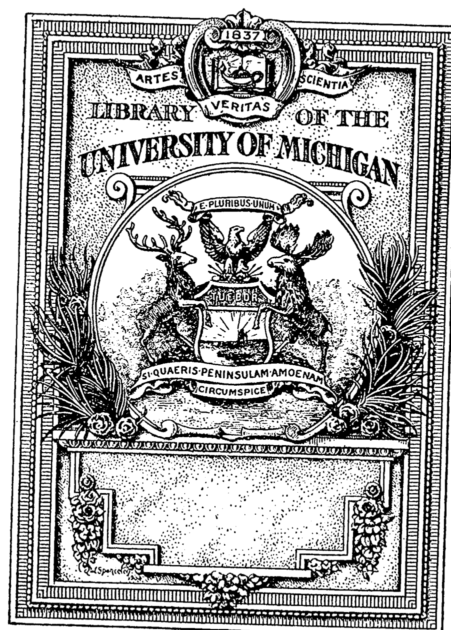


GODEFROY,
DICTIONNAIRE
DE
L' ANCIENNE
LANGUE FRANCAISE


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

# DICTIONNAIRE

# DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.

# DICTIONNAIRE

DE

# L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

## ET DE TOUS SES DIALECTES

## DU IX^e AU XV^e SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS
QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

---

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET HONORÉ DEUX FOIS, PAR L'INSTITUT, DU GRAND PRIX GOBERT

TOME DIXIÈME

COMPLÉMENT

**INACCOUTUMÉ — ZOOPHYTE**




PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER
1902

# DICTIONNAIRE

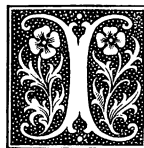
DE

# L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

# TOUS SES DIALECTES

## DU IX^e AU XV^e SIÈCLE



**INACCOUTUMÉ**, adj., qui n'a pas coutume de se faire, d'advenir :

Chose *inacoustumee*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 88^b.)

Tout ce qui estoit *inacoustumé* estoit d'eulz reputé divin. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 63 v°.)

**INADMISSIBLE**, adj., qu'on ne peut admettre :

Les excusations qu'il avoit envoyees de non y venir furent declairees *inadmissibles*. (1475, *Défi entre Boffile de Juge et Julio de Pise*, Bibl. Ec. des Ch., 4^e sér., II, 557.)

**INADVERTANCE**, s. f., défaut de celui qui ne prend pas garde :

Ceux qui en lour parler dient par *inadvertance* aucune chose dont il ne se prenoient garde. (ORESME, *Eth.*, VII, 562.)

... Liquel pour yngnorance et *inadvertence*... (20 mars 1383-25 mars 1386, *Compte du Bachin du Saint-Esprit*, 2^e Somme des mises, A. Tournai.)

**INAGUERRI**, adj., qui n'est pas aguerri :

Et tantost pour armer l'*inaguerry* berger.
(DU BARTAS, *Judith*, I, 383, éd. 1602.)

**INALIENABLE**, adj., qui ne peut être aliéné :

Faire en sorte qu'ils vous demeurassent vrays, fideles et *inalienables* amis et alliez. (SULLY, *Œcon. roy.*, CLXXVII.)

**INALTERABLE**, adj., qui ne peut être altéré :

Pour ce qu'elles (les étoiles) sont incorruptibles et *inalterables*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 309^b.)

**INAMISSIBLE**, adj., qui ne peut se perdre :

Mettre ton cuer au ciel par devote meditacion et contemplacion, ou tu trouveras les biens qui sont parfaiz et *inamissiblez*. (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 2 r°.)

**INANIMÉ**, adj., qui n'est point doué de vie :

Tant aux corps humains que aux corps materielz et *inanimez*. (G. TORY, *Champfleury*, f° 20 r°, éd. 1529.)

**INANITÉ**, s. f., état de ce qui est vide :

L'*inanité* de l'aer. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Et qu'est il plus vain que de faire l'*inanité* mesme? (MONT., l. I, c. XXV, p. 353, éd. 1595.)

**INANITION**, s. f., épuisement par défaut de nourriture :

Les maladies qui sont causees par *inanition*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 7^d.)

Tout sompne qui vient trop de grant *inanicion*. (*Pratiq. de B. de Gord.*, II, 15.)

*Inanition*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 93^b.)

**INAPERCEVABLE**, adj.

Cf. IV, 560^b.

**INAPPETENCE**, s. f., manque d'appétence :

La betoine chasse toute fascherie d'estomach et *inappetence*. (C. GUEROULT, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, CXXXIII.)

**INAPPRECIABLE**, adj., qui n'est pas appréciable :

Chose *inapreciable*. (ROB. CIBOLE, *Pass.*, ms. Ste-Gen., f° 26 v°.)

Une *inapreciable* pomme d'or. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 213 r°.)

**INAPTITUDE**, s. f., défaut d'aptitude :

Ineptia. Fatuité, *inaptitude.* (*Vocabularius brevidicus.*)

**INARTICULÉ**, adj., qui n'offre pas d'articulations.

— En parlant des membres :

Or est il ainsi que la main entre les autres est *inarticulee*, et ce dit il pour la paume de la main qui doit estre plaine sans distinction. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 158[d].)

— En parlant des sons :

Oyant souvent en veillant une voix bien fort subtille et *inarticulee.* (Bod., *Demon.*, f° 12 v°.)

**INAUGURATION**, s. f., action d'inaugurer :

Augur, auguremens, *inauguracion*, auspice, sont moz appartenans a divinacions faites en chans ou en mouvemens des oyseaus. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 1[a].)

**INAUGURER**, v. a., consacrer par une cérémonie solennelle :

Quant aucun lieu estoit dediez ou consacrez aux choses publiques si comme estoit le cirque, le comice, le champ marciars et autres lieux semblables, il estoient diz *inaugures.* (Bersuire, *T. Liv.*, Ste-Gen., f° 1[a].)

Cf. IV, 560[c].

**INCAGUER**, v. a., couvrir d'ordures :

Le pechié qui aviez faict *incagant* ces sacres livres. (Rab., *Quart liv.*, LII.)

— Fig., braver avec mépris :

Je despite Mahom si, sans vous peiner, vous n'*eussiez incagué* toute la manthique compagnie des astrologues. (Cholieres, *Apres disnees*, VIII, f° 266 v°, éd. 1587.)

**INCANTATION**, s. f., emploi de paroles magiques :

Nectanebus s'en ala en un leuc desert cueillier plusors manieres d'erbes et dou jus d'elles fist une *incantasion.* (*Le Liv. dou roi Alex.*, B. N. 1385, f° 7[a].)

Aucuns dient que la ou les consulz faisoient leurs *incantacions* contre les rompeurs de trefves, grant tempeste fut illec faicte de tonnoirre et d'esclairs. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. liv.*, f° 127[c], éd. 1530.)

**INCAPABLE**, adj., qui n'est pas capable :

Ousé j'ay bien sans craindre et *incapable*
Inscrire cy des haulx dominateurs
Les grans dangiers.
(J. Bouchet, *Chapel. des princ.*, f° 35 r°, éd. 1517.)

Il fut declaré roturier et *incapable* de porter armes. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xv, p. 29, éd. 1595.)

**INCAPACITÉ**, s. f., état de celui qui est incapable :

Inhabilité ou *incapacité.* (1534, *Cout. de Nivern.*, Nouv. Cout. gén., III, 1155.)

Par ces moiens, incapable, de toute *incapacité*, juger. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 151, Hippeau.)

Il se condescendit a l'advis de toute la chrestienté, tousjours avec protestations de son *incapacité* et impuissance. (Cl. Paradin, *Chron. de Savoie*, p. 329.)

**INCARCERATION**, s. f., mise en prison :

*Incarceracions* et prescriptions de gens. (16 sept. 1418, *Ord.*, X, 474.)

— Par extens., action d'enfermer ; état de ce qui est enfermé :

Froit, dolour et *incarceracion* de porreture. (Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 49[a].)

**INCARCERER**. v. a., mettre en prison :

Le suppliant *a esté* de ce puniz et *encarcerez* au pain et eaue. (1392, A. N. JJ 143, pièce 32.)

En ceste cité estoit ung autre seneschal pour *incarcerer* et en prison mettre tous ceulx qui y entroient. (*Violier des Hist. rom.*, LXV.)

**INCARNADIN**, adj., qui est de couleur d'incarnat faible :

Velours cramoisy ou *incarnadin* d'Espaigne, avecques force passemens d'argent. (Brant., *D'aucuns duels*, 2[e] disc., p. 767, Buchon.)

**INCARNAT**, adj., qui est d'un rouge de chair :

Velours *incarnade.* (1549, Valenc., ap. La La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Retiroit des combats sa main toute poudreuse
*Incarnate* de sang.
(Cholieres, *Mesl. poet.*, Bain de Caliree, f° 141 v°, éd. 1588.)

**INCARNATION**, v. Encarnation, IX, 448[b], et Cf. Incarnation, IV, 561[b].

**INCARNER**, v. a., t. de théol., revêtir de la forme humaine ; fig. et par extens.:

La vertu mesme *seroit incarnee.* (Mont., I, xliv, p. 173, éd. 1595.)

Cf. Encharner, III, 96[a] et IX, 450[c].

**INCARTADE**, s. f., boutade fâcheuse :

Avoir tout fait par *incartade* et avec un soubris hors de saison. (Aubigné, *Fæneste*, III, 23.)

**INCENDIAIRE**, s. m., celui qui cause volontairement un incendie :

Les *incendiaires* d'eglise. (*Casus totius juris*, ms. Angers 390, f° 68[a].)

— Adj., qui cause l'incendie :

Huylle *incendiaire.* (*Flave Vegece*, IV, 8.)

**INCERTAIN**, adj., qui ne donne pas la certitude.

— S. m., ce qui est incertain :

Tu bastiras sur l'*incertain* du sable.
(Rons., *Amours*, I, 19.)

— Adj., qui n'est pas fixe, déterminé :

Vivre est chose determinee, et mort peult estre en plusieurs manières et est chose *incertaine.* (Oresme, *Eth.*, IX, 13.)

— Vague :

Un esclair qui scintille a longue pointe aigue
Fait un jour *incertain* du milieu de la nuit.
(Rons., *Œuv.*, p. 837, éd. 1623.)

— Qui n'a pas la certitude :

Eve, seur, je suis *incertain*
Que nos deux filz sont devenus.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1230.)

**INCERTAINEMENT**, adv., d'une manière incertaine :

On combati en Hetrurie depuis le matin jusques au soir *incertainement.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, viii, 2.)

**INCERTITUDE**, s. f., état de ce qui est incertain ; état de celui qui est incertain:

L'*incertitude* de l'heure. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

... Et avec ce, pour l'*incertitude* d'iceluy tour, tous les benefices sont litigieux et querelleux. (1498, *Ord.*, XXI, 178.)

**INCESSAMMENT**, adv., sans cesse :

*Incessaument.* (J. Le Febvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 17[d].)

Impugnans *incessamment* les justes. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 9[c], éd. 1486.)

**INCESSANT**, adj., qui ne cesse pas :

L'assidue et *incessante* baterie qui se faisoit avec grosses testes de belier et grosses poutres. (Cl. Paradin, *Chron. de Savoie*, p. 269.)

1. **INCESTE**, s. m., celui qui a commerce avec une personne parente ou alliée au degré prohibé par les lois :

... *Incestes* en leurs fais.
(Eust. Desch., *Poés.*, VI, 50.)

— Adjectiv., incestueux :

Pour ses pechez ors et *incestes.*
(*Mist. du Viel Test.*, 5407.)

Ninus honteux de l'*inceste* ordure qu'il journelement commettoit avœc sa mere. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 73 r°.)

2. **INCESTE**, s. m., conjonction illicite entre personnes parentes ou alliées à un degré prohibé par les lois :

Peché de char, *insexte* et povreté.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VI, 265.)

Herodes Antipas n'eust pas decolé saint Jehan Baptiste, se le disner qu'il fist n'eut esté plein de glotonnie et d'*inceste.* (J. de Vignay, *Echecs moral.*, B. N. 2148, f° 68 r°.)

Grans et mecreables *incetz.* (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**INCESTUEUSEMENT**, adv., d'une manière incestueuse, par inceste :

Concevoir *incestueusement.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 113 v°.)

Engendré *incestueusement* en sa propre fille. (J. Le Maire, *Illustrat.*, I, 27.)

**INCESTUEUX**, adj., coupable d'inceste; où il y a inceste :

Luxure *incestueuse*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 44[a].)

**INCHOATIF**, adj., t. de gramm., qui exprime un commencement d'action :

Egesco, commencer a avoir defaultz, *incohative* forme. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

Frequentatifs, *inchoatifs*.
(RONS., *Abrégé de l'art poétique*, OEuv., VII, 36.)

— Par extens. :

O doulce langue, o langue *incoative*,
Du vray salut de l'ame estant captive.
(EUSTORG DE BEAULIEU, *Blas. de la langue*, ap. Méon, *Blasons*, p. 23.)

Lors, preparans les grans preparatives
Et les clameurs de guerre *inchoatives*
Que l'on faisoit ou commençoit a faire.
(MAXIMIEN, *l'Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 156.)

**INCIDEMMENT**, adv., par incident :

Par quelconque cause principaument ou *incidamment*. (1310, *Ch. de Phil. le Bel*, B. N. l. 9785, f° 193 v°.)

**INCIDENCE**, s. f.

Cf. IV, 562[c].

**INCIDENT**, s. m., événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire :

Por l'offrande des mors pris je cest *incident*
Qu'en ne doit pas tenir a malves accident.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1336.)

A ceste heure, nous congnoisson
Nostre malheureux *incident*.
(*Mist. du Viel Test.*, 1799.)

**INCINERATION**, s. f., action de réduire en cendres; état de ce qui est incinéré :

Pour l'adustion et *incineracion* de la matiere. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 21 v°.)

Les liens de la mort, qui sont putrefaction et *incineration*, ne la deprimerent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 134 r°.)

**INCINERER**, v. a., réduire en cendres :

Lors *seront incineres* et mis en pouldre les grans tresors des avaricieulx. (*La Mer des histoyr.*, t. I, f° 36[d].)

Les Genevois eurent a l'ayde du tres glorieux sainct plus que prophete monseigneur sainct Jehan Baptiste, leur protecteur, duquel il *ont* le corps *incyneré*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 110 v°.)

**INCIRCONCIS**, adj., qui n'est pas circoncis :

Vous aves tousjours esté de dur cueur et de cueur *incirconcis*. (P. SARGET, *Le nouv. Test.*, f° 220 r°.)

**INCIRCONCISION**, s. f., état de celui qui est incirconcis :

Car en Jesu Christ ne circoncision ne *incirconcision* ne vault aucune chose. (LEFEVRE D'EST., *Bible*, Ep. de S. Paul aux Galat., VI.)

**INCISER**, v. a., entailler avec un instrument tranchant :

Lequel (Charles le Chauve) des l'an passé retourné en France malade d'une douleur de teste, les medecins pour le soulager, la lui *inciserent*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., VI, 19.)

— *Incisé*, p. passé :

J'eus les doigts coupez et *incisez* en tant d'endroits que... (PALISSY, *Art de terre*.)

Branches couppeez et *inciseez*. (*Jardin de santé*, I, 2, impr. La Minerve.)

Cf. ENCISER, III, 104[c], et IX, 452[b].

**INCISIF**, adj., qui incise; qui sert à inciser :

Tenailles *incisives*. (PARÉ, IX, 20.)

— T. de méd. anc., propre à dissoudre les humeurs :

Medecines forment attractives et *incisives*. (*Chirurg. de Mondeville*, f° 84, ap. Littré.)

Poudre *inscisive*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 164[b].)

Argent vif est dissolutif, *incisif* et penetratif. (*Grant Herbier*, f° 3 v°.)

— S. m., médicament incisif :

Appliquez au scirrhe les desiccatifz, *incisifz* et resolutifz des grosses humeurs. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 192, éd. 1549.)

**INCISION**, s. f., action d'inciser; anc., état de ce qui est incisé :

*Inscision*, *encision*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 2[b].)

Vous verrez au bon sainct porter
Son chef apres l'*inscision*,
Par divine operacion.
(*Myst. de S. Didier*, p. 140.)

Il nous faut faire *incision*
Des cordes, que nul ne s'enfuye
Pour vent, pour tempeste ou pour pluye.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 164[b].)

*Inchision*. (1529, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Césure :

En chant royal et servantoys l'*incision* ou couppe doit estre sur la quatrieme syllabe masculine. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 6 r°.)

**INCITATION**, s. f., action d'inciter :

Par les *incitations* des oncles du roi. (FROISS., *Chron.*, XII, 252, Kervyn.)

*Incitation* de luxure. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, III, 11.)

**INCITER**, v. a., engager vivement (à faire quelque chose) :

Dyables obscurs, chascun *soit incité*
Pour ces maraulx a la mort faire rendre.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 4[b].)

— Exciter :

*Inciter* l'appetit. (*Jard. de santé*, I, 97.)

On trouve en ancien français, mais assez rarement, une forme populaire *enciter :*

*Enciteir* puet li anemins bon movement de la temptacion. (*Serm. de S. Bernard*, 154, 20.)

Ou s'il *encitet* en ti l'emmovement de luxure. (*Ib.*, 154, 25.)

**INCIVIL**, adj., qui manque de civilité :

Puet un homme estre *incivil* pour la sauvageté de sa nature ou par malvaise accoutumance. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Peuple *incivil* et totalement brutal. (THEVET, *Singular. de la Fr. ant.*, c. LXII.)

— Contraire aux lois civiles :

Ledit mandement estoit *incivil*. (1[er] févr. 1462, *Cartul. de l'abb. de Saint-Martin d'Autun*, B. N. l. 5422, f° 47 v°.)

**INCIVILEMENT**, adv., d'une manière incivile, impoliment :

Cela seroit trop *incivilement* fait. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XI.)

— D'une manière incivile, contraire aux lois civiles :

Disoient en oultre que ledit mandement estoit incivil et *incivilement* donné par plusieurs causes et raisons. (1[er] févr. 1462, *Cart. de l'abb. de Saint-Martin d'Autun*, B. N. l. 5422, f° 47 v°.)

**INCIVILITÉ**, s. f., anc., caractère de ce qui est incivil, contraire aux lois civiles, défaut d'équité :

L'*incivilité* de la dite bulle. (JUVENAL DES URSINS, *Hist. de Ch. VI*, an 1408.)

— Manque de civilité :

*Incivilité* n'est pas sottise. (H. EST., *Apol. pour Herod.*, p. 17, éd. 1566.)

**INCLEMENCE**, s. f., manque de clémence :

Dejecte d'avec toy, je te prie, telle *inclemence*. (FABRI, *Rhet.*, f° 92 v°.)

**INCLEMENT**, adj., qui n'est pas clément :

*Inclement*. Inclemens. (R. EST., 1549.)

**INCLINANT**, adj., qui incline :

*Inclinant* a la verité. (R. EST., *Dict.*, 1539.)

**INCLINATION**, s. f., action d'incliner; anc., action de décliner, de tomber :

Venir leur voy une *inclinacion*,
Sanz cause avoir, qui a la mort les lie.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 186.)

Depuis le temps de l'*inclination* de l'empire. (G. TORY, *Champfleury*, prol.)

— Mouvement de l'âme qui se sent portée vers quelque chose :

Ainsi naist du deables ceste temptacion
Et de nostre charoingne nostre *inclination*
Par quoy luxure est mise a execucion.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 1781.)

Pour ce qu'il ha une maniere de *inclinacion* naturelle a vivre civilement. (1444, *Trad. du Gouvern. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 152 r°.)

**INCLINER**, v. — A., pencher légère-

ment; fig., disposer à se porter vers quelque chose :

Pour ce le clergé *fut* plus *incliné* a lui aidier a laditte taille. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1440.)

— Réfl., se sentir porté vers qqch., vers qqu'un :

La fortune fut si mauvaise pour Monsieur l'Amiral, qu'il *s'inclina* aux persuasions de plusieurs Milanois. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. II, f° 53 r°, éd. 1569.)

— A., anc., plier au figuré :

Je *inclineray* Aphricque et toutes les aultres terres soubz ma volenté. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, i, 12.)

— N., se porter vers qqch., vers qqu'un :

Telles petites fortunes ne font pas *incliner* la vie d'un bon homme en mal ou en misere. (Oresme, *Eth.*, I, 16.)

Cf. Encliner, III, 106ᵇ et IX, 452ᶜ.

**inclure**, v. a., renfermer, comprendre :

La foy donnee avec serment et intervention du nom de Dieu, oblige plus que la simple promesse; et l'enfraindre, qui *includ* parjure avec la perfidie, est beaucoup pire. (Charr., *Sag.*, III, viii, p. 594.)

Tout peché *includ* quelque contrarieté. Car puisque celui qui peche ne veut pas pecher mais bien faire, il appert qu'il fait ce qu'il ne veut pas. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 314.)

Cf. Inclus, IV, 563ᶜ, et Enclore, III, 107ᵇ et IX, 453ᵇ.

**inclusivement**, adv., y compris :

Jusqu'a sa renunchiation *inclusivement.* (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 3.)

**incomber**, v. n., être imposé à :

O vous, mes barons, qui cy estes, vous condolez aveucques moy en mes regrets ; a vous ils touchent et *incombent* comme a moy propre. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 196.)

**incombustible**, adj., qui n'est pas combustible :

Matiere *incombustible* et qui ne porroit ardoir. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse.*)

**incommensurabilité**, s. f., caractère de ce qui est incommensurable.

L'ancienne langue employait *incommensurableté*, formé directement sur incommensurable :

Pour l'*incommensurableté* dessus dite. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse.*)

**incommensurable**, adj., qui n'a point de commune mesure avec une autre grandeur :

Pour la comparaison et le regart qu'elle (une chose) a a li et aus autres choses aus quelles elle est inequal *incommensurable.* (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 217ᵇ.)

**incommode**, adj,, qui cause de la gêne :

La distribution de ses parties (de l'ordre ionique) est aucunement difficile, voire presque *incommode* a l'endroit des triglyphes. (J. Mart., *Vitruve*, IV, 3, éd. 1547.)

Lieu qui de soy pour cest effect estoit fort *incommode.* (1570, *Pap. Masson*, disc. du mar. du roy.)

— Emploi partic., importun :

Il (le jeune homme qui craint tout excès) se rend *incommode* et desaggreable en conversation. (Mont., III, xiii, p. 207, éd. 1595.)

**incommodement**, mod. incommodément, adv., d'une manière incommode :

*Incommodement.* (R. Est., éd. 1549.)

Luy, la voyant boiteuse, laide et fort contrefaite, et marcher *incommodement*, il dist... (Brant., *Rodomont. espaign.*, Œuv., VII, 89, Soc. Hist. de Fr.)

**incommoder**, v. a., mettre mal à l'aise :

Les Anglois *incommodoient* fort les François sur mer. (Juvenal des Ursins, *Hist. de Ch. VI*, p. 426, an 1404.)

Ayant consideré que le chasteau de Sainct Salvador, situé entre Alexandrie, Casal et Valence, *incommodoit* fort les vivres, il l'alla assaillir. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Nous estans deja saisy des ponts et passages des environs d'icelle, nous les *incommodons* des vivres. (20 mai 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 200.)

**incommodité**, s. f., malaise causé par ce qui gêne ; par extens., la chose même qui gêne :

Fumiers et autres *incommoditez* qui sont parmi les rues. (1389, dans *Dict. gén.*)

**incommunicable**, adj., qui n'est pas communicable :

Proprieté *incommunicable.* (Calv., *Instit.*, I, xiii, 6.)

Le createur de toutes choses ne peut endurer que nous transportions ou communiquions a autruy l'honneur d'adoration qu'il tient exclusivement *incommunicable* a autre. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 256 r°, éd. 1587.)

**incommutable**, adj., qui ne peut passer d'un propriétaire à un autre :

En heritage perpetuel, parfait et *incommutable.* (1381, dans *Dict. gén.*)

**incomparable**, adj., qui n'est pas comparable :

Trois dons *incomparables* : c'est assavoir or en masse, pierres presieuses et drap d'or. (1463, *Proj. de crois. contre les Turcs*, ap. Leroux de Lincy, *Chants hist.*, p. 51.)

Cette destruction a esté *incomparable* a toutes aultres. (1484, *Reg. des Consaux*, f° 57 v°, A. mun. Dinant.)

**incomparablement**, adv., d'une manière incomparable :

Cui ge or conois combien *incomparablement* elle est desoure. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 149.)

A donc par signes (qui en amours sont *incomparablement* plus attractifz, efficaces et valables que paroles) le tira a part en sa maison. (Rab., *Tiers liv.*, XIX.)

**incompatibilité**, s. f., caractère de ce qui est incompatible :

Par *incompatibilité* ou autrement. (*Reg. du conseil sous Ch. VIII*, p. 132, dans *Dict. gén.*)

Vray est que pour avoir en desir quelcun d'avancer autre ou autrement, l'on mit en avant l'*incompatibilité* du gouvernement d'Arras (avec les fonctions dont le comte de Hainaut désirait être revêtu). (24 avril 1585, *Lett. du card. de Granvelle*, ms. Tournai 54.)

**incompatible**, adj., qui n'est pas compatible :

Se il avenoit que les commandemens fussent *incompatibles.* (Oresme, *Eth.*, IX, 3.)

Les deux parties estoient en volonté *incompatible.* (Chastelain, *Chron. des D. de Bourg.*, Œuv., IV, 225, Kerv.)

**incompatiblement**, adv., d'une manière incompatible :

Froid et chaud sont *incompatiblement* contraires. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, f° 46 r°.)

**incompetemment**, adv., d'une manière incompétente :

Que lesdits habitans ont esté mal, follement et *incompetamment* appelez pour la redaction desdites coustumes. (1561, *Proc. verb. des cout. d'Auxerre*, Nouv. Cout. gén., III, 618.)

**incompetence**, s. f., défaut de compétence :

Nonobstant l'allegation de ladicte *incompetance.* (*Ord. sur le faict de just. en Bret.*, sign. A3 v°, éd. 1539.)

Cependant qu'il est question d'*incompetence.* Dum in dubium revocatur ista ac legitima causæ disceptatio. (R. Est., éd. 1549.)

**incompetent**, adj., qui n'est pas compétent :

Sentence... nulle et de nul effect et valeur comme donnee par juges *incompetans.* (1505, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, I, 107.)

*Incompetent*, unfit, unsufficient. (Cotgr., éd. 1611.)

**incomplet**, adj., qui n'est pas complet :

La forme des elemens ne peult accomplir tout l'appetit de sa matiere et pour tant elle demeure *incomplete* et imparfaitte. (Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 167ᵃ ; X, 2, éd. 1482.)

**incomprehensibilité**, s. f., caractère de ce qui est incompréhensible :

Contradictions et diversitez en quoy chascun d'eux se trouve empestré par la volubilité et *incomprehensibilité* de toute matiere. (Mont., II, xii, p. 331, éd. 1595.)

**incomprehensible**, adj., qui n'est pas compréhensible :

Il crea en l'homme membres consem-

blables, de proportions *incomprehensibles* a entendement. (LANFRANC, *Chirurg.*, f° 1, ap. Littré.)

Dieu est substance eternelle, *incomprehensible* et non effable. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 12 v°.)

**INCOMPRIS,** adj., qui n'est point compris :

O eternelle et tres merveillable puissance des dieux, *incomprise* en tes voyes et en tes faits non investigable. (CHASTELAIN, *Compl. d'Hect.*, Œuv., VI, 173, Kerv.)

Or donq avant tout tans, matiere, forme et lieu
Dieu tout en tout estoit, et tout estoit en Dieu,
*Incompris*, infini, immuable, impassible,
Tout esprit, tout lumiere, immortel, invisible,
Pur, sage, juste, et bon, Dieu seul regnoit en [paix.
(DU BARTAS, *La Semaine*, I.)

**INCONGELABLE,** adj., qui ne peut être congelé :

*Incongelable.* Uncongelable, not to be congealed. (COTGR.)

**INCONGRU,** adj., qui n'est pas congru :

Parole inepte ou *incungrue.* (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Barbarisme c'est vice d'escripture ou de *incongru* langage. (FABRI, *Art. de rhet.*, l. II, f° 41 r°.)

**INCONGRUITÉ,** s. f., caractère de ce qui est incongru :

Ilz font beaucoup d'autres *incongruytes*, comme quant ilz disent ung veau bieillard pour ung beau vieillard. (G. TORY, *Champfleury*, f° 35 v°, éd. 1529.)

Il faisoit mille fautes et *incongruitez.* (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 126, Hippeau.)

**INCONGRUMENT,** adv., d'une manière incongrue :

*Incongruement* et improprement. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse.*)

**INCONNAISSABLE,** adj.. t. de philos., qui échappe à la connaissance humaine :

C'est le plus fin et feint, le plus couvert et fardé de tous, et presque *incognoissable.* (CHARR., *Sag.*, I, I, p. 9, éd. 1601.)

Cf. INCONGNOISSABLE, IV, 565ª.

**INCONNU,** adj., qui n'est point connu :

Aucunes figures de moy lors *incongnues.* (J. ROBERTET, *Compl.*, dans *Œuvr. de Chastellain*, VIII, 348, Kerv.)

Nombres *incongneuz.* (CHUQUET, *Triparty*, 86.)

Celuy a qui rien ne peut estre *incongneu* ne celé. (G. TARDIF, *Apol. de L. Vala*, VI, p. 159, Marchessou.)

**INCONSIDERATION,** s. f., défaut de celui qui ne considère pas assez attentivement les choses :

Il donna par *inconsideration* dedans les embusches des ennemys. (MEIGRET, *Polybe*, IV, 26.)

Je ne trouve pas estrange qu'on loue la maniere de vivre qu'on aura esleue, mais de condamner legerement celle des autres, il y a un peu d'orgueil et de l'*inconsideration.* (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 204, éd. 1587.)

Cf. IV, 565ᵇ.

**INCONSIDERÉ,** adj., qui a la marque de l'imprudence, en parlant de choses :

Evite les destroits d'avarice insatiable et le nauvrage *inconsideré* d'offension de voisins. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaules*, I, 31.)

**INCONSIDEREMENT,** adv., en ne considérant pas assez les choses :

Avoir fait aucune chose temerairement ou *inconsiderement.* (LE MAIRE, *Cour. margar.*, p. 37, éd. 1549.)

**INCONSOLABLE,** adj., qui ne peut être consolé :

Desquelz le dueil et la perturbation *inconsolable* seroit difficile à raconter. (J. LE MAIRE, *Cour. margar.*, p. 13, éd. 1549.)

**INCONSOLABLEMENT,** adv., d'une manière inconsolable :

Apres avoir perdu et lamenté *inconsolablement* le tres beau Joseph son espoux. (LE MAIRE, *Cour. margar.*, p. 52, éd. 1549.)

**INCONSTAMMENT,** adv., d'une manière inconstante :

Il vacille et *inconstamment* respond. (FABRI, *Art de rhetor.*, dans *Dict. gén.*)

**INCONSTANCE,** s. f., caractère inconstant :

S'il voit en vous point d'*inconstance.*
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 717, Poquet.)

Et en ce disant je ne me reprens pas d'*inconstance.* (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 3ᵉ vol., f° 46 r°, éd. 1495.)

**INCONSTANT,** adj., qui manque de constance :

Et *inconstans* et foliables.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 161ᵇ; 19430, Méon.)

Mouvements *inconstants.* (MONT., III, XIII.)

**INCONTESTABLE,** adj., qui ne peut être contesté :

*Incontestable :* com. Not to be contested, or stood on. (COTGR.)

**INCONTINENCE,** s. f., absence de retenue :

Miez est espandre l'anme quam perdre icele par nule *incontinance.* (*Dial. anime conquer.*, XXX, 17, Bonnardot, *Romania*, V, 307.)

Cf. IV, 566ᵇ.

1. **INCONTINENT,** adv., sur le champ :

Et qu'om ne le feist amollir,
Voulsist ou non, *incontinent*
Fust alé sa vie finent.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VIII, 250.)

Il n'est homme ou monde que, s'il entreprent guerre contre vous, qu'il ne soit *incontinant* maté par vous. (*Galien*, ap. Constans, *Chrestomathie*, 44, 59.)

— On trouve une forme plus populaire, *encontenant*, *encontinent :*

*Encontinent* qu'elle a monstré une plaisant fleurette, esvanouit entre les mains. (ORESME, *Trad. des rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 12 r°.)

Amener les personnes, *encontenent* qu'ils serront arrivez. (1426, *De proclamat.*, etc., Rym., 2ᵉ éd., X, 368.)

2. **INCONTINENT,** adj., qui ne garde pas la continence :

Celui qui est *incontinent*, il est et va hors de raison. (ORESME, *Eth.*, VII, 2.)

— Substant. :

Item le *incontinent* scet bien que il fait males euvres. (ORESME, *Eth.*, VII, 2.)

**INCONVENANCE,** s. f., manque de convenance :

*Inconvenance.* A misbecomming, unhandsomenesse, unfitnesse, unbeseeming. (COTGR.)

**INCONVENIENT,** s. m., ce qu'il y a de fâcheux dans une chose qu'on fait, dans un parti qu'on prend :

Evitons, croyez moy, telles contestations pour toutes les sortes d'*inconvenients* qui en peuvent advenir. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 139.)

— Désavantage attaché à une chose :

Non mie que je vueille dire que tous les jeunes encheent es *inconveniens* susdis et que mains n'en y ait d'accoisiez et rassis, comme Dieu ait donné ses graces diversement. (CHRIST. DE PIS., ap. Constans, *Chrestom.*, 287, 51.)

Cf. IV, 566ᶜ.

**INCONVERTIBLE,** adj., qui n'est pas convertible (à la religion) ; substantiv. :

Pour l'*inconvertible* enseigner. (J. DE GAIGNY, *Serm. de Guerricus*, éd. 1546, dans *Dict. gén.*)

**INCORPORALITÉ,** s. f., caractère incorporel :

*Incorporalité.* (CORBICHON, dans *Dict. gén.*)

**INCORPORATION,** s. f., action d'incorporer :

Et demandant *incorporation* au temple, se vint seoir... (CHASTELAIN, *Temple de Boccace*, Œuv., VII, 83, Kerv.)

**INCORPOREL,** adj., qui n'est pas corporel :

Totes les *incorporeus* choses
A corporeus sont si encloses.
(*De monacho in flum.*, 261, dans Ben., *D. de Norm.*, III, 518.)

**INCORPORER,** v. a., unir en un seul corps :

Avec les appartenances, deppendances desdites villes, chasteaux, chastellenies et

viconles; lesquelz des a present nous unissons, adjoingnons et *incorporons* au patrimoine et domaine de nostre couronne. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 285.)

— S'assimiler :

... Posé que tres bien l'*incorpore*.
(Greban, *Mist. de la Passion*, 12775.)

— *Incorporé*, p. passé, réuni, annexé :

Selon les ordonnances dessus *incorporees*. (1455, A N. KK 329.)

Officiers, suppotz, jurez et *incorporez* dudict ordre. (Le roi René, *Instit. de l'ordre milit. du Croiss.*, Œuv., I, 58.)

— Incorporel :

Dieu est substance *incorporee*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 1 r°.)

Cf. Encorporer, III, 118[b] et au *Supplément*, et Incorporer, IV, 567[a].

**incorrect**, adj., qui n'est pas correct :

Qui a grant peine le pouvoit on lyre et que bonnement ne le sçavroit translater qu'il ne fust moult *incorrect*. (J. Bouchet, *Instruct. du jeune prince*, prol., f° 20 r°, éd. 1517.)

**incorrectement**, adv., d'une manière incorrecte :

Plusieurs disent ainsi aujourd'huy, parlant aussi *incorrectement* que sottement. (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 407.)

**incorrection**, s. f., caractère incorrect ; chose incorrecte :

A peine savroit on garder les compositeurs de leurs *incorrections*. (J. Le Maire, *Illustr. des Gaules*, III. prol.)

**incorrigible**, adj.

Cf. IV, 567[b].

**incorruptibilité**, s. f., caractère de ce qui est incorruptible :

L'excellence, la duree et l'*incorruptibilité* de quelques unes d'entre elles. (Mont., *Tr. de la Theol. de R. Seb.*, f° 258 r°, éd. 1569.)

**incorruptible**, adj., qui n'est pas corruptible :

Et il appartenoit bien que celle qui estoit fille de roy ne feust espouse mais que a roy, et non pas mortel, mais *incorruptible* et immortel pour sa perpetuelle incorrupcion. (*Mir. de N.-D.*, I, 103.)

Vie inconsumptible et *incorruptible*. (*Mer des hyst.*, I, f° 12[d], éd. 1488.)

**incredule**, adj., qui n'est pas crédule ; partic., qui n'a pas la foi religieuse ; substantiv. :

Et menaçoient encores li *incredule* grandement sainte Eglise et la chrestienté. (Froiss., *Chron.*, I, 115, Luce.)

L'eglise de Poultieres fut toute arse et destruicte par aucuns *incredules*. (*Gir. de Roussill.*, ms. Beaune, p. 487.)

**incredulité**, s. f., manque de croyance :

Et en cele *incredulitet*. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 36.)

Vous les devez, comme coupables
D'*incrudelité*, condampner...
(*Mist. du Viel Test.*, 5386.)

**increé**, adj., non créé :

... L'essence *increee*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 4875.)

**incroyable**, adj., qu'on ne peut croire :

Je veiz choses *increables* du froit. (Commynes, *Mém.*, II, xiv, p. 153, Chantelauze.)

Puis edifia son palais par amplitude et magnificence *incroyable*. (Le Maire, *Illustr.*, III, sign. OO3 v°, éd. 1549.)

Car par la mer ou les rivieres vont
Navigages *increables* se font.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 149, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

Cf. Encreable, III, 121[b].

**incroyablement**, adv., d'une manière incroyable :

La sottise sembloit si *incroyablement* grande. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, sign. A 5 r°, éd. 1566.)

**incrustation**, s. f., action d'incruster ; résultat de cette action :

Medailles, colosses, gravures et *incrustations*. (Yver, *Print.*, p. 522, Buchon.)

**incruster**, v. a., couvrir d'une couche poreuse en forme de croûte :

Heliocaminus estoit ung lieu *incrusté* et voulté, exposé totalement au soleil. (Guill. du Choul, *Traité des thermes*, B. N. 1314, f° 7 r°.)

— Rehausser d'ornements qui entrent dans la surface entaillée :

La polissure du marbre duquel *estoit incrusté* tout le dedans du temple. (Rab., *Cinq. liv.*, XLI.)

**incube**, s. m., démon qui passait pour s'accoupler en se plaçant sur la personne endormie :

Satires et *incubes*. (Corbichon, dans *Dict. gén.*)

*Incubes* ou incubons. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 69[a], éd. 1488.)

De moine devint mari, r... ou *incube* de plusieurs femmes. (G. Bosquet, *Hist. des troubles de Tolose*, XV.)

Cf. Incubon, IV, 569[a].

**incuisable**, adj., que l'on ne peut faire cuire :

Faute de laquelle observation, plusieurs feves sont rejettees comme *incuisables*, a cause de la durté de leur peau. (O. de Serr., VI, 6.)

**inculper**, v. a., charger d'une faute :

L'arguant et *incolpant* de couardise. (Brant., *Dames gal.*, 1[er] Disc., IX, 6, Soc. hist. de Fr.)

— *Inculpé*, p. passé :

*Inculpé*. Blamed, or accused for, charged with, faulty of. (Cotgr.)

Cf. Encolper, III, 109[c].

**inculquer**, v. a., faire entrer avant dans l'esprit.

— *Inculqué*, p. passé, introduit :

J'apperçoy que presques as esté esbranlé par l'impulsion des undes palladiennes, pleines de strepit et garrulité, *inculquee* pour envelopper ta noble fantasie en ses vagues sophistiques. (J. Lemaire, *Illustr. des Gaules*, I, 32.)

**inculte**, adj., qui n'est pas cultivé ; fig :

Je me suis aventuré a toy ouvrir mon courage et monstrer mon amour par ceste lettre *inculte*. (J. Robertet, *Epist. a Chastell.*, dans *Œuvres de Chastell.*, VII, 146, Kerv.)

La langue grecque, semblablement la latine, ont esté quelque temps *inculte* et sans reigle de grammaire. (G. Tory, *Champfleury*, f° 4 v°, éd. 1529.)

**incurable**, adj., qui ne peut être guéri :

La plaie est *incurable* es grelles boiaus. (Mondeville, *Chirurg.*, f° 61, ap. Littré.)

Il guerira non seulement la goutte, mais toutes maladies, quelque *incurables* qu'elles soient. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 73, Hippeau.)

**incurie**, s. f., manque de soin :

*Incurie*. Carelesseness, rechtlessenesse, negligence, improvidence. (Cotgr.)

**incurieux**, adj.

Cf. IV, 569[a].

**incuriosité**, s. f., caractère de celui qui est incurieux ; par extens. :

L'*incuriosité* de la pensee. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Cf. IV, 569[b].

**incursion**, s. f., course de gens de guerre en pays étranger :

Reprimer les couremens et les *incursions* des ennemis. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 52[a].)

Cf. IV, 569[b].

**inde**, adj.

Cf. IV, 569[c].

**indecemment**, adv., d'une manière indécente.

— D'une manière impropre :

Afin que ne semble a vostre majesté et aux assistans m'excuser *indecentement* au

blasme de la langue latine. (L. Le Roy, *Trad. de la Vener. de Budé*, p. 16, Chevreul.)

**INDECENCE**, s. f., vice de ce qui est indécent; action, propos indécent :

C'est *indecence*... de manger goulument. (Mont., III, xiii.)

Toutes les *indescences* qu'il avoit remarquees depuis son entree. (Aubigné, *Fœneste*, III, 23.)

**INDECENT**, adj., qui manque de convenance :

Obprobrieuses et *indecentes* parolles. (*Réc. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 69, Kervyn.)

— Qui est impropre :

Essayant dresser chose non indigne de vostre majesté, ne *indescente* a vostre grandeur, ny inconvenante a vostre louable dessein. (L. Le Roy, *Trad. de la Vener. de Budé*, p. ii, Chevreul.)

**INDECIS**, adj., qui n'est pas bien déterminé :

Si l'on delaisse ou omect derriere aucuns differendz *indeciz*. (1521, *Pap. de Granvelle*, I, 222.)

Quelsconques proces et questions estans entre icelles pendans *indecis*. (1534, *Cart. de Cysoing*, p. 565.)

**INDECISION**, s. f., manque de décision, de fermeté :

*Indecision*. An undecision; a doubtfull, undetermined, or uncleared state of things. (Cotgr.)

**INDECLINABLE**, adj., t. de gramm., qui ne se décline pas :

Reste la bande des mots qu'on appelle *indeclinables*, comme sont adverbes. (H. Est., *Precell. de la lang. franç.*, p. 252, éd. 1579.)

Cf. IV, 570[a].

**INDECROTTABLE**, adj., qu'on ne peut décrotter :

*Indecrotable*. Com. Alwaies durty, ever dagled; or, so durty as it will never be made cleane. (Cotgr.)

**INDEFECTIBLE**, adj., qui ne peut défaillir :

Jugement *indefectible*. (J. Bouchet, *Serm. de la simulee convers. de H. de Bourb.*, p. 384.)

**INDEFINI**, adj., qu'on ne peut délimiter :

Pythagoras adombra la verité de plus prez, jugeant que la cognoissance de ceste cause premiere et estre des estres devoit estre *indefinie*, sans prescription, sans declaration. (Mont., II, xii, p. 334, éd. 1595.)

**INDELEBILE**, adj., qui ne peut être effacé; fig. :

Ilz ont acquis *indelebile* bruit et exaltation. (*Percef.*, prol., éd. 1528.)

**INDEMNE**, adj.

Cf. IV, 571[a].

**INDEMNISER**, v. a., dédommager de ses pertes, de ses frais :

*Indempnizer*. (*Charte de 1521*.)

La piece n'est a toy, et si tu n'as pouvoir
De la m'*indamniser* contre toute puissance.
(Cholieres, *Mél. poét.*, Sonn. XXVI, éd. 1585.)

*Indamniser*, *indanniser*, *indemniser*. To indemnize, or indamnisie, to save harmlesse, to exempt or free from harm. (Cotgrave.)

**INDEMNITÉ**, s. f., ce qu'on donne pour indemniser :

Admortissements et *indemnitez*. (1367, dans *Dict. gén.*)

Ils avoient baillié de ladite reception leurs dites lettres obligatoires audit De la Maire scellees du scel de leur chappitre, lesquelles ils heuissent volentiers recouvert pour garder l'*indempnité* de leur eglise. (10 juin 1523, *Procès verbal dressé par le lieutenant-général du bailliage de Tournai*, Moreau 262, f° 124, B. N.)

**INDEPENDANT**, adj., qui ne dépend de personnes :

Tant les hommes ont de penchant a une superiorité *independante*. (Franç. de Sales, *Lett.*, Œuv., V, 271.)

**INDETERMINÉ**, adj., qui n'est pas déterminé, fixe :

Telle maulvaise vie est *indeterminee* aussi comme sont les choses qui sont en elles. (Oresme, *Eth.*, IX, 13.)

**INDEVOT**, adj., qui n'est pas dévot :

Quant le cueur est *indevot*. (Gerson, ap. Dochez.)

**INDEVOTEMENT**, adv., d'une manière indévote :

Et se aucun veult considerer comme l'en sert maintenant *indevotement* et inreverentement a Dieu. (*Les signes preced. le gr. iug. gen.*, sign. A 3 r°.)

**INDEVOTION**, s. f., manque de dévotion :

Il est vray qu'au malheur de tant de nations,
Le mespris de leurs dieux, leurs *indevotions*,
N'ont donné moins d'effect ny moins d'occasion
Que le desir des grands en cette fiction.
(M. B. Bailly, *Importunité et malheur de noz ans*, f° B iii v°, éd. 1576.)

**INDEX**, s. m., doigt le plus près du pouce :

Poulce, *index*, medius. (Paré, IV, 21.)

Deux rameaux au poulce, un de chacun costé, deux a l'*index* pareillement. (Id., IV, 23.)

**INDICATIF**, adj., qui a la propriété d'indiquer :

Les parties principales et integrales de prudence sont la consiliative, la *indicative*, la preparative qui commande. (Oresme, *Eth.*, VI, 11.)

— Adj. et s. m., mode du verbe exprimant l'action d'une manière absolue :

Le *indicatif*. (*Donait franç.*, p. 3, Stengel, dans *Dict. gén.*)

Doner fect ao prezent *indicatif* je done. (Meigr., *Gramm. franç.*, f° 72 v°, éd. 1550.)

**INDICATION**, s. f., action d'indiquer; ce qui est indiqué :

Par l'ostension et *indication* de laquelle j'ay congneu la vraye lumiere. (J. de Gaigny, *Serm. de Guerricus*, f° 167 r°.)

**INDICE**, s. m., signe apparent qui indique avec probabilité :

La rougeur des viandes est *indice* qu'elles ne sont assez cuyctes. (Rab., *Garg.*, XXXIX.)

Cf. IV, 571[b].

**INDICIBLE**, adj., qu'on ne peut dire, exprimer :

*Indicible* quantité d'ymages et autres denrees. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 156.)

**INDICIBLEMENT**, adv., d'une manière indicible :

Il a mis ordre de la prevenir aussi en terres d'une grace singuliere par laquelle *indiciblement* sans souillure elle conceveroit. (1577, Hubert l'Escot, *Trad. des serm. de S. Bernard*, p. 21.)

**INDICTION**, s. f., fixation à un jour dit :

Epistre du tres grand et puissant empereur Charles au sacré college des cardinaulx, en quelle requiert que contredisant ou differant le pappe, il commandent *indiction* du concille general et universel. (6 oct. 1526, *Titre*, B. N. 5198, f° 86.)

— T. de chronol., révolution de quinze années :

*Indictiuns*.
(Ph. de Thaun, *Comput*, 202.)

Cf. Indicion, IV, 571[c], et Endicion, III, 131[a].

**INDIFFEREMMENT**, adv., d'une manière indifférente :

Les anciens donnerent *indifferemment* pacion a tous leurz navrez. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, f° 44 v°, ap. Littré.)

Chascun portoit barbe *indifferemment*. (B. d'Esper., *Récréat.*, I, 96, L. Lacour.)

**INDIFFERENT**, adj., qui ne présente pas en soi de cause de détermination ou de préférence :

J'estime le jugement de cest affaire *indifferent* et sujet a circonstances. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 268, Hippeau.)

Cf. IV, 571[c].

**INDIGENCE**, s. f., état de celui qui est indigent :

Et por la povreté douteuse
Il parle de la soufreteuse
Que nous appelons *indigence*.
(*Rose*, 8219, Méon; I, 274, Michel.)

— Anc., privation :

Le vin garist le corps de *indigence*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 7[d].)

**INDIGENE**, adj. et s., né dans le pays qu'il habite :

*Indigene* des regions Lemovicques. (Rab., *Pantagr.*, VI.)

**INDIGENT**, adj., qui manque des choses les plus nécessaires à la vie :

Onc si despite ne vi gens
Cum ceus que l'en voit *indigens*.
(*Rose*, 8223, Méon ; I, 272, Michel.)

— Anc., qui manque :

Elles (ces choses-là) sont *indigentes* et appetentes de ce qui leur est propre. (Amyot, *Prop. de table*, II, iii.)

**INDIGESTE**, adj., difficile à digérer ; anc., non digéré :

Pluseurs vapeurs crues et *indigestes*, qui ne sont pas digerees. (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 19d.)

**INDIGESTION**, s. f., trouble de la digestion :

Ce valt contre *indigestion*. (*Simples medicines*, f° 4, dans *Dict. gén.*)

**INDIGETE**, adj., t. d'ant. rom., *dieu indigete*, héros divinisé, demi-dieu, propre à un pays :

Les dieux s'appellent *indigetes*. (Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, p. 545, éd. 1585.)

**INDIGNATION**, s. f., sentiment de colère ou de mépris contre une personne, une chose indigne :

Kar ire est en l'*indignation* de lui. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XXIX, 4.)
Quar ire est en son *indignation*. (*Psaut. de Metz*, XXIX, 5.)

— Anc., malédiction :

Se tu celui Guillaume n'es,
Diex t'envoit s'*indinacion*.
(*Mir. de N.-D.*, II, 31.)

Cf. IV, 572a.

**INDIGNE**, adj., qui n'est pas digne de quelque chose :

Ceste meisme parole ke nos est *endigne*. (*Dial. Greg. le pape*, p. 141.)

... Quelque rançon qu'il assigne,
Riens n'y vauldra, il est *indigne*
A faire satiffacion.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 3959.)

**INDIGNEMENT**, adv., d'une manière indigne :

*Indignement* Deu volsis resembleir. (*Dial. Greg. le pape*, p. 118.)

**INDIGNER**, v. — A., exciter l'indignation de.

— Réfl., éprouver de l'indignation :

Et se escusa que nus ne se devoit merveiller ne contre luy *soi indigner*. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 19a.)

Cf. IV, 572b.

**INDIGNITÉ**, s. f., caractère de ce qui est indigne :

Et vrayement paroles me defaillent a declarer a son droit l'*indignité* de cette besogne. (Gerson, *Plainte au Parlem.*, ap. Constans, *Chrestom.*, 274, 7.)

— Action, conduite indigne vis-à-vis de qqu'un :

Isabelle ne pouvant plus supporter les hontes et *indignitez* qu'elle recevoit de luy, s'enfuit avecques son fils. (Pasq., *Rech.*, VI, 33.)

**INDIQUER**, v. a., faire connaître (à qqu'un) où se trouve une personne, une chose :

*Indiquer*. To shew, signifie, betoken, demonstrate, declare ; also, crosse, travers, overthwart, sidelong. (Cotgr.)

**INDIRECT**, adj., qui n'est pas direct ; détourné, en un mauvais sens :

Par toutes les voyes et manieres illicites et *indirectes*. (1364, *Ord.*, IV, 507.)

**INDIRECTEMENT**, adv., d'une manière indirecte :

... Sanz ce que jamais en puist estre faicte aucune poursuite ne accion de droit ou de fait, directement ou *indirectement*. (1419, *Ord.*, XII, 263.)

... Directement ne *indirectement*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 279.)

**INDISCERNABLE**, adj., qu'on ne peut discerner :

Que nous ont faict ces bestes innocentes, *indisciplinables*, sans industrie, sans raison active, par quoy nous y tollissons leur viande ? (Daigue, *Tr. des tortues*, XII, éd. 1530.)

L'un sembloit a l'autre *indiscernable*.
(R. et A. d'Aigneaux, *Trad. de Virg.*, f° 275 r°, éd. 1582.)

**INDISCIPLINABLE**, adj., qu'on ne peut discipliner :

**INDISCIPLINÉ**, adj., qui n'est pas discipliné :

Et monta a tel orgueil le fol et *indiscipliné* peuple que ils manderent... (Est. Medicis, *Chron.*, I, 86.)

— Anc., ignorant :

Ilz sont *indisciplinez* pour ce que ilz ne daignent apprendre. (Oresme, *Eth.*, VII, 14.)

**INDISCRET**, adj., qui manque de réserve :

Par ceste meismes *indiscrete* et desordinee maniere. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 64.)

Fol, folliant, imprudent, *indiscret*
Et moins sçavant qu'un docteur en decret.
(Cl. Marot, *Trois ep. du coq a l'asne*, OEuv., I, 273, Jannet.)

— Inattentif :

Mesme comme ils sont ignorans et *indiscrets*, ils (les tanneurs marrons) achetent des peaux de bestes mortes de feu, chose qui apportent danger a tous ceus qui les touchent. (1595, *Req. des tanneurs d'Autun au parlem. de Dijon*, Livre noir, f° 172, A. Autun.)

**INDISCRETEMENT**, adv., d'une manière indiscrète :

Celuy qui *indiscretement* avoit parlé et escript. (*Triomphe des vertus*, B. N. 443, f° 27 r°.)

— Anc., sans apporter d'attention :

Les supplications que ons li presentoit, ilh les signoit mult *indiscretement*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 77.)

**INDISCRETION**, s. f., anc., manque de discernement ; étourderie, vivacité :

Et si permainet a laz d'*indiscretion*. (*Job*, p. 454.)

Le jour que je partis de Rome, M. d'Ossat, se promenant aveq moi, je vousis saluer un autre jantilhome, ce fut d'une tele *indiscretion* que de mon pousse droit j'allai blesser le couin de mon euil droit, si que le sang en sortit soudein. (Mont., *Voyag.*, p. 193, éd. 1774.)

Sans l'*indiscretion* et inconsideration de la jeunesse. (Brantome, *Gr. capit. fr.*, III, 208, Lalanne.)

**INDISPOSITION**, s. f., légère altération dans la santé :

Car les plus saiges errent aucunes foys, ou par amour, ou par hayne, et aucunes fois par l'*indisposition* des personnes. (Commynes, *Mém.*, II, ii, p. 93, Chantelauze.)

— Disposition peu favorable :

Procession de Sainte Genevieve pour l'*indisposition* du temps. (xvie s., *Titre*, B. N. 5221, f° 127.)

Cf. IV, 572c.

**INDISSOLUBLE**, adj., qui ne peut être dissous, rompu, résolu :

L'union de charité *indissoluble*. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Autrement il s'en ensuyvra mil absurditez intolerables et *indissolubles*. (Bodin, *Rep.*, II, 7.)

Enormes et *indissolubles* difficultez. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, II, 136, Hippeau.)

**INDISSOLUBLEMENT**, adv., d'une manière indissoluble :

Et sera l'amour d'entre eulx plus parfaicte et plus joincte et lyee *indissolublement* que jamais. (1471, *Lettres de Louis XI*, IV, 355.)

Et qu'il veult estre perpetuel serviteur et *indissolublement* lyé au service du roy. (8 oct. 1518, *Négoc. entr. la Fr. et l'Autr.*, II, 159.)

**INDIVIDU**, s. m., être formant une unité distincte :

Les complexions particulieres sont infinites selonc le *individue*. (Lanfranc, *Chirurg.*, B. N. 1323, f° 110c.)

La naturelle alliance du plus riche et secret *individu*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, II, 136, Hippeau.)

Cf. IV, 572e.

**INDIVIDUEL**, adj., qui est propre à l'individu :

Il y a en ceste espece unité *individuale*,

avec perpetuité de succession, ne plus ne moins qu'au phœnix d'Arabie. (RAB., *Cinq. liv.*, III, éd. 1564.)

Un des propres signes et *individuels* des fievres, c'est la soif inextinguible. (PARÉ, *Œuv.*, XX, 2ᵉ p., XVII.)

**INDIVIS**, adj., qui ne se divise pas.

— *Par, pour indivis,* loc. adv., sans être séparé :

La moitié *pour indivis* de tous les biens meubles et conquestz immeubles dudit deffunt. (1396, *Fragm. d'un repert. de jurisp. paris.*, Mém. Soc. hist. de Paris, XVII, 12.)

La saisine des deus pars *par indevis.* (1437, *Cout. d'Anjou*, II, 346, Beautemps-Beaupré.)

**INDIVISIBILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est indivisible :

L'*indivisibilité* d'icelluy (mariage) est de droict naturel. (*Mir. hist. de Fr.*, fᵒ 86 vᵒ, éd. 1516.)

**INDIVISIBLE**, adj., qu'on ne peut diviser :

Pannicle continue, *indivisible* en soi meisme. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, fᵒ 25, ap. Littré.)

Combien que ces choses sont teles,
*Indivisibles* et morteles.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 123.)

**INDIVISIBLEMENT**, adv., d'une manière indivisible :

Et se sont unies (les personnes de la S. Trinité) *indivisiblement* en unité de leur essence. (CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 22533, fᵒ 6ᶜ; I, 15, éd. 1482.)

**INDIVISION**, s. f., possession par indivis.

— Anc., absence de division, de partage :

L'unité denote *indivision.* (CHAMPEYNAC, *Metaphys.*, dans *Dict. gén.)*

**INDOCILE**, adj., qui n'est pas docile ; anc., qui n'est pas susceptible d'instruction :

Peuple *indocille.*
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, dans *Dict. gén.*)

Ce testu *indocile* pense il pas reprendre un nouvel esprit ? (MONT., III, XIII.)

**INDOCILITÉ**, s. f., caractère de celui qui est indocile :

Plusieurs des anciens ont entendu l'*indocilité* par l'hieroglyphique du porc. (G. DE MONTLYARD, p. 105, éd. 1615.)

**INDOCTE**, adj., qui n'est pas docte :

Medecins *indoctes. (Prem. vol. des expos. des epist. et evang. de karesme*, fᵒ 109 rᵒ, éd. 1519.)

Temystocles *indoct* on estima.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XIII, aux eschol.)

**INDOLENCE**, s. f., insensibilité :

Rosier est arbre espineuse ;
Petit est, mes mout vertueuse
En fleurs, en feuilles, en semence,
Et aussi de grant *indolence.*
(*Poëme moral. sur les propr. des choses*, XXXI, 3, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 458.)

En *indolence* et delectation.
(BUGNYON, *Erotasmes*, p. 82, éd. 1557.)

**INDOMPTABLE**, adj., qu'on ne peut dompter :

L'ennemy seroit *indomptable.*
(1420, *Compl. des bons Françoys*, dans *Dict. gén.*)

... Ma poitrine pleine
D'une *indomtable* fureur.
(J. DU BELL., *Œuv.*, Musagnœomachie, p. 149, Marty-Laveaux.)

Une opiniastreté *indontable.* (BOD., *Demon.*, fᵒ 225 rᵒ.)

**INDOMPTÉ**, adj., qui n'a pas été dompté :

Par *indomptee* contention. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, fᵒ 167 vᵒ.)

Le comte de Sanserre
Et le seigneur d'Iliers
Te porteront par terre,
*Indomtez* chevaliers.
(RONS., *Odes*, II, VI, Prophétie du dieu de la Charante.)

**INDU**, adj., qui est contre ce qu'on doit, contre la règle :

Et eslever coses *indeues* en leurs terres. (FROISS., *Chron.*, VII, 85, Luce.)

S'enrichissent par moyens *indeus.* (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 45, éd. 1566.)

**INDUBITABLE**, adj., dont on ne peut douter :

Il y avoit apparance *indubitable* de bataille. (MEIGRET, *Polybe*, I, 14.)

Le seau *indubitable* de la verité. (CHOLIERES, *Apres disnees*, fᵒ 132 vᵒ, éd. 1587.)

**INDUBITABLEMENT**, adv., d'une manière indubitable :

Apres ledit assault donné, ce Turc s'en iroit *indubitablement* sans aucun retour. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, CCLXVI.)

**INDUCTION**, s. f., action d'amener qqu'un à qqch., suggestion :

Et qu'ay par fole *inducion*
Empiré ma condicion.
(J. LE FEVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, fᵒ 19ᵈ.)

Par l'*induccion* et temptacion de l'ennemy. (1457, A. N. JJ 189, fᵒ 62.)

Nous avons entendu que plusieurs de nos subjects mineurs et en bas aage ont esté tirez par *inductions* a jeux de hazard. (Février 1566, *Ord. de Moulins*, LIX.)

**INDUEMENT**, mod. indûment, adv., d'une manière indue :

Mais pour ce mie ne l'avons que *induement* le demandons. (*Mir. de N.-D.*, III, 245.)

En prendant dou leur *indeuwement.* (18 déc. 1346, *Reg. de la loy*, 1340-1354, *banit a tous jours*, A. Tournai.)

Sans cause, *indeuement.* (1368, A. N. MM 1095, pièce 1.)

*Indehumment.* (1385, ap. Bulliot, *Abb. de S. Mart.*, II, 238.)

Ciceron luy respondit *indeuement* et contre les loix esté creé tribun. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

**INDUIRE**, v. a., engager, amener à :

*Induire*, fourconseiller et attraire en fait de fianchailles, par feintes voyes, une jouene fille. (31 janv. 1436, *Reg. de la loy*, A. Tournai.)

Pour *induire* le Grand Seigneur a un accord. (21 sept. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 34.)

Lire ici les quatrième, huitième et neuvième exemples de la première subdivision de ENDUIRE, III, 135ᶜ.

— Étabir par voie de conséquence :

*Induire* le cas d'une loy a une autre. To lay, ar apply law unto law; to conferre one law with another. (COTGR.)

— Anc., revêtir :

Gardez que vous soiez honestement vestu, sans *induire* nouvelles devises. (*Menag.*, I, 13.)

— Instruire :

Apres veistes Judas *induire*
Ses satelites et conduire.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20093.)

Cf. ENDUIRE, III, 135ᶜ, et IX, 458ᵇ.

**INDULGEMMENT**, adv., d'une manière indulgente :

Se comporter paternellement et *indulgemment* a l'endroit de ceux qui leur sont commis. (DU VAIR, *Har.*, p. 163.)

*Indulgemment.* Indulgently, too mercifully. (COTGR.)

**INDULGENCE**, s. f., facilité à excuser et à pardonner les fautes :

K'ensi cun li pechiet habondent habonst assi li *indulgence.* (*Serm. de S. Bernard*, 106, 32.)

Et tant comme a che je ai renonchié et renonche... a toutes graces, *indulgenses* et respis donnes ou a donner de l'apostole. (1298, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, fᵒ 67 rᵒ.)

*Ingdulgence.* (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. Saint-Omer, fᵒ 5 rᵒ.)

Ci ensuivent les perigrinacions, *endulgences* et pardonnance de peine et de coulpe de toute la terre sainte. (CAUMONT, *Voyage d'oultrem.*, p. 59, Lagrange.)

**INDULGENT**, adj., qui a de l'indulgence :

O ciel, injuste ciel, qui pardonne les crimes
Et aux meschancetes *indulgent*, nous animes.
(ROB. GARNIER, *Hippol.*, II, 59.)

— Substantiv. :

Que c'est une farouche alliance de marier le divin avecques le terrestre,... le severe a l'*indulgent.* (MONT., III, XIII, p. 229, éd. 1595.)

**INDULT**, s. m., privilège accordé par le pape de nommer à certains bénéfices

ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun :

Proposerent a rompre l'*indoulte* a genoulx. (CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuv., II, 73, Kerv.)

La grace et *indult* de nostre Sainct Pere. (1542, *Cart. de Cysoing*, p. 709.)

— Par extens. :

Leur conceder un *indult*, moyennant lequel se peussent confesser les unes aux autres. (CHOLIERES, *Guerre des males et des fem.*, f° 62 r°, éd. 1588.)

**INDUMENT**, mod., v. INDUEMENT.

**INDURATION**, s. f., durcissement; fig., endurcissement :

L'*induration* de leurs maulvaises œuvres et incidieuses cogitations. (*Prem. vol. des expos. des epist. et evang. de karesme*, f° r°, éd. 1519.)

Cf. IV, 574 .

**INDURÉ**, adj., endurci, au figuré :

Mais se fureur avez au cueur emprainncte
Et qu'elle soit de long temps *induree*,
Tout tremblera devant vos yeux sans fainte.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 59 v°.)

**INDUSTRIE**, s. f., adresse à exécuter quelque chose :

Les sens d'armes, raisons et *industries* par lesquelles ils conquistrent jadis les pays et les terres. (BERSUIRE, *T. Liv.*, B. N. 31, P. Meyer, *Rapp.*, p. 82.)

— Art, métier que l'on exerce :

Mestier et *industrie* de charpenterie. (1471, *Ord.*, XX, 82.)

**INDUSTRIEL**, adj.

Cf. INDUSTRIAL, IV, 574[b].

**INDUSTRIEUSEMENT**, adv., d'une manière industrieuse :

... Les eschieles par avant *industrieusement* ordonnees pour ce faire. (MIELOT, *Advis dir.*, dans *Chev. au cygne*, I, 281, Reiffenberg.)

Incrustations *industrieusement* entaillees. (YVER, *Print.*, p. 522.)

**INDUSTRIEUX**, adj., qui fait preuve d'industrie :

Martin Zacharie, homme *industrieux*. (MIELOT, *Adv. dir.*, dans *Chev. au cygne*, I, 281, Reiff.)

Soigneux et *industrieux* amplificateur de la chose publicque. (*Mer des cron.*, f° 202 r°.)

**INEBRANLABLE**, adj., qu'on ne peut ébranler :

Cueur *inebranlable*. (FRANÇ. DE SALES, dans *Dict. gén.*)

**INEFFABILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est ineffable :

Ceste *ineffabilité* divine. (P. DE LA COSTE, *Cathol. Expos.*, éd. 1582, dans *Dict. gén.*)

**INEFFABLE**, adj., qui ne peut être exprimé par des paroles :

Chose incomprehensible et *ineffable*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Dieu donques est Dieu l'*ineffable*,
Dieu que nul mortel ne conçoit.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 39 r°, éd. 1597.)

L'angelique Thomas de voix, de doctrine, d'*inefable* douceur, suyt Sainct Bernard. (LA BODERIE, *Harm.*, 54, éd. 1578.)

**INEFFABLEMENT**, adv., d'une manière ineffable :

Et feis sa divinité
Vestir de nostre humanité
De la Vierge *ineffablement*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 43[b].)

Ysaac se declara *ineffablement* douls et obedient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 74 v°.)

**INEFFICACE**, adj., qui n'a point d'efficacité :

Li vent de miedi font la matiere desusdicte lubre et moiste et *inefficax* a generacion. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 196[b].)

**INEGAL**, adj., qui n'est pas égal à une chose ou à soi-même :

Et aus autres choses aus quelles elle est *inequal*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 217[b].)

— Subst., *son inegal*, son inférieur :

Je note en ceste entreveue la magnanimité et gentillesse de nostre roy, de s'estre rendu la si familier a un capitaine, grand certes, mais pourtant *son inegal*. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, VIII.)

**INEGALEMENT**, adv., d'une manière inégale :

Nombres *inegalement* distans. (CHUQUET, *Triparty*, p. 229, Marre.)

*Inesgallement*. (*Cout. de Fr.*, 1517.)

Et si leurs mises sont egales et leurs personnes sont estimees *inegalement*. (EST. DE LA ROCHE, *Arithm.*, f° 145 v°, éd. 1520.)

**INEGALITÉ**, s. f., défaut d'égalité :

Et il m'a fet dame du monde,
Ou moult d'*inegauté* redonde.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 21[c].)

Consideree l'*inequelité* de trois chanoines de nostre chapelle. (1340, A. N. JJ 72, f° 431 r°.)

La dissonance et descordant multitude de toutes choses... elle (la musique) acorde et assemble par une *inequalité*. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f, 19[c].)

Loin d'*inequalité*, qui trop est dangereuse,
Et presque insupportable a toute ame amoureuse.
(RONS., *Eleg.*, XV, p. 114, éd. 1578.)

**INELEGANCE**, s. f., manque d'élégance :

Et sachez que ce que plusieurs estiment elegance humaine est *inelegance* et parole fardee devant Dieu. (LE FEVRE D'EST., *Trad. de la Bible*, ep. exhort. des epist., éd. 1525.)

**INELEGANT**, adj., qui manque d'élégance :

Que le langaige soit rude et *inelegant*. (CL. DE SEYSSEL, *Hist. de Louis XII*, p. 1, éd. 1558.)

Livre escrit en termes latins non *inelegans*. (PASQ., *Rech.*, III, 44.)

**INELOQUENT**, adj., sans éloquence :

Mon dire *ineloquent*.
(O. DE S.-GEL., *Sej. d'honn.*, f° 151 r°.)

S'ils ont pris en haine un advocat, l'endemain il leur devient *ineloquent*. (MONT., III, x, p. 157, éd. 1595.)

**INELUCTABLE**, adj., contre quoi on ne peut lutter :

Enfin fortune et faict *ineluctable*
Me colloquerent en ce pays estable.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 82[b].)

**INENARRABLE**, adj., qu'on ne peut raconter :

Gemissemens *inenarrables*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Ta puissance est *inenarrable*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes 2282, 1[re] j., f° 25 r°.)

Remplis Syon de tes vertus *inenarrables*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ecclesiastic., XXXVI.)

Cf. INNARABLE, IV, 586[b].

**INEPTE**, adj., qui n'a pas d'aptitude pour telle ou telle chose :

Avoecq che la tenuité de mon engien me admonestoit de estre estimé *inept* et non propice si ... (*Disc. adressé au duc de Bourg. par les ambass. d'Ed. IV*, ap. Chastell., *Œuvr.*, IV, 375, Kerv.)

— En parlant de choses, impuissant :

Parolle *inepte* et incongnue. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Ses argumens sont faibles et *ineptes* a verifier ce qu'il veut. (MONT., II, XII, p. 287, éd. 1595.)

**INEPTEMENT**, adv.

Cf. IV, 574[c].

**INEPTIE**, s. f., caractère de ce qui est inepte; chose inepte :

*Ineptie*. (R. EST., 1549.)

Tant d'*inepcies* du vulgaire. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, Epitome au lect., III, 122, éd. 1556.)

**INEPUISABLE**, adj., qu'on ne peut épuiser :

*Inexpuisables* fontaines d'eloquence. (J. ROBERT., *Renvoy a M[gr] de Montferrand*, dans *Œuv. de Chastell.*, VII, 180.)

Fouiller les thresors de la conoissance qui sont *inexpuisables*. (DAMPMARTIN, *Merveilles du monde*, Epistre, sign. A r°, éd. 1585.)

Fleuve *inespuisable*.
(CHASSIGN., *Ps.*, VI.)

**INEQUITABLE**, adj., non équitable :

Ce qui est contre la loy et *inequitable*. (LE PLESSIS, *Eth. d'Arist.*, f° 73 r°, éd. 1553.)

O celestes cruels, o Dieux *inequitables*,
Avez vous donc meurtry tant de gens venerables?
(ROB. GARNIER, *Porcie*, IV, 1608, Fœrster.)

**INERME**, adj., impuissant :

Et Democrite en songeant se repose,
De veue et d'oir pour son plaisir *inerme*.
(VASQUIN PHILIEUL, *Toutes les euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 397, éd. 1555.)

**INERTE**, adj., qui n'a pas d'activité :

Lequel n'avoit la contenance *inherte*.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 107c.)

**INERTIE**, s. f., état de ce qui est inerte :

Athonie ou *innertie*. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

**INESPERABLE**, adj., qu'on ne peut espérer :

Souhait *inesperable*. (LA PORTE, *Epith.*, p. 251.)

**INESPERÉ**, adj., que l'on n'espérait pas :

Ceste *inesperee* facilité de conqueste. (MONT., I, XXIV, p. 79, éd. 1595.)

**INESPEREEMENT**, mod. inespérément, adv., d'une manière inespérée ; anc., sans aucun espoir :

Et retourna en Thessalie qui *inespereement* avoit occy Alexandre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, III, 10.)

Il se treuve *inesperement* en ce lieu. (3 nov. 1571, *Lettre des gouverneurs de Besançon a Charles IX*, ap. Beaune et d'Arbaumont, *Les Univers. de Franche-Comté*, p. 118.)

On a dit *insperement*, fait directement sur *insperatus* :

Proposez vous aussi les douteuses issues
Des batailles souvent *insperement* perdues.
(ROB. GARNIER, *Antigone*, II, 890, Fœrster.)

**INESTIMABLE**, adj., qui est au-dessus de toute estimation :

Grace d'*inestimable* pris.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 72c.)

Ses vertus sont *inestimables*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 18c.)

Par grant envye *inextimable*.
(GUILLOCHE, *Proph. de Ch. VIII*, p. 43.)

*Inextimable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, III, 9.)

**INESTIMÉ**, adj., inestimable :

Fleur de beaulté de grace *inestimee*.
(O. DE LA MARCHE, *Parem. et triumph. des dames*, prol. de l'act., éd. 1870.)

**INEVITABLE**, adj., qu'on ne peut éviter :

*Inevitable*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université M. s. l. II, 7, f° 62 v°.)

Necessité *inevitable*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 74a.)

*Inevitable* necessité. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle de M. S. Ben.*, f° 97c, éd. 1486.)

Peril *inevitable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 194 v°.)

**INEVITABLEMENT**, adv., d'une manière inévitable :

Je l'aymerai *inevitablement* jusques a la mort. (*Eurial. et Lucr.*, f° 10 v°, éd. 1493.)

**INEXCUSABLE**, adj., qui ne peut être excusé :

Le desloyal est *inexcusable*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 203c.)

*Inexcusable* ingratitude. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, VI, 22.)

— Indispensable :

Pour furnir et pourveoir a la restauration et rebatissement tant de l'eglise et halle d'icelle que des aultres ediffices necessaires et *inexcusables* illecq. (8 août 1588, *Lettres de Philippe II, roi d'Espagne*, 2e Reg. aux privilég., f° 69, A. Bailleul.)

**INEXCUSABLEMENT**, adv., sans pouvoir s'excuser :

Prejudiciera *inexcusablement* au droit et a l'authorité de l'empire. (7 avr. 1545, *Pap. de Granvelle*, III, 117.)

**INEXECUTABLE**, adj., qu'on ne peut exécuter :

Ceux cy disent : elle est enchesnee, c'est a dire *inexecutable* ; tout ainsin que les coupebourses de Bourdeaux, en parlant, disoyent que les bourses des femmes estoient enchesnees et qu'il leur estoit impossible de les eventrer. (*Chron. bordel.*, I, 218.)

**INEXECUTÉ**, adj., qui n'a pas été exécuté :

Pourroient nos dites lettres et l'effet d'icelles demourer *inexequtees* et comme illusoires. (1484, *Registres du conseil sous Ch. VIII*, p. 193.)

Nostre intention demourra tousjours en cest endroict *inexecutee*. (1539, *Ordonn. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 72 v°.)

**INEXECUTION**, s. f., manque d'exécution :

Les reformez se plaignoient des *inexecutions* de l'edict. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 2.)

**INEXORABLE**, adj., qui ne peut être touché par les prières :

Commandement *inexorable*. (CL. DE SEYSSEL, *Appien*, dans *Dict. gén.*)

Parmy tant et tant d'incommoditez et de necessitez *inexorables*. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

**INEXPERIENCE**, s. f., manque d'expérience :

Leur *inexperience* des armes. (1460, *Droits de la couronne de Fr.*, dans *Dict. gén.*)

S'entr'reprochant eux mesmes leurs fautes et *inexperiences*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, I, XIII.)

**INEXPERIMENTÉ**, adj., qui manque d'expérience :

Homme *inexperimenté* et estourdi. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, V, 14.)

Soubs la conduite d'un ministre jeune et *inexperimenté* aux choses de la mer. (1555, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 332.)

— Qu'on n'a pas expérimenté, éprouvé :

Le plus vieil et mieux cogneu mal est tousjours plus supportable que le mal recent et *inexperimenté*. (MONT., III, IX, p. 120, éd. 1595.)

**INEXPIABLE**, adj., qui ne peut être expié :

Crime *inexpiable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, VI.)

Blasphemes *inespiables*. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 212.)

**INEXPLICABLE**, adj., qui ne peut être expliqué, déterminé :

Tu as multiplié par nombre *inexplicable* la gent ecclesiastique. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 72b, éd. 1486.)

**INEXPRIMABLE**, adj., qu'on ne peut exprimer par la parole :

Ce mot mignardises se trouvera *inexprimable* en leur langage. (H. EST., *Precell. du lang. fr.*, p. 71, éd. 1579.)

**INEXPUGNABLE**, adj., qui ne peut être forcé, pris d'assaut :

Rochiers *inexpugnables*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 334a.)

Lieu *inexpunable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, III, 15.)

**INEXTINGUIBLE**, adj., qui ne peut s'éteindre :

O mordant flamme *inextinguible*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 435.)

Le remords de conscience que les theologiens appellent sindereze qui est comme ung feu *inesquendible*, ou comme ung vers qui tousjours ronge la conscience. (P. FERGET, *Le Mirouer de la vie humaine*, f° 138 r°, éd. 1482.)

**INEXTRICABLE**, adj., dont on ne peut se tirer, se démêler :

Pour prison seure *inextricable* erreur.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, f° 137 r°.)

Semence de tous maulx et erreurs *inextricables*. (*Mir. histor. de Fr.*, f° 43 v°, éd. 1516.)

**INFAILLIBILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est infaillible :

*Infallibilité*. (FRANÇ. DE SALES, *Autorité de s. Pierre*, ms. Chigi, f° 41a.)

**INFAILLIBLE**, adj., qui ne peut faillir, manquer d'arriver :

*Infallible* promesse.
(OL. DE MAGNY, *Odes*, f° 5 v°, éd. 1559.)

— Dans un sens part., qui ne fera pas défaut :

Tiens toy seur que tu as un amy *infallible* en moy. (FABRI, *Rhet.*, f° 96 r°.)

— Qui ne peut faillir, se tromper :

Savoir *infallible*. (*Nelson sur Job*, Vat. Chr. 1683, f° 10b.)

Tresor de richesse *infallible*.
(CHASTELL., *l'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen. 2444, f° 30 v°, *Œuv.*, VI, Kervyn.)

Raison *infallible*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 4.)

*Infallible.* (Franç. de Sales, *Autorité de s. Pierre*, ms. Chigi, f° 35ᵃ.)

— Part., qui ne peut errer dans les matières de foi :

Ordonnances *infallibles.* (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 81ᶜ, éd. 1486.)

Verité *infalible.* (Calv., *Deut.*, p. 138.)

**infailliblement**, adv., d'une manière infaillible :

*Infalliblement.* (*Nat. et secr. de l'amour*, Ars. 2580, f° 11 r°.)

*Infaliblement.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 192 v°.)

**infame**, adj., qui s'est diffamé dans l'opinion publique ; flétri par la loi :

*Infame* et parjure.
(1356, *Compl. sur la bat. de Poitiers*, B. N. 4407.)

O femme oultrageuse et *imfemme.*
(Lefranc, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 130ᵇ.)

Le dit seigneur de Ligny respondit : Comment, meschans, lasches et *infasmes*, estes vous si hardys que d'entrer en ma presence ? (Le Loyal Serviteur, *Chron. de Bayard*, xvii, p. 26.)

**infamie**, s. f., caractère de ce qui est infâme ; flétrissure imprimée par la loi :

Et demain estre menee par les places publiques en *infamie* et a honte perpetuelle. (*Sept Sages de Rome*, p. 19.)

— Action, parole infâme :

Pour aucune *infamie* que il avoient oy dire de lui. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 42 v°.)

**infant**, s. m., en Espagne et en Portugal, prince du sang puîné :

Je m'en allay par l'ayde de l'*infant* par sauf conduit. (G. de Lannoy, *Voy. et ambass.*, p. 9, Soc. Biblioph. de Mons.)

Le seigneur *infent* de Navarre. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 57 v° ; I, 287, Soc. Hist. de Fr.)

**infanterie**, s. f., troupe de gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied :

Et pour nos pietons ou avanturiers anciens, nous ne serions pas guerriers si nous ne disions *infanterie*, mots françois que nos soldats voulurent italianiser lorsque nous possedions le Piemont, pour dire qu'ils y avoient esté. (E. Pasq., *Rech.*, VIII, 3.)

Cf. Enfanterie, III, 140ᶜ.

1. **infanticide**, s. m., celui qui tue un enfant, partic. un nouveau-né.

— Adjectiv. :

La perversité des femmes adulteres, venefiques, *infanticides.* (Rab., *Cinq. liv.*, XI.)

2. **infanticide**, s. m., crime de celui qui tue un enfant :

*Infanticide.* Childe-murthering, infant-killing. (Cotgr.)

**infantile**, adj., relatif aux enfants en bas âge :

Si nous havons une petite fille qui die des motz *infantiles*, il n'i haura personne que n'i prenne playsir et ne la loue. (Bonivard, *Advis et devis des lengues*, p. 40.)

Cf. Enfantil, III, 141ᵃ.

**infatigable**, adj., qui ne peut être fatigué :

Invincible, *infatigable* et ferme comme un roc. (J. Le Maire, *Cour. margar.*, p. 29, éd. 1549.)

— Par extens. :

Aristote disoit le ciel estre esmeu et poussé par une action divine et *infatigable.* (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, f° 35 r°.)

**infatigablement**, adv., d'une manière infatigable :

Les benoistz esperiz qui te louent incessamment et *infatigablement.* (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 73ᵇ, éd. 1486.)

Courir *infatigablement.* (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 19 v°.)

**infatuer**, v. a., donner une prévention folle pour une personne ou pour une chose.

— *Infatué,* p. passé, qui a une prévention folle :

Les Romains estoient si *infatuez* et si affolez de telle multitude de dieux qu'ilz mettoient une deesse des chambres privees. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 62ᵈ.)

**infecond**, adj., qui n'est pas fécond ; fig. :

Et beaucop de peine *infeconde.*
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 2461.)

**infecondité**, s. f., manque de fécondité :

De quelque science qu'il use,
*Infecondité* lui refuse.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, II, 2229.)

L'*infecundité* des terres. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 50 r°.)

**infect**, adj., qui répand des exhalaisons d'une odeur de corruption et malfaisantes :

Plus *infaict* estoit que ung chien.
(*Chans.*, E. Picot, *Rev. d'hist. litt.*, I, 147.)

Et ne sont pas cocodrilles *infaits*,
Ne scorpions tortus et contrefaits.
(Cl. Mar., *Enf.*, Œuv., p. 52, éd. 1596.)

Des tigresses, je croy, tu a succé le laict,
Ou plutost d'Alecton le noir venin *infect.*
(Jod., *Didon*, II.)

— Qui excite un dégoût moral :

Bigotz *infectz* dessoubz leur faulse mine.
(*Pronost. d'Habenragel*, V, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 20.)

Race *infette.* (La Bod., *Harmon.*, p. 461.)

— Perverti :

Elle n'est pas detestable a celui qui a le gout *infect.* (Oresme, *Eth.*, VIII, 3.)

Cf. Enfait, III, 138ᵇ, Infaire, IV, 576, et Infect, IV, 577ᵇ.

**infecter**, v. a., imprégner d'émanations infectes ; fig. :

Son honneur pur *infecter* ne rabattre.
(Chastell., *Dit de ver.*, Œuvr., VI, 239.)

La jalousie *infecte* de son venin la poitrine de Clymene. (P. Rons., *Œuv.*, Franc., argum. du IIIᵉ livre, éd. 1595.)

— *Infecté,* p. passé :

Ladicte maison, laquelle estoit *infectee* de la peste. (1524, *Tutelle de Philippot van de Horpe*, A. Tournai.)

— Substantiv. :

Les *enfectes* de peste. (1523, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**infection**, s. f., action d'infecter :

Le sang qui fait l'*infection* de toute la circonference de l'incision. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, f° 95 v°, ap. Littré.)

— Odeur infecte :

Pour pourveoir aux *infeccions* et immundices qui se arrestent et assemblent par un aigout. (1412, *Ord. de Ch. VI*, Mém. Soc. Hist. de Paris, VI, 67.)

L'*infection* de ces dragons rend l'aer si corompu... (*Rom. d'Alex.*, B. N. 17724, f° 276ᵇ.)

Que les dictes eauwes ne puissent causer quelque *infection.* (8 mars 1508, *Accord entre Jehan Thiebaut et Jehan Dolisies*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Cf. Infection 1, t. IV, p. 577ᵇ.

**infeodation**, s. f., action d'inféoder :

L'*infeudacion* du dit royaume de Sicile. (24 janv. 1393, *Instr. des amb. fr.*, Douet d'Arcq, *Pièces relatives à Ch. VI*, t. I, p. 116.)

En la *infeudation* et recognoissance generale contenue en l'instrument publique receu par Michelet de Creux. (1441, A. N. P 1360, pièce 885.)

**infeoder**, v. a., céder (une terre) à condition qu'elle soit tenue en fief ; par analogie :

Paier ses cens ou autres devoirs *infeodez* a son seigneur. (1411, *Cout. d'Anjou*, I, 446, Beautemps-Beaupré.)

Disme *infeodee.* (Loysel, p. 434.)

**inferer**, v. a., tirer une conséquence :

S'il y a eu quelques femmes mal advisees, vous *infererez* que toutes les autres femmes ne vallent rien. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 39 v°, éd. 1587.)

— Anc., porter :

C'est la proprieté et nature de l'ours de ne *inferer* aucune violence en la charongnie et corps d'un homme mort. (G. Tardif, *Apol. de Valla*, VII, p. 161.)

— Conclure :

Ceste fable veult *inferer*...
(Haudent, *Fables*, I, ii.)

Cf. IV, 578ᵃ.

**INFERIEUR**, adj., qui est au-dessous, au bas :

La tierce partie, laquelle parle des parties *inferiores*, qui sont les cuisses, les jambes et les pieds. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, II, 78.)

— Substant., celui qui est dans une situation subordonnée :

Si ne laissoit avec ses *inferieurs* faire de l'habile homme. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 220, Hippeau.)

**INFERIEUREMENT**, adv., à une place inférieure :

*Inferieurement*. Inferiormente. (OUDIN.)

**INFERIORITÉ**, s. f., caractère de ce qui est inférieur :

La superiorité et *inferiorité*, la maistrise et la subjection sont obligees a une naturelle envie et contestation. (MONT., III, 7, p. 92, éd. 1595.)

On trouve aussi *inferieureté*, dérivé directement de *inférieur :*

Selon la situation de la superieurité ou *inferieureté*, de la hauteur ou de la basseur. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 275 v°.)

**INFERNAL**, adj., qui appartient à l'enfer :

D'enfer trait les *infernals* Fuires.
(*Eneas*, 1919.)

Et vont en l'*infernal* palu.
(RENCLUS, *Miserere*, XCVII, 5.)

Charon, nautonnier *infernal*.
(MAGNY, *Sousp.*, LXIV.)

— Digne de l'enfer :

Li pueples *infernax*.
(J. BOD., *Saisnes*, CXCIII.)

Supplice *infernal*.
(DESPORT., *Div. amours*, XLI.)

L'ancienne langue employait aussi le doublet *infernel :*

Devant la porte *infernel*.
(*La Vision S. Paul*, B. N. 19525, f° 12 v°.)

Maison orrible et *infernelle*.
(*Resurr. Notre-Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 339b.)

Cf. INFERNAL et INFERNEULX, IV, 578b, et ENFERNAL, IX, 461c.

**INFERTILE**, adj., qui n'est pas fertile.

— Par anal., impuissant :

Mon gros engin, ma nature *infertille*.
(CHASTELL., *Les douze Dames de rhet.*, OEuv., VII, 166, Kerv.)

Vous rebutez les vieillards de s'accointer en mariage avec les jeunes, parce qu'ils sont *infertiles*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 251, éd. 1585.)

Cf. IV, 578b.

**INFERTILITÉ**, s. f., état de ce qui est infertile :

*Infertilité*. (FOSSETIER, *Chron. marg.* [1].)

[1]. La fiche sur laquelle, avec la justification complète, se trouvait cet exemple dont M. Godefroy avait communiqué une copie au *Dict. gén.*, était égarée lorsque nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et Am. S.

**INFESTER**, v. a.

Cf. IV, 578c.

**INFIBULATION**, s. f., action d'infibuler :

Ainsi faisoit on anciennement l'*infibulation* ou boucleure, comme Celse le recite. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., V, 4.)

**INFIDELE**, adj., qui n'est pas fidèle ; partic., qui ne croit pas au vrai Dieu :

La *infidele* gent de li Grex. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, II, 1.)

Sarasins *infideiles*. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 239.)

**INFIDELEMENT**, adv., d'une manière infidèle ; en trahison :

Aulcuns d'icelle ville allerent *infidelement* ouvrir une porte aux Anglois. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, II, 332.)

Mais Bessus et Nabarzanes avoient *infidelement* conclu entre euls liier le roy pour obtenir la grace de Alexandre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, III, 11.)

**INFIDELITÉ**, s. f., manque de fidélité envers la vraie religion :

Par lur granz *infidelitez*
E par lur granz iniquitez
Si furent il del tut alliz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2079.)

**INFILTRATION**, s. f., t. de médec., épanchement qui se fait peu à peu :

Les playes du coulde et de toutes joinctures sont suspectes de douleur et apostemation, a cause de l'*infiltration* des os et ligaments. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 297, éd. 1598.)

**INFINI**, adj., qui n'a point de fin, qui ne finit point :

A la gloire qui est *infinie*
Puisse venir.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 318.)

— Innombrable, très grand :

Nostre Sires le mella o *infinites* questions. (*Bible*, B. N. 901, f° 5a.)

Ce est tresor *infinit* as homes. (*Ib.*, f° 15b.)

— Qui est illimité dans son être :

La description et maniere de toutes choses estre conduite par la force et raison d'un esprit *infini*. (MONT., II, XII.)

— S. m., ce à quoi l'esprit ne conçoit pas de limites, ce qui est plus grand que toute quantité assignable :

Vaguant en cet *infini* de pensees informes. (MONT., III, XII, p. 334, éd. 1595.)

**INFINIMENT**, adv., d'une manière infinie :

La multitude des hommes croistra *infiniment*. (N. HUEN, *Voy. a Jerus.*, sign. Z r°, éd. 1488.)

Les povres gens du pais sont *infiniement* molestez des mauvais esprits. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 12 r°.)

Ont par longues annees et *infiniment* travaillé. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, II, 135, Hippeau.)

— Indéfiniment :

Representation a lieu en ligne directe *infiniement*, et en ligne collaterale, jusques aux enfans des freres inclusivement. (*Coust. de S.-Quentin*, XLIII, Nouv. Cout. gén., II, 526.)

**INFINITÉ**, s. f., caractère de ce qui est infini ; fam., quantité considérable :

De la gent une *infinité*.
(FR. ANGER, *S. Gregoire*, 714, P. Meyer, *Romania*, XII, 161.)

Apres une *infinité* d'estrois embrassemens et savoureux baisers. (LARIV., *Facet. Nuits de Strap.*, XII, I.)

**INFINITIF**, adj., qui exprime l'action du verbe d'une manière indéterminée :

Ilz sont du nombre pluratif
Et du grant muef *infinitif*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VII, 316.)

— Substant. :

*Infinitif* prezent. (MEIGRET, *Gramm.*, f° 94 r°.)

Cf. IV, 579b.

**INFIRMATIF**, adj., qui infirme :

*Infirmatif*. Infirmative, weakning, infeebling ; disamelling, disallowing. (COTGR.)

**INFIRMATION**, s. f., action d'infirmer :

Confirmation ou *infirmation* de mariage. (1499, *Ord.*, XXI, 221.)

**INFIRME**, adj., qui a quelque infirmité :

Redonne moy la liesse que prit
En ton salut mon cuer jadis *infirme*.
(CL. MAROT, *Psaum.*, II.)

Nous disons aujourd'hui *infirme*. (PASQ., *Rech.*, VIII, 34.)

**INFIRMER**, v. a., affaiblir dans son autorité :

La dicte sentence estre de nous confirmee ou *infirmee*. (1379, *Sent. du Châtelet*, A. N. L 765.)

Sans ce que ladite femme puisse durant le temps dudit mariage *infermer* ny adnuller ce que par sondit mary aura esté fait. (*Coust. de Lens*, I.)

Cf. ENFERMER 1, t. III, p. 146a.

**INFIRMERIE**, s. f., local destiné aux malades, dans un couvent, un collège, etc. :

*Infirmerie*, enfermeria. (OUDIN.)

Cf. ENFERMERIE, III, 146b, et IX, 461b.

**INFIRMIER**, s. m., celui qui soigne les malades dans une infirmerie :

*Infirmier*, enfermero. (OUDIN.)

Cf. ENFERMIER, IX, 461b.

**INFIRMITÉ**, s. f., indisposition ou maladie habituelle :

Mult de gens malaides de diverses *infirmiteis*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, I, 323.)

*Infiermité*. (*Le chevalereux Cte d'Artois*, p. 174.)

Cf. ENFERMETÉ 1, t. III, p. 146[b].

**INFLAMMABLE**, adj., qui s'enflamme facilement :

Soufre est chose de legier *inflammable*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 301[c].)

Parties chauldes et *inflammables*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 199, éd. 1598.)

Cf ENFLAMMABLE, IX, 462[c].

**INFLAMMATION**, s. f., phénomène dans lequel un corps qui brûle produit de la flamme :

Es lieus ou la secheresse est et l'*inflammacion*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 40 r°.)

— État morbide caractérisé par la chaleur et la rougeur de la partie douloureuse :

Il i a en lui plus grant *inflamation*. (*Fragm. d'un liv. de médecine*, f° 13 r°, ms. Berne A 95.)

Cf. ENFLAMMAISON, IX, 462[c]

**INFLATION**, s. f., action d'enfler, de s'enfler :

L'*inflation* des plumes signifie rompture. (VINC. PHILIPPON, *Trad. de la Fauconn. d'Arthelouche de Alagona*, B. N. 2005, f° 16 v°.)

La *inflactiun* sur la cheville. (ID., *ib.*)

Cf. ENFLATION, III, 150[b], et INFLACION, IV, 579[c].

**INFLEXIBLE**, adj., qu'on ne peut fléchir, plier, courber :

La terre si est desechie et endurcie et *inflexible* par la chaleur du soleil. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, f° 65, ap. Littré.)

Cenchrus est une serpent *inflexible* qui tousjours chemine. (*Jard. de santé*, II, 36.)

— Qui ne cède pas, au sens moral :

*Inflexible* chevalier. (FABRI, *Rhet.*, f° 81 v°.)

**INFLEXIBLEMENT**, adv., d'une manière inflexible :

Sustenoit *inflexiblement* le bien publicque. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 196 v°.)

**INFLEXION**, s. f., action de fléchir, de plier, d'incliner, courbure :

Le ventre n'a nulles *inflexions* ou incurvations. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 100[a].)

Cf. IV, 580[a].

**INFLICTION**, s. f., action d'infliger, partic. auj., d'infliger une peine :

Sans l'*infliction* de la tres rigoureuse et derniere incision de la partie enferme. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 143[d], éd. 1486.)

Sa puissance en l'*infliction* des peines (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 25 r°.)

**INFLIGER**, v. a., appliquer, en parlant d'une peine quelconque :

Il *infligera* et donnera paine sensitive aux mauvais. (*Les sign. preced. le grand jug. gener.*, le 15[e] signe.)

**INFLUENCE**, s. f., sorte d'écoulement matériel que l'ancienne physique supposait provenir du ciel et des astres et agir sur les hommes et les choses :

Par l'*influance* des estoiles.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 129[b].)

C'estoit le roy et prince aussi bien nay et qualifié de bonnes et louables complexions et *influences* qu'il en fut onc. (BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de France*, François I[er], an 1514.)

— Fig., action qui s'exerce entre des personnes ou des substances :

Le gracieux don de science
Ne descent pas par l'*influence*
Du pere en sa posterité.
(PHIL. DE VITRY, *le Chapel des trois fleurs de lis*, ms. Berne 217, f° 72[b]; A. Piaget, *Romania*, XXVII, 74, v. 133.)

Si pensa que grant affection et essaucement d'oroison fortefient le cors par *influence* de devotion. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 39 r°.)

Cf. IV, 580[a].

**INFLUENT**, adj., qui a de l'influence :

Car tout ce que fait la seconde cause, elle le faict en vertu de la premiere plus *influante* que la seconde. (LA BOD., *Harmon.*, p. 17.)

— Anc., au sens matériel, qui coule, qui déborde sur :

En ce traict y avoit plusieurs notables villages et eglise que l'on dict par les *influentes* impetuositez de la mer (les rivages rompuz) estre perillez. (CL. DE SEYSSEL, *la Loi salique.*)

**INFLUER**, v. n., en parlant des astres, exercer son influence :

Accidents qui cotidiennement adviennent et *influent*, par corps celestes et autres causes, sur les personnes et choses terriennes. (AVR. 1453, *Ord.*, XIV, 281.)

— Fig., exercer une action comparée à celle des astres :

Donnant a toutes (causes) la force (pardonnez moy ce mot) d'*influer*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 17.)

— *Influé*, p. passé, qui a subi l'influence :

Tant *influé* fust il de sidere parvers, qui contre sa complexion ne soy gardast de mesprendre. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 83, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. IV, 580[a].

**INFLUX**, s. m.

Cf. IV, 580[b].

**IN FOLIO**, adj., dont la feuille d'impression est pliée en deux :

La pluspart des livres *in folio* de ceste bibliotheque sont couverts de velours et de satin. (LESTOILE, *Mém.*, 1[re] p., p. 14.)

**INFORMATION**, s. f., action d'informer, instruction ; enquête :

*Informacion* faite des terres qui... (1334. *Inform.*, S.-Pierre-en-Pont, A. Loiret.)

Certaine *infourmacion* prepparatoire. (4 av. 1396, *Rev. de la Loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

Par povre avis ou maise *infourmacion*, (FROISS., *Chron.*, var., VIII, 261, G. Raynaud.)

*Information* precedente que c'estoit luy mesme en personne. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 256, Hippeau.)

Cf. INFORMATION, IV, 581[a], et ENFORMACION, IX, 464[a].

**INFORME**, adj., qui n'a pas de forme déterminée, mal conformé :

Helaine anchiienne et *informe*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 245 r°.)

— Fig. :

Conceptions *informes*. (MONT., I, XXV.)

**INFORMER**, v. a., mettre au courant de quelque chose :

Nous *fumes einformez*... (1351, *Lettre de J. de Chalon*, ap. Bulliot, *Abb. de S.-Martin*, II, 215.)

Pour instruire et *informer* les Sarrasins pour les faire faire. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLVI.)

— Absol., faire une instruction en matière judiciaire :

Le juge, sur la contrarieté des faits, car ils en estoient bien avant, appointa les parties a *informer*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 205, Hippeau.)

Cf. ENFORMER, III, 156[a], et IX, 464[b].

**INFORTUNE**, s. f., mauvaise fortune, malheur :

Assavoir se l'en a plus grant mestier d'amis en bonnes fortunes ou en *infortunes*. (ORESME, *Eth.*, IX, 15.)

**INFORTUNÉ**, adj., qui est dans l'infortune ; substant. :

Quant les *infortunez* sont tristes, leur tristece est alegee. (ORESME, *Eth.*, IX, 15.)

**INFRACTEUR**, s. m., celui qui enfraint :

*Infracteurs* et violateurs de ladicte paix. (1419, *Ord.*, XII, 269.)

Voulons ce ne porter prejudice fors a l'*infracteur*. (1444, *Ch.*, dans *Hist. de Metz*, V, 450.)

*Infracteurs* et contempteurs de nostre dicte sauvegarde. (1449, *Ord.*, XIV, 83.)

**INFRACTION**, s. f., action d'enfreindre ; rupture :

*Infractions*. (1250, dans *Dict. gén.*)

Li *enfraction.* (1294, *Commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 4 v°.)

Ycele *infractions* serai provee loaulment par lou mahour. (1294, *Confirmation d'Eude à la commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 7 v°.)

*Infrassion.* (22 août 1373, *Ord.*, V, 635.)

Sans aucune *infrassion.* (3 juill. 1406, *Ord.*, IX, 112.)

— Par latinisme, déchirement :

Aultre lumiere ne nous apparoissoit que des fouldres, esclaires et *infractions* des flambantes nuees. (RAB., *Quart liv.*, XVIII, éd. 1552.)

**INFREQUENTÉ**, adj., qui n'est pas fréquenté :

Desert *infrequenté.* (LA PORTE, *Epith.*)

**INFRUCTUEUSEMENT**, adv., d'une manière infructueuse :

Melciades assiegea *infructueusement* la cité de Paros. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, v.)

**INFRUCTUEUX**, adj., qui ne donne point de fruit :

Suspens es saux, qui sont arbres *infructueux.* (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 281 v°.)

**INFUS**, adj., répandu dans :

Froiez l'emastiste sur la queulz *infuse* en dragagant. (*Simples medicines*, f° 33$^{c}$, dans *Dict. gén.*)

— S'est employé par confusion avec *infusé :*

Le tout *infus* en trois onces de ptisane. (O. DE SERRE, *Th. d'agric.*, VIII, 5.)

**INFUSER**, v. a., faire pénétrer un liquide dans quelque chose ; fig. :

Ou prendrait il son influence
Pour *infuser* telle substance.
(*Nat. a l'alch. err.*, 325.)

**INFUSION**, s. f., action de répandre, d'épancher :

*Infusion* de dragagant. (*Simples medicines*, f° 34$^{c}$; dans *Dict. gén.*)

— Fig. :

L'*infusion* de la dedantriene contemplation. (*Greg. pap. Hom.*, p. 42.)

Par euvres de vertus et *infusion* de grace. (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons, f° 166$^{b}$.)

Cf. IV, 582$^{b}$.

**INGAMBE**, adj., qui a les jambes lestes, alerte :

Le plus *ingambe.* (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 184, Hippeau.)

**INGENIER (S')**, v. réfl., se travailler l'esprit pour arriver à qqch. :

Autres, de leur propre inclination *se ingenierent* a speculer les ars. (CHRIST. DE PISAN, *Ch. V*, II, 2.)

Il *s'ingenia* tant qu'il en advisa une qui luy sembla assez bonne. (B. DESPER., *Recr.*, I, 92, L. Lacour.)

Cf. ENGIGNIER 2, t. III, p. 170$^{a}$.

**INGENIEUR**, s. m., celui qui invente et construit des engins :

La mechanique ou art des *ingenieurs.* (AMYOT, *Vies*, Marcell., XXI.)

Cf. ENGIGNEOR, III, 169$^{b}$.

**INGENIEUSEMENT**, adv., d'une manière ingénieuse :

Et assi *engeniousement*, et alsi covertement nos assalt il cascun jor. (*Sermo de sapientia*, dans *Dial. Greg. lo pape*, p. 294.)

Si *ingenieusement* labouré. (FABRI, *Rhetor.*, f° 78 r°.)

**INGENIEUX**, adj., qui a de l'invention, de l'adresse :

Si scientous et si *engenious.* (*Sermo de sapientia*, dans *Dial. Greg. lo pape*, p. 290.)

Ovide Nazon, le tres *ingenieus* et noble poete. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, préf., p. 5.)

*Ingenieulx.* (1552-3, A. mun. Lyon, BB 74.)

— S. m., anc., ingénieur :

Un art mechanique est celuy duquel le maistre est vulgairement appelé ingeniaire ou *ingenieux.* (JOUB., *Chir. de Guy de Chauliac*, p. 3, éd. 1598.)

Cf. ENGIGNOS, III, 171$^{a}$.

**INGENIOSITÉ**, s. f., caractère d'une personne, d'une chose ingénieuse :

Le vin donne science et *ingeniosité.* (*La Nef de santé*, f° 42 r°.)

On trouve aussi *ingenieusité*, tiré de *ingenieux :*

Que... ceulx le puissent comprendre qui sont de moindre *ingenieusité.* (P. VAN AELST, *Reigl. de l'archit. selon Vitr.*, sign. A 2, col. 2.)

**INGENU**, adj.

Cf. INGENUE, IV, 582$^{c}$.

**INGENUEMENT**, mod. ingenument, adv., d'une manière ingénue :

Confessons *ingenuement* que Dieu seul nous l'a dict. (MONT., II, XII, p. 363, éd. 1595.)

Je confesse *ingenuement.* (LA PORTE, *Epith.*, avert.)

**INGENUITÉ**, s. f., état d'une personne libre :

Encores que le prince l'eust restitué (l'affranchi) en l'estat d'*ingenuité.* (BOD., *Rep.*, I, 5.)

— Franchise naturelle et gracieuse :

Il a cogneu et confessé en *ingenité* que... (1376-1377, *Compt. de Huguenin Duemme*, Exploits de justice faits par J. Valée, A. Côte-d'Or.)

**INGENUMENT**, mod., v. INGENUEMENT.

**INGERER (S')**, v. réfl., vouloir s'introduire auprès de, se mêler de qqch. sans droit, sans autorisation :

Nul ne *se* doit *ingerer* pour prendre. (ORESME, *Eth.*, IX, 15.)

Non espert en armes, ne digne de *moy ingerer* a rediger par escript. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Avert., Hennebert.)

**INGRAT**, adj., qui n'est pas reconnaissant :

Se il est *ingrat*, c'est certain signe qu'il n'estoit et n'est pas digne de bien. (ORESME, *Eth.*, IX, 9.)

Comme *ingrades*, faulx et mauvais.
(EUST. DESCH., *Œuvres*, VIII, 323.)

Cf. IV, 583$^{a}$.

**INGRATEMENT**, adv., d'une manière ingrate :

Les Israelites *ingratement* contemnans Nostre Seigneur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 196 r°.)

Luy demanda pardon de ce qu'il avoit faict *ingrattement* envers luy. (AMYOT, *Diod.*, XI, 10.)

**INGRATITUDE**, s. f., caractère de celui qui est ingrat :

C'est uns vices qui est apeles en clergois *ingratitude.* (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 208, f° 8$^{d}$.)

*Yngratitude.* (1284, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

*Ingretitude.* (1340, A. N. JJ 72, f° 189 v°.)

**INGREDIENT**, adj., qui entre dans la composition d'un mélange :

La quantité des medicamens *ingrediens* n'est point determinee. (PARÉ, XXV, XXVIII.)

— S. m. :

Drogues et *ingredients* d'icelles recettes. (1508, *Stat. des apoth.*, dans *Dict. gén.*)

**INGUARISSABLE**, mod. inguérissable, adj., qui ne peut être guéri :

Que playe si *ingarissable*
Soit en mon cucur si tost passable.
(CHASTELLAIN, *l'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen. 2444, f° 14 r°; *Œuvr.*, VI, 93, Kervyn.)

*Inguarissable.* (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 96 r°, éd. 1553.)

**INGUIGNE**, v. AINE.

**INGURGITATION**, s. f., action d'ingurgiter :

Que sera de ce paradis, sinon une taverne de continuelle *ingurgitation?* (N. HUEN, *Voy. a Jerus.*, sign. Z r°, éd. 1488.)

**INGURGITER**, v. — A., introduire (un liquide) dans l'estomac.

— Réfl., se gorger :

De viandes délicieuses *soy engurgiter.* (N. HUEN, *Voy. a Jerus.*, sign. H 3 r°, éd. 1488.)

**INHABILE**, adj., qui n'est pas apte à :

Eulx qui estoient a ce faire *inabiles* et

malaises a aler. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 37 v°.)

Pour lesquelles choses ilz estoient *inhabiles* de tous biens et de toutes graces. (10 mai 1384, *Ch. de Philippe le Hardi, duc de Fl.*, Ch. des comptes, A. Lille.)

**INHABILEMENT**, adv., d'une manière inhabile :

*Inhabilement.* Unably, unsufficiently, weakly; unweldily... (COTGR.)

**INHABILETÉ**, s. f., manque d'habileté :

Faute de courage ou *inhabileté* de corps. (BRANT., *Dames gal.*, 5e disc., IX, 407, Soc. hist. de Fr.)

**INHABILITÉ**, s. f., incapacité :

Pour la doleur ou pour la *inhabilité* du membre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 130a [1].)

L'ignorance, simplesce et *inhabilité* de ma personne. (*Traicté de P. Salemon*, ms. Genève 165, f° 7 v°.)

*Inhabilité* ou incapacité perpetuelle. (1534, *Cout. de Nivern.*, Nouv. Cout. gén., III, 1155.)

**INHABITABLE**, adj., qui n'est pas habitable :

Leus sauvages et *inhabitables*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 10 r°.)

Lieu *inhabitauble*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 104 v°.)

*Inhabitable*. (1376, *Bail*, A. N. MM 30, f° 174 v°.)

**INHABITÉ**, adj., qui n'est pas habité :

Plussieurs contrees demourerent toutes *inhabitees*. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. LXVI.)

**INHERENCE**, s. f., qualité de ce qui est inhérent :

Inherancia, *inherance*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

**INHERENT**, adj., qui tient profondément à l'être d'une personne, d'une chose :

Aucune chose *inherente*. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, VIII, 7.)

En la justification et justice *inherente*. (FRANÇ. DE SALES, *Controv.*, Disc. 67.)

**INHIBER**, v. — N., t. de droit, mettre opposition ; anc., d'une manière générale :

Serons contraincts leur *inhiber* de rien plus nous apporter. (RAB., *Garg.*, L.)

— A., anc., interdire :

Desfendons et *inhibons* tres estroitement a tous nos subjects, tous blasphemes et juremens. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, LXXXVI.)

Ce qui *inhibe* la saignee. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 606, éd. 1598.)

---

1. C'est cet exemple que M. Godefroy avait communiqué au *Dict. gén.* comme se rapportant à *inhabileté*. — J. B. et Am. S.

**INHIBITION**, s. f.

Cf. IV, 584b.

**INHOSPITALITÉ**, s. f., caractère inhospitalier :

Quand ils (les payens) ont voulu condamner une barbarie vileine et des façons de faire brutales et sauvages, ils ont usé de ce mot *inhospitalité*. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 609.)

**INHUMAIN**, adj., qui est sans humanité :

Faire de tres *inhumains* exces. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1411.)

L'*inhumain* prinche des Turcks.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 3109.)

**INHUMAINEMENT**, adv., de manière inhumaine :

Ferir, geter et toullier par terre *inhumainement*, jusques a sang, Willaume du Rieu. (4 sept. 1398, *Reg. de la loy*, 1393-1408, Bans de .x. libvres, A. Tournai.)

Et vous batroit tres *inhumainement*. (*Eurialus et Luc.*, f° 15 r°.)

**INHUMANITÉ**, s. f., défaut d'humanité ; au pl., actes d'inhumanité :

Inequité et *inhumanité*. (1312, *Ord.*, I, 509.)

Tant d'*inhumanites* et dommages. (*Le Songe du Vergier*, sign. A 3 r°.)

Laquelle avoit faict maintes *inhumanitez*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 65 r° ; I, 315, Soc. Hist. de Fr.)

**INHUMATION**, s. f., action d'inhumer :

... Faire l'*inhumacion*.
(*Myst. de S. Didier*, p. 272.)

*Ynumasion*. (1518, *Test.*, A. Douai.)

**INHUMER**, v. a., mettre en terre avec les cérémonies d'usage, en parlant des corps humains :

Pour *estre inhumé* en terre sainte. (1413, *Restit. à la veuve de P. des Essarts*, ap. Douet d'Arcq, *Pièces relat. à Ch. VI*, t. I, p. 365.)

Les Grecs *inhumerent* leurs morts. (AMYOT, *Diod.*, XI, 7.)

— Anc., par latinisme :

... Dedans ung seul fourneau
Qui *sera* au tiers *inhumé*.
(*Nat. a l'alchim. err.*, 1074.)

**INIMAGINABLE**, adj., qu'on ne peut imaginer :

*Inimaginables*, indicibles et incomprehensibles. (MONT., II, XII, p. 338, éd. 1595.)

**INIMITABLE**, adj., qui ne peut être imité :

Horace le juge (Pindare) *inimitable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 111 r°.)

**INIMITIÉ**, s. f., sentiment contraire à l'amitié :

*Inimistié*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 284 v°.)

*Innimitié*. (R. EST., *Thes.*, Capere.)

*Inimitié*. (ID., *ib.*)

Lire comme premier exemple de cet article la citation des *Digestes*, ms. Montpellier, inséré sous ENEMISTIÉ, IX, 459c. Cf. ce mot et ENEMITÉ, III, 137b.

**INIQUE**, adj., qui blesse l'équité :

... Par fole voie *inique*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 221.)

Mains *inicques*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 200 v°.)

*Innicques* propositions. (ID., *ib.*, ms. Bruxelles 10512, X, v, 3.)

— Emploi part., qui marque de la dépravation :

... L'ort, vil pechié *inique*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VI, 253.)

Cf. IV, 585a.

**INIQUEMENT**, adv., d'une manière inique :

La bataille *iniquement* emprise. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 14 v°.)

Se les riches dominent *iniquiment*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 179 v°.)

*Iniquement*. (*Ib.*)

**INIQUITÉ**, s. f., manque d'équité :

Est a un pau d'*ingniquité*.
(*Ren. couroné*, B. N. 1446, f° 86d.)

— Action contraire à l'équité :

Par lur granz infidelitez
E par lur granz *iniquitez*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2079.)

— Corruption des mœurs ; acte contraire à la religion, à la morale :

Que il truvast *iniquitat* de lui a hair. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, XXXV, 2.)

Car je vois que vous aoures entre les *yniquites* qui sont en vostre cueur. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 75d.)

*Enniquité*. (*Ib.*, f° 109 v°.)

Tu heiz touz ceux qui font *iniquité*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 10 r°.)

Ceulz qui euvrent et font *iniquiteit*. (*Psaut. de Metz*, V, 6.)

On trouve aussi *inequité* qui semble formé directement sur *équité* :

Comme ils viennent de greigneur convoitise, *inequité* et inhumanité. (8 déc. 1312, *Ord.*, I, 509.)

Cf. IV, 585b.

**INITIAL**, adj., qui constitue le commencement de quelque chose :

*Inicial* (cremeur) est quant tu painnes
De faire les commans de Dieu.
(*Job*, Ars. 3142, f° 166c.)

La crainte *inicielle* et filiale. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 24 v°.)

**INITIATION**, s. f., action d'initier :

Les *iniciacions*, cerimonies et festes bacchanales. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 161d.)

**INITIATIVE**, s. f., action de celui qui entame le premier quelque affaire :

En prenant l'*initiative*: (1567, dans *Dict. gén.*)

**INITIER**, v. a., admettre à la connaissance et à la participation de certaines cérémonies secrètes :

Avant qu'elle eust esté franchie ne manumisse, elle *avoit esté initiee* a celui sacre. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 412d.)

**INJECTION**, s. f., action d'injecter ; liquide que l'on injecte :

*Injection* de oille rosat. (Lanfranc, *Chirurg.*, B. N. 1323, f° 58 v°.)

Cf. IV, 585b.

**INJONCTION**, s. f., action d'enjoindre :

Il avoit enfraint lesdites *injunccions* a lui pieça faittes. (18 mai 1392, *Reg. du Châtelet*, II, 524.)

Avec *injonction* a l'hoste de bien traiter les marchans. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 101, Hippeau.)

**INJURE**, s. f., anc., injustice :

Il ne leur faut plus reprocher (aux Jésuites) la Ligue ; c'estoit l'*injure* du temps ; ils croyoient de bien faire. (1603, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, t. 184.)

— Tort immérité fait à quelqu'un :

Et si aucuns pour les *injures* dessus dites ne fasse point de clamour. (1266, *Franchises d'Orgelet*, Droz, t. 26.)

Chescun s'eschaufe outre mesure
Quant nen li fait tort et *injure*
De ses amors dont soloit estre
Par devant touz seignor et mestre.
(*Clef d'amors*, 3001.)

— Dommage causé à quelqu'un par les éléments, le temps, etc. :

Nous sauver de l'*injure* du froid. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 170 r°, éd. 1587.)

— Action offensante :

Tous les aournemens que en l'*injure* de Dieu les roys y avoient donnez. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 258a.)

— Parole offensante :

Estant en plein champ de bataille d'*injures* verbales avec sa voisine. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 78, Hippeau.)

Cf. Enjurie, III, 194a, et Enjuire, IX, 470c.

**INJURIER**, v. a., anc., faire tort à :

Celuy qui *est injurié*. (1266, *Franchises d'Orgelet*, Droz, t. 26.)

Cf. IV, 586a.

**INJURIEUSEMENT**, adv.

Cf. IV, 586a.

**INJURIEUX**, adj., offensant, outrageant :

Paroles *injurieuses*. (Mai 1373, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 152.)

— Anc., qui dit des injures, qui tient des propos outrageants :

Mes trop esteit *enjurius* ;...
De mesdire fut custumers.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 2022.)

Ou la mouller *injurieuse*.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 1054, Van Hamel.)

Cf. IV, 586a.

**INJUSTE**, adj., qui n'est pas juste, en parlant des choses :

Les maulvaises coustumes et *injustes* arriere mises. (1293, *Franch. accord. à la v. de Lons-le-Saunier*, p. 219, Tuetey.)

— En parlant des personnes :

J'ai peché com faulx et *injuste*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 33511.)

Cf. IV, 586b.

**INJUSTEMENT**, adv., d'une manière injuste :

Nous avons heuvré *enjustement* contre Dieu. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 125b.)

Soit juste ou *injustement* faicte.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, I, 569.)

**INJUSTICE**, s. f., manque de justice ; acte injuste :

*Injustice* est aquerement de mort. (*Bible*, B. N. 901, f° 11c.)

Vez ci il enfante *injustice* et fauceteit. (*Psaut. de Metz*, VII, 15.)

**INNAVIGABLE**, adj., qui n'est pas navigable :

La mer, qui auparavant estoit *innavigable*. (*Bat. Judaiq.*, II, 25.)

**INNÉ**, adj., qui est né avec nous :

*Inné*. Innate. (Cotgr.)

**INNOCEMMENT**, adv., d'une manière innocente :

Pour ce qu'il ancense *innocentement*. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 201 r°.)

Sont *innocemment* acorus a hahay. (J. de Stavel., *Chron.*, p. 61.)

**INNOCENCE**, s. f., état de celui qui est innocent; caractère de ce qui est innocent :

Sulunc la meie *innocence*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., VII, 9.)

Et pout eis en l'*ignocence* de lur quer. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 65 v°.)

Mais en tout guerpissent il plus l'*innocensce* de la vraie simpliciteit. (*Job*, p. 442.)

Je suis entres en ton temple en ma *ynossence*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 34a.)

Proposans plusieurs raisons a sa *ignoçance*. (1309, A. N. JJ 41, f° 112 v°.)

Et oies ses raisons a sa *ignorance*. (*Ib.* f° 113 r°.)

Sauvemens, raysons, deffensses et *innocensses*. (1336, A. N. JJ 70, f° 110 v°.)

Robe d'*ingnocence*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 6 r°.)

*Innoscence*. (Gers., *Traité de plus. tempt.*, ms. Troyes, f° 93 r°.)

*Ynocence*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 92 r°.)

Cf. IV, 587a.

**INNOCENT**, adj., qui ne nuit point, qui ne fait point de mal :

Li unkes ne puent *innocent* permanir, quand il ne savent voisous estre en droiture. (*Job*, p. 442.)

— Qui n'est point coupable, en parlant des personnes :

Contre le Dieu commandement
Qui dit : N'ocierras l'*ignocent*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 98d.)

Il s'en sentoit *ygnossens*. (1335, A. N. S 5060, pièce 3, suppl.)

*Ignoscent*. (1340, A. N. JJ 72, f° 135 v°.)

*Ingnocent*. (1347, A. N. JJ 77, f° 125 r°.)

Car elle estoit pure *inocent*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 307.)

— T. de théol., qui n'a pas commis le péché :

*Ignoçant*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 45d.)

— Anc., substant., les saints en général :

As *innocenz* vus en serez seant.
(*Rol.*, 1480.)

— Substant., simple d'esprit :

Or poeent demander aucun fol *innochent*,
D'ont Enoc et Elies vinrent la ensement ?
(*B. de Seb.*, XV, 145.)

— Jeune enfant :

Pour ce que n'as l'effusion
Du sanc des *ynocens* souffert.
(*Mir. de N. D.*, IV, 203.)

... A leur vois...
Semblent qu'ilz soient *inocens*.
(*Ib.*, V, 268.)

— Partic., au plur., les enfants que Hérode fit massacrer :

Li *innocent* i furent decolé,
Trente milier, ce truevent clerc letré.
(*Coron. Loois*, 734.)

— La fête que l'Église célèbre à leur mémoire :

Li *inoscent*. (xive s., *Calendrier*, Brit. Mus. addit. 15606.)

— Jeune ânon :

Hung jement, ung petit poloin, ung *inocin*. (1374, Vendelincourt, Trouillat, *Mon. de l'év. de Bâle*, IV, 336.)

Cf. IV, 587ᵃ.

**INNOCENTER**, v. a., donner le fouet à qq'un le jour des Innocents :

Semblant ferois de vous *innocenter :*
Seroit ce pas honneste couverture ?
(Cl. Mar., *Œuv.*, p. 415, éd. 1596.)

**INNOMBRABLE**, adj., qui ne se peut nombrer :

Les grans et *innumbrables* frais, mises et despens. (1341, *Ord.*, XII, 64.)

**INNOMBRABLEMENT**, adv., d'une manière innombrable :

Maulx par guerre *inumbrablement*.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 263.)

**INNOMINÉ**, adj., qui n'a pas de nom spécial ; *os innominés*, les os iliaques ou les os cunéiformes :

Les trois *os innomines* du tarse. (Paré, IV, 38.)

**INNOMMÉ**, adj., qui n'a pas de nom spécial :

De ces choses plusieurs sont *innommees*, mais nous tenterons a leur imposer et faindre noms. (Oresme, *Eth.*, II, 10, f° 33ᵃ.)

**INNOVATEUR**, s. m., celui qui innove :

Ce sont *innovateurs* et forgeurs de motz. (G. Tory, *Champfleury*, aux lect., éd. 1529.)

Ou trop curieux *innovateur*, ou trop superstitieux imitateur de l'antiquité. (P. Boistuau, *Theat. du mond.*, sign. B 2, éd. 1578.)

**INNOVATION**, s. f., introduction de quelque nouveauté dans un usage :

Par maniere de *innovacion*. (1297, dans *Dict. gén.*)

Faire *innovation* ou derogation en prejudice du droit de la dicte contesse. (1318, A. N. JJ 55, f° 47 v°.)

**INNOVER**, v. a., changer par esprit et désir de nouveauté :

Ne ne sueffrent a attempter ne *innover* riens contre eus. (1322, A. N. JJ 61, f° 113 r°.)

Se aucune chose *est* attemptee ou *innouvee* contre eus. (*Ib.*)

**INOBSERVANCE**, s. f., action de ne pas observer :

L'*inobservance* des traictez de Madrid et Cambray. (Nov. 1534, *Pap. de Granvelle*, II, 211.)

**INOBSERVATION**, s. f., action de ne pas observer :

Pour l'*inobservation* de ses promesses. (1ᵉʳ sept. 1572, *Lett. du gouvern. de la Savoie*, ap. J. Baux, *Mém. hist.*, t. II, p. 93.)

**INOCULATION**, s. f., greffe en écusson :

Flageollet, fleute, escusson ou *inoculation*. (Landric, *Advert. et maniere d'enter*, sign. B 4 r°, éd. 1580.)

**INOFFICIEUX**, adj., t. de droit, qui est au détriment de quelqu'un :

Donation faite par... est reputee *inofficieuse* et frauduleuse. (1495, *Coût. de Sens*, Nouv. Cout. gén., III, 431.)

**INOFFICIOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est inofficieux :

*Inofficiosité*. Unofficiousnesse, unrespectivenesse, or want of due respect, whence. Querelle d'*inofficiosité*. A suit commenced by orphants, etc. (Cotgr.)

**INONDATION**, s. f., action d'inonder :

Il i sauveroient lor vies
De la grant *inundation*.
(*Rose*, 17799.)

Les grans eaues et *inundacions*. (1374, *Bail*, A. N. MM 29, f° 122 r°.)

**INONDER**, v. — A., couvrir d'eau :

Li fluns dou Nile *inonde* la terre de Egypte. (Brunet Latin, p. 153.)

— Fig. :

L'amas pleureux, qui mes larmes debonde,
Avec un vent de soupirs angoisseux,
Flotte en langueur mon esprit paresseux,
Pour l'*enonder* en la douleur profonde.
(Loys le Caron, *Poés.*, f° 65 r°.)

Cent vagues tourbillons qui ses robes *enondent*
Descouvrent une greve ou ses ayles se fondent.
(L. Papon, *Disc. a M. Panfile*, p. 52.)

— N., se répandre, déborder :

Il [Dieu] ferit la pierre, e decururent ewes, e li doit [li fontaines] *enunderent*. (*Liber psalm.*, ms. Oxf., LXXVII, 20.)

Car, quant les eaux ainsi verront
*Inunder*, ilz s'amenderont.
(*Mist. du Viel Test.*, 5439.)

Cf. Enonder, III, 213ᵃ.

**INOPINÉ**, adj., qui arrive sans qu'on y ait songé :

Ha empereur mal fortuné,
Qui par ung sort *inopiné*
Est tombé en mortel malheur.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 126ᵇ, éd. 1537.)

**INOPINEMENT**, adj., d'une manière inopinée :

*Inopinement*. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1549.)

**INOPPORTUNEMENT**, adv., d'une manière inoportune :

Cellui qui demande *inoportunement* apres ce que on l'a refusé. (Tignonv., *Dits mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 122 r°.)

**INOUI**, adj., qu'on n'a jamais ouï, qui est sans exemple :

La *inoye* effusion des pluyes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 236 r°.)

Par sa *inauye* pitié. (Id., *ib.*, ms. Bruxelles 10512, X, vii, 14.)

**IN PACE**, s. m., cachot de couvent ; s'est d'abord employé adverbialement :

Si elle respondoit chose qui despleust au prieur, il la mectroit *in pace*, c'est a dire en chartre perpetuelle. (Marg. d'Ang., *Hept.*, XXII.)

**INQUIET**, adj., qui ne trouve pas le repos, la tranquillité.

On a, au xviᵉ s., employé la forme *inquiete*, pour les deux genres :

Nostre esprit, instrument broquillon et *inquiete*. (Mont., III, xii, p. 175, éd. 1595.)

**INQUIETEMENT**, adv., avec inquiétude :

*Inquietement*, unquietly, restlesly, trouble-somely. (Cotg.)

**INQUIETER**, v. a., priver de repos, tourmenter :

Pur quei m'*as inquieted* e traveilled e que seie resuscited ? (*Rois*, p. 110, Ler. de Lincy.)

Mes por ce que trop i hanterent,
Trop longuement l'*inquieterent*.
(*Vie de S. Evroult*, I, 849, Blin.)

**INQUIETUDE**, s. f., état de celui qui est inquiet :

*Inquietudes* des tourbes et compaignies mondaines. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Cf. Inquietudine, IV, 589ᵃ.

**INQUISICION**, mod. inquisition, s. f., recherche, enquête ; partic., au moyen âge, enquête judiciaire :

Li fis mainte grant question
E de vos grant *inquisition*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7796.)

Car autre fois li avoit il fait assaver que il en estoit accusé et por ce que il nen estoit venus respondre, en avoit il fait *enquisicion* sur lui. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 53.)

La novelle dessaisine dont le seignor est esclarsi par l'*enquesicion*. (*Assis. de Jérus.*, I, 396.)

Il ramaine tout a l'amour de Dieu, et si se garde de folles *inquisicions*. (*Intern. Consol.*, III, iii.)

— Juridiction ecclésiastique établie pour rechercher et poursuivre ceux qui avaient des sentiments contraires à la foi catholique :

Ceste sienne proposition, pour avoir esté un peu trop largement et iniquement interpretee, le mit autrefois et tint longtemps en grand accessoire a l'*inquisition* a Rome. (Mont., I, xxv, p. 63, éd. 1595.)

**INQUISITEUR**, s. m.

Cf. IV, 589ᵇ.

**INQUISITIF**, adj., qui recherche :

Cilz livres qui est ainsi *inquisitis* des causes de pluseurs merveilles entre les

autres est appetables. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, ms. Cambrai 797, f° 1ᵃ.)

**INQUISITION**, mod., v. Inquisicion.

**INQUISITORIAL**, adj., qui a le caractère d'une inquisition :

Gens de profonde et *inquisitoriale* observation. (Juin 1570, ap. J. Baux, *Mém. hist. de Bourg.*, II, 55.)

**INSALUBRE**, adj., qui n'est pas salubre :

Potaige *insalubre* et donmaigeable. (*Platine, De honneste volupté*, f° 80 v°.)

**INSALUBRITÉ**, s. f., caractère de ce qui est insalubre :

La cognoissance de la temperature, ou intemperature, salubrité ou *insalubrité* de la region... (Delorme, *Arch.*, I, 2.)

**INSATIABILITÉ**, s. f., caractère de celui qui est insatiable :

Pour monstrer quelle *insatiabilité* et folie c'est de vouloir conquerir un monde. (Du Pinet, *Pline*, II, 67, éd. 1542.)

Cf. Insatiableté.

**INSATIABLE**, adj., qui ne peut être rassasié :

Par avarice *insaciable* et desir de avoir. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, VI, 8.)

Fain *insaciable*. (*Jard. de santé*, Ois., 61.)

**INSATIABLEMENT**, adv., d'une manière insatiable :

*Insaciablement* convoiteux. (J. Le Maire, *Illustr.*, II, ii.)

Ventre *insatiablement* gourmand. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 34 v°.)

**INSATIABLETÉ**, s. f., insatiabilité :

*Insatiableté* des hommes,
Tu nous destruis tant que nous sommes.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. III, f° 132 v°, éd. 1619.)

**INSCIEMMENT**, adv.

Cf. IV, 590ᵇ.

**INSCRIPTION**, s. f., action d'inscrire ; *inscription de faux*, action d'arguer de faux une pièce par écrit :

Il estoit ordinairement attaché a quelque *inscription de faux*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 181, Hippeau.)

— Ce qui est inscrit :

*Inscription* mise sur la grand porte de Thelesme. (Rab., *Garg.*, LIV.)

Comme l'on peut entendre des trois *inscriptions* susdites. (Joub., *Gr. chir.*, au lect.)

**INSCRIRE**, v. a., écrire sur un registre :

Le tenoire des lettres nous avons fait ci *enscriere* de mot a mot. (1233, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 27 r°.)

Se *inscripvent* et enregistrent ou facent *inscripre* et enregistrer, et leurs noms et seurnoms.... (7 déc. 1482, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

— *Inscrit*, p. passé, noté :

Je supplie de rechief que au nombre de tres humbles serviteurs me vueilles toujours tenir *inscript*. (Corrozet, *Prison d'amours*, prol., éd. 1526.)

— Intitulé :

Contreplaccard italien... *inscript :* La nation italienne a la France. (Lestoile, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 103.)

**INSCRUTABLE**, adj., qu'on ne peut scruter :

Craindre vostre jugement occult et *inscrutable*. (*Intern. Consol.*, II, l.)

L'*inscruptable* providence et souveraine sapience de Dieu. (Cl. Gruget, *Div. leçons de P. Messie*, f° 288 v°, éd. 1584.)

**INSECABLE**, adj., qui ne peut être coupé :

Petis corps *insecables*. (Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, éd. 1570, dans *Dict. gén.*)

**INSECTE**, s. m., petit animal invertébré, de la classe des articulés :

Tous les *insectes* terrestres. (Du Pinet, *Pline*, XI, 5.)

**INSENSÉ**, adj., qui a perdu le sens :

Quasi perturbé, *insencé*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 395.)

Pour son impotence et qu'il estoit *insensé*. (1472, *Reg. de la creation de la loi*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 294.)

— Par extens. :

Nos fautes *insensees*.
(Chassign., *Ps.*, XLIII.)

**INSENSIBILITÉ**, s. f., manque de sensibilité physique :

L'utilité de l'*insensibilité* (du ligament) fu qu'il ne fust blecié. (Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 9.)

Telle *insensibilité* n'est pas la complexion, (Oresme, *Eth.*, f° 63ᶜ.)

— Anc., privation de sens, de raison :

Inhabilité, indiotité ou *inscensibilité*. (1415, *Ord.*, X, 357.)

Cf. Insensibleté.

**INSENSIBLE**, adj., qui ne sent pas :

... Les choses *insensibles*
Qui riens n'entendent ne ne sentent.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 8, Poquet.)

*Insencible*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 62ᵃ.)

— Qu'on ne sent pas :

Afin de leur rendre le coup *insensible*. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, X, 9.)

Cf. IV, 590ᵃ.

**INSENSIBLEMENT**, adv., d'une manière insensible, peu à peu :

Nous sommes *insensiblement* touts en cette erreur. (Mont., I, xxv, p. 88, éd. 1595.)

— Anc., sans douleur :

Membre *insensiblement* flechissable. (Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 8.)

**INSENSIBLETÉ**, s. f., insensibilité :

L'*insensibleté* du liement. (Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 21.)

**INSEPARABILITÉ**, s. f., état de ce qui est inséparable :

*Inseparabilité*. Insegregablitas. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

**INSEPARABLE**, adj., qu'on ne peut séparer :

Les mariages doivent estre *inseparables*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 90 v°.)

**INSEPARABLEMENT**, adv., d'une manière inséparable :

Le corps du tres beneoist sauveur, lequel estoit sans l'ame, mais il estoit *inseparablement* conjoint a la divinité. (Barthelemy, *Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 41 r°.)

— Anc., avec constipation, au sens du lat. *constipare*, presser, serrer :

Retient sa fiente es intestins *inseparablement*. (*Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, f° 87ᵈ.)

**INSERER**, v. — A., mettre dans :

Laquelle clause que nous avons fait extraire de nos dictes lettres et *inserer* et escripre en ces presentes. (1363, *Ord.*, III, 645.)

Il declarera la cause pour quoy il s'est clamé et la *inserera* avecques sa demande en brief. (1391, *Cout. d'Anj.*, I, 363.)

— Réfl., se mettre dans :

Combien de fois *nous inserons* en des passions fantastiques, qui nous alterent et l'ame et le corps. (Mont., III, iv, p. 26, éd. 1595.)

— *Inseré*, p. passé :

Par vertu du dit mandement cy dessus *inceré*. (1499, *Trans. entre le bar. de Ferr. et la lepros. de S.-Symph.*, A. hosp. Bernay.)

**INSERTION**, s. f., t. d'hist. nat., attache d'une partie sur une autre :

L'origine et *insertion*. (Paré, préf.

— Action d'insérer :

Avec *insertion* d'autres pieces. (1550, *Lettres de M. le seneschal de Tolose*, titre, ap. Brunet, *Bibliogr.*)

**INSIDIEUSEMENT**, adj., d'une manière insidieuse :

Tantost atteint *insidieusement* d'un raillon. (J. Le Maire, *Cour. marg.*, p. 11, éd. 1549.)

**INSIDIEUX**, adj., qui tend à faire tomber dans un piège :

Traictez *insidieux*.
(1420, *Compl. des bons Franç.*, dans *Dict. gén.*)

1. **INSIGNE**, adj., qu'on distingue à quelque signe remarquable :

Tu songes chose plus *insigne*
Que toute seule ne puis faire.
(*Nat. a l'alchim. err.*, 649.)

Pierre Faifeu, des gaudisseurs *insignes*
Le parangon et le superlatif...
(BOURDIGNÉ, *P. Faifeu*, Epitaphe.)

2. **INSIGNE**, s. m., indice, annonce :

J'ay entre telles curieuses annotations pris garde au jour natal, le plus souvent *insigne* de quelque heur ou malheur d'importance. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 344 r°.)

Cf. IV, 591[c].

**INSINUATION**, s. f.

Cf. INSINUATION 2, t. IV, p. 592[a].

**INSINUER**, v. a., introduire doucement, par degrés ; réfl. :

Je ne sçay comment *s'est insinué* entre nous ce nouveau genre d'eloquence. (EST. PASQUIER, *Lett.*, VII, XII, éd. 1723.)

— Faire pénétrer adroitement dans l'esprit :

Et si estoit et est tout faux, ne onques n'avoit esté pencé ou conseil des trois estas se qu'il *ont* trouvé et es oreilles de mgr le duc bouté et *insinué*. (1359, *Ch.*, A. mun. Senlis.)

Cf. IV, 592[a].

**INSIPIDE**, adj., qui est sans saveur :

Ce phlegme ou pituite est doux et *insipide*. (PARÉ, XX, 25.)

Les mandragores estoient belles a la vue et d'agreable senteur, mais *insipides* et sans gout. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, X, 9.)

— Emploi part., déraisonnable :

Aians simplicité sans sel de prudence, partant demourans folz et *insipides*. (G. DE GAIGNY, *Serm. de Guerricus*, f° 79 v°.)

Ralliez vous, me dira l'on, a celles de vostre condition que la compaignie de mesme fortune rendra plus aysees. Oh! la sotte composition et *insipide*. (MONT., III, V, p. 75, éd. 1595.)

**INSIPIDITÉ**, s. f., caractère de ce qui est insipide :

Une certaine *insipidité*. (J. DES MOULINS, *Matthiole*, dans *Dict. gén.*)

**INSISTER**, v. n., faire instance, persévérer à demander, à vouloir :

Tres instamment ils *insisteront*. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. I, p. 184.)

Il fauldroit premierement et a toute puissance *insister* pour derompre le pouoir du Souldan. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans *Chev. au Cygne*, I, 303, Reiff.)

Qu'il desiste (le Parlement)
De me poursuyvre, et contre moy n'*insiste*.
(EST. DOLET, *Sec. enfer*, p. 13, éd. 1868.)

Cf. IV, 592[b].

**INSOCIABLE**, adj., qui n'est pas sociable :

*Insociable*. (J. THIERRY, *Dict. fr. lat.*)

**INSOLATION**, s. f.

Cf. IV, 492[b].

**INSOLEMMENT**, adv., d'une manière insolente :

Orgueilleusement et *insolemment* les demoquerent. (BERSUIRE, *T. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 43.)

Ilz se conduisent assez *insolentement*. (27 avril 1577, *Corresp. de Philippe II*, V, 736, Gachard.)

**INSOLENCE**, s. f., caractère insolite :

L'*insolence* du froid. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 275.)

— Chose illicite :

Gobrias, homme prest a toute *insolence*, entra hostilement en Actique. (FOSSETIER, *Cron.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, III, 8.)

— Manque de respect injurieux :

En ce monde plein de *insolence!*
(*Mist. du Viel Test.*, I, 218.)

Adfin que leurs ceurs orguilleux de nature ne s'eslievent a plus grande *insolence*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 123 r°.)

— Acte insolent :

Il ne se cachoit que bien peu en toutes ses *insolences* et malversations. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 194, Hippeau.)

**INSOLENT**, adj., contraire à l'usage :

Aussi nous digerions et transformions doucement en notre langue ce que trouverons pouvoir faire du grec et du latin ; et ce qui sera *insolent*, que le rejetions liberalement. (PASQ., *Lett.*, II, XII.)

— Vain, arrogant :

Mais tous humains lesquelz en peché nais- [sent
Et la vertu pour mal et peché laissent
Sont appelez le monde en cest effect,
Et font le monde *insolent* et infect.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, 14, f° 35 r°.)

**INSOLER**, v. a., exposer au soleil :

Et ferez bouillir le tout lentement sur les cendres chaudes, ou *insoler* par plusieurs jours. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 746.)

**INSOLUBLE**, adj., qui ne peut être résolu ; s. m., question insoluble :

Elle (la logique) se defent d'*issolubles*,
De solubles et de fallaces.
(H. D'ANDELI, *Bat. des set ars*, 424.)

**INSOLVABLE**, adj., qui n'est pas solvable :

Les (feux) francs solvables d'une part, les feux francs *insolvables* d'autre part. (1431, *Cerche des feux du bailliage de Dij.*, A. Côte-d'Or, B 11584.)

**INSONDABLE**, adj., qui ne peut être sondé :

Abysmes et gouffres estans du tout *insondables*. (J. DE LERY, *Voy. au Bres.*, p. 359, éd. 1578.)

**INSOUTENABLE**, adj., qui n'est pas soutenable :

Et proprement sur abondance
D'*insoustenable* desplaisance
En cœur qui n'a ne fons ne rive.
(CHASTELL., *l'Oultré d'amour*, *Œuv.*, VI, 69, Kervyn.)

**INSPECTEUR**, s. m., celui dont la fonction est d'inspecter, de surveiller :

*Inspecteur* du lieu. (*Mer des hist.*, dans *Dict. gén.*)

**INSPECTION**, s. f., action d'inspecter, examen attentif :

Comme il apparoit par les *inspections* desdictes lettres. (1290, ap. Beauvilliers, *Doc. pic.*, I, 32.)

Si comme il appert par l'*inspeccion* d'icelle. (1390, *Reg. du Châtel.*, I, 449.)

Ceulx qui craindront nostre Seigneur et garderont ses commandemens avront patience jusques a l'*inspection* de luy. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 197[a].)

**INSPIRATEUR**, s. m., celui qui inspire :

Non mie comme de .II. *inspirateurs*, mais comme d'une seule inspiracion. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 125 v°.)

**INSPIRATION**, s. f., action d'inspirer quelqu'un, de lui suggérer qqch. :

Par cui cele *inspirations* est a la pensee ameneie. (*Job*, p. 478.)

Par l'*enspiration* divine. (1208, *Trad. du XIII[e] s. d'une ch. du Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 17[b].)

Cf. INSPIRACION, IV, 593[a].

**INSPIRER**, v. a., faire naître dans le cœur, dans l'esprit.

Cf. ESPIRER 1, t. III, p. 533[c], et INSPIRER 1, t. IV, p. 593[a].

**INSTABILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est instable :

Grant infelicité est de cueur *instabilité*. (*Intern. Consol.*, III, XXVI.)

Cf. INSTABLETÉ et INESTABILITÉ au *Supplément*.

**INSTABLE**, adj., qui n'est pas stable :

Le corage *instable*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 14 r°.)

Cf. INESTABLE et INSTABILE au *Supplément*.

**INSTABLEMENT**, adv., d'une manière instable :

Et comme *instablement* il fait tourner sa roue.
(DESPORT., *Am. d'Hippol.*, XXXIII.)

**INSTALLATION**, s. f., acte par lequel on est mis en possession d'un emploi, d'une dignité :

En ce qu'il appartiendra a leur *installation*. (1349, *Stat. de l'Ord. de S.-George*, Dupuy CX, f° 9 r°, B. N.)

*Instalation*. (*Ib.*, f° 13.)

**INSTALLER**, v. a., établir solennellement dans une fonction :

Au temps que ledict procureur *sera installé* par ledict souverain. (1349, *Stat. de l'ord. de S.-George*, Dupuy CX, f° 8 v°, B. N.)

Pour *installer* et introniser les abbes des abbeyes. (1487, *Cart. de Cysoing*, p. 487.)

— Plaisamm. :

Apres plusieurs injures receues *fut installé* a fendre le bois. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 126, Hippeau.)

**INSTAMMENT**, adv., avec instance :

Nous a requis *instanment* que... (1356, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 46 v°.)

Li euwissent suplyet *ynstanment*. (1382, *Cart. de Cysoing.*, p. 303.)

De ceu nous ont prieit et fait prieit *instamment*. (1393, *Ch.*, dans *Hist. de Metz*, Lebouf, IV, 433.)

— Anc., à l'instant :

Et mettrez prisonniers *instamment* et sans delay. (29 juill. 1484, *Ch. de Ch. VIII*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*.)

Cf. Instantement, IV, 593c.

**INSTANCE**, s. f., sollicitation pressante ; tout procès où il y a demande et défense :

A la requeste et *instansce* des partiez desor dittes. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 47d.)

Instancia, *instance*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Encores sont aucunes *instances* ou il ne convient pas punir en rendant tant pour tant, si comme il appert clerement de adultere et aussi de larrecin. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 98c.)

Cf. IV, 593b.

1. **INSTANT**, adj.

Cf. IV, 593c.

2. **INSTANT**, s. m., très court espace de temps considéré comme actuel :

Corriger sa teste folle sur l'*instant*. (Rab., *Garg.*, L.)

**INSTAR (A L')**, loc. prép., à la manière :

La dite chambre fut reglee *a l'instar* de celle de Paris. (5 août 1581, *Declar. du roi*, ap. Littré.)

— *Instar* s'est employé comme s. m., avec le sens de ressemblance, conformité :

Ledit *instar* fut jugé. (5 août 1581, *Decl. du roi*, ap. Littré.)

**INSTAURATION**, s. f., établissement :

Cette *instauration* fut de la grande eglise du monastere S. Pierre, duquel la parochialle dependoit. (xvie s., *Armorial de S.-Pierre de Macon*, dans *Mém. de la Soc. Eduenne*, XXII, 4.)

— Rétablissement :

La ressource et quasi nouvelle *instauration* de vostre santé. (J. Marot, *Poème inéd.*, p. 59, Guiffrey.)

**INSTIGATEUR**, s. m., celui qui instigue :

Obvier aux fraudes, malices et baraz des diz Lombars usuriers et de leurs fatteurs, promoteurs et *instigateurs*. (1363, *Ord.*, III, 645.)

Principal autheur et *instigateur* d'un meurtre si detestable. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 8.)

**INSTIGATION**, s. f., action d'instiguer, suggestion :

A l'*instigation* du dit prestre. (1332, dans *Dict. gén.*)

Au pourchas et *instigacion* d'aucuns. (30 janv. 1411, *Ord.*, IX, 673.)

**INSTIGUER**, v. a.

Cf. IV, 594a.

**INSTILLACION**, s. f., action d'instiller :

Faire *instillacions* es aureilles de choses froides. (*Prat. de B. de Gord.*, III, 10.)

**INSTILLER**, v. a., verser goutte à goutte.

— Fig. :

Un art tant excellent et noble, qui *instille* tant de bonté au cœur humain en si peu de temps. (B. Jamin, *Traduct. des dial. de J.-L. Vives*, f° 147 r°, éd. 1576.)

— Anc., mouiller, arroser goutte à goutte :

Aucuns y a qui les *instillent* et enflambent a la fin (les bequefigues) quant sont cuytes avec du lart. (*Platine, De honneste volupté*, f° 65 v°.)

— Par latinisme, introduire :

Puis vient le grand Camille,
De vivre las plus tost que de bien faire,
Car a si hault degré le ciel l'*instile*,
De sa vertu le fit au lieu remettre,
D'ou a tort fut un temps banni de ville.
(Vasquin Philieul, *les Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 386, éd. 1555.)

— *Instillé*, p. passé, versé goutte à goutte :

(Du pain de pourceaux) sa racine trempee en huile rozat, et icelui *instillé* dans l'aureille. (O. de Serr., VI, 15.)

**INSTINCT**, s. m., anc., impulsion, instigation :

Aussi doit la personne considerer les *instincts* divins, et inspiracions du sainct esprit. (J. Bouchet, *Triomphes de la Noble Dame*, f° 6 r°.)

— Impulsion naturelle :

Et de nature un *instinc* singulier
Luy fait aimer son bien particulier.
(Vauq., *Sat.*, l. II, à M. du Perr., p. 218, éd. 1605.)

— Mode d'activité du cerveau qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but et à employer des moyens, toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres :

Homs ont l'estre comme metaulx,
Vie et augment des vegetaulx,
*Instinct* et sens comme les bruts,
Esprit comme ange en attributs.
(*Nat. a l'alch. err.*, 76.)

**INSTITUER**, v. a., établir d'une manière durable :

Que se d'aventure je ou mon hoir en le dessus dicte terre y *instituons* des hostes avoecq ceulz qui ja y *sont institues*. (1219, *Cartul. de Cysoing*, p. 103.)

Ne nul ne doit ja *estre institué*
En estat nul s'il n'est bien esprouvé.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 204.)

— Placer :

Vous vouldries ores *estre institué* au premier front de la bataille. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 313.)

— Former :

Maistre Nicolas Roulin, advocat de la douairiere de Bourgogne, *institue* une accusation a huis ouvert contre Charles de Valois. (Pasq., *Rech.*, VI, 4.)

Cf. IV, 594c.

**INSTITUTES**, s. f. pl., ouvrage élémentaire qui renferme les principes du droit romain :

Si que li *Institutes* soient le premier fondement de totez les sciencez des lois. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 1c.)

— Dans l'ancienne langue, on trouve parfois ce mot employé au sing. :

Vingt fois l'an lisoit l'*Institute* a Angers. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 262, Hippeau.)

**INSTITUTEUR**, s. m., celui qui institue quelque chose :

Celluy fut *instituteur* des coustumes. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

**INSTITUTION**, s. f., action d'instituer quelque chose :

*Institucion*. (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 46 r°.)

— Anc., action d'instituer qqu'un en une situation :

Apres avoir oui et interrogé le present porteur que j'ai trouvé homme honnete et savant et suffisant pour exercer la charge de recteur des ecoles de Dijon, je lui ai donné son *institution*. (Janv. 1537, Ste-Chap. de Dij., cart. 13, A. Côte-d'Or.)

— Chose instituée :

Noveles *institucions*. (1256, *Command. du templ. de La Roch.*, A. Vienne.)

— Action de former par l'éducation :

Priver la jeunesse des bonnes *institutions* de cette compagnie. (Cheverny, *Mém.*, an 1595.)

Cf. IV, 594c.

**INSTRUCTEUR**, s. m., celui qui instruit qqu'un :

Maistre et *instructeur* de Charlemaine. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 363 v°.)

Sainct Ysidore, evesque d'Ispalence, excellent *instructeur* qui plusieurs notables livres composa. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 49ᵃ, éd. 1532.)

— Adjectiv. :

Mais ou sont les cieux et les estoilles, *instructeurs* de ceste cognoissance? (PONT. DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 139 r°.)

Cf. INSTRUICTEUR, IV, 595ᵃ.

**INSTRUCTIF**, adj., qui instruit :

Predicacions *instructives*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 291 r°.)

**INSTRUCTION**, s. f., action d'instruire qqu'un de qqch. ; part. et surtout au pl., explication pour la conduite d'une affaire :

En la maniere qu'il appartient et qu'il est accoutumé a faire selon vos *instruccions*. (1403, *Ord.*, VIII, 613.)

— Action d'instruire, de former l'esprit ; résultat de l'action d'instruire :

Amenteus et ramenez a memoire pour nostre *instruccion* en ordre de bien vivre. (CHRIST. DE PIS., *Ch. V*, prol.)

— Leçon servant à instruire :

Ung livre de l'*instruction* d'ung jeune prince. (1483, *Inv. de Charlotte de Sav.*, Bibl. Ec. des Ch., 6ᵉ sér., I, 359.)

— Action d'instruire une cause et de la mettre en état d'être jugée :

Certaine *instruction* ou ordennance faite sur ce... (1348, *Ord.*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, II, 1169.)

**INSTRUIRE**, v. a., enseigner qqu'un, lui apprendre qqch. :

Prince, li homs qui suffisance *instruit*
Vit liement, et n'eust qu'un seul pain cuit.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VI, 95.)

Travaillez chascun en sa vocation, *instruez* vos enfans. (RAB., *Garg.*, XLV.)

Cf. INSTRUIRE, IV, 595ᵃ, et ENSTRUIRE, IX, 479ᶜ.

**INSTRUISABLE**, adj., qui est susceptible d'être instruit :

Les belles ames, ce sont les ames universelles, ouvertes et prestes a tout : si non instruites, au moins *instruisables*. (MONT., II, XVII, p. 432, éd. 1595.)

**INSTRUMENT**, s. m., tout agent mécanique qu'on emploie dans une opération quelconque :

Avoient apparillies aournemens et *instrumens* pour assallir. (FROISS., *Chron.*, II, 31, Luce.)

— Partic., instrument de musique :

Grant leece i ot demenee.
Molt i sonerent *instrument*,
Molt i ot esbaneiement.
(*Eneas*, 10103.)

De trompes, d'*instrumens*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6239.)

— Fig., personnes ou choses qui servent à produire quelque effet, à parvenir à quelque fin :

N'ay je pas mieux fait d'en prendre les *instrumens* que nous avons a nostre porte, que non pas les aller emprunter si loing? (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, p. 6, éd. 1561.)

— Titre par écrit établissant des droits :

Gilbers li escrivains sceit bien escrire chartres, previleges et *instruments*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 14ᶜ.)

Cf. INSTRUMENT, IV, 595ᵃ, et ENSTRUMENT, IX, 479ᶜ.

**INSTRUMENTAIRE**, adj.

Cf. IV, 595ᵃ.

**INSTRUMENTAL**, adj., qui s'exécute par des instruments :

Musique *instrumental*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 223ᵈ.)

**INSTRUMENTALEMENT**, adv., d'une manière instrumentale :

Cassiode les interprete *instrumentallement*, disant : la trompe retentisse au roy, le psalterion chante a Dieu, la harpe avecques les autres instruments a l'espoux... (LA BOD., *Harm.*, p. 793.)

— En ce qui concerne les instruments :

Materielement, d'une matiere grosse et visqueuse ; *instrumentalement*, aidant a ce l'estroictesse des conduicts qui la retient, et effectuellement, de la chaleur du lieu. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 575, éd. 1598.)

**INSU**, s. m., *a l'insu de qqu'un*, dans l'ignorance où il reste au sujet d'un fait qui l'intéresse :

*A l'insceu de* luy. Unwittingly to him : wherewith he was never made acquainted. (COTGR.)

Cf. INSCEU, IV, 590ᵇ.

**INSUFFISAMMENT**, adv,, d'une manière insuffisante :

Enseignement qui est *insouffisamment* fait. (8 juillet 1391, *Reg. du Châtelet*, II, 245.)

**INSUFFISANCE**, s. f., état de ce qui est insuffisant :

Pour l'*insouffisance* des diz lieux ou autrement. (1337, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 71, f° 15 r°.)

Et leur grant convoitise et leur *insuffisance*.
(1356, *Compl. s. la bat. de Poit.*, ms. B. N.)

Ont demandé advis sur la souffisance ou *insouffizance* dudict Menyer. (2 juill. 1558, *Reg. des délib.*, A. mun. Montauban.)

**INSUFFISANT**, adj., qui ne suffit pas :

Pour moy il est asses poissant,
Mes a vous trop *insuffisant*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4603.)

**INSUFFLATION**, s. f., action d'insuffler :

Pour la forte et vehemente *insufflacion* de l'air. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 168ᵇ.)

La devocion par *insufflacion* d'oroison. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 163 r°.)

Vehemente *insufflation* du vent. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 135.)

**INSUFFLER**, v. a., souffler, introduire à l'aide du souffle une vapeur, etc. ; fig. :

Quand Dieu en sa trinité *eust insufflé* et mis en toy l'esperit de vie. (*Pœnit. Adami*, B. N. l. 3878, ap. Duc., *Insufflare*.)

— Fig. :

Quant elle *fut insufflee* et exprese
De deité...
(O. DE S.-GELAIS, *Eneide*, B. N. 861, f° 55ᵃ.)

**INSULAIRE**, adj. et s., qui habite une île :

*Insulayre*. (7 nov. 1519, Not., Cochet, 104, 1, A. Gironde.)

Le royaume d'Angleterre, qui est *insulaire*. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. X, f° 237 r°, éd. 1572.)

**INSULTE**, s. f.

Cf. INSULT, IV, 595ᵇ.

**INSULTER**, v. — A., attaquer de fait ou de parole, d'une manière offensante.

— N., faire une offense outrageante :

Il pouoient *insulter* et reprocher aux Roumains. (BERSUIRE, *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 44 r°.)

Cf. IV, 595ᵇ.

**INSUPPORTABLE**, adj., qui ne peut être supporté :

*Insupportable* angoesse. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 222.)

Des merveilleuses dirrisions et *insupportables* outrages. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, I, 328, Lesbroussart.)

**INSUPPORTABLEMENT**, adv., d'une manière insupportable :

Les diz habitans et le povre peuple se disent cothidiennement et *insupportablement* chargez. (20 avr. 1479, *Ord.*, XVIII, 470.)

**INSURGER (S')**, v. réfl., se soulever contre une autorité :

Pour le pays des gens meschans purger
Et bannir ceulx qui veulent *s'insurger*
Contre les meurs de parfaicte noblesse.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, II, CXXII.)

**INSURMONTABLE**, adj., qu'on ne peut surmonter :

*Insurmontable*. Unsurmountable, unexceddable, unsurpassable, unvanquishable. (COTGR.)

**INSURRECTION**, s. f., soulèvement contre l'autorité qui gouverne :

*Insurrections*, esmeutes. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

*Insurrections*, rebellions. (1404, *De pardonat.*, Rymer, 2ᵉ éd., VIII, 353.)

*Insurrections* et rebellions de pueples. (*Traicté de P. Salem.*, ms. Genève 165, fᵒ 12 rᵒ.)

**INTACT**, adj., qui n'a pas été touché, endommagé :

Elle estoit *intacte* et luy non violeur de sa clarté. (CHASTELLAIN, *L'entree du roi en nouv. regne*, Œuv., VII, 6, Kerv.)

**INTANGIBLE**, adj.

Cf. IV, 596ᵃ.

**INTARISSABLE**, adj., qui ne peut être tari :

*Intarissable*. Not to bewithered, or dried up. (COTGR.)

**INTEGRAL**, adj., entier, qui n'éprouve aucune diminution :

Les parties principaulz et *integralz* de prudence. (ORESME, *Eth.*, VI, 11, cité par le *Dict. gén.*)

**INTEGRALEMENT**, adv., d'une manière intégrale :

En luy sont iceulx *integralement* et totalement contenus. (ROUSSAT, *Estat et mutac. des temps*, p. 45, éd. 1550.)

**INTEGRATION**. s. f.

Cf. IV, 596ᵃ.

**INTEGRE**, adj., qui ne se laisse pas altérer, corrompre.

— Anc., entier :

Tant que l'hiberne aura son curse *integre*.
(*Epistre du Limosin de Pantagruel*, éd. 1567.)

**INTEGRER**, v. a.

Cf. IV, 596ᵃ.

**INTEGRITÉ**, s. f., état d'une chose qui est entière, qui est saine et sans altération :

*Entegriteiz* de corpz, ce est a dire que le corpz soit entier et sanz corrupcion. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, fᵒ 75 vᵒ.)

Lis de pure virginité,
Et de parfaite *integrité*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 143ᵃ.)

**INTELLECT**, s. m., entendement, faculté par laquelle l'esprit conçoit :

Raison, science et *intellect* sont des choses qui naturalment sont nobles. (BRUNET LATIN, p. 298.)

L'un pousse les ames guidees
Aux belles contemplations,
A l'*intellect* et aux idees.
(RONS., *Œuvr.*, Odes, l. V, p. 383, éd. 1584.)

**INTELLECTIF**, adj., appartenant à l'intellect :

Toute science haute et *intellective*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, fᵒ 152ᵇ; 625, Méon.)

Appetit *intellectif*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, fᵒ 41ᵃ.)

Operation *intellective*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, fᵒ 113 vᵒ, éd. 1482.)

Cf. IV, 596ᵇ.

**INTELLECTUEL**, adj., qui appartient à l'intellect :

Enseignemenz *intellectuels*. (BRUNET LATIN, p. 325.)

Par voies sensuaus et *intellectuaus*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, fᵒ 90 rᵒ.)

**INTELLECTUELLEMENT**, adv., par rapport à l'intelligence :

Je ne me laisse tout lourdement aller aux plaisirs presents, de la loy humaine et generale. *Intellectuellement* sensibles, sensiblement intellectuels. (MONT., III, XIII, p. 224, éd. 1595.)

**INTELLIGENCE**, s. f., action de comprendre qqch. par la pensée :

Pour avoir la vraye *intelligence* du glorieux saint Augustin. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, au lect.)

— Anc., signification :

Aequivocum : de plusieurs *intelligences*. (NEBRIXA, *Lexic.*, éd. 1538.)

— Faculté de comprendre :

... As muz done eloquence,
Oiemenz et *intelligence*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39813.)

— Communication entre personnes qui s'entendent :

Et trouvant les portes ouvertes fut sans estre apperceu mis au dedans par une chambriere, qui estoit de l'*intelligence*. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

Il se promet d'alterer les affaires par le moyen des *intelligences* qu'il a avec quelques perturbateurs du repos public. (1597, *Lett. miss. d'Henri IV*, IV, 767.)

**INTELLIGENT**, adj., qui comprend facilement :

Mais en ce fait fault qu'il y soient hommes pratiques et *intelligens* sur le fait des armes. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans *Chev. au cygne*, I, 319, Reiff.)

— Substant. :

Et ainsy veulx prouvera tous les *intelligens* et pratitiens ceste partie estre vraye. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans *Chev. au cygne*, I, 320, Reiff.)

**INTELLIGIBLE**, adj., qui appartient à l'ordre de l'intelligence ; substantiv. :

Tel delit sont divers en generalité, si comme est li sensibles et li *intelligibles*. (BRUNET LATIN, p. 326.)

— Qui se comprend :

Termes *intelligibles*. (FABRI, *Rhet.*, fᵒ 7 vᵒ.)

Cf. IV, 596ᵇ.

**INTELLIGIBLEMENT**, adv., d'une manière intelligible :

Prononçant distinctement et *intelligiblement*. (FABRI, *Rhet.*, fᵒ 6 vᵒ.)

Comme Theagenes le priast de declarer un peu plus *intelligiblement* ce qu'il vouloit dire. (AMYOT, *Theag. et Car.*, 1.)

— D'une manière purement spirituelle :

Il se peut faire que la personne soit conduite et gardee par l'ange de Dieu, sans l'apercevoir, ny avoir communication avec celuy qui le garde *intelligiblement*. (BODIN, *Demon.*, fᵒ 13 vᵒ.)

**INTEMPERAMMENT**, adv., d'une manière intempérante :

J'entends (dist Rondibilis) par vin prins *intemperamment*. (RAB., *Tiers Livre*, XXXI, éd. 1552.)

Si *intemperemment* on en use, elle cause la mort. (TAILLEPIED, *Estat et republ. des anc. Franç.*, l. II, fᵒ 8 rᵒ.)

**INTEMPERANCE**, s. f., manque de tempérance :

Il convient plus fuyr et plus soy eslongier de *intemperance* que de insensibilité. (ORESME, *Eth.*, II, 12.)

**INTEMPERANT**, adj., qui n'est pas tempérant ; substant. :

L'*intemperant* en consentant, approuvant et louant, suit son appetit. (AMYOT, *Vertu morale*, fᵒ 82 rᵒ, éd. 1574.)

**INTEMPERÉ**, adj., en qui le juste tempérament n'existe pas :

S'il advenoit que l'air feust pluvieux et *intemperé*. (RAB., *Garg.*, XXIV, éd. 1542.)

Polemon, homme du tout *intemperé* et adonné a ses plaisirs. (PASQ., *Lett.*, I, 2.)

Cf. IV, 596ᶜ.

**INTEMPERIE**, s. f., état de ce qui n'est pas bien tempéré :

Pour corriger l'*intemperie* de l'aer. (RAB., *Garg.*, XXIV, éd. 1542.)

De l'intemperature des humeurs au corps humain s'en ensuit la santé, et de l'*intemperie* les maladies. (LA NOUE, *Disc.*, p. 43.)

**INTEMPESTIF**, adj., qui ne se produit pas en temps convenable :

Le trepas *intempestif* d'un tel
Orateur grant plus qu'autre homme mortel.
(J. ROBERTET, *Compl. sur la mort de Chastell.*, ap. Chastell., *Œuv.*, VIII, 348, Kervyn.)

**INTEMPESTIVEMENT**, adv., d'une manière intempestive :

Avoir usé *intempestivement* de Venus. (PARÉ, XV, 52.)

**INTENDANCE**, s. f., direction, administration d'affaires ; par extens. :

Attribuant l'*intendance* du monde tantost a l'entendement, tantost au ciel, tantost aux estoiles. (MONT., II, XII, p. 336, éd. 1595.)

— Influence :

L'air a une *intendance* sur nos corps, sans la presence et entremise duquel rien ne se fait en la personne de l'homme. (N. Pasq., *Lett.*, IX, 9.)

— Part., fonction d'intendant préposé à un service public :

La charge de l'*intendance* dont vous m'avez honoré. (Lhospit., *Ref. de la just.*, II, 171.)

**INTENDANT**, s. m., fonctionnaire placé à la tête d'une administration publique :

Le gouverneur de la province sera en bonne intelligence avec le sieur *intendant*. (Lhospit., *Ref. de la just.*, II, 167.)

**INTENSE**, adj., qui a de la tension ; qui est grand, fort, vif :

Ceste bonté fut si *intense*...
Si communal et si extense...
(J. de Meung, *Tres.*, 1279.)

**INTENSIF**, adj.

Cf. IV, 597[b].

**INTENSIVEMENT**, adv.

Cf. Intensivement, IV, 597[b], et Entensivement, III, 257[a].

**INTENTER**, v. a., former, commencer, en parlant d'un procès, d'une accusation :

Devant l'empereour vint son plait *intenter*.
(*Chev. au Cygne*, 2384.) Impr., *entinter*.

*Intempter*. (1395, *Bail*, A. N. MM 31, f° 218 v°.)

— Diriger contre :

Il sent tout le mal qui nous *sera intenté*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 681[b].)

Cf. Ententer, III, 257[c].

**INTENTION**, s. f., mouvement de l'âme par lequel on tend à quelque fin ; par extens., volonté :

L'*intencions*.
(Landri de Waben, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 71 r°.)

... Boenne *intenciun*.
(*S. Alexi*, xiii[e] s., 531, Herz, *Romania*, VIII, 175.)

Nostre *intenptions* est... (E. Boil., *Liv. des mest.*, avert., p. 1.)

*Intancion*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 72 r°.)

Encore que je feusse party en esperance et *intention* de me battre. (8 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, 370.)

— *Parvenir a son intention, obtenir son intention,* réaliser ses désirs :

Bonnivet luy conseilla tous les moyens qu'il luy fut possible pour *parvenir a son intention*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, XIV.)

Vous dites bien tousjours ainsi entre vous autres hommes jusques a ce que vous *ayez obtenu vostre intention*. (Lariv., *Nuits de Strap.*, V, iv.)

Cf. Intention, IV, 597[c], et Entencion, III, 253[b].

**INTENTIONNÉ**, adj., qui a une certaine intention :

Un petit quartier du pais ou chascune (armée) estoit *intentionnee* de se venir loger. (Lanoue, *Disc. polit.*, XXVI, 21.)

**INTERCADENCE**, s. f., trouble dans la succession des pulsations artérielles :

Foiblesse, inesgalité et *intercadence* qui se fait en mouvement des arteres. (Cl. Dariot, *Gr. chirurg.*, p. 121.)

**INTERCALAIRE**, adj., qui est intercalé :

Mois *intercalaire*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 392[d].)

An *intercalaire*, onquel escheoit le bissexte. (Rab., *Briefve declarat.*, éd. 1553.)

**INTERCALATION**, s. f., action d'intercaler :

Y adjoustant les *intercalations* des ans. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 141 r°.)

*Intercalation* c'est interposition. (*L'œuv. d'Aelian*, éd. 1536.)

**INTERCALER**, v. a., placer entre.

— *Intercalant*, p. prés. employé au sens du p. passé :

Qu'en toute figure angulaire impare un angle toujours est au mylieu des deux aultres trouvé *intercalant*. (Rab., *Cinq. Liv.*, XLII.)

**INTERCEDER**, v. — N., intervenir pour obtenir le pardon, la grâce de quelqu'un :

Li avoient fait *intercedeir* par maistre Gil Dobelsteyn por pluseurs fis de borgois avoir grasie. (J. de Stavel., *Chron.*, p. 367.)

— A., demander par intercession :

Pour *interceder* son restablissement envers vostre haultesse. (10 juill. 1391, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 427.)

**INTERCEPTER**, v. a., arrêter au passage :

Ycellui *avoit intercepté* et fait entrer en sa maison la pastisserie qu'on portoit... (*Chron. bordel.*, p. 174.)

**INTERCEPTION**, s. f., action d'intercepter :

*Interceptions* est quant li legiers planetes est en plus de degrez et est plus grief que uns autres qui est en meins de degrez, et uns autres tierz... velt ariver au plus grief planete. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 48 v°.)

**INTERCESSEUR**, s. m., celui qui intercède :

Faites de vo fondeur vo boin *intercesseur ;*
S'arez em paradis a Dieu boin accesseur.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 146.)

Que pour nous soit *intercesseur*
Et qu'il modere la fureur
Du roy.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 143[c], éd. 1537.)

**INTERCESSION**, s. f., action d'intercéder :

Et si te pri, doux peres, par *intercession*
De ta tres douce mere...
(G. de Coinci, *Mir.*, prière, col. 763, Poq.)

— Intervention, entremise :

La les templiers font leurs processions,
Mainte statue est droit la transportee
Et la se font grands *intercessions*.
(J. Le Maire, *Conc. des deux lang.*, p. 383, éd. 1549.)

**INTERCOSTAL**, adj., qui est situé entre les côtes :

Muscles *intercostaux*. (G. Chrestian, *Philalethes*, f° 31 r°, éd. 1536, cité par le *Dict. gén.*)

**INTERDICTION**, s. f., action d'interdire :

Je euz, par la vertu de la dite commission, fait *interdiction*, commandement et deffense. (1466, *Cart. de Cysoing*, p. 455.)

**INTERDIRE**, v. a., défendre à qqu'un l'usage de qqch. :

N'as tu entendu que j'ay dict
Que mon secret t'*est interdict ?*
(*Nat. a l'alch. err.*, 644.)

— Priver qqn du droit d'exercer ses fonctions :

Quant a *interdire* et excommunier, affin que les malfaicteurs soient pugnys. (*Songe du Verg.*, I, 14.)

— *Interdit*, p. passé, privé de la faculté d'exercer ses fonctions ; poétiq. :

La terre en ton œuvre *interdicte*
Devendra brehaigne et mauldite.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 800.)

— Défendu :

L'alienacion a eulz *interdite*. (1398, *Fragm. d'un répert. de jurispr.*, Mém. Soc. hist. de Paris, XVII, 30.)

Cf. Entredire 1, t. IX, p. 486[c].

**INTERDIT**, s. m., acte d'interdiction :

Lequel *interdit* ne devra estre hosté ne relaxé. (J. de Stavel., *Chron.*, p. 138.)

Lequeile *interdite* ne deverat eistre osteit ne relaxeit. (Id., *ib.*, p. 279.)

**INTERESSER**, v. a., associer au profit d'une affaire :

— *Interessé*, p. passé, qui a un intérêt matériel :

La partie *interessee*, la partie civile. Persecutor noxæ ac maleficii. (R. Est., 1549.)

— Lésé, blessé :

Au regard de ses disciples, ilz se saulverent ou ilz peurent, mais non pas sans estre fort *interessé* en leurs personnes. (*Navigat. du compaignon a la bouteille*, D'un pays ou la terre..., éd. 1547.)

Cf. IV, 598[b].

**INTEREST**, mod. intérêt, s. m., ce qui importe aux personnes en quelque manière que ce soit :

N'y a nul de vous deux icy
Que n'y ayez grant *interest.*
(CHASTELL., *Mort du duc Philippe*, OEuvr., VII, 267.)

A *interest* a ce que l'agnation des maisons de noblesse soit conservee par les masles. (1534, *Cout. de Nivern.*, Nouv. Cout. gén., III, 1190.)

— Profit qu'on retire d'argent prêté ou dû ; *dommages et interests*, indemnité accordée à qqu'un pour un dommage qu'il a subi :

Pour avoir esté condamné aux *dommages et interests*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 182, Hippeau.)

Cf. IV, 598[b].

**INTERIEUR**, adj., qui est au dedans ; qui a rapport au dedans :

La beauté spirituelle et *interiore* de l'ame. (G. TARDIF, *Apol. de Valla*, II, p. 151, Marchessou.)

— Substant. :

Apren a mespriser ces choses du monde et te donne a tes *interiores*, c'est a dire a penser a Dieu et a toy. (*Intern. Consol.*, I, 1.)

Le grand heur qui resjouit l'*interieur* de mon ame. (CHOLIERES, *Apr. disn.*, p. 64, Hippeau.)

**INTERIEUREMENT**, adv., à l'intérieur :

*Interiorement.* (CHASTELL., dans *Dict. gén.*)

**INTERIM**, s. m., intervalle de temps pendant lequel une fonction est vacante ; action d'administrer pendant cet intervalle.

— Formulaire établi par Charles-Quint en 1548 pour régler les affaires de religion, en attendant qu'elles fussent réglées par un concile :

L'empereur leur accorda un *interim* qui est autant a dire que jusques a ce qu'il y eust un concile. (M. DU BELLAY, *Mem.*, 9.)

L'empereur Charles le Quint estant a Ratisbonne a la diete, donna il pas l'*interim ?* (*Dial. entre le Maheustre et le Manant*, f° 100 v°, éd. 1594.)

**INTERJECTION**, s. f.

Cf. IV, 599[b].

**INTERJETER**, v. a. ; *interjeter appellation*, appeler d'un jugement :

Quand *aucunes appellations se interjectent de* vous, vous convoquies et assemblies... (15 nov. 1461, *Mandem. de Louis XI à la Chambre des comptes.*)

— *Interjeté*, p. passé, jeté, lancé au milieu d'autres choses :

Ce qui fut, apres plusieurs paroles dites et *intergectees* par les parties, composé et traicté entre eulx. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VIII*, c. CXXXII.)

Cf. INTERJETTÉ, IV, 599[b], et ENTREGETER, III, 287[a].

**INTERLIGNE**, s. m. et f., espace blanc entre deux lignes écrites ou imprimées :

Gloses et *interlignes* pedantines. (BEROALDE, *Moy. de parven.*, p. 31.)

Cf. ENTRELIGNE, III, 289[c].

**INTERLIGNER**, v. a., séparer par des interlignes :

Escriture *interlignee*. (N. DU FAIL, *Arrests*, table.)

Cf. ENTRELIGNER, IX, 488[c].

**INTERLINEAIRE**, adj., qui est dans les interlignes :

Ample comment, et glose *interlineaire*. (RAB., *Cinq. Liv.*, ch. XXVI, f° 74 v°, éd. 1564.)

Cf. IV, 599[b].

**INTERLOCUTEUR**, s. m., personne qui converse avec une autre :

*Interlocuteurs :* l'abbé et Ysabeau. (CL. MAROT, *Coll. d'Erasme*, I, Œuv., IV, 6, Jannet.)

**INTERLOCUTION**, s. f., discours qu'échangent des interlocuteurs :

*Interlocution.* Interlocutio. (R. EST., 1549.)

**INTERLOCUTOIRE**, adj., qui ordonne une enquête préalable, avant qu'on ne statue sur le fond :

Sentence *interlocutaire*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 2[d].)

*Enterlocutoire*. (*Ib.*)

Sentences *interloqutoires*. (30 mai 1413, *Ord.*, X, 145.)

— Substant. :

De respondre aus posicions de oir *interlocutoires* et diffinitives sentences. (*Cart. de S. Maur*, A. N. LL 112, f° 174 v°.)

J'en demant *interloqutore*.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 152[d].)

*Interlocutore*.
(*Ib.*, f° 153[c].)

**INTERLOQUER**, v. — A., interrompre (la procédure d'une affaire) par une sentence interlocutoire.

— N., enquêter en raison d'un interlocutoire :

Par quoy estoyent tenus premierement et avant toute oeuvre pour la teneur de leurdit appoinctement prealablement *interloquer* sur ladite clericature. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 92 r°.)

Les juges *interloquoient* sur lesdits reproches. (*Coust. de Bret.*, f° 218 r°.)

Et sur icelles faisoient de rechief enquestes sur lesquelles il falloit *interloquer*. (*Ib.*)

— Par latinisme, interrompre :

Or dites donc, greffier, *interloquoit* ce maistre juge. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 193.)

Cf. IV, 599[c].

**INTERMEDE**, s. m., divertissement, ballet, danse, chant, entre les actes d'une pièce de théâtre :

*Intermedie* signifie pause a la maniere de France. (MELL. DE S.-GEL., *Sophon.*, sign. A 2 r°.)

**INTERMEDIAT**, adj., intermédiaire :

N'est pas toutes fois entendu qu'il vint a luy en propre personne, mais par personnes *intermediates*, car il envoya aucuns de ses amys. (*Prem. volume des expos. des Ep. et des Evang. de karesme*, f° 18 v°, éd. 1519.)

**INTERMINABLE**, adj., dont on ne voit pas le terme :

Controversies *interminables*. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Les paines d'enfer sont *interminables*. (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 13 v°.)

Sa sainte science et sapience *interminable*. (EXIMINES, *Liv. des anges*, B. N. 1000, f° 15[b].)

**INTERMISSION**, s. f.

Cf. IV, 600[a], et *Supplément*.

**INTERMITTENT**, adj., qui discontinue ou reprend par intervalles :

Fievres *intermittentes*. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 41, éd. 1598.)

**INTERNE**, adj., qui est en dedans ; substant. :

Mais si pour avoir son *interne*,
L'on en separoit son externe.
(*Traité d'alch.*, 293.)

**INTERNONCE**, s. m.

Cf. IV, 600[b].

**INTERPELLATION**, s. f., action d'interpeller :

Que ils feissent leur conseils et besongnes sans *interpellacion*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 55[c].)

Cf. IV, 600[b].

**INTERPELLER**, v. a., sommer de répondre, de s'expliquer ; par extens. :

Et l'esperit prie et *interpelle* pour yceulx. (RAB., *Garg.*, XL.)

Cf. IV, 600[b].

**INTERPOLATEUR**, s. m.

Cf. IV, 600[c].

**INTERPOLATION**, s. f., action d'interpoler :

*Interpolation.* (COTGR.)

Cf. INTERPOLACION, IV, 600[b].

**INTERPOLER**, v. a.

Cf. INTERPOLÉ, IV, 600[c].

**INTERPOSEMENT**, s. m., action d'interposer ; résultat de cette action :

*Interposement*, quand quelque chose est mise entre deux. (R. EST., *Dictionariolum.*)

**INTERPOSER**, v. a., poser entre :

Il n'en donneroit point de sentence, ne n'*interposeroit* point de decret. (BERSUIRE, *T. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 65 v°.)

Et que vous y *interposies* mon nom et ma recommandation, autant que vous jugeres qu'il sera a propos pour obtenir ceste grace. (24 juin 1603, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 109.)

— *Interposé*, p. passé, qui sert de médiateur :

Les parties ne parlent aux juges que par courratiers et personnes *interposees*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 57, Hippeau.)

Cf. INTERPOSER, IV, 600[c], et ENTREPOSER, III, 295[c].

**INTERPOSITION**, s. f., situation d'un corps interposé entre deux autres :

Pour le *interposition* de la terre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 316[d].)

— Ce qui est posé entre deux choses pour les séparer :

Mais par l'*interposition*
Aveint ici que la lesson....
(BEN., *Troie*, 16635.)

Celle courtine moyenne signifie l'*interposition* et closture que l'angre mist devant la porte de paradis. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 19[c].)

Le François retourna il point, aiant par *interposition* de tems remis sus ou recouvert ses forces. (1553-1554, J. BASILIC MARCHET, *La Prinse de Terouane et Hesdin*, p. 57, éd. 1874.)

— *Interposition de decret*, jugement qui ordonne que le bien saisi sera vendu et adjugé par décret :

Par *interposicion de* nostre *decret* royal. (1318, A. N. JJ 56, f° 242 r°, et 1346, A. N. S. 244, pièce 19.)

**INTERPRETABLE**, adj., qu'on peut interpréter :

Interpretabilis. *Interpretable.* (*Vocabularius brevidicus.*)

**INTERPRETATION**, s. f., action d'interpréter :

Quant Rou oi del sunge l'*interpretatiun.*
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 278.)

... Par *interpretacions.*
(BEN., *Troie*, 15210.)

Par lor *interpretations.*
(HUON DE MERI, *Tornoiement Antecrist*, B. N. 25407, f° 237[d].)

*Interpretasion.* (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuv., II, 32.)

Cf. INTERPRETATION, IV, 601[a], et ENTREPRETACION, IX, 490[a].

**INTERPRETATIVEMENT**, adv., d'une manière interprétative :

*Interpretativement* ou par interpretation, est a le prendre sur le large. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 48[b].)

**INTERPRETE**, s. m., celui qui interprète ; au fém. :

Carmentis qui estoit vraie *interprete* et divine. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 9.)

Cf. IV, 601[a].

**INTERPRETER**, v. a., expliquer :

Esclarcir et *interpreter*. (1291, *Ratif. de la C[esse] de Blois*, A. Loiret.)

*Interpetrer*. (1311, Picard., A. N. J 229, pièce 20.)

Job que j'ay tant repeté
*Est* luiteur *intepreté.*
(J. LE FEVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 20[d].)

Cf. ENTREPRETER, IX, 490[a].

**INTERREGNE**, s. m., intervalle de temps pendant lequel il n'y a pas de roi, de chef dans un État :

L'estat de la chose publique estoit apeles *interregne*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2[b].)

La chose publique revint a *interregne*. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 247[b].)

Cf. ENTREREGNE, IX, 490[c].

**INTERROGANT**, adj., qui a la manie d'interroger :

*Interrogant.* Demanding, asking. (COTGR.)

**INTERROGAT**, s. m., interrogation :

Les prestres, qui, en la confession auriculaire qu'ils appellent par leurs *interrogats*, esveillent les esprits. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 79, éd. 1566.)

**INTERROGATEUR**, s. m., celui qui interroge :

Ung fin *interrogateur*, ung homme qui sait fort bien ung proces criminel. (R. EST., 1549.)

**INTERROGATIF**, adj.

Cf. IV, 601[b].

**INTERROGATION**, s. f., action d'interroger :

Lor *interrogacion*, ce est a dire lor demandement. (*Bible*, B. N. 901, f° 13[a].)

**INTERROGATOIRE**, s. m., ensemble des questions posées par le juge et des réponses faites par l'accusé :

Apres plusieurs *interrogatoires* a elle faits. (1390, *Reg. du Châtel.*, I, 343.)

**INTERROGER**, v. — A., questionner avec autorité :

Il *fu* durement *interroghié* et gehiné sur la mort du duc d'Orleans. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 23.)

Qu'il soit prins et qu'on l'*interrogue*
Sçavoir quelz nouvelles il porte.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 225.)

Vous me semblez un de ceux qui attendent que le confesseur les *interroge* de leurs pechez. (LARIV., *Le Laq.*, I, 2.)

— N., *interroger a*, même sens :

Ne oublie pas a *interroger aux* Gantois de l'estat de la ville. (CHASTELL., *Chron. des ducs de Bourg.*, Œuv., III, 249.)

— *Interrogé*, p. passé :

Lequel prisonnier sur ce *interrogué*. (1389, *Reg. du Châtelet*, I, 3.)

**INTERROMPRE**, v. a., rompre dans sa continuité ou dans sa continuation :

*Interrompre*. (R. EST., 1549.)

*Interrompant* par une certaine douceur leur propos. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 252, Hippeau.)

On trouve au XVI[e] s., *enterrempor*, compromis entre *interrompre* et *entrerompre :*

Les gardes qu'elle avoyt luy *enterrompoient* ses desseins. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 107 v°, éd. 1587.)

Cf. ENTREROMPRE, III, 298[b], et IX, 491[c].

**INTERRUPTEUR**, s. m., celui qui interrompt ; par extens. :

Il auroit repoulsé son ennemy, violateur de paix, et *interrupteur* de toutes sainctes et bonnes entreprises. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, f° 175 v°, éd. 1572.)

**INTERRUPTION**, s. f., action d'interrompre ; état de ce qui est interrompu :

*Interruption*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 49[c].)

Sanz *interrucion*. (1336, A. N. JJ 70, f° 36 v°.)

Sanz *interruccion*. (1347, A. N. JJ 76, f° 5 v°.)

L'ancienne langue employait aussi le doublet *entreruption :*

Se les choses que on demande ont estei porsises sanz *entreruption*. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 49[c].)

**INTERVALLE**, s. m., distance entre un lieu et un autre, entre un temps et un autre :

Ont designez les *intervalez*
Par evidences magistrales.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 209[d].)

Accense jusques a six ans ensuivant sans

*intarvale* de temps. (1437, *Compt. de Nevers*, CC 39, f° 6 v°, A. mun. Nevers.)

En cest *interval.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 207 r°.)

Petit a petit, a pauses et *intervales.* (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 148, Hippeau.)

— Fig. :

La France, soit en repos, ou en guerre, est de long *intervalle* a preferer a l'Italie. (J. du Bell., *Illustr. de la lang. fr.*, II, xii.)

Cf. Entreval, III, 305[a].

**intervenir**, v. n., prendre part à quelque chose :

A l'endroict des principaux ministres qui *estoient intervenus* a l'execution de ces entreprinses. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

— *Intervenant,* p. prés., survenant :

Les janissaires commençoient desja a se mutiner pour mettre a sac toutes les maisons de Constantinople et Pera, ainsy qu'ils ont coustume de faire *intervenant* la mort de leur seigneur. (1562, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 693.)

— *Intervenu,* p. passé, survenu :

Une faulseté *intervenue* et commise en ung proces. (1498, *Fragm. d'un répert. de jurispr. paris.*, Mém. Soc. hist. de Paris, XVII, 41.)

Cf. Entrevenir, III, 305[a].

**intervention**, s. f., action d'intervenir :

Beaucoup d'*interventions* depressives de leur engin. (Chastell., *Douze dames de rhetor.*, Œuv., VII, 154.)

**interversion**, s. f., renversement d'ordre :

Le mauvais mesnage et dangereux deportemens d'aucuns desquels (héritiers mâles) a souvent donné occasion a l'*interversion* des regences legitimes. (Du Tillet, *Rec. des rangs des grands de Fr.*, p. 120, annot.)

**intervertir**, v. a., changer en retournant, en renversant :

*Intervertir.* To intervert, convey, or turne the wrong way. (Cotgr.)

**intestable**, adj., qui est privé du droit de tester :

A declaré et declare les enfans dudict feu de Coligny ignobles, vilains, roturiers, *intestables*, infames, indignes et incapables de tenir estats. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 520 v°, éd. 1574.)

**intestat**, adj. et s., qui n'a point fait de testament :

Intestatus, *intesta(r)t.* (*Gloss. de Conches.*)

Une femme, nommee Caterine Fiersulle, qui estoit morte *intestate.* (24 déc. 1461, *Reg. journ. des prevosts et jures*, série A, De deniers espaves, A. Tournai.)

Ordonner des chatelx aux mors qui meurent *intestatz.* (*Coust. de Norm.*, f° 47 r°, éd. 1483.)

1. **intestin**, adj., qui est dans l'intérieur d'un corps social, d'un état :

La *intestine* et privee sedicion. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 39 r°.)

Batailles *intestines.* (N. Gilles, *Ann.*, f° 144 v°.)

2. **intestin**, s. m., viscère logé dans la cavité abdominale et s'étendant depuis l'estomac jusqu'à l'anus :

Se la matiere se tournoit vers les *intestins.* (*Somme M[e] Gautier*, B. N. 1288, f° 10[c].)

**intestinal**, adj., qui appartient aux intestins :

Hernie *intestinale.* (*Prat. de B. de Gord*, VII, 7.)

**intimation**, s. f., action d'intimer :

S'il convient faire lesdites *inthimations* hors la ville de Paris, lesdits sergens avront et seront payez... (1394, *Ord.*, XII, 196.)

Les adjournemens et *inthimations* faites en tel cas. (1459, *Trans.*, Fonten., I, 287.)

**intime**, adj., qui est tout à fait intérieur :

*Intime.*
(*Horloge de la mort*, B. N. 994, f° 14[c].)

Donques sont ceulx biens *intimes* ou par dedans qui se tiennent de la partie de l'ame. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 14 v°.)

**intimement**, adv., d'une manière intime :

Plus *intimement* et fortement. (Franç. de Sales, *Douze petits trait.*, Œuv., III, 621.)

**intimer**, v. a., faire savoir, signifier avec autorité :

Comme j'*avois inttimé* et dit de bouche as amis du mort se aucune chose me vouloient dire secretement ou en appert. (1325, A. N. JJ 62, f° 223 v°.)

Et que la dite garde leur *fut inttimé* de par le gardien de la dite eglise. (4 juill. 1332, *Arrêt du Parlem. de Paris*, A. Tournai.)

— T. de prat., faire une signification légale :

*Entimer* ou notefier, intimare. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

— *Intimer qqu'un,* l'assigner en justice pour un appel :

Si c'est en pays de droict escript, il conviendroit adjourner la partie appellee et *intimer* le juge. (Bouteillier, *Somme rur.*, f° 5[a], éd. 1537.)

— *Intimé,* p. passé ; substant., défendeur en cause d'appel :

Le frere de l'*intimee* s'estoit opposé à l'appropriance que l'appellant faisoit d'un heritage. (29 mars 1565, *Arr. du Parl. de Bret.*, p. 68.)

Cf. IV, 602[a].

**intimidant**, adj., qui intimide :

Terreur, *intimidante.* (La Porte, *Epith.*)

**intimidation**, s. f., action d'intimider :

Hors toute *intimidation*, je mets la plume au vent. (Rab., *Quart. Liv.*, ep. dedic.)

**intimider**, v. a., rendre timide :

Ruinant la chose publique et *intimidant* le Senat. (Amyot, *Vies*, Cat. d'Utiq., 35.)

**intituler**, v. a., désigner par un titre :

Toutes les chartres qui dessous *sont entitulees.* (1285, *Cart. de S.-Germ.-des-Prés*, A. N. LL 1027, f° 161 v°.)

Titulo, *intituler*, mestre titre. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 256 v°.)

— Par extens. :

Que n'euz je alors l'eloquence de Tulle
Ou de Virgile, ou ceulx qu'on *intitulle*
Grands orateurs et poetes laurez.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 32 v°, éd. 1537.)

Cf. Intituler, IV, 602[b], et Entiteler, III, 266[c].

**intolerable**, adj., qu'on ne peut supporter patiemment :

Chaut et froit sans mesure, puors *intolerables.*
(J. de Meung, *Test.*, 1938.)

Chose *intollerable.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 222 v°.)

**intolerablement**, adv., d'une manière intolérable :

*Intollerablement* grevez. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 70 r°.)

Griefves passions que... *intollerablement* je porte. (Fabri, *Rhet.*, f° 82 r°.)

**intolerance**, s. f., manque de tolérance :

*Intolerance.* Impatienty. (Cotgr.)

**intonation**, s. f., action par laquelle on commence à entonner un chant :

Si comme sont les pseaumes par les antienes en leur *intonacion.* (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 185[b].)

**intoxication**, s. f., empoisonnement :

Par poizons venimeux et *intoxications.* (P. Petit, à la suite de P. Coch., *Chron.*, IX, Vallet de Viriville.)

**intoxiquer**, v. a., imprégner l'économie de substances toxiques ; empoisonner en général :

A trouver poisons et *intossiquer* les gens. (*Orose*, vol. I, f° 217[b], éd. 1491.)

Leur trait *estoit entoxiqué* d'un venin que les medecins ignoroient. (*Triomphe des .ix. preux*, p. 209[b].)

Ilz se laissent endormir de serpens qui en la fin les *intosiquent* et enveniment. (C. Mansion, *Bib. des poet. de metam.*, prol.)

La belle Hesperie en fuyant fut par un venimeux serpent poincte au talon, qui lui *entoxiqua* tantost tout le corps. (Id., *ib.*, f° 124 r°.)

— Fig. :

Les yeux mortelz de vice *intoxiquez*,
La cuydant veoir (la paix) estoient offusquez.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, f° 30 v°, éd. 1532.)

**INTRAITABLE**, adj., avec qui on ne peut traiter ; à qui on ne peut faire entendre raison sur qqch. :

Enfant dur et *intraitable*. (SALIAT, *Man. d'instr. les enf.*, f° 12 v°.)

**INTRANT**, s. m., dans l'ancienne université de Paris, délégué choisi par chacune des quatre nations pour l'élection du recteur :

Artiens et *entrans*. (RAB., *Pantag.*, XVIII.)

**INTREPIDE**, adj., qui ne craint pas :

Noble d'engin, a escrire *intrepide*.
(J. BOUCHET, *Ep.*, ap. Favre, *Et. sur la basoche*, p. 198.)

**INTRIGUE**, s. f., complication ; combinaison et série de pratiques secrètes pour faire réussir une affaire :

Son entremetteur dans cette *intrigue*. (AUBIGNÉ, *Vies*, XXXIX.)

*Intrique*. An intricate, laborinth, maze, pesterment, incumbrance, perplexity, difficulty. (COTGR.)

**INTRIGUER**, v. — N., faire une intrigue.

— Réfl., combiner des moyens pour réussir en quelque chose :

Il *s'intrigue* d'un mestier que tu ne sçais pas. (AUBIGNÉ, *Vie*, XXXIV.)

**INTRINSEQUE**, adj., qui est en dedans de quelque chose, qui lui est propre et essentiel :

Les autres de cause *intrinseque*, les autres de cause extrinseque. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 73ª.)

Telz, mais aussi diverses et [*in*]*trinceques* afflictions de leurs penseez eux desesperans de leurs vies. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 128 r°, éd. 1482.)

— T. d'anat., propre à certains organes, par opposition à ce qui appartient en même temps à ces organes et à d'autres parties voisines :

Ouvre les veines *intrinsecques* et destoupe les conduitz. (*Jard. de santé*, I, XXVII.)

**INTRINSEQUEMENT**, adv., d'une manière intrinsèque :

Pour autant que famine (comme l'on dit) combat *intrinsequement*. (*Flave Vegece*, III, 9.)

**INTRODUCTEUR**, s. m., celui qui introduit :

Celuy qui fut *introducteur* de nostre theologie. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 25 r°.)

**INTRODUCTIF**, adj., qui sert à introduire, à commencer :

La premiere partie qui est *introductive* et instructive des regles et canons de ceste science. (E. DE LA ROCHE, *Arithm.*, f° 1 r°.)

**INTRODUCTION**, s. f., action d'introduire ; discours préliminaire qu'on met en tête d'un ouvrage :

Avecques courtois parlemens,
Scienteuse *introducion*,
Et aimable entencion.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 56ᶜ.)

L'*introduction* de cest chapitre en cest lieu. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 87.)

Cf. ENTRODUCTION, III, 306ᶜ.

**INTRODUIRE**, v. a., faire entrer :

Iceols forsmerrunt mei e *entreduirunt* (*corr.* entroduirunt) al tuen saint munt. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, XLII, 3.) Lat., introducent.

— Faire adopter, établir :

On vous fait assavoir que pour ce qu'il est venu a la connaissance que aulcuns *ont introduit* certains jeux, tant de jecter estret dans un trou, en gagnant... (20 juillet 1468, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

— *Introduit*, p. passé, entré dans l'usage :

Touz les cas de dreit *instroduiz* en favor de femes. (Juin 1308, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Droiz *entroduis* en la faveur des femmes. (1325, A. N. S 117, pièce 16.)

Cf. ENTRODUIRE, III, 307ª.

**INTROIT**, s. m., prière dite par le prêtre quand il est monté à l'autel, et chantée par le chœur au commencement des grandes messes :

Apres que le prestre est revestu et dit son confiteor et mis en bon estat, il commence sa messe, et ce appelle l'en l'*introite* de la messe. (*Ménagier*, t. I, p. 3, Biblioph. fr.)

L'*introite* de la Passion. (O. MAILLARD, *Hist. de la Passion*, p. 32.)

Cf. INTROITE, IV, 603ᶜ, et ENTROITE, IX, 493ᶜ.

**INTROMISSION**, s. f., action de mettre dans ; action de s'introduire dans :

Avons interdict et deffendu toute court, jurisdiction et cognoissance, *intromission* et administracion, en ce qui depend du fait desdiz aydes. (Oct. 1465, *Ord.*, XVI, 374.)

Le tresorier a generalle *intromission* et charge sur les casualites. (11 janv. 1559, *Etat et Constit. du roy. d'Ecosse*, Négoc. sous Fr. II, p. 225.)

Les dons particuliers que l'on m'a faict faire la dessus sont cause de l'*intromission* de mon costé es biens du dit Secondat plustot qu'il n'eust esté requis. (29 avril 1574, *Lett. de M. Stuart*.)

**INTRONISATION**, s. f., action par laquelle on intronise :

Et en ce point ci apres l'*intronizacion* l'arcevesque dit... (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 50ª.)

*Intronisation*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 64.)

Depuis l'*intronization* du roy Salomon. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, v, 17.)

**INTRONISER**, v. a., placer solennellement sur le siège épiscopal, sur la chaire pontificale, sur le trône :

Il l'*inthroniza* au siege royal. (SALIAT, *Herod.*, III.)

— Par extens. :

Dont commanda le roy qu'*inthronizé*
*Fust* au mylieu des beaux Champs Elysees.
(J. LE MAIRE, *Plainte sur le tresp. de Guill. de Byssip.*, p. 397, éd. 1549.)

Ceux qui *sont* promeuz et *intronisez* aux grandes charges et estats. (DU VILLARS, *Mem.*, I, an 1550.)

Cf. ENTRONISER, IX, 493ᶜ.

**INTRUS**, p. passé, introduit sans titre, sans droit :

Chis *intrus* pape Felix fut uns hons mult discreis. (JEHAN D'OUTREM., *Chron.*, II, 75.)

— Substantiv. :

Contre ton Dieu pour l'*intrux* as esté,
Contre ton Roy fait conspiracion.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, I, 201.)

*Intruz*. Occupator jure cassus. (R. EST., 1549.)

Cf. INTRURE, IV, 603ᶜ.

**INTRUSION**, s. f., action par laquelle on est introduit dans quelque dignité ecclésiastique :

Bref de *intrusion*. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years XXXII-XXXIII, p. 147.)

Pour sa vicieuse *intrusion* au patriarchat. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., IV, 20.)

**INTUITIF**, adj., qui se perçoit par l'esprit comme par une vue immédiate :

Raisons *intuitives*. (*Baratre infernal*, dans *Dict. gén.*)

*Intuitif*. Intuitive ; wich is, or may be seen into. (COTGR.)

**INTUITION**, s. f., anc., action de contempler :

La veue de l'homme se termine au firmament par l'aspect et *intuition* des estoilles. (BOVELLES, *Geom. prat.*, f° 66 v°, éd. 1547.)

**INTUITIVEMENT**, adv., d'une manière intuitive :

*Intuitivement*. (1599, J. DE MONTLYARD, dans *Dict. gén.*)

**INTUMESCENCE**, s. f., action par laquelle un corps s'enfle :

*Intumescence*. A swelling, puffing, uprising. (COTGR.)

**INUSITÉ**, adj., qui n'est pas usité :

Les lois *inusitees* en ce royaume de France. (1563, *Loix abreg.*, ap. Brunot, *De Phil. Bugnonii vita et eroticis versibus*, p. 24.)

— Par latinisme, rare, extraordinaire :

Pluseurs miracles *inusitez* et de grant esbahissement. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans *Chev. au cygne*, I, 240, Reiff.)

Quelques femmes vestues d'habits incongneux et *inhusitez*. (XVIe s., *Vie de S. Hermentaire*, Rev. des lang. rom., 1886, XXIX, 168.)

**INUTILE**, adj., qui n'est point utile :

*Inuteles* fait sunt. (*Lib. psal.*, ms. Oxf., LII, 4.)

*Inutiles* a la chose publique. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 289c.)

*Inhuctille*. (1358, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 79 v°.)

Mariette Fiermente, femme de vie, a .I. an comme noiseuse, rihotteuse et *inutille* a demorer en le cité. (15 juillet 1420, *Reg. de la Loy*, 1413-1424, A. Tournai.)

— *Inutile de*, qui ne peut plus s'aider de :

Ung Numidien fait *inutile des* mains pour se aydier de gladve... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, VI, 11.)

**INUTILEMENT**, adv., d'une manière inutile :

Ains furent mervelheusement et *inutillement* departis. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 167.)

**INUTILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est inutile :

L'ermite de La Faye, ou son procureur, s'oppose au contraire... si conclut a *inutilité*. (N. DE BAYE, *Journ.*, II, 235, an 1416.)

**INVAINCU**, adj., qui n'a pas été vaincu :

Pacience *invaincue*. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Prince *invaincu*, puissant duc d'Autriche.
(MOLINET, *Chans. sur la journee de Guinegate.*)

... L'*invaincu* fils d'Alcmene.
(DU BARTAS, *La Semaine*, III.)

**INVALIDATION**, s. f., action d'invalider :

*Invalidation*. Invalidacion. (OUDIN.)

**INVALIDE**, adj., qui n'est pas valide :

*Invalide*. Invalidus, infirmus. (R. EST., 1549.)

**INVALIDER**, v. a., rendre non valable :

*Invalider* le dire des tesmoings. (R. EST., 1549.)

Pour confirmer ou *invalider* le jugement de ce qu'elles pouvoient annoncer. (J. DE MONTLYARD, *Mythol.*, I, 17.)

**INVALIDITÉ**, s. f., manque de validité :

Sauf a disputer par apres de la validité ou *invalidité* par devant les juges du roy. (M. DU BELLAY, *Mém.*, 47, ap. Littré.)

**INVARIABLE**, adj., qui ne varie pas :

Il est immuable et *invariable*. (ORESME, *Eth.*, IX, 5, B. N. 204, f° 542c.)

**INVARIABLEMENT**, adv., d'une manière invariable :

*Invariablement*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**INVASION**, s. f., action d'envahir; anc., aggression en général :

Mult i firent *invasions*
E roberies e arsons.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22556.)

Par maniere d'*invasion* et d'ingression avoient assailli Vyart et Barthelemi Josué. (1378, *Echevin.*, Arch. admin. de Reims, III, 450.)

— Par extens. :

L'*invasion*. (*Jard. de santé*, I, 2, impr. La Minerve.)

Cf. ENVASION, III, 311b, et INVASION, IV, 604c.

**INVECTIVE**, s. f., discours injurieux, expression injurieuse contre qqu'un ou qqch. :

Tout troublé de la dure *invective* de Juno. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaules*, I, 33.)

— Anc., discours vif et emporté :

Une nouvelle *invective* en laquelle j'espere traictier des vertuz et proprietez de noblece. (CHRIST. DE PIS., *Ch. V*, 1, prol.)

**INVECTIVER**, v. — N., lancer des invectives :

Ce qui l'a incité a *invectiver* ainsi contre eux et a estre injurieux. (CL. DARIOT, *Gr. chir.*, Au lect.)

— Réfl., se lancer mutuellement des invectives :

Il faut battre sans *s'invectiver*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 159 r°, éd. 1587.)

**INVENTAIRE**, s. m., dénombrement, par articles, des biens, meubles, effets, etc., d'une personne, d'une maison :

*Inventayre*. (1344, A. N. JJ 75, f° 182 r°.)

Cf. INVENTORE, IV, 605a, et INVENTOIRE ci-dessous.

**INVENTER**, v. a., créer qqch. de nouveau :

Par Dieu nenny, Casse Tuilleau,
Rien de nouveau n'*est inventé*.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 259.)

... Par leur sens *ont inventé*
Plus que dire je ne sçauroye.
(J. BOUCHET, *Regn. travers.*, sign. L 2 r°, éd. 1522.)

Car que me vaut d'*inventer* et de querre
En cas d'amours tant de propos de guerre ?
(CL. MAR., *Eleg.*, I, p. 66, éd. 1596.)

Marsyas *inventa* la hanche. (AMYOT, *Comm. refrener la colere*, 12.)

**INVENTEUR**, s. m., celui qui invente; anc., celui qui découvre, qui trouve :

Voulons que desdictes monnoies, matieres d'or et d'argent et marchandises ainsi confisquees, les *inventeurs* et accuseurs ayent, pour leur peine et sallaire, la valleur du quart d'icelles. (Mai 1454, *Ord.*, XIV, 326.)

Fauls *inventéus* ont cueurs failliz.
(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, II.)

Le premier *inventeur* des pierrieres et carrieres a Athenes. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 11, éd. 1585.)

— *Inventrice*, s. f. :

Mere et *inventrice* de toutes ars. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 78 r°.)

Pamphila, fille de Latous, a esté l'*inventrice* de filer et tistre la soye. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15.)

— *Inventeure*, s. f. :

Dieu soit loué de ceste heure
Que j'ay esté *inventeure*,
Premiere procurateure
De ce fait et conducteure !
(*Mist. du Viel Test.*, 12865.)

Cf. INVENTERESSE, IV, 605a.

**INVENTIF**, adj., qui a le génie, le talent d'inventer :

O femme *inventifve* et moult sage.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 104c.)

Cf. IV, 605a.

**INVENTION**, s. f., action d'inventer :

Multitudes de superstitieuses *inventions*. (CHASTELL., *Ver. mal prise*, Œuv., VI, 256, Kerv.)

Aulcuns jugent leurs *inventions* illouables. (FOSSETIFR, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 83 v°.)

— Faculté d'inventer :

Le magasin de la memoire est volontiers plus fourny de matiere que n'est celuy de l'*invention*. (MONT., I, IX.)

— Action de trouver :

Le jor de l'*invencion* sainte Croix. (1270, Gondrec., I, 6, A. Meurthe.)

L'*envention* sainte Cruix. (1297, *Lett. de l'év. de Verd.*, S. Nicolas, A. Meuse.)

**INVENTOIRE**, s. m., syn. anc. d'inventaire :

Et si tost que retournerons,
Vostre cousin et moy irons
Faire *inventoire* de voz biens,
Afin que perdu n'y ait riens,
Mais tout gardé.
(*Mir. de N.-D.*, 342.)

Cf. INVENTORE, IV, 605a.

**INVENTORIER**, v. a., dénombrer et inscrire dans un inventaire :

L'estat des deniers des coffres du roy qui de son commandement *furent inventoriez* en la tour de son hostel de Saint Pol. (3 juillet 1367, A. N. P 1189, f° 1 r°.)

Se elle avoit autres biens meubles fors que ceulx cy dessus *inventorez*. (Sept. 1393, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

... Que les biens du dit prisonnier... il feist *inventoirier*. (1391, *Reg. du Chât.*, II, 100.)

On trouve au XVI[e] s. une forme *inventairier*, faite directement sur *inventaire :*

*Inventairier*. (17 juill. 1514, *Inv.*, A. Vienne.)

**INVERSE**, adj., qui est, qui vient dans un sens opposé :

*Invers, se.* Inverted, misplaced. (COTGR.)

**INVERSION**, s. f.

Cf. IV, 605[b].

**INVESTIGATEUR**, adj. et s. m., qui fait des recherches suivies sur quelque objet :

Et se taisent tous les vanteurs,
Sophistes *investigateurs*
De l'alkemie.
(*La Resp. de l'Alchymiste a Nature*, 545.)

**INVESTIGATION**, s. f., action de suivre à la trace, de rechercher attentivement :

Pour grant scrutine et *investigacion* faites des voix et opinion d'un chacun. (1407, *Ord.*, IX, 202.)

**INVESTIR**, v. — A., mettre solennellement en possession d'un fief, d'une dignité :

Dont et de leurs fondz, treffondz, droitz, aisances et appartenances ledit vendeur esdiz noms *s'est* devestu et dessaisy et ledit achepteur *investu* et saisi pour luy, sesdiz hoirs et ayans cause. (13 avr. 1580, *Vente par Pierre Jeannin à Esme Dodun*, Etude de M[e] Canet, notaire à Autun, minutes de Chastel, vol. V, f° 415.)

— Plaisamm. :

Le vielleur, de sa part *investi* et saisi de mon manteau. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 243, Hippeau.)

— Réfl., se mettre en possession :

Non pour *s'investir* du bien d'autrui. (MONTL., *Comm.*, I, p. 51.)

— A., t. mil., entourer, cerner :

Mais vous me vintes courir sus et *investir*. (*Chron. de Boucicaut*, II, 31.)

Cf. ENVESTIR, III, 315[a].

**INVESTITURE**, s. f., action d'investir :

Lesdites *investiture* et reception de foy. (1501, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, I, 45.)

Par benefice d'*investiture*. (1521, *Pap. de Granvelle*, I, 225.)

**INVETERER**, v. a., confirmer, fortifier par trait de temps.

— *Inveteré*, p. passé :

Selon les anciens et *inveterez* usaiges. (6 mars 1468, *Ord.*, XVII, 192.)

Les Anglois, anciens et *inveterez* ennemis du royaulme de France. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLXXVII.)

— Anc., dans un sens tout opposé, et peut-être sous l'influence de *vetusté*, affaibli par trait de temps :

Laquelle garde estoit ja *inveteree* et aulcunement corrompue, tomba dans le fossé avec plusieurs hommes. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 161, E. Henry et C. Loriquet.)

Le gros arbre de la Coulture, qui estoit orme tres ancien, caducq et *inveteré*, fut abattu, rompu et tombé par terre par le vent. (ID., *ib.*, p. 246.)

**INVINCIBLE**, adj., qu'on ne peut vaincre :

De ton escu *invincible* couvers. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 48[c].)

— Qu'on ne peut surmonter :

Se aucun avoit feru un autre contre sa volonté par ignorance *invincible* ou autrement, il n'en devroit pas estre puni. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 446[b].)

**INVINCIBLEMENT**, adv., d'une manière invincible :

Par quoy je conclus *invinciblement* estre censé et reputé plus beau que toy. (G. TARDIF, *Apol. de L. Valla*, II, p. 151, Marchessou.)

**INVIOLABLE**, adj., qu'il n'est pas permis de violer :

Son entiere et *inviolable* virginité. (*Mir. de N.-D.*, VII, 7.)

Vous ostez ce qui est de l'institution *inviolable* de Dieu. (CALV., *Serm. sur la prem. Ep. S. Paul aux Corinth.*, p. 431.)

La foy des femmes vers les hommes estoit *inviolable*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 47, Bibl. elz.)

**INVIOLABLEMENT**, adv., d'une manière inviolable :

Garder bien loyaument et *inviolablement*. (2 juin 1371, *Procès-verbal*, Arch. admin. de Reims, III, 352.)

Les usages et coustume d'yceluy pays *inviolablement* d'anciennement observez. (1458, *Ord. de Phil. cte de Fland.*, Arr., éd., ord. concern. le département, A. mun. Dunkerque.)

**INVIOLÉ**, adj., qui n'a point été violé :

*Inviolee* pucelle.
(J. GERSON, *Rondeau*, A toy vierge glorieuse.)

Magesté *inviolee*. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 552, Buchon.)

**INVISIBILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est invisible :

Pour rendre l'*invisibilité* de l'Eglise probable chacun produit sa raison. (FRANÇ. DE SAL., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 646.)

**INVISIBLE**, adj., qui n'est pas visible :

Clochetes *invisibles*. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 45 r°.)

Je ne mangue nule viande ne ne boi nul boire fors *invisible*, c'est que nuls ne puet veir. (*Bible hist.*, Maz. 311, f° 141[c].)

Car la senestre fait perir
Corps et ame, l'autre merir
Les biens fais de l'ame *invisible*
Que Diex a qui tout est possible,
Met es corps.
(E. DESCH., *Œuv.*, V, 238.)

**INVISIBLEMENT**, adv., d'une manière invisible :

Dieu peut *invisiblement* vivre.
(*Dial. S. Greg.*, ms. Evreux, f° 98[c].)

Soudainement entra en la dicte chappelle non pas par la porte mais *invisiblement* une dame venerable. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, prol., Ars. 2682, f° 4[b].)

**INVITATION**, s. f., action d'inviter :

*Invitacion* de faire tenir le marché. (1484, *Reg. du conseil de Ch. VIII*, p. 133.)

L'*invitation* des diables. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, VII, 22.)

*Invytation* de nostre sainct paire le pappe. (J. BUREL, *Mém.*, p. 346, Chassaing.)

**INVITATOIRE**, adj., qui invite.

— *Antienne invitatoire*, ou s. f. et m., *invitatoire*, antienne qui se chante à matines :

Ja commençoit l'*invitatoire*
Des matines la douce dame.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 463, Poquet.)

*Antiene envitatoire*. (*Comm. s. les Psaum.*, B. N. 963, p. 277.)

A matines, lou *victatoire regem sempiternum*. (*Ordinaire de 1287*, ms. Troyes 792.)

Le *vitatoire*. (*Liv. d'office*, ms. de Salis.)

*Invitatorie*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 32 r°.)

Les reprises de l'*invitatore*. (*Ib.*, f° 147 r°.)

**INVITER**, v. — A., prier de se rendre à quelque endroit, d'assister à qqch. :

Les puissances et influences superiores les *invitoient* ça bas de eux mirer en vostre aspect. (CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 234, Kerv.)

L'empereur *ayant invité* Louys son frere de s'assembler pour en commun adviser aux affaires de la France. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., IV, 13.)

— Réfl. :

Faisant peur a une infinité de chouettes ou de corneilles la pres, par bandes et escadres, *s'estans invites* les unes les autres a ceste picoree. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 217, Hippeau.)

**INVOCATEUR**, s. m., celui qui invoque :

Devins et *invocateurs* de dyables. (*Traict. de P. Salemon*, ms. Genève 165, f° 247 v°.)

Cf. IV, 606[b].

**INVOCATION**, s. f., action d'invoquer :

Apres cele *invocaciun*
K'il fist de cel seintisme nun.
(MARIE, *Purgat.*, 903.)

L'*invocacion* des dieus. (BERSUIRE, *T. Liv.* ms. Ste-Gen., f° 127[c].)

Mes prieres et *invocations* a l'Eternel Jehovah. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 252, Hippeau.)

**involontaire**, adj., qui se fait, qui se produit sans la participation de la volonté :

La chose faite pour ignorance... de laquelle l'en a... pesance ou repentance, elle est *involuntaire*. (Oresme, *Eth.*, II, 11.)

**involontairement**, adv., d'une façon involontaire :

*Invoulentairement*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 83ᵃ.)

Celui qui ignore aucune circonstance fait telle operation *involontairement*. (Oresme, *Eth.*, III, 3.)

**involucre**, s. m., enveloppe :

*Involucre*. A cover, cloke, or thing that serves to hide. (Cotgr.)

— T. de bot., assemblage de bractées formant autour d'une fleur, d'un capitule, une sorte de calice :

Un *involucre* ou petit coquelichon. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, dans *Dict. gén.*)

**involution**, s. f., état de ce qui est roulé en dedans :

Vitis est .i. apostumes envolopez d'une *involuption* semblable au botum, o tot la mollification des coillons. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 160ᵇ.)

Leurs *involucions* et envelopemens. (*Jard. de santé*, I, 136.)

Cf. Involucion, IV, 606ᶜ.

**invoquer**, v. a., appeler :

*Invoquant* et reclamant la grace de Dieu. (Juv. des Ursins, *Ch. VI*, an 1397.)

O frere de la mort, que tu m'es ennemy !
Je t'*invoque* au secours, mais tu es endormy.
(Ph. Desportes, *Am. d'Hippol.*, LXXV.)

Cf. Envochier, III, 319ᵇ.

**invulnerable**, adj., qui n'est pas vulnerable :

Dur, *invulnerable*, patient. (J. Le Maire, *Illustr. des Gaules*, I, 36.)

**iod** ou **yod**, s. m., dixième lettre des alphabets hébraïque et phénicien :

Et n'y a mot, non pas le plus petit *iod* qui... (La Bod., *Harmon.*, p. 436.)

*Iiod* est la moindre lettre de l'alphabet de la langue saincte. (Id., *ib.*, p. 446.)

**ionique**, adj., d'Ionie ; emploi partic., grec :

Quelques lettres *ioniques* desquelles je ne pus lire que deux mots. (Rab., *Quart liv.*, XLI.)

**iota**, s. m. et anc. f., la lettre *i* de l'alphabet grec.

— Fig., le plus petit détail :

Seront en ung mesme support
Acomplies, sans ung seul mot
Ou une seulle *iotte* obmettre.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 28, note, 456.)

Diminuer un *iota* de ce que j'ay accordé. (30 avril 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 970.)

**iraignee**, v. Araignee.

**irascibilité**, s. f., défaut de celui qui est irascible :

Mansuetude reprime les ires et amodere les *irascibilitez*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 49 v°.)

**irascible**, adj., qui s'irrite promptement :

Nul ne vit riens meins *irascibles*,
Plus benignes ne plus paisibles.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8072.)

— Par extens. :

Par fureur *irascible*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 147.)

— *Appetit irascible*, faculté par laquelle l'âme se passionne pour quelque chose :

L'*apetit irascible*. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 8ᵇ.)

— S. m., celui qui s'irrite promptement :

(Mars) est nuisans et domageus,
Si predomine aus corageus,
Aus mellis et aus *iraschibles*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5062, f° 44ᶜ.)

**ire**, s. f.

Cf. IV, 608ᵇ.

**iris**, s. m., membrane circulaire placée à la partie antérieure de l'œil :

Environ le milieu de l'œil, au lieu dit *yris*. (J. Raoul, *Fleurs du gr. guydon*, p. 42.)

— Genre de plantes monocotylédones, famille des iridées :

*Iris* porte roge flor et ireos blanches. (*Simples medicines*, f° 37, dans *Dict. gén.*)

L'erbe appellee *yris*. (*Jard. de santé*, I, 6.)

**ironie**, s. f., raillerie particulière par laquelle on dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre :

Il li dist tels paroles ausi come par *yronie*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 58ᵈ.)

**ironique**, adj., qui a de l'ironie :

Figure *yronicque*. (Fabri, *Rhetor.*, f° 7 v°.)

**ironiquement**, adv., d'une manière ironique :

Vela bien dit faictement
A le prendre *ironiquement*.
(*Therence en franç.*, f° 95ᵈ, Verard.)

Dieu luy dist *erronicquement* (à Balaam). (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 156 v°.)

*Yroniquement*. (Fabri, *Rhet.*)

**irradiation**, s. f., émission des rayons d'un corps lumineux :

Le *irradiacion* du soleil. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 308ᵃ.)

L'*irradiation* d'une etoile. (C. Mansion, *Bib. des poet. de metam.*, Prol.)

**irradier**, v. — N., se propager en rayonnant ; fig. et par extens. :

Car en ce monde on ne peult aucune chose sçavoir ne entendre fors en convertissant sa fantasie a icelle chose, que l'esprit agent *irradie* sur elle, et en soy produyt une espece intelligible. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 154 r°.)

— A., éclairer, frapper de ses rayons ; fig. :

De beaulté tant excessive aornees que la splendeur de leur face *irradyoit* toute la contree. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 12.)

Ilz *sont* incessamment illustrez du soleil de justice et *irradiez* de la lumiere de vraye intelligence. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 50ᵈ, éd. 1486.)

— *Irradiant*, p. prés. :

L'astre *irradiant* dont les ignees pointes aguillonnent ma foible nature. (J. Robert., *Renv. à Mᵍʳ de Montferr.*, dans Chastell., *Œuv.*, VII, 180, Kervyn.)

**irraisonnable**, adj., qui n'est pas doué de raison ; qui n'est pas conforme à la raison :

Le nay sera *irresonnable* et sans nul entendement. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 130 v°.)

Choses *irrasonnables*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 137ᶜ.)

Reigle *irraisonnable*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 147ᶜ, éd. 1537.)

— S. m., celui qui n'est pas doué de raison :

Cette societé qui nous separe des *irraisonnables*. (Paré, *Œuv.*, au lect.)

On trouve le doublet *irrationable* dans l'ancienne langue :

Iceu qui est cogneu pleire a Dieu ne puet pas pleire as *irracionables*. (*Vie S. Clem.*, B. N. 818, f° 292 v°.)

Cf. IV, 610ᵃ.

**irraisonnablement**, adv., d'une manière irraisonnable :

Par laquelle desrision, et par souvent et *yraisonnablement* en ceste vie continuer se trouveroit yvroing, nonchalant et descongneu. (Le roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 74.)

Les hommes *irraisonablement* et bestialement vivans. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 206 v°.)

**irrationnel**, adj., qui n'est pas conforme à la raison :

La partie *irrationnelle* et sensitive. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 28ᶜ.)

**irrecevable**, adj., qui n'est pas recevable :

Et que je n'y suis pas rejecté, ny con-

trainct, pour estre *irrecevable* a tout autre party et mal voulu. (MONT., III, IX, p. 141, éd. 1595.)

**IRRECONCILIABLE**, adj., qu'on ne peut réconcilier entre eux :

Rendre le peuple *irreconciliable* avec moy. (8 déc. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 473.)

— Par anal. :

Inimitié *irreconciliable*. (AMYOT, *Diod.*, XII, 5.)

**IRRECONCILIABLEMENT**, adv., d'une manière irréconciliable :

Pensant l'avoir trop *irreconciliablement* offensé, et ne sçachant sa clemence. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1594.)

**IRRECOUVRABLE**, adj.

Cf. IV, 610[b].

**IRREFRAGABLE**, adj., qui ne peut être contredit :

Loy *irrefragable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 151 v°.)

*Irrefragable* docteur. (FABRI, *Rhet.*, f° 75 v°.)

— Anc., qui ne peut être brisé :

Vive amour *irrefragable* les avoit ensemble unis. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXXV.)

Force domptee en paix *irrefragable*.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des roys de France*, f° 67, éd. 1507.)

**IRREFRAGABLEMENT**, adv., d'une manière irréfragable :

Ladicte royne vouloit *irrefragablement* que ledict conte Louys convertist les quarante mille livres. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 424, Lesbroussart.)

**IRREGULARITÉ**, s. f., caractère de ce qui est irrégulier ; chose irrégulière :

Inequalité et *irregularité* de possessions. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Dont aucuns d'eulx n'eurent point de peur pour celuy combat que *irregullarité* pour la mort des combateurs. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 101 v°.)

**IRREGULIER**, adj., qui n'observe pas les règles :

Cil qui les rendroient seroient *irregulier*, s'il estoient justicié pour tel fet. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 355, Am. Salmon.)

Mouvement *irregulier*, perpetuel... (MONT., III, XIII.)

— T. de droit canon, qui est devenu incapable de recevoir les ordres, ou de faire les fonctions ecclésiastiques, s'il les a reçus :

Abbes *irregulers*. (G. DE NANG., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 437.)

Clers maul renommei ou *irreguler* qui ne puent estre prestre. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 31[c].)

Cf. IV, 611[a].

**IRREGULIEREMENT**, adv., d'une façon irrégulière :

Il induisist les Juifs a mettre a mort *irregulierement* Crist. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 47 v°.)

On trouve dans l'ancienne langue un doublet qui paraît formé directement sur *irregularis :*

*Irregulairement*. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

**IRRELIGIEUSEMENT**, adv., d'une manière irréligieuse :

*Irreligieusement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 41 v°.)

C'eust esté *irreligieusement* fait a moy de... (AMYOT, *Theag. et Car.*, XI.)

**IRRELIGIEUX**, adj., qui est contraire à la religion :

*Irreligieuse* iniquité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 33 r°.)

**IRRELIGION**, s. f., manque de religion :

L'injustice qui ne s'eloigne jamais d'impieté, d'*irreligion*. (LHOSPIT., *Reform. de la just.*, I, 21.)

**IRREMEDIABLE**, adj., à quoi on ne peut remédier :

Vice au vivant est reparable,
Mes au mort *irremediable*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 10158.)

Danger *irremediable*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars., f° 97 r°.)

L'ancienne langue employait aussi *inremediable*, formé de *in* négatif et *remediable :*

Ce qui estoit de necessité et de contrainte *inremediable*. (CHASTELL., *Chron.*, V, 51, Kerv.)

**IRREMEDIABLEMENT**, adv., d'une manière irrémédiable :

*Irremediablement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 188 v°.)

On trouve le doublet *inremediablement* formé sur *inremediable :*

Il mourut *inremediablement*. (G. TARDIF, *Apoll. de L. Valla*, XXXII, p. 226, Marchessou.)

**IRREMISSIBLE**, adj., qui ne mérite pas de rémission :

Cas *irremissibles* et dignes de grans pugnicions. (1234, *Ch. de Rob. de Dreux*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 710.)

Le cas estoit *irremissible*. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 844, éd. 1587.)

Cf. IV, 611[a].

**IRREMISSIBLEMENT**, adv., d'une manière irrémissible.

L'ancienne langue employait un doublet *inremissiblement :*

Mettre tout a sang *inremissiblement*. (FABRI, *Rhet.*, f° 13 v°.)

**IRREPARABLE**, adj., qu'on ne peut réparer :

Choses *irreparables*. (1234, *Ch. de Rob. de Dreux*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 709.)

Prejudice *irreparable*. (12 janv. 1393, *Ch. de Ch. VI*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*.)

L'ancienne langue employait aussi *inreparable*, formé de *in* négatif et *reparable :*

Domage *inreparable*. (1346, *Supplic. des Cons. d'Agen au Roi*, A. mun. Agen.)

Damages *inreparables*. (FROISS., *Chron.*, VI, 35, Luce.)

**IRREPARABLEMENT**, adv., d'une manière irréparable :

Grevé et dommagié *irreparablement*. (1370, ap. L. Delisle, *Mandem. de Ch. V*, p. 336.)

*Irreparablement*. (18 déc. 1407, *Ord.*, XIII, 60.)

On trouve aussi *inreparablement* formé sur *inreparable :*

Celluy est tout perdu *inreparablement*. (EXIMINES, *Livre des S. Anges*, f° 48 r°.)

**IRREPARÉ**, adj., que l'on ne répare pas :

Lieu fort *irreparé* et venu a telle decadence qu'il n'y restoit que ung religieux ou deux. (3 nov. 1598, *Lettre de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie*, Arch. Bailleul, 2[e] reg. aux privileges, f° 108 v°.)

**IRREPREHENSIBLE**, adj., qu'on ne saurait reprendre, blâmer :

Celluy qui veult estre ordonné doit estre *irreprehensible*. (J. DU VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Excellent et *irreprehensible* docteur. (GONTIER COL, *Ep. a Christ. de Pis.*, dans la *Rose*, I, V, avert., Méon.)

Ceux... qui au demeurant sont quasi *irreprehensibles* devant les hommes. (R. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 25, éd. 1566.)

**IRREPREHENSIBLEMENT**, adv., d'une manière irrépréhensible :

Quandt il eut tant de fois *irreprehensiblement* triumphet par mer et par terre. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 198 r°.)

**IRREPROCHABLE**, adj., en quoi on ne peut trouver matière à reproche :

Il cultiva en son *irreprochable* jardin... (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 213.)

On trouve un doublet *inreprochable :*

Tout ce qui pend en sa sainte liberté *inreprochable* (de Dieu). (CHASTELL., *le Temple de Boccace*, Œuv., VII, 128, Kerv.)

**IRRESOLU**, adj., non résolu :

Rien laisser *irresolu*. (MONT., I, XXVI, p. 104, éd. 1595.)

— Qui ne peut se résoudre à quelque chose :

*Irresolus* de loger ou de passer oultre. (AUBIGNÉ, *Hist.*, III, 270.)

**IRRESOLUMENT**, adv., d'une manière irrésolue :

Combien *irresoluement* elle le pourroit souffrir. (MONT., II, XXXV.)

**IRRESOLUTION**, s. f., caractère de celui qui est irrésolu :

La cause de son retardement avoit esté l'*irresolution* du G. S. (1553, *Négoc. de la Fr. dans le Levant*, II, 255.)

Theophrastes se promene, de pareille *irresolution*, entre ses fantasies. (MONT., II, XII.)

**IRRESPECTUEUX**, adj., qui n'est pas respectueux :

*Irrespectueux*. Unrespective. (COTGR.)

**IRRETRACTABLE**, adj., qu'on ne peut rétracter :

La sentence de Nostre Seigneur est *irretractable*. (J. DU VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Conclusion *irretractable*. (CARL., *Mem.*, VI, 6.)

**IRREVEREMMENT**, adv., d'une manière irrévérente :

Paroles *irreveremment* dictes et contre l'honneur de la cour. (Fév. 1380, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 390.)

Cf. INREVERAMMENT, IV, 589[c], et IRREVEREMMENT, IV, 611[c].

**IRREVERENCE**, s. f., manque de révérence :

Ire et *irreverence* et grant confusion est en biauté de feme. (*Bible*, B. N. 901, f° 43[b].)

L'ancienne langue employait aussi *inreverence*, formé de *in* négatif et *reverence :*

Par *inreverence*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 5 r°.)

Par diespit ou par *inreverense*. (ID., *ib.*, B. N. 22932, f° 5[a].)

Pour les injures, *inreverences* et desplaisirs de parolles et de fait. (28 déc. 1429, *Reg. de la Loy*, 1425-1442, Voyaiges enjoings, A. Tournai.)

**IRREVERENT**, adj., qui manque de révérence :

*Irreverent* aux bons. (CHASTELLAIN, ap. Dochez.)

Parlent ils du magistrat ou parlent ils a luy? c'est d'une liberté *irreverente* et incivile. (MONT., I, XXIV, p. 72, éd. 1595.)

L'ancienne langue employait aussi *inreverent*, formé de *in* négatif et *reverent :*

Paroles *inreverantes*. (Av. 1529, A. N. JJ 243, f° 168 v°.)

**IRREVOCABILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est irrévocable :

Telle donation est revocable, nonobstant la clause de *irrevocabilité* mise et apposee en ladite donation. (1534, *Cout. de Nivernois*, XXVII, 5, Nouv. Cout. gén., III, 1152.)

**IRREVOCABLE**, adj., qui ne peut être révoqué :

Ma promesse leur est *irrevocable*.
(GRINGORE, *Jeu du prince des Sotz*, Moralité, I, 248, Bibl. elz.)

L'ancienne langue employait aussi un doublet, *inrevocable :*

Par don *inrevocable*. (16 avr. 1357, A. N. S 13, pièce 4.)

Loy *inrevocable*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 68.)

Sentence *inrevocable*. (ID., *ib.*, I, 77.)

**IRREVOCABLEMENT**, adv., d'une manière irrévocable :

*Irrevocablement*. (1266, *Ch. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 98 v°.)

Sans vouloir rien dire *irrevocablement*. (*Mer des hyst.*, I, f° 15[d], éd. 1488.)

L'ancienne langue employait aussi un doublet, *inrevocablement*, fait sur *inrevocable :*

Et voult que ce feust a la vie dudit daulphin *inrevocablement*. (*Grand. Cron. de France*, Charles V, LXXV.)

Dont les Juifz *inrevocablement* tiennent ceste maniere. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 106 r°.)

**IRRIGATION**, s. f., action d'irriguer :

Il est convenable de brusler du boys dessusdit et de fumer desdictes herbes ou fueilles en faisant les *irrigations* dessusdites. (NIC. DE LA CHESNAYE, *Nef de santé*, f° 3 r°.)

**IRRITABLE**, adj., qui se met facilement en colère.

— Par latinisme, qui irrite :

Mais quant ce chien faisoit cas *irritable*,
Ou qu'il venoit a estre non traictable.
(G. HAUDENT, *Fabl.*, II, 95, éd. 1547.)

**IRRITATION**, s. f., état d'une personne irritée :

Se vous avres oye huy sa vois ne veulles pas endurcir vos cueurs, si come en la *yritacion* selon le jour de la temptacion en le dessert. (*Psaut.*, XCIV, 9, B. N. 1761, f° 115 v°.)

**IRRITER**, v. a., mettre en colère :

Si *furent irritez* et provoquez contre les Romains. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 11 v°.)

— Exciter vivement :

Les Gauls voyans les banieres romaines de long ne differerent combatre, mais mis en bel ordre *irriterent* les Romains a combattre qui pourtant ne se mouvoient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, IV, 9.)

**IRRUPTION**, s. f., entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays :

*Irruption*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**ISARD**, s. m., chamois des Pyrénées :

Parmi les forets des montagnes habitent... les loups communs et cerviers, chevreuils vulgairement appeles *issars*, boucs et chevres sauvages. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, IX, Balencie.)

**ISCHIATIQUE**, adj., qui a rapport à la hanche.

— Subst., celui qui est atteint d'ischiagre :

Semblablement faut proceder aux apostumes antiques aux *ischiadiques* et malades de la verole. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 598, éd. 1549.)

**ISCHION**, s. m., partie inférieure de l'os coxal où s'emboîte l'os de la cuisse :

La tuberosité de l'os *ischion*. (PARÉ, I, 8.)

**ISCHURIE**, s. f., rétention d'urine :

*Ischurie* est une entiere suppression d'urine, causee d'astriction ou obstruction du col de la vessie, ou des deux uretaires. (LA FRAMBOISIERE, *Œuv.*, p. 642.)

**ISLE**, mod. île, s. f., anc. m., espace de terre entouré d'eau de tous côtés :

Ço fud en mer en un *isle*.
(BEN., *S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 74, 1.)

Dont molt a iluec en une *ille*.
(*Eneas*, 486.)

Od li s'en vait en Avalun,
Ceo nus recuntent li Bretun,
En un *isle* qui mult est beals.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 659.)

**ISLOT**, mod. îlot, s. m., petite île :

Le prochain *islot*. (J. et R. PARMENTIER, *Disc. de la navig.*, dans *Dict. gén.*)

**ISOCELE**, adj., dont deux côtés sont égaux :

*Isocele* et scalene. (BOVELLES, *Geom.*, f° 157 r°, éd. 1542.)

Triangles *isosceles*. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 38 v°.)

**ISOLÉ**, adj., éloigné, écarté, solitaire :

Et les villages demorerent au milieu et semblent proprement *isoles*. (*Traité d'Emm. Piloti*, dans *Chev. au Cygne*, I, 344, Reiff.)

**ISSU**, adj.

Cf. EISSIR, III, 18[a].

**ISSUE**, s. f.

Cf. EISSUE, III, 19[b].

**ISTHME**, s. m., langue de terre qui sépare deux mers et joint deux terres.

— T. d'anat., partie qui a quelque rapport avec un isthme :

Le *isthme* (du gosier), comme une portoire. (RAB., *Quart liv.*, XXX.)

**ITAGUE**, s. f.

Cf. UTAGE, VIII, 125[a].

**ITALIANISER**, v. — N., affecter des tournures italiennes, une prononciation italienne :

*Italianizer*. To italianize it ; to speake Italian, play the Italian, do like an Italian. (COTGR.)

*Italienniser*. The same. (ID.)

— A., donner une terminaison italienne à :

Pourquoi *avez* vous ainsi *italianisé* votre langage, vous qui reprenez le mien ? (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*, 1, entr.)

— *Italianisé*, p. passé, qui a pris les mœurs, les coutumes, les idées des Italiens :

Les Italiennes ne font point conscience de se farder : si font bien les Françoises, au moins celles qui ne sont *italiannizees*. (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, au lecteur, sign. E 3 v°, éd. 1566.)

En l'endroit mesmement des Alemans d'aujourd'huy, qui ayant degeneré et perdu leur premiere et rustique naiveté, sont tant francisez, espagnolisez, et *italienisez*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 137, Hippeau.)

Neantmoins tout cela ne vauldroit rien, si le branslement de teste *italiennizé* ne servoit de sauce pour luy donner plus grand goust. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 81, éd. 1602.)

**ITALIANISME**, s. m., manière de parler propre à la langue italienne ; imitation de cette manière de parler :

User de l'*italianisme*. (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 476.)

Je soutiens, quelque *italianisme* qui coure parmy nous,... que les grandes charges publiques se doivent bailler aux gentils hommes. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 35.)

**ITALIEN**, adj., qui appartient à l'Italie.

— S. m., la langue italienne :

En *italien*, grec et latin. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 219, Hippeau.)

**ITALIQUE**, adj., d'Italie :

Inventions *italiques*. (LANOUE, *Disc.*, p. 323.)

— T. de typogr., incliné de gauche à droite, comme l'écriture :

Lettres *ytalliques*. (J. LE MAIRE, dans *Dict. gén.*)

**ITEM**, adv., de même :

Premeir que li roys feret enquerre... *Item* que, se l'en fet demaunde [de] sesine. (1290, *Jugemens du pallement*, Ars. 394, f° 62 v° ; Ch.-V. Langlois, *Text. relat. à l'hist. du Parlem.*, p. 150.)

*Itam* il est tenu garder a ses propres coustz et depends. (Vers 1346, *Droits d'usance dans les forêts de Passais et Andaines*, Ceaulcé.)

Comment le roi... *Item* voulons et ordonnons que... (26-27 mai 1413, *Ord. cabochienne*, § 2, p. 5, Coville.)

— S. m., article de compte ; fig. :

Quand un malfaiteur aura obtenu grace, et que du jour au lendemain il viendra despitter celuy duquel il tient sa vie, ne merite il pas que sa meschanceté luy soit ramentue, et qu'on luy face ses *items*, et qu'on luy remonstre son ingratitude ? (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 280, col. 1.)

— *Voila pour un item*, voilà pour un point qui était à débattre :

Celuy donc qui voudra s'acquiter de son devoir envers ses prochains, il faut necessairement qu'il s'oublie : *voila pour un item*. Or il y a le second, c'est que... (CALV., *Serm. sur la prem. ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 268.)

**ITERATIF**, adj., répété plusieurs fois de suite :

Pour une conmision *yterative* en vertu de laquelle on fist commandement. (1403, *Tut. des enfants de Gossart le Paret*, A. Tournai.)

Par plusieurs et *iteratives* fois. (1407, *Ord.*, IX, 213.)

*Itteratives* journees. (*Ib.*, p. 271.)

**ITERATIVEMENT**, adv., d'une manière itérative :

Je n'ay autre moyen sans le charger *iterativement* d'impudence. (M. DU BELLAY, *Mém.*, p. 492, éd. 1582.)

**ITINERAIRE**, s. m.

Cf. IV, 619[b].

**IULE**, s. m., genre de mille-pieds, insecte :

*Iule*. A small worme that resembles the many legd scolopendra, or palmer. (COTGR.)

**IVE**, s. f., espèce de germandrée, *teucrium chamæpitys* :

Iva, c'est une herbe que l'on appelle *yve*. (*Le Grant Herbier*, n° 248, Camus.)

Cf. IVE ATRITIQUE, IV, 619[c].

**IVOIRE**, s. m., substance fine, blanche et dure, qui provient des dents d'éléphant ; fig., ce qui a la blancheur de l'ivoire :

Et sa boiche est moult belle, et d'*ivere* sa dent.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans, f° 6[b].)

A or taillié de blanc *ivoire*.
(*Eneas*, 4077.)

Un tronc de *ivurie* merveillus. (*Rois*, p. 273.)

D'un os d'*yvoire* fu li sele.
(*Blancandin*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 573, 31.)

Dame, cest cor d'*ivore* lairai Ydain la franche.
(*Chev. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 352, 7.)

Image d'*ivire*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 138[a].)

Si oient un escuier soner un cor d'*ivuire*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 73[d].)

Ledit vaissel est d'*yvuire*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 18 r°.)

Cor d'*yvire*. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*.)

*Ivire*. (*Ib.*)

Une paire de cousteaux engainnez, emmanchez d'*iviere*. (1406, A. N. JJ 161, pièce 148 ; Duc., *Invirolatus*.)

*Isvoire*. (1471, *Compt. du R. René*, p. 244.)

Coffret de *yviere*. (1476, *Joy. de l'égl. de Bay.*, f° 74[a], chap. Bayeux.)

Cf. IV, 622[a].

**IVRAIE**, s. f., plante à graine noire de la famille des graminées, commune dans les champs cultivés :

*Yvroie*, ab ebrietate, pour ce que le pain d'*ivroie* enivre. (ROB. EST., *Dict. fr.*)

Au lieu du froment et du raisin, de l'*yvroye* et des orties. (MONT., I, LVI, p. 204, éd. 1595.)

**IVRE**, adj., qui a l'esprit troublé par le vin ou une liqueur alcoolique :

Li alquant furent *ivre*.
(*Voy. de Charlem.*, 685.)

La fors en l'ost sont endormi,
*Ivre* sont tuit et estordi.
(*Eneas*, 4927.)

— Substant. :

Li bareteeur... qui poursuiroient les *ivres* es tavernes. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 221, Am. Salmon.)

— Fig., qui a l'esprit troublé par une passion :

Tu as le cuer d'amors tout *ivre*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 30[c].)

Cf. IV, 623[a].

**IVRECE**, mod. ivresse, s. f., état d'une personne ivre :

Et ceo est allegorie,
Car le eve signifie
*Iveresce*, e li buissun
Funtaine, par grant raisun.
(P. DE THAUN, *Best.*, 403.)

C'est Dido ki plus fole esteit,
Ele i a pris mortel *ivrece*.
(*Eneas*, 820.)

Et sachies bien qu'*ivreche* est grant vieutes...
(*Aiol*, 173.)

Envie e luxure e *iveresce*.
(*Dit du besant*, B. N. 19525, f° 108[b].)

*Yvresce*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 102[b].)

*Yvrece*.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 156 r°.)

Mes nul juvene home beivre ne deit
Eve si tres grant ardur n'eit
Ou ke surpris seit de *yveresce*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré des secrez*, B. N. 25407, f° 194[b].)

Si burent tant del vin doz qu'il furent tuit ivre e por l'*ivrezce* vindrent aus Sarrazines. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 72[d], Auracher.)

Si voirement com ceste *ivresce*
Me metra tost en tel destresce.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 536[a].)

Tout aions nous dit qu'*ivrece* peut escuser des dons... (BEAUMAN., *Cout. de Clerm en Beauv.*, § 221, Am. Salmon.)

*Ivrace*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 24[d].)

*Ivroce*. (*Ib.*, f° 37[c].)

**IVRER**, v. a.

Cf. IV, 623ᵃ.

**IVRESSE**, mod., v. IVRECE.

**IVROGNE**, adj., qui a l'habitude de s'enivrer :

... Qu'il estoit fous de nature, ou freneti-ques, ou *yvrongnes*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, LXIX, Am. Salmon.) Var., *yvreongnez*, *yvroongnez*.

*Yvroingne*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 81 v°.)

Robeur, *iveroigne*, sans pitié. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 170 v°.)

**IVROGNER**, v. n., boire avec excès :

Tant plus vous *yvrognez*, plus vostre soif s'aug-[mente.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 30 v°, éd. 1574.)

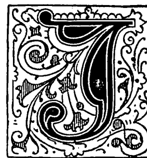
Ils dansent et *yvrongnent* volontiers le jour des festes de leur paroisse. (THEVET, *Cosmogr.*, XVI, 25.)

**IVROGNERIE**, s. f., habitude de s'enivrer :

*Yvrongnerie*. (R. EST., 1539.)

*Hyvrongnerie*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 241.)

L'orgueil, les gourmandises et *yvrongneries*, qui sont imperfections merveilleusement plaisantes a ceux qui surtout prisent la prosperité mondaine. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 14, éd. 1587.



**J**, s. m., dixième lettre et septième consonne de l'alphabet français :

*I* se met pour *g* quant li siet.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 278.)

**JA**, adv.

Cf. IV, 624ᵃ.

**JABLE**, s. m., rainure pratiquée au bas des douves d'un tonneau pour recevoir et arrêter le fond.

Cf. JABLE, IV, 625ᵇ.

— Rebord circulaire du fond, formé par la partie des douves qui dépasse la rainure :

Le *jable* que les vaisseaux doivent avoir... Les fustailles ne se trouvant de jaulge, bouge et *jable* convenables... (Févr. 1596, *Edit*, ap. Littré.)

**JABLER**, v. a.

Cf. IV, 625ᵇ.

**JABOT**, s. m., poche membraneuse que les oiseaux ont sous la gorge et où les aliments séjournent avant de passer dans l'estomac :

Leur gosier s'estend en large, comme un *jabot*, qui n'est guere long (aux poissons). (P. BELON, *Nature des poissons*, p. 134, éd. 1555.)

— Par extens., estomac :

L'office descouvre l'homme et met en evidence ce qu'il avoit dedans le *jabot*. (RAB., *Tiers liv.*, XVIII.)

**JACEE**, s. f., espèce de centaurée, de la famille des composées :

*Jacee*. Herb Trinity, heart's ease. (COTGR.)

**JACHÈRE**, mod., v. JASCHIERE.

**JACHERER**, v. a.

Cf. JASCHERER, IV, 638ᶜ.

**JACINTHE**, s. f. et anc. m., genre de plantes liliacées :

*Jacincte*. (*Jard. de santé*, I, 258.)

— Variété de corindon jaune, appelée aussi topaze orientale :

*Jacinctus* mustre luer,
Que li sainz hom averunt mult cher.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 1475.)

Une precieuse *jacinte* qui avoit esté a son ayolle la royne de Roussie. (*Gr. chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, XXIV, P. Paris.)

Une *jacinthe* et ung anneau d'or esmaillé de blanc, .LXVI. s. .VI. d. (*Compte*, dans La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 92.)

Ja l'emeraude verdoyant,
Icy le rubis flamboyant,
Le *jacinte*, et la crysolite.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, à Ph. Des Portes, f° 174 v°, éd. 1573.)

Cf. JACINT, IV, 625ᵉ.

**JACOBIN**, s. m., religieux de l'ordre de Saint-Dominique :

Quant frere *jacobin* vindrent premier el monde.
(RUTEB., *Œuv.*, p. 58, Kressner.)

Le doz aux rains, au feu la plante,
Emmailloté en *jacopin*.
(VILLON, *Pet. Test.*, 20.

Deux cordeliers avec deux *jaccopins*.
(BON. DES PER., *Poés.*, p. 51, L. Lacour.)

Cf. JACOPIN 1 et 2, t. IV, p. 625ᵉ.

**JACQUERIE**, s. f., soulèvement des paysans contre la noblesse en 1358 :

Par lequel prevost la *jaquerie* s'esmut. (*Chron. norm. du* XIVᵉ *s.*, p. 130.)

En Valoys fut, en Picardie,
En Champagne tel *jaquerie*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IX, 368.

Estoient a Miaus en Brie, en grant mes chief de cuer, pour celle *jakerie*. (FROISS., *Chron.*, V, 103, Luce.)

**JACQUES**, s. m., paysan :

Adonc furent les *jacques* tous esperduz. (*Chron. des quatre prem. Val.*, p. 75.)

Bien .III. mil d'iceulz *jaques* alerent ardoir et destruire le chastel de Pois. (*Chron. norm. du* XIV*e s.*, p. 129.)

— Par injure :

Icellui prisonnier lui dist qu'il mentoit comme mauvais villain *jaques* qu'il estoit. (1396, A. N. JJ 150, pièce 258 ; Duc., *Jaquei*.)

**JACTANCE**, s. f., hardiesse à se vanter :

Por covoitise et por *jactance*
Guerpi ma foi et ma creance.
(GAUT. DE COINCI, *de Theoph.*, 722, dans *Œuv. de Ruteb.*, III, 273.)

**JACULATOIRE**, adj. ; *priere, oraison jaculatoire,* prière courte qu'on adresse à Dieu avec un vif mouvement de cœur :

Les *prieres jaculatoires* du P. Cotton. (AUBIGNÉ, *Fœneste*, IV, 18.)

Oraysons *jaculatoires*. (FRANÇ. DE SALES, *Douze pet. trait.*, Tr. I, t. III, p. 621.)

**JADIS**, adv., au temps passé :

Il fu *chadis* au fortisme Sanson
Qui lo dona au saive Salemon.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 378, P. Meyer, *Alex.*, I, 42.)

*Jadis* esteit custume e leis.
(MARIE, *Fabl.*, XI, 1, Warnke.)

*Jadix*. (1295, Goaille, A. Jura.)

Quondam, *jadis*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 218 v°.)

— *Du temps jadis,* au temps passé :

*Du temps jadis* les patriarches et prestres de la loy se vestoyent de draps rayes jusques aux piedz. (*Blason de toutes armes*, éd. 1495.)

**JAGUAR**, s. m., tigre d'Amérique :

Les sauvages nous avertissans que nous nous donnissions garde du *jan-ou-are*. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, p. 143, éd. 1580.)

**JAIET**, v. JAIS. — **JAILLIR**, **JAILLISSEMENT**, mod., v. JALIR, -ISSEMENT.

**JAIS** et **JAIET**, s. m., variété de lignite d'un noir luisant, employé pour faire des bijoux de deuil, des ouvrages de tabletterie, etc. :

*Jaiet* naist en une cuntree
Ke Lice a nom...
(MARB., *Lapid.*, 421.)

Que nus ne melle noire corne avoec *geet*. (1325, *Ord. des coutiaus*, Pet. reg. de cuir noir, f° 64 v°, A. mun. Tournai.)

Seize pieces de *gest*. (1380, *Inv. de Ch. V*, 2025, Labarte.)

Uns patenostres de *jayet* noir. (1399, *Inv. de Ch. VI*, A. N.)

Une petite patenostre de *gayet*, ou il y a quarante pieces de *gaiest*. (ID., *ib.*)

Une escharpe de *geest*. (1405, *Inv. des Ducs de Bourgogne*, n° 85, Laborde.)

Patenostres de coral, de *gest*, ou d'ambre. (*Quinze joyes de mar.*, VIII.)

Ung miroir, assis en *gaiè* noir. (1524, *Invent. de Marguerite d'Autriche*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*.) Impr., *gaie*.

Les patenostres d'or, ou de *gect*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 41, éd. 1566.)

Broderie de *jetz*. (*Invent. de Gabrielle d'Estrees*, ib.)

Broderie de *getz*. (*Ib.*)

Cf. JAYET, IV, 641b.

**JALAGE**, s. m.

Cf. IV, 628c.

**JALE**, s. f., sorte de grande jatte :

Face la beivre a la *jalle*.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 861, Kremer.)

Une grant *jalle* a yaue ferree... une autre *jalle* a lait. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 16 v°.)

**JALET**, s. m., caillou rond ; par extens. :

Ils commencent a tirer avec des fondes de gros *jallets* de terre a potier, tous ardents. (VIGENERE, *Comm. de Ces.*, p. 190.)

Cf. GALET, IX, 680c.

**JALIR**, mod. jaillir, v. n., sortir impétueusement, en parlant d'un liquide.

Cf. JAILLIR, IV, 627b.

**JALISSEMENT**, mod. jaillissement, s. m., action de jaillir :

*Jallissement.* A spurting, sprowting, spouting, or spinning up (of water). (COTGR.)

**JALNE**, mod. jaune, adj., qui est de couleur d'or, de citron, de safran :

Blanche la cue, la crignete *jalne*.
(*Rol.*, 1655.)

Et tante ensaigne de paile alexandrin
Blanke, vermelle, bleue, *gausne* et sangin.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 199 v°.)

Une cape d'un cuevrechief ;
Gros et envolepe son cief ;
*Ganne* ert et noire et de grant taille.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm.*, p. 312.)

Indes et vers, *gaunes* et bis.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 2841.)

*Gaugne* soye. (1458, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Geaune*. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 79a, chap. Bayeux.)

Perrucque *jaulne*. (25 juill. 1499, *Inv.*, B. N. 22335, f° 110 v°.)

— Substantiv. :

It. deux costeres pour le grant autel barres de *ghaune* et de vermeil cendal. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 19, A. Nord.)

**JALOUS**, mod. jaloux, adj., qui est peiné de ne pas obtenir ou posséder ce qu'un autre obtient ou possède :

Ge nen serai ja trop *jalos*.
(*Eneas*, 7096.)

Que tuit li vieil seient *gelus*,
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 215.)

N'est pas de mon bien trop *gelos*.
(*Chastoiement d'un pere*, 216.)

Estre me convient *jalos*,
Ch'est drois de fin amoros.
(ADAM DE GIVENCI, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 501, 1.)

*Geloux*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Substantiv. :

Cis vielz *gelus* de quei se crient
Que en si grant prisun me tient.
(MARIE, *Lais*, Yon., 75.)

Mon art qui les *jelous* alume.
(*Clef d'amors*, 97.)

Traient soy en sus les *gelous*.
(*Ib.*, 175.)

— Convoiteux :

Les berbiz veit dont est *gelos*.
(*Eneas*, 5375.)

**JALOUSEMENT**, adv., d'une manière jalouse :

Cuers ardantment et *jalousement* espris et entrepris. (*Li Complaignement de l'arme*, B. N. 423, f° 90c.)

Fait loiautes amer *jalousement*,
Et faintis est cil qui aime autrement.
(LAMB. FERRI, *Chans.*, Vat. Chr. 1522, f° 168a ; *Bibl. Ec. des Ch.*, 4e sér., V, 346.)

**JALOUSER**, v. a., regarder avec jalousie ; convoiter :

Si ot ce qu'elle *jalousa*.
(*Ste Thays*, B. N. 1544, f° 34d.)

Vostre amie *jalouzerez*.
(*Liv. des cent ballades*, B. N. 2201, f° 29 r°.) B. N. 826 : *jalouserez*.

Benoit soit il que toujours l'ente
Tant songneusement l'arrousa,
Tant le fist belle et excellente
Que le filz Dieu la *galousa*
Et chambre en fist ou se posa.
(LEFRANC, *Champ. des dames*, Ars. 3121, f° 162c.)

Cf. IV, 630a.

**JALOUSIE**, s. f., attachement, zèle ombrageux :

Entreprenez maintenant la bataille de Dieu, pour l'amour de la loy, pour la *jalouzie* de la foy, et pour la recouvrance de la Sainte Terre de promission. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 368.)

Esquieux a eu et a vigueur la *gelousie* de la foy et la religion chrestienne. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars, 5062, f° 1 v°.)

— Sentiment qui naît dans l'amour et qui est produit par la crainte que la personne aimée ne préfère quelque autre :

Griement le point la *jalousie*.
(*Floire et Blanceflor*, 2384.)

Grant doil en prist et *jelousie* fine.
(*Auberi*, B. N. 24368, f° 31c.)

Par *gelusye*.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee l. 20, f° 15a.)

Se li esperiz de *gelousie* escommuet l'ome contre sa feme... (*Bible*, B. N. 899, f° 55b.)

Car se est sacrefices de *gelosie* et offrende qui encerche avoutire. (*Ib.*)

Par *jalosie*.
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 45 v°.)

... Per *gelusye*.
(*Du Roi ki av. une amie*, Jubin., *Nouv. rec.*, II, 308.)

Estant meu de *jalousie* sur Jehenne Maquette, sa femme. (18 fév. 1453, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

— Anc., balustrade de la timonerie d'une galère :

Guardez vous de la *jalousie*, je y ai vu tomber un coup de foudre. (RAB., *Quart liv.*, XX, éd. 1552.)

**JAMAIS**, adv., en un temps quelconque :

Bons fut li secles, *jamais* n'ert si vailant.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 2[c].)

*Jemaix*. (1269, *Acte*, Moreau 193, n° 245, B. N.)

*Gemais*. (24 av. 1283, S.-Michel de Tonnens, A. Aube.)

*Jemais*. (Déc. 1310, Bèze, Fouvent, A. Côte-d'Or.)

*Jamees*. (1327, Ecouis, A. Eure.)

Sanz avoir esperance de *jamé* rappeler. (XIV[e] s., *Cart. de Pontoise*, B. N. l. 5657, f° 11 r°.)

Senz *giemas* venir encontre. (1332, *Confirmation de franch.*, A. Montbéliard.)

*Jemaiz*. (Lundi apr. conv. S. Paul 1357, Sept-Fonts, Val de Choux, Remouvaux, A. Allier.)

*Gemais*. (Mardi av. Pentec. 1370, Arbois, A. Jura.)

Y meteroient le siege et n'en partiroient *jammes*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 263, var., Raynaud.)

— *A toz jorz jamais*, formule tautologique employée dans les actes pour renforcer l'idée :

Ke nos devons *a toz jors jamais* en iretaige... (Incarn. 1248, Boneffe, A. de l'État à Namur.)

**JAMBAGE**, s. m., assise de pierre soutenant de chaque côté le manteau d'une cheminée :

.XLVIII. l. de fer et .IIII. lians pour servir a faire les *chambages* des cheminees. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 56.)

*Jambaiges* de chemynee. (*Ib.*, p. 60.)

— Chacun des deux poteaux qui soutient le linteau d'une porte :

Les *jambaiges* d'une porte. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Antæ.)

Cf. IV, 630[a].

**JAMBE**, s. f., partie du membre inférieur de l'homme qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied, et par extens., le membre entier :

Cos et costez et braz et *james*.
(CHREST., *Cliges*, 6049.)

Longues les *jambes* et les piez bien tornez.
(*Mort Aym.*, 160.)

*Gembe*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 181[d].)

Molt ot biax bras et beles *gemmes*.
(*Escoufle*, 2986.)

Et avra pour ses *chaimbes*, stivelez de plates garnis de teles et de fer et d'acier, a poullens de meymes. (1309. *Hist. de Bret.*, preuv., I, col. 1222, ap. Ste-Pal.)

L'os de la *chambe* destre rompi entierement.
(*Veus dou paon*, B. N. 1554, f° 134 r°.)

*Gembe*. (1335, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[a], f° 275 r°.)

*Janbe*. (*Ib.*, f° 275 r°.)

— *Donner la jambe en grue*, avancer la jambe cérémonieusement :

Le moindre lacquais du logis ou il a affaire il le carressera, luy *donnera la gambe en grue :* ce ne sont qu'offertes et presentations de services. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 72, éd. 1585.)

— Chez certains quadrupèdes, chacun des quatre membres qui soutiennent le corps et sont terminés par des sabots :

Piez ad colpez e les *gambes* ad plates.
(*Rol.*, 1652.)

— Par extens., patte :

Mes chevax a brisié la *jame*
A une lice.
(RUSTEB., *la Compl. rust.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 444, 26.)

Cf. IV, 630[a].

**JAMBETTE**, s. f., petite jambe :

Plate hanque, ronde *gambete*,
Gros braon, basse quevillete.
(ADAM DE LA HALLE, *li Jus Adam* Œuv., p. 302, Coussemaker.)

— Petit couteau de poche dont la lame se replie dans le manche en forme de jambe :

*Jambette*. Especie de cuchillo. (C. OUDIN.)

Cf. JAMBETE, IV, 630[b].

**JAMBIER**, adj., qui appartient, qui a rapport à la jambe ; *muscle jambier*, ou substantiv., *jambier*, nom générique de plusieurs muscles de la jambe :

Le *jambier* anterieur descend selon l'os dit specialement l'os de la jambe. (PARÉ, IV, 39.)

— S. m., morceau de bois courbe qui sert à maintenir, à écarter les jambes d'une bête abattue, tandis que le boucher l'habille :

Les bouchiers de la dite boucherie peuvent prendre *jambiers* en mes bois. (1409, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P 294, reg. 4.)

**JAMBIERE**, s. f., partie de l'armure qui couvre les jambes ; sorte de guêtre d'ouvrier :

Cote a quise et afautreure,
Chausces et *jambieres* bien fetes.
(*Ren.*, Br. VI, 866, var.)

Primiers chauza soi les *gamberes*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 2[a].)

Moult m'esbahis que ne m'avez
Baillé *gembieres* s'en avez.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Trois peler.*, f° 41[a], impr. Institut.)

Ses deux greves s'armoient de *jambieres* d'ai-
[rain.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 95 r°.)

**JAMBON**, s. m., cuisse ou épaule de porc, de sanglier, d'ours, etc., salée ou fumée :

C'or euist un *cambon* salé
Et plain pot de bon vin sor lie.
(*Li Lais de Courtois*, B. N. 1553, f° 498[d].)

Deux *jambons* de porc. (1352, *Lett. de C. de Henrion*, A. Bar.)

Pour quatre pieches de char et deux *gambons* .XXX. s. (1466, *Exéc. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

— Anc., le haut de la jambe :

Mais Bayart ne dolut ne jambe ne *jambon*.
(*Renaut*, ms. Oxf., Bodl. Douce 14.)

**JAN**, s. m.

Cf. IV, 631[b].

**JANISSAIRE**, s. m., soldat d'élite de l'infanterie turque, composant la garde du sultan :

Le Turcq faisoit la bataille en personne, quy estoit de *jainuseres :* ce sont crestiens renoies et esclaves, tous archiers, quy tous portent chapeaulz blancqz. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 80.)

Et me bailla un *genissayre* pour m'accompagner. (BELON, *Singularitez*, I, 28.)

— Par extens., garde du corps :

Le pape a envoyé sa famille ou devant d'eulx, cubiculaires, chambriers, *genissaires*, lansquenetz. (RAB., *Epistre à M. de Maillezais*, 28 janv. 1536, Œuv., I, 355, Marty-Lav.)

**JANTE**, s. f., et anc. m., pièce de bois courbée qui fait une partie du cercle extérieur de la roue :

E rais e *jantes* et muiels. (*Rois*, p. 255.)

Canti, g. *chantes*. (GARL., *Gloss.*) Ms. Bruges et Lille : *gantes*.

En la roue de la charete est li moieus, li rai et les *jantes*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 148[d].)

Et li *chanste* furent doré,
Li rais estoient argenté.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 10[a].)

Roes et *gentes*. (1315, *Ord. de L. X*, reg. U 1, f° 164, A. Rouen.)

Vit une grant roe de fer toute ardant dont li rai et les *jantes* estoient toutes plaines de croz ardanz. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz., f° 24[b].)

Le moiel et le rai et les *gantes*. (*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Ars. 2995, f° 16 r°.)

Une *chante* et deux asseaux. (1402, *Compt. de Nevers*, CC 11, f° 18 v°, A. Nevers.)

Une *ghante* mise aux royes d'icellui car. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 7[e] Somme de mises, A. Tournai.)

*Gente*. (1562, *Dép. de deux jur.*, A. Gironde.)

Un cent de *chantes* ou d'aisseaulx. (1585, *Péage de Sully*, Gibier.)

Pour cent de *chantes*, de fillet. (Février 1585, *Arr. imp. Orl.*, Hotot, 1598-1606.)

**JANTIER**, s. m.

Cf. Gantier 2, t. IV, p. 217[c], dont la définition doit être complétée en : *jante*, et Gantier 1, qui doit peut-être lui être réuni.

**JANTILLE**, s. f., syn. de aube ou palette d'une roue de moulin.

Lire ici les exemples réunis dans l'article Gantille 1, t. IV, p. 217[c], qui doit être supprimé.

**JANVIER**, s. m., le premier mois de l'année dans le calendrier actuel :

*Jenver*.
(P. de Thaun, *Liv. des creat.*, 410.)

*Jenvers*.
(Id., *ib.*, 418.)

*Genever*.
(Id., *ib.*, 811.)

*Genver*.
(Id., *ib.*, 832.)

*Jenever*.
(Id., *ib.*, 908.)

Meis de *janver*. (Janv. 1229, Fontev., La Roch., fen. 3, sac 8, A. Maine-et-Loire.)

*Janoiers* ou premier jor est perillous. (*Li jour perilloux des mois*, ms. Venise, Marc C. IV. 3, f° 4[d].)

.xii. *jenever*. (*Ib.*, Brit. Mus. Arundel, H 20.)

*Janvier*. (1253, *Ch. des compt. de Dole*, C 54, A. Doubs.)

*Gienvier*. (1256, S.-Malo de Din., A. Côtes-du-Nord.)

Au mois de *janvrer*. (1267, Fonteneau, XXII, 330, B. N.)

El mois de *jenever*. (1273, B 130, A. Nord.)

*Jenouier*. (1273, Acey, XXXVII, 2, A. Jura.)

*Genver*. (1273, Saint-Nicolas d'Ang., A. Maine-et-Loire.)

*Genvir*. (1274, A. du roy. de Belgique.)

*Jaigvier*. (Janv. 1287, Françoigney, *Ch. des compt. de Dôle*, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

*Genvier*. (1295, S.-Wandr., A. Seine-Inférieure.)

El mois de *joinvier*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 67[a].)

*Jenvir*, fevrier, march. (*Dial. fr.-flam.*, f° 10[c].)

*Janvex* hai .xxxi. jour. (xiv[e] s., *Calendrier*, Brit. Mus., add. 15606.)

*Jenvier*. (1384, Mont-Saint-Michel, A. Manche.)

— Janus :

*Janviers* eirt deus al tens ancien.
(*Brut*, ms. Munich, 3532.)

**JAPPEMENT**, s. m., action de japper :

Par trois gueules son *jappement* eschappe.
(O. de Saint-Gel., *Eneide*, f° 142 r°, éd. 1529.)

**JAPPER**, v. n., pousser un aboiement clair et aigu :

La coe muet, dou pié li tape,
Et d'un petit esbai lo *jape*.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 857.)

— Fig. :

Ceux qui avoient envie de mordre a bon escient ne *jappoient* pas tant. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

— Infin., pris substantiv. :

Le *japper* des regnards.
(Gauch., *Plais. des champs*, 179.)

**JAPPEUR**, s. m., celui qui jappe ; au fig. :

Ceulx cy ne font pas tant de bruit que ces grands vantards, ces bravaches et *japeurs*. (Lhospital, *Œuv. inéd.*, De la réformat. de la justice, I, 93, éd. Dufey.)

Mais pour laisser telles disputes a ces criars et *jappeurs* aristoteliques. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 146, éd. 1602.)

**JAQUE**, s. m.

Cf. IV, 634[c].

**JAQUEMART**, s. m., figure de fer ou de fonte, représentant un homme armé de toutes pièces, qu'on met à côté des horloges, avec un marteau à la main, pour frapper sur le timbre et sonner les heures :

Finablement, celluy qui feut de cire
Sera logé au fond du *jacquemart*.
(Rab., *Garg.*, II.)

— Mannequin planté en terre sur lequel on tirait au blanc :

Les chevaliers coururent partout rompans premierement leur bois et lances contre une quintaine ou *jaquemar* planté a terre, jusques a la hauteur d'un cheval, ayant sus un pan une statue d'homme couvert d'un escu, un bras estendu avec une masse, estant cette statue appellee *jaquemar*, plantee sur un pivot, de maniere que le chevalier, heurtant de sa lance contre cet escu barré (pour retenir la lance) il falloit qu'il eut de l'adresse s'il ne recevoit un coup de la masse. (Fauchet, *De l'orig. des cheval.*, p. 82.)

— Fig., *mettre en jaquemart*, exposer comme un mannequin à la risée des spectateurs :

Privé de son cheval et *mis en jacquemart*. (Favyn, *Theat. d'honn.*, II, 1747.)

**JAQUETTE**, s. f., habillement d'homme qui descend un peu plus bas que le genou et qui était autrefois un vêtement vulgaire :

*Jacquecte*. (1448, *Compt. du roi René*, p. 233.)

Et estoit vestu d'une pierse *jaquette*, ayant cauces de drap tanet. (15 août 1459, *Reg. journal des prévôts et jurés*, série A, d'un homme noyé ou rieu de Riez, A. Tournai.)

Le jouvencel luy respondit : Laissez moi atout ma petite *jacquete*. La robe ne fait pas l'homme. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, I, 100.)

— Robe que portent les petits garçons avant qu'on ne leur donne la culotte :

Deux aunes et demye de casee, dont on a fait une *jaquette*. (16 févr. 1446, *Tut. de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

**JAR, JARD** ou **JARS**, s. m., poil dur qui se trouve dans une toison et la déprécie.

Cf. Jart 2, t. IV, p. 638[b], et Gard 1, t. IV, p. 222[b].

**JARDIN**, s. m., espace planté de végétaux utiles ou d'agrément et ordinairement clos :

Si avoit un rice palais, par devers un *gardin*. (*Aucass. et Nic.*, 4, 20.)

*Garding*. (*Ib.*, 12, 6.)

*Jarding*.
(Landri de Waben, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 86 r°.)

Cist *jardins*.
(Id., *ib.*, f° 86 v°.)

Lo livre prent, s'entra en un *jardin*.
(*Mort Aym.*, 384.)

Lo *jardig*. (1218, Chap. cath. Metz, Tignomont, A. Moselle.)

Lo *jardig*. (1219, *Ch.*, Coll. de Lorr., B. N.)

E au vines e au *gerdins*.
(Hugues de Berzé, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 104[a].)

*Garding*. (1262, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 118 r°.)

Lou *jardrin*. (Oct. 1266, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

*Gerdin*. (1268, *Cart. de Metz*, f° 108 r°.)

*Jordix*. (1368, *1re Coll. des lois*, n° 30, f° 12 v°, A. Fribourg.)

Lo *jordy*. (*Ib.*)

Hostaul, granges, curtiz, chesauz, *gerdiz*, praz. (1391, *1re Coll. des lois*, n° 114, f° 30, A. Fribourg.)

Comme il passoit par les *gradinz* de Sainct Pol. (J. Petit, ap. P. Coch., *Chron.*, IX, Vallet de Viriville.)

*Jardrin*. (15 fév. 1518, *Régl. des cons. d'Agen*, A. Agen.)

*Jardrin*. (19 juill. 1541, Barb. d'Escouch., A. Finistère.)

**JARDINAGE**, s. m., culture des jardins :

Une pieche de terre en *gardinage*. (1317, *Ch.*, Grestain, A. Eure.)

Sur .i[c]. de tiere a *gardinage* que tient Watier d'Usielles, .x. s. (24 juin 1400, *Comptes de l'hôpital S.-Jacques*, A. Tournai.)

— Anc., jardin :

Cf. IV, 635[c], et lisez comme premier exemple :

S'est as savoir ke cis quartiers de *gardinage*, ki est hiretages Watiers de sor le

Pont, est enclos, et sevres et bonnes. (Décembre 1281, *C'est li escris de Jehan de Borghiele et de Watier de sor le Pont, le fruitier*, chir., A. Tournai.)

**JARDINER**, v. — N., travailler au jardin :

Bastissant, *jardinant*.
(VAUQ., *Epitaph. de G. de Bourguev.*)

— Fig. :

Et chacun aux jardins des neuf Muses *jardine*.
(VAUQ., *Div. sonn.*, XXI.)

— A., cultiver en jardinier :

Jardinier qui la fleur *jardinoil*.
(P. VACHOT, *Desplor. des Et. de Fr.*, Poés. fr. des XV^e^ et XVI^e^ s., III, 249.)

— Réfl., t. de fauc., être exposé au soleil dans un jardin, en parlant de l'oiseau :

Les oyseaux *se* doivent *jardiner*, les uns sur la pierre froide, au grand matin, les autres au soleil sur les huit, neuf et dix heures. (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 43.)

Comme il *se jardine*, il s'essore.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 282 r°, éd. 1583.)

Cf. IV, 636ª.

**JARDINET**, s. m., petit jardin :

.I. quartier de tiere, pau plus pau mains, c'on nomme le *gardinet*. (Août 1267, *C'est l'escris Turart Colemer*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Nos maisons, nos *gerdignes*, nos curtis. (Sept. 1294, Gorze, Olley, A. Moselle.)

*Gardignet*. (1313, *Trav. aux chât. des c^tes^ d'Artois*, A. N. KK 393, f° 43.)

En un doulx plaisant *jardinet*.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 181ᵇ.)

Une grainge et ung petit *gerdenat*. (1457, *Preuv. de Metz*, V, 624.)

**JARDINEUX**, adj., qui présente le défaut du jardinage, en parlant d'une pierre :

L'esmeraude non nette se nomme *jardineuse*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 186, éd. 1622.)

**JARDINIER**, s. m., celui dont la fonction est d'entretenir les jardins, au propre et au fig. :

Deus l'a fait sun *jardinier*.
(*Adam*, p. 17, Luzarche.)

Mout a bien chil prodom espons
Dou *jardinier* le bel respons.
(RENCLUS, *Miserere*, LXII, 1.) Ms. Ars., f° 45 r°, *gardegnier*.

Cest gerdin planta li grans *gerdeniers*. (LAURENT, *Somme*, ms. Verdun, f° 1 r°.)

Li granz *jardiniers*. (ID., *ib.*, ms. Alençon 27, f° 15 r°.)

*Ghardinguier*. (1386, *Compte*, A. Lille.)

*Gardinier*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 155ᵈ.)

A Adrien de Buignicourt, *gardignier*. (1537, *Compte de l'hôpital des Cartriers*, Roquefort, *Suppl.*, p. 172.)

*Jardignier*. (1573, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Adj., de jardin :

Les plantes *jardinieres*.
(CHASSIGN., *Pseaumes*, CIII.)

— De jardinier :

Une scie *jardiniere*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 358.)

**JARGON**, s. m.

Cf. IV, 636ᶜ.

**JARGONNER**, v. n.

Cf. IV, 637ª.

**JARGONNESQUE**, adj., qui tient du jargon :

Leur langage *jergonnesque*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 138, éd. 1566.)

**JARGONNEUR**, s. m., celui qui jargonne :

Credo quod, les *jargonneurs*, gallice portatores reliquiarum. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 63, éd. 1566.)

1. **JARRE**, s. f., grand vaisseau de terre cuite, à deux anses, où l'on conserve de l'eau, de l'huile :

La majeur parti sont chargié de olie en *jarre*. (EMM. PILOTI, *Traité*, dans *Chev. au Cygne*, I, 369, Reiff.)

2. **JARRE**, v. JAR.

**JARRET**, s. m., partie du membre inférieur qui est derrière le genou et qui lui est opposée :

Et a sun nurriçun les *garez* colpera.
(WACE, *Rou*, 2^e^ p., 2256.) Var., *gaarez*.

Les ners li copa, et puis l'os,
Et le *charret* et le braon.
(*Florim.*, B. N. 792, f° 12ª.)

Maneça li rois a l'enfant
Les *gierais* quire maintenant.
(MOUSK., *Chron.*, 14507.)

Que li enfes eust les *jarez* cuiz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 214ᶜ.)

La saignie de la veine qui est sous le *garret* vault aus maladies de la matrique. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 33ᵇ.)

En peril d'affolure d'une playe qu'il a en le gambe seniestre au *geret*. (26 avril 1393, *Reg. de la Loy*, 1383-1394, A. Tournai.)

Tenu en peril d'affolure d'une playe que il a empres le *ghieret* du ploit de le gambe esclenque. (24 oct. 1421, *ib.*, 1413-1425, ib.)

Mordre les hommes par les cuisses, *gerrets*, talons et par tout autre char nue. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, XIII, 4.)

— Chez les quadrupèdes, ensemble des articulations formées par le tibia, les os tarsiens et les métatarsiens :

Trenchad les *garez* des chevals. (*Rois*, p. 147.)

Au bon destrier a le *jarret* copé.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 29ᶜ.)

Si a a Bucifal les .II. *gieres* trancies.
(*Rom. d'Alex.*, f° 56ᵈ.)

— Par analogie :

Pren, fet la reine, cest filet,
Sil lie ferm a tun *garet*.
(MARIE, *Fabl.*, III, 61.) Var., *gairet*, *cherret*.

**JARRETER**, v. a., fixer par des jarretières :

*Ayant jarreté* mes chausses.
(FILB. BRETIN, dans *Dict. gén.*)

Cf. JARER, IV, 636ª, où l'exemple cité est peut-être une faute de l'éditeur de Jeh. de Bethencourt pour *jareterent*.

**JARRETIER**, adj., qui a les jarrets trop rapprochés l'un de l'autre :

Ung homme ou cheval *jarretier*, qui ha les jambes torses en dedens, en sorte que les genoulx ou jarretz s'entretouchent, ou peu s'en fault. (ROB. EST., *Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

**JARRETIERE**, s. f., sorte de lien qui soutient les bas au-dessus ou au-dessous du genou :

*Jartiere* esmaillee. (1360, *Inv. du D. d'Anjou*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 348.)

Ceintures, *jarretieres*. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XXIX.)

*Jartyere*. (1580, *Compte de tut.*, f° 98ª, Barb. de Lescoet, A. Finistère.)

*Jarrettieres*. (JUN., *Nomencl.*, p. 128.)

— *Tailler des jarretieres rouges à qqun*, lui entailler les jarrets, le blesser au jarret :

Se courber par dessous les nostres, et ainsi courbez se jecter dans les jambes des ennemis et leur *tailler* force *jarretieres rouges*. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

**JARS**, s. m., mâle de l'oie domestique :

*Gars*. (NECK., *Gloss.*, ms. Bruges.)

Totes sont pleines les cuisines
De cos, de *jars* et de gelines.
(*Ren.*, Br. Iᵇ, 2891, var.)

Et covient qe .V. owes eyent un *garce* et .V. gelyns un cok. (*Traité d'écon. rur.*, XXVIII, Bibl. Ec. des Ch., 4^e^ sér., t. II.)

Le *jar* — the gander. (DU GUEZ, à la suite de Palsgrave, p. 911.)

**JASCHIERE**, mod. jachère, s. f., terre labourable qu'on n'a pas ensemencée pour la laisser reposer :

Il alla son chemin errant,
Par prez, par vignes, par *gachieres*.
(CHREST., *Perceval*, ap. Roquefort, *Gaschiere*.)

La *gaachiere*. (1277, *Cart. de Jouarre*, B. N. 11571, f° 44 v°.)

.VI. journeus de *gieskiere*, ki gist a Corde. (Mars 1285, *Chirogr.*, C'est Jehan dou Four, A. Tournai.)

Mes Anglois et cil de Gascoingne
Emplissent *gaschieres* et chaumes.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 9454, W. et D.)

Pour fiens espandre as *gaskieres*. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 44.)

Li uns estoit es pres, li autre en la *gachiere*.
(*Brun de la Mont.*, 1156.)

Mort l'abaty a tiere delez une *guesquiere*.
(*H. Capet*, 3546.)

Faire les *guachieres* une fois avant la S. Jehan. (1354, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, A. N. MM 28, f° 5 v°.)

Les *jaschieres*. (1356, *ib.*, f° 30 r°.)

Ainsy fu par la ville Pilate trayenes,
Dedens une *gisquiere* la fu il enteres.
(*Vengeance de Jesu Christ*, A. Graf, *Roma nella memoria del medio evo*, I, 458.)

Entre Aubrecicourt et Mauni,
Pres dou chemin sus la *gasquiere*.
L'autre jour maint bregier oi.
(J. Froiss., *Past.*, ap. Barstsch, *Rom. et Past.*, II, 321, 1.)

Es *jachieres*. (*Ménagier*, III, 2.) Var., *gauchieres*.

Novale, *garquiere*, terre labouré de nouvel. (*Gloss. rom.-lat. du* xv*e s.*)

Qui fut fait en ses *gacheres*.
(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., I, 285.)

*Jacherre*, *gaquire*, picardis. (Jun., *Nomencl.*, p. 269.)

— État d'une terre qu'on laisse ainsi reposer :

Aussy bien quant il y a blé ou avaine sour les terres que quant ilz sont a *ghiskieres*. (1297, *Charte communale de Giesmes*, dans *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, Hainaut, etc.*, III, 107.)

.lxii. verges et demie de terre en *chasciere*. (1391, *Bail*, A. N. MM 31, f° 152 v°.)

Quant ycelles tieres seront a le *ghesquiere*. (29 sept. 1392, *Cart. de Flines*, DCCXIII.)

— Employé comme nom propre :

Gossars *Gieskiere*. (Fév. 1269, *Cart. de S.-Mart. de Tourn.*, f° 195 r°, A. du roy. de Belgique.)

Cf. Gauhiere, IV, 247a, qui doit être corrigé en *gaïchiere*, et dont la définition doit être supprimée.

**Jaser**, v. n., babiller doucement.

— En parlant des oiseaux :

Qu'il sache *gaser* comme un gay.
(*Frere Fillebert*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de farces*, IV, 13.)

La, de fortune, importun aux aureilles,
*Jazoit* sous l'ombre un troupeau de cor-[neilles.
(Rons., *Franc.*, OEuv., IV, 449, éd. 1584.)

— Bavarder :

Mult *jazera* por qui il iert changee.
(*Adam*, p. 41, Luzarche.)

**Jaserie**, s. f.

Cf. IV, 639c.

**Jaseur**, s. m., celui qui jase :

Grand *jaseur* et baveur. (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 106.)

— Adjectiv. :

Corbeau *jaseur*, qui avois de coustume
Par cy devant de porter blanche plume.
(Cl. Mar., *Metam. d'Ov.*, II, *Œuv.*, III, 229, Jannet.)

**Jasmin**, s. m., genre type de la famille des jasminées ; fleur de cette plante :

Framboisiers, *jassemins*... (J. Le Maire, *Illustr.*, I, 29.)

Berceaux de roses, ou *gensemins*, lauriers, ou mirtes. (Bellefor., *Secr. de l'agric.*, p. 131.)

D'un fort espron je brosse le chemin
Qui me sembloit pavé de *josimin*.
(P. Rons., *Œuv.*, Eleg., XIX, p. 639, éd. 1584.)

Et s'il n'y a fleurette
Genest, *josmin*...
Au moins, souci, s'il n'est vray, je le croy.
(Id., *ib.*, p. 784.)

J'ayme le foible *josemin*
La saine fleur du romarin.
(*Secondes œuv. de Mme des Roches*, 3e éd., f° 48 v°.)

Le mignard *jossemin*, d'une rare valleur,
Embaulme tout l'encloz de sa flairante fleur.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 3.)

Ainsi que le rozier s'edifie le *jessemin*. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, VI, 10.)

Pyment. Le thym. *Josmin*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 266, éd. 1622.)

**Jaspe**, s. m., pierre dure et opaque de la nature de l'agate :

*Jaspe* ruge demustre amur.
(P. de Thaun, *Best.*, 1466.)

Mut i out grisophas e *jaspes*.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 2920.)

Un petit autel de *jaspre* bordé d'argent. (1313, *Trav. aux chat. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 44.)

*Jaspre*. (1531, *Test.*, A. Douai.)

**Jasper**, v. a., nuancer de diverses couleurs comme le jaspe :

Fustayes paintes, *jaspees*. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 347.)

**Jatte**, s. f., vase de bois, de faïence, de porcelaine, rond, tout d'une pièce, sans rebord, ni anse, ni manche :

Une grant *gate* demanda.
(Marie, *Fabl.*, LIII, 13.) Var., *jate*.

Unam concham, gallice *guate*, unam ollam terræ. (*Ordinaire de l'églis. de Rouen*, Duc., *Gatus 1*.)

*Gattes* pour la cuisine. (1520, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *jaste* de vin. (Bonav. des Periers, *Joy. Dev.*, LVII, 206, L. Lacour.)

**Jauge**, s. f., juste mesure que doit avoir un vaisseau fait pour contenir un liquide ou du grain :

La *jauge* qui n'est mie droitement jaugee. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., VI, 4.)

Droict de *gaulges* et mesurez. (1584, *Lett. de H. de Silly*, A. Seine-Inférieure.)

— Ce qui sert à fixer la jauge :

Au gaugeur de Rouen pour prester ses *gauges* pour adjuster les gauges dessus dis. (1467-68, *Compt. de Jeh. Fiquen.*, G 419, A. Seine-Inférieure.)

— Trou de la profondeur du fer d'une bêche :

Item les habitants (de Ponpoing) peuent et pourront fouir une *gauge* en parfont en leurs diz marez, pour mareschier et mettre en leurs masures, partout ou il leur plaira. (1364, A. N. JJ 96, pièce 75.)

Cf. Jauge 1 et 2, t. IV, p. 640a.

**Jaugeage**, s. m., action de jauger :

Li *gaugages* doit estre communs au conte et as hoirs de Pontieu et a nous. (1248, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 316 v°.)

**Jauger**, v. a., mesurer, en prenant la jauge :

Il doit jurer... que il ira *jaugier* toutes les fois qu'il en sera requis. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., VI, 2.)

*Gaugier* les mesures a coy on livre le carbon. (1370, *Compt.*, A. Valenciennes.)

*Gauger*. To gage a wessel. (Du Guez, à la suite de Palsgrave, p. 947.)

**Jaugeur**, s. m., celui dont le métier est de jauger :

Sauf che que la seignurie en est au conte et as hoirs de Pontieu, de mettre le *gaugeur* chascune an a boine foy. (1248, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 316 v°.)

Avoit un seul gaugeur qui *gaujoit* vins. (1322, A. N. JJ 61, f° 110 r°.)

**Jaunastre**, mod. jaunâtre, adj., qui tire sur le jaune :

*Jaulnastre*. (Palsgr., *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 306.)

Le dessous de la poictrine est *jaulnastre*. (Belon, *Nat. des ois.*, VII, 26.)

Le *jaunatre* est tiré de la mer germanique. (Cardan, *Subt. invent.*, I, v, f° 138 v°.)

**Jaune**, mod., v. Jalne.

**Jaunement**, adv., d'une manière jaune :

J'avoy dedans le lict un teint *jaunement* fade.
(Rons., *Pièc. retranch. des Amours*, LXI, Bibl. elz.)

Ses cheveux *jaunement* blons.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 114 r°.)

**Jaunet**, adj., un peu jaune :

*Gaunet*.
(Marb., *Lapid.*, B. N. 25247, f° 109 v°.)

Une cape *gaunette*. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp*.)

La farlouse est plus *jaulnette*. (Belon, *Nat. des oys.*, 5, XXV.)

Cf. IV, 640b.

**Jaunice**, mod. jaunisse, s. f., nom vulgaire de l'ictère :

De *jalnice* et de meneisun.
(Marb., *Lapid.*, 537.)

— Par analogie :

Les perles estant vieilles deviennent ridees, ont le *jaunisse*, s'endurcissent. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 167, éd. 1622.)

— Par erreur de traduction, rouille ou nielle ; cf. Aggée, II, 17 :

Je vous ay frappez d'un vent bruslant, de *jaulnisse* et de gresle. (La Bod., *Harmon.*, p. 263.)

**jaunir**, v. — N., devenir jaune :

Que li frois la verdur matist
Et fait les vers arbres *jaunir*.
(Colin, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. brabanç.*, p. 170.)

Les vignes *jaunissoient* de telle sorte qu'on ne les veit jamais en si pauvre estat. (J. Pussot, *Journalier*, p. 78, E. Henry et C. Loriquet.)

— A., rendre de couleur jaune :

Pour renduire la muraille du coer de l'esglise a chaul et a savelon, le *jaunir* d'ocre. (1497, Boncourt, ap. Marnier, *Commanderies*, p. 525.)

**jaunissant**, adj., qui jaunit :

Pluye *jaunissante*.
(J. du Bellay, *Amours*, XIX.)

**javart**, s. m.

Cf. Javart, IV, 640ᶜ, et Javarré, IV, 640ᶜ, qu'il faut corriger en Javarre et joindre à l'art. Javart.

**javeau**, s. m.

Cf. Javel, IV, 640ᶜ.

**javele**, mod. javelle, s. f., poignée de blé scié qu'on laisse couchée sur le sillon pour que le grain jaunisse au soleil, avant de faire les gerbes :

Vous fustes anuit a la brune,
S'estes ore seur vos *gaveles*.
(J. Bodel, *li Jeu S. Nicholas*, Monmerqué, *Th. fr. au moyen âge*, p. 184.)

D'autres les vont suivant, qui de *javele* ou d'herbe
Tortillent des liens pour en ceindre la gerbe.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 165.)

Cf. IV, 641ᵃ.

**javeler**, v. a., mettre en javelle ; au réfl. :

L'avaine, d'autre part, sur la terre estendue,
Par andins, *se javelle*, et s'engrossit, menue.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 108.)

Cf. Javeler 1, t. IV, p. 641ᵃ.

**javeleur**, s. m., celui qui javelle le blé :

*Javeleur*. As wather, or binder up of corn into gavels. (Cotgr.)

**javeline**, s. f., espèce de dard long et menu :

Prenons *javellines* et dars.
(*Mist. du Viel Test.*, 9049.)

Embastonné de *jauvellines*, espees, espiotz, forches de fer. (1480, S. Cyprien, Gizai, A. Vienne.)

Tellement que a tout son poignart il tailloit les *javelynes* en pieces. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 28.)

Et le navrit en la cuxe de sa *geveline*. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1500.)

Espees, *javellynes*. (1502, *Ord. de pol. de Bourges*, XII, Boyer.)

Il vit stichiet Gilet a tout une *chaweline*. (1511, *Enquête crimin.*, Arch. Spa.)

Lequel Allart, d'une *javeline* dont il estoit garny, le auroit frappé sur le teste. (4 novembre 1523, *Reg. aux Publications*, 1519-1529, A. Tournai.)

**javelle**, mod., v. Javele.

**javelot**, s. m., lance courte qui se lançait ordinairement à la main, quelquefois avec des balistes :

A son arçon a pris un *javelot*,
Envers Guillelme l'a lancié si tres fort.
(*Coronem. Loois*, 950.)

Envoier *gaverlos* et dars.
(Wace, *Brut*, 6412.)

Li launcent *gavelocs* e darz.
(G. Gaimar, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 9.)

E li auquant li lancent *jeveloz* et archiers.
(*Guitecl. de Sass.*, B. N. 368, f° 130ᶜ.)

En sa main tint .i *glavelot*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 120ᵇ.)

A celui lansa Turnus .i. *guavelot*. (*Histoire univers.*, B. N. 20125, f° 174ᶜ.)

Occistrent en lançant de dars et de *gaveloz*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 102ᶜ.)

Qu'amours ne li lancha
D'un *gavrelot* au coer.
(*Baud. de Seb.*, XIII, 166.)

Les bidaus qui estoient a piet a tout *gravélos* et pavais. (Froiss., *Chron.*, IV, 381, Luce.)

Et leur lanchoient lanches et *garvelos*. (Id., *ib.*, VII, 272, ms. Amiens.)

Lanches et *gavrelos* pour lanchier. (Id., *ib.*, VII, 280.)

**jayet**, v. Jais.

**je**, pron. pers.

Cf. IV, 641ᶜ.

**jejunum**, s. m., le second intestin grêle :

L'intestin dit *jejunum*. (J. Canappe, *Tabl. anat.*, f° 9 v°, éd. 1541.)

**jesuite**, s. m., membre de la Société de Jésus fondée par Ignace de Loyola :

Une petite chapelle au coin du college des *jesuistes*. (*Chron. bordel.*, I, 73.)

Plusieurs questions quodlibitaires, que nos *jesuites* semblent vouloir ramener. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 173, Hippeau.)

Un tres docte *jesuyst*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 122.)

**jet**, s. m., action de jeter :

Que personne ne s'avanche de faire huees, crys, ne desrision, par *ject* de pommes, osseaux, ou aultre chose. (27 déc. 1537, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

— *Jet d'une pierre, d'une boule*, distance parcourue par une pierre, une boule jetée :

.i. *giet de pierre* est bien outre lou gué.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 16ᵃ.)

Et estoit ledict camp tout environné de barrieres, bien ung *jet de boulle* esloigné de la tente. (Fleurange, *Mém.*, LXVII.)

— *Jet d'arc, de canon*, portée d'un arc, d'un canon :

Il y avoit une chaussee de bien deux grans *gectz d'arc* de long. (Commynes, *Mém.*, IV, 9.)

Environ le *gect* d'un canon pres de la ville. (Monstrelet, *Chron.*, I, 125.)

— T. de mar., action de jeter à la mer un objet dont on veut se débarrasser pour une raison quelconque :

Faire le *jet*. To throw the loding of a ship over board. (Cotgr.)

— Terres retirées d'un fossé qu'on creuse, jetées sur un des bords de manière à former un talus ; ce talus même :

Le fossé estant entre deux heritages appartient au seigneur de l'heritage du costé duquel est le *ject* du dit fossé. (*Cout. du Berry*, Nouv. Cout. gén., III, 958.)

Lire ici le premier exemple de la subdivision « pierre du seuil », v° Giet, IV, 276ᶜ.

— *Arme de jet*, arme qu'on lance à distance ou dont on se sert pour combattre de loin, javeline, dard, arc, fronde :

Grande quantité de traicts et de toutes sortes d'*armes de gect*. (Amyot, *Diod.*, XIII, 16.)

— Partie du bas d'une croisée, du seuil d'une porte, qui renvoie au dehors l'eau de la pluie.

Lire ici le second exemple de la subdivision « seuil d'une porte », v° Giet, IV, 276ᶜ.

— Pousse nouvelle d'une branche :

En l'ombre de ses jolis *gies*.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 4 r°.)

— Par extens., rejeton :

Et faire planter, en sondit gardin, quattre ou .v. *jes* de vingne, pour faire hourt sur la ditte pievoye de la ditte porte. (Octobre 1419, *Chir.*, A. Tournai.)

Cf. Giet, IV, 276ᵃ.

**jetee**, s. f., construction de bois ou de pierre faite pour redresser le lit d'un cours d'eau, pour protéger l'entrée d'un port :

Convient chacun jour labourer, pour icelle ville soustenir de haye, de bois et d'une *jettee* de bois qui deffent la rigueur des flots et marees. (17 oct. 1450, *Ord.*, XIV, 99.)

Cf. Getee, IV, 269ᶜ.

**jeter**, v. a., envoyer dans l'espace par un mouvement rapide :

Lur lavadures li *getent* sur la teste.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 53ᵈ.)

Le dit Mougin et plusieurs autres estoient en un jardin et *chetoient* pierre aux poires, dont l'une cheu sur la teste dudit Gaiget, ne sceit se il *cheta* la pierre. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9186, f° 32 v°.)

— Absol., lancer quelque projectile :

Certes, je cuit, se je couroie
*Jeter* apres qu'il la lairoit.
(*Escoufle*, 4572.)

Liquel (engins) *jettoient* souvent nuit et jour sus lez tours du castel. (FROISS., *Chron.*, I, 329, Luce.)

Ledit Hevrinet d'une piere *jeta* apres moy. (20 juin 1462, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

— Fig. :

Mais [qui l']avra, sort an *gitad*.
(*Passion*, 270.)

— *Jeter l'oiseau*, le lancer après la proie ; absol. :

Peu de gens savent *jetter* habilement, combien que tous se croyent de le bien faire. (DESPARRON, *Faucon.*, III, 43.)

— Produire et émettre par quelque orifice du corps :

Alquant i cantent, li pluisur *jetent* lermes.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 117[d].)

Feu ardant par son nes *getoit*.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Et *jettoit* le sang par les oreilles. (PARÉ, XXIII, 45.)

— Par anal. :

Le sceptre d'or d'entre vos fueilles
Droit s'elevant, haut a merveilles,
*Jettoit* une grand' resplendeur.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 11 r°, éd. 1619.)

— Proférer, faire entendre :

Plurent si oil e si *jetet* granz criz.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 88[a].)

Granz sopis *geste* de parfont.
(WACE, *Conception N.-D.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 59[b].)

Puis *gitte* ung petit souppir. (*Troilus*, III, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 176.)

Les aspres souspirs que je vous voy *gicter*. (*Ib.*, p. 240.)

Il ouyt sa femme Calpurnia dormant d'un profond sommeil, qui *jettoit* quelques voix confuses et quelques gemissements inarticulez. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

— En parlant des végétaux, faire pousser :

Les arbres et les herbes prennent sceve et *gettent* leurs bourgeons. (*Modus*, f° 6 r°.)

— Par analogie :

La terre *jecte* des herbes infinies de toutes sortes. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, p. 251.)

— Fig. :

Mon opinion doncques est que ceste université commença de *jetter* ses premieres racines sous Louys septiesme. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX, éd. 1723.)

— Absol. :

Et fault que noz chevaulx vivent de ce que les saulles *gectent* a present. (*Hyst. du bon Chev. sans paour et sans repr.*, LII.)

— Neutral., pousser :

Ny en quelle sorte il les faut mettre en terre (les sauvageons), a fin qu'ils prennent et *jectent* mieux. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, p. 241.)

— A., pousser vivement :

Enz enl fou lo *getterent*.
(*Eulal.*, 19.)

Sil funt *jeter* devant la povre gent.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 106[b].)

— *Jeter hors*, pousser avec violence hors :

A grand destreit fors los *gitez*.
(*Passion*, 72.)

Fors de la vile ledement le *giterent*.
(*Ep. de S. Est.*, VIII[d].)

— Fig., *jeter puer*, écarter :

Ele a si grant joie a son cuer
Que tous anuis a *jeté puer*.
(BEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 5127.)

— Réfl., s'élancer :

Jus *se giterent* a sos pez.
(*S. Leg.*, 224.)

Venent devant, *jetent s'* an ureisuns.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 72[c].)

— A., faire signifier, proclamer :

Plutost ne *fust* la sentence *jettee*,
Que maistre loup le pauvre asne estrangla.
(FR. HABERT, *Fab.*, Du lion, du loup et de l'asne.)

Il fit assembler le conseil, auquel tenant le siege, il *jeta* la sentence de mort contre son fils. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 27 r°, éd. 1587.)

— Rejeter :

Une buzette de plonc pour *gieter* l'euwe ensus l'iretage ledit Jakemon. (Mai 1305, *C'est Jakemon Racinne*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

— Réfl., anc., ployer, gauchir ; fig. :

A donner ordre au bastiment de soy,
Que tout a poinct et a la bonne foy
De jour en jour il estoffe et cimente,
Qu'il n'a pas peur qu'il *se jette* ou desmente,
Ou qu'en droict coin ayt une gauche pierre,
Tant bien l'assiet au plomb et a l'esqueire.
(B. DES PERIERS, *Poés.*, p. 82, L. Lacour.)

— Infin. pris substant. :

Mes *jeters* ne mes corre apres.
(*Escoufle*, 4576.)

— *Jeté*, part. pass., fondu dans un moule :

Seur chele pierre, si avoit un empereur *geté* de cuivre, seur .I. grant cheval de cuivre. (ROB. DE CLARY, p. 68, Riant.)

— *Enfant jeté*, enfant abandonné :

Pour porter rendre deux *enfans jectes* ceans. (1400-1, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom.)

Pour faire nourrir *enfans gectes*. (1407-8, *ib.*, exp. comm. dom.)

Cf. GETER, IV, 270[c].

**JETON**, s. m., pièce de métal, d'ivoire ou d'os, dont on se servait autrefois pour compter des sommes :

Morceaulx de cuivre a fourme de *gettons* non signez, et autres ferremens. (1394, A. N. JJ 146, pièce 185.)

Un cent de *gectons*. (1450, *Compt. de l'hôt. des rois de Fr.*, p. 335.)

Cf. GETON, IV, 272[a].

**JETTEMENT**, s. m., action de jeter :

*Jettement* de sort. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, Index, Sortitio, éd. 1576.)

Cf. GETEMENT, IV, 270[b].

**JEU**, s. m., action de se livrer à un divertissement :

Por çou que d'aus voloit juer (la Fortune)
Sor aus fait sa roe torner :
Or les avoit assis desus,
Et abatre les reveut jus
Çou est ses *jus*, c'est sa nature.
(*Floire et Blancefl.*, 1[re] vers., 2243.)

Plorant et sopirant : n'i ot ne *gou* ne ris.
(J. BOD., *Saisnes*, LIII.)

C'est la uns *jus* mout perilleus.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 294.)

— *Ce n'est pas jeu, ce n'est pas jeu petit, ce n'est jeu de petits enfants*, c'est une affaire sérieuse :

Mes Vivien, *ce n'est pas jeus petis*.
(*Chev. Vivien*, 386, Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Signor, *ce n'est pas gius*, qui que nus vos en die :
La ot estor moult grant et de chevalerie.
(*Garin le Loh.*, 1[re] chans., XIX.)

Cognoissons aussi que Dieu n'avoit point baillé a son peuple des amuse fols, comme on dit, et que *ce n'estoit point jeu de petits enfans* que les sacrifices solennels qui se faisoient. (CALVIN, *Serm. s. les ep. a Tim.*, p. 15.)

— *Jeux de prince*, jeux où les autres pâtissent :

Les *jeux des princes* sont beaux a qui ils plaisent.
(BOVILLI, *Prov.*, XVI[e] siècle.)

Il y a une sorte de cruauté qui s'exerce plus de gayeté de cueur, et par un plaisir qu'on y prend, que par vengeance. A quoy les princes et grans seigneurs s'addonnent plustost que les hommes de basse ou de mediocre condition. Dont est venu le proverbe qui se dit de ceux qui prennent plaisir a pousser l'un, frapper l'autre, ou autrement faire mal, *ce sont jeux de princes*, ils plaisent a ceux qui les font. (H. EST., *Apol. p. Her.*, c. 19.)

— *Prendre a jeu*, considérer comme une plaisanterie :

Cuides tu que je puisse *prendre*
Tes grosses parolles *a jeu?*
(*Le Debat de la nourr. et de la chamber.*, Anc. Th. fr., II, 421.)

— *Jeu d'amour, jeu françois*, l'acte amoureux :

Par force sos moi la mis
Demanois le *ju françois* li fis a mon talant.
(ERNOUS LI VIELLE, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 236.)

Ke faire peussiez le *jug d'amur*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° b.)

— Action de se jouer :

Greignor fais portet par *giu*, quant il s'enveiset.
(*Rol.*, 977.)

— Amusement soumis à des règles et où l'un perd tandis que l'autre gagne :

Des *geus* n'ert pas li lor plus biaus.
(BEN., *Troies*, B. N. 375, f° 98c.)

As esches et as tables l'aprisent a jouer
Tant c'asses sot d'un *gu* son compaingnon mater.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, v. 205, P. Meyer, I, 123.)

Demanda les escies, si ont .I. *jiu* joé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 112.)

— *Le beau du jeu*, ce qui convient le mieux, ce qui vaut le mieux :

*Le beau du jeu.*
Est bien faire et parler peu.
(G. MEURIER, *Tres. des Sent.*)

— *Mettre en jeu, ramener en jeu*, produire, citer, faire intervenir :

Il ne se faisoit assemblee ny du peuple ny du senat, ny de jugement, la ou l'on n'eust la teste rompue d'ouir a tout propos *ramener en jeu* Catilina et Lentulus. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

Et *mettes* par toutes vos lettres *en jeu* tousjours nouvelles remises et excuses, par ou je recognois que vous n'aves pas trop envie de revenir. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 154.)

— Ce qui sert à jouer :

Pour ung *jeu* d'esquais. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Hevre*, A. Tournai.)

— Assemblage des cartes qui, données à chaque joueur, lui servent à faire les coups ; fig. :

Et quitter la partie avec un si beau *jeu !*
(SCHELANDRE, *Tir et Sid.*, 1re journ., III, 4.)

— *Faire bonne mine a mauvais jeu*, cacher le mécontentement qu'on éprouve :

Plusieurs *font bonne mine et* (corr. *a*) *mauvais jeu*. (1588, *Remonstr. au roy*, p. 224.)

— *Faire le jeu de qqu'un*, lui faciliter ce qu'il a à faire :

Se nos n'avon ki no *giu face*
Ja ne verrons Deu en la face.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 4b.)

— Représentation dramatique :

*Jeu* de theatre. (*Digestes*, B. N. 20118, f° 35c.)

La chambre de la Teste d'or ou les joueurs de histoires font leur *jeuz* de moralitez. (29 déc. 1537, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

Cf. GIEU, IV, 277a.

**JEUDI**, s. m., cinquième jour de la semaine :

Le *jusdi* li dunerent.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 230.)

*Juesdi*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, XXIII.)

Et il i sont venu un *joisdi* a vesprees.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 63d.)

*Josdi*. (1225, Collège de Metz, A. Moselle.)

*Juosdi*. (1243, Conflans, 165, A. Meurthe.)

Le *jeusdi*. (1272, *Sent. du bailli de Chalon*, La Ferté, A. Saône-et-Loire.)

*Juidi*. (1276, Pont, Fiefs, I, 81, A. Meurthe.)

*Joudi*. (1280, *Reg. judic. de St-Germain-des-Prés*, Bibl. Ec. des Ch., 6e sér., XXXIV, 327.)

*Jieudi*. (1281, l'Avant Carde, A. Meurthe.)

*Jeesdi*. (1285, *Lettre du bailli du Cotent.*, Saint-Sauv., la Colomb., A. Manche.)

*Juedy*. (1288, *Coll. de Lorr.*, 971, B N.)

*Joesdi*. (1291, *Trinité de Caen*, A. Calvados.)

*Jedi*. (1295, S.-Georg., A. Ille-et-Vilaine.)

*Joedy*. (1309, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

*Juedi*. (1311, *Vente*, A. N. S 1504, pièce 39.)

*Joeusdi*. (Jeudi av. S. George 1312, *Lett. du garde du sceau de Caen*, S.-Etienne-de-Fontenoy, A. Calvados.)

*Jusdi*. (Jeudi av. S. Phil. et S. Jacq. 1313, Fontaine-lez-Luxeuil, Ch. des compt. de Dôle, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

*Johodi*. (Jeudi apr. S. Barth. 1320, B 464, A. Côte-d'Or.)

*Jouedi*. (1321, Estrée, A. Eure.)

Car vous arez bataille ains que il soit *jody*.
(*H. Capet*, 3016.)

En le mer de Venisse, et fu par ung *jodi*.
(*Ib.*, 6261.)

Le mardy et le *joedy*. (26 mai 1332, *Reg. de la vinnerie*, 1343-1451, f° 72 v°, A. Tournai.)

Le *zuedi* devant la feste de la purification. (1343, *Lett. d'Agnès de Neuchâtel*, A. du prince, Neuchâtel, A, n° 18.)

Le mercredi, *jufdi* et vanredi. (1350-58, B 86, f° 6 r°, A. Doubs.)

Le *jueudy* apres la nativetey Nostre Dame. (1360, B 2322, f° 98 v°, A. Meuse.)

— *Jeudi absolu, jeudi de l'absolucion*, le jeudi de la semaine sainte :

Et jeunas toz les XL. jors
Et lo quaresme lor cressis ton sermon,
Jusqu'au *juesdi* de l'absolucion
Que tu livras ton cors a passion.
(*Mort Aym.*, 1470.)

Pour avoir, le *jeudy absolut*, villonné de parolles Jehan Nemee. (Sentence du 29 mai 1433, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, *Voyaiges enjoings*, A. Tournai.)

Cf. DIOES, II, 716a.

**JEUN (A)**, loc. adv., sans avoir rien mangé de la journée :

Et de la pome ot mengié *a geun*.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 89c.)

— Anc., *en jeun*, même sens :

Delaissant le disner, vint *en jun* au corps. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Tob., II.)

Cf. IV, 643b.

1. **JEUNE**, adj., qui n'est guère avancé en âge :

La sue spuse *juvene* cumandat al spus... (*Alex.*, XIe s., introd.)

Et si fu plus *juvene* d'eage.
(*Brut*, ms. Munich, 2855.)

Et ge sui *jovenes* et de petit eage.
(*Coron. Loois*, 259.)

L'enfes fu *goines*.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 7b.)

Fors s'en issirent li *jouene* baceler.
(RAIMB., *Ogier*, 7641.)

Quant sont *gefnes* puceles.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 62 v°.)

*Jofnes* emfes, senz grant malice.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9140.)

Quant *juefnes* sui e en santé.
(MARIE, *Fabl.*, XIV, 20, Warnke.)

Bel est, *jufne*, pruz et leger.
(HUON DE ROT., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 28a.)

La pucelete, *jone* et tandre.
(*Dolop.*, 9978.)

Que nos somes *joenes* et saines.
(*Escoufle*, 5389.)

Ce fu ma mere et je fui *jen[v]res*
A la court portes par chierté.
(*Ib.*, 7490.)

Une *juine* pucele.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 88d.)

Des que il estoit *gennes* emfes. (*G. de Tyr*, XVI, 2.)

*Jennes* emfes. (*Ib.*, XVI, XI.)

*Jiennes* et vielz. (*Ib.*, XX, 22.)

Une *josne* garce.
(*Vie et mir. de la V.*, B. N. 22928, f° 8c.)

Ne sei quantes, *genvres* pucelles.
(LE MARCH., *Mir. de N.-D. de Chartres*, p. 135.)

Ce fu la plus *joigne* pucelle.
(GEFF. DE PAR., *Des .VII. estaz du monde*, B. N. 1526, f° 17d.)

Qui si beaus et si *joingne* estoit.
(ID., *ib.*, f° 19d.)

Lors estuet *joines* gens entendre.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 1c.)

En prime comensa a estre *jovene*, et petit a petit... (AIMÉ, *Ystoire de li Norm.*, III, 40.)

De *juvene* papelard veil diable.
(*Proverbes de Fraunce.*)

Une *jouene* femme. (21 avril 1313, *Reg. de la loy*, 1313-1325, *Banit a tous jours*, A. Tournai.)

C'est une *jonne* demoiselle.
(*Mir. de N.-D.*, I, 212.)

Je sui *jounes* et assez fors.
(*Ib.*, II, 126.)

Vous este biaux et *joennes* homs !
(*Mist. de S. Bern.*, 1636.)

Comment vous qui estes sy *jenne*....
(MART. D'AUV., *Am. rendu cord.*, 169.)

— Substant. :

Ne li *jovnes* ne li enchani.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 1 r°, rubr.)

Dunt veuz et *jovres* sunt mariz.
(*Ib.*, f° III, 88.)

Reis de terre senz honur ne set bien que faire
Nu sout li *juefnes* curunez, li gentilz de bon aire.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 21.)

Apres destendent li *jone* et li chanu.
(*Mort Aymeri*, 3847.)

Homes, fames, *juene* et chanu
Disoient honor et bon lox
De lor bon roi Dolopathox.
(*Dolop.*, 291.)

Bon et malvais, *june* et chanu.
(*Caton*, Brit. Mus. add. 15606, f° 118ᵃ.)

Les *joevres* od les vielz esteint.
(Angier, *Vie de saint Greg.*, 958.)

Nature est tant a ma corde submise
Que *josne* et vieux sont en degré commun.
(Michault, *Autre Compl. sur la mort de la C. de Charrol.*, OEuv., p. 153, éd. 1748.)

— Part., par opposition à aîné :

Et proprement il (le prince de Galles) estoit la et madame sa femme et le *jone* Richart, leur fil. (Froiss., *Chron.*, VIII, 9, G. Raynaud.)

Pour Richart, leur *joine* fil. (Id., *ib.*, p. 262, var.)

— Appellation donnée à certains personnages historiques pour les distinguer d'autres plus anciens portant les mêmes noms :

Furent a coruner le roi,
Henri le *jofne ;* las l'ure !
(*S. Thom. de Cantorb.*, f° III, 30.)

Es anz poi plus u meins de trente,
Mourut li *jouvre* rois Henris.
(*Ib.*, f° III, 86.)

— Novice :

Vous estez bien *jeune* au mestier. (Rab., *Quart liv.*, XLVI.)

— Qui appartient à la jeunesse :

Et en ses *jeunes* jours fut chief de l'armee de France. (Ol. de La Marche, *Mém.*, introd., c. xix, p. 83.)

— Récemment poussé :

La *jeune* verdure.
(Rons., *Ecl.*, VI.)

Les champs sont verds, et le boccage
Se pare de *jeune* feuillage.
(Desport., *Diane*, II, 28.)

Cf. Joene, IV, 645ᶜ.

2. **jeune**, mod. jeûne, s. m. et f., abstinence d'aliments :

Les miens genuilz enferme sunt de *jeunie*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CVIII, Michel.) Var., *geunie*.

Ses *junies* deit faire. (Fin du ms. B. N. l. 2403, comm. du xiiᵉ s.)

Je humiliay m'arme en *geugne*. (*Psaul.*, B. N. 1761, f° 47 v°.)

Brisier lor *junes* ed faire les glouteniez. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes 751, f° 17 r°.)

Ne font *gioigne* ne tristece,
En baudor sont et en liesce.
(Simon, *Des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 253ᵃ.)

Brisier sa *jeune*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 15 v°.)

*Jusne*. (Gers., *Serm.*, ms. Troyes, f° 30 v°.)

Perdre le merite de sa *jeusne*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 108ᶜ, éd. 1486.)

Une *jeusne* si estroicte. (*Voyage du s. de Villamont*, p. 386, éd. 1598.)

— A côté de *jeune*, on trouve une forme savante, *jejunie :*

Se tu vuelz que la tue oraisun trespace le ciel, aparaille deus eles, aumosne et *jejunie*. (Brit. Mus. Egerton 613, f° 13ᵃ.)

**jeunece**, mod. jeunesse, s. f., temps de la vie entre l'enfance et l'âge adulte :

Saive e raisnable en sa *jofnesce*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8058.)

En sa *junesce*.
(*Vie saint Thomas le martyr*, B. N. 988, f° 31ᵃ.)

*Janesce*. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 97 v°.)

*Jenesce*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 24ᵈ.)

Et qui tant a amé bele compaingnie et joiouse maisniee en sa *jouenece*. (*Joseph d'Arimathie*, ms. Bonn 526, f° 175ᶜ.)

*Jeunace*. (Laurent, .x. *comm.*, ms. Chartres 371, f° 19 v°.)

A honte userai ma *joueneche*.
(*Sept Sag.*, 2519, Kell.)

*Joennesce*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 83ᶜ.)

*Joennesce*.
(*Ib.*, f° 93ᵃ.)

*Janesce*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 91ᵇ.)

*Geunesse*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 89 v°.)

Ki en sa *jouveneche* fu moult perviers. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 22ᵇ.)

En sa *joveneche*. (*Ib.*, f° 22ᶜ.)

Et en fu baus li rois Jehans pour la *jonesce* de lui tant comme il vesqui. (Menestr. de Reims, 436.)

Qui sus tous en *jenneiche* fist chu temps a proisier.
(*Doon de Maience*, 6028.)

*Jounesce*. (*Ren. de Montauban*, Ars. 3151, f° 29 v°.)

*Jonnesse*. (*Chev. de La Tour*, III.)

— Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse :

Je scé bien qu'autrement alast
Se *jonesce* se gouvernast
Par raison, aussi qu'age fait.
(*Mir. de N. D.*, VI, 47.)

— Inexpérience :

Par *jovenece* n'avez pas cruelment
Amours assaié.
(Bretel, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 175ᵇ.)

Cf. Joenesse, IV, 645ᶜ.

**jeunement**, adv.

Cf. Jovenement, IV, 664ᵇ.

**jeuner**, mod. jeûner, v. — N., pratiquer le jeûne :

Comant *juner*, ester en haire
Et par cest host aumosnes faire.
(*Theb.*, 5067.)

De faim *avons* mainte fois *geuné*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 18ᶠ.)

Et *jeunas* toz les .xl. jors.
(*Mort Aym.*, 1470.)

*Geuner*, *gehuner*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, XXIII.)

Je *jug* trois fois en la semaine. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. l. 3314, f° 58 v°.)

An *jehuner* et an voillier
Voloit lou sien cors trevailier.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 110ᵈ.)

Il *gionnent* et voillent longuemant.
(Simon, *Trois ennemis de l'homme*, Ars. 5201, p. 353ᵇ.)

*Guner* le deluns apres le behourdie. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 9ᵃ.)

Le fist *jeunner*. (Joinv., *S. Louis*, CXIV.)

*Jusner*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 254.)

— Fig., se priver de :

Sire se chascuns savoit
Com longuement j'*ai juné*
Du douz besier desiré.
(Bretel, *Chans.*, Keller, *Romvart*, p. 389.)

— Anc., a., observer, en parlant du jeûne :

Les moins devots ne *jeusnent* pas une jeune si estroicte. (*Voyages du s. de Villamont*, p. 386, éd. 1598.)

— Infin. pris substant., action de jeûner :

Quant li *juners* iert acompliz.
(*Theb.*, 5069.)

**jeunet**, adj.

Cf. Jovenet, IV, 664ᶜ.

**jeuneur**, mod, jeûneur, s. m., celui qui jeûne :

Helyes et nostre Seigneur
Furent entierement *jeuneurs*.
(Christ. de Pis., *Poés.*, Mutacion de fortune, B. N. 604, f° 209ᵈ.)

— Adjectiv. :

L'ours *jeusneur*.
(Du Bart., *la Sepmaine*, VI.)

Cf. IV, 644ᵃ.

**jocrisse**, s. m., benêt qui se laisse gouverner, qui s'occupe des soins les plus bas du ménage :

Les chapons, quy avoyent jusqu'icy fait la morgue aux coqs, cognoissant qu'a faute de creste ils avoient l'air ridez et presque endurciz de vieillesse, ne servoyent que de *jocriz*, tant a taster qu'a mener les poules pisser. (*Les differents des coqs et des chapons*, Var. hist. et litt., IV, p. 281.)

**joe**, mod. joue, s. f., partie du visage de l'homme entre l'œil et le menton de chaque côté :

La destre *joe* en a tute sanglente.
(*Rol.*, 3921.)

Les *joies* et le menton ot bien vestu de barbe. (*Guill. de Tyr*, XIX, 3.)

Est ce por encressier tes *giues ?*
(*Les quatre Souhais S. Martin*, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 387.) Impr., *gives*.

Le pumiel de le *goe*. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 12 r°.)

Comme sont or doulces a mes *jowes* et

a mon goust tes parolles. (*Psaut. de Metz*, CXVIII, 103.)

La *jouwe*. (J. Le Bel, *Art d'am.*, II, 193.)

— *S'en donner par les joes*, manger son bien en débauches de table :

Mais, pource qu'il estoit prodigue et grand despensier, ne cherchant qu'a souller ses volontez, *s'en donna* si souvent *par les joues*, qu'en moins de rien il despendit et engagea le plus beau et le meilleur. (Lariv., *les Jaloux*, I, 2.)

— Par anal., partie correspondante de la tête chez les animaux :

De la *joe* de beuf lavee en eaue deux fois ou trois. (*Ménagier*, II, 88.)

— D'une façon générale, chacune des deux parties semblables et symétriquement placées qui existent dans une construction, un mécanisme, une disposition quelconque :

A maistre Bertran Hampot, fevre, [pour] avoir fait deux grosses quevilles, .iiii. *joes*, et aultres fierures, qui servent a tenir en estant les mollettes, dont on monte et avalle les ars desoubz. (16 nov.-15 fév. 1426, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

— Jouée, épaisseur :

Avoir machonné et refait les .ii. *joes* du puissoir sur l'Escauld de la maison ou demeure a present Jehan Lefevre. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

Item de refaire les deux *joes* et poyes du Pont a Pont, ou il convient oster .ii. tas de ourdon, et les sieges. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

A Bonissart, bricqueteur, pour six cens de bricques employes a refaire les degrez des montees du gardin de ladicte maison, les *joes* a deux lez desdis degrez. (8 juin 1470, *Tut. de Loyset et Gillot Descamps*, A. Tournai.)

**JOEE**, mod. jouée, s. f., épaisseur de mur dans l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre :

Firent tot porpenseement
De[l] pel abatre une *joee*,
Que tuit porent veeir l'entree.
(Wace, *Rou*, 3e p., 5047.)

... Et, avec ce, pour deux *joees* de mur, tenans es deux tours, aux deux deboux dudit second pan. (1445, *Compte des fortifications*, Somme des Recettes, A. Tournai.)

Item fault rentabler et remachonner les deux *joees* de pierre, estans en le Portelette du Neuf Pont, qui coustera. (13 mars 1458, *Reg. des Cons.*, ib.)

A Andrieu Gasiel, aussi rocquetier, pour .iiii. *joees* de fenestres, deux fons, et ung lintel. (1481, *Compte des fortifications*, 19e Somme de mises, ib.)

— Anc., synonyme de *joue* en terme de construction, de mécanique, etc. :

La place ou les dites *jouées* et moulin estoient. (1313, *Cartul. de S. Magloire*, B. N. l. 5413, p. 243.)

Les deux *jouees* qui soustenoient le moulin. (1313, *ib.*, p. 243.)

La *jouee* ou la fiche qui y souloit estre por porter et soustenir le dit moulin. (*Ib.*)

La ou les *jouees* qui les porteront (les moulins) seront fichiees et assises. (*Ib.*, p. 245.)

Item depuis l'areste dudit moulin jusques au moulin monsigneur l'evesque, et du moulin monsigneur l'evesque jusques a le rue, tant en estaques, *juees*, en gistes et en planquage, et le tieste de le machonnerie du pont tant que en se part et portion poet competer. (6 mai 1392, *Chir.*, A. Tournai.)

A maistre Colard Cailliel, carpentier de le dicte ville pour .xii. journees par lui deservies a avoir ouvré, solicité et aidié a faire une *joee* de bos servant au dessus dit noef pont, icelle *joee* ordonnet de soelles, de postiaux, croisures entre deux postiaux, loiens par dehors, et de sommiers sur les dis postiaux, et aussi les postiaux, les poieez et loiens, qui recoevrent les sommiers es deboux pour loier les poiees... et remis .xii. noefs pillos et les estequiet par dedens li auwe, et lesquels sont eneswillez es soelles qui sont sus, et icelles avoir weichies, et sur lesquels pillos on a mis .iiii. *joees* noesves, aourneez de postiaux, de crois[ures], de loiens et de sommiers. (20 aout-20 nov. 1398, *Compte d'ouvrages*, VIIe Somme des mises, ib.)

Une *juee* qui porte le pont d'une porte. (1403, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A maistre Bertran Lampot, fevre,... item [pour] avoir fait .iiii. bendes, chascune de .v. pies de loncq, dont on a reloyé les *joees* du pont levich de le porte Bruille. (15 nov.-20 février 1432, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

A maistre Jaques Du Pont, maistre carpentier de ladicte ville,... item pour avoir mis et assis, au premier pont levich de le porte Vallenchenoise, ung quenne de vingt pies de loncq, faisant *joee*, et, sur icelluy quenne, assis une esponde, aussy de .xx. pies de loncq, faicte de le moictiet d'un quenne. (19 nov.-19 février 1435, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme de mises, ib.)

Item ara ledit pont .xi. piet de let, et sera estoffet de .vii. gistes, et sur les *joeez* embauchier .vii. gistes de long. Et en apries, y ara, au deseure des *joeez* postiaux eswilliez. Ens es *joeez* sera chescune *joee* .i. loyen partant ladicte *joee*. Si sera le loyen eswillié ens es postiaux et joes. Item au deseure desdis postiaux ara poyees de .iiii. pies de hault, et ens es poiiees et postiaux, loyens eswilliez es poiiees et postiaux. Et en chescune espace ara une roelle eswillie es loyens au desoubz desdictes poiiees. (5 mai 1445, *Reg. aux public.*, ib.)

A Piere de Bliquy, aussi roquetier,... item pour aultres .l. piez de pierre d'entablement servans a couvrir les deux *joees* du noef pont levich de le Porte Saincte Fontaine au pris de .xvii. d. le piet. (18 août-18 nov. 1492, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, ib.)

A Anthonne Legier, fevre de ladicte ville,... item [pour] deux *joees*, qui tiennent les toreillons et font estriez a tenir ledit tappecul. (18 août-17 nov. 1492, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, ib.)

Cf. IV, 645b.

**JOEL**, mod. joyau, s. m., ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure :

Si faiz *joiels* li ot le jor mestier.
(*Coronem. Loois*, 599.)

Et maint *jouel* que je pris a Paris.
(*Loh.*, Ars. 3142, fo 12d.)

Sorcos, çaintures et *juiaus*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, fo 14b.)

Biax *joax* lor done et promet.
(*Dolop.*, 3696.)

Deniers et *jouyaus*.
(*Rose*, ms. Corsini, fo 92d.)

Qui n'a *juel*, si l'achat, ou le porchace en aucune meniere. (Phil. de Nov., *Des .iiii. tenz d'aage d'ome*, 39.)

Je ne suis pas, la Dieu merci,
Pour *guiaus* prendre venus ci.
(Mousk., *Chron.*, 11102.)

Les *juaus* et la monee. (*Stat. de S.-Jean de Jér.*, roul., A. Bouches-du-Rhône.)

Et li parer d'aournemens,
De *joyaux* et de vestemens,
Pour faire les musars muser.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 648 21.)

Tuz ses *jouweus*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, fo 52 ro.)

De riches *jueaz*. (Ms. Harl. 4333, fo 100b.)

Autres *joals*. (*Ib.*)

Les autres *joeaux*. (1298, *Accord*, fds Bizeul, ms. Nantes.)

Ces *joiaulz* vos ottri, bien les vous doi donner
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, fo 31d.)

Argent et *joweals* qui avoient esteit pris. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 327.)

*Jeuyaus*. (1362, *Compt. de Valenc.*)

Il donnerent au conte de Montfort et a ses gens grans dons et biaus *jeuiaus*. (Froiss., *Chron.*, II, 102, Luce.)

*Juyaulz*, ou biens quelconques. (2 janv. 1418, *Reg. aux publications*, 1408-1423, Des usuriers, A. Tournai.)

Cf. Joiel 2, t. IV, p. 647b.

**JOELERIE**, mod. joaillerie, s. f., métier, art du joaillier :

*Joyaulerie*, Jewelling ; the trade, or mysterie of jewelling. (Cotgr.)

— Marchandises que vend le joaillier :

Lesquelles eschoppes on a touttes leuwees pour y vendre et mettre avant *juelerye* d'argent. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

**JOELIER**, mod. joaillier, s. m., celui dont la profession est de travailler en joyaux, en pierreries, ou d'en vendre :

Thomas Haubracque, *juelier*. (14 mai 1438, *Chir.*, A. Tournai.)

Si avons des meilleurs *joliers* qui plus plaisamment assaient leur ouvrage que on puisse savoir. (*Déb. des hér. d'armes*, 117.)

Jehan Douchet, *joyelier*. (24 oct. 1459, *Reg. journal des prevôts et jurés*, série A, *Caucion*, A. Tournai.)

Jehan Tarle, *jullier*. (15 janv. 1479, *Escript*

*pour Laurent de Wault, tissutier*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

A messire Luc Becjeame, *jollier* et inventeur subtil a faire couver et naistre poulletz. (29 janv. 1497, *Lett. de Ch. VIII*, B. N. suppl. fr. 17824.)

Anthonne de Lestree, *joelier*. (1498, *Tut. et curat. de Gardin et Jennette Roland*, A. Tournai.)

Merciers, *joualliers*, tabletiers. (Nov. 1506, *Ord.*, XX, 344.)

*Joiaulier*. See *Joyaulier*. *Joyaulier*. A jeweller. *Joyallier*. A jeweller; a merchant, or maker of jewells. (Cotgr.)

**JOEOR**, mod. joueur, s. m., celui qui joue à quelque jeu, et partic., celui qui aime à jouer :

> D'eschax, de taubles fut moult bons *jauors*.
> (*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 24ᵃ.)

Falleors et *joeors*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 70ᵈ.)

Sabinus et Cassius distrent que champion n'ont pas art de *joeeurs*, car il le font por esprover lor vertu. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 35ᵈ.)

Li malicieus *gieurs* aus boules. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 212ᵈ.)

> *Joueurs* de dez.
> (Eust. Desch., *Œuv.*, V, 142.)

— Celui qui joue d'un instrument :

Le lombart estoit moult bon *jouheur* de hache. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 117 v°; IV, 323.)

Scipion s'en alla a la ville de Tisdre ou Considius avoit esté avec grosse garnison et sa bende des *joueurs* d'espee. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 184 r°.)

— Part., celui qui joue d'un instrument de musique :

> Grans duns duna as harpeors,
> As prisuns e as *guoors*.
> (*Graelent*, 389.)

Des musiciens et *jeuers* sur la lire. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 74 v°.)

— *Joeor d'histoires*, acteur :

La chambre de la Teste d'or, ou les *joueurs de histoires* font leur joeuz de moralitez. (29 déc. 1537, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

Cf. Joeresse, IV, 646ᵇ.

**JOER**, mod. jouer, v. — N., faire quelque chose pour s'amuser :

> Unches nuls hum nel vit *juer* ne rire.
> (*Rol.*, 1638.)

> Qant ont mengié, *joer* vont li enfant.
> (Bertr., *Girart de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 337, 7.)

> Vauries vous venir avoec moi
> *Jeuer* seur che bel palefroi,
> Selonc che bosket, en che val ?
> (A. de la Halle, *Jeu de Robin et de Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 525, 22.)

Que nul ne laisse *geuwer* as des. (Fév. 1292, *Petit reg. de cuir noir*, f° 36 v°, A. Tournai.)

*Joyer* es dez. (Jeudi apr. résurr. 1336, Chap. de Nevers, A. Nièvre.)

Dire que nous devons toute nostre vie ordener finablement pour *gieuer*, c'est inconvenient. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 569ᶜ.)

> Mais je li pance d'un tel jeu
> A *jouer* qui fort li nuira.
> (*Mir. de N. D.*, II, 131.)

Pour *juwer* a le palme. (*Compte de la recette générale de Hainaut pour l'année échue au 1ᵉʳ sept. 1409*, A. Nord.)

Pour *jeuwer* a madame de Haynnau. (Juin 1416, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

> Ly conterez
> Les beaulx jeuz dont il scet *joier*.
> (*La Passion Nostre Seigneur*, Jubin., *Myst. inéd.*, II, p. 210.)

— Se servir (d'un instrument) :

Quant Thieulier la tint (l'espee) il en commença a *geuwer* et a tourner en sa main. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2660, f° 121 v°.)

— Plaisamm., *jouer de l'espee a deux jambes*, s'enfuir :

Je reviens aux Vindellois, qui honnestement et au plus seur *avoient joué de l'espee a deux jambes*. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 86, Bibl. elz.)

— Se mouvoir librement :

A ce que sans empeschement la faux *joue* librement. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, IV, 5.)

— *Joer a bouche mue*, ne pas parler :

> Mes a Cluigni, qant on menjue,
> Estuet *joer a bouche mue*.
> (Guiot, *Bible*, 1658.)

— A., *joer un trait*, faire un mauvais tour :

Je vous feray le recit d'un *trait* qui *fut joué* a un gentilhomme d'honneur. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 171 r°, éd. 1587.)

— Anc., *joer le premier jeu*, engager une affaire de guerre :

Plusieurs desirent avant que de se joindre au gros, de voir *jouer le premier jeu* pour recognoistre qui aura du bon ou du pire, afin ou de quitter ou de suivre ce party. (N. Pasq., *Lett.*, VIII, 12.)

— Réfl., s'amuser :

> Et moult *se guoit* volentiers.
> (Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 78ᶠ.)

Tu es jeune homme ou jeune femme, tu vivras longuement, *joue toy* et fay tes voulentes. (*Le Chastel perilleux*, B. N. 1009, f° 41 v°.)

— Plaisanter :

> Et toy, tien, pren celle orgemuse ;
> Avecques vous *me jeue* et ruse.
> (*Mir. de N. D.*, VI, 24.)

Cf. IV, 646ᵃ.

**JOIE**, s. f., plaisir de l'âme :

> ... A nostr'os est il *goie*.
> (*Alex.*, xiᵉ s., str. 101ᶜ.)

> Por *joie* fere vainnent (les jongleurs) a mon [ostel.
> (*Loh.*, Ars. 3143, f° 26ᵉ.)

*Jouye*. (*Liv. du roi Rambaux*, Ars. 3150, f° 40 v°.)

— Au plur., jouissances :

Dignement sei delitent es *goies* del ciel. (*Alex.*, xiᵉ s., introd.)

Cf. IV, 647ᵃ.

**JOIGNANT**, adj., contigu :

Et en une autre barque *joignante* seroient les dames de la dite royne. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. III, f° 92 v°, éd. 1572.)

— Prép., près de :

Et si a le moitiet d'un bonnier de tiere, ki gist *joignant* le tiere Simon Rogon. (Déc. 1271, *Test. Pieron de Nostes*, chirogr., A. Tournai.)

Cf. Joignant 1, t. IV, p. 648ᵇ.

**JOINDRE**, v. a., approcher de manière à faire se tenir ou se toucher :

> Cuntre le ciel amsdous ses mains *ad juint*.
> (*Rol.*, 2240.)

> Il s'entrefierent et des cors et des piz,
> Ensemble *joignent* les forz escuz voltiz,
> Et les halbers et les chevals de pris.
> (*Coronem. Loois*, 2548.)

> Il *joinst* ses pies, si sali fors del lit.
> (*Loh.*, ms. Berne 113, f° 13ᶠ.)

> Si qu'en cest monde n'a maçon
> Tant sache d'uevre et de façon
> Qui les *joinsist* si bel, si bien.
> (Gaut. d'Arr., *Eracle*, 6194.)

> Puis *jont* andous les piez, si tressai li rois.
> (*Floovant*, 1057.)

— Par extens., réunir en faisant communiquer :

Cist mundes qui ait tant de parties diverses et contraires ne poist ja venir en une forme s'il n'estoit un sol qui *jonsist* choses tant diverses. (*Cons. de Boece*, ms. Montpellier H 43, f° 15ᶜ.)

— N., toucher par l'effet d'un choc, sens particulier fréquemment employé dans les récits de combats, dans les chansons de geste :

> Si qu'anbedeus a un seul poindre
> Les a feit a la terre *joindre*.
> (Chrest., *Clig.*, 3767.)

— A., en parlant d'un objet, être tout à fait contigu à ; neutral., dans le même sens :

Des autres chans qui *joinent* a la corvee. (1263, *Cart. de S. Germ.*, ms. Auxerre, f° 99ᶜ.)

Laquele piece de terre *joint* a la terre... (Avr. 1285, Senlis, A. Seine-et-Oise.)

— Réfl., même sens :

.II. parois de .II. maisons qui *se joinnoient*. (*Vie saint Hilaire*, B. N. 988, f° 40ᵃ.)

— Se réunir, se rejoindre, emploi particulier :

Li mur *se sont* ensemble *joint*
Li uns a l'autre, point a point.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 6192.)

— N., être très voisin :

Qui est argument assez pertinent pour montrer qu'ils *joignirent a* la mer Oceane. (Pasq., *Rech.*, I, vi.)

— A., fig., ajouter et réunir par un lien moral :

Et quant il dui u il troi ne porent celei movoir, dunkes i *furent joint* avoc li pluisor. (*Dial. du pape Greg.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 265, 6.)

Messieurs, approchez tous, nostre interest *est* [*joint*.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., V, 5.)

— N., arriver tout près, au sens moral :

Mais a nul fuer
Ja ne *joindra* si pres do cuer
Com cil qui vient presentement.
(Raoul de Houd., *Rom. des Eles*, 221, Scheler.)

— Réfl., aller se réunir à :

Et adonc passa le connestable, avec le demourant de ses gens, ledit ruisseau, et *se joignit* ensuite avecques le susdit conte de Clermont. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, ccxviii.)

Ilz (deux carvelles portugaloises) *se joindirent* pres l'ung de l'aultre de peur que ne les assalissions. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 8.)

Je *me joigny* de ce party, pour la crainte que j'ay tousjours eue de perdre ma religion. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 151, éd. 1593.)

— *Se joindre a*, arriver auprès de, atteindre, aborder :

Hersent a enforcié son poindre
Qui *a* Renart *se* voudra *joindre*.
(*Ren.*, Br. II, 1241.)

Ils *se joindirent* et serrerent chascun la lance ou [poing.
(*Trahis. de France*, p. 38, Chron. belg.)

— Absol. :

Onques paiens por poor n'i guenchi,
Ne chevaliers n'i fu de *joindre* eschiz.
(*Mort Aymeri*, 1900.)

— *Joindant*, part. prés., tout à fait contigu :

Son bois ki est *joindans* a lor noeve abie. (1238, *Cart. du Val Saint-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 19d.)

— *Joint*, part. passé, réuni par un lien moral :

Mais l'ame au corps *joincte* et unie,
C'est l'homme.
(Marg. de Navarre, *Dern. poés.*, p. 81, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— *Mains jointes*, les deux mains placées l'une contre l'autre en signe de supplication :

Soventes fois a *jointes mains*
S'agenoilla devant m'image.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 370, 7.)

Laquelle se mettoit a deux genoux et *joinges mains*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, cclxxxiii.)

— Infin., pris substantiv., rencontre :

Donnans des esperons a leurs chevaux, les laisserent courir si roidement les uns contre les autres, qu'au *joindre* Aluardo porta son ennemy par terre. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 176 v°, éd. 1588.)

Cf. Joindre 1, Joignant 1 et Joindant, IV, 648b et 648c, et Joint 1, p. 649a.

**JOINT**, s. m., endroit où deux pièces contiguës se joignent, se touchent :

A mis dessuz une couleur samblable a pierre de taille et dessus icelle quarrelee de blanc en monstrant les *joings* de la pierre. (1399, *Compte*, Mém. Soc. hist. de Paris, VI, 1879, 139.)

Les *joints* des planches s'ouvrirent. (M. du Bellay, *Mém.*, l. X, f° 341 r°.)

— Jonction :

La meson de la dicte chappellennie sise aupres et *au jœint de* la meson d'iceux Mariez. (Chap. de Renn., S. Mel.-la-Pet., A. Ille-et-Vilaine.)

Cf. Joint 2, t. IV, p. 649b.

**JOINTEE**, s. f.

Cf. Jointiee, IV, 650b.

**JOINTIF**, adj.

Cf. IV, 650c.

**JOINTOYER**, v. a.

Cf. Jointoier, IV, 650c.

**JOINTURE**, s. f., endroit où les os se joignent aux articulations :

Trenchet l'eschine, unc n'i out quis *juin*- [*ture*.
(*Rol.*, 1333.)

Les *jointures* de tes cuisses. (*Bible*, B. N. 901, f° 10b.)

*Guintures* fortes et bien fourmees. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 11c.)

Soubz la *joingture* des espaulles. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 36 r°.)

— Endroit où se joignent des pierres, des planches posées les unes à côté des autres :

Par tel angin et par tel art
Est feiz li huis de pierre dure,
Que ja n'i troveroiz *jointure*.
(Chrest., *Clig.*, 5592.)

— A côté de *jointure*, on trouve une forme savante *joncture :*

La tierce *juncture* dou gros doy de la main. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 3.)

Cf. IV, 651a.

**JOIOS**, mod. joyeux, adj., qui éprouve de la joie :

Quant jo vid ned, si'n fui lede e *goiuse*.
(*Alexis*, xie s., str. 92e.)

Molt en serai lies et *jous*.
(Ben., *Troies*, B. N. 375, f° 74e.)

Einz en fu moult liez et *joiex*.
(*Dolop.*, 300.)

Li vileins fu *joius* e liez.
(Marie, *Fabl.*, LVII, 5, Warnke.)

Je m'en venoie toz liez et toz *joios*.
(*Mort Aym.*, 338.)

Je fu mout *jouiouz*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 149.)

Dunt la cort del ciel fud *goiose*.
(Sams. de Nanteuil, *Proverbia Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 158, 5.)

Ilz en furent *joeulx*. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 35, Soc. Hist. de Fr.)

Furent moult *joyeulx* de sa venue. (Id., *ib.*, I, 37.)

— *Vie joiose*, vie de plaisirs :

Mener *joieuse vie*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 24.)

Moinne assez plus *joouse vie*.
(Bretel, *Tour. de Chauvenci*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Romania*, X, p. 596.)

— Qui exprime la joie :

Par le doulz son de la harpe *joieuse*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 43.)

— Qui apporte la joie :

Cum es *joose* (la mort) a dolanz et as ploranz. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, Arch. des miss., 3e sér., I, 279.)

— *Joiose*, s. f., nom de l'épée de Charlemagne :

Lacet sun helme, si ad ceinte *Joiuse*.
(*Rol.*, 2989.)

Cf. Joouse, IV, 656b, Joyeux 1 et 2, t. IV, p. 666b.

**JOIOSEMENT**, mod. joyeusement, adv., d'une manière joyeuse :

Receu sont *joiosement*.
(Ben., *Troie*, 2030 ; ms. Naples, f° 13a.)

Encontre vait *joiossement*.
(*Parton.*, 9928.)

*Joiusement*.
(Guillaume, *De Ste Marie-Mad.*, B. N. 19525, f° 70 v°.)

*Joieusement* vont en la place.
(Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3488.)

Et tres *jouieussement* ou chastel demenee.
(*Brun de la mont.*, 1857.)

Jocunde, *jueusement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

*Joyosement*. (*Anch. Chron. d'Anglet.*, Maz. 1860, f° 7c.)

Et puis yrons coucher *joyeusement*.
(*Euryal. et Lucr.*, f° 63 v°.

**JOIR**, mod. jouir, v. n., tirer plaisir, agrément, profit, par la possession de quelque chose :

De son cors et de s'ame mauvaisement *gora*.
(*Priere Theoph.*, 106, Zeitsch. f. rom. Phil., I, 257.)

Et me fait *joir* et doloir,
Et en saoulant mon vouloir
Se reemplist de convoitise.
(*Mir. de N.-D.*, II, 222.)

— Part., *joir d'une femme*, la posséder :

Quant ja de moi ne *gores*.
(*Auc. et Nic.*, 13, 10.)
Si desir
Qu'a son plaisir puisse de li *joir*.
(Blondel de Neele, *Chans.*, ap. Barstch, *Lang. et litt. fr.*, 314, 20.)

— Avoir la possession d'une chose dont on tire avantage, profit :

Que li dit religieus *goehent* des dis yretages. (1272, A. N. S 104, pièce 11.)

N'en peussent u peust *ghoir* paisivlement. (Avr. 1320, *Cart. de Flines*, CCCCXIV, p. 527.)

Quiconques *goost* et possesse d'aucun heritaige par l'espace de vingt ans ... (*Cout. de S.-Waast*, XXIX, Nouv. Cout. gén., I, 410.)

Cf. Joir, IV, 651[b] et Joiant, IV, 646[c].

**JOISSANCE**, mod. jouissance, s. f., action de jouir :

... Donner il me fault
A ma premiere, s'elle vault,
Janne qui *jouyssance* vault.
(*L'an des sept dames*, p. 69.)

*Joyssance* et possession. (1467, *Ord.*, XVII, 65.)

*Joyssance*. (xvi[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**JOISSANT**, mod. jouissant, adj., qui jouit de quelque chose :

Ils en seroient desja paisiblement *joyssans* (de la paix), comme sont tous ceulx qui l'ont desiree et recherchee de bonne foy. (28 nov. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 266.)

Fut proveu de la prebende doctorale de Nostre Dame de Reims, de laquelle fut peu *joyssant*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 70, E. Henry et C. Loriquet.)

**JOLI**, mod., v. Jolif.

**JOLIEMENT**, mod. joliment, adv., d'une manière jolie :

Cardonnereles et pinçons
Qui mout cantent *joliement*.
(A. de la Halle, *le Jeu de Robin et de Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 524, 7.)

Et marche bien *joliement*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 91[c].)

Cf. IV, 652[b].

**JOLIET**, adj.

Cf. IV, 652[c].

**JOLIF**, mod. joli, adj., qui a de l'agrément extérieur :

Gorge *jolie*.
(*Rom. et pastour.*, Bartsch, p. 50.)

Marie au cors *jolly*.
(*H. Capet*, 1087.)

Si vindrent moult cointes et moult *jolives* en l'ost. (*Liv. du chev. de La Tour*, LIX.)

— Par extens. :

Robe *jolie*.
(*B. de Seb.*, XV, 1044.)

Et li contes de l'Ile, une terre *jolie*.
(Cuv., *Du Guescl.*, 13484.)

Cf. IV, 653[a].

**JOLIMENT**, mod., v. Joliement.

**JOLIVETÉ**, s. f.

Cf. IV, 654[a].

**JONC**, s. m., plante herbacée, droite et flexible, de la famille des joncacées :

Et n'iert pas jonchié de *jonc*.
(*Parton.*, 10825.)

Lors ert joncies le pavellons
De fresce herbe et de vers *gons*.
(Chrest., *Perceval*, 13373.) Ms. Montpell. 249, f° 84[b], *jons*.

La rose et li mentastres, li vers glais et li *gons*.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 28[a].)

Espargies ches *joins* en ces chambres. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 12[c].)

— Canne de jonc :

Si j'en debvois avoir le *jonc*
Et bastue de jour en jour,
Si luy en jourray je le tour.
(*Farce des femm. qui font escurer leurs chaulderons*, Anc. Th. fr., II, 92.)

Cf. IV, 655[a].

**JONCEE**, s. f., doublet de *jonchee* :

*Joncees*, fasciæ junci. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

*Joncee* ou jonchee. (La Porte, *Epith.*)

**JONCHÉE, JONCHER**, mod., v. Jonchiee, Jonchier.

**JONCHERE**, s. f.

Cf. Jonchiere, IV, 656[a].

**JONCHET**, s. m., chacune des fiches longues et fines qu'on jette pêle-mêle sur une table pour s'amuser à les enlever une à une avec un crochet sans remuer les autres :

Pluseurs bastons d'yvyere et d'if et *jonchez* et billes d'yvyere. (1483, *Est. de la mais. de Charlotte de Savoie*, Bibl. Ecol. des Ch., VI[e] sér., I, 354.)

Cf. Hochet 1, t. IV, p. 482[a], dont la définition doit être supprimée.

**JONCHIEE**, mod. jonchée, s. f., grande quantité de joncs, d'herbes, de fleurs qu'on répand sur le sol :

Quant vit sur la *junkee*
Seer le seneschal.
(*Horn*, 864.)

— Fig., *faire jonchiee*, comme faire litière :

Ceste oublience appartient justement a ceux qui *font jonchee* et fange de leurs hoyries. (Aubigné, *Hist. univ.*, III, préf., éd. 1626.)

— *A jonchiee*, par quantités :

Le bon vieillart Inachus *a jonchees*
Luy presenta des herbes arrachees.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 46, éd. 1596.)

— Fromage de lait caillé :

En *jonchee* et cassemuzeaux, .ii. s. (1547, Ste-Croix, A. Vienne.)

Cf. Jonchie, IV, 655[c].

**JONCHIER**, mod. joncher, v. a., couvrir (le sol) de joncs, d'herbes, de feuilles, de fleurs :

I ot meinte espee saichiee
S'an *fu* la place si *joinchiee*.
(*Troie*, Arc. 3340, f° 132[a].)

De flurs de cynamome et de flurs d'olive
E ortinent les gardins, les place funt *juncher*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 5[a].)

Et *gunchoient* la voie per quam veniebat. (J. de Aluet, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 207 r°.)

— Par extens., *jonchier une maison*, en recouvrir le sol des chambres de jonchée :

Prendre herbe esdits marais, pour *joncquier leurs maisons*. (1448, *Cartul. de Corbie* 23, ap. Duc., *Jonchare*.)

Item pour herbes a *jonquyer* l'ostel. (21 août 1468, *Tut. de Catherine Croquevillain*, A. Tournai.)

— Par anal., couvrir (le sol) d'objets jetés épars :

Des abatus font la terre *jonchier*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 217[d].)

La place *estoit* tote *jonchee* des pieces (de l'écu) qui en voloient. (Gautier Map, *Lancel. du Lac*, B. N. 1430, f° 108[c].)

De chevaliers *jonque* la plaigne.
(*Gilles de Chin*, 261.)

— Anc., *jonchier de la verdure*, la répandre :

*Joincquier verdure*, tendre dras et paremens a leurs huis... (1475, 3[e] *reg. des Consaux*, f° 245, A. Mons.)

— *Jonchié*, part. passé, absol., recouvert de jonchée :

Ançois s'asistrent sor lo marbre *jonchié*.
(*Mort Aymeri*, 472.)

— Dont le sol est recouvert de jonchée :

Et li tres *goncies* par dedens.
(*Percev.*, 12023.)

— Recouvert d'objets jetés épars :

La veissez la tere si *junchie*.
(*Rol.*, 3388.)

**JONCTION**, s. f., action de joindre; résultat de cette action :

La fontaine, si com moy samble,
Est le lieux ou la semence assamble,
Qui vient de charnel *jonction*,
Pour faire generacion.
(*Metam. d'Ovide*, p. 46.)

Si com de mariage faisait on *jonction*.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35010.)

**JONGLER**, v. a.

Cf. JOUGLER 1, t. IV, p. 660ª.

**JONGLERIE**, s. f.

Cf. JOUGLERIE, IV, 660ª.

**JONGLEUR**, mod., v. JOUGLEOR.

**JONQUE**, s. f., sorte de navire usité en Chine et au Japon :

Autres tres grands navires lesquelz ils appellent *juncques* et sont du port de mille bottes chascun. (BALARIN DE RACONIS, *Viateur*, p. 217, Schefer.)

**JORN**, mod. jour, s. m., clarté donnée à la terre par le soleil :

Par main en l'albe si cum li *jurz* esclairet.
(*Rol.*, 667.)

Granz *jorz* est ja.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 11ᵈ.)

Et li *jour* fu beaus et clers et li venz douz et soues. (VILLEHARD., G. Paris et A. Jeanroy, *Chroniq. fr.*, p. 48.)

— *De jours*, avec l'*s* adverbiale, durant la clarté du jour :

Il est voir que Dieu clerement
Voit quanque on fait *de jours*...
(*Mir. de N.-D.*, III, 74.)

— Ouverture par laquelle la lumière passe :

Et dient les dessusdis que la bee de la dite huisserie aura trois pies et demi de *jour* et sis pies et demi de haut. (1334, Félib., *Pr. de l'H. de Par.*, I, 240.)

— Espace de temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil :

Quant li *jurz* passet et il fut anuitet.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 11ª.)

Tresvait li *jurz*, la noit est aserie.
(*Rol.*, 717.)

— *Toute jorn*, pendant toute la journée, tout le temps qu'on est éveillé; dans cette locution *jorn* est féminin :

*Tote jor* vont des Loheranz parlant.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 154ᶜ.)

Ilueque pensa *tote jor*.
(*Gauvain*, 90.)

Le chasseur qui a *toute jour* chassé. (*Livre du chev. de La Tour*, CXIX.)

Vous ne cessez *toute jour* de penser.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 3.)

Qui vont paillarder *toute jour*.
(J. D'IVRY, *Secr. et loix de mar.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 195.)

— Espace de vingt-quatre heures :

Al dezen *jorn* ja cum perveng.
(*Pass.*, 474.)

Trois *journs*. (1459, *Rel. de J. de Chambes*, A. N. K 69.)

— Cet espace de temps considéré par rapport à l'emploi qu'on en fait :

Ja diseis tu l'autre seir
Que, tant com tu vesquisses *jor*,
Ne laireies de terre un dor.
(*Theb.*, 3516.)

Sept fois le *jour* chiet le juste en peché.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 111.)

As *jorns* a ce assignez. (26 mars 1414, *Ch. du lieut. de Guienne*, Délib., A. Bordeaux.)

— *Haut jorn, bon jorn*, jour de fête :

Biau filz ! vueillez lui enorter
Qu'elle face tant pour t'amour,
Demain qui sera moult *haut jour*,
Que sa meilleure robe veste.
(*S. Jean Chrys.*, 63, Wahlund.)

Mes suers, dites moy sanz sejour,
Il est hui grant feste et *bon jour*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 311.)

— *De jorn en jorn*, chaque jour l'un après l'autre :

Quant nus l'ostur a rei choisismes
Ki nus ocit *de jur en jur*.
(MARIE, *Fabl.*, XIX, 12, Warnke.)

— *Au jorn*, chaque jour sans s'occuper du lendemain :

Ne mes qu'il ait *au jor* la vie.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 42ᵈ; I, 166, Michel.)

— *En son a tous les jours*, dans ses habits ordinaires :

Et comme j'ay veu aussi les badins excellents, vestus *en leur a tous les jours* et en une contenance commune, nous donner... (MONT., II, X.)

— Au plur., part., la vie humaine :

Se por lui, sire, fais ui cest vasselage,
Char puez mangier les *jorz* de ton eage,
Et feme prendre tant comme il t'iert corage.
(*Coron. Loois*, 389.)

La veries les elemens,
Et ciel et terre, et mer et vens,
Soleil et lune, et ans et *jors*,
Et les croisans et les decors.
(*Parton.*, 853.)

— *Bon jour*, bonheur :

En non Dieu, ou qu'ele soit,
Dieus li doinst bon *jour*.
(*Motets*, LXIV, 36, G. Raynaud.)

Cf. JOUR, IV, 660ᶜ.

**JORNEE**, mod. journée, s. f., espace de temps qui s'écoule du lever au coucher du soleil :

Et li bastars repaire, qui le chiere ot iree
De ce que Corsabrins eschapa la *journee*.
(*Bast. de Buillon*, 5121, Scheler.

— Cet espace de temps considéré par rapport à l'emploi qu'on en fait :

Il li convient aler avant en chascune querele qu'il a a fere en la court a cele *journee*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 113, Am. Salmon.)

— *Prendre journee*, préférer un jour :

Se il voloient issir de Touwars et *prendre journee* de bataille pour combatre les François. (FROISS., *Chron.*, VIII, 99, G. Raynaud.)

— Anc., *bonne journee*, jour férié :

Mere, vous n'irez pas ainsi,
Pour la doulce vierge honoree
Il est hui si *bonne journee*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 257.)

— Ce qu'on fait dans une journée :

Quant il en usent a leur tasche ou a leur *jornees*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XXIX, Am. Salmon.)

— Salaire du travail d'un jour :

Et aussi lesdiz esleus et les receveurs ont pris *journees* sur nous oultre leurs gages. (1374, *Ord.*)

Chascun homme malade doit avoir une *journee* de vin. (*Cart. de S.-Ladre*, f° 31 r°, Hôpit. de Meaux.)

— Chemin qu'on fait d'un lieu à un autre dans une journée :

De ses *jornees* ne sai que vos contasse.
(*Coronem. Loois*, 269.)

De sis *jorneies* n'aveis ci bon voisin,
Se le mandeis, ne vous vangne servir.
(*Garin le Loherain*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.* 113, 4.)

Et a belles petites *journees* marcha droit a Boulongne. (*Hyst. du bon chev. sans paour et sans repr.*, L.)

Laissant ma dicte armee et mon baccaige derriere, je m'advançay avec partye de ma cavallerye, aux plus grandes *journees* qu'il me fut possible. (Avril 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 748.)

— *De jornee en jornee*, en marchant chaque jour :

Jetro *de jornee en jornee*
S'est revenu en sa contree.
(WACE, *S. Nicholas*, 976.)

— *Faire tant par ses jornees, en ses jornees*, se donner tant de mal chaque jour; fig. :

Polygame *fit tant en ses journees* qu'il apprint. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 127, Hippeau.)

Eh bien ! madame la glorieuse, vous *avez tant fait, par vos journees*, que Eustache ne sera point vostre mary. (TOURNEB., *les Contents*, II, 7.)

En fin j'*ay tant fait par mes journees*, a la bonne heure le puis je dire, que me voicy encore vierge de proces. (MONT., III, X, p. 161, éd. 1595.)

— Ce qui s'est passé de remarquable dans une journée, spécialement en fait d'armes; par extens., bataille :

On trouvera que les gestes de Cesar les surmonteront tous entierement (les autres capitaines), l'un en malaisance des pais ou il feit ses conquestes, l'autre en multitude et puissance des ennemis qu'il desfeit, tous en nombre des *journees* qu'il gaigna, et multitude des ennemis qu'il occit en bataille. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar, p. 2653, éd. 1567.)

Un lundy fut le jour de la grande *journee*
Que l'amour me livra.
(LA BOET., *Sonn.*, XXV.)

— Étendue de terre qu'on peut labourer en un jour :

Mis heirs en avreit retraçon,
Car bien conois que ses hon fui,
Quant d'ambes dous m'onor reçui,
Et jo et li autre baron,
De cinc *jornees* environ.
(*Thebes*, 5930.)

Cf. JOURNEE, IV, 662ᶜ.

**JOSTE**, mod. joute, s. f., action de jouter :

Protheselaus ocist
Ki la premiere *joste* fist.
(*Eneas*, 4271.)

Par toute l'ost parolent dou neveu Karlemaine,
Qui a fait outre Rune la *jouste* premeraine.
(J. BOD., *Saisnes*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 325, 11.)

Tantost com le nies Zaille oit sa *jotre* fornie.
(*Prise de Pamp.*, 2140.)

— *Otroier la joste de*, accorder de combattre contre :

Sire, dist Guis, par le cors Saint Martin,
*Otroies* moi *la jouste du* mescin
(RAIMB., *Ogier*, 7395.)

**JOSTEOR**, mod. jouteur, s. m., celui qui joute :

N'aveit en la cumpaigne plus hardi *justeur*.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 3872.)

*Josteour*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fº 4ᵇ.)

Bien est fort *jostreor*.
(*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, fº 7ᵈ.)

Car preuz est et de grant renon
Et biauz, adroit et bonz *josterres*.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 3870.)

*Jousteres*. (*Sones de Nansay*, ms. Turin, fº 41 vº.)

La sont mout de bon *jousteour*.
(SARRAZIN, *Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 225.)

En portant hors son *jousteur* de la selle.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 355.)

**JOSTER**, mod. jouter, v. — N., combattre à cheval, d'homme à homme, avec des lances, en manière de jeu, d'escrime ; se disait aussi autrefois des combats sérieux :

Si *justerunt* a Charle e a Franceis.
(*Rol.*, 3287.)

C'est Floovanz tes fiz qui a toi *ai goté*.
(*Floov.*, 2475.)

*Jostrer*.
(*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, fº 23ᵈ.) Infra, *joustrer*.

Pour ce qu'on *jouxte* a la quintaine
A Orleans, je tire a Blois.
(CHARL. D'ORL., *Poés.*, p. 325, Champollion.)

— Anc., a., *joster bataille, joster estor*, livrer combat :

Par vus li mand, bataille i *seit justee*.
(*Rol.*, 2761.)

Ne sui lisanz c'unc mais nul jor
*Jostast* si angoissos estur,
Si airié, de tel maniere
Que ci ne s'en trait nus ariere.
BEN., *D. de Norm.*, II, 5321.)

Mieuz desirasse estre feniz
Que la bataille e l'asemblee
*Eust esté* senz mei *jostee*.
(ID., *ib.*, 5574.)

— *Joste jostee*, joute livree, engagée :

La *jouste* bien *joustee* et vivement. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 8.)

Cf. IV, 658ᵃ.

**JOU**, mod. joug, s. m., pièce de bois avec laquelle on attelle les bœufs deux à deux en la leur fixant sur la tête :

Les *jugs* des boes. (*Rois*, p. 219.)

Ou son buef et li toreau rue
Qui ce *jof* n'avoit pas apris
N'arer ne se fust ja pris.
(*Ysopet I*, B. N. 1595, fº 26 rº.)

Les buefs liez au *jou*.
(1357, *Ecrit. prod. par les moin. de Reigny contre ceux de Pontigny*, H 1554, A. Yonne.)

Li *ju* abaissent les cols des bues. (J. LE BEL, *Art d'amour*, I, 461.)

— Sujétion qui impose un maitre :

Derumpums les lur liens e degetums de nus le *juh* de els. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, II, 3.)

— Contrainte morale :

Desoz le *jou* de reson. (LAURENT, .X. *Comm.*, ms. Chartres, fº 35 vº.)

Le *joug* de vertu. (BRUNET LATIN, p. 343.)

— Pièce de bois semblable à un joug et employée dans certaines mécaniques :

Lo *jo* du moulin. (1445, *Act. des not.*, 41, 180, A. Corrèze.)

Cf. JOUG 1, t. IV, p. 659ᵇ.

**JOUBARBE**, s. f., plante grasse de la famille des crassulacées :

Barba jovis vel semper viva, *jobarbe*. (*Gloss. du* XIIᵉ *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., V, 327.)

*Jusbarbe*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

*Jombarde*. (DENISOT, *Prem. adven. de J.-C.*, p. 103.)

Decoction de *joberde*. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 129, Bibl. elz.)

*Jombarbe, joubarbe*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

**JOUE, JOUÉE, JOUER**, mod., v. JOE, JOEE, JOER.

**JOUET**, s. m., ce avec quoi l'on joue ; fig. :

Ils (les livres d'Amadis) servoient de pedagogues, de *jouets* et d'entretien a beaucoup de personnes. (DE LA NOUE, *Disc.*, p. 134, éd. 1587.)

Si nous sommes les *jouets* des rois, les rois sont les *jouets* de Dieu. (PASQ., *Lett.*, IX, 7.)

**JOUEUR**, mod., v. JOEOR.

**JOUFFLU**, adj., qui a de grosses joues :

*Joufflu*, buccosus. (R. EST., 1530.)

Bucculentus, *gifflu*. (ID., *Thes.*, éd. 1531.)

La teste, laquelle il a plus courte et plus *joffue* que la femelle. (DU FOUILLOUX, *Vener.*, LV.)

**JOUG**, mod., v. JOU.

**JOUGLEOR**, mod. jongleur, s. m., anc., individu qui allait, parcourant les cours des princes, les châteaux, les fêtes publiques, etc., pour y chanter des chansons, réciter des fableaux, des poèmes :

Vilains *juglere* ne sai por quei se vant
Nul mot n'en die tresque l'en li comant.
(*Coronem. Loois*, 4.)

Devant ja font les *jogleors* canter.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fº 51ᵇ.)

Je nel volroie por une grant valour
Povre chançon en fust par *gogleour*.
(*Raoul de Cambrai*, 4143.)

James par *jouglaor* nulle meillor n'orrois.
(*Aye d'Avign.*, 744.)

Les altres *jougelours* s'en soilent [bien] preisier.
(*Destr. de Rome*, 44.) Ms. : *jugelours*.

Semones tous les *jougleors*.
(*Blancand.*, 3969.)

Que nus *jougleres* ne m'en puet engingnier.
(*Auberi*, B. N. 7275, fº 74ᵃ.)

*Juglaours* suis mou bons, si vois avoir conquerre.
(*Floov.*, 2027.)

Il desfendi le tournoiier :
Dont mout de gent dut anoiier :
Premierement li *glougleour*
I gaaignoient cascun jour.
(SARRAZIN, *Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 217.)

Les baniers et les *jougleeurs*. (*Miseric N.-S.*, ms. Amiens 412, fº 112 rº.)

Iluec voit li *joglierres* bien
Que sa force ne li valt rien.
(*D'un jongleur*, B. N. 19152, fº 46 rº.)

Li *joglerres* geta avant.
(*Ib.*, vº.)

... Che *jongheloar*.
(*B. de Seb.*, XVII, 107.)

Faites cy venir les *jugleurs*,
Qui ces gens cy esbaudiront.
(*Mir. de N.-D.*, I, 130.)

Or me vas a ces *jeugleurs* dire,
Qu'ilz viengnent ci sanz demouree
(*Ib.*, I, 338.)

Dit al porter qu'il fust un *jogelour*. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p 67.)

Balatro, *jugleur*. (*Gloss. de Salins.*)

Pluiseur *gongleour*. (FROISS., *Chron.*, II, 265, Luce.)

Et que *jongleurs* ne menestriers ne joueroient de leur mestier durant le dit an. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, fº 40.)

— Par analogie :

Entre les autres vint freres Junipere qui estoit .I. des nobles *juglierres* que Deus eust en terre, qui souvent disoit saintes paroles et chaudes et bones. (*Vie Ste Clare*, B. N. 2096, fº 15ᵇ.)

Cf. IV, 660ᵃ.

**JOUIR**, **JOUISSANCE**, **JOUISSANT**, mod., v. JOIR, JOISSANCE, JOISSANT. — **JOUR**, mod., v. JORN.

**JOURNAL** et anc. **JOURNEL**, s. m., relation jour par jour :

Tenir un livre que on apelera *journal*, lequel nous voulons des maintenant avoir en ladite chambre pour enregistrer toutes choses. (1318, *Ord.*, A. N. KK 40, pièce 23.)

— Adjectiv., *livre, registre, papier journal,* livre, registre où l'on inscrit régulièrement chaque jour ce qu'on a fait, ce qu'on a vu :

Le metayer doibt avoir ung *livre journa* bien composé, contenant ce que regulierement et communement l'on doibt faire en une metayrie chascun jour du moys. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, II, 44.)

Comme l'on peult voir par les memoires de ses *papiers journaux*. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

Diarium, *registre journel*. (JUN., *Nomencl.)*

Cf. IV, 661ᶜ.

**JOURNALIER**, adj., qui se fait chaque jour :

Les planetes obeissent au cours *journallier* du premier mobile qui... (DAMPMART., *Merv. du monde,* fᵒ 13 vᵒ.)

— Anc., qui ne dure qu'un jour ; par exagér. :

Les enfans de l'esprit un long siecle demeurent,
Ceux des corps *journaliers* ainsi que les jours
[meurent
(RONS., *Œuv.*, p. 534, éd. 1584.)

— Qui est sujet à changer d'un jour à l'autre :

... Il est trop *journalier*,
Son humeur ne me plaist ; tantost il aime a rire,
Quelquesfois tout resveur pas un mot ne veut
[dire.
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps,* p. 41, éd. 1626.)

Le poirier porte presque tous les ans fruit, la ou le pommier est *journalier* portant annee et l'autre non. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 104.)

— Substantiv., mortel :

Encore Dieu par sa grace n'a pas
Aux *journaliers* qui vivent icy bas
Tout a la fois les choses revelees.
(RONS., *Œuv.*, Poemes, l. I, p. 761, éd. 1584.)

— Ancien nom de l'iris des bois :

Quelques uns ont voulu dire que nostre ephemeron ou *journalier* est l'herbe dont la racine est nommee par les apoticaires hermodacte. (GREVIN, *des Venins,* II, 8.)

**JOURNALIEREMENT**, adv., journellement :

Pour le gaste des oliviers, qui sont *journalierement* manges par les estrangies. (1543, *Négoc. de la France dans le Lev.*, I, 570.)

**JOURNÉE**, mod., v. JORNEE.

**JOURNELMENT**, mod. journellement, adv., chaque jour :

Le warwande de ladicte rue, ou s'assamblent *journelment* eauwes et ordures. (2 déc. 1460, *Reg. des résolutions des Consaux,* 1454-1461, A. Tournai.)

Premier greffier de la dicte ville ou sont *journelement* messeigneurs les prevostz. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages,* 5ᵉ Somme de mises, ib.)

*Journellement* estoit le roy adverty par noz gens qui estoient a la suitte dudict seigneur empereur. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, fᵒ 242 rᵒ, éd. 1572.)

**JOUTE**, **JOUTER**, **JOUTEUR**, mod., v. JOSTE, JOSTER, JOSTEOR.

**JOUVENCE**, s. f.

Cf. JOVENCE, IV, 664ᵇ.

**JOUXTE**, prép.

Cf. JOSTE, IV, 657ᵇ.

**JOVENCEL**, mod. jouvenceau, s. m., adolescent :

En quel chose amende *juvenceals* sa veie? *(Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXVIII.)

Et la grant force al *juvencel*.
(*Brut*, ms. Munich, 467.)

Tant con je fui mescins e bacheler,
Et *jovenchiaus* el point de mes aes.
(RAIMB., *Ogier*, 3593.)

De Fenice est seignur, *juvenceus* avenant.
(*Horn*, 3959.)

Ki estes *jovencel*.
(*Ib.*, 3656.)

Le *jovincel*.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans, fᵒ 99 vᵒ.)

Com as tu nom, *jovancelz*, belz amins?
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, fᵒ 23ᵇ.)

Lors li *jovances* se leva. *(Convers. saint Paul,* B. N. 988, fᵒ 48ᵇ.)

A l'entrier de [la] stable vit un gars *jovènzal*.
(*Prise de Pampel.*, 740.)

Tous pres sunt d'eulx combatre com gentil *joen-*
[*cel.*
(*La Bataille des trente,* 449.)

Mes tres beaulx *juvenceaulx* Scipion et Lelius. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traitié consolatif de vieillesse,* B. N. 1009, fᵒ 101 vᵒ.)

Les *jouvenceaux* et les pucelles chevauchoient gayement. *(Perceforest,* vol. II, fᵒ 117ᶜ, éd. 1528.)

— Adjectiv. :

Nous *jovencel* et leger bacheler.
(*Loh.*, Ars. 3141, fᵒ 23ᵈ.)

En fourme d'omme *jouvencel*.
(*Mir. de N.-D.*, V, 133.)

— S. f., *jovencelle :*

En mi le leu des *jouvencieles*
Qui tenoient les canpanelles.
(*Psaut. en vers*, LXVII, dans *Lib. Psalm.*, p. 305.)

Dilicatifve *jeuvencelle. (De vita Christi,* B. N. 181, fᵒ 26ᵃ.)

Si estes pres de quelque *jouvencelle,*
Vostre laideur la faict sembler plus belle.
(J. MAROT, *Cinquante rond. sur divers sujets*, XXIV, p. 71, éd. 1532.)

Les peuples se resjouyssoient avec les femmes et les vierges et les *jeuvencelles.* (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jud., XV.)

— Adjectiv. :

Tant estoit la pucelle *juvencelle* et simple. *(Perceforest,* vol. IV, fᵒ 103ᵇ.)

**JOVIAL**, adj., qui aime la gaieté :

*Jovailles* humeurs. (*Purg. des bouchers,* Var. hist. et litt., V, 268.)

Si nous voulons feindre comme pour exemple un homme estre bon, nous dirons qu'il est *jovial.* (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 250.)

**JOYAU**, mod., v. JOEL. — **JOYEUSEMENT**, mod., v. JOIOSEMENT.

**JOYEUSETÉ**, s. f., parole, action pour rire :

La ou il est si treuve mille *joyeusetez* et esbatemens. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 149.)

Aulcuns quy ayment la paix, fuyent la guerre et sievent les *joyeusetes* et deduits des dames. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay,* la mort du duc Ch.)

Que ce qu'il fasoit ne procedast que de jeunesse et par *jouyeuseté.* (*Orose,* vol. I, fᵒ 164ᶜ, éd. 1491.)

— Poétiq., joie :

Le soleil est l'œil du monde, la *joyeuseté* du jour, la beauté du ciel. (*La Mer des hystoir.*, t. I, fᵒ 55ᵇ.)

Cf. IV, 666ᵇ.

**JOYEUX**, mod., v. JOIOS.

**JUBÉ**, s. m., lieu élevé dans une église, entre la nef et le chœur :

Despense pour le *jubé*, et premies pour les maçons. (1386-87, *Doc. relat. à la cathédr. de Troyes*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 5ᵉ série, t. III, p. 234.)

Et fait loger en ung *jubey* de menuiserie dedèns ladicte chappelle les choses dessus dictes. (1495, A. N. S 5558, Portef.)

— *Venir a jubé,* se soumettre à un ordre malgré qu'on en ait :

Et soit en Hollande ou en Frise, je le feray bien *venir a jubé* ou il doit. (CHASTELLAIN, *Chron.*, II, 58.)

— *Ranger a jubé,* faire céder, à un ordre :

Messieurs, vous voyez, va dire le seigneur Camille, que j'*ay rangé a jubé* Demonax. (CHOLIERES, *les Apres dinees*, VI, fᵒ 224 vᵒ.)

**JUBILATION**, s. f., joie expansive se manifestant par des signes extérieurs :

Misericorde e verited devancirunt la tue face ; beneurez li poples chi seit *jubilaciun.* *(Psaut. d'Oxf.*, LXXXVIII, 15.)

Jubilacio, *jubilacion*, chanson joieuse. *(Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Chantons, loons en *jubilation* du redempteur le sainct advenement. (12 déc. 1490, *Puy de l'école de rhétorique*, 51ᵉ congreg., ms. Tournai, p. 504.)

— Jubilé :

*Jubilacion* a la foiz denote nostre expectacion :... a la foiz il denote nostre enfermeté. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 256b.)

**JUBILÉ**, s. m., indulgence plénière, solennelle et générale accordée par le pape :

C'estoit celuy de l'annee du grand pardon general de Romme, qu'on appelle communement l'an du *jubilé* ou jubilate. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, CCXXXII.)

— Fête religieuse et domestique, qu'on célèbre souvent au bout de cinquante ans d'exercice d'une fonction, au bout de cinquante ans de mariage, etc. :

Venez a mon *jubilé :*
J'ay passé la cinquantaine.
(Eust. Desch., *Œuv.*, IV, 116.)

**JUCHER**, v. — N., reposer, dormir perché sur une branche, sur un bâton :

Sus un tref en ot troi *juchiees*
Qui estoient a mort jugiees.
(*Ren.*, Br. IV, 125.)

— Par extens. :

Il s'alerent al soir colchier
La ou il soloient *joschier.*
(Wace, *Brut*, 14012.)

— Réfl., même sens :

Or ce dragon de l'arbre s'approcha
Et au plus haut des branches *se jucha.*
(Salel, *Iliade*, II.)

Cf. Joquier, IV, 657c.

**JUCHOIR**, s. m., assemblage de pièces de bois étroites ou de perches, élevé dans l'intérieur du poulailler et où les poules juchent :

*Jucheoir*, sedile avium, pertica gallinaria. (R. Est., 1539.)

*Jucheoirs* et paniers a pondre. (Liebault, *Mais. rust.*, I, v.)

**JUDAIQUE**, adj., qui appartient aux Juifs :

Piliers de la haulte loy *judaique.*
(*Mist. du Viel Test.*, V, 175.)

Foy *judeique.* (Laurent de Premierfait, *Decam.*, B. N. 129, f° 19 v°.)

**JUDAISER**, v. n.

Cf. IV, 667a.

**JUDAISME**, s. m., religion des Juifs, caractère inférieur de cette religion :

Toutes ces haines particulieres ausquelles plusieurs taschent de donner quelque fondement, pour en parler a la verité ne sont autre chose que *judaismes*, c'est a dire renversement de la loy de charité universelle. (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 75, éd. 1587.)

**JUDELLE**, s. f.

Cf. Joudelle, IV, 659a.

**JUDICATURE**, s. f., profession de juge ; anc., juridiction, ressort de juge :

Se voura exempter de la cognoissance et *judicature* du prevost. (4 avril 1426, *Acte*, Roisin, ms. Lille 266, f° 414.)

Et que audit bailli appartient la cognoissance et *judicature* dudit cas pour ce qu'il avoit esté commis en son bailliage. (1461, A. N. JJ 198, f° 207 v°.)

Cf. IV, 667b.

**JUDICIAIRE**, adj., relatif à la justice :

Par verité sera garni de foy
Et droiturier en fait *judiciaire.*
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 136.)

— Anc., qui fait partie de l'administration de la justice :

J'ay veu beaucoup de personnes *judicieres* s'estonner comment force gentilshommes en France se mirent du costé de la Ligue. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. Ier.)

— Qui se fait par autorité de justice :

Acte *judiciare.* (1400, *Charte*, A. N. S 123, pièce 22.)

**JUDICIAIREMENT**, adv., suivant les formes judiciaires :

Jour baillé pour *judicierement* voyr maintenir se veult contrappleger. (1453, *Cout. de Tour.*, ap. L'Espinay, *la Cout. de Touraine au* xve *s.*, p. 188.)

Fait *judiciairement* publier et proclamer ledict bail. (12 mai 1581, *Bail*, Hospice de Gien, Fonds de la maladrerie, série II B 3, cote II B 3.)

**JUDICIEUSEMENT**, adv., d'une façon judicieuse :

*Judicieusement.* Judiciously, wisely, understandigly. (Cotgr.)

**JUDICIEUX**, adj., qui a du jugement, qui sait comparer et apprécier :

Justus Lipsius... d'un esprit tres poly et *udicieux.* (Mont., II, xii, p. 381, éd. 1595.)

**JUGE**, s. m., celui qui est chargé de juger :

Mais ki me frad *juge* que jo receive bonement ces ki unt parole a mustrer. *(Rois*, p. 173.)

Il ne convient pas que les *juges* aient collation ensemble avant que il faicent leurs jugemens. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 52c.)

— *Le vrai juge*, Dieu :

Si vous prie qu'absolz soie a ferme,
Et que tel charge me fermez
De penitance qu'affermez
Ressoie a la paix du *vray juge,*
Qui tout par droit justice et juge
Sanz faire tort.
(*Mir. de N.-D.*, III, 33.)

— Chez les Hébreux, magistrat suprême qui gouvernait avant l'établissement de la royauté :

Samuel fud *juges* sur le pople. *(Rois*, p. 26.

**JUGEMENT**, s. m., action de juger :

En tous ces petiz cas se monstroit si austere, que l'on le craingnoit, comme ung Dieu painct en *jugement.* (Marg. d'Ang., *Hept.*, XXII.)

— Décision par laquelle on juge :

Quant il primes fu rois, a reigner commença,
Ses *juchemens* asist, garder les commanda.
(Herman, *Bible*, B. N. 24387, f° 64 r°.)

A tuz ensemble demanda
Quel *jugement* chescuns fera.
(Marie, *Fabl.*, XXIX, 51, Warnke.)

Molt estes ore hastifs de fere *juggement.*
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 75a.)

Es altres (sieges) siet li rois laienz,
L[a] ordene ses *jucemenz.*
(Landri de Waben, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans, f° 63 r°.)

Une balanche i est posee :
Tout la dedens en la pensee
La met li hons delivrement
Son penser par son *jughement.*
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 89.)

*Jugoment.* (1248, *Ch. de P. de Chemillé*, fds Bizeul, ms. Nantes.)

Ou se *juigement* ne l'i met. *(Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 7.)

Auquel *jujement* einsint donné obairent. (1283, Prieuré de Bonne-Nouv., M. C. B., A. Loiret.)

*Juigement.* (1308, Etampes, A. N. JJ 415, pièce 171.)

*Gugement. (Li Souffr. N.-S.*, B. N. 2039, f° 16b.)

Par voustre bonne scentence et *juigement.* (7 mai 1390, Joursanv., n° LXXIX des rôl., ms. Blois.)

— Faculté de juger, de discerner, d'apprécier :

Pour le pennage, il y en a de si extravagans, que sans une longue pratique, un autoursier y perd le *jugement.* (Desparron, *Fauconn.*, V, 20.)

Cf. IV, 668b.

**JUGIER**, mod. juger, v. — N., prononcer, en qualité de juge, sur une affaire, sur une personne :

De (viii) chevaliers *estoit* lor gens *gujeie.*
(*Maccab.*, 50, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875, p. 84.)

Et se autres choses i avenoient ki ne sont chi escrites, par ensegnement de chierkemanans les doit on *jugier.* (1248, *Cart. de Corbie*, B. N. 17759, f° 74 v°.)

— Absol. :

Dont dient tuit : Fet ert ; molt bien *juchié avez.*
(Herman, *Bible*, B. N. 24387, f° 64b.)

Et dou livre ou il estoit contenu que li mestre doivent fere chascun jor et comant il doivent *jiugier. (Institutes*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 640, 28.)

— Par analogie, en parlant de Dieu :

... Venra toz *judicar.*
(*Pass.*, 471.

— Être d'une certaine opinion sur une chose, sur une personne ; au réfl. :

Ledict seigneur *se jugea* mort. (COMMYNES, *Mém.*, VI, 10, Soc. Hist. de Fr.)

— Neutral. :

L'attouchement *juge* des choses rudes, ou polies et douces a la main. (PARÉ, XXV, VII.)

Cf. IV, 669ª.

**JUGULAIRE**, adj., qui appartient à la gorge :

Veines *jugulaires*. (J. CANAPPE, *Table anat.*, f° 51 r°, éd. 1554.)

**JUIF**, s. m., celui qui appartient au peuple de race sémitique qui habita jadis la Palestine, et par extens., celui qui, descendant de ce peuple, appartient politiquement à une autre nation et professe la religion de Moïse :

Tuit li *juef*.
(*Ep. de S. Et.*, ms. Tours.)

Li *jué*.
(*Ib.*)

Ou le cundampnerent li *jeu*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1916.)

Uns siens *juis* qui est des arz parez.
(*Mort Aymeri*, 523.)

Ne sommes mie ne *giué* ne tirant.
(*Raoul de Cambrai*, 1267.)

Que *giui* ont crucefiié.
(*Sept Sag.*, 107.)

Li faux *juieus* n'en n'ont merci.
(*Pass. D. N.*, ms. Saint-Brieuc, f° 50ª.)

Au faux *juef*.
(*Ib.*, f° 50ᵇ.)

En non nostre Seigneur cui li *gyuf* crucefierent. (*Vie S. Mathias*, B. N. 23112, f° 106ᵈ.)

Un *giu* verrier mesdisant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 75ª.)

Un enfant, fiz a un *jueu*.
(EDGAR WILLAME, *Mir. de N.-D.*, Wolter, *der Judenknabe*, XX.)

Je retaing la jostice et la garde de mes eglises et de mes chevaliers et de mes *geis*. (1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, lay. 2, l. I, A. Troyes.)

Nostre *giif* de Troies. (1241, *Charte de Thib. de Nav.*, A. N. J 195.)

Et crestiens et *giueus*.
(*Dou vrai Chiment d'am.*, B. N. 1553, f° 515 v°.)

Sauf ce que l'amande des chevaliers et des gentilshommes et des *gyes* sera nostre. (1252, *Hist. de Prov.*, II, 407.)

Li marchant estrange et nostre *gyu* demourront en nostre garde et en nostre joutise. (*Ib.*, p. 415.)

... Quant li faus *Judeu*
Menerent crucefiier Deu.
(MOUSK., *Chron.*, 25529.)

Des feluns *Judeus*. (*Comment. s. le Psaut.*, ms. Durh., Bibl. chap., A II, II.)

Vous dy que j'ay gages es mains
Des *juifs*...
(*Mir. de N.-D.*, VI, 188.)

Entres les paiiens, *juwis* et Sarasins infideiles. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 239.)

Item uns *yuwys* doit .xxx. petis tornois. (1393, *Reg. de la Chambre des comptes*, 1003, f° 21, A. Namur.)

Souffrir mort et passion par les mains des *juidz*. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, préf., Œuv., II, 303, Bibl. elz.)

Ait chu enterré sept *jouifz* audit Mackre. (1519, *Compt. des justiciers de Macheren*, Chambre des Comptes, reg. 13321, A. Bruxelles.)

— S. f., *juive* :

A enherber m'aprist jadis une *juise*.
(*Berte*, LXXVI.)

— Adject., judaïque :

Les dictes deux loys, *juyse* et payene. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2ᵉ p., sec. copie, f° 6 v°.)

**JUILLET**, s. m., septième mois de l'année suivant l'usage moderne :

*Jouillet*. (1248, *Cart. de Montierender*, f° 74 v°, A. Haute-Marne.)

El mois de *julié*. (Juill. 1248, Flines, A. Nord.)

Ou mois de *juloit*. (1255, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 208ª.)

El mois de *juiellet*. (1256, *Ch. des compt. de Dole*, B 607, A. Doubs.)

El mois de *joilet*. (Juill. 1259, *Coll. de Lorr.*, Not. des mss., XXVIII, 61.)

Le devenres devant le saint Martin en *juiet*. (1271, *Bans aux échevins*, QQ, f° 38 v°, A. Douai.)

*Juilat*. (Juill. 1283, Ch. des compt. de Dôle, A 60, A. Doubs.)

Lou jeudi apres feste saint Piere et saint Pol du mois de *julet*. (1286, H 3083, A. Meurthe.)

Mois de *julat*. (5 juillet 1289, A. N. J 254, pièce 11.)

*Jullat*. (Juillet 1291, Bibl. Verdun, 223, provis.)

*Juillat*. (Juill. 1292, Ch. des compt. de Dôle, A 60, A. Doubs.)

El mois de *julé*. (1301, Flines, Cod. A, f° 436 v°, A. Nord.)

*Jullet*. (1307, *Ch.*, Lorr., A. de M. de Labri.)

Au premier jour de *jullé*. (1352-1353, *Compte de Sandrart d'Andegnies*, C 2 924ᵇⁱˢ, f° 10 r°, A. Valenciennes.)

*Juylhet*. (26 juill. 1358, S. Leopardin, 7ᵉ l., A. Cher.)

Mois de *julers*. (3 juill. 1380, *Lett. d'Isab. de Neuchât.*, A. roy. Berlin.)

*Juillet*. (*Ciel des philos.*, XXVI.)

Cf. JUIGNET, IV, 669ᵇ.

**JUIN**, s. m., sixième mois de l'année, suivant l'usage moderne :

Fors entre *juig*, el tens d'esté.
(GUILL., *Best.*, 2415.)

Le XVII. jor de *join*.
(*Vie saint Alexi*, B. N. 988, f° 123ᶜ.)

Quant vint en *guing* qu'il fait grant chaut.
(*Renart*, Br. XXII, 121.)

*Joing*. (1259, Guemunde, A. Meurthe.

*Juyngn*. (1279, *Lett. d'Oth. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dôle, B 871, A. Doubs.)

*Jehuns* ai .xxx. jors. (XIVᵉ s., *Calendrier*, Brit. Mus. addit. 15606.)

Le .XIᵉ. jour de *juing*. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie*, f° 73 r°, A. Tournai.)

Ce fut le cinquiesme de *jung*.
(*Journal de Jehan Glaumeau*, p. 55, Hiver.)

**JUIVERIE**, s. f., quartier d'une ville habitée par les juifs :

Ensi se hebergierent devant la tour en la *juierie*. (VILLEHARD., *Conq. de Const.*, § 72.)

Et ces rues apeloit on la *Giuverie*. (*Contin. de Guill. de Tyr*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 158.)

Une grant pierre saillant au coin de la *juifrie*. (1422, *Compt. des obsèq. de Ch. VI*, Mém. Soc. hist. de Paris, 1879, VI, 151.)

— Palestine :

Du plus grant linage
Qui fu en terre de *Juifrie*.
(CHR. DE PIZ., *Poés.*, Mutacion de fortune, B. N. 604, f° 237ª.)

Du plus fin et delié Grec qui fust en toute la *Juiverie*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 190, Hippeau.)

— Marché usuraire :

*Juifveries*. Actions de juif ; tromperies, usures. (OUDIN.)

**JUJUBE**, s. f., fruit du jujubier :

Les bonnes *jujubes* sont celles qui sont fraisches, bien meures. (GAYBERT, *Sec. part. des œuv. du méd. char.*, p. 7, éd. 1629.)

— Le jujubier même :

Les *jujubes* et les tuberes sont aussi arbres estrangers. (DU PINET, *Pline*, XV, 14.)

**JUJUBIER**, s. m., arbre de la famille des rhamnées :

En mesme temps que le *jujubier* faut planter le grenadier. (OL. DE SERRES, *Theat. d'agric.*, VI, XXVI, p. 696.)

**JULEP**, s. m., potion adoucissante, composée d'eau, de sirops et d'opium :

Ains il doit boire aigue avec *julep*. (*Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, f° 14ª.)

*Juillets* et cirotz violas. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 54.)

Pour ung *jullep* et aultrez choses. (1507, *Exéc. testam. de Flipes Truffin*, A. Tournai.)

Or ce que me laissa
Mon larronneau, lon temps a, l'ay vendu,
Et en sirops et *julez* despendu.
(CL. MAROT, *Ep. au roy*, Pour avoir esté desrobé, p. 181, éd. 1596.)

Qui pour *jeuillets* bons et salutifferes
Bailloient souvent des poisons mortifferes.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VIII.)

Ung *jules* fait de sucre, d'eau et de vin aigre. (*La Nef de santé*, f° 29 v°.)

Son *juilept* cordial, propre pour humecter
Ses membrez deseichez, et l'amertume oster.
(COURVAL SONNET, *Satyres*, p. 114.)

**JUMEL**, mod. jumeau, adj., né d'un même accouchement qu'un autre enfant :

Ensi furent cil *gumel* enfanchon.
(*Auberon*, 1651.)

— Par extens., au sing. :

Notre suer *jumiele*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 81d.)

— Substantiv. :

La dame du Lac as *Jumeles*.
(*Chev. as .II. esp.*, 9397.)

— Par extens., double :

La *jumelle* crope
D'Helicon.
(Rons., *Od.*, III, VI.)

— S. f., *jumelle,* l'une des deux pièces de bois semblables et posées semblablement qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil :

Pour .II. *jumelles*, chascune de .III. toises de lonc avec la fourneture convenable. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 182 r°.)

Pour metre un arbre a pressouer, *jumelles* devant et derriere, emorsser la met. (1402-3, *Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orl.*, exp. de Charderets.)

**JUMENT**, s. f., femelle du cheval :

Trois biestes, .II. poulerions et une *jument*. (Janv. 1271, *C'est li escris dame Emmelot le Paree*, chir., A. Tournai.)

— Au sens ancien de bête de somme, ajoutez à l'art. Jument, IV, 671c, l'exemple suivant qui recule la date de l'apparition du mot :

Germinanz herbe as *jumenz*, e fein a tes serfs. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., CIII, 14.)

— Instrument qui servait à faire la monnaie au moulin, avant l'invention du balancier :

On trouva a ce miserable ung outil et instrument de faux monnoyeur, qu'ils apelent une *jument*, duquel on pensoit que cet homme s'aidast pour la fausse monnoie. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 609.)

**JUPE**, s. f.

Cf. IV, 672a.

**JUPON**, s. m.

Cf. IV, 673a.

**JURANDE**, s. f., charge, fonction de juré, dans les anciennes corporations de métiers :

Mestiers qui sont en *jurande*. (XVIe s., *Rôle des métiers*, ap. Levasseur, *Hist. des class. ouvr.*, II, 501.)

**JURAT**, s. m., ancien titre d'office municipal dans plusieurs villes du Midi :

J'ai veu vos registres, et trouvay que, tantost vient ung advocat d'ung costé, et tantost un *jurat* d'aultre costé. (Michel Lhospital, *Harang.*, II, 116, Dufey.)

**JURATOIRE**, adj., relatif au serment.

— *Caution juratoire,* serment fait en justice de représenter sa personne ou rapporter une chose dont on est chargé :

Et li fu eslargie sa prison en le mettant en creance ob *caucion juratoire*. (1341, A. N. JJ 73, f° 13 v°.)

Li laissierent tous les dis biens en main, moiennant qu'elle fist *caucion juratoire* de les warder. (15 nov. 1407, *Exéc. test. des époux de le Lende Tricarde*, A. Tournai.)

Cf. IV, 673c.

**JURÉ**, s. m., dans les anciennes corporations, celui qui a prêté le serment requis pour la maîtrise :

Des quez .V. s. li rois a la moitié et li *juré* l'autre moitié. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., L, 45.)

— Adjectiv. :

Li mestre *juré*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., L, 53.)

Cf. IV, 673c.

**JUREMENT**, s. m., action de faire un serment :

Si dist li uns a l'autre : Ci a bon *jurement*.
(*Chans. d'Ant.*, VII, 546.)

Cf. IV, 674b.

**JURER**, v. — A., prendre par serment Dieu, ou qqu'un ou qqch. à témoin :

Jo m'escondirai ja, se vus le cumandez,
A *jurer* sairement o juise a porter.
(*Voy. de Charl.*, 34.)

Et *jure* Deu le verai justisier.
(*Mort Aymeri*, 3975.)

— Prononcer par blasphème :

En desobeissant et *jurant* de villains sermens. (Déc. 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

— Promettre par serment :

Si Lodhuwigs sagrament que son fradre Karlo *jurat* conservat. (*Serm. de Strasb.*)

La lui *jurerent* trestuit le serement.
(*Coronem. Loois*, 2638.)

— Anc., réfl., se prêter serment l'un à l'autre :

Apres le maunger et le boire, leverent il matin, si *se jurerent* entrechaungeablement. (*Bible*, Genèse, XXVI, 30, B. N. 1.)

Cf. IV, 674c.

**JUREUR**, s. m., celui qui jure par mauvaise habitude, par colère :

Certes plus tost un bon pere desire
Son fils blessé, que meurdrier, ou *jureur*.
(Cl. Mar., *Chants*, Ch. royal chrest., p. 281, éd. 1596.)

Dissolus en paroles, *jureurs* de Dieu. (De La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 118, éd. 1587.)

Cf. Jureor, IV, 674b.

**JURIDICTION**, s. m., pouvoir d'un juge ; ressort où il peut exercer :

Cex qui justice ou *juridicion* ont a Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, p. 1.)

*Jerudiction*. (1319, *Aff. eccl.*, n° 2, A. Fribourg.)

*Jurediction*. (20 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XIV, A. Bordeaux.)

Et aux juges gardans *jurdicions*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, V, 262.)

*Jurdicion*. (1492, *Compte de Roland Lebaud*, A. Finistère.)

*Jurdicion*. (19 fév. 1479, Barbier de Lescoet, Morlaix, A. Finistère.)

Entreprendre aucune *jurisdiction*. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 56, Hippeau.)

**JURIDICTIONNEL**, adj., relatif à une juridiction.

Cf. IV, 675a, l'art. Jurisdictionnel, dont la définition doit être rectifiée en : qui a juridiction.

**JURIDIQUE**, adj., qui se fait en justice, suivant les formes légales :

Termes *juridiques* et legaulx. (*Orose*, vol. I, f° 165, éd. 1491.)

Cf. IV, 675a.

**JURIDIQUEMENT**, adv., d'une manière juridique :

Et apres pleine information de leur cas fut fait leur proces *juridiquement*. (Chastell., *D. de Bourg.*, Œuvr., V, 317, Kerv.)

**JURISCONSULTE**, s. m., celui qui fait profession de donner des avis sur des questions de droit :

Les anciennes servitudes, ainsi que racomptent aucuns *jurisconsulz*, ont prins naissance et commeniement... (Jean du Bueil, *le Jouvencel*, I, 50.)

Tres ingenieulx et claer *juriconsulte*. (*Disput. de la misere des curiaulz*, B. N. 1988, f° 1 r°.)

*Jurisconsuls*. (*Req. des Conards*, 1540.)

*Jureconsultes*. (1562, *Advertiss. sur la reform. de l'Univ. de Paris*, Arch. cur., 1re sér., V, 128.)

**JURISPRUDENCE**, s. f., science du droit et des lois ; ensemble des principes de droit qu'on observe dans chaque pays ou dans chaque matière :

*Jurisprudence*. (1562, *Advertiss. sur la reform. de l'Univ. de Paris*, Arch. cur., 1re sér., V, 162.)

*Jurisprudence*. The skill, or knowledge of lawes ; also, the stile or forme of the law. (Cotgr.)

**JURISTE**, s. m., celui qui écrit sur les matières de droit :

Et ainsi dient les *juristes* que es loys des Romains... (Oresme, *Eth.*, V, 15, B. N. 204, f° 52b.) Ed. 1488, justes.

Bon *juriste*. (Id., *Eth.*, f° 163, éd. 1488.)

Lesdits docteurs et *juristes* de Bourg. (1452, *Ord. d'Amédée VIII*, Cart. de Bourg, p. 345, Brossard.)

*Juryste*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, 2e p., sec. copie, f° 26 r°.)

**JURON**, s. m., jurement grossier ; anc., action de jurer :

Le grand et saint *juron* des dieux. (J. de Montlyard, *Mythol.*, p. 179, éd. 1607.)

**JURY**, s. m.

Cf. JUREE, IV, 674ᵃ.

**JUS**, s. m., partie liquide de quelque chose que l'on obtient par pression ou par coction :

*Just* d'erbes.
(*Rose*, ms. Corsini, fᵒ 90ᵃ.)

Le *jeust* me semble si tres beau
Que de joye je suis tout transi.
(*Mist. du Viel Test.*, 6384.)

Qui me fait sçavant ? c'est le vin,
Ou ce bon *jus* de pomme.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XI, p. 23, Jacob.)

*Just.*
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 69, éd. 1606.)

**JUSQUE**, prép., marque un terme au-delà duquel on ne passe pas, qu'on n'excède pas :

*Jusqu*'an Alsis en uindrent...
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 23ᶜ.)

*Gesques* al rei Gormund n'arestet.
(*Gormund et Isembard*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 33, 5.)

Li arcevesque le conduit
*Gesque* a Burges.
(*S. Thom. de Cantorbery*, fᵒ 1 vᵒ, 74, A. T.)

*Jusqz.*
(*Pass. J. C.*, Brit. Mus., fᵒ 59ᵇ.)

*Jusk*'ici. (1214, *Paix de Metz*, A. Metz.)

N'avoit nul mal esprové
*Jesqe* taunt q'il out del fruit mangié.
(PIERRE DE PECKHAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, fᵒ 1ᵇ.)

*Joucquez* au rez de la partie. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, fᵒ 45ᵃ.)

*Joucque* ad ce que. (*Ib.*, fᵒ 47ᵇ.)

*Juque* au rivage de la Sarpe. (1260, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, fᵒ 240ᵇ.)

*Juques.* (1274, la Guische, A. Loir-et-Cher.)

*Jeques* a tant que les bois devant diz aront sept ans passez. (1279, *Cart. des Vaux-de-Cernay*, A. Seine-et-Oise.)

*Usques* ou trentieme jor. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, fᵒ 6ᵃ.)

De la sumette de cel mont *jeke* a Haliwel. (De termino S. Hillarii 1304, *Year books of the reign of Edwards the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 69.)

*Jeskes* a tant ke ils ont fet gré. (1304, HALLIW., *Chron. of Abingdon.*)

*Usquez* a la feste de la Seint Remi venant. (*Instr. a Am. de la Roche*, A. N. J 456, pièce 363.)

N'a nule voiz de plaidoier pour autre en cort *juques* il soit espurgez dou fet dom l'en accuse. (*Cout. d'Anjou*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 459, 19.)

*Junques* a l'osmeau dau karoz et *junsques* a la bonne qui est pres dou pois. (1336, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

A Dieu vous vueil je commander
*Jusques* a ja.
(*Mir. de N.-D.*, 392.)

Ensi come la puchele dou chastel mena Percheval *justre* a la nef et le mist dedans. (*Perceval*, t. V, p. 1, rubriq., Potvin.)

*Juc* a ce que j'é congnoissance
De son retour ou sa demeure.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 233.)

Et vindrent tout *jucques* oultre le bout de la bataille des ditz Angloiz pour ferir dedens. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. VIII.)

Pour voller *juc* es cieulx.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, fᵒ 96 rᵒ.)

*Jucq* a la forest. (1580, *Compt. de tut.*, fᵒ 81ᵃ, A. Finistère.)

Cf. IV, 676ᵃ.

**JUSQUIAME**, s. m. et f., genre de plantes de la famille des solanées :

La semence claime l'on *jusquiame*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Geneviève, fᵒ 36ᵇ.)

Mesles tot ensemble a jus de *juskiame* vert. (ALEBRANT, *Chir.*, B. N. 2021, fᵒ 35, ap. Littré.)

Oile de *jusquiainne*. (*Proprieté d'aucunes espices*, B. N. 2047, fᵒ 48 rᵒ.)

*Jusquiami.* (TARDIF, *Fauc.*, II, 36.)

Cataplasmes faits de *hyoscyame*. (PARÉ, V, 9.)

*Hyosquiame.* (ID., VI, 21.)

Huile de *hiusquiame*. (ID., XI, 19.)

**JUSSION**, s. m.

Cf. IV, 676ᵇ.

**JUSTE**, adj., qui est conforme à la justice :

Et vus perisseiz de la *juste* veie. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., II, 12.)

Justiche, si com ses nons sone.
Est *juste*...
(RENCLUS, *Carité*, L, 1.)

— Qui agit conformément à la justice :

Deux *justes* e fort. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., VII, 11.)

*Juz*, avocaz de sainte Eglise.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1659.)

— Qui agit conformément à la loi religieuse, qui pratique les devoirs de la religion ; substantiv. :

Kar cuneut li Sires la veie des *justes*. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., I, 7.)

— Légitime :

*Just* pris. (1350, Ste-Croix, A. Loiret.)

Travaillons donc pour cette brave liberté. C'est le *juste* prix du jeu. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 12.)

— Exact, qui s'ajuste bien :

Et mesurer a *juste* mine.
(RENCL., *Carité*, XLIX, 12.)

Et les faisoie faire (mes robes) bien *justes* et estroites. (*Liv. du chev. de La Tour*, XXVI.)

— Adv., *au juste*, exactement :

Et ne povoit bonnement estre la charpenterie assise *au just*. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, XXVII, A. mun. Orléans.)

— Qui tire avec précision :

Il avoit de tres bons canonniers et bien *justes*, et luy mesme les dressoit et leur monstroit. (BRANT., *Capit. fr.*, d'Estrée.)

— *Bataille juste*, combat régulier :

Pouvoir combatre aux Romains en *bataille juste* et ordonnee. (*Grans decades de Tite-Liv.*, fᵒ 70ᵉ, éd. 1530.)

Il feut en *juste bataille* navale prins et vaincu de mon pere. (RAB., *Garg.*, L, éd. 1542.)

Cf. JUSTE 1, t. IV, p. 676ᵇ, et JUSTE 3 et 4, t. IV, p. 677ᵃ.

**JUSTEMENT**, adv., conformément à la justice :

Demaundeiz *justement*, fet Deus, et vus l'aurez.
(GARN., *S. Thom.*, 668.)

*Juistement.* (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, fᵒ 16 rᵒ.)

Toutesvoie, chose commandee
Par edict doit estre gardee
Soit *juste* ou injuste*ment* faicte.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 569.)

— D'une manière légitime :

Qui se paine de gaaignier bien et *justement*. (BRUNET LATIN, p. 293.)

— Régulièrement :

La sale ert de cristal mout gentement ouree,
A fin ambre et coral mout *justement* pavee.
(*De Venus la deesse d'amor*, str. 239.)

Des planettes le cours *justement* compassé.
(VAUQ., *Sat.*, V, à Ch. de Bourguev.)

— Précisément :

Il n'y a *justement* que quinze jours que j'ay franchi .XXXIX. ans. (MONT., I, XIX, p. 37, éd. 1595.)

**JUSTESSE**, s. f., caractère de ce qui est juste, exact et bien proportionné :

*Justesse.* Justnesse, evennesse, true time, due measure, good proportion. (COTGR.)

**JUSTICE** et le doublet ancien **JOSTISE**, **JOUTISE**, s. f., caractère de ce qui est selon le droit :

*Justiche* veut sans faussonner
Toute rien justement mener.
(RENCLUS, *Carité*, XLIX, 10.)

— Vertu morale qui fait que l'on respecte le droit d'autrui :

Quer feit i ert e *justise* et amur.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 1ᵇ.)

Ensemble od la dame l'a mise
Pur li tenir plus en *justise*,
(MARIE, *Lais*, Yon., 35.)

— Pouvoir de faire droit à chacun ; exercice de ce pouvoir :

E si n'est faite la *justice* de larun. (*Lois de Guill.*, 4.)

Mahomet jurent que *jostice* en feront.
(*Mort Aymeri*, 1290.)

*Jutise.*
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, fᵒ 28ᵇ.)

Ber, car an fait *jotise*, si li cope le chief.
(*Floovant*, 829.)

— Exercice de la justice par ceux qui en sont chargés ; par extens., juridiction :

Le borc et le marchié et l'abeie,
Les lois et les coustumes et les *justiches*.
(*Aiol*, 3518.)

Dus a en sa terre totes seignories et totes *joutises*. (*Liv. de jost. et de plet*, I, xiv, § 1.)

Prevolz puet tenir *jotices* de terres, de vignes, de mesons, de prez, de cens, de mobles, et puet fere *jotice* de fet. (*Ib.*, I, xvii, § 3.)

Toute la *joutise* haute et basse. (Juin 1265, *Cart. d'Igny*, B. N. l. 9904, f° 440$^{c}$.)

Nos i retenuns la *jutise* et la seignerie. (Mai 1280, *Lett. de Jeh. sire de Castiavillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Haute *joutice*. (1297, *Lett. de H. de Chât-till.*, S. Jul., A. Indre-et-Loire.)

Et se il n'en venoient avant les .xl. jorz et les .xl. nuiz, et il en fussent prové, la *joutise* le roi en porroit bien lever .lx. s. d'amande par droit. (*Etablis. de S. Louis*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 457, 12.)

Petite *joutise*. (1308, A. N. S 129, pièce 28.)

Cas de basse *joustice*. (1308, *Vidimus*, Prieuré de Bonne-nouv., M A B, A. Loiret.)

*Jutice* et segnorie. (Merc. apr. S. Sepulcr. 1343, E 173, A. Cher.)

— Anc., lieu où s'exécutent les sentences capitales :

N'avoit autre *justice* en trestot le regné,
Que li rois le voloit et l'avoit estoré.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, I, 168, 1360.)

— S. f. et m., anc., à Tournai, officier subalterne des échevinages. Cf. *Mémoires de Philippe de Hurges,* dans *Mémoires de la Société historique de Tournai,* t. V, p. 381 :

Si li mist Mahius li Cauwe par l'assens des eskievins, et par le coumant de le *justice*, por chou ke ce fu devers les murs. (Sept. 1279, *C'est la tenure S.-Martin,* chir., A. Tournai.)

Et s'uns homs ajorne .i. autre, que li *justice* n'ait nulle de ses lois, tant ke cius soit payes de sen catel ki l'ara ajournet. (1310, *Petit reg. de cuir noir,* f° 48 r°, A. Tournai.)

Cf. IV, 678$^{a}$.

**justiciable,** adj., qui appartient à la juridiction de certains juges :

Lisez ici le premier exemple de la cinquième subdivision de l'article Justiçable, IV, 676$^{b}$, et reportez également ici les exemples de la forme Justiciable avec leurs subdivisions respectives.

1. **justicier,** et le doublet ancien **jostisier, joutisier,** s. m., celui qui fait justice :

Deus est fort *justisier*.
(Ph. de Thaun, *Comp.*, 960.)

Bons sires et bons *jostisiers*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 161$^{a}$.)

Dex, li verai *justissier*.
(*Ren. de Montauban*, p. 20.)

Li *justeciers*.
(*Poeme mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 19.)

Il fut tres grand *justicier;* et de son temps la justice a esté sa vogue parmy tout son royaume. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. I.)

— T. de féod., celui qui a droit de justice en quelque lieu :

Chevaliers
Qui mestres est et *josticers*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 138$^{c}$.)

Ja, voir, creu ne l'eussiez
Se *justisier* a droit fussiez.
(*Dolop.*, 6467.)

Ki sumes sangnor et *justechoier* des homes devant dis. (1225, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 5$^{b}$.)

Li *josticierz* de la cort d'Arthois. (1259, C$^{tes}$ d'Artois, 268, A. Pas-de-Calais.)

Qui est *justicers* seculers. (Fin xiii$^{e}$ s., *Répliq. des relig. de Charenton aux griefs du c$^{ce}$ de Sancerre*, A. Cher.)

Comme chascuns sires *justiciers* en sa terre ait accoustumé de justicier des justisables. (1314, *Lett. de L. le Hut.*, A. N. JJ, f° 40 r°.)

Item le hault *justicier* a pooir et authorité de commettre bailly. (*Coust. de Tournai*, ms. appart. à M. Baligand, p. 10.)

— Anc., juge :

Li *justichiers* ne doit por droit faire rien pren-[dre.
(*Vie Ste Thaysies*, B. N. 23112, f° 102$^{b}$.)

Li *jostiseers* d'Aquilee.
(*Vie des Peres*, Ars. 3142, f° 8$^{b}$.)

Il pria le *justicier* et les gardes que il soffrissent que il baisast et acolast son pere. (Ph. de Novar., .iiii. *tenz d'aage d'ome*, 9.)

Et des autres nos *justicers*. (1406, *Aveu*, Grand Gaut., f° 5 r°, A. Vienne.)

Cf. Justicier 1 et 2, t. IV, p. 679$^{a}$.

2. **justicier,** et le doublet anc. **jostisier, joutisier,** v. a., punir d'une peine corporelle en exécution d'une sentence ou d'un arrêt :

Que n'estoient pas *esté* puniz ne *justicez* par la justice dou dit lieu. (1305, *Enq.*, A. N. J 1030, pièce 28.)

Condempnez a *estre justicez* a mort. (1367, *Lettre du garde du sceau de la c$^{esse}$ de Flandres*, ap. Bulliot, *Abb. de S.-Mart.*, II, 223.)

— Par extens. :

Ains qu'il soit vespres ne li solaus cochies
L'*arai* je si a mon brant *justicié*.
(Raimb., *Ogier*, 2667.)

Puis qui meurent sanz repentance,
Sanz avoir de Dieu cognoissance,
Ne lez *justicerons* nous mie ?
(*Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 27.)

Par quoy pourrez miex aviser
Celui que voulez *justiser*.
(*La Passion nostre Seigneur*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 166.)

— Par anal., tourmenter, faire souffrir :

Por la vitaille la puet l'en *josticier*.
(*Mort Aymeri*, 2270.)

Li fors roys de Jerusalem
Le *justissoit* com .i. garchon.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 24 v°.)

Et tout li cep deskevillié
Et li carken desvieroullié,
Qui de toutes pars *justiçoient*
Chiaus qui en la cartre gisoient.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 88$^{a}$, Peigné.) Imp., *vislicoient*.

— Causer de la douleur à :

Mes la gorge si durement
Li laz *joustisié* li *ot*,
Que de piece parler ne pot.
(Chrest., *Chev. a la charette*, p. 117.)

Cf. Justicier 3, t. IV, p. 679$^{a}$.

**justifiable,** adj.

Cf. IV, 680$^{a}$.

**justifiant,** adj.

Cf. IV, 680$^{a}$.

**justificateur,** s. m., celui qui justifie, qui rend juste par l'action de la grâce :

Jesus Christ nostre seul *justificateur*. (De-lorme, *Archit.*, II, prol.)

— Celui qui déclare, montre légitime :

*Justificateur* de la loy et du baptesme, santifié par dessus les roys. (J. Le Maire, *Occas. et matiere du nouveau sauf conduit*, p. 420, éd. 1549.)

Le roy de France estoit sanctifié par dessus tous les rois et soldans, le qualifiant *justificateur* de la loy et du baptesme ? (*Comment. sur l'edict d'union de l'an 1588*, p. 17.)

**justificatif,** adj., qui sert à justifier une personne, un fait :

Les deux pieces principales *justificatives*. (Cholieres, *Matinees*, p. 162, éd. 1585.)

**justification,** s. f., action de rendre juste par l'action de la grâce :

Les tues *justificacciuns* n'ai pas oblié. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXVIII, 83.)

A guarder tes *justificatiuns*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Arund. 230, f° 120 v°.)

— Action de démontrer l'innocence d'une personne réputée coupable :

Proprement *justification* est quant aucun est par contrainte ou autrement ramené de injustice a justice. (Oresme, *Eth.*, f° 105$^{a}$.)

Cf. IV, 680$^{a}$.

**justifier,** v. a., déclarer, démontrer innocent :

E ne vienges pas a jugier od tun serf, ker nen *iert* pas *justifiiez* el tun esguardemenz. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., CXLII, 2.)

— Prouver comme étant réel ; neutral. :

Les deshonnestes amours de Phedra a

Hipolite, de Gidique a Comminius, de Philonome, femme de Cyrnus, a Tennes..., *justifient* assez l'incontinence des femmes. (CHOLIERES, *Apresdinees*, II, p. 85, Hippeau.)

Cf. IV, 680ª.

**JUTEUX**, adj., qui a beaucoup de jus :

Ainsi feras et plus encor
A la plante *juteuse* d'or.
(*Petit traité d'alchimie*, 817.)

**JUVENILE**, adj., qui appartient à la jeunesse :

Peil out chanut, oilz *juvenilz*.
(*S. Brandan*, 407, Michel.)

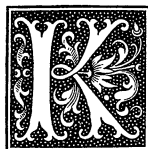
Poil ot chenu, eus *jovenils*.
(*Ib.*, Ars. 3516, fº 102ᶜ ; *Zeitschr. f. rom. Philol.*, II, 443, v. 352.)

Beauté *juvenille*.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, fº 61 rº.)

L'ardent feu *juvenil*.
(*Colloque de l'origine et naturel des femmes.*)

**JUVENILEMENT**, adv., d'une manière juvénile :

*Juvenilement*. Youngly, childishly, youthfully, youthlike. (COTGR.)



**KAN**, s. m., souverain tartare :

Au grant *kaan*, le seigneur de touz les Tartars du monde. (*Livre de Marc Pol*, III, Pauthier.) Var., *kaam*.

Le grand *cam*. (*Liv. du nobl. chev. J. de Mandev.*, fº 59 rº.)

— Par extens. et plaisamm. :

Qui le canon vers luy jetta
L'en ne peut sçavoir ne congnoistre ;
Mais, quoy qu'il en feust, prouffita ;
Car c'estoit le grant *caem* et maistre.
(MART. DE PAR., *Vig. de Charles VII*, sign. D 3 rº, éd. 1493.)

**KERMES**, s. m., espèce de cochenille :

*Kermes*. (OL. DE SERRES, VII, IX.)

**KERMESSE**, s. f., fête patronale, dans les Flandres :

Comme le jour de la feste Nostre Dame my aoust. l'exposant feust alez esbatre en la ville d'Enquery a une feste que l'en appelle au pais (Boullennois) *ququermesse* ou dedicasse. (1397, A. N. JJ 153, fº 55 vº[1].)

Consequemment pour remede aux desordonnees beuveries et yvrongneries qui se font en noz pais de pardeça en divers cabarets, tavernes et logis... et en aultres lieux et dedicasses, festes et *kerremesses*... nous avons statué et ordonné... que toutes les festes, *kerremesses* et dedicasses en chacun de nos dictz pays se tiendront sur ung mesme jour... (1531, *Edit. de Ch. Quint.* ap. Dinaux, *Habitudes conviv. et bachiques de la Flandre*, Arch. du nord de la Fr., nouv. sér., II, 515.)

1. La date de 1391 donnée par le *Dict. gén.* comme se trouvant dans God., *Compl.*, est le résultat d'une erreur dans la lecture de l'exemple communiqué. — J. B. et Am. S.

**KYRIE ELEISON**, s. m., une des prières de la messe :

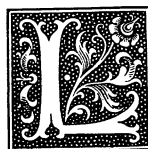
Chantant vunt letanies, *kyrie leysun*.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 876.)

**KYRIELLE**, s. f., litanie :

Li Aleman aloient *kyrieles* cantant.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, fº 115 vº, col. 2.)

Les *kirieles* dont l'en dit .IX. segnefient les trois personnes de la trinité. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Montmerqué, t. I, fº 5 vº, col. 1.)

Cf. KIRIELE, IV, 684ª.



**L**, s. f., douzième lettre et neuvième consonne de l'alphabet :

Lettre, langage, loi ensemble
Senefie *l*, ce me semble.
(*Senef. de l'A B C*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 280.)

1. **LA**, art. f.

Cf. LE 1, t. IV, p. 741ᵇ.

2. **LA**, pron. relat.

Cf. LE 2, t. IV, p. 745ᵇ.

3. **LA**, adv.

Cf. LA 1, t. IV, p. 685ª.

**LABARUM**, s. m., étendard des légions romaines :

Le *labarum* porté quand l'empereur se trouvoit au camp, estoit une enseigne de couleur de pourpre enrichie d'une frange d'or par le bas. (GUILL. DU CHOUL, *Castram. des Rom.*, p. 26, éd. 1567.)

**LABEUR**, s. m.

Cf. LABOR, IV, 687ᵇ.

**LABILE**, adj.

Cf. IV, 686ᶜ.

**LABORIEUSEMENT**, adv., d'une manière laborieuse :

Choses... acquises *labourieusement*. (ORESME, *Eth.*, IX, 9, éd. 1489.)

Cf. IV, 689[c], l'art. LABOUREUSEMENT où le même passage d'Oresme, cité d'après un ms. du XIVe s., porte *laboureusement*.

**LABORIEUX**, adj., qui coûte de la peine, du travail :

Anz la doit om (la bonne volonté) par saint consoil trametre a la vie active et *laboriose*. (*Ep. de S. Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun 92, f° 71 r°.)

*Labourieuse* acquisition des vertus. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 120[a], éd. 1486.)

L'autre (Baif) n'a pas seulement traduict l'Electre de Sophocle, quasi vers pour vers, chose *laborieuse*, comme entendent ceux qui ont essayé le semblable. (J. DU BELL., *Illustr.*, II, 12.)

**LABOUR**, s. f., façon donnée à la terre en labourant :

Eissi avint que par un jur
Menot ses humes en *labur*.
(MARIE, *Fabl.*, XCV, 5, Warnke.)

Cf. LABOR, IV, 687[b].

**LABOURABLE**, adj., qui peut être labouré :

Terres *laborables*. (1308, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. JJ 40, f° 51 v°.)

Bois et bruyeres, qui ont gagné et assauvagi grant parties des terres *labourables*. (1406, ms. B. N., Duc., *Sylvaticus*.)

Terres *laborables*. (1436, *Assise de douaire*, Arch. de M. de Cuverville.)

**LABOURAGE**, s. m.

— T. techn., travail par lequel on tire d'un bateau les tonneaux pleins qu'il a amarrés.

Lisez ici l'exemple placé dans la cinquième subdivision de l'article LABORAGE, et supprimez la définition mise à cet exemple.

Cf. LABORAGE, IV, 687[c], et LABOURAGE 1, IV, 689[b].

**LABOURER**, v. a., remuer, retourner la terre avec les instruments aratoires :

Une terre a en cest pais
Ki a esté guaste toz dis
Et ne *fu* onkes abitee,
Guaaigniee ne *laboree*.
(*Eneas*, 6573.)

... A l'heure
Que le bouvier les champs *labeure*.
(RONS., *Poés.*, II, p. 438.)

Absol. :

Et bien *labourer* et bien iercier et semer de bonne semence. (Nov. 1286, *C'est Jehan Floket et Jehan Nanoul*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Cf. LABORER, IV, 688[b].

**LABOUREUR**, s. m., celui qui laboure la terre :

Li marcheant gaaigneor
E li vilain *laboreor*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3075.)

Les *laboureurs* sont trop folez ;
Fain et avainne, vin et blez
Prent on seur eulz soir et matin.
(*Le Dit des planetes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 377.)

— Anc., *laboureur terrien*, même sens :

Vous, *laboreour terriien*
Ki por le terriiene rien,
Querre nuit et jour estrives.
(RENCLUS, *Carité*, CLI, 4.)

Cf. LABOREOR, IV, 688[a].

**LABYRINTHE**, s. m., édifice composé d'un grand nombre de chambres et de passages disposés tellement qu'une fois engagé on n'en pouvait trouver l'issue :

Et eschappa du perill de leditte meson *labarinte*. (CAUMONT, *Voy. d'Outrem.*, p. 42.)

— Adj., du labyrinthe :

Dont fut forgé le *laberinth* labeur
Pour prison seure et inextricable erreur.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, f° 137 r°, éd. 1529.)

**LABYRINTHIQUE**, adj., de la nature du labyrinthe :

Ceder quelque temps a tant d'implicitez et *labirinthiques* genealogies, (EDMOND DU BOULLAY dict LORRAINE, *le Combat de la chair et de l'esprit*, Epistre, f° 4 v°, éd. 1549.)

**LAC**, s. m., grand espace d'eau, enclavé dans les terres :

Li secons Erec li fiz Lac,
Et li tierz Lanceloz del *Lac*.
(CHREST., *Erec*, 1693.)

Un *lac* d'aigue dolce. (VILLEHARD., § 320.)

Ce fu la dame du *lac* qui le non en fu sor tous et sor toutes en cusenchon. (*Artus*, ms. Grenoble 378, f° 77[b].)

Cf. IV, 689[c].

**LAÇAGE**, s. m., action de lacer.

— Anc., enlacement :

Et ce dont plus te laces, rons,
Si qu'il n'i demeure *lachage*
De nul costé.
(WATRIQUET, *Dits*, p. 393, de faus et de la faucille, 68.)

**LACER**, mod., v. LACIER.

**LACERATION**, s. f.

Cf. LACERACION, IV, 690[a].

**LACERER**, v. a., mettre en pièces :

O Eneas, qui te fait *lacerer*
Un corps chetif et tant exasperer.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, f° 113 v°.)

Cf. IV, 690[a].

**LACERET** et **LASSERET**, s. m.

Cf. LOCERET, V, 10[c].

**LACERON**, s. m.

Cf. LACERON 2, t. IV, p. 690[a].

**LACET**, s. m., cordon plat ou rond, à bout ferré, au moyen duquel on lace un vêtement :

*Lacces* et boutons. (1315, dans *Dict. gén.*)

Gans, bourses, *laccetz* et espingles. (1455, ANT. DE LA SALLE, ap. Laborde, *Emaux*, p. 357.)

A Robert Cordier pour avoir livré en la chambre de la ville des *laissez* pour enfiler les memoires et autres besoignes de lad. ville. (1466, *Compte de Nevers*, CC 60, f° 38 v°, A. Nevers.)

Pour ung *laxet* de soye a quoy ycelle tasse a esté pendue. (*Pièce de 1469*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 545.)

Lire en outre ici les exemples insérés à l'article LACHET, IV, 691[a], dans lesquels la glose *laquear* est une faute des mss. ou de Scheler, qui a édité les deux textes, pour *laqueus*, ou peut-être repose sur une confusion due à un rapprochement avec *laqueare*.

— Par extens., anc., vrilles (de la vigne) :

Pareils aux attaches et *lacets* de la vigne. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 63 r°.)

— Cordon tendu formant un piège ; fig., piège :

Ne les *lasses* de femes.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf. Canon. msc. 74, f° 134 v°.)

— Petite ferrure qui garnit un anneau de fer que l'on veut fixer ; broche qui réunit les deux parties d'une charnière.

Lire ici le 1er et le 3e exemple de la troisième subdivision de l'article LACHE 1, t. IV, p. 690[c].

**LÂCHE**, **LÂCHEMENT**, **LÂCHER**, **LÂCHETÉ**, mod., v. LASCHE, LASCHEMENT, LASCHIER, LASCHETÉ.

**LACIER**, mod. lacer, v. a., attacher avec un lacet :

Si *ad* vestut sun blanc osberc safret,
*Laciet* sun helme ki est a or gemmez.
(*Rol.*, 2499.)

Tost ad le frein mis al destrer,
E cil sun heaume tost *lasça*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 8970.)

Apres che *lacha* son hyaume. (H. DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 533.)

Ou je *laçoye* coyfettes
Gracieuselement faittes.
(CHRIST. DE PIS., *Dit de la Pastoure*, Poés., II, 227.)

Cf. IV, 691[a].

**LACONIEN**, s. m.

— *A la laconienne*, aussi brièvement que les Lacédémoniens :

Pardonnez moy si je vous dis mon advis franchement : car je suis Lacedemonien, et ne puis sinon parler rondement *a la laconienne*. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 10.)

**LACONIQUE**, adj., qui est propre à la Laconie, à Sparte :

Le genre (d'évolution) *laconique* est fait lorsque le decurion immue et change de la lance, transfere la decurie en general et prent ung aultre lieu pareil a soy mesme, et tous les aultres suyvans se constituent et rendent convenables par ordre ou pour lors que le chef de l'arriere garde est changé. *(Œuvre d'Ælian*, f° 297, éd. 1536.)

— Qui exprime la pensée en très peu de mots :

Le docteur est anticque, les paroles sont *laconicques*. (RAB., *Cinq. liv.*, prol.)

**LACONISME**, s. m., manière d'exprimer la pensée laconiquement :

La maniere de parler des Lacedemoniens qui se dit *laconisme*. (THEVET, *Cosmogr. du Lev.*, p. 89, éd. 1556.)

Ils appellent communement leur parler le *laconisme*. (GENT. HERV., *Cité de Dieu*, p. 554, éd. 1585.)

**LACRYMAL**, adj.

Cf. LACRIMAL 1 et 2, t. IV, p. 692ᵃ.

**LACS**, mod., v. LAZ.

**LACTÉ**, adj., du lait, de lait :

Urine qui a coulor *lactee*. *(Somme Mᵒ Gautier*, B. N. 1288, f° 82ᵃ.)

**LACUNE**, s. f., solution de continuité :

Au lieu appelé des Grecz chrasse et des nostres *lacune*. (CH. EST. *Dissect. du corps humain*, p. 277, éd. 1546.)

**LACUSTRE**, adj., qui appartient aux lacs :

*Lacustre*. (L. JOUBERT [1].)

**LADANUM**, s. m., gomme-résine fournie par plusieurs espèces du genre ciste :

*Ladanum*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 70ᵇ.)

Faites estuve de gomme de *lapdono*. *(Recettes de Phil. le Bel*, B. N. 12323, f° 20ᵇ.)

Cisthe ou *ladane*. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.)*

*Labdanum*. (LE FOURNIER, *La Decor. d'hum. nat.*, f° 5 v°.)

*Lapdanum*. (ID., *ib.*, f° 37 r°.)

*Ladanum*. (DU PINET, *Pline*, XII, 17.)

**LADRE**, s. et adj., lépreux :

*Ladre*.
(*Flore et Blanchefl.*, 1ʳᵉ vers., 837.)

Com li *ladres* en ses ahans.
(RENCLUS, *Miserere*, XLIX, 5.)

*Ladres* de goulle. (1517, Not., G. Payron, 419-1, A. Gironde.)

1. La fiche sur laquelle se trouvait cet exemple dont une copie incomplète avait été communiquée au *Dict. gén.*, était égarée quand nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et Am. S.

**LADRERIE**, s. m., maladie du ladre :

... *Ladrerie*.
(*Nat. a l'alchim.*, 623.)

*Ladrerie*. *(Sept Sages*, p. 187.)

Toi mesme qui es lepreux par *ladrerie*. *(Violier des hist. rom.*, p. 289.)

— Anc., hôpital de lépreux :

Spyttle house, *laderye*. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 274.)

1. **LAI**, adj.

Cf. LAI 1, t. IV, p. 694ᵇ.

2. **LAI**, s. m.

Cf. LAI 2, t. IV, p. 695ᵃ.

**LAICHE**, mod., v. LESCHE.

**LAID**, mod., v. LAIT.

**LAIDEMENT**, adv., d'une manière laide :

Sur la verte herbemult *laidement* se culchet.
(*Rol.*, 2573.)

*Laidement*. Deformiter. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 73ᶜ.)

Aussi vous ay bien entendue,
Et sy congnois bien que deceue
Aves esté trop *laidement*.
(*Le Songe veritable*, Mém. Soc. hist. de Paris, XVII, 240.)

Cf. IV, 697ᵃ.

**LAIDERON**, s. m. et anc. f., fille ou femme laide :

Ma *laideron*...
(CL. MAR., *Epigr.*, CCLXIII, à une laide.)

**LAIDEUR**, s. f., état de ce qui est laid :

*Leidors* neis, sa chamberiere,...
(*Rose*, I, 298, Michel.)

*Laidors* ait ores mal dehé...
(*Ib.*)

*Laideur*. Deformitas. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 73ᶜ.)

1. **LAIE**, s. f., femelle du sanglier :

Senglers, *lehes* e forz farrins.
(*Vie de S. Gile*, 1234.)

— Anc., femelle du porc :

Les *layes* qui ont cochonné. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, p. 333.)

2. **LAIE**, s. f., route forestière.

Lire ici les exemples portés à l'article LAIE 2, t. IV, p. 698ᶜ, à partir du troisième.

3. **LAIE**, s. f., boîte qui renferme les soupapes des tuyaux d'orgue.

Cf. LAIE 3, t. IV, p. 699ᵃ.

**LAINAGE**, s. m., tissu de laine :

J'ai assez dras lingnes et langues
Si ai encor de douz *lanages*,
De la grosse, de la menue.
(*La Veuve*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 206.)

Sour .XL. lb., et le mestier pierdre .I. an, et le *lanage* u filetage pierdre. (20 juin 1365, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 49 v°, A. Tournai.)

Cf. LANAGE, IV, 708ᵇ.

**LAINE**, s. f., poil doux et frisé qui croît sur la peau des moutons et de quelques autres animaux :

Ki duned la neif sicumme *laine*. *(Liv. des Ps.*, ms. Cambr., CXLVII, 5.)

Ensi com *lenne*. *(Psaut. de Metz*, CXLVII, 5.)

Dunc li convint sa *leine* vendre.
(MARIE, *Fabl.*, IV, 26.)

— Par plaisanterie, *mouton a la grande laine*, ancienne monnaie qui portait sur une face l'Agneau pascal :

Gargantua feit livrer de content vingt et sept cents mille huict cents trente et un *moutons a la grand laine*. (RAB., *Garg.*, LIII.)

Cf. LAINE 1, t. IV, p. 702ᵃ.

**LAINER**, v. a.

Cf. LANER 1, t. IV, p. 712ᵇ.

**LAINERIE**, s. f.

Cf. LANERIE 1, t. IV, p. 712ᶜ.

**LAINEUX**, adj., qui a beaucoup de laine :

La void on esgorger mainte *laineuse* ouaille.
(J. DE MONTLYARD, *Mythol.*, p. 41, éd. 1607.)

— Garni de laine ; par anal. :

Elle (cette plante) a les feuilles velues et *laneuses*. *(Jardin de santé*, I, 157.)

Cf. LANEUX, IV, 713ᵃ.

**LAINIER**, s. m.

Cf. LANIER 1, t. IV, p. 718ᵃ.

**LAIQUE**, adj., qui n'est pas ecclésiastique :

Juges *laics*. (CALV., *Instit. chrest.*, IV, XI, 15.)

**LAIS**, s. m.

Cf. LAIS 2, t. IV, p. 702ᵇ.

1. **LAISSE**, s. f., lien avec lequel on conduit un animal :

S'en ferai une *laisse* a .I. levrier.
(*Aiol*, 2893.)

*Laisses* de poil pour tenir chiens.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 197.)

2. **LAISSE**, s. f., tirade d'une chanson de geste.

Cf. LAISSE 3, t. IV, p. 703ᵇ.

— Fiente des bêtes noires.

Cf. LAISSE 2, t. IV, p. 703ᵇ.

Voyez en outre LAISSE 1, t. IV, p. 703ᵇ.

**LAISSIER**, mod. laisser, v. a., faire

rester qqu'un, qqch. dans un lieu, ne pas le prendre avec soi :

... Se jo le *lais* aler.
(*Voy. de Charlem.*, 462.)

Mais rales en vostre conroi, et *laisommes* les Blas a tant, et tornons viers Phinepople. (H. de Valenc., *Hist. de l'emp. Henri*, § 513.)

— Part., *laissier qque chose*, y renoncer :

Volt lo seule *lazsier*.
(*Eulal.*, 24.)

Moines, le moillur part as prise,
Le sauch *laissas*, a Diu t'apuies.
(Rencl., *Carité*, cxxxii, 11.)

— Faire rester qqu'un, qque chose dans l'état où il est, ne pas l'en tirer :

Pilaz que anz l'en vol *laisar*.
(*Pass.*, 221.)

Si tu *laises* vivre Jesum.
(*Ib.*, 235.)

Cf. Laissier 2, t. IV, p. 704ᵃ.

1. **lait**, mod. laid, adj., qui est d'aspect désagréable :

Al seir est *laie*, al matin bele.
(*Eneas*, 687.)

Bien estoit sa beauté gastee ;
Et moult ert *lede* devenue.
(*Rose*, 344.)

— Fig., qui déplaît moralement :

Car me vie soit *laide* ou bele
N'est pas a mon serjant repuse.
(Renclus, *Carité*, cxli, 3.)

Cf. Lait 1, t. IV, p. 704ᵇ.

2. **lait**, s. m., liquide opaque, blanc, fourni par les glandes mammaires de la femme et des femelles des animaux mammifères pour la nourriture des nouveau-nés :

Del *lait* sainte Marie...
(*Voy. de Charlem.*, 187.)

A une chievre le bailla
Ki de sun *lait* l'a bien nurri.
(Marie, *Fabl.*, XXXII, 4, Warnke.)

— Ce liquide enlevé à la femelle de certains animaux, et considéré comme aliment des personnes qui ne tettent plus :

Coailliez est sicume *lait* li cuers d'icels. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXVIII, 70.)

Come est li *lait* en lai presure. (*Psaut. de Metz*, CXVIII, 70, ms. B. N. 9572.)

— Nom donné à divers liquides qui ont quelque analogie avec le lait :

Le *lait* d'amandes au *lait* dolz.
(*Bat. de Car. et de Charn.*, Barbazan, *Fabl.*, IV, 96.)

Cf. Lait 5, t. IV, p. 705ᵃ.

**laitage**, s. m., le lait considéré collectivement ; l'ensemble de ce qui se fait avec le lait :

*Lettage*. (1376, *Charte* [1].)

1. La fiche sur laquelle se trouvait cet exemple dont une copie incomplète avait été communiquée au *Dict. gén.*, était égarée quand nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et Am. S.

Beurres, *laittages*, fromages. (Froiss., *Chron.*, X, 59, Kerv.)

Poissons de mer, *lestages*, fruiz, poreaulx.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VII, 38.)

**laitance**, s. f., substance fécondante du poisson mâle :

*Leitenches de carpes*. (*Traité de cuisine du* xiiiᵉ *s.*, à la suite du *Viandier de Taillevent*, p. 125, Pichon et Vicaire.)

*Laictence* de poisson. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

**laite**, s. f., synonyme de laitance :

Lactis. *Leste* de harenc. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7692, fᵒ 49ᶜ.)

**laité**, adj., qui a de la laite ; substantiv. :

Carpes. Aucuns aiment mieulz le *laictié*. (*Ménagier*, II, 188.)

**laiterie**, s. f., endroit où l'on garde le lait, où l'on fait la crème, le beurre :

En le *laiterie*. (1315, dans *Dict. gén.*)

Cf. IV, 705ᵃ.

**laiteron**, s. m., plante lactescente, de la tribu des chicoracées :

*Laicteron* aspre et espineux. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de Fousch*, p. 383, éd. 1545.)

**laiteux**, adj., analogue au lait :

Terre *leiteuse*..
(.v. *Joies N.-D.* [1].)

**laitier**, s. m., celui qui vend du lait :

Tant voi de *laitiers*, de laniers.
(Renclus, *Carité*, cxxvi, 5.)

— Adj., qui donne du lait, en parlant d'une femme ou d'une femelle :

Vake *laitiere*. (*Pièce de 1290* [2].)

**laiton**, s. m., alliage de cuivre et de zinc :

Et uns cisaux et un bacin
D'un cler *leiton* et bon et fin.
(*Ren.*, XIV, 377.)

Serreuriers de *laiton*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XIX, 1.)

Boucliers de *laton*. (Id., *ib.*, XXII, 3.)

Uns hologes de *lestum*. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Genev., fᵒ 124ᵃ.)

D'arcou ou de *letton*. (Du Pinet, *Pline*, XXXIV, 2.)

L'airain jaune qu'on appelle vulgairement *leton*. (La Frambois., p. 17.)

**laitue**, s. f., herbe potagère de la famille des composées liguliflores :

Ne laira Alixandre ki vaille une *laitue*.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 11ᵈ.)

1. Exemple dont une copie incomplète avait été communiquée au *Dict. gén.*, et dont nous n'avons plus retrouvé la fiche quand nous avons eu à dresser l'article. Ce doit être d'ailleurs *IX* ou *XV joies* et non *V*. — J. B. et Am. S.

2. Exemple également perdu lorsque nous avons dressé l'article et que nous n'avons connu que par la copie incomplète qui en avait été donnée au *Dict. gén.* — J. B. et Am. S.

Naviaus et poriaus et *letues*.
(*Le Dit des marcheans*, 136, Mont. et Rayn., *Fabl.*, II, 127.)

Et la douce, souef *laitue*
Devient ronce poignant, ague.
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, I, 703, Van Hamel.)

**laize**, s. f., largeur d'une étoffe entre deux lisières ; anc., largeur en général.

Lire ici les exemples insérés à l'article Laece 1, t. IV, p. 693ᵃ, dans lesquels la forme est dissyllabique (*laise, leise, lese, lesse, leze, laisse, layse, laize*).

**lamanage**, s. m.

Cf. IV, 705ᶜ.

**lamaneur**, s. m., pilote qui connait particulièrement un port, une baie, etc., et qui est commissionné pour guider les navires à l'entrée et à la sortie :

Les maistres des navires pourront estre contraincts de prendre pilote ou *lamaneur* pour entrer ou sortir desdits havres. (1584, *Ord. de Henri III*, XC, Isambert, *Rec.*, XIV, 585.)

**lambdoide**, adj. ; *commissure lambdoide*, commissure occipito-pariétale du crâne :

A icellui faisoit voler la teste en pieces par la *commissure lambdoide*. (Rab., *Garg.*, XXVII.)

**lambel**, mod. lambeau et lambel, s. m., morceau d'un tissu arraché ou presque entièrement déchiré.

Cf. Label, IV, 686ᵃ.

**lambin**, s. m., anc., variété de hanneton ; celui qui lambine :

Un vray *lambin* ayant la paille au cul. (G. Bouchet, *Serees*, I, 141.)

**lambiner**, v. n., traîner en longueur ce qu'on fait :

*Lambiner*. Hazer sus cosas con poco cuydado. (Oudin.)

**lambourde**, s. f., pièce de bois sur laquelle sont fixées les lames du parquet :

*Lambourde*. (1304 [1].)

**lambrequin**, s. m., bande d'étoffe arrêtant le chaperon sur le casque et enroulée autour du cimier :

Et sur leurs heaumes leurs haichemens naturelz, que aucuns disent tymbres, et dessoubz estoient pendans derriere les *lampequins* armoiez. (Le roi René, *Traité des Tourn.*, B. N. 1997, fᵒ 12 vᵒ.) Alias, *lambequins*.

1. Le dossier dans lequel se trouvait cet exemple dont une copie incomplète avait été communiquée au *Dict. gén.*, était égaré quand nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et Am. S.

**LAMBRIS**, s. m.

Cf. Lambrois, IV, 706[a] et Lambru (pour *lambrus)*, IV, 706[b].

**LAMBRISSAGE**, s. m., action de lambrisser :

*Lambrissage.* (1454[1].)

**LAMBRISSER**, v. a., revêtir de lambris :

En ses palais riches e hauz,
De quarreaus tailliez e de chauz
Coverz e vous e *lambruschiez.*
(Ben., *D. de Norm.*, II, 25994.)

— Fig. :

Et toy grand Jupiter, qui *lambrisses* le monde,
Comme un riche palais,

De mille astres mouvans, dont la carriere ronde
Ne s'allentist jamais.
(Garnier, *Porcie*, III.)

**LAMBRUCHE** et **LAMBRUSQUE**, s. f., vigne sauvage :

Inantes et *lambrusce*, c'est tout ung, et est vigne sauvaige. *(Le grant Herbier,* n° 238, Camus.)

Tu es vestu jusqu'au bas
Des longs bras
D'une *lambrunche* sauvage.
(Rons., II, p. 275, Mellerio.)

La *lambrusque* sauvage.
(J. Du Bellay, *Disc. au roy*, OEuv., II, 505, Marty-Laveaux.)

**LAME**, s. f.

Cf. Lame 1, 2 et 3, t. IV, p. 706[c].

**LAMENTABLE**, adj., qui fait qu'on se lamente :

Les choses qui ne sont mie *lamentables* ne plourables. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 227[a].)

— Qui a le caractère de la lamentation :

Une voix *lamentable*. *(Viol. des hist. rom.*, p. 61.)

**LAMENTABLEMENT**, adv., d'une manière lamentable :

Et pluseurs aultres delledit vilhe furent *lamentablement* decolleis. (J. de Stavel., *Chron.*, p. 186.)

**LAMENTATION**, s. f., plainte bruyante et prolongée :

Et por ceu ke tu soies ensaigniez de faire penitence, la i atroveres *lamentacion*. *(Greg. pap. Hom.*, p. 90.)

Grant *lamentacion.*
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 405.)

Livre de *lamentations.*
(J. Le Fevre, *Matheolus*, I, 77, Van Hamel.)

**LAMENTER**, verbe. — Réfl., pousser des lamentations :

Tu *te lamente* que mes officiaulx te font maulvaise compagnie. (1441, Emm. Piloti, *Traité*, dans *Chev. au cygne*, I, 395, Reiff.)

— Neut., même sens :

Qui donques se peut tenir de *lamenter*. *(Mir. de N.-D.*, III, 246.)

— *Lamentant*, p. prés. et adj., se désolant :

Le soleil en pitié esmut
L'estoile oscure, et tant se jut
As pies dou soleil, *lamentans*,
Ke le rai de pardon rechut.
(Renclus, *Carité*, clxxxii, 7.)

— Substantiv., celui qui se désole :

Li *lamentans* se resbaudist,
Li cremetous se renhardist.
(Renclus, *Miserere*, cxlviii, 6.)

Cf. IV, 707[b].

**LAMIE**, s. f., être fabuleux représenté avec un buste de femme sur un corps de serpent :

Touts lutins, *lamies*, lemures. (Rab., *Tiers liv.*, XXIV.)

Cf. IV, 707[c].

**LAMINER**, v. a., réduire du métal en lame par une forte pression :

Bien *laminé* et estamé. (1596, dans *Dict. gén.)*

**LAMPADAIRE**, s. m., support vertical propre à soutenir des lampes :

Ung *lampadaire* pour mettre une lampe devant le precieux corps de Nostre Seigneur. (1535, *Mém.*, ap. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, 2[e] éd., p. 439.)

**LAMPAS**, s. m.

Cf. IV, 707[c].

**LAMPE**, s. m., ustensile d'éclairage fonctionnant au moyen d'une mèche et d'un liquide combustible :

Une *lanpe* ot desor pendue.
(*Eneas*, 6510.)

Ausi come *lampes* de feu. *(Machab.*, I, 6, 39.)

Et la les pendons
En lieu des *lempes* qu'ay estaint.
(*Mir. de N.-D.*, I, 392.)

Cf. Lampe 2, t. IV, p. 708[a].

**LAMPERON**, s. m., vase de terre contenant l'huile et la mèche d'une lampe :

Ung *lamperon* de terre blanche. (1471-72, *Compt. du roi René*, p. 263.)

— Petit tube rond ou aplati qui tient la mèche d'une lampe :

Allumant mon *lamperon*
Je vey son double alleron.
(R. Belleau, *les Od. d'Anacr.*, II, p. 7, éd. 1578.)

A celle fin que son airain,
Son cuivre, son fer, son estain,
Reluise, jusqu'au *lamperon*
Et jusqu'au cul du chauderon.
(Id., *la Reconn.*, I, 1.)

**LAMPION**, s. m., anc., petite lampe :

Douze lanternes a trois solz la piece et autant de *lampions* a deux solz la piece. *(Stolonomie*, B. N. 2133, f° 23 v°.)

**LAMPRILLON**, s. m.

Cf. IV, 708[b].

**LAMPROIE**, s. m., poisson de la famille des cyclostomes :

Roys Loeys qui les François maistroie,
L'en fist le don del pris d'une *lamproie.*
(*Raoul de Cambrai*, 2073.)

Quant vit la carete cargie
Des anguiles et des *lanproies.*
(*Ren.*, Br. III, 36.)

— Fig., *rotir la lamproie*, payer les frais :

C'est un faulx larron affaictié,
Il en *rotira la lamproye*,
Car c'est par ly que nostre proye
Est pardue si meschamment.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 26395.)

**LAMPROYON**, s. m.

Cf. IV, 708 .

**LAMPSANE**, s. f., plante à fleurs jaunes, de la famille des composées liguliflores :

Elles approchent plus a la figure des *lampsanes*, longues et pointues. (J. Meignan, *Hist. des plant.*, CCLVI, éd. 1549.)

**LAMPYRIDE**, s. m., femelle du ver luisant :

Aulcuns petitz vers appellez cicindele, ou *limpyrides*, de nuict ou en tenebres reluisant. (N. de Bris, *Institut.*, f° 107 r°.)

**LANCE**, s. f., arme d'hast, terminée par un fer pointu :

N'i ont escuz ne *lances*...
(*Voy. de Charlem.*, 79.)

Escuz as cols e *lances* adubees.
(*Rol.*, 713.)

Et de sa *lanci* en loyn causir.
(Alber., *Alex.*, 96, P. Meyer, I, 8.)

Et quant vint a l'aprocier, il le feri parmi le costé de le *lanche.* (H. de Valenc., *Hist. de l'emp. Henri*, § 509.)

Cf. Lance 1 et 2, t. IV, p. 708[c].

**LANCEOLE**, s. m., variété de plantain :

Petit plantain, *lanceole* et lanceolette. (L'Ecclüse, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 61.)

**LANCEPESSADE**, v. Anspessade. —

**LANCER**, mod., v. Lancier 1.

**LANCERON**, s. m.

Cf. IV, 709[c].

**LANCETTE**, s. f., instrument de chirurgie à lame acérée et très piquante :

*Lanceste* a seigner. Lanceola. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 73[c].)

Et sont plus picquans que *lancettes.*
(Martial, *l'Amant rendu cordelier*, 1588.)

Cf. Lancete, IV, 710[a].

1. Le dossier où se trouvait cet exemple dont une copie incomplète avait été communiquée au *Dict. gén.*, était égaré quand nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et Am. S.

1. **LANCIER**, mod. lancer, v. a., envoyer à travers les airs avec force et vitesse :

Gormunz li *lance* un dart trenchant.
(*Gorm. et Isemb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 31, 30.)

Plus qu'hum ne *lancet* une verge pelee.
(*Rol.*, 3323.)

Et parmy le corps li *lansa*
Son glaive.
(*Mir. de N.-D.*, II, 203.)

— Au réfl., par analogie :

Celle part vint, outre *se lance*.
(*Ren.*, Br. IV, 99.)

— Envoyer brusquement (un coup) à quelqu'un ; par extens. :

La grue *lance* bec avant
Dedenz la gule al malfaisant.
(MARIE, *Fabl.*, VII, 18.)

— T. de chasse, *lancier l'animal*, le faire débusquer de son gîte par les chiens ; absol. :

... M'amenez la un courcier ;
En l'eure nous irons *lancier*.
(*Mir. de N.-D.*, V, 229.)

— Fig., diriger :

Quant li vrais solaus li *lancha*
A son cuer un rai d'esperanche.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXXI, 9.)

Cf. LANCIER 1, t. IV, p. 710ª.

2. **LANCIER**, s. m., cavalier armé de la lance :

Si le pistollier se garde de heurter teste pour teste contre le *lancier*... (LANOUE, *Disc. olit.*, p. 309, éd. 1587.)

— Par apposition :

Un quarré de mille chevaux *lanciers*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VII, 115, Soc. Hist. de Fr.)

— Adj., rapide, en parlant d'un coursier :

Adieu roussins, aussi coursiers,
Adieu les grands chevaux *lanciers*.
(*Les Adieux de la guerre civ.*, 1578.)

**LANCINANT**, adj., qui se fait sentir par élancement correspondant aux pulsations des artères :

Humeurs *lancinantes*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXII.)

Douleur *lancinante*. (PARÉ, XXIV, 36.)

Cf. LANCINER, IV, 710ᵇ.

**LANDE**, s. f.

Cf. LANDE 1, t. IV, p. 710ᶜ.

**LANDGRAVE**, s. m., titre donné à certains princes souverains d'Allemagne :

Au vivant Loys *landegrave*.
(RUTEB., *Vie S. Elysabel*, 487.)

Sainte Yzabel d'Alemaigne, qui fu feme de l'*andegrave*. (*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., VI, 675.)

Pour les frais le duck Henry et le *lanchegraive*, fais a Mons le .VIIᵉ. jour doudit mois. (1372-73, *Compte de Colart Dango, receveur du Hainaut*, fº 117, A. Nord.)

A .I. varlet, liquelz presenta a monsigneur de par le *lancegreve*, .II. chevaux le .VIIᵉ. jour de march, .VI. l. .II. s. .VI. d. (1375-76, *Ch'est li comptez que fait Jehans de le Porte, recheverez de Haynnau*, fº 66, ib.)

Loys li *lanchegrave* de Hessen. (JEHAN D'OUTREM., *Chron.*, IV, 443.)

**LANDGRAVIAT**, s. m., dignité de landgrave :

Le *landgraviat* du haut pays d'Alsace. (BELLEFOREST, *Cosmogr. univ.*, I, col. 1138, éd. 1575.)

**LANDIER**, s. m.

Cf. LANDIER 1, t. IV, p. 711ᵇ, et ANDIER, I, 286ᶜ.

**LANERET**, s. m.

Cf. LANERET 2, t. IV, p. 712ᵇ.

**LANGAGE**, s. m., expression de la pensée par la parole ; par extens. :

D'oisels saveit toz les *langages*.
(*Eneas*, 5056.)

— Langue propre à un peuple :

Et par nostre *langage* est piscine apielee.
(HERMAN, *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 103, 22.

Moult me mervail de ces clercs sages,
Ky entendent plusurs *langages*,
K'il ont lessé ceste estorie.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, p. 1.)

— Manière dont quelqu'un exprime la pensée par la parole ; part., anc., manière arrogante de s'exprimer :

Ribaut, trop avez de *langaige !*
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 111.)

— Anc., discours :

Du notaire ay dit mon *langaige*
Qui estre doit sanz villenie.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 229.)

Cf. LANGAGE 1, t. IV, p. 713ª.

**LANGE**, s. m.

Cf. LANGE 1, t. IV, p. 714ª.

**LANGOR**, mod. langueur, s. f., abattement physique ou moral prolongé :

Li *languors* del malade. (*Greg. pap. Homel.*, p. 15.)

A ce qu'avez si grant *langur*.
(*Tristan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 217, 36.)

S'avrai a son plaixir *langor*
Ou mercit.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 519, 14.)

Sovent m'estuet por li taindre et palir
Si come cil ki maint en grant *langour*.
(ANDRIEU CONTREDIT, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 501, 21.)

Si comme quant l'une des parties chiet en *langueur*... (BEAUMANOIR, *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XXI, Am. Salmon.)

**LANGOUREUSEMENT**, adv., d'une manière langoureuse :

*Langoureusement.* (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, fº 74ᵇ.)

**LANGOUREUX**, adj.

Cf. LANGOROS, IV, 716ª.

**LANGOUSTE**, s. f., crustacé analogue au homard, mais privé des deux grosses pinces de devant :

Item char de *langouste* de mer y est bonne en lieu de char. (*Menag.*, II, 225.)

Cf. LAOUSTE, IV, 721ª.

**LANGUE**, s. f., corps allongé, charnu, dont une extrémité est libre et qui se trouve dans la cavité buccale :

Hanc la *lingua* quæ aut in queu.
(*S. Leg.*, 158.)

Si li a *langue* colpee.
(MARIE, *Fabl.*, XCIV, 20.)

Et sacies ke il negoit et il gieloit... tant asprement ke a paine ke li *langhe* n'en gieloit en le bouche de cascun. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 563.)

— Cet organe, considéré comme agent de la déglutition et le siège du goût :

Desoiz [ma] *langue(t)* est li laiz et les rees.
(*Cant. des cant.*, 26.)

— Cet organe, considéré comme le principal agent de la parole :

Sed il non ad *lingu'* a parlier.
(*S. Leg.*, 169.)

Deus fait saiges les *langues* des enfanz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 13.)

N'est pas legiere a alentir
*Langue* puis k'ele est escapee.
(RENCLUS, *Miserere*, CXVII, 2.)

Double *lange* e noysouse destourbe la pes des plusours. (BOZON, *Cont.*, p. 91.)

— Langage particulier à un peuple :

*Lingues* noves il parlaran.
(*Pass.*, 459.)

Cf. IV, 716ᶜ.

**LANGUETE**, mod. languette, s. f., ce qui a la forme d'une petite langue :

Une fascie laquele a plusieurs grelles chies ou *languetes*. (*Chirurg. de Mondev.*, B. N. 2039, fº 78 vº.)

— Anc., petite langue :

Celui qui tire ainsi hors sa *languette*.
(MAROT, *Œuv.*, I, 250, éd. 1731.)

— Épiglotte :

L'epiglotte ou *languette*. (PARÉ, IV, 15.)

**LANGUEUR**, mod., v. LANGOR.

**LANGUEYER**, v. a.

Cf. LANGOIER, IV, 715ᵇ.

**LANGUEYEUR**, s. m.

Cf. LANGOIEUR, IV, 715ᵇ.

**LANGUIER**, s. m.

Cf. LANGUIER 1 et 2, t. IV, p. 717[b].

**LANGUIR**, v. n., être dans un état prolongé d'abattement physique ou moral :

Ki feruz estoit de sa main
Ne *languisseit* pas longuement.
(*Eneas*, 7042.)

Tristran, qui de sa plaie gist
En sun lit forment *languist*.
(*Tristan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 215, 9.)

— Être abattu par une longue attente :

De celi me plaing qui me fait *languir*.
(GAUT. D'ARGIES, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 497, 1.)

Cf. IV, 717[c].

**LANGUISSAMMENT**, adv., d'une manière languissante :

Ton absence, sommeil, *languissamment* alonge
Et me fait plus sentir la peine que j'endure.
(PONTHUS DE TYARD, *Sonnets d'amour*, VI, éd. 1573.)

**LANGUISSANT**, adj., qui languit ; qui exprime la langueur :

Lors veiras ses yex *languissans*.
(*Clef d'amors*, 2037.)

**LANICE**, adj. f.

Cf. LANEIS, IV, 712[a], et LANISSE, IV, 719[b].

**LANIER**, s. m.

Cf. LANIER 2 et 3, t. IV, p. 718[a] et 718[b].

**LANIÈRE**, mod., v. LASNIERE.

**LANISTE**, s. m.

Cf. IV, 719[b].

**LANSPESSADE**, v. ANSPESSADE.

**LANSQUENET**, s. m., fantassin allemand mercenaire :

C'estoyent les *lansquenetz* et les gens de pié. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, III, 308, Soc. hist. de Fr.)

L'armee presenta de ce costé 3000 *lansquenets* en gros, et tous leurs arquebusiers a divers ailerons. (AUBIGNÉ, *Hist.*, I, 285.)

— Sorte de jeu de cartes :

Nous fismes tant que nous lui apprimes le *lansquenet*. (AUBIGNÉ, *Fæneste*, IV, 14.)

— S. f., *lansquenette*, femme, compagne d'un lansquenet :

Je vis des *lanskenettes*, ne pouvans avoir place au bateau, jeter leurs enfans dedans. (AUBIGNÉ, *Hist.*, II, 124, Soc. Hist. de Fr.)

— *A la lansquenette*, à la manière des lansquenets :

On en a faict (des habits) a l'Hespagnole, a l'Italienne (et particulierement a la Napolitaine), *a la lansquenette*, a la Flamande. (H. EST., *Deux dial.*, p. 212, éd. 1583.)

— Adjectiv., de lansquenet :

Tripet en trahison luy voulut fendre la cervelle de son espee *lansquenette*. (RAB., *Garg.*, XXXV, éd. 1542.)

**LANTERNE**, s. f., boite garnie d'une substance transparente où l'on enferme une chandelle pour que le vent ne l'éteigne pas :

O n'cust cerge ou *lanterne* enficee.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCLX, 10.)

Une *lanterne* a tant li baille.
(*Partenopeus*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 251, 16.)

— Brigue :

Adfin de oster et abolir les brighes et *lanternes* ordinairement acoustumees, et de long temps entretenues en icelle ville, par le moyen desquelles se commettent journelement pluiseurs delictz, parjurs et actes illicites. (22 janv. 1520, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, A. Tournai.)

Mais pour ce que par ladite maniere de faire, ne seroyent du tout extirpees les dampnables brighes et *lanternes* quy journelement se font en ceste dite ville par aulcuns desirans par ambicion et maulvais voulloir venir aux estas et gouvernement d'icelle, semble que, en ensievant l'advis de monseigneur le gouverneur de ceste dicte ville, il seroit bon deffendre les dites brighes et *lanternes* par quelque voye ou moyen que ce soit, directement ou indirectement, a peine tele que tous ceulx quy seront trouvez coulpables et convaincus d'avoir fait les dits brighes et *lanternes* seront condempnez en la peine de cincquante libs tournois. (*Ib.*, § X.)

Et que ceulx ainsy convaincus desdits *lanternes* et subornations pour venir es estas de la loy qui n'auront de quoy furnir la dite peine pecuniaire, soyent fletris d'un fer chault. (*Ib.*, § XI.)

Cf. IV, 720[a].

**LANTERNER**, v. n.

Cf. IV, 720[a].

**LANTERNERIE**, s. f., action de lanterner :

Non je ne puis que je ne rie
De toute la *lanternerie*.
(LAMY, *Les muses lanternieres*, B. N. 4895, f° 34.)

1. **LANTERNIER**, s. m., fabricant de lanternes :

Nus *lenterniers* ne puet ouvrer de nuiz ne a jour de feste... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LXVII, 3.)

La parroiche souz qui le *lanternier* demourra. (ID., *ib.*)

2. **LANTERNIER**, s. m., celui qui aime à lanterner :

Le saint Pere a fait conoistre a tous nos souffleurs que ce ne sont que des *lanterniers*. (LA NOUE, *Disc. polit.*, XXIII.)

**LANUGINEUX**, adj., qui porte une espèce de duvet semblable à la laine ou au coton :

Une petite vigne *lanugineuse*. (*Jard. de santé*, I, 88.)

Tige blanche et *lanugineuse*. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 12.)

— Fam., dont la barbe commence à pousser :

Licurgue, legislateur des Lacedemoniens, ordonna un senat de 28 anciens. Romulus en fit autant pour forclorre la jeunesse *lanugineuse* des affaires de la republique. (TAILLEPIED, *Hist. de l'estat et republ. des anc. Franç.*, f° 87 r°, éd. 1585.)

**LANUGINOSITÉ**, s. f., duvet semblable à du coton ou de la laine :

Fueilles plaines de *lanuginosité*, c'est a dire plaines de layne. (*Jard. de santé*, I, 451.)

**LAPER**, v. a., boire en attirant avec la langue :

L'ewe comença a *laper*.
(MARIE, *Fabl.*, LVIII, 9, Warnke.)

— Par extens., en parlant de l'homme, boire avec avidité et rapidité :

Dieus se venge ore dou bon vin
Ke tant beus et tant *lapas*.
(RENCLUS, *Miserere*, XLV, 5.)

Cf. LAPER, IV, 721[b], et LAPPÉ, IV, 722[a].

**LAPEREAU**, s. m., jeune lapin :

Cinq *laperiaux*. (G. PHEB., *Chasse*, p. 49, Lavallée.)

Sanglers et dains, connins et *laperiaux*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IV, 263.)

Conins, lievres, *lapereaux*. (DU GUEZ, à la suite de Palsgr., p. 1072.)

1. **LAPIDAIRE**, s. m., traité sur les propriétés des pierres précieuses :

Si alt lire de *lapidaire*
Que est estrait de gramaire.
(PH. DE THAUN, *Best.*, p. 127.)

— Ouvrier qui taille les pierres précieuses ; celui qui les vend :

Ung homme discret et *lapidaire* subtil. (*Viol. des hist. rom.*, p. 80.)

2. **LAPIDAIRE**, adj.

Cf. IV, 721[b].

**LAPIDATION**, s. f., action de lapider :

N'oi on parler de tel fu
Ne de tel *lapidacion*.
(*Thèbes*, app. V, 13272.)

**LAPIDER**, v. a., tuer à coups de pierres :

Al quanz ap petdres *lapider*.
(*Pass.*, 496.)

Pois le barun entr'os si *lapiderent*.
(*Ep. de S. Est.*, VIII[e].)

Pardone a cet qui ci m'*unt lapié*.
(*Ib.*, XI[e].)

Les femes et les enfans les *lapiderent* de pierres. (*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., VI, 734.)

Cf. IV, 721[c].

**LAPIDIFIER**, v. a., rendre de consistance pierreuse ; au réfl. :

S'assembler pour *s'*endurcir et *lapidifier*. (PARÉ, XV, 38.)

**LAPIDIFIQUE**, adj., propre à lapidifier :

Toutes matieres *lapi*[*di*]*fiques* et metalliques. (PALISSY, Œuv., p. 370, Cap.)

**LAPIN**, s. m., petit animal quadrupède de l'ordre des rongeurs qui se loge en des terriers :

*Lapin*. (R. EST., 1539.)

— *Memoire de lapin*, mémoire qui oublie facilement :

Il a *memoire de lapin*. He hath a very bad memory, or forgets, by too much haste, wherefore he makes haste. (COTGR.)

**LAPIS LAZULI**, s. m., nom vulgaire de la lazulite :

Deus drames de *lapis lazuli* ou d'armoniac. (*Simples medicines*, ms. Ste-Genev., f° 30ᵇ.)

1. **LAPS**, s. m., *laps de temps*, espace de temps écoulé :

Quelque *laps de temps*. (1266, *Franch. d'Orgelet*, ap. Tuetey, *Et. sur le dr. munic. en Fr.-Comté*, p. 188.)

Le prejudice qui leur en pouoit advenir par *las de temps*. (COMM., *Mém.*, XV, 17, Soc. hist. de Fr.)

— Anc., écoulement :

Le coulement et *laps* de la fontaine. (RAB., *Liv. cinq.*, XLII.)

2. **LAPS**, adj.

Cf. LAPSE, IV, 722ᵃ.

**LAQUAIS**, s. m.

Cf. IV, 722ᵃ.

**LAQUE**, s. f., matière résineuse récoltée sur certains arbres :

De *lacce*. (*Grant Herbier*, n° 250, J. Camus.)

**LARAIRE**, s. m., lieu d'une maison où étaient placés les dieux lares :

Le colloquant en son *laraire*, i. e. en sa chapelle entre les autres Dieux. (BONIVARD, *Source de l'idolatrie*, p. IX, Chaponnière et Revillioo.)

**LARCIN**, mod., v. LARRECIN.

**LARD**, s. m., graisse ferme qui est entre la chair et la peau de certains animaux :

... Deus doie de *lart*.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 244, 28.)

Cf. IV, 722ᶜ.

**LARDER**, v. a., mettre des lardons dans la viande :

... Il estoient d'autrui chatel
*Lardé* si cras desus la coste.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 244, 25.)

Lart pour *larder*, qui ne soit maigre.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IX, 47.)

— Fam., percer de coups, fig. :

Car telz resgars sont pour homme *larder*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 123.)

— Frotter de lard :

Qant cil sant sa paume *lardee*
Si a la vieille resgardee.
(*De la Vieille*, 35, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 158.)

Cf. IV, 723ᵇ.

**LARDOIRE**, s. f., broche pour larder :

*Lardouere* fault et cheminons.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IX, 47.)

**LARDON**, s. m., petit morceau de lard servant à divers usages en cuisine ; fig. et par extens. :

Car Sathanas de nos *lardons*,
Cuide avoir ses grenons loes.
(RENCLUS, *Carité*, CII, 11.)

**LARE**, s. m., dieu domestique des anciens Romains ; fig., le toit domestique :

Penates et *lares* patriotiques. (RAB., *Pantag.*, VI.)

**LARGE**, adj., qui a une grande étendue dans le sens opposé à la longueur ; par extens., surtout dans l'ancienne langue, vaste :

Mes *larges* terres dunt jo aveie asez.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 81ᵇ.)

Gent out le cors e les costez out *larges*.
(*Rol.*, 305.)

Entre les oilz mult out *large* le frunt.
(*Ib.*, 1217.)

Grant est la plaigne e *large* la cuntree.
(*Ib.*, 3305.)

Molt fu (le Capitole) bels et *larges* de-
[denz.
(*Eneas*, 535.)

Si entrerent en une court *large*, toute pavee de marbres de diverses couleurs. (GUILL. DE TYR, II, 277, P. Paris.)

... Dusqu'en Ynde la *large*.
(*Cheval. au Cygne*, 6621, Hippeau.)

— Qui n'est pas restreint ; libéral, généreux :

*Larges* almosnes que gens ne l'en remest.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 19ᶜ.)

*Larges* esteit as bosungius.
(*Tristan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 222, 6.)

Et de tos biens *larges* fuisons.
(*Partenopeus*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 252, 8.)

Or pues estre, tout a ten cois,
A toi ou *larges* ou estrois.
(RENCLUS, *Miserere*, L, 7.)

Hé Dieus ! quel coup de chevalier
Chil cous le prova *large* et fier.
(ID., *ib.*, CVII, 2.)

— Adv., dans un espace étendu ; anc., loin :

Puis m'en eistrai ensus demi lieu *large*.
(*Voy. de Charlem.*, 609.)

— De manière à n'être pas serré :

Il (le faucon) doit seoir *large* sur le poing. (*Modus*, f° 77 v°, Blaze.)

— S. m., espace étendu ; fig., *au long et large*, avec toutes les explications possible :

Pour apres luy deduire *au long et large* les merveilleuses choses advenues en Bretaigne. (*Percefor.*, f° 4 v°, éd. 1528.)

Cf. LARGE 1 et 2, t. IV, p. 724ᵇ.

**LARGECE**, mod. largesse, s. f., acte par lequel on donne d'une manière généreuse, don fait d'une manière large :

Et aultre fois il retendroient
Leurs grans *largheces* et leurs dons.
(FROISS., *Joli buiss. de Jonesce*, 154, Poés., II, 5.)

Le prince n'est mie liberal qui de l'autruy fait ses *largeces*. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, I, 35.)

Cf. IV, 724ᵇ.

**LARGEMENT**, adv.

Cf. IV, 724ᶜ.

**LARGESSE**, mod., v. LARGECE.

**LARGEUR**, s. f., étendue d'une surface, d'un corps, dans le sens opposé à la longueur :

Et la hautesce et la *largor*.
(*Floire et Blancheflor*, 2529.)

Longueur, *largueur* et profondeur. (CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 11ᶜ ; II, 2, éd. 1488.)

La *largeur* (est) de troys cens mil pas. (*Perceforest*, vol. I, f° 1 r°, éd. 1528.)

**LARGUE**, adj., lâche, non serré.

— Adv., *faire largue*, faire place :

La garde, voyant dom Alphonse, *fait largue*. (CARLOIX, *Mém.*, V, 12.)

*Faire largue*. To give roome, make place, lave space enough. (COTGR.)

— S. m., et anc. f., la haute mer :

Les premiers se jeterent sur la gallere de Beaulieu si hastivement que les autres prenent le *largue*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 326, éd. 1616.) Soc. hist. de Fr., III, 181, *large*.

*Prendre la largue* ou haute mer. To put out into the maine. *Tenir la largue*. To keep abrood in the indefields, or in the open high way. (COTGR.)

— Espace, ampleur, largeur :

*Largue*. Roome, scope, spaciousness, width, widness. (COTGR.)

**LARIGOT**, s. m., sorte de flûte :

Qui tient un *larigot* et fleute au cry des bœufs.
(RONSARD, *Hymn.*, II, OEuv., V, 192, Blanchemain.)

*Larigau*, the head of the windpipe, or throat, consisting of the three gristles ; the instrument of receiving, and letting out, breath ; also, a Fluteor Pipeis called so by the clowns in some parts of France. (COTGR.)

*Laringau*. The same. (ID.)

— Anc., sorte de refrain :

En celle place on oyst
Chanter Parrot et Margot :

*Larigot* va *larigot*,
Mari, tu ne m'aimes mie,
Pour ce a Robin sui amie.
(CHRIST. DE PIS., *Dit de la Pastoure*, 242, Poés., II, 231.)

— *En, a tire larigot,* en vidant force bouteilles :

Et humoit du pyot *en tire larigot*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, V, p. 226, Jouaust.)

Lui donnoit a boire *a tire larigot*. (RAB., *Garg.*, VIII.)

**LARIX**, s. m.

Cf. LARICE, IV, 726ª.

**LARME**, s. f., goutte d'humeur limpide qui sort d'une glande de l'œil :

E tantes *lermes* pur le ton cor pluredes.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 80ᵈ.)

Cel jurn i out cent mil *lairmes* pluredes.
(*Ib.*, str. 119ᶜ.)

Od *lermes*, od suspir e plur...
(MARIE, *Lais*, Yonec, 50.)

Le jour i ot ploré de *larmes* plaine tine.
(*Cheval. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 350, 23.)

... Lac de *lermes* tres parfont.
(*Rond. du* XVᵉ *s.*, XVI, 1.)

— Suc qui s'écoule en gouttes :

Les gommes, *larmes* ou liqueurs espaisses. (PARÉ, XXVI, 14.)

— Ce qui a la forme d'une goutte :

Cette verge qui est d'or, esmaillé de *larmes* noires. (*Cent nouv.*, XXVI.)

— Anc., et partic. dans la région des Ardennes, liqueur :

Quant aucuns marchans marchandent en la ville de Maisieres... pour aler querir vins et *larmes*. (*Cart. de Mézières*, copie du XVᵉ s., Arch. mun. Mézières AA 10, fº 65 rº.)

Pour venir deschargier vins ou *larmes*. (*Ib.*, fº 65 vº.)

La queue de *larme*. (*Ib.*, fº 69 rº.)

Cf. LARME et LARME DE JOB, IV, 726ª.

**LARMIER**, s. m., chez le cerf, sac membraneux, situé dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire ; partie qui dans le cheval correspond à la tempe chez l'homme :

*Larmier*, entre mareschaux de chevaux, est la veine la plus proche de l'œil du cheval. (NICOT.)

— Corniche extérieure d'un édifice :

*Larmier*. (1361, *Cartul. de Guines* [1].)

Et fauldroit faire courir led. *larmier* au pourtour des deux piliers. (1510, *Egl. de S.-Omer*, Mém. Soc. Antiq. de la Morinie, IX, 206.)

**LARMOIEMENT**, s. m., action de larmoyer :

*Larmoyement*, lachrymation. (R. EST., 1539.)

**LARMOYANT**, adj., qui larmoie :

Le pere alors, miserable et fasché
Son *larmoyant* visage avoit caché.
(CL. MAROT, *Metamorph.*, II, Œuv., III, 218, Jannet.)

— Qui fait larmoyer :

Mets y encore du trefle et le suc *larmoyant*
De laser, d'un chacun trois oboles pesant.
(J. GREVIN, *Theriaques*, p. 57, éd. 1567.)

**LARMOYER**, v. n.

Cf. LARMIER, IV, 726ᵉ.

**LARRECIN**, mod. larcin, s. m., petit vol ; anc., vol en général :

Si home apeled altre de *larcin*. (*Lois de Guill.*, 16.)

Eissi avint que par un jur
Fu entrepris a *larrecin*.
(MARIE, *Fabl.*, XLVIII, 12, Warnke.)

Proveis de vilain *larenchin*. (1298, *Régl. et stat. des monnayeurs*, Monum. de l'hist. du Hainaut, I, 52, Chron. belg.)

Fraudes, *larrechins* et dommages. (1478, *Stat. des serrur. d'Abbev.*, ap. Aug. Thierry. *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 308.)

Cf. IV, 728ª.

**LARRON**, s. m.

Cf. LARRON 1, t. IV, p. 729.

**LARRONNEAU**, s. m.

Cf. IV, 730ª.

**LARVE**, s. f., fantôme hideux :

*Larves*, lutins, de danger palatins.
(RAB., *Garg.*, LIV.)

**LARYNX**, s. m., partie supérieure de la trachée artère :

*Laringues* et pharingues. (RAB., *Pantagr.*, XXXII.)

Le *larynx* ou soufflet est principal instrument de la voix. (PARÉ, II, 9.)

Cf. LARYNGE, IV, 730ᶜ.

**LAS**, adj., qui éprouve le sentiment de la lassitude :

Nos cheval sunt e *las* e enuiet.
(*Rol.*, 2484.)

Et tuit nostre home sont si *las*...
(*Aim. de Narb.*, 219.)

— Interj., hélas :

*Las !* quel amor a duel est departie.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCCLXII, 13.)

Cf. LAS 1, t. IV, p. 730ᶜ.

**LASCHE**, mod. lâche, adj., qui n'est pas tendu, serré :

Quant cil senti *lache* la boce,
Bati les eles, si s'en toche.
(*Ren.*, Br. II, 435.)

— Qui est sans énergie, sans courage :

Hé! povres reis, *lasches* et assotez.
(*Coron. Loois*, 2248.)

Mout vient de *laske* cuer et de fallit. (JEH. DE TUIN, *Jul. Cesar*, ap. Constans, *Chrestom.*, XVIII, 129.)

1. **LASCHEMENT**, mod. lâchement, s. m., action de lâcher :

La garnison ne leur pardonna pas le *laschement* de pied. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 225, Soc. Hist. de Fr.)

— *Laschement d'eau,* voie d'eau :

Avec laquelle tourmente il survint au vaisseau un tel *lachement d'eau*, qu'en moins de demie heure l'on tiroit par des sentines le nombre de huit a neuf cens batonnees d'eau. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 138, Tross.)

Cf. LASCHEMENT 1, t. IV, p. 731ᶜ.

2. **LASCHEMENT**, mod. lâchement, adv., d'une manière lâche :

Et feit on la guerre plus froidement et plus *laschement*. (AMYOT, *Vies*, Alcibiades, 23.)

Cf. LASCHEMENT 2, t. IV, p. 731ᵉ.

**LASCHETÉ**, mod. lâcheté, s. f., manque d'énergie ; manque de courage :

Vostre lignages n'ot onques *lascheté*.
(*Coron. Loois*, 1573.)

... Voir, de grant *lasqueté*
Et de mauves cuer vient...
(JACOT DE FOREST, *Jules Cesar*, ap. Constans, *Chrestom.*, XIX, 225.)

— Par personnification et poétiq. :

Orgueil me suist, *lascheté*, vilenie.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 94.)

— Acte qui montre le manque de courage :

Par coardise ne face *lascheté*.
(*Coronem. Loois*, 788.)

Cf. IV, 732ª.

**LASCHIER**, mod. lâcher, v. — A., laisser aller en détendant, en cessant de tenir :

Al bon cheval *laschat* les resnes.
(*Gorm. et Isemb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 37, 23.)

*Laschent* lor resnes, brochent amdui a ait.
(*Rol.*, 1381.)

... Tutes les resnes *lasquent*.
(*Ib.*, 3877.)

Ne dois estraindre ne *laskier*
Por chou t'espee a double agun.
(RENCLUS, *Carité*, XXXIX, 11.)

— Au sens moral, atténuer, adoucir :

C'un petit *lache* sa rigueur.
(*Mir. de N.-D.*, II, 248.)

— N., cesser :

D'ainsi deviser ne *laschasmes*
Tant que d'Orient approuchasmes.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1511.)

— Anc., par antonomase, porter des coups :

Or avant, biau seigneur, or tost : ales *laschier !*
(*Brun de la Mont.*, 2063.)

A ces mos il traist un grant baselaire, et *lasque* et fiert che Tieullier. (FROISSART, *Chron.*, X, 120, G. Raynaud.)

---

1. Cet exemple, donné incomplètement au *Dict. gén.*, était égaré quand le dossier nous a été remis et n'a pu être retrouvé par M. Godefroy fils. — J. B. et Am. S.

— Réfl., se relâcher, faiblir :

... Il pendreit
Les galioz s'il *se laschoient.*
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte,* 2226, G. Paris.

E quant li baron *se laschouent*
D'ovrer...
(Id., *ib.*, 8069.)

Cf. IV, 732ᵇ.

**lascif**, adj., qui se plaît à bondir et à jouer :

Celle deesse est trop gaye et trop mignote et *lascive.* (Lemaire, *Illustr.*, II, prol.)

**lascivement**, adv., d'une manière lascive :

Pour ce que mon corps a esté nourry trop *lascivement* et en trop grande voluptuosité. (1478, *Test.*, ap. La Grange et Cloquet, *Rec. de testam. de Tournai*, p. 312.)

**lasciveté**, s. f., caractère lascif :

Charles... n'estoit enclin a nulles mollesses ne *lascivetes.* (Chastell., *Œuv.*, VII, 231, Kervyn.)

Cf. Lascivité, IV, 732ᶜ.

**laser**, s. m., genre d'ombellifères :

La liqueur de *laser* est acre et enfle. (J. Meignan, *Hist. des plant.*, CCXCII, sign. R 2 rº, éd. 1549.)

**lasniere**, mod. lanière, s. f., bande de cuir longue et étroite :

Et *lasnieres* estreit liees.
(*Eneas*, 9158.)

Vit les *lanieres* qui pendoient.
(Jean de Condé, *le Dit de la nonnette*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 267.)

**lasser**, v. — A., rendre las :

Par ke en la veie ne *soions lasseit.* (*Dial. Greg. lo pape*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 268, 15.)

Si vit que lor cheval *estoient lassé* de ce que il avoient tote nuit chevauchié. (Villeh., § 373.)

— Réfl., devenir las :

D'ambes parz de ferir *se lassent.*
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 8818.)

— N., anc., même sens :

*Lasserat* Carles, si recrerrunt si Franc.
(*Rol.*, 871.)

Cf. IV, 733ᵇ.

**lasseret**, v. Laceret.

**lassitude**, s. f., état de celui qui est las :

Les travaulz et les *lassitudes* du corps humain. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 30ᵇ.)

Faim, soif, chaleur, frut. *lassitude,* mort et infirmité. (*Viol. des hist. rom.*, p. 15.)

**latent**, adj., qui est caché, qui n'est pas apparent :

Encore y convint ajouter que telle begnivolence ne soit pas *latente* et occulte. (Oresme, *Eth.*, VIII, 3.)

**lateral**, adj.

Cf. IV, 735ᵃ.

**lateralement**, adv., de côté, sur le côté :

Retrograde de son estat *latterallement.* (*Viol. des hist. rom.*, p. 383.)

**laticlave**, s. m., tunique à large bordure de pourpre que portaient les sénateurs à Rome :

*Laticlave.* A kind of cassock worne by the ancient Romans. (Cotgr.)

**latin**, adj., qui appartient aux peuples de l'ancien Latium, et par restriction, aux Romains.

— S. m., la langue latine :

Ne n'est grius ne *latins*,
N'hebreus ne angevins.
(Phil. de Thaun, *Comp.*. ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 67, 26.)

Comme on dit en commun proverbe, on y perdroit son *latin.* (H. Est., *Apol. pour Herodote*, p. 13.)

— Celui qui fait partie du peuple latin :

Le dictateur pourvoiant que il ne convenist pas aux Roumains avoir guerre aus *Latins.* (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Genev., fº 35 rº.)

— Adj. et s., chez les modernes, qui appartient à l'une des nations française, espagnole, portugaise, italienne ou roumaine ; autrefois s'est dit en ce sens par opposition aux Grecs, aux Syriens et aux Arméniens, des peuples de l'Occident en général :

Devant la vaillant gent *latine*
S'en fuient li Griu e l'ermine.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 1551, G. Paris.)

A main diestre de cel marcié sont les escopes des orfevres *latins.* (*Chron. d'Ernoul*, ap. H. Michelant et G. Raynaud, *Itinér. à Jérusalem*, p. 34.)

Il fu le premier roi *latin* qui porta couronne au royaume de Jerusalem. (*Assis. de Jerus.*, I, 428.)

— Qui appartient à l'église chrétienne d'Occident qui reconnaît l'autorité du pape, et en général à l'église catholique :

La aveit meint cristien mucre...
De *latins* et de Suliens.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 8386, G. Paris.)

Moines noirs *latins.* (*Pelerin. por aler en Jherus.*, ap. H. Michelant et G. Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 101.)

Cf. IV, 735ᵇ.

**latiniser**, v. — A., revêtir de la forme latine :

Il *latinisoit* le françois et francisoit le latin. (B. Des Periers, *Nouv. recreat.*, XIV, t. I, p. 74, L. Lacour.)

— Réfl., affecter de parler latin :

Somme, nous *nous latinizames* tant, que... (Mont., I, xxv, p. 99, éd. 1595.)

**latiniste**, s. m., celui qui est versé dans la connaissance du latin :

Latinist, g. *Latiniste.* (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, Auffret de Quoetqueueran.)

**latitude**, s. f., anc., largeur :

Une bende subtille de la *latitude* d'un pons. (Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, fº 57.)

— Extension :

Entre icelles il y a grant *latitude* et disference. (Paré, XI, 11.)

Nostre suffisance est detaillee a menues pieces ; la mienne n'a point de *latitude.* (Mont., III, ix, p. 144, éd. 1595.)

— Distance d'un lieu à l'équateur, mesuré en degrés sur le méridien :

La *lattitude* est la voye qui se prent du nort au su ou d'un polle en l'autre. (Devaulx, *Pilote*, ap. Jal, *Gloss. naut.*)

— Climat, considéré par rapport à la température :

Bien que la chaleur soit excessive en l'air selon son essence, *latitude* et degré. (Paré, *Introd.*, 4.)

**latrie**, s. f., adoration :

Et se l'en aouroit les sains ou les ymages par tele maniere comme on doit aourer Dieu ce seroit tourne[r] *latrie* en *dulje.* (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fº 143ᵈ.)

Je dis d'adoration de *latrie.* (Rab., *Quart liv.*, LII.)

Cf. IV, 737ᵃ, dont l'exemple doit être reporté ici.

**latrines**, s. f. pl., lieux d'aisances :

Si je voulloye reffaire et rediffier tout de nouvel *latrines* touz ou dalles... (1437, *Cout. d'Anjou*, II, 389, Beautemps-Beaupré.)

Deus pescheurs la ville eschelerent
Par unes privees et *latrines.*
(Mart. d'Auv., *Vig. de Ch. VII*, sign. E 6 vº, éd. 1493.)

**latte**, s. f., pièce de bois refendu, longue, mince et plate, servant à faire des cloisons, des plafonds, etc. :

*Latte.*
(*Loherains* [1].)

Cf. Late 4, t. IV, p. 735ᵃ, dont le premier exemple au moins peut être reporté ici.

1. Le dossier de cet article était égaré quand nous avons eu à le rédiger, et il est malheureusement presque impossible ou tout au moins extrêmement long de rechercher dans les mss. si nombrenx des *Loherains*, l'exemple communiqué au *Dict. gén.* avec une justification incomplète. — J. B. et Am. S.

**LATTER**, v. a., garnir de lattes :

*Later*. (1288, A. Tournai [1].)

.II. fais de lattes desquelles on *lata* a refaire les parois de l'aloir. (20 mai-20 août 1398, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. LATER, IV, 735a.

**LAUDANUM**, s. m., opium purifié, ramolli dans l'eau et passé par expression :

*Laudanon*. (1316, *Compt.*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**LAUDES**, s. f. pl., seconde partie des heures canoniales, dont les psaumes célèbrent la gloire de Dieu :

Tant que toutes les *laudes* soient chantees. (*Regle du Temple*, p. 27.)

— Fam., et par raillerie :

Ja vous chantaisse putes *laudes*,
Fet il, foi que je doi Saint Ladre.
(*Des perdriz*, 66, Montaigl., *Fabl.*, I, 190.)

Cf. LAUDE 1, t. IV, p. 738a.

**LAUREOLE**, s. f., le daphné, plante :

*Laureole*, c'est une herbe ou ung petit arbressel qui a pluseurs noms. (*Grant Herbier*, n° 266, J. Camus.)

**LAURIER**, mod., v. LORIER.

**LAVAGE**, s. m., action de laver :

*Lavage*. (1432, A. Orléans [2].)

**LAVANDE**, s. f., plante aromatique de la famille des labiées :

... De la chiere tres grande
Qu'on nous ot fait et du lieu ou *lavande*
Croist...
(CHRIST. DE PIS., *Dit de Poissy*, 610, OEuv., II, 177.)

**LAVANDIERE**, s. f., femme qui lave le linge :

Les pelerines *lavenderes*.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 5696, G. Paris.)

A tant eis lur les *lavenderes*
E les foraines chambereres.
(*Tristran*, III, 39.)

La *lavendiere* des napes. (1285, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 1 v°.)

La *lavandiere* des nappes. (1286, *Et. de l'host. du r. Ph. III*, Martene, *Thes.*, I, 1199.)

A la *lavendiere* de ma dame. (1365-66, *Compte de la duch. d'Anjou*, A. N. KK 241, f° 11 r°.)

— Bergeronnette, oiseau :

La *lavandiere* tient ceste appellation françoyse, pour ce qu'elle est fort familiere aux ruisseaux, ou elle remue tousjours la queue en hochant le derriere, comme une lavandiere qui bat ses drapeaux, ou bien pourroit estre nommee, pource qu'elle tient compagnie aux lavandieres sur les rivages des eaux. (BELON, *Nat. des oys.*, VII, x.)

**LAVARET**, s. m., poisson lacustre, analogue à la truite :

Puys luy offrent... truites, *lavaretz*, guodepies. (RAB., *Quart liv.*, LX.)

Cf. LAVARET, IV, 739b, dont l'exemple doit être reporté ici et la définition supprimée.

**LAVASSE**, s. f.

Cf. IV, 739b.

**LAVEMENT**, s. m., remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins :

Les *lavemens* ou clysteres. (PARÉ, XX, 5.)

Cf. IV, 740a.

**LAVER**, v. — A., nettoyer avec de l'eau ou quelque autre liquide :

As sos fedels *laved* lis ped.
(*Pass.*, 92.)

Pilaz sas mans dunques *laved*.
(*Ib.*, 237.)

E[n] flum Jorda *lavet* e luteet.
(*Sponsus*, 18.)

*Lavrai* mun vis ki est sullez...
(*Tristan*, ap. Constans, *Chrestom.*, XXII, 148.)

Et ben tost sun vis en *levat*.
(*Ib.*, 150.)

Qui *laveient* chiefs e dras linges.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 5697, G. Paris.)

Et vostre corps i *lavissiez*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 194.)

Et puis *lavames*
Apres disner noz mains et nous levames.
(CHRIST. DE PIS., *Dit de Poissy*, 620, OEuv., II, 178.)

— *Laver ses mains d'une chose*, déclarer qu'on ne veut pas en être responsable :

A ses hirdmans parti la terre,
[E] Herefort e Glovecestre,
Salopesburc e Wircestre,
Mes il *en lava* ben *ses mains*.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 8942.)

— Fig., *laver le chief*, flatter :

Si vit de ce qu'ele desert
A *laver les chies* as haus homes.
(*Escoufle*, 5508.)

— N., anc., laver ses mains :

Li dus ala *laver*...
(*Chev. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 346, 1.)

Quant mengié eurent, si *laverent*.
(BEAUMAN., *Manekine*, 2291.)

— Fig., purifier :

A la fin pri la roine...
Qu'ele *left* m'ame orpheline.
(GAUT. DE COINCI, *Chans.*, P. Meyer, *Rec.*, p. 381.)
Impr., *lest*.

O fontaine clers et lavans,
*Leve* nos cuers et refai blans
Ki sont boous d'amour terrine.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLX, 10.)

Cf. IV, 740b.

**LAVEUR**, s. m., celui qui lave :

Rogier du Fossé, *laveur*. (1390, *Reg. du Chât.*, II, 13.)

Cf. LAVEOR et LAVERESSE, IV, 740b.

**LAVEURE**, mod. lavure, s. f., eau qui a servi à laver la vaisselle :

Lur *lavadures* li getent sur la teste.
(*Alexis*, XIe s., str. 53d.)

Cf. LAVEURE 1, t. IV, p. 740c.

**LAVOIR**, s. m.

Cf. LAVEOIR, IV, 740a, et LAVEOR, IV, 740b, 2e subdivision.

**LAVURE**, mod., v. LAVEURE.

**LAXATIF**, adj., qui relâche le ventre :

Si est tel remede *laxatif* tres utile pour le ventre. (*Remede contre fievre pestilencieuse*, Robinet.)

Choses *laxatives*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Genev., f° 15b.)

Se tu le veuz faire *laxatif* (le diaprunis), a jute a celui [s]camonee. (*Antidot. Nicol.*, § 17, Dorveaux.)

— S. m., remède laxatif :

Prince, Eustace est sy restrains de vo voye
Que mestier n'a d'avoir *laxatif* d'ambre.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IV, 308.)

1. **LAYER**, v. a.

Cf. LAIER, 1, t. IV, p. 699c.

2. **LAYER**, v. a., dresser avec un marteau, dit laie, le parement d'une pierre :

Aux massons pour *avoyr layé* les .VII. cens et demy de quartiers lesqueulx ilz ne devoient faire que a la broche. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 34 r°, Arch. mun. Nevers.)

**LAYETTE**, s. f.

Cf. LAIETE, IV, 700b.

**LAZ**, mod. lacs, s. m., cordon noué :

Al brant d'acer l'en trenchet .V. des *laz*.
(*Rol.*, 3434.)

Il s'entrefierent parmi les hyaumes tant ke tout li *lach* sont depechié. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 630.)

— Par extens., lien, au propre et au fig. :

E degetums de nus les *laz* de els. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., II, 2.)

Si asenbla Vulcans ses *laz*
Enz en la rei les enmailla.
(*Eneas*, 4366.)

Sens est le *laz* et bel et gent
Qui prent honor et lie et lace.
(*De la dent*, 126, Méon, *Rec.*, I, 163.)

— Cordon disposé de manière à former un nœud coulant pour prendre le gibier :

Se prime l'arc ne destendeit
Li *laz* d'une regoteore.
(*Eneas*, 7708.)

1. Sauf un exemple — retrouvé hors de sa place — le dossier de cet article était égaré au moment de la rédaction. La communication de l'exemple le plus ancien faite au *Dict. gén.* est incomplète, en sorte que nous ne pûmes demander à M. l'Archiviste de Tournai de vouloir bien le rechercher. — J. B. et Am. S.

2. Dossier perdu ; l'état incomplet de la justification de l'exemple communiqué au *Dict. gén.* ne permet pas de le rechercher. — J. B. et Am. S.

— Fig. :

A tart me sui aparceus
Quant je sui ja es *las* cheus.
(Ruteb., *Complainte*, ap. Bertsch, *Lang. et litt. fr.*, 444, 19.)

**LAZAGNE**, s. m., pâtes larges en forme de rubans, que l'on mange avec de la viande, comme du macaroni.

Cf. IV, 741^b.

**LAZARET**, s. m., anc., léproserie :

*Lazaret.* A lazaret, or spittle for lazers. (Cotgr.)

1. **LE**, art.

Cf. Le 1, t. IV, p. 741^b, et Le 2, t. IV, p. 745^a.

2. **LE**, pron.

Cf. Le 3, t. IV, p. 745^b.

**LÉ**, s. m., largeur d'une étoffe entre les deux lisières :

Trois paire de draps de lin, de deux *lez.* (*Un partage mobil. en 1412*, p. 21, St-Germain.)

Cf. Lé 1, t. IV, p. 748^c.

**LECHE**, s. f.

Cf. Lesche, IV, 761^a, Laches, IV, 690^c, et Laische, IV, 703^a.

**LECHE DOIGTS (A)**, loc. adv., en petite quantité, de manière qu'on puisse seulement s'en lécher les doigts ; fig. :

Il prolonge nostre languissante vie d'ung peu de panade qu'il nous donne *a leche doigts.* (*Sat. Menippee*, Har. de M. d'Aubrai.)

Il ne prenoit point *a lichedoigt* l'argent public, devorare omnem pecuniam publicam non dubitabat. (Nicot.)

— S. m., défini dans l'exemple suivant :

*Liche doigt*, celuy qui liche par le menu ses doigts, et par translation, celuy qui ce qu'il fait, le fait par petites parcelles. (Nicot.)

**LECHEFRITE**, s. f., ustensile de cuisine servant à recevoir la graisse et le jus d'une viande en train de rôtir à la broche :

Qui plus ardent que *leschefruite.*
(Helinand, *Vers sur la mort*, XXIV.)

Une *lescheffrite.* (1375, *Bail*, A. N. MM 30, f° 19 r°.)

.I. *lechaffrite.* (*Invent. lat. de N.-D. des Barres*, f^s Ste-Croix, A. Vienne.)

Une *laischefrite* et deux paelles. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 1855.)

*Leschefrites* et darioles. (*Ménag.*, II, 4.)

Cf. Lechefroie, IV, 750^a.

**LECHIER**, mod. lécher, passer la langue sur quelque chose :

Totes ses plaies commencent (les chiens) a [*lecier.*
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 28^a.)

Les mains li *loiche.*
(*Ysopet I*, fab. XL.)

Et *lece* cele piere de sel, au semedi a nonne *est* toute *lecie.* (*Chron. d'Ernoul*, p. 74, Mas Latrie.)

Que donra qui son coutiau *leche ?*
(*Rose*, II, 17, Michel.) B. N. 1573, f° 94^d, *leiche.*

Or li chien venoient a lui et *loichoient* les plaies. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 33^d.)

*Leker.* (*Hist. de la terre sainte*, ms. St-Omer, f° 19 v°.)

Lamproies, ainsi nommees vulgairement parce qu'elles *lichent* les pierres. (1553, *Trad. de l'Entretennement de santé*, de P. Calonius, Jaubert, *Gloss. du Centre.*)

— Absol. :

L'en dit : lechierres *leche*, mes il sont mordeor.
(Ruteb., *Dit des Jacobins*, 36, Œuv., I, 211.)

— Par extens. :

E chiens *lechierent* sun sanc. (*Rois*, p. 339.)

Et enssi *lechierent* ils (les chiens) le sang Achab, en *lequant* le sanc sen fil. (*Bible hist.*, Maz. 311, f° 123 v°.)

— Fig., *lechier la poudre*, *la terre*, être humilié extrêmement :

E li anemi de lui *la terre lecherunt.* (*Lib. Psaum.*, ms. Oxf., LXXI, 9.)

E li anemi de lui *la puldre lecherunt.* (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXI, 9.)

Cf. IV, 752^a.

**LEÇON**, s. f., anc., lecture :

Oyt avons la bone *leizon* de l'abrevieie parole ke nostre sires fist sor terre. (*Serm. de S. Bern.*, 80, 38.)

*Leczon*, lectio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Apres qu'ilz eurent ouy la *leçon* de madame Oisille, et la messe ou chascun recommanda a Dieu son esperit. (Marg. d'Ang., *Hept.*, II, prol.)

— Manière dont un fait se raconte ; par extens., anc., le texte même ; histoire en général :

Alixandres li rois lor a dit tel *liçon.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 32^a.)

Ne fu cuens, si com nos disons
Et nos tesmoigne la *leçons.*
(*Escoufle*, 101.)

... Mais se li mal glotton
Eussent seu l'istoire ne lite le *lichon*,
Ne le vendissent mie, ens ou pais Frizon.
(*Baud. de Seb.*, II, 621.)

Si comme un *leçon* le racompte. (*Liv. du chev. de La Tour*, LXXXIII.)

Par ma foy, lerres, vous mentez ;
Mais je vous feray le menton
Rougir ; je vous congnois assez.
Je vous compteray vo *leçon*
Devant le prevost de Laon.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 212.)

Le bon conte Gerard qui ceste *lisson* avoit tres bien en sa memoire. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 227, L. de Montille.)

— Partie de l'office qu'on lit ou qu'on récite à matines ; partie de l'office qu'on met ordinairement en musique ; par extens., anc., chant religieux, motet :

... Escotet la *leceun*
De saint Estevre.
(*Ep. de S. Est.*, 1^b.)

Ne ne puis oir messe ne saume ne *lison.*
(*Garin de Monglane*, Romvart, p. 343.)

Ci a une *leieçon* de l'apistle Saint Paul. (*Expos. d'Haimon*, Lebeuf, *Mém. Acad. des Inscript.*, p. 726.)

Et nos devons metre nostre entente a orison et a *lesson.* (*Regl. de S. Ben.*, Nécrol. de Saint-Airy, ms. Verdun 11.)

Ly clerc y vont cantant mainte boine *lichon.*
(*Cheval. au Cygne*, 21200.)

Telz chans me sont doulces *leçons*
(*Mir. de N.-D.*, III, 58.)

Les *leczons* de matines. (1411, *Liv. des us. de l'egl. de Rennes*, A. chap. Rennes.)

Les enfans d'escoles doivent prendre antiennes a trois simples *lichons.* (*Anc. cout. de l'abb. de Saint Bertin*, ms. de Saint-Omer 549.)

A chascune heure on lit une *lichon.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, vi, 9.)

— Ce qu'un écolier doit apprendre par cœur pour le réciter au maître :

Amors, molt sai bien ma *leçon*,
(*Eneas*, 8185.)

Il ne volt retenir les vers de sa *lesçon.*
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 12^b.)

Sovent en sospirant recorde
Sa *leison ;* bien la vout savoir ;
Ceste *leisons* le fait doloir.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 533^a.)

— Règle de conduite donnée par des préceptes, des exemples :

La peinture est pur *leceun* as genz. (*Alex.*, xi^e s., append., l. 4.)

De ceu vienent ausi les diverses *leiceons*, ne mie por edifier le cuer, mais por deceoivre l'anui de l'atarzant jour. (*Serm. de S. Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 34 r°.)

Selon le reguler *lechon*
Dou fol siecle toi dessochone.
(Renclus, *Carité*, cxxxvi, 3.)

— Correction :

Mais il orent par tant une telle *lychon*
Dont il aront au cuer moult grande marison.
(*H. Capet*, 4651.)

Cf. Lection, IV, 752^c.

**LECTEUR**, s. m., celui qui lit à haute voix et devant d'autres personnes :

Par cest art (l'orthographe) entendent li *letour* sen qui lisent. (*Chron. de Turp.*, B. N. 7069, f° 16 v°.)

— Clerc revêtu du premier des quatre ordres mineurs :

Un anfant... qui fesoit lores l'office do *lector* en l'eyglise. (*Bienh. Justin*, B. N. 818, f° 303^a.)

— Nom donné autrefois aux professeurs de cours publics :

Comant l'un se suffreit faire nulle novelleté contre les *leytours* et bachelers a Lyon

por leur leyture. (1336, E. DE VILLENEUVE, *Cart. mun. de Lyon,* p. 86, Guigue.)

Nous defendons a tous prescheurs, *lecteurs* et autres qui parlent en public, user d'aucunes paroles, discours et propos tendans a exciter le peuple a sedition. (Avril 1598, *Edict de Nantes,* XVII.)

— L'ancienne langue employait concurremment *litor,* de formation populaire :

U tuit taisent for li *litur.*
(*S. Brandan,* 699, Michel.)

— Celui qui lit des yeux quelque ouvrage :

Car tals est del latin li titre,
Ço poet entendre asez li *litre.*
(ANGIER, *Vie de saint Greg.,* 2767, P. Meyer.)

Cf. LECTEUR, IV, 752[c], et LITRES, V, 4[c].

**LECTURE**, s. f., action de lire :

*Lecture* de lettre. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.,* III, f° 162[a], éd. 1495.)

Ils commencerent de faire des *lectures* publiques, celuy la de la grammaire, cestuy cy de la theologie, l'autre de la metaphysique. (PASQ., *Rech.,* III, 43.)

On trouve anciennement à côté de *lecture,* le type *lieture* de formation populaire :

*Lieuture.* (1318, Saint-Sauveur, Cotentin, A. Manche.)

Et aussi fut il quelque peu instruit en *luyture* et escripture. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.,* p. 847.)

Cf. IV, 753[a].

**LEGAL**, adj., de la loi :

Des bons crestiens qui retiennent les observances *legalz* a la lettre. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant,* B. N. 437, f° 18[d].)

— Législatif :

Academie *legale.* (3 juin 1567, *Lettre de Jehan des Potots aux gouverneurs de Besançon,* ap. Beaune et d'Arbaumont, *Les univers. de Fr.-Comté,* p. 87.)

Cf. LEGAL 3, t. IV, p. 754[b].

**LEGALEMENT**, adv., d'une manière légale :

Legaliter, *legalement.* (*Gloss. lat.-fr.,* ms. B. N. l. 7679.)

**LEGALITÉ**, s. f., caractère de celui qui observe la loi :

Que la raison par sa *legalité*
Peut corriger la sensualité.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.,* VII.)

Le peuple ayant entendu par ses deputez la *legalité* et preudhomie de ce Timasitheus, l'honora sur l'heure. (AMYOT, *Diod.,* XIV, 24.)

— Acte légal :

Par procedures ou *legalitez* sur ce deuement faictes. (20 déc. 1533, *Mandement de Charles-Quint,* Reg. aux privilèges, II, f° 12 v°, A. Bailleul.)

**LEGAT**, s. m., cardinal délégué par le pape pour gouverner une des provinces de l'Église :

Et apres son enterrement (du pape)
Ne demora pas longement
Que tuit li *legat* s'asemblerent
E le romain clergé manderent.
(*Vie de S. Grég.,* p. 98.)

Li hospitaus et li *legas.*
(*Compl. de Jerusalem,* ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.,* 373, 25.)

— Anc., délégué en général :

Mes de ce sont il hors mis, car ja soit ce qu'ill aient fait, le mesfait a Rome, se il le firent ainz qu'il fussent *legat,* il n'en sont mie contreinz de desfendre en a Roume. (P. DE FONT., *Cons.,* XXI, 58.)

Ne il n'est pas venu conme menistre de serpent, mais conme *legat* de celui qui punist le serpent. (*Mir. de N.-D.,* VII, 7.)

**LEGATAIRE**, s. m., personne au profit de qui un legs a été fait.

— Anc., adj., fait par legs :

Pour despens fais par les dis executeurs, le jour que on fait delivrer les dons *leghataires.* (6 déc. 1396, *Exéc. test. d'Agnies Moule,* A. Tournai.)

Il est loisible a chascun... donner par testament... les fruits, profits, et revenus de trois ans,... pour par le *legataire* en jouyr incontinent apres le trespas dudit testateur. (1540, *Cout. d'Artois,* XC, Nouv. Cout. gén., I, 266.)

**LEGATION**, s. f., ambassade :

Il tramist vers lui une autre *legacion* a ceulz mesmes mandemenz. (BERS., *T. Liv.,* ms. Ste-Gen., f° 216[b].)

— Province de l'Église gouvernée par un légat :

Se poeit de la pape aveir graunteisun
K'a celui de Everwic duinst la *legaciun.*
(GARN., *S. Thom.,* B. N. 13513, f° 18 r°.)

Cf. IV, 755[a].

**LEGENDAIRE**, s. m., compilateur de légendes :

Plus *legendaires* qu'historiographes. (D'ARGENTRÉ, *Hist. de Bret.,* éd. 1582.)

**LEGENDE**, s. f., recueil de vies de saints :

En sa *legende* (de Guillaume) ses faz trou-
[veroit on.
(*Prise d'Orange,* ap. Jonckbloët, *Guill. d'Orange,* II, 77.)

— Longue énumération :

Mais on feroit bien une grant *legende*
Du long parler de la chiere tres grande
Qu'on nous ot fait.
(CHRIST. DE PIS., *Dit de Poissy,* 609, Poés., II, 177.)

— Récit merveilleux et populaire :

Le curé de Brou a faict tant d'actes memorables en sa vie, que qui les voudrait mettre par escrit, il en feroit une *legende* plus grande que d'un Lancelot ou d'un Tristan. (B. DESPER., *Nouv. recreat.,* du curé de Brou, f° 118 v°, éd. 1572.)

— Explication d'un dessin, d'une carte, etc. :

Comme pour monstrer sans *legende* que sainct Sebastien a esté martyrisé avec des fleches. (G. BOUCHET, *Serees,* IV, 217, Roybet.)

**LEGIER**, mod. léger, adj., qui a peu de poids :

Bien fu (un haubert) serrez, mesmes
[mailliez,
Et mout *legiers* et bien tailliez.
(*Thèbes,* 6519.)

Et por chou mist il le paupiere
Si pres del uel et si *legiere.*
(RENCLUS, *Miserere,* CXXXIV, 4.)

— Qui n'a pas le poids voulu :

Porte tant que voudras des escus en ta bourse,
Ils ont des trebuchets ; s'ils sont *legers* d'un
[grain,
Tu peux dire hardiment que tu mouras de faim.
(1589, *Adieu fait à la ville de Bloys,* Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 220.)

— Qui a une force modérée, en parlant de boissons, de remèdes, etc. :

Par un clisteire *legieir.* (J. LE FEVRE, *Rem. pour la goutte,* P. Meyer, *Rom.,* XV, 184.)

— Fig., qui a peu de consistance ; qui est peu stable dans ses opinions, ses goûts :

Romains a le langue *legiere.*
(RENCLUS, *Carité,* XIX, 1.)

Je suis hatif, je suis souldain,
Inconstant, prompt et variable,
*Liger* d'esperit, fort variable.
(GRINGORE, *Jeu du prince des Sotz,* Sottie, I, 213, Bibl. elz.)

— Peu chargé, libre dans ses mouvements :

Puis serai si *legiers* et isnels et aates.
(*Voy. de Charl.,* 613.)

E bels e forz e isnels e *legiers.*
(*Rol.,* 1312.)

Passe Geronde a .I. batel *legier.*
(*Loh.,* ms. Berne 113, f° 48[d].)

Cf. LEGIER 1, t. IV, p. 756[a].

**LEGIEREMENT**, mod. légèrement, adv., d'une manière légère, dégagée :

Estoient armees *legierement.* (VILLEHARD., CXLII.)

Et li larron estoient armé *legierement* de quiries galesches et de chapiaus boulis. (*S. Graal,* ms. Bonn 526, f° 277[f].)

Puis sauldray sus les pointes si *legierement.* (*Galien restoré,* ap. Constans, *Chrestom.,* 53, 293.)

— D'une manière qui charge peu l'estomac :

Elles pourront boire et mengier *legierement* sanz table mettre. (1340, A. N. JJ 73, f° 52 v°.)

Il disnoit quelquefois bien *legierement.* (B. DESPER., *Nouv. recreat.,* de Fouquet, f° 45 r°, éd. 1572.)

— Avec prodigalité :

Il est bien fol de ainsi *legierement* des-

pendre ung si grant tresor. *(Rom. de Jeh. de Paris*, p. 44.)

Cf. IV, 756[c].

**LEGIERETÉ**, s. f., caractère de ce qui est peu pesant :

*Legerté.*
(*De confess.*, B. N. 19525, f° 83 r°.)

Levitas, *ligerté. (Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 212 r°.)

Li air n'avoient point de clarté,
Ne le ciel de *legiereté*.
(*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 6[a].)

— Fig., *legiereté de courage,* faiblesse de caractère :

Voir *legiereté de courage*
Qui vous fait ains vos jours tuer.
(*Mir. de N.-D.*, II, 38.)

— Défaut de consistance dans les opinions, dans les goûts :

Ne seit dampné
Par nul *legerité*.
(Ever. de Kirkh., *Dist. de Cat.*, 688, Kühne.)

— Caractère de ce qui est dégagé, libre dans ses mouvements :

La *loigiereté* Asael qui estoit si ignes comme cheivrues. *(Serm.*, ms. Metz 262, f° 12[c].)

Et en ressaillir sain et sauf par ma *legiereté. (Garin de Monglave,* ap. Constans, *Chrestom.*, 60, 169.)

*Legiereté* ou habilité de corps. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.)*

Cf. IV, 757[a].

**LEGION**, s. f., corps d'armée composé d'infanterie et de cavalerie :

Tramis i out trois *legions*.
(Wace, *Brut*, 5598.)

Grandes *legyons*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 8 r° ; II, 30, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens., un grand nombre de personnes formant une sorte de troupe :

Da deisisme *legyon* des aingles. *(Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 26 r°.)

Durant lequel temps regna tres grant mortalité universelle, dont, entre les autres, moururent plusieurs *legions* de pelerins alans audit lieu de Romme. (Monstrelet, *Chron.*, I, 3.)

Laissant de moy deux filles et une *legion* de nepveux. (Mont., II, iii, p. 230, éd. 1595.)

**LEGIONNAIRE**, s. m., soldat de l'ancienne légion romaine :

Li chevaucheur *legionaire* coururent par la ville. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 275[b].)

**LEGISLATEUR**, s. m., celui qui donne des lois à un peuple :

*Legislateur* est celuy qui fait et met et ordonne et publie la loy, ou qui les interprete. (Oresme, *Table des exposicions des fors motz de politiq.)*

**LEGISLATIF**, adj.

Cf. Legislative, IV, 757[a].

**LEGISLATION**, s. f., pouvoir de faire les lois :

*Legislation* est l'œuvre du legislateur, lequel trouve les loix ou les promulgue ou les auctorise. (Oresme, *Table des exposicions des fors motz de politiq.)*

**LEGISTE**, s. m., celui qui est versé dans l'étude des lois :

Bon avocaz et bon *legistres*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25[b].)

Quant que dient leis ne *legistre*.
(*Guill. le Maréchal*, 11369.)

Fisiciens et bons *legistre*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, f° 56[a].)

Le plus certein de mes chapitres
Covient torner sor les *legistres*,
Qui devienent fax plaideor
Et de bone huevre tricheor.
(Guiot. *Bible*, 2404.)

A pledours e a *legistres* e a contours. (Bozon, *Contes*, p. 32.)

*Legistre. (Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 47[a].)

Nous voulons aussi baloyer
Le *legiste* qui sçait ployer.
(*Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., III, 192.)

— Adj., de légiste :

Je sçay bien comme il faut dans l'avare parquet
Revendre au poids de l'or mon *legiste* caquet.
(Guy de Tours.)

**LEGITIMATION**, s. f., action de légitimer :

Leur vousissions pourvoir de gracieux remede de *legiltimacion*. (1340, A. N. JJ 72, f° 191 r°.)

*Legitimation. (Ordin. Tancrei,* ms. de Salis, f° 67[d].)

Lettres de admortissement, annoblissement, bourgeoisies, manumissions, *legitimations*. (Mars 1408, *Ord.*, IX, 419.)

**LEGITIME**, adj., fondé en droit :

Pure, *legitime* et perpetuelle liberté. (1266, *Franch. d'Orgelet*, Tuetey, *Et. sur le dr. municipal en Fr.-Comté*, p. 175.)

Sy non qu'il eust excusation *legitime*, comme de maladie ou autre accident. *(Compte des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 23 r°.)

*Legittime* excusation. *(La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 142[b], éd. 1486.)

— En parlant d'enfants, né d'une union consacrée par la loi :

Tous bastards et bastardes qui vont de vie a trespassement sans hoir *legitime* descendant de leur corps. (1386, *Ord.*, VII, 156.)

Filz *legitismes*. *(Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 22[a].)

**LEGITIMEMENT**, adv., d'une manière légitime :

Si la clamour est venue au seigneur et qu'elle soit prouvee *legitimement*. (1266, *Franch. d'Orgelet*, Tuetey, *Et. sur le dr. municipal en Fr.-Comté*, p. 177.)

Ils estoient *legitimement* excusez. (Juv. des Ursins, *Chron. de Ch. VI*, an 1422.)

Nul ne sera coroné fors cellui qui *legitimement* se combatra. *(Gir. de Rossill.*, ms. Beaune, p. 68.)

**LEGITIMER**, v. a., rendre légitime un enfant naturel :

Permission de *legitimer* tous enfans. (Pasq., *Rech.*, VI, 2.)

— *Legitimé*, part. passé :

Mes filz adoptez et *legitimez*. (13 avr. 1393, Eust. Desch., *Œuvr.*, VII, 293.)

Cf. IV, 757[a].

**LEGS**, s. m.

Cf. Lais 5, t. IV, p. 702[c].

**LEGUER**, v. a., donner en legs :

Ne jou ne mon hoir a aulcun ou a eglise ou a personne ne le puist enwagier, donner en aumosne, *leghier*, vendre ne par aultre maniere le poons oblegier. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 104.)

**LEGUME**, s. m., partie d'une plante potagère cueillie pour servir d'aliment ; plante :

Et n'y a autre *legume* qui ait si grande force a rompre les dictes pierres (de la vessie) que les pois chiches. (Meignan, *Hist. des plant.*, ci, éd. 1549.)

Bleds, *legumens*. (J. Poleur, *Hist. nat. des Indes*, f° 2, éd. 1555, cité par le *Dict. gén.)*

Cf. Leun, IV, 766[a].

**LEI**, v. Loi.

**LEISSIVE**, mod. lessive, s. f., dissolution alcaline qui sert à blanchir le linge ; action de couler la lessive :

*Leissive.* (Laur., *Somme*, ms. Soissons 210, f° 78[c].)

En leur faisant *loyxives*. (1358, A. N. JJ 90, f° 78.)

.i. sac pour coler *lixive*. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, ap. Douet d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 229.)

Et en apres ala en sa cuisine veoir que sa chambriere faisoit, se sa *loissive* couloit et aussi se... (10 avr. 1392, *Reg. du Châtelet*, II, 497.)

Lixivium, *leschive. (Olla patella*, p. 36, Scheler.)

Si ne mengoit pour toutes pitances que pain d'orge peistri de *leicive*. *(Compos. de la s. escript.*, t. II, f° 165 r°, ms. Monmerqué.)

*Lixive*, lixivum. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.)*

La chambriere est empeschee a faire la *lissive* pour noz chemises, linceulx et autres draps de lin. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, I, 5.)

Je croy que tu as beu de la *lessive*. (Tourneb., *les Contents*, III, 4.)

Prenez... cendre de serment de vigne, et en faictes *laissive* la plus forte que vous pourrez. (Franchieres, *Fauc.*, IV, 4.)

Cendres de *lixcive*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 195, éd. 1622.)

— Fig. :

Et toutesfois quelz chastimens a experimenté l'antiquité de la rigueur de cest element quand ceste grande *laixive* d'eaues inunda toute la terre... (BOAYSTUAU, *Theat. du monde*, III, f° 77 v°, éd. 1572.)

**LEMNISQUE**, t. d'ant., s. m., bandelette liant la couronne, les palmes des vainqueurs, les rameaux des suppliants :

Il y eut aussi des dards, ou bien javelots, ainsi ornez et enrichis de ces *lemnisques* et bandelettes ou frangettes pendantes. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 108 r°, éd. 1579.)

**LEMURE**, s. f., fantôme d'un mort :

Il est deux manieres de dieux fais de hommes, les ungs sont appelez lares et les autres *lemures*... Les *lemures* font apparitions fantastiques et nocturnes. Et sont dictes *lemures* conme Remules pour ce que telles apparitions venoient a Romulus apres la mort de son frere Remus. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 67 v°, col. 2.)

**LENDEMAIN**, s. m., le jour qui suit celui dont on parle :

Et le *laindemain* leur fist si grand peur. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 14 r°.)

*Lundemein*. (1250, A. Meurthe, H 3134.)

*Lundemain*. (1269, Charmes, 8, A. Meurthe.)

*Londemein*. (Juill. 1291, Bibl. Verdun, 223 provis.)

Li seconz *landemain* de l'Assumpcion. (1292, A. N. JJ 34, f° 49 v°.)

Es jours des vigiles des festes et des *landemains* des quatre festes Nostre Dame. (1312, A. N. JJ 48, f° 22 v°.)

Le *londemain* ont chevalchiez
Vers le gibet...
(*Guerre de Metz*, str. 108ª.)

Le *landemain*. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 121 v°.)

Cf. ENDEMAIN, III, 128ᵇ.

**LENDORE**, s. m. et f. :

Cf. LANDORE, IV, 712ª.

**LENIFIER**, v. a., adoucir par un lénitif :

Mais i est necessaire lenifications por *lenifier* ce qui est gros. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 74ᵇ.)

**LENITIF**, adj., t. de médec., adoucissant :

Ceste ptisane... est visqueuse, *lenitive*, mole et lubricative. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 29 r°.)

Proprieté *lenitive*. (*Chirurg. de Gui de Chauliac*, B. N. 24249, f° 305ᵈ.)

Medecine *linitive*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 12.)

La cassia fistula est *lenitive* du ventre. (*Jard. de santé*, I, 103.)

— Par extens. et fig. :

Chant *lenitif*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, V, 47, éd. 1820.)

**LENT**, adj., au sens étymologique, mou :

Hom, tu dis fame est fraisle et *lente*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXCIII, 3.)

Non obstant que donner chair *lante* aux oyseaulx, non trop expressee comme dessus est dit, est cause de tenir les oyseaulx en bonne santé. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 14 v°.)

La racine (de la chicorée) est *lente* et flexible a ceulx qui en usent a faire lyens. (*Jard. de santé*, I, 116.)

— Qui ne va pas vite :

Dist Oliviers : Dehet ait li plus *lenz*.
(*Rol.*, 1938.)

Mais vostre peres a fait vers moi que *lant*,
Quant il Flori me tot qu'il ne me rent.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 167ᵈ.)

Ame chi de repentir *lente*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXVI, 10.)

— Adv., lentement :

Le destrier broche qui ne vait mie *lent*.
(*Aym. de Narbonne*, 1909.)

Hé ! franche riens, puisqu'en vostre manaie
Me sui toz mis, trop me secorrez *lent*.
(GUI, CHAT. DE COUCI, *Chans.*, XII, 31, Brakelman.)

Cf. IV, 758ᶜ.

**LENTE**, s. f., œuf de pou :

Poouz, neis sirons et *lantes*
Tant leur livrent souvent antantes
Qu'il leur font leur euvres lessier.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 149ᵈ; 18045, Méon.)

Ordures ils (les cheveux) engendrent, poulx, *landres*, crasse. (P. DES GROS, *Jardin des nobl.*, B. N. 193, f° 30.)

Les poux et les *lendes*. (*Jard. de santé*, I, 107.)

**LENTEMENT**, adv., anc., d'une manière lente, avec mollesse :

Il assailloient *lentement* et perecheusement. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 677.)

— D'une manière lente, non rapide :

Mais de ce me poisse trop venes *lantemant*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 216ᶜ.)

Moult ales *lentemant*.
(*Bov. d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 155ᵈ.)

— D'une manière longue, quant au temps :

Mais li levite le firent *lentement*. (*Rois*, p. 389.)

**LENTEUR**, s. f., retard à agir :

Ceulx qui orendroit blasment nostre *lenteur*. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 37 v°.)

Cf. IV, 758ᶜ.

**LENTICULAIRE**, adj., qui a la forme d'une lentille :

Cautere *lenticulare*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 119ᶜ.)

— S. m., cautère actuel dont l'extrémité du fer est en forme de lentille :

Le *lenticulaire* est aussi comme un quenivet a trencier pennes, et n'est pas largue, trenchant d'une seule partie et a en la partie un additement aussi comme un grain de lentille. (HENRI DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 56ª.)

*Lenticulaire* est un ciseau en forme de coutelet, ou tranche plume, ainsi nommé de ce qu'en lieu de pointe il a comme une lentille ronde et plate. (JOUB., *Interpr. des dict. chir.*)

**LENTIGINEUX**, adj., qui a des taches de rousseur :

Avoit la face tres crasse et *lentigineuse*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 218 r°.)

Bouffis, *lentigineux*. (PARÉ, VIII, 10.)

**LENTILLE**, s. f., plante légumineuse dont la graine est employée comme aliment ; cette graine :

Feves, e *lentilles*, e ceire cuite. (*Rois*, p. 185.)

Icy sont du pullement ou *lentelles* en une escuelle. (*Mist. du Viel Test.*, II, 142.) Var., *lentilles*.

Feves, pois, *nentilles*. (PALISSY, *Recepte*.)

— *Lentille d'eau*, plante aquatique dont les feuilles sont arrondies en forme de lentille :

*Lentille de eaue*, c'est une petite herbe ronde qui nage sur l'eaue en fontaines. (*Grant Herbier*, n° 269, J. Camus.)

— Ephélide lentiforme :

Les *lentiles* du visage. (*Jard. de santé*, p. 79.)

Beau corps, en qui l'œil reprendroit seulement quelques sings ou *nantilles* par cy, par la. (Mˡˡᵉ DE GOURNAY, *Trad.*, à la suite de Mont., *Ess.*, p. 328, éd. 1636.)

**LENTISQUE**, s. m., arbrisseau du Midi qui est une sorte de pistachier :

Prenes le tendrum de *lentisc*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Genev., f° 41ᵈ.)

Lentiscus. *Lentisce*, c'est ung petit arbre. (*Grant Herbier*, n° 270, J. Camus.)

S'escuroit les dents avecques ung trou de *lentisce*. (RAB., *Garg.*, XXIII, éd. 1542.)

1. **LEONIN**, adj., de lion, propre au lion :

Corps *leonin*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 56 r°.)

— Au sens moral :

E Horn les condurat, k'at vertu *leunine*.
(*Horn*, 1653.)

— Semblable à un lion :

Soz le ventre fu leporins
Et sor la crope *leonins*.
(*Eneas*, 4059.)

— Anc., s. f., espèce de lèpre :

Entre les especes de ladrerie, la *leonine* et l'elephantie sont les pires. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 433, éd. 1598.)

2. **LEONIN**, adj., dans la prosodie française, se dit de vers dont une ou

deux syllabes reproduisent la consonance de la rime; d'une rime où deux et même trois syllabes sont semblables :

De conter un conte par rime
Ou consonant ou *lionime*.
(*S. Guill. d'Angleterre*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 55b, Fr. Michel, *Chron. anglo-norm.*, III, 39.)

Les fais trestout a point en rime
Si bel, si bien, si *leonime*.
(Raoul de Houdenc, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 248, 39.)

Apres vient une corte rime,
Qui ert en .iii. vers *leonine*.
(Phil. de Nov., .iiii. *tenz d'aage d'ome*, § 232.)

Et tous mes vers de epistres *leonyns*
Je entremeslay depuis de femenins
Et masculins deux a deux dont la taille
Resonne fort.
(J. Bouchet, *Noble Dame*, à Loys Ronsart.)

Cf. Leonime, IV, 759b.

**Leopard**, s. m., quadrupède carnassier, de la famille des félins, qui a la peau mouchetée; au moyen âge et même jusqu'au xve siècle, a désigné également le guépard, animal qu'on dressait pour la chasse. (Cf. J. Camus, les *Guépards chasseurs*, dans la *Feuille des Jeunes naturalistes*, t. XVIII) :

Ireement se cumbat al *lepart*.
(*Rol.*, 733.)

Bacheleirs ert li quens Richart,
Proz e hardiz comme *leubart*.
(Guill. de S. Pair, *Rom. du Mont S.-Michel*, 1639, Michel.)

*Leparz* et tigres et leons.
(*Thebes*, 622.)

Treuvent *lieparz* et granz lyons.
(*Ib.*, app. II, 9956.)

Et d'urs mangez u de *lebarz*.
(Chardry, *Petit Plet*, 640, Koch.)

Al escu d'or al noir *liupart*
Le conoist bien li seneschauz.
(*Durmart*, 7024.)

Li *lupars* est apres le lyon la plus fiere beste que vous sacies. (*S. Graal*, ms. Bonn 526, f° 263d.)

Et tu fuis le *leupairs* qui me deffendoies en m'avision. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 286 r°.)

Atant reviennent irié comme *lieupart*.
(*Gaydon*, 1501.)

Le cors de la beste estoit de *liepart*, les piez estoient d'ours, la bouche de lyon. (Laurent, *Somme*, ms. Modène, f° 2 v°.)

De *lioupart*. (Id., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 3 v°.)

Li cors de la beste, si comme dit S. Jehan, estoit semblable a *lipart*. (Id., *ib.*, ms. Modène, f° 3 r°.)

Semblables a *lyepart*. (Id., *ib.*, ms. Alençon 27, f° 1 r°.)

Fiers com *lieuppart*. (*Ciperis*, B. N. 1637, f° 114 v°.)

En Cypre on cache avec papion qui semblent *leopars* qui suivent moult aigrement les bestes sauvaiges. (Mandev., ms. Berne 125, f° 100d.)

Lequel presenta a monsgr .i. *lupart*, des trenques, des sayettes et des tamburs. (Juill. 1416, rôle, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

Il m'a dit que vous avez des *liepàrs* qui prengnent bien des lievres. (8 déc. 1476, *Lett. de L. XI à Herc. Ier d'Este*, A. Modène, J. Camus, *loc. cit.)*

J'ay receu le *lyepart* que vous a pleu m'envoyer. (20 avril 1477, *Lett. de L. XI à Herc. Ier d'Este*, A. Modène, J. Camus, *loc. cit.)*

Il fut tué un sanglier et prens par ung *leopard* deux chevreux. (1er oct. 1510, *Lett. de J. Caulier*, dans *Lett. du roi L. XII*, II, 43, éd. 1712.)

Une fourrure de *luppars*. (1531, *Compte de Jehan Micault*, XXV, Ch. des Comptes Lille, B 2363.)

— T. de blas., armoiries de l'Angleterre :

It. un drap d'or a *luppas* d'or. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 12, A. Nord.)

Coussins de haulte lice, a *lupparts*. (1425, *Reg. aux test.*, A. Douai.)

— Anc. s. f., *leoparde*, femelle du léopard :

Item hom a coer de *luparde*.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 46 r°.)

**Leopardé**, adj., moucheté comme le léopard :

Chevaux *leopardes*. (Le Rocquez, *Mir. d'eternité*, dans *Dict. gén.)*

— T. de blason, syn. de passant :

Ung lyon de geulles *leopardé*. (*Voy. d'A. de Foix*, B. N. 90, f° 6.)

**Lepre**, s. f., maladie générale caractérisée par des tubercules à la peau :

Rou esteit de *liepre* tuz teinz e tuz vertiz.
(Wace, *Rou*, 2e p., 239.)

De l'angoissose *lapre* et garir et saner.
(*Prise de Jér.*, B. N. 1374, f° 82a.)

Pour desevrer les sains des enfers de *lepres*. (Beauman., *Coust. de Clerm. en Beauv.*, LVI, ms. Berlin, Am. Salmon.)

Entequies de blanc mal, de *lieppre* et de laffre. (1396, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**Lepros**, mod. lépreux, s. m., celui qui est atteint de la lèpre :

... Ne contraiz ne *leprus*.
(*Alex.*, xie s., str. 111a.)

Chies Simon fustes le *lepros* ostelez.
(*Coron. Loois*, 747.)

De povres fu mult curius,
E meismement de *lieprus*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2297.) Var., *liepros*.

E as *leprus* e as defeiz.
(*Vie de S. Gile*, 276.)

*Lipros*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des miss.*, 3e sér., I, 278.)

.i. *leipreus*.
(Geoff., .vii. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 3c.)

Les *lieproux*. (*La mort N.-D.*, ms. Alençon 27, f° 76 r°.)

Les *liepreus*. (*Mir. S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 99 r°.)

— Adjectiv. :

Ses meins sont *liepreuses*. (*Hagin le juif*, B. N. 24276, f° 17 r°.)

Cf. IV, 759c.

**Leproserie**, s. f.

Cf. IV, 759c.

**Lequel**, pronom relatif qui remplace *qui*, *que*, comme sujet ou comme complément, pour joindre une proposition à une proposition précédente quand on veut éviter une amphibologie, une répétition, etc. :

*Delquel* nus avum oit lire. (*Alexis*, xie s., introd., l. 3.)

*La queile* (la terre) quant en foant, tresperzarent plus parfont, dunkes troverent iloc li frere un ydle d'arain. *Li queiz* cant par aventure a houre fu getteiz en la coisine, sodainement li fous eissir fut veuz. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 74.)

Et s'en fuirent effreement, n'onques n'en peumes nul arester deles nous, dont j'en nomeroie bien, *des queus* je me souferrai ; car mort sont. (Joinv., *S. Louis*, p. 258, G. Paris, *Extraits*.)

... Grant partie de ses fais que j'ai trouves qui sont en un romans, *les queus* j'ai fait escrire en cest livre. (Id., *ib.*, p. 280.)

Et li dis religieux *asquelz* lidis habitans sont subgets. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 42 v°.)

Les peres du novel testament *des quieus* les exemples sont discipline et forme de vivre. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 84c.)

Ne avez vous veu une grant piere en my la court de ceans? Je croy que .xv. chevaux ne la bougeroient mie du lieu *ou quel* elle siet. (*Garin de Monglane*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 57.)

Adont fut la risee grant en la salle des nobles barons, *les quelz* a chief de temps entrerent en repos. (*Ib.*, p. 61, Koschwitz.)

Les causes *desquelles* j'ay esté esmeu a convoquer ceste assemblee. (1576, *Har. de Henri III aux Estats*.)

— Il s'employait fréquemment comme pronom conjoint ou comme une sorte d'adjectif après lequel on répétait le substantif antécédent ou son équivalent :

Ampur *la quele* chose maismement la peinture est pur leceun as genz. (*Alexis*, xie s., app., l. 4.)

*Li queil* manes soi donerent en orison por lui. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 156.)

*La quaus* maisons se tient d'une part. (Fév. 1224, Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14, A. Maine-et-Loire.)

A *laquau* abaye je lays doze livres de rende. (1281, *Test. de G. de Lusignen*, A. N. J 270, pièce 19.)

La *quieul* chose. (Sam. av. S. Vinc. 1289, *Lett. du vic. de Valognes*, ab. S.-Sauv., par. S.-Sauv., A. Manche.)

Ceste chose fu emprise et atiriee a passer le jour de quaresme prenant, a *la quel* jour-

nee nous venimes au gué le Bedouin. (JOINV., *S. Louis*, p. 239, G. Paris, *Extraits.)*

*Au quau* jour. (1309, Fontevr., Mespied, A. Maine-et-Loire.)

— Employé ainsi adjectiv., et accordé avec un substantif qui ne représente pas l'antécédent il signifie souvent *de qui, de quoi* et se rapporte à un antécédent exprimé immédiatement avant dans la proposition précédente :

N'onques ne li oui nomer le diable, *li queus* nons est bien espandus par le roiaume. (JOINV., *S. Louis*, p. 225, G. Paris, *Extraits.)*

Nus chevaliers, ne povres, ne riches, ne puet revenir qu'il ne soit honis s'il laisse en la main des Sarrazins le pueple menu Nostre Seigneur en *la quel* compaignie il est ales. (ID., *ib.*, p. 265.)

— *Lequel,* pronom interrogatif:

L'empereres apele nos François natures :
*Liques* vaura ocire ce paien desfaé ?
(*Fierabras*, 5984.)

Sont eles bien ? Que vous en sanle ?
*Li quiex* commanchera ?
(A. DE LA HALLE, *Jeu de Robin et Marion*, p. 387, Coussemaker.)

*Liques* est Guinemanz qui tient Chatel Landon ?
(*Floov.*, 1437.)

— Employé dans l'interrogation indirecte :

Ço ne seit *li quels* veint ne quels nun.
(*Rol.*, 2567, Müller.)

Savoir *li quel* furent cacié
Quel refusé, quel essillié.
(*Troie*, B. N. 375, f° 114[d].)

Nos somes en contanz et en poine d'eslire l'un de nos, ne nous ne somes pas si saige que nos saichons de tout cest pueple *li quiels* nos seroit plus profitables. *(Merlin,* B. N. 747, f° 100[b].)

— Neutral., ce que :

Or vous demant je, fist il, *lequel* vous ameriies mieus, ou que vous fusses meseaus, ou que vous eusses fait un pechié mortel. (JOINV., *S. Louis,* p. 227, G. Paris, *Extraits.)*

**LEROT,** s. m., loir gris :

Souris, musettes et *lerots. (Nouv. fabr. des excell. traits de verité*, p. 95, Bibl. elz.)

Glis, iris, un loir ou *loirot. (Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

**LESCHE**, mod. laiche, s. f., plante de la famille des cypéracées :

Assez i ot et jounc et *lesche*.
(*Joufrois*, 1926.)

Et n'y croistra que jonc et autres choses appellees en lombart paverie et quadrelle, et en françoys *lesche* et roseaux, et autres herbes de palus grosses et pleines d'eaue. (P. DES CRESCENS, *Prouffitz champ.*, f° 88 v°.)

Cf. l'article ESQUE, III, 557[a], dont les exemples doivent être reportés ici après avoir corrigé l'*eske* et l'*esque* en *leske, lesque*.

**LESE**, adj. f., blessée, violée :

Haulte trahison dicte *leze majesté.* (1349, *Stat. de l'ordre de S. George*, Dupuy, CX, f° 5 v°, B. N.)

Pour criesme de *lese majesté*. (1353, *Accord*, ap. Deseille, *le Pays boulonnais*, p. 281.)

Convaincus de crime de *leze majesté* envers nous. (30 août 1410, *Ord.*, IX, 532.)

*Laize* majesté. (Juill. 1481, *Ord.*, XVIII, 656.)

Charles V pardonna une faute capitale au premier chef de *l'eze* majesté quand tous les Etats d'Espaigne se rebellerent contre luy. (BODIN, *Rep.*, III, 7.)

**LESER**, v. a., porter atteinte à :

*Leser*, v. To hurt, wound, annoy, offend. *Leser* la majesté, commit high treason. (COTGR.)

**LESION**, s. f., action de léser; anc., par extens., tort, dommage :

Et li autre alerent noncier
Au duc cum cil esteit veuz,
Qui par sus Seine esteit venuz
Senz sei moillier, senz *lesion*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7741.)

Et pourchaceroit en bone foi leaument sans *lesion* doner. (1261, *Accord*, A. N. J 1124, pièce 2.)

*Lesiun*. (1274, Fontevr., Marmout., A. Maine-et-Loire.)

En grande *lezion* de nostre royale Majesté. *(Lett. de Louis X*, 14 juill. 1315.)

Et parti hors de ma jurisdiction ou tres grant esclande et *lesion* de ma dicte justice. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 27[a], éd. 1479.)

— Changement morbide quelconque survenu dans les organes; blessure, dommage physique :

*Lexion*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 39[c].)

**LESSIVE**, mod., v. LEISSIVE.

**LEST**, s. m.

Cf. LEST, IV, 762[a], dont la définition doit être rectifiée en : poids, charge.

**LESTAGE**, s. m.

Cf. IV, 762[b].

**LESTE**, adj., qui se meut avec légèreté ; par extens., élégant:

Boutons pour yver et esté
De toutes façons beaux et *lestes*.
(*Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des XV et XVI[e] s., I, 103.)

— Adroit, prompt à trouver des expédients :

Et se mirent cinquante ou soixante de compaignie, tous gens *lestes*, bien deliberez de mettre quelque belle entreprise a chef. (E. PASQUIER, *Rech.*, VI, 22.)

**LESTEMENT**, adv., d'une manière leste :

*Lestement*. Quickly, nimbly, actively, with great agility ; lively, merrily ; also, neatly, quaintly, curiously. (COTGR.)

**LESTER**, v. a.

Cf. IV, 762[b].

**LETHARGIE**, s. f., état dans lequel on semble mort, étant sans haleine et sans pouls :

Qui dort en *letargie*.
(THIB. DE NAV., *Chans.*, ms. Berne 231, f° 8.)

*Lestargie, lestarge. (Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 5 v°.)

*Lietargie. (Ib.*, f° 10 v°.)

Comme personne en *etargie*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 2[a].)

*Lytarge. (Platine de honneste volupté*, f° 35 r°.)

*Litargie. (Jard. de santé*, I, 419.)

Il va tomber en maladie
D'une pesante *lethargie*
En laquelle estoit assommé.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 35 r°, éd. 1597.)

— Extase mystique :

Mais l'amoureuse *litargie*
Dont mes cuers est feruz et tains.
(*Mir. de N.-D.*, II, 216.)

Cf. LETARDIE, IV, 762[c] et LITARGE, V, 3[a].

**LETHARGIQUE**, adj., qui tient de la léthargie :

*Litargique*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurg. Albug.*, ms. de Salis, f° 175[c].)

— Adj. et subst., qui est en léthargie :

Ele exite les *letargiques*
Et si cure les ydropiques.
(*Poeme moralisé s. l. propr. des choses*, XXVIII, 22, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 457.)

Comme un dormeur *lethargique*.
(O. DE LA NOUE, *Poés.*, p. 156.)

**LETHIFERE**, adj., qui cause la mort :

*Letifere* venin. (J. DE BARRAUD, *Ep. de Guerrara*, éd. 1584, dans *Dict. gén.*)

**LETRE**, mod. lettre, s. f., signe alphabétique par lequel on figure chaque son du langage :

Roval que *letres* apresist.
(*S. Leg.*, 18.)

Tant aprist *letres* qui bien en fut guarnit.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 7[d].)

L'uns l'enseyned...
Et *lettra* fayr en pargamin.
(ALBERIC, *Alex.*, 88.)

B, dist li lous, la *letre* vei.
(MARIE, *Fables*, LXXXI, 6, Warnke.)

*Latre. (Serm. de M. de Sully*, Expl. du Pat.)

Ces .VII. livres commence l'on
Par les .VII. *lestres* de son non.
(GEFF., *.VII. est. du monde*, B. N. 1526, f° 1[a].)

— *La longue letre*, le grand I de l'alphabet romain :

Et parce que ladicte piece n'estoit assez large pour couvrir l'huis de l'entree, a icelle estoit attachee une demie piece de

l'apotheose, ou canonisation des quatre evangelistes et martyrs, saincts Louchard, Ameline, Anroux, et Aymonnot, faisants *la longue lettre*. (*Sat. Men.*, Pièc. de tapiss., éd. 1593.)

— *Par toute letre*, sans omettre une seule lettre du mot, et fig., d'une façon absolue :

Maleureux suis *par toute lettre*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VI, 223.)

— *N'y entendre letre*, n'y rien comprendre :

Le plus rusé *n'y entend lettre*.
(*Fontaine d'amours*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 19.)

— *Apprendre a letre*, enseigner la lecture, les lettres :

Saint pere, je tuay mon maistre,
Qui me devoit *apprendre a lettre*.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 39.)

— *Mettre a letres* ou *a letre*, envoyer à l'école de grammaire, pour y apprendre les lettres de l'alphabet, par extens., pour y être instruit :

*A lettres* l'*ad* ses peres *mis*.
(*Vie de saint Gilles*, 45.)

Illoques *fui a letres mis*.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 5327.)

Et vout qu'il *fust a letres mis*.
(*S. Alex.*, XIII^e s., 83, Rom., VIII, 170.)

Dou fil Girart car en aiez merci,
*Mait* le *as laittres* por Deu qui ne menti,
Si proiera ades sire por ti.
(*Jourd. de Blaivies*, 698.)

Quant fui petis, des que je soi aler,
*Mis fui as laittres*, por iestre plus senez.
(*Gaydon*, 70.)

Cest enfant con moinne vestez,
Puis vueil qu'*a lettre* le *mettez*.
(*Mir. de N. D.*, III, 116.)

A ses .VII. ans *fu a la lettre mise*.
(*Yde et Olive*, dans *Esclarm.*, 6316, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, LXXXIII.)

— *Escoler de letres de grammaire*, instruire :

Et Moises l'ermite l'ot doctriné,
De *letres de gramaire* l'*ot escolé*.
(*Aiol*, 273.)

— *Savoir de letre*, être instruit :

Pour ce dis ci l'en enmenrez,
Car je vueil que *sache de lettre*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 125.)

— Inscription, légende :

Garde que lises an tex guise
Ceu que la *lostre* te devise.
(*Caton*, Brit. Mus., add. 15606, f° 114^b.)

En sa bouche un escript tenoit
Dont la *lettre* ainsi contenoit.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 5393.)

— Expression textuelle :

Sulunc la *letre* des escriz.
(MARIE, *Fabl.*, II, 1, Warnke.)

— *A la letre*, au sens propre :

Car sachies que cist nobles songes,
Ou fauce glose voles metre,
oit estre entendus *a la letre*.
(*Rose*, 6631.)

— *Prester a la letre*, exagérer :

Cette regle, cet ordre du bransler de leur aisle, par lequel on tire des consequences des choses a venir, il faut bien qu'il soit conduit par quelque excellent moyen a une si noble operation, car c'est *prester a la lettre* d'aller attribuant ce grand effect a quelque ordonnance naturelle sans l'intelligence, consentement et discours de qui le produit. (MONT., II, XII, f° 192 v°, éd. 1588.)

— Écrit qu'on adresse à une personne absente pour lui communiquer ce qu'on ne peut lui dire de vive voix ; par extens., acte expédié sous un sceau :

Vostre *lactre* et nostre seel.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. add. 15601, f° 22^d.)

Cele qui fist les *lettres* a Karlon envoiier.
(J. BODEL, *Saisnes*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 328 21.)

A tous celz ki ces *letres* veront. (1234, A. N. Mus., vitr. 42, pièce 233.)

Nous avons fait seeler ces presens *lestres* de nos seas. (Juill. 1262, Mouzon, H 158, A. Ardennes.)

Ces *leitres*. (1272, Bercé, A. Sarthe.)

Une *leiltre*. (1284, Buzay, A. Loire-Inférieure.)

Ces *lestres*. (Sept. 1299, la Madel., A. Loiret.)

Faisons savoir a tous chieus ki ces presentes *laitres* venrront et oront, ke... (1333, *Pièce à l'appui de comptes*, Original sur parchemin, A. Tournai.)

Il fit une une depeche au duc, et donna quelques jours apres unes *lettres* a La Fin, pour la lui porter. (PASQ., *Lett.*, XVII, 4.)

— *Letres closes*, fig., ce qui reste inconnu :

Si cela est vrai ou non, ce me sont *lettres closes*. (PASQ., *Lett.*, VII, 10.)

De vous dire comme les choses se passerent dans la ville, ce me sont *lettres clauses*. (ID., *ib.*, XVI, 2.)

— *Letre pendant*, lettre à laquelle le sceau est fixé par un cordon :

*Letres pendanz* envoia par toutes ses terres. (*Guill. de Tyr*, V, XIV.)

— Diplôme :

J'ay tousjours ouy dire que contre forts et contre faux ne valent ne *lettres* ne sceaux. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 20.)

— Obligation, cédule :

Je doy a un homme sur *lettre*
Environt vint livres tournois.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 186.)

— Fig., sécurité, assurance, permission :

On n'a pas *lettres* de tousjours vivre.
(XVI^e siècle, *Adages françois*.)

Et que quant a estre exemts de tel danger, nous n'en avons point de *lettre*, sinon qu'autant qu'il nous fera la grace de marcher sous sa crainte. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XI.)

Ce medecin estant appelé a un malade, et ne sçachant qu'y faire, pria un sien voisin, qui se mesloit de bailler quelque recepte, d'ordonner quelque chose ; qui luy va respondre qu'il n'en feroit rien, parce, disoit il a ce medecin, que je n'ay pas de *lettre* de tuer comme vous. (G. BOUCHET, *Serees*, X.)

— *Avoir belle letre*, être bien avancé :

Quand le varlet se desbanda,
La tromperie peut bien congnoistre.
Fut estonné quand regarda,
Et vit bien que c'estoit son maistre.
Pensez qu'il en *eut belle lettre*,
Car il parla lors a bas ton,
Et, pour sa peine, sans rien mettre,
Il eut quatre coups de baston.
(*Poés. attrib. à Villon*, La Repeue franch. des gallants sans soulcy.)

Je scay bien, tu me l'as ostee
Ma bourse, j'en *ay belle lettre*.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 154.)

Je suis clerc tonsuré et en *ay belle lettre*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XV.)

— *Sans letre*, sans en demander la permission :

En son vivant poete satyrique,
Hardi *sans lettre*.
(J. BOUCHET, *Epist. de P. Blanchet*.)

— Syn. de parole :

Addressez hardiment ces *lettres* a d'autres. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 65, éd. 1602.)

Monsieur se teut a cela, et n'en parla plus, sachant bien que c'estoit a luy a qui ces *lettres* s'adressoyent. (DES PER., *Nouv. recreat.*, du gentilhomme qui avoit couru, f° 122 r°, éd. 1564.)

— Connaissances que procure l'étude des livres :

Lequel estoit homme de bon lieu, et d'assez bonnes *lettres*. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, De Teiran, f° 132 v°, éd. 1564.)

Loys de Berquin, homme de grandes *lettres*. (TH. DE BEZE, *Hist. eccl.*, t. I, p. 7.)

Le prestre, qui avoit quelque peu de *lettres* en la teste. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, X, IV.)

— *Bonnes letres*, belles lettres :

Enseigner tant la theologie que la philosophie et autres *bonnes lettres*. (PASQ., *Recherch.*, III, XXIX.)

Cf. IV, 763^c.

**LETRÉ**, mod. lettré, adj., qui a des lettres, de la littérature :

Que je ne suis clors ne *lotrez*.
(HUG. DE BERZÉ, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 103^b.)

Monstre ke tu ies bien *letres*.
(RENCLUS, *Carité*, CXVI, 5.)

Roy ou prince quant il ne est *lectré*, resemble entre les autres ung asne couronné. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 185^d.)

Homme *lettré*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, VI, 10.)

Ledit maistre Loys est ung homme vertueux et *lecteré*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I^er et de Marg. d'Autr.*, I, 33.)

— Substantiv., celui qui a des lettres ; partic., dans l'anc. lang., clerc :

Si plest sursist d'yglise contre lai u *lettrez*.
(GARN., *S. Thom.*, 2341.)

Li roi, li cunte e li *lettré*.
(*Vie de S. Thomas*, f° 2 v°, 44, A. T.)

Sainz Gregories li bons *letrez*.
(*Vie de S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 98, 13.)

Tuit l'aiment, et lai et *lettré*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXIX, 11.)

Cf. IV, 763[c].

1. **LEUR**, pron. pers. de la 3[e] personne.

Cf. LE 3, subdiv. *lor*, t. IV, p. 748[b], et lisez comme exemple le plus ancien :

Et lor peccatum *lor* dimisit. *(Fragm. de Valenc.*, v°, l. 4.)

2. **LEUR**, adj. possess., qui est à eux, à elles :

*Lor* peccatum. *(Fragm. de Valenc.*, v°, l. 4.)

Il fut *lur* sire, or est *lur* almosners.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 25[d].)

Por le salu de *luer* armes. (Août 1273, Sept Fonts, A. Allier.)

— Subst., ce qui est à eux, à elles :

Moult lor convient soffrir dolor,
Ains que gens lor doignent du *lor*.
(*Rose*, 8020.)

Eux donc, revenant a la guerre, firent des cordages en coupant les cheveux de toutes les femmes du pais, sans que les princesses y epargnassent les *leurs*. (AUBIGNÉ, *Fœneste*, III, 15.)

— Au pl., leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés :

Belle chose leur sembloit que les *leur* regnassent a Rome. (BERS., *Tit.-Live*, B. N. 20312[ter], f° 29 v°.)

**LEURRE, LEURRER**, mod,, v. LOIRRE, LOIRRER.

**LEVAIN**, s. m., morceau de pâte légèrement fermentée, dont on se sert pour faire lever la pâte du pain :

De ce dist sainz Paules : Un pau de *levain* mainet tote la masse. *(Job*, p. 442.)

A dolour usons nostre pain ;
Diables i mist trop *levain*.
(RENCLUS, *Miserere*, XIII, 10.)

Wastiaus, micces, pains a *levains* et pain c'on dist tourte. (XIII[e] s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 4 r°, A. Tournai.)

— Par extens., pâte :

De voz *levains* ne de vos miches
Ne scé que vous dites, ma dame.
(*Mir. de N.-D.*, III, 176.)

— Fig., ce qui est capable d'exciter, comme par une fermentation, les passions, les sentiments, les doctrines, soit en bien, soit en mal :

Li *levains* de malice et de felonie. *(Serm. de S. Bern.*, 9, 12.)

Or ne di mais ke vilains soie
Plus de toi, car jou te diroie
Tel mot ou trop a de *levain*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXX, 10.)

Car tuit tenoient du *levain*
Du pechié de leur premier pere.
(*Mir. de N.-D.*, III, 267.)

Je vous asseure qu'il n'est aux hommes que d'avoir femmes qui en tiennent tant soit peu ; cela est *levain* de perfection. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 193, éd. s. d. n. l., 439 p.) Impr., *levian*.

**LEVANT**, adj. m., *soleil levant*, soleil qui paraît le matin à l'horizon :

Turnet sun vis vers le *soleill levant*.
(*Rol.*, 3098.)

Mener laigne prise a Escaud, devant *soleil levant*. (19 juill. 1351, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

— *A lune levant*, au lever de la lune :

Je monteray a cheval *a lune levant*, pour les suivre. (6 mars 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 577.)

— T. de féod., qui se lève (de son lit) ; *homme levant et couchant*, homme domicilié, par opposition à aubain ou étranger :

Enpres il vient a l'evesque d'Orliens et dist qu'il estoit de sa jostice, et *cochanz et levanz* en sa terre et voirs ere. *(Liv. de Jost. et de plet*, p. 307.)

Il doivent aler fere la semonse a son ostel la ou il est *couchans et levans*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 69, Am. Salmon.)

— S. m., côté de l'horizon où le soleil se lève ; région située au levant, spécialement les côtes d'Asie Mineure et d'Égypte :

Ay advisé... les envoyer en *Levant* cercher leur adventure. (1528, *Négoc. de la Fr. dans le Lev.*, I, 137.)

En toutes les armees qui se conduisoyent du pays de *Levant* l'une des plus grandes forces consistoit aux elephans. (MONT., II, XII, p. 300, éd. 1595.)

— Vent d'Est :

Se nul vent se levoit, *levant* ne tramontan.
(NIC. DE VERONE, *Pharsale*, 2147, H. Wahle, *Ausg. und Abh.*, LXXX.)

Cf. IV, 767[b].

**LEVANTIN**, adj. et s., originaire du Levant, des côtes de l'Asie Mineure ou de l'Égypte :

D'autant que les histoires du peuple *levantin* m'asseurent du contraire. (THEVET, *Cosmogr. univ.*, f° 205 r°, éd. 1575.)

**LEVE**, s. f.

Cf. LIEVE 1, t. IV, p. 778[c], et LIEVE 2, p. 779[a].

**LEVÉ**, s. m., syn. de levée, en t. de jeu :

Pour ce jeu nous ne volerons pas : car j'ai faict un *levé*. (RAB., *Garg.*, V.)

**LEVE CUL (A)**, loc. adv., en se levant de la place où on est posé ; t. de fauc., *voler a leve cul*, attendre que le gibier se lève, pour fondre dessus :

Cette sorte de voler se dit, a la source, ou *a levecul*, ou a la couverte, en nos termes : qui est proprement le naturel des autours de voler ainsi. (DESPARRON, *Confer. des fauc.*, p. 31.)

**LEVEE**, s. f., action de lever, de se lever :

Lors se lieve la damoiselle et se appareille au mieulx que elle peult, si vient devant Lancelot bien en point... Et quant il la voit, si lui dit que bien soit elle venue. Certes je suis moult joyeux de vostre *levee*, car j'en ai moult grant mestier. *(Lancelot du Lac*, 2[e] p., ch. CXIX.)

Advint que Thibaud entra un matin, sur la *levee* du soleil, en la chambre ou estoit ce garderobbe. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, I, IV.)

— Action de retirer :

Apres la honteuse *levee* du siege de Senlis. *(Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 171, éd. 1593.)

— Action de recueillir, de ramasser :

Nostre maison de Belleville en champart, avec toutes les rentes, les *levees*, issues et appartenances d'icelle. (1357, *Reg. du chap. de S. Jean de Jerus.*, A. N. MM 28, f° 64 v°.)

— Par extens. :

Par les coustumes passees il se puet dire et conjecturer que oudit traictié de la paix les conseilliers des deux parties en paroles seront moult humbles, mais au baissier des lances, il feront une grant *levee* de boucler, c'est assavoir grans choses demandant l'une partie et l'autre de rayson et d'equité, non pas offrant la moitié. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 93.)

— Anc., somme qu'on paie :

Mais met tout a une *levee*.
(RENCLUS, *Carité*, CLXIII, 10.)

— Remblai de terre le long d'une rivière :

Et ne se pouroit conserver et garder sans faire bastils, chevrettes et *levees* pour empescher le cours et impetuosité d'icelle riviere. (1537, *Avis des officiérs de la maistrise d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 8 v°, A. Loiret.)

— T. de jeu de cartes, coup qu'on a gagné :

Hasart ! dit mors a cheste moie,
Cheste *levee* sera moie.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXXII, 7.)

Cf. IV, 767[c].

**LEVEIS**, mod. levis, adj., qui se lève :

Cloent la porte, tornent le pont *levis*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 152[d].)

Tout est vo moison arse et vo pont *leveis*.
(*Aiol*, 6074.)

Pont *levais*. (1355, *Hist. de Nîmes*, Preuv., II, 169[a] ; DUC., *Pons-levator*.)

Pont *leveys*. (1355, *Cartul. Regniac.* ; DUC., *Pons-levator*.)

Pont *levich*. (1506, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **LEVER**, v. — A., mettre plus haut :

Cum l'*an levad* sus en la cruz.
(*Pass.*, 281.)

*Levet* sa man, sil benedis.
(*Pass.*, 467.)

*Lievet* sa main, sur lui fait un signacle.
(*Rol.*, 2848.)

Pour cordele a *lever* les cloyes de l'avalison et les grius des relais du vivier. (1344, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 96.)

— Fig., anc., pousser, entonner :

Li quarz lo duyst corda toccar,
Et rotta et leyra clar sonar,
Et en toz tens corda temprar,
Per se medips cant ad *levar*.
(ALBERIC, *Alex.*, P. Meyer, I, 8, 100.)

Trestut issi cum vos oez
*Fu* sempres granz li criz *levez*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1665.)

*Levent* cantiques et doux champs.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 267.)

— Retirer (ce qui est posé à une place) :

Les dras *fuz levet* dum il esteit cuvert.
(*Alexis*, XIe s., str. 70a.)

Dunkes gisoit une piere enmei cui il proposerent *leveir* el edifice. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 73.)

Quant les taubles *furent livees*
Et il orront lor mains lavees.
(*Vie des Pères*, Ars. 3541, f° 65a.)

Et d'un sizeau *leverent* la sarrure de l'arche dudit curé. (1457, A. N. JJ 189, f° 62.)

— Au réfl., même sens :

Marchandise vendue *se* doit *lever* dedans vingt jours. (*Coust. de Vermandois*, rédig. par Christ. de Thou, B. Faye et J. Viole, CCLXXVII.)

— Anc., décamper :

L'empereur ainsi que de coustume, n'en fit compte ; et *se levant* de S. Denis, prit le chemin de Sens pour aller au devant de Pepin. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 5.)

— A., dresser (ce qui est couché, penché, etc.) :

Li ber l'enpaint par grant airoison,
Jambes *levees* l'abati el sablon.
(*Aymeri de Narb.*, 2814.)

Et cil la vait aus jambes prendre
Se li *a levees* amont,
Les genous lui hurta au front.
(*De Constant du Hamel*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, IV, 192.)

*Levez* le pont.
(GUY DE CAMB., *Barlaam*, B. N. 24366, p. 225a.)

— Réfl., se mettre debout quand l'on est assis, étendu, accroupi :

Christus Jesus den[z] *s'en leved*.
(*Pass.*, 117.)

Ains que Porrus *se liet*, par le nasel le prent.
(*Rom. d'Alex.*, f° 49b.)

Et cil est trestouz coiz remes,
Qui volontiers *se fust leves*.
(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 27.)

Quant li Normant entendirent la parole de Guide, il furent moult dolent, et li prierent qu'il *se live* de terre. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, III, 28.)

Je *me lievai* estant de luy pressee,
Du papier prins...
(*Deux epist. a Mad. Ysabeau*, ap. Joly, *Poésies inéd. des XVe et XVIe s.*, p. 84.)

— N., ressusciter :

Car lors veum pur verité,
Ke ci sunt morz resuscité,
E ben savum en ceste guise
Ke tuz *levrum* au grant juise.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1591, Koch.)

— A., t. de chasse, faire partir le gibier de l'endroit où il est posé :

Cil qui devant ierent alé,
*Avoient* ja le cerf *levé*.
(CHREST., *Erec et Enide*, 117, Fœrster.)

Entre les autres l'a plus chier,
Quant la beste *lieve* de place.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 150.)

— Ramasser, recueillir :

Lesquels quinse saus je wel ke li dite eglise prenge et *lieveche* kaskun an. (1292, *Chartes d'Aire en Art.*, Wailly.)

Vous n'avez pas touz trois envie
De perdre voz rentes a vie,
Mais de les *lever* longuement.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, VIII, 55.)

— Prendre sur une certaine quantité :

Pour une robe que madicte dame avoit fait *lever* ches... (1480, *Compte de tut.*, f° 59a, A. Finistère.)

— Par anal., réunir :

Si kemanda on as messages que il *livaissent* vaissiaus a passer .IIII. m. chevaliers et leur harnas et c. m. hommes a pié. (ROBERT DE CLARY, p. 8, Riant.)

— *Levé*, part. passé, gonflé par suite de la fermentation, en parlant de la pâte où on a mis du levain :

Pain *levei*. (*Ens. p. apareil. viand.*, B. N. l. 7131, dans *Viandier de Taillev.*, p. 123.)

.I. pain d'orge mal cuit, mal fet et mal *levé*.
(*Doon de Maience*, 1202.)

Cf. IV, 768b.

2. **LEVER**, s, m., action de se lever du lit :

Tousjours premier estoit on *lever* du bon Pantagruel. (RAB., *Liv. cinq.*, XXVI.)

**LEVIATHAN**, s. m., animal monstrueux de la Bible ; selon les démonographes, grand animal de l'enfer :

*Leviathan*. (*Mist. du Viel Test.*, I, 19.)

*Levitan*, l. levitan ; c'est Lucifer, prince d'enfer. Item *levitan* est un serpent tortueux en eaue. (1464, LAGADEUC, *Cathol.*)

**LEVIER**, s. m., barre longue, inflexible, fixée dans le point d'appui, et destinée à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps ; dans l'anc. lang., d'une manière générale, forte barre de fer ou de bois :

Botent o mains et o *leviers*.
(*Eneas*, 1143.)

Sore lor corent a fus et a *leviers*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 201c.)

Il lor cort sus, entese le *levier*.
(RAIMB., *Ogier*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 144, 31.)

S'or devenons come garçon archier,
Mes prendre as poinz et tuer d'un *levier !*
L'an le nos doit moult vilment reprochier.
(*Girart de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 338, 15.)

.VI. *liviers* pour lever les pelz a la Porte saint Aignan. (1419-1421, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, Despence, XXXIV, A. Orléans.)

A tout leurs fourches et *levyers*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 114 r° ; IV, 327, Soc. Hist. de Fr.)

**LEVIS**, mod., v. LEVEIS.

**LEVITE**, s. m., Israélite de la tribu de Lévi, voué au service du temple :

Mais li *levite* le firent lentement. (*Rois*, p. 389.)

**LEVITIQUE**, adj., du lévite :

Et je m'en croy en un autre bon code
Faict pour Levy et estat *leviticque*.
(EDMOND DU BOULLAY dit LORRAINE, *Combat de la chair et de l'esprit*, f° 28 v°, éd. 1549.)

— S. m., troisième livre du Pentateuque :

Les promesses faictes en *Levitice*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VI, 45.)

**LEVRAUT**, s. m., jeune lièvre :

Une perdrix et un *levraut* aussi.
(CL. MAROT, *Œuv.*, ep. au roy, I, 191, Jannet.)

Et tua de ses pieds dix ou douze que *levraulx* que lapins. (RAB., *Pant.*, XXVI.)

— Fig., *levraut au croc*, aubaine en perspective :

Il y a *levrault au croc*. There is some good prey to be caught, stuffe to be found, thing to be had. (COTGR.)

**LEVRE**, s. f., partie charnue qui forme extérieurement le contour de la bouche :

Dolçor de mel apeleid [il] mes *levres*.
(*Cant. des cant.*, 25.)

Am las *lawras* li fai talier.
(*S. Léger*, 157.)

La *labia* li restaurat.
(*Ib.*, 181.)

De mes conchies *lavres* mover.
(*Lég. de Theoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 473, 3.)

*Leivre*. (*Serm. du XIIIe s.*, ms. Cassin, f° 97c.)

Tu euvrerais mes *leffres* (*Psaut. de Metz*, L, 16, p. 150.)

La meure la main qui la tient
Teint, *neffres*, la bouche et le dent.
(*Des Proprietes des choses*, II, ch. XXIX, 19, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 475.)

Ne je n'ay cuer, foye, *liefre* ne dens.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 132.)

Petit menton, *lefres* et nez traitis.
(ID., *ib.*, V, 186.)

— Bord d'une plaie simple :

Les *levres* de la plaie. *(Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 50 v°.)

— Anc., bordure :

Il n'y avoit autre *leffre* ou bordeure fors celle couronne. *(Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 235 r°.)

**LEVRETTE**, s. f., levrier femelle :

Levriere ou *levrette*. (NICOT, 1606.)

**LEVRETTÉ**, adj., qui a la sveltesse du levrier :

*Levreté.* Kindled, as a young leveret. (COTGR.)

**LEVRIER**, s. m., chien à jambes longues, avec la tête et le corps menus et allongés, courant très vite et employé particulièrement à forcer le lièvre :

Ne s'i tenist ne lievre ne *levriers*.
(*Coronem. Loois*, 658.)

Ja le menjuent brachet et *leverier*.
(*Ami et Amile*, 2342.)

S'avoie un blanc *levrer*, le plus bel del siecle. *(Aucass. et Nic.*, 28, 38.)

La reine r'ot un *leverer*
Ki molt ert grant hardi et fer.
(HUON DE ROTELANDE, *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 26a.)

*Livrier.*
(*Pastour.*, CXXIV, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

*Levrers. (Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 112b.)

A la Marche l'an XXXIII (1333), le juedi apres la my aoust, vinrent Perros, Gehens, Gohyers, Houngrels, Thierris li filz le prebstre de Richiercourt, atout les chiens des biches et les petis *livriers*. (1333, A. Meuse, B 2396, f° 10 v°.)

*Livrier. (Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Laurent Russemet, paige de nos *leuvrier*. (20 janv. 1427, *Ord. du D. de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 327.)

Varlet de *leuvriers. (Ib.)*

**LEVRON**, s. m.

Cf. IV, 769c.

**LEVURE**, s. f.

— Anc., tumeur :

Beymont, fis dou roy Hugue, coucha malade, et ly monta au col une *leveure* mout laide. *(Gestes des Chiprois*, p. 216, Raynaud.)

Cf. LEVEURE, IV, 769a.

**LEXICOGRAPHE**, s. m., celui qui fait des travaux sur l'origine et la valeur des mots d'une langue :

Au livre du *lexicographe* grec. (H. EST., *Deux dial. du nouv. lang. franç-ital.*, éd. 1578, dans *Dict. gén.)*

**LEXIQUE**, et anc. **LEXICON**, s. m., dictionnaire des formes rares ou difficiles, ou des mots plus particulièrement employés par un auteur :

Tu as en l'estomac un *lexicon* farci
De mots injurieux qui donnent a cognoistre
Que mechant escolier tu as eu mechant maistre.
(P. RONS., *Œuv.*, *Od.*, LV, p. 425, Lemerre.)

**LEZARD**, s. m., petit saurien à quatre pattes courtes et grêles, à queue longue et flexible :

Une espreuve d'argent doré faicte en fasson d'arbre, en laquelle a ung *laisart* aussi d'argent doré, ayant une jaspe enchassé sur le doz. (18 sept. 1498, Ms. Bl. Mant., 49.)

— Adj., de lézard, de serpent, venimeux :

Satyriques trop envieux,
Escrivans de plume *lezarde*.
(CL. MAR., *Epistres*, excus. d'av. fait auc. adieux, p. 245, éd. 1596.)

Ta langue *lezarde*
Mignardement fretillarde.
(G. DURANT, *Ode*, I, v.)

L'un en mentant de sa langue *lezarde*
Mile brocars sur l'un et l'autre darde.
(L. LABÉ, *Elég.*, III.)

**LIACE**, mod. liasse, s. f., paquet de choses liées ensemble :

E out cent *liaces* de grapes secches. *(Rois*, p. 177.)

Une *liace* de perles ou il y a .XXI. fils et en chascun fil .xx. perles. (1328, *Invent. de Clémence de Hongrie*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. III, col. 312.)

Audit Cuillat pour avoir baillé une *liasse* de sercles et verges. (1438, *Compt. de Nevers*, CC 40, f° 21 v°, A. Nevers.)

— Lien :

Ledit Du Fresnoy l'avoit apporté (le procès) lyé d'une *lyache* de parquemin. (1399, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 79 v°.)

Cf. IV, 770a.

1. **LIAIS**, s. m., pierre.

Cf. LIOIS 1, t. IV, p. 792c.

2. **LIAIS**, s. m., tringle.

Cf. LIOIS 2, t. IV, p. 793a.

**LIAISON**, s. f.

Cf. LIOISON, IV, 793a.

**LIANT**, adj., anc., t. de cuis., qui lie, qui forme une liaison :

Et y mectes moyeux d'œufz bien batus, et soit bien *liant*. (TAILLEV., *Viandier*, p. 17.)

**LIARD**, s. m., ancienne monnaie de cuivre valant le quart d'un sou :

Il me dist qu'il portoit pour un *liart* de salade, et de la menuise de petits poissons, pour le souper de son maistre. *(Traduct. de Terence*, f° 22 v°, éd. 1578.)

Sans leur bailler un seul *liard*. *(Mém. de Féry de Guyon*, p. 33.)

**LIARDER**, v. n., anc., mendier, gagner misérablement, liard à liard :

*Liarder.* To beg, or get poorely, flowly, or by the pennie. (COTGR.)

**LIASSE**, mod., v. LIACE.

**LIBATION**, s. f., action de répandre du vin, ou une autre liqueur, en l'honneur d'une divinité :

Que faut il plus en nos *libations ?*
(GUILL. MICHEL, *Georg.*, f° 61 v°, éd. 1529.)

**LIBELLE**, s. m., anc., petit livre :

Uns *libelles. (Vie S. Hyrenei*, B. N. 818, f° 300 r°.)

Publier aucuns *libelles* diffamatoires contre le dit prince et evesque de Gurce. (J. LE MAIRE, *Tr. des schism.*, p. 4, éd. 1549.)

— *Ouir son libelle,* entendre ce qui vous concerne :

Messeigneurs parleront a part,
Puis vous *orrez* votre *libelle*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 30289.)

Cf. LIBELE, IV, 771b.

**LIBELLER**, v. a., t. de droit, rédiger dans la forme voulue :

Et si ordouna que touttes provisions du parlement *seroient libellez...* (WIELANT, *Antiq. de Fland.*, Corp. Chron. Flandr., IV, 166.)

Si l'exploit *est libellé*. (1539, *Ord.*, Isambert, XII, 614.)

*Libeller.* To declare upon an action of trespasse, debt covenant etc, as under Libelle. (COTGR.)

**LIBERAL**, adj., qui convient à un homme de condition libre :

Operations *liberaulz*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 358b.)

Zenon tout au commencement des livres de la republique, declaroit inutiles toutes les *liberales* disciplines. (MONT., II, XII, p. 330, éd. 1595.)

— *Arts liberaux,* ceux qui exigent une grande et perpétuelle intervention de l'intelligence :

Les .VII. *arz liberax*.
(*Dolop.*, 1402.)

Iceste est la droite reison
Par coi *arz liberaus* ont non.
(*Ym. du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 12a.)

— Qui aime à donner :

Si fu li duz reis *liberaus*
Si vers saintes genz comunaus...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 42025.)

C'ert des clers li plus *liberaus*,
Tant par avoit *liberau* cuer.
(*Chancel. Phil.*, Brit. Mus., Harl. 4333, f° 98b.)

Larges et *liberaus*. *(Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 20d.)

— Par extens. :

Estre *liberal* de sa vie. (A. DE BOURDEILLE, *Du maniem. de la guerre.)*

Cf. IV, 771c.

**LIBERALEMENT**, adv., d'une manière libérale :

Jamais nul plus *liberallement* ne donna audience a ses serviteurs et subjectz. (COMMYNES, *Mém.*, V, IX, Chantelauze.)

*Liberaument. (Euryal. et Lucr.*, f° 73 v°.)

Cf. LIBERALMENT, IV, 772ª.

**LIBERALITÉ**, s. f., disposition de celui qui aime à donner :

*Liberalitez* est une vertus qui done et fait benefices. (BRUNET LATIN, p. 409.)

De me pure *liberaulitez*. (1299, *Ch.*, Martene, *Thes.*, I, 1310.)

Par la grant *liberalité*
Du sauveor.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 190ª.)

De nostre *liberaulité* et plein pouoir royal. (1341, A. N. JJ 72, f° 203 r°.)

Cf. IV, 772ª.

**LIBERATEUR**, s. m., celui qui délivre :

A toy me rendz, mon seul *liberateur*.
(P. GRING., *Men. prop.*, sign. D4 v°, éd. 1521.)

Le *liberateur* du monde est annoncé avec une grande joye. (J. DE GAIGNY, *Serm. de Guerric.*, f° 105 r°, éd. 1546.)

— Adjectiv. :

Dieux *liberateurs*. (AMYOT, dans *Dict. gén.)*

**LIBERATION**, s. f., action de rendre libre, de délivrer :

Telle urine apparent avec aucuns bons aultres signez signifie *liberacion* et delivrance de la dicte enfermeté. *(Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, f° 82ᶜ.)

Pour son service, et *liberation* de la dicte province des incursions, oppressions et violences de ceux qui la troublent et perturbent. (19 juin 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 206.)

Cf. LIBERACION, IV, 771ᶜ.

**LIBERER**, v. a., rendre libre :

*Liberer*. Libertar, librar. (OUDIN.)

**LIBERTÉ**, s. f., pouvoir d'agir ou de n'agir pas :

Or lor donat Deus *livreteit*, ke il de lor greit et volsissent et poissent lo bien ellire. *(Serm. de sapient.*, dans *Dial. Greg. lo pap.*, p. 289.)

— Condition où l'individu n'appartient pas à un maître, où le citoyen ne dépend pas d'une autorité arbitraire :

Telles et semblables *libertes* et franchises. (1266, *Charte de franch. octr. à la ville d'Orgelet*, Tuetey, *Et. sur le dr. munic. en Fr.-Comté*, p. 189.)

*Libertey*. (1288, *Franch. de Poligny*, A. mun. Poligny.)

Il m'ait trait fuer et mis en franchise et en large *liberteit*. *(Psaut. de Metz*, XVII, 23.)

Cheaz qui estoient a Romme de partie des Gebellains voloient recupereir et r'avoir le regiment et les *liberteis* des status de Romme. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 78.)

**LIBERTIN**, s. m., celui qui s'affranchit de l'autorité de la religion, des croyances, de la discipline ; au XVIᵉ s., à Genève, membre d'un parti qui réclama la liberté civile contre la domination religieuse imposée par les calvinistes purs :

Nouvelle secte appelee *libertins*. (1542, dans *Dict. gén.)*

Cf. IV, 772ᵇ.

**LIBERTINAGE**, s. m., état du libertin :

*Libertinage*. Epicurism, sensuality, licentiousnesse, dissolutenesse. (COTGR.)

**LIBIDINEUX**, adj., qui s'abandonne aux désirs charnels :

Entreprise de voulenté *libidineuse*. *(Sept Sag.*, p. 3.)

La *libidineuse* chaleur
Qui vous met en ceste horreur.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 72.)

Cf. IV, 773ª.

**LIBRAIRE**, s. m.

Cf. LIBRAIRE 1, t. IV, p. 773ª.

**LIBRAIRIE**, s. f.

Cf. IV, 773ᵇ.

**LIBRATION**, s. f., au sens étymol., nivellement :

*Libration* et nivellement c'est tout un. (J. MARTIN, *Vitruve*, sign. B 4 v°, éd. 1547.)

**LIBRE**, adj., qui a le pouvoir de se déterminer sans subir aucune contrainte :

Et l'homme faict et rendu *libre*. *(Le livre des secretz pour la consolat. de l'ame*, B. N. 1052, f° 188 r°.)

Il a tousjours esté *libre* a Dieu de faire grace a qui bon lui asemblé. (CALV., *Instit.*, p. 744.)

— Fig. et par extens., *vin libre*, vin généreux :

L'amour, les *vins libres* et toute bonne chere. (J. DU BELLAY, *Œuvres*, II, f° 24 v°, éd. 1569.)

— En parlant du corps, du cœur, de l'esprit de l'homme, dont l'action ne trouve pas d'obstacle :

Que l'on voise hurtant
D'un pié *libre* la terre...
(J. DU BELLAY, *Œuv.*, II, f° 66 r°, éd. 1569.)

Arrivez a Tyr, *libres* de crainte, ils eurent... (MONT., I, XVII, p. 33, éd. 1595.)

— Par extens., qui se donne licence :

Aucuns trouvent ce livre trop hardy et trop *libre*. (CHARRON, *De la Sagesse*, 2ᵉ éd., préf.)

— En parlant de choses, qui n'offre pas d'obstacle ; *en air libre*, en plein air :

Ilz avoient accoustumé de vivre *en air libre* pur et ouvert. (AMYOT, *Vies*, Pericles, 66.)

— *Vers libres*, vers non astreints à une mesure uniforme :

Il vaudroit beaucoup mieux ne rymer point, mais faire des *vers libres*. (J. DU BELLAY, *Œuv.*, I, f° 30 r°, éd. 1569.)

— On trouve le doublet *libere :*

Je vous absolus et delivre, et vous rends francs et *liberes* comme par avant. (RAB., *Garg.*, L, 1542.)

Mais plutot qu'on se delibere
De devenir franc et *libere*.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasme*, sign. D iii v°, éd. s. d.)

— Exempt, affranchi :

Pareillement la societé de ecclesiastique est de plusieurs personnes *liberez* de macule criminelle. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, II, f° 10ᶜ, éd. 1495.)

**LIBREMENT**, adv., sans contrainte :

Nous ne voulons rien *librement*. (MONT., II, I, p. 212, éd. 1595.)

— On trouve le doublet *liberement*, formé sur *libere :*

Puissent licitement, *liberement* et francement ledit chemin esbouler. (1339, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 256 v°.)

... Le tout en l'absence de ceulx ausquelz appartiendront lesdits cuyrs, affin que plus *liberement* et sans crainte lesdits esgardz puissent faire leur jugement. (16 sept. 1540, *Ordonn. de l'échevinage d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, II, 613.)

1. **LICE**, s. f., t. de mar., pièce de bois qui couronne le bordage du pont d'un bateau :

Chicambaut, c'est une piece de bois qui sort du navire, yssant entre la fleche et la *lice*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 108.)

Cf. LICE 1, t. IV, p. 773ᶜ.

2. **LICE** ou **LISSE**, s. f., suite de fils verticaux, munis de mailles, où passent les fils horizontaux de la chaîne du métier à tisser ; *tapis de haute lice*, tapisserie où les fils de la chaîne, tendus verticalement, s'éloignent et se rapprochent verticalement :

La sale du grant palais estoit paree de *tapiz de hault liche* a ymages. *(Chron. de S.-Den.*, B. N. 2813, f° 474ª.)

De *haulte liche* y ot encor
Draps faiz de l'istoire de Troye.
(E. DESCH., *Getta et Amphitrion*, p. 7, Queux de S.-Eilaire.)

— Par extens., tringle en bois parallèle aux fils, d'une longueur égale à la largeur du tissu qu'on veut fabriquer :

Lire ici l'exemple d'Est. Boileau formant la 3ᵉ subdivision de l'art. LICE 4.

Et samble par l'inspection d'icellui drap, qu'il ait esté osté nouvellement des *lices* ou il avoit esté mis par les foulons... pour les appareillier. *(*1391, *Reg. du Chât.*, II, 172.)

Cf. LICE 4, t. IV, p. 774ª.

3. **LICE**, s. f., femelle d'un chien de chasse :

D'une *lisse* vus vueil cunter,
Ki preste esteit de chaeler.
(MARIE, *Fables*, VIII, 1, Warnke.)

Que chien ne *liesce* devenir.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte XI.)

Les euz out gros conme une *lische*.
(*Ren.*, Br. XIII, 775.)

Une *lisse* sauvaige luy avoit baillié les mamelles pour teter. (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, II, 17, f° 43 r°, éd. 1545.)

— Par injure, en parlant d'une femme :

Mal soit des chiens qi tant en engendrerent
Et pis des *lises* qi tant en alaiterent.
(*Enf. Vivien*, Richel. 1448, 527, p. 34, Wahlund.)

Quel trayson de femme coye !
Ha, fausse *lisse*, qu'as tu faict ?
(*Mist. du Viel Test.*, V, 348.)

Ha ! la traitresse ! la fauce *lice !* elle m'en a bien donné ! (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, V, 10.)

**LICENCE**, s. f., liberté de faire donnée par permission :

Madoc bailla les lettres que de l'aler contence,
Il les bailla lo pape quant il en out *licence*.
(GARN., *S. Thomas*, 112.)

Qu'il n'a mes congié ne *liscence*
De faire aus gens mal ne grevance.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 155ᵇ.)

Congié et *liscence* de... (1380, *Célest. de Limay*, Tourny, A. Seine-et-Oise.)

Se ce n'est par le *licensse* ou congié du prevost de le commugne. (7 fév. 1417, *Reg. aux publications*, 1408-1423, A. Tournai.)

*Lixance* d'aller, venir. (1456, A. N. P 1334⁸, pièce 10, f° 199.)

— Grade universitaire, intermédiaire entre celui de bachelier et celui de docteur, donnant le droit d'enseigner, de plaider, etc. :

Et ce faict sera procedé a bailler le degré de *licence* a celui qui aura repeté et comme dit est, se il est trouvé capable. (1534, *Réglem. provis. pour la faculté de décret*, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 684.)

— Liberté trop grande que prend quelqu'un ; liberté déréglée :

Sa noble ceinture nommee ceston que Dame nature lui forgea pour la restraindre de sa trop grande *licence* et volontaireté. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 32.)

La *licence* effrenee de la jeunesse. (RONS., *Od.*, l. Iᵉʳ, au lecteur.)

Il faut laisser a la *licence* amazonienne les traits pareils a cestuy ci. (MONT., III, v.)

— *Licence poétique,* liberté que prend un poète en s'écartant des règles exactes :

Et se l'en trouve aulcunes lignes feminines de diz sillaibes, c'est par *licence poetique.* (FABRI, *Rhet.*, II, f° 3 v°.)

Cf. IV, 774ᵇ.

**LICENCIÉ**, s. m., celui qui a pris le grade universitaire de la licence :

Richard Bonhomme, *licencié* en loys et decret. (16 mars 1349, *Lettres de non prejudice de l'Escolastre de Tournay*, chartrier, A. Tournai.)

**LICENCIEMENT**, s. m., action de licencier, de congédier :

Laquelle (armée des princes) apres le *licenciement* de la nostre, prist plusieurs petites places. (CASTELNAU, *Mém.*, I, 244, an 1569.)

**LICENCIER**, v. — A., congédier, renvoyer dans ses foyers :

Quant messire Pierres de Craon se vit ainsy *licensiez*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, f° 123 v° ; III, IV, 21, Buchon.)

Il plaise a Vostre Alteze les adhorter affin qu'ilz se veuillent emploier a poier et *licentier* les soldatz walons. (14 juin 1577, *Correspond. de Philippe II*, t. V, p. 745, Gachard.)

— Anc., congédier en général :

Ne les *licentier* (les domestiques) et mettre hors de leursdicts services sans leur bailler aussi acte de l'occasion de leur congé. (1565, *Edict du roy pour contenir les serviteurs*, Variét. hist. et litt., VI, 207.)

Un pere envoyant son fils, ou en la cour, ou aux etudes, ne laisse pas de pleurer en le *licenciant*. (FRANÇ. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. I, c. XI.)

La nuict estant venue, et l'empereur l'*ayant licentié*, il revint en son logis. (URFÉ, *l'Astree*, II, 12.)

— Réfl., prendre congé :

Et *m'estant licencié* de madicte dame le sabmedy ving troizieme de ce mois, j'arrivay a Nancy. (27 févr. 1577, *Correspond. de Philippe II*, t. V, p. 794, Gachard.)

J'iray *me licencier* demain au matin de ces seigneurs et partiray apres demain. (23 juillet 1598, D'OSSAT, *Lett. à M. de Vill.*)

— A., donner licence à, autoriser :

La dicte doctrine (de Luther) *licencioit* assez gentiment les personnes, et mesmes les ecclesiastiques, au mariage. (BRANT., *Des Dames*, IX, 680, Lalanne.)

— *Licencier a,* avec un nom de chose pour sujet, donner, inspirer (à qqu'un) la licence de :

Les miseres et calamitez des guerres passees *ont licentié* une infinité de personnes, qui de leur naturel estoient assez despravez et corrompuz, *a* commectre plusieurs crimes et delicts. (23 nov. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 413.)

— Réfl., se rendre trop libre :

Tous les autres qui sont depuis survenus *se licencierent* ou en paroles ou en abondance de metaphores trop hardies, ou en une negligence de stile. (E. PASQ., *Rech.*, VIII, 3.)

Chastier ceux qui *se licencieront* d'y contrevenir, pour quelque chose que ce soit. (22 janv. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 718.)

Retenir les esprits de ceux qui *se licencient* par trop contre ce qui est de mon auctorité et du bien de mon service. (26 janv. 1597, *ib.*, t. IV, p. 681.)

— *Se licencier de,* s'affranchir de :

Au moyen de quoy plusieurs sur ces gages *se licentians de* l'obeyssance de Ferdinand, se soubmirent soubs celle de Jean. (PASQ., *Rech.*, VI, 27.)

— *Licencié,* part. passé, qui a reçu licence, autorité :

Jehans de Camphaing et demisielle Agnes de Ham, sa femme, souffissament auctorisee quant ad ce de son dit marit, d'une part, Jacquemon Crissenbiens et demisielle Maigne de Ham, sa femme et sereur a la dicte demisielle Agnies, *licensiye* aussi de son dit marit, d'aultre part, lesquels.... (*Chir. du 4 mai 1378*, A. Tournai.)

Et par tant que les dits deffendeurs, pour tant comme a un chacun puet toicher, doivent estre *licencies* de court. (1405, *Acte de procédure*, Justice de Bonneval, chastell. d'Yenville, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 15 v°, A. Loiret.)

**LICENCIEUSEMENT**, adv., en prenant trop de licence :

*Licencieusement* et a bride avallee. (CALV., *Inst. chrest.*, III, IV, 21, cité par le *Dict. gén.*)

Si bestes que d'endurer qu'on se moquast et se jouast aussi *licencieusement* d'eulx. (AMYOT, *Vies*, Pyrrhus, 28.)

**LICENCIEUX**, adj., qui agit avec licence, déréglé :

Il n'est rien de quoy je me soye des tousjours plus entretenu que des imaginations de la mort, voire en la saison la plus *licentieuse* de mon aage. (MONT., I, 20.)

— Libre :

Les autres (vers) marchant d'un pas *licencieux* et se contentant seulement d'un certain nombre que tu pourras faire à plaisir. (RONSARD, *alta. de l'art poét.*, Œuv., VII, 332.)

Cf. LICENTIEUS, IV, 774ᵇ.

**LICHEN**, s. m. et anc. f., espèce de plante cryptogame :

*Lichen* provenant sur les pierres. (J. MAIGNAN, *Hyst. des pl. de L. Fousch*, CLXXIX, éd. 1549.)

Mousse dite *lichen*. (R. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 156 v°, éd. 1556.)

La *lichene*. (PARÉ, XVI, 5.)

**LICITATION**, s. f., vente aux enchères d'un bien indivis :

De partage, *licitation* et adjudication entre coheritiers. (LOYSEL, p. 542.)

**LICITE**, adj., qui n'est défendu par aucune loi, par aucune autorité :

Laquel choze non est *licite* de dire. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, I, 37.)

S'il est possible et bien *licite*
Qu'ung homme mortel ressuscite.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 32152.)

Cf. IV, 775ᵃ.

**LICITEMENT**, adv., d'une manière licite :

Et pourra le seigneur contumacer *licitement* et prendre gaige du debiteur pour la cense doublee. (1266, *Franchise d'Orgelet*, ap. Tuetey, *Et. sur le dr. mun. de Fr.-Comté*, p. 176.)

Chascun peut *licitement* vendre ce qui est sien. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 139 v°.)

**LICOL**, mod. licou, s. m., courroie, corde qu'on met autour du cou d'un cheval, d'un âne, etc., pour l'attacher à l'écurie, le conduire à l'abreuvoir, etc. :

*Liecol*. (1333, *Compl. de l'hospice de Nevers*, 1^er^ reg., f° 4 v°, Hospice Nevers.)

Trois *leecous* neuf. (1402-3, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

En lieu de frains dorez avoient chascun ung *loiecol* de corde. *(De vita Christi*, B. N. 181, f° 98^a^.)

Nostre mulet fu espoentez, si rompy son *loycol*. *(Discipl. de Clergie*, XXV.)

Deux paires de trays, ung grant *loycol*. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 7^e^ Somme de mises, A. Tournai.)

Je laichai le *layecolz* de votre cheval. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1490.)

*Liecouz* de chevaulx. *(Habits de gens de guerre*, f° 92 v°.)

Les *lyecoulz* de leurs chevaulx. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 85 v° ; IV, 244, Soc. Hist. de Fr.)

**LICORNE**, s. f., quadrupède fabuleux qu'on représente avec le corps d'un cheval et la tête d'un cerf, mais avec une seule corne sur le front :

Unicornus, *locorne*. *(Gloss. lat.-fr. du* XIII^e^ *s.*, B. N. l. 8426, f° 114 v°.)

Une piece de corne d'*alicorne*. (1568, *Inv. de S.-P. de Moissac*, B. N. coll. Etienn., V, XI, p. 52.)

Cf. IV, 775^a^.

**LICTEUR**, s. m., dans l'ancienne Rome, garde des consuls et du dictateur, chargé d'exécuter les criminels :

Le *licteur*, c'est le bourrel, se tenoit desja prest a le lier d'un laz. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312^ter^, f° 14 v°.)

*Liteurs*, bourreaux, satrapes infernaulx.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 180.)

1. **LIE**, adj. f., joyeuse ; *a chere lie*, avec des manières affables, avec une physionomie joyeuse :

Quant nous fusmes tous venus devers luy, il nous receut moult grandement *a lie chere*. (ANGLURE, *Voy. de Jerus.*, § 304.)

Cf. LIÉ, IV, 775^b^.

2. **LIE**, s. f., ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond :

Mais nequedent les *lies* de li bevrunt. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXIV, 8.)

Une autre cuve rot assise
Qui de vin aigre estoit emplie
Tout cler qu'il n'i ot point de *lie*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 106^a^.)

Parmy *lye* de vin qui fu necessaire a la ditte reparacion. (1395-1398, *Compte de la construct. du beffroi*, 23^e^ Somme des mises, f° 38 r°, A. Tournai.)

— *Vin sur lie*, vin qu'on a laissé reposer pour que la lie soit bien tombée au fond du tonneau :

Quant mangiet orent nostre cevalerie
Pain et bescuit et char et *vin sor lie*.
(*Clarisse*, dans *Esclarm.*, v. 5581, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, t. LXXXIII.)

Pour ce m'en voys, sans arrester,
Mettre la table pour disner,
Mais qu'elle soit tres bien garnie
De viande et de *vin sur lye*.
(*Vie et hist. du maulp. riche*, Anc. Th. fr., III, 272.)

— Fig., *lie du peuple*, la plus vile et la plus basse populace :

Ceux qui estoient de la *lye du peuple* estoient les plus caresses. (J. CHAUDON, *Mém.)*

**LIEGE**, s. m., espèce de chêne vert dont l'écorce est spongieuse et légère ; partie extérieure de l'écorce desséchée :

Qui une aguille de fer boute
Si que ele pert presque toute
En un poi de *liege*, et l'atise
A la pierre d'aimant bise.
(*Lais inéd.*, p. 3, ap. Littré.)

Et est plus legiere que *liege*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 8^d^.)

*Liaige*. (Février 1512, Arr. imp., Orl. Hotot, 1599.)

**LIEMIER**, mod. limier, s. m., grand chien de chasse, qui sert à lancer le cerf, le sanglier, et à les achever quand ils se défendent contre la meute :

Chiens et vieltres et *liemiers*.
(*Eneas*, 1460.)

En sa court a Paris avoit .I. *lienier*
Qui li voloit du ventre tous les boiaus sacier.
(*Fierabras*, 6145.)

Jusqu'au lit vient li verais *loimiers*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 77^c^.)

Ses braches et ses *loimiers*
Acouplait por aler chacier.
(*Dolop.*, 9188.)

Son *loemier* tient en sa main.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f° 77 v°.)

Songa un songe qi fu cruel et fier,
Qu'il iert ales ens en un bois cachier ;
La l'assaloient plus de cent *loiemier*.
(RAIMB., *Ogier*, 8261.)

Apeler fist les *liemiers*.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e^ vers., 1697.)

*Liemers*, levrers et brachez.
(*Renart*, Br. XIII, 605.)

Plorer et regrateir son jantil *loiemier*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12^b^.)

Li veneor descoplerent les *liemmiers*. *(Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 281^a^.) P. Paris : *levriers*.

Puis a ses veneors mandez,
Ses brachez et ses *loienmiers*.
(*Floriant*, 289.)

Voz chiens de trace et voz *lemiers*.
(*Mir. de N. D.*, V, 100.)

.IIII. chiens courans et un *lyemer*. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 43 r°.)

*Loiemmiers*, grans alans d'Espaigne.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 62^a^.)

Puis vous aprendray par raison
Comment du *liammier* trouvera
Veneur qui a droit le fera.
(*Trés. de vanerie*, p. 43.)

*Liamier*.
(*Ib.*, p. 53.)

**LIEN**, s. m., chose flexible, d'une certaine longueur, dont on entoure les parties d'un objet ou plusieurs objets pour les joindre ensemble :

Derumpums les lur *liens*. *(Lib. Psalm.*, ms. Oxford, I, 3.)

Li brachez ert blans comme nois
Et fu en .I. *lian* d'orfrois.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 158^c^.)

Et li mist .I. *loiien* de keval el col, et l'en euist menet, s'om ne li euist rescous a force. (2 juillet 1281, *Reg. de la loy*, 1280-1281, f° 11 v°, A. Tournai.)

Saint Pierre as *lians*. *(Ch. du 15 août 1281*, S. Wandr., A. Seine-Inférieure.)

Un *liain*, ou une chayenne fort et de dure assemblee par ordre de plusieurs anneaulx joins et entretenans ensemble. (CHRIST. DE PIZAN, *Ch. V*, 2^e^ p., IV.)

Si quelques *lyans* vous avez,
Je croy que lier me devez.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 55.)

Ung *loyen* de .XXIIII. pies. (1445, *Compte des fortifications*, 7^e^ Somme des mises, A. Tournai.)

Une piece d'artillerie enmenchee en ung boys ront, ayant un *lyain* de fer. (17 juill. 1514, *Inv.*, A. Vienne.)

Deux *lians* de fer. *(Ib.)*

... Les *lians* et le menu cordage.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 5^a^.)

— Fig. :

Il n'ovra pas de se schienche
Quant le *liien* d'obedienche
Rompi por cose tant petite.
(RENCLUS, *Miserere*, XII, 1.)

Par le queil choise les dois glises s'astrensent del *loient* de fraterniteit. (1208, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 24^c^.)

Le fort *lyan* de charité et amour. *(Intern. Consol.*, II, XXIII.)

**LIENTERIE**, s. f., diarrhée dans laquelle les aliments sont rendus à peine digérés :

Flux de sang peut bien apparoir avec *lienterie*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 13.)

Aulcun flux avient par viandes crues et le peult on appeller *lienterie*. (ID., *ib.*, V, 16.)

**LIENTERIQUE**, adj., propre à la lienterie :

Le flux de ventre qui est tousjours mauvais est le *lienterique*, qui vient de boire trop, ou de... (PARÉ, XX[bis], 19, ap. Littré.)

**LIER**, v. a., entourer avec un lien ; garrotter :

Pris e *liez serez* par poesté.
(*Rol.*, 434.)

Li cuens les a fait retenir et *leier*.
(*Coron. Loois*, 1876.)

Menez li ont cinc cenz chaitis
*Liez* que Pallas aveit pris.
(*Eneas*, 6279.)

Si prist des flors et de l'erbe fresce et des fuelles verdes, si le *loia* sus au pan de sa cemisse. *(Aucass. et Nic.*, 26, 13.)

*Lieié* de chainnes tres fors. *(Cons. de Boece*, ms. Montpellier 43, f° 8[b].)

Pour *leer* et attacher les pieces et estoffes de mon harnois. (1386, *Procez et duel de Beauman.*, Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 672.)

*Loyer* mains et dois.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7120, Chron. belg.)

— Partic., lacer :

Car je sui amie
Au fil dame Marie,
Robinet le cortois,
Qui me chauce et *lie*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 184.)

— T. de construct., unir avec du ciment :

Et ainsi *sera* lesdit cloquier bien *loyes* et bien fermes de fons en comble. (1396, *Délibérations des échevins de Péronne relatives à la construction du beffroi*, dans *Pièces et documents relatifs au siège de Péronne*, p. 79, Techener,)

— Allier, en t. de chimie :

*Lier* sibien les metaux ensemble, qu'on fait des escusqui ne valent pas des testons. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XVI.)

— En parlant de l'oiseau, saisir (la proie) :

Tantost qu'ils voient que l'esprevier *a liee* et abatue la perdris. *(Ménagier*, II, 281.)

— Fig., unir par des relations d'amitié, de société, etc. :

De çaus n'est crieme ne dotance,
Qu'amors les *lit* en son liien.
(CHREST., *Clig.*, 6782.)

— Réfl. :

Il convient trop droit carier
Qui vers amours *se* veut *lier*.
(*Clef d'amors*, 671.)

— *Lié*, part. passé, attaché, garrotté :

Quar par un jor uns diakenes pris des Lumbars astoit tenuz *loiez*, et cil ki lo tenoient lo pensevent ocire. *(Dial. de S. Greg.*, III, XXXVII.)

— Fig. :

Jehenne de Rou, femme de franche et libre condition, non *liee* de mary sy qu'elle dit, a vendu... (2 juillet 1572, *Escriptz au prouffict de Guillaume Paul, carpentier*, chirogr., A. Tournai.)

Cf. LIER 2, t. IV, p. 776[c].

**LIERNE**, s. f., pièce de charpente horizontale qui relie les arbalétriers d'un comble ; nervure des portes ogivales qui aboutit à la clef.

Lire ici les deux exemples réunis sans définition sous LIERNE, IV, 776[c].

**LIERRE**, s. m., plante grimpante au feuillage luisant et toujours vert, de la famille des araliacées :

Eidre noire c'om nomme altrement *lire*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 338, Chron. belges.)

Le *lyerre* blanc. (DU PINET, *Pline*, XVI, 34.)

Festons de *lyerre*. (1549, *Entree de Henry II a Paris*, f° 7 v°.)

Le tortu *l'hierre*.
(RONS., *Cyclop. amour.*)

*Liarre* ou *lierre*. (LA PORTE, *Epith.)*

Cf. IERE, IV, 540[b], auquel on peut ajouter l'exemple suivant qui donne deux formes nouvelles :

De *esdre* noir. Edera magna : c'est *yedre* noire. *(Le grant Herbier*, n° 167, J. Camus.)

**LIEU**, s. m., portion déterminée de l'espace ; place, portion de l'espace assignée à une chose, à une personne déterminée :

Venez veder lo *loc* voiant.
(*Pass.*, 407.)

Ne sai le *leu* ne nen sai la contrede.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 27[c].)

Felix le *liu* u sun saint cors herberget.
(*Ib.*, str. 114[c].)

Toz tens florist li *leuz* de ma beltez.
(*Cant. des cant.*, 32.)

En nul *lo. (Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des miss.*, 3[e] sér., I, 277.)

Que il ne porpraignent les *lels* qui sont fez por communes causes. *(Code de Just.*, B. N. 20120, f° 14 v°.)

Entour les *lels* ou il venra. *(Ib.*, f° 15 r°.)

En quelconques *loeu*. (Juin 1266, Beauv., *Doc. pic.*, 26.)

*Leou. (Ch. de 1270*, Montreuil-Bellay, A. Maine-et-Loire.)

En touz *leeus*. (1287, *Lett. du vic. d'Avranch.*, A. Thouars.)

Es diz *leous*. (30 sept. 1299, B 96, f° 84, A. Maine-et-Loire.)

En quiconques *luies*. (1310, *Lett. du garde du sceau de Valognes*, Cart. aumon. S.-Sauv., f° 34, A. Manche.)

*Liou. (Ch. de 1312*, Cart. de Valmont, f° 36 r°, A. Seine-Inférieure.)

En cascun *liu* et en cascune maison. (1319, *Recette du comté de Blois*, A. N. KK 296, f° 1 v°.)

Certains *luyes*. (1331, Carentin, S. Sauv., Cats, A. Manche.)

La se herbigerent en un certeyn *lyw* ou yl soleynt avant estre. *(Foulq. Fitz Warin*, fr. du Nouv. XIV[e] s., p. 94.)

— Emploi part., pays :

... De vous veoir a grant fain
Dessus son *lieu*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 242.)

— *Lieu devot*, abbaye, couvent :

Il ne veulent fors c'on leur livre
Un *lieu devot* ou puissent vivre.
(*Mir. de N. D.*, VI, 156.)

— *Lieu religieux*, toute proprieté appartenant à une abbaye, un couvent :

L'en apele *lieus religieus* les manoirs enclos de murs qui sont as gens de religion. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 332, Am. Salmon.)

— *Lieu saint*, tout endroit consacré au service de Dieu :

Li *lieu saint* sont cil qui sont decié et establi pour fere le service Nostre Seigneur, si comme eglises, moustier, chapelles, cimentiere et mesons d'abbeis privilegeies. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 325, Am. Salmon.)

— *Estre en lieu*, se tenir en place :

Si iert liez d'estrange maniere
Li rois qu'il ne puest *estre en lieu*.
(*Guill. de Dole*, 1447.)

— *Faire lieu*, faire place :

Et si elle est de Francus amoureuse,
*Me fera lieu* me voyant langoureuse.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. III, p. 441, éd. 1584.)

— Endroit du corps :

En treize *lius* li vait le cors sainant.
(RAIMB., *Ogier*, 6414.)

La cure des plaies des ners et des *lieus* nerveus. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 36[a].)

— Habitation :

E s'en merveila molt qe si bel *lu* fust de nully habitee. *(Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 90.)

— Famille :

Cis *luecs* dom il est traiz. *(Li Cod.*, B. N. 1070, f° 1[a].)

— Rang :

Por metre le en vil *luec*. *(Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 14.)

— Passage d'un livre :

C'est celle qui en l'escripture
Est appellee et de droiture
Fenestre du ciel en mains *lieux*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 374.)

Cf. IV, 777[a].

**LIEUE**, s. f., ancienne mesure itinéraire, qui ne représentait pas la même longueur dans toutes les provinces, mais qui est évaluée officiellement aujourd'hui à 4 kilomètres :

Destre part la citet demie *liue* grant.
(*Voy. de Charlem.*, 264.)

A une *live* defors Rome.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 1287.)

.VIII. *liwes.*
(*Brut*, ms. Munich, 7.)

Hervis enchauce une *lieie* accompli.
(*Garin le Loh.*, 1re chans., XIII.)

N'ot pas demie *liwe* alé.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 448.)

Apres lou lou corrut plus de *lee* et demee.
(*De Guill. d'Angleterre*, Brit. Mus. add. 15606, f° 145c.)

Mais ke .II. *lies*, si istrons
De la forest.
(*Chev. as .II. esp.*, 3977.)

Quant ot bien une *lieuwe* alee.
(Me REQUIS, *Rich. le beau*, 4470.)

.XL. *lees.* (*Bestiaire*, ms. Montpellier H 437, f° 198 r°.)

Chevauchoient souvent jusques a demie *luye* de Paris. (*Chron. de S. Denis*, B. N. 2813, f° 419d.)

*Leue.* (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

S'il ne vont six *legues* ou .VIII. loing. (*3e p. des cout. de Chartr.*, ms. Dijon, f° 21 r°.)

Il vint assez prez de Kaen, et se loga a deux *legues* prez le connestable de France. (J. LE BEL, *Chron.*, II, 72, Polain.)

Trois *leigues*. (1407, Arch. Frib., Aff. de la ville, n° 322.)

**LIEUR**, s. m.

Cf. LIEOR, IV, 776b.

**LIEUTENANCE**, s. f., charge de lieutenant :

Car il resiste a la saincte ordonnance
De Dieu, qui baille aux roys sa *lieutenance.*
(VAUQ., *Pour la monarch.*, f° 3 v°, éd. 1563.)

Cf. LIEUTENANCIE, IV, 778c.

**LIEUTENANT**, s. m., officier de justice en sous-ordre, tenant la place d'un chef et commandant en son absence :

Il convendra que il achate le dit mestier du roy ou de son *lieutenant.* (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XL, 1.)

Et par coumun acourt de tous ensemble ordenerent *leuctenant* dou seneschau dou royaume de Chipre messire Phelipe de Ybelin. (*Assises de Jérus.*, Vat. Chr. 4789, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 266.)

Au prevost dou leu ou a son *leutenant.* (1287, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 149 v°.)

*Luetenant.* (1287, A. N. JJ 34, f° 34 v°.)

*Liutenant* dou bailli de Vermandois. (1321, B. N., cart. 73.)

Au bailliu et au recheveur de Lille et de Tournesis, ou a leurs *liustenans*, salut. (23 nov. 1328, *Cart. de Flines*, CCCCXXXVIII, p. 541, Hautcœur.)

*Lieuxtenans.* (*Ch. du 25 juin 1355*, Arch. Nord, cart. C, 2.)

La presance de noustron advoyé ou de son *lueftenant.* (1374, Arch. Frib., Aff. de la ville, n° 117.)

Par les mains de sire Adam Dastiches, *lieutenant* dou curet de la parosce Saint-Brixe a Tournay. (22 janv. 1377, *Test. de Jaques Mouton*, A. commun. Tournai.)

*Lueftigniant.* (1403, Arch. Frib., 1re Coll. des lois, n° 131, f° 33.) Alias *lueftiniant.*

**LIEUTENANTE**, s. f., autrefois, femme de certains magistrats qui portaient le titre de lieutenant :

Si la *lieutenante* et son mary le savoient. (MARG. D'ANG., *Heptam.*, XXVIII.)

Madame la *lieutenande.* (*Sat. Men.*, de l'ordre tenu pour les seances.)

**LIEVRE**, s. m., quadrupède sauvage, de l'ordre des rongeurs, très léger à la course et fort timide :

Pur un sul *levre* vait tut le jur cornant.
(*Rol.*, 1780.)

Cil de Norgales fuient ausi comme li *luievres* devant les chiens. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 8b.)

Alles estoit au *livres* tendre.
(1346, *Guerre de Metz*, str. 206c.)

*Livre.* (1395, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 275 r°.)

Perdis, faysans, *lyvres*, oysons.
(*Myst. de S. Bernard*, 1398.)

Et de *livre* on fera cives.
(*Ib.*, 1460.)

Les *lieuvres*, les blereaulx, les regnars, les loups. (1484, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

Le *leure* — the hare. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 913.)

— Fourrure de lièvre :

Vair, escuriaus, *lievres*, connins, chevrel. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XXX, 1.)

— *Avoir un cœur de lievre*, être peureux comme un lièvre :

Ne doit *avoir le cuer de lievre*
Qui pour tel dame se travaille.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 227.)

— *Chevaliers du lievre*, surnom donné à quatorze gentilshommes armés chevaliers à Buironfosse, parce qu'un lièvre, passant entre les armées française et anglaise en présence, vint alors se jeter dans le camp français :

Uns lievres s'en vint trespassant parmi les camps et se bouta entre les François... La y eut fais pluiseur nouviaus chevaliers. Et par especial li contes de Haynau en fist quatorze que on nomma tous jours depuis les *chevaliers du lievre.* (FROISS., *Chron.*, I, 182, Luce.)

— *Lievre marin*, blennie ocellée, poisson :

La torpille qui stupefie le bras qui la touche, le *lievre marin* qui gaste les poulmons. (PARÉ, XXIII, 5.)

**LIGAMENT**, s. m., faisceau de tissu fibreux qui sert d'attache à des os, à des cartilages, etc. :

*Lygamment.* (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 33, éd. 1549.)

Les *ligamens*, comme une escarcelle. (RAB., *Quart liv.*, XXX.)

**LIGAMENTEUX**, adj., qui est de la nature des ligaments :

(Union) *ligamenteuse* et nerveuse comme au dedans de la boette de la hanche. (CH. EST., *Dissect.*, p. 9, éd. 1546.)

**LIGATURE**, s. f., action de lier qqch. ; ce qui sert à lier :

Lors l'en le doit deffendre par ces *ligadures* qui s'ensuyent... (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 30d.)

*Ligadure.* (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 10.)

Faire frictions et *ligatures.* (PARÉ, VI, 6.)

Il s'en trouva un en la seree qui nioit et se moquoit de ces charmes que craignent tant les nouveaux maries, disant que ce n'estoit que la peur et apprehension qu'on prenoit de ceste *ligature* charmee et que les precautions et remedes ne servoient a rien. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 187.)

Cf. IV, 780a.

**LIGE**, adj.

Cf. IV, 780a.

**LIGNAGE**, s. m.

Cf. IV, 782a.

**LIGNAGER**, adj.

Cf. LIGNAGIER, IV, 782b.

**LIGNE**, s. f., cordeau, ficelle dont certains ouvriers se servent pour tracer leurs ouvrages :

La *lingne* et le compas.
(*L'Oustillem. au vilain*, 79, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 150.)

— *Bois de ligne*, bois équarri suivant des dimensions tracées à la ligne, bois de charpente :

*Bois de ligne*, Timber squarred out by line and lewell. (COTGR.)

Lire en outre ici les deux exemples extraits l'un du *Déb. des hér. d'arm.*, § 71, l'autre des Arch. de la Vienne, Charroux, 1482, et cités v° LAIGNE 1, t. IV, p. 701b et 701c.

— Cordeau tendu pour indiquer un alignement :

Si fait dreite sa reie come *ligne* qui tent.
(*Voy. de Charlem.*, 297.)

Des pomiers ou cerisiers ranges a la *ligne* par certains intervalles de cinq pas pour le plus. (*Somme descr. du pais et comté de Bigorre*, I, XV, Balencie.)

— Ficelle avec un hameçon au bout pour pêcher :

Pescher a *lingne.* (XVe s., *Cout. du fief de l'eau*, dans *Livre des jurés de Saint-Ouen*, f° 138 r°, A. Seine-Inférieure.)

— La plus petite mesure d'arpentage, la 144e partie d'un pied carré :

Jou Jehans de Zoutenay, chevaliers, fach a savoir a tous chiaus ki ces presentes lettres veront et oront, ke li eglise de Cambron a acquis .IX. mesures de tere et deus

*lignes* et sissante et onse verges. (Nov. 1289, *Cartul. de Cambron,* p. 524,)

— Direction continue dans un sens déterminé :

De la est ilh departis de boz del veskeit juskes alle voie de Morcheral par droite *linghne.* (1285, *Cart. du Val Saint-Lambert,* B. N. l. 10176, f° 11$^{c}$.)

Et du milieu de celuy carrefour par droite *leigne*... jusque a la dite maison. (1296, *Ch. de H. de Châtillon,* c$^{te}$ *de Blois,* ap. N. Mars, p. 192.)

Le souleil fist retourner en sa *ligne.*
(Eust. Desch., *Œuv.,* III, 99.)

— Fig. :

O vaine de benigneté,
Droite *ligne* de verité,
Droite riule d'umilité.
(Renclus, *Miserere,* cclxx, 6.)

— Suite de mots disposés horizontalement dans une page écrite ou imprimée :

Et en la fin de cheste *ligne,*
Si come ele s'en va a *ligne.*
(Gaut. de Metz, *Image du monde,* ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.,* 421, 29.)

Or y avoit il vingt deux vers et *lines.* (Budé, *Instit. du Prince,* xii.)

— *Mettre en ligne de,* compter parmi :

Que s'il *met en ligne des obligations* que je luy ay, le don qu'il m'a fait de Celidee. (Urfé, *Astree,* II, 2.)

Cf. Ligne 1 et 2, t. IV, p. 782$^{b}$ et 782$^{c}$.

**LIGNEE**, s. f., ensemble de ceux qui descendent de quelqu'un :

Et la congregatiun des *lignees* avirunt tei. *(Liv. des Psaum.,* ms. Cambr., VII, 7.)

De *lignede* en *lignedes. (Cant. S. Mar.,* 5) dans *Liv. des Psaum.,* ms. Cambr., p. 284.,

... De sa *linie.*
(*Brut,* ms. Munich, 403.)

Jou crains que ne soit aviliee
Par li toute nostre *ligniee.*
(*Floire et Blanceflor,* 1$^{re}$ vers., 293.)

C'est Adam et Eve ki firent li encommencement de nostre *lignieie. (Serm. de S. Bern.,* 3, 10.)

Li humaine *lingnhie* est travelhie meismes del maladie d'uvliance. (Trad. du xiii$^{e}$ s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val Saint-Lambert,* B. N. l. 10176, f° 43$^{a}$.)

Cil qui estoit de roial *lignie. (Chron. de S. Den.,* ms. Ste-Genev., f° 155$^{a}$.)

Le fil de cest siegle sont saige a lor *leignie* plus que ne sont li fil de lumiere. *(Serm.,* ms. Metz 262, f° 4$^{b}$.)

Comme faisoit Jacob et sa femme a leurs enffans, que Dieu monta et exaulça sur toutes les *lingnees* et generacions. *(Livre du Chev. de La Tour,* LXXXIV.)

La perdi Esmeret, qui fu de ma *lingnie.*
(*Baud. de Seb.,* VII, 150.)

Ce bon seigneur avoit femme espousee desja ancienne et maladive, dont il avoit belle *lignie. (Cent nouv.,* XVII.)

Cf. IV, 783$^{a}$.

**LIGNETTE**, s. f.

Cf. IV, 783$^{c}$.

**LIGNEUL**, s. m.

Cf. Lignoel, IV, 784$^{b}$.

**LIGNEUX**, adj., fait du tissu fibreux qui forme le bois :

Caparis croist de l'hauteur d'ung fruytier, a grandes racines et *ligneuses. (Platine de honneste volupté,* f° 44 r°.)

Branches *ligneuses. (Jard. de santé,* I, 2.)

**LIGUE**, s. f., union de plusieurs princes, de plusieurs états, pour se défendre et pour attaquer :

Et fist *liga* et amistié avec lui. (Aimé, *Yst. de li Norm.,* IV, 22.)

Messieurs les conseilliers des douze quantons des *ligues* des hautes Allemengnes. (1503 à 1529, *Lett. de Louis d'Orl., duc de Neuchât., au cons. de Berne,* A. de l'Et. à Lucerne.)

— Association formée dans un État pour faire triompher certains intérêts politiques, religieux :

Vous sçavez sans quelque doubtance
Que tousjours je tiens vostre *ligue ;*
A vous servir tousjours m'applicque.
(*Mist. du Viel Test.,* V, 79.)

La ville de Rome sembloit encore estre composee de deux nations, et pour mieulx dire estoit devisee en deux *ligues.* (Amyot, *Vies,* Numa.)

**LIGUER**, v.

— A., faire entrer dans une ligue :

*Estre ligué* avec d'aultres, id est allié et confédéré. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.,* 1564.)

— Réfl. :

*Se liguer* l'un a l'autre. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.,* 1564.)

— *Ligué,* p. passé ; substantiv., ligueur :

Chascun pouvoit cognoistre evidemment combien faux estoit le pretexte des *liguez.* (Aubigné, *Hist. univ.,* VI, 195, Soc. H. de Fr.)

**LIGUEUR**, s. m., partisan de la Ligue :

La Ligue se trouvant camuse
Et les *ligueurs* bien estonnez,
Se sont advisez d'une ruse,
C'est de se faire ung roy sans nez.
(*Sat. Men.,* De l'elect. du duc de Guyse, p. 248, éd. 1593.)

**LILAS**, s. m., arbrisseau du genre syringa, à fleurs en grappes :

*Lilac.* As ben. (Cotgr.)

**LIMACE**, s. f., mollusque gastéropode rampant, sans coquille :

Onc por assaillir la *limace*
N'ot en Lonbardie telle noise.
(Chrest., *Perceval,* ms. Montp., f° 38$^{d}$ ; 7324, Potvin.)

Cf. Limace 1 et 2, t. IV, p. 785$^{c}$.

**LIMAÇON**, s. m., mollusque gastéropode, dit vulgairement escargot des vignes :

Un *limeçon.*
(G. de Coinci, *Mir.,* ms. Soissons, f° 25$^{c}$.)

Les *limaçons.*
(*Simon de Pouille,* B. N. 368, f° 144$^{c}$.)

Deus *lymeçons,* voire trois...
(*Fatras.,* Jub., *Nouv. Rec.,* II, 212.)

Li *limechons.* (xiv$^{e}$ s., *Serm. lat.-fr.,* ms de Salis, f° 113 r°.)

*Lymachon.* (Fossetier, *Cron. marg.,* ms. Bruxelles 10509, f° 55 r°.)

*Lymaçon. (Jard. de santé,* I, 504.)

*Limaceon.* (R. Est., *Thes.,* Cochlea.)

— Anc., limace :

Encontre tous maus de iex, prendes le rouge *limechon,* si le cuisies en iaue, puis prendes le craisse, si en ongnies les iex. (xiii$^{e}$ s., *Rem. pop.,* Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris,* p. 259.)

Cf. IV, 785$^{c}$.

**LIMAILLE**, s. f.

Cf. IV, 786$^{a}$.

**LIMANDE**, s. f., poisson de mer fort plat du genre plie :

Je qui sui comme la *limande*
Qui a l'aimeçon se tient prise.
(*Sal. d'am,* B. N. 837, f° 279.)

**LIMAS**, s. m.

Cf. IV, 786$^{b}$.

**LIMBE**, s. m., bord gradué d'un cercle servant à la mesure des angles :

Soit fait et preparé la demi sphere concave, en bois, pierre, ou autre matiere solide, de laquelle le *limbe* ou bord du cercle soit signé par ces lettres... (Bullant, *Horologeographie,* p. 89, éd. 1561.)

— Au plur., séjour des âmes des justes de l'Ancien Testament avant la venue de Jésus-Christ, et des enfants morts sans baptême :

Puis descendront es *lymbes* et enfers
Ou l'on detient les ames mieulx qu'en fers.
(J. Bouchet, *Ep. fam.,* XXIII.)

Cf. Limbe et Limbon, IV, 786$^{c}$.

**LIME**, s. f., lame d'acier, striée de tailles entrecroisées, dont le frottement sert à polir, à couper le fer, etc. :

Nus ne puet faire rives se il n'est limes a *lime.* (Est. Boil., *Liv. des mest.,* 1$^{re}$ p., LXVI, 6.)

— Fig. :

Non cognoisçant la *lime* et correction de raison. (Christ. de Pis., *Ch. V,* I, 9.)

— *Lime sourde,* lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie ; fig., personne sournoise :

La veez vous la *lyme sourde*
Qui pense plus qu'elle ne dit ?
Souventes foiz s'esbat et rit
A planter une gente bourde.
(Ch. d'Orleans, *Chans.,* CIV, Poés., p. 255, Champollion.)

Cf. IV, 786$^{c}$.

**LIMER**, v. a., travailler avec la lime :

Nus ne puet fere coispiaus,... ne bendes, qui ne soient si fort, se eles ne *sont limees*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVI, 8.)

Par *limer* seut le fer user.
(*Clef d'amors*, 2173.)

*Lymer* les barreaulx d'un treilliz de fer. (15 oct. 1464, *Chron. de Louis XI*, ms. Clairamb.)

— Fig., polir avec soin :

Il ne cessa d'estudier toujours a *limer* ses oraisons, jusques a l'aage de cinquante ans. (AMYOT, *Œuvr. mél.*, IV, p. 71, éd. 1820.)

— Anc., par extens., lécher pour polir :

Le nes et les orelles de salive *limer*.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 1480.)

Cf. IV, 787a.

**LIMEUR**, s. m., ouvrier qui se sert de la lime :

Cecy lui vaut un fourbisseur
Et une lime et un *limeur*.
(GUILL. DE DIGULL., *Peler. de la vie hum.*, 6655, cité par le *Dict. gén.*)

**LIMIER**, mod., v. LIEMIER.

**LIMINAIRE**, adj., mis en tête (d'un livre) :

En l'epistre *liminaire*. (RAB., *Quart liv.*, Briefve declarat.)

Il ne faut que l'epitre *liminaire* d'un Allemand pour me farcir d'allegations. (MONT., III, XII, p. 187, éd. 1595.)

**LIMITATIF**, adj., qui limite :

Diction *limitative* du temps. (1545, *Mém. sur le traité de Crépy*, dans *Pap. de Granv.*, III, 203.)

**LIMITATION**, s. f., action de limiter :

Nule *limitacion* de tans lor estat de sanck ne changereyt. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, year XXXII-XXXIII, p. 196, Rer. brit. script.)

Cf. IV, 787c.

**LIMITE**, s. f. et anc. m., ligne de démarcation entre des terrains ou territoires contigus ou voisins ; fig. :

Et sont les *limites* teles. (1372, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, p. 938.)

Es procez qui ont esté meuz a cause des dictes *limites*. (1464, *Ord.*, XVII, 135.)

Sans riens passer son *limitte* borné.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 151, Prisons, Ab. Lefranc.)

La carriere de noz desirs doit estre circonscrite et restraincte, a un court *limite*. (MONT., III, x, p. 156, éd. 1595.)

**LIMITER**, v. — A., marquer les limites de :

*Limiteront*, bouneront et desrengeront les fines de Pontiu... (1310, *Ch.*, ap. Rymer, *Convent.*, III, 218, 2e éd.)

— Former les limites de :

Une belle gallerie qui avoit la veue de la plaine d'un coté, et de l'autre des montagnes qui la *limitoient*. (URFÉ, *Astree*, II, XI.)

— Être sur les limites de :

Les faisans entrer (des marchandises) par divers endroicts qui *limitent* nostre dit royaume avec la Franche Conté de Bourgongne. (1566, *Ord. de Charles IX sur les draps*.)

— Fig., fixer le point où s'arrête l'exercice d'un pouvoir, d'une faculté :

La mesure d'entendre que Dieu nous *a limitee*. (CALV., *Predest.*, p. 25.)

Il faut *limiter* son desir...
(OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Julliette*, fo 322 ro, éd. 1588.)

— Renfermer dans certaines limites :

On peut le sonnet dire une chanson petite :
Fors qu'en quatorze vers tousjours on le *limite*.
(VAUQ., *Art poét.*, I.)

C'est au roy, quand bon luy semble, de changer, *limiter* et restreindre ses edits. (BEZE, *Hist. eccles.*, II, 59.)

— Prescrire d'une façon limitative :

Faire selon ce que on luy *a* commandé, *limité* et determiné. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Agere ad præscriptum.)

— Étudier en le séparant du reste :

Si tost que j'*euz* l'ecusson *limité*,
Levay les yeux, et promptement je veis.
(CL. MAR., *Temple de Cupid.*, Poés., p. 6, éd. 1596.)

— N., confiner :

Il *limite* sur mes terres vers l'orient, et sur le hault chemyn vers mydy. (PALSGR., *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 462.)

Cf. IV, 787c.

**LIMITROPHE**, adj., qui est situé vers les limites d'un territoire :

En nostre dit royaume et es pays *limitrophes*. (1493, A. N. Y $6_2$, fo 51 ro.)

Villes *limitroffes*. (Mars 1597, *Lett. de Henri IV*, A. Thiers.)

1. **LIMON**, s. m., terre détrempée, bourbe :

Enfichiez sui el *limun* de la parfundece. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LXVIII, 2.)

Un home de *limon* basti.
(*Besant de Dieu*, 1497, Martin.)

La terre et le *limon* et les pieres. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, fo 111a.)

2. **LIMON**, s. m., l'une des deux branches de la limonière d'une voiture :

Li chevaliers a pié, sans lance,
Apres la charete s'avance,
Et voit un nain sor les *limons*.
(CHREST., *Chev. a la Charr.*, 345.)

Il descousit un hardillon de la boucle a la sangle de son cheval de *limons*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 149, Hippeau.)

Cf. IV, 788a.

3. **LIMON**, s. m., fruit d'une variété de citronnier, plus acide que le citron ordinaire :

Quatre cens petis *lymons*. (1381, dans *Dict. gén.*)

L'a envoyé querir jusques en l'isle de Chio avec une fuste, feignant mander pour *lymons* et orange. (1540, *Négoc. de la France dans le Lev.*, I, 426.)

**LIMONEUX**, adj., plein de limon :

*Limonneux*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Naines devindrent ramprosneuses,
Si sont en l'yaue *lymonneuses*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 84a.)

Fontaines *limonneuses*. (FRANCHIERES, *Fauc.*, II, 23.)

— Dont la chair sent le limon :

Carpes, barbeaux sont *lymonneux*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 343.)

Des carpes *limoneuses*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, II.)

— Poét., fait de limon :

Ha, char folle et *lymonneuse !*
Char lecherresse et envieuse.
(*Thays*, B. N. 1544, fo 33b.)

1. **LIMONIER**, s. m., cheval attaché au limon :

De costé et d'autre des *limonniers* il y avoit de grands rasoirs de trois paulmes de long, qui estoient ancrez dedans les limons. (AMYOT, *Diod.*, XVII, 12.)

Cf. IV, 788b.

2. **LIMONIER**, s. m., nom vulgaire et spécifique du citronnier qui produit le limon :

Citronnier et *limonniers*. (THEVET, *Cosmogr. univ.*, fo 124 vo, éd. 1575.)

**LIMPIDE**, adj., dont rien ne trouble la transparence :

(Eau) qui moult fut clere, argentee et *limpide*.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, fo 168 vo, éd. 1529.)

— Fig. :

Par le doulx air gracieux et *limpide*.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, fo 176 vo, éd. 1529.)

**LIMURE**, s. f.

Cf. LIMEURE, IV, 787b.

**LIN**, s. m., plante herbacée dont la tige broyée sert à faire du fil; ce fil même :

La cemisse de blanc *lin*.
(*Aucass. et Nic.*, 11, 25.)

Ki le laine au *lin* entrelache.
(RENCLUS, *Miserere*, LXVIII, 5.)

Linosa, semence de *lin*. (*Grant Herbier*, no 283, J. Camus.)

Cf. LIN 3, t. IV, p. 789a.

**LINAIRE**, s. f., plante herbacée, de la famille des scrophularinées, dont les feuilles ressemblent à celles du lin :

De *linaire*. Linaria c'est une herbe qui ressemble a lin asses. (*Grant Herbier*, no 277, J. Camus.)

**LINCEUL**, s. m., drap dont on enveloppe le corps d'une personne morte, pour l'ensevelir :

Les Jeus Jhesu desployerent,
Si le unt de un *lintheu* ceynt.
(*Evang. de Nicodème*, C 766, A. T.)

Cf. LINSUEL, IV, 791[a].

**LINEAIRE**, adj., qui a rapport aux lignes :

Nombres *lineaires*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 203[d].)

— Qui a la forme d'une ligne :

Incision *lineaire*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 78[b].)

Les chevaliers marchent et prenent en forme *ligneare*. (RAB., *Cinquiesme livre*, XXIII.)

**LINEAL**, adj.

Cf. IV, 789[c].

**LINEAMENT**, s. m., trait linéaire indiquant d'une manière générale une forme, un contour :

Un homme beau de stature et elegant en tous *lineamens* du corps. (RAB., *Pantagr.*, IX, éd. 1542.)

Les traducteurs ne font que pallier et enduire a la composition qu'ils traduisent quelques couleurs de langaige comme les peintres par pinceau *lineamens* aux tableaux. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la lang. franç.*, 1[er] dev., f° 37 r°, éd. 1559.)

**LINGE**, s. m.

Cf. LINGE 1, t. IV, p. 790[a].

**LINGERIE**, s. f., commerce, confection de linge fin :

Au dit mestier de *lingerie*. (1485, *Ord.*, XIX, 577.)

**LINGIER**, mod. linger, s. m., celui qui fait, qui vend du linge, qui travaille en linge :

Bertaut le *lingier*. (1292, *Taille de Paris*, Géraud.)

Drappiers, pelletiers, *lingiers*. (30 janv. 1350, *Ord.*, II, 378.)

— *Lingiere*, s. f. :

Ameline la *lingiere*. (*Ib.*, p. 24.)

**LINGOT**, s. m., morceau de métal fondu, d'or ou d'argent :

Tout fu fondu en un *lingot* qui pesoit deux mars d'argent. (1392, *Reg. du Chât.*, II, 448.)

En or fondu, en *lingot*. (Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

**LINGOTIERE**, s. f., moule en fonte ou en fer, pour couler les métaux en lingots :

*Lingotiere*. The mould wherein ingots are framed, or cast. (COTGR.)

**LINGUE**, s. f., poisson du genre gade, qu'on sale comme de la morue :

Barbels, luces, *leynge*, treyte, grelet. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

**LINIER**, s. m.

Cf. LINIER 2, t. IV, p. 791[a].

**LINIERE**, s. f.

Cf. LINIERE 1, t. IV, p. 791[a].

**LINIMENT**, s. m., topique onctueux destiné à être employé en frictions :

*Linement*. (*Cyrurg. Albuq.*, ms. de Salis, f° 166[c].)

En forme de *liniment*. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, p. 64, éd. 1560.)

**LINON**, s. m., toile de lin très fine :

*Lignon* ou fyne thoillette. (1566, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. LINOMPLE, IV, 791[b].

**LINOT**, s. m., petit oiseau gris, de l'ordre des passereaux conirostres, dont le chant est très agréable :

Escouta le *linot* esveillé.
(CL. MAROT, *Compl. de L. de Savoye*, p. 508, éd. 1596.)

D'ouyr les armonieux chants
Des *linotz* et rossignoletz.
(1565, *Myst. de saint Martin*, Trav. de la Soc. d'archéol. de Maurienne, 1882, V, 214.)

**LINOTTE**, s. f., femelle du linot ; quelquefois et par extens., le linot même :

... La *linote*.
(RUTEB., *Œuv.*, p. 117, Kressner.)

*Linocte*. (1492, *Argent. de la reine*, A. N. KK.)

Les *leinotes*, ou *lunotes*, ou *linotes*, vont en trouppe tout l'autonne et hyver. (BELON, *Nat. des oys.*, VII, XVI.)

**LINTEL**, mod. linteau, s. m., traverse qui forme la partie supérieure d'une baie rectangulaire, porte ou fenêtre, et qui supporte la maçonnerie ; anc., seuil.

Lire ici le premier exemple de l'art. LINTUEIL, IV, 792[b].

Feres troi cous sor le *lintel*.
(*Ren.*, Br. V, var., 54.)

Pour .IIII. joees de fenestres, deus fons, et ung *lintel*, qui ont esté employees a refectionner et remettre a point deux fenestres. (1481, *Compte des fortifications*, 19[e] Somme de mises, A. Tournai.)

On trouve au XVI[e] siècle la forme provençale *lindal*, seuil :

Quand il approcha du palais ou le Senat s'assembloit, il se mit a genoux a la porte, et baisa le *lindal*, puis se leva et entra dans la salle. (GENTILLET. *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 118, éd. 1577.)

**LION**, s. m., quadrupède carnivore, de la famille des félins, au pelage fauve, aux épaules couvertes, chez le mâle, d'une épaisse crinière :

Urs e *leuns* e veltres caeignez.
(*Rol.*, 128.)

Tot cresp cum coma de *leon*.
(ALBERIC, *Alex.*, 61.)

Quant li solliez converset en *leon*.
(*Cant. des cant.*, 1.)

Ensemble sailent cum *leun*.
(*Brut*, ms. Munich, 1643.)

Cuda oir *lihon* enchaené.
(*Rom. d'Alex.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 213, 21.)

Urs e *liuns* e cers e deims.
(*Vie de saint Gilles*, 1233.)

Li *lyons* euwages. (*Artus*, ms. Grenoble 378, f° 15[a].)

C'onkes ors, tigres ne *lieons*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 574[a].)

Lire ici, après avoir corrigé *livon* en *liuon*, les trois exemples réunis sous l'article LIVON, V, 5, qui doit être supprimé.

Cf. LION, IV, 793[b].

**LIONCEL**, mod. lionceau, s. m., petit d'un lion ; figure de cet animal :

Molt i ot bien encastoné
Un *lioncel* fait d'un jagonce.
(*Eneas*, 5766.)

L'escu al col, a .I. *lioncel* bis.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 8[f].)

Li *lionciaus*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 9[b].)

Li *lyeonciaus*.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 15[c].)

E dous *leuncels* esturent sur chascun degred. (*Rois*, p. 274.)

Au *leoncel* soffle en la face.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 86 v°.)

*Lionceaul*.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 18[b].)

Acesmemens avoient biaus
D'or semes de *lionchiaus*.
(*Couci*, 1885.)

*Lyoncheau*. (1480, *Invent. de S.-Amé*, A. Nord.)

.IV. *leonchaux*. (*Ib.*)

*Leoncheau*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 8 r°.)

*Lyoncheau*. (ID., *ib.*)

Cf. IV, 793[b].

**LIPOTHYMIE**, s. f., défaillance, évanouissement :

*Lipothymie*, syncope, epilepsie, apoplexie, et vraye ressemblance de mort. (RAB., *Tiers l.*, ch. XXXII, éd. 1552.)

[Il] tomboit en *lipothymie*, cardiacque passion, et convulsion. (ID., *Quart liv.*, XLIV, éd. 1552.)

**LIPPE**, s. f., lèvre inférieure trop épaisse qui avance :

Tu as les joues et les *lippes*
Aussi jaulnes que une sallade.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 42[b], éd. 1537.)

— Anc., *se lecher les lippes*, comme se lécher les babines :

Je travaille plus qu'il n'est croyable a pre-

parer des saulces a nos ennemis, que je m'asseure qu'ils ne *s'en lecheront* poinct *les lipes*. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 114.)

— *Faire la lippe*, bouder, faire la moue :

Qui li veist *faire la lipe*
Au vilain et tordre la joe.
(*De la Sorisette des Estopes*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 163.)

Apres je commans a Phelippe
Ne *face* pas de courous *lipe*.
(BEAUMAN., *Sal. d'am.*, 857.)

**LIPPEE**, s. f., fig., bon morceau :

Le roy d'Angleterre emportoit tousjours quelque *lippee* pour sa part, et le duc de Bourgongne ne s'en departoit jamais sans une ville, ou une contree qu'il retenoit pour son butin. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 193, éd. 1593.)

Cf. LIPEE, IV, 794b.

**LIPPITUDE**, s. f., état chassieux des paupières :

Pour peu de chose il survient inflammation et quelquefois *lippitude* ou chassie, et enfin eraillement des yeux. (PARÉ, XII, 15.)

**LIPPU**, adj., qui a une lippe ; substant. :

*Lippu*. (R. EST., 1539.)

Ou es tu, grand *lipu* d'Autriche?
Si tu vivois tu fusses riche,
Tu n'as laissé que des oisons.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 26 r°, éd. 1597.)

**LIQUATION**, s. f., fusion :

*Liquation*. A milting. (COTGR.)

**LIQUEFACTION**, s. f., état de ce qui est rendu liquide :

*Liquefaction* ou solution. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 289b.)

Cela vient de la *liquefaction* de la char. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 28a.)

**LIQUEFIABLE**, adj.

Cf. IV, 794b.

**LIQUEFIER**, v. a., rendre liquide :

Cire rouge qui soit *liquefiee* ou fondue. (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 30d.)

*Liquifier*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 127.)

**LIQUEUR**, s. f., anc., liquide :

Del rocher k'est dur curt un[e] *licur*
Ele est aspre come sel e si ad tel colur.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 49 v°.)

Quelque *liqueur* qu'i i ait dedenz le tonnel. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., VI, 3.)

— Boisson :

Et quant il un petit de le *licor* del vin ot mis en toz les vaisseaz, dunkes apelat lo preste. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 35.)

Le vin, qui est la plus belle *licour* qui soit. (*Déb. des hér. d'arm.*, 121, A. T.)

— Mixture employée en pharmacie, en industrie, etc. :

Dedenz lui oillent les odors
De cez especiels *licors*.
(*Eneas*, 6479.)

Carpobalsamum, fruit, semence ou *licqueur* de bausme. (*Gloss. de Salins.*)

**LIQUIDATION**, s. f., action de liquider :

La *liquidation* des biens desditz mineurs. (1416, dans *Dict. gén.*)

Et le vray prix payé, sera la chose revendue, sans attendre la *liquidation* des loyaux descontemens. (1520, *Coust. de Bord.*, Nouv. Cout. gén., IV, 893.)

**LIQUIDE**, adj., qui coule et tend toujours à se mettre de niveau :

Cors *liquide*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 39 r°.)

— En parlant de biens, net et clair, qui n'est point sujet à contestation :

Nostre terre et seigneurie d'Estoile avec ses appartenances et de nos autres biens plus *liquides* et moins imbrinques. (*Test. de Jeh. de Poyctiers*, ap. Guiffrey, *Procès crim. de Jehan de Poycliers*, p. 186.)

— Par extens., clair, pur :

Si les hommes ne sont enseignez que par nature, ilz n'auront rien de certain, de ferme ou *liquide*. (CALV., *Instit.*, l. I, c. 5.)

— Par latinisme, serein, calme :

... En *liquide* nuit.
(OCT. DE S. GELAIS, *Eneide*, f° 194, éd. 1529.)

Cf. IV, 794c.

**LIQUIDER**, v. a., déterminer ce qui revient à l'actif et au passif d'une situation et le régler :

Ledit voulant retraire sera tenu d'offrir et consigner judicialement ledit sort principal et offrir de payer les loyaux descoutemens, iceux *liquides*. (1520, *Coust. de Bord.*, Nouv. Cout. gén., IV, 893.)

Cf. IV, 794c.

**LIQUIDITÉ**, s. f., caractère de ce qui est liquide :

La *liquidité* des fleuves decourans. (J. LE MAIRE, dans *Dict. gén.*)

**LIQUOREUX**, adj., qui tient de la liqueur :

Bestes et parcz n'ont besoin de fontaines
De tout amour *liquoreuses* et pleines.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 50 v°, éd. 1529.)

Rosee *liquoreuse*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 58.)

**LIRE**, v. a., distinguer et savoir assembler par mots les lettres (d'un texte écrit ou imprimé) ; par extens., comprendre un texte écrit dans une langue étrangère :

Virgile doiz *lere* une annee.
(*Caton*, Mus. Brit., add. 15606, f° 116c.)

— Prendre connaissance du contenu d'un écrit, d'un livre :

Cil *list* le cartre...
(*Alex.*, XIe s., str. 76b.)

Si vi en ce perron de marbre
Letres qui erent bien escrites
Quant je les *oi* trestoutes *lites*
Si vi bien qu'eles devisoient.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 167c.)

Li premiers livres *est* feniz,
Retraiz, *liz*, cuntez e diz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2165.)

La chartre *lui*, ben en sai la devise.
(RAIMB., *Ogier*, 4170.) Var., *luch*.

En livre vi et *lui*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 6d.)

Son nom dessus sa teste *lui* :
Appelee estoit felonnie.
(*Rose*, 152.)

Resgardai et *liuz* unes lettres. (Janv. 1256, *Lett. de J. de Joinville*, A. Allier.)

Sebelinne *lisi* la lettre.
(*De l'Emper. Coustant*, 363, Romania, VI, 166.)

Lesquels chartres nous wimes, tenimes et *luiwimes*. (Avr. 1296, *Cartul. de Cambron*, p. 488.)

Veismes et *liusmes*. (1306, A. S.-Quent., p. 12.)

Il requist que point ne *fut lute*.
(*Trahis. de France*, p. 59, Chron. belg.)

*Lierre*. (1425, A. Fribourg, 1re coll. de lois, n° 335, f° 98.)

— Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé :

Voiant toz çaus de la cité,
A l'evesque la chartre *lite*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 14c.)

Liquele chartre *fu liete* et exposee devant nous et par devant le maor et les eskeviens de Seraing. (1277, *Cart. du Val St-Lambert*, B. N. 10176, f° 23d.)

Quant li leçons *iert lite*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 27 r°.)

Cest escript, lequel je vous presante afin que vous le *liesez* ou façois *liere*. (1347, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, A. du prince à Neuchâtel, J, n° 25.)

Quant la lettre *fu lite* et le bries escoutes.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5826.)

— Anc., enseigner :

Font publier un catechisme sous le nom de maistre Edmond Auger, frere de la societé du nom de Jesus, et non seulement le font publier, mais le *lisent* publiquement dans leur maison. (PASQ., *Recherches*, III, 43.)

— Absol., dans le même sens :

Or ne m'*as leu* se mal non.
Del bien me redevreies *lire*.
(*Eneas*, 8186.)

Constituer en nostre ville de Dole estude et université pour y *lire* ez facultez de theologie, droict canon et civil, de medecine et des artz. (22 juin 1423, *Lett. de Philippe le Bon*, ap. Beaune et d'Arbaumont, *les Univers. de Fr.-Comté*, p. 7.)

Les docteurs *lisans* en droit en la dicte Université. (20 mars 1540, *Lett. de Charles-Quint*, ib., p. 49.)

Maitre Aseaulme qui *lisoit* en la theologie et Guillaume de Champeaux, en philosophie. (PASQUIER, *Recherches*, III, 29.)

— Proclamer :

Que faictes vous, prelatz de saincte eglise,
Faut il qu'on *lise* vos vices et pechiez ?
(1494, *Complainte de France*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VIII, 80.)

**LIRON**, s. m., loir gris ou lérot :

La forrure de *lairons* .IV. d. *(Li Cout. des foires de Troies*, li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

*Liron*, a dormouse. (COTGR.)

Cf. GLIRON, IV, 291b.

**LIS**, s. m., plante bulbeuse, de la famille des liliacées, à hautes tiges et à fleurs à six folioles généralement blanches ; partic., fleur de lis blanc :

Assez plus blanc que flor de *lil*.
(*Tristan*, I, 2703, Michel.)

Blanchor aveit apres, n'en dirai fauseté,
Epsament cum li *lirs*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal 130, P. Meyer, I, 86.)

Flur de *lis* e rose nuvele.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 94.)

La roze et li *lix*. *(Hist. de Joseph*, B. N. I. 2455, f° 191 v°.)

La flour de *lys* est belle...
(FROISS., *Poés.*, I, 49.)

— Fig., par allusion à la blancheur du lis :

La chasteté est le *lys* des vertus. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, III, XII.)

— *Fleur de lis*, pièce figurée dans les armes des rois de France imitant trois fleurs de lis unies ensemble ; objet reproduisant cette pièce :

Le signet de nostredit seigneur, ou lequel est un *flour de lirce* debrisee. (31 janv. 1373-4, *Livre des Bouillons*, CXVIII, p. 375.)

— *Fleur de lis*, fer marqué de plusieurs petites fleurs de lis que le bourreau appliquait sur l'épaule de certains condamnés ; la marque résultant de cette application :

Il fut envoyé prisonnier nonobstant les conclusions des gens du roy, qui avoient conclu a la *fleur de lys* et aux galeres perpetuelles. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 342.)

Cf. LIS 2, t. IV, p. 795a.

**LISE**, s. f., t. dialectal, sable mouvant ; par extens., dans l'ancienne langue, sable en général, terre molle, glaise :

Polinices joste o Eblon :
Mort le trebucha el sablon.
Quant il le vit mort en la *lise*....
(*Thebes*, 4471.)

Quant vint el tens qu'ivers luise,
Que l'erbe verz pert en la *lise*.
(*Troie*, 2167.)

**LISERER**, v. a., border (d'un liseré) :

Une robe de tafetas pourpre *lezeree* de ruben d'or. (1498, *Funérailles de Charles VIII*, p. 35, A. Franklin.)

**LISERON**, s. m., plante à fleurs en entonnoir dont on connaît plusieurs espèces, pour la plupart grimpantes :

*Liseron*. (R. EST., 1539.)

Campanette, clochette, vitreole, et lizet ou *lizeron*. (J. MAIGNAN, *Hist. des pl. de L. Fousch*, XCVII.)

Il y a une autre herbe venant par les buissons, qui retire fort au lis. Les Latins l'appellent convolvulus, et les Français *liseron*. (DU PINET, *Pline*, XXI, 5.)

1. **LISET**, s. m., plante.

Cf. IV, 795c.

2. **LISET**, s. m., larve.

Cf. IV, 795a.

**LISEUR**, s. m.

Cf. LISEOR, IV, 795b.

**LISIBLE**, adj., qui peut être lu :

*Lisibl* ; vide in leen. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

*Lisible*, com. Legible, readable. (COTGR.)

**LISIERE**, s. f., bord longitudinal de chaque côté d'une pièce d'étoffe, et qui est d'un tissu plus serré, parfois d'une autre couleur :

*Lissiere*. (1248, *Règl. de la drap.*, A. Laon.)

Kardeir les .II. *lisires*. (1282, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 696.)

La *lisiere* des draps. (1316, A. N. JJ 54bis, f° 15 r°.)

Drap duquel la chaenne ne soit aussi bonne ou meilleur comme les *lizieres*. (Déc. 1406, *Ord.*, IX, 171.)

— Par extension :

Les archiers estoient a l'entour du camp par le dehors faisant *lisiere*. (1537, *Ordre du combat de deux gentilz hommes*, Var. hist. et litt., III, 98.)

1. **LISSE**, adj., qui est sans aspérité, uni :

Argent bien *liz* et poly. (RAB., *Quart liv.*, I.)

Que la sonde qu'on y introduira soit *lize* et oingte de quelque chose grasse. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 331, éd. 1598.)

*Lize* : com. Glib, smooth, sleek. Rab. (COTGR., 1611.)

2. **LISSE**, v. LICE.

**LISSER**, v. a., rendre lisse :

*Lisser*, ou calendrer de la toile, ou autre chose, polire vel lævigare. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

**LISTE**, s. f.

Cf. V, 1a.

**LIT**, s. m., meuble destiné au coucher :

Cum veit le *lit*, esguardat la pulcela.
(*Alexis*, XIe s., str. 12a.)

Si fait les *liz* apareillier.
(*Eneas*, 1206.)

Qui en son *liet* ert ja cochiez.
(WACE, *Rou*, 3e p., 4952.)

Nos gisiens en nostre *leit*. *(Serm. de S. Bern*, 5, 31.)

Quant Caradrius vient au *lict*
Desor le malade se siet.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 96a.)

A lor *let* aler les covint.
(*S. Alexis*, 142, Rom., VIII, 171.)

Si peut son ami rechevoir
En son *liet* sanz aperchevoir.
(*Clef d'amors*, 3095.)

Il n'i avoit nulz *lethz*. (1373, *Reg. de foi et homm.*, Mangiers, etc., Sainte-Croix, I, 97, A. Vienne.)

— *Lit de camp*, petit lit volant :

Il fault *ung lit de camp*, ou Sarra enfantera. *(Mist. du Viel Test.*, I, 373, rubrique.)

*Lit de can*. (1535, *Répar. de l'abb. de S.-Den.*, A. N. LL.)

*Lict de can* de cuyr doré, faict a l'imperialle et bien et deuement garny de houppes, coeffes d'or et doublé de taffetas rouge. (9 juill. 1561, *Quittance d'un doreur en cuirs*, Revue des Soc. sav., 1874, p. 105.)

— *Jusqu'az liz*, jusqu'au coucher :

Tant ont chanté que *jusq'as liz*
Ont fetes durer les caroles.
(*Guill. de Dole*, 548.)

— Par extens., hymen :

Sans avoir hoir de sa char de loyal *lit*. (BOUT., *Somme rur.*, I, f° 117c, éd. 1486.)

Les Tartres... ont pluseurs femmes, et par usage il convient que apres la mort du pere que le filz prengne sa marrastre et le frere la mouillier qui fut de son frere, et font *lit* avecques elles. (J. LELONG, *Peregrinations*, ms. Berne 125, f° 250a.)

Qu'il a esté marié, premierement avec Civilie de Coarrage et, en second *lit*, avec Brunisende de Gerderet. *(Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. VIII, Balencie.)

— *Ils ne font qu'un lit*, se dit d'un mari et d'une femme qui couchent ensemble :

Ylles qui mout l'a goulousee
Et Galerons *ne font c'un lit*.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galeron*, 1526.)

— Matelas :

*Lits* de plume pour les riches sus dormir et reposer, *lits* de bourre pour povres. *(Dialog. fr.-flam.*, f° 2c.)

Si dormoit lors dedans ung poesle chault
Sur ung mol *lict* de plumettes deslies
Bien tapissé de verdures jolyes.
(*Triomph. de dame Ver.*, p. 12, Montaiglon.)

— Arrière-faix :

Pour faire yssir l'enfant mort et aussi le *lit* a l'enfant quant il demeure, soit meslee

la pouldre de genciane avec jus de armoise et en soit fait suppositoire. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 160.)

— T. de chasse, gîte :

Et dit li ostes : Je sai bien ou il gist,
Et les convers ou il seut convertir,
Je vous manrai le matin a son *lit*.
(*Gar. le Loher.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 117, 26.)

Les gaignages, la nuict, le *lict* et le coucher,
Et bien prendre le droict et bien faire l'enceinte.
(Rons., *Poés.*, I, 255, Mellerio.)

— Ce qui est étendu horizontalement :

Li moele desoubz, qui fait *lit* au dit tournant. (3 juin 1385, *Arrentement*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

Ung piet de hault, et deuz piez et demy de *lit*, et ung piet de vraye jointure. (21 juin 1460, *Reg. aux publicat.*, Cahier des charges de le fiolle du beffroy, A. Tournai.)

Cf. V, 3ª.

**LITANIE**, s. f., prière qui a la forme d'une suite d'invocations à Jésus-Christ, à la Vierge, aux saints, dans lesquelles la même formule de supplication est répétée un grand nombre de fois :

Et quant il ot ensevelie (la femme)
Et pardite le *letanie*.
(*Del Userier*, B. N. 15212, f° 138ᶜ.)

Apres lui venoient li saint clergié tuit revestu et disoient la *latenie* a haulte voix. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 203 v°.)

Chanter *lethanies*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 117ᵈ.)

Firent processions generales par les eglises, avec oroisons, *letanyes* et autres devocions. (*Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de S.-Denis*, an 1419.)

— Fig., longue énumération :

Et dirent la une grand *letanie*
De plaisans mots, et jeus sans villanie.
(Cl. Mar., *Epistre pour un gent. de la Court*, OEuv., p. 168, éd. 1596.)

**LITEE**, s. f.

Cf. V, 3ª.

**LITHARGE**, s. f., protoxyde de plomb fondu et à demi vitrifié :

*Litarge*. (G. Tardif, *Fauconn.*, dans *Dict. gén.*)

Le sein pur,... incorporé en ceruse ou en *lytharge*, il rend les cicatrices de la mesme couleur que le reste de la peau du corps. (Du Pinet, *Pline*, XXVIII, 9.)

Cf. Litargire, V, 3ª.

**LITHIASE**, s. f., formation de calculs dans les voies urinaires :

*Lithiase*. The stone in the bladder. (Cotgr.)

**LITIERE**, s. f., anc., ce qui garnit un lit (matelas, etc.), le lit même :

La *litiere* a veue u gisent li enfant.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1993.)

Por la molle *litire* prendrai la terre dure.
(*Ste Thais*, 754, Meyer, *Rec.*, p. 332.)

La cambre eret mut bele, mut gentiment paree,
La *litiere* de pailes et d'orfrois acehmeie.
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f° 31 r°.)

— Par extens., couche, enfantement :

Et tot d'une *litiere* seroient li enfant
Et lignie en iroit desci en Oriant.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 2736.)

— Lit de paille, de feuilles, d'herbes, etc., qu'on répand pour les animaux, dans les écuries, les étables :

Cist ont bien volenté entiere,
Qui desfont as chevaus *lutiere*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 4023.)

Fain et avaingne et *litiere*. (1377, A. N. MM 30, f° 101 v°.)

*Lettiere* aux chevaulx. (*Compt. de l'hôt. D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 20 r°, Hôp. gén. Orl.)

— Par extens., *coucher en litiere*, coucher à terre, renverser :

Le jour i fist Robastre de paiens mainte biere,
Plus de .lxvi. en *coucha en litiere*.
(*Gaufrey*, 3165.)

— *Faire litiere de*, sacrifier :

Mais de penser avoir obtenu le dessus, par un chasseur, un charlatan, un escrimeur de village, c'est une chose indigne de vous, *dont* je *fais* bravement *littiere*. (Est. Pasq., *Lett.*, XXI, 3.)

— Anc., *faire litiere d'une femme*, en jouir :

Maint homme *font de vos litiere*,
Si resamblez le voirre dote
Qui porte trop puant fumiere :
Si vos doi clamer orde sote.
(*Marguet convertie*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 318.)

— Lit couvert porté sur deux brancards par des hommes, des chevaux, des mulets :

Colchier le fist sor la *litiere*.
(*Eneas*, 6125.)

En une *lethiere* se fist aporter. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 207ᵇ.)

Sur deux biaux palefrois en tres bele *laitiere*.
(*Girart de Ross.*, 6259.)

On a retenu en Angleterre ses robes, son linge, ses chambres .ii. chars et une *letiere*. (*Trais. de Rich. II*, p. 113, Williams.)

*Letaire* de damme, lectica. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Une *leyttere* de boys. (*Inv. des arnoys*, Liv. des serm., A. Montauban.)

*Lectiere*. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Arcæra.)

Un mulet, un beau coursier blanc, et une *littiere* le suivoint. (Mont., *Voyag.*, p. 131, éd. 1774.)

**LITIGANT**, s. m.

Cf. V, 4ª.

**LITIGE**, s. m., point contesté donnant matière à procès ; par extens., contestation :

Pour les controversies des parties qui se mettent en *litige*. (Nov. 1394, *Ord.*, VII, 685.)

**LITIGIEUX**, adj., qui est ou peut être en litige :

Les dites chouses estoaint *litigieuses*. (1331, *Lett. roy.*, Fontevr., anc. tit., 493, A. Maine-et-Loire.)

Choses *litigieuses*. (1335, A. N. JJ 69, f° 122 v°.)

Chose *litigieuse*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 69ᵈ.)

**LITISPENDANCE**, s. f.

Cf. Litispendence, V, 4ᵇ.

**LITORNE**, s. f., grive à tête cendrée.

Lire ici l'exemple porté sous Lostургne, V, 36ᶜ.

**LITOTE**, s. f., figure de rhétorique par laquelle on atténue l'expression de sa pensée :

Signification ou *liptote* se faict quant l'en entent plus que ce que l'en dict. (Fabri, *Rhet.*, f° 62 r°.)

**LITRE**, s. m.

Cf. Liste, V, 1.

**LITRON**, s. m.

Cf. Literon, V, 3ᶜ.

**LITTERAIRE**, adj., qui appartient aux belles lettres :

Tu as entrepris l'œuvre *literaire*. (Fr. Dassy, *Peregrin.*, f° 3 r°, éd. 1527.)

**LITTERAL**, adj., conforme à la lettre, au texte :

La *litterale* observance. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, II, f° 6ᵈ, éd. 1495.)

Comme incident *litteral*
A nostre propos principal.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 233.)

Sens *litteral*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 108ª, éd. 1486.)

— Figuré par des lettres ; qui se sert de lettres :

Science *literale*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

— Anc., littéraire :

Toute science *literale* et morale. (*Gir. de Ross.*, ms. Beaune, p. 48.)

Ains que je puisse a Lyon retourner,
En ma maison, et poulser en avant
L'art *literal* aussi bien que devant.
(Est. Dolet, *Sec. Enfer*, p. 23, éd. 1868.)

Cf. V, 4ᶜ.

**LITTERALEMENT**, adv., d'une manière littérale, à la lettre :

Et leur escripvions que en acquictant leur loyautez, ils voulsissent estre tels envers nous, comme ilz doivent nous faire et nous servir envers et contre tous,... laquelle chose ilz ont faicte *litteralement*. (1465, *Lett. de L. XI*, II, 282.)

**LITTERATEUR**, s. m., celui qui s'adonne à la littérature :

*Litterateur*. (G. CHASTELLAIN, *Œuv.*, dans *Dict. gén.)*

**LITTERATURE**, s. f., ensemble des connaissances littéraires que qqu'un possède :

Expert en toute *litterature*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.)*

Pour sa grant *litterature*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 162ᵃ, éd. 1537.)

**LITURGIE**, s. f., forme du culte :

Ce que le susdit Claude a fait sur la *liturgie* des saints. (MARN. DE STE ALDEGONDE, *Œuv.*, III, 194.)

**LIURE**, s. f.

Cf. LIEURE, IV, 778ᵃ.

**LIVESCHE**, s. f.

Cf. V, 5ᵃ.

**LIVIDE**, adj., qui est de couleur plombée, entre le noir et le bleu :

Et [les cancers] ont durs neus *livites* ou noirs. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, f° 97.)

**LIVIDITÉ**, s. f., état de ce qui est livide :

Par la grant *lividité* et noireté. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 37ᵃ.)

**LIVRAISON**, s. f., action de livrer à l'acheteur la marchandise vendue :

*Livrison* des estoffes. (1535, *Compte des fortifications*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. V, 5ᶜ.

1. **LIVRE**, s. m., assemblage, dans l'ordre où elles doivent être lues, de feuilles manuscrites ou imprimées :

Marsilies fait porter un *livre* avant.
(*Rol.*, 610.)

De son *libre* mot lo clas.
(ALBERIC, *Alex.*, 2.)

Un grant *live* pour le couvent. (1402-1407, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, A. Sarthe B 1146.)

Mais je m'ose vanter
Que je sçay aussi bien chanter
Au *livre*, avecques nostre prestre,
Que se j'eusse esté a maistre
Autant que Charles en Espaigne.
(*Pathelin*, p. 21, Jacob.)

2. **LIVRE**, s. f., ancienne unité de poids, qui variait, selon les provinces, de 380 à 552 grammes :

Quasi cent *livras* a donad.
(*Pass.*, 348.)

— Fig. :

Mille *livres* de soucy ne payeront pas une once de debtes. (LARIV., *les Ecol.*, 2, 3.)

— Ancienne monnaie de compte qui se divisait en sous et en deniers :

Mielz en valt l'ors que ne funt cinc cenz *livres*.
(*Rol.*, 516.)

Bien vaut vint *libres* de deniers parisis.
(*Garin le Loh.*, 2ᵉ chans., XVI.)

Dis *liuvres* de tournes. (1312, *Lett. du vic. de Fal.*, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

Deux cenz *libres*. (1315, *Lett. de J. de Joinv.*, B. N. 12764, p. 82.)

Miex vaut homme .I. denier, puis que loiau-
[ment a,
Que .C. *libvres* de tort, quant larcin i a.
(*B. de Seb.*, VIII, 1063.)

Cf. LIVRE 2, t. V, p. 6ᶜ.

**LIVREE**, s. f.

Cf. V, 6ᶜ.

**LIVRER**, v. a., remettre ce qui a été acheté, payé, convenu :

Armaz vassalz dunc lor *livret*.
(*Pass.*, 367.)

Li evesques li doit *livrer* ses frais en le maniere dessus dite. *(Copie d'une charte de 1071*, 2ᵉ Cart. de Hainaut, n° 251, f° 859 v°.)

Cypriiens, li tisserans, m'a promis a tistre mon drap et a *livrer* demain ou apres demain. *(Dial. fr-flam.*, f° 12ᶜ.)

— Mettre au pouvoir de, dans les mains de :

Il et li doze per *sont livret* a martirie.
(*Voy. de Charlem.*, 699.)

Tote a la vile deguastee,
A feu, a flame l'*a livree*.
(*Eneas*, 9.)

*Liverames* Crist a mort.
(*La Venjance del mort nostre seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 22 r°.)

— *Livrer estor*, engager la bataille :

N'i ariez force ne valor
Que ja lur *livressiez estor*.
(*Brut*, ms. Munich, 963.)

— *C'est bien livré*, c'est fort aventuré :

Je ne vouldrois point alecter
Mes moynes dispos et delivres
Ordinairement en ces livres :
*C'est bien livré*.
(CL. MAROT, *Poés.*, IV, 9, Jannet.)

— Anc., délivrer :

De(g) cel enfern toz nos *livdret*.
(*Pass.*, 387.)

Cf. V, 7ᶜ.

**LIVRET**, s. m., petit livre, petit registre :

Qui cel petit *livret* avroit
Les .VII. ars liberaus savroit.
(*Dolopathos*, 1401.)

Tout çou est en ce *livret*. *(Hist. de Joseph*, ms. Bonn 526, f° 1ᵈ.)

En ceo petit *liveret* poet l'em trover meynt beal ensaumple. (NIC. BOZON, *Cont.*, p. 8.)

**LIVREUR**, s. m.

Cf. LIVREOR, V, 7ᵇ.

**LOBE**, s. m. et anc. f., partie de certains organes affectant une forme arrondie :

Il... luy perça la tierce *lobe* du foye. (RAB., *Pantagr.*, XIV.)

Les extremitez, ou *lobes* du foye. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, Fibra jecoris.)

— Par extens. :

On fend les feuilles de palmier pour en tistre des *lobes*, a mode de chappeaux de paille. (DU PINET, *Pline*, XIII, 4.)

**LOCAL**, adj., qui occupe une portion de l'espace :

Niant *local* et tot temps permanante. *(Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 137 r°.)

Intercapedo, distance *local* ou de lieu. *(Gloss. de Salins.)*

— Qui se produit dans un lieu déterminé :

Mouvement *local*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 8 v°.)

— *Memoire locale*, mémoire de la place où sont les objets :

Le .IIᵉ. monstre que *memoire locale* profite. *(Sept Sag.*, p. 202.)

— Qui est particulier à un lieu :

Lois particulieres, *locales* ou temporeles. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 3ᵃ.)

Quant raisons *locax* ou especiax ne sont proposees au contraire. *(Cout. de Ponthieu Vimeu*, ap. Marnier, *Anc. cout. de Picard.*, p. 129.)

**LOCALEMENT**, adv., dans un lieu déterminé :

Qui ne doit pas estre entendu *localement* mais spirituellement. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, III, f° 169ᵇ, éd. 1495.)

Ainsi tomba l'angel orguilleux *localement* jus du ciel. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 29 r°.)

Que le corps de Jhesuscrist estant *localement* au ciel commance estre a l'autier sans ce qu'il descende du ciel. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 155 v°.)

**LOCALITÉ**, s. f., propriété qu'ont les corps d'occuper un lieu, une position de l'espace ; partie circonscrite d'un pays, d'une région :

*Localité*. (MARN. DE STE-ALDEGONDE, dans *Dict. gén.)*

**LOCATAIRE**, s. m., celui qui prend à loyer tout ou partie d'un immeuble :

Le *locataire* de la petitte maison. (1575, *Cart. de la Howarderie*, p. 101.)

Ce sont maisons publicques appertenantes a la seigneurie des cantons, et se tiennent par *locateres*. (MONT., *Voyag.*, p. 32, éd. 1774.)

Cf. V, 10ᵇ.

**LOCATIF**, adj.

Cf. V, 10ᵇ.

**LOCATION**, s. f., action par laquelle on donne ou prend à loyer :

Se les acheteurs du boys louoyent aul-

cunne place pour y collocquier leurs facheaux et fagos, de moy et del eglise doibvent louer, et le pris de la *location* sera entre nous commun. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 101.)

A tiltre de louage et ferme de *location*. (1379, *Bail*, A. N. MM 30, f° 109 r°.)

**LOCHE**, s. f., nom, en France, de toutes les espèces de poissons qui appartiennent au genre cobite :

Il i eust nus poissons, se ne fust par aventure *loches* ou verons. (*Trad. de Guill. de Tyr*, XXII, 27.)

Grant foison de *loches* de mer. (ORESME, *Œuv. mor.*, f° 117[b], éd. 1575.)

Des rivieres mangies... les berbiaus et les *lokes*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5[a].)

**LOCHER**, v. a. et n.

Cf. LOCHIER, V, 11[a].

**LOCMAN**, s. m., pilote lamaneur :

Et si tu veux entrer en l'avre, la prendras *lomen*. (P. DE GARCIE, *Grant Routtier de mer*, f° 36 r°.)

Ung *locman* prent une nef a mener a sainct Malou... (*Coust. de Bret.*, f° 210 v°.)

**LOCUSTE**, s. f.

Cf. LAOUSTE, IV, 721[a].

**LOCUTION**, s. f.

Cf. V, 11[c].

**LODS**, s. m. pl.

Cf. LOS 1, t. V, p. 34[a].

**LOF**, s. m.

Cf. V, 15[a].

**LOGE**, s. f.

Cf. V, 15[b].

**LOGEABLE**, adj., où on peut se loger :

On trouve es costes des Indes des tortues si grandes qu'une seule escaille basteroit a couvrir une maison *logeable*. (DU PINET, *Pline*, IX, 10.)

Ce bourg estoit sans comparaison plus beau, plus plaisant et mieulx *logeable* que la ville. (1574, *Disc. des chos. mémor. avenues durant le siège de Lusignen*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VI, 304.)

— Qui peut être logé :

L'ingratitude est un horrible vice,
Vice cruel, meschant et malheureux,
Et non *logeable* en un cœur genereux.
(RONS., *Mascarades*, cartel 2.)

**LOGEIS**, mod. logis, s. m., endroit où une personne loge :

Celle propre nuit, estoient parti de leurs *logeis* messires Thumas de Grantson, messires Joffrois Ourselece. (FROISS., *Chron.*, VIII, 3, Raynaud.)

Par merite de toy soie ou *lougis*
De paradis.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 121[c].)

Avoient lesdiz religieux baillié ung *logeis*. (1432, *Enquete*, Preuilly, A. Indre-et-Loir.)

Je m'allay loger a moins de quatre lieues de l'ennemy, ayant estendu mes *logis* a deux lieues pres. (26 mai 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 159.)

— Fig. :

Ceste occasion est trop importante pour demeurer en *logis*. (29 avril 1576, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 91.)

— Anc., logement, pièce dans une habitation :

En querrant les petis *logeis* pour leur corps mussier. (*Enf. Vivien*, Richel. 796, p. 72, Wahlund.)

Cf. V, 15[c].

**LOGEMENT**, s. m., action de loger :

... Plus de .c. mil hommez annombrez justement
Amena aveuc lui en son conduissement
Et vint devant Paris prendre sen *logement*.
(*Hug. Capet*, 1213.)

— Partie d'une maison où on est logé :

On fist un ban de par Philippe d'Artevelle... que nuls ne se logast ou *logement* d'autrui. (FROISS., *Chron.*, X, 235, G. Raynaud.)

**LOGETE**, mod. logette, s. f., petite loge, petit logis, petit logement :

Gillart Froidure goira et possessera dudit chelerot et *logette* dessus dicte, comme de son bon et propre hiretage. (12 sept. 1439, *Escript Gillart Froidure, pottier de terre*, chir., A. Tournai.)

Un monsieur qui demeuroit tout vis a vis de sa *logette*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, I, 102, L. Lacour.)

Cf. V, 16[a].

**LOGER**, mod., v. LOGIER.

**LOGEUR**, s. m.

Cf. V, 16[b].

**LOGICIEN**, s. m., celui qui possède bien la logique, qui raisonne avec logique :

Uns *logiciens* molt tres sages.
(HENRI D'ANDELI, *Bat. des .VII. ars*, 51.)

Tu n'es pas bons *logiciens*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 40[b].)

**LOGIER**, mod. loger, v. — N., habiter en une habitation ou une partie d'habitation :

Quant Julius Cesar, dus des Romains
Vint en Gaule la terre conquerir,
Un jour *loga* entre Soissons et Rains.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 90.)

— A., établir (qqu'un) dans une habitation :

Tant i ot Greus et tant Tiois
Qu'il an estut fors de la vile
*Logier* plus de sessante mile.
(CHREST., *Cliges*, 2701.)

Nif pour ces petis pucins mettre et *loigier*. (*Psaut. de Metz*, LXXXIII, 3.)

Ledit monseigneur le duc icelle dame *a loegee* et aubergee en ses chasteaux. (1390, A. N. P 1355[1], pièce 104.)

— Réfl., au figuré :

De vray il *se loge* encores chez moy si entier et si vif que je ne le puis croire ny si lourdement enterré ny si entierement esloigné de nostre commerce. (MONT., *Lett. à M. de Mesmes.*)

Cf. V, 16[b].

**LOGIQUE**, s. f., science qui a pour objet les procédés du raisonnement :

La secunde ars si est *logike*.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, B. N. 1553, f° 169[c].)

— Par personnification :

Dame *Logique* l'oi dire.
(HENRI D'ANDELI, *Bat. des set ars*, 45.)

**LOGIS**, mod., v. LOGEIS.

**LOGISTIQUE**, adj. et s., s'est dit d'une secte médicale de l'antiquité qui ne s'en tenait pas à l'expérience pure et y joignait la raison, la théorie :

Medicins *logistiques* et raisonnables. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 209.)

**LOGOGRAPHE**, s. m., t. d'antiq., écrivain en prose, historien ; rhéteur composant des discours pour un autre :

Eschines... l'appeloit *logographe*. (J. DE MONTLYARD, *Hierogl. de J.-P. Valerian*, dans *Dict. gén.*)

**LOGOMACHIE**, s. f., dispute de mots :

*Logomachie* vaine. (BEDE, *Messe en franç.*, dans *Dict. gén.*)

**LOI**, s. f., règle d'action imposée par une autorité supérieure, divine ou humaine :

Per totz solses comuna *lei*.
(*Pass.*, 384.)

*Lei* consentit et observat.
(*S. Léger*, 71.)

Li terz *ley* leyre et playt cabir.
(ALBERIC, *Alex.*, 98.)

Por ço devum guarder
Nostre *lei*, celebrer
Des pasches, des noels
Les granz festes anuels.
(PHIL. DE THAUN, *Cumpoz*, 53, Mall.)

Et la vies *loi* et la novele.
(*Partenopeus*, 4593.)

Et en la *leie* de lui penserat. (*Psalm.*, Brit. Mus., Arund. 230, f° 7 r°.)

Une *loys*. (*Li Ordin. maistre Tancrei*, B. N. 25546, f° 3 r°.)

Me pren par *loy* de mariage.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 643, 29.)

Les *loys*. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 2[c].)

— *Loi de terre*, la loi du pays :

Donna Aaliz la reine,
Par qui valdrat lei divine,
Par qui creistrat *lei de terre*.
(*S. Brandan*, 3.)

... Vostre cort m'est trop pendant
Contre raison e *lei de terre*.
(*Guill. le Marech.*, 5822.)

A moy apent la tierce partie par *ley de terre*. (N. BOZON, *Contes*, p. 157.)

— Règle :

E les armes et li herneis
Fussent departi par tels *leis*...
(*Guill. le Maréch.*, 17517.)

— Guise :

En autre *lei* turne la note.
(*Vie de saint Gilles*, 332.)

— Droit :

Il li amende le cop a sa merci et li sire i prent sa *loy*. (*Li Usage de Borgoigne*, XXX, ap. Marnier, *Anc. Cout. de Bourg.*, p. 33.)

— *Lever loi*, prétendre à, réclamer :

Generalment nus ne *lieve loy* d'autre de desloiautement ne en court ne defors. (*Li Usage de Borgoigne*, XXX, ap. Marnier, *Anc. Coutum. de Bourg.*, p. 34.)

— Culte :

Tuit li proveire de la *lei*.
(*Eneas*, 1037.)

— *Tenir loi*, professer une religion :

... Troien n'ont point de fei
Ne il ne *tienent* nule *lei*.
(*Eneas*, 3289.)

Cf. Loi 2, t. V, p. 16[c].

**Loial**, mod. loyal, adj., qui obéit aux lois de l'honneur et de la probité :

S'il fust *leials*, bien resemblast barun.
(*Rol.*, 3764.)

Plurent, demeinent grant dolur
Quant si departir deit lur amur,
Mut ad esté fine et *leele*.
(*Tristan*, II, 1119.)

A la bele en cui se mire
Mon cuel *loiel*.
(Maurice de Craon, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 301, 16.) Impr., *loial*.

Guides tu le mort si *leel* ?
(Renclus, *Miserere*, ccxviii, 8.)

Et sunt, foi que doi mon ael,
Plus serviable et plus *lael*.
(*Rose*, 10909.)

En li amer de *leal* cuer.
(*Dit de la Rose*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 606, 39.)

Se on puet prover par *loiaul* tesmoins. (*Li Usage de Borgoigne*, ap. Marnier, *Anc. Cout. de Bourg.*, p. 35.)

Pour donner exemple aux aultres d'estre *loiales* a leurs maris. (Froiss., *Chron.*, II, 339, Luce.)

— Il se dit aussi des choses :

Fole promesse qui n'est pas *loials* ne li plaist mie. (*Bible*, B. N. 901, f° 3[b].)

— Anc., *plaie loial*, blessure de la largeur et de la profondeur d'un pouce, ainsi appelée parce que le coupable devait en ce cas payer au seigneur la *loi* du fief, qui était une amende de 7 livres 8 sous tournois (Duc., *Plaga*) :

Pour estre dicte *leyau* ladite playe doit avoir de longueur et incision une once de poulce qui est la cinquieme partie du pan de cane. Et quand ladicte playe n'auroit une once de longueur et incision et l'auroit en profondeur, aussi est deue (l'amende). (*Coust. de Saint-Sever*, Nouv. Cout. gén., II, 694.)

Cf. V, 18[a].

**Loialment**, mod. loyalement, adv., d'une manière loyale :

E Godmod li respunt... *Leument* vus afi.
(*Horn*, 3527.)

Et je te creant *liaument*
Que je ne guenche ne ne fuie.
(Chrest. de Troyes, *Chev. de la Charrette*, p. 27.)

Ici *lelment*
Que a tai vendrai assurement.
(*Conquest of Ireland*, 353.)

Si *leelment* le volt servir.
(*Vie de saint Gilles*, 384.)

Mes chascun qui Deu crient et qui vit *leument*.
(Garnier, *S. Thom.*, 88.)

... *Leialment* le servireit.
(Marie, *Fables*, LII, 4, Warnke.)

Ha Dieus ! con s'estoient *loialment* demené trosque a cel point. (Villeh., ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 320, 22.)

Doneit *loiaulment* sens fauceir.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 518, 26.)

De mainte chose estoet ami suffrir
Ki *leument* vout amisté tenir.
(El. de Wincestre, *Afait. Catun*, 724, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

La moie foi te plevis *loiaument*.
*Auberi le Bourg.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 138, 24.)

*Loiament*. (1[er] juill. 1234, Cath. de Metz, A. Moselle.)

Qui l'a a honor de soi et *leaument*. (Phil. de Nov., .iiii. *tenz d'aage d'ome*, § 118.)

Ne qui *loiaument* se contiegne.
(Jeh. de Condé, *De l'ipocresie des Jacobins*, 14, *Dits*, III, 181.)

Prometons *loeaument*. (1290, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 15[d].)

Que des ce jour *loyaulment* vous aymay.
(Eust. Desch., *Œuvres*, III, 288.)

— Anc., conformément à la loi :

De par Frodins vos deffi *leament*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 221 r°.)

Cist rois tint sagement sa gent,
A grant amor et *loailment*.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 183.)

Que *liaument* le partireient.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 370, G. Paris.)

De queus icelui Due a fet nostre gré, e a nous paé bien e *laeamment*. (1265, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 994.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Gossuins dou Mortier a vendut bien et *loiaument* a Jehan Gaveriel ses aiwes dou Mortier. (Juin 1278, *C'est Gossuin dou Mortier*, chirogr., A. Tournai.)

Et gouvernast li peuple dou roiaume bien et *loialment*, que... (Joinville, *S. Louis*, § 21.)

**Loialté**, mod. loyauté, s. f., qualité de la personne ou de la chose qui est loyale :

Et il ait oud en arrere testimoine de *leauté*. (*Lois de Guill.*, 8.)

De lui [Dieu] vient toute *loiautez*
Et touz biens et toute biautez.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 4826.)

Li reis l'ad dunc mercié
A traitres de lur *lauté*.
(*Conquest of Ireland*, 2567.)

Sulunc ses dreitureres ovres e sa *lealted*. (*Rois*, p. 105.)

Gardes vo *loiauté*.
(*Huon de Bord.*, 2603.)

Sour lour *leialteit* et sour lour sarment. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Si *loauté* est nianz et nulle vertez de jugement nun est. (*Dial. anime conquer.*, Rom., V, 277.)

... Ades en *leautey* servez amors.
(Ferri, *Chans.*, B. N. 845, f° 258[b].)

En foi et en amor et en grant *loiaté*.
(*De S. Alexis*, Richel. 2162, f° 126[a].)

Fois, *loaulteis*, solais et cortoixie
Voi, ce m'est vis, en mainte gens fixeir.
(Aubertins des Arenos, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 82 v°.)

Hé ! *loialteis*, ou estes vos musie ?
(Id., *ib.*)

Garder *laiauté*. (1267, A. N. JJ 24[c], f° 24.)

Il afferma par sa *loautey*. (1269, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 2 r°.)

*Leaté* et feauté. (1280, Falletans, *Chambre des compt. de Dôle*, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

Gardeir foi et *loaultei* envers les dictes relligiouses. (1311, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 16 v°.)

— *Faire loialté, tenir loialté* à qqu'un, agir loyalement envers lui :

Kar il se crent qu'ele n'i venge
E que *lealté* ne li *tenge*.
(*Tristan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 216, 13.)

Et *loiauté feront* a chiaus ki vont.
(Conon de Beth., *Chans.*, IV, 5, 5.)

Cuvenant e *leuté tendrai*.
(*S. Edw. le conf.*, 3627.)

Et que *liauté* li *tendreit*.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 1778, G. Paris.)

— *En loialté*, comme il est juste :

Ceo guart que Deus li a doné,
Si li suffise *en leialté*.
(Marie, *Fabl.*, LIV, 19, Warnke.)

Et se il li ha dit desloiautement, si le redoit metre *en loiallez*. (*Li Usage de Borgoigne*, XXX, ap. Marnier, *Anc. Cout. de Bourg.*, p. 33.)

— *Par loialté*, en vérité :

Je jurasse par verité
Et deisse *par loiauté*.
(*Apostrophe au corps*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 554, 2.)

Cf. Loiauté, V, 18 .

**Loin**, adv.

Cf. V, 20[b].

**Lointain**, adj., qui est situé à une distance considérable :

En un *lointain* reialme, se Deu plaist, en irez.
(*Voy. de Charlem.*, 68.)

*Luintein*.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 11 v°.)

Es *lonctaignes* illes. (*Artur*, ms. Greonble 378, f° 3[c].)

En *lonctains* pais, en *lontain* pais. *(Serm. du* XIII[e] *s.*, ms. Cassin, f° 100[a].)

Le *loingtains* pais. *(Vie S. Mathias,* B. N. 23112, f° 105[d].)

En mains *lontains* pelerinages.
(*Rose*, 9909.)

Ce sont gens d'un pais *lointien* et estrange. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 578[c].)

— Par extens. et fig. :

Alain Charretier, humble secretaire du roy nostre sire et de mon tres redoubté seigneur le regent, *loingtaing* imitateur des orateurs. (A. CHARTIER, *le Quadril. invectif,* Vat. Chr. 918, dans *Not. et extr. des ms.*, XXXIII, 87.)

Cf. V, 21[a].

**LOIR**, s. m., petit mammifère rongeur qui reste engourdi pendant l'hiver :

Il esgarde et voit deus *loirs ;*
Li uns est blans, li autres noirs.
(GUI DE CAMBR., *Barlaam et Joasaph*, p. 341.)

... Un vilein qui gardoit l'aumaille
Que j'ai trouvé la en l'oraille,
De ce pré, dormant comme *loir*.
(*Ren.*, Br. XVI, 1121.)

Et au fait ilz la mengerent et distrent que ilz diroient a leur seigneur que le *loerre* l'avoit mangee. *(Le Liv. du Cheval. de La Tour,* XVI.)

Pas ilz ne dorment comme *lerz.*
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. et Orais., 123.)

Gliron ou *louir*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.)*

Cf. LOIRE 2, t. V, p. 21[c].

**LOIRRE**, mod. leurre, s. m., morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, auquel on attachait un appât, et qu'on montrait ou jetait à l'oiseau de proie pour le faire revenir :

Faucons ki ne revient au *loire*
(RENCLUS, *Miserere,* v, 10.)

Et fist tornoiement es nues
D'ostoirs, de faucons et de grues,
Et les fist au *loirre* venir.
(*Rose,* 20347.)

Le dit senescal du parc fist le premier signe de son cappron, ainsi que d'un *loedre* pour attraire le faucon, *(Lettre de Henri d'Espiere au duc de Lorraine,* dans *Gilles de Chin,* Introd., p. LXXXVIII.)

Se le faulcon vient au *loirre,* et qu'il le prenne incontinent roidement, se le laisse mengier dessus deux ou trois bechies, puis le descharnes et l'oste de dessus le *loirre. (Modus,* f° 82 v°.)

Tost apres on le dresse
Sur le *lurre* acharné.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde,* p. 83.)

— *Oiseau de loirre,* celui qu'on rappelle au leurre :

Et tous *oyseaulx* et *de leurre* et de poing.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, Prisons, p. 149, Ab. Lefranc.)

**LOIRRER**, mod. leurrer, v. a., dresser un oiseau au leurre :

Li aucuns faucons vont *loirier*.
(*Couci*, 481 1.)

*Soit* le faulcon *loirré* entre les gens... Et si tu vois qu'il *soit* bien *loirré* a pié, il fault qu'il *soit loirré* a cheval. *(Modus,* f° 82 v°.)

Celuy qui *lorrera* le faulcon nouvel se deportera de tourner son loirre tant que l'aultre faulcon soit cheu au loirre. *(Ib.)*

— Fig., attirer par un artifice :

*L'heurrer* les cœurs tant seulement.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 5 r°, éd. 1609.)

Cf. LOIRIER 1, t. V, p. 22[a].

**LOISIBLE**, adj., qui est permis, en parlant d'une manière d'agir ; anc., licite en général :

Se n'estoit otroié de nous a eus de grace et licence espicial, que pour ceste *lisible* otroiance il ne fussent garniz a la grace dudit de la Perche. (1295, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. K 36[b], pièce 33.)

Ce n'est chose pour quelconque cause convenable ne *lesible*. (D. FOULECHAT, *Trad. du Polycraticon de J. de Salisbury,* B. N. 24287, f° 67[d].)

Marchander et faire marchander tant par li comme par ses genz de toutes marchandises *lisibles*. (1340, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 72, f° 49 v°.)

Chacier et prendre a force de chiens, harnois, fillez et autres engins *loisibles* loups et louves. (1406, *Ord. du duc de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 368.)

A force de chiens, fillez, harnois et autres engins a ce *loisibles* et convenables. (1443, *Ord. du duc de Bourg.*, ib., p. 371.)

**LOISIR**, s. m., temps libre dont on dispose pour faire qqch. :

Prenez temps et *loisir* de rasseoir votre entendement. (FRANÇ. DE SAL., *Autorité de Saint Pierre,* ms. Chigi, f° 19[a].)

— *A loisir,* en disposant de tout le temps qu'on veut :

Et Charles et Franceis se colchent *a leisir*.
(*Voy. de Charl.*, 445.)

Demain, kant vus serrez dignez
Tut *a leiser*.
(*Vie de saint Gile,* 2393.)

Quant *a lesir* la puez tenir.
(*Clef d'amors,* 2054.)

Cf. LOISIR 2, t. V, p. 23[c].

**LOK**, v. LOOCH.

**LOMBAIRE**, adj., qui appartient aux lombes :

La septieme (paire de nerfs)... est appellee *lombaire.* (PARÉ, I, 22.)

**LOMBARD**, adj., nom d'un peuple germanique qui envahit l'Italie en 568 :

Mes Renals li *lumbard* fut de la curt menez.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, 2256.)

Cf. LOMBART, V, 24[c].

1. C'est cet exemple que le *Dictionnaire général*, par suite d'une erreur dans la communication, indique comme provenant de Gautier de Coinci. — J. B. et Am. S.

**LOMBES**, s. m. pl.

Cf. LOMBLE, V, 25[a].

**LOMBRIC**, s. m.

Cf. V, 25[a].

**LOMBRICAL**, adj., qui ressemble au lombric ; *muscles lombricaux,* muscles internes de la main et du pied, abducteurs des doigts vers le pouce :

Les quatre (muscles) qui restent, nommes *lumbricaux,* autrement abducteurs internes des quatre doigts. (PARÉ, IV, 29.)

**LONG**, adj., qui a une grande étendue de l'une à l'autre de ses extrémités :

Veez m'espee ki est e bone et *lunge.*
(*Rol.*, 925.)

Li lance ke vous portes est si tres *longhe* ke on n'en porroit nule si *longhe* trouver. (RICH. DE FORNIVAL, *Poissance d'amours,* ms. Dijon 299, f° 8[a].)

*Longe* oraille. (1233, Fontevr., La Leu, A. Maine-et-Loire.)

— Qui a une durée très étendue dans le temps :

Cio fud *lonx* dis que non cadit.
(*S. Léger*, 231.)

Ma *lunga* atente a grant duel est venude.
(*S. Alex.*, XI[e] s., str. 89[c].)

*Lons* est li jors, corte la nuit.
(*Fl. et Blancheflor*, B. N. 19152, f° 203[c].)

*Lunge* parole ennuie. *(Serm. de Guich. de Beaul.*, p. 30.)

Et grant mesaise avoir par trop *loinge* demouree. (FROISS., *Chron.*, I, 278, Luce.)

Les nuis estoient *longes* et froides. (ID., *ib.*, III, 295, Luce.)

— Par extens. :

Le *long* courage de Ulixe. (D. FOULECHAT, *Trad. du Polycraticon de J. de Salisbury,* B. N. 24287, f° 84[b].)

— Fig., qui parle longuement :

C'est assez dict : je suys trop *long* du tiers.
(EST. DOLET, *Sec. enfer*, p. 15, éd. 1868.)

— Qui exige beaucoup de temps :

Qu'avec ceste asseurance, les assignations se trouvans par apres *longues* au recouvrement, il feroit des partis pour l'advancement d'icelles avec les banquiers de Lyon et autres. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— *Ne pas la faire longue,* ne pas vivre longtemps :

Si vous avez intention d'avoir autre chose du dict s[r] roy de Sicille, il est besoing de le faire a ceste heure, car me semble qu'il *ne la fera pas longue*. (4 juin 1479, *Lett. de Franç. de Génas à Louis XI*, A. N.)

Estienne, pape, retourné a Rome, *ne la fit pas longue*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., III, 3.)

— S. m., longueur, en étendue :

Chef de .VII. pies de *lonc*. *(Jurés de S. Ouen,* f° 282 r°, A. Seine-Inférieure.)

Deux chevilles de fer, chascun d'un appan de *long*. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despence, XVIII, A. mun. Orléans.)

Impositions estant sur le *long* et travers desdites rivieres. (Déc. 1577, *Lett. pat.*, A. mun. Orléans.)

— *Le long de, tout le long de, au long de*, loc. prépos., en suivant toute la longueur de :

Il se promenoit *au long des* bandes pour visiter tout. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

Il essaya a eschapper par une fenestre *le long d'*une corde. (N. GILLES, *Ann.*, t. I, f° 323 r°.)

— *Au long*, loc. adv., suivant la longueur :

Pour boys sies *au lonc*. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-Dieu d'Orl.*, f° 8 v°, Hôp. gén. Orl.)

— Longueur, en durée ; *faire le long*, tarder, différer :

Il n'est pas temps que je me face prier, ny qu'avecques grand circuit de paroles je *face le long* a vous promettre tout le secours que je vous puis prester. (AMYOT, *Theag. et Cariclee*, XX.)

— *Le long de, tout le long de*, pendant toute la durée de :

*Le long de* lor vie. (1304, Beaugerais, A. Indre-et-Loire.)

J'adoray ses beautez *le long de* trois annees.
(G. DURANT, *Prem. amours*, Compl.)

Le lierre, le cedre et le fresne sont verds *tout le long de* l'an. (GRUGET, *Div. leç. du P. Messie*, II, XXXIX.)

Tous les jours et *le long d'*ung an. (1578, *Test. de L. Rons.*, A. L.-et-Cher.)

Cf. LONG 1, t. V, p. 25ᵇ.

**LONGANIMITÉ**, s. f., patience avec laquelle on endure des insultes, des fautes qu'on pourrait punir :

En chesteit, an sciance, an *longanimileit*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 104 r°.)

*Longanimité* est longue attendue en pacience des biens que Dieu a promis et de oster les maulx. (J. MORRIET, *Mir. de l'ame*, ms. Ste-Gen., f° 3 r°.)

Cf. V, 26ᶜ.

**1. LONGE**, s. f., t. de boucherie, partie de l'échine :

Ou de porc au meins une *longe*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 99ᵃ.)

Une *longe* de porc et une quarte de vin de Beaune. (1409, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9187-88, f° 146 v°.)

Deux *longes* de mouston. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, forteresse, XX, A. mun. Orléans.)

Pour chincq pieches de viau, tant de brou comme de *longue*. (1522, *Exéc. testam. de Judicq le Senne, vᵉ de Baudart Rasson*, A. Tournai.)

Cf. LOIGNE 2, t. V, p. 19ᵇ.

**2. LONGE**, s. f., corde ou forte lanière de cuir, destinée à attacher les animaux à l'écurie, au poteau :

Longue *longe*.
(*Rose*, 3588.)

— Fig. :

Diex ne veut fere plus long giez
A ses amis, ne longue *lenge*.
(RUTEB., *la Complainte d'Outre-mer*, OEuvr., I, 111, Jub.)

— T. de fauc., petite lanière de cuir que l'on attache à la patte d'un oiseau de proie, quand il n'est pas assuré sur la perche :

Il oste la *loinge* lues droit,
S'uevre le poing, li faucons muet.
(*Escoufle*, 6800.)

Dit oultre plus qu'il avoit veu le repositoire des joyaux du faulcon, comme sonnettes, gietz, *longues*, chapperons, aneaux. (1500, *Le Livre du faulcon*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XII, 285.)

— Fig., *estendre ses longes*, donner plus de liberté :

Leur maistre aiant fait un bon semblant de s'asseurer de la lieutenance, comme il avoit fait depuis peu de jours, *estendroit ses longes* jusques a aller chasser aux forests de Sainct Germain, estant tousjours sous la garde de Sainct Martin, maistre de la garderobe, et de Spalungue, lieutenant des gardes. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 13.)

— En un autre sens, *estendre ses longes*, conquérir du pays :

Pour *estendre leur longes*, ils avoient a combatre la paucité et pauvreté, l'estonnement des chefs et des soldats. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 37.)

**LONGITUDE**, s. f., l'arc de l'équateur terrestre, évalué en degrés, contenu entre le premier méridien et le méridien d'un lieu :

L'aultre difference des parties bien habitables est selon la *longitude* des climats. (ORESME, *Traité de la sphere*, f° 288 v°.)

L'isle de Tadore est de latitude a l'arctique vingt sept minutes et de *longitude* a la ligne de la partie .CLXXI. (1519, *Voy. d'Anth. Gigaphetta*, p. 365, Schefer.)

Cf. V, 27ᶜ.

**LONGITUDINAL**, adj., qui est dans le sens de la longueur :

Mais l'arc du dit equinoctial, comprins entre les meridiens particuliers de deux lieux proposez, est appelé la difference *longitudinale* d'iceux. (ORONCE FINÉ, *Sphere du monde*, f° 48 v°, éd. 1551.)

**LONGOR**, mod. longueur, s. f., la plus grande étendue d'un objet de l'une à l'autre de ses extrémités :

Dix sept pies avoit li maleois ;
Asses iert grandres, et plus *longor* avoit
Qe n'iert Ogier qi en ceval seoit.
(RAIMB., *Ogier*, 11235.)

*Longour*. (Vend. apr. S. Mart. d'été 1323, Saint-Sauveur-les-Pieux, A. Manche.)

— Étendue que mesure un objet dans le sens de cette dimension :

Trente liwes ot de *lungur*.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 890.)

Por le *longor* que sa lance ot.
(*Atre perill.*, B. N. 2168, f° 16ᵇ.)

Le premier bouel a non dozenaire, pour ce qu'il a la *longour* de 12 pouces. (H. DE MOND., *Chir.*, B. N. 2030, f° 27ᵇ.)

— Par analogie :

Pour la *longour* de la matiere.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 55ᵃ.)

— Au plur., parties trop longues dans un ouvrage d'esprit :

Se plaisant par un long discours de faire ostentation de leur bien dire, et monstrer comme ils scavent amadigauliser, remplissans une page entiere de ce qui se pourrait escrire en deux lignes ; qui fait que le lecteur, impatient de telles *longueurs*... jette enfin par terre le livre. (DES ACCORDS, *Bigarr.*, préf., p. 3.)

— Durée très étendue :

Vie requist de tei, st tu li donas *longur* de jurz. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XC, 16.)

Celluy qui aura bonne cause, et la pourchassera bien et deffendra largement, a *longueur* de temps aura raison. (COMMYNES, *Mém.*, V, 18, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. LONGURE, V, 28ᶜ.

**LONGTEMPS**, adv., pendant un long espace de temps :

Cio fud *lonx tiemps* ob se los ting.
(*S. Léger*, 28.)

De lui *long temps* mult a audit.
(*Pass.*, 211.)

En le quelle prison, li dis Jehans fu *lonch tans*. (Avril 1327, *C'est Jakemon Glicait*, S. Brice, A. Tournai.)

Et ne demoura mies puis *loingtans*. (FROISS., *Chron.*, II, 262, Luce.)

— S. m., un long espace de temps :

Une sauch, ki de *lonc tans* a estet, et est haboutans sour une des fosses. (Septembre 1311, *C'est les cureurs des causfors contre Gillion de Gauraing et ses hoirs*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Tout le grant tresor qui estoit a Limoges, que nos sires li ducs et messirez ses freres, perez a madame votre femme, avoient la assamblet de *loing tamps*. (FROISS., *Chron.*, II, 298, Luce.)

Par un *long temps* ils en furent reduits a ne manger que chair de cheval. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1420.)

Toutes et quantes foiz que le royaulme sera en paix et sans guerre quelque *long temps*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, CXLVII.)

Toutefois je n'y ay encore rendu reponse, et si je l'accorde, je n'ay pas deliberé la faire pour un si *long temps*. (Oct. 1593, *Lettres miss. de Henri IV*, t. IV, p. 41.)

De sorte qu'elle (Rome) demeura un *long temps* toute deserte et deshabitee. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XVII.)

**LONGUEMENT**, adv., d'une façon longue et qui passe la durée ordinaire :

Mult *lungament* ai a lui converset.
(*S. Alex.*, xiᵉ s., str. 69ᵃ.)

Canterai al mien Deu cume *lunghement* je sui. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CIII.) Var., *longement*, *lungement*.

Ce est domage, se je *longement* vis.
(*Garin*, 3ᵉ chans., XI.)

Granz fu l'estors, *longuement* a duré.
(*Le Covenant Vivien*, 1404, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

*Lungement.*
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, fᵒ 2 vᵒ.)

*Longemant.*
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, fᵒ 2ᵃ.)

Issi cum vus ai dit fud l'amur effermez
Ki fud ben *lungament* d'ambes parz guardez.
(*Horn*, 1818.)

Vous n'aves garde de *longuement* languir.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 145.)

Tencera *longiament* contre les vices. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, fᵒ 46ᵈ, Auracher.)

— *Com longement*, aussi longtemps que :

*Com longement* il viveroit el cors. (*Dial. de S. Greg.*, l. I, c. 9.)

**LONGUET**, adj., qui a une forme un peu allongée :

Bieles espaules, mains *longetes*.
(RENAUD, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 568, 23.)

Li cols estoit un peu *longuais*.
(*Anti-Claudianus*, B. N. 1634, fᵒ 2 vᵒ.)

Cf. V, 28ᶜ.

**LONGUEUR**, mod., v. LONGOR.

**LOOCH** et **LOK**, s. m., émulsion épaissie avec de la gomme ou du jaune d'œuf, qu'on administre comme aliment dans les affections de poitrine :

*Lohot* de poulmon de renard. (1520, J. CŒUROT, *Entret. de vie*, dans *Dict. gén.*)

*Lohoc.* (*Jard. de santé*, I, 125.)

Lorsque le malade usera de *lohots*, sera couché a l'envers, et luy sera commandé tenir lesdits *lohots* longuement en la bouche, en relaschant les muscles du larynx. (PARÉ, VIII, 33.)

**LOPIN**, s. m., morceau qu'on a pour sa part ; anc., petit morceau en général :

Soit le beuf pourbouly, puis lardé apres ce qu'il sera trenchié par *loppins*. (*Ménagier*, II, 5.)

Ung *lopin* de grosse freze rouge contenant deux aulnes. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, fᵒ 500 vᵒ.)

*Lopin* de terre. (1510, Trinité, Saint-Julien, A. Vienne.)

*Lopin* de papier.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXXVII.)

Pour adjouster des *loppins* et des morceaulx a sa parolle. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 237ᵇ.)

Ung petit *loppin* d'hosche joignant le pignon de la maison. (15 nov. 1566, *Arch. des notaires*, minutes Taillandier, Arch. mun. Nevers.)

De grand's lesches et *lopins* de pain. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, V.)

A cest effect il avoit la bulle de Sa Sainctteté, la leur monstrant et faisant lire par pieces et *lopins*. (12 juin 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 821, Gachard.)

Laquelle demandoit a son hoste qu'il eust a luy payer un *lopin* de pourceau, que le passant avoit fait mettre au feu, et estant cuit l'avoit tres bien mangé. (G. BOUCHET, *Serees*, IX.)

Un *loupin* de chair. (JOUB., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., III, 7.)

Cf. V, 29ᵇ.

**LOQUACITÉ**, s. f., habitude de parler beaucoup :

Il blece son ame, c'est a dire griesve sa conscience par *locacité* et garrulité qui n'est point sans peché. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 37ᵃ, éd. 1486.)

**LOQUE**, s. f., lambeau d'étoffe :

Villes, chasteaux, gouvernement de pays, rien ne venoit, ne n'escheoit, qui ne cheist en vos mains ou a vostre frere ou a vos neveux ; nul, tant fust grand, ne prince, ne autres, ne mesme le comte, ne sa maisnie, n'y prirent oncques *locques*. (CHASTELL., *Chron.*, V, 170, Kerv.)

**LOQUELE**, s. f.

Cf. V, 30ᵇ.

1. **LOQUET**, s. m., fermeture de porte composée d'une clenche qu'on abaisse sur un mentonnet fixé au chambranle pour fermer la porte et qu'on lève pour l'ouvrir :

Por un *loket*. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, fᵒ 17.)

Avoir livré un *locquet*, pour fermer aucun huis de la dicte maison. (Sept. 1417, *Tutelle des enfants de Jaquemart de Breucq*, A. Tournai.)

Cf. V, 31ᵃ.

2. **LOQUET**, s. m., laine grossière des cuisses employée à faire des matelas :

*Loquet* de laine. (R. LEBLANC, *Subtilités de Cardan*, éd. 1556, dans *Dict. gén.*)

**LOQUETTE**, s. f.

Cf. LOQUETTE 2, t. V, p. 31ᶜ.

**LORGNER**, v. a., regarder du coin de l'œil :

Je vous prie, advisez comment elle *lorgne* ; n'est elle pas une fiere dame ? (PALSGR., *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 614.)

*Lorner.* (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Cf. V, 32ᶜ.

**LORGNERIE**, s. f.

Cf. V, 32ᶜ.

**LORGNEUR**, s. m., celui qui lorgne :

*Lorneur.* (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

**LORIER**, mod. laurier, s. m., arbuste aromatique toujours vert, à feuilles persistantes, lancéolées :

Vergiers plantez de pins et *loriers* blans.
(*Voy. de Charlem.*, 265.)

*Lorier.*
(*Thèbes*, 3145.)

Devant lui coisi .II. *loriers*
Et .II. pins et .II. oliviers.
(*Perceval*, 44863.)

— *Laurier terrestre*, daphné :

Laureole... l'en l'appelle camedafné, meseron, *laurier terrestre*. (*Grant Herbier*, nᵒ 266, J. Camus.)

1. **LORIOT**, s. m., passereau à plumage jaune :

Le *lauriot*. (*Kalend. des berg.*, p. 160, éd. 1493.)

Cf. LEURIEUL, V, 766ᶜ, et ORIOL 1, t. V, p. 639ᵇ.

**LORS**, adv., à ce moment là :

*Lors* feist l'en dreit, mais or nel feit l'en mais.
(*Coron. Loois*, 33.)

*Lors* avint un jor que il fu descenduz desor un grant chaisne por notre Segnor proier. (*Artur*, B. N. 337, fᵒ 89ᵇ.)

Qui furent vesques au tans de *lores*. (*Nativ. N. D.*, Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 33.)

— *Pour lors*, en ce temps là, en ce cas là :

Des maintenant *pour lors*. (1372, *Ratif. de test. par le r. Ch. V*, A. N. P, pièce 454⁴.)

**LORSQUE**, conj., au moment où :

*Lorsque* femme a ung amant conteste.
(CL. MAROT, *Œuv.*, III, 254, Jannet.)

**LOS**, s. m.

Cf. Los 1, t. V, p. 34ᵃ.

**LOSANGE**, s. m. et f., meuble de l'écu ; sorte de carré déformé et posé de biais :

Pour avoir faict deux chaieres et couvert par dessus de *lozenges* et armoié des armes du roi. (1363, *Compt. de Pierre Culdoe*, dans *Hist. littér. de la France*, XXIV, 650.)

*Losenghe.* (1367, *Test.*, A. Douai.)

— Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux, sans que les angles soient droits :

Coulé en l'estamine, puis fait au fer de la paelle et apres trenchié par *losenges*. (*Ménagier*, II, 5.)

Que auscun ne puisse mectre en ouvraige dudict mestier et science auscunes *louzanges* de deux pieces,... pour ce que c'est une chose qui moult diffame le dict ouvraige. (1467, *Ord.*, XVI, 629.)

Leur ecusson (des femmes) qui n'etoit anciennement qu'une *lozange*. (MAROLL., *Mém.*, t. II, p. 90.)

*Lozenghue. (Compte de 1511-12,* Saint-Amé, A. Nord.)

Cf. V, 35ᵃ.

**LOT**, s. m., ce qui échoit à qqu'un dans un partage ; fig. :

Dont j'ay sceu piteuse nouvelle,
Et en a souffert dure los
Grant travail pour acquerir *los*.
(LE ROI RENÉ, *Le Livre du cuer d'amours espris*, OEuv., III, 51.)

— Portion assortie d'un ensemble de choses réparties en vue d'un partage ou d'une vente :

Mais se d'eus ne le prent (le tribut) et ne paient [le *lot*.
(J. BOD., *Saisnes*, XVII.)

*Lot* et porcion de fief. (1409, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, fº 105 rº.)

Cf. LOT 1 et 2, t. V, p. 37ᵃ et ᵇ.

**LOTIER**, s. m., plante herbacée, à fleurs jaunes, de la famille des légumineuses :

Aussy les ourmes forts ne croissent d'une sorte,
Les saulx ny les *lotiers*....
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Georg.*, fº 134 rº, éd. 1582.)

**LOTION**, s. f.

Cf. V, 37ᶜ.

**LOTIR**, v. a., mettre en possession d'un lot :

Autresfois on avoit erigé les grandes provinces en royaumes, pour *lotir* un enfant de France. (PASQ., *Rech.*, II, 10.)

Cf. V, 37ᶜ.

**LOTISSEMENT**, s m.

Cf. V, 37ᶜ.

**LOTTE**, s. f., poisson d'eau douce du genre gade :

Et si on en jette en l'eau (du fiel de crocodille) il fait retirer en un monceau toutes les *lottes* et monstelles qui y seront. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 8.)

**LOTUS**, s. m., espèce de jujubier :

Encores y a t il un autre *lotus* en la place de Vulcan a Rome, lequel Romulus planta pour memoire perpetuelle des decimes qu'il obtint. (DU PINET, *Pline*, XVI, 44.)

**LOUABLE**, adj., digne de louange :

E *loables* e faisanz merveilles. *(Cant. Moys.*, dans *Lib. psalm.*, ms. Oxf., p. 237.)

*Loiable. (Lib. Cust.*, I, 22.)

Le Seigneur Crist est grant par puissance et est *loyable* par sa bonté. *(Psaut.*, B. N. 1761, fº 115ᵈ.)

*Louauble.*
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, fº 8 rº.)

*Loables* et digne d'estre loeiz est li nom de nostre Signour. *(Psaut. de Metz*, CXII, 3.)

La conduite *louable* et honorable de la vie monastique. *(Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 120ᵃ, éd. 1486.)

— Anc., de bonne qualité :

Aveine *loable* et marchande. (1387, A. N. MM 31, fº 52 vº.)

**LOUABLEMENT**, adv., d'une manière louable :

Et y fait son devoir bien et *loablement*. (1372, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, A. N. MM 29, fº 64 vº.)

Zenon comenta *loablement* le anchiien et nouveau Testament. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, II, 6.)

... Sainement
Tu parles, et *louablement*.
(*Therence en franç.*, fº 64ᵇ.)

**LOUAGE**, s. m.

Cf. LOAGE, V, 8ᵃ.

**LOUANGE**, s. f., action de louer, éloge ; paroles par lesquelles on loue :

E la tue *loenge*. *(Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XLVII, 11.)

Nuls *loenges* n'i sofist.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, fº 78 vº.)

*Loange*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, fº 9 rº.)

Que ledit conte de Clermont devoit emporter la gloire et la *louange*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, CCXVIII.)

Il lui sembloit chose d'aussi grant gloire et *louenge* de pardonner comme de vaincre. (ID., *ib.*, CCLXXXIII.)

**LOUANGER**, v. a.

Cf. V, 38ᵇ.

**LOUANGEUR**, s. m., celui qui prodigue la louange :

Comme infideles et indignes *louangeurs*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 826.)

**1. LOUCHE**, adj., dont les deux yeux ne regardent pas dans la même direction :

Tout entor lui oste les mousques,
Plusours en fait et clos et *lousques*.
(*Rob. le diable*, ap. Duc., s. v. *Luscus*.)

Comme borgne et *loucque*. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 91, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Borgne et *loucque*. (SAINT-REMY, *Mém.*, ch. XXVIII.)

Il avoit les yeux *lousches*. (SIBIL., *Contram.*, p. 118.)

— Fig., qui a le regard faux :

Ce feu menace et promet a la terre,
*Louche*, pasle ou flambant, peste, famine ou [guerre.
(AUB., *Trag.*, I.)

— Par extension :

*Louche* de jugement, et foible de raison.
(HARDY, *Procris*, acte I.)

— S. m., strabisme :

Strabosité ou *louche* vient de deux manieres. (B. DE GORDON, *Prat.*, III, 6, Lyon 1495.)

**2. LOUCHE**, s. f., grande cuillère à long manche.

Cf. LOUCHE 2, t. V, p. 38ᶜ.

**LOUCHER**, v. n., avoir les yeux qui ne regardent pas dans la même direction :

*Loucher*. To lade, empty, or take up with a ladle or great spoon. (COTGR.)

Cf. LUQUIER, V, 54ᵇ.

**LOUCHET**, s. m.

Cf. LOUCHET 1, t. V, p. 39ᵃ.

**1. LOUER**, v. a., donner à loyer :

Sacent tout cil, ki cest escrit veront et oront que Watiers Moutons *a louet* a Watier Buciau et a Jehan Lorfenin .I. bounier de tiere. (Juin 1255, *C'est li escris Watier Mouton*, chirogr., A. Tournai.)

Ke nus herberge feme de vie ki sieche a chans ne *liewe* maison. (1281, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, nº 523, A. Saint-Omer.)

Se li diz Gilles vouloit au temps avenir toutes les choses dessus dites ou aucunes de elles vendre, donner, transmuer, *lieuer* a ferme u a cense, vendre, donner, transmuer, *lower* ou acensir les pourroit. (1324, A. N. JJ 62, fº 58 rº.)

Et ou cas que icelui Grart se partira de sa dicte maison pour aler demourer ailleurs, *leuwera*, mettera ou transportera, par vente ou aultrement. (12 septembre 1439, *Escrips Gillart Froidure, pottier de terre*, chirogr., ib.)

S'il estoit censis ou *lieuwes* a .IX. ans ou en desoubz. (24 fév. 1446, Flines, A. Nord, Cod. A, fº 15 rº.)

— Prendre à loyer :

Demourans et *loyans* maisons es villes. *(Ord. et priv. de Champ.*, B. N. 2625, fº 144ᵇ.)

K'il ne soit nulz des ci an avant ke *lusset* ne prengnet lowier sus les degreys. (Janv, 1305, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, fº 6 rº.)

Cf. LOER 2, t. V, p. 14ᶜ.

**2. LOUER**, v. a., relever par des paroles le mérite de qqu'un ou de qqch. :

Sanz spiritum posche *laudar*.
(*Pass.*, 515.)

Domine Deu devemps *lauder*.
(*S. Leg.*, 1.)

Ja non podra mais Deu *laudier*.
(*Ib.*, 162.)

Trestut le pople *laudet* Deu.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 108ᵉ.)

Danz Alexis an *lothet* Deu.
(*Ib.*, str. 25ᵇ.)

Benissoise li terre Nostre Signour, et lou *looisse* en tous siecles. *(Psaut. de Metz*, Cant. VII, 10, Bonnardot.)

Li estrainges te *locet*. *(Greg. pap. Hom.*, p. 84, Hofmann.)

Et maintaray la terre si c'on s'en *lowera*.
(*H. Capet*, 663.)

Guillaume luy *loue* hautement sa marchandise. (EST. PASQUIER, *Rech. de la France*, l. VIII, ch. LIX.)

— Par extens. :

La fin *loue* l'ouvrier.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*.)

Cf. LOER 1, t. V, p. 13ᶜ.

1. **LOUEUR**, s. m., celui qui donne des louanges.

Cf. LOEOR 1, t. V, p. 13c.

2. **LOUEUR**, s. m., celui qui donne à loyer.

Cf. LOEOR 2, t. V, p. 13c.

**LOUGRE**, s. m.

Cf. LUIGRE, V, 48b.

**LOUP**, s. m., quadrupède du genre chien, à oreilles droites, à queue horizontale, au pelage jaune, sauvage et carnassier :

N'en mengerunt ne *lu* ne por.
(*Rol.*, 1751.)

*Los* anragiez.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 52b.)

Sore lor cort, com *leus* em brebis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 57c.)

Il l'a plus tost geté en son goitron
Que .XII. *lof* n'aureient un moton.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 109, P. Meyer, I, 30.)

Entre leoparz et leons,
Entre levre[r]s et *lufs*
Moult mordanz et fameillus.
(*Vie S. George*, B. N. 902, f° 115 r°.)

Li *louf* qui tant feim aveient.
(*Ib.*)

Li *los*.
(*Vie de Ste Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 29.)

Il n'est nus *leux* tant perillex.
(*Dolop.*, 5430.)

Et ke il me detenist
Larron ou *lof*, s'il le veoit,
S'il avoit force et il pooit.
(*Ib.*, 6848.)

An mi la voie me gitait,
Et dist ke mal *leuf* me manjassent
Ne revenir ne me laissaisent.
(*Ib.*, 8496.)

Se je vois u gaut ramé,
Ja me mengeront li *lé*,
Li lion et li sengler
Dont il i a a plenté.
(*Aucass. et Nicol.*, 17, 7.)

Fouls est ki del *loup* fait bergier.
(WILLAME LI VINIERS, *Jeu parti*, ms. Berne 389, f° 79 v°.)

Li vilains, que maus *leus* estrangle !
(*Rose*, 15022.)

Entre vous, gens de Languedo,
A il tozjors du poil du *lo*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1187.)

Si l'avoient estranglé *leus*.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 6d.)

Sovent lor dient par gabois li garçon
Toi escousimes au *louf* et toi au lion.
(*Placidas*, B. N. 1374, f° 68 r°.)

Cel revi prendre, a .I. *lof* aporter.
(*Ib.*, f° 72 r°.)

Et li *lof* en pel de borbis.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 14c.)

Plus dru les abatoient que li *leux* le mouton.
(CUV., *B. du Guesclin*, 4762.)

Pour une peau de *leu*. (1548, *Exéc. testam. de Jehanne de Herme, v*e *Thierry Damere, peletier*, A. Tournai.)

— *Loup gris*, vieux loup connu pour ses déprédations :

Suys je ung *loup gris?* Suys je ung monstre sur [terre,
Pour me livrer une si dure guerre ?
(EST. DOLET, *Sec. enfer*, p. 32, éd. 1868.)

— *Quand on parle du loup on en voit la queue*, la personne dont on parle survient à ce moment précis :

Mais, ce me semble, le voici,
Lequel s'en vient tout droit ici.
*Qui du loup parle en voit la queue.*
(GODARD, *Desguis.*, I, 2.)

— *Dans la gueule du loup*, en plein danger :

Trebuché suis *en la gueule des leus*. (MOLINET, *les Faictz et dictz*, f° 179 r°, éd. 1540.)

— Fig., grande faim :

Jeune homme en la croissance
A un *loup* en la pance.
(GABR. MEURIER, *Tres. des sentences.*)

Cf. V, 39c.

**LOUP CERVIER**, s. m., nom vulgaire du lynx :

Toutesvoyes y a il diverses manieres de chatz sauvages, especialement en y a uns qui sont grans comme liepars, et ceulx appellent les aucuns *loups serviers* et les autres chatz loups et c'est mal dit, car il ne sont ne *loups serviers* ne chatz loups, on les pourroit mieulx appeller lyepars. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 25d.)

Avons loups et *loupxerviers*. (*Déb. des hér. d'arm.*, § 17.)

Ours et leppars, *leu cerves* et pantheres.
(G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 535, Buchon.)

Un *loup servé*. (G. PERUY, *Rep. de la libr. de François I*er, ms. Vienne.)

Cf. LOVEGERVIERE, V, 43a.

**LOUPE**, s. f., tumeur indolente et enkystée qui vient sous la peau :

Amputer les excroissances comme *loupes*, verrues... (PARÉ, *Introd.*, 2.)

— Tumeur naturelle à certains animaux :

Je garde encore et du nid et de l'aisle
Avecque l'œuf d'une orfraye mortelle
Et du poulain la *loupe* prise au front,
*Loupe* d'amour, breuvage le plus pront.
(A. DE BAIF, *des Sorciers.*)

— Par extens., nodosité proéminente :

Le suppliant fery d'un coup d'un goy, de quoi l'on arrache les buissons, de la *louppe* qui est devers le dos d'icelluy goy. (1456, A. N. JJ 189, pièce 120 ; Duc., *Loppa.*)

— Masselotte ?

Pour l'ordure et le *loupe* qui estoit ou metal qui fu fondus. (1358, *Frais pour le nouv. cloque*, XVI, A. Valenciennes.)

— Cabochon de pierre fine d'une transparence imparfaite, qu'on ne taille pas :

Une *loupe* de saphir encerclee en or, prisiee .LX. s. p. (1328, *Inventoire de la royne Clémence*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Item, en un laz, trois saphirs qui tiennent grand foison de *louppe*. (*Invent. de Ch. V*, n° 560.)

Item, une *louppe* de saphirs a façon de cueur. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 288.)

Une grenat et une *louppe* de saphir. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, A. N. LL.)

— Masse de fer affinée, incandescente, qu'on va passer au marteau :

Quantité de *loupes* estanz ou dit martinet. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 211 r°.)

**LOUP GAROU**, s. m., homme à forme de loup, fantôme nocturne malfaisant :

Cil leu desvé, cil *leu vairol*,
Ce sont deable qui saol
Ne pueent estre de nos mordre.
(*Ste Leocade*, 537, Méon, *Fabl.*, I, 287.)

Et fel et fiers et plus irous,
Que chiens derves ne *leus warous*.
(*Chevalier au Barizel*, 157, Méon.)

Mais parlons de ces *leus vyarous*, qui n'est riens si dangereux que leur montre. (*Evang. des Quenouill.*, p. 154.)

Je oy, dist une autre, ja pieça raconter a une ma parente qu'elle doubtoit son mary estre *leu vyarou*. (*Ib.*, p. 155.)

— Fig., homme insociable :

Timon, celui qui fut surnommé Misantrope, comme qui dirait *loup garou* ou haissant les hommes. (AMYOT, *Vies*, Alcib.)

Entre des *lougarous*, entre des gens avares.
(VAUQ., *Sat.*, V, Pastor., sur le trespas de Guy le Fevre.)

— Anc., t. de chasse, loup qui a mangé de la chair humaine :

Il en y a d'aucuns (loups) qui mengeuent des enfans et aucunefois des hommes et ne mengeuent nulle autre char puis que ilz sont encharnez aux hommes, ainsois se laisseroient mourir et ceulx appelle l'en *loupsgarous*. Car on s'en doit garder. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 22d.)

— Lycanthrophie :

*Loup garou*, maladie ainsi appellee pour ce que les malades vont de nuit et hurlent comme chiens et loups. (PARÉ, *Introd.*, 21.)

Cf. GARELOU, IV, 226b, et GAROL, IV, 236c.

**LOURD**, adj., qui se meut pesamment ; par extens., qui accable :

Comme s'eveillant d'un *lourd* et profond sommeil. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, VI.)

Cf. LOURT, V, 42a.

**LOURDAUT**, s. m., personne lourde de corps ou d'esprit :

Appellant le François *lourdaut*, comme escrit Cardan. (BODIN, *Rehauss. des monn.*, sign. I II r°, éd. 1578.)

Ce n'estoit qu'un bemus, un *lourdaut*, et le plus grand sot de sa paroisse. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 216, éd. 1585.)

— Adject. et par extens. :

Vous estes distingué des bestes sauvages et cruelles, et des autres bestes *lourdaudes* et stupides. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 200.)

**LOURDEMENT**, adv., d'une manière lourde :

Mut s'entreferent *lurdement.*
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 4871.)

Quand nous avons *lourdement* failli. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 396ª.)

Ayant faulte de toutes choses necessaires, et au contraire bien *lourdement* chargee de debtes. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

— Grossièrement :

Une statue de boys mal taillee et *lourdement* paincte. (RAB., *Quart livre*, LIX.)

**LOURDERIE**, s. f.

Cf. V, 40ᶜ.

**LOURDISE**, s. f.

Cf. V, 41ª.

**LOURE**, s. f.

Cf. V, 41ᶜ.

**LOURER**, v. n.

Cf. V, 41ᶜ.

**LOUTRE**, s. f., quadrupède carnassier de la famille des martres, qui vit sur le bord de l'eau :

Gamarus, *lotres.* (NECK., *Gloss.*, ms. Bruges.)

Luther, c'est a dire en français *luthre* est une beste malicieuse et cauteleuse. (*Jard. de santé*, II, 89.)

Roumines, fawines, *loths*, buivres. (1586 *Priv. des 32 bons mét. de Liège*, 314, 30.)

*Lots.* (1577, *ib.*, 319, 36.)

**LOUVE**, s. f., la femelle du loup :

Maintes estoires devisent que Romulus et Remus furent né d'une *lue.* (BRUNET LATIN, p. 43.)

Et por ce sont apelees les foles femmes *louves*, qu'elles degastent les biens de lor amans. (*Bestiaire*, ms. Montpellier H 437, fº 246 vº.)

I furent pris .I. cerf et une *loe.* (1354, *Compte de Geoffroy de Blaisy, gruier de Bourg.*, A. Côte-d'Or.)

Si vint une *leue* furibonde des montaignes pour boire au fleuve. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 9ª.)

Deux leus et deux *leuves.* (1349, *Dép. de la vic. de Pont de l'Arche*, L. Delisle, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 406.)

— Prostituée :

Et par la raison qu'elle estoit si commune se voisiens l'appellarent *leuve.* (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 51.)

**LOUVETEAU**, s. m., petit loup que sa mère allaite encore :

*Louveteau.* Lupulus. (J. THIERRY, 1564.)

— Peau préparée de cet animal :

Gans de chevrotin, doublez de *lovetel.* (1367, dans *Dict. gén.*)

**LOUVETER**, v. n., mettre bas, en parlant de la louve :

Il y avait assez pres de la une louve, laquelle *ayant* naguere *louveté*, ravissoit des autres troupeaux de la proie a foison, dont elle nourrissait ses louveteaux. (AMYOT, *Daphn. et Chloé*, l. I.)

**LOUVETERIE**, s. f., équipage pour le loup.

Lire ici l'exemple inséré à l'article LOVETERIE, V, 43ᶜ et supprimer cet article.

— Anc., tanière d'une louve ; fig. :

Et por le raison qu'elle estoit si commune, se voisiens l'apellarent leuve, et sa maison *lovetrie.* (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 51.)

**LOUVETIER**, s. m., officier qui commandait l'équipage pour la chasse du loup :

*Louvetier.* (J. THIERRY, 1564.)

*Louvetier.* A wolfe catcher, an officer appointed in every forrest, and payed for the taking, or killing of wolves (by every inhabitant, within two miles compasse of the place wherein he takes, or kills them) afther the rate of .II. d. tourn., for a dog wolfe and .III. d. for a bitch. (COTGR., 1650.)

**LOUVOYER**, v. n., courir des bordées quand on a le vent contraire :

Tout le jour nous courusmes en l'est nord est, pour aller par ladite isle, mais le vent nous estoit escars, et ne la savions doubler, et *louvyasmes* jusqu'au dimanche matin. (J. et R. PARMENT., *Voy.*, p. 14.) Impr., *loüyames.*

Nous nous soutinmes en mer, *louvians* toujours, sans avancer chemin, contraries des vents ouest et surouest. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 514.)

**LOXODROMIE**, s. f., courbe que décrit un navire lorsqu'il se dirige d'une manière continue dans le même rumb du vent :

La façon de pointer par le moyen des *loxodromies.* (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 721.)

Usage des *loxodromies.* (ID., *ib.*, p. 732.)

**LOXODROMIQUE**, adj., qui appartient à la loxodromie :

Tables *loxodromiques.* (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 721.)

**LOYAL, LOYALEMENT, LOYAUTÉ**, mod., v. LOIAL, LOIALMENT, LOIALTÉ.

**LOYER**, s. m.

Cf. LOIER 1, t. V, p. 18ᶜ.

**LUBRICITÉ**, s. f., caractère lubrique :

La tierce maniere de musique est diliste appelee et ceste, pour la molesce et la suavité moienne de son ton, encline les cuers a delit et a *lubricité.* (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 224ᵈ.)

Cf. V, 46ª.

**LUBRIFIER**, v. a., rendre glissant (un organe) pour qu'il fonctionne mieux :

Aux jointures des parties qui ont frequent mouvement, on trouve une autre espece de gresse... qui est souvent conpliquee avec autre humeur visqueus et gluant pour plus longuement les humecter et *lubrifier* suivant leur exigence. (PARÉ, I, 6.)

**LUBRIQUE**, adj., qui a un penchant déréglé pour le plaisir charnel :

Tu es une adultere
Abandonnee a tout *lubricq* mystere.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XIX.)

Aussi *lubric* que Sardanapalus.
(ID., *Opusc.*, p. 26.)

— En parlant de choses :

Desir *lubrique.* (HABERT, *Nouv. Ven.*)

— Qui favorise ce penchant :

Mots inhonnestes et *lubriques.* (P. MICHAULT, *Doctrin. de court*, fº 48 vº.)

Cf. V, 46ª, et ajoutez à la première subdivision de cet article l'exemple suivant comme le plus ancien :

Evaquation *lubrique.* (J. DE VIGN., *Mir. hist.*, fº 162ª, éd. 1495.)

**LUBRIQUEMENT**, adv., d'une manière lubrique :

Comment il estoit entre la seur et le frere *lubriquement* engendré. (*Violier des hist. romaines*, LXXIX.)

Oudit an les nonnains d'Argenteul furent dejectees dudit lieu pource qu'elles ne vivoient pas religieusement, mais *lubricquement.* (N. GILLES, *Ann.*, fº 196 rº.)

Cf. V, 46ª.

**LUCARNE**, s. f. et m., ouverture dans le toit d'une maison pour donner du jour :

Pro ferraturis duarum fenestrarum *lucannes.* (1261, B. N. 9019, fº 23.)

Pour la serreure de la *luquarme* .XII. plates ouvrees. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, fº 274 vº.)

A la lueur de la lune qui entroit en sa maison par un *luquenne.* (1391, A. N. JJ 141, pièce 305 ; Duc., *Lucanar.*)

Faire trois *lucannes* de pierre de taille. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification XXVI, A. mun. Orléans.)

Une *lucane* en la logete des portiers de Loire. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, fº 6 rº, A. mun. Nevers.)

Une *lucquerne.* (1496, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**LUCIDE**, adj., qui donne de la clarté :

Transparente et *lucide.* (PARÉ, III, 7.)

— Fig. :

(Nymphe) Qui tres bien scet sans point se repentir
Tes chants doubler et faire retentir
Le nom pareil d'une muse *lucide*
Pour los donner a ton Amarryllide.
(G. MICHEL, *Georg.*, fº 1ª, éd. 1529.)

Cf. V, 46ᶜ.

**LUCIDITÉ**, s. f., qualité de ce qui est lucide :

Clere *lucidité* d'un miroer. (1579, VIGENERE, dans *Dict. gén.*)

**LUCIFER**, s. m., autre nom de l'étoile brillante appelée aujourd'hui Vénus :

> Tant sont (les yeux) cler que se *Luci*
> La plus clere estoile qui soit [*fer*,
> De austres estoiles, s'en issoit...
> (Thib., *la Poire*, 1645.)

— Chez les chrétiens, surnom de Satan :

Plusieurs veulent ressembler, comme *Lucifer*, en magnificence au plus grand. (*Songe du Vergier*, I, 147.)

**LUCIFERIEN**, adj., qui tient de Lucifer, du démon ; substant., membre d'une secte d'hérétiques :

L'erreur des Pelagiains et *Luciferiains*, qui faisoient descendre toutes les ames de celle d'Adam. (F. Hedelin, *Des Satyres*, p. 95, éd. 1627.)

**LUCIFUGE**, adj., qui fuit la lumière :

Les males vexations des *lucifuges* qui sont au climat diarhomes d'un matagot a cheval bendant une arbaleste aux reins. (Rab., *Pantagr.*, xiii.)

**LUCRATIF**, adj., qui apporte du profit :

> Science *lucrative*.
> (J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 152b.)

Lucrativus, *lucratiz*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

*Lucratif*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

**LUCRE**, s. m., profit qui se tire d'une industrie, d'une opération quelconque :

> Che furent userier et *lucre*
> Ki les grans avoirs amasserent.
> (*De S. Jehan Paulu*, B. N. 1553, f° 423b.)

**LUETE**, mod. luette, s. f., appendice charnu qui pend au bas du voile du palais, à l'entrée du gosier :

Pour la *huete* premierement faites saignee, apres gargarismes de dyamor et vinaigre et miel... se saiche la *huete* et degaste l'enflure. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 35 r°.)

Se li sers a l'*uete* coupee. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 257a.)

Si tost que la brebis rent eaue verte par la gueulle, si la *loeiste* est male, il doit ouvrir a la pointe d'ung coustel la gueulle soubz la langue. (Jeh. de Brie, Le Bon Berger, *Art de bergerie*, f° 8 v°, éd. s. d.)

La *luecte*. (*Jard. de santé*, I, 107.)

L'*aluette* cheute est remise en son lieu, si l'on applique sur le sommet de la teste, toutes chaudes, bayes de laurier. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 476.)

Cf. Uvette, VIII, 126a.

**LUEUR**, mod., v. Luor.

**LUGUBRE**, adj., qui marque, qui inspire la douleur :

*Lugubre* chanson de complainte. (xiiie-xive s., *Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 57 v°.)

> On voit au ciel en partie secrette
> Une sanglante et *lugubre* comette.
> (O. de S. Gel., *Eneide*, f° 194d, éd. 1529.)

**LUI**, pron. pers.

Cf. Le 3, t. IV, p. 745b.

**LUIRE**, v. n., apparaître lumineux :

> La lune *luisoit* clere et bele.
> (Chrest., *Percev.*, ms. Berne, f° 97d.)

> La lune *luisoit* cler.
> (*Sept sag.*, ms. Chartres 620, f° 20a.)

— Fig. :

Quant li soloz de justice *leucet*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 27.)

— Avoir des reflets lumineux :

> *Luisent* cil elme qui ad or sunt gemmet.
> (*Rol.*, 1031.)

> Ausi li *lut* la teste comme cierge ambrasez.
> (*Floov.*, 728.)

Cf. Luire 1, t. V, p. 48c.

**LUISANT**, adj., qui luit :

> Clers fut li jurz e li soleilz *luisanz*.
> (*Rol.*, 3345.)

> Tote nuit errerons a la lune *lusant*.
> (*Floov.*, 525.)

— Qui a des reflets lumineux :

> Et maint drap de Halape, tissu a or *luisant*.
> (*Naiss. du Chev. au Cygne*, 3081.)

> Li orz et li plu[m]bs si sunt metals ;
> Mes ne sunt mie parigals
> Ne d'un valur ;
> Li uns est bels, *lusant* et lels.
> Li altre lels et neirz et felz.
> (*Vie de S. Thom.*, 637, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

> En .ii. bachins clers et *luissians*
> Porta on l'iaue pour laver...
> (*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 56.)

> Sa blance gorge *luisans*.
> (*Lai*, ap. Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 34.)

> Ffiert Otinel sus son hiaume *lussant*.
> (*Otinel*, 443.)

> Il a trouvé Gaufroi, en son palais *luisant*.
> (*Baud. de Seb.*, III, 160.)

**LUITE**, mod. lutte, s. f., sorte d'exercice, de combat corps à corps :

> Metre covendra peine et *luite*.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 14704.)

*Luite*, gimnasista. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

> Tant soust Renars *liutes* et tours
> Et de batailles tous les tours.
> (*Ren.*, Chab., *Suppl.*, p. 171.)

Et tendoit chacun d'eux a faire *luite* de mortels ennemis. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 21.)

Les roys qui ayment la musique font beaucoup de musiciens ; ceux qui ayment la *luicte*, plusieurs bons luicteurs. (La Boet., *Regl. de mar. de Plut.*)

— Ébats amoureux :

> Dames ont prudence, conduite,
> Soing, sens, sçavoir, langage ferme,
> Mais quoy ! s'on leur offre la *luicte*,
> Elles n'ont pas tousjours le pié ferme.
> (Coquill., *le Blason des dames*, II, 188, Bibl. elz.)

— *De haute luite*, d'autorité :

Rules, voiant son ravelin emporté *de haute lutte*, capitula. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, ii.)

**LUITEOR**, mod. lutteur, s. m., celui qui combat, qui s'exerce à la lutte :

> Un i en out de grant vigor,
> Ke l'en teneit por *luiteor*.
> (Wace, *Rou*, 3e p., 8743.)

> Bons *luiterres* et fors.
> (*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 52e.)

> *Luitierres*.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 41b.)

*Luterres*. (Joinv., *Credo*, LIX.)

*Luitierres*. (*Comment. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 148.)

Les champions et *luteurs*. (Laur. du Premierfait, *Traité consolatif de vieillesse*, B. N. 1009, f° 98 v°.)

**LUITIER**, mod. lutter, v. — N., s'exercer ou combattre à la lutte ; se dit aussi de toute espèce de combat :

> A bras se prenent ambedui pur *luitier*.
> (*Rol.*, 2552.) Var., *loitier*.

> Cil n'abat pas qui ne *luite*.
> (*Ren.*, Br. XII, 734.)

> Lors s'en parti du bois sanz buche li aniers.
> Quant sa femme le voit, contre li va *luitiers*;
> Le vilain li a ris, qui n'en fu pas rentiers.
> (*Le Dit de Merlin Mellot*, ap. Jub., *Nouv. Rec. de contes*, etc., I, 130.)

> A *litier* totes voies avint.
> (*Des .iiii. prestres*, 72, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, VI, 44.)

En *luyttant* ensemble cheurent tous deulx. (17 mai 1526, *Reg. aux publications*, 1519-1529, *Ban de registre*, A. Tournai.)

— A., combattre :

> Un ours permet bien quelquefois
> Que l'on s'essaye a le *luicter*,
> Et a l'esbransler, toutefois
> En terre ne le faut getter,
> Car il se vient a despiter,
> Et tue ou blece incontinent.
> (*Les Touches du s. Des Accords*, f° 82 r°.)

On void et on affronte les accidens sans trouble ; on les *lutte* et on les combat. (Charr., *Sag.*, l. II, c. i, p. 306, éd. 1601.)

Nature pour monstrer qu'il n'y a rien de sauvage en ce qu'elle conduit, faict naistre souvent es nations moins cultivees par art, des productions d'esprit, qui *luittent* les plus artistes productions. (Mont., *Ess.*, l. I, c. 24, p. 74, éd. 1595.)

Cupidon est un Dieu felon ; il fait son jeu a *luitter* la devotion et la justice. (Id., *ib.*, l. III, c. 5, p. 59.)

**LUMIERE**, s. f., rayonnement de certains corps qui rend les objets visibles ; partic., clarté que le soleil répand sur la terre :

> Qe al premier jour *lumer* feistes
> Et la nuyt del jour departistes.
> (*Rom. de lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 1a.)

— *Voir la lumiere*, vivre :

Et jamais plus *lumieire* ne *vairait*. (*Psaut. de Metz*, XLVIII, 20.)

— Fig., *sortir en lumiere*, apparaitre :

En meme temps que je fis prendre l'air

a mes poesies, *sortirent en lumiere* les œuvres de Ronsard Vandomois, et du Bellay Angevin. (PONT. DE TYARD, *Œuv. poét.*, a une docte et vert. dam.)

— Connaissance des choses :

Por coi est doneie la *lumiere* al dolent, et la vie a ceax qui en amertume sunt. *(Job*, p. 466.)

— Dans une arme à feu, trou par lequel on met le feu à la charge :

Avoir ferré les *lumieres* de 2 haquebusches. (1475, ap. La Fons, *Artill. de Lille*, p. 27.)

Item, pour avoir rappoinctié deux cambres, restouppé les *lumieres* a cause qu'il y avoit deux dois de reculIee et fait nouvelles *lumieres* au canon. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. V, 51c.

**LUMIGNON**, s. m.

Cf. V, 52a.

**LUMINAIRE**, s. m., ce qui sert à l'éclairage :

*Lumenaire*. (1238, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, fo 24 ro.)

Li mousniers doit faire le coustenge ; et le *luminare* a l'escorce mioure doit on prendre del kemun. (1257, dans *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, XVII, LI.)

Pour le *luminere* de la chapelle. (1392-1400, *Compt. de l'hôt. d'Orl.*, fo 42 vo, Hôp. gén. Orl.)

Querez tantost son *luminaire*,
Un paille, un chalit, un suaire.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 3, 313.)

Cf. V, 52b.

**LUMINEUSEMENT**, adv., d'une manière lumineuse :

Nous la considerasmes (cette planete) en plusieurs sortes rayonnante fort *lumineusement*. (PONTUS DE THYARD, *Le premier curieux*, fo 20 ro, éd. 1578.)

**LUMINEUX**, adj., qui répand de la lumière ; au propre et au figuré :

... Mei l'espesse
Qui passer oultre ne les lesse,
Ainsi les refiert forment arriere,
Fait a la lune avoir lumiere :
Por ce pert par leus *lumineus*,
Et par leus semble tenebreuse.
(*Rose*, 17076.)

Par *lumineuse* intelligence de la souveraine verité. *(La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fo 7b, éd. 1486.)

Jectant feu *lumineux*.
(*Chants royaux*, B. N. 1537, fo 61 ro.)

Saphirs *lumineux*. *(Eurialus et Lucr.*, fo 5 vo.)

Clers yeulx *lumineux*. *(Ib.*, fo 55 ro.)

1. **LUNAIRE**, adj., qui se rapporte à la lune :

Pour la nouvelle conjunction *lunaire*. (1408, *Journ. de Nic. de Baye*, I, 215, Soc. Hist. de Fr.)

— De la lune :

Soubz le globe *lunaire*. (DU GUEZ, à la suite de *Palsgrave*, p. 1053.)

— *Annee lunaire*, année comptée d'après les lunaisons :

*Annees lunaires*.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, à Loys Ronsart.)

Cf. V, 53b.

2. **LUNAIRE**, s. f., plante crucifère dite aussi médaille de Judas :

Puis donc qu'ainsi est, il la faut nommer (cette herbe) lunaria minor, en françois, petite *lunaire*, jusqu'a ce que luy ayons trouvé nom plus propre et plus certain. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CLXXXIV, 336, éd. 1550.)

**LUNAISON**, s. f., le temps qui s'écoule du commencement de la nouvelle lune à la fin du dernier quartier :

Que .xxx. jurz cuntum en cele *luneisun*.
(P. DE THAUN, *Comput*, 933.)

Homes i ra qui sont volages
Et volanteis de corages,
Qui aiment une *lunoison*
Et sanz mesure et sanz reson.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, fo 101c.)

Arere revenissent dedenz treis *luneisuns*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, 2654.)

— Lumière de la lune :

Icil devers le north en yvernail saison
Ne vient onc solail ne nule *luneison*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fo 50 vo.)

— Lubie par suite d'une prétendue influence de la lune :

Nostre mestre par *lunoison*
A en la teste estordison.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte XXVI.)

Par forsenerie de sotie de teste, de *lunoisson* et de vieillece. (1278, A. N. J 1029, pièce 1.)

Se esgratinoit ou visaige par *lunoisons*. *(Ib.)*

Mais je me tiens pour fol quant je me suis laissé envelopper d'amours. Car quant il m'en souvient par *lunoysons* il convient que je face du tout a son voloir. *(Perceforest*, vol. III, ch. XXV.)

Lire en outre ici l'exemple inséré à la seconde subdivision de l'art. LUNAISON, V, 53b, et supprimer le reste de cet article après avoir corrigé au premier exemple *lunaison* en *fenaison* et porté cet exemple à l'art. FENEISON, IX, 608b.

**LUNATIQUE**, adj., soumis à l'influence prétendue de la lune :

*Lunatique*, lunaticus. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Tu es plus *lunatique* qu'une ecrevisse. (LARIV., *La Veuve*, III, 8.)

Un homme *lunatique*, c'est un, auquel la lune commande, primarie aut secundarie, soit par un moyen qui soit proche, soit par un autre qui soit esloigné. (CHOLIERES, *Apres disnees*, fo 281 vo, éd. 1587.)

— Qui a perdu la raison :

Cil estoit vielz et soz et *lunatiques*. (1277, *Reg. du Parl.*, A. N. J 1029.)

**LUNDI**, mod., v. LUNSDI.

**LUNE**, s. f., planète qui est un satellite de la terre et l'éclaire pendant la nuit quand elle réfléchit les rayons du soleil :

Clere est la noit e la *lune* luisant.
(*Rol.*, 2512.)

*Lugne*. *(Psaut.*, B. N. 1761, fo 90 ro.)

Li *lene*. (Calendrier, XIVe s., Brit. Mus., addit. 15606.)

— *A la lune*, loc., à la nuit :

Chevaucherai au soir et *a la lune*.
(*Li Charr. de Nymes*, 510, Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Il est en quelque vieille mine,
Et n'ose saillir qu'*a la lune*.
(*Act. des apost.*, vol. I, fo 94b, éd. 1537.)

— *Tenir un quartier de lune, tenir de la lune, participer de la lune*, être sous l'influence prétendue de la lune, être lunatique :

Il *tient ung quartier de lune*, car il dit des mots aucunes fois que n'ont ne chef ne queue. *(Jehan de Paris*, p. 61, Montaiglon.)

Tu dis maistre beuf, valet, veau,
Par dueil, par envie ou rancune,
Que si ung poete nouveau
Mect en lumiere chose aucune,
Il se trouble ou *tient de la lune*.
(MATT. DE BOUTIGNI, *Le Rabais du Caquet de Marot*, ap. Clém. Marot, *Œuv.*, VI, 89, éd. 1731.)

Nous *participons tous de la lune*, c'est a dire que nous sommes fous en la chose en laquelle nous applicquons nostre fantaisie entiere. (N. PASQ., *Lett.*, IX, 14.)

— *Promettre a la lune*, faire des promesses qu'on ne tiendra pas ; *prometteur a la lune*, celui qui promet à la lune :

Cest homme luy fit tost promesse
Luy en donner, pour une, deux.
Ha ! dit il, c'est trop, je m'en deulx :
Gentil *prometteur a la lune*,
Il me suffit d'en avoir une
De ta main et de ton avoir,
Encor si je la puis avoir.
(1537, *Trespas du Vert Janet*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 283.)

— *Aboyer contre la lune*, crier contre ce qu'on ne peut atteindre :

Laissons *abbayer* les mastins *contre la lune*. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, III, VII.)

— *Pierre de lune*, ou absol., anc., *lune*, sorte d'agate :

.II. *lunes* ot en son lo coig plantees.
(*Mort Aymeri*, 3312.)

— Glace d'un miroir circulaire :

Vostre mirouer a sa *lune* cassee.
(JEH. REGNIER, *Fortunes et Adversitez*, fo 3 vo, éd. 1526.)



**LUNÉ**, adj., qui a la forme d'un disque, d'un croissant :

Alors que de son rond la Lune diminue,
Comme un arc qui decoche elle apparoist cornue :
Nostre port en sa forme a mi rond est tourné :
Et de la nostre pors est dit le port *luné*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 75 v°.)

Mais s'il sent aprocher les *lunes* gonfanons
De la race Hotomane.
(DU BARTAS, *la Semaine*, II.)

*Luné*. Round, compasse, rounded, or bowed like a halfmoone. (COTGR.)

**LUNETIER**, s. m., celui qui fabrique, qui vend des lunettes :

*Lunetier* de l'Antichrist
Responds si tu es de Dieu.
(RAB., *Quart liv.*, V, éd. 1552.)

— Adjectiv., par plaisanterie, qui porte des lunettes :

Je te donneroys... un coup d'espee sus ceste aureille *lunetiere*, et te tueroys comme un belier. (RAB., *Quart liv.*, V, éd. 1552.)

**LUNETTE**, s. f., anc., glace d'un miroir circulaire :

La casse qui soustient la *lunette* du miroir. *(Modus*, f° 63 r°.)

— Appareil formé de verres qu'on interpose entre l'œil et l'objet qu'on regarde pour voir plus distinctement ; partic., au plur., paire de verres enchassés sur le même plan vertical dans une monture qu'on place sur le nez au-devant des deux yeux et qu'on maintient au moyen de deux branches accrochées aux oreilles, pour aider ou protéger la vue :

Des *lunettes* d'or garnies de bericles. (1433, *Compte d'Auffroy Guinot*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 1034.)

Il (le prés. de Thou) a vescu soixante et quinze ans, sans user de *lunettes*. (N. PASQ., *Lett.*, VII, 10.)

— *Chausser ses lunettes*, les assujettir sur le nez ; fig., regarder de près, bien voir ; dans un sens analogue :

Vassé, n'*ayant* pas pour lors encor *chaussé ses* bonnes *lunettes*, renvoya cet autre commissaire aussi mal instruict que le premier, et sans luy avoir voulu permettre l'execution de sa charge. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

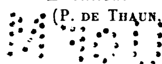
— Petites rondelles d'émail, pierreries ou camées, dont on s'ornait le front en les attachant avec un fil garni de perles :

Je vous arracheray de la teste pelee
Ces *lunettes* d'esmail a l'oreille emperlee,
Qui vous font rayonner le front de toutes parts.
(*Remonstr. aux femm. et fill. de la Fr.*, Var. hist. et litt., IV, 362.)

Cf. LUNETE, V, 53^c^.

**LUNSDI**, mod. lundi, s. m., second jour de la semaine :

Li *lunsdi*.
(P. DE THAUN, *Comput*, 256.)



*Luesdi*.
(ID., *ib.*, 926.)

Desque al matin que seit *lusdi*.
(*S. Brandan*, 1471.)

La somme del conseil si fu tels que... le *lunedi* iroient a l'assaut. (VILLEHARD., § 210.)

*Lunsdi*. (1298, *Cart. de Saint-Sauv.*, p. 80, A. Manche.)

Cf. DELUNS, II, 491^a^, et LUNS, V, 53^c^.

**LUOR**, mod. lueur, s. f., apparition d'une lumière qui commence à se montrer :

Iloeces gis, n'i ai *luur*,
En tenebres e en puur.
(*S. Brandan*, 1418.)

L'une a or esmeré resemble,
L'altre est plus clere, ce me semble,
La lune semble de *luiur*.
(*Lapid. de Marbode*, 329.)

Tant tost cum il perçurent del sollel la *luior*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., f° 87 r° ; P. Meyer, I, 76.)

Sicume li soleil le jur
Tolt as esteiles leur *luur*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, f° 116^a^.)

Par matin se leva, qant choisi la *luor*.
(J. BOD., *Saisnes*, CCX.)

Et se dormirent sanz fauser
Tant que li baus jors parut cler
Qui lor a rendue *loor*.
(*Ren.*, Br. XIII, 653.)

Ilz furent si tres eblouy de la *luyeur* que le chastel rendoit pour le soreil qui feroit contre, qu'ilz furent tous esvanouyz. (LE ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 145, Quatreb.)

*Luyeur*. *(Orose*, vol. I, f° 213^b^, éd. 1491.)

— Éblouissement :

Aucune foiz avient de percussion qui vient sor les coillons, de quoi la senefiance est pesantez et *luor*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 84^b^.)

**LUPANAR**, s. m., maison de prostitution :

*Lupanar*. (RAB., *Pantagr.*, VI.)

**LUPIN**, s. m., plante légumineuse, dont la graine fournit une farine comestible :

Farine de *lupins* ameres. *(Simples medicines*, ms. Ste-Genev., f° 6 r°.)

**LUSTRAL**, adj., servant à la purification :

Sacrefice *lustral* estoit celui que l'en faisoit pour occasion de aucun crime purgier et espier, en autre guise ce estoit une solempnité que l'on faisoit a Vulcayn en lustrant, c'est en avironnant la cité a tout brandons et trompes en la .XI^e^. kalende de juing. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 18^a^.)

**LUSTRATION**, s. f., cérémonies établies, dans l'antiquité, pour la purification des personnes, des maisons, des champs, des armées :

Quant le sacre de la *lustracion* de l'ost estoit parfaicte, l'en avoit accoustumé que l'ost se devisoit en deux parties, et si couroient et behourdoient les uns contre les autres. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 425^b^.)

Apres le sacrifice fait de la *lustration* ou revue de l'armee. (A. LE POIS, *Disc. sur les medall. ant.*, f° 96 r°, éd. 1579.)

1. **LUSTRE**, s. m., chez les anciens Romains, sacrifice expiatoire qui suivait le recensement de la population tous les cinq ans :

*Lustre* estoit une maniere de sacrefice ou de purificacion. (BERS., *Tit. Liv.*, B. N. 20312^ter^, f° 2 r°.)

Cf. V, 55^a^.

2. **LUSTRE**, s. m., ce qui fait paraître brillant :

Vous nous avez racompté l'histoire d'une femme d'un tres grand et honneste cueur ; mais ce qui donne autant de *lustre* a sa fermeté, c'est la desloyaulté de son mary qui la vouloit laisser pour une aultre. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 21^e^ nouv.)

Il n'est pronostiqueur, s'il a ceste authorité, qu'on le daigne feuilleter, et rechercher curieusement tous les plis et *lustres* de ses paroles, a qui on ne face dire tout ce qu'on voudra, comme aux Sibilles. (MONT., II, 12, p. 386, éd. 1595.)

Mais de ce dur estat le *lustre* plus fascheux,
C'est sçavoir aux enfers ce que l'on faict aux [cieux.
(AUB., *Trag.*, VII.)

— Par extens., lueur :

... Petit feu ne peut jecter grand *lustre*.
(CL. MAR., *Lett.*, Le despourveu a M^me^ la duch. d'Alençon.)

— T. techn., préparation qu'on fait subir à certaines matières pour les faire paraître brillantes :

Il faut mettre le teint dessous (le diamant) pour luy donner *lustre*, c'est a dire, la fueille d'orpeau blanc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 178, éd. 1622.)

**LUSTRER**, v. a., faire paraître brillant :

Ung cordon fault pour ma dame lacer
De soye bleue pour mieulx *lustrer* l'abit.
(O. DE LA MARCHE, *Parem. et triumph. des Dames*, ch. VIII, éd. 1870.)

— Au réfléchi :

Et nous semble son teint
*Se lustrer* d'autant plus qu'il est pres d'estre es- [teint.
(GREV., *Troade*, IV.)

**LUT**, s. m., enduit tenace qui sert à boucher un vase :

Comme le *lut* qu'ung potier
Torne a quanque est de son mestier.
(*Nat. a l'alchim.*, 181.)

**LUTER**, v. a., enduire de lut :

Ung vaisseau bien *luté* et enveloppé de poix. *(Jard. de santé*, I, 348.)

*Lucté*. *(Ib.)*

Salomon fit mettre le couvercle dessus, et le fit tres bien *lutter*. (B. DESPER., *Recreat.*, I, 68, L. Lacour.)

Cf. LUTÉ, V, 55^b^.

**LUTH**, s. m., instrument de musique à cordes pincées :

Si r'a guiternes et *leus*
Por soi deporter esleus.
(*Rose*, 21286.)

Apprez le chant de l'eglise cessé, fut joué d'un *leu*, d'un douchainne aveuc ung autre instrument concordant. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 144.)

Avoit joué de l'instrument du *lou.* (1448, A. N. JJ 176, pièce 613 ; Duc, *Lautus.*)

*Leus.*
(G. DE MACHAUT, *Prise d'Alex.*, vol. II, f° 6b.)

Paradis paint, ou sont harpes et *luz*,
Et ung enfer ou dampnez sont boulluz.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. à N.-Dam., p. 58, Longnon.)

Et puis envoiet ces .III. jueur de *leieur* juer devant la tauble de nos s^rs^, et .III. de ces trompette. Et nos s^rs^ donnont a ceulx qui apportont le vin .I. florin de Rin, aux .III. jueur de *laieu*, .III. florins au chet. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1473.)

Six livres de tabulature de *leuth*, contenant plusieurs chansons et fantaisies composees par Albert de Rippe, joueur de *leut.* (*Titre*, Paris, 1553-58.)

Chantes moy ces odes, inconnues encore de la Muse française d'un *lut* bien accordé au son de la lyre grecque et romaine. (J. DU BELL., *Illustr. de la lang. fr.*, II, IV.)

Thalie d'un doy coulant
Chatouilloit le *luc* parlant.
(TAHUREAU, *Poés.*, à Mme Marguerite.)

Quand nous chantons et toucheons les cordes d'un *luc* ou viole. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 16 v°.)

Jouer du *luc*, ou autre instrument semblable. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, *Testudine.*)

Je touche bien en *lucque.* (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 659.)

Cf. LEUT, V, 766c.

**LUTHERIANISME**, s. m., doctrine de Luther :

Ceux qui estoyent prisonniers dans la conciergerie pour le faict du *lutherianisme.* (*Chron. bord.*, p. 87.)

**LUTHERIEN**, adj. et s. m., se disait au XVIe siècle d'une sorte de drap :

Item ung coppon de draps *lutherien*, contenant .XV. aunes et demye, a .XXVIII. s. l'aune. (1539, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan de le Voge, époux de Montroel, marchand de draps*, A. Tournai.)

...Item ung petit *lutherien* contenant cincq aunes, a .XVIII. s. l'aune. (*Ib.*)

**LUTIN**, s. m., espèce de démon qui vient la nuit tourmenter les hommes :

La femme en fist l'effraiee et dist que c'estoit l'ennemy ou le *luitin.* (*Livre du chev. de La Tour*, LXII.)

Cf. NUITON, V, 546a, et LUITON 1, t. V, p. 51a.

**LUTINER**, v. n., faire le lutin :

Je t'oirois volontiers apres ta mort, *lutinant*, barbouillant, et faisant le loup garou. (DU FAIL, 134, dans Delb., *Matér.*)

**LUTRIN**, s. m., pupitre d'église où l'on place les livres de chant :

Hoc pulpitum, *letrin.* (*Gloss. du* XIIe *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 329.)

Devant l'autel s'agenoilla,
Sor un *lectrum* ses ganz jeta.
(WACE, ap. Duc., *Lectrum.*)

Pour .I. *letrun* qui tourne a chanter l'epitre. (1312, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 38.)

Pour un coffre pour mettre notre *lestrin* ou nous disons noz heures, trois frans. (10 février 1376, Léop. Delisle, *Mandem. de Charles V*, p. 692.)

Richard passa pres de la biere et s'agenouilla devant l'autel ; et osta ses gandz de ses mains et les mist dessus le *lieutrin* de l'eglise qui estoit aupres de lui. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 29 v°.) Plus loin *lyeutrin.*

Apres eulz les seigneurs dessus dits venoient, et laissierent devant le cueur au *lestrin* une des bannieres du roy. (AL. CHARTIER, *Charl. VII*, p. 221, éd. 1617.)

**LUTTE, LUTTER, LUTTEUR**, mod., v. LUITE, LUITIER, LUITEOR.

**LUXATION**, s. f., déboitement d'un os :

Fractures, *luxations*, grandes contusions ou meurtrisseures. (PARÉ, X, 13.)

**LUXE**, s. m., richesse, éclat que l'on déploie dans les choses de la vie :

Tres magnifique et tres splandide, tant en *luxes* et en grandes despenses de table qu'en beaux meubles et autres magnificences. (BRANT., *Capit. fr.*, La Roche-sur-Yon.)

*Luxe.* Excesse, riot, superfluity. (COTGR.)

**LUXER**, v. a., déboiter (un os) :

Toutes parties *luxees*, et concassees ou brysees. (J. CANAPE, *Du mouv. des muscles*, p. 62, éd. 1541.)

Si une jambe ou bras *sont luxes.* (PARÉ, *Œuv.*, introd., c. XXIII.)

**LUXURE**, s. f., péché contre la chasteté :

Ki *luxurie* guerpist.
(PH. DE THAUN, *Best.*, p. 94.)

Si se retraient a *lussure.*
(*De quoi vienent li traitor*, B. N. 19152, f° 34c.)

*Luxsure.* (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Cassin, f° 98b.)

*Lusure.* (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 8c.)

**LUXURIANT**, adj., qui se développe d'une manière surabondante :

Lesquelles (feuilles) aussi sont abondantes et *luxuriantes.* (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, p. 63, éd. 1560.)

**LUXURIEUSEMENT**, adv.

Cf. V, 56a.

**LUXURIEUX**, adj., adonné à la luxure :

Il sera caus et *lusurieus.* (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 53b.)

Chaude estoit et *luxuriose* sor toutes fames. (*Artur*, B. N. 337, f° 88b.)

N'escuiers *lussirieus.*
(*Chans.*, ms. Berne 231, f° 2.)

*Luxuros.* (*Voy. de Marc Pol*, c. CXXVII, Roux.)

Car droit a le huce au prieus
Met le prestre *luxurieus.*
(*Du Prestre qu'on porte*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 31.)

Salax, saillant ou *luxurieux.* (*Gloss. de Salins.*)

La femelle du lyon est moult *luxurieuse.* (*Jard. de santé*, II, 80.)

— Substantiv. :

Cil grans *luxurieus.*
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 168c.)

— Qui a le caractère de la luxure :

Tel est amor *luxuriose.*
(*Vie de S. Alexi*, 201, Rom., VIII, 171.)

Pour la char reffraindre des flambes douloureuses du *luxurieux* vice. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 49b.)

— Qui porte à la luxure :

*Luxurieuses* viandes. (GRUG., *Div. leç.*, IV, 13.)

**LUZERNE**, s. f., plante légumineuse qu'on cultive pour la nourriture des bestiaux :

*Luzerne.* (OL. DE SERRES, IV, 4.)

**LUZERNIERE**, s. f., terre semée en luzerne :

S'il eschet de convertir le fonds du verger en prairie, a la commune preferera on la *luzerniere*, pour le naturel de la luzerne ou sainfoin, qui, non plus que les arbres, ne veut estre broutee par les bestes. (O. DE SERR., VI, 27.)

**LYCANTHROPE**, s. m., celui qui est atteint de lycanthropie :

A la verité la pluspart du temps, voire entre les doctes, le subject d'etymologies, analogies et allusions sont de plaisantes campagnes pour esbattre et desennuyer les resveurs ou *lycanthropes.* (ARGENTRÉ, *Hist. de Bret.*, f° 21 r°.)

**LYCANTHROPIE**, s. f., maladie mentale où le malade s'imagine être changé en loup :

Il tombe quelquefois en une *lycanthropie* et court les champs. (RONS., *Œuv.*, VIII, 167, Blanchemain.)

**LYCEE**, s. m.

Cf. LYCEON, V. 56b.

**LYCHNIDE**, s. f., et **LYCHNIS**, s. m., plante vivace de la famille des caryophyllées :

Il y a une espece de rose, dite des Grecs *lichnis*, et de nos gens rosa graeca qui ne vient qu'es lieux humides. (DU PINET, *Pline*, XXI, 4.)

Touchant le mouron violet, dit autrement oeil de chat, les Grecs l'appellent Antirrhinon, Anarrhnon et *lichnis* sauvage. (ID., *ib.*, XXV, 10.)

**LYMPHATIQUE**, adj., qui se rapporte à la lymphe, et s. f., par latinisme, folie :

Et les peuples ou ceste pierre est engendree estiment qu'elle n'a d'autres vertus qu'encontre les empoisonnemens et contre *limfatiques*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 133 r°.)

— Qui cause la folie :

Les plantes dites *lymphatiques* sont proches aus venins. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 165 r°.)

**LYMPHE**, s. f.

Cf. LIMPHE, IV, 788c.

**LYNX**, s. m., quadrupède carnassier auquels les anciens attribuaient une vue très perçante :

*Linz* a num et si est mult bele,
La piere pisset en gravele.
(*Lapid. de Marbode*, 529.)

Beste qui a nom *lins*. (*Lapid.*, ms. Berne 113, f° 169c.)

Beste qui a non *linx*. (*Ib.*, B. N. 12786, f° 27b.)

Si nous dit d'un petit ver, qui est apeles *liens*. Sa nature si est telle qu'il voit parmi les parois la ens il gist. (*Bestiaire*, ms. Montpellier 437, f° 222 v°.)

Deus a donei au *liens* vertus de veoir parmi les parois. (*Ib.*, f° 223 r°.)

*Lyns.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 60d.)

Qui auroit la veue com a li *liins*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 23 r°.)

Soyez cler veans comme *lins*.
(*Remedia amoris*, 853, Koerting.)

Se l'omme avoit les yeux du *lin*. (J. LEGRANT, *Bonn. meurs*, f° 34c.)

Leurs armeures herisees
De peaux de *lynces*.
(RONS., *Œuv.*, Gayetez, le Freslon, p. 259, éd. 1584.)

**LYRE**, s. f., instrument de musique à cordes, en usage parmi les anciens :

Et rotta et *leyra* clar sonar.
(ALBERIC, *Alex.*, 101.)

Od multes manieres d'estruments, od harpes, e *lires*, e tympans. (*Rois*, p. 139.)

Aus dous chans du psalterion
De la viele ou de la *lire*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 67c.)

**LYRIQUE**, adj., destiné à être chanté avec accompagnement de la lyre :

Comme ainsi soit que soye a chantz *liriques*
Plus ententive qu'a vers merencoliques.
(OCT. DE SAINT-GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 186 r°.)

— Qui compose des poésies lyriques :

Cestuy Orace est dit avoir obtenue la seigneurie entre les poetes latins, satyriens et *liriques*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 1er vol., f° 174 v°, éd. 1495.)

Anacreon, le poete *lyricque*. (*Chron. et hist. sacree et prof.*, Ars. 5079, f° 82c.)

Poete *liricque*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 124 v°.)

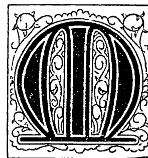
— Substantiv. :

Bachilides le *lyricque*. (*Chron. et hist. sacree et prof.*, Ars. 5079, f° 162a.)

**LYSIMACHIE**, s. f., plante de la famille des primulacées :

*Lysimachie* produict des tiges longues d'une couldee, gresles et branchues. (J. MAIGN., *Hist. des pl. de L. Fousch*, CLXXXVII.)

De la quelle description, chacun peut congnoistre que les plantes icy peintes sont les vraies *lysimachies*. (G. GUEROULT, *Hist. des plantes de L. Fousch*, CLXXVIII, 341, éd. 1550.)



**M**, s. f., treizième lettre et dixième consonne de l'alphabet français :

La bone loi nous vint par *m*
Qui des letres est dame et gemme ;
*M* a trois pies en sa figure.
(*Senef. de l'A. B. C.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 280.)

**MA**, adj. poss.

Cf. MON 2, t. V, p. 384b.

**MACABRÉ**, nom propre, auj. **MACABRE**, adj.; *danse macabré*, allégorie représentant la mort qui conduit une danse fantastique :

Je lis de *Macabré* la *danse*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Rom., XXIV, 131.)

Peintures notables de la *danse Macabré*. (*Pièce de 1407*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXIV, 716.) Impr., *macabre*.

A Paris vers les charniers encontre la charronnerie a l'endroit de la *danse Macabré*. (*Journ. de Paris sous Ch. VI*, an 1420, ap. Ste-Pal.) Impr., *macabre*.

*Macabré. Danse macabré. Death.* (COTGR.)

**MACARON**, s. m., petit gâteau fait d'amandes pilées, de sucre et de blanc d'œuf :

Poupelins, *macarons*, tartres. (RAB., *Quart liv.*, XL.)

**MACARONEE**, s. f., pièce de vers en style macaronique :

La *macaronee*. (1550, *Titre*, cité dans le *Dict. gén.*)

**MACARONIQUE**, adj., qui est en latin burlesque :

... Et leur dit en vers *macaroniques*. (RAB., *Quart liv.*, XIII.)

**MACE**, mod. masse, s. f., ancienne arme faite de fer et qui avait à peu près la forme d'une massue :

Quatre darz ot a la sele atachiez,
*Mace* de fer porte a l'arçon derrier.
(*Coron. Loois*, 659.)

Li Baudrains le refiert a cop si tres pesant
D'une *mace* a .II. poinz que touz va chancelant.
(*Veus dou Paon*, B. N. 1554, f° 112 r°.)

Et li nobles homs fu tous desfroisies de cops et de *maches*. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 137.)

— Fig. :

Or est ce (la prudence) une *masse* quarree. (Brunet Latin, p. 345.)

— Espèce de bâton à tête d'or ou d'argent qu'on porte par honneur dans certaines cérémonies :

Lors vint un serjans a *mace* au connestable. (Joinv., *S. Louis*, § 234.)

Sergent ad *mache* de la ville d'Amiens. (12 avr. 1419, *Reg. aux compt.*, A. Amiens.)

Et devant le pied du passet sont deux sergeans d'armes a pied, et chascun la *mache* au col aux armes du prince. (Ol. de La Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du conseil et de la justice.)

**MACERATION**, s. f., opération par laquelle on fait macérer une substance :

Or si matiere seche conjoincte avec aucune liqueur est ainsi preparee, nous la nommerons par un mot plus propre *maceration*, ou infusion. (*Tresor d'Evon.*, XII.)

— Pratique d'austérités pieuses qui épuisent le corps ; par extens., anc., épuisement (du corps) :

En jeusnes et en granz *macerations* de son cors. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 71[a].)

Consideré la longue prison ou elle a esté et la *maceracion* de son corps. (1326, A. N. JJ 64, f° 120 v°.)

**MACERER**, v. a., laisser séjourner à froid (un corps solide) dans un liquide qui se charge des principes solubles de ce corps :

L'eau ardente rectifiee semble estre mieux convenante a *macerer* et destiller les drogues et les espiceries aromatiques. (*Tresor d'Evon.*, XVII.)

— Épuiser (le corps) par des austérités pieuses :

Chastie et *macere* maintenant ton corps par jeunes et abstinences. (*Intern. consol.*, III, xxiii.)

Le corps *est maceré* et attenué en abstinences. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 53[a], éd. 1486.)

**MACERON**, s. m., plante de la famille des ombellifères, dite aussi persil noir :

Touchant le *maceron*, il s'ayme es lieux mesmes que le rosmarin : mais neantmoins sa racine retire a l'odeur de myrrhe. (Du Pinet, *Pline*, XIX, 12.)

Le *maceron* est nommé smyrne par les Grecs. Il porte une tige semblable a l'ache et les feuilles un peu plus larges, (Grevin, *Des venins*, I, 37.)

**MACHE**, s. f., nom vulgaire de la valérianelle locuste :

*Mache*. Water-torch, cats-taile, marsh pestill, douch down (an herb). (Cotgr.)

**MACHECOULIS**, ou **MACHICOULIS**, s. m., meurtrière verticale pratiquée dans une galerie saillante au haut d'une tour, d'un rempart :

Le long du *machecoleis*. (1402-1404, *Compt. de J. Asset*, forteresse, XVIII, A. Orléans.)

Pour avoir fait de maçonnerie le *machecolleyis* sur la riviere de Loire. (1404-1406, *Compt. de P. Essoye*, forteresse, XII, A. mun. Orléans.)

Le *machecoleys*. (*Ib.*, XXII.)

Ung cregnia a *marchicolleys*. (23 janv. 1438, *Ord. du cap. gén. de Bresse*, Compt. de la chât. de Châtill.-en-Domb.)

Haiz de chesne mises et employees a faire barbecanes au portail de Nyevre a l'endroit des *machecoliz*. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 14 r°, A. mun. Nevers.)

*Machecoleys*. (6 juill. 1471, *Compt. du roi René*, p. 83.)

*Marchecolleys*. (*Ib.*, p. 84.)

Faire un manteaul pour la cheminee du *machecoleiz* pres du portail de Nyevre. (1474, *Compt. de Nevers*, CC 68, f° 18 v°, A. mun. Nevers.)

*Machacoulis*. (xvi[e] s., *Homm. au roi*, A. Gironde, terrier 148.)

— Fig. et par plaisanterie :

... Ton visage,
Estant sans roses et sans lis,
Ne sera qu'un *machecoulis*
Pour le bas de la tour defendre.
(Vauqel., *Epigr.*, A Lise veuve, p. 642, éd. 1605.)

Cf. Machecolie, V, 58[c], qui doit être supprimé après avoir rectifié *machicolies* en *machicoleis* et porté l'exemple ici.

**MACHEFER**, s. m., scorie qui sort du fer soumis à la forge, au fourneau :

Abusé m'a et fait entendre
De viel *machefer* que fust peaultre.
(Villon, *Gr. Test.*, 693.)

**MACHELAURIER**, s. m., celui qui cherche la gloire poétique ; adjectiv. :

D'un gosier *masche laurier*
J'oy crier
Dans Lycophron ma Cassandre.
(Rons., *Amours*, I, 130.)

**MACHELIER**, mod., v. Maisseler. — **MACHER**, mod., v. Maschier. — **MACHEUR**, mod., v. Mascheur.

**MACHIAVELIQUE**, adj., conforme ou analogue aux principes politiques de Machiavel ; perfide, où il entre de la mauvaise foi :

Voyla une merveilleuse maxime ; elle semble estre *machiavellique*. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 444.)

**MACHIAVELISER**, v. n., se conduire d'après les principes du machiavélisme :

Nos rois qui ont appris a *machiaveliser*.
(Aub., *Trag.*, V.)

— Par extens., agir criminellement par intérêt :

Si vous oyez les predicateurs du jourd'huy dedans leurs chaires, ils n'ont autres declarations dans leurs bouches que celles qu'ils font encontre Machiavel ; et neantmoins il n'y a celuy d'eux qui ne soit vrayement machiaveliste, si nous appellons *machiaveliser* quand un predicateur est aux gages d'un grand seigneur pour induire le peuple a le suivre. (Pasq., *Rech.*, VI, 38.)

**MACHIAVELISME**, s. m., système politique de Machiavel ; déloyauté et perfidie :

*Machiavelisme*. Machiavellisme ; subtill policy, cunning roguery. (Cotgr.)

**MACHIAVELISTE**, s. m., celui qui adopte, qui pratique les maximes de Machiavel :

Aussi avez vous bien sceu dire quelque fois que nous autres, qui ne sommes ny courtisans, ni *machiavelistes*, sommes volages esventez. (Nic. Froumenteau, *Secr. des fin. de Fr.*, III, 425.)

**MACHILLER**, mod., v. Maschillier.

**MACHINATEUR**, s. m., celui qui fait quelque machination :

Et estoyent *machinateurs* de trahisons et de discorde. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 2[e] p., vi.)

Et la furent accuses les principaux conspirateurs et *machinateurs* de trahison. (G. Chastellain, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 7, ap. Littré.)

**MACHINATION**, s. f., action d'organiser un complot, intrigue, menée secrète :

Par *machinacion*.
(*Alex.*, v. 59, P. Meyer, I, 198.)

Puis lui furent rebelles et firent tant par leur *machinacions* que nouviaus anemis s'esleverent contre le roy Charles. (G. de Nang., *S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 427.)

**MACHINE**, s. f., assemblage de pièces composées de manière à produire certains effets :

Toutes sortes de *machines* et d'engins. (Amyot, *Vies*, Demetrius, 25.)

— Par extens. :

La *machine* corporele de la masse de tous lez corps du monde. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse*.)

Dieu tout puissant te doint, pour t'estrener,
Les quatre coins du monde gouverner,
Tant pour le bien de la ronde *machine*,
Que pour aultant que sur tous en es digne.
(Cl. Marot, *Ep. au roy pour avoir esté desrobé*, p. 182.)

**MACHINER**, v. a., combiner artificieusement certains moyens pour atteindre un but qu'on n'ose avouer :

Accusation de long temps *machinee*. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 427[c].)

— Neutralement :

Afin de luy nuyre en conspirant et *ma-*

*chinant* a la destruction ou deshonneur du filz. *(Sept Sages*, p. 3.)

**MACHOIRE**, mod., v. MASCHOUERE. — **MACHONNER**, mod., v. MASCHONNER.

**MACHURE**, s. f.

Cf. MASCHEURE 1, t. V, p. 192ᶜ.

**MACHURER**, v. a.

Cf. MASCHURER 1 et 2, t. V, p. 193ᵃ et 193ᵇ.

**MACIS**, s. m.

Cf. MACEIS, V, 58ᵇ.

1. **MACLE** et **MACRE**, s. f., châtaigne d'eau.

Cf. MACLE 1, t. V, p. 60ᵇ.

2. **MACLE**, s. f., filet.

Cf. MACLE 2, t. V, p. 60ᵇ.

**MAÇON**, s. m., ouvrier qui travaille à des ouvrages de maçonnerie :

Et fait *maçons* venir.
(*Loh.*, ms. Montp., fᵒ 53ᵃ.)

Tos maintenant a .IIII. *masons* pris.
(*Ib.*, fᵒ 240ᵃ.)

Un *macheon*. (1205, A. N. MM 1092, pièce 19.)

Lapisdicinia, *machon*. *(Pet. vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.)*

*Maçun, mazun. (Li rom. des rom.*, B. N. 19525, fᵒ 152 rᵒ.)

Li *maceons*. (1241, *Ban de tréf.*, Bibl. Metz.)

Hues li *machons*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, fᵒ 216 vᵒ.)

*Mazon, maczon*, cementarius. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Lathomus, *messon*. *(Gloss. de Salins.)*

**MAÇONNAGE**, s. m., travail de maçon :

Et aprendre sen mestier de *macenage*, bien et loiaument, a sen pooir. (Mars 1294, *C'est Conrat le maçon, et Mikiel Sebile*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Cf. MAÇONAGE, V, 60ᶜ.

**MAÇONNER**, v. a., exécuter (un travail de maçonnerie) :

Une tor avoit a l'entree
Toute de nouvel *maçonnee*.
(*Perceval*, ms. Montp. 249, fᵒ 171ᵃ.)

Et quant je veul .I. palais *maçonner*
A plusors canbres et a maint grant pilier.
(*Huon de Bord.*, 3525.)

Quant il dut les murs *maçoner*.
(*Rose*, B. N. 1573, fᵒ 165ᶜ: Méon, 19944.)

Et fist *masoner* une haute tour au ca[n]ton dou Temple. *(Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., VI, 660.)

Grosses pierres bien *massonnees*. (MANDEVILLE, ms. Modène, fᵒ 69 vᵒ.)

S'il y a entreclastre de l'un celier a l'autre, qu'il *soit machené* de boine piere. (1343-1457, *Reg. de la venerie, draperie, etc.*, fᵒ 1 rᵒ, A. Tournai.)

*Maczonner*. (26 mars 1592, E, A. Maine-et-Loire.)

— Absol. :

Item pour chendre de cauch qui fu employé a faire mortier pour *machonner*. (1406, *Compte de la tutelle d'Alixandre Derquisyes*, A. Tournai.)

A Jehan le Pat, machon, pour .II. journees et demie, qu'il *avoit macené* au faire le rebat del huis del estaule des chevaux. (27 juill. 1412, *Tut. des enfants Vilain de Launais*, A. Tournai.)

— Par extens. :

Puis de gazons herbus *maçonne* un autel vert.
(RONS., *Elég.*, IX.)

— Fig. :

La familiarité que j'ay avec ces personnages icy, et l'assistance qu'ils font a ma vieillesse, et a mon livre *massonné* purement de leurs despouilles, m'oblige a espouser leur honneur. (MONT., II, XXXII, p. 476, éd. 1595.)

Cf. V, 61ᵃ.

**MAÇONNERIE**, s. f., art qui consiste à ranger des pierres avec du mortier ou quelque autre liaison ; construction où ont été employés les pierres, le plâtre, etc. :

*Machonerie* bone. *(Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 161.)

Charpenterie et *maçonnerie*. (1376, *Bail*, A. N. MM 30, fᵒ 39 vᵒ.)

*Maczonnerie*. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Lathomia, *messonnerie*. *(Gloss. de Salins.)*

Faire le *macenerie* de le ditte cappielle. (1405, *Exéc. test. de Collart d'Avesnes*, ap. La Grange, *Docum. relat. à quelq. monum. de Tournai*, p. 72.)

Le dicte *machenerie*. *(Ib.)*

L'oevre de *macheneryе*. (20 fév. 1433-22 mai 1434, *Comptes d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Deux navees de pierre commune, mise et employe a moullener la dicte *machenerie*. (1436-37, *Compte des fortifications*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Pour massonner et haulser la *massonnerie* de la dite pile. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, fᵒ 35 rᵒ, A. mun. Nevers.)

Un sacraire sans *maczonnerie*, garny d'esmaux faits d'email sur email. (9 août 1490, *Let. pat. d'An. de Bret.*, B. N. 22331, fᵒ 219 vᵒ.)

*Maczonnerye*. (26 mars 1592, A. Maine-et-Loire, E.)

**MACREUSE**, s. f.

Cf. MASCRUE, V, 193ᶜ.

**MACROCEPHALE**, adj., qui a une grosse tête ; substantiv. :

Hippocrates qui recite au livre de l'air et des eaus l'histoire et les causes des *macrocephales*, c'est a dire de ceus qui ont grande et grosse tete. (LEBLANC, *Trad. de Cardan*, fᵒ 246 rᵒ, éd. 1556.)

**MACROCOSME**, s. m.

Cf. V, 61ᵇ.

**MACROULE**, s. f.

Cf. MACROLE, V, 61ᵇ.

**MAÇUE**, mod. massue, s. f., bâton noueux plus gros par un bout que par l'autre :

Fierent de pels et de *maçues*.
(*Eneas*, 3629.)

La veissiez borjois, trestoz au (corrig. an)
[piez levez,
Espees et *maçues* dedans lor mains porter.
(*Parise*, 2691.)

Abbes, ki t'osas eslokier
Dou cloistre par toi encrochier,
Croche n'est pas a fol *machue*.
(RENCL., *Carité*, CIV, 9.)

Bastons et *messues* tenent.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, fᵒ 133ᶜ.)

**MACULATURE**, s. f., feuille de papier qui a servi à recevoir l'excédent de l'encre d'imprimerie, ou dont les caractères ont été brouillés :

*Maculatures*, f. Blotting, or waste papers. (COTGR.)

**MACULE**, s. f., tache, au propre et au fig. :

Veoir et cognoistre toutes les *macules* de sa face. (JEHAN DE VIGNAY, *Mir. histor.*, Prol.)

Le baptesme oste les *macculles* de l'ame et les ordures des vices. (ID., *ib.*, 2ᵉ vol., fᵒ 7ᵇ, éd. 1495.)

Tu ne mesdiras point pour mettre aucune *macule* sur ton prochain. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 225ᵃ.)

Ma bien aimee... en toy n'y a point de *macule*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 523, éd. 1566.)

Ceste eau nettoye les taches du visage, les *macules* de l'œil. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 561.)

**MACULER**, v. a., tacher :

Nient *maculez*. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 23.)

Le visage et les mains honnies et *maculees* de bedare. (18 fév. 1455, *Condamnation de Haignon le Postie*, Reg. de la loy, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

— Fig. :

Joseph ayma plus se mectre au dangier de mort que *maculler* de deshonneur l'espouse et la maison de son maistre. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, fᵒ 10 vᵒ.)

Il ne pouvoit croire que un tel seigneur voulust permettre qu'il y eut jamais aucune tasche de perfidie qui *maculast* l'honneur d'une si illustre race qu'il tenoit la sienne. (DU VILLARS, *Mém.*, VII, an 1556.)

**MADAME**, s. f., autref. titre réservé aux seules femmes des chevaliers, puis aux femmes de condition :

A *madame* Margiste si le presenterons.
(ADENET, *Berte*, 658.)

— Spécial., titre donné à une reine en s'adressant à elle :

> *Madame* la reine.
> (Chrest., *Erec*, 4168.)

**MADEFIER**, v. a.

Cf. V, 62ᵃ.

**MADEMOISELLE**, s. f., anc., titre donné non seulement à une fille, mais dans le principe à une femme mariée dont le mari n'était pas chevalier, et un peu plus tard à une femme titrée :

> Fos estes, se je soie saus
> Qui vers *ma dameisele* alez.
> (Chrest., *Erec*, 5908.)

*Medemisele*. *(Div. traict. de just.*, Bibl. Rouen.)

*Madamoiselle* ma mere... fust bien plus que les deux foys auparavant travaillee de sa maladie. (1595, *Journ. d'Olier*, dans le *Cabin. histor.*, t. XXVI, 1ʳᵉ p., p. 164.)

**MADRÉ**, adj.

Cf. Madrer, V, 63ᶜ.

**MADRIGAL**, s. m., courte pièce de vers exprimant une pensée tendre ou galante :

Pavanes, *madrigales*. (1542, *Lyon marchant*, dans *Dict. gén.)*

**MADRIER**, s. m., planche épaisse :

*Madretz* et estaminares. (1382, *Compte du Clos des galees de Rouen*, p. 50, Bréard.)

**MAGASIN**, s. m., lieu propre à serrer les marchandises :

La estoient les boutiques des marchandises que ils appellent *magasins*, bien garnies de toutes marchandises. *(Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 2ᵉ p., xvi.)

*Maquesin*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 39.)

Qui ont, ce disent ils, mais on ne les peut croire, plus en leurs *magazins* qu'en leur boutique. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 175, Hippeau.)

**MAGDALEON**, s. m.

Cf. V, 65ᵃ.

**MAGE**, s. m.

Cf. Mage 2, t. V, p. 65ᵇ.

**MAGICIEN**, s. m.

Cf. V, 65ᶜ.

**MAGIE**, s. f., prétendue science occulte par la vertu de laquelle on exerce sur les hommes ou sur les éléments un pouvoir surnaturel :

*Magie*. (1535, G. de Selve, dans *Dict. gén.)*

— Anc., au pl., opérations magiques :

Les *magies* exercees pour ce sujet n'en font que trop de foy. (Du Villars, *Mem.*, VII, an 1556.)

**MAGIQUE**, adj., qui appartient à la magie :

Et uns maistres qui avoit non Coroastres trova l'art *magique* des enchantemens. (Brunet Latin, p. 32.)

Cf. Magique 1, t. V, p. 65ᶜ, et Magique 2, p. 66ᵃ.

**MAGISTER**, s. m., anc., maître :

> Sus ! troussez avant, *magister ;*
> Vous venrez sermonner allieurs.
> (Greban, *Mist. de la Pass.*, 19258.)

**MAGISTERE**, s. m.

Cf. V, 66ᵃ.

**MAGISTRAL**, adj.

Cf. V, 66ᵃ.

**MAGISTRALEMENT**, adv., d'une manière magistrale :

Par si grant art en ouvra et si *magistraument* que elle en passoit tous hommes. (Christ. de Pis., *Cité*, Ars. 2686, fº 46ᵇ.)

Il (le reliquaire) estoit si richement et si subtilement ouvré que c'estoit grant plaisir a le veoir, car *magistralement* y estoient faictz plusieurs serpens qui estoient entrelassez l'ung parmi l'aultre. *(Perceforest*, vol. III, ch. xli.)

> C'est assez *magistrallement*
> Parlé.
> (*Therence en franç.*, fº 300ᶜ.)

**MAGISTRAT**, s. m., chez les anciens, personnage chargé de quelque grande fonction publique :

Tous les officiers et *magistrats* publiques. (Amyot, *Vies*, Publ. et Sol., 2.)

Cf. V, 66ᵇ.

**MAGISTRATURE**, s. f., office de magistrat :

*Magistrature*, Magistracy ; governement, sway, rule, authority ; the bearing of office in the commonwealth. (Cotgr.)

**MAGNANIME**, adj., qui a l'âme grande, élevée, généreuse :

Cil qui est *magnanimes* est li plus grans hom et li plus honorables qui soit. (Brunet Latin, p. 287.)

**MAGNANIMEMENT**, adv., d'une manière magnanime :

*Magnanimement* bataillans. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, fº 141 rº.)

> Aucuneffois quant bataille faisoient,
> Saiges propos et notables disoient,
> Et conduisant tousjours tempreement
> Tant leur affaire et *magnanimement*.
> (P. Gring., *Menus propos*, sign. Q 4 vº, éd. 1521.)

Charlemagne se conduisit si *magnanimement*, que... *(Thoison d'or*, vol. I, fº 67 vº.)

**MAGNANIMITÉ**, s. f., vertu de celui qui est magnanime :

De *magnanimité ;* ceste parole vaut autant a dire comme grant corage ou hardement ou proesce ; car ele nos fait par nostre gré envair raisonablement les grans choses. (Brunet Latin, p. 388.)

*Magnanimites* est raisonnable emprise de hautes choses. (Laur., *Somme*, ms. Soissons 208, fº 89ᶜ.)

**MAGNIFICAT**, s. m., cantique de la Vierge que l'on chante à Vêpres, et qui commence par le mot magnificat :

> Quant vint au *magnificat* dire.
> (J. de Condé, *Dits*, p. 149.)

La demoiselle Savoysienne eust peu rendre raison de son chanter magnifiquet, qu'elle disoit pour chanter *magnificat*, pensant eviter le vice de son langage naturel, qui est de mettre A au lieu de E. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 440, éd. 1566.)

**MAGNIFICENCE**, s. f., qualité de celui qui est magnifique ; élevation :

*Magnificence* vaut autant a dire comme grandor. (Brunet Latin, p. 397.)

> Et si craindront touz sa *magnificence*.
> (Eust. Desch., *Œuvr.*, VI, 175.)

— Somptuosité :

Le nom de *magnificence* qui signifie grandeur de despence et avenant convenable et honneste. (Oresme, *Eth.*, fº 72ᵇ.)

> *Magnifissence, manifissance.*
> (G. de Mach., *Poés.*, B. N. 9221, fº 95 rº.)
> *Magnifissance.*
> (Id., *ib.*, fº 95 vº.)

**MAGNIFIER**, v. — A., exalter, élever la grandeur de :

*Magnifiede est* desque as ciels la tue misericorde. *(Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LVI.) Var., *manefiede.*

M'ame *manefie* Nostre Seignor. *(Psaut.*, B. N. 2431, fº 249.)

Aucuns les loent et *manifient* leur science. (Oresme, *Contre les divinat.*, B. N. 994, fº 29ᵈ.)

*Magnifier*. *(Ib.*, fº 31ᵃ.)

Sire, molt *sont* tes œuvres *magnifiies* partout. *(Vie Carlemaine*, B. N. 2168, fº 158ᵈ.)

— Réfl., se glorifier :

> ... Ne *se* doit glorifier
> Nulz n'en orgueil *magnifier*
> De noblece qui de char viengne.
> (Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 4149.)

**MAGNIFIQUE**, adj., qui se montre avec splendeur ; généreux, somptueux :

Li hom qui est *magnifiques* est ententis par sa nature, que ses affaires soient faiz a grant honor et a grans despens. (Brunet Latin, p. 286.)

> *Manificque.*
> (*Myst. de S. Did.*, p. 2.)

Un si *manifique* tournay. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, III, iv.)

— Anc., fanfaron ; emphatique :

Nostre fortune nous toille le hault parler et tout langage *magnifique*. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Sᵗᵉ Gen., fº 121ᵇ.)

— S. m., titre honorifique :

Mais je vouldrois veoir quelle fin prendra la maladie de Rustan-Bassa, avec lequel voz *magnifiques* s'entretiennent plus es-

troictement que jamais jusques a me faire soupçonner qu'il y ait quelque anguille sous roche. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 646.)

**MAGNIFIQUEMENT**, adv., d'une manière magnifique :

Le prince qui amonneste les chevaliers *magnifiquement*. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 122b.)

*Magnificquement.*
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 141c.)

1. **MAGOT**, s. m., argent mis en réserve.

Cf. MAGAUT, V, 65a, et MUGOT, V, 443c.

2. **MAGOT**, s. m., espèce de gros singe :

An depit de villey[n]s *magots*.
(*Sottie*, 38, A. Thomas, dans *Mélang. de philol. rom. déd. a Carl Wahlund*, p. 202.)

**MAHALEB**, s. m., sorte de cerisier :

Drogueurs qui font l'huille de *maguelet*. (RAB., *Pantagr.*, XXXIV, éd. 1542.)

Cf. MAGUELET, V, 67c.

**MAHOMETAN**, adj. et s., qui suit la religion de Mahomet :

Touts *Mahometans*. (BELLEF., *Cosm. de Munst*, II, 1173.)

Les Turcs et les *mahumetans* d'Afrique. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 209, éd. 1593.)

**MAI**, s. m., le cinquième mois de l'année :

Ço est en *mai*, al premier jur d'estet.
(*Rol.*, 2628.)

Au mois de *moi*. (1272, Beauv., A. N. S 104, pièce 12.)

Ou mois de *moy*. (Mai 1288, *Lett. du Châtel. de Chart.*, N.-D. de Chartres, c. 43, A. Eure-et-Loir.)

— Fig., jeunesse :

Au *may* plaisant de ma saison premiere.
(VAUQ., *Sat.*, III, a Morel.)

Cf. MAI 1, t. V, p. 69c.

**MAIE**, s. f., huche pour pétrir et serrer le pain :

Au four : cuvel, buletoire, *maye* et autres objets. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 56.)

Cf. MET, V, 313a.

**MAIEUR**, s. m.

Cf. MAIOR, V, 85b.

1. **MAIGRE**, adj., qui est sec et décharné, qui n'a point de graisse :

*Megre* a la teste.
(*Aleschans*, 2583, Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Afamet sont et *magre*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 1202.)

*Maicre*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 8.)

— Fig. :

Excuses un peu trop *maigres*. (CALV., *Lett.*, t. II, p. 207.)

Vous auriez un *maigre* plaisir et passetemps. (J. DE LA TAILLE, *les Corrivaux*, prologue, f° 66 r°, éd. 1573.)

Les evenemens sont *maigres* tesmoings de notre prix et capacité. (MONT., III, VIII, p. 104, éd. 1595.)

— *Jour maigre*, jour où il est interdit par l'Eglise de manger de la viande et autres aliments gras :

Pour ce qu'il estoit *jour maigre*. (OL. DE LA MARCHE, *Mem.*, III, 180.)

— S. m., la partie de la chair où il n'y a aucune graisse :

Tote la chere e le menton
Li tremble et le *maigre* del dos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 33689.)

Et jalousie avant s'em part,
Poor et Honte lesse ensemble :
Toz li *megres* dou c... lor tremble.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 31b.)

2. **MAIGRE**, s. m., grand poisson de mer, de l'ordre des acanthoptérygiens :

Limandes, carreletz, *maigres*. (RAB., *Quart liv.*, LX.)

**MAIGRELET**, adj., un peu trop maigre :

Il estoit de petite stature et taille *maigrelette*. (BRANT., *Homm. illust.*, Charles VIII.)

**MAIGREMENT**, adv., petitement, chichement :

*Maigrement* les salue, tous li cors lui tressue.
(ADENET, *Berte*, 1934.)

Dieu les traittera fort *maigrement*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 266.)

**MAIGRET**, adj., un peu maigre :

Aucuns y en avoit moult secs,
Moult mal nourris et moult *maigrets*.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 115d.)

— Chétif :

Et s'est (la chandelle offerte à la Vierge, [encor si chetivete)
Si tres haingre, si tres *megrete*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 571.)

**MAIGREUR**, s. f., état de ce qui est maigre :

*Mesgreur*. (*Jard. de santé*, I, 454.)

**MAIGRIR**, v. — N., devenir maigre.

— A., anc., rendre maigre :

Sire, fait el, par Deu amor,
M'acontes cele grant dolor
Dont vos *estes* si mal ballis
Si pâles, si tains, si *magris*.
(*Parton.*, 5952.)

*Maigrissant* son corps par faulte de prendre suffisante nourriture. (AMYOT, *Vies*, Anton., 69.)

**MAIL**, s. m.

Cf. MAIL 1, t. V, p. 72a.

1. **MAILLE**, s. f., chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., dans des tissus serrés et sans intervalles ; petits annelets de fer dont on formait des armures, en les entrelaçant les uns dans les autres :

Maint[e] alme i out del cors a grant dolur sevree,
Des halbers e des bruines mainte *male* falsee.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3272.)

Tes janbes voi de riche paile
Chaucies et o verte *masle*.
(*Tristan*, I, 177, Michel.)

Unes armes rices et beles,
Dont d'or et d'argent sont les *melles*.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 134.)

Pour les *mailles* de cheene pour le breviere du revestiere. (1411-12, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1560, f° 45 r°.)

Aussi pourront avoir lasmes meslees a *mesles* de fer ou d'estain. (Déc. 1424, *Lett. de Henri VI*, Ord. des R. de Fr., XIII, 71.)

Cf. MAILLE 1, t. V, p. 72b.

2. **MAILLE**, s. f., petite pièce de monnaie ancienne.

Cf. MAILLE 2, t. V, p. 72c.

**MAILLER**, v. a., fabriquer de mailles entrelacées.

Cf. MAILLIER 2, t. V, p. 75a.

**MAILLET**, s. m., sorte de marteau en bois, à deux têtes :

.IIII. grans mailles. (1382, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 22.)

Au clerc de Saincte Catherine pour .I. *maillet* .VIII. s. (1435, *Exéc. test. de sire Willem Gaillet, curé de Morcourt*, A. Tournai.)

Grosse pierre espinchie au fier et au *maillet* toute acoursee. (1445, *Compte des fortifications*, 1re Somme des mises, A. Tournai.)

— Sorte de masse d'armes :

RECHIGNÉ
Ça mon glaive.
AGRIPART
Ça mes poinssons.
NARINART
Ça, mon *mailliet*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7600.)

— Fig. :

Dame vaillans, de tous biens raemplie,
*Maules* piteus pour forgier doucement
Ami de cuer loial sans trecherie.
(JEHANS LI PETIS, 33, ap. Mätzner, *Altfranzösische Lieder*, p. 31.)

— Anc., anthrax des animaux :

L'encueur du bœuf, autrement appelé *maillet* ou marteau. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 120, éd. 1597.)

Cf. V, 73c.

**MAILLOCHE**, s. f., lourd maillet :

Une *mailloche* a tonnelier. (1409, A. N. JJ 163, pièce 487 ; Duc., *Mailhetus*.)

**MAILLOT**, s. m., pièce d'étoffe dans laquelle on enveloppe les tout jeunes enfants :

Ne voulant point destituer du secours que je luy puis faire vostre fille et heritiere que je vous ay nourrie et eslevee depuis son *maillot*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XXVIII.)

Cf. MAILLOL 1, t. V, p. 76a.

**MAIN**, s. f., partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher :

Leved sa *man,* sil benedis.
(*Pass.*, 467.)

Ad ambes *mains* derump(e)t sa blance barbe.
(*Alexis,* XIe s., str. 78b.)

Huevre qui n'est loiax ne sainne,
Doit estre par reson vilainne,
Et cil qui la fet est vilains
De cuer et de corz et de *mains.*
(GUIOT, *Bible*, 1016.)

Et les autres de sa gent mirent *main* as espees. (*Gestes des Chiprois,* Hist. armén. des crois., t. VI, p. 657.)

Cf. MAIN 1, t. V, p. 76c.

**MAIN FORTE**, s. f.

Cf. MAIN 1, subdivisions *main forte, tenir la main forte,* etc., V, 78a et 78b.

**MAIN LEVEE**, s. f., levée d'une saisie, d'une opposition, etc. :

De *main levee* pendant le proces. (1453, dans *Dict. gén.)*

Si vous mandons et enjoignons... que les dicts de Lalaing exposants et chascun d'eulx, vous faictes et seuffrez joyr et user paisiblement de nostre dicte presente *main levee* et octroy. (1468, *Ord.*, XVII, 160.)

**MAIN MISE**. s. f., action de mettre la main sur quelque chose, de le saisir :

Il l'aresta de *main mise* de par le conte. (FROISS., *Chron.*, IX, 125, Kerv.)

**MAIN MORTABLE**, adj.

Cf. V, 82b.

**MAINMORTE**, s. f., état des vassaux qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient attachés à la glèbe et privés de la faculté de disposer de leurs biens ; *biens en main morte,* biens qui sont en possession de gens de main morte :

Pour ce qu'il tienent en *main morte,* il pueent estre contraint d'oster les eritages de lor main. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XLV, Am. Salmon.)

Tenir et avoir en *mein morte.* (1265, *Cart. d'Yerres*, A. N. LL 1599, fo 211 ro.)

— Adjectiv., de main morte :

Tous ceux qui estoient serfs, et gens de *main morte* condition estoient par nous possedez. (EST. PASQ., *Rech.*, IV, XIV, p. 380, éd. 1643.)

**MAINT**, adj., nombreux :

Et *maintes* bones herbes.
(*Voy. de Charlem.*, 212.)

En *mante* sen i out parlé.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9722.)

Jou t'ai quis par *maintes* jornees.
(RENCLUS, *Carité*, V, 3.)

*Maints* chevaliers ot abatus.
(*Rose*, Vat. Chr. 1492, fo 9c.)

En *mointes* manieres. *(Liv. de jost. et de plet,* XII, 5.)

Se *ment* dame ai servy de l'amoureus mestier.
(*H. Capet*, 2812.)

Pour ces raisons et autres *maintes* deliberai mettre la main a la besongne. (CL. MAR., *Met. d'Ov.*, au Roy, p. 8, éd. 1596.)

— Substantiv. :

Sofraule chose est avenuz a *menz. (Dial. animae conquis,* Bonnardot, *Rom.*, V, 283.)

— *Maint un,* plus d'un :

Du pays estes le salut,
S'en aures prieres *maint unes.*
(*Dictier présenté a Mgr de Nassau au ret. de France,* dans *Poés. attrib. à Cl. Marot.*)

Quand on voit les bons plus riches que les mauvais, *maint un* de ceux la mesmes qui sont convoiteux du gain se maintient en debvoir. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, p. 220.)

En y a *meint un* qui pour avoir ou haussé la main, ou baissé la teste, en a pour le moins appresté a rire a ses compagnons. (MONT., I, XII, p. 26, éd. 1595.)

— *Par maintes fois,* souvent :

Par *maintes feiz* puis descorderent.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, fo 8c ; 1050, G. Paris.)

Or est il voir que *par mainteffoiz* avoient pensé d'aler assaillir Troye par nuyt. *(Istoire de Troye la grant,* ms. Lyon 823, fo 32d.)

**MAINTENANT**, adv.

Cf. V, 83c.

**MAINTENIR**, v. a., conserver dans le même état, entretenir :

Bien sout la terre *maintenir.*
(*Brut*, ms. Munich, 2737.)

Le pere *maintenismes* et le filz *maintenun*[s].
(WACE, *Rou*, 2e p., 2034.)

Nis cil qui vus voleient amer et *maintenir*
En poeient al rei parler et avenir.
(GARN., *S. Thom.*, 82.)

*Mantenir* et guerder toutes les droitures doudit monsignor. (1340, *Traité entr. H. de Montfauc. et la bourg. de Montb.*, A. N. K 2224.)

— Affirmer, soutenir :

Par quoi disoit et *meintenoit* la dite dame que. (1309, Ste-Croix, Ardon, F, A. Loiret.)

Cf. V, 84b.

**MAINTENUE**, s. f.

Cf. V, 84c.

**MAINTIEN**, s. m., conservation :

*Meintien.* (R. EST., *Thes.*, Status.)

— Contenance, air du visage :

Douz vis, *maintiens* de pucele,
Gens cas avenans,
Vers ki cuers durs k'aymans
De joie enevre et esquartelle.
(ADAM LE BOSSU, *Chans.*, Ars. 3306, fo 1404.)

Meilleure maniere et meilleur *maintieng.* *(Liv. du chev. de La Tour,* CXXIV.)

— Anc., partie du manche (d'un fouet, d'un fléau), qu'on tient dans la main :

Manutentum, hanstal, gallice *mantin.* (GARL., ms. Bruges, 546.) Var., *maintien.* (Ms. Lille.)

*Manutentum. (Gloss. lat.-gall.,* B. N. l. 4120.)

Cf. V, 85a.

**MAIRAIN** et **MERRAIN**, s. m.

Cf. MAIRIEN, V, 88c.

**MAIRE**, s. m.

Cf. MAIRE 1, t. V, p. 86a.

**MAIRIE**, s. f.

Cf. MAIRERIE, V, 88a et MAIRIE, 88b.

**MAIS**, adv.

Cf. MAIS 1, t. V, p. 89c.

**MAIS**, s. m., plante céréale, originaire d'Amérique :

Le *mahiz.* (J. POLEUR, *Hist. des Ind.*, fo 102 vo, éd. 1555.)

Le *maiz* est semblable entierement a ce grain que nous appellons coustumierement blé, sarazin ou blé de Turquie. (DU BARTAS, *Comm. s. la sepm.*, p. 211.)

**MAISON**, s. f., bâtiment destiné à servir d'habitation :

Si le pere truvet sa fille en avulterie dans sa *maison. (Lois de Guill.,* 37.)

Por çou est plus souvent en *mason* demores,
Ne cevalce pas tant com il a fait d'ases.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 677.)

N'i a remes ni borde ne *moison.*
(*Mon. Renuart*, B. N. 368, fo 239c.)

Menez moi en vostre *maison.*
(*Florimont*, B. N. 1376, fo 27c.)

*Maisun, masun.* (1224, A. Moselle.)

Ma *maizoin.* (Mai 1238, S. Nicolas-de-Verdun, A. Meuse.)

La quaus *maisuns.* Sus ma *maisun.* (1242, *Command. de la Rochelle*, A. Vienne.)

*Maason.* (1259, *Lett. de J. de Joinv.*, Reynal, A. Haute-Marne.)

*Maizoun.* (1260, l. 24, no 42, A. S.-Quentin.)

En cele dite *mason.* (1271, Pontigny, II 1439, A. Yonne.)

*Mesun.* (1274, Fontevr., Marmout., A. Maine-et-Loire.)

*Mayzon.* (1284, *Don.*, Buzay, l. 9, no 16 A. Loire-Inférieure.)

Sa *maeson.* (1305, *Enq.*, A. N. J 1030, pièce 28.)

Li *maissons.* (1319, *Recette du cté de Blois*, A. N. KK 296, fo 5 ro.)

*Maason.* (1340, *Lett. de Ph. de Val*, A. N. JJ 72, fo 17 ro.)

Toutes les terres et heritages, *messons* et autres heritages. (Sept. 1362, Chap. de Quimp., A. Finist.)

*Masson, maxon.* (1378, *Cart. de Metz.)*

La *maeson.* (1392, Chap. de Quimp., A. Finist.)

— Gens attachés au service de grands personnages :

Sil cumandat as cous de sa *maisun.*
(*Rol.*, 1817.)

Cf. V, 96c.

**MAISONNEE**, s. f., l'ensemble de ceux qui habitent sous le même toit :

*Maisonnee.* A husefull, hous hold, family. (COTGR.)

**MAISONNETTE**, s. f., petite maison :

Avions une *mesonete*
En laquelle nous fesions
Endeux ensemble mension.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 72a.)

Et le porta en une *maisenette. (Vie saint Hilaire*, B. N. 988, f° 40a.)

*Masonnete. (S. Graal*, B. N. 2455, f° 6 v°.)

*Masonetes.* (1254, Chap. cath. de Toul, G II, A. Meurthe.)

.II. *maisonnates.* (1326, Virey, Lorr., A. de M. de Labry.)

*Mesonnete. (Gloss. de Conches.)*

Je te prieray bien fort de venir prendre le disner jusques en ma petite *maisonnette.* (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 214, éd. 1602.)

— Par extens. :

... Les ewettes
De lur diverses *maisonettes*
Jettent essains granz et pleniers.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 335.)

**MAISSELER**, mod. mâchelier, adj., qui appartient à la mâchoire ; *dent maisseler*, dent molaire :

*Denz mascheleres. (Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LVII, 6.)

Et saquai les *dens maisselers.*
(J. BOD., *Le jeu de S. Nicholas*, ap. Monmerqué, *Th. fr. au moy. âg.*, p. 204.)

An la boche li brise .II. *dans maisellers.*
(*Parise*, 2669.)

Et de se bouce .IIII. *dens maiselers.*
(*Huon de Bordeaux*, 9724.)

Jou li ostai .IIII. *dens maselers.*
(*Ib.*, 9729.)

*Dens messelieres. (Liv. de Marc Pol*, CLXVIII, Paut.)

*Dent messielliere. (Gloss. de Conches.)*

*Dens machulleis.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 87.)

Il lui (au sanglier) doit ouvrir la gueulle tant comme il pourra et mettre ung baston entre les *dentz messelieres* dessoubz et dessus. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 60b.)

Et lors luy boutta l'un des dois de sa main destre en la bouche pour querir au costé senestre ung *dent maceler.* (MATH. D'ESCOUCHY, *Chron. de Ch. VII*, II, 42.)

Ils virent toutes ses *dents*, et ne luy manquoit que ladicte *macheliere.* (PALMA CAYET, *Chron. sept.*, p. 157.)

*Dents maschelieres.* (JUN., *Nomencl.*, p. 22.)

Les douze *dents* de devant qui sont au cheval lesquelles nous apellons *maschelieres* ou devorantes, sont celles avec lesquelles on cognoist l'an septiesme. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 261.)

**MAISTRE**, mod. maître, s. m., celui qui a autorité sur des personnes, des choses ; celui qui a quelqu'un sous sa domination ; celui qui a le domaine de quelque chose :

Mes *maitres* est.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 85a.)

Li *matres.* (1322, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

Continues tousjours de bien faire ; vous servez un bon *maistre*, qui ne desire rien tant que d'avoir les moyens aussi bien que la volonté de reconnaitre par effects la desvotion de ses bons serviteurs. (22 nov. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 707.)

— Celui qui conduit le personnel, dirige les opérations d'un service :

Tut li plus *maistre* en apelet Besgun.
(*Rol.*, 1818.)

Del *maistre* mariner trovum
Qu'il venist bien a raançon
Se il vousist, senz perillier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 41081.)

*Mastres* des comptes. (1297, A. N. J 654, pièce 16.)

Nostre amé et feal cousin le sire de Chastillon, lor *maastre* souverain de nos eaues et forest. (1389, *Cart. de Bon-Port*, p. 403, Andrieux.)

Que cascuns et chascune garde sa candelle et sen feu, et se feu prent en aulcune maison pardedans le ville, que chascun *maistrostel* ait muderon ou vaissiel tel qu'il puist porter ens de le yaue au feu. (Fin XIVe s., ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 211.)

— Titre donné aux chefs des ordres de chevalerie :

Je sui li grans *maistres. (S. Graal*, ms. du Mans, f° 2 r°.)

— Par apposition à un nom propre, distinction honorifique ou familière :

Au dit *mestre* Pierre de Gand. (1402, *Compte des dépenses effectuées à la halle aux draps*, A. Tournai.)

— Celui qui enseigne un art, une science :

Ung *maistre* en ars. (1432, *Enq.*, A. Indre-et-Loire.)

— Celui qui est habile dans son art, dans sa profession :

Mes ne sui pas encor si *mestre*
Que vous seusse reconter
Tot ce qu'avez a demander.
(*Perceval*, ms. Montp. 249, f° 225c.)

En tout le monde n'ot plus *mestre* larron.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 58.)

Il n'est ouvrage que de *maistre.*
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences.*)

— *Il a trouvé son maistre*, il a trouvé quelqu'un plus fort, plus savant que lui :

Bien sait qu'*il a trouvé son mestre.*
(*Blancand.*, 1875.)

Cf. MAISTRE 1, t. V, p. 99c.

**MAISTRESSE**, mod. maîtresse, s. f., celle qui a autorité sur des personnes, sur des choses :

Teles comme elles sont ordenees a estre du conseil de la dite *matresse* (des beguines). (1340, A. N. JJ 73, f° 53 r°.)

*Mestresse. (Ib.)*

— Fig. :

Astre qui ne vid que d'emprunt et a visage tousjours changeant, c'est (la lune) la *maistresse* de la mer, la reine de la nuict, la mere des rosees. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 575.)

— Adjectiv., principale :

La *maistresse* ville de Sicile (on me dit qu'elle s'appelle aujourd'hui Sarragousse). (LA BOET., *Serv. vol.*, p. 22, Jouaust.)

Cf. V, 100c.

**MAISTRISE**, mod. maîtrise, s. f., qualité de maître ; se dit de certaines charges et dignités :

Sa *maitrise* que il devoit resigner en nostre maint. (1267, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 190b.)

Cf. V, 102b.

**MAISTRISIER**, mod. maîtriser, v. a., gouverner :

Magistro, *metrisier. (Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 214 v°.)

Ja n'aras puissance de mon corps *mestrisier. (Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 62 v°.)

*Matrisier. (Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Absol. :

Toy, trouppe des dieux, qui *maistrise*
Dessus toutes nos entreprises.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 119 v°, éd. 1583.)

Le prince du monde auroit esté chassé avec le saint baston de la croix pour un temps de trois ou quatre cents ans pour revenir *maitriser* mille ans. (F. DE SAL., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 68a.)

— Dominer :

Sango Bassa fit un chastel de bois si haut, si grand et si fort, qu'il *maistrisoit* le mur, et dominoit par dessus. (J. CHART., *Chron. de Charl. VII*, c. CCLXVI.)

Cf. V, 103a.

**MAITRE, MAITRESSE, MAITRISE, MAITRISER**, mod., v. MAISTRE, MAISTRESSE, MAISTRISE, MAISTRISIER. — **MAJE**, v. MAGE 2.

**MAJESTÉ**, s. f., caractère de grandeur qui impose le respect :

Ki ne verad Deu en sa *maesté.*
(*Chans.*, Brit. Mus., Harl. 1717, *in fine.*)

*Majeté.*
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 47ᵃ.)

La *majestez* de Deu. *(Machab.*, II, 2.)

Et dons est douce chose a l'ome d'umilier lui meimes selonc cele soveraine *maisteit. (Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 128 r°.)

Sa *majesteit. (Ib.)*

Par la resplandissour de sa *mahisté. (Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, f° 134ᵇ.)

*Maisté.*
(Gui de Cambrai, B. N. 24366, p. 225ᵃ.)

Vit entr'ovrir le ciel jusc'a la *maisté*,
Et une crois saintisme qui gete grant clarté.
(*Gui de Bourg.*, 1355.)

Merci, fait il, biaus maitres, por Deu de *maité !*
(*Floov.*, 91.)

An apres est li ciez ou est la *maetez*,
Ou li fiz Deu parmaint qui de virge fut nez.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus., addit. 15606, f° 81ᵇ.)

A Dieu de paradis, qui maint en *maysté*.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, var. des v. 1732-1749.)

— Par latinisme, pouvoir, autorité :

Que sur moy sera surmonté
Et vouldra prendre *magesté*.
(*Mist. du Viel Test.*, 2587.)

Et avoir *majesté* sur les plus riches. (Monstrel., *Chron.*, II, 213.)

— Titre honorifique donné aux souverains en leur parlant ou en parlant d'eux :

Quelque curieux pourra remarquer icy que je ne fais autre mention de ce mot de *Majesté*, parlant de ces deux grands princes, l'empereur et notre roy. Je desire qu'il sçache que le langage françois estoit encores lors si net et si chaste que on ne sçavoit que c'estoit de ce mot de *Majesté*, et autres mots sycophantes que la flatterie a inventez depuis. *(Hist. particul. de la court de Henry II*, Arch. cur., 1ʳᵉ sér., III, 303.)

Un sonnet fait contre la *majesté* du roy. (Lestoile, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 159, Champ.)

**MAJEUR**, adj.

Cf. Maior, V, 85ᵇ.

**MAJOLIQUE**, s. f., ancienne faïence primitivement fabriquée à Majorque :

Vases de *majolique*. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, I, 128.)

Fontaines belles et basses faites a *majolique*. (Id., *ib.*, p. 129.)

— Adjectiv. :

Vaisseaux de terre tant commune que *majoricque*. (Fumee, *Hist. des Indes*, dans *Dict. gén.*)

**MAJOR**, s. m.

Cf. Maior, V, 85ᵇ.

**MAJORITÉ**, s. f., anc., supériorité :

La prelation apostolique qui est le superior honneur et *majorité* terrestre. *(Chron. de Fland.*, I, 11.)

Je veil que celluy qui propose
A la *majorité* contendre
Devant vous soit comme le mendre.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 18433.)

**MAJUSCULE**, adj., se dit d'une lettre de proportions plus grandes que la minuscule et souvent un peu différente :

Le Rho n'a point esté mué de sa figure, mais il prent sus luy une demye croix en lettres *majuscules*. (G. Tory, *Champfleury*, f° 44 r°, éd. 1529.)

1. **MAL**, adj.

Cf. Mal 1, t. V, p. 104ᵃ.

2. **MAL**, s. m., tort, dommage éprouvé par quelqu'un :

... Ja n'avras *mal*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 31ᶜ.)

A .ii. granz lances de fort fresne plané
Fist le drap mestre por le mieus esgarder,
Et por .i. paille de l'uevre d'outre mer
A .iiii. lances par deseure porter
Por le soloil qui ne li fasse *mel*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 13ᵇ.)

Dieus pardonna ce c'on li fist de *mel ;*
Dame, au bien fere se doit on atorner.
(*Ib.*, f° 19ᵇ.)

Uns *maz* qui toz les biens empire.
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 54 r°.)

Que *maus* lor en puet avenir.
(*S. Leocade*, B. N. 19152, f° 24ᵇ.)

Dist Huelins : Or ne vous dementes,
Car, se Diu plaist, nous n'i arons nul *mel*.
(*Huon de Bordeaux*, 3940.)

J'ay grand peur que *mal* ne m'advienne
De tout cecy.
(J. A. de Baif, *le Brave*, II, 5.)

— *Vouloir mal a qqu'un,* vouloir qu'il lui arrive du mal :

Cil Evruins molt li *vol miel.*
(*S. Leg.*, 101.)

D'ice parla li reis dont plus li cau ;
De vus se conseille, qui il *velt mau.*
(*Ger. de Ross.*, p. 305.)

Tousjours depuis *voulurent* fort grand *mal* a ceulx qui favorisoyent aux affaires des Lacedœmoniens. (Amyot, *Vies*, Cimon.)

— Souffrance physique :

Le capitaine Baradasy a esté blessé, mais j'espere qu'il n'en aura que le *mal*. (31 mars 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 726.)

— Partic., maladie :

Laquelle Marotte qui ne cuidoit point quant son *mal* le print, estre malade de *mal* de enffans, pour ce que asses ne l'avoit pas porté a terme... (1365, *Lett. de rémiss.*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, I, 626.)

— *Le mauvais mal,* l'épilepsie :

Esclaf ou esclave qui cheit dou *mauvais mau*. *(Ass. de Jér.*, I, 129.)

— *Mal S. Christophle,* anthrax :

Contre apostume venimeux appellé antrax, que aucuns appellent le *mal saint Christofle*, soit pillee l'erbe (succuse) et mise sus. *(Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 235.)

— *Mal de mer,* désordre d'estomac causé par le mouvement du navire :

Et lors commença en la navire le *mal de mer*, dont bien les deux tiers de l'equipage fut affligé. (Gonnev., *Voy.*, dans *Ann. des Voy.*, juill. 1869, p. 59.)

— *Mal de terre,* le scorbut :

*Mau de terre* vous vire. (Rab., *Pantagruel*, prol., éd. 1542.)

— Ce qui est contraire à la loi morale :

E sis penteiet de cel *mal* que fait habebant. *(Fragm. de Valenc.*, v°, 25.)

Jesus li bons ben red per *mal.*
(*Pass.*, 161.)

Car faisons roi en France, se vos le commandez,
A qui nos clamerons et du bien et du *mel*,
Et de qui nos tandrons totes nos heritez.
(*Gui de Bourg.*, 201.)

— *Mettre a mal,* pousser à commettre le mal, et fig., mettre en mauvais état :

Encore mettoyent ilz en pareil degré de reproche ceulx qui ne se maintenoyent pas en la pauvreté de leurs peres, que ceulx qui consumoyent et *mettoyent a mal* la richesse que leurs parents leur avoyent laissee. (Amyot, *Vies*, Sylla.)

— *Dire mal* à qqu'un, lui faire des reproches, lui dire des injures :

Vos me *dites* grant *maul.*
(*Floov.*, 660.)

La vieille commença a luy *dire* mille *maux*. (Des Periers, *Nouv. recreat.*, de l'escollier d'Avignon et de la vieille, f° 198 r°, éd. 1564.)

Cf. Mal 3, t. V, p. 106ᵃ.

**MALACHITE**, s. f., pierre verte qui est un carbonate de cuivre :

*Melochite* a grasse verdur,
D'esmaragdes a la culur.
(*Lapdaire*, A 897, Pannier.)

*Malaquite* garde et deffant
Par sa force que li anfant
Ne soient bleciez ne malmis
Sor cui il est posez et mis.
(*Ib.*, C 1137.)

Del *melocete* devez savoir
Quel vertuz a e quel poer.
(*Ib.*, D 1261.)

*Maloquite. (Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

**MALACTIQUE**, adj., émollient :

On met entre les remollitifs plusieurs medicamentz qui sont chauldz au premier degré et secz au second et au tiers, mais en tant qui sont *malactiques*, il est necessaire qu'ilz soyent temperez en humidité et chaleur. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 618, éd. 1549.)

**MALADE**, adj. et s., qui éprouve, qui souffre quelque altération dans sa santé :

Sobræ *malabdes* mans metran.
(*Pass.*, 463.)

.i. *maledes* qui estoit apelez ladres. (Ms. Metz 262, f° 33ᶜ.)

Tuit li *melade* li venent a l'ancontre. *(En-*

*trée de la messe,* Brit. Mus., add. 15606, f° 35d.)

Prestre, tu dois le laituaire
Avoec les *malades* confire
Itel com a cascun a fire.
(RENCLUS, *Carité*, LVIII, 3.)

*Malaide. (Vie des Saints,* ms. Epinal, f° 3 r°.)

— Qui a quelque perturbation des facultés intellectuelles, morales :

A cuers qui d'amours sont *mallades.*
(G. DE MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 99a.)

O sagesse ignorante ! o *malade* raison ! (DESPORTES, *Cleonice*, LXXXVI.)

**MALADIE**, s. f., altération critique dans sa santé :

Et apres ceo si chay en *maladie. (Machab.,* I, 1.)

Grief *maledie. (Mir. du S. Suaire,* B. N. l. 15975.)

*Malaidie. (Vies des Saints,* ms. Epinal, f° 43 r°.)

*Maledie.* (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 35 r°.)

— *Maladie royale*, jaunisse et épilepsie :

A ceulx qui ont jaunice qui est dite *maladie royal* pour ce qui semblent dores, pouldre de betoine prise souvent avec vin auster et dur est remede esprouvé. *(Secres de Salerne,* ms. Modène Este 28, p. 56.)

Contre la maladie de quoy on chiet et que aucuns appellent *maladie royale* soit fait syrop du jus de ceste herbe (ive) avec autant de miel blanc. *(Ib.,* p. 183.)

— Partic. et figur., position critique, embarras :

Or sevent crestyen toute no *maladie.*
(*Chev. au Cygne*, 5194.)

J'envoierai pour vous en l'ost Dieu ung espie
Qui diront a vo gent la vostre *maladie.*
(*Ib.*, 19141.)

Cf. V, 107b.

**MALADIF**, adj., sujet à être souvent malade :

Sainz Valeries se santoit estre de grant aaige et *malaidiz. (Vie saint Augustin,* B. N. 988, f° 183b.)

Il est de foible complection et *maladif.* (J. DUPIN, *Merancolie*, Ars. 5099, f° 86 v°.)

— Substantiv. :

Les povres, les impotens, les *maladifs. (Ménag.,* I, 6.)

— Par syllepse, où l'on est malade :

Hastons nous donc avant que li destin tardif
Nous face languir vieux en un lict *maladif.*
(JAN DE LA TAILLE, *Saul fur.*, I.)

— Qui rend malade :

La presente constitution de l'air aucunesfois est quelques jours semblable au printemps (c'est a dire temperee) partant fort salubre et peu *maladive.* (PARÉ, *Œuv.*, Intr., c. XIII.)

**MALADRERIE**, s. f.

Cf. MALADERIE, V, 107a.

**MALADROIT**, adj., qui n'est pas adroit :

Hildebrand, *maladroit.* (1086, *Domesday, book,* Zeitschr. fur rom. Phil., VIII, 338.)

*Maladroit.* (R. EST., 1549.)

**MALAGUETTE**, s. f.

Cf. MALAGUETTE, V, 109a, et MANIGUETTE, V, 149c.

**MALAISE**, s. m., état où l'on n'est pas à son aise :

Ne seiez a *malaise.*
(*Coronem. Loois*, 261.)

N'est mie encor mort, mes em *maleise* est moult.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 192c.)

On li fist moult de *malaises* et de paours. (FROISS., *Chron.*, IV, 182, Luce.)

1. **MALAISÉ**, adj., qui n'a pas l'aisance de la fortune :

La vertu et les services de Bonnivet, qui estoit assez *malaisé* de biens, desquels toutesfois il ne fit jamais cas... (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

Cf. MALAISIER, V, 109b.

2. **MALAISÉ**, adj., incommode, dont on ne peut user avec facilité :

En un si dangereux et *malaisé* chemin. (FRANÇ. DE SAL., *Autorité de S. Pierre,* ms. Chigi, f° 72a.)

Cf. MALAAISIÉ, V, 107a.

**MALAISEMENT**, adv., d'une manière malaisée :

*Malaisement.* (R. EST., 1539.)

**MALANDRE**, s. f.

Cf. V, 110a.

**MALANDRIN**, s. m., nom donné à des bandes de pillards qui, pendant la guerre de Cent ans, dévastèrent la France :

Or regardes quelle est la nature des *malandrins* de ceste terre. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, f° 187 r°.)

**MALAPPRIS**, adj., mal élevé ; qui n'a pas d'éducation au point de vue de la politesse :

Une femme insolente et *malapprise.* (VIGEN., *Tabl. de Philostr.*, f° 265 r°, éd. 1578.)

— Anc., qui n'a pas suffisamment appris :

Ces vierges encore nouvelles
Et *mal apprises* au labeur.
(RONS., *Œuv.*, *Od.*, l. I, p. 285, éd. 1584, in-f°.)

**MALART**, s. m.

Cf. V, 110b.

**MALAVISÉ**, adj., qui n'a pas de discernement :

Se li contes l'atent il est *mal avisé.*
(*Baud. de Seb.*, VI, 724.)

**MALAXER**, v. a.

Cf. V, 111a.

**MALBASTI**, adj., mal fait de corps :

*Malbasti.* An illfavoured, or unfashioned fellow ; one that hath neither manners, nor good making. (COTGR.)

**MALCONTENT**, adj., qui n'est pas content :

Ypocras sceut le bruyt qu'avoit Galliens dont il fu *mal contens. (Sept Sages,* p. 122.)

Dont le roy de Navare fu *mal contens. (Chron. des Pays-Bas, de Flandre,* etc., III, 200.)

Cf. V, 111b.

**MALDIRE**, mod. maudire, v. a., faire des imprécations contre quelqu'un ou contre quelque chose ; réprouver :

... Tuit *maldient* Carlun e France dulce.
(*Rol.*, 2579.)

Il le *maldist* du digne roi Jhesu.
(RAIMB., *Ogier*, 7244.)

De envie naist haine, decevance, leesce dou mal dou proisme et tristece de son bien, *maldire* et abaissier le bien. (BRUNET LATIN, *Tresor*, p. 464.) Var., *maudire.*

*Mauldire.* (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 20 r°.)

Et Jordain, lo filz de lo prince Richart, qui non faisoit son commandement, *fu maledit* de son pere. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant,* VII, 33.)

Donqe comença a plurer e *maldire* sa destiné, que ly fust si dure. *(Foulq. Fitz Warin,* Nouv. fr. du XIVe s., p. 102.)

**MALDISANT**, adj., anc., qui s'exprime mal :

L'usage moderne nouvellement *maldisant. (Trad. de Pol. Virgile,* éd. 1546, dans *Dict. gén.)*

**MALE**, mod. malle, s. f., sorte de coffre, dont on se sert en voyage pour le transport de ses effets :

Et font pleines les *males* entre or fin et argent.
(*Voy. de Charl.*, 83.)

En se *malle* remist chu que mestier li a.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 32c.)

**MÂLE**, mod., v. MASCLE.

**MALEDICTION**, s. f., paroles par lesquelles on souhaite du mal à quelqu'un :

Contre symoniaques, et aval et amont
Expressement prechoit, et *malediction*
Faisoit sus tous.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37382.)

Dessus moi *malediction*
Ne getast despiteusement.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 153.)

**MALEFAIM**, s. f., tourment de la faim :

Languissant de *malefaim.* (J. DE MONTLYARD, dans *Dict. gén.)*

**MALEFICE**, s. m., sortilège malfaisant :

Par sorceries ou per *meléfices.* (LAUR., *Somme*, B. N. 938, f° 21 r°.)

Au lieu ou l'on disoit que lidiz *maulefices* avoit esté faiz. (1334, A. N. JJ 69, f° 16 r°.)

Celui qui commect le *maleffice.* (*Decam.*, B. N. 129, f° 98 v°.)

Cf. V, 113ª.

**MALEFICIÉ**, adj.

Cf. MALEFICIER, V, 112ª.

**MALEFIQUE**, adj.

Cf. V, 112ᵇ.

**MALEMORT**, s. f., mort cruelle :

Mourir de *male mort.* (MENEST. DE REIMS, § 263.)

Cf. V, 114ᶜ.

**MALENCONTRE**, s. f., ce qui se rencontre mal, ce qui vient à contretemps :

Et li roys dist que *malencontre* eust teix moquerie. (JOINV., *S. Louis*, § 387.)

Quel *malencontre* a esté cela, qui a peu tant denaturer l'homme, seul né, de vrai, pour vivre franchement, de luy faire perdre la souvenance de son premier estre et le desir de le reprendre ? (LA BOET., *Servit. vol.*, p. 19, Jouaust.)

C'est la que les fols machinent de mauvais desseins, ourdissent des *malencontres.* (CHARR., *Sag.*, I, 50.)

**MALENCONTREUX**, adj., qui se rencontre mal, qui vient à contre temps :

*Malencontreux* discort. (GERSON, ap. Dochez.)

— Qui annonce ou qui cause du malheur :

Ceste feste se celebre es jours *malencontreux* du mois de febvrier. (AMYOT, *Vies*, Romulus.)

**MALENTENDU**, s. m., méprise qui empêche de s'entendre :

Je ne m'estonne plus s'il y a du *mal entendu* entre vous et les Anglois. (SULLY, *Œcon. roy.*, XVI.)

Cf. MALENTENDUE, V, 115ᵇ.

**MALERAGE**, s. f., désir violent :

La pauvre Champaigne est deja tellement ruynee et si miserablement deserte, qu'on y veoit le pauvre peuple mourir de *malrage*, de faim. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et mémoires*, II, 183, Dufey.)

**MALESTRE**, mod. malêtre, s. m., état pénible :

Le sault n'est pas si lourd du *mal estre* au non estre. (MONT., I, 19.)

**MALEVOLE**, adj.

Cf. MALIVOLE, V, 123ᶜ.

**MALFAÇON**, s. f.

Cf. dans MAL, la subdivision *male façon*, t. V, p. 105ª.

**MALFAIRE**, v. n.

Cf. V, 118ᶜ.

**MALFAISANT**, adj., qui est porté à faire du mal :

Li serpent sunt orible et si sunt *malfaisant.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 55ᵈ.)

Espiriz *maufessanz.*
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 2275.)

— Par extens. :

La fu unz estors maintenuz
Si oribles et si quisanz
Et si durs et si *mal faisanz*
Que mainz hom i perdi la vie.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 19418.)

Cf. V, 118ᶜ.

**MALFAITEUR**, s. m., celui qui commet des crimes, des actions punissables :

Mort e destruit e apovri
Furent li *maufaiteur* engleis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4701.)

Les lairrons et les *maufetors*
Donc ces chastiax et ces tors.
(*Dolop.*, 393.)

Mettre main a detenir le *malfaitoir.* (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val-S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 48ª.)

Les *maufetteurs.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 65ᵇ.)

*Malfaitor.*
(GILB., *Lucid.*, B. N. 25427, f° 13 r°.)

Loi a tel vertu qu'ele condampne, ele deffant, ele suefre, ele dampne les *mausfetors.* (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, II, § 1.)

*Malfeteor.* (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 38 r°.)

Por chastoier les *maufeteurs.* (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 181ᵇ.) P. Paris : *maufaiteurs.*

Li *malfaitieres.* (1275, *Charte de la paix de Valenciennes.*)

.II. *maufeteur.* (1279, A. N. J 1024, pièce 40.)

.IIII. *malfaiteurs.* (1291, *Plainte*, A. N. J 1028, pièce 5.)

.II. *malfecteur.* (1318, La Court-Dieu, S.Aubin, A. Loiret.)

Le *malfecterres* est prins. (1361, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 30 v°.)

A plusieurs robeurs et *malfaitous.* (24 avr. 1364, ap. Delisle, *Mand. et act. div. de Charles V*, p. 7.)

*Malfateur.* (4 juill. 1368, *Lett. du bailli du comté de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, A. Doubs.)

Les *malfaiteurs.* (MANDEV., ms. Didot, f° 3 r°.)

*Maulfacteur.* (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

Cf. V, 119ᵇ.

**MALGRACIEUSEMENT**, adv.

Cf. V, 121ª.

**MALGRACIEUX**, adj.

Cf. V, 121ª.

**MALGRÉ**, prép., contre le gré de :

Mais *maugré* eux vous ai mon cuer doné.
(*Couci*, XIV.)

*Moulgré* les dictes bonnes genz de Paris. (1358, DAUPH. CHARL., *Rel. de la conj. d'E. Marc.*, Bib. Turin.)

On a qui donner l'onneur, car il se partirent tout *magret* yaus et par la diversité dou tamps. (FROISS., *Chron.*, III, 211, Luce.)

Cf. V, 121ª.

**MALGREER**, mod. maugréer, v. n., exhaler sa mauvaise humeur :

A *maugrier*, parjurer et trahir.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 375.)

Cf. V, 121ᶜ.

**MALHABILE**, adj., qui n'est pas habile :

Ou estez vous, hay *mal abille.*
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 371.)

*Malhabile.* (NICOT, 1606.)

— Anc., en parlant de choses, incommode, difficile :

Besongne feras *malabille.*
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 352.)

**MALHABILETÉ**, s. f.

Cf. MALHABILLETÉ, V, 122ª.

**MALHEUR**, s. m., suite d'évènements funestes :

... Mon *malheur* dire ne puis
Sinon qu'il est sans esperance.
(MARG. DE NAV., *Chans.*, dans la *Marg. des Marg. des princesses*, III, 90.)

Cf. EUR, III, 671ᶜ, et MALEUR, V, 117ª.

**MALHEUREUSEMENT**, adv.

Cf. MALEUROSEMENT, V, 117ᵉ.

**MALHEUREUX**, adj., qui est dans le malheur :

Trestuit a haute voiz li dient !
Ha ! ha, *maleureus*, ou vas ?
(CHREST., *Chev. au lyon*, 5130.)

Cil la receit qui forment l'aime,
*Maleurus* sovent se claime.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 401.)

Las ! tant *malheureuse* je suis.
(MARG. DE NAV., *Chans.*, dans la *Marg. des Marg. des princesses*, III, 90.)

— Substantiv. :

Quant une dame est si cortoise
Qu'a un *maleureus* adoise.
(CHREST., *Chev. au lion*, 2462.)

Cf. MALEUROS, V, 117ᶜ.

**MALHONNESTE**, mod. malhonnête, adj., qui manque à l'honnêteté, à la probité ; fig. et par extens. :

Les sieges et bancs et porches du parlement estoient vieulx, derompus et moult *malhonestes.* (1406, NIC. DE BAYE, *Journal*, I, 155.)

**MALHONNESTEMENT**, mod. malhonnêtement, adv.

Cf. V, 118ᵇ.

**MALICE**, s. f., et quelquefois masc., inclination à nuire, à mal faire ; méchanceté :

*Malicie* acertes nient hait. *(Psalm.*, Brit. Mus. Arund. 230, f° 38 v°.)

Tote *malitie* est iluec traite.
(*Brut*, ms. Munich, 4171.)

*Malisse.*
(WACE, *Rou*, B. N. 375, f° 219[b].)

Li justes perist en sa justice et li pechieres vit lonc tans en son *malise. (Bible*, B. N. 901, f° 4[c].)

Quant li hom est si endurcis en son *malice* que l'en ne le puet flechir. (LAUR., *Somme*, B. N. 22932, f° 9[c].)

Granz *malices* est. *(Resp. del Best. R. de Furn.)*

Par quelque voye, raison, art, engin, cautelle ou *malice* que ce soit. (1365, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9895, f° 67 v°.)

— Anc., qualité nuisible de certaines choses :

Soit prise scamonee... et soit enclouse en paste en une pomme de grenade et puis soit bien cuite affin que la *malice* soit reprimee. *(Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 123.)

**MALICIOS**, mod. malicieux, adj., qui agit, qui parle avec malice :

Sis maris fut durs e pesme e *malicius. (Rois*, p. 96.)

Par k'es tu si despers et si *malizious !*
(*Poème mor.*, 38[b].)

*Malecieux.* (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 58 r°.)

Li rois n'estoit mie *malissieus. (Hist. de la Terre Sainte*, ms. Saint-Omer, f° 6[a].)

A .XL. ans devins *malicieus*
Et m'avisay que j'eu fait folement.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 136.)

Car encontre viseux, *malisieux* en tous tans.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1184.)

— Par extens., en parlant de choses :

Par aucune voie *mallisieuse.* (1341, ROISIN, ms. Lille 266, f° 324.)

*Malicieuse* deliberation. *(La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 114[d], éd. 1486.)

— Anc., nuisible :

Mesler sablon ou autres matieres *malicieuses* avec la marchandise de houblon. (XVI[e] s., ap. Polain, *Edits et ordonn. de la princip. de Liège*, II, 322.)

**MALICIOSEMENT**, mod. malicieusement, adv., d'une manière malicieuse :

Aucune chose de la sainte escripture traient *malicieusement* et orguillousement a lor sens. *(Trad. des serm. de S. Bern.*, 162, 9.)

*Malecieusement.* (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, f° 1 v°.)

*Maliciosement.* (ID., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 1 r°.)

Il c'est boutes un cop *malesieuzement.*
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 15[d].)

Ne fai riens *malitieusement* encontre lui. *(Bib. hist.*, Maz. 312, f° 69[c].)

Lez baillez fist fremer *mallesieusement.*
(*H. Capet*, 5371.)

*Marecieusement.* (1339, A. N. JJ 74, f° 166 v°.)

*Malecieusement. (Ib.*, f° 167 r°.)

Sous couleur de ce que un prisonnier leur clerc et justiciable... s'estoit fait bertouser en la dite prison, *malacieusement* pour soy faire requerre comme lay. (1344, *Mandement de Jehan, ainsné filz du roy de France*, G 5362, A. Seine-Inférieure.)

Le roy se mervoilla moult de la responce que si sagement et si *malicieusement* il avoit donnee. *(Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 308[a].)

**MALIGNEMENT**, adv., d'une manière maligne :

*Malignement.* (R. EST., 1539.)

**MALIGNITÉ**, s. f., inclination à penser, à faire, à dire du mal :

En nostre *maligneté* et en nostre felonie. *(Bible*, B. N. 901, f° 13[d].)

*Malinité. (Psaut.*, B. N. 1761, f° 48 r°.)

Si te comandons nos cors a ta volonté faire que nostre *malignites* a mis en ta poesté. *(Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 74[d].)

— Anc., qualité nuisible de certaines choses :

Destruit tute *malignité.*
(*Lapid. de Marb.*, 445.)

Le coriandre est poisson plustost a cause de quelque particuliere *malineté* qu'a raison de ses qualitez excessives. (GREVIN, *Des venins*, II, 5.)

**MALINE**, s. f.

Cf. V, 123[b].

**MALINGRE**, adj., qui est d'une complexion faible :

Robers *malingres.* (Août 1249, *Chirog.*, A. Saint-Quentin, liasse 24.)

Cf. V, 123[c].

**MALLE**, mod., v. MALE.

**MALLEABLE**, adj., qu'on peut forger, battre et étendre à coups de marteau :

[Les métaux] Apres leur fusion fixables
Doivent estre et bien *malleables.*
(*Nat. a l'alch. err.*, 122.)

Cuyvres *maleables.*
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 61[d].)

**MALLEOLE**, s. f., cheville du pied :

L'on nomme *malleoles* (que nous pouvons dire marteletz) les parties exterieures tant du grand que du petit focile apparoissantes de costé et d'aultre du bas de la jambe. (CH. EST., *Dissect. du corps hum.*, p. 31, éd. 1546.)

Cf. V, 124[b].

**MALLETIER**, s. m., celui qui fabrique, qui vend des malles :

*Maletier.* (1508, *Comptes du chât. de Gaillon*, p. 336.)

Cf. MALETIER, V, 116[c].

**MALLETTE**, s. f.

Cf. MALETE 2, t. V, p. 116[c].

**MALLIER**, s. m.

Cf. MALIER, V, 122[c].

**MALMENER**, v. a., mener rudement, maltraiter :

... Vos me comovez
Et vos meisme *malmenez.*
(*Eneas*, 1789.)

Por .I. mesfait an *fust* puis isi *maumenez*
Que plus de .VII. anz fut fors de France jetez.
(*Floov.*, 39.)

*Maulmenner.* (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 78 r°.)

Se vos omques eustes merci de damoiselle *maumenee* a tort, aies merci de moi. *(Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 12[c].)

Pour ce que la cause par laquele li puepples *a esté* si griement domaigiez, et *maulmenez*, se puisse mieus trover. (1317, A. N. JJ 55, f° 22 v°.)

*Estoient* li chevaulz si *mamonei* qu'il ont coustei .X. lb. et demei au remastre. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 44.)

Prometto et juro que je ne *maulmineri* la dite Annelet ma feme ne per ajornemant ne per battemant. (1368, Arch. Frib., 1[re] *Coll. des lois*, n° 27, f° 11.)

Qui suit fureur, *est maumené.*
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 99 r°, éd. 1619.)

**MALOTRU**, adj., grossier de tournure, de manières :

Grant, fort et *malostru*, espris de hardement.
(*Chev. au Cygne*, 1022.)

Et dient que plus *malotrus*
Ne puet nulz estre ci venuz.
(G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 26 v°.)

De commissaire d'artillerie assez *malotru*, je suis devenu gentilhomme, et gouverneur d'une belle forteresse. *(Sat. Men.*, Har. du s. de Rieux, p. 115, éd. 1594.)

Cf. MALESTRU, V, 116[a].

**MAL PEIGNÉ**, adj., qui a les cheveux en désordre :

Le vallet *maupingné. (Faits des Rom.*, P. Meyer, *Rom.*, XIV, 7.)

Cf. V, 126[b].

**MALPLAISANT**, adj.

Cf. V, 127[a].

**MALPROPRE**, adj., qui n'est pas propre :

*Mal propre.* (R. EST., *Propre*, éd. 1539.)

**MALPROPREMENT**, adv., d'une manière malpropre :

*Mal proprement.* (R. EST., *Propre*, éd. 1539.)

**MALSADE**, mod. maussade, adj., désagréable, déplaisant :

Celluy qui deffault, il est dit aggreste et *malsade* et malgracieux. (ORESME, *Eth.*, f° 33[b].)

*Maulsade*. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 38 v°.)

Et que vous nuyt, o gens d'esprit *mausade*.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuvr.*, III, Complainte des dam. fr.)

— Par extens. :

Images et statues laides, *malsades*. (BONIVARD, *Adv. et dev. des leng.*, p. 61.)

**MALSAIN**, adj., qui n'est pas sain, en parlant des personnes :

Et li bastars, qui fu de vaillandise plain.
Portoit moult grant honneur a Orry le *malsain*.
(*Le Bastart de Bouill.*, 4143.)

— Qui est nuisible à la santé :

On l'a mis en une maison tres *malsayne*. (24 fév. 1533, *Papiers de Granv.*, II, 92.)

**MALSEANT**, adj., qui sied mal :

Ce ne seroit point chose *malseante* ne desagreable. (1510, J. LE MAIRE, *L'am. Vert.*, 1re ep., dédic., éd. 1549.)

**MALSONNANT**, adj., qui sonne mal aux oreilles :

Les dits prevost et bourgois deirent pluiseurs parolles reprochantes et *malsonnantes* au dit grand doien. *(Chron. des Pays-Bas, de Fland.*, etc., III, 395.)

Cf. V, 127b.

**MALTHE**, s. f., substance molle et glutineuse, dite aussi poix minérale :

La *malthe* suffit pour joindre les pierres ou les fragmens de marbre. (LE BLANC, *Subtil. de Card.*, f° 144 r°, éd. 1556.)

**MALTOLTE**, mod. maltôte, s. f., ancien impôt extraordinaire :

En la *mauthoste* ne ha de gage. *(Cout. de Charroux*, 31, ap. Fonteneau.)

Sour les tenanches tenues en bourgage et les *malestautes*. (1296, *Accord*, A. N. J 1124, pièce 37.)

J'irai de ces joiaus *maletote* rouver.
(*Baud. de Seb.*, II, 647.)

En ce temps a la Chandeleur pour conforter pouvres gens, furent remises sur les enffens de l'ennemy d'enfer ; c'est assavoir, impositions quatre et *malestoutes*. *(Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1420.)

Payer les *malletottes* et uxines. (1429, ap. Lobineau, *Hist. de Metz*, V, 110.)

Ne volt souffrir nullement que *malletoutes*, gabelles, ne impositions fussent levees. *(Trahis. de France*, p. 15.)

Tailles ou *maletautes*. *(Ib.*, p. 217.)

Tres mauvaise est la *malle touste*
Dont le recepveur pert ses gages.
(*Le Passe temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII, p. 270. Impr., *malle couste*.

Pour ce que les censes des assiz et *mailletottes* du vin et de le cervoise demorerent es mains de ladicte ville non censies. (1534, *Compte général*, A. Tournai.)

**MALTOTIER**, s. m., anc., celui qui levait les maltotes :

*Maltotier*. A collector of the subsidy, a toll-gatherer. (COTGR.)

**MALTRAITER**, v. a., traiter mal :

*Mal traicté*. (R. EST., *Traiter*, 1539.)

**MALVAIS**, mod. mauvais, adj., qui a quelque qualité désagréable ou nuisible, en parlant des choses ; qui n'est pas bon :

Getez serez sur un *malvais* sumier.
(*Rol.*, 481.)

Et si te garde bien et paine
Que tu n'aies *malvaise* alaine.
(*Clef d'amors*, 331.)

.VI. *mauves* dras de lit, (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, Ste Croix, A. Loiret.)

— Qui ne remplit pas les conditions voulues ; injuste :

Et molt a mais tote sa gent
Par li *malvais* maintenement.
(*Eneas*, 1419.)

*Mavaixe* tenour ne valt niant a droit. (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., A. de M. de Labry.)

— Fâcheux, dangereux :

N'en descendrat pur *malvaises* nuveles.
(*Rol.*, 810.)

*Malveis* sunt les veis de lui. *(Psalm.*, Brit. Mus., Arund. 230, dans *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XI, 522.)

— Méchant :

Et jo serai nient *malvez* ot lui. *(Psalm.*, XVII, 23, Brit. Mus., Ar. 230, dans *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XI, 532.)

Puis que tu es *malvas* a toi meismes, comant seres tu bons et autres? *(Vies S. Susaen et S. Victorique*, B. N. 988, f° 19c.)

Le roy Johan fust home santz conscience, *mavois*, contrarious, e hay de tote bone gent. *(Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 72.)

— Substant. :

Les *mauves* sont blasmez par leurs mesdis
En l'escripture et ou vieil testament.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 72.)

— Qui n'a pas les qualités qu'il doit avoir :

De *maveis* payeur prent on avainne.
(*Prov. anciens*, XIIIe s.)

*Maveis* ovriers ne trovera ja bon ostil.
(*Ib.*)

Cf. V, 129a.

**MALVE**, mod. mauve, s. f., plante qui est le type de la famille des malvacées et qui a des propriétés émollientes :

A pointures des es, prendes foilles de *mave* et si les tribles, sour la pointure la serres. (XIIIe s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 257.)

*Malve*. (*Grant Herbier*, n° 296, J. Camus.)

L'on treuve force *mauves* arborees du long du rivage de la mer de Gennes. (DU PINET, *Dioscoride*, II, III.)

**MALVEILLANCE**, s. f., mauvais vouloir pour quelqu'un :

Mieux amons nous lor *malvollance*.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 75c.)

Que vers lui furent cil de France
En ire e en grant *mauvoillance*.
(ID., *D. de Norm.*, II, 10073.)

Grant *mauveillance* et grant aygne.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 89d.)

De felon *marvoillance*.
(*Chans.*, B. N. 12581, f° 231 r°.)

*Male vuelance*. *(Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Cassin, f° 103b.)

Par quelque envie ou *mal vuillance* que aucuns ne pourroient pourter. *(Lett. de Louis d'Orl., duc de Neuch., au conseil de Lucerne*, A. de l'Et. à Lucerne.)

Toutes enjures, rancones et *maulvuiliances* remises. (1364, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, A. du prince, Neuchâtel, D, n° 22.)

En le *malleyvolense* du roy. (FROISS., *Chron.*, IV, 350, Luce.)

Pour a ce parvenir il convenoit leurs corraiges estre endurcis et ostines en *mallevolence* et rebellion. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, II, juin 1477.)

*Malvolence*. *(Mir. de l'âme*, f° 52 r°.)

*Malveulance*. *(La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 148d, éd. 1486.)

**MALVEILLANT**, adj., qui a de la malveillance :

Me sunt eisi reveit sanglent
E hainos e *mauvoillent*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9306.)

— Substant. :

Les impugnacions des *malveillans*. (1539, A. N. K 47, pièce 56.)

— Anc., ennemi :

Bien sot qu'estoit Berniers ses *max vueillans*.
(*Raoul de Cambrai*, 2336.)

Contre trestoz ses *mavoillanz*
Pree que li seiez aidanz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9160.)

Contre trestoz tes *mauvoillanz*
Qui ne ferunt mais tes talanz
Le porras conduire e mener
Pur lur orgoil fraindre e mater.
(ID., *ib.*, II, 6463.)

Et honnourez tousjours de vostre povoir nostre mere saincte eglize, et la soustenez, et soiez ses vrais champions contre tous ses *malvueillans*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 124.)

En feut appellé en justice par conspiration de ses *malveillants* qui se banderent a l'encontre de luy. (AMYOT, *Vies*, Cimon.)

Obliger de toutes sortes de courtoisies ses *malveillants*. (PASQ., *Lett.*, XII, 4.)

Esperant que sa Beatitude aura par sa prudence, justice et bonté, tel esgard, a la fin, a ma perseverance et sincerité, que mes *malveillans*, quelque impudens qu'ils soyent, auront mesme honte de me priver plus longuement de sa paternelle benediction. (16 oct. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 231.)

**MALVERSATION**, s. f., détournement dans la gestion d'une charge, d'un emploi :

Extorsions, rebellions et autres *malversations*. (1387, *Convent. imposée au connét. de Bret.*, dans *Chron. de Froiss.*, XII, 382, Kerv.)

Sans y commettre aucune fraude ni *mal-*

*versation*. (1539, *Ord.*, Isambert, *Rec.*, XII, 617.)

**MALVERSER**, v. n., commettre des malversations :

Ils le chargerent d'*avoir malversé* et desrobbé en son office. (AMYOT, *Vies*, Arist., 10.)

**MALVIS**, mod. mauvis, s. m., nom vulgaire du merle :

Maviscus, *maviz*. (GARL., *Gloss.*, ms. Bruges 546.)

Passa iviers, revint estes,
Que rosignious, mierle et *mauvis*
Diviers cans font en lor avis.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 21450.)

... Chanter le *malvis* et l'aloe.
(BAUD. DE CONDÉ, *Voie de Paradis*, Dits, I, 205.)

**MALVOISIE**, s. m. et f., vin liquoreux de Grèce :

Tres buttas de *malvesy*. (1393, *Edit de Rich. III*, Rymer, VII, 745.)

Quant les crestiens eurent beu ung coup et mengié une souppe en vin grec, *malvoisie* ou grenace..., si furent plus lies et plus legiers. (FROISS., *Chron.*, XIV, 221, Kerv.)

De l'isle de Candie leur venoit il tres bonnes *mallevisees* et grenaces, dont ils estoient largement servis et confortes. (ID., *ib.*, XIV, 227.)

Et beuvoient par les tavernes a la guernache et a la *mallevesie*. (ID., *ib.*, B. N. 2644, f° 160 r°.)

*Malvisee* et aultres vins. (ID., *ib.*, B. N. 2644, f° 216 r°.)

Il l'envoia devers le dit seigneur de Wavrin presenter, de par luy, *malvisee*, pain et bescuit, pour ce qu'il n'en avoit point en sa gallee. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 125.)

Devant toutes les maisons de renom avait table ronde de vins grecz, vins brustques, et vins rosete, vins cuytz, vins muscadez et *mervoise*, qui estoient si fors qu'ilz eschauffoient comme qui eust mengé fortes espices. *(L'Entree et couronnement du roy en la ville de Naples, faicte le .XIIe. jour de février 1494.)*

Le tiers fleuve est de vin vermeil qui passe en bonté tous les vins bastardz, toutes les ambrosiades, *malvonsies* et tous les ypocras qui fussent jamais. *(Navigat. du compaign. a la bouteille*, Comment Bringuenarilles voulut visiter plus amplement, éd. 1547.)

*Merveisie* et ypocras. (1549-1550, A. mun. Lyon, BB 70.)

Le vin que nous appellons *malvaisie* est seulement faict en Crete. (BELON, *Singularitez*, I, 19.)

**MAMAN**, s. f., t. familier, mère :

*Mamma*. (P. DE BRACH, *Imitation*, f° 4 r°, éd. 1584.)

**MAMELLE**, s. f., organe glanduleux où se forme le lait, téton, poitrine :

El (Didon) tint l'espee tote nue,
Soz la *mamele* s'est ferue.
(*Eneas*, 2031.)

Biax fis R., dist A. la bele,
Je te norri del lait de ma *mamele*.
(*Raoul de Cambr.*, 1001.)

*Mamiele*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 193.)

*Memele*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 36b.)

Qui fist par *memales* et par les eauz dau front.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 85a.)

Les *memeles*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 66b.)

Les *memelles*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 552a.)

Unimamma, femme qui n'a qu'une *mamelle*. (*Gloss. de Salins.*)

... Le petit enfant quant il quiert la *memmele*.
(*Vie Ste Christ.*, B. N. 817, f° 187b.)

— Par extens., en parlant de l'homme :

Une plaie d'une seette, au deseure de le diestre *mamielle*. (6 juin 1390. *Reg. de la loy*, 1383-1394, A. Tournai.)

**MAMELON**, s. m., bout de la mamelle :

Papilla, le bout de la mamelle, le *memellon*. (*Gloss. de Salins.*)

*Mammellon*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 89 r°.)

Il y a une petite tuberosité que vulgairement on appelle le *mammelon*, par lequel le petit enfant tire et prend son nourrissement. (PARÉ, II, 3.)

Cf. MAMERON, V, 131b.

**MAMELU**, adj.

Cf. V, 131b.

**MAMELUK**, s. m., cavalier d'une milice égyptienne ; par extens., anc., turc en général :

Le *memeloc* s'en torna et mena le a son seignor. (*Hist. d'Eracle*, Hist. des crois., II, 195.)

La tierce oracion si sont les esclaves achetes de touctes nations crestiennes, desquelx on fait *mameluchs*, armirallis. (EMM. PILOTI, *Traité*, dans *Chev. au Cygne*, I, 331.)

Mon *mamelu* sceut qu'il y avoit des crestiens en la ville. (1432, *Amb. envoyée à Ibrahim-Bey par le roi de Chypre*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 4.)

Et sy avoit passé parmy les Brodes,
Turcqs, *mamelutz*, pirattes et coursaires,
Et triumphant de tous les adversaires,
Absteniens, et aultre gent maligne.
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 243, Denais.)

**MAMILLAIRE**, adj., qui est en forme de mamelon :

Sous l'addition nommee *mamillaire*. (J. CANAPPE, *Tabl. anat.*, p. 26, éd. 1541.)

**MAMMEE**, s. m., arbre de l'Amérique méridionale, dit aussi abricotier de Saint-Domingue :

Le *mammey*. (J. POLEUR, *Hist. des Indes*, f° 120 r°, éd. 1555.)

**MANANT**, s. m.

Cf. V, 133c.

1. **MANCHE**, s. f., partie du vêtement où l'on met le bras :

Ou poing destre ot la *meinche* Heleine.
(BEN., *Troie*, Ars. 3340, f° 49d.)

Son dolz ami presente par amour une *mance*,
Et li cuens la reçoit ; ens el tournoi se lance.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Bele Idoine*, P. Paris, *Romancero françois*, p. 18.)

Une *mange* ot, a menus plois ploie,
Que l'autre jor li envoia s'amie.
(*Gaydon*, 4953.)

Prestre, l'aube o le *manke* estrainte
Dit ke te mains ne soit empainte
A toukier rien ki Diu desplaise.
(RENCLUS, *Carité*, LXXVII, 1.)

*Mainche*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 102 r°.)

Plusieurs viez paires de *monges* de drapt a femme. (Lundi av. Noel 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

.I. paire de *menges* roiges a femmes. (Sept. 1395, *ib.*)

— Fig., *avoir, porter dans la manche*, avoir à sa disposition :

Item, pour ce que aucungs dient que nostre armee de la Moree en tirant contre Constantinoble, ira revetant la mer et que ung navires iroit pareillement..., il n'est pas possible qui ne *pourteroit* le vent *en sa manche*. (1453, *Adv. pour faire conqueste sur le Turc*, Bull. de la comm. roy. d'hist. de Belg., 3e série, II, 3.)

Semble, a ouyr langages telz,
Qu'elles *ayent*, festes et dimenches,
Tousjours ung evesque aux costez,
Ou ung archediacre *en leurs manches*.
(COQUILL., *Nouv. droitz*, 1re part., De presumptionibus.)

Il semblera qu'il n'y ait saincteté que entr'eux, et qu'ils la *portent en leur manche*. (CALV., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 22.)

J'ay tousjours oy dire que le saige *a* le voiage ou une malladie *en la manche*, pour s'en ayder a sa necessité. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXIII.)

— *Aimer plus la manche que le bras*, donner plus d'importance à ce qui en a moins :

Croyez qu'en plus fervente devotion vos crediteurs priront Dieu que vivez, craindront que mourez, d'autant que plus *ayment la manche que le bras*, et la denare que la vie. (RAB., *Tiers livre*, III, éd. 1552.)

2. **MANCHE**, s. m., poignée d'un instrument, d'un outil :

Al bois ala pur demander
A chescun fust qu'il pot trover...
Del quel il puisse *manche* prendre.
(MARIE, *Fabl.*, XLIX, 7, Warnke.) Var., *mance*.

.I. coutel a *mange* d'argent. (6 nov. 1394, *Invent. du juif Joseph*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

.I. grant baudelaire a .I. *mange* de coivre ovrey. (15 mai 1395, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

— Fig., *jeter le manche apres la co-*

*gnee,* abandonner une affaire par dégoût, par découragement :

> Qui *le manche apres la coignee*
> *Gete,* pou est escienteus,
> Car il fet d'un damage deus.
> (*Vie des Pères,* B. N. 23111, f° 16a.)

— *Manche fourree.*

Voy. Fourrer, IX, 652a.

**MANCHETTE**, s. f., ornement fait de mousseline, de dentelle, etc., qui termine la manche de la chemise ou se fixe à l'extrémité des manches d'une robe :

> Et tu, a ces longues *manchetes*
> Qui par ça par la les dejetes...
> (*Vers de la mort,* ap. Littré.)

Unes *mancettes* a femme. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse,* A. Tournai.)

**MANCHON**, s. m., anc., manche fourrée ajustée par dessus la manche du vêtement :

> Car n'ont cote, ne chape, ne cauche, ne cauchon,
> Nen ont sollers en pies, ne mance ne *manchon.*
> (*Conq. de Jerus.*, 2415.)

Il donnoit ung pris, qui estoit un *manchon* de sa dame ou il pendoit ung rubis de l'estimation de cents ducas. (Loyal Serv., *Chron. de Bay.*, c. xiii.)

Cf. Manchon, V, 136c, 2e subdivision.

**MANCHOT**, adj., estropié ou privé d'un bras :

Foible, *manchot* ou tors. (Oliv. de La Marche, ap. Dochez.)

— Anc., estropié ou privé d'un membre quelconque :

*Manchots* de quelque membre. (La Bod., *Harmon.*, p. 293.)

**MANDAT**, s. m.

Cf. Mandat 1, t. V, p. 137b.

**MANDATAIRE**, s. m., celui qui a reçu et accepté mandat d'une autre personne :

Fol *mandataire.* (Rab., *Tiers liv.*, XXXVIII.)

**MANDEMENT**, s. m., ordre par lequel on mande, on fait venir :

Geuffroy vint au *mandement* de son pere. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 373.)

Cf. Mandement 1, t. V, p. 138c.

**MANDER**, v. a.

Cf. V, 139c.

**MANDIBULE**, s. f.

Cf. V, 140a.

**MANDILLE**, s. f., surtout de laquais; par extens. :

*Mandille* de riche estoffe. (J. Vaultier, *Hist. des chos. fait. en ce roy.*, Mon. inéd., p. 159.)

Ne fault que changer de maistre, de rue, et de *mandille* pour se saulver du fouet, des galeres ou de la corde. (Michel de Lhospital, *Œuv. inéd.*, de la reform. de la justice, II, 78.)

Les carabins ont des *mandilles* de couleur de leur cornette. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 146, éd. 1622.)

Cf. Mandil, V, 140b.

**MANDORE**, s. f.

Cf. Mandoire, V, 140c.

**MANDRAGORE**, s. f.

Cf. Mandegloire, V, 138a.

**MANDUCATIF**, adj., qui ronge :

Playes *manducatives* et pourrissantes. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 486, éd. 1549.)

**MANDUCATION**, s. f., action de manger :

*Manducation.* (J. de Vignay, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.)*

**MANEGE**, s. m., lieu où on dresse les chevaux, où on enseigne l'équitation :

*Manege.* The manage, or managing of a horse. (Cotgr.)

**MANEGER**, v. n., s'exercer au manège, en parlant d'un cheval :

On faisoit courir et *maneger* les chevaux. (J. de Montlyard, *Hieroglyph. de J.-P. Valer.*, XXXVI, 55.)

**MANES**, s. m. et f. pl., t. d'antiq., ombres des morts :

> O nuict, o jour, o *Manes* stygieux,
> O fiere ardeur, o passion trop forte ;
> O vous Daimons, o vous divins esprits,
> Si quelque amour quelquefois vous a pris,
> Voyez, pour Dieu, quelle peine je porte.
> (Rons., *Amours*, I, OEuvr., I, 86, Marty-Lav.)

*Manes* se nomment en latin les ames sorties des corps. Ce mot est faict françois par M. de Ronsard ; a ceste cause, tant pour la reverence de luy, comme aussi parce que nous n'en avons point d'autre, il le faut naturaliser. (La Porte, *Epith.)*

**MANGANESE**, s. m., anc., peroxyde du métal appelé aujourd'hui manganèse et qui est un corps simple, d'un blanc grisâtre dur et cassant :

La couleur noire s'y adjouste avec du sophre et du pierigot, autrement *manganese.* (Vigenere, *Tabl. de Philostr.*, f° 241 r°, éd. 1578.)

Cf. V, 143a.

**MANGEABLE**, adj.

Cf. V, 143a.

**MANGEAILLE**, s. f.

Cf. V, 143a.

**MANGEOIRE**, s. f., auge en bois ou en pierre, dans laquelle on dépose les aliments destinés aux animaux :

Se veoit .cccc. toriaux qui tuit estoient lié par les cols a une *menjoere. (Artur,* B. N. 445, f° 86b.)

> Mais c'est beste si mal estable
> Qu'en son lieu ne se veult tenir,
> Il ne fait qu'aler et venir,
> Pour avoir bonne *manjoaire*
> Moult s'estudie qu'il puist plaire.
> (*Fauvel*, ms. Dijon 298, f° 856c.)

Pour les *menjoueres,* .x. s. p. (1303, *Compte,* Bull. Soc. hist. de Paris, sept.-oct. 1890, p. 152.)

Por faire *mengoires* et escaliers a l'estable. (1304, *Trav. p. les chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 15.)

Pour aparellier les rasteliers et les *menjoieres* des estables. (1307, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 14.)

Pour faire unes estaules pour *moignoires* et rasteliers. (1321, *ib.*, f° 36.)

*Mengouere.* (1335, *Compte d'Oudart de Lagny,* A. N. KK 3a, f° 293 v°.)

*Mangouere. (Ib.*, f° 296 r°.)

.xxxiii. aunes de toille de Barois pour faire *megnoires* de kevaus, pour le tente dou prevost et des jures. (1367, *Compt.*, n° 2, A. Valenciennes.)

*Mignoires* des chevaux. (1386, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *maingeoire* et .ii. raiteaux. (2 juill. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon,* A. Côte-d'Or.)

Ne resamblent pas hommes, mais resamblent pourceaux allans a leur orde et vile *mangoire.* (J. Legrant, *Livre de bonnes meurs,* f° 29b.)

Au rez de la *mengeouere.* (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 45a.)

Mettre a point les rateliers, *manjoeres* des estableries. (1471, *Compt. de Nevers,* CC 65, f° 11 v°, A. mun. Nevers.)

Aulcun autre avoit amené ledit bœuf pour le vendre et fust mis avec l'asne en une mesme *mengouere. (Mer des hystoir.*, II, f° 74c.)

Noz archers trouverent audict boulovart bon vin du Rin, et largement : et ne les pouvoit on retirer de la *mangeoire.* (Ol. de La Marche, *Mém.*, II, 3.)

Une grande *mangeore* et ung ratellier. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beauvais,* Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 204.)

Les *mignoires* d'une estable. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

O le gueux de bien qui nous en donna advertissement, a l'enseigne de la *mangoire* instablee au dessus du ratelier. (Rab., *Cinq. liv.*, xiv, éd. 1564.)

Cf. V, 143c.

**MANGER**, mod., v. Mangier.

**MANGERIE**, s. f.

Cf. V, 143c.

**MANGE TOUT**, s. m., celui qui mange tout son bien ; adjectiv. et fig. :

> Pource faites vous preux : bien qu'il soit ordonné
> Du naturel destin que tout ce qui est né
> Vestu d'os et de nerfs, soit quelque jour la [proye
> De la mort *mange tout.*
> (P. Rons., *Œuv.*, Poemes, l. I, p. 758, éd. 1584.)

**MANGEUR**, s. m., celui qui mange beaucoup :

> Ains en vouloit estre *mengierres*.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 133b.)

Guillaume le *maigneour*. (1316, *Liv. pelu*, ms. Bayeux, f° 50 r°.)

Estevenins li *maingierres*. (1324, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 62, f° 156 v°.)

Grant ou long *mengeur*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 86b, éd. 1486.)

— Fig., *mangeur de crucifix*, bigot :

Auparavant ceste saincte entreprise d'union, je n'estoy pas grand *mangeur de crucifix*. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon.)

— *Mangeur de moutons*, hâbleur :

> C'est (Mars) uns *mangieres de moutons*.
> (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 189.)

— Celui qui dissipe son bien :

> Las ! com ore est halles et bruns
> Chil *mangiere* vilains enfruns
> A cui porte Ladres gisoit
> Mesiaus, famillous et jeuns.
> (RENCLUS, *Miserere*, XLIII, 1.)

— Celui qui gruge les gens :

Le monde d'aujourd'hui n'est composé que de *mangeurs* et de manges : en sorte qu'il vaut mieux, dit on, estre marteau qu'enclume. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 526.)

— S. f., *mangeuse ; mangeuse d'images*, bigote :

Mais pourtant en ay je veu force de ces devotes patenostrieres *mangeuses d'images*, et citadines ordinaires d'eglises. (BRANT., *Dam. gal.*, VII, Œuvr., IX, 582, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. MANGEUR 2, t. V, p. 144b.

**MANGEURE**, s. f.

Cf. V, 144b.

1. **MANGIER**, mod. manger, v. a. mâcher et avaler quelque aliment :

> N'en *mangerunt* ne lu, ne porc, ne chien.
> (*Rol.*, 1751.)

> Ne *mengera* de pein a son disner.
> (*Aliscans*, 4101, Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

> Si *manjuent* el bois lur pain.
> (*Brut*, ms. Munich, 500.)

> Et or si *manjuwe* altrui pain.
> (*Ib.*, 3166.)

> Qu'il ne vos ocient et sacent
> Le sanc des vaines et *menjucent*.
> (CHREST., *Chev. a la Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 12d.)

Wardeiz ke nostre cuer ne soient agraveit per *maingier* jailles et per yvroigne. (*Greg. pap. Hom.*, p. 48.)

*Maingier*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Dener .I. crapaut a *megner*. (1280, *Lett. des éch. de Val. aux éch. de S. Quent.*, A. mun. Saint-Quent., liasse 30, A, 4bis.)

> Or le porvoit li rois Jhesus
> Qu'il nel *mainjece* ne n'ocie.
> (*Gilles de Chin*, 3117.) Impr., *mainiete*.

> Le Segnor a juré, qui la terre a fourmee,
> Que ains demain au soir *minchera* tel poree
> Qui ne seroit pas bien d'un mui de sel salee.
> (*Doon de Maience*, 10037.)

> On n'i *mengue* nulz fres harens.
> (J. LE FEVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 1d.)

— Absol., prendre de la nourriture :

Se cil ki laboreir ne vuelent ne *mainjucent* mie. (*Li Epistle Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 80 r°.)

Nus des freres nu des sereurs, huers de le maison en quelconques lieus qu'ils soient en Cambray, ne doivent *megnier* ne boire que deux fies. (1220, *Stat. de l'hôpital de St Julien de Cambrai*, ap. Taillar, *Rec. d'act. des XIIe et XIIIe s. en langue wall.*)

Et boire et *maingnier*. (Déc. 1252, *Acte dev. les échev.*, A. Douai.)

A boire ne a *maignier*. (1262, *Li pais de Huel Boine broke*, A. Douai, A, I, liasse 2.)

> Lors vinrent li vallet avant
> Qui dient c'om puet bien *maignier*.
> (*Gilles de Chin*, 4682.)

S'en donnes a mangier a ciaus qui sont destallentet de *mignier*. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 3d.)

Si li doit livrer taule et nappe pour sus *mignier*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 37.)

Vint en sadite maison de Fanars et y beut et *mengea*. (1458, A. N. JJ 188, f° 97.)

— *Mangier quelqu'un, le vouloir mangier*, se courroucer fortement contre lui :

> Et me plains a lui de dangier
> Qui par pou ne me *vout mengier*.
> (*Rose*, B. N. 1573, f° 26d.)

— *En mangier ses doigts*, manger avec un grand plaisir :

Nous disons d'une viande apprestee fort friandement, vous *en mangeriez vos doigts*. (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, II, 2.)

— *Mangier la laine sur le dos*, dépouiller complètement :

> Ses fins oficiers,
> Qui pour amasser des deniers,
> Trouvent mille traditions,
> Dont pour leurs grans exactions
> *Mengeusent* sur mon dos *la layne*.
> (*Jeu du Capifol*, p. 10, ap. Ler. de Lincy, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.) Impr., *m'engensent*.

— *En vouloir mangier, avoir grant faim d'en mangier*, désirer fortement :

Les autres maintiennent que du camp on envoya vers luy, et qu'il se pouvoit bien trouver en la bataille, mais qu'il *n'en* voulut *point manger*. (SALIAT, *Her.*, VII.)

Mais s'il *avoit* si *grand faim d'en manger*, qu'il approchast pour voir le lieu de leurs anciennes sepultures, et que la il trouveroit a qui parler tout son saoul. (MONT., I, XII.)

Le marechal du Bief entreprit de ruiner la terre d'Oye, ayant tenté d'attirer l'Anglais en bataille lequel n'en *voulut manger*, (MONTLUC, *Comm.*, I, 124.)

— Partic., en parlant des insectes qui rongent certains objets :

.IIII. pieces de serges palees vertes et blanches, *mengees* de vers. (1422, *Inv. des tapiss. de Ch. VI*, Bibl. Ec. des Ch., XLVIII, 431.)

Pour son sallaire d'avoir resarcy et recousu .VI. coussins de haultelice, qui *estoient* laidement desquires et *mengies* de rates. (19 nov. 1453, *Exéc. test. de Jaques Queval*, A. Tournai.)

— Par extens., consumer, détruire :

> Car tens gaste tot et *menjue*,
> Li tens qui tote chose mue.
> (*Rose*, B. N. 1573, f° 4a.)

Pour faire conrroy pour ce que la riviere estoit creue et *avoit mangé* et demoly le premier conrroy. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 35 r°, A. mun. Nevers.)

— Gruger :

Vous avez tousjours a la campagne environ quinze cens chevaux et quatre regimens de pied, qui n'ont de rien servy que de *manger* vostre pauvre peuple jusqu'aux os. (29 mai 1575, *Lett. de Bourdeille à Henry III.*)

Vous deves venir incontinent vous loger entre Neufchastel et Gournay, tirant vers Granvillier et Formery, pour *manger* le pays de mes ennemys. (19 déc. 1591, *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 529.)

Une effrenee licence a battre, piller et *manger* le peuple sans compassion. (LA NOUE, *Disc.*, p. 119.)

Cf. MANGIER 2, t. V, p. 145a.

2. **MANGIER**, mod. manger, s. m., ce qu'on mange pour se nourrir :

> .I. *manger* riche me fetes aporter
> Et des borgois de la bonne cité
> .III. c. ou plus vaingnent ou moi disner.
> (*Loh.*, Ars. 3143, f° 26c.)

> Quant li *mangiers* sera aprestes et garnis.
> (*Chev. au Cygne*, B. N. 795, f° 81b.)

Cibatus, *menjiers*, commestions. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— Mets :

> Tuz les delicious *mangiers*.
> (*Joies Nostre Dame*, B. N. 19526, f° 88.)

— Repas :

> Quar l'amiranz m'atent a son *mangier*.
> (*Coron. Loois*, 1107.)

> Li *mangers* esteit ja tut prest
> E la reine asise s'est.
> (HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 5313.)

Li *mainjiers*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 10 v°.)

Vindrent les voisins au *megier*. (*Du Larron qui se maria*, ms. Chartres 620, f° 133b.)

Nul ne donra au grant *mangier* que deux mes et un potage au lard, sans fraude, et au petit *mangier* un mes et un entremes. (1294, *Ord.*, I, 542.)

— Nourriture en général :

Et se il est demorant a Paris, il doit avoir un sestier par son *menjer* en l'achat que li talemelier haubanier fait. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 57.)

Du pais de Cipre et de l'estat de leur *mangier*. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 7 v°.)

Cf. MANGIER 1, t. V, p. 144c.

**MANGLE**, s. m., arbre des tropiques, appelé aussi palétuvier :

Arbre appelé *manglé*. (J. POLEUR, *Hist. des Indes*, f° 125 r°, éd. 1555.)

**MANGONEL**, mod. mangonneau, s. m., machine à lancer des pierres et des dards :

Ne lur pot aver mestier *mangunel* ne periere.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 197.)

Perrieres et *mangueneauz*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIV, 4.) Var., *mangouniaus*.

Noz *mangorneaus*, nostre perriere.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 228[a].)

N'en i fist *mangonel* ne periere drecier.
(*Gui de Bourgogne*, 1523.)

De periere ne de *manguenel*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Et firent mainte foiz assaillir aus muriaus de la citei et geteir perrieres et *mangoniaus*. (MENESTR. DE REIMS, § 53.)

Ce furent ses perreires e sei *mangarel* e truies e moltons e assez autres engiengs. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 48[c], Auracher.)

*Mangonel*. (*Ib.*, B. N. 124, f° 3[a].)

— Le dard lancé par cette machine :

Et lor perrieres qui molt font a douter,
Qui *maingonniaus* ont mainte fois geté.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 24[b].)

Chil engien y gettoient nuit et jour pieres et *mangonniaus* a grant fuison. (FROISS., *Chron.*, II, 24, Luce.)

— L'artilleur chargé du service de cette machine :

Le roy commanda que les *mangonneaulx*, qui vault a dire les pionniers, fussent pretz de ce qu'ilz ont affaire. (*Perceval*, f° 71[d], éd. 1530.)

**MANGUE**, s. f., fruit du manguier :

Un autre fruict qui s'appelle *manga*. (BALARIN DE RACONIS, *Viateur*, éd. 1540, dans *Dict. gén.*)

**MANIABLE**, adj., qui est aisé à manier, qui se prête à l'action de la main :

Orgues i r'a bien *maniables*,
A une sole main portables.
(*Rose*, 21293.)

Palpabilis, *maniable*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 225 r°.)

Es arbeletes *meneaubles*
Et a totes choses aidaubles
Se doit l'on vistement dafandre.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 64 v°, col. 2.)

Cf. V, 145[c].

**MANIAQUE**, adj.

Cf. V, 146[b].

**MANICLE**, s. f.

Cf. V, 146[c].

**MANICORDE**, s. m., ancien instrument à clavier dit épinette sourde :

A Jacques Lorigniere, varlet de chambre et joueur du *manucorde* de ladicte dame, la somme de soixante dix livres tourn. (1493, *Trésorerie de la reine*, A. N. KK 83, f° 53 v°.)

Chambre de paix, de silence et concorde,
Ou le doulx lucz et taisant *manicorde*
Rendent leurs sons tant souefz et pacifiques.
(G. CORROZET, *les Blasons domest.*, Blas. de l'Estude.)

— ?

A Christofle de le Grange, cordier, pour avoir livré une corde de keuvene, servant a le grande moele dudit molin, pesant .XLVI. l., et une *manicorde* pour le moliniel, pesant .XXXII. lb. (1444, *Compte de curage des cours d'eau dits grand et petit Marvis*, 7° Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. MANICORDION, V, 146[c].

**MANIE**, s. f., aliénation mentale :

Ceste maladie que l'en appelle *manie*. (*Somme M[e] Gaulier*, B. N. 1288, f° 25 r°.)

(Le vin pris a s'enyvrer) brusle le foye et ses humeurs dont procede lepre et *manye*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 55 r°.)

**MANIEMENT**, s. m., action de manier :

Ne doit avoir *maniement*
De cose lau honneurs eskiece.
(*De le Honnine*, B. N. 2556, f° 221 v°.)

*Maniemens* d'armes. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, f° 68 v°.)

S'entr'adextrans a qui mieux mieux
Au brusque *manyment* des armes.
(O. DE MAGNY, *Od.*, f° 39 v°, éd. 1559.)

— Fig. :

Magnarius, qui a un grand *maniement* d'affaires, grant negotiateur. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Apres ceux cy, survindront les empiriques qui prindrent une voye toute diverse des anciens, au *maniement* de cet art. (MONT., II, 37, p. 512, éd. 1595.)

La sagesse est un *maniement* reglé de nostre ame, avec mesure et proportion. (CHARR., *Sag.*, II, I, p. 303, éd. 1601.)

Cf. V, 147[a].

**MANIER**, v. a., faire fonctionner en dirigeant avec la main :

Ne en ses meins riens *manier*.
(MARIE, *Fabl.*, XCII, 10, Warnke.)

Et la charrue tenir et *manoier*,
(*Gaydon*, 8970.)

Que *manoier* escus ne lance.
(*De Berangier*, B. N. 19152, f° 54[b].)

Le comte, la *maignant* (une epée) par la poincte et le bout, dist qu'il n'en avoit veu jamais une meilleure ny plus tranchante. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2° disc., Œuvr., IV, 471, Soc. Hist. de Fr.)

— *Manier les mains*, se servir vivement des mains pour faire qqch. :

Tous les gens de Leonard *manient* aussi *les mains*, voyans leur capitaine en telle destresse. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XI.)

— Fig. :

Moyennant que la France
Produise a l'advenir quelque docte semence,
Qui suivant pas a pas mon louable projet
Plus dextrement que moi *menie* ce sujet.
(DU BARTAS, *la Semaine*, IV.)

— *Manier de l'argent*, faire des opérations de recette, de paiement, de placement :

Avoit tresor, mais ne le congnoissoit, de son amas ne voult oncques riens veoir, n'argent *manier* n'en sçavoir nombre. (G. CHASTELL., *Eloge du duc Phil.*)

— Manigancer, machiner :

L'on m'a dict que S. Esteve ayant descouvert ce qu'il *manioit* a un Anglois, avoit esté descouvert par luy, et qu'il avoit esté prins en Espagne, ou il estoit retenu prisonnier. Je vous fais ce mot pour vous prier de vous enquerir de ce qui en est et me le mander ; et si ce qu'il *manioit* aura esté descouvert ou non. (26 mai 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 414.)

Cf. MANIER 1, t. V, p. 147[b].

**MANIERE**, s. f., façon d'être, façon d'agir, procédé :

*Maniere*.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 483.)

Onsi ait ke diroie je plus ordineie et disciplineie sa maison ou la *masniere* de ses panses. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 68 v°.)

En tau *menere* que... (1210, Bar. de la Galissonn., A. Loire-Inférieure.)

*Mangnieres*.
(GEOFF., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 10[d].)

*Maigniere*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, XVII, var.)

En sept *meneires*. (*Liv. de Jost. et de plet*, XII, 14.)

An nulle *meniere*. (1268, Pothieres, A. Aube.)

*Meniere*. (1285, Lieu-Dieu, A. Indre, H 769.)

*Menierre*. (Janv. 1256, A. Allier.)

*Menniere*. (1284, A. N. S 4255, pièce 66.)

*Manires*. (Déc. 1296, *Lett. du bailli de Caen*, S. Etienne, A. Calvados.)

*Magniere*. (1295, *Charte*, A. Côtes-du-Nord.)

En toutes les *mennieres* c'on puet doit on grever son ennemi. (*Prov. fr.*, XIII[e] s.)

Par la *mengniere* comme dessus. (1383, *Denombr. des baill. d'Am.*, A. N. P 137, f° 16 r°.)

— Espèce :

Une *meinere* de jens. (*Voy. de Marc Pol*, CLXXII, Roux.)

Car de toutes *maineres*. (*Ib.*)

Est tenue
De plusieurs *manieres* de gent.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, Bordier, p. 32.)

Devant toute *menierre* de gent. (*Psaut. de Metz*, XVII, 53.)

Il commencierent a esploitier fort et delivrement a touttes *mannierez* de gens allans et venans en Flandres. (FROISS., *Chron.*, var., VIII, 280, Raynaud.)

— Anc., *perdre sa maniere,* perdre contenance :

Tu rougis et *pers ta maniere*
Quant tu dois faire bonne chiere.
(FROISS., *Poés.*, III, 18, Scheler.)

Cf. MANIERE 2, t. V, p. 149ª.

**MANIEUR**, s. m., celui qui manie habituellement qqch. :

De ce gros *manyeur* de bestes.
(CH. FONTAINE, *Resp. a Ch. Huet.*)

— *Manieur de sable,* celui qui jette en moule, ou qui jette des médailles en sable :

*Manieur de sable.* A moulder, or caster of medeals, or prints in sand. (COTGR.)

**MANIFESTATION**, s. f., action de manifester, de rendre sensible, palpable :

Et la *manifestations* desclarcist. *(Dial. Greg. lo pape,* p. 64.)

La *manifestacions* des escriptures. *(Trad. de Beleth,* B. N. l. 995, fº 45 vº.)

— Anc., en Espagne, tribunal chargé de juger en appel les jugements des autres tribunaux et les sentences ecclésiastiques (note de l'éditeur d'A. d'Aubigné) :

Apres surviennent les officiers de l'Inquisition, qui, contre les loix du royaume, notamment contre un privilege qui s'appelle la *manifestation,* enlevent Perez du lieu ou on le gardoit et le menerent en la prison de l'Inquisition. (AUB., *Hist. univ.*, VIII, 382.)

1. **MANIFESTE**, adj., rendu palpable :

Qui fust *manifez* et apareissant. (1262, *Ch. de Gui de Lusignan,* Livre rouge, A. comm. de Cognac.)

Por son forfait *manifest.* (1269, *Tres. des chart. de Lorr.*, Lay. Charmes-sur-Mos., nº 38, A. Meurthe.)

Si notoires et *magnifest.* (1305, A. N. JJ 50, fº 47 rº.)

*Magnifeste.* (1314, A. N. JJ 50, fº 47 rº.)

Equal chant ou il n'a point de *manifeste* variacion. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 229ª.)

— Par extens. :

*Manifest* aversaire de la loy. *(Trad. des serm. de S. Bern.*, 164, 27.)

Cf. MANIFET, V, 149ᵇ.

2. **MANIFESTE**, s. m., déclaration écrite faite en vue d'expliquer publiquement ses vues :

Nonobstant ce vieil cardinal faict un *manifeste,* par lequel, apres avoir remontré qu'es negociations.... (AUB., *Hist. univ.*, VI, 176.)

A *manifestation,* or declaration. (COTGR.)

— Par extens. :

Si a tous il (l'amour) ne se peut dire, pour le moins que le *manifeste* s'en face ou par monstres ou par faveurs, ou de livrees et couleurs, ou actes chevalleresques. (BRANT., *Dam. gal.*, 6ᵉ disc., IX, 501, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. MANIFEST, V, 149ᵇ.

**MANIFESTEMENT**, adv., d'une manière manifeste :

Le deable en geta *manifestement.*
(HERMAN, *Bible,* B. N. 1444, fº 42ᵇ.)

Et quant les lettres furent leues *magnifestament,* si deviserent la teneur en vulgar, pour ce que cescun l'entendist. *(Liv. de la conq. de la Morée,* p. 297.)

Attendu que notoirement et *magnifestement* ce sont droits royaulx. (Févr. 1457, *Ord.*, XIV, 455.)

**MANIFESTER**, v. a., rendre palpable et, par extens., rendre évident :

Ses jugemenz ne *manifestad* a els. *(Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXLVII, 20.)

La novele s'espant qui fait *manifester*
De lui la bone vie qui tant fait a amer.
*(De S. Alexis,* 563, Herz.)

La verité que chascun doit *magnifester* mesmement quant il est semonz. *(De droit et de jostice,* B. N. 20048, fº 49ᵇ.

Cf. V, 149ᵇ.

**MANIGANCE**, s. f., manœuvre secrète et artificieuse, par extens. :

Un remors de leur *manigance*
Vient au runge en leur conscience.
(J. A. DE BAIF, *Mimes,* l. IV, fº 49 rº, éd. 1597.)

Ils s'amusoient a faire leurs affaires et gaigner une dignité ecclesiastique ou un chappeau rouge, et soubs ceste *menigance,* complaire si fort au pape et aux uns et aux autres que les affaires du roy se laissoient en crouppe. (BRANT., *Capit. franç.*, François Iᵉʳ, III, 97.)

**MANIGUETTE**, s. f., graine de paradis, plante dite aussi poivre de Guinée :

Coste fertile en poyvre gris et *maniguette.* (1544-1546, *Voyage de Jan Alfonse,* ap. Margry, *Navigations françaises,* p. 279.)

— Anc., nom donné à la côte de Guinée :

Nous vinsmes a la *Manighette* qui esf la coste de la graine de paradis. (EUST. DE LA FOSSE, Voy., p. 15.)

Cf. MALAGUETTE, V, 109ª, et MANIGUETTE, V, 149ᶜ.

**MANIOC**, s. m., arbrisseau de l'Amérique méridionale dont la racine fournit la cassave et le tapioca :

Deux especes de racines qu'ils (les Americains) nomment aypi et *maniot,* lesquelles, en trois ou quatre mois, croissent dans terres aussi grosses que la cuisse d'un homme. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil,* p. 116.)

**MANIPULAIRE**, s. m., chef d'un manipule romain :

*Manipulaire* estoient ceuls qui portoient les banieres. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 2ᶜ.)

**MANIPULE**, s. m.

Cf. V, 150ª.

**MANIVELLE**, s. f., pièce de fer ou de bois, qui, placée à l'extrémité d'un arbre ou d'un essieu, sert à le faire tourner :

De refaire la *menevelle* dou puis. (1325, A. N. JJ 64, fº 2 rº.)

Pour une force de la *manevelle* d'une des grosses cloches. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois,* B. N. 6215, fº 19 vº.)

Ung courroy a *manuelles.* (14 juin 1548, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Cf. MANIELLE 1, t. V, p. 147ª, et MANOELLE, V, 151ª.

1. **MANNE**, s. f., nourriture tombée du ciel pour nourrir les Hébreux dans le désert :

La *manne* ki del ciel vint. *(Rois,* p. 2.)

Blanche *mainne.*
(GEOFF., .VII. *estaz du monde,* B. N. 1526, fº 25ᵇ.)

Si lor failli la *magne* del desert. *(De l'aignelet,* B. N. 423, fº 131ª.)

Li arche le demoustre ou la *mangne* fu mise.
*(Des Louanges de la S. Vierge,* ms. Berlin, fº 130 vº.)

Manna, *mande* du ciel. *(Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, fº 172 vº.)

Et il lor envoit la *mainne* del ciel qui lor servoit quanqu'il vouloient boivre ne mangier. *(Perceval,* I, 204, Potvin.)

Cf. V, 150ᵇ.

2. **MANNE**, s. f., sorte de corbeille.

Cf. MANDE 1, t. V, p. 139ᵇ.

1. **MANNEQUIN**, s. m., panier en forme de hotte.

Cf. MANDEQUIN, V, 139ᶜ.

— T. de jardin., panier d'osier à claire-voie dans lequel on élève des arbres destinés à regarnir un jardin :

Il les faut semer en casses ou *mannequins,* ou autres grans vaisseaux pleins de terre. (LIEBAULT, p. 228.)

2. **MANNEQUIN**, s. m., figure de bois, de cire, représentant un homme, une femme, dont se servent les peintres, les statuaires ; anc., figurine :

Une couppe d'argent doree ou il y a ung *mannequin* dedens. (1467, *Inv.*, ap, Laborde, *Emaux,* p. 380.)

**MANŒUVRE**, mod., v. MANUEVRE. — **MANŒUVRER**, mod., v. MANOUVRER.

**MANOIR**, s. m., t. de féodal., habitation à laquelle est jointe une certaine étendue de terre :

*Menoir.*
(BEN., *Troie,* Ars. 3314, fº 37ᵈ.)

Beles viles et boens *maneirs.*
(WACE, *Rou,* 3ᵉ p., 5553.)

Nus hom n'est de *menor* chasez.
(*Part.*, 6463, Crapelet.)

Ultre ço ne pout il veeir
Ces granz rives, ne cil *maneeir ?*
(MARIE, *Purg. de S. Patrice,* 1699.)

Quant il vint au *menoir* saint Pol. *(Vies des Hermit.*, ms. Lyon 698, fº 4 rº.)

Et deteing mon bois ou ma grange siet, mes defois et mes *menors* dedens la ville et toz lor aissemens. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille,* A. Meurthe.)

Au *meneir* de la vile Jagu. (1248, Porhouet, A. Morbihan.)

Sun *mennoir* et une masure. (1256, *Ch.*, A. N. MM 1093, pièce 6.)

*Mannor*. (LITTL., *Instit.*, 172.)

*Manoer*. (1287, Boulogne, A. N. J 1124, pièce 35.)

*Magnoir*. (1394, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 33 v°.)

*Mannoir*. (1419, *Aveu*, Abb. de la Croix, A. N. P 308.)

Cf. MANOIR 3, t. V, p. 152ᵃ.

**MANOUVRER**, mod. manœuvrer, v. a., faire fonctionner régulièrement avec la main ; anc., neutral., travailler en général :

.VIII. journees et demie, par lui deservies, tant a *avoir* ouvré et *manouvré* au fait dudit ouvraige... (1422-23, *Compte des fortifications*, 30ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Pour *avoir* aussy *manouvré* au fait des tierrees, que on a banellé. (20 fév. 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. V, 153ᵃ.

**MANOUVRIER**, s. m., ouvrier qui ne fait que des travaux manuels, de gros ouvrages :

Estre les autres *manouvriers* do pais.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 52ᵃ.)

De chascun *manouvrier* de le vile. (1189, *Ch. de l'év. de Liège*, S. Sepulcr. Camb., A. Nord.)

Les corvees des *manovriers*. (1240, *Ch. de Ren. de Hooucort*, S. Aubert, A. Nord.)

A .I. *manevrier*. (Mai 1278, *C'est Jakiemon, le vieswarier*, chir., A. Tournai.)

On ne donra point de pain a nul *menovrier*. (*Lett. de J. de Joinv.*, A. N. K 1155.)

Renaus li *menouvriers*. (1303, *Li coies de la parroche S. Estene*, f° 5 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. mun. Reims.)

*Menouvriers* en journee pour la ville. (1402, *Compt. de Nevers*, CC 11, f° 7 v°, A. mun. Nevers.)

*Mennouvriers*. (17 mars 1500, *Mandem.*, Bullet. Soc. de Paris, 1877, p. 141.)

*Maneuverier*. (21 déc. 1592, A. Maine-et-Loire, E, not. Grudé.)

— Fig. :

Le vray *manouvrier* des cieux.
(RONS., *Od.*, V, 3.)

**MANQUE**, s. m., absence d'une chose nécessaire :

Raisons et juste sujet de vous plaindre des *manques* que vous avez reçus. (25 nov. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 254.)

**MANQUEMENT**, s. m., fait de manquer à qqch. :

Quar la paour que lo mort de Drogo non soit pestilence a lui, et voit que est *manchement* a lui de henor et de grace. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 19.)

**MANQUER**, v. — N., ne pas avoir une chose nécessaire :

*Manquer*. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

— Faire défaut :

Je sçay que Lactance ne *manquera* jamais de sa promesse. (LARIV., *Ecol.*, II, 3.)

La ou la force luy *manque*, elle veult user de ruse. (MONT., II, 12, p. 320, éd. 1595.)

— A., anc., manquer qqu'un de qqch., l'en priver volontairement :

Je me plais a tout et ne me soucie de rien, pourveu que je jouysse et que Meduse ne *me manque de* ce qu'elle m'a promis. (LARIV., *le Fid.*, IV, 7.)

Et croire que de nostre part nous ne vous *manquerons* jamais *de* nostre protection et bienveillance. (23 mars 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 941.)

**MANSE**, s. f., t. de féodal., petit manoir.

Cf. MAISE 3, t. V, p. 93ᵃ.

**MANSUETUDE**, s. f., douceur d'âme sereine et inaltérable :

*Mansuetude* ou benignité. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 41 v°.)

*Mansietude*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 62 v°.)

*Mensuetude*. (1444, *Trad. du Gouv. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 49 v°.)

Cf. MANSUETUME, V, 155ᵇ.

**MANTE**, s. f., sorte de manteau court à capuchon et sans manches :

Un vestement appellé *mante*, dit mantel. (1404, A. N. JJ 158, f° 269 r°.)

— Anc., sorte de couvre-pieds :

Incontinant envoia querir ung bon lict, garny de linceulx, *mante* et courtepoincte. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXVIII.)

**MANTEL**, mod. manteau, s. m., vêtement ample et sans manche qui se met par dessus l'habit :

Afublez est d'un *mantel* sabelin.
(*Rol.*, 462.)

E li ducs lur duna *manteals*
Asez plus riches e plus beals.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 3096.)

Qui donc veist les Lunbars consillier,
E lor *mantials* a lor cols afichier.
(RAIMB., *Ogier*, 4348.)

Dou *mantai* de samin envelope son chief.
(*Floov.*, 104.)

Monstrer lor puis et bien et bel
Que li blans *mantiaus* senefie
Humilité et nete vie
Et la croiz ordre et penitance.
(GUIOT, *Bible*, 1771.)

Li vestent un *mentel* forré d'ermine. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 61ᵇ.)

Et Helias a despoillié
Son *menteaul*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 77ᵇ.)

Somme toute des gages et *mantiaux* desdites chambres de Parlement, des enquestes, des requestes, tant de clercs comme de laiz pour les .IX. mois et pour un an aux requestes pour l'annee fenissant en aoust 1343. (*Rapp. à Philippe VI*, Bibl. Ec. des Ch., XLVIII, 393.)

.I. *mantiel* saingle sanghin, .XXX. s. (26 juin 1398, *Exéc. test. de la veuve Colart d'Anthoing*, A. Tournai.)

Un *manteu* vermeil. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 122 r°.)

Je vous donneray trente *manteulx* et autretant de robes. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 80ᶜ.)

Un *manteu*. (1470, S. Melaine, A. Finistère.)

Pour ung *mantheau* de penneliere. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme, veuve Thiery Damere, peletier*, A. Tournai.)

— Fig., *sous le mantel de,* sous le couvert de, à l'abri de :

Pour nous garantir et delivrer de l'oppression de ceulx qui *soubs* l'auctorité du roy et *manteau de* sa justice taschent de nous exterminer. (15 avril 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 294.)

*Sous le manteau* et faux pretexte de religion. (4 avril 1592, *ib.*, t. IV, p. 608.)

— *Prendre un mantel,* se cacher, se dissimuler :

Elle m'avoit faict dire si je me pouvoys desguiser et *prendre ung manteau*, mais il me semble pour le mieux et plus seur d'attendre qu'elle soit a Richemont. (7 août 1553, *Pap. de Granv.*, IV, 72.)

— *Faire le mantel pour une seule pluie,* prendre des précautions insuffisantes :

Celuy qui ne *faict le manteau que pour une seule pluye* ne sera jamais estimé bon mesnager. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

— *Mantel de cheminee,* partie de cheminée qui avance dans la chambre :

Le *mantel de la cheminee*. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 138 v°.)

— Parapet de fortification :

Pour huit grans fers mis par ledit Bouterue aux creneaulx de la porte Bourgoigne pour soustenir les *manteaulx* qui seront faiz ausdiz creneaulx. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, VIII, A. mun. Orléans.)

Cf. V, 155ᶜ.

**MANTELET**, s. m., petit manteau :

.I. *mantelet* a deseure affublé
A sa mesure bien tallié et ourlé.
(*Enfances Vivien*, ms. Boul. 886, p. 58.)

.I. *mentelet* a a son col gité.
(*Loh.*, B. N. 1461, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 106.)

Paliollum, *mantellet*. (*Gloss. de Conches.*)

— Parapet de fortification :

Quant a parapet, il est indubitable qu'il

ne signifie ce qu'on avoit accoustumé d'appeler avant mur, et qu'aucuns appellent aussi *mantelet*. (H. Est., *Precell.*, p. 287, éd. 1579.)

— Abri fait de madriers que les assaillants d'une place poussent devant eux pour avancer à couvert :

Et montent les deux canons sur la coline de Mandomi et neanmoins font un *mantelet* grand et fort soubz lequel un bon nombre d'hommes alloint saper ceste tour. (*Chron. de J. Tarde*, p. 313, de Gérard et Tarde.)

**MANTILLE**, s. f., pièce d'étoffe, de dentelles, que les Espagnoles portent sur la tête et dont les bouts retombent sur les épaules[1].

**MANUEL**, adj.

Cf. V, 156[b].

**MANUELLEMENT**, adv.

Cf. Manuelment, V, 156[c].

**MANUEVRE**, mod. manœuvre, s. m., ouvrier qui ne fait que des travaux manuels, de gros ouvrages :

Pour la journee de deux *menevres*. (1449, *Compte de S.-Sauveur de Blois*, B. N. 6215, f° 21 r°.)

Pluseurs *maineuvres* qui ont tiré dehors les terriers qui estoient ou celier. (26 juill. 1466, *Comptes du roi René*, p. 25.)

Li font .xxix. journees de *meneuvres* par eulx mises et emploiees en la dite sepmaine pour faire le mortier et servir les maçons. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 37 v°, A. mun. Nevers.)

*Manneuvre*. (1480, *Compt. de l'hôt.-de-ville de Tours*, A. Tours.)

Pour le salaire des maçons, *maneuvres*, et autres ouvriers. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, f° 11 v°.)

Ay presumé mettre les mains a l'œuvre,
Tout grossement comme rude *mennevre*.
(J. d'Auton, *Chron.*, IV, 41, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. V, 157[a].

**MANUFACTURE**, s. f.

Cf. V, 157[b].

**MANUMISSION**, s. f.

Cf. V, 157[c].

**MANUTENTION**, s. f., action de maintenir une chose :

S'il avenoit que aucun desditz arbalestriers, en jouant a l'arbaleste, pour la *manutencion* et entretenement dudit jeu, son arbaleste, par cas d'aventure, rompist la corde ou autrement. (Juin 1478, *Ord.*, XVIII, 409.)

Accordez pour la *manutention* de la religion catholicque. (1588, dans *Archiv. hospit. de Paris*, I, 125.)

1. L'exemple de *mantille*, d'après Michel de L'Hôpital, communiqué au *Dictionnaire général*, et inséré comme provenant du *Complément*, porte en réalité *mandille*. Le voir à cet article. — J. B. et Am. S.

Le zele du service de Dieu et *manutention* de sa vraie Eglise. (18 mai 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 772.)

**MAPPEMONDE**, s. f., carte représentant toutes les parties du globe terrestre divisé en deux hémisphères :

A compas i fu *mapamonde*.
(*Thèbes*, 3985.)

Peinte i estoit la *mapamonde*
La plus bele qui fust el monde,
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 160[b].)

La *mapemonde*.
(*Im. du monde*, ms. Tours, f° 38 r°.)

En son livre de la *mappemonde*. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 4[c].)

1. **MAQUEREL**, mod. maquereau, s. m., poisson de mer tacheté de diverses couleurs :

Lire ici l'exemple inséré sous Macherel, V, 59[a].

Megarus, *macherel*. (Neck., *Gloss.*, ms. Bruges.)

Tout le *maquerel* et tout le harenc qui vient a Paris doit estre venduz a conte. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1[e] p., CI, 9.)

*Makerel*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 312.)

Cf. Maquereaux, V, 159[a].

2. **MAQUEREL**, mod. maquereau, s. m., celui qui fait métier de débaucher des femmes ou des filles :

Celes femmes sont *maqueriaus* qui maintienent les putains en leurs ostes. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 280[d].)

Li *makerel* au dyable. (*Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 82 r°.)

Ils nommoient *macquereau* un subtil personnage
Qui sçait solliciter et porter un message.
(Aub., *Trag.*, l. II.)

*Maquereau*. Pour autant que ce poisson marin est bigarré et de diverses couleurs, principallement sur le dos, comme sont vestus les *maquereaux* des commedies, on luy a baillé ce nom. (La Porte, *Epith.*)

— S. f., *maquerelle* :

L'orde vieile putain pretresse,
*Maquerele* et charroiesce.
(*Rose*, 9370.)

*Maquerielle*. (*Dou blanc chev.*, ms. Turin, f° 24 r°.)

*Makerielle*. (*Ib.*, f° 27 r°.)

*Macrelle*.
(*Eurial. et Lucr.*, f° 24 r°.)

*Macerelle*.
(*Ib.*, f° 25 r°.)

Vous poviez par vous sans *maquerelle*,
Me dire, amy, partez d'icy entour,
Pour ceste foys.
(Rab., *Pantagr.*, ch. xxii, 1542.)

**MAQUERELLAGE**, s. m., le métier de maquereau, de maquerelle :

Il n'est mie mains fere *maquerelaje* que puterie. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 280[d].)

Nous voyons mesmes qu'ils font comme un *maquerelage* de l'Evangile. (Calv., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 53.)

Paulina, matrone de grande reputation a Rome, pensant coucher avec le dieu Serapis, se trouve entre les bras d'un sien amoureux, par le *macquerellage* des prestres de ce temple. (Mont., l. II, c. xii, p. 347, éd. 1595.)

Cf. V, 159[a].

**MAQUIGNON**, s. m., marchand de chevaux :

Comme font cil *maguignon* de chevaus. (Laur., *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 23[b].)

*Marguignon*. (1580, *Compte de tut.*, A. Finistère.)

— Par extens. :

Des *maquignons* d'esclaves. (Du Pinet, *Pline*, XXI, 26.)

**MAQUIGNONNAGE**, s. m., métier de maquignon :

*Maquignonage* de chevaulx. (1507, *Prévôté de Vimey*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 405.)

Avoir servy a tel *maquignonnage*. (Cholieres, *Matinees*, p. 205, éd. 1585.)

**MAQUIGNONNER**. v. a., faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est afin de le vendre plus cher :

Les autres tiennent des cheveaux, et sçavent bien les *maquignonner*, pour supporter (disent ils) les charges de nostre mere saincte Eglise. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 17, éd. 1581.)

— Fig. :

Celuy qui *maquignonneroit* les enjolemens de nos genethliaques. (Cholieres, *Matinees*, p. 230, éd. 1585.)

**MARAICHER**, adj.

Cf. Mareschier 2, t. V, p. 171[b].

**MARAIS**, mod., v. Maresc.

**MARASME**, s. m., consomption :

Ulcere qui conduit le malade en un *marasme*, le rendant sec, aride et etique. (Paré, VIII, 33.)

**MARASTRE**, mod. marâtre, s. f., belle-mère, par rapport aux enfants que son mari a eus du premier lit ; par extens., mère dénaturée :

*Marrastre*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 1[d].)

*Mairaistre*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 82[c].)

*Maraistre*. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 74 r°.)

Noverca, *mariastre*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

*Marrestre*. (xv[e] s., *Sept sag.*, p. 202.)

Une *mairastre* si hait les enfans de son mary. (*Le Songe du vergier*, II, 258.)

Par la cautelle de sa faulce *merastre*.
(O. de S.-Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 76 v°.)

Et la mere n'est mere ains inique *merastre.*
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 65 r°, éd. 1574.)

— Fig. :

Chele ki tant te defelise,
Des biens *marastre* et des maus mere,
De tous viches done matere.
(Renclus, *Miserere*, cxxvii, 9.)

**MARAUD**, s. m., individu qui ne mérite pas de considération :

Desnuee comme ung *marault.*
(*Repeue franche des souffreteux*, dans Œuv. de Villon.)

Que tous bellistres, *maraulx* sains, valides et puissans de besongner vuyderont de la ville de Bourges. (1502, *Ord. de pol. de Bourges*, VII, Boyer.)

Que si quelque forsant ou *marault* elle tache.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 15 v°, éd. 1574.)

Quant est des biens, Dieu mercy, tu en auras assez, et serois bien *maraut* si, ta mere et moy estans morts, tu ne pouvois vivre seul de ce qui suffit bien maintenant a en entretenir trois. (Tourneb., *les Contens*, II, 1.)

... Je sens troubler ma cervelle
Par des *maraux*, par des cognards.
(A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, sign. P vi v°, éd. 1609.)

Je vous recommande que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, et que vous les defendiez contre des *marauds* qui ne tiennent pour elegant que ce qui est ecorché du latin et de l'italien. (Aubigné, *Tragiques*, préface.)

**MARAVEDIS**, s. m., petite monnaie de cuivre espagnole :

Cinq livres *marobedis.* (21 nov. 1517, A. Gironde, Not., Moreau, 388-1.)

Il luy donna une pension de quatre mille *malvedis* de rente. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, Remontrance, p. iii, éd. elz.)

On trouva dans le fondement (d'une tour) un quadruble d'Espagne et quelques *malvedis.* (Aubigné, *Œuvr.*, II, 585, Réaume et Caussade.)

**MARBRE**, s. m., pierre calcaire à grains fins susceptible de recevoir un beau poli :

Sur un perrun de *marbre* bloi se culchet.
(*Rol.*, 12.)

Lai ou fuit ou perron de *maubre*
Qu'il avoit fait metre soz l'arbre.
(*Bible*, B. N. 763, f° 269c.)

*Malbre.* (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 71c.)

.i. pileir de *maibre.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 146 v°.)

Et fust or plus dure que *marbre.*
(*Clef d'amors*, 791.)

Et voit .i. viel murail qui ert de *marbre* bis.
(*Vœux du Paon*, B. N. 368, f° 100c.)

Et voit .i. viez murail qui ert de *mabre* bis.
(*Ib.*, B. N. 24365, f° 157 v°.)

Et adonc regarda dedens et vit Melusine qui estoit en une moult grande cuve de *mabbre.* (J. d'Arras, *Melus.*, p. 331.)

Autel de *marbe* vert. (1502, *Inv. des reliq. de Fécamp.*)

— Pierre sur laquelle les imprimeurs posent les pages pour les imposer et les formes pour les corriger :

Reste maintenant la presse, on y apporte donc icelle forme ; on la pose dessus son *marbre*, on regarde que les pages soient bien applanies, et en leur lieu. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 297, éd. 1622.)

**MARBRÉ**, adj.

Cf. V, 161c.

**MARBRER**, v. a.

Cf. V, 162a.

**MARBRIER**, s. m.

Cf. Marbrier 2, t. V, p. 162b.

**MARBRIERE**, s. f., carrière de marbre :

Le marbre croist de jour en jour es *marbrieres* et quarrieres d'Italie. (Du Pinet, *Pline*, XXXVI, 15.)

1. **MARC**, s. m., poids de huit onces servant à peser les matières d'or et d'argent ; *marc d'or*, quantité d'or pesant un marc :

Del plus fin or d'Arabie i out mil *mars* fondut.
(*Voy. de Charlem.*, 199.)

.i. jor de respit vaut .c. *mars.*
(*Dolop.*, 7870.)

.i. godet, trois fourquettez et deux platurettez d'argent, pesans trois onchez, .xix. estrelins, vendu le *marcq* .vi. lb. .viii. s. (17 avril 1405, *Exécut. testam. de Jehan le Loncq*, A. Tournai.)

2. **MARC**, s. m., résidu de fruits qui ont été pressés pour en faire sortir le jus :

Acinarium, *march* de vendange. (*Catholicon*, Lille 369.)

**MARCASSIN**, s. m., petit sanglier qui ne quitte pas encore sa mère :

*Marquesin.* (1496, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Marquasin.* (Liebault, *Mais. rust.*, p. 798 )

— A été employé par erreur pour *marcassite :*

L'airain se fait de la pierre chalamine ; on a trouvé depuis quelque temps en ça des mines de cuyvre, ou de chalamine, ou *marcassin* de cuyvre en Allemagne. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 231, éd. 1622.)

**MARCASSITE**, s. f., cristal cubique de pyrite de fer sulfuré, d'un jaune d'or :

Ung miroir de *marqacasite.* (1536, *Inv.*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux.)*

La mine de vitriol contient tousjours en soy du soulphre, et conjoincts ensemble s'appellent *marchasite.* (Du Fouilloux, *Orig. des font.*, p. 63.)

Toutes choses argentees, comme la *marchesite.* (La Bod., *Harmon.*, p. 138.)

Nous y trouvames forze grozelles rouges, et de la *marcassite* de mine de cuivre. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 575, Tross.)

**MARCESSIBLE**, adj., qui peut se flétrir :

Par tel moyen que les os invisibles
Totalement ont esté *marcessibles.*
(Guill. Michel, *Georg.*, f° 72b, éd. 1529.)

**MARCHAND, MARCHANDER, MARCHANDISE**, mod., v. Marcheant, Marcheander, Marcheandise.

1. **MARCHE**, s. f., frontière militaire d'un État :

Il est mes filz e si tendrat mes *marches.*
(*Rol.*, 3716.)

Onques ne fu par nule guete
Si bien gardee tors ne *marche.*
(Chrest., *Chev. a la Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 18a.)

Que nul d'eux presume d'envahir les bornes et limites de son frere, frauduleusement y entrer pour troubler son royaume, ou diminuer ses *marches.* (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 12.)

— Fig. :

Corps si caduc qu'estoit le sien, et qui est si avant dans les *marches* de la vieillesse et cassé des gouttes. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

— Par extens., limite :

Les deviseors deivent venir en la *marche* de la devise. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 394.)

Que ledit seigneur Nicolle, ou sondit hayent cause en soit tenus de faire rendue ou recreance, droit de ville, eswart de *marche*, us et coustumes de pais. (1409, dans *Hist. de Metz*, IV, 660.)

— Pays situé sur la frontière :

Il est bon que desoresmais ilz commencent a voiager pour congnoistre le monde et les estranges *marches.* (J. d'Arras, *Melus.*, p. 204.)

Les Genevois y ont fait perte grande et comme infinie ; les Florentins, de vingt mille ducats ; ceux de la *marque* ou *marche* d'Ancone, de plus de vingt mille ducats. Ancone est la meilleure cité de la *marque* d'Ancone. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. cclxvi.)

— Quartier, pays :

Que tout les saincts prophetes patriarches
Furent jadis mariez en leurs *marches.*
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, VII, aux mariez.)

— Hameaux disséminés sur le territoire d'une paroisse :

Usque ad *marches* de la Porreia et a *marches* de la Porreia usque... (1155, *Orig.*, A. Eure-et-Loir, Mabille, *Cart. de Marmoutier*, p. 208.)

De chaque *marche* qu'ils avoient ils donnoient autant de roles. (1646, *Visite des feux du bailliage d'Autun*, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 384.)

— *Basses marches*, parties naturelles de la femme :

Mise avec de la laine es *basses marches* des femmes, elle reprime leurs decoulemens immoderez. (Cholieres, *Matinees*, p. 22, éd. 1585.)

2. **MARCHE**, s. f., place où pose le pied ; t. de vénerie, foulée, trace d'un animal.

Lire ici les exemples portés sous MARCHE, V, 163c.

— Anc., promenade :

Les femmes publicques vont jusques au cymetiere faire les *marches*, qu'est chose escandaleuse. (1539-49, A. mun. Lyon, BB 58.)

Je suis de ma complexion sujet a ces emotions brusques, qui nuisent souvent a mes *marches*, quoy qu'elles soyent legeres et courtes, (MONT.. III, 5.)

**MARCHÉ**, mod., v. MARCHIÉ.

**MARCHEANDER**, mod. marchander, v. a., essayer d'obtenir à meilleur marché :

Panurge *marchande* avecques Dindenault ung de ses moutons. (RAB., IV, 6.)

— Absol. :

Ilz *marchanderent* au patron avec lequel ilz furent d'accord de leur passaige. *(Hist. de Gillon de Trasignyes,* p. 96.)

— Faire des difficultés pour agir :

Vecy les ensaignes des Angloiz dehors ce village ; il ne faut point *marchander*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII,* c. LXXVIII.)

Cf. V, 164a.

**MARCHEANDISE**, mod. marchandise, s. f., ce qui est objet de commerce :

*Marcheandise* riche et bele.
(*Eneas*, 454.)

De toutes pars voit l'en la viande venir,
Et la *marcheandise*, et le vair et le gris.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 35d.)

L'espee sur la cape bien repunse et mucie,
Les soumiers apres nous comme *marcaandise*.
(*Fierabras*, 4667.)

Cf. V, 164c.

**MARCHEANT**, mod. marchand, s. m., celui qui fait profession d'acheter et de vendre :

Li *marchaant* en fu molt corocié.
(*Enf. Viv.*, B. N. 774, f° 57d.)

Tous a guise de *margcheans*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 44a.)

Tot a guise de *mercheans*.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 102d.)

Si tost comme vo message eurent fait convent a mi et a me gent, kemandai jou per toute me tere que nus *marcaans* n'alast marcaander. (ROBERT DE CLARY, p. 10, éd. Riant.)

Ki Carites prend a ostesse
Il herberge bone maistresse,
Tout *markeant* sont a li mat.
(RENCLUS, *Carité*, CLVI, 1.)

Bien savons com lor ordre va
Mestre coçon et *marcheant*
Sont il certes et bien errant.
(GUIOT, *Bible*, 1245.)

Li *markans*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, f° 13 v°, Ass. s. les drap. de Douay, A. Douai.)

*Marcheinz* qui vunt de un pais an autre. *(Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 8c.)

Li *marquans*. *(Anc. cout. de Picard.*, p. 93, Marnier.)

Et se pour ces damages requerre, li dit *marcand* faisoient coust. (1311, *Chirogr.*, A. Tournai.)

*Marchaan*. (1319, *Lett. du roi Philip.*, Mém. de Vermand., II, 335.)

Pierart Langele, *marcant* de draps. (8 avril 1415, *Reg. de la loy*, 1413-1424, A. Tournai.)

Des *marchans* de bestail. (1440, A. N. JJ 176, f° 5 v°.)

— S. f., *marcheande :*

Mout par fu preuz la riche *marcheande*.
(*Enfances Vivien*, Brit. Mus. 20 D, XI, 685, p. 43, Wahlund.)

Dont l'an apelle la riche *marchande*.
(*Ib.*, B. N. 1448, 723, p. 48.)

La *marchaande* fesoit moult a prisier.
(*Ib.*, B. N. 774, f° 57d.)

Pules, vieus tu ke je te cont
Ke vent et ke acate et dont
Le *markeande* Carites.
(RENCLUS, *Carité*, CLVII, 1.)

— Adj., qui a les qualités requises pour être vendu :

Ou quartal de froment leaul et *marcheant*. (Vend. ap. Pâq. clos. 1285, *Ch. des compt. de Dôle*, A 60, Arbois, A. Doubs.)

La denree n'estoit mie valable ne *marchant*. (10 mai 1432, Ste Croix de Quimperlé, A. Finistère.)

— *Place marcheande,* place commode pour vendre ; place où se réunissent les marchands, et, par extens., place publique :

Bientost le fera mourir, mais si en *place marchande* il le fait, secourir le nous fault... *(Enseignem. de la duch. Anne*, p. 172.)

— Habité par un grand nombre de marchands :

Ils virent (à Constantinople) ces haltes yglises et ces palais riches fondre, et ces granz rues *marcheandes* ardoir a feu. (VILLEH., *Conq. de Const.*, § 203.)

— Qui se livre au commerce :

Ville *merchande*. *(Liv. du roi Rambaux*, Ars. 3850, f° 1 r°.)

La ville (de Hedin) estoit fort *marchande*, parce que de toute ancienneté les ducs de Bourgongne y avoient faict leur demeure principale. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 28 r°, éd. 1572.)

— Vénal :

Seroient amours *marchandes*.
(FROISS., *Poés.*, III, 178.)

Cf. V, 164e.

**MARCHEPIED**, s. m., degrés qui conduisent à une estrade ; escabeau à deux ou trois degrés, marche pour poser le pied :

Scabellum, *marchepié*. *(Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 241 v°.)

Tant furent foulez et marchez
Que d'eulx fist on des *marchepiez ;*
N'estoit nul qui par la passast
Qui a deux piedz ne le foulast.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinaiges*, f° 115 v°, col. 2.)

En la dicte chambre a ung grant champliz de boys ayant deux *marchepiedz* a l'environ. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 143.)

— Fig., ce qui sert à qqu'un pour s'élever à la fortune, aux honneurs :

Et puis en veulent faire un *marchepied* a la faveur de noz amis. *(Dialog. du maheustre et du manant*, f° 36 r°, éd. 1594.)

Cf. MARCHEPIÉ 1 et 2, t. V, p. 165b.

**MARCHER**, mod., v. MARCHIER.

**MARCHIÉ**, mod. marché, s. m., vente, achat à un prix débattu :

Li reis Marsilies de nus ad fait *marchiet*.
(*Rol.*, 1150.)

Et por Blanceflor la donerent,
Celi donent par droit *marcié,*
Et il s'en font joiant et lié.
(*Floire et Blancheflor*, 1e vers., 498.)

Li abes fist *marciet* as surigiiens pour .IIIIxx. besans. *(Conte du roi Constant l'empereur*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 111.)

Prenne le *marché* meilleur qu'avoir il en pourra. (Févr. 1350, *Ord.*, II, 372.)

On m'a dict qu'avez des chevaux a vendre : je les acheteray s'il vous plaist m'en faire *marchié*. (LARIV., *les Jaloux*, I, 3.)

— *Bon marchié,* prix avantageux, bas prix :

J'ai oit dire en reprouvier :
*Boens merchiez* trait de borce argent.
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 127a.)

Afin que nos dicts subjects se puissent mieux a l'avenir pourvoir et fournir desdicts espiceries et drogueries, a *meilleur* prix et *marché* qu'ils n'avoyent accoustumé de les avoir. (1549, *Ed. d'Henri II sur les espicer.)*

Tout y estoit, peu de jours apres, a *meilleur marché* qu'en aucune autre ville circonvoisine. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 135.)

— Fig., *a bon marchié,* sans peine :

Et s'il doubte dire quelque parole pour raison de laquelle on peut blasmer ses actions passees pour le service du roy, je ne fais moindre difficulté d'en recepvoir de prejudiciable a l'honneur non seulement myen, mais de tous les princes du sang, auxquels on s'attacheroit desormais trop librement et *a bon marché*. (6 juill. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 387.)

Je ne sçay quel peut estre le subject si grand et si important qui vous ait faict *a* si *bon marché* abandonner vostre fidelité. (22 mai 1589, *Ib.*, t. II, p. 490.)

— *Par le marchié,* en plus de ce que stipule le marché :

Encores *par le marché* vous eussions nous donné de nos raisins. (RAB., *Garg.*, XXV.)

Ouy, en bonne foy, me respondit elle, je ne feray faute a vous y recommander, et a

son voisin *par le marché*. (G. Bouchet, *Serees*, XXVI.)

— Arrangement fait avec qqu'un, convention :

Est uns *marchiez* dont se plaignent plusor.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, p. 11.)

Jamais n'i jousterai, fais en est li *marchies*.
(*Li Bastars de Buill.*, 1765.)

Et, kant il aront marcandet, il doivent moustrer, u sommer, souffissaument, au dit Jehan, ou a son remanant, se de lui estoit defallit, u a chelui qui pour lui aroit cause, se lui plest a tenir le *markiet* qu'il aroit fait. (18 fév. 1351, *Escrit de la moituerie Jehan Makait et Willaume Voulefranck et Jehan Fuellart*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Noef navees de pierre commune, par *marchié* sur ce fait. (1481, *Compte de réparations aux fortifications*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Et en oultre deux escuz de vins beuz faisant le present *marchief*. (13 avr. 1580, *Vente par Pierre Jeannin à Esme Dodun d'une maison située au Carrouye*, Etude de Me Canet, notaire à Autun, minutes de Chastel, vol. V, fo 415.)

— *Mettre le marchié au poing a qqu'un*, le menacer de rompre avec lui :

Je luy *mets le marché* (comme l'on dit) *au poin*. (Hardy, *Corn.*, III, 2.)

— Lieu public où se font des transactions commerciales ; réunion des marchands en ce lieu :

Tot lor *marched* vai desfazend.
(*Pass.*, 76.)

Ne a temple, ne a *marchié*.
(Wace, *Brut*, 2345.)

Icest fait adonc remembrat
Quant par lu *marcheil* passat.
(Angier, *Saint Greg.*, 2599, P. Meyer.)

Il menoient lor bestes a *merchief*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fo 9a.)

En la placi del *marchia*. (*Vie sainte Eulaire virge*, B. N. 423, fo 25c.)

Lou *merchié*. (1294, *Commune de Dijon*, B. N. l. 9873, fo 4 vo.)

Tenir lour feres et lour *marchiex*. (Vend. apr. S. Mart. d'été 1323, S.-Sauveur-les-Pieux, A. Manche.)

Enmi le *merquiet* de Saint Omer. (*Chron. flam.*, Vat. Chr. 925, fo 1.)

*Marchief*. (1343, A. N. JJ 74, fo 80 vo.)

Au *markiet*. (1346, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, fo 55.)

Ou y a *marchiefz* et deux foires. (1490, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, A. Côte-d'Or, B 11523.)

Ny relivrer les marchandises es foires et *marchietz* publicques quy se font a certains jours limitez. (xvie s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre les seigneurs de Mortagne*, A. mun. Mortagne.)

**MARCHIER**, mod. marcher, v. n., avancer, se mouvoir à l'aide des pieds ou des pattes :

Et tant que jambes pouvoyent tirer, *marcherent* avant. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 132, Soc. Hist. de Fr.)

Lesquelz, tousjours en eulx deffendant, *marchoyent* le plain pas. (Id., *ib.*, B. N. 5082, fo 39 ro ; II, 134, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. Marchier 2, t. V, p. 165c.

**MARCHIS**, mod. marquis, s. m., anc., chef d'un domaine situé sur la frontière ; par extens., noble dont le titre vient après celui de duc et avant celui de comte :

Des ore gaberont li conte e li *marchis*.
(*Voy. de Charlem.*, 446.)

Diex, quel terrier ! Dex quel escu !
Qui refu *marquis* de Boloingne.
(Guiot, *Bible*, 331.)

Merveilleus cous se donent es escus d'asur bis ;
James de si fort joste n'orra parler *marchis*.
(*Gui de Bourg.*, 2460.)

Ge Maheus dux de Lohereigne et *marchis*. (1239, S.-Epvre de Toul, A. Meurthe, H 1.)

*Merchis*. (Fév. 1242, *Lett. de Mah. D. de Lorr.*, Ste Glossinde, A. Moselle.)

Dux de Lorraingne et *marchys*. (1278, Nancy, I, 3, A. Meurthe.)

— Règles des femmes :

Elle a son *marquis*. Sayed of a woman that hath her flowers. (Cotgr., 1611.)

**MARCHISE**, mod. marquise, s. f., la femme d'un marquis :

Car c'estoit une grant *marchise*.
(Ruteb., *Poés.*, 269, Kressner.)

Et nous Blanche de Valoiz, *marcisse* de Morane. (1335, *Ratification par Charles de Boheme et Blanche de Valois d'un acte de vente*, Cart. de Hainaut, 2e cart., no 219, fo 744, Chron. belg.)

La *markise* de Montferrat. (Froiss., *Chron.*, VIII, 27, Raynaud.)

**MARCOTTE**, s. f., branche tenant à la plante qu'on couche en terre et qu'on sépare de la tige principale quand elle a pris racine :

*Marcotte* et chappons de vigne. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 15.)

*Margoutes* et crossettes. (Ol. de Serres, 15.)

**MARCOTTER**, v. a., multiplier par marcottes :

Quand la vigne juene d'une annee et demie a porté fruit, incontinent apres vendenges le fault peupler et *marquotter* des crocettes qu'avons mises en terre pour servir a cela. (Cotereau, *Colum.*, IV, 15.)

**MARDI**, mod., v. Marsdi.

**MARE**, s. f., petit amas d'eau dormante :

A une *mare* sunt venu.
(Marie, *Fabl.*, XXII, 15, Warnke.)

Ouquel boix il avoit une *maire*. (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., A. de M. de Labry.)

Une piece de terre labourable contenant trente acres ou environ assis entre la *maire* de la Costardiere et la *maire* de Gouel. (1412, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

**MARÉCAGE, MARÉCAGEUX, MARÉCHAL, MARÉCHALERIE**, mod., v. Marescage, Marescageus, Mareschal, Mareschalerie.

**MARECHAUSSEE**, s. f.

Cf. Mareschaussiee, V, 170c.

**MAREE**, s. f., le flux et le reflux :

Quiconque ameine poisson de mer a Paris, de deus *marees*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., CI, 8.)

Quiconques amene poisson de mer a Paris mellé ensemble en .i. panier, de deus *marees*, il pert le poisson toutes les foiz qu'il en seroit repris. (1326, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 64, fo 201 ro.)

Et entrerent dedens la mer, et avoient le vent et la *meree* pour euls. (Froiss., *Chron.*, I, 416, Luce, ms. Rome, fo 43.)

Cf. V, 169a.

**MARELLE**, s. f.

Cf. Merele, V, 256a.

**MAREMME**, s. f., en Italie, terrain situé au bord de la mer, exhalant des émanations délétères en été :

L'armee d'Alger est conjoincte avec la vostre, qui fait esperer que bientost seront aulx *marennes* de Sienne les aultres soldatz que V. M. y envoye de France. (Juin 1554, *Négoc. de la France dans le Lev.*, Lett. de M. de Selve à Henri II, II, 319.)

**MARESC**, mod. marais, s. m., terrain couvert ou abreuvé par des eaux qui n'ont point d'écoulement :

*Maresc*, *maresch*. (1086, *Domesday Book*, Zeitschr. für rom. Philol., VIII, 325.)

Et li *mareis* grant et plenier.
(*Eneas*, 412.)

Illueques fu abatus Beneois,
Deles les bares encoste le *marois*.
(Raimb., *Ogier*, 6871.)

Juste un *marois* en unes plaines.
(*Brut*, ms. Munich, 1371.)

*Mareus*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fo 247 vo.)

Par dedens un *maresch* s'est ly roys embatus.
(*Cheval. au Cygne*, 18119.)

Ens uns grans *mares*. (Froiss., *Chron.*, II, ii, 141, Buch.)

Tout puis secha, toute fontaine vive
Et tout *maresc*, tout lac et toute rive.
(Vauq., *Sat.*, l. II, à C. d'Auberv.)

**MARESCAGE**, mod. marécage, s. m., terrain où il y a des marais :

Li premier ne peuissent avoir aidiet ne conforté les daarrains, ne li daarrains, les premiers, pour les grans *marescages* que il avoient a passer. (Froiss., *Chron.*, IX, 287, G. Raynaud.)

Cf. V, 170a.

**MARESCAGEUS**, mod. marécageux, adj., qui est de la nature des marécages :

Lieux *maraiscageux*. (COTEREAU, *Colum.*, II, 12.)

— Qui vit dans les marécages ; par extens., qui sent le marécage :

Air *marescageux*.
(RONS., *Franc.*, IV.)

**MARESCHAL**, mod. maréchal, s. m., artisan qui ferre les chevaux :

Item a mestre Guerart de le Haye, *marissal*, pour le fierage de dix pies de queval. (17 mai 1412, *Exécut. test. des époux Hédiart Aubry*, A. Tournai.)

Cf. MARESCHAL, V, 170ᵇ, article auquel on pourra ajouter comme premier exemple de la première subdivision :

*Marescal, mariscal.* (1086, *Domesday Book*, Zeitschr. für rom. Philol., VIII, 338.)

**MARESCHALERIE**, mod. maréchalerie, s. f., profession de maréchal-ferrant :

*Mareschalerie* des chevaux de Laurens Ruse. (1533, *Titre.*)

— Dignité, grade de maréchal :

Sur la mort de ce capitaine, laquais de son premier mestier, et cependant mareschal de la ligue, qui le regrettoit fort pour sa valeur, furent publiez les vers suivants, qui se rencontroient assez a propos, tant sur sa *mareschalerie* de la Ligue, que sur le lieu ou il avoit esté tué. (L'EST., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 232.)

**MARGAJAT**, s. m., nom donné à une tribu de sauvages brésiliens :

Ceux qu'ils appellent en leur langue *margageas*. (THEVET, *Singul.*, fᵒ 72 rᵒ.)

**MARGE**, s. f., bord en général :

O dame, o rike tresoriere,
O douce, o tres large aumosniere,
Grans mestiers est ke te mains large
As povres se bonté esparge,
Car nostre vie est pres de *marge*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXV, 5.)

La mer i est assez plus haute que la terre, et se retient dedanz ses *marges* en tele maniere que ele ne chiet ne ne decourt sor la terre. (BRUNET LATIN, p. 169.)

— *En front de marge*, dans un lieu où une chose est particulièrement en évidence :

Et coucherai *en front de marge* les excellentes besongnes que les nobles preux et hardis champions de ceste maison bien heuree ont perpetres virillement par leurs fors bras chevaleureux. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XI.)

Cf. V, 172ᶜ.

**MARGELLE**, s. f.

Cf. V, 172ᶜ.

**MARGER**, v. a.

Cf. MARGIER, V, 173ᵃ.

**MARGINAL**, adj., qui se trouve sur la marge :

Annotations *Marginales*. (MARNIX DE STE-ALDEGONDE, dans *Dict. gén.*)

**MARGOUILLET**, s. m., sorte d'anneau en bois où l'on passe un cordage :

Les rets que j'ay fait tendre souventesfois sur fourche, avec un *margouillet* ou billeboquet qui est mis par dessous le maistre de la rets. (J. DE CLAMORGAN, *Chasse du Loup*, p. 39.)

**MARGRAVE**, s. m., nom donné à certains princes souverains d'Allemagne :

Ceux que nous appelons en France marquis sont appelez des Allemands *marcgraves*. (LOUIS GUYON, *Div. leç.*, p. 701, éd. 1610.)

**MARGUERITE**, s. f., nom vulgaire de la pâquerette et du chrysanthème simple à fleurs blanches :

Les flors des *margerites*. (*Aucass. et Nicol.*, 12, 26.)

— *A la franche marguerite*, avec franchise et rondeur :

Nous disons celui la vivre *a la franche marguerite*, qui conduit rondement et sans tromperie ses deportemens. (PASQ., *Lett.*, II, 762.)

Cf. V, 174ᵃ.

**MARGUILLERIE**, s. f.

Cf. MARREGLERIE, V, 183ᵇ.

**MARGUILLIER**, s. m.

Cf. MARREGLIER, V, 183.

**MARI**, s. m., celui qui est joint à une femme par le mariage :

Prenes *marit*.
(*Romanc. et Pastour.*, Bartsch, p. 11.)

Ses *maris*. (1299, *Accord*, ap. Plancher, *Hist. de Bourg.*, II, XCVIII.)

**MARIABLE**, adj., qui est en âge, ou en condition de se marier :

Une meschine ja *mariable*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 153.)

Vostre fille comme je voy est belle et *mariable*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, fᵒ 108 rᵒ.)

Nubilis, *mariables*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Fig. :

Je voudrois bien aussi quelquefois variable
Rendre nostre françois au latin *mariable*.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, p. 57, Pellissier.)

Cf. V, 174ᵇ.

**MARIAGE**, s. m., union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal :

Molt dessirot en son corrage
Del Troien le *mariage*.
(*Eneas*, 3279.)

Haut *miriage* et bon vus ai porquis.
(*Loh.*, ms. Montp., fᵒ 21ᶜ.)

L'an que li diz *mariaiges* sera faiz. (1315, A. N. JJ 52, fᵒ 103 vᵒ.)

*Mariache*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, fᵒ 16 rᵒ.)

Mauvais *mariages*.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 84.)

Cf. MARIAGE 2, t. V, p. 174ᵇ.

**MARIER**, v. — A., unir un homme et une femme par le mariage :

Vous m'*aviez mariee* a un riche mari.
(ADENET, *Berte*, 1439.)

— Fig. :

En l'ordre *furent mariees*.
(GUIOT, *Bible*, 1133.)

Phœbus, du milieu de la table,
Pour derider le front des dieux,
*Marioit* sa voix delectable
A son archet melodieux.
(RONS., *Od.*, I, X.)

— Réfl., prendre une femme ou prendre un mari :

Car jamais plus ne *me marieray*.
(*Hug. Capet*, 2021.)

Il *se marient* a leurs cousines germaines. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXX, Pauthier.)

Avenant que *vous vous mariessiez*. (1280, *Chart.*, B. N., cart. 50, fᵒ 31ᵃ.)

— *Marié*, p. p., uni par le mariage, elliptiq. :

Droite est voirement, chier frere, nostre sente et plus seure de la voie des *mariez*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 158, 5.)

Cf. V, 174ᶜ.

**MARIEUR**, s. m., celui qui s'entremet de faire des mariages :

Bone aventure ait *mariere*
Qui si bien nous y maria.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, p. 731.)

Vesiel, ce notable *marieu* et maquignon de telle marchandise. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXIX, t. II, p. 133, Hippeau.)

**MARIN**, adj., qui est spécialement destiné à la mer :

Par la quarte qu'ils ont *marine*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 277.)

Cf. MARIN 2, t. V, p. 175ᵃ.

**MARINÉ**, adj., corrompu par l'eau de mer :

Poisson *mariné*. That tash much of salt water, or of the pannier ; also, dressed, or handled like seafish. (COTGR.)

**MARINGOUIN**, s. m., moustique des pays chauds :

En septembre, apres que ces *marigoins* ici s'en sont allez, naissent d'autres mouches semblables aux notres. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, p. 684, Tross.)

**MARINIER**, adj. et s. m.

Cf. V, 176ᵇ.

**MARIONNETTE**, s. f., anc., sorte d'instruments de musique :

Pipez, flajolz, lucqs et *marionnettes*.
(MOLINET, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 390.)

Tenant chacune son instrument propice, comme harpe, manicorde, cymbale, flutes, sphere, psalterion, *marionnette*, jouans melodieusement. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

— Figurine articulée qu'on fait mouvoir à l'aide de ficelles :

Chantant, danssant *maryonetes*.
(1517, *Sotie*, dans *Mélanges de philologie rom. déd. à C. Wahlund*, p. 203.)

Cf. V, 176[c].

**MARITAL**, adj., qui a rapport au mari :

Puis qu'il est question de batture, vous devez disputer si la puissance *maritale* permet au mary de battre sa femme. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 81 v°, éd. 1587.)

— Anc., conjugal :

En sa compaignie *maritalle*. (Jeh. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.)*

Foy *maritale*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XIX.)

Affections *maritalles*. (La Bod., *Harmon.*, p. 795.)

La discorde y regne et furie.
Avec la sanglante turie :
Lits *maritauls* y sont fouillez.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 108 r°, éd. 1597.)

Neud *marital*. *(Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, II.)

— Mariable :

Quand vous serez en aage *marital*
Et que vouldrez prendre estat conjugal.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, IX.)

**MARITIME**, adj., qui a rapport à la mer :

Armer un crayer a la deffense des parties *maritimes*. (1539, ap. Léop. Delisle, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 233.)

Toute ceste region *maritime* estoit tenue de nos gens. (Mielot, *Advis directif*, dans *Chev. au Cygne*, I, 303.)

Cf. Maritin, V, 178[a].

**MARJOLAINE**, s. f., plante aromatique de la famille des labiées :

Le vin en coi iert cuite *marjorane*. *(Simpl. medic.*, ms. Ste-Genev., f° 51 v°.)

Ceste herbe ressemble a *majoraine*, mais elle est plus verte. *(Le Grant herbier*, n° 197, Camus.)

Pour l'appareil des diz chappons, pour or parti et *margoline* mis dessus yceulx chappons. *(Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, commune, XXXIX, A. mun. Orléans.)

Grant cantité de romarins, violiers et *marjolaines*, qui estoient en terre. (14 mai 1445, *Reg. de la loy*, A. Tournai.)

Euletz et *mazolaines*. (1519, Arch. Seine-Inférieure, G 101.)

**MARJOLET**, s. m.

Cf. V, 178[b].

**MARLE**, mod. marne, s. f., terre calcaire, mêlée d'argile dont on se sert pour amender les terres :

Terres malees de blanc *malle*. (Acte de 1318, ap. Le Héricher, *Gloss. norm.)*

La a bon gravier de blanche *marle*, fort et dur, et y poeut on seurement charrier. (Jehan le Bel, *Chron.*, II, 82, Polain.)

La *margne* est comme la moelle de la terre. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 6.)

La *margne* ou *marne*, de laquelle les champs sont engressez. (Belon, *Singularitez*, I, 61.)

**MARLER**, mod. marner, v. a., répandre de la marne sur un champ en guise d'engrais :

A femer ou a *marler*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 449, Am. Salmon.) Var. du ms. B. N. 18761, *maller*.

Le doit (le quarteron de terre) tierer et *marler*. (Juill. 1295, Flines, A. Nord.)

— Fig., engraisser :

Chascuns entant tant a *marler*
Ses cras bouaus, sa crasse pance
Que touz s'escrieve et tout s'espance.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 30[d].)

— *Marné*, p. passé :

Bien est vray qu'en plusieurs terres, *marnees* de quatre et cinq ans et plus auparavant, y estoient en plusieurs endroictz les grains plus domagez qu'es terres qui n'avoient esté *marnees*. (Haton, *Mém.*, an 1574.)

**MARLIERE**, mod. marnière, s. f., carrière de marne :

Estormis le prestre reporte
Par une bresche lez la porte,
Si l'enfuet en une *marliere*.
(*D'Estormi*, 537, Montaigl., *Fabl.*, I, 216.)

Il puet fere carrieres ou *maronieres* ou foir sablon. *(Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 92[c].)

*Malliere*. *(Terrier primitif de Montebourg*, f° 21 r°.)

**MARMAILLE**, s. f., troupe de marmots ; par extens. :

Il n'y avoit point seulement cent hommes, il n'y avoit point quelque petite *marmaille*, mais voila plus de six cent mille hommes qui s'eslevent contre luy. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 101, col. 2.)

S'il advient qu'il voye ou entende parler
Quelque homme vertueux et prudent personnage,
Ayant entr'eux acquis bon bruit et tesmoignage,
On voit soudain cesser toute ceste *marmaille*,
Qui ayant appaisé les bouillons de sa rage,
Se tient quoye, et d'accord audiance luy baille.
(Id., *Comm. s. l'harm. evang.*, f° 896 v°.)

**MARMELADE**, s. f., mets composé de fruits cuits avec du sucre et écrasés par la cuisson.

Cf. V, 179[a].

**MARMENTEAU**, adj., *bois marmenteau*, bois de haute futaie mis en réserve :

Est reputé breil de forest, un grand *boys marmentau*, ou taillis, auquel telles grosses bestes ont coustumes soy retirer ou frequenter. (1508, *Coust. d'Anjou*, Nouv. Cout. gén., IV, 532.)

*Bois marmentaux*. *(Ib.*, 539.)

**MARMITE**, s. f., vase profond, de terre ou de métal, dans lequel on fait cuire des aliments :

A Guillemin Porquet, chauderonnier, pour un grant pot, appellé *marmite*, tenant deux seaulx d'eaue. (1315, *Compte*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 382.)

— Plais., *la marmite se renverse*, on ne dîne pas :

Toutesfois par bouttades l'on y fesoit quelque bonne chere ; car le plus souvent *la marmite se renversoit*, et quelquefois se redressoit au mieux qu'elle pouvoit. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. I.)

— Dans un sens analogue et fig. :

J'ay esté adverty que ma *marmite est preste de tomber et donner du nez en terre* (ce qui me viendroit fort mal a propos en ce lieu et en ceste occasion), s'il n'y est promptement pourveu. (11 oct. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 865.)

**MARMITEUX**, adj.

Cf. Marmiteus, V, 179[b].

**MARMITON**, s. m., aide de cuisine :

Souldars, paiges et *marmitons*.
(1523, dans *Dict. gén.*)

Que ferons nous de ce Rameau et de ce Galland, qui capparassonnez de leurs *marmitons*, suppous et astipulateurs, brouillent toute ceste academie de Paris. (Rab., *Quart liv.*, nouv. prol.)

**MARMONNER**, v. a., dire à voix basse et peu distincte :

Avecques icelluy *marmonnoit* toutes ses syllabes. (Rab., *Garg.*, XL.)

Vous sçavez les execrations qu'il *marmonne* tous les jours contre elles. (Cholieres, *Apres Disnees*, II, f° 46 v°, éd. 1587.)

Il *marmonnoit* entre ses dents. (Id., *ib.*, f° 137 r°, éd. 1587.)

— *Marmonnant*, p. prés., qui marmonne :

N'ois tu pas comme il gronde
En *marmonnant* encor ses vieux presches tous [gras
De bouilly, de rosty ?
(Bolsec, *Hymne sur le tomb. de Calv.*)

— Adjectiv. :

Sorciere. *Marmonnante*. (La Porte, *Epith.)*

— Par extens. et fig. :

Quand Jupiter tonnant
Mort aux nuages noirs l'orage *marmonant*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 77 r°, éd. 1573.)

**MARMOT**, s. m., anc., singe :

Qui est aussi lait qu'ung *marmot*.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2[e] part., De Pactis, I, 145, Bibl. elz.)

Cercopithecus, une beste nommee *marmot*. (R. Est., *Thes.)*

— Petit enfant :

Le petit duc de Milan, qui estoyt *mermouz*, fest au vif sur toyle. (1524, *Corresp. de Maximilien I[er] et de Marg. d'Autr.*, II, 478.)

Cf. V, 180[a].

**MARMOTTE**, s. f., anc., singe :

Ors et lions et *marmotes* et sinjes.
(*Mort Aymeri*, 2550.)

Singes et *marmotes*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 118[d].)

Cf. MARMOTE, V, 180[a].

**MARMOTTER**, v. a., dire entre ses dents :

*Marmoter*. To mumble, mutter, murmure to speake, or utter a thing, between the teeth. (COTGR.)

— Absol. :

Ainsi *marmotant* de la bouche et dodelinant de la teste. (RAB., *Garg.*, XXII.)

**MARMOTTEUR**, s. m., celui qui marmotte.

— *Marmotteuse*, s. f. :

Vieilles *marmoteuses*. (P. LE LOYER, *Hist. des spectres*, dans *Dict. gén.*)

**MARMOUSET**, s. m., figurine représentant une idole ; par extens.. figurine bizarre :

A Paris un encontra o la compagnie de aucuns compaignons un autre en la rue des *marmouses*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 99.)

Pavé en la rue faisant le coing des *Marmozes*. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 62, f° 24 r°, A. mun. Nevers.)

Banc assis vis a vis de l'astre,
Banc faict a petiz *marmouzetz*.
(*Les Blasons domest.*, Blas. du Banc, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VI, p. 250.)

Ces gourmands commencerent a gausser et railler a la reformee, disant qu'aucun ne les voyoit, puis se retournant vers l'image du Christ : Peut etre, disoient ils, *marmouset*, que tu nous accuseras, garde d'en dire mot, *marmouset*, et jetoient des pierres contre icelle, avec un nombre de telles paroles injurieuses. (FRANÇ. DE SAL., *Etend. de la Croix*, III, I.)

Cf. V, 180[c].

**MARNE, MARNER**, mod., v. MARLE, MARLER.

**MARNEUX**, adj., qui appartient à la marne :

*Marneux*. Fule of (withe) marle. (COTGR.)

**MARNIÈRE**, mod., v. MARLIERE.

**MARONAGE**, s. m.

Cf. MAIRENAGE, V, 87[a].

**MAROQUIN**, s. m., peau de bouc ou de chèvre, grenue, apprêtée avec de la noix de galle ou du sumac :

Pieces de tapisserye de *marroquin* rouges. (1524, *Inv. de Marg. d'Autr.*, dans *Correspond. de Maximil. I[er] et de Marg.*, II, 486.)

De la peau seront faictz les beaulx *marroquins* lesquels on vendra pour *marroquins* turquins. (RAB., *Quart liv.*, XVI.)

**MAROQUINERIE**, s. f., fabrication, commerce du maroquin :

*Marroquinerie*, ouvrage de maroquinier. (MONET.)

**MAROQUINIER**, s. m., celui qui fabrique, qui vend le maroquin :

*Maroquinier*, qui travaille le maroquin. (MONET.)

**MAROTTE**, s. f.

Cf. MAROTE 1, t. V, p. 181[b].

**MAROUFLE**, s. m., homme grossier :

Les *maroufles* en grant esbahissement disoient l'un a l'aultre. (RAB., *Garg.*, XXXV.)

1. **MARQUE**, mod., v. MERQUE.

2. **MARQUE**, s. f., représailles ; partic., anc., autorisation donnée par un État à un particulier de se faire justice lui-même aux dépens de celui qui l'a lesé :

Nous voulons et leur octroyons que pour cause des *marques* a donner contre les subgets desdiz royaumes... (1339, *Ord.*, II, 137.)

Disant que par plusieurs fois il est advenu et advient souventesfois en nostre dit pays de Dauphiné que plusieurs personnes porteurs de lettres obligatoires que l'on dit estre faites et scellees sous ledit petit scel de Montpellier se sont efforcees et efforcent de jour en jour de contraindre et executer rigoureusement, par maniere de *marque*, plusieurs desdits complaignants sous ombre et par vertu des dites lettres obligatoires. (1371, *Ord.*, V, 384.)

Item voulons et leur octroyons (aux Juifs) que il puissent venir demorer ou dit royaume, sens ce il puissent estre pris, arrestez ou empeschiez par vertu d'aulcune *marque*, de gagement de *marque* ou par vertu de quelconques autres previleges. (1372, *Ord.*, V, 493.)

Cf. MERQUE, V, 261[c].

**MARQUER**, mod., v. MERCHIER.

**MARQUETER**, v. a., parsemer de marques :

Les plumes (de l'ostarde) de sa queue sont blanches a la racine vers la partie qui touche le croupion, tannees par dessus, *merquetees* de noir. (BÉLON, *Nat. des oys.*, 5, III.)

*Marqueter* d'ardoyses une maçonnerie. (9 mai 1554, *Lett. du Bailli de Blois*, B. N., Cab. généal., Bret. de Villandry.)

Marbre diapré et *marquetté*. (DELORME, *Archit.*, V, prol.)

— Former de pièces de marqueterie :

Un escrin de cypres *marqueté* et ferré d'argent. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 3044.)

**MARQUETERIE**, s. f., assemblage de pièces de rapport, de matière ou de couleur différente :

Ymages de *marqueterie*. (1416, dans *Dict. gén.*)

— Fig. :

Et a la mienne volonté que luy voulant icy redonner la vie a demy ensevelie par l'ingratitude des ans, il la donne pareillement a ce mien œuvre, par le plaisir que le lecteur pourra recevoir en voyant quelques *marqueterie* de son histoire. (E. PASQUIER, *Rech.*, VI, 22.)

**MARQUEUR**, s. m., celui qui met une marque sur quelque chose :

Nomination d'un *marqueur* des mesures. (1328, *Liv. des jurad.*, A. mun. Agen, BB 23.)

Les monnoyeurs estans aussi appelez croiseurs et *marqueurs*, qui sont noms plus particuliers. (H. EST., *Precell.*, p. 106, éd. 1579.)

**MARQUIS**, mod., v. MARCHIS.

**MARQUISAT**, s. m., titre, dignité de marquis :

Et par plusieurs fois les bastars ont succedé au *marquizat* de Ferrare devant les legitimes. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 114.)

**MARQUISE**, mod., v. MARCHISE.

**MARRAINE**, s. f., celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême ; par extens., celle qui assiste le baptême :

Baptisiez la, pur que Deus en ait l'anme
Cil li respundent : Or seit feit par *marraines*.
(*Rol.*, 3981.)

Et si me salues, a le departison,
Supplante vostre fille (ains n'i vi se bien non)
Et ma douce *marine*, qui vous tient a baron.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 28[b].)

*Marrene*. (4 mai 1392, *Reg. du Châtelet*, II, 530.)

Et tinrent ycelui enfant sur les fons ledit conte et l'evesque de Cambray ; et les *marines* furent la duchesse de Cleves et la comtesse de Namur. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 99.)

Vous estes, je le veux avec vous, ma *marrine*,
Mon nom m'avez donné, vostre filleul seray.
(CHOLIERES, *Mél. poét.*, Sonn., XXXIX, éd. 1588.)

Pour paryns et *marynes*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 19, E. Henry et Loriquet.)

**MARRI**, adj., affligé :

Je n'en puis mais, tant sui je plus *maris*.
(*Raoul de Cambrai*, 3593.)

Ainsy party en desplaisance
D'amour, faisant chiere *marrie*.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 158.)

**MARRON**, s. m., fruit du marronnier.

Cf. MARON, V, 181[a].

**MARRONNIER**, s. m., variété de châtaignier greffé :

*Marronier*. The great chesnut tree. (COTGR.)

**MARS**, s. m., troisième mois de l'année :

Ce fu fait en mois de *marce*. (Trad. du XIII[e] s. d'une charte de 1240, *Cart. du Val St-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 37[d].)

*Mairz.* (1269, *Lett.*, B. N., coll. de Champ., vol. 152, pièce 51.)

Witime jor de *marc.* (8 mars 1272, *C'est les Lombars*, chir., A. Tournai.)

*Mairs.* (Mars 1296, Cath. de Metz, Huloup, A. Moselle.)

Nostre Dame en *marc.* (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 43 v°.)

Mois de *marche.* (Mars 1302, Flines, A. Nord, Cod. B, f° 126 r°.)

Au my *march* suiwant. (27 juin 1307, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, f° 61 r°, A. Tournai.)

*Marz.* (1315, *Cens*, A. Seine-et-Oise, A 1098.)

*Mar.* (1362, A. Fribourg, 1re Coll. des lois, n° 757, f° 282.)

— *Blé de mars*, espèce de blé qu'on sème en mars, et ellipt., *mars*, orge, avoine, millet, etc. :

.III. bouniers de *marc.* (1234, *C'est Jeh. de Breleval et Jakem. de Courcielles*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

Tout le blet et le *march* devant dit doit chius Jehans de Biaufosset et a en convenence a conduire, a warandir, a despeecier. (Mai 1292, *C'est Rogier Despiere et Jehan de Kokerielment l'amparlier*, chirogr., A. Tournai.)

Les *mars.* (1326, *Rev. de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 43.)

Enclore les bleds et les *mars*, es lius as coustumes de renclore. (18 février 1357, *Escript de la moituerie Jehan Makait, et Willaume Voulefranck, et Jehan Fuellart*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

Cf. Mars 1, t. V, p. 185c, dont la première subdivision doit être supprimée et reportée ici.

**MARSAULT** et **MARSAUX**, s. m., saule mâle :

Aront usage esdiz boiz, au mort boys, comme de sauz, *marsauz*, boous, coudre... (1309, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. JJ 45, f° 81 r°.)

Et est a entendre mort bois boulz, tramble, fou, *marsaus* et genextre. (1317, A. N. JJ 56, pièce 483.)

Mort boiz, bous, tramble, fou, *marsaus* et genestes. (1318, Pontoise, A. Seine-et-Oise, A 1434.)

Cf. Marcance, V, 162c, qui doit être rectifié en Marsauce.

**MARSDI**, mod. mardi, s. m., jour de la semaine qui suit le lundi :

E en la sue honur (du dieu Mars)
Poserent le tierz jur,
Que *marsdi* apelum,
Sulunc la lur raisun.
(Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 453, Mall.)

A Chaalon vindrent a un *marsdi.*
(*Loh.*, ms. Montp., f° 10c).

*Marresdi* esteit le quint jur
De la Nativité Nostre Seigneur.
(*Vie de S. Thom. de Canterb.*, 907, ap. Ben., *Ducs de Norm.*, III, 491, Michel.)

*Moirdi.* (*Ch. de 1243*, A. Verdun.)

*Marsdi.* (1246, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, f° 122 v°.)

*Merdi.* (1276, A. Jura, G 113 et 1317, *Cart. du chap. d'Evr.*, II, 365.)

En l'an de grace mil et .CC. et treze le *maardi* apres la feste saint Andreu. (1293, *Cart. de Friardel*, B. N., nouv. acq. lat. 164, f° 41b.)

Cf. Dimars, II, 715b.

**MARSOUIN**, s. m., sorte de dauphin, dit aussi pourceau de mer :

Pro *marsuins.* (1086, *Domesday Book*, Zeitschr. f. rom. Philol., VIII, 325.)

Et pource que peu de gents scavent qu'il soit Alleman, et qu'il signifie porceau de mer, je l'ay voulu exposer ainsi, c'est que mer ou meer en leur language, signifie en François la mer; et chevein ou savin signifie un porceau : tellement que quand l'on conjoinct ces deux dictions ensemble, on prononce *mersouin :* mais les François dient *marsouin*, qui est a dire porceau de mer. (Belon, *Poiss. mar.*, I.)

— Fig., homme laid, mal bâti :

Toutes fois on eust arraché
Les dents du villain *marsouin*
Son feu pere.
(*Pathelin*, p. 47, Jacob.)

**MARTAGON**, s. m., lis d'un rouge orangé :

Il y en a qui prennent le *martagon* des alcumistes pour ces lis rouges. (Du Pinet, *Pline*, XXI, 5.)

Aller souvent en sa maison des champs pour secouer l'oreille de la tulipe et du *martigon.* (*Caq. de l'accouchée*, p. 7.)

**MARTE**, v. Martre.

1. **MARTEL**, mod. marteau, s. m., masse de fer munie d'un manche, qui sert à battre les métaux, à forger, à cogner :

A pis et a *martels* sereit aconseue.
(*Voy. de Charlem.*, 328.)

Li *martels.*
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 45 r°.)

Ne trovet on pierre si dure,
Quar ne se lesse depecier
Au *meltel* de fert ne d'acier.
(*Lapid. franç.*, C 50, L. Pannier.)

.V. paires de laces a *martiel* estamez. (*Compte de 1529*, Ouvr. faits par ord. d'eschevins, f° 151, Arch. mun. Lille.)

— Arme contondante en forme de marteau dont on se servait au moyen âge :

Le nobile Bertrand fu ou chapple plenier.
Ou il assaut Engloiz a .I. *martel* d'acier.
(Cuv., *Du Guescl.*, 6170.)

— Insigne de la dignité de connétable :

Luı fust mandé qu'il renvoiast le *martel*, c'est a entendre l'office de la connestablie de France. (Froiss., *Chron.*, XV, 97, Kerv.)

— Instrument de percussion servant à donner une empreinte :

*Martel* du verdier. (1388, *Ord.*, VII, 777.)

— Battant métallique attaché à une porte à l'extérieur et avec lequel on frappe pour s'annoncer :

Anciennement on avoit des *marteaux* attachez aux portes dont on tabouroit pour avertir ceux de dedans. (Amyot, *Œuv. mesl.*, de la curiosité, 6.)

— Anc., charbon ou anthrax des animaux :

Aux encœurs et *marteaux* qui leur viennent aux flancs (des bœufs). (F. Belleforest, *Secr. de la vr. agricult.*, p. 235, éd. 1571.)

Cf. V, 187a.

2. **MARTEL**, s. m., souci.

Cf. Martel, V, 187a, cinquième subdivision.

**MARTELER**, v. — A., battre, travailler à coups de marteaux :

Sans oir *marteler*, ne batre.
(*Rose*, II, 281, Michel.)

Car il portoit bien ausi grant martel comme est le plus grant et le plus pesant dont li fevre *martelent.* (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 63d.)

Et les aultres metaulx *martelleront*
Et meintz ymages de beau cuyvre feront.
(O. de S.-Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 65b.)

— N., par extens., frapper des coups redoublés :

Consentez moi que je sor euls *martelle*
De Hauteclere.
(*Gaydon*, 2598.)

— Marquer avec le marteau des eaux et forêts :

Aucuns marchans pour pleiges qu'ilz aient baillies, ne pour martel qu'ilz aient receu, ne porra entrer a exploitier de sa vente, se avant toute œuvre celle n'*est martellee* et marquee par dehors, par le mesureur, d'autre martel et marque que les maistres y avront ordonné. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 775.)

— *Martelant*, p. prés. et adj., qui martelle, qui tourmente :

Un trop *martelant* soucy.
(J. de Vitel, *Prem. exerc. poét.*, Od. II.)

— *Martelé*, p. passé, travaillé au marteau :

Six gobelez *martelez* d'anxienne façon. (1453, A. N. K 328, f° 122.)

Cf. Martelé 1 et 2, t. V, p. 187b, et Marteler, p. 187c.

**MARTELET**, s. m., petit marteau; dans un sens obscène :

Deus *martelez* par grant estuide
Que mis i ot...
(*Rose*, II, 338, Michel.)

Si vous di bien que plus chier ai
Mes deus *martelez* et m'escherpe...
(*Ib.*)

Cf. Martelet 2, t. V, p. 187c.

**MARTELEUR**, s. m., ouvrier qui travaille au marteau :

Tubalcain qui fust *martellour*. *(Bible*, Gen., IV, 22, B. N. 1, f° 2a.)

Les *marteleurs* ou bateurs de arein et de cuivre. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 148 v°.)

Cf. V, 188a.

**MARTELINE**, s. f., petit marteau de sculpteur pour gruger le marbre :

*Marteline*. A small hewing pick, or paving pick ; a masons hammer or pick. (Cotgr.)

**MARTIAL**, adj., qui a un caractère ; par extens., vaillant :

Gens bellicqueux et *marciaulx*. (J. Bouchet, *Mem. de La Trem.*, XXIII.)

Encores que tu sois vaillant et *martial*,
Si tu n'es chevalier a ta dame loyal...
(P. Rons., *Œuv.*, Mascarade, p. 576, éd. 1584.)

— Anc., servant à faire la guerre :

Vous armuriers. qui forges arnois, armes,
Et les mettez en forme, et les gisarmes
Semblablement tous bastons *martiaulx*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x.)

1. **MARTINET**, s. m., hirondelle à très longues ailes, formant un genre (*cypselus*) dont une espèce est appelée martinet noir, grand martinet ou martinet de muraille :

*Grand martinet*. The great black martin. (Cotgr.)

— Anc., *martinet* ou *martinet pescheur*, le martin-pêcheur :

Le gespier et le *martinet* qui tous peschent et vivent de poisson. (*Modus*, f° 68 r°, Blaze.)

C'est quasi chose miraculeuse que les *martinets pescheurs* facent leurs petits si tard. (Du Pinet, *Pline*, X, 32.)

*Martinet pescheur*. A kings fisher. (Cotgr.)

Cf. Martinet 2, t. V, p. 188c.

2. **MARTINET**, s. m., lourd marteau.

Cf. Martinet 1, t. V, p. 188c.

— T. de mar., cordage qui sert à maintenir la corne d'artimon :

.i. viel *martinet* a tout ses roues. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 65, Ch. Bréard.)

**MARTINGALE**, s. f., anc., *chausses a la martingale*, culottes ayant un pont placé par derrière :

Doubtant qu'on ne trouvast a l'heure *chausses* commodes pour ses jambes... ou *a la martingale*, qui est un pont levis de cul pour mieux fianter. (Rab., *Garg.*, XX.)

On en a faict a l'Hespagnole, a l'Italienne, a la lansquenette, ... *a la martingale*. (H. Est., *Deux dial.*, p. 187, éd. 1583.)

— Par extens. et plaisamm., le pont même de la culotte :

La *martingalle* des fianteurs. (Rab., *Pant.*, VI, titre d'un ouvrage de la bibliothèque de Saint-Victor.)

— Anc., espèce de danse très animée qu'on dansait aux Martigues :

La volte et *martrugalle* de Provence. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 266, Hippeau.)

**MARTIR**, mod. martyr, s. m., celui qui a souffert des tourments ou la mort pour soutenir la vérité de la religion chrétienne :

Sainz Boneface, que l'um *martir* apelet.
(*Alexis*, xie s., str. 114a.)

Des glorious *martis*. (1290, *Reg. mun.*, I, f° 173, A. mun. Besanç.)

Li *martyrs*. *(Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 17c.)

**MARTIRE**, mod. martyre, s. m., et anc. f., mort ou les tourments cruels endurés pour la religion chrétienne ; par extens. et fig., souffrance très cruelle :

Il et li doze per sont livret a *martirie*.
(*Voy. de Charl.*, 699.)

La noit n'ad mie meins *martire*,
Ke la fiere (n')ot, mien escient.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 1114.)

Si grant estoit en croissant sans cesser tous diz ma *martire* de plus en plus. *(Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 118.)

Premiers heu assez *mertire*.
(.xv. *joies N.-D.*, ms. Troyes 1905, f° 180 r°.)

Cf. V, 189a.

**MARTRE** et **MARTE**, s. f., petit mammifère carnassier digitigrade dont la fourrure est estimée :

Et les granz pels de *martre* qu'at al col en tor-[nant.
(*Voy. de Charlem.*, 480.)

Sur loups ou renards, ou sur *marthres* et putois. (Gauch., *Plais. des champs*, p. 80.)

— Peau de cet animal préparée pour servir de fourrure :

J'ay eu robes de *matres* et de bievre,
Oysealx, chiens a perdriz et lievre.
(J. Meschinot, *Les Lunettes des princes*, f° 6 v°.)

**MARTYRISER**, v. a., livrer au martyre ; par extens., faire cruellement souffrir :

*Unt* pur les clers cestui si fil *martirisié*.
(Garn., *S. Thom.*, p. 150.)

**MARTYROLOGE**, s. m., catalogue des martyrs et des autres saints :

Pour reloyer le *martyrologe*. (1345, dans *Dict. gén.*)

La feste de ceste vierge est veue estre denotee au *martyrologe* deux fois. (J. de Vign., *Mir. hist.*, 2e vol., f° 183 v°, éd. 1495.)

Un *martirologe* en quoy on list en chapitre. (1362, dans *Bibl. Ec. des Ch.*, 4e série, t. V, p. 165.)

El *martirologe* de le ditte eglise. (1450, *Cart. de l'abb. S.-Médard*, Rouge liv., f° 27 v°, A. Tournai.)

Cf. Martrologe, V, 190b.

**MASCARADE**, s. f., divertissement où les gens sont déguisés et masqués :

Six dames jeunes et petites firent, par commandement de la royne, une *mascarade*, un soir. (Melin de S. Gelais, *Œuv.*, I, 167, Blanchemain.)

Danser *masquarade*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXX.)

La pluspart du temps fut employé en *masquerades*, jeux, festins, dances, et toutes sortes de passe temps. (Cl. de Rubys, *Hist. verit. de Lyon*, p. 354, éd. 1604.)

— Nom que les huguenots donnaient par dérision à la Vierge noire du Puy :

Vous yssies entandu grandz injures, eulx nous disant : Va t an dire a ta *masquarade* que te vienne garantir de brusler les bles. (J. Burel, *Mém.*, p. 287.)

**MASCARET**, s. m., flot qui, dans certaines fortes marées, fait obstacle au courant d'un fleuve et le refoule même assez loin de son embouchure :

L'on appelle *mascaret* une grande montaigne d'eau qui se fait en la riviere de Dourdongne. (Palissy, p. 184.)

*Masquaret*, c'est le premier flot furieux quand la mer commence a monter ; on le nomme ainsi a Bordeaux, a Rouen la barre. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 112, éd. 1622.)

**MASCHIER**, mod. mâcher, v. a., broyer avec les dents pour rendre plus facile à avaler :

Unkes viande ne *mascha*
Se ne senti ne n'atucha.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, f° 105c.)

Puis a pris .i. poil d'erbe et en trois le parti,
Si le dona au Turc, *maisa* le et englouti,
Par moult vraie creance li Turs le recoilli.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 120b.)

Qui leur veist as dens celle char deskirer,
Et ce pain de fourment *maissier* et avaler,
Bien y peuist son goust reprendre au regarder.
(*Cheval. au Cygne*, 10250.)

Il *avoit mascié* la viande a son seigneur. *(D'un riche varlet*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, 860.)

— Fig. :

*Maschun* donc de espiritels denz le dolz mel qui atapist soz la dure escorce. *(Sarmons en prose*, B. N. 19525, f° 170 r°.)

Laquelle chose *fut* interpretee en mainte bouche estrangement, et *machiee* et retournee en murmure contre luy. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 32.)

— Absol. :

Car nos englutons lo buevre sens *massier*. *(Greg. pap. Hom.*, p. 91.)

Transgloutir sanz *macher*. (Laur., *Somme*, ms. Soissons 208, f° 59d.)

Il (le sanglier) commença a *machier* et a estraindre ses denz. *(Sept sag.*, ms. Chartres 620, f° 23a.)

— Déchiqueter :

Sa cape prent, sel commence a *mascier*
Et a ses dens trestoute a detranchier.
(*G. d'Hanst.*, B. N. 25516, f° 17c.)

Cf. Mascier, V, 193c.

**MASÇHILLIER**, mod. mâchiller, v. a., mâcher à demi :

Ceste maniere de *macheller* accoustumee aux femmes americaines. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, p. 133, éd. 1580.)

**MASCHONNER**, mod. mâchonner, v. a., mâcher à demi :

*Machonnant* sa pitance.
(P. GRINGORE, *Menus propos*, XV.)

*Machonner*. To chaw slowly, or gently. (COTGR.)

— Fig., grommeler :

*Machonner*. To mumble. (COTGR.)

**MASCHOUERE**, mod. mâchoire, s. f., chacune des deux parties osseuses de la bouche qui supportent les dents ; par extens., les dents elles-mêmes :

De la dislocation de la *machouere*. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 323, f° 103 v°.)

Aucuns ont les *machoeres* comme ung asne. (LAUR. DE PREMIERFAIT, *Decam.*, B. N. 129, f° 175b.)

Mendibula, joe ou *masquoire*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*)

*Manchouere*, l. mandibula. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*.)

Tumeurs des *maschoeres*. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 2.)

— Abusiv., mandibule :

Le dessous de la *maschouere* d'embas du grand plongeon est moult blanc. (BELON, *Nat. des oys.*, 3, XXIII.)

**MASCLE**, mod. mâle, s. m., celui qui appartient au sexe caractérisé physiologiquement par la présence du principe fécondant :

Sis *malles*.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 1255.)

E *madles* ki served de mestier de femme. (*Rois*, p. 132.)

E prist la cité e oscist toz les *mascles* en la boche de s'espee. (*Machab.*, I, 5, 28.)

E il fist oscirre toz les *masles*. (*Ib.*, I, 5, 51.)

Medus naist en la tere Medorum ; ki demet mort e vie, kar qui la limet od la couz, e la medle od let de feme ke nurit *madle*, si en uigt les oilz qui lungement urent perdu la veue. (*Lapid. de Marbode*, Mann, *Roman. Forsch.*, II, 370.)

Li *maules* est o la femele.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 90c.)

Se c'est *malles* u c'est femelle.
(*Brut*, ms. Munich, 357.)

Li *masles* vait contre natnre
Ki tant a femme sa droiture.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 235.)

Que les filles fussent norries et li *maale* non. (BRUNET LATIN, p. 39.)

Naturele inclinacion,
Fait tous les *mascles* asservir
Et a leurs femelles servir.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 154.)

*Marsle* et femele les crea il. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 3b.)

Et engenra la nuit par le Dieu volenté
.I. bel enfant *masle* qu'on clama Dieudonné.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 19d.)

Et tuit li autre *mascle* et fames subjette a lui. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VIII, 16.)

— Adjectiv., qui appartient au mâle :

Se eritages descent a enfans, ou il ait oir *masle*, l'oirs *masles* ainsnes en porte le chief manoir hors part. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 465, Am. Salmon.)

Hoir *mascle* avoir pour ta succession
Continuer.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 119.)

— Par extens., propre à un homme :

Et pour plaire aux yeux de quelques uns, dit Emil, il (Charles le Chauve) perdit l'amour des François, accoustumez a des habillements plus *masles*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 9.)

— Fig., qui a une énergie virile :

Les vers *masles* et hardis d'Alcee.
(RONS., *Od.*, V, 376, Bibl. elz.)

Cf. V, 193c.

**MASCULIN**, adj., qui a rapport au mâle :

Et puis qui couple feminine
Devient par masle *maskiline*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 235.)

**MASCULINITÉ**, s. f., caractère de ce qui est masculin, viril :

Por la *masculinité* qui en eulx regne. (BRUNET LATIN, p. 198.)

Ceste grandeur, ce samble, est signe de *masculinité*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 150b.)

**MASQUE**, s. m. et f., faux visage de carton peint dont on se couvre la figure pour se déguiser :

*Masques*, masquets sont aux armes contraires.
(*Exclam. des os S. Innocent*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IX, 75.)

Chacun courra trois coups en *masque*.
(RONS., *Mascar.*, Carlet, éd. 1578.)

— Fig., fausse apparence dont on se revêt :

Dieu a voulu ici armer ses fideles de constance, qu'ils ne soyent point espouvantez par quelque belle *masque*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 653a, éd. 1567.)

— Personne masquée :

Ce faux *masque* se desrobe des autres *masques* ainsi qu'ils sortent. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 132.)

— Anc., mascarade :

Accoustrement de *masque*. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 888, éd. 1587.)

Pour servir au combat a piet, a l'escarmouche a cheval et aussi aux *mascres* lors faitz par les archiducz d'Austrice pendant que laditte royne de France estoit audit Bruxelles. (1er janv.-31 déc. 1544, *Inv. somm. des Arch. du Nord*, série B 2442, V, p. 125.)

La aussi se rapporteront les comedies, tragedies, jeux, montres, *masques*, moresques. (L. LABÉ, *Debat*, p. 46, Lemerre.)

*Masques*, tournois, jeus me font envieus.
(ID., *Sonnet XVII*, p. 103.)

Cf. V, 194c.

**MASQUER**, v. — A., cacher sous un masque :

Momeux *massequiez*. (1549, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Defense de aller momer de nuit *massequé*. (*Ib.*)

Sous un *masqué* visage.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 288 r°, éd. 1583.)

— Déguiser sous une fausse apparence :

On a grand tort de la peindre inaccessible aux enfans, et d'un visage renfroigné, sourcilleux et terrible : qui me l'*a masquee* de ce faux visage pasle et hideux ? (MONT., I, 25.)

— N., anc., faire une mascarade :

Les jeunes gens se doivent abstenir de *masquer*, sans avoir avec eux quelqu'un des anciens compagnons masquiers. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 888, éd. 1587.)

Cf. MASQUIER 1, t. V, p. 194c.

**MASSACRE**, s. m., mise à mort de beaucoup de gens, et surtout de gens qui ne se défendent pas ou se défendent mal :

Cil des tours et des murs a mont
Grant *maçacre* de ceus en font.
(*Thebes*, app. II, 9841.)

Cf. V, 195a.

**MASSACRER**, v. — A., tuer en frappant avec acharnement :

Dont il *avoit* les larrons *macecrez*.
(*Mon. Guill.*, B. N. 368, f° 264c.)

— Absol. :

Kalles fiert et *machacre* au mautalent qu'il a.
(*Doon de Maience*, 8764.)

— Réfl., se frapper l'un l'autre pour se tuer :

Moult sunt li caple mervillous et plenier,
Moult *se macheclent* laidement a l'achier.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 257b.)

**MASSACREUR**, s. m., celui qui massacre :

Sçachons quelle chose
Ay je peu perpetrer, qui doive, o creve cœur,
Me rendre vostre hostie, et vous mon *massacreur* ?
(DU BARTAS, 2e *sem.*, 3e j., Les Pères, 316, éd. 1602.

Qui avoit autrefois esté des capitaines et principaux *massacreurs* de la Saint Barthelemy. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 376.)

— *Massacreuse*, s. f., celle qui massacre :

Vien a moy, *massacreuse*, et pourquoi me crains tu ?
(GARN., *Troade*, IV.)

— Adjectiv. :

La Parque *massacreuse*.
(GARN., *Troade*, IV.)

Cf. V, 195b.

1. **MASSE**, mod., v. MACE.

2. **MASSE**, s. f., amas de parties qui font corps ensemble :

Et le fit (le monde) au commencement
D'une *mace* tant solement.
(*Rose*, 16949.)

— Par extens., quantité :

De sun aveir me voelt duner grant *masse*.
(*Rol.*, 182.)

Et vint au pont; de passer fu neans;
From[ons] li viels, per son mal esciant
Le fait gatier a grant *messe* de gant.
(*Loh.*, fragm. Châlons, 118, Bonnardot.)

Chascuns del sanc grant *masse* pert.
(Rob. de Blois, *Beaudous*, 1225.)

On ne quiert plus que d'amasser a *masses*.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 1 v°, éd. 1544.)

— Anc., *a masse*, en une masse, ensemble :

Soz l'ante vit dormir *a masse*
Fenice et Cliges nu et nu.
(Chrest., *Clig.*, 6450.)

Car s'il .i. tot seul jor trespasse
Del terme qu'il ont mis *a masse*,
Molt a enviz trovera mes
En sa dame trives ne pes.
(Id., *Chev. au lyon*, 2663.)

— Quantité de certaines marchandises semblables dont le poids ou le nombre est déterminé par l'usage :

De lui pour une *masse* d'eswilles. (1423, *Exécut. testam. de Angnies de Lortioir, v' Jehan de le Bruyère*, A. Tournai.)

Cf. Masse 1, t. V, p. 195[c].

**MASSELOTTE**, s. f.

Cf. Magelote, V, 58[b].

**MASSEPAIN**. s. m., pâtisserie faite d'amandes pilées et de sucre :

Comme font les bons magisters, qui donnent aucunesfois aux petis enfans des lettres faictes de *marcepains*, pour mieulx les leur faire congnoistre. (B. Desper., *Des mal contens*, Recueil des œuvres, p. 106, éd. 1544.)

Confitures de *massepans*. (A. Le Maçon, *Decameron*, Cinq. journ., III, 62, F. Dillaye.)

Potages, tourtes, *marzapans*. (Bellefor., *Secr. de l'agric.*, p. 122.)

Prendre jusqu'en sa main
Le biscuit et le *marsepain*.
(P. Rons., *Œuv.*, Epitaphes, p. 867, éd. 1584.)

Les tartes, les *maschepans*, les saulses, les saupiquets et viandes exquises. (Amyot, *Prop. de table*, II, x.)

Torteaux et *marsepans*. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 136 r°.)

Il fut veu par un espicier qui piloit des amandes pour faire du *marsepin*. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, V, iii.)

**MASSER**, v. a., disposer par masses.

Cf. V, 196[b].

**MASSETERE**, s. m., muscle qui sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication ; plaisamm., celui qui a la charge de mâcher pour un autre :

Spodizateurs, *massiteres*, pregustes. (Rab., *Cinq. liv.*, XX.)

Les viandes desquelles ses pregustes avoient fait essay, prenoient ses *massiteres*, et noblement les luy maschoient. (Id., *ib.*, XXIII.)

**MASSICOT**, *machiquot*, s. m., nom vulgaire du protoxyde de plomb jaune :

Pour vente de quatre livres de *massicot* a faire couleurs pour les paintres, .xxx. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 307.)

Avecq ung peu de fin blancq et du *machiquot*. (1530, *Cart. de Flines*, p. 932.)

**MASSIER**, s. m,

Cf. V, 196[c].

**MASSIF**, adj., qui présente une masse compacte :

Fin or *massif*. (J. Le Maire, *Cour. margar.*, p. 7, éd. 1549.)

Car la void on simulacres *massifs*,
Idoles peints et vives imagettes.
(Id., *Temple de Venus*, p. 383, éd. 1549.)

— Fig. :

Les fondementz de ferme seureté
Ont trop duré par leur grand dureté,
Mais, a la fin, sur le sablon assis,
N'ont peu durer bien qu'ilz fussent *massifz*.
(Marg. de Navarre, *Dern. poés.*, p. 136, Prisons, Ab. Lefranc.)

Comme nous frappe la voix piteuse d'une beste qu'on tue pour nostre service, sans que je poise ou penetre cependant la vraye essence et *massive* de mon subject. (Mont., III, 4, p. 35, éd. 1595.)

Mannivelle grosse et *massive*. (Id., II, 12.)

— Fig. et par extens., lourdaud :

Tant il estoit sententieux, solide, *massif*, et de grace poisante et faconde gravité. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 61, Hippeau.)

**MASSORETE**, s. m., docteur qui a travaillé à la massore :

Je vous allegueray l'autorité des *massorétz*, bons couillaux, et beaulx cornemusiers hebraicques. (Rab., *Pantagr.*, i.)

Les caballistes et *massorethz* interpretes des sacres letres. (Id., *Tiers liv.*, xiv.)

Je parle aux doctes sorets, harengs sorets et *massorets*. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 181, éd. s. d. n. l.)

**MASSUE**, mod., v. Maçue.

**MAST**, mod. mât, s. m., longue pièce de bois qui supporte la voilure :

En sum ces *maz* e en ces haltes vernes.
(*Rol.*, 2632.)

Brisent et *mast* et gouvernail.
(*Eneas*, 204.)

Lors fait la damoiselle drecier un petit voille que estoit entor le *mest*. (*Tristan*, B. N. 1434, f° 26[c].)

*Meast*, gouvernail. (*Cout. de Dieppe*, f° 30 v°, A. Seine-Inférieure.)

Sa lance est un chevron, un grand telier, un [*mas*,
Que comme un tendre ozier il crespe sur son [bras.
(Du Bartas, 2[e] *sem.*, 4[e] j., Les Trophées, 73, éd. 1602.)

Cf. V, 197[a].

**MASTER**, mod. mâter, v. a., garnir de ses mâts un bateau :

Mast ordenné a *master* la barge de Saint Jehan. (1382, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 24, Ch. Bréard.)

Cf. V, 197[a].

**MASTEREL**, mod. mâtereau, s. m., petit mât :

Gresser les mastz et *mastereaux*. (1541, ap Jal, *Gloss. naut.*)

Cf. V, 197[a].

**MASTIC**, s. m., résine du lentisque :

Aubun d'uef et *mastic*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen. 3113, f° 2 r°.)

*Mastic*. C'est la gomme d'ung arbre qui ressemble a l'arbret que l'en appelle lentisce, et croist en une partie de Grece. (*Le grant Herbier*, n° 303, Camus.)

Deux livres de *masticq* au pris de cincq solz six deniers, le livre. (1516, *Exécut. testam. de Colinet Moucque*, A. Tournai.)

— Anc., le lentisque même :

L'arbre *mastix*. (*Jard. de santé*, I, 258.)

— Nom donné à diverses substances composées demi-consistantes, dont on se sert pour boucher des trous, des fentes, et qui durcissent avec le temps ; par extens. :

Le sel... est un *mastic* qui lie et mastique toutes choses. (Palissy, *Des sels divers*, p. 244, Cap.)

**MASTICATION**, s. f., action de mâcher :

*Mastications* et gargarismes. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen., f° 72 r°.)

— Fig. :

Savoureuse *mastigation* des sainctes parolles pleines d'ineffable suavité. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 109[c], éd. 1486.)

**MASTICATOIRE**, adj., destiné à être mâché ; substant., substance qu'on mâche pour provoquer la salivation ou parfumer l'haleine :

Il faut tirer la pituite par fortz gargarismes, *masticatoires*, sternutoires et autres remedes appliquez par le nez. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 304, éd. 1549.)

— Anc., mâchelier :

Les muscles *masticatoires*. (J. Canape, *Mouv. des muscl.*, p. 63, éd. 1541.)

Avecques perte insigne des dents molares, *masticatoires* et canines. (Rab., *Tiers liv.*, XV.)

**MASTIN**, mod. mâtin, s. m., espèce de gros chien qu'on emploie à la garde des maisons, du bétail :

Ains se contint com li batus *mastins*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 21[d].)

Si en moine mon pere en destre com *mastin*.
(*Ib.*, ms. Montpellier 293, f° 35[d].)

Cesti ne vaut plus qe un *mastyn*
Si Dieu me doint de son bien,
Cesti ne vaut plus que un chien.
(*Le roi d'Anglet. et le jongl. d'Ely*, 384, Mont. et Rayn., *Fabl.*, II, 254.)

Quant Richiers l'antandi, ne le prise .I. *matin.*
(*Floov.*, 1734.)

Les *mastins* ont office et est leur nature de garder le bestial et l'ostel de leur seigneur. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 1717, f° 40ᵈ.)

— Adjectiv. :

Il ne ouvrit oncques sa bouche ne de complainte ne d'excusacion ne de menasse encontre ces chiens *matins*. (*Le Chastel perilleux*, B. N. 1009, f° 62 v°.)

— Substant., personne désagréable. S. f., *mastine :*

Alors Samaritaine, plus embrasee de despit qu'un charbon de feu ardant, luy va dire : Tu es celle, *mastine*, par qui est venu un tel scandalle. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, III, 3.)

Cf. V, 197ᵇ.

1. **MASTIQUER**, v. a., enduire de mastic :

Vaisseau de bois *mastiqué*. (J. DE MAUMONT, *Zonare*, dans *Dict. gén.*)

Le corps embasmé, les gentilshommes de sa chambre l'ensevelirent et poserent dedans un cercueil de plomb, couvert d'un aultre cercueil de bois, *mastiqué* aux jointures. (1559, SIGNAC DE LA BORDE, *Ordre observé à l'enterrement du roy Henri II*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, III, 675.)

— Par extens. :

Le sel... lie et *mastique* toutes choses. (PALISSY, *Des sels divers*, p. 244, Cap.)

2. **MASTIQUER**, v. a., mâcher ; fig. :

Pourtant qui tout le bien qui y est latent veult percevoir, il doibt tout veoir, cognoistre et *mastiquer* des dens. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 118ᶜ, éd. 1486.)

**MASTOIDE**, adj., qui a la forme d'un mamelon :

Quatre muscles, a savoir les *mastoides* et les deux de l'os hyoide. (PARÉ, II, 5.)

— *Apophyse mastoide*, apophyse située au bas de l'os temporal, en arrière du conduit auditif externe :

Plus un autre (trou) situé entre l'*apophyse mastoide*. (PARÉ, III, 11.)

**MASTURBATION**, s. f., attouchement illicite des parties sexuelles :

*Masturbation*. (MONT., II, 12, p. 386, éd. 1595.)

**MASURE**, s. f.

Cf. V, 198ᵇ.

1. **MAT**, adj., t. du jeu d'échecs, qui est en échec sans pouvoir échapper, en parlant du roi ; par extens., se dit en parlant du joueur dont le roi est mat ; fig. :

Eschec et *mat* li ala dire
Desus son destrier auferrant.
(*Rose*, I, 220, Michel.)

Et puis les met eschac et *macht*.
(*Myst. de S. Clément*, 37.)

— T. de fauconn., dompté :

Le faut (l'eprevier) accoustumer au chaperon, et le veiller tant qu'il soit *mat*. (RENÉ BINET, *Merv. de nat.*, p. 41, éd. 1622.)

— S. m., coup par lequel le roi est mat :

Eschec et *mat* riens ne doutoient.
(*Rose*, I, 221, Michel.)

Cf. MAT 1, t. V, p. 199ᵃ, et MAT 2, p. 199ᶜ.

2. **MAT**, adj., qui est sans éclat, sans transparence.

Cf. MAT 1, cinquième subdivision, t. V, p. 199ᶜ.

**MÂT**, mod., v. MAST.

**MATASSIN**, s. m., danseur bouffon qui portait un corselet, un morion doré, des sonnettes aux jambes, et tenait en mains une épée et un bouclier :

Durant le banquet on n'entend rien que cornets, violons, flustes, luths et espinettes : estant fini, voicy des *matachins*, voicy des farceurs et des badins, qui redoublent la feste. (G. BOUCHET, *Serees*, IV.)

— Danse qu'il exécutait :

Certains saulteurs jouant les farces d'Herculles, *matachins* et aultres jeux. (1549-1550, A. mun. Lyon, BB 70.)

**MATELAS**, mod., v. MATERAS.

**MATELOT**, s. m., homme employé à la manœuvre d'un navire :

Li *mathelot* les voiles tendent ;
Les autres [les] avirons prennent.
(JEHAN DE VENETTE, *Hist. des trois Maries*, B. N. 12468, f° 179ᵇ.)

*Mattrelot*. (XVᵉ s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sus ! *mathenot*, la voile dresse.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6830, var.)

Ung sodomite fut la bruslé, lequel estoit Lombart et des *mathelotz* des Genevoys. (JEAN D'AUTON, *Chron.*, II, 157.)

**MATELOTAGE**, s. m.

— *Faire le matelotage*, apparier deux matelots pour faire alternativement le même service :

*Faire le matelotage*, c'est mettre les gens deux a deux, comme en terre on fait les camerades, afin de s'entr'aider et soulager comme freres les uns les autres ; on partage ainsi tout le navire, afin que pendant qu'une partie dort, l'autre face la sentinelle, et travaille comme il faut. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 113, éd. 1622.)

Cf. V, 200ᶜ.

1. **MATER**, v. a., faire mat aux échecs.

Cf. V, 201ᵃ.

2. **MATER**, v. a., rendre mat, terne.

Cf. dans l'article MATER, la subdivision *se mater*, t. V, p. 201ᵇ.

**MÂTER**, mod., v. MASTER.

**MATERAS**, mod. matelas, s. m., espèce de grand coussin allongé, rempli de laine, qui couvre toute l'étendue d'un lit :

Ainçois li couvint gesir sur les *materas* que li soudans li avoit bailliez. (JOINV., *S. Louis*, § 403.)

Parvum lectum de matha, seu *matheraz* gallice. (1371, *Inform. sur les miracles de Ch. de Bret.*, B. N. l. 5381, f° 53 r°.)

De quadam matha gallice *materaz*, absque pluma. (*Ib.*, f° 63ᵇ.)

Un *matalatz* et une couverture. (1398, A. N. P 1364, cote 1362.)

Le *mataraz*. (1435, *Statuts de Saint Jean de Jérusalem*, f° 42ᵃ, A. Haute-Garonne.)

Ung *matras* de leine a coucher. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 273 v°.)

Ung *matheras* de leine a couchier. (*Ib.*, f° 274 v°.)

Estoit le roy par dessus en figure sur ung *matheras*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLXXXVIII.)

Il se coucha sur ung *mataras* et se estendi sur le dur pavement. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Oisive a toute seule a tous propos devise
En son lict paresseux, sur l'ocieux *matlas*.
(VAUQ., *Sat.*, à Bertaut.)

Matta, loudiers, *materas* ou *matellats*, nate. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

De si aspres forfaicts l'odeur n'est point si forte
Qu'ils ne facent dormir leur conscience morte
Sur des *matras* enflez du poil des orphelins.
(AUB., *Trag.*, III.)

Je ne vous ai pas demandé si vous voulez un *mattras*, vous estes trop de la cour pour vouloir autre chose. (ID., *Fœneste*, II, 10.)

**MATEREAU**, mod., v. MASTEREL.

**MATERIAUX**, s. m. pl., ensemble des différentes matières qui entrent dans la construction d'une maison, d'un bateau :

Estoffes ou *materiaulx* pour ung ediffice. (J. LE MAIRE, dans *Dict. gén.*)

**MATERIEL**, adj., qui est formé de matière :

Au miroir *materiel* l'homme se mire pour veoir et cognoistre toutes les macules de sa face. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, prol., éd. 1495.)

Il a le corps *materiel*
Comme nous, et de tel figure.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 3ᵉ j., f° 136 v°.)

— T. de philos., qui constitue le fond indéterminé de l'être, susceptible de

recevoir telle ou telle forme déterminée :

Le sens naturel qui en est subject et cause *materielle*. (ORESME, *Eth.*, X, 6.)

— Où la matière domine :

Il avoyt emprins les gros et *mater*[*i*]*aulx* ouvraiges de pierres de Ranst et touche en marbre noir. (1[er] janv.-31 déc. 1554, *Inv. somm. des Arch. du Nord*, série B 2509, V, p. 179.)

— Fig., qui donne trop d'importance aux choses du corps :

Homme *materiel* et rude. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 213 v°.)

Cf. V, 201[c].

**MATERIELMENT**, mod. matériellement, adv., par rapport à la matière :

Afin que chascun soit commeu a aourner sa conscience esperituelment comme on voit l'esglise paree *materielment*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 20[a].)

— D'une façon matérielle :

Porreture est engendree *materialment* de groisseur de humeurs. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, f° 80.)

**MATERNEL**, adj., qui appartient à la mère :

Par *meternelle* devocion. (1444, *Trad. du Gouv. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 6 r°.)

— Fig., *langage maternel*, celui du pays où on est né :

*Langage* commun et *maternel*. (ORESME, *Eth.*, prol.)

Selon son rude et *maternel langaige*. (*Rec. somm. de la Chron. fr.*, Vat. Chr. 864, XVI[e] s., dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 70.)

**MATERNELMENT**, mod. maternellement, adv., d'une manière maternelle :

Sa mere le festoya *maternelement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 58 v°.)

— Anc., par extens., selon la nature humaine :

Quant naistre voult de li *maternalment*
Cil dont tout le bien descent.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 234.)

**MATERNITÉ**, s. f., qualité de mère :

O vous mirable, o demonstrance sainte
Faite a Achas que jeune vierge enchainte
Concevroit fruit en sa salle paree
Et ne seroit *maternité* rataínte
De riens qui fist virginité estainte.
(CHASTELLAIN, *Loenge a la Vierge*, OEuv., VIII, 275, Kerv.)

**MATHEMATICIEN**, s. m., celui qui est versé dans les mathématiques :

Et les *mathematiciens* appellent tele proportionalité geometrique. (ORESME, *Eth.*, f° 147, éd. 1488.)

— Anc., astrologue :

Un citoyen de Cyzique acquit jadis reputation de bon *mathematicien* pour avoir appris la condicion de l'horizon. (MONT., II, 19, p. 302, éd. 1595.)

— Adjectiv., d'astrologue :

Supputations *mathematiciennes*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 139 v°.)

Un drageoir d'argent *mathematicien*, ou estoient graves les douze lignes du ciel. (L'ESTOILE, *Journal*, VII, 80.)

**MATHEMATIQUE**, adj., relatif à la science qui a pour objet la mesure et les propriétés des grandeurs :

Les principes *mathematiques*. (ORESME, *Eth.*, I, 10.)

— *Science mathematique*, celle qui a pour objet la mesure et les propriétés des grandeurs; *art mathematique*, même sens :

Arismetique, geometrie, musique et astrologie qui sont les quatre *ars mathematiques*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 13[a].)

— S. f., même sens :

Je sçay qu'il y a ... quatre parties en la *mathematique*. (MONT., I, 25, p. 79, éd. 1595.)

Cf. V, 202[a].

**MATHEMATIQUEMENT**, adv., d'une manière mathématique :

*Mathematiquement*. (P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 270, éd. 1557.)

**MATIERE**, s. f., substance dont une chose est faite :

Nuls d'els ne set en feid veire
Quel il seit faiz, de *maiteire*.
(*S. Brandan*, 1670.)

E juger (de) bien e mal de chascune *matire*,
E ne seus deviner qui tei deveit ocire.
(THOM. DE KENT, *Alex.*, 510, P. Meyer, I, 216.)

Merveille est coment hom repose,
Se il entent com j'ai enclose
Grande *matere* en ches bries mos.
(RENCLUS, *Miserere*, IX, 1.)

Tous corps sont forges d'une *matiere*.
(XV[e] s., *Prov.*, Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 427.)

— Par anal., *matiere purulente*, ou absol. *matiere*, pus qui sort d'une plaie, d'un abcès :

Dans ces tumeurs estoit contenu une matiere gypsee et autre *matiere purulente*. (PARÉ, V, 19.)

*Matiere* ou sanie. (ID., VIII, 25.)

— Anc., matériaux :

Le *matere* mise en une fosse par eulx faite oudit gardin. (26 juill. 1415, *Tutelle de Haquinet, Gervais, Franchois et Deniset Lambert*, A. Tournai.)

— *Donner matiere*, fournir la matière :

Chele ki tant te defelise,
Des biens marastre et des maus mere,
De tous viches *done matere*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXVII, 9.)

— Sujet traité dans un ouvrage :

A ma *mateire* revendrai.
(*Brut*, ms. Munich, 3709.)

Haute est mult l'ovre e la *matire*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 179.)

Vus em purroit mut dire,
Mais ço seroit hors de *matire*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 111, v. 89, A. T.)

Ains retornerons a nostre premiere *mathiere*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 37 r°.)

Je chant selonc ma *matere*
Com del mont li moins joians.
(GUILL. LI VINIER, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 505, 3.)

— Anc., motif :

Et mout troverions de *matere* de parler des resons pour quoi on le doit aimer. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 13, Am. Salmon.)

Cf. V, 202[b].

**MATIN**, s. m., commencement de la journée :

Cum le *matins* fud esclairez.
(*Pass.*, 201.)

Et al terz di lo *mattin* clar.
(*Ib.*, 389.)

Ge te proi ke tu ne me laisses pas en ceste nuit, par ke nos joskes al *matin* parlons alcune chose des joies de la celeste vie. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 100.)

*Maatin*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 42 r°.)

— *Par matin, a matin, au matin*, au commencement de la journée :

Li empereres est *par matin* levet.
(*Rol.*, 163.)

A seyr et *a matin*.
(ALBER., *Alex.*, 92.)

*Au maintin*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 17[c].)

J'ayme *au matin* le bon jambon,
Et le vin blanc a desjeuner.
(*Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 77.)

— *De bon matin*, de très bonne heure :

Pour la messe *de bon mattin*. (1480, *Compt. de tut.*, f° 60[a], A. Finistère.)

— Anc., *le bien matin, au bien matin*, même sens :

*Au bien maitin*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 107 v°.)

*Le bien matin* issirent dou chasteau. (*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., VI, 735.)

— Adverb., au matin :

L'endemain est *matin* levez.
(*Eneas*, 4395.)

Comment est ce que vous estez venuz si *matin* icy sans moi faire savoir vostre venue. (*Trais. de Rich. II*, p. 8.)

La femme d'un vieillard *matin* se doit lever.
(DESPORT., *Eleg.*, I, 3.)

— Fig. et poétiq. :

O quel malheur du ciel, vengeance du destin,
Donne des roys enfans et qui mangent *matin !*
(Aub., *Trag.*, II, t. I, p. 112, Ch. Read.)

— Par extens., matinée; fig., *bon matin*, bon repos :

Princes, aimes Dieu de cuer fin,
Se tu veuls avoir bon defin ;
Entant ceste parole bonne,
Se tu veuls avoir *bon matin*.
(Watriq. de Couvin, *Dit de l'Ortie*, 229.)

Qui a bon voisin a *bon matin*.
(Gabr. Meurier, *Tresor des sentences*.)

— Adverbial., *grand matin*, fort avant dans la matinée :

Qui tart couche et dort *grant matin*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, V, 81.)

Cf. V, 202[b].

**MÂTIN**, mod., v. Mastin.

**MATINAL**, adj., qui est propre au matin ; qui a lieu, qui se fait au matin :

De la guarde *matinele* desque anuit espeiret Israel el Seignur. *(Psalt. monast. Corb.*, CXXIX, 6, B. N. l. 768, f° 104 r°.)

Apres la messe *matinel*
Est revenue a son ostel.
(*Amaldas et Yd.*, 3737.)

Apres ymnes *matinaus. (Vie Ste Consorce*, B. N. 818, f° 304 v°.)

Sera li messe *matineus. (Regl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 9 r°.)

A le messe *matinel. (Ib.*, f° 10 v°.)

Li messe *matineuls* iert. *(Ib.*, f° 13 r°.)

Messe *matinal. (Stat. de S. J. de Jér.*, roul., A. Bouches-du-Rhône, et *Ch. de 1400*, A. N. S 123, pièce 22.)

— Par anal., dont on se sert le matin :

Le grant autel et l'autel *matinal.* (1362, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

— Qui se lève matin :

Moult estes ore *matineaus*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 160[a].)

**MATINEAU**, s. m.

Cf. Mastinel, V, 197[b].

**MATINEE**, s. f., espace de temps compris entre le lever du jour et midi :

Saint Gile assalt a une *matinee*.
(*Coronem. Loois*, 2032).

Devant euls gardent a une *matinnee*.
(*Jourd. de Blaives*, B. N. 860, f° 128[c].)

*Matinnee*. (1262, *Bans s. les drap. de Douay*, f° 3 v°, A. Douai.)

— Adverbial., au matin :

Amours si est de tel afaire
Que ce qui li plaist convient faire :
Elle a sa puissance monstree
Sour moy et soir et *matinee*.
(*Couci*, 3525.)

— *Grant matinee*, matinée déjà bien avancée :

Il estoit ja *grant matinee*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 35[b].)

— *Dormir grasse matinee, belle matinee,* rester au lit toute la journée :

*Dormira crasse matinee*.
(Helinand, *Vers de la mort*, B. N. 375, f° 337[d].)

Je t'en croy, ce sont leur coustumes
De *dormir belle matinee*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 21538.)

— Fig., *male matinee*, mauvaise aventure, mauvaise chance :

Cil d'Alemaigne i orent mult *male matinee*.
(Wace, *Rou*, 2[e] p., 3276.)

Cf. V, 202[b].

**MATINER**, v. a.

Cf. Mastiner, V, 197[b].

**MATINES**, s. f. pl., première partie de l'office divin qui se récite après minuit :

Messe e *matines* ad li reis escultet.
(*Rol.*, 164.)

Messe et *maitines* ot fait le roi canter.
(*Ib.*, ms. Châteauroux, LX, 2.)

Au matinet quant jors fu esclairiez,
Sonnent *matines* par trestouz ces moustiers.
(*Jourd. de Blaives*, 667.)

— Fig. et plaisamm., *chanter a qqu'un une autre leçon que des matines,* le recevoir de tout autre manière qu'il ne s'y attendait :

Il ne fut pas si tost entré, que Monsieur l'archediacre ne luy commençast a *chanter une autre leçon que de matines*. (B. Des Periers, *Nouv. recreat.*, Du bassecontre, f° 15 v°, éd. 1572.)

**MATINEUS**, mod. matineux, adj., qui se lève matin :

Vous estes forment *matineulx*,
Mes quel besongne vous a chasse ?
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 21316.)

Ceux qui ayment a se lever matin furent plus *matineux*. (Ber. de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 168 r°, éd. 1601.)

— Fig. et poétiq. :

Avant que l'aube *matineuse*
Quitte la couche someilleuse
De son Titone radoté.
(A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 13 v°, éd. 1609.)

Cf. V, 202[c].

**MATINIER**, adj.

Cf. V, 202[c].

**MATOIS**, adj., artificieux. — Anc., s. m., coupeur de bourses, filou :

Enfin en fut attrapé un qui meritoit bien la mort d'ailleurs, estant un *matois* diffamé partout, lequel fut executé a mort. *(Journal du regne de Henri III*, t. I, p. 371.)

Voicy se lever La Riviere. suivy d'un tas de ruffiens, *mattois* et demeurant de guerre. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 46, Hippeau.)

**MATOU**, s. m., chat mâle :

*Matou*. A cat. (Cotgr.)

— Plaisamm., au figuré :

Il en a tout du long de l'aune, le *matou*. (Lariv., *le Morfondu*, I, 5.)

1. **MATRAS**, s. m., gros trait d'arbalète.

Cf. Materas, V, 201[b].

2. **MATRAS**, s. m., vase de verre à long col, employé en chimie, en pharmacie :

Par alembics et descensoires...
Par pelicans et *matheras*.
(*Nat. a l'alchim. err.*, 38.)

*Materas*... est une fiole ayant le col ou bec fort long ; dedans lequel on met de l'eau forte, pour espurer l'or aux essais. Et ceste fiole est ainsi appelee pour ce qu'elle ressemble a une sorte de flesche dicte *materas*. (H. Est., *Precell.*, p. 107, éd. 1579.)

Et puis l'entortille comme une oublie pour la faire passer par le col estroit du *matelas*, c'est a dire une fiole de verre a bec long. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 205, éd. 1622.)

**MATRICAIRE**, s. f., plante de la famille des composées appelée aussi espargoute, et dont une espèce exhale une odeur désagréable :

La *matricaire* ha les feuilles semblables a celles du coriandre. (G. Gueroult, *Hist. des plant.*, p. 401, éd. 1550.)

La *matricaire* est nommee par les Grecs parthenie; elle a les feuilles menues et semblables au coriandre ; sa fleur est blanche en dehors et jaune au dedens. Elle est fort amere au goust et puante en odeur. Fusche la prent pour la seconde espece d'armoyse. (Grevin, *Des venins*, I, 37.)

**MATRICE**, s. f., et anc. m., organe de la femme, de la femelle, où le fœtus se développe pendant la gestation :

... As ongles ront sa *matrix*.
(*Image du monde*, dans *Dict. gén.*)

Ces herbes ont despecee la *martrice*, si que la semence n'i puet demourer. *(Recettes médic.*, 26, P. Meyer et C. Joret, *Rom.*, XVIII, 574.)

*Matrice* tournee. *(Ib.*, 27.)

L'oef qui est ou *martrix*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 57[a].)

Le *matrix*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 165[a].)

Li lieus ou la semence assamble...
Por faire generation
Cils lieus est *matrix* apelez.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 47 r°.)

— Moule en creux qui produit une empreinte en relief :

Toutes et chascunes les lettres grecques, casses, *matrices*, moulles, letres grises. (1556, *Cession des grecques du roi par Adr. Turnebe à Guill. Morel*, Soc. hist. de Paris, nov.-déc. 1881, p. 113.)

Cf. V, 204[a].

**MATRICIDE**, s. m., celui qui a tué sa mère.

— Adj. et au fig. :

Et fait fourmillonner par les plaines rebelles
Le *matricide* camp des maigres sauterelles.
(Du Bartas, 2e *Sem.*, 3e j., la Loy, 489, éd. 1602.)

**MATRICULE**, s. f.

Cf. V, 204a.

**MATRIMONIAL**, adj., relatif au mariage ; de mariage :

Fidelité *matrimoniale*. (J. Le Maire, *Illustrat.*, II, Prol.)

Chasteté *matrimonial*. *(Le gouvern. des princes, trad. d'Aristote du* xve s., dans *Dict. gén.)*

Œuvre *matrimonial*. *(Mirouer exemplaire selon la compilation de Gilles Colonne,* fe 45 ro, éd. 1517.)

La couronne *matremoniale*. (8 av. 1566, *Lett. de Ch. IX à Fourquev.)*

**MATRONE**, s. f., t. d'ant. romaine, mère de famille :

En la compagnie de plusieurs *matrones*. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, fo 66.)

— Par extens., femme d'un âge, d'un caractère respectable :

Honurez la, cum a si bone
Apent e si haute *matrone*.
(*Edward le conf.*, 3885.)

Et sces tu qu'il fault aux *matrones* ?
Nobles palais et riches trosnes.
(Eust. Desch., *Mirouer de mariage*, 1216, OEuv., IX, 42.)

Si voult la noble *matrosne* illec demourer. (Laur. de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, fo 147 vo.)

— Sage-femme :

Alez me querre la *mathronne*
De ceste ville.
(*Mir. de N.-D.*, I, 92.)

**MATURATIF**, adj., qui hâte la suppuration d'un abcès, d'une tumeur phlegmoneuse :

La chose prise sus soit *maturative*. (Henr de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, fo 69 vo.)

Medicine *maturative*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Ablug.*, ms. de Salis, fo 13b.)

Vertu *madurative*. *(Regime de santé,* fo 44 ro.)

— Subst. :

*Maturatifz* chaulx, *maturatifz* frois. *(Pratiq. de B. de Gord.*, I, 18.*)*

Cf. V, 204b.

**MATURATION**, s. f., progrès d'un abcès vers la maturité :

Et la *maturacion* de la matiere qui se fait par l'aplicacion des piaus. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fo 124d.)

Cf. V, 204b.

**MATURITÉ**, s. f., état des fruits, des graines parvenus à leur complet développement :

Les biens de terre ne povoient venir a *maturité*. (Est. Medic., *Chron.*, I, 192.)

— Par extens., fig. :

Telle *maturité* de conseil et de justice. (J. Lemaire, *Cour. margar.*, p. 53, éd. 1549.)

**MATUTINAL**, adj.

Cf. V, 204c.

**MAUDIRE**, mod., v. Maldire.

**MAUDISSON**, s. m.

Cf. Maldisson, V, 112b.

**MAUGRÉER**, mod., v. Malgreer.

**MAUPITEUX**, adj.

Cf. Malpiteus, V, 126c.

**MAUSOLEE**, s. m., tombeau monumental :

*Mausolee* fut la sepulture du susdict roy Mausolus. (J. Martin, *Vitr.*, sign. B 5 ro.)

Le miracle du labyrinthe et la renommee du *mausolee*. (Id., *Hypnerotomachie,* fo 6 vo, éd. 1561.)

Et dans les temples sains a l'antique dressez
Cherches des rois deffuns les riches *mausaulees*.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, CLXI.)

Cf. Mausole, V, 207a.

**MAUSSADE**, mod., v. Malsade.

**MAUSSADEMENT**, adv., d'une manière maussade :

Tout *maussadement*. (Palsgr., *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 830.)

**MAUVAIS, MAUVE, MAUVIS**, mod., v. Malvais, Malve, Malvis.

**MAXILLAIRE**, adj., qui a rapport, qui appartient aux mâchoires :

Dent *maxillaire*. *(La Mer des hystoir.*, t. I, fo 30d, éd. 1488.)

**MAXIME**, s. f., proposition générale qui sert de règle :

La seconde raison est celle par laquelle je preuve ma *mausine*. *(Modus,* fo 233 vo, ap. Ste-Pal.)

La raison que j'ay dite en cest present article qui est vraye, et est une *mausime*, laquelle souffist. *(Ib.*, fo 241 ro.)

Les *maximes* et les meurs. (P. Leroy, *Polit. d'Arist.*, p. 811, éd. 1568.)

**ME**, pron. pers.

Cf. Moi 1, t. V, p. 355a.

**MEANDRE**, s. m., détour sinueux :

Grimper ces haults rochers par grands circuitions, *meandres* et vironnemens. (Cl. Parad., *Chron. de Sav.*, p. 2, éd. 1552.)

**MEAT**, s. m., canal :

De sa voix furent les *meates* ouverts.
(O. de S.-Gel., *Eneide*, B. N. 861, fo 115a ; fo 206 éd. 1529.)

— Part., en t. d'anatomie :

Faisons un *meat* et conduit commun. (A. Paré, I, 29.)

**MECANIQUE**, adj., qui est exécuté principalement par l'adresse des mains ; qui est exécuté par un mécanisme.

— S. f., science du mouvement :

Cet art d'inventer et de dresser des instrumens et engins qui s'appelle la *mecanique* ou organique. (Amyot, *Vies*, Marcell., 21.)

Cf. V, 209b.

**MECANIQUEMENT**, adv.

Cf. V, 209b.

**MECANISER**, v. a., fig., avilir :

N'est ce pas un malheur advenu aux verriers des pays de Perigord, Limosin, Zintonge, Angoulmois, Gascongne, Bear et Bigorre, ausquels pays les verres *sont mechanizez* en telle sorte qu'ils sont venduz et criez par les villages, par ceux mesmes qui crient les vieux drapeaux et la vieille feraille. (Palissy, *Art de terre.)*

Cf. V, 209.

**MECENE**, s. m., personnage riche, puissant, qui encourage les gens de lettres, les artistes :

Mais puis qu'avons un vray *Mecenas* ores,
Quelque Maro nous pourrons veoir encores.
(Cl. Marot, *Enfer*, OEuv., I, 59, Jannet.)

**MÉCHAMMENT**, mod., v. Meschamment. — **MÉCHANCETÉ**, mod., v. Meschanceté. — **MÉCHANT**, mod., v. Mescheant.

**MECHE**, s. f., cordon de coton, de chanvre, imbibé d'huile dans les lampes, ou couvert de suif dans les chandelles :

Le limegnon de chandelle ou *meiche* de lampe. *(Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

A Gabriel, chandelier, pour soixante huit *moiches* a faloz. (1410-1412, *Compt. de Bertrand Mignon*, Forteresse, XIII, A. mun. Orléans.)

Pour *moiches* a faloz. (1419-1421, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, Despence, LX, A. mun. Orleans.)

— Cordon fait d'étoupe sèche broyée, enduit de soufre et de salpêtre, qui sert à mettre le feu à un fusil, un canon, etc. :

Premierement marchoyent les arquebuziers de la ville, pourtant leurs arquebuzes soubz le bras pandant contre terre, la *maiche* estaincte. *(Mém. de J. Burel,* p. 255, Chassaing.)

Cf. V, 210a.

**MECHEF**, s. m.

Cf. Meschief, V, 272a.

**MECHOIR**, v. n.

Cf. V, 271a.

**MÉCOMPTE**, mod., v. Mesconte.

**MECOMPTER (SE)**, v. réfl.

Cf. Mesconter, V, 275[a].

**MECONNAISSABLE**, adj.

Cf. Mescognoissable 2, t. V, p. 274[a].

**MECONNAISSANCE**, s. f.

Cf. Mescognoissance, V, 274[b].

**MECONNAISSANT**, adj.

Cf. Mescognoissant, V, 274[b].

**MÉCONNAÎTRE**, mod., v. Mesconnoistre. — **MÉCONTENTEMENT**, mod., v. Mescontentement. — **MÉCONTENTER**, mod., v. Mescontenter.

**MECREANCE**, s. f.

Cf. Mescreance, V, 276[a].

**MÉCRÉANT**, mod., v. Mescreant.

**MECROIRE**, v. a.

Cf. Mescroire, V, 276[c].

**MEDAILLE**, s. f., ancienne monnaie :

Et bien trois mil *medailles* d'or et d'argent, bien la pesanteur de .xl. livres, et croy qu'il n'y avoit point autant de belles *medailles* en Italie. (Comm., *Mém.*, VII, 11, Chantelauze.)

Deceus peut estre par la faulseté d'une *medale* antique menteuse. (Cholieres, *Apres disn.*, VI, p. 262, Jouaust.)

— Pièce de métal frappée et employée comme ornement :

Les hommes quelque fois portent des *medalles*, des boutons et choses semblables. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 451[a], éd. 1567.)

— Bas-relief de forme circulaire :

Quatre *medailles* de bois. (1508, *Compt. du château de Gaillon*, p. 308.)

Dressouer fermé bien seurement
De deux guichetz de bonne taille
Ayant chascun une *medaille*.
(G. Corrozet, *Blas. domest.*, Blas. du dressouer.)

**MEDAILLIER**, adj., qui se rapporte à une médaille :

Graveure *medailliere*. (La Porte, *Epith.*)

**MEDAILLON**, s. m., grande médaille :

Il m'a semblé bon, ami lecteur, apres t'avoir fait part de quelque nombre de medalles de mon petit cabinet, de te communiquer encore d'abondant les portraits de quatre *medaillons* de cuivre produits du meme lieu. (A. Le Pois, *Med. antiques*, p. 145, éd. 1579.)

Le premier *medaillon* est le dieu Mercure. (Id., *ib.*, p. 146.)

Trente et quatre chaisnes d'or... a toutes les *medaillons* d'or de l'effigie du roy. (Carloix, *Mém. de Vieillev.*, IV, 12.)

— Anc., syn. de médaille, ornement :

*Medaillon.* Little medall, ouch, or bruche. (Cotgr.)

**MEDECIN**, s. m., celui qui exerce la médecine :

Adonc mandent les *medicins*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VIII, 291.)

En Jherusalem estoit souvent un *medichin* appellé Jhesus de Nazareth. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 184[a].)

Ne *medicins* ne poent riens au contraire.
(Marg. d'Ang., *Dial. en forme de vision*, sign. A 4 r°, éd. 1533.)

Cf. V, 211[c].

**MEDECINE**, s. f., art de guérir, fondé sur la science des maladies :

Uns freres meneurs, maistres en *medechine*. (Froiss., *Chron.*, X, 111, G. Raynaud.)

— Remède, et spécial., remède pour se purger :

Vous me donrez *medecine*
En me chambre souz me courtine.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 2310.) Ms. Turin, f° 8 v°, *medechinne.*

Por santé et por *medechine*.
(Renclus, *Miserere*, cxl, 10.)

Les *meidecines* de maistre Gouberz. (*Titre*, B. N. 1161, f° 126.)

*Medicine* contre les plaies. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 155[a].)

Et celle *medichine* loist esprouver a l'encontre. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 175[b].)

Cf. Mecine, V, 210[c].

**MEDECINER**, v. a., traiter par des médicaments :

Onkes ne li lut mire querre
Por sa plaie *mediciner*.
(*Eneas*, 3680.)

Cf. Meciner, V, 211[a].

**MEDIAN**, adj., qui occupe la partie moyenne :

Une autre commune vaine
Qui est dicte la *mediaine*.
(O. de la Haye, *Poeme sur la grande peste*, 2272, Guigue.)

*Mediaine*, c'est une vaine du bras de laquele on a accoustumé a saignier. (Id., *ib.*, p. 213.)

Veine appellee vulgairement *mediane*. (Paré, IV, 21.)

Il n'est pas necessaire que ces deux lignes *mediennes* soient si justement l'une derriere l'autre. (E. Vinet et Mizauld, *Maison champestre*, p. 176, éd. 1607.)

Il seroit bon que ces deux lignes *midiennes* fussent un peu escartees. (Id., *ib.*, p. 77.)

Cf. Mediane, V, 212[b].

**MEDIANTE**, s. f., tierce de la tonique qui, dans l'accord parfait, tient le milieu entre la tonique et la dominante ; adject. :

Le diapente, diapason, diatesaron, et les autres consonnances *mediantes*. (R. Lebl., *Trad. de Card.*, f° 311 r°.)

Cf. Mediant, V, 212[b].

**MEDIASTIN**, s. m., cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres :

La membrane qui environne les costes que les Latins appellent succingente et les vulgaires plevre... laquelle est des anatomistes nommee *mediastin*. (Ch. Est., *Dissect. des parties du corps*, p. 87, éd. 1546.)

Lequel (péricarde) comme il soyt faict habitacle [du cœur
Est du *mediastin* royde estandu, de peur
Qu'il ne tumbe sur luy...
(Aubigné, *Œuvr.*, III, 409, Réaume et Caussade.)

On a dit autrefois *mediastine* au masculin :

Il leurs transperçoyt la poictrine par le *mediastine* et par le cueur. (Rab., *Gargant.*, xxvii, éd. 1542.)

*Mediastine.* A partition made in the bodie by certaine thin skins which divide the whole breast, from the throat to the midriffe, into two hollow bosomes. (Cotgr.)

— T. d'ant. rom., esclave du dernier rang ; adjectiv. :

Les autres seront separes des serfs *mediastins*, c'est a dire qui ne sont deputes a aucune charge speciale, mais sont a tout faire. (Cottereau, *Colum.*, I, 9.)

**MEDIAT**, adj., qui agit par intermédiaire :

Le seigneur par moyen, autrement avantier, dit *mediat*, est celuy qui recognoist un fief d'un seigneur originaire. (*Coust. d'Aouste*, p. 221, éd. 1588.)

**MEDIATEMENT**, adv., d'une manière médiate :

Duquel chascune partie du corps est sustentee et nourrie *mediatement* ou immediatement. (Ch. Est., *Dissect. des part. du corps humain*, p. 193, éd. 1546.)

**MEDIATEUR**, s. m., celui qui s'entremet pour amener un accommodement :

Pour ce n'eut, ne receut
Ne saulveur, ne *mediatour*.
(J. de Meung, *Tres.*, 460.)

Soient *mediateurs* a destaindre ledit mal. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 54 v°.)

Monseigneur le connestable, comme *mediateur* des parties, envoya vers le duc ses ambassadeurs pour praticquer nouvelles treves. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xvii.)

**MEDIATION**, s. f.

Cf. Mediacion, V, 212[b].

**MEDICAL**, adj., qui a rapport à la médecine ; anc., *doigt medical*, annulaire :

Au *doigt medical* de la main gauche, il eut un anneau. (Rab., *Garg.*, VIII.)

**MEDICAMENT**, s. m., substance employée comme remède :

Provisions d'alimens, douaires et *medicamens*. (Juill. 1493, *Ord.*, XX, 398.)

**MEDICAMENTER**, v. a., traiter au moyen de médicaments :

Visiter et *medicamenter* les malades. (1533, *Ord.*, ap. Félib., *Hist. de Paris*, I, 610.)

Nourrir et *medicamenter* les soldats qui seront blessez durant ce siege. (12 déc. 1591, *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 519.)

**MEDICAMENTEUX**, adj., qui agit comme médicament :

L'orobe blanc est moins *medicamenteux* que celui qui est palle ou rougeastre. (MAIGNAN, *Hyst. des plant. de L. Fousch*, CCXVI.)

Que l'or soit *medicamenteux* ou alimenteux. (G. BOUCHET, *Serees*, III, XXXVII.)

**MEDICATEUR**, s. m., charlatan :

Aucuns empiriques (ce sont *medicateurs* par experience sans raison). (*Tresor de Evon.*, Raison du tiltre.)

**MEDICATION**, s. f., mod. de traitement d'une maladie :

*Medication*. Asmedicinement. (COTGR.)

**MEDICINAL**, adj.

Cf. MECINAL, V, 210[b].

— Fig. :

Les sacremens de la doctrine *medicinalle* recevez. (*Mist. du Viel Test.*, III, 247.)

**MEDIN**, s. m.

Cf. V, 213[a].

**MEDIOCRE**, adj., qui est de qualité moyenne :

*Mediocre*. (R. EST., 1549.)

Sa table et conversation ordinaire estoient de gens *mediocres*. (PASQ., *Lett.*, VII, 10.)

**MEDIOCREMENT**, adv., d'une manière médiocre :

Pour *mediocrement* explorer. (N. HUEN, *Voy. a Jerus.*, préf., sign. A 7 v°.)

Jour *mediocrement* humide. (MIZAULT, *Mir. de l'air*, p. 22, éd. 1548.)

**MEDIOCRITÉ**, s. f., état de ce qui est médiocre :

*Mediocrité* de dureté. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 9.)

Cf. V, 213[a].

**MÉDIRE**, **MÉDISANCE**, **MÉDISANT**, mod., v. MESDIRE, MESDISANCE, MESDISANT.

**MEDITATIF**, adj., porté à méditer :

De nature est *meditative*.
(*Poeme moral.*, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 480.)

Cf. V, 213[b].

**MEDITATION**, s. f., action de méditer :

En la meie *meditatiun* espris sui par fou. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXVIII, 4.)

Contemplation, *meditation*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 4[e] vol., f° 126[c], éd. 1495.)

**MEDITER**, v. a., réfléchir profondément à :

Tu dois tant dire ce petit vers et le *mediter*, que... (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 3[e] vol., f° 164[c], éd. 1495.)

— Préparer par une profonde réflexion (une œuvre, une entreprise) :

Ceulx qui *meditoient* rebellion. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 4[e] vol., f° 124[d], éd. 1495.)

**MEDITERRANÉ**, adj., qui est au milieu des terres :

Pensant que la mer Caspe fust partie de l'Ocean, qui toutes foys est *mediterranee*. (FUMEE, *Hist. des Indes*, f° 9 r°.)

— Part., *mer mediterranee*, celle qui est entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique :

Le port de Colybre, qui est sur la *mer mediterranee*. (DU PINET, *Pline*, III, 1.)

**MEDIUM**, s. m., milieu :

En tout, pourtant, il y a du *medium*. (BRANT., *Œuvr.*, IV, 52, Soc. Hist. de Fr.)

— *Medium d'argent*, la quantité d'argent employée pour la transmutation des autres métaux qu'on voulait transformer en argent :

Plusieurs alchimistes ont trouvé de sçavoir faire un *medium* d'argent et un tiercelet d'or. (PALISSY, p. 245.)

**MEDIUS**, s. m., doigt du milieu de la main, le plus long de tous :

Poulce, index et *medius*. (PARÉ, IV, 21.)

**MEDULLAIRE**, adj., qui a rapport à la moelle.

— Qui contient de la moelle :

Chien rencontrant quelque os *medullare*. (RAB., *Garg.*, prol.)

Espine *medullaire*. (PARÉ, III, 12.)

**MEDUSER**, v. a., frapper de stupeur :

De Circé le venin
Ne le peut *meduser*.
(J. DE MONTLYARD, *Mythol.*, p. 773, éd. 1607.)

**MEFAIRE**, v. n.

Cf. MESFAIRE, V, 282[c].

**MÉFAIT**, mod., v. MESFAIT.

**MEFIANCE**, s. f.

Cf. MESFIANCE, V, 283[a].

**MEFIER (SE)**, v. réfl.

Cf. MESFIER, V, 283[a].

**MÉGARDE**, s. f.

Cf. MESGARDE, V, 283[b].

**MÉGERE**, s. f., femme très méchante.

— Nom d'une des Furies :

Alors *Megere*, esaimant par grand'ire,
De cœur felon, et d'arrogance fiere
Lui feit response en semblable maniere.
(J. LE MAIRE, *Le tiers conte de Cupido et d'Atropos*, p. 7, éd. 1549.)

**MÉGIS**, adj.

Cf. MEGEIS, V, 215[a].

**MÉGISSER**, v. a.

Cf. MEGEISSIER 2, t. V, p. 215[c].

**MÉGISSERIE**, s. f.

Cf. MEGEISSERIE, V, 215[b].

**MÉGISSIER**, s. m.

Cf. MEGEISSIER 1, t. V, p. 215[b].

**MEILLEUR**, adj. compar.

Cf. MEILLOR, V, 216[c].

**MEIS**, mod. mois, s. m., espace de temps adopté comme l'une des douze divisions à peu près égales entre elles de l'année :

Cunquis l'avrat d'hoi cest jur en un *meis*.
(*Rol.*, 2751.)

Emfes de quatro *meys*.
(ALBER., *Alex.*, 57.)

Au premier jor del premier *mois*.
(EVRAT, *Genese*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 303, 1.)

Cf. MOIS 1, t. V, p. 363[b].

**MEISSON**, mod. moisson, s. f., récolte du blé et des autres céréales :

Al cumencement de *meissuns*. (*Rois*, p. 202.)

Aulcuns furent ordonnes pour soigner du *messon*... (FOSSETIER, *Cron*, *marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 145 r°.)

— Ce qui est récolté ou à récolter :

Ge n'enbatrai ja les buissons
Por ce qu'en mangiez les *moissons*.
(*Eneas*, 6903.)

— Fig. :

Ke te *messons* nous soit donee,
De large main est mesuree
*Messons* dont tu ies mesurans.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXVII, 10.)

— Époque de la récolte :

Ja ne verres l'entree de *moison*.
(*Raoul de Cambr.*, 6208.)

**MEISSONEOR**, mod. moissonneur, s. m., celui qui moissonne :

Car jadis li *messoneour*
O aus portoient un tersour.
(RENCLUS, *Carité*, LXXX, 6.)

Cele herbe ne fera ja bien a *moissonneor*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 161.)

**MEISSONER**, mod. moissonner, v. a., couper et récolter (les céréales) :

Quant il deivent *messoner* ou vendengier. (*Lettre du prestre Jehan*, ap. Ruteb., *Œuvr.*, II, 458.)

— Fig. :

Moine, Dius vous *a messones*;
Dou monde fors vous a glenes.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXI, 6.)

*Messones* en le mes devine.
(Id., *ib.*, LXXXIX, 6.)

— Enlever par quantités :

Le duc de Berry n'a nuluy espargnié, ne povre, ni riche et *a* tout *messoné* et cueillé devant luy. (Froiss., *Chron.*, XIV, 42, Kerv.)

**MEITIÉ**, mod. moitié, s. f., une des deux parties égales dans lesquelles un tout est divisé ; partie d'un tout qui représente à peu près la moitié :

En dous *meitiez* li ad brisié le col.
(*Rol.*, 1205.)

L'une *meité* a broçonuse,
L'altre plaine cume altre gemme.
(*Lapid. fr.*, A, 804, L. Pannier.)

Il n'est nuls homs qui ait pechié
Tant com j'ai fait de la *mittié*.
(*Renart*, P. Chab., *Suppl.*, p. 361.)

Ne porront la *mitié* dire.
(.xv. *signes*, Brit. Mus., add. 15606, f° 126a.)

Ait donet a *mouteit* a Beneot une piece de vigne. (1232, *Coll. de S.-Sauv.*, A. Moselle.)

Lo *mouteit*. (1233, *Cart. S.-Vinc.*, B. N. l. 10023, f° 51.)

Lo *moetiet*. (1234, Cath. de Metz, A. Moselle.)

*Moetiet*. (1242, Cath. de Metz, Princerie, A. Moselle.)

De lei *meteit* de cest aquast. (Août 1243, S.-Thiébaut, A. Moselle.)

*Moictiei*. (1248, *Lett. de J. de Joinv.*, S.-Urb., A. Haute-Marne.)

Et s'en doivent avoir le *moietié* de par leur mere. (XIIIe s., *Cout. des bourgeois de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 385.)

Si tost com il sera d'aage de deservir la *mité* dou dit fié, si le deit aveir. (*Assis. de Jérus.*, I, 630.)

Par *moithié*. (1253, *Lett. de J. de Bourg.*, A. N. J 247, pièce 37 (35).)

*Metié*. (1255, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

La *moieté*. (Juin 1277, Ch. des compt. de Dole, A 73, A. Doubs.)

*Moithié*. (Nov. 1282, Ch. des compt. de Dole, A 160, Arbois, A. Doubs.)

Lai *moitiet*. (1288, *Cart. S.-Vinc.*, B. N. l. 11025, f° 21.)

Li enfant demanderent la *moitié* du fief. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 487, Am. Salmon.)

Lo *moutiet*. (1297, *Cart. S.-Vinc.*, B. N. l. 11025, f° 9.)

Li marbres fendi en does *meitez*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 74c, Auracher.)

*Moeté*. (1312, S.-Sauv., Le Ham, A. Manche.)

L'autre *moitief* de cest peaige. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, B. N. 8551.)

*Moitié* de droit pris. (1313, N.-D.-des-Champs de Par., A. Loiret.)

*Moity*. (1316, *Liv. pelu*, f° 38b, ms. Bayeux.) Plus bas *moité*.

*Moiti*. (*Ib.*, f° 47 r°.)

Se li bers volt venir en la moie baillie
De mon noble royaume avera le *motie*.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 505.)

E ly coupa l'eschyne del dors en deus *meytes*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 32.)

— Adverb., par parties égales :

*Moitié* dormant, *moitié* veillant.
(A. Chartier, *Poés.*, Excusat. de Me Alain.)

— *A moitié, moitié a moitié*, loc., en partageant par la moitié ce dont il s'agit :

Ait donet *a mouteil*. (Lendem. S. Math. 1232, S.-Sauv., A. Moselle.)

A ce respondi Jehane qu'entre sereurs n'avoit point d'ainsneece, par quoi ele vouloit partir en la meson et en l'eritage *moitié a moitié*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 472, Am. Salmon.)

Sans departir *a moitié*. (Id., *ib.*, § 489.)

— *La moitié*, de beaucoup :

Bertran, or vous gardez, ou, par sainte Marie !
Je vous courouceral, je vous jur et afie.
Mais Bertran l'andemain faisoit pis *la moitie*.
(Cuv., *Du Guesclin*, 210.)

— Épouse :

Nul, s'il ne m'aime, a m'aimer ne s'appreste,
S'il ne sçait bien que c'est d'amour honneste,
S'il ne sçait l'heur de choisir sa *moitié*.
(J. de La Taille, *Cartel pour Dlle Cath. de Parthenay*, f° 47 v°, éd. 1572.)

**MELANAGOGUE**, adj., t. de médec., propre à chasser les humeurs noires :

Remedes *melanagogues*. (Du Fouilloux, *Orig. des font.*, p. 18.)

Medicaments *melanagogues*. (La Framboïs., *Œuv.*, p. 141.)

**MELANCOLIE**, s. f.

Cf. V, 221b.

**MELANCOLIQUE**, adj., qui est relatif à la mélancolie ; qui a de la mélancolie :

Saturnes est froiz et ses et *melencolikes* et obscurs. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 35c.)

Nature *melancholique* (*Gest. du chev. Bayard*, V, 2.)

*Melancolique*. It. Maninconico. Esp. Melancolico. (Jun., *Nomencl.*, p. 312.)

— Par extens. :

Pour tascher a passer nos *melancoliques* heures. (8 sept. 1571, *Lett. de Condé à Coligny*, ms. Berne, coll. Bongars, t. CXLI, p. 5.)

Cf. Melancolic, V, 221b.

**MELANCOLIQUEMENT**, adv.

Cf. V, 222c.

**MÉLANGE, MÉLANGER**, mod., v. Meslange, Meslanger.

**MELASSE**, s. f., résidu sirupeux de la cristallisation et du raffinage du sucre :

Point de pomelle ni de *melache*. (1508, *Stat. des apothic.*, dans *Dict. gén.*)

**MÊLÉE**, s. f.

Cf. Meslee, V, 287b.

**MÊLER**, v. a.

Cf. Mesler, V, 288b.

**MELEZE**, s. m., arbre de la famille des conifères qui fournit la térébenthine de Venise et la manne de Briançon :

Dictum palatium est bene coopertum de optimis postibus de *meleze* bene clavellatis. (1336, *Compte*, ap. Valbonays, *Hist. du Dauphiné*, II, 325b.)

Les Alpinois la nomment (celle espece d'arbre) *melze*. (Rab., *Tiers liv.*, LII.)

La *melese*, ou larix. (Belon, *Portr. d'oys.*, f° 118 r°.)

**MELILOT**, s. m.

Cf. V, 223b.

**MELISSE**, s. f., plante aromatique de la famille des labiées :

Vin en coi iert cuite *melisse*. (*Simples medic.*, ms. Ste-Gen. 3113, f° 51 v°.)

Cf. V, 224a.

**MELLIFLUE**, adj.

Cf. Melliflu, V, 242b.

**MELODIE**, s. f., suite de sons qui forment un sens musical agréable à l'oreille ; harmonie :

La *melodie* des salmes que jeo ai chanted. (*Oreison*, dans *Lib. psalm.*, p. 260.)

Lors en ist telle *meloudie* et simphonie, ne arpe ne autre estrument n'i feriant riens a escuter. (*Josaphat et Barlaam*, B. N. 423, f° 16a.)

*Melloudie*. (Gilb., *Lucid.*, B. N. 1807, f° 179 r°.)

Cf. V, 225a.

**MELODIEUS**, mod. mélodieux, adj., rempli de mélodie :

Pour escouter le *melodieux* chant
De tous oyseaulx.
(Oct. de S.-Gel., *Sej. d'honn.*, f° 4 r°.)

Cf. V, 225b.

**MELODIEUSEMENT**, adv., d'une manière mélodieuse :

Un roussignol estoit
En un arbre et chantoit
*Melodieusement*.
(*Ysop. II*, fab. XXXIX.)

*Meloudieusement*.
(Jacques de Longuyon, *Veus du paon*, B. N. 1554, f° 137 v°.)

**MELODIEUX**, mod., v. Melodieus.

**MELODIQUE**, adj., relatif à la mélo-

die; anc., qui produit des sons mélodieux :

Tout de mesme Amphion, qui par sa diligence
Bastit les murs de Thebe, on dit par le son doux
De son luth *melodic* avoir meu les cailloux,
Et conduit a son gré par sa douce eloquence.
(J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, VIII, 15.)

**MELON**, s. m.

Cf. V, 225ᵇ.

**MELONGENE**, et anc. **MELONGE**, s. f., aubergine :

*Melonges*. Ce sont fruitz d'une herbe ainsi appellee qui pourte fruitz grans et gros comme poires. *(Grant Herbier*, n° 308, Camus.)

**MELONNIERE**, s. f., lieu où on cultive des melons :

Ils sont friands des melons qu'on a apporté d'Espagne, aussi en tue on grand nombre au *melonnieres*. (FUMEE, *Hist. des Indes*, f° 90 v°, éd. 1569.)

Ce traictement et la culture qu'on donnera aux raiforts, laictues et autres viandes mises dedans la *meloniere*, servira aux melons de grand advancement, pour inviter leurs racines a s'accroistre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 9.)

**MELOPEE**, s. f., chant rythmé et mesuré dont on accompagne la déclamation parlée :

Diastemes, sistemes, phtongues, tons, demy tons, metaboles et *melopees*. (VIGENERE, *Tabl. de Philostr.*, f° 97 v°, éd. 1578.)

**MEMARCHURE**, s. f.

Cf. MESMARCHEURE, V, 290ᵇ.

**MEMBRANE**, s. f., tissu animal ou végétal, en forme de lames ou de toiles, qui sert à embrasser et contenir certains organes, à secréter certains fluides :

*Membrane* est une partie simple, large, plate et desliee. (PARÉ, I, 5.)

**MEMBRANEUX**, adj., qui est de la nature des membranes :

Textures *membraneuses*. (J. CANAPPE, *Mouv. des muscl.*, p. 18, éd. 1541.)

**MEMBRE**, s. m., partie extérieure du corps à l'exception de la tête :

Il ont pais de vie e de *membre*. *(Lois de Guill.*, 1.)

Puis en perdit e sa vie e ses *membres*.
(*Rol.*, 1408.)

Mais ne li bat *membres* ne vaine.
(*Blancand.*, 3148.)

Cf. V, 225ᶜ.

**MEMBRÉ**, adj., anc., composé d'anneaux :

Je donne a l'ayuwe dou calisce me çainture *membree* d'argent. (1297, *Test.*, ap. La Grange, *Testam. de Tournai*, p. 35.)

Cf. V, 226ᵇ.

**MEMBRU**, adj. et s., qui a des membres gros et forts :

Cil deit combatre vers Corsolt le *membru*.
(*Coronem. Loois*, 619.)

Bel chevalier i ot avenant et *mambru*.
(J. BOD., *Saisnes*, XXVIII.)

Es vos Girbert et Gerin le *manbru*.
(*R. de Cambrai*, 631.)

Sire, ce est Robers, li sages, li *membrus*.
(*Chans. d'Antioche*, I, 28.)

Premiers parla Guillaume au cor nes li *menbrus*.
(*Elie de S.-Gilles*, 842.)

**MEMBRURE**, s. f.

Cf. MEMBREURE, V, 227ᵃ.

**MEME**, adj. et adv.

Cf. MEISME, V, 218ᶜ.

**MEMEMENT**, adv.

Cf. MEISMEMENT, V, 220ᵃ.

**MEMENTO**, s. m., prière du canon de la messe :

Expressement fassiez commemoracion en vostre *memento* et bonnes prieres que feres a Dieu. (CAUMONT, *Voy.*, p. 6.)

Ouit la letanie et les *mementos* en terre. (RAB., *Pantagr.*, III.)

Cf. V, 227ᵇ.

1. **MEMOIRE**, s. f., faculté de conserver et de rappeler les idées antérieurement acquises :

Ne ressanbloit pas ceus qui tant font par trop
Que il en pardent le sens et le *memoire*. [boire
(*Berte*, 1597.)

Por les *memoires* qui sont escoulourjant. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 7, Am. Salmon.)

— Souvenir résultant de cette faculté :

Aiuns seignors cel saint home en *memorie*,
Si li preiuns que de toz mals nos tolget.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 125ᵃ.)

Quant moi revient en ma *memori*
Ma seignorie et ma granz glori.
(*Brut*, ms. Munich, 3201.)

Gel dirai qui l'ai en *mimoire*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 3ᶜ.)

Je luy rameneray en *memoire* la teneur de l'oracle. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XI.)

Cela me remet en *memoire* d'un autre trait de lui admirable. (PASQ., *Lett.*, XIV, 10.)

— Souvenir durable laissé par qqu'un, par qqchose :

Si donques aveit en *mimoire*
D'Alixandre le proz l'estoire.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, III, Kremer.)

Si comme en Grece dist l'estoire
Que nous avosmes en *mimoire*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 42ᶜ.)

Dont nous avosmes la *mermore*.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 93ᵈ.)

Ce sont la des tesmoignages de la *memoire* que j'ay de vos services. (1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 66.)

— Souvenir durable gardé par la postérité :

E ne seit jamais *memorie* del num d'Israel. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXXII, 4.)

Ceo vos puis bien de veir retraire
Que la premiere region
Dunt jeo i truis *memorie* e nun
Est Sice la basse apelee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 264.)

Puis fu rois de moult grant *memore*.
Si com raconte li istore.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 6101.)

— T. de mythol., Mnémosyne ; les *filles de memoire*, les Muses :

Importunent pour vous les *filles de memoire*.
(RONS., ap. Littré.)

Cf. V, 227ᵇ.

2. **MEMOIRE**, s. m., écrit sommaire qui contient un exposé, ou des instructions :

Quant... se peut tout rapporter en droit et en discrecion du juge, lors ne fault articuler que par maniere de *memoire*. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 1ʳᵉ part., f° 296, éd. 1486.)

Il failloit qu'ilz fissent comme ilz avoient promis, des choses contenues en certain *memoire*. (COMM., *Mém.*, II, 3, p. 103, Chantelauze.)

Il avoit reduict en *memoire* et par escript les ruses plus singulieres. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, I, 85, Lacour.)

— Au plur., relations de faits particuliers pour servir à l'histoire :

Les *memoires* de l'histoire de sa maison. (MONT., I, 54, p. 132, éd. 1595.)

**MEMORABLE**, adj., digne de mémoire :

Devant celui duc aucun autre n'avoit fait guerre ou bataille *memorable*. (XVᵉ s., *Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 205ᵈ.)

L'isle d'Odes, en laquelle vismes une chose *memorable*. (RAB., *Cinq. l.*, XXV, éd. 1564.)

Arrest *memorable* du parlement de Tolose. (JEAN DE CORAS, *Titre*, éd. 1579.)

**MEMORATIF**, adj., qui se souvient, qui a mémoire de quelque chose :

La vestu *memorative*. *(Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 28 v°.)

Il n'est pas *memoratif* de mal. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 426ᵇ.)

De leur salut po curans ou non *memoratis*. (7 mai 1397, *Ord.*, VIII, 130.)

— Digne de mémoire :

Et par bon exemple monstrastes
Vie bonne, *memorative*.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 988.)

Cf. V, 228ᵃ.

**MEMORER**, v. a.

Cf. V, 228ᵃ.

**MEMORIAL**, s. m.

Cf. MEMORIAL 1, t. V, p. 228^b.

**MENABLE**, adj., mobile, qu'on peut déplacer et emmener :

Gaiges souffisanz *menables* et portables. (1294, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9895, f° 47 r°.)

Baillier et delivrer gaiges portables et *menaubles*. (1295, *Lett. d'Est. de Chalon*, Ch. des compt. de Dole, B, A. Doubs.)

Bailler guaiges pourtables et *menables*. (1305, *Lett. de Hug. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, B 765, A. Doubs.)

Lire en outre ici les exemples réunis sous MENABLE, V, 229^a.

— Fig., facile à mener, à guider :

Frans et *mesnables* et cortois,
Sages et loiaus et noiseux.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 16^b.)

**MENAÇANT**, adj., qui menace :

Parolles *menassantes* et de mauvaise sorte. (DACY, *Peregrin*, f° 46 v°, éd. 1528.)

Loix *menaçans* ne se gravoient en cuivre
Fiché en murs.
(CL. MAROT, *Metam. d'Ovide*, I, OEuv., III, 161, Jannet.)

**MENACE**, s. f., parole ou geste pour faire pressentir à quelqu'un le mal qu'on lui prépare :

Ne por or ned argent ne paramenz,
Por *manatce* regiel ne preiement,
(*Eulalie*, 7.)

De voz *manaces*, culverz, jo n'en ai suign.
(*Rol.*, 1232.)

Ne de ses *manances* rien doter,
Kar ja a moi n'avera poer.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 68.)

K'il cele fiere *manesce* fist a ceos ki poient laboreir et ki ne voloient. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 8 r°.)

Bien sont de tes *menaches* quites.
(RENCLUS, *Miserere*, CXCIV, 7.) Var., *manache*, *manaces*.

*Menesce*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 79^a.)

Pour oultraiges d'avoir fait astines et *menaiches* par lui faites a Robert Laucharde. (7 octobre 1420, *Reg. de la Loy*, 1413-1424, A. Tournai.)

**MENACIER**, mod. menacer, v. a., manifester à qqu'un l'intention de lui faire du mal :

Por neient l'*a* tot *menacié*.
(*Eneas*, 5986.)

Brutus le voit, si le *manace*.
(*Brut*, ms. Munich, 694.)

*Maneça* toi li Loherens caitifs.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 16^c.)

*Menescer*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 79^a.)

Nous *avons maneciet* ces Espagnolz. (FROISS., *Chron.*, IV, 88, Luce.)

.I. grant prince nommé Herese qui par signes *manechera* celle dame en hauchant une hache. (1455, *Deuxième reg. des consaux de Mons*, f° 331, A. Mons.)

— *Menacier qqu'un de qqchose*, la lui faire craindre :

Adonc i *fustes* assez tost *menaciez*
Et desfiez de la teste trenchier.
(*Coron. Loois*, 1865.)

De ceu *manascievet* nostres sires par la prophete en un altre leu. (*Greg. pap. Hom.*, p. 91.)

— Absol., dans la même acception :

Et cercha Randulfe de metre siege contre Salerne, et *manesa* de soi venger de Guay mere, et de la injure de la prison. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, II, 35.)

— Annoncer hautement, en parlant d'une menace :

Li avers ki en despit met
Quankes Dieu *manache* et pramet.
(RENCLUS, *Carité*, CLIV, 10.)

— Avec un nom de chose pour sujet, manifester d'une façon quelconque que cette chose est à craindre d'une manière prochaine :

Uns fais d'une grande pierre rumpit fors, ki venanz par lo pendant del mont, *manecievet* trebuchement de tote la cele. (*Dial. S. Greg.*, p. 9, Fœrster.)

... La mort vous *manace*.
(*Salut d'enfer*, B. N. 837, f° 242^d.)

— Présager, faire craindre :

Toutes les nouvelles que je reçoy de ma province de Picardie *menacent* la perte de Cambray, si elle n'est bien tost secourue. (12 sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 400.)

Cf. V, 229^c.

**MENADE**, s. f., bacchante :

Toutes ses forces (de Bacchus) estoient de bassarides, evantes, *menades*, thyades et bacchides. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXIX.)

**MENAGE**, s. m.

Cf. MESNAGE, V, 291^b.

**MENAGEMENT**, s. m.

Cf. MESNAGEMENT, V, 293^a.

**MÉNAGER**, v. a.

Cf. MESNAGIER 1, t. V, p. 293^b.

**MENAGERIE**, s. f.

Cf. MESNAGERIE, V, 293^a.

**MENDIANT**. adj. et s., qui mendie :

Quant vois aucun *mendiant*
Qui de viellece va tramblant.
(*Flore et Blanchefl.*, I, 755.)

A mesure despendez
Chose ke quis avez,
Ke ne sais *menduiaunt*.
(*Dist. de Catun*, trad. anon., 303, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

*Mandiant*. (1336, A. N. JJ 70, f° 65 r°.)

**MENDICITÉ**, s. f., état de mendiant :

Bien puet lors en *mendicité*
Porchacier sa necessité.
(*Rose*, II, 23, Michel; 11659, Méon.)

Pour aidier a vivre aucuns desdis vendeurs se ilz cheoient en *mendicité*. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 269.)

— Fig., misère :

Cil que *mendicité* guerroie,
De pechié comment le guerroie?
(*Rose*, II, 18, Michel; 11481, Méon.)

**MENDIER**, v. — N., demander l'aumône :

Ne nus seiuns cunduit a *mendeier*.
(*Rol.*, 46.)

Si le metons la enz en cel moustier...
S'avra provende qu'il ne puist *mendiier*.
(*Coronem. Loois*, 96.)

Et je vos pri que amen en diies,
Qui ci aval en cest mont *mendiies*.
(*Bovon d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 2^b.)

Li pereceos ne volt arer por lo froit et por ceo *mindieret* en esteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 27.)

Il *mendieret* por la vie. (*Ib.*)

Or noz convient par autrui *mendiier*.
(*Gaydon*, 9876.)

— A., fig., solliciter humblement (qqchose). :

De vous seul ce bien je *mandye*.
(MARG. D'ANG., *Chans. s. la mal. du roy.*)

Je m'avilisse a *mendier* la vie. (JEHAN DE LA TAILLE, *La Famine*, 4.)

— Par extens. :

Je voy nostre langue aujourd'huy *mendier* des mots du latin, qui pourroient se trouver en elle mesme. (E. PASQUIER, *Rech.*, VIII, 50.)

Cf. V, 234^a.

**MENDOLE**, s. f.

Cf. l'article MENDOLE, V, 234^b, dont la définition sera précisée ainsi : poisson du genre spare (*dentex vulgaris*), de la Méditerranée.

**MENE**, s. f., syn. de *mendole*.

Cf. V, 234^c.

**MENEAU**, s. m.

Cf. MANEL, V, 141^b, 2^e subdivision.

**MENEE**, s. f., pratique secrète et artificieuse dont on se sert pour faire réussir quelque dessein :

Car tout chacun croit (et le dit)
Entierement tout ce beau fet
Par ta *menee* s'estre fet.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 5.)

Cf. MENEE 1, t. V, p. 234^c.

**MENER**, v. a., conduire.

Cf. MENER, V, 235^c, première subdivision.

— Par extension :

Chemin qui *maine* de Calonne a Tournay. (1474, *Reg. terrier des biens des chartreux de Chercq*, f° 51, A. Tournai.)

**MENESTREL**, s. m.

Cf. V, 238ᵃ.

**MENESTRIER**, mod. ménétrier, s. m., au moyen âge, poète, musicien récitant, chantant lui-même ses compositions ou celles des autres; par extens., musicien en général :

A la porte de la herberge le soudanc, estoient logié en une petite tente li portier le soudanc et sui *menestrier*, qui avoient cors sarrazinois et tabours et nacaires. (Joinv., *S. Louis*, § 283.)

Cf. V, 239ᶜ.

**MENEUR**, s. m., celui qui mène; guide, au prop. et au fig. :

Tristran ses *meneors* apele :
Seignors, vez ci une chapele,
Por Deu ! quar m'i laisiez entrer.
(*Tristan*, I, 891.)

Toz les .xv. degrez monta
Sanz conduit et sanz compaignie,
Sanz *meneor* et sanz aie.
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 30.)

Tu sambles *meneres* d'aveugles.
(*La Jengle au ribaut*, B. N. 837, f° 213ᵈ.)

Il est *meneres* de sapience. (*Bible*, B. N. 901, f° 15ᵇ.)

Et comment li Escot avoient esploitié, desquelz messires Guillaumes Douglas estoit *meneres* et souverains. (Froiss., *Chron.*, IV, 143, Luce.)

Nul bon patron ou *meneur* de nacelle.
(Christ. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 4 r°; I, 14, A. T.)

Cf. V, 240ᵃ.

**MENINGE**, s. f., chacune des trois membranes qui forment l'enveloppe cérébrale :

Par les fumees pourries et corrumpues montentes en hault par les *miringes* du cerveau. (*Practique de P. Bocellin*, f° 12 r°.)

*Meninge*. (J. Canappe, *Tables anat.*, ép. 1541.)

**MENOTTE**, s. f., petite main :

Mais vous joures de vos *menotes*
Envers moy.
(1545, *Sermon d'un cartier de mouton*, E. Picot, *Rom.*, XVI, 444.)

A ses pieds l'enfant emmaillotté qui tendoit ses *menottes* au ciel. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 361, Soc. Hist. de Fr.)

— Lien de corde ou de fer avec lequel on attache ensemble les mains d'un prisonnier :

... Fers et *manottes* a enferrer les pauvres criminels. (Amyot, *Œuv. mor. de Plut.*, qu'il ne faut point emprunter a usure, IX.)

Leur appliquer les *manottes*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 255, Hippeau.)

Cf. Manotte, V, 152ᶜ.

**MENSONGE**, s. m.

Cf. Mençonge, V, 231ᵃ.

**MENSONGER**, adj.

Cf. Mençongier 1, t. V, p. 232ᵃ.

**MENSONGEREMENT**, adv.

Cf. Mençongierement, V, 232ᶜ.

**MENSTRUE**, s. f., évacuation sanguine mensuellement périodique chez la femme nubile :

Les femmes qui n'ont point de *menstrues* sont plaines de malvaises humeurs. (*Recettes médic.*, B. N. 631, f° 286ᵃ.)

Purgacion de *mestrue*. (*Ib.*, f° 286ᵃ.)

— On a dit *menstru* au masculin :

Les *menstrus* sont retenus pour cause froide. (*Pratiq. de B. de Gord.*, VII, 8.)

— Anc., t. de chimie, dissolvant :

Ainsi feras et plus encor
A la plante juteuse d'or ;
Son jus donc qui tient sol et lune
Tireras sans grevance aulcune,
Sans nulle separation
Ne perverse desunion
Des spermes d'avec la *menstrue*
Qui physiquement leur congrue.
(*Petit tr. d'alch.*, 816.)

**MENSTRUEL**, adj., qui a rapport aux menstrues des femmes :

Le sanc *menstruel*. (H. de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 29.)

Les femmes souillees de sang *menstrual* enfanteront des monstres. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Esdras, IV, 5.)

Temps *menstrual*. (Id., *ib.*, Lév., XV.)

— Anc., au fém., menstruée :

La femme est la seule beste *menstrualle*, c'est a dire passionnee de menstrue. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 151 v°.)

**MENTAGRE**, s. f., dartre pustuleuse du menton :

La varieté des viandes trouvees par les hommes a esté cause de plusieurs maladies lesquelles estoient incognuz a noz ansestres et predecesseurs, comme podagres, gouttes, *mentagres*. (Champier, *Ancienn. de la ville de Lyon*, f° 14 r°.)

**MENTAL**, adj., qui se fait dans l'esprit :

L'eaue signifie penitence ; le vin *mentele* exaltacion. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 35ᵃ.)

Nostre cuer se doit ung petit eslever par delectation et *mentalle* plaisance, comme l'ame par oroison devotement eslevee prendra en parlant familierement a Jhesus. (*Crainte amour. et beatit.*, Ars. 2123, f° 29 r°.)

Oroison *mentalle*. (*Ib.*, f° 31 r°.)

**MENTE**, mod. menthe, s. f., plante aromatique de la famille des labiées :

As narines puans, liquel cose vient dou cerviel, vesci medecines ki ja ne fauront : prendes le jus de le *mente* et de rue, et le metes es narines, si amendera li cerviaus et istera li pueurs. (xiiiᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 260.)

*Mente* est herbe medecinable,
Contre mout de maus profitable.
(*Poeme moralisé*, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 455.)

**MENTEOR**, mod. menteur, s. m., celui qui ment :

Cil dampnera les *menteors*.
(Est. de Foug., *Liv. des man.*, 307, Kremer.)

Estre *mantour*. (*Psaut. de Metz*, XXVI, 18.)

— Adjectiv. :

Puis que troves son cuer a *menteor*,
Se plus l'ames, sovent duel et iror
En averes.
(Colin Muset, *Chans.*, XI, 12, Bédier.)

**MENTERIE**, s. f., discours mensonger :

... Tel jonglerie
Est controuvee par mocquerie,
Car amours est sans *menterie*.
(Al. Chartier, *Liv. des quatre dames*, sign. F 7ᵈ, éd. 1489.)

Soit bien, soit mal, soit vray, soit bour[des]
Ou *menterie* tout apperte.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 20508.)

**MENTEUR**, mod., v. Menteor. — **MENTHE**, mod., v. Mente.

**MENTION**, s. f., témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit :

Bien set toute s'entention
Mais n'en vueut faire *mention*.
(Gaut. d'Arras, *Ille et Galeron*, 1867.)

Onques mais n'en oi novele,
Ne parole, ne *mencion*.
(Chrest., *Perceval*, ms. de Berne, f° 103 v°, col. 1.)

Au roi dont je fais *mension*.
(J. de Journi, *Disme de penit.*, Brit. Mus. add. 10015, f° 79 r°.)

Dont *mensions* n'est faite. (1259, *Ch. de Marg.*, cᵉˢˢᵉ *de Fland.*, A. du roy. de Belg.)

Que especiaus *mentions* en fust faite. (1269, A. N. S 4947, pièce 4.)

*Maincion*. (1307, *Ch.*, Lorr., Arch. de M. de Labri.)

— Attention, égard :

Et ne faisoit aucune *mention* de le contenter. (B. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 253 v°, éd. 1572.)

Cf. Mention 1, t. V, p. 244ᵇ.

**MENTIONNER**, v. a., faire mention de :

Et est la dite region Tripolitaine situee entre la cité de Baruk et la cité d'Ace dessus *mentionnees*. (J. Le Maire, *Illustr.*, II, xi.)

*Mentionner*. (J. Thierry, 1564.)

**MENTIR**, v. — N., dire un mensonge :

Li bons qui non *mentid*.
(*Pass.*, 297.)

Veire paterne, ki unkes ne *mentis*.
(*Rol.*, 2384.)

Mais je sai bien, bon cuers ne püet *mentir*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 8d.)

Et lour iniquiteit les ait fait *mantir*. (*Psaut. de Metz*, XXVI, 18.)

— Anc., réfl., au sens du neutre :

De tot *se ment*, bien le poez prover.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCCCXIII, 26.)

— A., *mentir sa foi*, faire un faux serment, ne pas tenir une promesse faite solennellement :

Disoit que celuy Jehan Pero Mar Anthoyne lui *avoit* faulcement et mauvaisement *sa foy mentye*. (J. d'Auton, *Chron.*, III, 36, Soc. Hist. de Fr.)

— Infinitif pris substantiv., mensonge :

Ceux qui en couvrant son orde vilenie
Par un *mentir* forcé, ont racheté leur vie.
(Aubigné, *Trag.*, II.)

— *Menti*, part. passé, attesté faussement :

Et, sous le nom *menti* de Jesus, esgorger
Les rois et les estats ou vous pouvez loger.
(Aubigné, *Trag.*, I.)

Cf. V, 244.

**MENTON**, s. m., partie du visage qui fait saillie au-dessous de la bouche :

Semper li tend lo son *menton*.
(*Pass.*, 146.)

Blessa le vis e le *mentun*.
(*Un Cheval. e sa dame*, 471, P. Meyer, *Rom.*, I, 85.)

— Fig., *tenir, soutenir le menton a*, aider, favoriser :

Tournisiens fort eleves en orgueil des François qui *leur soustenoient le menton*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lviii.)

A qui ilz doibvent tendre les bras, de qui ilz experent secours, quel prince peult leur *tenir le menton* haut, les preserver de la rage et furie de leurs ennemys, et soubz quel ilz doibvent ployer en obeissance. (24 janv. 1589, *Instruction au seigneur des Alymes*, J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, t. II, p. 201.)

Ce fut luy pourtant qui premier *luy tint le menton* a cest amour et l'y encouragea et luy assista le plus qu'il peut. (Brant., *Capit. fr.*, Bourdill.)

— Syn. de mentonnet, pièce d'un loquet :

Avoir fait deux cliques et ung *menton*, et refait une warde a le sierure de l'uis. (16 fév. 1446, *Tut. de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

Cf. V, 245a.

**MENTONNET**, s. m.

Cf. Mentonet, V, 245a.

**MENTONNIERE**, s. f., pièce de l'habillement servant à recouvrir le menton :

Pour fourrer les *mentonnieres* de la chape. (1373, ap. L. Delisle, *Mandements de Ch. V*, p. 528.)

— Pièce mobile du casque qui enferme complètement le bas du visage et se rejoint à la queue du timbre :

Luy donna un grand coup d'espee a la *mentonniere*. (Aubigné, *Mém.*, p. 82, Lalanne.)

Cf. Mentoniere, V, 245b.

**MENU**, adj.

Cf. V, 245b.

— *Menue femme*, servante de la moindre classe :

A toutes mes *menues fames*, a chascune centain sol. (20 mars 1241, *Test. de Marie de Chimay*, A. Ardennes.)

**MENUAILLE**, s. f.

Cf. V, 246b.

**MENUET**, s. m.

Cf. V, 247a.

**MENUISER**, v. a.

Cf. Menuisier 1, t. V, p. 248c.

**MENUISERIE**, s. f.

Cf. V, 248b.

**MENUISIER**, s. m.

Cf. Menuisier 3, t. V, p. 248c.

**MEPHITIQUE**, adj., dont l'exhalaison est malfaisante :

Trou *mephitique*. (Rab., *Cinq. liv.*, xxx.)

Le parfum que laissa frater Juniperus au lict de son hoste pour payement fust pareillement plus que *memphitique*, c'est a dire tres puant et tres puantifique. (H. Est., *Apol. p. Herode*, p. 488, éd. 1566.)

**MEPRENDRE (SE)**, v. réfl.

Cf. Mesprendre, V, 299b.

**MÉPRIS**, mod., v. Mespris. — **MÉPRISANT**, mod., v. Mesprisant. — **MÉPRISE**, mod., v. Mesprise.

**MEPRISER**, v. a.

Cf. Mesprisier, V, 301a.

**MER**, s. f., vaste étendue d'eau salée qui occupe une partie considérable de la surface de la terre :

Dunc vint errant dreitement a la *mer*.
(*Alexis*, xie s., str. 16a.)

Tu trespasseras la *meir*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 79.)

— *La haute mer*, la partie de la mer qui n'est plus en vue du rivage :

Eneas est en *halte mer*,
Ki n'en a soing de retourner ;
Ne veit terre nule partie.
(*Eneas*, 2145.)

— *Port de mer*, ville située sur le bord de la mer et ayant un port :

Et tant com l'emperere cele parole at dit,
Deverz les *porz de mer* oit un vent venir.
(*Voy. de Charl.*, 368.)

Els *porz de mar*.
(Alberic, *Alex.*, 36.)

Hables et *ports de mer*. (1392, *Ord.*, VII, 532.)

— Partie de cette vaste étendue d'eau salée située dans une région déterminée :

... Par lui furent de prison delivré
Envers Corsault d'oltre la Roge *mer*.
(*Coron. Loois*, 309.)

Et que la *mer* ou nulz n'abite
Passerent sanz estre moillez.
(*Mir. de N.-D.*, I, 228.)

La *mer* oceane dite major. (*Déb. des hér. d'arm.*, § 81.)

Et si ont encores d'un des boutz, devers Languedoc, la *mer* morte (ici la Méditerranée). (*Ib.*, § 129.)

— *Estoile de mer*, épithète donnée à la Vierge dans les litanies :

Et que elle, qui est *estoille de mer*, pour esclairier nous vueille en ceste œuvre. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 8, var. du ms. Troyes, Am. Salmon.)

**MERCANTILE**, adj., relatif aux opérations commerciales :

*Mercantil*. Merchantly, merchantlike. (Cotgr.)

**MERCENAIRE**, adj., qui n'agit qu'en vue d'un salaire :

Serjanz *mercenneres* est serjanz qui est acovenancié a servir desi a terme nommé por le loier qu'il en doit recevoir. (*Bible*, B. N. 899, f° 322a.)

Mes fai moi come a un de tes serjanz *mercenneres*. (*Bible*, B. N. 398, S. Berger, *la Bible franç. au moyen âge*, p. 139.)

Et vous non pas seulement *mercenaires* querez pris pour la garde. (Jeh. de Vignay, *Mir. histor.*, 4e vol., f° 126b, éd. 1495.)

**MERCENAIREMENT**, adv.

Cf. V, 251a.

**MERCERIE**, s. f.

Cf. V, 251b.

**MERCHIER**, mod. marquer, v. a., faire reconnaître (une personne, une chose) par une empreinte qu'on trace :

L'espee ert mervelle prisiee,
Si *fu* de letres d'or *merchiee*
Les le helt.
(Wace, *Brut*, 4217.)

*Marchier* les bois a cop de martel. (1385, *Denombr. du bailliage du Cotentin*, A. N. P 304, f° 29 r°.)

Les bois *marchez* a coup de martel. (*Ib.*)

Lequel fou doit *estre marché* du martel du verdier. (1450, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

Il ne reste plus que *mercher*
Ou vous voulez les clous ficher.
(*Myst. de la Pass.*, f° 219b, éd. 1542.)

Toutes mes choses *sont merchees*, ou *merquees* de ceste merque, or merche. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 633.)

— Faire reconnaître quelque chose par quelque moyen :

Et subtilment *mercha*
De chescun lieu les edefices.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 45b.)

— Partic., inscrire :

Mais s'une fois en la copie
De vostre estat je *suis merché*,
Je crirai plus haut qu'une pie,
Il n'est que d'estre bien couché.
(CL. MAR., *Ball. à Marg.*)

— Fig., faire reconnaître par un caractère spécial :

Or l'avoye je pour intendys prise
Et elle moy, de quoy myeulx je me prise,
Veu les vertus dont elle *estoit merchee*.
(J. D'AUTON, *Compl. de Gennes*, B. N. 5082, f° 219; *Chron.*, IV, 24, Soc. hist. de Fr.)

— *Merchié*, part. passé, manifeste :

Tout homme se sent de la folie, mais non point d'une façon : il y a difference entre le fol *marqué* et celuy qu'on repute sage. (CHOLIERES, *Apres disnees*, IX, f° 321 r°.)

Cf. V, 251c.

**MERCI**, s. f. et m.

Cf. V, 252a.

**MERCIER**, s. m.

Cf. MERCIER 1, t. V, p. 253a.

**MERCREDI**, s. m., jour de la semaine qui suit le mardi :

Et c'est le *mercresdi*
Que jo entenc eissi.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 597.)

Au *mercredi* que Pasques fu passee.
(*Gir. de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 340, 22.)

Ce fu fait lou *merkedi* devant Noiel. (1255, *Cart. de la cathéd. de Metz*, ap. Prost, *Reg. anc. de la prop.*, p. 190.)

Le *merquedi* si s'en ralerent.
(*Guerre de Metz*, str. 284g.)

Le *merkredi* .XIIe. jour d'avril. (1339, *Compte*, ap. Deseille, *Le pays boulonn.*, p. 388.)

Cf. DIMESCRE, II, 715b, et MERCRES, V, 253c.

**MERCURE**, s. m., celui qui se charge de remettre des messages galants :

J'ay faict par art et par nature
Tout ce qu'un amant peut penser,
Afin d'arrester ce *mercure*.
(DESPORTES, *Diverses amours*, XXIX, Chans.)

— Corps simple métallique, fluide à la température ordinaire :

*Mercure* connaturel.
(*Alchim. a nature*, 984.)

— Anc., mercuriale, plante :

Linothis, c'est une herbe que l'en appelle *mercure*. (*Le grant Herbier*, n° 282, Camus.)

1. **MERCURIALE**, s. f., plante dioïque de la famille des euphorbiacées :

*Mercuriale* masle et femelle. (OL. DE SERRES, *Theat.*, p. 610.)

2. **MERCURIALE**, s. f., assemblée des cours de justice qui se tenait le mercredi après les vacances :

Tenir *mercurialles* au mercredy apres disner. (1535, *Ord.*, ap. Isambert, *Recueil*, XII, 438.)

Cf. V, 253c.

**MERDE**, s. f., gros excréments de l'homme et de quelques animaux :

Lors taste a sa main et si osme
Et sent que c'est *merde* qui put.
(*Ren.*, Br. XVI, 984.)

— Par dénigrement, *de merde*, vil, méprisable :

Faut il qu'un royaume se perde
Qui a garder m'a tant cousté
Et qu'il me soit ainsi osté
Par un petit enfant *de merde?*
(MARG. D'ANG., *Marguer. de la marguer.*, f° 116, éd. 1547.)

— Par extens., fange, vase :

Foules asses en cele *merde*,
Car anguilles i a asses.
(*Wistasse le moine*, 2088.)

— *Merde de fer*, rouille :

La *merde de fer* subtilement pulverisee en vinaigre tres fort. (PARÉ, XI, 17.)

**MERDEUX**, adj., sali de merde :

Eschars, *merdeux*, laches et chiches.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IX, 286.)

1. **MERE**, s. f., celle par qui un enfant a été mis au monde :

La soa *madre* virge fu.
(*Pass.*, 353.)

Ciel ne fud nez de *medre* vius.
(*S. Leg.*, 137.)

La bone *medre* s'em prist a dementer.
(*Alexis*, XIe s., str. 26d.)

Si fait ma *medra*.
(*Ib.*, str. 42b.)

Li fil sa *mere(d)*.
(*Cant. des cant.*, 58.)

Cels que als *meres* toli mort.
(*Eneas*, 2611.)

Nous jetasmes la main a la moitié du dit conquest que l'enfes devoit avoir de par sa *mere*, pour defaute d'homme. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 373, Am. Salmon.)

— *Mere de Dieu*, la Vierge Marie :

... Nostre terre
Que la *mere Deu* tient a son lige doaire.
(J. BOD., *Saisnes*, XXXI.)

*Mere de Dieu*, ayde nous sens faiblir !
Vierge royaus, fontaine de pité.
(J. BRISEBARRE, *Serventois*, 37, Am. Salmon, dans *Mélanges de Philol. rom. déd. à C. Wahlund*, p. 221.)

Tant leur ferons d'engeingnerie
Pour la *mere Dieu* courrocier.
(*Mir. de N.-D.*, I, 6.)

— Par anal., celle qui agit comme ferait une mère :

Sainte Eglise si est *mere* de chascun crestien et doit sainte Eglise garantir tous crestiens. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 329, Am. Salmon.)

Et pour che qu'elle (la Vierge) est *mere* de misericorde. (ID., *ib.*, § 8, var. du ms. de Troyes.)

Glorieuse *mere* royne,
En qui por la vertu devine
Jhesucrist prist humanité.
(*Prière à la Vierge*, ms. Charleville, 100, Am. Salmon, dans *Mélanges de Philol. rom. déd. à C. Wahlund*, p. 214.)

— Cause, origine, lieu qui produit ; *mere eglise*, église métropole :

Celui qui la *mere yglise* requireit. (*Lois de Guill.*, 1.)

— Réservoir de captation d'une source :

La sera bastie la *mere* de la fontaine pour recevoir l'eau venante de plusieurs costez. (OL. DE SERRES, *Theat.*, p. 759.)

Lire ici les deux exemples de la première subdivision de l'article MERE 1, t. V, p. 254c.

— Sorte de grand saloir :

Un grant saloir appellé *mere* composé de plusieurs aix joints ensemble. (OL. DE SERRES, *Theat.*, p. 839.)

Cf. MERE 1 et 2, t. V, p. 254c, MAIRE 2, p. 86c, et GRANTMERE, IX, 717c.

2. **MERE**, adj. f. ; *mere goutte*, premier vin qui coule de la vendange avant que le raisin ait été foulé :

Six queues de vin de rente de *mere goute*. (1369 [1].)

— *Mere lie*, la première lie qui se forme après la fermentation :

Alors les vins, laissans leur vieille *mere lie*, n'ont le loisir ne le moien d'en faire une nouvelle, leur defaillant le bouillir. (OL. DE SERRES, *Theat.*, p. 213.)

Cf. MER, V, 249b, et MERE 3, t. V, p. 255a.

**MEREAU**, s. m.

Cf. MEREL 1, t. V, p. 255a.

**MERIDIEN**, s. m., cercle de la sphère passant par les deux pôles et perpendiculaire à l'équateur :

*Meridien* est une ligne qui se imagine de l'un des polles du monde a l'aultre. (J. DEVAUX, ap. Jal., *Gloss. naut.*)

1. Article égaré quand nous ont été remis les dossiers de la lettre M. La justification de cet exemple communiqué au *Dictionnaire général* étant trop vague et incomplète, nous n'avons pu le retrouver. — J. B. et Am. S.

— Anc., midi, point cardinal :

Oriant, occidant, *meridien*, septentrion. *(Greg. pap. Hom.*, p. 23.)

— Anc., milieu du jour :

D'encurement de diable [en] *meridien*. *(Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XC, 6.)

Cf. V, 258ᵇ.

**MERIDIONAL**, adj., situé dans la région du midi :

La mer orientel ou *meridionel*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 88.)

— Anc., s. m., méridien :

Almanach pour l'an 1533, calculé sur le *meridional* de la noble cité de Lyon, et sur le climat du royaume de France. (Rab., *Almanachs*, t. III, p. 255, Marty-Laveaux.)

**MERISE**, s. f., fruit du merisier :

Cormes, prunes, fresés, *merises*,
Chastaignes, coing, figues, vinetes.
(*Rose*, 8251.)

Lequel alteré de challeur se print a cuillir desdites *mesires* pour soy reffroichir. (1473, A. N. JJ 197, pièce 418.)

**MERISIER**, s. m., cerisier sauvage :

Cinus, *meresier*. *(Gl. de Conches.)*

S'arresta a l'endroit d'un *mesirier*. (1450, A. N. JJ 197, piece 418.)

**MERITE**, s. m., ce qui rend digne d'estime, de récompense :

Je li ke selon le *merite*
Des uevres de le gent sougite
A Dieus ordenes les pastours.
(Renclus, *Miserere*, ccxxi, 7.)

— Part., les bonnes œuvres d'un saint :

Et creoit li diz frere Lorenz certainement estre assouagié par les *merites* du benoict saint Loys de l'assouagement devant dit. *(Mir. de S. Louis*, dans *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XX, p. 135.)

Cf. Merite 1, t. V, p. 259ᶜ, et Merite 2, t. V, p. 260ᵇ.

**MERITER**, v. a., en parlant de personnes, être digne de, par sa conduite, son caractère :

De la domination des plus puissans vices par divin don il *merite* estre liberé. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 3ᵉ vol., f° 165ᵈ, éd. 1495.)

Sans l'*avoir* de rien *merité*. (Comm., *Mem.*, V, 18.)

Cf. V, 260ᵇ.

**MERITOIRE**, adj., qui est louable, digne d'estime, de récompense :

*Meritoire. (Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Pour ce que l'euvre est *meritoire*.
(Phil. de Vitri, *Chapel des fleurs de lis*, ms. Berne 217, f° 79ᵇ; Piaget, *Rom.*, XXVII, 88.)

Ici donques la condition de faire oevre *meritoire*. (D. Foulechat, *Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 55ᵃ.)

**MERITOIREMENT**, adv., d'une manière méritoire :

Car qui en la turbation de plusieurs, non d'une seule region, ont veillé et tendu tousjours, *meritoirement* a plusieurs fois et diverses mains devoient estre travailles et confus. (Chastellain, *Chron.*, prol., Œuv., I, 6, Kerv.)

— A juste titre :

Ayant *meritoirement* eté affliges de la perte de cette bataille. (Nic. de Langes, *Chron. de Himb. Vellay*, L, à la suite de J. d'Auton, éd. Jacob.)

Le nom de treschrestien est *meritoirement* donné aux roys de France. (Du Haillan, *Est. des aff. de Fr.*, f° 285 v°.)

**MERLAN**, mod., v. Merlenc.

**MERLE**, s. m. et f., oiseau de l'ordre des passereaux à plumage noir :

*Merles*, malviz et oriols.
(Ben., *Troie*, 2171, Joly.) Ms. Naples, f° 14ᵇ, *melles*.

Li lossegnos, li malvis et la *melle*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 51ᶜ.)

Jou voel avoir des oiseax c'aves pris,
Pinçons et *melles*, aloes et perdris.
(Raimb., *Ogier*, 11305.)

Ausssi com de la *melle*. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 20 r°.) Var., *merle*, éd. Hippeau, p. 18.

Plouviers, *mesles*, oiselets. *(Ménagier*, II, 101.)

Une *merle*. (R. Est., *Thes.*, Merula.)

**MERLENC**, mod. merlan, s. m., poisson de mer du genre gade, dont la chair est extrêmement légère :

G(r)ammarus, *merlens*. *(Gloss. du* xiiᵉ *s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, t. V, p. 328.)

Cist cous ne valt pas .i. *mellenc*.
(*D'un jongleur*, B. N. 19152, f° 46 r°.)

Et ke venderes, ne venderesse de hierienc, ne de *mierlenc*... (xiiiᵉ s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 32 r°, A. Tournai.)

Charetee de *mellens*. (1326, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 64, f° 201 v° ; *Ord.*, XI, 504.)

Tout *mellenc* doit quinze deniers de la somme a cheval. *(Ib.)*

*Mierlen*. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *merlin*, 8 sols. (J. Vandenesse, *Somm. des voyages faits par Charles Vᵉ de ce nom* ms. du xviᵉ s.)

Cf. Merlanke, V, 260ᶜ.

**MERLETTE**, s. f.

Cf. Merlette 2, t. V, p. 261ᵃ.

**MERLUS**, s. m., poisson de mer qu'on fait sécher pour faire la merluche :

*Merlus* doit estre despecié par morceaux quarres. *(Ménagier*, II, 199.)

Pescheurs de *merlutz*. (xviᵉ s., Antoine de Conflans, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 408, Tross,)

Cent de seiches de *merluz*. (1571, *Déclarat.*, ap. Mantellier, *March. fréquent.*, II, 72.)

**MERQUE**, mod. marque, s. f., trace laissée par une chose, qui sert à la faire reconnaître :

Se il a la *marghe*, donc fu il navrez. (Brunet Latin, p. 540.)

— Fig. :

Vos yeulz ont si empraint leur *merche*
En mon cueur, que, quoy qu'il advien-[gne,
Se j'ay l'honneur ou je le cherche,
Il convient que de vous me viengne,
(Al. Chartier, *Belle dame sans merci*.)

— Empreinte faite sur une chose, pour qu'on la puisse reconnaître :

Quarante huit saussers d'argent de diverses *merches*. (1313, *Inv. de Pierre Gaveston*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*, p. 383.)

— Anc., *battre a sang et merque*, battre de manière à faire couler le sang et à laisser des marques :

Il la *battit a sang et marque*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, L.)

— Tout ce qui sert à faire reconnaître quelque chose :

Il tendist son arc et me mist com le signe, c'est la *merche* a la saiete. *(Bible hist.*, Maz. 312, f° 250ᶜ.)

Le capitaine, accompagné de plusieurs de ses gens, fut a terre pour faire planter balises et *merches* pour plus seurement mettre les navires a seureté. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 298.)

— Caractère propre auquel une chose se reconnaît ; *de merque*, qui occupe un rang éminent dans la société :

Certains personnages *de marque* et qualité. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXI.)

Le duc de Rohan, le comte de Laval, Sainct Gelais, le corps des Rochelois et autres de plus *de marque* tindrent un conseil. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, ii.)

Cf. V, 261ᶜ.

**MERVEILLE**, s. f., chose qui frappe d'étonnement par sa beauté, sa grandeur, etc. :

Ço'est grant *merveile* que pietet ne t'en prist.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 88ᶜ.)

Nen est *merveille* se Carles ad irur.
(*Rol.*, 2877.)

Ce sont *merveilles*, disi li vilains Hervis,
Quant li roitiaus s'est au grant cisne prins.
(*Gar. le Loh.*, II, 8.)

Or orras ja grant *marabille*.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte XI.)

Par foi, dist Corbarans, *mervelles* ai pensees.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 105ᶜ.)

Nen est mies de *marevalle*. *(Greg. pap. Hom.*, p. 13, Hofmann.)

On tenroit a mout grant *merveille*
S'on trovoit le lou et l'oeille
Gisant en pais en un ostel.
(Renclus, *Carité*, ii, 7.)

*Mervalle.*
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 68 v°.)

*Marvailles.* (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ceu ert une grant *merevoille.*
(*Des .xv. signez*, Brit. Mus. add. 15606, f° 124 v°.)

Si comme une fine *miervelle.* (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 18 v°.)

Se ne sui sires de la mer
Et de quanques il a dedans...
Et de toutes les *marevoilles*...
(*Renart contrefait*, B. N. 1630, f° 126c.)

C'est ung grand *marvaille* que de voyr comment le blé s'est enchery depuis ung moys. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 437.)

— *Faire merveilles*, accomplir des actions merveilleuses :

Et tenoit ung glaive en ses mains a ung fer bien aceret, et en *faisoit merveilles* d'armes. (Froiss., *Chron.*, II, 271, Luce.)

En ce combat, le roy, avec une pique en la main, *fist merveilles*. (Lestoile, *Mém.*, 2e p., p. 6.)

— *A merveille*, excellemment, à un très haut degré :

Riches armes ot *a merveille.*
(Ben., *Troie*, 2463, Joly.) Ms. Naples, f° 16a, *merevoille.*

Adonc vers une ylle s'approuche...
Qui estoit haute *a mareveille.*
(*Renart contrefait*, B. N. 1630, f° 125c.)

Parez d'unes armes vermoilles,
Et bien li sient *a mervoilles.*
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 1727.)

— Elliptiq., *si... que merveilles*, ou *a merveilles*, au plus haut degré :

Fut *si* mal content *que a merveilles*. (*Sept Sag.*, p. 11.)

Un labyrinthe *si* confus *que merveilles*. (Calv., *Serm. s. la prem. Ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 420.)

Cf. Merveille et Merveilles, V, 263a.

**MERVEILLEUSEMENT**, mod., v. Merveillosement.

**MERVEILLOS**, mod. merveilleux, adj., qui frappe d'étonnement par sa grandeur, sa beauté, etc. :

Ci at *merveillos* gab, ço at dit li escolte.
(*Voy. de Charl.*, 576.)

Ne nus peris tant *mervillex.*
(*Dolop.*, 5431.)

Mons plentivous et *mervillous.*
(Renclus, *Carité*, ccxxxiii, 6.)

Ic'est un *merveilloz* abez.
(Guiot, *Bible*, 2049.)

*Meravilleus, mervoillous.* (Brunet Latin, p. 72, var.)

*Miervelleus.* (*Kassidor*, ms. Turin, f° 42 r°.)

Mais les avenues si sont molt *merveleux*, (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 19 r°.)

Bien et vouloir *mereveilleus.*
(*Renart contrefait*, B. N. 1630, f° 127a.)

*Merveilleuse* aventure en escript il y a.
(*Baud. de Seb.*, III, 101.)

*Marveilleux.* (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Merveilleux.* (*Ib.*)

Cf. V, 264a.

**MERVEILLOSEMENT**, mod. merveilleusement, adv., d'une manière merveilleuse :

La sale fut torblee mult *mervillousement.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 11c.)

*Mervoilousement.* (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 3 r°.)

*Mervillouzement.*
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 15d.)

*Marveilleusement.* (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Merveyllussement.* (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 22 v°.)

— Anc., d'une manière terrible :

E li paien *merveillusement* fierent.
(*Rol.*, 3385.)

— D'une manière étrange :

En ce temps trespassa de ce siecle... messires Lyons d'Engleterre ; pour tant qu'il morut asses *mervilleusement*, messires Edouwars li despensiers... en fist guerre au dit monsigneur Galleas. (Frois., *Chron.*, VII, 83, Luce.)

— Au plus haut point :

Et *merveilleusement* mal content se partit du roy. (Commynes, *Mém.*, VII, Soc. Hist. de Fr.)

J'ay veu plusieurs de mon temps en estre *merveilleusement* agitez. (Mont., III, 13, éd. 1595.)

J'ay receu de ses lettres, par lesquelles elle se plaint *merveilleusement* de vous. (Mai 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 579.)

Cf. Merveilleusement, V, 263b.

1. **MES**, mod. mets, s. m., aliment destiné à être servi dans un repas :

Ne sai conte des *mes*
Ki sovent vindrent et espes.
(*Eneas*, 4775.)

Precious sont li *mas*, mais li vaissel ne sunt mie si precious. (*Trad. des serm. de S. Bernard*, 109, 26.)

Mal couvreir, du solloil rotis,
Maingiez des *mahes* presque poris.
(1423, *Ball. d'un péler. au ret. de la Terre-Sainte*, dans *Voy. de Jher. du s. d'Anglure*, p. 112.)

— Fig. :

Prestre, quant en pekié temes,
Sathans fait de toi son grant *mes.*
(Renclus, *Carité*, lxi, 1.)

— Anc., service (de table) :

Quant li tiers *mais* fu sus la table mis.
(*Auberon*, 484.)

En ce qu'il orent eu le premier *mes*, si descendi en la cort aval misires Keus. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 109d.)

Le *mes*, c'est assavoir une piece de char, .i. petit pain, et une pinte de vin. (1378, *Reven. de l'hosp. de S. J. de Jér.*, A. N. S 5543, f° 26 r°.)

Allons donc la viande querir :
Si servirons le dernier *metz.*
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 318, Jacob.)

— *Pour tous mes*, comme on dit encore aujourd'hui, pour tout potage :

Homme et femme tiennent mesnaige,
Riches assez, et *pour tous mes*,
Ilz veullent faire ung mariage
De leur fille.
(Coquillart, *Nouv. Droitz*, 1re part., *De statu Hominum*, I, 82, Bibl. elz.)

Cf. Mes 3, t. V, p. 265b.

2. **MES**, adj. poss.

Cf. Mon 2, t. V, p. 384a.

**MESADVENIR**, v. Mesavenir.

**MESAISE**, s. m.

Cf. V, 266c.

**MÉSANGE**, mod., v. Mesenge.

**MESARAIQUE**, adj., qui a rapport au mesentère :

Il (l'intestin) a enracinees plusieurs *mesaraiques* veines qui sont actractives. (H. de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 26.)

Sans toutefois offenser aucun boyau, ains les veines *mezeraiques*. (Pasq., *Lett.*, XIV, 1.)

**MESAVENIR** et **MESADVENIR**, v. impers., mal réussir :

O bien tost en *mesavenist*
A ambesdeus.
(*Eneas*, 10089.)

Et avois plusieurs exemples d'autres de ma cognoissance, a qui il *estoit mesadvenu* de mesme. (Mont., III, 12, p. 191, éd. 1595.)

Cf. V, 268b.

**MESAVENTURE**, s. f., mauvaise aventure, chance funeste :

Se Eneas i est conquis
O par *mesaventure* ocis.
(*Eneas*, 8745.)

Ce estoit la *mesavanture.*
(Ben., *Troie*, Ars. 3340, f° 25c.)

Racomptarent leur *messaventure*. (Jeh. le Bel, *Chron.*, p. 98.)

*Mesadventure.* (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 15 v°.)

**MESCHAMMENT**, mod. méchamment, adv., d'une manière méchante :

*Meschamment.* (Laur., *Somme*, ms. Troyes, f° 99 v°.)

— D'une manière chétive :

Le roy estoit *meschamment* monté et a tres povre sieute. (G. Chastellain, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 38.)

Cf. Mescheamment, V, 269b.

**MESCHANCETÉ**, mod. méchanceté, s. f., action, parole méchante :

Et des meschans ne vient fors que *meschancetez.*
(Cuv., *Du Guescl.*, 20783, var.)

*Meschansté*. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Architectus.)

Trahisons et *meschancetez*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, II, 106, Hippeau.)

Cf. V, 269ᵃ, et voyez Meschanteté au Supplément.

**MESCHEANT**, mod. méchant, adj., qui n'a pas réussi :

*Mesceant*. (xivᵉ s., *Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, fᵒ 45 rᵒ.)

— Par extens., chétif :

.iii. *meschans* pignes. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Un *meschant* bout de chandelle. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrapel*, I, 239, Hippeau.)

— Porté à faire du mal :

En che siecle *mescant*.
(*Baud. de Seb.*, I, 423.)

Et moult *mesquant*.
(*Ib.*, XIV, 1202.)

— Anc., lâche, qui n'a pas de cœur :

Le premier qui y viendra il aura en penitence soi comme lasche et *meschant* jecter au parfond de la mer, en deduction des peines de purgatoire. (Rab., *Cinq. liv.*, xv.)

Celuy qui se depart de telle amitié doibt estre estimé lasche et *meschant* envers Dieu et les hommes. (Marg. d'Ang., *Hept.*, XXI.)

Si je ne veux pas estre si *meschant* que je me confie tres redeuvable aux rois mes maistres des biens et honneurs qu'ils m'ont fait. (Montl., *Comm.*, VII.)

— S. m., celui qui est porté à faire du mal :

Car je tieng pour infer le regne d'un *mescant*.
(*Baud. de Seb.*, I, 436.)

— Par exagération :

Hellas ! m'amie, dit la mere, le *meschant* ne s'est peu tenir aujourd'hui de venir deux fois davant ceste meson : mes je lui ay mandé qu'il n'y vienge plus. (*Quinze joyes de mariage*, XV.)

Cf. V, 270ᵇ.

**MESCONNOISTRE**, mod. méconnaître, v. a., ne pas reconnaitre (qqu'un, qqchose qu'on connaissait) :

Li rois la pucele a veue,
Li ne l'*a* pas *mesconeue*.
(Chrest. de Troyes, *Chev. au lion*, 5925.)

Por ceu k'il os *misconossent* par sa sostraite virtuit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 38, Hofmann.)

*Mesquenoistre*. (*Traité de la foi chrétienne* ms. Soissons 224, fᵒ 1ᶜ.)

— Ne pas reconnaître la qualité, le mérite de qq'un, de qqchose :

Li quens Guillames fu bien recouneus,
Mais malement est entr'aus recheus.
Por ce k'il ert si povrement vestus,
N'i ot huisier ki li desist salus,
Nis la roine dont asses fu veus...
De tout en tout i *fu mescouneus*.
Voit le Guillames, forment fu irascus.
(*Aliscans*, 2576.)

De son seul tout s'eslongne et de science,
*Mescongnoissant* son estre tel qu'il est,
D'estre a son tout uny il n'est pas prest.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 246, Prisons, Ab. Lefranc.)

**MESCONTE**, mod. mécompte, s. f., fait d'être trompé dans ses prévisions :

Et li rois dist : Ce est *mesconte*
Or croist et double mon anui.
(*Atre per.*, B. N. 2168, fᵒ 3ᵃ ; 332, Herrig.)

Cf. V, 275ᵃ.

**MESCONTENTEMENT**, mod. mécontentement, s. m., état de celui qui n'est pas content :

Grant *mescontentement*. (Dacy, *Peregrin.*, fᵒ 34 rᵒ, éd. 1528.)

Mais aussi tost je cogneuz clerement
De mon parler son *mescontentement*
Par un regard dont elle me foudroye.
(Magny, *Amours*, fᵒ 23 rᵒ, éd. 1553.)

**MESCONTENTER**, mod. mécontenter, v. a., rendre mécontent; au réfl. :

De quoy ceulx de Paris *se mescontentoient* moult fort du prevost des merchans. (*Réc. d'un bourg. de Valenc.*, p. 298.)

De leurs sermons mon cueur ne se contente,
De leur parler trop plus *me mescontente*.
(*Act. des apost.*, vol. II, fᵒ 191ᵃ, éd. 1537.)

**MESCREANT**, mod. mécréant, adj., qui croit à une fausse religion :

Au mangier ert assise cele gens *mecreans*.
(*Mainet*, p. 18, G. Paris.)

Celle gent *mescreande*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, fᵒ 9ᵇ.)

Subsonneur, *mecreant*, opinator. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Par extens., parjure :

Detraiz fu Guene a forz chevals corant :
Si dut il estre, car il fu *mescreant*,
Quant por argent fu itel mercrant.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CL, 21.)

— Substantiv. :

Mauvais servise lor fist a icel tans
Quant soi meisme vendi as *mescreant*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CL, 16.)

Par devers *mescreans* (Charles) garda bien la [pasture.
(Ad. de la Halle, *Du roi de Sezile*, 312.)

**MESDIRE**, mod. médire, v. — N., dire du mal de qqu'un :

Ge cuit qu'amors m'a encusee
De ce que tant en *ai mesdit*.
(*Eneas*, 9210.)

Ja des mauvais ne *mesdiront*.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 4771.)

— Anc., a., dire mal, dire de travers :

Que amender la deiet
Se il rien *at mesdit*
En fait u en escrit.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 6.)

— N., dans le même sens :

Wistaces lor faisoit *mesdire*,
Quant devoient lor eures dire.
(*Eustache le moine*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 440, 33.)

— A., réprimander :

... De cel fet ne la retta,
Ne ne *mesdist* ne ne gaba.
(Marie, *Lais*, Yonec, 461.)

Cf. V, 277ᶜ.

**MESDISANCE**, mod. médisance, s. f., action de médire ; discours par lequel on médit :

Le faire aller ça et la par tout le monde semer la *mesdisance* contre nous. (Amyot, *Vies*, Pyrrhus, 17.)

**MESDISANT**, mod. médisant, adj., qui médit :

Kar ele ert feinte e orguilluse
E *mesdisanz* e enviuse.
(Marie, *Lais*, Fraisne, 27.)

*Mesdisant* sont, tele costume est lour.
(Andreu Contredit, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 502, 26.)

— S. m., calomniateur :

Se j'ainc par amors, joie en ai grant,
Malgré en aient *mesdisant*.
(Girb. de Montr., *la Violette*, 125.)

Faixons *mesdixans* crever.
(*Sotte chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 515, 24.)

**MESENGE**, mod. mésange, s. f., petit oiseau de l'ordre des passereaux, remarquable par sa vivacité, sa forme élégante et son plumage varié :

Ariere s'en vet la *mesenge*.
(Marie, *Fabl.*, XLVI, 41.) B. N. 2168, fᵒ 171ᵈ, *mazengue*.

*Mesengue*.
(*Rose*, Vat. Ott., fᵒ 8ᵃ.)

Les *mesenges* n'i sont pas mues,
Les losturgnes ne li pinchons.
(Watriquet, *li Tournois des dames*, 72.)

La *masenghe* saut sour une brance. (Menestrel de Reims, § 236.)

Et li conta un essemple d'une *masenge*. (Id., § 461.)

Moissons ne *masenghes*. (*Dialog. fr.-flam.*, fᵒ 4ᶜ.)

*Marenge*. Our (ordinary) blew titmouse. (Cotgr.)

*Mesange*, a titmouse or titling. *Mesange* bleue, our ordinary titmouse. *Mesange* hupee, a copped small titmouse. *Mesange* a la longue queue, the long tailed titmouse. *Mesange* nonnette, the little titmouse called a nun. (Id.)

**MESENTERE**, s. m., repli du péritoine qui maintient les intestins :

*Mesentere*. (Ch. Est., *Dissect. des parties du corps hum.*, p. 186, éd. 1546.)

**MESENTERIQUE**, adj., qui appartient au mésentère :

L'autre partie *mesenterique*. (J. Canappe, *Tables anat.*, éd. 1541.)

**MESESTIMER**, v. a., ne pas avoir en estime qqu'un ; anc., estimer qqchose au-dessous de sa valeur :

Pour *mesestimer* ses forces et prendre

fondement que vostre majesté n'a ministres ou amis en Italie. (1556, *Pap. de Granvelle*, IV, 652.)

C'estoit un vieux proverbe parmy nous, quand nous voulions *mextimer* un capitaine et homme de guerre on disoit : Il ne chassera jamais les Anglois hors de France. (BRANT., *Capit. franç.*, Œuv., IV, 219, Soc. Hist. de Fr.)

**MESINTELLIGENCE**, s. f., mauvaise intelligence entre des personnes :

Les *mesintelligences* qui auroyent peu alterer le passé. (AUBIGNÉ, dans *Dict. gén.)*

**MESFAIT**, mod. méfait, s. m., mauvaise action ; acte criminel :

Faire le deis araisoner
Et de toz ses *mesfaiz* reter.
(*Eneas*, 4203.)

Mais quant recourt a sen *meffait*,
Le mors sen envial refait,
Car il a mestrait malement.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXI, 9.)

Et non pas debonaires entre les felons, n'envers les crueus, n'envers ceus qui font les *mesfes*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 14, Am. Salmon.)

— Fig. :

Du doulx *meffaict* tous les dieux ont pitié.
(J. MAROT, *Epistre des dames de Par. aux courtis.*, p. 26, éd. 1552.)

— Anc., tort, dommage :

Ke li adresset li *merfait* k'il ait fait. (1302, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 148 v°.)

*Meffax* et vilenies. (1314, *Ch. de l'offiç. de Besanç.*, A. Montbéliard.)

Pour prendre, lever et arrester sans *meffait* deci au plain accomplissement de toutes les choses. (31 mai 1332, *Cart. de Flines*, CCCCLVIII, p. 558, Hautcœur.)

**MESLANGE**, mod. mélange, s. m. et anc. f., action de mélanger ; état de ce qui est mélangé :

Trop plus aspre en est le *meslenge*.
(AL. CHARTIER, *Œuvr.*, p. 641, éd. 1617.)

Sans aucun *meslinge*, ni addition. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 21.)

Sans faire une *meslange*, une varieté.
(VAUQ., *Art poet.*, II.)

Cf. MESLINGE 1, t. V, p. 289$^c$, et MESLINGE 2, p. 290$^a$.

**MESLANGER**, mod. mélanger, v. a., unir des choses diverses pour produire un ensemble :

*Meslanger*. Miscere. (R. EST., 1539.)

**MESNAGIER**, mod. ménager, adj., qui s'occupe de l'administration domestique :

La femme adonq d'une main *mesnagere*
A son espoux agençoit de fougere
La couche verte a l'abry des rameaux.
(VAUQ., *Pour la monarch.*)

— Qui administre en dépensant le moins possible :

La main *mesnagere*
Du maistre.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 185.)

Remonstrant que nul ne pouvoir nier que toutes ses actions, tant au faict de la guerre qu'a une *mesnagere* distribution des finances, n'eussent esté et si pures et si nettes que... (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

— Qui tient ménage :

Puisqu'il veut estre *mesnager*.
(FR. PERRIN, *Escoliers*, p. 97, P. Lacroix.)

— Concernant le ménage :

Je n'avoy qu'a faire a ma guise
Mon trafic et ma marchandise,
Sans qu'aucun soucy *mesnager*
Me vint a toute heure ronger
L'entendement et la pensee.
(GODARD, *les Desguis.*, I, 1.)

Cf. MESNAGIER 2, t. V, p. 293$^c$.

**MESOFFRIR**, v. a.

Cf. MESOFRIR, V, 296$^c$.

**MESPRIS**, mod. mépris, s. m., estimation à vil prix :

*Mespris*.
(J. LESCUREL, *Chans.*, XXXII.)

*Mespris*. Fastudium. (R. EST., 1539.)

Le vin estoit a *mespris* a cause de la grande affluence et quantité. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 118, E. Henry et C. Loriquet.)

Cf. V, 300$^c$.

**MESPRISANT**, adj., qui montre du mépris :

Orguieus est d'autrui *mesprisans*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXVIII, 4.)

*Mesprisant*. Contemning. (COTGR.)

**MESPRISE**, mod. méprise, s. f., anc., mauvaise action :

Vengier se vuet li reis de ceste grant *mesprise*.
(J. BOD., *Saisnes*, XXIII.)

La fet li reis vers Dieu e vers le liu *mesprise*
Et as baruns cui pere establirent l'eglise.
(GARN., *S. Thom.*, 2446.)

Cf. V, 300$^c$.

**MESQUIN**, adj., qui manque d'ampleur, chétif :

*Mesquin*. A wretch, caitive, silly groom, poor swain. (COTGR.)

Cf. MESCHIN, V, 272$^b$.

**MESSAGE**, s. m., ce qu'on mande à quelqu'un :

E, filz, dist il, cum dolerus *message*.
(*Alexis*, XI$^e$ s., str. 78$^c$.)

Puis dit sun *message*...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6440.)

Porte moi cest *mesache* a la fame Raimont.
(*Parise*, 86.)

— Fig. :

Car Dius, por faire son *message*,
T'a fait au pule messagier.
(RENCLUS, *Carité*, LIX, 2.)

Cf. MESSAGE 1, t. V, p. 302$^c$.

**MESSAGER**, mod., v. MESSAGIER.

**MESSAGERIE**, s. f.

Cf. V, 303$^a$.

**MESSAGIER**, mod. messager, s. m., celui qui porte un message :

*Mesaigier*.
(HERM., *Bible*, ms. Orléans, f° 1 r°.)

Li *mesagier* ont tant tenu
Le grant chemin ki larges fu.
(*Eneas*, 373.)

Mandez Charllon l'orgoillos et lo fier
Foi et salu por vostre *mesajer*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, III, 5.)

Et li *messanger* montent, si sont encheminé.
(*Destr. de Rome*, 1143, Gröber, *Rom.*, II, 37.)

*Messaigier*.
(*Auberi*, Vat. Chr. 1441, f° 23$^b$.)

Certes nos n'avon cure de mauvais *mesager*.
(*Parise*, 2292.)

Dont nous a chen tout fet le felon *mesagier !*
(*Gaufrey*, 9568.)

*Messagier*. (*Bible*, B. N. 899, f° 109 v°.)

Li *messager* dou segniour. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 19$^a$.)

E vous nous avez a grant tort
Dous *mesaciers* conduit a mort.
(*Prise de Pampel.*, Imm. Bekker, *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1839, p. 234.)

Cf. V, 303$^b$.

**MESSE**, s. f., sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ selon les rites de l'Église :

*Missæ* cantat.
(*S. Léger*, 82.)

Tel coronet ne chantat unches *messe*.
(*Rol.*, 1563.)

El non del S. Espir, qui les puist consellier,
A commencié la *messe* et le devin mestier.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 3209.)

Et en homage .c. *messes* d'erité.
(*Loher*, ms. Montpellier, f° 219$^b$.)

*Mise* et maitines s'en ala escouter.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, XI, 12.)

Por la moie arme *misses* canter ferez.
(*Ib.*, XXXII, 19.)

La dame en fasoit grans proiieres a Dieu, et fasoit canter *maises*. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du XIII$^e$ s., p. 119.)

Le jour que on dist le *meisse* dou corps le dicte demisiele Katherine. (6 sept. 1350, *Exécut. testam. de Catherine, v$^e$ Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

— *Messe seche*, récitation des prières de la messe sans la consécration des espèces ; fig. :

Ce furent toutes *messes seiches* qui ne furent aucunement exaucees. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

Cf. MESSE 1, t. V, p. 303$^c$.

**MESSEANCE**, s. f., caractère de ce qui sied mal :

... On puet el mireoir
Le cors mirer pour miex seoir
Et acesmer la *messeance*.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dis du Dragon*, Ars. 3142, f° 309$^c$ ; *Œuvr.*, I, 77, Scheler.)

Pour l'indignité et *messeance* de l'euvre. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 238 r°.)

**MESSEANT**, adj.

Cf. V, 303[c].

**MESSEOIR**, v. n., être malséant :

Fors qu'un petit li *messiet*, ce m'est vis,
Ce qu'envers moi tient ses eus trop eschis.
(GUI, CHAT. DE COUCI, *Chans.*, XI, 17, Brakelman.)

Moult puet durement *messeoir*
Qant rois fit riens sans achoison
(*Dolop.*, 2182.)

Et moult li *messist* el coraige.
(*Ib.*, 9313.)

Le damoisiel moult regarda :
Riens n'i vit qui li *messesist*.
(*De l'emper. Constant*, 458, Wesselofsky, *Rom.*, VI, 167.)

**MESSER**, s. m., messire :

... *Messer* Clement.
(*Mir. de N.-D.*, I, 125.)

Il a fait pleurer a force de rire ce *messer* cancre de Democrite, qui m'a juré sur sa part de paradouze qu'il y avoit plus de quinze ans qu'il n'en avoit fait autant. (CHOLIERES, *Apresdisnees*, f° 185 v°, éd. 1588.)

**MESSIE**, s. m., Christ promis au peuple juif dans l'Ancien Testament :

... Noble et puissant *Messias*.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 397.)

De Vierge naistera *Messie*.
(*Ib.*, VI, 227, var.)

Nostre grand *Messie*. (P. DE MESMES, *Inst. astron.*, p. 79, éd. 1557.)

La double nature du *Messihe*. (VIGENERE, *Traité des chiffres*, éd. 1587.)

**MESSIER**, s. m.

Cf. MESSIER 3, t. V, p. 305[a].

**MESSIRE**, s. m., titre qui était réservé aux seigneurs de la plus haute noblesse :

Charlemaignes, *mis sires*.
(*Voy. de Charl.*, 451.)

Cf. V, 305[b].

**MESTEIL**, mod. méteil, s. m., seigle et froment mêlés qu'on sème et qu'on récolte ensemble :

Tels a pou de pain de *mestueil*,
Et mendie sus autrui sueil
En mauves dras, plains de coustures.
(*Vers du monde*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 127.)

*Mestoil.* (1260, Moncé, A. Indre-et-Loire.)

Sis muis de blé de bon *mestau*. (Déc. 1282, Prév. de Chateaudun, Voisins, A. Loiret.)

Trante mines de *metaul* et trante mines de avoyne. (Sept. 1299, *Ch. du garde du sceau de Cenquoins*, la Madel., A. Loiret.)

Le blé valloit cinq francs et demy, qui n'estoit que *mesteil*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1438.)

A la Saint Jehan ou environ encheri tant le blé, que pour vray un sextier de bon *mestil* valloit huit francs. (*Ib.*)

Moytié froment, moytié *metaille*. (*Rem. des esch. a Ch. IX*, A. mun. Metz.)

Le pays de Champaigne et la valee de la riviere de Seine avoient recueilly des seigles et *metaux* a plene annee. (HATON, *Mém.*, p. 744.)

— Par apposition :

.XIIII. muis de blé *mestail*. (1355, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 6 v°.)

Blé *mestal*. (6 déc. 1519, A. Thouars.)

Bled *mestail*. (LESTOILE, *Mém.*, 2[e] p., p. 34.)

**MESTIER**, mod. métier, s. m., exercice d'un art mécanique :

*Maistier*. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, A. N. JJ 57, f° 9 r°.)

Acor et asens de maistre de poterie del citeit de Liege d'une part, et les varles has rongies de *mestir* de poterie d'otre part. (15 juillet 1325, *Sentence arbitrale*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liég.*)

*Maistier*. (1346, *Lett. de Ph. le Bel*, A. N. JJ 77, f° 16 v°.)

Tous se vestirent de robes de diverses livrees, depuis les plus grands, qui de velours et nobles draps estoyent vestus, jusques aux artisans qui nous disons gens de *mestier*. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2[e] p., x.)

— Fig. :

Il me tenoit et m'estimoit propre a plus d'un *mestier*. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1582.)

Cf. V, 306[c].

**MESTIF**, adj., métis :

*Mestif*. A mongrel. Un chien *mestif*. A mongrell understood, by the French... (COTGR.)

— Par extens. :

Ce vin *mestif* participant et du raisin et de la poire. (OL. DE SERRES, p. 223.)

**MESTIS**, mod. métis, adj., né de deux espèces différentes, de deux races différentes :

Chamax sont *mestis*, car il font services de jumens et leur nature est sauvage. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 116[a].)

— Par anal. :

A ces *mestiz* Franceis, demi Borgoings.
(*Gir. de Ross.*, p. 377.)

— Fig., qui reste entre les partis sans en embrasser un :

De se tenir chancelant et *mestis*, de tenir son affection immobile, et sans inclination aux troubles de son pays, et en une division publique, je ne le trouve ni beau, ny honneste. (MONT., II, I, p. 3, éd. 1595.)

**MESTRE**, s. m.

Cf. MAISTRE, V, 99[c], 4[e] subdivision.

**MESURABLE**, adj.

Cf. V, 310[c].

**MESURAGE**, s. m.

Cf. V, 311[a].

**MESURE**, s. f., unité conventionnelle que l'on compare avec les objets pour en connaitre le rapport :

Des *musures* que li signor ont detenues a la *mesure* de Mes. (1231, *Ch. de Morvile sur Seille.*)

*Messure*. (XIII[e] s., *Accord entre la dame de Roh. et Jocelin de Roh.*, f[ds] Bizeul, Bibl. Nantes.)

Alle *mesuire* de Liege. (Trad. du XIII[e] s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 45[b].)

*Meysure*. (1286, Villeloin, A. Indre-et-Loire.)

A nostre *messure* de Besençon. (1290, *Reg. mun.*, I, f° 173, A. Besançon.)

Dous res de forment e demé a la *maesure* venale de Penpoll a checune feste de la saent Remé. (1305, N.-D. de Beauport, A. Côtes-du-Nord.)

— Fig. :

Jhesus dit k'a tele *mesure*
Com li uns al autre mesure...
Nous mesurra...
(RENCLUS, *Miserere*, L, 1.)

— Fig., *a la mesure*, en mesurant la quantité ; fig., avec parcimonie :

Je dis ce que mon cœur, ce que mon mal me dit,
Que celuy ayme peu, qui ayme *a la mesure* !
(LA BOET., *Sonn.*, XI.)

— Évaluation d'une quantité par son rapport avec une quantité déterminée de la même espèce prise comme terme de comparaison :

Sire, dist li reis Charles, ceste vostre charrue,
Tant i ot de fin or que jo n'en sai *mesure*.
(*Voy. de Charlem.*, 320.)

— Plaisamm., *prendre la mesure du pavé*, s'étaler tout de son long :

Faisant faire sault et voltes a leurs chevaux sur le pavé, *dont ils prenoient* quelquefois *la mesure*, se querelloient et battoient a la vieille escrime. (J. DE MERGEY, *Mém.*, an 1562.)

— Proportion :

En quel *mesure* en purrai estre fiz.
(*Rol.*, 146.)

— *A mesure que*, à proportion que :

Les affaires d'estat requierent que ceux qui les conduisent voient les depesches *a mesure qu*'elles viennent. (VILLEROY, *Mém.*, an 1588.)

Et *a mesure que* l'on advançoit la cassation dudict maryage, a mesme mesure s'advançoit aussy la conclusion de l'autre du roy avec la princesse de Florence Marye de Medicis. (P. HURAULT, *Mém.*, an 1599.)

— Dimension déterminée que doit avoir une chose pour l'usage auquel elle est destinée ; anc., *par mesure*, d'une manière régulière et conforme à une mesure :

En un vergier clos par *mensure*
Say une flour de lis mout gente.
(*Chans.*, ms. Modène lat. 568, f° 19 v°.)

— Fig., manière d'agir modérée :

Mielz valt *mesure* que ne fait estultie.
(*Rol.*, 1725.)

Cf. Mesure 1, t. V, p. 311[b].

**MESURER**, v. a., chercher à connaître (une quantité) par son rapport avec une mesure :

*Mesurier.* (Fév. 1239, H, Flabémont, A. des Vosges.)

Et si doit on mesurer le pret d'autel verghe c'on *mesurra* le tiere devant dite. (Janv. 1255, *C'est Jehan le tuilier*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

*Mussurer.* (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, A. Finist.)

— Absol. :

El despent ausinc ses deniers
Cum s'il les puisast en greniers,
Sans conter et sans *mesurer*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 61[b] ; I, 264, Michel.)

Quiquonques a enpetré le congié de *mesurer*, il convient qu'il jure seur sains que il le mesurage fera bien et loiaument. (Est. Boil., *Liv. des métiers*, 1re p., IV, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig. et poét., *mesurer la campagne*, tomber tout de son long :

Betis n'a si fort elme que entor ne li fregne
N'il n'a tant de loisir que au ceval se pregne ;
Si lons com il estoit, *mesura la campagne*.
Qui vist se contenance ne desist qu'il se fagne.
(*Rom. d'Alex.*, f° 22[b].)

— Fig., *aller un arpent mesuré*, *mesurer un arpent*, parcourir une longueur de terrain équivalant à celle que mesure habituellement un arpent sur un de ses côtés :

N'*ot* pas .II. *arpans mesurez*
*Alez* avant, ce sai de voir,
Qant il prent a apercevoir...
(*Ren.*, Br. XVI, 730, var.)

Plus tost i sui et venus et ales
Que .I. chevaus n'*ait arpent mesuré*.
(*Huon de Bord.*, 3533.)

— En parlant de ce qui sert à évaluer, donner comme évaluation :

Cinquante pez i poet hom *mesurer*.
(*Rol.*, 3167.)

— Fig., apprécier :

Jhesus dit k'a tele mesure
Com li uns a l'autre mesure,
Nous *mesurra* et chous est drois.
(Renclus, *Miserere*, L, 1.)

— Régler suivant une dimension déterminée ; fig. :

Des dames le vouloir n'*est* jamais *mesuré*.
(Rons., *Œuv.*, p. 274.)

**MESUREUR**, s. m.

Cf. Mesureor, V, 311[c].

**MESUSER**, v. n.

Cf. V, 312[b].

**METABOLE**, s. f., figure de rhétorique par laquelle on répète dans la seconde partie d'une phrase des mots employés dans la première, mais disposés d'une manière différente de manière à modifier la pensée :

*Metaboles* et melopees. (Vigenere, *Tabl. de Philostr.*, f° 97 v°, éd. 1578.)

**METACARPE**, s. m., réunion des cinq os parallèles formant la paume de la main :

Ce qui est depuis le brasselet jusques au doigts de la main, les Grecz l'appellent *metacarpe* et les latins soubzbrasselet. (Ch. Est., *Dissect. des part. du corps hum.*, p. 27, éd. 1546.)

**MÉTAIRIE**, mod., v. Moitoierie.

**METAL**, s. m., corps simple, doué d'un éclat particulier et plus ou moins ductile et malléable :

Et les autres *metaus* desnuent
De lor forme, si qu'il les muent.
(*Rose*, II, 76, Michel.)

De bon *metail* il font fause monnoie. (Laur., *Sept pech. mort.*, B. N. 22932, f° 7[c].)

*Matail.* (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10[a], f° 56 r°.)

*Mectail.* (1488, *Matrol. de S.-Germ. l'Aux.*, f° 75 v°.)

Maudit soit qui le premier fouilla dedans la terre
Ce *metail* adoré, pere de tant de maux.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 87 r°, éd. 1573.)

— Fig. :

Li cuer sont de divers *metal*.
(Renclus, *Carité*, II, 12.)

La matiere et *metal* convenable pour estre en sang transmué, est baillee par nature : pain et vin. (Rab., *Tiers livre*, IV.)

— Semble avoir désigné particulièrement le cuivre et peut-être aussi le bronze :

De cuivre et de *metal* tresjetet dous enfans.
(*Voy. de Charlem.*, 352.)

Doze liz i at dolz de cuivre et de *metal*.
(*Ib.*, 425.)

Ces ydoles sont de *matal*. (*Vie saint Susaen*, B. N. 988, f° 19[b].)

De beles dames bien parees,
Bien portretes, bien figurees,
Soit en *metail*, en fust, en cire,
Soit en quelconque autre matire.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 134[d] ; II, 173, Michel.)

Pour prendre avoir, *metail*, fer et acier,
Or et argent.
(Eust. Desch., *Œuv.*, V, 232.)

Dues grosses oulles de *mittal*. (1425, *1re Coll. de lois*, n° 727, f° 266 v°, A. Fribourg.)

Cf. Metal 1, t. V, p. 314[b].

**METALEPSE**, s. f., figure de rhétorique par laquelle, pour faire entendre une chose, on exprime ce qui doit l'amener ou ce qui est amené par elle :

*Metalepse.* Figure whereby a word is put from its proper signification. (Cotgr.)

**METALLIQUE**, adj., qui est de métal, qui a rapport au métal :

Cestui soulphre fixe est...
... De nature *metallique*.
(*Nat. a l'alch. err.*, 39.)

Es minieres *metalliques*. (J. Le Maire, *Cour. margar.*, p. 51, éd. 1549.)

**METALLISER**, v. a., transformer en métal :

Du bois *metallisé* et petrifié. (Palissy, *de la Marne*.)

*Metalisé.* Made metall, reduced into metall. (Cotgr.)

**METALLOGRAPHIE**, s. f., description, science des métaux :

Ainsi que quelque jour dirons en nostre *metallographie*. (A. Mizaud, *Miroer de l'aer*, p. 108, éd. 1548.)

**METAMORPHOSE**, s. f., changement d'une forme en une autre, opérée suivant les païens par les dieux :

Cy finist la bible
Des poetes de *metamorphose*.
(Mansion, *Bible des poet. de metam.*, f° 184 r°, éd. 1493.)

La *metamorphose* n'est incognue. (Rab., *Quart liv.*, nouv. prol.)

Les *metamorphoses* ou transmutations. (La Boderie, *Harmon.*, p. 52.)

**METAMORPHOSER**, v. a., changer par une métamorphose :

Jamais Circé ne *metamorphosa* homme en si belle huistre. (J. de Lery, *Voy. au Bresil*, éd. 1578, dans *Dict. gén.*)

— Par extens. :

Autres mots qui *soient* ainsi *metamorphosez* ou transfigurez. (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 58.)

**METAPHORE**, s. f., figure de grammaire consistant à désigner une personne, une chose, par une expression qui suppose une comparaison sous-entendue :

Les fables et les *metafores*.
(*Rose*, 7229, Méon ; I, 239, Michel.)

Tels *methafores* et fabuleuses paroles. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 221[c].)

*Methaphore.*
(Christ. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 167 r°.)

**METAPHORIQUE**, adj., qui tient de la métaphore ; qui abonde en métaphores :

Fables et paroles *methaforiques*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 221[b].)

A parler par figure *metaphorique*. (Budé, *Instit. du Pr.*, ch. XXII.)

Car presque tout le texte des prophetes est *metaforique*. (La Bod., *Harmon.*, p. 68, éd. 1579.)

**METAPHORIQUEMENT**, adv.

Cf. V, 314[c].

**METAPHYSICIEN**, s. m., celui qui s'adonne à la métaphysique :

Pourquoi un peut bien en joenesce estre mathematicien et ne peut pas estre sage *methafisicien* ou naturien. (Oresme, *Eth.*, f° 181, éd. 1488.)

— Adjectiv. :

Une matiere et forme *metafisicienne* et plus que naturelle. (La Bod., *Harmon.*, p. 78, éd. 1579.)

1. **METAPHYSIQUE**, s. f., science de l'entendement humain et des idées universelles :

Aucunes fleurettes des livres Aristote de philosophie et de *metafisique*, lesquelles fleurettes je n'ay point moy meismes concueillies. (J. de Vignai, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 5ᵃ.)

Par *metaphysique* qui est sapience. (Oresme, *Eth.*, VI, 7, éd. 1486.)

Un livre lequel est appelé le livre de *methafisique*. (J. Bonnet, *Secrets naturiens*, B. N. 212, f° 1 r°.)

2. **METAPHYSIQUE**, adj., qui appartient à la métaphysique :

Causes fort divines, *metaphysiques* et occultes. (Poldo d'Albenas, *Aut. et ilustre cité de Nimes*, dedic., éd. 1560.)

**METAPLASME**, s. m.

Cf. V, 314ᶜ.

**METATARSE**, s. m., réunion de cinq os parallèles formant la partie du pied comprise entre le tarse et les doigts :

*Metatarse*, dit l'advant pied. (Guillemeau, *Talbes anat.*, p. 19, éd. 1586.)

**METATHESE**, s. f., transposition d'une lettre dans un mot :

Ce mot berbix que nous prononçons berbis et par *metathese* brebis. (Nicot, *Dict.*, v° *bergier*.)

**METAYER**, s. m.

Cf. Moitoier 1, t. V, p. 367ᶜ.

**MÉTEIL**, mod., v. Mesteil.

**METEMPSYCOSE**, s. f., passage d'une âme d'un corps dans un autre :

Par certaines linostolies et rasures estoient creez les isiacques, visiblement, manifestement par *metempsichosie* pythagorique. (Rab., *Cinq. liv.*, IV, éd. 1564.)

*Metempsycose* et transanimation. (Charron, *Sagesse*, I, 8.)

**METEORE**, s. m., phénomène qui se passe dans l'atmosphère :

Aucune chose des dis que Aristote dist en un de ses livres que l'en appelle *Metheores*... Et est assavoir que ceste science est appelee en grec *metheores*. (Mahieu le Vilain, *Meteor. d'Arist.*, ms. Bruxelles 11200, L. Delisle, *Notice et extr. des mss.*, XXXI, 1ʳᵉ part., p. 2.)

Item *Metheores* en françois. (*Inv. de la librairie de Ch. V*, B. N. 2700, f° 56.)

Les trois livres des *meteores*. (1585, Isaac Habert, *Titre*.)

— Adjectiv., qui se passe dans l'air :

Les cieulx benevoles comme joyeulx de la nouvelle reception de ces beates ames, avant leur deces semblent faire feuz de joye par telz cometes et apparitions *meteores*. (Rab., *Quart livre*, xxvii, éd. 1552.)

**METEORIQUE**, adj.

Cf. Metheorique, V, 315ᶜ.

**METEOROLOGIE**, s. f., partie de la physique qui traite des météores ou phénomènes atmosphériques :

Ma *meteorologie* ou traicté des choses de l'air. (A. Mizaud, *Miroer de l'aer*, p. 1, éd. 1548.)

**METEOROLOGIQUE**, adj., relatif à la météorologie :

Par impressions *metheorologiques*. (Roussat, *Estat et mutacion des temps*, p. 80, éd. 1547.)

**METHODE**, s. f., ensemble de procédés raisonnés pour faire qqchose ; coutume, usage :

Et sont hors toute *methode*. (Rab., *Tiers liv.*, VIII.)

**METHODIQUE**, adj., conforme à la méthode :

Indication *methodique*. (Paré, *Introd.*, 22.)

— Qui se conforme à la méthode :

Chirurgien *methodique* et rationnel. (Paré, *Introd.*, 22.)

**METHODIQUEMENT**, adv.

Cf. V, 315ᶜ.

**MÉTIER**, mod., v. Mestier. — **MÉTIS**, mod., v. Mestis.

**METONYMIE**, s. f., figure de rhétorique par laquelle on met un mot à la place d'un autre dont il fait entendre la signification :

Et par *methonomie* le contenu pour la chose contenante. (Fabri, *Rhet.*, f° 65 v°.)

**METOPE**, s. f., intervalle carré entre les triglyphes de la frise dorique :

Celle espace donc qui est entre deux solives, lesdictz Grecs la signifient par *methope*. (Jan Martin, *Arch. de Vitr.*, IV, 2, éd. 1547.)

**METOPOSCOPE**, s. m., celui qui pratique la métoposcopie :

De la viennent plusieurs erreurs aux presages des *metoposcopes*, ou pour dire françoisement, regarde fronts ou phisiognomes. (La Bod., *Harmon.*, p. 185, éd. 1578.)

**METOPOSCOPIE**, s. f., art prétendu de conjecturer par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à quelqu'un :

Comme nous pouvons dire de la *metoposcopie*, qui juge des passions de l'homme au seul regard du visage. (Bod., *Demon.*, f° 40 r°.)

— Par extens. :

Tu as la *metoposcopie* et physionomie d'un coqu. (Rab., *Tiers liv.*, xxv.)

**METRE**, s. m., nombre et disposition de syllabes dont se compose chaque vers, chaque pièce de vers :

Jolis vers
Nouviaus et de *metre* divers.
(Guill. de Machaut, *Œuvr.*, p. 9.)

En composent, par *metres* et par vers,
Cas estranges et maintz propos divers.
(J. d'Auton, *Chron.*, IV, 41, Soc. Hist. de Fr.)

— Vers :

Au millieu duquel estoyent actaches les *mectres* dessoubz escritz. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 287, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. Metre 4, t. V, p. 317ᵃ.

**METROPOLE**, s. f., capitale, ville principale d'un État ; ville ayant un siège archiépiscopal :

En Puille, *metrople* Tosane, qui a suffragains de Morane, de Satriane, de Mont Turide. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, f° 139ᵇ.)

— Adjectiv., *eglise metropole*, église archiépiscopale :

Que chascune *eglise metropole*, c'est a dire archeveschié. (*Chron. de S. Denis*, t. I, f° 159, éd. 1493.)

**METROPOLITAIN**, adj., qui a le caractère d'une métropole :

Cité *metropolitaine*. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 46 r°.)

En Antioche qui est en cité *metropolitaine*. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 46ᶜ, éd. 1488.)

— Plaisamm., capital :

Avalé de la brague de raison, deschaussé de cervelle jusqu'aux talons, fou *metropolitain*. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 63.)

— Archiépiscopal :

Vit de Bourges la chité
Qui iert de grant autorité ;
Chites iert *metropolitaine*.
(*Mis. de S. Eloi*, p. 86, Peigné.)

Es esglises *metropolitaines* et cathedralles. (14 sept. 1465, *Ord.*, XVI, 350.)

— S. m., archevêque qui a sous lui plusieurs évêques :

Et furent au conseil .cccc. et .xxii. evesques et .lxxii. *maistres politans*. (*Gestes des Chiprois*, p. 19, G. Raynaud.)

L'archevesque de Colongne, vostre *metropolitains*. (J. d'Outrem., *Chron.*, IV, 460.)

**METS**, mod., v. Mes.

**METTABLE**, adj., qui peut encore se mettre, se porter :

... Einz fu de sable (la fourrure),
Molt fust bien a .i. roi *metables*.
(Chrest., *Chev. a la charette*, B. N. 12560, f° 45ᵃ.)

— Par extens. :

Je ne sçay ou desormais on se pourra fournir de language françois qui soit *mettable* partout. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, sign. Ee 6 r°, éd. 1566.)

— Fig., acceptable :

*Mettable* excuse. (Fr. de Rabutin, *Comm.*, Proeme.)

Cf. Metable, V, 313c.

**mettage**, s. m., action de mettre, de disposer :

Au dit Andrieu Daigremont, recepteur, mesme pour .xii. tonniaux de tercq, par luy achetez en la ville de Medelebourcq, ou nom de la ville,... et pour les voitures, winages, tonnieux, *mettage* hors et ens des cheliers et nefs. (20 fév. 1439-21 mai 1440, *Compte d'ouvr.*, 2e somme de mises, A. Tournai.)

A Jehan du Mez, item pour le pesage, broutage et *mettage* dudit fier en le nef, et pour le tonnieu payé au dit lieu de Bruges, .xlviii. s. t. foeble monnoye. (20 fév. 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 5e somme de mises, A. Tournai.)

**metteur**, s. m. ; *metteur d'eau*, celui qui met de l'eau dans son vin :

Puis luy demanda de l'eau, et quand il la versoit en son verre, il disoit a ce *metteur d'eau*: Vous prenes de peine trop, trop. (G. Bouchet, *Serees*, II.)

Cf. Meteor 1, t. V, p. 315b, et Meteor 2, p. 315c, dont la définition doit être supprimée et l'exemple reporté sous Meteor 1, première subdivision.

**mettre**, v. a., faire passer à une place déterminée :

Que super els *metreiet*. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 2.)

Sobræ malabdes mans *metran*.
(*Pass.*, 463.)

Ne covenroit por nul mars d'or peses
N'i *metissons* .ii. deniers monees.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 1b.)

*Matre* et osteir. (1212, Cab. Du Fresne, A. Metz.)

Et que ce soit ferme chose et estauble, por lor priere nos avons fait *motre* nostre seaul en cels presentes lettres. (1268, *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 12 r°.)

Havons fait *moitre* nostre seaul. (1294, Dijon, B. N. l. 9873, f° 13 v°.)

Que il *macte* et pende son seel avoec le mien a ces presentes lettres. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, CCCLXXVIII, p. 570.)

Demy journal depecé pour *meptre* de l'orge piquelé. (1534, *Invent.*, Rev. de Bret., 2e série, I, 51.)

— Fig. :

Dieus nous *mece* tous en sa gloire !
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 2974.)

Totes tes amities an li amer *meis*.
(*De J. C.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 89d.)

Mes cuers *est* si tous en vous *mis*
Que ja mais jour n'en iert eschis.
(Beaum., *Conte d'amours*, XXXV, 7.)

— *Mettre en terre*, enterrer :

Voillent o nun sil laissent *mettre en terre*
(*Alexis*, xie s., str. 116d.)

— *Mettre hors*, chasser :

De cui sep diables *fors medre*.
(*Pass.*, 420.)

— Anc., *mettre nom*, donner un nom :

Bel *num* li *metent* [sulunc] cristientet.
(*Alexis*, xie s., str. 6c.)

— *Mettre en oubli*, oublier :

Puis *en oubli*
Ne le *mesist*.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 3653.)

— Absol., employer du temps :

En ces choses areer *mist* il jusques a midi. (Joinv., *S. Louis*, § 266.)

— Compter :

Quant au nombre des combattans, qu'il mena avec luy, ceulx qui en *mettent* le moins, disent trente mille hommes de pied, et cinq mille de cheval. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

— Faire passer à une position déterminée :

Gardes i *met*.
(*Pass.*, 360.)

Se *mitrent* li dui frere en mer.
(Ben., *Troie*, ms. Montpellier, f° 3a.)

K'en cel vergié terme li *meche*.
(*Dit d'Ignaures*, B. N. 1553, f° 486 r°.)

Tu te *mets* aux harquebuzades,
Aux breches et aux escalades,
Comme les simples soldats font.
(*Second hymne du clergé de Tours, après la victoire d'Ivry*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 85.)

— *Mettre le siege a*, assiéger :

Mols me guerroie Fromons de Bordelois,
*A* Gironvile nos *a le siege mois*.
(*Loher*, ms. Montpellier, f° 159c.)

Pendant ce le duc de Bretaigne,
Qui *avoit mis siege a* Fougieres,
Fist valoir si fort son enseigne
Qu'Engloys furent mis a bassieres.
(Mart. d'Auv., *Vigil. de Charl. VII*, sign. Lc, éd. 1493.)

— *Mettre a bandon*, abandonner :

Tos mes tresors vos *est a bandon mis*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 49b.)

— *Mettre a raison*, interpeller :

Elies l'apela, *mist* le *a raison*.
(*Aiol*, 3878.)

— Faire passer à un état déterminé :

Volez vus *mettre* en aventure
E vostre cors e vostre vie
Pur la fiere, ke est m'amie ?
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 9468.)

Et quant ilh orent ce dit et recordeit, nous li maires de Liege le *mesiemes* en la warde des eskeviens de Liege. (1277, *Cart. du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 24a.)

Je m'en *mach* en possession et saisine. (Froiss., *Chron.*, II, 98, Luce.)

Il sont dur et auster a leurs prisonniers, et les tiennent et *mettent* en ceps, en fiers, en buies et en grisillons. (Id., *ib.*, VIII, 258, var., Raynaud.)

— Par anal. :

Le temps se *mit* fort a la pluie. (Montluc, *Comm.*, II, 128.)

— Employer :

Mais je *metrai* tot mon pooir
De faire les ent repentir.
(*Parton.*, 6714.)

Ce que a toute heure *mectoit* peyne de luy faire entendre, tant par regardz piteux et doulx, que par souspirs et contenances passionnes. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 70e nouv.)

Cf. Metre 1, t. V, p. 316a.

**meuble**, adj., qui est aisé à remuer ; *biens meubles*, choses qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre :

Biens *meibles*. (1272, Bercé et la Hubaud, A. Sarthe.)

Biens *mobles*, non *mobles*. (1289, Ste-Croix, A. Loiret.)

Biens *meubles*. (1292, Vaux-de-Cernay, A. Seine-et-Oise.)

Bien *meuvles* et non *meuvles*. En *meuvle* et en heritage. (Sept. 1292, Offic. de Verd., S. Paul de Verd., A. Meuse.)

Biens *mouebles* et immouebles. (1295, S.-Vinc., n° 67, A. Sarthe.)

Tout kant qu'il ait en toz us *moivles* et non *moible*. (1345, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 15 v°.)

— S. m., effets mobiliers en général :

Et sexante livres i penra la justice de sun *movle* ou de sun heritage, si li *movles* n'i estoit. (*Atour*, entre 1212 et 1220, *Pr. de l'H. de Metz*, III, 177.)

Li remananz soit *movles* soit rançons ira a l'assise. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, A. Moselle.)

Tot son *mouble*. (1222, A. mun. Metz, cart. 110.)

El *moble*. (*Ib.*)

Des *meules*. (Mars 1249, *Lett. de l'Abb. de S.-Eloi de Noyon*, A. Oise.)

Sor tout le mien *moeble* et nient *moeble*. (1274, Ctes d'Art., 536, A. Pas-de-Calais.)

Ai fait ma devise si com de tout mon *moivle* et de tous mes biens. (Mars 1288, *Test.*, S.-Sauv., A. Moselle.)

Mon millor *moivle*. (*Ib.*)

De mes biens soit *moivle* ou eritaige. (*Ib.*)

Avec grant butin de bestail et autres *meubles* que gens d'armes en tel cas peuvent emporter. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 19.)

Avoient amenet et achariiet lors millours *meubles* a Valenchiennes, a Maubuege, au Quesnoi et a Bouchain. (Froiss., *Chron.*, II, 199, Luce.)

Cf. V, 318c.

**meubler**, v. a.

Cf. Meublé et Meubler, V, 318c.

**MEUGLEMENT**, s. m., cri sourd et prolongé, particulier aux bœufs :

Les *muglements* des bœufs.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 205, éd. 1606.)

*Meuglement* : m. A lowing, or bellowing. (COTGR.)

— Par extens. :

La blanche biche, qui en la forest craintive eslevoit ses *muglementz* contre le ciel. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, XVIII.)

— Fig. :

Ceste montagne, apres avoir fait je ne sçay quels *muglemens* et cris, l'espace de trente jours, finalement separee d'avec la prochaine, se renversa contre val avec ses eglises, maisons et habitans. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 15.)

Le *muglement* de l'Ocean courroucé et enragé. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 131, éd. 1622.)

**MEUGLER**, v. n., pousser des meuglements :

Osi tos qu'il n'orent plus leur vache *muler*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6503.)

Il (l'hipopotame) a les aureilles courtes, et la queue aussi, et *mugle* comme le bœuf. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, III, 803.)

— Par anal. :

Les gros tuyaux (d'orgue) *muglent* comme taureaux, les menus font le rossignol, les moyens font les fredons. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 449, éd. 1622.)

— Fig. :

Si commansait a *mullier* et a braire atreci cum uns tors. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 190 v°.)

Tout le ciel en *mugle* la haut.
(RONS., *Œuv.*, Od., l. I, p. 287, éd. 1584.)

Par la forest il pleure, il crie, il *mugle*,
Tant que l'echo resonne a ses helas.
(J. DE LA TAILLE, *Mort de Paris*, f° 41 r°, éd. 1573.)

— *Meuglant*, part. prés. et adj. :

Les Pretides soudain furent vaches *muglantes*.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 22 r°, éd. 1579.)

— Fig. :

Ainsi entre deux eaux dessablez par les vents,
Buglans, *meurlans* par l'air, et de leurs vistes [esles
Bucquans les flancs d'azur des celestes tournelles.
(G. BOUNIN, *L'Alectriom.*, 1586.)

Le vent d'Austre qui rompt de sa *muglante* ha- [leine
Les rameaux des forests, etc.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 6e j., 743, éd. 1602.)

**MEULARDE**, s. f., meule à moudre, de dimension moyenne :

*Moulardes* a moulins. (1543, dans *Dict. gén.*)

Cf. MOLARDEL, s. m., V, 370a.

**MEULE**, mod., v. MUELE.

**MEULERIE**, s. f.

Cf. MOLERIE, V, 372c.

**MEULIER, MEULIÈRE**, mod., v. MOLIER, MOLIERE.

**MEULON**, s. m.

Cf. V, 319b.

**MEUNIER**, mod., v. MOLNIER.

**MEUR**, mod. mûr, adj., qui est arrivé au point de se détacher spontanément ou d'être cueilli en parlant des fruits ; en parlant de personnes, qui a dépassé la jeunesse :

Ele vaut meaz assez que s'ele est trop *maure*.
(*Pleure-chante*, Brit. Mus., add. 15606, f° 127d.)

*Mahur*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 44 r°.)

— Fig., posé, réfléchi :

De foi et de creance si certaine et *meure*.
(ADENET, *Berte*, 1015.)

Cf. V, 319c.

**MEUREMENT**, mod. mûrement, adv., avec beaucoup de réflexion :

*Meurement* se contenoit ; n'avoit cure de la vanité de jugleeurs ne d'autres menestereus. (GUILL. DE TYR, II, 253, P. Paris.)

Parler *meurement*. (*Règle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 146a.)

*Mehurement*. (1334, *Sent. de J. de Guiencourt*, Bournet, A. Charente.)

Et le faisoit secretement,
Sagement et *meurement*.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 214a.)

*Meurement* lui respondi. (*Livre de Griseldis*, ms. Chartres 411, f° 64 r°.)

**MEURIR**, mod. mûrir, v. — A., rendre mûr.

— N., devenir mûr :

Li bled commençoient a *meurir*. (FROISS., *Chron.*, II, 44, Luce.)

— Fig. :

Ce conseil *meurit* une nuict entiere dans sa teste. (MONT., II, 29, p. 667, éd. 1595.)

— Par extens., en parlant d'un abcès, arriver au point où on peut l'ouvrir :

Les emplastres ont vertu d'amollir et de faire *meurir* les apostumes. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 326.)

— Réfl., devenir mûr ; au fig. :

Les vices se vieillisseroient et vertu *se meuriroit*. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 55 r°.)

**MEURTRE, -TRIER**, mod., v. MURTRE, MURTRIER.

**MEURTRIR**, v. a.

Cf. MORDRIR, V, 405b.

**MEURTRISSURE**, s. f., marque livide causée par une contusion :

*Meurtrisseure*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Œil pour œil, dent pour dent,... *meurtrisseure* pour *meurtrissure*. (LA BODER., *Harmon.*, p. 357, éd. 1579.)

**MEUTE**, mod., v. MUETE. — **MÉVENTE**, mod., v. MESVENTE..

**MI**, s. m., troisième note de l'échelle diatonique naturelle :

Us, ré, *my*. (EUST. DESCH., *Art de ditier*, Œuv., VII, 269.)

Je n'y congnois ne fa ne *my*.
(*Mist. du Viel Test.*, t. II, p. 11, intercal., v. 145.)

**MIAULANT**, adj., qui miaule :

Le chat devin *miaulant*...
(RONS., *Œuv.*, ap. Littré, v° *miauler*.)

**MIAULEMENT**, s. m., action de miauler :

*Miaulement*. (J. THIERRY, 1564.)

*Miaudement*. (LA PORTE, *Epith.*)

**MIAULER**, v. n., en parlant du chat, pousser le cri propre à son espèce :

Le pourceau naist grondant et le chat a *meauler*. (COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 20, Blanchemain.)

Le chat *miaulde*. (*Hist. de Merlin Cocc.*, II, 211.)

Cf. MIAUWER, V, 323c.

**MICHE**, s. f., pain de grosseur médiocre :

Douna il *mices* et meriaus
Pour çaus ki la enfouoit furent,
Et le siervice faire endurent.
(MOUSK., *Chron.*, 9108.)

Car teus n'a pas vaillant .II. *miches*
Qui est plus a ese et plus riches
Que teus a .C. muis de forment.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 42c.)

Sur chacune *misse* de pain blanc. (1456, *Compt.*, CC 52, f° 44 v°, A. mun. Nevers.)

— Plaisamm., *miche de Saint Etienne*, pierre, caillou :

Les sonneurs auront quatre *miches* ;
Et, se c'est peu, demy douzaine ;
Autant n'en donnent les plus riches,
Mais ilz seront *de Saint Estienne*.
(VILLON, *Grant Test.*, 1912.)

Et jetter par les fenestres des *miches de Sainct Estienne*. (*Disc. somm. du siege de Metz.*)

— Absol., *miche*, même sens :

Souventefois ont esté constrains de transporter de lieu en autres leurs tentes qui estoient percees par tout pour la pluspart de grosses *miches* qui leur estoient envoyees et tellement que grand nombre d'eux y ont esté tuez. (XVe s., *Disc. s. le siège de Beauvais*, dans *Mém. de la Soc. ac. de l'Oise*, XIII, 173.)

Cf. MICHE 1, t. V, p. 324a.

**MICOCOULIER**, s. m., arbre de la famille des ulmacées, qui a du rapport avec l'orme :

Lotos est un arbre nommé en Provence *micacoulier*. (CH. EST., *De lat. et græc. nomin. arb.*, éd. 1547.)

Les aliziers ou *mycacouliers*. (OL. DE SERRES, p. 785.)

**MICROCOSME**, s. m., monde en abrégé :

Il est venuz a Macrocosme,
Une cité de grant fantosme,
Qui fu jadis faite pour l'ome,
Que raison *microcosme* nomme.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 16b.)

Pour deplorer le pitoyable estat de ceste royne des villes, de ce *microcosme* et abregé du monde. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 186, éd. 1593.)

**MIDI**, s. m., le milieu du jour, la douzième heure après minuit :

Cuntre *midi* tenebres i ad granz.
(*Rol.*, 1431.)

Del mors del forsenant en *midi*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XC, 6.)

Il estoit ja bien *midis* quant... (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 4a.)

Quant il fu dis, el palais repaira,
Et si baron, *miedis* estoit ja.
(*Auberon*, 682.)

A *medi*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 59d.)

De l'assault de l'anemin dou *meidy*. (*Psaut. de Metz*, XC, 6.) Var., *midy*.

Presque au milieu des montagnes de Bigorre s'eleve une pointe de rocher, appelé le Pic de Midy, parce que le vulgaire marque l'heure de *midy*, comme en une montre d'horloge, lorsque le soleil s'est elevé a droite ligne sur icelle pointe. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, IX.)

— Anc., *midi none*, l'heure de l'office de none qui se chantait à midi et non à la neuvième heure ou trois heures après midi :

De l'eure de *midi nonne* jusquez a heure de vesprez. (*Chron. paris. anon.*, Mém. Soc. hist. Paris, XI, 38.)

— Poét., l'âge entre la jeunesse et la maturité :

Au *midy* de mes ans.
(G. DURANT, *Dern. Amours*, IV.)

— Celui des quatre points cardinaux qu'on a à sa droite quant on regarde du côté où le soleil se lève :

Cil leus est diz li droiz *midis*.
(*Im. du monde*, ms. Tours, f° 37 r°.)

Par *midi*, par septentrion.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 38a; II, 178, Michel.)

**MIE**, s. f., petite partie qui tombe du pain quand on le mange :

Des *mies* qui chient de la table. (MAURICE, *Serm.*, B. N. 24838, f° 29 v°.)

Les *migues* du pain. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 62.)

— La partie du pain qui est entre les croûtes :

A cui vea dou pain le *mie*.
(RENCLUS, *Miserere*, XLVI, 7.)

Et quant de la rasure d'icelle est faicte emplastre et de la *mye* de pain... (*Jard. de santé*, I, 147.)

Cf. MIE 1, t. V, p. 324c.

**MIEL**, s. m., substance que les abeilles composent avec le suc des fleurs :

*Mel* et peisons equi manget.
(*Pass.*, 441.)
E lo *mels* signa deitat.
(*Ib.*, 444.)
Li *miels*.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 183, f° 83 r°.)

Il les repaut de la graisse del frumant et de la piere del *mier* les sollet. (*Li Epistle Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 92 v°.) Ms., et del *mier* de la piere.

Cele qui est plus emmielee
Que nouveaus *miez* en fresche ree.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163., f° 12b.)

Il ciz hont tant dou *mié* maingié.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus., add. 15606, f° 109d.)

Ses nons est plus doux en ma boche
Qui n'est li *mieux* qu'ist de la bresche.
(*De saint Bonet*, B. N. 423, f° 102a.)

Qu'ele estoit plus douce que *miauz*
Ne que riens que l'en voie as iauz.
(THIBAUT, *La Poire*, 492.)

Et font la cire e le *meel*. (NIC. BOZON, *Contes*, p. 172.)

Il fait mal lescher *mel* sus espyne.
(*Proverbes de Fraunce.*)

— Fig., chose pleine de douceur :

Ceo sont les bons docteurs e la pernent la matiere dont vient le *myel* de douce devocion. (NIC. BOZON, *Contes*, p. 115.)

**MIELEUS**, mod. mielleux, adj., qui a la nature du miel :

La dulce ree bien *mellose*,
La grape, qui si est vinose.
(*Joies Nostre Dame*, B. N. 19525, f° 94.)

Rayons *mielleux*. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 287.)

— Sucré avec du miel :

Boisson *mielleuse*. (GREVIN, *les Œuv. de Nicander*, p. 76, éd. 1567.)

— Qui a la douceur du miel :

Ou eschauffez un pot de laict tout escumeux,
Et luy donnez a boire, ou bien du moust *miel*-
[*leux*.
(GREVIN, *Des Venins*, II, 6.)

— Qui fournit du miel :

Exposent ils en proye le miel a ceste vermine susdite, et les mouches *mielleuses* aux oyseaux. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 285.)

— Fig., qui a une douceur affectée :

Sous le *mieleus* apas de leurs doctes escris
Ils cachent le venin que les jeunes espris
Avalent a long tres.
(DU BARTAS, *La Semaine*, II.)

**MIELLÉ**, adj.

Cf. MIELÉ, V, 325b.

**MIELLEUSEMENT**, adv., d'une manière mielleuse :

Franc de travail une heure je n'ay peu
Vivre depuis que les yeux de ma dame
*Mielleusement* verserent dans mon ame
Le doux venin dont mon cœur fut repeu.
(RONS., *Amours*, I, CXVII.)

Cf. V, 325b.

**MIELLEUX**, mod., v. MIELEUS.

**MIEN**, adj.

Cf. V, 326c.

**MIETTE**, s. f., petite partie qui tombe du pain quand on le mange ou qu'on le coupe ; par extens., parcelle d'aliment :

Ne ne saolent de leur *miates* lou famillant. (*Dial. anime conquer.*, VI, Bonnardot, *Rom.*, V, 279.)

Petites *mietes* de pain. (*Vie Ste Clare*, B. N. 2096, f° 5b.)

*Myete* de pain. (*Platine, De honneste volupté*, f° 79 v°.)

**MIEUX**, adv.

Cf. MIELS, V, 325b.

**MIEVRE**, adj., qui a de la vivacité mêlée de quelque malice :

Le kievre,
Ki par jovenece estoit *si mievre*.
(J. GELEE, *Ren. le nouv.*, p. 90, dans *Dict. gén.*)

Et ils sont (les chiens) fres, legiers et *mie*-
[*vres*.
(FONTAINE GUERIN, *Tresor de Venerie*, B. N. 855, f° 30 r°.)

— Qui a une affectation de gentillesse :

D'un jovene dissolut dist on : Il est trop *mierbes*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 357.)

Manieres *mievres*.
(LEFRANC, *Champ. des dames*, Ars. 3121, f° 37a.)

**MIEVRETÉ**, s. f., caractère d'une personne, d'une chose mièvre :

*Mievreté* de page. (CHASTELLAIN, *Deprec. pour P. de Brezé*, Œuv., VII, 40, Kerv.) Impr. *mieureté*.

**MIGNARD**, adj., qui a une gentillesse mignonne :

Je scay bien que le ciel d'une main liberalle
Ne m'avoit prodigué une beauté egalle
A celle d'Hiacinte ou du *mignard* Adon.
(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 4.)

— Par anal. :

Pour tuer le souci
Qui rongeoit ton courage,
Asseons nous ici
Sous ce *mignard* ombrage.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 407, Bibl. elz.)

— Qui affecte une gentillesse mignonne :

Des regards affectes, *mignards* et immoderes. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, III, 20.)

— Délicat et recherché, en parlant de choses :

S'abstindrent des vins frians, des vivres *mignars*. (SIBIL., *Contram.*, p. 53.)

Cf. MIGNARDE, V, 328a.

**MIGNARDEMENT**, adv.

Cf. V, 328[a].

**MIGNARDER**, v. a.

Cf. V, 328[a].

**MIGNARDISE**, s. f., caractère d'une personne, d'une chose mignarde :

*Mignardise.* (R. Est., 1539.)

Ces yeux, de qui les *mignardises*
M'ont souvent contraint s'esperer,
Encores que pleins de feintises,
Veulent ils bien se parjurer ?
(Urfé, *Astree*, I, 4.)

— Par extens. :

Polissene, qui faisoit grandissime chere, et s'addonnoit a toutes *mignardises*. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, I, 5.)

**MIGNON**, adj., qui a du charme dans la petitesse :

Gorgiase, *mignongne*, propre et nette.
(*Messaigier d'amours*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., XI, 12.)

Frisques gualliers, joyeux, plaisans *mignons*. (Rab., *Garg.*, LIIII, éd. 1542.)

— Par extens. :

Nobles *mignons*, courtisans pleins d'honneur,
Salut, bonheur, santé, et bonne vie.
(J. Marot, *Epistre des dames de Par. aux courtis.*, p. 25, éd. 1532.)

— Substantiv., personne qu'on chérit :

La *mignonne* des deux rois,
Je voudrois
Qu'eussiez un beau petit frou.
(Cl. Marot, *Estren.*, XV, iii, 209, éd. 1731.)

Ça, ça, ma *menonne*, approuche
De mes deux levres ta bouche.
(G. Durant, *Imit. de Bonnef.*)

— Amant, maîtresse :

La *mignonne* d'un empereur. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, Œuvr., I, 53, Kerv.)

On se railloit d'eulx, on les desprisoit,
On les hayoit, c'estoit ung piteux cas,
Car des armes l'estat plus delectoit
Nos *mignongnes* que de tous advocas.
(*Eurial. et Lucr.*, sign. H 1 v°, éd. 1493.)

Robert, noble duc de Normandie avoit autresfois entretenu une *mignonne* nommee Arlette, de laquelle eut ung bastard nommé Guillaume. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 74[b], éd. 1532.)

— Celui qui se prête à la lubricité d'un autre homme :

*Mignon* de couchette. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, II, 95, Hippeau.)

Le mauvais gouvernement du roy, les prodigalitez qu'il faisoit a ses deux *mignons*. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray.)

— S. f., ancien caractère d'imprimerie intermédiaire entre la nonpareille et le petit texte :

Les characteres (d'imprimerie) sont ceux cy, et les noms des lettres : 1. Nompareille, c'est a dire, fort petite. 2. La *mignonne*, un peu plus grosse. 3. Petit texte, etc. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 299, éd. 1622.)

**MIGNONNEMENT**, adv., d'une manière mignonne :

Ces corps bienfais, ces feminins visaiges,
Dorelotez par tout *mignonement*.
(P. Michault, *La Dance aux aveug.*, p. 77, éd. 1748.)

De jolis escalpins tissuz *mignonnement* de joncz palustres. (J. Le Maire, *Illustr.*, I, 24, éd. 1849.)

Comment donc a t il fallu que les fraises de veau aient appris aux gentilshommes a accoutrer *mignonnement* les collets de leurs chemises ? (H. Estien., *Nouv. lang. fr.-italianisé.*)

**MIGNONNETTE**, s. f.

Cf. Mignonnet, V, 328[b].

**MIGNOTER**, v.

Cf. V, 329[b].

**MIGNOTISE**, s. f.

Cf. V, 329[c].

**MIGRAINE**, s. f., douleur qui occupe une partie de la tête, particulièrement la région des tempes, et qui se complique souvent de troubles gastriques :

... Et a l'aventure
Une *migrayne* ou chief aray.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VIII, 134.)

Ischies, hernies, *hermicraines*. (Rab., *Quart livre*, XXXVII.)

Douleur inveteree de teste et *micrane*. (O. de Serres, VIII, 5.)

Cf. Migraine 1, t. V, p. 330[b].

**MIGRATION**, s. f., déplacement d'une population qui quitte un pays pour s'établir dans un autre :

Et au regard... des changemens et accroissemens des republiques, *migrations* des peuples et autres telles choses, il est certain qu'on s'est trompé si souvent. (P. Le Loyer, *Hist. des spectres*, II, 133, éd. 1586.)

**MIJOTER**, v. a., anc., faire mûrir :

Les faut faire *migeotter* (les pommes), comme disent les Normans. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 493.)

*Migeotter*. To ripeo fully. (Cotgr.)

1. **MIL**, adj. numéral employé en ancien français comme singulier de *mille* :

Jol sivrai od *mil* de mes fedeilz.
(*Rol.*, 84.)

Bien puez mener en ost *mil* et cent omes.
(*Coron. Loois*, 74.)

*Mil* chevaliers avuec vos en merrez.
(*Ib.*, 1426.)

Dont *mil* home furent ocis.
(*Eneas*, 3523.)

— En poésie a été employé à la place de *mille* pour la mesure du vers ou pour la rime :

Cel jorn i out cent *mil* lairmes ploredes.
(*Alexis*, xi[e] s., 119, G. Paris.)

Et en savoit assez plus que il
Voire plus que milante *mil*.
(J. Le March., *Mir.*, ms. Chartres, f° 48[b].)

2. **MIL**, s. m., graminée.

Cf. V, 330[c].

**MILAN**, s. m., oiseau de proie diurne, à queue fourchue :

*Milan.* (R. Est., 1539.)

Ils huyent comme *millans*. (Paré, *Anim.*, 35.)

**MILIAIRE**, adj., qui ressemble à de petits grains de mil :

Herpes *miliaires*. (Paré, XXIV, 37.)

Cf. Miliaire 2, t. V, p. 331[b].

**MILICE**, s. f.

Cf. V, 331[b].

**MILIEU**, s. m., centre d'un lieu, endroit également distant des extrémités ; se dit de toutes choses par rapport à leur commencement et à leur fin :

L'estache del *miliu* neielee d'argent.
(*Voy. de Charlem.*, 349.)

Qui une blanche lance tint
Empoingniee par le *mileu*.
(*Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 21[b].)

Parciee estoit (la plommee) enz el *mileu*.
(*Thebes*, B. N. 60, f° 12[b].)

El *milliu* de tei, Jerusalem. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 118 v°.)

Chascun grein par le *meleu* fent.
(Guill., *Best. divin*, 919.)

Si nous covient treire a cil lou
Tot ades devers le *melou*.
(*Im. du monde*, ms. Saint-Brieuc, f° 16[a].)

Le *meleu*.
(*Ib.*, f° 16[c].)

En *mi lieu* d'une forest. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 13[d].)

Ke el *milu* de la cité
Fust un riche temple levé.
(Chardry, *Set dormans*, 101, Koch.)

Icelle maison est en *myleur* des autres maisons de la ville. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 30 r°, Ch. des compt. de Dij., B 11881, A. Côte-d'Or.)

Devant le lettrin ou *meilleu* du cueur. (1449, *Compte de S.-Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 19 v°.)

*Meillieu.* (*Jard. de santé*, I, 245.)

*Meilieu.* (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 24 v°, éd. 1553.)

**MILITAIRE**, adj., qui concerne la guerre :

Par *militaire* discipline. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 64 v°.)

— Par opposition à civil :

Tribuns *militaires*. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 100.)

— Guerrier :

Que feiz tu lors ? Tous tes membres trem- [blans
Tu delaissas *militaires* semblans.
(*Ep. de Maguelonne a Pierre de Prov.*, Ars. 5116 f° 80 r°.)

**MILITANT**, adj., qui combat, qui lutte; *eglise militante*, l'assemblée des fidèles sur la terre :

L'*eglise militante* en laquelle sont les bons et les mauvais. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 2e vol., f° 20a, éd. 1495.)

En l'*eglise militant.* (*Mir. de N.-D.*, V, 157.)

L'*eglise militante.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, i, 8.)

— Anc., guerrier :

Avoir vaincu les rois
Dare et Pyrrhus, par *millitans* arrois.
(Cl. Mar., *Jug. de Min.*, p. 121, éd. 1596.)

Cf. Militer, V, 331b.

1. **MILLE**, adj. numéral, dix fois cent :

Chinc *milie* anz at(z) qu'il aveid.
(*Cant. des cant.*, 52.)

Di *mile* chevalers armez.
(Ben., *Troie.* P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 79b.)

S'ot bien .xiii. *miles* mengans.
(*Chev. as .ii. esp.*, 12292.)

Se mist a pié ob .x. *mire* de ses homes. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 46b, Auracher.)

Et ainsi fus je de Sebille
Asseuree plus de *mille*
Fois...
(Chr. de Pis., *Long est.*, 1753.)

2. **MILLE**, s. m.

Cf. Mille 1, t. V, p. 331c.

**MILLEFEUILLE**, s. m., plante de la famille des synanthérées, dont la feuille est très découpée :

*Millefueille.* (R. Est., 1539.)

Cf. Milfoil, V, 331a.

**MILLENAIRE**, s. m., chiffre exprimant le nombre mille; période de mille ans :

De longs *millenaires* d'annees. (Vigenere, *Traité du feu et du sel*, p. 83, éd. 1608, dans *Dict. gén.*)

**MILLEPERTUIS**, s. m., plante du genre hypericon dont les feuilles renferment une multitude de petits utricules remplis d'huile volatile :

*Millepertuis.* (R. Est., 1539.)

*Millepertuis.* S. Johns wort, S. Johns grasse. (Cotgr.)

**MILLEPIEDS**, s. m., insecte qui a un grand nombre de pieds :

Les chenilles rousses et velues qu'on appelle *millepiez.* (Du Pinet, *Pline*, XI, 4.)

**MILLESIME**, s. m., anc., chiffre des millièmes dans un nombre :

Pose O soubz *millesime* de ton partiteur. (Lortie, *Arithm.*, f° 15 r°, éd. 1515.)

— Chiffre exprimant le nombre mille dans une date :

*Millesime* de l'annee. (Montand, *Miroir des Franç.*, p. 457, éd. 1581.)

**MILLET**, s. m., plante graminée portant une graine très petite; la graine de cette plante :

Milium. *Mules.* (Neck., ms. Brug., p. 86, Scheler.)

Du *milet*... Le *millet* croist en une herbe qui a une longue verge. (Corbichon, *Propr. des choses*, XVII, 98, B. N. 22533, f° 282b.)

Lorsque le *milliet* est en fleurs. (Grevin, *Des Venins*, I, 21.)

**MILLIAIRE**, adj., qui marque la distance de mille pas; anc., s. f., distance, longueur de mille pas :

Ains que l'evesque et les autres venissent en la chambre, il avoit chevauché plus de trois *miliaires.* (Laur. de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, f° 216 v°.)

Cf. Miliaire 1, t. V, p. 331a.

**MILLIASSE**, s. f., nombre de mille milliards, nombre immense :

De *milliasses* de gent veit l'Ocean couvert,
(Jeh. de Boutillier, *Epithal.*, Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 292.)

Des *milliasses* d'oiseaux. (1505, *Voy. de Gonneville*, dans *Annales des Voy.*, p. 73, juill. 1809, cité dans *Dict. gén.*)

Bref, une *milliasse* d'autres que je n'aurois jamais achevé a conter. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, IV, 73, Lalanne.)

**MILLIEME**, adj. num. ordin., qui arrive après le 999e :

Ceste chose fuit faite en l'en de l'incarnation nostre segnor *milleime* ducenteime, vinteseime ou mois de septenbre. (1226, Abb. de Chât., cart. 58, liasse Rampont, A. Meuse.)

En l'an de l'incarnation nostre segnor *millesme*, ducentesme, quarantesme. (1240, *Lett. du garde de la prév. de Par.*, Ctes d'Artois, 121, A. Pas-de-Calais.)

— S. m., chaque partie d'une quantité divisée en mille parties égales :

Le *milisme.*
(*Im. du monde*, ms. Saint-Brieuc, f° 28c.)

**MILLIER**, s. m., nombre de mille :

De dulce France i ad .xv. *milliers.*
(*Rol.*, 109.)

.ii. *miliers* de tuile. (1276, *C'est Monnart de Frasne*, chir., A. Tournai.)

.iii. *millers.* (1392-1400, *Compt. de l'hôt.-Dieu d'Orl.*, f° 103 v°, Hôpit. gén. Orl.)

*Melier.* (1445, *Act. des not.*, 48, 71, A. Corrèze.)

— Par hyperbole, nombre considérable :

Moerent paien a *milliers* e a cenz.
(*Rol.*, 1417.)

A icest mo derengent li cent et li *miller*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 19 v°.)

Cf. V, 332b.

**MILLION**, s. m., nombre de mille fois mille; absol., nombre de mille fois mille francs ou livres :

Jusques a tant que les diz trois *milions* seront parpaiez. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 428d.)

— Par hyperbole, nombre très considérable :

Sonme tout, ung *milion* de joye et joyeulx esbatemens. (*Le chevaleureux Cte d'Artois*, p. 59.)

Je fais des tours ung *milion.*
(Vers 1530, *Monol. sur le bien et le mal des dames*, Picot, *Romania*, XVI, 534.)

**MILORD**, s. m., titre qu'on donne à un lord anglais quand on lui parle; par extens., grand seigneur :

Trouver pourras quelque *millour.*
(*D'une jeune fille laquelle se voulut habandonner a péchié*, ap. Petit de Jullev., *Myst.*, I, 170.)

J'aperçoy la quelque *millourt.*
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 393.)

Cf. Milourt, V, 332b.

**MIME**, s. m., acteur bouffon de théâtre antique :

Pres de la tresorerie au front de la maison de Clappo, se voit une telle statue qui s'ensuit, qui est un *mime* ou histrion. (J. Poldo d'Albenas, *Antiq. de Nimes*, p. 93, éd. 1560.)

**MIMIQUE**, adj., qui appartient aux mimes :

Leur sacres sont *mimiques* et pleins de bateleurs. (Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, p. 177, éd. 1585.)

**MINABLE**, adj.

Cf. V, 333c.

**MINAGE**, s. m.

Cf. V, 333c.

**MINAUDERIE**, s. f., action de minauder :

*Minauderie.* Foolish tricks, as pish pranks, mumpings, mowings. (Cotgr.)

**MINCE**, adj., qui a peu d'épaisseur :

*Minche.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 206 r°.)

— Anc., misérable :

Nous sommes puis troys ans passez
Si *mainces.* — Si mal compassez.
(*Dialog. de Mallepaye et de Baillevent*, Lacroix, *Œuv. de Villon*, p. 203.)

— Substantiv., dans le même sens :

Aucuns ostent aux riches
Pour donner aux povres et *minces*
Soubz ombre de charité.
(*Therence en franç.*, f° 304b.)

— *Mince de*, pauvre en :

Tu es bien *mince de* pecune.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 106a, éd. 1537.)

Cf. Mince 2, t. V, p. 324b.

1. **MINE**, s. f., apparence du visage; air, extérieur de qqu'un; apparence :

Aussi il fist si bonne *mine*,
Qu'il fut esleu, sans nul appeau,
Pour estre varlet de cuysine.
(*Seconde repeue*, dans *Œuvr. de Villon*, p. 147, Jannet.)

Tu portes aussi bien la *mine*
Qu'onques fist riens. d'une baboe.
(*Les menus propos*, Anc. poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XI, 385.)

Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort apris a faire bonne *mine*,
A un mot seul de Dieu ne deviser...
(CL. MAR., *Epistre au Dauph.*, p. 222, éd. 1596.)

Et faisans, comme l'on dit, bonne *mine* en mauvais jeu, se moquoient de ceux qui les alloient assieger. (LESTOILE, *Mém.*, 1^re p., p. 84.)

— Expression de visage qu'on affecte :

Comme font ces faiseurs de *mines* a cheval. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXVII, t. II, p. 107, Hippeau.)

Aussi faisoit il des *mines* asses plaisantes et des grimasses estranges. (LESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 90.)

Cf. MINE 1, t. V, p. 335^a.

2. **MINE**, s. f., terrain, gîte au sein de la terre, d'où l'on extrait des métaux, du combustible, des gemmes, etc. :

La *mine* et le minerois. (1314, A. N. JJ 52, f° 98 r°.)

— Fig. :

Pris fu li fers en douce *minne*.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 14 r°.)

— *Mine de plomb*, et absol. *mine*, carbure de fer :

Une libvre de blancq de ploncq et une libvre de *migne*. (XV^e s., *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 932.)

— Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un roc pour le faire tomber :

A force de *minnes* et de grosse artillerie. (*Trahis. de France*, p. 123, Chron. belg.)

— Anc., *estre en la mine*, être en très mauvaise situation, courir grand risque :

Mais or orez en quele esprove...
Fu l'ost tote a icel termine ;
Tute deust *estre en la mine*.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 7083, G. Paris.)

Cf. MINE 2, 3 et 4, t. V, p. 335^a.

3. **MINE**, s. f., ancienne mesure équivalant à la moitié d'un setier :

Ne remist buef ne vache, ne chapuns, ne geline,
Cheval, porc, ne brebiz, ne de blé pleine *mine*.
(GARN., *S. Thom.*, p. 110.)

Une *migne* de mestillon... une *migne* d'avaine. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 17.)

Se aucun baille une *myne* de blé a ung autre pour une *mine* de orge. (*Coust. de Norm.*, f° 47 r°, éd. 1483.)

— Espace de terre qui produit une mine de blé :

Et est assavoir que, ou temps que chi dons fu fais, li dis Phelippes ne tenoit en son fié que .I. *min*[*e*] de terre gagnaule. (1282, *Charte*, ap. Bordier, *Phil. de Remi*, p. 108.)

**MINER**, v. a., creuser le dessous d'une muraille pour la faire écrouler :

Tant *ont miné* souz terre chascun a son cisel,
Que des murs de Cologne ont trait maint grant [carrel.
(J. BOD., *Saisnes*, IX.)

Rompre fers, leurs cordes mangier,
*Miner*, yssir hors de lyens.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 197.)

— Par anal. :

Adonc le jeune chevalier se dressa sur piedz et regarda la montaigne et voit qu'elle estoit tant royde et que la terre d'environ *estoit minee* de la mer que pour assault elle n'avoit garde de tout le monde. (*Perceforest*, vol. III, ch. XXX.)

Avec ce la mer *a mynee* la terre a l'environ du rocher. (*Ib.*)

— Fig., préparer la ruine de qqu'un, de qqchose :

Quant elle a fait de l'homme tout chou qu'elle [vorra
Et elle l'*a minet*, si bien que riens n'i a,
Dont li tourne le dos, a .I. autre s'en va.
(*Baud. de Seb.*, 11, 605.)

Mais ceste doleur mon cuer *mine*.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, I, 554, Van Hamel.)

— *Miné*, part. passé, dépourvu :

Toutesfois estoient Venissiens presque au dessoubz, au moins ayans le pire et fort *minez* d'argent. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 3, Chantelauze.)

Le prince leur fit demonstrer comment il estoit *miné* et desnué d'argent et que impossible chose seroit a luy de les payer si promptement. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 115^b, éd. 1532.)

Cf. MINER 2, t. V, p. 335^b.

**MINERAI**, s. m.

Cf. MINEROIS, V, 335^c.

**MINERAL**, adj.

Cf. V, 335^b.

**MINET**, s. m., petit chat.

— *Minette*, s. f., petite chatte :

*Minete*. (LARIVEY, *Facet. nuits de Strap.*, ap. Ste-Pal.)

1. **MINEUR**, s. m., celui qui travaille aux mines pour l'attaque ou pour la défense des places :

Li *mineor* sont sage qui desous terre mine[nt].
(*Aiol*, 10857.)

Il envoia une partie de ses *mineurs*, et mina on une partie de le chité. (*Hist. de la terre s.*, ms. Saint-Omer, f° 76^a.)

*Minaour*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 19 v°.)

2. **MINEUR**, adj., moins grand :

*Mingneur*. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Frere mineur*, religieux de l'ordre de Saint-François :

.II. *freres mineurs*. (*Réc. d'uu bourg. de Valenc.*, p. 101.)

— Qui est au-dessous de l'âge légal pour disposer de sa personne, de ses biens :

De bien jeune aage et *mineur* d'ans. (1461, *Lett. de L. XI*, dans *Hist. du Perche*, add., p. 3.)

Enfant *mynoir*. (1497, *Test.*, A. Douai.)

— Substantiv. :

Touz les heritaiges des *mineurs*. (1437, *Cout. d'Anjou*, II, 280, Beautemps-Beaupré.)

**MINIERE**, s. f., anc., mine souterraine ou à ciel ouvert :

En trait de *miniere* l'argent
Dont en fet maint biau vessel gent,
Et mainte autre huevre bele et chiere.
(GUIOT, *Bible*, 2448.)

Cf. V, 336^b.

**MINIME**, adj., très petit :

La *minime* part. (DASSY, *Peregrin.*, f° 48 v°, éd. 1528.)

Les *minimes* portions d'un degré. (P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 74.)

— *Frere minime*, religieux d'un ordre fondé par saint François de Paule :

Les *freres mynimes*. (1505, *Invent.*, Hospice de Gien, Fonds de la Maladrerie, série II D, cote II D^1.)

Cf. MINIME 1 et 2, t. V, p. 336^c.

**MINISTERE**, s. m., action de celui qui sert d'instrument :

Tu aras fait tout l'ouvrage du *ministere* de la maison Nostre Seigneur. (GUIART DESMOULINS, *Bib. hist.*, Maz. 312, f° 107^a.)

Cf. V, 336^c.

**MINISTERIEL**, adj., anc., qui a des ministres pour l'aider dans le gouvernement :

Puisque tu dis toy mesme que ton roy Bertaud n'est pas un vray seigneur absolut, ains seulement *ministeriel*. (MARN. DE STE-ALDEG., *Œuv.*, I, 102.)

— Administré par des ministres :

Le royaume *ministeriel* de ton roy de grues. (MARN. DE STE-ALDEG., *Œuv.*, I, 103.)

Cf. MINISTERIAL, V, 336^c.

**MINISTERIELLEMENT**, adv.

Cf. MINISTERIALLEMENT, V, 336^c.

**MINISTRAL**, adj., de ministre (pasteur protestant) :

Des maximes *ministrales*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, IV, 13, Soc. Hist. de Fr.)

**MINISTRE**, s. m., celui qui est chargé d'une fonction, d'un office, et partic., ministre de Dieu, prêtre :

Nus clerc, qui en sumes *ministre* e servitur.
(GARN., *S. Thomas*, p. 146.)

Ne guerpis mie ses *ministres*, ce est a

dire cels qui le servent. *(Bible,* B. N. 901, f° 30ª.)

Telle fut la recompense de cest infortuné *ministre* d'amours. (YVER, *Print.*, p. 340, éd. 1588.)

— S. f. :

Des amours et des jeux la *ministre* fidelle.
(DESPORT., *Am. d'Hippol.*, LXXI.)

Cf. MENESTRE 3, t. V, p. 238ª.

**MINIUM**, s. m., nom vulg. du deutoxyde de plomb :

Expliquer les raisons du *minium* lequel on dict avoir esté premierement trouvé aux champs Cylbians, pres la ville d'Ephese. (J. MART., *Vitr.*, VII, 8.)

*Minion.* (PARÉ, XXIII, 27.)

**MINOIS**, s. m., mine, apparence du visage :

Elle a beau *minois.*
(*La Vengeance N.-S.*, sign. QQ 6ᵇ, éd. 1491.)

Poetes maints en ce grand temple hantent,
En descrivant les joyeux esbanois
Et leurs escrits y dedient et plantent,
Non pallissans devant ces dous *mynois.*
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, p. 384, éd. 1549.)

**MINON**, s. m., chat ; anc., trompeur :

Ces mignons, ces *minons,* ces abateurs de filles.
(E. PASQ., *Sonn. div.*, p. 510, éd. 1615.)

**MINORATIF**, adj. et s., t. de méd., qui purge doucement :

Vertu *minorative.* (JOUB., *Gr. chir.*, p. 583, éd. 1598.)

— Fig., modéré :

Car chacun modeste et attrempé est *minoratif,* c'est a dire qu'il retient moins pour soy. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 458ª.)

— S. m., remède purgatif :

Deux jours apres la saignee, il faut donner un *minoratif* pour tousjours soulager la nature. (PARÉ, *Œuv.*, l. XX, 1ʳᵉ p., c. XXVI.)

— Anc., *minorative,* s. f., même sens :

Pour une *minorative* il prit quatre quintaux de scammonee. (RAB., *Pant.*, XXXIII.)

**MINORITÉ**, s. f., situation d'une personne mineure :

Ce dont il avroit esté descheu en *minorité.* (BOUTEILLER, *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., f° 23ᶜ, éd. 1486.)

Les fruiz, proufiz et emolumens d'iceulz heritages et appartenances, venuz de son dist conté et ligne, et qui escherront et venront a iceulz durant la dicte *minorité.* (1376, ap. L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 643.)

Cf. V, 337ᶜ.

**MINOT**, s. m., ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine ; qui est contenu dans un minot :

Et doit cil cui la mesure est, pour la mesure, soit mine, soit *minot,* quatre deniers pour l'ajouster. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., IV, 7.)

Ung *minot* a mesurer blé. (1433, *Test. de Mᵉ G. de Rennes*, A. N. Z² 3264.)

**MINOTIER**, s. m.

Cf. V, 337ᶜ.

**MINUIT**, s. m. et anc. f., milieu de la nuit :

Quant nos fumes tuit departi
Et vers *mie nuit* endormi.
(*Eneas*, 1153.)

Beau sire Ogrin, vostre merci !
La roine remandra ci ;
Et a *menois* en tens oscur,
Quant li rois dormira seur,
Ge monterai sor mon destrier.
(*Tristan*, I, 2405.) Impr., *avenois.*

Ja est la *meisnuis* passee.
(BEN., *Troie*, B. N. 903, f° 60ª.)

La *mie nuiz.*
(ID., *ib.*, ms. Naples, f° 10ª.)

A l'ore de *meie nuit. (Trad. des serm. de S. Bern.*, 70, 36.)

*Meenuis. (Hist. de Joseph,* B. N. 2455, f° 78 v°.)

Des *meenut* s'en alerent suant
Et lour hanax mauvaisement laixant.
(*Poés. ms. avant* 1300, t. IV, p. 1660.)

De *mee nut* s'an alerent fuant.
(*Chans. de Namur*, ap. Dinaux, *Trouv. Brab.*, p. 28.)

*Meynuit. (Liv. S. Pierre de Lucemb.*, ms. Epinal.)

*Minnuit.* (xvᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Apres heure de *minuit. (Chron. paris. anon.*, Mém. Soc. Hist. de Paris, XI, 56.)

Elle le fait lever a *mesnuit. (Quinze joyes de mariage,* XII.)

Environ la *moynuict.* (J. PUSSOT, *Journalier,* p. 101, E. Henry et C. Loriquet.)

**MINUTAIRE**, adj.

Cf. V, 338ᵇ.

**MINUTE**, s. f., soixantième partie de l'heure :

*Minutes. (Comput,* ap. Littré.) Impr., *minuces.*

— Moment très court :

L'ombre se remue et se change a chacune *minute* de temps. (CALV., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 149.)

— Écrit original sur lequel se font les copies :

.x. fuelles de *minutte.* (27 juill. 1412, *Tut. des enf. Vilain de Launais,* A. Tournai.)

Cf. MENU, V, 246ª, exemple d'Oresme.

**MINUTER**, v. a., rédiger par écrit pour servir de minute :

Salaire et despens de son cler qui ce present compte *a minuté.* (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 41, Ch. Bréard.)

*Minuter* dessubz icellui les escriptures de le dite ville et de les grosser. (25 fév. 1409, *Reg. aux Consaux,* A. Tournai.)

La letre aussi vous monstreray
Quant elle *sera mynutee.*
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 61 v°, col. 2, éd. 1537.)

— Anc., projeter :

Que l'estat, devoir et mestier du prince estoit bien autre que ce que le vulgaire des courtizans en *minutoit* et revoit. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

Le mareschal commença a *minuter* de plus pres qu'il n'avoit encores faict ceste entreprinse. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

**MIOCHE**, s. m., jeune garçon.

— Anc., s. f., miette :

*Mioche.* A crum, scrap, small fragment. (COTGR.)

**MIRACLE**, s. m. et qqf. fém., acte de la puissance divine contraire aux lois communes de la nature :

Si veirs *miracles* lur [i] ad Deus mustret.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 112ᵈ.)

Or escoutez com grant *mirascle*
Deus fit por el por son barnaige.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 55ᶜ.)

Une *miracle. (De S. Jeh.*, B. N. 2039, f° 33 v°.)

*Miraicle. (Hist. de Joseph,* B. N. 2455, f° 36 v°.)

Et toutteſois vous en avez
Probacion si tres parfaicte
Par la *miracle* qu'il m'a faicte.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 14504.)

— *A miracle,* loc. adv., parfaitement bien :

Fait *a mericle.*
(*Loh.*, Ars. 3142, f° 19ᶜ.)

Cf. V, 339ᶜ.

**MIRACULEUSEMENT**, adv., d'une façon miraculeuse, extraordinaire :

Miraculose. *Miraculeusement. (Cathol.,* B. N. l. 17881, f° 53ᵇ.)

Et fut faicte ceste chose *miraculeusement. (De vita Christi,* B. N. 181, f° 143ᶜ.)

*Myraculeusement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, 2ᵉ p., sec. cop., f° 15 r°.)

Cf. MIRACLEUSEMENT, au Supplément.

**MIRACULEUX**, adj., produit par une action surnaturelle :

C'est eau de Dieu *miraculeuse.*
(*Mist. du Viel Test.*, III, 311.)

— Qui opère des miracles :

La pierre *miraculeuse* aux febricitants. (EST. MEDIC., *Chron.*, I, 155.)

Cf. V, 339ᶜ.

1. **MIRE**, s. f., anc., visée :

Ils sont excellents archers, et ont une *mire* infaillible. (DU PINET, *Pline,* VI, 30.)

— Fig., vision :

Nous n'avons autre *mire* de la verité et de la raison, que l'exemple et idee des opinions et usances du pais ou nous sommes. (MONT., I, 30, p. 120, éd. 1595.)

— Bouton fixé à la partie supérieure

de l'extrémité du canon d'une arme à feu et qui sert à diriger la visée :

Des platines de fer percees de deux canonieres, et une *mire* dessus. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 143, éd. 1622.)

— Anc., *a coup de mire, a mire,* à bout portant :

Lesquels cuidans que ce fut un soldat, luy tirerent *a coup de mire* deux balles dedans l'estomac. (Yver, *Print.*, p. 102, éd. 1588.)

Les harquebusiers qui estoient sur les murailles leur firent une salve quasi *a mire,* dont ils en tuerent plusieurs, et les contraignirent de se retirer plus loing. (Palma Cayet, *Chron. nov.*, p. 251.)

Cf. Mire 3, t. V, p. 340[c].

2. **mire**, s. f., défense de sanglier :

*Mires* d'un sanglier. His tusks, or tushes. (Cotgr.)

Cf. Mire 4, t. V, p. 340[c].

**miré**, adj.

Cf. V, 340[c].

**mirer**, v. — A., viser au moyen de la mire :

Et comme les Iroquois s'approchoient, Champlein qui estoit armé d'un mousquet chargé a deux bales voulut s'avancer pour *mirer* un enfant perdu des Iroquois qui piaffait, deffiant les ennemis au combat. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, III, 601.)

— Réfl., se regarder ; au sens moral :

Li dus Miles se pasme, qui en la mort *se mire.*
(J. Bodel, *Saisnes*, X.)

Cf. Mirer 1, t. V, p. 341[b].

**mirifique**, adj., fait pour émerveiller :

C'est un passe temps *mirifficque.*
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., f° 136 r°.)

Une caverne tant *mirificque* et belle que... (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 50 r°.)

Tu sentiras ung odeur *mirifique.* (*Ciel des philos.*, xxxiii, éd. 1547.)

**mirlicoton**, s. m., sorte de grosse pêche jaune :

Convient les manger venans freschement de l'arbre. A autre usage ne sont non plus propres les presses, pavies, *mire-coutons,* alampers, groignons, peschenois, pesche noire, et semblables fruicts a noiau. (Ol. de Serres, VI, 26.)

Les *mirelicotons,* pavies, abricots. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 421.)

Desirant peupler nos jardins et vergers de Fontainebleau et les Tuilleries, de plusieurs bons arbres fruictiers, notamment de *millicotons.* (13 janv. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 672.)

Cf. Mericoton, V, 258[b].

**mirobalan**, mod. myrobolan, s. m., fruit de certains arbustes des Indes, du genre *terminalia,* employé dans plusieurs préparations pharmaceutiques :

Cinc maneires sont de *mirobolanz.* (*Simples medicines,* ms. Ste-Genev. 3113, f° 49 v°.)

Les lermes sont curees o le colere des *mirabolains.* (*Frag. d'un liv. de medecine,* ms. Berne A 95, f° 33 v°.)

Des *mirabolans.* (*Ib.*)

*Mirabolans*... sont fruitz de arbres qui croissent en Inde... Il est .v. especes de *mirabolans* bons, c'est assavoir les citrins, les kebules, belleriques, embliques et indes. (*Le grant Herbier*, n° 316, Camus.)

**miroir**, s. m., verre poli et étamé, ou métal poli, où l'on peut voir son image réfléchie :

*Miradoir.* (Raschi, *Ex.*, XXXVIII, 8.)

Pernez un *mirreur.*
(Phil. de Thaun, *Liv. des creat.*, 1166.)

Tout li aveneit ben, cum li dit li *merur.*
(*Horn*, 2708.)

*Miroier.*
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 24[d].)

*Mirouoir.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 120[a].)

.i. *mireoir* ou se miroit.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 631.)

*Mirur.* (*Gloss. de Glasg.*, P. Meyer.)

— Fig., ce qui donne l'image de qqchose :

Biaus fiz, tu fus li *miraors*
De toutes joventes et la flors.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 536[b].)

Ceste estoire est *mireors* de vie. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 1[b].)

Le vray *miroer* de la beauté humaine.
(Eust. Desch., V, 165.)

C'est le *mirouer* qui esclaire
Voz cueurs.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 93, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

Messieurs, je vous escris volontiers, car je vous estime comme le *miroir* et l'abregé de ce royaume. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 175.)

— Au moyen âge, titre de recueils contenant des préceptes de morale, de jurisprudence, des récits, etc. :

Le *mireour* du monde. (Laurent, Chavannes, 1854.)

Le *miroir* de l'ame. (Id., ms. Maz. 870, f° 192.)

Le *miroir* de Souabe. (Ms.Berne.)

Les rubriches du livre appelé le *miroer* de mariage. (Eust. Desch., IX, 389.)

*Mirouer.* (Id., IX, 397.)

Le *miroé* de l'ame. (J. Gerson, B. N. 1003, f° 1.)

*Miroir* d'alquimie de Roger Bacon. (Éd. 1557, Lyon.)

*Miroir* des nobles de Hasbaye. (Hemricourt, éd. 1673.)

Cf. V, 342[c].

**mirre**, mod. myrrhe, s. f., sorte de gomme, résine aromatique :

Enter *mirra* et aloen.
(*Pass.*, 347.)

*Mirre* et timoine i firent alumer.
(*Rol.*, 2958.)

Encent et or et l'autre *mierre.*
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 52[a].)

Fum des especes de *myrre* et d'encens et de tote purriere de pigment. (*Job*, p. 447.)

Embarsamer de basme, de *mierre* et d'aloes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 155[d].) P. Paris, *mirre.*

Une partie de safren oriental et de *mirre.* (Alebrant, *Reg. de santé*, B. N. 2021, f° 27[c].)

**mirte**, mod. myrte, s. m., arbrisseau toujours vert, à petites fleurs blanches, d'une odeur agréable :

*Mirte*... sont froit. (*Simples medicines*, ms. Ste-Genev. 3113, f° 43 v°.)

*Mirtus* arbre est sans pourreture.
(*Poeme moral.*, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 456.)

Eau de *mirtus.* (*Jard. de santé*, I, 98.)

En pays chaud le murte ou *myrte* vient gaiement sans nulle culture. (Ol. de Serres, *Th. d'agr.*, VI, 10.)

A côté de *mirte* on trouve, très souvent employés, *meurte, murte, morte,* qui paraissent de formation populaire (Cf. *thyrse* et *trousse*) et dont cependant on n'a pas d'exemples bien anciens :

Et estoit ladicte couronne faicte de branchettes et feuilles d'ung arbre qu'on appelle myrtus en latin, et en françois aulcuns l'appellent *morte,* aultrement *meurtre.* (*Vie Mons. S. Hier.*, xxxvii.)

Une feuille d'olive ou de *meurtre.* (Tagault, *Inst. chir.*, p. 50, éd. 1549.)

Le *meurthe.* (Amyot, *Prop. de table*, VIII, 10.)

Huile de *meurthe.* (Cholieres, *Matinees*, p. 22, éd. 1585.)

*Murte.*
(Passerat, *Œuv.*, p. 7, éd. 1606.)

Il faut donc maintenant, en saison si plaisante,
Il faut se couronner d'un *meurthe* beau et verd,
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 109, L. Duhamel.)

**misaine**, s. f., voile du mât placé entre le beaupré et le grand mât :

*Migennes* qui rien ne valent. (1382-1384, *Comptes du clos des galees de Rouen*, p. 51, Ch. Bréard.)

Ce non obstant *mysennes* desployees.
(Parmentier, *Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 97 r°.)

*Mejane.* (Rab., *Quart liv.*, XVIII.)

**misanthrope**, s. m., homme qui hait le genre humain :

Certains canibales, *misantropes.* (Rab., *Quart liv.*, a M. Odet, éd. 1552.)

**misanthropie**, s. f., haine du genre humain :

Une *misanthropie* plus qu'incivile. (Pont. de Thyard. dans *Dict. gén.*)

**MISE**, s. f.

Cf. V, 343ᵇ.

**MISERABLE**, adj., qui mérite la pitié ; en parlant de choses :

Habit *miserable. (Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 255ᵇ.)

Clameur et paour, larmes et *miserable* comploration sourdirent a tous costes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, IV, 13.)

— Anc., fait à titre de don gracieux :

Cession *miserable* de ses biens. (21 avril 1592, A. mun. Douai, BB, 13ᵉ registre, f° 187.)

Cf. V, 344ᵇ.

**MISERABLEMENT**, adv., d'une manière qui mérite la pitié :

Et fineroit sa vie ainsi meschament et *miserablement*. (ORESME, *Eth.*, I, 15.)

Et y pourroit *miserablement* finir ses jours. (1435, A. N. JJ 173, pièce 326.)

Il morut *miserablement. (Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 239 v°, col. 2.)

Les papistes se minent *miserablement* l'esprit. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 231.)

**MISERE**, s. f., état malheureux ; peine, difficulté, gêne ; extrême indigence :

E forsmenat mei de la fosse de *miserie. (Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XXXIX, 2.)

Et sa *miseri* lo destraint.
(*Brut*, ms. Munich, 3186.)

Ci aurez vus asez dolur,
*Meserie*, turmenz, e tristur.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 861.)

*Miseire. (Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 235 r°.)

**MISERERE**, s. m., un des sept psaumes de la pénitence :

L'on doit estre tous a genoulx durant les preces et *miserere* a toutes les heures. (XVIᵉ s., *Cerem. et conten. du chœur*, ms. Saint-Brieuc 8 ; DUC., *Dicta.)*

— Plaisamm., *avoir du miserere, jusques a vitulos*, recevoir la discipline, être étrillé :

Et si jamais je te peuz tenir en nostre chapitre a Myrabeau, tu *auras du miserere jusques a vitulos*. (RAB., *Tiers liv.*, XXIII, éd. 1552.)

— Nom vulgaire de l'ileus, colique :

Mal que l'on nomme aujourd'hui *miserere*. (CH. EST., *Dissect. des part. du corps*, p. 183, éd. 1546.)

Cf. MISERELE, V, 345ᵃ.

**MISERICORDE**, s. f., sentiment par lequel la misère d'autrui touche notre cœur ; pardon accordé à celui qu'on pourrait punir :

Ne testamens ne doit mie estre fes selonc cruauté, mes selonc *misericorde*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 422, Am. Salmon.)

On vouloit mettre garnison en nos maisons, et nous asservir sous la *misericorde* du soldat. (PASQ., *Lett.*, XII, 4.)

— Part., bonté par laquelle Dieu pardonne aux hommes, aux pêcheurs :

Enveirat Deus la sue *misericorde* e sa veritet. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LVI, 4.)

En la *misericorde* del Halt. (*Ib.*, XX, 7.)

La *miserecorde* de Deu. *(Serm.*, B. N. 423, f° 69ᵃ.)

Biaus dous sire piteus, plains de *misericorde*.
(*Li Vieus de Couloigne*, B. N. 2162, f° 133ᵈ.)

— Dans quelques communautés, salle où on reçoit les hôtes :

Tabulas in aula quæ dicitur *misericorde* fecit renovare. (1452, *Chron. de l'abb. du Bec-Hellouin*, L. d'Achery ; DUC., *Misericordia.)*

Cf. V, 345ᵇ.

**MISERICORDIEUS**, mod. miséricordieux, adj., qui a de la miséricorde :

E Deus qui est reis glorius
Duz et *misericordius*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 41.)

*Misericordious*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 100ᶜ.)

Il fut pius e *misericordios. (Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 83ᵈ, Auracher.)

Deu est *misericordieus*.
(*Psaum.*, CII, 8, dans *Lib. Psalm.*, ms. Oxf., p. 329.)

*Missericordious. (Psaut.*, B. N. 1761, f° 132ᵃ.)

**MISERICORDIEUSEMENT**, adv., avec miséricorde :

*Misericordiosement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23267.)

Il se doit porter vers lui plus *misericordieusement* que cruellement. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 189 v°.)

**MISOGYNE**, s. m., celui qui hait les femmes :

Voila comment cela que les *mysogines* et ennemis du sexe feminin pensoient faire pour eux a l'encontre des femmes est tourné a la louange et exaltation d'icelles. (MARCOUV., *Bonté et mauvaistié des femmes*, f° 7 v°.)

Que si Euripide a mal parlé des femmes, pour cela estant appelé *misogene*, c'est parce qu'il eut deux mauvaises femmes. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 88.)

**MISSEL**, et anc. **MISSAL**, s. m., livre d'autel contenant les messes pour chaque jour de l'année :

Acheté a Nycholas, lybraire de Douay, trois *miselz*. (XVᵉ s., *Cart. de Flines*, p. 931.)

*Missal*. (1487, S. Melaine, Morlaix, A. Finistère.)

Deux *misseaulx* completz. *(Joy. égl. de Bayeux*, f° 90ᵃ, chap. Bayeux.)

*Missal. (Ib.*, f° 90ᵇ.)

*Missal*. (1560, *Compte*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— L'ancien français disait plutôt *messel* et *messal* d'après *messe*, et cette forme a été employée jusqu'au XVIIᵉ siècle :

Calices d'or et *messaus* et sautiers.
(*Le Charr. de Nymes*, 767, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Ung *messel* pour dire messe. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 114 r°.)

Que je voi tot prest sor l'autel
Le vestement et le *messel*.
(*Ren.*, Br. XIV, 349.) Var., *mesel*.

.II. *meseus*, et .III. sautiers. (Déc. 1285, *Invent. des ornements de l'église Saint-Brice*, chirogr., A. Tournai.)

L'une des mains sur le corps Jhesu Crist sacré et l'autre main mise sur le *messel* devoit jurer. *(Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 434ᶜ.)

Le calice, e un des *messiez* qui sont en madite chapelle. (1304, *Test. du D. Jehan II*, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1187.)

.I. *messal*. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, A. N. J 413, pièce 29.)

Un grand livre appellé *mecey*. (1426, *Inv. d'E. de Givry*, A. Aube, G 2645.)

Ung *messeau*. (1515. Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les legendes, les *messels*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 621, éd. 1566.)

Cf. MESSEL 1, t. V, p. 304ᵃ.

**MISSION**, s. f., au sens latin, envoi :

*Mission* de sang. (PARÉ, IV, 31.)

— Œuvre qu'on charge qqu'un d'accomplir :

L'office de l'Eglise... n'est que de nier la pretention de vostre *mission*. (CARD. DU PERRON, ap. Dochez.)

Cf. V, 346ᵇ.

**MISSIVE**, adj. f. ; *lettre missive*, lettre d'affaire destinée à être envoyée immédiatement au destinataire :

La briefveté de *lettre missive* ne permect pas multitude de exposition. (FABRI, *Rhetor.*, f° 71 r°, éd. 1521.)

*Lettres missives* adressantes aux gens d'Eglise. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 266.)

Il escripvit son testament, et deschira ou meit au feu toutes les *lettres missifves* et les papiers qu'il avoit riere luy. (AMYOT, *Vies*, Eumene.)

**MISTERE**, mod. mystère, s. m. et anc. f., rite secret du polythéisme antique :

Les atheatricques qui proprement sont les lieux ou les payens faisoient les *mysteres* de leurs dieux, les comedies, les jeux de l'espee ou d'autres bastons. *(Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 25v°.)

— Par anal. :

Tout *mystere* d'amour merite estre caché.
(DESPORTES, *Eleg.*, II, 1.)

— Ce qu'on tient secret :

Bien le devriez escoter
E le grant *misterie* noter
(*Vie de Tobie*, B. N. 19525, f° 129 v°.)

O bouteille,
Pleine toute
De *mystere*.
(Rab., *Cinq. liv.*, XLIV.)

— Ce qui s'opère d'une façon incompréhensible :

Et au fait de ceste excellance (la création)
Ou sont *misteres* tres realles,
Treuve deux œuvres principalles
(Greban, *Mist. de la Passion*, 2124.)

— Anc. :

Teus est amours et se nature :
Nus ne le maintient longement
Qu'il n'ait entremesleement
Assez de tel *mistere* en lui :
Une eure joie et l'autre anui.
(Gaut. d'Arr., *Ille et Galeron*, 1534.)

— Autref., représentation dramatique :

Le *mistere* du Viel Testament par personnages. (Éd. 1500.)

*Mistaire* de Saint Denis. (*Titre*, B. N. 1041, f° 1[a].)

Le *mistere* du Roy Advenir. (Jeh. du Prier, B. N. 1042, f° 1.)

— Fig. :

Et n'y fusmes pas plus tost que la mine joua son violant *mystere* contre les nostres. (Brant., *Œuvr.*, V, 335, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. V, 348[a].

**misterieusement**, mod. mystérieusement, adv., d'une manière mystérieuse :

Il fault remettre la determination au sainct esprit qui le a ainsi *misterieusement* disposet pour augmenter le merite de foy et aussi pour nostre humiliation. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 32[b].)

**misterieux**, mod. mystérieux, adj., qui a le caractère du mystère, qui est tenu secret :

Un temps transquil, un vent doux et paisible,
Flechit l'orgueil de la mer furiouse,
Et le cheoir de la goutte visible
Souvent et dru sur le marbre insensible,
Y gagne enfin fosse *mysterieuse*.
(Chastell., *Le dit de verité*, Œuvr., VI, 221, Kerv.)

Mots *mysterieux*. (Rab., *Quart liv.*, XIV.)

**mistique**, mod. mystique, adj., qui a un sens caché, relatif aux mystères de la foi :

Et passent par doulz son *mistique*
Touz les instrumens de musique.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 2[c].)

La table estoit d'un ouvrage *misticque*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 76 r°.)

Car nous voyons que c'est ung corps *mistique*
Quant deux corps sont une chair seullement.
(*Contredits de Songecreux*, f° 44 r°, éd. 1530.)

**mistral**, s. m., en Provence et sur les côtes de la Méditerranée, vent violent du Nord-Ouest :

Le *maistral*, accompagné d'un cole effrené (Rab., *Quart liv.*, XVIII.)

— Adjectiv. :

Entrant plus avant en la mer Mediterranee avec bon vent *maistral*. (Belon, *Singularitez*, II, 5.)

— Par extens., le Nord-Ouest :

Entre le ponent et le *mestral*. (*Voy. d'Antoine Pigaphetto*, éd. 1529, dans *Dict. gén.*)

Cf. Maistral 1 et 2, t. V, p. 99[a].

**mitaine**, s. f., gant de laine, de soie ou de peau, fait avec une seule séparation pour le pouce :

Et *mitaines* de mutabet.
(*Parton.*, 5070.)

Petites *mitaines* de laine a bort de brouderie. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 79[a], chap. Bay.)

— Plaisamm. :

Tu penses que c'est cestuy la
Qui au lict de Monsieur alla
Et feit de sa bourse *mitaine*.
(Cl. Marot, *Epitres*, Œuv., I, 243, Jannet.)

— Fig., *sans mitaines*, sans prendre de précautions :

On n'a point tel chat *sans mitaines*
D'une fois, de deux ne de quatre.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 237.)

J'ay eu advis que les ennemys se preparent pour venir secourir la Fere. S'ils nous donnent quinze jours de terme, nos forces seront en tel estat qu'il n'y fauldra pas venir *sans mitaines*. (24 nov. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 465.)

— *Prester sa mitaine a quelqu'un*, le frapper du poing :

Vous m'avez *preté votre mitaine*, gentilhomme de bran, que de fievre quartaine soyez vous espousé, et moi, si a quelque heure ne vous rends ! (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 92, Soc. Hist. de Fr.)

— *Fourrer ses mitaines*, s'enrichir de pillage :

Et la les Allemans et Gascons et autres gens de pié, qui des premiers estoyent entrez, *fourrerent leurs mitaines*. (J. d'Auton, *Chron.*, I, 184.)

— *Faire sauter haut comme une mitaine*, comme on dit aujourd'hui faire valser :

Et ne faut pas douter pourtant, si le pape eut voulu abuser de son autorité, que l'empereur ne l'eut *fait sauter haut comme une mitaine*. (Brant., *Gr. capit.*, Ch.-Quint.)

**mite**, s. f., nom donné à diverses larves d'insectes et à plusieurs espèces d'arachnides voisines des acares :

Grant assemblee de *mites* blanches. (*Ménagier*, II, 2.)

**mithridate**, s. m.

Cf. Metridat, V, 317[c].

**mitigation**, s. f., action de mitiger, d'atténuer :

Nous congnoissons la digestion de la matiere de la maladie (fievre quarte) par la *mitigation* des paroximes et par leur aligence. (Bern. de Gord., *Prat.*, I, 5, ap. Littré.)

Cf. V, 351[a].

**mitiger**, v. a., adoucir :

*Mitiger* le mal que fait le feu, avec la resplendeur de l'or. (G. Bouchet, *Serees*, III, 229, Roybet.)

— Avec un régime de personne, apaiser, calmer :

Combien que li pere temptassent de *mitiger* le plebe envers lui. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 90 v°.)

Nonobstant que digne ne soye de *mitiguer* mon frere, toutesfois je le reconcilieray si je puis. (*Violier des hist. romaines*, xxxviii.)

Cf. Mitiguer, V, 351[a].

**mitoyen**, mod., v. Moiteain.

**mitoyenneté**, s. f., caractère de ce qui est mitoyen :

Et la *mitoennetes* est quant se depart estoile d'estoile domacham. (Hagin le Juif, *Trad. des jugem. d'astron. d'Abraham Aven Azze*, B. N. 24276, f° 51[d].) Ms., *miloennetes*.

Se li solaus regarde a l'estoile la *mitoennee* entre les deus domachans. (Id., *ib.*, f° 51[d].) Ms., *miloennee*.

En manere de *mitoennetes*. (Id., *ib.*, f° 56[d].) Ms., *miloennetes*.

Le tesmoing de l'enseignant si est en maniere de *mittouennetes*. (Id., *ib.*, B. N. 1351, f° 57[a].) Ms., *millouenneles*.

**mitraille**, s. f.

Cf. Mitaille, V, 349[b].

**mitre**, s. f., coiffure de forme conique que portent les évêques, les cardinaux et certains abbés, quand ils officient en habits pontificaux :

Tant qu'il prist la croche et la *mitle*.
(*De S. Jehan Paulu*, B. N. 1553, f° 432[d].)

Eveskes, ki *mitre* presis,
Tu moustres ke...
(Renclus, *Carité*, cxvii, 1.)

Si portoit en sun poing une crosse et en l'altre poing une *mittre* toute blanche. (*Hist. de Jos.*, B. N. 2455, f° 36 v°.)

Il en perdront *mittres* et croces.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 76[c] ; II, 16, Michel.)

Une *mistre* a champ de perles. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, A. N. LL.)

**mitré**, adj., qui porte la mitre :

Et cascuns en estoit *mitres*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 5448.)

Le mitre dont tu ies *mitres*.
(RENCLUS, *Carité*, CXVI, 4.)

Cf. MITRER, V, 351[c].

**MIXTE**, adj., composé de plusieurs choses de même nature ; qui participe de la nature de différentes choses :

*Mixts* elements.
(*Les remonstr. de Nat.*, 490.)

*Miexte*. (1309, Par. de Champ., A. Seine-et-Oise, A 1295.)

Haultes, moyanes et basses jurisdictions, justices, moyens et *mix* imperes, fieux, reirefieux et tous autres droits. (*Lett. du C*[te] *de Boul. et d'Auv.*, dans *H. de la mais. d'Auv.*, p. 96.)

Cf. MISTE 1, t. V, p. 347[a].

**MIXTION**, s. f., action de mélanger plusieurs substances ; mélange qui en résulte :

Bien font entr'aus lor *mistions*.
Tòrnans en revolucions.
(*Rose*, II, 263, Michel ; 19169, Méon.)

A Jehan Painlevet, espiesier, pour pluiseurs parties sy comme olle d'ollive, coumin, et aultres semblables *mixtions*. (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 7[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. MISTION, V, 348[c].

**MIXTIONNER**, v.

Cf. MISTIONNER, V, 348[c].

**MIXTURE**, s. f., mélange le plus souvent liquide :

Que nul plastrier ne puisse mestre en son plastre *misture* nulle quelle qu'elle soit. (1307, *Ordonn. sur les métiers de Paris*, Mém. Soc. hist. de Paris, t. II, p. 138.)

Toutes couleurs reluisantes d'une *mixture* incredible sont a l'opalus. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 136 r°.)

Cf. MESTURE, V, 310[c].

**MOBILE**, adj., qui peut se mouvoir, être mû :

... Et l'oreille *mobile*
Ester en lieu ne povoit.
(*Eurial. et Lucr.*, sign. H 5 r°, éd. 1493.)

Nous disons que posé qu'on en accorde un dixieme (ciel), toutesfois, il n'est point proprement nombre, avecques ces neuf : car ceux cy sont *mobiles* et il est stable. (LA BOD., *Harmon.*, p. 83.)

— Fig., qui change aisément :

Elle est diversement *mobile* et inmobilement diversifiee. (MART. LE FRANC, *Estrif de fort.*, f° 164 v°, éd. 1489.)

Inconstante, *mobile*, abondc.
(XVI[e] s., *De la femme*, ms. Soissons 199, f° 1[c].)

— S. m., t. d'astron. anc., *premier mobile*, la première et la plus haute des sphères célestes :

Outre celles il y en a une neuviesme que les astronomes appellent le premier *mobil*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 83.)

Cf. MOBILE 1, t. V, p. 352[a], et MOBILE 2, p. 352[b].

**MOBILIAIRE**, adj., qui a rapport aux biens meubles :

Prennent touz meubles, paient debtes *mobiliaires*, arreraiges de rente. (1437, *Cout. d'Anjou*, II, 280, Beautemps-Beaupré.)

Cf. V, 352[b].

**MOBILITÉ**, s. f., caractère de ce qui peut se mouvoir, être mû :

Mais uns siens moines donat sa pense a *mobiliteit* et ne voloit parmanoir el monstier. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 92.)

*Mobilité* de son conseil. (*Bible*, Maz. 35, f° 337[c].)

Et la *mobilité* des cieulx.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 166[a].)

— Fig., caractère de ce qui change aisément :

Aussi tost luy va souvenir des *mobilitez* de fortune. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIV.)

**MODAL**, adj., t. de logique, qui contient quelque restriction, en parlant d'une proposition :

La difference des propositions *Modales* d'avec les cathegoriques. (CHAMPEYNAC, *Logique franç.*, dans *Dict. gén.*)

**MODALITÉ**, s. f., t. de logique, caractère modal :

*Modalité*. (CHAMPEYNAC, *Logique franç.*, dans *Dict. gén.*)

1. **MODE**, s. f., manière de voir, d'agir particulière à qqu'un, propre à un pays :

Ilz ont *modes* telles
Que...
(*Mist. du Viel Test.*, dans *Dict. gen.*)

Arcs triumphans a *modes* antiques.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, f° 89 v°, éd. 1532.)

— Usage passager qui règle, selon le goût du moment, la manière de vivre, de s'habiller, etc. :

Au barbier qui la barbe oste
Qui ma barbe osta,
Et a la *mode* qui trotte,
Qui me la coupa.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, V.)

Cf. V, 352[b].

2. **MODE**, s. m. et anc. f., t. de gramm., forme du verbe indiquant les diverses manières dont on affirme l'action ou l'état exprimé par le verbe, indépendamment des circonstances de temps et de personnes :

Les *modes* sont de cinq sortes : la premiere s'appelle indicative. (R. EST., *Gramm. fr.*, p. 38, ap. Ste-Pal.)

Modus, meud, et *mode*, illud dicitur de modis verborum, hoc significat, modum agendi. (H. EST., *Gramm. gall.*, p. 92.)

*Mode* m. As meuf. (COTGR.)

— T. de mus., disposition des sons de la gamme, déterminée par la place du demi-ton ; par extens., air :

Je vueil avoir quelque gente morisque
Qui soit dansee sur *mode* de bergier.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

Et que je chante en *mode* pastorale
Ce que vouldray de ma fluste rurale.
(CL. MAROT, *Bucol. de Virg.*, Œuv., III, 121, Jannet.)

**MODELE**, s. m. et anc. f., représentation d'un ouvrage à exécuter :

La sphere materielle qui est la vraye *modele* de la surceleste. (P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 69.)

Cf. MODELLE, V, 352[c].

**MODELER**, v. a., représenter par un modèle en terre molle, en cire, en plâtre :

Puis le fils d'Iapete
Paistrissant de la terre avec de l'eau, moula
Une effigie en corps, laquelle il *modela*
Sur l'image des Dieux.
(J. DE MONTLYART, *Mythol.*, IV, 6.)

*Modeler*. To modell, form, fashion, plot, cast in a mould. (COTGR.)

**MODELEUR**, s. m., celui qui modèle (avec de la cire, du plâtre, etc.) :

Ingeniaires, *modeleurs*, architectes, fabricateurs. (MARNIX DE STE-ALDEG., *Œuvr.*, I, 422.)

**MODERATEUR**, s. m., celui qui modère, qui dirige, qui règle :

Empereur et *moderateur*. (1416, dans *Dict. gén.*)

Quand on luy parla de la redition de Plaisance, il en demanda l'advis a un venerable docteur espaignol, de l'ordre de San Dominico, confesseur et *moderateur* de sa conscience. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, VIII, Bibl. elz.)

**MODERATION**, s. f., vertu de celui qui se modère :

A tres grant loenge non pas seulement de vertu et de prouesce, mais aveuc ce de *moderacion* et de prudence. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 89.)

A usé de telle *moderacion* et actemprance. (1484, *Instr. de l'arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, p. 18.)

— Action de rendre moindre :

Aucunes *moderacions* que nous feismes nagueres sur lesdites finances. (1327, A. N. JJ 64, f° 301 r°.)

On y apporta avecques le temps quelque *moderation*. (PASQ., *Lett.*, IV, 20.)

Cf. V, 352[c].

**MODERÉ**, adj., qui s'abstient de tout excès ; qui est éloigné de l'excès :

... Elle estoit joyeuse et attrempree...
Et sur toutes autres tres *moderee*.
(*Eurial. et Lucr.*, sign. A 4 r°, éd. 1493.)

Cette *moderee* agitation le tient en haleine. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. XIV.)

— *Moderé de*, adouci, rendu moins fort avec :

Si elle est contrainte en boire (du vin), que ce soit peu et bien *moderé d'*eaue. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 23 r°.)

**MODEREEMENT**, mod. modérément, adv., d'une manière modérée :

*Modereement* et attempreement. (Oresme, *Eth.*, IV, 4, éd. 1488.)

Boire et manger tousjours *moderement*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, VI.)

**MODERER**, v. — A., tenir dans une juste mesure :

Quant la concupiscence ou delectacion n'*est moderee* et attrempee par la vertu d'attrempance. (Oresme, *Eth.*, VI, 5, éd. 1489.)

— Atténuer, rendre moindre :

Que les dits trois points voulsissions *moderer*. (*Lett. de Ch. VII*, dans *Bullet. du Comité de la lang.*, III, 581.)

— Réfl., se tenir dans une juste mesure ; par extens. :

Et le bon pere
A peine, a peine, *se modere*
De se pasmer en la baisant.
(Belleau, *la Reconn.*, V, 5.)

**MODERNE**, adj., récent :

Par vieil venin et envie *moderne*.
(Chastellain, *Dit de verité*, OEuv., VI, 223, Kerv.)

Les eschevins tant anciens que *modernes*, pour lor regnans. (xvi° s., *Cout. de Lalleue*, Nouv. Cout. gén., I, 377.)

— Par extens., qui est de son temps, de son époque :

Un homme ne peut estre galand, brusque, escorbillat, esperruqué, et renommé *moderne*, s'il n'a hanté les gens. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 49.)

**MODESTE**, adj., modéré, éloigné du faste, de l'éclat ; qui fuit tout excès, toute liberté contraire aux bonnes mœurs :

*Modeste* et attrempé. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 458ᵃ.)

Ris avenant, *modeste* et temperé.
(*Eurial. et Lucr.*, sign. G 3 r°, éd. 1493.)

Elle est prode ; elle est *modeste*,
Femme de bien sage et honneste.
(*Ther. en franç.*, sign. L 4 v°, Verard.)

**MODESTEMENT**, adv.

Cf. V, 353ᵃ.

**MODESTIE**, s. f., anc., modération :

*Modestie* et atrempance. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 93.)

Le jeune Baccoue estant arrivé a Ageins et estant interrogé du roy de Navarre comment ce combat s'estoit passé, ne garda aucune *modestie* a louer Aubigné. (Aub., *Mém.*, an 1577.)

— Retenue à l'aide de laquelle on ne tombe pas dans l'excès ; contenance modeste :

Qui l'eut jamais pensé qu'une femme de ville
Avec sa *modestie* et ses douces façons...
(Desportes, *Diverses amours*, XV.)

**MODICITÉ**, s. f., caractère de ce qui est modique :

*Modicité*. Amodicity, moderatenesse, meannesse, littlenesse. (Cotgr.)

**MODIFICATION**, s. f., changement dans une chose, sans en altérer la nature essentielle ;

*Modificacion* et ampliacion. (1376, *Ord.*, VI, 186.)

**MODIFIER**, v. a., changer (une chose) sans en altérer la nature essentielle :

Les tribuns *modifierent* sa peine. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 46 v°.)

**MODILLON**, s. m.

Cf. V, 353ᵃ.

**MODLE**, mod. moule, s. m., modèle creux qu'on remplit d'une matière en fusion ou en pâte, qui en garde la forme quand elle est solidifiée :

*Modle*. (Raschi, *Zebachim*, 3, A.)

Nus lormiers ne puet ne ne doit metre en oevre nule maniere d'oevre getee en *molle*, quar ele est fausse. (Est. Boil., *Liv. des Mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXII, 4.)

*Mourle*. (1447, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig., *cela ne se jette pas en un moule*, ce ne se fait pas d'un seul coup, sans tâtonnement :

Ce sont besongnes trop malaisees et qui *ne se jettent pas en un moulle*. (Lariv., *Les Ecol.*, II, 5.)

— Modèle plein sur lequel on applique une matière flexible pour qu'elle en prenne la forme :

Li seliers apele chose emprainte quant aucuns fet euvre par *molles*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXVIII, 14.)

— *Moule du bonnet, du chapeau, du chaperon*, la tête ; *moule du pourpoint*, le corps, et, par extens., la personne même :

A l'effect de quoy fut delivré au bourreau, lequel luy trancha la moitié et le *moule de son chaperon*, c'est a dire la teste. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. cclxxii.)

Or sus fourrez le moy dedans,
Sur peine de perdre *le moule*
*Du chappeau*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 96ᶜ, éd. 1537.)

Si Dieu me saulve *le moule du bonnet*, c'est le pot au vin, comme disoit ma mere grand. (Rab., *Garg.*, IX.)

Sauvants par heureuse fuite
Le *moule de* leur *pourpoinct*.
(*Sat. Men.*, Pièce de tapiss., p. 28, éd. 1593.)

— Anc., patron, en général :

Et volt pur ço li reis que ses humes fussent od les charpentiers le rei Yram, pur duner les *modles* et les mesures del mairein que cil abatirent. (*Rois*, p. 244.)

*Maurlez* pour taillier pierres. (1406, Béthune, ap. La Fons, *Art du Nord*, p. 194.)

*Mole* et mesures de pierres de bombarde. (1424, A. Meuse B 1049, f° 102 r°.)

Jehan Barisel, huchier, fait tous les *maulles* et patrons a pierres pour une tour ; lesquelz *maulles* montent et font .vi. esqueres. (1438, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 194.)

Faire les *mosles* du pillier. (1485-6, A. Aube, reg. 3 G 354.)

— Fig. :

Contre l'estoile va la pointe ;
Por ce sont li marinier cointe
De la droite voie tenir.
C'est un ars qui ne puet faillir,
La prennent lor forme et lor *moule*
Que cele estoile ne se croule.
(Guiot, *Bible*, 651.)

— Ancienne mesure de bois à brûler :

.xxv. *molles* de busche, .i. escu. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 424ᵇ.)

Une charretee de feurre et .i. *moolle* de busche. (1316, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 57 v°.)

.i. *molle* de busche. (*Ib.*, f° 58 v°.)

.lx. *mooles* de busches. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 165 r°.)

De l'aumosne de la royne de France pour les accouchees 6 *mosles* de buche. (1428, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 81.)

— S'est dit aussi pour d'autres sortes de bois :

.l. *molles* d'osiers. (1343, *Cart. de la D. de Cassel*, I, f° 56 r°, A. Nord.)

— *Bois, busche de modle*, bois à brûler d'une moyenne grosseur et d'une longueur déterminée, bois choisi et de la meilleure qualité :

Li marchanz de busches de Paris puisque la *busche de moolle*, de costeres ou de gloc sera mise en leur maison. (*L'ordenance de marchanz de buche*, B. N. 20048, f° 130ᶜ.)

Pour .xl. perres de *bos de moeule*, .iii. d. t. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp*, A. Mortagne.)

Et se prindrent a jecter, hommes et femmes de ladite ville, sur les Angloiz et leurs aliez, pierres, *busches de moulle*, tables, tresteaulx. (J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, c. cxviii.)

— Par analogie :

Un cent de javelles de *mosle*. (18 oct. 1375, *Extr. du regist. de G...*, ap. A. Leroy, *Jargeau et ses env.*, p. 19.)

Cf. Mole 1, t. V, p. 370ᵇ, et Mole 2, p. 370ᶜ.

**MODULATION**, s. f., inflexion variée de la voix :

Si que par la *modulation* de elles (les notes) deuement proportionnees peult estre entendue toute maniere de chant sans voix humaine. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 4ᵉ vol., f° 224ᵃ, éd. 1495.)

Cf. V, 353ᵇ.

**MODULE**, s. m., t. d'archit., demi-diamètre du fût de la colonne pris pour unité de convention pour déterminer les proportions des parties dans un édifice :

Les chapiteaux de ces triglyphes doivent estre de la sixieme partie d'un *module*, et sur eulx estre assize la cornice, qui doyt avoir de saillye la moytié avec une sixieme d'icelluy *module*. (J. MARTIN, *Archit. de Vitruve*, IV, 3, éd. 1547.)

**MODULER**, v. a.

Cf. V, 353[b].

**MOE**, mod. moue, s. f., grimace qu'on fait en allongeant les lèvres, par dérision ou par mécontentement :

Por les *mowes* qu'il en font.
(*Pastour.*, CXXIV, ms. Oxf. Bodl. Douce 308.)

Et si li fait chascun la *moe*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 168[c].)

Et pour leurs *moues* desguisees.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 60[d].)

Ils apporterent, chacun sur son espaule, un josne enfant, vestu a maniere de singe, faisant *mouwes* et grimaces singulieres et bien estranges. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXLIV.)

— Fig., *faire la moe*, témoigner sa mauvaise humeur :

Et que pluz de cuer le fesissent,
Sanz *faire moes* ne descors.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 4626.)

Com li faux pastre, quant il guie
Les bestes qui ne sont soues,
Et de garder les *fait* granz *moues*,
Mes quant il veit le loup venir,
Nee se veult pas o elz tenir.
(*Vie de S. Evroult*, II, 794, Blin.)

— *Faire la moe a qqu'un*, lui montrer de la mauvaise humeur, du ressentiment :

Mais de mult de femes avient
Qu'eles *font a* celui *la moe*
Qui lour bien et lor preu lor loe.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 10799.)

Par voz escrips *me fait* amour *la maue*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 383.)

Maintenant en *font* la bee ou *la moue a* leurs bienfaiteurs. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 323, Kerv.)

— *Faire la moe a*, tourner en dérision :

Le prise par devant et loe
Teus qui derriers *li feit la moe*.
(CHREST., *Cliges*, 4549.)

Se mocquer d'eulx et *leur faire la mouhe*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 33.)

Cf. MOE 1, t. V, p. 353[c].

**MOELLE**, s. f., substance molle, jaunâtre, que renferment certains os :

... L'os
Dunt la *meole* pareit fors.
(MARIE, *Fabl.*, LVII, 13, Warnke.)

Por coi ! Por chou ke toi tout arde
Et fonde dusk'en le *mooule*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXIII, 5.)

Et oster la chair des os le plus emsemble qu'on pourra, et la mettre par lesches tenues comme une espesse oublee, et les estendre sur ung dressouer net, et envelopper les morceaulx de *mouelle* en ses lesches de veau. (TAILLEVENT, *Viandier*, p. 265.)

— Fig., la partie la plus substantielle :

Or vous ai dit du sens l'escorce
Qui fait l'entencion repondre ;
Or vous en veil la *moele* espondre.
(*Rose*, 12602, Méon ; II, 38, Michel.)

— Tissu utriculaire qui remplit un canal de la tige des dicotylédones :

Et la coste de la dite pomme est espes comme ung gros rent d'ung cousteau et au tailler blanc comme la *moulle* de un jong. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 11.)

Se la fistule a la bouche estroite, soit eslargie o tentes de *moele* de seu. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 91 v°.)

— Substance nerveuse qui forme le prolongement du cerveau et du cervelet jusqu'à l'extrémité du canal vertébral :

La *mouelle* spinale. (PARÉ, III, 12.)

Cf. MEOLLE, V, 249[b].

**MOELLEUX**, adj., qui contient de la moelle :

L'os du bras est rond, *mouelleux*. (PARÉ, IV, 25.)

— Fig. :

Un plaisir solide, charnu et *moelleux* comme la santé. (MONT., II, 37, p. 523, éd. 1595.)

**MOELLON**, s. m., pierre à bâtir de petite dimension qu'on emploie noyée dans le plâtre ou le mortier :

Et cil dedanz lor gietent et quarel et *moulon*.
(*Aspremont*, B. N. 2495, f° 3 v°.)

Et portoient en hault le pierre et le *moilon*.
(*Chev. au Cygne*, 10175.)

*Moiron*. (1359, *Compt. mun. de Tours*, I, p. 126, cité par le *Dict. gén.*)

Trois tours y a de pierre et de *moillon*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 268.)

**MŒUF** s. m

Cf. MEUF, V, 319[a].

**MŒURS**, mod., v. MORS.

**MOI**, pron. pers.

Cf. MOI 1, t. V, p. 355[a],

**MOIEUL**, mod. moyeu, s. m., partie centrale de la roue où s'emboîtent les rais et par où passe l'essieu :

... S'est en un fanc entrez ;
Trusqu'as *moieus* i est li chars entrez.
(*Charr. de Nimes*, 1005, Jonckbloet, *Guill. d'Orange*.)

E rais e jantes e *muiels*. (*Rois*, p. 255.)

Meditulium. *Moieul* comme de la roue. (*Vocabularius brevidicus*.)

*Moiau*. As moyeu. (COTGR.)

*Moyeu*. The nave or stock of a wheele. (ID.)

— Fig., centre :

Moi qui suis assis dans la *moiau* de tout le trouble des guerres civiles de France. (MONT., II, 6, p. 237, éd. 1595.)

Cf. MOIEL 2, t. V, p. 357[a], et MOIEUL 1, t. V, p. 360[b].

**MOIGNON**, s. m., extrémité qui reste d'un membre amputé :

Et Nataise plus n'i atant,
A ses *moignons* mout doucement
Hai recehu lou sauvaour.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 50[d].)

As *mognons* le va prendre.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 24[c].)

Car a cascune espaule il n'avoit c'un *mongnon*.
(*Baud. de Seb.*, VI, 17.)

— Fig. :

Au bras gauche, il porte un grand gantelet, qui le couvre jusqu'au coude : et au droit un petit *mougnon* qui cache seulement l'espaule. (LANOUE, *Disc.*, p. 286.)

**MOILLIER**, mod. mouiller, v. — A., rendre humide au moyen d'un liquide versé dessus :

Tuz l'escarnissent, sil tenent pur bricun,
L'egua li getent, si *moilent* sun linçol.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 54[a].)

Des lermes de ses els li *mueille*
Le vis, le menton et la face.
(*Perceval*, ms. Montp. 249, f° 284[b].)

Li chevaus saut outre sanz pié *mollier*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 28[a].)

La terre meismes s'orgoille
Por la rousee qui la *moille*.
(*Rose*, 55, Méon.) B. N. 1573, f° 1[c], *mueille*.

Cilz qui scevent couvrir de tuile
Souhaittent orages et vens
Pour les maisons *moullier* dedens.
(*Menuz Souhaiz*, ms. Genève 179 bis, Bullet. A. T., 1877, p. 112.)

Le siege estant, vint une pluie fiere,
Qui l'ost *mouilla* entour et environ.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 36.)

— Absol. :

Mouillez vous pour seicher ou seichez vous pour *mouiller*. (RAB., *Garg.*, V.)

*Mouillons*, hay ! il faict beau seicher. (ID., *ib.*)

— N., devenir humide :

D'angoisse tous li frons me *mueille*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 84.)

— ***Moillié***, part. passé :

Del sanc trova l'erbe *moilliee*.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 361.)

De plorer a son visage *moulliet*.
(*Clarisse*, 6132, dans *Esclarm.*, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, LXXXIII.)

— ***Tirer au doigt moillié***, tirer au sort en choisissant entre plusieurs doigts que qqu'un présente et dont l'un est mouillé en dessous :

Mais davant que chanter *au doit mouillé ils tirent*
Qui dira le premier...
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XI, f° 33 v°, éd. 1573.)

— *Yeux moillies,* yeux desquels coulent des larmes :

A *yex moillies* glorefia
Le grant seigneur qui tout cria.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 17b; Poquet, col. 61.)

Cf. MOILLIER 2, t. V, p. 361c.

**MOINDRE**, adj., comparatif de petit.

Cf. MENOR, V, 241c.

— *Le moindre,* adj. superlatif de petit :

De dous mals doit hon *le mendre*
Eslire.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° IV, v. 58.)

Je suis *li minres* des apostles. (*Greg. pap. Hom.*, p. 103.)

Cant de ses dras est desvetie
C'est de soi *la manre* partie.
(*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 14d.)

Voloit estre *li mandres* en compaignie.
(*Du chancel. Phil.*, Brit. Mus., Harl. 4333, f° 98d.)

**MOINE**, mod. moine, s. m., religieux cloîtré qui vit loin du monde :

*Monies* deit estre en un de cez mustiers.
(*Rol.*, 1881.)

Me tendra cum *muines*, poesté evescal.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 11 r°.)

De clers, de prestres et de *moni*[*e*]*s*,
Et de nonains et de chanoni[e]s.
(*Brut*, ms. Munich, 63.) Impr., *monis, chanonis.*

Gibers repaire tot droit a Flavigni,
Une abeie qui desor Muese cist
De *moinnes* noirs, s'apartint a Cligni.
(*Girb. de Metz*, p. 45.)

E li autre erent cum evesque,
Li un abbé, li autre *muigne*,
E prestre, diacne, e chanuigne.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1548.)

Estoit uns *moignes*.
(GUI DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 30.)

Item, as *monnes* de Dameston. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCCXV, p. 529.)

— *La robe ne fait pas le moine,* la parure extérieure ne fait pas l'honnête homme :

*La robe ne fet pas le moine.*
(*Rose*, B. N. 1573, f° 93b; 11092, Méon.)

— *Bailler le moine,* faire une malice qui consiste à attacher une petite corde au gros doigt de pied d'un homme endormi et à la tirer de temps en temps :

Ces fripons ne debisoient que *vailler le moine.* (AUBIGNÉ, *Fænest.*, II, 4.)

— *Avoir le moine,* être attrapé, dupé :

Par Sainct Jean (dirent ilz) nous en sommes bien, a ceste heure *avons nous le moine.* (RAB., *Garg.*, c. XII.)

— *Pour un moine laisser a faire un abbé,* ne pas faire une chose à cause de l'absence d'une personne :

Aussi croy je que ceux qui nous veulent mal seroient marrys qu'on y eust satisfaict. Neantmoings, comme si ce seul poinct estoit le tout, on neglige les aultres parties ; et, par maniere de dire, *pour un moine on laisse a faire un abbé.* (12 juill. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 389.)

— T. d'impr., feuille mal imprimée :

Apres les avoir au prealable une fois trempees un peu dans l'huyle on en touche l'encre, et puis la forme avec tant de discretion, qu'on ne fait point de *moines,* c'est a dire des pages demy blanches, prenant trop peu d'encre ou ne touchant pas bien la forme. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 297, éd. 1622.)

**MOINEL**, mod. moineau, s. m., genre de passereau conirostre à plumage gris noirâtre :

Cum li *moigniaus* defors estoent.
(MARIE, *Fabl.*, LXXXIII, 3, var.) Var., *moinniaus, moineax, moisnel.*

Tant qu'il coisi sor l'arbre en haut
Le *moinnel* qui saut et tressaut
De branche en brance molt soé.
(*Ren.*, Br. XI, 775.)

Le *moyngneau.* (*Kalend. des berg.*, p. 164, éd. 1493.)

Cf. MOINEL 1, t. V, p. 362b.

**MOINERIE**, s. f.

Cf. V, 362b.

**MOINESSE**, s. f.

Cf. V, 362b.

**MOINS**, adv.

Cf. V, 363a.

**MOIS**, mod., v. MEIS.

**MOISE**, s. f.

Cf. MOISE 2, t. V, p. 363c.

**MOISIR**, v. n., se couvrir d'une petite végétation cryptogamique qui altère la substance :

Il durast bien (le pain) .II. anz senz porri[r] et sanz *mosir.* (*Vies des hermites*, ms. Lyon 698, f° 6 v°.)

— Fig., rester longtemps abandonné :

Se on nous bailloit par inventaire
Deux mil escuz en une armoire
Ils n'avroient garde de y *moisir.*
(*Dial. de Baillev. et Mallep.*, dans Œuv. de Villon.)

— Réfl., devenir moisi :

(Les grains) commencent a *se moisir* et a sentir le rance. (MONT., II, 12, p. 305, éd. 1595.)

— Inf. pris substantiv., action de moisir :

Le *musir* font les poires molles.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 6437.)

— *Moisi,* part. passé, couvert d'une végétation cryptogamique qui altère la substance :

Mucidus, pouris, *musis.* (*Catholicon,* ms. Lille 369, Scheler.)

Pain *musy.* (XVe s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig. :

Alors que je n'avoi pour farder ma poesie,
Que le sujet commun d'une fable *moesie.*
(P. DE BRACH, *Poeme*, f° 92 r°.)

— Anc., rouillé :

Tes dex qui sunt *muisi,* fourbi et aparelle.
(*Rom. d'Alex.*, f° 50a.)

Mes cil ont lances tendues
A lances luizanz et *moisies.*
(GUIART, *Roy. lingn.*, 16070, W. et D.)

— Humide :

... Descendre parmi les tristes umbres
Par lieux scalides, incultes et *mouezis.*
(O. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 60a.)

**MOISISSURE**, s. f.

Cf. V, 363c.

**MOISSINE**, s. f.

Cf. MOISSINE 1, t. V, p. 365b.

**MOISSON, MOISSONNER, MOISSONNEUR**, mod., v. MEISSON, MEISSONER, MEISSONEOR.

**MOISTE**, mod. moite, adj., un peu humide :

Li burres si est grais et *mustes.* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 9, 17.)

Mes Deus qui tot le monde fist,
Si aide par tele devise
Que el sablon e en la lise
Par l'air que est dolz e serain,
E li tens au seir e au ma(t)in
Soef e de bone maniere,
Dedenz la *moiste* sabloniere
Gierment li oef e pocins font :
C'est un des miracles del mont.
(GUILL., *Best.*, p. 89.)

Et leur monstra la terre qui *moste* estoit de ses larmes. (*Vie sainte Genevieve*, B. N. 988, f° 36a.)

Leurs chemises estoint trop *moetes*
De sueur.
(*Libvre du bon Jehan*, 2809, Charrière.)

D'aigue et de terre *muiste* et mole.
(FROISS., *Poés.*, I, 269.)

Rose est *muiste* et le soleil chaus
(ID., *ib.*, II, 241.)

L'hyver de ceste annee fut tres *moite* et pestilentieux. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 14.)

Quelque grant pluye qu'il a fait, si n'est la terre de riens plus *moyste.* (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 878.)

Aussi ne regardez pas a ces yeux *moites,* et a cette piteuse voix. (MONT., II, 35, p. 493, éd. 1595.)

— Substantiv. :

Li sec a *moide* porte envie,
Li froiz au chaut se contralie.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 375.)

— Anc., moisi :

Un cras chapon
Ameroie miex que lor boistes
Qui trop sont corouses et *moistes*,
(Guiot, *Bible*, 2628.)

(La matiere) fuit *muste* et crolant. *(Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 109 v°.)

**MOISTEUR**, mod. moiteur, s. f., légère humidité :

Une amere *moistour*.
(*Image du monde*, ms. Montpellier 437, f° 124 v°.)

Une soutieus *moistors*.
(*Ib.*, B. N. 1553, f° 183 v°.)

*Muistors*.
(*Ib.*, f° 184 r°.)

La *moistor* de la terre. (Brunet Latin, p. 118.) Var., *moistour*.

*Moetour*. *(Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 18 v°.)

*Moitor*. (*Vita Patr.*, ms. Chartres, f° 110 r°.)

*Moiteur*. *(Ib.)*

Mador, *mouesteur*. *(Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 214 v°.)

Maditas, *moeteur*. *(Ib.)*

Le clair seroit noircy,
Le verd sec, et sec en *moysteur*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 84ᶜ, éd. 1537.)

— Anc., au fig., caractère de ce qui est moite, mou, sans énergie :

Ceste maladie est venue au roy de tourble ; il tient trop de la *moisteur* de la mere, (Froiss., *Chron.*, XV, 49, Kerv.) Var., *muisteur*.

**MOITEAIN**, mod. mitoyen, adj., qui est entre deux choses, commun à l'un et à l'autre :

Murs *moictoiens* et parçonniers. *(Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 44ᵃ.)

Trois acres et demie de terre que ladite mere tient par douaire *meteen*. (1324, A. N. JJ 62, f° 60 v°.)

Li diz religieus eussent avoecquez la dite dame une quantité d'yaue qui estoit *moitoyenne* et commençoit a la roe du moulin de Sanlices. (1327, A. N. K 41, pièce 17.)

Ottroyé et accordé a icellui Gossuin que le mur de ladicte maison et heritaige desdis Brimbet soit doresenavant a tousjours *moituyen* entre les heritiers desdis heritaiges. (22 mars1472, *Escript Gossuin de Guignies et Arnoul et Jehan Brimbet*, A. Tournai.)

Mur *moytoyen*. (R. Est., *Thes.*, Paries intergerinus.)

*Moitoiant*. (Delorme, *Archit.*, I, 6.)

— Fig. et par extens. :

Cette excommunication fut faite comme j'ay dit, par une puissance *moitoyenne* du Pape et des ecclesiastiques de la France. (Pasq., *Rech.*, III, 18.)

L etes del enseignant s'el est en manere de *mitoennetes* ce ensegne sur tout bien qui s'appeille a estre. *(Hagins le juif*, B. N. 24276, f° 56 r°.)

Cf. Moiteen, V, 366ᶜ.

**MOITIÉ**, mod., v. Meitié.

**MOITOIERIE**, mod. métairie, s. f., domaine agricole, affermé à moitié fruits ; par extens., domaine agricole de médiocre étendue :

*Meterrie*. (1248, Porthouet, A. Morbihan.)

*Meiteierie*. (1248, *Ch. du D. de Bret.*, ms. Nantes, fᵈˢ Bizeul.)

Une *metoerie* o ses apartenances. (1289, *Cart. du Mans*, B. N. l. 17754, f° 12ᵃ.)

Une meson leur propre que il avoient edefiee en la dite *moytoyrie* que l'en appelle la borde. (1292, *Charte*, A. mun. Senlis.)

Une *metaerie*. (1312, *Ch. de Ph. le Bel*, A. Loiret.)

*Meteerie*. (1312, A. N. JJ 48, f° 92 v°.)

*Meiteerie*. (1316, *Liv. pelu*, ms. Bayeux, f° 12ᵇ.)

*Moitaierie*. (1319, *Recettes du cté de Blois*, A. N. KK 296, f° 2 r°.)

*Moitoirie*. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 189 r°.)

*Mectarie*. (1337, A. N. JJ 71, f° 25 v°.)

*Mataierie*. (1339, A. N. JJ 72, f° 235 v°.)

Geffroy de la *meptairie*. (Vers 1346, *Droits d'usance dans les forêts de Passais et Andaines*, Sainct-Mars d'Egrainne, A. Orne.)

*Mestoierie, moitoirie, metoierie*. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 33 r°.)

*Mettoierie*. (28 juin 1391, *Reg. du Châtelet.)*

*Mettairie*. (1399, *Enq.*, la Couture, A. Sarthe.)

*Meitarie*. *(Ib.)*

*Mestaierie*. (1409, *Enq.*, A. Sarthe, E-3, 26.)

Une *metterie*, contenant en hostel, jardins, terres labourables environ 40 acres. (1419, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

La *mestoerie*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, ms. la Rochelle, f° 132 r°.)

*Meterie*. — Deyrie house. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 212.)

Item et pour ce que ladicte Marie Legoux a, despuys le deces de sondict feu mary, acquis et acheptè la *methaerie* de Pré Jailly de ses freres et sœurs a eulx et a elle escheue par le deces et trespas de feu Pierre Legoux, son frere.... (19 déc. 1551, *Contrat de mariage de François Guenyot avec Marie Legoux*, Mém. Soc. éduenne, XXI, 243.)

Jan a tout seul des seigneuries,
Jan a tous seul des *metteries*,
Mais tout seul il n'a pas sa femme.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, sign. T 6 r°.)

Cf. V, 368ᵇ.

1. **MOL** et **MOU**, adj., qui cède facilement au toucher, à la pression :

En sablon ne en tere *mole*.
(*Thebes*, 4777.)

Abatu l'ad en l'erbe *mole*.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 5986.)

— *Vent mol*, vent chaud et humide :

Et li tens cler et aesies,
Et li *vens mol* et delitables.
(*Rose*, 8441.)

— Anc., délicat :

Si aturnad un *mol* mangier devant lui, a son oes. *(Rois*, p. 163.) Lat., sorbituinculus.

— Qui est sans énergie :

Rois, li simple te truisent *mol*.
(Renclus, *Carité*, xxxvi, 7.)

— Qui énerve :

Croupir en *mols* plaisirs. (Lanoue, p. 210.)

— Anc., agréable :

Se ge disoie d'eus parole
Qui ne lor fust plesante et *mole*.
(*Rose*, 11001, Méon ; II, 2, Michel.)

Cf. Mol 1, t. V, p. 369ᵃ.

2. **MOL**, mod. mou, s. m., poumon de certains animaux :

Le *mol* ou poumon. *(Ménag.*, II, 128.)

**MOLACE**, mod. mollasse, adj., trop mou :

Tetins *molaches*. (G. Bouchet, *Serees*, XXII.)

Il y a aussi des noix *mollasses*, qui font crever et esclater leurs escailles, et monstrent les noyaux dehors. (Du Pinet, *Pline*, XV, 22.)

— Fig. et par extens. :

D'une allure *mollace*. (Amyot, *Vies*, Alcib., 2.)

**MOLDRE**, mod. moudre, v. a., broyer (du grain) avec la meule :

Prenent pain e froment e farine *molue*.
(*Rom. d'Alex.*, II, 80, P. Meyer, I, 64.)

De dejuste la plaunche out un mulin *mulaunt*,
De grant ravine ala.
(Garnier, *S. Thom.*, 221.)

Ki rien n'engraine, rien ne *meut*.
(Renclus, *Miserere*, cxxxvi, 4.)

Si feront *morre* et cuire, cuiront et *morront*. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, A. Troies.)

*Moure* au molin les signors. (1231, *Ch. de Morville.)*

Et avons atornet que nus de Mortaigne ne puet aler a autre moulin *mioulre* que as moulins le signeur de Mortaigne. (Févr. 1250, *Antiqua statuta ville de Mauritania juxta Tornacum*, A. N. J 529, pièce 54.)

Et leur avons otroié ke le blé qu'il i *morront* por le pain de couvent de leur court de Stoupedich doivent *morre* sains molture s'il n'avenist en aucuns tans ke abeie i fust faite. (Nov. 1254, *Cartul. de Cambron*, p. 437.)

Li sires li puet bien faire esgarder que il ne *mueille* a autre molin. *(Etabl. de S. Louis*, I, cxi, p. 197, Viollet.)

Ke lor molins n'aient eauwe pour *morre* aisiement. (1273, Moreau 198, f° 20 r°, B. N.)

Tous les moulans qui sont et qui a venir sont en le ville de Riu, qu'il voisent *miourre* la u nous vorrons. (1274, *Cart. de Hainaut*, Chron. belg.)

Et si doivent *miurre* li parçonnier sans mouture. *(Ib.)*

Sont tenus de *morre* et gruer. (1274, *Franch. de Dole*, A. Dôle.)

Foulz sera s'il guerpist tel moulin puisqu'il [*mueille*.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 153[a].)

Par quoi ses sires oste les fers du moulin, si qu'il ne puet *mourre*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 663, Am. Salmon.)

*Motre*. (10 avr. 1301, *Lett. de Ren. de Bourg.*, A. Montbéliard.)

2 tasses pour comenchier a *maurre* blanc pour en oindre le pignon de la capele du castel. (1305, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 24.)

Me estoie efforchies et avanchies de faire *mourre* le mannee de me dite maison de Happlaincourt. (1348, *Cart. de Lihons*, B. N. l. 5460, f° 53 r°.)

Qu'il puissent *moorre* a touz temps a noz molins de Jonville. (Août 1354, *Ord.*, IV, 298.)

Et doivent *muirre* franc au moulin. (1357, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 54 v°.)

Faire dous molins *mullanz*. (1360, *Ch. des compt. de Dole*, C 319, A. Doubs.)

Molin en estat de *maulre*. (1376, *Ch.*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 91.)

Il sourdit ung ruisseau duquel pluiseurs molins *molurent* et *ont molu* depuys. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 52.)

J'ay veu mille moulins *moulens*
*Moudre* sanz eaue et sanz venter.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 146.)

La farine qu'on apporte a *maurre*. *(Dialog. fr.-flam.*, f° 14[c].)

Que tous ceulx et celles, qui ont bled en ladicte ville, en envoyent *meure* as molins as vens. (23 février 1408, *Publicat.*, Reg. aux publicat., 1408-1423, A. Tournai.)

Ung molin au vent ou ceux de Paris venoient souvent *mieudre*. *(Trahis. de France*, p. 115.)

Item, que nulz manans en la dicte justice ne puist aler *mieure* ailleurs que au molin du seigneur. (1447, *Cartul. de l'abbaye de S.-Pierre de Gand*, A. du royaume de Belgique.)

Une maison, mollin a torgoir d'oille et a *mieurre* bled. (31 déc. 1461, *Escript pour Jehan Panequin, dit Belin*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Ung molin a yauwe, a deux tournans, a *meulre* bled. (28 juill. 1467, *Escript pour Ilard du Quesnoit, demourant à S.-Amand*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Les moulins de la ville ne pouvoient *mieulre*. (J. Molinet, *Chron.*, LXXXIX.)

A moulin *moulant* a son domaine. (1514, *Cout. de Poit.*, XXXIV, Nouv. Cout. gén., IV, 476.)

*Meulxdre* leurs grains. (1528, *Terr. de la chap. Aude*, A. Allier.)

J'ay veu des moulins en ce mont qui *meulent* a si peu d'eau, que le ruisseau n'a son cours plus groz que le braz. (Belon, *Singularitez*, I, 49.)

— Par anal. :

La langue parloit, les dens *meulloient* la viande. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 162 v°.)

Il s'en void nombre d'autres se prosternant emmy la place, qui se font *mouldre* et briser souz les roues. (Mont., II, 3, p. 230, éd. 1595.)

— Broyer d'autres matières que du grain :

... Que nus cambiers ne puet *muirre* brays a nul moulin s'a celui non tant qu'il puist *muirre*, et s'il muit escorce, et combien y vient qui *muirre* voelle brays, il ne puet plus *muirre* d'escorce que chou qu'il a engerné, tant qu'il ait brais a *muirre*. (1240, *Petit reg. de cuir noir*, f° 79 r°, A. Tournai.)

— *Moldre de coups*, battre violemment :

*De coups* durs et inhumains
*Seras* maintenant tout *moullu*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 58[b].)

— Infin. pris substantiv., action de moudre ; possibilité de moudre :

Ne ne puet li diz cuens oster lou cours de la ditte iawe par quoi li diz moulins perdist lou *mourre*. (1262, Bouconville, 4, A. Meurthe.)

— *Molu*, réduit en poudre :

On prent kaus et tyeule *mulue*. (Vill. de Honnec., *Album*, p. 168.)

— Par extens., qui est comme broyé à force de coups :

Ont les os *moulus* et froissies.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 37 v°.)

Cf. Moldre 1, t. V, p. 370[a], Molu 1, t. V, p. 380[b] et Molu 2, p. 380[c].

1. **mole**, mod. môle, s. m., massif de maçonnerie placé au-devant d'un port pour le protéger contre l'impétuosité des vagues :

Dedans le *moule* de la ville estoyent carraques, navires et brigandins. (J. d'Auton, *Chron.*, III, 45.)

Touts les bourgeois et citadins de Thalarre, qui estoient sus le *mole* accourus pour voir l'embarquement. (Rab., *Quart liv.*, I.)

Cf. Mole 3, t. V, p. 370[c].

2. **mole**, mod. môle, s. m. et anc. f., embryon informe :

Une *mole*. (Paré, *Introd.*, 2.)

Et disoit on qu'elle estoit grosse et preste d'accoucher ; mais il advint qu'elle enfanta seulement ce qu'on appelle une *mole*. (Le Ferron, dans *Œuv. de Du Haillan*, II, 477, éd. 1615.)

**molece**, mod. mollesse, s. f., état de ce qui est mou ; fig., manque de fermeté :

Vins fait de car trop grant *moleche*.
(Renclus, *Carité*, ccxxi, 5.)

Li *mollecé* de l'omme. *(Trad. des serm. de S. Bern.*, 121, 16.)

La *molece* de cuer. (Laur., *Somme*, ms. Soissons 210, f° 42[d].)

*Moleche*.
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 199 v°.)

*Moulesse* de cueur. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 106 v°.)

**molement**, mod. mollement, adv., d'une matière molle, sans vigueur :

Et chiens se deffent *molement*.
(*Dou blanc cheval.*, ms. Turin, f° 25[c].)

Si en y avoit il moult qui disoient que ce estoit mal fait et trop *molement* conseillié. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 65[d].)

Il s'acquitoit trop *mollement* en ceste besoingne. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 63 v°.)

— Partic., d'une manière qui sent la mollesse :

Et n'est pas vestu *molement*.
(Guill. de Digulleville, *Trois peler.*, f° 177[b].)

**molene**, s. f.

Cf. V, 371[b].

**moler**, mod. mouler, v. a., reproduire à l'aide d'un moule ; fig. :

Ke n'est mie bien *maulé* a s'ymage. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 33[a].)

Cf. V, 372[a].

**molester**, v. a., tourmenter, vexer :

Quant son avoir vit tempesté
N'en ot pas le cuer *molesté*.
(Renclus, *Carité*, ccxii, 7.)

Et fu getteie commune excommunication sor cheaus ki d'ors en avant presumeroit les freres devant dis *molesteir* de ceste almoine. (Trad. du xiii[e] s. d'une charte de 1225, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 21[c].)

*Moulester*. (1322, A. N. JJ 61, f° 124 r°.)

Vous ne contrainsissiez ne *molestissiez* en riens ledit abbé. (20 nov. 1327, *Lett. de Charl. IV, roi de Fr., à Ed. II, roi d'Angl.*, coll. Breq., III.)

*Maulester*. (1351, *Vidim.*, S. Cybard, A. Vienne.)

**molet**, mod. mollet, adj., un peu mou :

Ou une fumiere *molete*.
(Renclus, *Miserere*, cxxxv, 2.)

Sa chars qui cele sent *molete*,
Souef et tendre.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 203[a].)

Herbe *molette*.
(Vauq., *Idill.*, I, 75.

— Par extens., délicat :

Cum est gent e *mollet* et en belté si fin
Ke descrire nel poet nul sage clerc devin.
(*Horn*, 947.)

Ke il ert beus de cors, eschevis e *mollez*.
(*Ib.*, 3640.)

C'est que ja ja charmé, enseveli des flames,
Ma femme Octavienne, honneur des autres dames,
Et mes *mollets* enfans je vins chasser arriere.
(Jod., *Cleop.*, I.)

— *Œuf molet*, œuf cuit de manière à ce que le jaune soit encore liquide :

Sorbilis, humable comme chaudel ou *eulx molet*. (*Gloss. de Salins.*)

Ne rompt l'*œuf mollet*
Si ton pain n'est aploiresté.
(Gabr. Meurier, *Tresor des Sentences*.)

*Œufs moulets*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 145, éd. 1598.)

— S. m., anc., *mollet de la jambe*, et auj. absol., *mollet*, partie molle que forme à la partie postérieure de la jambe la saillie des muscles jumeaux et du muscle soléaire :

D'un grand coup sur le *mollet de la jambe*. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 138.)

— Lobule de l'oreille :

Le *mollet* ou on pend volontiers les bagues, est nommé des anciens fibra, et le dessus pinna. (Paré, IV, 10.)

— Anc., partie molle de certaines pièces de viande :

Une piece de char nommee les *mollets*. (G. de Seyturiers, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S.-Claude, II, 331.)

Cf. Mollet 2, t. V, p. 375c.

**MOLETER** et **MOLETTER**, v. a., polir avec le lustroir ou molette :

Et apres les *molleteront* avec un os de balaine. (1582, *Stat. des parchem.*, dans *Dict. gén.*)

**MOLETTE**, s. f.

Cf. Molete 1, 2 et 3, t. V, p. 374a, et Molete 5, p. 374b.

**MOLEURE**, mod. moulure, s. f., ornement courant, uniforme, formant saillie dans un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc. :

*Moleure*. (1455, *Compt. du roi René*, p. 11.)

*Moulleure*. (9 mai 1554, *Lett. du bailli de Blois.*)

Pour former les *mollures* de l'architecture. (Palissy, *Recepte.*)

*Molure*. (L. Papon, *Disc. a M. Panfile*, p. 38.)

**MOLIER**, mod. meulier, adj., qui a rapport aux meules de moulin :

*Molier*. (Cotgr.)

Cf. Molier 1, t. V, p. 374b.

**MOLIERE**, mod. meulière, s. f., carrière d'où l'on tire les meules de moulin :

Item le bois de Bruisselle... Item les *molieres* de ce bois. (*Ch. de Blanche de Navarre*, fo 248d, Duc., *Moleria.*)

*Molliere*. (26 av. 1499, *Reg. Hôt.-de-Ville*, II 1778.)

Les *mollieres*. (1522, Afforty, XXII, 432.)

— Meule :

Il me font pour avoir du pain
Prester l'oreille a ce sot homme,
De peur que mon moulin ne chomme :
Mes *moulieres* moulans a vuide,
Ou c'est que pauvreté me guide.
(J. A. de Baif, *le Brave*, I, 1.)

**MOLIN**, mod. moulin, s. m., machine à moudre du grain ; édifice où se trouve cette machine :

Altresil fait torner comme arbre de *molin*.
(*Voy. de Charlem.*, 372.)

... Un vieu *moulin*.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., V.)

Ke vaut *molins* a une mole
Ne cauchemente dessolee ?
(Renclus, *Carité*, xxviii, 9.)

Le riu des *moliens* de cele eglise. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1233, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fo 57c.)

Li *muelins*. (Ponthieu, 1292, Beauv., *Doc. pic.*, I, 55.)

*Meulin*. (1294, *Trav. p. les chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, fo 10.)

Du blef pour porter au *moulin*.
(Eust. Desch., *Mirouer de mariage*, Œuv., IX, 180.)

.xvi. *molis* de vent, qui nuyt et jour molent yver et esté. (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 83.)

— Machine à broyer une matière quelconque :

*Molin* a papier. (1381-82, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, fo 132 vo, A. Aube G 1656.)

Une maison, *mollin* a torgoir d'oille. (31 déc. 1461, *Escript pour Jehan Panequin, dit Belin*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

— Par extens. :

La valeur des *molins* aux toilles. (1378, *Compte des annivers. de S.-Pierre*, fo 79 ro, A. Aube, G 1656.)

Au dit fieu appartient ung *moulin* a draps qui peult bien valloir communs ans cinquante soulz ou environ. (1464, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

**MOLLASSE**, mod., v. Molace. — **MOLLEMENT**, mod., v. Molement. — **MOLLESSE**, mod., v. Molece. — **MOLLET**, mod., v. Molet.

**MOLLIR**, v. a.

Cf. V, 376b.

— Au réfl., céder, fléchir :

Avoir aussi atachié et assis les estanfiques qui soustiennent les dictes verghes parmy le moillon, afin qu'elles ne *se molissent*. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

**MOLNIER**, mod. meunier, s. m., celui qui dirige un moulin à céréales :

Li *mousniers*. (1189, *Lett. de l'év. de Liège*, S. Sép., Cambrai, A. Nord.)

Wycars li *mausniers*. (1231, *Sent.*, Liv. bl., fo 8 et 16, A. Abbeville.)

Hubertus le *mesnier*. (1233, *Role*, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

Jehan le *moonnier*. (1268, *Ch. de l'abb. de Boheries*, A. N. L 992, pièce 88.)

Li *meuniers* dou molin. (1269, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

Les *muners*. (1279, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

Li *mugniers*. (1288, A. Jura, G 113.)

Ses peres fu *moniers*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fo 58c.)

Les *musners*. (*Ordonn. du senesch. de Bourges*, fo 14, A. mun. Bourges.)

Jehan le *mousnier*. (Juill. 1304, *Chirogr.*, S. Brice, A. Tournai.)

Li *maugniers*. (1308, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, fo 15 ro.)

*Monier*, *munier*, *musnier*. (1308, A. N. JJ 40, fo 55 vo.)

*Munnier*. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, fo 14 ro.)

Nicaisez li *mauniers*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, fo 176 vo.)

Tuit li *moneir* qui hont mulin en Gauteron. (1366, A. Fribourg, 1re coll. des lois, no 19, fo 8 vo.)

Nous havons recehuz et faict nostre borgeoys de Neufchastel Jehan dict Gauffra, *mongnyer* et ses hoirs. (1366, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, Monum. de l'hist. de Neuchâtel, DCLI.)

Varles de bras et *maniiers*. (1381, A. N. K 53 a, pièce 8.)

Johan le *masnier*. (16 juill. 1381, Mont-Saint-Michel, par., A. Manche.)

Girardus li *manniers*. (*Dialog. fr.-flam.*, fo 14c.)

Jehannin Consmarcle, varlet du *moulnier* de Creppy. (1395, A. N. JJ 47, pièce 261.)

Et que nul *moulnier* ne prenist point de la mousture que argent. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1418.)

La femme Gilet s'en ala bien matin a la maison du *molnier* pour moldre son blé. (1442, A. N. JJ 176, pièce 113.)

Item, que nulz manans en la dicte justice ne puist aler mieure ailleurs que au molin du seigneur, ne cuire leur pain fors au four du seigneur, se n'est par deffaulte du molin ou dou *monnier*, et aussi par le deffaute du fournier. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, ms. et cartul. no 93, cartul. de l'abbaye de S.-Pierre de Gand.)

*Monnyer*, molinarius. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Le *magnier* est allé cachier les magnees pour maulre a son molin. (1525, S.-Omer, ap. La Fons.)

*Mosnier*. (1529, A. Gironde, not. G. Payron, 419.)

Ung *munier*. Une *muniere*. (R. Est., *Thes.*, molitor, molitrix.)

*Moulgnier*. (1555, Compiègne, ap. La Fons.)

*Mannyers*. (1562, Béthune, ib.)

— S. f., *molniere* :

Hermenjardis la *munoiere*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 153, A. E.-et-L.)

Rose li *manniere*. (1312, *Li coiers de la taile de la paroche Saint Pierre le vies*, f° 4 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. mun. Reims.)

— Le martin-pêcheur ; et la mésange à tête noire :

*Mounier*... Also, the bird called a king-fisher ; also, the little, long-tailed, and black-headed titmouse. (Cotgr.)

— Poisson d'eau douce appelé aussi chevène :

*Musnier*... A pollard or chevin, also a miller's thumb. (Cotgr.)

Les Grecs nomment *κέφαλος ποταμιος*, et les Latins *capito fluviatilis*, le poisson que nous appelons vulgairement *musnier*, pour ce qu'il s'en trouve quantité a l'entour des moulins. (La Frambois., *Œuv.*, p. 92, éd. 1631.)

**molosse**, s. m., espèce de dogue :

Diane qui reluit par l'obscur de la nuit
Et qui par les forests ses *molosses* conduit.
(Rons., *Œuv.*, VI, 12, Blanchemain.)

**molture**, mod. mouture, s. f., action de moudre, partic., de moudre le blé :

*Molture*. (Nov. 1254, *Cart. de Cambron*, p. 437.)

Le *meuture* du blei. (1267, *Cart. d'Auchy*, p. 211, Bétencourt.)

Le witisme partie de le *mauture* de che molyn. (1272, *Cart. du Mont S.-Mart.*, B. N. l. 5478, f° 54$^c$.)

*Mulsture*. (1302, *De termino S. Michaelis*, Year books of the reign of Edw. the first, Years XXX-XXXI, p. 65.)

Blef de *muiture*. (1339, *Lett. de confirm.*, A. N. JJ 72, f° 224 r°.)

*Mauture*. (*Ib.*, f° 225 r°.)

*Meuture*. (1383, *Dénombr. des baill. d'Amiens et de Doullens*, f° 11 r°.)

*Moture*. (*Ib.*, f° 15 v°.)

*Moulture*. (1399, *Enq.*, la Couture, A. Sarthe.)

*Moulsture*. (1415, *Dénombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 109 v°.)

Confiscation de la farine prinse et arrestee en son fief, et du pain fait d'icelle *mouture* a autruy four. (*Coust. d'Anjou*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. general. et particul. de France et des Gaulles*, t. II, f° 34 r°, XVI, éd. 1581.)

— Salaire du meunier :

Si doit li monniers miurre .xiii. ras. de brays pour le mui, et prendre la dedens .iii. hostials pour se *mouture*. (Mai 1240, *Petit reg. de cuir noir*, f° 79 r°, A. Tournai.)

Sanz poier *muluire* ne batuire. (1284, Ch. des compt. de Dôle, C 111, A. Doubs.)

Et pour che que je avoie molut as dis moelins sans paier *mieuture* si comme je recongnois... (1348, *Cart. de Lihons*, B. N. l. 5460, f° 53 v°.)

Pour ce que les musners ont acostumé a eulx paier trop largement de leur *modure*, ordenné est que pour chascun boissel rez qui leur sera balhé en blé, ils seront tenuz de le rendre tout comble de farine. (Fin xiv$^e$ s., *Ordonn. du senesch. de Bourges*, A. mun. Bourges.)

Que nulz magnier ne prende *myaulture* sinon desoubs, est assavoir blé estans en l'aire, si que ung chascun le voye. (1507, *Prév. de S.-Riquier*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 698.)

— *Tirer, prendre deux moltures d'un sac*, tirer double profit, double utilité d'une chose :

D'*un sac*, comme l'on dit, l'on *tire deux moul-* [*dures*.
(G. du Buys, *l'Oreille du prince*, f° 11 r°.)

S'ils n'ont vu peuple du tout a leur mercy, ils luy font assez aisement sentir que c'est *prendre d'un sac deux moutures* et de mesme bouche soufler le chaud et le froid. (Mont., I, 31.)

**molybdene**, s. m.

Cf. V, 380$^c$.

**moment**, s. m., très court espace de temps :

*Moment*.
(P. de Thaun, *Comput*, 2321.)

.i. petiz *momenz*. (*Tr. de mor.*, ms. Alençon 27, f° 9 v°.)

Cf. V, 381$^a$.

**momentané**, adj., qui ne dure qu'un moment ; présent, actuel :

En coses semblables qui sont annuelz et *momentene*[*e*]*z*. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 776.)

**momerie**, s. f., mascarade :

En acquitant nostre temps vers jeunesse,
Le nouvel an et la saison jolie,
Plains de plaisir et de toute liesse,...
Venues sommes en ceste *mommerie*.
(Ch. d'Orleans, *Ball.*, LXXV, *Œuvr.*, p. 135, Champ.)

— Fig., pratique ridicule :

Une si belle et si plaisante farcerie, singerie ou *mommerie* (le sacrifice de la messe). (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 556, éd. 1566.)

Cf. V, 381$^c$.

**momie**, s. f., cadavre embaumé et enveloppé de bandelettes qu'on trouve dans les sépultures des anciens Égyptiens :

Et par lesdits Arabes ont esté appeles *mumie*, qui vaut autant a dire qu'un corps mort accoustré de choses odoriferantes et conservatrices de pourriture. (Paré, *De la Mumie*, c. i.) Éd. 1579, *mommye* et *mommie*.

— Substance brune tirée du bitume dont les momies étaient enduites, et, par extens., nom donné au malthe, usité dans la médecine ancienne :

Poldre de *momie*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen. 3513, f° 34 r°.)

*Mummie* est une maniere d'espice ou de confiture que l'on treuve es sepulcres des mors qui ont esté confis avec espices. (*Le Grant Herbier*, n° 321, Camus.)

Prenez graisse de *mumie*, suc de millepertuis. (*Les remedes secrets*, f° 124 v°, éd. 1573.)

Cf. Mommie, V, 381$^c$.

**mon**, adj. poss.

Cf. Mon 2, t. V, p. 384$^a$.

**monacal**, adj., qui appartient à l'état de moine :

En discipline *monachale*. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 231, Soc. Hist. de Fr.)

Les abbez, couvents et prieurez conventuels seront tenus d'entretenir aux escholles et universitez tel nombre de religieux que le revenu de l'abbaye, prieuré ou convent pourra porter. Et pour cest effect y sera employé la portion *monachale* des estudians. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III.*)

Habits *monachaux*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VIII.)

— Plaisamm., de moine :

Jamais homme noble ne hait le bon vin ; c'est un apophthegme *monachal*. (Rab., *Garg.*, XXVII.)

Cf. V, 384$^c$.

**monacalement**, adv., d'une manière monacale :

Le moine, *monacalement* couvert et desguisé, et qui jouoit au jeu double, dit au mareschal qu'il en estoit content, et print jour au 20 mars. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

Il est quasi impossible que ces vers ne soyent ou d'un moine, parlant sans hypocrisie, ou d'un au corps duquel fust entree l'ame d'un moine, pour le faire parler si *monachalement*. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, xxii.)

**monade**, s. f., t. de philos., unité parfaite :

*Monades* ce sont nombres simples, comme qui compteroit plusieurs fois un, sans dire deux, trois, quatre, et ainsi des autres. (J. Mart., *Annot. sur Vitr.*, sign. B 6 v°, éd. 1547.)

**monarchie**, s. f., gouvernement d'un État par un seul chef ; par extens. :

Apres la mort Julius Cesar fu empereres Octaviens ses nies et tint la *monarchie* de tout le monde. (Brunet Latin, p. 47.)

C'est le plus honnouré prince de toute la *monarcie* du monde. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, t. I, prol.)

Et qu'il (l'empereur) ne faisoit ceste entreprise seul, sinon pour desdaigner les autres princes chrestiens, et par ambition et affection qu'il avoit de parvenir a la *monarchie*. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 151 r°, éd. 1572.)

— État gouverné par un monarque ; fig. :

En outre plus, pour bien fructifiable,
Voulons creer anges par *monarchyes*

Et en ferons en ce siegle notable
Pour refulcir trois belles iherarchies.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 3.)

**MONARCHIQUE**, adj., qui appartient à a monarchie ; de monarchie :

Le gouvernement et empire *monarchique* est le meilleur entre les aultres politiques. (Cl. de Seyssel, *La grand monarchie*, Prol., éd. 1541.)

**MONARCHIQUEMENT**, adv., d'une manière monarchique :

A la verité semble estre meilleur aux grandes et puissantes nations d'estre gouvernees *monarchiquement*, afin de se maintenir en union dedans, et dehors en reputation. (L. Leroy, *Enseign. d'Isocr.*, p. 41, éd. 1568.)

**MONARQUE**, s. m., chef d'une monarchie :

Se aucuns appellent *monarche* celui qui seroit seigneur sur tous universelment, c'est une chose impossible selon raison. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 525ª.)

— Par extens.:

Adam y est, qui fut *monarche*
Du monde.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 316.)

Cf. Monarche 2, t. V, p 385ª.

**MONASTERE**, s. m., édifice habité par des moines ou par des religieuses :

Une *monasteir* de noires moynes. (J. d'Outrem., *Chron.*, II, 226.)

Canter ceste cançon chi
Qu'on chante en tamaint *monastere*.
(Froiss., *Poés.*, II, 348, Scheler.)

*Monnastere*. (9 déc. 1455, *Lett. du D. de Bourg. au bailli de Dij.*, A. mun. Dijon.)

Religieulx profex du *monasterre* de Saint Germain des Pres. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 229.)

*Monaistaire*. (1523, *Reg. cons. de Lim.*, I, 136.)

*Monestere*. (*Ib.*, p. 160.)

L'abbé dudit *monastaire*. (1583, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ª 9189, f° 13 r°.)

**MONASTIQUE**, adj., qui appartient à l'état de moine :

Selon les remedes de la reigle *monastique*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 4ᵉ vol., f° 134ª, éd. 1495.)

Cf. V, 385ª.

**MONCEAU**, s. m.

Cf. Moncel, V, 385ᵇ.

**MONDAIN**, adj., qui appartient à la vie du monde, par opposition à la vie religieuse :

Haine, envie, gloutrenie,
Covoitise, delit *mondain*.
(Renclus, *Miserere*, clxxiii, 2.)

Cilz jours estoit un *mondains* paradis.
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 207.)

— Qui aime les vanités du monde :

Deux femmes... non trop *mondaines*, ne bigottes. (Mart. d'Auv., *Arr. d'am.*, p. 617, éd. 1587.)

Cf. V, 386ª.

**MONDAINEMENT**, adv., d'une manière mondaine :

... Qui vit *mundainement*.
(J. de Meung, *Test.*, 738.)

Ja pour ce nen deversoie
Vivre plus *mondainnement*.
(J. Brisebarre, *Chans.*, III, 10, Am. Salmon, dans *Mél. de Philol. rom. déd. à C. Wahlund*, p. 223.)

De ceuls qui font guerre *mondainement*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 202.)

Cf. V, 386ª.

**MONDANITÉ**, s. f., attachement aux choses du monde, du siècle ; goût pour les plaisirs du monde :

Et n'y a celui qui ne tende
A suivre la *mondanité*.
(Coquill., *Plaid. de la simple et de la rusee.*)

Ceux qui ont esté du bon temps, n'ont pas veu les *mondanitez* que nous voyons aujourd'huy. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 15, éd. 1566.)

— Anc., vie mondaine, vie terrestre :

Et pour ceste *mondanité*
Qui est caducque et transmuable,
Aroy le regne pardurable
Ou il n'a plaintes ni doulours.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 32738.)

Apres qu'i regna en *mondanité* glorieusemens, il morust... en voye de saulvement. (*Sept Sag.*, rédact. H, p. 200.)

**1. MONDE**, s. m., ensemble des choses créées :

Ne place a Deu, qui forma tot le *monde*.
(*Coronem. Loois*, 1927.)

— *La noble partie du monde*, le ciel :

Seras couché tout a revers,
Le visaige tourné devers
La noble partie du *monde*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 317.)

— Le globe terrestre :

Ele ert et chaste et pure et monde,
Et ert li mieudre riens del *monde*
Quant le mesistes en prison.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 5000.)

N'ot tant de tels en tut le *munde*.
(Marie, *Lais*, Lanval, 16.)

Des millors chevaliers del *munde*. (Villehard., § 71.)

En *munde* n'a pas tant puceles
Ne en firmament tant d'esteles.
(*Clef d'amors*, 1801.)

Royne des cieulx et du *monde*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 189.)

— Par hyperbole, après un superlatif, ou après les mots *tout, rien, pas un :*

Se il avoit *tout* l'avoir dou *monde*. (Phil. de Nov., .iiii. *tans d'aage d'ome*, § 220.)

Je n'y demourroie pour *tout* l'or du *monde*. (*Galien rest.*, ap. Constans, *Chrestom.*, 47, 113.)

... De ça personne
Ne me fuit il ? *Pas un du monde*.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, III, 5.)

Et en ouvrant les bras l'embrassa et baisa, luy faisant *les plus grandes* caresses de ce *monde*. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, I, 5.)

— Une partie du globe terrestre ; ici celui qui est habité par des chrétiens :

Per droit celebret om per tot lo *munde* la conversion saint Pol. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 114, 20.)

— Le globe terrestre considéré comme le théâtre de la vie humaine :

Et mieus venist a celui qui n'est pas loiaus estre fous natureus que savoir du *monde* aucunes choses. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 21, Am. Salmon.)

Il semble as fames qui les veent
Que tout le *munde* en lor main eent.
(*Clef d'amors*, 2707.)

— Par anal., *l'autre monde*, ce qui est au delà de cette vie ; fig., *de l'autre monde*, étrange, surnaturel, extraordinaire :

Grimperent a mont de la muraille comme chats affames, faisant choses de *l'autre monde*, c'est-a-dire quasi incredibles, par agilité de corps. (J. Molinet, *Chron.*, cclix.)

— Le siècle, par opposition aux choses de Dieu :

Car pour c'ay je guerpi le *monde*.
(*Mir. de N.-D.*, 1, 268.)

— Les hommes en général :

Mais, par celui qui tout li *mondes* prie...
(*Raoul de Cambrai*, 5400.)

Tous li pires del mont i est plus esbaudis,
Et li preus i devient isi acouardis
Et mauvais de coraje et de fais et de dis ;
Tous li *mondes* i est fos et avilonnis.
(*Rom. d'Alex.*, f° 14ᵇ.)

Touz li *mondes* de cy a Romme
Vous tenoit a si saint preudomme.
(*Mir. de N.-D.*, II, 249.)

— La société :

Il y a eu des hommes qui estoient si conscientieux de n'espouser des filles et femmes qui eussent forspaysé et veu le *monde* tant soit peu. (Brant., *Dam. gal.*, 1ᵉʳ disc., *Œuv.*, IX, 182, Soc. Hist. de Fr.)

— Une certaine catégorie d'êtres humains déterminée par le qualificatif qui accompagne monde :

Au detriment du pauvre *monde*.
(*Plais. devis des supposts du S. de la Coquille*, éd. 1589.)

— Une grande quantité, un certain nombre de gens :

Laquelle, a raison de ses belles perfections, estoit sollicitee d'un *monde* de jeunes hommes qui la demandoient en mariage. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, XIII, 9.)

Quoy voyant le fol, qui estoit suivy d'un *monde* de personnes, s'arresta devant ce logis. (Id., *ib.*, XII, 2.)

— Par extens., une grande quantité de quoi que ce soit :

En ces entrefaictes se rendit le chasteau, par praticque des Allemans, qui en eurent ung *monde* de biens qui estoient dedans. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 17, Soc. Hist. de Fr.)

Incertaine est nostre vie ;
Qui d'un *monde* de malheurs,
Soings et pleurs,
Est incessamment suivie.
(LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, XII.)

Avec mille baisers, accompagnez d'un *monde* infiny de larmes et souspirs. (ID., *ib.*, IX, 2.)

Lui donnant un *monde* de baisers. *(Hist. pit. du prince Erastus*, f° 24 r°, éd. 1587.)

— Anc., loc. adv., *un monde,* pendant un très long temps :

Cela duroit *un monde*
Au bon vieulx temps.
(CL. MAR., *Rond.*, De l'amour du siecle antique, p. 316, éd. 1545.)

— *Monde d'or,* quartz résinite employé par les joailliers :

L'escharboucle et *monde d'or* qu'avons presentament en noz mains pour gaige. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, p. 362.)

Cf. MONT 1, t. V, p. 394ᶜ.

2. **MONDE**, adj.

Cf. MONDE 1, t. V, p. 386ᵇ.

**MONDER**, v. a., nettoyer (une substance) en enlevant les enveloppes, pellicules, etc. :

Il y a des boutiques qui ne font autre ouvrage en Damas, que *monder* le coton, le separant de sa semence. (BELON, *Des Singularitez*, II, XCI.)

Cf. V, 387ᵃ.

**MONDIFIER**, v. a.

Cf. MONDEFIER, V, 386ᶜ.

**MONEAGE**, mod. monnayage, s. m., fabrication de la monnaie :

Sus l'ovrage et le *monoiage* de nos monoies noveles. (1296, *Assise de le monnoye*, Mart., *Thes.*, I, 1281.)

Et fu assis l'ovraige et le *moniauge* desdites monoies. (1282, *Ib.)*

Du *monoiage* de la feble monoie qui se comença a faire. (1297, A. N. J 654, pièce 16.)

Quant au droit de *moneage*, il est de la mesme nature de la loy, et il n'y a que celuy qui a puissance de faire la loy qui puisse donner loy aux monnoyes. (BODIN, *Rep.*, I, XI.)

Cf. V, 388ᵃ.

**MONEER**, mod. monnayer, v. a., convertir en pièces de monnaies :

E bien seissante livres d'argent tut *muneé*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 93 v° ; 5580, Hippeau.)

*Monnouier*. (1296, *Lett. de Phil. IV*, ap. Mart., *Thes.*, I, 1281.)

Monoie d'argent *menoié*. (1339, *Cart. de Metz,* ms. Metz 751, f° 14 v°.)

Que lesdiz gros que ledit suppliant *avoit monnoiez* a la requeste dudit Guillemin n'estoient pas de tel poix et de tel aloy comme ilz devoient estre. (1422, A. N. JJ 172, pièce 189.)

Or, argent *monnoyé* ou a *monnoyer*, dettes et actions passives sont meubles. *(Cout. de Reims*, redig. par Christ. de Thou, Barth., Fay, et J. Viole, XVII.)

— *Moneé,* part. passé, s'est employé en vers comme épithète de remplissage :

Ja ne prendront del vostre un denier *moneet*.
(*Voy. de Charlem.*, 842.)

... Ge lor dorrai assez
Or et argent et deniers *moneez*.
(*Coronem. Loois*, 2260.)

Je ne vos pris .II. deniers *monees*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 183ᵃ.)

.II. deniers *menoeis*.
(*Ib.*, B. N. 19160, f° 89ᶜ.)

Et sept somiers o moi menrai :
Les deus chargies d'or et d'argent
Et de vaissiaus a mon talent ;
Li tiers de deniers *monees*.
(*Floire et Blancefl.*, 1ʳᵉ vers., 930.)

Et c'espee restoit de ci tres grant bonté
Qu'anvers li ne valt armes .I. d. *menoé*.
(*Garin de Monglane*, Keller, *Romv.*, p. 354.)

Puis i mist or et deniers *monnaez*.
(*Jourd. de Blaie*, 2326.)

Judas li fel ne vous pot ainc amer,
Ainc vous vendi a deniers *monaes*.
(*Huon de Bordeaux*, 2858.)

**MONEIE**, mod. monnaie, s. f., pièce de métal servant aux échanges, frappée par une autorité souveraine et marquée au coin de cette autorité :

Et si te doing congé de faire ta propre *monoie*. *(Machab.*, I, 15, 6.)

De la *munee* dunt il teneit
Feseit suvenerement
Grans aumones a povre gent.
(CHARDRY, *Set dormans*, 532, Koch.)

Se le plait est de *monee*. *(Ass. de Jér.*, I, 59.)

Apres se celle *monee* que il dit que il li deit fu contee. *(Ib.*, p. 60.)

*Menoie*. (Nov. 1269, Bèze, Fouvent, A. Côte-d'Or.)

*Menoe*. (1273, Acey, XXXVII, I, A. Jura.)

*Moneies* de Angiers. (31 juill. 1277, A. Maine-et-Loire, B 82, f° 12.)

*Monee*. (Fév. 1284, l'Eau, Rozay-au-Val, A. Eure-et-Loir.)

*Monae* corante. (1296, Dolo, A. Côtes-du-Nord.)

.IX. livres de bone *mousnoie*. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 8.)

*Mosnoye*. *(Lett. de Girard, év. d'Autun*, Cartul. de Fontenay, f° 121 v°, A. Côte-d'Or.)

Trente sis livres et vint deniers foible *monnoie*. (4 fév. 1331, *Cart. de Flines*, CCCCXLVIII, p. 549.)

*Monoyhe*. (Mardi av. Pentec. 1370, Arbois, A. Jura.)

Que cen se tornast in amindressemant de la *monea* de Lousanne et avencement de aultre *monnee*. (28 mai 1413, A. Fribourg, 1ʳᵉ coll. de lois, n° 231-232, f° 68.)

S'aucun frere commande *monede* ou robbe. (1435, *Est. de S.-J. de Jer.*, A. Haute-Garonne, f° 100ᵃ.)

*Monnede*. *(Ib.)*

**MONITEUR**, s. m., celui qui aide les autres de ses avis :

Par l'industrie et l'admonicion de son bon *moniteur*, c'est assavoir Pepin. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. de Dynter*, p. 103.)

— Par extens. :

Oyes doncques reveranment le Saint Esprit comme vostre *moniteur*. (MIELOT, *Adv. dir.*, dans *Chev. au Cygne*, I, 241, Reiff.)

**MONITION**, s. f., avertissement épiscopal précédant l'excommunication, publication d'un monitoire :

Et s'il (les sorciers) n'obeissent a le *monicion* de Sainte Eglise... (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 334, var.) Autre var., *monission.*

— Citation à comparaître :

C'il fet son garantisseur amonnester, il convient qu'il ait escript en la *monucion* ou qu'il li face dire par bouche du sergent. *(Constit. demen. el Chastelet*, § 51, Mém. Soc. hist. de Paris, X, 63.)

Cf. MONICION, V, 389ᶜ.

**MONITOIRE**, adj.; *lettre monitoire,* citation à comparaître devant un tribunal ecclésiastique sous peine d'excommunication :

Les dits debteurs qui n'ont mie bon vouloir de satisfaire a leurs creanciers, obtiennent chacun jour lettres de la cour de Nismes... par lesquelles font faire inhibitions aux curez, sur grandes peines, qu'ils n'aient a recevoir aucunes *lettres monitoires* ne excommunicatoires contre eux. (6 juin 1456, *Ord.*, XIV, 399.)

— S. m., même sens :

Sire, le pape a faict dire soubz main a ces seigneurs que, si les choses passoient plus avant et que V. M. n'obeist au *monitoire*, qu'il ne trouveroit pas bon qu'ils retinssent prez de luy les ministres de V. M. (10 juin 1589, *Négoc. de la France dans le Lev.*, IV, 728.)

Cf. V, 390ᵇ.

**MONITORIAL**, adj., en forme de monitoire :

Bulles *monitoriales*. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 59.)

**MONNAIE, -AYAGE, -AYER**, mod., v. MONEIE, MONEAGE, MONEER.

**MONNAYEUR**, s. m., celui qui fabrique de la monnaie :

Faux *monnoyeurs*. (1332, *Arr. du parlem. de Paris*, ap. Vandenbroeck, *Extr. des reg. des consaux tournais.*, p. 338.)

Les maistres des monnayes et *monnoyeurs*. (*Antiq. de Flandre*, p. 113.)

**MONOCLE**, s. m.

Cf. MONOUGLE, V, 392ª.

**MONOCORDE**, s. m.

Cf. V, 390ᶜ.

**MONOGAME**, adj., qui n'épouse qu'une femme :

*Monogame*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**MONOGAMIE**, s. f., état de mariage où l'homme n'a qu'une seule femme :

*Monogamie*. (L. LASSERE, *Vie de S. Hier.*, fº 67 vº, éd. 1530.)

**MONOLITHE**, adj.

Cf. V, 391ª.

**MONOLOGUE**, s. m., scène où un acteur est seul et se parle à lui-même :

Es cantiques il ne doit avoir que une personne. Et est ce que nous appelons sermons ou *menologues*. (*Ther. en franç.*, sign. A 3 rº.)

*Monologues*. (FABRI, *Rhetor.*, fº 7 rº, éd. 1521.)

Cf. V, 391ª.

**MONOPOLE**, s. m., privilège exclusif de vendre quelque chose :

*Monopole* n'est aultre chose que quant en la puissance de quelc'un est et gist toute la puissance de pouvoir vendre aulcune chose. (DAMHOUDERE, *Pract. des caus. crim.*, p. 371, éd. 1555.)

Cf. V, 391ª.

**MONOPOLEUR**, s. m., celui qui a un monopole :

Iceulx dommageables *monopoleurs* qui les marchandises paravant achatent pour moindre pris, afin qu'eux apres ilz revendent d'advantaige. (DAMHOUDERE, *Pract. des caus. crim.*, p. 303, éd. 1555.)

**MONOSTIQUE**, adj., qui ne renferme qu'un vers.

Cf. V, 391ᶜ.

**MONOSYLLABE**, adj., qui n'a qu'une syllabe ; s. f. :

Ce nonobstant les dictes *monosillaibes* feminines ne sont point deffendus en la coupe de .IIII. sillaibes comme sont les feminins pluriers. (FABRI, *Rhetor.*, t. II, fº 3 vº, éd. 1521.)

**MONOTHELITE**, s. m., partisan du monothélisme :

L'heresie des *monothelites*, c'est assavoir qui cuydoient que tant seulement une nature fust en Jesu Christ. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 4ᵉ vol., fº 47ª, éd. 1495.)

**MONSEIGNEUR**, s. m., titre d'honneur qu'on donne aux personnages d'une qualité éminente :

Et pur ço vinc ui primiers de tuz ces del lignage Joseph encuntre *mon seignur* le rei. (*Rois*, p. 193.)

Et pour ce quant aucuns cas avient de *monseigneur* le conte contre ses hommes. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, LXVII, Am. Salmon.)

C'est assavoir ke nous Thiebaus dessusdit donnons audit *monsignor* Guys a famme damoiselle Marguerite notre annee fille. (1312, *Contrat de mariage entre Guy de Flandre et Marguerite de Lorraine*, Annales du Comité flamand de France, VII, 45.)

*Mossignour*. (1337, *Collect. de Lorr.*, III, fº 45, B. N.)

**MONSIEUR**, s. m., autrefois titre donné aux hommes d'une condition un peu élevée :

*Monsor* Renaut. (1297, Fontevr., anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

*Mosor* Renaut. (1311, Fontevr., anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Honorable home et sage *monsor* Joh. archediacre d'Aunis. (Lundi apr. S. Maurice 1329, S.-Berthomé, ms. la Rochelle.)

*Monsieur* Bartholmeus de Burghees
Qui moult fu hardi en ses faites.
(CHANDOS, *Prince noir*, 141, Coxe.)

**1. MONSTRE**, s. m., être qui présente une conformation contre nature :

.I. *mostres* espoentables.
(*Percev.*, ms. Berne, fº 95ᶠ.)

Oistes ains de Florimont
Parler, qui le fier *moustre* ocist.
(*Florimont*, B. N. 792, fº 35ᵈ.)

Cf. MONSTRE 1, t. V, p. 393ª.

**2. MONSTRE**, mod. montre, s. f., action de mettre en vue ; par extens., échantillon :

Item a li, une *monstre* de drap. (25 août 1355, *Exéc. test. de Jehan Dommeries*, A. Tournai.)

Au commencement j'en proposay une petite *montre* (de ces mimes). (J. A. DE BAIF, *Mimes*, sign. A 4 rº, éd. 1597.)

Cf. MONSTRE 2, t. V, p. 393ª.

**MONSTRER**, mod. montrer, v. — A., faire voir ; au propre et au fig. :

Fructum que *mostret* nos habet. (*Fragm. de Valenc.*, vº, l. 32.)

Los sos talant t'*a* fort *monstred*.
(*Pass.*, 73.)

Si veirs miracles lur [i] *ad* Deus *mustret*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 112ᵈ.)

Quant Deus vendra au jugement
Et *mouterra* apertement
Le vermoil sanc le glorieus.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, fº 10ª.)

Et quant tous les barons seront ichi venu,
Nous *mousterron* chest corps : si iert aconseu.
(*Doon de Maience*, 639.)

Item s'aucuns... ne scet u ne voelt de raison *moustrer*, prendre puet consel ou amparlier pour se raison *moustrer*. (XIVᵉ s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, A. mun. Lille BBI, 2777.)

— Anc., *monstrer de*, avec un infin. pour complément :

Il *monstroit de* m'aimer, et je l'aimois autant.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XVI.)

L'empereur de son costé *monstroit de* craindre que. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, fº 145 rº, éd. 1572.)

— Réfl., être visible :

... Que chascun tiegne a son pooir le point de verité qui li apparra et *s'i monsterra* a lui. (D. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, fº 98ª.)

Cf. V, 394ᵇ.

**MONSTRUEUS**, mod. monstrueux, adj., qui présente une conformation contre nature :

*Montrueuse*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 47ᶠ.)

Tous ches hommes *monstrueux* treuvons encors ons ysles d'Afrique. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, I, 281.)

Portant plus forme *monstrueuse* que humaine. (J. MAROT, *Voiage de Genes*, fº 25 rº, éd. 1532.)

— Contraire aux lois de la nature :

*Monstrueuse* foy en ses paroles. (MONT., II, 2, p. 218, éd. 1595.)

**MONSTRUEUSEMENT**, adv.

Cf. V, 394ᵇ.

**MONSTRUOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est monstrueux :

La force et *monstruosité* de cest entrepreneur. (*Don Flores de Grece*, fº 153 rº, éd. 1554.)

**MONT**, s. m., grande masse de terre et de roche élevée au-dessus du terrain qui l'environne :

... Desoz *mont* Oliver.
(*Pass.*, 18.)

Chedent *munt*.
(*Ib.*, 323.)

Desous le dependant del *mon*. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1194, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, fº 2ᵈ.)

— *Le double mont*, le Parnasse :

Salel, Muret, Navieres et Maumont,
Qui a longs traictz beurent au *double mont*
De la docte eau que les sœurs nous debon-
[dent.
(OL. DE MAGNY, *Sonnet*, Em. Picot, *Mélanges de philol. rom. dédiés à C. Wahlund*, p. 385.)

— *Promettre les monts et les vaux*, faire les plus grandes promesses :

Une maniere sont de gent
Qui *promettent* or et argent
Et *tous les mons et tous les vaus*.
(*Salut d'amour*, B. N. 795, fº 7.)

Vous *promettez et les mons et les vaulx,*
Disant...
(*Debat de la dame et de l'escuyer*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., IV, 173.)

Cf. MONT 2, t. V, p. 395[a].

**MONTAGE**, s. m.

Cf. V, 395[b].

**MONTAGNARD**, adj., qui a rapport aux montagnes; qui habite les montagnes :

La rude resistence des durs paisans *montaignars*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 24, éd. 1548.)

Quand a l'adrachné, c'est un arbre *montagnard*, qui ne s'ayme point en la plaine. (DU PINET, *Pline*, XIII, 22.)

Les cantons d'Uri, Schwits, Underwalt, Zug, Glaris, Appenzel, qui sont vraies democraties, et qui retiennent plus de liberté populaire pour estre *montaignars*. (BODIN, *Rep.*, II, p. 7.)

Cf. MONTAGNAT, V, 395[b].

**MONTAGNE**, s. f., grande élévation de terrain résultant d'un soulèvement du sol :

Les puis et les *montaignes* virent en Romanie.
(*Voy. de Charlem.*, 104.)

Es *muntaines* s'en sunt fui.
(*Brut*, ms. Munich, 494.)

Pause vauz et *montenes*, mentes landes ramies.
(*Floov.*, 1205.)

*Muntagne*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 55 v°.)

Qui fait venir et croixe lou foin en *montaingnes*. (*Psaut. de Metz*, CXLVI, 9.)

Fors tant qu'il y eut aucuns jones chevaliers et escuiers qui, pour acquerre pris d'armes, descendirent, par le congiet de leurs marescaux, de la *montagne* ens ou pré et vinrent jouster li un a l'autre. (FROISS., *Chron.*, V, 188.) P. 388, ms. Amiens, *montaingne*; p. 389, ib., *montaigne*.

**MONTAGNEUX**, adj., où il y a des montagnes :

Pays *montagneux*. (LA NOUE, *Disc. polit.*, XXVI, 24.)

**MONTANT**, adj., qui va en haut; spécial., en parlant de plantes, qui se porte en haut :

Les saules et les autres arbres qui ne sont point *montans*. (xvi[e] s., *Cout. de Bruges*, Nouv. Cout. gén., I, 596.)

— S'élevant à, valant :

Et que, touchant la pension qui luy avoit esté ostee, que jamais n'en avoit eu que ung quartier *montant* neuf mil franz. (COMM., *Mém.*, I, I, p. 8, Chantelauze.)

— S. m., mouvement de bas en haut; flux, en parlant de la mer :

Od le *montant* enfloté sont,
Et od le retraiant s'en vont.
(*Parton.*, 7285.)

— Pièce de bois, de fer, posée verticalement pour gagner vers le haut :

Et se demeure li hierbregages des wardereubes sour le court a mestre Jakemon, si k'il est edefyes, jusques as baus dou comble de le grande maison ; et deseure les baus on doit faire paroit a moitiet es *montans*. (Février 1296, *C'est mestre Jakemon l'espessier et Jehan sen frere*, chirogr., A. Tournai.)

Contreforts, *montants*. (JUN., *Nomencl.*, p. 159.)

Cf. V, 396[c].

**MONT DE PIETÉ**, s. m., établissement de prêts sur gages :

*Mont de pieté*. A publick stock, or purse maintained for the reliefe, assistance, and furtherance of young tradesmen. (COTGR.)

On a dit aussi *mont de pitié*, conformément au sens de l'ital. *pietà* dans l'expression *monte di pietà* qui a donné naissance à la locution française :

Il y a des *monts de pitié* a Florence. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 232.)

**MONTE**, s. f.

Cf. V, 397[a].

**MONTEE**, s. f., action de monter :

D'un oliphan o or a sonee la *montee*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 74 r°.)

Pour empescher aux nostres la *montee* ils ouvrirent leurs portes. (*Le Livre du maresch. de Boucic.*, 1[re] p., XV.)

— T. de fauconn., *oiseau de montee*, oiseau qui a beaucoup d'essor :

Les sacres sont bons a toute volerie, principalement du milan, du heron, des buzes et des autres *oyseaux de montee*. (DESPARRON, *Fauconn.*, I, 25.)

— Action du ver à soie qui monte le long des corps placés verticalement à sa portée pour y filer son cocon :

Aussi le delayer de faire esclorre les vers, les expose au hasard de les faire mourir sur leur fin, quand, par telle tardiveté, leur *montee* se rencontre en temps fort chaud, contraire a leur naturel. (OL. DE SERR., V, 15.)

— *Montee de la lune*, l'époque du premier quartier :

Les vers desirent d'esclorre et de filer la soye durant la *montee de la lune*, d'autant que lors se treuvent plus robustes qu'en sa descente. (OL. DE SERRES, V, 15.)

— Endroit par où l'on monte ; escalier :

Nos devons a nos costenges, frais et despens covrir le toict delle halle des drappirs de Liege et le *montee* delle dite halle. (3 fév. 1334, *Accord entre les métiers*, Bormans, *Gloss. des drap.*, doc. inéd.)

Ledit Eustace a livré pour reffaire une *montee* au clocquier S. Georges six aissielles de quesnes. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 118.)

Deux croustes pour faire les pas de ladite *montee*. (*Ib.*)

Au dit huguenot Sapperoche, carpentier ouvrant... a faire .I. huis a le dicte *montee* de le garnison de l'esquevinage. (1415, *Receptes et mises de Boulogne sur mer*, Mém. de la Soc. acad. de l'arr. de Boulogne, VII, 193.)

— Marche d'escalier :

Et si doit avoir .IIII. *montees*, et au grenier .II. wys. (S. André 1333, *C'est Jehan Taket et les pourveeurs des povres*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

— Anc., t. d'archit., plan en élévation :

Vesci la droite *montee* des capeles de le glize de Rains. (VILL. DE HONNEC., *Album*, planche LIX.)

— Anc., montagne :

Qu'en sa main sont toutes contrees
Et les hautesses des *montees*.
(*Psaumes*, ms. Berne 697, f° 9 r°.)

Cf. V, 397[c].

**MONTER**, v. — N., aller en haut, en parlant des personnes :

Per sua grand humilitad
Jhesus rex magnes sus *monted*.
(*Pass.*, 25.)

Sus en u mont donches *montet*.
(*Ib.*, 465.)

Li mul et li somier sont guarnit et trosset :
Et *montent* li baron, el chemin sont entret;
Vienent en Jercio, palmes prenent assez.
(*Voy. de Charlem.*, 240.)

Li patriarches *montet* sor un mul sojornet ;
Tant com li jorz li duret, l'at conduit et guiet.
(*Ib.*, 244.)

Quant il chavalcat,
Sor asne *muntat*.
(*Grant mal fist Adam*, str. 39[d], Suchier, *Reimpredigt*, p. 20.)

*Muntolt* ad ciels. (*Symb. apost.*, B. N. l. 1315, f° 123.)

Et *monterent* en lor chevals cil joenne bacheler. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 113[d].)

— Réfl., même sens :

Si s'en *monterent* u palais ou li mangiers fu conreez granz et delicious. (*Artur*, B. N. 337, f° 7[b].)

— N., arriver à un poste, à un grade élevé :

Et quant aucuns a honor *monte*
Par son sens ou par sa proesce,
C'est la chose qui plus la blece.
(*Rose*, 248.)

— En parlant de choses, être porté en haut :

A mesure que l'un des plats (d'une balance) *monte*, l'autre descent. (ORESME, *Œuvr. mor.*, f° 113[b], éd. in-f°.)

— Par analogie :

Quant li vins fu parez, Noé, qui viez estoit, en but tant qu'il le *monta* ou chief et par toz les membres descendi. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV 3, f° 14[a].)

— Par extens., s'étendre en haut ; fig. :

Mes aious m'est ou secont point de lignage en *montant*, et li fius de mon fil ou secont point de lignage en descendant. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 605, Am. Salmon.)

— Hausser de niveau :

Il est propre nature des aigues que eles *montent*, tant comme eles avalent. (BRUNET LATIN, p. 115.)

— Arriver à un taux supérieur :

Chestes paours autre sormonte,
Car cascun jour le dete *monte*,
Mout nous covient bien porpenser.
(RENCLUS, *Miserere*, LV, 10.)

— Spécial., arriver à un certain total, en parlant d'une quantité :

Or avint ainsi que tuit li mueble que l'on aporta a l'ostel le legat ne *monterent* qui a sis mille livres. (JOINV., *S. Louis*, § 167.)

N'appelles tu pas cela gaing, quand ung personnage parvient en la possession de quelque chose, sans y despendre rien du tout, ou en recepvant plus de proffict que la despence totale ne *monte ?* (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 90, éd. 1868.)

— A., dans une acception analogue, atteindre :

Et que li siergant ki crient les vendages des rentes et des hiretages, n'aient ke .XII. d. dou crit, se li vendages *monte* .XX. lb. de tournois u mains. Et s'il *monte* plus de .XX. lb., conbien que ce soit, il n'en ont ke .II. s., sans plus. (Juillet 1311, *Petit reg. de cuir noir*, f° 50 v°, Des siergens de le verghe, A. Tournai.)

— N., fig., arriver à un degré supérieur :

L'amors ne seit plus haut *munteir*.
(*Brut*, ms. Munich, 2873.)

— Réussir, profiter :

... Dunt molt ourent envie
Franceis, mais rien ne lor *monta*,
Qu'onques nul d'els nel sormonta.
(*Guill. le Maréchal*, 11314.)

— A., parcourir de bas en haut :

Et si *montet* d'eslais toz les marbrins degrez.
(*Voy. de Charl.*, 183.)

— Par extens., *monter un cheval*, l'enfourcher et se mettre dessus ; être dessus :

Ipomedon sun cheval *munte*.
(HUON DE ROT., *Ipomed.*, 3562.)

— Absol., *être monté*, être pourvu d'un cheval :

Quarante des mieux courants et plus experts de leur ost et les mieux *montes*. (MONSTEL., *Chron.*, II, 19.)

— Dresser en ajustant les parties :

Si tu pences gaigner le pris d'une houlette,
D'une anche, oud'un pipeau pour *monter* ta
[musette ?
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 99 v°.)

Le mur *est* soudain *monté* et clos. (MONT., II, 29, p. 468, éd. 1595.)

Cf. V, 398ᶜ.

**MONTEUR**, s. m.

Cf. MONTEOR 2, t. V, p. 398ᵇ.

**MONTEURE**, mod. monture, s. f., bête sur laquelle on monte pour aller d'un lieu dans un autre :

Pour achater un cheval pour sa *monteure*. (1348, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 14 v°.)

Pour achater un roncin pour sa *monteure*. (*Ib.*, f° 15 r°.)

Mauvaise *monteure*. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 3 v°.)

Cf. V, 399ᵇ.

**MONTICULE**, s. m., petite montagne :

Es *monticules* croissent les vins excellens qui... (NIC. LE HUEN, *Voy. a Jerus.*, sign. G 4 v°, éd. 1488.)

**MONTJOIE**, s. f.

Cf. MONTJOIE 1, t. V, p. 399ᶜ, et MONTJOIE 2, p. 400ᶜ.

**MONTOIR**, s. m., grosse pierre, billot dont on se sert pour monter plus aisément à cheval :

Elle fut preste et vint en bas, et lui fut amenee la belle mule au *montouer*, qui n'avoit beu de huit jours, si enraigeoit de soif, tant avoit mangié de sel. (*Cent nouvelles*, XLVII.)

Nous lisons de Pazaites que quand Tamburlan, duquel il estoit captif, vouloit monter a cheval, il lui convenoit se courber, et incliner ses epaules, pour lui servir d'escabeau et de *montoer*. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 185.)

— Anc., montée, escalier :

Ses bretesches fist bien guarnir
Et adrecier les *monteors*
Et afermer les aleors.
(*Eneas*, 4250.)

— Échelle de poulailler :

Les panniers a pondre souvent secous et rafraichis de paille nette, et de nyeux, et les juchoirs et *montoirs* descrottez toutes les sepmaines. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, I, 15.)

**MONTRABLE**, adj.

Cf. MONSTRABLE, V, 392ᵃ.

**MONTRE, MONTRER**, mod., v. MONSTRE, MONSTRER.

**MONTUEUX**, adj., coupé par des hauteurs :

Par les lieux *montueus*. (BERS., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 193ᵇ.)

Tout pays bocheux et *montueu*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 25ᵈ.)

— Situé sur une montagne :

Es citez *muntueuses* et es citez champestres. (*Bible*, Maz. 35, f° 141ᵇ.) Lat., in civitatibus montanis.

Cf. V, 401ᵃ.

**MONTURE**, mod., v. MONTEURE.

**MONUMENT**, s. m., ouvrage d'architecture ou de sculpture édifié pour transmettre à la postérité le souvenir de quelque personnage illustre ou de quelque événement considérable ; tombeau :

Lo *monument* lor commandet.
(*Pass.*, 368.)

Quant unt fait l'aparailement
Come d'aler al *moniment*,
Entre eus dient et vont querant
Qui portera le rain avant
Qui ert venus, de paradis.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 79.)

Beleem et le patriarche firent descovrir le *moniment* dessus le sepulcre qui tot estoit covert d'argent. (*Contin. de Guill. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, XXIII.)

*Menument*, *munument*. (*Voy. de Marc Pol*, CLXXVIII, Roux.)

— Témoignage écrit :

Toutes lectres et *minumens* touchans le transport fait par le dit conte aus predecesseurs du roy des dits chasteaux. (*Chron. de S.-Den.*, B. N. 2813, f° 457ᵈ.)

**MOQUER (SE)**, v. réfl., faire (de qqu'un, de qqchose) un objet de risée :

Et vous faittes mal de ainsi *vous moquer* de moy. (XIIIᵉ s., *Sept sages*, p. 19.)

Cf. MOQUIER, V, 401ᶜ.

**MOQUERIE**, s. f., action de se moquer :

Ce n'est que paine perdue et *moquerie* de lire a ceulx qui rien n'entendent. (*Sept Sages*, rédact. D, p. 9.)

A ce entendi Japhus qui eut grant merveille de ceste *mocherie*, qu'il ooit et veoit l'un et l'autre dire. (*Kanor*, B. N. 1446, f° 32 r°.)

Li haut mot de *mckerie*. (*Ib.*, f° 42 r°.)

*Mokerie* et derision. (*Psaut. de Metz*, XLIII, 15.) Var., *mocquerie*.

Baudewins leur juoit bien de le *moquerie*.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 548.)

**MOQUEUR**, s. m., celui qui se moque :

Se tu as la fache rondete,
Il te siet a estre touséte
Ou avoir cornes si petites
Que de *moqueours* soient quites.
(*Clef d'amors*, 2273.)

Si l'ont illuech laissié entre les *mokeurs*. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 42 v°.)

*Mocuer*. (GUYART DESMOUL., *Bib. hist.*, Maz. 312, f° 136ᶜ.)

Vous n'estes que un trompeur et un *moqueur* de dames. (*Liv. du Chev. de La Tour*, XXIII.)

Irrisor, *mouqueur*. (*Gloss. de Salins.*)

**MORAILLE**, s. f.

Cf. MORAILLE 2, t. V, p. 402ᵃ.

**MORAILLON**, s. m.

Cf. MORAILLON, V, 402[b], et MORILLON 2, p. 411[a].

**MORAL**, adj., relatif aux mœurs ; relatif à la règle des mœurs ; conforme aux bonnes mœurs :

Et si fist il le pastoral,
Il est si bon et si *moral*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 2[a].)

Jeo voil ke sachez e entendez
Ke de empire l'urdeignement
E de regne governement
Sunt documenz mut especiaus,
Pleinz de granz biens e tres *moraus*.
(PIERRE D'ABERNUN, *Secré des secrez*, B. N. 25407, f° 184[b].)

La science *moral*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 351[a].)

Mais quant est de l'obligation *moral*, le filz est toujours oblige au pere. (ID., *ib.*, f° 208[a].)

De philosophie *morele*
Et celle qui est naturele.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 20.)

Dis *moraus* des philosophes. (TIGNONVILLE, ms. Ars. 2312.)

— Anc., s. m., moralité, poème dramatique :

*Moral* a troys personnages, c'est assavoir l'Affligé, Ignorance et Congnoissance. (1545, B. N. 24341, f° 350[b].)

Un *moral* joué a Montivilliers. (1559, A. Seine-Inférieure, G 5318.)

Cf. MORAL 2, t. V, p. 402[b].

**MORALE**, s. f.

Cf. MORALLES, V, 402[b].

**MORALEMENT**, adv., conformément aux lois morales, aux bonnes mœurs :

*Moralment. (Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Parlant *moralement*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, prol., Ars. 2682, f° 8[c].)

Discourant bravement et *morallement* sur les sept sacrements de l'Eglise. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 162, E. Henry et C. Loriquet.)

**MORALISER**, v. a., instruire en faisant une leçon de morale ; anc., interpréter par des allégories, dans un sens religieux, des renseignements donnés sur les sujets les plus variés, des histoires diverses, etc. :

Livre des esches *moralizé* en françois. (JEH. DE VIGNAY, B. N. 1172, f° 185.)

Geu des eschas *moralisié*. (J. FERRON, B. N. 2147, p. 62.)

Vous ay voulu translater de latin en françoys le gieu des eschees *moralisié* que fist ung de nos freres. (ID., *Le liv. des esches*, ms. Chartres 419, f° 67 r°.)

Cy finist le violier des histoires rommaines *moraliseez. (Violier des hist. rom.*, Bibl. elz.)

Cf. V, 402[b].

**MORALITÉ**, s. f., discernement moral ; rapport des actions humaines avec les principes qui en sont la règle :

Sciences de *moralité*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 350[c].)

— Anc., enseignement moral donné au moyen d'interprétations allégoriques sur des sujets variés :

Fable de *moralitey*.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 1069.)

Pluseurs auctoritez et dictz de docteurs sont appliquez a la *moralité* des nobles hommes et des gens du peuple. (J. DE VIGNAY, *Liv. des eschecs*, B. N. 1172, f° 185.)

Le livre de la *moralité* des nobles hommes fait sur le gieu des eschacz. (ID., *ib.*, B. N. 2149, f° 1.)

Talant m'estoit prins que je racontasse des philosophes de celle clergie qui est appellee *moralites. (Livre des philosophes*, B. N. 1166, f° 90 r°.)

— Pièce de théâtre représentant une action morale à l'aide de personnages allégoriques :

*Moralité* tres excellente a l'honneur de la glorieuse assumption Nostre Dame. (1527, J. PARMENTIER, ap. Petit de Julleville, *Répert. du th. comique*, p. 35.)

Cf. V, 402[b].

**MORANT**, mod. mourant, adj., qui va mourir ; substantiv. :

Que pres d'une leue est ois
Des *morans*, des navrez li cris.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 2906.)

— Anc., s. m., le moment de la mort :

Il firent plux de prouesce en lour *morant* qu'il ne firent en lour vivant. (*Li Livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 14 r°.)

Cf. MORIANT 1 et 2, t. V, p. 410[a].

**MORBIDE**, adj.

Cf. V, 402[c].

**MORBIFIQUE**, adj., qui produit la maladie :

Matiere *morbifique*. (PARÉ, *Œuvr.*, Intr., 22.)

**MORCEAU**, mod., v. MORSEL.

**MORCELER**, v. a., partager en morceaux :

*Morceler*. To bite small morsells, nibble, mince it, eat by little and little. (COTGR.)

**MORDACITÉ**, s. f.

Cf. V, 403[a].

**MORDANT**, adj. et s. m.

Cf. MORDANT 1 et 2, t. V, p. 403[b].

**MORDICANT**, adj., qui est légèrement âcre :

Le sel est *mordicant*, acre, aceteux, incisif, subtil, penetratif, pur et net. (VIGENERE, *Traité du feu et du sel*, p. 241, éd. 1608.)

Aux parties ulcerees le froid est *mordicant*. (PARÉ, VIII, 41.)

— S. m., t. de méd., anc., substance qui produit par son âcreté l'impression d'une petite morsure :

La malignité de ce mal est irritee et rendue plus furieuse par les *mordicantz*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 200, éd. 1549.)

**MORDIENNE**, interj., sorte de juron grossier :

Par la *mort diene*, dirent adoncques les diables. (RAB., *Quart liv.*, XIII.)

**MORDILLER**, v. a., mordre légèrement et par reprises :

Il fait bon *mordiller*
Ces belles roses.
(TAHUREAU, *Poés.*, f° 104 v°, éd. 1574.)

... Un beau tetin
Qu'un bel enfant a bouche close
Suçote et *mordille* au matin.
(VAUQ., *Idill.*, II, 55.)

**MORDRE**, v. a., entamer avec les dents :

El destre braz li *morst* uns urs si mals.
(*Rol.*, 727.)

Et porc e chien le *mordent* e defulent.
(*Ib.*, 2591.)

S'il puet, tu *seras* premier *mors*.
(RENCLUS, *Carité*, LXVIII, 4.)

Despuis qu'Adans *mordi* la pome,
Ne fu mes tel poire trovee.
(THIBAUT, *La Poire*, 453.)

Je cuit que *mors* m'*a* ou visage.
(A. DE LA HALLE, *Jeu de Robin et de Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 538, 36.)

— Fig. :

S'ançois ne vient a ordre
La cose tant com li mors
D'amors me vaura *mordre*.
(*Lai d'Aelis*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 491, 9.)

Cil Diex qui, par sa mort, volt la mort d'enfer [*mordre*
Me vueille, s'il li plest, a son amors amordre.
(RUTEB., *Dit des Jacob.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 450, 29.)

— *Mordre a, dans qqch.*, enfoncer les dents :

Et ki, por le pechié d'Adan et d'Eva soufri martyre par l'ocoison del mors ke il *morsent* en le pume. (HENRI DE VALENCIENNES, *Hist. de l'emp. Henri*, § 537.)

Si com la douce creature...
Paroit la poire que ge di,
Dedenz *mor*[*s*]*t*, puis la me tendi.
(THIBAUT, *La Poire*, 440.)

— Par anal., saisir et retenir comme on pourrait le faire avec les dents :

Tenailles a ce porpocionees, a ce que il puissent *mordre* la chose qui est fichiee

enz. (Henri de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 37 v°.)

— Fig., *se mordre la langue,* se retenir de parler :

Il eust voulu *s'estre mors* cinquante fois *la langue* plutot qu'il lui en fust eschappé un mot. (H. Est., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XVI.)

— Fig., attaquer (qqu'un) avec méchanceté :

Les chevaliers n'avoyent mye bien aggreable ceste ordonnance, car ceulx qui estoient en gardes et en guet *mordoient* le dictateur par parolles. *(Le prem. Vol. des grans decades de Tit.-Liv. translatees de latin en françoys,* f° 115[a], éd. 1530.)

— Absol. :

L'envie ne pourra jamais sur son nom *mordre.*
(*Plais. devis des supposts du s. de la Coquille,* éd. 1589.)

Cf. Mordre 1, t. V, p. 404[b].

**moreau**, adj.

Cf. Morel, V, 406[c].

**morelle**, s. f., genre de plante de la famille des solanées :

Prendes rouge ortie et la *moriele* et lait cru. (xiii[e] s., *Rem. pop. du moyen âge,* 24, Am. Salmon, *Et. rom. dédiées à G. Paris,* p. 257,)

Se plus foulz n'estiez
Que [fait] franche *morele*
Ja ainsi ne respondriez.
(J. Bretel, *Jeu parti,* a Ferri, Vat. Chr. 1522, f° 154[c].)

Lire ici l'exemple inséré sous Moraile, V, 402[a].

Humectations soient faites o jus de *morelle,* de pourpié, de plantain. (Henri de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 99[c].)

**moresque**, s. f., sorte de peinture ou de gravure qui consiste en rameaux accompagnés de feuillages de fantaisie :

*Moresques* sont des pinceaux *(corr.* rinceaux) et des cornets autour d'un tableau, qui se font d'or sur l'or couleur. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 309, éd. 1622.)

Cf. V, 407[c].

1. **morfil**, s. m., ivoire brut :

*Morfil* ou dentz d'elephant. (1545, dans *Dict. gén.)*

*Morfil.* Ivory, elephants teeth. (Cotgr.)

2. **morfil**, s. m.

Cf. V, 408[b].

**morfondre**, v. — A., rendre catharreux (un cheval) :

Si vous *morfondez* vostre cheval, il vauldra du pis apres tant qu'il vivera. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 640.)

— Par extens., n., se pénétrer de froid, d'humidité :

Je (disoit il) sens le fond de ma mitre
Si froid, qu'autour me *morfond* le cerveau.
(Rab., *Garg.*, ii.)

De fain tout le cueur me *morfond.*
(*Farce du pasté et de la tarte,* Anc. Th. fr., II, 68.)

— A., lasser par une attente vaine :

Faut il qu'en cela je *morfonde*
Sans plaisir ma jeunesse blonde ?
(Fr. Perrin, *Escoliers,* p. 17, P. Lacroix.)

Vous entretenir desormais de quelque sujet plus agreable que ne sont ces esperances languissantes qui nous *ont morfondus* depuis tant de mois. (21 mai 1597, *Lettre du Prés. Fabre à Fr. de Sal.)*

— N., perdre son temps à attendre :

Un advocat qui *morfondoit* a Paris. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, IV.)

— *Morfondu,* part. passé, pénétré de froid, d'humidité ; fig., refroidi :

Qui est une opinion qui peut aisement entrer en un cerveau *morfondu.* (Pasq., *Rech.*, III, 12.)

Le voysinage qui, quand a la religion, est presque tout *morfondu.* (29 déc. 1595, *Lett. de Franç. de Sal. à Ch.-Emm.)*

Vostre femme est damoiselle de bon lieu, et vous la ferez retenue, recuite, a demy *morfondue* et chipoteuse. (Cholieres, *Matinees,* p. 208, éd. 1585.)

— Substantiv. :

La comedie est nommee le *Morfondu,* a cause d'un vieillard amoureux d'une jeune fille qu'il vouloit espouser, de laquelle il devint si jaloux que, pour l'espier en une nuict, il pensa mourir de froid. (Lariv., *Le Morf.*, prol.)

Cf. V, 408[c].

**morfondure**, s. f.

Cf. Morfonture, V, 408[c].

**morgeline**, s. f., autre nom de l'alsine :

*Morgeline* et herbe a verres. *(Grant Herbier,* n° 356, J. Camus.)

Cf. V, 409[a].

**morgue**, s. f., endroit d'une prison où les guichetiers prennent le signalement des prisonniers qu'on amène :

*Morgue.* In the Chatelet of Paris a certaine chaire, wherein a newcome prisoner is set, and must continue some hours without stirring either head or hand, that the keepers ordinary servants may the better take notice of his face and favour. (Cotgr.)

Cf. V, 409[b].

**morguer**, v. a.

Cf. V, 409[b].

**moribond**, adj., qui est près de mourir :

Vie *moribonde.*
(Martial, *Louanges de Marie,* sign. O 1 r°, éd. 1492.)

**moricaud**, adj., qui a le teint basané :

Il estoit beau, encor qu'il fust un peu *mouricaud ;* mais ce taint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs. (Brant., *Capit. fr.*, Henry II.)

— Substantiv. :

L'appelloit son petit *moriquaut.* (G. Bouchet, *Serees,* IV, 253.)

**morigener**, v. a., élever (un enfant) en formant les mœurs :

Cil Grimoarz *estoit* bien *moriginez* et avoit en li de beles graces. *(Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 100[a].) P. Paris : *morigené.*

Seth est beau filz, membru et fort,
Bien *moriginé* et bien duit.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1378.)

Bien nourry et *morigeré.* (J. Maugin, *Noble Trist. de Leonn.*, x.)

— Par extens. :

Il estoit orné, qualifié et *morigené* de plusieurs vertus nobles et precieuses. (J. Molinet, *Chron.*, xxxv.)

**morille**, s. f., sorte de champignon comestible :

Potirons et *morilles.* (Rab., *Quart liv.*, XXXII.)

Cf. Morille 2, t. V, p. 410[c].

**morillon**, s. m.

Cf. Morillon 1, t. V, p. 410[c].

**morion**, s. m., casque léger des arquebusiers, piquiers, etc. :

*Morrions,* cabassetz ou autre habillement de teste a le legiere. (1542, Michel d'Amboise, *Guidon des gens de guerre,* p. 149, Dumaine.)

Et coiffer d'un *morion* sa teste.
(Rons., *Œuvr.*, III, p. 301, Mellerio.)

Cappelines, guisarmes, armetz, *mourions,* mailles, jazerans. (Rab., *Tiers liv.*, prol., éd. 1552.)

Premierement marchoyent les arquebuziers de la ville pourtant leurs arquebuzes soubz le bras pandant contre terre, la maiche estaincte, tous les *mourryons* desquelz estant couvertz de crespe noir, les thambours et phiffres couvertz de crespe. (J. Burel, *Mém.*, p. 255.)

**morir**, mod. mourir, v. — N., cesser de vivre :

Jal vedes ela si *morir.*
(*Pass.*, 335.)

Cum cela carn vidra *murir.*
(*Ib.*, 331.)

Pur [tei]m vedeies desirrer a *murrir.*
(*Alexis,* xi[e] s., str. 88[d].)

Puis i fu tant, si com j'oi conter,
Que il *fu morz* de dueil et de lasté.
(*Coron. Loois,* 2220.)

Si me navrerent, a poi je n'en *mori.*
(*Loh.*, ms. Montp., f° 62[a].)

Porquoi ne *morui* es desers.
(*Parton.*, 5185.)

Aies merci de ton aage,
Que ne *muerges* par ta folor.
(*De S. Laurent,* 188, Söderhjelm.)

Fet la dame : Vous i menrai
Ainz que *muirgiez*, mes paour ai
De vostre mal.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 37b.)

Se il avenoit que le dit Alain *moreist* avant que... (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

Se je *muir* pour ce peuple. (Froiss., *Chron.*, IV, 59.)

Il *est mort* par sa coulpe et mauvais gouvernement. (1459, A. N. JJ 188, f° 86 v°.)

— Par anal., en parlant de choses, cesser d'être, de fonctionner :

La parole me *mourut* entre les dents. (Lariv., *Jaloux*, I, 1.)

— Réfl., être sur le point de cesser de vivre :

Elles cuident que il *se muire*.
(*Pass. N. Seign.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 151.)

— Anc., même sens que le neutre :

Por os *furet morte* a grand honestet.
(*Eulal.*, 18.)

Se einsinc est qu'il i ait oirs et li sires *se murre*. (*Etabl. de S. Louis*, I, cxix, p. 214, Viollet.)

Cf. V, 411c.

**MORNE**, adj., qui a la tristesse peinte sur le visage, dans la contenance :

Molt fu dolente et triste et *morne*.
(*Eneas*, 8398.)

Auques fu vergondouse et *morne*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 10c.)

Mes tuz jurs est pensive e *murné*.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 718.)

Proteselaus est mult *morne*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 6b.)

Mat et *murne*.
(*Vie S. Georg.*, B. N. 902, f° 113 v°.)

Triste et *murne* est retornee.
(*Un Cheval. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 92b.)

Amours n'a cure d'omme *mourne*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 16a.)

Pareillement aveugle, lusque, ou borgne,
En te rendant hydeuse, jaffre et *morgne*.
(F. Julyot, *El. de la belle fille*, p. 23, éd. 1873.)

— Anc., *pique morne*, pique garnie d'un anneau qui la rend inoffensive :

Partant prindrent ung chascun la *picque morne* en poing. (Rab., *Sciomachie.*)

Cf. V, 412b.

**MORNIFLE**, s. f., réunion de quatre cartes semblables ; par analogie et fig. :

... Au nom du Tout Puissant
Bien venu soit l'Esprit resplendissant,
Respont Loris, d'un nom sommes tous trois ;
Pour la *mornifle* encor un j'en voudrois.
(Cl. Marot, *Compl.*, V, OEuvr., V, 571, Jannet.)

— Fam., revers de main, soufflet :

Il m'a menacé de me gratter ou il ne me demangeroit pas, de me donner *mornifle*. (Cramail, *Com. des Prov.*, II, 3, Anc. Th. fr., IX, 48.)

**MOROSE**, adj.

Cf. V, 413b.

**MOROSITÉ**, s. f., caractère morose ; anc., par latinisme, humeur vétilleuse :

En l'adimpletion des voluptez charnelles par deliberation et *morosité* de pensee. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 50c, éd. 1486.)

**MORPION**, s. m., sorte de pou tenace :

Feirent six cents soixante *morpions*
Puissant ribaulx, brusler comme une escorce.
(Rab., *Pantagr.*, XXVII.)

C'est un fessier a *morpions*. (Cholieres, *Apres din.*, VI, f° 199 v°.)

1. **MORS**, mod. mœurs, s. f. pl., habitudes naturelles ou acquises considérées par rapport au bien ou au mal dans la conduite de la vie ; manière de vivre :

En tot le plus lonc jor d'esté
Ne direie ce qu'en esteit,
De la belté que ele aveit,
Ne de ses *mors*, de sa bonté...
(*Eneas*, 4001.)

Ele ot un fil
Qui moult avoit l'angien sotil,
Mainte fames mist a essil.
La face ot clere,
Moult bien tenoit les (*imprimé* lo) *mors*
[sa mere.
(*De Richeut*, 72, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 59.)

Pur remembrer des ancesurs
Les faiz e les diz et les *murs*...
(Wace, *Rou*, 1re p., 1.)

Abbes, honours souvent *mours* mue.
(Renclus, *Carité*, civ, 1.)

Et quanque nos trovons escript...
De l'euvre de nos ancessors
Est doctrine de nos *meors*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 267b.)

Remuer les *mours* et les us est plus legiere chose que remuer nature. (Brunet Latin, p. 308.)

Bons exemples et paroles introduisans a bonnes *meurs*. (Christ. de Pis., *Ch. V*, ap. Constans, *Chrestom.*, 288, 80.)

Sur quelques bonnes *mœurs* du duc de Bourgogne. (Comm., *Mém.*, V, 9, titre.)

2. **MORS**, s. m., levier qui, placé dans la bouche du cheval et agissant sur les barres, sert à le diriger par l'intermédiaire des brides ou des rênes :

Un *mords* de bride. (1386, *Procez et duel de Beauman.*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 675.)

— *Prendre le mors aux dents*, s'emporter :

Je vy naguere un cheval qui *prenoit*
*Son mors aux dents.*
(Mell. de S.-Gel., *Œuv. poét.*, p. 176, éd. 1719.)

Cf. Mors 1 et 2, t. V, p. 413b.

**MORSE**, s. m., mammifère amphibie marin, de la famille des pinnigrades, qui a deux défenses d'ivoire :

Andromede entre les bras
De ce *morce* marin pressee.
(Aub., *Print.*, 20.)

**MORSEL**, mod. morceau, s. m., partie d'un aliment solide qu'on saisit en mordant :

Qui del *morsel* fu estranglez.
(Wace, *Rou*, 3e p., 5606.)

Li moine as millours mes s'amordent
Et es millours *morsiaus* mieus mordent.
(Renclus, *Miserere*, cxlii, 7.)

Ne laissa le *morseu* avaler plus aval. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 4 v°.)

Ne que trop de *morsiaus* n'entasse
Ne trop gros nes mete en sa bouche.
(*Rose*, II, 88, Michel.) Vat. Chr. 1858, f° 117a, *morceilz*.

Ce *morcel* ne puis avaler.
(*Nativ. N. S. J. C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 9.)

Ung saint homme qui benisoit Dieu en son cuer a cescun *morsiel* qui prendoit au mengier. (xve s., *Sermon*, ms. Valenciennes 119.)

Pour le *morsseau* mors en pomme.
(1508, *La paix faicte a Cambray*, p. 18.)

— Fig. :

Je vous affi certainement
Qu'a nul jour mes ne mengeray,
N'autre *morsel* ne metteray
Deseure si gentil viande.
(*Couci*, 8082.)

— *Morceau d'Adam*, saillie formée par le cartilage thyroïde à la partie antérieure du cou de l'homme :

Par ce nom de larynx n'est entendu autre chose que la teste et extremité de la trachee artere, qu'on appelle vulgairement le *morceau d'Adam*. (Paré, IV, 15.)

— Portion d'un aliment solide qu'on a découpé :

Tels esteit sis confors sev[e]als
Qu'il aveit des plus beaus *morse[a]ls*
Qui erent devant le seignor.
(*Guill. le Maréchal*, 795.)

Quant son pere et sa mere estoient couchiez, il convenoit qu'elle mangast aucun bon *morsel* d'aucune bonne viande. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, VI.)

— Fig. et plaisamm. :

Il y en a qui aproffitent plus en un *morceau* de guerre que d'autres en cent repas. (Brantome, *Œuvr.*, IV, 122, Soc. Hist. de Fr..)

— Aliment :

Seignor, dites moi, s'il vous plest,
Par quel reson ne par quel plet
Menjue vilain char de buef
Ne bon *morses* ou il ait oef ?
(*Le Despit au vilain*, 4, Jubin., *Jongleurs et Trouvères*, p. 107.)

— Partie d'un corps solide rompu, brisé, coupé, etc. :

Lire ici l'exemple de *Gormond et Isembard* inséré sous Morset, V, 414b, et supprimer cet article.

Demain au matin le me verrez embrasser si fort que je le feray par *morceaux* tout rompre. (*Galien restoré*, ap. Constans, *Chrestom.*, 47a, 104.)

— Ente en écusson :

L'enter a escusson, appellé aussi emplastration, *morceau* et bouton. (Ol. de Serres, p. 666.)

Cf. V, 414ᵃ.

**MORSURE**, s. f., action de mordre :

Se il avenist que aucun se clamast d'autre de *morsure* de dens aparant. (*Liv. de Phil. de Nov.*, Ass. de Jér., I, 547.)

Cf. V, 414ᶜ.

1. **MORT**, s. f., cessation de la vie :

Post la *mort*.
(*Eulal.*, 28.)

La sua *morz* vida nos rend.
(*Pass.*, 11.)

Sa *morz* ne fu puis obliee.
(*Brut*, ms. Munich, 3677.)

E tu, bels sires, en cel lieu u tu seras, u a *mort* u a vie, jo i serai. (*Rois*, p. 175.)

— La mort personnifiée :

Vieng a moy ! *mors*, *mors* tenebreuse,
*Mors* morte, *mors* fiere et crueuse.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, I, 543, Van Hamel.)

— *Vendre sa mort,* immoler beaucoup d'ennemis avant de succomber soi-même :

Et ne voyant moyen de se desvelopper, voulut *vendre sa mort*. (M. du Bellay, *Mém.*, 6.)

— *Criminel de mort,* celui qui a mérité la mort pour ses crimes :

Elle en faisoit l'essay sur les *criminels de mort* qui estoient detenus es prisons. (Amyot, *Vies*, Anton., 95.)

— *C'est ma mort et ma vie,* c'est une affaire tellement importante qu'elle décidera de ma mort ou de ma vie :

Or entendez, chere cousine, qu'il est ici malade avecques un sien compaignon ; si vous prie pour Dieu que je puisse parler a luy, car *c'est ma mort et ma vie*. (*Percefor.*, t. I, fᵒ 43.)

— *Mille morts,* les plus grandes douleurs, les plus grands périls :

Qui croit de leger les rapports
De ses yeulx sans autre esperance,
Pourroit mourir de *mille morts*
Ainçois qu'attaindre a sa plaisance.
(Al. Chart., *Belle dame sans mercy*.)

— *Mort civile,* cessation de toute participation aux droits civils ; *mort spirituelle,* condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer :

Beze est mort de *mort civile*, a sçavoir par bannissement, et de *mort spirituelle*. a sçavoir par l'excommunication. (Aubigné, *Confess.*, II, 6.)

— *Petite mort,* syncope :

... N'atendent qu'un trespas
Qui ces *petites morts* d'heure a autre finisse.
(Desp., *Diane*, II, 60.)

— *A mort,* au point qu'on en meure :

Dido s'esteit *a mort* ferue.
(*Eneas*, 2113.)

Il me fera morir. bien sai, sans nul detri,
Car il me het *a mort* et aussi foi je lui.
(Cuv., *Du Guescl.*, 16416.)

Le jeudi consequent, nonobstant grand tempeste,
De canonner *a mort* l'Anglets sur nous tempeste.
(Morin, *Siege de Boulogne*, p. 34, Morand.)

Le faict du capitaine Bayard est de meilleure composition : lequel se sentant blecé *a mort* d'une harquebusade dans le corps... (Mont., I, 3.)

— Par exagération :

Je ne mangerai jamais en ma vie se je n'ai d'une chose que je desir *a mort*. (Ménestrel de Reims, § 202.)

— *A mort ou a vie,* pendant la vie aussi bien qu'après la mort :

Li un des sers sont si sougit a leur seigneurs que leur sires puet prendre quanqu'il ont, *a mort et a vie*, et leur cors tenir en prison... (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XLV, Am. Salmon.)

— *Mort de moi,* sorte de serment qui sert à affirmer avec une sorte d'impatience :

*Mort de moy!* vous y jouez vous
Avec dame merencolie ?
(Ch. d'Orleans, *Rond.*, XCIV, Poés., p. 299, Champoll.)

Cf. Mort 2, t. V, p. 414ᶜ.

2. **MORT**, s. m., celui qui a cessé de vivre :

Chi eps lo[s] *morz* fai se reviu(e)re.
(*Pass.*, 35.)

(Faiz sui) entre les *morz* francs. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXVII, 5.)

Lendemain vindrent li Philistin pur cerchier et esquerre les *morz*. (*Rois*, p. 119.)

3. **MORT**, adj., en parlant des végétaux, qui n'a plus de sève et qui est desséché :

Branche *morte*.
(Tahureau, *Poés.*, p. 51, éd. 1574.)

— Fig., décoloré et sans éclat :

Les fleurs retornerent a leur couleur *morte*. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, XV.)

— Qui ne coule point, stagnant :

Recurer les rivieres *mortes*. (1548, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 170.)

— *Morte mer,* nom d'un grand lac salé de la Palestine :

De Jerico a trois lieues est la *morte mer*. (Mandeville, ms. Modène, fᵒ 29 rᵒ.)

Cf. Mort 1, t. V, p. 414ᶜ.

**MORTADELLE**, s. f., gros saucisson de foie et de chair maigre pilés, qu'on fabrique surtout à Bologne :

*Mortadelles*, petites trippes ou fricateaux. (Desdier, *Trad. du De honn. volupt. de Platine*, fᵒ 59ᵈ, éd. 1505.)

**MORTAILLABLE**, adj.

Cf. V, 415ᵃ.

**MORTAISE**, s. f.

Cf. V, 415ᶜ.

**MORTALITÉ**, s. f., condition d'un être sujet à la mort :

La corone dont sa mere l'at coroneit el sac de la *mortaliteit*, dont il dist en sa resurrection. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 96, 37.)

Se l'ordre de la *mortalité* se trouble, que li enfant muirent avant que leur pere. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fᵒ 74ᵇ.)

Cf. V, 416ᵃ.

**MORTEL**, adj., sujet à la mort :

Nulz om *mortalz* nol pod penser.
(*Pass.*, 339.)

La *mortel* vithe li prist mult a blasmer.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 13ᶜ.)

Cil qui est tormentez est *mortes*. (*Dial. an. conquer.*, Bonnardot, *Rom.*, V, 283, 22.)

Saches que tu es hom *mortaus*,
E il veirs Deus est eternaus.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6267.)

Pour nul home qui soit *mortal*.
(*Fregus*, p. 139.)

— Qui cause la mort :

*Morteus* plaie.
(Landri de Waben, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, fᵒ 83 rᵒ.)

Et li dis Lotins eut pluiseurs playes *morteus*. (27 juill. 1343, *Reg. de la loi*, 134, A. Tournai.)

— Qui va jusqu'à désirer la mort de quelqu'un :

Par mei li mandet sun *mortel* enemi.
(*Rol.*, 461.)

Car il n'est mie tes amis,
Einz est tez *mortez* ennemis.
(*Dolop.*, 4194.)

... Car n'estoit pas s'amie,
Ainz fu sa *morteuz* anemie.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 20837, Michelant.)

Mes ennemys *mortieulx*.
(*Debat de deux dem.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 276.)

— Par exagér., dont on souffre à en mourir :

Ceste dolor *mortaul*.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, fᵒ 85ᵇ.)

Dis m'en des nouvelles, mon cavalier, puisque tu sçais combien le moindre de ses maux m'est *mortel*. (*Lett. de Gabr. d'Estrées à Henri IV*, dans l'Ecluse.)

— Fig., qui cause la mort de l'âme :

Li hom ki fait pekié *mortal*
Hom de sanc par non verital
Est nomes, non sans acoison.
(Renclus, *Miserere*, lxxi, 1.)

Les .vii. pechiez *morteuls*. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, fᵒ 7 rᵒ.)

— Qui cause la destruction, la ruine de quelque chose :

Perileuse chose et *morteus*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, fᵒ 41 vᵒ, col. 2.)

— Part., anc., où l'on donne la mort, où il y a beaucoup de morts :

Liverrai lui une *mortel* bataille.
(*Rol.*, 658.)

Li esturs fut mult fiers *mortels*.
(*Gormond et Isamb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 34, 29.)

La plus *morteil* bataille.
(*Brut*, ms. Munich, 663.)

La bataille *mortaus*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 4[d].)

Antre Saisnes et Frans fu li estors *mortax*.
(J. BOD., *Saisnes*, CCXXVIII.)

La veissiez un estor si *mortel*,
Tante anste fraindre et tant escu troer,
L'un mort sor l'autre trebucher et verser.
(*Jourd. de Blaives*, 208.)

— Anc., où l'on a reçu la mort :

Luy estant en son lit *mortel*.
(*Trahis. de France*, p. 13.)

Avoir villié le dit deffunct, pour pluiseurs nuitiez, lui estant en son lit *mortel*. (17 août 1422, *Exéc. test. de Jehan Du Pret*, A. Tournai.)

Cf. V, 416[c].

**MORTELMENT**, mod. mortellement, adv., de manière à causer la mort :

L'ost de France ferai venir
Por eus *morteument* departir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9294.)

Se li sers est navres non mie *morteument*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 120[a].)

— Par exagération, de manière à causer une douleur mortelle :

Et quant m'avres *mortelment* deguerpi.
(GUI, CHATELAIN DE COUCI, *Chans.*, p. 85, Fath.)

— Jusqu'à vouloir la mort de quelqu'un :

De ceus qui l'heent *morteument*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20840.)

Je lo hai *morteiment*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 59[b].)

— Fig., de manière à causer la mort de l'âme :

Pur ceo pecché a *morteument*
Quant enfreint sun comandement.
(PIERRE, *Rom. de lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 15[a].)

Pecher *mortelment*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 146[b].)

Pechier *mortieument*. (LAUR., *Somme*, ms. Chartres, f° 64 v°.)

Pechier *mortelmant*. (ID., *ib.*, ms. Troyes.)

Pechier *mortieumant*. (ID., *ib.*, ms. Ambrosienne, f° 1[a].)

*Morteumant*. (ID., *ib.*, f° 1[c].)

Cf. V, 417[a].

**MORTE PAIE**, s. f.

Cf. MORTE PAYE, V, 417[b].

**MORTE SAISON**, s. f., temps de relâche, pour une industrie, un commerce ; fig. :

En icelle *mortesaison* les gentils hommes se seulent esbatre a chasser. (*Chron. de Bouciq.*, I, 12.)

**MORT GAGE**, s. m.

Cf. V, 417[c].

**MORTIER**, s. m., vase de matière dure et très épais, qu'on emploie pour y broyer des substances :

E les hanas d'or e les *mortiers* d'argent e les fioles. (*Machab.*, I, I, 23.)

De Pierre de Landas pour deux *mortiers* et platiaus, .XIX. s. (23 janv. 1497, *Exéc. testam. des époux de Fretin de Courtray*, A. Tournai.)

— *Quelque chose sous le mortier*, comme on dit aujourd'hui, anguille sous roche :

S'ay grand doubte d'estre deceu,
Et qu'il n'y ait qu'a exploitier
*Quelque chose soubz le mortier*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7145.)

— Pièce d'artillerie très courte, de fort calibre :

Coullars, veuglaires, gros *mortiers*.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 248.)

— Sable ou ciment mélangé avec de la chaux et délayé dans de l'eau, servant à lier les pierres d'une construction :

Et afichent trestuit por veir
Qu'il est de pierre et de *mortier*.
(*Eneas*, 7342.)

Le *mortier* gratent trop fortment,
Pertus i firent plus de cent.
(*Thèbes*, 10079.)

Cha de la piere ! or cha *mortier* !
(BEAUMAN., *Manekine*, 4493.)

Cf. MORTIER 1, t. V, p. 418[a].

**MORTIFERE**, adj.

Cf. V, 418[b].

**MORTIFIANT**, adj., qui mortifie, au propre et au fig. :

On quitte la lettre qui est *mortifiante*. (MARNIX DE STE-ALDEGONDE, dans *Dict. gén.*)

**MORTIFICATION**, s. f., décomposition partielle du corps :

La vie ou la *mortification* du cœur. (CORBICHON, *Propr. des choses*, éd. 1486, dans *Dict. gén.*)

— Fig., austérité par laquelle on se mortifie :

Consiewons nostre *mortification*. (*Job*, p. 467.)

Vivre en discrecion, en justice... en *mortification*, en atrempance. (XIV[e] s., *Précept. pieux*, ms. Charleville 100, Am. Salmon, dans *Mél. de philol. rom. dédiés à C. Wahlund*, p. 216.)

**MORTIFIER**, v. a., décomposer par la gangrène :

L'extremité du nez se *mortifia* sans y avoir aucune pourriture. (PARÉ, X, 14.)

— Laisser prendre à certaines viandes un commencement de décomposition pour les rendre plus tendres :

J'ay appris de vous qu'il faut manger les viandes quand elles *sont mortifiees*. (AUBIGNÉ, *Confess.*, II, 9.)

— Par extens. :

Quant la semence *est mortefiee*, ele aporte mult de fruit. (*Decretales*, ms. Boulogne-sur-Mer, f° 165[a].)

— Fig., affliger son corps par des austérités, par des privations :

*Mortifiez* vos, mais por celui vos *mortifiez* ki morz fut por vos. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 161, 21.)

— Anc., par latinisme, mettre à mort :

Et quiert *mortifier* lui. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XXXVI, 32.) Lat. : ut occidat eum.

Kar pur tei *sumes mortifiet* tute jurn. (*Ib.*, XLIII, 22.)

Li sires *mortifie* et vivifie. (*Rois*, p. 7.)

— Fig., faire disparaître :

En lumiere qui *morteffie*
Toutes obscurtez et conjoie.
(*Mir. de N.-D.*, III, 39.)

Cf. MORTEFIER, V, 416[b].

**MORT NÉ**, adj., mort avant que de naître :

*Mort né*. Born dead, still born. (COTGR.)

**MORTUAIRE**, adj., qui concerne les formalités, cérémonies, etc., pour une personne décédée.

— Relatif à un certain mort, qui lui a appartenu, où il repose ou a reposé :

Lit *mortuaire*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 221[d].)

Je veux aller ouvrir la tombe *mortuaire*
Ou gizent vos ayeux.
(JEHAN DE LA TAILLE, *La Famine*, 3.)

A ung peletier pour avoir rappoinctié et nettoié les marchandises de fourures estans en la maison *mortuaire*, et y avoir employet .IIII. jours, luy a esté payet .XXIIII. s. (1548, *Exécut. testam. de Jehanne de Herme, v° Thierry Damere, peletier*, A. Tournai.)

— Funéraire :

Pleurez, guerriers, celluy qui, par son bras
Victorieulx, vous a tant faict d'honneur,
Or est ce corps en *mortuaires* draps.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 423, Poés. lyr., Ab. Lefranc.)

— Funèbre :

Et du cypres les *mortuaires* branches.
(P. RONS., *Epitaphes*, OEuvr., p. 851, éd. 1584.)

Un cypres *mortuaire*. (DESPORT., *Mort de Rodom.*)

— Qui parle de la mort :

La feue reine de Navarre, sa fille, n'ay-

moit non plus ces chansons et predications *mortuaires* que sa mere. (BRANT., *les Dames gal.*, 8e disc., Œuvr., IX, 451, Soc. Hist. de Fr.)

— *Le roi mortuaire,* Pluton :

Et eussent sceu si bien la trahison parfaire
Que chassé eust esté le grand *roy mortuaire,*
N'eust esté l'espion, fidele a son seigneur,
Dessouz le lict caché, qui courut de roideur
Vers la chambre a Pluton.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 325.)

Cf. MORTUAIRE 1, t. V, p. 419c, et MORTUAIRE 2, p. 420a.

**MORUE**, s. f., poisson de mer du genre gade dont la chair est alimentaire :

Quiconques achate... *morues* baconees et maqueriau salé. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., CI, 13.)

A Richart de Suzay pour trois quarterons et trois noes de *morue* pour gluer les penneaux de bort et huis dudit pupiltre. (1398, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 152.)

Pissons appelles *meurues*. (31 mai 1418, *Du pisson de mer et des hierens*, reg. des mét., 1400-1468, fo 139 ro, A. Tournai.)

*Morhue* ou *molhue*, c'est poisson de l'ocean, plus de forme de corps que de substance semblable au merlus. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, IX, 13.)

Estoient *moulues* au beurre frays. (RAB., *Quart livre*, XXXII.)

Pour marchander de la *molue*. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, Du sergent que combatit une harengere, fo 177 vo, éd. 1572.)

**MORVE**, s. f., maladie contagieuse du cheval caractérisée par l'inflammation et l'écoulement de la membrane pituitaire :

Cheval qui a la *morve*. (*Medecine des chevaux,* sign. A 4 vo, éd. 1566.)

*Morves*. A kind of frenzie in a horse, which during it neither knowes any that have tended him, nor heares any that come neere him. (COTGR.)

**MORVOS**, mod. morveux, adj., qui a la maladie de la morve :

Et s'est (un cheval) poucieus et *morveus*.
(*Fabl.*, ms. Chantilly 1578, fo 217c.)

Ke nus ne meche cheval *morveus* en le pasture. (1280, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer, AB XVIII, 16, no 394, Giry.)

— Gâté par la morve, provenant d'un cheval morveux :

Jeter chair *mourveuse* dans la riviere. (1588, *Liv. noir*, fo 33, A. mun. Montaub.)

— Visqueux :

Excremens *morveux*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 367.)

— Qui a la morve au bout du nez ; substantiv., par dénigrement :

Et li *morvous*, li cendrox demorront.
(THIB. DE NAV., 18, P. Meyer, *Rec.*, p. 371.)

Ha ! qu'il chemine a l'ayse, le preudhomme : par Dieu ! il semble qu'il conte ses pas. O l'habille *morveux*. (LARIV., *Le Morf.*, I, 4.)

— *Qui se sent morveux se mouche,* celui qui se sent coupable de choses qu'on blâme en général doit prendre pour lui la censure :

*Qui est morveux*, si *se* voyse *moucher*.
(CL. MAR., *Ballad.*, Cry du jeu de l'emp. d'Orl., p. 261, éd. 1596.)

*Qui sera morveux* si *se mouche*.
(ID., *Coll. d'Erasme*, au lect.)

— Qui est de la nature de la morve :

Humeurs *morveux*. (PARÉ, *Œuv.*, III, 4.)

**MOSAIQUE**, s. f.

Cf. MUSIQUE 1, t. V, p. 457c.

**MOSQUEE**, s. f., édifice consacré au culte mahométan :

Et n'y a riens de fort en la ville que les *mousquayes*, une eglise de Sarrasins qui est peu de chose et une tourelle. (GUILL. DE LANNOY, *Voy.*, p. 94.)

*Musquaies*. (ID., *ib.*, p. 82.)

Pour aller faire son oraison en la dite *mosquee*. (THEVET, *Cosmogr. du Lev.*, p. 60, éd. 1556.)

Cf. MESCHITE, V, 273c, MUSCAT, V, 454a, et MOSQUE au Supplément.

**MOSSE**, mod. mousse, s. f., plante cryptogame cellulaire, à fructification apparente et à tiges distinctes :

D'erbe et de *mosse*.
(*Mon. Guill.*, B. N. 368, fo 268 vo.)

O mercheniers, plains ies de *mousse*
De vies avariche vilaine.
(RENCLUS DE MOIL., *Carité*, CXXII, 11.)

Foreist plains de *moste*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1803, Scheler, *Gloss. philos.*)

La plante souvent remuee ne peut getter rame, ne la pierre *mosse*. (*Songe du vergier*, CXXXIII.)

Cf. MOSTE 1, t. V, p. 421a.

**MOSSERON**, mod. mousseron, s. m., espèce de champignon qui croît à l'automne, sur les friches ou dans les terres moussues :

En Mossele croissent li *mosserons*.
(*Loh.*, ms. Montpellier 347, fo 155b.)

Jehan le Curetet et Perrin Breyart alerent ensemble par esbatement aux champs... pour cuillir des *moisserons*. (1389, A. N. JJ 138, pièce 27.)

Fungus, sauceron, champiniau, *mouceron*. (*Gloss. de Salins.*)

**MOSSU**, mod. moussu, adj., couvert de mousse :

Iluec ot un arbre branchu
Molt ancien, lait et *mossu*.
(*Eneas*, 2413.)

L'entree en fu estroite et petite et *moussue*.
(*Bov. d'Aigrem.*, B. N. 766, fo 4b.)

L'entraille ont enfoie les une crois *mosue*.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, fo 37b.)

Cf. V, 421a.

**MOSTARDE**, mod. moutarde, s. f., condiment fait de graine de sénevé broyée avec du moût de vin ou du vinaigre :

Toute chose aigre et vaporouse si comme est *mostarde*. (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, fo 30a.)

*Moustadre*. (1373, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 29, fo 100 ro.)

.I. pot a mettre *moustarde*. (25 août 1355, *Exécut. testam. de Jehan Dommeries*, A. Tournai.)

Ne trouvant point de *moustarde* a mengier sa viande. (XIVe s., A. N. JJ 86, pièce 374.)

.I. pot a metre *mortarde*. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une moule a faire *moitarde*. (Oct. 1400, *ib.*)

A Calays est le bon poisson,
Et bonne *moustarde* a Dijon.
(*Le Dict des pays*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 108.)

— *De la mostarde apres disner*, ce qui arrive quand on n'en a plus besoin :

Il dit qu'a bon cheval il ne faut point d'esperons, et toutesfois (considerant son aage) que c'estoit *mostarde apres disner*, qu'il ne pouvoit gueres jouir de ces faveurs. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 297.)

— *Les petits enfants en vont a la mostarde,* le secret a été mal gardé :

Quand elles voyent que leur desbordement est venu en lumiere, et (comme on dit) que *les petits enfants en vont a la moustarde*, alors font a la porte ouverte ce qu'elles faisoient auparavant en cachette. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XX.)

Mais qui vous a dit qu'elle estoit accordee ? Me le demandez-vous ? *Les petits enfans en vont a la moustarde*. (TOURNEB., *Les contens*, II, 2.)

— Anc., au fig., machination ayant un but coupable :

Cinc furent a ceste *mostarde*
Mais de treis me sui doné garde
Que ge nes nomerai mie ore.
(*Guill. le Maréch.*, 5159.)

— Nom vulgaire du sénevé et de la sauve :

Ne vaut pas un grain de *moutarde*.
(*Rose*, 14658, Méon.)

Cinapium, *mortarde*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7692.)

1. **MOSTARDIER**, mod. moutardier, s. m., celui qui fabrique, qui vend de la moutarde :

Giles diz *moustardier*. (1323, *Cart. d'Igny*, B. N. l. 9904, fo 82a.)

*Mostardier*. (*Jurés de S.-Ouen*, fo 306 ro, A. Seine-Inférieure.)

— *Mostardiere*, s. f. :

Mahaut le *moustardiere* tient boine moustarde et boin vinaigre. *(Dialog. fr.-flam.*, f° 17[a].)

2. **MOSTARDIER**, mod. moutardier, s. m., pot à moutarde :

Le *mostardier*. (1311-12, *Compte*, B 76, A. Doubs.)

*Moutardier*. (*Reg. cueilloir du Temple*, A. N. MM 128, f° 23 v°.)

*Moustartier*. (*Inv. des biens de l'év. de Senlis*.)

Ung *moustardier* d'estaing. (1507, *Invent. des meub. du D. de Bourg.*, Cab. hist., IX, 305.)

**MOT**, s. m., son monosyllabique ou polysyllabique, composé de plusieurs articulations et ayant un sens :

Un *mod* ne voil celer.
(*Deu le omnipot.*, str. 22[a], Suchier, *Reimpredigt*.)

Vous avez parlé de je ne say quels accortement et acouché, *mots* que veritablement je n'entens point. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXIII, t. II, p. 199, Hippeau.)

— Représentation de ces sons par l'écriture :

Car leçon a briez *moz* leue
Plus est de legier retenue.
(*Rose*, II, 313, Michel.)

— *Mot a mot, de mot a mot, mot et mot, de mot en mot, mot apres autre, mot pour autre*, sans passer un mot, avec la plus grande exactitude, complètement :

Que ce que li rois mande *mot et mot* ne lor die.
(J. BOD., *Saisnes*, CLXIX.)

Si li conte *mot a mot*. (*Lancel. du Lac*, B. N. 1430, f° 6[d].)

Chascuns qui le sermon amot
Le note en son cuer *mot a mot*.
(*Rose*, 20899, Méon ; II, 315, Michel.)

Il luy compta *de mot a mot* tout le fait. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 148.)

Le droit du roy a Samuel rendu
*De mot a mot*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 149.)

Leu *de mot en mot*. (1429, E 1438, A. Doubs.)

Nous avons veu, leu et examiné *de mot a mot* une lettre. (1456, *Ch. du duc de Bret.*, A. de M. de Cuverville.)

Une lettre de credence inseree *mot aprez aultre* en fin de la remonstrance. (12 août 1557, *Reg. de l'échev. d'Amiens*, A. Amiens.)

Voila la loy rapportee *mot pour autre*. (BODIN, *Rep.*, I, 7.)

— *Mot pour mot*, en substituant exactement au mot d'une languele mot équivalent dans une autre langue :

Rendre *mot pour mot* en traduisant. (R. EST., *Thes.*, Exprimere.)

— Par exclamation, chut, motus :

*Mot, mot* : j'enten ouvrir la porte.
Venez, retirez vous icy.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, IV, 1.)

Nous sommes tous perdus : on a veu cent cailles passans armees sur la ville, qui faisoient le diantre ; mais *mot !* (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXIII, t. II, p. 217, Hippeau.)

— *Arc de mot*, arc orné de lettres et devises :

Cestui sien amirail Bendocdar, lequel avoit esté son mamelouc, acheté de ses deniers, et portet l'*arc de mot* dou soudan. (*Gestes des Chiprois*, p. 165, Raynaud.)

— Le mot considéré par opposition à l'idée qu'il exprime :

Ce sont des *mots* du temps passé.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 133 r°, éd. 1619.)

Les anciens *mots* et naturels des arts et des sciences. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXIII, t. II, p. 199, Hippeau.)

— Suite de sons formant une ou plusieurs phrases :

Jesus li bons *mot* nol soned.
(*Pass.*, 214.)

De Crist non sabent *mot* parlar.
(*Ib.*, 478.)

Unques vers lui ne porent *mot* soner.
(*Ep. de S. Est.*, V[d].)

Femme servir toute nuit anuitie,
Ouir ses *mos*, souffrir sa dure chiere.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 54.)

— *Le dernier mot*, la déclaration définitive de qqu'un et partic., le dernier prix offert ou demandé d'une chose :

Non, non, vous estes trop cher, dictes moy *le dernier mot*, et ne me faites pas tant demourer. (*Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, 1583.)

C'est pourquoy je vous prie de me mander si vous estes en ceste volonté, et combien vous la voules vendre au *dernier mot*. (28 oct. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 655.)

— Dans un sens analogue, *a son mot* :

Il print port en Flandres, ou, pource qu'il y avoit grand disette de vin, en moins de rien debita le sien aux habitans, *a son mot*, encore bien heureux qui en pouvoit avoir pour de l'argent. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, 4.)

— *A un mot*, qui ne se dédit point, qui, dans une discussion, ne revient pas sur ce qu'il a dit :

Ces messieurs d'Espagne, encor qu'ils soyent nos bons amys et bons catholiques, ne sont pas marchands *a ung mot*. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, p. 101, éd. 1593.)

Plus longtemps que je ne pensois, parce que je l'ay employé a traicter avec les Suisses, qui ne sont pas gens *a un mot*. (25 mars 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 545.)

— Parole expressive :

Que nous ne soyons quelquefois poincts et eguillonnez par *mots* bien dits. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXIII, t. II, p. 197, Hippeau.)

— *Savoir dire le mot*, s'exprimer de façon congruente :

Toutesfois ils ne laisseront pas d'entrer le plus souvent en la reputation de gens qui parlent fort bien de toutes choses, et qui *sçavent dire le mot*. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 198, éd. 1602.)

Cf. MOT 1, t. V, p. 421[b].

**MOTE**, mod. motte, s. f., petit morceau de terre détaché avec la charrue, la bêche ou autrement :

Li Turc... amenerent tout plein de vileins a pié qui lour getoient *motes* de terre. (JOINV., *S. Louis*, § 240.)

— T. grossier, le mont de Vénus :

La *mote* et les choses secretes,
Que scevent personnes discretes
Convenables a leurs delis.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Math.*, I, 617, Van Hamel.)

Cf. MOTE 1, t. V, p. 422[a].

**MOTET**, s. m., petit poème destiné à être chanté à deux, trois ou quatre parties :

Deux *motes* nues.
(RUSTEB., *Œuvr.*, 101, Kressner.)

Voil faire un *motet* petit.
(*Mot. franç.*, ms. Montpellier, I, 58, G. Raynaud.)

Cf. V, 422[c].

**MOTEUR**, s. m., celui qui donne le mouvement :

Du premier ciel et grand *moteur*
Est mon savoir gubernateur.
(*Nat. a l'alch. err.*, 380.)

**MOTIF**, s. m., raison d'agir :

L'un aime pour une raison ou pour un *motif* et l'autre aime pour l'autre. (ORESME, *Eth.*, VIII, 10.)

— En parlant de personne :

Il n'estoit aulcunement cause ni *motif* de la detention d'iceluy. (25 août 1561, *Lett. de Beze à Calv.*, ms. Genève 117.)

— *De son motif*, de son propre mouvement :

Cet oyseau qui te fuit et de qui tu te plains
Comme trop sautelant, *de son motif* s'apreste,
Venant a l'impourveu se planter sur ta teste.
(J. A. DE BAIF, *Œuvres*, Passetems, l. II, Amor oyseau, f° 40 r°, éd. 1573.)

Cf. V, 423[a].

**MOTION**, s. f.

Cf. V, 423[c].

**MOTTE**, mod., v. MOTE.

**MOTTER**, v. a., cacher derrière une motte de terre :

(Le chien) Se tient ferme planté tant qu'il voye [la place
Et le gibier *motté* couvert de la tirace.
(RONS., *Œuvr.*, VI, 51, Blanchemain.)

Les pauvres perdreaux tous esperdus se

serrent, se *mottent*. (EST. BINET, *Merv. de nat.*, p. 3, éd. 1622.)

Cf. MOTER, V, 422c.

**MOTTEUX**, adj.

Cf. MOTEUX, V, 423a.

**MOU**, mod., v. MOL.

**MOUCHARD**, s. m., espion :

... Mais qui plus est, on verra tels lieutenants ou juges royaux qui auront en toutes les villes de leurs bailliages deux *mouschards* et maquignons, ou les pauvres villageois les vont trouver, et ceux qui plaident aux villes aussi. (MONTAUD, *Mir. des Franç.*, p. 148. éd. 1581.)

**MOUCHE**, mod., v. MOUSCHE.

1. **MOUCHER**, v. n., aller de çà, de là, comme les mouches :

Il me monstra en un beau pré
De mil fleuretes diapré
Une pouliche, si farouche
Que je ne sceus oncq l'emboucher,
Oncq n'avoit eu de mors en bouche,
Elle ne faisoit que *moucher*,
Courant les pres et la prairie,
Comme une jenisse en furie.
(JEAN DE LA TAILLE, *Songe*, f° 159 v°, éd. 1573.)

Cf. MOUCHER 2, t. V, p. 425b.

2. **MOUCHER**, mod., v. MOUCHIER.

**MOUCHEROLLE**, s. m.

Cf. V, 425c.

1. **MOUCHERON**, s. m., nom vulgaire de plusieurs petits insectes diptères :

Afflicte
De *moucerons* refu la terre.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 20b.)

Culex, *mouqueron*. (*Olla patella*, p. 29, Scheler.)

Cf. MOUCHERON 1, t. V, p. 425c.

2. **MOUCHERON**, s. m., bout de mèche d'une chandelle qui charbonne.

Cf. MOUCHERON 2, t. V, p. 425c.

**MOUCHETER**, v. a., semer de mouches, de points plus ou moins larges, d'une autre couleur que le fond :

Cheval liart pommelé, la senestre cuisse *mosquetee* de noir. (1340, *Cartons des rois*, A. N. K 43, pièce 14 bis.)

*Mouscheter*, a vray dire, c'est le vol de plusieurs mousches, ou plustost le papillotage noir que fait un tas de mousches assises sur quelque estoffe d'autre couleur, ou vous voyez un monde d'atomes noirs. (EST. BINET, *Merv. de nat.*, p. 68, éd. 1621.)

**MOUCHETTE**, s. f., sorte de ciseaux pour moucher les chandelles :

Deux *mouchettes* de chandeille. (1523, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Emunctorium. *Mouchette* a chandelle. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

Cf. MOUCHETTES, V, 426c, et MOUCHOTES, V, 427a.

**MOUCHETURE**, s. f., point plus ou moins large, d'une autre couleur que le fonds sur lequel il est semé :

*Mouscheture*. (R. EST., 1539.)

Lire ici l'exemple inséré à l'article MOUCHETURE, V, 426c, dont on supprimera la définition.

**MOUCHEUR**, s. m., celui qui se mouche souvent :

*Moucheur*. A snyter, wiper, snuffer. (COTGR.)

**MOUCHIER**, mod. mouchier, v. — A., presser les narines pour en faire sortir les mucosités :

Qui ne sevent leur nes *mouchier*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 26d.)

— Réfl. :

Ilz se vont entremaudissant
Plus souvent que le chat ne *se mouche*.
(ELOY DAMERNAL, *Le livre de la deablerie*, sign. M4a, éd. 1507.)

— Fig., *se mouche qui voudra*, que celui qui se sentira atteint par ce que l'on dit se reconnaisse :

Je diray donc, fist Pasquier, ce que bon me semble, et *se mouche qui voudra*, s'il ne veult avoir de la gaule par souz l'huys. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 58, Bibl. elz.)

— N., se moucher :

En la chiere li crache et *mouche*.
(*Ren.*, Br. VI, 1264.)

Ha, il est force que je *mousche*
Sans plus attendre.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 213 r°.)

— A., couper le moucheron d'une chandelle :

Les vasseux dont les launternes *estoient muschees*. (*Bible*, Exod., XXXVII, 23, Richel. 1.)

Mais seulement *a mouché* la chandelle,
Dont la clarté trop plus grand est refaicte.
(MARG. D'ANG., *Dial. en form. de Vis.*)

— Par extens. :

Les canonnyers du dedans leur rabatoyent tellement leurs coups que homme de eulx n'ousoit montrer le nez qu'il ne *fust mouché* jucques au sang. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 115, Soc. Hist. de Fr.)

— *Mouchier une bourse*, en enlever le contenu, la vider :

Enseigne moy autre chose que de *moucher les bourses*. (JEHAN DE LA TAILLE, *Le Negrom.*, II, 3.)

**MOUCHOIR**, s. m., linge pour se moucher :

Emunctorium, *mouscoirs*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Munctorium. *Moschoirs*. (*Ib.*)

*Moucquoir*. (1494, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. V, 426c.

**MOUDRE**, mod., v. MOLDRE. — **MOUE**, mod., v. MOE.

**MOUETTE**, s. f., oiseau de mer palmipède à longues ailes :

Le chardonnerel, la *moette*
Et l'arundelle,
L'estournel et la tourterelle.
(J. LESCUREL, *Chans.*, XXXIII.)

**MOUFLARD**, s. m.

Cf. MOFLART, V, 354a.

1. **MOUFLE**, s. f., sorte de gros gant.

Cf. MOFLE 1, t. V, p. 354a.

— Assemblage de poulies.

Cf. MOFLE 2, t. V, p. 354b.

2. **MOUFLE**, s. m., vaisseau de terre dont les chimistes se servent pour soumettre un corps à l'action du feu sans que la flamme le touche :

On appelle *moufle* une piece de terre ou de fer qui est en voute, pour couvrir le creuset, afin que le charbon du fourneau ne tombe point dedans. (H. EST., *Precell. du lang. fr.*, p. 148, Feugère.)

**MOUILLEMENT**, s. m., action de mouiller :

Perfusio. Trempement, *mouillement*. (R EST., *Dictionariolum*.)

**MOUILLER**, mod., v. MOILLIER.

**MOUILLURE**, s. f.

Cf. MOILLEURE, V, 361a.

**MOULAGE**, s. m., action de mouler.

Cf. MOLAGE 2, t. V, p. 369c.

1. **MOULE**, mod., s. m., v. MODLE. — 2. **MOULE**, mod., s. f., v. MOUSCLE. — **MOULER**, mod., v. MOLER.

**MOULEUR**, s. m.

Cf. MOLEOR 1, t. V, p. 371b.

**MOULIN**, mod., v. MOLIN.

**MOULINER**, v. a.

Cf. MOLINER, V, 375a.

**MOULINET**, s. m.

Cf. MOLINET 1 et 2, t. V, p. 375a.

**MOULT**, adv.

Cf. MOLT, V, 377a.

**MOULURE**, mod., v. MOLEURE. — **MOURANT**, mod., v. MORANT.

**MOURE**, mod. mûre, s. f., fruit du mûrier :

Çou qu'avoir puet n'aime une *meure*,
Ainz vueut içou qu'estre ne puet.
(GAUT. D'ARR., *Ille et Galer.*, 5256.)

Si li hons ne puet dormir, trivles les *moures*, se li donnes boire le jus, puis caufes l'enplastre, se li metes entour le cief. (XIII[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 260.)

.I. mouriers est en celle sente,
De *moures* blanches belle et gente.
(*Pyrame et Thisbé*, 77, J. Bonnard.)

Des fruits oes les noms : frankes *meures* et freses. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5[c].)

— *Aller aux moures sans crochet*, entreprendre quelque chose sans s'être pourvu de ce qu'il faut pour réussir :

Il pensoit bien que de se presenter au pape sans cela, c'estoit *aller aux meures sans crochet*. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, Du Normand allant a Rome, f° 29 r°, éd. 1572.)

— Fruit de diverses espèces de ronces :

Il y a aussi *meures* sauvaiges qui sont fruis du buisson que l'en appelle ronce. (*Grant Herbier*, n° 319, J. Camus.)

**MOURIER**, mod. mûrier, s. m., arbre de la famille des morées, à feuilles alternes, à fruit monoïque, pulpeux :

E (il) ocist en grisilie les lur vignes et les *moriers* d'els engeled a. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXXVII, 47.) *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., *muriers*.

La terre ou li *mouriers* est. (1254, A. Meurthe, G[11], chap. cath. de Toul.)

La guinple print Tisbé la belle
Que li lions mist par morcelle;
Si va seoir desous le *mourrier*
Qui estoit haut pour ombroier.
(*Pyrame et Thisbé*, 139, J. Bonnard.)

Fighier, gaukier, *mourier*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5[c].)

Les fruis du franc *meurier*. (*Grant Herbier*, n° 319, J. Camus.)

**MOURIR**, mod., v. MORIR.

**MOURON**, s. m., plante annuelle qui sert pour la nourriture des petits oiseaux :

Ippia lividum habet florem, id est morgellina, romane *moruns*. (*Gloss. du* XII[e] *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. Ec. des Ch.*, 6[e] sér., t. V, p. 331.)

*Mouron*. (*Ménagier*, II, 5.)

*Muron*. (JUN., *Nomenclator*, p. 89.)

*Mourron*. (OL. DE SERRES, VI, 15.)

**MOURRE**, s. f., jeu italien qui consiste à deviner instantanément le nombre des doigts levés de la main qu'on montre brusquement :

Les paiges jouoient a la *mourre* a belles chiquenaudes. (RAB., *Quart liv.*, XIV.)

**MOUSCHE**, mod. mouche, s. f., insecte diptère :

Ki enveiad en eals tute maniere de *musches*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXVII, 45.)

Il dit et tantost vint habundance grant de *moixes* grandes et petites. (*Psaut. de Metz*, CIV, 30.)

Ki est plus chetis cors ke li cors des gens, ki sovent est mis a mort par *moisse* u par autre petite bestelete? (*Art d'amour*, II, p. 315, Petit.)

Li siere segnefye le corps de Jhesucrist et le humanité qui est nes de le vierge Marie sans corruption, si come li *mousque* ou li eis. (Vers 1462, *Epistres et evangiles de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119.)

— Prov., *quelle mousche le point*, ou *le pique?* d'où vient qu'il se fâche ?

Comme ce coquin me ravalle ?
Qu'esse cy ? *Quel mouche le point ?*
(*Mist. du Viel Test.*, 4442.)

— Dans une acception analogue :

*A la moindre mouche qui le piquera* il tournera les espaules a la France pour se rejoindre a l'Espagne. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— *Connoistre mousche en lait*, savoir l'air du monde, ne pas être niais :

Je *congnois* bien *mouches en let*.
(VILLON, *Ballade des menus propos*, p. 136, Longnon.)

Nostre pelerin, qui n'estoit nouveau a ce mestier, et avoit l'œil assez bon pour *cognoistre mouche en laict*. (YVER, *Print.*, p. 424, éd. 1588.)

— *Un pied de mousche*, une vétille :

Oublies donc, chrestiens, vos quereles fondees
Dessus *un pié de mouche*.
(DU BARTAS, *le Triomphe de la foy*, I.)

Car, pour une querelle petite ou castille d'*un pied de mousche*, il prit subject de le chasser du tout hors du royaume. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, VI.)

**MOUSCLE**, mod. moule, s. f., mollusque bivalve comestible :

Oistrez, *muscles*, kochavon, harenc blanc et sor. (*Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

De la mer nous vienent... *Moules* et hanons. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5[a].)

Morinus, *mourle*. (*Olla patella*, p. 38, Scheler.)

Pour somme d'autre poisson de mer, excepté *moucles*. (Décembre 1500, *Instr. imp.*, Orl., Hotot, XVI[e] s.)

Les *moucles*. (PALISSY, *Recepte*.)

*Moules*, en Languedoc *muscles*. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, 2[e] p., 1, 387.)

Cf. MOSKE, V, 420[c].

**MOUSQUET**, s. m., arme à feu portative du genre du fusil et qui a été remplacée par celui-ci :

Hors la portee du *mousquet*. (J. DE LERY, *Hist. de Sancerre*, p. 66, éd. 1574.)

*Mousquets* poitrinals. (PARÉ, *Préf.*, IX.)

(M. d'Estrozzi) a esté le premier qui a mis l'usage des *mousquetz* en France. (BRANT., *Œuv.*, VI, 80, Soc. Hist. de Fr.)

**MOUSQUETADE**, s. f., décharge de coups de mousquet :

Vray est qu'on les eust peu desloger a coups de *mosquetades* et d'harquebuzades. (J. DE LERY, *Hist. de Sancerre*, p. 94, éd. 1574.)

Cette cavalerie viendroit agacer les nostres, mais on luy donneroit tant de *mousquetades*, qu'elle s'escarteroit bien. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 446, éd. 1587.)

**MOUSQUETAIRE**, s. m., soldat armé d'un mousquet :

Leurs *mosquetaires* et harquebusiers. (LESTOILE, *Mém.*, 2[e] p., p. 47.)

**MOUSQUETERIE**, s. f., décharge de plusieurs mousquets :

Medelin, connaissant sa resolution, faict affuster sa *mousqueterie*. (AUBIGNÉ, *Mém.*, p. 74, Lalanne.)

**MOUSQUETON**, s. m., arme à feu de plus gros calibre, mais plus court que le mousquet :

Plus de cent soldats avec des *mousquetons*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, v, 12, Soc. Hist. de Fr.)

1. **MOUSSE**, mod., v. MOSSE.

2. **MOUSSE**, adj.

Cf. MOUSSE 1, t. V, p. 429[b].

3. **MOUSSE**, s. m., jeune garçon qui fait sur un navire l'apprentissage du métier de marin :

Pantagruel demandoit ce pendent a un *mousse* de leur esquif qui estoient ces personnages. (RAB., *Quart liv.*, XLVIII.)

Cf. MOGE, V, 354[c].

**MOUSSERON**, mod., v. MOSSERON.

**MOUSSEUX**, adj., qui ressemble à de la mousse (plante) :

Le fenoil est ferulace, surmontant le plus souvent la haulteur d'ung home, ayant la tige noueuse, dedans laquelle est contenue la moelle *mousseuse* ou fongueuse. (J. MAIGNAN, *Hist. des pl. de L. Fousch*, CXC, éd. 1549.)

— Couvert de mousse :

La bete saulvaige vient es foretz et lieux *mousseux*. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CLXXVI.)

**MOUSSU**, mod., v. MOSSU.

**MOUST**, mod. moût, s. m., jus de raisin qui vient d'être exprimé et qui n'a pas encore subi la fermentation :

Quant roisin sont cuit u vin novel, u quant il sont demouré en *moust*. (ALEBR., B. N. 2021, f° 52.)

Tel vin ne se doit pas boire en *moust* :

c'est assavoir quand il est trouble et bouillant. *(Regime de santé,* f° 20 r°.)

**MOUSTACHE**, s. f., partie de la barbe qui garnit la lèvre supérieure :

Qu'il n'ay respit au moins, s'il ne se cache,
Tout Grec portant la barbette *moustache*.
(J. LE MAIRE, *Ep. du roy a Hector,* Œuvres, III, 81, Stecher.)

— *Donner sur la moustache* à qqu'un, le frapper au visage; dans un sens analogue :

Il se retire en arriere soudainement, et luy *baille une* rude *moustache,* et, redoublant, luy donne un si fort revers qu'il lui fait tomber deux dents de la bouche. *(Merlin Coccaie,* II, 86.)

— Fig. :

Vous voulez frapper sur le babil des femmes, gardez qu'elles ne vous *donnent sur vostre moustache*. (CHOLIERES, *Apres din.,* V, p. 197, Tricotel.)

— Fig., *hausser la moustache,* donner de la fatuité :

Ce seroit pour lui bien *hausser ses moustaches.* This would make him raise his hope, or thoughts, to a very high pitch. (COTGR.)

— Extrémité, angle :

Pour les charges de la cavalerie et a chaque *moustache* du front [il y avoit] quatre canons, que deux troupes de cavalerie descouvroient a propos pour en paier ceux qui presentoient le combat. (AUBIGNÉ, *Hist.,* III, 392.)

**MOUT**, mod., v. MOUST. — **MOUTARDE**, mod., v. MOSTARDE. — **MOUTARDIER**, mod., v. MOSTARDIER.

**MOUTIER**, s. m.

Cf. MOUSTIER, V, 430[b].

**MOUTON**, s. m., bélier châtré que l'on engraisse :

Je vueil mangier char de *mouton*. (MÉNESTREL DE REIMS, § 205.)

L'en congnoist mal le *mouton* a la layne.
(EUST. DESCH., *Œuv.,* V, 10.)

— *Revenir a ses premiers moutons,* revenir à ce dont il s'agit :

Pour *revenir a noz premiers moutons,*
Si que ses faictz mieulx au vray nous mettons,
Comme j'ay dit devant...
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu,* XLIV.)

— *Cinq pieds en un mouton,* chose impossible :

Soyez ouvert ; parlez clair ; jamais saige
Ne va serchant *les cinq piez de mouton.*
(H. BAUDE, *Débat de la dame et de l'escuyer,* Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 155.)

Escervellez remplis d'oultrecuydance
Et qui *cinq piedz* veulent *en un mouton.*
(*Pronost. d'Habenragel,* Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 21.)

— *Manier les moutons sans en avoir la toison,* avoir les tracas d'une affaire sans en tirer profit :

Que le sieur de Terrides, capitaine, il y a quarante ans, de gendarmerie, et gouverneur de Pinerol, luy avoit mandé qu'il estoit de toutes parts si mal traicté et recogneu, qu'il avoit plus d'envie de tout quitter que de retourner, ne voulant plus *manier les moutons s'il n'en a la toison.* (DU VILLARS, *Mém.,* XI, an 1559.)

— Masse de fer, gros billot de bois armé de fer dont on se sert pour enfoncer des pilotis, des pieux :

Trois voittures d'engiens, *moutons,* kayeres, et aultres harnas necessaires. (1490, *Compte des fortifications,* 3[e] Somme des mises, A. Tournai.)

Le grant *mouton* dont en a planté les pilos dedens et dehors ledit tauldis. (1491, *ib.,* 2[e] Somme des mises, ib.)

— Ancienne pièce de monnaie :

Pour oisons et poulaille dispenses au disner, le jour que on fist le service dou dit defunct... .VII. *moutons* et .VIII. gros. (29 avr. 1359, *Exécut. testam. de Jaquemon Anssiel,* A. Tournai.)

— Adj., qui est de la nature du mouton :

Elle estoit tres doulce, amiable,
*Moutonne,* sans orgueil ne envie.
(MART. D'AUV., *Vigil. de Charl. VII,* sign. E[c], éd. 1493.)

— S. f., nom propre :

Isabelle la *moutonne*. (1271, *Cart. des Vaux-de-Cernay,* A. Seine-et-Oise.)

Cf. V, 431[c].

**MOUTONNIER**, adj.

Cf. MOUTONIER, V, 432[c].

**MOUVANCE**, s. f., dépendance d'un fief par rapport à un autre dont il relève :

*Mouvance* de fief. A holding of, depending on a doing of suit and service unto, another, or a higher, fief. (COTGR.)

**MOUVANT**, adj.

Cf. MOVANT, V, 433[c].

**MOUVEMENT**, s. m., action par laquelle un corps ou quelqu'une de ses parties passe d'un lieu à un autre, d'une place à une autre :

C'est il ki... done... lo *movement* a toz les menbres. *(Trad. des serm. de S. Bern.,* 21, 20.)

Continuer telz choses longuement
Engendre ennui ou quelque desplaisance ;
Estudier n'a pas ce *mouvement,*
Car tout desplait fors estude et science.
(EUST. DESCH., *Œuvr.,* II, 114.)

Cf. MOVEMENT, V, 434[a].

**MOUVER**, v. a.

Cf. MOVER, V, 434[b].

**MOUVOIR**, v. a.

Cf. MOVOIR, V, 434[b].

1. **MOYEN**, adj.

Cf. MOIEN 1, t. V, p. 357[a].

2. **MOYEN**, s. m.

Cf. MOIEN 2, t. V, p. 357[b].

**MOYENNANT**, prép., à la condition de :

*Moyennant* la somme de trois francs. (1408, ap. Douet d'Arcq, *Pièces relat. à Ch. VI,* t. II, p. 247.)

— *Moyennant que,* loc. conj., à la condition que :

*Moyennant que* icelle eglise voelle a ce entendre. (1219, *Cart. de Cysoing,* p. 104.)

**MOYENNEMENT**, adv.

Cf. MOIENEMENT 2, t. V, p. 358[c].

**MOYENNER**, v. a.

Cf. MOIENER, V, 359[b].

**MOYEU**, mod., v. MOIEUL.

**MUABLE**, adj.

Cf. V, 436[b].

**MUANCE**, adj.

Cf. V, 437[a].

**MUCILAGE**, s. m., substance végétale de nature visqueuse, coagulable en gelée par l'alcool :

Soit frotee (la rachine de navet) ou un instrument duc'a tant que il soit illuec aussi comme *musillage.* (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.,* B. N. 2030, f° 71[a].)

Emplastres de *mussellages* et de vismauve. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie,* ms. de Salis, f° 47[a].)

Puis distilleras *muscillage* avec lait de fame. (ID., *ib.,* f° 64[d].)

*Muscilleges* extraictz des semences. *(Regime de santé,* f° 65 v°.) Impr., *mustilleges.*

**MUCILAGINEUX**, adj., anc., t. d'anat., qui contient du mucilage :

Se c'est de fleume ce qui yst du corps est *musillagineux* et blanc. (BERN. DE GORD., *Pratiq.,* V, 17.)

Et est dite *muscilagineuse* (la fleume) par similitude qu'elle a avec les muscilleges extraictz des semences. *(Regime de santé,* f° 65 v°.) Impr., *mustilagineuse.*

Le phlegme devient gros et visqueux et se faict lors gros et *mucilagineux.* (TAGAULT, *Inst. chir.,* p. 123, éd. 1549.)

Humeurs *muscilagineuses.* (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon,* p. 104.)

Eau *muccilagineuse.* (JOUB., *Gr. chir.,* p. 427, éd. 1598.)

**MUCOSITÉ**, s. f., liquide visqueux secrété par les membranes muqueuses :

Les jointures aux hommes qui devien-

nent maigres se remplissent de *mucosites*. PARÉ, XIV, 5.)

— Mucilage :

En la colature soit adjousté de la *muccosité* de l'herbe aux puces. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 425, éd. 1598.)

1. **MUE**, s. f., opération par laquelle un animal se dépouille de son épiderme ou des appendices de son corps pour reparaître ensuite avec des parties analogues :

Portent girfaus, faucons, oisiaus de mainte *mue*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 41ᵃ.)

— Grande cage où l'on met un oiseau quand il mue :

Pour lates a faire les fenestres de le *mue* la u on mue .VII. des faucons monsieur le duc. (1344, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 94.)

Lire ici les exemples insérés à l'article MUE 1, 2ᵉ subdiv., t. V, p. 440ᵃ.

— Par extens. :

Et aincores se telz seigneurs les tiennent (les bêtes), si les doivent ilz tenir en fortes *mues* et en fors lieux, qu'ilz ne facent mal aux gens. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., f° 68ᵉ, éd. 1486.)

Cf. MUE 1, t. V, p. 439ᶜ, et MUE 3, p. 440ᵃ.

2. **MUE**, adj. f.

Cf. MU, V, 436ᵃ.

**MUELE**, mod. meule, s. f., disque massif, en pierre dure, qui sert à moudre :

Dunne jetad une femme sur lui une piece de *muele* del mur. (*Rois*, p. 157.)

A prometre ont les langues moles,
A donner plus dures que *moles*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 26ᵃ.)

*Muele* de molin.
(*Mule sans frain*, ms. Berne 354, f° 30ᵇ.)

Les *muelles* touttes ronddes. (Avril 1320, *C'est Watier d'Esplecin et Jehan Cardane, le monnier*, A. Tournai.)

Les *mœulles* des molins. (1346, A. Saint-Omer, CXLIV, 8, Giry.)

Unes *moles* a moustarde. (1377, *Bail*, A. N. MM 30, f° 87 v°.)

Une *moelle* a moustarde. (1444, *Compt. de l'exéc. test. de Jeh. du Touppet*, A. Tournai.)

Une *moieulle* a moustarde. (20 août 1512, *Tonl. de Saint-Bert. et Saint-Omer*, A. Saint-Omer.)

— Fig., *entre deux mueles*, comme on dit aujourd'hui entre l'enclume et le marteau :

*Entre dous moeles* git Thomas,
Quant haut le prent e nuit li bas,
Bien semble de frument e grain
Ki muluz ait a faire pain.
(*Vie de S. Thomas*, f° III, 121.)

— Anc., table de l'autel :

Immolation estoit ainsi dicte pource que on offroit le sacrefice sur la *mole* de l'autel. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 132 r°.)

— Disque, cylindre de grès, de fer, qui sert à aiguiser, à polir :

Une *mosle* pour esmeudre ferremens. (*Compte des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 186 r°.)

— Empilement régulier de foin, de paille, de blé, etc. :

*Mulle* de foin. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 85 v°.)

*Mules* de foing. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1434.)

— Éminence raboteuse que forme la racine du bois sur le front des cerfs, daims, etc. :

Lire ici les exemples réunis sous MOLE 6, t. V, p. 371ᵃ.

— Rouleau (de cordes) :

Pour la migenne... item une *meulle* de neufve corde pour faire un groupiail contenant .LX. braches. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 45, Ch. Bréard.)

Item une *meulle* de corde neufve pour faire estais, contenant... .L. braches. (*Ib.*, p. 93.)

Cf. MOLE 4, 5, 6 et 7, t. V, p. 370ᶜ et 371ᵃ.

**MUER**, v. a.

Cf. MUER 1, t. V, p. 441ᵃ.

**MUET**, adj., qui n'a pas l'usage de la parole :

Qu'il n'i est ja *muez* ne sorz.
(CHREST., *Chev. au lyon*, 630.)

— Qui ne profère aucune parole :

Nen peut maint homme par donner
Faire *muet* sanz mot sonner.
(*Clef d'amors*, 3119.)

**MUETE**, mod. meute, s. f., troupe de chiens courants dressés pour chasser le gibier :

Les *moetes* li ont descoplees.
(BEN., *Troie*, 29157.)

Od *motes* o od veneors.
(ID., *D. de Norm.*, II, 25285.)

*Meutes* de chiens et faucons.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 28ᵇ.)

— *Muete*, mod. muette, maison où on loge les équipages de chasse, les relais, etc. :

Maison de la *Muette* et autrement dit Maison de Pierre ou les anguilles echeent. (XVIᵉ s., dans Afforty, XXII, 173.)

Cf. V, 441ᶜ.

**MUFLE**, s. m., extrémité du museau de certains mammifères à peau nue et rugueuse :

*Mufle*. (R. EST., 1549.)

*Mufle*. The snout or muzzle. (COTGR.)

**MUGE**, s. m.

Cf. MOUGE, V, 427ᵇ, et MUGLE 2, t. V, p. 443ᵇ.

**MUGIR**, v. n., en parlant d'un bovidé, pousser le cri sourd et prolongé qui est propre à la race :

Le pasteur mort, tous les troupeaux *mugissent*. (J. LE MAIRE, *De la dame infort.*, Œuvr., III, 192. Stecher.)

— Par extens. :

Lors tous ouyrent par commune audience
Dessoubz les piedz terre *mugir* e braire.
(O. DE S.-GELAIS, *Eneide*, f° 140ᵇ, éd. 1529.)

— Infin., pris subst., mugissement :

Puisque tu as mon cueur voulu soubstraire
En l'amour d'ung thaureau,
Change ma voix pour blandir et l'attraire
En ung *mugir* esgau.
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 143, Denais.)

**MUGISSANT**, adj., qui mugit :

Taureaux *mugissans*.
(J. LE MAIRE, dans *Dict. gén.*)

**MUGISSEMENT**, s. m., action de mugir :

Ce chetif torel donna *mugissement*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**MUGUET**, s. m., plante qui fleurit au printemps ; fleur du muguet :

De floretes et de *mugeit*.
(*Sal. d'am.*, B. N. 795, f° 6.)

Vi pastoure ou cuet *muguet*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 171.)

Robin cueilloit le *miguet*.
(COLART LE BOUTEILLIER, ap. Bartsch, *Rom. et pastour.*, p. 283.)

Puis s'en vont au bois au *muget*,
Capiaus font de mainte maniere.
(BEAUMAN., *Manekine*, 2174.)

**MUGUETER**, v. — A., courtiser en faisant le muguet :

Celuy qui si fort vous *muguette*,
Sur son poing portant un oyseau.
(GILLES D'AVRIGNY, *Epigr. à une dame.*)

Comme fait cette femme, qui ayant deteste ses mauvaises amours, se plaist neantmoins d'*estre muguetee* et environnee. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, I, VII.)

— Fig., convoiter :

Le tresor temporel de l'eglise qui estoit dans le chasteau Saint Ange, amassé avec tant de soin par le feu pape Sixte, *estoit* merveilleusement *mugueté*, avec desir de plusieurs officiers du pape d'y toucher et y faire leurs affaires. (PALMA CAYET, *Chron. nov.*, p. 277.)

— Conter fleurettes :

Devisé et *mugueté*. (MART. D'AUV., *Arresta amorum*, p. 402, éd. 1533.)

Cf. V, 444ᵇ.

**MUID**, s. m., ancienne mesure de capacité, qui variait suivant les provinces :

Quart *meu* de vin prendreis en mon cellier,
Quart *meu* de blé prendreis en mon grenier.
(*Charroi de Nismes*, B. N. 1448, f° 93 v°.)

Tu as en ton grenier tans *muis*,
Et li greniers ton proisme est vuis.
(Renclus, *Miserere*, liv, 4.)

.i. *moi* de soile. (20 mars 1241, *Test. de Marie de Chimay*, A. Ardennes.)

Quatre *mueys* de vin. (1282, *Cart. de Saint-Wandrille*, f° 307 r°, A. Seine-Inférieure.)

Douze *meys* de vin. (1290, *Requête à l'emp. Rod.*, reg. mun., f° 173, A. Besançon.)

A cui il ont fait le dit vendaige des diz *muees* de vin de cens. (1294, A. Meurthe.)

Vendoit lo *moy* de grain qu'il avoit achattié .iii. besant, .xliiii. besant a ceuz qui lo pooient achater. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VIII, 18.)

Unc *moit* de spelte
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 3205.)

Ung *meul* et demi de vin. (Août 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, VIII, A. Côte-d'Or.)

.i. *meul* de vin aigre. (Déc, 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Siceres, *mus*, .v., cafis, .ii. (1411, Malte, Arch. de l'ordre, *Libr. bull.*, f° 233 v°.)

*Mieu.* (1413, A. N. P 289, pièce 146.)

Cent et huit *meudz* de sel. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1481.)

Cf. Moi 2, t. V, p. 355[b].

**MULCTER**, v. a.

Cf. V, 446[c].

1. **MULE**, s. f., produit femelle de l'accouplement d'un cheval avec une ânesse ou d'un baudet avec une jument :

Dis blanches *mules* fist amener Marsilies.
(*Rol.*, 89.)

Cele si soef qu'ele nel blece,
Le met devant soi sor sa *meure*.
(*Cheval. de la Charrette*, p. 178.)

... Il virent sor une *mure*
Vers le chastel grant aleure
Venir une seule pucele
Qui moult ert avenanz et bele.
(*La Mule sanz frain*, 37, Méon, *Nouv. rec.*, I, 2.)

Et rechargierent les sommiers et les *murles*.
(*Amis et Amiles*, 1977.)

2. **MULE**, s. f., sorte de pantoufle laissant le talon découvert :

Il a les *mules* traversainnes.
(Guill. de Machaut, *Œuvr.*, p. 80, Tarbé.)

— Sorte d'engelures, qui ont leur siège aux talons :

Homme qui est acoustumé a avoir *mules* es pies en tout yver, puet estre gardé d'iceles par le conseil de cyrurgie. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 71[d].)

Quant on a les *mules*, en doit cuire ceste herbe et laver et tramper la maladie en celle eaue. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 15 r°.)

3. **MULE**, s. m., estomac.

Cf. V, 446[c].

1. **MULET**, s. m., quadrupède engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse :

Li nies Marsilie li est venuz avant
Sur un *mulet* od un bastun tuchant.
(*Rol.*, 860.)

L'erbe laist paistre au *mulet* arrabi.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 96[c].)

Je voz donrai mon *murlet* arrabi.
(*Amis et Amiles*, 2123.)

Uns *mules*. (*Péage de Péronne*, A 1, l. 2, A. Douai.)

Cf. Mulet 1 et 2, t. V, p. 447[a], et Mulot, V, 447[c].

2. **MULET**, s. m., rouget, poisson de mer :

Lamproies orent et saumons,
Bars et *mules* et estorjons.
(*Durmart*, 6339.)

Carbonel, gojoun, *mulet*, muluel de mer. (*Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

De la mer nous vienent... makereaux et *mules*. (*Dialog. franç.-flam.*, f° 5[a].)

Puys luy offrent barbillons, meuilles, *meuilletz*, rayes. (Rab., *Quart liv.*, lx, éd. 1552.)

1. **MULETIER**, s. m., conducteur de mulets :

*Mulatiers*, charretiers et autres gens. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 58 r°.)

Et lors pour celle nuict il logea audit logis des *muletiers*. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 29.)

Lors *mulletiers* et tous leurs adherens,
Pallefreniers, charretiers hors et ens,
Chargent mulletz, se jectent sur les rengs.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, f° 100 v°, éd. 1532.)

2. **MULETIER**, adj.

Cf. V, 447[a].

**MULETTE**, s. f.

Cf. V, 447[a].

**MULOT**, s. m., espèce de souris des champs :

Curculio. *Mulot*. (*Gloss. de Paris*, 364, Hofmann.)

Les coches et greniers des *mulots*. (Du Fouilloux, *Vener.*, f° 58.)

**MULTICOLORE**, adj.

Cf. V, 448[a].

**MULTIFORME**, adj., qui a plusieurs formes :

La variable et *multiforme* soudaineté de propos. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 48.)

Cf. V, 448[a].

**MULTIPLE**, adj.

Cf. Multiplex, V, 448[a].

**MULTIPLIABLE**, adj., qui peut être multiplié.

Lire ici le premier et le dernier exemple de l'article Moltepliable, V, 378[c].

**MULTIPLIANT**, adj., qui multiplie :

Uns est *multiplianz*, sultiz.
(Phil. de Thaun, *Best*, p. 83.)

— En t. d'arithm. :

La figure *multipliante*... et la figure multiplicande. (J. Pelletier, *Arithm.*, f° 11 r°, éd. 1552.)

— S. m., multiplicateur :

Autant de fois comme le *multipliant* contient d'unitez. (J. Pelletier, *Arithm.*, f° 10 r°, éd. 1552.)

Cf. le participe présent de Molteplier, V, 379[c].

**MULTIPLICANDE**, s. m., dans une multiplication, celui des nombres qui doit être multiplié :

Multiplier doncq c'est trouver un nombre qui contiene le *multiplicande* autant de fois comme le multipliant contient d'unitez. (J. Pelletier, *Arithm.*, f° 10 r°, éd. 1552.)

**MULTIPLICATEUR**, s. m., dans une multiplication, nombre par lequel on multiplie :

Il fault noter que ou multiplier fault deux nombres, c'est assavoir le nombre que tu veulx multiplier et le *multiplicateur*. (Lortie, *Arithm.*, f° 13 r°, éd. 1515.)

**MULTIPLICATION**, s. f., action de multiplier :

Par grande *multiplication* de parolles. (Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 116 v°, éd. 1482.)

Des brebis bastardes choisissent ils les aignelles pour la *multiplication* du troupeau. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 238.)

*Multiplication* d'accords et rencontres de musique ainsi repartie. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 260, Hippeau.)

— Opération par laquelle, étant deux nombres, appelés respectivement multiplicande et multiplicateur, on en cherche un troisième, appelé produit, composé avec le premier comme le second l'est avec l'unité :

Quant tu averas tot divisé que li nombres deseure sera menres de celi desous, tu garderas ce nombre dehors, et le provera apres par *multiplication*. (*Comput*, f° 15, ap. Littré.)

Cf. V, 448[a].

**MULTIPLICITÉ**, s. f., grand nombre :

Li dedantriene uniteiz des cuers assamblet la deforaine *multipliciteit*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 131, 32.)

Donne moi par ta volenté
Pour pueplier ma vuide cité
De gent telle *multiplicité*
Comme il a ci de formions.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 102[f].)

La *multiplicité* des negoces et affaires inevitables. *(La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 151[a], éd. 1486.)

**MULTIPLIER**, v. a.

Cf. MOLTEPLIER, V, 379[a].

**MULTITUDE**, s. f., nombre considérable de personnes, de choses :

A cest commandement vint grans *multitude* [de] gens. *(Vie des per. herm.*, B. N. 422, f° 122[c].)

Grant *moultitude* de moutons sauvages. *(Voy. de Marc Pol*, L, ROUX.)

Souvent avient que li plus petite *multitude* de pule vainct le plus grande. (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 118[d].)

Vois tu ceste grant *multetude?* (ID., *ib.)*

Cf. MULTITUDINE, V, 448[b].

**MUNICIPAL**, adj., qui appartient à l'administration d'une commune, d'une cité :

Nostre *municipalle* loy. (F. DASSY, *Peregrin.*, f° 50 v°, éd. 1528.)

**MUNIFICENCE**, s. f., qualité qui porte à faire de grandes libéralités :

*Munificence. (Vie Ste Consorce*, ms., f° 506 v°.)

*Munificence.* (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 253[b].)

Et alors rechupt Bauldouin, le filz du conte Bauldouin, le conte de Therouwane, comme marquis du regne, par la *munificence* ou don imperial et par l'auctoritté apostolique. (J. VAUQ., *Chron. de Dynter*, t. II, p. 237.)

**MUNIR**, v. a., approvisionner qqu'un des choses dont on prévoit qu'il aura besoin :

Sans labourage, nature nous *avoit munis* a planté de tout ce qu'il nous falloit. (MONT., II, 12, p. 293, éd. 1595.)

Cf. V, 449[b].

**MUNITION**, s. f., ce dont on se munit :

Pour ce que le roy et mondit seigneur l'admiral ont 'advisé, conclud et deliberé faire monter dois le pays d'Avignon jusques en Champaigne les bandes de Suysses et lansquenetz de l'armee dudit seigneur et de faire vivre lesdittes bandes par les montaignes et lieux plus commodes des bailliages de Chalon et Dijon par *munycions*, tout par ung train et chemyn et par une estappe. (2 oct. 1536, *Lettre de M. de Beaumont*, Reg. des délibér. de l'Hôtel-de-Ville d'Autun, ms. Troyes 711.)

— Anc., fortification :

Chastel si est *municion*
Pour ce qu'on ait deffension.
*(Propriétés des choses*, II, ch. I, 1, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 463.)

**MUNITIONNAIRE**, s. m., celui qui est chargé de fournir à une place, à un corps de troupes, les munitions de bouche :

Les petites villettes prises, on les reservoit pour les *munitionnaires*, et menaçoit on les autres, ou il n'y avoit point de garnison, de brusler une lieue a la ronde d'elles, si elles n'envoyoient quelques munitions. (LA NOUE, *Disc. Polit.*, XXVI, 16.)

**MUQUEUX**, adj., qui produit des mucosités :

La chair contuse devient *mucqueuse* et boursouflee. (PARÉ, X, 6.)

**MUR**, s. m., pan de maçonnerie plus ou moins élevé, servant à enclore, à soutenir :

En tos belz *murs*, en tas maisons.
(*Pass.*, 63.)

Rois, se plus ies enclos de mur,
Se plus as dras, vin et pain pur...
(RENCL., *Carité*, XXXVII, 1.)

Dedens les *muirs* de le vile. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. Saint-Omer AB XVIII, 16, n° 497, Giry.)

**MŪR**, mod., v. MEUR.

**MURAILLE**, s. f., ensemble de murs épais et d'une certaine élévation :

Requerons la dicte *muraille* et closture... estre mise au neant. (1346, *Lett. de Phil. VI*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, II, 1126.)

La *muraille* et cloture de celuy parc. (1367, *Ch. du duc de Bret.*, A. Morbihan.)

**MURAL**, adj., qui appartient à un mur; *plante murale*, plante qui croît sur les murs ; anc., s. f., pariétaire :

Paritaire... l'en l'appelle aussi *murale*, caniculaire et herbe de vent. *(Grant Herbier*, n° 356, J. Camus.)

— *Couronne murale*, couronne crénelée décernée à celui qui était monté le premier sur les murs d'une place assiégée.

Coronnes civiques, triomphales, *murales*, navales, tiltres et statues et autres presents, enseignes de vertu, de magnanimité et de force. (G. DU CHOUL, *Relig. des Rom.*, p. 141.)

Cf. MURAIL 1, t. V, p. 449[c].

**MURE**, mod., v. MOURE. — **MUREMENT**, mod., v. MEUREMENT.

**MURENE**, s. f., congre, poisson :

*Moreine* est apelee por ce que ele se ploie en mains cercles; de quoi li pescheor dient que toutes *moreines* sont femeles, et que ele conçoit de serpent. (BRUNET LATIN, p. 184.)

**MURER**, v. a., fermer par un mur :

Il ne voit grant cité qui tant *soit* haut *muree..*
(*Rom. d'Alex.*, f° 60[c].)

Citez granz et *murees* trusqu'au ciel. *(Bible*, B. N. 899, f° 82[a].)

Et aussi n'*estoit* elle mie (la ville) fort artillee, ne haut *muree* en maintlieu. (FROISS., *Chron.*, IV, 224, Luce.)

— Réfl., fig. :

Ele *se mura* bien et garni contre le deable. *(Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 74 r°.)

**MUREX**, s. m., coquillage univalve hérissé de pointes rocailleuses :

La purpure et le *murex* ou *murice* sont ennumerez a l'appellation desdictes coquilles. (DESDIER, *Trad. de l'honn. volupté de Platine*, f° 100 r°, éd. 1528.)

Cf. MURELLE, V, 450[b], et MURIQUE, p. 451[b].

**MURIER**, mod., v. MOURIER. — **MURIR**, mod., v. MEURIR.

**MURMURANT**, adj., qui murmure :

J'apprendray vostre gloire aux *murmurans* ri-
[vages.
(DESPORT., *Elég.*, I, VI.)

**MURMURATEUR**, s. m., celui qui murmure :

Pour fermer la bouche aux *murmurateurs.* (CALV., *Instit. chrest.*, IV, XVI, 17.)

**MURMURATION**, s. f., action de murmurer :

*Murmuracions* monterent en la ville. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, f° 85 v°.)

Que de son cœur soit ostee toute *murmurations.* (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 22[d].)

Cf. MURMURACION, V, 451[c].

**MURMURE**, s. m. et anc. f., plainte sourde :

I lessai trop et grant envie
Et grant durté et felonnie,
Ypocrisie et *murmuire.*
(GUIOT, *Bible*, 1206.)

*Murmur.* (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 334 v°).

— Bruit sourd produit par l'expression contenue des sentiments d'une réunion d'hommes :

Par la cort an font grant *murmure.*
(CHREST., *Erec*, 291.)

Granz *murmures.*
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 6 r°.)

*Murmures.*
(RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 6 v°.)

A ichest mot *murmure* font
Li moine, cascuns a soi bas.
(RENCLUS, *Miserere*, CCL, 5.)

La *murmure* de malice. *(Bible*, B. N. 901, f° 59[d].)

Cf. V, 451[c].

**MURMUREMENT**, s. m., action de murmurer :

Ici sorstrent *murmuremenz*,
Noises, paroles et contenz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16216.)

Adonc s'esmut entr'euls un grant *murmurement.*
(J. BRISEBARRE, *Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 63 v°.)

Cf. V, 452[a].

**MURMURER**, v. — N., faire entendre une plainte sourde :

E cum il ne serunt saulet si *murmure*

*runt. (Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LVIII, 16.)

— Faire entendre un bruissement sourd :

Rome mesure home coment
Le bourse est grans, non l'estature ;
Le lois se taist quant ors *murmure.*
(Renclus, *Carité*, xviii, 3.)

— A., dire à voix basse :

Les voyant roucouler, *murmurer* leurs amours.
(Vauq., *Idill.*, II, 65, à B. de S. Franç.)

**MURON**, s. m.

Cf. Meuron, V, 321[b].

**MURRHIN**, adj., fait de murrhe :

Six tasses d'emeraudes, six vases *murrhins.* (Guill. du Choul, *Relig. des anc. Rom.*, p. 42, éd. 1556.)

**MURTRE**, mod. meurtre, s. m., homicide commis avec violence :

Qui Freceis occiset, et les homes ne l'amenent a la justice, sin rendrunt le *murtre* quarante sept mars. *(Lois de Guill.*, 26.)

Voirs est, mais cil le *murdre* fist.
(*Chev. as .ii. esp.*, 6856.)

Pour *meudre* ou pour traison.
(*Horloge de la mort*, B. N. 994, f° 36°.)

Et se uns teus enfes fet un *murtre* par sa volenté ou par l'enortement d'autrui... (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 560, Am. Salmon.)

Pour raison du *multre* et homicide par ycelle truye commis. (10 janv. 1457, Savigny-en-Bourg, *Bull. de la soc. hist. de Compiègne*, III, 306.)

Son luth doré prenoit entre ses mains
Teintes encore de *meurdres* inhumains.
(Rons., *Œuv.*, I, p. 126, Mellerio.)

**MURTRIER**, mod. meurtrier, s. m., celui qui a commis un meurtre :

Com lerres *meurtriers.*
(*Garin le Loh.*, 1574.)

Et si sostiens contre lui son *mordrier.*
(*Ogier le Dan.*, 4128.)

Aussi con je eusse le non
Ou de *murtrer* ou de larron.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 151[d].)

Li *murtriers.* (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 37 r°.)

Son *mutrier*... Il est *mutriers* de sa fille. (Id., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 49 r°.)

*Murltrier, multrier.* (1305, *Enq.*, Bourg., A. N. J 1034, pièce 44.)

— Adj., qui commet un meurtre ou des meurtres, qui cause la mort de beaucoup de personnes :

Il sunt mauves jens et *morturies. (Voy. de Marc Pol*, xlvi, Roux.)

Il n'est nul plus *murdrier* coustel.
(G. de Digullev., *Trois pelerin.*, f° 55[a].)

De leurs mains *murdrieres. (De vita Christi*, B. N. 181, f° 123[b].)

Le chevalier *multrier. (Sept Sag.*, vers H, p. 135.)

— Fig. :

Douce beauté *meurdriere* de ma vie.
(Rons., *Amours*, I, cxxxii.)

**MUSAGETE**, adj., conducteur des Muses :

Tous courtisans, orateurs, *musagetes.* (Bugnyon, *Erotasmes*, XVII, p. 18, éd. 1557.)

**MUSARAIGNE**, s. f., petit mammifère carnassier et insectivore, à odeur musquée :

*Merisengne. (Fauconnerie d'Albert le Grand.)*

Cf. V, 453[a].

**MUSARD**, adj., qui perd le temps à des bagatelles :

*Musard, musart.* (1086, *Domesday Book*, Zeitschr. für roman. Philol., VIII, 339.)

Cf. Musart, V, 453[b].

**MUSC**, s. m., substance odorante que contient une poche située dans le ventre du mâle d'une espèce de chevrotin :

*Muske. (Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 35 r°.)

Les bestes que funt le *moustre. (Voy. de Marc Pol*, LXXXIV, Roux.) Imprimé, *monstre.*

Encens et arome et fin basme
Et doulx *musch* qu'elle tient en pasme.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VIII, 214.)

Une pomme d'or pleine de *musque.* (1400, ap. Laborde, *Emaux*, p. 402.)

Une belle pomme de *must*, qui se euvre par le milieu. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde.)

Quatre patrenostres d'or, a façon de Venise, plaine de *mus* et d'ambre et au bout ung reliquaire. (1467, *Inv. des ducs de Bourgogne*, n° 3161.)

**MUSCADE**, adj. et s. f., se dit de la noix aromatique que produit le muscadier :

Noiz *muschades.*
(*Ym. du m.*, ms. Saint-Brieuc, f° 26[a].)

Nois *moskades.*
(*Ib.*, Ars. 3167, f° 20 r°.)

Tel fruit come sont noiz *mugades.*
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12[a].)

.i. quartron de nois *mouscadez.* (1[er] sept. 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

Une balle d'espeserie et ung sacq de nois *muscades.* (1441, *Exéc. testam. de Regnault de Viestrain*, A. Tournai.)

Nois *muscaudes.* (1480, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Rose muscade*, fleur du rosier musqué :

Une *rose muscade.*
(Magny, *Gayet.*, d'un bouq. de s'amie.)

— A côté de *muscade*, on trouve en ancien français *muscate*, sous l'influence du bas latin *muscata.*

— *Herbe muscate*, l'ambrette :

Muscata, *herbe muscate* ou herbe de musc ; elle est ainsi appelle pour ce qu'elle a oudeur de musc. (*Le grant Herbier*, n° 323, Camus.)

— *Vigne muscate*, celle qui donne le muscat ; substant. :

Touchant la taille des vignes, particulierement la *musquate* sera taillee long. (Ol. de Serres, p. 154.)

Cf. Muguete, V, 444[a].

**MUSCADET**, s. m.

Cf. V, 453[c].

**MUSCADIN**, s. m.

Cf. Muscadin 2, t. V, p. 454[a].

**MUSCAT**, adj., dont l'arome rappelle l'odeur du musc ; s. m., nom de divers raisins qui ont une certaine odeur de musc, et du vin tiré de ces raisins :

*Musquats* et blanquates de Frontignan. (Ol. de Serres, p. 145.)

**MUSCLE**, s. m., organe charnu, composé de fibres irritables, dont les contractions produisent les mouvements des animaux :

Si com les *muscles* qui sont de ners et de char. (H. de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 8[b].)

L'artere axillaire..., distribue un rameau assez insigne aux *muscles* externes du bras qui estendent le coulde, et s'en va perdre aux *muscles* externes d'iceluy, qui prennent leur origine des apophyses du bras exterieurement. (Paré, IV, 23.)

Cf. Muscle 1 et 2, t. V, p. 454[b].

**MUSCLÉ**, adj.

Cf. V, 454[c].

**MUSCULE**, s. m.

Cf. Muscule 1 et 2, t. V, p. 454[c].

**MUSCULEUX**, adj., où il y a beaucoup de muscles :

La char *musculeuse.* (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 39 r°.)

— Qui a des muscles très apparents, très forts :

Les jambes sont dictes estre *musculeuses.* (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 135 r°, éd. 1576.)

1. **MUSE**, s. f., amusement.

Cf. Muse 1, t. V, p. 454[c].

2. **MUSE**, s. f., t. de mythol., chacune des neuf déesses sœurs qui présidaient aux neuf arts libéraux ; par extens., source d'inspiration du poète :

Les desordonees *muses* des poetes me ditent chosez a escrire. *(Boece*, Bibl. Ec. des Ch., XXXIV, 7.)

Cf. Muse 2, t. V, p. 455[a].

**MUSEAU**, mod., v. Musel.

**MUSEE**, s. m.

Cf. Musee 1, t. V, p. 455[b].

**MUSEL**, mod. museau, s. m., partie saillante, allongée de la face de certains mammifères et de certains poissons et amphibies :

> Toz les devore cel larron,
> Comme le goupil fet l'oisel,
> Quant le sent pres de son *muisel*.
> (Guill., *Best. div.*, 1286.)

> Alain, fait il, tou diz merveilles,
> Si fait pié, si faite *mousel*
> Ne si fait pel n'a mie ainel.
> (*Des Angl.*, B. N. 19152, f° 48 r°.)

— Par extens. :

> Et li ongle et les eles (de l'aigle) et li mestre
> Estoient de fin or, et quises et *musiel*. [quartiel
> (*Rom. d'Alex.*, f° 12[a].)

— En mauvaise part, la face humaine :

> Ton let *musel* boufi.
> (*Dit de ménage*, 54.)

> Et da, hay, que la clavelee
> Vous puis[t] serrer le *musel*.
> (*Farce du Pont aux Asgnes*, Anc. Th. fr., II, 45.)

— Anc., muselière :

> Mais ors en chaine, cui l'on met le *musel*,
> Por bien tenir quant il est au postel,
> N'est mie certes en si felon chastel
> Com je suis ores.
> (*Auberi*, Hist. litt., XXII, 326.)

Cf. Musel 1, t. V, p. 455[b].

**MUSELER**, v. a., serrer par une muselière la gueule d'un animal.

— *Muselant*, part. prés., qui sert à museler :

Licol *muselant* ou muselier. (La Porte, *Epith.*)

**MUSELIERE**, s. f., lien, appareil, à l'aide duquel on comprime le museau de certains animaux pour les empêcher de mordre :

Et lui met on devant sa bouche une *museliere*. (Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 314[a].)

— Muserolle :

Une *museliere* pour le cheval de la ville. (19 févr. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. Muselier, V, 455[c].

**MUSER**, v. n.

Cf. Muser 1, t. V, p. 456[b].

**MUSEROLLE**, s. f., partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez :

La *muserole* trop large. (De la Broue, *Preceptes*, I, 44, éd. 1593.)

**MUSETTE**, s. f., sorte de cornemuse agreste :

> Por Marion sailli en pies,
> S'atenpre sa *musete*.
> (Jeh. Erart, Bartsch, *Rom. et pastour.*, p. 262.)

> Et disoit en sa *musete*
> Ce sonnet novel.
> (*Motet*, ms. Montpellier, G. Raynaud, I, 100.)

.i. varlet qui faisoit danser se femme a le *musette*. (Août 1416, *Rôle de la Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

**MUSEUM**, s. m., établissement destiné à la culture des lettres, des sciences :

Du temps dudit S. Marc, pour le college, qu'on appeloit *Musaeum*, il y eut une ecole instituee d'une façon tres bonne. (Thevet, *Cosmogr. du Lev.*, p. 128, éd. 1556.)

**MUSICAL**, adj., qui a rapport à la musique :

Nombres certains qui a la verité font *musical* proportion. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 244[d].)

> Chants *musicaulx*.
> (*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., f° 132 r°.)

Estude *musicale* premiere inventa. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 76 v°.)

— Harmonieux :

> L'accord *musical*
> Des chantres.
> (Jod., *Œuv. mesl.*, f° 54 v°, éd. 1583.)

— Dit en musique :

Il eust apprins a mieux composer ses messes *musicales*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, IX.)

**MUSICALEMENT**, adv.

Cf. V, 457[c].

**MUSICIEN**, s. m., celui qui s'adonne à la musique ; celui dont la profession est d'exécuter ou de composer de la musique :

Ausi fait musike lez *museciens*, gramaire lez grammairiens, fisike les fisiciens. (*Consol. de Boece*, ms. Montpellier H 43, f° 8[b].)

— Adjectiv., par extens., chanteur :

Oyseaux *musiciens* (La Bod., *Harmon.*, p. 54.)

— Musical :

Recitant melodieusement et en accordt *musicien* la chanson de l'univers. (1563, Bonivard, *Advis et devis des langues*, p. 42, éd. 1849.)

Disciplines *musiciennes*. (La Bod., *Harmon.*, p. 2.)

— De musique, servant à la musique :

Et font aucune fois sonner les instrumens *musiciens*. (Corbichon, *Propriet. des choses*, II, 14, éd. 1486.) B. N. 22533, f° 11[c], et B. N. 134, f° 12[c], *musiciaux*.

**MUSIQUE**, s. f., science ou emploi des sons de la gamme :

> De nigremance et de fusique,
> De retorique et de *musique*.
> (*Eneas*, 2207.)

— La musique personnifiée :

> Par la game chante *Musique*.
> (*Thebes*, 4756.)

Cf. Musique 2, t. V, p. 457[c].

**MUSIQUER**, v. — A., mettre en musique.

— N., faire de la musique ; par plaisanterie :

> ... Et des coups qu'il en donne
> Sur le faucet entrant fait *musiquer* la tonne.
> (Gauch., *Plais. des champs*, p. 183.)

**MUSQUER**, v. a., imprégner de l'odeur de musc :

Eaue rose *musquee*. (Le Fournier, *Decor. d'hum. nat.*, f° 39 r°.)

**MUSSER**, v. a.

Cf. Mucier 1, t. V, p. 438[b].

**MUTABILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est sujet à changer :

> Reis des angeles, faitres del mund...
> Par qui les choses prevarient,
> Movent, r'acordent e ralient,
> Par qui unt *mutabilitez*
> Descordances, diversitez.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 5.)

Vanité de *mutabilité* est consideree es choses en deux manieres. (Jean de Vignay, *Mir. histor.*, 4e vol., f° 126[c], éd. 1495.)

**MUTATION**, s. f., changement :

> Jonesce met homme es folies,
> Es boules et es ribaudies,
> Es luxures et es outrages,
> Es *mutacions* de corages.
> (*Rose*, 1479, Méon ; I, 151, Michel.)

Le basilicon minus est plus imbecille que l'aultre, par la *mutation* de la gresse en huille. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 634, éd. 1549.)

**MUTILATION**, s. f., action de mutiler :

Occisions, *mutilacions*. (1245, *Ord.*, I, 57.)

Navreures, *mutilations*. (1340, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 73, f° 250 v°.)

*Mutulation*. (1344, A. N. JJ 75, f° 34 r°.)

*Mutillacion*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 42 v°.)

**MUTILER**, v. a., priver de quelque membre :

Et ainsi *fu* ledit povre homme mahengnié et *mutilez*. (1344, dans *Bibl. Ec. des Ch.*, 4e série, t. II, p. 58.)

Comment cest homme *est* par toutes manieres *mutillé*, oultragié, contraint et despité. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 150[a].)

— *Mutilé*, p. passé, privé de quelque membre :

Il est necessaire qu'un corps qui se meut en lieu estroit, devienne *mutilé* et manque. (Paré, *Œuvr.*, XIX, x.)

— Par extens., affaibli :

Il se mist en la forest moult travaillé de

la bataille, et blessé en plusieurs lieux, non pas perilleusement, toutefois se mist il en celle forest pour ce qu'il se sentoit ainsi *mutillé* et travaillé. (*Perceforest*, III, f° 12, éd. 1528.)

**MUTIN**, adj., qui se révolte :

Rebelles *meutins*. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, III, 96, Buchon.)

Entre lesquels y avoit de malvais *mutins* corages. (ID., *ib.*, 98.)

Plusieurs villes *mutines*. (J. D'AUTON, *Chron.*, A. N. 5083, f° 28 v°; IV, 108, Soc. Hist. de Fr.)

— Substantiv. :

Obstiné *meutin*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 37 v°.)

Sur laquelle response, ycheul villains meschantz *meutins* le redarguerent. (XVI[e] s., *Mémoriaux de Simon du Chastel de la Howarderie*, ap. C[te] du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, *Un cartulaire de la Howarderie*, p. 181.)

Cf. V, 459[c].

**MUTINER**, v. — A., rendre mutin :

Premier firent le bruyt et *mutinerent* le peuple contre les nobles. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 95.)

— Réfl. :

Et tandis que le siege estoit devant Blaves, grant plenté du commun de Bordeaux *se* rebella et *meutina* contre monseigneur Charles. (*Réc. d'un bourg. de Valenc.*, p. 90.)

La superbe cyté de Gennes... *se* voulut prendre et *mutiner* par guerres civilles et plus que civilles. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 88.)

— Fig. :

Chacun *se mutine*, si on luy cache le fonds des affaires ausquels on l'employe, et si on luy en a desrobé quelque arriere sens. (MONT., *Ess.*, III, III, p. 4, éd. 1595.)

— N., au sens du réfléchi :

Ilz *meutinerent* contre le roy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, IV, 21.)

— *Mutiné*, p. passé, substantiv. :

Les Espaignols et leurs adherents ont estez declarez rebelles par Mess[rs] du Conseil d'Estat du Roy, commis par Sa Majesté au gouvernement general des Pays Bas, et, oultre les placcartz, les *mutinez* declarez quassez par la lettre que ledit Conseil d'Estat leur escrivit. (25 janv. 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 683.)

**MUTINERIE**, s. f., action de se mutiner :

En l'an mil .III[c]. et .XXX., apres la grande *mutinerie*, le dict Loys cassa tous les privileges du Francq. (*Ant. de Flandre*, p. 254.)

De la *meutinerie* contre les ducs, et de la fondation de .III. villes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 250[d].)

Les Gennevoys, coustumiers de *mutynerye*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 101 r°; IV, 283, Soc. Hist. de Fr.)

**MUTUEL**, adj., qui s'échange entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses :

Derechief il ratefia, emologua et approuva du tout une grace *mutuelle*. (1329, *Arch. hospit. de Paris*, II, 25.)

Consentement *mutuel*. (J. DE VIGNAI, *Mir. histor.*, 2[e] vol., f° 21[d], éd. 1495.)

**MUTUELLEMENT**, adv., d'une manière mutuelle :

Se *mutuellement* et de leur gré ilz se entrequittent. (J. DE VIGNAI, *Mir. histor.*, 2[e] vol., f° 22[b], éd. 1495.)

Tous et singuliers les meubles que lesd. mari et femme ont apportes et mis ensemble *mutuellement* l'ung avec l'autre. (1431, *Franch. de Montbél.*, *de Belieu et d'Etobon*, A. mun. Montbéliard.)

**MYOPE**, s. m., qui a la vue courte :

Ceux qui ont la veue courte et qui ne peuvent voir ny lire, qu'a grand difficulté, qu'il nomme *myopes*. (J. PAPON, *Trois. not.*, I, 233, éd. 1578.)

— Sorte de serpent :

Lizars chalcidiques, *myopes*, manticores, molures, myagres, musaraines. (RAB., *Quart liv.*, ch. LXIV, éd. 1552.)

**MYRIADE**, s. f., nombre de dix mille :

Le nombre des personnes qui en cette quotisation frayerent pour leur part, monta et accomplit soixante *myriades* qui font six cent mille hommes. (J. DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 84, éd. 1561.)

**MYROBOLAN**, mod., v. MIROBOLAN. — **MYRRHE**, mod., v. MIRRE.

**MYRRHIS**, s. f., plante ombellifère dite cerfeuil musqué :

L'herbe *myrrhys* sent la myrrhe. (DU PINET, *Pline*, XIX, 12.)

**MYRTE**, mod., v. MIRTE.

**MYRTILLE**, s. f., espèce d'airelle :

*Mirtiles*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Genev. 3113, f° 43 v°.)

Cf. MIRTILLE, V, 342[c].

**MYSTAGOGUE**, s. m., prêtre initiant aux mystères.

— S. f. :

Une de ses *mystagogues*. (RAB., *Cinq. liv.*, XLIV.)

**MYSTÈRE**, **-ÉRIEUSEMENT**, **-ÉRIEUX**, mod., v. MISTERE, MISTERIEUSEMENT, MISTERIEUS. — **MYSTIQUE**, mod., v. MISTIQUE.

**MYSTIQUEMENT**, adv.

Cf. MISTIQUEMENT, V, 349[a].

**MYTHIQUE**, adj., qui appartient à un mythe :

Lorsqu'il (Varron) propose trois sortes de theologie, c'est a dire de la raison, qu'on appelle des dieux, et que d'icelles l'une est appelee *mythique*, l'autre physicale, la troisieme civile. (GENTIAN HERVET, *Cité de Dieu*, p. 174, éd. 1585.)

**MYTHOLOGIE**, s. f., histoire fabuleuse des dieux, des êtres surnaturels :

Je dy ceulx (amours) de *mythologie*
Qu'estoit l'ancienne clergie,
Com se veoit en Jason, Cadmus,
Hercule, Aesacque, Acheolus.
(*Pet. tr. d'alch.*, 110.)

*Mitologies*, fabuleuses narrations. (RAB., *Brief. déclar. d'aucunes dictions*, éd. 1553.)

**MYTHOLOGIQUE**, adj., qui appartient à la mythologie ; qui traite de la mythologie :

Poetes... *mithologiques*.
(*Baratre infernal*, éd. 1481, dans *Dict. gén.*)

— S. m., traité de mythologie :

Fulgentius, en son *mythologique*. (VIGEN., *Philostr.*, f° 18 r°.)



**N**, s. f. et m., quatorzième lettre et onzième consonne de l'alphabet :

> Vous savez bien que grant devis
> A d'emme a *n* par un trait.
> (*Senefiance de l'A B C*, Jubinal, *Rec.*, II, 281.)

**NABOT**, s. m., personne de très petite taille :

*Nabot.* (R. Est., 1549.)

Cf. Nambot, V, 467[b].

**NACARAT**, s. m., couleur rouge tirant sur l'orangé.

Cf. Nacarade, V, 461[b].

**NACELE**, mod. nacelle, s. f., petit bateau :

> Iloec arivet sainement la *nacele*.
> (*Alexis*, XI[e] s., str. 17[b].)

> *Nascele.*
> (Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 5[c].)

Il ont guerpie le grand nef, mais il enmenerent une petite *nachele* ou il n'avoit riens. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 665.)

> De tout lez se repareillierent,
> D'armes, de nes et de *naseles*.
> (Guiart, *Roy. lign.*, 5874, Buchon.)

Une *naisselle* en quoy il avoit comandé ses disciples entrer. (Jean de Vignay, *Mir. histor.*, Maz. 1554, f° 63 r°.)

Pour ce que je prens et pille a une petite *nasselle*, l'en m'appelle marron. (D. Foulechat, *Polycrat. de J. de Salisbury*, B. N. 24287, f° 94[b].)

Petites *naucelles*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 43 v°.)

Le feu esprins en la *nasseille* fut agrandi en la nef. (L. de Premierf., *Decam.*, B. N. 139, f° 127 r°.)

*Naschelle.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 186 r°.)

Trente *nacelles* appelees allevioires pour servir les marchans. (3 mars 1522, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

**NACION**, mod. nation, s. f., réunion d'hommes habitant un même territoire et ayant des intérêts communs :

Il n'est nule *nascion* el monde si grant qui ait deu qui viegne a els si come nostre Deus. (*Bible*, B. N. 899, f° 79 r°.)

— Par extens. :

Les maladeries sont establies es viles pour recevoir cius et celes qui chieent en teus maladies, liqueus sont de la *nacion* de la vile, ou qui s'i sont marié sans esperance de partir s'en. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, LVI, Am. Salmon.)

— Tous ceux d'une même nation qui habitent en pays étranger :

Je pensoye bien que vous estiez l'ung des prisonniers, car vous aviez envoié vostres lettres a la *nation* de Flandres en la ville de Lyssebonne. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 26.)

Cf. V, 462[b].

**NACRE**, s. f., matière blanche et brillante qui forme l'intérieur de plusieurs coquilles :

Une saliere de *nacle* de parle garnie de pierrerie. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 15 r°.)

Une bague appelee *nacle* en forme de perle enchassee en argent doré. (1563, *Invent. des reliquaires de la Sainte Chapelle de Dijon*, 29, Jul. d'Arbaumont.)

*Nacques* de perles. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, A. N. KK 157.)

**NADIR**, s. m., le point du ciel auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons et passant par le centre de la terre :

Cellui point opposite du soleil est appelee le *nador*. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse*, p. 189.)

Il est certain que le soleil va obliquement toute l'annee par l'ecliptique au zodiaque, sinon aux jours dessus nommez, et est directement au *nadir* de ceux qui habitent la. (Thevet, *Singul. de la Fr. ant.*, c. XVIII.)

**NAFFE**, s. f. ; *eau de naffe*, et anc., *eau naffe*, eau de fleurs d'orangers :

*Eau de naffe.* (J. Liebault, *Mais. rust.*, f° 263 r°.)

Aussi (tire-t-on) des fleurs d'orange de l'*eau naffe*. (Ol. de Serres, p. 890.)

**NAGE**, s. f., action de nager (au sens moderne) :

Et se peut on sauver a *nage*, hors du corps, comme d'un esquif qui faict eau. (Mont., II, 12, p. 322, éd. 1595.)

Cf. Nage 1, t. V, p. 463[b].

**NAGEANT**, adj., qui nage ; qui flotte à la surface de l'eau :

Creature *nageante* et aquatique. (Amyot, *Œuvr. mél.*, t. II, p. 140, éd. 1820.)

**NAGEOIRE**, s. f., organe membraneux qui sert d'appareil de locomotion aux poissons et à quelques autres animaux aquatiques :

Un poulpe tronqué d'ailerons et *nageoires*. (J. de Montlyard, *Hieroglyph.*, p. 344, éd. 1615.)

*Nageoire.* The finne of a fish. (Cotgr.)

Cf. V, 463[c].

**NAGER**, v. n., se soutenir et avancer dans l'eau au moyen de certains mouvements des membres :

Il faut bien qu'il *naige* qui est soustenu par le menton. (Palsgr., *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 451.)

— Fig., *nager en grande eau*, être en pleine prospérité ; être dans une grande situation :

Et de ce furent les premieres et les principales causes ces deux grands capitaines les sires du Guesclin et de Clisson, lesquels estans pratiquez et venus au service du roy (comme *nageans en plus grande eau*) oublierent tous les devoirs d'obeissance envers le duc leur seigneur. (Argentré, *H. de Bret.*, f° 401 v°, éd. 1588.)

— Fig., *nager entre deux eaux*, se tenir entre deux partis en ménageant l'un et l'autre :

Ceux qui *nagent entre deux eaux*, sont du tout traistres a Dieu. (Calv., *Serm. sur la prem. Ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 413.)

Pour le dangier par raison dissimule
Pour son honneur *entre deux eaues nage.*
(*Contredictz de Songecreux*, f° 56 r°.)

— D'une manière analogue :

Tout homme de bon jugement (considerant qu'il n'est rien durable ne permanent) ne s'eslevera pour heur qui le favorise, ny se perdra pour malheur qui luy survienne : mais *nagera* entre les deux, sans abuser de l'un ou de l'autre. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. II.)

— Flotter :

Si eut on veu sur les undes de la mer plus grande multitude de charongnes *nager* que on ne pourroit croire. (*Translat. de la prem. guerre pun., etc.*, à la suite du *Prem. vol. des grans décades de Tit.-Liv.*, f° 182[b], éd. 1530.)

L'air domine le sang
Qui pur *nage* au milieu.
(DU BARTAS, 1[re] *sem.*, 2[e] j., 71.)

Cf. NAGIER 1, t. V, p. 463[c].

**NAGEUR**, s. m., celui qui nage :

Natator, *nageour*. (*Gloss. de Conches.*)

Cf. NAGEOR, V, 463[c].

**NAGUAIRE**, mod. naguère et naguères, adv., récemment :

Mais ce lur dient bien li mire
Qu'ainz *nagueres* sera tuz sains.
(BEN., *Troie*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 181, 14.)

La grant perde qu'il ot receue *n'ot gaires.*
(*Jourd. de Blaives*, 1532.)

*Nadgers.* (De termino S. Michaelis 1302, *Year books of the reing of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 59.)

*Nadweres.* (De termino S. Hilarii 1304, *Year books of the reing of Edw. the first*, p. 17.)

*Natgaires.* (24 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XV, A. Bordeaux.)

Lesquelles choses nostre tres cher filz lui a *nagaires* de noz congié et licence donnees. (1409, *Hommages*, A. N. P 1, f° 66.)

Lesquelz arbres estoient sequies puis *nagaires* de temps. (1445, *Compte des fortifications*, 11[e] Somme de mises, A. Tournai.)

M'ayant eu *n'aguiere* en eschange
De Venus pour une louange.
(RONS., *Od.*, l. V, p. 396, éd. 1584.)

**NAIADE**, s. f., divinité inférieure, du sexe féminin, qui présidait aux fontaines, aux rivières :

Si n'est la gloire aux *Naiades* obscure.
(J. LE MAIRE, *Descript. du temple de Venus*, p. 382, éd. 1549 ; OEuvr., III, 105, Stecher.)

Car les Oreades sont des montaignes deesses et des fontaines les *Naiades.* (G. MICHEL, *Georg.*, f° 34[d], éd. 1529.)

**NAIF**, adj., qui a la simplicité de la nature :

Grace *naive* et attrayante. (AMYOT, *Vies*, Alcib., 2.)

Cf. NAIF 1, t. V, p. 465[a].

**NAIN**, s. m., celui qui est d'une petitesse extraordinaire :

Li reis meismes nus truvat
Et li *nains* ke li amenast.
(*Tristan*, ap. Constans, *Chrestom.*, 136, 45.)

Uns *nains* si laidz...
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 9[a].)

*Naim.*
(*Ib.*, f° 9 v°.)

— *Nine*, s. f. :

La *nine* de Tresgeuleu.
(CHREST., *Erec et En.*, B. N. 1420, f° 9 v°.)

— Se dit des arbres qu'on élève en buissons :

Tous arbres dont la branche est enracinable se convertissent en *nains* si on fourre en terre les sommitez de leurs branches renversees sen dessus dessous. (OL. DE SERRES, p. 674.)

**NAISSANCE**, s. f., action de naître :

Ançois qu'il venist a *naissance.*
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 2871, Löseth.)

Tachiez et ordeiz en la racine mismes de ma *naixance.* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 41, 19.)

En sa *naxance.* (*Ib.*, 41, 34.)

*Nessence.* (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 78 r°.)

Le *nassenche* Nostre Signeur. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 7[a].)

C'est par *nessanche* recheable
Et par cheance reversable.
(*Rose*, ms. Bruxelles 11000-3, f° 51 v°.)

Damedieu reclamerent qui cha jus fist *nasance.*
(*H. Capet*, 429.)

*Nassanche.* (XIV[e] s., *Serm. pic.*, ms. Poitiers 232, f° 2 r°.)

*Naiscence.* (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 83 v°.)

*Naiscence.* (R. EST., *Thes.*, Ortus.)

Cf. V, 466[a].

**NAISSANT**, adj., qui commence à naître, à se développer :

*Naissant.* Exoriens. (R. EST., 1539.)

Cf. V, 466[a].

**NAISTRE**, mod. naître, v. n., sortir du sein de la mère, venir au monde :

Melz ti fura non *fusses naz.*
(*Pass.*, 151.)

Ciel ne *fud nez* de medre vivs.
(*S. Leger*, 137.)

Ains que *ned fusses.*
(*Alexis*, XI[e] s., str. 92[b].)

De la virgine en Betleem *fo net.*
(*Cant. des cant.*, 17.)

Pur poi ne *fumes* hui *neez.*
(*Vie de saint Gilles*, 862.)

Lire ici l'ex. de Froissart inséré sous NAISSIER, V, 466[c], et supprimer cet article.

— Par analogie :

Et de la porriture qui estoit dedens les nefs *estoient* creuz et *naissus* ces arbressiaus ces ronces. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 70 r°.)

De quoy *naisceroient* plusieurs enfermetez. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 413.)

Cf. V, 466[c].

**NAIVEMENT**, adv.

Cf. V, 467[a].

**NAIVETÉ**, s. f., caractère naïf :

Quant faut tous ses amis nais,
Mondaine amors, ele n'a vis
Dont voit goute en *naiveté.*
(BAUD. DE CONDÉ, *Dits*, I, 151.)

La poesie populaire et purement naturelle a des *naivetes* et graces, par ou elle se compare a la principale beauté de la poesie parfaitte selon l'art. (MONT., I, 54, p. 199, éd. 1595.)

Cf. V, 467[b].

**NANTIR**, v. a.

Cf. V, 468[a].

**NANTISSEMENT**, s. m., ce qui nantit :

De ces querelles les unes sont de debte, les aultres de convenant, les aultres de choses adirees, les aultres de dommage faict, les aultres de promesse, les aultres de *namptissement*, les aultres de larcin. (1483, *Cout. de Norm.*, Nouv. Cout. gén., IV, 35.)

**NAPEE**, s. f.

Cf. V, 468[b].

**NAPEL**, s. m.

Cf. V, 468[b].

**NAPHTE**, s. m., sorte de bitume liquide, volatil et inflammable, qui est un carbure d'hydrogène :

Soulphre, bitume et *naphta.* (PIDOU, *Descript. des font. de Pougues*, p. 81, éd. 1595.)

Du *naphte* qui est une sorte de bitum. (*Sat. Menip.*, II, 62.)

**NAPPE**, s. f., linge qu'on étend :

Come il ourent mangiet enz el palais reial
Et ont traites les *napes* li maistre seneschal.
(*Voy. de Charlem.*, 415.)

Manupiarium, *mape.* (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier H 110, f° 173 r°.)

La table est toute mise et blanche *nape* i a.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 126.)

Et qu'a apaiser la faim et la misere des gens de guerre il falloit autre chose que *nappe* blanche. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

— Fig., *mettre la nappe*, fournir le dîner ; par extens. :

Celuy qui *met la nappe*, tombe tousjours des despens. (MONT., I, 47, p. 182, éd. 1595.)

Il fut cause de la deslivrance du pape Clement, qui eschappa, par la ligue que ce grand roy fit expres pour Sa Saincteté, et par l'armee de M. de Lautreq, deffrayee en commun de la ligue : mais il y alloit bien plus du sien que de la ligue ; car il *mettoit*

*la nappe*, et qui *la met* est tousjours de l'escot, c'est a dire qu'il faisoit du sien le gros de son armee et de son argent. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. I.)

**NAPPERON**, s. m.

Cf. Naperon, V, 468[c].

**NARCISSE**, s. m., plante de la famille des amaryllidées ; couleur jaune :

Un bel chasuble de *narciz* ynde. (1363, *Inventaire de la Ste Chapelle*, Duc., *Narcissus.)*

**NARCOTIQUE**, adj., qui a la propriété d'assoupir :

Aucune chose *narcotique* ou mortificative. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 77[a].)

Medicamens *narcotics*, c'est a dire stupefians. (Joubert, *Err. pop.*, 1[re] p., I, 14.) Impr., *arcotics*.

**NARD**, s. m., huile parfumée que l'on tire de la racine d'une plante aromatique :

Huile de *nard*, oleum nardinum. Herbe ou arbreau qu'on appelle *nard* celtique, ou gaulique, saliunca. (R. Est., 1539.)

*Nard*. Spike, or spikenard (an herb). *Nard* bastard. Lavender spike. *Nard* celtique. French spikenard, mountaine spikenard. *Nard* de lentice, as oignon d'Inde. (Cotgr.)

Cf. Nardus, V, 470[a].

**NARGUE**, interj. marquant le dédain :

*Nargues, nargues!* Vous n'en trouverez point de ceste auriflue energie. (Rab., *Quart liv.*, LIII.)

Il avoit escrit de sa main par trois fois : *Nergue* pour les huguenots. (Sully, *Œcon. roy.*, XI.)

**NARGUER**, v. a., faire nargue à quelqu'un ; réfl. :

Ceus qui en mon absence *se* pourroyent *narguer* du peu de credit que j'aurroys eu envers vous. (1562, *Lettre de Jeanne d'Albret*, dans *Lett. d'Ant. de Bourbon*, p. 252, Soc. Hist. de Fr.)

**NARINE**, s. f., l'une des deux fosses nasales :

Fumee levad de ses *narines*, et li fus ki de sa buche vint devurad. *(Rois*, p. 206.)

La teste ot maigre, le musel enversé,
Large *narrinne* et l'oil ardant et cler.
(*Gaydon*, 1208.)

Voir Narille et Nasille au Supplément et cf. Narie, V, 470[b].

**NARQUOIS**, adj.

Cf. V, 470[b].

**NARRATEUR**, adj., celui qui fait une narration :

*Narrateur*. (Ch. Est., dans *Dict. gén.)*

**NARRATIF**, adj., qui décrit :

Sur ce que les religieux, abbé et couvent de l'eglise et abbeye de Sainct Calixt de Cisoing avoient obtenu de nous commission en matiere de complainte, tout a fin possessoire et de nouvellité *narrative*. (1487, *Cart. de Cysoing*, p. 480.)

Cf. V, 470[b].

**NARRATION**, s. f., récit historique oratoire ou poétique :

*Narracion*.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 183 r°.)

**NARRÉ**, s. m., discours par lequel on narre :

Le recueil et la substance de tout le dessus *narré*. (J. Le Maire, *Differ. des schism.*, p. 56, éd. 1549.)

Si veulx, apres ces choses premises, venir au *narré* de mon hystoire. (Jean de Bourdigné, *Hist. d'Anjou*, f° 12 r°.)

**NARRER**, v. a., exposer sous forme de récit :

Je ne doubte aussy que assez ne *soit narré* par historiograffes du voyage que le dit duc Charles fist en Allemaigne. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerres de Tournay*, de la destruct. de Dynant.)

**NASAL**, adj.

Cf. Nasal, s. m., V, 470[c].

**NASARD**, s. m.

— Anc., adj., nasal :

Haquinet le Lors, tisserant de draps, est tenu en peril de deffiguracion qu'il a en travers du nez, dont l'os *nassart* est rompu et abatu. (31 déc. 1449, *Reg. de la loy*, 1442-1458, chap. des conjuracions, A. Tournai.)

— Nasillard :

... La orrez
Comme celuy s'expose a grand hasard
Qui n'obeit a ce prince *nasard*.
(Bereng. de la Tour, *Choreide*, Naseide, p. 68, éd. 1556.)

Fredonnoit en mille façons
L'air *nazard* de mille chansons.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 10 r°, éd. 1609.)

Cf. Nasart, V, 470[c].

**NASARDE**, s. f., chiquenaude sur le nez :

Mais pour chascune passade, ils n'en ont que une *nazarde*. (Rab., *Pantagr.*, XXX.)

— Fig., brocard, raillerie :

*Nasarde*. A frumpe, mock, jeast, flowt. (Cotgr.)

1. **NASARDER**, v. a., frapper d'une nasarde :

*Nasarder*. To fillip ; to rap, or flirt, on the nose. (Cotgr.)

— Fig., bafouer :

J'ay le cœur trop bon, pour me laisser beffler et *nazarder* de la façon ; je suis un masle. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 279 v°, éd. 1587.)

*Nasarder*..., also, to frumpe, or break a jeast on. (Cotgr.)

2. **NASARDER**, v. n., parler du nez ; rendre un son nasillard :

... Une incurable verole
Te fait *nazarder* la parole.
(P. Ronsard, ap. A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 43 v°, éd. 1609.)

*Nasarder*... play with the nose of ; also, to speak in the nose ; whence : Cette corde *nasarde*. This string jarreth. (Cotgr.)

**NASEL**, mod. naseau, s. m., ouverture des narines de certains animaux ; par plaisant., en parlant de l'homme :

En grave stile ont loué les *naseaus*,
Le trait, le teint de ces nez damoyseaus
Sur qui on voit mille beautez escloses.
(Bereng. de la Tour, *Choreide*, Naseide, p. 66, éd. 1556.)

Reporter ici le dernier exemple de l'article Nasel, V, 471[a], après avoir rectifié cet article en Narel et supprimé « le moderne *naseau* », équivalence qu'on remplacera par la définition « naseau ». Voir en outre Nasal au Supplément.

**NASILLER**, v. n.

Cf. V, 471[b].

**NASSE**, s. f., panier d'osier en forme de cône, servant à prendre le poisson :

Il despouillierent lor chemises, si en firent *nasses*, et puis saillirent en le fontaine, et pissons a venir. *(Hist. de la terre sainte*, ms. Saint-Omer, f° 24[d].)

Une *nause* a prendre anguilles. (1312, Lyre, ch. XII, A. Eure.)

*Naince* a metre poisson qui est faitte d'osiers, gurgustum, gurgustiolum. *(Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Nassa, *nanse. (Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7692.)

*Neisz* pour peschier. (1416, A. Meuse, B 1532, f° 94 v°.)

— Fig., piège, filet :

Tuit estient dedens la *nasse*
Ou mort ou pris.
(*Athis*, B. N. 375, f° 84[b].)

— Espèce de grand panier à claire-voie dans lequel on servait le poisson pour qu'il pût égoutter :

Une *nasse* d'argent doré, garnye de son couvercle, pesant trente quatre marcs. (1599, *Invent. de Gabrielle d'Estrées*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. III, col. 953.)

Cf. V, 472[a].

**NATAL**, adj., qui a rapport à la naissance de quelqu'un :

Sa maison *natale*.
(J. Le Maire, *Couronne margar.*, dans *Dict. gén.*)

Cf. V, 473[a].

**NATATOIRE**, adj., relatif à la natation :

La coustume vint que tous lieux *natatoires* ou l'on pouvoit se baigner estoient

nommez piscines. (GUILL. DU CHOUL, *Tr. des Thermes*, B. N. 1314, f° 6 r°.)

Cf. V, 473ᶜ.

**NATE**, mod. natte, s. f., tissu de paille, de jonc tressé, dont on recouvre les planches, les murailles, etc. :

Soz le degret, ou il gist sur sa *nate*,
Iluec paist l'um del relef de la table.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 50ᵃ.)

Qu'un po de viez paillier n'avoient
Qu'il ne fussent a terre plate,
Et couvers d'une vieille *nate*.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 265.)

**NATER**, mod. natter, v. a., couvrir d'une natte :

Chaudes chambres *natees* sus et jus,
Les huis fermez, fenestre qui ne crie.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 99.)

Qu'il fasse *nater* la chambre, retraiz et petite chapelle dudit chastel, et pareillement celle de la royne... pour ce que avons intencion d'y estre a ceste feste de Noiiel, et qu'il y fasse mectre les nattes qui estoient l'annee passee. (*Compt. du roi René*, p. 12.)

**NATIER**, mod. nattier, s. m., celui qui fait, qui vend des nattes (de paille, de jonc) :

Lorens li *natiers*. (1301, *Cahiers de la taille*, 1301-1318, f° 5 v°, A. mun. Reims.)

Cf. NATTIER, V, 474ᵇ.

**NATIF**, adj., né dans tel pays :

Il est *natif* de la dite paroisse. (1409, *Enq.*, A. Sarthe, E-3, 26.)

Religieuses *nastives* et extraittes de nos pais. (14 mars 1472, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

Cf. V, 474ᵃ.

**NATION**, mod., v. NACION.

**NATIONAL**, adj., qui a rapport à une nation :

Il est aosy des noms appellatifs *naçionaos*, come Françoes, Italien... (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 23 r°, éd. 1550.)

— *Concile national*, assemblée des évêques d'une nation :

Attendant le concile general ou *national*. (1563, *Note secrète adressée à Elisab. d'Anglet.*, H. de Laferrière, *Arch. miss. scient.*, 3ᵉ sér., II, 59).

On dit qu'on ne peut faire un *concile national*, mesmes sans l'autorité du pape. (CONDÉ, *Mém.*, II, 418.)

**NATIVITÉ**, s. f., époque de la naissance de qqu'un ; par extens. :

Et firent fruit de *nativited*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CVI, 37.)

— Part., époque de la naissance de Jésus-Christ, de la Vierge, des saints :

A la *Nativeté*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 16.)

A la *Nativitet*. (Janv. 1225, Cath. de Metz, Moul. de Mos., A. Moselle.)

*Natevitei*. (Oct. 1245, S. Vincent, A. Moselle.)

L'andemain de la *Natevité* Nostre Seigneur. (1303, *Vente*, Pontigny, H 1542, A. Yonne.)

La vigille de la *Nativeteit*. (Dim. apr. Nativ. 1380, Offic. de Toul, H 2977, A. Meurthe.)

Cf. V, 474ᵇ.

**NATTE, NATTER, NATTIER**, mod., v. NATE, NATER, NATIER.

**NATURALISATION**, s. f., action de naturaliser :

Privilege de *naturalisation*. (CHARONDAS, *Resp. du droit*, dans *Dict. gén.*)

**NATURALISER**, v. a., accorder à un étranger les droits dont jouissent les naturels du pays :

*Naturaliser*. (J. THIERRY, *Dict. franç.-lat.*, 1564.)

— Par extens. :

Et quant aux noms des maladies, je ne ai les laissez en grec, sinon ceus qui *sont* desja *naturalisez* et francisez. (DU PINET, *Pline*, epist.)

— Acclimater complètement :

De la ont porté chez eux, la semence des vers a soye, qui en aprez *s'y est naturalisee*. (O. DE SERRES, *la Coeillette de la soye*, Ep.)

— Rendre naturel, matérialiser :

Je suis amoureux des femmes et des filles, ce que j'en fay, c'est pour *naturaliser* et parfaire les symboles de l'eternité, n'y ayant plaisir au monde semblable a celuy de la chouserie. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 129, éd. s. d., in-12.)

**NATURALISTE**, s. m., celui qui étudie l'histoire naturelle :

Aristote, des *naturalistes* le prince. (F. DASSY, *Peregrin.*, f° 64 r°, éd. 1527.)

— Adj., anc., matériel :

Toute escripture tant *naturaliste* que divine. (DASSY, *Peregr.*, f° 47 v°, éd. 1528.)

Cf. V, 474ᶜ.

**NATURALITÉ**, s. f., caractère naturel :

Les autres choses tiercement qui regardent le corps humain sont choses qui de toute leur nature sont contraires a la *naturalité* et au bien du corps humain. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 2 r°.)

Ne pensez pas que j'invente ceste exception a credit et pour eschappatoire, je vous donneray bien d'autres contrenaturees *naturalitez* en la femme. (CHOLIERES, *les Apres disnees*, V, f° 181 r°.)

— Organes de la génération :

Desraciner les deux virolets de nostre *naturalité*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 12, éd. 1585.)

— Naturalisation :

Lettres de *naturalité*. (Sept. 1491, *Ord.*, XX, 292.)

**NATURANT**, adj., *nature naturante*, le premier principe considéré en tant que force qui produit l'univers :

Voulez vous voir les louanges des vertus, les vitupères et descrits des vices, les vives descriptions de toutes choses, les tableaux de *nature naturante* et naturee, vous les avez ici. (DU BARTAS, *Œuvr.*, au lecteur, f° 7 r°, éd. 1602.)

Cf. V, 474ᶜ.

**NATURE**, s. f., ensemble des choses créées ; *humaine nature*, les hommes, l'humanité :

Un grant tyran et meneur de compaignies de gent d'armes, ennemy de Dieu et de *nature humaine*. (*Mém. de Bouciq.*, III, 22.)

Les dons, graces et prerogatives desquelles le souverain plasmateur Dieu tout puissant a endouairé et aorné l'*humaine nature* a son commencement. (RAB., *Pant.*, VIII.)

— Par extens., vie physique :

Ne pour soustenir ma *nature*
Jamais aussi ne mengeroye.
(*Mir. de N.-D.*, V, 135.)

— Ensemble des forces de la création :

*Nature*.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 389.)

Onkes plus bele creature
D'ome vivant ne feist *nature*.
(*Eneas*, 3915.)

Aristotes dit que *nature* est cele par cui totes choses se meuvent ou se reposent par eles meismes. (BRUNET LATIN, p. 148.)

— Par personnification :

*Nature* vous avoit dounet biautet et sens et proueche. (J. DE TUIM, *Jul. Cesar*, ap. Const., *Chrest.*, 118, 23.)

La puissance de nostre mere *nature*. (MONT., I, 26, p. 102, éd. 1595.)

— *Œuvre de nature*, copulation charnelle :

Et fist sans *euvre de nature*...
Tresoriere qui a garder
As de grace la seigneurie.
(*Mir. de N.-D.*, V, 138.)

— L'essence, les attributs propres à une personne, à une chose :

La mangnete est de tel *nature*,
Ja nus oem armez n'i venist,
Que la pierre a sei nel traisist.
(*Eneas*, 436.)

Mais ele par estoit de si fine *nature*...
(*Berte*, 1014.)

C'est une petite herbe et basse et de chaude *nature*. (*Mir. de N.-D.*, V, 93.)

— Par extens., l'ensemble des conditions physiques et morales de l'homme :

Ce sont *natures* belles et fortes qui se maintiennent au travers d'une mauvaise institution. (MONT., I, 24, p. 76, éd. 1595.)

— Part., les penchants innés :

Des le cumencement del munt
Est lur *nature* de si faire.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 8798.

Nate que nate, Fromons li respondi,
De sa *nature* ne se puet nus partir.
(*Girb. de Metz*, p. 480.)

A te *nature* fais hontage.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXIV, 6.)

— *Etre nature,* être naturel :

J'aim les femmes, et c'*est nature*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 285.)

— *Par nature,* naturellement :

Car sovent fet en mai froidure
La nuit, par droit et *par nature*.
(*Dolop.*, 2351.)

Il n'est chançon en tot le mont
Que ge ne saiche *par nature*.
(*Deux bord. rib.*, 104, Mont., *Fabl.*, I, 4.)

— Les sentiments qui naissent des liens du sang :

A ce supplice, le pere avoit part aussi bien comme le fils, ou bien *nature* manquoit en lui. (PASQ., *Rech.*, V, 3.)

— Par extens., *droite nature,* situation naturelle :

Regardez ces banieres en ce champ venteler ;
Veez la fleur de lis qui vous vient visiter ;
A vo droite *nature* pensez de retourner.
(CUVEL., *Du Guescl.*, 21104.)

— Organes de la génération :

Pour couvrir leur *natures. (Chron. de S.-Den.,* ms. Ste-Genev., f° 198ᵃ.)

Et si prist (Adam) des foilles et en couvri sa *nature. (Vraie croiance,* ms. Cambrai, C 246, f° 1ᶜ.)

— *Nature de baleine,* spermaceti :

Ung drachme de *nature de baleine* dissoute en eau de buglosse. (PARÉ, X, 2.)

— État primitif :

Si tout le papier que j'ay autres fois barbouillé pour les dames estoit en *nature*. MONT., I, 39, p. 150, éd. 1595.)

Permission a des habitans de remectre en *nature* quelques terres deperies par les eaues. *(Actes de Charles IX,* B. N. 4594, f° 8.)

Cf. V, 475ᵃ.

**NATURÉ**, adj. ; *nature naturee,* la nature considérée à l'état passif :

*Nature* naturante et *naturee*. (DU BARTAS, *Œuvr.*, au lect., f° 7 r°, éd. 1602.)

**NATUREL**, adj., qui appartient à la nature, à l'ensemble des choses créées ou des forces de la création :

*Naturel.*
(P. DE THAUN, *Comput*, 328.)

La sciance *natureil. (Li Epistle saint Bernard a Mont Deu,* ms. Verdun 72, f° 23 v°.)

Les choses *naturieus. (Li Livres de Balaam,* B. N. 988, f° 255ᵈ.)

Mors *natureus*. (ALEBRANT, *Reg. du corps,* B. N. 2021, f° 2 r°.)

— Qui appartient à la nature propre d'un être :

C'est *natureis* enclinemens
De voloir gardeir son semblable.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 51ᶜ ; 15793, Méon.)

Les meurs *naturieus*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 114ᵃ.)

— Par extens. :

Tant que j'avray la vie u cors *naturel*. (1320, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 130 v°.)

— Originaire d'un pays :

Entre les gens de guerre espaignolz et italiens y a aulcungs qui se sont mariez avec femmes *naturelles* de ces pays. (7 mars 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 706, Gachard.)

Et dedans y pouvoit avoir quelques soixante Turcs *naturels*. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 95, Soc. Hist. de Fr.)

— S. m., manière d'être conforme à la nature :

Il retenoit neantmoins tousjours le *naturel* de son regard et de son visage. (AMYOT, *Vies*, Marius, 76.)

Cf. V, 475ᵃ.

**NATURELMENT**, mod. naturellement, adv., d'une manière naturelle :

*Naturelment* lui estuit faire.
(*Tristan*, III, 8, Michel.)

Cum pot hair quor morteument
Ceo qu'amer deit *natureument* ?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11581.)

Enz est *naturaulement* en lui. *(Trad. des serm. de S. Bern.,* 79, 30.)

Dou fu d'amor l'uns l'autre esprent,
Si s'ajoustent *naturaument*.
(*Amadas et Ydoine*, 1175 ; B. N. 375, f° 317ᵈ.)

Ou il li covient avoir l'ame *naturelment* ordenee a ceste science. (BRUNET LATIN, p. 259, var.) Autre var., *naturalment*.

*Naturalmant.*
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 23 v°.)

*Naturaument*. (1326, A. N. JJ 64, f° 98 r°.)

*Naturellement*. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 76 r°.)

1\. **NAUFRAGE**, s. m., perte d'un vaisseau sur une côte de mer, sur un écueil :

Il eschappa le *naffrage*. (1414, L. DE PREMIERF., *Decamer.*, B. N. 129, f° 43 r°.)

Du droit de *nauffraige*. (Févr. 1461, *Ord.*, XV, 348.)

2\. **NAUFRAGE**, s. m., naufragé :

Adieu maison, que j'estois a mon aise
Auparavant que ce traistre incognu
A nostre bord *naufrage* fust venu !
(P. RONS., OEuv., Franc., l. III, p. 446, éd. 1584.)

*Naufrage* vif dont la vague se joue
Sans compagnons, que les feux envoyez
Du ciel avoyent en ton lieu foudroyez.
(ID., *ib.*, Poemes, l. I, p. 771.)

**NAUFRAGÉ**, adj. et s. m.

Cf. NAUFRAGIÉ, V, 476ᵇ.

**NAULAGE**, s. m., frais de passage ou de transport sur un bateau :

Ou il flate Charon et paye le *naulage*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 46 r°, éd. 1574.)

Les Romains payoient ce qui estoit deu aux bateliers, pour leur *naulage* dez l'entree du bateau. (MONT., I, 49, p. 191, éd. 1595.)

**NAUMACHIE**, s. f., représentation d'un combat naval dans un cirque servant de bassin :

La *naumachie*, c'est a dire le combat par eau. (RAB., *Sciomachie.)*

Ils dresserent leurs preparatives de plusieurs beaux arcs triomphaux, spectacles, jeux, combats, *nomachies*, comedies et maints autres passetemps. (GUILL. PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 321, éd. 1573.)

Cf. V, 476ᶜ.

**NAUSEE**, s. f., envie de vomir ; dégoût :

*Nausee.* A will, or offer, to vomit, but no vomit ; a disposition, without power, to spue, also, a loathing, or abhorring, of meats. (COTGR.)

**NAUTILE**, s. m., sorte de mollusque céphalopode marin ; improprement argonaute :

*Nautiles* ou pompiles. (DU PINET, *Pline*, IX, 29.)

Cf. V, 477ᵃ.

**NAUTONIER**, s. m.

Cf. NOTONIER, V, 534ᶜ.

**NAVAL**, adj., qui a rapport aux navires :

Poiz *naval* remise et colee. *(Antidot. Nicolas,* p. 18, Dorveaux.)

Compaignons *navalz* et notoniers. (BERSUIRE, *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 225ᵃ.)

Bataille *navalle*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 217 v°.)

Batailles *navellez*. *(Ib.)*

Batailles *navales*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 124 v°.)

Auquel voyage il perdit la plus grande partie de son equippage *naval*. (THEVET, *Cosmogr.*, XVI, 3.)

Cf. V, 477ᵃ.

**NAVEE**, s. f.

Cf. V, 477ᵇ.

**NAVET**, s. m., plante crucifère dont la racine, fusiforme et charnue, est comestible :

Si dist l'en que ce font deables
A lor croz et a lor chaables,
A lor ongles, a lor havez ;
Mes tex diz ne vaut deus *navez*.
(*Rose*, II, 229, Michel ; 18104, Méon.)

1. **NAVETTE**, s. f., variété de colza à graines oléagineuses :

Un sestier de *navete* a faire oile. (1323, dans *Dict. gén.)*

Cf. NAVETE 1, t. V, p. 478a.

2. **NAVETTE**, s. f., anc., vase en forme de petit navire :

Une *navette* de cristal, garnie d'argent, doree et esmailliee, a faire saliere, pesant .III. marcs, .III. onces, 15 esterlins, une autre *navette* de cristal a mettre encens, pesant un marc, .VII. onces. (1353, *Invent. de l'argenterie*, ap. Laborde, *Gloss. des ém..)*

Une *navette* d'or a mettre l'encens. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 249.)

— Instrument ou les tisserands mettent le fil de la trame, pour le passer au travers de la chaîne :

Dies currunt velocius que la *navete* parmi la tuele au toiserant. (J. DE ALUET, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 267 r°.)

Cf. NAVETE 2, t. V, p. 478a.

**NAVICULAIRE**, adj., creusé en forme de nacelle :

Apres le cahab, immediatement vers le pied est l'os *naviculaire*, qui est comme une nef cavee des deux coustes. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 82, éd. 1598.)

**NAVIGABLE**, adj., où l'on peut naviguer :

*Navigeable. (Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 79 v°.)

Et n'y a aucune riviere *navigable.* (1484, *Lett. de Ch. VIII*, dans Est. Medicis, *Chron.*, II, 45.)

Fleuves *navigeables*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XXVII.)

— Favorable à la navigation :

Eurent peu apres temps clair, doux et *navigable*. (J. MAUGIN, *Hist. de Trist. de Leonn.*, III.)

Cf. V, 479a.

**NAVIGATEUR**, s. m., celui qui navigue :

Et si feront descendre
Dessus la mer autres *navigateurs*.
(G. MICH., *Eglog. de Virg.*, f° 13d, éd. 1529.)

**NAVIGATION**, s. f., action de naviguer :

La *navigacion* de Scipion fu prospere. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 297b.)

Vous trouverez au libvre imprimé nommé le nouveau monde et *navigations* faictes par Emeric Vespuce. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 9.)

Belle ville (Aden) bien attouree de tours et remarquable par sa grande *navigation* de navires. (1544-1546, dans Margry, *Navig. franç.*, p. 288.)

**NAVIGUER**, v. — N., voyager par eau :

Et ainsy en naviant je me fis sy bien du pillotte qu'il me monstra des bonnes choses pour *naviguer*. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 16.)

Il *navigue* en Sicile. (AMYOT, *Vies*, Themist., 47.)

— A., anc., parcourir sur un bateau :

Depuis certain temps il avoit fait *naviguer* la mer ou jamais aultres n'avoient navigué. (MATH. DU REDOUER, *le Nouv. monde*, f° 1 r°, éd. 1516.)

Ce fut luy premier qui *navigua* l'Ocean occidentale avec armee navale. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

— Réfl., être transporté par eau :

Laquelle (herbe) arrive en cades au fleuve de Sibilia et de la *se navigue* par levant et par ponent. (MATH. DU REDOUER, *le Nouv. monde*, f° 5 r°, éd. 1516.)

**NAVIRE**, s. m. et anc. f., bâtiment qui sert à naviguer sur mer :

Si s'en torna a son *navire*.
(*Eneas*, 3313.)
Grant *navire*.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, f° 73.)

Comment les crestiens noyerent la *nafvire* des Sarrasins quant Erofle et ses hommes en furent partis pour aller courir et fourrer le pais. *(Guill. d'Orange*, B. N. 1497, f° 343 r°.)

Une des *navires* de Caesar. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

La *navire*, en feminin, est une armee de mer, on dit aussi une flotte, c'est a dire plusieurs *navires*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 94, éd. 1622.)

— Adjectiv. :

Les Anglois avoient pareillement leurs bateaux *navires* qui leur estoient venus du pays d'Angleterre. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLXIV.)

Cf. NAVILE, V, 479c, et NAVIRE, V, 480a.

**NAVRER**, v. a.

Cf. V, 480c.

1. **NE**, adv.

Cf. NE 1, t. V, p. 481a.

2. **NE**, conj.

Cf. NE 2, t. V, p. 481c.

**NEANT**, adv. et s. m.

Cf. NOIANT, V, 512a.

**NEANTMOINS**, mod. néanmoins, adv., non moins, toutefois, pourtant :

*Neemayns*. (1304, *Comprom.*, Fontevr., anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

*Neientmenz*. (1317, A. N. JJ 56, f° 101 v°.)

*Neantmains*. (MANDEV., *Voy.*, ms. Didot, f° 40 r°.)

*Neantmains*. (1342, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 108 r°.)

*Neantpmoinz*. (28 déc. 1358, Protoc., 28, A. Côte-d'Or.)

*Neanmoayntz* led. sr de Frameselle a envoyé un byllet audict seigneur roy d'Engletterre... (1544, *A memoriall for Saint Martin, goyng to the French Kyng*, ap. Ern. Deseille, *l'Année Boulonnaise*, p. 403.)

*Neantmoins*. (Janv. 1584, dans *Doc. s. l'hist. de Lorr.*, 1864, p. 87.) Impr., *neaulmoins*.

*Neant moings*. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 48b.)

Cf. NOIANT, V, 513a.

**NEBULEUX**, adj., obscurci par les nuages :

Soit le soleil qui le monde enlumine
Mis en eclipse et tenebreuse mine,
La lune aussi soit brune et *nebuleuse*,
Toute clarté qui entour nous chemine,
Soit or esteinte, et que l'ombre domine
Pour tesmoigner ma perte scandaleuse.
(J. LE MAIRE, *Œuvr.*, III, 128, de la dame infortunee, Stecher.)

— Fig. :

Selon ma *nebuleuse* ignorance et mesure de mon rude sçavoir. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 491.)

**NECE**, mod. nièce, s. f., fille du frère ou de la sœur :

Qui estoit *niece* le duc poeteis.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 23f.)

Gerarz li Lus sa *neice* i trova.
(*Rol.*, ms. Venise VII, CCLXXXIII, 6.)

Saluz vus mande la pucele
La fere, ke vostre *nece* est.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 7986.)

Vo *nieche* li donnes Helissent a moullier.
(*Doon de Maience*, 6280.)

Neveuz et *nieces*. *(Institutes*, B. N. 1064, f° 9d.)

Sa *nepce*. (1260, *Vente*, Ste-Croix, A. Vienne.)

Niez et *neces*. *(Confirmation de la commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 17 r°.)

*Nece*. *(Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 21 v°.)

La *nice* Gondebaut. *(Index chronol.*, ms. Berne 307, p. 167.)

*Nepce*. *(Lett. de M. de Tailleb. a Louis XI*, A. Serrant.)

*Niaipce*. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 172, Champollion.)

*Niepce*. It. nezza, nipota. Esp. Nieta. (JUNIUS, *Nomenclator*, p. 373.)

— Petite-fille :

Apres ce, Philippe, conte de Valoiz, son cousin germain, jadiz ainsné filz de Charlez le conte de Valoiz et de Jehanne sa fame, jadiz *niepce* de Charlez conte d'Angou et roy de Sezille. *(Chron. paris. anon.*, Mém. Soc. hist. Paris, XI, 113.)

Cf. NIEÇAIN, V, 496b.

**NECESSAIRE**, adj., dont on ne peut se passer :

Mult est *necessaire*
Cele ovre que voil faire.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 27.)

La lumiere de ta grace est *nessessayre* a mes pies. *(Psaut.*, B. N. 1761, f° 144a.)

C'est assavoir que .IIII. choses estoient

*necessaires.* (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 40d.)

*Neccesere.* (1390, *Sent.*, La Nouzillette, ms. Poitiers, ap. Favre, *Gloss. du Poitou.*)

Choses *neccessaires.* (1410-1412, *Compt. de Bertrand Mignon*, Forteresse IV, VII, XI, A. Orléans.)

*Necessoyre.* (1423, *Cart. de Bourg*, p. 149, Brossard.)

— Substant., ce dont on ne peut se passer pour vivre :

Et lour queroit lour *necesseres.* (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 46b.)

— Dont on ne peut pas se dispenser :

Le labour est *neccessaire* pour la conservation du labour. (Corbichon, *Propr. des choses*, V, 28, B. N. 134, f° 110d.)

Cf. Necessaire 1 et 2, t. V, p. 482c.

**NECESSAIREMENT**, adv., d'une manière nécessaire :

Et dont de jour en jour se fault *necessairement* aider. (Bouteillier, *Somme*, 1re p., f° 115a, éd. 1486.)

*Necessarement.* (*Liv. de S. Pierre de Lucemb.*, ms. Epinal.)

Lucresse ainsi angoisseusement vexee et soy voyante de toutes parts tant oppressee qu'il convenoit *necessairement* qu'elle fut deshonestee. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 115a.)

Cf. Necessariment, V, 482c.

**NECESSITANT**, adj.

Cf. V, 483a.

**NECESSITÉ**, s. f., impossibilité de se passer de qqchose, d'argent, de ressources, tout besoin impérieux :

De lur *necessited* delivra els. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CVI, 13.)

Mes *nessescites* mondaines. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 33a.)

Ont reconnut que il ont iretavlement vendu, et *nechesité* par devant nous juree et soufisaument prouvee, au devant dit maistre Piere de la Bare pour une somme d'argent dont il ont rechut plain paiement. (23 juin 1290, *Vente*, ap. G. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 21.)

Pour maintenir les fortraces et pour faire les frais et les *necessitez* de ladite ville de Tournay. (Mai 1333, *Ord.*, XII, 21.)

Et donc quant tielz *necessites* sont passes il les convient moult regracier. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 28d.)

— Objet nécessaire :

Pour kauches et autres *neccessites*, .xl. s. pour sorlers et autres *necessites.* (17 oct. 1358, *Tutelle des enfants de Nicolas de la Foy*, A. Tournai.)

It. si despens de bouche et se *neccessites* pour lui et pour se maisnie .ciiii. lb. .xiii. s., conté ens deus pourpoins et une coiffete accates pour lui. (xive s., *Rôle des gages des officiers du comté*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes formant le fonds suppl. des Arch. de Boulogne*, p. 20.)

Acordé est aux bonnes gens de la rue de la Vingne que, pour carier leurs *necessites*, la porte de la vingne soit ouverte. (8 juin 1395, *Reg. des Consaux*, 1395-1399, A. Tournai.)

— Impossibilité de se dispenser de quelque chose :

Puis dient ly enfant qu'il n'ont *nessessité*
De servir a aultruy c'a leur pere carné.
(*H. Capet*, 6323.)

Aussi, fait en ladicte maison pluiseurs aultres ouvrages ou mestier et *necessité* estoit, et y employé le bos cy dessus declaré. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

Quant aux eglises elles ne seront mises par terre qu'a la *necessité.* (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 195.)

**NECESSITER**, v. a., mettre dans la nécessité de faire quelque chose :

Se volentes n'*est* mie loiie ne *necessitee* par nule chose foraine... (Jeh. d'Arkel, *Art. d'amour*, I, 244, J. Petit.)

Origene... voyoit que sa charge le *necessitoit* a hanter parmy diverses personnes d'aage et de sexe different. (Cholieres, *Matinees*, p. 158, éd. 1585.)

Encore que le roy ne *soit* contrainct et *necessité* prendre conseil des siens, toutesfois il est bon et honneste qu'il fasse les choses par conseil. (Michel Lhospital, *Harangues et Mémoires*, I, 382, Dufey.)

— Absol. :

Ceux qui veulent gentiliser et *necessiter* les hommes selon le reglement des astres. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 254 r°, éd. 1587.)

Il (le peuple catholique) *a esté* mastiné, *necessité*, importuné. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 33 v°, éd. 1594.)

**NECESSITEUX**, adj., qui est dans la nécessité, dans le besoin :

Les habitants pour la pluspart sont pour le jour d'huy *necessiteux* et indigens. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 455.)

Des hommes pauvres et *necessiteux.* (Amyot, *Vies*, J. Caes.)

— Qui a besoin :

Comme aussi la difficulté ne se represente d'aulcune alteration contre Sa Majesté ou Vostre Alteze, qui soit *necessiteuse* de la mediation d'aulcuns. (29 déc. 1576, *Correspond. de Philippe II*, V, 645, Gachard.)

Cf. V, 483a.

**NECROMANCE** et **NECROMANCIE**, s. f., art prétendu d'évoquer les morts pour obtenir d'eux la révélation de l'avenir, des choses cachées :

*Nigromance.*
(P. de Thaun, *Comput*, 464.)

Qui moult savoit de *ningremance.*
(*Perceval*, ms. Mons, p. 3 b.)

Plus savoit d'art et de l'autorité
De *nyngremance*, plus que hom qui soit nes.
(*Gaydon*, 75.)

Arimetiche, dyometrie,
*Nigremance* et astrenomie,
Et des autres ases apris.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 4847.)

Et fisique et astronomie
Et *nigramance* lor amie.
(*Partonop. de Blois*, 4603.)

*Igromance*, nigromancia. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

La cousture, qu'il praticquoit publiquement et aux yeux d'un chacun, et la *nicromance*, laquelle il exerçoit de nuict, en secret et cachette. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, 5.)

L'art de *nygromancie.* (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 5.)

*Necromance*, laquelle est divisee encore en deux parties, en scyomance et *necromance*, lesquelles se pratiquent en parlementant avec les esprits malins, ou en suscitant les ombres et idoles errantes des morts. (Tahur., *Sec. dial. du Democr.*, p. 282, éd. 1602.)

Cf. Nigromance, V, 498b, et Ingromance, IV, 583b.

**NECROMANCIEN**, s. m., celui qui se mêle de nécromancie :

Cil qui sont *nigremanchien.*
(Gaut. de Metz, *Image du monde*, Maz. 3870, f° 50 v°.)

Et avoit le roy Henry avecques luy un *negromantien.* (Froiss., *Chron.*, IX, 66, Kervyn.)

Il manda les devineurs, augures et *ingromanciens.* (Wavrin, *Chron. et anc. ist.*, p. 219, Hardy.)

Cf. Ingremantien, IV, 583b.

**NECTAR**, s. m., breuvage exquis des dieux :

Puis Aglaia, autre nymphe gentile,
Print du *nectar* et de l'ambroisie.
(J. Le Maire, *Sec. conte de Cupido et d'Atropos*, OEuvr., III, 45, Stecher.)

Puis Agialle, autre nymphe gentille,
Print du *nectal* et d'ambrosie utille
Dont les haulx dieux sont au ciel maintenus.
(*Triumph. de dame Ver.*, p. 14, Montaiglon.)

**NECTARÉ**, adj., qui ressemble au nectar, qui produit du nectar, doux comme le nectar :

O mixtion et liqueur *nectaree !*
(J. Marot, *Poème inéd.*, p. 120, Guiffrey.)

Potions *nectarees.* (J. Le Maire, *Illustr.*, I, 29.)

Qu'oncques ne but par cristaline buse
De la liqueur caballe *nectaree.*
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, CXII.)

Levres *nectarees.*
(Rons., *Odes*, l. V, OEuv., p. 388, éd. 1584.)

**NEF**, s. f.

Cf. Nef 1, t. V, p. 484a.

**NEFASTE**, adj., t. d'ant. rom., *jour nefaste*, jour où il n'est pas permis de rendre la justice, d'assembler les comices, etc. ; fig., jour de malheur :

Faustes et *nefaustes* sont autant a dire comme bienaurez et malaurez. (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 14d.)

Apres ordena Numes aucuns jours en l'an qu'il apela *nefaustes*, (Id., *ib.*)

Jours malheureux et *nefastes*. (G. DE SELVE, *Vies de Plut.*, dans *Dict. gén.*)

**NÊFLE, NÉFLIER,** mod., v. NESPLE, NESPLIER.

**NEGATIF,** adj., qui exprime une négation :

Paroles *negatives*. *(Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 53ª.)

Negativus, *negatiz*. *(Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— S. f., proposition qui nie ; négation :

La *negative*, laquele ne puet pas cheoir en prueve, si est niance fere. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XXIX, Am. Salmon.)

Ma *negative* est fondee sur ce que nous savons tretous. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 6 v°, éd. 1587.)

**NEGATION,** s. f., action de nier; mot qui exprime l'action de nier :

Obedience offristes ainz et subjectiun ;
En refui de ço faites puis appellatiun ;
Tost turnastes vostre est en la *negatiun*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, 3266.)

Cil qui nie (en matière de fait) n'enseigne pas nule raison de sa *negation*. (BRUNET LATIN, p. 480.)

**NEGATIVEMENT,** adv.

Cf. V, 485ª.

**NEGATOIRE,** adj., qui sert à refuser :

Collocution *negatoire* du gend'arme et Patelin. *(Traduct. de Terence*, f° 85 r°, éd. 1578.)

*Negatoire :* com. Negatorie, inficiatorie, negative, demying. (COTGR., 1650.)

— *Action negatoire*, action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit :

Accion *negatoire*. *(Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 101ᵇ.)

**NEGE,** mod. neige, s. f., eau congelée qui tombe de l'atmosphère en flocons légers, d'un blanc éclatant :

Et se est (la region voisine du pôle nord) plaine de *naiges*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 315ᵇ.)

Pour la distance du soleil qui ne puet mie bien consumer les *neges* dessus dites. (ID., *ib.)*

Il faisoit grandes *neges*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 16 r°, éd. 1572.)

Cf. NIVE, V, 501ᵇ.

**NEGEUS,** mod. neigeux, adj., où il y a de la neige :

Annee *neigeuse*,
Annee fructueuse.
(G. MEURIER, *Thres. des sent.*)

Mont *negeux*.
(JAMYN, *Il.*, XIII.)

Couvroit les champs vestus de *negeuse* toison.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Heliotrope.)

— Blanc comme la neige :

Tel qu'un torrent enflé d'ondes *negeuses*.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 28 v°, éd. 1579.)

Le Nil *negeux*.
(GARN., *Porcie*, III.)

**NEGIER,** mod. neiger, v. n., tomber, en parlant de la neige :

Mult i plut et *neja*.
(*Roum. d'Alex.*, f° 50ᵈ.)

Dedenz est le chastel blaunc
Plus ke neif ke seit *negaunt*.
(ROB. GROSSETETE, ap. Gaut. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 223ª.)

Che fu o mois d'octobre que li caurre est passee
Que li bos se despoullent par nature ordennee
Et *neije* et gresille et soir et matinee.
(*Ger. de Blaye*, Ars. 3144, f° 32 v°.)

Mes quant li tans assouagoit
Qu'il ne plovoit ne *nagoit*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 24ᶜ.)

Et si couroit la bise, geloit et *negeoit*. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 30 r°.)

Ningo, *noigier*. *(Gloss. de Salins.)*

— Substantiv., action de tomber en parlant de la neige :

Venters ne plouvoirs ne *negiers*
Ne li grieve ne descorage.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, f° 46 v°.)

Cf. NEGIÉ, V, 485ª.

**NÉGLIGEMMENT,** mod., v. NEGLIGENTMENT.

**NEGLIGENCE,** s. f., défaut de soin, d'exactitude, de précaution :

Que veirement par *negligence*
Perdent le fruit de penitence.
(*Vie S. Greg.*, 23.)

Dont dit : Deus, plains de passience,
Si voirement com *negligence*
M'a encombré plus que orguieuz.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 6298, Löseth.) Ms. Turin, f° 21 r°, *negligensce*.

Quant totes ces deforeines choses sunt ausi cum par une *negligence* sanz agencemant. *(Li Epistle S. Bern. a Mont Deu*, f° 75 v°.)

Cf. V, 485ᵇ.

**NEGLIGENT,** adj., qui a de la négligence :

Et si lait en temporals joies son *negligent* coraige. *(Greg. pap. Hom.*, p. 34, Hofmann.)

Avesque *nungligent*.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. add. 15606, f° 86ᶜ.)

Et de aumosne faire ne sont pas *negligent*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 19ª.)

Donques s'il fussent *negligant*
Et il n'eussent mis bone estude
A voincre.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 2ᶜ.)

*Necligent* a travailler. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 25.)

Il y avoit petite et *negligente* garde. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. CLXX.)

**NEGLIGENTMENT,** mod. négligemment, adv., avec négligence :

*Neglígentement*. *(Dial. Greg. lo pape*, p. 152.)

Trop *negligemment* s'en passa.
(*Rose*, I, 300, Michel.) Ms. Corsini, f° 61ᵇ, *negligannent*.

Le povre oez *negligenmant*. (LE DIACRE LOTHIER (Innocent III), *Livre de la misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 341ᵇ.)

La robe dont estoit vestue...
*Negligemment* estoit tenue.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 2 v°.)

*Negligenment*. (LAUR., *Somme*, B. N. 938, f° 13 v°.)

*Negligenment*. *(Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 26 v°.)

**NEGLIGER,** v. a., traiter avec moins de soin qu'il ne faut :

Que nulle chose appartenans au droit divin ne fust troublee en *negligent* les coustumes du pays. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 13 v°.)

**NEGOCE,** s. m. et anc. f., toute affaire et entremise d'affaire :

Nus ki servet a Deu ne soi emploiet ez seculers *negoces*. *(Job*, p. 481.)

Pour les *negoices* de l'abbaie. (1377, *Recett. et dép. des blés*, Ste-Croix, l. 98, A. Vienne.)

Especial de poursuir, soustenir, et deffendre ses causes et *negoces*. (7 nov. 1480, *Escript pour Guillemme Meuret*, Procuration générale incluse, chir., S. Brice, A. Tournai.)

La *negoce* des loix dessusdictes fut differee. *(Prem. vol. des grans decades de Tit.-Liv.*, f° 109ª, éd. 1530.)

Son accordé lui aiant donné, comme on a de coustume, cinquante escus dans une bourse pour employer en ses menues *negoces* et affiquets, au lieu de les y employer, les donna aux pauvres. (L'EST., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 273.)

**NEGOCIATEUR,** s. m., celui qui s'entremet pour conclure une affaire :

Guillaume Corault, varlet et *negociateur* de Marguerite de Montagu. (1391, A. N. JJ 141, pièce 183 ; Du Cange, *Negotium.)*

Cf. V, 485ᶜ.

**NEGOCIATION,** s. f., action de s'entremettre pour la conclusion d'une affaire :

Le dit de Granvelle remist sa *negociation* jusqu'a ce qu'il nous en auroit fait rapport. (1544, *Pap. de Granvelle*, III, 64.)

Cf. V, 485ᶜ.

**NEGOCIER,** v. — N., faire négoce, faire trafic :

Occasion de *negocier* et marcheander. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse.)*

— A., traiter (une affaire) :

J'ay esté tres aise d'entendre ce que vous *aves negotié* avec Nostre Tres Sainct Pere, depuis vostre premiere audience. (8 mai 1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 112.)

**NEGRE**, s. m., homme de la race noire :

Les *negres* se tiennent en ladite montagne. (J. et R. PARMENTIER, *Voyage*, p. 112, Schefer.)

**NEGROMANCE, -CIEN**, v. NECRO... — **NEIGE, NEIGER, NEIGEUX**, mod., v. NEGE, NEGIER, NEGEUS.

1. **NEIIER**, mod. noyer, v. a., tuer en plongeant dans l'eau :

Eus *noieds. (Fragm. de Valenc.*, r°, l. 12.)

Faites moi ardoir ou *noiier*
Ou en sus de vous envoiier.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 4872.)

Meulz me voil *neier* en la mer,
K'a tel tyrant mun cors livrer !
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 9275.)

Por son seignor dreiturier que il avoit fait *neer* en la mer. *(Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 14.)

Li autre *negé*, li autre pendu. (XIII^e s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 50 v°.)

Si ton voisin se va *nier*
Tu ne dois point pourtant aller.
(*Prov. gallic.*, ap. Leroux de Lincy, *Prov. fr.*)

— Fig. :

Trop boire *noye* la memoire.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences.*)

L'ivrongne sa raison *noye* dedans le vin.
(DU BARTAS, *la Semaine*, III.)

— Par extens., submerger :

Les bois et forests couvertes de neiges, les campagnes *noyees* de torrens. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

— N., être submergé ; au fig. :

*Noer* ferai tute nuit mem lit. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., VI, 8.)

Cf. NOIER 2, t. V, p. 514^b.

2. **NEIIER**, mod. nier, v. a., déclarer qu'une chose n'est pas vraie ou n'est pas :

E dira que di voir si que nel *noiera*.
(HERMAN, *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 108, 12.)

Dame, jo aim, nel puis *neier*.
(*Eneas*, 8535.)

Caitis sui d'autre tere, nel quier *noier ;*
Qui qui me tiegne a vi(e)l, je me tieng chier.
(*Aiol*, 978.)

Se il ce *noie*, sire, tenez mon gant.
(*Rol.*, ms. Châteaur., CCCCIV, 7.) Ms. Venise, VII, *nie*.

Comment vos est ? gardes nel me *noier*.
(*Raoul de Cambrai*, 3795.)

Saint Pere jure et forment *noie* :
N'aloe o lui ne champ ne voie.
(*Pass. N.-D.*, ms. Saint-Brieux, f° 51^c.)

Je vueil monstrer comme en court tu pourras deffendre et varier contre partie adverse par peremptoire, qui est perilleuse, car c'est responce en congnoissant ou en *nyant*, qui est le dernier terme de cause. (BOUTEILLIER, *Somme rur.*, 1^re p., f° 20^a, éd. 1537.)

— Refuser :

T'oseroit bien quelque poete
*Nier* des vers, douce alouette ?
Quant a moy, je ne l'oserois.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 404, Bibl. elz.)

C'est le propre du sexe feminin *nier* en apparence ce qu'en effet il desire accorder. (LARIV., *le Fid.*, III, 3.)

— Réfl., anc., se décharger d'une chose, en refusant d'y participer :

Pilaz sas mans dunques laved
Que de sa mort posche *s neger*.
(*Pass.*, 237.)

— Infin. pris substant., refus :

Souvent le *nier* un petit
En amour donne l'appetit.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 438, Bibl. elz.)

Cf. NIER 2, t. V, p. 497^b, et NOIER 1, p. 514^a.

**NEIR**, mod. noir, adj., qui est de la couleur la plus obscure, la plus privée de lumière :

Pierre n'i ad que tute ne seit *neire*.
(*Rol.*, 982.)

L'un uyl ab glauc cun de dracon,
Et l'altre *neyr* cun de falcon.
(ALBÉRIC, *Alex.*, 62, P. Meyer, I, 5,)

Tut enmeine sun *neir* herneis,
Son *neir* destrer, sun *neir* escu.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 5540.)

*Nair* cheval.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 19 r°.)

E dit c'um l'entendra a mal parler,
Se or nel vait ferir en l'escu *ner*.
(*Ger. de Rossill.*, 344.)

*Nors* comme carbons fu.
(*Baud. de Seb.*, XV, 280.)

Mes la vile e quanqe fust leyns fust arse a *neyrs* charbouns. *(Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 42.)

Drap *noer*, robe *noere*. (1510, *Inv. p. la cour de Neourec*, A. Finist.)

— Qui n'est pas éclairé :

Devalent en uns vals qui ert granz e *niers*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 358.)

Il estoit desja nuict toute *noire*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, X.)

Et les valons cachez, et les bocages *noirs*.
(BELLEAU, *Egl.*, I.)

— Qui est presque noir :

La face avoit tote palie
Et la char est *neire* et froncie.
(*Eneas*, 2269.)

Daires sot la noviele; quant il l'a entendue
Fremist et devint *noirs*, car li sans li remue
De mautalent et d'ire.
(*Rom. d'Alex.*, f° 41^a.)

Li uns fu grans e laiz e tainz e *nierz*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 361.)

Femmes *noires* et laides. (MANDEV., ms. Didot, f° 39 r°.)

— *Monnaie noire*, monnaie de cuivre :

La monnoie qu'il faisoit d'or et d'argent, et toutes fois il ne la debvoit faire que *noire*. (JUV. DES URS., *Charles VI*, an 1391.)

— Habillé de noir ; a désigné partic. les bénédictins et les bénédictines :

*Noirs* moines a la tanoisie...
*Noires* nonnains au cretonné.
(RAOUL DE HOUD., *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 247, 37.)

Il sont chanoine blanc et *noir*.
(GUIOT, *Bible*, 1628.)

Au temple fusse, c'est la voire,
Plus volentiers qu'en l'ordre *noire*.
(ID., *ib.*, 1699.)

— Vêtu de deuil :

Auquel lieu j'ay trouvé une myenne tante trespassee, en laquelle j'ay grant perte, et ay trouvé mes *noires* filles, lesquelles me ressemblent, en ladicte maison bien esbayes. (14 avril 1463, *Lettre de Ch. de Melun au comte de Charolais et à Guill. Biche.)*

— Fig., obscurci, enlaidi, par le mal, la méchanceté :

Cor dolereus, car te remire
En l'aspre mort qui si t'atire,
Que tu deviens *noirs* et hideus.
(*Apost. au cors*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 550 16.)

— S. m., couleur noire :

L'un trait a *neir*, l'altr'a rovur.
(*Lapid. de Marb.*, 1^re p., 400.)

— Partie noire :

De sun escu trencha le *neir*.
(*Mort du roi Gormond*, 93, Scheler.)

— Vêtements de deuil :

Le dict seigneur d'Avannes, qui n'avoit que dix huict ans, s'en alla a la court ou il demeura beaucoup d'annees, sans vouloir ne veoir ne parler a femme du monde, pour le regret qu'il avoit de sa dame : et porta plus de dix ans le *noir*. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXVI.)

— Par opposition à dire blanc, *respondre noir*, contredire :

S'il te dit blanc, *respons* lui *noir*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 165.)

— Obscurité :

Et ainsi vint le *noir* de la nuict. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 12.)

— Espèce de persique :

Peches et *noirs*. (O. DE SERRES, p. 674.)

Cf. NOIR, V, 515^a.

**NE M'OUBLIEZ PAS**, s. m., myosotis :

Mon cueur de chapel de soussie
Ce jour de l'an estreneray
Et a elle presenteray
Des fleurs de *ne m'oubliez mie*.
(CH. D'ORLÉANS, *Rond.*, OEuvr., p. 280, Champ.)

Un diamant taillé en fleur de *ne m'oblie mie*. (XVI^e s., dans *Bibl. Ec. des Ch.*, 6^e sér., I, 473.)

**NENIL**, mod. nenni, adv., non pas :

*Nenil*, bels sire, dient li chevalier.
(*Coron. Loois*, 1753.)

Vuel je dont dire
K'il soit nus chevaliers vilains ?
*Nonil.*
(RAOUL DE HOUD., *Rom. des Eles*, 116.)

Frere, fait il, *neni*, de rien.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 111c.)

Certes, bel sire Pilate, *nenil*.
(*La seinte Resureccion*, B. N. 902, f° 97b.)

Li rois li demande se il le conoist, et cil dit que *nanin*. (*Artur*, B. N. 337, f° 75d.)

Savez vos, fet ele, qui il est? *Nennin* voir, fet il. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 107c.)

Je quit que *nonil*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 188b.)

Et se il euissent esté conforté de chiaus de l'ost d'otant de gens que cil estoient, il se fuissent bien osté de ce peril ; mais *nennil*, car onques nuls n'en sceut riens. (FROISS., *Chron.*, IV, 198, Luce.)

Qui doit porter bonnes haulx?
Son ce les jens de mestier ?
*Nanin ;* papes, cardinaux,
Roys, dus, contes, chevaliers.
(*Ballade sur la mode des haulx bonnets*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 332.)

Et comment, fait il, ne le feriez vous point? — Par mon ame, mon amy, non, je cuide que *nanil*. (*Quinze joyes de mariage*, XV.)

*Nenny* non, il a trop bon cueur.
(MATT. DE BOUTIGNI, *le Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot*, dans Cl. Marot, *Œuvres*, VI, 88, éd. 1731.)

Gracieusement rebelles,
En criant *nenny*, font ouy.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1.)

— Substantiv. :

Un doux *nenni*, avec un doux sousrire.
(CL. MAROT, *Epigr.*, De Ouy et de Nenni, p. 419, éd. 1596.)

Assaisonner un *nenny* de rudesse, de doubte et de saveur. (MONT., *Ess.*, III, 3, p. 25, éd. 1595.)

— On trouve, à côté de *nenil*, une forme *nenal* composé avec le pronom neutre *el :*

Quidez, se vos l'osissiez emprendre,
Qu'il vos osassent sol atendre ?
*Nenal.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9366.)

Celez la vous ? Sire, *nonal.*
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 677.)

Ad le dunc mort Capaneus?
*Nenal*, par fei, fet Perseus.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 10331.)

Taurai li je ? taurai ? *nonal.*
(*Gauvain*, 4585.)

*Nenal*, fet cil, ben le sachez.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 255, Koch.)

Qui bien vuelt a une partie
De mon cors, et a autre mal,
Est ce amor entiere ? *nenal.*
(*Vie de S. Alexi*, 194, Romania, VIII, 171.)

**NENUFAR**, s. m., plante aquatique de la famille des nymphéacées :

*Nenufar.* (*Simples medicines*, ms. Ste-Genev. 3113, f° 52 r°.)

De *nenuphar*. *Nenufar*, c'est une herbe qui croist en eaue. (*Grant Herbier*, n° 328, J. Camus.)

*Nenuffar.* (LE FOURNIER, *la Decor. d'hum. nat.*, f° 22 r°.)

**NEOPHYTE**, s. m., celui qui a embrassé récemment une religion :

Non *neofite*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IIe vol., f° 29c, éd. 1495.)

**NEPENTHES**, s. m., t. d'ant., composition qui, mêlée au vin, donnait de la gaieté :

Helene sceut charmer avec son *nepenthé*
Les pleurs de Telemaque.
(RONS., *Œuvr.*, I, 284, Blanchemain.)

**NEPETE**, s. f., plante de la famille des labiées, dite vulgairement cataire :

Calament... C'est une herbe qui est autrement appellee *nepite*. (*Grant Herbier*, n° 87, Camus.)

**NEPHRETIQUE**, adj., qui appartient aux reins, en parlant des douleurs, des maladies ; s. m., celui qui est affligé de la colique néphrétique :

*Nefretique.* (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 84 r°.)

Aux *nefretiques*, c'est qui ont et seuffrent grant douleur aux reins. (*Jardin de santé*, I, 8.)

*Nephritique.* (N. PASQUIER, *Lett.*, X, 5.)

**NEPTUNE**, s. m., poét., la mer :

Des hommes dont les cœurs, a la peine constants,
Ont veu l'autre *Neptune* inconnu de nos voiles.
(RONS., *Amours div.*)

**NERCIR**, mod. noircir, v. — N., devenir noir ; par exagération :

Ta blanchors *est* tote *nercie*
Et ta colors tote persie.
(*Eneas*, 6191.)

La char vus *nercira*...
(*Serm. en vers*, Oxf. Rawlins. misc. 1370, ap. Stengel, *S. Alex.*, p. 173, note 1, l. 21.)

Elle est *nercidet*, perdutz adz sa beltez.
(*Cant. des cant.*, B. N. l. 2297, f° 92 v°.)

La cors li tranble et li sans li *noirci*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 28d.)

Que l'ire quel destraint le fait taindre e *nercir*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 13 v°.

Que la char li *nerchi* en guise d'un carbon.
(*Doon de Maience*, 176.)

Si *nerchi* comme pois.
(*Gaufrey*, 8777.)

— Devenir sombre :

Quant le temps voyent *noyrcir* et obscurcir.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 20d.)

— A., rendre noir :

Son col *noirci* et puis ses mains.
(*Eust. le Moine*, 1013.)

— Fig., entacher qqu'un dans sa réputation :

Il ne doit pas estre permis a telles gens de *noircir* la reputation d'une personne qui en a preferé le soin a toutes choses. (1592, *Lett. de Cath. de Bourb. au roi*, Coll. Dupuy 88, f° 166a, B. N.)

— Fig., diminuer l'éclat, la valeur :

Sen don *noirchist* ki le detrie ;
Mais chil ki sen don tost estent,
Dous fois done, et chelui ki prent
Doublement conforte et recrie.
(RENCLUS, *Miserere*, LIII, 9.)

— *Nerci*, p. passé, devenu noir :

Le col que il avoit *narsit* et camouciet. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 289 r°.)

Tous est *noircis* del paour que il a
(*Esclarmonde*, 3099, Schweigel, *Ausg. und Abh.*)

— Obscurci :

L'air *noirci* de demons ainsi que de nuages.
(AUB., *Trag.*, VI.)

Cf. NOIRCI, V, 515a.

**NERÇOR**, mod. noirceur, s. f., couleur de ce qui est noir :

Apres vient l'oscurté si granz
E les tenebres, la *nerçors*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2074.)

Si troverent ches, braz e piez
Des mors ocis e detrenchiez
U plus aveit fine *nerçor*,
Plus blans que laiz, ne neis ne flor.
(ID., *ib.*, II, 24720.)

Et un jour, a la premiere heure de la nuit, du costé d'Occident apparut une comette environnee de grande *noirceur*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 2.)

**NEREIDE**, s. f., nymphe de la mer :

La Neptunus prenoit honneurs placides,
Aussi la mere jadis des *Nereides*.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, f° 114b, éd. 1529.)

L'enfant de la *Nereide*. (VIGEN., *Philostr.*, f° 16 v°.)

**NERF**, s. m., anc., ligament de muscles ; auj., chacun des filaments qui mettent en communication le cerveau et la moelle épinière avec la circonférence du corps :

Trestuit si *nerf* mult li sunt estendant.
(*Rol.*, 3970.)

Les *niers* ly ont rostis et le char ly brusla.
(*Chev. au Cygne*, 16632.)

— Ce qui fait la vigueur de qqu'un, de qqchose :

Une telle entreprise ne se peut executer sans une grande et forte armee, ne un sy grand amas de forces subsister longtemps sans finances, que vous pouves sçavoir estre l'un des principaulx *nerfz* de la guerre. (3 sept. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 478.)

Elle (Brunehaut) employa tous les *nerfs* de son esprit. (N. PASQ., *Rech.*, V, 20.)

**NERITE**, s. f., testacé univalve :

Ælian descrit une autre *nerite* qu'Aristote. (JOUBERT, *Hist. des poiss. de Rondelet*, II, 61, éd. 1558.)

**NERPRUN**, s. m., arbrisseau de la famille des rhamnées :

*Nerpruin.* (1501, dans *Dict. gén.*)

**NERVER**, v. a., garnir de nerfs (de bœuf) pour rendre plus solide :

Si que l'escu fust cheu en deux pieres, si ne fust la nerveure dont il *estoit nervé.* (*Percefor.*, II, f° 126, éd. 1528.)

*Nerver* — to set sinewes on a sadle. (Du Guez, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 951.)

— *Nervé,* p. passé, garni, doublé (de nerfs de bœuf).

Lire ici l'exemple de Cuvelier inséré à l'art. Nervé, V, 489ᵇ.

Adjoustez ces choses ensemble en un bon fort escu collé et *nervé* de constance et durableté. (J. Le Maire, *La concorde de deux lang.*)

— T. d'orfèvr., orné de nervures saillantes :

2 quartes esmailliees a unes chauves souriz, et *nervees*, pesant ensemble 21 mars 4 onces. (1353, *Compt. de l'argent.*, p. 310.)

— T. de tapiss. et de tailleur, garni d'un ornement saillant en forme de liséré :

Carré de fine toile d'or enrichie de boutons de perles et *nervez* de passement d'or. (1551, *Entree de Henri II à Rouen*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, III, 984.)

Un cappot de serge de Florence pour le roy, *nervé* de mesme. (Av.-juin 1576, *Compt. du roi de Nav.*, B 30, A. Basses-Pyrénées.)

Cf. Nervé, adj., V, 489ᵇ.

**NERVEURE**, mod. nervure, s. f., garniture, doublure en nerfs de bœuf :

Il luy alla fendre (l'escu) d'oultre en oultre, si que il fust cheu en deux pieces si ne fust la *nerveure* dont il estoit nervé. (*Percefor.*, II, f° 126, éd. 1528.)

— Par extens., ornement en forme de liséré saillant ou de passe-poil :

Quatre pages habillez de soies, de toiles d'or bandez de velours cramoisy et doublez de satin blanc, et dessus la bande y a une *nerveure* de satin blanc, les pourpoints de satin jeaune. (1559, *Recept. de la reine à Roncev.*, Négoc. sous Franç. II, p. 166.)

— Ensemble des nerfs :

Jesus Christ, auquel tout le corps estant conjoinct par ses *nerveures* et liaisons prent accroissement en charité. (Calv., *Instit. chrest.*, p. 846.)

**NERVEUS**, mod. nerveux, adj., qui a le caractère des ligaments des muscles (anc. nerfs) ; qui contient des nerfs :

La *nervuse* char k'en l'estomac a
Par passiun se estendera.
(Pierre d'Abernun, *le Secré des secrez*, B. N. 25407, f° 194ᵇ.)

A tous navres ou chief et es lius *nerveus.* (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 4 r°.)

Conforter les membres *nerfveux.* (*Le Grant Herbier*, f° 2 r°, éd. 1520.)

— Qui a beaucoup de force dans les muscles :

Bras vigoureux et *nerveux.*
(Rons., *Franc.*, II.)

— Par extens. :

Quant a la force *nerveuse* et asseuree de quoy ceux de la religion faisoient estat, elle consistoit... (La Noue, *Mém.*, ii.)

**NERVEUSEMENT**, adv., d'une manière nerveuse :

En recueillant et distribuant *nerveusement* ses forces. (La Broue, *Preceptes*, p. 77, éd. 1593.)

**NES**, mod. nez, s. m., partie saillante, pyramidale et triangulaire du visage, qui est l'organe de l'odorat :

Trenchet le *nes* e la buche e les denz.
(*Rol.*, 1603.)

De Loois ne lairai que vos chant
Et de Guillaume al cort *nes* le vaillant.
(*Coron. Loois*, 6.)

Et nostre sires froncerait per derision sou *neiz* sus eulz. (*Psaut. de Metz*, II, 4.)

Luy donnerent tant de coups de poing sur le *nefz* et sur le visage. (J. d'Auton, *Chron.*, I, 265, Soc. Hist. de Fr.)

— *Avoir du nes,* flairer, deviner :

Quelques uns, qui *avoient* plus *de nez*, jugeoient que c'estoit un preparatif encontre M. de Guise. (Pasq., *Lett.*, XII, 4.)

— *Gros nes,* nez de bon buveur :

A vous qui avez *gros nez*
S'adresse ma chansonnette ;
Venez tous a moy, venez,
Gentils *gros nez* de pompette.
(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Bass.*, p. 253.)

— *Faire lever le nes haut,* inspirer de la présomption :

Le mareschal remonstra au roy que la publication de la paix *avoit faict lever le nez si haut* a tous ceux des villes et de la campagne mesme, qu'ils commençoient desja a mespriser ses commandements. (Du Villars, *Mém.*, XI, an 1559.)

— *Se prendre par le nes,* se reconnaître mutuellement coupable de ce dont on accuse son contradicteur :

Nos deux ergoteurs commencerent a s'esbouffer de rire, et a *se prendre par le nes*, disant qu'ils avoient esté payez ainsi qu'ils meritoient. (Cholieres, *Matinees*, p. 74, éd. 1585.)

— *Mettre le nes dans,* examiner :

Avant qu'on *eust mis le nes en* son proces. (L'Estoile, *Mém.*, 1ʳᵉ part., p. 136.)

— *Mettre au nes,* montrer de près :

Il est ceans ; envoyons le querre pour luy *mettre au nez* ce fait. (*Livre du chev. de La Tour*, XXIII.)

— *Le nes lui saigne,* il manque de courage dans l'occasion :

Quant a Heliogabale, la mollesse de ses apprests rend plus vraysemblable que *le nez luy eust saigné*, qui l'en eust mis au propre. (Mont., II, 3.)

— *Donner du nes,* dire qqchose de grossier, de désagréable :

Ils nous *donnent du nez,* et se moquent comme si nous leur parlions en bas breton ou en basque. (Garasse, *Doctrine curieuse*, p. 120.)

— *Faire passer qqchose sous le nes a qqu'un,* ne pas lui donner une chose à laquelle il avait des droits ou des titres :

Ses longs services meritoient bien qu'il fust mareschal de France, mais il a esté si malheureux qu'on luy a *faict passer* une infinité de places vacantes *soubs son nez*, au diable s'il en a jamais peu attraper une. (Brantome, *Capit. fr.*, Vauguyon.)

— Se dit aussi des animaux :

Rhinoceros, de ῥιν qui signifie le *naiz*, et de κέρας qui signifie corne, pour ce qu'il a la corne au *naiz*. (La Boder., *Harm.*, p. 337.)

Cf. Nez, V, 492ᶜ.

**NESPLE**, mod. nèfle, s. f., fruit du néflier :

Quant Elies l'entent, ne le prisse une *nesple.*
(*Elie de S. Gille*, 335.)

Botouns de haie e *meeles*,
Peires, poumes q'eles troverent,
Autre viande ne mangerent.
(*Des graunz jaianz*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 363.)

Mespilus, *merle.* (Garl., *Gloss.*, ms. Lille.)

*Medle.* (Id., *ib.*)

*Melles* entees ou framboises.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 63ᵃ.)

Nespila ou nespile. Ce sont *nefles* que l'en appelle en aucuns pais *mesles.* (*Le Grant Herbier*, n° 329, Camus.)

*Neple*, esculum. (xivᵉ s., *Vocab. lat.-fr.*, Escallier.)

Esculum, *nesples.* (*Gloss. de Salins.*)

Lieu ou croissent *naples.* (*Ib.*, f° 43 r°.)

Prunes, *mesles,* raisins. (1471, *Médec. contre l'épid.*, ms. Arras 214, feuille de garde.)

300 *neippes.* (J. Vandenesse, *Somm. des voyages faits par Charles Vᵉ de ce nom.*)

*Nesple*, mispele. (Leon Mellema, *Dict. françoys-flameng*, éd. 1596.)

**NESPLIER**, mod. néflier, s. m., arbre de la famille des rosacées :

Si estrier furent de *meslier.*
(*Eustache le moine*, 439.)

Mespilus, *medler*, *nefler.* (Garl., *Gloss.*, ms. Bruges 546.)

*Merlier.* (Id., *ib.*, ms. Lille.)

Chascun tint en sa main ung baston de *merlier.*
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 54 v°.)

Atenans a le forest il n'i a ne pumier ne *mellier* ne warane de nule beste. (1242, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 222 r°.)

*Nesplier*, esculus. (xivᵉ s., *Vocab. lat.-fr.*, Escallier.)

Pommiers, *nespliers* ou aultres arbres portans fruictz. (1412, *Cartul. de Mortagne*, ms. Valenciennes 249, p. 182.)

Tampons de bois de *nepflier* pour le fait des canons de ladite ville. (1414, *Compte d'ouvriers*, dans La Grange et Cloquet, *Etudes sur l'art à Tournai*, p. 263.)

Un baston de *mellier*. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, II, 301.)

.xxviii. fusiaux de bos de *niesplier*. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, A. Tournai.)

Chascun un pavais de bois en sa main et un baston de *mellier* cautelé et agu devant. (G. Chastell., *Chron.*, III, 38, Kerv.)

Tenoit en sa main un gros baston de *meslier*, tout espris de ire, et de maltalant et prest de ferir. (Le roi René, *Œuv.*, III, 177, Quatreb.)

Aux joinctures des doigtz, dont ilz sont crochus, retirez et acourcis, aussi droictz que branche d'un vieil *mellier*. *(Le pourpoint fermant a boutons*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 273.)

Quevilles de *merlier*. (1509, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fuiseaux de bois de *merlier*. *(Ib.)*

Faisoyent une verge de fouet de *mesplier*, ou *meslier*. (Noel du Fail, *Prop. rust.*, p. 57, éd. 1549.)

*Mesplier*, mispelboom. (Leon Mellema, *Dict. françoys-flameng*, éd. 1596.)

**NESTOR**, s. m., vieillard dont l'expérience et la sagesse exercent une grande autorité :

Aussi l'appelloit des lors le viel, fin et sage *Nestor* des François. (Brant., *Œuvres*, III, 336, Soc. Hist. de Fr.)

**NESTORIEN**, adj. et s., partisan de la doctrine de Nestorius :

Chrestiens *nesterins*. *(Voy. de Marc Pol*, p. 508, Roux.)

Les saincts peres appellent les arriens idolatres, les *nestoriens* anthropolatres. (Mornay, *Instit. de l'Euchar.*, p. 211.)

**NET**, adj., qu'aucune souillure ne ternit :

Mes ja nus hom qui soit n'atende
A malves vessel faire *net*.
(Guiot, *Bible*, 2419.)

Se li veissiaus n'est fres et *nez*. *(Mor. des philos.*, ms. Chartres, f° 11c.)

Et lor fist oster lor mauvais dras, et lor fist donner boins et *nes*. *(Istore d'Outre mer*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 206.)

Ou li cieus estoit plus clers et plus *nez*. *(Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 26 v°, col. 1.)

Fragaria sive fragula, c'est une herbe qui est appellee frasier, et pourte les freses, et croist en bocaiges et en lieux *nes* et umbrages. *(Grant Herbier*, n° 199, Camus.)

— Fig., que rien n'entache :

Deus ki ceinst mei force e posat *nete* la meie veie. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 32.)

Li mireours *nes* et clers et purs. *(Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 93 v°.)

— Fig., *avoir les mains nettes*, être pur de toute malversation, de toute prévarication :

Themistocles, estoit bien homme advisé et de grand sens mais il n'*avoit* pas *les mains* seures ny *nettes*. (Amyot, *Vies*, Arist.)

— Au sens moral, pur, innocent :

*Net* e chastes seez.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato.*)

Hauz huem e *netz*, de sainte vie,
De grant sen e de grant clergie.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 38065.)

Nuls nen est *naz* de pechiet. *(Trad. des serm. de S. Bern.*, 62, 3.)

Que Dex por lor sainte merite
Me mostrast *net* e pur e quite
De cest blasme...
(*Guill. le Maréch.*, 6591, P. Meyer.)

Bone vie et *note* sanz ordure. *(Serm.*, ms. Metz 262, f° 24a.)

Ce est li plus biaus chevaliers qui vive et li plus hardiz et li plus *nez* de toutes vileinies. *(Perceval*, I, 43, Potvin.)

— Substantiv. :

Bien aureit, dist il, sunt li *nat* de cuer, car il varont Deu. *(Trad. des serm. de S. Bern.*, 46, 36.)

— Anc., soigneux de sa personne, élégant :

Asses i ot clers et borjois
Acesmans et *nes* et cortois.
(*Durm. le Gal.*, 4411, Stengel.)

Ma damoisielle, cieus varles,
Qui tant par est courtois et *nes*.
(*De l'emp. Coustant*, 477, Romania, VI, 167.)

Et mis sires Aleins Batez
Boens chivaliers et beals et *nez*.
(*Guill. le Maréch.*, 10701, P. Meyer.)

— Qui n'est pas encombré :

J'espere que dans huict jours la Normandie sera *nette* de ligueurs. (7 janv. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 115.)

Que Paris seroit *net* de traistres. (L'Estoile, *Mém.*, 2e p., p. 67.)

— Complet :

Por fin de pais estable e *nette*.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 5058, G. Paris.)

— Adv., *net*, uniment, tout d'un coup :

Aimant a boire *net* autant que homme qui pour lors feust au monde. (Rab., *Garg.*, III.)

— *Tout a net*, même sens :

A la moindre cheute on se pouvoit casser la jambe *tout a net*. (G. Bouchet, *Serees*, XXXV.)

Il luy abatit la teste *tout a net* d'un coup de revers. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

— *Tout a net*, positivement, sûrement :

Manda al rei en Engleterre
Que, s'il ne secoreit sa terre,
Qu'il la perdreit *trestot a net*.
(*Guill. le Maréchal*, 12907, P. Meyer.)

Guerir *tout a net*, du tout. (R. Est., *Thes.*, Percuro.)

— *Tout au net*, de manière à ce que la place devienne nette sans y rien laisser :

On avoit usé et accoustumé de abatre *tout au net* les maisons des malfaiteurs. (1395, Abbeville, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 202.)

— *Au net*, en débarrassant de tout ce qui charge, qui recouvre :

La maniere de faire hommage si est ceste : premierement l'homme mis *au net*, c'est a dire chaperon abatu et sans couteau qui portast deffense, et en pur le cors, c'est a dire sans manteau. (Bouteillier, *Somme*, 2e p., p. 127c, éd. 1486.)

Cf. Net 1, t. V, p. 490b.

**NETTEMENT**, adv., d'une manière nette :

Le cors atourna belement
Et le lava mout *nestement*.
(*S. Graal*, 553.)

Il sont trop *netement* vestu.
(Guiot, *Bible*, 1646.)

Qui en cel art despent sa vie
*Nettement* sanz ypocrisie.
(Id., *ib.*, 2296.)

*Natement*. *(Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 50a.)

En gardant bien et *netement*
Tes dis et ten comandement.
(*Psaum.*, CXVIII, dans *Lib. Psalm.*, p. 341.)

Qui vit et se tient *natement*
An bonne foi onestemant.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. add. 15606, f° 110a.)

Vos mains mout *netement* tenez.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 556b.)

Et que nos gart *neptement* noz cors et nos oilz. (xiiie s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 40 v°.)

Dame, coze que vous facies,
Trop *naitement* vos afaities.
(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, ms. Dresde, 1525.)

Toute femme qui veult *nettement* garder son honneur et son estat ne doit point demeurer seul a seul avecques nul homme vivant. *(Le Livre du chev. de La Tour*, LXI.)

Vivez *nectement*
Bien et justement.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 213d, éd. 1537.)

Il luy a couppé la main tout net, or tout *nettement*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 505.)

Cf. Netement, V, 491a.

**NETTETÉ**, s. f., qualité de ce qui est net :

De *netteté* n'ad jamais cure,
Mes toz jorz se prent a ordure.
(Guill., *Best.*, p. 87.)

Cf. V, 491a.

**NETTOIEMENT**, s. m., action de nettoyer :

Pour faire lesdits curemens, *nettoyemens* et reparations de rivieres. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 135.)

Mais celle paine la il n'ot pas pour *net*-

*toiement*, mais feust accroissement a luxure. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 6b.)

Faisant celle purgacion et *nectoiement*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 84 r°.)

Widaige et *nectoyement* du fossé. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 34.)

Le *noictoyement* des rues. (1492-1549, *Ordon. de Salins*, p. 24, Prost.)

Cf. Nettiement, V, 491b.

**nettoyage**, s. m., action de nettoyer :

*Nettoyage* des alers des murs de la ville, ou il avoit tant de herbes et d'autres empeschements que a peine y pouvoit on aler sehurement. (1419-20, *Compt. de Nevers*, CC 25, A. Nevers.)

Item pour le ramonnaige et *nettiage* de la maison. (1456, *Exéc. test. de Christophle Mantiel, boucher*, A. Tournai.)

Cf. Nettoiage, V, 491b.

**nettoyer**, v. a., rendre net, débarrasser de ce qui est sale :

Por laquele chose flors et raims vers des paumiers portaient le jor de la feste e loaient Deu qui lor avoit doné force de *netteier* le suen luc. (*Machab.*, II, x, 7.)

Et lor *netioit* nez et bouche.
(Ruteb., *Vie Ste Elysabel*, OEuv., II, 182, Jub.)

Pour *nostoier* le grenier. (*Rentes d'Orliens*, f° 6 v°, A. Loiret.)

Et *notoe* lou temple de l'ordure.
(*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 137a.)

Widier, *nethoyer* et fauchier herbe. (1282, *Cart. du Mont S. Mart.*, B. N. l. 5478, f° 127b.)

Pour widier et *netier* les fontaines. (1335. *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 72.)

*Naitoier*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5062, f° 216 v°.)

Sire, tu m'arouserais de ysoppe et de ton asperges et arousour et je *serais nettieis*. (*Psautier de Metz*, L, 8.)

*Necteyer*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 16 v°.)

*Naitiier* le glise. (*Règl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 28 r°.)

Et aussy luy commanderent a faire ensepvelir les morts et faire *nestoier* la place ou la bataille avoit esté. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 229.)

*Nectoyer*. (1432, F 36, f° 31, A. Maine-et-Loire.)

Pour aviser que le ville *fust nettye* des dettes et pensions qu'elle devoit. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, III, 222.)

.iiii. journees a *nattayer* et nyveler devant le paveur. (1438, *Compt. de Nevers*, CC 40, f° 17 r°, A. Nevers.)

— Dégager, débarrasser :

Le cuer que sapience et vertu et justice transgloutissent *est nectoié* de toute chose. (D. Foulechat, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 1d.)

Reveans leurs dicts et escripts les *ont* ou du tout retraictié ou en aucune partie corrigié, ou du moins en aucuns lieux poly et *nettyé* de toute chose malseant et superflue. (Ch. Soillot, *Debat de felicité*, ms. Bruxelles, f° 1 v°.)

— Fig., purifier :

Ki de tote malvestiet nos *nattierat*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 112, 84.)

*Necteez soit* mes cuers et desus tos amez.
(*De Nostre Dame*, Brit. Mus. add. 15606, f° 89a.)

*Neteons* les cuers et mondons.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 16a.)

De mes pechieiz *nettei* moi. (*Psaut. de Metz*, XVIII, 13.)

— Réfl., se purifier :

Il *se natoiet* de tote l'ordure de chair. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 104 v°.)

**neu**, mod. nœud, s. m., enlacement d'une corde, d'un ruban, dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant :

Les regnes prendent par le *nos*.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 5870.)

Se de bas linaige estez, n'y conte .i. *neut* d'es-[train.
(*Hug. Capet*, 985.)

Escorgies de cuir a *neuls* de cuir, a pointe de fer. (Froiss., *Chron.*, IV, 332, Luce.)

Nodus, *nos* ou lasseure. (*Gloss. de Salins.*)

*Neud*. (R. Est., *Thes.*, Nodus.)

Le bas de tres belle apparence
Lié par dessus les genoux
D'un ruban a quatre ou cinq *nouds*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 1 v°, éd. 1609.)

— Fig. :

E li *nuz* est pechiez
Dunt il sunt enlaciez.
(Ph. de Thaun, *Compoz*, 1789.)

Mais, si com chil *neus* senefie,
De peur de Diu un *neu* fai
Sor ton cuer ; plus fort *neu* ne sai
Pour reliier cuer vain et vai.
(Renclus, *Carité*, lxxvi, 3.)

Quant il ont les paroles dites
Qui bones sont, il n'i ont preu,
Bien les a noez au droit *neu*
Cil qui les tient et qui les boute ;
Ypocrisie Deu ne doute.
(Guiot, *Bible*, 2338.)

— Point de jonction :

Sor le *no* de l'ele. (*Traité de faucon.*, B. N. 12581, f° 85 r°.)

— Enlacement de rubans en forme de nœud formant ornement :

Sans avoir lien qui m'estraigne,
Sans cordons, ceinture ny *nouds*,
Et sans jartiere a mes genous
Je vien dessus ceste montaigne.
(Rons., *Od.*, V, xxix.)

— *Faire le neu a la queue*, faire un maléfice analogue à celui qui consiste à nouer l'aiguillette :

Bien m'*a le nu fait en la coe*,
Juglé m'a e envilani.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 15239.)

— Fig., lien étroit qui unit les personnes :

Entre nos e Franceis toz
Nos ert liem d'amor e *noz*
Senz rompre mais, seinz desnoer.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6391.)

Qu'eussé je faict ? l'archer estoit si doux,
Si doux son feu, si doux l'or de ses *nouds*,
Qu'en leurs filets encore je m'oublie.
(Rons., *Amours*, I, 3.)

Ce mortel *noud*, qui le cœur m'entrelasse.
(Sceve, *Delie*, CLXXI.)

Elle n'avoit point envie d'estre encores amenee a ce sainct *noeuf*, pour estre subjecte d'un mary. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 446 v°, éd. 1588.)

— Protubérance sur une tige, sur un tronc, par l'entrecroisement des fibres et le gonflement du tissu cellulaire :

Prenes batons des arbres et a toz los *nus* et a tos les espines la batez tota nua devant tous. (*Vie sainte Eulaire virge*, B. N. 423, f° 25c.)

— Saillie que présentent les jointures des os :

Tout faucon qui ont les piez gros et les genoils plains de *nous*. (Brunet Latin, p. 203.)

**neuf**, mod., v. Nuef.

**neume**, s. m., émission de voix :

Neuma, neumatis vel neuma. neume. *Neume*, emission de voix, modulacion, esprit. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. 13032, f° 97d.)

Neumaticus, de *neume*. (*Ib.*)

**neutralement**, adv., d'une manière neutre :

*Neutrelement*. (*Donait franç.*, 4.)

**neutraliser**, v. a., rendre neutre.

Cf. V, 492b.

**neutralité**, s. f., état de celui qui ne prend pas parti dans un débat :

J'ay tousjours tenu la *neutralité*. (Froiss., *Chron.*, XII, 39, Kervyn.)

Se vous queres *neutralité* et amitié a nous. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, iv, 6.)

**neutre**, adj., de condition mixte :

Se l'une ou l'autre [action] estoit *neutre*, c'est a dire ne bonne ne male. (Oresme, *Eth.*, f° 297, ap. Littré.)

— Qui ne prend point parti dans un débat :

Les Venitiens en ceste guerre par appoinctement faict avecques Charlemaigne en leur baillant le privilege dessusdit estoient *neutres*, c'est a dire ilz ne se debvoient mesler ne d'un costé ne d'autre. (J. Le Maire, *Leg. des Ven.*, ch. ii.)

**neuvaine**, s. f.

Cf. Novaine, V, 537a.

**NEUVIÈME**, mod., v. NUEVIME.

**NEUVIEMEMENT**, adj., en neuvième lieu :

*Neuviesmement*. (J. PELETIER, *Arithm.*, f° 77 v°, éd. 1552.)

**NEVEU**, s. m., fils du frère ou de la sœur; anc., petit-fils :

Ne bien ne mal ne respunt sun *nevuld*.
(*Rol.*, 216.)

Et son *neveut* qui ot le bras croissi.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 13b.)

Un *nevud* out li dus Brutus.
(*Brut*, ms. Munich, 1727.)

... A sun *nevo* mort truvé.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3305.)

De ça me r'ont ocis Baudoins mon *nevor*,
Qui onques par meschief ne fist vilain retor.
(J. BOD., *Saisnes*, CCLIX.)

*Neweu*. (1250, *Lett. d'Isab., dame de Moncler*, Bar, Fiefs 1, 19, A. Meurthe.)

Son *nevout*. (Lundi av. S. Nicol. 1263, *Lett. de Nicol., abbé de S. Pierremont*, S.-Vinc., A. Moselle.)

Lor *nevels* furent sains hiretage. (*Bible*, B. N. 901, f° 58b.)

Si fill et si *neveur*. (*Ib.*, f° 59a.)

Li siens nies apres lui l'aura (l'héritage),
S'il n'a *nevou*, a l'oncle soit.
(*Bible*, B. N. 763, f° 263a.)

Mon *nevor*. (1287, *Ch. des compt. de Dole*, O 13, A. Doubs.)

Mon *nevour*. (1289, *Lett. d'E. d'Oiseler*, vidim. de 1443, Ch. des compt. de Dole, O 124, A. Doubs.)

*Nevouf*. (1297, *Test.*, A. N. J 407, pièce 6.)

*Neveur*. (1302, *Lett. d'E. de la Villen.*, vid. de 1362, Ch. des compt. de Dole, O 124, A. Doubs.)

*Nevoul*. (1305, *Donat. d'Isab., reine des Rom.*)

.II. *nevours*. (1308, B. N. cart. 170, f° 106.)

Ces trois *neveourz*. (*Ib.*)

Son *nepveut*.
(*H. Capet*, 168.)
... Si *neveult*.
(*Ib.*, 3924.)

*Neveu*. (1333, Trép., A. Seine-Inférieure.)

*Neveuf*. (1340, A. N. JJ 72, f° 140 v°.)

Ses chers et amez *neveurs*. (3 juillet 1380, *Lett. d'Isab. de Neuchat.*, Neuchât., A. royales de Berlin.)

Doi nouvel chevalier, *neveult* au visdamme. (FROISS., *Chron.*, I, 496, Luce.)

Jehan Hervier et son *nepvef*, charpentiers. (1412, *Compt. de Nevers*, CC 18, f° 8 r°, A. mun. Nevers.)

Du *nepveur* Fortespice. (1438, *Compte de Thevenin de Lignières*, CC 88, A. Avallon.)

De monseigneur mon *nepveur* et de mesdames mes nieces. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 219.)

Mondit seigneur et *neveur*. (*Ib.*, p. 277.)

Cf. NIES, V, 497c.

**NEVRITIQUE**, adj., propre aux maladies des nerfs :

Voicy les mots nouveaux : *nevritique* pour nephritique, une combinaison d'ecrivains, oculer... (N. PASQ., *Lett.*, X, 5.)

**NEZ**, mod., v. NES.

1. **NI**, conj.

Cf. NE 2, t. V, p. 481c.

2. **NI**, mod. nid, s. m., petit logement que se fait l'oiseau pour pondre, faire éclore ses petits et les élever :

Levez s'estoit de souz lou *nif*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 42a.)

Entur le chesne le meteit
U li aigles sun *ni* aveit.
(MARIE, *Fabl.*, X, 11, Warnke.)

*Nyf*. (LAUR., *Somme*, ms. Troyes, f° 2 v°.)

Nidus, *ny*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 192 v°.)

*Ny*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5082, f° 82 v°.)

Je la priray aussi
De laisser au *nic* croistre
Tes petis (du rossignol), sans cher-
A te les denicher. [cher
(J. BEREAU, *Œuvres poétiques*, librairie des Bibliophiles, p. 135, éd. 1884.)

— Fig. :

Je ne veulx point dire que le roy ne fust saige de son aaige, mais il n'avoit que vingt deux ans, ne faisoit que saillir du *nid*. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 5, Soc. Hist. de Fr.)

Dieu a voulu donner ici comme un *nid* paisible a ses enfans. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 294a.)

Lequel il avoit surpris en un *nic* garsaillant. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 199.)

**NIAIS**, adj., t. de fauconnerie, qui n'est pas encore sorti du nid, qui a été pris au nid, en parlant des oiseaux de vol :

*Niais* est cil (oiseau de chasse) que on a trait dou nif, et que on norrit en son ostel de sa juvente. (BRUNET LATIN, p. 201.)

Cetui faulcon gentil prins *nietz* se peult mettre a la grue. (FRANCHIERES, *Fauconn.*, ms. Chantilly 1528, f° 5 r°.)

Oisilon. *Nieds*, prins au nid. (LA PORTE.)

— Fig. et par extens. :

N'est il bien fol *nies*.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 28c.)

Qui fut oncques plus aysé a manier, plus simple, pour le dire mieux, plus vrai *niais*, que Claude l'empereur ? (LA BOET., *Serv. vol.*, p. 55.)

— Bête, par excès de simplicité :

Les sottises d'un *nyais* valet. (LARIV., *Le Fid.*, prol.)

Cf. V, 493c.

**NIAISEMENT**, adv., d'une manière niaise :

Il n'y a ligne, endroit ou passage, affin de parler *niaisement* aussi bien que les doctes, qui ne soit tout farcy de science mistigorique. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, XXVIII.)

**NIAISER**, v. n., perdre le temps à des choses niaises :

L'excellent joueur de flustes qui fust en Grece fut jugé et estimé *niaiser* assez bien. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 257, Hippeau.)

Il se leve, et mettant son manteau, tantost d'un sens, tantost d'un autre, comme s'il *eut niaisé*, il entre dans la chambre, laquelle est des l'instant mesme fermee sur lui. (PASQ., *Lett.*, XIII, 5.)

**NIAISERIE**, s. f., caractère d'une personne niaise :

Ignorance et *nyeserie*. (MEYGRET, *Polybe*, V, 40.)

**NICE**, adj.

Cf. V, 494a.

1. **NICHE**, s. f., enfoncement ménagé dans un mur pour y placer une statue, un vase, un poêle, etc. :

Dorer les statues et les *niches* du saint Christophe. (1395, dans *Dict. gén.*)

— Par extens. :

Une souche bruslee par un bout dans laquelle on avoit logé des *niches* de poudre. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 144.)

— Treillage simulant une niche :

Ayant cerné dans le milieu de l'isle un grand pré ou ovale de bois de haute fustaye, ou la royne ma mere disposa tout a l'entour de grandes *niches* et dans chacune une table ronde a douze personnes. (MARG. DE VAL., *Mém.*, p. 9.)

Le milieu du pont de la riviere de Saone estoit couvert d'un grand berceau de verdure, sous lequel estoient douze *niches* a jour. (PALMA CAYET, *Chronol. septenn.*, p. 212.)

2. **NICHE**, s. f., petite malice que l'on fait à qqu'un :

On lui fist encore plusieurs *niches*. (AUBIGNÉ, *Vie*, dans *Dict. gén.*)

**NICHEE**, s. f., les petits oiseaux d'une même couvée qui sont encore dans le nid :

Pour sa douce *nicee*
Qu'il voloit de son sanc saouler la journee.
(*Bavd. de Seb.*, V, 140.)

Puis je sçay dans le creux d'une souche ebran-
De petits estourneaux une belle *nichee*. [chee
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1re j., f° 18 v°.)

Faisant tel bruit que font en leur *nichee*
Les arondeaux attendans la bechee.
(RONS., *Franc.*, II.)

**NICHIER**, mod. nicher, v. — A., établir dans un nid ; fig. et par extens. :

Cilz aloient la nuit jouchier
La ou se souloient *nichier*
Es tas de blez et muelons.
(*Brut*, ms., f° 103, ap. Ste-Pal.)

Je ne veux pas ternir les divines merveilles,
O Pindare et Platon, de l'eloquent sçavoir
Qu'a vous deux le destin heureux vous fit avoir
Sur vos levres *nichant* les porte miel abeilles.
(CHOLIERES, *Mél. poet.*, Sonn., LVII, éd. 1588.)

— N., faire son nid :

Iluec suelent aigle *nigier*.
(WACE, *Brut*, 9671.)

Bestes, oiseauls, sont tuit prins en tes las ;
D'eulx conjoir, de *nigier* ne sont las.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 4.)

Ils (les chardonnets) *nichent* trois fois l'annee. (LIEBAULT, *Mais rust.*, p. 826.)

Cf. V, 495c.

**NICOLAITE**, s. m., membre d'une soi-disant secte hérétique qui n'a jamais existé et qui est née d'un terme de l'Apocalypse mal entendu :

La communion et pesle meslange des femmes a esté pour article principal de l'heresie des *Nicolaites*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 225, éd. 1585.)

**NICOTIANE**, s. f., tabac :

Qu'on appelle maintenant par deça la *nicotiane*. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, p. 190, éd. 1580.)

Sur toy mainte playe ancienne
Au lieu de la *nicotiane*
Par l'eguille se reboucha.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 111 r°, éd. 1609.)

**NID**, mod., v. NI 2.

**NIDOREUX**, adj., qui a un goût d'œufs pourris :

*Nidoreux*. Smelling or savoring of (also, fulsome as the smell of) troiled, or burnt things. (COTGR.)

**NIECE**, mod., v. NECE.

1. **NIELLE**, s. f., plante.

Cf. V, 497a.

2. **NIELLE**, s. f., brouillard, bruine ; maladie de l'épi.

Cf. NIULE, V, 500c.

**NIELLER**, v. a., attaquer (l'épi) par la nielle.

Cf. NIEBLÉ, V, 496b.

**NIELLURE**, s. f., action de la nielle sur les blés :

Robigo. *Niellure* de bleds. (G. MOREL, *Dict.*, 1558.)

**NIER**, mod., v. NEIIER 2.

**NIGAUDER**, v. n., faire le nigaud :

Les Lacedemoniens estoient si chiches du temps qu'ils ne permettoient qu'aucun l'employast soit au pourmener, soit a *nigauder*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, Aux liseurs, sign. A 6 r°, éd. 1587.)

**NIGAUDERIE**, s. f., caractère de nigaud ; action de nigaud :

Badineries, *nigauderies* et toutes soties... (SIBILET, *Art poet.*, p. 145, éd. 1573.)

**NILLE**, s. f., anc., crochet :

Item de *neilles* de fer. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 97, Ch. Bréard.)

Cf. V, 498c.

**NIPPE**, s. f., tout ce qui sert à l'ajustement, surtout en linge :

*Nipe*. Trash, rags, nifles, things of a very small value. (COTGR.)

**NIQUE**, s. f., signe de tête fait par bravade et moquerie :

On voit que femme qui fornique
Seult faire a son mari la *nique*.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, II, 1055, Van Hamel.)

Mais qui riens n'a chascun lui fait le *nique*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 291.)

**NITOUCHE**, s. f. ; *sainte nitouche*, personne qui affecte des airs d'innocence :

Une vieille qui sembloit a veoir une *sainte nytouche*. (LEMAÇON, *Trad. de Boccace*, 5e journ., X, éd. 1545.)

Voyez un peu *saincte Nitouche*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, III, Œuvr., V, 177, Marty-Laveaux.)

**NITRE**, s. m., salpêtre ou nitrate de potasse :

Faites clystere de poldre de *nitre*. (*Simples medic.*, Ste-Genev. 3113, f° 52 v°.)

Et pour ça puent les yaues sulphureuses et sentent le souffre, et les nytreuses resamblent au *nytre*, et selon ce ausi sont telz yaues ameres ou salees. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 300d.)

*Nytre*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 300d.)

— Sorte de ferment qu'on supposait agir sur les humeurs :

Une eaue colligee... se tournoit en *nitre* quand elle estoit constreinte et amassee. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 111 v°.)

**NITREUX**, adj., qui tient du nitre, qui renferme du nitre (salpêtre) :

Molt se doivent il garder d'aigue salee et *nitreuse*. (BRUNET LATIN, p. 174.)

Aucunes minieres de terre qui sont sulphureuses ou *nytreuses* et salees. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 300d.)

— Qui tient du nitre (ferment supposé) :

Flegme *nitreux* et corrosif. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 123, éd. 1549.)

**NITRIERE**, s. f., lieu d'où l'on tire le nitre (salpêtre) :

Ce nitre se fait quasi en la mesme sorte que le sel, hormis que pour faire le sel, on met de l'eau de la mer es salines, au lieu que l'on met de l'eau du Nil es *nitrieres*. (DU PINET, *Pline*, XXXI, 10.)

**NIVEL**, mod. niveau, s. m., instrument, de formes diverses, servant à mener une ligne, un plan horizontal, et à mesurer la différence des hauteurs de deux endroits.

Lire ici les exemples insérés sous LIVEL, V, 5a, 1re subdivision.

Un fort *nevel* d'argent. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 93.)

Le chemin que vostre eau a a tenir sera finement nivelé avec le grand *niveau*... et moiennant que le plomb du *niveau* pende tant soit peu, ne doutes que l'eau n'aille par le canal ainsi mesuré. (OL. DE SERRES, p. 755.)

— Degré d'élévation, par rapport à un plan horizontal d'une ligne ou d'un plan qui lui est parallèle :

Mettre a *nivel*. (1429, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir par verrins haulchié ledit comble et carpentaige d'icelle maison affin d'icelui remectre au *nyviel*. (20 août 1474-19 septembre 1474, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Au *nyveau* du mur. (1477, A. Ille-et-Vilaine, 2 H 3.)

Cf. LIVEL, V, 5a.

**NIVELER**, v. a.

Cf. V, 501c.

**NIVELEUR**, s. m., celui qui nivelle :

*Niveleur*. (R. EST., 1539.)

Cf. V, 501c.

**NIVELLEMENT**, s. m., action de niveler :

*Nivellement*. (R. EST., 1539.)

Libration et *nivellement*. (J. MARTIN, *Vitruve*, sign. B 4 v°, éd. 1547.)

**NOBERTE**, s. m., sorte de petite prune violette commune dans l'Est de la France :

Les pruneaux de Reims sont exquis, plus pour leur beauté que pour leur bonté. Car leur couleur bleue est plus delectable a la veue que est leur goust agreable au palais. Ils ont tant soit peu d'aigreur et d'astriction. On les appelle au pais *nobertes*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 96.)

**NOBLE**, adj., appartenant à une classe considérée comme supérieure et honorée de privilèges, de distinctions héréditaires :

Dunc li acatet filie [ad] un *noble* franc.
(*Alexis*, XIe s., str. 8c.)

Ci vus enveiet un soen *noble* barun.
(*Rol.*, 421.)

*Nouble*. (24 oct. 1360, *Tr. de Bretigni*, A. Bordeaux.)

— Substantiv. :

En ce temps s'assemblerent les *nobles* de pluseurs contrees. (XIVe s., *Chron. norm.*, p. 132, Soc. Hist. de Fr.)

Avons deffendu et deffendons tres expressement a tous les seigneurs et *nobles* de nostre royaume, leurs gens, officiers et serviteurs... (26-27 mai 1413, *Ordonn. caboch.*, § 114, Coville.)

— Nom propre :

Robertus li *Nobles*. (1238, ap. Harmand, *Léproserie de Troyes*, p. 132.)

— Nom du lion dans le roman de *Renart* :

Et le jugement qui fu fet
En la cort *Noble* le lion.
(*Ren.*, Br. I, 6.)

— S. m., *noble a la rose*, ou absol., *noble*, monnaie d'or d'Angleterre, portant la rose d'York ou de Lancastre et qui a eu cours en France pendant quelque temps :

Il emportoit en *nobles* et en florins tel somme de monnoie que pour gagier trois mil combatans un an. (Froiss., *Chron.*, VIII, 36, G. Raynaud.)

Tant que devant pour trois festuz
Vous l'eussiez eue, ou pour du pain,
Maintenant la couple d'escuz
Ou le *noble* luy pend au sain.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2e part., De Dolo, I, 165.)

Vingt et trois cents soixante neuf mille cinq cents quatorze *nobles a la rose* de rente fonciere. (Rab., *Garg.*, LIII.)

— *Noble homme*, ancienne qualité honorifiqne :

Et arriverent en l'ille de Gagant ou il avoit foison de *nobles hommes* de Flandres a soudoiers. (xive s., *Chron. norm.*, p. 39, Soc. Hist. de Fr.)

— Adj., en parlant des choses :

Uns blans chanoines r'a en France
Qui sont de *noble* contenance.
(Guiot, *Bible*, 1582.)

Aime en haut lieu, se tu es sage,
Et fame de *noble* parage,
Tant plus sera de *noble* afere,
Plus sera douce et debonere.
(*Clef d'amors*, 249.)

— *Noble abbaye*, abbaye où l'on n'admet que des nobles :

Dex ! com tres *nobles abaies*
Avoient, et beles maisons,
Et terres et possessions.
(Guiot, *Bible*, 1599.)

— Élevé parmi les autres en dignité, en mérite :

En l'honur de vus, *nobles* reis,
Ki tant estes pruz et curteis...
(Marie, *Lais*, prol., 43.)

Suz ciel n'out dame ne pucele,
Ki tant par fust *noble* ne bele...
(Id., *ib.*, Guigemar, 59.)

Par la volonté du tres haut homme et tres *noble* Robert, fil du roi de France, conte de Clermont. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1. Am. Salmon.)

— En parlant des choses :

Le tres *noble* et tres excellent estat de chevallerie. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, I, 14, Soc. Hist. de Fr.)

— *Membre noble*, le cerveau, le cœur, etc. :

Fistule qui est en *membre noble*. (Henri de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 90 v°.)

— *Noble chair*, celle des bêtes tuées à la chasse :

*Nobles chairs*, c'est sçavoir cerfs, biches, daims, sangliers, porcs et autres venaysons. (*Percefor.*, I, f° 118, éd. 1528.)

— Fig., élevé au-dessus de ce qui est ordinaire :

Des grans biautes ta dame chiere
Et de sa tres *noble* maniere.
(*Clef d'amors*, 1551.)

Chanter est *noble* chose et bele.
(*Ib.*, 2589.)

Apres cest sacre, vint le roy a Paris et fist mout *noble* feste. (xive s., *Chron. norm.*, p. 36, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. Noble 1, t. V, p. 503b.

**NOBLEMENT**, adv., d'une manière noble :

Li palaiz fut voluz et desore cloanz,
Et fut faiz par compas et serez *noblement*.
(*Voy. de Charl.*, 347.)

Armé sont chevalier et bien et *noblement*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 991.)

Li consul Naucius batailla *noblement* encontre les Sabins. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 57c.)

Nobles *noblement* tenans. (1469, *Monstres gén. des nobles*, A. Eure.)

**NOBLESSE**, s. f., qualité de celui qui est noble :

Vus estes reis de grant *noblesce*.
(Marie, *Lais*, Equitan, 125.)

Por une pome povre et vil
Perdi (Adam) s'onor et se *nobleche*.
(Renclus, *Miserere*, xi, 9.)

*Noblace*. (Laur., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 5 r°.)

*Noblesche*. (1331, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 104 r°.)

*Nobleice*. (1346, A. N. JJ 77, f° 18 v°.)

Car par vertu la *noblesse* est venue
Et la vertu par les armes a creue.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 155, Prisons, Ab. Lefranc.)

Il y a en France trois sortes de *noblesse*, du sang, d'office, et de lettres. (Loisel, *Instit. cout.*, p. 4, éd. 1605.)

— Ensemble de ceux qui sont nobles :

J'estime que nostre *noblesse* a peu d'occasion de se mal contenter, veu que Dieu l'a logee dedans l'un des plus beaux jardins de l'univers. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 147, éd. 1587.)

— Fig., élevation au-dessus de ce qui est ordinaire :

Uns Troiens Naptanabus
Li dist, par alkes de *noblece*
Demostrer voleit sa proece.
(*Eneas*, 9496.)

Cf. V, 503b.

**NOCE**, s. f., célébration d'un mariage ; réjouissances qui l'accompagnent :

La feste fu molt eshalciee,
Les *noces* durerent un meis.
(*Eneas*, 10122.)

La les *noeces* contredira.
(*Chev. as .II. esp.*, 3907.)

*Noches* sont ausi com le cage
Ou en enclot l'oisel sauvage
K'il ne puist au bos rescaper.
(Renclus, *Miserere*, cxcviii, 4.)

De tant com la femme bailleroit sor son doaire apres ses *noeces*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 291.)

Ferons nous *nueches* tiex, ains que past li estes.
(*Doon de Maience*, 8113.)

*Nioche*. (1294, Bon-Port, A. Eure.)

A *noichez* de Huon qui espousa Marie.
(*Hug. Capet*, 4170.)

Mais vous serez a *neuchez* se je vis tellement.
(*Ib.*, 5801.)

*Neoces*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 25 r°.)

Ausquelz *noupces* ot une tres belles joustes. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 122, Soc. Hist. de Fr.)

Lesquelx, comme ilz eussent disné ensemble au racrocq des *nuesces* d'icelui vavasseur, etc. (1398, A N. JJ 153, pièce 200 ; Duc., *Nubtiæ*.)

Nous debvons tous joyeusement danser
A ces *neupces* nouvelles et chanter.
(xve s., *Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 304 r°.)

Les *neuces*. (J. de Courcy, *la Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 162 v°.)

Pour ung contravant de ung cappon ausdittes *noepces* .v. gros. (1457, *Tut. d'Olivet de le Masure*, A. Tournai.)

Faire *nueces*. (*Cont. de Vernon*, A. Eure.)

*Nobces*. (1580, *Compte de tut.*, f° 130b, A. Finist.)

— Fig. :

Capitaines mes compagnons, quand vous vous trouverez a telles *noces*, pressez vos gens, parlez a l'un et a l'autre, remuez vous. (Montl., *Comm.*, I.)

Qui va a telles *noces*, en rapporte bien souvent des livrees rouges. (Id., *ib.*, II.)

**NOCHER**, s. m., celui qui dirige une embarcation :

Et dist li mestres maronniers,
Qui deseur yalz estoit *nachiers*:
Ales en la santrinne armer.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 59d.)

Le mestre *nachier* qui tenoit
Le gouvrenal.
(*Ib.*, f° 59f.)

Puis le *nouchief*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, I, 14, éd. 1545.)

... Lors, comme le *nocher*
Qui, pour fuyr le peril d'un rocher,

En pleine mer se destourne tout court...
(Cl. Marot, *Ep. au roy*, OEuvr., I, 218, Jannet.)

**nocturne**, adj., qui a lieu pendant la nuit :

Li Sabin estoient las tant pour la voie come le *notturne* labeur. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312^ter, f° 36 v°.)

Assis en privauté *nocturne* en sa chemise.
(Chastell., *Temple de Bocc.*, OEuvr., VII, 83, Kerv.)

Cf. V, 508^b.

**nocturnement**, adv., pendant la nuit :

... Approcher les amans
*Nocturnement*, par guichet ou fenestre.
(F. Julyot, *El. de la b. fille*, p. 31, éd. 1873.)

**nodosité**, s. f., état d'une partie du corps qui présente des nodus :

Les signes des fistules de ce lieu sont la durté, *nodosité* et engrossissement qui advient pres du fondement. (Joub., *Gr. chir.*, p. 372, éd. 1598.)

**nodus**, s. m., incrustation ou concrétion tophacée qui se forme autour des articulations affectées de rhumatisme ou de goutte :

*Nodus* est tumeur ronde, dure et immobile. (Paré, V, 17.)

Plein de *nodus*, de gales et de goute.
(Vauq., *Sat.*, V, a Sanzay.)

1. **noel**, s. m., fête de la nativité de Jésus-Christ :

S. Remis passe, s'aproche li *Noez*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 3^a.)

Chascun an au *Noel*. (1212, *Vente*, C^tes d'Artois, A. Pas-de-Calais.)

*Noieil*. (Noel 1235, Saint-Sauveur-de-Metz, A. Moselle.)

El mois de *Noé*. (1237, Ghislenghien, A. du roy. de Belgique.)

Ad *Noielh*. (15 avril 1250, *Echevinage de Dinant*, A. de l'Etat à Namur.)

Le jor de *Naal* chante l'on la premiere messe de nocte. Ensit est li *Naaus* N. S. exceptiez d'iceles ores. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 26 r°.)

Au tens del *Naau*. (*Ib.*, f° 35 v°.)

Apres *Noeil*. (1263, Bar, fiefs, I, 26, A. Meurthe.)

Apres la *Noiel*. (1280, B. N. l. 11025.)

*Noueil*. (1281, l'Avant-Garde, I, A. Meurthe.)

Dous chapons de rente a rendre a *Naau*. (1282, Fontevr., pièc. non cot., A. Maine-et-Loire.)

*Nael*. (Déc. 1282, *Lett. du Prév. de Chateaudun*, A. Loiret.)

A *Nouel* nostre seignor. (1284, Bonnenouv., A. Seine-Inférieure.)

A *Nouel*. (1283, B. N. l. 11025.)

*Noieil*. (1299, Chap. cath. Metz, Maisonneuve, A. Moselle.)

La nuit de *Nouvel*.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 1679.)

La feste de *Neel*. (1328, Du cluzel de Montpipeau, A. Loiret.)

— Fig., cri de réjouissance que poussait le peuple à l'occasion de la naissance d'un prince, de la venue d'un souverain, etc. :

A ce coup ci yert le jou desnoué
De la misere aux filles de Syon
Tant que chascun devra crier : *Noué !*
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VI, 66.)

La belle
Pucelle
A un fils du ciel advoué,
Chantons *Noé, Noé, Noé !*
(Cl. Mar., *Chans.*, I, p. 313, éd. 1596.)

2. **noel**, mod. noyau, s. m., partie dure et solide à l'intérieur de certains fruits, qui contient l'amande, la graine ; par extens., anc., l'amande même :

Qui laisse le grain pour la paille
Et lait le *noiel* pour l'eschaille
Quant la noisete est depecie,
Il m'est vis que il fait folie.
(Aden., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 62^c.)

Tu voiz en l'amande trois choses : l'escorce, la coquille et le *nouel*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 148^c.) P. Paris : *noel*.

Prenez chasteingnes, si en traiez les *noias*. (*Ens. p. apareil. viand.*, dans *Viandier de Taillevent*.)

L'escorce e lo test e lo *nogieu*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 67^d, Auracher.)

Point n'a *noyel* en s'escaille
Ne point de grain en sa paille.
(G. de Digulleville, *Trois pelerinaiges*, f° 116 v°, col. 1.)

Flour, fruit, *noel* et germe.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 29^c.)

Deux *noeaux*. (1390, *Reg. du Chât.*, I, 431.)

— Fig. :

La mere Dieu, n'en doutez riens,
Est li *noiaus* et la mouele
Qui toute l'ame paist et saoule.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, col. 703.)

Ens le os ou pierre de l'amandelle est absconsé le doulx *noyeau* et on corps de Jhesus reposoit la doulce divinité. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 149^c.)

— Par extens., centre :

Por devers nos en est li *noals* (de l'armée) alez.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CLXXXV, 5.) Ms. Venise, VII, *noiauz* tornez.

— La noix de bœuf :

Le *noyau* du beuf est la piece apres le col et les espaules. (*Ménagier*, II, 5.)

Cf. Noiel, V, 513^c.

**noer**, mod. nouer, v. a., attacher, fixer, en faisant un nœud :

Une harc le firent entor le cors fermer,
La coe d'un cheval estancher et *noer*.
(*Rol.*, ms. Venise VII, CCCCXXXIII, 1.)

Si prist dras de lit et touailes, si *noua* l'un a l'autre. (*Aucass. et Nic.*, 12, 13.)

Et ele *neue* une grose corde a la menue qui estoit liee au paneret. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 106^c.)

— Présenter des nodosités :

Bleds en terre avant qu'ils *soient nohez* sont reputez heritages. (*Cout. de Nivernois*, XXVI, Nouv. Cout. gén., III, 1151.)

Les bledz sur terre estoient sy beaux et plus fortz que de long temps n'avoit esté veu ; en sorte que plusieurs, a la sainct Martin, *estoient nouez*, commenceans a monter. (J. Pussot, *Journalier*, p. 109, E. Henry et C. Loriquet.)

— T. de tisseur, rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame quand ils se cassent :

Qui ne soit nus si hardis qui commence a tistre la matinnee ne a *noer* ne a entraire ne a volre. (1262, *Ass. s. les drap. de Douay*, Bans aux échev., OO, f° 4 v°, A. Douai.)

Ke nus ne tisse ne *noe* ne entraie. (*Ib.*)

**nœud**, mod., v. Neu.

**noiier**, mod. noyer, s. m., arbre de la famille des juglandées dont le fruit est comestible et le bois employé en ébénisterie :

Peskiers, ne periers, ne *noiers*,
Autre cier arbre qui fruit port.
(*Floire et Blanceflor*, 1761.)

*Nouiier*. (1307, A. N. JJ 39, f° 95 v°.)

Un coffre de *noier* par luy fait. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 17, Ch. Bréard.)

.viii. ais de *noel*. (1392, lundi av. l'an neuf, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une table de *nouhier*. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Une arche de *nouhier*. (1398, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, XIV, A. Côte-d'Or.)

Une grant arche de *nouher*. (1401, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

**noir**, mod., v. Neir.

**noirastre**, mod. noirâtre, adj., qui tire sur le noir :

Et a le poil *noirrastre*. (*Voy. du sire d'Anglure*, § 240.) Var., *noiraistre*.

**noiraud**, adj., noir :

Ne guarist il pas la morsure
D'aspics *noiraux*, de sa chaenne.
(R. Belleau, *La tortue*, OEuvr. poét., f° 41 r°, éd. 1578.)

**noirceur, noircir**, mod., v. Nerçor, Nercir.

**noircissure**, s. f., état de ce qui devient noir :

Le soleil par ses ardeurs cause la *noircissure* des hommes. (Thevet, *Cosmogr.*, III, 4.)

La *noircisseure*. (G. Bouchet, *Serees*, XXIX.)

Une *noircissure* de chair. (Grevin, *Des venins*, II, 7.)

**NOIS**, mod. noix, s. f., fruit du noyer :

Onques d'els n'ot treu vaillissant une *nois*.
(J. BODEL, *Saisnes*, XVIII.)

La souris quiert pour son cors garantir
Contre l'yver la *noix* et le froment.
(THIBAUT IV, *Chans.*, p. 118, Tarbé.)

Poires et *nuis*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2605.)

De May. de Le Hoie, pour chou que il ne paia se droiture du tonlieu que de .III. toniaus de *noes* que il avoit en se nef, et on en trouva .V. toniaus et fist se pais au baillieu pour .XLIV. s. (1312, *Comptes des cheval. baillis de Calais*, p. 15, de Rheims.)

— Fruit qui a quelque ressemblance avec la noix :

De lui, [Lotart] pour plusieurs *noys* de muglias, .XV. s. .II. d. (13 août 1421, *Exéc. test. de Roland Lemaire*, A. Tournai.)

— *Nois d'Inde*, ou absol., *nois*, fruit du cocotier :

Se tu baillas a fere un hanap de *nois* ou de pieres presieuses. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 119ª.)

*Nouez d'Ynde*. (*Voy. de Marc Pol*, CLXVI, Pauthier.)

Une *noes d'Inde*. (18 sept. 1498, B. N. 22335.)

Une couppe faicte d'une *noes d'Inde*, garnie d'argent doré, avecques le couvercle esmaillé, faicte a plusieurs bestes, le pié pareillement esmaillé, laquelle est paincte, pesant ung marc, sept onces et demi. (1507, *Inv. de la reine Anne de Bret.*, ap. La Borde, *Gloss. des Emaux.*)

**NOISE**, s. f.

Cf. NOISE 1, t. V, p. 516ᶜ.

**NOISETIER**, s. m., arbrisseau de la famille des cupulifères, dit aussi coudrier :

Le corynier ou *noisetier*. (J. MEIGNAN, *Hyst. des plant. de L. Fousch*, CLI, éd. 1549.)

Deux sortes de *noysetiers*. (ID., *ib.*)

Noisilier ou *noisettier*. (LA PORTE, *Epith.*)

**NOISETTE**, s. f., fruit du noisetier :

*Noiseite*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 56ᵇ.)

Peskes, mesples et *noisettes*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5ᵉ.)

**NOIX**, mod., v. NOIS. — **NOLAGE**, v. NAULAGE.

**NOLI ME TANGERE**, s. m., ulcère que les topiques ne font qu'exaspérer :

*Noli me tangere*. On appelle ainsi le chancre au visage, d'autant qu'il ne le faut traiter tant soit peu rudement, parce qu'on l'empireroit. (JOUB., *Err. pop.*, Expl. des phr. et mots vulg.)

**NOLIS**, s. m.

Cf. NAULY, V, 476ᶜ.

**NOLISEMENT**, s. m., action de noliser un navire :

Prenans lesdits patrons la tierce partie de tous les frais et *nolesemens* que lesdites galees gaigneront. (1337, *Contrat entre le roi de Fr. et Ayton Doria*, dans *Chron. norm. du XIVᵉ s.*, p. 212, Soc. Hist. de Fr.)

**NOLISER**, v. a.

Cf. V, 518ᶜ.

**NOLITION**, s. f., action de ne pas vouloir :

*Nolition*, volition.
Qui ne valent pas deux oignons.
(*Chans.*, dans *Dict. gén.*)

**NOM**, mod., v. NON 1.

**NOMADE**, adj., qui n'a point d'habitation fixe, en parlant de peuples :

*Nomade*.
(RONS., *Œuvr.*, II, 201, Blanchemain.)

**NOMBRABLE**, adj.

Cf. V, 519ᵇ.

**NOMBRE**, s. m., l'unité, une collection d'unités, les parties de l'unité ; par extens., quantité indéterminée :

Kar avirunerent mei mals desquels nen est *numbres*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXIX, 14.)

Multepliet sunt sur *numere*. (*Psalt.*, Brit. Mus., Arund. 230, f° 43 v°; Beyer, *Zeitschr. für rom. Philol.*, XII, 36.)

*Nonbre*. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 189 r°.)

Item le pape prent la significacion et laisse le *lumbre* litteral, car il est dit au pape : Reges eos in virga ferrea, etc., virga equitatis virga regni tui. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 84ᵈ.)

Car en *nombre* y moru soudainement
Soissante dix mille hommes a torture.
(1478, *Puy de l'Ecole de rhétor.*, 6ᵉ congrég., ms. Tournai, p. 57.)

Cf. V, 519ᶜ.

**NOMBRER**, v. a., calculer, supputer :

Geste Francur .XXX. eschieles i *numbrent*.
(*Rol.*, 3262.)

Passent les terres et les vaus et les guez,
De leur jornees ne sai conte *nombrer*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 3ᵈ.)

Quinze livres de bonne monaie en deniers *nombrez*. (1296, Dolo, A. Côtes-du-Nord.)

**NOMBREUSEMENT**, adv., en grande quantité :

*Nombreusement*. Numerosamente. (C. OUDIN.)

— Avec nombre, avec harmonie :

Comme un bon organiste touchant dextrement et *nombreusement* les marches du clavier les faict sonner tantost bas, tantost haut. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

**NOMBREUX**, adj., qui est en grand nombre ; qui a du nombre :

*Nombreuses* loix. Carmina, versus. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

*Nombreux*. Numerous, manifold, many; also, consisting of, or directed by number; whence, *nombreuses* loix. Verses. (COTGR.)

**NOMBRIL**, mod., v. OMBLIL.

**NOMEEMENT**, mod. nommément, adv., en désignant par le nom ; spécialement :

Manda ses homes en .I. jor *nomeement*.
(*Loher*, ms. Montpellier, f° 173ª.)

Li ber iert sumuns a jur *numeement*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 24 r°.)

Certes en vain accuserat cil tres fal accuseres des freres *nomeyement* de celes choses k'aouvertes sunt, celui cuy tuit li frere escusent. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 83, 33.)

*Noumeiement*. (Févr. 1256, *Chirogr.*, liasse 24, A. Saint-Quentin.)

*Noumeement*. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 207 r°.)

*Nomeament*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 5 v°.)

C'est a savoir *nommeement*... (1289, Hombourg, 3, A. Meurthe.)

Nominatim, *nommement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 221 v°.)

Pour ce que *nomemment* est dit par les dites lettres. (Févr. 1505, *Ord.*, XXI, 330.)

Si je voulois faire estat de mettre en conte icy *nommemment* toutes les voleries. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 218.)

Selon Aristote, de tous ouvriers le poete est *nommement* le plus amoureux de son ouvrage. (MONT., II, 8, p. 258, éd. 1595.)

**NOMENCLATEUR**, s. m., t. d'ant. rom., esclave chargé de dire les noms des visiteurs ou de ceux dont on briguait les suffrages :

Paschal avoit dedans son palais de Latran fait crever les yeux a Theodore son premier secretaire, et a Leon son *nomenclateur*, et tout d'une suite fait mourir l'un et l'autre. (PASQ., *Rech.*, V, 3.)

**NOMENCLATURE**, s. f., collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art ; énumération :

Et si j'eusse en chacun article voulu alleguer mon tesmoing, la *nomenclature* seule des aucteurs eust plus monté que la narration entiere. (M. DU BELLAY, *Mém.*, prol.)

**NOMER**, mod. nommer, v. — A., distinguer par un nom, une personne ou une chose :

Anna *nomnavent* le Judeu.
(*Pass.*, 169.)

Quant chevalier *nonmer* li ot.
(*Perceval*, ms. Montp H 249, f° 3ᶜ.)

Je croy, dist Helyas, que tu es le loudier
C'on *lomme* Mauquaré,
(*Cheval. au Cygne*, 1341.)

Ses freres appiella et *lomma* par leur non.
(*Ib.*, 2269.)

Qui de Buillon se fait la ducoise *loumer*.
(*Ib.*, 2398.)

*Noumer*. (1281, Mortemer, A. Eure.)

— Désigner par son nom :

Par sun dreit num le *numet*.
(*Alexis*, XIe s., str. 43c.)

Ele ot oi Milun *nomer* ;
Mult le cumença a amer.
(MARIE, *Lais*, Milun, 25.)

— Désigner pour un titre, une fonction :

Si tost que il *sera nommez* a mestre et a gouverneur de la dite meson. (1314, A. N. JJ 50, fo 21 ro.)

— Énumérer :

Et les .II. autres gestes droy cy *lommer* m'ores.
(*Jourdain de Blaives*, 48.)

— N., faire l'énumération :

Se vus ces concurrenz
As regulers tuz tens
Jugniez, dunt jeo traitai
Ci devant e *numai*.
(PHIL. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 2993, Mall.)

— *Nomé*, p. passé, renommé :

Il disoit qu'en toute une province a peine y avoit il une femme de qualité, qui fust mal *nommee*. (MONT., II, 2, p. 219, éd. 1595.)

Cf. NOMMER, V, 520c.

**NOMINAL**, adj., relatif à un nom, à un substantif :

Signification active et passive, ou *nominalle* et verballe. (FABRI, *Rhetor.*, II, fo 8 vo, éd. 1521.)

**NOMINATEUR**, s. m., celui qui nomme :

*Nominateurs* ou patrons ecclesiastiques. (1520, *Ord.*, dans *Dict. gén.*)

La ville nommee Epidaurus en Grece fut en ce temps fondee et edifiee, le fondateur et *nominateur* de laquelle fut Epidaurus, fils d'Argus. (VIGNIER, *Biblioth. historique*, I, 63.)

**NOMINATIF**, adj., où est énoncé le nom (d'une personne) :

Nominativus, *nominatis*. (*Catholicon*, B. N. l. 13032, fo 97d.)

— S. m., cas indiquant que le nom sert de sujet au verbe :

Et genres et *nominatis*
Et supins et imperatis.
(HENRI D'ANDELI, *Bat. des set ars*, 386.)

**NOMINATION**, s. f., action de nommer ; effet de cette action :

De sa pleine puissance, sans *nominacion*, elecsion et consentement du peuple, leur donner roi ou autre seigneur. (*Songe du vergier*, I, 127.)

— Dénomination :

Assassinateurs, *nomination* turque demeuree jusques a aujourd'hui. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 272, Michaud.)

Cf. NOMINACION, V, 520b.

**NOMMÉMENT, NOMMER**, mod., v. NOMEEMENT, NOMER.

1. **NON**, adv.

Cf. NON 1, t. V, p. 521b.

2. **NON**, mod. nom, mot par lequel on distingue individuellement une personne, un animal, par laquelle on distingue un être d'un autre être d'une espèce différente ; dénomination, qualification qui sert à désigner une personne, une chose :

Qued elle fuiet lo *nom* christiien.
(*Eulal.*, 14.)

Guenes oth *num* cuil comandat.
(*S. Léger*, 175.)

Lo quarz, uns fel, *nom* a Vadart.
(*Ib.*, 227.)

N'ont soing que nus venir i doie
Qui lour desist pis de lour *nons*.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galeron*, 6430, Löseth.)

Tant est douz li *nons* d'amors.
(*Romanc. et Pastour.*, Bartsch, p. 10.)

Ton *noune* plus oultre ne sera appellé Abram, mais Abraham. (*Bible*, Genèse, XVII, 5, B. N. 1.)

Il avoit une sorur Hildeout *noun*. (*Registrum Malmesburiense*, p. 435.)

Et si en a l'en tué pluseurs par la ville de Paris, et jour et nuit, et de gens de tres bon *nom*, comme le receveur de Chartres. (*Journ. de Nic. de Baye*, II, 85, Soc. Hist. de Fr.)

— *Ou non de moi*, de ma part, avec ma permission :

Vien i premiers, *ou non de moi*,
Mais sans fraude et sans mauvais ploi.
(JEH. DE LE MOTE, *le Regret Guill.*, 4211.)

Cf. NON 2, t. V, p. 521c.

**NONAGENAIRE**, adj., âgé de quatre-vingt-dix ans ; anc., qui comprend quatre-vingt-dix unités :

L'un des nombres est centenaire
Avecques le *nonagenaire*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 1727.)

**NONAGESIME**, adj., quatre-vingt-dixième :

Et le Midy (se trouve) au mylieu des deux *nonagesimes* ou nonantaines. (P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 114, éd. 1558.)

**NONANTE**, adj.

Cf. V, 522a.

**NONANTIEME**, adj.

Cf. NONANTIESME, V, 522a.

**NONCE**, s. m., ambassadeur du pape :

Ce que le *nonce* disoit. (1547, *Pap. de Granv.*, III, 249.)

Legat est par aucuns appelé le *nonce*. (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*, I, 336.)

J'ay usé de ce mot de *nonce* puisqu'il s'use aujourd'huy ; mais j'ay veu a mon advenement a la cour que l'on n'en usoit, sinon d'ambassadeur du pape. Et quand ce nom de *nonce* fut introduict, par derision, on disoit : « Voyla l'*once* du pape ! » Et certes plusieurs ne gousterent bien ce mot du commancement, comme autant voudroit qu'on dist le messager du pape comme *nonce ;* car nuncius en latin n'est autre chose a dire que messager : et par ainsy, ces beaux pindariseurs de mots, pensans faillir ou ne dire pas bien qu'ambassadeur du pape, allerent trouver le *nonce* du pape, que (comme j'ay dict), au commancement que ce nom fut introduict parmy les dames, filles, cavaliers de la cour disoient souvent par derision. Quand l'ambassadeur ou le *nonce* du pape arrivoit en la chambre du roy et de la reyne, disoient : « Gare l'*once* du pape qui arrive ! » Sur quoy, feu M. de La Fayette, qui rencontroit des mieux, bien qu'il begueyast un peu, dict une fois : « Par Dieu (dit il), l'on changera tant ces noms d'ambassadeurs et de *nonce* du pape, qu'a la fin on viendra dire : Voyla l'ange ou l'anonciateur, ou le precurseur du pape, qui vient parler au roy et a la reyne. » (BRANT., *Capit. fr.*, M. l'admir. de Chastill.)

**NONCHALAMMENT**, mod., v. NONCHALANTMENT.

**NONCHALANCE**, s. f., caractère nonchalant ; mollesse, abandon :

Pour quoi l'on pert aucune fois sa querelle par *nonchalance*. (*Ass. de Jérus.*, 103.)

En gieus seurmonta *noncalance*
Et en vain vaincut ordenance.
(*Anti Claudian.*, B. N. 1634, fo 49 vo.)

Par *nonchaillance*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10510, fo 247 ro.)

A ce mal de la tristesse se joint volontiers la *nonchalance* de sa personne. (LA BOET., *Lett. de consol. de Plut. a sa femme*.)

**NONCHALANT**, adj., qui manque d'activité par insouciance :

*Nunchaillant*, pareceus, oblieus, laiche. (LAUR., *Somme*, B. N. 938, fo 17 vo.)

Qui est *nunchaillanz* sovant oblie. (ID., *ib.*)

Mal vivans et *nonchalans* de nostre salut. (*La Reigle monseigneur sainct Benoist*, fo 100 ro.)

L'homme *nonchalant* de gloyre
Ha peu durable memoyre.
(TAHUR., *Poés.*, 2e p., p. 53, éd. 1574.)

Je veux qu'on agisse, et qu'on allonge les offices de la vie, tant qu'on peut : et que la mort me trouve plantant mes choux, mais *nonchallant* d'elle, et encore plus de mon jardin imparfait. (MONT., I, 19.)

**NONCHALANTMENT**, mod. nonchalamment, adv., d'une manière nonchalante :

Comme gens qui ainsi *nonchallentement* sollicitoient leurs affaires. (LE ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., III, 116, Quatrebarbes.)

Le chasteau Bactrien que l'en gardoit *nonchalemment*. (*Quinte Curse*, VIII, 15, éd. 1534.)

Asseurement, ou *nonchallemment*. (R. EST., *Thes.*, Secure.)

Chose *nonchallamment* et avec peu de grace dite. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 180.)

Il gouverna son royaume assez *nonchalantement*. (CARION, *Chron.*, fo 143 vo.)

**NONCHALOIR**, s. m.

Cf. NONCHALOIR 2, t. V, p. 522c.

**NONE**, s. f., la quatrième partie du jour qui commençait à la fin de la neuvième heure (aujourd'hui trois heures après midi) :

Jus que *nona* des lo meidi.
(*Pass.*, 309.)

Ales vus ent, *none* est sonee.
(*Graelent*, 326.)

Mains ansois que il voie la *nonne* trespasseie.
(*Garin de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12d.)

Lors a erré tot le matin,
Tant qu'il fu bien *nonne* de jor.
(*Gauvain*, 570.)

L'en ne ouverra les veilles de festes, et les samediz, fors jusques a *nonne*. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXIX, 1.)

Puis *noesne* sonnee. (Roisin, ms. Lille 266, p. 16.)

Entour l'eure de *neune*. (*Les heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 67 r°.)

Et se tinrent en cel estat jusques a haute *nonne*. (Froiss., *Chron.*, VII, 24, Luce.)

Puis heure de *noesne*. (8 mai 1403, *Consaux de Tournai*, A. Tournai.)

.iii. heures puis *noesne*. (1480, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Une des sept heures canoniales :

Aussi chanterent a *nanne* les autres trois saumes. (*De saint Brandainne*, p. 87, Jubinal.)

Sçaves qu'avint a cest mardi
Droit a l'oure c'on sonne *nonne*.
(*Guerre de Metz*, st. 71a, E. de Bouteiller.)

Cf. V, 524b.

**NONES**, s. f. pl., neuvième jour avant les ides :

Des calendes, des ides,
Des *nones* et des signes.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 185.)

*Noune* de februer. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 34 r°.)

**NONNAIN** et **NONNE**, s. f., religieuse :

Ad un mustier de *nuneins* est portee.
(*Rol.*, 3730.)

*Nune* vuelt estre, Deu servir.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 1124.)

As *nongneins* de Moncé. (Fév. 1262, Paroisse d'Ambloy, A. Loir-et-Cher.)

*Nonein*. (*Code de Justin.*, B. N. 20120, f° 10a.)

*Nunnain*. (*Du mépris du siècle*, B. N. 19525, f° 63 r°.)

*Nonnayne*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 61 v°.)

Ou je devendrai *noine* a .i. de ces mostiers.
(*Parise la duch.*, 629.)

.lx. sols tournois, ki li ville de Tournay doit a suer Marie Pantine, no *nonain*. (1333, *Pièce à l'appui des comptes*, Original sur parchemin, A. Tournai.)

**NONNETTE**, s. f., jeune nonne :

Mais li *nonnete* n'entendi
Point a le deffense warder.
(J. de Condé, *Dits*, II, 272.)

Trop tart me suy retraitte,
Certes, ce poise my,
Plus ne seray *nonnette*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, IV, 236.)

— *Oie nonnette*, nom vulgaire du cravan ou barnache :

(Le cravan) qu'on nomme autrement *oye nonnette*, car estant de la contenance d'une oye, semble estre coloree de perspective, comme l'habillement d'une nonnain. (Belon, *Nat. des oys.*, 3, V.)

**NONOBSTANT**, adj., qui n'empêche pas qqchose :

*Nonobstantes* ses armures. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 229 r°.)

— Prépos., sans être empêché par :

Celui qui est vertueux et beneuré est touz jours droit et bien, *non obstant* les fortunes. (Oresme, *Eth.*, 24.)

— *Non obstant que*, loc. conj. :

*Non obtant que*... (1432, *Enq.*, Preuilly, A. Indre-et-Loir.)

**NON PAIR**, adj.

Cf. Nomper, V, 521a.

**NONPAREIL**, adj., qui n'a pas son pareil :

Belle, bonne, *nonpareille*, plaisant,
Je vous suppli, vueillez me pardonner.
(Ch. d'Orl., *Poés.*, p. 15, Champ.)

Et pour ce fust esleu gouverneur de la citadelle d'Anvers, la *nompareille* forteresse du monde. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, 27.)

— *Non pareille*, s. f., nom qu'on donnait autrefois au plus petit et au plus gros caractère d'imprimerie :

Les characteres sont ceux cy, et les noms des lettres. 1. *Nompareille*, c'est a dire fort petite. 2. La mignonne, un peu plus grosse. 3. Petit texte... (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 299, éd. 1622.)

**NON SENS**, s. m., phrase, proposition, action qui n'a pas de sens :

Et si dist : Avons fallance
Par *non sens* ou par oubliance.
(Guill. le Clerc, *Best. div.*, 3252.)

Prince, foulz est qui a noble maison,
Et par *non sens* la change a une grange.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, I, 86.)

Gautier, marquis de Saluce, a
Espousee femme pieça,
Par *nonsenz*, de basse lignie.
(*Griseldis*, 1876, H. Grœneveld, *Ausgab. und Abhand.*, LXXIX.)

**NONUPLE**, adj., qui contient neuf fois une quantité :

Octuple ou huytuple, *nonuple*, decuple. (Meigret, *Gramm.*, f° 42 v°, éd. 1550.)

**NON VALEUR**, s. f., manque de valeur :

*Non valleur*. A disability or defiency, a defect in worth or want in value. (Cotgr.)

**NON VUE**, s. f., temps où la brume est fort épaisse :

Une tourmente que les mariniers appellent de *non vue*. (Aubigné, *Lettres*, I, 364, cité par le *Dict. gén.*)

**NOPAL**, s. m., variété de cactier sur lequel vit la cochenille :

Un grand *nopal*. (Fumee, *Hist. des Indes*, dans *Dict. gén.*)

**NOPE**, s. f.

Cf. V, 527a.

**NORD**, **NORD-EST**, **NORD-NORD-EST**, **NORD-NORD-OUEST**, **NORD-OUEST**, mod., v. Nort, Nort Est, Nort Nort Est, Nort Nort Ouest, Nort Ouest.

**NORMAND**, adj. et s., qui est de Normandie, province occidentale de la France :

Boire a chascun, comme font les *Normans*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VI, 190.)

— Primitivement, nom donné aux pirates scandinaves qui s'établirent en Neustrie :

Oir devez dunt *Normant* furent
Et dunt *Normant* cest nun reçurent.
(Wace, *Rou*, 1re p., 95.)

**NOROIS**, adj., norvégien :

Apres donc a cascun ceval *norois* corant.
(*Chev. au Cygne*, 3095.)

**NORREÇON**, mod. nourrisson, s. m., enfant qu'une femme nourrit de son lait ; anc., nourricier :

Si cum l'enfes Richart fu baillié a Botun
Que de lui fust mais maistre e garde e *norriçon*.
(Ben., *D. de Norm.*, sommaire, t. I, p. 478.)

Et roi seront ti *norriçon* et roines seront tes norrices. (*Bible*, Maz. 35, f° 111b.) Isaïe, XLIX, 23.

Cf. V, 528a.

**NORRICE**, mod. nourrice, s. f., celle qui nourrit un enfant :

Une *nourice* a demandee
Et por l'enfant norir louee.
(*Vie S. Gregoire*, Ars. 3527, f° 160a.) Ms. Tours, 924, Luzarche, *norisse* ; Ars. 3516, *norice* ; B. N. 1545, f° 126b, *norrisse* ; Brit. Mus. Egert. 612, f° 82d, *nurice*.

Autre *norrice* n'i avoit a garder.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 27 r°.)

La dame ou la *nurice*.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 4 r°.)

Li abes ot quis bonne *noriche*, et ot li enfes a alaitier. (*De l'emper. Constant*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 11.)

Et pour vostre enffant nourrir
Faictes *nourrice* querir
Qui soit nette, simple et coye.
(Eust. Desch., *Œuv.*, IV, 21.)

— Fig. :

Tel *nurisce* avoit Deus doneit a sa petitte creature. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 172, 14.)

Athenes, qui jadis fut noble cité *nourrice* de philosophes et de poetes et de orateurs fut seule et singuliere lumiere de Grece. (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, X, f° 10 v°, éd. 1515.)

L'oisiveté est la *nourrice* de tous vices. (16 mai 1579, Amyot, *Règl. p. l'hôp. d'Aux.*, A. Yonne.)

Cf. V, 529ᵃ.

**NORRICIER**, mod. nourricier, adj., qui nourrit :

Li saintismes hom Heracliens mes *norreciers*, il fut eveskes de la citeit Perusine, ki de la conversation d'un monstier fut meneiz a la grasce del ordene prestral. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 130.)

— Fig. :

Les Grecs, vrais peres *nourrissiers* de tous vices, renversans le vray usage de l'huyle d'olive, s'en servoyent a toutes superfluitez. (Du Pinet, *Pline*, XV, 4.)

— S. m., celui qui élève :

D'un de ses druz li a fait *norricer*.
(*Alexandre*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 211, 25.)

Cf. V, 529ᵃ.

**NORRIR**, mod. nourrir, v. a., élever (un enfant nouveau-né) en l'allaitant :

Ki l'out portet volentiers le *nodrit*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 7ᵇ, G. Paris.)

Quant les dames ki *norisoient*
Lor enfançons...
(Ph. Mousk., *Chron.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 434, 32.)

Hé, douce mere, souef le *nouresis !*
(*Huon de Bordeaux*, 786.)

— Par extens., élever :

Il lo reciu, bien lo *nonrit*.
(*S. Leg.*, 27.)

Tant qe tu fus petiz en ma baillie,
Te *norresimes* par molt grant signorie.
(*R. de Cambr.*, 1873.)

S'il ont muebles ne vilenages, li sires doit regarder qu'il soient mis resnablement en aus *nourir* et soufisanment. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 534, Am. Salmon.)

— Entretenir par des aliments :

Trai avreie mun seignur,
Ki m'*a nurri* des qu'a cest jur.
(Marie, *Fabl.*, XX, 19, Warnke.)

Ai ge paour que Dieus me faille
Qui *norrist* les oiseaus aus chans.
(*Du clerc Golias*, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 452.)

— Par extens. :

Politricon est bon quant il est cuit avec huile pour *nourrir* les cheveux des femmes et les faire longs. (*Jard. de santé*, I, 374.)

Le feu ardera toujours sus l'autel, que le prestre *nourrira* en mettant du bois au matin tous les jours. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lév., VI.)

— Fig. :

Et por ceu doit om ades aves ceste perfection *nurir* la volunteit et apparillier l'amor. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 122 v°.)

Por pais et amur *noirrir* entre les partiez desor dittes. (1290, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 15ᵃ.)

Car quant bone dame est esprise
De loial ami qui l'onneure,
S'avient a la fois qu'ele *neure*
Un orgueill ou ses cuers s'enbuise,
Honis soit buissons de tel buise !
(*Dou cerf amour.*, B. N. 738, f° 8 r°.)

— Prendre sa nourriture :

S'est li convers ou li pors *fut noris.*
(*Garin le Loher.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 120, 10.)

— *Norri*, p. passé ; *bien norri*, qui a de l'embonpoint :

Mais passent temps en esbas et en ris,
Et s'en tournent gras, gros et *bien nourris*.
(Al. Chartier, *Deb. des deux fort.*, p. 568, éd. 1617.)

— Entretenu :

Il n'y a celui tant soit peu *nourri* aux histoires qui ne sache pour quelle raison les Armagnacs et Bourguignons furent ainsi dits. (Pasq., *Recherch.*, VIII, lv.)

Cf. V, 529ᶜ.

**NORRITURE**, mod. nourriture, s. f., ce qui sert à nourrir :

Et de l'enfant la *nourreture*.
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, I, 1382, Van Hamel.)

Il est peuz de douce *nourreture*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 101.)

La chair de porc est de tres grande *nourriture*, et de tres bon suc. (La Framboís., *Œuv.*, p. 85, éd. 1631.)

Cf. V, 531ᵃ.

**NORT**, mod. nord, s. m., celui des quatre points cardinaux qui est dans la direction de l'étoile polaire :

En *nort* alum, de *nort* venum.
(Wace, *Rou*, 1ʳᵉ p., 105.)

E altres genz de *north* aler.
(Id., *ib.*, 125.)

Ceste espace s'estent mout devers le *northz*. (*Itinér. de Londres à Jérus.*, § XIV, ap. Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 135ᵃ.)

Quand Philomars le plus hardy
Qui fust entre *norcq* et midy...
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles 11064, f° 52ᶜ.)

**NORT EST**, mod. nord-est, s. m., point de l'horizon situé entre le nord et l'est :

Mais mut est loing vers *northest* de Acre e de Jerusalem. (*Itinér. de Londr. à Jérusal.*, § I, ap. Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 126ᵇ.)

Noord et *noord ost*. (Ghill. de Lannoy, *Voy.*, p. 72.)

*Northest*. (Jun., *Nomencl.*, p. 256.)

**NORT NORT EST**, mod. nord-nord-est, s. m., point de l'horizon situé entre le nord et le nord-est :

Cest cité (Antioche) ki est de grant renumee est vers *northz northcest* de Acre. (*Itinér. de Londres à Jérus.*, § XIII, ap. Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 134ᵃ.)

*Noord noord ost*. (Ghill. de Lannoy, *Voy.*, p. 111.)

Ainsi le *nord nord est* n'est autre chose que le moyen entre le Nord, son prochain et principal, et le Nord Est, autre prochain et collateral. (De Bessart, *Dial. de la long.*, p. 16, éd. 1574.)

**NORT NORT OUEST**, mod. nord-nord-ouest, s. m., point de l'horizon situé entre le nord et le nord-ouest :

Sorlyngues et Oyssant gisent *nort noroest* et su. (P. de Garcie, *Grant Routier*, f° 9 r°.)

**NORT OUEST**, mod. nord-ouest, s. m., point de l'horizon situé entre le nord et l'ouest :

Mais n'est mie le port sceur pour tous vens noord et *noord west*, car y font moult de mal l'yver. (Ghill. de Lannoy, *Voy.*, p. 116.)

Cf. Nordouest, V, 527ᵇ.

**NOS**, mod. nous, pron. personnel de la première personne pluriel ; employé comme sujet :

*Nos* te laudam.
(*Pass.*, 305.)

Quæ *nos* cantumps.
(*S. Leg.*, 6.)

... *Nus* an querreuns mecine.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 105ᵇ.)

Je vous pri, tres douce cousine,
Que *nous* alons en ces herbiers.
(Froiss., *Meliador*, 176.)

— Après le verbe, dans les propositions interrogatives :

De paiage que devons *nous ?*
(*Mist. du Viel Test.*, VII, 42.)

— Employé comme régime direct :

Et a lui *nos* laist venir.
(*Eulal.*, 28.)

Que por *nos* degnet preier.
(*Ib.*, 26.)

Sa passiuns toz *nos* redepns.
(*Pass.*, 12.)

Ki *nus* raens[t].
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 14ᵇ.)

*Nos* conduiront li deu...
(*Eneas*, 339.)

Faisons l'omme a l'ymagene et a la semblance de *nos*. (*Homel. S. Greg.*, p. 292, Foerster.)

— *Chez nous*, dans notre demeure :

Se *chies nous* se vient plus esbatre.
(Froiss., *Meliador*, 633.)

— Employé comme régime indirect :

Di *nos*, prophete, chi t'o fedre.
(*Pass.*, 188.)

Tu *nos* perdone celz pecaz.
(*Ib.*, 307.)

Qu'il *nus* consent l'onor.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 73ᶜ.)

Il *nos* estuet guarison querre.
(*Eneas*, 345.)

... Argent content
*Nous* fauldroit ; pas ne devons tant
Comme l'enfant *nous* a cousté.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 42.)

— Employé au lieu de *je* ou de *moi*, par une personne qui a caractère ou autorité :

La grant esperance que *nous* avons de l'aide a celui por qui toutes choses sont faites... *nous* donne talent... (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1, Am. Salmon.)

*Nous nous* sommes entremis de garder et de fere garder. (ID., *ib.*)

**NOSTRE**, mod. nôtre, adj. poss. qualificatif qui se place après le substantif, qui est à nous, qui se rapporte à nous :

Ja ne vendrons en terre, *nostre* ne seit li los. (*Voy. de Charlem.*, 815.)

Paradys sera *nostres*, et eus sera ynfers. (J. BODEL, *Jeu de S. Nicolas*, ap. Constans, *Chrestom.*, LII, 23.)

— En sous-entendant le substantif déjà exprimé :

Per eps *los nostres* fu aucis.
(*Pass.*, 10.)

Que ja preisat barnet si bien come *le nostre*.
(*Voy. de Charlem.*, 820.)

— Absol., *les nostres*, ceux qui sont de notre famille, de notre pays, de notre parti, de notre compagnie :

Dient Franceis : Mult dechieent *li nostre*.
(*Rol.*, 1585.)

Mien escientre tu n'ies mie *des noz*.
(*Ib.*, 2286.)

Et molt des tuens et molt *des noz*.
(*Eneas*, 6035.)

Mes *des noz* firent des plusors dommagier.
(*Aim. de Narb.*, 3771.)

— *Le nostre*, ce qui est à nous ; ce qui vient de nous :

Apportons y seulement *du nostre*, l'obeissance et la subjection. (MONT., II, 12, p. 325, éd. 1595.)

**NOTABILITÉ**, s. f.

Cf. V, 532[c].

**NOTABLE**, adj., qui mérite une mention particulière :

En maint bel dit que samble fable
A mout (*ms.* mou) bon mot et bien *notable*.
(*Ysopet*, B. N. 1595, f° 1 r°.)

Une parole mout *notaule*
Que Tierenses nous fait estaule.
(J. DE CONDÉ, *Dit dou frain*, ms. Casan.)

Offense *notable*. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 400 r°.)

— En parlant de personnes, qui occupe un rang élevé dans une commune, qui est parmi les principaux habitants :

Ce sont les personnes *notaubles* et seculares qui furent presens a Dyjon le 17[e] jour du mois de may l'an 1350. (*Cartul. de S.-Benigne de Dijon*, Duc., *Notabilis.*)

Item ont esté d'arrest et d'opinion, excepté Jehan Tibo, qui dit que l'en attende lez esleux de l'eglise, de envoyer pour la ville deux personnes *nuetables*. (23 oct. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 331, Guigue.)

Premierement s'il n'est personne souffisant pour tenir le siege, le bailli le doit contraindre (le prevost) d'avoir un homme *noctable* a tenir le siege a ses despens. (xv[e] siècle, *Registres des minutes civiles et criminelles de For-l'Evêque*, A. N. $Z^2$ 3150.)

Cf. V, 533[a].

**NOTABLEMENT**, adv., d'une manière notable :

Tout y fut ordonné bien et *notablement*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 54 r°.)

En tesmoing des coses dessus dites estre vaillables et estables a tousjours somes *notablement* pour nous et nos aians causes qui advenu sont nous partie desus dite, c'est assavoir... (1395, *Cart. de l'abb. S.-Médard*, Rouge liv., f° 261 r°, A. Tournai.)

Et fut ensevely par quatre ou cinq dames et damoiselles de grant estat, et enterré et fait son service moult *notablement* en l'eglise des Carmes dudit lieu de Nantes. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CXLI.)

**NOTAIRE**, s. m., t. d'antiq., scribe :

Al dis e uitme an le rei Josie, enveiad li reis Saphan le fiz Aslia... ki ert uns maistres *notaries* del temple. (*Rois*, p. 423.)

— T. de féodal., personnage, le plus souvent clerc, attaché auprès des souverains, des seigneurs, des communautés, et chargé de rédiger les chartes :

Clerc *notere* juré en la prevosté d'Orliens. (1298, Ste-Croix, S.-Marceau, A. Loiret.)

Clerc *notoire*. (1314, Aulnay-la-Rivière, A II, A. Loiret.)

*Noctaire*. (1337, *Charte*, A. Loiret.)

*Noictaire*. (1340, A. N. JJ 72, f° 31 r°.)

Et en son absence (du greffier)... ung de noz autres *notaires* pourra exercer l'office de greffe. (1413, *Ord. caboch.*, § 98, A. Coville.)

— Par extens., secrétaire :

Ceux qui demeuroient avec les tabellions furent a la longue appellez *notaires*. Les autres qui avecques les greffiers furent appellez clercs, mots de mesme signification pour ceux qui sçavent manier la plume. Et de la vient que nos anciens en cas toutesfois plus auguste appelloient les secretaires de nos roys, clers et *notaires*, comme ceux qui faisoient seulement profession d'escrire dessous leur authorité. Les *notaires* premierement se desmembrerent d'avecques leurs maistres, choisissans des demeures particulieres, et depuis par succession de temps on les erigea en estats pour recevoir les notes et minutes de contrats. (PASQ., *Rech.*, IV, 14.)

— Fig., témoin qui prend acte :

Le dolent amoureux malade qui fut contraint d'estre *notaire* du plus grant desplaisir qu'au monde advenir luy pourroit. (*Cent Nouv.*, XXXVI.)

Mesmes força son cueur, et ses yeulx fist estre *notaires* de plusieurs entretenances, a son grand et mortel prejudice. (*Ib.*)

— Officier public établi pour rédiger les actes, contrats, etc., auxquels les particuliers veulent donner un caractère authentique :

Par devant Mahieu le Mangnier et Guy Blondin, *nottaires* royaulx, commis par le roy en la ville et conté de Boullogne. (1520, ap. Ern. Deseille, *Catal. des actes formant le fonds suppl. des arch. comm. de Boulogne*, p. 202.)

Cf. V, 533[a].

**NOTAMMENT**, adv., d'une manière qui mérite d'être notée :

*Nottemment*.
(*Mist. de la Pass.*, ms. Troyes, 1[re] j., f° 20 v°.)

*Notamment* si elle (une vertu) estoit alors penetrative jusques en purgatoire. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 509, éd. 1566.)

Cf. NOTANTEMENT, V, 533[b].

**NOTARIAT**, s. m.

Cf. V, 533[b].

**NOTARIÉ**, adj., rédigé par un notaire :

Lettres corroborees par un acte public et *notarié*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 49.)

**NOTATION**, s. f., manière de noter :

Et pour ce que l'appellacion et *notacion* ont faite selon le plus. (ORESME, *Eth.*, IX, 11.)

**NOTE**, s. f., marque faite pour garder mention, indication de quelque chose ; fig., désignation favorable ou défavorable d'une personne à l'opinion :

En intention qu'il n'eust la *note* et le reproche qu'a luy eust tenu le rapaisement du royaume. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 2.)

*Notes* d'infamie. (AMYOT, *Vies*, Agesilas, 49.)

— Signe servant à marquer l'intonation et la durée d'un son musical ; par extens., musique, air, chant :

Le conte en ai oi conter,
Mes onques n'en oi la *note*
En harpe fere ne en note.
(*Lai de l'Epervier*, 230, G. Paris, *Romania*, VII, 9.)

N'i a gueres bon harpeor
Ne sache les *notes* harper.
(*Lai de Doon*, 2, G. Paris, *Romania*, VIII, 61.)

Car cil qui savoient de *note*
En viele, en herpe et en rote...
(*Lai du Lecheor*, 35, G. Paris, *Romania*, VIII, 65.)

Commenche haut a clere *note*
Ceste chanchon en karolant.
(GIB. DE MONTREUIL, *Violette*, 125.)

Son de *note* ne cri d'oisiel.
(ID., *ib.*, 1372.)

— Fig. :

La vieille, ki pas ne redote
Fait a Diu proiiere devote,
Car Dius ot volentiers tel *note*.
(RENCLUS, *Carité*, XIV, 6.)

— Fig., *chanter une note entre les dents*, grommeler, murmurer :

La les maudissoient les povres gens... et leur *chantoient une note entre leurs dens* tout bas. (Froiss., *Chron.*, XII, 4, Kervyn.)

— *A note, a haute note,* en musique, avec accompagnement de chant ; *sans note,* sans accompagnement :

Deux messes ou services *a note* et .iii. *sanz note.* (1336, A. N. JJ 70, f° 59 v°.)

Et avoit tousjours deux freres et deux ou .iii. chappelains qui lui disoient matines *a notte* et messe *a notte.* (*Liv. du chev. de La Tour,* cxxvii.)

Une messe de requiem *a nottes.* (1394, Bonport, l. 96, n° 12, A. Eure.)

[Jesus] leur commença a dire et manifester *a haulte note* l'introite de la Passion. (O. Maillard, *Hist. de la Passion*, p. 32.)

Une messe basse *sans nottes.* (1583, *Sent.*, Rouen, Reg. de l'ét. civ., 1752.)

— Extrait sommaire, résumé succinct :

Les *notes*, prothocolles, briefs ou registres que iceulx tabellions ont faites et enregistrees. (1370, *Ord.*, V, 352.)

— Anc., lettre, épitre :

Seigneurs, cognoissiez vous seens
Qui escript ceste *note* cy ?
(*Mir. de N.-D.*, I, 294.)

Cf. V, 533[c].

**NOTER**, v. a., marquer (ce dont on veut garder la mention, l'indication) :

Li chars *note* en verté
Quatre des feelz Dé.
(Phil. de Thaun, *Best.*, p. 80.)

A *noter* fait ceu ke nostre sires dit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 79.)

En ce ne puet l'en nul bien *noter.* (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 11[d].)

Nous represente et *note.*
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 6[b].)

Il est a *notter* que pour aulcuns differens survenus du tamps de Mons. Maistre Jehan Caillette... (1506, *Terr. S.-Wlmer,* Mém. Soc. acad. de Boulogne, X, 166.)

— Par extens., désigner à l'opinion d'une manière favorable ou défavorable :

Les *nottant* de adultere. (20 mai 1461, *Reg. journal des prévots et jurés,* série A, A. Tournai.)

Et *fut* aussi *noté* de recevoir argent du roy de Perse, et de fait attaint et condamné pour l'argent qu'il avoit pris de Harpalus. (Amyot, *Vies*, Cicero, Compar.)

Les Medicis *ont esté* tous *notes* de prodigalites demesurees. (L'Estoile, *Mém.*, 2[e] p., p. 387.)

Cf. V, 533[c].

**NOTEUR**, s. m.

Cf. Notor, V, 535[a].

**NOTICE**, s. f.

Cf. V, 534[a].

**NOTIFICATION**, s. f., action de notifier ; anc., connaissance :

*Notification* de la quele quatre choses sont a entendre selonc ce que ulceration puet estre notifiee. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 71 v°.)

**NOTIFIER**, v. a., faire connaître :

S'il treuve le scienche a bien *notefiier.*
(*Hug. Cap.*, 5.)

Noto, noter, reprenre, *notifier.* (*Gloss. de Salins.*)

Que il leur soit loisible de icelles bulles et indulgences faire *notifier* et publier. (4 oct. 1406, *Ord.*, IX, 149.)

**NOTOIRE**, adj., qui est à la connaissance publique :

Cose *notore.* (1226-39, *Roul. judic.*, S.-Aubert, N.-D. de Cambrai, A. Nord.)

Le meffet desus dit qui est si *notoires* et magnifest. (1305, *Enq.*, A. N. J 1030, pièce 28.)

*Notaire.* (1324, A. N. JJ 62, f° 186 v°.)

Et aleguer la coustume de Champaigne qui faisoit pour eux, ou dit cas, et la quele est toute general et *notaire*, siccomme il dient. (1337, *Cart. de S.-Etienne de Troyes*, B. N. l. 17098, f° 50[a].)

A laquelle requeste li dit eskievin rewarderent le ditte coustume estre toute *notore.* (16 janvier 1350, *Test. Jehan Warison*, A. Tournai.)

*Noctoire.* (Oct. 1372, *Ord.*, V, 530.)

Chose *notaire* qui n'est pas doubteuse. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 392[b].)

*Nottoire.* (1409, *Enq.*, A. Sarthe, E-3, 26.)

Cf. V, 534[c].

**NOTOIREMENT**, adv., d'une manière notoire :

Chascuns qui est acuses et atains *notoirement* de vilain cas de crime. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. lxiii, Am. Salmon.)

*Nottoirement.* (Bers., *T. Liv.*, Ste-Gen., f° 17[c].)

Et *nottorement* par les maire et eschevins de le dicte vile. (1342, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 131.)

*Noitairement.* (1349, A. N. JJ 78, f° 22 r°.)

Que il fust crié et deffendu *nottairement.* (1349, *Dép. de la vic. de Pont de l'Arche*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 406.)

*Notorement.*
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 70 r°.)

Vous faciez crier et publier *notoirement* et publiquement. (12 janv. 1373, *Lett. de Ch. V*, Hôtel-Dieu de Meaux, A 2.)

Publiquement et *notairement.* (1375, *Contr. de mar. de Marg. de Cliss.*, ms. Nantes, f[ds] Bizeul, Clisson.)

Qui soient *notoriement* tenus de bone fame et condicion. (*Stat. de Richard II*, an X.)

*Noittoirement.* (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 147[d].)

**NOTORIETÉ**, s. f., caractère de ce qui est notoire :

Actendue l'enormité et *notoriettё* du fait. (1404, *Pours. de l'Univ. contre Ch. de Savoisy*, dans *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, I, 261, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. V, 535[a].

**NOTRE**, adj. poss. détermin.

Cf. Nostre, V, 531[a].

**NOTRE**, adj. poss. qualificatif, v. Nostre ci-dessus, p. 210[a].

**NOTULE**, s. f.

Cf. Notule, V, 535[b].

1. **NOUE**, s. f., sol gras et humide ; terrain bas inondé dans les débordements.

Cf. Noe 1, première subdivision, t. V, p. 508[c].

2. **NOUE**, s. f., tuile creuse servant à l'égouttement des eaux :

Le bourt del *nohe.* (1223, ap. d'Herbomez, *Dial. du Tournaisis*, p. 12, cité dans *Dict. gén.*)

Cf. Noe 1, quatrième subdivision, t. V, p. 509[b].

**NOUEMENT**, s. m., action de nouer, résultat de cette action :

Nexus, *neuement* ou enlacement. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Cela rend l'homme gentil compagnon envers les dames, et deffait tous charmes et *nouemens* d'esguillettes. (Du Pinet, *Pline*, XXI, 21.)

Nexus. *Nouement.* Liaison. (R. Est., *Dictionariolum.*)

**NOUER**, mod., v. Noer.

**NOUET**, s. m.

Cf. V, 535[c].

**NOUEUR**, s. m., celui qui noue ; *noueur d'aiguillette,* celui qui passe pour nouer l'aiguillette :

Mais il y a d'autres sortes de sorciers,... qui ne sont pas si detestables, et neantmoins qui ont part avec le diable par actions diaboliques, comme les *noueurs d'aiguillettes.* (Bodin, *Demon.*, f° 207 r°.)

**NOUEUX**, adj.

Cf. Noeus, V, 511[c].

**NOULET**, s. m.

Cf. Nolet, V, 518[c].

**NOURRAIN**, s. m.

Cf. Norrin, V, 529[c].

**NOURRICE, NOURRICIER, NOURRIR**, mod., v. Norrice, Norricier, Norrir.

**NOURRISSAGE**, s. m.

Cf. Norrissage, V, 530ᵇ.

**NOURRISSANT**, adj., qui nourrit beaucoup :

Uiles et autres *nourrissans* licqueurs. (*Réc. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 8.)

— Fig. et par extens. :

Cascuns membres a sa propre vertut *nourissant*. (J. d'Arkel, *Ars d'amour*, I, 192.)

**NOURRISSEUR**, s. m.

Cf. Norrisseor, V, 531ᵃ.

**NOURRISSON, NOURRITURE**, mod., v. Norreçon, Norriture. — **NOUS**, mod., v. Nos.

**NOUURE**, s. f., action de nouer ; état de ce qui est noué :

*Noueure*. As nouement. (Cotgr.)

**NOUVEAU, NOUVEAUTÉ, NOUVELLE, NOUVELLEMENT**, mod., v. Novel, Novelté, Novele, Novelement.

**NOUVELLETÉ**, s. f.

Cf. Noveleté, V, 538ᵇ.

**NOVALE**, s. f.

Cf. Novales, V, 537ᵃ.

**NOVATEUR**, s. m., celui qui innove :

*Novateur*. An innovator, a forger of new things ; also, a renewer of old ones. (Cotgr.)

**NOVATION**, s. f., mode d'éteindre une ancienne obligation en changeant le titre, le créancier ou le débiteur :

Ne dire que *novacions* ne aucunes transfusions soit faite. (1307, A. N. JJ 40, f° 6 v°.)

*Novacion* de contract, derogacion ou empirement desdites lettres de vendue... (1386, *Charte*, A. N. S 88, pièce 84.)

Responses, asseurances, transports de debtes et *novation* d'icelles. (1563, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, III, 671ᵇ.)

— Renouvellement, changement :

*Novation* des motz. (Sibilet, *Art poet.*, I, 4.)

**NOVEL**, mod. nouveau, adj., qui apparaît pour la première fois ou qui est depuis très peu de temps :

Et s'ai bien mangié set denrees
De *novel* miel en fresces rees.
(*Ren.*, Br. I, 535.)

Tant com vostre bons vins sera fres et *nové*.
(*La Pleure chante*.)

— Poétiq., qui est comme nouveau :

... Toz temps li soi *novele*(t).
(*Cant. des cant.*, 23.)

— Adverb., avec un participe passé ; récemment :

... Dy moy son nom
De ce beau jeu *nouveau* fondé.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 25788.)

Ce corps *nouveau* sorty de l'humide element
S'est puny par soy mesme ou bien par mon [amant.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., IV, 4.)

— Part., en parlant de personnes, qui occupe depuis peu la fonction, l'état indiqué par le substantif auquel il se rapporte, qui vient d'être nommé, créé récemment :

Un fill avoit ; molt estoit beax,
Et estoit chevaliers *noveax*.
(*Floire et Blancheflor*, 2ᵉ vers., 1845.)

Et est assavoir ke toutes les fois que *noviaus* sires de le conté de Boulenois venra a terre... (1278, *Charte de commune de la ville de Boulogne*, dans *Mém. Soc. acad. de Boulogne*, IX, 231.)

Saroit faiz *novealz* chevaliers. (1288, *Franch. de Poligny*, A. Poligny.)

Est hermite *noviaus* et en conversion.
(*Doon de Maience*, 1720.)

Et je, mesire Jehan, chevalier, doi porter mon seigneur l'evesque quand il est *noviaus*. (Milieu du xivᵉ s., *Cart. de Paris*, B. N. l. 5526, f° 124 v°.)

— Par extens., jeune :

Tant soit noble, frisque et *nouvele*.
(Froiss., *Poés.*, III, 38, Scheler.)

— Dont on n'a pas l'habitude :

Chi l'a saluet d'une salud(z) *novele*.
(*Cant. des cant.*, 92.)

— Extraordinaire :

Je vous en diray deux, les plus *nouvelles* que vous ouystes onques. (*Rom. de Jeh. de Paris*, p. 62, Montaiglon.)

— Qui n'a pas l'habitude, inexpérimenté :

Il volt voleir si cum oiseaus,
Mais al mestier fu trop *noveaus*.
(*Brut*, ms. Munich, 2724.)

— Qui apparaît après un autre qu'il remplace :

Del temps *novel* ne del antic.
(Alberic, *Alex.*, 11.)

Que je ne fache *nouvial* dru.
(*Sept Sages*, 2675.)

Quant aucuns tient en bail et li creancier a qui les detes sont deues par la reson du bail donnent respit ou font *nouveaus* marchies ou *noveles* convenances de leur detes. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 539, Am. Salmon.)

Et se nous avions usé et maniié de aucuns cas u tans de ledite *noviele* loy. (1296, *Accord entre Robert, comte de Boulogne, et l'echevinage de eette ville*, dans *Mém. soc. acad. de Boulogne*, IX, 255.)

Mis un *nouviel* clou a le balanche de la dessus dicte halle. (1402, *Compte des dépenses effectuées à la halle aux draps*, A. Tournai.)

Les anciens sainctz et prophetes, tant du viel comme du *nouvel* Testament. (*Intern. Consol.*, I, 9.)

On peult tenir pour certain qu'il s'apprestera merveilleusement, par mer et par terre, pour se mectre sus au temps *nouveal*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. cclxvi.)

— *De novel*, loc. adv., pour la seconde fois :

*De nouvel* m'as mis a escole.
(*Eneas*, 8212.)

Apres toutes ses victoires il se remettoit *de novvel* aux lettres et a la lecture. (Gruget, *Div. leç.*, III, x.)

— *De novel*, a neuf :

Vindrent a lui a son chastel
Que il faiseit tot *de novel*.
(*Eneas*, 3265.)

Cf. V, 537ᵇ.

**NOVELE**, mod. nouvelle, s. f., premier avis qu'on reçoit d'une chose, renseignement sur quelque chose de lointain, de caché, d'ignoré :

David amad l'altre fille Saul, ki fud apelee Micol, e la *nuvele* veni a Saul et mult li plout. (*Rois*, p. 71.)

*Noeles* vindrent a Karla que... (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 66ᵇ, Auracher.)

*Nowele*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 34 r°.)

Une *nouviele* lor vint ki mout les anoia. (J. de Tuim, *Hist. de Jul. Ces.*, ap. Constans, *Chrestom.*, 118, 11.)

Toutes les fois qu'il venoit *nouvelles* que son pere avoit pris aucune ville de renom, ou gagné quelque grosse bataille, il n'estoit point fort joyeux de l'entendre. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

— Fig. :

Et que Deus n'an savroit *novales*.
(Hugue de Berzé, *Bible*, Brit. Mus. add. 15606, f° 105ᵇ.)

— *Novele faite a la main*, nouvelle inventée à plaisir :

Ceulx de la partie messire Olivier de Clichon disoient que ces *nouvelles estoient faittes a la main* et tout pour brisier et rompre la chevauchie du roy. (Froiss., *Chron.*, XV, 33, Kervyn.)

— *Il n'en est plus novele, il n'en est point de noveles, nulles noveles, peu de noveles, point de noveles*, n'y comptez pas, cela est inutile ; il n'en sera rien, il n'en est rien :

Au temps passé fustes plaisante et belle,
Mais maintenant *il n'en est plus nouvelle*.
(J. Marot, *Cinquante rond. sur divers sujets*, XXIV, p. 71, éd. 1532.)

Et lors encores le plus souvent de parler des affaires de la maison, *nulles nouvelles*. (G. Bouchet, *Serees*, XXIII.)

Le soin et la despence de nos peres ne vise qu'a nous meubler la teste de science ; du jugement et de la vertu, *peu de nouvelles*. (Mont., *Ess.*, l. I, c. 24, p. 23, éd. 1595.)

De trouver en ceste ville qui me face credit d'un lyard, *il n'en est point de nouvelles*. (Lariv., *les Ecol.*, I, 3.)

Le clergé de France voyoit tout cela,

mais de remede, *point de nouvelles*. (PASQ., *Rech.*, III, 21.)

— *Ci a male novele,* voici quelque chose de fâcheux, voici un contretemps :

Lasse, *ci a male novele*,
Dit la dame, j'oi mon seignor.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 85ª.)

— Renseignement sur l'état, la situation de qqu'un qu'on n'a pas vu depuis un certain temps :

Jo atendeie de te bones *noveles*.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 96ᵇ.)

Les *noveles* lur enquereit
Del rei cum il se cunteneit
(MARIE, *Lais*, Chievrefoil, 35.)

— Par anal., en parlant de choses :

Des verges li dist la *novale* ;
Ciz tint sa main a sa memele.
(*Bible*, B. N. 763, f° 268ᶜ.)

— Anc., chose extraordinaire, merveilleuse :

En celle annee apparurent maintes *nouvelles :* a Rosay en Brie le vin fust mué en sang. *(Chron. de S.-Den.*, f° 25, ap. Ste-Pal.)

— *Il n'est point nouvelles de,* on ne sait pas :

En leur pays *n'estoit point nouvelles de* porter malles ne mener bahus. *(Rom. de Jeh. de Par.*, p. 50, Montaiglon.)

— Débat en cas de nouvelleté :

Martin Freschel et Jaquet Petit eurent *nouvelles* ensemble pour ce que les bestes dudit Martin vindrent en une tope ou pasquier. (1408, A. N. JJ 162, pièce 346.)

Cf. V, 537ᵇ.

**NOVELEMENT**, mod. nouvellement, adv., depuis peu de temps :

Et mande tei qu'en cest pais
Est *novelment* uns oem venuz.
(*Eneas*, 3412.)

*Novielement.* (1240, *Ch. de Ren. de Hooucourt,* S.-Aubert, A. Nord.)

*Novalement.* (1296, S.-Benigne, Courbertault, 33, A. Côte-d'Or.)

*Noveillemant.* (1310, A. N. P 1377 1, pièce 2783.)

*Novellemant.* (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 44, B. N.)

Cf. NOVELMENT, V, 540ª.

**NOVELLE**, s. f., une des constitutions de l'empereur Justinien qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain :

Par la *nouvelle* 142 de l'empereur Justinien est disertement porté que... (CHOLIERES, *Matinees*, IV, p. 139, Tricotel.)

— Constitution promulguée par Théodose ou l'un de ses successeurs après la rédaction du code Théodosien :

Celuy qui les a traité le plus doucement, ç'a eté l'empereur Leon, lequel par sa *nouvelle* 60 a rabattu la peine de la pareille qui avoit esté introduite par Justinien. (CHOLIERES, *Matinees*, IV, p. 139, Tricotel.)

**NOVELTÉ**, mod. nouveauté, s. f., caractère de ce qui est nouveau :

Que nous aveques les dessus diz vousissions avoir deliberacion sus aucunes donacions et eschanges que nous feimes piecza en la *nouviauté* de nostre gouvernement a lui a ses hoirs et a ses successeurs. (1320, *Lett. de Ph. le Long*, A. N. JJ 60, f° 29 r°.)

*Noveauté.* (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 36ᶜ.)

— Anc., fraîcheur :

Tant com l'enging et la beauté,
Vous durent en lor *nouveauté*.
(*Clef d'amors*, 2137.)

— Chose nouvelle :

Et pource il est chiche a la mise, qui n'est pas plaisant a la dame, pource que elle veult souvent avoir *nouveautez* selon le temps. (*Quinze joyes de mar.*, p. 41, Bibl. elz.)

Cf. NOVELETÉ, V, 538ᵇ.

**NOVEMBRE**, s. m., le onzième mois de l'année :

*Novembre.* (XIVᵉ s., *Calendrier*, B. N. 14548, f° 20 r°.)

Cf. V, 540ª.

**NOVICE**, adj., qui n'a pas d'expérience, qui n'est point exercé :

Car vers lui sont il tuit *novice*
Com anfes qui est a norrice.
(CHREST., *Cliges*, 5387.)

Est son mari deshonnouré
Ki por se femme est si *novisses*.
(*De le Honnine*, B. N. 25566, f° 229 r°.)

Novicius, *novisse*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7679, f° 221 v°.)

Je ne suis *novice* a la rime.
(J. A. DE BAIF, *a Monsgr le duc d'Alençon*.)

— Substantiv., celui qui est sans expérience :

Et il comme *novisse* ne cuida estre autre part fort que aveques une grant dame. (LAURENT DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 46ᵉ.)

Ces parolles apaissierent grandement ce menu peuple, voire les simples et les *novisses* et les boines gens qui la estoient venus et ne savoient que il se demandoient. (FROISS., *Chron.*, X, 113, G. Raynaud.)

— Celui qui a pris nouvellement l'habit religieux et s'éprouve pendant un certain temps avant de faire profession :

Item un quartron de chire en noef coppons pour l'offrande, et portera le *novisse* lesdis coppons a l'offrande ou le plus jeune religieux de la ditte eglise. (1450, *Cart. de l'abb. S.-Médard*, Rouge liv., f° 278 v°, A. Tournai.)

— Au fém. :

Or sui nonnain, or sui abesse,
Or sui *novice*, or sui professe.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 94ᶜ; 11251, Méon; II, 11, Michel.)

Cf. V, 540ᵇ.

**NOVICIAT**, s. m., temps d'épreuve que subit le novice avant de faire profession ; état de novice ; établissement où sont installés les novices ; anc., apprentissage :

*Novitiat.* A novice, the estate of a novice; or the tearme wherein one is in the state of a novice ; also, a beginning, or entrance in any profession. (COTGR.)

**NOYAU**, mod., v. NOEL 2. — 1. **NOYER**, mod., v. NEIIER 1. — 2. **NOYER**, s. m., mod., v. NOIIER.

**NU**, adj., qui n'est pas vêtu :

Un home qu'il orent trové
Tot *nu* lié sor un fossé.
(*Eneas*, 949.)

Qui lou feist batre voians toz trestot *nui*.
(*Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, f° 139ᵇ.)

Et li povres est dous fois *nus*,
Dont sont li povre sousmarkié.
(RENCLUS, *Carité*, CC, 11.)

Trois petits enfans *nuds* de jambes et de bras.
(RONS., *Eclog.*, I.)

— Par extension :

Mains *nues*.
(CHREST., *Chev. a la Charr.*, Vat. Chr. 1725, f° 13ª.)

Un vilain de Manle tout *nud* jambe passoit devant la porte comme le comte venoit de la ville. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, III, 19.)

— Qui n'est pas garni :

Pays *nud* de tout arbre. (SALIAT, *Herod.*, III.)

— Dépouillé de la chair :

Met li l'espee sur les chevels menuz,
Prent de la carn grant pleine palme e plus :
Iloec endreit remaint li os tut *nuz*.
(*Rol.*, 3605.)

— Qui ne porte pas d'armure :

(Il) envoya Sextilius l'un de ses lieutenants avec six mille six cens chevaux, et un peu plus de gens de pied, tant *nuds* qu'armes. (AMYOT, *Vies*, Lucull.)

— Sorti du fourreau, en parlant d'une arme :

Cez lur espees tutes *nues* i mustrent.
(*Rol.*, 3581.)

— *Cheval nu*, cheval sans selle, sans harnais :

Si vo marchandez un cheval, vous luy ostez ses bardes, vous le voyez *nud* et a descouvert. (MONT., I, c. 42, p. 166, éd. 1595.)

— S. m., parties du corps laissées nues :

... Estoit vestu sur le *nu* d'une haire de poil aspre et aigu. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 92 v°.)

— *A nu,* loc. adv., les vêtements étant ôtés :

Alesio se despoilleroit *a nud.* (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, De deux jouv. Sienois, II, 209, Lacour.)

— Fig., sans en rien cacher :

Et luy descouvroit tout *a nu* l'amour de sa maistresse. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XX.)

— *Nu a nu,* même sens que *a nu* :

Pois fierent il *nud a nud* sur lur brunies.
(*Rol.*, 3585.)

Un chevalier en a feru,
En mi le piz tot *nu a nu.*
(*Eneas*, 5201.)

Ou bordel o la garce entra,
*Nui a nui* ou lit se coucha.
(*Bible*, B. N. 763, f° 265c.)

— T. d'ancien droit, *nu a nu*, immédiatement, sans intermédiaire, par opposition à *par moyen :*

Lire ici l'exemple du *Cartulaire de Pontoise,* inséré à l'article NU, t. V, p. 541a, dernière subdivision, et supprimer la définition.

Et homage qui sont tenu en arrierefief ne font nules redevances fors a leur seigneur de qui il tienent *nu a nu,* et donques ne doivent il cheoir en nule prisie d'eritage au seigneur de qui leur sires tient, tout soit ce qu'il puisse aprochier et revenir a estre tenu *nu a nu* du seigneur de qui il estoit tenus en arriere fief. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 788, Am. Salmon.)

Dou parrochage, dou finage et des appartinences de la dite Mons, lou quel li sires de Choisieul tient de moi *nui a nui.* (Sept. 1285, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 174.)

Cf. V, 541a.

**NUAGE**, s. m., amas de vapeurs suspendues dans l'air, qui en troublent la transparence :

Le ciel confusement de *nuages* voilé.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 2e j., p. 46, éd. 1578.)

*Nuage.* (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

— Fig., ce qui obscurcit la vue, offusque l'intelligence :

Las ! qu'un *nuage* espais couvre l'esprit de [l'homme !
(DESPORT., *Eleg.*, I, XIX.)

**NUAGEUX**, adj., où il y a des nuages :

Quand l'annee est pluvieuse et *noageuse.* (J. MEIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCLXVII.)

Apres le clair soleil vient le ciel *nuageus.*
(CHASSIGN., *Mespr. de la vie*, CCXLV.)

**NUANCE**, s. f., degré d'augmentation ou de diminution que présente une même couleur :

*Nuance.* A shadowing with colours of one kind. (COTGR.)

— Différence de degré presque insensible qui distingue une chose de celles qui en sont voisines :

Es *nuances* de la gamme, telle note qui est la plus basse en une octave est la plus haute au regart d'une autre. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Comm. refren. la colere, 3.)

**NUBECULE**, s. f.

Cf. V, 541b.

**NUBILE**, adj., qui est en état d'être marié ; par extens., *age nubile,* âge où l'on est nubile :

Fille mariee en *aage nubile.* (1531, *Cout. de Lorris,* Nouv. Cout. gén., III, 842.)

**NUBILEUX**, adj., couvert de nuages :

Temps *nubileux.* (PARÉ, XXI, 12.)

— Fig. :

Pourtant se trouve un stile *nubileux* et doubteux, en si frequent et ancien usage. (MONT., II, 12, p. 386, éd. 1595.)

Cf. NUBILEUS, V, 541b.

**NUBILITÉ**, s. f. [1].

**NUDITÉ**, s. f., état de celui qui est nu :

Pour ceste *nudité* ne m'aviendray point d'infameté. (*Vie Ste Febronne,* B. N. 2096, f° 39 r°.)

Il joingnoit ses mains contre son pis couvrant en une maniere sa *nudité.* (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2e vol., f° 198d.)

— État de ce qui n'est pas recouvert, orné :

*Nudité* de muraille. (CHASTELLAIN, *Deprecat. pour P. de Brezé,* Œuvr., VII, 41, Kervyn.)

**NUE**, s. f., toute masse de vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère :

Pur fuildre en l'esguardement de lui *nues* trespasserent. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 12.)

Par celle de qui Diex fist *nue,*
Biau filz, je ne sçay que j'en die.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 267, Wahlund.)

— Fig., en parlant des apôtres :

Ches douze *nues* partout plurent ;
Chist douze vent par tout coururent.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXXIX, 1.)

**NUEE**, s. f., nuage épais, menaçant :

Ly saint de paradix, c'est verité prouvee,
Remonterent es chieux parmy une *nuee.*
(*Chev. au Cygne*, 9621, Reiff.)

1. **NUEF**, mod. neuf, adj. num. card., huit plus un :

*Nof* anz.
(P. DE THAUN, *Liv. des créat.*, 1427.)

*Nof.* (*Hist. univers.*, B. N. 20125, f° 102 r°.)

*Nuf.* (1269, *Coll. de Champ.*, vol. CLII, pièce 51, B. N.)

*Nuif.* (1289, Abb. de Châtill., cart. 73, A. Meuse.)

Diz e *neu.* (Dim. apr. Nat. N.-D. 1299, Chap. S.-Nic. de Montluçon, A. Allier.)

*Neef.* (1309, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

Quarante et *nouf.* (Dim. après exalt. Ste-Croix 1349, S.-Berthomé, Ile de Ré, Bibl. La Rochelle.)

Pour ledit terme saint Andrieu mil .IIIIc. dix *noefz.* (1420, ap. Ern. Deseille, *Catal. des actes formant le fonds suppl. des arch. comm. de Boulogne*, p. 66.)

*Neuff.* (19 fév. 1479, Barb. de Lesc., Morl., A. Finistère.)

Payé a esté pour tout dix *noef* gros. (1498, *Tut. et curat. de Girardin et Jennette Roland*, A. Tournai.)

2. **NUEF**, mod. neuf, adj., qui n'a pas encore servi ou qui a très peu servi :

La out mil pavillons tenduz,
De pailes *nofs* ovrez e freis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15945.)

*Nou.* (1269, Ch. des compt. de Dole, B 214, A. Doubs.)

Et puis fu mis en .I. pilori tout *nuef* qu'on li fist en mi le marchié de Lille. (MÉNESTREL DE REIMS, § 329.)

De *neuves* kevilles et *neus* fuisiaus. (*Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 19a.)

.I. huis *noif.* (1331, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 111 r°.)

Des planches *neux.* (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 39 v°, A. Nevers.)

Livre *noeff.* (1416, 1re coll. de lois, n° 271, f° 80 v°, A. Fribourg.)

Croix *neuffve.* (1547, Coll. du Mur, Morl., A. Finist.)

— Fig. et par extens. :

De leurs subjectz, ils desappoincteront ceulx qui avront bien servy leurs predecesseurs pour faire gens *neufz*, pour ce qu'ilz mettent trop a mourir. (COMMYNES, *Mém.*, V, 18, Soc. Hist. de Fr.)

— Récemment construit :

Entre le *noeve* cauchie et le vies. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R1* 35, f° 19 r°.)

Appoline Bouchel, maison rue de la *noefve* cauchee, que l'on dit rue des Cordeliers. (1503, ap. Ern. Deseille, *Catal. des actes formant le fonds suppl. des arch. comm. de Boulogne*, p. 131.)

— Nouveau :

Au chief de la *Nove* Forest.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Mich., *Chron. anglo-norm.*, I, 31.)

Si le creancier voloit *nove* chose prouver. (12 janv. 1330, *Ord.*, II, 60.)

— Substantiv., *de neuf,* à nouveau :

Et les .II. celiers lister, et couvrir de planque *de nef.* (16 janv. 1339, *C'est li escris des ouvrages que Jehans Martins, carpentiers, a a couvent a faire*, A. Tournai.)

Pour batir et reediffier *de neuf* la maison du pellerin. (1569, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 123.)

Cf. NEUF, V, 491c.

1. Le *Dictionnaire général* cite pour ce mot comme se trouvant au *Complément* un exemple emprunté au *Manuel-Lexique* de Prévost (1750). Nous avons en effet trouvé cet exemple dans le dossier, et il y était seul. Nous n'avons pas cru pouvoir l'utiliser parce que la date en dépasse trop notablement celle qui est assignée comme limite au *Dictionnaire de l'ancienne langue*, et parce qu'il nous a paru que la communication faite au *Dictionnaire général* ne pouvait être que le résultat d'une erreur. — J. B. et Am. S.

**NUEMENT** et **NUMENT**, adv., sans vêtement :

Le damoisel tot *nuemant*
Fist de sa robe despoillier,
(*Dolop.*, 7453.)

— Fig., directement :

Car le fer sentoit *nuement*
El costé dalez la fourcele.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 5763.)

Si que li branz tot *nuement*
Si prez de ses cheveuz ala
Que li clers sanz en devala.
(ID., *ib.*, 21085.)

— Simplement :

Tout *nuement* et selonc la letre. (*Comment. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 61.)

— T. de féod., nu à nu, directement :

Mouvant *neupment* de luy. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 57ª.)

*Neument* et sans moyen. (1409, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, A. N. P 295, reg. 1.)

Pour quoy nous qui desirons traiter lesdits supplians favorablement et en toute doulceur pour ce qu'ils sont de present nos subjets *neuement* et sans moyen... (Mai 1481, *Ord.*, XVIII, 621.)

— Sans condition :

Apres ces coses ensi faites, nos chiers sires li cuens desous nommeit reporta tout l'yretage entirement dou castiel, de le maison et de toute le terre de Morlamwers et le nous rendi et donna *nuement* et absolument. (1312, 2ᵉ *cartul. du Hainaut*, n° 9, f° 33 v°.)

*Nuement* et absoluement a tousjours perpetuelment. (1317, *ib.*, n° 18, f° 67 v°.)

**NUER**, v. a.

Cf. NUER 2, t. V, p. 542ᶜ.

**NUEVIME**, mod. neuvième, adj. num. ordinal, qui vient après le huitième :

El al *nuevime* (jour) paresploitierent si...
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 22ᵇ.)

*Noefyme* jor. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 9ᵇ.)

*Nuevisme*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 4 v°.)

*Noivisme*. (*Ib.*, f° 100 r°.)

Li *noefvisme*. (BRUNET LATIN, p. 78.)

Li *novoimes* degrez. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 16 r°.)

*Nouviesme*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 27 v°, A. Seine-Inférieure.)

*Novieme*. (*Ib.*, f° 33 v°.)

En la *nuefvaimme* question. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 25ᵈ.)

*Novaimme*. (*Ib.*, f° 31ᵈ.)

Li *novismes* articles. (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 208, f° 6ᵇ.)

La *nouvime* raison si est, se aucun home lige grepist son fié. (*Assis. de Jérus.*, I, 617, Beugnot.)

La *novyme* partie. (1294, Citeaux, n° 96, A. Jura.)

Li *novemes*. (1304, *Enquête*, A. N. J 1030, pièce 28.)

Apres luy fu pape Gregoire le *novime*. (*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., VI, 674.)

Li *nueviemes*. (*Traité de morale*, ms. Alençon 27, f° 7 v°.)

Le mardi *novaime* jour de jugneit. (1336, B 80, A. Doubs.)

Le *nuefyeme* jour d'avril. (1361, *Cartons des rois*, A. N. K 48, pièce 26.)

*Neofisme*. (1375, *Mand. d'Ed. III*, n° 28, A. Bordeaux.)

*Noefisme*. (*Ib.*)

*Neufesme* jour. (19 nov. 1379, S.-Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

*Neufieme*. (1390, *Sent.*, La Nouzillette.)

*Nufysme*. (1394, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**NUIRE**, v. n., causer du dommage :

Ceste piere tel odur dune
As males *noist*, as pruz est bone.
(*Lapid. fr.*, A, 473, L. Pannier.)

A l'entrant *noist* e non aiue,
Cuntrariuse est a l'eissue.
(*Ib.*, 827.)

Nuns ne li porroit *nure* mie.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 54ᵈ.)

*Neuyre*. (1271, *Lett. du Bailli d'Auxois*, Cartul. de Fontenay, f° 83 r°.)

*Neure*. (1276, N.-D. de Dole, G 113, A. Jura.)

Certes, fait le chevalier, c'est la chose du monde que j'ay mieux cuidé, que leur traison et leur peché me *ait neu*. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. LV.)

Cf. V, 543ª.

**NUISIBLE**, adj., qui est de nature à nuire :

Chose *noissible*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 41ᵈ.)

Amour vient faire en elle doulx sejour,
Plus fort armé, toutesfoys moins *noisible*.
(M. SEVE, *Delie*, p. 139, éd. 1544.)

**NUISIBLEMENT**, adv., d'une manière nuisible :

Et pourtant elle (le senevé) est fort *nuisiblement* dangereuse. (J. MEIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCIV.)

**NUIT**, s. f., l'espace de temps qui suit le crépuscule du soir jusqu'au crépuscule du matin :

Anz que la *noit* lo jalz cantes.
(*Pass.*, 193.)

En mie *nuit* s'en fuit de la contrede.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 15.)

Donc ne se puet neient tenir
Que entre le jor e la *noiet*
Ne mont dous feiz sans nul respiet.
(GUILL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 434.)

La *nuis* est courte.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, p. 20.)

La *nuis* fu bele.
(*Blancand.*, 165.)

Par .VII. *nus*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille.*)

La *neut*. (1278, *Atour*, Hôp. S.-Nic. de Metz.)

*Neux*. (1300, Coll. de Lorr., 989, B. N.)

Sept *neus*. (Janv. 1287, S.-Vinc., A. Moselle.)

Trois jours et trois *neulz*. (1352, *Lett. de C. de Henrion*, A. Bar.)

Incontinent les .VII. *neutz* passees, il fut forjugiez de la cité. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1482.)

— *Nuit et di, nuit et jour*, sans cesse, continuellement :

Cio li rova et *noit et di*.
(*S. Léger*, 195.)
E *nut e jur*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 496, Koch.)

*Noit et jor*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

— Autref., nuit se disait d'une façon particulière pour désigner la nuit précédant un jour de fête, avec un sens rapproché de veille :

Che fu fait bien et souffisamment en l'oratore de le capielle a le sale, a Valenchiennes, en l'an de grace Notre Signeur mil trois cens et douze, le *nuit* saint Philippe et saint Jakeme c'on dist le nuit de mai. (1312, 2ᵉ *cart. du hainaut*, n° 9, f° 33 v°.)

Le pitanchier de nostre Eglise, seyze solz, moittié a la sainct Jehan et moittié au Noel, pour la fondation des messes, vespres et de profundis a faire aux *nuyctz* de l'ynvention et exaltation de Sainte Croix et, l'endemain desd. jours, messe des Trespasses. (1524, ap. Ern. Deseille, *Catal. des actes formant le fonds suppl. des Arch. comm. de Boulogne*, p. 210.)

— Obscurité qui règne pendant la nuit :

Noire *neux* ere, mont plevoit.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 62ᶜ.)

La *nuiz* si vint.
(*Brut*, ms. Munich, 1673.)

Assi cum *nuit* midi. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61, Hofmann.)

Il fu *nuiz*. (*Sept Sag.*, ms. Chartres 620, f° 20ª.)

— Par extens., obscurité :

Trestot cest mund granz *noiz* cubrid.
(*Pass.*, 310.)

Devint li jorz *nuiz*. (XIIIᵉ s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 20 v°.)

— Poétiq. :

Cist tels est filz de *noit* et de tenebres. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 47, 32.)

Cf. V, 544ᶜ.

**NUITAMMENT**, adv., pendant la nuit :

De cri et de haha *neuctantement* faiz. (Août 1354, *Ord.*, IV, 295.)

Ledit Bougon estoit alé *nuytaument* en la maison dudit de Dessoubz le Buy. (Avr. 1388, ap. Douët d'Arcq, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 133.)

*Neuttamment*. (*Ann. du doy. de S. Thiéb. de Metz*, Pr. de l'Hist. de Lorr., II, 191.)

Et *nuictamment* le cardinal gaigna son abbaye. (CARLOIX, *Mém.*, VIII, 16.)

**NUITEE**, s. f.

Cf. NUITIEE, V, 545c.

**NUL**, adj., déterminatif qui se place avant le substantif, pas un :

Et ab Ludher *nul* plaid nunquam prindrai. (*Serm. de Strasb.*, I, 5.)

In *nulla* aiudha contra Lodhuwig nun li iu er. (*Ib.*, II, 4.)

*Nulz* om mortalz.
(*Pass.*, 339.)

Ne fud *nuls* om del son juvent.
(*S. Léger*, 31.)

A *nuil* omne nol demonstrat.
(*Ib.*, 78.)

Vers lui ne pued tenir *nulle* clartez.
(*Cant. des cant.*, 17.)

*Nuls* vilains n'iert se vilains non.
(*G. de Dole*, 585.)

Les heritaige de *noul* bon homme. (7 juin 1378, A. du Locle.)

— Pronominalement :

*Nul* n'en i at quin alget malendus...
(*Alex.*, XIe s., str. 111d.)

Jamais en augur *nos* ne croie.
(*Tristan*, I, 226.)

Ne s'en isteroit *nus*, tant eust de vertu.
(*Rom. d'Alex.*, fo 50d.)

Ne croit que *nus* osast s'amie
Amer, tant fust de haut parage.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 2356.)

Ki est ore si larges ? *Nus*.
(RENCLUS, *Miserere*, CVII, 8.)

Mes je croy c'onques ne fu *nus*
Si lies de cuer comme il estoit.
(*Couci*, 2346.)

Et ne puet om retenir en la ditte ville *nunlz* de mes hommes. (Sept. 1294, Gorze, Olley, A. Moselle.)

Que *neur* ne touche a la dicte chasse. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 267.)

Mais de grand homme en general, et ayant tant de belles pieces ensemble, ou une, en tel degré d'excellence, qu'on le doive admirer, ou le comparer a ceux que nous honorons du temps passé, ma fortune ne m'en a fait voir *nul*. (MONT., II, 17, p. 437, éd. 1595.)

— Adj. qualif., qui se réduit à rien :

Son eslection ayant esté faite directement contre l'expresse prohibition des loix, estoit *nulle*. (AMYOT, *Vies*, Cat. d'Utiq., 52.)

Cf. V, 546b.

**NULLEMENT**, adv., de nulle manière :

Ne doit prelat avoir costume
De retenir fiel d'amertume,
Ne doit *nullment* porteir envie
Ne agrever par felonie.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, fo 97 ro.)

**NULLITÉ**, s. f., défaut qui rend un acte nul :

La sentence par eulx contre lui proferee devoit estre ditte nulle et de toute *nullité*. (1417, *Cart. de Cysoing*, p. 331.)

Tout ce qui en est ensievy avoir esté et estre nulz ou de toute *nullité*. (1419, *ib.*, 333.)

Cf. V, 546c.

**NUMENT**, v. NUEMENT.

**NUMERAL**, adj., qui désigne un nombre :

*Numerales* proporcions
Ont grans participacions
A ceulx cy...
(*Myst. de l'Incarnation*, II, 155, éd. 1475.)

Proporcion *numerale*. (P. FERGET, *Le Mirouer de la vie humaine*, fo 119 vo, éd. 1482.)

— *Science numerale*, l'arithmétique :

En ce moyen entra en affection de celle *science numerale*. (RAB., *Garg.*, XXIII.)

**NUMERATEUR**, s. m., celui des deux nombres d'une fraction qui indique combien elle contient de parties égales de l'unité :

Si le nombre que l'on veult partir est moindre que le partiteur, adonc l'on doit mettre 0 entre les deux lignes, puis du nombre a partir faire *numerateur* et du partiteur faire denominateur. (CHUQUET, *Triparty*, p. 47, Marre.)

**NUMERATION**, s. f., art de nombrer ; art de former, d'énoncer et d'écrire tous les nombres avec certains mots et certains signes :

La premiere partie (du Triparty) contient plusieurs chapitres lesquelz apparent par le proces et continuation d'icelle dont le premier est *numeration*. (N. CHUQUET, *Triparty*, p. 41, Marre.)

— Action de compter :

Combien que la *numeration* des Hebreux est jugee plus vraye. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, fo 32 ro.)

Rentes heritieres ou viageres constitues par *numeration* de deniers sont reputees pour meubles. (1543, *Cout. de Lalleue*, Nouv. Cout. gén., I, 371.)

— Nombre :

Vint une grande *numeration*
De peuple, se bien l'advisez,
Lesquelz furent par bonne intencion
L'un aprez l'aultre baptisez.
(CL. DOLOSON, *Mist. et hist. mirac.*, dans Est. Méd., *Chron.*, II, 395.)

**NUMERO**, s. m., nombre qui indique, dans une série, le rang des termes qui la composent :

*Numero* au lieu de nombre. (PASQ., *Rech.*, VIII, 49.)

— *Entendre le numero*, avoir la connaissance des choses, être expert :

C'est *entendre le numero* ou je ne m'y connois pas. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, III, 10.)

Et dismes celuy *entendre le numero*, qui n'avoit oublié le nombre sous lequel sa devise estoit enregistree. Et depuis accomodasmes cette maniere de parler en toute autre chose, disant qu'un homme *entendoit le numero* quand il avoit certaine information et cognoissance d'une chose. (PASQ., *Rech.*, VIII, 49.)

**NUMISMATIQUE**, adj., relatif à la connaissance des monnaies, des médailles ; anc., adj., qui a la valeur d'une monnaie :

Ce talent ne fut point une certaine piece monnoyee... mais se prenoit pour une certaine somme, quantité et nombre de pieces monnoyees. Voyla comme il estoit *numismatique* ou pecuniaire : et se disoit de l'or et de l'argent. (ANT. LE POIS, *Disc. sur les med.*, fo 35 vo, éd. 1579.)

**NUMMULAIRE**, s. f., nom vulgaire et spécifique d'une lysimachie, dite aussi herbe aux écus :

*Nummulaire* ou, si tu aymes mieux, monoyere. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de Fousch*, p. 281, éd. 1550.)

*Numilaire*. (OL. DE SERRES, VI, 15.)

**NUNCUPATIF**, adj.

Cf. NONCUPATIF, V, 524a.

**NUNCUPATION**, s. f.

Cf. NONCUPATION, V, 524a.

**NUPTIAL**, adj.

Cf. V, 547c.

— Anc., s. m., titre d'un traité juridique de Rasse de Brinchamel sur les mariages :

Apres ce que [a] vostre demande et peticion j'ai fait et eschievé tres rudement le petit *Nupcial* traitant des mariaiges, selon les decrez et les loys. (RASSE DE BRINCHAMEL, *Hist. de Floridan*, Vat. Chr. 896, dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 82.)

**NUQUE**, s. f., partie postérieure du cou à l'endroit de sa jonction avec la tête :

La *nuche* du col. (LA BOD., *Liv. de la vie*, I, 15.)

La *nuque* du col. (ID., *ib.*, I, 16.)

— Anc., moelle épinière :

Tous les ners si com il nessent de la *nuche*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, fo 9d.)

Chascun (spondille) a pertuis aus costes par les quiez veines et arteres viennent et portent a la *nuche* vie et norrissement. (ID., *ib.*, fo 31b.)

**NUTRITIF**, adj., qui nourrit ; fig. :

Pain *nutritif* pour le corps et pour l'ame. (Juin 1491, *Puy de l'école de rhétor.*, 52e congrég., ms. Tournai, p. 523.)

— Qui a rapport à la nutrition :

La region *nutritive*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, fo 1.)

Puissance *nutritive*. (1464, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5082, fo 18 ro.)

Cf. V, 548b.

**NYCTALOPE**, s. m., celui qui ne distingue les objets que dans l'obscurité :

Ceux qui ne voyent rien que quand il

est grand jour, lesquels sont appellez des Grecs *nyctalopes*. (Du Pinet, *Pline*, XXVIII, 11.)

**NYMPHE**, s. f., divinité des fleuves, des bois, ou du cortège de certaines déesses :

Les *nimphes* plorant lor fontaines,
Quant des flueves les trouvent plaines
Et sorabondans et covertes.
(*Rose*, II, 231, Michel ; 18158, Méon.)

Satyres gays, *nymphes* nobles compaignes.
(Cl. Marot, *Metam. d'Ov.*, I, OEuvr., III, 166, Jannet.)

**NYMPHEA**, s. m., nom scientifique du nénuphar :

Il y ha deux sortes de *nymphea*, l'une est blanche, a cause des fleurs blanches semblables au lys, l'autre est jaune. (Cl. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, p. 374, éd. 1550.)

Plus leur est contraire... que le nenufar et *nymphea* heraclia aux ribaulds moines. (Rab., *Tiers liv.*, LI.)

On a employé aussi une forme francisée *nymphee :*

Toutes manieres d'herbettes qui aiment le voisinage des eaux, comme souchet, *nymphee*, adianthe, cymbalaire... (J. Martin, *Hypnerotomachie*, p. 22, éd. 1545.)



1. **o**, s. m., quinzième lettre de l'alphabet et quatrième des voyelles :

*O* est roons comme li mons.
(*Senef. de l'A B C*, Jubin., *Rec.*, t. II, p. 282.)

En gros tournois a un *o* et esterlins .vii. souz parisis. (1324, *Liv. des pit. de S.-Germ.-des-Prés*, f° 132 v° ; Duc., *Moneta*.)

Cf. O 2 et O 4, t. V, p. 549^b.

2. **o**, interj., sert à invoquer, à interpeller :

*O* Deus vers, rex Jhesu Crist.
(*Pass.*, 301.)

*O* filz, cui erent mes granz ereditez.
(*Alex.*, xi^e s., str. 81^a.)

*O* Carites, travaillies sui
Por toi querre, mout ai d'enui
Par chou ke je t'ai quise en vain.
(Renclus, *Carité*, vii, 1.)

— Sert à traduire un élan d'admiration, de joie ou de douleur, de crainte, etc. :

*O* bele buce, bel vis, bele faiture !
(*Alex.*, xi^e s., str. 97^a.)

**OBEDIENCE**, s. f.

Cf. V, 550^c.

**OBEDIENCIER**, s. m., celui qui est soumis à l'autorité spirituelle d'un supérieur ; religieux administrant par ordre d'un supérieur un bénéfice dont il n'est pas titulaire :

Leurs chefs (des chanoines) sont doyens, prevosts, chamariers, *obedienciers*, et autrement appelles selon les statuts et observances de chacune eglise, soit cathedrale ou collegiale. (J. Papon, *Secr. du trois. notaire*, p. 86, éd. 1578.)

**OBEIR**, v. — N., se conformer à ce qu'ordonne ou défend qqu'un :

Quement et die son plaisir
Car il sont pres de l'*obeir*.
(Ben., *Troie*, B. N. 903, f° 69^b.)

Por c'est bien droiz que toz jors l'*obeisse*.
(Gaut. d'Esp., *Chans.*, XVIII, 24, Brakelmann.)

*Obehir*. (1274, *Franchise de Dôle*, A. Dôle.)

*Obbeir*. (1348, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 29 v°.)

Leur vray seigneur n'ont voulu *obeir*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 41.)

Les barons respondirent que elle commandast, et de bon cuer en tout l'*obeiroient*. (Christ. de Pis., *Cité*, Ars. 2686, f° 31 r°.)

Et cil a cuy tel commandemant seraz fait non *obedest*... (1421, 1^re Coll. de lois, n° 377, f° 104 v°, A. Fribourg.)

A ton vouloir *abaisson*,
Que certainement c'est raison.
(*Résurr. N. S.*, Jub., *Myst.*, II, 320.)

Or faisons son commandement
Et a luy du tout *abaisson*.
(*Ib.*)

— En parlant des choses, céder à l'action de qqu'un, de qqchose :

Entre les gommes, les unes sont liquides, les autres solides, et d'icelles aucunes plus solides que les autres ; les solides donnent plus de peine a distiller que les liquides, a raison qu'elles ne se liquefient sitost et n'*obeissent* pareillement au feu. (Paré, XXVI, 14.)

— A., avec un régime de chose, accorder, avoir pour agréable :

Et Kalles li respont : Bien le voeil *obeir*.
(*Gaufrey*, 5159.)

— *Obei*, p. passé, pris au sens passif :

Le dict commandement du roy ne fust mie du tout *obey*. (*Faits du mareschal de Boucicaut*, III.)

Davantaigue nulles ne ment, et ce qu'il promet il le tient, et veult estre *obey* tost et sans delay de ce qu'il commande. (*Ib.*, 4^e p., vii.)

Monsieur, vostre lettre sera bien *obeye*. (Aubigné, *Mem.*, an 1601.)

Cf. V, 551^a.

**OBEISSANCE**, s. f., action d'obéir :

*Obbaissance*.
(*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 8 v°.)

Tu me dois toute *oubeissance*.
(MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 557.)

*Obvissance*. (1370, *Test. de Sim. Du Pont*, seigneur de Fresnay, Blanche-Cour., A. Loire-Inférieure.)

— Par extens., soumission à un prince, à une nation :

Tantost que la cité de Constantinoble, qui est le chief et fundement de toutez les citez de l'empire et de tout le paiis, sera prinse et conquestee, toutes les aultres se metteront tantost en *obeissance*. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 461.)

Le chastel de Dunin fut mis a l'*obeissance* du vidame d'Amiens par certains moiens qu'il eut a ceux de dedens. (MONSTRELET, *Chron.*, I, CCXIX.)

Cf. V, 551b.

**OBEISSANT**, adj., qui obéit :

Molt est, qui aimme, *obeissanz*.
(CHREST., *Du roi Guill.*, 3798.)

Il ne daigne estre *obeissans*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXVIII, 9.)

Li chastiax n'iert ja *obeissanz* a vos. *(Perceval*, I, 139, Potvin.)

Et cil a cuy tel commandemant seraz fait non obedest, tel non *obedissant* ou commandemant a luy fait doit estre condampney. (1421, 1re Coll. de lois, n° 377, f° 104 v°, A. Fribourg.)

— En parlant de choses :

Il faut que la matiere et etoffe soit *obeissante* et propre a faire ce que l'on veut. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, II, 1.)

Cf. V, 551c.

**OBELISQUE**, s. m., monument quadrangulaire, en forme d'aiguille, et généralement monolithe :

De ces pyramides, *obelisques*, statues et colosses. (CL. GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, III, 32, éd. 1545.)

*Obilisce*. (PIERRE VAN AELST, *Reigles generales de l'architecture*, f° 54 v°, éd. 1545.)

**OBERER**, v. a., chargé de dettes :

*Oberé*. Indebted. (COTGR.)

**OBESITÉ**, s. f., excès d'embonpoint :

*Obesité*. Obesity ; fatnesse, grossenesse. (COTGR.)

**OBIER**, s. m., espèce de viorne dont le bois est très dur :

Grans *haulbiers* fueilluz pour ombroyer les passans. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 97 v°; III, 24, Soc. Hist. de Fr.)

Opulus, un arbre appelé *obier*. (R. EST., *Dictionariol.)*

**OBIT**, s. m.

Cf. V, 552c.

**OBJECTER**, v. a., opposer qqchose à une affirmation pour la combattre ; opposer qqchose à celui qui pose l'affirmation :

*Objiter*. (1298, dans *Dict. gén.)*

Et qui me *objetteroit* comme le sang et l'ordure se puet oster sans lever l'os, qui est entree par la fente du test sur la dure mere, je respons... *(Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 26.)

Cf. V, 553a.

**OBJECTION**, s. f., ce qu'on oppose à une affirmation pour la contredire :

Tu as bien a l'*objection*
De ma petite question
Respondu.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 42a.)

Cf. V, 553b.

**OBJECTIVEMENT**, adv.

Cf. V, 553b.

**OBJET**, s. m., ce qui se présente devant les yeux, s'offre aux regards ; image d'une chose :

Au partir de Bloys, eut telle suyte de prelatz, princes et gentishommes qui a la veue des presens estoit *obgect* delectable. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 71 v°; II, 241, Soc. Hist. de Fr.)

— Ce qui se présente à l'esprit, s'offre à la pensée :

*Object* est la chose vers laquelle est la puissance active ou passive ou l'operation... Color est *object* de voiement ou de vision, saveur est *object* de goust ou de gouster, et chaleur et froideur sont *object* de touchement. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse.)*

**OBJURGATION**, s. f.

Cf. V, 553c.

**OBLAT**, s. m., laïque vivant dans un couvent auquel il a donné ses biens :

Ung *oblat* de religion. Hierodulus. (R. EST., 1549.)

— Ancien soldat mis par le roi comme pensionnaire dans une abbaye de nomination royale :

L'*oblat* est le soldat ou gendarme pauvre, qui au service du roy est demeuré perclus et estropié de l'un de ses membres, en recognoissance de quoy le roy luy peut assigner ses aliments sur quelques abbayes et monasteres qui se trouvent de la nature. (PASQ., *Rech.*, III, 35.)

**OBLATION**, s. f., action d'offrir qqch. à Dieu :

Lores receveras sacrifises de justise, *oblatiuns* e sacrifices lores emposerunt sur tuen altel tors. *(Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., L, 20.)

Cf. OBLACION, V, 553c.

**OBLIGATION**, s. f., lien moral qui assujettit à une loi, à une convention qu'on est tenu d'observer ; lien juridique par lequel une personne est engagée à qqchose vis-à-vis d'une autre :

Sus l'*obligation* de nos biens. (1235, dans *Dict. gén.)*

*Obligacions* especiaus est faite... (1290, *Vidim.*, A. N. S 275, pièce 7.)

Et proumes toute ceste *obligansion* que jou ai faite. (1300, *Cart. de St-Michel-en-Tierache*, B. N. l. 18375, p. 343.)

*Oubligacion*. (1310, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

Et sur ce j'en sui obligee et tenu par une forte *obligation* faite de double de le paier a mesme le feste. *(Maniere de langage*, p. 398.)

Sacent tout cil ke com ensi fust a .I. jour, ki passes est, ke Jehans Platons, d'Esplechin, deuist a pluseurs piersonnes pluseurs dettes, par ayuwes et sans ayuwes, u par *obligassion* de poinne... (Avril 1327, *C'est Jakemon Glicait*, A. Tournai.)

Livre et papier de la chambre de la ville d'Avalon, ou est contenue l'eslection par chascung an des officiers de ladicte ville, *oblegations* de la delivrance de la ferme de la courte pinte d'icelle ville et aultres affaires de la commune d'icelle, commanceant au premier jour du mois de janvier 1584. (Avallon, BB 2, f° 105.)

Cf. V, 554a.

**OBLIGATOIRE**, adj., qui a la force d'obliger :

Loy *obligatoire*. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse.)*

Rigle *obligatore*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 81 r°.)

Cf. V, 554b.

**OBLIGEANT**, adj., qui aime à obliger, à faire plaisir, qui marque de l'obligeance :

Poi trueve on ki as donans dient paroles humles et *obligans*. (JEH. D'ARKEL, *Art d'amour*, I, 389.)

Cf. V, 554b.

**OBLIGER**, mod., v. OBLIGIER.

**OBLIGIER**, mod. obliger, v. a., lier qqu'un par une loi, une convention qu'il est tenu d'observer par un engagement envers une autre personne :

*Oblejer*. (1263, *Lett. du prév. de Par.*, Ctes d'Artois, 297, A. Pas-de-Calais.)

Et ce je *oblige* et estrain moi et mes hoirs. (1283, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 64 r°.)

Les maystres d'yceulx varles ne leurs biens et marchandises ne *soient* pour ce tenus ou *oblegez*, arrestes ou empesches. (Nov. 1369, *Ord.*, V, 245.)

Et ai tant mené les rois par force qu'il se *sont obligié* a fere mon commandement. *(Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 94d.)

Hamet s'en fait roi (de Maroc), et s'*oblige* de tribut au roi de Fez. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 15.)

— Par extens., avec un nom de chose pour régime, contraindre, forcer :

Le prescheur est bien de mes amys, qui *oblige* mon attention, tout un sermon. (MONT., III, 13, p. 223, éd. 1595.)

— Attacher qqu'un par un bon office :

Ces privautez et familiaritez de grands

envers les petis [certes] *obligent* fort les personnes. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, VIII.)

Vous sçavez combien il importe au service et reputation du roy de s'*obliger* des personnes de telle valeur et estime qu'est le seigneur comte Octavio Anogrado. (22 déc. 1598, *Lett. du card. d'Ossat.*)

— Servir qqu'un en lui rendant un bon office :

Ce ne sera pas m'*obliger* de peu. (9 juin 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 797.)

Cf. V, 554$^c$.

**OBLIQUE**, adj., qui est de biais :

Sevent si la chose est estable
El signe ferm ou en le *oblike*.
(*Horoscope de Baud. de Courtenai*, B. N. 1353, f° 3$^c$.)

— Qui manque de droiture, de franchise, en parlant des personnes et des choses ; indirect, détourné :

Leurs mots sont divers et *obliques*,
Et sentences paraboliques.
(J. DE MEUNG, *La resp. de l'alchymiste a nat.*, 179.)

Et s'escusoit par voies *obliques*. (FROISS., *Chron.*, I, 355, Luce, ms. Rome.)

— T. de gramm., se dit des cas qui n'expriment pas des rapports directs :

Et touz les altres *oblics* fyneront en y, come moy, toy, soy. *(Orthogr. gall.*, H, p. 20, Stürzinger.)

Cf. OBLIQUE 1 et 2, t. V, p. 555$^a$.

**OBLIQUEMENT**, adv., d'une manière oblique :

Par ces deux poles le ciel se muet *obliquement* de orient en occident. (CORBICHON, *Propr. des choses*, VIII, 2, B. N. 22533, f° 136$^c$.)

Une muraille qui va *obliquement* ou de travers. (DELORME, *Archit.*, III, XI.)

— Fig., d'une manière qui n'est ni droite ni franche :

Nicias tacha encore *obliquement* a empescher et faire rompre l'entreprise. (AMYOT, *Vies*, Alcib.)

**OBLIQUER**, v. a.

Cf. V, 555$^a$.

**OBLIQUITÉ**, s. f., inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre :

Selonc l'*obliqueté* et la torte voie des planetes. *(Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 11$^a$.)

**OBLITERER**, v. a., rendre illisible, en effaçant, maculant, etc.

— Par extens., effacer le souvenir de :

Dont la grande antiquité *ha oblitteré* les noms. (J. LE MARIE, dans *Dict. gén.)*

— Faire tomber en désuétude :

Qui est ce qui *a oblitteré* ce mot, il fault bien dire qu'il n'avoyt pas trop bonne intencion. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 458.)

**OBLONG**, adj., plus long que large :

Oblong et gresle. (TOLLET, *Chirurg.*, p. 101, éd. 1540.)

Et le lieu, s'il est quarré, rond, *oblong*, triangulaire, hexagone... (DELORME, *Arch.*, X, 4.)

**OBNUBILATION**, s. f.

Cf. V, 555$^b$.

**OBOLE**, s. f., t. d'ant. gr., monnaie, poids valant le sixième d'un drachme :

Dont est encores jusques aujourd'hui demouré le nom d'*obole* en usage, qui signifie en language grec broche, et sont de petites pieces de monnoye, dont les six font une drachme. (AMYOT, *Vies*, Lysand.)

Cf. V, 556$^a$.

**OBOMBRER**, v. a.

Cf. OBUMBRER, V, 560$^c$.

**OBREPTICE**, adj., t. de chancell., qui a été obtenu par surprise :

Dist que il est coustumier de usurper les drois du roy, si dist que, ses choses actenduez, sa grace est *obreptice* et pour ce requiert que il soit mis en prison. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X$^{1a}$ 9184, f° 144 r°.)

Dict que les lettres leur sembloient *obreptices* et inciviles, et n'estoient pas deliberez d'en demander l'enterrinement. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la réformat. de la justice, I, 208, Dufey.)

**OBREPTICEMENT**, adv., d'une manière obreptice :

Le roy avoit ordonné par les dictes lettres qui avoit esté surrepticement et *obreptissement* empetrees. *(Journ. de Nic. de Baye*, I, 141, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. ORREPTISSEMENT, V, 645$^a$.

**OBREPTION**, s. f.

Cf. ORREPCION, V, 644$^c$.

**OBSCENE**, adj., qui révolte la pudeur :

Parlant de la leçon de ses vers *obscenes* et impudiques. (POLDO D'ALBENAS, *Antiq. de Nimes*, p. 141.)

**OBSCENITÉ**, s. f., caractère de ce qui est obscène ; acte, parole obscène :

Vesquit avec toutes luxures, *obscenites*, et infames. *(Vies des S. Peres*, dans *Dict. gén.)*

**OBSCUR**, **OBSCURCIR**, mod., v. OSCUR, OSCURCIR.

**OBSCURCISSEMENT**, s. m.

Cf. OSCURCISSEMENT, V, 649$^c$.

**OBSCUREMENT**, mod., v. OSCUREMENT.

**OBSCURITÉ**, s. f., état d'une chose obscure :

Pour la *obscurité* de la nuit, la pique ne te peut veoir. *(Sept Sages*, vers. H, p. 94.)

Nymphes, vous le sçavez, et vous qui habitez,
Satyres, dans les creux de ces *obscuritez*.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1$^{re}$ j., f° 2 v°.)

— Fig. et par extens. :

Depuis, j'ay apprins que ceulx de la religion consentent qu'il l'exerce, pourveu qu'il commence seulement le dict exercice l'annee prochaine, ce qui me faict soupçonner qu'ils veulent tenir ceste affaire en *obscurité*, et distribuer pour ceste annee les deniers a leur poste, obligeant ceux que bon leur semblera par advantages et gratifications. (1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 45.)

— Manque de clarté pour l'esprit :

Le *obscurité* de tant de dusie se prolonge. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 37.)

Les umbres et *obscuritez* de la loy cesserent pour tant que la verité fut emplye. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2$^e$ vol., f° 5$^c$, éd. 1495.)

Cf. OSCURTÉ, V, 650$^c$ et au Supplément.

**OBSECRATION**, s. f.

Cf. OBSECRACION, V, 556$^c$.

**OBSEQUES**, s. f. pl., service funéraire :

Au jour de leurz *obsecques*. (1403, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, A. Tournai.)

Il convient faire ses *obsecres*
Et l'enterrer honnestement.
(*Mist. du siège d'Orléans*, 6506, Guessard.)

Cf. OBSEQUE 1, s. m., t. V, p. 557$^a$, et OBSEQUIE, s. f., p. 557$^b$.

**OBSEQUIEUX**, adj., excessif dans sa complaisance et ses égards ; au sens étymol., attentif, soumis :

Dont oultre gré convenoit que luy feisse
Comme a espoux *obsequieux* service.
(O. DE S.-GELAIS, *Eneide*, B. N. 861, f° 29$^a$.)

**OBSERVABLE**, adj.

Cf. V, 557$^b$.

**OBSERVANCE**, s. f., obligation d'observer une loi, une règle religieuse :

O sa desciple, maniere et *observance* dou petit comencement. *(Regle du Temple*, p. 19.)

Cf. V, 557 .

**OBSERVANTIN**, s. m., religieux de l'observance de saint François :

Nous n'observons pas les jours de dimanches et festes a la maniere et intention que les payens les observoient et les superstitieux *observantins*. (BERSON, *Response aux ministres*, f° 8 v°, éd. 1586.)

Les grands *observantins*. (PASQ., *Rech.*, III, 43.)

**OBSERVATEUR**, s. m., celui qui suit exactement ce que prescrit une loi, une règle, une promesse :

Le temps estoit passé ouquel Dieu par icelles choses avoit estably estre honnoré, donc ou temps advenir casses et du tout vaines ne pouvoient ayder leurs *observa-*

*teurs* plus que les ydoles leurs serviteurs. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 2e vol., fo 6a, éd. 1495.)

Plus advantageux prometteur qu'*observateur*. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

Vous tenant pour trop soigneux *observateurs* de vostre foy et parole... (5 sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 398.)

— Celui qui examine attentivement pour étudier :

Un autre grand devinateur, sorcier, et *observateur* de jours. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXX, t. II, p. 155, Hippeau.)

**observation**, s. f., action d'observer :

Plainne *observation* de toutes les coses dessus dites. (1200, *Advis de Hain.*, ap. Tailliar, p. 10.)

L'*observation* de telles figures a esté la pronunciation de Jesu Christ. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 2e vol., fo 5d, éd. 1495.)

Nous ayant esté rememoree l'ancienne affection des roys nos predecesseurs envers vous, et vostre *observation* et recognoissance en leur endroict. (17 déc. 1594, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 282.)

**observer**, v. a., accomplir ce qui est prescrit :

Lei consentit et *observat*.
(*S. Lég.*, 71.)

Por Deu nel volt il *observer*.
(*Ib.*, 136.)

— Examiner, surveiller attentivement :

Et d'autant que la principale richesse des habitans de ceste isle est constituee en mastic, par cela ilz ont en grande recommendation de prendre soing a accoustrer lesdits arbres de lentisques. Et comme les oliviers et autres tels arbres fruictiers veulent *estre observez* et accoustrez, semblablement les lentisques ne donneroient guere de gomme qui n'y prendroit soing, ainsi qu'il est requis. (Belon, *Singularitez*, II, 8.)

**obsidional**, adj.

Cf. V, 558a.

**obstacle**, s. m.

Cf. V, 558a.

**obstination**, s. f., entêtement, opiniâtreté :

Il layeuent lo parleir assi cum vencut par desperacion por la grant duresce et la grant *obstination* des hommes k'il veoyent. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 6, 10.)

*Ostination*, c'est durté de cuer, quant li hons est si endurez en sa malice que l'en ne le puet flechir. (Laurent, *Somme*, Maz. 870, fo 17d.)

**obstiné**, adj., attaché avec ténacité à quelque idée, opinion, sentiment :

Ja ne fussent tant *obstinees*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, dans *Dict. gén.*)

Continuant en son mauvais et *ostiné* propos, a illec fait escrire... lettres sedicieuses. (1417, *Ord.*, X, 427.)

Et (l'empereur des Grecz et le roy de Russie) n'en peuent oyr parler (de la foy catholicque) comme heresez, pervers, *obstiniez* et mauvais qu'ils sont. (Mielot, *Adv. directif*, Hist. armén. des crois., II, 423.)

Aussi suys je bien *obstiné*
De jamais ne faire nul bien.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 119.)

**obstineement**, mod. obstinément, adv., d'une manière obstinée :

Quelle est ceste seignourie que vous si *obstineement* embracez et tenez? (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., fo 63c.)

Les citoiens *obstineement* lui resistoient. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, fo 317d.)

Que si *obstinement* tu maintiens que... (La Bod., *Harmon.*, p. 48.)

**obstiner**, v. — A., attacher avec ténacité à une résolution :

Ils *ont obstiné* le roy contre vostre ville. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, fo 53 vo, éd. 1594.)

— Attacher qqu'un avec plus de ténacité à une résolution, en la combattant :

(L'Eternel) Qui, juste, demande
Argument pour montrer combien sa force est [grande,
*Obstine* le monarque, et luy crevant les yeux
L'abandonne aux desirs de son cœur vicieux.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 3e j., La Loy, 513, éd. 1602.)

— Réfl., s'attacher avec ténacité à une opinion :

S'*obstiner* a l'encontre de tous. (R. Est., 1539.)

L'ennemy commença a se desordonner et a fuir sans guieres *s'obstiner* au combat. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

**obstruction**, s. f., embarras dans un conduit :

Faire *obstruction*. (Tollet, *Chirurg.*, p. 228, éd. 1540.)

Estant confictes en sel et vinaigre, elles (les melzanes) ouvrent *obstructions*. (*Trad. de l'Entretien de santé de Colonius*, fo 34 vo, éd. 1550.)

**obstruer**, v. a., embarrasser par quelque obstacle :

En *obstruant* les narilles des labourantz. (Tollet, *Chirurg.*, p. 90, éd. 1540.)

**obtemperer**, v. n., se soumettre, obéir :

Continuellement *obtemperoient* et obeissoient a elle. (*De vita Christi*, B. N. 181, fo 13b.)

Ne requerez qui n'appartiegne,
Car chascun desire son per
Et pour ce pour *obtemperer*
A la sienne et vostre priere.
(*Griseldis*, 1895.)

A quoi le dit duc *obtemperant* et voulant toujours proceder gracieusement avec eux. (12 oct. 1377, *Transact.*, ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, I, 485.)

En *optemperant* a certaines lettres que luy escripvions. (*Lett. de L. XI à l'Univ. de Caen*, Arch. de l'art franç., II, 131.)

**obtenir**, v. a., parvenir à se faire accorder ce qu'on demande :

*Optenir*. (24 av. 1283, S. Michel de Tonn., A. Aube.)

Le prevost commanda qu'il fust mené en prison, dont il (l'accusé) appella et *obtenu* lettrez dont il requiert avoir l'enterinement. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9184, fo 118 vo.)

Cf. V, 559c.

**obtention**, s. f.

Cf. V, 559c.

**obturateur**, adj., qui sert à obturer ; substantiv. :

Instruments dits *obturateurs* du palais. (Paré, XVII, 4.)

— *Muscles obturateurs*, muscles qui occupent la cavité entre le pubis et l'os de la hanche :

Les *muscles obturateurs* et autres internes. (Paré, I, 25.)

**obturation**, s. f.

Cf. Obturacion, V, 560b.

**obtus**, adj., dont l'angle est arrondi, émoussé ; t. de géom., *angle obtus*, angle plus grand que l'angle droit :

Et sera le dict *angle obtus* propre et special a une figure reguliere nommee icocedron. (Bovelles, *Geom. print.*, fo 43 vo, éd. 1542.)

— Fig., qui est peu pénétrant :

Leur ame pour estre plus crasse et *obtuse* est moins penetrable et agitable. (Mont., III, 12, p. 185, éd. 1595.)

— Dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté :

Telle ligature rend *obtus* et oste grandement le sentiment. (Paré, X, 21.)

— Par extens., qui se fait sentir faiblement :

Le patient sent un prurit *obtus* aux reins. (Paré, XV, 36.)

**obvier**, v. n., prendre des mesures pour prévenir un mal, un accident fâcheux :

Pour *obvier* as perilz et a le male volenté des annemis. (Juin 1359, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, fo 3 vo.)

Nous, pour *obvier* a leur mavoise volenté et emprise. (16 mai 1366, ap. Léop. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 151.)

Pour *obvier* a telx fraudes et malices. (1354, *Ord.*, II, 564.)

Cf. V, 561b.

**oc**, adv., oui ; *langue d'oc*, la langue parlée dans le midi de la France ; région où se parle cette langue, et partic., la région de Toulouse :

En le chevaucie de Carcassonne et de le *langue d'ok*. (Froiss., *Chron.*, IV, 196, Luce.)

**occasion**, s. f., circonstance qui vient

à propos, et par extens., circonstance qui se présente :

C'estoit ung homme de mauvais vouloir, veu que, pour si peu d'*occasion*, il faisoit une si meschante entreprinse. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XLI.)

Le dict seigneur de Bonnivet accointa peu a peu ce gentil homme, par telle doulceur et finesse, qu'il ne s'apperceut de l'*occasion*. (ID., *ib.*, XIV.)

Un jour apres disner, comme ils devisoyent ensemble, frere Bigoce, voyant que l'*occasion* luy presentoit son front, et le temps l'opportunité, dit qu'il se vouloit marier. (LARIVEY, *Facet. Nuits de Strap.*, XI, v.)

— Circonstance qui détermine à faire quelque chose :

Tuit li dient ensemble ke sanz sauvaciun
Del ordre nel ferrunt, pur nul *occasiun*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 15 v°.)

Pour l'*oquasion* dou plet meu. (1283, Bonne-Nouv., A. Loiret, M. C. B.)

Les joyaulx sont *occasion*
De faire fornificacion.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 3045, Van Hamel.)

Pour quelque contestation qui advint, au mois de juillet de l'annee derniere, entre luy et l'ambassadeur de Hongrie, touchant la presseance de l'eglise, fut prins *occasion* par les procureur et religieux du couvent S. François Gallatas de fermer leur eglise. (Mars 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 325.)

Jusques la seurement, sans y user de longueur ou difficulté, sous quelque pretexte ou *occasion* que ce soit. (9 nov. 1597, *ib.*, t. IV, p. 875.)

— *Pour l'occasion, a l'occasion de qqu'un*, à son propos :

Pour l'*ocation* des Englois. (1417, *Liv. de la Char. de la Coult.*, f° 11b, Bernay.)

A mon *occasion* et par ma folie, je voy tout le monde en peine. (LARIV., *le Morf.*, V, 2.)

— *A occasion que*, pour la raison que :

Ne puissent estre contrainctz les mectre hors leurs mains *a occasion qu'*ils sont gens de main morte. (1557, *Amortissem.*, A. N. X 8610, f° 24.)

— Raison, motif :

Je leur ay ordonné de vous voir de ma part et de vous donner communication de l'*occasion* de leur voyage. (31 août 1573, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 24.)

Pour vous monstrer mes justes *occasions* de soupçon. (1594, *ib.*, p. 290.)

Cf. OCHOISON, V, 564c.

**OCCASIONNELLEMENT**, adv., par occasion :

Il jureront que les choses dessus dites, ne en aucune d'icelles, ne ajouteront, ne ajouter feront, ne souferront a ajouter, ne feire, ne en repost, ne en appert, malice ne fraude, principaument ne *occasionaument*. (1306, *Charte*, Duc., *Occasionare*, sous *Occasio* 5.)

**OCCASIONNER**, v. a., donner occasion à qqchose, avec un nom de personne pour régime, fournir à (qqu'un) l'occasion :

Peut estre que Louys lui aura dict que je n'y estoy pas, ce qui l'*aura occasionné* de venir apres moy. (LARIV., *La Constanc.*, III, 6.)

Chose qui a *occasionné* une partie de la noblesse de prendre les armes. (PASQ., *Lett.*, V, 1.)

J'auray moyen de bien et mal faire a qui m'en *occasionnera*. (1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 217.)

— *Estre occasionné de*, être l'occasion de :

Et requiers mercy de l'offence
Dont je *fuz occasionné*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 3e j., f° 70 v°.)

De quoy je serois de tant plus marry d'estre *occasionné* que... (23 janv. 1577, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 129.)

— *Occasionné*, p. passé, anc., justifié par l'occasion :

En ce toutesfois m'est donné
Une advis *occasionné*.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 167d.)

Cf. OCCASIONER, V, 561c.

**OCCIDENT**, s. m., côté où le soleil se couche ; partie du globe qui est au couchant :

*Occidenz*.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 2572.)

Pur la dute del *occident*
Issus sunt tut privement
Si que nuls ne saveit
Nis nul que sunt frere esteit.
(*Conquest of Ireland*, 2331.)

Et sachiez que de cele partie del braz Saint George devers *occident*, poi en falloit que il ne l'en avoit tolu pres de la moitié. (VILLEH., § 202.)

Occasus, *occident* ou esconsement. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 198 v°.)

**OCCIDENTAL**, adj., qui est à l'occident :

Septentrionel et *occidentel*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 46 r°.)

Ou temps passé tuit li *occidental*
Orent long poil et grant barbe mellee.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 8.)

**OCCIPITAL**, adj., qui appartient à l'occiput :

La suture lamboide... Le vulgaire l'appelle *occipitale*. (CH. EST., *Dissect. du corps humain*, p. 15, éd. 1546.)

**OCCIPUT**, s. m., partie inférieure du derrière de la tête :

La partie derriere que on appelle en françoiz hasterel et en latin les physiciens l'appellent *occiput*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 4, B. N. 22533, f° 49c.)

**OCCIRE**, v. a.

Cf. OCIRE, V, 567a.

**OCCISEUR**, s. m.

Cf. OCISEOR, V, 567c.

**OCCISION**, s. f.

Cf. OCISION, V, 568a.

**OCCULTATION**, s. f., action de cacher :

Recellement et *occultation* d'inventaire. (1529, A. N. JJ 243, pièce 553.)

— T. d'astron., passage d'un astre derrière une planète qui le cache à la vue :

Pour l'*occultation* de telle nativité. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 75c, éd. 1488.)

**OCCULTE**, adj., secret, caché sous une sorte de mystère :

De mes *oculles* choses neie mei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVIII, 12.)

Maladies *occultes*. (SALIAT, *Herod.*, 2.)

Cf. OCCULT, V, 562b.

**OCCULTEMENT**, adv., d'une manière occulte :

Porpença sei qu'il s'enfuireit,
*Ocultement* la guerpireit.
(WACE, *Vita V. M.*, p. 49.)

Janine de Boullenois, .x. lb., pour outraiges d'avoir environ minuit transporté *occultement* et portez ses biens hors de sa maison pour les mener hors de la ville. (13 juin 1438, *Reg. de la loi*, 1425-1441, Bans de .x. livres, A. Tournai.)

**OCCUPANT**, adj., qui occupe un lieu, qui s'y établit ; substant. :

Plus revertenti, qui s'entend
Encores au premier *occupant*.
(COQUILLART, *Dial. de la Simple et de la Rusee*, Œuvr., II, 112.)

**OCCUPATION**, s. f., action d'occuper un lieu, de s'y établir :

Que se il avenoit par negligense de retencion des edifices es dictes maisons, ycellez decheoir ou ruyner, que les detenteurs ou possesseurs dessusdit par l'*ocupacion* des places ou terres ou lez dictes maisons sont assises, fussent tenus tant et si avant rediffier. (1372, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 78 v°.)

— Affaire, pratique, emploi qui prend, qui occupe le temps :

Nul autre chose nen esteit,
Ne mais les *occupations*
E les vaines mutations
E les ententes et les maus
Qu'il a es choses temporaus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 40636.)

Cf. V, 563a.

**OCCUPER**, v. a., prendre possession d'un lieu, s'y établir :

A toy appartient, dit elle, *occuper* le royaume. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 20 v°.)

— Par extens., être établi dans (un lieu) :

L'une (humeur) *occupe* tout le cuir. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 98.)

— Donner (à qqu'un) des affaires à faire, un emploi à remplir; prendre le temps de qqu'un :

*Occupeiz* a faire les cures de la conteit. *(Dial. Greg. lo pape,* p. 230.)

Diligemment ouvrera et *se occupera* a la dicte euvre. (1365, *Délib. du chap. de Troyes,* f° 21 r°, A. Aube.)

Dy moy quelle achoison le tient
Ne qui le peut si *occuper*
Qu'il ne venra pas a souper
Avecques moy.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 257.)

Les quelz necessité chace a aucun exercite qui les tient *occupez* et tolt oyseuse. (Christ. de Pis., *Ch. V,* ap. Constans, *Chrestom.*, 288, 72.)

Avoir jetté a ploncq deux nouvelles pentures a quoy faire il *s'ocupa* demy jour. (19 févr.-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages,* 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. V, 563b.

**OCCURRENCE**, s. f., circonstance qui se présente fortuitement :

Selon l'*occurrence* des temps. (G. Chastell., *Ver. mal prise,* Œuvr., VI, 266, Kerv.)

Il ne faut point tellement faire profession d'une religion qu'on ne soit prest de la changer incontinent selon les *occurences.* (H. Est., *Deux dial.*, p. 528, éd. 1583.)

**OCCURRENT**, adj., qui se présente fortuitement :

Ayder a toutes necessitez *occurantes.* (25 mars 1475, Ste M. de Boq., A. Côtes-du-Nord.)

Afin d'y pourvoir sur toutes les affaires *occurrentes.* (P. Desrey, *De l'entrepr. du voy. du roy Charl. VIII.)*

Cf. Occurre, Occurrent et Occurrir, V, 564a.

**OCEAN**, s. m., vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre :

Entre Danube e l'*occean*
Qui curt devers septemtrian...
(Ben., *D. de Norm.*, I, 271.)

*Occheant.* (*Kanor,* B. N. 1446, f° 38 r°.)

Toute la terre est enclose de la grant mer que on appele *occeen.* (xive s., *Croniques de Normendie,* B. N. 4946, f° 83.)

Cf. V, 564b.

**OCEANE**, adj. f., *mer oceane,* océan :

La mer greignor, qui est apelee la *mer oceane.* (Brun. Lat., *Tresor,* p. 115.)

— Océanique :

J'aymeroy mieus, Philomide gelee.
Voir deglacer ton cœur, que trop brulee
Te veoir du feu de l'*oceane* race.
(Bugnyon, *Erotasmes,* LIV, p. 44, éd. 1557.)

Cf. Ocean, V, 564b.

**OCEANIQUE**, adj., relatif à l'océan; de l'océan :

Les navigateurs *oceaniques.* (A. Mizauld, *Mir. de l'aer,* p. 79, éd. 1548.)

**OCEANOGRAPHIE**, s. f., description de l'océan :

Ainsi que... quelque jour t'enseignerons en nostre *oceanographie* et directoire marin, avec carte a ce propre. (Cl. Grug., *Div. leçons de P. Messie,* f° 614 v°, éd. 1584.)

**OCHLOCRATIE**, s. f., gouvernement de la populace :

Laquelle (l'aristocratie) de rechief se transmuant en oligarchie et apres en democratie, par succession de temps tombe en *ochlocratie,* c'est a dire en la turbulente administration d'une commune ignorante. (P. Leroy, *Polit. d'Arist.*, p. 584, éd. 1568.)

**OCRE**, s. f., argile friable, jaune ou rouge, employée comme colorant :

Et doit li sale estre toute gausnie d'*ocre.* (1307, dans *Dict. gén.)*

*Ocre.* (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 173.)

**OCTAEDRE**, adj., qui a huit faces :

*Octoedron.* (Bovelles, *Geom. prat.*, f° 46 v°, éd. 1542.) Impr., *octocedron.*

L'air *octoedre.* (La Bod., *Harmon.*, p. 154, éd. 1579.)

*Octohedre.* (Duchesne, *Gr. mir. du monde,* p. 162, éd. 1587.)

**OCTANTE**, adj.

Cf. Oitante, V, 590b.

**OCTANTIEME**, adj.

Cf. Oitantiesme, V, 590c.

**OCTAVE**, s. f., espace de huit jours qui suit une grande fête de l'Église et pendant lequel a lieu la commémoration de cette fête; dernier jour de cette huitaine où l'office est plus solennel :

Ce fu as *octaves* de la feste Saint Remi. (Villeh., § 76.)

Les *outaves* de Paske. (1252, Barmouvant, 6, A. Meurthe.)

Les *oectaves.* (Mai 1287, Chap. cath. Metz, Maisonnerie, A. Moselle.

Apres les *octawes* de Paques. (1295, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meurthe.)

Les *oictoives.* (Lundi apr. Touss. 1295, Sept Fonts, Val des Choux, Arnay-le-Duc, A. Allier.)

A les *oeptaves* de la purification Nostre Dame. *(Stat. d'Edouard III,* an XXV.)

*Otave.* (1392-1400, *Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, f° 20 r°, Hôp. gén. Orl.)

Aus *outaves* de feste Saint Jehan Beautitre. *(Cartulaire enchaîné,* f° 33 v°, A. Senlis.)

Desdenz les *outaves. (Ib.*, f° 38 v°.)

Apres les *octabes* de Penthecostes. *(Journ. d'un bourg. de Paris,* an 1431.)

— Anc., huitaine en général :

Et mande el brief que Parides
L'atende en l'ouvreoir ades,
As *octaves* del jour passé.
(Gaut. d'Arras, *Eracle,* 4494.)

Est contraignable par emprisonnement de sa personne l'*octave* et la huitaine passee. *(Cout. de Verdun,* Nouv. Cout. gén., II, 433.)

— T. de mus., intervalle de huit degrés :

Es nuances de la gamme, telle note qui est la plus basse en une *octave,* est la plus haute au regart d'une autre. (Amyot, *Œuv. mor.*, Comment refrén. la colère, 3.)

Cf. V, 568b.

**OCTOBRE**, s. m., dixième mois de l'année :

E *uitobre* e septembre
E novembre et decembre
Pluius sunt apelet.
(P. de Thaun, *Comput,* 791.)
... El meis d'*uitovre.*
(Wace, *Rou,* 3e p., 176.)

El mois d'*octubre.* (Villeh., § 497.)

*Otovre.* (1255, *Inscr.*, Chypre, mosq. Nicosie.)

*Oictouvre.* (1260, *Cart. de l'év. d'Autun,* 1re p., LXVI.)

*Octoivre.* (1271, *Cartul. de Fontenay,* f° 54 r°, A. Côte-d'Or.)

*Oitoubre.* (1275, *Fiefs de Lorr.*, I, 5, A. Meurthe.)

*Eutovre.* (Oct. 1278, *Vente de Guill. de S. Lô,* chap. de Bay., A. Calvados.)

O mois de *oictovre.* (Oct. 1278, *Ch. Gir. Chab.*, A. Thouars.)

Ou mois d'*otouvre.* (1280, N.-D. de Chart., c. 43, A. Eure-et-Loir.)

Trespassa en .viii. kalendes d'*octouvre. (Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 106b.) P. Paris, *octobre.*

*Oitouvre.* (Oct. 1294, *Lett. de Marguerite, femme du seigneur de Pontarlier,* A. Côte-d'Or, B 1495.)

*Octovrez* ai .xxxi. jour. (xive s., *Calendrier,* Brit. Mus. addit. 15606, *Romania,* VI, 5.)

A .vi. jours d'*octobre.* (1303, dans *Bibl. Ec. des Ch.*, 3e sér., II, 507.)

Le vendredi vint et deuzieme jour dou mois d'*ottoubre.* (1305, Arch. S. Omer, CXXI, 2, Giry.)

Et en se dit an, [an] l'ysue d'*eutoubre,* freres de l'Ospitau dou Marguat firent une chevauchee sur Sarazins dehors. *(Gestes des Chiprois,* p. 208, Raynaud.)

*Huitovre.* (1318, Chypre, Limassol, égl. de Katholiki.)

Le premier jour du moys de *uytoyre.* (1351, A. N. P 1389², pièce 257.)

*Uitouvre.* (1352, Chypre, Nicosie, mosq. Emerghié.)

*Hutouvre.* (1369, Chypre, mosq. Arab-Achmet.)

Cf. Octembre, V, 568c, et Oittouvre, V, 591c.

**OCTOGONAL**, adj., qui a huit angles et huit côtés :

Si *octogonal,* 8 triangles. (Est. de la Roche, *Arithm.*, f° 228 r°, éd. 1520.)

**OCTOGONE**, adj., qui a huit angles et huit côtés :

Des penthagones, hexagones, eptagones,

*octogones* et de toutes aultres figures de plusieurs angles. (Est. de la Roche, *Arithm.*, f° 222 v°, éd. 1520.)

**octostyle**, adj., qui a une façade de huit colonnes :

Le dipteuque est *octastyle.* (J. Martin, *Arch. de Vitr.*, III, 2, éd. 1547.)

Un temple *octostyle.* (Cl. Guichard, *Funerailles*, p. 188, éd. 1580.)

**octosyllabe**, adj., qui a huit syllabes :

*Octosyllabe.* Of eigt syllabes. (Cotgr.)

**octroi**, s. m.

Cf. Otroi, V, 660c.

**octroyer**, v. a.

Cf. Otroier, V, 661c.

**octuple**, adj., qui égale huit fois la valeur d'une quantité donnée :

*Octuple* ou huytuple. (Meigret, *Gramm. franç.*, f° 42 v°.)

L'*octuple*, le trois fois diapason. (La Bod., *Harmon.*, p. 595.)

Avicenne tasche a les comprendre (ces instruments) soubs une division *octuple*, desquels je prens les plus communs. (Joub., *Gr. chir.*, p. 217, éd. 1598.)

**oculaire**, adj., qui a rapport à l'œil :

Tout soudain reprist lumiere *oculaire* et force corporelle recouvra. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 7 r° ; I, 133, Soc. Hist. de Fr.)

— Qui rend témoignage de ce qu'on a vu de ses propres yeux :

Observation *oculaire.* (Belon, *Nature des oyseaux*, I, 1.)

La preuve *oculaire* est tousjours plus certaine que toute autre. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, 4.)

Cf. V, 569a.

**oculiste**, s. m., médecin qui s'occupe spécialement des maladies des yeux ; adjectiv. :

Le chirurgien *oculiste*, pour connoistre si les cataractes sont curables... (Paré, XV, 22.)

**ode**, s. f., chez les anciens, poème lyrique divisé en strophe, antistrophe et épode, que le chœur chantait ; chez les modernes, poème lyrique divisé en strophes semblables entre elles par la mesure et le nombre des vers :

La recite on d'invention sapphique
Maint noble dit, cantilenes et *odes.*
(J. Le Maire, *Temple de Venus*, OEuvr., III, 112, Stecher.)

Certainement en moy mesme cogite
Doulx Licidas et enfin premedite
Si mon ditteau pourroit rememorer
*Odes* ou vers pour Cesar decorer.
G. Michel, *Œuvr. de Virg.*, f° 30b, éd. 1529.)

Premier j'ai dit la façon
D'acorder le luc aus *odes.*
(Rons., *Ode a Baif*, OEuvr., II, 110, Blanchemain.)

**odelette**, s. f., petite ode, du genre gracieux :

*Odelette*, .xxxi. (Rons., *Odes*, IV, *Œuvr.*, II, 291, Blanchemain.)

Mais rien n'est si plaisant que la courte *odelette*,
Pleine de jeu d'amour, douce et mignardelette.
(Vauq., *Art poet.*, I.)

**odeon**, s. m., t. d'ant., édifice où l'on répétait la musique destinée à être chantée sur le théâtre :

Et fault que les gens qui sortiront du theatre rencontrent en main gauche un *odeum*, c'est a dire une salette pour les chantres. (J. Martin, *Arch. de Vitruve*, V, 9, éd. 1547.)

**odeur**, s. f., sensation que produisent sur l'odorat les émanations de certains corps :

*Hodur.*
(P. de Thaun, *Best.*, 743.)

Li vaissel furent estopé,
O buens couvercles seelé,
Que de l'*odor* n'alast point fors.
(*Eneas*, 6475.)

Si estoit raenplis li leus
De trestoutes bones *oudeurs.*
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 15e.)

Mout est li nes desordenez,
A mainte *odour* est enclines,
Ou besoigne pas ne l'encline.
(Renclus, *Miserere*, cxl, 4.)

Il y a peu d'*oudeur* en ces lieux clairs, secs et pouldreux, veu que l'ardeur du soleil tire et consomme incontinent toute l'humidité et fraischeur, ou demoure l'*oudeur* du pas. (Budé, *Trait. de vener.*, trad. L. Leroy, p. 38, éd. Chevreul 1861.)

— Fig. :

L'*odour* de bone nommeie. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 167, 3.)

— Substance dans laquelle est concentrée une odeur agréable :

De fruit, d'*udurs* mult precius.
(*S. Brandan*, 1739.)

Vessiaus plains de baume et de laituaires, confiz de precieuses espices et plains d'*oudors* aromatiques. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 124a.) P. Paris, *odeurs.*

— Fig., *bonne odeur, mauvaise odeur*, bonne, mauvaise réputation :

Vostre Majesté aura veu comme ceulx qui se sont nagueres esleves en ce royaume m'ont pris a partie en leurs protestations, et par toutes sortes de calomnies ont tasché en icelles de me rendre suspect a Vostre Majesté, odieux a tous les ordres et estats de ce royaume, et *en mauvaise odeur* envers tous les princes, estats et nations de la chrestienté. (10 juin 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 71.)

— Nouvelle, bruit :

Tout aussi tost qu'on a donné seulement l'*odeur* de quelque entreprinse, elle est tout soudain divulguee. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

**odieusement**, adv., d'une manière odieuse :

L'apostre parle plus *odieusement* de la loy que le prophete. (Calv., *Instit. chrest.*, II, xi, 6.)

**odieux**, adj.

Cf. V, 570b.

**odorant**, adj., qui répand une odeur :

De ses os ist uns flers si sades
Qu'encor en est plus *odorans*
Et plus suef l'iaue courans.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 127.)

Cloux de giroffle, espinaulx et aultres espices bien *odorantes.* (*Voy. de Mandev.*, f° 16, éd. 1550.)

Herbe de jardins *odorante.* (*Jard. de santé*, I, 340.)

Cf. V, 570c.

**odorat**, s. m., sens par lequel on perçoit les odeurs :

Le flair ou *odorat.* (Paré, *Introd.*, 8.)

**odoriferant**, adj., qui répand une odeur agréable :

Doulx, souef, *odoriferant.*
(Eust. Mercadé, *Myst. de la Passion*, dans *Dict. gén.*.)

Les foins qui croissent en lieux aucunement haulx et moyennement secz sont *odoriferens.* (*Jard. de santé*, I, 192.)

D'herbes et fleurs tres *odoriferentes.*
(G. Corrozet, *le Rossignol.*)

Pommes belles et *odoriferentes.* (F. de Sal., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 68a.)

**oe**, mod. oie, s. f., oiseau palmipède, de la même famille que le canard :

Porc ne brebiz ne *oe* ne chievre ne aignel.
(Wace, *Rou*, 2e p., 4185.)

Quant Rainouars ot son cors sauoulé
De[s] bone[s] *aues* k'il ot laiens trové...
(*Alisc.*, 3661.)

Ne n'i remaint beste a occire,
Porc ne vache, *oue* ne moton.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 17638.)

Mallartz et *aues* privees. Mallartz et *aues* sauvages. (*Ens. p. apareil. viand.*, à la suite du *Viandier de Taillevent*, p. 119.)

*Oees* sont bones en esté. (*Ib.*, p. 119.)

Une *aoue* prisee douze deniers. (1308, *Liv. rouge*, Ch. des comptes de Paris, f° 552b.)

Une *oe*, deux poucins. (1337, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 70, f° 176 r°.)

.xiiii. capons, .xii. guelines, .xii. *aouez.* (*Rentes de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 12 v°.)

*Auwes* ne anettes. (*Dial. fr.-flam.*, f° 4c.)

Grues et *oues* sauvaiges. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. cclxxxii.)

Ce n'estoit ne *houe*, ne geline, ne marlart. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 128 r°.)

Neuf *oayes.* (1548, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 80.)

Le cent de pourcheaux, de boefz, de vaches, d'*auwes*, de kievres, boucqs et aultres bestialles, chascun cent desdites bestes doibt pareillement passant une obole tournois. (1556, *Bail du droit de travers d'Hollain*, A. Mortagne-en-Flandre.)

— *Avoir coupé l'oe,* être le premier amoureux :

Le faulx a la faulsse vient,
Chascun cuide *avoir coppé l'oe,*
Puis font l'un a l'autre la moe
En derriere, en veant de fait
Que chascun d'eux a bien pou fait.
(Froiss., *Poés.*, III, 37, 1238, Scheler.)

— *Petite oe,* anc., abattis de l'oie ; plaisamm. et fig. :

Je... luy baillerois tant et trestant sa *petite oye,* ce sont bras, jambes, teste... (Rab., *Tiers liv.*, IX.)

— Fig., accessoires d'une chose :

Il est bien mal aisé que tels esprits croyent aux *petites oyes* de vostre religion, comme... (Aubigné, *Fæneste*, IV, 15.)

— *Merde d'oe,* d'un jaune verdâtre :

Verd de gris, *merde d'oye,* jaune paile, jaune doré. (Aubigné, *Fæneste*, I, 2.)

**œcumenique**, adj., universel :

Paul tiers... de sa seule auctorité decerna son concile, qu'il appelloit, contre verité, *œcumenique* ou universel, a Mantoue, ville d'Italie trop suspecte. (Condé, *Mém.*, V, 85.)

**œdemateux**, adj., qui présente de l'œdème ; de la tumeur de l'œdème :

Tumeurs *œdemateuses.* (Tagault, *Inst. chir.*, p. 27, éd. 1549.)

Corps *œdemateux.* (Du Fouilloux, *Orig. des font.*, p. 44.)

**œdeme**, s. m., gonflement du tissu cellulaire dû à des infiltrations :

Herpetes, scyroes, *œdemes,* chancres et ventosites. (Tollet, *Des tum. contre nat.*, p. 434, éd. 1540.)

Dissoudre les *œdemes.* (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, dans *Dict. gén.*)

**œil**, mod., v. Oil.

**œillade**, s. f., coup d'œil, partic., coup d'œil furtif et lancé à dessein :

Portes vous plus les affiquetz,
Ne les robbes de camelos,
Les motz adgencez et *œullades ?*
(Coquillart, *Monol. du Puys*, E. Picot, *Romania*, XVI, 479.)

Matheolus a ses voisines
Souvent gectoit *oeilades* mynes.
(*Le Rebours de Matheolus*, p. 4, éd. 1518.)

Commença a luy jetter des *œillades* impudiques. (Amyot, *Theag. et Car.*, xviii.)

Vous faisant, un jour apres, une *œillade*, un sourriz de travers, un signe de gant. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 53.)

**œillader**, v. a., regarder en lançant une œillade :

Vous *œilladez* et gettez vos regardz
De toutes parts, ainsi que vont roseaulx
Selon le vent, sur un tas de coquars,
Vilains Lombars plus infectz que meseaulx.
(G. Cretin, *Aux dames de Lyon*, ap. Joly, *Poésies inéd. des* xv*e et* xvi*e s.*, p. 76.)

... Et cet œil aussi eclaira
*Œilladant* ça et la ses flammes.
(Bereng. de la Tour, *Choreide*, p. 15, éd. 1556.)

**œillere**, s. f.

Cf. Œilliere 1, t. V, p. 573b.

**œillet**, s. m., petit trou rond, gansé, cerclé, etc., par lequel on passe un lacet :

A laquelle petite cote n'avoit aucuns boutons, ou fermeilleures, en *oeuillez* fais. (? déc. 1389, *Reg. du Chât.*, I, 131.)

— Œilleton :

Avec de la cire ou de l'argille, des escorces et ligatures l'on les asseure, et finalement l'on les couppe, n'en faisant ressortir de la torqueure qu'une couple d'*œillets.* (O. de Serr., *Th. d'agric.*, VI, 24.)

— Fleur d'une plante de la famille des caryophyllées ; cette plante même :

Des *euletz* et autres fleurs. (1519, A. Seine-Inférieure, G 101.)

Un chappeau tout couvert de giroflees ou *oueillets.* (Est. Medicis, *Chron.*, I, 311.)

Entremeslant *heuilletz* et marguerites.
(Hugues Salel, *Œuvr.*, f° 38 v°, éd. 1539.)

— Fig. :

Et pour son cas mieulx conduire et parfaire
Tient ung *œillet* a fleurs d'or qu'a fait faire.
(*Euryal. et Lucr.*, f° 56 v°, éd. 1493.)

Cf. V, 573a.

**œilleton**, s. m., rejeton que poussent certaines racines ; bourgeon naissant :

*Œilleton* pour germer. (Daries, *Palladius*, f° 101 v°, éd. 1554.)

Campane, autrement dire aulnee, ne doit estre semee, parce que la semence n'a puissance de produire, plustost plantee par *œilletons* tirez doucement de la racine. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 233.)

**œillette**, s. f.

Cf. Oliette, V, 593a.

**œnanthe**, s. f., genre de plantes ombellifères qui comprend la ciguë aquatique :

Elle a esté nommee *œnanthe,* pour ce qu'elle fleurit avec le vin. (Gueroult, *Hist. des plantes de L. Fousch*, CCXIV, éd. 1550.)

Les fleurs aussi des lambrusques que les Grecs appellent *œnanthe.* (Du Pinet, *Pline*, XII, 28.)

**œsophage**, s. m., canal qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'estomac auquel il conduit les aliments :

Les plaies de l'*ysofague.* (H. de Mond., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 62 v°.)

*Ysophaguns.* (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 63b.)

Alors Bayard courut contre le dit Alonce, si luy donna ung si merveilleux coup de poincte au meriau *ysophague,* tirant en bas droit de la traché artere, tirant vers le polmon. (*Gest. du chev. Bayard*, l. II, c. ii.)

*Œsophagus.* (J. Raoul, *Fleurs du gr. guydon*, p. 45.)

**œstre**, s. m., espèce de mouche velue, parasite des animaux herbivores :

Car asilus une mousche sauvage
Nommoient Romains et les Grecz disoient *œstre.*
(Guill. Michel, *Georg.*, f° 65d, éd. 1529.)

Cf. Œstre 2, t. V, p. 574a.

**œuf**, mod., v. Uef. — **œuvé**, mod., v. Ouvé. — **œuvre**, mod., v. Uevre. — **œuvrer**, v. Ouvrer.

**offense**, s. f., injure de fait ou de parole ; fig., *faire offense a,* nuire à, porter dommage :

Et chil ki rien tolir ne pense
Et por Dieu done se despense
Ne riens n'a fors de labour droit,
Mais d'aucun crime est en *offense*,
Cuide il ke vers Dieu le tense
Li dons ke il povres rechoit ?
(Renclus, *Carité*, lxvii, 1.)

Li navie estoit en mer et cerchoit de *faire offense a* la cité. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VIII, 24.)

Cf. V, 576a.

**offenser**, v. — A., blesser :

Des elephants passans aussi sus les tables en plain banquet, sans *offenser* les beuveurs beuvans. (Rab., *Cinq. liv.*, ch. xxix.)

Le lyon... s'approcha tout doucement de moy, me presentant sa patte *offencee.* (Mont., II, 12, p. 308, éd. 1595.)

— Anc., attaquer :

Voulant donc Sa Majesté prevenir les efforts de l'empereur, et de tous poincts rebuter sa fortune, qui le faisoit braver et menacer si haut, elle mit soudain la main de tous costez aux preparatifs de la guerre, soit pour *offencer* ou pour deffendre. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

L'empereur, estant logé pres de la justice, fit approcher ses Espagnols entre la ville et la riviere en un fonds, auquel ils ne pouvoient *estre offensé* de l'artillerie de dedans. (Mart. Du Bellay, *Mém.*, l. X, f° 333 v°.)

— Fig., blesser (qqu'un) dans sa dignité :

S'il porte hayne en son cuer, ou s'il ne satisfait a chascun qu'il *a offencé.* (J. de Vign., *Mir. histor.*, 2e vol., f° 15d, éd. 1495.)

— Absol. :

Moulinet avec ton moulin
Vien mouldre menu comme lin
Fripelippes qui tant *offence*.
(Matt. de Boutigni, *Le Rabais du Caquet de Marot*, dans *Œuv. de Cl. Marot*, VI, 104, éd. 1731.)

— *Offenser Dieu,* fauter :

Mais quoi ! elle a ja confessé
Que *Dieu* elle *avoit offensé*
Avec monsieur le gentilhomme.
(Jod., *Eug.*, IV, 1.)

— N., commettre une offense :

J'*ay offencé* a mon Seigneur.
(*La Nativ. N. S. J. C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 9.)

Si quelque fascheux sot arrivoit d'aventure
Qui vint les amuser d'une longue escriture,
Ou d'un maigre discours soit en prose ou en vers,
*Offenseroit* il pas contre tout l'univers ?
Malin j'*offenserois* contre toute la France,
Dont vous portez le faix des vostre jeune enfance,
S'importun j'amusois vostre divin escrit
(Aux affaires bandé) par un fascheux escrit.
(P. Rons., *Bocage*, OEuv., p. 480, éd. 1584.)

Cf. V, 576ᵃ.

**OFFENSEUR**, s. m., celui qui offense :

Ceulx qui par humble confession se cognoiscent et regissent estre pecheurs et *offenseurs* ou transgresseurs des commandemens nostre seigneur. (*Gir. de Roussillon*, ms. Beaune, p. 443.)

Nous avons loy publique escripte contre les transgresseurs de justice et *offenseurs* en tel cas. (*Sept Sages*, vers. H, p. 70.)

Cf. V, 576ᵃ.

**OFFENSIF**, adj., qui attaque :

Une sainte lighe et confederation *offensive* et defensive contre le Turcq. (1538, *Cart. de Cysoing*, p. 706.)

Cf. V, 576ᵃ.

**OFFERTE**, s. f.

Cf. V, 576ᵇ.

**OFFICE**, s. m. et anc. f., devoir :

Et n'est police ou il n'y ait quelque meslange, ou de vanité ceremonieuse, ou d'opinion mensongere, qui serve de bride a tenir le peuple en *office*. (Mont., II, 16, p. 416, éd. 1595.)

— Fonction dont on doit s'acquitter :

Par surquidier en prist l'*ofice* as ordenez.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 48 v°.)

Orguieus fait tant le cors pervers
K'il tourne l'endroit a l'envers
De tout le naturel *offiche*.
(Renclus, *Miserere*, xcv, 9.)

Hom, tu ne dois mie soustraire
A tes sens lor *offisce* droit,
Mais donkes les met a destroit,
Quant il sont a ten preu contraire.
(Id., *ib.*, clxiii, 9.)

A l'*offisse* de leditte enfremerie. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 3 v°.)

Li *offisses* de l'enfremerie. (*Ib.*, f° 4 r°.)

— Nom donné à certaines charges civiles :

Comme sergens et gens d'*office*,
Bourreaux, exploiteurs de justice.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 27809.)

Il a fait *office*
De gent de la laye justice.
(Id., *ib.*, 27847.)

— *D'office, de son office*, en vertu des devoirs de sa charge, sans en être requis :

Si tost comme il est denoncié au baillif par gens creables, il le doit prendre et emprisonner *de son office* tant qu'il se soit acordes a Sainte Eglise. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 50, Am. Salmon.)

— Par extens. :

A Jehan de Thiemougines pour argent que lidis Robers a rechuit *d'ofisse* pour ledit Jehan, .xiiii. s. (10 février 1338, *Etat des dettes de Robiert de Maude, au décès de sa femme*, chir., A. Tournai.)

— Fonction de préparer le service de table ; lieu où les domestiques préparent le service :

Il veut avoir un friand cuisinier,
Maistre d'hostel, depensier, aumonier,
Et quand on veut luy faire un grand service
Il faut nommer sa depance l'*ofice*.
(Vauq., *Sat.*, III, à Morel.)

— Ce dont on s'acquitte avec qqu'un :

Toutes *offices* d'amytié. (Rab., *Garg.*, L, éd. 1542.)

— Service divin avec les cérémonies :

Le diemence ouquel l'on chantet l'*ofice* oculi mei. (25 février 1285, *Cartul. de Saint-Laon de Thouars*, p. 85, Hugues Imbert.)

Cf. V, 576ᶜ.

**OFFICIAL**, s. m.

Cf. Official 2, t. V, p. 577.

**OFFICIALITÉ**, s. f., fonction de l'official ; lieu où il rend la justice :

*Officialiteit*. (1285, *Cart. de Corbie*, f° 13 r°.)

Claude Mourelot, clerc, notaire, publicateur des testamens qui se publient en la cour et *officialité* du dict Besançon. (1596, *Invent. estimatif des meubles, etc.*, A. Doubs, E 1426.)

1. **OFFICIER**, s. m., celui qui a un office, une charge, un emploi :

Plusieurs griefs, injures...contre les franchises des villes et terres dessus dites li sont faites par nos *officiers* et gens et par autres. (1334, ap. Coussemaker, *Doc. inéd. rel. à la ville de Bouillon*, p. 16.)

*Oufficier*. (1351, *Vidim.*, S. Cybard, A. Charente.)

Qui nous a fait tant de dolour ?
Les foulz es estas eslever,
Les saiges laisser en destour,
Et trop d'*officiers*, qui yront
A honte et a perdicion,
Quant les saiges gouverneront.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VIII, 78.)

Pour la garnison de monsieur et de ses *officiers*. (1378, *For. de Bl.*, A. N. KK 299, f° 11 v°.)

2. **OFFICIER**, v. n.

Cf. Officier 2, t. V, p. 577ᵇ.

**OFFICIERE**, s. f., celle qui a un office dans une congrégation de filles :

Parler a la maistresse ou a quelque sœure *officiere* pour administrer les povres. (31 mai 1531, *Statuts de l'hôpital S. Jean de Cambrai*, Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai, XXXI, 2ᵉ p., 98.)

**OFFICIEUSEMENT**, adv., d'une manière officieuse :

Priant et suppliant tres *officieusement* que vostre noble plaisir soit icelluy (livre) accepter et prendre de bonne part. (Damhoudere, *Prat. des caus. crimin.*, ép., éd. 1555.)

Cf. V, 577ᵇ.

**OFFICIEUX**, adj., qui cherche à rendre un bon office ; par extens. :

Maison de tout temps libre, de grand abbord et *officieuse* a chascun. (Mont., III, 9, p. 125, éd. 1595.)

Voire, de mon humeur, je me rends plus *officieux* envers les trespassez ; ils ne s'aydent plus ; ils en requierent, ce me semble, d'autant plus mon ayde. (Id., III, 9, p. 147.)

**OFFICINAL**, adj., qui appartient à la pharmacie :

Membres *officinaux*. (*Rem. contre la peste*, dans *Dict. gén.*)

**OFFICINE**, s. f.

Cf. V, 577ᵇ.

**OFFRANDE**, mod., v. Ofrende.

**OFFRANT**, s. m., celui qui offre ; *le plus offrant*, celui qui offre le plus dans une enchère :

Delivres *au plus offrans* et derniers encherisseurs. (1435, *Ord.*, à la suite de la rédact. abregée des *Cout. de Beauman.*, ms. de M. Hoche, f° 141 v° ; *Ord.*, XIII, 211.)

Et se bailloient les eglises *au plus offrant* et dernier encherisseur. (Juven., *Hist. de Ch. VI*, an 1414.)

— Dans un sens analogue :

Les rapines qu'on avoit tirees de l'eglise de Sainct Jean, ont esté exposees en vente *au dernier offrant*. (Calv., *Lett.*, t. II, p. 467.)

**OFFRE**, **OFFRIR**, mod., v. Ofre, Ofrir.

**OFFUSCATION**, s. f.

Cf. V, 578ᵇ.

**OFFUSQUER**, v. a., couvrir d'obscurité en interceptant la lumière ; fig. :

Car ja m'avoit les yeulx couvers d'ung bendeau d'*obfusquent* desir celle mienne maistresse sensualité. (Oct. de S.-Gel., *Sej. d'honn.*, f° 28 r°.)

Se la narrative n'est clere, elle *obfusquera* tout le demourant. (Fabri, *Rhet.*, f° 21 v°.)

— Ternir :

Se howe these torches have dymmed this gylding : Agardez comment ces torches *ont obfusqué* ceste dorreure. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 516.)

— Arrêter dans son fonctionnement régulier :

L'esprit animal en *est* suffoqué ou *offusqué*. (*Somme Mᵉ Gaut.*, B. N. 1288, f° 19 v°.)

Ne aultres viandes qui peussent vos esperitz animaulx troubler et *obfusquer*. (Rab., *Tiers liv.*, XIII.)

**OFRE**, mod. offre, s. f. et anc. m., action d'offrir :

Porpensa sei que entre tant
L'en vendreient *ofres* avant,
Et porreit en de son pro faire.
(*Eneas*, 133.)

Se mout ne vous est biaus cist *ofres*.
(GAUT. D'ARR., *Ille et Galeron*, 3630.)

Ele le mercieit moult de l'*uefre* que il li avoit faite. (*Est. de Eracl. emp.*, XXV, 18.)

Joffroi de Joinville chargierent li message que altretel *offre* feist au conte de Bar le duc Thibaut. (VILLEH., § 39.)

Riens n'y ont fait dons, *euffres* ne presens.
(O. DE S.-GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 116b.)

Considerans l'*euffre* pour eulx advantageuse. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 48 r°; I, 253, Soc. Hist. de Fr.)

**OFRENDE**, mod. offrande, s. f., don offert sur les autels, dans les temples, dans les églises :

Et vienent al mostier ; *ofrendes* i ont mises.
(*Voy. de Charl.*, 110.)

Tute la *offrende* de cel jur,
Qui al sepulcre fu portee.
(WACE, *Rou*, 3e p., 3210.) Var., le *offrende*, l'*offrande*, l'*offrendre*, l'*osfrende*.

Ne fu pas l'*ovrende* petite
Qu'entor la fiertre lor offrirent.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 156d.)

Et li prestre en aront l'*offrande*.
(RENCLUS, *Miserere*, v, 5.)

*Ofrande*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 291.)

*Oferande*. (*Histoire universelle*, B. N. 20125, f° 77 v°.)

Les *ouffrendes*. (Juill. 1255, Evêché de Verdun, A. Meuse.)

*Osferainde*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 65d.)

*Offerande*. (*Ib.*, f° 66a.)

*Offerande*. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 47 v°.)

Gens qui *offerendes* tant feissent.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, p. 32.)

Offertorium, *offerende*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 200 r°.)

*Offerende*. (1435, *Estat de S.-J. de Jér.*, f° 116a, A. Haute-Garonne.)

*Offrendre*. (1580, *Compte de tut.*, f° 65b, A. Finistère.

— Part., ce qu'on donne au prêtre qui officie, pendant qu'il fait baiser la patène :

Elle me doit la compaignier
Pour veoir qui fera la grande
Et qui doit aller a l'*ofrande*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IX, 109.)

**OFRIR**, mod. offrir, v. a., mettre quelque chose à la disposition de quelqu'un sans qu'il le demande :

Molt est genz li presenz que li reis Charles *ofret*.
(*Voy. de Charlem.*, 112.)

Mars d'or *osfrent* et pailes blans.
(*Parton.*, 10801.)

Que ne nos puet mais rien *offrir*
Par qu'il nos puisse enfolatrir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9181.)

(L'offrende) deit *estre offrie* a Dé. (*Sermons*, ms. Poitiers 124, f° 30 r°.)

Ce que on li *avoit offiert*. (10 juin 1334, *Jugement fait pour Pieron de Waudripont*, A. Tournai.)

— Absol. :

Li dus i *offre* de bonne volenté.
(*Loh.*, Ars. 2983, f° 23d.)

— Mettre quelque chose sous les yeux de qqu'un sans qu'il la cherche :

Et doit metre le reson avant et *offrir* la reson a prouver s'ele li est niee. Et aussi en toutes demandes queles qu'eles soient, l'en doit *offrir* a prouver la reson que l'en met avant, s'ele est niee de l'averse partie. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 200, Am. Salmon.)

Cf. OFFRIR, V, 578a.

**OGDOADE**, s. f., groupe de huit choses ou de huit personnes.

— Titre d'un ouvrage de Guillaume du Bellay :

J'avoy de divers lieux recueilly des choses que dessus faire une *ogdoade* a part (celuy est le tiltre que j'ay imposé aux tomes ou particuliers nombres des livres de mes memoires), en laquelle *ogdoade* j'ay recueilly et compris en huit livres. (GUILL. DU BELLAY, *Ogdoades*, prol.)

Lequel (Guillaume du Bellay) avoit composé sept *ogdoades* latines, par luy mesmes traduittes du commandement du roy en nostre langue vulgaire. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, préf., éd. 1572.)

**OGIVE**, s. f., t. d'arch. gothique, arc brisé que présentent les nervures des travées de la voûte, se croisant diagonalement au sommet; compartiment angulaire formé par ces nervures qui se croisent; par extens., arcade formée par deux arcs qui se coupent en angle curviligne aigu :

Faire et asseir les *œgives*. (1325, dans *Dict. gén.*)

Les *orgives* et clefz. (1399, *Compte*, Mém. Soc. Hist. Paris, VI, 139.)

Les bousteaux des *orgives*. (1399-1400, *Compte Jehan Gilon*, A. N. KK 264-266.)

Les vaussures de tabernacles de boin azur semmees d'estoilles d'or, et toutes les *auviges* et rosettes dou milieu doré de fin or. (1415, *Exécut. test. de Wathier Antoine*, ap. A. de la Grange, *Doc. rel. à quelq. monum. de Tournay*.)

*Augives* et pendons. (1459, *Compte*, A. Noyon.)

Corbaille pour gecter l'eaue a l'endroit des *augives* faites au pont de Nyevre. (1462, *Compl. de Nevers*, CC 57, f° 38 v°, A. Nevers.)

A maçonner les deux arcs d'empres le puis du travers de la dicte eglise et a tailler les *oisives* pour faire les vostes. (1462-3, reg. 3 G 350, A. Aube.)

Tailler des *osivez* pour la voste dessus le puis. (1463-4, ib.)

La clef d'*ogive* qui est au dessus d'icelle chappelle a l'escu de France a deux angles. (1468, *Compte*, Bull. de la Soc. hist. de Compiègne, I, 128.) Impr., *ognie*.

Des *oysives*. (1470-1, reg. G 351, A. Aube.)

Tailler les *augives*. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 40 v°, A. Nevers.)

*Ogisve*. (25 av. 1503, ms. Amiens 523, f° 228.)

Les maistres maçons ont accoustumé de faire les voutes des eglises esquelles y a grande espace avec une croisee qu'ils appellent croisee d'*ogives*. (DELORME, *Archit.*, IV, 8.)

La croisee d'*ogives* n'est autre chose que l'arc ou branche allant diametralement ou diagonalement. (ID., *ib.*)

**OGNON**, v. OIGNON.

**OGRE**, s. m., géant représenté comme se nourrissant de chair humaine :

Les *ogres* fiers leur soif mesme y estanchent.
(DASSY, *Peregrin.*, éd. 1527, dans *Dict. gén.*)

**OIE**, mod., v. OE.

**OIGNON** et **OGNON**, s. m., plante potagère à racine bulbeuse, de saveur et d'odeur très fortes :

*Hunions*. (NECK., *Gloss.*, ms. Brug.)

.XIII. rasieres d'*ognons*. (8 juill. 1273, *C'est Henris de Gant*, chir., A. Tournai.)

Aulx e *oignons*. (1332-1333, *Compte*, Ch. des Comptes, B 79, A. Doubs.)

*Ougnon*. (1377-85, C. DE SERRES, A. Bar.)

*Ouignon*. (1370, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10b, f° 58 v°.)

*Oingnon*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2645, f° 125 v°.)

*Ongnons*. (Févr. 1415, *Ord.*, X, 311.)

*Oignone*. (*Racionale de S. Claude*, f° 76 v°, A. Jura.)

A Romully *ougnons* et aulx.
(*Dict des Pays*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 112.)

Je ne donroy pas un *oignon*,
Un *oignon* pourry de ta vie.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, II, 2.)

**OIGNONET**, s. m.

Cf. V, 582a.

**OIGNONIERE**, s. f., lieu planté d'oignons :

Il fault souvent sarcler l'*oignonniere*, et non moins de quatre fois. (COTEREAU, *Colum.*, XI, 3.)

**OIL**, mod. œil, s. m., organe de la vue ; cet organe considéré comme traits du visage :

Envers Jesum sos *olz* torned.
(*Pass.*, 293.)

Lis *ols* del cap li fai crever.
(*S. Leger*, 154.)

Plurent si *oil*.
(*Alexis*, XIe s., str. 45b.)

L'un *uyl* ab glauc...
(ALBER., *Alex.*, 62.)

Si alquns crieve l'*oil* al altre. (*Lois de Guill.*, § 19, Matzke.)

Esraaille ces *ius*, soulieve cel grenon.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 30 v°.)

Troblee li est la vue,
Clos a les *ils*, mors est entre els.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 104f.)

D'anbesdous les *oiz* de son front
En a chaudes lermes plorees.
(Id., *D. de Norm.*, II, 32215.)

Cler et riant furent li *heill*
Et la teste au vallet sauvage.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 7b.)

Li rois, qui voit se mort a l'*oel*,
Lor a dit.
(*Du roi Guill.*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 150.)

Ainc de mes *eus* tel chevalier ne vi.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XX.)

Les *iols* a gros, vairs et rians,
Bien envoisies et souprendans.
(*Parton*, 559.)

Le teste li pechoie, li *oilg* en sont volé.
(*Elie de S. Gille*, 2644.)

Li *uels*.
(Landri de Waben, *Explicat. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 82 v°.)

Charlemaine de France fera les *oes* crever.
(*Destr. de Rome*, 146.)

Iluec un chevalier avoit
Qui des *eaz* gote ne vaoit.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 129b.)

Tes *ex* mar esgardai.
(Baudes de la Kakerie, Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 303.)

Celui cui li Franc avoient chacié de Costantinoble et qui avoit son frere trait les *ialz*. (Villehard., *Conq. de Constantin.*, § 313.)

Un home qui n'avoit nul *ziaus*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor., B.-Laur., 10, XXIII.)

Qui estoit sans *ziaus*. (*Ib.*)

Ou les *ziaus* devoient estre. (*Ib.*)

Si ot *ziaus*. (*Ib.*)

Et li fist lou signe de la croiz sor les *ehuz*. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 132c.)

Si com li clers tient vers la letre
Les *iaux* por sa leçon savoir.
(Guiot, *Bible*, 1779.)

Sen bel *eul* clair, vair et plaisant.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 93 r°.)

Cil rendra... *hueill* por *hueill*. (*Bible*, B. N. 899, f° 42a.)

Il voit la lerme a l'*ueil*. (J. de Aluet, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 209 r°.)

Les *iouls* ot vairs, bouce riant.
(Ren. de Beaujeu, *Le Beau Desconneu*, 141.)

Crapaus, laisardes et sansues
Cervele et *eus* vous suceront.
(*Del Userier*, B. N. 15212, f° 140 r°.)

Li *ieus* malades ou chacieus. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 51 r°.)

Mon *eiul*. (Ms. Montpell. 249, fls de garde.)

Vos *eius*. (*Ib.*)

Maladie d'*iels*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170b.)

Li *ouell*. (*Serm. du* xiiie *s.*, ms. Cassin, f° 100c.)

Si tu veuz estre gariz anterinement et de ton *oul* et de ta main. (*Vie saint Mammertin*, B. N. 988, f° 79c.)

Touzjours vous truis la lerme a l'*ueil*.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 18.)

Maint ont grans *oeulx* et si ne voient goute.
(Eust. Desch., *Œuv.*, V, 389.)

Je suis cellui qui ayme la plus belle
Que l'on puisse des deux *yeulx* regarder.
(J. de Garencieres, *Poés.*, Romania, XXII, 445.)

Si je ne m'en fusse poynt guenchy, il m'eut frappé en l'*oyel*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 704.)

— Regard :

Alum aseeir lor chasteaus
E prendre e fundre des plus beaus
E les preies, veianz lur *oilz*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3595.)

Li vallet veit, qe doucement
L'ad regardé et de bon *oil*
Qu'il ne pot rens noter d'orgoil.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, p. 13.)

La fiere garde de mal *oil*
Son neveu par mult grant orgoil.
(Id., *ib.*, p. 15.)

Li premier message d'amours, che sont li *oelg*. (Rich. de Fornival, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 4c.)

Painture sert al *œilg*. (Id., *Best.*, ms. Dijon 299, f° 20c.)

En un palais qu'onques nul tel
N'orent vehu nul *eo* mortel.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 89a.)

Tant lou deserras qu'a tes *eahuz* lou vehis.
(*De J.-C.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 89d.)

— *A l'oil*, de ses propres yeux :

J'ay veu beaucoup d'exemples de ceste matiere, *a l'œil*, et ne parle pas par ouyr dire. (Commynes, *Mém.*, I, 16, Soc. Hist. de Fr.)

Les ungz n'ont point d'experience d'avoir veu *a l'œil* leurs pays voisins. (Id., *ib.*, IV, xi.)

— Fig., *son oil droit*, ce qu'il a de plus cher :

Il aime tant qu'il ne desire sinon luy complaire en toutes choses, et, comme je vous ay dit mille fois, c'est *son œil droit*. (Larivey, *les Ecol.*, II, 2.)

— *Mon petit oil*, terme d'amitié, de caresse :

Aussi je n'ay point de mignon
Ny de plus aimé compaignon
Que toy, *mon petit œil*, que j'aime
Autant ou plus que mon cœur mesme.
(Rons., *Œuv.*, Gayetez, p. 256, éd. 1584, in-f°.)

— *Avoir l'oil, tenir l'oil a*, veiller à, avoir un soin attentif à :

Et de *tenir* bien l'*ulh a* ce que savoir pourrez. (5 mai 1414, *Lettre des jurats*, Reg. de la Jurade, p. 5, Bordeaux 1883.)

Ayant recueilly en un petit traitté ce qu'il me vint n'agueres en pensee de dire en discourant sur ceste matiere, je te l'ay envoyé aux mesmes termes, *ayant eu l'œil*, le plus qu'il m'a esté possible, a ne repeter rien de ce que j'avois paravant escrit. (Amyot, *Œuv. mor.*, De l'utilité à tirer de ses ennemis.)

— *Avoir l'oil sur quelqu'un*, prendre garde à sa conduite :

Aurelia, femme de bien et d'honneur, *avoit l'œil sur* elle de si pres, que ces deux amans ne se pouvoient trouver ensemble qu'avec grande difficulté et non moindre danger. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

— *Avoir l'oil que*, veiller à ce que :

Chascun *a l'œil que* son compaignon ne s'acroisse. (Commynes, *Mém.*, V, 18, Soc. Hist. de Fr.)

— *A yeux clos*, avec une confiance entière.

— Anc. :

Ceux qui se jettent dans les dangers *a yeux clos*. (Mont., II, 13, p. 402, éd. 1595.)

— *Il lui en prend autant a l'oil*, la même mésaventure le menace :

Les princes du sang, tous mactines, et voyant qu'*il leur en prenoit autant a l'œil*, s'en plaindrent au roy et en demanderent raison. (Brant., *D'aucuns duels.*)

— *Quatre yeux*, des yeux munis de lunettes :

Les gens vieux voyent mieux de loing que de pres quand ils n'ont pas leur *quatre yeux*. (G. Bouchet, *Serees*, XIX.)

— Ouverture dans quelques outils ou instruments ; la bonde d'un tonneau :

(Le tonneau) Tous plains estoit dusques a l'*oel*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 92.)

— *Oil de bœuf*, fenêtre ronde :

Pour sept *yeux de beuf*, de terre a potier, a mettre sur la couverture de la librairie. (1555, B. N. 12838, f° 226.)

Cf. Œil du gat, V, 572b.

**OINDRE**, v. a., frotter, enduire d'une matière grasse :

Pur ceo *uinst* tei Deus. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XLIV, 7.)

Fromons li quens est venus on jardin,
Sa plaie bande dou bliaut qu'ot vesti
Et bien l'*a ainte* d'un ongnement qu'il fit.
(*Girb. de Metz*, p. 519.)

Quant nostre sires lo volt envoier por *oygnere* David. (*Greg. pap. Hom.*, p. 8, Hofmann.)

Nostre sires loet la femme ki les piez li *oinst* ne mie por ceu k'ale l'*oinst*, mais por ceu k'ele l'ama. (*Li epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 1 v°.)

Ne redotet mie a *oygnre* Marie Madaleine cest chief. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 133, 15.)

Cf. V, 583a.

**OING**, s. m., graisse de porc :

Li regratier i metent leur suif de tripes et leurs remanans de leur *oinz*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXIV, 15.)

Onques chevalier de tel *oing*
Ne fu mais, comme cil estoit.
(*Mess. Gauvain*, 4202.)

Aussi l'*oint* comme le bacon. (*Rentes d'Orliens*, f° 16 r°, A. Loiret.)

Ung pain d'*oing* de .xx. l. pour encraissier les portes. (20 févr. 1495, *Comptes d'ouvrages*, VIIe Somme des mises, A. Tournai.)

Il s'en trouva qui furent reducits a se substanter de vieil *oinct* dont l'on fait la pluspart de la chandelle. (Cheverny, *Mém.*, an 1590.)

— Par extens. :

Au tierc jor de mai, par .I. emenchedi, l'an .M. .CC. .LXXVI., Jehan, ki fu fius Biernart a le Take, feri Jehan, le fil Jehan de Rongi, el ventre d'un coutiel, si que li *oins* li sali dou ventre. (1273-1280, *Reg. des Faides,* ms. Tournai 217, f° 4.)

Cf. OINT, V, 583[a].

**OISEL**, mod. oiseau, s. m., animal ovipare à deux pieds, ayant des plumes et des ailes :

Plus est isnels que n'est *oisel* ki volet.
(*Rol.*, 1573.)

Li *oisiaus*.
(*Ogier*, 1038.)

Et cil *oisié* cantoient parmi le bois ramé.
(*Ren. de Montauban*, p. 108.)

Ke par dousor fait on savaige *oxel*,
Saige et priveit et guerpir son rivel.
(*Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 407.)

Jambes salees, *oissials* cras,
Tos rostis et toz atornes.
(REN. DE BEAUJEU, *Le Beau Desconneu*, 889.)

Noirs *oiseals*.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 93 v°.)

D'amors i chantent li *oisel*.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 242.)

*Oiseax* et bestes et poissons.
(*Ib.*, 2e vers., 777.)

Uns *oissels*.
(*Dolop.*, 10198.)

Et cil *ozel* chantent halt sus la gadine.
(GACE BRULÉ, *Chans.*, B. N. 20050, f° 117 v°.)

Les *oises* et les bestes [et] gainchir et fuir.
(*Bible*, B. N. 763, f° 248b.)

Au quint jor fist *osel* et bestes.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, f° 485 v°.)

Et cil sont *oiseil* appellé.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 7b.)

*Ouayseau*. (1321, *Ord.*, XII, 451.)

Est tenu garder les aires des *ouaizeaux* gentilz au breil de Cherencé. (Vers 1346, *Droits d'usance dans les forêts de Passais et Andaines*, Vaucé, A. Orne.)

Des *oesiaux*. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

Tant en deniers comme en *ouyziaux* et en ouefs. (1418, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, A. N. P 295, reg. 1.)

*Oisseau*. (1394, S.-Sauveur, Le Ham, A. Manche.)

*Oaiseau*. (1474, *Compl. du roi René*, p. 44.)

— Assemblage de deux ais munis de mancherons et qui se place sur l'épaule et dans lequel on porte le mortier :

Por une ruffle, por .I. *aubjoel* et por corde. (1290, dans *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, XVII, LVII.)

Deux quierquoirs, pour assir le bacquet ou *ogoel* a porter le mortier. (1445, *Compte des fortifications*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir fait quatre *ojeaulx*, pour porter mortier, et, a chascun *ojoel*, deux manches de tilloel, estoffees d'aisselles planees, et de portans de tilloel, et icelles bourees et vesties de toille par dessoubz, et endroit les espaulles et le hatriel. (*Ib.*, 7e Somme de mises, ib.)

Avoir fait troix *oizeaulx* a porter mortier, les estoffes de manches, bouré les manches, mis cousines au hatriel, et les loyé, comme il appertenoit. (*Ib.*, 10e Somme de mises, ib.)

Avoir, avec pluiseurs autres cy apres nommes, aidié a faire le mortier, esté querir yauwe pour l'employer en icellui, rebatu et appointié ledit mortier, comme il appertenoit, a l'avoir porté a l'*oiziel* sur ledit .IIIIe. pan de mur ausdis machons, et autrement s'employé en fait de manoeuvre. (*Ib.*, 12e Somme de mises, ib.)

Cf. AUJOEL, I, 498[a], OISEL 1 et 2, t. V, p. 585[b].

**OISELEOR**, mod. oiseleur, s. m., celui qui prend des oiseaux :

Plus prendent poiscon, quant il sunt esmeu,
Que *oiselor* ne font petis oisiaus a glu.
(*Rom. d'Alex.*, f° 50d.)

S'est li chans de l'*oiseleour*.
(*Florim.*, B. N. 792, f° 47c.)

*Oseleor*.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 112a.)

*Oiseleior*. (1217, *Cart. S. Pierre de Caen.*)

Ensi com fait li *oseleres*
Cant il est apers et guileres.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 135 r°.)

Li empereres piteus escrist as *oiseleurs*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 108d.)

Bertaut l'*ozeleor*. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

Li *oisselerres* a .XII. d. de gaiges. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, A. N. JJ 57, f° 7 r°.)

Jehans li *oiselerez*. (1305, *Li cohiers de la paroche S. Hylaire*, f° 8 v°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. Reims.)

Auceps, ou *ayselleur*. (*Gloss. de Conch.*)

*Auyseleur*. (*Ib.*)

Que il ne soit *ozeleur*, tendeur a oziaux, ne autre personne quelconques. (23 août 1402, *Reg. aux publicat.*, 1393-1408, A. Tournai.)

*Oyseilleur*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon.*)

Un *oyseleur* cauteleux et inique
Les a deceuz a glus, rhets et fillets.
(CL. MAR., *Ball.*, p. 275, éd. 1596.)

**OISELER**, v. a.

Cf. V, 585[b].

**OISELET**, s. m., petit oiseau :

Ço fu a un matin ke l'albe iert esclarcie,
Ke li *oiselet* chantent et la rosee est flurie.
(WACE, *Rou*, 1re p., 3182.)

Quant lor *oselet* sunt esclos.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 93a.)

Le gaiole as *ouseles*. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 18.)

Un petit *ayzellet*. (*Rom. d'Alex.*, B. N. 17724, f° 282a.)

Cf. V, 586[a].

**OISELEUR**, mod., v. OISELEOR.

**OISELIER**, s. m., celui qui élève, qui vend des oiseaux :

*Oiselier*. (G. MOREL, *Dict.*, 1558.)

*Oiselier*, as Oiseleur; also, a keeper (or one that hath the charge) of birds, or of fowle. (COTGR.)

Cf. V, 586[b].

**OISELLERIE**, s. f., métier de prendre, d'élever et de vendre des oiseaux ; lieu où l'on élève des oiseaux :

Aucupium. *Oiselerie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Aucipicitium, *ouaysellerie*. (*Gloss. de Conches.*)

Cf. OISELERIE, V, 586[a].

**OISEUS**, mod., v. OISOS.

**OISIF**, adj.

Cf. V, 587[c].

**OISILLON**, s. m., petit oiseau :

Estre les altres *oiseiluns*.
(*Brut*, ms. Munich, 3921.)

Au matinet chantent li *oisellon*.
(*Loh.*, ms. Montpellier, f° 155b.)

Trestouz ces *oisselons* chantant.
(*Romanc. et Pastour.*, Bartsch, p. 25.)

Et li dolz chans des menus *oisillons*.
(GUI, CHATELAIN DE COUCI, *Chans.*, XIII, 3, Brakelmann.)

Ce fu en la douce saison
Que cler chantent li *osellon*.
(*Ren.*, Br. XI, 1.)

Povre *osillon*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 126 r°.)

Joie firent en sa venue
Trestut les *oiseillun* menu.
(HUON DE MERY, *Torneiment Anticrist*, B. N. 25407, f° 214c.)

Onc mes ne fu .I. leus si riches
D'arbres ne d'*oiselons* chantanz.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 5a.)

Onc mes nul lieus ne fu si riches
D'arbres, ne d'*oiseillons* chantanz.
(*Ib.*, B. N. 1559, f° 5c.)

J'en bateroie les buissons,
Dont autre aroit les *oysillons*.
(*Rom. de Couci*, 5078.)

Au chant de l'*oseillon*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 113 v°.)

Les *oysellons* que les vens en sus portent
Viennent ensemble et l'ung l'autre supportent.
(*La vray disant adv. des dames*, p. 10.)

**OISIVEMENT**, adv., d'une manière oisive :

Et puis le temps qui est a ce propice
Consummeront vivans *oysivement*.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. IV, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VI, p. 17.)

*Ouesivement*. (*Batailles judaiques*, éd. 1530.)

*Oisifvement*.
(DU BARTAS, *a F. Rem.*)

Pour ce que je semblerois *oisivement* et impertinemment parler, vous remplissant les oreilles du vocable grec Apollon. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 37.)

**OISIVETÉ**, s. f., état de celui qui est oisif :

*Oeusiveté.* (LAURENT, *Mir. de l'ame,* Maz. 870, f° 31 r°.)

*Oisiveté* a enseignié mainte malice. (*Bible,* Maz. 35, f° 41 v°, col. 1.)

*Oysivité.* (J. FERRON, *Livre des Esches,* ms. Chartres 419, f° 68 v°.)

Un mauvais vice qui est appelé *huisiveté.* (*Modus,* ms. Chantilly 1560, f° 1ᵃ.)

Fuyr *oisievté.* (*Liv. S. Pierre de Lucemb.,* ms. Epinal, f° 65 r°.)

*Ouysiveté.* (1464, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne,* Ars. 5062, f° 80 r°.)

— Au plur., occupation frivole :

Son aage qu'il avoit jusques icy escoulee en toutes sortes d'*oisivetez.* (LE MOULINET, *Les agreables Diversitez d'amour,* p. 319, éd. 1613.)

Cf. EXIVETÉ, III, 684ᵇ, et OISIVETÉ, V, 588ᶜ.

**OISON**, s. m., petit de l'oie :

Fox est qu'au viel *oison*
Enseingne le pasquiz.
(*Chans.,* ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.,* 521, 5.)

L'*oichon,* 12 d. (1317, *Lett. des venalz,* Louvrex, III.)

Auculus, *ouyson.* (*Gloss. lat.-gall.,* B. N. l. 7692.)

Ne ane, ne poulet, ne *osson* blanc, ne gris.
(*Geste des ducs de Bourg.,* 2603.)

Deux *oasons.* (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart,* Commune, XVII, A. Orléans.)

Plusieurs compagnons de la cité furent prins, pourtant qu'il avoient desrobez des *ossons.* (J. AUBRION, *Journ.,* an 1480.)

Qu'il reporteroient les *oissons* au lieu ou il les avoient prins. (ID., *ib.*)

Poules, pouletz et *oisons.* (1507, *Prévôté de Vimeu,* ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens,* I, 346.)

Tu as moins de cervelle qu'un *oyson.* (LARIV., *les Jaloux,* III, 1.)

**OISOS**, mod. oiseux, adj., qui ne sert à rien :

Jamais, tant que soies mes bailles,
N'ierent *huiseuses* mes tenailles,
Ne que tu aies dent en geule.
(J. BODEL, *Li Jus de S. Nicholai,* ap. Monmerqué, *Th. fr. au moy. âge,* p. 178.)

France a moult grant mestier de vos :
Ja n'i seres un jor *huisos,*
Tant i a guerres et estris.
(*Parton.,* 1905.)

Cant il (le diable) voit et des mains et del cuer l'omme *uisous*
Plus tost li fait le mal penseir cum plus est sous.
(*Poème mor.,* ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f° 25 r° ; Cloetta, str. 62ᵇ.)

Paroles *ouseuses.* (LAURENT, *Somme,* Milan, Bib. Ambr., f° 18ᶜ.)

*Oiseuses.* (*Ib.*)

*Oisieuses.* (*Ib.*)

*Oizouse* vie. (ID., *ib.,* ms. Metz 665, f° 14ᵈ.)

Li saiges n'est onques *wiseus,* ains ensoignie tout son cuer d'aucune bone chose. (*Les prov. de Seneke,* ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*)

Et garde toy de parler en l'eglise de paroles mondaines et vaines que l'on dit *huyseuses.* (1464, *Lett. de Jean de Lannoy,* dans le *Cabin. histor.,* 1875, f° 55.)

L'on est deuement informez que, es hospitaulx sainct Juliain et des Grismares, fondez en ceste ville, retournent, conversent et logent journellement plusieurs *huiseulx,* vacabondes et gros brimbeurs. (*Addition aux ordonnances des pauvres de la ville de Lille,* Bulletin du Comité de la langue et de l'hist. de la France, III, 709.)

Il s'avisa d'un beau sujet, pour ne demeurer *oiseux* au public, qui fut de reformer les coutumes. (PARÉ, *Lett.,* VII, 10.)

— Avec un nom de chose, qui ne fonctionne pas :

Se li muelin est *huiseus* par defaute de seigneur. (1249, *Droiture,* ap. Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIᵉ *et* XIIIᵉ *s.,* p. 174.)

— Où l'on ne travaille pas :

An lieu *oiseus* jamais il ne sejourne.
(JACQ. PELETIER DU MANS, *Louanges,* p. 26.)

Cf. V, 588ᵉ.

**OLEAGINEUX**, adj., qui est de la nature de l'huile :

Urine... grasse et *oleagineuse.* (*Somme Mᵉ Gautier,* B. N. 1288, f° 46 r°.)

**OLEANDRE**, s. m.

Cf. V, 592ᵇ.

**OLFACTIF**, adj., relatif à l'odorat :

En applicquer le sens *olofactif* a toute folie. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans,* prol., éd. 1527.)

**OLIBAN**, s. m.

Cf. OLIBANE, V, 592ᶜ.

**OLIBRIUS**, s. m., fanfaron, celui qui fait le méchant garçon :

Au lieu de faire ainsi l'*olybrius.* (B. DES PER., *Œuv.,* II, 308, Bibl. elz.)

— Nom propre :

*Olibrius,* li faulx traitre.
(*Vie Ste Marguer.,* Holland, p. 7.)

**OLIFANT**, s. m.

Cf. V, 593ᵇ.

**OLIGARCHIE**, s. m., gouvernement où l'autorité est entre les mains d'un petit nombre de citoyens privilégiés :

Ou an peu de gent vient le princey pour le bien commun, et ce est aristocracie, ou pour leur propre profit et ce est *olygranchie.* (ORESME, *Polit.,* ms. Avranches 223, f° 47ᵇ.)

En *olygranchie* les grans ont princey. (ID., *ib.*)

La policie de Lacedemone est composee de *olygrachie* et de monarchie et de democratie. (ID., *ib.,* f° 47ᶜ.)

*Olygrachie* et democratie. (ID., *ib.,* f° 47ᵈ.)

Quant a *oliguarchie.* (ID., *ib.,* f° 48ᵃ.)

Les uns demandoient la democratie anarchique, les autre l'*oligarchie* athenienne (*Sat. Menipp.,* p. 241, éd. 1593.)

**OLIGARCHIQUE**, adj., qui appartient à l'oligarchie :

Loy *oligarchique.* (ORESME, *Politiq.,* f° 64ᵃ

Sophismes *oligarchiques.* (ID., *ib.,* f° 149ᶜ.)

Princey *olygrachique.* (ID., *ib.,* ms. Avranches 223, f° 47ᶜ.)

**OLIVAIRE**, adj.

Cf. V, 593ᶜ.

**OLIVASTRE**, mod. olivâtre, adj., qui se rapproche de la couleur de l'olive :

Un peu *olivastres.* (THEVET, *Cosmogr. univ.,* f° 98 v°, éd. 1575.)

**OLIVE**, s. f., fruit de l'olivier :

Huile de *olives,* de amandes, de nois. (EST. BOIL., *Liv. des mest.,* 1ʳᵉ p., LXIII, 2.)

Olle d'*ollive.* (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages,* 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Demye livre huille *olive.* (1490, *Dép. de L. de La Trém.,* A. Serrant.)

Cf. OLIVE 1, t. V, p. 593ᶜ.

**OLIVETTE**, s. f.

Cf. OLIVETE, V, 594ᵃ.

**OLIVIER**, s. m., arbre qui porte les olives :

Il la prist par le poin desoz un *olivier.*
(*Voy. de Charlem.,* 7.)

Li empereres i vint et se logea desoz les *oliviers.* (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri,* § 689.)

Les arbres gellerent et mesmement les noyers et les *ollyviers* en Languedoc. (J. D'AUTON, *Chron.,* B. N. 5082, f° 222 v° ; IV, 36, Soc. Hist. de Fr.)

**OLLA PODRIDA**, s. m., ragoût espagnol composé de différentes viandes cuites ensemble :

Fruicts, chairs et poisson en forme d'une *olla podrida.* (*Brieve descript. de Virginia,* éd. 1590, dans *Dict. gén.*)

**OLYMPE**, s. m., séjour des divinités du paganisme :

Pleust or a Dieu, qu'assez bonne je l'eusse (l'écriture)
Et pour son loz tel œuvre faire deusse
Qu'au mont *Olympe* introniser le sceusse.
(J. LE MAIRE, *Plainte sur le trép. de Guill. de Bissyp.,* Œuv., III, 138, Stecher.)

**OLYMPIADE**, s. f., manière chez les Grecs de compter le temps, qui consistait en une période de quatre ans, s'écoulant d'une célébration des jeux olympiques à l'autre :

Item en ciel fieste fut appelee par tout *olimpiade,* par tant que ly temple seoit ou ons oroit Jupiter en la haute montangne de Olimpe deleis la cité de Helide deseurdit. Et fut chasconne de .IIII. ans, et ches .IIII. ans ne font qu'un seul *olimpiade.* (J. D'OUTREM., *Chron.,* I, p. 52.)

Encor n'avois je atteint mes deux *olympiades*.
(OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 319 r°, éd. 1588.)

— Jeux olympiques :

Et pour ce comme es *olympiades*, les tres bons et les tres fors ne sont pas coronnes, mes ceulx qui bien besoignent. (ORESME, *Eth.*, f° 18.)

1. **OLYMPIQUE**, adj.; *jeux olympiques*, jeux qu'on célébrait tous les quatre ans auprès d'Olympie du Péloponèse :

Apres luy Hercules institua les *jeux olympiques* en l'honneur de Pelops. (J. LE MAIRE, *Cour. margar.*, Œuvr., IV, 59, Stecher.)

2. **OLYMPIQUE**, adj., olympien :

O souverain recteur des *olimpiques* manoirs. (DASSY, *Peregrin.*, f° 6 v°, éd. 1528.)

**OMBELLE**, s. f., mode d'inflorescence en forme de parasol :

Persil aux petites *umbelles*.
(JOACH. DU BELLAY, *Jeux rust.*, f° 5 r°.)

**OMBILIC**, s. m., nombril :

Une fame qui avoit l'*ombelic* a la grandeur de .I. pain de .II. livres. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 11 v°.)

**OMBILICAL**, adj., qui a rapport à l'ombilic :

Arteres dites *ombilicales*. (J. CANAPPE, *Table anatom.*, f° 31 v°, éd. 1541.)

**OMBLIL**, mod. nombril, s. m., cicatrice arrondie que portent les mammifères à l'endroit où passait le cordon ombilical chez le fœtus :

Desqu'al *umblil* le fent maneis.
(*Brut*, ms. Munich, 1778.)

Cescuns est par le cors d'un grant *nonbril* fen-
[dus,
Des Grius s'es mervillierent quant les orent veus.
(*Rom. d'Alex.*, f° 53b.)

De sur son *umblil*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 2 v°.)

Et les femmes se descouvroient
Dusch'al chaint ou dusqu'al *umbril*.
(*Eustache le Moine*, ap. Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 176.)

El *omblill* de son ventre. (*Bible*, B. N. 899, f° 232a.)

Tresque al *numblil*.
(*Vision S. Paul*, B. N. 19525, f° 13a.)

Et trest l'espee ou jaiant meismes et le poinst un poi el *nonblil*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 104b.)

Pour les offrandes de plusieurs bonnes gens pour baisier le saint *nombril* de N. S. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, p. 8.)

L'eschine, le ventre, l'*ombril*, le penil. (*La Maniere de langage*, p. 383.)

Sa vertu est en l'*ombril* de son ventre. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, XL.)

Apostumes qui se congregent sous le *lombril*. (CANAPPE, *Presag. d'Hipp.*, 1.)

Une vessie est amassee au dessous de l'*ombril* a ceste beste. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 222 r°.)

Umbilicus. *Umbril*. (*Vocabularius brevidicus*.)

— Fig. :

En mi Judee siet Jerusalem ausi comme *numbliz* droit enmi le monde. (*Chron. des rois de France*, ms. Berne 590, f° 131d.)

— Hydrocotyle, plante :

Belliculi marini (bellicules marins), ce sont ainsi que une maniere de *nombris* que l'en trouve environ les rivaiges de la mer. (*Le Grant Herbier*, n° 64, Camus.)

**OMBRAGE**, s. m., réunion d'arbres, de branches, de feuilles qui donnent de l'ombre :

Vient (la bête) a la foille et a l'*onbrage*.
(*Troie*, 13358.)

— Fig. :

Fai nous uel a uel, sans *ombrage*,
Fache a fache, non par image
Ten fil veoir en majesté.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXXIII, 10.)

— Ombre, au propre et au fig. :

Sans qu'il ait en luy nul *ombrage* de changement. (CALV., *Predest.*, p. 300.)

Car, ainsi que la nue ou l'*ombrage* ne dure
Aux lieux ou le soleil ses rais va conduisant.
(DESPORTES, *Cleonice*, XXII.)

Juge que vostre habit est plein de diamans,
Et que toute blancheur aupres n'est qu'un *om-*
[*brage*.
(ID., *ib.*)

Ces vains *ombrages* de nostre religion, qui se voient en aucuns de ces exemples, en tesmoignent la dignité et la divinité. (MONT., II, 12, p. 376, éd. 1595.)

Ils outrepassent le present, et ce qu'ils possedent, pour servir a l'esperance, et pour des *ombrages* et vaines images, que la fantasie met au devant. (ID., III, 13, p. 228.)

**OMBRAGER**, mod., v. OMBRAGIER.

**OMBRAGEUX**, adj., en parlant d'un cheval, d'un mulet, etc., qui est sujet à avoir peur quand il voit son ombre ou quelque chose qui le surprend :

Et disent encore quant il chevauchent un cheval *ombrageux* qu'il a peur du roy d'Engleterre. (*Chron. de Flandre*, I, 73.)

De l'asne *umbrageux* qui avoit peur quand on ostoit le bonnet. (BON. DES PER., *Nouv. recréat.*, XXVII, t. I, p. 135, Lacour.)

Cf. OMBRAGEUS, V, 595c.

**OMBRAGIER**, mod. ombrager, v. a., protéger contre le soleil, en donnant de l'ombre :

La dicte riviere est fort *umbragee* de boys, jongs et roseaux. (1455, *Lett. pat. de Ch. VII*, A. Eure-et-Loir.)

Ce village est bien *ombragé* d'ormeaux et noyers. (BELON, *Singularitez*, II, XCV.)

— Absol. :

*Umbrajet* (l'arbre) luin e tolt le clair.
(*S. Brandan*, 499.)

— Fig. et par extens. :

Ses cheveux n'*ombragea* pas
D'une si fresle couronne
Que celle que Pise donne.
(RONS., *Odes*, V, 5.)

Si mon chef herissé de ses cheveux *ombrage*
Mon espaule et mon dos comme un feuillu bocage.
(ID., *Cyclop. amour.*)

— Fig., dissimuler, voiler :

Leur *ombrager* le vray par chose qui leur plaise.
(VAUQ., *Art poet.*, I.)

Pendant qu'ils *ombragent* et revestent leurs mensonges de quelques traicts de vray semblance. (PASQ., *Rech.*, II, 4.)

— Réfl., prendre de l'ombrage, s'offusquer :

... *S'ombrager* de tout, croyant legerement,
C'est monstrer en public son peu de jugement.
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 40, Blanchemain.)

— *Ombragié*, p. passé, qui reçoit de l'ombre :

En lieu *ombragé*.
(*Baud. de Seb.*, XXII, 436.)

Allees couvertes et *umbragees* d'arbres. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

Sur le bord d'une fontaine bien *ombragee*. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIII.)

— Fig., qui prend de l'ombrage, offusqué :

Et encor suis je plus estonné de quoy vous me tenes pour *ombragé* contre monsieur vostre mari. (FRANÇ. DE SAL., *Lett. à la cesse de Torn.*)

Cf. V, 596a.

**OMBRE**, s. f. et anc. m., espace privé de lumière par l'interposition d'un corps opaque :

N'i ose aprismer ne a l'*umbre* (de l'arbre) atu-
[cher.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 1221.)

— Image, ressemblance du corps qui intercepte la lumière :

Quant ele ot fait sa pleinte issi,
L'*umbre* d'un grant oisel choisi
Parmi une estreite fenestre.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 109.)

Dedens commence a regarder
Et son *ombre* a aboeter.
(*Ren.*, Br. IV, 157.)

— Fig., apparence :

Et voient es preudomes l'*ombre*
De cele rien qui les encombre.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 5066.)

Ne dient mie ke il soient couvert de vraie mort mais d'*umbre* de mort. (*Job*, p. 458.)

— Prétexte :

De cauppeir arbres et rainssiaus foillus es devant dis bois en *ombre* et en couleur de may et pour may. (Dim. après circons. 1299, Chaumont, A. Ardennes, H 88.)

Assambles en grand nombre armes et embastonnes soubs *ombre* d'aller a le cholloire. (26 mars 1470, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

— Protection que donne un ombrage contre les rayons du soleil :

Un edre sor sen cheve quet *umbre* li fesist. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 11.)

Au pié de la montaigne uns bels caisnes seoit,
Grans estoit et foillus et grant *ombre* faisoit.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 122.)

En .i. bel *onbre* se sont mises.
(*Perceval*, ms. Montpellier 149, f° 90ᵃ.)

... La vigne tortisse
Mon sepulcre embelisse
Faisant de toutes pars
Un *ombre* espars.
(Rons., *Odes*, l. III, p. 346, éd. 1584.)

Mener vos brebis paistre
Aupres des *ombres* dous
De quelque ombrageux hestre.
(Vauq., *Idill.*, I, 48.)

— Fig., abri protecteur :

En l'*umbre* de tes eles espererai. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr. LVI, 1.)

Ne ont establit l'ordre de chevalerie pour poulliner en l'*umbre* et dormir en couche paree. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10511, VII, v, 7.)

— *Prendre ombre*, prendre de l'ombrage, s'offusquer :

Luy alleguant que le roy d'Espaigne en porroit *prendre* quelque *ombre*. (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc.)

— Sorte de poisson, dit aussi *ombre chevalier*, et maigre :

Une pydance de poysson nommé vurguallement *onble* du lac de Genefve. (*Off. claustr. de S. Oyan*, III.)

Cf. V, 596ᵇ.

**ombreux**, adj., qui donne de l'ombre (contre le soleil) ; fig., sombre :

La chouette se ouit appeller le corbeau, la pie, avec tout aultre oyseau d'*umbreux* augure. (*Trad. de la Genese d'Aretin*, p. 14, éd. 1542.)

Cf. Ombros, V, 598ᵇ.

**omelette**, s. f., mets fait avec des œufs battus cuits dans la poêle avec du beurre et un assaisonnement :

*Alumette* frite au sucre. (*Ménagier*, II, 208, var.)

Une *amelette* d'eufs. (19 fév. 1480, *Reg. des compt. de l'hôtel de ville de Tours*, A. Tours.)

Une *omelette* d'œufs. (Du Fouill., *Rec. p. guarir les chiens.*)

Nous avons des œufs cuits devant le feu, ou fritz, ou bouilliz, un par un, tous a part, ou en *œufmolette* avec du vinaigre ou du verjus dessus. (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 20 v°, éd. 1576.) Impr. *oeufivolette* dans l'éd. 1573 et dans l'éd. 1576. Lat., aut in libum commixta in sartagine.

Une *aumelete* faicte de cinq ou six jaunes d'œufs. (O. de Serr., VIII, 5.)

Tousjours en Apollo ces gens vont banquetant
En Lucullès romains ; leurs despences sont telles :
Tartres a l'ambre gris, *amelettes* aux perles,
A trente escus le plat, sans parler des gibiers.
(Couaval Sonnet, *Satyres*, p. 93, éd. 1627.)

**omettre**, v. a., laisser de côté quelque chose que l'on doit dire ou faire :

Si aucunes choses que ge *ay omis* ou errié en bailhant mondit fyé, qu'il me vueilhent enseigner et endrecier. (1337, Saint-Hilaire, Arçay, A. Vienne.)

Ou cas que j'*avroie* aucune chose *obmis* ou oublié. (1450, *Bailliage d'Evreux, Aveux*, A. N. P 295, reg. 1.)

Entendant dire de vive voix beaucoup de choses, que les autres historiens *auront* a l'adventure *omis* a escrire. (Amyot, *Vies*, Demosthenes.)

Je ne veulx *obmettre* a vous faire savoir le contentement que j'ay de l'honorable accueil que vous aves faict au dict sr de Sillery a son arrivee a Rome. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 130.)

— Mettre de côté :

Charles VII releva justice et la remit en nature qui de long temps *avait esté* abaissee et *obmise*. (N. Gilles, *Ann.*, II, f° 265 r°.)

**omission**, s. f., action d'omettre :

*Omissions*, negligences. (Gillon le Muisit, *Estat du monast. S. Mart.*, Œuvr., I, 135.)

A l'occasion de ladite *obmission*. (Août 1482, *Ord.*, XIX, 51.)

**omnipotence**, s. f., toute-puissance :

Estend les bras de ton *omnipotence*.
(1527, J. Parmentier, *Moralité*, sign. K2 v°, éd. 1531.)

**omnipotent**, adj., tout puissant :

Puis, serf et crei le rei *omnipotente*.
(*Rol.*, 3599.)

Las ! ki le verge sentiras
Dont fiert li rois *omnipotens*.
(Renclus, *Carité*, ccv, 10.)

Cf. Onipotent, V, 605ᶜ.

**omoplate**, s. f., os triangulaire large et plat qui forme la partie postérieure de l'épaule :

Descroulloyt les *omoplates*. (Rab., *Garg.*, XXVII, éd. 1542.)

**on**, pron. indéf.

Cf. On 1, t. V, p. 598ᶜ.

**onagre**, s. m.

Cf. V, 599ᵇ.

**onc**, adv.

Cf. V, 599ᵇ.

1. **once**, s. f., ancien poids équivalant à 31 grammes 25 centigrammes :

Et li fers de sa lance (de Goliath) [pesait] treis cenz *unces*. (*Rois*, p. 203.)

De fin or i aveit une *unce*.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 291.)

.c. mars d'argent et .c. *honchez* d'or cler
Vous feroi je maintenant delivrer.
(*Auberi le Bourgoing*, p. 6.)

Un *onche* de gomme. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 20 v°.)

Pour .xiiii. *unces* de franges pour les dictes custodes. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, f° 55 v°, A. Aube G 1559.)

Pour vingt trois *onches* de soye en grans esquais .xiiii. l. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Hevre*, A. Tournai.)

2. **once**, s. m., anc., lynx :

Chascune beste voudroit
Que venist l'*once*.
(Ruteb., *Poés.*, p. 71, Kresner.)

Des lions et des *lonces* et d'autres mauvaises bestes. (*Voy. de Marc Pol*, CXV, Roux.)

— Variété de jaguar :

La plus furieuse beste du Bresil est l'*once*. (Yves, *Voy. dans le Brés.*, I, 46.)

**oncial**, adj., *lettre onciale*, sorte de lettre capitale, aux formes un peu plus arrondies que dans la capitale moderne, employée dans les inscriptions, les titres d'ouvrages, etc. :

Escrit en grosses *lettres onciales*. (Vigenere, *Traité des chiffres*, f° 197 v°, éd. 1587.)

**oncion**, mod. onction, s. f., action d'oindre ; partic., action de consacrer, en frottant d'huile sainte :

Lor ceptres et lor *oncions*.
(Evrat, *Genese*, B. N. 12457, f° 87ᶠ.)

*Unctiun*.
(*De S. Jehan*, B. N. 19525, f° 33 r°.)

*Unccion*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 3 v°.)

*Onssion*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 33 r°.)

La sainte *ontion*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 13ᵃ.)

En roy qui enoinz
Est d'*oncion* as la main mise.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 61ᶜ.)

Samuel l'oint de royal *unction*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 73.)

*Ungtion*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 5ᶜ.)

*Ongction*. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 154 r°.)

Cf. V, 600ᶜ.

**oncle**, s. m., frère du père ou de la mère par rapport à un enfant :

Et dist li coens Bertrans : Or gaberat mis *oncles*.
(*Voy. de Charl.*, 565.)

Les lui fu Murgalez qui fu dus de Hongrie,
Et ses *oncles* de pere a la barbe florie.
(*Poème de la croisade*, Romania, VI, 491.)

Nostre *honcles*. (1273, Acey, XXXVII, I, A. Jura.)

Men chier *onkele*. (Mars 1292, *Ch. d'Aire en Art.*, K.)

*Unkle*. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 293.)

**onction**, mod., v. Oncion.

**ONCTUEUSEMENT**, adv., d'une manière onctueuse :

La ciboule, la cire *onctueusement* grasse.
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Georg.*, f° 65 v°, éd. 1582.)

**ONCTUOS**, mod. onctueux, adj., qui est d'une substance grasse et huileuse ; qui produit au toucher l'impression d'un corps gras :

Choses *onctueuses*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 32ᵃ.)

Savor *unctuose*. (*Ib.*, f° 34 v°.)

Humidité *oinctuose*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 92ᶜ.)

*Untueux*. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 48ᵃ.)

**ONCTUOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est onctueux :

*Unctueusité*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 270ᵇ.)

*Oinctuosité*. (F. DESCIER, *Trad. de l'honneste volupté de Platine*, f° 22 v°.)

*Unctueusité, unctuosité*. (*Regime de santé*, f° 40 r°.)

L'eau fort le purge (l'esmail) de la graisse et *onctuosité* du metal, et l'eau commune, de la terre entremeslee. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 217, éd. 1622.)

Cf. V, 601ᵃ.

**ONDE**, s. f., soulèvement de l'eau agitée ; dans le style élevé, l'eau en général :

Uindre la fist que sculante
Od l'*unde* fust e curante.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 77, 1.)

Lavee fus de le sainte *onde*.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 5933, Löseth.)

Gastebien, tu gastes le monde,
Quanque norrist airs, terre et *onde*,
Tout engorges, goufres parfons.
(RENCLUS, *Miserere*, CXLV, 1.)

— Suite de courbes alternativement concaves et convexes ; par anal. :

Ses cheveux sont cendrez, l'on voit leurs testes [blondes
Esparpillez du vent qui vollettent par *ondes*.
(OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 204 r°, éd. 1588.)

— Ornement qui présente des lignes sinueuses :

Une coulte pointe blanche, ployee, ouvree de poinct a *ondes*. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 2284.)

— Apparence d'ondes que présente une étoffe travaillée à cet effet (V. ONDER) :

Une robe de camelot sans *ondes*. (1565, *Exéc. testam. de J. de la Farge, prêtre*, A. Tournai.)

Cf. V, 601ᶜ.

**ONDÉ**, adj., qui présente des lignes sinueuses :

Les excellens (chiens) ont a l'eschine un gris noirastre, les jambes cannelees et *ondees* de rouge. (EST. BINET, *Merv. de nat.*, p. 5. éd. 1622.)

— T. de blas., se dit des croix, fasces, bandes, pals, barres et autres pièces de longueur qui ont des sinuosités curvilignes alternativement concaves et convexes :

Li blasons que je dis...
Tut un escut *ondeit*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12098, Scheler, *Gloss. philol.*)

**ONDEE**, s. f., grosse pluie subite et passagère :

Si granz *undeie* de ploge. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 101.)

Une *ondee* revint, si prist a plouviner.
(*Berte*, 1061, Scheler.)

— Par anal. :

Et pleut une *undee* de sang. (N. GILLES, *Ann.*, f° 42 r°.)

*Undees* de larmes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 22 v°.)

— Par extens. :

Quant il kei si com il dut
Une grans *ondee* o lui plut,
De fous k'il ot a soi clines
Et en son ort venin embut.
(RENCLUS, *Carité*, CLVIII, 7.)

Je fus chargé par quinze ou vingt gentilshommes masquez, suivis d'une *ondee* d'argoulets. (MONT., III, 12, p. 191, éd. 1595.)

— Onde, au fig. :

Tes beaux cheveux espanchez par *ondees*.
(RONS., *Amours*, II, LXIV.)

— *Une ondee*, loc. adv., le temps nécessaire pour qu'il se forme des ondes sur l'eau chauffée :

Les feres bouillir *une ondee* dans l'eau claire, puis les secheres entre deux linges. (O. DE SERR., VIII, 2.)

— *A une ondee*, d'un élan semblable à celui d'une onde, d'une vague :

Qui il fiert par estrouz ne puet avoir duree
Que tantost ne l'ocie en doint si grant colee
Que la char e les os li trenche *a une ondee*.
(JACOT DE FOR., *Rom. de J. Cesar*, Settegast, *Zeitschr. f. rom. Philol.*, II, 313.)

Lor chevaus out tuez trestos *a une ondee*.
(*Ib.*)

Cf. V, 601ᶜ.

**ONDER**, v. a., donner (à une étoffe) l'apparence d'ondes, de lignes sinueuses par un tissage ou par un apprêt appropriés :

*Onder* les camelots sans aucuns pliz, par ou ils sont rendus plus beaulx, durables et recerchez. (*Ch. des comptes de Lille*, 58ᵉ reg. des Chartes, B 1653.)

Cf. V, 602ᵇ.

**ONDIN**, s. m. et **ONDINE**, s. f., génie des eaux :

Verdine, *ondine* et bordine aux yeux verts.
(RONS., *Œuvr.*, VI, 140, Blanchemain.)

**ONDOIEMENT**, s. m., mouvement de ce qui ondoie :

Quant Rou out s'oreisun fenie
Voee e faite e acomplie...
Tarzierent sei li vent del air,
Foudres, toneires e esclair ;
Baisserent sei li braiement
E li orrible *undeiement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2173.)

Cf. V, 602ᶜ.

**ONDOYANT**, adj., qui s'élève et s'abaisse alternativement :

Que la mer devint si enflee,
Si obscure e si reversee,
Si *undeianz*, si tenebrose,
Si braianz e si hainose,
Mustrout tuz nos voleit sorbir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1709.)

— Par anal. :

Si cavel sont et crespe et sor ;
*Ondoiant* tot deles la face.
(*Escoufle*, 2978.)

Habillement *ondoyant*. (JUN., *Ncmencl.*, p. 121.)

— Fig. :

C'est subject merveilleusement vain, divers et *ondoyant* que l'homme. (MONT., I, 1, p. 2, éd. 1595.)

Plutarque est plus uniforme et constant : Seneque plus *ondoyant* et divers. (ID., II, 10, p. 265.)

**ONDOYER**, v. — N., s'élever et s'abaisser d'un mouvement alternatif :

Vit tos les chans de chevaliers covrir
Et les banieres *ondoier* et bruir.
(*Garin le Loher.*, 2ᵉ chans., V.)

Si que le cours de la gauloise Seine
Du sang Troyen *ondoyra* toute pleine,
Et dans ses eaux pesle mesle tombez
Voirra chevaux et bouclairs embourbez.
(RONS., *Franc.*, l. IV, OEuv., p. 453, éd. 1584.)

— Former des ondes, des suites de courbes alternativement concaves et convexes :

Ses beaux cheveux sous un zephire mol
En petits flots *ondoyoient* a son col.
(RONS., *Eclog.*, III.)

— A., baptiser par ondoiement :

Tant qu'a li se torna
Uns homs qui n'*iert* que *ondeiez*,
Qui por estre mieux aveiez
De sa creance i fut venuz....
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 20.)

Et le porte en l'ostel d'icelle Margueritte sans *estre* baptisé ne *undoié*. (1440, A. N. JJ 176, f° 4 v°.)

— Par anal. :

Dont s'aproça li jouevenciaus que jo vous ai nomé de la tombe qu'il avoit brisie, si qu'il bouta ses mains dedens en l'oile, dont il le *ondoioit* toute. (*La vie M. S. Nicholai*, à la suite de *li Jus S. Nicolas*, p. 272, Biblioph. franç.)

— *Ondoyé*, p. passé, qui offre des lignes ondées :

Le dessus de sa teste et du col (de la calandre) est quelque peu plus obscure, et *undoyee* de couleur plombee, que la litorne. (BELON, *Nat. des oys.*, VI, 31.)

Cf. ONDEER, V, 602ª.

**ONERAIRE**, adj., t. de droit, celui qui a le soin réel d'une chose dont un autre a les honneurs :

Le duc de Somerset, oncle du petit roy Edouard et son curateur avec l'empereur, mais *onerayre*, lui respondit. (CARLOIX, *Mém.*, II, 1.)

Cf. V, 603ª.

**ONEREUX**, adj., qui est à charge, qui est incommode :

Delectation *honereuse*, ennuyeuse aux bons. (ORESME, dans *Thèse de Meunier.*)

Charge *honereuse.*
(O. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 84ᵈ.)

Quant a la tutele, elle leur estoit plus *onereuse* et fascheuse que plaisante. (CHOLIERES, *Guerre des masl. contre les fem.*, f° 48 v°, éd. 1588.)

— Par extens. :

Homme *honereus* et malgracieus. (ORESME, dans *Thèse de Meunier.*)

Cf. V, 603ª.

**ONGLADE**, s. f., torture qui consistait à arracher ou à retourner les ongles du patient :

Pointes, *onglades*, estrapades. (GENEBRARD, dans *Dict. gén.*)

**ONGLE**, s. m. et anc. f., lame dure et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts ; griffes de plusieurs animaux :

Al *ungle* de petit dei. (*Lois de Guill.*, 13.)

Tels *ongles* a (Cerbere) come grifons.
(*Eneas*, 2567.)

Toutes ses *oncles* el braon li feri.
(*Hervis de Metz*, Ars. 3143, f° 2ᵈ.)

Et tes *ongues* souvent rongne.
(*Clef d'amors*, 2350, var.)

Estant tout esvanouy je me travaillois d'entr'ouvrir mon pourpoinct a beaux *ongles*. (MONT., II, 11, p. 239, éd. 1595.)

— Fig., *avoir du sang au bout des ongles*, être énergique en face du danger :

Les Espaignols se joindront mardy prochain au gros duc ; nous y oirrons s'il *aura du sang au bout des ongles*. (15 juill. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 216.)

— *Rogner les ongles a qqu'un*, le mettre hors d'état de nuire :

Lors qu'il *rongna les ongles* de si pres a la puissance et juridiction ecclesiastique. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 54, Hippeau.)

— *La largeur d'un ongle*, une quantité très minime :

J'ay peu me mesler des charges publiques, sans me despartir de moy de *la largeur d'un ongle*. (MONT., III, 10, p. 153, éd. 1595.)

— *A l'ongle*, loc. adv., scrupuleusement, minutieusement :

... La gent pharisienne
Qui tient la grant loy moysienne
*A l'ongle* sans riens trespasser.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 89ᶜ, éd. 1537.)

— *Sur l'ongle*, loc. adv., parfaitement :

Le peuple de Mantoue, tout estourdi, s'assemble, et la Zambelle leur recite *sur l'ongle* toute la farce. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XI.)

— Ongle de certains animaux préparé pour être fixé à des fourrures.

Lire ici les exemples réunis sous ONGLE 3, t. V, p. 603ᵇ, après avoir supprimé le premier où *ungle* doit être corrigé en *bugle* (*Aliscans*, 6517.)

— Sabot des solipèdes, des ruminants :

Apries l'*ongle* de son ceval.
(MOUSK., *Chron.*, 2474.)

Li argenz decorra des *ungles* des chevaus. (*Chron. de S.-Denis*, ms. Ste-Genev., f° 243ᵈ.)

Mes il n'ont pas l'*ongle* fendue.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 32ᵈ.)

Le venin fut eaue tres froide suee hors d'une rocche, recoeillie a maniere de tres menue rosee tant froide qu'elle ne pouoit estre portee fors en une *ungle* de cheval. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, IV, 24.)

Cæsar en avoit aussi un aultre (cheval) qui avoit les pieds de devant comme un homme, ayant l'*ongle* coupee en forme de doigts. (MONT., I, 48, p. 184, éd. 1595.)

— *Ongle de cheval*, sorte de plante :

Et ou mylieu d'elle pourte une fleur qui ressemble a la fleur d'une herbe que l'on appelle *ungle de cheval*. (*Grant Herbier*, n° 252, Camus.)

— Instrument de torture en forme d'ongle :

Le dos on te descirera,
A *ongles* d'acier bien tranchans
(*Miracle de S. Ignace*, ap. Monmerqué, *Th. fr. au moy.-âg.*, p. 281.)

— T. de fauconn., espèce de taie dans l'œil de l'oiseau :

Aulcunes fois advient ung grant mal a l'œilh qui se dit l'*ongle*... vous le pourres sçavoir quant luy verres une petite toye en l'oeilh... (FRANCHIERES, *Fauconn.*, ms. Chantilly 1528, f° 23 v°.)

Cf. ONGLE 1, t. V, p. 603ᵇ, dont on complètera la définition ainsi : abcès en forme de croissant entre l'iris et la cornée.

**ONGLÉ**, adj. t. de fauconn., qui a des serres.

Lire ici les trois derniers exemples de la deuxième subdivision de l'article ONGLER, V, 603ᵇ.

— T. de blas., qui a les ongles, les serres, le sabot, d'un autre émail que le corps.

Lire ici les trois premiers exemples de la deuxième subdivision de l'article ONGLER susindiqué.

**ONGLEE**, s. f., engourdissement douloureux du bout des doigts, causé par le froid :

... Boreas, par ventz froidz et infectz,
Povres humains faisoit avoir l'*onglee*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 122 v°.)

Jean arrivé avec l'*onglee* aux doigts. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XII, t. I, p. 162, Hippeau.)

Cf. V, 603ᵇ.

**ONGLET**, s. m., petit ongle :

Le seul petit bout du pied ou l'*onglet*. (FEUARDENT, *Opusc. de S. Ephrem*, f° 33 v°, éd. 1579.)

— Crochet en forme d'ongle :

*Ungeles* de fer. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, f° 21.)

Cf. V, 603ᶜ.

**ONGUENT**, s. m., médicament qu'on applique extérieurement pour guérir les plaies :

*Onguant*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 12ᵈ.)

Manquons de toutes les munitions necessaires, mesmes des *unguens* pour les blessez. (12 oct. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 425.)

— Parfum :

On dit que les chats s'effarouchent et deviennent enragez par la senteur des *onguens*. (LA BOET., *Regl. de mar. de Plut.*)

**ONOCROTALE**, s. m.

Cf. ONOCROTAILLE, V, 605ᶜ.

**ONOMASTIQUE**, adj.

Cf. ONOMASTIC, V, 605ᶜ.

**ONOMATOPEE**, s. f., formation des mots par harmonie imitative :

Par *onomatopee* du gargouillis et bruit que l'eaue faict. (NICOT, *Dict.*, Gargouillis.)

**ONYX**, s. m. et anc. f., agate très fine :

*Onix* fait gres sunges aveir.
(*Lapid. de Marb.*, 283, Pannier.)

Une *oniz* anticque ou y a une teste d'empereur taillee. (*Inv. de la duch. de Beauf.*, A. N. JJ 106, pièce 57.)

Cf. Onice 2, t. V, p. 604[c].

**ONZE**, adj. num., nombre qui contient dix et un :

Car m'eslisez *onze* de vos baron.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, LXXVII, 4.)

*Untze.* (1391, 1[re] *Coll. des lois*, n° 97, f° 26 v°, Arch. cant. Fribourg.)

*Onse* sepmainnes. (Froiss., *Chron.*, VIII, 16, G. Raynaud.)

La face comprend les deux machoueres, la superieure est composee d'*unze* os, l'inferieure de deux. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 533, éd. 1622.)

**ONZIESME**, mod. onzième, adj. num. ordin., nombre d'ordre qui suit immédiatement le dixième :

En l'*unzime* an.
(P. de Thaun, *Comput*, 3205.)

Li *onsimes*. (*Les .xii. venredis*, B. N. 2485, f° 28 v°.)

Le *onsime* jour. (*Hist. de Joseph*, ms. St-Pétersbourg, f° 4[c].)

A l'*onzeme* jor. (*Vies saint Jehan et saint Paul les martyrs*, B. N. 988, f° 102[c].)

*Unsime.* (*Jours perill.*, B. N. l. 770.)

*Onzime.* (1291, A. N. S 5096, pièce 9.)

L'indiction *unzoime.* (1328, A. N. P 1365, pièce 1419.)

Le *unzesime* jour. (11 oct. 1368, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

En *onsime* an de son eage. (Froiss., *Chron.*, I, 290, Luce.)

*Onzaimme.* (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 26[a].)

La *unzeiesme* annee. (1532, *Compt. de S. Ladre*, p. 127 et 139, Hospices Clermont de l'Oise.)

**ONZIESMEMENT**, mod. onzièmement, adv., en onzième lieu :

*Onziesmement.* (J. Peletier, *Arithm.*, f° 77 v°, éd. 1552.)

**OPACITÉ**, s. f., propriété qu'a un corps d'être opaque :

Soubz l'*opacité* des umbraiges. (J. Le Maire, *Illustr.*, I, 24.)

Darkenesse, *opaceté.* (Palsgr., *Escl. de la lang. fr.*, p. 212.)

**OPALE**, s. f., pierre d'un blanc laiteux et bleuâtre à reflets chatoyants :

L'agathe et l'*opalle.*
(R. Belleau, *Œuvr.*, III, 79.)

**OPAQUE**, adj., qui ne laisse point passer la lumière :

La terre grosse, *opaque.*
(*Nat. a l'alch.*, 439.)

Plusicurs cuydans le cercle zodiaque
Retrograder par une voye oblicque,
Soubdainement, au bas centre et *oppacque*,
Se sont trouvez loingtains du pole arctique.
(Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 56 r°; I, 282, Soc. Hist. de Fr.)

Rouge *opaque.* (La Bod., *Harmon.*, p. 736.)

**OPE**, s. f., t. d'arch. ant., trou destiné à recevoir une poutre, un boulin, etc. :

Couches de *opes*, soliveaux ou planches. (J. Martin, *Arch. de Vitruve*, IV, 2, éd. 1547.)

**OPERATEUR**, s. m., celui qui fait une opération de chirurgie :

Il est conseillé a l'*operateur* que si avec ulceres il y a notable ophthalmie, rheume et douleur de teste, il ne travaille point le patient jusques a ce que ces choses soient apaisees. (Joub., *Gr. chirurg.*, p. 346, éd. 1598.)

Cf. V, 607[a].

**OPERATION**, v. a., action d'opérer :

Par les fais et *opperaçons* desdiz grans gouverneurs et officiers et contre la volenté du roy nostre sire si comme il est a croire. (1356, *Procès-verbal de la tenue des Trois-Etats*, A. Senlis.)

L'*opperacion* des miracles. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 214 r°.)

Si au reffort, que nous mangeons pour la nourriture, il s'est rencontré quelque *operation* aperitive. (Mont., II, 37, p. 520, éd. 1595.)

Les *operacions* d'un fol. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, III, 1.)

Cf. Operacion, V, 607[a].

**OPERER**, v. a., produire (un certain effet) :

Ce que n'a peu faire le vivant corps, le examine cadaver l'*operera.* (Dassy, *Peregrin.*, f° 8 v°, éd. 1528.)

— N., agir :

Dieu est plus puissant en *operant* que l'entendement en entendant. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 2° vol., f° 11[a], éd. 1495.)

Car ta vertu entre ses bras *opere.*
(Marg. d'Ang., *Marg. de la Marg.*, I, 108, éd. 1547.)

Soyez asseurees que tout ce qu'a vostre blasme il pourra dire sera seulement dit au deshonneur de celles qui *operent* aussi meschamment comme a fait Victoire. (Larivey, *le Fid.*, prol.)

**OPHITE**, s. m., marbre d'un vert sombre, rayé de filets jaunes :

Saturne en une *ophite.* (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Pierres fines et polies... l'une de jaspe rouge, l'aultre d'*ophite.* (Rab., *Cinq. liv.*, XXXVIII.)

**OPHTALMIE**, s. m., affection inflammatoire de l'œil :

*Obtalmies* es yeux. (Evrart de Conty, *Probl. d'Ar.*, B. N. 210, f° 21 v°.)

*Obtalmie.* (*Frag. d'un liv. de medicine*, ms. Berne A 95, f° 29 v°.)

Une maladie es yeus appellee *obtalmie.* (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 562[a].)

*Oblalmie* c'est ung apostume chault de la cunjunctive. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 2.)

*Obtalmie.* (*Jard. de santé*, I, 153.)

*Obtalmie.* (J. Raoul, *Fleurs du gr. guydon*, p. 55.)

*Ophthalmie* est une inflammation de la membrane appelee conjonction, et par consequent de tout l'œil accompagnee souvent de douleur, rougeur et chaleur. (Paré, *Œuv.*, XV, xiii.)

**OPHTALMIQUE**, adj., qui a rapport aux yeux :

Quant ele vient aus yeux ou aux oreilles elle est appellee otalgique ou *obtalmique.* (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Cf. Ophthalmique, V, 607[a].

**OPIAT**, s. m., électuaire opiacé :

*Opiat.*
(Aubigné, *Poés.*, dans *Dict. gén.*)

V. Opiate, s. f., au Supplément.

**OPILATIF**, adj., qui obstrue les conduits naturels :

Tout pain moult delicatif
Est par nature *opilatif.*
(Ol. de La Haye, *Poeme sur la peste*, 1780, Guigue.)

**OPILATION**, s. f., obstruction des conduits naturels :

Se *opilacions* a nus,
Avec [du] vin aigre mellee,
L'*opilacion* est sanee.
(*Poeme moralisé*, II, xxii, 10, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 473.)

L'*opilation* du foye et des rains. (*Jard. de santé*, I, 333.)

Le pain fait avec ung petit de levain est de grand nourrissement, mais les humeurs de lui engendrent *oppillations.* (*Regime de santé*, f° 30 r°.)

Le signe d'*oppilation* et surdité des oreilles de l'oiseau est quand il pose la teste de travers, et est tout mat. (Fouill., *Fauconn.*, f° 76 r°.)

**OPILER**, v. a., obstruer (les conduits naturels) :

Medecines froides *opiloient* le membre. (*Chirurg. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 14 v°.)

— *Opilé*, p. passé, dont les conduits naturels sont obstrués :

Ceux qu'on tient pour brouillons, qui en une maison ou ils peuvent estre logez, remuent ciel et terre, se transforment en ratte *opilee*... bref qui ruineront une maison pour s'enrichir. (Cholieres, *Matinees*, VIII, p. 282, éd. 1585.)

**OPINANT**, s. m., celui qui opine :

*Opinant.* Opining, deeming, censuring. (Cotgr.)

**OPINER**, v. — N., exprimer son opinion :

J'*oppine* que par compromis
Nous porvoyons a l'evesché.
(*Myst. de S. Did.*, p. 18.)

— A., estimer, juger :

... Qui fut ung terme si brief que celuy Gonsalles n'eut loisir d'*oppiner* la chose a

la raison, ne la difficulté deuement debatre. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 275, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. V, 607[b].

**opiniastre**, mod. opiniâtre, adj., tenace dans son opinion, dans sa résoution :

*Opiniastre.* Pertinax. (R. Est., 1539.)

**opiniastrement**, mod. opiniâtrement, adv., d'une manière opiniâtre :

*Opiniastrement.* Pertinaciter. (R. Est., 1539.)

**opiniastrer**, mod. opiniâtrer, v. — A., soutenir opiniâtrement :

*Opiniastrer.* Obstinare. (R. Est.. 1539.)

— Absol. :

Mais je ne m'esmerveille s'il a voulu *opiniastrer* avec moy, puisque... (1560, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 623.)

— Prolonger opiniâtrement :

S'il lui eut convenu *opiniastrer* ce siege par bresche ou escalades. (Pasq., *Lett.*, XVI, 2.)

— Défendre opiniâtrement :

On dict que ç'a esté luy (M. A. Colonne) le premier qui a donné les invantions de fortifier bien des places ; et aussy pour les bien garder et ramparer au dedans, et les *opiniastrer*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, vii.)

— Maintenir opiniâtrement :

Je leur laissay le ruisseau plus pres de moy tout libre, et en ostay, ensemble, d'ung petit chasteau et de quelques maisons qui sont la aupres, les soldats que j'y avois tenus le matin, encores que je les eusse peu *opiniastrer*, et garder, comme j'ay faict depuis. (5 sept. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 245.)

— Rendre (qqu'un) opiniâtre :

User de douceur et remonstrance, et specialement aux roys... afin de les convertir et non pas *opiniastrer*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 4 v°, éd. 1594.)

— Infin., pris substant., action d'opiniâtrer :

Qu'on luy face entendre que de confesser la faute qu'il descouvrira en son propre discours, encore qu'elle ne soit apperceue que par luy, c'est un effet de jugement et de sincerité, qui font les principales parties qu'il cherche. Que l'*opiniatrer* et contester, sont qualitez communes. (Mont., *Ess.*, l. I, c. 25, p. 86, éd. 1595.)

— *Opiniastré*, p. passé, tenace dans son opinion :

Le capitaine Ribaut, *opiniatré* en sa premiere proposition, s'embarqua le 8 de septembre. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, p. 109, Tross.)

**opiniastreté**, mod. opiniâtreté, s. f., caractère opiniâtre :

Par une *opiniastreté* de vouloir montrer sa prouesse... (Amyot, *Vies*, Agesil., 27.)

La menterie seule et, un peu au dessoubz, l'*opiniastreté*, me semblent estre celles desquelles on debvoit a tout instance combattre la naissance et le progres. (Mont., I, 9, p. 44, éd. 1595.)

**opinion**, s. f. et anc. m., manière de juger sur une question :

Et il aesmevet lui non pooir estre si cort par veue, loqueil il avoit si grant par *opinion*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 27.)

La moie *opinions* est qu'il le doit recevoira la mesure de Clermont. (Beauman., *Cout. de Beauv.*, § 746, Am. Salmon.)

Tous d'un *oppinion*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 61 v°.)

Ses *opinions* anciens. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 351[a].)

Pense hault, tien l'*oppinion*.
(*Liv. des cent ball.*, XII, S.-H.)

*Oppygnion*. (1505, *Instr. de L. XII*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VIII, t. II, p. 130.)

— Intention :

Or ayes ferme *oppinion*
De moi servir.
(Froiss., *Poés.*, III, 6.)

**opistographe**, adj., écrit sur le revers (comme sur la face) :

Anciennement... les livres qui estoyent escrits des deux costez, estoyent nommez *opistographes*, comme fut l'Orestes de Juvenal escritz sur le doz et non encores achevé. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 46 r°, éd. 1576.)

**opium**, s. m., substance narcotique qu'on extrait du suc de certains pavots :

*Opium.* (*Simpl. medicines*, ms. Ste-Genev. 3113, f° 54 v°.)

Le *opion*. (xv[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss.*, Bibl. Amiens.)

Contre l'*opion*. (Paré, XXIII, 28.)

**opopanax**, s. m., suc gommeux et odoriférant tiré d'un arbuste résineux :

*Opopanac.* (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen. 3113, f° 54 r°.)

Et soit mellé avecques iceles euforbe, souphe vif, castor, *oppopanac*, serapin. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, f° 49[d].)

*Opoponax.* (*Antidotaire*, B. N. 25327, f° 6 v°.)

**opportun**, adj., qui est à propos :

Navire propice et *oportune* pour aporter leurs vivres. (Bersuire, *T. Liv.*, Ste-Gen., f° 394[d].)

*Opportunes* remonstrances. (O. de Serr., I, 6.)

Cf. V, 608[b].

**opportunement**, mod. opportunément, adv., d'une manière opportune :

Je te treuve *opportuneement*,
C'est toy mesmes que je querite.
(*Ther. en franç.*, f° 235[c], Vérard.)

J'ay les familiers de Cesar assez *oportunement* empestrez d'amour, benevolence envers moy. (Et. Dolet, *Ep. fam. de Cic.*, p. 394, éd. 1624.)

**opportunité**, s. f., qualité de ce qui est opportun :

Tost est cheuz par verité
Qui ne fait l'*oportunité*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 120[c].)

Car berchiers ont *oportunité* de penser por ce que il sont seus. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 52 r°.)

**opposant**, adj. et s., qui s'oppose à :

*Opposans* et deffendeurs. (1431, *Enq.*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, I, 481.)

*Opposant.* Intercessor. (R. Est., 1539.)

**opposer**, v. — A., placer (une chose) vis-à-vis d'une autre, en sens contraire :

*Oposser.* (1321, *Donat.*, Font.-les-Blanches.)

*Oppouser.* (1330, S.-Aubin, Gouis, A. Maine-et-Loire.)

— Placer (une personne, une chose) en face d'une autre pour lui faire obstacle :

Nous voyons aux festes et aux theatres, qu'*opposant* a la lumiere des flambeaux une vitre teinte de quelque couleur, tout ce qui est en ce lieu, nous appert ou vert, ou jaune, ou violet. (Mont., II, 12, p. 395, éd. 1595.)

— Alléguer (quelque chose) contrairement à ce qu'un autre dit ou pense :

Raisons qui porroient *estre obposees* contre cest fait. (1312, *Ch. des compt. de Dole*, C 140, A. Doubs.)

— N., anc., dire encontre :

A li sole *opose* et respont.
(Chrest., *Clig.*, 4408.)

— Se mettre en opposition, résister :

S'uns ribaus est res u tondus,
Ja n'iert de cest pais venus
Qu'il ne vuelle *oposer* au roi.
(*Compl. de Jerus.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 376, 10.)

Mout se cuide bien entremetre
D'*oposer* et de lui entremetre
De ce dont riens a lui n'afiert.
(Watriquet de Couvin, *Dits*, p. 369.)

— A., anc., *estre opposé de*, être contredit, recevoir telle objection au sujet de :

Lire ici l'exemple inséré sous Opposer, V, 608[b], première subdivision.

De mainte chose i *fu* Berte moult araisnie
Et souvent *oposee*, et forment assaillie.
(*Berte*, 2895.)

Cf. V, 608[b].

**opposite**, adj., opposé :

A l'autre porte de Rome *opposite* a celle devant ditte. (*Sept Sages*, vers. D, p. 41.)

— S. m., situation opposée ; lieu opposé ; *a l'opposite*, en face :

Et si vous di qu'*a l'oposite*
L'esglise de Saint Jaques est ditte.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, p. 36, Bordier.)

Une maison... ayant yssue en la rue de la porte Montmartre *a l'opposite* du chevez S. Eustace. (1363, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 36.)

— Fig., manière d'être opposée :

Loyaulté, courtoysie, obedience, et leurs *oposites*. (G. Perny, *Rep. de la libr. de Fr. I*, Vision du prieur de Salon, ms. Vienne.)

— Obstacle :

Icy fault mettre noz tentoires.
Loué soit Dieu de Paradis !
Il nous a justement conduitz,
Sans trouver aucun *opposite*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 241.)

Cf. Opposite 1 et 2, t. V, p. 608[c].

**opposition**, s. f., position d'une chose vis-à-vis d'une autre :

*Oposition*.
(Evrat, *Genese*, B. N. 12456, f° 112 r°.)

— Fig., objection :

A li sole opose et respont
Et feit tel *oposicion* :
Clyges ! par quel antencion ?
(Chrest., *Cliges*, 4408.)

**oppresser**, v. a., gêner fortement par une contrainte pénible :

Gilles Malenthant de Compiegne, *opresses* par aperte povreté. (1264, ap. Tailliar, *Rec.*, p. 262.)

Tant qu'en fin *furent* telement *oppressez* de famine qu'ilz mengoient leurs chevaulz et saignoient pour avoir du sang. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 239.)

Cf. V, 609[b].

**oppresseur**, s. m., celui qui opprime :

De tous *oppresseurs*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 257.)

*Oppresseur* des mondes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 108 r°.)

**oppressif**, adj., qui opprime :

Vexation *oppressive*.
(*Baratre infernal*, éd. 1480, dans *Dict. gén.*)

**oppression**, s. f., gêne, contrainte pénible :

Maintes laides *oppressions*
E maintes granz envasions
Li firent sovent e menu.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10077.)

Cf. V, 609[c].

**opprimer**, v. a., accabler par violence, par abus d'autorité :

Afin que il ne nous puisse grever et *obprimer*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 11[d].)

Cesar qui premier *opprima* la liberté de son pais. (G. Tory, *Chron.*, prol.)

Cf. Opprimer, V, 609[c].

**opprobre**, s. m., déshonneur public :

Ne ne fist a sun pruesme mal, e *obprobre* ne receut envers ses pruesmes. (*Lib. psalm.*, ms. Oxford, XIV, 4.)

Qui ne recut mie *obprobe* contre son proisme. (*Bible*, B. N. 899, f° 235[c].)

Les *obprobres*. (Ms. Berne 697, f° 32 r°.)

Saoulé d'*oprobes* et de detractions. (Du Guez, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 1017.)

**optatif**, adj., qui exprime le souhait :

Maistre Estienne Le Gout nomminatif
Nouvellement par maniere *optative*
Si a voulu faire copulative.
(Ch. d'Orleans, *Rondel*, LI, Œuvr., p. 273, Champollion.)

— S. m., anc., souhait :

Apres s'ensuit amen, qui est parole par maniere de *optatif* et de desirable loenge. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 114 v°.)

Cf. V, 610[c].

**opter**, v. a.

Cf. V, 610[c].

**option**, s. f., action d'opter, choix :

Iceste avoit un filh jouvencel Eumorphium par nom, de cui nient lonz manoit uns Estevenes, li queiz el numbre fut *options*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 241.)

De immortalité le *option*.
(*Pass. de J.-C.*, ms. Valenciennes 560, f° 3 r°.)

A esté retenu par ledit Mauppin a soy l'*obtion*, pouoir et faculté de disposer a telles personnes qu'il lui plaira de la somme de trois cent escus d'or sol. (1538, *Charte de Ponthieu*, D. Grenier 301, n° 331, B. N.)

Item bien entendu que le debiteur a *obtion* d'administrer a l'executeur tels biens que luy plaist, moyennant qu'ils soient suffisans. (1569, *Coust. de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 135.)

**optique**, adj., relatif aux phénomènes de la lumière et de la vision :

Beau discours extraict des preceptes et raisons *optiques*, ou si vous voulez de perspective. (Delorme, *Archit.*, II, préf.)

— *Nerfs optiques*, ceux qui produisent les sensations visuelles :

Les *ners obliques* venans du cervel. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, f° 11[c].)

*Nerf oblique*. (B. de Gordon, *Prat.*, II, xi, éd. 1495.)

**opulemment**, adv., avec opulence :

Le festin fait *opulement*, qui ne fut sans chanter, dancer, jouer et saulter... (J. Bouchet, *Triumphes de la noble dame*, f° 59 r°, éd. 1530.)

La fortune *opulentement* grasse. (M. Seve, *Delie*, p. 184, éd. 1544.)

Vivre *opulemment*. (1581, *Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 130.)

La coustume d'aujourd'huy est fondee que le souper se sert plus *opulemment* que le disner. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 345 v°, éd. 1587.)

**opulence**, s. f., déploiement d'une grande richesse :

Que icelle ville soit entretenue avec bonne *oppulence* et bien peuplee. (13 août 1464, *Ord.*, XVI, 243.)

Tout le reste de ses biens et *oppulence*. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 55 v°, éd. 1585.)

**opulent**, adj., qui déploie une grande richesse :

La cité de Cere qui lors estoit puissant et *opulente*. (Bers., *T. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 8.)

**opuscule**, s. m., petit ouvrage de science ou de littérature :

*Opuscule*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, éd. 1495, dans *Dict. gén.*)

Petit ou exile *opuscule*. (Nic. Le Huen, *Voy. a Jherus.*, prol., éd. 1488.)

1. **or**, s. m., métal jaune, très dense, inaltérable à l'air et à l'eau, employé pour les monnaies de haute valeur, les bijoux, etc. ; monnaie d'or ; objet précieux, ornement en or :

Mielz en valt l'*or* que ne funt cinc cenz livres.
(*Rol.*, 516.)

Si guarnement sunt tuit a *or* batud.
(*Ib.*, 1552.)

Pharaons hout assez *our* et argent.
(*Bible*, B. N. 763, f° 223[a].)

Bons *ors* se preuve en la fornaise.
(*Vers sur les tribul.*, B. N. 24390, f° 157[c].)

— *Ni pour or ni pour argent*, à aucun prix :

*Ne por or ned argent*, ne paramenz,
Por manatce regiel ne preiement.
(*Eulal.*, 7.)

— Proverbial :

*Or* vaut ce qu'*or* vaut. — Les choses excellentes valent toujours leur prix, quelque estime qu'on en fasse. (Loisel, *Instit. cout.*, IV, ix.)

— Prov., *tout ce qui reluit n'est pas or*, il ne faut pas se fier aux belles apparences :

*N'est pas tot orz quanque voi luire*.
(Guiot, *Bible*, 1209.)

Mes *tout* ce *n'est pas or, c'on voit* par dehors [*luire*.
(J. de Meung, *Test.*, 1551.)

— *Dire d'or, escrire d'or*, parler, écrire excellemment :

Sur lesquels M. de Dole, qui *disoit et escrivoit d'or*, emporta le prix. (Brant., *Dam. gal.*, 1[er] disc.)

— Fig., *cheveux d'or*, cheveux de la couleur de l'or, de beaux cheveux blonds ; dans un sens analogue :

Adieu, cheveux, liens ambitieux,
Dont l'*or* frizé me retint en service,
Cheveux plus beaux que ceux que Berenice
Loin de son chef envoya dans les cieux.
(Rons., *Sonn.*, X, pour Astree.)

2. **or**, adv.

Cf. Or 1, t. V, p. 611^a.

**oracle**, s. m., t. d'antiq., réponse faite au nom de la divinité à celui qui vient la consulter dans son temple :

A un *oracle* precios,
Sainz, vertuos, et si sacrez,
Que les devines poestez
I donoient certains respons,
Ulixes o ses compaignons
I a fet sacrifiemenz.
(Ben., *Troie*, 28694.)

— Parole de Dieu annoncée par les prophètes, les apôtres, etc. :

Je ne sé ce se fu miracle,
Songe, vision ou *oracle*.
(J. Le Fevre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 19^c.)

— Anc., par latinisme, temple où se rendaient les oracles ; par extens., lieu où l'on prie :

... Puis par dissolution
De cuer qui les fait esgaier
Vuelent pour le monde assaier
Issir de leur propre habitacle,
De leur cloistre et de leur *oracle*
Pour prendre recreation.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 650, 34.)

Cf. V, 611^b.

**orage**, s. m., tempête, grosse pluie ordinairement accompagnée de vent, d'éclairs et de tonnerre :

Molt fu gries li *orages* et hisdos et costis,
Charles vit le palais torneiier et fremir...
(*Voy. de Charlem.*, 384.)

Foudre resanble et *orages* de mer.
(*Enfances Guillaume*, B. N. 1448, f° 74 v°.)

A l'*orrage* et au vent.
(*Baud. de Seb.*, XV, 1382.)

*Aurage*. (Mars 1404, A. Loiret, A 987.)

Pendant lesquels trois jours iceulx gens de guerre, tant le grand que le petit, le seigneur que le moindre souldoyer, eurent moult a souffrir et endurer par l'*ouraige* de pluye qu'il fist durant ces trois jours. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. cc.)

— Fig. et par extens. :

Du monde passeres l'*ourage*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, p. 19^a.)

Des l'aubbe du jour commança l'*oraige* bruyant de l'artillerye. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 86 r° ; II, 284, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. V, 611^b.

**orageux**, adj., troublé par l'orage ; d'orage :

Durant ce temps faisoit des vents *orageulx* et extraordinaires. (J. Pussot, *Journalier*, p. 104, E. Henry et C. Loriquet.)

— Disposé à s'emporter :

Que sor lui soit mout curious
Et ententis et *oragous*.
(Nicole, *Regle de S. Ben.*, 5165, Héron.)

**oraison**, s. f., prière à Dieu :

Par commune *oraisun*.
(*Alexis*, xi^e s., str. 62^c.)

A *uraisuns* se jetent, s'unt lur culpes batut.
(*Voy. de Charlem.*, 668.)

*Ureisun*.
(Ph. de Thaun, *Best.*, 152.)

Cil ki aler n'i poent funt a Deu *urisun*.
(Wace, *Rou*, 2^e p., 881.)

Saul fist s'*aureisun* a Deu. (*Rois*, p. 51.)

E meine solitaire vie (l'arcevesque)
En escriture e estudie,
En jeune e en *uraisun*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 1, v. 85.)

Par ses jeunes e *uraisuns*,
Veilles e afflictiuns.
(*Ib.*, f° 1 r°, rubrique.)

*Oroisun*. (*Vie Ste Clare*, B. N. 2096, f° 7^a.)

*Ouroison*. (*Ib.*, f° 7^b.)

Tous li siecles, c'est bien resons,
Doit par lui estre en *oroisons*.
(Guiot, *Bible*, 786.)

Mes il furent e nut et jur
En *uresun* pur l'emperur.
(Chardry, *Set dormans*, 227, Koch.)

S'*ourisons* est escumeniie. (*Serm. du* xiii^e *s.*, ms. Cassin, f° 97^b.)

Que Deus entende l'*orison*. (*Ib.*, f° 97^c.)

Et fis *ouroissons* a nos Diex que me rendissent la veue. (*Perceval*, I, 317, Potvin.)

*Ouraison*. (1308, A. N. JJ 40, f° 30 r°.)

*Ouroison*. (1324, A. N. JJ 62, f° 103 v°.)

En leur prieres et devotes *orisons*. (1328, *Cartons des rois*, A. N. K 28, pièce 3.)

*Oreyson*. (1329, Fontevr., pièce non cot., A. Maine-et-Loire.)

*Orroison*. (1340, A. N. JJ 72, f° 1 r°.)

*Orision*. (1341, A. N. JJ 72, f° 266 v°.)

Si estoit en *orissons* a Dieu que il lor vosist donner et envoiier victore. (Froiss., *Chron.*, IV, 327.)

*Ouroison*. (1419, *Aveu*, abb. de la Croix, A. N. P 308, pièce 33.)

Pour son ame, qu'es cieulx soit mise !
Ceste *oroison* j'ay cy escripte.
(Villon, *Grant Test.*, 1237.)

*Orrison*. (1551, *Test.*, A. Douai.)

— Discours :

Sembloit que fussent troncs, ou corps humains [sans vie,
A qui vostre *oraison* auroit l'ame ravie.
(Rob. Garnier, *Dédicace au roy de Fr. et de Polong.*, 99.)

**orange**, s. f., anc., oranger :

Pomme roonde, moienne, bele, citrine, la quele croist en la riviere de Janes, et est appellee en franchois pomme d'*orenge*. (H. de Mondev., *Chir.*, B. N. 2030, f° 83 v°.)

Item pour pommes d'*orenge*. (16 fév. 1463, *Exécut. test. de Nicolas Dimenche*, A. Tournai.)

Fleurs ou *ozanges*. (*Journ. de J. Glaumeau*, p. 12, Hiver.)

— Fruit de l'oranger :

Les pelleures d'une *orange*. (*Ménagier*, II, 265.)

Sallade d'*oranges*. (Paré, XXVIII, 66.)

— Elliptiq., de la couleur de l'orange :

Soye *orenge*.
(Rons., *Eclog.*, II.)

Velours *orange*. (1580, *Compte de tut.*, f° 89^a, Barb. de Lesc., A. Finistère.)

*Aurange*. (*Ib.*)

Cf. V, 612^b.

**orangé**, adj., qui est de couleur orange :

Marau, trompeur, masquant ung fainct cou- [raige
De beau samblant et de fardé langaige,
Qui plain de ruse as seullement changé
De tes parans le bonnet *orrangé*.
(*Pièce du* xvi^e *s.*, A. Nantes, dans *Etudes juives*, XIV, 88.)

Un vlu turquoise, un *orenzé*,... gris d'esté, *orangé* pastel. (Aubigné, *Fœneste*, I, 2.)

**orangeat**, s. m., écorce d'orange confite :

Pour faire *orengat*, mettez en cinq quartiers les peleures d'une orange. (*Ménagier*, II, 5.)

— Adjectiv., orangé :

Jaune *yranghat* et verd. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 310.)

**oranger**, s. m., arbre toujours vert, de la famille des aurantiacées, qui produit les oranges :

Dathiers, *orangers*. (1389, dans *Dict. gén.*)

... Tant de fards composez
D'eau de fleur d'*orenger* si souvent arrosez.
(Vauq., *Sat.*, V, à Bertaut.)

**orateur**, s. m., celui qui fait, qui prononce des discours ; par extens., homme éloquent :

*Oratours* nobles de parole,
Et de sens fu.
(*Vie de S. Evroult*, I, 203, Blin.)

J'ay leu Alain le tres noble *orateur*.
(Cl. Mar., *Eleg.*, XVI.)

— Par latinisme, celui qui prie :

Tenons par devant tous autres du dit ordre (chartreux) nos principaux et especiaulx chappellains et *orateurs*. (1396, A. N. JJ 154, pièce 655, Duc., *Orator* 2.)

Cf. V, 612^c.

1. **oratoire**, s. m. et anc. f., anc., édicule construit en dehors d'une maison pour y prier ; auj., petite chambre dans une maison destinée à la prière :

A semblance d'un *oratori*.
(*Brut*, ms. Munich, 3531.)

*Oratore*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 45 r°.)

Si est apelez *oratoire* chascuns leus establiz a orer. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 7 v°.)

Si firent une *oratoire* u il les misent a a grans honours. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 101^d.)

*Oratoyre*. (1318, A. N. JJ 55, f° 54 r°.)

Li *oratoires*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 15 r°.)

Pour un *horatoire* faite en clos du dit manoir, fondee de Sainte Anne. (1338, *Comptes des œuvres du baillage de Rouen*.)

Pour pierre achetee pour faire le fondement de ladite *oratoire*. (*Ib.*)

— Édicule construit sur une voie publique pour y prier Dieu :

Leur donna congé de lever sur chacune beste chevaline et autres ayans le pied rond, toutesfois qu'elle seroit vendue ou eschangee en nostredicte ville, et es *oratoires* ou croix d'icelle, deux sols six deniers. (Juin 1470, *Ord.*, XIX, 273.) Imprimé *aratoires*.

— Sorte de pavillon, ouvert seulement du côté de l'autel, qu'on dressait temporairement dans une église quand le prince y venait assister à la messe :

2 quarreaux d'*oraitoere*. (1350-1351, *Compt. de l'argent.*, p. 111.)

Lire ici l'exemple inséré sous Oratore, V, 613ª, et supprimer cet article.

Jusques pres du grant hautel, la ou mesdiz seigneurs tiennent un *oratoire* et s'agenouillent, et font leur devotion devant l'autel tout garny de relicques. (*Cérémonial pour la première entrée à Dijon des ducs de Bourgogne*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. III, col. 1060.)

Deux courtines pour *oratoires*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1147.)

Le roy estoit en ung *oratoire* empres l'autel. (Lefevre de Saint-Remy, *Mém.*, I, 197, Soc. Hist. de Fr.)

Item estoit M^gr le duc d'Alençon hors le chœur en un *oratoire* qui est faict pour les ducs en leur chappelle neufve. (1503, Jacq. de Bigne, *Ordre observé à l'enterrement de Pierre II, duc de Bourbon*.)

(En la cathédrale) ledict seigneur se mit dedans son *oratoire*, tendu et dressé a la main dextre dudit grant autel. (1547, *Ordre observé au sacre de Henri II*.)

Devant lequel il y avoit un *oratoire* haut eslevé, couvert de drap d'or, qui eust pu tenir trois personnes. (Palma Cayet, *Chronol. septenn.*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

— Réduit en menuiserie installé à demeure pour le même objet dans une église où un prince venait régulièrement :

Un *oratoire* de bois d'Illande. (1398, ap. Laborde, *les ducs de Bourg.*, III, 164.)

Ung *oratoyre* de fuste en quoy Madame Elipde de Baux oyoit sa messe. (1426, *Inv. du chât. des Baux*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

— Prie-Dieu muni au-devant d'un petit retable :

Anne en l'aage aussi de .xl. ans... gardant sa maison avec sa chamberiere et l'ange dezcendant du ciel... et devant elle un *oratoire* et pres d'elle ung orillier. (1519, *Marché de bas-reliefs pour la cathédrale de Chartres*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, col. 1061.)

A Pierre Rosset, libraire, demeurant a Paris, cinquante et une livres cinq sols tournoys pour un cabinet de cuir doré, a ouvrages moresques, au dedans duquel il y a trois entrelatz ung petit *oratoire* et deux layettes garnies d'un archet. (1528, *Comptes de l'argent. de Franç. I^er*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

... Apres la confession, le dit archeveque l'a conduit sur un *oratoire* couvert de velours cramoisy brun, semé de fleurs de lys d'or, sur lequel s'est mis a genoux et a entendu la grande messe, celebree par l'eveque de Nantes. (L'Estoile, *Mémoires*, VI, 304.)

Cf. Orator, V, 612ᶜ, et Oratore, 613ª.

2. **oratoire**, adj., qui appartient à l'orateur :

George suys surnommé Chastellain,
Qui maint dittié ay fait d'art *oratoire*.
(*Poés.*, dans *Œuvr. de Chastellain*, VI, xii, introd., Kervyn.)

... La gloire
Et poetique et *oratoire*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 23 v°, éd. 1533.)

Cf. V, 612ᶜ.

**oratoirement**, adv., d'une manière oratoire :

*Oratoirement*. Orator like, eloquently. (Cotgr.)

1. **orbe**, adj.

Cf. V, 613ᶜ.

2. **orbe**, s. m., surface circulaire :

Apres l'avironnement de l'air est assis li quars elemenz, ce est uns *orbes* de feu, qui s'estent jusqu'a la lune. (Brunet Latin, p. 123.)

**orbiculaire**, adj., dont le contour est circulaire :

Mouvement... *orbiculaire*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, dans *Dict. gén.*)

Noble empereur pacifique,
Vray protecteur du populaire,
Regent de la chose publicque
Et du monde *orbiculaire*.
(*Myst. S. Christofle*, sign. Aiiiª, éd. 1530.)

La faut diviser par portions *orbiculaires*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 670.)

Tourmenté du mal que sa douleur *orbiculaire* luy engendroit. (Cholieres, *Matinees*, p. 111, éd. 1585.)

Le mouvement de toutes les parties du corps mondain et *orbiculaire*. (Id., *Apres disnees*, f° 223 v°, éd. 1587.)

**orbiculairement**, adv., d'une manière orbiculaire :

Que le greffier ne s'en leichast *orbiculairement* ses doigts. (Rab., *Pantagr.*, XI.)

*Orbiculairement*. Orbiculary, circulary, in a round compasse, or forme ; globelike. (Cotgr.)

**orbitaire**, adj., qui appartient à l'orbite de l'œil :

Os... *orbitaires*. (Paré, IV, 1.)

*Orbitaire*. Belonging, or like, unto the orbite. (Cotgr.)

**orbite**, s. f., cavité dans laquelle l'œil est placé :

(Les nerfs optiques) entrent le cran, et passent par lui tout outre, tant qu'il apergent a l'*orbite* de l'oil. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 17.)

**orcanette**, s. f., plante de la famille des borraginées dont la racine contient un principe colorant rouge ; cette racine elle-même :

J'ay blanc de flour et roige mine
Et aultre *arquenete* fine.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jubin., *Myst. inéd.*, II, 300.)

Cf. Arquenet, I, 406ᶜ.

**orchestre**, s. m., partie du théâtre grec, situé en avant et au-dessous de la scène, où le chœur se tenait :

L'*orchestre* ou lieu propre a danser. (J. Martin, *Arch. de Vitr.*, V, 6, éd. 1547.)

**orchis**, s. m., plante bulbeuse de la famille des orchidées, à fleurs en épis ou en grappes :

Vitex, mandragore, cigue, *orchis* le petit. (Rab., *Tiers liv.*, XXXI.)

**ord**, adj.

Cf. V, 616ª.

**ordinaire**, adj., qui est selon l'ordre habituel :

Exactions *ordenaires* et extraordenaires. (1348, *Affranch. de Gy*, A. de Gy.)

Par un des sergens royaux *ordennaires*. (1389, *Lett. du cons. du roy*, Hist. de Nim., III, 95.)

— *Se faire ordinaire*, se familiariser, s'accoutumer :

Mithridate... *se fit ordinaire* a boire le poison. (La Boet., *Servit. volont.*, f° 125 r°, éd. 1578.)

— S. m., autorité ecclésiastique diocésaine :

L'en demende se aucuns disoit qui fu avoiez heir a un autre en ses choses, et fut fet par devant l'*ordenaire*, savoir s'il seroit tenu ? (*Liv. de Jost. et de plet*, p. 62.)

Se li clers est pris pour autre cas que pour cas de crime il doit estre rendus a son *ordinaire* quites et delivres sans rien poier. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 352, Am. Salmon.)

— Ce qui compose les repas habituels :

Je ne me sçaurois saouler de louer l'honneste coustume et façon de vivre, de laquelle on use en plusieurs villes de nostre France, ou les parents, amis et voisins, s'accordent a porter chacun son petit *ordinaire* en la maison, tantost de l'un, tantost de l'autre. (G. Bouchet, *Serees*, Disc. de l'aut.)

Tenoient grande maison, tables et *ordi-*

*naires*, ou alloient et estoient convies force gentilshommes. (BRANT., *Capit. fr.*, Franç. I.)

Cf. V, 618ª.

**ORDINAIREMENT**, adv., à l'ordinaire :

Ne ferons citer ou appeller aucunes personnes de nostre dit pais hors du lieu ou ilz doivent respondre *ordinairement*. (1381, *Arch. admin. de Reims*, III, 513.)

**ORDINAL**, adj.

Cf. V, 618ª.

**ORDINATION**, s. f., action de conférer, de recevoir les ordres sacrés :

Ne mies por nul meritte sien k'il apermemmes ait, mais a l'*ordination* de Deu et a la digneteit de l'office qu'il at doiens nos honor porteir. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 13, 28.)

*Ordenation*. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, fº 192 vº.)

Cf. ORDINACION, V, 617ᶜ.

**ORDIR**, mod. ourdir, v. a., disposer, arranger les fils de la chaîne pour faire un tissu :

Fausse entaveleure *ourdie* ne tissue de fil ne de flourin. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXVIII, 5.)

Que il *ourge* drap. (1262, *Bans s. les drap. de Douai*, fº 1 rº, A. Douai.)

— Fig., dans une acception mystique :

Ker tu pursesis mes reins, e tu *ourdis* mei el ventre de ma merre. (*Liv. des Psaum.*, Cambr., CXXXVIII, 14.)

— Fig. et par analogie, commencer à nouer (une intrigue, un complot) :

Moult avez or el a *ordir*
Que parlement ci a tenir.
(*Parton.*, B. N. 19152, fº 156ᶜ.)

Tout selonc l'accion que nous *avons ourdie*.
(*Restor du paon*, ms. Rouen, fº 131 vº.)

— Par extens., dresser, disposer comme en ourdissant :

Il *ourdist* son nid avec du fil. (BELON, *Nat. des oys.*, VII, 31.)

**ORDON**, s. m.

Cf. V, 619ᶜ.

**ORDONNANCE**, s. f., disposition des choses suivant un certain ordre :

Qui (la rhetorique) est droiture de rei- [son
E *ordrenance* de parole.
(*Ym. du monde*, ms. S.-Brieuc, fº 11ᵇ.)

En tant com Viviens fu avecques la marchande, fu li sieges de Barbastre et li couronemens de Guibert. Et la bataille des sajetaires si fu qant Renouars fu moines, mais, por ce que il n'i a fait nul incidences, est chascuns livrez mis par soi et non pas en *ordonance*. (*Enfances Vivien*, Brit. Mus. 20 D, XI, p. 55, Wahlund.) Impr., *ordonande*.

Ordonner et composer les histoires en un corps et en une *ordonnance*. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, fº 1ᵈ.)

— Prescription émanée de l'autorité supérieure :

Mettre a execution des *ordonnances*. (*Paix entre les r. de Fr. et d'Angl.*, Montr.-s.-Mer, Instrum., A. Vatican.)

Noz *ordonnances* sur ce pieça faictes. (*Ordonn. cabochienne*, § 158, Coville.)

Les statuz et *ordrenances* faiz en l'iglise de Rennes. (1415, *Us. de l'égl. de Rennes*, A. du chapitre à Rennes.)

Cf. ORDONANCE, V, 620ᵇ.

**ORDONNANCEMENT**, s. m., anc., disposition :

Testament et *ordonnancement* de derniere volonté. (1493, dans *Dict. gén*).

**ORDONNATEUR**, s. m., celui qui ordonne, qui dispose :

Les *ordonnateurs* des finances. (1587, dans *Dict. gén.*)

**ORDONNER**, v. a., imposer à qqu'un de faire qqchose :

Il *ordonna* qu'on luy attachast des calessons. (MONT., I, 3.)

Cf. ORDONER, V, 622ᵇ.

**ORDRE**, s. m., disposition régulière des choses les unes par rapport aux autres :

Trestot en *ordene* li conta.
(CHREST., *Percev.*, ms. Berne, fº 103ᶜ.)

Il est venus as chars, ses a en *ordre* mis.
(*Gui de Bourgogne*, 3243.)

Tous les chapitres qui en cest livre seront contenu et tout en *ordre* si comme il cherront. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 9, Am. Salmon.)

Tout li roi et li conte et li franc cevalier manguent a nostre table tout par *ordene*. (*Lettre de Prestre Jehan*, Jubin., *Œuv. de Rut.*, t. II, p. 468.)

— Chacun des degrés de la hiérarchie ecclésiastique :

L'arcevesques Turpins qui maistre fut des *ordres*,
Il lor chantat la messe et li barnez i ofret.
(*Voy. de Charl.*, 828.)

Le jur que jeo vus enfuirai,
*Ordre* de moigne recevrai ;
Sur vostre tumbe chascun jur
Ferai refreindre ma dolur.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 947.)

— Chacun des groupes importants que comprend une classification :

En l'*ordre* de Chistiaus estoit
Uns moines ki grant non avoit
O les autres ki Dieu servoient.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXXIX, 1.)

Abbes, esgarde le longeche
De ton baston, com il se dreche.
Il te comande a drechier l'*ordre*,
Abbes, tien l'*ordre* sans pereche.
(ID., *Carité*, CXII, 1.)

— Dispositions de choses dans les affaires humaines, les pensées, etc. :

Et l'*ordenes* de tous monniages
Selonc le riule des plus sages
Commanda tenir li bons rois.
(MOUSK., *Chron.*, 2608.)

— *Donner ordre a..., que*, prendre des dispositions en vue d'établir ou de rétablir qqchose :

Tous les voisins estoient desja accourus pour esteindre le feu, et feirent tant qu'ils y *donnerent ordre*. (LARIV., *Nuits de Strap.*, 4ᵉ nuict, fab. 4.)

Je *donneray ordre* que la dicte escorte partira demain de bon matin. (4 août 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 818.)

Vous luy demanderes aussy quel *ordre* il *a donné* a la restitution de Berre. (30 juin 1598, *ib.*, t. IV, p. 1017.)

— Action d'imposer à qqu'un de faire qqchose ; ce qu'on impose de faire :

Come Dieus veut estre honores,
Come pere veut estre ames,
Come sire cremus de tous,
Mais chil *ordres* est mout quasses.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXVII, 1.)

Cf. V, 624ª.

**ORDURE**, s. f., immondices, balayures, tout ce qui rend sale ou malpropre :

Et parmi tant, il doit faire mener et despeechier toutes les groises et les tieres et *ordures*, qui kieront de le maison. (Janvier 1326, *C'est li connisance la femme Pieron Grumial*, chirogr., A. Tournai.)

— Par extens. :

E venins e *ordure*.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, p. 100.)

— Poussière, duvet, plume, paille et autre petite chose malpropre qui s'attache aux habits, aux chapeaux, aux meubles, etc. :

Quant on fait sen mantel escourre
Ne s'en va pas toute le pourre,
Mais de tant est l'*ordure* mendre.
(RENCLUS, *Miserere*, VI, 10.)

Elle sera tousjours cointe et jolie, et bien cueillie, et n'y a *ordure* que s'osast prendre a sa robbe. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 513, éd. 1587.)

— Excréments :

Desperierent en Endor, fate sunt si cume *ordeure* de terre. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, fº 68 rº.)

Et que j'ay fait *ordure* en nostre lit.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IV, 43.)

Cf. ORDURE 1, t. V, p. 624ᵇ.

**OREADE**, s. f., nymphe des montagnes, des bois :

Les gentes *oreades*.
(*Myst. de la Nativité*, dans *Dict. gén.*)

Les *oreades* sont des montaignes deesses.
(G. MICHEL, *Georg.*, fº 34ᵈ, éd. 1529.)

**OREE**, s. f.

Cf. V, 625ᶜ.

**OREILLE**, s. f., organe de l'ouïe :

Ke je az ky ad *oraylis* a oyr. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 2 v°.)

Chascuns doit escouter dou cuer et des *ouroilles*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 250c.)

Les marchez n'estoient point, ny les peaux des ouailles
Ne servoient aux contracts : les paisibles *orailles*
N'entendoient la trompette.
(P. Ross., *Œuv.*, Eleg., p. 613, éd. 1584.)

— *Dire qqchose a l'oreille de qqu'un*, lui parler de très près et de manière à n'être entendu que de lui :

Priveement en l'*orelle* li dist...
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 32c.)

— *Ouvrir l'oreille*, écouter favorablement ; par extens. :

Quand une place commence a *ouvrir l'oreille* a la composition, tenez la hardiement pour perdue. (Montl., *Mém.*, I, p. 351.)

— Par extens., ouïe :

Ot tes *oureilles* receif la moie ureisun. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. f° 18 r°.)

La voiz vint aus *ourelies* Karle. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 74d, Auracher.)

— Fig. :

Sur ce, je ne feray la presente plus longue, sinon pour vous recommander la place qu'aves en main, et d'estre sur vos gardes, pour ce que ne peust faillir que ne ayez bientost du bruict aux *oreilles*. (Janv. 1577, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 122.)

— Partie externe de l'organe de l'ouïe, placée de chaque côté de la tête :

Blanche (out) la cue e la crignete jalne,
Petite *oreille*, la teste tute falve.
(*Rol.*, 1655.)

Il cluinge de l'*orelge*, si l'a hapé.
(*Aiol*, 1042.)

Et fait a savoir qu'il en a biaucop des membres, comme le front, les *orailles*, les yeulx. (*La Maniere de langage*, p. 382.)

On li copera une *aroille*. (1347, *Ord.*, VII, 33.)

— Plaisamm. et par allusion aux oreilles de l'âne :

Nous appelons les gens indoctes et sans esprit, grandes *oreilles*, et grands asnes. (G. Bouchet, *Serees*, XIV.)

— *Baisser l'oreille*, exp. fig., prendre une contenance humble, s'humilier par force :

Ou il alloyt, tretout trembloit,
Rien devant lui ne resistoit,
Ains chaicun si *bassoit l'oreille*.
(*Liv. du bon Jeh.*, 621.)

— Anc., oreillette (du cœur) :

En chascun des deux ventres du cueur il y a une petite piece qui ressemble a une oreille, et pourtant sont elles appelees les *oreilles* du cueur. (Ferget, *Liv. du propriet. des choses*, V, 36, éd. 1485.)

L'un des dits coups donna jusques dans l'*aureille* de son cœur. (J. Pussot, *Journalier*, p. 136, E. Henry et C. Loriquet.)

— Partie latérale saillante de quelque objet :

Stiva, *orille*. (Garl., *Gloss.*, ms. Lille.)

Ung calice d'or a *oreille*, ou quel a de l'or des trois roys. (1468, *Inv. de l'égl. S. Claude*, ap. V. Gay, *Gloss. archéol.*, v° Calice.)

Quattre grandes tines a deux *oreilles*. (1491, *Compte des fortifications*, 20e Somme des mises, A. Tournai.)

— *Oreille de Judas*, champignon parasite de la famille des tremellinées, *Hirneola auricula Judæ*, jadis employé en médecine :

Les excroissances qui ressemblent a champignons, qu'on trouve au bas du tronc de sureau, qu'aucuns appellent *l'oreille du traistre Judas*. (Ant. Mizauld, *Epitome de la maison rustique*, 15, éd. 1605.)

Cf. Oreille 1, t. V, p. 626b.

**OREILLER**, s. m., coussin destiné à soutenir la tête :

*Oreilliers* de velos et linçoels de cendal.
(*Voy. de Charlem.*, 426.)

Robes et dras, coute et *oreilliers*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 50c.)

Cervical, *orellier*. (*Gloss. du* xiie *s.*, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 329.)

Mont li prestai riche *aroillier*,
A la cene ou il cena,
Cant suz son piz son chief clina.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 26b.)

Et lor faisoient aporter
*Oreillies* biaus de mainte guise.
(*Chev. as .II. esp.*, 8412.)

Li *orillier* de soie n'i failloient. (*Artur*, B. N. 337, f° 211d.)

E saciez bien ke mut vaut
Aver un *oriller* bien haut.
(Pierre d'Abernun, *le Secré des secrez*, B. N. 25407, f° 192a.)

Coustes, coussins, *orliers*. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 5 r°.)

*Orilliers*. (*Ib.*)

Et mist ele desous son chief l'*orier*. (Guiart, *Bible*, Gen., XLVI, ms. Ste-Gen.)

*Ouroilier*. (1308, *Test.*, A. N. L 762, pièce 33.)

*Oereillier*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 1009.)

.II. cussins de plumes, .VIII. linceux, .I. *aroillier*, .I. gourge. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, G 82, A. Doubs.)

Lincheus et *orilleirs*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 2c.)

.VI. *orreliers*. (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, Ste-Croix, A. Loiret.)

Cervical, *orilier*. (*Olla patella*, p. 26, Scheler.)

*Oroillier*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 50d.)

Puis les Angloys romperont deux arches et meneront en une sentine le conte de Sallebry a Meung bien tenu honnorablement d'*orliers* et ornemens. (*Mist. du siege d'Orl.*, après le v. 3206.)

Deux *orliez* pour un lit. (1480, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ainsi que j'eu la teste mise
Sur le bourt de mon *oreeillier*.
(xve s., *D'une demoiselle et d'une bourgeoise*, Vat. Chr. 1720, *Not. et extr. des ms.*, XXXIII, 232.)

Pline au .XXII. chapitre du .X. liv., a dit qu'on en faisoit des *aurilliers*. (Belon, *Nat. des oys.*, 3, 111.)

Cf. Oreillier 3, t. V, p. 627c.

**OREILLERE**, s. f., perce-oreille, insecte :

Aucuns ont esté induits a estimer que ce fust l'*oreilliere*, dite autrement fichepain ou percepain. (Du Pinet, *Pline*, XXIX, 6.)

Cf. V, 626b.

**OREILLON**, s. m., gonflement du tissu cellulaire qui entoure la glande parotide :

Par ce moyen les *oreillons*, et les apostumes des cuisses se cavent en fistules. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 636, éd. 1549.)

— Oreille, partie latérale saillante :

Des escuelles a *oreillons*. (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 19 r°, éd. 1576.)

Cf. V, 627c.

**ORFEVRE**, s. m., celui qui fabrique ou vend des objets en or ou en argent :

Dame, ce dist l'*orfevres*, par le cors saint Ricier,
Ja n'en arai du vostre valissant .I. denier,
La coupe vous ferai et le pumel mout cier.
(*Helias*, B. N. 795, f° 51 v° ; *Chans. du Chev. au Cygne*, 565, Hippeau.)

*Offevres*.
(*Ib.*, f° 53 v°.)

*Orphevre*. (1349, *Stat. de l'ord. de S. Georg.*, Dupin CX, 16, B. N.)

Chauderongnier ou *ofevre* ou ovreur des minieres des metaulz. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 187 v°.)

A convenu avec Jehan de Graval, *orphaire*, pour la fachon de une fiertre. (5 oct. 1499, *Fab. de l'égl. de Noyon*, A. Oise.)

Olivier Brugheman, *orphebvre*. (1518, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

Sainct Eloy fust ches un *orpheuvre* mis,
(xvie s., *Stanc. sur S. Eloi*, Com. archéol. de Noyon, 1867, p. 25.)

*Orpheufvre*. (1546, Coll. du Mur, Morlaix, A. Finistère.)

*Orphebvre*. (1589, Treguier, Côtes-du-Nord.)

*Orpheffvre*. (1515, ib.)

*Offebvre*. (1559, ib.)

**ORFEVRERIE**, s. f., profession de l'orfèvre ; ouvrage de l'orfèvre :

E maistres en fust de *orfaverie*, e de purtraiture... (*Rois*, p. 252.)

*Orfavrerie, orfevrarie*. (1325, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 64, f° 1 r°.)

Acordé est par les consaus que aucunes fois en remuera le rewart de l'*orpheverie*. (xive siècle, *Petit reg. de cuir noir*, f° 78 v°, A. Tournai.)

Toute l'*orfavrie*, que il aront en leur hosteux, tant d'or comme d'argent. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 9 v°, A. Tournai.)

> Ung hault gorgerin d'escossoys,
> Toutesfois sans *orfaverie*.
> (VILLON, *Gr. Test.*, 1214.)

Ung soye d'*orfeverrye*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 56 r° ; IV, 176, Soc. Hist. de Fr.)

> Porter drap d'or, *orphaverie*,
> Car cela les dames esmeut.
> (J. MAROT, *Ballade d'amour*, III, *Œuvr.*, t. V, p. 332, éd. 1731.)

*Orphefverie, orpheverie*. (25 janv. 1575, BB 34, p. 150, A. Angers.)

Cf. ORFEVRIE, V, 631[b].

**ORFRAIE**, s. f., pyrargue, oiseau de mer :

Lire ici, après avoir corrigé *orpres* en *orfres*, l'exemple inséré sous ORPRES, V, 644[c].

Reste encores l'*orfraye* que les Grecs appellent halyacetos. (DU PINET, *Pline*, X, 3.)

Par quoy sommes en esmoy de sçavoir qui a apprins a diverses contrees françoyses d'exprimer ce nom d'*offraye*. (BELON, *De la nat. des ois.*, II, 7.)

**ORFROI**, s. m.

Cf. ORFROIS, V, 631[c].

**ORGANE**, s. m., partie du corps vivant considéré par rapport à sa fonction ; la voix, considérée comme servant à exprimer les sentiments, les pensées, par la parole, par le chant ; personne dont on se sert pour déclarer ses volontés, ses désirs, etc. :

Par la voix et *organe* de Monseigneur le Mayeur. (21 août 1465, *Proc. crim. de la Saignant*, A. Dijon.)

Par l'*orguane* de maistre Marcial Mathieu luy fut faicte la harengue. (1529, *Reg. cons. de Lim.*, I, 187.)

— Anc., orgue :

Orgues ou *organes*. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

Cf. ORGAN, V, 632[c], et ORGUENE, 636[a].

**ORGANEAU**, s. m., t. de mar., anneau de fer auquel est attaché un câble :

*Orgreneaux* embrouquies de coivre. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 52, Ch. Bréard.)

*Orgueneaulx*. (*Ib.*)

**ORGANIQUE**, adj., qui a rapport aux organes d'un corps vivant :

Les ners qui sont *organiques* de l'oie. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 16.)

— Anc., *veine organique*, la trachée-artère :

Les voines *organiques*. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 50 v°.)

Voinnes *organiques*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 175[d].)

— S. f., t. d'ant., partie de la musique qui s'exécute avec des instruments ; la mécanique avec ses engins :

Cet art d'inventer instruments et engins, qui s'appelle la mechanique ou *organique*. (AMYOT, *Vies*, Marcel., 21.)

Cf. V, 633[a].

**ORGANISATION**, s. f.

Cf. V, 633[a].

**ORGANISER**, v. a., pourvoir d'organes :

Ainsi a faict le benoit sainct esprit en formant et *organisant* le corps de Jesus Christ. (*Le Repos de conscience*, IX.)

Cf. V, 633[b].

**ORGANISTE**, s. m., musicien dont la profession est de jouer de l'orgue :

> Bon chantres est, bon *orguenistres*.
> (GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 25[b].)

> *Organistres* fu.
> (MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 25[b].)

Sire Jehan le Ricque, *organistre*. (1456, *Cart. de l'hopital Notre Dame*, f° 10 v°, A. hospit. de Tournai.)

*Orguaniste*. (1488, Roye, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il s'en alla vers l'*organiste* de leur grande eglise, et le pria de permettre a son fils de jouer des orgues. (PARÉ, *Apologie*.)

**ORGANSIN**, s. m.

Cf. V, 633[b].

**ORGE**, s. f. et m., céréale herbacée, à feuilles alternes, à fleurs épillaires ; grain comestible que produit cette plante :

> Li *orges*.
> (PH. DE THAUN, *Best.*, 484.)

> Pain d'*orge*.
> (*Parton.*, 5370.)

— *Orge mondé*, orge dépouillé de sa première enveloppe :

Les brouetz et chauldumez, les coulis, les amendes, les *orgemundez*, les gelees. (*Triumphe de dame ver.*, p. 95, Montaiglon.)

> Mais pour reprendre
> Force et vigueur, il te faut prendre
> Cet *orge mondé* savoureux.
> (J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 35 v°, éd. 1597.)

Delicats qui ne voudroient que des bouillons ou *orge mondez* pour se guerir, ou prevenir le mal. (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. VIII.)

**ORGEAT**, s. m., sirop fait avec une décoction d'orge :

Et se nous voulons faire *orgeat*, ostes l'escorche de l'orge et le laves en plusieurs eaues doulces, puis la cuyses autant que chair de vache, etc. (*Prat. de Bern. de Gordon*, IV, 4.)

L'*ordjeat* ou le potaige d'orge. (DESDIER, *Trad. de Platine de obson.*, VIII.)

**ORGIE**, s. f. et anc. m., fêtes de Bacchus :

> J'ay perdu, cuisse né, mon vagabond courage
> Qui suit ton saint *orgie*, emporté de ta rage.
> (RONS., *Hymnes*, l. II, à Bacchus, *Œuvres*, p. 740, éd. 1584.)

> Pour faire d'un jour saint des ordes lupercales,
> Des *orgies* criars, des folles saturnales.
> (DU BARTAS, 1re *sem.*, 7e j., 395.)

— Poésie en l'honneur de Bacchus :

Et un des tragediens, nommé Jason, qui chantoit a celle heure les *orgies* de Bacchus lesquelles Euripides a escriptes. (CL. DE SEYSSEL, *Appien*, p. 146, éd. 1544.)

**ORGOIL**, mod. orgueil, s. m., sentiment, état de l'âme où naît une opinion trop avantageuse de soi-même :

> Devers vos est li *orguilz* e li torz.
> (*Rol.*, 1549.)

> Ce fu *orguiauz* et grant folie.
> (BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 38[c].)

> Tost avez perdu vostre *orguel*.
> (WACE, *Rou*, 3e p., 7056.) Var., *orgieul*.

> Qui n'ot cure de riche gent
> Ne d'*oguel* ne de richeté.
> (ID., *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 51[c].)

> La fiere garde de mal oil
> Son neveu par mult grant *orgoil*.
> (HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 861.)

*Orgoiz* est li morz de l'airme. (*Li Epistle St Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 10 v°.)

> Tant prudomme et tant chevalier
> Aura abaisié tes *orghiex*.
> (*Chev. as .II. esp.*, 4118.)

> Tex fait le simple et le marmite
> En cui *orgeauz* maint et habite.
> (G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 17[a].)

> Ceo est *orgul*, par saint Michel.
> (*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee, I, 20, f° 21[c].)

Premierement dirons du pechié d'*orgueil*, car *orgueus* brisa premierement compaignie et ordre. (LAURENT, *Somme*, B. N. 22932, f° 2[d].)

*Erguil*. (ID., *ib.*, Mil. Bib. Ambr., f° 44[d].)

> *Ourguel*.
> (*Pass. N. D.*, ms. S.-Brieuc, f° 53[d].)

> Et de fause incredulité,
> D'*orguio*, d'envie et de malice.
> (MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 205[b].)

En l'*ourgueil* de leur delices. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 86 r°.)

*Orgueuz*. (XIVe s., *Serm.-lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 59 r°.)

*Orgoels* et outrequidance les dechut. (FROISS., *Chron.*, II, 314, Luce.)

Cf. V, 634[a].

**ORGOILLOS**, mod. orgueilleux, adj., qui a de l'orgueil :

> Mult par ert pesmes e *orguillus*.
> (*Rol.*, 2550.)

> *Orguilleuse* est te vesteure,
> Et fiere te chevaucheure.
> (GAUT. D'ARR., *Eracle*, 6246.)

> Al cunte unt dit a estrus
> Que mande li rei *orguluz*.
> (*Conq. of Irel.*, p. 89, Michel.)

Tant cum fu fiere et *orgulose*.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 975.)

Fiers et *orgellous*.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 3d.)

*Ergoillos*.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 13 v°.)

Il estoit preudom et boins chevaliers et courtois et larges et deboinaires, et ne mie *orghelleus*. (*Istore d'Outre-Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 223.)

Tuit li *orgueilleux*. (*Tr. de mor.*, ms. Alençon, f° 1 r°.)

*Orgoulous*.
(*Floov.*, 954.)

Quant li homs est *horguellous*. (*Li prem. liv. Salemon*, ms. Berne 590, f° 181c.)

— Fig., tempétueux, orageux :

Depuis dix ans la mer fut tant *orguilleuse*, qu'elle monta a fleur de celle muraille, et en rua grant abbatye en mer. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 110 v° ; III, 64, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. Orgoillos, V, 635a, et Orgueilleux, V, 635c.

**ORGOILLOSEMENT**, mod. orgueilleusement, adv., d'une manière orgueilleuse :

*Orgillousement* dist : Ça vien, Antigone.
(*Rom. d'Alex.*, f° 59b.)

Cil ki *orgailhousement* soi ellievent encontre les comanz de la veriteit. (*Dial. de S. Greg.*, p. 130, Foerster.)

Il venoit u front devant molt *orgueilleusement*. (*Artur*, B. N. 337, f° 242c.)

Sire, Baudus parla moult *orguelleusement*,
Par poi ne nous a mort et livré a torment.
(*Aye d'Avignon*, 3344.)

*Orguilleusement*. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 49 r°.)

*Orgueilleusement*. (Id., *ib.*, f° 50 v°.)

*Orgoillosement*. (XIIIe s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 6 v°.)

Regardez ce vassal qui *orguilleussement*
Entreprent lez estas...
(*H. Capet*, 3288.)

*Orguilleusement* l'aparole.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 15f.)

Arroganter, *orguilleusement*. (*Gloss. de Salins.*)

*Orgueilleusement*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Cf. V, 635b.

**ORGUE**, s. m. et f., instrument de musique composé de tuyaux, communiquant à un clavier et à un soufflet :

C'ausi c'on puet oir les *ogres*,
Vont au mostier a feste anuel.
(Chrest., *Cheval. de la charette*, 3519.)

D'autre part les *orgres* chantoient.
(*Floriant*, 6217.)

Les grandes *ogres* de la chapelle. (1543, Coll. du Mur, Morlaix, A. Finistère.)

Je joue sur les *orgres*, je joue sur les espinettes. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 659.)

Les Grecs lui offrirent de beaux dons et presens dont les plus admirables furent des *orgues*, instrument de haute musique, en ce temps la incogneus, ou si rares, que les autheurs disent que celles ci furent les premieres veues en France. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. v.)

Cf. V, 635b.

**ORGUEIL, ORGUEILLEUSEMENT, ORGUEILLEUX**, mod., v. Orgoil, Orgoillosement, Orgoillos.

**ORICHALQUE**, s. m., mélange de cuivre et de zinc, laiton :

C'estoit ung marchant venant d'autres regions portant sonnettes d'*aurical*, rasoirs, cousteaulx et coingnees de pierre jaune transparente. (P. Mart., *Rec. des Isles*, f° 106 r°.)

**ORIENT**, s. m., le point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon ; l'ensemble des grands États, des provinces de l'Asie :

Cunquerrat li les terres d'ici qu'en *Orient*.
(*Rol.*, 401.)

L'*Ouriens*. (1182, *Epitaph.*, Fland., ap. Rosel.)

**ORIENTAL**, adj., qui est du côté de l'orient, qui appartient à l'orient :

Li safirs qui est *orientaus*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 169c.)

L'*oriental* contree.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 6 v°, col. 1.)

C'est un soleil *erientel*.
(Lefranc, *Champ. des dames*, Ars. 3121, f° 51d.)

Pluye *orientale*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 120 v°.)

Ung chapellet d'*orientalles* perles. (Habert, *Ep. cup.*, XIV.)

**ORIENTER**, v. a., disposer une chose suivant la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient ; par extens. :

Le lieu *est* bien *orienté*,
Bien garny d'arbres, bien planté.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 317.)

**ORIFICE**, s. m.

Cf. V, 637b.

**ORIFLAMME**, s. f.

Cf. Oriflamble, V, 637b.

**ORIGAN**, s. m.

Cf. V, 637c.

**ORIGINAIRE**, adj., qui tire son origine de tel ou tel lieu :

(Villes) d'ou ces estrangers sont *originaires*. (1365, dans *Dict. gén.*)

La noble ville du Puy d'Anis dont je suis citadin et naturel *originaire*. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 4.)

N'entendons que cy apres aucun puisse estre pourveu d'archeveschez, eveschez, ny d'abayes du chef d'ordre, soit par mort, resignation, ou autrement, qu'il ne soit *originaire* François. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, IV.)

— Qui est à l'origine d'une chose :

Quand les investus des fiefs par les seigneurs *originaires* sont de condition roturiere. (*Coust. d'Aouste*, p. 221, éd. 1588.)

**ORIGINAL**, adj., qui n'est fait d'après aucun modèle ou qui sert de modèle :

Lettres *originales*. (1330, Chap. Ste-Croix, G 11, A. Loiret.)

— S. m., minute, manuscrit primitif d'un texte, d'un acte, etc. :

Avons leu l'*original* de ceste lettre sein et entier. (1269, *Lett. du Cte de Saumes*, Ch. des compt. de Dole, B 751, A. Doubs.)

Li *originaus* de ceste lettre. (13 mai 1276, *Let. du cte de Gloc.*, cart. N, f° 57b, A. Douai.)

— *Peché original*, peché que tous les hommes ont contracté dans la personne d'Adam :

C'est *original pecché*,
C'est a dire pecché de nesaunce.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 17a.)

*Peché origenal*. (*Sarmons en prose*, B. N. 19525, f° 180 r°.)

Cf. Original 1, t. V, p. 638a.

**ORIGINALEMENT**, adv.

Cf. Originalment, V, 638b.

**ORIGINE**, s. f., point de départ, (lieu, date, etc.), de la naissance d'un individu, d'une famille, d'un peuple :

... Royale *origine*. (Chastell., *Ep. au duc de Bourg.*, Œuvr., VI, 148, Kerv.)

Car Acestes y regente et domine,
Qui des Troyens a prins son *origine*.
(O. de S.-Gelais, *Eneide*, f° 99a, éd. 1529.)

Cf. V, 638c.

**ORIGINEL**, adj., qui remonte jusqu'à l'origine :

Qui veult avoir cognoissance
Des metaulx...
D'apres leur source *originelle*.
(*Traité d'alchimie*, 11.)

Le Createur, par amour paternele,
Doa Adam, a sa creation,
De la noble justice *originele*,
Mais, tos apres, volt par temptacion,
Du fruict veé mengier sans cremir vice.
(12 mai 1483, *Puy de l'école de rhétorique*, 23e congrég., ms. Tournai, p. 252.)

**ORIGINELLEMENT**, adv.

Cf. Originalment, V, 638b.

**ORIGNAC** et **ORIGNAL**, s. m., élan du Canada :

*Orignacs*, loutres, castors. (Palma Cayet, *Chron. septenn.*, p. 264.)

Il y a aussi plusieurs bestes sauvages, comme *orignacs*, cerfs, biches, daims, ours, porcs epics. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, t. II, p. 334, Tross.)

**ORIN**, s. m., cordage qui attache une bouée à une ancre :

Ung *orin* ou bouee. (GARCIE, *Grand routier*, p. 69.) Impr., *drin*.

*Horyns* et bonneaux. (ID., *ib.*, sign. T 2 r°, éd. 1580.)

S'il y avoit *hoyrin* ou bonneau. (*Roles d'Oleron*, 45.)

**ORIPEAU**, s. m.

Cf. ORIPEL, V, 640ª.

**ORLE**, s. f.

Cf. V, 640ª.

**ORLER**, mod. ourler, v. a., munir d'un ourlet :

Si *ert orlez* par connissance
D'une vermelle enbordeure.
(*Durmart le Gallois*, 7864.)

La couverture fu d'un brun paile roé,
De riches bendez d'or moult richement *oullé*.
(*Doon de Maience*, 6621.)

Cf. V, 640ᵇ.

**ORLET**, mod. ourlet, a. m., bord d'un tissu replié et cousu pour empêcher qu'il ne s'effile :

*Ourlet*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 224 r°.)

Oraculum, *oullet* de robe. (*Ib.*)

Cf. V, 640ᶜ.

**ORMAIE**, s. f., lieu planté d'ormes :

L'*ourmoie*. (1298, ap. Merlet, *Dict. topogr. d'Eure-et-Loir*.)

Metaerie des *ourmayes*. (1301, Gastine, A. Loir-et-Cher.)

Voyant les belles chesnaies d'un costé : de l'autre, les chasteneraies, les *ormaies*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VII, 9.)

Cf. V, 641ª.

**ORME**, s. m., grand arbre de la famille des ulmacées à bois dur, à feuillage épais :

*Horme*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 31ᶜ.)

Cum ele s'en descent par la vee de l'*oume* Gaidon vers la maison Wuillaume. (1229, *Concess. de terre*, Bibl. de l'Ecol. des Chart., 3ᵉ sér., V, 85.)

*Hosme*. (An 1478, ms. du Poitou, ap. Favre, *Gloss. du Poitou*.)

Et bien souvent par les bergers
Fut veue en ces forests prochaines
Visitant sous *oulmes* et chesnes
Voir si quelque nid ou couvee
Seroit point par elle trouvee.
(MELLIN DE S. GELAIS, *Œuv. poét.*, p. 45.)

En ceste presente annee, au moys de decembre, fut planté ung *horme* au cymetiere de Montiers Moyen. (*Journal de Jehan Glaumeau*, p. 49, Hiver.)

Rue de l'*homme* de Papon. (*Rech. sur la ville de Bord.*, DD, f° 87 v°, A. Bordeaux.)

Maison assise aupres d'une place qu'en ce tems on nommoit l'*hom* de Roaix. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 376, éd. 1556.)

L'*oulme* Loudain, rue de Gesse. (1ᵉʳ sept. 1579, *Déclarat. des bornes*, A. Vienne.)

Un *orme* ou *olme*. (1604, *Trium ling. Dict.*)

**ORMEL**, mod. ormeau, s. m., jeune orme ; par extens., orme :

V'ci en vostre curt par delez cel *humel*.
(*Horn*, 2080, ms. Cambridge.) Var., *ulmel* (Ms. Oxford.)

Sos un *omel* s'ombroie.
(J. ERART, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 255.)

Les *Hourmiaus*. (1306, *Cens dou Paraclet*, f° 10 r°, A. Aube.)

Copper *ornaus*. (1370, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sour .I. hault *homiel*. (1389, *ib.*)

A Jehan du Puch, soyeur d'ais, pour deux *ourmeaux* prins a lui au pris de .xxv. s. t. chascun *ourmel*. (1395-1400, *Construct. du beffroi*, A. Tournai.)

Tous lesquels *houmiaux* ainsy enlaignez, on a mis et employez a le refection et retenue du dit chemin. (20 fév. 1449-16 mai 1450, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Le lieu des *osmeaulx*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 29 r°, Bibl. la Rochelle.)

L'eritaige dudit accateur illecq joingnant ou il y a pluiseurs *hommiaux* et aultres arbres. (16 nov. 1465, *Escript pour Jehan de Bos*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Une tronche d'*ommiel*. (1470, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Hourmaulx* et autres bois. (1507, *Prév. de Beauvoisis*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 133.)

S'endormoit soubs ung grant *houlmeau* qui est par dela. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 18 v°.)

Entrant dans ladicte eglise du coté de l'*hommeau*. (1515, D. Font., t. XII, p. 385.)

Escorce d'*ulmeau*. (RAB., *Garg.*, I.)

Chesnes, faulx, thileux, abeaux, *almeaulx* ou autres arbres. (1569, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il y avoit un grand *oumeau* entre les deux dits roys, et comm'ils s'entreparloient, sortit du dict *oumeau* un grand et gros serpent. (BRANT., *Des Duels*, VI, 458, Lalanne.)

Certains *olmeaux* plantez par nous aians emprins sur le chemin. (1576, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 307 r°, A. Tournai.)

**ORMIN**, s. m., espèce de sauge :

La semence et la fleur du *hormin* ou toute bonne des jardins. (OL. DE SERRES, p. 224.)

1. **ORNE**, s. m., sillon :

Cf. ORNE 1, t. V, p. 642ᵇ.

2. **ORNE**, s. m., variété de frêne :

... Les fages et les *ornes*
Soient en periers convertiz.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 53ª, éd. 1529.)

**ORNEMENT**, s. m., ce qui orne, ce qui sert à orner :

N'i remest palie ne [nuls] *ornement*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 28ᵉ.)

*Ournement*. (*Yst. d'Appolon.*, ms. Chartres 419, f° 54 v°.)

Les couvertures ou autres *hornemens* qui seront sur le dit corps. (1336, *Cart. de S. Etienne de Vignory*, p. 93, J. d'Arbaumont.)

**ORNER**, v. a., garnir d'ornements ; fig. :

Ce n'est, dist le moyne, que pour *orner* mon languaige. (RAB., *Garg.*, XXXIX.)

Cf. ORNÉ, V, 643ª.

**ORNIERE**, s. f., trace creusée sur le sol par le passage des roues :

Li quens est entres en l'*ordiere*,
Par cela trache s'aperchoit,
Q'Uistache arriere retornoit.
(*Eust. le moine*, 1511.)

Si a choisi pres de l'*orniere*
Entre le bois et la carere
Un broion de chesne fendu.
(*Ren.*, Br. II, 725.)

Il vit son frere gesir en l'*orniere*. (1278, *Enq.*, A. N. J 1034, pièce 60.)

Jamais ne deust entrer en ce chemin
Ne charruier en si parfonde *ourniere*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 55.)

**ORNITHOGALE**, s. f., plante bulbeuse de la famille des liliacées, à belles fleurs blanches :

*Ornithogalon*. Starre of Bethelem (an hearbe). (COTGR.)

**OROBANCHE**, s. f., plante parasite à tige charnue :

Plus leur est contraire et ennemi... que *orobanche* aux pois chiches. (RAB., *Tiers liv.*, LI.)

**OROBE**, s. m., plante légumineuse dite aussi ers, et dont les tubercules sont comestibles :

L'*orobe* rosty, mis en electuaire avec du miel, est fort bon aux difficultez d'urine. (DU PINET, *Pline*, XXII, 25.)

Les lupins, vesces et febves, *orobe* ou ers, engraissent les terres. (COTEREAU, *Colum.*, II, 14.)

**ORPAILLEUR**, s. m.

Cf. V, 644ª.

**ORPHELIN**, s. m., enfant qui a perdu son père et sa mère :

E le surplus les parenz e les *orfenins* portent entre eus. (*Lois de Guill.*, 9, Matzke.) Var., *orphanins*.

Ne traison vers nelui ne ferez,
Ne *orfelin* son fié ne li toldrez.
(*Coron. Loois*, 6.)

Maint *offenin* en furent eschari.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 164 r°.)

Le gentil *orphanin*.
(*Horn*, 723.)

Les veves dames et les *horfaninz*. (*Gir. le Court.*, Vat Chr. 1501, f° 95[b].)

Povres *orphenis*, vesves defendoit de grevance.
(*Gir. de Ross.*, 575.)

Les povres pupilles et *orphenins*. (*Psaut. de Metz*, XCIII, 6.)

Son frere eust a non Gauthier l'*orfellin*. (Ph. de Vigneulles, *les Loh.*, ms. Metz, f° 67[b].)

Sont les seigneuries en mains d'enfans et d'*orphenins*. (A. Chartier, *Œuv.*, p. 323.)

— Par extens. :

Enfant, dist elle, Dieus vos veulle garder,
De vive mere *orphenin* remenez.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 27[c].)

Par coi li roiames de Logres demourai *orferins*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 76[a].)

— *Orpheline*, s. f. :

Nourir cuidai une *orfenine*
Et j'ai nourie une roine.
(Gaut. d'Arr., *Eracl.*, 2766.) Ms. Turin, f° 10[a] : *ofernine*.

Quant son pere fu mort, si remest *orfeline*.
(*Gui de Nant.*, 423.)

— Adjectiv. :

As crestiaus vont criant comme gent *orphenine*.
(*Chev. au Cygne*, 19209.)

Troba mei *orfenine*, povre bregiere.
(*Gir. de Ross.*, p. 362.)

— Par extens. :

L'autre de foillir ne refine,
L'autre est de foilles *orphenine*.
(*Rose*, 5976.)

— Dénué de tout :

Son *orfeline* vie.
(Jacq. de la Taille, *Alex.*, 2.)

Cf. Orfanin, V, 629[c].

**ORPIMENT**, s. m., sulfure rouge d'arsenic employé en peinture et pour dépiler les peaux :

Reluisans com *ors pieumens*.
(Ben., *Troies*, B. N. 375, f° 71[c].)

Qui reluissent con *orspigmens*.
(Id., *ib.*, B. N. 903, f° 60[c].)

Tous les escus porfendent qui sunt a *orpiument*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 49[b].)

*Orpieument*. (Vill. de Honnec., *Alb.*, p. 168.)

Souffre ou *orpigment* citrin. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, f° 91[a].)

Blanc d'Espaingne, vernis et *orpiment*. (*Dial. fr.-flam.*, f° 7[c].)

Auripigmentum, *orpigment*. (*Le grant Herbier*, n° 54, J. Camus.)

*Orpiument* et vermillon. (1418, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Langues, gets, *oppremant*, sang de dragon. (1469, *Compte des dép. de la cour de Ch. le Tém.*, dans les *Rech. sur la maison de chasse des ducs de Brabant.*)

*Aurpigment*. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 23.)

Noef livres et demye de *ortpiemin* a luy vendut. (1516, *Exéc. test. d'Olivet Moucque*, A. Tournai.)

**ORPIN**, s. m.

Cf. V, 644[c].

**ORQUE**, s. f., espèce de marsouin, dit aussi épaulard ; fig. et par extens., monstre marin :

Se figure en dragons, hypogrifes, armees,
*Orques*, forests, chasteaux, montaignes allumees.
(Du Bartas, 2[e] *sem.*, 1[er] j., l'Imposture, 153, éd. 1602.)

Clarice aux blonds cheveux, qui sembloit estre [nee
Pour ravir les autels et la gloire a Cypris,
Chere prison des cœurs, doux brasier des esprits,
Est nouvelle Angelique a l'*ourque* abandonnee.
(Desportes, *Div. amours*, XLIII.)

**ORSEILLE**, s. f., lichen qui donne une couleur bleue tirant sur le violet :

Le cramoisi, soit drap ou soye, pour premier pied a l'alun, sans garance ny *orseille*, bresil ou pastel ; apres on luy donne sa premiere teinture. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 382, éd. 1622.)

Cf. Orseille, et Orsolle, V, 645[a].

**ORT**, adj.

Cf. Ord, V, 616[a].

**ORTEIL**, s. m., doigt de pied :

Ses mains lur enjoinst maintes feiz
E voleit baiser lur *orteiz*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2825.)

Et desqu'en l'*orteill* le deschauce.
(*Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 8[b].)

Sur les *ortilz* des piez esteient
Curbes.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, f° 112.)

... Un des *orteuz*.
(*Vie de S. Alexi*, 210, Rom., VIII, 172.)

Li sans li issoit par les dois et par les *ortaus*. (Rich. de Fornival, *Poissance d'amour*, ms. Dijon 299, f° 5[c].)

*Orteus* menus. (Ms. Montpell. 249, f. de garde.)

Maix chescun prist ou dars ou lance,
Si s'afichait sur ses *artois ;*
Le chavetain ont mort d'Amance.
(*Guerre de Metz*, 211[e].)

O tout cen doiz estre cortois
Des chevels siques es *ortois*.
(*Clef d'amors*, 297.)

Lan .m. .ccc. et nuef, mierquedy, .xxix[me]. jour en octembre, fu acordé par assens des concitores que li serjant u autres ki prenderont .i. banit homme en no justice ki sera justicies d'un *ortoile* aront .xxv. s. tournois... Et chil ki prenderont une femme banie ki sera justicie d'un *ortoile* aront .xii. s. .vi. d. tourn. (*Livre des bans et ordonnances de Tournay*, ms. Tournai 215, f° 20 r°.)

La cheville, les pies, le talon, les *artols*, la plane du pié. (*La Maniere de langage*, p. 383.)

Le loup a le bout des *artieux* plus grosse et plus ronde que ne sont celle des chiens. (*Modus et Racio*, ms., f° 28 v°, ap. Ste-Pal.)

Sur les *artoz* des piez un trop pou s'apuoit.
(*Girart de Ross.*, 6375.)

Puis print les doys et *artaulx* de son senestre pied et les tiroit. (*Perceforest*, vol. IV, ch. vi.)

Puis luy descouvrit les piedz et le tyra par le grant *artueil*. (*Ib.*, vol. IV, ch. ix.)

Hennequin Ostrelin, d'Ippre, reprins comme banni, eut *ottreil* coppé. (17 déc. 1421, *Registre de la loy*, 1413-1424, A. Tournai.)

Si vostre *orteil* je puis avoir,
Plus je ne quiers, ce m'est assez.
(*L'An des .vii. dames*, XI, k, éd. goth. 1503.)

Le gros *arteuil* du pied. (Amyot, *Œuv. mél.*, t. IV, p. 223, éd. 1820.)

Quand aucun ha les doigts faits de telle maniere qu'un chacun *artoil* ayt ses nœuds ou entredeux, comme si c'estoit verrues. (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 66.)

Le pouce, ou *artoy* du pied. (Du Verdier, *Div. leç.*, p. 228.)

*Artoil*. A tae. (Cotgr.)

Cf. Ortel 1, t. V, p. 645[b].

**ORTHODOXE**, adj., t. de théol., conforme à la saine doctrine :

A la louenge de nostre singuliere et immaculee et *orthodoxe* foi. (Nic. Le Huen, *Des saint. peregr. de Jerus.*, sign. G 4 v°, éd. 1488.)

— Substantiv. :

Tous les vrais *orthodos* d'icelle (eglise). (Est. Medicis, *Chron.*, I, 554.)

**ORTHOGONAL**, adj., qui tombe à angle droit :

Un triangle *orthogonal*. (Est. de la Roche, *Arithm.*, f° 226 v°, éd. .)

Utrum, la froidure hybernalle des antipodes, passant en ligne *orthogonalle* par l'omogenee solidité du centre. (Rab., *Cresme philosophalle.*)

Ligne *orthogonale*. (Bullant, *Horolog.*, p. 8, éd. 1562.)

**ORTHOGONALEMENT**, adv., perpendiculairement :

Croisant l'une l'autre (demi sphere) *orthogonnellement*. (Bullant, *Horolog.*, p. 89, éd. 1562.)

**ORTHOGRAPHE**, s. f., manière d'écrire correctement une langue, les mots :

Dialogue de l'*orthografe*. (Peletier, *Titre*, éd. 1545.)

Il n'est en la puissance d'un homme, pour grand seigneur qu'il soit, de faire changer l'*ortographe* accoustumee. (Belon, *Nat. des oys.*, I, xxiii.)

**ORTHOGRAPHIE**, s. f., anc., orthographe :

En la parfondece d'un val
Li alaschierent son cheval
Qui soustenoit *ortografie*,
Le fondement de la clergie.
(H. d'Andeli, *Bat. des .vii. ars*, 268.)

— Représentation d'un objet sur un plan en projetant perpendiculairement tous ses points sur ce plan :

Comme il se pourra voir, et mieux considerer en la figure de l'*ortographie* suivante. (S. de Caus, *Rais. des forces mouv.*, f° 11 v°, éd. 1615.)

Le plan de l'*ortographie*.. (ID., *ib.*, f° 12 v°.)

Cf. V, 645[b].

**ORTHOGRAPHIER**, v. — A., écrire selon les règles de l'orthographe :

Qu'il saiche bien faire ne *orthographier* lettres. (1426, O. MORCHESNE, *Formul.*, f° 195 v°, dans *Dict. gén.)*

— Absol. :

Pareillement en l'escripture
Si ne vous vueillez trop fier,
Car ma lettre n'est que paincture,
Je ne sçay *ortograffier*.
Je ne fuz oncques clerc greffier,
Point n'a esté ma nourriture.
Neantmoins je m'y vueil affier,
Il n'a riens qui ne s'adventure.
(J. REGNIER, *Fortunes et adversitez*, sign. A 4 v°, éd. 1526.) Impr., *octograffier*.

J'escriptz, je liz, j'*orthographie*,
Et ay partout l'entendement.
(*Cry de la Bazoche*, ms. Soissons 187, f° 19 r°.)

— Réfl., être écrit selon les règles de l'orthographe :

Les feminins terminez en *nt* sont appellez masculins feminisez pource qu'ils *se ortographient* comme masculins et se proferent comme feminins. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 3 r°.)

**ORTHOPNOIQUE**, s. m., celui qui est atteint d'orthopnée :

Elle (l'ortie) est proufitable aux *orthopnoiques*, c'est a dire qui ne peuvent avoir leur vent s'ilz ne tiennent la teste droicte. (GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch.* XXXVII, éd. 1550.)

**ORTIE**, s. f., genre de plantes sauvages dont la feuille et la tige piquent en produisant une sensation de brûlure :

De runceie ne de cardunt
Ne de *orttrie* n'i ad fusun.
(*S. Brandan*, 1740.)

Et cort par ces vergers ou l'erbe estoit coillie,
Moult demaine grant joie s'ele trove l'*urtie*.
(*Prise de Jér.*, B. N. 1374, f° 86[a].)

D'*orties* griesches font fenoil.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 28[b].)

D'aube espine nous font rosier
Et d'*ortie* griesche fenoil.
(ID., *ib.*)

Les roses selonc les *orties*
Ne perdent mie lor biauté,
Ne lor flairor, ne lor bonté.
(GUIOT, *Bible*, 2661.)

*Urtrie*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, f° 506 v°.)

L'*ortrie* est poingnante. (*Disput. de Salom. e de Marc.*, ms. Epinal 59.)

*Ortie* griache : a wylde nettell. (PALSGRAVE, *Esclaircissem. de la lang. franç.*, p. 179.)

— Fig. et par extens. :

Car feme prendre est mout granz chose,
Cil prent l'*ortie* et cil le rose.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 1275.)

Je m'en vay luy mettre l'*ortie*
Et l'eguillon dessous le flanc.
(BELLEAU, *la Reconn.*, 2.)

— *Ortie rouge*, ou absol. *ortie*, l'épiaire et la salicaire commune :

A tous ceus ki ont mengison et ki ont blechie le car ou gratison en le teste, prendes le semenche d'*ortie ;* si le tribles en vin. (XIII[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris,* p. 255.)

— *Ortie de mer,* espèce d'actinie :

*Ortie de mer*. The sea nettle, an ugle (but very dainty) fish, wich being touched pricks like a nettle. (COTGR.)

— Anc., hérisson de porte :

A maistre Jaques Noisier, fevre, une bende et .III. *orties*, tenant a icelle, mise a l'uys de le montee de la dite porte, pesant .XVI. l. (17 nov.-16 février 1509, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. ORTIE, V, 645[c], non défini ; dans l'exemple cité, le rapprochement avec *hattier* permettrait de supposer qu'il s'agit d'un hérisson de fumiste.

**ORTIVE**, adj. f.; *amplitude ortive*, arc de l'horizon compris entre le centre d'un astre à son lever et l'orient vrai :

J'ay trouvé que l'*amplitude ortive* estoit septentrion. (BASSANTIN, *Amplific. de l'usage de l'astrolabe*, p. 178, éd. 1555.)

**ORTOLAN**, s. m., petit oiseau de passage, très recherché sur les tables :

*Hortolan*. A delicate bird, of the bignesse of a larck, that hath a reddish beak and thighs ; a neck and breast streaked with yellow and green ; a scarlet belly spotted with ash-colour, and the feathers of his wings and taile in some parts black, in somered, in some ash-coloured. (COTGR,)

Cf. HORTOLAIN, IV, 499[c].

**ORVALLE**, s. f., espèce de sauge :

La feuille de l'*orvalle*, laquelle est nommee toutebonne. (JEHAN DE BRIE, LE BON BERGER, *Art de bergerie*, XXXIX, § de l'avertin., éd. 1522.)

Cf. V, 646[c].

**ORVET**, s. m., petit serpent inoffensif, dit aussi aveugle :

Et puis coulievres sans mesure,
*Orveis*, crapous et toute ordure
En la prison avec eulx yerent.
(J. LE PETIT, *Mir. de Basqueville*, 130, à la suite du *Livre du Champ d'or*, p. 153, Le Verdier.)

Cf. V, 647[a].

**OS**, s. m., partie dure et solide qui forme la charpente du corps de l'homme et de beaucoup d'animaux :

E de tanz *os* cum l'om trait de la plaie, al *os* tuteveies .IIII. den. (*Lois de Guill.*, 10, 1, Matzke.)

Iloec endreit remeint li *os* tut nuz.
(*Rol.*, 3607.)

Ses *ous*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374 bis, f° 3 v°.)

Et tous les *ols* .I. a .I. recoillir.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 240 r°.) Plur. *osses*. (*Ibid.*)

La char li ai tranchie, li *ous* remest toz nuz.
(*Floov.*, 402.)

— Os d'animal travaillé :

Plus petitz coffres d'*ostz* avecques ung porte chandelle. Patenostres d'*oustz*. (1527, Not., Brunet, 67, 5, A. Gironde.)

**OSCILLE**, s. f., petite figure qu'on offrait à Saturne ou à Bacchus comme victime expiatoire :

On jette ces petites figures dites *oscelles*, pour ce qu'Enee, roy des Latins, en la bataille qu'il eut contre Mezence, roy des Cerites, n'apparut nulle part et jugea on qu'il avoit esté fait Jupiter Latial. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, p. 544, éd. 1585.)

**OSCULATION**, s. f., anc., action d'embrasser :

Et en ce disant il luy meit le bras senestre au col et le dextre sur la clere poitrine, et savoura l'escorce du doux fruit d'amour par plusieurs *osculations* et approchemens amatoires. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 25.)

**OSCUR**, mod. obscur, adj., qui est sans lumière :

Il n'i ot ne n'i voit, moult est la chambre *escure*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374 bis, f° 13[b].)

Nuis *oscure*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 54[d].)

La lune estoit *ocure*. (*Perceval*, I, 319, Potvin.)

Jour *oscour*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 29 v°.)

— Substantiv., obscurité :

Tous prisonniers, tant soient ils enferrez,
Dessous la terre a l'*obscur* enserrez,
Flatent leur mal.
(RONS., *Œuv.*, Elég. V, p. 614, éd. 1584.)

Par l'*obscur* de la nuit.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 305, éd. 1633.)

— Fig., *a l'obscur,* sans éclat :

C'est vous encores qui avez mis au jour ce peu que j'avois fait *a l'obscur* et qui en outre avez donné prix et credit et procuré recompense a mon labeur. (20 févr. 1596, D'OSSAT, *Lett. à M. de Villeroy.*)

— Qui n'a pas de clarté pour l'esprit :

Ci il y avoit riens *ocur*. (1281, A. N. J 270, pièce 19.)

Se aucuns fet testament et il a ou testament aucune parole *oscure* ou aucune ou il ait .II. entendemens. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, § 410, Am. Salmon.)

Esclarchir ce qui sera trouble ou *occur* es choses dessusdites. (1317, A. N. JJ 53, f° 79 v°.)

Cf. V, 649[a].

**OSCURCIR**, mod. obscurcir, v. — A., rendre obscur en privant plus ou moins de lumière :

Li tens moult *ocurciz* estoit,
Si plouvoit et fesoit fort vent.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 139[d].)

*Oscurchir* l'air.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 48[b].)

*Occurcir.*
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 34[a].)

*Osculciz iert* li solaz en son nessemant. (LE DIACRE LOTHIER, *Misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 366[b].)

— Réfl., devenir obscur :

Li cieus e li airs *s'escurzi.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 31096.)

— N., même sens :

Li jors faut et *ocurcist.*
(GAUT. DE METZ, *Ym. du monde*, ms. Tours, f° 37 v°.)

Empres le biau temps ont veu
Le tens troubler et *ocurcir.*
(J. LE MARCH., *Mir. de N.-D.*, p. 81.)

Li solaus *oscurci.* (*Les heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 67 v°.)

— A., rendre terne :

Et li miroir si *ocurchir.*
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 14 v°.)

— Rendre foncé :

Pour les vins blancs destine on specialement les bons tonneaux, sans les faire servir a tenir d'autres vins, de peur d'en *obscurcir* le bois au detriment des blancs que par apres on y voudroit remettre. (O. DE SERRES, III, 8.)

— Fig., rendre obscur en privant plus ou moins de clarté, d'évidence :

Parace et negligence toillent a l'ome la force et l'engin, et *occulcissent* la nature. (*Sermon*, Ars. 5201, p. 321[a].)

Sire, regarde en ton testament, car tous syaus qui *sont escurssis* habitent en les maissons de fellounies. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 93[b].)

Ceulz qui *sunt obscurcis* en mauvistieit et en tenebres de pechieiz sunt remplis. (*Psaut. de Metz*, LXXIII, 21.)

— Par extens. :

Je voy la pluspart des esprits de mon temps faire les ingenieux a *obscurcir* la gloire des belles et genereuses actions anciennes. (MONT., I, 32, p. 136, éd. 1595.)

— *Oscurci*, p. passé, qui voit moins clair :

Les œulx troublez et *obscurciz.*
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 62.)

Cf. V, 649[c].

**OSCUREMENT**, mod. obscurément, adv., d'une manière obscure, au propre et au fig. :

Sapiance est pitiez, c'est amors par coi nos desirons Deu a veoir et par coi nos creuns et esperuns an lui tant cum nos or lo veuns el mireor et *oscuremant.* (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 131 r°.)

Il parole mout *oscurement.* (*Merlin*, Brit. Mus., Arund. 220.)

Il i a difference entre force et force ; et qui oppose *obscurement* ne doit l'en pas respondre. (*Liv. de jost. et de plet.*, X, 1, § 6, Rapetti.)

Et puis dist que de toutes icelles lettres ne peut il riens sçavoir ne entendre ; car trop *obscurement* parlent. (*Lancelot du Lac*, 2[e] p., CVIII.)

Cf. OSCUREMENT 2, t. V, p. 649[c].

**OSÉ**, adj., qui tente avec audace :

Vassal, dist il, com par fustes *osez.*
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 23[f].)

N'i ad vassal si *osé.*
(*Conquest of Ireland*, 2116.)

Iceste beste est si *osée*,
Si combatant e si hardie.
(GUILL., *Best.*, p. 88, Mann.)

**OSEILLE**, s. f., plante potagère, acide au goût :

Hec accidula, *osile.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Vinaigre usez, *osille* a vo povoir,
En voz sausses.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VII, 40.)

Pour persil, *ozaille* et autres herbes. (1412, Bibl. de l'Ec. des Ch., 1860, p. 225.)

*Ozeille.* (*Jard. de santé*, I, 5, et J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 369, éd. 1567.)

**OSER**, v. a., avoir l'audace ou le courage de (faire quelque chose) :

Il no l'*auser*[*on*] deramar.
(*Pass.*, 269.)

Tant out fier le visage ne l'*osat* esguarder.
(*Voy. de Charl.*, 131.)

Se il l'*ouisassent* asaillir.
(*Dolop.*, 410.)

Il cuide qu'il n'*ost* venir aval. (*Perceval*, I, 261, Potvin.)

A vous, biau sire, le deviemes conter,
Mais nous n'*osiemes* a vo gent cors parler.
(*Huon de Bord.*, 8206.)

C'il estoit discors ou pays por quoi il n'i *oiseizent* aleir. (Sept. 1294, Gorze, Olley, A. Moselle.)

De quele ribaudise li preude femme n'*ozoit* parler. (8 oct. 1316, *Reg. de la loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

Touteffoys se *auze* refformateur de la regulaire observance faire appeller. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 69 r° ; II, 231, Soc. Hist. de Fr.)

— Infin. pris subst., action d'oser :

C'est toy, princesse, qui animes
Les fredons de noz basses rimes
Pour les eslever jusqu'aux cieux,
Et qui fais nos chants poetiques
Egaler les vers des antiques
Par un *oser* ingenieux.
(RONS., *Œuv.*, Odes, l. V, p. 372, éd. 1584.)

**OSERAIE**, s. f., lieu planté d'osiers :

.. Une arbroie
De viones et d'*osseroie.*
(GERV., *Best. div.*, 461.)

L'*ouseraie.* (1280, *Livre blanc*, ms. du Mans.)

L'*ozeroye* contenant quatre boisseaus. (1314, A. N. JJ 50, f° 28 r°.)

La saulsaye et l'*osieraye.* (GORGOLE, *Tr. d'agric.*, c. XIV.)

De toutes sortes d'oziers, donques, nous nous pourveoirons, puisqu'en mesnage on a besoin de tout ; les distinguans en l'*ozeraie* par races separees, tant pour l'utilité que pour la bienseance. (OL. DE SERR., VII, 11.)

**OSIER**, s. m., petite espèce de saule dont les jets très flexibles servent à faire des ouvrages tressés ; rameaux, jets de cette espèce de saule :

Ces *osiers* qui naissent entor toi.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 24387, f° 51[d].)

Je vous vens le pannier d'*ozier.*
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, I, 192.) B. N. 604, f° 37[e], *oisier.*

Sa lance est un chevron, un grand telier, un [mas,
Que comme un tendre *ozier* il crespe sur son [bras.
(DU BARTAS, 2[e] *Sem.*, 4[e] j., les Trophées, 73, éd. 1602.)

— *Franc comme l'osier*, sincère, sans finesse et sans dissimulation, locution qui vient de ce que l'osier n'a pas de nœuds ; par allusion à cette locution et par jeu de mots sur le sens de *rosier franc* :

Par les rains saisi le rosier,
Qui plus est *frans* que nul *osier.*
(*Rose*, 21992.)

**OSMONDE**, s. f., genre de fougères :

L'ermites prent sanicle, .I. erbe verdoiant,
Et *osmonde* et fregon, qui molt ot vertu grant,
Se l'estampe et destempe, vient a celu puirant.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1980.)

L'*osmonde* royale, la toute bonne. (PARÉ, XVI, 35.)

**OSSELET**, s. m., petit os :

Dous *oisselez* l'en traist Willames, sil guari.
(GARN., *S. Thom.*, 3359.)

Onques n'i demora *osselet* ne jointure que eles ne manjassent. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 14.) Var., *oisselet*, *oselet.*

S'on coupast a homme le neis, tant ke duskes a l'*osselet.* (1282, *Reg. aux bans*, A. S. Omer A B XVIII, 16, n° 787, Giry.)

— Instrument de torture fait de petits os qu'on plaçait entre les doigts de la main du patient, qui étaient ensuite comprimés violemment :

Le sieur de Montigny... donne les *osselets* a ce malheureux pour le faire confesser, luy tord les bras jusque par dessus la teste au dessoubz des cuisses. (1594, *Journ. d'Olivier*, dans le *Cab. hist.*, t. XXVI, 1[re] part., p. 161.)

**OSSEMENTS**, s. m. pl., os décharnés des personnes mortes, ainsi que des animaux. S'employait souvent dans l'anc. langue, au singulier, pour *os* ou *squelette* :

Li reis David vint a Jabes Galaad, e prist la le *ossement* Saul et sun filz Jonathan. (*Rois*, p. 203.)

Les *ossemenz.*
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 190[a].)

Il n'i a saintuaire ne si dur *oissement*,
Tant soit ore gardez en or et en argent,
Que trestoz ne porisse et deviegne noient.
(*La Chante pleure*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, I, 404.)

Item, une tablete d'argent, garnie de quatre pates, ou a des *oussemens* de saint George, de saint André, saint Fleurentin et plusieurs autres. (18 janv. 1462, *Inv. de l'égl. S. Paul d'Orl.*, 56, Boucher de Molandon.)

Ung *ossement* des dix mille martirs. (8 mai 1508, Bl. Mant. 49, B. N.)

**OSSEUS**, mod. osseux, adj., constitué par des os :

Parties *oiseuses* et nerveuses. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 93[b].)

*Oissous*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurg. Albug.*, ms. de Salis, f° 31[c].)

**OSTAGE**, mod. ôtage, s. m., personne, ville, place, qu'un prince, un chef, remet en garantie d'un traité :

S'il voelt *ostages*, il en avrat par veir.
(*Rol.*, 87.)

*Hostatge*. (24 oct. 1360, *Convent.*, Liv. des Bouill., XI, A. Bordeaux.)

Obses, gage, *obstaige* servant. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 222 v°.)

Cf. OSTAGE 1, t. V, p. 654[b].

**OSTARDE**, mod. outarde, s. f., genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers :

Plus despent loups que brebiz ne *oustarde*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 64.)

Ainsi qu'il appert de l'*oustarde* et d'autres oyseaulx, semblablement aussi de plusieurs reptilles de la terre, qui sont prins et deceuz par la fiance de la nuyt. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, Soc. Hist. Fr., I, 36.)

Chappons, *outardes*, malvoisie et toutes bonnes viandes estoyent prestes et bien accoustrees. (RAB., *Cinq. liv.*, XVI, appendice, éd. M. Laveaux.)

Italien starda, françois, *ostarde, houtarde*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 56 r°.)

**OSTARDEAU**, mod. outardeau, s. m., petit de l'outarde :

Lors estants en Angleterre veismes premierement un oyseau de tel plumage que celui d'une ostarde, et les pieds de mesme, parquoy le pensasmes un *ostardeau*. (BELON, *Nat. des oys.*, 5, v.)

**OSTENSOIR** et **OSTENSOIRE**, s. m., support en métal dans lequel on expose à l'adoration des fidèles l'hostie consacrée ; style de cadran solaire :

Faut tirer une ligne droite sur laquelle sera constitué le triangle ou *ostensoire* des heures, que nommons le stile. (BULLANT, *Horolog.*, p. 47, éd. 1567.)

**OSTENTATEUR**, adj., qui montre de l'ostentation :

Jeunes gens braves et *ostentateurs* de leur noblesse. (G. DE SELVES, *Vies de Plut.*, p. 543, éd. 1548.)

Cf. OSTENTATRICE, V, 656[b].

**OSTENTATION**, s. f., excès dans la manière de faire valoir quelque titre, quelque possession, quelque action ou quelque qualité :

Se plaisent par un long discours de faire *ostentation* de leur bien dire. (TABOUROT, *Bigarr. du s. des Accords*, préf., p. 3.)

Cf. OSTENTACION, V, 656[b].

**OSTER**, mod. ôter, v. — A., mettre hors d'une place :

... Se tun numbre creis tant
Que il venge a .XL., .XXX. *ostez* des .XL.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 3500.)

Quant asez ont mangé, ces tables funt *oster*.
(*Horn*, 4581.)

*Hoster*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille.*)

*Hoster*. (1291, *Cart. de N. D. de Beaug.*)

Et quant quatre anz eut la pucele,
Qu'*ostee fu* de la mamele.
(*Vie et mir. de la V.*, B. N. 22928, f° 6[d].)

*Houster*. (1338, *Extr. du trés. abbat. de S. Cybard*, Moreau 229, f° 40, B. N.)

— Fig. :

Nous vueille tous *oster* de paine et de tourment !
(*Gaufrey*, 10731.)

Pour *oster* le debat d'entr'euz. (1291, *Cart. rouge*, f° 34, A. Eu.)

Que des dittes choses *ostissions* le dit empeschement. (1327, *Ch. donnée à Conches*, fonds de Lyre, ch. IV, A. Eure.)

— N., anc., desservir une table à manger :

Quant mengié orent liement,
Et en ot partout fait *oster*,
Adont pristrent a karoller.
(*Couci*, 1924.)

— A., mettre hors de telle ou telle partie du corps (ce qui la couvre) :

Et luy *osta* au deppartir l'un de ses gans. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 59[a].)

Gauvain *oste* son heaume. (*Lancelot du Lac*, 1[re] p., ch. XLVII.)

— Mettre hors de la possession de quelqu'un :

Voulans *opter* a nostre pouoir toutes les occasions de pechier. (1425, A. N. JJ 173, pièce 130.)

Heureux qui sçait gouster
Ce qui le peult *ouster*
Des mains de la mort blesme.
(JOACH. DU BELL., *Odes*, VI.)

— Réfl., se retirer, s'en aller :

Et pour ce de rechief ledit suppliant qui perdoit et estoit desplaisant, luy dist qu'il *se ostast* ou qu'il luy bailleroit ung soufflet. (1467-1476, A. N. JJ 195, f° 1.)

Ceste parole ayant esté rapportee a Cesar, il *s'osta* de Rome, et demoura longtemps caché au pais des Sabins. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

— N., dans le même sens :

Et quand les gens on veoit *hoster*,
On reculle pour mieulx saulter.
(4[e] *Epist. du coq a l'asne*, dans *Œuvr. de Cl. Marot*, II, 150, éd. 1731.)

— *Osté*, p. passé ; absol. et adverb., excepté :

Dont quatre cens lances estoient en compte,
Qui tous deffaictz furent a leur grant honte,
*Osté* Coulonne, et quelque troys ou quatre
Qui ores sont en France pour s'esbatre.
(J. MAROT, *Epistre a la royne Claude*, p. 38, éd. 1532.)

C'est un personnage duquel j'ai deja oui parler, et toujours en bonne part, *osté* le point qui est le principal de la religion. (25 oct. 1595, *Lett. du prés. Fabre à Fr. de Sal.*)

**OSTRACISME**, s. m., t. d'ant. gr., bannissement de dix ans contre un citoyen devenu suspect par son crédit, par sa puissance dans la cité :

Aristides fut banny et condamné par la loy de l'*ostracisme*. (G. DE SELVE, *Vies de Plut.*, p. 35, éd. 1548.)

Il fut condamné au bannissement de l'*ostracisme*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 349.)

Cette maniere de bannissement qui s'appelloit *ostracisme*. (AMYOT, *Vies*, Aristides.)

**OTAGE, OTER**, mod., v. OSTAGE, OSTER.

1. **OU**, conj. exprimant l'alternative :

[As]treiet *u* ne fereiet. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 9.)

Voillent *o* nun.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 116[d].)

Quatre sesterees et dis et set verges de terre *ou* peu plus *ou* peu moins. (12 avr. 1263, S. Barthelemy de Noyon, Maissemy, A. Oise, H 482.)

2. **OU**, mod. où, adv., dans lequel (en parlant du lieu où l'on est) :

Ben li aprestunt *o* ss'assis.
(*Pass.*, 24.)

Soz le degret *ou* il gist.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 50[a].)

Et la font gesir les asnesses
*Ou* l'en deust chanter les messes.
(GUIOT, *Bible*, 1235.)

A Avrenches ert une noit
*Ou* se dormeit enz en son liet.
(GUILL. DE SAINT PAIR, *Rom. du Mont Saint Michel*, 155.)

Une belle vestale habite au beau rivage
D'Orne, *ou* c'est qu'elle vit comme en un her-
[mitage.
(VAUQ., *Idill.*, II, 26.)

— Employé sans antécédent :

Li signor defors trové ont,
*U* as eches avoit joé.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 2561.)

Qui li monsterroit *u* nostre sires avoit esté baptisies. (*Vie S. Magdelaine*, B. N. 15212, f° 166 r°.)

— Absol., dans le cas où :

N'as tu pas dict, traistre effronté que tu es, que *ou* elle ne te voudroit obeir et complaire a tes volontez desbordees, tu l'accuserois envers moy, la rendant malheureuse tout le temps de sa vie. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, 3.)

Ce que je vous prie aussy faire entendre

de ma part, et *ou* ils continueroient en leur reffus et se monstreroient reffractaires a mes commandemens, vous enjoindrez de ma part au premier president. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 125.)

— Ellipt., *trover ou*, trouver lieu et occasion où :

Se jo *truis o*, mult grant bataille i ert
(*Rol.*, ms. Oxf., 2676.)

S'il *troevent oi*, bataille quident rendre
(*Ib.*, 3004.)

S'il *troevent oi*, bataille i ert mult grant.
(*Ib.*, 3025).

— Avec interrogation :

Carles escriet : *U* estes vus, bels nies ?
*U* l'arcevesques e li quens Oliviers ?
(*Rol.*, 2402.)

*Ou* sont tant de promesses saintes,
Tant de pleurs verses en partant ?
(DESPORTES, *Villanelle*, Œuvr., p. 109, éd. 1575.)

— Chez qui, en parlant de qqu'un :

Mieus ne puet ele (l'amour) trahir
Celui *ou* ele se prent.
(*Couci*, IV, ap. Littré.)

Helas ! chetive que je suis, je pensois bien avoir espousé un homme sage, prudent et advisé, *ou*, a mes despens, je voy tout le rebours. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, 2.)

— Dans lequel, en parlant du lieu dans lequel on va, vers lequel on se dirige :

Allol vetran *o* dit lor ad.
(*Pass.*, 412.)

Cio fut Lisos *ut* il intrat.
(*S. Leg.*, 99.)

La pristrent terre *o* Deus les volt mener.
(*Alexis*, XIe s., str. 16e.)

La contrede *u* t'alge querre.
(*Ib.*, str. 27d.)

Si saillirent ou charretil
*Ou* il cuderent Renart prendre.
(*Ren.*, Br. III, 118.)

Pourveu que la raison en ton ame plantee
Soit maistresse du tronc *ou* c'est qu'elle est entree.
(VAUQ., *Sat.*, IIII, à Ch. Vauq.)

— Ellipt., *ou que*, en quelque lieu que :

Sempre fist bien *o que* el pod.
(*S. Leg.*, 40.)

*Ou que* il seit, de Deu servir ne cesset.
(*Alexis*, XIe s., str. 17c.)

Dunet as povres *u qu*'il les pout trover.
(*Ib.*, str. 19d.)

*Ou que* je fui. (*Dial. anime conquer.*, Bonnardot, *Romania*, V, 275.)

*Ou que* tu le meneras (le troupeau), ne dor
Fay bon guet. [point.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, VI.)

A mon frere fay le scavoir
*Ou qu*'il soit...
(ID., *l'Eunuque*, V, 9.)

— Auquel, auxquels, à laquelle, auxquelles, à quoi, se rapportant à un substantif :

Par la loi que vos teniez
Et par cel Dieu *ou* creiez
Et que vos devez ennorer
En ceste vie et aorer.
(*Evang. de Nicodème*, B, 897.)

— Avec interrogation :

*Ou* pensez vous, frere Simon ?
(RUTEB., *Frere Denise*, Œuvr., I, 264, Jub.)

— *D'ou*, duquel, en parlant du lieu duquel on vient ; fig. :

Dieu *d'ou* les vrais biens procedent.
(O. DE S. GEL., *Œuv. poët.*, p. 190, éd. 1719.)

*D'ou* c'est que vint son mal luy viendra son re-
[mede.
(VAUQ., *Idill.*, I, 59.)

— Avec interrogation :

*D'ou* vient cela, belle, je vous supply ?
(CL. MAROT, *Chans.*, XV, éd. 1525.)

— *D'ou*, dont :

Pour au pays venir
*D'ou* je n'ai sceu perdre le souvenir.
(CL. MAROT, *Ep.*, au card. de Tournon.)

— *D'ou que*, de quelque lieu que :

Li cent de fileit de cavene, d'*ou que* li fils soit. (XIIIe s., ap. Tailliar, *Recueil*, p. 21.)

— *Des ou*, depuis le lieu où :

*Des u* Eure curt jusqu'al Munt Saint Michiel.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1101.)

— *Par ou*, en parlant du lieu par lequel on passe :

... Or taste
*Par ou* li leus l'avoit aierse.
(AD. DE LA HALLE, *Jeu de Rob. et Mar.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 540, 24.)

— Par extens., par quoi :

J'ay receu vostre lettre *par ou* j'ay sceu de vostre santé. (MARG. D'ANG., *Lett.*, p. 4.)

— *En passer ou*, pour *en passer par ou* :

Il faut *en passer ou* tu veux.
(J. A. DE BAIF, *L'Eun.*, I, 2.)

**OUAIS**, interj., sert à marquer la surprise :

*Houay*. How now. Parisien. (COTGR.)

**OUBLI**, s. m., action d'oublier :

Mais lui meisme ne volt metre en *ubli*.
(*Rol.*, 2382.)

... Fuium d'ici,
Que ne chaiez meis en *umbli*.
(*S. Brandan*, 818.)

Mais dans Fromons nel mist pas en *obli*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fo 40f.)

Li dus Garins nel mist mie en *oblit*.
(*Ib.*)

Et prie por vos et por li
Que ne le metes en *olbli*.
(*Parton.*, 2001.

**OUBLIANCE**, s. f.

Cf. V, 663c.

**OUBLIE**, s. f.

Cf. OUBLEE, V, 663a.

**OUBLIER**, v. — A., ne pas garder dans sa mémoire :

*Ublier*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. 768, fo 60 vo.)

*Oblier*. (*Ib.*, fo 62 vo.)

... Quant li cose est bien alee,
De legier doit *estre ouvliee*.
(AD. DE LA HALLE, *Jeu de Rob. et Mar.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 534, 38.)

*Obleier*. (Août 1273, B 82, fo 12, A. Maine-et-Loire.)

— *Oublier a*, suivi d'un infinitif :

Si quelquefois il *oublioit a* le serrer, le singe n'*oublioit* pas *a* le luy tailler en lopins. (BONAV. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 74, éd. 1561.)

— Ne plus avoir présent à la mémoire :

Mais la dolur ne pothent *ublier*.
(*Alexis*, XIe s., str. 32b.)

Dex vos garise toz qui m'avez escouté,
Et moi avec n'*oblit*, qui la vos ai chanté.
(*Floov.*, 2532.)

La damoiselo *a* esgardee,
Et Melior tote *olbliee*.
(*Parton.*, 4005.)

Sul li arcevesque Thomas
L'onur Deu ne *ublie* pas,
Dunt par trestute la curt
Grant *estrif* e noise surt.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, fo II ro, rubr.)

— Ne pas penser à (qqu'un ou qqch) par négligence :

Mas vos Petdrun noi *oblidez*.
(*Pass.*, 410.)

La dreite vide nus funt tres *oblier*.
(*Alexis*, XIe s., str. 124d.)

Al jor d'Asention vausis el ciel monter,
Tes amis n'*oblias*, ains les vausis tenser.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 624.)

Et li doigniez de moy ameir poussance,
Ke ne m'*oublit* por longue demourance.
(*Chans.*, B. N. 20050, fo 157 ro.)

Et n'est pas biens
Que j'*oubli* les fisiciens.
(GUIOT, *Bible*, 582.)

— Ne pas penser à prendre :

E jo quid bien ke a Deu plot
Ke ses tables *sunt ubliees*
La u furent la nuit butees.
(*S. Greg.*, réd. B, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 96, 16.)

Sa mance *n'a* pas *ovliee*,
A son brac destre l'a fremee.
(*Gilles de Chin*, 658.)

— Réfl., ne plus penser à ce qu'on a à faire :

De Deu loer ne *se ublient*.
(*S. Brand.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 81, 27.)

De Deu prier pas ne *s'oblie*.
(*S. Greg.*, réd. A, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 99, 24.)

Dites mon oncle por Deu que ne *s'oblit*,
Vegne apres moi et Joifrois l'angevin.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fo 29a.)

En vous donnant advis de ce qui s'est passé en mon voyage, je *m'estois oublié* de

vous prier faire conduire mes mulets, qui sont chez vous, jusques a Attigny. (3 déc. 1591, *Lett. miss. de Henri IV,* t. IV, p. 497.)

Cf. V, 664[b].

**OUBLIETE,** mod. oubliette, s. f., cachot où l'on enfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle :

Les prisonniers qui estoient en *oubliete* condampnez au pain et a l'yaue. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 406[c].)

La prison que l'on dit *oubliette.* (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 176 r°.)

Lesquelz ont esté condampnez en chartre perpetuelle, nommee *obliete.* (1418, A. N. JJ 170, pièce 262.)

Et ainsi les povrez trespassez sont en prinson d'*oubliette,* car ilz sont mys en oubly des vivans. (*Man. de faire testam.*, f° 27 v°, Sém. d'Autun.)

**OUBLIEUR,** s. m.

Cf. Oublieur 1, t. V, p. 664[c].

**OUBLIOS,** mod. oublieux, adj., sujet à oublier :

Si m'en apela *oublious.*
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 166[a].)

Tant fu par lui cil moz usez
Qu'Anseaus *oublieus* fui clamez.
(*Ib.*)

Icil oiseaus est *oblious.*
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 97[b].)

*Oblioux.* (Laurent, *Somme,* ms. Troyes, f° 11 r°.)

Des lors en avant est durs et *oublious.* (Brunet Latini, p. 219.)

*Oubliels.* (Alebrant, *Liv. de med.*, B. N. 2021, f° 19 v°.)

Et toy, vieillard du sepulchre *oublieux,*
Qui jusqu'au ciel esleves en maints lieux
Marbre sur marbre.
(Rons., *Ode,* II, 4, Contre les avaricieux.)

La lapin *oblieus,* la bretonnante chevre.
(Du Bartas, *La Semaine,* VI.)

— Qui produit l'oubli :

T'arracher vivant toy mesme
Hors de l'*oublieux* tombeau.
(Rons., *Od.*, Od. retranch., II, 458, Bibl. elz.)

Ils s'osent asseurer que le temps envieus
Ne plongera leurs noms dans le fleuve *oublieus.*
(Passerat, *Œuv.*, p. 101, éd. 1606.)

**OUEST,** s. m., celui des quatre points cardinaux qui est du côté où le soleil se couche :

Dejoste Londres devers *west.*
(Wace, *Rou,* 3[e] p., 5527.)

Ore est el *west,* ore est en l'est.
(Chardry, *Petit Plet,* 1301.)

Mesure de terre gisant vers le *west* de le noeve ruwe. (1298, *Ch. d'Aire en Art.*, 5.)

*Vuesth.* (Jun., *Nomencl.*, p. 255.)

**OUF,** interj., exclamation exprimant une sorte d'oppression :

Dare.
Pour Dieu, Monsieur, pardonez moy.
Fedri.
Entre, et je va parler a toy.
Dare.
*Haof, haof.*
(J. A. de Baif, *l'Eunuque,* IV, 4.)

**OUI,** adv.

Cf. Oil, V, 582[b].

— Joint à des adverbes, qui augmentent la force de l'affirmation :

Si vit une souris,
Prendre la cuide, je ne sçay s'il pourra.
Et *ouy dea ;* car c'est qui mieulx courra.
(*Banquet du boys,* Portef. de l'ami des livres.)

— *Langue de oil,* le français, par opposition au provençal :

Eust faict appeller a Paris a la .xv[e]. de la Sainct Remy l'an mil .ccclvi. les trois estas du royaume de France, prelats, clergié, nobles et les bonnes villes du royaume de France de la *langue de oyl.* Et au palais Royal a Paris aus dessus diz des trois estaz eust faict exposer par l'arcevesque de Roen les causes de la dicte convocacion. (1356, *Procès-verbal de la tenue des Trois Etats,* A. mun. Senlis.)

**OUICHE,** interj., sert à marquer l'incrédulité :

Le premier coquin
*Ouyche.*
Le second coquin.
Qu'as tu?
Le premier.
Si froyt que tremble.
*Farce du Pasté et de la Tarte,* Anc. Th. fr., II, 64.)

**OUI DIRE,** s. m., fait d'avoir entendu dire, raconter une chose; fig. et par personnification :

... Et vismes un petit vieillard bossu, contrefaict et monstrueux. On le nommoit *oui dire :* il avoit la gueule fendue jusques aux aureilles... (Rab., *Cinq. liv.*, XXXI.)

**OUIE,** s. f.

Cf. Oie, V, 580[b].

**OUILLAGE,** s. m.

Cf. V, 665[b].

**OUILLER,** v. a.

Cf. Ouillier, V, 665[b].

**OUIR,** v. a.

Cf. Oir 1, t. V, p. 583[c].

**OULLIADE,** s. f., cépage de la région du Rhône vers son embouchure.

B. des Périers a écrit *œillade,* peut-être par erreur de mots :

Des belles grappes muscades,
Pellefedes, et *œillades.*
(Bonav. des Per., *Chant de vendanges,* Recueil des œuvres, p. 100, éd. 1544.)

**OURAGAN,** s. m., tempête violente, dans laquelle le vent produit des tourbillons :

Les *haurachans* et borrasques du diable. (P. Le Loyer, dans *Dict. gén.*)

**OURAQUE,** s. m., partie du fœtus qui joint l'allantoïde externe et interne :

Le pore *uraque.* (Paré, I, 2.)

**OURDIR,** mod., v. Ordir.

**OURDISSEUR,** s. m., celui qui ourdit :

De... *ourdisseur,* pour avoir ourdy ung drap... (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 26.)

Cf. Ordisseor, V, 619[a].

**OURDISSOIR,** s. m.

Cf. Ordissoir, V, 619[a].

**OURLER, OURLET,** mod., v. Orler, Orlet.

**OURS,** s. m., genre de mammifères plantigrades :

Vus li durrez *urs* e leuns e chiens.
(*Rol.*, 30.)

Robert de l'*orz.* (*Domesday Book,* Hildebrand, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 347.) Impr., *Lorz.*

*Hours.* (G. de Charny, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 34 v°.)

A maniere d'un *hours.*
(*Baud. de Seb.*, VIII, 962.)

— Prov. :

La France, par le contraire, s'amusa sur les discours et sur les partages de la peau de l'*ours* non encor eslancé ny prins. (Du Villars, *Mém.*, VII, an 1556.)

**OURSE,** s. f., la femelle de l'ours :

Une *ourse* a encontree en une grant valee.
(Adenet, *Berte,* 1148.)

*Orsse.*
(*Asprem.*, Vat. Chr. 1360, f° 19[b].)

**OURSIN,** s. m., genre d'échinoderme à coquille hérissée de pointes, dit aussi hérisson de mer :

*Oursin.* The sea bear ; a kind of the fish tunny. (Cotgr.)

Cf. V, 667[a].

**OURSON,** s. m., petit de l'ours :

Ung *ourson* ou petit ours. Ursulus. (R. Est., 1549.)

Quant freschement vient de naistre l'*ourson*
Il n'aparoit qu'une masse rebourse.
(Fr. Perrin, *Pourtraict,* f° 18 r°, éd. 1574.)

Ossillo, ourset, *ourson.* (*Thresor des trois langues,* éd. 1617.)

— Fém., *oursonne :*

Ossilla, oursette, *oursonne.* (*Thresor des trois langues,* éd. 1617.)

**OUTARDE, OUTARDEAU,** mod., v. Ostarde, Ostardel. — **OUTIL, OUTILLER,** mod., v. Ostil, Ostillier.

**OUTRAGE,** s. m., injure extrême :

Quant de nos vos tornastes, grant *oltrage* feistes :
En la chambre laissastes avoec nos vostre espie.
(*Voy. de Charlem.*, 686.)

Hom, ki a home fais *outrage,*
Nature toi et assoage
Vers moi, ki sui de toi mains fors.
(Renclus, *Miserere*, lxxxiv, 7.)

Les bons vavasors voi je morz ;
Les granz *outraiges* et les torz
Lor fet en et les granz domages.
(Guiot, *Bible*, 198.)

Cf. V, 667[b].

**outrager**, v. a., faire outrage à (qqu'un) :

Espouser la querelle de celuy que l'on *auroit outragé*. (Amyot, *Vies*, Solon, 32.)

Cf. Outragier, V, 668[c].

**outrageusement**, adv., d'une manière outrageuse :

Vilainnement et *ostragieusement*. (1291, *Plainte*, A. N. J 1028, pièce 5.)

Cf. V, 668[c].

**outrageux**, adj., qui outrage :

Paroles *oultrageuses*. (Amyot, *Vies*, Solon.)

Cf. Outrageus, V, 668[a].

**outrance**, s. f.

Cf. V, 668[c].

1. **outre**, prép., au delà de :

*Ultre* cest jurn ne serum plus vivant.
(*Rol.*, 1477.)

Envers Corsolt d'*oltre* la roge mer.
(*Coronem. Loois*, 310.)

Passa avant, vait li cendre l'espee,
Qui fu forgee *ultra* la mer bethee.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal, 357, P. Meyer, p. 41.)

Ensanble o lui Normant et Engevins,
Et Braibenson et cil d'*outre* le Rin.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 126[c].)

*Outre* le dos li a le fer passé.
(*Garin le Loh.*, 3e chans., IV.)

Que *oustre* le flun s'en passerent.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 125[d].)

Pour *oultre* mer, *oultre* fleuves et rivieres naviguer. (Rab., *Quart liv.*, LXI.)

Puis que tost je doy reposer
*Outre* l'infernale riviere,
Hé ! que me sert de composer
Autant de vers qu'a fait Homere ?
(Rons., *Odes*, V, xviii.)

Epaminondas au besoin continua sa charge *outre* le terme. (Charr., *Sag.*, III, 4, p. 545, éd. 1601.)

— Part., anc., *aller outre mer,* aller en Orient ; *la voie outre mer*, pèlerinage à Jérusalem :

Pour le *voie outre meir* ke mes sires li papes m'at relaisiet. (1200, *Cart. du val S.-Lambert,* B. N. l. 10176, f° 3[b].)

Robiens ki devoit *aleir utremeir.* (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1209, *Cart. du val S.-Lambert,* B. N. l. 10176, f° 32[c].)

*Ultre mer.* (1269, *Ch.*, A. N., Musée, vit. 45, pièce 263.)

— Derrière :

Ceux qui semoient *outre* leur dos
De nostre grand mere les os
Dans le desert des vuides terres,
Pour ranimer le genre humain.
(Rons., *Ode*, V, viii.)

— Substantiv., *outremer,* l'Orient :

Sa victoire i fist metre, escrire et seeler
A beles letres d'or dou meillor d'*outremer*.
(J. Bod., *Saisnes*, II, 189.)

— En plus de :

*Oltre* ce ke ci est devisé. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, A. Moselle.)

La decevance d'*oultre* moitié. (28 av. 1389, Prév. d'Orl., la Madel., A. Loiret.)

Ces dons se faisoient lors, *outre* et par dessus les cens annuels. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 5.)

— Adv., au delà :

On trouva l'aighe si durement engielee ke on pooit bien cariier sus. Dont passerent tout *outre* sans domage rechevoir. (Villeh., § 566.)

Du premier coup ils percerent tout *oultre* les murs de la basse court. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII,* c. clxxxviii.)

... Il marche et tire tout *oultre* au plus pres de moy. (Bonav. des Per., *Recueil des œuvres*, p. 78, éd. 1544.)

— *En outre,* loc. prép., en plus de :

*En ultrece.* (1118, *Ch. de Renaud, cte de Bar*, ap. Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 159.)

Et renoncierent a l'exception de tricherie, et que il ne puissent dire que il aient esté en ce fait engignié ne deceu en tout ou en partie *en outre* la moitié de la droite valeur. (1270, *Ch.*, A. mun. Senlis.)

— *Outre en outre,* loc. adv., en dépassant d'un côté et de l'autre :

Li loge de piere, ki siet derriere, tenant a celi maison, et tous les iretages, si k'il s'estent tout *outre en outre,* par derriere, si ke li murs est fais et lignies, ki muet del creste de le loge devant dite, tout si ke cil murs s'estent, *outre en outre,* desi au mur. (Août 1279, *C'est Jehan de Vervin et Colart le Coryer,* chirogr., A. Tournai.)

— Interj., arrière :

Veit le Guillelmes, si li prist a huchier :
*Oltre,* culverz ! Deus te doint encombrier !
(*Coron. Loois*, 965.)

— Substantiv., surplus :

Si plus il y a, le dit fermyer sera paié de l'*oultre.* (20 mai 1546, *Procès-verb.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 70.)

Cf. V, 669[a].

2. **outre**, s. m., sac en peau de bouc destiné à contenir des liquides :

Et les Mores dudit lieu nous apportoient a vendre des *oustres* de merveilleuse grandeur tellement qu'ilz estoient aussi grandz comme le tiers d'une aulne de large. (Eust. de la Fosse, *Voyage*, p. 15.)

Les bouts d'eschançonnerie representent ce que les Latins appelloient uter, en françois *oultre*, une peau dans laquelle se porte le vin par les lieux mal aisez au charroy. (Fauchet, *De l'orig. des dignit.*, I, 12.)

*Ouiltres*. (Ol. de Serres, IV, 14.)

**outrecuidance**, s. f., confiance excessive en soi :

Fole *outrecuidance.*
(*Ysopet*, ms. de Lyon, 3332.)

Vous puez veoir combien c'est grant orgueil et *outrecuidance* de soubmectre les choses a venir soub certain jugement. (Den. Foulechat, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 58[c].)

Picrochole pensoit que le secours luy venoit de la ville et par *oultrecuidance* se hazarda plus que devant. (Rab., *Garg.*, xlviii.)

**outreement**, adv.

Cf. Outreement 1, t. V, p. 670[b].

**outremer**, s. m., couleur de peinture, qui est un bleu d'azur fait de lapis-lazuli :

A Guillaume de Vandestat, orfevre, pour une cassette d'*outremer* garnie d'argent et une croixette d'or. (1348, *Compt. roy.*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*, p. 422.)

**outrepasse**, s. f.

Cf. V, 671[c].

**outrepasser**, v. a., aller au delà de :

L'archer qui *outrepasse* le blanc, fault comme celuy qui n'y arrive pas. (Mont., I, 29, p. 114, éd. 1595.)

L'affection que je vous porte *outrepasse* toutes les bornes de la raison. (Urfé, *Astree*, II, 8.)

— Surpasser :

Ne voila point une chose qui *outrepasse* tellement nos esprits que, quand il nous est declaré, nous devons estre ravis en estonnement ? (Calv., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 158.)

Cf. V, 672[b].

**outrer**, v. a., pousser (qqchose) au delà des bornes :

Les jeunes gens *outrent* ordinairement les louanges ou les blasmes qu'ils donnent. (Aubigné, *Vie*, XLVIII.)

— Pousser (qqu'un) à un excès :

Adonc Solon se prit incontinent a frapper sa teste et a faire et dire tout ce qu'ont accoustumé ceulx qui *sont oultrez* de douleur. (Amyot, *Vies*, Solon, 9.)

— *Outré,* p. passé et adj. :

Picqué et *oultré* jusques au vif d'une offence. (Mont., II, 11, p. 270, éd. 1595.)

Cf. V, 673[a].

**ouvé**, mod. œuvé, adj., qui a des œufs, en parlant d'un poisson femelle :

Des brochets, le laictié vault mieulx que l'*ouvé,* se ce n'est quant l'en veult faire rissolles, pour ce que des *œuves* l'en fait rissoles. (*Ménagier*, II, 88.)

Un milier de harencgs sors, moitié laicté et moitié *oeufvé*. (1599, Oisemont, A. N. S 5926.)

Ainsi prend on en Languedoc grand trouppe de muges *ouvez*, ou de laittez quand les femelles posent leurs œufs. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 122, éd. 1622.)

— Par extens. :

Poule. *Œuvee.* (La Porte, *Epith.*)

Cf. Ové, V, 678ᵇ.

**OUVERTEMENT**, adv., d'une manière ouverte, sans se cacher :

*Uvertement* ne resconduement. (1368, 1re Collect. des lois, n° 27, f° 11, A. Fribourg.)

Cf. V, 674ᵇ.

**OUVERTURE**, s. f., fente, trou, espace vide :

*Uverture.*
(Ph. de Thaun, *Best.*, 1525.)

Sanz fere *uverture* es pertuis.
(*Des .v. gaud.*, *B M.*, ms. Reims 774/778, f° 135ᵃ.)

Pur estuper cele *uverture*
De la cave u il tapirent.
(Chardry, *Set dormans*, 764.)

Appertio, *ouvreture*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Action d'ouvrir :

En *ouvretures* des fosses. (1293, *Anc. cart. de Cauchy*, p. 230.)

*Ouverteure.* (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 38ᵇ.)

— Par extens. :

Il ne reste plus que d'avoir cinquante mille livres de revenu a la Flesche, et l'*ouverture* de leurs escholes en la rue S. Jacques. (Aubigné, *Enfer*, p. 29, Ch. Read.)

Cf. V, 674ᵇ.

**OUVRABLE**, adj. ; *jour ouvrable*, jour consacré au travail :

Al jur *uverable*. (*Rois*, p. 79.)

Donqe remaignent .xliiii. semaigne *overables*. (*Tr. d'économ. rur. du* xiiie *s.*, ch. ix, Bibl. Ec. des Ch., 4e sér., II, 376.)

Des jours *ouvrables*.
(*De ceulx qui carolerent un an*, ms. Avranches.)

Choses *ouvrables* ou faisables par nous (Oresme, *Eth.*, f° 218ᶜ.)

Jour *ouvraule*. (1368, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quaunt la semayne est pleynement *uverable*. (*Lib. Custum.*, I, 99, Edw. I.)

Six jours *oeuvrables*. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 145, Chevalier.)

— Manuel :

Comme es choses specculatives la congnoissance imparfaicte precede la parfaicte, aussi es choses *ouvrables* astuce qui estudie a bien ouvrer precede parfaicte industrie. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 3 r°.)

Cf. Ouvrable 2, t. V, p. 674ᶜ.

**OUVRAGE**, s. m. et f., travail par lequel on met qqchose en œuvre :

Cars est chendre, a chendre repaire,
*Orages* de car chendre flaire.
(Renclus, *Miserere*, clxxviii, 6.)

Et sa fille escapa qui fu de jone eaige,
Et fu dedens la tour de l'ansien *ouvrayge*.
(*Hug. Cap.*, 4553.)

*Œuvrage.* (xive s., *Stat. des corpor.*, A. Abbev.)

Sachez qu'il ne convient pas que vous descendiez a ung autre hostel que dedans le chastel que j'ay fait faire a vostre commandement, si verrez l'*ouvrage* quelle en est. (*Perceforest*, t. I, f° 105.)

*Oupvrage.* (1490, S. Math., Morl., A. Finistère.)

*Eupvraige.* (1500, Coll. du Mur, Morl., A. Finistère.)

— *D'ouvrage*, ouvragé :

Chambres, tapis, carreaux *d'ouvrage*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 137.)

— Ce qu'on produit en mettant qqch. en œuvre :

Et cest *ouvraige* est il de Flandre ou de Haynault ? Et puis tiroit son mouschenez disant : Tenez, tenez, voyez en cy de l'*ouvrage*, elle est de Foutignan ou de Foutarabie, et le secouoit bien fort a leur nez, et les faisoit esternuer quatre heures sans repos. (Rab., *Pantagr.*, xvi, éd. 1542.)

Les ouvriers usent par tous de regles, de lignes, de mesures et de nombres, afin qu'en tous leurs *ouvrages* il ne se trouve rien qui soit fait temerairement et a l'avanture. (Amyot, *Œuvr. mor.*, de la Fortune, 7.)

Nous disons d'aucuns *ouvrages* qu'ils puent a l'huyle et a la lampe, pour certaine aspreté et rudesse que le travail imprime en ceux ou il a grande part. (Mont., I, 10, p. 22, éd. 1595.)

La science, le stile, et telles parties que nous voyons es *ouvrages* estrangers, nous touchons bien aysement si elles surpassent les nostres. (Id., II, 17, p. 435, éd. 1595.)

**OUVRAGÉ**, adj., où il y a beaucoup d'ouvrage ; qui a reçu des façons délicates et compliquées :

Une autre chappe a ymages sur champ d'or *ouvragé* d'angle. (1424, *Chapelles du roy Ch. VI*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 226.)

Le puant monceau
Des charognes des grands que, morts, on empri-
Dans un marbr'*ouvragé*. [sonne
(Aub., *Trag.*, IV.)

**OUVRAGER**, v. a., façonner d'une façon compliquée :

*Ouvrageoient* bouquets, guirlandes, et chappelets de toutes façons. (1588, *Print. d'Yver*, p. 21.)

.., Les aimes laboureurs
*Ouvragent* son beau sein (de la terre) de si belles
[couleurs.
(Aub., *Trag.*, I, t. I, p. 47, Ch. Read.)

— Absol. :

Luy faisant manier l'aiguille et le fuseau,
Et pour plaire a sa dame *ouvrager* du reseau.
(Hardy, *La force du sang*, III, 3.)

Cf. Ouvrager 2, t. V, p. 674ᶜ.

**OUVRANT**, adj., qui s'ouvre :

*Ouvrant.* Opening. (Cotgr.)

Cf. Ouvrant 2, t. V, p. 675ᵇ.

**OUVRER**, v. a.

Cf. Ouvrer 1, t. V, p. 676ᵇ.

**OUVREUR**, s. m., celui qui ouvre :

*Ouvreur.* An opener. (Cotgr.)

**OUVRIER**, s. m., celui qui travaille des mains pour gagner un salaire :

Ourar fu la mellor *ovriere*
Et Inogen la plus parliere.
(Wace, *Brut*, 1603.)

Si l'asiet sur sun lit, dunt la coilte fud chere
D'un paile alexandrin : bon fud l'*ovriere*.
(*Horn*, 814.) Var., bon en fu li *overiere*.

Tu n'es mie menesterex
Ne de nule bone œuvre *ovrieis*.
(*Les deux Bordeors*, Montaiglon, *Fabl.*, I, 15.)

*Hovrier.* (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 17 r°.)

.i. *ovriers*. (1262, *Bans s. les drap. de Douay*, f° 13 v°, Douai.)

Li bons *ovrers*. (1279, *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 24 v°.)

Les *houvrers* de leurs besoignes. (*Griefs de l'abbesse de Charenton contre le cte de Sancerre*, sans date, fin du xiiie s., A. Cher.)

Cele cites de Cartage estoit adonques comencee a faire, et encore i ovroient li *ovrer* en mains lius. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 151ᵃ.)

Et estoient *ouvrier* trop grandement ensonniiet parmi Paris de faire banieres, pennons, cambres, courdines et toutes coses qui apertiennent d'armoierie. (Froiss., *Chron.*, II, 294, Luce, ms. Rome.)

*Oupvrier.* (1423, *Lett.*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 993.)

Operarius, *œuvrier*. (*Cathol.*, Quimp.)

*Ouverier.* (21 déc. 1592, A. Maine-et-Loire, E, not. Grudé.)

— Adjectiv., qui travaille :

Toutes langues seront *ouvrieres*
De bien savoir conseil celer.
(Blosseville, dans *Rond. du* xve s., CXXVII, A. T.)

Et mourut bouilly en l'eau, avec toutes ses sciences *ouvrieres*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 126, Hippeau.)

— Où l'on travaille :

Feste ou jour *ouvrier*. (Vers 1419, *Les bois, forests et garenes que monseigneur le duc de Bourg. a es bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne*, dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, 1880, p. 401.)

Cf. V, 677ᵃ.

**OUVRIR**, v. a., écarter ce qui empêche d'entrer, de pénétrer, de voir :

Les portes *sont overtes*.
(*Voy. de Charlem.*, 391.)

L'uis clot et *oevre*.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 17ᶜ.)

Pour ses gaiges desservis d'*avoir* fremé et *ouvri* la dicte porte par jour et par nuyt. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f° 24 v°, A. mun. Nevers.)

La damoisele *oivre* l'uis de la chambre. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 5ᶜ.)

— Fig. :

Si acuns faisoit plaie *overte*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Car de toutes sciences
Nous *ouvrirent* la voie.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 3a.)

.VII. plaies *euvertes*. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 45, B. N.)

— N., donner accès :

.I. jor de may fui levez matin et ving a une fenestre qui *ouvroit* el jardin delez la chambre ou g'estoie enprisonnez. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 114b.)

Cf. V, 677a.

**OUVROIR**, s. m., lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble :

Et *ovreors* et parleors.
(*Eneas*, 462.)

Li vavassor sa fame apele
Et sa filie que moult est bele
Qu'en un *ovruer* estoient,
Mes ne sai quel ovre fesoient.
(CHREST., *Erec*, B. N. 375, f° 2c.)

*Ouvreoirs* a peletier. (*Peage de Sanz le roi*, A. N. P 1189.)

Se l'en loe un *ouvroer*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 249d.)

Du foye vraye officine et *ouvroir* du sang. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 55.)

En tout cas faire que les dits dessus boulangers soient subjets a visitation, tant en leurs susdites maisons et *ouvroirs* que esdites places publiques. (21 nov. 1577, *Règlem. d'Henri III*, p. 215, *Annuaire de la boulangerie des arrond. de S. Denis et de Sceaux*, Paris, Pillet, 1856.)

Cf. OUVREOR 2, t. V, p. 676a, OUVROIR, p. 677b, et OUVROIT, p. 677c.

**OVALE**, adj., qui est de figure semblable à celle que présenterait un œuf coupé par le milieu dans le sens de la longueur :

Icelluy Colisee estoit jadis, quant il estoit entier, tout rond par dehors, et par dedans en figure *ovalle*. (G. TORY, *Champfleury*, f° 20 v°, éd. 1529.)

— S. m. et f., cartouche, médaillon oblong :

... Les cabinets, les chambres et les salles,
Les terrasses, festons, gillochis et *ovalles*.
(RONS., *Eglog.*, III.)

Quatre *ovalles* de marbre, a chacune un meufle de lion... estant entre les collonnes du second estage. (1565, *Trav. exéc. aux bastim. du Louvre*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement.*)

Tu rempliras ainsi les *ovalles* des rois
D'ames et de beaux corps : ce sont mots et figures,
Qui de guerre et d'amour cachent les avantures.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, éd. 1605 ; Pellissier, p. 21, 374.)

— Bijou de forme ovale :

La roine a madame l'ambassadeuse avoit fait present d'une *ovale* enrichie de pierreries. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 539.)

— *En ovale*, en forme d'ovale :

Une assiette d'argent *en ovale*. (1572, *Vente de meubles*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement.*)

Un bassin *en ovalle* creux. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees.*)

**OVATION**, s. f., t. d'ant. rom., espèce inférieure de triomphe :

Si a aulcun, apres avoir eu des ennemis victoire, estoit decreté qu'il entrast a Rome en estat triumphant, il y entroit sus un char tiré par chevaulx blancs. Aultant celui qui y entroit en *ovation*. (RAB., *Garg.* X.)

— Par confusion avec *obvention*, revenu, casuel :

Mais l'offrande et *uvacion*
Avecques leur peticion
Refuse le saint humblement.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 43 r°.)

Sur cette confusion de mots, voy. Duc., *Ovatio*.

**OXYMEL**, s. m.

Cf. OXUMEL, V, 679b.

**OXYTON**, adj., qui a l'accent tonique sur la dernière syllabe :

Les Eoliens prononçoient plusieurs choses des paroxytones qui estoient communement *oxytones*. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

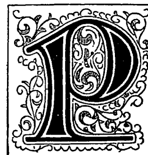
**OYAT**, s. m., roseau des sables :

Concessons et donons aux hommes de la dite commune (d'Ambleteuse) le mitement au nourrissement de nostre dune pour leur bestial..., reservé que iceux hommes ne pourront soyer ni arracher les *oyats* croissants en la dite dune, et s'il est sceut veritablement que les dits hommes d'icelle commune en soyent ou arrachent, et que par leurs voisins soient accusez, pour chascune fois escheront vers nous en amende de deux sols parisis, et l'*oyat* ainsi couppé ou arraché sera nostre. (1209, *Charte octroyée à Ambleteuse par Renaud, cte de Boulogne*, ap. Tailliar, p. CXLIII.)

Cf. OIAK, V, 580a.

**OZENE**, s. m., ulcère de la membrane pituitaire :

Elle (l'eau de sauge) remedie aux *ozenes* (ce sont chancres puans du nez), puanteur et defluxions de narines. (*Tresor d'Evon.*, p. 139.)



**P**, s. m., consonne, seizième lettre de l'alphabet et douzième des consonnes :

*P* segnefie paradis.
(*Senefiance de l'A B C*, Jubinal, *Rec.*, II, 282.)

**PACA**, s. m., mammifère rongeur de l'Amérique méridionale, dont les habitudes sont celles du cochon :

*Pag* ou *pague*, car on ne peut bien distinguer lequel ils proferent. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, p. 138, éd. 1580, cité par le *Dict. gén.*)

**PACAGE**, s. m.

Cf. PASQUAGE 1, t. VI, p. 20a.

**PACAGER**, mod., v. PASCAGIER.

**PACANT**, s. m.

Cf. V, 680b.

**PACHA**, s. m., fonctionnaire chargé de l'administration d'une province turque ; en général, grand dignitaire turc :

.I. des cambrelens medame de Nevers qui avoit aporté lettres a Mons. et a medame que Mons. de Nevers estoit hors des mains dou *bassat* et en terre de chrestyens. (1396-1397, *Compte de Pierre de Zandé*, Ch. des Comptes de Lille, A. Nord.)

Le *bachal*, souverain conducteur de l'armee des Turcs, fit asseoir trois grosses bombardes. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXXIV, II, 250.)

La rue ou il se pourmenoit avecques quelques aultres *baschatz* et musaffiz. (RAB., *Pantagr.*, XIV, éd. 1542.)

A toutes causes d'importance qui se jugent au divan ou auditoire de la court... ils sont quasi appelles avec les *baschiats ;* mais nous entendrons mieus tout cecy quant nous aurons un petit parlé desdits *passchats* ou *bassats*. (G. POSTEL, *Rep. des Turcs*, I, 121, éd. 1560.)

[Soliman] avoit commandé de son propre mouvement au premier *bassa* d'escrire au roy d'Alger et a cestuy cy de s'en venir par deça pour en sçavoir la verité. (12 juin 1565, *Lettre du consul de France à Alger*, B. N. 15881, f° 179.)

**PACHYDERME**, adj., qui a la peau épaisse :

Endurcie, au teint mort, des hommes ennemie,
*Pachuderme* de corps, d'un esprit indompté,
Astorge, sans pitié, c'est la stupidité.
(AUB., *Trag.*, I, 159, Ch. Read.)

**PACIFICATEUR**, s. m., celui qui pacifie :

Ses peres loerent et regratyerent Quintius, *pacificateur* de l'estrif. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 193 r°.)

Cf. V, 681c.

**PACIFICATION**, s. f., action de pacifier :

La *pacification* de leur pays. (COMM., *Mém.*, VI, 9, Soc. Hist. de Fr.)

*Pacification.* (NIC. DE ROYE, *Journ.*, p. 26.)

Cf. V, 682a.

**PACIFIER**, v. a.

Cf. V, 682a.

**PACIFIQUE**, adj., qui aime la paix :

Vray et *pacific* souldain. (EMM. PILOTI, *Traité*, dans *Chev. au Cygne*, I, 331, Reiff.)

— Qui est en paix :

Estat *pacificque.*
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., f° 136 r°.)

Tel a conquis Ayse, Europpe, Auffricque,
Qui n'en est pas demeuré *paciffcque.*
(J. D'AUTON, *Chron.*, I, 283, Soc. Hist. de Fr.)

— *Mer Pacifique*, le Grand Océan:

La mer du Sud ou *Pacifique.* (THEVET, *Le grand insulaire*, p. 178, Schefer.)

Cf. V, 682b.

**PACIFIQUEMENT**, adv., d'une manière pacifique :

Et fut rechut *pacificquement.* (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, p. 199.)

Vivre *pacifiquement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 235 v°.)

**PACTE**, s. m., convention solennelle :

Toutes les fois que il manderoit aucun, que il seroit receux selon le *pat* et les convenences qu'il avoient ensemble. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 60, Buchon.)

Mais il trova bien qui lui dit et monstra les *pas* et les convenances que messire Goffroy avoit avec le conte de Champaigne. (*Ib.*)

Et si li fecial n'i estoient, celui *pact* et celle aliance estoit tenue pour nulle. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 2 v°.)

L'on fit *pag* avoy luy. (Déc. 1350, *Dépenses de l'expédition contre le château de Nervieu*, ap. A. Vachez, *Notice sur la destruction du château de Nervieu*, p. 9.)

Sauf et reservees par *pac* expres les choses dessoubs exceptees. (1402, *Cout. de Chalamont*, A. N. P 1390, pièce 621.)

Les Espaignols disent que M. de Nemours tua le cheval de M. le marquis, et que, le *pasche* faict, M. de Nemours luy envoya aussitost apres le combat les cinq cens escus. (BRANT., *Gr. capit. franç.*, IV, 175, Lalanne.)

**PACTION**, s. f., action de faire un pacte :

Que il vous suffise que vous nous avez veus soubz le jouc et oblegiez par si infame *peccion.* (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 142c.)

Cf. V, 683b.

**PACTISER**, v. n., faire un pacte :

Pour cacher dans quelque maison de ceux la qu'*avoient pactisé* avecques eux. (MONTLUC, *Comm.*, II, 367.)

**PAELE**, mod. poêle, s. f., sorte de casserole en fer, à bords peu élevés et à longue queue, pour frire, fricasser, etc., et anc., bassin :

Lors fu li reis correcez, e commanda que *paeles* e peignates de arain fussent eschaufees. (*Machab.*, II, VII, 3.)

*Paelle.* (NECK., *Gloss.*, ms. Bruges.)

Ses cuers li bat et li flayelle
Et frit com tourtyalz en *payelle.*
(*Du blanc Cheval.*, ms. Turin, f° 26r.)

Cils pechiez est la *paele* de fer au deable, en quoi il fet ses fritures. (LAURENT, *Somme*, B. N. 22932, 3.)

Hoc frixorium, *palle* a frire. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Me milleur *poille.* (1er oct. 1294, *Test. Maryen de Mons*, A. Tournai.)

.II. sols pour Jehan Brouart, vallet maistre Oudenet, qui vint a la Marche quarir grans chaudieres et *paelles* pour la feste de Chasteillon. (1333, A. Meuse, B 2396, f° 11 r°.)

Pots de cuevre et caudrons, chaudires et *payelles.* (*Dialog. fr.-flam.*, f° 2c.)

Une *paelle* de fer a faire fritures. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 24, St Germain.)

*Poualle* et chaudron. (1465, *Compt. du Temple*, A. N. MM 140, f° 135 v°.)

*Pouaille.* (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 87b, éd. 1486.)

Une grant *poasle*, quatre moyennes et trois petites. (1497, *Inv. de Charles, comte d'Angoulême*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux.*)

— *Tenir la queue de la paelle*, avoir le maniement des affaires :

Li marouniers que sont entre Saille et Muselle,
Ont si mal gouvernee leur naige et leur nazelle !
S'encore heussent tenue la cowe de la *poeille*,
En cendre fut cheue la menuise tres belle.
(*Proph. de maitre Lambel.*, 37, ap. Bouteillier, *Guerre de Metz.*)

— *Se sauver de la paelle pour tomber dans un brasier*, éviter un danger et tomber dans un plus grand :

Je crains que, evitant un inconvenient, je n'entre en un autre, et que, me voulant *sauver de la poesle, je ne tombe en un brasier.* (FR. D'AMBOISE, *les Napol.*, II, 8.)

— *Oublier la paelle au feu*, négliger ce que l'on doit faire :

Atant demourerent les paroles, et li cuens *n'oublia pas la poire au feu ;* ains vint au roi Phelippe et li dist... (MÉNESTREL DE REIMS, § 20.)

Et li rois Phelipes *n'oublia pas la poire au feu ;* ains fist refermeir ses chastiaus et ses marches. (ID., § 92.)

— Partie profonde d'un étang près de la bonde.

Lire ici l'ex. placé sans définition à l'article PAIELLE, V, 687b, et le second exemple de l'article POASLE, VI, 237b, article que l'on supprimera. (Voy. PALE.)

Cf. V, 684c.

**PAELETE**, mod. palette, s. f., petite écuelle d'étain pour recevoir le sang d'une personne qu'on saigne :

Pas hastiveté elle fit choir une *palette* pleine de son sang, qu'on avoit mis sur ladite fenestre pour essorer. (MART. D'AUV., *Arr. d'Am.*, p. 422, éd. 1587.)

... Ainçoys voudroit qu'il luy eust cousté six *pallettes* de son sang, et qu'elle ne deust boire ne manger.... et il fust encore en vie. (ID., *ib.*, XXII.)

Ou sang qu'on voit es *paletes* secher.
(VILLON, *Grant Test.*, 1444, Longnon.)

Et ayant esté ordonnee une saignee tres salutaire et profitable a tout le corps, on tira moins de deux *poilettes* qu'il ne falloit pour le salut de tous les membres. (*Advert. des cath. fr. aux cath. angl.*, p. 217, éd. 1586.)

Et que m'estimez point nostre Anglois si ignorant qu'il entende cruement qu'il faille guerir une personne heretique en luy tirant sa *poislette* de sang. (*Repliq. pour le cathol. angl.*, éd. 1588.)

— Anc., petite écuelle, en général :

De li [de Bietris] pour une *payelette*, .XIV. (12 février 1383, *Exéc. test. de Maigne Cappelaine*, A. Tournai.)

*Peillete*, patella. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

Une forte *palete* pour boire les passans a la fontaine au chastiau. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chaine de trois piedz de long pour pendre ladite *palette.* (*Ib.*)

— Sorte de mesure :

Retenoyent les *paellettes* de mesurage qu'il tournoyent en leur singulier profyt. (*Pièce de* 1374, Louvrex, *Rec. des édits*, IV, 216.)

— Nom propre :

Robert *Poillette.* (1260, Chauny, A. N. J 385, Dufour., *Sit. fin. des vill. de Pic.*)

Cf. Paelete 1, t. V, p. 684$^c$.

**PAELON**, mod. poêlon, s. m., petite poêle :

Un petit *paalon.* (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

.I. petit *paellon.* (1332, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3$^a$, f° 212 v°.)

Pour une poesle, ung petit *peslon* et une cuilliere a queue, tout de cuyvre. (*Ib.*, A. N. KK 329, f° 123 v°.)

En mesnage fault des berceaulx
Et petits *poillons* et langeaulx,
Des nattes et du feurre.
(*Complaincte du nouv. marié*, Poés. fr. des xv$^e$ et xvi$^e$ s., I, 221.)

Un *poillon* de cuivre. (*Inv. de P. Biard*, G. de Charnacé, A. Maine-et-Loire.)

**PAGANISER**, v. n., en parlant d'un chrétien, se conduire en païen :

Lors tout soubdain en grande foi je cours
Sur Allemans mes mortelz ennemys,
Dont j'euz victoire et a moy les submis,
Parquoy cessay de plus *paganiser*
Et tost aprez je me feiz baptiser.
(J. Bouchet, *Gen. des Roys*, f° 50 r°.)

Seroient a punir comme *paganisans* en suivant et exerçant les superstitions et introductions paganicques. (17 avr. 1445, *Lett. pat. de Ch. VII portant suppres. de la fête des fous*, Grosley, *Ephém.*, I, 359.)

Ce qui n'estoit pas *paianniser*, mais sagement contreminer le paianisme. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, II, 19.)

**PAGANISME**, s. m., religion des païens :

Remonstrance charitable aux dames et damoyselles de France sur leurs ornements dissolus, pour les induire a laisser l'habit du *paganisme* et prendre celuy de la femme pudique et chrestienne. (1570, F. Ant. Estienne, *Titre.*)

Ce qui tesmoigne en partie comme nos premiers chrestiens approprioyent le *paganisme* au christianisme. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, III, 17.)

*Paianisme.* (Id., *ib.*, II, 19.)

1. **PAGE**, s. f., l'un des côtés d'une feuille de papier, de parchemin :

Ci truis escrit en ceste *page*
Que Gille la proz e la sage,
La femme Rou, morut senz eir.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7954.)

Com nos trovons en le divine *page* de le sainte escripture. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emp. Henri*, § 502.)

Pagina, *paige* de livre. (*Catholicon*, B. N. l. 17881, f° 60$^d$.)

Item, en la seconde *parge*, en la .vi$^e$. ligne. (*L'an des .vii. dames*, corrections, p. 131, Ruelens et Scheler.)

Cf. Page, V, 685$^b$, et Pagene, 685$^c$.

2. **PAGE**, s. m., jeune garçon attaché au service d'un roi, d'un prince :

Qui parleront plus bel c'uns *pages*.
(G. de Coinci, *Mir.*, 708.)

Car ilh le dolte plus que son maistre li *page*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 2618.)

Li varles et li *page*.
(Id., *ib.*, 18870.)

— Par extens., jeune valet :

Et avoient layssé seullement deux *paiges* dedens ladite carvelle estant a secque. (Eust. de la Fosse, *Voyage*, p. 16.)

Encores aujourd'huy les tuilliers appellent *pages*, ces petits vallets qui sus des pallettes portent seicher les tuilles vertes (c'est a dire molles et fraischement moulees) parce qu'aucunes fois il leur convient courre et doubler le pas, quand ils les portent loing pour a point revenir prendre l'ouvrage cependant fait et moulé par le maistre tuillier. (Fauchet, *De l'orig. de la cheval.*, I, i.)

— *Mettre hors de page*, rendre indépendant :

Le grand roy François a esté le premier qui l'*a mis* comme *hors de page* (notre langage). (H. Est., *Precell. du lang. fr.*, Epist.)

**PAGNOTTE**, s. f., *soldat de la pagnotte*, ou absol., s. m., *pagnotte*, soldat qui ne se bat pas :

Quoy que les neiges et les glaces fussent fort rudes, il fit faire ses approches et asseoir l'artillerie, et au troisiesme jour commença a tonner fort furieusement, sans que ceux de dedans fissent autre contenance que de gens resolus a la deffendre jusques au dernier suspir, resveillant tous les jours l'ennemy par diverses escarmouches, les appellans *soldats de la pagnotte*. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

Cette cruelle penderie fut faicte en haine que ceux de dedans appelloient les Espagnols *soldats de la painatte*, parce qu'ils n'avoient autre distribution que du pain. (Id., *ib.*)

**PAGRE**, s. m., genre de poissons acanthoptérygiens.

Cf. V, 686$^b$.

**PAGURE**, s. m., genre de crustacés décapodes à longue queue :

L'espece d'escrevice nommee astacus, le *pagure* (que ceulx de Marceille appellent Granchiport), les langoustes... et telle aultre espece de poissons sont enclos dedans une coquille tenue et deliee. (J. Massé, *L'œuvre de Galien des choses nutrit.*, f° 248 v°, éd. 1552.)

Cf. Pagrure, V, 686$^b$.

**PAIE**, mod. paye, s. f., action de payer :

C'est a savoir chascun mil livres parisis a trois *paies* chascun an. (xiii$^e$ s., ap. Duc., *Constantinople*, p. 26.)

Vuel et comant que l'en face *pahie* a totz mes creancyers. (1269, *Test.*, A. N. J 406, pièce 3.)

— *Male paie*, nom propre :

Robert *Male poee*. (1328, *Lett. de Ph. le Bel*, A. Indre-et-Loire.)

Dialogue de messieurs de *Mallepaye* et de Baillevent. (*Titre.*)

— Ce que l'on paie :

Il est tenuz de complir la *paie*. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 18$^d$.)

*Paie* de .iii$^c$. lb. de fors monoie le roi faite a signour Ansel de Geniville. (1301, A. Meuse, B 256, f° 212.)

Li *paie* fu delivree audit Jehan, par l'assens des eskievins de Tournay. (1333, *Pais et acord de Joffroy de Tielt et de Jehan Pikait*, A. Tournai.)

Faire plusieurs retranchemens sur les *payes*. (Brant., *Colon. franç.*, VI, 107.)

Lire ici les exemples réunis sous la définition « Don », t. V, p. 687$^a$, et supprimer cette subdivision.

— *Morte paie*, soldat qui ne faisait pas de service et qui recevait cependant une solde :

Tant pour le camp que des *mortes payes*. (Comm., *Mém.*, VI, 7.)

Cf. V, 687$^a$.

**PAIEMENT**, s. m., action de payer ; ce que l'on paie :

Or ont eu mout leidemant
Li troi mire lor *paiemant*,
Que les dames les ont paiiez.
(Chrest., *Clig.*, 6051.)

Ces .xl. s. seront paiez en la foire saint Jehan dedenz droit *paement*. (26 avril 1239, *Ch.*, A. Aube, original, Lalore.)

Del premier *paiement* u del secont. (1248, Bonneffe, A. de l'Etat à Namur.)

.viii. jors apres droit *paiement*. (1263, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 175.$^a$)

Et ce on defailloit dou *paement* de ceste rente. (Janv. 1269, ms. Verdun 160.)

A deus *paiemens* l'an. (1289, *Lett. de Guill., év. de Cambray*, Mart., *Thes.*, I, 1232.)

*Poiment.* (1295, *Cart. du chap. d'Evreux.*)

... Por le defaut dou dit *pahement*... (1342, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, R$^7$, n° 28, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 486.)

Les finances souffisantes au *poimens* d'iceulx. (24 avr. 1464, ap. Delisle, *Mand. et act. div. de Charles V*, 7.)

Pour le *poyement* des gens d'armes. (1451, B. N., Cab. des titres, dossier Mesnil-Simon.)

— Fig. :

A ce cop ly volray donner son paiement.
(*Chev. au Cygne*, 19998.)

Je ne sais toutesfois si les femmes prendront cela en *payement* et si elles croiront leurs maris de cette philosophie. (G. Bouchet, *Serees*, XXIII.)

Pour venir a Ratisbonne, ou il avoit commandé d'assembler les forces de tous ses

royaumes, afin de rendre aux Avarrois le *payement* des courses et pilleries par eux faictes. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 3.)

— Monnaie :

... Et valent en *paiement* de Hollande. (1319, *Contresomm. des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 9 v°, A. Nord.)

.VI. sous .IX. d. de gros valent en *payement* de Haynaut. (*Ib.*, f° 26 r°.)

**PAIEN**, adj., qui adore les faux dieux :

Li rex *pagiens*.
(*Eulal.*, 21.)

*Paiene* gent craventer et confondre.
(*Coron. Loois*, 76.)

— Substantiv. :

Chi rex eret a cels dis sovre *pagiens*.
(*Eulal.*, 12.)

*Pagen*. (1086, *Domesday Book*, Hildebrand, *Zeitschr. f. rom. Philol.*, VIII, 340.)

Li mieldre reis e li plus ber
Qui unques fust de *paiens* nez.
(*Gorm. et Isemb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 35, 6.)

Quant i vint .I. *paiens* qui .VII. pies ot de [h]u.
(*El. de S. Gille*, 743.) Ms., *pagien*.

Hom, entent un mot et retien
D'un *paiien*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCII, 1.)

Il fet bon croire les *paians*
Con de leur diz granz biens aians.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 60a.)

Que Juif et *paigen* querront encores tuit.
(*Bible*, B. N. 763, f° 227c.)

— En parlant de choses, qui appartient, qui est propre aux païens :

En cel tens il i aveynt un paeine, Gurmund aveyt a noun, ke fu fyz le roy Affryke de la *paeine* teres. (*Brut*, B. N. 14640, f° 26.)

Leur simarre a l'italienne
Sent mieux la licence *payenne*
Que l'honneur d'un grave chrestien.
(*L'Eventail*, Var. hist. et litt., t. VIII, p. 134.)

Cf. V, 687b.

**PAIER**, mod. payer, v. a., *paier qqu'un*, s'acquitter de ce qu'on lui doit :

C'on les *paiset*. (1311, S. Pierres de Metz, A. Moselle, G 2189, n° 4.)

— Fig. :

Quand vous parlez ainsi d'un qui est du mesme pays dont ces mots sont venus, cela n'a pas si mauvaise grace, car c'est comme le *payer* de la monnoye de son pays, comme il a esté dict. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 217, éd. 1583.)

— *Paier qqchose*, acquitter ce qu'on doit ; remettre ce qui est dû :

Et vous ki portes les corones,
Mout sont honorables et bones,
Se chou *paies* k'avez pramis.
(RENCLUS, *Carité*, CXCVII, 1.)

Je establis m'eretyere Hyolant, ma fille ainznee, en cint çanz livres de rante a *paher* et assigner a li de mon heritage. (1279, *Testam. de J. de Fougeres, cesse de la Marche*, A. N. J 406, pièce 3.)

— Absol. :

S'il ne li *paievet* a termine ki est nommeiz, Garsires iroit a tote la waigere por tot faire et por tot panre par lo creant mon signor Conrart. (S. Jean Bapt. 1224, S.-Vinc., A. Moselle.)

— Libérer ce qu'on a acheté :

Toute chose qui se doit *paier* par mesure doit avoir droite mesure selonc la coustume du lieu ou la chose est deue. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, § 745, Am. Salmon.)

Cf. V, 688b.

**PAIEUR**, mod. payeur, s. m., celui qui paye :

Il n'est hom, s'il est prometans
Par us, que ne soit lens *paiere*.
(ALART, *Mor. des philos.*, Ars. 3142, f° 149 r°.)

Et autres *paieres* si paieroit. (*La Riote du monde*, ms. Berne 113, f° 201b.)

Principaux deteurs, *poieeurs* et rendeeurs. (1278, A. N. S 45, pièce 35.)

Mauves *paieors*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 10 v°.)

Bon *paieur*. (XIVe s., *Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 7 v°.)

Nostre *poieur* des ouvriers de la tour que nous faisons faire au bois de Vincennes. (1364, ap. L. Delisle, *Mand. et act. div. de Ch. V*, p. 8.)

Le bon *payeur* faisant tousjours le bon presteur. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

**PAILE**, mod. poêle, s. m., voile tenu au-dessus de la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale :

Et la mere et li enfant a l'espouser estoient mis dessous le *paile* de sainte Eglise, (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, § 579, Am. Salmon.)

Vindrent quatre docteurs luy mectre le *peelle* sur elle. (P. CHOQUE, *Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 5.)

*Pouelle* de vellours. (XVIe s., *Testam. et mém.*, EE, A. Agen.)

— Dais sous lequel on porte le Saint-Sacrement :

Six pommes de cuivre d'or servantes a porter le *palle* sur bastons a la procession du jour du Sainct Sacrement. (*Joy. égl. Bay.*, f° 89 v°, chap. Bayeux.)

Ce jour avoient porté le *paielle* a la pourcecion du Sacrement. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 109, Dupont.)

— Étoffe noire dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres :

Lire ici les exemples réunis sous la définition « Linceul », t. V, p. 690a, et supprimer cette subdivision.

Paié pour le *palle* de ladicte eglise mis sus le corps et couche de ladicte trespassee. (1524, *Compte de la tutelle de Philippot van de Herpe, filz de Pietre*, A. Tournai.)

Cf. V, 689b.

**PAILLACE**, mod. paillasse, s. m., sac garni de paille dont on garnit le fond d'un lit :

Soient faites loges devant et fait dedens .XII. *pallaces* et lis grossement pour povre gens. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354[1], pièce 823.)

A veir lever Ermaingnacs de leurs lits et de leurs *paillasses*. (*Trahis. de France*, p. 174, Chron. belg.)

*Palaisses* de licts. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il faut coudre des peaux ensemble, en carré, et de la grandeur d'une *paillace*. (DU FOUILLOUX, *Venerie*, f° 74 v°, éd. 1614.)

— Par extens. :

Doit faire porter une *pailliace* por metre ledit harnois. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 195 v°.)

Pour avoir habillé les *paillasses* a coucher les chiens. (1480-1481, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 389.)

**PAILLARD**, s. m.

Cf. PAILLART, V, 680c.

**PAILLARDER**, v. — N., se conduire en paillard :

De *paillarder* tout elle me destruit
En ce bourdel ou tenons nostre estat.
(VILLON, *Gr. Test.*, Ball. de la grosse Margot, 1619, Longnon.)

*Paillardent* librement avec elle au veu et sceu de tout le monde. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 132.)

Est deffendeu a toultes personnes de *palharder* dans le present lieu. (1596-1659, BB 39, A. mun. Agen.)

Cf. V, 680c.

**PAILLARDISE**, s. f., caractère, acte lubrique :

Elle tournera
Son fait en quelque *paillardise*.
(R. GAGUIN, *Passetemps d'oisiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 233.)

*Paillardise*. Impudicitia, obscoenitas, salacitas, Venus, venereae voluptates. (R. EST., 1539.)

**PAILLASSE**, mod., v. PAILLACE.

**PAILLE**, s. f., tige desséchée de graminées céréales dont on a enlevé le grain :

D'ureisuns faire se travaille,
Puis se culche dedenz la *paille*.
(*S. Greg.*, réd. B, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 94, 23.)

Vous i estes li grains, et vees dela le *paille*. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 538.)

A bonne *paille* bien seche le feu se prend aisement. (BRANT., *Des duels*, Œuvr., VI, 321, Soc. Hist. de Fr.)

— *De paille*, sans valeur :

Ce Clemens Puteanus est un *homme de paille*, et forgé a plaisir par de Besze. (*Resp. à la lett. d'un gentilh. savois.*, p. 12, éd. 1598.)

— Fig., *lever la paille*, se dit d'une chose excellente, singulière, décisive :

Et m'en alla faire des contes qui *levoient*

*la paille.* (BRANT., *Grands capit. fr.*, Œuvr., III, 405, Soc. Hist. de Fr.)

— Défaut de liaison dans la fusion des métaux :

Bonne lame sans une *paille !*
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 22 r°, éd. 1619.)

— Fig., *s'amuser a la paille*, perdre son temps à des choses moins importantes que celles dont on devrait s'occuper :

Que mon faucheur ne me faille en si bonne partie, et ne s'aille *amuser a la paille*, quand je l'attends sur le pré. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 198.)

— *Prendre paille*, prendre un billet, une garantie :

*Pren paille* d'un mauvais payeur.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 58 v°, éd. 1619.)

— *Mettre paille a un récit*, l'interrompre en y laissant un signe qui le rappelle à la mémoire :

Me fault *mectre paille* pour retourner a parler de la gentdarmee. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 6 v° ; II, 27, Soc. Hist. de Fr.)

La passa tout doulcement la saison du caresme, et puys tres devotement celebra la joyeuse feste de Pasques ; sur laquelle *mectray paille a* mon escript jucques a temps, en faisant fin au recit de ce present historial volume. (ID., *ib.*, B. N. 5082, f° 224 r° ; IV, 39.)

— Par anal. :

Ung jour, en masque, a un carneval, mena dancer une des plus braves et belles dames qui fust point en la ville : et quand les hautsbois faisoient pause, ne failloit a luy tenir les propos d'amour qu'il sçavoit mieux que nul aultre dire. Mais elle, qui ne luy debvoit rien de respondre, luy voulut soubdain mettre la *paille* au devant et l'arrester, en l'asseurant qu'elle n'aymoit ni n'aymeroit jamais que son mary, et qu'il ne s'y actendist en aucune maniere. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 14° nouv.)

— *Passer la paille par le bec*, frustrer d'un avantage sur lequel on comptait :

Lorsque les dix huict chevalliers furent faicts a Poyssy par le petit roy François II, on *passa la paille par le bec* audict Montpezac, qu'estoit present, que tous ses compagnons eurent cet ordre, et luy point. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, Œuvr., I, 84, Soc. Hist. de Fr.)

1. **PAILLER**, s. m.

Cf. PAILLIER 2, t. V, p. 692ᵇ.

2. **PAILLER**, v. a., couvrir de paille :

Pallio. *Paillier* de paille. (*Vocabularius brevidicus.*)

— Garnir de paille tressée :

Pour nates et pailles achetees pour nater et *paillier* la chambre du tablier. (1364, *Compt. mun. de Tours*, p. 343, Delaville.)

— Joncher de paille :

Item un souper deu au dit Jehan Deloynes, a son clerc et varlet, au dit lieu de Nouan, le jour de S. Martin d'yver, a tortis de cire, *chambre paillee*, traynes sur selles, deux paires de vins et deux paires de viandes, et a la fin de soupper trois sols parisis maille de chier cens que chappistre d'Orleans luy doit chacun an. (1447, *Aveu* ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 161 r°, A. Loiret.)

— *Paillé*, p. passé, de couleur de paille :

*Paillé*, straw colour. (COTGR.)

**PAILLET**, adj., de couleur de paille ; de couleur claire :

Le vin *paillet* du lac Benace est excellent. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 280 v°, éd. 1556.)

Poils *paillets* ou blanchastres. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 54, éd. 1559.)

Aucuns disent estre les sœurs
De Phaeton, qui de leurs pleurs
Firent ceste gomme *paillete.*
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la Pierre d'once, éd. 1578.)

*Paillet*, m., *paillette*, f. Palered, paleclaret, fleshcouloured. (COTGR.)

Couleur baillet ou *paillet*, fauve. (1604, *Trium ling. Dict.*)

**PAILLETER**, v. a.

Cf. V, 691ᶜ.

**PAILLETTE**, s. f., lamelle de métal brillante :

Des meleures et des *paillectes*
Des petis deniers.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 163 v°.)

Un papier et *paillettes* d'argent, .x. s. (1438, *Exéc. test. de Mathieu Dolengis, orfevre*, A. Tournai.)

— Tige de métal très fine :

*Pailletes* a atakier le voirre. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 21.)

.IIIᶜ. de *paillettes* pour les verrieres. (*Ib.*, f° 50.)

Deux cens *paillettes* de fer pour mettre au travers et montans des dictes verrieres. (1468, *Compte*, Bull. de la Soc. hist. de Compiègne, I, 125.)

*Paillettes* pour des verrieres. (1499, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Jonchet :

Lequel dist a iceulx compaignons se il y avoit nulz qui voulsist jouer aux *paillettes* de bois blanches et noires. (1410, A. N. JJ 165, pièce 353.)

— Étincelle :

*Paillette.* A spangle ; also, a sparkle. (COTGR.)

— *Vin de paillette*, vin paillet :

Uy tonneau de *vin* nouvel *de paillette.* (1406-1408, *Compt. de J. Boileve*, Commune, XXXI, A. mun. Orléans.)

**PAILLEUX**, adj.

Cf. PAILLEUS 1, t. V, p. 692ᵃ.

**PAILLIS**, s. m.

Cf. PAILLIS 1, t. V, p. 693ᵃ.

**PAILLON**, s. m., lamelle de métal découpée :

Quatorze ou seize carats de *paillons* de cuivre. (*Les Secrets du seigneur Alexis, piemontois*, p. 351, éd. 1588.)

— Grosse paillette :

Le Gardon et plusieurs rivieres autres portent l'or, que nous appellons a nostre vulgaire or de pailloIe, ou bien or de paillolle comme or de *paillons*, c'est a dire or en petitz *paillons* et pieces, terme propre a l'art des orfevres, qui appellent et disent *paillons* d'or, c'est a dire petites pieces. (J. POLDO D'ALBENAS, *Antiq. de Nîmes*, p. 49.)

— Petite feuile d'étain, d'alliage de bismuth pour souder :

Une cisoyres et unes tenailhes pour souder au *pailhon.* (1542, ap. Gaullieur, *Pintiers et estaingniers*, p. 14.)

**PAIN**, s. m., aliment fait de farine délayée avec de l'eau, pétrie avec du levain et cuite au four :

Lit et ostel e *pain* e carn e vin.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 45ᶜ.)

Ne mangierent la nuit ne *pain* ne car ne fruit,
Mais cascuns en alant .I. poi de forment quit.
(*Rom. d'Alex.*, f° 45ᵉ.)

Panis vapidus, *pain* busle. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

A ceste cause, Messieurs et Dames, vous nous ferez ceste faveur de vous tenir chacun en vos places, et de ne parler d'encherir le *pain*, ny si ces prochaines vendanges nous aurons bonne vinee. (LARIV., *les Esprits*, prol.)

C'est a savoir du *pain* le plus blanc, appelé *pain* de Chailly, pesant apres sa cuisson, 12 onces, dont les 16 font la livre, dont aussi ils seront tenus de faire des demies... Du *pain* moyennement blanc, appelé *pain* bourgeois pesant cuit 2 livres... Du *pain* plus noir, appelé anciennement audit Paris, *pain* de brode, pesant cuit 6 livres... *Pain* de chapitre de 10 ou 5 onces... (21 nov. 1577, *Ord.*, dans *Annuaire de la boulangerie des arrond. de S. Denis et de Sceaux*, 1856, p. 21.)

— *Savoir plus que son pain quotidien*, savoir plus que le *Pater noster :*

La reyne de Navarre, si sçavante et bien disante, bien qu'elle sceust parler bon espaignol et bon italien, s'accommodoit tousjours de son parler naturel pour choses de consequence ; mais quand il falloit en jeter quelques mots a la traverse des joyeusetes et gallanteries, elle monstroit qu'elle *sçavoit plus que son pain quotidien.* (BRANT., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 75, Soc. Hist. de Fr.)

— *Savoir autre chose que son pain manger*, avoir de l'expérience :

Il appert bien que vous avez esté en plus d'un endroit, *vous sçavez* bien *autre chose que vostre pain manger.* (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 63, éd. 1602.)

— *Pain a chanter*, ou absol. *pain*,

pain sans levain destiné à être consacré pour servir d'hostie :

Et per lo *pan* et per lo vin.
(*Pass.*, 93.)

Une boiste d'yvoire garnie d'argent a mettre *pains a chanter*. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 14.)

— Par extens., ce qui sert à la subsistance :

Od grant travail, od grant hahan,
Toi convendra manger ton *pan*.
(*Adam*, p. 35.)

Doner del *pein* as povres. (*Comm. s. les Psaum.*, B. N. 963, p. 276.)

— *Habiter, manoir a un pain, a un pain et a un pot,* habiter avec une personne avec laquelle on a tout en commun, jusqu'à la nourriture :

Dui proudome *habitoient* ensamble *a un pain*. (*Pluseurs miracles*, B. N. 423, f° 98a.)

Compaignie se fet selonc notre coustume pour seulement *manoir* ensemble *a un pain et a un pot* .I. an et .I. jour puis que li mueble de l'un et de l'autre sont mellé ensemble. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, § 625, Am. Salmon.)

— *Pain d'espices,* sorte de gâteau fait de farine de seigle, de miel, de sucre et de diverses épices :

Pietres de Brache, tourteliers de *pain d'espessez*, a vendu... (2 juin 1372, *Escript Jaquemart de Malines, coryer*, S. Brice, A. Tournai.)

— Masse de certaines substances :

Chascun *pain* d'oint, s'il poise .v. livres ou plus, doit obole de tonlieu. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XIII, 6.)

Cf. V, 694a.

**PAIR**, adj., égal.

— *Du pair,* loc. adv., sur le même ton :

Hugues, comte de Paris, espousa la fille de feu Edouard roy d'Angleterre, ce doit on croire, et aller *du pair* avec les Charliens. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VII, 12.)

— *A pair de,* loc. prép., à l'égal de :

Le sage a qui rien n'est nuisible,
Sans s'ebranler gaillard paisible,
*A pair* d'un Dieu va vigoureux.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 69 v°, éd. 1619.)

Les marchans, les juges de village, les artisans, nous les voyons aller *a pair de* vaillance et science militaire, avec la noblesse. (MONT., II, 17, p. 628, éd. 1595.)

Je hay la pauvreté *a pair de* la douleur. (ID., III, 9, f° 420 r°, éd. 1588.)

S'il est egal et va *a pair des* autres. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 117b.)

— Qui se divise en deux moitiés dont chacune forme un nombre entier, c'est-à-dire divisible par deux :

Encore s'il sont esleu .II. arbitre, ou .IIII., ou .VI. ou plus, mes qu'il soient *per*... (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, ch. XLI, Am. Salmon.)

Numbre *par* ou impar des syllables. (RAB., *Quart liv.*, XXXVII.)

— *Jouer a pair ou non pair,* donner à deviner si des objets qu'on tient dans la main sont en nombre pair ou impair :

Le jeu de *per et de non per*. (ORESME, *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 24d.)

— S. m., personne de condition égale à une autre :

Si hom volt derehdner cuvenant de terre vers sun seinur, par ses *pers* de la tenure meimes, qu'il apelerad a testimonie. (*Lois de Guill.*, § 23, Matzke.)

— Au sing., ne se dit plus que dans cette loc. : *pair et compagnon :*

Adoncques il n'attendit *per ne compaignon*, mais s'en vint a cours de chevau vers le fort. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 284.)

S'ils vivent avec ceux qui les surpassent de beaucoup en grandeur, ils *font* bientost *du pair et compagnon*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 113 r°.)

— T. de féod., *pairs de France,* grands vassaux composant la cour de justice du roi :

Come *pers de France*. (28 mai 1258, *Tr. d'Abbev.*, A. N. J 629, pièce 4.)

Come *per de France*. (1259, A. N. JJ 34, f° 30 r°.)

Comme dux et *pers de France*. (*Ib.*, f° 31 r°.)

*Pers de France*. (Sept. 1396, *Ord.*, VIII, 13.)

— *Les douze pairs,* douze paladins qu'on suppose avoir été attachés à la personne de Charlemagne, comme étant les plus braves chevaliers de son armée :

L'enperere s'assist, un petit se reposet,
Li *doze per* as altres, environ et en coste.
(*Voy. de Charlem.*, 120.)

Li *duze per* sunt remes en martirie.
(*Rol.*, 965.)

Li *douze per* s'en tornent del maistre mande-
[ment.
(*Chans. d'Antioche*, VI, 446.)

Des *duze piers* frunt trestut lur talent.
(*Otinel*, 777.)

— Principaux notables d'une commune élus par leurs concitoyens pour rendre la justice, pour diriger l'administration, etc. :

Et les dis maire, *pers*, commun et habitans disoient le contraire. (25 fév. 1381, Harette, 1er cart., A. Seine-Inférieure.)

Ont esté esleuz *pers* gouverneurs de ladicte ville et administrateurs de l'ostel sainct Ladre. (1531, *Compte de S. Ladre*, p. 4, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

— Parallèle :

J'eusse plustost choisi l'exemple du jeune Caton comparé a Phocion : car en ce *pair*, il se trouveroit une plus vraysemblable disparité a l'advantage du Romain. (MONT., II, 32, p. 480, éd. 1595.)

Cf. PAIR 1, t. V, p. 694c.

**PAIRE**, s. f., réunion de deux choses, de deux personnes qui vont ensemble :

Un cheval fist de fust grant faire,
Desor roes .L. *paire*,
Por ce qu'on le peust mener.
(*Eneas*, 889.)

Deux *peres* de barres.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 69a.)

Dames i ot plus de cent *paire*
Qui issent des chambres la sus.
(*Meraugis*, p. 39.)

Uns hom doit un rocin de servise por terre que il tient, que il a de fei. L'en li demende le rocin. Si demende l'en comment il seret renduz, et quant ? Et l'en dit que il a trois *pares* de nuiz del paier. (*Liv. de jost. et de plet*, XII, 8, § 9.)

La ville assieent
Qui lors estoit bel atermee
De deus *paire* de murs fermee,
Tout soient il ore esgossez,
Et de deus *paire* de fossez
Soufisamment parfonz et lez.
(GUIART, *Roy. lign.*, 4644, Buchon.)

Trois *paire* de draps de lin. (*Un partage mobil. en 1412*, St Germain, p. 21.)

Dois *pearez* de linchouz. (1416, *Bulletin de la soc. liég. wall.*, VI.)

*Payere*. (1445, FF 5, f° 26, A. mun. Angers.)

Troys *paires* de cousteaulx. (1480, *Compt. de tut.*, f° 58b, A. Finistère.)

Une *paire* d'heures. (1580, *ib.*, f° 82, A. Finistère.)

— Sorte :

Jehane ses garchons (banit) a .I. an, pour chou qu'il traioit en .I. celier de .II. *paires* de vins. (25 oct. 1314, *Reg. de la loy*, 1313-1325, f° 13 v°, A. Tournai.)

Cf. V, 695b.

**PAIREMENT**, adv., en nombre pair :

Le nompair, le *pairement* pair, le *pairement* impair. (*Incert., vanité et abus des sc.*, p. 73, éd. 1582.)

**PAIRIE**, s. f., dignité de pair de France :

Avons dit et desclairé, disons et desclairons par arrest ledit d'Alençon estre criminel de leze majesté, et comme tel estre privé et debouté de l'onneur et dignité de *parrye* de France, et autres dignites et prerogatives. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. CCLXXXV.)

Cf. V, 695c.

**PAIS**, mod. paix, s. f., état de celui dont le repos n'est pas troublé ; état d'un pays où il n'y a pas de troubles

intérieurs, ou qui n'est pas en guerre avec un autre :

Et Ewruins fist fincta *pais*.
(*S. Leg.*, 109.)

En icest siecle nus acat *pais* e glorie.
(*Alex.*, XIe s., str. 125e.)

Vois m'en, si vus tenez en *pes !*
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 5192.)

Estez en pais, baron,
Ja n'en ert fin ne *pes*, acorde ne pardon,
Ne nulle decevrance, se par bataille non.
(*Aye d'Avign.*, 337.)

Si comme par simple desseisine faite de jour sauns force et armes, oue une blaunche verge en signe de *peas*. (BRITTON, *Lois angl.*, LIII, ap. Duc., *Virga* 3.)

— Traité de paix :

La *paez* de Flandres. (1317, *Lett. de Ph. le L.*, A. N. JJ 55, fo 9 ro.)

Pour l'accomplissement de ladite *payes*. (*Ib.*)

— Tablette de bois, de métal ou d'ivoire, munie d'une anse ou d'un manche sur sa face postérieure, destinée à recevoir le baiser de paix que les fidèles, suivant les traditions de la primitive Église, devaient se donner entre eux pendant le sacrifice de la messe :

Quant ce vint a la *pez* donner, je vi que le clerc qui aidoit la messe a chanter estoit grant, noir, megre et hericiez. (JOINV., *S. Louis*, CXV, Wailly, éd. 1867.)

Quant il ot la messe celebree et il ot donnee la *pais* au peuple, il se mist en oroison. (*Legende doree*, Maz. 1729, fo 40b.)

La se acorderent lesdits seigneurs entretenir la paix ; et, en signe de ce, cascun de eulx portoit a sa poitrine une petite *paix* d'argent gratieusement ouvree. (*Chron. des Pays-Bas de France, etc.*, III, 342.)

Pour pluiseurs *paix* en cocquilles de perles, .LX. s. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, A. Tournai.)

Une *pays* servant a tous les jours. (22 juin 1486, *Inventaire d'eglise*, Reg.-journ. de la prévôté, 1485-1490, A. Tournai.)

Deux *paix* de cuyvre argenté au milieu desquelles il y a des figures de diverses couleurs. (4 avril 1596, *Inv.*, E 1426, A. Doubs.)

Cf. V, 696c.

**PAÏS**, mod. pays, s. m., territoire d'une nation, d'un peuple ; patrie, contrée :

Tuit li omne de ciel *pais*.
(*S. Leg.*, 211.)

Est vus l'esample par trestut le *pais*.
(*Alex.*, XIe s., str. 37b.)

Et sauf o *pahis* veuz venir.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, fo 37d.)

Si qu'a molt bien paié se tint,
Quant li arcevesques revint,
Li reis de France e li Franceis
Qui guerroent sor lor *peis*.
(*Guill. le Maréchal*, 11723, P. Meyer.)

An son *pahis* est revenuz.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. add. 15606, fo 111b.)

Selonc la coustume du *pay*. (1315, *Cart. du Mont S.-Mart.*, B. N. l. 5478, fo 132 ro.)

Pour ne perdre ta peine en perdant les thresors
De ces estranges *pays*...
(VAUQ., *Sat.*, V, à Jumel.)

**PAÏSAGE**, mod. paysage, s. m., étendue du pays que l'on voit d'un seul aspect :

Ornans (les fleuves) encor le *paisage* de leur cours serpenté. (DAMPMART., *Merv. du monde*, fo 9 ro, éd. 1585.)

Ils (les petits des abeilles) volent a la queste par tout le *paysage*. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, IV, 2.)

— Genre de peinture représentant des sites champêtres :

Peindre un *paisage* hyvernal. (PONT. DE THYARD, *Douze fables*, p. 209, Marty-Laveaux.)

Ni de beaux orangers un coloré *paisage*.
(VAUQ., *Div. sonn.*, 4.)

Cf. V, 697b.

**PAÏSENC**, mod. paysan, s. m., homme de la campagne :

Pour quoy veult estre un *paisant*
A un noble homme ressemblant.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IX, 140.)

Mais l'hoste ne le voulut plus avoir en garde et allerent querir des *paisantz* pour le veiller toute la nuict. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 29.)

Il mit des cœurs de rois aux seins des artisans,
Et aux cerveaux des rois des esprits de *paisans*.
(AUB., *Trag.*, IV.)

Cf. PAISANT, V, 697b.

**PAISIBLE**, adj., qui vit en paix :

E ço que jo sui *paisible* me ad acreud e multeplied. (*Rois*, p. 209.)

Ce pays fut *paicible*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 12, E. Henry et C. Loriquet.)

— Par extens. :

Li reaumes de France et vostre terre sunt en *paisible* estat. (1250, *Lett. du cte de Poit. à S. Louis*, A. N. J 890.)

Et l'en mis en corporel et *paisiuele* possession. (1271, *Charte*, Moreau 196, fo 95 vo, B. N.)

Medame li contesse devant ditte fu en possession *pasivle* d'ordener et de disposer oudit lieu selenc sa volenté. (1301, *Cart. de Flines*, p. 498.)

— Calme, qui n'est pas troublé :

E la mer fud tant *passible*.
(*S. Brandan*, 790.)

Moult fu la mers fors et orrible,
Onques deus jors ne fu *paisivle*.
(BEN., *Troies*, B. N. 375, fo 78a.)

Et belle et *paisible* mer.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 9.)

La mer qui estoit si horrible
Faite a si coie et si *pessible*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles 10747, fo 124d.)

— *Paisible de*, qui n'est pas troublé par :

Allons plus tost deça sous ceste roche ouverte
*Paisible de* tout bruit.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, IV.)

— S. m., celui qui aime la paix, qui vit en paix :

S'il (le bailli) connoist les *pesibles* des mellis, il pourra les *pesibles* fere garder en pesibleté. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, § 19, Am. Salmon.)

Cf. V, 697c.

**PAISIBLEMENT**, adv., d'une manière paisible :

Je *paisiblement* parlowe. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXIX, 6.)

Raina *paisiblement*.
(*Brut*, 9059.)

Et si regna *paisiublement*.
(*Brut*, ms. Munich, 3564.)

Tot a ordené *paisiblement*.
(*Parton.*, 19762.)

*Paiseblament*.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours, fo 33 ro.)

Ilh tengnent ligement et *pasulement* le bois devant dit. (1243, *Cart. du Val S.-Lamb.*, B. N. l. 10176, fo 18 ro.)

Avoient tenu *pasuelement* par plusoirs ans. (1245, *ib.*, fo 8 ro.)

Si l'a Gilles tenu de monsigneur Rogier tout *paisiulement*. (1246, *Exposé de griefs*, ap. Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s.*, p. 136.)

Il en doivent demourer a toujours en luer tenure *paisieulement*. (1269, *Acte de vente*, ib., p. 305.)

Tenir *pasieblement* le droiture et l'usaige de l'eaiwe. (1271, *Cart. du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fo 25c.)

Ligement et *paisuelement*. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1253, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fo 28a.)

Et demeurent *passeulement* et perpetuelment a l'eglise de Marchiennes. (1272, *Charte*, Moreau 197, fo 80 ro, B. N.)

*Paessiblement* e senz contredit. (Août 1273, Sept-Fonts, A. Allier.)

Tenir *paissiulement*. (Mai 1282, *Chirogr.*, Heglissem, A. du roy. de Belg.)

*Peyssiblement*. (1286, Villeloin, A. Indre-et-Loire.)

Tiengnent *paisivelement* les trois pars des fruis. (6 déc. 1290, *Ch. d'Aire*, Bibl. de l'Ec. des Ch., XXXI, 271.)

Que il en puissient *paizieulement* sans nul debas joir. (1300, *Cart. de Bucilly*, B. N. l. 10121, fo 32 ro.)

Posesser, joir et esploitier *pausiulement* a tous jours. (*Ib.*, fo 63 ro.)

Tout *pesiblement* et tout belement. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, fo 88b.)

Se vous voles entrer *paisiblement* et sans armes. (*Hist. de la terre sainte*, ms. S.-Omer, fo 114b.)

Et lui dirent tout *paisiblement*. (*Liv. de la conq. de la Moree*, p. 277.)

Tiengnent *paisivlement* les terres. (1301, *Lett. de Gilles Hastes de Pevenchi*, Chap. Noyon, G 1776, A. Oise.)

*Pasziblement*. (1303, Fontevr., La Lande, A. Maine-et-Loire.)

Nous vous mandons que vous des diz biens des quieus nous ostons nostre main le laissiez johir et exploitier *paiseblement* en

la fourme et en la maniere que il fesoit avant le temps de la prinse. (1316, A. N. JJ 53, fº 15 vº.)

*Paiseublement*, perpetueuement et herytablement. (1316, *Ch.*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 66.)

*Paesiblement.* (1320, Valogn., S.-Sauv., Fresville, A. Manche.)

Goir *paisieublement.* (1322, A. N. JJ 61, fº 39 rº.)

En user *pasiblement.* (Juin 1328, A. N. JJ 65, fº 63 vº.)

*Paiseblement.* (1333, *Cart. de Montierender*, II, fº 27 rº, A. Haute-Marne.)

Avoir et tenir *paisieblement.* (1334, A. N. S 164, pièce 21.)

*Paxiblement.* (1344, Lorr., Arch. de M. de Labri.)

Et d'icelle joir et user *plaisiblement* et en faire les prouffis siens propres. (1387, A. N. MM 31, fº 31 vº.)

Demourront *plaisiblement* en l'estat laic. (XIVe s., *Cart. Esdras de Corb.*, B. N. l. 17760, fº 33 rº.)

Vous demorries *pasieuvlement* dus de Bretagne. (Froiss., *Chron.*, II, 295, Luce, ms. Rome.)

Et devoit tenir a tousjours mes pour son bon hiretaige et *paisieullement* toutte la terre de Raincevaus. (Id., *ib.*, VI, 368, Luce, ms. Amiens.)

**PAISSANT**, adj., qui paît :

Or y avoit il aupres de ce lieu la un figuier sauvage, que l'on nommoit Ruminalis du nom de Romulus, comme la pluspart estiment : ou a cause que les bestes *paissantes* se souloyent retirer dessoubs a la grande chaleur du jour pour y ruminer a l'ombre. (Amyot, *Vies*, Romulus, p. 67, éd. 1569.)

Cf. Paissant 1, t. V, p. 699a.

**PAISSEAU**, s. m.

Cf. Paissel, V, 699b.

**PAISSON**, s. f.

Cf. Paisson 2, t. V, p. 700b.

— Anc., vivres de toute nature :

La luy furent presentez de par l'abbé de leans grans *poissons*, comme buef, moutons, volailles, avoine. (*Chron. de S. Denis*, t. III, fº 34c, éd. 1493.)

**PAISTRE**, mod. paître, v. — A., nourrir :

Iluec *paist* l'um del relef de la tabla.
(*Alex.*, XIe s., str. 50b.)

Un cerf ot norri la pucele
Que ei *paisseit* a s'escuele
Et a son hanap l'abevrot.
(*Eneas*, 3533.)

Vos nos *pestres* tant que verra Pepins.
(*Loh.*, ms. Montpellier, fº 182d.)

De lait de serve les *passoit*.
(*Dolop.*, 9450.)

Qu'il comandait au panetier
Que del pain as chiens *fust peue*.
(*Ib.*, 9522.)

Si vous *paisci* ou desert de la manne.
(*La Passion*, ms. Dijon, fº 178d.)

Se freit avez u sei u feim,
Trop n'en pensez cuntre demain,
Car icil ki vus furma
Asez tost vus *pestera*.
(Chardry, *Petit Plet*, 905.)

Ils disoient que Flamens *estoient paissus* et nourris de burre. (*Trahis. de France*, p. 96.)

Et *sont* tous les jours *pessuz* de precieuses et savoureuses viandes. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, fº 145 vº, éd. 1482.)

Puis *estoit* mouillé et mal *peu* : aussy n'avoit pieça beu ne mangé. (*Perceval*, fº 121c, éd. 1530.)

D'endommagement de bestes que on vouldra dire *avoir pessu* les herbes, ou mengé les blez. (*Coust. de Bret.*, fº 158 rº.)

— Fig. :

Ja ne faudra austre ahue
Lou jor qu'ele en *sera pahue*.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. add. 15606, fº 21c.)

Jeunes, li maus vos *paistera*.
(*La Riote du monde*, ms. Berne 113, fº 202a.)

La *pessoit* de beles paroles. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fº 36b.)

Je desire la joye de paix, je requier et demande la paix de voz enfans qui *sont peuz* et nourriz en la lumiere de vostre consolacion. (*Intern. Consol.*, II, l.)

O povre bonhomme bien euré, simple ignorant, qui reputoies miserable ton estat, povre ta maisoncelle et ton vivre, et non sachant que tu *pessoies* de tes biens. (Chastell., *Œuvr.*, III, 259, Kerv.)

Donc cest espoir encores la *paissoit*
Un mois apres.
(La Boet., *Poés. div.*, à Marg. de Carle.)

— Fournir de la pâture à :

Mauvaise garde *paist* les ours.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, fº 12 rº, éd. 1619.)

— Manger :

E tutes les bestes del champ *pourent* icele. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXIX, 13.)

— Fig., dévorer :

Sicume fug en enfer sunt poset, la mort *paistrat* eals. (*Liv. des Psaum.*, XLVIII, 13.)

— Prov., *la force paist le pré*, avec des forces (ciseaux) on arrive à bout de tondre un pré, avec de la persévérance et de la ténacité on arrive à bout des choses les plus difficiles :

Cui chaut de ce, *la force paist le pré*.
(*Jourd. de Blaives*, 211.)

Voir plusieurs autres exemples de cette locution proverbiale à l'article Force 2, t. IV, p. 65b.

— N., en parlant des herbivores, manger (l'herbe sur racine, les glands tombés, etc.) :

Si tolt nostre enemis les boes aranz et les aihnesses *paissanz*. (*Job*, p. 499.)

Et si i puet on bestes mener a chace sans arester... en tel maniere qu'il n'i soient arestant pour *pestre*... (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 719, Am. Salmon.)

Touse de vile champestre
*Pestre*
Ses aigniaus menot.
(Rob. de Reims, *Chans.*, W. Mann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIII, 98.)

— *Faire paistre*, tromper :

Se vous voulez ces bourdeurs croire, ilz vous deceveront et *feront paistre*. (*Sept sages*, réd. D, p. 40.)

L'une, qui *fait* son mary *paistre*,
Luy dist quant il veult estre maistre ;
Fy ! chetif mary, rien n'en as.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 1029, Van Hamel.)

**PAL**, s. m., pieu aiguisé par un bout, employé comme instrument de supplice :

Le roy estoit deliberé de luy faire presenter le *pal*, ou qu'il eust a renoncer sa foy. (Marg. d'Ang., *Hept.*, X.)

Cf. V, 701b.

**PALADIN**, s. m., héros chevaleresque :

Les douze pers de France que nos poetes italiens appellent *paladins*. (Bellefor., *Descr. des Pays-Bas*, éd. 1582, dans *Dict. gén.*)

Ces *paladins* du temps passé. (Mont., III, 7, éd. 1583.)

1. **PALAIS**, s. m., salle principale d'une demeure royale ou seigneuriale, dans laquelle le souverain ou le seigneur donnait audience, rendait la justice, recevait les arrivants :

Li reis brochet le mul, si s'en vait l'ambleure
Et vint sus al *palais* ou out s'oissoir veue,
Il l'ot fait conreer, et cele est revestue,
Li *palais* et la sale de pailles portendue.
(*Voy. de Charl.*, 329.)

Charles vit le *palais* et la richesse grant ;
A or fin sont les tables, et chaieres et banc.
(*Ib.*, 342.)

Un tapis mistrent el *pales*
Qui granz et lez esteit ades.
(Ben., *Troie*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 170, 3.)

Et cez *palais* qui sont listez.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, fº 58c.)

Dui levrier vont a lui manois,
Trosqu'a son fu el grant *palois*.
(*Parton.*, 1847.)

Ainz ne finerent tres qu'al *palais* plainier.
(*Girard de Viane*, p. 9.)

Par cuisines et par estables
Et el *paleis* desoz les tables
Ne laisserent que reverser.
(*Ren.*, Br. XIII, 71.)

Et Lanbers fist le grant *pales* fermer,
Que li Bourgoins n'en oist ja parler.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 133, 29.)

Adont prinrent congiet, s'ont leur consail finy,
Du *pallais* avallerent joiant et esbaudy.
(*Hug. Capet*, 734.)

Et le franche roine qui tant ot de bontes,
Et Marie, se fille, dont ly cors fu parez,
Furent au hault *paillais* aveuquez leur privez.
(*Ib.*, 745.)

Et ly frans connestablez, qui tant fist a prisier,
Ala vers le *paillais*, aveuc lui maint princhier.
(*Ib.*, 1030.)

Aux autres tables tout environ le *palais* seoient plus de cinq cens dames et damoiselles. (FROISS., *Chron.*, XIV, 15, Kerv.)

— Riche habitation d'un roi, d'un prince, etc. :

O filz cui erent mes granz ereditez...
Mes granz *paleis* de Rome la citet.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 81[a].)

*Paleis* veient tut a marbre ;
N'i out maisun faite de arbre.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 80, 20.)

Jusqu'a Limors le cors an portent
Et vienent el *paleis* le conte.
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 228, 11.)

Tribunian, grant home mestre et questeur de nostre saint *palais*. (*Instit.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 639, 32.)

El *palas* d'Abilant furent, en grant soulas,
Li prinche qui lonc tamps eurent esté au bas.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 516.)

*Palois* royal. (1363, A. N. S 4255, pièce 1.)

2. **PALAIS**, s. m., partie supérieure de la cavité buccale :

N'i a liu formages ne lais ;
Ja mais de lait, s'au besoing non,
N'engrenera en sen grenon ;
Pales est fors de sen *palais*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXLIII, 9.)

En la bouche amont est *palet*. (G. DE BIBLESWORTH, 67, Meyer, *Rec.*, p. 364.)

**PALAN**, s. m.

Cf. PALANC, V, 703[b], où l'on corrigera *palanc* en *palans* et où l'on remplacera la définition par « levier » ou « rouleau ». Voy. Duc., PALANGA, et *Dict. gén.*, PALANCHE.

**PALANCHE**, s. f.

Cf. PALANGUE, V, 703[c].

**PALASTRE**, s. m., partie extérieure de la serrure, sur laquelle sont montées les pièces intérieures :

Il avoit levé la serrure du milieu pour ce qu'ilz ne la povoient ouvrir atont la clef, parce que le rouet d'embas du *palastre* estoit ouvert contre les dens du rateau et hors de sa place. (1457, ap. Longnon, *Etude sur Fr. Villon*, p. 149.)

Que nul ne face serrure a ressort, qu'elle n'ait rouet sur le *palatre*. (1478, *Stat. des serrur.*, Reg. des stat., A. Abbev.)

Sous serrure et *palastre*.
(RONS., *Fragm. de la com. de Plutus.*)

Que toute serrure coppee, fendue, derompue, passe jusques a la garnison, et tout autre *palastre* de toute autre fasson de serrure. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, A. mun. Montaub.)

1. **PALATIN**, adj., revêtu d'un office dans le palais du souverain :

Henri, par la grace de Dé roi de Navarre, de Champaigne et de Brie, conte *palatin.* (1272, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 259[d].)

Cuens *palatins.* (1273, A. N. J 198, pièce 21.)

Comte *pallentin.* (*Mar. d'Anne de Foix*, B. N. 190, f° 2.)

— Substantiv. :

*Palatin* de Nevers et de Rethel. (15 mars 1384, *Cart. de Flines*, DCLX, p. 675.)

La *palentine.* (*Mar. d'Anne de Foix*, B. N. 190, f° 3.)

— Adject., propre à un homme qui fréquente le palais (de justice), d'avocat :

Pour amortir et adoucir lesquelles choleres *palatines.* (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 250, Hippeau.)

Cf. V, 704[b].

2. **PALATIN**, adj., qui a rapport au palais de la bouche :

*Palatin.* Of, or belonging to the palate. (COTGR.)

**PALE**, s. f., sorte de pelle :

Guillaume de Saint Eloy fournit .IX. *pales* de boys. (1415-16, *Comptes de Guillaume Galope, receveur*, CC 21, A. mun. Nevers.)

— Partie plate de la rame qui frappe l'eau ; anc., la rame même :

Mais ensi qu'il nagoient a *pales* et a crois.
(*Baud. de Seb.*, V, 29.)

Des la poincte du jour ne faut a se trouver avec une *paile* a l'endroict ou estoit ceste nacelle, laquelle il destache d'un pan ou elle tenoit attachee, et la fait couler en la mer m'attendant. (*Vray et parfait amour*, f° 60 v°, ap. Ste-Palaye.)

.IIII. besties chargies de pioches, de *pales.* (Déc. 1350, *Etat des dépenses faites pour l'expédition contre le château de Peyraud*, ap. A. Vachez, *Notice sur la destruction du château de Peyraud*, p. 31.)

Il leur convient par force la fourche et le flael,
Une *paule* et .I. pic, la houe et le hoel.
(*Dit de ménage*, 174.)

Pour certaine quantité de basnes, barraulx, paniers, *palles*, poetraulx et autres menues choses neccessaires pour la dite montaigne. (*Compt. des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 62 r°.)

*Palle* de boais. (XV[e] s., *Debv. deuz au duc de Bret., à cause de la ferme de Lesneven*, A. Finistère.)

*Palles* et pioches. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 391.)

— Vanne d'une écluse :

Lire ici le premier exemple de l'article POASLE, VI, 237[b].

Que nul ne remeuve aucun[e] *palle* ou bonde entre tenant et tenant, sur l'amende de .LX. sols parisis. Que nul ne remeuve aucun[e] *palle* ou aucune bonde par entre baron et baron, ou entre seigneur et seigneur, sur l'admende de .LX. livres parisis pour chacun[e] *palle* ou bonde. (*Us. et anc. coust. de Guisnes*, p. 42.)

— Spatule, espèce de héron :

Aigrettes, cercelles, plongeons, butors, *palles*, courlis, gelinottes de boys. (RAB., *Quart liv.*, LIX.)

La *pale* est oyseau moult commun es rivages de nostre ocean, sur les marches de Bretagne. (BELON, *Nat. des oys.*, 4, V.)

Il y a deux especes de *pales*, l'une plus grande nommee poche, et l'autre plus petite nommee *pale* ou cueiller. (ID., *ib.*)

Pescher estangs, courir en garenne, ny en forest prendre ny defairer oyseaux de proye, hairons, *palles*, ny autres ny jouyr des fuyes et colombiers. (1575, *Cout. de Bretagne*, Nouv. Cout. gén., II, 759.)

Cf. PALE 1, t. V, p. 704[c], et PALLE 3, p. 710[b].

2. **PALE** ou **PALLE**, s. f., manteau de femme ; anc., manteau, tenture, en général, syn. de *paile*.

Cf. l'article PAILE, V, 689[b], dont les exemples avec une forme féminine pourraient être reportés ici.

3. **PALE**, mod. pâle, adj., qui a perdu sa couleur vive et animée, en parlant du visage et de la peau :

Teint fut e pers, desculuret et *pale*.
(*Rol.*, 1979.)

Eschevelee et tote *pale*.
(*Eneas*, 6262.)

Tot out le vis et *pale* et pers.
(*Ren.*, Br. XI, 626.)

Amors fait mainte face *paule*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, p. 41[a].)

... Son viz *pasle* amaisgris.
(*Rose*, II, 10, Michel.)

— Par métonymie :

Il hait la *pasle* peur d'esclaves fugitifs,
Il aime ses enfans amoureux et craintifs.
(AUB., *Trag.*, VII.)

— Par extens., peu coloré :

La colur *paule* et la bloe
Plues demande tote voe.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 73[a].)

**PALÉ**, adj., t. de blas., meublé de plusieurs pals, partagé par un pal :

Ces dix font la crestienne loy,
Ces dix font un escu *palé*.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 1536.)

*Paaley* d'argent et d'azur. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIV[e] *s.*, Cab. hist., VI, 34.)

M. Ains d'Amboise. — *Paallé* d'or et de gueules a un baston d'azur. (*Ib.*, p. 193.)

*Paellé* d'or et de gueules de .VI. pieces. (*Ib.*, p. 121.)

*Pallé* d'argent et d'azur. (*Ib.*, V.)

*Palley* d'or et d'azur. (*Ib.*, V.)

Cf. la subdivis. *Palé*, p. passé, art. PALER 1, t. V, p. 705[b].

**PALEE**, s. f., lieu fermé de pieux, en particulier, rangée de pieux enfoncés dans l'eau et reliés ensemble, pour sup-

porter des ponts ou d'autres constructions établies sur le bord des cours d'eau :

Se iceulx vins amenez en ladite ville aval l'eaue, ont esté amenez pour y estre vendus, ils seront amenez au port de Greve ; et se c'est vin de Bourgoigne, il sera fermé a la *palee* du port de Bourgoigne ; se c'est vin françois, il sera fermé a la *palee* du port françois ; et se c'est vin de la riviere de Loire, il sera fermé aux *palees* des moulins du Temple, se faire se peut, sinon a la premiere *palee* devers terre du port de Bourgoigne. (Févr. 1415, *Réglem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*, A. N. JJ 170, pièce 1.)

Tout autant comme les bourgeois de Paris poient quant il font fichier aucun pel en leur *palees*. (1296, *Cart. de S. Magloire*, B. N. l. 5413, p. 226.)

*Palleez* pour conduire l'eau et bié qui passe par dedans nostre dicte maison sur la riviere d'Ure. (1526, *Aveu*, La Croix S. Leufroy, ap. Laborde, *Trésor des chartes*, p. 295bis, n° 1, cote 8.)

Cela fut occasion, de crainte d'une surprise par la tour de Nesle sur la riviere qui estoit basse, qu'on y mist, pres la herse et *pallee*, des batteaux de travers, aucuns enfoncez dedans l'eaue, et des chaussetrappes, pour empescher le passage. (1590, *Siège de Paris*, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, VIII, 211.)

**PALEFRENIER**, s. m., valet qui panse les chevaux :

Regnaut Brisejoue, *palleffrenier* monseigneur le duc. (1350, *Compte de Nicolas Bracque*, A. N. KK 7, f° 76 r°.)

Un nommé Hange, qui fu *palfrainnier* de Madame de Saint Pol. (18 août 1390, *Reg. du Chât.*, I, 388, Biblioph. fr.)

Comme *pallefrenier* ou page.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 8 r°.)

Un nommé Michaut, *palfrenier* dudict sieur de Villiers. (Avr. 1472, *Ord.*, XVII, 482.)

L'un pense le bayard, et de l'autre le *palphrenier* qui le selle. (Melart, *Hist. de la ville et chasteau de Huy*, p. 92.)

Autour d'iceulx furent *pallefrenyers*
Qui bien les pencent et traictent vouluntiers.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, B. N. 861, f° 127c.)

Quandt elle vint a la criee des pages et des *paleferniers* abeuvrans les chevaux. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 179d.)

*Parefreniers*
Trop gorgias.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, I.)

Jehan Dudoyt, nostre *palefernier*. (1534, *Chartrier de Thouars*, p. 62.)

*Parefrenier* qui pense chevaulx, ou asnes, ou mules, ou mulets. (R. Est., 1539.)

Les uns prononcent *palefrenier*, les autres palefournier... ne faudra plus douter que *palefrenier* ne doive estre receu, palefournier, rejetté. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 132, éd. 1583.)

Je m'en voys faire tout a ceste heure, que ce cheval la parlera a son *palafernier*. (Bonav. des Per., *Cymb. Dial.*, III, c iii r°, éd. 1538.)

*Parefrenier* ou *palfrenier*. (La Porte, *Epith.*)

Mais espiez le temps, et vous verrez soudain
Vostre *pallefrenier* grimpé dessus la beste.
(1589, *Adieu fait à la ville de Bloys*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 221.)

— *Palefreniere*, s. f., femme d'un palefrenier :

Je le vœul duire a mon plaisir (votre
Comme vostre *pallefreniere*. [cheval)
(Lefranc, *Champ. des dames*, Ars. 3121, f° 7d.)

Les heures filles du soleil et de Chronis : c'est a dire du temps des portions du ciel et *pallefrenieres* de Phebus. (J. Le Maire, *Illustr.*, I, xxix, f° 44 r°, éd. 1523.)

**PALEFROI**, s. m., anc., cheval de marche, pour le voyage, ou cheval de dame, par opposition à destrier :

Laissent les muls e tuz les *palefreiz ;*
Es destrers montent...
(*Rol.*, 1000.)

*Palefrei.*
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 42 v°.)

Les *paleffrois*.
(*Loher*, ms. Montpellier, f° 1d.)

Si n'as or ne argent, *paulefroi* ne destrié,
Se tu ne lou conquier au fer et a l'acier.
(*Floov.*, 459.)

Ses compaignons a fait descendre
Des *palefrois*, les cevaus prendre.
(*Gilles de Chin*, 3370.)

Et qu'il seist ou *palafroy*.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 91c.)

En l'estable son *pallefroyt*.
(*Couci*, 117.)

*Pallefroy*. (1313, *Cart. de Preau*, f° 162 v°.)

En leu d'une beste mulace puet avoir .i. *palafroi*. (*Règle du Temple*, 125, Soc. Hist. de Fr.)

Chevaulx, clicquetiz de harnois,
Bardez, genetz, grans *palefrois*.
(Coquill., *Blason des armes*, II, 174, Bibl. elz.)

*Palfroy*.
(Vauq., *Sat.*, IV, à Blois.)

**PALERON**, s. m., partie plate et charnue de l'épaule :

Homoplanta, *paleron*. (Garl., *Gloss.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Jaquemin Lepage, de Mons, en Haynau, est tenus en peril de mort d'une playe qu'il a ou *paleron* de le destre espaule. (5 juillet 1394, *Reg. de la loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

Mahieuet de Robert, mounier, est tenus en peril d'affolure d'une playe d'estecq, qu'il a ou dos, desoubz le *paleron* de l'esclenque espaule. (13 oct. 1425, *ib.*, 1413-1425, ib.)

**PALESTRE**, s. f., exercices du corps, tels que la lutte, le pugilat, la course, etc. :

Iluec joant a la *palestre*,
Toz tens i a leece et feste.
(*Eneas*, 2801.)

Li preudome et li baceler
I estoient por esgarder
La *palestre* et les plomees
Dont se donoient grant colees.
(*Athis*, B. N. 375, f° 120d.)

Cascune estoit a sa fenestre
Veoir le jou de la *palestre*.
(*Ib.*)

Se le sens naturel d'omme estoit sain et entier, il ne se deliteroit point en telles offices de grans cris et de tumultes ou noises, lesquelles choses les gens appellent *palestres*. (J. Dandin, *Trad. des Rem. de fort. de Pétr.*, Ars. 2671, f° 47 r°.)

Je me delite en hanter les prouesces et les espertises du corps, que on appelle *palestre*. (Id., *ib.*)

**PALESTRIQUE**, adj., qui appartient, qui a rapport à la palestre :

Discipline *palestrique*. (Fouquelin, *Rhetor.*, f° 60 v°, éd. 1557, dans *Dict. gén.*)

**PALET**, s. m., petit disque de métal, de pierre, avec lequel on joue en le jetant le plus près possible d'un but marqué :

Assez pres, ainsi comme un ject de *palet*. (*Modus*, f° 56 v°, ap. Ste-Pal.)

**PALETOT**, mod., v. Paltoc. — 1. **PALETTE**, mod., v. Paelete.

2. **PALETTE**, s. f., rotule :

La *palete* du genoul Sainte Agasse. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

La *palette* du genouil. (Paré, IV, 34.)

— Anc., synonyme de *buis*, morceau de buis servant à lisser le talon ou les bords des semelles :

Le suppliant getta ung buys ou *palete* a enformer souliers. (1474, A. N. JJ 195, pièce 1362, Duc., *Paleta* 3.)

Cf. Palete, V, 706c.

**PALEUR**, s. f., teinte pâle (du visage) :

Auquanz sont coloré et auquanz ont *pallur*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 66 v°.)

Lors *paleur* et paour ont envay les anemis. (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 17d.)

Pallor, *palleur*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881, f° 61a.)

Pallor, *palour*. (*Gloss. de Salins.*)

Une *palleur* qui s'enfante de crainte
Des regardans avoit la face peinte.
(Rons., *Franc.*, II, t. III, p. 131, Bibl. elz.)

— Par latinisme, couleur jaune (de l'or) :

E les derrainetez del dos de li en *pallor* d'or. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LXVII, 14.)

Et les derrenetez del dos de cele meison sunt en *paulor* d'or. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 78 r°.)

**PALIER**, s. m., plateforme dans un escalier à l'endroit où finit un étage :

Au dessus de ces fondemens sera requis lever les degrez pour asseoir le peuple, et les faire de pierre et de marbre, puis tenir les *paelliers* de hauteur correspondante a l'equipollent du theatre. (J. Martin, *Arch. de Vitr.*, V, 3, éd. 1547.)

*Palier*, as palluyer; also, the landing place of halfe pace staire. (Cotgr.)

— Pièce d'une machine qui facilite

le mouvement d'une pièce sur l'autre ; *palier de moulin a eau,* pièce qui supporte l'axe de la lanterne.

Lire ici les exemples réunis à l'article Poaillier, VI, 237ᵃ, et supprimer cet article.

**PALIERE**, s. f., marche d'escalier de niveau avec le palier :

Le reposoir, aire, ou *palliere,* doit avoir environ deux pieds de largeur, pour faire l'escalier bien aisé a l'entree d'un temple. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 421, éd. 1622.)

**PALIMPSESTE**, adj., dont la première écriture a été grattée pour transcrire un nouveau texte :

Anciennement les Latins escrivoyent en un parchemin qui se pouvoit effacer que l'on appelle *palimpeste* (c'est-à-dire effacé) et derechef d'un costé seulement. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives,* fᵒ 46 vᵒ, éd. 1576.)

— S. m., manuscrit palimpseste ; fig. et fam. :

Quant au *palimpseste,* je loue ta parsimonie et modestie ; mais je m'esmerveille, qu'il peut avoir eu en ceste tablette, que tu ayes mieux aymé l'effacer que de m'escrire ces choses, si ce n'estoient par aventure tes formules de droit. (Et. Dolet, *Ep. fam. de Ciceron,* p. 382, éd. 1549.)

**PALINGENESIE**, s. f., action de renaître, de reparaître :

... En luy est renouvellee l'antique palintocie des Megariens, et la *palingenesie* de Democritus. (Rab., *Tiers livre,* XVII.)

L'ame, qui feit longtemps en moy demeure,
Iniquement d'autre corps s'associe,
Et, s'eslongnant de moy, veut que je meure
Pour s'exercer en *palingenesie.*
(Pont. de Thyard, *Err. amour,* XI.)

**PALINOD**, s. m.

Cf. V, 708ᵇ.

**PALINODIE**, s. f., t. d'ant., poème dans lequel on rétracte ce qu'on a écrit dans un poème antérieur :

On l'admonestoit de ditter une *palinodie :* c'est a dire un chant contraire a celuy de paravant. (J. Le Maire, *Illustr.*, II, 233.)

— Fig., rétractation ; *chanter des palinodies,* se rétracter :

*Chanter des palinodies.* (Aubigné, *Hist.*, III, 539.)

**PALIR**, mod. pâlir, v. — N., devenir pâle :

Et degeter et tressaillir,
Muer color et espalir
Giendre, plaindre, *palir,* penser
Et senglotir, Neillier, plorer :
Ce li estuet faire sovent
Ki bien aime ah ki s'en sent.
(*Eneas*, 7925.)

Quant li sires le vit *paillir.*
Li maus qui si destroit le tient
Et si sovent le fait *pailir.*
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 579ᵇ.)

Puis qu'ils *pallissent* et redoutent si fort la mort. (Charr., *Sag.*, l. II, c. xi, p. 446, éd. 1601.)

— Réfl., même sens :

Des fieres Eumenides
La face en larmoyant de pitié *se pallit.*
(Rons., III, 433, Bibl. elz.)

— A., rendre pâle :

Fille, com ceste amour vous *a palie* et teinte !
(Audefr., ap. P. Paris, *Romanc.*, p. 16.)

— Faire paraître pâle :

Le temps qui hait ce qui est de plus beau
Pourra friser l'yvoirin de sa peau,
Pourra *pallir* de ses levres les roses.
(Est. Forcadel, *Eleg.*, VII.)

— Diminuer l'éclat de :

C'estoit un jour d'hyver que la pluye et l'orage
*Pallissoient* le soleil de maint espais nuage.
(Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, fᵒ 9 rᵒ, éd. 1588.)

— *Pali,* p. passé, devenu pâle, rendu pâle :

En poi d'ore te vei mué,
*Pali* et tot descoloré :
Ta blanchars est tote nercie
Et ta colors totre persie.
(*Eneas*, 6189.)

Elle seit bien ke je m'oci
En ceste longue atente,
Dont j'ai lou vis taint et *pailli.*
(Guiot, *Chans.*, VI, 38.)

**PALIS**, s. m.

Cf. V, 708ᶜ.

**PALISSADE**, s. f., clôture de palis :

Les fauxbourgs de ladite ville de Namur n'estoient fermes que de *palissades.* (Le Fevre de S. Remy, *Mém.*, clxii.)

**PALISSADER**, v. a., garnir d'une palissade :

Il n'*eust* pas *palissadé* la riviere de l'Escault. (Marn. de Ste-Aldeg., dans *Dict. gén.*)

**PALISSANT**, adj., qui devient pâle :

Visage *palissant.*
(J. Le Maire, dans *Dict. gén.*)

— Pâle :

O deitez puissantes,
Qui regnez au sejour des ombres *pallissantes !*
(Desport., *Eleg.*, l. II, la Piromance.)

**PALISSER**, v. a.

Cf. V, 709ᵇ.

**PALISSON**, s. m., pieu ; latte :

Torchier, renduire et toper les *palesons* aux bois des deux tours. (1382, G 1382, A. Aube.)

Lire ici les exemples réunis à l'article Palisson 1, t. V, p. 709ᵇ, dont on supprimera la définition.

**PALIURE**, s. m.

Cf. V, 710ᵃ.

**PALLADIUM**, s. m.

Cf. Palladion, V, 710ᵃ.

**PALLIATIF**, adj., qui pallie :

Cure *paliative.* (H. de Mondev., *Chir.*, B. N. 2030, fᵒ 71 rᵒ.)

Avoir recours a la (cure) *pauliative* quant la curative n'est profitable. (Id., *ib.*, fᵒ 72ᶜ.)

Pour une cure et guerison qu'ils appellent *palliative.* (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXVIII.)

Regime *palliatif.* (Joub., *Gr. chir.*, p. 434, éd. 1598.)

Cf. V, 710ᵇ.

**PALLIATION**, s. f., action de pallier, au propre et au fig. :

Soit faite *pauliation* en transportant la matiere a chose mains perilleuse. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, fᵒ 72ᶜ.)

Soulz la *palliation* [de] devotion est conduite leur iniquité. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 475.)

Il ne demoura nulle mauvaise *palliacion* de pechié en ton ame. (Rob. Cibole, *Pass.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 154 vᵒ.)

Si j'ay laissé et obmis chose qui soit propre et requis a la cure et *poliation* et tantative de ladicte fortune et enchanterie, que ilz me vueillent avoir pour excusé. (*Le triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 280.)

Il voulut acomplir sa promesse sans *palliacion.* (Guill. Fillastre, *la Tois. d'or*, B. N. 138, fᵒ 287ᵇ.)

Or pensoit le marquis avoir faict faire cest acte si occultement, et y avoir si dextrement pourveu que jamais la verité ne viendroit en lumiere, et par ce moyen abuser le monde par ses *paliations.* (Mart. du Bellay, *Mém.*, IX, fᵒ 277 rᵒ, éd. 1572.)

**PALLIER**, v. a., t. de méd., atténuer sans guérir :

Ils veulent faire comme les chirurgiens, qui ne pouvans guerir la playe, la *pallient* et l'endorment. (Charr., *Sag.*, III, 14.)

— Fig., atténuer en présentant sous une apparence spécieuse :

Par .i. po de bone sentence
Qu'il meslent ou lor herisie
Por *pollier* lor bouguerie.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 186ᵇ.)

Il ama mieulx son pechié *palier* et excuser. (D. Foulechat, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, fᵒ 62ᵈ.)

Des qu'il la voit, il mitigue et *pallie*
Son parler aigre.
(Cl. Mar., *Enf.*, p. 56, éd. 1596.)

— *Pallié,* p. passé, recouvert :

Paliatus, *paillié* ou couvert. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fᵒ 225 rᵒ.)

**PALLIUM**, s. m.

Cf. Pallion 2, t. V, p. 710ᶜ.

**PALMAIRE**, adj., qui appartient à la

paume de la main ; s. m., un des muscles de la paume de la main :

Les autres muscles ont les tendons longs, comme le *palmaire* et plantaire. (PARÉ, I, 8.)

Cf. PAUMAIRE 2, t. VI, p. 45ª.

**PALME**, s. f., anc., palmier.

Lire ici le troisième exemple de l'article PAUME 3, t. VI, p. 45ᵇ.

**PALMIER**, s. m., arbre qui porte les dattes :

Puis del *palmier* decent.
(PHIL. DE THAUN, *Best*, p. 105.)

**PALMITE**, s. f., moelle de palmier :

De *palmites* et de dactes. (VIGEN., *Apoll.*, dans *Dict. gén.*)

— Palme :

Un panier fait avec des *palmites* tissu fort artificiellement. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la nouvelle France*, p. 41, Tross.)

**PALOMBE**, s. f., pigeon ramier :

Mais cependant la *palombe* enrouee,
La tourte aussi, de chasteté louee,
Ne laisseront a gemir...
(CL. MAROT, 1re *Eglog. de Virg.*, OEuvr., III, 124, Jamet.)

1. **PALOT**, s. m., sorte de pelle.

Cf. PALOT 1, t. V, p. 711ᶜ.

2. **PALOT**, s. m.

Cf. PALOT 2, t. V, p. 711ᶜ.

**PALOURDE**, s. f.

Cf. V, 711ᶜ.

**PALPABLE**, adj., qui peut être palpé :

Ma main ne treuve derriere ne devant
Chose *palpable*, fors ayr ou legier vent.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, fº 24ª.)

— Substantiv. :

Ce qui n'est mie conversable
Entre corporaulx ne *palpable*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, fº 207 vº.)

— Poétiq. et par exagération :

Tenebres maniables et *palpables*. (*Traicté de Salem.*, ms. Genève 165, fº 60 vº.)

Umbres espes et *palpables*. (*Apol. mul.*, ms. Barberini, fº 4 vº.)

Cavernes noires et austeres
Pleines de tenebres *palpables*.
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 95ᵇ, éd. 1537.)

La *palpable* noirceur des ombres mephitiques.
(DU BARTAS, *la Semaine*, I, éd. 1579.)

— Dont l'évidence est sensible :

Je fais jugement de ce qui est apparent et de ce qui est *palpable*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, fº 47 rº, éd. 1594.)

**PALPABLEMENT**, adv., d'une manière palpable :

On peut *palpablement* appercevoir des particularitez en nostre Erasme qui le font differenter des autres de beaucoup. (THEVET, *Homm. ill.*, fº 549 vº, éd. 1584.)

Vous faites mine de parler contre les dormeurs, et si *palpablement* on congnoist que vous resvez quand vous nous faites le chevet de nostre lit si mal a propos que le dormir nous malade. (CHOLIERES, *Apres-dinees*, 1, fº 23 vº, éd. 1587.)

**PALPER**, v. a., toucher avec la main, dans l'intention de connaître :

La main ne peut discerner ce qu'elle touche et *palpe*, soit chaud ou froid... (PARÉ, XVII, 11.)

**PALPIERE**, mod. paupière, chacune des deux membranes mobiles qui en se rapprochant recouvrent le globe de l'œil :

Si jo durrai somne a mes oilz, e a mes *palpieres* dormitatiun. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, fº 104 vº.)

Si wel el povre home regardent,
Se *papieres* ses homes gardent.
(*Lib. Psalm.*, p. 268, Michel.)

Se je aurai doné a mes *pauperres* dormir. (*Psaut.*, Maz. 58, fº 162.)

Li poil de ses *paupierres* li estoit cheoiz. (*Pluseurs miracles*, B. N. 423, fº 94ᶜ.)

Hec palpebra, *paupiere*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Les *papieires* de ses yeulz examinent et corrigent les fil des homes. (*Psautier de Metz*, X, 5.)

Une playe qu'elle a sur le droite *paup-piere*. (17 juin 1416, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

A chascun oeil deux *poppieres*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fº 28 rº ; II, 103, Soc. Hist. de Fr.)

Ma face c'est enflee de plourer, et mes *paulpieres* se sont obscurchies. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Job, XVI, éd. 1530.)

**PALPITANT**, adj., qui palpite :

Se on menge son cueur quant il est encore tout palpitant. (*Alb. le Grand*, sign. DII, éd. 1520.)

En respondant a la voix qui sonnoit
D'icelluy chief et langue *palpitante*
Qui or estoit par mort trop vehemente.
(G. MICHEL, *Georg.*, fº 85ᵇ, éd. 1529.)

**PALPITATION**, s. f., action de palpiter :

Une *palpitation* du cœur que les Grecs appellent palmos. (J. CANAPPE, *Tabl. anat.*, fº 45 vº, éd. 1541.)

**PALPITER**, v. n., battre convulsivement, en parlant de quelque partie du corps :

Tobie le tira sus la terre seiche (le poisson), et commencea a *palpeter* devant ses piedz. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Tobie, VI.)

Si le corps est echauffé, le désir enflammé, le cœur *palpite*, le vouloir est en doubte. (P. DE CHANGY, *Inst. de la femm. chrest.*, p. 72.)

**PALTOC**, mod. paletot, s. m., anc., casaque de paysan, de pêcheur ; vêtement de dessus, sorte de manteau :

*Paltoke* de veluet. (1370, ap. Skeat, *Etym. Dict. of the English lang.*, vº *Paletot*.)

Ung *palletot*, paié trente noef gros. (1403, *Tut. de Henriot de Frasne*, A. Tournai.)

Item paié pour le fachon dudit *paletot* huit gros vallent. (*Ib.*)

*Paltos* et houplandes de drap d'or. (xvᵉ s., *Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, fº 28 vº.)

Les supplians issirent de la maison en leurs pourpoins ou *palletocqs* a touts leurs bonnets. (1455, A. N. JJ 183, pièce 23.)

Kallendrier de bois,
Du lart en ses pois,
*Paletos* sarrazinois
Luy vallent ilz rien ?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4723.)

On a fait a son *palto* unes manches, paié a esté .IIII. s. .VIII. d. (1505, *Tut. de Colinet de Lesplucq*, A. Tournai.)

En lieu d'un *paletoc* se vestoit de la peau [che.
D'un chevreau marqueté de couleur noire et blan-
(RONS., *Ecl.*, IV, OEuvr., t. IV, p. 82, Bibl. elz.)

*Palletoc* : m. A long and thick pelt, or cassock ; a garment like a short cloak with sleeves ; or such a one as the most of our moderne pages are attired in. (COTGR.)

Cf. PALTOF, V, 712ᵇ.

**PALTOQUET**, s. m., individu sans consistance ; adjectiv., ramolli :

*Paltoqué*. (RAB., *Tiers liv.*, XXVI.)

**PALUSTRE**, adj.

Cf. V, 713ᵇ.

**PAMER**, **PAMOISON**, mod., v. PASMER, PASMEISON.

**PAMPE**, s. f., feuille des graminées ; anc., pétale :

Plein panier de *pampes* de rose a faire eau rose. (1270, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 310ᵇ ; *Voirie de Paris*, A. N. Y³, fº 5 vº.)

Pour oysiaus, *penpes* et violetes. (1340, *Arch. hospit. de Paris*, II, 157.)

Ou fons des diz bacins a un grant compas, semé de fueillages, en maniere de *pampes* de rozes. (1360, *Invent. du d. d'Anjou*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 44.)

En une fleur de lys a trois *pampes* ou fleurons, etc. (NICOL. GILLES, *Hist. de Fr.*, Duc., *Pampa* 2.)

Cf. PAMPRE.

**PAMPRE**, s. f., feuillage de vigne :

Puis un torchon de saulge,... de bettes, de *pampre*. (RAB., *Garg.*, XIII, éd. 1542.)

*Panple*. (1548, A. Angers.)

*Pampre*. (COTGR.)

Cf. PAMPE.

**PAN**, s. m.

Cf. V, 714ᵇ.

**PANACEE**, s. f., remède universel :

> Apporte a ceste fois
> Le dictamon cretois,
> Avecq' la *panacee*,
> Herbes qui font aux corps
> Des hommes qui sont morts
> Rentrer l'ame passee
> (Rons., *Odes*, II, 408.)

**PANACHE**, s. m., faisceau de plumes, liées par le bas et voltigeant par le haut :

> Branslant sur son armet un grand *panache* blanc.
> (Yver, *Print.*, f° 40, éd. 1572.)

Ses armes sont (au colonnel), s'il combat une infanterie, une rondelle a preuve de mousquet, un accoustrement ou habillement de teste a preuve de mesme, le visage decouvert, un grand *pennache*, l'espee a la main : de mesme a l'assaut general. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 139, éd. 1622.)

**PANADE**, s. f., soupe faite d'eau, de beurre et de croûtes de pain qu'on a laissés mitonner :

On leur donnera *panade* ou pain gratté avec bouillon de chapon. (Paré, XXIV, 22.)

**PANADER (SE)**, v. réfl.

Cf. Pennader, v. n., VI, 74c, article auquel on ajoutera pour premier exemple :

> S'il n'est legier, viste et appert
> A tournoier et *pennader*.
> (Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 88a.)

**PANAGE**, s. m.

Cf. Pasnage, VI, 19a.

**PANAIS**, s. m.

Cf. Pasnaie, VI, 20a.

**PANARIS**, s. m., inflammation phlegmonneuse à l'extrémité des doigts :

De *panarice* et vertigine. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 27, éd. 1495.)

Le *pannarice* est un aposteme chaud. (Gui de Chauliac, *La grande chirurgie*, p. 175, éd. 1580.)

Une dame du mesme pays ayant un *panaris* au doigt. (Ber. de Verv., *Moyen de parv.*, p. 454, éd. de 617 p.)

**PANCARTE**, s. f.. anc., billet donnant avis de quelque chose ; charte :

*Penquarte.* (1471, *Cart. des Ternes*, A. Creuse.)

Turpin entra en l'abbaye et trouva par les escriptures et *pancartes* coment Claudeville l'a fondee. (*Chron. de Turp.*, f° 16 v°, éd. 1527.)

Se plaignans que Madame Marie, roine de Hongrie, sœur de l'empereur, avoit osté a leurs eschevins les vieilles *panquartes* de leurs privileges. (Du Tillet, *Chron. abregee des roys de Fr.*, p. 172.)

— Contribution indirecte :

Ceux qui estoient commis au mesnagement de nostre France, au lieu de soulager de traittes, aydes et subsides, les pauvres sujets affligez d'une longue guerre, introduisirent une nouvelle dace, sous le nom de *pancharte*, qui estoit une imposition par tout le royaume d'un sol pour livre de chaque danree vendue. (Pasq., *Let.*, II, 350.)

Le roi a establi depuis peu de temps en ça, a Autun, le droit de *pancarte* sur toutes sortes de marchandises, de sorte que le peuple qui habite la ville est extraordinairement chargé. (1596, *Mémoire des habitants d'Autun au conseil d'Etat*, ap. Abord, *La réforme et la ligue à Autun*, III, 386.)

Les bruits pour la *pancarte* et la paulette. (Sully, *Œcon. roy.*, CXCVIII.)

**PANCRACE**, s. m., exercice de la lutte et du pugilat :

Trois autres auparavant iceluy Straton, et trois encore depuis avoient vaincu au *pancrace* et a la lutte. (Vigenere, *Philostr.*, f° 332 r°.)

**PANCREAS**, s. m., glande de l'abdomen, sécrétant un suc qui concourt à la digestion :

Le *pancreas* est un corps glanduleux. (Paré, I, 17.)

**PANEGYRIQUE**, s. m., discours public à l'éloge d'une personne :

Florianus, Aurelius Probus... et depuis Constantin le grand et juste monarque... eurent affaire aux Françoys, comme il appert par leurs histoires et *panegyriques* .. (J. Le Maire, *Illustr.*, II, 307, Stecher.)

J'en escris l'histoire, non pas un *panegiric*. (Franç. de Sal., *Vie dev.*, III, 2.)

**PANEL**, mod. panneau, s. m., nappe ou filet tendu pour prendre le gibier :

A pris des lievres as roisiaus et as *peniaus*. (1285, A. N. J 1024, pièce 84.)

On avoit tendu assez pres d'illec un grant *penel* ou filé pour la revenue des bestes sauvages. (1390, A. N. JJ 139, pièce 109 ; Duc., *Pennellus* 2.)

4 pieces de *panneaulx* a prendre lyevres. (1493, A. Meuse, B 2238, f° 63.)

Pour les surprendre, ainsi que les bestes sauvages aux rets et *penneaux*. (Pasq., *Rech.*, II, 13.)

— Pan de pierre, de bois, etc., encadré :

Avoir remis en nouvel ploncq ung *paniel* de veriere, contenant piet et demy quaret, ou environ. (16 fév. 1431-17 mai 1432, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

Pour avoir taillié de machonnerye .vi. *paniaux*, chacun de demy pies de hault et de .ii. pies de let. (1441, *Compte d'ouvriers*, dans La Grange et Cloquet, *Et. sur l'art à Tournai*.)

Cf. Panel 1, t. V, p. 717a.

**PANER**, v. a., recouvrir (la viande) de pain émietté pour la faire cuire.

— *Pané*, p. passé ; *eau panee*, eau dans laquelle on a fait bouillir du pain :

Un prestre qui, pour n'avoir pas souvent bu de l'*eau panee*, n'avoit quasi pas assez de vue pour se conduire. (Yver, *Print.*, p. 635.)

**PANEREE**, s. f., ce que contient un papier plein :

Une *pannere*e d'œufs. (*Ménagier*, I, 181.)

Pour batteau chargé d'orenges, limons ou citrons, une *paneree* pleine, des paniers en quoy elles sont apportees d'Espagne. (Août 1493, *Arr. et décl.*, imp., Orl., Gibier, 1573.)

Une *panieree* de tourteaux. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Nomb., VI.)

Ceux mesmes qui en ont abondance (des pierres d'aigles), les tiennent cheres et precieuses, comme j'ay veu en Egypte, Arabie et Hierusalem, ou les Juifs les apportoient a *panerees*. (Thevet, *Cosmogr.*, IX, 6.)

Une *penneree* de pains. (La Bod., *Harmon.*, p. 401.)

**PANETERIE**, s. f.

Cf. V, 719b.

**PANETIER**, s. m., officier de la paneterie :

> Bien comanda as *penetiers*
> Et as queus et as botelliers.
> (Chrest., *Erec*, 2061.)

> Cel jor furent li chevalier
> Et messeor et *panetier*.
> (*Florimont*, B. N. 792, f° 24c.) *Penetier*. (B. N. 15101, f° 53c.)

Li *panatiers*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 64d.)

Li *penneliers*. (1328, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 59 v°.)

L'estal de grand *panetier* est office tres ancien, ayant superintendance sur tous les officiers de paneterie de la maison du roy, qui ont le nom procedant du pain : et avoit la congnoissance, visitation et jurisdiction sur le pain faict par les boulengers en la ville et fauxbourgs de Paris, par luy ou ses officiers. Ce qui depuis a esté contentieux entre luy et le prevost de Paris. (Du Haillan, *Est. des aff. de Fr.*, f° 300 r°.)

Cf. Panetier 2, t. V, p. 719c.

**PANETIERE**, s. f., petit sac où les bergers portent leur pain :

> S'ot baston de biaune et corgie
> Et *panetiere* tout de soie.
> (*Chev. as .ii. esp.*, 10496 [1].)

Prist .v. cleres pierres d'un ruissel et les mist en sa *penetiere*. (*Bible*, B. N. 899, f° 137 r°.)

Mist sa main en sa *panetiere*, si prist une pierre. (*Ib.*, f° 137 v°.)

Peau de tesson de quoy estoit vestu sainct Jehan Baptiste quant il estoit ou desert, ou *painetiere*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

— Corbeille ou plateau à mettre le pain :

Une *panetiere* d'argent doré que d'autres

1. C'est par suite d'une erreur dans la communication que le *Dictionnaire général* cite comme se trouvant dans le *Complément* un exemple de Chrétien de Troyes. Nous n'avons trouvé aucun exemple de cet auteur dans le dossier, qui paraissait complet quand nous l'avons reçu. — J. B. et Am. S.

appellent cadenacs. (30 mars 1599, *Lett. de d'Ossat.)*

**PANICAUT**, s. m., genre de plantes analogues au chardon.

Cf. V, 720ᵃ.

**PANICULE**, s. m. et f., mode d'inflorescence, dans lequel les fleurs sont portées au sommet des rameaux terminaux des axes secondaires :

Les petites *pannicules* couvertes, ou testes des graines. (J. POLDO D'ALBENAS, *Ant. de Nimes*, p. 47.)

**PANIER**, s. m., ustensile d'osier, de jonc, etc., qui sert à contenir des provisions, des marchandises, etc. :

Garda sor destre, s'a veu .I. *panier*,
Ou de rousoles avoit plus d'un millier.
(*Alisc.*, 3655.)

*Paniers* et corbeillons fesoient.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, fᵒ 1ᶜ.)

L'un d'els qui les *penniers* fesoit.
(*Ib.*)

Hic qualus, *paner*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

A cest mot en la chambre avale
Et trove .I. *penier* plain d'estope.
(*De la Sorisete des estopes*, 97, Mont. et Rayn., *Fabl.*, IV, 160.)

Li somiers qi porte mercerie en *penniers*. (XIIIᵉ s., *Cart. enchainé*, fᵒ 56 rᵒ, A. mun. Senlis.)

.I. *pennier* a porter terre. (1379-80, *Compt. de la fabrique*, G 1559, fᵒ 56 rᵒ, A. Aube.)

.I. *penier* a mettre escuelles. (27 juill. 1400, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

*Pagnier*. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Des *panniers*. (*Jard. de santé*, II, 64.)

Luy pourtoit on dedans un grand *penier* un gros breviaire empantophlé. (RAB., *Garg.*, XXI.)

— *Mettre sa soupe en un panier sans anse*, agir avec imprévoyance :

Car ceulx qui font mestier de leur plaisance
*Mettent leur soupe en ung pannier sans ance.*
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XXIII.)

— Prov., *adieu paniers, vendanges sont faites*, il n'y a plus rien à récolter, plus rien à attendre :

Le grand prieur de Lorraine prit une fois envie d'envoyer en cours, vers le Levant, deux de ses galleres sous la charge du capitaine Beaulieu, l'un de ses lieutenans. Ce Beaulieu y alla, car il estoit brave et vaillant. Quand il fut vers l'Archipelage, il rencontra une nau venitienne bien armee et bien riche ; il la commença a canoner. Mais la nau luy rendit bien la salve ; car de la premiere vollee il luy emporta deux de ses bancs avec leurs forçats et son lieutenant, qui s'appeloit le capitaine Panier, bon compagnon, qui pourtant eut le loisir de dire ce seul mot : *Adieu paniers, vendanges sont faites*, ... et puis mourut, et Beaulieu se retira. Depuis cela passa en proverbe. (BRANT., *Cinq. disc.*, Œuvr., IX, 462, Soc. Hist. de Fr.)

— Le contenu d'un panier :

Chascune somme ou *panier* de poisson reversee hors en une barde ou dit parc pour le mieulx veir. (5 janv. 1450, *Sur le fait du poisson de mer*, reg. des métiers, 1400-1468, fᵒ 375 vᵒ, A. Tournai.)

Sur la vente de chascun *pennyer* de poisson, six deniers. (Déc. 1474, *Ord.*, XVIII, 60.)

**PANIERE**, s. f.

Cf. V, 720ᶜ.

**PANIFIER**, v. — A., transformer en pain :

*Panifier*. To make, or bake, into bread. (COTGR.)

— N., être transformé en pain :

Toute farine assaisonnee par longue garde, *panifie* mieux que la recente. (OL. DE SERR., VIII, 1.)

**PANIQUE**, adj., se dit d'une terreur soudaine et sans fondement :

Tant seulement les poursuit une terreur *panice*, laquelle avoient conceue en leurs ames. (RAB., *Garg.*, XLIV, éd. 1542.)

*Panice*. A suddaine, and madding feare, which comes without any apparent or knowne cause. (COTGR.)

1. **PANNE**, s. f., étoffe ; voilure.

Cf. PANNE 1, t. V, p. 721ᶜ, et PENNE 2, t. VI, p. 82ᶜ.

2. **PANNE**, s. f., graisse qui garnit la peau du cochon et de quelques autres animaux :

Oins en *pennes*, soit granz, soit petiz, doivent... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XIII, 7.)

Tout le pris et le valleur des .V. poisses de sui. Et des .IIIIᶜ. de *pennes* de porc. (Nuit saint Luc l'ewangeliste 1331, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Ne fondront ne feront fondre aucune graisses, *pennes* et sains dedans leurs maisons. (1492-1549, *Ordon. de Salins*, p. 10, Prost.) Impr., *penues*.

— Anc., en parlant de l'homme :

Mes que bien vos an poist jusqu'as *panes* de foie,
Si me verrez vos hui tot premiers a la voie.
(J. BOD., *Saisnes*, CLXXVII.)

3. **PANNE**, s. f., pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble.

Lire ici les exemples de la seconde subdivision de l'article PENNE 1, t. VI, p. 82ᵇ et supprimer cette subdivision.

Doivent avoir les *panes* .XXXVIII. pies de lonc, et ces *panes* faire d'estançons de .XXIV. pies de bos de rivage. (Daerraine semaine de janv. 1326, *C'est li connissance la femme Pieron Grumiel*, chirogr., A. Tournai.)

Chou entendu que se il li plaist a kieveillier ses pendans sour le *penne*, faire le poet. (19 sept. 1362, *C'est Angnies le Hanekine et Jehane Gaue*, chir., ib.)

Pour la couverture du four, pour aissaule et *painne*, douze sols. (1374, Biblioth. du monast. de S. Germ. des Prés ; Duc. *Penna.)*

Sur ledit paroit une *panne* de .VIII. a .XX. pies de long et de .VIII. a .VI. paux d'espiesseur. (1442, *Dev. de carpenterie*, A. Béthune.)

Et sur icelle *panne* nouvellement mise de son costé lever sa maison tant qu'il lui plaira et mettre goutiere pour porter son eaue. (1514, *Cout. de Bayonne*, Nouv. Cout. gén., II, 716.)

**PANNEAU**, mod., v. PANEL.

**PANNETON**, s. m., partie de la clef qui entre dans la serrure.

Cf. PANETON, V, 719ᶜ.

**PANNICULE**, s. m. et anc. f., couche de tissu musculeux ou cellulaire :

*Pannicule. (Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, fᵒ 16 vᵒ.)

Au milieu du pis a une *pannicule* qui divise le pis en deux parties du long. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 7.)

Pleuresie revient en place,
Qui est ung mal fort redoubté.
Je fais mourir en brief espace
Bien souvent le plus hault monté,
Es *pennicules* du costé,
Une apostume metz et couche.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, sign. K 1 rᵒ.)

La *panniculle* appellee paricranium. (1510-1539, *Regist. de la Loy*, Conjuracions de navrez en peril de mort, A. Tournai.)

Cf. V, 723ᵃ.

**PANONCEAU**, s. m.

Cf. PENONCEL, VI, 84ᵉ.

**PANOPLIE**, s. f., armure complète :

L'universelle armature françayse (qui est appelee et dite en grec panoplia) *panoplie*. (CH. FONT., *Quintil. cens.*, p. 213, éd. 1573.)

**PANSE**, s. f., ventre :

... Emplir sa *pance*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1745.)

Toute la *panche* li decire.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl., Hatton 100, fᵒ 18ᵃ.)

Yvrongne et suject a sa *pance*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 13.)

**PANSEMENT**, s. m., action de panser :

Au moyen des empeschemens, services et *pensemens* qu'il leur convient faire d'heure a autre... (1531, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 147.)

Cf. PENSEMENT, VI, 86ᶜ.

**PANSER**, v. a., traiter (un malade).

Cf. PENSER, VI, 87ᵃ.

**PANSU**, adj., qui a une grosse panse.

*Pansu*. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

— Substantiv. :

Son poys me fait estre bossu,
Et je ne suy pas si fessu
Que je fu anciennement,
Plus ne vueil servir tel *pensu*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 295.)

**PANTALON**, s. m., personnage bouffe du théâtre italien :

Ils firent monter sur le theatre deux clercs, l'un vestu en *Pantalon*, et l'autre en Zani. (*Chron. bordel.*, I, 82.)

— Nom donné par plaisanterie aux Vénitiens :

Et apres que les *Pantalons* avoyent demeuré demy heure la bouche beante... (Aubigné, *Confess.*, II, 111.)

**PANTELANT**, adj., qui pantelle :

La justice fuitive, en sueurs, *pantelante*.
(Aubigné, *Trag.*, III.)

— Fig. :

Ta *pantelante* vie en rechignant trainee.
(Aubigné, *Trag.*, I.)

**PANTELER**, v. n., haleter convulsivement :

Braceie e beit, crie e *pantoille*,
Tot quanqu'il a vestu se moille.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 25560.)

Son estomac *pantelle*, et tout le corps luy trem-
[ble.
(F. Perrin, *Sennacherib*, p. 85, éd. 1599.)

**PANTELLEMENT**, s. m.

Cf. Pantelement, V, 723c.

**PANTHEON**, s. m., temple de Rome dédié à tous les dieux :

Cil Domiciens edifia le *phantaon*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 39b.)

Le *pha[n]teon*. (*Ib.*)

Uns temple estoit a Rome que l'on apeloit *pantheon*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 78a.)

**PANTHERE**, s. f., animal carnassier du genre chat, à peau mouchetée :

*Pantere* est une beste
De mult precius estre.
(Ph. de Thaun, *Best.*, p. 82.)

*Pantere* mustre vie
Del fiz sancte Marie.
(Id., *ib.*)

La beste qui a non *pantiere*,
En dreit romanz love cerviere.
(Guill. le Clerc, *Best. div.*, p. 256.)

*Panthere* qui est de colors
Et qui ha sanblances plusors...
(Gerv., *Best.*, P. Meyer, *Rom.*, I, 428.)

*Pentere*.
(*Ysopet-Avionn.*, XVIII, De Renart et de la Ourse.)

**PANTIERE**, s. f., filet pour prendre les petits oiseaux :

Qui ront e depiece les laz
De la *pantiere* al malfetor.
(*De N.-D.*, B. N. 19525, f° 94 v°.)

Nous prenons les oyseaux au lacis des *panthieres*.
(*Disc. du lacis*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 168.)

— Fig. :

Bref, il tand toutes les *pantieres* et use de tous les artifices dont il se peut adviser pour brouiller ce royaume. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 534 v°, éd. 1574.)

Nostre palais est la *pentiere*,
La glus, le rapeau, la filiere,
Le ré saillant, le feu, la vois,
Ou toute la France une fois
Tous les ans se prend au filet.
(R. Belleau, *la Reconn.*, I, 5.)

**PANTOIEMENT**, s. m., t. de fauconn., asthme qui attaque l'oiseau ; anc., essoufflement, palpitation en général :

*Pantoiment*. A panting, or often blowing, by the sholtnesse of breath. (Cotgr.)

**PANTOIS**, adj., haletant, hors d'haleine :

Je pers a chaque marche et le pouls et l'haleine;
J'ay la sueur au front, j'ay l'estomach *penthois*,
Pour ouyr un ennuy, un refus, une vois
De desdain, de froideur et d'orgueil toute pleine.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, l. II, lxiv, Bibl. elz.)

— Par extens. :

Ou je dresse mes pas d'une *pantoise* haleine.
(J. de Vitel, *Prem. exerc. poét.*, Disc. d'un songe.)

— Asthmatique :

Monsieur de la Bellonniere m'avoit promis ung lanier, mais il m'escripvit n'agueres qu'il estoit devenu *pantays*. (Rab., *Garg.*, xl, Jacob.) Ed. 1542, *patays*.

— Qui rend pantois :

Soif *pantoise*. (La Bod., *Liv. de la vie*, II, 4.)

Cf. Pantais, V, 723b.

**PANTOMIME**, s. m., acteur qui représente les sentiments des personnages uniquement par des gestes :

Les *pantomimes* sont ceux qui imitent toutes choses. (Gent. Hervet, *Cité de Dieu*, p. 184, éd. 1585.)

**PANTOUFLE**, s. f., chaussure légère et aisée qui ne sert qu'à la chambre :

Chaussons le pied d'humilité sans fainte,
Laissons orgueil qui trop de maulx procurre,
Leste *panthouffle* nous sera digne et saincte.
(Ol. de la Marche, *Parem. et triomph. des dames*, i.)

Pour refaire ses *patouffles*. (1489, *Tut. des enf. Jehan de la Farge*, A. Tournai.)

Le roi, accompagné de quelques dames les plus estrangement habillees que jamais, l'un et l'aultre montes sur grans *pantouffles*, yssirent hors du susdit pavillon, et danserent un petit, et puis rentrerent. (J. Molinet, *Chron.*, CXLIV.)

L'un un aultre appelloit ma savatte, elle le nommoit *pantophle*. (Rab., *Quart livre*, IX, éd. 1552.)

— *Baiser la pantoufle de quelqu'un*, se soumettre à son autorité :

Il dict qu'il fault que tout le monde *me baise* icy *la pantoufle*. (Calv., *Lett.*, t. II, p. 19.)

— Absol., *baiser la pantoufle*, se soumettre au pape, faire profession de la foi catholique :

Ce personnage *baise la pantoufle* comme les autres. (Th. de Beze, *Vie de Calvin*, p. 147.)

Cf. Patouffle, VI, 40c.

**PAON**, s. m., oiseau de l'ordre des gallinacés, ayant un plumage éclatant et une longue queue couvertes de taches brillantes en forme d'yeux :

Si vus servi cume pulcele
Le *poun* mis en la scuiele.
(*Gorm. et Isemb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 38, 15.)

Fors sol .i. nain qui rostissoit
Un *poon* qui moult gras estoit.
(*Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 116a.)

Hic pavo, *poun*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Item Mehaus doit aler a Ruem pour çou qu'elle tua .ii. des *pauons* Pieron de Waudripont. (10 juin 1326, *Registre de la loy*, 1326-1331, Criet a .xl. s., A. Tournai.)

Garde n'avez qu'un *paun* sans queue on voye
Soy pirouer, ou faire roue volage,
Lors qu'en muant se denue le plumage.
(F. Julyot, *Eleg. de la belle fille*, 1557.)

— Fig., *faire le paon*, se pavaner :

Bretiaus s'est vantes k'a Diu s'en ira ;
Plus que tout li autre l'esbaniera
Il *fist le paon*, se braie avala,
Celui de Beugin trestout porkia.
(*Chans. sur la prise de Namur*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 522, 27.)

— *Paone*, s. f., femelle du paon :

Et pour une *pionne* par lui achettee le .iiie. jour d'aoust ensivant. (1457, *Tut. d'Olivet le Masure*, A. Tournai.)

**PAONNEAU**, s. m.

Cf. Paonel 1, t. V, p. 725b.

**PAOR**, mod. peur, s. f., passion pénible qu'excite en nous ce qui parait dangereux, menaçant, surnaturel :

Que grant pres *pavors* als Judeus.
(*Pass.*, 74.)

Si s'espauriren de *pavor*.
(*Ib.*, 398.)

D'icez arbres avoit *pavor*.
(*Brut*, ms. Munich, 3956.)

Moult fait cui *poors* de mort toche.
(*Dolop.*, 8557.)

Passons cest eve, gardes n'aies *paeur*.
(Raimb., *Ogier*, 12336.)

Ne beverai pas l'ewe que cist unt par entre lur anemis prise e portee, en *pour* de lur sanc espandre, e en peril de mort. (*Rois*, p. 213.)

Li plus hardis aura *pour*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5790.)

Mes onques n'ot *pavour*
Non mie en Raincevaux ou il ot grant estour.
(*Aspremont*, Ars. 3145, f° 116.)

Cheste *paours* autre sormonte
Car cascun jour le dete monte.
(Renclus, *Miserere*, lv, 10.)

Si avoit grant *pauour* de mort. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 33 v°, col. 2.)

Et qu'eles pour la *paor* se relassessent de lor folie. (*Vie S. Beneoist*, B. N. 988, f° 70[d].)

Et quand remir son vis et sa color,
Lor ele me fet et joie et *pouor*.
(Jehan l'Orgueneur, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne*, p. 63.) Impr., *povor*.

Seurté sanz *peeur*. (J. de Aluet, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 209 v°.)

Par *poor* de mort. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 49[a].)

Je n'aurai pas estable ce que l'en fera par force, ou par cause de *poor*... Et tel cause contient *paor* et force. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 7.)

*Peeur*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 16[d].)

A toutes aides, exceptions et deffansses de force, de barat, de *peor*, de boise, de deception. (1280, Évêché de Langr., G 30, A. Haute-Marne.)

Il n'oseroit celui qui avroit mort deservie fere justicier pour *paour* de son lignage. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 16, Am. Salmon.)

Dieu vous mande, c'est chose vraye,
Que y vieult estre avecque vous,
Ou vous soyez en quelque voye ;
Si n'ayez point doncques de *poux*.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 7064.)

Qui est en grant necessité
En grant dangier et en grant *poux*.
(*Ib.*, 9097.)

Ou il trouva le seigneur de Bayar, homme experimenté et sans *peur*. (Mart. du Bellay, *Mém.*, I, f° 22 v°, éd. 1572.)

— Par exagération :

J'ay grand *peur* que toute ceste entreprinse sera semblable a la farce du pot au laict. (Rab., *Garg.*, XXXIII, éd. 1542.)

Mais j'ay grand *peur* qu'elle rompit
Le moule, alors qu'elle la fit,
Pour n'en tracer plus de semblable.
(Rons., *Amours*, l. II, 2e partie, *Stances*, p. 182, éd. 1586.)

J'ay grand *peur* qu'elle a esté cause de beaucoup de maux que nous avons veuz de son temps. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 141, éd. 1593.)

**PAOUROS**, mod. peureux, adj., qui a peur facilement :

Femme *poereuse*. (*Artur*, B. N. 337, f° 235[b].)

Ne soit *poorose*. (*Vie S. Hyrenei*, B. N. 818, f° 301 v°.)

Celles qui sont veraiement vierges, soloient estre *pauroses* et vergondeuses. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 66 r°.)

*Poeroux*. (Id., *ib.*, ms. Troyes, f° 34 r°.)

Et lors furent trop *pehureux*
Por passer le fleuve a travers.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 129[d].)

Tu fais com *paeurous* home, qui n'ozes combatre en champ encontre tes henemis. (*Le Liv. du roi Alex.*, B. N. 1385, f° 26[b].)

Aller vous fault, gens *poureux*, ailleurs querre
Que ceste court, car ce n'est pas vostre cas.
Tires avant et cheminez autre erre,
Et que ce soit plus viste que le pas.
(Coquillart, *Poés. div.*, Bal. contre les vers manteaulx.)

... L'empereur
Tout blanc de crainte *poureuse*.
(P. Ronsard, ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 20 r°, éd. 1609.)

*Poureux*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 44 v°, éd. 1553.)

... Les esprits esperans et *poureux*
Qui sont veillez a tour de peur et d'esperance.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IV, f° 100 v°, éd. 1573.)

— Substantiv. :

Li *paoreuz* fremit et tremble.
(*Athis*, B. N. 375, f° 80°.) Var. : Li *peuerous*.

— Effrayé, tremblant de peur :

Cele fu *peorose*, prist soi a regarder.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 36 r°.)

E si esteit mult *poeros*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 10968, var.)

Plus *pourus* e plus dotant
Que n'est de toneire e d'esclair.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3226.)

*Poeros*, pales e esperduz,
Se sunt a ses piez estenduz.
(Id., *ib.*, 17653.)

Toz li poples, tote la gent,
Furent esbahi e dotos,
Ploranz, pensifs e *poeros*.
(Id., *ib.*, 39668.)

Si en furent tuit moult *peurous*.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 7[b].)

Or fu Costanz moult *poorous*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 83[b].)

*Peuerous* et tramblant.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 95[d].)

De trambleir, d'estre *pouorouse*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 20[a].)

Comme felonnie soit *peuereuse*, ele fu donnee en la condempnation de tous. (*Bible*, B. N. 901, f° 23[a].) Lat., *timida*.

Par devant le roi est venus
Et si *pauerous* devenus
Qui li corps de dolour li tramble.
(J. de Condé, *Magnif.*, 323.)

Et cant Hues lez vit, ains n'en fu *pavoureus*.
(*Hug. Capet*, 204.)

Si respondirent *pouerus* et espoventes. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 38[a].)

Si comme il regardoit tout *pooureux*. (Id., *Legende doree*, Maz. 1729, f° 183[b].)

Che conseil oy fut tantost accepté par la *paoureuse* doubte qui les avoit sousprins, et incontinent deffusterent leurs gros engiens. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, V, 28.)

Apres estre vainqueur d'une bataille heureuse,
Et veu Cesar courir d'une fuite *peureuse*.
(Rons., *Odes*, l. I, au roy Henry II de ce nom, p. 270, éd. 1584.)

Parmi les animaux desarmez et *paoureux*.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 146, éd. 1633.)

— *Paouros de*, qui éprouve de la crainte au sujet de :

Sor toz ert li rois angoissous
Et *de* son ami *poorous*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 135[d].) Crapelet, 3071, *peuros*.

Si que cil qui or ne me crient
Se vienge a mes dous pez estendre,
*Pourus* d'ardeir u *de* pendre.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4555.)

— Qui exprime la peur :

Getat maint *pourus* suspir.
(Adgar, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612, f° 4[c].)

Cf. V, 725[c].

**PAOUROSEMENT**, mod. peureusement, adv., d'une manière peureuse :

Et li destriers a mult grant paine
I passa *paeureusement*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Berne, f° 104°.)

Vostre salveteit, chier freire, ovreiz tot *paorosement* et tot tremblant. (*Li Epistle S. Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 12 r°.)

Lors ovri Josephes l'uis de l'arche moult *peuereusement*. (*S. Graal*, B. N. 24397, f° 12[c].) Plus haut : *paourousement*.

A tant se traist li enfes avant mult *paourousement* et commencha a plourer. (*Ib.*, ms. Bonn 526, f° 7[b].)

Mout chanta *poureusement*.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 31[b].)

*Peureusement* se tenoient.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 5[d].)

U il ust esté demandé unt,
E l'enfant *pourousement* respunt.
(*L'enfant juif*, 121, Wolter, *der Iudenknabe*, XXIV.)

Adonc i vint priveement
Neron moult *paoreusement*.
(*Rose*, 6451.) Vat. Chr. 1858, f° 56[d], *paoureusement*.

Ne vous pri pas, dame, trop baudement ;
Mais molt a trait et *poerousement*
Vous ai merci aucune fois requise.
(Vid. de Chart., *Chans.*, III.)

De poour s'escrierent *poorosement*. (*Legende de Pilate*, B. N. 19525, f° 57 v°.)

*Pourousement*, pavide. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Craignant *poureusement* de...
(Rons., *Hymn.*, 1, 7.)

**PAPA**, s. m., père :

Appeler son pere *papa*. (Ch. Est., éd. 1552, dans *Dict. gén.*)

**PAPABLE**, adj., qui peut être élu pape ; digne d'un pape :

Car comme nostre Eglise est visible, ayant un chef visible, *papable* et palpable, ainsi faut il que ses argumens soient aussi visibles, *papables* et palpables. (Marn. de Ste-Aldeg., *Œuvr.*, I, 173.)

**PAPAL**, adj., qui appartient au pape :

Dignité *papal*. (*Traité de Salem.*, ms. Genève 165, f° 170 r°.)

Li sieges *papaus* de Romme. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 48[a].)

Siege *papal*. (*Le livre des faits du mar. de Boucic.*, 3e p., XIX.)

Par le *papal* commandement.
(*Le Mir. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, t. I, p. 171.)

Le suspendre de l'administration *papalle*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. CLXII.)

Les ambassadeurs *papaulx*. (A. de La Vigne, *la Louenge des roys de France*, f° 43 v°, éd. 1507.)

*Papale* cité. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, IV, 7.)

L'institution *papale*. (BELON, *Singularitez*, I, 35.)

Cf. PAPAL 2, t. V, p. 726ᵇ.

**PAPAS**, s. m., prêtre, évêque ou patriarche de l'église grecque :

Et quant il (l'empereur Henri) entra en Thebes, dont peuussies oir un si grant polucrone de *palpas* et d'alcontes, et d'oumes et de femes... (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, 672, Wailly.)

**PAPAUTÉ**, s. f., dignité de pape :

Papalitas. *Papauté*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Gouvernement d'un pape :

Superstitions qui regnent en la *papaulté*. (CALV., *Lett.*, t. II, p. 15, Bonnet.)

**PAPE**, s. m. et anc. f., chef de l'Eglise catholique :

Lui l[a] consent ki de Rome esteit *pape*.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 75ᶜ.)

Tantost la *papa* a mandé
Par tote la crestianté
Que son concile veut tenir.
(WACE, *Rou*, B. N. 818, fº 12ᵇ.)

La *papa* le prodome crit.
(ID., *ib.*)

La *pape*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, fº 51 rº.)

... La *pape* por faus creire
Pourroit faus jugement feire.
(*Frag. d'une vie de saint Thom. de Cantorbery*, fº 1, 53, A. T.)

La *pape* e il e li rois.
(*Ib.*, 58.)

La *pape* va vers Rumme droit.
(*Ib.*, 77.)

Li encheni qui s'avilla
A la *pape* por Dieu requist
Que sa confession oist.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, fº 75ᵇ.)

Et avint que on li fist entendant que mes sires Pierres de la Vigne l'avoit trai a la *pape*. (MÉN. DE REIMS, § 240.)

Si fu esleus apres lui en plain concitoire en Avignon li cardinaux de Biaufort a estre *pappez*. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 260, var., G. Raynaud.)

Le nom de *pape* estoit commun aux eveques, temoin saint Jerome qui appelle ainsi saint Augustin. Mais il a esté rendu particulier au *Pape* par excellence, a cause de l'universalité de sa charge, dont il est appelé au concile de Calcedone *Pape* universel et *pape* tout court sans addition ni limitation. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, fº 115ᵇ.)

**PAPEGAI**, s. m.

Cf. V, 727ᵃ.

**PAPELARD**, mod., v. PAPELART.

**PAPELARDER**, v. n.

Cf. V, 727ᶜ.

**PAPELARDIE**, s. f., papelardise :

Honie soit *papelardie*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fº 29ᵇ.)

Uns bougres que seins Augustins
Chaça par soir et par matins
De la terre de Lombardie
Por sa tres grant *papelardie*.
(*La Jument au deable*, 27, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 221.)

Ainsi leur va leurs cuers emblant
Par sa simple *papelardie*,
Qui est plaine de renardie.
(J. BRUYANT, *Chem. de povreté*, dans *Ménagier*, t. II, p. 31.)

Cf. V, 727ᶜ.

**PAPELARDISE**, s. f.

Cf. V, 727ᶜ.

**PAPELART**, mod. papelard, s. m., faux dévot, aux manières doucereuses :

Je por riens que *papelarz* die.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 19152, fº 31ᶜ.)

Mais li beghin et *papelart*
Furent encontre d'autre part.
(MOUSK., *Chron.*, 30733.)

Vieus tu que l'en se gabe de toi, et que on te tiegne por *papalart?* (LAURENT, *Somme*, Mil., Bibl. Ambr., fº 17ᶜ.)

Et si y fut pour le cause du manoir dessus dit about dans Pierres c'on dist le *pappelars*, adont prouvos a le court dou viels Ath. (Mars 1335, *Cartul. de Cambron*, p. 248.)

Cf. V, 727ᶜ.

**PAPERASSE**, s. f., papier, écrit sans utilité :

Aller secouant ces *paperasses* poudreuses. (MONT., III, 9, p. 116, éd. 1595.)

**PAPERASSER**, v. a., remuer, classer des paperasses :

*Ayant* bien veu, leu, releu, *paperassé* et feuilleté les complainctes, adjournemens, compositions.... (RAB., *Tiers livre*, XXXXIX.)

**PAPESSE**, s. f., femme revêtue de la papauté :

La *papesse* Jeanne. (*Papimanie de France*, sign. A 3 vº, éd. 1567, cité dans le *Dict. gén.*)

**PAPETERIE**, s. f., fabrication du papier ; lieu où il se fabrique :

Villeneufve. Bonne *papeterie*. (CH. EST., *Guide des chem. de Fr.*, p. 83, éd. 1552.)

**PAPETIER**, s. m., fabricant, marchand de papier :

*Papetiers*, cartiers. (1534, RAB., *Pantagr. pronost.*)

Les *papetiers*, cartiers, peroliers et fondeurs se servent grandement de ceste farine blanche. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 10.)

**PAPIER**, s. f., feuille pour écrire ou imprimer, pour envelopper, etc., faite d'une pâte de chiffons, de matières végétales fibreuses, etc. :

*Papier*. (*Péage de Peronne*, dans *Dict. gén.*)

Escrire en .I. gran *papire*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 355.)

.XXX. remme de *pauppier*. (1451, dans *Hist. de Metz*, V, 571.)

— Registre :

Pour un *pappier* a registrer les lettres. (1308, *Compte de la saunerie de Salins*, B. N. 8551.)

Enssi com ilh est plus plainement en leurs *papieres*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 256.)

Ce present *paupier* ou quaterne des œuvres et provisions de la ville..., monte a la somme de .VIIIᶜ. .XX. l. .VI. s. .XI. d. ob. picte p., lequel, apres ce qu'il a esté collationné contre le *paupier* du contrerolles d'icelles..., avons icelui signé... (1447, *Compte des octrois*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, 2ᵉ p., vol. I, p. 660.)

C'est le *paupier* et registre des frais, mises et despens fais et soustenus par M. Noel. (1476, *Compte part.*, ib., p. 663.)

— Carton :

Deux *pappiers* a boutons d'argent, .XV. s. (1438, *Exéc. test. de Mathieu Dotengis, orfèvre*, A. Tournai.)

— Carte à jouer :

L'un des compaignons attaigny unes quantites de *papier* pour jouer. (1408, A. N. JJ 162, pièce 361.)

— Papyrus :

Le *papier* croit es marais du rengorgement du Nil. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 368, éd. 1622.)

**PAPILLE**, s. f., petite saillie conique, formée à la surface de la peau ou des membranes muqueuses ; mamelon :

*Papille*. CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 22533, (V, 34.)

**PAPILLON**, s. m., insecte de l'ordre des lépidoptères, aux ailes colorées par des écailles fines comme de la poussière :

*Papilon*.
(*Li rom. des rom.*, B. N. 19525, fº 150 rº.)

Papillo, *papillion*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 225 vº.)

*Papeillon*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Pappeillon*. (1316, *Compte*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux arbrisseaux dont les feuilles sont vers, et a *pepeillons* dessus. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*.)

Enfanz qui chassent aux *papeillons*. (*Ib.*)

*Papaillons* d'or. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, fº 11 vº.)

Et couroyt voulentiers apres les *parpaillons*. (RAB., *Garg.*, XI.)

**PAPILLOTAGE**, s. m., effet de ce qui éblouit les yeux par le miroitement des lumières, des couleurs :

Le *papillotage* noir que fait un tas de mousches assises sur quelque estoffe d'autre couleur. (EST. BINET, *Merv. de nat.*, p. 68, éd. 1621.)

*Papillotage.* A spatling, or spettinesse; also, the twinkling, glistening, or shaking of spangles. (COTGR.)

Cf. V, 729ᵇ.

**PAPILLOTE**, s. f., paillette :

Ont aussi mes doulces fillotes
Tout autour belles *parpillotes*
De fin or ou d'argent dorees.
(FLOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, fº 47ᵃ.)

Cf. V, 729ᵇ.

**PAPILLOTER**, v. a., semer de papillotes (paillettes) brillantes :

Comme Calligule, qui se monstroit quelquefois avec une barbe d'or : et un autre, semoit ou poudroit la sienne de limaille de ce metal : comme du temps de nos peres, Tammas Sophi *papillotoit* la sienne d'or. (FAUCHET, *De l'orig. des dignit. et magistr. de France*, I, 4.)

— *Papilloté*, p. passé, orné de papillotes :

Beaulz et gentilz, *papellotez* d'argent.
(CHRIST. DE PIS., *Déb. de deux am.*, Poés., II, 52.) B. N. 604, fº 40ᵃ, *papillotez*.

Bource *pepilotee* de laz de soie. (J. GALLOPEZ, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, fº 60 vº.)

Cf. PAPILLOTÉ, V, 729ᵇ.

**PAPISME**, s. m., par dénigrement, la religion catholique soumise à l'autorité du pape :

Devant tous (il) abjura le *papisme*. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, p. 59, éd. 1580.)

**PAPISTE**, s. m., par dénigrement, catholique :

Point ne suy lutheriste,
Ne zvinglien, encore moins *papiste*.
(CL. MAROT, *Epitres*, à M. Bouchard, texte fautif de l'éd. 1525.)

Que les *papistes* ne feroient point leurs agiots a l'enterrement des morts. (JACQ. MERLIN, pasteur, *Journ.*, ms. La Rochelle 150, fº 22.)

**PAPISTIQUE**, adj., qui tient du papisme :

Si vont querir libelles sophistiques,
Corps enchassez et bulles *papistiques*.
(CL. MAR., *Chants*, Am. fugit., p. 252, éd. 1545.)

La messe *papistique*. (1562, *Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VII, 42.)

**PAPULE**, s. f., petite élevure de la peau :

La cocourde mise en emplastre guerist et oste les *papules* du corps, c'est a dire certains petis grains et menus ou pustules blanches qui naissent au corps, et principalement en la face. (*Jard. de santé*, I, 147.)

Duquel li frottes les *papules* ou boutonneures, exulcerations, tu y feras grand ayde. (*Tres. d'Evon.*, p. 212, éd. 1555.)

**PAPYRUS**, s. m., sorte de roseau qui croît en Égypte, dans l'Inde, etc. :

Toutefois avant que partir d'Egypte, je ne veux oublier le *papyrus*, veu que toute la civilité et immortalité des hommes deppend du papier, et des choses qu'on escrit dessus. (DU PINET, *Pline*, XIII, 10.)

**PAQUE, PAQUERETTE**, mod., v. PASQUE, PASQUERETTE.

**PAQUET**, s. m., assemblage de plusieurs choses liées, enveloppées ensemble :

Plusieurs de ceulx qui au pillage avoyent faict leur *pacquet*, voyans qu'ilz avoyent leur charge... (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, fº 24 vº; I, 185, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., *hasarder le paquet*, s'engager dans une entreprise hasardeuse :

Il est evidemment croyable qu'il *hazardera le pacquet* a la premiere occasion qu'il en aura. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

— Par extens., ce qui est lourd, pénible à supporter ; *c'est a lui que ce paquet s'adresse*, c'est lui qu'on vise dans ces propos désobligeants :

Ainsi que ces commandemens m'estoient donnez, on vint advertir le mareschal que Boudet, secretaire de M. le connestable, estoit monté a cheval au mesme instant que la chamade se donna par ceux de Valfenieres, et qu'il s'estoit vanté d'en porter les nouvelles devant tout autre. Le mareschal, se tournant vers moy, me dict : « *C'est a vous que ce paquet s'adresse ;* je te prie, force ta nature pour gaigner le devant, autrement toute l'armee, et moy en particulier, et toy mesme aussi, en souffriront. » (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

Cristine estant retiree seulement en sa chambre, se mist profondement a penser aux propos de Cormoran, et venant a ramener en jeu les services obsequieux que plus que pas un des autres il s'efforçoit luy faire, et les parolles qu'il avoit dictes, se doubta que *le pacquet s'adressoit a* elle, et qu'elle estoit ceste dame si divine et d'excellente vertu dont le gentilhomme estoit amoureux. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, fº 253 vº, éd. 1588.)

**PAQUETER**, v. a., mettre en paquets :

At esté interdict a tous noz subjectz d'ammener, vendre, distribuer ou presenter en vente, ny de *pacquetter* par les villes des pays de nostre obeyssance aulcunes marchandises forgees de calmyne. (1590, *Cart. de Bouvignes*, II, 37, Borgnet.)

**PAQUETEUR**, s. m., celui qui paquette :

Emballeur ou *pacqueteur*. (1562, dans *Dict. gén.*)

**PAQUIS**, s. m.

Cf. PASQUIS, VI, 21ᵇ.

**PAR**, prép.

Cf. PAR 1, t. V, p. 730ᵇ.

1. **PARABOLE**, s. f., allégorie qui renferme quelque vérité importante :

Si dist l'en bien en nos escoles
Maintes choses par *paraboles*.
(*Rose*, 7191, Méon ; I, 238, Michel.)

Cf. V, 735ᵇ.

2. **PARABOLE**, s. f., courbe plane résultant de la section d'un cône par un plan parallèle au côté :

*Parabole.* A certain crooked line made by the cutting of a cone, or cylinder. (COTGR.)

1. **PARABOLIQUE**, adj., relatif à la parabole (allégorie) :

Sentences *paraboliques*.
(*Alchim. err. a nat.*, 178.)

2. **PARABOLIQUE**, adj., relatif à la parabole (courbe) :

Rectangulaire ou *parabolique*. (1571, *Magie naturelle*, dans *Dict. gén.*)

**PARABOLIQUEMENT**, adv., par paraboles (allégories) :

Ceulx qui ont escript *paraboliquement*. (ZECAIRE, *Philos. des metaux*, p. 139, éd. 1567, dans *Dict. gén.*)

**PARACHEVEMENT**, s. m., action de parachever :

Il avoit ja son regart a Auffrique, et a la grant Carthage, comme au *parachevement* de son honneur et de son nom. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 279ᶜ.)

Pendant ceste dite emprinse et jusques au *parachevement* d'icelle. (10 déc. 1508, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, I, 240.)

Pour *paracheffvement* du grand orffrais. (1549, Coll. du Mur, Morl., A. Finistère.)

**PARACHEVER**, v. a., conduire à un achèvement complet :

Il *paracheveroient* ce qu'il avoient comencié. (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, fº 58 vº.)

Lequel (aide) n'*est* encores *parachevé* de payer. (2 déc. 1427, *Ord.*, XIII, 133.)

Pour *pareschever* ledit ouvraige. (1467, *Comptes de Nevers*, CC 61, fº 24 rº, A. mun. Nevers.)

Ont voulu et consenty que, ledit mistere *parachavé*, iceulx abbé, religieulx et convent... soyent et demeurent... en leurs droitz. (1521, *Reg. cons. de Limoges*, I, 110, E. Ruben.)

**PARACLET**, s. m., la troisième personne de la Trinité :

Cest *paraclist*, cest esperit
En qui garde riens ne perit.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 1045.)

Le glise du *Paraclit*. (1248, Paraclet A Somme.)

Nostre Dame de *Paraclit*. (1257, *ib.*)

**PARADE**, s. f., évolution de cavaliers dans un carrousel, dans une revue.

Feu M. de Guise comparut ainsi en la *parade* et entree de camp en un combat a cheval qui se fit un jour au Louvre aux nopces de M. de Joyeuse. (BRANT., *Cap. estr.*, Œuvr., I, 44, Soc. Hist. de Fr.)

— Revue de troupes, défilé ; par extens. :

Apres avoir fait le tour de la salle par

*parade* comme dans un camp et apres s'estre bien faict voir. (BRANT., *Dam. illustr.*, Œuvr., VII, 271, Soc. Hist. de Fr.)

— Partic., action d'aller à l'offertoire :

Si le cas est que ilz donnent argent pour distribution, vulgairement appellee *parade*, qu'ilz en donnent aux seigneurs confreres laicz. (*Statuts de la confrérie de la conception de Toulouse*, VII, ap. Duc., *Parata* 2.)

— Fig., exhibition, étalage :

Lui seul vous put; lui seul vous est a hayne,
Lui seul vous est rebout de vos *parades*,
Lui seul vous est vostre amour plus loingtaine
Et de vos yeux la douleur plus prochaine,
Voyant vers vous ses nobles ambassades.
(CHASTELL., *Dit de verité*, OEuvr., VI, 235.)

C'est bien vouloir mal garder sa bourse que d'en faire *parade* devant les brigands. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

Ceux cy mettent leurs larrecins en *parade* et en conte. (MONT., III, 12, p. 188, éd. 1595.)

— Prestance, apparence :

Unc bel jeusne chevalier bien adressié et de bonne *parade*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., V, 380, Kerv.)

David ne s'est point estudié a ambition, a vaine gloire, pour se monstrer et pour avoir belle *parade* devant les hommes. (CALV., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 25.)

Ils (les Turcs) ont une *parade* et grande superbeté, tant en leur maintien que en leur langage. (*Voyage du s. de Villamont*, p. 501, éd. 1598.)

— Vain semblant :

Vertu ne gist pas en *parade*
Comme une vaine mascarade,
Ou dehors tout est reluisant.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 73 r°, éd. 1619.)

La *parade* du tiltre n'est pas telle que tu ne puisse aisement descouvrir par iceluy le merite du subject. (TABOUROT, *Bigarr.*, Préface, A IV v°, éd. 1584.)

— Ornement :

Appelant bastimens a la moderne, comme une eglise Nostre Dame de Paris et autres tels, qui sur nouveaux desseins furent introduits depuis le declin de l'empire de Rome, n'ayans rien emprunté de toutes ces *parades* qui estoient auparavant, telles que celles dont depuis le sieur de Claigny voulut embellir le Louvre. (E. PASQ., *Rech.*, III, 38.)

**PARADIGME**, s. m., type de déclinaison, de conjugaison ; au sens étymologique, exemple :

Et, par tel moyen, les roys qui ont bien sceu faire election de personnes dignes et auxquels ils se fioyent entierement, s'en sont trouvez grandement soulagez, leur peuple supporté, leur honneur conservé, et puissance augmentee. Le roy François, premier du nom, venant a la couronne, sceut bien pratiquer ce *paradigme*. (THEVET, *Homm. ill.*, f° 340 v°, éd. 1584.)

**PARADIS**, s. m., jardin délicieux où Dieu plaça le premier homme :

Diex, dist Renart, Sainte Marie !
Ou fu trouvez ainssi biax estrez ?
Je cuit, c'est *paradis* terrestre.
(*Ren.*, Br. XVI, 44.)

— *Oiseau de paradis*, oiseau des Indes, à longues plumes brillantes :

Et manieres d'oyseaulx comme *oyseaulx de paradis*, qui sont plus grans que ayrons, mays ilz ont jambez et pietz rouges, et le bec comme un papegay, le ventre de plumage blanc un peu couvert de rouge et le cou comme une sigoigne. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 5 r°.)

— *Graine de paradis*, v. GRAINE, IX, 715ª.

— Séjour de la béatitude céleste :

En *paradis* los arberget.
(*Pass.*, 388.)

Tut dreitement en vait en *paradis*.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 67ᶜ.)

Aler lasus en chel pais
Que on apele *Paradis*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 21.)

— Fig., en parlant d'un lieu, d'un état très agréable :

Il n'est nus graindres *paradis*
D'avoir amie a son devis.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 11ª.)

Est il *paradis*, amie,
Est il *paradis* qu'amer ?
(*Chans.*, 1, B. N. 12786, G. Rayn., *Motets fr.*, II, 102.)

Il croit revivre, et que ce jour
Il entre au *paradis* d'amour.
(VAUQ., *Idill.*, II, II.)

Helas ! mon bien et seul *paradis* de mes pensees, adoucissez donc la cruauté de ce cœur endurcy. (LARIV., *Facet. nuict. de Strap.*, VIII, 3.)

— Proverb, :

Paris est le *paradis* des femmes, l'enfer des mules et le purgatoire des soliciteurs. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, de Madame la Fourriere,... f° 115 v°, éd. 1572.)

— Par ironie, prison :

Gobin, or tost ; va, si me mect
Tout avant euvre en la gourdaine
La mere ; et puis la fille maine
D'autre costé en *paradis*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 203.)

— Anc. et dialect., reposoir pour une procession :

Il n'y a ny *paradis* bien tapissez et dorez, ny processions, ni confrairies, ... qui nous donnent a manger. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 211, éd. 1593.)

— Oratoire dans une église :

Le roy fait remettre sus par les eglises de Paris les oratoires, autrement dits les *paradis* et y va tous les jours faire ses ausmonnes et prieres en grande devotion. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 61.)

**PARADOXAL**, adj., qui tient du paradoxe :

Question *paradoxale*. (1584, G. BOUCHET, *Serees*, dans *Dict. gén.*.)

Or confesseray je volontiers que ceste mienne assertion est et sera trouvee d'autant *paradoxalle*, qu'elle est contraire a la commune opinion. (P. DE SAINCT-JULIEN, *Paradoxe de l'orig. de H. Capet*, Av. propos, éd. 1585.)

Meslanges historiques et recueil de diverses matieres pour la plupart *paradoxalles* et neantmoins vraies. (ID., *Titre*, éd. 1588.)

— Qui aime le paradoxe, qui se sert du paradoxe :

Ne voulant doncques m'embarrasser en tant de differentes diversitez, j'avois advisé de me rendre *paradoxal* et... ne cheminer par les voyes publiques. (P. DE SAINCT-JULIEN, *Mesl. hist.*, Ep., éd. 1588.)

**PARADOXALEMENT**, adv., en forme de paradoxe :

Combien que Ciceron ayt dit *paradoxellement* que la liberté est puissance de vivre ainsi qu'on veut. (P. DE S.-JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 204, éd. 1588.)

**PARADOXE**, s. m., opinion contraire à l'opinion commune :

Ung livre de Tulles est qui est intitulé le livre de *paradoxes*. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 1ᵉʳ vol., f° 132ᶜ, éd. 1495.)

Cf. V, 736ᵇ.

**PARAFE, PARAFER**, v. PARAPHE, PARAPHER.

1. **PARAGE**, s. m., extraction.

Cf. PARAGE 1, t. V, p. 736ᶜ.

2. **PARAGE**, s. m., région.

Cf. PARAGE 3, t. V, p. 738ª.

**PARAGOGE**, s. f., addition d'une lettre (non étymologique) à la fin d'un mot :

Rien ne me vaulroit sistole,
*Paragoge*, diastole,
Ne brieve longue ou longue brieve.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, I, 189, Van Hamel.)

**PARAGRAPHE**, s. m., signe marquant la séparation des différentes sections, des différents alinéas d'un chapitre ; section d'un discours, d'un chapitre :

Que cui la queue ne plera
Au *paragrefe* le lera.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 199ª.)

*Paragrafe*.
(ID., *ib.*, ms. Bruxelles, f° 194ᵇ.)

*Paragreffe*.
(ID., *ib.*, f° 221ᵈ.)

Tost brisseroie, espoir, mon greffe,
Si j'en poignoie un *pelagreffe*.
(ID., *ib.*, f° 221ᵇ.)

Et lesqueles causes sont bonnes et males, il en touche au *peragrafe* devant cestui. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 613, Am. Salmon.)

En un *paragrafe* qui commence : Quibus etc, (*Ord. Tancrei*, B. N. 25546, f° 2ᵇ.)

*Peragreffe*. (*Ib.*, ms. de Salis, f° 1ᵈ.)

*Perografe*. (*Ib.*, f° 2ᵇ.)

*Perogreffe. (Ib.*, f° 3ª.)
*Perag[r]effe. (Ib.*, f° 4ᵈ.)
*Peregreffe. (Ib.*, f° 35ᶜ.)

Lisant seulement un demy canon, un petit *paragraphe.* (RAB., *Quart livre,* LI.)

Cf. V, 738ᶜ.

**PARAITRE**, mod., v. PAREISTRE.

**PARALIPOMENES**, s. m. pl., partie de la Bible qui est un supplément aux *Rois :*

Et ou je verrai qu'il ara repeticion d'une meismes chose, si come en *Paralipomenon* et en Esdras le secont et ailleurs, je ferai remission. (RAOUL DE PRESLES, *Bible*, ap. Sam. Berger, *Bible française au m. â.*, p. 246.)

**PARALLAXE**, s. f., angle formé au centre d'un astre par deux droites, aboutissant à deux observateurs placés en deux points différents :

Les 180 cercles des logeans de poinct capital ou vertical, pour aller separer le cercle finissant en 360 pars, se nomment les cercles capitaux, l'un desquelz, qui monstre le vray orient et occident de l'equateur, nous doit bien servir a l'intelligence des *parallaxes* et empeschemens du soleil. (P. DE MESMES, *Inst. astron.*, p. 70.)

**PARALLELE**, adj., en parlant de droites, de surfaces, dont la distance entre elles est toujours égale :

Puis de la se tire une ligne *parallele* jusques a l'extremité de la cambrure de la susdicte rondeur. (J. MARTIN, *Arch. de Vitruve*, V, 8.)

— S. m., chacun des petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur :

Et suivants ce canonique destour par mesme *parallele*, l'eussent a dextre vers le levant... (RAB., *Quart liv.*, I.)

**PARALLELIPIPEDE**, s. m., solide dont les faces, au nombre de six, sont des parallélogrammes égaux s'opposant parallèlement deux à deux :

Soient premierement preparees quatre reigles, faictes de quelque bois tres dur, toutesfois egalles l'un a l'autre, et semblables, etant si *parallelipipedes*, c'est a dire de superficie equidistantes, et se rencontrans a droicts angles. (ORONCE FINÉ, *Prat. de la geom.*, f° 1 v°, éd. 1570.)

**PARALLELOGRAMME**, s. m., quadrilatère dont les côtés opposés sont égaux et parallèles entre eux :

Et est le dit secteur un *parallelogramme* longuet. (BOVELLES, *Arithm.*, f° 42 r°, éd. 1547.)

**PARALOGISME**, s. m., raisonnement vicieux :

Doncques en general les *paralogismes*, et fausses ratiocinations sont faites, ou quand quelque chose est prise en la construction du probleme, dont nous n'usons aux demonstrations, ou quand nous usons d'un principe non vrai. (LE BLANC, *Tr. de Cardan*, f° 306 r°.)

L'indice du *paralogisme*. (ID., *ib.*)

Cf. PARALISME, V, 739ᶜ.

**PARALYSER**, v. a., frapper de paralysie :

Appliquer autour de la partie *paralysee* des briques. (PARÉ, VII, 13.)

**PARALYSIE**, s. f., diminution ou privation, soit à la fois du sentiment et du mouvement volontaire, soit de l'un ou de l'autre seul :

Une maladie que phisicien apelent *paralesie*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 280ᵈ.) P. Paris : *paralisie.*

Une mont pesant maladie
Qu'en apele *paralisie*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 161ᵈ.)

*Paralysie.* It. paralysia. Esp. perlezia. (JUN., *Nomencl.*, p. 297.)

*Paralisie.* (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 85.)

Cf. PARALISIN, V, 739ᵇ.

**PARALYTIQUE**, adj. et s., atteint de paralysie :

Fievreus e *paralitici.*
(*De S. Laurent*, 305, Werner Söderhjelm.)

Uns *paralitikes.* (*Vie S. Mathias*, B. N. 23112, f°    .)

E celi Jesus ad sanez
En jur sabat les eveglez,
Les *parletriz* e les devez.
(*Evang. de Nicod.*, 3ᵉ vers., 68.)

Les *paralitiques* sanoit.
(*Les .XV. joes N.-D.*, ms. Troyes.)

Les lepreux, les *parilitiques*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 138ᵈ.)

Car il feroit que ledit conte soit impotens et *parlatiques* de ses membres. (30 mars 1393, Doc. hist., III, 478.)

Seroit *parelitiques* de ses membres. (*Ib.*)

— S. f., paralysie :

Et morut Cayns de la douleureuse maladie de *paralitique*. (*Vraie croiance*, ms. Cambrai 256, f° 1ᵈ.)

**PARANGON**, s. m., comparaison :

Le *parangon* de nouvelles honnestes et delectables. (1531, *Titre*, dans *Bibliogr. de Brunet*.)

Il desiroit faire un chef d'œuvre admirable de clemence, tant en la personne de lui que de tous les autres, pour montrer que tout ainsi qu'au fait de la guerre, aussi estoit il invincible et sans *parangon* en celui de la paix. (PASQ., *Lett.*, XVII, 5.)

Repassez par toute l'ancienneté, vous ne trouverez un seul trait qui vienne au *parangon* de celui. (ID., *ib.*, XIX, 4.)

S'il eut tourné son esprit a la bonne voie il pouvoit estre mis au *parangon* des plus signales docteurs de l'Église. (ID., *Rech.*, VIII, 55.)

— *Pierre de parangon,* ou absol. *parangon,* pierre de touche :

On espreuve l'or avec le *parangon :* mieux a la couppelle avec du plomb, qui mange tout ce qui n'est or, et le fait esvanouir en fumee. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 194, éd. 1622.)

— Modèle :

O dame illustre, o *parangon* d'honneur.
(CL. MAR., *Epitre pour Vuyart*, p. 161, éd. 1596.)

On a dit aussi, et à ce qu'il semble d'abord, *paragon,* d'après l'italien *paragone :*

Le *paragon* des œuvres de nature.
(OCT. DE S.-GEL., *Sej. d'honn.*, f° 4 r°.)

Et *paragon* de grace feminine.
(J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 216 r° ; IV, 17, Soc. Hist. de Fr.)

Vous ne ferez point de doubte de le preferer comme le *parragon* a tous les autres. (MAIGRET, *Polybe*, préf.)

Or soit ma demande rapportee et mise en *parragon* avec la leur. Je demande l'entretenement de l'edict de janvier, et ils veulent de leur authorité le casser et abolir. (CONDÉ, *Mém.*, p. 679.)

Et certes qui voudra repasser par toutes les Universites de l'Europe, il n'en trouvera une seule qui revienne au *paragon* de celle ci. (PASQ., *Rech.*, III, 29.)

Cf. PARANGONE, V, 740ᵇ.

**PARANGONNAGE**, et anc. **PARAGONNAGE**, s. m., t. de typogr., action de parangonner :

*Parragonnage.* (MEIGRET, *Alb. Durer*, f° 84 r°, éd. 1557.)

**PARANGONNER**, et anc. **PARAGONNER**, v. a., mettre en comparaison.

Cf. V, 740ᶜ.

**PARANT**, adj., qui pare :

Et beles robes et *parans*.
(BEAUMAN., *Jeh. et Blonde*, 5619.)

**PARANYMPHE**, s. m. et f., ami du marié, amie de la mariée qui l'assistait le jour de son mariage :

Paranympha, compaigne qui tient compaignie a nouvelle fiancee, *paranymphe*. (*Gloss. fr.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Les espousailles qui se font par paroles de futur et par les parens ou par les *paranymfes* et autres entreposez. (LA BOD., *Harmon.*, p. 778.)

J'ayme mieux estre leur *paranymphe* (des femmes) que ressembler Jehan de Mehun, qui en son Romant de la Roze fit profession expresse de les blasmer. (PASQ., *Rech.*, VI, 33.)

— Fig. :

Folz regards, qui sont les *paranymphes* et portes des mauvaises pensees et desordonnees voluntez. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 24 r°.)

**PARANYMPHER**, v. a., louer solennellement :

O grands roys, hé ! qui pourra dignement icy louer vostre foy, puisque S. Bernard vous *paranymphant* n'y peut joindre que par l'admiration ? (J. P. CAMUS, *Hom. festin.*, 138, éd. 1619.)

— Par jeux de mots :

Je ne veux point icy... vous contrerooler vostre qualité de damoiselle, que voulez

*paranympher* avec vos nymphes romansees. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 265, éd. 1585.)

**PARAPET**, s. m., massif de terre ou de maçonnerie qui surmonte un rempart ; mur à hauteur d'appui servant de garde-fou :

Chacune face [du château] haute la moitié d'autant, comprenant le *parapete*. (RAB., *Sciomachie*, p. 7, éd. 1549.)

*Parapecte*. (SALIAT, *Her.*, 1.)

Item pour avoir faict ung petit *perapel* aupres de ladite tour (d'Arches) pour servir de garde, contenant une thoise, vallant 60 s. tourn. (1575, CC 21, f° 331 v°, A. Mézières.)

Item au pan de la muraille qui est pres du postil des pescheurs tant au *perapel* et glassy en deux endroicts, une toise 6 pieds en quarré, la somme de 7 livres. (*Ib.*, f° 332 r°.)

*Parapel*. (21 déc. 1592, E, not. Grudé, A. Maine-et-Loire.)

**PARAPHE**, s. m., traits de forme variée qu'on ajoute à son nom pour distinguer sa signature, signature abrégée :

Quand on met son signe ou *paraphe* en lettre. (CALV., *Instit. chrest.*, p. 424.)

Cf. PARAFE, V, 736ᵇ.

**PARAPHER**, v. a., signer d'un paraphe :

Sinon que premierement ils ayent esté leuz en la chambre ou ils auront esté expedies et qu'ils *soient* signes ou *paraphes* par l'ung des presidens qui aura esté a l'expedition. (1493, *Ord.*, XX, 389.)

Qu'ils signent et *paraphent* leurs contracts. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 520, éd. 1574.)

**PARAPHERNAL**, adj., qui est en dehors de la dot :

Les ames saulvees auront leurs biens *parafernaulx* en leurs futures nopces, qui sont les aureolles et couronnes en general. (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 154 v°, éd. 1533.)

Biens dotaux et *parapharnelz*. (*Cout. de Bourg.*, I, 5, Nouv. Cout. gén., III, 905.)

Ne prennent toutesfois les dits seigneurs et coustumiers aucunes vacations des sentences, par lesquelles les femmes sont mises hors la main de leurs maris et a leurs droicts, sinon qu'elles ayent biens *paraphernaux*. (*Coust. d'Aoste*, p. 98, éd. 1588.)

**PARAPHONIE**, s. f., vice de la voix consistant dans un timbre désagréable :

Graves confond sans intervalle,
Et de l'egu trop tost devalle,
*Paraphonie* y est sans fin.
(*Contre Sagon et les siens*, Epist. par ung amy de Cl. Marot, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

**PARAPHRASE**, s. f., développement explicatif d'un texte :

User de *paraphrase*. (LEF. D'EST., *Bible*, ep. exhort. des epistres.)

**PARAPHRASER**, v. a., développer par paraphrase :

Cela m'a contrainct a *paraphraser* aucunes fois le texte. (J. MARTIN, *Arch. de Vitruve*, advert. au lect., éd. 1547.)

**PARAPHRASEUR**, s. m., celui qui paraphrase verbeusement :

Je n'ay pas profané les mysteres de l'art, ne voulant point imiter le traducteur de Sylvius, qui a rendu sa pharmacopee entierement populaire, contre l'intention de l'auteur, ny le *paraphraseur* qui s'est ingeré de divulguer en son ramage des choses qu'il n'appartient qu'au medecin de scavoir. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 812.)

**PARAPHRASTE**, s. m., celui qui paraphrase un texte :

Encores seroy je bien d'opinion que le sçavant translateur fist plus tost l'office de *paraphraste* que de traducteur, s'efforceant donner a toutes les sciences qu'il voudra traiter l'ornement et lumiere de sa langue. (J. DU BELLAY, *Def. et illustr. de la lang. fr.*, I, 10.)

**PARAPLEGIE**, s. f., t. de médec., nom donné à la paralysie, lorsqu'elle occupe la moitié inférieure du corps :

M. de Gueux, saisi d'une *paraplegie*, que j'ay traictié longtemps malade. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 312.)

**PARASANGE**, s. f., mesure itinéraire chez les anciens Perses :

En ceste obscure forest que voyez longue et ample plus de soixante et dix huit mille *parasanges* est l'habitation des demons et heroes. (RAB., *Quart livre*, XXVI, éd. 1552.)

Stathmus contient .III. *parasangues* et plus, mais en cela y a doute et variation. (POLDO D'ALBENAS, *Ant. de Nimes*, p. 37, éd. 1557.)

**PARASELENE**, s. f., sorte de météore qui consiste dans un cercle lumineux qu'on voit quelquefois autour de la lune :

*Paraselenes*, ou faulses lunes. (A. MIZAULD, *Mir. du temps*, f° 42 v°, éd. 1547, cité par le *Dict. gén.*)

*Paraseline*. A false moon, or apparance of a moon. (COTGR.)

**PARASITE**, s. m., t. d'ant., commensal attaché à quelque riche, qui vivait à sa table et devait le divertir ; fig., par plaisant. :

Tant du chevalier vanteur que du Gnato *parasite*. (*Thes. en franç.*, f° 100 v°, Verard.)

Ce sont (ses creanciers) mes candidats, mes *parasites*, mes salueurs. (RAB., *Tiers liv.*, III.)

**PARASITERIE**, s. f., métier, acte de parasite :

Flatterie, *parasiterie*. (*Alector*, f° 36 r°, éd. 1560.)

**PARASITIQUE**, adj., de parasite, propre au parasite :

En la scene ensuyvante sont contenues deux choses principalement a noter : premierement l'assentacion *parasitique*, qui monstre que les gourmans et qui ne ont felicité que a leur ventre consentent et afferment tout ce qu'ilz voyent plaire a ceulx dont ilz suivent la compagne. (*Therence en franç.*, f° 104 v°, Verard.)

Dispute de l'art *parasitique* ou patelineus. (*Traduct. de Terence*, f° 75 r°, éd. 1578.)

**PARASOL**, s. m., espèce de petit pavillon portatif soutenu par une baguette qu'on tient au-dessus de sa tête pour se protéger du soleil :

En ceste annee furent mis en usage les *parasols* par ceulx qui alloyent aux champs, a cheval e a pied, en hyver pour se parer de la pluye et l'esté du soleil. La coustume en vint d'Italie. (1580, *Chron. bord.*, I, 229.)

*Parasol*. As ombrelle. (COTGR.)

**PARASTRE**, mod. parâtre, s. m., beau-père :

Quant ot Rollanz qu'il iert en rereguarde,
Ireement parlat a sun *parastre*.
(*Rol.*, 761.)

Mes *padrastre* est, ne vueil que mot en sons.
(*Ib.*, 90, G. Paris, *Extr.*; 1027, Gautier.)

Car tu es mes fillastres, et encor me laidis...
Quant Rollant l'entendi si en geta .I. ris :
*Parrastres*, droit aves se vos estes marriz.
(*Aspremont*, B. N. 2495, f° 55 v°.)

Estant apres Cæsar arrivé a Rome, sa mere, et Philippe son *paratre*. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 296 v°.)

— Fig., mauvais père :

Il ne nous ferait mies commes peires, mais comme *pairastres*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 20 v°.)

Tieus pælas peres ne sont mie,
Mes *parrastres*, qui n'aiment mie
Les enfans de leur espousees.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 58.)

Theophraste... au lieu d'appeler Dieu *parastre*, appela la nature marastre. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 439.)

**PARC**, s. m., étendue de terrain boisé, enclose de murs, de grilles :

Li lechierres a tant s'an part,
Li aigenax retorne en son *part*.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 1331.)

Rivieres et fores et *pars*.
(*Atre perill.*, B. N. 2168, f° 33ᵃ.)

Pour visiter les boys tant au *parc* que dehors. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, G 1559, f° 163 v°, A. Aube.)

Les .XX. chasnes du *parc* estoient abbatu et aucuns d'iceulx esquarres. (*Ib.*, f° 164 v°.)

Cf. V, 743ᶜ.

**PARCAGE**, s. m., action de parquer ; anc., enceinte :

Firent preparer assez pres de Meulanc ung grant *parquaige* ou se debvoit tenir la dicte convencion, lequel estoit tres bien clos de bonnes bailles. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 360, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. PARCHAGE, V, 744ᶜ.

**PARCELLE**, s. f., petite partie d'un tout :

Lez quellez ilz escriverent lez *parcelles*

de lour receits. (*Traité d'écon. rur.*, Lacour, Bibl. Ec. des Ch., 4e sér., II, 376.)

*Parcelle.* (*Statuts de Henri II*, an VIII, Rer. brit. script.)

— Particule :

Nous voyons que ceste *parcelle* avant signifie autre chose que une partie du temps. (La Bod., *Harmon.*, p. 28.)

**PARCHASSER**, v. n., terme de chasse, terminer la chasse par la prise ou la mort de la bête :

En y a d'aucuns (mâtins) qui chascent toutes les bestes, mais ilz ne *parchassent* pas, car ilz ne sont pas de nature. (G. Pheb., *Chasse*, p. 132, ap. Ste-Pal.)

**PARCHEMIN**, s. m., peau de mouton préparée pour qu'on y puisse écrire, peindre, etc. :

Quer mei, bel frere, et enca e *parcamin.*
(*Alex.*, xie s., str. 57a.)

En *pargamen* nol vid escrit.
(Alber., *Alex.*, 9.)

Lettra fayr en *pargamin.*
(Id., *id.*, 90.)

Bien ot portrait el *parcemin*
Si com il se fist Sarrasin.
(*Blancand.*, 3021.)

Escrit en *parchamin.*
(Henri d'And., *Chanc. Phil.*, Brit. Mus., Harl., fo 98a.)

Escrist en *parkemin* .i. livret i trovai.
(*La Vie du monde*, B. N. 1553, fo 523c.)

Li *parchemins* de l'une (charte) estoit touz uniz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fo 43a.)

*Parchamin.* (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., A. de M. de Labry.)

Lettres en *pergemin.* (1344, Gray, Coll. Mor., CCXXX, 141, B. N.)

*Parchaimin.* (1347, *Cart. de S.-Mart. de Metz.*)

Lyé d'une lyache de *parquemin.* (1399, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, fo 79 vo.)

Un role de cinq pieces de *parcheminc.* (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Rev. des Soc. sav., 4e sér., VI, 481.)

*Parckemin.* (1482, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Parchemain.* (André Le Fournier, *la Decoration d'humaine nature*, fo 47 ro, éd. 1530.)

— Fig., titre de noblesse :

Maistre Jean parle de la guerre
Ainsi que de son *parchemin* ;
Maistre Jean a l'esprit mutin.
(Belleau, *la Recon...*, II, 4.)

Cf. V, 745a.

**PARCHEMINERIE**, s. f.

Cf. V, 745a.

**PARCHEMINIER**, s. m.

Cf. V, 745a.

**PARCIMONIE**, s. f., épargne sur les petites choses :

... La sobre *parsimonie*
Rend la creature toute saine.
(Nic. de la Chesnaie, *Condamn de Bancq.*, sign. O i ro, éd. 1507.)

**PARCOURIR**, v. a., traverser en divers sens :

*Percourrir.* (Fossetier, *Cron. marg.*, ms Bruxelles 10512, VIII, I, ii.)

Cf. V, 751b.

**PARCOURS**, s. m., action de parcourir ; droit de faire paître son bétail sur les terres non closes et non cultivées d'une autre commune :

Sur ce qu'aucuns ont voulu pretendre par coutume generale pouvoir usager de vain pasturage de clochier a autre, s'il n'y a empeschement de rivieres grandes, forest ou montagnes, ladite coustume et *parcours* n'est point tenue ne reputee generale, et n'entend l'on pour ce prejudicier aux *parcours* qu'aucuns particuliers dudit comté de Bourgongne ont accoustumé avoir, les uns sur les territoires des autres. (*Cout. du comté de Bourg.*, XVI, 103, Nouv. Cout. gén., II, 1202.)

— Faculté réciproque, résultant d'un accord entre deux seigneurs, pour les hommes de fief d'un de ces seigneurs d'aller s'établir sur les terres de l'autre :

Le *parcours* de ces qui s'an vouldront aler de Dijon sans la taille paier. (1268, *Lett. du duc de Bourg.*, dans le *Regist. des fiefs de Bourg.*, Duc., *Percursus.*)

**PARDIEU**, interj., sorte de juron employé pour affirmer :

Merveille est, dit Coflet, *par Dé*,
Je sai de reisins a plenté
En une vine pres de ci.
(*Ren.*, Br. XIII, 1177.)

**PARDON**, s. m., action de pardonner :

Mesfait l'en ai, *pardon* l'en pri.
(*Eneas*, 9688.)

Li reis la prent (la femme d'Abraham), mes [Deus le manesa,
Meimes, cel hure, li reis arere l'enveia ;
Pur ceo dona li reis a Abraham grant don
Qu'il lui feist de cel peché *pardon.*
(*Bible*, B. N. 902, fo 3b.)

Cf. V, 754b.

**PARDONNABLE**, adj., que l'on peut pardonner :

Il mostret ke ses pechiez n'est mie *pardonables.* (*Dial. Greg. lo pape*, p. 343.)

En cez *pardonaules* et en ces menuz pechiez. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 117, 19.)

Peichiez *pardonables.* (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, fo 17 vo.)

Li pechié et li mesfet des jones, de quoi il ne se pueent amesurer... sont plus *pardonable.* (Ph. de Novare, *Des .iiii. tens d'aage d'ome*, § 62.)

Cf. Pardonable, V, 755a.

**PARDONNER**, v. a., remettre (une faute) à qqu'un :

Tu nos *perdone* celz pecaz.
(*Pass.*, 307.)

Ainz priet Deu quet il le lur *parduinst.*
(*Alex.*, xie s., str. 54d.)

Je le te *perdoins* bien, frans chevalier vailanz.
(*Floov.*, 1987.)

Elle leur *pardonna* de cuer parfaitement.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, 922.)

Je vos *pardorrai* la mort mon frere. (*Artur*, B. N. 337, fo 291a.)

Et leur prie qu'il li *pardoingnent* ce qu'il leur affait. (*Agrav.*, B. N. 333, fo 17b.)

Il luy *pardonna* tout le meffait que oncques il fist a luy. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 388.)

Que Dieu *pardoint* au bon vicomte.
(J. A. de Baif, *Mimes*, fo 36 ro, éd. 1597.)

— Anc., avec le nom de personne comme régime direct :

De lor pechietz que aurent faiz
Il los absols et *perdonet.*
(*S. Leg.*, 225.)

— N., épargner :

Ce pendant le cauteleux amour, qui ne *pardonne* a personne, stimuloit Simplice. (Lariv., *Strap.*, 2e nuict., V.)

Ce qui avoit esté basty en quatre cens ans estoit destruict en un jour, sans *pardonner* aux sepulchres de nos roys et de nos peres. (M. de Castelnau, *Mém.*, V, 1.)

— A., anc., dans le même sens, avec le nom de la chose épargnée comme régime direct :

Ce que la fureur des armes *pardonna* fut mené prisonnier a Verrue. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

— Excuser :

Mais aussy tost... (M. de Gerzay) *fut pardonné*, avec une remonstrance que feu M. de Guise luy fit devant le roy et M. le cardinal, qu'il n'eust plus a y retourner. (Brant., *D'aucuns duels*, Œuvr., VI, 381, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., permettre :

Ce qui sera licite aux payens, et ce qu'ils se *pardonnent*, nous est defendu de nostre Dieu. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 534b.)

Cf. Pardoner, V, 755c.

**PARDONNEUR**, s. m., celui qui pardonne :

Tu soul es veray *pardouneour* des defautes. (*Psaut.*, B. N. 1761, fo 43a.)

*Pardonneor* souvrain. (*Paternoster en franc.*, Ars. 3142, fo 290a.)

Li vrais *pardonnierres* puisse recevoir nos peneances. (*Vie S. Jaques*, ms. Alençon 27, fo 112 ro.)

Soies debonnaire *pardonneur.* (*Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, fo 12 vo.)

Il recommença arriere la seconde fois a soy mal porter de rechief envers son *pardonneur.* (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., V, 281, Soc. Hist. de Fr.)

**PAREAGE**, s. m.

Cf. Pariage, V, 769b.

**PAREATIS**, s. m., ordre du roi rendant exécutoire l'arrêt d'un tribunal

ailleurs que dans le ressort de ce tribunal :

Sans prendre lettres de *pareatis* ne demander obeissance. (1474, *Edit*, Isambert, *Rec.*, X, 687.)

**PAREGORIQUE**, adj., t. de méd., calmant :

Medicamentz appaisantz la douleur, appellez des Grecz anodyns, *paregoriques.* (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 700, éd. 1549.)

Remedes anodyns, autrement *paregorics.* (LA FRAMBOIS., *Œuvr.*, p. 665.)

**PAREIL**, adj., qui est de même forme, de même caractère, de même apparence, de même quantité :

Sire en esteit Huspoz li granz,
Li forz, li proz, li combatanz,
Et Cupesus qui mout ert maire ;
Mais ce sai bien de veir retraire
En tote l'ost n'out teil *pareil.*
(*Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 77ᵃ.)

Quant *pareulx* sunt dui cumpaignon.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 3978, var.)

O moi seres *pareus* a pié.
(*Atre per.*, B. N. 2168, fᵒ 16ᵈ.)

Car par orgeaux tant se meffist
Qu'il vout *parauz* et semblanz estre
En paradis au roi celestre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, fᵒ 17ᵇ.)

Si cum fu mi sire Gauvains
Qui ne fu pas *pareus* as vains.
(*Rose*, 18899.)

Car ce sembla a ses enemis que faillie li fust sa vertu dont il (J.-C.) estoit *paraux* a son pere. (*Comment. s. le sautier*, LXX, 11, B. N. 963, fᵒ 143.)

Car onques n'en fut deux *pareulx*,
Qui les regarde tous par eulx.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 1455.)

Trois coffres *pareux*, couverts de cuirs. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 20.)

Il n'ara son *parail* en tout le firmament.
(CUV., *Du Guesclin*, 145.)

Et deux chierges *paraulx* pour le tombel ou mon corps reposera... (21 nov. 1456, *Test. de Jehan de Wyssoc, doyen du chapitre de Thérouane*, A. mun. Boulogne.)

Equité est une convenance de choses laquelle requiert droit *pairaille* en *pairaille* et semblable cause. (*Chron. de Praillon*, t. II, ms. Epinal 30.)

— Égal, de même rang :

Il (M. de La Rochefoucaud) estoit aussy fort vieux capitaine, bien qu'il fust jeune, pour les guerres estrangeres qu'il avoit veues des son petit aage, estant a la suitte de M. d'Orleans, et tousjours continué soubs le roy Henry, qui l'aymoit uniquement et luy estoit plus privé et familier qu'aucuns de ses favorys, et se jouoient ordinairement ensemble, comme s'ils eussent estez *pareilz.* (BRANT., *Capit. fr.*, Œuvr., IV, 355, Soc. Hist. de Fr.)

Elle se remaria avec un jeune seigneur d'Angleterre, de fort grande maison, mais non *pareil* a elle. (ID., *Des dames illust.*, Œuvr., VII, 421.)

— Substantiv. :

Ne porroit on trover ne querre
Lor *paroilles* en nule terre.
(*Dolop.*, 3782.)

Et sont plain de chou dont ies vuis,
Ou tes menours ou tes *paraus.*
(RENCLUS, *Miserere*, CXXVI, 9.)

A cui de biauté la *parueil*
Onc ne fut veue par oeil.
(*Compl. d'amour*, B. N. 837, fᵒ 267ᵈ.)

Chien en cuisine son *pareil* ne desire. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, fᵒ 83ᵇ.)

Declarerent le pechié estre si grant et si enorme qu'onques ne fu fait le *pariel.* (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 24, Soc. Hist. de Fr.)

— Compagnon :

Il n'ot si bone en la contree,
Fors c'une que Floires en a,
Que ses *paroilz* li presenta.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 952.)

Et vos serois premiers, avoc moi en venrez.
Or prenez vos *paraus* teus com vos les voldrez.
(*Gui de Bourg.*, 1657.)

— Partic., *rendre a qqu'un la pareille*, le traiter de même manière qu'il vous a traité :

Je *te* pourray maintenant *rendre la pareille* de la faveur que tu m'as faicte. (LARIV., *le Fid.*, V, 7.)

— Dans un sens analogue :

Et por che n'est mie mervelhe
S'il at de son fait sa *parelhe.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 13188.)

L'advocat estant affectionné, va dire : « Monsieur le president, un mot. Eh ! un mot pour la *pareille* ». Quant le president entendit parler de la *pareille*, pour laquelle honnestement ne se doibt rien refuser... (B. DESPER., *Recreat.*, I, 96, L. Lacour.)

... Ainsi la povre vieille
Recevoit bien *pareille* pour *pareille.*
(L. LABBÉ, *Eleg.*, I.)

— *A la pareille*, loc. adv., de la même manière :

Il faut qu'il ayt deux serviteurs, ou deux autres personnes ou amis, *a la pareille*, qui lui aident. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 274, éd. de 617 p.)

— *Se mettre a pareil*, se mettre à l'unisson :

Et les autres distrent amoureus dis
Qui en mains lieux *se mistrent a pareaulx.*
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 207.)

— Tel :

Pource qu'il y en a aucunes d'elles qui eusce esté en *paroil* party. (*Quinze joyes de mar.*, XV.)

— Anc., en nombre pair :

Sovent li faisoit ses oailles
Non per, s'eles erent *parailles :*
Et sovent les rapareilloit,
Se non *pareilles* les trovoit.
(*Ren.*, Br. XVIII, 19.)

Cf. V, 757ᵇ.

**PAREILLEMENT**, adv., d'une manière pareille :

Mais facent plai au duc *paraument.*
(*Gir. de Ross.*, p. 293.)

Et telz est beau de corps et fourmes *paraument*
Qui n'a mie santé du tout a son talent.
(*Ciperis*, B. N. 1637, fᵒ 101 vᵒ.)

Li justice non se maine pas *parieremant* por tottes gens, por riche et povre. (1410, Arch. Frib., 1ʳᵉ coll. de lois, nᵒ 188, fᵒ 52 vᵒ.)

Item, pour ung repos, et ung petit Jesus dedens, acheté *paraillement* pour ladicte Caterine. (30 mai 1420, *Tutelle de Catherine Desablens*, A. Tournai.)

A lui [Jehan de le Mote, carlier], *pareillement*, pour .XI. aissieux, a .II. s. .VI. d. le pieche. (1422-1423, *Compte des fortifications*, 35ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

*Pariellement* il manderoit le duc de Bourgoingne. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 22, Soc. Hist. de Fr.)

*Parallement.* (xvᵉ s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. PAREIREMENT, V, 757.

**PAREISTRE**, mod. paraître, v. n., se faire voir :

Al terz di vius *pareistra.*
(*Pass.*, 362.)

— Absol., se donner l'air de ce qu'on n'est pas :

ENAY. Vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande pourquoi vous vous donnez tant de peines ? FÆNESTE. Pour *parestre.* (AUBIGNÉ, *Faeneste*, I, 2.)

— Se distinguer :

Il monstroit bien par la qu'il vouloit se signaler et *parestre* par dessus les autres, comm' il fist, tant par ses belles enseignes que par sa prouesse qu'il monstra ce jour. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, v, Bibl. elz.)

Mais, Monsieur le baron, nous n'avons point sceu que vous vous soyez fait *paroistre* en la guerre de Monsieur le Prince ? (AUBIGNÉ, *Faeneste*, IV, 6.)

Ce n'a jamais esté mon opinion que vous eussies poursuivy ni desiré la trefve, car je sçay que cela est trop esloigné du desir que vous aves de *paroistre* en vostre profession. (1ᵉʳ avril 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 152.)

— Infin. pris substant. :

Nous sommes malades du *parestre* aussi bien aux affaires generales qu'aux particulieres. (AUBIGNÉ, *Faenest.*, I, 7.)

**PARELIE**, s. f., image du soleil réfléchie dans un nuage :

Les *paraheles* apparoissants du costé du midi. (ANT. MIZAULD, *Mir. de l'air*, fᵒ 35 rᵒ, éd. 1547.)

Cf. PARELE, V, 757ᶜ.

**PARELLE**, s. f., plante, dite aussi patience, voisine de l'oseille :

Lapaceolum, *parele.* (XIIᵉ s., *Gloss.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 337.)

Rumex, lapatium acutum, romane *parelle* vel hermoiz. (*Ib.*, p. 331.)

Hec paradella, *parele.* (*Gloss. de Glascow*, P. Meyer.)

— Autre variété, dite *parelle des marais, rumex hydrolapathon* :

Les *parelles* sauvages portent medecine contre poinctures de scorpions. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, clxxvi.)

*Pareille*, herbe aux teigneux. (Jun., *Nomencl.*, p. 98.)

— Espèce de lichen dont on tire l'orseille :

Thibaut de Rains, foilleur, demourant en la Voirreri, juré pour garder les mesprentures qui seront faites en la marchandise de *perrelle* dont ont fait le fuiel. (*Addit. du* xiv[e] s., dans E. Boil., *Liv. des mest.*, LIV, fin du titre des teinturiers.)

*Perrelle* et saumalle. (1315, *Ord. de L. X*, reg. U 1, f° 164, A. Rouen.)

**Parement**, s. m., action de parer, d'orner.

— Ce qui est paré ; *parement d'un mur*, la surface apparente :

Laquelle muraille sera tellement elevee et ediffiee qu'elle passera au long dudit pays, ensorte que le rond dudit pays demeurera entierement audit grand gerdin, excepté que la margenne d'icelluy fera *payrement* avec ladite muraille. (8 fév. 1512, *Bail*, A. Montjeu.)

— Morceau de chair rouge attaché à la peau du cerf :

Quant tu voudras lever le *parement*, si garde tant d'un costé comme d'autre, que le cuir tienne aux costez du cerf tout droit depuis le meilleux de l'espaule jusques aux flans, au dessoubz des longes bas ; puis si couppe de ton coustel et encise tout au long du costé a l'oree du reply de cuir, si qu'il demeure dessus le cuir une carnosité tenue, et soit ainsi fait de tous les deux costez, et ce est appelé *parement*. (*Modus*, f° 21[b], ap. Ste-Pal.)

— Ce qui pare, orne :

Et tout cela ne sont ce pas *paremens* de corps ? (Calv., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 101.)

— Fig. :

J'ay donné a l'opinion publique que ces *paremens* empruntez m'accompaignent : mais je n'entends pas qu'ils me couvrent et qu'ils me cachent. (Mont., l. III, 13, p. 187, éd. 1595.)

— Devant d'autel :

Uns *paremens* d'autel, frontel, dossel, broudes de fin or a ymages. (1389, *Nouv. compt. de l'argent.*, p. 13.)

— Housse de cheval :

Un *parement* a paleffroy, d'un pers asuré, semé de fleurs de lis. (*Nouv. comptes de l'argent.*, p. 86.)

Sambues et autres choses qui sont venues de l'escuerie, rendues par Johan de Bouchon. (1328, *Inv. des biens de Clémence de Hong., veuve de Louis le Hutin*, Mélanges Clairambault, vol. V, B. N.)

— Meubles :

Bahuts, coffres, chalits, dressoirs, bancs, tables, images, cuves, chantiers et autres semblables *parements*, tenans a broche, qui se peuvent desassembler. (*Cout. de Verdun*, Nouv. Cout. gén., II, 430.)

— Garniture :

A l'issue de table il distribua a chascun d'iceulx tout le *parement* de son buffet. (Rab., *Gargantua*, LI.)

Cf. V, 758[a].

**Parenchyme**, s. m., tissu spongieux des viscères :

Toute la substance de ce foye n'est aultre chose qu'une infinité de venes interposees et confermees d'un sang prins et coagulé qui est ce que les Grecz appellent *parenchyme*. (Ch. Est., *Diss. des part. du corps hum.*, p. 194.)

**Parenetique**, adj., qui a rapport à la parénèse :

Oraison *parenetique*. (J. Tigeon, *S. Cyprien*, éd. 1574, dans *Dict. gén.*)

**Parent**, s. m., au plur., le père et la mère collectivement ; par extens., ceux de qui on descend :

Al rei lo duistrent soi *parent*.
(*S. Léger*, 14.)

S'or me conuissent mi *parent* d'[ic]esta terre.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 41[c].)

— Celui qui est de la même famille que quelqu'un par le sang ou par alliance :

Vindrent *parent* e lor amic.
(*S. Léger*, 117.)

Mais c'est richesse de *parans* et d'amins.
(*Garin*, t. II, p. 218.)

Et si ra encore autres gens
Qui pere et mere et leur *parens*...
Sacrefient.
(Gauth. de Metz, *Im. du monde*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 427, 25.)

Aux prochains *paremps* du vendeur. (1507, *Prévôté de Vimeu*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 367.)

Ainsi usons nous du mot de *parent*, pour celuy qui nous attouche de proximité de lignage en ligne collaterale, non directe. (Pasq., *Rech.*, VIII, 4.)

— Au fém. :

Pour amies ne pour *parentes*
Ne voloient mangier les gentes.
(Renaut, *Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 567, 34.)

La dame ses *parentes* et ses voisines mande.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1200.)

Cf. Parent 2, t. V, p. 759[b].

**Parentage**, s. m., anc., parenté :

Et cel i mist cels de son *parentage*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCCCV, 5.)

Il est du royal *parentage*
De Ganymede...
(J. A. de Baif, *Devis des dieux*, I.)

Ha bourreau de mon sang ! une tigre sauvage
Ne traite ainsi les siens que moy mon *parentage*.
(Rob. Garnier, *Antigon*, V, 2628.)

— Lien de parenté :

Alors devenus si bons amis et si bien reconciliez, non seulement de par ce nouveau *parantage* et alliance, mais... (Brant., *Grands Capit. estrang.*, I, vi, Bibl. elz.)

Il n'y a *parentage*, alliance, amitié ny societé, qui puisse apporter reigle ny temperance aux ambitions ny aux desirs esgarez des princes. (Du Villars, *Mém.*, an 1555.)

Car je ne feray point honte a ton *parentage*.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. VI, f° 168 v°, éd. 1573.)

— Anc., parents :

Cest erreur vient de *parentage*
Qui gaste les jeunes enfans,
Et mauldissent tout leur lignage
Quant ce vient qu'ilz deviennent grans.
(*Contred. de Songecreux*, f° 5 v°, éd. 1530.)

**Parenté**, s. f., union par le sang ou par alliance entre diverses personnes :

*Parenté*. Familia, genus, consanguinitas. (R. Est., 1539.)

Cf. V, 759[c].

**Parentele**, s. f., parenté :

Pour lui ou pour son adversaire, qui sont tres noble chevaliers, d'une *parentele* et d'une sanguinité. (*Lettre de Henri d'Espiere au duc de Loheraine*, dans *Gilles de Chin*, p. lxxxviii, Reiff.)

Por la grande scienche, noble *parenteile*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histor.*, III, 212.)

Et une sienne soeur de la *parentelle* et affinité dudit Jannet. (1463, A. N. JJ 199, f° 155 v°.)

**Parenthese**, s. f., phrase accessoire, complémentaire, insérée dans la suite d'une période :

Une *parenteze* ou syncoppe
Fait venir l'heur ou le malheur.
(Coquillart, *Blas. des armes et des dames*, Œuvr., II, 189.)

Dit par entrecoupeure et *parentese*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XIX, Bibl. elz.)

— Signes dont on enferme les mots d'une parenthèse :

*Parentezes*, accents, virgules. (J. Pussot, *Journalier*, p. 269, E. Henry et C. Loriquet.)

1. **Parer**, v. a., orner :

De lor mantelz ben l'*ant parad*.
(*Pass.*, 22.)

D'or e de gemmes *fut* li sarqueus *parez*.
(*Alex.*, xi[e] s., st. 118[a].)

Cf. Parer, 1, t. V, p. 760[b].

2. **Parer**, v. a., détourner (un coup) :

Et eschever aux coups que nous ne sçaurions *parer*. (Mont., III, 10, p. 159, éd. 1595.)

— Réfl., se garantir :

Il *se parerent* de .xxii. entreprises qu'il y avoit sur leurs places. (Aubigné, *Hist. univ.*, Œuvr., V, 295, Soc. Hist. de Fr.)

**Paresse, Paresser, Paresseuse-**

**MENT**, **PARESSEUX** mod., v. PER ECE, PERECER, PEREÇOSEMENT, PEREÇOS.

**PAREUR**, s. m.

Cf. PAREOR, V, 760b.

**PAREURE**, mod. parure, s. f., ce qui sert à parer :

*Parure*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 329.)

Quels *pareures* e quels liz
Avront en la prison obscure
Cil qui ci vivent en luxure.
(*Les treis Moz*, B. N. 19525, fo 128.)

S'ensieut la compaignye envoyee a Maximilien, fils de l'empereur, etc. Et premierement le seigneur duc de Sigismond de Aultrice y envoye cincq cens chevaulx de ungne *parure*. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XIII, 27 oct. 1477, Hennebert.)

Le duc de Julleṛs a mille chevaulx en *parure* de rouge et de gris. (ID., *ib.*)

Cf. V, 762b.

**PAREVIS**, mod. parvis, s. m., place devant la porte principale d'une église :

Ens en la place, devant le *parevis*
Sont assamblé.
(*Anseis*, B. N. 793, fo 28b.)

Cf. PARAIS, V, 739a.

**PARFAIRE**, v. a., achever de manière qu'il ne manque rien :

Qui bien coumence et nel *parfait*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, fo 15a.)

Mais apres plus de quarante ans,
Maistre Jehan de Meung ce rommans
*Parfist*, ainsi comme je treuve.
(*Rose*, 4070.)

Por sa biauté croistre ou *parfaire*.
(*Ib.*, 9090.)

Item ledit ouvrier sera tenus de commenchier ledicte oevre (de macheneries) a la saison ad venir, quant il plaira aux diz recepteurs, et ne le porra laissier qu'elle ne *soit* faicte et *parfaicte*. (26 novembre 1443, *L'ouvraige de le fiolle de belfroy*, reg. aux publicacions, 1443-1450, A. Tournai.)

En priant que Jesus,
Duquel descend de hault tout don parfait,
*Perface* en vous ce qui est imparfait.
(*Conseil de volentiers morir*, prol., Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 121.)

Protogenes... *ayant parfaict* l'image d'un chien las et recreu, ... prit son esponge... (MONT., I, 33, p. 130, éd. 1595.)

Leurs gens de pied... *parfirent* une tres sanglante deffaitte. (ID., I, 48, p. 188.)

— Perfectionner :

Les lettres gastent les cerveaux et esprits foibles, *parfont* les forts et bons naturels. (CHARR., *Sag.*, III, ch. XIV, p. 651, éd. 1601.)

— Compléter en ajoutant ce qui manque :

Du dessus dit Jehan de le Royerie pour .I. pourchiel pour *parfaire* le distribution d'icelly Toussains, .XLVII. s. .VI. d. (19 septembre 1389-1392, *Administr. des biens et receptes du Bachin du S. Espir*, A. Tournai.)

... Le second terme et payement *parfaisant* la plaine annee portant aultres .XXVII. livres tournois, au troisiesme jour de mars enssuyvant quinze cens soixante dix. (15 avril 1570, *Chir.*, A. Tournai.)

Je vous prie faire que l'on m'envoie promptement encore trente ou quarante mil escuz pour *parfaire* le mois a mon armee. (21 septembre 1597, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 849.)

— Achever :

Elle *perfera* son service. (Juillet 1394, *Ord.*, VII, 636.)

— Posséder d'une manière accomplie :

Moult plaingnoient Regnault pour ce qu'il n'avoit que ung œil ; car il *parfaisoit* toute beaulté du surplus, que nul ne savoit que deviser de sa beaulté. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 230.)

— Réfl., avec un sujet de chose, être mené à l'état de perfection :

Chascune chose a sa perfection et *se perfait* en bien selon sa propre vertu. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, fo 355d.)

Afin que toutes choses *se parfacent* selon sa volonté. (LA BOD., *Harmon.*, p. 539.)

La grace de Dieu, par le moyen de laquelle se parfournit et *se parfaict* apres nostre creance. (MONT., II, 12, p. 287, éd. 1595.)

— Avec un sujet de personne, se perfectionner :

Ainsi comme le gentil chevalier qui aime les armes, en perseverant et continuant, il s'i nourrist et *parfait*. (FROISS., *Chron.*, XIV, 3, Kerv.)

**PARFAIT**, adj., dont l'excellence est absolue en son genre :

Joie entiere et *parfete*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, fo 15c.)

Se pluseurs choses sont dont chascune est *parfaitte*, celle que nous querons, ce est la tres plus *parfaite*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, fo 354c.)

Pour ledit engien, si tost qu'il sera tout sus fait et *parfait*, mettre et assir en une tour (1445, *Compte des fortifications*, 7e Somme des mises, A. Tournai.)

Arate a esté ung homme *perfect* en toutes choses. (MAIGRET, *Polybe*, IV, 4.)

— Substantiv., celui qui est parfait :

Faire bien par comandement apartient as encommenceanz, et faire lo bien par chariteit apartient as *parfeiz*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 101, Hofmann.)

— Complet :

Par titre de pure et de *perfete* vente. (1312, *Ch.*, Ste-Croix, Gaubert, D 4, A. Loiret.)

— T. de poés. anc., *rondeau parfait*, rondeau redoublé :

Il y a une autre espece de *rondeau* dit *parfait* ou redoublé, a cause que de moitie ou plus il surmonte le double en nombre de vers et de reprises, et se fait ou du simple, ou du double. (SIBILET, *Art poet. fr.*, p. 94, éd. 1556.)

— S. m., préface de la messe :

L'on chante l'evangille et le *parfait* de la messe. (*Assis. de Jérus.*, I, 30, Beugnot.)

— Nom que se donnaient les Vaudois et les Albigeois :

Ne cuit fame jusqu'a Muriax
Tant sache guile com vos fetes ;
Vos estes dame des *parfetes*,
Des papelardes, des beguines.
(G. DE COINCI, *De l'emperer. qui gard. sa chast.*, 1466, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 47.)

Cf. PARFAIT 1, t. V, p. 762c, et PARFAIT 2, p. 763a. Voyez, en outre, PARFIT au Supplément.

**PARFAITEMENT**, adv., d'une manière parfaite :

*Perfeitement*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, fo 41 ro.)

*Parfaitement* bon. (ID., *ib.*, ms. Alençon 27, fo 11 ro.)

*Perfetement*. (*Queste du S. Graal*, B. N. 12582, fo 17 vo.)

Tu doiz *parfectement* entendre
Que...
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, fo 30a.)

Laquelle lettre, de quoi la teneur est ci dessus escripte, veue par nous et par les traicteurs dessus diz et regardé diligemment et leue et exposee a nous et aus diz procureurs *parfeictement* et enterinement. (1304, A. N. JJ 43, fo 4 ro.)

Que li rois des François l'amoit *parfaitement*.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 1042.)

*Perfaitement*. (BRUN. DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fo 142b.)

*Parfectement*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle S. Ben.*, fo 34d, éd. 1486).

Il apprint l'art de musicque si *parfectement* qu'il mectoit sus chansons et motets : et avoit l'art *parfectement* en soy. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

— Par réaction du latin *perfectum*, on trouve depuis le XIVe siècle une forme contaminée *perfectement* :

A si *perfectement* amer.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, fo 5c.)

Fu prins des Esclavons, li quel sont gent de voulenté et n'obeissent *perfectement* a nul seignor. (*Conqueste de la Moree*, p. 357, Buchon.)

Tant ilz aymoient *perfectement* l'ung l'aultre. (HATON, *Mém.*, an 1559.)

Voyez PARFITEMENT au Supplément.

**PARFILER**, v. a.

Cf. PORFILER, VI, 290c.

**PARFILURE**, s. f.

Cf. PORFILEURE, VI, 291a.

**PARFOIS**, adv., dans quelques occasions :

Aller voir quelqu'un *par fois*. (1539, R. EST., *Fois*.)

**PARFONDRE**, v. a.

Cf. PARFONDRE 2, t. V, p. 765ᵇ.

**PARFOURNIR**, v. a.

Cf. V, 767ᵃ.

**PARFUM**, s. m., odeur agréable ; substance qui donne cette odeur.

Coffre dans lequel se repose
Le *perfun* mieulx sentant que rose.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blas. du Coffre, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 256.)

Sentant les *perfums* qu'il portoit. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 141.)

— Fig. :

Ausquels (hommes) rien n'est plus necessaire que purger par innocence et entiereté de vie les yeux de l'entendement... et plus abondamment les illustrer de la splendeur amorcee par le *parfum* et verge exhalee de l'oraison. (LA BOD., *Heptaple de Jean Picus*, p. 864, éd. 1578.)

**PARFUMER**, v. a., imprégner d'un parfum :

Chambre *perfumee*. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

*Perfumé*. (GRUGET, *Div. leç.*, II, IX.)

Eau mixtionnee et *perfumee*. (MONT., I, 49, p. 190, éd. 1595.)

**PARFUMEUR**, s. m., celui qui fabrique, qui vend des parfums :

L'autre (huile) dont se servent les *perfumeurs*. (LIEBAULT, *Maison rustique*, p. 514, éd. 1597.)

— Anc., valet de chambre chargé de frotter son maître avec des parfums :

A l'issue des salles des logis estoient les *parfumeurs* et testonneurs par les mains desquels passoient les hommes quand ils visitoient les dames. (RAB., *Garg.*, LV.)

**PARFUMOIR**, s. m., cassolette servant à brûler des parfums ; fig. :

La figure (de la tulipe) est tout d'une sorte, a sçavoir comme une couppe d'or, ou un vase d'argent, ou un encensoir de nature, mais sans encens, ny odeur quelconque ; c'est un calice, ou un *parfumoir*, qui tous les matins s'ouvre aux rayons orientaux du soleil, puis se reserre et replie au soleil couchant, craignant les outrages de la nuit. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 262, éd. 1622.)

**PARGOIS**, s. m.

Cf. PRAGOIS, VI, 363ᶜ.

**PARIER**, v. a.

Cf. PARIER 1, t. V, p. 770ᵃ.

**PARIETAIRE**, s. f., plante de la famille des urticées, qui croît sur les murailles :

*Paritaire* cuite. (*Simples medicines*, Ste Gen. 3113, fᵒ 60 rᵒ.)

*Paritaire*, c'est une herbe qui est autrement appellee vitreole, pour ce que l'en en lave tres bien vaisseaux de verre. L'en l'appelle aussi murale, caniculaire et herbe de vent et morgeline et herbe a verres. Elle croist en parois, en murs et en couvertures. (*Grant herbier*, nᵒ 356, J. Camus.)

Anys vault contre la douleur de l'oreille et la ventoisité qui y met la decoction de luy avec *paritoire*. (*Grant Herbier*, fᵒ 8 rᵒ.)

Cf. PARITOIRE, V, 771ᵇ.

**PARIETAL**, adj., t. d'anat., qui forme la paroi de la voûte du crâne :

Le 3ᵉ et le 4ᵉ des os susdits sont deux, nommes *parietaux*. (PARÉ, III, 4.)

**PARISIANISME**, s. m., façon de parler propre aux Parisiens :

J'ay dict sarment pour serment : c'est un petit *parisianisme* de la place Maubart, qui m'est venu en la bouche... (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 299, éd. 1583.)

**PARISIS**, adj. m.

Cf. V, 771ᵃ.

**PARITÉ**, s. f., égalité ; anc., paire, couple :

Gens meslees par *parité*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, dans *Dict. gén.*.)

1. **PARJURE**, s. m., celui qui fait un faux serment ou viole son serment :

Que je soie vengié du traitre *parjur*.
(*Aye d'Avignon*, 3262.)

Cis est *parjures !* ce dient li marcis.
(*Huon de Bord.*, 1624.)

Qant il s'ot tenir por *pargure*,
Entre ses denz forment en jure.
(*Ren.*, Br. XXII, 215.)

Et d'autre part nous seriens *parjur* le roi, se nous d'ore en avant meffaisiens rien sous la deffense qui nous est faite. (MÉN. DE REIMS, § 349.)

Sur peine d'estre reputé *parjeure* et infame. (7 fév. 1390, *Reg. du Chât.*, I, 177.)

De tels *perjuz*. (1402, Arch. Fribourg, 1ʳᵉ Coll. des lois, nᵒ 126, fᵒ 33.)

Boudic mourant le premier laissa un fils nommé Thierry, que Maclou *perjure* chassa de son heritage. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 18.)

— Au fém. :

Janneton ordinairement
Achepte ses cheveux, et jure
Qu'ils sont a elle entierement,
Est elle a vostre advis *perjure ?*
(TABOUROT, *Touches*, IV, fᵒ 14 vᵒ, éd. 1585.)

2. **PARJURE**, s. m., faux serment, violation de serment :

Faux tesmoignages et *perjures*. (CALV., *Serm. s. le Deuter*, p. 224ᵇ.)

**PARJURER**, v. a., renier par un parjure :

Baron, dist il, por Diu, or retornes,
Et jou ferai çou que vous requeres,
Car je voi bien vous me *perjureres*.
Se jou l'avoie .LX. fois juré,
Si m'estuet faire le vostre volenté.
(*Huon de Bord.*, 2294.) Imprimé, ... me *perjuerres*,... fois juré ; ... vostre volenté.

Et les fois a mentir, les sains a *parjurer*.
(*Jeu de dez*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 232.)

De ne jurer, ne *parjurer* Dieu ne ses saintz. (1520, *Les Quinze-Vingts*, Mém. Soc. hist. de Paris, XIV, p. 33.)

— Réfl., faire un parjure :

Vers vos *s'en est parjurez* et malmis.
(*Rol.*, 3830.)

Ge ne *m'en parjurerai* pas. (*Lancel. du Lac*, B. N. 1430, fᵒ 35ᵃ.)

Pource que *parjurer* ne *se* vouloit du serment qu'il luy avoit fait. (*Ib.*, 1ʳᵉ p., ch. II.)

Marchans qui *se perjurent* pour mieux vendre. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, VI.)

— N., même sens :

Vieus tu Dieu faire *parjurer ?*
Je l'oi par David jurer
Ke j'a n'avra en se maison
Orguellous habitation.
(RENCLUS, *Miserere*, XCII, 4.)

Se juges faint, lors s'est il *parjurens*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 313.)

— *Parjuré*, part. passé, parjure :

Guenes i vint, li fels, li *parjurez*.
(*Rol.*, 674.)

Comme traistres *parjurez*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, fᵒ 60ᵇ.)

... Copables e *parjoré*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7314.)

.C. en i ot et plus, qui tuit sunt *parjuré*
Contre lor droit seignor et lor droit avoé.
(*Doon de Maience*, 5764.)

**PARLANT**, adj., qui parle :

.VII. ans ot et nient plus, moult i ot bel enfant
De son temps ne vit on onques mes si trez grant,
Si sage, ne si preus, ne si aperchevant,
Ne tant bel afeitié, ne si sage *parlant*.
(*Doon de Maience*, 432.)

Hé ! bele et blonde et avenant,
Cortoise et sage et bien *parlant*,
A vos me doing, a vos me rent.
(COLIN MUSET, p. 125, Bédier.)

... La ou l'en n'a quenoissance,
Ne parenté, ne acointance,
Est plus dotanz et mains *parlanz*,
Et li langages est pesanz.
(GUIOT, *Bible*, 1528.)

La langue bien *parlante* rent.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, B. N. 25407 fᵒ 189ᵇ.)

Entre les branches et arbres se disparut la *parlante* ombre. (DASSY, *Peregrin.*, fᵒ 60 vᵒ, éd. 1528.)

Sur le mont Peliaque en la forest *parlante*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, fᵒ 97 vᵒ, éd. 1583.)

— Fig. et par extension :

Pour escouter ce que ma lyre accorde
Sur sa plus haute et mieux *parlante* corde.
(JOACH. DU BELL., *Od.*, XIII.)

— Substantiv., interlocuteur :

Et reconvoya ledit *parlant* jusques aupres de sa maison. (1530, *Informat.*, cote 48, A. Mortagne.)

— Qui s'exprime de telle ou telle manière :

Mais, Monsieur, que diroit on si l'on

vous voyoit user de si grande privauté en mon endroit? Vous scavez que les gens sont aujourdhuy tant mal *parlans*. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 62, éd. 1602.)

— Par extens., expressif :

Leur vie est un *parlant* exemple
Du pouvoir des vertus dont le ciel est le temple.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 603, éd. 1633.)

**PARLEMENT**, s. m.

Cf. V, 772ᶜ.

**PARLEMENTER**, v. n., entrer en pourparlers pour arriver à un accommodement :

Si envoierent traictier et *parlementer* devers la royne. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, fᵒ 7 vᵒ.)

L'hoste saillit en sa chambre et bendyt une arbalestre et vint *parlamenter* a eulx. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 28.)

Puis fut demandé par nos seigneurs audit Saoussy, comment l'on trouveroit maniere d'avoir sceureté pour *pallementer*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 109, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Considerant aussy qu'il ne pouvoit estre nullement secouru, il requist a *parlamenter*. (J. DU CLERCQ, *Mém.*, I, v.)

— Anc., entrer en conversation :

Tant fist par cez journeez que le conte trouva
Droit au palais a Troiiez ou il *parlementa*.
(*Hug. Capet*, 5818.)

Cf. V, 773ᵇ.

**PARLEOR**, mod. parleur, s. m., celui qui parle :

La veissiez maint *parleor*,
Maint joeor, maint jugleor.
(*Dolop.*, 999.)

Que en l'office considere li *parleres* ce qui convient a sa fin. (BRUNET LATIN, p. 470.)

Questions est ce sor quoi li *parleor* sont en contens. (ID., p. 471.)

Il meisme seroit primiers *parleres* de celle besoigne. (*Conq. de la Morée*, p. 247.)

Saige *parleur*. (TIGNONV., *Dis. mor. des philos.*, Ars. 2312, fᵒ 106 rᵒ.)

Grans *parleurs* sur les faiz nouveaulx.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 408.)

Je me trouve tout nouveau parmi les *parleurs* de tel langage. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 83, éd. 1583.)

— En mauvaise part :

Je vous tiendray pour un *parleur* et mesdisant, que vous estes, et non pour un vaillant. (BRANTOME, *D'auc. duels*, p. 473, Soc. Hist. de Fr.)

— Adjectiv. :

Kar c'ert uns chevaliers molt ben *parlere*.
(*Gir. de Ross.*, p. 309.)

1. **PARLER**, v. — N., se servir du langage articulé :

Sed il non ad lingu'a *parlier*.
(*S. Léger*, 169.)

— Exprimer sa pensée par le langage articulé ; donner son opinion :

Tant ducement pres a *parler*.
(*Pass.*, 106.)

Sa custume est qu'il *parolet* a leisir.
(*Rol.*, 141.)

Ne *parlons* mie par haine,
Por Diu, baron, ne par querine.
(*Thèb.*, App. VII, 10677.)

Apres *parole* franchement :
Jou vous rent, fait il, vostre amie.
(*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., 2818.)

Seignor, or escoutes : je *pallerai* premier.
(*Gui de Bourg.*, 1831.)

Jal ferist de l'espee, qui *pallast* ne qui non.
(*Ib.*, 1912.)

Simon Banin *warla*,
Ce fu le plus vailant :
Signeur, or escoutes.
(*Poët. avant* 1300, Ars. 3306, p. 1363.)

Serviteurs bien souvent *parlent* trop.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, VI.)

— *Parler à qqu'un, vers qqu'un*, lui adresser la parole, l'interpeller, s'entretenir avec lui :

Ne lesserat, ço dit, que n'*i parolt*.
(*Rol.*, 1206.)

.I. jour ala an Nasarel
Por *paller a* Elisabel.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, fᵒ 49ᵃ.)

Jeo *parouc a* la riche gent.
(ID., *Rou*, 3ᵉ p., Andresen.) Var., *parole*.

Pur ço iestes que je *parolge vers* vus de tutes les merciz que Deus vus ad fait. (*Rois*, p. 39.)

Et il dist ke il *paleroit*
*A* l'abeesse.
(*Chev. as .II. esp.*, 8438.)

Por ceu est mistiers ke li parolle del proichant soit formeie a la qualiteit des oianz, k'il ne *paroucet* asprement a ceos ki angoissous sunt, ne suefment a ceos ki baut sunt. (*Greg. pap. Hom.*, p. 113.)

Puis revenez *a* moi *parler*.
(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 28.)

Et k'a ses hummes seit resunable,
Et k'*a* eus *paroge* sagement.
(P. D'ABERN., *Secret des secrets*, B. N. 25407, fᵒ 176ᵃ.)

Kiconque *parra* follement *as* ommes de le pais et dira ensi. (1275, *Charte de la paix de Valenciennes*, Cellier.)

— *Parlant a personne*, t. de pratique, en s'adressant à la personne même visée dans la pièce que l'on signifie :

Ce maistre Simon de sergent, continuoit Leupolde estoit ordinairement yvre, adjournoit *parlant a personne*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 181, Hippeau.)

— Fig., *estre fort a parler contre*, être en état de résister à :

Il n'y avoit en garnison fors les hommes de la ville ; car nulz chevaliers de France ne la vouloyent prendre a leurs perils, pour la tenir ne garder honnorablement jusques a outrance ; car elle *n'est* pas trop *forte a parler contre* telles gens que le duc de Lanclastre avait mis au pais de Galice. (FROISS., *Chron.*, III, 116, Kerv.)

— *Parler a sa bouteille*, boire un coup :

Mais que j'aye ung peu cheminé,
Je *parleray a ma bouteille*.
Quant je luy tire bien l'oreille,
J'en voys trop plus legierement.
(*Act. des apost.*, vol. I, fᵒ 129ᵃ, éd. 1537.)

— *Parler de qqu'un, de qq. chose* ; exprimer une opinion, faire un récit sur qqu'un, sur qq. chose :

D'un son filz voil *parler*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 3ᵉ.)

En tote la sale n'avoit
Home ki ne *parolt de* lui.
(*Dolop.*, 1132.)

De *parlier d'*eus n'ai nulle envie.
(*Liv. des estoires*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 56.)

... Et est a entendre que quand je *parolle d'*escus d'or, je entens a parler de florins vaillans .XLVIII. gros en che lieu. (8 juill. 1440, *Codicille de deffunct Thiebault Boutillier, marchant de Rains*, A. Tournai.)

— Délibérer :

Li apostoiles et ly rois *palerent* secreement ensanble. (G. DE NANGIS, *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 355.)

Et apries toutes les raisons oies de l'une et de l'autre partie, et quant que cescune partie volt dire et proposer, li eskievin en *parlerent*. (1321, *Test. dou jugement Maryen qui fu femme Willaume le Flamench, le detalleur*, A. Tournai.)

— Impers. et au réfléchi :

De ce temps il ne *se parloit* point de cavallerie legere françoise, si non de la gendarmerie, qui pour lors surpassoit toutes les autres du monde. (BRANT., *Homm. illust.*, M. de Fonterrailles, Bibl. elz.)

— Exprimer sa pensée par geste, par écrit, etc. :

Icil rois Ryons dont ge vos *paroil*. (*Artur*, B. N. 337, fᵒ 2ᶜ.)

Li chevaliers dont je *paros*,
Va chevauchent l'escu au coul.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1861.)

En celi jor dont ge vous *paroul*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Genev., fᵒ 270ᵃ.) P. Paris, *parle*.

Li aquas qui fut fais doudit boix ne *pairollet* ne ne fait mencion de... (1326, *Jugem.*, Virey, Loir, A. de M. de Labry.)

Ceste maniere de *paller*. (BERS., *Tit. Liv.*, ms. Ste Gen., fᵒ 361ᵃ.)

Et nous *parrons* d'amours tout a bon sens.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, fᵒ 300 vᵒ.)

Or vous *paurai* des Escos qui liet et joiant revinrent l'endemain. (ID., *Chron.*, I, 332, Luce.)

Or lairons ung peu a *parler* des gherres del royaumme d'Escoche, et *paurons* des avenues de Franche. (ID., *ib.*, I, 348.)

— Par analogie, en personnifiant les choses :

Issi se defendirent la gent de Dunewiz,
Si cum ces vers *parolent* ki sunt ici escriz.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 872.)

... Et si ont tout li hyretage, ki furent Jehan Bachinne, leur aisemenche a ceste

privee, si avant ke leur escrit *parollent*. (1326, *Arentement que Jehans de la Bare a fait a Jehan Bachinne*, A. Tournai.)

Item une lettre dou veske de Liege ki *parolle* de Fenaing. (XIV^e s., *Chartes hist. du Hainaut*, ms. Valenciennes 584, n° 209.)

Quelc'un d'eux a dit que veritablement je ne quitois pas mon chemin pour juger ni pour dire paroles injurieuses, mais que je faisois *parler* les choses. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, Œuvr., VII, 4, Soc. Hist. de Fr.)

— A., exprimer en langage articulé :

La parole est du pouoir de l'homme avant qu'elle *soit parlee*, et quant elle est dicte elle est hors de son pouoir. (TIGNONV., *Dis. mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 45 v°.)

— Exprimer, faire connaitre par des paroles, par des écrits :

Tot ades s'est Gauvains teus,
C'onques .I. sol mot ne *parla*.
(*Gauvain*, 4106.)

Qu'il n'oie dire, ne *parler*
Chose qu'en pechié le maint.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 1048.)

Ne sai s'il m'en saront mal gré,
De ce que je *parroil* sour aus.
*Dit des avocas*, 56, Gast. Raynaud, *Romania*, XII, 215.)

Li dus l'entendi bien, mez nul mot ne *parla*.
(*Ch. le Chauve*, B. N. 24372, f° 3^d.)

Ainz est tout des anciens (ce livre) et de par eus di je ce que je *parole*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 2^d.)

Morbeuf ! il m'est advis que desja je le tiens,
Et que je *parle* a luy quatre mots sans faintise.
(TROTEREL, *les Corriv.*, V, 1.)

Dieu *ha parlé* ceste chose certaine,
Que la puissance est a Dieu tout parfaict.
(PASQ., *Psaum.*, LXII.)

— Par personnification :

Les chesnes creux *parleront* les oracles,
Plus que jamais on voirra de miracles.
(P. RONS., *Œuv.*, Pastoral., p. 562, éd. 1584.)

— Convenir verbalement de :

E si cureient forseneement, querant la meie aneme e espeschant mals a mei *parlowent* agueiz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVII, 12, Michel.) Lat., investigantes.

Ki malignes choses *porolent*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 28^r.)

Sus certaines convenances *parlees*. (Mars 1325, *Lett. de Ch. roi de Fr.*, B 491^bis, A. Côte-d'Or.)

C'est la fourme du traictié fait et *parolé* entre. (1387, *Traité ent. le d. de Bret. et le s. de Cliss.*, fds Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Traictié de mariage *a esté parlé*, fait, conclus et accordé entre ledit roy d'Angleterre et nostre tres chiere et tres amee fille ainsnee Ysabel de France. (28 mars 1395, *Ord.*, VIII, 62.)

Touchant l'aliance lors *parlee* entre... (1580, *Compt. de tut.*, 81^a, A. Finistère.)

— *Estre parlé de*, être entré en pourparlers pour :

Vous savez bien que j'*estoye parlee de* marier a tel ou a tel... qui ne demandoyent seullement que mon corps. (*Quinze joies de mariage*, p. 11, Bibl. elz.)

— A côté des formes régulières et des formes analogiques qui ont survécu dans la conjugaison actuelle, on trouve quelques formes analogiques faites sur les paradigmes je *parol*, tu *paroles*, etc. :

Je ne te di mie qu'il en *fust* si avant enquis ne *parolé* ou dit esclaircissement, por quoi je en doute a respondre par droit. (XIII^e s., *Coust. d'Arras*, p. 93, Tardif.)

Bauduins Makesai
En *warola* pramiers.
(*Poët. avant* 1300, Ars. 3306, p. 1364.)

Et *paroloit* assez pou et bien meurement. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, XII.)

Si n'estoient les faulx jalloux...
Bon temps eussent amouroux,
Et y pourroit on aller
Avec s'amye *paroler*
Dessus l'herbe jolye.
(*Chans. du XV^e s.*, p. 137, Gasté.)

Mais tantost apres, par l'annortement du diable, qui se mist en guise d'un serpent, et *parola* a la femme et lui fit manger du fruct, lequel Dieu avoit deffendu... (JEAN DE BETHENCOURT, *Le Canarien*, p. 75, Gravier.)

Qui le voudra bien consoler,
Il ne faut pas tant *paroler*.
(TABOUROT, *Touches*, V, f° 5 v°, éd. 1588.)

2. **PARLER**, s. m., manière de parler, de s'exprimer :

Son beau *parler*.
(GUY, CHATEL. DE COUCY, *Poés.*, p. 78, Fath.)

En beaulté, grace, bon sens et beau *parler*, n'y avoit nul, de quelque estat qu'il fust, qui le passast. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XVII.)

Le *parler* de Phocion, en bien peu de langage, comprenoit beaucoup de substance. (AMYOT, *Vies*, Phoc.)

Le *parler* que j'ayme, c'est un *parler* simple et naif, tel sur le papier qu'a la bouche : un *parler* succulent et nerveux, court et serré, non tant delicat et peigné, comme vehement et brusque. (MONT., I, 25, p. 98, éd. 1595.)

Leur *parler* n'est pas franc. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 48^b.)

Cf. V, 773^c.

**PARLERIE**, s. f.

Cf. V, 774^a.

**PARLEUR**, mod., v. PARLEOR.

**PARLOIR**, s. m., lieu où on se réunit pour parler ; anc., salle d'audience :

Sus el chastel desoz la tor
Troverent en un *parleor*
La reine o tot grant barnage.
(*Eneas*, 557.)

Dont entra Pilates de rechief u *parloer*, si apela Jhesum tout seul. (*Artur*, B. N. 337, f° 252^b.)

Donc yssi Pilate du *parloir* plains de maltalent. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 177^d.)

Faire la galerie et le *pallouer* dessouz la chambre aus escriz Madame. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3^a, f° 293 r°.)

Les comptes des receptes et mises que les recepteurs de pluiseurs annees passees entendent a faire et a rendre a le dicte ville pour cause du *palloir* ou achinte fait de nouvel au beffroy de la dicte ville. (19 janv. 1410, *Reg. au public.*, Du parloir au belfroy, A. Tournai.)

— *Parloir aux bourgeois*, hôtel-de-ville :

*Pallouer aus bourgois*. (1272, *Acte de l'abbaye de S.-Germain des Prés*, Bibl. Éc. des Ch., 1873, p. 326.)

Sur le *palouer aus bourgeois* de Paris pour cause de l'ostel de la Mule, en la rue saint Jaques. (1374, *Papier de l'office de la Cene de S. Germ. des prez*, A. N. L 771, f° 14 r°.)

— Part., dans une communauté, un collège, etc., lieu où sont admis les visiteurs :

Un *parloir* a l'entree du cloistre. (1295, *Enq.*, A. N. J 785.)

Et en la court y a le *parlouer*
Ou a treillices
De fer doubles a fenestres coulices.
(CHRIST. DE PIS., *Dit de Poissy*, 327, *Poés.*, II, 169.)

Cf. PARLEOR, V, 773^c, et PARLOIR, V, 775^c.

**PARMESAN**, adj., de Parmesan ; désigne une espèce de fromage :

Illec est aussi une montaigne de fromage *permigean* moulu a la gratuise. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 212 v°.)

Cf. PARMESIN, V, 779^a.

**PARMI**, prép.

Cf. V, 779^b.

**PARODIER**, v. a., imiter par une parodie :

*Parodier, parodiant*, mot auquel tu as voulu donner grande vogue en usant de luy deux fois en une page. (N. PASQ., *Lett.*, X, 5.)

**PAROI**, s. f., muraille :

A un privé guaiter se fait
Tant cum suz la *parer* estait,
E Tristran s'est tant esforcé
Que la *parei* est apuié.
(*Tristan*, II, 1107.)

La *paroiz*.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 53 r°.)

La *parei*.
(*Chastoiem. d'un pere*, ms. Soissons, f° 8^c.)

Escrivant cestes paroles en la *parer* Mane techel phares. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 49 v°.)

Jusques a la *paret* qui partist les deus greniers. (1317, *Lett. de Ph. le Long*, A. N. JJ 56, f° 74 r°.)

Jouste le fié de vigne de P. Melea, une *parest* entremi. (3 fév. 1379, La Couronne, A. Charente.)

Elles luy monstrerent leurs ricesses qu'elles avoient arrengees parmy la chambre dont les *paroirs* reflamboyoient. (*Fleur des hist.*, Maz. 49, f° 191^d.)

Lesquelx rompirent la *paray*, qui estoit d'arsille. (1397, A. N. JJ 153, pièce 166, Duc., *Paries*, 6.)

Contre le *paroit* au deseure dudit noghe, afin de garandir ladicte *paroit* contre les eauwes. (18 fév. 1427, *Tutelle de Olivet et Colart Chanmart,* A. Tournai.)

Les murs et *paroix* faisant refens et separacion dudit hiretaige vendu. (14 mai 1438, *Chir.,* A. Tournai.)

Les *perrois* de sa maison. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne,* Ch. des Compt. de Dij., B 11882, f° 11, A. Côte-d'Or.)

La *paroir.* (1461-1465, *Procès criminel de Jeanne Saignant,* ap. J. Garnier, *Etuves dijonn.,* p. 70.)

Les *parroix.* (1482, A. Aube, reg. 3, G 354.)

La *paroir.* (1484, *ib.*)

*Paroyt.* (1492, Béthune.)

— T. d'anat., couche plus ou moins épaisse, plus ou moins composée, qui forme l'enceinte des cavités du corps :

Une playe d'estecq qu'il a ou ventre, au droit lez, au plus pres de la boudine, passant tout oultre le *paroit.* (15 nov. 1445, *Reg. de la Loy,* 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, A. Tournai.)

Une playe d'estecq, qu'il a ou dos, au destre lez, empres le musque, passant oultre le *paroit.* (22 oct. 1446, *Ib.*)

— Emploi partic., alvéole d'une ruche :

Apres qu'elles ont fait leur *paroy.* (La Bod., *Mesnag. de Xenoph.,* p. 166.)

**PAROISSE**, s. f., circonscription ecclésiastique dans laquelle un curé dirige le spirituel :

E de mere iglise de *parosse.* (*Lois de Guill.,* I, § 1, Matzke). Var., *paroisse.*

Et il ere prestre, et tenoit la *parroisse* de la ville. (Villehard., § 1.)

La premiere chose ke est besoignable al proveirre ki tient *parosse,* si est seinte vie. (*Serm. de Maurice de Sully,* Oxf., Douce, 270, f° 10 r°.)

Du prouvoire
Qui une *perosse* siervoit.
(*D'un prestre,* Ars. 3527, f° 77b.)

Ke li sire Robbers avoit en la *barroiche.* (1250, *Cart. de l'abb. de S. Martin de Glandière,* B. N. l. 10030, f° 34c.)

Je Villames curiez de la *barroche* de Changins. (1253, *Cart. de Neuchâtel,* ms. Durfort-Civrac, f° 464 v°.)

*Paerose.* (1260, ap. La Thaum., *Cout. de Berry,* p. 99.)

*Paroesse.* (1270, *Cart. du chap. d'Evreux.*)

*Paraisse.* (1282, Jumiég., A. S.-Inférieure.)

*Parouesse.* (1285, B. N. 22339, f° 265 v°.)

*Paroyse.* (1 fév. 1286, B 54, f° 3, A. Maine-et-Loire.)

*Paroiche.* (1289, Ste Croix, Gautay, A. Loiret.)

*Parroesce.* (19 juill. 1292, B 28, A. Maine-et-Loire.)

Sa *pairoche.* (1293, Villers Betnach, *Cens,* n° 14, A. Moselle.)

*Parrosse.* (12 déc. 1294, *Cartul. des Vaux de Cernay,* A. Seine-et-Oise.)

Un journiel pau plus pau mains de tere gisant en le *pourosse* de Papenghien (1 oct. 1295, *Cart. de Cambron,* p. 168.)

*Parroesse.* (1297, *Charte,* A. Côtes-du-Nord.)

En le *perrosche* Saint Nichaize. (1298, *Cart. d'Arras,* B. N. l. 17737, f° 1 v°.)

Jehans des Moulins, pourveur des povres de le *porosse* Nostre Dame de Tournai. (1298, *Test. des povres Nostre Dame de Tournai,* Chirogr., A. Tournai.)

Des prestres de diverses *parroches.* (*Chron. de S. Den.,* ms. Ste-Genev., f° 196c.) P. Paris, *paroisses.*

*Parroeisse.* (1312, S.-Sauv., Le Ham, A. Manche.)

*Peroisse.* (1317, *Lett. de Ph. le B.,* A. N. JJ 53, f° 156 r°.)

*Perooisse.* (1321, Fontevr., Chaise-Dieu, A. Maine-et-Loire.)

*Parrouche.* (1322, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

*Perroisse.* (1326, A. N. JJ 64, f° 148 r°.)

Et de chou dist on molt que Dex le fist pour chou que il avoit les *perroches* ensi destruiies et essorbees. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.,* p. 67.) Var., *parroces.*

As prouvoires de la ville fist les *perroces* eschangier as *perroces* de Hupelande. (*Ib.,* p. 206.)

En ladicte ville et *barroiche* de Chaumont. (1360, *Rançon du roi Jean,* A. N. KK 10a, f° 63 r°.)

Le seignorie nommee Hecchout, gisant en leditte *peiroische* d'Hofstaden. (Vers 1407, *Compte en rouleau des reliefs des fiefs d'Alost de la rennenghe 1407 a la rennenghe 1409,* n° 2282, A. du royaume de Belgique.)

Le cure de le *perroche* de Melle. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole le Conte,* A. Tournai.)

*Perouesse.* (1472, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.,* Bibl. Amiens.)

— Église de la paroisse :

Et s'en vont parmi l'uis de la *barroche,* et s'en vont par devant l'autel de la *barroche.* (1287, *Ordinarium,* ms. Troyes 792, f° 301 v°.)

Jehan de Fierieres, petit clerc de ladicte *parosce.* (20 nov. 1392, *Exéc. test. de Robert Franckart,* A. Tournai.)

— Fig. et plaisamm., *chercher les paroisses,* chercher les bons gîtes, les bons logis :

Mais comment les presentent ils (les armes)? En les traisnant et en tenant les champs, *cherchant les parroisses,* en vivant et rançonnant le bon homme, et se trouvant peu aux belles factions. (Brant., *D'aucuns duels,* 2e disc., Œuvr., VI, 411, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., circonscription administrative de certaines villes des Flandres, correspondant aux circonscriptions paroissiales :

Et je envoiierai les connestables des *parosces* de maison en maison pour prendre et estire a cues les plus aidables et les mieux armes. (Froiss., *Chron.,* X, 218, G. Raynaud.)

**PAROISSIAL**, adj., qui appartient à la paroisse :

Iglises *parrochiaus.* (*Trad. de Beleth,* B. N. l. 995, f° 10 r°.)

Ch'est as prestres *parrochiaus.*
(Renclus, *Carité,* lv, 12.)

Les droits *parrochauls.* (1238, *Cart. de S. Sauv. de Metz,* B. N. l. 10029, f° 23 v°.)

Les provoires *parroissiaux.*
(J. Le Marchant, *Mir. de N.-D.,* p. 41.)

Iglisse *pharochial.* (1263, *Lett. de J. de Joinv.*)

*Pharochal.* (*Ib.*)

La frairie des prestres *parouchals* de Mes. (1263, Cath. de Metz, Outre Mos., A. Moselle.)

Vostre prestre *paroichiaus.*
(*Rose,* ms. Corsini, f° 83c.)

Prestres *barrochiaus.*
(*Ib.,* Vat. Chr. 1858, f° 108b.)

As prestres *barrochas* de Mes. (Mars 1288, *Test.,* S.-Sauv., A. Moselle.)

*Bairechaus.* (1297, *Coll. de Lorr.,* 971, B. N.)

*Parrochas.* (*Ib.*)

Li dui maistre de lai commune frairie des prestres *bairechas* de Mes. (1299, *Ib.,* 983, nos 5 et 6.)

*Perrochals.* (*Ib.,* n° 7.)

Lai commune frairie des prestres *parrochas* de Mes. (1300, *Ib.,* 971, 57.)

Eglize *parrocial.* (1301, *Cart. d'Arras,* B. N. l. 17737, f° 127 r°.)

Eglise *parrossial.* (1336, *Concess.,* A. N. L 763, pièce 48.)

Eiglise *parroichial.* (1340, A. N. JJ 72, f° 163 r°.)

Prestre *parrochial.*
(*Renart le nouvel,* 7228.)

Eglise *perrochial.* (1390, *Dénombr. du baill. de Cotentin,* A. N. P 304, f° 32 v°.)

Et de belles eglises ossi *perrociaulz* et aultres qui tout furent arses. (Froiss., *Chron.,* V, 129, Luce.) Ms. B. N. 2641, f° 191 r°, *parrocheaulx.*

Chapeleyn *perochiel.* (*Stat. de Henri V,* an II.)

*Paroschial.* (1471, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.,* Bibl. Amiens.)

Eglise *parooischialle.* (*Ib.*)

Eglizes *parochialles.* (J. d'Auton, *Chron.,* B. N. 5082, f° 210 r°; III, 356, Soc. Hist. de Fr.)

Eglise *parochielle.* (1543, Collège de Mur, A. Finistère.)

Par touttes les eglises *paroischialles* de ceste dicte ville, par trois dimenches, de quinzaine en quinzaine, a heure de grand messe. (1570, *Chirogr.,* A. Tournai.)

Armand de Gontaud, evesque, sacra l'eglize *parroissiele* Ste Marie de Sarlat. (*Chron. de J. Tarde,* 213, Gérard et Tarde.)

Cf. Parochial, V, 782c.

**PAROISSIEN**, s. m., celui qui appartient à une paroisse :

*Parroisien.* (*Trad. de Beleth,* B. N. l. 995.)

Ses *perrosiiens* sermouna.
(*D'un prestre*, Ars. 3527, f° 78[d].)

Plorer dois pour tes *parochiens*.
(Renclus, *Carité*, lxxxii, 6.)

Quant il (le diable) puet metre haine entre le prestre et les *barrochiens*, dont a il tout gaeignié. (*Traité de théol.*, B. N. 12581, f° 359 r°.)

Quar fussent or tuit ausi sage
Mi *paroiscien* come vous estes,
S'averoie plenté de bestes.
(*De Brunain*, 34, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 133.)

Les *barrochiens* de Bar. (Juill. 1255, év. de Verd., A. Meuse.)

*Parrouchien.* (1275, A. N. J 12028, pièce 14.)

*Parrochens* de... (1299, La Madel.-lez-Orl., A. Loiret.)

*Parroissain.* (1344, A. N. JJ 75, f° 208 r°.)

Les procureux et *paroissians* dudit lieu. (1394, *Vidim. d'un acte*, Soc. archéol. de Tour., VII, 208.)

Et avoecq ce prindrent plusieurs *paros-ciens* et le curé dudit Taintegnies qui se estoient retrais en leur eglise et les emmenerent. (23 mars 1478, J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XVIII, Hennebert.)

Au prejudice et dommage de leurs *par-rochians*. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 96.)

Ce qui est en ce petit livre doivent enseigner les prestres a leurs *parrochiens*. (*Le Doctrinal de sapience*, f° 3 r°, éd. 1493.)

— Pop., individu :

Je cognois le *paroissien*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XIX.)

— Adj., paroissial :

Prestre *parroicien*.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 24[d].)

La grant messe *parrochienne*. (xiii[e] s., A. N. J 192[a], pièce 64.)

Je scay aussi bien baptizer et enterrer les mors que prestre *paroyssien* qui soyt en ceste ville. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 502.)

Cf. Parochien, V, 782[c].

**PAROLE**, s. f., suite de mots qui expriment une pensée :

Et tant com l'emperere cele *parole* at dit.
(*Voy. de Charlem.*, 368.)

Maistre furent de bone escole,
De lor fait et de lor *parole*
Sainte eglise fut escolee.
(Renclus, *Miserere*, xxviii, 1.)

*Paroile.* (1272, Ev. de Metz, Pont, Fiefs, I, 76, A. Meurthe.)

— Partic., promesse verbale :

Soyez certains, je le vous promects en *parolles* de roy, que...(1576, *Har. de Henri III aux Estats*.)

— Anc., *oir parole de*, entendre parler de :

*Del* rei Hugon le Fort *ai* molt *oi parole*.
(*Voy. de Charlem.*, 46.)

— Mot qui sert à exprimer la pensée :

Trop en est le *parole* oscure.
(Renclus, *Carité*, lxxix, 5.)

Et des *paroules* que Dieus dist.
(*Othevien*, Oxf., Bodl., Hatton 100, f° 16 r°.)

Sire, weilles a tes oreilles mes *perolles* apercevoir et ressoivre. (*Psaut. de Metz*, V, 1.) Var., *pairolles*.

Pliusours horribles *perloles*. (1406, 1[re] *Coll. des lois*, n° 747, f° 279 v°, A. Fribourg.)

— Faculté d'exprimer la pensée par le langage articulé :

La pucelle au cercle d'or print la *parolle* et dist... (*Percefor.*, t. VI, f° 56, éd. 1527.)

— Action de parler :

De sa pleine *parole* la prist a araisnier.
(*Voy. de Charlem.*, 8.)

— Spécialement, *la Parole*, le Verbe divin :

Ce mot de *Parole* signifie une sagesse residente en Dieu dont toutes revelations et propheties sont procedees, de la nous concluons que la *Parole* est vray Dieu. (Calvin, *Institut. chrest.*, p. 75.)

Cf. V, 784[b].

**PARONOMASE** et **PARONOMASIE**, s. f., rapprochement dans une phrase de mots ayant à peu près le même son avec des sens différents :

La *paronomasie* et ressemblance de tout le mot est appellee des poetes françois equivoque, laquelle ils font espece de ryme, quand le son du mot mis en la fin du carme est repeté a la fin du vers, symbolisant en un ou plusieurs motz de diverse signification. (Fouquelin, *Rhetor.*, f° 32 v°, éd. 1557.)

**PAROTIDE**, s. f., glande salivaire située près de l'oreille; par extens., gonflement qui se forme dans la parotide ou dans son voisinage :

A toutes enfleures qui viennent au col, soit apostume ou autre chose qu'on appelle *perotides*, ce sont choses qui ne laissent avaler la viande, la racine de vervaine pendue au col y profite moult. (*Le grant Herbier*, f° 20 v°.)

Appliquee avec huyle rosat, vinaigre ou eau, elle (l'herbe aux puces) est prouffitable pour les douleurs des joinctures, pour les *parotides*, pour les cloux, ... pour les douleurs de la teste. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCCXLI.)

Abces, *parotides*, mulles aux talons. (Id., *ib.*, XXXVII.)

**PAROXISME**, mod. paroxysme, s. m., la plus forte intensité d'un accès, d'une douleur :

Morut en son premier *peroxime*, c'est a dire determinement. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 51[c].)

Au commencement des acces et des *pa-rocismes* des fievres. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 59 v°.)

Elles (les fièvres) sont distinguees par la digestion et par les *peroximes*. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 1, éd. 1495).

Mais, comme il pensoit venir disner, feit ses excuses sur ce qu'il se sentoit surprins d'ung *paroxysme* : par ou il demoura en sa chambre. (12 juin 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 823.)

Ma fiebre r'entre en plus grand *parocisme*.
(Sceve, *Delie*, CLXIV.)

**PAROXYTON**, adj. ms., qui a l'accent tonique sur la dernière syllabe :

— Anc., au fém., *paroxytone :*

Les Eoliens prononçoient plusieurs choses des *paroxytones* qui estoient communement oxytones. (Gent. Hervet, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

**PARPAING**, s. m., au sens primitif niveau, aplomb :

Jehan Cauchon requeroit que Hues retraissit le marrien a moitiet dou mur qu'il avoit mis a *perpain* en un mur commun. (1306, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, II, 50.)

— Adjectiv., posé de niveau ; égalisé :

Item dessus l'entaulement y ara quatre tas d'ourdon *parpain*, dont l'un ... (21 juin 1460, *Reg. aux Public.*, A. Tournai.)

— Par extens., parement extérieur d'une pierre :

C'est assavoir que il doivent faire pilers estrayers de piet et demy en tieste, et de .ii. pies et demy de *parpain*. (15 janv. 1339, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Pierre de construction qui, posée de niveau en tenant toute l'épaisseur d'un mur, a ses deux parements à découvert; par extens., pierre à double parement qui forme l'appui d'une fenêtre, le créneau d'un rempart, etc. :

Pour assoir crestiaus et *parpains* entour les noeves prisons. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, f° 34.)

Demi cent de *parpains* pour le tuyere de le keminee. (1322, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 40.)

Qui vendera double pierre, il la livrera de .ii. pies et demi de lonc, a deux bonnes costes, et a un piet de lit, et demi piet de hault; et es *parpains*, de .ii. pies de lonc et demi piet de mortaiges, et un pied de lit. (1379, *Ordonn. de la ville de Reims*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 492.)

Au charretier mons. l'evesque pour une journee qu'il a amené des *parpins* et une autre journee qu'il a amené du sablon, .xx. sols. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 23 v°, A. mun. Nevers.)

*Parpan.* (1498, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Jehan Bataille, tailleur de gretz, pour le taille de dix piez de sangles *parpoins* .x. s.; pour .xxiiii. piez de plains *parpains* .xlviii. s.. dont ont esté faictes les fiolles d'un pont. (1510, Péronne, f° 50 r°, ap. La Fons, *Art. du Nord*.)

A Guillet Rousselet, pour avoir livré .xvi. marches de pierre a .v. pies de long :

item, aultres cinq marches, et pour deulx toyses des *parpoin*, .VII. l. .IIII. s. (XVI[e] s., *Comp. de dép. du château de Gaillon*, p. 27.)

Le jour venu, en fut encore vu un dans les fosses, tout moulu et froissé des *parpains* de la muraille qu'on avait renverses sur lui, lequel se nommait Monthiebert. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 209.)

*Perpins.* Perpenders or perpent stone. Stones made just as thicke as a wall, and sheving their smoothed end on either side thereof. (COTGR.)

**PARQUE**, s. f., chacune des trois déesses qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes :

Par jussion les trois *Parces* fatalles,
En deité stabilles et equalles,
Ont ordonné et fait commandement...
(G. MICHEL, *Eclog.*, IV, f° 13[d], éd. 1529.)

O *Parces*, que ne me filastes vous pour planteur de choux ! (RAB., *Quart liv.*, XVIII.)

**PARQUER**, v. — A., mettre dans un parc, dans une enceinte :

Un parc pour *parquier* cinq cens bestez. (1380, *Bail*, A. N. MM 30, f° 133 r°.)

— Réfl., s'enfermer dans une enceinte :

Et s'en vint avec son ost et puissance, quelques parts de lieue *se parquer* et asseoir son artillerie. (1476, *Mandement*, Hist. de Lorr., VII, CLII.)

La *se parca* et fortiffia de trancheez avecques force artillerie. (*Hist. de Palanus*, f° 32 v°, Terrebasse.)

— Fig. :

Mon bonheur voulut que j'apperceusse une pulce qui *s'estoit parquee* au beau milieu de son sein. (EST. PASQ., *Lett.*, XVI, 7.)

— N., dans le même sens :

Ilz feirent un camp en une belle place pleine de saules, prairies et fontaines, ou ilz *parquerent* pour ce soir. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 135 v°.)

— Réfl., se réfugier dans son fort et y faire tête aux chiens en parlant d'une bête fauve; par extens. :

N'y avoit celui ne celle qui, en le regardant piteusement, ne regrettoit ce tant beau jeune gentilhomme estre exposé a tel peril... toutes fois il *se parquoit* bravement, attendant son ennemi. (*Alector*, f° 137.)

**PARQUET**, s. m., anc., partie d'une salle de justice où se tiennent les juges :

Qu'il y a de plaideurs au *parquet*. (*Trad. de Terence*, f° 47 v°, éd. 1578.)

Cf. PARCHET, V, 745[b].

**PARQUETER**, v. a., garnir de parquet :

Fault la calengue toute a *parqueter*. (1382, (*Compt. du clos des galees de Rouen*, p. 80, Ch. Bréard.)

Item fauldra la calengue toute a *parqueter*. (*Ib.*, p. 81.)

**PARRAIN**, s. m., celui qui présente un enfant au baptême :

Je te conjur de Dieu de majesté
Par les *parins* qui de fons t'ont levé...
Que tu me dies toute la vérité.
(*Les Loher.*, Ars. 2983, f° 19[d].)

Par cele foi que je doi mes *pairins*.
(*Ib.*, B. N. 19160, f° 32 r°.)

Mais vostre non nous voeillies dire
Tel con vous l'aves de *parrain*.
(*Chev. as .II. esp.*, 10768.)

Quant Dieudonné oy son *parrin* le princhier.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 27[d].)

Si fuit Joseph ses maistres *pairains* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 19 v°.)

Son *parien* qui l'avoit leveit de saint fons. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 567, Borgnet.)

*Parins* et marines. (MONSTR., *Chron.*, II, 132.)

— Fig. et par extens. :

Mais or a mais cascuns huissiers ;
Nus n'i puet mais dedens entrer,
S'il ne set son *parin* nomer.
(*Blancand.*, 10.)

Je vous ay nommé pour protecteur, patron et *perrain*. (CHOLIERES, *Matinees*, dédicace, éd. 1585.)

Son *perrain* a esté si vilain, que pour s'exempter de quelques honnestetez, il a desavoué son filleu. (ID., *Apres-disnees*, Aux liseurs, éd. 1587.)

**1. PARRICIDE**, s. m., celui qui tue son père, sa mère, ou l'un de ses ascendants; par extens., celui qui porte les armes contre sa partie :

Vos demorez a faire justice de ces cruels *parricides* (Catilina et ses conjurés) qui vuelent la cité destruire. (BRUNET LATIN, p. 515.)

— Adjectiv. :

Quand le premier Amurath, pour aigrir la punition contre ses subjects qui avoient donné support a la *parricide* rebellion de son fils contre lui... (MONT., III, I, p. 8, éd. 1595.)

Cf. V, 788[c].

**2. PARRICIDE**, s. m., crime de celui qui est parricide :

Et ne s'en a fallu qu'il n'ait perpetré ce *parricide*. (FOUQUEL., *Rhet.*, f° 41 r°, éd. 1515.)

**PARSEMER**, v. a., semer çà et là :

Et luy fist on faire un beau fourreau tout *parsemé* de fleurs de lys. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, XLII.)

— Fig. :

Vous voulez dire que les femmes sont tres mal seures pour la desserre, qu'elles sont avaricieuses, et qu'elles *parsement* un mesnage de querelles. (CHOLIERES, *Apres-disnees*, f° 48 r°, éd. 1587.)

**1. PART**, s. m., enfant dont une femme vient d'accoucher :

Dans un mesme mois accoucherent chacune d'un *part* monstrueux. (PARÉ, XIX, 16.)

Cf. PART 1, t. VI, p. 3[a].

**2. PART**, s. f., partie, en général :

Y en eut plusieurs de morts, et la plus grande *part* de pris. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1414.)

En ce concil general passerent plusieurs autres articles notables, esquels n'est faite mention des papes, non plus qu'en ceux qui furent tenus sous Charlemane, et Louys le Debonnaire, es villes de Paris, Conpostelle, Strasbourg, Arles, Aix, Maience, Tours, Chalon et autres situees, *part* en France, *part* en Allemagne et Espagne, lesquelles estoient sous la domination de ces deux roys et empereurs. (PASQ., *Rech.*, III, XI.)

— Portion d'une chose qui revient à chacun quand on la partage entre plusieurs :

Li leuns a dit e juré
Que tuit sevent par verité
Que la primiere *part* avreit.
(MARIE, *Fables*, XI, 15.)

Del furmage ot grant desirier
Qu'il en peust sa *part* mangier.
(ID., *ib.*, XIII, 9.)

Se eritages descent as enfans... l'oirs masles ainsnes en porte le chief manoir hors *part*. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 465, Am. Salmon.)

Et encore ne sui delivre
De faire *part* a mon enfant.
(*Mir. de N.-D.*, I, 260.)

— Fig. :

Tu desis ke Dieus est te *pars*.
(RENCLUS, *Miserere*, XCIX, 5.)

LA FEMME.
Sainct Remy !
Et avez [vous] desja disné?
LE PATICIER.
Sainct Jehan, non ; je suis indigné ;
Que le dyable y puist avoir *part*.
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. th. fr., III, 71.)

Je vous ai dit qu'il n'en est rien, et le confirme derechef sur ma *part* de paradis. (PASQ., *Rech.*, VI, XV.)

— *De ma part*, en ce qui me concerne :

*De suo part.* (*Serm. de Strasb.*, II, 2.)

Apres ont juré li François
Ço qu'escarissent li Danois,
Qu'il autresi *de la lor part*
Lor roi feront tenir l'esgart.
(*Parton.*, 2931.)

Sire, vous parlez bien et bel,
Ce m'est advis, et de grant sens :
*De moye part* je m'y assens.
(*Mir. de N.-D.*, I, 123.)

— Ce qui revient de bon ou de mauvais à quelqu'un dans une chose où il est intéressé :

Que *part* aiam ab (nos) Deu fidels.
(*Pass.*, 504.)

Ne lur chalt que li las devienge,
Mes que chescuns sa *part* en tienge.
(MARIE, *Fabl.*, IV, 41.)

Ja Damedieus en vos n'ait *part*
(*Du Prestre et d'Alison*, B. N. 19152, f° 51[a].)

Le peuple gemissant portoit *part* de sa peine.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, IV.)

— *Prendre de bonne part qq. chose,* la prendre en bien:

Nous *prenons de bonne part* vostre remonstrance. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 740.)

— Participation :

Toutes les troveures... seront au roi sans *part* d'autrui. (1249, *Cout. d'Amiens*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 452, 36.)

— Partie d'un lieu :

... Li terre come pome
Est roonde de toutes *pars*.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, ap. Bartsch, *Lang. et Litt. fr.*, 421, 2.)

Tu te doiz donc celle *part* trere
Ou celle est qui tant te doit plere.
(*Clef d'Amors*, 453.)

En pluseurs *pars* du royaume de France. (CRIST. DE PIZ., *Charles V*, II, 9.)

Ou sont les escholiers, ou sont les leçons publiques, ou l'on accouroit de toutes les *parts* du monde? (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 134, éd. 1593.)

— Partic., côté :

De totas *part* presdrent Jesum.
(*Pass.*, 154.)

Nicodemus de ll'altra *part*.
(*Ib.*, 345.)

De tutes *parz* l'un si avirunet.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 115[d].)

Destre *part* la citet demie liue grant
Troevent vergiers...
(*Voy. de Charlem.*, 264.)

De l'une *part*.
(*Cant. des Cant.*, 15.)

A une *part* de la cité.
(*Eneas*, 497.)

Et tu pues d'autre *part* voier.
(*Clef d'Amors*, 255.)

— Fig., *de male part,* d'enfer :

Femme semblot *de male part*
(*Eneas*, 2372.)

— *D'une part et d'autre,* des deux côtés :

Et ne courrois plus si souvent *d'une part et d'autre.* (LARIV., *Les Esprits*, IV, 4.)

La dicte conference se faict au village de Suresne, et les depputez *d'une part et d'aultre* s'y sont trouvez par divers jours, durant lesquels ils n'ont encores traité que des seuretez requises et de la difficulté qu'ils faisoient de recepvoir aulcuns des depputez en la dicte conference. (8 mai 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 768.)

— *A une part, a part,* séparément, à l'écart:

*A une part* s'en tornet, si apelet Bertram.
(*Voy. de Charlem.*, 94.)

Tuit se traistrent *a une part.*
(*Eneas*, 3368.)

Si distrent que il en parleroient, et traistrent *a une part,* et parlerent ensemble. (VILLEH., § 66.)

Que je parle au prevost *a part.*
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 109.)

— *Mettre a part,* laisser de côté :

Et pour de Meliane un sain jugement rendre,
*Mets* l'interest *a part* que tu dois y pretendre.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2[e] journ., I, 1.)

Tellement que, *ayant mis a part* tous les respects que je doy a mon pere, je m'accorday avec luy faire en sorte que... (LARIV., *Le Morf.*, I, 2.)

— *A part soi,* seul avec soi-même :

Et dit on que les femmes *a part elles* y font plusieurs cerimonies, lesquelles ressemblent fort a celles des sacrifices d'Orpheus. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

— Direction :

Com il vit la chaiere, icele *part* s'aprochet.
(*Voy. de Charlem.*, 119.

Et ne set mis barnages quel *part* jo sui tornez.
(*Ib.*, 219.)

Quel *part* que alget.
(*Cant. des Cant.*, 80.)

Quel *part* vont il? Qui les convoie ?
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 45.)

Quel *part* viens tu, dy le moy...
(*Mist. du Vieil Test.*, V, 10.)

Cf. PART 3, t. VI, p. 3[a].

**PARTAGE**, s. m., division en parts :

S'aucuns est semons sor *partage*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 62, Am. Salmon.)

*Partaige*. (1419, *Denomb. du Baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 69 r°.)

— Anc., part :

... Li diz Looys reprant et doit repanre en fyé dou dit seignour de Monfaucon tout le *partaige* qui doit avenir et qui avient a sa dite femme ou a luy en nom de sa dite femme pour raison de l'eschoite de noble damoisel Jehan de Monbeliart jaidis seignour de Monfaucon... (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne*, Arch. du Prince L[3], n° 14, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 369.)

Ce bon empereur Ferdinand n'eust pas grand *partage* des biens de la roine sa mere, estant la coustume d'Espaigne que le tout va a l'aisné de la maison. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, 3.)

Cf. VI, 4[c].

**PARTAGEABLE**, que l'on peut partager :

En ce cas lesdits pere et mere partagent tout le bien de l'enfant decedé, si tant est qu'il soit *partageable.* (1535, *Cout. d'Ipre*, CXC, Nouv. Cout. gén., I, 856.)

Afin d'avoir loisir de dresser un brief inventaire du revenu de tous les royaumes *partageables.* (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., IV, 9.)

**PARTAGER**, v. — A., diviser en parts.

— Recevoir comme part, à titre de part :

*Partages* ma couronne,
Le prix de ma valeur;
Je la tiens de Bellone,
Tenes la de mon cœur.
(*Lett. missiv. de Henri IV*, t. IV, p. 999.)

Par la *partagea* a son profit la faveur du vent et du soleil. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, Œuvr., VIII, 187, Soc. Hist. de Fr.)

— Par métonymie :

L'une *a esté* comme la plus aagee
Premierement sur mon cœur *partagee.*
(J. DU BELLAY, *Œuvr.*, III, f° 52 r°, éd. 1569.)

— Lutter :

La dedans ils furent vivement attaquez, mais si oppiniastres, qu'il les fallut avoir par le feu, avec lequel *partageans* tousjours, ils amuserent cette armee plus de deux heures. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 309.)

— Réfl., se retirer à part :

Les esclaves des chrestiens brulerent la ville et contraignirent leur maistre de *se partager* en la forteresse. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 506.)

Cf. PARTAGIER, VI, 4[a].

**PARTAGEUR**, s. m., anc., celui qui fait un partage :

Neanmoins, parce que c'estoit partage, qui devoit sortir effect, le decez du *partageur* advenu, ils le devoient relever de l'aisné de France, futur roy. (DU TILLET, *Rec. des rangs des grands de Fr.*, p. 121, Amiot.)

Cimon pour lors fut, au jugement de la commune, estimé mauvais *partageur,* pour ce que les allies emportoient force chaines, carcans et bracelets d'or, force beaux et riches accoutrements de pourpre a la Persienne; et les Atheniens emmenoient des corps tout nus d'hommes mous et mal accoutumes au travail et a la peine. (AMYOT, *Vies*, Cimon.)

**PARTANCE**, s. f.

Cf. VI, 5[a].

**PARTERRE**, s. m., aire plate et unie :

Cest abisme se va clorre en telle solidité, qu'il n'y restoit apparence aucune que jamais il y eust eu ne tour ne tremblement, ny ouverture de terre; ains seullement y apparoissoit le *parterre* de la place tout a plain. (*Alector*, f° 43 r°, éd. 1560.)

Le *parterre* du poulailler sera quarrellé avec de la brique. (OL. DE SERRES, p. 349.)

— *Faire un parterre,* tomber :

Les gens de pied furent contraincts de les laisser (les royales, sorte de vêtement) ou rongner, au moins ceux qui portoient des bottes, car a tous les coups les esperons s'engageoient dedans et faisoient *faire des parterres.* (AUBIGNÉ, *Faeneste*, IV, 3.)

— Partie d'un jardin où le terrain est uni, sans arbres, et divisé par des plates-bandes :

Longues et larges allees, droictement alignees et au *parterre* bien unies. (OL. DE SERRES, p. 16.)

— Fig. :

Né au vray *parterre* des fleurs de lis de France. (*Sat. Menipp.*, Har. de M. d'Aubray, p. 177, éd. 1593.)

— Partie d'une salle de spectacle, entre l'orchestre et le fond du théâtre :

Aux theatres des Grecz tous ouvrages ne se doivent faire selon ces raisons, pour autant qu'en leurs pourpriz ou *parterre*, conduictz en rond aussi bien que ceulx de noz Latins, designez par quatre triangles, il y a quatre quarrez. (J. MART., *Arch. de Vitr.*, V, 8.)

**PARTI**, s. m., anc., état de ce qui est *parti* (partagé) :

Fut divisee (la terre) en bornes et *partiz*.
Par mesureurs fins, caultz et deceptifz.
(C. MAROT, *Metam. d'Ov.*, OEuvr., III, 163, Jannet.)

— Par extens., région, pays :

Quant a par moy je considere
Que, par le conseil de ma mere,
De Cananee je party
Pour m'en venir en ce *party*,
J'ay enduré mainte misere.
(*Mist. du Vieil Test.*, II, 228.)

BANANYAS
Puissant roy, tres doulx et begnin,
Honneur soit a vous imparty !
SALOMON
D'ou venez vous, de quel *party?*
Il me soit a cop recité.
(*Ib.*, IV, 269.)

— Traitement, situation qu'on fait à quelqu'un :

Il l'envoya querir a son disner avec luy et luy offroit de tres beaulx et bons *partis*, s'il eust voulu demourer. (COMM., *Mém.*, IV, 10, Soc. Hist. de Fr.)

— Partic., en parlant d'un mariage :

Il luy escrivit qu'il luy avoit trouvé un *party* bien plus grand et plus digne, d'un mari de bien aultre pouvoir et magnificence. (MONT., I, 32, p. 129, éd. 1595.)

— Fig., occasion :

Il fut de ceste opinion, disant que jamais n'avoit si beau *parti*. (COMM., *Mém.*, II, 1, Soc. Hist. de Fr.)

— *Parti d'armes*, situation, au point de vue militaire :

Il considererent... que moult raisonnablement, il leur avoit remonstré le droit *parti d'armes*. (FROISS., *Chron.*, III, 90, Luce.)

Il est en dur *parti d'armes*. (ID., *ib.*, III, 183.)

— Groupes de personnes suivant une même ligne de conduite :

Il se revolta et changea de *party*. (MONT., I, 11, p. 23, éd. 1595.)

— Par extens., *prendre, tenir le parti de qqu'un*, se ranger parmi ses défenseurs :

Il fist faire une barriere entre le roy et luy, et touttes voyes le roy passa oultre la dite barriere et le accola en luy requerant que il *tinst son party*. (J. NICOLAY, *Kalend. des guerres de Tournay*, Du parlement de Malignes, etc., Hennebert.)

Ou ne serois a toy si fort assubjeti
Que je ne puisse *prendre* ailleurs autre *parti*.
(JODELLE, *Œuvres et mesl.*, f° 45 r°, éd. 1574.)

— Par extens., compagnon ; mâle, en parlant d'un animal par rapport à la femelle :

Les tourterelles, en signe de viduité, jamais ne couchent sus branche verte, apres qu'elles ont perdu leur *party*, et demeurent en perpetuelle viduité, sans prendre aultre *party*. (PARÉ, *Animaux*, 12.)

— Résolution :

Les assistans qui ne scavoyent rien de la conspiration furent si estonnez et si espris d'horreur de voir ce qu'ilz voyoyent, qu'ilz ne sceurent onques prendre *party* ny de s'en fouir, ny de le secourir, non pas seulement d'ouvrir la bouche pour crier. (AMYOT, *Vies*, J. Caes.)

Cf. VI, 7ª.

**PARTIAIRE**, adj.

Cf. VI, 7ᵇ.

**PARTIAL**, adj., qui s'attache de préférence et par prévention à quelque parti, à quelque idée :

Un personnage si *partial* pour la noblesse. (AMYOT, *Vies*, Coriol., 20.)

— Partiel :

Volenté *parcial*. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

Justice *partiale*. (CALV., *Instit. chrest.*, p. 613.)

Cf. VI, 7ᶜ.

**PARTIALEMENT**, adv., anc., partiellement :

*Parcialement*... par parties. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

Cité depuis diversement occupee, et *partialement* habitee a diverses nations. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 109 v°.)

**PARTIALISER**, v. — A., diviser en partis :

Ceste guerre troublera et *partialisera* toute l'Italie. (3 janv. 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 893.)

— Réfl., prendre le parti de qqu'un avec partialité :

Si tout le monde eust voulu faire ainsi sans *se partialiser* d'un costé ny d'autre, et rendre la justice a qui le meritoit, nous n'eussions jamais veu tant de troubles en ce royaume. (MONTLUC, *Comment.*, t. II, f° 72 r°, éd. 1592.)

— N., dans le même sens :

Pource, François, sans *partialiser*,
Gardez vous bien d'ainsi vous diviser.
(VAUQ., *Pour la Monarchie*.)

**PARTIALITÉ**, s. f.

Cf. VI, 7ᶜ.

**PARTICIPANT**, adj., qui participe :

Je suis *participans* et personnieirs de touz ceulz qui te doubtent. (*Psaut. de Metz*, CXVIII, 63.)

Povres *partichipans* as dons et bienfais d'icelui. (20 mars 1383-20 mars 1386, *Compte du Bachin du Saint Espir*, 1ʳᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Le vicomte de Turenne, qui est le principal de mes antiens serviteurs, premier gentilhomme de ma chambre, *participant* de mes plus importans secrets. (27 oct. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 277.)

**PARTICIPATION**, s. f., action de participer :

... Cil qui de lui furent né
De sa pesme transgression
Orent *participation*.
(BEN., *D. de Normandie*, II, 23832.)

Et que *participacion*
Euisson de vostre moleste.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 189ᵈ.)

Pour l'octroi de plaine *partissipation* de tous les biens. (1311, Hautavesnes, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 671.)

Que donner et departir convient aux povres qui aumoisnes et *partichipation* y prendrent. (20 sept. 1387-19 sept. 1389, *Compte de l'Administ. du Bachin dou St. Espir*, A. Tournai.)

Sein *perticipation* deis chappellain et de la clergie sain Nycolai. (1420, 1ʳᵉ Coll. des lois, nᵒˢ 293-294, fᵒˢ 86-87, A. Fribourg.)

**PARTICIPE**, s. m., une des parties du discours, mode impersonnel du verbe qui en exprime l'action sous forme d'adjectif :

Parmi le cors d'un *participle*.
(H. D'ANDELI, *Bat. des set ars*, 259.)

La forme des *participes* latins. (H. EST., *Confer. du lang. fr. avec le grec*, I, 1, éd. 1569.)

Cf. VI, 8ᵇ.

**PARTICIPER**, v. — N., avec la prép. *a*, et anc. avec *de*, avoir part à :

Li beneurez Justins offri sacrifice et *participerent* tuit del cors et del sanc nostre Seignor. (*Vie S. Lorant*, B. N. 818, f° 280 r°.)

Et pour chou que nous Gerars et Lusse desirons a *partichiper* a biens fais et orisons des religieus de l'eglise deseure ditte. (1337, *Ch. de l'abb. de Boheries*, A. N. L 992, 2ᵉ liasse, pièce 61.)

Je *participe* du tort qu'il vous a faict, si tant est que vous en puissies recevoir d'un tel homme que luy. (24 mars 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 361.)

— A., posséder (qq. chose) par participation ; absol. :

Car en celle policie les citoyens veullent estre equalz et vertueux et *participer* en la dominacion ou princey. (ORESME, *Eth.*, X, 15.)

— *Participer qq. chose a qqu'un*, la lui attribuer en participation, lui en faire part :

Il l'escusa en lui *participant* les loenges de la victoire. (BERS., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 46ᵈ.)

Meu d'un gracieux plaisir
De *participer* votre bien
A aultruy qui de soy n'est rien.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2118.)

Cf. VI, 8[b].

**PARTICIPIAL**, adj., t. de gramm., qui tient de la nature du participe, qui vient du participe :

... Ascuns denominatifs verbaos et *participiaos*. (MEIGRET, *Gr. franç.*, f° 31 r°.)

Ne fault penser que tels mots, un accident, un different, ne soient autres que noms, encores qu'ils ayent la forme des participes latins; il est bien vray qu'ils pourroyent estre mis au rang des noms *participiaulx*. (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, I, 1, éd. 1569.)

*Participial*. Participiall of, or belonging to, a participle. (COTG.)

**PARTICIPIALEMENT**, adv., à la façon d'un participe :

*Participialement*. As a participle. (COTGR.)

**PARTICULARISER**, v. a., faire connaître dans les détails :

Le nombre des travaulx qu'ilz firent sont innumerables. Et que, pour ce que assez sçay que mieulx le sçavez que moy, n'est nul besoing d'en nul *particulariser* ne aleguer. (*Les coustumes des chevaliers de la Table-Ronde*, Mém. Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, 1873.)

Qui voudroit *particulariser* toutes ces especes de folies... il faudroit un volume entier. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 94, éd. 1587.)

Sans *particulariser* ni determiner quoi ni comment. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 38[a].)

**PARTICULARITÉ**, s. f., caractère de ce qui est particulier :

Nous sommes thombez de cest avis, et que cependant on polra adviser et concepvoir les articles soit pour la generalité ou pour la *particularité*. (1578, *Recueil de pièces relatives à la réconciliation des provinces wallonnes*, A. de l'Etat à Mons.)

— Circonstance particulière :

Car savoir des choses les somes,
Et les *particularites*
De toutes possibilites,
Ce li vient de la grant poissance
De la bonté de sa science.
(*Rose*, II, 214, Michel.)

Il n'y a chose qui rende l'homme plus odieux que quand, pour quelque *particularité*, il cherche differer des autres. (LARIV., *Les Esprits*, IV, 2.)

— *En particularité*, en particulier :

Tant en communaulté comme *en particullarité*. (1269, Moreau, B N. 193, f° 234 r°.)

— Dans un sens analogue :

Ausdits habitants et chacun d'eulx remettons et pardonnons toute peine, amende, et offense corporelle, criminelle ou civile en quoy ilz ou aucun d'eulz sont ou pourroient estre encouruz envers nous, soit en maniere de université ou *particularité* pour les cas et crimes dessusdits. (Mai 1448, *Ord.*, XIV, 19.)

Cf. VI, 8[b].

**PARTICULE**, s. f., petite partie d'un corps :

Une particule de la saincte croix. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 4[e] vol., f° 114[c], éd. 1495.)

Il feit cuyre des pains sans levain, et posa la *particule* de la sacree hostie dedans un morceau de paste. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 390.)

**PARTICULIER**, adj., qui est propre exclusivement à une personne, à une chose :

Aucunes choses *particulieres*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 36 v°.)

Nous parlons des choses *particulieres* de cette science. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 6 r°.)

Tout bien *particulier*. (ID., *Eth.*, B. N. 204, f° 354[b]).

J'ai monstré quelles personnes peuvent convenir en court et quelles non, soit en leur nom *particulier* ou au nom d'autruy par procuration. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 19[d], éd. 1537.)

— Spécial :

Faites un *particulier* exercice de douceur et d'acquiescement a la volonté de Dieu. (FRANÇ. DE SALES, *Lett.*, Œuvr., V, 524.)

— Qui se tient à l'écart, qui ne se communique pas; par extens., anc., égoïste :

*Particulier* est chacun en son sens
Et convoiteus.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 230.)

Durant les troubles, encores que les guerres civilles nous rendissent *particulliers*, chacun estant empesché, les uns a se sauver, les autres a garder ce qui leur restoit, auscuns a secourir leurs parens, amis et voisins, si est ce que, quand on nous permettoit un peu de respirer, nous ne laissions a nous assembler, et de manger et boire ensemble, afin de nous resjouir autant que le temps nous le permettoit. (G. BOUCHET, *Serees*, XV.)

— Qui s'applique à l'individu :

Selon nos interets *particuliers*. (MONT., *Lett.*, à M. de Foy.)

— Qui a un caractère privé :

Le consentement qu'ont eu tousjours, tant les peuples que les hommes *particuliers*, a accepter les lois. (CALV., *Instit. chrest.*, II, II.)

Cf. PARTICULIER, VI, 8[c], dont on remplacera la définition par: « persécuteur. »

**PARTICULIEREMENT**, adv., d'une manière particulière :

Si comme par lesdictes enquestes, desquelles li avons baillié la copie souz le scel de ladicte seneschalcie, puet plus *particularement* apparoir. (1316, A. N. JJ 72, f° 185 v°.)

Ceulx qu'il fera *particullairement* nommer. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 97 v°; IV, 269, Soc. Hist. de Fr.)

Furent nommez *particulierement*. (ID., *ib.* f° 98 r°; IV, 272.)

— A titre de particulier :

Et trouvant qu'il avait de l'or et de l'argent *particulierement* en sa maison, contre les defenses, le firent mourir. (AMYOT, *Vies*, Lysand.)

**PARTIE**, s. f., élément composant d'un tout :

La primiere *partie*.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 1207.)

Al Seignur sunt les quatre *parties* del munt. (*Rois*, p. 7.)

Est chieux escrips fais en trois *parties*. (1381, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge livre, f° 197 v°, A. Tournai.)

— *Partie ..., partie ...*, moitié ..., moitié ... :

Le roi Agis lui vouloit grand mal, *partie* pour l'oultrage qu'il avoit receu de luy en sa femme qu'il avoit corrompue, et *partie* aussi pour l'envie qu'il portoit a sa gloire. (AMYOT, *Vies*, Alcib., p. 738, éd. 1567.)

*Partie* l'apprehension de leurs forces, qu'on lui faict concevoir malicieusement plus grandes qu'elles ne sont, *partie* la haine invetere de la vraye religion, ont reduict le roy a ce poinct, de faire des conditions tres prejudiciables et a son estat et a tous ses plus fideles subjects. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 91.)

— Certaine quantité de telle ou telle chose :

Mes ge lo qu'on praigne l'argent
Des porciax et de confraries,
Et soit commandé en *parties*
As prodommes et as loiaux
Qui a les deniers et les porciaux
C'ont a Saint Antoine promis,
En l'uevre du mostier soit mis
Li argent, qu'en i fet bele huevre.
(GUYOT, *Bible*, 2075.)

— Anc., région :

Cil vienent et chevauchent de chascune *partie*.
(J. BODEL, *Saisnes*, VII.)

— Elément qui concourt à un ensemble :

Celui jour fut de la pitaille
Une *parties* vers Espanges.
(*Guerre de Metz*, str. 295[a].)

— Chacune des qualités dont la réunion rend qqu'un accompli en son genre :

Vous avez toutes les *parties* qui s'y peuvent desirer, l'esprit, le jugement et la fidelité. (MARG. DE VAL., *Mem.*, an 1569.)

— Jeu, lutte; *coup de partie;* coup qui décide du gain de la partie; fig.

Voicy un *coup de partie:* resolves meurement et executes diligemment. (6 juin 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 498.)

— Chacun de ceux dont l'antago-

nisme donne lieu à une guerre, à un procès; adversaire:

Et lors il lour demandoit de sa bouche: « A il ci nullui qui ait *partie?* » Et cil se levoient qui *partie* avoient. (JOINV., *S. Louis*, § 59.)

Et se nous attendons la bataille furnie...
Nous ne porrons durer contre adverse *partie*.
(CUVEL., *Du Guescl.*, 19037.)

— *Estre juge et partie*, être à la fois celui qui fait un procès et celui qui le juge; dans un sens analogue:

Luy firent ung tel quel proces
Dont les juges estoient *parties*.
(MART. D'AUV., *Vig. de Ch. VII*, sign. E[c], éd. 1493.)

— *Maintenir partie*, être partial:

Le seignor ne doit *maintenir partie* en la court, ains estre droiturier et justicier et juste a chascun. (*Ass. de Jerus.*, p. 22, ap. Ste-Pal.)

— *Forte partie*, adversaire redoutable:

Nous avons a faire a *forte partie*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 154.)

— Controverse:

Cuens, a Rodrigue le Noir
Mant de par vos et li pri,
Qu'il nos en mant son voloir
Qui a droit de la *partie*.
(*Jeu parti*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 388, 15.)

— Embarras:

Consellies moi, ma douce, grant mestier ai d'aie,
Jo ai esté çaiens por vos en grant *partie*
Que jo ne cevalçai ne ma cevalerie.
(*Naiss. du chev. au cygne*, 701.)

Cf. VI, 8[c].

**PARTIR**, v. — N., s'éloigner d'un lieu:

Et tantost le chevalier fist son commandement et *partist* et s'arma. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 189.)

Et n'attendoit on que la fin du pas, pour *partir*, et se mettre en chemin. (OL. DE LA MARCHE, *Mem.*, II, 31, Soc. Hist. de Fr.)

Hildegrade s'estoit armee, et *avoit party* de son logis en intention de combattre et deffaire Aluardo. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Juliette*, f° 175 v°, éd. 1588.)

— Fig.:

Mais, ainçois que je *parte* hors de ce propos, je reviendray a Jaquemin de Beaumont. (OL. DE LA MARCHE, *Mem.*, I, XI.)

— Fig., *partir de la maison*, se mettre en colère:

Il ne me falloit guere picquier pour me faire *partir de la maison*. (MONTL., *Comm.*, I.)

— A., anc., quitter, abandonner:

Se vos i avies amené
Deux conpaignons de conpaignie,
Certes ne vos redouc je mie
La monte d'une nois pourrie.
De toutes possibilites
Ne *partirai* l'estal de ci.
(*Gauvain*, 880.)

Si dist que mielz voloit morir
Que por euls *fust* li champs *partis*.
(*Meraugis*, p. 174.)

Cf. VI, 9[e].

**PARTISAN**, s. m., celui qui s'attache à un parti:

Le comte de Campobache, du royaulme de Naples, *partissant* de la maison d'Anjou. (COMM., *Mem.*, IV, 1.)

— Au fém.:

La maison des Provannes, fort illustre et grande *partizane* du duc de Savoye. (DU VILLARS, *Mem.*, III, an 1552.

— Adjectif:

Salone, ville *partizane* pour Cæsar contre Pompeius. (MONT., l. II, ch. 34, p. 492, éd. 1595.)

— Anc., celui qui prenait à ferme certains impôts, certaines fournitures de l'Etat, moyennant une part qu'il se réservait:

Si l'argent n'y estoit prompt, pour suppleer a ce deffaut, la malignité du temps produisit une vermine de gens, que nous appellasmes par un nouveau mot, *partisans*, qui avançoient la moitié, ou tiers du denier, pour avoir le tout; race, vrayement, de viperes, qui ont fait mourir la France leur mere, aussi tost qu'ils furent esclos. (PASQ., *Lett.*, l. XII, c. VII, p. 339, éd. 1723.)

Cf. VI, 12[b].

**PARTISANE**, mod. pertuisane, s. f., arme d'hast du genre de la hallebarde, mais à lame plus longue et plus large:

Un baston, appellé javeline ou *pourtisaine*. (1468, A. N. JJ 195, pièce 85; Duc., *Pertixana.*)

Son baston appellé *pertuisegne*. (1474, A. N. JJ 195, pièce 1297; Duc., *Pertixana.*)

Avecquez grans picques et *partizanes*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 18 r°; I, 168, Soc. Hist. de Fr.)

Javelines, *pertusaines* et haches. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 518.)

Furgons, bastons a deux bouts, et quelque meschante *partisane* encore de la journee Monthlery. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 118, éd. 1549.)

Esguisoient vouges,... fourches fieres, *parthisanes*. (RAB., *Tiers liv.*, prologue, éd. 1552.)

Le grand Clytus le prevint, qui luy passa une *parthysane* de part en part a travers le corps. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

**PARTITIF**, adj., qui désigne une partie d'un tout:

Et quant nous le propozons (le mot de) as noms avecq quelque adjectif et numeral, il est *partitif*. (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 120 v°.)

**PARTITION**, s. f.

Cf. PARTICION, VI, 8[a].

**PARTOUT**, adv., en tout lieu:

En l'un at dolçor,
Merveillose odor
Qui *partot* s'espant.
(*Grant mal fist Adam*, str. 105[a], Suchier, *Reimpredigt.*)

*Partut*.
(*Gauvain*, 6121.)

Et Subien a la jornee
Ha fait *pertout* mender et querre
Touz les haus barons de la terre.
(*Blanc.*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 294[a].)

Tout *partout* estez reclamee.
(*Myst. du Vieil Test.*, IV, 167.)

— *De partout*, de tout lieu:

*De par tot* veneient a lui,
Qu'a toz ert conseil e refui,
A toz saluz e esperance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20358.)

Cf. VI, 13[b].

**PARURE**, mod., v. PAREURE.

**PARVENIR**, v. n., venir jusqu'au terme qu'on s'est proposé:

Li emperere en Rencesvals *parvient*.
(*Rol.*, 2398.)

Tant erra k'il vint en uns pres par dela Andrenople, et dont primes *fu* toute se gens *parvenue*, si se logierent. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 505.)

Quant il *pervindrent* la, n'i quistrent entree. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 108 v°.)

Tant chevaulchierent raidement qu'ilz *pervindrent* au lieu determiné. (*Le Chevalereux C[te] d'Artois*, p. 106.)

— Par extens.:

La nuit *estoit parvenue*. (*Perceval*, I, 10, Potvin.)

— En parlant de choses:

Car dons serit vraie li franchise en nos quant nostre adoptions *perverrit* a la gloire des filz de Deu. (*Greg. pap. Hom.*, p. 26, Hofmann.)

Por ceu par les lamentacions de penitence *pervigniens* al chant de vie. (*Ib.*, p. 91.)

Cf. VI, 15[b].

**PARVIS**, mod., v. PAREVIS.

1. **PAS**, s. m., action de mettre un pied devant l'autre pour avancer.

Voy. la première subdivision de l'article PAS 1, t. VI, p. 16[b].

— Anc., *pas pour pas, pas a pas*, un pas après l'autre, doucement:

Et por ce qu'el seroit balant,
*Pas por pas* et soi remirant.
(THIBAUT, *La Poire*, 946, Stehlich.)

Chascun te suit et te quiert *pas pour pas*.
(EUST. DESCH., *Œuvres*, III, 5.)

Tout beau, *pas a pas!*
Reffrain ton courage.
(CH. D'ORL., *Rond.*, CLXXXII, Poés., p. 344, Champollion.)

Ainsi se approucherent ung peu plus pres, tant qu'ilz vindrent sur le bort de l'eaue,

*pas pour pas*. (J. de Bueil, *Jouvencel*, I, 207, Soc. Hist. Fr.)

— Traces laissées sur le sol en marchant ; *pas d'asne*, tussilage :

Herbe aux tigneux, *pas d'asne*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 266, éd. 1622.)

— Intervalle d'un pas à un autre :

Et aussi est assavoir, que, en le masure qui est encontre le cambre du dit hiretage Jehan de le Biecque, del euwier mouvant jusques al huis de l'alloir derriere le dit Fastre et ses ayans cause... tenra et doit avoir .vii. *pas*. (20 juin 1380, *Escript Fastret de Tiels*, chir., St-Brice, A. Tournai.)

— *Pas d'asne*, auj. pas de souris, passage étroit :

Pour avoir besongné par six journees et demye a faire la montee du *pas d'asne* aupres la tour de Mouhon. (1543-1544, *Compte*, Cl. 136, f° 41 v°, A. Mézières.)

Cf. Pas 1, t. VI, p. 16[b], et Pas de satin, VI, 18[b].

2. **pas**, adv.

Cf. Pas 2, t. VI, p. 17[b].

**pascagier**, mod. pacager, v. a., paître dans un pacage ; absol. :

Aucun ne peut envoyer ses bestes broutanz pasturer ne *pascager*. (Guenoys, *Confer. des coustumes*, dans *Dict. gén.*)

**pascal**, adj., relatif à la Pâque, à Pâques :

Al di *pasçal*...
(*S. Brandan*, 400.)

Aignel *pascal*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 41 r°.)

Semaine *pascaus*. (*Ib.*, f° 56 v°.)

L'aignel *paschal*. (G. Durant, *Ration.*, B. N. 437, f° 30 v°.)

Le agnel *paschal*.
(3 avril 1486, *Puy de l'ec. de rhet.*, A. Tournai.)

**pasmeison**, mod. pâmoison, s. f., action de se pâmer :

Li quens Rollanz revient de *pasmeisuns*.
(*Rol.*, 2233.)

Quant reveneient de *palmeison*.
(Wace, *S. Nicholay*, 867.)

En plorant se redresce, quant vint de *pasmison*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 79[d].)

Auboyn une piece se jut en *pasmeson*.
(*Aye d'Avign.*, 671.)

Quant vint de *pamissons*, si s'est haut escries.
(*Fierabras*, 3005.)

*Pamesson*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1616, f° 44[a].)

De *pasmison* cele revint.
(Gib. de Montr., *Viol.*, 1133.)

Se geist iluec en *pameson*. (*Tristan*, B. N. 1434, f° 23[a].)

Si fu grignor piece en *pamisons*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 40[b].)

Quant il vint de *pasmesons*. (*Ib.*)

Encore gisoit en *pesmisons*. (*Ib.*, f° 40[d].)

Quant il revindrent de *pasmoison*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 8[a]).

Quant il revint de *paumoissons*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 22[d].)

Quant fu revenue de *pasmisons*... (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 110[b].)

*Paumysoun*. (*Cron. Lond.*, p. 4.)

Si frota les oryles Johan, e revynt de *palmesoun*. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 51.)

Plours et *paulmoisons*.
(Chr. de Pis., *Ep. Othea*, B. N. 604, f° 94 v°.)

Spasimus, *pasmeison*, une maladie. (*Gloss. de Salins*.)

Quant il y eut geu grant piece en *pasumoisons*. (*Lancelot du lac*, 2[e] p., xcvi.)

**pasmer**, mod. pâmer, v. — N., tomber en défaillance :

Moerent paien e alquant en i *pasment*.
(*Rol.*, 1348.)

Sovent *pame*, mult soffre peine.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 5817.)

Ses tu, dist ele, por coi m'estuet *pasmer*?
Naie, dist ele, par Mahomet mon dé.
(*Huon de Bord.*, 5691.)

La dame e ces fyles en la tour veient lur seignur si demené q'a poyne pussent ester, crient, *palment* e grant duel demeynent. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 31.)

Humble parler et regart de douçour
Pour faire un cuer *pasmer* de fine amour.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 308.)

— Réfl., même sens :

Sor sa meire Amelot *se pamait*.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, p. 12.)

Il *se paume* entre ses bras. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 5[a].)

Quant il vit la duchesce, de joie *s'est paumez*.
(*Parise*, 2840.)

Se *pausma*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 93[a].)

— *Pasmé*, part. passé, tombé en défaillance :

... A terre chet *pasmede*.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 85[e].)

Il chai *palmez* a terre et perdi la vue. (*Vie des Peres*, ms. Chartres 371, f° 82 r°.)

Quant il (le pelican) revient de querir sa proye et il treuve ses faons *paulmes* de fain, adonc se fiert de son bec en sa poitrine et de son sanc ressuscite ses petis. (*Le Livre de clergie*, c. xi.)

Johan le refery en la teste, qu'il chay a terre *palmee*. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 57.)

Chey a terre toute *pausmee*. (*De Vita Christi*, B. N. 181, f° 142 r°.)

— Substantiv. :

Le naturel de toutes ces femelles est de faire la *pasmee* pour l'amour de ceux qu'elles sçavent avoir bonne bourse. (Lariv., *La Constance*, III, 6.)

**pasque** et anc. **pasche**, s. f., fête solennelle célébrée par les Juifs en souvenir de la sortie d'Egypte :

Et a cel di que dizen *pasches*.
(*Pass.* 89.)

Que dunc sacrifiassent et lur *paschas* guardassent.
(Phil. de Thaun, *Liv. des Creat.*, 970.)

— Anc. au sing., et par la suite exclusivement au plur., fête célébrée par les chrétiens en souvenir de la résurrection de Jésus-Christ :

*Paschas* furent in eps cel di.
(*S. Leg.*, 80.)

Cum nus devuns gaarder *pasches* et celeb[r]er.
(Phil. de Thaun, *Liv. des Creat.*, 968.)

*Pasche*.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 47 r°.)

Or vienent *pasques* les beles en avril,
Florissent bois, cil pré sont raverdi.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, p. 17.)

Licence eumes par confort
De celebrer par grant dulçur
La *pache* Deu nostre Seigneur.
(*Evang. de Nicod.*, 1[re] vers., 2044.)

Le jor de *pasques*. (*S. Graal*, B. N. 20039, ap. J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 29.)

Li jours de *paukes*. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 9[a].)

Nostre *pasche*. (*Sermon*, B. N. 19525, f° 179 v°.)

*Paiskes*. (1255, *Chap. de Metz*, Sancy, 1, 2, A. Meurthe.)

*Paikes*. (1287, *Cart. gr. égl. de Metz*, B. N. l. 10022, f° 66 r°.)

*Paques*. (1296, Chap. d'Evreux, A. Eure.)

Garde le mois des nouviaus bles qui est li primers de printans, et y fait phasce, c'est a dire la *pasque* a Nostre Seigneur. (Guiart, *Bible*, Deut., V, ms. Ste-Gen.)

*Paikes*. (1375, *Bans de paikes de la mairie de Portemuzelle*, cart. 933, A. mun. Metz.)

Al feste du *pasche* darrierement passé. (29 sept. 1414, *Lettre du comte de Dorset aux jurats*, Reg. de la Jurade, p. 87.)

— *Faire ses pasques*, communier à Pâques, et par extens., communier en général :

Elle *fist* la *ses pasques* par le moyen d'une hostie consacree que le bon pape Pie V luy avoit envoyee pour s'en servir a la necessité. (Brant., *Dames ill.*, Œuvr., VII, 429, Soc. Hist. de Fr.)

— *Œufs de pasques*, œufs qu'autrefois on donnait à Pâques en présent après les avoir fait bénir :

Ils s'y attendoient comme a leurs *œufs de pasques*. (B. des Per., *Cont.*, XXVIII.)

— *Pasque est haute*, Pâques est à une époque avancée de l'année, est encore éloignée ; fig. et par plaisant. :

La *pasque est* plus *haute* que je ne pensois ; cest enfant me coustera. (Lariv., *Les Tromper.*, II, 7.)

— *Pasque Dieu*, juron familier de Louis XI :

Il luy advint de jurer a la chaude cole

son grand *pasque Dieu*, et dire que, s'ils n'obeissoient a son vouloir, il les feroit tous mourir. (PASQ., *Rech.*, VI, 34.)

— L'usage s'étant établi d'appeler dans l'Eglise *Pasque* presque toutes les fêtes solennelles (Voy. Duc., *Pascha*), on les distingua par un qualificatif; mais de la plupart de ces appellations il n'est resté, comme il est facile à comprendre, que des textes latins :

— *Pasque florie*, le dimanche des Rameaux :

Ensi firent la *pasque florie* et la grant pasque apres. (VILLEHARD., § 251.)

Ensi fu l'oz herbergie et Constantinople prise le lundi de *pasque florie*. (ID., § 245.)

Le jour de *pauskes flories*. (1280, *Greffe des werps*, A. Valenciennes.)

— *Pasque close*, le dimanche de la Quasimodo :

Le merquedy apres *pasques cluses*. (1326, *Reg. de l'abb. de Chelles*, Duc., *Pascha*.)

Le mescredi apres *cluse pasques*. (1332-34, *Registre d'audience*, f° 6 v°, A. Reims.)

Le jour des *closes pasques*, que l'en chante Quasimodo. (1395, A. N. JJ 148, pièce 324.)

En ce temps escheirent les paskes si hault que environ *closes paskes* on eut l'entree du mois de may. (FROISS., *Chron.*, III, 7, Luce.)

— Par suite on en vint à distinguer également la fête de Pâques par un qualificatif spécial : *grans, bonnes, neuves, communians, charneus* :

*Pasques les granz*. (*Compot en franceis*, B. N. 25408, Bullet. A. T., 1883, p. 104.)

Le mardi devant *pasques charneus*. (1350, *Ord.*, IV, 81.)

Le jeudy apres *bonnes pasques*. (1353, *Cart. de God. d'Aspremont*, B. N. , f° 80 r°.)

Comme par cas de fortune le jour des *grans pasques*. (1376, A. N. JJ 108, pièce 348.)

Jeudi devant la feste de *pasques communiante*. (1387, *Lett. de Ch. VI*, Hist. de Meaux, II, 248.)

Et a un autre jour ensuiant qui fu la veille de *pasques neves*. (1397, A. N. JJ 152, pièce 320.)

Le mardi prochain d'apres *pasques les grans*. (1398, A. N. JJ 153, pièce 272.)

Le jour de *pasques escommichans*. (1398, A. N. JJ 153, pièce 183.)

Icellui ban commençant la veille de *pasques commenians*. (1454, *Cartul. de Lagny*, f° 78 ; Duc., *Pascha*.)

Le siege y fut planté, le vendredi de *grand pasques*. (J. MOLINET, *Chron.*, c. CCVIII.)

Le deux d'avril, nuit de *pasques communiaux*. (1490, *Quitt. d'Ant. de Wavrans*, ap. Duchesne, *Hist. généal. des mais. de Luxemb.*, *Montmorency*, etc., III, I, p. 224.)

*Pasques communians*. (1490, *Ord.*, VIII, 480.)

Cf. VI, 20[b].

**PASQUERETTE**, mod. pâquerette, s. f., petite marguerite des prés :

*Pasquerette* ou pasquette. (LA PORTE, *Epith.*)

La belle rose avec la giroflee,
La *paquerette* et le passe velours,
Et ceste fleur qui a le nom d'amours.
(P. RONS., *Œuvr. pastor.*, p. 560, éd. 1584.)

**PASQUIN**, s. m., écrit satirique :

Du temps du roy Charles, fut fait un *pasquin* a Fontainebleau ou il n'epargnoit les princesses et les plus grandes dames, ny autres. (BRANT., *Dames gal.*, 6e disc., *Œuvr.*, IX, 515, Soc. Hist. de Fr.)

**PASQUINER**, v. a., mettre en pasquin, tourner en ridicule :

Telles dames y a il qu'elles ne sçauroyent marcher, ni broncher le moins du monde sur leur honneur, et en taster seulement d'un petit bout de doigt, que les voila aussitost descriees, divulguees et *pasquinees* partout. (BRANT., *Dames gal.*, 6e disc., *Œuvr.*, IX, 515, Soc. hist. de Fr.)

**PASSABLE**, adj., qui peut passer, être accepté :

Iceux seaulx avoir remis et plaquiez en draps, qui, par le jugement des dis treze hommes, avoient esté coppez, comme non *passables*, ne suffisans, pour emporter le seel. (4 avril 1396, *Reg. de la Loy*, 1393-1401, Enregistres a tous jours, A. Tournai.)

Cf. VI, 21[c].

**PASSABLEMENT**, adv., d'une manière passable :

Entendre *passablement*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Telle fut l'histoire assez *passablement* belle, que raconta Fortunio. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 382 v°, éd. 1588.)

**PASSADE**, s. f., action de passer dans un lieu sans y séjourner :

Il luy sembloit encor avoir affaire avec les Mores de Barbarie, qui font leurs guerres par petites et legeres escarmouches et *passades*, sans jamais entamer guieres bien un gros combat. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, VII.)

— Fig. :

Mainte amoureuse flame,
Qui de leurs yeux a *passades* voloit,
Gaignant le cœur dans le sang devaloit.
(RONS., *Franc.*, II.)

— Assistance que quelqu'un demande en passant :

Et ne se peut plaindre aucun François qui, allants et venans deça et dela les monts, s'adressant a elle en necessité, qu'elle ne l'ayt secouru, assisté du tout, et donné bon argent pour sa *passade* et pour se conduire en chemin. (BRANT., *Dames illust.*, Marguerite de France, *Œuvr.*, VIII, 134, Soc. Hist. de Fr.)

— T. de man., mouvement d'un cheval qu'on porte rapidement aux deux extrémités de la piste pour revenir au point de départ :

Je ne suis si rude escuyer
Que bien n'entende a manier
A bond, a sault, voire a courbette,
A *passade* et a toute main.
(J. DE LA TAILLE, *Songe*, f° 160 r°, éd. 1573.)

— Action de faire passer le soc de la charrue légèrement à la surface de la terre :

On fera deux ou trois *passades* a la vigne, s'entrecroisans avec autant d'utilité que le marrer et moins de despence. (O. DE SERRES, III, 4.)

Cf. VI, 22[a].

**PASSAGE**, s. m., action de traverser un lieu ; en parlant du lieu traversé :

Par ce seroit bien, ce m'est vis,
Que n'i alast pas dans Paris,
Remaigne soi, car grans damaiges
Puent venir par ces *paisaiges*.
(BEN., *Troie*, B. N. 401, f° 70[d].)

Li *passages*. (1269, *Lett.*, A. N. J 1125, pièce 4.)

— En parlant de ceux qui traversent :

Porchaciez fu li *passages* par l'ost ; et avoit assez de cels qui disoient que il ne pooient mie paier lor *passage*. (VILLEH., § 57.)

— Par anal. :

Je vous ai... envoyé mes lettres par double voye, dont j'espere que l'une ou l'aultre aura eu seur *passage*. (29 janv. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 719.)

Je vous ay faict une depesche sur mon portement de Chaulny, par double voye, dont je m'asseure que l'une et l'aultre aura eu seur *passage*. (*Ib.*, t. IV, p. 489.)

— Endroit par où l'on passe :

Veez les porz e les destreiz *passages*.
(*Rol.*, 741.)

Qant avrez fait le pont, si avrez le *pessage*.
(J. BOD., *Saisn.*, CLXI.)

En tote icelle roche n'avoit *paissaige* que .I. soul. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 51 r°.)

Cist *paisages* est moult covers,
Saichies cis hus ne fut overs
Plus a de .II. mois et demi.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 127[b].)

Et des plus hauz et des plus saiges
Et de ceus qui meuz les *pessaiges*
Sevent et des chemins les estres.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 32[c].)

Es maus leus et es maus *pessages*.
(ID., *ib.*, f° 33[d].)

... Pareillement les auwes venant de l'eritaige vendu auront aussi, a tousjours, leurs cours, *passaige* et esseu en l'eritaige dudit vendeur, ainsy et par la maniere qu'elles ont a present... (7 mars 1507, *Escript pour Mahieu Quarmeux*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

— Endroit d'un livre, d'un discours, etc., etc. :

Vuel une description feire
Don mout bries sera li *passages*.
(CHREST., *Cliges*, 2762.)

... Desnouer aux plus sages
Les plus ennouez *passages*
Des livres laborieux.
(RONS., *Œuv.*, Od., l. I, p. 296, éd. 1584.

Cf. VI, 22[a].

**PASSAGER**, adj., qui ne s'arrête pas, qui ne fait que passer :

Des le moindre frisson, le *passager* oiseau
Quitte nostre climat pour un autre plus beau.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2 journ.)

Ce Cattulan navigea avec une sienne charge en Alexandrie, et porta certains faucons *passagers* qu'il presenta au Souldan. (A. LE MASSON, *Decameron*, 2e journ., IX.)

Cf. PASSAGIER, VI, 22c.

**PASSANT**, adj., qui passe :

Sur chascun cent de beurre ou suif entrant ou *passant* par eaue ou par terre. (24 déc. 1435, *Edit*, ap. Mantellier, *March. frequent.*, III, 145.)

Aucunes denrees et marchandises menees ou demenees, *passans* ou traversant. (14 mai 1436, *Edit*, ib., p. 153.)

— Anc., de passage :

Un medecin *passant* guerissoit toutes les femmes et filles par un simple ingrediant, principalement celles qui languissoient et avoient la jaunisse. (G. BOUCHET, *Serees*, X.)

— Où l'on passe beaucoup ; où l'on peut passer :

Wides places et chemins *passans*. (1464, A. Seine-Inférieure, G 3839.)

En ce temps la on n'enterroit pas les corps dans les temples, ains aux cimetieres, ou sur les chemins *passans*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, XI.)

Lire en outre ici les trois exemples de la première subdivision de l'article PASSANT, VI, 22c, subdivision que l'on supprimera.

— S. m., celui qui passe en un lieu :

Se toute la cité mettoient leur estude a recevoir honorablement aucuns estranges messages ou *passans*. (ORESME, *Eth.*, 116.)

Aidier auls povres *passans*.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 67.)

**PASSATION**, s. f., action de passer un contrat :

Lors de la *passation* du contrat. (*Cout. de Bergh S.-Winox*, VIII, 5, Nouv. Cout. gén., I, 514.)

La presence de la femme du vendeur qui fait l'echange ou l'engagement est aussi requise en la *passassion*. (*Ib.*)

(Dès) la *passacion* de nostre testament. (5 nov. 1539, *Instr. de Ch.-Quint*, dans *Pap. de Granv.*, II, 555.)

**PASSAVANT**, s. m., anc., coup :

... Sont gens hardis
Pour departir coups estourdis
Et bailler maint lourd *passavant*.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 255.)

Cf. VI, 23b.

**PASSE**, s. f.

Cf. PASSE 3, t. VI, p. 24a.

**PASSE CHEVAL**, s. m., petit bac pour faire passer l'eau à un cheval :

*Passe chevaux*. A horse boat. (COTGR.)

**PASSE DIX**, s. m., jeu à trois dés où l'on peut amener plus de dix :

Au *passe dix* ou a la condemnade. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, IV, 4.)

**PASSE DROIT**, s. m., faveur accordée contre le droit et la justice ordinaire :

Lors que pour leur grandeur privee
Chauds d'ambition reprouvee
Aux mechants font des *passedroits*.
(J.-A. DE BAIF, *Mimes*, f° 79 v°, éd. 1597.)

Aux cabinets des rois ces traits se font bien et ces *passe droits*, encore plus aisement qu'aux nostres. (MONTLUC, *Comment.*, t. II, f° 115 v°, éd. 1592.)

Les femmes jouissent de ce beau *passedroit*. (CHOLIERES, *Guerre des Masles contre les Femelles*, f° 50 r°, éd. 1588.)

**PASSEE**, s. f., t. de chasse, moment du soir où les bécasses et quelques autres oiseaux se lèvent du bois pour aller dans la campagne :

(Prendre les oiseaux) a l'amorce, ... a la *passee*. (OL. DE SERRES, VIII, 7.)

Cf. VI, 24b.

**PASSEFLEUR**, s. f., variété d'anémone, dite aussi coquelourde :

Une herbe appelee *passefleurs*, anemone. (R. EST., 1549.)

Anemone, coqueloúrdes ou *passefleur*. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Fig. :

Mon amour en rigueur est une passe rage,
Et une *passe fleur* en beauté de visage.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 27, éd. 1606.)

**PASSEMENT**, s. m., ouvrage fait en entrelaçant des fils, et qu'on emploie comme bordure, ornement, etc. ; s'est dit aussi de la dentelle :

Robbes couverte de *passement*. Vestes segmentatæ. (R. EST., 1539.)

Une Minerve tenant de la main gauche un peloton et de la droite un fuseau, chargee de *passement*, pour monstrer qu'elle est l'inventrice des sciences et de la manufacture. (*Chron. de J. Tarde*, p. 8, Gérard et Tarde.)

Cf. VI, 25b.

**PASSEMENTER**, v. a., chamarrer de passements :

Robbe *passementee* de velours. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, IV.)

Une robe de velours noire a l'espagnole *passementee* d'argent. (Janv. 1559, *Négoc. sous Franç. II*, p. 190, Doc. inéd.)

— Fig. :

La Xanthe erroit, *passementant* les bords
Des plis tortus de sa lente riviere.
(RONS., *Franc.*, I.)

Un houbelon rampant a bras longs et retors
De ce creux gobelet *passemente* les bors.
(RONS., *Eclog.*, I.)

**PASSEMENTERIE**, s. f., ouvrage de passementier :

*Passementerie* d'or et d'argent. (BELLEFOREST, dans *Dict. gén.*)

**PASSEMENTIER**, s. m., fabricant, marchand de passements, galons, etc. :

Aussi viste que la navette d'un *passementier*. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 98, éd. de 617 pages.)

**PASSE PAROLE**, s. m., t. milit., commandement donné en tête d'une troupe et que l'on fait passer jusqu'au dernier homme :

Quand il (le sergent major) commande une chose qui presse, il adjoute *passe parole*, comme balle en bouche, allume meche, et *passe parole* ; si la parole ne passe, il doit chastier tout le rang ou elle aura esté arrestee. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 140, éd. 1622.)

**PASSE PARTOUT**, s. m., clef pouvant ouvrir plusieurs portes :

Des clefs appelees *passe par tout*. Des *passe par tout* sont une clef pour fermer toutes serrures et les ouvrir ainsi qu'on veult. (DELORME, *Archit.*, I, 18.)

— Fig. :

Nostre victoire nous donnera *passe partout*, jusques a la teste des rivieres. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, Œuvr., III, 21, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., sergent qui avait le droit de pénétrer dans les maisons à toute heure :

Est aussi besoing de supprimer les offices de sergent appellez *passe partout*. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Prév. d'Angy, Palais de justice de Beauvais.)

**PASSE PASSE**, s. m., tour d'adresse des joueurs de gobelets :

Lequel juoit de *passe passe*.
(MERCADÉ, *Myst. de la Pass. d'Arras*, dans *Dict. gén.*)

Il y avoit en la court dudit Louvre deux charlatans, l'un espagnol, et l'autre lorrain, qu'il faisoit merveilleusement bon veoir vanter leurs drogues, et jouer de *passe passe* tout le long du jour devant tous ceux qui vouloient les aller veoir sans rien payer. (*Sat. Men.*, Vertu du Cathol., p. 7, éd. 1593.)

— On a dit anc. *passe a passe* :

Souplesses et tours de *passe a passe* (BOD., *Demon.*, f° 138 r°.)

— Fig., tromperie adroite :

C'estoit un homme qui entendoit bien les tours de *passe passe*, non de maistre Gonnin, mais de Machiavel. (BRANT., *Capit. fr.*, le maresch. de Brissac.)

Il n'estoit pas galant prince ou segneurie qui ne jouast du *passe passe* sur sa foy. (ID., *Capit. estrang.*, I, VI, Bibl. elz.)

**PASSE PIED**, s. m., danse à trois temps et d'un mouvement très rapide :

Beaux danseurs du *passepiedz* et trihoriz. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, V, t. I, p. 31, L. Lacour.)

Je seray le .VIe. du prochain a Blois, sans faillir, bien resolu d'apprendre les *passe pieds* de Bretagne. (8 nov. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 874.)

**PASSE PIERRE**, v. PERCE PIERRE.

**PASSE POIL**, s. m., liseré de drap, de toile servant à border certaines parties d'un vêtement, à garnir une couture :

Robbe de velour vert chamarree de passemens d'or et d'argent, avec ses *passe poilz* de satin incarnatin. (*Inv. de la duch. de Beauf.*, A. N. JJ 106, pièce 57.)

**PASSEPORT**, s. m., permission donnée par l'autorité et garantissant la liberté et la sûreté de ceux qui voyagent :

*Passeport*. Libellus. (1539, R. EST.)

**PASSER**, v. — N., aller d'un lieu à un autre; se rendre dans un lieu :

Granz est la presse
Nos n'i poduns *passer*.
(*Alex.*, XIe s., str. 104b.)

Voila, dit il, celuy qui se preparoit pour *passer* d'Europe en Asie, en voulant seulement *passer* d'un lict a l'autre, il s'est laissé tumber tout de son long. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Gr.)

— Fig. et par anal. :

Je ne ose pas eslongner mon parler du texte de Aristote qui est en plusieurs lieux obscur, afin que je ne *passe* hors de son entencion. (ORESME, *Trad. d'Arist.*, fo 2b.)

Tous les sainctz de Paradis *sont passez* par temptacions et y ont proffité. (*Intern. Consol.*, III, XIII.)

La misere *avoit passé* jusques a ce poinct, qu'il y avoit plus de cinq cens soldats qui portoient les armes sur la chemise. (DU VILLARS, *Mem.*, V, an 1554.)

A une femme desraisonnable, il ne couste non plus de *passer* par dessus une raison que par dessus une autre. (MONT., II, 8, p. 254, éd. 1595.)

Frere Eustache Savilly, carme, docteur en theologie, porta la parole pour l'Université, avec telle vehemence, qu'il *passa* sur tous les estats, monstrant les abus qui y estoient. (E. PASQ., *Rech.*, III, 29.)

Combien que je ne vous aye dit chose qui ne doive voir l'air; toutes fois je crains grandement (o malheur du temps) que si cette lettre *passe* par les mains du public, elle ne soit tost supprimee que veue. (N. PASQ., *Lett.*, X, 1.)

— *Passer par la pointe de l'espee*, avoir le corps traversé d'une épée, être tué, massacré :

Plus de deux cens *passerent par la pointe de l'espee*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, fo 23 vo; I, 182, Soc. Hist. de Fr.)

— *Passer maistre*, obtenir le grade de maître; au réfl., dans le même sens :

Au champ Gaillard, *je me suis passé maistre*. (*Les Sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 103.)

— Plaisamm. et par jeu de mots, *passer chevalier :*

Et qui falloit a se tenir bien, il (un âne) vous terrassoit son homme. Au moyen de quoy S. Chelant, qui n'estoit pas des plus habiles ecuyers du monde, a tous les coups estoit *passé chevalier* dessus cet asne. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, XXVII, t. I, p. 136, L. Lacour.)

— Avoir lieu :

Le mareschal lairra considerer a Sa Majesté si c'est chose propre et convenable a son service que les choses *passent* de cette sorte. (DU VILLARS, *Mem.*, VIII, an 1557.)

— S'écouler :

Quant li jurz *passet*...
(*Alex.*, XIe s., str. 11a.)

Ma bataille offre ains que *past* miedis.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXIII.)

Vint a Orliens, ains que *past* li midis.
(*Ib.*, XXXV.)

Ains que l'ans *past*, arai Karlon mordri.
(*Huon de Bord.*, 676.)

Au lendemain de la Saint Martin d'iver derreniere *passee*. (1460, A. N. JJ 192, fo 62 ro.)

— *Ces jours passes,* quelque temps auparavant :

Quelle pitié que nous ayons vu, *ces jours passes*, seize coquins de la ville de Paris faire vente au roi d'Espagne de la couronne de France. (28 juin 1593, DU VAIR, *Har. au parl.*)

— Impersonnellement :

S'*est* il jamais *passé* jour que Dieu ne nous ait assisté en mille sortes. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 37b.)

Pource qu'il ne *passeroit* gueres de temps, que le peuple le regretteroit, quand il aurait bien enduré de la follie et fureur de Clodius. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

— S'effacer, s'altérer :

Mettre je m'en voys sur le lict
Tant que *passera* la challeur.
(*Act. des apost.*, vol. II, fo 157d, éd. 1537.)

Elle estoit deja *passee* et suraagee. (AMYOT, *Vies*, Demetrius, 34.)

Vous semblé je estre si cassé
Si raboteux et si *passé*
Que je ne doyve plus m'ebatre.
(J. A. DE BAIF, *Le Brave*, II, 5.)

— A., traverser, parcourir (un espace) :

Ainz *passera*, ceo dit, la mer.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 68.)

Bourgoigne, Campaigne *passai*,
Et des Franchois me porpensai,
Ke che sont gent de mout grant pris.
(RENCLUS, *Carité*, XXVII, 4.)

En nom Dieu lou mur *passerai*.
(*Psautier en vers*, dans *Lib. Psalm.*, p. 272.)

De leur hostel n'osent *passer* le sueil.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 35.)

Toute *passasmes* Tartarie
Et la grant terre de Surie
Et la riche isle de Cathay.
(CHR. DE PIS., *Chen. de long est.*, 1397.)

Ayant eu peur que nous *passissions* la riviere. (MONTL., *Comm.*, V.)

— Fig. :

Por chou ke li caritaus pere
Ses caritaus fius bien tensoit,
Fu Job, ki tous perius *passoit*,
Povres souffrans, rikes donere.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXXIX, 9.)

— Par extens., parcourir un espace de temps :

A quoy *passyes* vous le temps ? (MENOT, *Serm. quadrag.*, fo 81 vo, éd. 1526.)

— *Passer son temps de*, se divertir avec :

Quand je me joue a ma chatte, qui sçait si elle *passe son temps de* moy, plus que je fay d'elle ? (MONT., II, 12, p. 290, éd. 1595.)

— Aller au delà de ; fig., surpasser :

Ja nes verrez si desloial
Touz les autres *passe* d'envie.
(GUIOT, *Bible*, 1317.)

Et eut en couvent li dis Jehans Askariuls que il ne carpentra, ne ne fera nouviel carpentage ne edefisse qui *passeche* .X. s. (17 sept. 1345, *C'est li acors que Jehans Askariuls a fait a ses enfans*, A. Tournai.)

Mes ennemys me peuvent bien *passer* en artifice et dissimulation, mais non en franchise et candeur. (9 août 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 12.)

— Faire traverser :

Ne le saint cors ne pourent *passer* ultra.
(*Alex.*, XIe s., str. 103e.)

J'ay eu cest honneur d'avoir esté fouetté en toutes les meilleures villes de France, mais on me faisoit bien tant de faveur aussi qu'on ne me *passoit* que par les bonnes et grandes rues. (G. BOUCHET, *Serees*, XIV.)

Sadite Majesté s'estoit resolue de l'espouser, et quant et quant legitimer sesdits enfants, les *passans* sous le poele nuptial. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1599.)

— Fig. :

E s'il *passe* la devise senz le cunged a la justice, si est forfeit de .XL. sol. (*Lois de Guill.*, 4, Matzke.)

— Réfl., *se passer de* ou *a*, se tirer d'affaire au moyen de qq. chose, s'accommoder de qq. chose :

Mais pourtant laissez moi a boire,
Avant qu'aller a ce curé ;
Je ne vueil cidre ne peré :
Bien *au* vin je *me passeray*.
(*Test. de Pathelin*, p. 190, Jacob.)

Je *me passeray aux* plus petits despens qu'il me sera possible. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. pour Herod.*, c. VI.)

Il faut bien *se passer a* ce que l'on a. (SOREL, *Francion*, I. 5.)

— *Se passer de,* se mettre en dehors de qq. chose, savoir s'en priver :

Le vieillard de Claudian, demeurant a un quart de lieue de Veronne, ou environ, *s'estoit passé* toute sa vie *d'y* aller. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. I.)

Qu'il *se passe d'*une robe en ung an, et *de* deuz paires de souliers. (*Les Quinze joyes de mariage,* IV.)

— *S'en passer sans,* même sens:

Je *m'en passeray* bien assez *sans* vous. (PALSGR., *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 612.)

Je *m'en suis passé* jusques a maintenant *sans* vin. (ID., *ib.*)

Penses tu que je ne *m'en* puis pas *passer sans* elle ? (ID., *Ib.*, p. 613.)

— A., soumettre à l'action d'une chose qui traverse :

Selonc le cors li vait le fer *passant.*
(*Les Loher.*, fragm. Châlons, 138, Bonnardot.)

Basilides ne prist jamais ville... qu'il ne fist *passer* tous les principaux habitants par le fil de l'espee. (E. PASQ., *Lett.*, XI, 17, col. 307, éd. 1723.)

— Par anal. :

Le bon mot que j'apprins a Toulouse d'une femme, *passee* par les mains de quelques soldats. (MONT., *Ess.*, II, 3, p. 227, éd. 1595.)

Basilides ne prit jamais ville... qu'il ne fit *passer* les femmes et filles par la discretion du soldat. (E. PASQ., *Lett.*, XI, 17, col. 307, éd. 1723.)

Le prince les pouvait tous faire *passer* par une mort exemplaire. (ID., *ib.*, XVII, 2.)

— Recevoir, traiter comme :

Lycenion trouvant en ce jeune chevrier une simplicité plus grande qu'elle n'eust pensé, commença a le *passer* maistre en cette maniere. (AMYOT, *Daphnis et Chloé*, III.)

— *Passer sous dissimulation,* dissimuler :

La chose se *passa soubz dissimulation.* (MONSTRELET, *Chron.*, I.)

Peut etre qu'il *eut passé* la chose *sous dissimulation* si... (MART. DU BELLAY, *Mém.*, IX, f° 281 r°.)

— Supporter :

E tantes fains e tantes seiz *passedes.*
(*Alex.*, XI° s., 398, G. Paris.)

— Accepter :

Saulus, on ne doit contredire
A vous *passer* vostre demande.
Quant la chose seroit plus grande,
Si en auriez vous bien l'octroy.
(*Actes des Apost.*, I, f° 61°, éd. 1537.)

Estes vous touts d'avis que ce conseil je *passe?*
(J. A. DE BAIF, *Antig.*, IV, 4.)

— *Passer condamnation,* se laisser condamner :

Que chascun s'examine et que celuy qui se sentira coulpable *passe condamnation.* (CALV., *Lett.*, II, 408.)

O la plus loialle et fidelle femme qui oncques fut, je *passe condamnation* d'estre le plus deloyal, muable et infidelle de tous les hommes ! (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXX.)

C'estoit un point dont il ne voulut *passer condamnation,* ni dans la chapelle ni sur l'echafaud. (E. PASQ., *Lett.*, XVII, 5.)

— Réfl., se conduire :

Tu *te passes* et bel et gent
(AD. DE LA HALLE, *Robin et Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et Litt. fr.*, 536, 7.)

— *Passé,* part. passé; employé comme prépos., il y a plus de, au delà de :

Or il est mort, *passé* trente ans.
(VILLON, *Grand Testam.*, Les regr. de la belle Heaulm.)

Et n'y a monastere qui n'ait, l'un portant l'autre, *passé* deux cens religieux. (BELON, *Singularitez,* I, 36.)

Cf. VI, 27ª.

**PASSERAGE**, s. f., plante crucifère qu'on croyait bonne contre la rage :

Quant un chien aura la rage mue, pour la guarir, il faut prendre le poix de quatre escus du just de la racine d'une plante nommee spatula putrida, dite *passerage,* laquelle a la feuille comme iris, toutesfois qu'elle est un peu plus noire. (FOUILLOUX, *Venerie,* f° 86 r°.)

Lepidium, dit *passerage.* (A. DU MOULIN, *Quint. ess. de tout. chos.*, p. 32.)

— Fig. :

Mon amour en rigueur est une *passe rage:*
Et une passe fleur en beauté de visage.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 27, éd. 1606.)

**PASSEREL**, mod. passereau, s. m., moineau franc :

Dedens cel arbre lor ni font
Li *passerel* qui petit sont.
(OSMONT, *Volucr.*, B. N. 24428, f° 53ª.)

**PASSE ROSE**, s. f., la rose trémière :

L'escu a une *passe rose*
Asise sour or floreté,
Au label de joliveté
Qui tout le tornoi enlumine.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 1726, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

Et de sa bouche estoit vermeille,
Que ele sanbloit *passerose,*
Tant par estoit vermeille et close.
(*De Guill. au fauc.*, 127, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 95.)

— La nielle des blés :

Fleurs vermeilles qui croissent es bles que l'en appelle perceau, neelle ou *passe rose.* (*Ménag.*, II, 5.)

**PASSETEMPS**, s. m., occupation légère et agréable :

Les deduitz, plaisances et jeuz
Des grans seigneurs, le chois et bruit,
Le *passe temps* et le deduit;
L'effect et le prouffit d'iceulx.
(COQUILLART, *Blason des Armes et des Dames*, II, 166.)

Jupiter .III°. espri de son amour, cognoissant le *passetamps* d'icelle, ariva illec en une nef. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, I, f° 171°.)

Pour tout *passetans* et contentement, vacquer au service divin. (DAMPMARTIN, *Merv. du monde,* f° 44 r°, éd. 1585.)

**PASSEUR**, s. m., celui qui conduit un bateau pour passer l'eau :

N'i avoit autre *passeor*
En nul lieu mais iloc entor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25546.)

Li *passieres* de l'eau de Paris ne prendra en hostel le roy ne robe ne livroison ne autre chose fors .II. s. le jor quant passera le roy. (Janv. 1285, *Ord. de l'hostel le Roy,* Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 27.)

Thomas le *passoour.* (1316, *Liv. pel.*, f° 22 v°, Bibl. Bayeux.)

Et tellement en la mer se gouverne,
Que luy tout seul navigant vers sa dame
Estoit sa nef, son *passeur* et sa rame.
(CL. MAR., *Leander et Hero*, p. 112, éd. 1596.)

— Passant :

*Passeurs,* holas ! gie sui Fampoux. (1181, *Epitaphe,* Fland., ap. Rosel.)

Cf. PASSEOR 1, t. VI, p. 26°.

**PASSE VELOURS**, s. m., espèce d'amaranthe :

Passeroses, *passe veloux,* glays, noyelles. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 215, Stecher.)

*Passe velours.* (J. DE CARTHENY, *Voy. du chev. errant,* f° 50 r°, éd. 1557.)

Quand je vois ces belles fleurettes
Ces roses, ces *passe velous*
Que la nature a mis en vous,
Le beau jardin des amourettes.
(VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Idyllies.*).

**PASSE VOLANT**, s. m., individu habillé en soldat que les officiers adjoignaient à leurs compagnies incomplètes lorsqu'on les passait en revue et dont ils touchaient indûment la solde :

*Passe volants,* qui sont valets et gens de boutique, qu'ils arment et desguisent en soldats pour les faire passer a la monstre. (CARLOIX, *Mém.*, V, 32.)

— Fig., individu qui n'a pas de poste fixe :

Je doubte de vous ce que vous craignez tant de moy, et que vous soyez de ces amants trancis, *passe volans,* legers et courans. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette,* f° 434 r°, éd. 1588.)

— Sorte de canon :

La moyenne artillerie, comme sacres, *passevolans,* estoit en grand nombre, l'espingarderie innumerable. (JACQ., BAST. DE BOURB., *Oppugn. de Rhod.*, f° 13 v°, éd. 1526.)

Un coup ou deux de *passevolantz.* (J. et R. PARMENTIER, *Disc. de la nav.*, p. 38, Schefer.)

On void toutes sortes de canons, bombardes, *passe volans,* sacres, basilics, coulevrines. (*Merl. Coccaie,* II, p. 30.)

**PASSIBILITÉ**, s. f., qualité des corps qui sont passibles :

Pour ce dit Aristote le fort vin non tempré bien odourable et raenplis de odeur pour ce qu'il n'est pas si passible, et le vin tempre et feble est ausi comme sans odeur, et c'est pource que l'odeur du vin feible

est tantost expiree pour sa *passibilité*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 190d.)

Et selon sa nature humaine
Il fut a *passibilité*
Subject.
(*Act. des Apost.*, I, f° 84b, éd. 1537.)

**PASSIBLE**, adj.

Cf. VI, 28c.

**PASSIF**, adj., qui subit l'action de qqu'un, de qq. chose :

Et bien doit estre li actis
Honteus quant il devient *passis*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles 10747, f° 28 v°.)

Passivus, *passif*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 226 r°.)

La duree de leur *passive* vie. (LE ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuvr., IV, 14.)

**PASSION**, s. f., souffrance physique :

La ruige toilt la *passiun*
Ke prent ume par luneisun.
(*Lapid. de Marb.*, Constans, *Chrestom.*, 211, 21.)

— Tourment :

Por cui sustinc tels *passions*.
(*S. Leg.*, 240.)

— Spécialement, supplice de Jésus-Christ :

Sa *passiuns* toz nos redenps.
(*Pass.*, 12.)

Il soffri *paission*.
(WACE, *Pass. J.-C.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 64 v°.)

*Paissium*.
(*Id.*, f° 73 r°.)

Je vus pri por chelui qui soufri *paission*.
(*Asprem.*, B. N. 2495, f° 27 r°.)

Icelui sofri *paxion*
Por nos traire a sauvacion.
(*Poème sur la fin du m.*, Ars. 3645, f° 17 r°.)

Je croy qu'ainchois que Dieux souffry la *pasion*,
Ne fu telle bataille qu'il ot celle saison.
(*Hug. Capet*, 3602.)

— Récit de la passion de J.-C. :

E ceo lisant truvum enz en la *paissiun*.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 134.)

— Souffrance morale :

Je commançay a lui remonstrer combien grande estoit l'amitié que je luy portois, et comme a son grant honneur elle pouvoit soulager mes *passions*, et tant de longs travaux que je souffrois a son occasion. (LARIV., *Les Ecol.*, V, 10.)

Trouvé ce moyen d'alleger ses *passions*, il estoit prest de se desesperer. (TOURN., *Les Cont.*, III, 9.)

Madame, helas ! vostre excellence
Et vos rares perfections
Sont cause de mes *passions*.
(GODARD, *Les Desguisez*, III, 9.)

— Vive inclination à rechercher ou à faire qq. chose :

*Passions* est ausi come amor, leesce, misericorde... (BRUNET LATIN, p. 269.)

— Mouvement impétueux, violent de l'âme vers ce qu'elle désire :

Che sont humainnes *pacions*. (*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 202 r°.)

Il s'en fallut retourner en Piedmont avec ces belles depesches, qui ne porterent depuis gueres de fruict, les *passions* particulieres estans trop avant enveloppees parmy le service du maistre, qui porta la peine des fautes d'autrui. (MONTLUC, *Comm.*, l. I, p. 48.)

— Amour violent :

Lucio, bien joyeux de cette commodité de pouvoir manifester ses *passions* a sa dame, commença sa harangue ainsi que s'ensuit. (DESPERIERS, *Nouv. recreat.*, f° 290 r°, éd. 1572.)

Cf. PASSION 1, t. VI, p. 29b.

**PASSIONNÉ**, adj., qui est animé par la passion :

Tes cuers mout fu *passionnes*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 745.)

Ainsi que la fin de ces memoires fera recognoistre au doigt et a l'œil aux moins *passionnez*. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558.)

Por leurs calomnies *passionnees*. (MONTLUC, *Comm.*, l. I, p. 48.)

— Substantiv. :

Il m'ennuye que je ne voy ces deux *passionnez* ensemble. (LARIVEY, *Les Ecol.*, III, 4.)

— Qui marque de la passion :

Des vers tristes et *passionnez* qu'elle souspiroit. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Julliette*, f° 29 v°, éd. 1588.)

Cf. VI, 30a.

**PASSIONNEL**, adj.

Cf. VI, 30b.

**PASSIONNEMENT**, adv., d'une manière passionnée :

L'un desquels gentilshommes estoit la Boessiere, qui l'avoit durant sa vie *passionnement* adoree sans le luy avoir osé descouvrir. (MARG. DE VAL., *Mém.*, p. 112.)

**PASSIONNER**, v. a.

Cf. VI, 30b.

**PASSIVEMENT**, adv., d'une manière passive.

Proprement est dit nom de paistre
En actif, pour les aultres paistre ;
Mais or sont pris *passivement*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, IV, 301, Van Hamel.)

**PASSOIRE**, s. f., vaisseau de terre ou de métal percé de petits trous :

Une *paessouere*, quatre deners ; une charretee de poesson, set deners. (1260, *Cout. accord. aux hab. de la Perouse par H. de Broce*, La Thaumass., *Les anciennes et nouvelles Coutumes locales du Berry*, p. 98.)

Cernicla. *Passoire*. (*Paris. Gloss.*, 267.)

**PASTE**, mod. pâte, s. f., farine délayée et pétrie pour faire du pain, des gâteaux :

Apres cest mes ourent en haste
Bediaus brulez et cuiz en *paste*.
(RAOUL DE HOUD., *Songe d'Enfer*, B. N. 1593, f° 118c.)

On n'en puet grain sans paille traire
Ne pestrir fors *paste* paillouse.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXVIII, 11.)

— Fig. :

Ces choses ainsi passees, advint qu'un lourd vilageois et de grosse *paste* passant par la, vid le corps mort de ce fier et horrible monstre. (LARIV., *Facet.*, Nuits de Strap., X, III.)

— Par anal. :

De fort bonnes *pastes* sont aussi faites de ces fruits ci. (OL. DE SERRES, p. 864.)

Cf. PASTE 1, t. VI, p. 32a.

**PASTÉ**, mod. pâté, s. m., pâtisserie renfermant de la chair, du poisson, etc. :

S'en fist fors treire deus *pastez*.
(CHREST., *Erec*, 5145.)

Hic artopiscus (corr. artopticius), *pasté* de poisson. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Les *pastez*, petiz *pestez*. (*Din. en 1412*, Bibl. Ec. des Ch., 1860, p. 224.)

Qu'il est haché de tous costez
Comme chair a petitz *pastez*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 19d.)

— Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases :

Le *pasté* sert pour appliquer la canetille coupee, et le canon ; le *pasté* se fait de feutre, ou de velour, on le fait d'un fonds de chapeau, d'une piece de velour, ou autre estoffe, il a ce nom, parce qu'il est en forme d'un *pasté* plat, bas et rond. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 331, éd. 1622.)

Cf. PASTÉ 1, t. VI, p. 32b.

**PASTEL**, s. m., autre nom de la guède :

Mieulx leur vaudroit estre a Thoulose,
Aller marchander du *pastel*.
(*Le Gouvern. des trois Estatz*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 80.)

Gris de lin, gris d'esté, orangé *pastel*. *pastel*. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, I, 2.)

Cf. VI, 32c.

**PASTENADE**, s. f.

Cf. VI, 33a.

**PASTEQUE**, s. f., melon d'eau ; fruit de cette plante :

Poupons, *pasteques*, cassiers. (THENAUD, *Voy. d'outremer*, p. 26, Schefer.)

**PASTEUR**, mod., v. PASTOR.

**PASTEUS**, mod. pâteux, adj., qui a les caractères de la pâte :

Piece de chair... qui est mole et *pasteuse*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 235 r°.)

— Chargé de mucosités :

La langue *pasteuse*. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 1.)

**PASTICERIE**, s. f., gâteau.

De ladicte imposicion de touz pains, brans, farines et *paticerie* venduz en ladicte ville et cité de Laingres. (1360, *Ranç. du roi Jean*, A. N. KK 10ᵃ, f° 56 v°.)

De la value de l'imposicion des .XII. d. pour livre de touz pains, brans, farine et *patixerie* de ladicte ville et fouerbours de Bar. (1365, *Ib.*, f° 126 v°.)

Pour cuire flans, tartes et toutes *pastizeries*. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Cart. de l'abbaye de St-Pierre de Gand, Arch. du royaume de Belgique.)

Autres (dressoirs) pour rots, autres pour *patichereес*, autres pour fruis et entremests. (S. Remy, *Mém.*, CLV.)

**PASTICIER**, mod. pâtissier, s. m., celui qui fait, qui vend des gâteaux :

Pastillarii, *pastigiers*. (J. de Garl., *Gloss.*, ms. Lille, ap. Scheler, *Lex.*, p. 53.)

*Pasticier*. (1278, Bourgmoyen, A. Loir-et-Cher.)

L'ostel ou Jacques le cousturier vouloit demourer et l'ostel ou Th. le *pasteichier* vouloit demourer. (1346, A. N. JJ 72, f° 177 r°.)

Un verger sis au pré l'abbesse lequel soulloit tenir Michel le *pasticer*, .VI. s. (1390, *Rôle*, Ste-Croix, l. 25, A. Vienne.)

Jehan Petit Morel, *pastichier*. (1399, *Ch.*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 193.)

Johan Darros, *pastissey*. (28 juill. 1414, *Liste des* .CCC., Reg. de la Jurade, p. 61, Bordeaux, 1883.)

De congneux *patigier*. (1517, Inscript., *Epigraph. du cant. de Vimy et Vitry*, p. 57.)

Ces louves choisissent le plus laid, et, depuis qu'elles ont une fois passé devant l'huis du *patissier* et beu leurs hontes, elles franchissent le saut, faisant du tout banqueroute a leur honneur. (Fr. d'Amboise, *Les Neapol.*, V, 9.)

Les boutiques des *pasticiers*. (Belon, *Nat. des oys.*, I, XIX.)

**PASTILLE**, s. f., bonbon en forme de petit disque ; pâte odorante qu'on brûle pour parfumer :

Pour laquelle forme il ha pleu a aucuns les denommer *pastilles*. (M. Dusseau, *Enchir.*, p. 278, éd. 1581.)

— Sorte d'un plâtre ou d'onguent :

*Pastile* cephalique. (M. Greg., *Ep. des trois prem. liv. de Gal.*, II.)

**PASTOR**, mod. pasteur, et **PASTRE**, mod. pâtre, s. m., celui qui élève, qui garde des troupeaux ; fig., celui qui dirige, qui gouverne des peuples, celui qui protège quelqu'un, qui en a la garde.

— Cas régime, *pastor* :

Num de *pastur*. (*Alex.*, XIᵉ s., append., l. 11.)

Se par force avez mort Guiteclin mon seignor,
Ne vilenez vers moi, que n'ai point de *pastor*.
(J. Bod., *Saisnes*, CCVI.)

Nul mineur qui est en garde de *pasteur* ne siet respons s'il n'est pourveu de son pere ou de son *pasteur* au temps, c'est assavoir de celuy dont il a besoing. (*Anc. cout. de Bret.*, f° 43, ap. Ste-Pal.)

— *Pasteur*, forme savante reprise au latin par réaction étymologique et employée au cas sujet ou comme prédicat :

Aussi comme le *pasteur* a cure de ses ouailles. (Oresme, *Eth.*, p. 248.)

Et *pasteur* j'aime bien la chanson pastorale.
(Rons., *Ecl.*, II. p. 553, éd. 1584.)

Et pourtant a bon droit est en telle estime la brebis, de maniere que les plus grands personnages, et ceux qui ont esté les plus agreables a Dieu, ont esté *pasteurs* des ouailles comme Abel, qui mesmes au tesmoignage du fils de Dieu a esté le premier decoré du nom de juste. (La Bod., *Harmon.*, p. 435.)

— Cas sujet singulier, *pastre*, puis *pastres* :

Li sires mes *pastres*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXII, 11.)

Li soverains *paistre*.
(Landri de Waben, *Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 71 v°.)

N'a les suens li buens *pastre* a la mort obliez.
(Garn., *S. Thom.*, 5450.)

Nostres *pastres* et noz norreciers, li bieneurous Pirres li aposteles, il moi envoiat a toi, par ke tu moi doives delivreir de ceste enfermeteit. (*Dial. Greg. lo Pape*, p. 159.)

Qui es mes *paistres* et mes peres. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 65ᶜ.)

*Pastre* fu tantost establiz
Del part (*corrig.* parc) que aime JhesuCrist.
(*Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et Litt. fr.*, 477, 11.)

Tu qui *paistres* es pardurables.
(*Mir. de S. Eloi*, 117.)

Li boins crestiiens, li boins *pestres*.
(Ph. Mousket, *Chron.*, 23652.

Soies *pastes* de mes barbiz. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 50ᵃ.)

Li clergies ki nos deust paissre
De boines œvres com boins *paistre*
Et mener en France pasture,
N'out mais de tele cose cure.
(*Ren. le Nouv.*, 6657.)

Mon createur est sur tous maistre,
Souverain roy, souverain *paistre*.
(J. Le Febvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 19ᵇ.)

Mon signeur et mon *pestre*,
Mon dieu mondain et mon chier mestre.
(Froiss., *Poés.*, I, 230, 651, Scheler.)

— *Pastre* employé au régime lorsque la déclinaison commence à tomber en désuétude :

Sainz Silvestres, par l'ensoignement du *pestre* qui Tyriens avoit non, ama moult hospitalité. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 13 v°, col. 1.)

De saint Marcelle ont fait leur *paste*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 3649.)

Les emandes du *paistre* commung. (1573, *Délibération des notables habitants*, A. mun. Avallon, HH. 1.)

— Cas régime pluriel, *pastors* :

Et fud li plus poissanz des *pasturs* Saul. (*Rois*, p. 84.)

Unes loges a *pasturs*. (*Ib.*, p. 381.)

Je voi les *pastours* abaubis.
(Renclus, *Carité*, CXXI, 2.)

— Cas sujet pluriel, *pastor* :

Tes *pastur(e)s* tundererelent les fules. (*Rois*, p. 97.)
Cum uweilles ki *pastur* nen unt. (*Ib.*, p. 336.)

Current apres tuit li *pastur*.
(Marie, *Fabl.*, LX, 17, Warnke.)

Si que g'en ai les berbis grasses,
Et li *pastor* avront les maigres.
(*Rose*, II, 15, Fr. Michel.)

Il doient estre vrai *pastour*,
Mais il sont leu en simple atour.
(J. de Condé, *Dit*, ap. Bartsch, *Lang. et Litt. fr.*, 662, 14.)

**PASTORAL**, adj., de pasteur, qui appartient à un pasteur (de troupeaux) :

Si dis les amours *pastoureles*
Estre plus seures plus prochaines.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 93ᵃ.)

Ou a dicter quelque chanson ruralle
Pour la chanter en mode *pastouralle*.
(Cl. Mar., *Eglog. au Roy*, p. 33, éd. 1596.)

La couvert de lorier Apollon *pastoral*.
(J. A. de Baif, *Eclog.*, II.)

— Qui appartient aux pasteurs spirituels :

Pas ne pot estre longement
Senz *pastural* governement.
(Angier, *S. Greg.*, 797, P. Meyer, *Romania*, XII, 162.)

Comandons par l'autorité *pastoral*, que un povre soit repeu de tel viande et de tel vin. (*Règle du Temple*, 62, Soc. Hist. Fr.)

Negoces *pastoreaulx*. (J. Le Maire, *Illustr.*, I, 146, Stecher.)

Ministere *pastoral*. (J. Bouchet, *La Noble Dame*, f° 91 r°.)

Saint Paul ne veut que personne s'attribue l'honneur *pastoral* sinon celui qui est appelé de Dieu. (Franç. de Sal., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 59ᵃ.)

**PASTORALEMENT**, adv., d'une manière pastorale :

Or fut il (Pâris) nourry *pastoralement* es bordes champestres de bergers. (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., I, 133, Stecher.)

A la gaillarde cadence
Des champestres chalumeaux
*Pastoralement* ruraux.
(J. Tarureau, *Poés.*, f° 94 r°, éd. 1574.)

**PASTORAT**, s. m., office de pasteur :

*Pastoral* m. A pastoral office, or charge. (Cotgr.)

**PASTOUREAU**, s. m., doublet de l'ancien *pastorel* refait d'après *pasteur*, petit berger :

Je y avallay bien fort bas et y trouvay une belle clere fontaine ou les *pastoureaux* des champs se y venoient rafreschir. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 25.)

N'ais je pas veu souvent ce pauvre *pastoureau*
Aiant a l'œil pendu de larmes un ruisseau,
Arraisonner ainsi ceste fiere lionne ?
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 28, Duhamel.)

Cf. Pastorel, VI, 35ᶜ.

**PASTOURELLE**, s. f.

Cf. PASTORELE, VI, 35c.

**PASTURAGE**, mod. pâturage, s. m., action de pâturer ; lieu où les animaux pâturent :

La morte couche e la fugere e le *pasturage*. (*Ch. antér. à 1204*, Romania, I, 422.)

Lor oi otroié les *patoraiges* et les aisances par tout mon pooir. (Oct. 1266, Ecurey, A. Meuse.)

Dou *pailurage* dou bos. (Vers 1320, *Recepte de la riviere d'Andrie*, A. Côte-d'Or B 486.)

Et si ont le *pasturaige* en la dicte forest de toutes leurs bestes aumailles. (1453, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

Es lieux, termes et confinemens et *pastureiges* d'Argeles. (Mai 1481, *Ord.*, XVIII, 630.)

... Car je n'ay *pastourage*
Ny troupeau pour y mettre...
(J. A. DU BAIF, *Eclogues*, XVII.)

**PASTURANT**, mod. pâturant, adj., que l'on conduit au pâturage :

Jamais les bestes *pasturantes*,
Fontaines, ne vous soient nuisantes.
(VAUQ., *Idill.*, I, 77.)

**PASTURE**, mod. pâture, s. f., nourriture des animaux :

Et est a scavoir que tout li forestier desus dit ont acoustumé d'avoir du sec bois pour ardoir, et *pasture* pour .II. vackes et .I. sivant es bois monsegneur. (1297, A. Boulogne-sur-Mer.)

— Par anal. :

Li sires... leur doit livrer vesteure et *pasture* selonc ce que li fies est petis ou grans. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 533, var. du ms. C, Am. Salmon.)

Leurs vivres et *pasteures* leur commanceoient moult fort a faillir. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 47.)

— Anc., pâturage :

Dis bues gras de guarde, e vint ki veneient de la cumune *pasture*. (*Rois*, p. 239.)

Mon cheval mis en vos *pesture*,
Si fis ma grant mesaventure,
Car li lou l'ont trestot maingié.
(*Du povre Mercier*, 121, Montaigl. et Rayn., *Fabl.* II, 117.)

Cf. PASTURE 1 et 2, t. VI, p. 36c.

**PASTURER**, mod. pâturer, v. — N., prendre sa pâture, en parlant des animaux :

Le rois nos fait tot autressi mener
Comme roncin, qu'on mene *pasturer*.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 26.)

Et li poisons de l'iaue an laissent le noer,
Et l'erbe vert a croitre et la flor a giter,
Et les bestes savaiges totes a *paturer*.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 144d.)

— A., anc., se nourrir de :

El cors li entrent li oisel
Et *pasturent* en son dormant
Ce que mangié ot de devant.
(*Eneas*, 492.)

Cf. VI, 37b.

**PASTURON**, mod. pâturon, s. m., partie du membre des mammifères ongulés (du cheval, par exemple) qui est située entre le canon et la couronne :

Et Fauvel es *pasturons* frotent.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 2c.)

Qui vouldra fort laver les pieds du bestail d'eau froide, apres qu'ils sont descouples, cela les engardera de clocher, et puis leur frotter les *pasturons*, la coronne du pied, et l'entredeus des cornes de vieil oinct. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 15.)

**PATACHE**, s. f., bâtiment léger pour le service des grands navires, l'usage de la douane, etc. :

La perte de trois *palaches*. (1588, dans *Dict. gén.*)

Ils souffrirent des pertes notables par le brulement qui leur fut fait de trois ou quatre *pataches* par les hommes deça. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 393, Tross.)

1. **PATAGON**, s. m., indigène appartenant à une race qui habite les régions les plus méridionales de l'Amérique :

Les sauvages et *Patagons* tiennent bride a leurs passions. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 308, éd. 1585.)

2. **PATAGON**, s. m., monnaie.

Cf. PATACON, VI, 37c.

**PATARD**, s. m.

Cf. VI, 37c.

**PATATE**, s. f., plante, originaire d'Amérique, dont la racine tuberculeuse est comestible :

En toutes les isles des Mollucques se trouve gariofle, gingembre, ... oranges, limons, *batates*. (*Voy. d'Ant. Pigaphetta*, p. 364, Schefer.)

**PATAUD**, s. m., jeune chien à grosses pattes ; fig. lourdaud :

*Pataut, aute*. Grosse, corpulent, big, fat. (COTGR.)

— Nom propre d'un chien :

ABRAHAM
Appelles vos chiens
ISMAEL
Tien, Clabault,
Tourin, *Patault*, Veloux, Satin.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 9.)

**PATE**, mod. patte, s. f., membre de l'animal servant à marcher, à saisir :

De la senestre *pade* li douna (l'ourse) tel colee.
(*Rom. d'Alex.*, f° 45b.)

Si laidement le rebouloit (le crapaud)
Et pateoit vers lui ses *pates*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 91c.)

Contre les anemis bien vigreux et bien rades
Si q'en nul de ses moines ne machent ja leur [*pades*.
(GILLON LE MUIS., *Poés.*, I, 203.)

— Par analogie, en parlant de l'homme :

Ledict Pietois cheut le dos au sablon, et ledict messire Jaques cheut a *pattes*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 21.)

— Appendice d'un objet, servant à saisir, à accrocher :

Verges de fer a *patte*. (1490, A. N. K 272.)

**PATE, PATÉE**, mod., v. PASTE, PASTEE.

**PATELIN**, adj., qui tâche, par des flatteries ou de belles paroles, à tromper ou simplement arriver à ses fins :

*Patelin*, rusé, blandissant, facetieux. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1580.)

— Substant. :

Voyez si la vilaine a bien su jouer son *patelin!* (LARIVEZ, *La Veuve*, V, 10.)

Un *patilin*, un jacquet, qui suit les lopins, parasitus. (*Nomencl. octil.*)

— Nom propre :

Maistre *Pathelin*. (*Farce du* XVe *s.*)

Les hoirs du deffunct *Pathelin*.
(*Repeues franches*, dans *Œuvr. de Villon*, p. 179, (Jannet.)

— Adj., dans le même sens, en parlant de choses :

Sur gens de bien l'exploit de Mars estendre,
Vesve grever, destruyre l'orphelin,
Souffrir user du blason *pathelin*,
Acquerant bruyt de louenge prospere,
Cela n'est pas l'office d'un Sainct Pere.
(*Blas. de la guerre du Pape*, ap. Méon, *Blasons*, p. 262.)

Cf. PATELIN 1, t. VI, p. 38b.

**PATELINAGE**, s. m., manière d'être pateline :

Oncques Pathelin affiner
Ne peult son drappier si a point
Que l'affineray ; car a point
Ay son or par *pathelinaige*.
(*Mir. S. Nicol.*, sign. C II r°, Sylvestre.)

Ha! j'entens bien le *patelinage*; je ne suis pas si grue. (FR. D'AMBOISE, *Les Napol.*, I. 1.)

**PATELINER**, v. — N., agir en patelin :

... Vous n'estes pas assez fin
Pour proprement *patheliner*.
(*Mir. de S. Nicolas*, sign. A VI r°, Sylvestre.)

Et tant bien *patelinerent*, que ledit Sallezar bailla au capitaine Perrot l'une des portes de la ville. (J. MOLINET, *Chron.*, CXLVII.)

Apres surviennent fringuereaulx
Dancer, joncher, *patheliner*,
Lesquelz on fournit de morceaulx,
Et de dragees apres disner.
(COQUILLART, *Nouv. droitz*, 1re p., De Statu Hominum.)

— A., traiter d'une manière pateline:

Mes y me semble que Monsieur de Lorain demandest trop fortes choses, dont ledit seigneur de Chievres a abandonné ceste pratike ; moy apres j'é tant *patiliné* ceste matere que le duc de Lorain a esté contant des artikles du mariage resonables. (*Corr. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Aut.*, II, p. 205.)

Cf. VI, 38b.

**PATELINERIE**, s. f., manière de patelin :

Toutes les *patelineries* qu'on observe en tel cas firent resoudre le voyage. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, XIX, 2, éd. 1616.)

**PATELINEUR** et **PATELINEUX**, s. m.

Cf. PATELINEUX, VI, 38c.

**PATELLE**, s. f., lépas, mollusque à coquille univalve :

*Patelle*. The batt or whirle-bone, of the knee, also, the little shell-fish called a lympine. (COTGR.)

**PATEMMENT**, adv., d'une manière patente.

*Pattemment*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., fo 134 ro.)

Esdras apporta la loy devant la multitude, et leut *patentement* en iceluy, en la rue qui estoit devant la porte des eaux. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, II, 8.)

Sitost que laditte maladie fut descouverte *patentement*, les gouverneurs de la ville de Provins mirent ung ordre et police en leur ville. (HATON, *Mém.*, an 1561.)

... Un chascun d'iceux m'ha accusé,
Tout *patemment*, maintenant pour certain
Que pauvreté les ha par moy attaint.
(F. JULYOT, *El. de la B. Fille*, p. 51.)

**PATENE**, s. f., chez les catholiques, vase sacré en forme de petite assiette qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie :

Un calice d'argent doré, tout plain, ou il a en la *patene* un Dieu qui monstre ses playes esmaillié. (1380, Laborde, *Gloss. des Emaux*, p. 432.)

Firent le serment de fidelité en baisant la *paterne*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, fo 99 ro ; IV, 275, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. PATENE, VI, 38c, et PADENNE, V, 684a, dont la définition sera changée en « coupelle ».

**PATENOSTRE**, mod. patenôtre, s. f., anc., oraison dominicale :

Totes les choses ke nus demandon a Deu en la *paternostre*. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Oxford, Douce 270, fo 16 ro.)

Dou latin en romenc torner
La *patrenostre*, l'orison
Que Deus fist en remission
Des pecheors.
(*Paraph. sur le Pater*, B. N. 763, fo 277c; J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 147.)

Entre les autres parolles que il dit, fit il l'oreison *patre nostre*. (*Serm.*, B. N. 423, fo 76a.)

Mais doibvent dire une *pater nostre* pour l'ame des seigneurs de Mortaigne. (1412, *Winaiges de Mortagne*, ms. Valenciennes 249, p. 178.)

Ses *patinostres*. (*Triumphe des Carm.*, Ler. et Din., p. 71.)

L'heure que le crier de la Charité debvoit aller par la ville crier la *pate nostre*. (4 déc. 1552, *Reg. N.-D. Cout.*, fo 6b, Bibl. Bernay.)

— A été employé au masc. par confusion avec *Pater Noster* :

Il m'embrassa de tous ses deux bras, et me tint la teste contre sa poictrine pres que autant comme on demeureroit a dire un *paty nostre*. (MONTLUC, *Comment.*, t. I, fo 216 vo, éd. 1592.)

Je ne hante communement homme qui entende le latin de son *patenostre*. (MONT., III, 5, p. 61, éd. 1595.)

A l'entree et a l'issue de nos tables, a nostre lever et coucher, et a toutes actions particulieres, ausquelles on a accoustumé de mesler des prieres, je voudroy que ce fut le *patenostre* que les chrestiens y employassent, sinon seulement, au moins tousjours. (ID., *ib.*, I, 56, p. 202, éd. 1595.)

— Suite de prières :

Cellui qui pense es choses terriennes, et dit *paternostres* et oroisons. (*Liv. du cheval. de La Tour*, V.)

Si tost qu'elle avoit ouye une petite messe et dictes deux *paternostres* ou trois. (*Ib.*, VI.)

Et que leurs *patenostres* dient
Chascun pour vous.
(*Mir. de N.-D.*, II, 333.)

— Fig. et iron., *dire, chanter patenostre a*, traiter durement :

Nos vos *dirrum* tel *paternostre*
Qu'il nos remandra maugré vostre.
(*Guill. le Maréchal*, 965.)

Sire, en la peis Deu e la vostre
M'*ont chanté* tel *patrenostre*
Li home le rei d'Engleterre
Que petit prisent vostre guerre.
(*Ib.*, 7426.)

— *Dire la patenostre du singe*, grogner entre ses dents :

Simplice, qui estoit en ce sac et qui sçavoit bien que il y en avoit treize, se tenoit quoy, et *disoit* en soymesmes *la patenostre du singe*, maudissant la femme et son amour, et soymesmes, de s'estre jamais fié en elle. (LARIV., *Facet. Nuits de Strap.*, II, v.)

— *Sainte Patenostre*, la patenôtre personnifiée et sanctifiée :

Un alter de *sainte Paternostre*.
(*Voy. de Charlem.*, 114.)

Foi que doi *sainte Paternostre*.
(*Perceval*, ms. Montpellier 249, fo 245c.)

Et je, par *sainte Patenostre*,
Ne vuelh pas morir malement.
(*Le Vescie a prestre*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 115.)

— Grains de chapelet, chapelet ; en ce sens s'employait souvent au pluriel avec *unes* :

Item, a dame Amisse, .I. coutiel et *unes patrenostres*. (1301, *Cart. de Flines*, p. 500.)

Pour *unes patrenostres* a Jehan le prince. (1360, *Execut. test. de Jehan de Mons*, A. Tournai.)

Une *patenost* de jayet. (Fin du XVe s., *Dép. p. la chasse de la cath. de Noyon*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 48.)

Ambre a *patinostres*. — Carabe vel cacabre aut succinum. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 375.)

Le capitaine voyant leur amour et bon vouloir, fit approcher la barque ou il estoit, et leur donna des couteaux et petites *patenotres* de verre de quoy menerent une merveilleuse joye. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, II, 296, Tross.)

— Par analogie :

Toutes les femmes et filles commencerent a quitter leurs robbes et peaux, et se mirent toutes nues..., neantmoins parees de matachias, qui sont *patenostres* et cordons entre lassez faits de poil de porc epic, qu'ils teindent de diverses couleurs. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, I, 281, Tross.)

— Enfilade de paroles :

Il barbotoit mille *patinostres*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XIX.)

**PATENOSTRIER**, mod. patenôtrier, s. m., fabricant de patenôtres:

*Patrenotriers* d'os et de cor. (E. BOIL., *Liv. des Merv.*, 1re p., XXVII, r. 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Estienne le *paternotrier* et Hue le *paternotrier*. (ID., *ib.*, 10.)

Il est acordé du commun des *patenostries* de coural. (ID., *ib.*, 1re p., XXVIII, 1.)

Frogiers li Engles, li *patrenostriers*. (1277, *Reg. des Pais de 1276 à 1278*, A. Tournai.)

Watiers le *patrenostrier*. (*Dial. fr.-flam.*, fo 20a.)

*Patenostier*. (1501, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Adject., diseur de patenôtres :

Vefve. *Patenostriere* ou empatenostree. (LA PORTE, *Epith.*)

**PATENT**, adj., anc., ouvert :

Par les *patentes* lettres des vicaires. (1307, *Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 151, A. Seine-Inférieure.)

Par nos mandemens *patens*. (21 mai 1471, *Lett. de Ch. de Neufchast.*, A. Doubs, E 1491.)

Cf. VI, 38c.

**PATENTE**, s. f., anc., certificat :

Moise voulut savoir le nom de qui l'envoyoit, et quant il eut appris ce nom admirable de Dieu, il demanda des marques et *patentes* de sa commission. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, fo 57b.)

**PATER** et **PATER NOSTER**, s. m., oraison dominicale :

Li frere ne li sont tenus de dire le *pater nostre*. (*Règle du Temple*, 331, Soc. Hist. de Fr.)

Je voel dire *pater noster* a ce cors. (1280, *Reg. de la loy*, 1280-1281, A. Tournai.)

— A été employé au fém. par confusion avec *patenotre :*

Chascun doit dire une *pater noster* ançois que il trenche son pain ne que il manjue. (*Règle du Temple*, 182, Soc. Hist. de Fr.)

**PATERE**, s. f., t. d'ant., coupe employée dans les sacrifices :

Emplissez donc voz tasses et *patheres*,
A Jupiter faisans divins mysteres.
(Oct. de S. Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 67ª.)

**PATERNE**, adj.

Cf. Paterne 1 et 2, t. VI, p. 39ª.

**PATERNEL**, adj., du père, qui appartient au père; qui vient du père; fig., qui est tel qu'il convient à un père :

Elle portoit en sun corage
Del tot sa *paternele* rage.
(*Brut*, ms. Munich, 2389.)

Chouses *paterneux*. (1264, *Ch.*, livre blanc, Bibl. du Mans.)

De illec apres ung grant temps de *paterneles* solempnitez ilz vindrent et trespasserent a plenté de maulz. (*Anciенn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 7ª.)

Et faulcement pervertissant
Nos tradicions *paternelles*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 21406.)

— On a employé aussi autrefois un doublet *paternal,* fait sur un latin supposé *paternalis :*

De son pooir *paternal.* (1305, A. N. JJ 39, f° 61 v°.)

Droit *paternal.* (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 17ª.)

Conceuz en ventre maternal
De chetif homme *paternal.*
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 296.)

**PATERNELLEMENT**, adv., comme il convient à un père, en usant du droit paternel :

Nostre tres anchiien pere qui son mendre filz nous livra *paternelement.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 92ᵇ.)

— Du côté paternel :

Le duc Philippe de Bourgongne estoit fils, en tiers, du roy Jehan de France, et issu *paternellement* du noble lict, du sang, et de la maison royale de France. (O. de la Marche, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

— En songeant à son père :

Et combien que ainsi doions obeir noz corporelz peres, plus le devons faire a l'espirituel... Nous povons bien *paternellement* congnoistre la grande obeissance et subjection que nous devons a Dieu. (J. de Courcy, *La Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 197ª.)

**PATERNITÉ**, s. f., qualité de père :

Paternitas, *paternitez.* (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Fig. et par extension :

Sire arcevesque, se vos requier
Sur Deu, et sur le saint mestier,
Sur la seinte *paternité*
Dunt sur nos avez poesté.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4915.)

Cf. VI, 39ᵇ.

**PATHETIQUE**, adj., qui touche l'âme et l'émeut :

Des descriptions *pathiques.* (Tabourot, *Bigarr.*, f° 191 r°, éd. 1584.)

Principallement aux interrogations, imprecations et obtestations et aultres semblables figures *pateliques.* (*Rhetor.*, ap. J. Camus, *Precetti di rettorica scritti per Enrico III*, p. 37.)

Mais rien n'est si plaisant si *patic* ne si dous,
Que la reconnoissance, au sentiment de tous !
(Vauq. de La Fresnaye, *Art poét.*. p. 136, Pellissier.)

**PATHETIQUEMENT**, adv., d'une manière pathétique :

Il prist son theme sur le passage du pseaume *J'aime mon Dieu,* lequel il traita fort gentiment et *patethiquement.* (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 540.)

**PATHOLOGIE**, s. f., partie de la médecine qui traite des fonctions des organes à l'état morbide.

La doctrine de Galien est honorable et non mesprisable pour la *pathologie.* (Aubigné, *Sancy*, II, 2.)

**PATHOLOGIQUE**, adj., relatif à la pathologie :

Etiologique ou *pathclogique.* (G. Paradin, *Methode de Fuchs*, p. 24, cité par le *Dict. gén.*)

**PATIBULAIRE**, adj., relatif au gibet, du gibet :

Aucuns ont despoillié certaines fourches ou gibes *patibulaires* environ Paris des charoignes de ceulx qui y avoient esté executez. (Nic. de Baye, *Journ.*, I, 221.)

Il a esté condamné a estre pendu et estranglé au gibet et justice *patibulaire.* (1521, *Jug.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 492.)

Lieu *patibullaire.* (21 juin 1573, *Sent. cont. une sorc.*, A. Saint-Omer.)

Furent exequutees proche du signe *patibulaire.* (1597, *Enquéreurs de Toul.*)

Cf. VI, 39ᶜ.

**PATIEMMENT**, mod., v. Patientment.

1\. **PATIENCE**, s. f., qualité de celui qui sait supporter les maux :

Atre fieie apaisantet par *pacience.* (*Greg. pap. Hom.*, p. 55.)

Pais, *pascienche*, carites,
Joie, fois et humilites.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 65.)

Car se ele (une veuve) est tant ensavie
K'ele sache avoir *patienché,*
Chou est de grant joie semenche,
Dont largement sera servie.
(Renclus, *Miserere*, cxcix, 9.)

Anchois eut *pascienche* monde.
(*Vers de Job*, Ars. 3142, f° 166ᶜ.)

Tousjours mist les temptations
Desous les pies de *pascience.*
(*Ib.*, f° 166ᵇ.)

Se cil amaissent pais, *pacience* et acorde.
(Ruteb., *Dit des Jacob.*, p. 176, Jubin.)

Il ne sera personne qui te puisse oster la paix que *pascience* te donnera. (D. Foulechat, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 7ᵇ.)

Et ne fus point sy bien traicté comme paravant, dont eus la *patience.* (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 14.)

— *En patience,* avec patience :

Ainz receit tut *en pacience*
Par nun de sainte penitence.
(*S. Greg.*, vers. B, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 88, 21.)

Cil desirat la penitence,
Si respundi *en patience :*
Car pleust a Deu ke jo fusse
U jo m'aneme salver peusse !
(*Ib.*, 94, 11.)

Donc Theophile en reverence,
Humilment et *en pacience,*
Face cline.
(*De Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 479, 20.)

— Ce qui permet de supporter avec patience, appui :

Tu ies la meie *patience.* (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LXX, 5.)

Quar, Sire, tu es ma *patience* et toute mon esperance. (*Psaut. de Metz*, LXX, 6).

— Grâce :

Dont dit : Deus, plains de *passience*...
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 6298.)

Se cera au jour dou jugement que nulle *passience* ne sera. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 6 r°.)

Nos freres Girars par la *pacience* de Deu abbes de Miroval. (1329, Sept-Fonts, Val des Choux, Remonvaux, A. Allier.)

— Répit :

Estant bien resolu de ne leur donner jamais *patience* qu'ils ne m'ayent rendu ce qu'ils me doivent. (20 juill. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 224.)

— Espérance :

Et li *pacience* des povres ne puet estre a la fin perie ne perdue. (*Psaut. de Metz*, IX, 19.)

Toute voie, arme de mi, sois subgite a Dieu, quar de li est ma *patience* et mon attendue. (*Ib.*, LXI, 5.)

— Qualité de celui qui supporte l'attente de ce qui tarde, la durée de ce qui se prolonge :

*Pacience* vaint toutes choses.
(*Clef d'amors*, 1391.)

Je n'ay maintenant point d'argent, il vous faut encore avoir huit jours *patience.* (*Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Anvers, 1583.)

Cf. Pacience, V, 681ᵇ.

2\. **PATIENCE**, s. f., autre nom de la parelle :

La *patience* ou parelle. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

Cf. Patientie, VI, 40ª.

**PATIENT**, adj., qui supporte les maux :

Si soies *passiens* et n'aies cuer ne vaine
Qui ne tende a honneur.
(*Brun de la Mont.*, 3126.)

Helas, venez le voir, beau sire :
Il est si tres mal *patient !*
(*Pathelin*, ap. Coust., *Chrestom.*, 241, 97.)

Une bonne nature, gentille et *patiente* de labeur. (Amyot, *Vies*, Demosthenes.)

Feut il jamais ame si vigilante, si active, et si *patiente* de labeur que la sienne? (Mont., II, 33, p. 483, éd. 1595.)

— S. m., celui qui est passif :

Adonques est toujours delettacion tant comme le faisant et le *patient* sont telz. (Oresme, *Eth.*, f° 305.)

— Celui qui a à subir une opération :

Li *pacianz*, li *paucianz*. (Brun de Long-Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 102d.)

— Par plaisanterie :

Celuy qui la luy appresta, cognoissant le *patient*, mit parmy ces pois... (B. des Per., *Nouv. recreat.*, LXXIII, t. II, p. 42, L. Lacour.)

Cf. Pacient, V, 681c.

**PATIENTER**, v. — N., prendre patience :

*Patienter*. To bear, indure, or attend with patience. (Cotgr.)

— A., supporter avec patience :

Un esprit affligé ne *patiente* rien. (*Trad. de Mlle de Gournay* à la suite des *Ess. de Mont.*, p. 695, éd. 1635.)

Si c'estoit un homme qui fut digne de vous, je le *patienterois;* mais encore que Celadon soit des premiers de cette contree, c'est toutefois un berger, et qui n'est reconnu pour autre. (D'Urfé, *Astree*, I, 3.)

**PATIENTMENT**, mod. patiemment, adv., d'une manière patiente, avec patience :

Si ceu nen estoit k'il *pacienment* ne puyent oir d'altruy ceu mismes qu'il ont dit a altrui. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 18, 41.)

*Pauciaument*. (*Vies des saints*, ms. Epinal, f° 27 v°.)

Je te pri que tu m'oies *patielment*. (*Bible*, Maz. 35, f° 360b.)

Ont souffiert *pascianment*.
(*Le Chev. au cygne*, 9321.)

Il souffry tout *passiamment*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 361 r°.)

Souffrir et porter *paciamment* celle injure. (*Anciënn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 175 r°.)

A celle fin que tu les portes et sousteignes plus *pacientement*. (*De Vita Christi*, B. N. 181, f° 22 v°.)

Qu'il serve Dieu et port *pacianment*
Sa povreté
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 119.)

Prenez le temps *paciemment*
Ainsi qu'il vient.
(*Farce des Fem. qui font refondr. leurs marys*, Anc. th. fr., I, 70.)

Se je luy donne en gardon,
Pour ce que cy *pascientement*
A porté, et si longuement,
Sa douleur et sa maladie.
(*La Vie du maulvais Riche*, Anc. th. fr., III, 285.)

Le doibt porter (s'il peult) *patiamment*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 26.)

Ce qu'elle avoit porté *passiemment*
En son esprit.
(Marg. de Navar., *Prisons*, Dern. Poés, p. 273, Ab. Lefranc.)

**PATIN**, s. m., soulier à semelle de bois fort épaisse :

Panniaus en charrete .II. d., et se il i a clos a sele avec, si doivent .II. d., *patin* ne doivent noient. (*Du Paager qui siet a petit pont*, B. N. 20048, f° 127a.)

Item, qu'il ne soit pisseniers, qui, en vendant pisson de mer, ait cappiel sour sen quief, cloque viestie, ne soit sur *patins*, ne aissielles, sur .XI.. s. (12 mai 1381, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, etc., 1343-1451, f° 139 r°, A. Tournai.)

Seront confisquez au roy tous les *patins* et galoches qui seront trouvez indeuement fais. (Juill. 1452, *Ord.*, XIV, 232.) Plus bas : *pattin*.

Sus ses *patins* eut mainte riche pierre.
(A. Mal. de Graville, *Palamon et Arcita*, Ars. 5116, f° 67 r°.)

— Sorte de sandale garnie en dessous d'une lame de fer verticale pour avancer sur la glace :

Pour ferrer trois paires desdicts *patins* pour aller sur la glace. (1427, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*, p. 433.)

Cf. Patin 2, t. VI, p. 40.

**PATINER**, v. a., manier :

Ne puissent les dis conreeurs ouvrer de cuirs appellez pieces que icelles pieces ne *soient* premiers bien penees et *patinees*. (3 juillet 1408, *Reg. des mest.*, 1400-1468, f° 80 r°, A. Tournai.)

Faudra la demesler (la barbe)... l'elever, l'abaisser, la *patiner*, ... l'aplanir. (Cholieres, *Apres disnees*, VI, p. 268, Tricotel.)

**PATIR**, v. — N., éprouver une souffrance, un dommage :

Il se sentit attaint en sa conscience des cruautez qu'il avoit faict ou faict faire en Flandres... et en monstra une grande contrition et apprehension que son ame en *patist*. (Brant., *Gr. cap. estr.*, d'Albe, *Œuvr.*, I, 111, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., souffrir par manque de :

Il estoit fort reserré et *patissoit* de vivres. (1578, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 764.)

— A., anc., endurer, supporter (qq. chose) :

Qui aultrement faict, non seullement perdera l'acquis, mais aussi *patira* ce scandale et opprobre. (Rab., *Tiers livre*, I, éd. 1552.)

A cause de la misere du long siege, de la famine, de la fatigue et incommodité de toutes choses qu'ils *avoient paty* la devant. (Brant., *D'aucuns duels*, 2e disc., *Œuvr.*, VI, 408, Soc. Hist. de Fr.)

La faim qu'ils *patissent* souvent ne leur couste rien. (Yves, *Voy. dans le Bres.*, I, 19.)

Cognoissant que mes affaires et mon royaume, non plus que ma conscience, ne peuvent *patir* l'exercice de deux religions. (2 janvier 1587, *Négoc. de la France dans le Lev.*, IV, 576.)

**PATIS**, s. m.

Cf. Pastis, VI, 34b.

**PATISSER**, v. a.

Cf. Pasticier, VI, 33c.

**PATISSERIE, PATISSIER**, mod., v. Pasticerie, Pasticier.

**PATOIS**, s. m.

Cf. VI, 40c.

**PATON**, s. m.

Cf. Paston, VI, 35b.

**PATOUILLER**, v. Patrouiller.

**PATRE**, mod., v. Pastor.

**PATRIARCAL**, adj., qui appartient à la dignité de patriarche :

A Romme sont .V. yglises *patriarchaus*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 138c.)

**PATRIARCAT**, s. m., dignité, fonction, juridiction d'un patriarche :

Et ot en sa partie le *patriarchat* et la cité de Archidiople. (Martin da Canal, *Cron. des Venic.*, Arch. stor. ital., VIII, 34.)

Le *patriarchat* d'Aquilee. (J. Le Maire, *Differ. des schism.*, Œuvr., III, 239, Stecher.)

**PATRIARCHE**, s. m., t. biblique, chef de famille dont la vie fut fort longue :

Les *patriacles* et les prophetes. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 45a.)

Abraham, Isaac, Jacob, sont *patriarke*.
(Gill. le Muisit, *Poés.*, II, 49.)

— Evêque des premiers sièges épiscopaux :

Quant l'ot li *patriarches*, si s'en vait conreer.
(*Voy. de Charlem.*, 141.)

Li queus prist congié a li et au *patriache* et au roi. (*Chron. d'Ernoul*, p. 22, Mas Latrie.)

Teus fu la carte al *patriacle*
Pour transmettre en France, la marce.
(Mousket, *Chron.*, 10162.)

J'ay despuis veu le general des Cordeliers, a present *patriarcque* de Constantinople. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 117.)

**PATRICE**, s. m., dignitaire de l'empire romain dont le titre fut créé par Constantin :

Il fut une vile Venantii ki jadis fut *pa-*

*trices* es contreies de Samnii. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 8.)

Sextus Pompeius, que fu *patrices*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 3c.)

— Titre de dignité chez les rois bourguignons et francs :

J'ay autrefois veu un vieil cahier, qui disoit qu'un roy avoit deux *patrices*, un *patrice*, quatre ducs, le duc quatre comtes. (Fauchet, *Orig. des dignités*, II, 47.)

**patricien**, s. m., celui qui appartenait au premier ordre parmi les Romains :

Romulus eslut aucuns des plus suffisans, lesquelx il tint en office et apela peres, et toutz ceulx qui d'eux descendirent furent appelez *patriciens*. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 3.)

— Adjectiv. :

Il y avoit un jeune homme de noble et *patricienne* maison. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

**patricotage**, s. m., intrigue, petites menées :

*Patricotage*. Wrangling, brangling, idle, or unjust contention in words. (Cotgr.)

**patrie**, s. f., pays où l'on est né et auquel on appartient comme citoyen :

Suivant le proverbe qui porte qu'il est licite a un chacun et louable de combattre pour sa *patrie*. (J. Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 147.)

Afin que ceux qui viendront apres nous soient invitez a faire de mesmes pour le bien du prince et de la *patrie*. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1559.)

Qui a pais n'a que faire de *patrie*. (Ch. Font., *Quintil censeur*, p. 191, éd. 1573.)

— Adjectiv., par latinisme :

Helas ! amy, je ne peut trouver lors
Quant je party ton miserable cors
Et n'eut pouvoir apres si forte guerre
De le poser en la *patrie* terre.
(O. de S.-Gel., *Eneide*, f° 143c, éd. 1529.) Lat., et patria decedens ponere terra. (VI, 508.)

**patrimoine**, s. m. et f., bien que l'on tient par héritage de son père ou de sa mère, ou de ses aïeux :

Angou out e le Maine de sun dreit *patremeine*.
(Wace, *Rou*, 2e p. 98.)

Pour estre et demourer *patremoingne*, domaine et propre heritage de la dite chapelle. (1345, *Vente*, Ste-Croix, N.-D. des Barres, CVIII, A. Loiret.)

Il est entendu tant entre nobles que coustumiers quant il font don de tout ce qu'ilz peuent, qu'ilz aient *patrimonie* au temps que le don sortist son effect que le donneur soit mort seigneur dudit *patrimonie*. (1426, *Cout. d'Anjou et du Maine*, IV, 113.)

Pour le charroy de troys cens plançons de aubiers charroyez au *patrimoine* tant de la Sausaye que de la Fons. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 112 r°, Bibl. La Rochelle.)

Se ainsi n'est qu'ilz ayent de quoy vivre de leur *patrimionne*, et qu'il en appert deuement. (7 déc. 1451, *Reg. aux publications*, 1451-1457, A. Tournai.)

— Par extens. :

Enz en son propre *patremoine*
Ou sei vestit l'abit de moine.
(Angier, *S. Greg.*, 239, P. Meyer, *Romania*, XII, 155.)

Aliener la *patrimosne* de ladite eglise. (1469, *Lett. de quittance*, Xav. de Ram., *Anal. leod.*)

— *Le patrimoine saint Pierre*, le domaine temporel du pape en Italie :

Et par sa force fu establie la besoigne dou roiaume de Puille, dou *patremoine saint Pierre* en cele maniere que il deviserent. (Brunet Latin, p. 84, var., *patremoigne*.)

**patrimonial**, adj., qui est de patrimoine :

Oncques Aymery de Narbonne
Ne voult a ses fils donner bonne
De ses biens *patrimoniaux*.
(J. Le Fevre, *Matheol.*, III, 1145, Van Hamel.)

Heritages *patrimoisniaulx*. (1507, Prévoté de Fouilloy, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 303.)

En sa maison *patrimonialle*. (Le Maire, *Leg. des Ven.*, I.)

— Par extens. :

Qu'ilz se soyent laisses conduire contre les pays *patrimoniaulx* de l'empereur. (1552, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 239.)

**patriote**, s. m.

Cf. VI, 42a.

— Adj., de la patrie :

Pour m'accoller de bon cueur se rebrace,
Et voulentiers joyeusement m'embrace,
Me suppliant, sans noise et sans riotte,
De bon vouloir, par amour *patriotte*,
Sy rien n'y a de luy mis par escript,
En rediger je ne prengne despit.
(*Leg. de P. Faifeu*, p. 28.)

**patriotique**, adj., anc., de la patrie :

Penates et lares *patriotiques*. (Rab., *Pant.*, VI.)

**patrociner**, v. n.

Cf. VI, 42a.

**patron**, s. m., t. d'ant. rom., le maître à l'égard de l'affranchi, le protecteur à l'égard du client :

La loi des .xii. tables apeloit le *patron* a l'eritage a celui que il avoit franchi. (G. de Lengr., *Inst. de Just.*, ms. Saint-Omer, f° 31c.)

Lor *patrons* et lor *patronnes*. (Id., *ib.*, f° 32 r°.)

— Fig., protecteur :

Dom Remi nostre *patrun* et nostre mestre. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 12c.)

— Saint sous l'invocation et la protection de qui est une église, une ville, etc., etc. :

Qu'il tenoit a *patrun* et a defendeor du roiaume. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 223c.) P. Paris, *patrons*.

— Au fém. :

*Patroine* de la dite eglise. (Févr. 1284, Cherlieu, A. Haute-Saône.)

— Maître :

Une grand nef, de bons *patrons* garnie.
(Salel, *Iliade*, I.)

— Par extens. :

Madame, apres avoir visité les *patrons* des villes et chasteaux que V. M. me fist bailler, je les ay trouvé tous, saulf cestuy de Gravelinghe. (9 mai 1541, *Lett. du Cte de Rœulx à la Reine*, Chron. belg., p. 450.)

— Modèle suivant lequel on confectionne certains objets :

Le *patron* de fer pour faire les pierres de la d. bombarde. (1437, *Dép. pour le siege de Montereau*, p. 11, Boulich.)

— Fig. :

Que aprof le *patrun*
Recoillit sun sermun.
(Ph. de Thaun, *Comput*, 151.)

De prendre *patron* et exemple.
(Froiss., *Poés.*, II, 37, 1260.)

**patronage**, s. m., t. d'ant. rom., protection du patron sur le client :

Droiture de *patronaje*. (G. de Lengr., *Instit. de Justice*, ms. Saint-Omer, f° 31b.)

— Par anal. :

Vos me laissastes ça venir
Tot por Apolin relenquir.
Ahi ! fait il, quel *patronaige*
M'avez tenu en cest voiaige ?
S'ai por vos mes Diex relenqui,
Si m'en parront tuit mi ami.
(*Parton.*, 5695.)

Tais se met au *patronage*
Et en la garde de mon pere.
(J.-A. De Baif, *l'Eunuque*, V, 9.)

— Anc., droit de présenter un ecclésiastique à un bénéfice vacant, droit qui entraînait certains revenus pécuniaires :

Advoesons et *patrounages* d'eglises. (1270, *Liv. noir*, ms. Périgueux, f° 2b.)

Li *patronayges*. (1284, Besanç., B. N., coll. dipl. lat. 9129.)

Il disoit que a li appartenoit le droit du dit *patronnage*, et que il estoit en saisine de instituer de son plain droit qui que il voudroit en la dicte eglise quant le cas s'offroit. (1307, *Lett. du bailli de Rouen*, Cart. de Ph. d'Alençon, p. 144, A. Seine-Inférieure.)

Et aussi des maisons de religion et des benefices de sainte Eglise ke nous ou nostre hoyr ariemes fondé et estoré des fies movans de la dite eglyse de Corbye, les wardes, seignouries, *patronnaiges* et colations en demouerront a nous et a nos hoirs. (*Cart. de Picq.*, A. N. R1* 35, f° 95 r°.)

**patronal**, adj., relatif au saint qui est le patron du lieu :

*Patronal*, of, or belonging to, a patron ; done in remembrance, or solemnized in honour of a patron. (Cotgr.)

**PATRONAT**, s. m., anc., synonyme de patronage (droit de nomination) ; par apposition d'après la locution latine (appliquée en un autre sens) *jus patronatūs* :

Et plust a Dieu que l'intention des bienfaiteurs ne fust point frustree ; ainsi qu'on apperçoit estre du temps present, que les successeurs parens soubs pretexte de droit *patronnat*, rentrent par force au patrimoine de l'eglise. (TAILLEPIED, *Antiq. de Pontoise*, p. 77.)

**PATRONNER**, v. a.

Cf. PATRONER, VI, 42ᵇ.

**PATRONYMIQUE**, adj.

Cf. PATRENOMIQUE, VI, 41ᵇ.

**PATROUILLAGE**, s. m., action de patrouiller ; résultat de cette action :

Quand il oyt la fange et limon gras de Lombardie rejaillir un tel *patrouillage* en faisant bruit. (*Hist. macar. de Merlin Cocc.*, XI, Bibl. gaul.)

**PATROUILLE**, s. f., ronde faite pendant la nuit par une garde, pour la sûreté d'une ville, d'un camp :

Faire la *pattroulle*. (VIGEN., *Comm. de Cesar*, p. 283.)

Cf. PATOUILLE, VI, 41ᵃ.

**PATROUILLER**, v. — A., anc., toucher et retoucher avec les pattes :

On lui apporte de la viande froide, qui n'est pas seulement demouree des commeres, mes est le demourant des matrones, que elles *ont patrouillé* a journee, en beuvant Dieu sceit comment. (*Quinze joyes de mar.*, III.)

Si tendre n'est la belle blanche rose
Que l'esglentier deffend et embellist ;
A la veoir et flairer a un delit ;
Qui la *patroille*, elle pert sa beaulté ;
Jaulne devient comme malade en lict.
(H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 162.)

— Absol. :

Il se mouschoyt a ses manches, il mourvoit dedans sa souppe. Et *patroilloit* par tout. (RAB., *Garg.*, IX, éd. 1542.)

L'ayant mangee (cette bouillie), hument quelque brouet, dans lequel, par faute de cuilier, ils *patrouillent*, et y lavent leurs mains. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 21.)

— Troubler par un mouvement quelconque :

Quand doncques l'eau *est patouillee* par le battement du vase ou on la puyse. (AMYOT, *Prop. de table*, VI, 4.)

— N., aller en patrouille :

Bien *patrouiller* et veiller. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

— Par extens. :

Il vous tarde bien que je soye ja a *patrouiller* par la meson, a prendre la paine qui m'a tuee. (*Quinze joyes de mar.*, III.)

**PATROUILLIS**, s. m., endroit fangeux où l'on patrouille ; par extens. :

Et tellement firent debvoir
De tirer l'endouille a plain poing
Qu'elle tomba dedans le baing.
Adonc y eut beau *patrouillis*
Et fut tiree en ce brouillis
L'andouille de telle façon
Que chacune en eut tronçon.
(*Serm. de l'Endouille*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 89.)

**PATTE**, mod., v. PATE.

**PATTE PELUE**, s. m., personne doucereuse :

Caphards, cagotz, ...*patespelues*, porteurs de rogatons. (RAB., *Quart liv.*, prologue, éd. 1548.)

**PATTU**, adj., qui a de grosses pattes :

Ce grand lyon *patu*.
(ROB. GARN., *Hippol.*, I.)

— Par synecdoque :

Les piedz avoit larges et *patuz* comme ung cyne. (LE ROI RENÉ, *Du cuer d'amours espris*, Œuv., III, 12.)

— Dont la patte est élargie par une touffe de plumes :

La cheveche a les deux jambes *pattues*. (BELON, *Portr. d'Oys*, f° 27 r°.)

Cf. PATU 1, t. VI, p. 43ᵇ.

**PATURAGE, PATURE, PATURER, PATURON**, mod., v. PASTURAGE, PASTURE, PASTURER, PASTURON.

**PAUCITÉ**, s. f., petit nombre, petite quantité :

Quant il sunt pou (de planètes) si segnefient *paucité* de la chose. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 62ᵃ.)

Celluy qui pense de la grandeur et multitude de ses pechez, et de la *paucité* de ses vertus, et comment il est encore loing de la perfection des sainctz, est plus agreable et plaisant a Dieu. (*Intern. Consol.*, II, LVIII, Bibl. elz.)

Aussi qu'ils scavoient la navigation estre empeschee aux Romains par la nonscavance des lieux, et de la *paucité* des ports. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, I.)

**PAULETTE**, s. f., droit que le roi faisait lever sur les charges de finance et de magistrature, et qui était la soixantième partie du prix d'un office :

Les bruits pour la pancarte et la *paulette*. (SULLY, *Œcon. roy.*, CXCVIII.)

**PAUME**, s. f., dedans de la main :

En la *pame* de sa main. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 298 r°.)

Hauça la *pausme* pour le ferir. (1347, A. N. JJ 68, f. 140 r°.)

La *palme* de la main. (*Psaut. de Metz*, 4, 68.)

— *Jeu de paume*, ou absol. *paume*, jeu dans lequel on lançait primitivement une balle avec la main, plus tard avec une raquette :

Je vous dy et chargay que vous apportissies en ce pays des pelottes de Paris pour nous esbatre moy et vous a la *paulme*. (FROISS., *Chron.*, XI, 350, Kervyn.)

Et puis querez joustes et les bouhours,
*Gieux de palme*, ou les chevauchers lours.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 133.)

Le *jeu de pasme*. (1574, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. PAUME 1, t. VI, p. 45ᵃ.

**1. PAUMELLE**, s. f.

Cf. PAUMELLE 1, 2 et 3, t. VI, p. 46ᵃ et 46ᵇ.

**2. PAUMELLE**, s. f., variété d'orge :

*Paulmelle*. Beerbarby, big barby, barby with the square eare. (COTGR.)

Cf. PAUMOLE, VI, 48ᵇ.

**PAUMER**, v. a.

Cf. PAUMER 1, t. VI, p. 46ᶜ.

**PAUMIER**, s. m., celui qui tient un jeu de paume ; au fém. :

La *paumiere*, c'et a dire la maistresse du jeu de paume de ladite ville d'Agen. (L. JOUBERT, *Traité du ris*, III, 16, éd. 1579.)

Cf. PAUMIER 1, t. VI, p. 47ᵇ.

**PAUMURE**, s. f., le sommet de la tête du cerf, où le bois se divise en plusieurs parties :

La teste paumee de tres longue et diverse *paumeure*. (G. PHEBUS, *Chasse*, p. 24.)

La trocheure, *paulmeure* et couronneure grosse et large, selon la grandeur et grosseur de la perche (de la tête du cerf). (BUDÉ, *Trad. de la Vener. de L. Le Roy*, p. 45, éd. Chevreul.)

Cf. EMPAUMURE.

**PAUPIERE**, mod., v. PALPEBRE.

**PAUSE**, s. f., interruption dans une action :

Ce jour perdi, et chils obtint
Qui contre nous Orgoel soustint,
Et les dames, qui bien ont cause
De plorer une moult grant *pause*,
Justice, Pitié et Raison.
(FROISS., *La prison amour.*, 2842, Œuvr., I, 305, Scheler.)

Lors icy se partent et y a grant *pause* de instrumens et trompetes. (*Mist. du siege d'Orleans*, p. 688.)

**PAUSER**, v. n.

Cf. VI, 48ᶜ.

**PAUVRE, PAUVREMENT, PAUVRET, PAUVRETÉ**, mod., v. POVRE, POVREMENT, POVRET, POVRETÉ.

**PAVAGE**, s. m., action de paver :

Tailles de puys et de *pavage*. (1354, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 34 v°.)



Des *pavages* dans l'ostel abbatial. (1531, *Répar. de l'ab. de S. Den.*, A. N. LL 1302.)

Cf. VI, 49c.

**PAVANE**, s. f., ancienne danse d'un caractère grave :

... Quinze gaillardes et neux *pavennes*... (1529, *Titre*, dans Brunet, vº *Livre de chans. music.*)

*Pavannes*, danses et carolles que c'estoit une chose tres melodieuse a les ouyr. (1524-1530, SEB. MOREAU, *La prise et la delivrance de François Ier*, Arch. de l'Hist. de Fr., 1re sér., II, 323.)

— Air de cette danse :

Le conte s'achevoit, que voicy une bande de bons joueurs d'instrumens, qui d'entree avec les hauts bois et les cornets sonnerent la *pavanne*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV.)

**PAVANER (SE)**, v. réfl., marcher en faisant des embarras :

Ja tout haultain en moy *me paonnois*
De ce qu'Ammour l'avoit peu inciter.
(M. SCEVE, *Delie*, CCCXXVIII.)

Les autres *se pavonnent* sur la consideration de leur beauté. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, III, IV.)

Quand on voit un homme *se pavonner*, se parer. (ID., *ib.*, III, XX.)

Plusieurs (oiseaux) ont quelque sentiment de gloire, ils *se pavonnent* quand on les regarde. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 58, éd. 1622.)

*Pavaner* (se), as se Pavonasser. (COTGR.)

Cf. PAONNER, V, 725c.

**PAVÉ**, s. m., morceau de grès, de pierre dure dont on se sert pour paver; assemblage de pavés :

Si avant que le *pavé* d'une maison est, c'est a dire de la salle, de la chambre, la porte, les huys et le coulombier sont heritages. (BOUTEILLER, *Somme rur.*, 1e p., fº 113d, éd. 1486.)

Le *pavey*. (1499, A. Aube, reg. 3, 357.)

**PAVEMENT**, s. m., action de paver ; genre de pavage :

Sable pour le *pavemant*. (1483, *Compt. de Nevers* CC 71, fº 19 rº, A. Nevers.)

.III. toyses .XXIX. piez de *pavement* a .XXX. s. pour toyse. (*Dép. du chât. de Gaillon*, p. 9.)

Cf. VI, 50b.

**PAVER**, v. a., garnir de pavés le sol de :

Ses puceles l'en ont portee
Des i qu'en sa chambre *pavee*.
(*Eneas*, 1861.)

Savaris et Garins avalent les degres
De la haltisme tour, que bien *estoit pauvez*.
(*Destr. de Rome*, 709, Groeber, *Romania*, II, 24.)

*Paver* le plancquage d'icelle estuves. (16 fév. 1446, *Tut. de Haquinet de Bussy*, A. Tournai.)

— Fig., couvrir le sol :

Les voies *estoient pavees* de ses compaignons mors. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 78a.)

Sion en ce grand jour s'est ouvert le passage
Par un chemin *pavé* de picques et d'escus.
(RACAN, *Psaumes*, CXXXV.)

**PAVESADE**, s. f., garniture de boucliers qu'on plaçait aux deux côtés d'une galère pour protéger les rameurs :

*Pavesades* et chorme. (RAB., *Sciomachie*.)

A propos de pavois, dont nous parlasmes hier, il me souvient du mot *pavoisade*, pour lequel on prononce aussi *pavigeade*. Et ce mot est dict des deux rengs de pavois qui sont es costez de la galere, pour couvrir ceux qui rament. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 307, éd. 1583.)

Nous trouvasmes une nauf venitienne que le calme avoit pris; elle pouvoit monter a cinq cens tonneaux. Il alla droict a elle, et n'avoit que sa seule gallere. Nous la trouvasmes fort leste, et en deffences de *pavesades* et d'extrapontins a l'entour de la nauf. (BRANT., *Gr. Capit. franç.*, V, 234, Lalanne.)

— Grandes claies portatives derrière lesquelles les archers s'abritaient pour tirer :

Les autres a la charge des *pavezades*, des cavaliers de bois pour l'harquebouzerie. (SALIGNAC, *Siege de Metz*, p. 517, Michaud.)

En chacun y ayant un rondellier et un mousquetaire, et nombre de harquebuzes rengees, prestes et chargees : le tout couvert d'une *pavesade*, a la mode d'une galliotte. (MONT., III, 6, p. 79, éd. 1595.)

**PAVEUR**, s. m., celui dont le métier est de paver les rues, les routes, etc. :

*Paveur*. (*Reg. ceuilloir du Temple*, A. N. MM 128, fº 58 rº.)

Robert le *paveeur*. (*Rôles de la taille*, p. 62.)

Lou *pavour*. (1303, *Hist. de Metz*, III, 263.)

**PAVIE**, s. f., sorte de pêche à chair ferme :

Pesches, avantpesches, presses, *pavies*, perdi-
[goines.
(R. BELLEAU, *Œuvr.*, II, 193.)

Des *pavies*, peches, poires. (1578, *Compt. du trésor. de Nav.*, A. Basses-Pyrénées B 153.)

A autre usage ne sont non plus propres les presses, *pavies*, mirecoutons, alampers, groignons, peschenois, etc. (OL. DE SERR., VI, 26, éd. 1805.)

**PAVILLON**, s. m., grande tente, ronde ou carrée, terminée en pointe par le haut et servant à camper :

Li altre s'en sont retornez,
Pristrent lor *paveillons*, lor tres,
En la mer se mistrent es nes.
(*Eneas*, 900.)

Maint *pavelon* rompu et departi.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fº 5c.)

*Pavoillom*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, fº 20b.)

Ceste veal portera il hors des *pavillouns*. (*Bible*, Lev., IV, B. N. 1, fº 54b.)

Veu ad le real *pailun*
Et le egle tut en sun.
(*Guy de Warwick*, B. N. 1669, fº 21 rº.)

A le *pavylun* est G. venu tut dreit.
(*Ib.*)

Fuis s'en estoit li rois Cyrus, et de paors avoit ses *pavaillons* et ses tentes laissee. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, fº 203 rº.)

Bien volsist iestre as kans as *pauvellons* royaus.
(*Chev. au cyhne*, 9055.)

Ung lieu y ot ou n'ot ne *pauvellons* ne tres.
(*Ib.*, 16315.)

Ung *paveulion* couvert de draps pers. (1389, *La venue faicte a Lyon au roy Charles*, Cart. mun. de Lyon, p. 369, Guigue.)

Papilo, *paveillon*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Tentez et trez et *pauvillons*. (FROISS., *Chron.*, II, 276, Luce.)

Quant messire Jehan de Luxembourg fut navré, on le ramena a son *papillon*. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1420.)

— Corps de bâtiment lié à d'autres constructions en retraite, au-dessus desquelles il s'élève de la hauteur du comble ou de l'attique qui le couronne :

*Pavelion*. (1566, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La commodité du dedans (du logis) a esté ordonnee avec raison et sçavoir. Car au milieu est un escallier a deux montees, percé a jour, et entour iceluy quatre salles, desquelles l'on va de l'une a l'autre, en le circuissant. Aux quatre encoigneures d'entre chaque salle y a un *pavillon*, garny de chambre, garderobbe, cabinet et montee. (DU CERCEAU, *Les plus excell. bastim. de France*, Chambord, éd. 1576.)

Jadis noz peres se contentoient de faire bastir un bon corps d'hostel, un *pavillon* ou une tour ronde, une bassecourt de mesnagerie et autres pieces necessaires a loger eux et leur famille, sans faire des bastimens superbes comme aujourd'huy on fait, grands corps d'hostel, *pavillons*, courts, arrierecourts, bassecourts, galleries, salles, portiques, perrons, ballustres et autres. (1586, *Disc. sur les caus. de l'extresme cherté*, Var. hist. et litt., VII, 163.)

— Dais de lit garni de tentures :

.IIII. pieces de zetouin azuré pour faire le ciel dudit *paveillon*. (1342, *Nouv. compt. de l'argent.*, p. 28, Douët d'Arcq.)

Ung autre *pavillon* de toile clerette, a mectre sur le lit du roy. (1380, *Inv. de Ch. V*, nº 3845.)

— Sorte de réduit formé de tentures qu'on dressait dans une pièce pour divers usages :

Trois *paveillons* rons a pignier. (1380, *Inv. de Ch. V*, nº 3830.)

Trois *paveillons* de toille grosse a baigner le roy. (*Ib.*, nº 3832.)

Un *pavillon* (à mettre) dessus les fons, une pome et un chercle servans sur ledit *pavillon*. (1501, *Compte de Sim. Longin, receveur gén. des fin. de Phil. le Beau*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

Ung *pavillon* de damas noir pour couvrir une chaize d'affaires. (1589, *Inv. de Catherine de Médicis*, p. 67, Bonnaffé.)



— Anc., papillon :

Des flors sali un *paveillon*,
Des eles feri mon menton.
(*Flore et Blancefl.*, 2351.)

Com fait li *pavelons* ki s'art a la candelle.
(*Ewang. des femm.*, B. N. 1553, f° 519 v°.)

Qui courrent apres celles mousches comme enfans apres les *pavullons*. (*Heures ant.*, Bibl. de Lille, n° 49.)

Papilio, *pawillon*. (*Gloss. rom.-lat. du* xv^e *s.*)

Grande affluence de *pavillons* blancs. (J. Pussot, *Journalier*, p. 98, E. Henry et C. Loriquet.)

Cf. Pavillon 2 et 3, t. VI, p. 51^a.

**pavois**, s. m., anc., bouclier :

A Mante fu chargié le harnois et les treps,
Arbalestes, *pavas*, et maint escu dores.
(Cuvel., *Bertran du Guesclin*, var. des v. 3932-3945.)

Il fut cryé parmy l'ost que chascun se preparast et mist en point, garnis de *pavaix*, huys et fenestres, avoec autres habillemens necessaires, pour assaillir ledit pont. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 290.)

Vint arbalestes simples et six arbalestes a haucepié avec les baudriers, et douze *pavaz*. (17 mai 1367, L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 190.)

Et pourtassent petits *palvais*. (*Advis et advertiss. de Bertrand de la Broquière*, dans les *Mon. pour servir à l'hist. de Namur, de Hain.*, etc., V, 545.)

Ainsi que ledit messire Bernard se retrahoit de la dite escarmouche, fut frappé d'une couleuvrine qui persa son *paves*, et entra la plombee en sa jambe. (A. Chart., *Hist. de Charles VII*, p. 224.)

— Par extens., pavesade :

Doze grans *pavoiz* garniz d'archieres de fer pour la provision de la deffense de la ville. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 22 v°, A. Nevers.)

Des arbalestriers, qui s'appelent de bonne volenté, qui requierent avoir aide pour faire aucuns nouveaulx *pavais*, en leurs fossez. (2 mai 1458, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, A. Tournai.)

Cf. VI, 51^b.

**pavoiser**, v. a.

Cf. Pavoisier 2, t. VI, p. 51^c.

**pavot**, s. m., genre de la famille des papavéracées dont la graine renferme de l'huile et dont le suc est soporifique :

Mes aussi con la clere jame
Reluist dessor le bis chaillo,
Et la rose sor le *pavo*...
(Chrest., *Erec*, 2410.)

Graine menue de *pavois*
Douce a mangier et blanche autresi comme nois.
(*Rom. d'Alex.*, f° 44, ap. Ste-Pal.)

Fleurs de *paot* broiies en oile d'olive. (*Alebrant*, B. N. 2021, f° 33.)

Le *pavoit*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Du *pavou*. (R. Est., *Dict.*, Papaver.)

Decoction faite de la graine de concombre, bayes de coquerets, maulve et de *pavot* blanc. (Liebault, p. 223.)

Cf. VI, 52^a, l'article Pavon, que l'on supprimera.

**payable**, adj.

Cf. Paiable, V, 686^c.

**payant**, adj.

Cf. Paiant, V, 687^a.

**payement, payer, payeur**, mod., v. Pai... — **pays, paysage, paysan**, v. Pais, Paisage, Paisanc.

**peage**, s. m., droit sur les personnes, les animaux, les marchandises pour le passage sur un pont, sur un chemin, etc. :

Dont en pores aler se rendes le *paiage*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 73^a.)

Cent soz de tornois que li abbes et li couvent avoent chascun an de rente en mon *paege*. (Mai 1248, Barzelle, A. Indre, H 112.)

Sur noutre *paage* de terre. (1268, Chaumont, A. Loir-et-Cher.)

An *piaige* ou an homes ou an tailles. (1270, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1^re p., CLXXX, A. de Charmasse.)

Cuidant secrettement embler les coustumes et les *peiages* qu'on a veu cuillir et lever. (*Perceval*, f° 28^d, éd. 1530.)

Tous les *payages* et tribus du peuple a eulx appartenans de quelconques lieux privez et publicques furent en l'ordonnance et en l'arbitre de celluy office. (*Le prem. vol. des grans decades de Tit.-Liv. translatees de latin en françoys*, f° 65^c, éd. 1530.)

— Fig. :

Quant iex et cuers prent le *paage*
De regarder un dous visaige,
Adons n'est riens qui ne feist
Que bone dame li deist.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 1645.)

Ou vintiesme an de mon aage,
Ou point qu'amors prend le *paage*
Des jones gens.
(*Rose*, 20.)

Jhesu, tu paieras ton *paiage*,
Mez ce sera moult cherement.
(*Passion de nostre Seigneur*, Jubin, *Myst. inéd*, II, 193.)

**peagier**, mod. péager, s. m., celui qui perçoit le péage :

Cil *paiaigier* m'iroient demandant
(*Enf. Vivien*, Brit. Mus. 20 D, xi, 1192, p. 77, Wahlund.)

*Paiagies* ne fui jou onques ne a chauchie ne a pont. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 92^c.)

Li *pagiers* demandoit son paiaje au voiturir. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 243^b.)

Se li *paagier* destourbe le marchant a tort. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2^e p., II, 74.)

Li *paagers*, li *paajiers*. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Nicholas li *paaygiers*. (1297, *Pitancier de S. Germ.*, f° 79^b, Bibl. Auxerre.)

Lesd. *paiagiers*. (Nov. 1438, *Péage du Chambon*, A. Orléans.)

**peau**, mod., v. Pel.

**peaucier**, mod. peaussier, s. m., celui qui travaille les peaux :

Daniel le *paucier* et sa fille. (*La taille sous Ph. le Bel*, p. 123.)

Le fruict (de la coulevree blanche) est util aux *peauciers* et couroyeux pour oster le poil des cuirs. (G. Gueroult, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. xxxii.)

— Adject., de la peau, relatif à la peau :

Muscle *peaucier*. Skinay, of, in, or belonging to the skin. (Cotgr.)

**peautre**, s. m.

Cf. Peautre 2, t. VI, p. 54^b.

**pec**, s. m.

Cf. Pec 2, t. VI, p. 55^b.

**peccable**, adj., qui est capable de pécher :

Dolente cars *peccable* sans mesure.
(*Les .xv. joies N.-D.*, B. N. 15212, f° 127 v°.)

Interceder pour les hommes *peccables*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 127.)

Cf. le doublet Pechable, VI, 56^a.

**peccadille**, s. f., faute légère :

Dirent a leur confesseur des choses frivoles et petites *peccatilles*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, c. xxii.)

— Cravate ?

Certains outrecuidez, n'ayant que les cheveux rehaussez et un collet bien empesé estendu sur une *pecadille*, voudroient se mettre a table devant les modestes et honnestes gentils hommes. (Larivey, *la Constance*, V, 9.)

Loué soit le diable, qui te rend tributaire au boureau d'un beau collet relevé sur une *peccadille* de chanvre retors. (Id., *le Fidele*, III, 5.)

Cf. Peccatile, VI, 55^c.

**peccant**, et anc. **pechant**, adj., t. d'anc. méd., qui est de mauvaise nature :

Humeurs *pechantes*. (H. de Mondev., *Chir.*, B. N. 2030, f° 73.)

Cf. VI, 55^e.

**peccavi**, s. m., aveu d'un péché commis :

Dire a Dieu *peccavi*.
(Chastell., dans *Dict. gén.*)

1. **peche**, mod., v. Pesche.

2. **PECHE**, s. f., fruit du pêcher :

*Pesches*, castaignes a plenté.
(*Floire et Blanchefl.*, I, 1473.)

Pour *piesques* et roisin employez audit disner. (1496, *Execution testamentaire de Jehan le Granl, cordonnier*, A. Tournai.)

Ce mot, refait sur son etymon, paraît avoir été employé au masc. au XVI[e] siècle :

Il y eut un paysan qui avoit apporté un plein panier de *percez* tres beaux, comme il y en a la force. (BRANT., *Des Duels*, VI, 306, Lalanne.)

**PECHÉ, PECHER**, mod., v. PECHIÉ, PECHIER.

**PECHEOR**, mod. pêcheur, s. m., celui qui pèche :

Mercet aias de *pechedors*.
(*Pass.*, 510.)

Ci devant tei estunt dui *pechethuor*.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 73[a].)

Encore i est Adam li premerain *pechaire*.
(GUICH. DE BEAUJEU, *Sermon*, p. 19.)

Li *peccher* verrat et se curucerat. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 116[r].)

Li *peichierres*. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 4 r°.)

Au *peicheor*. (*Id.*, f° 5 r°.)

*Pecchur*. (*Le Pater noster*, B. N. 19525, f° 77 r°.)

Ha las *pechierres!* tant ai fait
Et tant pechié et tant meffait.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 10[d].)

Il dit k'on ne doit pas despire
*Pekeour* cui on ot bien dire.
(RENCLUS, *Miserere*, XXXV, 4.)

.XXXII. ans alas par le regné
Por *peceours* a te loi atorner.
(*Huon de Bordeaux*, 1979.)

A vos ne toiche mie queus *poicherres* que soie.
(*Des Peines d'enfer*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 81[a].)

Si serai morteilz *pichierres*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 33[b].)

Li *pichierres* qui dort en pechez. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres, f° 36 v°).

Li *pecherres*. (ID., *ib.*, ms. Alençon 27, f° 37 v°.)

*Pechaor*.
(*Lucid.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 35.)

Prophanus, *pechiere*. (*Pet. Vocab. lat.-fr. du* XIII[e] *s.*)

Li enfes qui naistra sera *pecerres*. (*Des vertus d'aucunes coses communes*, ms. Modène, Estense XII G 7, f° 25 v°.)

*Pecceur*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 85 v°.)

— *Pecheresse*, s. f. :

La *pecheresse*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 24 v°, col. 2.)

Les *pecheresces*. (LAURENT, *Somme*, ms. Poitiers 124, f° 15 r°.)

Les *poicheresses*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 33[d].)

Des *poicherosses*. (*Ib.*, 10[c].)

*Pecharesse*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Adjectiv. :

Les *peceresses* langhes. (*S. Graal*, ms. du Mans, f° 2 r°.)

C'est cils qui nous reconforta
Et qui en son saint corps porta
Nostre *pecherresse* nature.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 141[e].)

Les flames
Qui tourmentent la bas noz *pecheresses* ames.
(*L'Enfer de la mère Cardine*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 305.)

Mourir au peché et a la volonté *pecheresse*. (FREGEVILLE, *Chronol.*, p. 172.)

1. **PECHER**, mod., v. PESCHIER.

2. **PECHER**, s. m., arbre de la famille des amygdalées, originaire de Perse, qui produit la pêche :

*Peskiers* ne periers ne noiers.
(*Floire et Blanchefl.*, I, 1764.)

Pessicus, *peschier*, *peuquier*. (*Gloss.*, ap. Scheler, *Lex.*, p. 77.)

Chiessier, *pieskier*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 52.)

Fleur de *pieuquier*. (*Ménagier*, II. 276, Append.)

Fueilles de *preschier*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 64[d].)

It. deux draps d'or de fleur de *puiskier* roiies a l'envers. (1386, *Invent. de S.-Amé*, p. 12, A. Nord.)

Fleur de *pieucquier*. (1448, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**PECHERESSE**, v. PECHEOR.

**PECHERIE**, mod., v. PESCHERIE. — **PECHEUR**, mod., v. PECHEOR.

**PECHIÉ**, mod. péché, s. m., transgression volontaire de la loi divine, religieuse :

Sobre nos sia toz li *pechez*.
(*Pass.*, 240.)

Et sen *peched* si portet lui.
(*Ib.*, 354.)

... Per son *pecchiad*.
(*Ib.*, 378.)

*Peccad* negun unque non fez.
(*Ib.*, 9.)

De lor *pechietz*.
(*S. Leger*, 255.)

Cum fort *pecet* m'apresset.
(*Alex.*, XI[e] s.. str. 12[d].)

Tant avironent le pais
E tant i unt siglé e mis
Qu'en Seigne entrerent senz *pecei*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28806.)

Ses freres Remus i fu mors
De quoy ce fu *pichies* et tors.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 3[c].)

*Pechiez*.
(*Ib.*, B. N. 1376, f° 1[d].)

*Peichié*. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 4 r°.)

Un *pecché*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 93[a].)

Dou *paichiet*. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f° 6[d].)

A tres grief *pichief*. (*Psaut. de Metz*, CV, 36.)

Et affin que je ne soie point entendus mourdreres, en ce cas, qui seroit a tort et a *pecquiet*. (22 juin 1431, *Reg. aux publicat.*, Cédulle enregistrée, A. Tournai.)

**PECHIER**, mod. pécher, v. n., commettre un péché :

Iraisez e ne vuilles pecher. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., IV, 4.)

E ne vulez *peccer*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., IV, 5.)

Ci volt noter e esclarier
Les treis maneres de *pechier*.
(SAMS. DE NANT., *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 155, 33.) Imp., pecher.

Quel fruit puet faire terre seke?
Et quele vois a chil ki *peke*
De reprendre autrui de *pekier?*
(RENCLUS, *Miserere*, XXIX, 1.)

— Par extens., commettre une faute :

Et si *peche* dame contre nature
Qui ne laisse son doulz amans joer
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 273.)

**PECORE**, s. f., bête :

Gras porcs et *peccoires*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 9.)

Et comment mansuete *peccoire* sont mandes contre li fort lop. (ID., *ib.*, III, 24.)

La science des pasteurs et de nourrir *pecores* est une des anciennes de toute rustication et avec cela fort profitable, dond les noms de pecune et de peculier profict en sont venus. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 1.)

— Par injure :

Et toi, dist il, tu seras une fois enterré ; lequel est plus honorable, ou l'aer ou la terre? Hé grosse *pecore!* (RAB., *Pant.*, XVI.)

**PECTORAL**, adj., qui a rapport, qui appartient à la poitrine :

Car par amour tres cordialle
Sur la partie *pectoralle*
De Jesus en grant pacience,
Dormys.
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 35[b], éd. 1537.)

Pour conforter les poulmons et parties *pectorales*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 240.)

— Partie de la cuirasse qui protégeait le haut de la poitrine :

Les *petoraux* et les cinglez rompirent. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 8[b].)

— Ornement de l'aube qui recouvrait la poitrine :

Item un amit et trois *pectoraux* pour aube. (1355, A. N. JJ 84, pièce 153, Duc., *Pectorale*.)

Cf. VI, 58[b].

**PECULAT**, s. m., malversation dans le maniement des deniers publics :

Ceux qui se trouveront avoir commis le crime de *peculat*. (1545, *Edit de Franç. I[er]*, ap. Guenois, *Confer. des ord. roy.*, p. 538.)

Dequoy Gylippus ne sachant rien, ouvrit

les sacs, et en prit (de l'argent) jusques a la somme de trois cens talents ; mais il fut decouvert par ces petits billets qui estoient en chasque sac, et pour ce *peculat* fut condamné par les Ephores a perdre la vue. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 33.)

Ceux accusez et convaincus de larcin, concussion et *peculat*. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 354, éd. de 617 p.)

**PECULATEUR**, s. m., fonctionnaire coupable de péculat :

Quelque *peculateur* et larron financier. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 278.)

**PECULATIVEMENT**, adv., par manière de péculat :

*Peculativement*. By robbing of the princes, or publique treasure. (COTGR.)

**PECULE**, s. m.; terme d'ant. rom., argent gagné et économisé par un esclave :

*Pecules* est neis de ce que li sers a esguardé par son espargnement. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 190[c].)

**PECUNE**, s. f.

Cf. VI, 58[c].

**PECUNIAIRE**, adj., qui a rapport à l'argent :

En une cause *peccuniaire*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 94[b].)

En toutes causes civilles et *pecunieres*. (1330, *Priv. de l'Egl. de Chart.*, B. N. cart. 28, p. 232.)

Debtes *peccuniaires*. (1336, A. N. JJ 70, f° 33 r°.)

Ne doivent pas premier entendre
A merite *pecuniaire*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 7[d].)

Generelment en trestous cas de crimes
Grans et petis, moyens ou *peccunyares*,
Que l'en appelle causes extraordonnaires.
(*Poés. des* XIV[e] *et* XV[e] *s.*, p. 38, Ritter.)

Condemnations *pecuniares*. (*Le prem. Vol. des grans decades de Tit. Liv. translatees de latin en françoys*, f° 163[a], éd. 1530.)

Amende *pecuniere*. (SALIAT, *Her.*, VII.)

**PECUNIAIREMENT**, adv., d'une manière pécuniaire :

Comme l'en l'eust condampnee .II. fois *peccuniairement*. (BERS., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 244[d].)

**PECUNIEUX**, adj., qui a beaucoup d'argent :

Le riche *pecunieux* souvent aquert ou pert ses richesses par violence ou par force. (ORESME, *Eth.*, VI, 10.)

— Qui rapporte beaucoup d'argent :

Une queste fort *pecunieuse*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 654, éd. 1566.)

Cf. VI, 59[b].

**PEDAGOGIE**, s. m., méthode d'éducation des enfants :

Le Seigneur les a entretenues en ceste *pedagogie*. (CALV., *Institut. chrest.*, p. 341.)

**PEDAGOGUE**, s. m., celui qui instruit les enfants :

Penn dagog., g., *penndagogue d'enfans*, l. pedagogus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

Ponocrates, *pedaguoge* de Eudemon. (RAB., *Garg.*, XV.)

**PEDALE**, s. f., pièce d'un mécanisme qu'on manœuvre avec le pied ; dans Rabelais, par italianisme, *a doubles pedales*, avec des cabrioles :

La poultre toute effrayee se mit,.. a ruades a fressurades, *a doubles pedales* et petarrades. (RAB., *Quart liv.*, XIII.)

**PEDANÉ**, adj. ; *juge pedané*, juge de village qui jugeait debout n'ayant pas de siège d'audience particulier :

Autres juges guestrez et *pedanez*. (PASQ., *Rech.*, II, 55.)

Cf. PEDANEE, VI, 59[c].

**PEDANT**, s. m., celui qui enseigne :

Le jeune gentilhomme a qui le poil ne poind,
Et qui sort hors de page, et de maistre n'a point,
Aime chiens et chevaux, et loin de son *pedante*,
A voir apres le cerf la meute clabaudante.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, p. 82, Pellissier.)

— Au sens péjoratif :

Laisse parler, Perrette, ce cagot,
Ce petit fat, ce malheureux *pedante*.
(1501, N. ELLAIN, *Œuv. poét.*, p. 23, Genty.)

**PEDANTER**, v. n., exerçant les fonctions de pédant (maître) :

Mais c'est bien une extreme impudence a luy qui a employé sa jeunesse a *pedanter*, de qualifier pedant un homme de ma condicion. (DUPLEIX, *Les Lum. de Math. de Morgues*, p. 129.)

**PEDANTERIE**, s. f., ce qui caractérise le pédant :

De grace, maistre, si vous aymez me faire plaisir, laissez une autre fois ceste vostre *pedanterie*, et parlez françois. (LARIVEY, *la Constance*, I, 1.)

Nos brouilleurs sont de la querelle
Par icelle epians leur pris
Mesme ainsi que maint enflammeur
Aspre et plein de *pedanterie*
Retenant de sa vieille humeur
D'eschole ou bien de moynerie.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 284 v°, éd. 1583.)

**PEDANTESQUE**, adj., qui tient du pédant (maître) :

Il suffit bien (pour savoir la médecine) d'avoir
[un sçavoir *pedantesque*
Un peu entremeslé de la langue tudesque.
(*Le medec. courtiz.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 102.)

N'ayant toutesfois rien de *pedantesque* que le port de sa robbe. (MONT., I, 24, p. 75, éd. 1595.)

— Qui sent le pédant (prétentieux) :

Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naif, tel sur le papier qu'a la bouche un parler succulent et nerveux... plustost difficile qu'ennuyeux, esloigné d'affectation... ; non *pedantesque*, non grotesque, non pleideresque, mais plustost soldatesque. (MONT., I, 25, p. 98, éd. 1595.)

**PEDANTESQUEMENT**, adv., d'une manière pédantesque :

Mais pour ce que n'est pas laschement ni *pedantesquement* (que ce livre enseigne) il n'aggree pas a aucuns, gens qui tousjours traisnent le ventre par terre. (CHARRON, *Tr. de la Sagesse*, f° 81 v°, éd. 1605.)

**PEDANTISER**, v. n., faire le pédant :

Gens ignorans, idiots, outrecuidez, qui ont tousjours esté enfermez dans un college a *pedantizer*. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 51 v°, éd. 1594.)

Qui ont toute leur vie esté enfermes dans un college a *pedantizer*. (L'ESTOILE, *Mém.*, I[re] p., p. 227.)

**PEDANTISME**, s. m., manière d'être du pédant (prétentieux) ; anc., enseignement (des arts libéraux) :

Si ceste fin de s'en enrichir (des lettres) qui seule nous est aujourd'huy proposee, par le moyen de la jurisprudence, de la medecine, du *pedantisme*, de la theologie encore, ne les tenoit en credit. (MONT., I, 24, p. 76, éd. 1595.)

**PEDERASTE**, s. m., celui qui se livre à la pédérastie :

Ausone se mocque plaisamment par ceste sorte de vers d'un vilain pedant *pederaste*. (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 163 v°, éd. 1584.)

**PEDERASTIE**, s. f., amour dépravé des jeunes garçons :

Et quant les Espagnols se firent maistres des isles Occidentales, ils trouverenl aussi qu'on portoit au col pendu une image de *pederastie* d'un Pedicon et d'un Cynede, pour contrecharme, qui est encore plus villain. (J. BODIN, *Demonom.*, f° 145 v°, éd. 1580.)

**PEDESTRE**, adj., relatif à l'homme à pied ; propre à l'homme à pied :

Quant il eut dit, lors elle furieuse
Et de douleur poingnante soucyeuse
Son cheval baille sans muser ou attendre
A sa compaigne qui tres bien le sceut prendre,
A pied se mettre toute assortie et preste
D'armes *pedestres* pour faire sa conqueste,
Tenant en main l'espee flamboyante
Avec sa parme et targe violente.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, f° 215[b], éd. 1529.)

Lat., Paribusque resistit in armis,
Ense *pedes* nudo, puraque interrita parma.
(XI, 709-710.)

— Qui marche, en parlant d'animaux :

Celuy (sang) qui est prins des bestes *pedestres*. (J. MACÉ, *Galien*, f° 231 r°, éd. 1552.)

— S. m., piéton :

Par quoy les *pedestres* tomberent en doubte. (G. MICHEL, *Justin*, f° 47 r°, éd. 1538.)

Cf. PEDISTRE, VI, 60[a].

**PEDICULAIRE**, adj. ; *maladie pediculaire*, maladie où ils'engendre un grand nombre de poux :

Ces memes grains broyes et oingts avec huyle, servent de remede pour la *maladie pediculaire*, pour la demangeson et pour la rongne. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCCII.)

Une *maladie* nommee φθειρίασις ou *pediculaire*. (GENT. HERV., *Cité de Dieu*, p. 480, éd. 1585.)

— S. f., plante appelée autrement staphisaigre et herbe aux pous :

Stafisagrie, c'est la semence d'une herbe qui est ainsi appellee, et est autrement appellee *pediculaire* ou herbe a poous, pour ce qu'elle les occist. (*Le grant Herbier*, n° 463, Camus.)

**PEDICULE**, s. m., t. de bot., support allongé et grêle d'un organe :

La feve sauvage a la tige quarree et creuse, comme la feve domestique. Les fueilles ressemblent aux fueilles de la feve, sinon que le *pedicule* ou les fueilles croissent a, au bout des clavicules, comme la fueille des pois. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, IV, 18.)

**PEESTRE**, mod. piêtre, adj., anc., qui va à pied :

Lire ici les exemples réunis sous PEESTRES (1re et 2e subdivisions), VI, 60b, article que l'on supprimera.

Comment est ce que font aujourd'ui pluseur [priestre?
Priestre? non, mes prestot par leur vie seniestre.
Il vont trestout les jours par ces rues tout *piestre*.
(GILL. LE MUISIT, *Li estas dou monastere S. Martin*, Œuvr., I, 110.)

Clos tenes vos subgis, par quoy ne soient *piestre*.
(ID., *Maintien des Monnes*, Œuvr., I, 154.)

Voellent abbé ou non, si seront moine *piestre*.
(ID., *ib.*, 185.)

Au moyen âge *peestre* paraît avoir été employé particulièrement pour qualifier le diable; peut-être dans cet emploi signifierait-il : aux pieds crochus ? Mais *peestrement* ne semble pas appuyer cette hypothèse.

— Pauvre, mesquin :

J'ay veu les nobles avilis,
Abaissez d'estat et courage,
Estafiers, en *pietre* equipage,
Suivre les vilains anoblis.
(J. A. DE BAIF, *Les Mimes*, l. II, f° 85 v°, éd. 1619.)

... Jamais ne prendroit on la hardiesse d'apporter en une maison si simple et si *pietre* des tables d'argent... (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 24, éd. 1819.)

— Substant. :

A ce que je voy c'est un *pietre* qui se moque d'un boiteux. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 323, éd. 1602.)

**PEESTREMENT**, mod. piétrement, adv., d'une manière piètre, mesquine :

Plusieurs auteurs, et principalement les Grecs... sont traduits si *pietrement* en françois, en italien. (1566, H. EST., *Apol. p. Herod.*, sign. A III v°.)

Cf. PEESTREMENT, VI, 60a, dont on remplacera la définition par « à pied ».

**PEIGNE**, et anc. **PIGNE**, s. m., plaquette de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., dentelée pour démêler, accommoder les cheveux, la barbe :

Cist *pignes*.
(CHREST., *Cheval. a la charete*, B. N. 12560, f° 50 r°.)

Un *peigne* d'ivoire doré.
(ID., *ib.*, 1351.)

Cil qui fet *pinnes* et lanternes
Ateint Brun l'ors entre deux cesnes.
(*Ren.*, Br. I, 677.)

Hic pecten, *peigne*. (*Gloss. de Glasgow*. P. Meyer.)

*Piegne*. (1379, A. Angers CC 3, f° 25.)

*Pyne* divoire, et .I. miroir. (25 sept. 1402, *Exécut. testam. de Colart Dalaing*, A. Tournai.)

Ung *pine* d'ivore. (1453, *Exécut. testam. de Colart Thieri*, A. Tournai.)

Pour ung *pinne* d'ivoire. (30 juin 1483, *Exéc. testam. de Jehan Moriel*, A. Tournai.)

— Plaisamm. et fig., *peigne d'Allemand*, la main :

Apres se peignoit du *peigne de Almain*, c'estoit des quatre doitz et le poulce. (RAB., *Garg.*, XXI, éd. 1542.)

— Instrument analogue au peigne, employé pour les chevaux :

Pour une *paigne* et une estrille a chevaux. (1402-1407, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, A. Sarthe B 1146.)

— Genre de mollusques à coquille bivalve :

Les *pignes* de mer sont de assez facile et legere digestion. (*Nef de santé*, f° 37 r°.)

**PEIGNER**, v. a., démêler, nettoyer, arranger avec un peigne :

*Pine* sun chief.
(*Brut*, ms. Munich, 3905.)

Et Garines l'atorne et net
*Pine* et roongne bien et bel.
(*Amadas et Ydoine*, 3692.)

Miroir, pigne a *pigner* leur crin.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 138.)

— Fig. et plaisamm., rosser, étriller :

As denz le *pigne* et house et hape.
(*Ren.*, Br. XI, 1311.)

Quoy voyant Pisard, et qu'il n'en pouvoit autrement venir a bout, print un gros baston duquel il commença a le *pigner* de toutes façons. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VIII, II.)

— Par anal., démêler (de la laine, du chanvre, etc.) :

*Pinies* la laine. (1243, *Drapiers de Châlons-sur-Marne*.)

Fust de tindre u de *pinier* u de tistre u de parer. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 8 v°, A. Tournai.)

Peignes pour *peigner* chanvre. (1329, *Inv. d'Ys. de Mermande*, Ste-Croix, liasse 9, A. Vienne.).

... Feissent de lors en avant des lainnes que les drappiers de ledicte ville leur bailleroient a *pingnier*, leur poix de .XXXVIII. Ib. (16 déc. 1427, *Reg. aux Publ.*, A. Tournai.)

Cf. PEIGNIER 1, t. VI, p. 61b.

**PEIGNEUR**, s. m., celui qui peigne la laine, le chanvre, etc. :

*Pigneurs* et pigneresses. (1410, *Chart. de Beauv.*, Dom Grenier, 312, n° 151, B. N.)

Cf. PEIGNERESSE, VI, 61a.

**PEIGNIER**, s. m.

Cf. PEIGNIER 2, t. VI, p. 61b.

**PEIGNOIR**, s. m., vêtement qu'on met sur ses épaules quand on se peigne :

Item... le *peignoir* de Cambray... Et le *pignoir* d'Orrlande obrat de negre. (1580, *Invent. de Draguignan*, Rev. des Soc. sav., 1874, p. 116.)

Cf. VI, 61c.

**PEIL**, mod. poil, s. m., filament délié croissant sur la peau de la plupart des animaux mammifères :

Et toz les *peus* dou cors (du bufle) bries et espes, et meismement de rouge color. (BRUNET LATIN, p. 228.)

Hic pilus, *poil*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Quant j'oi parler de si lait visce,
Par foi, toz li *peuz* m'en herice
De duel et d'ire.
(*Renart le bestourné*, 49.)

Cheval liart blanc, museau sans *pail*. (1340, *Cartons des Rois*, A. N. K 43, pièce 14bis.)

— Fig., *avoir du peil de l'ours*, blesser ceux qui vous caressent :

Les femmes *ont du poil de l'ours* :
Femmes dient que dire suelent,
Et en ce font que faire voelent.
(SARRAZIN. *Rom. de Ham*, ap. F. Michel, *Hist. des Ducs de Norm.*, p. 284.)

— *Y avoir du peil du loup*, y avoir des traces, des vestiges, des soupçons de ce qu'on a essayé de faire secrètement :

Mort, tu nos fais apercevoir
Qu'en aver n'a point de savoir,
Toz jors *i a du poil dou leu*.
(*De Morte*, Ars. 5201, p. 230b.)

Mais de cette mort si estrange et si pitoyable d'aultres en ont parlé bien autrement et diversement dans le duchié de Bretaigne : car j'ay ouy dire depuis qu'il *y eut du poil du loup* envers le susdit de Montauban et ses complices, qui le gardoient avec luy; savoir, qu'ils le firent mourir, comme dit est, malicieusement et par faulx donné a entendre a son frere, esperans par ce moyen de parvenir a aulcunes

choses. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, ccxxxi.)

— *Estre meslé de peil de loup*, être mélangé de méchanceté :

Distrent au conte que son conseil n'estoit mie bon et *estoit meslé de poil de loup*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 32, var.)

— Fig., *laisser des peils*, perdre quelque chose :

De sorte que l'empereur n'aura pas occasion de se moquer des Venitiens, car a tous les coups qu'il veut capituler avec ceux cy il y *laisse* toujours *du poil*. (1573, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, p. 441.)

— Par extens., pelage :

Ilz estoient environ deux cens chevaulx tout d'un *poil*. (*Rom. de J. de Par.*, p. 52, Bibl. elz.)

— Partie velue d'une étoffe :

Il prent .iii. *pox* de carmin qu'ot vesti.
(*Raoul de Cambrai*, 2314.)

Et, par le *peulx* de ma cotelle,
Vous m'avez toute resjouye.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 340.)

— Villosité :

Les feules de coronaria sont pelues, blanches et en ressemblent les *peulz* a peles de soie. (*Grant Herbier*, n° 146, Camus.)

— Brin (d'herbe) :

Mains gentix hom s'i acumenia
De .iii. *poux* d'herbe.
(*Raoul de Cambrai*, 2428.)

De trois *pois* d'erbe fresche en non de Trinitez
S'estoit commeniez, n'i fu prestes mandez.
(J. Bod., *Saisnes*, I, 236.)

— Part., chez l'homme, production épidermique, qui pousse sur certaines parties du corps :

Si'n deit hum perdre e del quir e del *peil*.
(*Rol.*, 1012.)

Le saisi par la barbe dont li *peus* est mellez.
(*Gui de Bourg.*, 1400.)

Si n'avoit barbe, ne grenon,
Se petiz *peus* folages non.
(*Rose*, 820.)

Je ne sçay qui me tient que je ne te prens par ceste sote barbe, et ne te l'arrache *poil* apres *poil !* (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, iii.)

— *A tout le peil*, fort, puissant :

Il est *a tout le poil*, il fera choses merveilleuses. (Rab., *Pantagr.*, II, éd. 1542.)

Des procultous et chicanous, gens *a tout le poil*. (Id., *Quart liv.*, XII.)

— *Bas de peil*, privé de puissance, de ressources :

Se voyant le mareschal si *bas de poil* que tant s'en falloit qu'il eust de quoy s'opposer a l'ennemy, qu'a peine avoit il moyen de fournir les principales places. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

— Par extens., faible :

Ce traict me semble *bas de poil*, pour une ame de la sorte. (Mont., l. III, 8, p. 109, éd. 1595.)

— *Contre son peil*, à contre sens :

Il entendoit et congnoissoit beaucoup de choses *aller contre son poil*, qui n'estoient ny honnourables ny souffrables. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, introd.)

— *Changer de peil*, changer de parti :

Moreau se convertit au parti de France, et *changea de poil* et de coraige. (J. Molinet, *Chron.*, cxcix.)

— Spécial., cheveu, chevelure :

Prenget li reis sa fille qui tant a bloi le *peil*.
(*Voy. de Charlem.*, 486.)

Neis un *peil* ne li charrad par mal del chief. (*Rois*, p. 169.)

Ne me pignies pas a envers,
Ne le droit *poil* ne reverses !
(Renclus, *Carité*, clxx, 5.)

Faites pinier vo *poiel*.
(*Floov.*, 463.)

Vous saintirez, je cuit, par tans,
Quant vous eussiez .l. ans,
Que votrez *pax* fust tous mellez
E votre eage trespassez.
(*Gilles de Chin*, 1937.)

Ploura ses pechiez sur ses piez et des *peulx* les essuya. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. c.)

Son beau *poil* chastaing n'estoit plus frizé. (Le Moulinet, *Les agreables diversitez d'amour*, p. 511, éd. 1613.)

J'avois veu... une fille... se donner du poinçon, qu'elle portoit en son *poil*, quatre ou cinq bons coups dans le bras. (Mont., I, 40, p. 158, éd. 1595.)

— Fig., en parlant de la fortune, de l'occasion, du temps, par réminiscence mythologique :

Mais il ne me faut laisser eschapper le temps, puis que je le tiens par le *poil :* car qui l'a et le perd tard le rencontre. (Lariv., *Le Morf.*, I, 2.)

Luy, qui fut si gracieux,
Voyant son heure opportune,
Devint plus audacieux,
Prenant au *poil* la fortune.
(Rons., *Œuv.*, Od., l. III, Ode XXI, *De la defloration de Lede*, p. 342, éd. 1584.)

Elle, espiant et prenant l'occasion au *poil* et a propos, luy rendy aussy tost le desdain passé qu'il luy avoit donné. (Brant., *Dam. gal.*, 1e disc., *Œuvr.*, IX, 157, Soc. Hist. de Fr.)

Ceux la pensent avoir trouvé l'occasion tout a propos, pour la prendre au *poil*. (7 nov. 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 70.)

— Barbe :

Deu fist cheveus et *pel* a l'ome... et pour ce que il est de cele mesme nature si li montent le *peus* et les cheveus. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 373.)

Cf. Poil, VI, 249c.

**peindre**, v. a., revêtir d'une couche de couleur, revêtir de couleurs variées :

Item a Perrin le pointre pour leditte taule *poindre*. (1370, *Exécut. testam. de Colard le Pot*, A. Tournai.)

*Sera point* de vermeil. (xve s., *Cart. de Flines*, p. 921.)

— Représenter au moyen de couleurs :

Apres *fu pointe* Covoitise.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 2b.)

Ceux qui *peindent* nostre Seigneur. Ils *peindrent* nayvement. C'est avec un peigne que les dames se peignent et les peintres *peindent* avec leurs pinceaux. (Ber. de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 85 v°, éd. 1601.)

— Par analogie :

Elle vient plus qu'a l'ambleure
Pour ung pou de sangmeslure
*Seras* tu *point* en son escript !
(*Debat de nat. et de jeun.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 90.)

— *Pour achever de peindre qqu'un*, pour lui donner le coup de grâce, pour consommer son embarras, sa peine :

De mal'heur, *pour m'achever de peindre*, il m'est cette nuit passee tombé un caterre qui me penetre le cerveau. (Lariv., *le Morf.*, I, 5.)

Il ne luy falloit que cela, le pauvre homme, pour l'*achever de peindre !* (Id., *ib.*, III, 6.)

Ha ! c'est cela, j'en ay tout du long ; il ne me falloit autre chose *pour m'achever de paindre*. (Fr. d'Amboise, *les Neapol.*, II, 3.)

Nous voyons ordinairement que le refuge de ceux qui ont commencé d'estre mauvais mesnagers, c'est vers les usuriers : comme ne leur falant plus que cela *pour les achever de peindre*, ainsi qu'on dit en commun proverbe. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XVI, p. 239, éd. 1566.)

*Pour achever de me peindre*, il m'est arrivé un des plus extremes malheurs que je pouvois craindre, qui est la mort subite de monsieur le Prince. (1588, *Lett. miss. de Henri IV*, II, 343.)

— Teindre :

Tu *peins* ta barbe, amy Bruslard, c'est signe
Que tu voudrois pour jeune estre tenu.
(Cl. Marot, *Epigr.*, CCXXXV, éd. 1731.)

— Farder :

Ce n'est pas tant pudeur qu'art et prudence, qui rend nos dames si circonspectes a nous refuser l'entree de leurs cabinets, avant qu'elles *soyent peintes* et parees pour la montre publique. (Mont., II, 12, p. 314, éd. 1595.)

— *Peint*, part. passé ; anc., *peint a*, recouvert de peintures qui représentent :

Entrat en un mostier de marbe *peint a* volte.
(*Voy. de Charlem.*, 113.)

Cf. Peindre et Peint, VI, 62a.

**peine**, s. f., souffrance infligée pour une faute commise ; tourment, supplice :

A males *penas* aucidrant.
(*Pass.*, 62.)

Hor en aurez las *pœnas* granz.
(*S. Leg.*, 151.)

En demander la *peingne* de... (1269, *Lett.*, dans *Hist. de Bourg.*, II, XXXII.)

Les esmandemens faicts par les wissiers d'armes de rendre les dits prisonniers supz *paynes* indictees aulx desobeyssans. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De la division de la ville de S. Amand, etc.)

— *Les peines d'enfer*, les tourments des damnés dans l'enfer :

Il vint au monde corporement por nos raimbre des *poignes d'anfer*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 5ª.)

Et ne se porvoit mie des *poignes d'anfer*. (*Ib.*, f° 5ᵇ.)

Le .IXᵉ. n'est mie honestez,
En verité je le tesmoigne,
Car tourmenté sont de la *poigne*
De tous les maulz qu'en enfer sont
Ou touz jours en malvaiz hair sont.
(*Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 172.)

— Anc., amende :

Une *paisne* de .X. libvres de tornois. (Mars 1313, *C'est li arbitrages de Jehan Cauchon et de Olivier le boulenghier*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Et aussi fu declairé par ledit bailli li dit escuier estre encheuz a la *poingne* de .C. l. (1364, *Compte de J. dou Four*, A. N. KK 3ᵇ, f° 28 r°.)

— Souffrance morale ; souci, inquiétude :

Por moi avez mainte *paingne* enduree.
(*Jord. de Blaves*, B. N. 860, f° 133ª.)

Ensorquetout il a plus *poine*
Que n'ont hermite, ne blanc moine.
(*Rose*, 3060.)

Amors met les siens en grant *poingne*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 40ᵇ.)

Ons y acquiert *pone* et grevanche. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 387.)

— Effort qui coûte :

Cum bone peine, Deus, e si boen servise
Fist cel saint hom(o) en ceste mortel vide.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 123ª.)

Et di ke sa *peine* a perdue.
(*Dolop.*, 6018.)

Par tote la terre
Li rois qui out feit fame querre,
Out Bichilde, par moult grant *poigne*,
La fille au roi Chuz de Sessoigne.
(PEAN GATINEAU, *Vie S. Martin*, p. 4.)

Et dist a Adan qu'en dolor et an *painne* laboreroit la terre toz jorz mais. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc C IV 3, f° 10ᶜ.)

Pour la *poingne* et salaire. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des Compt. de Dôle, V 164, A. Doubs.)

Il mettoit *peine* de luy entretenir ce qu'il aimoit. (BONAV. DES PER., *Joy. dev.*, XXVII, 119, L. Lacour.)

Je voudrois en avoir plusieurs semblables a luy, aussy ne vous veux je celer que je l'aime, et qu'il en vaut la *peine*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 48.)

Sur tout il faut prendre *peine* de gaigner M. le cardinal Aldobrandin. (*Ib.*, p. 105.)

— Difficulté qui entrave :

En grant *paigne* et an grant peril.
(*Cliges*, 5678.) B. N. 1420, f° 53ᶜ, *paigne*.

Si com li vens le paille maine
Parmi l'aire, en itele *paine*
Est toute le gens seculaire.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXIX, 7.)

Feirent tant qu'ilz le trouverent a la fin a grand *peine* estendu dessus un chariot. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

Elle n'eut pas beaucoup de *peine* de l'y disposer. (LE MOULINET, *Les agreables Diversitez d'amour*, p. 518, éd. 1613.)

— *A peine*, loc. adv., difficilement :

An plusors leus truis en ystore
C'*a poinnes* puet on fame croire.
(*Dolop.*, 9160.)

Mes ki ne mustre s'enferté,
*A peine* puet aveir santé.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 481.)

De la celle muntet om sovant al ciel mais *a poenes* avient c'um dessandet de la celle en anfer. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 18 r°.)

Tot ansi cum om tient *a poenes* moet ne mesure an cele chose c'um cudet ke bone soit. (*Ib.*, f° 40 v°.)

*A peine* est personne accomplie.
(*Songe doré de la pucelle*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 329.)

— *A peine que...*, il s'en faut, il s'en est fallu de peu que :

*A peine que* tu ne me fay dyre autre chose. (LARIV., *le Morf.*, II, 2.)

Autresfois ayant a faire valoir quelqu'une de nos observations, et receue avec resolue authorité bien loing autour de nous : et ne voulant point, comme il se fait, l'establir seulement par la force des loix et des exemples, mais questant tousjours jusques a son origine, j'y trouvay le fondement si foible, qu'*a peine que* je ne m'en degoutasse, moy qui avois a la confirmer en autruy. (MONT., I, 22, p. 60, éd. 1595.)

Guery qu'il fut par les medecins de cette humeur peccante, *a peine qu'*il ne les mist en proces pour le restablir en la douceur de ces imaginations. (ID., II, 12, p. 321.)

Cf. VI, 62ª.

**PEINER**, v. — A., fatiguer :

*Peinne* son cors et labore et travaille.
(*Aye d'Avignon*, 2478.)

— N., se fatiguer, se donner de la peine :

Jonas profeta *habebat* mult laboret et mult *penet* a cel populum. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 10.)

Qui tant *pena* sor paiens, sor Esclers.
(*Enf. Guillaume*, ms. Boulogne, f° 1.)

Comme void on que la pucelle,
En la saison verde et nouvelle,
Dans un jardin *pene* a choisir
Fleur qui mieux soit a son plaisir.
(EST. FORCADEL, *Encomie de la pomme.*)

Cf. PENER, VI, 79ᶜ.

**PEINTRE**, s. m., celui qui exerce l'art de la peinture :

Il puet estre *paintres* et tailliers ymagiers a Paris qui veut. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXII, 1.)

Item a Perrin le *pointre* pour leditte taule poindre. (1370, *Exécut. testam. de Colard le Pot*, A. Tournai.)

Tous les vieux crucefilz sont ainsy, mais nos *pointres* ont trouvé une nouvelle maniere de crucifier Jhesucrist. (*Sermons pour la semaine saincte*, ms. Valenciennes 220, f° 107.)

**PEINTURE**, s. f., action de peindre ; résultat de cette action :

... Molt chieres *peintures* a bestes et serpenz.
(*Voy. de Charlem.*, 345.)

Moult par i avoit grans faitures
Grans mervelles, et grans *pointures*.
(BEN., *Troies*, B. N. 375, f° 100ª.)

Dedenz avoit une *pe[in]ture*
Qi representoit la faiture
De ma dame sainte Marie.
(*Vie de S. Catherine*, Ars. 3645, f° 29 v°.)

Se li sers vient souvent a veoir jeus ou esgarder *pointures*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 263ᶜ.)

Les hommes fourment les dieux en queis vos creieez de bois et de pires et de *pontures*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 234.)

Pour *poinctures* faictes en le dicte maison. (10 sept. 1411, *Curatelle de Jehan Carpentier*, A. Tournai.)

Il est impossible de les faire jamais parler ny mouvoir, non plus qu'une *peinture*. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 200.)

Cf. VI, 62ᶜ.

**PEINTURER**, v. a.

Cf. VI, 63ª.

**PEIRE**, mod. poire, s. f., fruit du poirier :

Tot ce ne prisa une *peire*
Daciens, ne rien ne vost creire.
(*Vita S. Georg.*, p. 102, Luzarche.)

Pomes et *paires*. (1296, *Rent. d'Orl.*, A. Loiret.)

De *pooires*. *Poires*... il en est de .II. manieres, de domestiques et de sauvaiges. (*Grant Herbier*, p. 105, Camus.)

Apres la *poire*, il faut boire. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 109, Bibl. elz.)

Quant a *peurres* et pommes. (1572, *Acte notarié*, A. Spa.)

— *Poire d'angoisse*, instrument de fer, en forme de poire, qui sert à baillonner ; fig. :

En ses repas *poires d'angoisses* mange,
Et en son vin de larmes fait meslange.
(CL. MAR., *Cant. a la reine de Nav.*, t. II, p. 318, éd. 1731.)

J'ay mengié par mon second mari mainte dure *poire d'angoisse*. (*Evang. des Quenouill.*, p. 106.)

1. **PEIS**, mod. poids, s. m., qualité de ce qui est pesant ; pesanteur fixe et déterminée de certaines choses :

La seront li denier livré par igal *pois*.
(J. BOD., *Saisnes*, XXXIII.)

Un petit *pouois*.
(*Ysopet-Avionn.*, XVII, de Renart et de la Ourse.)

Les laines vend on par sacs et par *pois*, par pierres et par claus et par livres. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7ᶜ.)

— Fig., acheter au poids de l'or, acheter très cher :

Qui trouveroit proudome sens boidie
On le dovroit son *pois* d'or acheteir.
(AUBERTINS DES ARENOS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 2 v°.)

Cf. Pois 1, t. VI, p. 257ᵃ.

**2. PEIS**, mod. pois, s. m., graine d'une légumineuse, le *pisum sativum;* cette plante même :

Hec pisa, *pois. (Gloss. de Glasgow,* P. Meyer.)

Le soir hues friz et *pous* et crotes. (XIVᵉ s., *li Ordenances de la prevende au convent de Favernay*, H 526, A. H.-Saône.)

Des *poids*, esparges, choux, artichaud. (JOUB., *Err. pop,*, 1ʳᵉ p., III, 3.)

Les *poids* ou febves. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 647.)

— Anc. et provinc., haricot :

Huit boissiaus de *pois* blans. (1318, A. N. JJ 56, pièce 548, Duc., *Pisum.*)

**PEISLE**, mod. poile et poêle, s. m., chambre chauffée :

Ce fut fait a Nuefchastel en nostre petit *poille*. (11 septembre 1378, *Lett. d'Isab. de Neuchâtel*, Neuchâtel, A. du prince S 16, n° 8.)

Les comtes meinent M. de Vieilleville en une aultre grande salle, qu'ils nommoient *poisle*, avec sa suicte. (CARL., VIII, 21.)

**PEISLIER**, mod. poêlier, s. m., celui qui fait et vend tous les ustensiles de ménage compris sous la dénomination de poêlerie :

*Paaliers. (Paris sous Phil. le Bel*, Voc. des mét.)

Le suppliant trouva ung *paolier* ou *poillier* nommé Colin. (1446, A. N. JJ 178, pièce 75.)

Le gros bourg de Ville Dieu, ou y a commanderie et dont les artisans sont *poisliers* ou magnans. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, I, 59.)

— S. f., *peisliere :*

Et estoit son aquointe Estassine, li *payeliere*. (1326, *Reg. de la loi*, I, f° 130, A. Tournai.)

**PEISSON**, mod. poisson, s. m., animal vertébré, qui vit dans l'eau :

Cel *pescion. (Fragm. de Valenc.*, v°, l. II.)

Mel e *peisons*.
(*Pass.*, 441.)

Chair et *poxons*.
(*Pastour.*, CLXXXII, ms. Oxf., Bodl. Douce 308.)

S'ait li dis Renalz mis main a cel estan et y ait pris *pouxons*. (1326, Lorr., A. de M. de Labri.)

Mais ou diable les pourray je trouver a ceste heure? ce me sera chercher des *poissons* sur les tours de l'eglise Nostre Dame. (LARIV., *le Morf.*, IV, 1.)

— Recette des droits perçus sur le poisson :

Dient oultre qu'il est vray que environ Noel .IIIIᶜ. .XXII. (1422), que le dit receveur estoit au dit lieu, il lui veoient faire chascun jour sa recepte, tant des cens et festaiges du dit lieu, de la saint Remy [et du] premier jour de l'an, et aussi la prevosté et autres fermes du jour de Noel, comme des *pessons* que tenoit un appelé Jehan Gonet et autres. (1422, *Dommag. causés par les Bourguign.*, dans la *Chron. de la Puc.*, p. 472.)

**PEITRAIL**, mod. poitrail, s. m., anc., partie du harnais couvrant la poitrine :

Des cous dont li *peitrail* sont rot.
(*Meraugis*, 3009.)

Pectorale, *petrail. (Gloss. de Salins.)*

Cf. POITRAIL et POITRAL, VI, 260ᵇ.

**PEITRINE**, mod. poitrine, s. f., partie du corps qui contient les poumons et le cœur :

Son vis depiece et sa *peitrine*.
(*Eneas*, 6260.)

Ses mains joinst sur sa *peitreine*.
Vers les sergens son chief encline.
(*Vita S. Georg.*, p. 116, Luzarche.)

Lur *petrines*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1004.)

La viennent Sarrazin, Turc, et paien, et prince,
Qui les mentons aval ont aers as *pointrines*.
(*Aye d'Avign.*, 1521.)

Chescon bat sa *poitrine*.
(*Destr. de Rome*, 1077.) Ms., *petrine, peitrine.*

Chius qui de Chastelet fu prevost, la journee,
Aherdi Alixandre par se *potrine* lee.
(*B. de Seb.*, XVI, 1172.)

Les ongles, les joyntes, la *poitrin*, les mameles. (*Manière de langage*, p. 383.)

Pour ung warcolet a mettre devant sa *potrine*, .XII. gros. (1457, *Tut. d'Olivet de le Masure*, A. Tournai.)

— Fig., le cœur :

Alisandre, souvent vous monestai,
E uncore amonest cum je sai,
Ke vus gardez en la *petrine*
Misericorde et doctrine.
(P. D'ABERNUN, *Secr. des secrets*, B. N. 25407, f° 175ᵃ.)

Ou secret de sa *poittrine*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 6ᵃ.)

— T. de boucher., partie des côtes rattachées par le sternum :

Deux *poetrines* de veau. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, forteresse, XX, A. Orléans.)

— Un changement de suffixe a donné le doublet *peitreine :*

Bien estoit cloz au fons de la *poictraine*.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 3 v°.)

De Hollande chemises blanches
Froncees devant la *poytraine*.
(*Farce de folle bobance*, Anc. Th. fr., II, 269.)

Cf. POITRINE, VI, 261ᵇ.

**PEIVRE**, mod. poivre, s. m., fruit de diverses plantes du genre *piper*, qui est employé comme épice :

Coste, canele, *peivre*, altres bones espices.
(*Voy. de Charlem.*, 211.)

*Peivere* soudout en un morter.
(*Lai du Desiré.*)

Et spic, petre, *pouvre*, commins,
De ce ot ases el gardins.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 4233.)

D'un *poivre* chaut o le pain ars.
(H. D'ANDELI, *Bat. des .VII. ars*, 38.)

On treuve bien en Vezeneuf
*Povre*, saffran et aultre espice.
(*Guerre de Metz*, str. 12ᵃ.)

*Poevre*. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*)

*Poibvre*. (1562, *Dép. de deux jur.*, A. Gironde.)

Drogues, comme vin blanc, canelle, *poyvre*, rose de Provins, dragee commune, et autres. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 222, éd. 1622.)

**PEIZ**, mod. poix, s. f., substance résineuse, bitumineuse, obtenue par divers procédés de la térébenthine, d'un mélange de cire jaune et de résine ou de l'asphalte :

Issi est neirs cume *peiz* k'est demise.
(*Rol.*, 1635.)

Ses emplirent totes de granz merriens et d'esprises, et d'estopes, et de *poiz*, et de toniaus. (VILLEH., § 217.)

Covers estoit de cerfs (la barge) et oins de *pis*
[boullie.
(*Destr. de Rome*, 326.)

En un jor comandat a Constance... ke il trestoz les vaisseaux de vin par sorespandue *piz* devant appareilheroit. (*Dial. S. Greg.*, p. 34.)

La croist une *pois* qu'est si chaude
Que la main dou tenant eschaude.
(*Ymage du monde*, ms. Montpellier 437, f° 101ᵇ.)

La *peiz* boullanz.
(*Chastoiem. d'un pere*, ms. Soiss. 210, f° 14ᵃ.)

Li Sarrasins boterent le fue dedens et geterent par dessus baconz et huile, et *peiz* que il troverent en la cité. (*Est. de Eracl. emp.*, XXV, 14.)

.III. livres de *poit*. (18 août-17 novembre 1431, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**PEL**, mod. peau, s. f., membrane extérieure qui recouvre l'ensemble du corps de l'homme et des animaux :

Hec pellis, *pel. (Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Volvus, le *pel* de l'eul. (*Petit vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.*)

— Plaisamm. :

Se j'estoy en ta *pel*,
La voudroye je condescendre.
(*Songe doré de la pucelle*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 225.)

— Fig., *mourir dans la pel ou on est*

*né*, ne pas changer de sentiments, d'idées :

*En çou morrai*, car *en tel pié fui nes*.
(BRETEL, *a Ferri*, Vat. Chr. 1490, f° 149a.)

— *N'avoir que la pel et l'os*, être très maigre :

Et non estoit mie molt gros,
Il n'*avoit que la pel et l'os*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 6d.)

— Fam., la personne même :

La se combat chascun por garantir sa *pel*.
(J. BOD., *Saisnes*, IX.)

Ne serez pas de vostre *pel*
Moult asseuré en ces pays.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2503.)

Mais toutesfois force leur feut de fuir, ou mal eust esté pour leurs *peaulx*. (*Le Livre du mareschal de Boucicaut*, 2e p., XXII.)

— Dépouille de l'animal, préparée ou non pour divers usages :

Et sont vestut de pailles et de hermines blans
Et de granz *pels* de martre josqu'as piez trainanz.
(*Voy. de Charl.*, 288.)

Napes qui sont faites de *piaus*
De ces useriers desloiaus.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 396.)

Cescune *piel* por .I. viaure. (Déc. 1313, *Testam. de Jehan de Mortagne*, A. Tournai.)

— *Vendre la pel de la beste qui n'est ni eslancee ni prise*, spéculer sur une chose qui n'est qu'en espérance :

Il avoit de longue main aprins qu'il ne falloit jamais parler de *vendre la peau de la beste qui n'estoit pas encores eslancee ny prinse*. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— Par métonymie, tente (faite de peaux de bêtes) :

Serunt turbees les *pels* de la terre Madian. (*Cant. d'Abac.*, 10, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 270.)

L'arche Deu est herbergie desuz *peels*. (*Rois*, p. 142.)

Les *pelz* de la terre Madian seront troublees. (*Cantic. d'Abac.*, 10, dans *Psaut. de Metz*, p. 421.)

Cf. VI, 65a.

**PELADE**, s. f., maladie qui fait tomber le poil et les cheveux avec l'épiderme :

L'on l'applique aussi sur les *pelades*, et sur les ulceres de la teste. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCCXI, éd. 1545.)

La *pellade* de la teste et de la barbe. (CH. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 250, éd. 1549.)

**PELAGE**, s. m., poil de l'animal considéré au point de vue de la couleur :

Et dit : Voy tu, rousseau,
Tu prens gloire au *pelage*
D'une vache ou d'un veau.
(MELL. DE S. GEL., *Œuv. poét.*, I, 208, éd. 1719.)

**PELAIN**, mod. plain, s. m., bain de chaux vive pour l'épilage des peaux :

Si lesdits tanneurs et megissiers laissoient leur cuir en tan et dans leurs fausses et *pleins* le temps requis. (Juin 1585, *Edit*, ap. Ste-Pal.)

— Endroit d'une tannerie où on met les peaux dans le plain :

Une maison et tannerie et *palains*, ainsy qu'elle s'estend et comporte, assise en la rue es Rats. (1533, *Terrier de S. Andoche*, f° 26, A. Saône-et-Loire.)

Cf. VI, 65b.

**PELAMIDE**, s. m., poisson de mer de la famille des scombéridés, appelé aussi sarde, qui a les mêmes migrations que le thon :

Carpes, brochetz, *palamides*, roussettes. (RAB., *Quart livre*, LX, éd. 1552.)

Les corbeaux, *pelamides*, moules, sardines, et ceulx qu'on appelle en grec saxatina, c'est a dire enchoys, sont propres a estre sallez. (J. MASSÉ, *Galien des alim.*, f° 258 v°, éd. 1552.)

**PELARD**, adj. et s. m.

Cf. VI, 66a.

**PELE**, mod. pelle, s. f., instrument de fer ou de bois, large et plat, à long manche :

Une petite fenestre par u on li dounoit a mengier et a une *piele*. (*Le Saint Graal*, Hucher, II, 86.)

Hec tribula, *pele*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Poet chascuns des diz taneurs ou ses comans aider a mesurer se pourre d'une part a le *pele* et li maugniers de l'autre. (1308, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 149 v°.)

Item de *pelles* dont l'une est ferré. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 94, Ch. Bréard.)

— Pelletée :

C'est asavoir sour cent et trece *peles* de terre ki gist deles Hulst, en un poulre ke on apiele le Havene. (Sept. 1274, *Cartul. de Cambron*, p. 469.)

Pour mettre *payeles* de tere acatees. (1336, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 85.)

**PELEE**, mod. pellée, s. f., contenu d'une pelle :

Du fien a pris une *palee*.
(*Du vilain asnier*, 68, Mont. et Rayn., *Fabl.*, II, 41.)

Ceulx d'en bas leur gectoient grans *pellees* de terre moillee contre le visage. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 316, Soc. Hist. de Fr.)

Il leur sembloit que le roy devoit donner l'or a *pallees*, ainsi que j'en ay veu faire force de ces traictz. (BRANT., *Gr. capit. fr.*, Œuvr., IV, 224, Lalanne.)

On les pourra recueillir a belles mains ou *paillees*, ou avec autres instrumens. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 31.)

**PELE MESLE**, mod. pêle-mêle, adv., en confusion :

Saietes et pierres reondes
Volent autresi *pesle mesle*
Con feit la pluie avuec la gresle.
(CHREST., *Clig.*, 1526, var.) Autre var., *melle pelle*.

Car il n'ont nul bon governement mais com esgarei vont *pelle melle* or sa or la. (*Consol. de Boece*, ms. Montpellier 43, f° 2b.)

Acourir *pelle melle*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 118c.)

Et s'en aloient ensemble *pesle melle*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXIII, 35.) Var., *pelle melle*, *pesle mesle*.

Confusement et *pelemele*. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 309.)

— S. m., confusion :

L'histoire du connetable de Saint Pol a engendré dedans mon ame un *pelemele* de depit et compassion. (PASQ., *Rech.*, VI, XV.)

Cf. PELLE ET MESLE, VI, 71a.

1. **PELER**, v. a., dégarnir de poil :

Mortel cop li dona amont par son l'orreille,
La char ries jusq'a l'os et les chevolz en *peille*.
(THOM. DE KENT, *Gest. d'Alex.*, 505, P. Meyer, I, 215.)

Ne fu mie de vair *pelé*
La foureure.
(BEAUM., *Manekine*, 2228.)

Si les prennent e les *poillent* tous fois qu'il leur laissent du poil en barbe et au poissal. (*Voy. de Marc Pol*, CLXV, Pauthier.)

Il avoit d'eulz son escript a son bon,
Oultre vouloit leur cuir rere et *peller*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 160.)

Menton *pelle*.
(O. DE MAGNY, *Sonn.*, LIII.)

Cf. PELER 2, t. VI, p. 67a.

2. **PELER**, v. — A., dépouiller de sa peau ; par anal. :

Une verge *pelee*.
(*Rol.*, 3323.)

Dongier ne prisent une pume *palleie*.
(*Girb. de Metz*, p. 551, var.)

*Peler* les aus et les ciboles. (*Règle du temple*, p. 493.)

— N., se dépouiller de l'épiderme :

Mais les ongles li cheirent des piez et des mains et *pela* touz, et fu tout l'an malades. (MÉNESTR. DE REIMS, § 71.)

Cf. PELER 3, t. VI, p. 67a.

**PELEREE**, mod. pellerée, s. f., ce que contient une pelle :

Moustarde a plenes *palerees*. (RAB., *Garg.*, XXI.)

*Paelleree*. A shovell-full, or peel-full, of. (COTGR.)

**PELERIN**, s. m., celui qui fait par dévotion, ou, anc., par pénitence et en expiation d'un méfait, un voyage à un lieu consacré :

Suz mun degret gist uns morz *pelerins*.
(*Alex.*, XIe s., str. 71d.)

Mais, par l'apostre que quierent *perlerin*.
(*Mort de Garin*, 245.)

Ot escouté un gaillart *pallerin*
Ki ot saint Jaque aoré et servi.
(*Girart de Viane*, B. N. 1448, f° 1a.)

*Palerin*.
(*Ib.*, f° 5 v°.)

Prestre, quite toi et desgage,
Car tu as mise t'ame en gage
Des *pelerins* a port nagier.
(RENCLUS, *Carité*, LIX, 4.)

Les *peligrinz* ne auront ou erbergier. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXXVI, Roux.)

C'un *pelerrin* ont encontré.
(*Gilles de Chin*, 2142.)

As *pelerrins* fait oster tost
Son hiaume, et sa coife abatre.
(*Ib.*, 3312.)

Chellui qui bien se garde ting a bon *peleriin !*
(*Baud. de Seb.*, XV, 505.)

*Pellegrin*. (1435, *Stat. de S. Jean de Jér.*, f° 71b, A. Haute-Garonne.)

— Par extens., celui qui est particulièrement dévot à un saint :

Je requis la vierge Marie
Que garant vous fust et amie,
Et je son *pelerin* seroie
S'elle vous delivroit a joie.
(*Mir. de N.-D.*, II, 302.)

— Par plais., individu :

Quant a la recompense qu'il faudroit donner a celuy duquel vous vous servires pour la conduicte et capture du *pelerin*, mandes m'en promptement vostre advis affin que j'en ordonne. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 651.)

— Au fém. :

Plusieurs qui cognoissoyent l'humeur de la *pelerine*, affermoyent. (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 29 v°, éd. 1586.)

— Adject., de passage :

Des oisiaux qui sont tous les ans *pelerins* a Sainte Katerine. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 17 r°.)

Ung faulcon *pelerin*. (1432, *Amb. envoyée à Ibrahim-Bey par le roi de Chypre*, ap. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 5.)

Le faulcon que on dit *pelerin*, qui est moult bon, mais il est tendre a la froidure. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 4 v°.)

— S. m., faucon pélerin :

En celle mer sont ysles ou font leurs niz maintz oyseaulx qui ne sont trouvez fors que en ycelle isle, et nommeement faulcons et *pellerins* et esmerillons. (J. HAYTON, *Liv. des hyst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 221b.)

Cf. PELERIN, VI, 67b, et PEREGRIN, 98a.

**PELERINAGE**, s. m., voyage à un lieu consacré, et par extens., voyage :

Metent le jour de cel *peregrinaige*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 272a.)

Plusur rei le requierent en dreit *pelerinage*,
Li prince, li barun, li duc od lur barnage.
(GARN., *S. Thomas*, B. N. 13513, f° 97 r°.)

Ta vie n'est fors un *pelrimage*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 362.)

Iluec est bon *pelrimage*. (*Les chemins et les pelerinages de la terre sainte*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 192.)

Devers la Terre Saynt se mette *pelrynage*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. anglonorm.*, I, 147.)

*Pelerignage*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 63c.)

Maint cristiens et maint Sarazin hi vienent en *perlinajes*. (*Voy. de Marc Pol*, CLXXVI, Roux.)

En *pelegrinages*. (*Ib.*)

Et partiront pour les diz *pelerinages* faire et acomplir l'andemain de la prochaine feste de la Magdalene et parferont leur *pelerinages* bien et loyalment et rapporteront lettres souffisanz de l'accomplissement des diz *peleringnages*. (1326, A. N. JJ 64, f° 88 v°.) Infra, *pelerignages*.

Pour leur *pelerinaige* faire.
(*Chev. au Cygne*, 14688.)

Allant en ledit *pellegrinatge*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 41.)

Cels qui vont en *peligrinage*. (XIVe s., *Trad. du moralium dogma*, ms. Florence, Laurent. Plut. LXXVI, n° 79, Bullet. A. T., 1879, p. 78.)

On ne doit point oublier les sains *pellegrinages* ne les oster a Dieu. (*Anc. des Juifs*, Ars. 5082, f° 98 v°.)

Elle revenist de *pelrignage* a Saint Hubert d'Ardenne. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesnes*, Ars. 5208, f° 86 v°.)

Si je parfaictz l'humain *pelerinage*
Avant le vostre.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, CXXVI.)

Trente six hommes de Tournay, tels que ledict conte vouldra choisir, seront submis de faire les voyages et *pelegrinaiges* qu'iceluy conte leur ordonnera. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 501, Lesbroussart.)

Cf. PEREGRINAGE, VI, 98a.

**PELETEE**, mod. pelletée, s. f., ce que contient une pelle :

Une *pallettee* de farine. (1408, *Denombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 7 r°.)

Payant plain *paletee* de farine. (*Ib.*, P 294, reg. 4.)

**PELETERIE**, mod. pelleterie, s. f., peaux préparées par le pelletier :

Qui portera *peleterie* au marchié. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVI, 26.)

Item brouette qui maine *pletterie* ouvree doit .XI. solz ob. (*Péage de Péronne*, dans *Cartul. de Corbie*, 21, f° 336, Duc., *Pelleteria*.)

*Pelterye*. (1227, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

De la *poilleterie* par Jourdain du Molenday. .LXX. s. (1370, *Ranç. du roi Jean*, A. N. KK 10b, f° 1 r°.)

Une moult noble et riche chapel de *peutrie*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 272, Borgnet.) Impr., *pentrie*.

*Pleterie*. (1391, *Charte*, liasse 30, A, 56, A. Saint-Quentin.)

*Pelecterie*. (1453, A. N. K 328.)

Premiers, lesdis marchans de ladicte viese *pletrie* pourront vendre et acater, en ladite ville [de Tournay] et ailleurs, toutes manieres de fourures et *pletrie* de... (18 avril 1496, *Ord. des Vairiers*, f° 74 r°, A. Tournai.)

**PELETIER**, mod. pelletier, s. m., celui qui prépare, qui vend des fourrures :

... Alluieve fille Robert,
*Peletier* borgeis de Faleise.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 31977.)

Un *peleter*. (1205, A. N. MM 1092, pièce 19.)

Jehan Dauby, *plettier* et batteur al arket. (1363, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Premiers que, de ce jour en avant, lesdis vairiers, viez *pletiers* et fourreurs esliront, chascun an, des doyens et soubz doyens. (18 avril 1496, *Ord. des vairiers*, Reg. aux ord., f° 75 v°, A. Tournai.)

— S. f., peletière :

A le *pletiere* pour fourer les suers. (1400, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. PELETIERE, VI, 68b.

**PELEURE**, mod. pelure, s. f., peau, enveloppe qu'on détache des fruits, des légumes, en les pelant :

La *pelleure* del quartier de la pomme.
(*Mappem.*, Ars. 3167, f° 14 r°.)

— Par anal. :

De *pelures* de jonc j'ay tissu tout le bas (d'une [cage).
(RONS., *Ecl.*, III, p. 556, éd. 1584.)

— Fig., dépouille :

Chascuns en a sa *peleure*,
Comment qu'il prenge n'ont puis cure.
(*Thebes*, 7923.)

Cf. PELEURE 2, t. VI, p. 68b.

**PELICAN**, s. m., oiseau palmipède dont la mandibule inférieure est garnie d'une grande poche membraneuse :

Li *pellicans* brait et s'estent
Que la mort destraint et mestroie.
(*Floriant*, 1488.)

Vous vous tuez com fait le *pellicant*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 33.)

Cil escoufle, cil *perliquant*.
(ID., *ib.*, VI, 155.)

— Outil pour l'extraction des dents molaires :

Les esprouvettes, le daviet, le *policam*, les cauteres potentielz et actuelz. (*Triomphe de dame verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 277.)

Cest apprentif luy oste trois dents, avec un instrument qu'on nomme *polican*. (G. BOUCHET, *Serees*, 18, 177, Roybet.)

**PELICE**, mod. pelisse, s. f., robe fourrée ; manteau fourré ou ouaté :

Il fu bien afublez d'une *pelice* vaire.
(J. BOD., *Saisnes*, XXXI.)

Et si doune a Magritain, me suer, une *pliche* de ventres de lievres et kote de marbret. (Fév. 1294, *Test. de Jehanain le huvetiere*, chir., A. Tournai.)

Nos viestures doivent estre simples et unis, sans *plices*, sans chemises et estamines. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 160 v°.)

Cf. VI, 69[b].

**PELLE, PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE, PELLETERIE, PELLETIER**, mod., v. PELE, PELEE, PELEREE, PELETEE, PELETERIE, PELETIER.

**PELLICULE**, s. f., petite peau :

L'escorce d'icelles et *pellicules*. (DESDIER, *Trad. du De hon. volupt. de Platine*, f° 13[d], éd. 1505.)

Laquelle *pelicule* est appelee stero. (*Jard. de santé*, I, 63.)

**PELOTE**, s. f., anc., balle à jouer :

Vint errant ou la *pelote* fut,
A une main la lieve, si la trait par vertut.
(*Voy. de Charlem.*, 747.)

*Pelote*. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 117[a].)

J'ai beax fresteax a frestel,
Saboz torneiz et *pelotes*,
Paternostres acez viellotes.
(*Dou mercier*, B. N. 19152, f° 43[a].)

Pililudius, qui joue a *palote* ou a estuef. (*Gloss. de Salins*.)

*Pelloute*. (1444, *Trad. du Gouvern. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 209 v°.)

Une *plotte*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 273[a].)

Les traistresses, pensent elles jouer de moi a la *pelotte ?* (LARIV., *Les Tromper.*, I, 4.)

Plus roule, plus grossist *la plote*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 67 r°, éd. 1597.)

— Petite masse en forme de balle :

Parotide, qui est une maladie qui croist en l'aureille en maniere d'une *pellote* ronde. (*Jard. de santé*, I, 365.)

Cf. PELOTE 2, t. VI, p. 72[a].

**PELOTER**, v. a., manier (la balle), manier comme balle :

Chascun y est prompt et soigneux
Qu'il eut de gaigner apparence,
Coup contre coup, chacun s'avance
De *peloter* dez ou pelote,
Fol et sage y garde sa cotte.
(R. GAGUIN, *Le passetemps d'oysiv.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VII, 245.)

— Fig. :

Par ses deux l'homme *est peloté*
Ça et la, et ne scet que faire ;
Raison le dresse a verité,
Sensualité au contraire.
(R. GAGUIN, *Le passetemps d'oysiv.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VII, 240.)

Et *pelotoit* on ce nom de Vieilleville par le Louvre et tout Paris, comme ung esteuf entre deux raquettes par bons joueurs de paulme, qui par honneur, qui par risee. (CARL., *Mém.*, VIII, p. 40, ap. Ste-Pal.)

Cf. VI, 72[a].

**PELOTON**, s. m., petite pelotte :

*Ploton*. (R. EST., *Thes.*, Globus.)

... Et le lieu d'ou sans guide,
D'un *peloton* de fil on ne pouvoit sortir.
(*Prem. œuv. de M[me] des Roches*, p. 66, 3[e] édit.)

Agglomero, mettre du fil en *plotton*, devuider et liceler. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Groupe de personnes, particul. de soldats :

Toute la troupe s'est partie en plusieurs *plottons*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 385.)

Cf. VI, 72[b].

**PELU**, adj., couvert de poils :

Et bon pelé ke mal *pelu*.
(RENCLUS, *Miserere*, XCVII, 12.)

Monstrant ses grosses cuysses *pellues* et vellues comme ung ours. (*Jehan de Saintré*, LXXXI.)

— Par anal. :

Tronc espineux et *pellu*. (*Jard. de santé*, I, 367.)

Cf. VI, 72[b].

**PELUCHE**, s. f., tissu semblable au velours mais à poil plus long :

*Peluche, espeluche*. Shag, plush. (COTGR.)

**PELURE**, mod., v. PELEURE.

**PENAILLON**, s. m.

Cf. VI, 74[b].

**PENAL**, adj.

Cf. PENAL 2, t. VI, p. 74[c].

**PENALITÉ**, s. f., système des peines établies par les lois ; anc., peine légale :

Pour la peine et *penalité*
Qu'avez.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 64 v°.)

Ceulx qui sont temptez de la chair et enclins a lubricité et paresse doyvent macerer leurs corps de jusnes, abstinences, et *pennalitez*. (J. BOUCHET, *Triomphes de la noble Dame*, f° 137 v°.)

**PENARD**, s. m., vieillard usé :

Un vieil *penard* de Paris qui n'a jamais rien imprimé qui ne soit incorrect. (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 217 r°, éd. 1584.)

Cf. PENART 1, t. VI, p. 75[a].

**PENATES**, s. m. pl., t. d'ant., dieux protecteurs du foyer ou de la cité auxquels on rendait un culte public :

Dont adorez nos *penates* divins
Et festoyez de viandes et vins
Les dieux patriez.
(OCT. DE S.-GEL., *Eneide*, f° 133[d], éd. 1529.)

Dieux *penates* et patriaulx. (G. MICHEL, *Justin*, f° 29 v°, éd. 1538.)

**PENAUD**, adj., embarrassé, honteux à la suite d'une déconvenue :

Le gentilhomme fut bien *penault* quand il veid que sa caudelee luy avoit descouvert ses perdreaux. (B. DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, II, 39, L. Lacour.)

**PENCHANT**, adj., qui penche :

Monstrant une magesté et contenance assuree, les escoutoit fort bien la teste un peu *penchante*. (BRANT., *Gr. capit. fr.*, Charl. IX, *Œuvr.*, V, 282, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig. :

La longueur des guerres a tellement affaibly et esbranlé nostre royaume, qu'il se peut dire *penchant* a sa ruine et proche de sa fin, si Dieu, par sa faveur, ne l'appuie et redresse. (25 mai 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 779.)

**PENCHEMENT**, s. m.

Cf. VI, 75[b].

**PENCHIER**, mod. pencher, v. — N., être hors de son aplomb.

— Etre porté vers ; fig. :

La nonchalance, vers laquelle je *panche* evidemment de ma complexion. (MONT., II, 4, p. 282, éd. 1595.)

— Réfl., se tenir hors de son aplomb :

Ils lour enseignent a ne *se pencher* pas en avant quand ils cheminent. (AMYOT, *Œuv. mor.*, que la vertu se peut apprendre, 7.)

— Fig., tendre vers :

Li enquesteur ne li auditeur ne li juge ne li arbitre ne sont pas loyal qui *se penchent* plus d'une partie que d'autre. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XL, var. des mss. GHJK (XIV[e] et XV[e] s.), Am. Salmon.)

**PENDABLE**, adj., qui mérite d'être pendu :

Uns homs *pendables*.
(*Ysopet I*, XXXVII.)

Il est *pendaules*. (1300, Ponthieu et Vimeu, Marnier, *Cout. de Pic.*, p. 3.)

— Substantiv. :

Ne as tu pas oy, qui desloye le *pendable*, qu'il sera subget a luy ? (*Discipl. de Clergie*, IV.)

— Qui mérite qu'on soit pendu :

Pour ung cas *pendable*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 189[d], éd. 1542.)

**PENDANT**, adj., qui pend ; anc., *pendant a*, incliné devant, inférieur à :

Pour donner grans cous maintenant
Sont li autre *a* lui *pendant*.
(*Thèbes*, 4783.)

— Fig., qui est en suspens :

Lettres par lesquelles le roy ordonnoit aucuns commissaires pour cognoistre des causes beneficiales, tant *pendentes* que a pendre en parlement. (NIC. DE BAYE, *Journ.*, II, 72, Soc. Hist. de Fr.)

— Qui dépend :

Et pourtant que la foy ne regarde que l'abysme de la bonté de Dieu, *pendente* du tout de la misericorde et benignité de Dieu. (1524, G. FAREL, *aux Lecteurs*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 246.)

— Prép., le long du temps de :

*Pendent* le temps de l'enchiere. (1360, *Rançon du roi Jehan*, A. N. KK 10ª, fº 125 vº.)

Puis, *pendant* ce qu'allons dancer,
Vous devez garder nostre place.
(*Déb. de la dam. et de la bourg.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 23.)

Cf. VI, 75ᶜ.

**PENDARD**, s. m., celui qui mérite d'être pendu :

Larrons, *pendars*, coppeurs de bources. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 161.)

Apela le roy *pendart* et coquin. (L'Estoile, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 182.)

Cf. Pendart, VI, 76ᶜ.

**PENDELOQUE**, s. f., pendant d'oreilles :

De petites *pendelocques* de diamants. (*Inv. de Mar. de Méd.*, ms. Angoulême 822, t. III.)

Cf. Pendeloche, VI, 77ª.

**PENDEMENT**, s. m., pendaison :

Moult estoit le *pendement* druz
De telz gens et ne scauroit nulz [dus).
Jamais le nombre racompter (des pen-
(G. de Digullev., *Trois pelerinaiges*, fº 116ª.)

Cf. VI, 77ª.

**PENDENTIF**, s. m., portion de voûte comprise entre les grands arcs qui supportent une coupole, un dôme :

*Pendentifs* de voutes d'eglises. (Ph. Delorme, *Arch.*, IV, 9, éd. 1567.)

Voultes en forme de *pandantis*. (26 mars 1592, *Marché*, cart. E, not. Grudé, A. Maine-et-Loire.)

**PENDERIE**, s. f., exécution de gens condamnés à être pendus :

La mort et la *penderie* de Pierre Louys Freneze. (Brant., *Capit. fr.*, le maresch. de Brissac, *Œuvr.*, IV, 65, Soc. Hist. de Fr.)

Il avoit achepté le droit de la *panderie* du gentilhomme. (Cl. Grug., *Div. leçons de P. Messie*, fº 371 rº, éd. 1584.)

Une grande emotion et combustion y estoit survenue touchant la *penderie* du president Brisson. (Sully, *Œcon. roy.*, xxxiv.)

— Lieu où l'on pend quelque chose :

Pour avoir fait une *pendrie* avecq des bricques, pour mettre les dits instrumens servans au canon. (1584, *Compte des fortifications*, 26ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

1. **PENDEUR**, s. m.

Cf. Pendeor, VI, 77ª.

2. **PENDEUR**, et anc. **PENDOIR** et **PENDOUR**, s. m., t. de mar., cordage qui suspend une poulie, un palan, etc. :

Item de marcheproies embronquies de coivre avecques les *pentoirs*. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 48, Ch. Bréard.) Impr., *pentons*.

Item *pentoirs* a marches proies. (*Ib.*) Impr., *pentons*.

Cf. Pendoir, VI, 77ᶜ.

**PENDILLER**, v. n., être suspendu en l'air et être agité :

Quant la barbe li vit contreval *pandillier*...
(*Doon de Maience*, 9250.)

L'archevesque Turpin chele part regarda,
Et vit le parchemin qui aval *pendilla*.
(*Ib.*, 10851.)

Qui trop bas *pendoille*.
(*Du Prestre teint*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 22.)

Le presseur sera tenu de lever la liziere au droit qui *pendelera* devant. (5 oct. 1443, *Ord.*, XIII, 381.)

Une grousse perle *pandillee* au bout. (1553, *Chartrier de Thouars*, p. 72.)

Cf. Pendier et Pendillant, VI, 77ᵇ.

**PENDRE**, v. — A., attacher par le haut à une distance du sol :

Entre cels dos *pendent* Jesum.
(*Pass.*, 283.)

Sas i fait *pendre*, curtines deramedes.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 29ᵈ.)

Quant li garsons se fu appareilliez
Chauces de paile de cordoan chauciez
Prent la toaille, a son col la *pandié*
Et prent la guiche, an destre poing la tient,
An cheval monte.
(*Gaydon*, 161.)

Si que li cors ne *penge* de nulle part. (Alebrant, *Reg. de santé*, B. N. 2021, fº 29.)

Icellui suppliant mist la main a une dague qu'il portoit *pendue* au bout de sa çainture. (1404, A. N. JJ 158, fº 255.)

Un trulliez de bos qui fu mis en le dicte cappielle pour *pendre* une tonnelle. (1405, *Exéc. test. de Collard d'Avesnes*, ap. La Grange, *Docum. relat. à quelq. monum. de Tournai*, p. 76.)

— Par hyperbole, *estre toujours pendu à la ceinture de quelqu'un*, ne pas le quitter :

Partout ou il alloit ce jeune garçon *lui estoit toujours pendu a la ceinture*. (Montl., *Comm.*, II, 156.)

— Partic., attacher à une potence au moyen d'une corde passée au cou pour faire mourir par strangulation :

Demain le ferai *pendre* en son cel pui al vent,
A unes forz estaches, n'en avront aidement.
(*Voy. de Charlem.*, 760.)

Ilz nous vindrent condamner a *estre* tous *pendus* ad cause d'avoir esté en ladite minne sans le congiet du roy. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 23.)

Brave Grillon, *pendes* vous de n'avoir esté icy pres de moy lundy dernier a la plus belle occasion qui se soit jamais veue et qui peut estre se verra jamais. (20 sept. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 848.)

— Par anal., attacher par une extrémité au moyen d'un ruban qui permet à l'objet attaché d'osciller :

Nous avons fait *pendre* nostre saiel. (1200, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, fº 3ᶜ.)

Et an cest escrit *pandirent* leur seaus. (1265, *Test. de Cath. de Courc.*, G 975, A. Seine-Inférieure.)

*Avons penduit* no saeaus a ces lettres. (1277, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10175, fº 24ª.)

Ledit Raoul et ladite Marie *pendierent* leur saiaus o le mien saiau a cestes presentes letres. (Déc. 1282, Prév. de Châteaudun, Voisins, A. Loiret.)

K'il *pengent* lor sayaus a cest present escrit. (15 déc. 1301, *Cart. de Flines*, CCCLXI, p. 502.)

Que il *pengent* en ces presentes lettres leur seaus. (1310, La Landelle, H 1181, A. Oise.)

— Anc., pencher :

La teste li ont soslevee,
Un oreillier ont desoz mis
Por *pendre* avant un poi le vis.
(*Eneas*, 6464.)

— N., être attaché par le haut à distance du sol :

(*Voy. de Charlem.*, 80.)

A son col *pent* une targe roee.
(*Raoul de Cambrai*, 1504.)

La glace luy *pend* de son menton gelé, et les glaçons souvent *pendent* a ses cheveux. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XIV.)

Et nos luths qui *pendoient* aux saules de la rive.
(Bertaut, *Œuvr.*, p. 25, éd. 1633.

— Par extens., se tenir à distance du sol sans être attaché :

Voir levreter le lievre a la jambe pelue,
Voir *pendre* les faucons au milieu de la nue.
(P. Rons., *Œuv.*, Bocage, p. 473, éd. 1584.)

— Fig., *il lui en pend autant a l'œil, devant les yeux*, la même aventure fâcheuse va lui arriver :

*Autant m'en pent devant les yeux.*
(Jehan Mielot, *Prov.*, xvᵉ s.)

*Il vous en pend autant devant les yeulx.* (*Perceforest*, vol. III, 41.)

*Il nous en pend autant devant les yeulx.*
(1478, *Puy de l'Ecole de rhét.*, 6ᵉ congrégation, ms. Tournai, p. 57.)

Il y va du nostre
Qu'un flatteur medisant ne calomnie un autre,
*Autant nous pend a l'œil.*
(N. Rapin, *Œuv.*, p. 106.)

Sans voir que tout *autant leur en pendoit a* [*l'œil.*
(Jod., *Œuv. mesl.*, fº 88 vº, éd. 1583.)

— *Ne pas savoir ce qui vous pend a l'œil*, ne pas savoir quelle aventure fâcheuse vous menace :

Ki sur altrui mesdit e ment,
*Ne set* mie *qu'a l'oil li pent.*
(Marie, *Lais*, Le Fraisne, 87.)

Chescun *ne seit qu'a l'eul ly pent.*
(*Moralités*, ms. Epinal 189, A. T., 1876, p. 103.)

Pour quoy elle *ne sot* encor *qu'a l'eul li pent.*
(*Cheval. au Cygne*, 225.)

— Par allusion à cette locution proverbiale :

Et tu, rikes hom plain d'orguel,
Avoirs t'a mis en mal escuel
Entent ke devant l'uel te *pent*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXIX, 1.)

— Anc., fig., *pendre a*, être attaché à, suivre, imiter :

Par doner granz cous maintenant
Sont tuit li autre *a* lui *pendant*.
(*Thèbes*, 4783.)

Mais quant veit que tuit *a* lui *pendent*.
(*Ib.*, 5021.)

— N., surplomber :

Disoit encore et maintenoit le dit Jehans le Boin que le parois del hiretaige celui Jolit *pendoit* sour se hiretaige, et que le souveronde d'icely estoit toute sour sen hiretaige, et en rechevoit les yauwes, en son grant grief, prejudisse et damage. (10 février 1394, *Chirographe*, Sentensse faitte au pourfit Jehan le Boin, A. Tournai.)

— Fig. :

Autant aiment tort comme droit
Mes que il facent lor esploit,
Ne lor chaut de quel part il *pendent* ;
Mes a enviz le lor despendent.
(GUIOT, *Bible*, 2484.)

— Réfl., *se pendre a*, pencher, être favorable :

Et que li reis lor respondeit
Que *as* Troiens *se pendeit*.
(*Eneas*, 3817.)

— N., fig., être en suspens :

Lettres par lesquelles le roy ordonnoit aucuns commissaires pour cognoistre des causes beneficiales, tant pendentes que a *pendre* en parlement. (N. DE BAYE, *Journ.*, II, 72, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., *pendre de*, être courbé par le poids de :

Iluec ot un arbre branchu,
Molt ancien, lait et mossu,
Les foilles *pendeient de* songes,
De fantosmes et de mençonges.
(*Eneas*, 2413.)

Cf. VI, 78ª.

**PENE**, s. m., pièce d'une serrure dont l'extrémité, en s'engageant dans la gâche, tient la porte fermée.

Lire ici les exemples réunis sous PESLE, VI, 125ª, et supprimer cet article.

Le *piesne* d'icelle sierure. (20 août-20 nov. 1396, *Compte d'ouvr.*, 5ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Une forte sierrure a *pienne* et a viereil. (18 août-18 sept. 1424, *Compte d'ouvrages* 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**PENETRABLE**, adj., qui se laisse pénétrer :

Toute chose rare n'est mie *penetrable* s'elle n'a pores convenables. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 184ᶜ.)

Se elle est bien *penetrable* (l'habitation), c'est a dire que l'air et la lumiere y puisse bien entrer. (ORESME, *Politiq.*, 2ᵉ p., fº 66ª.)

Bois *penetrable* des vers. (*Jard. de santé*, I, 184.)

— Fig. :

L'Allemagne, moins *penetrable aux* pratiques de Rome. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 324.)

**PENETRANT**, adj., qui pénètre ; fig. :

Par la vertu et puissance
De leur *penetrant* influence (des corps [célestes).
(O. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 116.)

— *Plaie penetrante*, plaie qui traverse profondément les tissus :

Les *plaies penetrantes* sont ainsi curees comme les non *penetrantes*. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, fº 51.)

**PENETRATIF**, adj., qui a la propriété de pénétrer :

*Penetratif*, penetrativus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Venin chault est plus *penetratif* que le froit. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 13.)

Cf. VI, 80ᵇ.

**PENETRATION**, s. f., action de pénétrer :

Il fu deffendu que on n'i celebrast (la messe) ne en fust pour la *penetracion*, ne en arain, car il provoque a vomir. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fº 21ᵇ.)

Se tu n'es pas certains de la *penetracion* de la fendeure jusques a l'autre partie. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Alb.*, ms. de Salis, fº 41ᶜ.)

**PENETRER**, v. — N., entrer avant en traversant ce qui fait obstacle :

Aucuns petis pertuis *penetrans* par la partie desous vers le palais et la bouche. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, fº 13 vº.)

— A., entrer avant dans (qqchose) ; fig. :

Mais la bonne, la supreme, la divine (poésie) est au dessus des regles de la raison. Quiconque en discerne la beauté, d'une veue ferme et rassise, il ne la void pas ; non plus que la splendeur d'un eclair. Elle ne pratique point notre jugement elle le ravit et ravage. La fureur, qui espoinçonne celuy qui la sçait *penetrer*, fiert encore un tiers a la luy ouyr, traitter et reciter. (MONT., I, 36, p. 137, éd. 1595.)

**PENIBLE**, adj., qui donne de la peine, de la fatigue :

Pur quei unt le curs mult *peinible*.
(*S. Brandan*, 791.)

Li trente jor furent *penible*.
(BEN., *Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 85ª.)

Il faisoit lors *penible* cheminer. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, fº 249 vº.)

Cf. VI, 80ᶜ.

**PENIDE**, s. f., sucre d'orge :

Lire ici, après l'avoir corrigé en *penide*, l'exemple inséré sous PENICLE, VI, 80ᶜ, et supprimer cet article.

Mettant dans la colature des *penides* blanches, composees avec farine d'orge. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 53.)

Cf. PENITE, VI, 82ª.

**PENIL**, s. m.

Cf. VI, 81ᵇ.

**PENINSULE**, s. f., grande presqu'île :

*Peninsule* est une partie de terre, laquelle n'est pas du tout environnee de mer. (BASSANTIN, *Theor. du miroer du monde*, p. 126, éd. 1555.)

Et y a quatre principales *peninsules* au monde. (G. FRISON, *Cosmogr. de P. Apian*, p. 60, éd. 1587.)

Une *peneinseule*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XXIII.)

**PENITENCE**, s. f., repentir du péché :

Ki fait ad pechet bien s'en pot recorder ;
Par *penitence* s'en pot tres bien salver.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 110ᵇ.)

Cheste estoile de *penitanche*
Estoit mise en mout grant maranche.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXXI, 7.)

*Panitance*.
(*Doctrin. Sauvage*, Brit. Mus., add. 15606, fº 121ᶜ.)

— Expiation du péché :

Par *penitence* les cumandet a ferir.
(*Rol.*, 1138.)

Et venistes en ceste forest pour faire vostre *penitence*. (MENESTR. DE REIMS, § 316.)

Por ce si en firent andui grant *penetance*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, fº 59 vº.)

C'est grant *penitance* pour eulz en cest sicele. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles 1124, fº 127 rº.)

— Par extens., punition :

Luy reprochans aucuns que c'estoit bien employé, et qu'il portoit adonc meritoirement la *penitence* de ce qu'il avoit agrandy Cesar a l'encontre de soy mesme et de la chose publicque. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

**PENITENCERIE**, s. f., charge, tribunal du pénitencier :

Cy dessus a esté proposee la forme d'aucuns rescrits commissoires, despeches en la cour de la grant *penitencerie*, clos et cachetes du sceau d'icelle en cire rouge. (J. PAPON, *Trois. not.*, p. 301, éd. 1578.)

1. **PENITENCIER**. s. m., anc., tout prêtre qui avait une autorisation de l'évêque pour confesser ; auj., prêtre autorisé à absoudre les cas réservés :

Notre cher fils, frere Reiomont, notre chapelin et notre *penitencier*. (*Decretales*, ms. Boulogne-s.-Mer 123, fº 1ª.)

Estiene, qui lors estoit *penitencier* le roy. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, B. N. 920, fº 36 vº.)

2. **PENITENCIER**, adj., qui a rapport à la pénitence :

Beau filz, dist la dame, de ceste maison

ne partiray, car c'est la maison *penitenciere* ou jadis vostre pere et moy fismes cy nostre penitence. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXXVII.)

Cf. VI, 82ª.

**PENITENT**, adj., qui se repent d'avoir péché :

Et est necessaire qu'il soit non *penitent* ou non repentant. (ORESME, *Eth.*, f° 208, ap. Littré.)

**PENITENTIAL**, adj.

Cf. PENITENCIAL, VI, 82ª.

**PENITENTIEL**, adj., qui a rapport à la pénitence ; anc., de pénitencier :

Le pape ne peut absoudre les sujets du roy desdits cas, sinon quant a la conscience et jurisdiction *penitentielle*. (P. PITHOU, 31, ap. Littré.)

**PENNAGE**, s. m., ensemble des plumes, partic. chez les oiseaux de proie :

Tachant aulcun bel oyseau agriffer
Pour son *pennaige* au sien noir attiffer.
(1536, *Epithalame pour le roi d'Escosse*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IX, 185.)

Quant le dolent sa voix d'homme a senti
Attenuer, et son chenu pelage [nus)
Se transmuer en semblable *pennage*. (Cyc-
(CL. MAR., *Metam. d'Ovide*, l. II, p. 73, éd. 1596.)

Mille oyseaux bigarrez de colorez *pennages*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 334.)

**PENNE**, s. f., longue plume de l'aile et de la queue des oiseaux.

Cf. PENNE 2, t. VI, p. 82ᶜ.

— Extrémité de la vergue à antenne de la voile latine.

Lire ici l'exemple de Brantôme inséré à la troisième subdivision de l'article PENNE 1, t. VI, p. 82ᵇ, et supprimer cette subdivision.

**PENNON**, v. PENON.

**PENNY**, s. m., monnaie de billon anglaise qui vaut un peu plus de 12 centimes ; anc., monnaie d'argent anglaise de petite valeur :

*Penys* d'Angleterre pour .VI. deniers. (1ᵉʳ janv. 1473, *Ord. sur le fait des monnaies*, Ars. 2467, f° 18 r°.)

— *Le Petri penny*, le denier de saint Pierre :

Non comprins en ce *le Petri penny*, c'est a dire le denier Sainct Pierre. (*Déb. des hér. d'arm.*, § 42.)

**PENON**, s. m.

Cf. PENNON 2, t. VI, p. 83ᶜ.

**PENSANT**, adj., qui pense, qui est capable de penser :

En depit des plus mal *pensants*. (URFÉ, *Astree*, I, 7.)

Cf. VI, 86ᵇ.

1. **PENSEE**, s. f., ce qu'on pense :

Auberis dort en la couche paree,
Si comme cil qui n'ot nule *pensee*
C'on li eust traison porparlee.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 137, 34.)

— Action de penser :

Ne dient mot, ne sai c'ont en *pensee*.
(*Mon. Renouart*, B. N. 368, f° 246ᶠ.)

— Anc., souci.

Li reis oi que la reine
En *pensee* ert por la meschine.
(*Eneas*, 3331, var.)

— Dispositions morales :

Cloistriers, se tu plaides a moi,
Dous tesmoins preng encontre toi,
Ke te *pensee* n'est pas saine.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXVIII, 1.)

2. **PENSEE**, s. f., plante du genre violette, ordinairement nuancée de violet et de jaune :

Passeveloux, glays, noyelles, liz, *pencees*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 215, Stecher.)

— *Couleur pensee*, couleur d'un violet brun :

Un vlu turquoise... nacarade, *pensee*, fleur de seigle. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, I, 2.)

— Ornement en forme de pensée :

Pour enrichir et embellir le dessudict cordon, il luy avoit fait mettre .IIII. ou .V. perles, et menues *pensees* tout a l'entour. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 222, éd. 1587.)

**PENSER**, v. a., concevoir par l'application de son esprit :

*Pensar* non vols, *pensar* nol poz.
(*Pass.*, 55.)

Pour ce que sur toutes choses il craingnoit l'abbesse qui estoit femme vertueuse, il *pensa* le moyen de l'oster de ce monastere. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXII.)

Si c'est aimer, Madame, et de jour et de nuit
Rever, songer, *penser* le moyen de vous plaire.
(RONS., *Sonn. pour Hélène*, I, LV, Madrigal.)

Comme un homme qui *pense* fort profondement quelque chose en soy mesme. (AMYOT, *Theag. et Car.*, VIII.)

— Réfl., dans le même sens :

Li quens Rollanz nel *se* doust *penser*.
(*Rol.*, 355.)

Lors *se pensa* que, se il pouoit, il la porteroit (une épée) a son frere. (*Merlin*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 148.)

— Juger :

Une personne qui ne *pensera* jamais d'avoir rien de plus cher en ce monde que. (FRANÇ. DE SAL., *Lett. à Ch. Emm.*, 6 sept. 1616.)

— Croire, imaginer :

Nulz om mortalz nol pod *penser*.
(*Pass.*, 330.)

Plusieurs qui la *pensoyent* estre sorciere ou maniaque, s'en moquoyent. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 13.)

— Réfl., dans le même sens :

... Et bien *se pensoyoient*
Qu'a quelque chose serviroyent.
(*Repue franche du Lymousin.*)

Or advise donc, mon amy, si celuy qui *se pensoit* estre un tout selon les hommes, ne se trouve pas a la fin selon Dieu estre moins que rien. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 372, éd. 1602.)

— N., *penser a*, et anc. *penser en*, avoir présent à l'esprit :

Quand je me troeve, en mon couvent,
Seulet, en ma chambre renclos,
Je *pense*, et repense souvent
*A* ung bien dolereux propos.
(Sept. 1488, *Puy de l'Ecole de rhetorique*, 46ᵉ congrég., ms. Tournai, p. 463.)

O lict qui est tesmoing de mon seul vray plaisir !
O lict qui m'as causé gouster le myen desir !
Quant bien je *pense en* toy tous mes maulx sont [passez.
(*Poésies du roy Franç. Iᵉʳ*, p. 152.)

Qui la nuit sans dormir sera,
Mais *en* ses amours *pensera*.
(CL. MAR., *Ad. aux dames de la cour*, 1557.)

Car il n'est jour qu'*en* vous autres ne *pense*.
(ID., *Epitre pour un gent. de la cour.*)

Au moins un jour *pense en* ma loyauté.
Ingrate alors (peut estre) te diras.
(ID., *Chans.*, 29.)

— Exercer la faculté de concevoir, de juger :

Car por lui *pens* et de nuit et de jor.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 174, Foerster.)

— Infin., pris substant., pensée :

Mais ses *penseirs* l'a deceu.
(*Brut*, ms. Munich, 3891.)

Bele tres douce dame chiere,
Fait il, por qui force de cuer
Me fait guerpir et geter puer
De totes autres mon *penser*.
(*Lai de l'ombre*, 350, Bédier.)

Li vint un bons *pensers* devant.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 19.)

Cf. VI, 87ª.

**PENSEUR**, s. m., celui qui pense :

N'i poet cler veoir nus *penseres*.
(*Bible N.-D.*, Ars. 3460, f° 79 v°.)

— Adjectiv., qui pense, qui réfléchit :

L'empereris n'est pas huiseuse
De soie part, ains est *penseuse*.
(*Parton.*, 8449.)

**PENSIF**, adj., qui est fortement occupé d'une pensée :

Sedent es bans *pensif* et coroçous.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 66ᵇ.)

*Pensive* et morne.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10ᵇ.)

*Pansive* et pale.
(*Ib.*)

Li suen s'en vont morne et *pensif*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 163ª.)

*Pencis* com suis sovent.
(*Pastour.*, VII, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des miss.*, 2ᵉ sér., V, 222.)

*Pancis* amerousement.
(*Ib.*, p. 223.)

Ame *pensieve.* (*Artur,* ms. Grenoble 378, f° 12[b].)

S'onques nus hom por dure departie
Ot cuer irié ne *pensif* ne dolent.
(*Req. d'am.*, B. N. 837, f° 253[b].)

— Qui marque de la préoccupation :

Mais n'ot pas vis *pensi* e morne.
(VICOMTE D'AUNOI, *La lande doree*, B. N. 24432, f° 23[d].)

Quant il ot dit ses *pensives* choses. (*Vie et mir. de plus. s. conf.*, Maz. 1716, f° 223[a].)

Cf. VI, 87[b].

**PENSION**, s. f., ce qu'on paie régulièrement à qqu'un, soit pour assurer son existence, soit comme récompense de ses services ou comme libéralité :

Annuel *pansion.* (1315, A. N. JJ 52, f° 79 r°.)

Plus grant *pension.* (*Ib.*)

De laisser les princes de son sang en leurs *pencions* et anchiens drois. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 40.)

Josse Quentin Fournier, artilleur, fu retenu a la *panssion* de la ville pour .VIII. l. par an. (28 nov. 1428, *Reg. des délib.*, f° 22[a], A. Noyon.)

*Pention* viagiere de .XXVI. ridres d'or. (1454, *Compte de l'exécut. test. de Jehan Carlier, dit Descamps*, A. Tournai.)

Luy a esté octroyé, convenu et promis la somme de douze vingt livres monnoye tournoys de *pancion* chascun an. (1[er] avr. 1494, *Traité entre la ville de Nantes et Jacques Clate*, M. Fournier, *Nouv. rev. histor. de droit*, XV, 648.)

— Fig. :

Quer fere l'estuet
Que nuls rendre a Dieu ne despise
La *pensiun* de son servise.
(NICOLE, *Regle de S. Ben.*, 2832.) Impr., *pensum*.

Cf. VI, 87[b].

**PENSIONNAIRE**, s. m., celui qui reçoit une pension :

*Pencionnaire* d'icelle ville. (1397, dans *Dict. gén.*)

Il (ledit commandeur d'Oysemont) poursuivra, maintiendra et deffendra a ses propres cous et despens tous les proces, et paiera les conseillers et *penssionnaires* de leurs gaiges et penssions pour les trois ans de ferme dessus dis. (1410, *Bail*, A. N. MM. 32, f° 57 v°.)

Les advocas qui sont *pensionnaires* d'aucunes gens plaideront et conseilleront les causes de leurs *pensionnaires*, et les menerent jusques en deffinitive, sans demander ne avoir pour ces causes autres salaires que leurs pensions seulement. (Mai 1425, *Ord.*, XIII, 92.)

Cf. VI, 87[b].

**PENSIONNER**, v. a., gratifier d'une pension :

Especialement on leur devoibt faire ouverture de la ville de Paris, ou ausmoings le roy les devoibt soubdoier et *pansionner*, comme le feu roy les soubdoioit et *pansionnoit* et les entretenoit en leurs pansions. (J. MAUPOINT, *Journ.*, an 1465, Mém. Soc. hist. de Paris, IV, 66.)

**PENSIVEMENT**, adv., d'une manière pensive :

*Pensivement* m'en aloye.
(CHRIST. DE PIS., *Des vrais am.*, B. N. 836, f° 67 v°.)

**PENTAGONAL**, adj., qui a la forme d'un pentagone :

Si *penthagonalz*, 5 triangles. (EST. DE LA ROCHE, *Arithm.*, f° 228 r°, éd. 1520.)

**PENTAGONE**, s. m., figure plane qui a cinq angles et cinq côtés :

Des *penthagones*, hexagones, eptagones, octogones, et de toutes aultres figures de plusieurs angles. (EST. DE LA ROCHE, *Arithm.*, f° 222 v°, éd. 1520.)

**PENTAMETRE**, s. m., vers de cinq pieds :

Plusieurs rimes communement
Soyent septains ou *penthametres*,
Si font toujours le plus souvent
D'autant de piez, d'autant de metres.
(*Art de rhetor.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 122.)

**PENTE**, s. f., direction d'un plan faisant un angle oblique avec l'horizontale :

Et doivent ycelles yauwes et li yauve d'un lavoir, qui est en le maison ledit Willaume, le plus keir a *pente* sour le partie de l'iretage ledit Colart. (18 juill. 1358, *Chir.*, A. Tournai.)

— Chose qui pend :

Un pavillon a mettre le ciboire, le gradin, les deux *pentes* a coté de l'autel. (1563, *Inv. des reliq. de la Saincte Chapelle de Dijon*, p. 80, Jul. d'Arbaumont.)

Cf. VI, 88[a].

**PENTECOSTE**, mod. pentecôte, s. f., fête religieuse qui se célèbre le septième dimanche après Pâques :

*Pentecuste* guardum
Quant la lune en sun curs.
N'at mais de quatre jurz.
(PHIL. DE THAUN, *Compoz*, 3442.)

Il ert trovez mien escient
De la *Pente*[*co*]*ste* en un an.
(*Parton*, B. N. 19152, f° 148[b].)

Le voile de la *Pentecost.* (*Mort d'Arthus*, B. N. 343, f° 1.)

Le devenres devant le jour de *Pentecouste.* (1276, *C'est Jehan dou Casteler*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

L'oictave de *Penthecoste.* (22 mai 1285, Rés. de l'anc. Ch. des comptes, A. Doubs.)

*Panthacouste.* (1334, Bournet, A. Charente.)

Anchois le *Pentechostes.* (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 152.)

Laissez venir donc France et sa routte,
Car tel me cuyde avoir gaigné a Pasques
Qui ne m'aura pas a la *Penthecouste.*
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f° 9 r°, éd. 1532.)

**PENTURE**, s. f.

Cf. VI, 88[c].

**PENULTIEME**, adj., avant-dernier :

Le double de la tauxation du *penultieme* deffault. (*Ord.*, dans *Liv. des mest.* d'Est. Boil., p. 437, Depping.)

Le *penultime* jour de may. (1385-1386, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, f° 203[c], G 1656, A. Aube.)

Le *penultime* jour du mois. (*Ord. de Louis XI pour l'ordre S. Michel*, ms. Bibl. du Louvre, E 1444, f° 17 r°.)

*Penultime* jour du moys de may. (1456, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, A. N. P 295, rég. 1.)

Au *penultiesme* de ce mois. (CALV., *Lett.*, II, 134.)

Quand on ryme l'un de ces deux mots (race et trace) sur ce premier (grace) qui est long en la *penutime.* (H. EST., *Precell.*, p. 12, éd. 1579.)

Si j'y meurs, ma *penultiesme* pensee sera a vous, et ma derniere sera a Dieu. (31 août 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 244.)

**PENURIE**, s. f., extrême disette :

Rareté ou *penurie* de pecune. (RAB., *Pantagr.*, VI.)

— Extrême indigence :

*Penurie.* (1468, *Har. prononcée par Juv. des Ursins*, ap. Duclos, *Hist. de Louis XI*, p. 298.)

**PEOINE**, mod. pivoine, s. f., genre de la famille des renonculacées, à grandes fleurs d'un rouge vif, panachées ou blanches :

.I. baron Nicolas qui est de Babilone,
Si peçoie sa lance com un rain de *peone*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 8[c].)

La moiche grant noise demoinne,
Perle con s'ost maingié *pyoinne*,
Mout se vante de sa noblace.
(*Ysopet*, ms. Lyon 1847.)

*Pioine.* (*Gloss. de Glasgow.*)

*Peoine* a vertu de disparer et degaster humeurs. (*Le Grant herbier*, f° 82 v°.)

Une herbe qu'on nomme peonia, en françois, *peaune.* (DU FOUILL., *Rec. pour guarir les chiens.*)

Paeonia, une herbe nommee *pevoesne.* (R. EST., *Dictionariolum.*)

*Pevoesne, pivoine.* (JUN., *Nomencl.*, p. 101.)

**PEOUIL**, mod. pou, s. m., insecte parasite aptère qui s'attache dans les parties couvertes de poil du corps de l'homme et des animaux :

*Paous* neis, sirons et lentes.
(*Rose*, 18045.)

Puces, *pououls.* (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 83[d].)

Je panse qu'il n'y a point des puces ni des *poils* ne d'autre vermyn. (*Maniere de langage*, p. 386.)

De pusse y ait grant quantites,
Les *pus* n'y puet nuluy nombrez.
(*Ballade de Nicole Louve*, 50, dans *Voyage du s[r] d'Anglure*, A. T.)

Un *pouil* de teste. (R. Est., *Dictionariolum.*)

**pepie**, s. f., pellicule écailleuse qui vient au bout de la langue des oiseaux et les empêche de boire :

Pituita, petite *pepie*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 229 v°.)

Une maladie qui survient de abundance de fleugme appellee vulgairement la *pepie*. (*Jard. de santé*, I, 108.)

**pepiement**, s. m., action de pépier :

*Pepiement*. The cheeping, or peeping of young birds; any such puting noise ; also, a lisping, or faultering in speech. (Cotgr.)

**pepier**, v. n.

Cf. VI, 90$^{a}$.

**pepin**, s. m., graine de certains fruits charnus :

En plusors lieus par les gardins
Fist li dux planter des *pepins*
Des pomes qu'en out aportees,
Dunt beles entes sunt puis nees.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 25394.)

— Fig. :

La grape d'euls est grape de fiels et li *pepins* tres amers. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 189.)

Cf. VI, 90$^{b}$.

**pepiniere**, s. f., endroit où l'on fait des semis d'arbres pour obtenir de jeunes plants :

Les pepins de la *pepiniere*. (1333, A. N. JJ 73, pièce 287.)

— Fig., ce qui fournit des sujets pour remplacer ceux qui manquent :

Me promettant semblable jugement et correspondance avec ce docte et modeste personnage M. Adrian Wassenhouen, lequel voz seigneuries ont puis nagueres installé en leur *pepiniaire* d'eloquence latine de Houdain. (J. Bosquet, *Elem. de la lang. franç.*, col. 1586.)

**peplum**, s. m., t. d'ant., grand et large vêtement, d'un tissu très léger que portaient les femmes par-dessus les autres habits ; long voile dont on recouvrait la statue de certaines déesses :

Le manteau... que les anciens mettoient a l'entour de cette deesse, qu'ils appelloient *peplum*, qui estoit une maniere d'habit. (Du Verdier, *Images des dieux*, p. 573, éd. 1606.)

Cf. Peple, VI, 90$^{b}$.

**perçant**, adj., qui perce :

Elles est plus *perçant* que quelconques autre glaive doubtable. (D. Foulechat, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 70$^{b}$.)

— Fig., en parlant des yeux, de la vue, qui distingue du premier coup d'œil :

Car tu navras mon cœur trop asprement
Par les longz traictz de tes *perceanz* regardz.
(Sceve, *Delie*, CXLIX.)

— En parlant du son, qui pénètre vivement dans l'oreille :

Et d'une voix *perçante*
Feit un horrible cry.
(Jamyn, *Il.*, XIII.)

**perce**, s. f., action de percer :

*Perce*. (R. Est., 1539.)

Cf. VI, 91$^{b}$.

**percee**, s. f., ouverture ménagée pour livrer passage :

Ceux qui dedens la ville estoient sçavoient bien que la minne que le roy d'Angleterre avoit fait faire, estoit pres de *parcee*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1421.)

**percefeuille**, s. f., buplèvre, plante :

La decoction de *persefueille* cuicte en eaue ou vin guerit playes. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, p. 104, éd. 1557.)

**percement**, s. m., action de percer :

*Percement* de dens. (R. Est., *Thes.*, Dentitio.)

Le tourment que ce *percement* de dents donne a ces petits innocents. (G. Bouchet, *Serees*, XXVII.)

— Fig. :

Elle touche le corps penetrativement tant que jusques a l'ame en va le *percement*. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 49$^{d}$.)

**perce oreille**, s. f., la forficule, insecte :

*Perc'oreille*. Vermiculi genus. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

**percepierre**, s. f., saxifrage, plante :

La filipende ou *percepierre* rouge, se nomme en grec λευκανθὸς. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, ccxiv.)

Pot de Valence plein de *percepierre*, 5 sous. (1586, *Vente des meubles de Jean Le Brun, chanoine*, G 3433, A. Seine-Infér.)

— Sorte de poisson :

Ce poisson en Languedoc a esté nommé *perce pierre*. (Rondelet, *Hist. des poiss.*, I, 172, éd. 1558.)

**perceptible**, adj., qui peut être perçu par les sens :

Oudeur est une qualité *perceptible* par le sens de oudourer. (Corbichon, *Propr. des choses*, XIX, 40, éd. 1486.)

— Fig. :

Partout la vocation est *perceptible*. (Franç. de Sal., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 59$^{a}$.)

Cf. VI, 91$^{b}$.

**perceptiblement**, adv., d'une manière perceptible :

De paroles *perceptiblement* exprimer. (Chuquet, *Triparty*, p. 41, Maire.)

**perception**, s. f., action de percevoir (de l'argent) :

En la *percepcion* des proffiz et emolumens de trois annees de ses terres, rentes, domaines. (1372, *Ratif. de test. par le roi Ch. V*, A. N. P, pièce 454$^{4}$.)

En la *percepcion* des fruis et emolumens dessus diz. (*Ib.*)

En la *perception* desdites rentes. (18 août 1418, *Ord.*, X, 466.)

Cf. VI, 91$^{c}$.

**percer**, mod., v. Percier.

**percevoir**, v. a., recevoir l'impression des objets, éprouver une sensation ; concevoir l'idée qu'elle éveille :

La volupté mesme et le bonheur ne *se perçoivent* point sans vigueur et sans esprit. (Mont., I, 42, éd. 1588.)

Cf. VI, 92$^{c}$.

1. **perche**, s. f., longue pièce de bois :

Qant il le voit, grant joie en fait,
La *perche* et la cloie sus trait,
Puis se desfuble par grant ire,
A Ysengrin commence a dire...
(*Ren.*, Br. XVIII, 71.)

A sa main une nape enpoigne
Qui a la *perce* estoit pendue,
Si l'a sor la cuve estendue.
(*Le Cuvier*, 50, Montaigl., *Fabl.*, I, 52.)

De personnes a guerre dures
Ont .vii. ax et .xvi. armeures
Autrement armé que de *perches*.
(Guiart, *Roy. lignages*, B. N. 5698, f° 213 v°.)

Pour .viiii. *pierces* qu'estaques a .iiii. d. la piece. (1351, *Frais d'entretien des biens de Gillien du Mortier*, 10$^{e}$ compte, A. Tournai.)

— T. de véner., chacune des deux grosses tiges du bois ou de la tête du cerf, du daim et du chevreuil, auxquelles les andouillers sont attachés :

La *perche* grosse, deument brunie et perlee, estant droitte sans estre tiree des andouilliers. (L. Leroy, *Trad du traité de vener. de Budé*, p. 45, Chevreul.)

Il jugeoit un vieil cerf a la *perche*.
(Cholieres, *Mesl. poet.*, f° 128 r°.)

— Ancienne mesure agraire, qui était la centième partie de l'arpent :

Dix *perques* de terre. (1399, *Charte de Beauv.*, Grenier 312, n° 143, B. N.)

Quarante livres tournois pour la peine et sallaire d'avoir fait deux *perches* de fossé en roc pres de la porte par ou l'en entre en icelle place. (*Chron. du Mont S.-Michel*, Pièces diverses, II, 205.)

Nous ferons la *perche* selon la plus generale coustume et plus receue, assavoir, de dix huict pieds ou de trois toises, a six pieds de roi chacune. (Ol. de Serr., I, 3.)

Cf. Perche 1 et 2, t. VI, p. 93$^{b}$.

2. **perche**, s. f., poisson d'eau douce à nageoires très épineuses :

Saumons et lus, *pierkes*, plays,
Venison de double maniere.
(*Rich. le beau*, 1080.)

Perca, *parque.* (*Olla patella*, p. 41, Scheler.)

Sa nature le fait douter
Qu'il ne s'estrangle au tranglouter
A la *parche* qui a l'areste dure.
(Geffr. de Paris, *Dit des alliés*, B. N. 146, f° 50ᶜ.)

**PERCHER**, v. — N., en parlant des oiseaux, se tenir habituellement sur une perche, sur une branche d'arbre :

Faulcon *perchent* es haulx arbres de saulx ou de chesnes. (*Modus*, f° 119 v°, Blaze.)

— Réfl., se poser sur une perche, sur une branche ; au part. passé :

Pendant que mille oyseaux *perchez* a l'entour [d'eux,
Augmentoient leur plaisir de leurs chants gra- [cieux.
(Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 7 v°, éd. 1588.)

Cf. VI, 93ᵇ.

**PERCIER**, mod. percer, v. — A., faire une ouverture, un trou dans :

As premiers colps i *unt* ocis Gualtier,
Turpin de Reins tut son escut *perciet*.
(*Rol.*, 2076.)

Saquierent lor espees et en *parquierent* Perin. (*Enq.*, A. N. J 1031, pièce 20.)

Lequel tira sa dague et d'icelle haussa la pointe dudit dard contremont, et en le haussant se *perça* la main d'icelluy dart. (1460, A. N. JJ 190, f° 41.)

— Par hyperbole :

Et devint si maigre que les os presque luy *perçoient* la peau. (1541, *La vie de Mgr Saint Hierosme*, f° 11 r°.)

Ses os *perçent* sa peau.
(Magny, *Sousp.*, CXV.)

— *Percier du vin*, mettre une pièce de vin en perce :

Voulez vous point, apres mangier,
Boyre ce *vin* nouveau *percé?*
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 314, Jacob.)

La je leur *perceray* du meilleur *vin* que j'aye.
(J. A. de Baif, *Eglog.*, XVII.)

— *Percié*, part. passé ; *bas percié*, ruiné :

Un homme mince et *bas percé*.
(Coquill., *Nouv. droitz*, 1ʳᵉ p., De Presompt.)

**PERCLUS**, adj., qui ne peut plus se mouvoir :

Corps *perclus* sans plaisance lye.
(Charl. d'Orl., *Bal.*, 88, Guichard.)

Son escrime est toujours gallarde,
Il n'est jamais las ny *perclus*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 5 v°, éd. 1609.)

**PERÇOIR**, s. f., anc., partie du foret servant à percer, mèche ; instrument servant à percer :

L'aisié qu'ele a veu entier,
A lues perchié d'un *perchoir*.
(Gib. de Montr., *la Viol.*, 632.)

.v. *perchoirs* de fores. (1423, *Exéc. testam. d'Angnies*, vᵉ *Jehan de la Bruyere*, A. Tournai.)

Nous essayons de la rompre (la pierre) avec un *perceoir* d'acier. (Dalesch., *Chir.*, p. 349.)

Font un petit trou avec un *persoir* ou vibrequin. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, III, 8.)

Cf. Perçoyeur, VI, 95ᵃ.

**PERCUSSION**, s. f.

Cf. VI, 95ᵇ.

**PERDABLE**, adj.

Cf. VI, 96ᵃ.

**PERDANT**, s. m., celui qui perd, partic. au jeu :

Le *perdant* les dez a frappez
Du poing si fort dessur la table...
(E. Desch., *Œuvr.*, VII, 254.)

**PERDEUR**, s. m., celui qui perd, qui égare qqchose :

Perditor, *perdour*. (*Gloss. de Conches.*)

Eschars plaidoieur est hardi *perdeur.* (*Prov. gallic.*)

Le *perdeur* (de procès). (Cattan, *Geomance*, f° 139 v°.)

**PERDITION**, s. f., état de celui, de celle qui perd son âme :

Enveiat la sue parole e sanat els, e delivrat els de lur *perdiciuns*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 87 v°.)

Autrui et lui meismes
Trait a *pierdision*.
(*De S. Jeh.*, B. N. 2039, f° 35ᵈ.)

*Perdission.* (*Serm. du* xiiiᵉ *s.*, ms. Cassin, f° 99ᵃ.)

— État de celui qui se perd :

Guenes est turnez a *perditiun* grant.
(*Rol.*, 3969.)

Se elle fust delivre a celle eure, ke li enfes alast a *pierdition*. (*Du roi Coustant*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 7.)

La fussent ly Franchois mis en *perdission*.
(*Hug. Capet*, p. 50.)

Par ledit buverage, il feroit le creature dou ventre se mere anientir et aler a *perdition*. (18 déc. 1346, *Reg. de la loy*, 1340-1354, A. Tournai.)

Cf. VI, 96ᵇ.

**PERDRE**, v. — A., être privé de qqch. dont on était en possession ; être privé de quelque partie de soi :

Melz sostendreiet les empedementz
Qu'elle *perdesse* sa virginitet.
(*Eulal.*, 16.)

Si *perdut* erent. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 21.)

Lo sol *perdet* sas claritaz.
(Alberic, *Alex.*, 50.)

Que ja por mei ne *perdent* t'amisté.
(*Ep. de S. Et.*, XIᵉ.)

Si nun la vie *eust perdue*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 1, 19.)

— Cesser d'avoir :

J'en *pert* le boivre et le mengier.
(*Dolop.*, 4139.)

Cf. VI, 96ᵇ.

**PERDRIEL**, mod. perdreau, s. m., jeune perdrix :

Quarante *perdriaux*. (*Ménag.*, II, 4.)

Vous dites vray, vous avez mangé de bons *perdreaux*, voi l'en la encores de la plume. (B. des Per., *Nouv. recreat.*, LXXII, t. VI, p. 39, L. Lacour.)

Cf. VI, 96ᶜ.

**PERDRIS**, mod. perdrix, s. f., oiseau gallinacé, sauvage, à queue courte, à pourtour de l'œil sans plumes :

*Perdix* altre deceit, quant altrui os vait,
Se ele pot sis emblerat, en sun ni les metrat.
(Ph. de Thaun, *Best.*, 965.)

A l'aube aparissant viennent cauwes soris ;
Menours sunt de cornelles et grignors de *pietris*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 46ᵃ.)

Cume une *perdriz* del munz. (*Rois*, p. 105.)

Plus les desire que falcons fait *pertris*.
(Raimb., *Ogier*, 7667.)

A cheus ki ont tourble veue, prendres fenoul et prendres rue et le fiel de la *pietris*, et si metes miel. (xiiiᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Quailles, *pitris*, aloes pris en a.
(*Auberon*, 1719.)

Quaille, *petris*, n'aloe ne trova
Qu'il ne presist.
(*Ib.*, 1722.)

Deux *pardix*. (4 oct. 1430, *Compte du soubzsecr. de S.-M.-des-Ch.*)

Coniens, marlars, *pertrisses*. (*Pièce de 1487*, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 425.)

Ailleurs m'en voys faire dame nouvelle,
En esperant avoir *perdrix* pour lard.
(J. Marot, *Cinquante rond. sur divers propos*, XLV.)

**PERE**, s. m., celui qui a engendré un enfant :

Sovent le virent e le *pedre* e le medra.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 48ᵃ.)

Philippus ab ses *pare* non.
(Alberic, *Alex.*, 33, P. Meyer, p. 3.)

Et .i. *paires* nos angendra.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., add. 15606, f° 112ᵈ.)

Pur iceo *pere* e mere lerra
Homme e sa femme se'aerdera.
(P. de Peckham, *Rom. de lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 1ᵇ.)

— En parlant de Dieu considéré comme le créateur du genre humain ; partic., la première personne de la Sainte Trinité :

Davant to *paire* glorix.
(*Pass.*, 514.)

Nostre *pierre* qui es es ciels. (*Comment. s. le nouv. test.*, Oxf. Bodl., Douce 270, f° 13 r°.)

— Fig., *renvoyer au pere et au fils*, renvoyer à la grâce de Dieu :

Et puis pour che que estions grant gens prisonniers, ilz baillerent l'une de noz carvelles aux maronniers et aux povres compaignons avec de l'eaue, biscuit, une voille, une ancre et les *renvoierent au pere et au filz* et ainssy ils retournerent en Espaigne. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 14.)

— Titre de vénération, de respect :

Le dyable vous feit bien venir
En ceste region, beau *pere*,
Vous en mourrez de mort amere.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 115[b], éd. 1537.)

— Membre d'une congrégation :

Un certain beau *pere* qui preschoit a Bordeaux. (H. EST., *Apol. pour Herod.*, p. 545, éd. 1566.)

— Autref., ministre de la religion réformée :

Tu seras hault en l'air certainement pendu ; ou bruslé guaillard comme un *pere*. (RAB., *Quart livre*, XXIV, éd. 1552.)

— Créateur de qqchose ; fig. :

Le temps, *pere* de verité, descouvrit bien tost, mais trop tard pour le pape, que... (DU VILLARS, *Mém.*, I, an 1550.)

**PERÉ**, mod. poiré, s. m., boisson faite avec du jus de poire fermenté :

Diex leur fera un tel *peré*
Qu'il avra ce cuit tel poivré
Qui moult sera pourrie et noire.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 121.)

Lequel serourge acheta du merrien pour la somme de vingt solz, et deux pos de *perey* de marchié. (1397, A. N. JJ 152, pièce 291, Duc., *Pereius*.)

Du vin de palme qui a tel gout que *poiré*. (J. ET R. PARMENTIER, *Disc. de la navig.*, p. 75, Schefer.)

Je payeray trois bussards de vin normand, soit *peré* ou cidre. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 240 v°, éd. 1587.)

L'on fait breuvage de poires, qui est appellé *peré*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 457.)

**PERECE**, mod. paresse, s. f., propension à ne pas travailler ; faiblesse de tempérament qui porte à ne pas agir ; lenteur :

Et coardise et *parece*.
(*Eneas*, 2406.)

Per *perice* de panse. (*Greg. pap. Hom.*, p. 27, Hoffmann.)

Garissiez mes piez et mes denz...
Que je n'i muire par *perece*.
(*Ren.*, Br. XII, 216.)

Et li autres est ententes
En vilonie et en *pereche*.
(*Kassidor*, ms. Turin, f° 39 v°.)

Preus, hardis, sans nule *pirece*,
Sage, cortois, plains de largece.
(*Dis d'am. fine*, ms. Turin LV, 32.)

Et li cusanz et li destrace
Du siegle et ausi li *parace*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 13[d].)

Avarice, faulx semblant et *peresse*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 250.)

Accidia, *p[e]resche*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

**PERECIER**, mod. paresser, v. n., se livrer à la paresse :

Soporor, *parecer*, endormir. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 247 v°.)

Torpeo, entomir, languir, *parecher*. (*Ib.*, f° 257 v°.)

Perece en tel point les menoit
Que la promesse regardoient
Et en *pereçant* la gardoient.
(*Le Dit de perece*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 63.)

Et se tu *pereçant* i vas,
Tu i porras mult bien faillir.
*La Voie de Parad.*, dans *Œuvr. de Ruteb.*, II, 244.)

Pigritor, *perecier*. (*Gloss. de Salins*.)

— Inf. pris subst., paresse :

Mais n'i ont rien del *perecer*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 38265.)

**PEREÇOS**, mod. paresseux, adj., qui montre de la paresse :

*Pereçus*.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 517.)

Onques ne vus trouvai nul jor *preceus* d'errer.
(*Rom. d'Alex.*, f° 79[c].)

*Pereceose* oisevie est li souverains malices del cuer. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 41 r°.)

Li meins *parecels* esteit que l'en veist onques en son aage. (GUILL. DE TYR, XII, 4.)

Ki les berbis Deu gardent lent sunt et *perizos*.
(*Vie Ste Thais*, 37, P. Meyer, *Rec.*, p. 323.)

Si ne fuit mies *perissous* ne esbahis. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 295 v°.)

*Periçoux*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 10 v°.)

*Peressoux*. (ID., *ib.*, f° 11 r°.)

Ne malades ne *periseuses*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 105[a].)

Ne *periceus* ne murmureus. (*Riule de S. Ben.*, ms. Angers, f° 4 r°.)

*Pereceus*. (*Ib.*, B. N. 24960, f° 9 v°.)

*Paroissoux*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 2 v°.)

*Paraceux*.
(ID., *ib.*, f° 3 r°.)

*Paraçoux*.
(ID., *ib.*, f° 4 r°.)

Il estoit plus lasches et plus *perecheus* que mestier ne seroit. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 172[a].) P. Paris : *paresseux*.

*Pereisous*.
(J. DE LONGUYON, *Vœux du Paon*, B. N. 368, f° 94.)

Mais *paresceulx*
Il a toute sa vie esté.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Peler. de l'ame*, Ars. 3331, f° 12[a].)

A gens qui sont lent et *prisceus*.
(G. MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 1911.)

Ilh serat *pirecheux* et fastidieux. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, p. 309, Chron. belg.)

*Pareczous*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Piger, gra, grum, *pericheuls*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 229 r°.)

*Parasceux*. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 84 r°.)

Se aucun est *perecheux* de gueter. (*Cout. de Vernon*, A. Eure.)

*Pareisseux*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 34[a], éd. 1486.)

Du *paresseux* sommeil ou tu gis endormie.
(VAUQ., *Div. sonn.*, 73.)

— Dont la digestion est lente.

Au commencement des fievres, le ventre devient *paresseux*, a cause du repos que l'on prend dans le lict. (PARÉ, XX, 2[e] p., XX.)

— *Messe paresseuse*, messe célébrée à une heure avancée de la matinée, pour les paresseux :

Les messes *paresseuses* fondees par Madame de Comines a S. Barthelemi. (1474, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**PEREÇOSEMENT**, mod. paresseusement, adv., d'une manière paresseuse :

(Les pensées) ki, kant eles vont alsi com par l'us *perezousement*. (*Dial. Gregoire lo pape*, p. 348.)

Il assailloient lentement et *perecheusement*. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 677.)

Li periceus ovriers *periceusement* recevrait son luier. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 71 r°.)

*Paresceusement*, occieusement, negligentement et contumacement. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 48[b].)

*Paresousement* Ignave. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 95[b].)

*Paressousement*, desidiose. (*Ib.*, f° 94[a].)

Abia ne proceda *paresseusement* en chose tant doubteuse. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 15 v°.)

Et ce qu'ilz dient ou qu'ilz font ilz le font negligemment et *paresseusement* sans affection, sans devotion et sans reverence. (*Doctrinal de sapience*, f° 65 v°.)

**PEREGRINATION**, s. f., voyage en pays étranger :

En Jerusalem fist *peregrinatiun*.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 214.)

— Fig., et en termes de dévotion, la vie terrestre, par opposition à la béatitude céleste :

El nombre des jors de sa *peregrinacion*. (*Bible*, B. N. 901, f° 4[a].)

Rendons grace a Deu per cui nostre solaz habondet et acrast en l'exil et en la misere de ceste *peregrination*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 90, 11.)

Cf. PELEGRINACION, VI, 67[a], et PERRGRINACION, 98[a].

**PEREGRINER**, v. n., aller çà et là, de place en place, de contrée en contrée ; fig. :

Comment pourront moyens compagnons *peregrinans* en ce monde, passer les grippes de fortune? (J. MOLINET, *Chron.*, CCCXXXIV.)

**PEREGRINITÉ**, s. f.

Cf. VI, 98[b].

**PEREMPTION**, s. f., annulation par prescription d'une procédure civile :

Et tu feras par la dire et juger une *peremption*. (J. PAPON, *Second notaire*, p. 660, éd. 1595.)

**PEREMPTOIRE**, adj., qui détruit d'avance ce qu'on pourrait lui opposer :

Vient en la semonse *peremptoire* que l'en doit premierement demander une semonse contre son aversaire. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 71[c].)

La (semonce) *perentoire* qui est ensint apeles porce que illuecques en avant ne soffera li juges delaiement de celui qui ne vient. (*Ib.*)

Exceptions dilatoires et *perhemptoires*. (1279, Barzelle, H 112, A. Indre.)

Quand le deffendeur met tantost a sa deffense chose qui valoir li doie, c'est barre *perentoire*. (*Constitut. demenees el Chastelet de Paris*, § 21, Mém. Soc. Hist. Paris, X, 43.)

Touttes lesquelles choses oyes, les consaulx, sentant les grandes charges de la ville, ne donnerent response *peremptoire* au dit secretaire. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, V, 10 juillet 1477, Hennebert.)

Cf. PEREMPTOIRE et PEREMPTORIE, VI, 98[b].

**PEREMPTOIREMENT**, adv., d'une façon péremptoire :

*Peremptorement*. (1317, A. N. JJ 56, f° 84 r°.)

Telles matieres doivent estre traictees le plus brief et *peremptoirement* que faire se peut. (Avr. 1453, *Ord.*, XIV, 300.)

**PERENNITÉ**, s. f.

Cf. VI, 99[a].

**PEREQUATION**, s. f., répartition égale :

Pour esquelles absurdites et iniquites obvier audit cas, le remede seroit prompt, que la *perequation* fust generale, collatione facta de toutes les acquisitions d'une part, et alienations d'autre, faictes par les nobles du pais. (J. PAPON, *Rec. d'arrests*, p. 384, éd. 1569.)

Cf. VI, 99[b].

**PERFECTION**, s. f., caractère de ce qui est parfait ; état de ce qui est complètement achevé :

Desirant de la *perfection* de lor bienaurteit qu'il dons doient avoir. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 31, 2.)

N'attendez ja a la fin nulle grant *perfeccion*. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles 1124, f° 115 v°.)

Avoir machonné en la *perfecion* de la ditte tourelle. (1395-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402*, 120[e] Somme des mises, f° 105 v°, A. Tournai.)

A cause de la *perfection* et couverture des maisons des povres ladres de Warchin. (16 déc. 1449, *Reg. des Consaux*, 1449-1451, A. Tournai.)

*Parfetion*. (*Compos. de la s. escript.*, t. I, f° 1 v°, ms. Monmerqué.)

N'a pié de muraille mys en oeuvre de *parfaiction* qui a ville de Gennes ne coste mille ducatz. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 111 r° ; III, 65, Soc. Hist. de Fr.)

Si vous voulez acquerir les estimes
D'humilité quant a *parfection*,
J'entend souffrir vraye correction.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, IV, f° 16[a].)

Cf. PARFECTION, V, 763[a].

**PERFECTIONNER**, v. a., rendre parfait, plus parfait :

Il n'est pas possible que femme *soit perfectionnee* en secret comme est l'omme. (*Erec*, remaniement en prose, p. 272, Foerster.)

En tout et par tout je desire que vous ayez une saincte liberté d'esprit touschant les moyens de *vous perfectionner*. (FRANÇ. DE SALES, *Lettre*, Œuv., V, 429.)

**PERFIDE**, adj., qui agit en traître envers quelqu'un qui se fie à lui ; substant. :

Li *perfides* tam fud cruels.
(*S. Leg.*, 153.)

**PERFIDIE**, s. f., caractère perfide :

Depuys que l'homme s'adonne a la *perfidie* et tromperie, il est puant et corrompu devant Dieu et les gens de bien. (B. GRANGIER, *Enfer de Dante*, p. 203, éd. 1596.)

— Action perfide :

O dampnee et detestable *perfidye;* o souveraine foulye ! (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 267, Soc. Hist. de Fr.)

**PERFLATION**, s. f., action d'un vent qui balaie :

L'air qui est contraire au precedent, et du tout malsain, est celuy qui est pourry sans aucune *perflation*, humide, enclos entre montaignes. (PARÉ, *Intr.*, XIII.)

**PERFORATION**, s. f., action de perforer :

Faire *perforation* en la plaie. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 7[d].)

— État de ce qui est perforé :

Contre *perforacion* et pointures. (*Somme M[e] Gautier*, B. N. 1288, f° 92 v°.)

**PERFORER**, v. a., traverser en faisant un trou :

Quar cui il averoit une foiz pris, n'escaperoit de sa boche, se sa massele n'*astoit perforee*. (*Job*, p. 505.)

**PERICARDE**, s. m., sac membraneux qui enveloppe le cœur :

Le *pericarde* autrement nommé domicile du cœur. (PARÉ, II, 10.)

**PERICARPE**, s. m., tout ce qui entoure la graine d'un fruit :

La seconde partie (de la racine) est la tunique ou robbe, qui est fort subtile : la tierce partie est le *pericarpe*... J'appelle le *pericarpe* non proprement, entendu qu'il est dit de ce qui circuit la semence au fruit, et le fruit mesme, et non seulement le fruit, ains ce qui environne le bois en la racine au lieu de la semence. (LEBLANC, *Trad. de Cardan*, f° 157 v°.)

**PERICLITER**, v. n.

Cf. VI, 100[c].

**PERICRANE**, s. m., périoste qui revêt toute la surface externe du crâne :

Le crane est composé de plusieurs os : lesquelz sont conjoints ensemble par commissures : a celle fin que par icelles... la grosse membrane ne soit alliee avec le crane et que les vaisseaux ayent passage, les uns par dehors, les autres par dedens, pour produire le *pericrane*. (J. CANAPPE, *Tables anat.*, f° 72 v°.)

**PERIDOT**, s. m.

Cf. VI, 101[a].

**PERIER**, mod. poirier, s. m., arbre de la famille des rosacées, qui produit les poires ; bois de cet arbre :

Desous le *perer* Jahenyn
Alez, e ilec m'atendez.
(*Le Dit de la gageure*, 52, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 195.)

Le mena en .I. plaisseis,
A .I. *perier* d'estrangleis.
(COL. MALET, *De Jouglet*, 65, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 114.)

Desuth un *perer* se reposa.
(*Un Chival. e sa dame*, Cambr., Corpus 50, f° 93[d].)

Item la moictié de cinq quartiers de terre assis au dit lieu, et y a ung *perrier* au cornet de la dite piece. (XIV[e] s., *Cartul. de Lagny*, f° 260 v° ; Duc., *Pererius*.)

Qui seroit trouvez par jour copant *parier*, pommier, vigne ou autre arbe en dommage d'autrui, il paieroit soixante sols d'amende. (Août 1354, *Ord.*, IV, 301.)

Couldres, *perier* ou pommier. (Sept. 1461, *Ord.*, XV, 79.)

Sur lui mesme s'ente le *poirier*. (OL. DE SERRES, p. 688.)

Cf. PERIER 1, t. VI, p. 101[a].

**PERIGEE**, s. m., point de l'orbite d'une planète où elle est le plus rapprochée de la terre :

Purbace ensuit presque l'opinion d'Albaten, donnant au diametre du soleil en son apogee 31 minutes, et en son *perigee* 34. (P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 265, éd. 1557.)

**PERIGUEUX**, s. m., pierre noire employée pour polir le verre, l'émail, la poterie :

*Pierigot*, autrement manganese. (VIGEN., *Tabl. de Philostr.*, f° 241 r°, éd. 1578.)

Cf. PIERIGOT, VI, 150[c].

**PERIL**, s. m., état, situation où on est menacé dans sa sûreté, dans ses intérêts :

Es *perils*. (*Fragm. de Valenç.*, r°, l. 26.)

Garder se veulent des *parius*
D'enfier et de la grant tormente.
(*Perceval*, VI, 207.)

Quar trop est grans *perius* d'aventure essaier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 34d.)

Nus *peris*.
(*Dolop.*, 5431.)

Li *periels*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 172a.)

En *perill* de mort. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 38c.)

Del endormir d'amours vienent tout li *perilg*.
(Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 24d.)

Aucuns *periz*. (*Li ordin. maistre Tancrei*, B. N. 25546, f° 1 v°.)

Nous oster contemps, haines et *perieus* qui peussent sourdre. (1292, *Cart. de l'hosp. de Tonnerre*, f° 35 r°.)

Il i aroit mains de *pril* a les ramener (les dars) par le lieu ou il entrerent que il n'aroit a les traire. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 39a.)

Pour estanchonner le premier piller... liquelx estoit en *pril* de queir. (1370, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 109.)

Et vous offre d'estre loyal moyen... pour sauver l'onneur des deux nobles chevaliers et de leurs amis, et pour eschiever les grans *prieux* qui s'en peuent sourdre. (*Lett. de H. d'Espiere au duc de Loheraine*, dans *Gilles de Chin*, p. LXXXVIII.)

Por eschuwir tel *piril*. (1420, A. Fribourg, 1re coll. de lois, n° 293-294, f° 86-87, *Rec. diplom.*, VII, 80.)

Il a de fois (en despit de Neptune
Et de Junon) surmonté la Fortune,
Et sur la terre eschappé de *peris*
Ains que bastir les grans murs de Paris.
(P. Rons., *Œuv.*, Franc., l. I, p. 407, éd. 1584.)

Cf. VI, 101c.

**PERILLEUSEMENT**, mod., v. Perillosement.

**PERILLOS**, mod. périlleux, adj., où l'on est en péril :

Li leus est *perilleus*.
(*Perceval*, I, 5, Potvin.)

... Li atres *perellous*.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 6b.)

Ke il ne saient en *perilieuse* defaute. (1259, *Test. de Simon de Montfort*, Bibl. Ec. des Ch., 1877, p. 336.)

Aucune *perelleuse* aventure. (*Bans aux échevins*, 22, f° 1 v°, A. Douai.)

Leus (lieux) *pereillous*. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., A. Bouches-du-Rhône.)

Et feist oster le peril de la meson desus dite qui estoit *perileuse* et ruineux. (1296, Paris, A. N. S 1508, pièce 8.)

Choses mal entendues et *pervilleuses*. (S. Jaques 1343, *Pawilhars*, A. Liège.)

Laqueile chouze est *pervelheux* et dissonnante a raison. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 62.)

La le tinrent lonc tans en *piereleus* dangier.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8670.)

Cf. VI, 102a.

**PERILLOSEMENT**, mod. périlleusement, adv., d'une manière périlleuse :

Mes ainz home n'alerent si *perillousement*.
(J. Bod., *Saisnes*, XXI.)

Et mult estoient *perillosement*. (Villeh., § 165.)

*Pereilleusement*. (1279, Laurent, *Somme*, ms. Chartres, f° 70 v°.)

Les mauvais deliz qui nuisent as homes trop *perilleusement*. (Brunet Latin, p. 371.)

**PERIMETRE**, s. m., contour qui limite un espace déterminé :

Aussi est elle (la figure ronde) la plus capable, ayans egale *perimetre*, c'est a dire egale circonference. (J. Canappe, *Tables anat.*, f° 79 v°, éd. 1541.)

**PERINEE**, s. m., région du corps entre les parties sexuelles et l'anus :

Parquoy non sans quelque rayson ont estimé quelques ungs en ce lieu se trouver le commencement de la ligne ou suture que nous avons cy dessus dict estre appelee *perinee*. (Ch. Est., *Dissect. des part. du corps hum.*, p. 212, éd. 1546.)

**PERIODE**, s. f. et m., temps qu'une chose met à accomplir les phases de sa durée ; chacun des divers degrés par lesquels une chose passe pendant sa durée :

Contre *periode* de fievres flemmatiquez. (B. de Gord., *Prat.*, B. N. 1288, f° 139 r°, cité par le *Dict. gén.*)

— Par extens., terme :

Parvint donc a la fin Eneas au *periode* de la narration. (*L'amant ressusc.*, p. 205, ap. Ste-Pal.)

— Anc., signe de ponctuation :

*Periode* se peut dire entre tous les autres points plus parfait pour ce que par tout ou il se represente et met (outre ce qu'il embrasse et comprend tous les autres poincts) clost et finit non seulement le sens de la clause ou devis, mais tout le parler et discours ; de sorte que sy apres iceluy suit quelque chose, c'est autre matiere quy arriere se commence. (Jean Bosquet, *Elemens ou institutions de la langue françoise*, 1586.)

**PERIODIQUE**, adj., qui se produit par périodes, dont la succession est régulière :

Dolor de chef *periodique* ou cronique. (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 94 r°.)

**PERIODIQUEMENT**, adv., d'une manière périodique :

*Periodiquement*. By periods ; endingly, concludingly, or towards a conclusion ; also, revolvingly, by course or fits, or with a continuall and interchanged course. (Cotgr.)

**PERIŒCIENS**, s. m. pl., ceux qui de chaque côté de l'équateur habitent sous le même parallèle :

De rechef les habitans de la terre comparez les uns aux autres sont appelez *perieciens*. anteciens et antipodes. Perieciens se peuvent dire collateraux qui demourent soubs mesme climat et parallele. (J. Leroy, *Viciss. des choses*, f° 8 v°, éd. 1575.)

**PERIOSTE**, s. m., membrane fibreuse qui recouvre les os :

Les os sont faits sensibles par certaines fibres nerveuses que leur *perioste* leur communique. (Paré, I, préf.)

**PERIPATETICIEN**, adj., qui suit la doctrine philosophique d'Aristote ; substant. :

Et ce fu l'opinion d'Aristote et des *perypatheticiens*. (Oresme, *Eth.*, 24, ap. Littré.)

**PERIPATETIQUE**, adj., qui appartient au péripatétisme :

Aristote, disciple de Platon, homme de tres excellent engin, certes non pas pareil a Platon, mais legierement surmontant moult d'autres, fist le propos *peripatetique* qu'il avoit acoustumé en allant disputer, et par sa tres noble renommee son maistre encores vif assembla plusieurs disciples a sa doctrine. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, I, f° 102d, éd. 1495.)

— Péripatéticien :

Quant le palaisin Phelippe *perhipatetique* fleurissoit. (D. Foulechat, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 54a.)

La secte *peripatetique* de toutes sectes la plus sociable. (Mont., *Ess.*, II, 17, p. 423, éd. 1595.)

**PERIPATETIQUEMENT**, adv., à la façon des péripatéticiens :

Il la culbutoit *peripatetiquement*. (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 333, éd. de 617 p.)

**PERIPETIE**, s. f., dans une œuvre de littérature, qui change la face des choses :

Puis qu'est il rien plus beau qu'une aigreur [adoucie
Par le contraire e vent de la *peripetiè*.
(Vauq., *Art poét.*, III, éd. 1862.)

**PERIPHERIE**, s. f., anc. m., contour d'une figure curviligne :

Et le index ou trace de la roue, laquelle appert oultre la circumference ou *peripherie* de la dicte roue, demonstre la haulteur du pole du lieu la ou vous estes alors. (G. Frison, *Cosmogr. de P. Apian*, f° 12 r°, éd. 1544.)

Cf. Peripheree, VI, 102b.

**PERIPHRASE**, s. f., tour de phrase employé comme équivalent du mot propre :

Affecté en *periphrases*. (Ch. Fontaine, *Quint. cens.*, f° 85 r°, éd. 1555.)

L'amollir ou l'estendre en *perifrases*. (Mont., I, 19, p. 37, éd. 1595.)

Cf. VI, 102b.

**PERIPHRASER**, v. n., user de périphrase :

La lune aura la garde et conduite de l'enfance; Mercure de la pueritie (il faut escorcher non le regnard, mais le latin, parce que nous n'avons mot propre pour exprimer cet aage, qu'en *periphrasant*).... (CHOLIERES, *Apres disnees*, VIII, f° 230 v°, éd. 1587.)

Cf. VI, 102b.

**PERIPHRASTIQUE**, adj., qui tient de la périphrase :

Tes exemples ne sont antonomasticz, mais *periphrasticz*. (CH. FONTAINES, *Quint. cens.*, f° 109 r°, éd. 1555.)

**PERIPNEUMONIE**, s. f., inflammation du poumon :

Squinancie cause ulceracion au poulmon, ou *periplemonie* ou suffocasion. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, I.)

*Peripulmonie*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albuq.*, ms. de Salis, f° 175d.)

**PERIR**, v. n., être enlevé par une mort violente :

Si [li] depreient que la citet ne fundet
Ne ne *perissent* la gent ki enz fregundent.
(*Alex.*, XIe s., str. 60c.)

Tu acertes deliveras la meie aneme que ele ne *perisist*. (*Cant. d'Ezech.*, 12, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 265.)

— Par anal., être détruit :

Bien vont les nes : ains nule n'en *peri*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 44.)

— Fig. :

Puis que Dieu nous donne encor, par sa patience, temps pour nous relever, ne laissons *perir* l'occasion. (LA NOUE, *Disc.*, p. 39.)

— Par extens., être anéanti :

La fuie *perid* de mei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXLI, 4.)

Crestienties *ert* a un mot *perie*.
(RAIMB., *Ogier*, 10798.)

Cf. VI, 102b.

**PERISCIENS**, s. m. pl., habitants de la terre voisins des pôles et dont l'ombre tourne autour d'eux dans l'espace d'un jour :

De la diversité des ombres procedent trois sortes d'habitations a sçavoir des amphisciens, eterosciens, et *perisciens*... *Perisciens* qui ont les ombres tournees en forme de meules, tels que sont les habitans soubs les poles. (J. LEROY, *Vicis. des ch.*, f° 8 v°, éd. 1575.)

**PERISSABLE**, adj., exposé à périr :

Recongnoissant qu'en vous sans contredict
Mon grant espoir ne sera *perissable*.
(J. BOUCHET, *Chap. des princes*, f° 35 r°, éd. 1517.)

Soit que la volupté soit trop tost *perissable*.
(RONS., *Elégies*, IIe discours de Genevr., p. 611, éd. 1584.)

— Sujet à s'avarier, à se gâter :

La tainturerie des waides, qui est aucune foiz *perissable* par le non sens des tainturiers. (1416, *Lettre*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 235.)

Furent contraints les aulcuns de retourner en Haynault, les autres de vendre leurs vivres *perissables*, et de les donner a meilleur marché en Audenarde, qu'ils ne leur avoient cousté. (J. MOLINET, *Chron.*, CLXXXVI.)

Cf. VI, 102c.

**PERISSANT**, adj., qui périt, qui passe :

En repaissant les ouailles *perissantes* de vostre part, ne debvez nier les myettes a celles qui sur le grand chemin sont au danger des loups. (1521, *Lett. de Marg. d'Ang. à Briçonnet*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 76.)

La pauvre race *perissante*.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 10 v°.)

**PERISTYLE**, adj., dont le pourtour intérieur présente une colonnade :

Mais davantage a encores en sa nef dedans œuvre, d'autres colonnes reculees du circuyt de la muraille, comme si c'estoit pour un portique ou *peristyle*. (J. MARTIN, *Arch. de Vitr.*, III, 1, éd. 1547.)

**PERITOINE**, s. m., membrane qui tapisse la cavité abdominale :

Le *peritoine*, en grec peritoineon, c'est une membrane fort subtile, mais toutesfois bien forte, et ferme, semblable aux larges toiles des aragnes. (J. CANAPPE, *Tables anat.*, f° 7 r°.)

**PERLE**, s. f., globule d'un blanc argenté, qui se forme dans certaines coquilles :

*Pelles*, coraus, et crisolites.
(*Floire et Blancefl.*, 657.)

Et li tissu dont el se pere,
Qui n'iert trop larges ne trop gresles,
D'argent doré a menus *pesles*.
(*Rose*, 13764.)

Item une crois d'argent doree a *perlles*. (1313, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, f° 44 r°.)

Item pour .II. coroies, l'une a *pierles* et l'autre sans *pierlez*. (1334, *Exécut. testam. de demisielle Ysabiel de Cysoing, femme de messire Nicole de Seelin*, A. Tournai.)

.I. chapel de *peeles*, .I. treçour de *peeles* et de chatons. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dôle, G 82, A. Doubs.)

Un autre anel d'or pontifical a 3 rubis, 2 saffirs et 4 *pelles* grosses. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 14.)

Un rubis, et deux *perles*, et deux saffirs encassez en trois verghes d'or. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

Patrenostres, croisettes et autres baguettes, afficques et *peles*. (1503, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une burse de vellours blanc, toute couverte de petites *perlies*. (1542, *Inv. du trésor de la chapelle des D. de Savoie*, p. 149, Fabre.)

— Fig., ce qu'il y a de mieux dans son genre :

Escolliers, eh ! c'est la *perle* du monde. Quelles paroles douces ! quelles bonnes graces ! quelles gayes façons ! (LARIV., *les Escol.*, I, 3.)

**PERLER**, v. a.

Cf. PERLÉ, VI, 103b.

**PERLETTE**, s. f., petite perle :

Faisant gresler mille *perlettes* rondes.
(J. DU BELLAY, *Olive*, f° 28 v°, éd. 1569.)

**PERLURE**, s. f.

Cf. PERLEURE, VI, 103b.

**PERMANENCE**, s. f., caractère de ce qui est permanent :

L'estauleteit de sa *permenance*. (*Epist. S. Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 124 r°.)

Fiance, seurtez, *permeinnance*, soffrance. (*Moral. des philos.*, Ars. 5201, p. 384.)

*Parmeignance* est teus que l'on doit estre d'une meniere et d'un samblant. (*Ib.*, p. 386.)

Pres sui la tierce vous desponde
C'est seurtes et *parmenance*.
(ALART, *Dit des Sag.*, Ars. 3142, f° 162b.)

Boeces dist que *parmanance*
Est iteus que d'une samblance.
(ID., *ib.*, f° 163c.)

Cf. PARMENANCE, V, 778b.

**PERMANENT**, adj., qui dure, qui se maintient sans interruption :

Parfaiz Deus, parfiz huem, de anme reidnable e de humeine charn *permenand*. (*Symb. S. Athanase*, 32, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 291.)

Entre Franceis e voz Normanz
Prie que seit paiz *parmaignanz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12093.)

Por lo *permenant* plour. (*Greg. pap. Hom.*, p. 90.)

Qui nule hore n'est *permaignant*
En riens qu'il face, ne qu'il die.
(GUILL., *Best. divin*, 1556.)

Tu es rois de gloire puissant
Et fieus de peire *permegnans*.
(*Te Deum Laudamus*, dans *Lib. Psalm.*, ms. Oxf., p. 358.)

Et filz de pere *parmaignans*.
(*Ib.*, ms. Berne, f° 18 r°.)

Ne sunt .III. permenable
Ne ne sunt .III. durable,
Mais .I. sols *permegnans*.
(*Or. Domini*, dans *Lib. Psalm.*, ms. Oxf., p. 361.)

*Parmanant* vie.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 19 v°

Et estoit plus devot et plus *parmenant* en la foy de Jhesus Christ. (SIMON DUVAL, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, 386.)

Cf. PARMENANT, V, 778c.

**PERMEABLE**, adj., qui laisse passer un liquide, un gaz, à travers ses pores :

Le corps humain est tout perspirable et *permeable*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 255 r°.)

De tenue substance et *permeable*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 732.)

Humeur *permeable* et gluant. (JOUB., *Annot. sur la chir. de Guy de Chaul.*, p. 87, éd. 1598.)

**PERMETTRE**, v. a., donner liberté, possibilité de faire qqchose :

Pour lequel miracle les Danois *permisrent* que le corps de luy fust porté a Londres la ou il fut ensevely. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IVe vol., f° 122c, éd. 1495.)

Avant que l'on leur *permette* aler ou dict coffre ne seeler lesdites lettres. (1466, *Cart. de Cysoing*, p. 448.)

**PERMISSION**, s. f., autorisation de dire, de faire :

Furent presens religieus hommes et honnestes Jehans, par la *parmission* divine abbé dudit lieu, Jehan prieur et le convent en leur chapitre assemblez. (1340, A. N. JJ 72, f° 40 v°.)

Sans noz congez, *permission* et licence. (1404, *Ord.*, XII, 121.)

**PERMIXTION**, s. f., mélange complet :

Il (l'homme enragé) a sangloit et soif et secheresse de bouche et *permixtion* de raison. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 81 v°.)

Ilz accompaignent leur estendart en grandes *permixtions* et meslees. (*Flave Vegece*, II, 23.)

Ce sang qui se pourrit est moderé, temperé, et composé d'une egale *permistion* et meslange des quatre humeurs. (PARÉ, XX, 1re p., XV.)

**PERMUTATION**, s. f., action de permuter :

*Permutation* desor ditte, nous renunchons al benefice de restitution. (1261, *Cart.*, B. N. l. 10176, f° 43 v°.)

En non de *permutacion* ou d'eschange. (1297, *Echange*, A. N. L 761, pièce 75bis.)

**PERMUTER**, v. a., mettre une chose à la place d'une autre et réciproquement :

Que tuit li habitans des diz luex puissent vendre, doner et *permuter* li huns es autres lour terres et lour possessiuns. (1342, *Franch. de Chatillon*, Ch. origin. appart. à Mlle de Mornay.)

Magdelaine de La Tour sa mere estoit fille de Jean de La Tour, auquel le roy Loys XI bailla le comté de Lauraguais, et le *permuta* avec le comté de Bologne. (PALMA CAYET, *Chron. nov.*, p. 95.)

**PERNICIEUSEMENT**, adv., d'une manière pernicieuse :

Le clerc qui descueuvre les ymages *perniciеusement*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 14 r°.)

*Pernicieusement* mechant. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 33.)

**PERNICIEUX**, adj., qui cause la mort, la maladie :

Toutes ces lesions, les unes sont plus *pernicieuses*, les autres mains. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 81.)

Il y a quelque cacochymie en vous qui vous rend contraire et *pernicieux* ce qui de soy est proffitable aux autres. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 4 r°, éd. 1587.)

**PERONÉ**, s. m., os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe :

L'autre rameau qui est superficiel est produit par la partie exterieure de l'autre os de tibia qu'on appelle *peroné*. (J. CANAPPE, *Tabl. anat.*, f° 125 r°.)

Le pied se divise en cuisse, jambe, et extreme pied : la cuisse a un os seul ; la jambe deux, l'os de l'esperon petit dit fossile ou *peroné*,... etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 534, éd. 1522.)

**PERORER**, v. n., discourir longuement et avec prétention :

Hortensia par eloquence
*Perora* si tres doulcement
Qu'elle eut finale consequence
De son desir entierement.

(NIC. DE LA CHESN., *Condamn. de banquet*, sign. N 5 r°, éd. 1507.)

En ceste maniere *perora* Nicolas en exprobrant Antipater. (*Bataille judaïque*, I, 55, éd. 1530.)

**PEROT**, s. m.

Cf. VI, 105b.

**PERPENDICULAIRE**, adj., qui fait avec une ligne, un plan, deux angles adjacents égaux :

Ligne *perpendiculaire*. (G. TORY, *Champfleury*, f° 31 r°, éd. 1529.)

Ladicte ligne *perpendiculaire*. (EST. DE LA ROCHE, *Geom.*, f° 227 v°.)

Line *perpendiculaire :* les architectes disent tombante a plomb, droictement pendente. (RAB., *Quart livre, briefve declaration d'aucunes dictions plus obscures contenues en quatrieme livre*, f° 1 v°, éd. 1553.)

— Dans l'ancienne langue et jusqu'au XVIe siècle on a employé un doublet *perpendiculier*, également d'une formation savante, mais muni du suffixe populaire *-ier* :

Ligne *perpendiculiere*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 184c.)

*Perpendiculer*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurg. Albug.*, ms. de Salis, f° 139c.)

Perpendiculare. *Perpendiculier*. (*Vocabularius brevidicus*.)

**PERPENDICULAIREMENT**, adv., d'une manière perpendiculaire :

Si le sommet (du mont Pelion) jusques au pied estoit mesuré *perpendiculairement*, c'est a dire a plomb. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaul.*, Œuvr., I, 213, Stecher.)

Ligne *perpendiculairement* tiree sur une droite. (DELORME, *Archit.*, II, prol.)

— Parallèlement à perpendiculairement on trouve *perpendiculierement :*

*Perpendiculierement*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 207 r°.)

**PERPENDICULE**, s. m.

Cf. VI, 105c.

**PERPETRATION**, s. f., action de perpétrer :

Si quinze ans seront encourus apres la *perpetration* du forfait. (*Coust. d'Aoste*, p. 763, éd. 1588.)

**PERPETRER**, v. a., exécuter :

Se aucun forfait *aront esté parpretré* en le meson dou prieur... (1232, Clerm., B. N. 4663, f° 101 v°.)

.VIII. jours apres l'exces *parpetree*. (1424, *Pièce*, ap. Louvrex, *Rec. d'Edits*, I, 38.)

Sommairement il fut conclud a la mort, pour les cas enormes par lui commis et *perpetrez*. (DES PER., *Nouv. recreat.*, Du Bandoulier, f° 118 r°, éd. 1572.)

Cf. VI, 106a.

**PERPETUATION**, s. f., action de perpetuer :

La somme de cinq cents francs pour l'entretenement et *perpetuacion* de ladicte université. (4 sept. 1436, *Lett. de Phil. le Bon*, ap. Beaune et d'Arbaumont, *Université de Fr.-Comté*, p. 19.)

Roman fait a la *perpetuation* des vertueux faits et gestes au tems du roi Artus. (*Titre*, Rouen 1488.)

**PERPETUEL**, adj., qui dure constamment :

En pure et *perpetual* ammone. (1236, ap. Tuetey, *Docum. inéd. sur la Fr.-Comté*, p. 8.)

Guerars Dantoing a werpit et donet a rente *perpetuel* a Jehan de l'Ostelerie, le boulenghier, une helde de .II. osteus. (Oct. 1278, *C'est Guerars Dantoing et Jehan de l'Ostellerie*, Chirogr., A. Tournai.)

En *perpetueis* registres. (Mardi av. divis. des apot. 1295, Offic. de Toul, A. Moselle.)

Des queles deus capeleries me sires Grars Lantelme, capelains en le dicte eglise *perpetueus*, tient l'une. (1320, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 130 r°.)

Donation *perpetuau*. (1321, Fontevrault, La Rochelle, A. Maine-et-Loire.)

En *perpetuau* et pardurable aumosne. (1321, Fontevrault, La Rochelle, fenêt. 2, sac 1, A. Maine-et-Loire.)

Choses *perpetuelx*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 90c.)

Cf. PERPETUWEUS, VI, 106c.

**PERPETUELMENT**, mod. perpétuellement, adv., d'une manière perpétuelle :

Si avras od eus durablement
Et senz fin *perpetualment*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 1051.)

Alme as, cele ne murra mie ;
Mais ja n'ert ainz del cors partie,
S'en bien n'est prise, qu'en torment
Ne seit mais *perpetuaument*.

(ID., *ib.*, 6255.)

A joir *perpetueument*. (1257, *Cart. d'Auchy*, Bet., 213.)

Cascun jour *perpetueument*. (25 juill. 1295, *Lett. de Joinv.*, A. S.-Omer.)

Et li visin, demorant sour le liu, ki aise ont et aront en le ditte rivierette, le tenront *perpetuelment* tous jours, en le veue dou conseil de le ville. (27 juill. 1327, *Reg. de cuir noir*, f° 40 v°, A. Tournai.)

Et ycelle tenir et posseoir paisiblement et *parpetuelment* a touz jours. (1345, A. N. JJ 75, f° 192 v°.)

*Parpectuelment.* (1350, Prév. d'Orl., Chartreuse d'Orl., Vaupulant, A. Loiret.)

Jouisse, posside et exploite des maintenant a tous jours *perpetuelment.* (1379, A. N. S 93, pièce 44.)

Car je vous dis a tous que qui meurt en pechié mortel et ne le vuelt regehir, il est dampné *perpetuellement.* (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. 9.)

Item voeil et ordonne estre dit et celebré en le ditte eglise Saint Quentin, chascun an *perpetuelment.* (20 janv. 1439, *Testam. de Jehan Oudry*, A. Tournai.)

**PERPETUER**, v. a., faire durer constamment :

Son fait doit on *perpetuer*.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 2275, Van Hamel.)

J'aime mieulx y mettre davantage pour d'un coup en delivrer le pays et m'en descharger, que de *perpetuer* ces blocus. (18 avr. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 341.)

Cf. VI, 106[c].

**PERPETUITÉ**, s. f., durée perpétuelle :

A *perpetuité.* (1263, *Stat. de la maison Dieu de Troyes*, ap. Guignard, *les Anc. stat. de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes*, p. 35.)

Aseons et asignons a *perpetuitté* et a tous jours a nostre dit clerc ses hoirs ou a ceuz qui de lui aront par quelque maniere que ce soit. (1336, A. N. JJ 70, f° 60 r°.)

Sou corrous ne serait mies a touz jours et ne menacerait mies a *perpetuiteit.* (*Psaut. de Metz*, CII, 9.)

**PERPLEXE**, et anc. **PERPLEX**, adj., embarrassé entre plusieurs partis contraires :

Il se esbahist et est *perplaist.* (1444, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 64 v°.)

Dont estoie souvent sousprins et *perplix.* (19 sept. 1464, *Lett. de Jan, seign. de Lannoy à son fils*, Cab. hist., II, 84.)

Plusieurs estoient *perplex* de ceste prise du bastard. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., V, 99, Kerv.)

Duquel dictum et sentence il se trouva fort *perplex* et non sans cause, car il ne cuidoit point que le roy ne sa justice le deussent faire mourir. (J. de Roye, *Chron.*, I, 358, Soc. Hist. de Fr.)

Ainsi *parplex*, de douleur deffié,
Vexé de dueil, de taint mortiffié...
(J. Marot, *Poëme inéd.*, p. 64, Guiffrey.)

Je me trouve *perplexe* de n'avoir receu des vostres, pour les changements qu'on dict estre en France. (15 janv. 1561, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 646.)

— Anc., par latinisme, embarrassé, obscur :

Il respondit a ceste *perplexe* legation. (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 369[a].)

**PERPLEXITÉ**, s. f., état de celui qui est perplexe :

*Preplexitei.* (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 138 v°.)

Perplexitas, *perplexites.* (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

En la *perplexité* ou je te voy. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 94.)

— Anc., situation embarassée :

Je ne tings pas celle responsion a soffissant per la queil aucuns cuident eschapeir ceste *perplexitei.* (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 58 v°.)

Les Spartains esbahis de tele *perplexité* de mos n'oserent interpreter la pensee de Dieu. (Fossetier, *Cron. Marg.*, Bruxelles 10511, V, vi, 10.)

— Obscurité, ambiguité :

Tant pour le prouffit de nous, le bien de la chose publique, comme pour eux relever des *perplexitez* dessus dites. (28 sept. 1362, B 11472, A. Côte-d'Or.)

La *perplexité* en la quelle est le peuple a cause de la guerre cruelle... (3 juin 1475, *Ch. du cte de Geneve*, A. de l'Etat à Lucerne, Guerre de Bourg.)

Cf. VI, 106[e].

**PERQUISITEUR**, s. m., celui qui fait des perquisitions, des recherches :

*Perquisiteur* de choses couvertes. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 164 v°.)

Cf. VI, 107[a].

**PERQUISITION**, s. f., action de rechercher :

*Parquisition.* (*Vie de S. Hub.*)

**PERRESIL**, mod. persil, s. m., plante potagère à saveur piquante :

Petrosilium, *perresil.* (*Gloss. du* XII[e] *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. Ec. des Ch.*, 5[e] sér., t. V, p. 327.)

Sauge i avoit et *perresill.*
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 117[a].)

Cresson, letues, *perresill.*
(*De S. Paulin*, 241, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 56.)

*Presil.* (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 32 r°.)

*Pressil.* (*Ib.*, f° 33 r°.)

.I. galon de 5 potiaux de chos, *perrecil.* (1359-1360, *Journ. de la dép. du roi Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 245.)

Et leur convient vivre en exill
Et aler cuillir *pierresill.*
(Guill. de S. André, *Libvre du bon Jehan*, 263.)

Petroselium, *perecil.* (*Gloss. de Salins.*)

*Persil.* It. Petrasello. (Jun., *Nomencl.*, p. 89.)

Cf. Perresin, VI, 108[a].

**PERROQUET**, s. m., oiseau de l'ordre des grimpeurs, à gros bec et à plumage varié de vert, de rouge, etc., qui apprend à imiter la voix humaine, les cris des autres animaux :

Et quant il sçot que son vieil *paroquet*, c'est son papegaut, n'est mie mort, si s'en ala a lui et lui demanda... (Thomas de Saluces, *le Cheval. errant*, Eg. Gorra, *Romania*, XXI, 76.)

Premierement un *perroquet* qui sache chanter toute l'Iliade. (B. des Pér., *Cymbal. mundi*, III.)

— Paraît avoir été employé d'abord comme nom propre :

Lors ala la dame au premier... et li dist : *Paroquet, paroquet.* Cil dist : Dame, dame. (Thomas de Saluces, *le Cheval. errant*, Eg. Gorra, *Romania*, XXI, 74.)

— Un des seconds mâts qui s'arborent sur les hunes du grand mât et de la misaine, et sur celles du beaupré et de l'artimon ; voile que porte ce mât :

Deux bonnettes et voiles de *perroquet.* (1525, ap. Jal, v° *Treu.*)

**PERRUQUE**, s. f.

Cf. VI, 111[a].

**PERRUQUIER**, s. m., celui dont la profession est de faire des perruques, de coiffer, de raser :

*Perruquier* ou faiseur de faulses perruques. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

Cf. VI, 111[c].

**PERS**, adj.

Cf. VI, 111[e].

**PERSECUTER**, v. a., poursuivre sans relâche par des traitements cruels :

A celle fin qu'il ne semblast mie que les Juifs *persequtassent* Jhesucrist. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 21 r°.)

Cf. VI, 113[a].

**PERSECUTION**, s. f., action de persécuter :

Mult out de *persecutiun.*
(*Brut*, ms. Munich, 2761.)

Et ammonestoient a recevoir [o] pacience la *persecusion* des Wandles. (*Vie Saint Nicaise*, ms. Lyon 772, Bullet. A. T., 1885, p. 60.)

Il avra *persecuciun.*
(*Vie de S. Alexi*, 532, Rom., VIII, 175.)

Il vos doit de Job remembrer
Qui tant ot *perseqution.*
(*Vies des Peres*, B. N. 23111, f° 59[b].)

Faire *persecuscion* sur les crestiens. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 38 v°.)

Cf. Persecucion, VI, 112[c].

**PERSECUTOR**, mod. persécuteur, s. m., celui qui persécute :

Kar de sainte iglise ad *persecuturs* esté.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 8 v°.)

*Persecuteur* du plebe. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 58[b].)

Chascungs scet que saint Poul fut telx *persequ-*
[*teur.*
(*Girart de Ross.*, 5891.)

*Persequuteur*, persequtor. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 99[e].)

**PERSEVERAMMENT**, adv., avec persévérance :

S'il totevoies s'enforcent piement et *perseveranment*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 89, 19.)

Cf. VI, 113[c].

**PERSEVERANCE**, s. f.. action de persévérer ; faculté de persévérer :

D'amor e d'aliance,
Et de boene *perseverance*,
U n'avienge relaschemenz...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6441.)

Que par la bone acostumance
Se met on en *perseverence*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 45 v°.)

Considerans le bon et leable propos dudit testateur et la bonne volenté et *perseverance* de ladicte executeresse sa suer, inclinans a sa supplication li avons octroié et octroyons par ces lettres que... (1341, A. N. JJ 73, f° 263 r°.)

Cf. VI, 113[c].

**PERSEVERANT**, adj., qui persévère :

Por ceu ke li devotions soit *perseveranz* entre les festes ke continueies sant. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 76, 12.)

Alixandre a si *parsevrant* volonté en toutes ses enprises que nus ne poroit plus avoir. (*Le Liv. du roi Alex.*, B. N. 1385, f° 33[c].)

Le roy Philippe voyant le *perseverant* couraige des Templiers eust esté vaincu se par leur mort il ne venist a avoir les richesses que il convoitoit. (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, IX, 21, f° 235 r°, éd. 1515.)

**PERSEVERER**, v. n., demeurer ferme et constant dans une manière d'être :

Je jurai e *perseve[re]rai* que je guarde les jugemenz de ta justice. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., CXVIII, 106.)

Ne *perseverer* mies en dolor. (*Dial. anime conquer.*, Bonnardot, *Romania*, V, 283, 6.)

Pour ce que je *ais passevré* en tes commandemens, je croy fermement veoir les biens dou seignor. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 35[c].)

Se tu veus en li *parsevrer* tu destrueras ton pais et perdras la vie. (*Le Liv. dou roi Alex.*, B. N. 1385, f° 34[d].)

Cf. VI, 114[a].

**PERSICAIRE**, s. f., espèce de renouée, plante :

Jus d'aluine et de *persicaire*. (*Simples medicines*, Ste-Gen. 3113, f° 4 v°.)

Jus de calaman de fleuve et de *persiquere*, de fuilles de peschier. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 75[d].)

Jus de *persicarie* vaut moult pour ocire le ver en l'oreille. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 65[a].)

*Persicaire*, c'est une herbe qui a les feules qui ressemblent a feules de pechier ; l'en l'appelle currago ou currage (curaige, curraige), elle croist en lieux caveux et es mares. (*Grant herbier*, p. 102, Camus.)

**PERSIL**, mod., v. PERRESIL.

**PERSISTANCE**, s. f., action de persister :

Par la *persistance* de luy en l'ordre monastique, tous les autres prennent exemple de perfection. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, f° 117[a], éd. 1495.)

Regarde nostre patience
Et douloureuse *presistence*.
(*Mist. de la Pass.*, f° 210[d], éd. 1542.)

Il induisoit gens droictz a *persistence*
Et les pecheurs a faire penitence.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIII.)

**PERSISTANT**, adj., qui persiste :

Tous esperis jubilans te carolent :
Brief tous les cieulx organisans, flagolent
Ton los et gloire en ardeur *persistente*.
(CHASTELL., *Louenge a la Vierge*, OEuvr., VIII, 287, Kerv.)

**PERSISTER**, v. n., demeurer ferme dans une opinion malgré les résistances :

Mors est qui en orgueil *persiste*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, p. 17[d].)

Lorsque vice en son cueur *parsiste*.
(*Monol. des sotz joy.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 14.)

Cf. VI, 114[b].

**PERSONNAGE**, s. m., personne qui occupe une certaine situation :

Dieu avoit donné a ce *personnage* un tres grand et tres profond savoir en l'art de medicine. (H. EST., *Apol.*, p. 309.)

— Personne fictive, mise en action dans un ouvrage dramatique :

Si furent faictz et leves par le dict maistre Andrieu les *personnages*. (1496, *Représentation du Myst. de S. Martin*, B. N. 24332, ap. Lecoy, *S. Martin*, p. 699.)

— Figure d'homme ou de femme représentée dans un tableau, par une sculpture :

Mis a point les ymages et *personnages* qui sont a le devanture. (1427, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

Cf. PERSONAGE, VI, 114[c].

**PERSONNALITÉ**, s. f., ce qui constitue la personne en général :

Et en ce differe elle (l'âme humaine) de l'ange, et pour ce qu'elle n'a pas de distinction de *personalité*, mais est unie avec le corps et a une maniere ententive de ordonner et de diviser avec les choses sensibles que l'ange n'a pas. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, I, f° 18[a], éd. 1495.)

**PERSONNAT**, s. m., bénéfice sacerdotal donnant au titulaire préséance sur les chanoines :

Si c'est dignité, *personat*, office ou prebende d'eglise cathedrale et collegiale, sera tenu le pourveu faire semblable profession au chapitre de ladite eglise, auparavant que d'estre receu. (Mai 1579, *Ord. de Henry III*, Blois.)

— Titulaire d'un personnat :

L'ung des *personats* y estoit avec autres chanoines. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 308.)

**PERSONNE**, s. f. et m. — F., individu de l'espèce humaine :

Mainte haute *personne* les enfans adestra.
(*Berte*, 1900.)

*Percone*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 3 r°.)

*Piersone*. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 56 r°.)

*Persoigne*. (1372, *Compt. de Blois*, A. N. KK 298-301, f° 8 r°.)

*Persolne*. (1325, *Atours*, AA 88, A. Metz.)

Les *parsolnes*. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 27.)

Recepte faicte de particulieres *persoynes*. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 12, Delaville.)

— Partic., ce qui constitue la personne même :

Cy parle Davit en la *pressonne* des angles qui alerent devant Crist en enfer. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 31 r°.)

Dont Davit parle en la *pressonne* de Crist. (*Ib.*, f° 38 r°.)

Pour la cause d'un forsage que l'en disoit que ledit chevalier avoit faist en la *personne* Philippe Damelles, laquelle il avoit prise et ravie. (1335, A. N. JJ 69, pièce 118.)

— Forme de la conjugaison servant à distinguer la personne qui parle, celle à qui l'on parle, celle dont on parle :

La primer *persone* el plurall de touz temps. (XIII[e] s., ap. G. Stürzinger, *Ortogr. gall.*)

Les verbes ont trué persones tout einsi que lé pronoms. (MEIGRET, *Gr. franç.*, f° 75 r°, éd. 1550.)

— M., quelqu'un :

Abbes, tu as non de *persone*,
Car chil nons Abbes « Pere » sone.
(RENCLUS, *Carité*, CIX, 1.)

Sans avoir intencion ne propos de *personne* tuer. (1460, A. N. JJ 192, f° 42.)

S'il y a *personne* qui ayt trouvé ung livre... (B. DES PER., *Cymb. mundi*, III, t. II, p. 244, L. Lacour.)

— Anc., personnage :

Pour la garde de plusieurs gros *personnes*. (XV[e] s., A. Loches, liasse A, doss. 1.)

Cf. PERSONE, VI, 115[a].

**PERSONNEL**, adj., qui concerne une personne :

Et n'y peult avoir nul caliphe qui fasse sa residence *personnele* a Baudas. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 504.)

— Spécial., en t. de grammaire :

Participes *personnaulx*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, B. N. 22532, f° 4[b].)

Les noms qui signifient les divines personnes sont appellez noms *personnaulx*. (FERGET, *Liv. du propriet. des choses*, I, 6.)

— *Verbe personnel,* celui qui peut se conjuguer aux trois personnes :

Tel qui fist *personel* de *verbe* impersonal.
(GARNIER, *Thom. le mart.*, 58.)

— Qui concerne la personne en général, par opposition à la chose :

Trois manieres de demandes sont : les unes sont apelees *personeus,* que li clerc apelent action *personel*... (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 228, Am. Salmon.)

Les demandes *personeus* sont qui touchent la persone, si comme convenances, achas... (ID., *ib.*, § 229.)

Cf. PERSONAL, VI, 115ª.

**PERSONNELMENT**, mod. personnellement, adv., d'une manière personnelle :

Ne ne sera mis *persona[l]ment* en saisine de l'escheete qui li sera escheue de son pere ou de sa mere. (*Liv. de J. d'Ibelin,* CLXXII.)

La terre d'outremer ou il propose a aler *personaument.* (1269, A. N. JJ 24ᵈ, fᵒ 57 rᵒ.)

En nostre presance *parsolnemant.* (1270, *Cart. de Langres,* B. N. l. 5188, fᵒ 62 rᵒ.)

Ke nus ne veignons a vus *personaument* au terme. (1281, *Litt. reg. Fr.*, Rymer, II, 197.)

Proprement et *perssonnaument.* (1284, *Test. de P. de Barbezieu,* A. N. J 406, pièce 11.)

Hennekins Pikais, fius audit mort, qui age avoit, s'aparu *personnelment* samedi prochain. (1333, *C'est de le pais et acord de Jeoffroy de Tielx et de Jehan Pikait,* A. Tournai.)

Ledit Renaut *personnaument* apparissant. (1335, A. N. JJ 69, fᵒ 71 vᵒ.)

Jusqu'a tant que au jugement
Il descendra *personnelment.*
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Peler. de l'ame,* Ars. 3331, fᵒ 3ᶜ.)

En lieu de nous commis et envoiez *persenelment* establiz. (1337, A. N. S 3679, pièce 12.)

*Personnelment.* (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, fᵒ 6 rᵒ.)

*Parsonelment.* (1343, A. N. JJ 74, fᵒ 117 rᵒ.)

*Personeument.* (1354, A. N. S. 1504, pièce 73.)

*Personalment.* (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, § 1.)

Vous iries *personelment.* (FROISS., *Chron.*, VIII, 16, G. Raynaud.)

Et les deux gentilzhommes *personnellement* convoquez. (RAB., *Pantagr.*, X.)

**PERSPECTIF**, adj.

Cf. VI, 115ᶜ.

**PERSPECTIVE**, s. f., représentation des objets selon les différences d'aspect qu'y apportent l'éloignement et la disposition :

Selon ce que l'auctorite de *perspective* dit. (CORBICHON, *Propr. des choses,* VIII, 2.)

— Par extens. :

Apres vous diray des .VII. mirouers de quoy le roy Modus vous dit en vostre songe qu'il faisoient une *parpetive,* parquoy homme veoit tout le gouvernement du monde, e que de leurs influences et qualites venoient tous les benefices que le S. Esperit donnoit a nature. (*Modus et Racio,* ms., fᵒ 316 vᵒ, ap. Ste-Pal.)

Mais Antheus en ce faillit
Contre Hercules qui l'assaillit
Et luy mena si dure guerre
Qui luy separa de la terre
Ou son esperit se avigoroit,
Cependant qu'il la mesuroit,
Tant frappé en sa *paspative*
Que jamais ne consideroit
Que ce fust chose transitive.
(J. BOUCHET, *les Regnars travers.*, fᵒ 41ª.)

Ce que l'ung tient bas, l'autre haulse,
Et tient la *paspative* faulse
Par trop ou faulte d'ung estaige.
(ID., *ib.*, fᵒ 41ᵇ.)

**PERSPICACE**, adj., qui a de la perspicacité :

Je scay pour certain et bien puis
Congnoistre que pas je ne suis
Tant astut, *perspicax* et sage
Que j'eusse congneu ce passage.
(*Therence en franç.*, fᵒ 218ª.)

De laquelle (majesté divine) les yeulx sont tant *perspicax* et vifz, que vivement elle jecte son regard sus les choses advenir. (J. DE GAIGNY, *Sermons de Guerr.*, fᵒ 202 vᵒ.)

**PERSPICACITÉ**, s. f., pénétration d'esprit :

Par subtillité d'entendement ne *perspicacité* de raison. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne,* Ars. 5062, fᵒ 111 rᵒ.)

**PERSPICUITÉ**, s. f., au sens propre (inusité), transparence :

Tels choses coulourees sont moult prestes a recevoir lumiere pour leur *perspicuité* et pour leur transparence. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fᵒ 185ᵇ.)

La splendeur et *perspicuité* des pierres precieuses est cause que leurs vices sont plus manifestes. (LE BLANC, *Trad. de Cardan,* fᵒ 131 rᵒ.)

— Fig., qualité qui fait que l'esprit voit à travers une pensée, le style, etc. :

Tout jugement de celle infinité,
Ou tout concept se trouve superflus,
Et tout aigu de *perspicuité*
Ne pourroyent joindre au sommet de son plus.
(M. SEVE, *Delie,* p. 78, éd. 1544.)

Il faudroit qu'ils eussent une grande *perspicuité* de vue, et fussent de grands devineurs de pensees. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CCXXVI.)

— Qualité d'une pensée, du style, etc., qui fait que l'esprit voit à travers :

La premiere vertu d'une harengue est *perspicuité* et facilité. (DELORME, *Archit.*, IX, prol.)

Aristophanes le grammairien n'y entendoit rien, de reprendre en Epicurus la simplicité de ses mots et la fin de son art oratoire, qui estoit *perspicuité* de langage seulement. (MONT., I, 25, p. 98, éd. 1595.)

**PERSPIRABLE**, adj., qui laisse passer la perspiration :

Le cors humain est tout *perspirable* et permeable. (LE BLANC, *Trad. de Cardan,* fᵒ 255 rᵒ.)

— Par extens., perméable :

... Dont il est vray semblable
(Disoit il) que la terre en ses parts *perspirable,*
Pleine de longs cachots et de caveaux beans,
Reçoit en cest endroit les vents meridians,
(J. A. DE CHAVIGNY, *Souspirs et regrets,* p. 85, éd. 1582.)

**PERSPIRATION**, s. f., exhalaison insensible à la surface de la peau ou d'une membrane séreuse :

Le vinaigre empescheroit la *perspiration.* (PARÉ, XXIV, 9.)

**PERSUADANT**, adj., qui persuade :

Par paroles *persuadentes* a le bien servir esleva le cueur de ses gens a si volontaire force, qu'alors ils eussent non seulement combatu, mais foudroyé le reste du monde pour ce jour. (CL. MAR., *Epistre a ladite dame d'Alençon touchant armee,* p. 133, éd. 1596.)

**PERSUADER**, v. a., porter à croire, décider à faire :

Rhetorique est science ou art de *persuader.* (ORESME, *Eth.*, X, 20.)

L'empereur se trouvant *persuadé* a la paix par le cardinal Divuola. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

Qui, au contraire, s'ils *sont* une fois *persuadez* par la raison a changement, pourroient estre occasion d'une ferme paix en ce royaume, d'une solide reunion a l'Eglise catholique. (1585, *Lett. miss. de Henri IV,* t. II, p. 139.)

**PERSUASIBLE**, adj., que l'on peut persuader :

Celui qui a concupiscence et l'enfant ne sont *persuasibles* et obeissans a raison. (ORESME, *Eth.*, fᵒ 65ᵇ.)

C'est une chose estrange de voir les hommes au gouvernement des bestes brutes user de moderation et de patience, et au regime de leur semblables, qui ont une ame raisonnable et sont *persuasibles,* ne se vouloir aider que de cruauté. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 82, éd. 1587.)

— Persuasif :

Luy faisantes *persuasibles* remonstrances. (BONIVARD, *Source de l'idol.*, p. 119.)

**PERSUASIF**, adj., qui a la vertu de persuader :

A laquelle instance et arguement *persuasif* je respons. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, § 98.)

Il avoit la parole douce, amiable et *persuasive.* (VIGNIER, *Bible histor.*, I, 289.)

**PERSUASION**, s. f., action de persuader :

Au gré de sa mere l'a fait
Et par sa *persuasion.*
(*Therence en franç.*, fᵒ 376ᵇ.)

Rubem en disant ces choses temptoit a

faire *persuation* qu'il les regardast et considerast meilleur en leur estat. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 38 r°.)

Congnoissant que les *persuazions* que l'on leur avoit faictes estoient seullement pour couvrir de tres malheureuses conspirations. (20 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3255, f° 26.)

**PERSUASIVEMENT**, adv., d'une manière persuasive :

Parler *persuasifvement* en sa lengue. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*, p. 53.)

**PERTE**, s. f., action de perdre, résultat de cette action :

Jo i ai si grant *perte*.
(*Alexis*, xi° s., str. 30°.)

Mult fu grande la *perde*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 29ª.)

Encor n'ai pas dit le plus fort
Des diols que m'aves fait a tort,
C'est la *perde* que fac de vos.
(*Parton.*, 4715.)

Li rois Marsiles est en son tref assis,
De sa *pierde* est dolans et entrepris.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 34ᵈ.)

Et par l'espaule au mouton
Faisoit *pertes* rendre a fuison ;
Si savoit garder el bachin
Pour rendre *perte* et larrechin.
(*Eust. le moine*, B. N. 1553, f° 325ᵈ.)

Et ke tuit cil de son empire
Soient rendu, et restorees
Les *perdes*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 1038.)

Ce jour fit li deaubles mervoilouse *perde*.
(*Sermon*, Brit. Mus. add. 15606, f° 91ª.)

Ne plus de gaigne ne de *perde* ne poront ils demander et si en doibt on croire celui Gilon sur son serment. (1249, *Cartulaire de S. Pierre*, A. Liège.)

Mout grant *pierte*.
(J. de Condé, *Dits*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 658, 8.)

Et fust la bataille et l'occision moult fiere et horrible, mais toutesfois la greigneur *parte* tourna sur le roy d'Anssay et ses gens. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 224.)

*Perde* sur chacune sepmaine de .x.-.xii. livres. (*Compt. de Nevers*, CC 28, f° 26 v°, A. Nevers.)

Il me souvient de voir corne a corne lutter
Deux belliers eschauffez jusqu'a *perte* d'haleine.
(R. Belleau, *Berg.*, 1ʳᵉ j., f° 73 v°, éd. 1578.)

**PERTINACITÉ**, s. f.

Cf. VI, 116ᶜ.

**PERTINEMMENT**, adv., d'une manière pertinente :

*Pertinement*. (*Reg. du Parlem.*, Ars. 1366.)

*Pertinentment*. (1526, *Charte*.)

Vindrent apres les pintiers et fondeurs, qui assez se trouvarent *pertinenment*, combien qu'ils soient peu en nombre. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 311.)

Je ne regarde d'assoir *pertinemment* mes pointes ou j'estime qu'elles blessent le plus. (Mont., III, 36, p. 475, éd. 1595.)

**PERTINENCE**, s. f., caractère de ce qui est pertinent:

Qu'on le rende delicat au chois et triage de ses raisons, et aimant la *pertinence*, et par consequent la briefveté. (Mont., I, 26, f° 57 r°, éd. 1588.)

Cf. Partinence, VI, 9ᵇ.

**PERTINENT**, adj., qui convient :

Et ce seroit chose tres convenable et *pertinent* aux causes des cas divers et particuliers. (Christ. de Pisan, *Charl. V*, I, 6.)

Les quievillettes a ce *pertinens*, servans aux noghes reversez. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Les droits et devoirs a ce *pertinens*. (*Coust. gen. du comté d'Artois*, XCII.)

**PERTUIS**, s. m.

Cf. VI, 117ª.

**PERTUISANE**, mod., v. Partisane.

**PERTURBATEUR**, s. m., celui qui cause du trouble dans un État, dans une réunion :

Ses adherans, aliez et complices, et autres sedicieux et *perturbateurs* de paix. (18 août 1418, *Ord.*, X, 465.)

Ils ont veu que les troupes des *perturbateurs* se levoient et marchoient partout ouvertement, sans contredict. (17 mai 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, II, p. 63.)

— Adjectiv. :

Deschasser les ennemis *perturbateurs* du repos public. (1589, EE 58, A. mun. Avallon.)

**PERTURBATION**, s. f., trouble produit dans le fonctionnement d'un système, d'un organe :

Demoniques *perturbacions*. (J. de Courcy, *La Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 124ᶜ.)

Li visage de la char li fait granz *perturbations* et cogitations. (G. Phebus, *Heures*, p. 19.)

**PERVENCHE**, s. f., plante de la famille des apocynées, à feuilles d'un vert luisant :

Quant il le veit del nes seigner,
*Pervenche* li doint a tenir
En sa buche...
(xiiᵉ-xiiiᵉ s., *Recettes médicales*, ms. S.-Jean, cité par Littré.)

*Pervenche* fresche et nouvelle.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 11ª.)

Provinca, *pervence*. C'est une herbe asses commune dont l'en fait chapeaux. (*Grant Herbier*, p. 107, Camus.)

*Provenche* vault contre flux de sang. (*Ib.*, f° 87 v°.)

La marguerite est icy,
La *parvanche* et l'ancholie.
(Gilles Durant, *Œuv. poét.*, Od., l. II, IX, f° 146 v°, éd. 1594.)

**PERVERS**, adj., porté au mal :

Riches hom e mananz,
E de conseil *purveirs*, artus e enginnanz.
(*Horn*, 52.)

Mais receif les cume tes serfs
Vers tei offenduz e *purvers*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8782.)

Et conut lor subvertion que ele estoit *preverse*. (*Bible*, B. N. 901, f° 37ª.)

A tort guerient Deu, sainte iglise et ses sers,
A vos els le veez, qui tant sunt *porvers*.
(*Du Mespris du siecle*, B. N. 19525, f° 64 v°.)

*Parvers* et convoiteux et de malle creance.
(*Geste des ducs de Bourg.*, p. 261, Chron. belg.)

Hé ! faus *parviers* maines de coraige mues.
(*Ib.*, 8159.)

— Substantiv. :

Od *purvers* tu purvertiras. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 6.)

Tot autresi est des *porvers*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 20542.)

A tuz amanz saluz i dit,
As pensis e as amerus,
As emvius, as desirus,
As enveisiez, as *purvers*.
(*Tristan*, III, p. 81.)

**PERVERSEMENT**, adv., d'une manière perverse :

Anz se prannent assi cum chasant a ceos cui il traient a veriteit por ki *perversement* parleivent. (*Greg. pap. Hom.*, p. 57.)

Commenchierent *perversement*
Violer l'establissement
De Sainte Eglise.
(*Mir. de S. Eloi*, 59.)

Overthwartly, *parversement*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 840.)

**PERVERSION**, s. f., changement en mal :

Democracia vault autant a dire comme *perversion* de peuple. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 170 v°.)

— Action de tourner :

Les communes notes et signes de spasme sont la torture et *perversion* des yeulx et de toute la face. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 297, éd. 1549.)

**PERVERSITÉ**, s. f., caractère pervers :

Et ne sunt mies trait tant solement a *perversiteit* de mescrance. (*Greg. pap. Hom.*, p. 57.)

Cf. VI, 119ᵇ.

**PERVERTIR**, v. — A., rendre pervers :

Li tresturnerent e *purvertirent* sun quer. (*Rois*, p. 276.)

Dons *pervertissent* jugement.
(*Ysopet I*, LXI.)

Quant les meurs des gens *sont parvertys*. (Oresme, *Politiq.*, 2ᵉ p., f° 45ª.)

Par or as cuidié decevoir
Et *parvertir* l'official,
Mais le vaillant juge et loyal
L'a mis en prison sans poursuite
(xivᵉ s., *Dit rimé pour J. Aubriot, prevost de Paris*, ap. P. Paris, *Gr. Chron. de Fr.*, VI, 480.) Impr., *parvetir*.

— Réfl., devenir pervers :

Comme le jugement *se prevertit*. (G. Perny, *Rep. de la libr. de Fr. I*, Gouvernement des roys.)

— N., même sens :

Od purvers tu *purvertiras*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 6.)

— A., par extens., déranger :

Vous qui tournez lumiere en obscurté,
Et qui voulez du jour faire la nuit,
*Pervertissans* par dormir la clarté
Du beau souleil, qui pour besongner luit.
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 132.)

Cf. VI, 119[b].

**PERVERTISSEMENT**, s. m., action de pervertir, état de ce qui est perverti :

Toute chose trait et affecte aucunement vers son semblable directement, le bon au bon, le mauvais au mauvais, et non pas le mauvais au bon, ne le bon au mauvais, car ce seroit *pervertissement* d'ordre. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 297, Kerv.)

Voulans obvier a l'indignation de Dieu et aux grans inconveniens qui pour telle iniquité et *pervertissement* de justice adviennent souventesfois. (Avr. 1453, *Ord.*, XIV, 311.)

Ce *pervertissement* de toute humanité. (Du Pinet, *Pline*, XXVIII, 1.)

**PERVERTISSEUR**, s. m., celui qui pervertit, qui dénature :

*Pervertisseur* de justice. (L. Turquet, *De l'incert. et vanité des sciences*, p. 55, éd. 1582.)

**PESADE**, s. f., parade où le cheval se dresse sur les pieds de derrière :

*Posade*. (*Escuirie du s. Grison*, f° 15 v°, éd. 1579, cité par le *Dict. gén.*)

*Pesade*, voy. *posade*. (Cotgr.)

**PESAGE**, s. m., action de peser :

La moitier des *pesages* et des forages. (Juill. 1236, *Ch. de S. Lambert*, n° 124, A. Liège.)

*Pesage* de marchandises. (1321, A. N. JJ 61, f° 1 r°.)

*Pozage*. (Dim. apr. conc. N.-D. 1329, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Sur toutes les mesures tant de grains, beuvrages, aulnages comme *pezages*. (1396, *Cout. de la vicomté de Dieppe*, p. 38, Coppinger.)

A ung carton pour lamenaghe et *pesaghe* dudit plonc. (15 avril 1461, *Tut. de Miquelet Daubermont*, A. Tournai.)

**PESAMMENT**, mod., v. Pesantment.

**PESANT**, adj., qui a beaucoup de poids :

Fors de la sale avoit um mis
Un grant perrun de marbre bis,
Et li *pesant* home montoent
Qui de le cort le rei aloent.
(Marie, *Lais*, Lanval, 651.)

Tenant une *pesante* hache. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, XIII.)

— Fig. :

Que son naturel, ores que bon et fidelle, mais *poisant* a la main, n'est guieres propre a manier un tel peuple. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1558.)

— Par anal., qui alourdit, qui engourdit :

Car il faict un temps trop *pesant*
Et quasi melencolieux.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 94[d], éd. 1537.)

— Par extens., qui a de la peine à se mouvoir :

Il m'advient... a me recognoistre... si foible et si chetif, si *poisant* et si endormy. (Mont., I, 25, p. 80, éd. 1595.)

Je ne suis meshuy que trop rassis, trop *poisant*, et trop meur. (Id., III, 5, p. 37.)

— Qui est à charge :

Or m'est ma vie trop *pezande*
A porter, je ne voel plus vivre.
(*Couci*, 8087.)

— *Au plus pesant de*, loc. prépos., pendant la partie la plus pénible de :

*Au plus pesant de* l'assault. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 233.)

Cf. VI, 120[c].

**PESANTEUR**, s. f., caractère de ce qui a un grand poids :

La *pesenteur* du faiz. (*Nelson sur Job*, Vat. Chr. 1683, f° 5[b].)

Par la *pesandeur* des machines. (*Fleur des hist.*, Maz. 1562, f° 181[a].)

Estre grosse sans *poissanteur* et enfanteresse sans peine. (Champier, *La Nef des dames amoureuses*, De Eve.)

— Fig. :

Mais pour la charge et *pesanteur* de ma propre corruption je ne me puis eslever aux euvres de perfection. (*Intern. Consol.*, II, lv.)

Monstrant bien a sa contenance qu'il estoit tout esperdu et troublé de sens et d'entendement, pour la *pesanteur* des maulx et malheurs dont il se sentoit accablé. (Amyot, *Vies*, Emil., t. II, p. 931, éd. 1567.)

— Malaise où il semble qu'on ait un poids sur une partie du corps :

Me trouvant fort incommodé d'une *pesanteur* de reins, qui me menace de pis, si je n'y remedie. (15 avr. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 732.)

— Peine à se mouvoir :

Par impotence et *pesandeur* de corps s'estoit retrait a Lille. (G. Chastell., *Chron.*, III, 332, Kerv.)

— Caractère de ce qui a du poids :

La terre od sa grant *pesantur*
(Dieu) Funda de lung et de laece.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 23897.)

Sa *pesantor* et sa grandor (du firmament). (Brunet Latin, p. 127.)

La *poisanteur* de l'eaue. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 14 v°.)

— Fig. :

Qui fut receu attendu la gravité et *pesanteur* dud. de Louvigni. (1469, *Monstres gén. des nobles*, A. Eure.)

**PESANTMENT**, mod. pesamment, adv., d'une manière pesante :

Car ne le poroit arriester
Cil ki est armé *pesaument*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 3002.)

Plus *pesaument* en chevauchoient
Qui viel et ancien estoient.
(*Du vair Palefroi*, B. N. 837, f° 353[c].)

*Pesamment* armez.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 228[b].)

Il dort *pesamment*. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 25.)

De la queile prise ilh at esteit *pensament* ranchis. (Hemricourt, *Mireoir des nobles de la Hesbaye*, p. 108.)

Pour ce que ledit charroy cheminoit a grand paine et *pesamment*, pour les chemins qui estoient effondres. (Monstrelet, *Chron.*, II, 200.)

L'Anglois estoit *poisantement* armé. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 17.)

Les esprits sont alors *pesamment* hebetes. (Grevin, *les Œuv. de Nicandre*, p. 85, éd. 1567.)

Et le mignon s'endormit si *pesamment*, que le grand bruit des plus grosses artilleries de ce monde ne l'auroit pas reveillé. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, II, ii.)

D'autant qu'ils payent plus *poisamment*, et incommodeement. (Mont., I, vii, p. 16, éd. 1595.)

**PESCHE**, mod. pêche, s. f., action de pêcher ; droit de pêcher :

Doit avoir sa *pesche* en l'esve. (Nov. 1261, *Lett. de Guill. d'Ardenne*, A. Thouars.)

Si le vassal auparavant ladite main mise avoit baillé a ferme pour trois ans sondit fief, et pour ledit temps vendu les couppes des bois et *pesches* de ses etangs. (*Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou, Barth., Fay, et J. Viole*, CI.)

Cf. VI, 122[b].

**PESCHEOR**, mod. pêcheur, s. m., celui qui pêche du poisson :

Autresi les entasse
Com li *pecieres* fait le poiscon en se nasse.
(*Rom. d'Alex.*, f° 67[c].)

Mais vos ne m'aves gaires des poisons aportes.
Que li vostres *peschiers* ait hui cest jor dehes...
(*Ib.*, B. N. 789, P. Meyer, p. 154, v. 1017.)

*Picheor*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 19[a].)

*Peskeur*.
(*Rich. le bel*, ms. Turin, f° 143 v°.)

Coram Evrardo le *pescheur*. (1200, *Cart. de l'abbaye de S. Médard*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, XII, 131.)

Nostre *pessoir* ki demoirent a Liege. (Trad. du xiii[e] s. d'une ch. de 1218, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 23[b].)

Jaquemins li *poissieres*. (1241, *Ban de tréf.*, Bibl. Metz.)

*Pescheeur*. (*Cart. blanc de S. Corn. de Comp.*, f° 135 v°.)

Li *poixieres*, lor poixons. (1273, Cath. de Metz, Chanbière, A. Moselle.)

C'est li *peschierres*, qui prent le poisson

par la goule a l'aim. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 48ᵈ.)

*Pechieor*. (ID., *ib.*, ms. Chartres, f° 58 v°.)

*Pouxours*. (1286, *Coll. de Lorr.*, 975, n° 5.) Al. *poxours*, *pessors*.

Jehans li *peskierres*. (1290, *Cart. de Valloires*, f° 204 v°, A. Somme.)

Un povre *pecherre* ala dire a la contesse de Poitiers qu'il avoit veu le conte de Poitiers delivre. (JOINV., *S. Louis*, LXXVI.)

Les *poxours*. (*Droir de la vowerie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 124.)

Jehans Cherrelz li *pouxieres*. (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., Arch. de M. de Labry.)

Le mestier des *pauxeurs*. (1335, *Ch.*, Hist. de Metz, IV, 73.)

Piscator, *peucheur*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426, f° 109 v°.)

Bertholet le *pexheur*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 315, Borgnet.)

Aucuns *peisseurs* de ceste ditte ville peissans en lieu acostumet sur la riviere de Meuse. (1466, *Reg. aux missives*, f° 288, A. mun. Dinant.)

Et adont les *pequeurs* et toute leur garde, cuidans la grosse armee de Tournay venir sups eulx, habandonnerent tout et se mirent a la fuite. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XIV, 31 janv. 1477, Hennebert.)

Cf. VI, 122ᶜ.

**PESCHERIE**, mod. pêcherie, s. f., endroit où l'on peut pêcher :

E le flun o la *pescherie*.
(*Thebes*, 6497.)

De lais et d'altre *pescherie*
Est la terre mult bien garnie.
(*Brut*, ms. Munich, 39.)

Nus en le devant ditte *pesserie* ne doit pessier. (1220, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 23 r°.)

Endroit de le *pesserie*. (Ste Catherine 1234, Abbaye de Flône, Arch. de l'Etat à Liège.)

*Pascherie*. (Mai 1255, *Lett. de Ferri, d. de Lorr.*, H 3004, A. Meurthe.)

Cele *pescherie* dont ilh peschoit. (1268, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 24ᵈ.)

*Peescherie*. (1282, S.-Jul.-du-Pré, 9, A. Sarthe.)

Item des frais des caches, des *peskeries* et des sois enclorre pour les tailleis. (1297, *Roolle des gaiges et pensions des officiers de Bouloigne*, Catalogue des actes suppl., p. 20, A. Boulogne.)

Les *pexeries*. (Janv. 1299, H 343, A. Meurthe.)

*Pesquerie*. (1316, *Liv. pelu*, f° 18 r°, Bibl. Bayeux.)

*Poischerie*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5082, f° 135 v°.)

— Droit de pêche :

Retenue a mi toute le *peskerie* du fossé. (1276, *Cart. de S. Josse-au-Bois*, f° 26ᵈ, Cabin. de Salis.)

— Produit de la pêche :

Devont avoir toute la *pesquerie* qui sera fete en dit fossé. (1308, Jumièg., Arcanv., A. Seine-Inférieure.)

Cf. VI, 123ᵃ.

**PESCHIER**, mod. pêcher, v. a., prendre (du poisson) en le tirant hors de l'eau à l'aide de lignes, de filets, etc. :

Tot par ous, sanz autrui, *pechierent*.
(*Dolop.*, 12347.)

Ne lise a nul homme ki soit *pessier* en celle eawe. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une ch. lat. de 1202, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 16ᵈ.)

Savez que fait li homs qui vait a l'ain *pauchier*.
(*Sermon*, Brit. Mus. add. 15606, f° 90ᶜ.)

Les pescheurs de ce qu'il *pauchent* n'en doivent rien. (*Rentes d'Orliens*, f° 3 r°, A. Loiret.)

Cilz qui *passeront* az petitez nesses de jons... (1331, *Atour*, Hist. de Metz, IV, 67.)

De *poisser* a Liege a harnas desfendus. (1330, *Reg. aux paix*, Paix de Flone, f° 103, A. mun. Dinant.)

Ont bien a *polxier* au xouppat en la dite riviere. (1459, dans *Hist. de Metz*, V, 640.)

Stevenin Hensellin, le notaire, estoit alles sur une estant a Clemerey, pour *paxier*, avec l'abbé de S. Simphorien, son fils. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1484.)

— Avec le nom de l'endroit où l'on pêche comme régime direct, prendre du poisson dans :

Que il *pouxiet* ledit estan. (1326, Lorr., Cabin. de M. de Labri.)

Les Anglois de la garnison de la ville et chastel d'Essay allerent *pescher* ung etang assez loin de ladite ville. (CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 191.)

On *pescha* toute la mer Mediterranee. (*Resp. de J. Bod. à Malestr.*)

**PESEE**, s. f., action de peser :

Pour vingt quatre *pesees* de fer. (1344, dans *Dict. gén.*)

**PESER**, v. — A., mesurer le poids d'un corps en le comparant à un poids pris comme unité :

Le coffre ou on met les pois ou on *poise* le filet. (1370, *Compt.*, A. Valenciennes.)

Ung croch pour *poesser* le fill. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, A. Finistère.)

— Fig., apprécier en comparant :

Qui porrait bien ton ire et ton corrous *peseir* et nombreir? (*Psaut. de Metz*, LXXXIX, 13.)

Nous faisons et *poisons* les vices, non selon nature, mais selon nostre interest. (MONT., III, 5.)

— N., avoir un poids déterminé :

Et *poysent* lesdites .XII. torches .XXXVI. l. .I. d., a .XI. s. .III. d. la livr. (1ᵉʳ janv. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 276, Guigue.)

Le seel arrachié des brifaudures que le cent *poise* une livre, et trois quartrons ou mieulx. (12 juill. 1435, *Reg. des métiers*, 1400-1468, Des seaulx de le draperie, A. Tournai.)

— Faire sentir son poids :

Nient plus ne li *pesoit* que l'aloe au faucon.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 16ᵃ.)

— Être à charge :

Ce soucy me *poise* plus sur le cœur que je ne le pous puis escrire. (20 mai 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 997.)

Cf. VI, 124ᵇ.

**PESETTE**, s. f., la vesce, plante :

Tomba du ciel (comme pluye) froment, orge, *pesettes* et autres primeveres. (J. DE HESN., *L'Estat de l'Egl.*, p. 177.)

Avoines et *pessettes*. (FRANÇ. DE SALES, *Requeste pres. au duc de Sav.*, Œuvr., VI, 665.)

**PESEUR**, s. m.

Cf. PESEOR, VI, 124ᵃ.

**PESON**, s. m., petit poids placé au bout du fuseau à filer :

Fers de alene, greiffies, aguilles, estamines, las, de mains de valeur de .I. d., quilliers de boys ou de fust, fuisel a *peson* et toute autre menue ouevre de laiton. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XV, I, Lespinasse et Bonnardot.)

Peut-être faut-il lire : fuisel, apeson et.... ? Voyez APESON, I, 338ᵃ, et au *Supplément*.

C'est mal compilé,
Mal entendu, et mal filé
De prendre fuseau sans *peson*.
(COQUILL., *Le Blason des armes et des dames*, Œuvr., II, 165.)

Leur *pezon* se herissoit
D'un fer estoillé de rouille ;
Au flanc pendoit leur quenouille,
Qui d'airain se roidissoit.
(RONS., *Od.*, I, X.)

Cf. VI, 125ᶜ.

**PESSAIRE**, s. m., anc., tampon de charpie :

Metez par desoz ovec *pessaire*. (*Simples medicines*, Ste-Gen. 3113, f° 1 r°.)

*Pessaires* amollissans. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCII.)

Cf. VI, 125ᶜ.

**PESSE**, s. f., espèce de sapin, picea :

Le sapin, la *pesse*, le meleze. (AMYOT, *Prop. de table*, V, 3.)

**PESTE**, s. f., maladie épidémique, contagieuse, caractérisée par les bubons et des anthrax :

En priant Dieu et les benoistz sainctz qu'il leur pleust rappaiser ceste *peste*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, f° 128ᵈ, éd. 1495.)

La *peste* et mortalité qui est de present en son pays de Nivernois. (1475, *Lett. de L. XI*, VI, 11, Soc. Hist. de Fr.)

**PESTIFERE**, adj.

Cf. VI, 129ᵃ.

**PESTIFERÉ**, adj., atteint de la peste :

Malades *pestiferes*. (PARÉ, XXIV, 11.)

— Substant. :

Pour le soulagement des *pestifferés*. (1531, *Inv. d'Avall.*, p. 11, série BB, A. Avallon.)

— Pestifère :

Vapeur *pestiferee*. (PARÉ, XXIV, 11.)

**PESTIFERER**, v. a., communiquer la peste à :

Sentons nous les bubons
*Pestiferer* nos cœurs.
(DU CHESNE, *Sixiesme liv. du grand miroir du monde*, p. 60, éd. 1588.)

**PESTILENCE**, s. f., peste répandue dans un pays :

Diverses *pestilences*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 5d.)

La douloureuse et pitoiable *pestilence* et maladie epedimeuse aians cours en pluiseurs lieux et villes des pays voisins. (2 sept. 1457, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

— T. biblique, mauvaise doctrine qui infeste les esprits :

La chaere de *pestilence*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., I, 1.)

Cf. VI, 129a.

**PESTILENT**, adj.

Cf. VI, 129b.

**PESTILENTIEL**, adj., qui a les caractères de la peste ; qui donne la peste :

Maladies *pestilencieles* ou epydimieles. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 11 v°.)

Cil vent est plus *pestilencial* que nul des autres. (ID., *ib.*, f° 316b.)

Siremigres est une deesse epidimiale et *pestilenciale*. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 68d, éd. 1488.)

Pilules de Ruffus, lesquelles on appelle vulgairement pilules communes, *pestilentiales*, ou sine custodia. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 123.)

**PESTRIN**, mod. pétrin, s. m., coffre dans lequel on pétrit le pain :

Il l'a mis au *poitrin* ou travail souffrit grant.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis, f° 4a.)

Se aucuns met le serf qui li estoit baillies au *pestrin*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 200b.)

Hoc pistrinum, *pestrin*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Puissent avoir *prestiens*. (J. DE STAVELOT *Chron.*, p. 427, Borgnet.)

Par devant le noveal *prestin* et bressin. (ID., *ib.*, p. 509.)

Du *pistrin* en faissant, cuisant, ou gardant le pain, la farine, ou le blé ad ce deputé. (*La tres ample et vraye Exposition de la reigle m. S. Ben.*, f° 114c, éd. 1486.)

Et par dela la seuillie ung *prustin*. (1562, 2 pr. 1, f° 231 v°, A. Liège.)

**PESTRIR**, mod. pétrir, v. a., presser, manier une substance pâteuse :

Ainz iert mesires detrenchiez et ocis,
Ains a mort home ne vi chaudel *prestir*.
(*Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 11b.)

Quant poins est de *piestrir*. (1263, ap. Tailliar, *Rec.*, p. 255.)

Ung vouge a *pretir* farine. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 15 r°, Ch. des compt. de Dij., B 11881, A. Côte-d'Or.)

Quant *sera* bien *pistrie* (ta farine). (*Platine de honneste volupté*, f° 7 v°.)

Retourne bien *pistryr* ta paste. (*Ib.*)

Bon pain de froment bien *poystri*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 183, éd. 1549.)

Ils *paistrissent* bien. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 267 v°.)

— Fig., façonner :

Diables i mist trop levain
Quant *pestrir* fist le premier home.
(RENCLUS, *Miserere*, XIII, 11.)

Le pain vif qui donne vie *s'est pestry* et fait ou ventre de la vierge. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 18 r°.)

Hommes *poitris* de limoneuse terre.
(RONS., *Œuv.*, Eleg., XXV, *Invective*, p. 652, éd. 1584, in-f°.)

L'un esloigné des foudres de la guerre
Veut par les champs son age consumer
A bien *poitrir* les mottes de sa terre
Pour de Ceres les presens y semer.
(ID., *ib.*, Odes, p. 340.)

**PESTRISSEMENT**, mod. pétrissement s. m., action de pétrir :

*Petrissement*, pistio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

En Germanie ils mengent du pain fait de froument et de segle, meilleur que s'il estoit de pur froment : ainsi le *paistrissement* a grand pouvoir, car ils paistrissent bien. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 267 v°.)

*Pestrissement*. A kneading. (COTGR.)

**PESTRISSEUR**, mod. pétrisseur, s. m., celui qui pétrit :

Pistores, *pestricheurs*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille.)

Vaneres, buleteres, *pestriseur*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 44.)

*Pestrisiere*, pistor. (*Vocab. lat.-fr.*, Escallier.)

*Petrissour*, pistrio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Pistor, oris, *paistrisseur*. (*Vocab. lat.-fr.*, éd. 1487.)

— S. f., anc., *pestrisseresse* :

Pistrix, cis, *paistrixerresse*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

**PET**, s. m., vent qui sort par en bas avec bruit :

Tant s'esforce, tant s'esvertue,
Tant se torne, tant se remue,
C'un *pet* en saut qui se desroie.
(RUTEB., *Œuvr.*, II, 89.)

Chante a l'asne il te rend des *pets*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 56 r°, éd. 1619.)

— *Pet d'Espagne*, sorte de pâtisserie :

Tiers mets, doreures de pommeaulx et de *pets d'Espaigne*. (*Ménagier*, II, 4.)

**PETALISME**, s. m., à Syracuse, bannissement analogue à l'ostracisme des Athéniens :

*Petalisme*. A forme, or sentence, of banishment among the old Syracusans, writing his name whom, they would be rid of in an olive base. (COTGR.)

**PETARADE**, s. f., suite de pets :

Prompte *petarrade*.
(CL. MAROT, *Poés.*, II, 218, Blanchemain.)

Les *petarrades* des bullistes, copistes, scripteurs. (RAB., *Pantagr.*, VII, éd. 1542.)

**PETARD**, s. m., explosif pour faire sauter un obstacle :

Il la fallut attaquer (la ville) comme une place assiegee avec diverses escalades et applications de *petards*. (SULLY, *Œcon. roy.*, LX.)

**PETARDER**, v. a., faire sauter au moyen de pétards :

Que tost la porte on *petarde*.
(*Chansonnier huguenot du XVIe s.*, p. 327, Tross.)

Le sieur de Baynac fit de nuit *petarder* la maison de Belcayre sur Vezere, ou il prind le sieur de Las Caours, maistre de la maison. (*Chron. de J. Tarde*, p. 319, de Gérard et Tarde.)

**PETARDIER**, s. m., artificier préparant, employant des pétards :

Il donna aux *petardiers* six soldats de ses gardes bien choisis. (AUB., *Hist. univ.*, Œuvr., V, 11, de Ruble.)

**PETAUD**, s. m.; *la cour du roi Petaud*, endroit où chacun veut être maître :

C'est la *cour du roy Petaud* ou chascun est maistre. (COTGR.)

— Par analogie :

En pareille forme que le roi *Petault*, apres la journee des Cornabons... nous envoya rafraischir en nos maisons. (RAB., *Tiers liv.*, VI.)

**PETER**, v. n., faire un pet :

*Peter*. Crepitum reddere. (R. EST., 1539.)

Restaurant a faire *peter* les bonnes femmes. (RAB., *Tiers liv.*, V.)

— Par analogie, éclater :

Voicy un pourpoint qui m'estrangle.
Vertudienne ! comme il me sangle !
Il me fera *peter* d'ahan.
(GODARD, *les Desguis.*, III, 1.)

**PETEUR**, s. m., celui qui a l'habitude de péter :

Pedo, *peteur*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

J'ayme mieux caresser et entretenir Maurice que son vieil *peteur* de pere. (LARIV., *le Laq.*, II, 3.)

**PETEUX**, s. m., syn. de péteur :

En l'ostel d'un appellé le *Peteux*. (1456, A. N. JJ 191, f° 117 v°.)

**PETILLANT**, adj., qui pétille ; fig. :

Dompter doucement une jeunesse *petillante*. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, Comm. nourr. les enf., XXXIX.)

**PETILLEMENT**, s. m., action de pétiller :

*Petillement*, palpitatio, trepidatio. (R. EST., 1549.)

Cf. VI, 131[b].

**PETILLER**, v. n., laisser échapper de petits bruits secs qui se succèdent vivement :

*Petiller*, palpitare, trepidare. (R. EST., 1549.)

**PETIOT**, adj., tout petit :

Item, deux *petiotz* chandeliers d'argent, dorez, a mectre chandelle en l'oratoire, dont l'un a le pié despecié. (1379, *Inv. de Ch. V*, n° 1918.)

Cf. VI, 131[c].

**PETIT**, adj., qui a peu d'étendue, peu de volume, par opposition à grand, gros, étendu, volumineux :

Del *petit* dei, .v. sol. (*Lois de Guill.*, 11, J.-E. Matzke.)

Li augeus ert *petis*.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 24867, f° 61 r°.)

Les chevoil portent *peitet* a mainere de clerges. (*Voy. de Marc Pol*, XXIII, Roux.)

L'on *pittet* et l'autre gros. (1425, A. Fribourg, 1re Coll. de lois, n° 727, f° 266 v°.)

Ung *peti* lieu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 174 r°.)

— Qui n'a pas atteint toute sa dimension :

Ensobretot *petiz* enfan.
(*Pass.*, 47.)

Les *pitis* enfans. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 65 v°.)

— Par analogie :

A sa mort Julius son fils estoit de trop *petit* age pour gouverner les citoyens. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. II.)

— Qui n'atteint pas la mesure ordinaire en quantité, en qualité :

A deux *petites* lieues de la cité de Vennes. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLII.)

— S. m., enfant encore petit ; personne d'humble condition :

E li *petit* [tuit] e li gran.
(*Pass.*, 379.)

... Li gran e li *petit*.
(*Alex.*, XIe s., str. 37d.)

— *Petit a petit*, loc. adv., peu à peu :

La commença a despecer *petit a petit* la cloison. (*Grand. cron. de France*, Istoire du gros roy Loys, VII, P. Paris.)

Nous ferons amenuiser *petit a petit* la cour des monnoyes qui maintenant sont forgiees en nos monnoyries. (1304, *Lett. de Ph. le Bel*, VI, 306, Afforty.)

Cf. VI, 132[a].

**PETITECE**, mod. petitesse, s. f., caractère de ce qui est petit :

La *petitoise* de mes jorz fenira en brief terme. (LE DIACRE LOTHIER, *Misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 329a.)

Il (le fils de Dieu) s'apetissa en prenant nostre nature, et en ceste *petitesse* fu il aujourd'hui nes au monde. (*Serm. sur la Nativ.*, ms. Troyes, f° 1 v°.)

... Cognoistre ma *petitesse*
Et de lui la tres grant largesse.
(.XV. *joies N.-D.*, ms. Troyes.)

— Anc., enfance :

Un fiz out la dame de lui,
N'en out plus eir, si cum je qui ;
Guillaume out non des *petitece*,
Out assez valor e proece.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 41455.)

Cf. VI, 132[c].

**PETITEMENT**, adv., d'une manière petite ; en petite quantité, mesquinement, avec petitesse :

Li roy de Franche les socouroit lentement et *petitement*. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 98.)

Vestuz et accompaignez aussi *petitement* comme se ce fust uns homs qui ne fust pas moult riches. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 397a.)

Pour ce qu'il est venu a nostre cognoissance par plusieurs nos subges, marchans, laboureurs et autres, que la cloque des ouvriers et aussi le darrain wigneron de la nuit estoient *petitement* sonnees et gouvernees en sonnage par Jehan Musart, tourier dudit belfroit, par en hault. (18 mai 1395, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

L'air ici souffle *petitement*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 45 r°.)

Cf. VI, 131[c].

**PETITESSE**, mod., v. PETITECE.

**PETITION**, s. f., action de demander :

Dunad a els la *peticiun* d'els mesmes. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CV.)

Sa *peticiun* fist chaskun des treis pur sei.
(GARN., *S. Thom.*, 647.)

Dure *petision* m'as faite.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 231.)

Pren ton plaisir a servir Dieu, et garde ses commandemens, et il te donnera les *peticions* de ton cueur. (*Intern. Consol.*, II, XII, Bibl. elzév.)

D'apprendre a vos enfans et subjects les commandemens de Dieu et les douze articles de nostre foy, les *petitions* de la patenostre, les sept sacremens. (XVIe s., *Serm.*, ms. Lille 101.)

**PETITOIRE**, s. m., action par laquelle on réclame un droit de propriété :

En moien il (l'escoullié) n'a puissance
De sçavoir n'avoir congnoissance,
Qu'il au suppost doie croire
Ne consentir au *petitoire*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, 2342.)

Pour decider et determiner sur le *petitoire* de certain proces qui avoit esté pendant en icelle court entre frere Jehan Regnauldin, d'une part, et frere Jehan Lefevre, d'autre part. (1477, *Lett. de Louis XI*, VI, 245, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VI, 133[b].

**PETON**, s, m., petit pied ; employé comme terme d'amitié :

Ho, mon petit fils, disoit il, mon couillon, mon *peton*, que tu es joli ! (RAB., *Pant.*, III.)

**PETONCLE**, s. m., mollusque acéphale à coquille bivalve :

Ktis en grec ; pectunculus en latin : hanons a Rouen ; *petoncles* en françoys, ou bien coquilles de Sainct Jacques. (P. BELON, *Nat. des poiss.*, p. 414, éd. 1555.) Impr., *petoucles*.

Lire ici l'exemple inséré sous PECTONCLE, VI, 58[b].

**PETRÉ**, adj., qui ressemble à de la pierre :

L'on use de ceste grande consyre a toutes choses dont on use de la consyre *petree*. Toutesfois la consyre *petree* peut expurger un pus amassé dans la poitrine et dans le poulmon. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCLXVI.)

**PETREUX**, adj., pierreux :

Poissons d'eaue doulce et *petreuse* ou pleine de pierres. (*Regime de santé*, f° 37 r°, Robinet.)

Arabie est... *petreuse* et deserte. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 50 v°.)

— *Os petreux*, le rocher :

Le instrument de l'oie est fait de *os petreux* et d'un nerf espandu. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 8, éd. 1495.)

Lors d'un coup luy tranchit le teste, luy coupant le teste sur les *os petreux*. (RAB., *Garg.*, ch. LXIV, éd. 1542.)

**PETRIFICATION**, s. f., action de pétrifier ; résultat de cette action :

Moins mauvais est l'endurcissement, ou (comme les nostres parlent) la *petrification*, qui est une disposition scirreuse, laquelle bien souvent advient par la faute du medecin ou chirurgien, abusant des repellents ou resolutifs. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chauliac*, p. 44, éd. 1598.)

**PETRIFIER**, v. a., changer en pierre :

Les poissons armes, lesquels *sont petrifies* en plusieurs carrieres, ont esté engendres sur le lieu mesme, pendant que les rochers n'estoient que de l'eau et de la vase, lesquels depuis *ont esté petrifies* avec lesdicts poissons. (PALISSY, *Disc. admir.*, des Pierres.)

**PÉTRIN, PÉTRIR, PÉTRISSEUR,** mod., v. PESTRIN, PESTRIR, PESTRISSEUR.

**PETROLE,** s. m., huile minérale fournie par des sources naturelles :

Por ce le clame l'en *petrole* que c'est une huile que l'en fait de pierre. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen. 13513, f° 59 v°, cité par le *Dict. gén.*)

Huile *petrolle.* (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 487.)

*Petrole* et *petrolle.* As naphte. (COTGR.)

Cf. PETROLEON, VI, 134[a].

**PETULAMMENT,** adv., avec pétulance :

*Petulamment* interrompre. (*Apophth. d'Erasme*, éd. 1555, dans *Dict. gén.*)

**PETULANCE,** s. f., vivacité turbulente :

En outre se distingue la qualité du malefice ou de l'injure par *petulence* ou violence, car *petulence* c'est a dire une chose qui se fait par quelque legiereté que nous disons en latin *lacinia.* (XV[e] s., *La Thoison d'or*, vol. II, f° 135 r°, éd. 1530.) Impr., *peculence.*

**PETULANT,** adj., qui a de la pétulance :

Et se li oyex est *petulans*,
De chou n'est li coers reculans,
Si fort sont loyet d'une corde.
(GILLON LI MUISIT, *Poés.*, I, 95.)

Plusieurs *petulans* jovencheaus. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 245 v°.)

Chair lascive et *petulante.* (LA BOD., *Harmon.*, p. 549.)

**PETUN,** s. m., tabac :

N'avons nous pas decouvert les rivages
De l'aultre monde, et les veluz sauvages
Dont s'est connu ce haut feuillu *petun*,
A tant de maux utile et opportun ?
(J. PELETIER, *Savoye*, III, p. 74, éd. 1572.)

L'angoumoise, qu'on vante estre le vray *petum.* (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 114.)

**PETUNER,** v. n., fumer du tabac :

L'homme print son petunoir et le donna a Dieu qui *petuna* beaucoup. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. Fr.*, I, 284, Tross.)

**PEU,** mod., v. POU.

**PEUPLADE,** s. f., anc., action de peupler :

Villegagnon, chevalier de Malthe, qui, defavorise en France par la querelle qu'il eut avec le capitaine de Brest, s'y ennuya et s'adressa a l'amiral, lui exposant son desir d'aller faire *peuplade* en Amerique, se couvrant du zele d'y planter la religion reformee. (AUB., *Hist. univ.*, IV, 117, De Ruble.)

1. **PEUPLE,** s. m., mod., réunion d'hommes, v. PUEPLE.

2. **PEUPLE,** s. m., peuplier.

Cf. PEUPLE 2, t. VI, p. 134[c].

**PEUPLEMENT, PEUPLER,** mod., v. PUEPLEMENT, PUEPLER. — **PEUPLIER,** mod., v. POUPLIER. — **PEUR, PEUREUSEMENT, PEUREUX,** mod., v. PAOR, PAOUROSEMENT, PAOUROS.

**PEUT ESTRE,** mod. peut-être, adv., cela peut être :

*Puet estre* ele quidoit ke maz fuist et folie.
(*Vie Ste Thaïs*, 721, P. Meyer, *Rec.*, p. 331, var.) Texte de l'éd. *pusc'estre* ; autre var., *puissiestre.*

Car parce que les enseignes furent oies d'aucun larron *puet estre* li chevaus fu perdus. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1110, Am. Salmon.)

**PHAETON,** s. m., fils du Soleil et de Climène :

*Faethon.* (LA BOD., *Harmon.*, p. 125.)

**PHAGEDENE,** s. f., ulcère qui ronge jusques aux os :

*Phagedene*, ou ulcere rongeans. (G. GUEROULT, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, CCLXXXIX.)

**PHAGEDENIQUE,** adj., t. de méd., qui ronge :

Ulceres malings et *phagedeniques.* (G. GUEROULT, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCXLIX.)

Ulceres malings et rongeans, ou *phagedeniques.* (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 13.)

1. **PHALANGE,** s. f., t. d'ant. gr., corps de fantassins :

Eschelles que ils appelloient *phalenges.* (J. DE MEUNG, *Vegece*, II, 2, cité par le *Dict. gén.*)

Orent eschieles en bataille
Que il *falanges* apeloient.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 15[b].)

Leurs eschieles au commencement estoient par *faloinges* a la guise des Macedoniens. (*Grans dec. de Tit. Liv. translatees de latin en françoys*, f° 128[b], éd. 1530.)

La *phalange* armee d'armures pesantes. (J. DE CASTELNAU, *Faç. et coust. des anc. Gaul.*, f° 35 v°, éd. 1559.)

2. **PHALANGE,** s. f., sorte d'araignée dite aussi faucheur :

Le *phalange* est une araignee dont la morsure est dangereuse. (GREVIN, *Des venins*, I, 23.)

**PHALEUCE,** s. m., t. de poésie grecque, vers de cinq pieds composé d'un spondée, un dactyle, deux trochées et un spondée :

Sur lesquels (ces anagrammes latins) on fit ce *phaleuce.* (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 113 r°, éd. 1584.)

**PHARE,** s. m., tour élevée sur un littoral, portant à son sommet un feu qui sert à guider la marche des navires la nuit :

*Phares*, haultes tours sur le rivage de la mer esquelles on allume une lanterne. (RAB., *Briefve declarat.*)

— Fig. :

Puisque votre œil, seul *phare* de nostre age,
Au plus obscur du perilleux orage
Guigne ma nef pour la tirer au port.
(J. DU BELLAY, *Rec. de poés.*, I, 281, Marty-Laveaux.)

**PHARISAIQUE,** adj., qui a le caractère du pharisien :

Opinion *pharisaique.* (CALV., *Instit. chrest.*, IV, XIX, 30.)

**PHARISAISME,** s. m., caractère du pharisien :

Saint Paul a esté irreprehensible en son *pharisaisme.* (CALV., *Instit. chrest.*, III, XXIV, 10.)

**PHARISIEN,** s. m., membre d'une secte juive, au temps de Jésus-Christ :

Apres manga al hostel dou *pharisien* qui priiet l'en avoit, ou il lor blama lor pechies moult clerement. (BRUNET LATIN, *Tresor*, App. V, p. 639.)

Car Dieu permist survenir tant d'objectz
Et de tourmens aux forts Cananceens,
Et leur consorts malings *pheresiens*
Qu'ilz furent lors quasi extermincz.
(ED. DU BOULLAY, *Combat de la chair et de l'esprit*, p. 27, éd. 1549.)

**PHARMACEUTIQUE,** adj., qui a rapport à la pharmacie ; anc., s. f., art de préparer les médicaments :

L'art de medecine, en la generalité comprend cinq parties... La derniere d'icelles est subdivisee en trois, c'est assavoir diatetique, *pharmaceutique*, et chirurgie. (FLESSELLES, *Introd. de chirurg.*, f° 3 r°, éd. 1547.)

Depuis son disciple Heraclide Tarentuila ensuyvi non seulement en *pharmuceutique*, mais aussi en diatetique. (M. GREG., *De la compos. des medic.*, l. II, f° 44 r°, éd. 1549.)

**PHARMACIE,** s. f., art de préparer les médicaments ; anc., médicament :

*Farmacie* ne soit faite devant que trois jours soient passes. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, f° 85.)

Cf. FARMACIE, III, 724[a].

**PHARMACOPEE,** s. f., livre qui traite de pharmacie ; anc., syn. de pharmacie :

Lequel, certes, jestime et respecte (P. Poret), comme tres experimenté en la *pharmacopee* et en l'art de distiller, et non sans cause je doubte que en tout ce royaume de France il ayt homme qu'il le puisse esgaller. (J. BESSON, *L'art et moyen parfaict de tirer huyles et eaux*, f° 17 r°, éd. 1571.)

**PHARYNX,** s. m., arrière-bouche :

*Pharynx.* (J. CANAPPE, *Mouv. des muscles*, p. 18, éd. 1541.)

**PHENICOPTERE,** s. m., flamant, oiseau :

Quelques douzaines de oiseaulx de riviere, de cercelles, buours, courles... oranges, flammans (qui sont *phœnicopteres*). (RAB., *Garg.*, XXXVII.)

**PHENIX**, s. m., oiseau fabuleux qui passait pour être unique en son espèce et renaître de ses cendres :

*Phenix* cinc cenz ans vit.
(PH. DE THAUN, *Best.*, p. 114.)

Devant le lit gist uns tapis
Qui est de plumes de *fenis*.
(*Parton. de Blois*, 1086.)

Un oisel qui a non *fenix*
Habite en Inde.
(GUILL., *Best.*, *div.*, 723.)

Tu iez l'aigles et li *fenisces*
Qui dou soleil reprent jovente.
(RUTEB., *Les .IX. joies Nostre-Dame*, Œuvr., II, 158.)

Tousjours est il ung seul *fenis*,
Et vit ainçois qu'il soit fenis
Par cinq cens ans.
(*Rose*, 16178.)

**PHENOMENE**, s. m., modification d'un corps qui affecte nos sens; fait qui frappe comme n'étant pas ordinaire :

Les *phenomenes* ou apparitions celestes. (PH. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 64, éd. 1557.)

**PHILANTHROPE**, s. m., celui qui aime le genre humain :

Et pour ce nous loons ceulz que l'en appelle *philantropes*. (ORESME, *Eth.*, VIII, 1.)

**PHILANTHROPIE**, s. f., amour de l'humanité :

Laquelle *philantropie*, c'est a dire (comme dit S. Paul) un amour et inclination envers les hommes, fait que toutes choses nous sont communiquees, que nostre condition est pareille a la sienne (celle de Dieu), l'estat semblable et l'heritage egal. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 112, éd. 1567.)

**PHILIPPIQUE**, s. f., discours violent contre quelqu'un qui est au pouvoir :

Ciceron en ses *philippiques*. (DASSY, *Peregrin.*, f° 20 v°, éd. 1528.)

Rapport des deux princes d'eloquence, grecque et latine, Demosthenes et Cicero, a la traduction d'aucunes leurs *philippicques*. (J. PAPON, *Titre*, éd. 1554.)

**PHILOLOGIE**, s. f., anc., sorte de savoir général qui regarde les belles lettres, les langues, la critique, etc. :

*Philologie*, c'est a dire desir et amour des bonnes lettres, et fervente inclination a l'estude des sciences qui se nomment liberales. (G. BUDÉ, *Instit. du prince*, p. 88, éd. 1547.)

Estans les rois Attaliques dominateurs en Asie, stimulez des singulieres doulceurs qui proviennent de la *philologie*, ou art de bien parler, ils dresserent en la ville de Pergame une librairie excellente pour la commune delectation de leurs subgectz. (J. MARTIN, *Arch. de Vitr.*, f° 99 v°, éd. 1547.)

Le malheureux mesdisoit du pere des poetes, directeur de toute la *philologie*. (ID., *ib.*, f° 100 r°.)

**PHILOLOGUE**, s. m., celui qui s'occupe de philologie :

Homere, parangon de tous *philologues*. (RAB., *Garg.*, prol.)

Si le *philologue* commence a entrer en dispute sur les poissons, qui est autant a dire que sur chose autant incertaine et doubteuse que pleine de debats, commencez a nous apprester des lits, car il nous faudra coucher icy. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, f° 90 r°, éd. 1576.)

**PHILOSOPHALE**, adj. f.

Cf. PHILOSOPHAL, VI, 138[b].

**PHILOSOPHE**, s. m., celui qui se consacre à la science des principes et des causes :

Des *philosophes* les traitiez.
(BEN., *Troie*, 9.)

Ensi com toute tiere est enclose de mer,
Si com li *filosofe* le sorent deviser.
(*Rom. d'Alex*, f° 12[b].)

Li *phyllosophe* et li poete.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 202.)

*Phylosophe*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 22 r°.)

Dui paien qui estoient *philosofe*. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 10 r°.)

**PHILOSOPHER**, v. n., raisonner sur la philosophie :

Il est plus possible que les hommes puissent *philosopher* que la langue lacedemonicque ensievir et imiter. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 34 v°.)

Themiste et Boece parlans des choses plus basses donnent tel avantage au nombre, qu'ils n'estiment point qu'aucun sans iceluy puisse droictement *filosofer*. (LA BODERIE, *Harm.*, p. 3, éd. 1598.)

**PHILOSOPHIE**, s. f., science des principes et des causes :

... De grant clergie
Des ars e de *filosofie*.
(BEN., *D. de Norm.*, dans *Dict. gén.*)

— Traité sur la philosophie :

Cil Boeces fu li granz clers qui translata les beles *phylosophies* d'Aristote. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 18[a].)

— T. d'imprimerie, caractère de dix points, entre le cicéro et le petit-romain :

Les caracteres (d'imprimerie) sont ceux cy, et les noms des lettres... 4. Petit Romain. 5. La *philosophie*. 6. Le Cicero. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 299, éd. 1622.)

**PHILOSOPHIQUE**, adj., qui a rapport à la philosophie :

Tenter l'euvre *philosophique*.
(*Nat. a l'alch. err.*, 104.)

La *philosophique* gent.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 127 v°.)

Il (Moïse) n'a rien delaissé de ce qui appartient aux secrets et mysteres des choses divines et *filosofiques*. (LA BODERIE, *Harm.*, p. 23, éd. 1578.)

**PHILOSOPHIQUEMENT**, adv., d'une manière philosophique :

Sçavoir *philosophiquement*. (G. TORY, *Champfleury*, f° 20 r°, éd. 1529.)

**PHILTRE**, s. m., breuvage magique :

Boissons amoureuses que les Grecs ont nommees *philtres*. (J. GREVIN, *des Venins*, p. 37, éd. 1568.)

**PHLEBOTOME**, s. m., sorte de lancette :

Si la bouche est enflee universellement soit incontinent [mis] *flebotome* en la langue : c'est a dire des venes qui sont soubz la langue, en ouvrant la gueulle du cheval par dedenz. (*Mareschall. de Laurent Ruse*, f° 40 v°, éd. 1533.)

Mais Avicenne, ayant haulsé les testicules, avec un *phlebotome* large il fait ouverture en la mesme part jusques au lieu de l'eau, et l'eau estant vuidee, il ferme. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 197, éd. 1598.)

Cf. FLOBOTOME, IV, 33[c].

**PHLEBOTOMIE**, s. f., saignée :

Se a mestier ta maladie
Meisme de la *flebothomie*.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 12 v°.)

Les barbiers ont l'usage de la *flebetomye*. (Avr. 1453, *Ord.*, XIV, 283.)

*Fleubothomie*. (*Régime de santé*, f° 70 r°.)

**PHLEBOTOMISER**, v. a., saigner :

En scarifiant et en *phlebotomizant* ce qu'on verroit plombé, noir ou rouge. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 454, éd. 1549.)

**PHLEGMAGOGUE**, adj., qui évacue le phlegme, la pituite; substantiv. :

*Fleumagogue*, c'est medicine qui purge et vuyde fleume. (*Somme M° Gautier*, B. N. 1288, f° 37 v°.)

**PHLEGMASIE**, s. f., t. de méd., inflammation :

Quant les humidites et les *flegmazies* se assemblent ou corps. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, B. N. 210, f° 10 r°.)

Chaudes *flegmasies*. (ID., *ib.*)

**PHLEGMON**, s. m., inflammation du tissu lamineux :

La cure du *fleugmon*. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, f° 80.)

**PHLEGMONEUX**, adj., relatif au phlegmon :

Entre ces deux cy (erysipele parfait et phlegmon), y en a plusieurs moyens, en partie (s'il faut ainsi parler) erisepeles *phlegmoneux*, en partie phlegmons erisipelateux. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CXXXI.)

Tel liniment est tres util es declinations des inflammations, et aux tumeurs *phlegmoneux*. (M. GREG., *De la compos. des medic.*, l. I, f° 12 r°, éd. 1549.)

**PHOLADE**, s. f., espèce de mollusque bivalve, qui creuse des trous dans les roches :

On la trouve aussi (la palourde) souvent pas fort loin de Narbonne toute couverte de boue, et la on l'appelle *pholade*, peut estre quasi Φωλάδα du verbe grec Φωλεύειν qui signifie estre caché, ou vivre dans des trous

ou cachetes, ce qui convient asses a ceste coquille. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rond.*, 2e p., XXIII.)

**phoque**, s. m., mammifère amphibie des mers polaires :

Grands *focques* et grandes baleines. (*Rec. des isles nouvell. trouvees*, f° 49 r°, éd. 1549, cité par le *Dict. gén.*)

**phrase**, s. f., proposition ou réunion de propositions formant un sens complet :

Ignorant des *frases* et vocables qui servent aux choses plus communes. (Mont., I, 20, p. 53, éd. 1595.)

Comme nous peut monstrer ce predicateur de Mederic par plusieurs passages de l'Amadis qu'il a achepté a l'ancan pour avoir la *fraze* un peu française. (Aubigné, *Enfer*, p. 5, Ch. Read.)

**phthiriasis**, s. m., maladie pédiculaire :

*Phthiriasis*, c'est a dire maladie de poux. (Paré, VI, 23.)

**phthirophage**, adj., qui mange des poux ; substant. :

Considerons... que nous dirions si Herodote ou quelque autre historien ancien nous racontoit qu'en quelque pays les hommes seroyent theophages (c'est a dire mange dieux) aussi bien qu'ils racontent de quelques anthropophages, elephantophages, acridophages, *phthirophages* et autres. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, A 6 v°, éd. 1566.)

**phtisie**, s. f., consomption :

Patiebatur tussim validam a longo tempore, propter quod dicebatur per multos esse malum de *tesie*. (*Mir. d'Urbain V*, ap. Duc., *Tesis.*)

*Tisie*, l. tisis. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Trop peu de viande engendre *thysie* et plusieurs aultres malladies. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 51 v°.)

A ceulx qui ont *tisie* soient donnees trois dragmes de pouldre de betoine avec une once de miel a jun. (*Le Grant Herbier*, f° 19 r°.)

Une maladie nommee tabes ou *pthisie*, quand le corps ne se nourrist point et que l'on vient a secher. (Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, X.)

Elle (le larix) est tres convenable a ceux qui toussent et qui sont disposez a *phtysie*. (Id., *ib.*, CXCX.)

**phtisique**, adj. et subst., atteint de phtisie pulmonaire :

*Tisiques.*
(*Dolop.*, 1512.)

Li povres a le piz *tisique*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 25d.)

Ces *thesiques*, ces languereus
Garist et rent et buens et preus.
(*Lapid. franç.*, 907, Pannier.)

Ceulx qui sont *thisiques* sy toussent tousjours. (Corbichon, *Propriet. des choses*, B. N. 22533, f° 59d.)

*Ptisique.* (*Jard. de santé*, I, 273.)

*Ptisique.* (*Ib.*, I, 471.)

— Qui a rapport à la phtisie :

Fiebvres *phthisiques*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XV.)

**phylactere**, s. m.

Cf. Filatiere, III, 792a.

**physetere**, s. m., genre de cétacé dit aussi souffleur :

Pantagruel de loing apperceut un grand et monstrueux *physetere*, venent droict vers nous, bruyant, ronflant, enfle. (Rab., *Quart liv.*, XXXIII, éd. 1552.)

**physicien**, s. m.

Cf. Fisicien, IV, 12b.

**physiognomonie**, s. f., art de déterminer le caractère d'une personne d'après les traits du visage :

*Physiognomie.* (G. Chapuis, *Hierogl.*, éd. 1576, dans *Dict. gen.*)

**physiologie**, s. f., partie de l'histoire naturelle qui traite des fonctions des organes chez les êtres vivants dans l'état normal ; anc., physique :

*Physiologie.* (J. Martin, *Arch. de Vitr.*, f° 4 r°, éd. 1547.)

**physiologique**, adj., relatif à la physiologie ; anc., relatif à la physique ou à l'histoire naturelle :

Les anciens philosophes ou poetes *physiologicques* ont attribué puissance a Minerve tant es affaires de guerre que de paix. (Budé, *Instit. du Pr.*, ch. x.)

**physionomie**, s. f., anc., physiognomonie :

Car il (le diable) seit plus de *phisonomie*
Que nul humme qui seit en vie,
Pur ceo encerche sutivement
Par signes les pensers de gent.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 8d.)

*Phisionomie* qui aprent a connoistre le nature et le complection de chascun. (*Le charte de le chité d'Am.*, B. N. 25247, f° 49 v°.)

Entr'aus a maint sajes d'une art qe s'appelle *fizonomie*, ce est de conostre les homes e les femes, les qualites, e ce sunt buen ou mauves, e ce conoissent il veant l'ome ou la feme. (*Voy. de Marc Pol*, CLXXIV, Roux.)

La quarte partie est apelee *phisanomie*, par coi on connoist l'omme de regarder s'il est boens ou malvais. (*Alebr.*, B. N. 2021, f° 6 r°.)

Astrologie et *phizonomie* pour congnoistre pluseurs fallaces et cautelles du monde. (*Kalend. des berg.*, p. 6, éd. 1493.)

C'est assavoir quant a *phisonomye*
Cheromensie et methoposcopie.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, viii.)

Par la seule *phisiognomie* et inspection de la personne. (La Bod., *Harmon.*, p. 500.)

— Traité de physiognomonie :

Plusieurs astrologues ont traicté ceste matiere, et entre autres Ptolomee, Jean de Montroy, docteur en astrologie, et Jean de Imaginé en sa chiromantie et *phisiognomie*. (Christofe de Cattan, *Geomance*, f° 39 r°, éd. 1567.)

— Expression du visage :

Par ma foy ! je ne congnois mie
Vo nom ; mais vo *philozomie*,
Ou j'apparçoy si grant beauté,
Si me fait croire en verité
Que je me doy asseurer.
(*Melusine*, 564.)

Par ma foy, disoient les aultres, combien que son frere n'ait pas si fiere *philozomie*, si semble il bien homme de bien et de haulte entreprinse. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 166.)

Je croy qu'il n'ont pas voulenté
Que de mener honneste vie ;
Au mains a leur *philosomie*
Le m'est avis.
(*Mir. de N.-D.*, XXXVIII, 104.)

Si comme en la *phinosomie*
Li bien de toute courtoisie
Tres souffisaument y apperent.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 56 v°.)

Dedans la dicte chaire estoit assis un beau personnaige representant ou figurant le roy, choisi au plus pres de sa *philomie*. (1485, *Entrée et séjour du roy Charles VIII à Rouen*, Mém. des antiq. de Normandie, 10e vol., 2e série.)

Vous me faites souvenir d'un qui me demandoit si *phinomie* estoit pas mieux dict que *philomie*. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. franç.-ital.*, p. 30, éd. 1583.)

Pour un qui diset *phisionomie*, il y en avet cinq cens qui disoyent les uns *philosomie*, les autres *philosomie* : et encore bien plus qui usant de plus grands desguisement, disoyent *philonomie*, ou *philonamie*, ou *philomie*, ou *philonie*, voire qu'aucuns venoient jusques a *felonie*, qui estet un bien dangereux desguisement,... Ceux qui sçavent un peu que c'est de parler correctement, disent *physionomie ;* les autres *philosomie*. (Id., *ib.*, p. 139.)

**physionomique**, adj., anc., qui a rapport à la *physionomie* (physiognomonie) :

Arts *physiognomiques*. (Bodin, *Démon.*, f° 40 v°.)

**physionomiste**, s. m., anc., celui qui s'occupe de physiognomonie ; au fém. :

Madame *physionomiste*,
Que tant faictes la chatemite,
Congnoissant les gens au visage.
(F. Julyot, *Eleg. de la Belle fille*, p. 69, Courbet.)

**physique**, s. f., anc., médecine :

De nigremance et de *fusique*.
(*Eneas*, 2207.)

*Phesique.* (*S. Graal*, ms. Tours 91, f° 96c.)

*Phisike* est faite especiaument pour le santé garder. (*Alebr.*, B. N. 2021, f° 6 r°.)

Par *fuisique* et par medicine. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 20 r°.)

— Science qui étudie les propriétés

générales des corps et les lois qui régissent leurs actions extérieures :

*Fisique*, c'est a savoir science de nature. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 18[d].)

Cf. FISIQUE, IV, 13[a].

**PHYSIQUEMENT**, adv., d'une manière réelle et physique :

Hardiment le puis affermer
Et *physiquement* confermer.
(*L'alch. err. a Nat.*, 592.)

**PIAFFANT**, adj., qui piaffe :

Pour estre *piaffantes* ont
Choisis pour maris des nonsont.
(P. RONSARD, ap. A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 52 v°, éd. 1609.)

Cf. VI, 139[c].

**PIAFFE**, s. f., action de faire de l'embarras :

Mons. de Guise ordonna certaines compagnies de cheval pour courir le pays de Piccardie apartenant a l'ennemy, et l'amuser a la *piaffe*, cependant qu'il de Guise faisoit cheminer les aultres compagnies françoyses, tant de pied que de cheval, droict a Chaslons en Champagne, sans leur dire le mot du guet. (HATON, *Mém.*, an 1558.)

Pour se monstrer un coquin faict la *piaphe*.
(F. PERRIN, *Pourtraict*, f° 4 r°, éd. 1574.)

L'Espagnol haut a la main, produit un vulgaire superbe et plein de *piaphe*. (E. PASQUIER, *Rech.*, VII.)

Ce duc vint en ce temps faire la *pyaphe* de la Rochelle. (AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1610.)

**PIAFFER**, v. n., faire de l'embarras :

Les dames vont sans doutance
Rire et *piaffer* gayement.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 332.)

Il (le paon) est fier de sa beauté, et *piaffe* a la monstre de sa roue estoilee. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 73, éd. 1622.)

**PIAFFEUR**, s. m., celui qui piaffe :

Tel n'est grand *piafeur*
Qui se monstre au besoin n'avoir faute de cœur.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 74.)

Et le soldat *piafeur* qui nous brave.
(E. PASQ., *Jeux poet.*, V, 4.)

— Adjectiv., fanfaron :

Il s'estoit trop promptement laissé gaigner a la *piapheuse* oppinion du feu mareschal Strozzi. (CARL., *Mém.*, VII, 11.)

**PIAILLER**, v. n., pousser de petits cris aigus :

*Piailler*. To cheep, or cry like a chick. (COTGR.)

**PIAN**, s. m., éruption pustuleuse commune dans l'Amérique du Sud :

Son corps et son visage estans aussi couverts et deffigurez de ces *pians* que s'il eust esté vray ladre, les plaies y estoient tellement imprimees qu'impossible luy fut de jamais les effacer. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, p. 299, éd. 1580.)

**PIASTRE**, s. f., monnaie d'argent, de valeur variable selon les pays :

*Piastre*. A Turkisch coin worth about .IIII. s. sterl. (COTGR.)

**PIAT**, s. m., petit de la pie :

*Piat*. A young pie. (COTGR.)

**PIAULEMENT**, s. m., action de piauler :

Le continuel *piollement* des poules d'Inde. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 106.)

**PIAULER**, v. n., pousser de petits cris, en parlant des petits de certains gallinacées :

Lorsqu'elle entendra *pioler* les poussins dedans. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 2.)

Ils *piolent* comme poullets. (PARÉ, *Liv. des anim.*, XXV.)

**PIC**, s. m., instrument de fer courbé, pointu, à long manche, dont on se sert pour casser des fragments de rocher ou pour ouvrir la terre :

Si vendrunt li vilain, li bon paisant,
Od *pis* e od macues i ferrunt maintenant.
(WACE, *Rou*, 1[re] p., 3809.)

Il i avoit de leus en leus veines de trop dure roche qui leur despeçoit leur *pix* et leur martiaux. (GUILL. DE TYR, XXII, 21.)

Il enfundrerent les murs a *pis* d'acier et a cuignees. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 116[b].)

*Piz*, pioches, pales. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 24 r°, A. Nevers.)

Trois *piz* a peurrier. (1410, CC 3, f° 145, A. Angers.)

Item .IIII. noefs *piks* par Cloceville, .V. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 165, Ed. Dupont.)

Pour avoir emmanché .VII. *pilz*. (1419-1421, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, IX, A. Orléans.)

Pour certains *pilz* qu'il a reforgez. (*Ib.*)

Dix *picz*. (1575, BB 32, f° 66[a], A. Agen.)

— Anc., sorte de jeu, peut-être le piquet :

Jouer aux dez, *picq* et autres jus deffendus. (1501, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. PIC 1 et 2, t. VI, p. 141[a].

**PICA**, s. m., dépravation du goût :

Appetit depravé, dit des anciens *pica*. (PARÉ, XVIII, 64.)

**PICARD**, adj., qui appartient à la Picardie ou à ses habitants :

Langage *pickart*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 26.)

**PICARDANT**, s. m., cépage de vin blanc des environs de Pézenas :

La gabbie
Ja rougie
Du sang des bruns espirans,
Coule et trye,
(Comme pluye)
Les jus des blancs sperollans,
Des rouvergans,
Des *picquardans*,
Des belles grappes muscades,
Pellefedes, et œillades.
(*Chant de vendanges à Alexis Jure, de Quiers*, dans le *Recueil des œuvres de feu Bonaventure des Periers*, éd. 1544.)

Les blanquetes et vins de *piquardant*, croissans a Frontignan, Miravaux et autres lieux pres de Montpellier aussi. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 3, éd. 1805.)

Indifferemment ne convient tailler ainsi toutes sortes de vignes basses, y ayant aucunes especes qui desirent la taille plus longue, comme le musquat et le *piquardant*. (ID., *ib.*, III, 4.)

Si la comtesse nous envoye des bouteilles, on les emplira tant qu'il y aura un *piqu'ardent*. (FRANÇ. DE SAL., *Lett. à Tornon*, 11 avr. 1613.)

**PICAREL**, s. m., le smaris, poisson :

Le derbis, ou biche de mer, mangé avec amourette, fait venir le laict aux femmes : aussi fait le *picarel* prins en orge mondé, ou cuit avec du fenoil. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 10.)

Il i a aussi certaines vertus en certaines parties, comme les testes des mendoles et des *picarels* valent a guerir les dures fentes du fondement. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, I, 36, éd. 1558.)

Dans ce dernier auteur on trouve aussi *picaret* qui n'est peut-être qu'une faute d'impression :

Certains poissons en divers tems sont de diverses couleurs. La mendole et le *picaret* en hyver sont blancs, en esté deviennent noirs, ou plus tost bigarres. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, I, 34, éd. 1558.)

**PICHET**, s. m.

Cf. VI, 142[b].

**PICOREE**, s. f., action de picorer :

Pour trouver a manger ilz alloient a la *pigoree* aux escars de part et d'aultre. (HATON, *Mém.*, an 1576.)

Il faudroit remonter jusques au temps plus anciens, pour trouver de semblables monstres que deux qui se sont formez en nos divisions. Et si on veut scavoir leur nom, l'un se nomme massacre, et l'autre *picoree*. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 57, éd. 1587.)

L'avanturier François... s'endort il en sentinelle ? ne met il pas bien en œuvre sa *picoree* ? (ID., *ib.*, p. 183.)

A cause des foulles et degatz par eulx soufferts au mois de juillet passé par les *picorees*, mengeries et compositions commis par noz gens de guerre et trouppes. (28 nov. 1589, *Lett. de Phil. II, roi d'Espagne*, A. Bailleul, 2[e] reg. aux privilèges, f° 74.)

Aller a la *picoree*, pour les gens d'armes qui vont manger le bon homme aux champs. (PASQ., *Rech.*, VIII, 3.)

S'il n'y a assez de fourrage, elles despeschent leurs espies... leur mandant de descouvrir le pays, courir a la *piquoree* et faire leur rapport. (EST. BINET, *Merv. de nat.*, p. 83, éd. 1622.)

**PICORER**, v. — N., marauder :

Avec deffense de ne plus aller *pigorer* ne rien prendre sur homme du monde. (HATON, *Mém.*, an 1569.)

— A., piller :

Qu'il me fache de voir ces guerriers piedescaux,
Ces truants, ces brigands, malotrus et lourdauts,
*Picorer* le bonhomme et porter a mains pleines
La part de leur larcin aux nouveaux capitaines !
(VAUQ., *Sat.*, V.)

**PICOREUR**, s. m., maraudeur :

Lesdits reistres s'escartoient pour aller voler et picorer tout ce qu'ils trouvoient. Toutesfois, apres que les paysans en eurent beaucoup enduré, se banderent et se ruerent sur lesditz *picoreurs*, quand ils alloient a petites trouppes, et leur couppoient la gorge. (HATON, *Mém.*, an 1563.)

Pour faire rendre les forts qui ont esté pris au Lauragois et Albigeois par quelques *picoreus*. (Août 1578, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 195.)

— Adjectiv. :

Ung homme de main, ung soldat *picoureur* et hardy pillard l'assaillera, le foulera aux pieds, prendra ses biens. (MICHEL LHOSPITAL, *Reformat. de la justice*, Œuv. inéd., I, 224, Dufey.)

*Picoreuse* guerriere.
(PASQ., *Poem. des gr. jours de Poit.*)

— Fig. et par extens. :

Ces *piquoreurs* (les abeilles) voltigent tout autour du pays. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 83, éd. 1622.)

**PICOT**, s. m.

Cf. VI, 143[c].

**PICOTAGE**, s. m., action de picoter :

*Picotage.* (COTGR.)

Cf. VI, 144[a].

**PICOTEMENT**, s. m., action de picoter :

*Piquotement.* (COTGR.)

**PICOTER**, v. a., piquer légèrement et à plusieurs reprises :

La jouvencele *estoit* nue... et *piccotee* d'espines. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 159 v°.)

Le sang qui sortira du cerveau d'une teste de vipere, apres l'*avoir* bien *piquotté* sur le test. (DU PINET, *Pline*, XXX, 15.)

Et de leurs becs *la picquoterent.*
(CORROZ., *Fabl.*, LXXIIII.)

— Fig., attaquer par des traits piquants :

Mon amy, je vous ay escript ce matin une lettre par la Varenne, affin que vous vissies Madame de Verneuil de ma part pour luy dire mes intentions, d'autant que quand je le fais moy mesmes, nous ne faisons que nous *picoter* sans rien conclure. (Avr. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 231.)

Si vous ne vous amusez qu'a *piquoter* et regratigner sur les defauts, je ne vous en diray pas d'avantage. (E. BINET, *Merv. de nat.*, Advertis. au lecteur de la venerie, éd. 1622.)

Cf. VI, 144[b].

**PICOTERIE**, s. f.

Cf. VI, 144[b].

**PICOTIN**, s. m., mesure pour donner l'avoine aux chevaux :

.VIII. *picotins* de forment. (*Redev. de la taule des povres de S. Mikiel*, ms. Saint-Omer, f° 1 v°.)

Le *piccotin* pour la despense d'ung cheval doit estre de trois au quartel a l'avaine. (*Cart. de Mézières*, AA 10, f° 104 v°, A. Mézières.)

Aucunes mesures d'osier, soient *piquotins* ou aultres, pour mesurer les grains. (Févr. 1415, *Ord.*, X, 261.)

Que tous hostelliers et autres habitans de lad. ville logeans chevaulx, ne aultres [revendeurs et] re[ve]ndans aveine en detay soient fourniz de bons et souffisans *picquolins* telz que les douze facent l'emyne. (1492, *Ordonn. de Salins*, p. 27, Prost.)

Les hostelliers et aultres logeans aulcunes personnes a cheval ne feront que quattre *picquotins* au boisseau d'avoyne, lesquels *picquottins* ils seront tenuz faire adjouxter par l'adjouxteur juré et marqueur sur peyne de l'admende arbitraire. (1502, *Ord. de pol. de Bourges*, IV, Boyer.)

Que leurs dits poix, ballanches et *picottins* de bois soient merchez et flatris. (1582, *Reg. aux délib.*, p. 405, A. Abbeville.)

**PICOTURE**, s. f., marque d'une chose picotée :

Afin qu'estant plus exhalee telle partie du ciel que nul autre, les bruines soient ostees du dessus des raisins, leur plus dangereuse tenpeste, car elles leurs causent des *picotures* noires, dont ils perissent. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 3.)

*Picoteure.* A pricke ; a spot ; a freckle, or pimple. (COTGR.)

**PICROCHOLE**, adj., qui est en proie à la bile noire :

D'un temperament *picrochole* ou atrabilaire. (PARÉ, XX, 1[re] p., II.)

— Nom propre :

Leur roi nommé *Picrochole*. (RAB., *Garg.*, XXVI.)

1. **PIE**, s. f., oiseau babilllard, à longue queue étagée, de la famille des corvidés :

Fausse estes, voir, plus ke *pie*.
(CONON DE BETH., *Chans.*, VII, 2, 6, Wallensk.)

Hec pica, *pie*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Cf. PIE 4, t. VI, p. 145[a].

2. **PIE**, adj. f., pieuse :

Juste ert e *pie* et dreituriere.
(BEN., *Troie*, 5497.)

Une *pie* ame et sainte. (*Li Livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 24 v°.)

Œuvres *pies*, obseques et funerailles. (1588, *Cout. d'Aoste*, p. 725.)

Cf. PIF, VI, 155[a].

**PIECE**, s. f., partie formant elle-même un tout dans quelque chose de collectif :

Une *pece* de vigne. (1241, *Ban de tréf.*, Bibl. Metz.)

Une *peice* de vigne. (1272, Aumonieres, H 27, A. Haute-Saône.)

Une *peece* de pré. (Mardi ap. S.-Martin d'hiv. 1275, Sém. S.-Chart., Allonnes, A. Maine-et-Loire.)

Les *peces* de pré. (1281, Acey, H 14, A. Haute-Saône.)

Lai *paice* de vingne. (1[er] juill. 1292, *Acensem. d'une piece de vigne*, S. Vinc., A. Moselle.)

*Piesse.* (1364, *Compte de J. dou Four*, A. N. KK 3[b], f° 15 r°.)

Une *pieche* de terre. (1370, *Exéc. test. de Colard le Pot*, A. Tournai.)

Sus la *pesse* de terre qe geist darrier la maison. (1385, *Cart. de Remirem.*, B. N. l. 12866, f° 27 v°.)

*Pisce* de terre. (Lundi apr. la Touss. 1387, Offic. de Toul, H 2977, A. Meurthe.)

Un enfant qui n'estoit que de cinq a six ans, conceut une telle envie contre son frere, pourcequ'on luy donnoit la plus grosse *piece* de pain, qu'il le tua sur le champ, du cousteau qu'il se trouva en la main. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 18, éd. 1566.)

Touchant la *piecze* de Launay. (1580, *Compte de tut.*, f° 135[a], Barb. de Lesc., A. Finistère.)

— Fig., échantillon :

Que diriez vous la sinon que nature a envie de s'ebattre quand elle se met a faire ces belles *pieces* d'hommes ? (B. DES PER., *Joy. dev.*, II, 16, Lacour.)

— Partie d'une chose déchirée, cassée :

Trenchet la coife entresques a la char,
Jus a la tere une *piece* en abat.
(*Rol.*, 3436.)

Sus le hiaume en va tel au preus Sanson donner
Que une *piche* en fist contreval esgruner.
(*Doon de Maience*, 4669.)

Ilz entrarent la nuict par subtil moyen dans l'eglise, et mirent ledict tableau en cent *pieces*. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, I.)

Cf. VI, 145[c].

**PIECETTE**, s. f.

Cf. PIECETE, VI, 147[a].

**PIED**, s. m., partie articulée à l'extrémité de la jambe de l'homme, de la patte de l'animal, qui porte sur le sol et sert à marcher :

Super li *piez* ne pod ester.
(*S. Leg.*, 165.)

Jus se giterent a sos *pez*.
(*Ib.*, 224.)

Mante(n)ls davant extendent a sos *pez*.
(*Pass.*, 44.)

Li charbun sunt espris de lui desuz ses *peiez*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 19 v°.)

— *Avoir bon pied, bon œil,* se porter bien ; être vigilant, se tenir sur ses gardes :

J'*ay bon pied, bon oueil,* bonne main.
(CHEVALET, *Myst. S. Christ.*, D II.)

Par ma conscience, il est bien necessaire a quiconque a des filles, ou une jeune femme en sa maison qu'il *ayt bon pied et bon œil*. (LARIV., *le Morf.*, I, 5.)

— *Les petits pieds font mal aux grands,* se dit d'une femme incommodée par son état de grossesse ; *en attendant que les petits pieds sortent,* en attendant qu'elle accouche :

L'avis des medecins estoit que le changement d'air lui estoit necessaire : et ce *en attendant que les petits pieds sortissent*. (B. DESPER., *Nouv.*, V.)

— *Tirer pied ou aile,* tirer quelque profit, quelque avantage d'une chose ; *perdre pied ou aile,* perdre ceci ou cela :

Les chiens suivent par la maison
Le cuisinier, quant il apreste
Une piece de venaison,
Affin d'en avoir quelque reste :
Les vallets de mesme façon
Sont envers les messieurs fidelles,
Les petits pour quelque lardon,
Les grands pour *avoir pieds ou aisles*.
(TABOUROT, *Touches du s. Des Accords*, f° 15 v°.)

Toutes ces trois entreprises de Coyras, S. Damian et Quiers se devoient executer une mesme nuict : aussi faut il, qui veut rompre la paix ou trefve, qu'il face son eclat tout a coup : car s'il y va piece a piece, il *perdra pied ou aile*. (MONTL., *Comm.*, l. II, p. 133.)

— *Mettre le pied sur la gorge a qqu'un,* vouloir le contraindre à faire quelque chose :

Lesquels, sous un simulé zelle de religion et du bien universel de la chrestienté, vouloient avoir la clef des champs pour gourmander et *mettre* indifferemment *le pied sur la gorge* a tout le monde. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— *Ranger, ramener a tel pied, sur le pied de,* ramener à proportion de, conformément à, d'après l'ancienne manière ; *réduire au petit pied,* ramener à des conditions moindres, à un état plus modeste :

Que Sa Saincteté et l'Empereur aussi se ressentiroient bien tost et bien aigrement de ces outrages, apres avoir *rengé* les François *au petit pied*, comme ils feroient en brief. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

Son pouvoir (du prince) doit tousjours *estre mesuré au pied de* justice. (BODIN, *Rep.*, I, 9.)

Quand sa Majesté ne voudroit entretenir que quatre legions seulement et suyvant le *pied* ancien. (LANOUE, *Disc.*, p. 273.)

Le tiers estat a requis *la reduction* des tailles au *pied* de l'an 1516. (PASQ., *Lett.*, XIII, 3.)

La ballade estoit un chant royal *raccourci au petit pied*. (ID., *Rech.*, VII, 5.)

Ils *reduisirent* ses affaires *au petit pied*. (ID., *ib.*, V, 16.)

Lui refusant (au symbole) toute creance, sinon apres que vous l'*aurez reduit au petit pied* de vos conceptions. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 33a.)

— *Mettre le pied devant,* s'est dit autrefois pour signifier apporter obstacle :

Quant a ce qui touche le bien de la paix et le repos de ceste province, j'y apporteray toute l'affection qui se doibt, ensemble ma personne et mes moyens, et ne permettray qu'aucun en cella ne *mette le pied devant*. (Janvier 1584, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 632.)

— *Mettre sous pieds, sous le pied, aux pieds,* mépriser une chose, la fouler aux pieds :

*Mettre sous pieds* la reverence et du serment et des censures ecclesiastiques. (PASQ., *Rech.*, IV, 3.)

— *Prendre pied,* être à portée d'avancer, de tirer quelque profit, d'agir de telle ou telle manière ; *establir pied,* avancer :

C'est a la verité une violente et traistresse maistresse d'escole, que la coustume. Elle *establit* en nous, peu a peu, a la desrobee, *le pied* de son authorité. (MONT., I, 22, p. 54, éd. 1595.)

Et de mettre en bataille toutes ses forces, plustost que d'attendre a ce faire, quand il *auroit pris pied* en lieu plus ample et spacieux. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 202 v°, éd. 1572.)

La perte de cette place nous ota *un grand pied* que nous *avions* en Espagne. (MONTL., *Comm.*, I.)

Vous scavez le siege que nostre ennemy a mis devant la ville de Cambray, et combien il se haste d'y *gagner quelque pied* et advantage. (17 sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 404.)

Affin que soigneusement et fort exactement vous facies prendre garde que cette mauvaise nouvelle ne *prenne* cours ny *pied* en l'esprit de nos dicts subjects. (*Ib.*, t. V, p. 137.)

— *Prendre quelqu'un au pied levé,* le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner :

La lettre que vous m'avez escripte, du .XIIIIe. de ce moys, m'*a* tellement *pris au pied levé*, estant sur le point de sortir de ma chambre pour m'en aller trouver le roy, qui s'en va monter a cheval ou je l'accompaigne, que... (19 nov. 1572, *Lett. miss. de Henri IV*, I, p. 46.)

Et combien que ce prince ne fust pas aisé a estonner, ni sans replique, si fut il estonné a ce coup, ne pensant pas qu'on le deust *prendre au pied levé,* comme l'on dit. (LA NOUE, *Mém.*, ch. IV.)

— *Marcher, cheminer de tel ou tel pied,* se conduire de telle ou telle manière, mettre plus ou moins d'activité à une chose :

O Dieu ! quel cœur vous me donnez en vostre endroit, *marchant de si bon pied !* (FRANÇ. DE SALES, *Lettres*, à une dame, lett. 836.)

Selon l'ardeur et la diligence que vous monstreres en ceste affaire, chascun fera jugement *de quel pied vous marches* et de quel conseil vous estes poussez en l'advancement de la cause commune. (17 sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 404.)

— *Cheminer de bon pied,* être en bonne intelligence :

Je suis bien trompé, si le duc de Savoie *chemine* encores avec nous *de bon pied*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 263.)

— *Pied a pied, de pied en pied,* loc. adv., pas à pas, graduellement :

Gaignant tousjourz pays, allant *de pied en pied*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXXIII.)

Je croy que vous aures esté bien esbahi de la prise de ceste ville (Cahors) ; elle est aussy miraculeuse, car apres avoir esté maistre d'une partie, il a fallu acquerir le reste *pied a pied*, de barricade en barricade. (1er juin 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 304.)

— *Pied de chevre*, sorte de levier :

Item de grans pieces de fer nommez *pies de chievre*. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 95, Ch. Bréard.)

*Piez de chievre*, houyaux, et plusieurs autres choses. (6 mai 1385, *Poudre à canon et ustensiles*, dans *Comptes du clos des galees de Rouen*, p. 134.)

— Mesure de longueur qui contient douze pouces, équivalant à trois cent vingt-quatre millimètres :

Vous n'aves que faire de penser a son hyretage ne au nostre pour lui faire morir par vostre cruele opinion, ensi que ja fesistes pour le convoitise de sa terre le conte Raoul d'Eu et de Ghines, car ja vous n'en tenres *piet*. (FROISS., *Chron.*, IV, 181, Luce.)

Car ja plain *piet* je ne fuirai, tant que je vous voie combatre. (ID., *ib.*, VII, 40, Luce.)

Se dist bien que ja il ne tenroit *piet* de terre en Brie ne en Champagne. (ID., *ib.*, VI, 77, Luce.)

Je mesurois les edifices et antiquitez, selon la toise et *pied* de roy. (DELORME, *Archit.*, V, 1.)

Que je ne mesurasse plus les antiquitez selon le *pied* de France, qui estoit le *pied* de roy. (ID., *ib.*)

— *Avoir un pied de nez, sortir d'une affaire avec un pied de nez,* éprouver la mortification de ne point réussir dans une entreprise :

Parbieu, je meurs si je ne voy
Monsieur avec *un pié de nez*,
Et ce soldat, ce Piemontez,
Retiré comme un limaçon.
(BELLEAU, *la Reconn.*, V, 5.)

Paris qui n'est votre proye
Vous renvoye
Avecques *cent pieds de nez*.
(*Sat. Men.*, aux Espagn. s. leurs doubl., p. 245, éd. 1593.)

Le defendeur se retira chez luy, ou demeura par les chemins s'il voulut avec un *pied de nez*. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, VII.)

Cf. VI, 147c.

**PIED DROIT**, s. m., chacun des jambages d'une porte, d'une fenêtre :

La practique pour faire les portes et dresser leurs *piedroictz* ou jambages est... (J. Mart., *Archit. de Vitr.*, f° 61 v°, éd. 1547.)

**PIEDESTAL**, s. m., support d'une colonne, d'un vase, d'une statue, établi sur le sol :

La dite viz (escalier) garnie de *piedz d'estrailz*, accoudouer, basse, chappitaux. (xve s., dans *Bibl. Ec. des Ch.*, 4e sér., t. III, p. 63.)

Les *piedestalz*. (Van Aelst, *Regl. d'Archit.*, f° 71a, éd. 1545.)

La saillie des *piedestats*. (Delorme, *Archit.*, II, 7.)

Des xylobastes ou *piedestas*, ainsi que le vulgaire les appelle. (Id., *ib.*)

Les *piez d'estalts* estoyent justement d'un quarré parfect. (1549, *Entree de Henry II a Paris*, f° 6 r°.)

La base et *pedestral* des pyramides. (Thevet, *Cosmogr.*, II, 4.)

*Pieds d'estrailz*. (9 mai 1554, *Lett. du Bailli de Blois*, Cab. généalog., Bret. de Villandry, B. N.)

Aux *pedestaux* separement estoit escrit. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 333, éd. 1573.)

**PIEGE**, s. m. et anc. f., engin pour prendre certains animaux ; fig., artifice dressé contre qqu'un :

Or me cuide prendre a la *piege*.
(Ben., *Troie*, 17922.)

Prennent les rais del olivier,
Lor cors en couvrent et lor braz,
N'ont altres *piges* n'altres laz.
(Id., *ib.*, 13354.)

E poi sunt ki sunt en sege
Ki n'unt le pé en icest *pege*.
(Chardry, *Set dormans*, 1871.)

*Pege*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 37 v°.)

**PIE GRIECHE**, s. f., genre de passereaux turdidés, très querelleurs et criards :

La grande *pie griesche*. (P. Belon, *Nat. des ois.*, p. 126, éd. 1555.)

**PIE MERE**, s. f., partie interne de la triple membrane qui enveloppe le cerveau :

Et est dite *pie mere* car elle envolepe debonnairement le cervel si comme la debonnaire mere son filz. (H. de Mondev., *Chir.*, B. N. 2030, f° 15.)

**PIERRE**, s. f., corps dur et solide, de la nature des roches, qu'on emploie, entre autres, pour bâtir :

*Pierre* n i ad que tute ne seit neire.
(*Rol.*, 982.)

Ma queue n'est pas tro pesante,
Ainz est trop courte et trop legiere,
Si m'est avis qu'elle est en *piere*.
(*Vie du saint hermite Regnart*, 156, Martin, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, 350.)

... De *pere* dure.
(Chardry, *Set dormans*, 103.)

La franche dame debonaire
A tot son pié bote la *pire*.
(*De celui qui bota la pierre*, 57, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 147.)

Cf. Pierre 1 et 2, t. VI, p. 151a.

**PIERREE**, s. f., lit de pierres ; anc., dalle :

A Pierart du Pont, roquetier, pour deux *pierrees* par luy vendues et livrees, mises en le cuisine de le maison de le Halle dessus dicte, faisans yauwier en icelle cuisinne, contenans .xliii. pies quaret. (18 août-17 sept. 1431, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

**PIERRERIE**, s. f., mod. pierreries, s. f. pl., pierre précieuse :

L'autre *perrerie* menue
Qui siet entour espesse et drue.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 138d.)

Une couppe d'or garnie de *perrerie*. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 478d.)

D'or fu et de *pierrie*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3833.)

Leans partout n'y a que broderie
D'or sur argent et menue *pierrie*.
(René Macé, *Voy. de Ch.-Quint*, 1515, G. Raynaud.)

Faict richement d'ouvraige a l'anticque et plain de *pieries*. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

Grosses perles, et riches *pierreries* precieuses. (Gruget, *Div. leç.*, II, xxviii.)

— Pierre précieuse à laquelle on attribuait des vertus médicinales :

*Piarrie* de medecine. (15 janv. 1514, E, Not., Laurent, 345-1, A. Gironde.)

Cf. VI, 151b.

**PIERRETTE**, s. f.

Cf. VI, 151b.

**PIERREUX**, adj., qui contient des pierres :

Les veies sont *perroses* et laborus li mont.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 55 v°.)

Champ *perrous*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 65d.)

Champ *perreus*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 68c.)

Une *perrouse* mointaigne. (*Vie des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 2 r°.)

La voye est estroicte, *pierreuse* et dure. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 255 r°.)

— Qui est de la nature de la pierre :

Au pié d'une roche *perreuse*
Dont l'eaue n'estoit pas terreuse.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles 11064, f° 89 v°.)

Dessus le gravier *pierreux*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 136a, éd. 1537.)

Concretion *pierreuse*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 143, éd. 1598.)

Os aiguilleux, sont les apophyses ou avancemens des os *pierreux*. (Id., *ib.*, Interpr. des dict. anatom.)

— S. m., celui qui est malade de la pierre :

Guy, soupirant, jette une œillade vers son amy, comme fait un *pierreux* ou graveleux estant en tourment. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I.)

Toutes les fois que le *pierreux* pisse, tantost il desire pisser. (Joub., *Gr. chir.*, p. 577, éd. 1598.)

Cf. Perreuse, VI, 108a.

**PIERRIER**, s. m., anc., machine à lancer des boulets de pierre :

Cil entendirent al *perrier*.
(*Guill. le Maréch.*, 565.)

Cf. Perrier 1, t. VI, p. 108b.

**PIERROT**, s. m., personnage de pantomime :

Je l'allay visiter, et au bout de trois jours le rendi guay comme *perot*. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XVI.)

Un jeune conseiller de par le monde, gay comme *perot*. (Tabour., *Bigarr. du s. des Accords*, f° 58 v°, éd. 1584.)

**PIERRURE**, s. f., aspérité de la couronne qui est à la racine du bois des cerfs, daims, etc. :

Ce qui porte les andoilliers, chevilleures et espois, se doyt nommer perche : et les petites fentes qui sont du long de la perche, se nomment goutieres. Ce qui est sur la crouste de la perche, se nomme perlure, mais ce qui est autour de la meule en forme de petites pierres, *pierreure*, plus grosse que les autres. (Du Fouill., *Ven.*, p. 66, éd. 1568.)

**PIETÉ**, s. f., anc., pitié :

Tu nos perdone celz pecaz...
Qu'en nos vetdest tua *pietad*.
(*Passion*, 307.)

Sire, fait il, n'ai home, sacies par verité.
De moi metre en l'iave cui prengne *pieté*.
(Herman, *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 105, 2.)

Mult devriens de li avoir grant *pietes*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 88.)

Quant sa barbe a coupee ço est grans *pietes*.
(*Chans. d'Antioche*, V, 798.)

— Affection respectueuse :

La *pieté* ne peut mettre la pitié bas.
(Jod., *Didon*, II.)

**PIETER**, v. a. et n.

Cf. VI, 153b.

**PIETON**, s. m., celui qui va à pied ; partic., dans l'anc. lang., fantassin :

*Piethon*. (J. de Vignay, *Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 88 v°.)

Li victorioz duc vint sur Troye o grant multitude de chevaliers et de *petons*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 6.)

Leurs *pieutons* aupres d'eux. (*Trahis. de France*, p. 91.)

Le sire de Miolant les veult contraindre a envoyer les dicts cinquante hommes *piectons* audict pays de Bourgogne. (Juin 1477, *Ord.*, XVIII, 407.)

Pour sallaire a ung *pietton* pour aller... (1580, *Compte de tut.*, Barb. de Lescoet, A. Finistère.)

**PIÈTRE, PIÈTREMENT**, mod., v. PEESTRE, PEESTREMENT.

**PIETTE**, s. f., oiseau d'eau à plumage blanc et noir :

Pour prouver que ce nom de *piette* est pure diction francoyse, ne voulons que l'experience. C'est quiconques aura un oyseau qui est si frequent par noz rivieres, et familier sur toutes boutiques de pasticiers, tel que monstre ceste peincture, le portant en sa main, et demandant son nom aux paisants, il n'y aura celuy qui ne le nomme ainsi qu'avons dit. On le trouve moult commun en Soinssonnois et Beauvoysin. Car communement on l'apporte vendre aux villes de ce pais la en moult grande quantité, pris es rivieres de Aree, Somme, et autres tels ruisseaux. *Piette* semble estre nom diminutif d'une pie : car c'est nostre coustume de nommer beaucoup de choses de nom de pie : comme quand nous voyons cest oyseau my party de noir et blanc, nous le nommons a l'exemple d'une pie, comme aussi disons un cheval pie. Cest oyseau est coustumier de se tenir en l'eau assez plus grand qu'une sarcelle, mais moindre qu'un morillon. (BELON, *Nat. des oys.*, III, 16.)

Cf. VI, 154[c].

**PIEU**, s. m.

Cf. PAL, V, 701[b].

**PIEUSEMENT**, adv., d'une manière pieuse :

*Pieusement*. Piously, religiously devoutly, holily. (COTGR.)

**PIEUX**, adj., qui a de la piété :

*Pieux*. (R. EST., 1539.)

Cf. PIF, VI, 155[a].

**PIFRE**, s. m., personne replète, ventrue :

Des dames allemandes ayment mieux les François que ces gros *pifres* allemans, qui ne font que soufler et les injurier. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 208, éd. de 617 p.)

Cf. PIFLE, VI, 155[b].

**PIGEON**, s. m., oiseau intermédiaire entre les gallinacés et les passereaux, qu'on élève en domesticité :

Les *pyjouns*.
(Ms. Bodl. Digby 86, f° 49 r°.)

Ara a son pourfit tous les *penjons* du dit coulombier. (XIII[e] s., *Cartul. Ezechiel de Corbie*, f° 11 r° ; Duc., *Pigio*.)

Des *pijons* cuis en l'eaue. (XIII[e] s., A. N. JJ 92, pièce 30.)

.II. *peingon*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 23[c].)

Colons ne *pinjons*. (*Dial. fr.-flam.*, f° 4[c].)

Pour avoir prins et rosti des *pinjons* en le tour et maison Huart du Ponchiel. (3 sept. 1421, *Reg. de la loy*, 1413-1425, chap. : Voyages enjoings, A. Tournai.)

Aux *pigons* qui sont par essoine
Enserrez soubz trappe voliere,
Mon mirouer bel et ydoyne,
Et la grace de la geolliere.
(VILLON, *Pet. Test.*, 229, Longnon.)

Quatre *pingons*. (4 oct. 1430, *Compte du soubzsecr. de S.-M.-des-Ch.*)

*Pingeon*. (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les poucins des *pyons* font douleur a la teste. (*Jard. de santé*, I, 152.)

Les *pyjons* ou coulombs. (*Ib.*)

Des colombz, *pyjons* et palombz. (DESDIER, *Honneste volupté de Platine*, f° 57 v°, éd. 1528.)

Pour l'achat de quatorze *pingons*, lesquelz furent aussy rostis et dispensez audit disner. (15 juillet 1529, *Exéc. testam. de Guillaume Fourmont*, A. Tournai.)

*Pinjon*. (1530, *Acquit*, A. mun. Laon.)

*Pingeon*. (1568, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Anc., au sens étymologique, pigeonneau :

Simples oysiaulz est li colons
Et norrist bien autrui *piggons*.
(*Mappem.*, Ars. 3167, f° 22 r°.)

Se la dolour ne soit apaisiee, soient fendus les petits *pignons* (sic) du coulomb. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 84.)

Deux douzaines de *picions* et une douzaine de possins. (1426-1428, *Compte d'Et. de Bourges*, Commune, Despense, XVIII, A. Orléans.)

— *Pigeonne*, s. f. :

Les *pigeonnes* qui couvent. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 8.)

— Fig., dupe que l'on dépouille :

Le Mas ayant dit les derniers propos de son *pigeon*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 343.)

Cf. VI, 156[a].

**PIGEONNEAU**, s. m., jeune pigeon :

Deulx *pigeonneaulx* de columbes. (BEAUSPORT, *Monotessaron*, p. 21, éd. 1552.)

Qu'on ne separe point les *pigeonneaus* depuis qu'ils seront esclos. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 8.)

**PIGEONNER**, v. a., traiter en pigeon, duper :

Les trousses qu'on vous donnera !
Comme l'on vous *pigeonnera* !
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 1.)

... Je me deffieroy tantost que tu serois un de ceux qui ne se laissent si facilement *pigeonner* a telles gens. (TAHUREAU, *Dial.*, f° 123 r°, éd. 1585.)

**PIGEONNIER**, s. m., construction où l'on élève des pigeons :

*Pigeonnier*, ou coulumbier. (R. EST., 1549.)

**PIGMENT**, s. m., matière de teinte brune et roussâtre qui donne à la peau des espèces animales des nuances diverses ; anc., fard :

Espece de myrre et d'encens et de tote purriere de *pigment*. (*Job*, p. 447.)

Aucuns ars sont de delettacion, si come art de faire *pigmens*, confections et odeurs. (ORESME, *Eth.*, f° 221.)

Cf. PIMENT, VI, 163[b].

**PIGNE**, s. f.

Cf. VI, 156[b].

**PIGNET**, s. m., un des noms vulgaires de la pesse ou épicea :

L'arbre tant commun par toute Grece, que les anciens nommoient Picea, a plusieurs noms françois : car je trouve que les habitants du Lionnois, sur le mont Tarare, les uns le nomment *pignets*, les autres des pins sauvages : mais l'appellation françoise dont usent les Savoisiens et Auvergnas, luy est plus constante a *pignets*, qu'elle n'est aux pins sauvages. (BELON, *Singularitez*, I, 44.)

1. **PIGNON**, s. m., partie supérieure du mur terminé en pointe qui porte le bout du faîtage du comble :

Facere talutum uno des *pignons* aule de .VIII. pedibus de alto. (Av. 1211, *Cart. de Phil.-Aug.*, Vat. Ott. 2796, f° 94 r°.)

Et s'a li *pingnons* de celle tour .II. pies d'espes. (XIII[e] s., *Echevinage de S. Brice*, layette des pièces sans date, A. Tournai.)

Li murs dou *pugnon* de la grainge. (1250, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 129 r°.)

Sacent tout cil ki sont et ki a venir sont et cest escrit veront et oront, que li maisons de Cambron n'a nule aise, ne nule droiture el *paignon* de pierre de le maison Gossiel del Puc, le blaier, fors tant seulement que... (Avril 1252, *C'est li escris Gossiel del Puc, le blaier*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

... Et li mures, ki muet des .II. *pegnons* de piere, deriere, ki fait closin, ki va jusques a le loge Jakemon de Bietune, est a moitiet entre aus deus. (Nov. 1284, *C'est dame Hauwit le Louchiere et dame Annette, se suer*, chir., A. Tournai.)

Une maison a deux *pingnons*. (*Chartrier de Dieppe*, f° 47 r°, A. Seine-Inférieure.)

.IIII. d. de l'eschale et de *pighon* de lor maison. (XIV[e] s., A. N. J 192[a], pièce 64.)

— Roue à dents qui engrènent dans les dents d'une autre roue :

Refaire les roes, les rotiaus et *paingnons* desdiz moulins. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[a], f° 36 r°.)

Pour uns *pangnons* mis (au moulin). (*Ib.*, f° 86 r°.)

Refaire les .II. *peignons* des deus moulins. (1332, *ib.*, f° 208 r°.)

Quatre boutz de plancques... emploiez a soustenir l'arbre tournant la ou tient le *paignon* dudit guindas. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 111.)

2. **PIGNON**, s. m., amande de la pomme de pin :

Pins ou *pignons*. Ce sont les noyaux qui sont dedens la pomme de pin. (*Grant Herbier*, p. 104, Camus.)

12 livres *pinons*, 8 d. la livre. Item sucre muscarrat, 8 livres. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 245.)

Pins ou *pinons*, ce sont les noyaulx qui sont dedans pommes de pin. (*Grant Herbier*, f° 83 r°.)

**PIGNORATIF**, adj., fondé sur un gage; *contrat pignoratif*, contrat de gage, interdit comme usuraire, par lequel le créancier devient propriétaire de la chose engagée, si, au jour fixé, le débiteur n'a pas payé :

En ce cas, ores qu'il n'y ayt coustume usuraire, le *contract* est declaré *pignoratif*. (J. PAPON, *Rec. d'arr.*, p. 789, éd. 1569.)

— Substantiv. :

Cest antichrese est un contract qui tient aucunement du *pignoratif* et usuraire. (J. PAPON, *Prem. notaire*, p. 18, éd. 1576.)

**PILASTRE**, s. m., colonne carrée, souvent engagée dans un mur :

Le *pilastre* sera de la septieme partie de la largeur de l'ouverture. (VAN AELST, *Regl. de l'arch.*, f° 10 v°, éd. 1545.)

1. **PILE**, s. f., réunion d'objets de même nature posés régulièrement les uns sur les autres :

Et que quand on porte les araignes au solier, que on les meche par *pilles*. (12 mars 1340, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, f° 76 v°, A. Tournai.)

Une *pille* de traimes a vendre en le halle. (14 nov. 1343, *ib.*, f° 30 r°.)

Les detailleurs feront leur *pilles* despiler.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 217, Kerv.)

— Fig., grande quantité :

Quand des Flamens vit la grant *pile*.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 21285.)

— *A pile*, à la fois :

De Chaumont partent tuit *a pile ;*
Serrez s'en vont.
(GUIART, *Roy. lingn.*, t. I, v. 985.)

— *Par piles*, en colonnes serrées :

Pour ceste cause les gendarmes
Ce combatent souvent *par piles*.
(*Passe temps d'oysiveté de Robert Gaguin*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 265.)

— Chacune des assises de pierres sur lesquelles reposent les arches d'un pont :

A Thevenin de Nevers, maçon, pour avoir demoly la *pile* du pont de la porte des Ardilliers. (1424, *Compt. de Nev.*, CC 28, f° 14 v°, A. Nevers.)

A faire les mailloz et mectre a poinct les paulx pour faire le bateiz de la *pille* neufve qu'on veult faire entre le molin Jehan Menin et le pont leveiz de ladicte porte. (1468, *ib.*, CC 63, f° 23 r°.)

Cf. PILE 2, t. VI, p. 158ª, article dont on supprimera la subdivision « pilori », l'exemple devant être lu *pueple* au lieu de *pille*. (BEAUM., § 868, éd. Am. Salmon.)

2. **PILE**, s. f., mortier, pierre servant à piler :

Les pilons et la *pile*...
Le sac et le boissel
Le van et le rastel
Picois, coingnie et pele.
(*De l'oustill. au vill.*, 199, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 154.)

Le plus poinctu (des fuseaux) elle retint en main, les deux aultres jecta soubs une *pille* a mil. (RAB., *Tiers livre*, ch. XVII, éd. 1552.)

— Fig. :

Se tu as batu en la *pile* de chastiement aspre le fol, ausi com li orges est batuz au pilon... (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 171ᶜ.)

Li diable le permort
Pour lui mettre a sa *pilhe*.
(JEHAN DE PREIS, *Geste de Liège*, 5774.)

3. **PILE**, s. f., côté d'une monnaie opposé à la face ou croix :

Ou mois de janvier fist faire le roy florins de fin or appellez florins a l'aignel pour ce que en la *pille* avoit un aignel. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 396ª.)

— *Crois et pille*, de l'argent :

On i aime trop *crois et pile*.
(AD. DE LA HALLE, *Congié*, OEuvr., p. 275, Coussimaker.)

Tant qu'il ne m'est demouré *croix ne pille*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 225.,

Demiselle, vous n'i perderies ja *crois ne pile*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 6ª.)

Car je n'ay *ne pille ne croix*,
Jamais je ne porte deniers.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 70ᵈ, éd. 1537.)

1. **PILER**, v. a., réduire en petits fragments par un choc répété :

E une femme estendi un drap sur le puiz, si cume ele i sechast orge *piled* pour faire gruel. (*Rois*, p. 183.)

*Piller* mes pommes. (1456, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, A. N. P 308, f° 24 r°.)

— Fouler aux pieds :

Si aires fu vers lui sans detris
Qu'il le *pila* dou pié en mi le vis.
(*Anseis*, B. N. 1598, f° 171.)

Jaquemart Dabechies, pour *avoir* feru, batu et *pillé* as pies Hanequin Corion. (10 juillet 1415, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Haquinet Mantiel, dit Mantelet, .x. l. et Saint Gilles, pour oultraiges d'*avoir* donné deux ou trois cops de poing a Raoulin de Fillieres et le rué par terre, et touillié ou ruissot, et le *pillé* deux ou trois fois du piet. (15 nov. 1425, *Reg. de la Loy*, 1413-1424, ib.)

*Piller* aux pies les ymaiges. (XV^e s., *Acte*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La *furent* plusieurs compaignons foulles, battus et abattus, *pilles* et pestelles. (J. MOLINET, *Chron.*, CLXVII.)

Il veit encores des figures de chiens, et d'autres petits animaux qui se *pilloient* et deschiroient. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 15.)

2. **PILER**, mod. pilier, s. m., pile de pierres servant à soutenir diverses parties d'un édifice :

Et les *pilers* touz abatus.
(*Thebes*, B. N. 60, f° 14ᵈ.)

Chevalier, tu qui vas querant
Par tout proesces et loenges,
Vez l'espee aus estrenges renges
A ce *pyler* ici pendant.
(CHREST., *Perceval*, B. N. 12577, f° 79ª.)

De Rome virent les murs et les *piliers*.
(*Amis et Amiles*, 2478.)

Deus arches a deus *piliers*. (1290, *Pet. cart. de S. Taurin*, p. 127.)

Encontre .I. grant *pileer* le geta de tel tour
Le teste li esmie ; la morut a dolour.
(*Baud. de Seb.*, XII, 466.)

Et prist le *pyleir* qui sortenoit. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, t. I, p. 30.)

Cinq cailliaux a faire *piller* et cinq esquielles. (21 déc. 1439, *Tutelle de Jehanne Bracq*, A. Tournai.)

— Fig., soutien :

Pour regretter ce *pillier* de musique (Orphee).
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 31 v°.)

Tres catholicque et *pillier* paroissien de l'eglise Saint Jacques. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 71, E. Henry et C. Loriquet.)

**PILEUR**, s. m., ouvrier qui pile :

Sept faneurs et sept *pileurs* toutesfoiz qu'ilz ont a faner leurs foings et piler leurs pommes. (1403, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 132 v°.)

**PILEUX**, adj., couvert de poils, poilu, velu :

Entre tous les hommes les coleriques son) noirs et *pileux*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 1.t

Esau... homme *pileux* et velu. (*Expositions des Ep. et Evang. de karesme*, f° 148 v°, éd. 1519.)

**PILIER**, mod., v. PILER 2.

**PILLAGE**, s. m., action de piller :

Choses perdues par *pillage* de ennemis. (BERS., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 71.)

Esdites cources, chevauchees et *pillaiges*. (1389, *Reg. du Chât.*, I, 60.)

— Butin :

Et emmenerent grant *pillage* et grant proie en leurs garnisons. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, f° 53 v°.)

Quant ilz eurent ainsi pillé et destruict le royaume de France, ilz s'en retournerent la ou ilz avoient laissez leurs navires a tout leurs *pillages*. (*Cron. de Norm. de nouv. corrigees*, f° 6 v°.)

**PILLARD**, s. m., celui qui pille :

Tel a pilié et est *pillart*
Qui puis sera povre *pillart*.
(*Compl. de Loys de Luxemb.*, Keller, *Romv.*, p. 149.)

A leur departement li Engles varlet et *pillart* paiierent leur hoste, car il bouterent en plus de cinq cens lieus le feu ou bourch. (FROISS., *Chron.*, IV, 171, Luce.)

Puis entrerent en trente nefz a un port qu'on appelle Chastel Pol contre les Anglois qui estoient sur mer en grant multitude espians les marchans, comme *pillars* et escumeurs. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 12.)

— Adjectiv. :

Que voicy derechef les gloutonnes Harpyes
Tournoyer sur la table, et de leur bec *pillard*
Ravissant la viande affamer le vieillard.
(RONS., *Hymn.*, I, 2.)

Mains *pillardes*.
(GREV., *Marc Ant.*, II.)

**PILLER**, v. a., dépouiller violemment de ce qu'on trouve à son gré :

Ung couvent de Chartreux, appelé Mondrieux, lequel *fut pillé* de ce peu que les religieux y avoient laissé. (29 mai 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 372.)

*Pillans* le bestial et bruslans les villages. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VII, 12.)

Lesquelz (rebelles) *ont* tolu et *pillié* partie de leurs biens, meubles, terres et seigneuries. (4 mars 1596, *Certificat accordé par les maieur et échevins de Tournai a Antoine du Chastel de la Howarderie*, A. Tournai.)

— Par extens., s'emparer violemment de... ; au fig. :

Dame, qui me *pillez* et l'esprit et le cueur.
(GREV., *Olimpe*, p. 46.)

Cf. VI, 160b.

**PILLERIE**, s. f., action de piller :

Il qui parle fu souz ledit Jehan Coulon, son maistre, en la compaignie du seneschal de Gasquoigne, a prandre le chastel de Blanssac, qui estoit au segneur de la Roche, dont il qui parle ot bien proufit des *pillories* qui faites y furent. (1345, *Interrog. et jug.*, dans *Chron. norm. du* XIVe *s.*, p. 227.)

Roberiez, *pilleriez*, arsures. (1368, *Ord.*, III, 434.)

*Pilherie*. (16 mai 1587, BB 36, A. mun. Agen.)

**PILLEUR**, s. m., celui qui pille :

Robeur, *pilleur*, murtrier et larron. (1345, *Interr. et jugem.*, dans *Chron. norm. du* XIVe *s.*, p. 230.)

En ce pais sont tuit *pilleur*.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, fo 188c.)

**PILOIR**, s. m., pilon :

On exprime le jus de tels raisins sous le pressoir, ou au defaut d'icelui, on les escache avec le *piloir* dans le mortier. (O. DE SERRES, III, 12.)

*Piloir*. A pestell. (COTGR.)

**PILON**, s. m., petite masse de fer, de marbre, de bois, etc., pour piler :

Ne li doit anoier
De lui bien estoier,
Quar il en doit prester
A son voisin sovent,
Se le sang le sorprent,
Les *pilons* et la pile,
Nel tenez pas a guile.
(*De l'oustill. au vil.*, 194. Montaigl. et Rayn., II, 154.)

Est ce au *pillon* ou au coffin
Au sabot ou [a] la lanterne ?
(*Farce de Pernet*, Anc. Th. fr., I, 209.)

Cf. PILON 2, t. VI, p. 161b.

**PILORI**, s. m., poteau où l'on attachait avec un carcan celui qui était condamné à l'exposition publique :

Mittitur in *pellori*. (1168, dans *Dict. gén.*)

Atresi com sont li *pilorit* az bonnes villes... (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fo 150 vo.)

Se je tenoie Gauvain ci,
Ja mettroie en cest *pellori*
Sa teste, la u fu la vostre.
(*Gauvain*, 2275.)

Et puis fu mis en un *pilori* tout nuef qu'on li fist enmi le marchié de Lisle, et lui mist on deus granz waignons encoste de lui, l'un a destre et l'autre a senestre. (MÉNESTREL DE REIMS, § 329.)

Li garchons ki mestrairoit seroit mis el *pellori*. (1270, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, no 18.)

Li fours del *pillori*. (*Cart. blanc de S.-Corn. de Compiègne*, fo 135 vo.)

Fieri fecit in medio plateae dictae villae (S. Dizier) postellum sive *peulauri*. (1330, A. N. JJ 66, pièce 324.)

Pour oster carongnes dou *pellerich*. (1337, *Compte*, Lille, A. Nord.)

A esté mis et tourné ou *pillory*. (1421, A. N. JJ 171, pièce 305.)

Cf. VI, 161c.

**PILORIER**, v. a., mettre au pilori :

Condempna icellui prisonnier, en son absence, a *estre pillorié* et pendu. (*Reg. du Chât.*, II, 494.)

Pour ledit cas *fut pillorié* et mittré. (J. DE ROYE, *Chron. scand.*, p. 283.)

**PILOSELLE**, s. f., plante dite aussi épervière :

Pilosella, *peluselle*. (*Vocabulary of the names of plants*, p. 140, Wright.)

Fuilles de pimpenele, de sanemonde, de *pilosele*. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, fo 51b.)

*Pilloselle* ou pelluete, c'est une herbe qui croist au pié des montaignes et a feules moins longues d'ung doy, a peulz en ses feules asses loncs pour lesquelx l'en l'appelle pelluete ou *pilloselle*, et se estant sus terre. (*Grant Herbier*, p. 104, Camus.)

**PILOT**, s. m.

Cf. PILOT 4, t. VI, p. 162a.

1. **PILOTAGE**, s. m., construction de pilotis.

Cf. VI, 162b.

2. **PILOTAGE**, s. m., art du pilote ; action de piloter :

*Pilotage* et encrage. (1540, dans *Dict. gén.*)

J'ai vogué sur mer pour apprendre le *pilotage*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, Ep. au lecteur judicieux, éd. 1622.)

**PILOTE**, s. m., celui qui est chargé de diriger un navire ; partic., celui qui est chargé de le diriger dans les passages difficiles, à l'entrée, à la sortie d'un port :

Et de la nous fumes en la Condade pour prendre notre *pillotte*. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyag.*, p. 7.)

En mon arcenac de Thalane prenez equippage tel que vouldrez : telz *pillotz*, nauchiers, truschemens, que vouldrez. (RAB., *Tiers livre*, ch. XLVIII, éd. 1552.)

Les mariniers et *pilots*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, fo 43 vo, éd. 1553.)

1. **PILOTER**, v. a., garnir de pilots :

Cf. PILOTER 3, t. VI, p. 162c.

2. **PILOTER**, v. a., en parlant du pilote, diriger le navire :

Il est dangereux cingler trop pres de la rive si on ne *pilotte* pour chercher si la mer y est parfonde assez ou non. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 709.)

**PILOTIS**, s. m., ensemble de pilots enfoncés en terre pour affermir un ouvrage construit dans l'eau ou sur un fond peu solide :

Payet le .IIIIe. jour d'avril a Warret Maie et a son compagnon pour viller au *pilotich* cascun par .XXVIII. nuis, a .II. s. pars. pour le nuit, valent .CXII. s. (1365-1366, *Compt. du dom. de Cambrai*, dans *Bull. hist. et phil.*, 1889, p. 64.)

Tours faites sur *pillotis*. (26 av. 1499, Reg. Hôt.-de-Ville, H 1778.)

Ilz ont fait des maisons dessus *pillotiz*. (BELON, *Singularitez*, I, 74.)

— Fig. :

L'argent est non seulement le nerf de la guerre, mais le *pilotis* des autres affaires d'un estat. (1588, *Remonstr. au roy*, p. 127.)

**PILULE**, s. f., médicament en forme de petite boule :

... Les pommes confites
Et les *pillules* devant dictes.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 2874.)

Des *pillules* communez que on donne aux oyseaulx pour medicines laxatives. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, fo 15 ro.)

Fais *pillules* de pouldre de gerapigre avec jus d'aloyne. (GUILL. TARDIF, *Art de faucon.*, I, 95, Jullien.)

Cf. PILEURE, VI, 159b.

**PIMBESCHE**, mod. pimbêche, s. f., femme qui fait des embarras :

Mais luy pensant aller a dame fort precieuse entra liberallement... en sa maison, et montant en hault par l'escallier (ayant desja ceste petite *pinbesche* appelé sa maistresse et luy cryé : Voici André) il veit qu'elle se meit en hault du degré pour l'attendre. (A. LE MAÇON, *Decamer.*, fo 35 ro.)

**PIMENT**, s. m., poivre long ; semble avoir désigné anc. une sorte de baume ou d'épice odoriférante :

El cri qu'ele ferat, de sa buche isterat,
Un tel oduremeut cum fust basme u *piement*.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 233.)

Plus soues que *piumens*, l'alaine li flaira.
(*Fierabras*, 5268.)

Il dona adonks al evesk une juste d'argent pleine de *piement*, laquelle il reçut pur grant doun. (*Hist. du prieuré de Vignon, canton d'Hereford*, ap. Duc., *Pigmentum.*)

Precieux oingnemens,
Baulsmes et *pieumens*
Et semblables odouremens
De doulz sentemens.
(*Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse.* ms. Valenciennes 233, f° 30.)

Cf. VI, 163[b].

**PIMPANT**, adj., dont le costume, l'extérieur est séduisant :

Damoyselles bien *pimpantes* et atourees. (RAB., *Quart liv.*, x, éd, 1552.)

**PIMPESOUEE**, s. f., femme prétentieuse :

Qu'avez vous, dictes, quel mal esse ?
Tant vous estes descoulouree
Que vous faictes la *pippe souee.*
(*Farce de tout mesnage*, Anc. Th. fr., II, 411.)

Cf. PIPESOUER, VI, 171[a].

**PIMPRENELLE**, s. f., plante herbacée, aromatique, de la famille des rosacées :

Pipinella, *piprenelle.* (*Gloss. du* XII[e] *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6[e] sér., t. V, p. 331.)

*Pimprenele.* (GARL., *Gloss,*, ms. Lille.)

Le *pinpernielle.* (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 4[c].)

Muscatela petite a moult de feules petites qui ressemblent a feules de *pimpinelle.* (*Le grant Herbier*, n° 323, Camus.)

De sorbastelle. Sorbastella ressemble a *pipernelle*, fors que la *pimpernelle* a petis peles contre sa tige et sorbastella non. (*Ib.*, n° 450.)

*Pimpenelle* est une herbe moult semblable a saxifrage. (*Jard. de santé*, I, 364.)

Assis sur un gazon de verte *pimpernelle.*
(P. RONS., *Œuv.*, Egl. 1, p. 537, éd. 1584.)

Cf. VI, 164[a].

**PIN**, s. m., grand arbre résineux, toujours vert, de la famille des conifères :

Troevent vergiers plantez de *pins* et loriers blans.
(*Voy. de Charlem.*, 265.)

Li quens Rollanz se jut desuz un *pin.*
(*Rol.*, 2375.)

En un bel prey entra desous un *pint* flori.
(*De Venus la deesse d'amor*, str. 5.)

**PINACE** et **PINASSE**, s. f., anc., vaisseau long, léger et étroit pour faire la course :

Vaisseaux nommez *espinace.* (BERRY, *Chron.*, dans Godefr., *Hist. de Ch. VII*, p. 465.)

— Anc., pin sauvage (Cf. PINASTRE) :

Une *pinasse*, arbre ainsi nommé, pinea. (R. EST., 1549.)

**PINACLE**, s. m., comble décoré et terminé en pointe :

Sur le *pinacle* dou temple souffri nostre Sires que li deables le mena pour li essaier. (GUILL. DE TYR, II, 49, P. Paris.)

Cf. PINACLE 1, t. VI, p. 164[a].

**PINASTRE**, s. m., pin sauvage :

(Il) avoyt sur soi force grosses patenostres de *pinastre* mal rabottees et estoit comme a genoillons..., et se battoit la poitrine avec grosses et dures pierres. (RAB., *Cinq. liv.*, XXVI.)

Quant au *pinastre*, ce n'est autre chose que pin sauvage. (DU PINET, *Pline*, XVI, 9.)

Fraisiers, *pinastres*, framboisiers. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 753.)

**PINÇADE**, s. f., action de pincer :

Il n'y a medecin, cosmographe, astrologue, ou simpliste, qui n'ait donné *pinçade* a la correction de ceste histoire. (DU PINET, *Pline*, au Lect.)

**PINCE**, s. f., petite tenaille :

Trois *pinches* de fauquenier. (1423, *Exéc. testam. d'Angnies, v[e] Jehan de le Bruyere*, A. Tournai.)

— Levier coudé dont une extrémité est aplatie et fendue :

Item de grandes pieces de fer nommeez *pinches.* (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 96, Ch. Bréard.)

— Fig., action de pincer :

Ce que plusieurs ayans bien entendu,
Ont desiré l'edict estre rompu.
Ce nonobstant, la volonté du prince
Faicte sera et qu'on garde la *pince.*
(1557, EST. DENISE, *Vengence des femmes contre leurs maris.*)

— *Sujet a la pince*, en parlant d'argent, sujet à être pris :

Mais de l'argent que vous m'aviez donné,
Je ne fus point de le perdre estonné,
Car vostre argent, tres debonnaire prince,
Sans point de faute est *suject a la pince.*
(CL. MAR., *Epistre au Roy pour avoir esté desrobé*, p. 180, éd. 1596.)

— En parlant de personnes, avoir l'habitude de chercher à faire des gains illicites :

Vous estes *subgect a la pince.*
(GREV., *Tresor*, VI.)

**PINCEL**, mod. pinceau, s. m., touffe de poils liés au bout d'un bâton servant de manche, et qu'on emploie pour étaler de la couleur, de la colle, etc. :

Car painz y estoit a *pincel*
Li cours des estoilles dou ciel.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 89[a].)

La mendre flourette du pré
Se resjoist de son *pinciel.*
(MART. LE FRANC, *Estrif de fort.*, f° 12 r°.)

Car le *pincel* et la plume,
A qui les sçait bien ruer,
Ont usurpé la coustume
De la Mort mesme tuer.
(RONS., *Odes*, l. V, Od. XI, à N. Denisot, p. 38, éd. 1584.)

**PINCEMAILLE**, s. m., homme d'une extrême avarice :

Il nous fault quelque *pinsemaille*
Pour faire le guet au plus hault.
(*Myst. de S. Did.*, p. 193.)

Ung *pinsemaille*, qui n'ha esgard qu'a amasser argent, homo sordidus. (R. EST., 1539.)

Homme non avare, ne *pincemaille.* (*Traduct. de Terence*, f° 75 r°, éd. 1578.)

**PINCEMENT**, s. m., action de pincer :

Et moy chetif, je vy ! et je traine ma vie
Entre mille douleurs, dont la bourrelle envie
Me tourmente a grand tort de *pincemens* cui-[sans...
(RONS., *Rec. des epit.*, à H. Salel, *Œuvr.*, VII, 269, Blanchemain.)

**PINCER**, mod., v. PINCIER.

**PINCETER**, v. a.

Cf. VI, 164[c].

**PINCETTE**, s. f., petite pince :

Une tenaille, une *pincette.* (1365, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*, p. 449.)

**PINCIER**, mod. pincer, v. a., serrer entre les doigts :

Ne pueent tant haper ne mordre ne *pincier*
Ne li arcier tant traire as ars de cor manier
Ne tot li veneor de lor espius lanchier.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 84.)

Luxure emboe tout et neant ne recince
Car en tous les estaz mort, ou acroiche, ou *pince.*
(J. DE MEUNG, *Test.*, 1804.)

Mouillant souvent de salive leurs doigts
*Pinçoient* le fil d'un accord toutes trois,
Et de la trame en tourbillons suivie
D'un beau fuseau filoient sa blanche vie.
(P. RONS., *Œuv.*, Bocage, p. 497, éd. 1584.)

— Fig. :

Je ne voi dame ne princier
De cui tu (l'Amour) puisses rien *pincier.*
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 3982.)

Baillifs, viscuntes e wandelarz
Le *pincerunt* de tutes parz
E enchesun li purquerrunt
De li tolir ceo k'il purrunt.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 979, Koch.)

— Neutral., *pincier sur ses sujets*, les extorquer :

Aujourd'ui bien voit on qui *sour ses subges* [*pince.*
(GILLON LE MUISIT, *li Estas dou monast. S. Martin*, Œuvr., I, 116.)

— Par extens., serrer avec les dents :

.I. braches apres la sivoit
Qui par la cuisse le *pinçoit*
Par mainte fois mult aigrement
(CHREST., *Percev.*, ms. Berne, f° 100[f].)

— En parlant d'un instrument de musique, en faire résonner les cordes, en jouer :

Commençant doucement a *pincer* le luth. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 460 v°, éd. 1588.)

— Plaisamm. et au fig., *pincier le raisin et la puree de Bourgogne*, boire :

Tant *avez pincé le raisin*
*Et la puree de Bourgoingne*,
Que mal a alé vo besoingne.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 24.)

— *Pincer sans rire*, railler sans en avoir l'air :

Comme elle a *pincé sans rire*
Le fat qui ne sçavoit que dire.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, II, 4.)

— Fig. et au sens moral, piquer, railler :

Pource, Envie, si tu *pinces*
Son nom de broquars legers,
Tu faux : car ce sont grans princes
Qui parlent, et non bergers.
(P. RONS., *Œuv.*, Egl. I, p. 549, éd. 1584.)

— Au réfl., *se pincier*, se battre corps à corps :

Sortirent a l'escarmouche, et la *se* commancerent a *pincer* bien estroict. (J. D'AUTON, *Chron.*, III, 160, Soc. Hist. de Fr.)

1. **PINÇON**, s. m., marque qui reste sur la peau après qu'on a été pincé ; sensation douloureuse produite par le froid :

Se donra neige et pluveries
Et bruynes par tant de foys
Que au nez en pendra les rouppies,
Et les *pinssons* au bout des doys.
(*Prenostication de Songecreux*, Poés. fr. des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., t. XII, p. 174.)

2. **PINÇON**, s. m., rebord d'un fer à cheval.

Cf. PINCHON, VI, 165<sup>b</sup>.

**PINÇOTER**, v. a., pincer légèrement :

Et par ce moyen ce pauvre diable d'amoureux *a esté* tant pinsé et *pinsotté* d'une part et d'autre qu'il n'a eu d'autre mal que la honte... (DU TRONCH., *Ep. miss.*, f° 192 v°, éd. 1569.)

Tout ainsi qu'il (notre langage) dit trembloter, *pincoter*, beuvoter..., ainsi pourra il faire suçoter de sucer. (H. EST., *Precell.*, p. 71, éd. 1579.)

Et *pinçoter* des dois
Le luth en mariant les cordes a la voix.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poét.*, Egl. sur le trespas de feu Elie Vinet.)

**PINDARIQUE**, adj., qui imite Pindare :

Je ne suis plus si grave en mes vers que j'estoy
A mon commencement, quand l'humeur *pindarique*
Enfloit empoulement ma bouche magnifique.
(RONS., *Amours*, l. II, Elég., à son livre.)

**PINDARISER**, v. — N., écrire, parler avec affectation :

Mais de cœur gay, de vouloir delectable,
Leurs concevoirs (des poetes) hautement *pindarisent*,
En figurant mainte couleur notable.
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, OEuvr., III, 111, Stecher.)

De jour en jour les bons mots sont descriez entre ceux qui s'escoutans *pindarizer* a la nouvelle mode, barbarizent aux oreilles de ceux qui suivent l'ancienne. (H. EST., *Apol. p. Herodote*, f° 6 r°, éd. 1566.)

— D'une manière particulière, imiter le style lyrique de Pindare :

Si des mon enfance,
Le premier de France
*J'ay pindarisé*,
De telle entreprise,
Heureusement prise,
Je me voy prisé.
(RONS., *Odes*, II, II, OEuvr., II, 135, Mellerio.)

— A., traiter, composer à la manière de Pindare :

Aucuns veulent *pindariser*
Chantz a la mode italique.
(J. BOUCHET, *Les Regn. trav.*, sign. H<sup>b</sup>, éd. 1500.)

Et plaisans vers si bien *pyndariser*.
(ID., *Ep. fam.*, XVIII.)

**PINDARISEUR**, s. m., celui qui pindarise :

Ces beaux *pindariseurs* de motz, pensant faillir ou ne pas dire bien qu'ambassadeur de pape, allarent trouver nunce du pape. (BRANT., *Gr. cap. fr.*, Œuvr., IV, 295, Soc. Hist. de Fr.)

**PINDARISME**, s. m., imitation du style lyrique de Pindare :

La façon de parler des sophistes, qui est ordinairement mignardee, et pleine d'un affecté *pindarisme*. (VIGEN., *Philosir.*, f° 89 r°, éd. 1578.)

**PINEAL**, adj., qui a l'apparence d'une pomme de pin :

Si l'urine est comme matiere d'apostume, avec residence blanche et *pineale*, et par ce la douleur cesse, y a espoir. (CANAPPE, *Presag. d'Hipp.*, II.)

**PINEAU**, s. m., cépage estimé qui produit de petites grappes à grains également petits ; le vin fait avec ce raisin :

A Jehan Vaillent, marchand de Poitiers, pour deux pipes de vin de *pineau* donnees et presentees a Mons. le duc d'Orleans, .XXXVI. livres. (1406, A. Poitiers.)

Apres lesquelz plaisirs, la dame prant autant de plesirs en l'esbat de son mary comme un tasteur de vins d'un petit rippopé apres ung bon hypocras ou *pineau*. (*Quinze joies du mar.*, V, 42.)

Car notez que c'est viande celeste, manger a desjeuner raisins avec fouace fraiche, mesmement des *pineaulx*, des fiers, des muscadeaulx, de la bicane. (RAB., *Garg.*, XXV.)

Le prophete a desclaré
Qu'on boyve muscadet, claré,
Ypocras et vin de *pyneau*,
Et dit qu'on n'y mette point d'eau.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 11.)

Cf. PINEL, VI, 165<sup>b</sup>.

**PINGOUIN**, s. m., oiseau palmipède des mers arctiques, à ailes très courtes :

Oyseaux qu'on appelle *penguyns*. (1600, HOUTMANN, cité par le *Dict. gén.*)

1. **PINNE**, s. f., mollusque bivalve à longue coquille en éventail :

Ceste soie en la *pinne* est grande et longue selon la grandeur des coquilles ; en celles qui sont les plus grandes ell' est bien longue d'un pied. (L. JOUBERT, *Hist. des poiss. de Rondel.*, II, 36.)

L'ambre avec le festu qui dans un tect assemble
La *pinne* et l'espion, et qui fait vivre ensemble
La chevre et le sargon.
(DU BARTAS, 2<sup>e</sup> *sem.*, 1<sup>er</sup> jour, *Les Furies*, 33, éd. 1602.)

2. **PINNE**, s. f., nageoire :

Les oiseaux volent de leurs aeles par l'air, nulle autre beste ha des *pinnes* outre les poissons, ou pour marcher ou pour voler : la chauve souri ha bien des aeles, non pas *pinnes*. (L. JOUBERT, *Hist. des poiss. de Rondel.*, I, 19.)

**PINNOTERE**, s. m., petit crustacé, appelé aussi Bernard l'hermite :

Le Bernard l'hermite, c'est a dire, le petit *pinnotere*, se cache et se sauve dans les huytres vuides. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 126, éd. 1622.)

**PINNULE**, s. f., chacune des plaques perpendiculaires dressées aux extrémités d'une alidade percée de trous qui se correspondent et servent à prendre des alignements :

Mettez deux *pinnules*. (OR. FINÉ, *Theorique des cielz*, f° 41 v°, éd. 1528.)

*Pinules* du toict. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 46.)

Puis trouvant en tel plan sa hauteur par la precedente proposition, a l'aide des *pinules* et indice du monde, on marquera telle hauteur sur la ligne orientale et occidentale du toict. (ID., *ib.*, p. 58.)

— Petite nageoire :

Le daulphin nage sans secousse de ses *pinnules*, ou aelles de poisson. (BELON, *Nat. des oys.*, 7, XXXIII.)

**PINSON**, s. m., petit oiseau dont le plumage est de diverses couleurs et le bec gros et dur :

Il le vit si petit qu'il ne sembloit envers lui ne que li *pinsons* fait envers l'ostor. (*Artur*, B. N. 337, f° 65<sup>a</sup>.)

Le vaillant l'ele d'un *pinçon*
N'oi je onc se de l'autrui non.
(*Pel. Renart*, p. 412, Martin.)

**PINTE**, s. f., ancienne mesure pour le vin et les autres liquides :

Ou quarte ou *pinte*.
(*Rose*, 6851.)

(Je donne) a Ysabiel Kieville .I. poçon d'estain d'une *pinte*. (1 oct. 1294, *Test. Maryen de Mons*, chirogr., A. Tournai.)

Item Pierez Danos demi *pinte* seur son bos en Vaus. (1301, *Cart. de Thenailles*, B. N. l. 5649, f° 115 v°.)

**PINTER**, v. n., boire longtemps et avec excès :

> N'est nus qui chascun jour ne *pinte*
> De ces toneaus ou quarte ou pinte.
> (*Rose*, B. N. 1573, f° 58[a] ; 6850, Méon.)

Vous *avez* bien vous deux *pinté* ensemble. (*Therence en franç.*, f° 13 v°.)

> Le peuple regarde
> L'yvrongne *pinter*,
> Qui pourtant n'a garde
> De luy presenter
> A boire un seul traict.
> (*Noel nouveau de la description de la messe*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. VII, p. 50.)

Cf. VI, 167[b].

**PIOCHE**, s. f., outil de terrassier, composé d'un manche et d'un fer ayant à une extrémité la forme d'un pic et à l'autre celle d'une houe :

.II. *pioiches*, .I. bigot. (2 juill. 1400, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Pour pics, *pieuches*, marteaulx. (1471-1472, CC 120, A. Avallon.)

**PIOCHER**, v. a., creuser, fouiller avec une pioche :

Commencerent a picquier, a *piocher*, a caver, a oster pierres... (Froiss., *Chron.*, B. N. 2645, f° 117[c].)

Pour argent baillé aux compaignons qui *piocherent* .XIX. muis de sel. (24 mars 1429, *Compte de Jeh. Hillaire*, 1428-1430, Forteresse, XLIII, A. Orléans.)

**PIOCHEUR**, s. m., celui qui pioche :

*Piocheur*. (Rab., dans *Dict. gén.*)

*Piocheurs*. (Ol. de Serres, p. 182.)

**PION**, s. m.

Cf. Peon, VI, 89[a].

**PIONE**, v. Peoine.

**PIONNIER**, s. m., ouvrier qui travaille la terre :

> Ou pays ne remaint maçon,
> Ne *pionier* qu'ele ne mant.
> (*Rose*, B. N. 1573, f° 32[c].)

A Coppin de Bosque, Allart Carlier, Jehan Laise, et Lodwicq Laise, *pionniers*,... [pour] avoir encommenchié a refaire et ramender le grant chemin de Manain. (18 février 1463-17 mai 1464, *Compte d'ouvrages*, 3[e] somme de mises, A. Tournai.)

Cf. Peonier 1, t. VI, p. 89[c].

**PIOT**, s. m.

Cf. Piot 3, t. VI, p. 169[a].

**PIPE**, s. f.

Cf. Pipe 1, t. VI, p. 169[c].

**PIPEAU**, s. m., flûte champêtre, de roseau ou de bois :

> Son *pipeau* de prunier.
> (Rons., *Œuvr.*, IV, 94, Blanchemain.)

Cf. Pipel, VI, 170[c].

**PIPEE**, s. f., chasse dans laquelle on contrefait le cri de la chouette pour attirer les petits oiseaux sur des gluaux :

L'apprentis demande comment on prent oyseaulx a la *pipee*. (*Modus*, f° 132[bis], ap. Ste-Pal.)

Cf. VI, 170[b].

**PIPER**, v. — N., pousser un petit cri :

> Uns escufles i vint roant,
> Vit la suriz ki vait *pipant*.
> (Marie, *Fabl.*, III, 73, Warnke.)

> Puis reprist comme pors a grondre
> Et comme souris a *piper*.
> (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 60[b].)

> Por la sorriz qui braint et *pipe*.
> (*De la Sorisette des estopes*, 123, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 162.)

Le jour ordonné tire petit a petit hors de l'œuf les poulets qui ja *pipent*. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 255 v°.)

— Jouer de la pipe, du pipeau :

Dansser, caroller, *pipper*, tourner. (1336, Fieffes, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 639.)

Un nommé Jehan Boutart que messeigneurs avoient ordonné guette du beffroy de nuit, de longtemps a, ne voloit *pipper* d'une pippette a la derraine et a la cloque du jour,.. (22 mars 1462, *Ordonn. relat. au waitte du beffroi*, ap. Aug. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, II, 256.)

— En parlant de l'instrument, résonner :

> Tabourz croistre, corz bondonner,
> Flagiex *piper* et trompes braire.
> (Guiart, *Roy. liun.*, 18592.)

Sans ce que autres y puist faire sonner ne *pipper* aucun instrument. (1470, *Reg. des cens et rentes de la commanderie de Fieffes*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, II, 163.)

— Imiter le cri de la chouette pour chasser à la pipée :

Donques tu pourras *piper* de trois manieres; l'une d'une fueille de fau... (*Modus*, f° 132[bis] v°, ap. Ste-Pal.)

— Chasser à la pipée :

La saison de *piper* au boys as oyseaulx si commence apres la saint Michel archange. (*Modus*, f° 132[bis], ap. Ste-Pal.)

— A., attirer les oiseaux à la pipée ; fig., duper en séduisant :

> Des vains destins de Francus je n'ay cure :
> Tels sots abus ne me viennent *piper*.
> (Rons., *Franc.*, l. II, *Œuvr.*, p. 429, éd. 1584.)

Ceux qui vivent tousjours ensemble, ils ne pourroient faire qu'ils ne fussent prins sur le faict, s'ils entreprennent de se *piper* l'un l'autre. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph*, p. 191.)

— Préparer des dés, des cartes pour tromper au jeu :

Cartes *pipees* et dez *pidez*. By false cards, or dice. (Cotgr.)

**PIPERIE**, s. f., duperie :

Murdre, furt, larrecins, *piperies*. (J. de Roye, *Chron.*, I, 174, Soc. Hist. de Fr.)

Les autres sofistications se cognoissent a la gomme qui se fond sous la dent, mais la vraye et la plus fine *piperie* se fait avec une certaine myrrhe que les Indiens tirent d'un arbre espineux qui croist en leur region. (Du Pinet, *Pline*, XII, 16.)

Cf. VI, 170[c].

**PIPET**, s. m., sorte d'alouette, la farlouse :

L'entremets fut de friture de *pippets* farsis de crespes. (*Récits d'un bourg. de Valenciennes au* xiv[e] *s.*, p. 58.)

— Anc., pipeau :

*Pipet*. A small pipe, fowlerspipe, birdcall. (Cotgr.)

**PIPETTE**, s. f.

Cf. Pipete, VI, 171[b].

**PIPEUR**, s. m., celui qui pipe, qui dupe :

*Pipeurs* et crocheteurs. (J. de Roye, *Chron.*, I, 3, Soc. hist. de Fr.)

— Adjectiv. :

Encores y a il d'une autre sorte de maistres, vrayement *pipeurs :* ce sont les jeux et les compaignies inutiles. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph*, p. 113, Feugère.)

> Tout ainsi le serpent, dont la voix *piperesse*
> Nous tire dans les rets d'une tonne traistresse.
> (Du Bartas, 2[e] *sem.*, 1[er] j., *L'imposture*, 296, éd 1602.)

L'incontinence est une passion violente et *piperesse*. (Charron, *Sag.*, XII.)

Et d'une *pipeuse* esperance se donnent a croire d'en estre capables a leur tour. (Montaigne, *Ess.*, I, 46, p. 179, éd. 1595.)

**PIQUAMMENT**, adv., d'une manière piquante :

Ce n'est pas tant eslever les mots, comme d'esprimer le sens, d'autant plus *picquamment* que plus obliquement. (Mont., I, 39, p. 148, éd. 1595.)

**PIQUANT**, adj., qui pique ; au fig., qui blesse :

Parolle cuisante, *piquante*. (R. Est., *Thes.*, Dictum.)

— Qui donne une sensation vive, pénétrante :

> Qu'en la cave il m'a descendu...
> Pour lui tirer du vin de court,
> De ce vin blanc, doux et *piquant*
> Que nostre maistresse aime tant.
> (J. A. de Baif, *le Brave*, III, 2.)

> Bon vin doux et *picquant*.
> (Gauch., *Plais. des champs*, p. 186.)

— S. m., pointe qui se trouve sur la tige, les rameaux de certaines plantes, sur le corps de certains animaux :

Lire ici l'exemple donné sans définition à l'article Piquant, VI, 171[c].

> Rosiers qui de roses pourvoient
> Ont *picquans* et jadis avoient.
> (Al. Chart., *Quatre dames*, sign. E 3[d], éd. 1489.)

— Pointe de certains instruments :

Pour les *piquens* et ferreures de la herse. (1428-1430, *Compte de Jeh. Hillaire*, Forteresse, XXXIX, Mandem. du 24 fév. 1429, Arch. mun. Orléans.)

1. **PIQUE**, s. f., arme d'hast plus courte que la lance et dont la hampe est garnie d'un fer plat et pointu :

Icellui Fournier avoit donné un certain baston qu'il avoit apporté, appellé *piques* de Flandres. (1376, A. N. JJ 109, pièce 37 ; Duc., *Pica*.)

La rouelle qui est autour du fer de la dite *pique* de Flandre. (1382, A. N. JJ 121, pièce 180.)

— Fig., *passer par les piques, passer les piques*, se trouver dans une occasion dangereuse, souffrir quelque perte, quelque dommage dans une affaire :

Ceste pucelle en corps et ame saine,
Sans lesion *a passé par les picques*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 39 v°.)

Les plus belles mesmement sont les plus curieuses de se bien parer, pour adjouster beauté sur beauté : et puis l'exposer aux hazards tels qu'il a esté dict et ce n'est jamais sans que quelcune *passe les piques*. (H. Est., *Nouv. lang. fr. ital.*, p. 361, éd. 1578.)

Il faut que malgré moy je vous descouvre ce que ja vous sçavez assez, et dont j'aurois honte, si vous mesmes n'*aviez passé par les* mesmes *picques* et si vous n'estiez esprise du mesme mal dont je lamente. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 385 r°, éd. 1588.)

Si tu n'avois appris les termes de l'art (comme je croy que tu as fait puis que tu *as passé par les piques*), je te les declareroy par le menu, afin de te donner plus aisement l'intelligence de ses propos. (Tahureau, *Second dial. du Democritic*, p. 283, éd. 1602.)

— Figure noire du jeu de cartes, dont la forme affecte celle d'un fer de pique ; fig., *rentrer de pique, rentrer de piques noires*, se dit à celui qui interrompt mal à propos un autre et par des choses sans rapport, dans un sujet, dans une conversation :

A l'autre, dist Panurge. C'*est* bien *rentré de piques noires*... (Rab., *Quart livre*, XXXIII.)

*C'est bien rentré de pique*. To the purpose I warrant you (ironically). (Cotgr.)

2. **PIQUE**, s. f., brouille légère entre deux ou plusieurs personnes :

Ainsi s'est departie ceste assemblee de mocquerie et de *picque*. (Comm., *Mém.*, II, 8.)

Combien qu'il y eust des *picques* et des partialites entre luy et le mareschal de Bourgongne, toutesfois il mit tout arriere dos. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 35.)

De peur que Themistocles, pour la *pique* particuliere qu'il avoit encontre luy, ne s'opposast a un bien public. (Amyot, *Vies*, Aristides.)

**PIQUE BŒUF**, s. m., celui qui conduit, qui aiguillonne les bœufs :

Vous advisez un Poitevin assez loing de vous qui laboure en un champ, vous vous prenez a luy demander : Et hau mon amy, ou est le chemin de Parthenay ? Le *picque beuf*, encores qu'il vous entende, ne se haste pas de respondre. (Bon. des Periers, *Nouv. recreat.*, Du Poitevin qui enseigne..., f° 205 r°, éd. 1564.)

En souppant avec ses comperes *picquebeufz* il leur dit... (Id., *ib.*, Du Poitevin et du sergent, f° 207 r°.)

Faisant office de *picquebeufs*. (H. Est., *Apol. pour Herod.*, p. 104, éd. 1566.)

Cf. VI, 172ª.

**PIQUER**, mod., v. Piquier 1.

1. **PIQUET**, s. m., bâton pointu :

Un *pichet* et un petit piquetin ferrez. (1380, A. N. MM 30, f° 172 v°.)

2. **PIQUET**, s. m., jeu de cartes qui se joue avec trente-deux cartes :

En ceste annee comme plusieurs personnes de qualité.., passassent le temps, l'apres disnee a jouer au *piquet*, a l'hombre et au reversin.., le planchier du hault de la dite sale de l'abbaie de Saincte Croix... tumba et blessa grandement plusieurs de ceux qui jouyoient. (*Chron. bordel.*, I, 62.)

**PIQUETER**, v. a.

Cf. VI, 173ª.

**PIQUETTE**, s. f., boisson faite d'eau et de marc de raisin, ou de jus de pommes ou de poires :

*Piquette*. A sower drinck, or verjuice, made of wild apples (by the Picards) or of plums (by the Normands). (Cotgr.)

**PIQUEUR**, s. m., valet qui pique, éperonne le cheval :

Nicollas Brasseur, *picqueur* de cheval, et Jaspart de le Mousserie, mosnier. (25 juin 1583, *Escriptz au proffit de Simon de le Mousserie, mosnier*, A. Tournai.)

Cf. Piqueur 1, t. VI, p. 173ᶜ.

**PIQUEURE**, mod. piqûre, s. f., blessure étroite, plus ou moins profonde, faite avec qqchose de pointu :

La moindre *picqueure* d'espingle. (Mont., I, 42, f° 109 v°, éd. 1588.)

Les *piqueures* de serpent. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 386, éd. 1622.)

— Souffrance morale comparée à une piqûre :

Il est impossible que d'arrivee nous ne sentions des *piqueures* de telles imaginations. (Mont., I, 20, f° 30 v°, éd. 1588.)

— Rangée de plantes repiquées :

Les bordures et *piqueures* de gracieux tym, melisse, rosmarin. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 278.)

1. **PIQUIER**, mod. piquer, v. a., entamer légèrement avec une pointe :

Une partie d'aus entrerent en la maison deffaite et nous *piquoient* de lour glaives par desus. (Joinv., *S. Louis*, § 224.)

Commença a *picquer* la touaille du bastardeau de sa dague en plusieurs lieux. (1440, A. N. JJ 176, f° 3 v°.)

Quand quelques bestes *sont picquees* de cest esguillon, elles sont agitees de plus grande fureur que ne sont les jeunes bouvillons au temps d'esté. (Lariv., *Le Fid.*, III, 6.)

— *Piquier un cheval*, l'éperonner ; partic., *piquier chevaux*, diriger, conduire des chevaux :

Lequel etoit en Italie... pour s'adextrer et rendre precis a *piquer chevaux* et a manier les armes. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. viii.)

— Absol., *piquier*, en parlant d'un cavalier, pousser son cheval dans telle ou telle direction :

Le roy Thoas des Mons qui estoit prest de jouster, *picqua* sur le chevalier doré, qui de sa lance le porta par terre. (*Perceforest*, vol. III, ch. xli.)

Des ce que les gens de cheval bourguignons aviserent leurs gens de pied qui se mirent en fuyte, tous les gens de cheval de l'armee de Bourgoigne *picquerent* apres, et tirerent pour passer au pont de Bridores. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 194ª, éd. 1532.)

Oncques ne cesserent
De *picquer* jour et nuyt, tant que mer ilz trou-
[verent.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Bataille du Roy, f° 75 v°, éd. 1532.)

Les archers *picquerent* a bride avalee apres les voleurs. (Haton, *Mém.*, an 1579.)

— Dans le même sens, *faire piquier son cheval :*

Ce prince prenoit plaisir d'y faire *piquer ses chevaux* (dans cette carriere). (Du Pinet, *Pline*, IV, 12.)

— *Piquer le chemin de*, piquer dans la direction de :

Et se dict, *picca le chemin de* la Rochelle, et n'arresta oncques pour dormir qu'il ne fust entré dedans la ville. (Haton, *Mém.*, an 1572.)

— Anc., *piquier son chemin*, fuir :

L'autre se taisoit et *piquoit son chemin*. (*Cent nouv.*, LXXXIV.)

— Pointiller :

On *pique* a pointe de marteau les meules de moulin quand elles sont trop applanies. (Paré, IV, 1.)

— Partic., attacher à un piquet :

Par prevoyance on avoit accoustumé de *picquier* des chevaux dans une carriere ouverte. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 187.)

— Fig., arrêter :

Ledit Luther demouroit *piqué* en sa doctrine. (Sleidan, f° 4, ap. Littré.)

— Traverser avec qque chose qu'on fait pénétrer à l'aide d'une pointe :

Que toutes les bestes devant dictes ne

doivent *estre piquees*, soufflees ne fardees ; c'est assavoir que on n'y doit mettre aucun parement que de leur gresse mesme. (Janv. 1403, *Stat. des bouchers de Pontoise*, ap. Ch. Morot, *Rev. vétérinaire*, 1893-94.)

— Traverser (une étoffe) avec un point arrière régulier dont chaque point entre dans le trou fait par le précédent :

Un sachet de tafetas bien *piqué*. (Paré, XXI, 2.)

— Fig., blesser :

Ces hommes satyriques font profession de mesdire et de *picquer* tout le monde. (Amyot, *Vies*, Pericles, 30.)

De quoy il (Plutarque) *se picque* avecques raison. (Mont., I, 36, p. 136, éd. 1595.)

— Stimuler vivement :

Et ainsi le Roy, *se picquant* de plus en plus, ladite damoiselle d'Antragues, qui estoit accorte et fine, s'accordant avec ses pere et mere, usa d'une telle ruse envers Sa Majesté qu'elle en tira promesse signee de sa main qu'il l'espouseroit en cas qu'il en eust un enfant male. (Cheverny, *Mém.*, 1599.)

— *Se piquer a*, persister à :

Sans *se piquer* et opiniastrer a se convaincre. (Mont., I, 20, p. 49, éd. 1595.)

Cf. Piquier 1, t. VI, p. 173[c].

2. **piquier**, s. m., soldat armé d'une pique :

Certaines gens de guerre appellez *piquiers*. (1480, A. N. JJ 206, pièce 587 ; Duc., *Pica*.)

La pluspart (des gens de guerre) estoient encore arquebusiers, et le reste hallebardiers, et quelques *picquiers*. (Montl., *Comment.*, t. II, f° 113 v°, éd. 1592.)

— Fig. :

Le roy (des abeilles) suit tout environné de sa cour, toute armee d'aiguillons ; quand l'allarme est donnee, tous ces petits *piquiers* font bon devoir. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 86, éd. 1622.)

Cf. Piquier 2, t. VI, p. 174[a].

**pirate**, s. m., celui qui court les mers pour faire des prises :

Suivi les *pirates* jusques a Myonese. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 385[d].)

Ung robeur, *piratte* et escumeur de mer. (*Réc. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 181.)

Pour soy enrichir il fut *pirhate*, c'est a dire larron sur mer. (Laur. de Premierf., *Decamer.*, B. N. 129, f° 43[b].)

Qui tost seray certes abandonnee
Par ce *pyrathe* et ce larron Enee.
(O. de S. Gelais, *Eneide*, B. N. 861, f° 71[a].)

Sextus assembla et mit les *pirathes* en la mer de Sicile. (Boccace, *Des nobles malheur.*, VI, 14, f° 157 r°, éd. 1515.)

**pirater**, v. n., faire le métier de pirate :

De mesme temps, les Rochelois, avec deux navires ou commandoyent Saugeon et le capitaine Normand, prirent un navire de guerre nommé l'*Irondelle* qui *piratoit* a l'entour du Havre en attendant quelque occasion. (Aub., *Hist. univ.*, Œuvr., IV, 204, Soc. Hist. de Fr.)

**piraterie**, s. f., métier de pirate ; acte de pirate :

Et en l'isle aprirent les noms desdits coursaires, et les maux et *pirateries* qu'ils sont coustumiers exercer a l'environ et ailleurs. (Gonneville, *Voy.*, Annales des Voy., juill. 1869, p. 74.)

**pire**, adj.

Cf. Peior, VI, 63[b].

**pirole**, s. f., bruyère dont la feuille ressemble à celle du poirier :

*Pirole*. Wild beets ; or the herb Pirola. (Cotgr.)

**pirouette**, s. f., tour que qqu'un fait sur lui-même, en se tenant sur un pied :

Aucun d'eux n'avoit pu se defendre de faire devant lui la *pirouette* et de coucher sur le sable. (*Mém. sur Du Guescl.*, XIX.)

Cf. VI, 176[a].

**pirouettement**, s. m., succession de pirouettes :

Les tourbillons et *pirouettemens* des vens. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 10 v°.)

**pirouetter**, v. — N., faire une pirouette :

*Pirouetter*, gyros agere, in orbem vel orbiculatim versari. (R. Est., 1549.)

— Par extens., tourner sur soi-même :

La mer l'enferme, et l'eau qui *pirouette*,
Fist mille tours sur le chef du Prophete.
(P. Rons., *Bocage*, OEuv., p. 496, éd. 1584.)

Afin de faire plus gorgiasement *pirouetter* leur fuseaux. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 136, Hippeau.)

— A., faire tourner sur soi-même :

Afin qu'apres ma voix fidelle,
La mere au soir a la chandelle
*Pirouetant* les fuseaux pleins,
Conte tes vertus precieuses
A ses filles non ocieuses,
Pour tromper le temps et leurs mains.
(Rons., *Odes*, l. V, *Œuv.*, p. 373, éd. 1584.)

1. **pis**, s. m.

Cf. Pis 1, t. VI, p. 176[a].

2. **pis**, adv.

Cf. Pis 2, t. VI, p. 176[b].

**piscine**, s. f., t. d'ant., vivier à poisson :

*Piscines* au commencement furent lieux ordonnes pour tenir le poisson. (Guill. du Choul, *Tr. des thermes*, B. N. 1314, f° 6 r°.)

— Bassin rempli d'eau où l'on purifiait les victimes, partic., à Jérusalem, réservoir d'eau près du temple de Salomon :

Devant celle abeie a une fontaine c'on apele le *pecine*. (1231, Ernoul, *la Cité de Jerus.*, ap. Michelant et Raynaud, *Itin. à Jérus.*, p. 49.)

Une fontaine c'om apelle le *pechine*. (*Hist. de la terre sainte*, ms. S.-Omer, f° 42[d].)

— T. de liturg. cathol., dans une sacristie, bassin où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges d'autel :

Alis, abbesse, gist au cuer as prestres, devant la *pechinne*. (xiii[e] s., *Obit. du Paraclet*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 448.)

Pour avoir ouvret en la tresorerie et fait une verriere deseure le *pechine*. (1512-13, *Compt.*, S.-Amé, A. Nord.)

— Vaste bassin rempli d'eau pour se baigner :

Item, a l'enfremerie, une touaile pour metre a la *pichine*. (1301, *Cart. de l'abb. de Flines*, p. 501.)

La *piscine* servoit de lavacre froit et chault aux maisons privez. (Guill. du Choul, *Tr. des thermes*, B. N. 1314, f° 6 r°.)

**pisé**, s. m., maçonnerie grossière faite avec de la terre grasse battue et comprimée :

Cependant toutesfois, je ne veux oublier une sorte de pavé, fait a la grecque, qui est fort gentil. Car apres avoir bien hyé et foulé la place qu'ils vouloyent paver, ils la cimentoyent de plastras, ou de tests de pots cassez, et sur cela mettoyent une couche fort espesse de charbons pilez : puis luy bailloyent son dernier ciment, qui estoit de mortier fait de chaux, de sable, et de cendres menues : et en apres mettoyent par dessus au niveau, a l'esquierre, et a la reigle des pierres de demi pied d'espais, et tenoyent cela estre le vray pavé fait a la mode de *pizé*. (Du Pinet, *Pline*, XXXVI, 25.)

**pissat**, s. m., urine :

*Pisas* et longuaines. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 14.)

La quele acosité est dite *pisat*. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, f° 29 v°.)

**pisse**, s. f., action de pisser ; *chaude pisse*, gonorrhée :

*Pisse chaude*. A burnt P. also, the Venerian flux ; the gonorrhean, or contagious running. (Cotgr.)

**pissement**, s. m.

Cf. VI, 177[b].

**pissenlit**, s. m., plante diurétique, de la famille des composées, dont les feuilles se mangent en salade :

Œil de bœuf, ou *pisse en lict* s'appelle en grec βούθαλμον ; en latin buphtalmum. (G.

Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, LII.)

**PISSEUR**, s. m., celui qui pisse souvent :

*Pisseur*, pisseresse. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Je cognois bien ung fourbisseur
Fourbissant verres au disner,
Qui est devenu fort *pisseur*
Par force de fort choppiner.
(*Myst. de S. Did.*, p. 320.)

**PISSEUX**, adj., qui à l'aspect de l'urine :

Celles (grenades) qui sont *pisseuses* et vineuses, et qui ont les noyaux fort petits, sont un peu meilleures. (Du Pinet, *Pline*, XXIII, 6.)

**PISSIER**, mod. pisser, v. n., évacuer l'urine :

E sor li *pissa* li goupiz.
(Marie, *Fabl.*, XIV, 16, var., Warnke.)

Et la dame tot en tremblant
Se fu levee pour *pissier*.
(*Le Dit dou soucretain*, 336, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 128.)

Ke nus ne *pise* encontre les fontaines ne ne fache ordure ne ne *pise* es hales de le vile. (1280, *Reg. aux bans*, A. S. Omer, A B xviii, 16, n° 352.)

Il va chascun jour au moustier
Sur l'abit du prestre *pissant*.
(Eust. Desch., VIII, 94.)

— A., par pléonasme, *pissier de l'eau*, uriner :

Qui luy demanda ou il alloit, et luy dist qu'il alloit *pisser de l'eaue*. (N. Gilles, *Ann.*, t. II, f° 145 v°.)

— Évacuer :

*Pisser* urine excessivement. (*Grant Herbier*, f° 23 r°.)

— *Pissier le sang*, rendre le sang par les voies urinaires :

Puis *pissa sanc*, si s'esbahit.
(Pean Gatineau, *Vie S. Martin*, 6075, Söderhjelm.)

Les cantarides font *pisser le sang*. (*Jard. de santé*, Ois., 19.)

Il y en a qui pour avoir esté trop long temps a cheval, *ont pissé le sang*. (Paré, *Œuvr.*, XV, lii.)

Et *le* gros *sang pissant*,
Et deça, et dela va ses flancs rougissant.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 197.)

**PISSOIR**, s. m.

Cf. VI, 177ᶜ.

**PISSOTER**, v. n., pisser peu à la fois et fréquemment :

Il... *pissotoit* ordinairement tant le jour que la nuit, avec tres grandes douleurs. (Paré, XV, 60.)

**PISSOTIERE**, s. f., anc., vessie :

Pour neant boit qui ne s'en sent. Cestui entre dedens les veines ; la *pissotiere* n'y aura rien. (Rab., *Garg.*, V.)

Cf. VI, 178ᵃ.

**PISTACHE**, s. f., amande du fruit du pistachier :

*Pistaces* sont chaudes. (*Simples medicines*, Ste-Gen. 13513, f° 61 r°.)

*Pistaces* que l'en appelle autrement festuces ou festus, sont fruis qui croissent oultre mer et ressemblent a pins. (*Grant Herbier*, p. 105, Camus.) Impr., *pistacee*.

**PISTACHIER**, s. m., arbre de la famille des térébinthacées :

Arbor pistaciorum. Le *pistacier*. (Ch. de L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, p. 515, éd. 1557.)

*Pistacher*. The pistachs tree, the fistick nut-tree. (Cotgr.)

**PISTE**, s. f., t. de man., ligne tracée par le cheval sur le chemin qu'il a parcouru :

*Pistes*, id est vestigia equitum, verbum est castrense, a pinso, pistum. On a veu la *piste* de cent chevaux. (J. Le Bon, *Etymolog. franç. de l'Hetropolitain*, f° 41 r°, éd. 1571.)

Apres que le cheval aura reculé, la cavalerisse, en luy rendant les mains, le fera avancer le petit pas sur la meme *piste*. (La Broue, *Precept. des bons cavalerisses*, p. 85, éd. 1593.)

— T. de chasse, suite de traces que laisse le pied de l'animal là ou il a passé :

Ilz estoient marquez comme de la patte ou *piste* d'un lievre. (Bod., *Demon.*, f° 80 r°.)

**PISTOLADE**, s. f., coup de pistolet :

Ils avoient prins un archer... et le menarent prisonnier tout aupres de cest arbre, et luy donnarent deux *pistollades* de sang froid. (Montluc, *Comment.*, II, f° 62 v°, éd. 1592.)

Il s'en repentira, disons nous. Et pour luy avoir donné d'une *pistolade* en la teste, estimons nous qu'il s'en repente ? (Mont., II, 27, p. 458, éd. 1595.)

**PISTOLE**, s. f., pièce d'or espagnole ou italienne valant environ 11 livres :

... Gagea cent *pistoles* qu'il tireroit. (Aubigné, *Fæneste*, III, 6.)

Cf. VI, 178ᵇ.

**PISTOLET**, s. m., lancette de chirurgien :

Faisant ouverture a l'aposteme avec un petit *pistolet*. (Paré, V, 10.)

— Arme à feu très portative, qu'on tient d'une seule main quand on tire :

Une couple de *pistoulletz*. (1570, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Pistolet 1 et 2, t. VI, p. 178ᵇ.

**PISTOLIER**, s. m.

Cf. VI, 178ᶜ.

**PISTON**, s. m., anc., pilon :

Et si doin as nonains des pres un hanap de masre, dedens lequel a un *piston* d'argent en maniere de platine. (1292, *Test.*, ap. La Grange, *Rec. de testam. de Tournai*, p. 32.)

Cf. Peston, VI, 129ᶜ.

**PITANCE**, s. f., portion donnée à chacun au réfectoire d'un couvent :

Si lor demore dou poutaige ou de la *pictance* dou digner il la randent. (*Cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° 6 v°.)

— Par extens., ce qui fait le repas de quelqu'un :

Ayant le pain, le vin, et la *pidance*.
(F. Julyot, *Eloge de la belle fille*, p. 77.)

Cf. Pitance 1 et 2, t. VI, p. 179ᵃ.

**PITAUD**, s. m., lourdaud :

Quand on dit un bon Jannain (que le vulgaire prononce Genin) cela s'entend proprement d'un *pitaut* qui prend bien en patience que sa femme luy face porter les cornes. (H. Estien., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, III.)

Lors Monsieur le *pitault*, tout fier et content de sa personne, mettant la main a son gras chappeau, d'une parolle rude et arrogante dict. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, X, iii.)

— Adjectiv. :

Et les *pitaults* garçons qui, discretz, les conduisent
En termes villageois avecq'elles devisent.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 48.)

— *A la pitaude*, loc. adv., à la paysanne :

Elle, faisant sa petite reverance *a la pitaude*, luy respondit. (Brant., *Des Dames*, Œuvr., IX, 691, Soc. Hist. de Fr.)

**PITE**, s. f., ancienne monnaie de cuivre valant le quart d'un denier :

Sur chacun mouton, une *picte*. (Juill. 1462, *Ord.*, XV, 529.)

Sept solz ung denier parisiz qui vallent a tournoys huit solz dix deniers *pite* tournoys. (1543, *Compt. de la vic. d'Evreux*, f° 3 r°, A. Eure.)

Au tresor du Temple, les deux petites *pittes* de la pauvre vefve furent estimees. (Franç. de Sal., *Am. de Dieu*, III, ii.)

**PITEABLE**, mod. pitoyable, adj., accessible à la pitié :

Ele ot le cuer si *piteable*
Et si dous et si amiable...
(*Rose*, 124.)

Elle, qui estoit *piteable* assez, le salue. (*Hist. de Palanus*, f° 18 v°, Terrebasse.)

Tant estoit doulce et *piteable*. (*Cent nouv.*, XXXIV.)

Juge tres *pitiable*. (P. d'Ailly, *Les sept degres de l'eschelle de penitance*, f° 3 r°.)

Le medecin *pitoiable* n'a pas garde de guerir la playe. (Cholieres, *Matinees*, p. 63, éd. 1585.)

— Digne de pitié, qui inspire la pitié :

Por cause *piteauble*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 43ᶜ.)

Aidier les *piteables* femmes et vesves. (*Traicté de P. Salem.*, ms. Genève 165, f° 19 v°.)

En tel temps *piteable* et miserable. (*Adv. à Is. de Bav.*, B. N. 1223, f° 1ª.)

De noz forfaitz le cas est *pitiable*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 109.)

— Qui exprime des sentiments de pitié :

Et commencer *pitoyables* chançons,
Vers de douleurs.
(Oct. de S. Gel. *Sej. d'honn.*, f° 7 r°.)

— Inspiré par un sentiment de pitié :

Se par vous ne leur est sur ce point pourveu de *pitieable* remede. (Vers 1360, *Supplique au roi des relig. de Moustier-la-Celle*, 7 H 37, A. Aube.)

Nous suppliant humblement que sur celui vueillons pourveoir de remede *piteable*. (1387, A. N. JJ 120, pièce 290.)

Pour la miseracion *piteable* de son seigneur et mary. (Monstrelet, *Chron.*, I, 71.)

— Pie, pieux :

Pour *pitieables* euvres. (1335, A. N. JJ 69, f° 56 v°.)

Qui seroit ung des grands biens charitez et euvre *pitiable*. (1531, *Archiv. hospit. de Paris*, p. 148.)

(Les coustumes) ne permettent pas a une personne donner tous ses biens en dons *piteables*. (P. Sutor, *La maniere de faire testament*, f° 22 r°.)

— Où s'exerce la pitié :

Les lieus *pitoiables*. (1315, A. N. J 423, pièce 34.)

En eglises ou en autres lieux *piteables*. (1328, *Charte*, D. Gren. 311, pièce 83, B. N.)

Hostelz Dieu, hospitaulx, malladeries et autres lieux *pitoyables* du royaume. (1523, *Actes de Franç. I*, B. N. 5086, f° 113.)

Hospitaux, maladeries et autres lieux *pitoyables*. (14 fév. 1583, Hospice de Gien, Fonds de la Maladrerie, série E, cote II E 1.)

— Substantiv., celui qui est accessible à la pitié :

Les *piteables* avront mercy. (*Livre du Chev. de La Tour*, CIII.)

**PITEUSEMENT**, adv.

Cf. Pitosement, VI, 180ᵇ.

**PITEUX**, adj.

Cf. Pitos, VI, 180ª.

**PITIÉ**, s. f., vif intérêt pour le malheur d'un autre et désir de le soulager :

Enfant, dit elle, de vous ai grant *pitez*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 12ᵇ.)

Li chevalier en ont molt grant *pitez*.
(*Moniage Renouart*, B. N. 368, f° 232ᶜ.)

Il n'a el monde paien ne sarrasin,
C'il les veist cui *peitié* n'en presist.
(*Raoul de Cambrai*, 6488.)

Qu'i n'ai de lui nule *pidé*.
(*Des .xv. signez aez memore*, Brit. Mus. add. 15606, f° 124 r°.)

Amors et *pidiez* et nature
Lor fait guerpir lor norriture.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 96ᵈ.)

Qu'il soient meu par cause de *pitié* a lessier en autre lieu ce qu'il ont espargné. (Beauman., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 411, Am. Salmon.)

Or vous dirai que est *pitiez*. *Pitiez* est une vertu par qui l'en sert et aime les charnieus amis. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 7°.)

Lors ploura le dansele, au partir fu *pichies !*
(*B. de Seb.*, XVI, 979.)

**PITON**, s. m., clou, vis dont la tête forme un anneau :

Un gon sans *piton*. (1382, *Compte du clos des galées de Rouen*, Ch. Bréard.)

**PITOYABLE**, mod., v. Piteable.

**PITOYABLEMENT**, adv.

Cf. Piteablement, VI, 179ᶜ.

**PITUITAIRE**, adj., qui a rapport à la pituite :

La glande *pituitaire* ou colatoire. (Paré, III, 7.)

**PITUITE**, s. f., une des humeurs constituantes que distinguait l'ancienne médecine :

Il est tres fort necessaire aux estudians, gens clercs et aultres, bailler et donner remedes salutaires contre les humeurs rumatiques aulcunement dictes *pituite*. (J. Beaufils, *Les livres de Marsille Fiscin*, f° 27 r°, éd. 1541.)

**PITUITEUX**, adj., qui a de la pituite en abondance :

Elle (la camomille) ayde aussi fort bien les aultres (fièvres) qui sont melancholicques, ou *pituiteuses*, et flegmaticques, ou procedantes d'inflammation de boyaux. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, IX.)

**PIVERT**, s. m., oiseau du genre des pics, à plumage jaune et vert :

Picus, ung *pivert* ou especque. (R. Est., *Thes.*, 1531.)

*Pivars*. (Rab., *Quart liv.*, LXII.)

*Pieverd*. (P. Belon, *Observ. de plus. singul.*, f° 106 v°, éd. 1553.)

**PIVOINE**, mod., v. Peoine.

**PIVOT**, s. m., support de l'axe autour duquel une chose tourne :

N'ont soin de pilete en leur pot
Ne en leur branle de *pivot*.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, 1115.)

Pour .i. *pivot* a l'uis dou dit moulin. (1332, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3ª, f° 166 r°.)

**PIVOTER**, v. a., anc., mettre sur pivot :

*Pivoter* un huis. (Cotgr.)

**PLACAGE**, s. m., application de bois en lames minces pour faire un revêtement ; ce bois même débité en lamelles :

Fors de pel, de latte et de *placage* en dessous les pasnes. (29 septembre 1392, *Cart. de Flines*, DCCXIII.)

**PLACARD**, mod., v. Placart.

**PLACARDER**, v. a., afficher un placard ; par extens. :

Vous avez tous deux des chambres de meditations dans vos testes, ou se forgent ces paroles diffamatoires, faussetez, impietez, atheismes, contes bouffonnesques et maudissons, desquelles vous les tirez pour les *placarder* dans vos libelles. (Pasq., *Lett.*, III, 945.)

**PLACART**, mod. placard, s. m., porte de menuiserie garnie de ses vantaux :

Ung *placard* vieulx de portes et certaines portes vieilhes. (1572, *Inv. d'Ant. Ferrier, conseiller à la cour de Toulouse*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

— Écrit ou imprimé qu'on affiche sur les murs :

Touchant les *placquars* et lettres closes des diz de Gand. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, II, 99.)

... Comment mesdis seigneurs les deputez avoient veu le mandement en *placart* de mon tres redoubté seigneur. (1482, *Compte de Jean de la Croix*, f° 41 v°, A. de l'Etat à Mons.)

— Écrit injurieux, séditieux, qu'on affiche ou qu'on fait circuler :

Mille *plaquars* vilains, mille et mille blasons
Ont esté mis au jour, rebobinez d'injure.
(Fr. Perrin, *Pourtraicts*, f° 29 r°, éd. 1574.)

Cf. VI, 181ᶜ.

**PLACE**, s. f., lieu assigné à une personne, à une chose, à un usage :

... Demain, veant les altres,
Un espiet fort et reit m'aportez en la *place*,
Qui granz seit et pesanz...
(*Voy. de Charlem.*, 603.)

Dont s'asissent tuit en la *plaise*.
(*Dolop.*, 9175.)

Desconfit et dechassiet de la *plaice*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 28 r°.)

Que, entre chascun estal, ait une *plache* vuide de longheur d'un estal pour y entrer les gens. (31 oct. 1386, *Reg. des consaux*, 1385-1393, A. Tournai.)

Dont s'armerent ysnielment touttez mannieres de gens en le ville de Dinant, et se rassamblerent en le *plache*. (Froiss., *Chron.*, II, 399, Luce.)

**PLACEMENT**, s. m., action de placer :

L'accompagner au *placement* des armees. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, 15, de Ruble.)

**PLACER**, v. a., mettre en un lieu déterminé :

*Placer*. Est asseoir, loger et establir en un lieu quelque chose, locum dare, constituere. Et le roy m'a placé en ce lieu, rex

me hic sistere jussit. Le contraire est desplacer, loco movere. (NICOT, *Tresor*.)

1. **PLACET**, s. m., tabouret :

*Placet*, compaignon de la selle,
Ton loz ne faut pas que je celle
(CORROZET, *Blas. dom.*, f° 15 r°, éd. 1539.)

Je fais caquetoires, *placets*.
(*Varlet a louer*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 74.)

Et ses riches habits a grand haste rangeant
Il mit sur un *placet* ferré de cloux d'argent.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 169 r°, éd. 1573.)

2. **PLACET**, s. m., requête adressée à un souverain, à un ministre, à un tribunal :

Une lettre de *plachet*. (1365, *Compt. de Valenc.*, n° 24, f° 14 v°, A. Valenciennes.)

Pour certaines cemonses ou citations, appelees *placet* en court d'eglise, que a fait aucunefois le dit Thirant, comme procureur en la court spirituele d'Arras, etc. (1389, A. N. JJ 138, pièce 8 ; Duc., *Placitum christianitatis*, sous *Placitum*.)

**PLACIDE**, adj., qui reste calme et paisible :

Le propre de l'homme magnanime s'est estre *placide* et transquille. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2[e] vol., f° 31[b], éd. 1495.)

La Neptunus prenoit honneurs *placides*,
Aussi la mere jadis de Nereides.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, f° 114[b], éd. 1529.)

— Substantiv. :

Le *placide*, selon qu'il est opposite a l'envieux, se esjouyt de toutes prosperitez. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 70 r°.)

**PLACIDEMENT**, adv., d'une manière placide :

Gently, quietly, mildly, tractably. (COTGR.)

**PLACIDITÉ**, s. f., caractère placide :

Aussi Menesie (corrigez Nemesie, Nemesis) est moyen entre envie et *placidité*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 70 r°.)

**PLAFOND**, s. m., surface qui forme la partie supérieure d'une salle, d'une galerie, etc. :

Le *plat fons* de l'architrave. (1549, *Entree de Henry II a Paris*, f° 7 r°.)

Pour faire le timpan ou *platfons* du frontispice de hauteur raisonnable, il faut diviser le front de la cornice, d'un bout de la cimaise jusqu'a l'autre, en neuf pars egales. (J. GARDET, *Epitome de Vitruve*, p. 72, éd. 1559.)

**PLAGE**, s. f., anc. et par latinisme, étendue de terre :

Ai vendu et otroié... por sessante sis sols d'annuel rente tornois assis sur la *plage* as dis religieux... laquelle *plage* est assise en la dite paroisse de Caudebec. (1290, *Cartul. de S. Vandrille*, p. 1009 ; Duc., *Platea* 2.)

— *Plage de mer*, étendue de mer, océan :

Et du coté d'Occident, de la terre inconnue, qui reçoit le sinus, *plage*, ou bras *de mer* de l'Ethiopie, de Libye, et de la mer occidentale, qui est joingnant aux parties plus occidentales d'Afrique, et Europe. (BASSANTIN, *Theor. du mir. du monde*, p. 118, éd. 1555.)

Ils disent que ce fut un expres miracle de faveur divine que ceste *plage de mer* se soubmeist gracieusement a luy. (AMYOT, *Vies*, Alex., 30.)

Cf. PLAIE 1, t. VI, p. 186[b].

**PLAGIAIRE**, s. m., celui qui prend dans un ouvrage qu'il ne cite pas, des pensées, des expressions remarquables, ou même des morceaux entiers :

Ainsi que sçavent tres bien faire les *plagieres* de nostre temps qui s'estant servy des labeurs de ceux qui ont veu et voyagé se vantent de ce qui procede de leur cerveau et invention. (THEVET, *Homm. illustr.*, f° 27 v°, éd. 1584.)

— Par une sorte de métonymie, œuvre du plagiaire, plagiat :

Il m'ont chargé de calomnie, accusé de *plagiaire* et, sans ouir mes raisons, condamné d'ignorance. (PARÉ, XX, préf.)

**PLAID**, s. m.

Cf. PLAIT 1, t. VI, p. 194[c].

**PLAIDANT**, adj., qui plaide ; s. m., anc., plaideur :

L'an anvoiera auditeurs de la court u paiz dont li *pledans* seront. (1278, *Ord. de Phil. le Hardi*, § 7, ap. Ch.-V. Langlois, *Textes relatifs à l'hist. du Parlem.*, p. 96.)

Chascuns des *plaidans*. (*Ib.*, p. 97.)

**PLAIDEOR**, mod. plaideur, s. m., celui qui est en procès :

C'est cele (la convoitise) qui fait l'autrui prendre...
Et bescochier et mesconter ;
C'est cele qui les tricheors
Fait tous et les faus *pledeors*
Qui maintes fois par lor faveles
Ont as vales et as puceles
Lor droites herites tolues.
(*Rose*, 180.)

— Anc., avocat :

Fort avocat, fort *plaideeur*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 27[d].)

Li *pledierres* devroit touzjorz desfendre le droit. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 6[b].)

Par les *pledurs* e les legistres.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I, II, f° 152[a].)

*Plaidaour*, plaxitor. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ceulx sont appelez *pledeurs* qui meinent les querelles en court en demandant et en deffendant. (*Coust. de Norm.*, f° 132 r°, éd. 1483.)

Cf. VI, 183[c].

**PLAIDER**, mod., v. PLAIDIER.

**PLAIDERIE**, s. f.

Cf. VI, 184[a].

**PLAIDEUR**, mod., v. PLAIDEOR.

**PLAIDIER**, mod. plaider, v. — N., soutenir un procès :

Le vieille, ki ne sot *plaidier*,
Un home quist pour li aidier,
Ki mout estoit sages de plait.
(RENCLUS, *Carité*, XV, 1.)

Et de ce, fist le roys, vous en doing je un exemple dou conte de Bretaigne, qui *a plaidié* sept ans aus prelaz de Bretaingne, touz excommenies. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 64, Wailly.)

— A., attaquer qqu'un en justice :

Jamais ne gagne qui *plaide* son seigneur. (COTGR.)

— Défendre (une cause) devant des juges :

Mes seigneurs, dist la damoiselle,
Ja besoing ne feust de *plaidier*
En jugement ceste querelle.
(*Deb. de la dam. et de la bourg.*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., V, 7.)

Mais quant ce vint a *plaider* la cause, la veue du Capitole fait grande nuisance aux accusateurs. (AMYOT, *Vies*, Camille, 62.)

Et y a souvent moins de mal a perdre sa vigne qu'a la *plaider*. (MONT., II, 17, p. 427, éd. 1595.)

Cf. PLAIDIER 1, t. VI, p. 184[b], article dans lequel on fera les rectifications suivantes :

Mettre comme définition : « rendre la justice », au second exemple de la première subdivision.

Ajouter : « discuter », à la troisième subdivision.

Supprimer la définition « Act., rendre, en parlant de la justice » et porter l'exemple de cette subdivision comme second exemple de la première subdivision du présent article.

Supprimer la subdivision « prier, supplier », *plaidier* étant une faute de scribe pour *prier*.

A la subdivision « plainte », remplacer cette définition par « discussion (dans le *plait*) ».

**PLAIDOIERIE**, mod. plaidoirie, s. f., action de plaider une cause :

Et durra la *plaidoierie* des causes de celle baillie jusques au samedi. (1318, A. N. JJ 55, f° 42 r°.)

Sachent tuit que nous regardanz et consideranz pluseurs descors, *pledoieries* et dissencions qui avoient esté ou temps present et pouoient estre ou temps a venir entre nous et nostre eglise d'une part... (1335, A. N. JJ 69, f° 126 r°.)

Et pour ce que ledit fié... valoit mieux que l'autre fié, ledit chevalier y faisoit certainnes retenues par les quelles Guillaume de Brincourt, chevalier... de qui ledit fié mouvoit, ne puet mettre lesdiz Henri et Guillaume en question de *pledoierie* sur maniere de reprise de depecement de fié pour eschiver ycelles *pledoyeries*. (1340, A. N. JJ 74, f° 168 v°.)

*Plaidarie*, placitacio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ce jour finerent les jours quant a *plaidoryes*. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9183, f° 36 r°.)

La *pleydoyrie* du barrio contre les seigneurs de Saint Jehan. (16 déc. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 204, Guigue.)

Toute faulse *plaidorie*. (J. Gerson, *De bien mourir*, ms. Charleville 58, f° 77 v°.)

**plaidoyable**, adj.

Cf. Plaidoiable, VI, 184[c].

**plaidoyer**. s. m., discours prononcé devant des juges pour soutenir la cause de l'une des parties :

Les autres vingt sols sont au greffier pour sa peine d'escripre et mectre au nect le dict *plaidoyer*. (1519, *Coust. du duchié de Lorraine*, p. 73, Bonvalot.)

Cf. Plaidoier 1, t. VI, p. 185[b].

**plaie**, s. f., solution de continuité dans les parties molles d'un corps, qui communique avec le dehors, et qui est produite soit par une cause externe, soit par une cause interne :

Si la *plaie* lui vient el vis en descuvert, al pouz tuteveies .viii. den. (*Lois de Guill.*, 10, § 1, J.-E. Matzke.)

Une petite *pleaie* ou une petite fievre. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 256[c].)

*Playe* est solution de continuité recente, sanguinolente et sans putrefaction, complete ou purulente, faite principalement es parties molles. (Paré, *Œuv.*, VII, 1.)

Ses labeurs, ses perils et ses *playes* ont justifié son amour envers son roy. (Aubigné, *Trag.*, aux lect.)

— Par analogie :

La *plaie* du cep blessé de famine, esclaté ou fendu par aucun evenement, sera consolidee, en y appliquant un emplastre faict de fien de brebis ou de beuf. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, III, 5.)

— Fig. :

Se ta sustanche est destourbee
Chou ne tient il pas a grant *plaie*.
(Renclus, *Carité*, cv, 9.)

Monsieur de Batz, je suis bien marri que vous ne soyez encore retabli de votre blessure de Coutras, laquelle me fait veritablement *plaie* au cœur. (1586, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II. p. 312.)

1. **plain**, adj.

Cf. Plain 1, t. VI, p. 187[c].

2. **plain**, mod., v. Pelain.

**plaindre**, v. — N., exprimer par des paroles, des gémissements, des soupirs, l'excès de sa peine :

Il ne covignet mies *plaingre* ke tu ayes oblieit ton pain a maingier. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 27, 20.)

Prestre, messone, ne te faing,
Sue larmes et ploure et *plaing*.
(Renclus, *Carité*, lxxxii, 1.)

Et quoy? ne feras tu desormais autre chose
Que de *plaindre* et languir?
(J. A. de Baif, *Eglog.*, 11, Brinon, OEuv., II, f° 4 v°.)

— *Ne pas plaindre a*, ne pas regarder à :

Les Turcs prennent plaisir a avoir du linge blanc, et bien ouvré, tellement qu'ilz *ne plaindront a* y faire despence. (Belon, *Des Singularitez*, III, xiv.)

— Réfl., exprimer qu'on est mécontent de qqu'un, de qqchose :

Apres *nos planissiens* de ce que... (1260, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 240[b].)

Nos *nos plainsissiens* de ce que. (*Ib.*)

Nos *nos plenissiens*. (*Ib.*)

Nos *nous plainssissons*. (*Ib.*)

Onques ne *s'en plainsirent*. (1424, A. N. X[2a], pièce 18.)

— Avec *que*, et un verbe :

Masniers ki *se plandoient* qu'ilh avoent petit de bois. (Trad. du xiii[e] s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 46[d].)

— Part., *se plaindre a*, aller déposer chez... un grief pour obtenir réparation, protection :

*Se plaintrent a* moi que. (1243, *Cart. de Montierender*, II, f° 74 r°, A. Haute-Marne.)

Lors se partirent d'iluec et alerent en lor tiere et *se plainsent a* lor segnour. (*Chron. d'Ernoul*, p. 289, Mas Latrie.)

Et s'il avient que nuls bourgois ait waige d'aucun homme, soit bourgois, soit autrez, et chieux veut racater sen waige, rendre le doit, et se il ne les rent, et chieux s'en *plainge a* le justice et as eschievins. (1412, *Cartul. concernant Mortagne*, f° 17 r°, A. de l'Etat à Tournai.)

— A., prendre qqu'un en pitié, gémir sur lui :

Que tuit le *plainstrent* et tuit le doloserent.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 119[d].)

Et vos cil d'Auberive qui Garnier vont *plangnant*.
(*Aye d'Avign.*, 3127.)

— Regretter qqchose :

... Et faut que mes vers *plaignent*
La dure mort de la mere du roy.
(Cl. Mar., *Epit. a Gontier*, p. 184, éd. 1596.)

— Exprimer qu'on est mécontent de qqchose :

Aidiez mei a *plaindra* le duel de mun ami.
(*Alexis*, xi[e] s., str. 93[b].)

Assi cum enbreiset por lor mals qu'il *plaignent*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61, Hofmann.)

Coment est ceu, pues ke nos nen avons nules vertuz, ke nos laions noz pechiez a *plaignere* et cil (aussi) ne finent de *plaignere*. (*Ib.*)

Hom, entent briement de dolour.
Quatre coses *plaint* cascun jour,
Les pekies dont est envais
Et sen cotidiain labour
Et del essil le lonc sejour.
(Renclus, *Miserere*, clxxx, 1.)

Monsieur le docteur... *plaignoit* la jambe droite si fort qu'il ne pouvoit endurer qu'on le dechaussast. (B. des Per., *Joy. dev.*, XI, 55, éd. L. Lacour.)

**plaine**, s. f., grande étendue de pays uni :

Et passent les montagnes et les puis d'Abilant,
La roche del Guiturne et les *plaines* avant.
(*Voy. de Charlem.*, 260.)

Tant vait par bos et par montagnes,
Et par valees et par *plengnes*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 154.)

Sanc et cervel fait voler en la *plaine*.
(Raimb., *Ogier*, 12714.)

Tant a son cheval eslaissié
Qu'entre une *plaigne* et .i. plaissié
A consiut...
(*Rigomer*, ms. Chantilly 626, f° 1[d].)

En la *plagne*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 173 v°.)

**plainte**, s. f., paroles, gémissements, par lesquels on exprime son chagrin, son mécontentement :

E ne face l'un *pleinte* a rei... (*Lois de Guill.*, 43, J.-E. Matzke.)

De totes parz est granz la *plainte*.
(*Brut*, ms. Munich, 221.)

Orde santes est trop mauvaise
Mais a net enferm n'afiert *plainte*.
(Renclus, *Carité*, lxxvii, 11.)

**plaintif**, adj., qui a l'accent de la plainte :

Li *plaintif* plorement. (*Job*, p. 459.)

L'armonie lydienne excite en nostre ame toutes affections *plaintives* et lamentables. (Amyot, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

Cf. Plaintif 2, t. VI, p. 189[c].

**plaire**, v. — N., offrir de l'attrait :

Par lui avrum, se Deu *plaist*, bone ajude.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 107[e].)

*Ploust* al rei de gloire, de sainte majestet.
(*Voy. de Charlem.*, 405.)

Iluec li *plaut* a remanoir.
(*Brut*, ms. Munich, 3732.)

*Pleuist* a Deu l'emperere Pepins
L'euist a feme, si serions gari.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 15[c].)

A la fin bien ço parut
K'a Deu lur ovre pas ne *plut*.
*Frag. d'une vie de Saint Thom. de Cantorbery*, f° 111, v. 75, A. T.)

Et cele parole lor *plaust*. (*Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 45.)

Quant il *at pleisu* a la misericorde de Dieu avoir pitié de son povre peuple. (26 nov. 1484, *Modération des Cens*, f° 57 v°, A. mun. Dinant.)

— *Plait il?* que demandez-vous? que dites-vous?

Fed.
Mais hola!
Par.
*Plais* monsieur?...
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, II, 1.)

— *Se plaire a, en,* trouver de l'attrait à ; avec un infinitif :

Je ne *me plais* point aller de nuict. (LARIV., *les Tromper.*, V, 1.)

**PLAISAMMENT**, adv., d'une manière qui plaît :

Les povres sert si gentilment,
Si *plesamment*, si bel, si bien.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 64b.)

Je ne sai que il fussent mieus
*Plesamment* vestu por l'esté.
(*Lai de l'Ombre*, 284, Bédier.)

Et se savez parler tres bel et *plaisanment*.
(*Hug. Capet*, 568.)

Placenter, *plesanment*. (*Gloss. de Conches*.)

Placenter, *plesaument*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 229 v°.)

Vivent liemant et *plaisanment*. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Bruxelles, f° 123 v°.)

Chascun obey a ceuls de sa nation plus *plaisamment* que aux estrangiers. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, III, 14.)

Tous les jours apres disner et souper y passoit temps aussi *plaisantement* qu'il souloit en dez ou es chartes. (RAB., *Garg.*, XXIII, éd. 1542.)

— Commodément :

Afin que les gens puissent les foires et marchiez en icelles (villes) estans frequenter plus *plaisamment*. (1380, *Ord.*, VI, 485.)

**PLAISANCE**, s. f.

Cf. VI, 191a.

**PLAISANT**, adj., qui plaît :

Car mout estoit *pleisanz* li leus.
(CHREST., *Erec*, 5190.)

Li *plaisanz* merveille. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 41, 10.)

Sen bel eul cleir, vair et *plaixant*.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 93 r°.)

Qui tant errent *plesanz* et beles
C'om ne pot mieuz vaillans trover.
(*Dolop.*, 3761.)

A vois claretes et *plaissans*.
(*Chace aux mesdisans*, B. N. 24432, f° 17b.)

A regarder le leu *pleisant*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 2a.)

Pou *plesant*, et mal accuillable.
(*Des vins d'ouan*, B. N. 837, f° 217a.)

— S. m., bouffon :

En la cité de Bresse fut jadis un bouffon ou *plaisant*, nommé Cimaroste. (LARIV., *Facet. nuicts de Strap.*, VII, III.)

Cf. VI, 191b.

**PLAISANTER**, v. — N., faire, dire qqchose qui divertisse en faisant rire :

*Plaisanter*, scurrari. (R. EST., 1539.)

— Réfl., se moquer :

Je suis brave, mignon, beau, gentil et pompeux,
Aymé de la grandeur, cheri des damoiselles
Et des dames de cour, les deesses mortelles,
Qui captivent les grands pour *se plaisanter* d'eux.
(LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, X, I, Enigme.)

**PLAISANTERIE**, s. f.

Cf. VI, 191b.

**PLAISANTIN**, adj., qui affecte la plaisanterie :

Le souverain chef d'œuvre d'attrempance
Est mettre aux dictz des flatteurs resistance,
Desquelz souvent le *plaisantin* langage
A volupté esbranle le courage.
(B. DESPER., *Des quatre vertus cardin.*)

— S. m., bouffon de tréteaux :

Et depuis ce jour ne fut jamais veu a Romme nul jongleur ou *plaisantin* tant que l'empereur vesquit. (DE LA GRISE, *Lett. de M. Aurele*, p. 96, éd. 1585.)

Cf. VI, 191c.

**PLAISIR**, s. m., sentiment de bien-être né de la satisfaction d'un désir, d'une inclination :

Les princes ordenes, si com *plaisirs* li fu,
Que par toutes les tieres requellent le treu.
(*Roum. d'Alix*, f° 43a, Michelant.)

Et des autres .x. m. il sont en grant volenté de faire en le *plesir* le roy et leur pooir, et des forteresces abatre dient il comme dessus est dit, et des pelerins dient il que les trecteeurs n'avoient mie pouoir de offrir ne d'acorder... (1313, *Lett. de Phil. le Bel*, A. N. JJ 43, f° 35 r°.)

Je suis bien fol de faire *plaisir* a cest homme, car il ne m'en scet gré et encores se farce de moy. (1459, A. N. JJ 188, f° 65 v°.)

— Ce qui plaît à quelqu'un :

Les ordonner de pleine puissance et autorité royale, sans alleguer autre cause ni raison que tel est nostre bon *plaisir*. (SULLY, *Œcon. roy.*, VIII, 455.)

— *A plaisir,* à souhait, au gré :

Volentiers, dist li cuens, tot *al vostre plaisir*.
(*Voy. de Charlem.*, 592.)

Se li rendrai del tot *a son plaisir*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 28b.)

Or et argent li donrai *a plaisir*.
(*Ib.*)

*A mon plaiscir* et a mon gré.
(*Atre perill.*, B. N. 2168, f° 24b.)

Quant ilz furent sur la mer ilz eurent vent *a plaisir*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 131d, éd. 1532.)

Passer la soif et boire *a son plaisir*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 29.)

— *Venir a plaisir,* passer par l'esprit :

Il semble que tout royaulme et empire soit du pape, et tellement que de sa pleine puissance il puisse tous roys et empereurs de fait et sans cause depposer et l'empire ou le royaulme a luy retenir ou ordonner comme il luy *vient a plaisir*. (*Songe du vergier*, CXXVII.)

— Ce qui rend service à qqu'un :

Je vous vueil envoyer en la vile pour moy faire ung *plaisir* et vous serez bien mon amy. (*Jeh. de Saintré*, VII.)

Se souvenant des *plaisirs* qu'il avoit eus de Ptolemæus et de Berenice. (AMYOT, *Vies*, Flamin. et Philop., 2.)

Cf. VI, 192a.

1. **PLAN**, adj., qui ne présente ni courbure ni altération :

Application des quadrangles et de toutes aultres superficies *planes*. (ET. DE LA ROCHE, *Arithm.*, f° 227 r°, éd. 1520.)

Cf. PLAIN 1, t. VI, p. 187c, où l'on trouvera plusieurs exemples de *plan*, tirés de textes franco-italiens, lyonnais et jurassiens.

2. **PLAN**, s. m., assiette de ce qui est édifié sur le sol :

Adonc suyvant ceste partition il fault faire le diametre du *plan*, lequel nous diviserons en vingt et quatre parties, dont nous donnerons l'une a la liziere environnant l'empietement, et marquerons ceste haulteur sur le carton. (J. MARTIN, *Art de bien bastir*, f° 120 r°, éd. 1553.)

Ainsi le monde on peult sur Rome compasser
Puisque le *plan* de Rome est la carte du monde.
(J. DU BELLAY, *Antiq. de Rome*, XXVI, Œuvr., II 276, Marty-Laveaux.)

— *En plan, au plan,* de niveau :

Montaignes et valees seront *en plan*. (GRUGET, *Div. leç.*, III, XXXII.)

Cest avis ne s'accorde avec celui de plusieurs personnes, lesquelles conduites plus par coustume inveteree que par raison posent la cuisine *au plan* de la basse court. (O. DE SERR., I, 5.)

**PLANCHE**, s. f., pièce de bois refendue, plus longue que large, peu épaisse :

Vindrent a un grand duit, n'i unt punt ne charere
K'une *plaunche*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 4 v.°)

*Planches* de sapin.
(*Guit. de Sass.*, Ars. 3142, f° 245c.)

Et li plancages, de coi cis fons sera fais, doit estre de *plankes* de kesne de trois pos d'espes. (1275, *Bans et ordonn. de Tournay*, CCXV, f° 18 v°, A. Tournai.)

— Planche servant de pont, de passerelle :

Que la nuit a l'ostel alast
Et par le *planche* trespassast.
(WACE, *Rou*, 3e p., 365.) B. N. 375, f° 219g, *planque*.

A le *planche* vint, sus munta.
(ID., *ib.*, 375.) B. N. 375, f° 219g, *planke*.

Nostre archevesque s'est d'illec remuez ;
Isnellement es champs s'en est alé
Soubz une *planche*, en pendant d'un foucé.
(*Aquin*, 2696, Joüon des Longrais.)

— Fig., *faire la planche a,* faciliter le succès à :

Duquel les Gaulois se voulans aider pour dechasser Ariovist avecques l'aide de Jules Cesar exterminerent veritablement Ariovist : mais ils *firent* par ceste victoire telle *planche au* Romain, que depuis par longue succession de temps demeura la domination des Gaules devers luy. (PASQ., *Rech.*, I, 5.)

Cf. VI, 196b.

**PLANCHEER**, mod. planchéier, v. a., garnir d'un fonds de planches assemblées :

*Planchoier* l'alee. (1335, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3ª, fº 271 vº.)

*Planchoyer*. (*Ib.*)

*Plancheer* et clorre la guerite. (1358, *Compt. munic. de Tours*, p. 46, Delaville.)

Pour soliveaux pour *planchaier* le bas de la tour au villain. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, XXXVII, A. Orléans.)

*Planchoier* de bois la salle basse de l'hostel. (10 nov. 1408, Gauluet, Cab. des tit., B. N.)

Il faut *plancheer* d'ais de chesne la place. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 19.)

Cf. VI, 196ᶜ.

**PLANCHER**, mod., v. PLANCHIER.

**PLANCHETE**, mod. planchette, s. f., petite planche :

Si cuidai passer outre apres une converse
Qui devant moi aloit et la *planchete* verse.
(*Dit d'aventure*, B. N. 837, fº 343ᶜ.)

La dame, s'apensa, qui moult estoit serree ;
Du solier out tantost une *plancheite* ostee.
(*Doon de Maience*, 10683.)

*Plankette*. (1355, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *planchecte*. (1498, *Reg. de Nant.*, fº 97 rº.)

— *Faire planchette a*, faciliter le succès de :

Pour *faire planchette a* la jouissance de son amy. (B. DES PER., *Joy. dev.*, CXXVIII, 389, L. Lacour.)

— Anc., busc fait d'une planchette très mince et très étroite :

Ces *planchettes* empeschent, par le bout d'en haut, serrant le brechet, la respiration, repoussant les poulmons au dedans ; et, serrant l'estomach, empeschent aussi la concoction. (G. BOUCHET, *Serees*, II, p. 249, ap. Ste-Pal.)

Il falloit que les femmes se gardassent de trop se serrer et user de *planchetes*. (ID., *ib.*, III, 298, Roybet.)

*Planchette*. A womans buske. (COTGR.)

— T. de jardin., petite planche :

Verge a la *planquete*. (1316, *Liv. pelu*, fº 9 rº, Bibl. Bayeux.)

.I. journal a le *planquette* tenant d'une part au courtil Morant et d'autre part au marcs. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, fº 115 rº.)

**PLANCHIER**, mod. plancher, s. m., assemblage de solives recouvert de planches séparant les étages d'une maison, et considéré uniquement aujourd'hui comme l'aire de la pièce, tandis que le mot se disait aussi autrefois du plafond :

Fud fait uns *planchiers* de cedre. (*Rois*, p. 248.)

Atant avale contreval le *plancier*.
(*Anseis*, B. N. 793, fº 9ᶜ.)

Une meson seant davant la grant porte et un *plancher* tenant et joignant a la meson... (1316, Fontevr., anc. tit. 477, A. Maine-et-Loire.)

Reilles, listeaux, soeulles et *planquies*. (1415-1416, *Registre des receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 231, Ed. Dupont.)

*Planckier*. (1434, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sans intervalles de paroiz ou de *planchiers*. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 76ᵈ.)

*Plancher*. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, II, v.)

Mille et mille coraux de la roche naissants,
Et de leurs rouges bras l'un l'autre s'enlançants
Cheminent par la voute et, lambrissants la salle
D'un superbe *planché* qui se courbe en ovale,
Imitent en leurs jeux les treilles des jardins.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 157, éd. 1633.)

Cf. PLANCHIER 2, t. VI, p. 197ᵇ.

**PLANÇON**, s. m.

Cf. VI, 197ᶜ.

1. **PLANE**, s. m., platane :

Plantanus, plantas ou *plasne*. (*Gloss. du* XVᵉ *s.*)

Comme le vulguaire françois nommant le *plasne*, a faict penser a plusieurs gens que ce soit le platane, qui toutesfois est une espece d'erable. (BELON, *Singularitez*, I, 2.)

Platanus, a latitudine foliorum, πλάτανος. G. *Plaine*. It. platano. (*Nomencl. octil.*)

2. **PLANE**, s. f., outil tranchant, avec une poignée à chaque bout et servant à aplanir le bois :

Plana, *plane*. (GARL., *Gloss.*, ms. Bruges 546.)

Si me semble qu'en cest ouvraige
Convenist bien rabot ou *plenne*,
Tant ay sailli du coq en l'asne.
(J. LE FEVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, fº 23ᵉ.)

Une hachete, une gouge quarree, une *plaine*, iceulx ostilz l'exposant emporta. (1391, A. N. JJ 141, pièce 52 ; Duc. *Plana* 4.)

.II. *plainnes*, unes cisailles. (1402, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, XVII, A. Côte-d'Or.)

— Racle de briquetier :

Item qu'il ne soit bricqueteur, varles, ne aultres faisans lesdictes bricques, qui puissent ouvrer fors de droite *plane*, sur .XL. s. et les loys de le justice, comprises ens a chascune fois qu'ilz feroient le contraire, et aussi estre les *planes* rompues et demolies en le veue desdis eswars. (18 mars 1431, *Reg. des métiers*, 1426-1468, fº 260, A. Tournai.)

Item, et s'il advenoit que, par fortune de *plenne*, ou aultrement, icelle bricque fust empiree ou amenrie, iceulx bricqueteurs ne le poront livrer qu'il n'y ait deux tiers d'autre bonne bricque non empiree, sur .XL. s... et pour chascune fois que le cas advenroit. (*Ib.*)

— Racloir pour gratter la boue :

Scobs, *plane* ou ramon. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, fº 236 vº.)

Y avoit plusieurs laboureurs et manouvriers qui aloient devant la dicte lictiere a tout *planes* et autres instrumens de fer pour refaire et aounyer les chemins. (MONSTREL., *Chron.*, I, 18, Soc. Hist. de Fr.)

— Racloir de doreur :

Pour la seconde façon sont encore lesdits moules battus avec *planes* de papier, puis mouillez avec drogues, comme vin blanc, canelle, poyvre, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 222, éd. 1622.)

1. **PLANER**, v. a.

Cf. PLANER 1, t. VI, p. 199ª.

2. **PLANER**, v. n., se soutenir en l'air, les ailes étendues, sans mouvement apparent :

S'il advenoit... que le faulcon se mist a *planer*, voyants la proie gagner a tire d'aile, ils estoient bien marris. (RAB., *Pant.*, prol.)

Cf. PLANER 1, t. VI, p. 199ᵇ, 9ᵉ subdivision.

**PLANETAIRE**, adj., relatif aux planètes :

L'un des sept cercles *planetaires*. (PONTUS DE THYART, *Le prem. cur.*, fº 33 rº, éd. 1578.)

— *Horloge planetaire*, horloge qui reproduit le mouvement des planètes autour du soleil :

Description de l'*orloge planetaire* construite par Oronce Finé. (1553, titre.)

**PLANETE**, s. f. et anc. m., anc., astre errant, par opposition aux étoiles fixes ; auj., astre qui décrit une ellipse autour du soleil :

Esteiles... principales
Que en latin numums
*Planetes* par raisons.
(P. DE THAUN, *Comput*, 279.)

*Plannette*. (*Des* .VII. *planetes*, B. N. 2485, fº 11 rº.)

*Plenete*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, fº 11ᶜ.)

L'influence du *planette* Jupiter. (GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, II, XXXIX.)

**PLANIMETRIE**, s. f., art de mesurer les surfaces planes :

Parlons de *planimetrie* des faces et largeurs, comme de mesurer champs, terres arables, tant carreez, rondes ou circulaires... (C. VERNEY, *Succincte collect. geometr.*, sign. B 2 rº, éd. 1520.)

**PLANISPHERE**, s. m., carte où la sphère terrestre, divisée en deux moitiés, est représentée sur une surface plane :

*Planisphere*. (1555, *Paraphrase de l'astrolabe*, dans *Dict. gén.*)

**PLANISPHERIQUE**, adj., qui a rapport au planisphère :

Figures rondes et *planispheriques*. (GABR. DE COLLANGES, *Tables et fig. planispher.*, à la suite de la *Polygr. de Tritheme*, fº 246 vº, éd. 1561.)

**PLANT**, s. m., action de planter (des végétaux) :

Le labour, la semence, le *plant* et les paissages sont besongnes qui se font au descouvert. (LA BOET., p. 161.)

— Réunion d'arbres, d'arbustes, etc., plantés dans un même terrain :

Vin blanc et clairet tres excellent du *plant* d'Arcy et de Bar sur Aube. (CARL., *Mém.*, I, 10.)

— Végétal destiné à être repiqué, ou nouvellement planté :

Y faire planter du *plant* de toutes sortes de bois sauvaige. (GORGOLE, *Tr. d'agr.*, I, éd. 1551.)

Ils envoyerent a Naples querir du *plant* de meuriers. (OL. DE SERRES, p. 458.)

— T. d'argot, faux lingot :

Ung lingot faulx, c'est .I. *plant*. (1455, *Procès des Coquillarts*, M. Schwob, *Mém. Soc. linguist. de Paris*, VII, 180.)

— Assiette d'une statue, d'un bâtiment :

Le *plant* du fort d'Edimton. (BEAUGUÉ, *Hist. de la guerre d'Ecosse*, I, 8, éd. 1556, cité par le *Dict. gén.*)

Cæsar voulut que la statue demeurast en son *plant*. (AMYOT, *Vies*, Brut. et Dion, 8.)

**PLANTAGE**, s. m., action de planter :

A Ghillain Amend et aultres plantheurs qui puis nagueres ont fait certain *plantage*, ou bos de Breuse, oultre le tasque qu'ilz avoient emprins. (29 nov.-13 déc. 1427, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

— Ce que l'on plante :

Le dit *plantage* tenir vers trois ans. (15 nov.-14 fév. 1427, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

**PLANTAIN**, s. m., plante herbacée dont la tige porte un épi chargé d'une multitude de petite semences :

A tenres eus et a calour, le *plantain* o aisil tribles. (*Rem. popul.*, 11, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Plantago, *plantein*. (*Gloss. de Glasgow*.)

Cf. PLANTAGE, VI, 201b.

**PLANTAIRE**, adj., qui appartient à la plante du pied :

*Plantaire*. The least of the fix hinder muskles of the leg, ending in the sole of the foot. (COTGR.)

— S. m., nom de plusieurs muscles du pied :

Les autres muscles ont les tendons longs comme le palmaire et le *plantaire*. (PARÉ, I, 8.)

**PLANTARD**, s. m., plançon :

— Fig. :

Et quand ce beau *plantard* verras devant tes [yeux,
Te plairas de le voir tant ressembler aux Dieux.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 171 v°, éd. 1573.)

— Nom propre :

Joh. *Plantart*. (1316, *Liv. pelu*, f° 34 v°, Bibl. Bayeux.)

**PLANTATION**, s. f., action de planter, ce qui est planté :

Novelle *plantation*. (Trad. d'une pièce de 1186, *Cart.*, B. N. l. 10176, f° 30 v°.)

— Fig. :

Au commencement de la *plantation* de saincte esglise. (1486, *Tres ample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 174c.)

**PLANTE**, s. f., partie du pied qui pose sur le sol quand on est debout ou quand on marche :

Des la *plante* del piet enjosk'al chief. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 115, 35.)

Ainçois ne remaindroit tacons
Ne semele desouz ma *plante*.
(*De Barat et de Haimet*, 421, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 106.)

Au retourner plaignent leurs *plantes*,
Car en leurs membres sont dolentes.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, II, 2149, Van Hamel.)

— Tout ce qui est fixé dans le sol par des racines :

Quant c'est qu'il faut metre en terre les *plantes* de chascune sorte. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 243.)

— Anc., plant :

A pluiseurs femmes, pour .XXXVII. fais d'espines, a elles acheteez, que on a mis autour de pluiseurs *planthes* de sauch, qui sont a l'opposite du rieu Saint Nicolay. (20 fév. 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. VI, 201c.

**PLANTER**, v. a., fixer (un végétal) dans le sol par la partie d'où sortent les racines :

Il li *plantatz* une vine. (*Cant. des cant.*, 55.)

— Fig. :

En lor sanc vigne a Diu *planterent*
Chist douze premier plantatour.
(RENCLUS, *Carité*, CXCI, 11.)

— *Vienne qui plante*, il en arrivera ce qui pourra :

S'il faut deployer nos malices,
*Vienne qui plante*, je ne crain
Qu'en sortirons qu'avecques le gain.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 3.)

— Fixer en enfonçant en partie dans le sol :

La dicte croix *planthee* et mise en tierre. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. et par anal. :

Ainsi prist fin le royaume des Lombards, deux cens quatre ou six ans apres qu'il *eust esté planté* en Italie. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. XI.)

S'ils eussent voulu *planter* a coups d'espees leur creance en France, s'ils eussent faict une guerre offensive a leur roy, devant que d'estre attaquez et forcez a se defendre, qu'eust on dict ? (22 mai 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 491.)

Le roy, *plantant* fierement et rigoureusement les yeux sur luy, pour reproche de sa lascheté et pusillanimité, luy dit seulement ces mots d'une voix rude et ferme. (MONT., III, 6, p. 88, éd. 1595.)

— Par extension, enfoncer :

Si j'avois un cousteau, je me le *planterois* en l'estomac. (LARIV., *Com. des Esprits*, III, 6.)

— Établir sur le sol :

*Ayans planté* sept ou huit eschelles. (1590, *Hist. du siège de Paris*, Bullet. de la Soc. de l'hist. de Par., VIIe année, p. 90.)

— Installer :

L'artillerie *fut plantee* en plain midy et sans gabions. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

— Fig. :

De cuer, de bouche sans dongier
Li *a plantei* un dous baisier.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 2442.)

Cf. PLANTER 1, t. VI, p. 202e.

**PLANTEUR**, s. m., celui qui plante des végétaux :

A Jehan Mousson, *plantheur* de bos. (21 nov.-20 fév. 1433, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. :

Tu es de par Dieu *plantierres* de nostre assemblee. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abel.*, B. N. 920, p. 148.)

*Planteurs* de bourdes. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 10.)

**PLANTON**, s. m.

Cf. VI, 203b.

**PLANTUREUSEMENT**, adv., d'une manière plantureuse :

Et donoit es serjanz et es chevaliers largement et *plantourousement* ce que mestier li estoit. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 62a.)

Que en donast a mengier mout *planteureusement* a ces deus moustiers. (*Evast et Blaquerne*, B. N. 24402, f° 1 v°.)

A maingier molt *planturousement*. (*Ib.*, B. N. 763, f° 3 v°.)

Qui menget toz les jorz delicieusement et *plenteuresment*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 57 v°.)

Quant j'en mis l'une (chaine) au feu, je vous dy [proprement,
Elle rendit d'argent si *plaintureusement*
Que .II. couppes en fis et forgay proprement.
(*Chev. au Cygne*, 2087.)

Adonc fist Karles touz les povres honora-

blement vestir et donner a boivre et a mangier plus honestement et plus gentement et plus *plenteureusement*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, fº 98ᶜ.)

Trotemenu, j'ay grant desir
De vivre *planteureusement*.
(*Vie et hist. du maulv. riche*, Anc. Th. fr., III, 271.)

... Nous avez *plantureusement*
De voz grans biens rassasiez.
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 86ᶜ, éd. 1537.)

Cf. Plentivosement, VI, 217ᵇ.

**plantureux**, adj., largement abondant :

Li Veniciien leur firent marchié si *plenteureus* comme il convint de toutes les choses qu'il convient a chevaus et a cors d'omes. (Villehard., § 56.)

Terres *plantereuses* de bonnes viandes. (Guill. de Tyr, XVI, 21.)

*Planteurous*.
(Gauth. de Metz, *Image du monde*, ms. Saint-Brieuc, fº 13ᶜ.)

Se li sires quita le loier un an por le defaute des fruis et il dit a son oste : Je te doing le loier d'un an ; se li autre an furent *plendeure*[*u*]*s*, il convient qu'il li rende le loier de cel an... lors diron que se li an devant furent *plantureus* et li sires le sot, qu'il ne li doit mie quiter ce qu'il li avoit quité. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fº 239ᵃ.)

Terre grasse et *plantureuse* de touz biens. (Brunet Latin, *Tres.*, p. 170.)

Et moult est *planteureuse* terre de touz biens. (Marc Pol, CXII, Pauthier.)

Terre bele et *plenteureuse*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., fº 214ᵇ.) P. Paris : *plantureuse*.

Lieu large et *planteuroulz*. (*Psaut. de Metz*, XXX, 10.) Var., *planteurous*.

Pour la bonne table et la maison *plantureuse* qu'il tenoit ordinairement. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

— Fig. et par anal. :

Et les choses qui sont passees et par *plantureus* effect acomplies. (Den. Foulechat, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisbury*, B. N. 24287, fº 57ᵃ.)

Vos rendons graces et mercis si *plenteuroses* come nos poons. (*Lett. de l'abbesse de Fontevrault à Ed. II*, coll. Bréq., 2, fº 174 vº, B. N.)

— *Faire plantureux*, être agréable à cause de l'abondance qui y règne :

Si demanda aux anciens ou il *faisoit* le plus *plantureux* demourer. (*Perceforest*, vol. IV, fº 122ᶜ.)

— En parlant de personnes, abondamment pourvu :

Li rois tint sa cort a grant joye,
Et fu de tout *planteurouse*.
(*Dolop.*, 2769.)

Les *plaintureux* de vivres adreschoyent ceulx qui diseteux en estoyent. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, fº 87ᶜ.)

Gens qui sont en biens-*plantureux*
N'ont rien s'ils perdent leur honneur.
(*Doctrinal des nouveaux mariés*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., I, 138.)

C'est une dame de tous biens *plantureuse*.
(Champier, *Hist. d'Austr.*, fº 52 vº.)

— Vaste, spacieux :

Quant il vint a l'entree du porche, il entra dedans tout a cheval, car il estoit hault et si *plantureux* que trois chevaliers armez, montes sur leurs chevaulx et les lances es poings y chevauchassent de fronc sans empeschement. (*Perceforest*, II, fº 78ᵈ.)

Cf. Plentivos, VI, 217ᵃ.

**plaque**, s. f., feuille de métal plus ou moins épaisse :

*Plaque* de plomb en un miroir. (Cotgr.)

Cf. VI, 203ᶜ.

**plaqueur**, s. m.

Cf. VI, 204ᵃ.

**plaquier**, mod. plaquer, v. a., appliquer sous forme de plaque :

En laquelle (cédule) *estoient plaquiez*, mis et posez deux autres de leurs signez. (1388, A. N. K 53ᵇ, pièce 76.)

Pour cinq baniaulx et demy de terre, pour *plaquier*. (1459, *Compte de tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, A. Tournai.)

— Revêtir d'une plaque, revêtir comme d'une plaque :

Laurens le plackeur me fera mes parois de boines cloyes, et les *plakera* de terre qu'on nomme argille. (*Dialog. fr-flam.*, fº 16ᶜ.)

Lorsqu'ils sont tristes (les sauvages du Brésil) ou qu'ils machinent quelque trahison, ils se *placquent* toute la face de noir, et sont hideusement difformes. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 698.)

— Fig. et par plaisanterie :

Bien set cele *plaquier* sans brai...
(Bretel et Grieviler, *Jeu parti*, Vat. Chr. 1522, fº 168.)

Cf. VI, 204ᵇ.

**plastique**, adj., relatif aux formes corporelles :

Or veu qu'ils sont trois genres de representer : le premier certes aux superficies, et est appelé peinture, le second aux cors ja faits en engravant : le troisieme qui fait les cors, et est dit *plastice*, comme poterie. (R. Leblanc, *Subtil. de Cardan*, fº 319 rº, éd. 1556.)

**plastras**, mod. plâtras, s. m., débris d'ouvrages de plâtre :

Mur de *platras* et de terre. (1371, dans *Dict. gén.*)

En cheant aval, le dit *plastras* cheu sur un emchapement d'icelle tour (de Vincennes) qui le fist aler plus loing d'icelle tour que l'en ne cuidoit. (1379, A. N. JJ 115, pièce 287.)

Que ledit suppliant eust prinz deux petiz *plastraz* en antancion de faire de la fausse monnoie d'estain, et esdiz *plastraz* fist le mole et emprainte en forme d'un blanc. (Nov. 1408, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 260.)

*Plastrat*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 226.)

Champ ou terre pleine de *platrats* et cureures de vieilles maisons. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, *Ager ruderatus*.)

**plastre**, mod. plâtre, s. m., sulfate de chaux déshydratée ; part., cette substance calcinée et réduite en poudre qu'on emploie à la construction :

Se Isengrin trové n'ousse
Qui ert apoies a l'encastre
Del puis qui ert vouté de *plastre*.
(*Ren.*, Br. IX, 508.)

Seront tenus lesdiz preneurs et chascun d'eulz faire quatre voyages de leurs chevaus et charrete chascun an pour mener *plaistre* ou autres choses pour les reparacions de ladicte maison. (1379, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 30, fº 120 vº.)

Mynieres de *plaustre*. (*Déb. des hér. d'armes*, 127.)

— *Battre comme plâtre, plus que plâtre*, battre excessivement :

T'ont ilz *batu ?*
Peuple.
*Comme* beau *plastre*.
(*Bergerie de mieulx que devant*, Anc. Th. fr., III, 221.)

Je vous *battray plus que plastre*.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 39.)

— Par anal. :

Frappez dessus cest estourdy,
Ne l'*espergnez* non plus *que plastre*.
(*Farce de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 303.)

**plastrer**, mod. plâtrer, v. a., enduire d'une couche de plâtre ; anc., enduire en général :

Et si feras chambre de cele mesme meniere, si la *plasterras* defors et dedenz de betun fort et tenable. (*Hist. divers.*, ms. Venise, Marc. C IV 3, fº 13ᵃ.)

Acordé est a Jehan le Keux de sa maison couvrir de roz moyennant qu'elle soit *plastree* par dedens. (18 juill. 1396, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

Pour ung ouvrier qui *a plastré* les fenestres de la tour. (1400-1402, *Compte de Girart Goussart*, forteresse, L, A. mun. Orléans.)

Elle print une nasse faicte de joncz et la *plastra* de poix et de mortier. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ex., ii.)

Tu feras des petites mansions, et les *plastreras* de mortier dedens et dehors. (Id., *ib.*, Gen., VI.)

Les unes bastissent, les autres *plastrent* et rembouschent. (Du Pinet, *Pline*, XI, 10.)

— Anc., recouvrir (d'un emplâtre) :

Quant il ira coucier vous en *plasteres* vos iex de çou. (*Rem. popul.*, 11, Am. Salmon, dans *Etudes rom. dédiées à G. Paris*, p. 256.)

**plastreux**, mod. plâtreux, adj., qui contient du plâtre :

S'elle est poreuse ou *plastreuse*, ce dispose a froidure et secheresse. (EVRART *de Conti, Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 5c.)

Les figues folles aiment les lieux descouverts et *plastreux*. (DU PINET, *Pline*, XV, 18.)

— Blanc comme le plâtre :

Couleur *plastreuse*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 518, éd. 1598.)

**PLASTRIER**, mod. plâtrier, s. m., celui qui fait le plâtre ou qui en vend, ouvrier qui emploie le plâtre ; maçon :

... Des *plastries* et des morteliers. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XLVIII, rubr.)

Le mestier des maçons, des morteliers et des *plastriers* de Paris. (ID., *ib.*, 5.)

*Platrier*. (Sept. 1287, Senlis, A. Seine-et-Oise.)

Jehans li *plastriers*. (1318, A. N. JJ 56, f° 142 v°.)

Cf. VI, 205c.

**PLASTRIERE**, mod. plâtrière, s. f., carrière de plâtre, endroit où l'on calcine le plâtre :

Item une *platriere* tenant a une piece desdites terres. (1326, A. N. S 88, pièce 84.)

Une *plastriere* qui est de Saint Eloy de Paris. (9 mars 1361, A. N. J 154, pièce 1.)

**PLASTRON**, s. m., pièce de l'ancienne armure protégeant le devant de la poitrine :

Les uns polissoient corseletz, vernissoient alecretz, nettoioient bardes, chanfrains, aubergeons... hoguines, *plastrons*, lamines, aubers. (RAB., *Tiers liv.*, prol., éd. 1552.)

Ces grands foudres de la guerre
Non plus que toy n'iront pas
Armez d'un *plastron* la bas
Comme ils alloient aux batailles.
(RONS., *Œuvr.*, II, p. 269, Blanchemain.)

**PLASTRONNER**, v. a., protéger au moyen d'un plastron :

*Plastronné*. Breast-plated ; armed with a breast-plate. (COTGR.)

**PLAT**, adj., qui présente une surface sans saillies, sans courbure :

Nus boutonnier ne doit ne ne puet faire boutons *plas* qui ne soient de droite roondece. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXII, 20.)

A les costez et ventre *plat*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 93, 1057.)

— Fig., *plat pays*, la campagne, les campagnards :

Ilz aront tout l'argent du *plat pais*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 123.)

Chacun si prent sus *plat pays*
Biens et vivres, sans rien payer.
(*Le Dit de Chascun*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 226.)

— Non cambré :

Piez ad colpez e les gambes ad *plates*.
(*Rol.*, 1652.)

Les piez copez, les jambes *plates*.
(*Eneas*, 4067.)

Piez ot coupez et jambes *plates*.
(*Thebes*, app. II, 2808.)

— Non monté, d'une seule pièce, en parlant de vaisselle :

Jaquemart Boucault, pour deux *plas* hanaps de madre. (17 avril 1405, *Exéc. testam. de Jehan le Loncq*, A. Tournai.)

— *Tout plat*, loc. adv., de manière à être étendu sur le sol :

*Tuit plat* cheu sor le gravier.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 2853.)

Et sçais boire d'autant, jusqu'a tomber *tout plat*. (H. EST., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XX.)

— *A plat de terre*, sur la terre, sur le pavé, sur le plancher :

Ilz sont acropiz *a plat de terre* en lisant. (BELON, *des Singularitez*, III, XII.)

Les Turcs qui mangent *a plat de terre*. (ID., *Nat. des oys.*, I, XXI.)

— Fig., *tout plat, tout a plat, plat et court*, tout uniment, tout net, entièrement :

Or me laissez donc aller, si vous ne voullez que je vous frappe et que vous tue *tout plat*. (*Troilus*, VII, Nouv. fr. du XIVe s., p. 276.)

Il cuide par elation
Monter, mais il cherra ainçoys
*Tout plat* en la subjection.
(*L'Ave Maria des Espagnolz*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IX, p. 196.)

Le roy a refusé *plat et court* toutes les requestes que luy ont faict messieurs de Berne. (CALV., *Lett.*, I, 382.)

Si j'eusse sceu ce que j'ay appris, depuis estre a S. Denys, du dict voyage, je ne vous eusse veue et eusse rompu *tout a plat*. (1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 290.)

Au lieu de me tirer arriere de l'accusation, je m'y avance ; et la renchery plustost, par une confession ironique et moqueuse : si je ne m'en tais tout *a plat*, comme de chose indigne de response. (MONT., III, 12, p. 179, éd. 1595.)

Si l'on remarquoit que vous eussiez fait le contraire de ce que vous dictes, vostre creance se perdroit *plat et court* parmy le peuple. (N. PASQ., *Lett.*, VII, 4.)

— *En plat*, de manière à présenter le côté plat :

Se le branc ne turnast *en plat*
Un poi par dehors la ventaille,
Led marché li eust fet senz feille.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 8512.)

— *En plat*, sans relief :

Histoire gravee *en plat*. (1550, *Inv. du reliq. de Fécamp.*)

— S. m., la partie, le côté d'une chose qui est sans élévation :

El *plat* de la teste le fiert
(*Florimont*, B. N. 792, f° 5c.)

El *plait* del cotel si le fiert.
(*Ib.*, B. N. 1374, f° 177b.)

Le fiert du *plat* de l'espee. (1278, *Enq.*, A. N. J 1032, pièce 29.)

Ainz li donnet parmi le chief et parmi le col del *plast* de l'espee. (*Perceval*, I, 344, Potvin.)

— Fig., *le plat de la langue*, bavardage, belles paroles :

Mais Lactance sceut tant bien causer et luy bailler du *plat de la langue*, qu'il eut bride et cheval, qu'il mena en sa maison. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, V.)

Demosthene, un joueur de *plat de langue* comme luy. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XI.)

— Objet plat ; part., vaisselle à fond plat pour contenir les mets :

*Plas* d'or pour mettre viande. (1360, *Inv. du duc d'Anjou.*)

.VI. douzaines de *plaz* d'estain. (1380, *Compt. de l'hôtel de Ch. VI.*)

Le tout meslé ensemble, sera mis eschauffer en un *plat* escuelle, sur l'eschauffete. (O. DE SERR., VIII, 5.)

— Mets qu'on sert dans le plat ; par extens., nourritnre :

Apprenez moy comment j'aray estat...
Et en quel lieu je trouveray bon *plat*
Pour gourmander...
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 365.)

— Sorte d'étoffe :

Chauce dessoy noyr ou de bon *plat* noir, .VI. s. les mellors. (1307, *Ordinacion des vivres*, Levillain, *Moyen âge*, X, p. 84.)

Cf. VI, 206a.

**PLATANE**, s. m., arbre à larges feuilles, qui donne beaucoup d'ombrage :

Semblablement il disoit que les Atheniens ne l'avoient en estime ny en admiration, ains que, tout ainsi comme l'on fait a un *platane*, ilz se retiroient soubz luy. (G. DE SELVE, *Vies de Plut.*, p. 65, éd. 1548.)

**PLATEAU**, mod., v. PLATEL.

**PLATE BANDE**, s. f., t. d'arch., moulure plate et unie :

Mais pour donner la deue proportion a la *platte bande* d'entre deux cannelures, soit faict tout ainsi comme j'ay dict en mon troysieme livre au traicté des colonnes ioniques. (J. MART., *Arch. de Vitruve*, IV, 3, éd. 1547.)

**PLATE FORME**, s. f., disposition en surface plane :

Que quand on bastira des maisons, qu'on face des appuis ou des barres tout a l'entour du toict. Ceci est pour les maisons de Judee, car on bastissoit la a *platte forme*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 739a.)

— Ce qui est ainsi disposé :

Avoir rejoinct en l'arayement de le *platte fourme* le treangle du comble de le tour de le Potterie. (20 fév. 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Pour nectoyer et dereullir 21 pieces de passe vollentz tant de cuyvre que de fert estant sur la *platte forme* du bollevert. (1583, *Comptes de Jehan Regnard,* CC 188, A. Avallon.)

Cf. VI, 207[c].

**PLATEL**, mod. plateau, s. m., plat :

Et cil, qui fu de male part,
Les a tornees d'une part
Se li a mis en son *platel*.
(*Sire Hain et dame Anieuse,* 49, Montaigl., *Fabl.*, I, 99.)

Li uns a un *platiel,* li autres d'un louceron.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 556.)

.I. *plattiel.* (28 sept. 1415, *Test.*, A. Douai.)

— Bassin d'une balance :

Ensembles departoyent a *plateaux*
L'argent des ventes, pour faire reveaux
A jeux de dez et aultrement.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 1290.)

Cf. VI, 208[a].

**PLATEMENT**, adv., d'une manière plate ; anc., nettement :

Et luy dison tout *platement*
Que si nous n'avon autrement
A vivre, nous sommes perdus.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 173.)

1. **PLATINE**, s. f.

Cf. VI, 209[a].

**PLATONICIEN**, adj., qui a rapport à la philosophie de Platon ; qui est partisan de la doctrine de Platon :

Porphire qui fut *platonicien.* (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu,* X, 8, éd. 1486.)

*Platonistien,* c'est celuy qui ensuit Platon. (1487, *Voc. lat.-fr.*)

**PLATONIQUE**, adj., qui appartient à la doctrine de Platon :

Marsille Ficin de Florence, philosophe *platonique.* (J. LE MAIRE, *Cour. Margar.*, Œuvr., IV, 121, Stecher.)

Les secrettes choses de Pictagoras la *platonique* majesté et socratique sanctimonie. (DASSY, *Peregrin.*, f° 113 r°, éd. 1528.)

— Substantiv. :

Les *platonicques* ou platoniciens. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu,* VIII, expos. sur le ch. x, éd. 1486.)

**PLATONIQUEMENT**, adv., d'une manière platonique :

Et voila ce que nous pouvons dire *platoniquement*, attendant que ceste matiere puisse estre mieux esclaircie. (P. DE LOSTAL, *Disc. phil.*, p. 32, éd. 1579.)

**PLATONISER**, v. n., imiter, suivre les doctrines de Platon :

Vous ne trouverez point mauvais si, *platonisant,* je respons icy aux argumens de vostre Aristote. (CHOLIERES, *Apres disnees,* f° 129 v°, éd. 1587.)

**PLATRAS, PLATRE, PLATRER, PLATREUX, PLATRIER, PLATRIÈRE**, mod., v. PLASTRAS, PLASTRE, PLASTRER, PLASTREUS, PLASTRIER, PLASTRIERE.

**PLAUSIBLE**, adj., qui semble devoir être approuvé :

Qui plaist, *plausible.* (CH. EST., 1552.)

**PLAUSIBLEMENT**, adv., d'une manière plausible :

La proposition des points susdicts a esté *plausiblement* receue a Paris, quasy generallement, tant en l'assemblee que parmy les habitans. (9 juin 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 789.)

L'immortalité de l'ame est la chose la plus universellement, religieusement et *plausiblement* receue par tout le monde. (CHARR., *Sag.*, I, xv, p. 130, éd. 1601.)

**PLEBE**, s. f. et anc. m., le bas peuple :

Peuple et *plebe* avoit cette difference quar pueple romain emportoit tout, c'est a dire nobles et non nobles. *Plebe* emportoit seulement les bas et les petis et le commun. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2[c].)

Le menu *plebe.* (ID., *ib.*)

Cestui *plebe* avoit sa court et ses juges. (ID., *ib.*)

La pieté des .IIII. tribuns et l'engin de Ortensius qui fu tant enclinable a leur justes prieres furent moult agreables aus peres et au *plebe.* (ID., *ib.*, f° 81[d].)

**PLEBEIEN**, adj., qui appartient à la plèbe :

Et ses juges apeloit li plebe tribuns *plebeiens.* (BERS., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 3.)

Mettons une exemple : ung *pleboyen* ou ung villain devient homme riche et puissant. (*Songe du vergier*, I, 150.)

Plusieurs farceurs ont bien ceste creance
En leurs grossiers *plebeyans* arroys
D'aller jouer chez les princes et roys.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, LXIV, f° 44[a], éd. 1545.)

O, dist il, et se je ne puis appeller pendant le jour de ma cause et de mon jugement, comme souffrira l'en a *plebeyen,* c'est ung homme du peuple, de appeller quant le cas adviendra ? (*Grans decades de Tit. Liv.*, f° 58[a], éd. 1530.)

**PLEBISCITE**, s. m., t. d'ant. rom., résolution votée dans l'assemblée du peuple :

Il fust entre eux controversie, savoir mon se li peres estoient tenuz obeir aus establissemens du plebe lesquelz l'en apele *plebiscites.* (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 64[b].)

**PLECTRE**, s. m.

Cf. VI, 210[b].

**PLEIADES**, s. f. pl., t. d'astron., groupe de six étoiles qui sont dans le signe du Taureau :

Celles estoilles que on appelle *pliades.* (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 31 v°.)

*Plyades* sont estoilles qui sont ainsi appelles pour ce qu'elles sont plusieurs : car il y en a sept pres l'une de l'autre. (CORBICH., *Prop. des ch.*, VIII, 38, éd. 1486.)

**PLEIGE**, s. m.

Cf. PLEGE, VI, 210[c].

**PLEIGER**, v. a.

Cf. PLEGIER, VI, 212[a].

**PLEIIABLE**, mod. pliable et ployable, adj., qui peut être ployé ou plié :

Flexibilis, *ploiables.* (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Lentus, *pliable* comme osier. (*Ib.*, f° 211 v°.)

Malleable et *pliable.* (LE LOYER, *Spectres*, I, 157, éd. 1586.)

La bosse pouvant venir par accident, sans estre hereditaire, comme si on tombe, ou qu'on soit frappé, ou que les petits enfans ayent les os et les ligamens tendres, et par consequent aisement *ployables* du costé qu'on les incline le plus souvent. (G. BOUCHET, *Serees*, XX.)

— Fig., souple, docile :

Dieu veut que nous ayons un cœur paisible, benin et *ployable*, et que nous ne demandions sinon de faire ce qu'il aura requis de nous. (CALV., *Serm. sur les Ep. a Tim.*, p. 274.)

Dieu feist les animaux *ployables* au besoing de l'homme. (LA BOD., *Harmon.*, Préf. de J. de La Mirande, p. 836.)

La raison a tant de formes, est tant *ployable*, ondoyante. (CHARR., *Sag.*, I, IV, p. 30, éd. 1601.)

La plus belle façon est d'estre souppl et *ployable* a tout. (ID., *ib.*, p. 32.)

Sœur domestique grandement douce et *pliable.* (FRANÇ. DE SAL., *Lett. à M[me] de Chant.*, 1614.)

**PLEIIER**, mod. plier et ployer, v. — A., mettre en double une ou plusieurs fois (de l'étoffe, du papier, etc.) en rabattant une partie sur l'autre :

Le lettre sagement *ploia.*
(*De l'emper. Coustant*, 428, *Romania*, VI, 167.)

Ils estoient deliberez de *ployer* leurs enseignes et se retirer. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 261 v°, éd. 1572.)

En *ployant* le papier. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 340 r°, éd. 1588.)

— Courber fortement en deux (une chose flexible) :

*Plehia* son arc, si mist la corde.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 23[c].)

— Par anal. :

Ses deus bras au col me *plie.*
(COLIN MUSET, *Poésies*, p. 132, Bédier.)

Moult humblement ses genous *ploie.*
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 94[a].)

— Fig. et au sens moral :

Niule cose non la pouret omque *pleier*.
(*Eul.*, 9.)

Je ne trouvay onques, que, pour quelque fortune avenue a ce noble roy, il *ayt esté pleyé* n'amoindry en courage, n'en haute entreprise. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 16.)

— N., s'incliner :

Jehan de Bouvines, caudrelier, .x. lb., pour outrageuses et injurieuses parollez dittes de le personne du souverain prevost de ladicte ville, et avoecq, sera tenus de venir en jugement lui *ployer* a .I. genoul et sans caperon. (3 juin 1388, *Reg. de la loi,* 1383-1394, Bans de .x. lb., A. Tournai.)

— A., commettre des infractions à

Dictes sy un mary *a ployé*
Son mariage, ou remployé?
La femme en doibt ale souffrir.
(*Porteur de pacience*, p. 12, ap. Michel, *Farces, moralit. et serm. joy.*, t. II.)

— Anc., entrelacer, broder :

Si l'en dunez cest guant ad or *pleiet.*
(*Rol.*, 2677.)

— N., se courber en deux sous une pression :

S'afiche si durement es estriers que tuit li fer en croissent et *ploient.* (*Artur*, B. N. 337, f° 64ᵇ.)

Et s'aficha es estriers si durement que li fer en *plaierent.* (*Ib.*, f° 61ᵈ.)

Le conte de Carleir tira son espee, et fiert Lyonnel qu'il rencontra sur le heaulme, et luy donna tel coup qui le feist *ployer* dessus le col de son cheval. (*Perceforest,* vol. I, f° 25ᵇ.)

Et rompit sa lance et son arrest dont ledict comte *pleya* tres fort. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9.)

Mieux vaut *ployer* que rompre.
(GABR. MEURIER, *Tresor des sentences.*)

— En parlant de soldats, céder le terrain, reculer :

Emenidus qui fait les rens *ploier.*
(*Roum. d'Alex.*, f° 30ᵇ.)

**PLEIN,** adj., qui contient toute la quantité qu'il peut contenir :

Sale tote *ploigne.* (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 14ᵃ.)

Et en doivent les vaisseaulx qui viennent esditz havres chargez de blez en grenier chascun vaissel *plaine* une escope ou la baille ou l'en puche l'eaue. (1413, *Denombr. du baill. du Cotentin,* A. N. P 304, f° 116 v°.)

— Complet :

En *plaien* hommaige. (1274, Salm, I, 2, A. Meurthe.)

Ou il avoit un *plain* pied de boe pour cause de temps pluvieux. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 363, Soc. Hist. de Fr.)

Nous fumes huict jours tous *plains* sans aller ne cheminer de une lieue. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 7.)

— Qui est dans toute son intensité :

E la ou il feroit a *plain* coup il ne pouoit riens durer devant luy. (*Lancelot du Lac,* 1ʳᵉ p., XXXVI.)

— Par extens. :

Ilz sont loyaulx et vont le *plain* chemin sans decevoir l'un l'autre. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel,* I, 54, Soc. Hist. de Fr.)

Et se loga aux *pleins* champs deux lieues oultre. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 186.)

Fist armer toutes ses gens et mectre en bataille a *pleins* champs, afin qu'il ne feust envay en ses logis. (ID., *ib.*)

Et de la se logierent tous a *pleins* champs chascun au plus pres de sa banniere. (ID., *ib.*, I, 147.)

— Qui contient une grande quantité :

Et passa un fleuve qui desuis estoit *ploins* de bestes venimouses. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 6 v°.)

— Fig. :

Vint en la cambre *plaine* de marrement.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 28ᵃ.)

Estevres fut *plains* de grant bonté.
(*Ep. de S. Et.*, IIᵃ.)

Les tenebres et les puors don la chartre estoit *ploinne.* (*Vie saint Julien,* B. N. 988, f° 37ᶜ.)

— S. m., plénitude :

Toutes les choses desus dites donnees le *plain* de sa vie soulement. (1299, Gastine, A. Loir-et-Cher.)

— Milieu :

Comme un arbre se monstre au *plain* d'une pre-[rie.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 94 v°.)

Ilz se misrent a cheminet, tenant tousjours les *plains* de la forest. (*Perceforest,* vol. IV, f° 22ᶜ.)

— Adv., *tout plein,* beaucoup :

*Tout plain* de chevaliers et de dames. (*Chev. de La Tour,* CXXIV.)

Madame, plaise vous sçavoir que j'é trouvé l'armeurier qui m'a aporté *tout plain* de chosse que luy doys. (17 mai 1513, *Lettr. de Ch. de La Trémoille,* Revue des Soc. sav., 1874, p. 103.)

Cf. PLEIN 1, t. VI, p. 212ᶜ.

**PLEINEMENT**, adv., d'une manière pleine, complètement :

Ils sont du siecle *plainnement.*
(GUIOT, *Bible*, 1648.)

M'ont *plainnement* paiet le pris. (1268, *Cart. de Fervaque,* B. N. l. 11071, f° 30 v°.)

Je voel qu'il demeure fermes et estaules, et qu'il soit *plainement* tenus et aemplis, tout ensi k'il est contenut et k'il apert partout en cest escrit. (Sept. 1284, *Testam. de Jakemon de Blandaing,* A. Tournai.)

De la quele some d'argent nous et chascun de nous nous tenons *planement* pour paiez et pour contenz. (1308, A. N. JJ 40, f° 67 v°.)

*Plenement* prouvé. (1310, *Inform.*, Prieuré de S. Sams., A. Loiret.)

Si comme vous verrez plus *plaenement* par les lettres d'icelui. (1324, *Lett. de J. de Trye,* Bibl. Ec. des Ch., 1884, p. 79.)

Nostre mere nature nous avoit munis a planté de tout ce qu'il nous falloit... plus *plainement* et plus richement qu'elle ne faict a present. (MONT., II, 12, p. 293, éd. 1595.)

**PLENIER,** adj.

Cf. VI, 213ᶜ.

**PLENITUDE,** s. f., état de ce qui est plein, état de ce qui est complet, intégrité ; fig. :

En la mesure de l'aage de la *plenitute* Jhesu Crist. (*Office des ordres,* B. N. 994, f° 46ᵈ.)

— *Plenitude du temps,* l'accomplissement du temps marqué pour la venue du Messie :

En la *plenitude del tans.* (*Vie des Saints,* B. N. 20330, f° 1 v°.)

— *Plenitude des saints,* l'ensemble des saints, par opposition aux impies :

En la *plenitude des sains* est ma detencion, ce dit la vierge benoite. (*Mir. de N.-D.*, VI, 228.)

— *A plenitude,* en abondance :

Celluy qui desire recepvoir d'aucune terre le grain *a plenitude,* regarde a mettre sa semence en terre utile et fertile. (*Perceval,* f° 1ᵃ, éd. 1530.)

Nous aurons a nostre plaisir tout ce que nous vouldrons avoir, pain et vin, chair et poisson, et de tous vivres *a plenitude.* (*Ib.*, f° 153ᵃ.)

**PLEONASME,** s. m., emploi de mots superflus pour indiquer le sens ; abusiv., addition d'une ou de plusieurs lettres dans l'intérieur d'un mot :

Nous procopons, syncopons, et apocopons (semble plus de raison) les vocables latins, grecs et estrangers, en les affranchissant, et les rendant quasi tous monosyllabes et *pleonasmes,* sine arte et ratione. (J. LEBON, *Etymologic. franç. de l'Hetropolitain,* f° 4 v°, éd. 1571.)

Les grammairiens etymologiques enseignent qu'une espece de poulpe s'appelle heledon, en adjoustant la lettre *l* par une figure qu'ils nomment *pleonasme.* (MONTLYART, *Hierogl.*, p. 344, éd. 1615.)

**PLETHORE,** s. f., plénitude des vaisseaux par surabondance du sang, des humeurs :

*Plethore* ou plenitude. (PARÉ, *Introd.*, 17.)

**PLETHORIQUE,** adj., qui a trop de sang, trop d'humeurs :

Se li cors est molt *plectorique.* (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 85.)

Se li cors est moult *plectoriques.* (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 69ᶜ.)

Un enfant *pletoric.* (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon,* p. 125.)

— Qui a rapport à la pléthore :

Maladies *plethoriques*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 599, éd. 1598.)

**pleur**, s. m., anc. lamentation ; larmes :

Et mortels cure et tricherie
Et plaint ot *plor* et felonie.
(*Eneas*, 2407.)

Dunt mult sunt plein de grant dolor,
De lermes, d'angoisse et de *plor*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3893.)

De *plor* et de duel sont matees.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 1328.)

Et li quars *plours* soit pour les biens.
(Renclus, *Carité*, lxxxii, 11.)

*Plurs* de compunccion. (1279, *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres, f° 63 v°.)

J'ai vu la larme et le *pleur*
De tes yeus corre par ta face.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 34c.)

De ceste mort fut le dueil, le *pleur* et le cry si grand et si uni, par Bourgongne, Flandres et Artois, que c'estoit pitié et douleur de l'ouir et sçavoir. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 2.)

**pleurant**, adj., qui pleure :

Adam se geta a ses piez o *plorante* voiz. (*Legende de Pilate*, B. N. 19525, f° 58 r°.)

— En parlant d'une plante, qui jette des gouttes de sève :

Vignes langoureuses, *pleurantes*. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, III, 5.)

**pleurard**, adj., qui pleure sans cesse :

Heraclitus le *pleurart*. (Rab., *Quart liv.*, I, éd. 1552.)

Vien icy nous ayder, grand veau *pleurart*. (Id., *ib.*, XXI.)

Joyeux entre les raillards, et *plorard* chez les tristes et melancoliques. (N. du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XXVII.)

— Accompagné de pleurs :

Complainte pleureuse, ou *pleurarde*. (La Porte, *Epith.*)

**pleurer**, v. — N., témoigner de l'affliction :

Per me non vos est ob *plorer*.
(*Pass.*, 262.)

— Réfl., même sens :

Amarament mult *se ploret*.
(*Pass.*, 198.)

— Act., s'affliger de la perte de... :

Et tantes lermes pur le ton cors *ai pluret*.
(*Alex.*, xie s., str. 95b.)

Il le receivent, sil *plorent* e sil servent.
(*Ib.*, 113c.)

Quant il *ploreivet* ses pechiez. (*Greg. pap. Hom.*, p. 110.)

*Ploure* lor maus si com les tiens.
(Renclus, *Carité*, lxxxii, 8.)

Ainsi prochain de la mort destinee,
Je veux *plorer* ma derniere journee.
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 15.)

— Manifester par des larmes :

Et cestuy la le premier me jecta
Sur le fumier qui m'avait desfleuree,
Ou par long temps ma douleur *fut plo ree*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, X.)

— N., répandre des larmes :

Et de lur oilz mult tendrement *plurer*.
(*Alexis*, xie s., str. 49b.)

Une pulcelle(t) odit molt gent *plorer*.
(*Cant. des cant.*, 4.)

— Par métonymie :

... Les yeux luy *pleurent*
Et de chassie tous se coeuvrent.
(J. Bouchet, *Regnars travers.*, f° 74 v°.)

— A., répandre, en parlant de larmes :

E tantes lermes pur le ton cors *pluredes*.
(*Alexis*, xie s., str. 80d.)

Cel jurn i out cent mil lairmes *pluredes*.
(*Ib.*, str. 119e.)

Renoiez en fut Jhesucris,
Dont mainte larme *a* puis *plouree*
[(S. Pierre).
(Eust. Desch., *Œuv.*, VI, 217.)

— N., suinter :

Sa maison basse *pleure* sans cesse d'une humidité facheuse : les murailles y *pleurent*, les planchers y *pleurent*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XV.)

— A., transsuder :

La resine est ouvrage du soleil, et cueille l'on la myrrhe a la lune, des arbres qui la *pleurent*. (Amyot, *Œuv. mor.*, V, 333, éd. 1819.)

— Inf. pris substantiv., action de pleurer :

Les peintres tiennent que les mouvements et plis du visage qui servent au *pleurer*, servent aussi au rire. (Mont., II, 20, p. 446, éd. 1595.)

**pleuresie**, s. f., inflammation de la plèvre :

Il vaut a dolor de piz et a *pleurisie*. (*Antidotaire Nicolas*, § 77, Dorveaux.)

Si comme se l'en disoit que *pleuresie* est plus grant mal que achoper ou hurter son pié. (Oresme, *Eth.*, 169.)

*Pleurezie*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 92, éd. 1553.)

*Pluirisie*. (1597, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Pleuresin, VI, 218a, et Pleuresis, s. m., et Purisy, s. m., au Supplément.

**pleuretique**, adj., qui est affecté de pleurésie :

Boçu et tort, epilentic
Muet, gutus, et *pleuretic*.
(*Vie S. Edouard*, 4427.)

Pulmoniques et *pluritiques*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 748, éd. 1597.)

**pleureur**, adj. et s., qui pleure, qui a l'habitude de pleurer :

A le fois rit, puis est *ploreuse*.
(*Dits de l'ame*, A, str. 35, Beckmann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 66.)

Lacrimatorius, *pleureur*. (*Catholicon*, B. N. l. 17781.)

Le cardinal fit le *pleureur* sur les miseres de la chrestienté. (Aubign., *Mém.*, an 1601.)

— Mercenaire que l'on payait pour assister aux funérailles et pleurer le défunt :

Avec eulx (les cercueils) ne avoient *ploureur*, ne luminaire, pompe, ne hommes funeraulx. (Laur. de Premierfait, *Decam.*, B. N. 129, f° 8°.)

**pleureux**, adj.

Cf. Ploros, VI, 229c.

**pleuropneumonie**, s. f., inflammation de la plèvre et du poumon :

Pleuresie et *pleuropneumonie*. (Paré, XVIII, 68.)

Cf. Pleriplulinone, VI, 217c.

**pleuvoir**, mod., v. Ploveir.

**plevre**, s. f., membrane séreuse qui enveloppe les poumons :

La fracture des costes du dedans, a cause qu'elle picque la *plevre*, excite l'inflammation. (Paré, XIII, 11.)

**plexus**, s. m., réseau de filets nerveux ou de filets sanguins :

Pour illec faire le *plexus* admirable. (Paré, II, 17.)

**pleyon**, s. m.

Cf. Ploion, VI, 222a.

**pli**, s. m., action de plier, de courber :

Mult boin ouvrier de voirre avoit ensamble soi,
Qui savoient ouvrer le voirre a itel loi,
Qu'il ne pooit fauser, ains le metent en *ploi*.
(*Rom. d'Alix.*, f° 42b.)

Vostre fossé seront empli,
Je ferai toutes metre en *pli*
Voz barbacanes la drecies.
(*Rose*, 20935.)

— Double que présente une matière flexible à l'endroit où une partie de cette matière est rabattue contre l'autre :

Et estoient einsi signees les dictes lectres de chartre en marge desoubs sur le *play* au dessous du scel. (1387, *Vidimus de lettres de Phil. duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 146 v°, A. Loiret.)

.lii. aunes de drap de Damas a .lxxiii. s. l'aune, duquel les eschevins pour parure et livree ont fait a leurs robes la manche et coste senestre avoec deux *ploys* l'un devant et l'autre derriere. (1465, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sinuosité d'une étoffe flottante ; par extens. :

Champs bien cultives et arrouses de deux rivieres, l'Adour et l'Echey, qui cou-

rent a *plis* courbes du midi vers le septentrion. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, I, Balencie.)

— Endroit où une chose solide fait comme un pli :

Des le *plet* du genoil duc au desous de l'ulcere. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 78[d].)

Le *plet* du genoil. (ID., *ib.*, f° 80[c].)

Populus, li *plois* de l'oel. (*Petit vocab. lat.-fr. du* XIII[e] *s.*)

Polex, *plois* de genoil. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 230 v°.)

Poples, le *ploy* du genoul. (*Gloss. de Salins.*)

Miquiel de Weughelure, porteur au sacq, est tenus en peril d'affolure d'une playe qu'il a ou *ploich* de l'esclencq brach. (15 juillet 1420, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, *Conjuracions et empeschemens de peril de mort et d'affolure*, A. Tournai.)

L'autre partie (de l'avant-bras) est ployé ou meilleu, laquelle ployeure couvre le *plet* du braz. (*Habits des gens de guerre*, B. N. 1997, f° 65 r°.)

— Manière de plier une lettre :

Car en joie et en baudour,
Mien ensciant, a celui jour
Lut la lettre plus de vingt fois,
Puis la reploia en ses *plois*.
(*Couci*, 3235.)

— Enveloppe de la lettre :

En un *ploy* de parchemin clos.
(*Couci*, 3140.)

— Marque qui reste à une étoffe qui a été pliée ; fig., *prendre pli*, *prendre le pli*, prendre une habitude :

On ne peult ployer
Ung vieil arbre qui *prins a ploy*.
(J. D'IVRY, *Secr. et loix de mar.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 197.)

*Prend* aisement *le pli* de regarder de travers. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIV.)

— Par extens. :

Les exarques et ducs, qui depuis, sous la puissance de l'empire, commencerent a prendre *pli* en Italie, les Goths en estant expulses. (PASQ., *Rech.*, I, II.)

Cf. PLOI 1, t. VI, p. 220[b].

**PLIABLE**, v. PLEIIABLE.

**PLIAGE**, s. m., action, manière de plier :

*Pliage*. A foulding, plying, plaiting, bowing, bending. (COTGR.)

**PLIANT**, adj.

Cf. PLOIANT, VI, 221[a].

**PLICATURE**, s. f., formation de plis :

*Plicature*, a foulding, plaiting, bowing, bending. (COTGR.)

**PLIE**, s. f., poisson de mer plat dit aussi carrelet :

Vindrent en Tournay quatre chevaulx chargiez de poisson de mer fresqs et bien meslez seloncq la saison, c'est assavoir : rougets, solles, *playes*, rogues et bouttes. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XXCX, 22 juillet 1478, Hennebert.)

Deux petites *plis*, deux raytons, ung quartier de mouton. (*Mises et recept. de Gilles de Gouberville*, p. 59.)

Cf. PLAIS 1, t. VI, p. 190[b].

**PLIER**, mod., v. PLEIIER.

**PLIEUR**, s. m., celui qui plie les étoffes, les cuirs, etc. :

Du conseilier Le Clercq, qui propose que avecq le s[r] de Beaumetz, grand prevost, et procureur fiscal du Sart, commis a la mulquinerie, il reste d'avoir ung *plieur*, qui mect le derniere main a l'ouvraige, et comme il en est venu ung de Valenchiennes, filz du principal *plieur* d'illecq, il a demandé quatre cens florins par an de traitement ordinaire, oultre la demeure, et quelque pot de vin, aleguant qu'il luy convient d'estre domiciller et faire quitte de ses commoditez, et entend d'estre asseuré pour trois ans. (26 mai 1608, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

— Plaisamm., *plieur de corporal*, bedeau, sacristain :

Les hommes mal vestus, quand ilz seroyent *plieurs de corporaulx*, si sont ilz a tous coups prins pour espies. (BON. DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, Des mesmes coupeurs de bourses, f° 228 r°, éd. 1564.)

Cf. PLOIERESSE, VI, 222[a].

**PLIEURE**, mod. pliure, s. f., action de plier ; articulation :

La *plieure* du coude. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 23[b].)

Cf. PLOIEURE, VI, 222[a].

**PLINTHE**, s. f. et anc. m., t. d'arch., tablette carrée formant socle :

La haulteur de la base, soit de la moitié de la coulomne, et divisee en deux partz, une sera pour le *plinthe*, l'aultre se partira en trois, les deux partz se donneront au thore, et la tierce partie sera pour la cinthe. (VAN AELST, *Regl. gener. d'archit.*, f° 3 v°, éd. 1545.)

**PLISSER**, v. a., arranger à plusieurs plis :

Une robe *plissee*, laciniata vestis collecta in sinum striata. (R. EST., 1549.)

**PLISSURE**, s. f., assemblage de plusieurs plis :

Des *plissures*. (OL. DE SERRES, IV, 10.)

**PLOC**, s. m., poil de vache employé comme matière textile ; laine de rebut.

Lire ici les exemples datés de 1335, 1336 et 1567 insérés sans définition à l'article PLOICH 2, t. VI, p. 221[b].

— Poil grossier amalgamé avec du goudron pour protéger le bordage des navires contre le ravage des vers :

Le *ploc*, c'est ce dont on enduit le navire contre les vers qui se font ou se glissent dans le bois du navire es pais chauds, afin qu'ils ne percent, on met du goudron et de la poix sur les planches, et sur le goudron, du *ploc*, c'est a dire du poil de vache et d'autres, ou les vers s'entrappent et ne sçauroient ronger. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 110, éd. 1622.)

**PLOMB**, s. m., métal d'un blanc bleuâtre, mou et pesant :

Li *plums*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1426.)

Li orz et li *plumbs* si sunt metals.
(*Vie de S. Thom.*, 637.)

L'eglise qui estoit coverte de granz entablemenz de *plunc*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 175[a].) P. Paris : *plomb*.

*Plonch*. (1346, *Petit reg. de cuir noir*, A. Tournai.)

37 tuyaux de *plonc* a faire fontaine, 278 livres de *plonc* pour menues pieces. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 52.)

Fut le conte de Foys osté du sarcu de *ploncq*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, f° 129[c].)

Fondre du *ploncque*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1468.)

.IIII. emprainte en *plomp*. (1471-72, *Compt. du roi René*, p. 261, Lecoy de la Marche.)

Pourtraitures tirees de *plompt*. (*Ib.*, p. 262.)

— *A plomb*, loc. adv., perpendiculairement :

Pour se laisser tomber *a plomb* et de si haut. (MONT., III, 12, p. 179, éd. 1595.)

Cf. PLOM, VI, 223[c].

1. **PLOMBAGE**, s. m., action de plomber ; revêtement de plomb :

Douze douzaines de pattelettes servant au fait de l'ouvraige de carpentrie, que on fait presentement pour le fait de le cappelle de le halle de ladicte ville, et aussy aux noghes et *plonmage* que on y doit faire et ordonner. (15 août-15 nov. 1427, *Compte d'ouvrages*, 1[re] Somme de mises, A. Tournai.)

2. **PLOMBAGE**, s. m., plombagine, graphite :

La plomberie dite *plombage* est faite de plom, car quand on le fait bouillir au feu, principalement joint au vif argent, il est tourné en ces deux choses, sçavoir est, en ecume d'argent et en plomberie. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 119 v°.)

**PLOMBAGINE**, s. f., graphite :

La bonne *plombagine* est blonde, et semblable a litharge d'argent, estant un peu luysante et rousse quand on la pile. (DU PINET, *Comment. de Matth. sur Drosc.*, p. 505, éd. 1572.)

On trouve une autre *plombagine* minerale aupres de Sebaste et de Caryce. (ID., *ib.*)

**PLOMBER**, v. a., garnir de plomb :

Nus deicier ne puet ne ne doit fere ne achater dez *plonmez*, quelque chance que il doinent, de quoi qu'il *soient plonmez*, soit de vif argent ou de plons. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., tit. LXXI, 10.)

Le fiert par dessur l'yaume d'une mace *plummee*.
(*Gir. de Ross.*, 5152.)

Pour ce qu'il deçut en son hostel et en sa taverne Perrin dit le chastelain de Braye, et gaaingna grant foison de son argent a boules *plomees* et fausses. (1331, *Compte d'Odart de Lagny*, A. N. KK 3ª, fº 116 rº.)

A son estal ont esté trouvees unes balances de keuvre, ayant ou fons de l'un des plateaulx ung plat *plommet* atachié en grant dol, fraulde et deception, et seront les dictes balances rompues comme mauvaises. (15 janvier 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1468, A. Tournai.)

— ?

A maistre Bertran Lampot, fevre,... [pour] avoir fait deux fiers a *plommer*, de piet et demy chascun, servans a tenir l'estaque fremant ladicte baille [de la porte Coqueriel]. (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Vernisser (de la poterie) avec du plomb ou une substance qui en tient lieu :

Un pot bien net et qui soit tout neuf *plommé*. (*Ménagier*, II, 240.)

A Jaquemart de Mouileurs, pour trois milliers et .XVI. quariaux de pavement *plommet*, blancq et noir, crevet en .IIII. lieux, lesquelx ont esté employez a paver laditte halle. (18 août-18 nov. 1424, *Compte d'ouvrages*, 10ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Au plommeur de thieulle auquel on a marchandé a *plommer* tout ce qu'il en faulldra en la tour. (1458-1459, *Compte de Jean Martenot*, CC 108, A. Avallon.)

— Revêtir de plomb en feuille :

Le fontenele fisent sus en la tor mener ;
La cuve u ele ciet, fisent entor *plomer*.
(*Rom. d'Alex.*, fº 53ª.)

.III. tables de plonc a *plommer* la gotiere. (1335, *Compte d'Odart de Lagny*, A. N. KK 3ª, fº 271 vº.)

Et *plommerent* le masiere dou dit Jehan de Ronh, devant et derriere, bien et diligaument. (2 déc. 1354, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Pour .LIIII. livres et demie de plonc en table pour *plomber* l'auge. (1412-13, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, G 1560, fº 19 vº, A. Aube.)

— Frapper de manière à couvrir de taches livides :

Je vei ses mains commencer des alarmes
Contre son sein, le *plombant* de grands [coups.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, fº 14 vº, éd. 1559.)

Rompant sa chevelure et *plombant* son beau [teint.
(VAUQ., *Sat.*, IIII, Sur le trespas de luy-mesme.)

De mille coups de poing il *plombe* sa poitrine.
(FR. PERRIN, *Sennacherib*, p. 85, éd. 1599.)

Et ces pommes jumelles
Pourquoy les *plombez* vous de froissures cruelles ?
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., III, 4.)

— Fig. et par extens. :

Mais las c'est la pitié qui me *plombe* d'angoisse,
De te voir abuser sans que tu le cognoisse.
(OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, fº 9 vº, éd. 1588.)

— Par extens., rendre de la couleur du plomb :

Une vieille toute desarroyee, et comme nonchalent de son habit, maigre, seiche et flestrie, a couleur pasle, *plomee* et ternie. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 263, éd. 1617.)

Une pasleur *plombee*
A soudain de son teint la beauté desrobee.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., IV, 1.)

— Ternir :

Tous les astres *plombez*, l'aspre terre endurcie.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, fº 44 vº, éd. 1574.)

— Noircir avec du plomb ou de la plombagine :

Ainz k'ele voist a messe, la covient a mireir,
Acemer lo pipet, lo sobrecil *plomeir*.
(*Vie Ste Thais*, 87, P. Meyer, *Rec.*, p. 325.)

— Vérifier la perpendicularité d'un édifice au moyen du fil à plomb :

*Plomer*... a mason, to try, or judge of the straightnesse of his work by his plombrule. (COTGR.)

— *Plombé*, part. passé, contenant du plomb :

Les eaux en Sardeigne sont *plommees*. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, fº 273 vº.)

— Fig., très lourd, grossier :

Il a l'esprit dur et *plombé*,
Tousjours vers la terre courbé.
(RONS., *Od.*, V, VIII.)

Ce siecle, auquel nous vivons, au moins pour nostre climat, est si *plombé*, que je ne dis pas l'execution, mais l'imagination mesme, de la vertu en est a dire : et semble que ce ne soit autre chose qu'un jargon de college. (MONT., l. I, 36, p. 135, éd. 1595.)

A l'aventure eust on faict injustice, de me deplacer de mon rang, pour avoir esté le plus lourd et *plombé*, et le plus long et desgouté en ma leçon, non seulement que tous mes freres, mais que tous les enfans de ma province. (ID., II, 3, p. 255.)

Un entendement *plombé*, rebours, abhorrant toutes honnestes sciences et disciplines. (J. DE MONTLYART, *Hierogl.*, p. 502, éd. 1615.)

— Fig., comme on dit aujourd'hui fieffé :

Le roy de Navarre est un heretique *plombé*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, fº 25 vº, éd. 1594.)

**PLOMBERIE**, s. f., ouvrage de plombier, garniture, revêtement en plomb :

Pour faire l'amortissement de la *plomberie* de la tour. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, Fortification, XLVI, A. Orléans.)

— Vernissage (de poterie) avec du plomb :

Quant ilz ont faicte l'espreuve de ladicte *plomberie* (de tuiles). (1458-1459, *Compt. de Jean Martenot*, CC 108, A. mun. Avallon.)

Pour avoir de la terre servant a ladicte *plomberie*. (*Ib.*)

— Plombagine :

La *plomberie* dite plombage est faite de plom, car quand on le fait bouillir au feu, principalement joint au vif argent, il est tourné en ces deux choses, savoir est, en ecume d'argent et en *plomberie*. (R. LEBLANC, *Trad. de Cardan*, fº 119 vº.)

Cf. PLOMMERIE, VI, 226ª.

**PLOMBIER**, s. m., ouvrier qui fabrique, qui pose les ouvrages en plomb :

Richardus le *plunmier*. (1266, *Chart. eccl. cenoman.*, CCCLXVIII.)

Mestre Raoul le *ploumier*. (1292, *Liv. de la taille de Paris*.)

Jehan le *plommier*. (1349, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, fº 269 rº.)

H. de Preit, *plonckier*. (*Greffe des échevins*, 29, 124, A. Liège.)

Par nostre *plommier* ou fontenier. (1403, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, VI, 143.)

A Colart Velaine, *plommier*, pour .XIIII. livres et demie de ploncq en taule. (18 août-17 nov. 1431, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A Mahieu Thoriel, *plonmyer* de la ville... pour deux ensengnes de ploncq. (1436-37, *Compte des fortifications*, 5ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

**PLONGEANT**, adj., qui plonge :

*Plongeant*. Plunging diving, duc King, also, thrusting far into. (COTGR.)

*Plongeant*. (COTGR.)

**PLONGEE**, s. f.

Cf. VI, 227ᵇ.

**PLONGEMENT**, s. m., action de plonger :

Demersio, *plungement*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches*.)

**PLONGEON**, s. m., oiseau aquatique qui reste longtemps sous l'eau :

Grues et gantes et hairons,
Pertrix, bistardes et *plongons*.
(*Fl. et Bl.*, 1681.)

Merges, *plu[n]gons*. (*Petit vocab. l.-fr. du* XIIIᵉ *s.*, Chassant.) Impr., *plugons*.

Hic mergus, *plungun*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Le *plojon* d'eaue, 6 d. (1317, *Lett. des Venalz*, Louvrex, III.)

Perdris, tuertereles, gelines sauvages, *plungons*. (*Ens. p. apareil. viand.*, B. N. l. 7131, fº 99ᵈ.)

Et ses brebiettes muees (de Telephus)
Qui au vol se sont remuees,
Car ce devinrent *plommion*
Trop mieulx noant que goujion.
(FROISS., *Poés.*, B. N., fº 354 rº, le Joli buiss. de Jonece.)

Mergulus, petit *plongon*, ung oysiau. (*Gloss. de Salins*.)

Ne se laissant a Neptune enfermer,
Afin que pur des vagues de la mer
Vienne embrasser son Arethuse chere,
Ses oliviers luy donnant pour douaire
Et son sablon des athletes cognu
Estant de fleuve un *plongeon* devenu.
(P. RONS., *Œuv.*, Bocage, p. 516, éd. 1584.)

Le chathuant et le *plommion.* (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lév., XI.)

Cf. Plongeon 2, t. VI, p. 227c.

**PLONGER**, mod., v. Plongier.

**PLONGEUR**, s. m., celui qui plonge :

Toutevoiz trouva l'en par les quatre *plungeours* que au froter que nostre neis avoit fait du sablon... (Joinville, *Hist. de S. Louis*, § 623.)

**PLONGIER**, mod. plonger, v. — N., s'enfoncer sous l'eau :

Cest hairon eslevai ; nel finai de cacier
Dusqu'a dont que il *fu* en .i. estanc *ploncies*.
(*Naiss. du chevalier au Cygne*, 2149.)

Et *plungent* au fons de la mer.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 12c.)

— Fig. :

Li peril ne sont pas legier,
Prestre, garde toi de *plongier !*
(Renclus, *Carité*, lix, 7.)

— S'enfoncer :

Si que parmi le cors li fist le dart *plungier*.
(*Gaufrey*, 6475.)

— Se précipiter :

Parmi la porte les firent ens *plongier*.
(*Loh.*, ms. Montpellier, f° 101a.)

Ens en l'estor *est plongies* Fromondins.
(*Girb. de Metz*, p. 492.)

Chascuns avoit le vert hiaume laciet ;
Es Alemans s'en va chascuns *ploncier*.
(*Esclarmonde*, 803, Schweigel.)

— A., enfoncer sous l'eau, dans un liquide :

Et la tempestet *plunjat* mei. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXVIII, 3.)

Manes en parfont de cel meisme port soi *plonchat* la neiz. (*Dial. S. Greg.*, p. 179.)

A itant treis fais *plumgé* l'*unt*
En figure de la trinité ;
En Deu l'unt si regeneré.
(*De S. Laurent*, 368, Söderhjelm.)

Li tempest m'*ait* bouteit et *plungieit* ou perfont. (*Psaut. de Metz*, LXVIII, 3.)

— Par anal. :

O vray Dieu qui faictes tourner
Le soleil qui soubz mer se *plonge*,
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 101a, éd. 1537.)

— Fig., enfoncer :

Li fist il *plumgier* l'alemelle
De s'espee.
(*Florimont*, B. N. 1374, f° 177c.)

Il ne se doit pas enragier
Ne son sens en ire *plongier*,
Dont il fache a home torment
Plus grief, mais anchois plus legier.
(Renclus, *Carité*, xlv, 7,)

En cheminant la boe m'afubla
D'un ort mantel ; je fu dedens bouté ;
Et mon sommier jusqu'au col se *plunga*,
Bahu, et tout longtemps y demoura.
(Eust. Desch., *Œuv.*, I, 95.)

Or pour le regard de ces voix, on ne peut dire que ce fust artifice; cela pouvoit estre dit, quand elle (Jeanne d'Arc) se presenta au Roy, afin d'exciter les capitaines et soldats, a se *plonger* de meilleur cœur dans la querelle de leur prince. (Pasq., *Rech.*, VI, 5.)

Cf. Plongier 1, t. VI, p. 227c.

**PLOVEIR**, mod. pleuvoir, v. — Impers., se condenser et tomber par gouttes, en parlant de la vapeur d'eau des nuages :

Si li ciels est clos que il ne *pluve* pur lur pecchié. (*Rois*, p. 262.)

Uns grans vens commença a lever sans *plouvoir*. (*Sept. sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 162b.)

Cil qui fait toner e *pluveir*.
(*Joies Nostre Dame*, B. N. 19525, f° 89.)

Se il avient qu'il *ait pleu* grant yaue. (*Modus*, ms. Chantilly 1560, f° 5a.)

Et descouvert la maison dudit Lenfant, tellement qu'il *plouvoit* en leur chambre, comme elles disoient. (16 octobre 1473, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Tomber d'en haut :

Il *plut* sur les feluns laz, fous e sulfres. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., X, 7.)

E *plut* sur eals manne. (*Ib.*, LXXVII, 25.)

Quant il kei si com il dut,
Une grans ondee o lui *plut*
De fous k'il ot a soi clines
Et en son ort venin embut.
(Renclus, *Carité*, clviii, 7.)

— N., arriver en abondance :

Tant les harquebuzades et mousquetades *pleuvoienl* dru et menu. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1553.)

— Faire pleuvoir :

Ju *ai pluit* sor une citeit et sor l'atre n'*ai* mies *plut*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 99.)

— A., faire tomber, envoyer, jeter :

Dame Aurora, qui avez arrosee
De vos larmes la terre en plusieurs lieux,
*Pleuvez* icy celle douce rosee
Que pour Cynus degoutez de vos yeulx.
(J. d'Auton, *Chron.*, IV, 18, Soc. hist. de Fr.)

Le ciel ravy, qui si belle la voit,
Roses et liz et guirlandes *pleuvoit*
Tout au rond d'elle au milieu de la place.
(Rons., *Œuv.*, Amours, l. I, cxiv, p. 55, éd. 1584.)

*Pluve* le ciel des parfums et des roses,
Soient des grands vents les haleines encloses,
La mer soit calme, et l'air plein de bonheur,
Ce jour nasquit l'heritier de mon maistre.
(Id., *ib.*, p. 251.)

Et se gourmans le plus plaisamment du monde, se donnerent tant de coups de poing par la teste, les dents et le nez, qu'ils *pleuvoyent* sang de toutes parts. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, VIII, i.)

Cf. Pleuvoir, VI, 218a.

**PLOYABLE**, mod., v. Pleiiable.

**PLOYANT**, adj., qui ploie :

Uns cors durs, insensibles et *ploians*. (*Frag. d'un liv. de médecine*, ms. Berne, A 95, f° 27 r°.)

La femelle est de matiere plus foible et plus *ployante* que le masle. (Corbichon, *Propriet. des choses*, XVIII, 47, éd. 1495.)

Cf. Ploiant, VI, 221a.

**PLOYER**, mod., v. Pleiier. — **PLUCHE**, v. Peluche.

**PLUIE**, s. f., vapeur d'eau des nuages condensée et tombant en gouttes sur la terre :

*Pluie* e gresilz desmesureement.
(*Rol.*, 1425.)

Volent saietes comme *ploie* en avril.
(*Loh.*, ms. Montpellier, f° 104b.)

Une si grant tempeste de *plue* et de grasle... (*Vie saint Amant*, B. N. 988, f° 58b.)

Aux premieres *pluies* d'aoust. (Juill. 1561, *Lett. de M. de l'Isle au roy*, Instr. concern. le Conc. de Trente.)

**PLUMAGE**, s. m., toute la plume qui est sur le corps d'un oiseau :

Ce sont (chez les éperviers) trois manieres de *plumaiges*. (*Modus*, f° 95 r°.)

Le faut choisir [le coq]... qui soit plustost de *pleumage* noir. (Belleforest, *Secrets de la vraye agriculture*, p. 213, éd. 1571.)

— Toison :

De ces verges de diverses couleurs mises en l'eaue les brebis concevoient agneaulx de divers *plumaiges*. (*Hist. de la Tois. d'Or*, vol. II, f° 74.)

Cf. VI, 233c.

**PLUMASSEAU**, s. m.

Cf. Plumacel, VI, 233b.

**PLUMASSERIE**, s. f.

Cf. VI, 224a.

**PLUMASSIER**, s. m., celui qui prépare, qui vend des ouvrages de plumes pour ornement, pour parure :

*Plumassiers* ou fesant escouvettes, descrotoires, bibloterie et semblables pour mercerie. (*Charte des merciers.*)

Selliers, *plumaciers*, cousturiers. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 64.)

Hubert Hugyes, marchant *plumaschier*. (6 février 1558, *Chir.*, A. Tournai.)

Brodeur, tailleurs, recameurs, *plumaciers*. (Rab., *La Sciomachie*.)

**PLUME**, s. f., tuyau corné, garni de barbes et de duvet, qui recouvre le corps des oiseaux :

*Plueme*. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 104 r°.)

Ne dormiras pas en *plume* mole.
(Chardry, *Set dormans*, 1405, Koch.)

— *Trere la plume par l'œil*, flatter :

Por passer les chevres, les chous,
Sachiez qu'il n'estoit mie fous ;
Puis li sot bien *trere par l'oel*
*La plume*.
(*Guill. de Dole*, 3462.)

— *Passer la plume devant la bouche, e nez*, même sens :

Ne pensez pas qu'il y ait nul oiseau qui se prenne mieux a la pipee, ny poisson

aucun qui pour la friandise s'accroche plus tost dans le haim, que tous les peuples s'allechent vistement a la servitude, pour la moindre *plume* qu'on leur *passe* (comme on dit) *devant la bouche*. (La Boet., *Serv. vol.*)

Pour la moindre *plume* qu'on *passe devant le nez* au peuple, il se laisse aussitot aller. (Boyv. du Villars, *Instr. sur les aff. d'estat.*)

**plumer**, v. a., dégarnir (un oiseau) de ses plumes :

Et puis si *eust* on .i. grant kappon saisi,
*Plumet* et aprestet et mis d'encoste li.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 23ᵃ.)

— Par extension, en parlant des poils de la barbe :

Quant son grenon senti qu'il a *plumé*,
Or poez creire que molt fu airé.
(*Charroi de Nimes*, 1339.)

S'il contre vos les ose .i. seul jor receter,
Vos li feres la barbe et les grenons *plumer*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 151, v. 23, Michelant.)

— Et de la toison d'une brebis :

La brebis s'est agenouillee,
Qui a respondu comme coye ;
J'*ay esté* .iiii. fois *plumee*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 56.)

— Fig., dépouiller :

Sans eschauder touz vis les *plument*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 97ᵇ.)

Quant ce mestre de Hongrie *ot* Paris *plumé* quanque il pot. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 352ᶜ.)

— *Plumer la poule sans la faire crier*, frustrer adroitement les gens, sans qu'ils croient pouvoir se plaindre :

Quand nous sommes par pais, si c'est a la guerre, nous *plumons la poule sans crier*. (Aubigné, *Faenest.*, III, i.)

Cf. VI, 234ᵇ.

**plumetis**, s. m., broderie à l'aiguille dont le dessous est bourré :

Une pomme d'ambre garnie d'argent doré faict en *plumetis*. (1495, A. N. KK 85, f° 95.)

Ung calice d'argent doré en la platine duquel a cinq autres apoustres environnes d'un *plumetis*. (1498, *Inv. d'Anne de Bretagne*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*.)

— Plumitif :

*Plumetis*. A summary or short relation of the substance of a cause. (Cotgr.)

C'est autre chose de minuter sur un papier, autre chose se servir en effect du *plumetis*. (*Resp. a l'Anti Cotton*, p. 134, éd. 1610.)

**plupart**, v. Plus.

**pluraliser**, v. a., mettre (un mot) au pluriel :

Ne faudra pas dire mon cheval, ou ma monture : mais, mes chevaux, ou mes montures (comme aussi en plusieurs autres chouses il vaudra mieux *pluralizer*). (H. Est., *Nouv. lang. franç.-ital.*, p. 518, éd. 1583.)

**pluralité**, s. f., le grand nombre, le plus grand nombre :

Polis, *pluralites*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Grand nombre, grande quantité :

Noblesse de lignee, multitude d'amis et *pluralité* de richesses. (1464, *Trad. du Gouvern. des princ. de Gill. Colonne*, Ars. 5062, f° 96 r°.)

Quiconque ira veoir les boutiques des ouvriers qui font les manches des cousteaux en Constantinoble, trouvera *pluralitez* de dentz et de cornes d'animaulx. (Belon, *Singularitez*, I, 76.)

**pluriel**, adj., qui marque qu'il s'agit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses :

Singuler e *plurel*.
(*Vie S. Thomas*, 55.)

Parole *plurele* est acomplie de nombre de .ii. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 277ᵃ.)

Parle en *plurier* nombre. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, I, 78, L. Lacour.)

— Substantiv. :

L'acteur dit voirement et parle en la personne de son maistre en *pluriel*, pour couvertement parler de lui. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 331, Kerv.)

Quant nombres de nom sont ? Deux. Lesquelz deux ? Li singuler et li *plurer*. (*Gramm. fr.*, à la suite du *Gloss. de Salins*, f° 123 v°.)

Cf. Plurier, VI, 235ᵇ.

**plus**, adv., d'une manière supérieure en qualité :

Or sui si graime que ne puis estra *plus*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 22ᵉ.)

Onques mais ne dit chose qui *plux* fut veritau-[ble.
(*Floovant*, 892.)

Ces gens la ont eu je ne sçay quelle *plus* qu'humaine confiance de leur fortune. (Mont., II, 34, p. 489, éd. 1595.)

Une aigre imagination me tient : je trouve *plus* court que de la dompter, la changer. (Id., III, 4, p. 54.)

— *Plus* répété pour marquer une augmentation corrélative :

Mais, puis que mon corps doit sous la terre moi-[sir
Bien tost, et que Pluton victime le veut prendre,
*Plus* il me faut haster de ravir le plaisir, [dre.
*D'autant plus* que ma vie est proche de sa cen-
(Rons., *Od.*, V, xx.)

Ce seigneur ayant de longue main aprins que *tant plus* courtoisement et justement on se gouverne au maniement de l'Estat, *tant plus* grands en sont l'honneur et la prosperité, mais sur tout la grace de Dieu plus propice. (Du Villars, *Mém.*, I, an 1550.)

*Tant plus* je vous suis loiale et fidelle, *plus* vous m'estes cruel. (Marg. d'Ang., *Heptam.*, LXX.)

*Tant plus* je pense aux propos que Loys m'a tenuz, *plus* j'entre en diverses pensees. (Fr. d'Amboise, *les Neapol.*, III, 1.)

Le feu brusle *tant plus* que *plus* il est celé.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., I, 5.)

— D'une manière supérieure en quantité :

Trenta tres ant et alques *plus*.
(*Pass.*, 5.)

*Plus* vos amai que nule creature.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 97ᶜ.)

Mult fut repentanz
*Plus* de nuef cenz anz.
(*Grant mal fist Adam*, str. 4, Suchier, *Reimpredigt.*)

— Pour marquer le superlatif : 1° sans déterminatif :

Un des porz ki *plus* est pres de Rome.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 40ᵃ.)

Lui(d) m'entveiad por ço qu'il ert *plus* saives.
(*Cant. des cant.*, 68.)

Un Italien ne peut avoir faict un ouvrage si françois et si poly, qui montre une parfaicte cognoissance de toutes les affaires, et du naturel de toutes les personnes *plus* signalees de France. (*Sat. Men.*, Disc. de l'impr., f° 291 v°, éd. 1594.)

— 2° Précédé de l'article défini :

Et en cel altra *la plus* durab e glorie.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 125ᵈ.)

Mais *as plus* povres le donat.
(*Ib.*, str. 51ᶜ.

Il se veut rendre assubjettis,
Par les moiens *les plus* petits,
Les fronts plus hautains de la terre.
(Aub., *Trag.*, préf.)

— 3° Avec ou sans le déterminatif avec des adjectifs se rapportant au même mot :

Je veux que sachez *la plus* grande adventure, et le cas *plus* estrange et nouveau dont on oyt jamais parler depuis que le monde est monde. (Larivey, *le Morfondu*, V, 6.)

A une fille, laquelle (si l'amour ne me deçoit) est *la plus* belle et *plus* gentille, non seulement de Paris, mais de tout le monde. (Id., *les Esprits*, II, 1.)

Moy de qui les beaux yeux eschauffoient de leurs [flammes
Les lieux *plus* esloignez et *les plus* froides ames.
(Schelandre, *Tyr et Sidon*, 2ᵉ journ., i, 1.)

— Absol., davantage :

Venez en trestous sans *plus* dire.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub.. *Myst. inéd.*, II, 155.)

Escoute. il n'est ja besoing
De nous y rompre *plus* la teste.
(*Farce des cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 325.)

Je suis soul ; *plus* n'en puis porter.
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 345.)

Dieux, que vous estes mensongere !
Maudit soit qui *plus* vous croira.
(Desportes, *Bergeries*, VI, p. 450, Bibl. gaul.)

Retire toi dans toi ; parois moins, et sois *plus*.
(Aub., *Trag.*, II.)

— *De plus en plus*, toujours davantage :

Ne cesserai de vous craindre et amer
*De plus en plus*, chiere dame sanz per.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 209.)

— *Plus part,* mod. plupart, plus grande partie :

Le second jour ledit duc fut ung peu refroidy : il tint conseil la *plus part* du jour et partie de la nuit. (COMM., *Mém.*, II, 9.)

— Absol., majorité (des gens) :

A ce conseil dont j'ay parlé y eut plusieurs oppinions : la *plus part* louerent que la seureté que le roy avoit luy fust gardee. (COMM., *Mem.*, II, 9.)

— *Plus tost,* mod. plutôt, plus encore :

Ce vase me lia tous les sens des le jour
Que je beu de son vin, mais *plus tost* une flame,
Mais *plus tost* un venin, qui m'enyvra d'amour.
(RONS., *Œuv.*, Sonn. pour Helene, II, XXXI, p. 221.)

*Plus tost* que les buissons les pins audacieux,
Et le front des rochers qui menace les cieux
*Plus tost* que les cailloux abbaissez a nos yeux,
Sont punis du tonnerre.
(ID., *Odes*, III, XV, à Franç. de la Brosse.)

— De préférence :

Car se eles me truevent, je sui morte et destruite,
Qu'eles me mengeront *plus tost* crue que cuite.
(*Berte*, 925.)

*Plus tost* chacun s'arrestera a son jugement, que de s'assujettir a l'avis d'autrui. (CALV., *Instit.*, l. I, ch. XV, p. 25, éd. 1561.)

D'autres destracteurs y a il qui sont si fort naiz et accoustumez a la mesdisance, que, *plus tost* qu'ilz ne medisent de quelque personne, ils mesdiroyent d'eux mesmes. (BRANT., *Dam. gal.*, 6e disc., Œuvr., IX, 501, Soc. Hist. de Fr.)

— S. m., supériorité de quantité ou de qualité :

Car Abrahans li fist refus
D'une goute d'iaue sans *plus*.
(RENCLUS, *Miserere*, XLIV, 6.)

Nus ne set quant il doit estre hors de son essoine, du *plus* des essoines. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 108.)

Le corps n'a, sauf le *plus* et le moins, qu'un train et qu'un pli. (MONT., I, 40, p. 156, éd. 1595.)

— Absol., *le plus,* le plus grand nombre, la majorité :

Alques par pri et *le plus* par podeste.
(*Alexis*, XIe s., 113d.)

Combien que *le plus* de voix ait passé pour la premiere opinion. (PASQ., *Recherch.*, I, I.)

Cf. VI, 235c.

**PLUSIEURS**, adj. plur., certain nombre de (personnes ou choses) :

De *plusurs* choses a remembrer li prist.
(*Rol.*, 2277.)

C'est uns marché dont se plaignent *plusor*.
(*Romancero*, p. 73.)

*Pluisseurs* choses. (*S. Graal,* Vat. Chr. 1687, f° 89 v°, col. 1.)

Hermans Kamuses et autre *plusoirs.* (1260, *Cart. du val S. Lambert,* B. N. l. 10176, f° 9d.)

Desmembres moerent li *plusur*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 178, Koch.)

Soit uns, soient *pluzeur.* (XIIIe s., *Livre des bans et ordonn.*, ms. Tournai 215, f° 12 v°.)

Ainsi plest il a Julien et a *pleusors* autres. (P. DE FONT., *Cons.*, XXIX, 2.)

*Plesours* vignes. (4 mars 1297, Goailles, A. Jura.)

Par *plurieurs* cedules. (1332, *Compte d'Oudart de Laigny,* A. N. KK 3a, f° 146 r°.)

Et ad *pluireurs* autres personnes. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 35 v°.)

*Pliusser* foys. (1363, 1re *Coll. des lois,* n° 1, A. Fribourg.)

Une foiz mengier est vie d'ange, et .II. foiz est droite vie d'omme et de feme, et *plusieurs* fois mengier est vie de beste. (*Livre du Chev. de La Tour,* LXXXIX.)

Cf. PLUISORS, VI, 233a.

**PLUS QUE PARFAIT**, s. m., temps du verbe qui indique un passé antérieur à un autre passé :

Il a esté usé du temps passé *plus que parfait.* (1521, *Pap. de Granv.*, I, 187.)

Nous avons encor d'aotres tems preteriz qe nou pouvons appeller *plus qe perfes,* ou plus qe passé. (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 69 r°.)

**PLUS VALUE**, s. f., excédent dans le rendement, le revenu de qqchose :

Et s'il n'y a assez blé pour fournir les deux parts, l'on peut bailler argent en rente au lieu de blé, sauf que l'argent que l'on baille pour blé, l'on en doit rabatre ung tiers pour l'interest et *plus value* de blé... (EST. MEDICIS, *Chron.*, II, 325.)

Sur l'execution de cet arrest se trouve que ce que ladite dame avoit prins et levé, outre sa rente, tant pour la *plus value* des fruicts, qu'a la coupe des bois taillis, montoit a la somme de dix mille livres tournois. (J. PAPON, *Rec. d'arr.*, p. 788, éd. 1569.)

**PLUTÔT**, mod., v. PLUS.

1. **PLUVIAL**, s. m., manteau que revêt le prêtre quand il encense :

Qui vest le roge *pluvial*
Et porte ceptre enperial,
Qu'il face chose desleial,
A escient nis venial.
(EST. DE FOUG., *Liv. des man.*, 501.)

Lire ici l'exemple inséré sous PLUVIAL, VI, 236b, et défini par « manteau qui garantit de la pluie », ce qui est bien le sens étymologique.

2. **PLUVIAL**, adj.

Cf. VI, 236b.

**PLUVIER**, s. m., oiseau de l'ordre des échassiers, habitant le bord des rivières, et qui arrive dans nos climats à la saison des pluies :

Sor son poign tint un espervier
Que pot de l'ele d'un *plovier*.
(*Thebes*, 3837.)

Li dus avoit un grant hastier saisi
Plain de *ploviers* qui chaut sunt et rosti.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXII.)

Grues et jantes et maslars et *plouviers*.
(*Jourd. de Blaivies*, 814.)

Helas ! nous disnons en convent,
Ainsi que les *pluviers*, de vent.
(GRINGORE, *Folles entreprises*, p. 108.)

Cf. PLOUVIER, VI, 232a.

**PLUVIEUS**, mod. pluvieux, adj., qui amène la pluie :

... L'uns est frois et *pluvieus*
Plus que l'autres et anieus.
(GAUT. DE METZ, *Im. du m.*, B. N. 1553, f° 189 v°.)

— *Faire pluvieus*, pleuvoir :

Ce propre jour *faisoit* lait et froit et *plouvieus.* (FROISS., *Chron.*, IV, 157, Luce.)

Il *fesoit* si *pluvieux* que merveille seroit a conter comment ne luy ne ses gens n'y pouvoient tenir. (CHASTELL., *Chron. des ducs de Bourg.*, V, 435, Kerv.)

— Où il pleut :

Les Pasques *pluvieuses* sont souvent froumenteuses. (*Dict. et prov.*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, II, 374.)

Ledit jour fu, par lesdis consaulx, en regard au temps *pluvieux,* ottroyé et acordé a ceulx qui avoient pres a fauquier... (27 juin 1431, *Reg. aux publicacions,* A. Tournai.)

— Qui ressemble à la pluie :

Lors que le tems est serin et qu'il tombe quelque petite rosee *pluvieuse.* (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 5 v°.)

Cf. PLUYEUX, VI, 236c, et PLUIOS au Supplément.

**PNEUMATIQUE**, adj., relatif à l'air ; d'air :

Pour ce, mon dit seigneur, a vostre vigilant et *pneumatique* esperit dedie icelle succinte collection. (P. VERNEY, *Succ. collect. geom.*, épit., éd. 1520.)

— Qui agit au moyen de l'air :

Le premier qui les inventa (les horloges d'eau) fut Ctesibius d'Alexandrie, lequel aussi forma des espritz naturelz, avec des engins *pneumatiques,* c'est a dire instrumens qui par le moyen de l'air se venant de soy mesme a entonner la dedans, rendoient des sons approchans de la voix humaine. (J. MART., *Arch. de Vitruve,* IX, 9.)

**PNEUMATOCELE**, s. f., fausse hernie du scrotum, causée par des gaz :

Hydrocele, *pneumatocele* et toute sorte d'hydropisie. (PARÉ, V, 14.)

**POACRE**, mod. pouacre, adj., sale ; anc., rogneux :

*Poacre,* damagos e laiz,
Dunt tuz a ja les pez desfaiz,
E autres maus a tant sur sei,
N'a sorcille ne ungle el dei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12069.)

Elle garst les ydropiques,
Les *poacres*, les frenetiques.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 87.)

Quatorze en feurent ladres, dix et huyct en furent *pouacres.* (RABEL., *Pantagr.*, ch. XVI, éd. 1542.)

L'halaine me put, viel *pouacre?* (LARIV., *Tromper.*, V, 10.)

Je suis maintenant en doute si je me doy taire de celles qui abandonnent leurs enfans aux premieres nourrisses, qu'elles rencontrent, sans s'enquester si elles sont point *pouacres*, verolees, ou ladresses. (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, c. 18.)

**POCHE**, s. f., petit sac de toile, d'étoffe, cousu dans l'épaisseur d'un vêtement pour y mettre ce qu'on veut emporter avec soi :

Dous engins sai, u mult me crei,
E pleine *puche* en ai od mei,
Mes je ne vueil la *puche* ovrir
Desi que cil deient faillir.
(MARIE, *Fables*, XCVIII, 9, Warnke.)

J'ay bien du voy de trente sommes
Qui soit vendu du renouvel,
Et, quant tu le mettras es *poques*,
Mesle le viel o le nouvel.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. franc., III, 416.)

— Sac :

Livré... a la *pouche* qui bien fait le chargeor se il est fait a son point et a son droit et est la *poche* ronde d'une aune de teyle. (1307, *Ordinacion des vivres*, Levillain, *Moyen âge*, X, 83.)

Service de porter en *pouque* le menu merrien au moulin. (1326, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 64, f° 108 r°.)

Des aventures des laines rechut de le Toussains jusques a ce terme dont on a 4 dz. estrelins du sac, 2 dz. de le *poke*. (1326, *Compt. des chev. baillis de Calais*, Deseille, p. 27, Catal. des actes.)

Et fait seeller les sas et les *pouques* des boulengiers. (1352, *Cart. de S. Taurin*, CCLXXXXVIII, A. Eure.)

Petites *pouches* ou l'on apporte a vendre le charbon en la ville de Sainct Lo, qui doivent estre d'une verge de long et de demie de laise. (1426, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 70 v°.)

*Pouche* plaine de quelque chose que ce soit. (1438, *Péage de Châteauneuf*, Décl. imp., Orl., Gibier, 1570-1583.)

Le cuir decoppé en une *pouche*. (*Ib.*)

— Besace :

On a vu roy porter la *pouche*.
(*Le Passe temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des XV<sup></sup>e et XVIe s., VII, 264.)

— Grande cuillère pour servir le potage :

Une *poche* de fer. (1328, *Inv. de la reine Clemence de Hongrie.*)

*Poueche*. (1433, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jehan Esperon, cuisinier, frappa le suppliant d'une cuillier, autrement dit *poche*, de bois. (1453, A. N. JJ 184, pièce 362.)

Cf. POCHE 1 et 2, t. VI, p. 238ª et 238ᵇ.

**POCHETE**, mod. pochette, s. f., petite poche :

Cumpain, fet il, pur quei t'ublies,
Que ta *puchete* ne deslies?
(MARIE, *Fables*, XCVIII, 27, Warnke.)

— Petit sac :

LE 3e ESCOLLIER
Magister, qui a men penyer?
SOCIE
Magister, qui a ma *pouquette?*
MAGISTER
Tu me sembles un gros anyer,
Y n'en fault plus faire d'enqueste.
(*Le Maistre d'escolle*, p. 15, Ler. de Linc. et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. IV.)

— Valise :

Angarilles de mulle a la façon d'Espaigne couvertes de drap d'or frizé, et d'argent avec la *peuchette* de mesme, qui est un coffre ou l'on tient le dessus dit pan de lit. (*Inventaire des tapisseryes qui sont es mains de Diego Florès appartenant à Madame*, dans *Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 485.) Impr., *penchette*.

Tout le regiment avoit joué a sauve qui peut et avoit fui, les drapeaux a la *pochette*, sans se reconnoistre ni r'alier plus pres que Mirebeau. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, II.)

— Seau à puiser de l'eau :

Par cet ensamble l'em poet penser de deus *poketes* en un fontaigne, dont le une gist al fondz, l'autre pend amont. (NIC. BOZON, *Cont. mor.*, p. 39.)

— Petit filet à prendre le gibier :

Il luy fist maint present, tantost d'un beau mou- [ton,
Tantost d'un beau corset, tissu de fin cotton,
Tantost de beaux pendants, tantost d'une mu- [sette,
Et d'oyseaux qu'il prenoit avecques la *pochette*.
(OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 137 v°, éd. 1588.)

**POCHETER**, v. a., conserver dans la poche :

Et n'estoit pas incivil estans a table, de presenter les fruicts conservez quelque temps en ceste brayette, comme encor aucuns presentent des fruicts *pochetez*. (L. GUYON, *Div. Leç.*, p. 236, éd. 1610.)

**POCHETTE**, mod., v. POCHETE.

**POCHIER**, mod. pocher, v. — A., mettre dans un sac ; fig., réunir, mettre en tas ; colliger :

Des esteiles vous di le nombre,
Si com Tholomeus le nombre
En son almageste qu'il fist
Qui totes les *pocha* et quist.
(*Image du monde*, III, 6, ap. Littré.)

— *Pocher des œufs*, verser, après avoir cassé vivement la coquille, le blanc et le jaune d'un œuf dans de l'eau, du bouillon, du beurre très chaud, de manière que le blanc soit saisi et forme comme une enveloppe au jaune :

.I. *euf pochié*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 136 v°.)

Oeus cuit en l'eaue durs et frisies au burre, ou *eurs pausies* au burre. (*Ménagier*, II, 276.)

— En écrivant, étaler comme une tache :

... Et que rien ne *se poche* mettant trop d'encre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 297, éd. 1622.)

— *Pocher un œil au beurre noir*, ou simplement *pocher un œil*, le frapper de manière à produire une meurtrissure noirâtre :

Li doit chascun les yex *pochier*.
(G. DE COINCI, *Mir. de la V.*, col. 273.)

Li corbiaus ne *pochera* ja l'eul a l'aultre corbel. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 44ᵇ.)

Lui creva et *poicha* ung oueil. (1460, A. N. JJ 190, f° 102 v°.)

Icellui Vincent dist que, s'il trouvoit le suppliant a son avantaige, il lui creveroit et *poucheroit* les deux yeux. (1460, A. N. JJ 192, pièce 65, Duc., *Pollex* 2.)

Le pauvre diable, qui portoit plus de coups qu'il ne mangeoit de morceaux de pain, avoit tousjours les yeux *pochez* au beurre noir. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, v.)

— Fig. et par extens., empêcher de voir :

Et se glorifiant veoit un festu en l'œil d'aultruy, ne void une grosse souche, laquelle luy *poche* les deux oilz. (RAB., *Tiers Liv.*, ch. XXV, éd. 1552.)

L'illation est par trop cornue (gardez qu'elle ne vous donne sur le nez, peut estre elle vous *pocheroit* les deux yeux au beurre noir. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 257 v°, éd. 1587.)

— N., frapper :

Chascun sur Anglets *pocque*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 99.)

— Tracer, reproduire en quelques coups de crayon, de pinceau :

Je veux que les medales ne soient point faulses, mais qui me pourra faire accroire que la medale sur laquelle on contrefait et *poche* Homere ou autre, soit la vraye figure d'Homere. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 193 v°, éd. 1537.)

Cf. POCHER, VI, 238ᵇ.

1. **PODAGRE**, s. f., goutte aux pieds :

Je suy grevez de si grans *podagres* et de si grans douleurs que ma vie m'est faite tres griefs batailles. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 77 v°, col. 1.)

Il fut tourmenté de *podagre*. (*Ib.*)

Podagr, *podagre*, c'est une maladie des piez, l. podagra. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

2. **PODAGRE**, adj., relatif à la podagre, tenant de la podagre :

Umeur *podagre*. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 111ᶜ.)

— Atteint de podagre :

Pieds *podagres*. (FRANCHIERES, *Fauc.*, IV, 14.)

— Substant. :

**Dont viennent tant de gens malades,**
**Catherreux, gravelleux, goutteux,**

Debilitez, fragilles, fades,
*Podagres*, poussifz et boeteux.
(NIC. DE LA CHESNAIE, *Condamn. de Bancq.*, sign. L 6, r°, éd. 1507.)

**PODESTAT**, s, m., ancien nom du premier magistrat de certaines villes du midi de la France et de l'Italie :

*Potestat*. (P. COCHE, *Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90.)

J'ay ouy raconter, pendant que je demeurois a Padoue, d'un qui avoit esté la *protestat* depuis quelque nombre d'ans. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, c. XVII.)

Soies baillifz ou *potestas*,
Venez trestous a diligence
A moy, qui ay sur vous puissance !
(*Le Triumphe de Haulte-Folie*, 365, Montaiglon.)

Don de l'office de *potestac* de Lecque en la duché de Millan. (XVI[e] s., B. N. 5085, f° 34.)

Cf. POESTAT, VI, 241[c].

1. **POEIR**, mod. pouvoir, v. — N., être en état de faire qqchose, en ayant la force, l'habileté, ou le droit, l'autorité nécessaire.

— Infinitif :

Voyez POEIR, s. m.

— Futur :

Ja non *podra* mais Deu laudier.
(*S. Leg.*, 162.)

Entre os porpensent com le *porrunt* donner.
(*Ep. de S. Et.*, V[c].)

E nient ne *purrunt* lever. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 39.)

Dunne *purrat* Deus poser table en sultivetė ? (*Ib.*, LXVII, 19.)

E dunne *porrad* il pain duner? (*Ib.*, 21.)

Ne *puurrai* pas vers li. (*Ib.*, CXXXVIII, 7.) Impr., *puvrrai.*

A Deu se *purrad* acorder. (*Rois*, p. 8.)

Nel *purrai* pas faire a mei repairer. (*Ib.*, p. 161.)

Et ne *porront* esteir ne dureir. (*Psaut. de Metz*, XVII, 42.)

Comment nous *porrait* Dieux doneir viandes. (*Ib* , LXXVII, 22.) Var., *porait.*

Jusques a ce que je me *polrai* trouver es lieux ou les exploicts en ont esté faicts. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLVIII.)

— Conditionnel :

Ne se *porreit* vers els deffendre.
(*Eneas*, 47.)

De pavillons *pouries* mil coisir.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 18[a].)

Et s'il advenoit de ce jour en avant que le denree remontast ou ravalast, que pour choese que l'un ne l'autre *polroit* diere... (23 févr. 1447, *Accord des drap. et des teintur.*, Bormans, *Gloss. des drap. liégeois*, Docum. inéd., XII.)

— Présent de l'indicatif :

Si jo returnar non l'int *pois*. (*Serm. de Strasb.*, II, 3.)

Tot nol vos *posc* eu ben comptar.
(*Pass.*, 447.)

Pansar nol *poz*.
(*Ib.*, 55.)

Mais la dulur ne *pothent* ublier.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 32[b].)

Mais ne *puet* estra.
(*Ib.*, str. 39[d].)

Ne *puis* tant faire que...
(*Ib.*, st. 93[c].)

Nus n'i *poduns* passer.
(*Ib.*, str. 104[b].)

Bien *poet* liez estra chi...
(*Ib.*, str. 109[c].)

Vers lui ne *pued* tenir.
(*Cant. des cant.*, 17.)

... Encore nel *pois* trouver(t).
(*Ib*, 40.)

N'i *puet* durer.
(*Ib.*, 31.)

Cosel queret ; non vos *poem* doner.
(*Spons.*, 72.)

Queret lo Deu qui vos *pot* coseler.
(*Ib.*, 73.)

Et se tu *puez* cel rain trover.
(*Eneas*, 2329.)

Ce dist Antipater : Molt nos *pot* enuier.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsen., P. Meyer, p. 96, v. 28.)

Respundi David : *Poz* tu me mener ? (*Rois*, p. 115.)

Ne me *puis* de rien plaindre. (*Ib.*, p. 194.)

Altres regnes i a mult plus
Dunt ci n'iert faite mencion,
Kar n'est ore leus, ne ne *poun*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 304.)

Jou ne me *peuch* repentir. (RICH. DE FORNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 8[c].)

Ne li abbes de Gorse ne li dis convens ne la *puelent* meitre en autre garde. (1249, Asprem., 2, 1, A. Meurthe.)

Si ne *pos* de cy esloingnier.
(*Couci*, 5657.)

Et li doiens et li chapitres doient et *pûlent* aler et tenir a quatre maisons desoire nomeies. (1280, Collégiale de S. Martin, n° 126, A. Liège.)

Je ne *puis* retenir mes leffres. (*Psaut. de Metz*, XXXIX, 12.)

Et bien lou *pueent* faire. (*Ib.*, CXL, 8.)

Et *puelent* mouldre et cuire ou bon leur semble. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, f° 30 v°.)

Il saut en place et se figure en toutes manieres qui ne doient et *puelent* plaire. (*Correspond. de G. Machault et de sa dame par amour*, p. 147, Tarbé.)

Car joie et doleur, ce me semble,
*Puelent* petitement ensemble.
(G. MACHAULT, *Œuvr.*, prol., p. 10.)

Au chien, ou envie s'en va,
*Puelent* bien estre comparé.
(E. DESCH., *Œuv. inéd.*, t. I, p. 140, Tarbé.)

Et toutes autres choses que messeigneurs de l'eglise de Troies ont et *peullent* avoir ou finaige de saint Jehan de Bonneval. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, G 1656, f° 212 r°, A. Aube.)

Que moult bien tu te *puelz* fier en ton sens. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 6°.)

Ung chascun *puelt* voir. (ID., *ib.*)

Les quieux *peullent* estre comparez au serviteur de Pharaon. (ID., *ib.*, f° 8°.)

Car gens sans sens *peulent* commettre maint [vice :
En l'Eglise sens est tousjours propice.
(GRINGORE, *Folles entreprises*, I, 46.)

Les deux partz *peuillent* estre bruslees. (21 juill. 1558, *Lett. de Fl. de Montm. à Phil. II*, A. gén. de Belgique.)

Nous ne *pouvons* deux fois : je le connois par moi meme. (MONTL., *Comm.*, C.)

— Présent du subjonctif :

Conduire lo *posciomes*. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 33.)

Te *posche* reddre gratiæ
Davant to paire gloriæ,
Sanz spiritum *posche* laudar.
(*Pass.*, 513.)

*Posc* i non *posc*, lai vol ester.
(*S. Leg.*, 96.)

Ol *poissent* recovrer.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 63[b].)

Qu'or en *puisum* g[u]arir.
(*Ib.*, str. 74[e].)

Qu'[od lui] ansemble *poissum* el ciel regner.
(*Ib.*, str. 110[e].)

Home kis *puisset* atarger.
(*Ib.*, str. 118[e].)

Plusurs sunt que *puissent* estre recuntet. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXIX, 7.)

Et tu me *puisses* aporter.
(*Eneas*, 2330.)

N'ai beu ne vin ne el par unt l'um se *poisse* enivrer. (*Rois*, p. 4.)

Ne me enchalcer pas que... ne *puisse* venir... (*Ib.*, p. 126.)

Partir *puissomes* a sa gloire.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 16[a].)

— Imparfait de l'indicatif :

*Poeies* salvablement purtenir les coses. (*Alex.*, XI[e] s., append., 10.)

Se vos le *poïes* prendre, vos n'en donriies mie un des menbres por .v[c]. mars d'argent. (*Aucass. et Nicol.*, 22, 36.)

*Pueloit* tenir chacune piece. (1321, A. Meuse, B 492, f° 149 v°.)

Quar sans la volenté de li Normant ne les choses soes *pooit* deffendre, ne autres *poit* cestui prince conquester. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, II, 6.)

Rewardant oussi qu'ilh ne *poloient* plus longement demoreir awec le soventdit Grigoire. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 11.)

— Prétérit indicatif :

Sempre fist bien o que el *pod*.
(*S. Leger*, 40.)

Et Euvruis cum il l'audit
Credren nel *pot* antro quel vid.
(*Ib.*, 187.)

... Vers lui ne *porent* mot soner.
(*Ep. de S. Est.*, V[d].)

Que nel *pourent* truver.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 22[b].)

Si nel *poi* aviser.
(*Ib.*, str. 79[e].)

... Ki *pourent* avenir.
(*Ib.*, str. 102[a].)

Ki plus tost i *pout* curre.
(*Ib.*, str. 103b.)

Felonie, laquele il ne *pourent.* (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XX, 11.)

Et prist moylier, dun vos say dir,
Qu'al *pot* sub cel genzor causir.
(ALBER., *Alex.*, 39.)

Unques de sun servise ne se *pot* repentir.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsen., P. Meyer, p. 79, v. 43.)

Ne vcer ne *pout* la lumiere Deu. (*Rois*, p. 11.)

Toz tans ai pais desiree, ne onques avoir ne le *poi.* (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 42.)

— Imparfait du subjonctif :

Aparceut se David qu'il ne *poust* a ahaise les armes porter. (*Rois*, p. 66.)

E nuls n'i out qui departir les *poust.* (*Ib.*, p. 168.)

Ne *poist* a la mort faillir
Se il l'ouisaissent asaillir.
(*Dolop.*, 409.)

Que li diz Girarz n'en *poguist.* (Janv. 1231, Fontev., La Roch., fen. 3, sac 8.)

Comme les deniers devant dits et les costenges et les despens ne *pouist* en payer, nous les eglises d'une parte nous obligeons par ces lettres a paier la moitié delle remannant. (1249, *Cartul. de S. Pierre*, A. Liège.)

Si vous di je qu'il n'est hons né
Qui la feste *pouist* comprendre.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 5136.)

Ne pour different qu'ils en ewissent ou avoir *polsissent* que pour ce ne puelent et ne doient cesser qu'ils ne ouvrent, laburent et tindent tous dis. (23 fév. 1447, *Accord des drapiers et teinturiers*, Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., XII.)

— Participe passé et temps périphrastiques :

Et n'*ont peut* dureir ne esteir. (*Psaut. de Metz*, XXXV, 13.)

— Avoir un certain effet, une certaine influence :

Le vin, la bonne chere *peuvent* sur plusieurs. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 131.)

— Tenir, être contenu :

La citiez iert de genz si plaine
Qu'il i *poeient* a grant peine.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 305, G. Paris.)

Et la citié d'Acre iert si plaine
De gent que i *poeit* a paine.
(ID., *id.*, 5673.)

Que la marine en fu si plaine
Que il i *porent* a grant paine.
(ID., *ib.*, 11083.)

Deu grese ne *pount* en un sake.
(*Prov. de Fraunce.*)

En ce vassiel *pooient* bien mille hommes. (FROISS., *Chron.*, II, 220, Luce.)

Avoient fait carpenter une bastide ou il *pooient* bien cinq cens hommes. (ID., *ib.*, III, 266.)

— *Puet cel estre*, peut-être :

Bien avez oi, *puet cel estre*,
Le miracle...
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 4463, G. Paris.)

Cf. PUET CE ESTRE et PUET CEL ESTRE, VI, 457a.

2. **POEIR**, mod. pouvoir, s. m., faculté qui met quelqu'un en état de faire quelque chose :

In quant Deus savir et *podir* me dunat. (*Serm. de Strasb.*, I, 2.)

Que nostre *poeir* en ferun.
(*Troie*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 179, 5.)

Mais je metrai tot mon *pooir*
De faire les ent repentir.
(*Parton.*, 6714.)

Vos servirai a men *poeir*.
(*Le Lai du Desiré*, Fr. Michel, *Lais inédits*, p. 14.)

Quar ele soule a *poer*
De son fil a toi acorder.
(*Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 473, 18.)

De vos defandre prenez *pooir*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 5 r°.)

A nos *pouors.* (1269, *Lett. d'Aelis, fem. de J. de Joinv.*, B. N., coll. de Champ., vol. CLII, pièce 51.)

Et ne feront ne ne soufreront a leur *pouairs* a faire encontre. (1309, A. N. JJ 41, f° 117 r°.)

Apreis ordineit est ke de tous dras mabreis ki desrasenables seront, li varles de quartir aront *poior* de porteir devant les wardans et de mostreir. (19 juillet 1325, *Sentence arbitrale*, Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., III.)

*Pouer.* (1338, A. N. S 266, pièce 36.)

Il sont en estat en *pouair* et en force au monde. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 117 v°.)

— Propriété que possède une chose :

Pour quoi la fontaine a *pouoir*
Des membres fere amoleoir.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 647, 19.)

— Droit d'agir pour un autre ; acte ou ce droit est inscrit :

Je doing plenier *pohoyr* aus ditz executors. (1269, *Test. de Jehanne de Fougères*, A. N. J 406, pièce 3.)

Done... plener *poert.* (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

Avoit *pouir* de... (1288, *Lett. du bailli de Rouen*, Jumièges, A. Seine-Inférieure.)

Avent *pouheyr* de metre a execution cestui nostre testament. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Angoumois, A. N. J 407, pièce 6.)

Leurs *pouoirs* duroit .x. ans. (*Chron de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 41c.)

Et donne *pouair* de acquerre... (1309, A. N. JJ 41, f° 110 v°.)

Nous avons donné *poair* et commandement aus genz de noz comptes de les punir. (1319, *Cartons des rois*, A. N. K 40, pièce 23.)

Plain *pouair.* (1326, A. N. J 219, pièce 5.)

Et en sont mis en loy de vilhe, et en ont donet aus esschevins deseur dis plen *poier* de jugier et de recorder sor yaus. (1311, *Cart. de Bouvignes*, I, 34, Borgnet.)

*Poair.* (1332, Hyerres, A. Seine-et-Oise.)

— Empire qu'on a sur qqu'un, sur qqchose :

Tu as *poaier* sor nos. (*Machab.*, I, 10, 70.)

Qu'il nos delivreit del *puoir* al diable. (*Vie de sainte Eulaire virge*, B. N. 423, f° 25d.)

Quel dyable donnat teile *poieur* al pristre. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 115, Chron. belg.)

Elle amast miez eistre demembree et morte que venir en la *poioir* de son marit. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 7.)

— Autorité de celui qui gouverne l'État :

Kar mult par ert granz sis saveirs
E sa valors e sis *poheirs*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11561.)

Que nous vaut ore nostre *pouoirs*, honneurs ? (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 9 v°.)

1. **POÊLE**, mod., s. f., v. PAELE.

2. **POÊLE**, s. m.

Cf. PAILE, V, 689b.

3. **POÊLE**, s. m., v. PEISLE.

**POELON**, s. m., petite poêle :

Lire ici l'exemple inséré sous PALON 2, t. V, p. 711b.

*Poeslon*, m. A skellet or posnet, also, a little frying pan. (COTGR.)

**POEME**, s. m., ouvrage en vers d'une certaine étendue :

Ils aiment souverainement leurs *poemes* ou dictes. (ORESME, *Eth.*, IX, 9.)

Car il premet un modeste proesme,
Et par degrez il hausse son *poesme*.
(PELETIER, *Odiss.*, Au Roy, f° 5 r°, éd. 1574.)

**POESIE**, s. f., art de faire des ouvrages en vers :

... Esquelles choses il n'a suffisamment observé les vrayes reigles de françoyse *poesie*. (CL. MAROT, *Pref. des poésies de Villon.*)

— Beauté du fond et de l'expression essentielle à la poésie, indépendamment de la versification :

Comme se la metamorphose
L'en mettoit en langue rural
Ou *poesie* est toute enclose,
Exponible a bon sens moral.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, f° 1b.)

— Ouvrage en vers :

Recorde toy de Virgille qui en sa tres dolereuse *poesie* raconte les destourbiers et desesperez meschiefz. (AL. CHART., *L'esper. ou consol. des trois vert.*, sign. AIIIId, éd. 1489.)

*Poesis* fictoires,
Narratoires,
Des mauvais accusatoires,
Des bons recommandatoires.
(ID., *ib.*, sign. F IIIb, éd. 1489.)

**POETE**, s. m., celui qui s'adonne à la poésie; celui qui est doué pour la poésie :

Merveilles dient grant
Li *poetes* en lur chant.
(EVER. DE KIRK., *Dist. de Caton*, p. 135, Kühne.)

Li *pouetes*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 620, f° 17b.)

*Pouette*. (Oresme, *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 26c.)

La riche pompe de tes vers
Ressemble a des joyaux divers,
Diamans, rubis, chrysolithes,
Ou toutes clartez sont eslites,
Luisantes comme astres des cieux,
Aussi tu es *poete* des Dieux.
(Rons., *Od.*, Pour Am. Jamyn, Od. retranch., Bibl. elz.) t. II, p. 480.)

**POETESSE**, s. f., femme poète :

Sapho, *poetesse*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 123 r°.)

**POETIQUE**, adj., relatif à la composition en vers :

Conteray par maniere *poetique*
Aucunement et com la chose avint.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 42.)

Il est treple theologie, c'est a savoir la *poeticque*, la civille et la phisicque. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VI, 1, éd. 1486.)

Dedallus, duquel les fabulations et fables *poetiques* parlent grandement. (*Orose*, vol. I, f° 69b, éd. 1491.)

C'est toy, princesse, qui animes
Et qui fais nos chants *poetiques*.
(Rons., *Œuv.*, Odes, l. V, à Mad. Marguerite, p. 372, éd. 1584.)

**POETIQUEMENT**, adv., d'une manière poétique :

Ay composé ce livre en prose, ou le premier livret, fait *poetiquement* en metres, est compris dedens de lettre a lettre. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 245, Kerv.)

Anthimacus colophonien et Niceratus heracleote escripvirent de luy *poeticquement*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 17.)

Et combien qu'il semble ceste chose estre fainte et *poeticquement* dicte, touteffois est elle assez pres de vraye hystoire. (*Trad. des nobles malheureux de Boccace*, XII, f° 14 r°, éd. 1515.)

**POETISER**, v. n., faire des vers :

*Poetiser* est faire poeme. (Oresme, *Table des exposicions des fors motz de Politiq.*)

— Composer d'une manière poétique :

En prose tu pourras *poetiser* aussi.
(Vauq., *Art poet.*, II.)

**POIDS**, mod., v. Peis.

**POIGN**, mod. poing, s. m., la main fermée :

En sum *puing* tint la cartre li Deu sers.
(*Alex.*, xie s., str. 70c.)

Dunez mei l'arc que vus tenez el *poign*.
(*Rol.*, 767.)

Lo *poyn* el braz avigurad.
(Alberic, *Alex.*, 72, P. Meyer.)

Mes Aymeris au corage aduré
Les enchauçoit, el *pong* le branc letré.
(*Aym. de Narb.*, 917.)

Ogiers les guie, el *pog* destre la spee.
(Raimb., *Ogier*, 5109.)

L'espee li vola del *poign*.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 4065.)

Si se comence a desmenter,
Detort ses *puinz*, ses chevols tire.
(*Vie de saint Gilles*, 674.)

Mes ge ferai lier as vos et pies et *pons*.
(*Gui de Bourg.*, 3524.)

Il s'en torna le petit pas, le pignon el *puing* tout ensanglenté. (H. de Val., § 511.)

E le *poign* clorre por ferir.
(*Dit du besant*, B. N. 19525, f° 111 v°.)

Et fiert de l'espee arriere main si que il li fist voleir le *pug* en mi la lande. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 296 v°.)

Si tost comme li *puigs* toucha
A son lieu.
(Beaumanoir, *Manekine*, 7569.)

— *Venir aus poigns*, se battre :

Ils *viennent aux poings* quand ils ont bien beu. (H. Estien., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 22.)

— Petite armature de métal, adaptée au poing, qu'on emploie comme arme :

Garniz de javreloz, d'un *poing* de cuyvre, d'un arc et de fleiches, duquel *poing* de cuyvre le suppliant donna sur la teste. (1468, A. N. JJ 195, pièce 74; Duc., *Punctorium*, sous *Punctare*.)

Cf. Poing 1, t. VI, p. 252b, et Pont 1, t. VI, p. 273c.

**POIGNANT**, adj., qui pique :

Beste *puignante*.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 1391.)

Ill en ot pris verges noouses
Et mut *punianz* et espinoses.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., canon. misc. 74, f° 65 r°.)

De si *poinnant* malot a gietet ree et miel
Qui soloit estre plains de venin et de fiel.
(*De S. Jeh.*, B. N. 2039, f° 32a.)

Puis, comme roy, l'ont voulu adorer,
Et d'espines tres *poignans* couronner.
(*Complainte de N.-Dame*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 119.)

— Fig. :

Il se plaignoit fort de ce qu'on vouloit ouvrir la voye de cession, et dit aucunes paroles bien *poignantes*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1395.)

Memmius avoit escrit contre luy des oraisons tres *poignantes*, ausquelles il avoit bien aigrement respondu. (Mont., *Ess.*, l. II, 33, p. 484, éd. 1595.)

— Qui est de haut goût :

En Manicongre se trouve une plante, qui a le goult beaucoup plus *poignant*, et de tel effort, qu'une once de sa graine faict plus que demie livre de vray poyvre. (Thevet, *Cosmogr.*, II, 16.)

— Qui perce le cœur :

Il n'y a maladie d'esprit plus *poignante*, que de ceux qui plaident en leurs noms. (Pasq., *Lett.*, IX, 6.)

Cf. Poignant 1, t. VI, p. 246c.

**POIGNARD**, s. m., arme offensive à lame courte, aiguë :

Aucuns *poignars* et arcs de bois. (*Voy. d'Ant. Pigaphetta*, p. 347, Schefer.)

Alixandre... portoit, au lieu de son *poingnart*, les œuvres d'Homere. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., sign. BBiij v°, éd. 1553.)

**POIGNARDER**, v. a., frapper, tuer avec un poignard :

Peu s'en fallut que Monsieur de Valois ne le *poignarda* sur l'heure. (Thevet, *Homm. ill.*, f° 175 v°, éd. 1584.)

L'ayant trouvé demy mort l'acheverent de *poignarder*. (Vigen., *Apoll. de Thyane*, II, 727.)

**POIGNE**, s. f., force du poignet ; employé comme surnom :

Jehan bonne *poigne*. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, G 1656, f° 212 r°, A. Aube.)

— Poing :

Perdera le *pugne*. (1487, *Pièce*, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 407.)

Piet ou *pongne* jus copeit. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 87, Borgnet.)

Coupeir les *pungnes*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, p. 32.)

Frapper de *pougne* sur les tables. (19 mai 1582, *Ch. et privil. des .xxxii. met. de la cité de Liège*, II, 111.)

Cf. Poigne 1, t. VI, p. 246c, et Poigne 2, p. 247a.

**POIGNEE**, s. f., quantité que la main fermée peut contenir :

Jo n'en ai si une *puinnie* nun de farine en un vaissel. (*Rois*, p. 311.)

Six *poignees* de blé. (Déc. 1327, A. N. JJ 65, f° 30 v°.)

S'aloient leurs cheviaus par *pugnies* tirant.
(*Cheval. au Cygne*, 10109.)

Une *pugnie* de farine. (Maiz., *Songe du viel pel.*, III, 63.)

Et ne porront couper nuls boys pour charnier qui se puisse fournir a ugne *poingnee* de main a home. (1387, *Bail*, A. N. MM 31, f° 50 r°.)

Cescuns des six en tenoit une *puignie*. (Froiss., *Chron.*, IV, 59, Luce.)

*Poingnie* de verges. (*Cent nouv.*, XXXIII.)

Une bonne *poignie* de sel. (*Ib.*, XLVII.)

Une *puygnye* de farine. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, 2e p., sec. copie, f° 28 r°.)

Une *poignee* d'epines. (*Hist. maccar. de Merl. Cocc.*, XVIII.)

— Fig., petit nombre :

Que une *puignie* de gens que il estoient. (Froiss., *Chron.*, III, 190, Luce.)

— Partie d'un objet par où on le saisit, on le tient à la main :

Une livre de fil a faire les *puignees*. (1370, *Compt. de Valenc.*, A. Valenciennes.)

Par la *poingnye* de l'espee. (C. Mansion, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 71 v°.)

La *pognie* d'une epee. (1580, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *A poignee*, locut. adv., à pleine main :

Et donnoit *a poingnies* aussi bien les sous deniers comme il fesoit ceus que il avoit gaaingnies. (Joinv., *S. Louis*, § 418.)

Cf. Poigniee 1, t. VI, p. 249ª, et Poigniee 2, p. 249ᵇ.

**POIGNET**, s. m., partie du bras qui joint la main à l'avant-bras :

D'une playe de taille, qu'il a, en le main senestre, prenant ou *puignet* d'icelle par dedens... (23 juillet 1488, *Reg. de la Loy*, 1472-1489, A. Tournai.)

— Bande qui termine la manche de certains vêtements à l'endroit où elle couvre le poignet :

Et fist ledit Jehan de Malli mettre ledit Robert en une mauvaise prison orde et puant ou cep et li fist oster les *pognez* de son aucqueton et demoura un de ses bras tout nu oudit cep. (1336, *Lett. de Ch. de Val.*, A. N. JJ 70, f° 63 r°.)

Pour .vi. ventres de menu vair, et .ii. laitices, a fourer ledit capperon et pour *puignes*. (1359, *Exéc. test. de Maigne femme Jaquemon Danveng*, A. Tournai.)

Jehan Coutiel, fournier, pour un blancquet a usage d'omme, a vermaulx *puignes*. (30 juin 1404, *Exéc. testam. d'Angnies de le Roe, veuve Lelong*, A. Tournai.)

Pour une paire de *puingnes* assis sur un vies pourpoint. (22 déc. 1417, *Tutelle de Colard Bourgeois*, A. Tournai.)

Les *puignetz* dudit pourpoint. (8 juin 1470, *Tutelle de Loyset et Gillot Descamps*, A. Tournai.)

Le collet et *pongnetz* de la chemise. (*Entree de Henry II a Rouen*, f° 38 r°.)

— Manchette indépendante du vêtement et qu'on met pour protéger le poignet :

Tailleurs de robes et parmentiers ne seront point vendeurs ne marchans de cauches, de caperons ne de *poigniez*. (*Stat. de Noyon*, ms. Noyon.)

Pour .xv. alnes de gris drap pris adont par le dit Clais pour Henri de Wassenaire et le fil ledite dame de le Markette faire huppelandes, capprons et *pugnes*. (1er sept.-7 déc. 1402, *Compt. d'Aimeri Vrediaul, receveur de Hainaut*, A. Nord.)

Item, un mantelet fouret de gris vair, deux capprons, et deux paires de *puignes*, tout d'escarlate. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelque, v° Destamquierque*, A. Tournai.)

De lui (Jehan de Hainau) pour deux *pugnez*. (7 oct. 1417, *Tutelle des enfants du Brencq*, A. Tournai.)

— T. de liturg., manipule :

Item d'icelle propre sorte un estole, un fanon, une aube, un amit, et deux *poignez*. (1363, *Invent. de la Ste-Chapelle de Par.*; Duc., *Poignetus*.)

— Sorte de bracelet :

Ung *puignet* d'or, et loquet d'or, servant ad ce, a cincq rubis et .iiii. perles. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, A. Tournai.)

Cf. VI, 248ᶜ.

**POIL**, mod., v. Peil. — **POILE**, mod., v. Peible.

**POILU**, adj., couvert de poils :

Com sachelets tout *polhus*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, t. I, p. 470, Chron. belg.)

1. **POINÇON**, s. m., instrument terminé en pointe pour percer, pour graver :

Li ovrier qui d'alesne et de *ponçon* servoient.
(*Helias*, B. N. 12558, f° 5 r°.)

Ki ferra de coutiel u de broke u de *ponçon* u de misericorde. (*Bans d'Hénin*, ap. Tailliar, *Rec. d'act. des* xiiᵉ *et* xiiiᵉ *s.*, p. 413.)

Pour les *ponchons* refaire et chisiaus. (1306, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 31.)

Fil et aguille et *poençons* a armer. (1309, *Lett.*, Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 1639.)

.vi. .xiiᵉˢ. et demie de *ponchons*... .xii. d. (1423, *Exéc. testam. d'Angnies, v° Jehan de le Bruyere*, A. Tournai.)

La fu uns grans *ponchons* en son pourpoint
[trouves.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5971.)

Sy fu trouvé dedens son pourpoint un *ponchon* trenchant et affilé. (*Trahis. de France*, p. 92.)

Item, que personnes quelconques ne puist porter, ne avoir sur lui plommees, pumiaux d'espees, ne aultres choses semblables, ne en getter apres aultruy, ne aussy dollequins, ne *ponchons* a couvert, sur paine d'estre banny a tousjours de la ville. (21 sept. 1444, *Reg. aux publicacions*, 1443-1456, A. Tournai.)

A maistre Jehan Lampot, fevre de la ville,... pour ung *poinchon* servant a trauwer les pierres et les departir. (1445, *Compt. des fortifications*, 11ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Part., outil servant à imprimer sur les ouvrages d'or et d'argent une marque indiquant qu'il sont à un certain titre :

Soubz le *poinson* de l'efigye du roy. (1569, *Reg. de la Cour des monn.*, ap. Laborde, *Renaiss. des arts*, addit. au t. I, p. 583.)

— Pièce de bois verticale sur laquelle sont appuyés les arbalétriers d'un comble :

Item pour paindre le chiel, c'est assavoir les sablieres, les *pinçons*, les tirans, les limandes et les boullons. (1319-27, *Arch. hospil. de Paris*, II, 65.)

— Cheval de frise :

Print le prince de Bethfort sa place en assez fort lieu et adosserent aulcuns lieux par derriere et de costé de fortes bayes d'espines : et au front devant estoient mis les archiers en ordonnance, tous a pied, ayans chacun devant lui *penchons* aguises fiches devant eulx. (Monstr., *Œuvr.*, IV, 345, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VI, 250ᵇ.

2. **POINÇON**, s. m., tonneau contenant à peu près la valeur d'une feuillette :

Li *ponçons* comme la queue(e). (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2ᵉ part., IV, 1.)

Et li *poinchon* come le tonel. (Id., *ib.*, 11.)

Et se il hai deux coues et .i. *poinçon* sus une charrote l'on en paierai .xiiii. deniers de paaige. (Fin du xiiiᵉ s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 25 v°.)

Les *ponsons* et demys *ponsons* et aultres vaisseaulx plains de vin. (*Coppie du tabl. est. en la chambre du cons. de Vernon*, A. N. P 1189.)

Ou fache resquier aucuns vins par keuwes, par toniaux, par *poinchons*. (17 sept. 1317, *Reg. aux ordonn.*, 1386-1589, f° 5 r°, A. Tournai.)

28 libres, 17 sols, 6 deniers delivrez a Colet, boutillier madame la contesse, en .xvi. coues et .i. *poinsson* de vin fins a Revigny l'an 1322. (1322, B 492, f° 79 r°, A. Meuse.)

.ii. *poinssons* de vin viez renovelé. (15 mai 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Ceulx qui estoient dessus les murs leur jettoient pierres, pieux agus, huilles chaudes, plong fondu, *poinsons* plains de chaulz vive, tonneaux plains d'estouppes engresses. (J. d'Arras, *Melusine*, p. 157.)

Lesquelz, pour leur dicte visitacion, auront du *ponchon* de vin de Paris contenant trois muys et demy ou environ, douze deniers et du plus ou moins a l'equipolent. (22 avril 1534, *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moutardiers*, ap. Aug. Thierry, *Monum. de l'hist. du Tiers-Etat*, II, 594.)

Si ledit miel est en *poinçon*. (Octobre 1570, *Décl. imp.*, Orl., Gibier.)

Emeu de pitié il s'offrit de les aider de vingt bariques de farine, six pipes de feves, un *poinson* de sel et un quintal de cire pour faire de la chandele. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, p. 102, Tross.)

**POINÇONNAGE**, s. m., action de poinçonner :

Item pour le *poinchenage* d'iceux cuirs, .viii. gros, vallent .iiii. s. .x. d. (3 janvier 1402, *Tut. et curat. des enfants d'Ollivier Confesse*, A. Tournai.)

Cf. VI, 250ᶜ.

**POINÇONNER**, v. a., marquer avec un poinçon; anc., orner de dessins au moyen d'un poinçon portant un motif qu'on répétait en frappant l'objet sur toute sa surface :

Taules toutes *ponchonnees* de fuellage. (1324, dans *Dict. gén.*)

Une couronne tout ouvree de or *ponchonnet*. (1370, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Gobelet d'argent doré *poinssonné* a fueillage. (1453, A. N. K 328.)

Esguiere *poinssonné* a une damoiselle et ung compaignon dedens. (*Ib.*)

Calice d'argent doré duquel la verge et la pate sont *poinconnes* a ymages. (1476, *Joyaux de l'égl. de Bayeux*, f° 77ª, chapitre Bayeux.)

— Crépir au moyen d'une sorte de poinçon servant à appliquer l'enduit :

A Jaquemart Baffois, machon, pour son sallaire et desserte de *avoir poincené* et plastri de mortier a cauch le mur estant au bouge par terre de le dicte maison a l'encontre dudit hostel, et payé, pour ce, parmy le mortier ad ce aloué que il livra. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

*Avoir* escorchiet et *poinchenet* une cuve de tieule moulue. (*Ib.*)

— Frapper avec un poinçon, outil servant à percer :

Commanda que son corps fust tiré du tombeau, qu'il fust fouetté, qu'on lui arrachast le poil, et *fust poinçonné*. (SALIAT, *Her.*, III.)

— Fig. :

De mile ennuis vient l'homme *poinçonner*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 45 v°, éd. 1574.)

Leur vie est la plus miserable du monde, d'estre en crainte et frayeur perpetuelle, qui les menace sans cesse et les *poinçonne* vivement, voyant leur estat et leur vie tousjours en bransle. (BODIN, *Rep.*, II, 3.)

**POINDRE**, v. a.

Cf. POINDRE 1, t. VI, p. 251[a].

**POING**, mod., v. POIGN.

1. **POINT**, s. m., action de piquer; piqûre faite dans un tissu avec une aiguille enfilée pour former une couture :

An haut s'escrie et tort ses poinz
De robe ne li remest *poinz*
Devant son piz a descirier.
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 223, 28.)

— Action de pointer :

... Q'a *point* du jour
S'en voet aler.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, p. 21.)

Au *poin* do jor. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 17 v°.)

Au *poingt* du jour. (LA BOD., *Harmon.*, p. 662.)

— Instant où qqchose va commencer :

Me retiray sur le *point* de mynuyt.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 69 v°.)

Congneut le *poinct* du temps que fut la bataille donnee. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

— Certain signe de ponctuation :

Colon, dit des Latins punctum, des François *poinct* rond ou final. (JEAN BOSQUET, *Elemens ou institutions de la langue françoise*, Mons, 1586.)

— Au jeu de dés, marque faite de un à six sur chaque dé :

Premierement en ceste quarre
Metz un *point*, affin qu'il appere
Que c'est en despit Dieu le pere ;
En ceste ara deux *points* assis
En despit du Pere et du Fils.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25746.)

— La plus petite partie de l'étendue :

Je ne suis point arrivé a cette vigueur desdaigneuse, qui se fortifie en soy mesme, que rien n'aide, ny ne trouble ; je suis d'un *poinct* plus bas. (MONT., *Ess.*, III, 9, p. 134, éd. 1595.)

— Endroit précis où qqchose a lieu :

Pur ço t'ad mened jesque a cest *puint*. (*Rois*, p. 111.)

— État déterminé dans lequel qqu'un, qqchose se trouve :

Et rendre, a l'issue de se cense, en otel *puint* comme on li livra a l'entree, fors d'enviesir. (1276, *C'est l'abbet de Saint Nicolai et Jehan le Roi, le coriier*, chirogr., A. Tournai.)

Si comme se aucuns me prestoit armeures pour la doute de mes anemis et il les me redemandoit ou *point* que je seroie armes. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1115, Am. Salmon.)

Je vous voy en trop petit *point* ;
Grant maladie au cuer vous point.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 144, Wahlund.)

Ce neantmoins Amylius prenant les choses au droit *point* de la raison, estima qu'il ne falloit pas user de la constance et magnanimité contre les espees et les piques des ennemis seulement, ains aussi contre toute adversité et hostilité de la fortune. (AMYOT, *Vies*, Paul Em.)

Mais le *poinct* du danger present le ravit et transporta sur l'heure hors de soy. (ID., *ib.*, J. Cæs.)

Si bien qu'on le pouvoit dire tres heureux selon les hommes, s'il fut mort sur tel *point*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VI, 19.)

— *A point, en point*, dans l'état voulu :

Qu'on puet bien tot a loisir
Son bon desir
*A point* mener.
(COLIN MUSET, *Chans.*, p. 116, Bédier.)

Et tenoit par la main la royne Cordille sa femme noblement, *en poinct* acompaignez de grant chevalerie. (*Perceforest*, vol. IV, f° 1[d].)

Avoir relavé, foulé, et remis *a point* plusieurs abbiz venans de l'ostel dudit feu. (1491, *Compte de l'exéc. test. de Th. de Turby*, A. Tournai.)

Je lui voys tout de poinct en poinct
Dire le marché qu'avons faict,
Et, s'il est *appoint*, qu'en effet
Il vous despesche.
(*Nouv. Pathelin*, ap. Jacob, *Rec. de farces, soties, moralités*, p. 151.)

Mettez *appoint* vos estendarts
Soudain, et allez au devant.
(*Moyens pour faire revenir le Bon Temps*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 139.)

Le diemange enssuivant, arrivait a Mets une ambassade de France, lesquelx estoient du nombre de .xxv. chevaulx, bien *am point*. (*Contin. du Journ. de J. Aubrion, par P. Aubrion*, an 1501.)

Qui sont de naturel pour aymer le proufit, mais non que bien *a poinct*. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*)

— *A point, au point*, au moment voulu :

Tout vient *a point* qui peut attendre.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences.*)

Venir tout *a point*, a l'heure qu'il failloit. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Advenire in tempore.)

La plus souveraine partie d'un capitaine est la science de prendre *au point* les occasions. (N. PASQ., *Le Gentilh.*, p. 184.)

— *A un point pres*, à un fil près :

Et lors les Genefvois traiterent alliance egale avec les Bernois, qui ne fut pas sans difficulté bien grande, et furent *a un point pres* d'estre reduits en la sugetion et obeissance des protecteurs. (BODIN, *Rep.*, I, 7.)

— *Mal a point*, mal, de mauvaise façon :

Separez vos cheveulx qui vous pendent si *mal a poynt* autour de voz oreilles. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 717.)

— Sujet spécial dont on s'occupe :

Alors Fortune, mere aux estranges amours,
Courbant son chef paré de perles et d'atours,
Desploye tout d'un coup mignardises et langue,
Faict de baizers les *poincts* d'une telle harangue.
(AUB., *Trag.*, II.)

— *Point de son honneur*, ce qu'on regarde comme intéressant particulièrement son honneur, sa réputation :

La noblesse françoise, qui, ne tenant compte de Dieu, mettoit le *point de son honneur* a le deshonorer. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 416.)

— *De point en point*, sans omettre un seul point :

Faire garder fermement, *de point en point*, notre ordonnance. (7 août 1335, *Lett. de Phil. de Val.*, B. N. l. 2814, f° 209[b].)

— *De tout point*, entièrement :

Quittant *de tout poinct* le maniement des affaires, il se meit a enseigner la philosophie aux jeunes hommes qui le voulurent hanter. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

Cf. POINT 1, t. VI, p. 252[c].

2. **POINT**, adv., particule servant à renforcer la négation *ne*, d'une manière plus absolue que *pas* :

Non avret *pont*, alet en achapter.
(*Spons.*, 67.)

Kar n'ot en lui *point* de mesure.
(MARIE, *Lais*, Dous amanz, 189.)

Ilh ne donnent *pont* d'argent. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 270, Chron. belg.)

— Avec ellipse de la négation :

Ce est bien ille non estable,
Hostel y a *point* reposable.
(*Métam. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 84[c].)

Cf. POINT 1, t. VI, p. 253[b].

**POINTAGE**, s. m., action de pointer, de marquer d'un point :

*Pointage* des cartes. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 718.)

*Pointage* de partie ou partie de vent. (ID., *ib.*)

**POINTE**, s. f., extrémité d'un objet, amincie de manière à poindre :

Prengat li reis espees de toz les chevaliers,
Facet les enterrer entresqu'as helz d'or mier,
Que les *pointes* en seient contremont vers le ciel.
(*Voy. de Charlem.*, 542.)

La *poente* de l'awillon. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 9, 13.)

*Pooínte* d'espee. (*Queste du S. Graal*, B. N. 12582, f° 10 v°.)

Couteaux a *pointe*. (1253, *Cout. de la terre de Merk*, C^tes^ d'Artois, 234, A. P.-de-Cal.)

*Poueinte* de lance. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Je me vis entouré de cent *poinctes* d'espees, de picques et d'hallebardes. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 87, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens., en parlant de l'extrémité d'un soulier à la poulaine :

Aler baguenaulder a la court, et regarder qui a les plus belles *pointes*, les plus gros bourreletz ou le chapeau le plus pelé a la façon de maintenant. (JEHAN DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 55, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., ce qui perce l'âme :

Au milieu de la compassion, nous sentons au dedans je ne sçay quelle aigre douce *poincte* de volupté maligne a voir souffrir autruy. (MONT., *Ess.*, III, 1, p. 1, éd. 1595.)

— Extrémité d'une armée la plus en avant :

Il avoit accoustumé d'estre tousjours a la *pointe* quand il falloit entrer au combat. (E. PASQUIER, *Rech.*, VI, 22.)

— Action de pointer, de se pousser en avant :

Vers ceus de l'ost fist une *pointe*.
(*Vie S. Greg.*, p. 50.)

— *Suivre, poursuivre, faire sa pointe*, aller résolument en avant :

Je les laissai, et fis me *pointe*
Desi ke en fine posterne.
(RENCLUS. *Carité*, XXIII, 11.)

Les ennemis *suivans leur poincte* vindrent donner par le derriere a la breche. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 257 r°, éd. 1572.)

Nos ancestres nous ont monstré comment il faloit imiter les compositions grecques, je di que nous aurions bien faute de cueur si nous ne *poursuivions nostre pointe*. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 161.)

— *Suivre la pointe de*, s'engager à la suite de :

Puis *suyvant* ceste premiere *poincte de* l'occasion et le cours de sa bonne fortune, il alla tout d'une tire assaillir le camp. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

Il vint nouvelle que les François enorgueillis d'avoir si bien repoussé et fait lever le siege de Milan, *suivoyent la poincte de* leur bonne fortune. (YVER, *Print.*, p. 224, éd. 1588.)

— Par extens., instant où qqchose va commencer :

En la *puinte* del jor.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 73 v°.)

Cf. VI, 253^c^.

1. **POINTER**, v. a., marquer d'un point :

*Poincter* les fautes. (1499, dans *Dict. gén.*, v° *Pointeur 1*.)

*Pointer* une carte est trouver dans la carte le point et l'endroit auquel on se persuade qu'est arrivé le vaisseau. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 718.)

2. **POINTER**, v. a., frapper de la pointe :

Poentaff, g. *pointer*, l. punctuare, pungere. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

— Façonner en pointe ; munir d'une pointe :

Flesches seulement *pointees* d'os, faute de fer. (ROD. MAGISTER, *Tacite*, dans *Dict. gén.*)

— Dresser, redresser en pointe :

Mais lors, *pointant* sa barbe, et du bout de sa
Relevant sa moustache. [gaulle
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 112, Blanchemain.)

— Mettre en avant :

Si prenes ce conseil brief et *pointes* bien la chose avant pour lui donner cremeur et a ses marmousets aussi. (FROISS., *Chron.*, XIII, 242, var., Kerv.)

1. **POINTEUR**, s. m., celui qui pointe, qui façonne en pointe.

Cf. POINTEUR 2, première subdivision, t. VI, p. 255^a^.

2. **POINTEUR**, s. m., celui qui fait le pointage :

Ung *poincteur* pour poincter les fautes des absens. (1499, dans *Dict. gén.*)

Cf. POINTEUR 2, deuxième subdivision, t. VI, p. 255^a^.

**POINTILLE**, s. f.

Cf. VI, 255^c^.

1. **POINTILLER**, v. a., parsemer de petits points ; marquer avec des points :

Car je n'estime point qu'il y ait peu fait d'*avoir* remarqué et comme *pontillé* jusques aux petites roches et battures qui sont dans la riviere. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 305, Tross.)

*Poinctiller*. To prickle, or pricke often. (COTGR.)

2. **POINTILLER**, v. — N., discuter sur des vétilles :

Nous *pointillons* sur la doctrine.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 3 r°, éd. 1597.)

— Réfl., même sens :

Fait le malade, s'arreste et *se pontille* et refuse de se joindre audit comte. (MELART, *Histoire de Huy*, p. 35, éd. 1641.)

— *Pointillé*, part. passé, discuté en s'arrêtant à des vétilles :

Il se faut battre, vanger et mourir, ou en sortir par des accords bien *pointillez*, bien tamisez et bien solennisez. (BRANT., *Dam. gal.*, 5^e^ disc., *Œuvr.*, IX, 49, Soc. Hist. de Fr.)

**POINTILLEUS**, mod. pointilleux, adj., qui pointille sans cesse :

Il y a des gens *pontilleux* qui pourroient arguer la dessus. (BRANTOME, *les Duels*, p. 257, Soc. Hist. de Fr.)

Democrite qui estoit *pointilleux*, soustenoit que l'ame estoit un assemblement d'atomes. (GARASSE, *Doctr. curieuse*, p. 23.)

— Susceptible sur les moindres choses :

Tant on est chatouilleux et *ponctilleux*. (LANOUE, *Disc.*, p. 247, éd. 1587.)

Cf. VI, 255^c^.

**POINTILLEUSEMENT**, adv., d'une manière pointilleuse :

Nous gardons nostre rang *poinctilleusement*. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, III, XXXVI.)

**POINTU**, adj., terminé en pointe :

Bastons un petit *pointus* a l'un des bouts. (1379, A. N. JJ 115, pièce 330.)

Item, en lieu de l'autre pot d'argent, en a esté refait ou changé a Troyes a un autre, d'argent doré, en l'ance duquel a un escu de France hachié, et a le couvescle *pointu*. (1420-1421, *Invent.*, ap. Douet d'Arcq, *Pièc. relat. à Ch. VI*, II, 372.)

— Qui a des pointes, des piquants :

Asnes petans et herissons *pointus*. (EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 309.)

— Fig., qui a un caractère aigre ; par extens. :

Ou je presente mes raisons trop *pointues* et trop seiches ; ou trop brusquement ou trop nonchalamment. (MONT., III, 4, p. 30, éd. 1595.)

**POINTURE**, s. f., piqûre.

Cf. VI, 256^a^.

**POIRE**, mod., v. PEIRE. — **POIRÉ**, mod., v. PERÉ. — **POIREAU**, mod., v. PORREL.

**POIREE**, s. f.

Cf. POREE, VI, 289^a^.

**POIRIER**, mod., v. PERIER. — **POIS**, mod., v. PEIS.

**POISON**, s. m. et anc. f., substance délétère, qu'on absorbe ordinairement sous forme de boisson :

Et tout ainsi comme le vin pur, qui autrement est un certain remede contre la *poison* de la cigue, si vous le mestez avec le jus de la cigue rend la force de la *poison* irresistible.... (AMYOT, *Œuvr. mor.*, Comment discerner le flatteur d'avec l'ami, 36.)

Et tout ainsi que le *poison* appellé pharicum, autrement napel ou aconit... (Id., *ib.*, Que le vice rend l'homme malheureux, 12.)

Cf. Poison 1, t. VI, p. 258ᵇ, et Poison 2, p. 258ᶜ.

**POISSARD**, adj.

Cf. VI, 259ᵃ.

**POISSER**, v. a., enduire de poix :

S'il *avoit poissé* du ligneul, aussi faisoit ce singe. (B. Desper., *Recreat.*, I, 103, L. Lacour.)

Comme il faut *poixer* les tonneaux. (A. Pierre, *Const. Ces.*, VI, 4.)

*Poicer*. (Id., *ib.*, IV, 14.)

— Anc., graisser :

A Thiery des Moustiers [varlet manouvrier de ladicte ville]... item et pour .iii. livres de poict, prises a Rogier de Calonne, employes a *poiccer* pluiseurs vieriaulx, sierures, et aultres sierures faictes par chi devant pour ladicte ville, servans en le Porte Prime, et ailleurs, .iii. gros. (18 août-17 nov. 1431, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Pour .xviii. livres de noir poict, a luy acheté, lequel a esté employé a *poiccer* les deux macques dudit contrepois, et les appentichs fais de nouvel, en le Halle, deseure les eschoppes des merchieres de le Halle. (19 février 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**POISSEUX**, adj., qui poisse : fig. :

Comme le soleil dechasse
Devant les rais de sa face
Une *poisseuse* espaisseur,
Quand par le paisible vuide
Ses chevaux perler il guide,
Luisant de blonde lueur.
(Am. Jamyn, *Poés.*, II, 210, Brunet.)

**POISSILLON**, s. m., petit poisson :

(Les canes) vont quester leur vie es rivieres et ruisseaux, mangeans des *poissillons* qu'elles y treuvent. (O. de Serr., V, 6.)

*Poissillon :* m. A little, or young, fish. (Cotgr.)

1. **POISSON**, mod. (animal), v. Peisson. — 2. **POISSON**, mod. (mesure), v. Poçon.

**POISSONNAGE**, s. m., mot collectif désignant les diverses espèces de poissons :

Vous en direz ce que vous voudrez, mais ce *poissonnage* yssu du froid element ne me touche point au cueur. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

Cf. VI, 259ᵇ.

**POISSONNAILLE**, s. f., toute espèce de petit poisson, menu fretin :

Et si prins a courir en mer apres ma *poissonnaille*. (C. Mansion, *Bibl. des poet. de metam.*, fº 150 rº.)

**POISSONNERIE**, s. f., lieu où l'on vend le poisson :

Item deux estaux assis a Troyes en la *peissonnerie*, tenant d'une part a l'estal dudit nostre sire le roy et d'autre part a l'estal Perrin. (1340, A. N. JJ 72, fº 108 rº.)

Des estalages de le *pissonerie*. (1365, *Compte de P. Lenganeur*, Reg. des argent., A. Abbeville.)

*Pissenerie*. (1395, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

... Item ung office de *pissonnerie* par le trespas de Tassart Vachon. (14 mars 1458, *Reg. aux Publicacions*, 1457-1465, A. Tournai.)

Tenir ordre et police tant en la claustre du blé, en la *poissonnarie* que aux reguatieres et revenderesses de victuaires. (23 août 1504, *Reg. cons. de Lim.*, I, 4.)

— Poissons, dans un sens collectif :

Home et volatille, *pessunerie* d'eaue et ceo ke voit a quatre piez. (*Secr. d'Arist.*, B. N. 571, fº 138ᵇ.)

Plaidek, mosques, sperlins et autres *poissonneries*. (2 juillet 1582, *Ch. et privil. des* .xxxii. *mét. de la cité de Liège*, II, p. 128.)

**POISSONNEUX**, adj., qui contient du poisson, qui abonde en poissons :

Mers *poissonneuses*.
(Rons., *Franc.*, II.)

Vous de l'eau *poissonneuse* fille,
Qui dans le creux d'une coquille
Vinstes a Cypre.
(Id., *Nouv.*, Odes, l. IV, p. 359, éd. 1584.)

— Qui tient du poisson :

Odeur *poissonneuse*. (Grevin, *Des venins*, II, 17.)

**POISSONNIER**, s. m., celui qui vend du poisson :

Devant lui fet mender les bolengiers,
Et toz les fevres, et toz les taverniers,
Toz les ciriers avec les *poisoniers*.
(*Aymeri de Narb.*, 2122.)

Li *pissoniers*. (Aout 1241, *Chirogr.*, liasse 24, A. Saint-Quentin.)

*Pisonier*, machecrier et gent de mestiers. (1295-1304, *Chronique artésienne*, p. 51, Fr. Funck-Brentano.)

*Pissenier* de mer. (14 oct. 1310, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, fº 129 rº, A. Tournai.)

*Pisçonniers* de douce yawe ... (1330, *Bans de le loque*, A. Valenciennes.)

Jehans Kailleus li *pissonniers*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, fº 319 rº.)

Gui le *poissonnier*... vend toutes manieres de poissons de mer et de douce yauwe. (*Dialog. fr.-flam.*, fº 15ᵃ.)

*Poissongnier*, qui vendit pisces, piscarius. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, fº 100 rº.)

Des *pessonners* de Loundres et autres vytaillers. (*Stat. de Richard II*, an VII.)

Jaquemart Breyn, *pissenier*. (1407, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jouhan Ruyaux, *poissonnier* estagier du chappitre. (1415, *Us. de l'égl. de Rennes*, A. chap. Rennes.)

Ung *pissongnier*. (13 fév. 1428, *Reg. aux Consaux*, A. Tournai.)

Jehans Biernes, *pischeniers* de douce euwe, a tous jours pour maize renommé de larenchins de pischons. (10 avril 1313, *Reg. de la loy*, 1313-1325, Banit a tous jours, A. Tournai.)

— Pêcheur :

Il vit ung *poissonnier* qui peschoit en une nacelle ; si luy escria : *Poyssonnier*, vueilles moy mettre en ce vergier, et je te donneray ung cheval d'un marc d'or. (*Perceforest*, VI, fº 43.)

— S. f., *poissonniere*, celle qui vend du poisson :

Dame Joye la *pisceniere*. (1301, *Li coyers de la taile de la paroche S. Jaque et de la Mazelainne*, fº 2 vº, Cah. de la taille, 1301-1308, A. Reims.)

Item qu'il ne soit pissonniers, ne *pissonniere*, leurs varles ou mesnies, qui, doresenavant, puist les cabillaux qu'il aront a vendre, fendre, ne saller pour faire morues, sur .c. s. (28 mai 1415, *Reg. aux ordonnances des métiers*, 1410-1468, fº 149 rº, A. Tournai.)

**POITRAIL**, mod., v. Peitral. — **POITRINE**, mod., v. Peitrine.

**POIVRADE**, s. f., assaisonnement de poivre et de sel ; sauce ou domine le poivre :

*Poyvrade* jaune a poysson. (Desdier, *Trad. du De honnesta voluptate de Platine*, fº 77ᶜ, éd. 1505.)

**POIVRE**, mod., v. Peivre.

**POIVRER**, v. a., assaisonner de poivre :

Il font les sauces peitevines, les sauces agues, les sauces *pevrees*. (xiiiᵉ s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, fº 19 rº.)

Leur char fresque, sans *povrer* ou saller. (1552, *Bans annuels de Lescroette*, Cartul. Mort., fº 26, A. Tournai.)

— T. de fauconn., laver un oiseau avec de l'eau et du poivre pour tuer la vermine, ou pour l'assurer lorsqu'il est sauvage :

Que la terre ou un faucon *se sera poyvré* et veautré est fort bonne aux fievres quartes. (Du Pinet, *Pline*, XXX, ii.)

— Fig. et par plais., *estre poivré*, en tenir :

Comment ? dist frere Jehan, vous rhytmez aussi ? Par la vertus de Dieu, nous *sommes* touts *poivres*. (Rab., *Cinq. liv.*, XLVI.)

— Iron., *estre poivré*, en avoir son content et au delà :

Et te afferme que tu seras cocu. D'advantage seras de ta femme batu et d'elle seras desrobé... Tu *seras* bien *poivré*, homme de bien. (Rab., *Tiers liv.*, XXV.)

**POIVRIER**, s. m., arbrisseau sarmenteux qui produit le poivre :

*Poyvrier*, m. The pepper plant. (Cotgr.)

La canelle croit en Arabie, les verges ou sarments sont de grosse escorce, les fueilles comme le *poyvrier*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 258, éd. 1622.)

**POIX**, mod., v. PEIZ.

**POLACRE**, s. m., polonais :

Ha, cruel Henriot, tu brule donc d'envie
De quitter ces beaus lieus, de roses tapisses,
Pour suyvre des *polacs* les chams tousjours glaces?
(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 80, L. Duhamel.)

Un prince (le souverain de Prusse) qui est sensé et estimé comme *pollac*. (*Mém. de Choisnin*, an 1573.)

— S. f., *a la polacre*, à la mode polonaise :

Chargea son collier et son grand manteau de l'ordre, avec un riche bonnet *a la polacre*. (BRANT., *Gr. capit. estrang.*, I, 315, Lalanne.)

Item ung aultres chausses de vellours noir faictes *a la pollacre*, neufves, forrees de constance blanche. (1580, *Invent.*, dans *Revue des Soc. sav.*, 1874, p. 119.)

**POLAIRE**, adj., relatif aux pôles du globe terrestre :

Quant aux cercles, comme l'equateur, le zodiac, l'horizon, le meridien, les deux colures, deux tropiques, et deux *polaires*, ils sont imaginaires. (PONT. DE THYARD, *Le prem. cur.*, f° 11 v°, éd. 1578.)

**POLCE**, mod. pouce, s. m., le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied, et qui dans la main est opposé aux autres :

Mes il ne choisissoit pas sur qui il choaient fors tant que ce set il bien que Moireau le feri cetui Gipalle ou *polce*. (1279, A. N. J 1034, pièce 60.)

Il, vray fauteur et consentent, de chascun de ses *polces* loera ton gieu. (DEN. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 76^d^.)

*Poupce*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 58^b^.)

*Poulse*. (R. EST., *Thes.*, Pollex.)

— *Donner du pouce au feuillet*, tourner rapidement et négligemment les pages d'un livre pour en sauter des passages :

Il y en a qui se gorgent de lettres et de harangues, d'autres qui s'en degoustent, et *donnent du pouce au feuillet* pour aller chercher les combats. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, préf. de la 1^re^ éd.)

— *Faire baler le pouce*, faire danser le pouce, pour signifier donner de l'argent :

A un de ses massiers savoir
Vois s'au pape parler pourray,
Et avant li prometteray
A faire *le poce baler*
Qu'il ne me face a lui parler.
(*Mir. de N.-D.*, VIII, 15.)

— *Jouer des pouces*, financer :

Il est bon besoing que sadite hautesse ayt le cueur en meilleur lieu, et mieux affectionné a la conservation de ceste amitié que ses ministres, mais en cela il y a ung bien que l'on tombe aisement d'accord avec eux, mais que on ne soit paresseux a *jouer des poulces*. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 615.)

— Mesure de longueur, la douzième partie du pied :

Le pas doit contenir troys piez, le pié contenir .XII. *posses*. (Vers 1371, *Lettre du comte de Châtillon*, LXVI, B 989^ter^, A. Côte-d'Or.)

A ung *poche* de candeille alumee. (3 août 1450, Flines, Cod. A, f° 503 r°, A. Nord.)

De huit *paulces* de large. (1468, *Compte*, dans *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, I, 120.)

Ce n'est point, croy moy hardiment,
Un desir d'agrandissement,
Ne que je veuille un *pouce* acquerre
Outre les bornes de ma terre.
(OCT. DE S. GEL., *Œuv.*, I, 206.)

Chacune verge de vingt piedz et chacun pied onze *pauche*. (1507, *Cout. d'Enneulin*, Nouv. Cout. gén., I, 438^b^.)

Quatre *posses* de sapine. (Mai 1544, *Compte des cordel.*, GG 17, A. Mézières.)

Trois *posses* de noguier. (*Ib.*)

Treize *posses* de douilles de Genovesy. (Janv., *ib.*)

Noeuf *polches* de hault. (1588, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que nul n'estrique d'estrique qui ne soit enseignee et ait plainement six *paulces* de tour sur le fourfait de 100 s. (1593, *Ordonn. du marché au bled de Douay*, ap. Roq., *Suppl.*)

A côté de *polce* ayant l'*e* d'appui habituel aux proparoxytons dans lesquels le *c* est appuyé, on trouve plus particulièrement dans le Nord-Est, le Nord et l'Ouest, une forme *polz*, sans *e*, tirée de *pollicem* par le même processus que *salz* de *salicem* :

— Avec le sens de membre :

Si la plaie lui vient el vis en descuvert, al *pouz* tuteveies .VIII. den., u en la teste u en autre liu u ele seit cuverte, al *pouz* tuteveies .IIII. den. (*Lois de Guill.*, 10, § 1, J.-E. Matzke.)

A par mi trenchié tout de plain
Le *pouz* senestre de sa main.
(*Dolop.*, 5781.)

Et j'en ferai warder ou *pauc*.
(AD. DE LA HALLE, *Jeu Adam*, p. 306, Coussemaker.)

Item est tenus en peril d'affolure d'une playe qu'il a au *poch* de l'esclenque main. (10 janv. 1416, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Polex, *pauch*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Pluiseurs estoient martirisiez et batus, les *polcs* boutez en foremens. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, p. 279.)

Le *pauch*. (MOLIN., *Chron.*, CCXXVIII.)

La force du *paulx* est equale a tous aultres doigs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, IV, 27.)

— Et au sens de mesure :

Charlemaignes fu graindre de plein piet et treis [*polz*.
(*Voy. de Charlem.*, 811.)

Et s'ert assavoir que li aloirs dessus dis a .VII. pies .I. *polch* mains de haut entre le deseure de le suelle, et les gistes .XXVI. *pols* de let entre les postiaus et les maisieres. (Nov.1330, *C'est dou jugem. Sohier, capelain*, chirogr., A. Tournai.)

Becquet de dix *paux*, carpel de nuef *paux*, et bresmol de sept *paux*. (1344, *Ordonn.*, riviere de Somme, II, 207.)

Combien que li sergent des yaues ayent voulu user de contraindre les marchanz et pescheurs a poier amende se il trouvoient aucunes roches de menre valeur, grandeur que de cinq *paux*, et aucuns autres poissons vendans en plain marchié. (*Ib.*, p. 209.)

Une grosse plance de chesne espesse de quatre *polz*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, f° 10^b^.)

Audit Huguenot Papperoche, carpentier... a taillier kesnes pour soier a faire asselin et plancques de .XXIII. pies de long et de .XX. *paux* de largue... (1415-1416, *Reg. et recettes*, p. 193, A. Boulogne-sur-Mer.)

A Huguenot Papperoche, maistre carpentier de le ville, a esté... marchandé... de faire .I. palich depuis le boulleware de Gaiette jusques a le tour du Cuing... les espaullemens abuvreez de .II. *pauch* dedens les estacques, et aussy les entrebendes se desraseront au dehors tant que les estacques seront palich a leur gauge avec les aultres, et tout revestu de .IIII. *paux* d'espoise au los du conseil... (*Ib.*, p. 244.)

A Simon Hache, fevre,... item, pour .III^c^. de grant cleu agu de .VII. *paux* de long... a .XVI. s. le cent. (*Ib.*, p. 261.)

A Jehan le Senne, pour .III^c^. et .XXV. pies de aisselles de quesne de .I. piet de large, et .I. *poch* d'espes. (1441, *Tutelle de Jaquemin le Muisit*, A. Tournai.)

Lesquelz pennes et souvrondes passent certaine quantité de *polx* oultre le retail du mur de sa dicte maison. (9 juin 1446, *Chir.*, A. Tournai.)

Barreaux de fer si fors comme de huyt *poux* en carrure. (*Percef.*, vol. I, f° 101.)

Le Turcq fist affuster une grosse bombarde contre les gallees, portant pierre de bien quarante *polz* de tour. (WAVRIN, *Anch. cron. d'Englet.*, II, 75, Soc. Hist. de Fr.)

Et se y a en ladite terre... piet, aune, *pauch* et mesure. (1507, *Prév. de Vimeu*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 346.)

Marchié fait au *pauch* de candeille. (1512, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.XIIII. *paulx* de grosseur. (1521, *Acq. de Laon*, A. Laon.)

Un *pos* de noguier, un *pos* de sapine. (Août 1544, *Compt. des cordel.*, GG 17, A. Uzès.)

**POLDER**, s. m., dans les Pays-Bas, étendue de pays entourée de digues :

Comme nostre chiere compaigne Ysabeaux, contesse de Flandre et de Namur, tenist aucun yretage, si comme meur et *poulres*, ki sont waingnet des gies de le mer. (1290, A. N. JJ 48, pièce 200.)

**POLDRE**, mod. poudre, s. f., poussière :

Granz est li calz, si se lievet la *puldre*.
(*Rol.*, 3633.)

*Podre*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 207b.)

Li rois lesse le cheval corre ;
Apres le pié lieve la *porre*.
(*Dolop.*, 2402.)

Mius vauroie cent fois estre arse,
Et que la *pourre* fust esparse.
(*Athis*, B. N. 375, f° 133f.)

Gieres quant il ot osteit lo mantel dunkes froiat longement la face del mort de la *polre* cui il avoit assembleit. (*Dial. de S. Greg.*, liv. III, ch. XVII.)

Puis que nos serons mort et devenu *poure*. (XIIIe s., *Serm.*, ms. Cassin, f° 97d.)

Il ne doute *poudre* ne vent,
Ne nule autre chose grevant.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 23c.)

*Pudre*. (*Hagins le juif*, B. N. 24276, f° 83 v°.)

Et chevaucherent sur le chemin de Paris, tant qu'ils apperceurent grandes *pouldres*, que faisoit l'armee dudit Bethfort en marchant. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, Charles VII, an 1430.)

— Substance solide réduite en particules très fines :

Touz soulliez de la *porre* et dou faisil dou charbon. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 281b.) P. Paris : *pouldre*.

En plusieurs lieux aux grands festes disons qu'ilz doivent avoir pain d'espices et faict de bonnes *poudres*. (*Le Doctrinal de sapience*.)

Une autre boiste et *poure* de gingember. (1441, *Compte de l'exécut. testam. de Regnault le Viestrain*, A. Tournai.)

— *Poldre de duc*, préparation faite de cannelle et de sucre blanc, dont on usait après les repas en guise de fortifiant :

*Poudre de duc* pour l'ypocras
Te convient, et maint lopin cras ;
Sucre blanc pour les tartelettes.
(EUST. DESCH., *Poés.*, B. N. 840, f° 497c.)

Une livre sucre .IIII. liv. ; une livre *pouldre de duc* .III. l. ; une quarte d'ypocras .IIII. l. .X. s., etc. (1422, *Compte de J. Lemercier, châtelain et receveur de la châtellenie de Montoiron*, Arch. de M. de Peyrusse d'Escart.)

Pain, vin blanc, rouge et clairet, dragee et *poudre de duc*. (1525, *Transact. entre l'év. de Poit. et son chapitre*, D. Font., t. II, p. 396.)

On donnera a l'accouchee un pressis de chapon ou un chaudeau ou il y aura du saffran et un peu de *poudre de duc*. (PARÉ, XVIII, 34.)

— Mélange de soufre, de salpêtre et de charbon pulvérisé, qui a une grande puissance d'explosion :

Pourquoy, tres honnourables et puissains seigneurs, je vous prie, tant comme je puis, et vous requier, de part le roy, que vous plaise moy envoyer secours de gens d'armes, et de balestiers et balestes, fil de Flandres et *poubres* de canon. (Juill. 1415, *Lettre du capitaine d'Aubeterre aux jurats*, Reg. de la Jurade, p. 216.)

Envoiat .IIII. grandes bombardes et tous instrumens a chn appartenans, conme pires, *pures*, et dois grans engens. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 564.)

Ceulx qui s'estoient approches pour sçavoir ce que ce povoit estre, furent morts et tues le nombre de trois cents, de traits a *pouldre*, a la descharge desdits engiens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXI.)

Le *pourre* estoit failly, on ne sceust s'en deffen- [dre.
(C. MORIN, *Siege de Boul.*, CLVIII.)

Mais on ne sait finer de *poures*.
(ID., *ib.*, CLIX.)

**POLDRER**, mod. poudrer, v. a., couvrir de poudre :

Mais d'inde flor de violete
Et de le venque menuete
*Estoit* (la sale) *poldree* espessement,
De cief en cief tot ivelment.
(*Parton.*, 10827.)

Se de charbon ne *sont poudrees*.
(*Clef d'amors*, 3072.)

Linges trempez en huile et couverts de paille toute poissee et gressee de gouldron et *poudrez* de souffre. (N. PASQ., *Le Gentilh.*, p. 199.)

Cf. POUDRER 1, t. VI, p. 343b.

**POLDROS**, mod. poudreux, adj., couvert de poussière :

Vedeir puez les granz chemins *puldrus*.
(*Rol.*, 2426.)

Un poi d'ewe i aveit *podruse* et tute perse.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 52 r°.)

Piez *poudreus* et penssee vole
Et œil qui por cinger parole
Sont trois choses, tout sans doutance,
Dont je n'ai pas bone esperance.
(*Vie Ste Elysabel*, B. N. 837, f° 286a.)

Cil destrier hennissent et gratent del piez la terre dure et *poldreuse*. (*Artur*, B. N. 337, f° 117a.)

Pres que tous jours a pié alons,
Mout avons *pourreus* les talons.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 92d.)

Terre *poudreuse*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 40b.)

Terre *pouldreuse*. (*Flave Vegece*, III, 10.)

Vieux monuments, qui encor soustenez
L'honneur *poudreux* de tant d'ames divines.
(J. DU BELLAY, *Huit sonnets*, p. 16, Montaiglon.)

**POLE**, mod. pôle, s. m., chacune des extrémités de l'axe du monde autour duquel la terre opère sa révolution sur elle-même :

Aucuns pourroient dire que polus est pivot ou la roe tourne si comme le ciel tourne entre le *pol* ou pyvot artique et le *pol* antartique. (D. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 5b.)

Le *polle* selon Bede est une estoille tres petite de laquelle toute la haulte partie du ciel est denommee le *polle* du monde. (CORBICH., *Propr. des choses*, VIII, 34.)

Ceste ligne n'est pas materielle ; mais est faicte par imaginacion de uug *polle* jusques a l'autre si comme une ligne entre deux pointz. (ID., *ib.*)

*Pole* artique. (*Calendr. des berg.*, sign. F v°, éd. 1499.)

**POLEMIQUE**, adj., relatif à une dispute par écrit :

Chanson *pollemique* ou bellique. (VIGEN., *Philostr.*, f° 24 r°, éd. 1578.)

— S. f. et anc. m., dispute par écrit :

Deux livres d'epigrammes, puis des *polemiques*. (AUBIGNÉ, *Trag.*, préf.)

**POLEMOINE**, s. f., genre de plantes, dont l'espèce la plus connue est la valériane grecque :

*Polemoine*. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, sign. AAA2 v°.)

*Polemoine*. Spattling poppy, frothie poppy, white ben ; also, the shrubby trefoile called make bate. (COTGR.)

**POLENTA** ou **POLENTE**, s. f., bouillie de farine d'orge :

Ses fueilles (de casepucie) broyees et mises avecques *polente* ou bouillie sus les enfleures des yeulx elles les espartent. (*Jard. de santé*, I, 100, impr. la Minerve.)

La *polente* plus estimee est faicte d'orge nouveau frict, et s'il n'est foison d'orge, on la faict d'autre semence. (J. MASSÉ, *L'œuvre de Cl. Gal. des choses nutrit.*, f° 45 v°.)

Le suc de la dicte herbe (la joubarbe) meslé avec la susdicte *polenta* et huyle rosat, est appliqué sur la teste pour les douleurs d'icelle. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, X.)

1. **POLICE**, s. f., forme de gouvernement établi ; action de gouverner :

Oh, quelle mutacion de *pollisce* nouvel ! Les voisins de Tournay en la hayne du roy refusoient vendre leurs biens et denrees en ycelle et ne y voulloient aller, et les Franchois forciblement les allerent querir et vendirent en ce dit jour leurs corps et leurs biens, sans ce qu'ils en eussent aulcun prouffist. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, I, 26 mai 1477, Hennebert.)

Ainsi conclus que tout seigneur
Qui a grant regne et grant *pollice*,
Doit, sans avoir a nul faveur,
Exercer et faire justice.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. franç., III, 170.)

La religion chrestienne a toutes les marques d'extreme justice et utilité, mais nulle si apparente que l'exacte recommandation de l'obeissance du magistrat et manutention des *polices*. (MONT., I, 23, p. 65, éd. 1595.)

Lors faict venir par devers elle Jules, et demande quelle *police* il entendoit tenir pour mettre son entreprise a effect. (PASQ., *Rech.*, VI, 26.)

2. **POLICE**, s. f., anc., preuve par écrit, certificat :

Bailleront les gardes des dits ports bullete, autrement dite *police*, a ceux qui auront passé ledit sel. (1371, *Ord.*, V, 405.)

**POLICER**, v. a.

Cf. POLICIER, VI, 263b.

**POLICIER**, adj., qui appartient à la police :

*Policier*. Belonging, or looking to, taking notice or care of, having by office, or in charge, the government, and ordering of, particular matters in a town, or territorie. (COTGRAVE.)

**POLIMENT**, adv.

Cf. POLIEMENT, VI, 263b.

**POLIR**, v. a., rendre uni par le frottement ; anc., soigner :

Au mont dones mal essemplaire
De te robe, ke tu *polis*,
Hé ! las, come est povres delis
De mort ki polist son suaire.
(RENCLUS, *Carité*, CXLIV, 9.)

— *Poli*, part. passé, aimable :

Virge ki de carneus delis
Garda sen cors pur et alis
Quant, por haper, le faulosa
Li mondes fartillies, *polis*
Digne est de corone de lis.
(RENCLUS, *Miserere*, CXCV, 1.)

Cf. VI, 264a.

**POLISSEUR**, s. m., celui qui fait métier de polir :

Ouvriers *pollisseurs* de Paris. (1389, dans *Dict. gén.*)

Jehan le Josne, *polisseurs* d'armurez. (1417, *Compte de l'exéc. test. de Jehan le Paret*, A. Tournai.)

Girart du Bos, de Rumes, *polisseur*. (16 oct. 1420, *Reg. de la loy*, 1413-1424, ib.)

**POLISSURE**, s. f., éclat d'une chose polie :

*Polissure*. (R. EST., 1539.)

La *polissure* unie de son ventre marbrin. (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., I, 256, Stecher.)

La *polissure* du marbre. (RAB., *Pant.*, V, 41.)

— Fig. :

*Pollisseure* se faict, quant on demeure sus une mesme matiere, mais il semble que l'on veuille muer, affin que la sentence soit mieux aornee, comme une chose dicte se redict plusieurs foys, mais en aultres termes en disant : Garde toy de mal faire ; fay tousjours bonnes œuvres ; suy les bons. (FABRI, *Rhet.*, I, 183, Héron.)

Si n'y a il bon juge qui les trouve a dire en ces anciens, et qui n'admire plus sans comparaison l'egalle *pollissure* et cette perpetuelle douceur et beauté fleurissante des epigrammes de Catulle, que tous les esguillons, de quoy Martial esguise la queue des siens. (MONT., II, 10, p. 264, éd. 1595.)

**POLITESSE**, s. f., anc., polissure ; douceur ; netteté, propreté ; éclat de ce qui est vif :

*Politesse*. Politeness ; polishedness ; smoothness, sleekness, neatness, cleanliness trimness, briskness. (COTGR.)

Cf. VI, 264b.

**POLITIQUE**, adj., relatif au gouvernement d'un État :

Humilité, science et rethorique,
Congnoissance, la vie *politique*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 191.)

— S. f., art de gouverner un État :

*Politique*, ce est a dire le governement des citez. (BRUNET LATIN, p. 575.)

— S. m., semble dans ce passage être employé par confusion avec *polemique*, autref. masc. :

Je n'ay pas tousjours gardé l'integrité de chascun *politique* ou epigramme, en rendant parolle pour parolle. (J. LEFEVRE, *Emblemes d'Alciat*, Dédicace, f° 2 v°, éd. s. l. n. d.)

Cf. POLITIC, VI, 264c.

**POLITIQUEMENT**, adv., d'une manière politique :

Vive le roy, vive corporellement et *politiquement*. (1405, *Har. de Gerson au nom de l'Université*, ms. Saint-Omer 298.)

Dont appelloit il celluy beneuré *politiquement* qui estoit parfait prudent es choses faisibles. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 5 v°.)

Et estoient ces bonnes gens en pareil ordre que seroient les magistrats d'une republique bien et *politiquement* gouvernee. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 12, Bibl. elz.)

**POLLEN**, s. m., anc., farine :

Le blé d'Afrique rend ordinairement par boisseau un demy boisseau de fine fleur de farine, et quatre sestiers de farine blanche, dite *pollen*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 10.)

**POLLICITATION**, s. f.

Cf. VI, 265b.

**POLLUER**, v. a., souiller :

*Polluer*. (R. EST., 1539.)

**POLLUTION**, s. f., souillure :

Tes corage suiet expurgiz de totes *pollucions*. (*Dial. anime conquer.*, Bonnardot, *Romania*, V, 307.)

Il dolut, soi avoir la *pollution* des levres. (*Dial. S. Greg.*, p. 141.)

De faire en eulx *polucion*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 306.)

Et oultre plus corruptible substance
N'y trouve lieu en quelque circunstance
Qui peust causer *poullution* infecte.
(*Chants roy.*, B. N. 1537, f° 117 r°.)

— T. de médec., émission spermatique involontaire :

*Pollucion* est projection de semence sans savoir le tans que c'est fait. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 31.)

**POLTRON**, adj., négligent, paresseux :

Quand on voyoit un jardin mal accoustré, on tenoit la femme de celuy a qui il estoit pour *poltronne* et mauvaise menagere (pour ce que c'estoit le propre des femmes d'accoustrer les jardins). (DU PINET, *Pline*, XIX, 4.)

Ces *poltrons* magnigoules gastrolatres. (RAB., *Quart liv.*, LIX.)

Tu auras bonne recompense
De moy, comme bon serviteur,
Lorsque mon *poltron* de tuteur
M'aura rendu mon bien par conte.
(GODARD, *les Desguis.*, II, 1.)

— Qui a peur du danger :

Combien que sept ou huict ineptes et sots termes de guerre que nous avons emprunté d'eux, mettent en danger et les Gascons et ceux de toutes les autres contrees de France d'estre reputez par la posterité plus *poultrons* que les poultrons naturels. (H. EST., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XVIII.)

— Substantiv. :

Car les Françoys de picques et bastons
Donnoient telz coups que ces vilains *poul-* [*trons*
Habandonnoient chascun coup leur muraille.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye, f° 48 r°, éd. 1532.)

**POLTRONNEMENT**, adv., d'une manière négligente, paresseuse :

Qui meinent avecq'eux leurs matins cazaniers
Nourris *poltronement* dessus leurs gras fumiers.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 132.)

— D'une manière poltronne :

Apres avoir saccagé le chasteau et l'isle de Goze pres dudit Mathe, qu'un chevalier espaignol rendit assez *poltronnement*. (1551, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 156.)

Lachement et *poultronnement*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, III, 1.)

**POLTRONNERIE**, s. f., caractère du poltron ; acte du poltron :

Je suis infiniment marry de la *polteronnerye* de ces canailles de soldats qui ont, comme m'a dict ledict Des Chappelles, si mal faict aux assaults donnez au chasteau dudict Domfront. (28 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3255, f° 32.)

... Qui fut une grande *poltronnerie* au capitaine huguenot qui estoit dedans (le château) de l'avoir laissé prendre a si bon marché. (CL. HATON, *Mem.*, p. 562.)

Cf. POLTRONERIE, VI, 266b.

**POLYGAME**, s. m., homme marié avec plusieurs femmes ; employé comme nom propre :

*Polygame* dit lors que l'imitation est le vray siege d'ignorance. (N. DU FAIL, *Disc. d'Eutrap.*, I, 65, Hippeau.)

— Adjectiv. :

Luy (Abraham) estant *polygame* neantmoins excella Isaac monogame. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, table.)

**POLYGAMIE**, s. f., état de celui, de celle qui est polygame :

Ceste *polygamie* (qu'on appelle) c'est a dire pluralité de femmes. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 713b.)

Il y avoit assez de quoy leur faire perdre la memoire de tous les bruits et descouvertures qu'on a faites de leur *poligamie.* (*Cabin. du roi de Fr.*, p. 119, éd. 1581.)

**POLYGONAL**, adj., qui a plusieurs angles et plusieurs côtés :

Au mylieu estoit une table de marbre ronde et *polygonalle.* (*Alector,* f° 129 v°, éd. 1560.)

**POLYGONE**, adj., qui a plusieurs angles et plusieurs côtés :

Les unes (choses) circulaires ou rondes les aultres longues et rondes, les aultres penthagones ou *poligones.* (P. VERNEY, *Succ. collect. geometr.*, sign. CIII r°.)

— S. m., figure qui a plusieurs angles et plusieurs côtés:

Dont s'ensuyvra la desiree geometrique description de tous *polygones.* (J. BESSON, *Cosmolabe*, Catalogue, éd. 1567.)

**POLYGONUM** et **POLYGONON**, s. m., renouée :

Le jus de *polygonon.* (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch,* ch. CCXXXV, éd. 1549.)

**POLYGRAPHE**, s. m., auteur qui écrit sur des matières diverses ; employé comme pseudonyme :

Traduction de Flave Vegece par le *Polygraphe,* membre secrétaire et historien du parc d'honneur, 1536.

**POLYGRAPHIE**, s. f., ouvrage sur des matières diverses :

Au premier livre de *polygraphie* j'ai distribué toutes les dictions qui y sont par ordre ternaire. (GABR. DE COLLANGES, *Polygr. de Trith.*, f° 6 v°, éd. 1561.)

**POLYGRAPHIQUE**, adj., qui appartient à la polygraphie :

Art *polygraphique.* (GABR. DE COLLANGES, *Polygr. de Trith.*, f° 212 r°.)

**POLYPE**, s. m., poulpe, mollusque céphalopode :

Ce meismes font *polipes* en mer et cameleon en terre. (BRUNET LATIN, p. 250, var.)

Dont il se tient aussi fort qu'un *polype*
Fait contre un roc, qui se grimpe et se gri-
De ses cheveux si ahert au rocher, [pe,
Que le pescheur ne l'en peut arracher.
(RONS., 966, ap. Littré.)

— Excroissance charnue, fongueuse et fibreuse qui se développe dans les cavités du corps revêtues d'une membrane muqueuse :

Li *polipes* est une superfluitez de char qui apert dedanz le nes. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie,* ms. de Salis, f° 59c.)

La chair surcrue au nez et narines que on appelle *polipe.* (*Jard. de santé*, I, 222.)

**POLYPEUX**, adj., qui est de la nature de l'excroissance dite polype :

*Polypeux.* (1552, CH. EST., dans *Dict. gén.*)

**POLYPHAGE**, adj., qui mange beaucoup :

Quant a nous, il est certain que nous ne sommes pas *polyphages,* lequel nom au contraire, on pourroit donner a plusieurs Anglois. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 334, éd. 1583.)

**POLYPODE**, s. m., espèce de fougère dont les racines s'attachent par des fibres très nombreuses au pied des troncs des arbres :

*Polipode*, caparis. (*Antidot. Nicolas*, § 24, Dorveaux.)

*Polipode.* C'est une herbe qui est asses semblable a fougiere et croist sus murs, sus pierres et sus chesnes. (*Grant Herbier*, n° 381, Camus.)

**POLYSYLLABE**, adj., composé de plusieurs syllabes :

*Polissillabe*, de pluseurs sillabes. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

A la difference des syllabes d'un vocable *polissyllabe.* (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 19 r°, éd. 1550.)

— Fig. et par plaisanterie, qui parle par longs mots :

Ainsi ne parle il mie avec ses garces, il y est bien *polysyllabe.* (RAB., *Cinq. liv.*, XXVIII, éd. 1564.)

— S. m., mot composé de plusieurs syllabes :

L'accent te pourra monstrer la quantité en la penultieme des *polysillabes.* (J. DE LA TAILLE, *Man. de faire des vers.*)

**POLYSYLLABIQUE**, adj., composé de plusieurs syllabes :

Pour commencer donq a defricher cette doctrine, il faot premierement entendre que james l'accent elevé ne se rencontr'en la derniere syllabe des dissyllabiques, ne *polisyllabiques.* (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 133 r°.)

**POLYTHEISME**, s. m., système religieux qui admet plusieurs dieux :

Le *polytheisme* est un droict atheisme. (J. BODIN, *Demon.*, f° 28 v°, éd. 1580.)

**POLYTRIC**, s. m., genre de fougères dit aussi capillaire :

*Politric.* Aucuns l'appellent adiantos, les autres le sourcil de la terre. (*Grant Herbier*, p. 106, Camus.)

*Polytrich.* (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch,* CCCVII, éd. 1550.)

*Polytric.* (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, sign. AAA2 v°.)

**POME**, mod. pomme, s. f., fruit du pommier, de forme ronde, à pulpe abondante :

Et tendrai quatre *pomes* molt grosses en mon
[poin.
(*Voy. de Charlem.*, 500.)

En sa main tint une vermeille *pume.*
(*Rol.*, 386.

Issi que il seit verai home
E qu'il ne mangat de la *ponme.*
(ROB. GROSSETETE, ms. Bruxelles 10747, f° 230a.)

Il faut que les gens de ce mestier se soucient des arquebuzades comme de *pommes* cuites. (MONTL., *Comm.*, l. II, f° 168 r°, éd. 1594.)

Il en vouloit fort aux moines et moinesses ; et prenoit son passe temps a leur jouer plusieurs tours, qui estoient (comme on dit en proverbe) jeux de *pommes,* c'est a dire jeux qui se plaisent a ceux qui les font. (BONAV. DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, D'un gentilhomme qui foueta..., f° 265 r°, éd. 1572.)

— Fig., sein d'une femme :

Tu descouvris ma poictrine assez blanche,
Dont de mon sein les deux *pommes* pareil-
Veis a ton gré. [les
(CL. MAR., *Epitr. Maguel. à P. de Prov.*, p. 109, éd. 1545.)

— Fruit en général ; *pomme d'orange,* orange ; *pomme de terre,* variété de cyclamen ; *pomme de paradis,* graine de paradis ou maniguette :

Cubebes, cardemones, *pomes de paradis,* folion, espis. (*Li cout. des foires de Troies*, li tonneus d'avoir de pois, ms. Troyes 365.)

Ciclamen... est autrement appellé pain a porc et malum terre ou *pomme de terre.* (*Le Grant Herbier*, n° 128, Camus.)

Item pour *pommes d'orenge* et de capendu. (16 févr. 1463, *Exécut. testam. de Nicolas Dimenche,* A. Tournai.)

Des *pommes d'orenges*, et de grenade. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 138 v°.)

— Fig., *pomme d'orange*, masse armée à une extrémité d'un morceau de plomb en forme de pomme :

Et que nuls ne porte couteaulz appelez dolequin, ne semblables a yceuls, en sain, en cauche, en manche, ne en aultre lieu couvert, ne aussi ne porte plonmees appelez *pumes d'orenge.* (25 fév. 1388, *Reg. aux publicat.*, 1380-1388, A. Tournai.)

— Ornement arrondi en forme de pomme :

Une *pomme* de laton doré pour chauffer les mains du prestre en yver. (1476, *Joy. egl. Bayeux*, f° 77 v°, chap. Bayeux.)

**POMEL**, mod. pommeau, s. m., tête arrondie de la poignée d'un sabre, d'une épée :

Tolos, *plomiaus.* (GARL., *Gloss.*, ms. Lille.)

Et s'espee devant lui torne,
Le *pumel* mist a son archon,
La pointe mist devant en son.
(BEAUMAN., *Jehan et Blonde*, 4144.)

Apuies sur les *pommeaulx* de leurs espees. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 150 v°.)

— Éminence arrondie au milieu de l'arçon, le devant d'une selle :

A Andrieu de Wanes, ghehorelier... pour ung *pemiel* de sielle noef qu'il a fait et livré pour ledit cheval. (15 février 1448-17

mai 1449, *Compte d'ouvrages,* 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. VI, 267b.

**POMELÉ**, part. passé et adj., en parlant d'un cheval, dont la robe est parsemée de taches rondes mêlées de gris et de blanc :

Les cevaus prent, ki furent *pumelé.*
(*Alisc.*, 5567.)

Li bon chevaus k'il set desus,
Esteit uns ferranz *pomelez.*
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 5043,)

Hé ! Dieus ! tant boins chevaus i ot mené
Sor[s] et bais et bauçans et *pumelé.*
(*Aiol*, 4267.)

Equus scutulatus, cheval *pomelé.* (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Oxf., S. John's Coll.)

*Poumelé.*
(*Ren. de Montaub.*, p. 104.)

... Ung des chevaux de la ville de gris poil *pumelé.* (16 août-16 octobre 1432, *Compte d'ouvrages,* 1re Somme de recettes, A. Tournai.)

Cf. VI, 268a.

**POMEROIE**, mod. pommeraie, s. f., lieu planté de pommiers :

Apud Jugniacum et *Pomeroie.* (1235, *Cart. de Montier-la-Celle,* p. 86, Lalore.)

El liu que on apele le *Poumeroie.* (Avril 1265, *Cart. de Cambron,* p. 138.)

Jardin et *pomeroie.* (J. DE ALUET, *Serm.*, B. N. l. 14961, fo 285 vo.)

*Pommeroie* estoit .I. lieu ou l'en tourmentoit les dampnes, selonc aucuns, mais autre part treuve on que c'est l'espace souz maisons entour les murs par dedenz la ville pour aler les genz d'armes. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fo 17b.)

En mon vergier et en ma *pommeroie*
N'avoit d'antes ne mez un seul pommier
Ou fruit duquel tout mon espoir avoie.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 234.)

Pomarium, *pumeraie* ou lieu ou croissent pumiers. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*)

Un lieu planté d'arbres fruitiers, *pommeraye ;* le lieu ou l'on met les fruits bons a manger pour les garder. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J.-L. Vives,* éd. 1576, Index, *Pomarium.*)

**POMIER**, mod. pommier, s. m., arbre qui produit les pommes :

Ardent cez hanstes de fraisne e de *pumier.*
(*Rol.*, 2537.)

Li dolz *pomiers.*
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, fo 49 ro.)

Et tint la lance de *ponmier.*
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpellier 249, fo 92d.)

En sa main tint .I. baston de *pomier*,
A haute voix commença a huchier.
(*Gir. de Viane*, p. 14.)

... Lor roides lances qui furent de *pumier.*
(*Aiol*, 6802.)

Item terra Gossiel et Belin as *pomiers* debet terragium. (1181, *Fonds de Château l'Abbaye*, A. Nord.)

.III. ont occis des hanstes de *pummier.*
(*Otinel*, 932.)

Fors seulement de cest *pommier.*
(GEOFF., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, fo 10b.)

Le *poumier* du fruit d'escience.
(ID., *ib.*)

Le *poumier*, le poirier. (*Rent. de la prév. de Clerm.*, B. N. 7684, fo 37 vo.)

Ma dame veult que je viole le vergier et *pomyer* de mon pere. (*Sept sag.*, p. 68.)

Au censier de le Planque pour l'accat de .X. *pumiers,* mis et plantes es gardins de la dicte maison, au pris de .III. gros et demi le pieche. (15 avril 1461, *Tut. de Miquelet Daubermont,* A. Tournai.)

— *Pommier de paradis,* variété de pommier nain :

Trois cens *pommyers de paradis.* (1557, *Compt. de Diane de Poitiers,* p. 215.)

Cf. VI, 269 .

**POMMADE**, s. f., sorte de cosmétique :

*Pommade.* Pomatum, or pomata (an ointment). (COTGR.)

**POMMADER**, v. a., enduire de pommade :

Tes mains *pommadees.* (SIBIL., *Par. c. l'âm.*)

**POMME, POMMEAU, POMMELÉ**, mod., v. POME, POMEL, POMELÉ.

**POMMELLE**, s. f., plaque arrondie en pomme :

Par le mouvement du chapiteau ou *pommelle* inferieure ouvrant une petite eguille qui s'y emboiste et l'arrestant au jour et signe du mois, tenant aussi le baston perpendiculairement, on cognoist les heures et minutes par l'ombre du soleil. La haute *pommelle* est faite de bois d'ebene ou sont marquez douze espaces contrefaites en petits goldrans. (R. BELLEAU, 1re *journ. de la Berg.*, II, 164, Bibl. elz.)

Apres avoir chanté et rejoint ce baston, ce gentil artizan m'enseigna comme il pouvoit servir a arpenter, a prendre largeurs, longueurs et hauteurs ; a cognoistre quel chemin fait la lune en une heure artificielle, les distances des estoiles fixes de l'une a l'autre ; comme le creux de la *pommelle* peut servir a mettre crayons et peintures liquides, et celuy des fleutes a mettre plumes, pinceaux, compas, esquierre. (ID. *ib.*, II, 168.)

**POMMER**, v. n., s'arrondir en pomme :

La laictue de la tierce espece est appelee laictue *pommee*, ou cabuce, de ses feuilles, lesquelles apres estre un peu eslevees sur la terre, hont la figure ronde d'une *pomme* et sont enflees presques comme une teste de choux cabus. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch,* CXIV.)

Eminance *pommee* a l'endroit des joues. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 53, éd. 1598.)

**POMMERAIE**, mod., v. POMEROIE.

**POMMETTE**, s. f.

Cf. POMETE, VI, 268c.

**POMMIER**, mod., v. POMIER.

1. **POMPE**, s. f., cortège solennel :

Et ne me puis tenir et passer de mettre par escript et incorporer en ces presentes memoires les *pompes,* l'ordre et la maniere de faire des dictes nopces. (OLIV. DE LA MARCHE, *Mém.*, III, 101, Soc. Hist. de Fr,)

— Appareil magnifique :

Il donne grans disners comme noces, ou il fait mettre *pompe.* (ORESME, ap. Littré.)

Et arriverent ainsi heureusement a la fin de mars a Valence, ou le roy d'Espagne les attendoit, qui les y receut, et l'infante sa sœur, avec tous les honneurs, complimens et *pompes* espagnoles. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598.)

2. **POMPE**, s. f., machine à élever, à refouler un liquide :

*Pompes,* seilles de boys. (1517, dans *Dict. gén.*)

**POMPER**, v. a., aspirer ou refouler (un liquide, un gaz) au moyen d'une pompe :

Et le cinquiesme chef doibt regarder s'il n'y a nuls trous faicts a la navire par la baterie, et faire tout restouper et recalfater ; et faire *pomper,* si besoing est, pour jecter l'eaue hors de la nef, qui pourroit estre venue, tant par la baterie, que par le choc qu'ils pourroient avoir eu a l'aborder. (PH. DE CLEVES, *Instr. de toutes manieres de guerroyer*, p. 135, éd. 1558.)

**POMPEUSEMENT**, adv., d'une manière pompeuse :

Chascun laisse son fouc sans garde,
Et s'en vont, qui bien y regarde,
Avec les roys *pompeusement,*
Pour vivre plus joyeusement.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, IV, 307, Van Hamel.)

Et y avoit plusieurs seigneurs *pompeusement* et richement vestuz. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, XXXVI.)

Les moynes celebroient la feste de saint Hydulphe plus *pompeusement* que de coutume. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 33.)

Ces abbez vestus *pompeusement.*
(VAUQ., *Sat.*, IV, à Blais.)

**POMPEUX**, adj., qui a de la pompe :

Les riches et *pompeux* chars. (*Traicté de P. Salem.*, ms. Genève 165, fo 76 vo.)

Par l'orgueil et *pompeuse* ambition d'aucuns. (*Ib.*, fo 91 ro.)

De celle mort trespassa l'evesqne de Paris, nommé sire Jacques, ung homme tres *pompeux,* convoiteux, plus mondain que son estat ne le requerroit. (*Jouru. d'un bourg. de Paris*, an 1438.)

Filles *pompeuses* et bragardes
Sont estimees pour coquardes.
(JEHAN D'IVRY, *les Estrennes des filles de Paris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 79.)

Lieux *pompeux.*
(O. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, fo 16 vo.)

Autant ou plus y a a dire
Que d'ung cheval *pompeux* et beau
A quelque asne de Myrebeau.
(C. FONTAINE, *la Complaincte et testam. de F. Sagouyn.*)

Parole *pompeuse* et fardee. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, Instr. pour ceux qui man. aff. d'est.)

**POMPIER**, s. m., fabricant de pompes :

Achilles de Beaulieu, *pompier*. (1517, dans *Dict. gén.*)

**POMPILE**, s. m., anc., nom donné à l'argonaute et au nautile :

*Pompile*. A kind of pourcontrell fish that swemmeth with her belly upwards. (COTGR.)

Le petit *pompile* escoule l'eau de son tuyau, se mettant a l'envers, comme s'il avoit espuisé l'offet et la sentine de son navire. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 125, éd. 1622.)

— Poisson du genre coryphène :

*Pompile*, that kind of tunnie which followeth ships while they are in the maine, and leaves them when the draw towards the shore. (COTGR.)

**PONANT**, s. m., occident ou couchant :

Apres la mort de ce roy qui se nomera Charlemaine vendront cil de *ponent* du berquil de la mer et toudront mout de terre a celle orde gent. (*Sidrac*, dans *Hist. littér. de la France*, XXXI, 307.)

Faire venir de *pounant* par deça. (1435, *Stat. de S. Jean de Jerus.*, f° 85[b], A. Haute-Garonne.)

Et Angleterre et ces parties de Flandres et de Hollande, vers le *ponant*. (COMM., *Mem.*, I, VI, p. 256, Chantelauze.)

Le pape luy mist (à Charles) la couronne imperiale du *ponant* sur le chef. (PASQ., *Rech.*, III, 10.)

**PONCE**, s. f., pierre volcanique, poreuse et légère, employée à frotter, polir, etc. :

Pumex, *ponche*. (GARL., *Gloss.*, ms. Lille.)

Mon enfant, or oi ma responce,
Respondis je ; et cuides tu estre
Si net et si blancy de *ponce*
Que l'en ne te puist tache mettre ?
(MART. LE FRANC, *Compl. du liv. du champ. des dames*, 233, G. Paris, *Romania*, XVI, 430.)

— Par apposition :

Son terroir est maigre et poudreux a fleur de terre, mais dedans il est creux et alteré comme *pierre ponce*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, II.)

Cf. PONCE 1, t. VI, p. 270[c].

1. **PONCEAU**, s. m., petit pont.

Cf. PONCEL 1, t. VI, p. 270[c].

2. **PONCEAU**, s. m., couleur.

Cf. PONCEL 3, t. VI, p. 271[b].

**PONCER**, v. a., polir avec la ponce :

A Adam de Lattre, pour son salere de rere et *poncher* les parquemins dont on fait ces presens comptes et le copie des comptes d'anten, pour baillier a nosseigneurs ; pour ce a luy paié .VIII. s. (1415-1416, *Compte*, dans *Mém. Soc. acad. de Boulogne*, VII, 180.)

— Fig. :

Quant vrai religieux en son cloistre s'enfonce,
Monde et mondaine vie par veu si de sor tronce
Que, s'il en i remaint li pois de demi once,
La vie est perilleuse s'il ne la ret ou *ponce*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 728.)

— Régler avec la ponce (sachet) :

Le mestier, c'est ce chassis sur lequel on estend la besongne, bandant fortement le plat fonds, et le satin sur lequel on veut faire la broderie, et ou il faut *poncer* les ouvrages, et porfiler la besongne. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 329, éd. 1622.)

Cf. PONCIER 2, t. VI, p. 271[c].

**PONCETTE**, s. f., petit sachet ou petite pelotte d'étoffe pour poncer :

*Poncettes* blanches et noires, les blanches servent pour poncer sur couleurs brunes, les noires sur les couleurs claires ; elles sont piquees a petits pertuis, ainsi que font les peintres et les architectes pour poncer les premiers traits. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 331, éd. 1622.)

**PONCIRE**, s. f., variété de citron :

Je ne mets ici en conte les orangers, citroniers, *ponciles* et autres arbres precieux. (OL. DE SERR., V, 15.)

Ressemblantes a citrons et *poncires*. (ID., *ib.*, VI, 9.)

Il semble que les antiques n'ayent cogneu de ces arbres ci que le seul citronier, pour ne faire mention aucune des oranges, limons, ne *ponciles*, qui aujourd'hui nous sont tant familiers. (ID., *ib.*, VI, 26.)

**PONCTION**, s. f., t. de chirurg., piqûre faite pour évacuer un liquide épanché dans une cavité naturelle ou accidentelle :

Torcions, *poncions*. (XIII[e] s., dans *Dict. gén.*)

Punctus, *ponchon*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 234 v°.)

Puncio, onis, *poncion*. (*Ib.*)

Nous ne avons mestier de *poncion* ne de saignee. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 225 v°.)

— Anc., piqûre, en général :

Il sent des *ponctions* parmy le corps, comme si on le piquoit avec aiguilles. (PARÉ, XXIII, XXXIII.)

— Fig., douleur :

Helin en at el cuer *poinction* a planteis.
(*Geste de Liege*, 31037.)

**PONCTUATION**, s. f., action, manière de ponctuer :

La grammaire, ... les accents, la *punctuation*. (E. DOLET, *Man. de bien traduire*, p. 7, éd. 1540.)

Cf. VI, 271[c].

**PONCTUEL**, adj.

Cf. VI, 272[a].

**PONCTUELLEMENT**, adv., d'une manière ponctuelle :

Et pour ce que plus oultre en cesty traictié meysmement tracteray et *pontelment* par voye de narration. (*Traité d'Em. Pilati* dans *Cher. au Cygne*, I, 327.)

On a employé un doublet *ponctualement* :

Tarenate est l'articque quarante minutes. Mactoi soubz la ligne equinoctialle *punctualement*. (*Voy. d'Ant. Pigaphetta*, p. 365, Schefer.)

**PONCTUER**, v. a., marquer de points :

*Ponctuer* les cartes. (BERNARD, *Dial. de la longit.*, p. 83, éd. 1574, cité par le *Dict. gén.*)

— Partic., distinguer par des points, des virgules, etc., les phrases et les membres de phrase :

Distingo, discerner, *punctuer*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Fig., marquer avec force les repos :

Maint serventois la endroit *se punctue*,
Chant royal maint se chante et psalmodie,
Brief, un chacun s'y peine et esvertue.
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, OEuv., III, 112, Stecher.)

Cf. VI, 272[a].

**PONDAGE**, s. m., droit levé en Angleterre sur le poids des marchandises à l'entrée et à la sortie :

Ordinez est et establiez que si ascun custumer collectour ou controllour des coustumes du roy de cokettez dez draps del subsidez del tonage ou *pondage* en ascun port ou lieu d'Engleterre soit duement atteint en convict al suit du roy de faux concelement du custume ou subsidie du roy duement entré et paié par ascun marchant, que adonques le dit custumer, collectour ou controllour... perde et forface au roy le treble dez marchandisez ensy custumez. (*Stat. de Henri VI*, an III.)

**PONDERABLE**, adj., qui a un poids appréciable :

Car elles (les abeilles) sont si tendres et legieres
Que la roideur des ventz et estrangieres
Pluyes du ciel abatre les pourroient,
Comme les nefz qui sur la mer couroient
Sans grant fardeau en maniere semblable
Courent par l'air qui leur est *ponderable*.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 78[d], éd. 1529.)

— Fig., qui pèse, qui accable.

J'ay eu de luy vision briefve
Si tres *ponderable* et si griefve
Qu'encore le cueur m'en fremist...
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 23473.)

Cf. VI, 272[a].

**PONDERATION**, s. f., équilibre des forces, des corps ; fig. :

Et, belle dame, si l'acteur remonstre cecy et le leur met a l'œil affin que cecy plus n'avienne et que par gravité et *ponderation* des matieres ils mettent pourvision, fait il mal ? fait il chose contre honneur et loyauté ? Certes nenny. (CHASTELL., *Verité mal prise*, Œuvr., VI, 344, Kerv.)

Pesera toutes les circunstances, car Tethel dit *ponderation*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 121 v°.)

**PONDERER**, v. a., peser, considérer, examiner :

Toutes cestes choses ensemble *ponderees* fesoient la dampnacion oudit Volcius non pas plus doubtable que avoit esté celle de Ceson. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 56a.)

Et pour ce faire on doit considerer
Qu'un serviteur (a bien le *ponderer*)
Par foy formee et par le sainct baptesme
Est filz de Dieu comme son maistre meme.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XII, aux maistres.)

Et poyse et *pondere* le tout a sa balance. (J. DE LA MOTHE, *Blas. des armes de Fr.*)

Mays quant je *pondere* la chose a par moy indifferemment. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 540.)

**PONDEUSE**, adj. f.

Cf. PONNEUSE, VI, 273b.

**PONDRE**, v. a., déposer (ses œufs), en parlant d'une femelle ovipare :

Quant la femele *a pont* ses oes en son ni sor un arbre. (*Bestiaire*, ms. Montpellier 437, f° 212 r°.)

Quant li temps vient qu'il doit *porre*, si pot en sablon. (*Ib.*, f° 218 r°.)

Car jou ai entendut que quant la pertrix *a pus* ses oes, que une autre li amble ses oes et les keuve. (*Response del Best. mestre Richard de Furnival*, La pertrix.)

Quant li ostrisses *a pus* son oef. (*Ib.*, l'ostrisse.)

Une geline *ponnante*. (*Liv. des Jur.*, f° 71 r°, A. Seine-Inférieure.)

Ung œuf bien frays *ponnu* et venant de la poulle. (1548, *Bastim. de receptes*, f° 16 v°.)

Ces beaulx oyseaux icy une fois avolez, retournent ils jamais plus au monde ou ils *furent ponnus* ? (RABEL., *Cinquiesme livre*, ch. IV, éd. 1564.)

Celle qui dit qu'on avoit mis un œuf au cul de la poule qu'elle avoit achetee, pour faire mine qu'elle *ponnoit*, et elle *n'avoit* pas depuis *ponnu*. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 518, éd. de 617 p.)

**PONT**, s. m., construction servant d'un bord à l'autre d'un cours d'eau, d'un fossé, d'un creux de terrain :

Il a fait traire sus le *pont*,
As bretesches montent amont.
(*Eneas*, 3723.)

Le *pont* avallent, deferment le postis.
(*Girb. de Metz*, 532.)

— *Faire un pont d'or a qqu'un*, lui donner de grands avantages :

Monsieur de Guise... leur dist qu'on leur devoit plustost applanir les chemins, et leur *faire des ponts d'or et d'argent* pour les laisser aller. (PARÉ, *Apologie*.)

— *Pont aux asnes*, chose à la portée de tous :

Plusieurs disent que c'est le *pont aux asnes* de recourir a ces vertus ocultes. (G. BOUCHET, *Serees*, XI.)

Cf. PONT 2, t. VI, p. 274a.

**PONTE**, s. f.. action de pondre :

La *ponte* est certain nombre d'œufs que la poule faict sans se reposer que bien peu, un chacun jour, quelquefois deux, mais rarement. (O. DE SERR., V, 2.)

**PONTÉ**, adj., garni d'un pont :

Et (l'amiral) doibt bien regarder qu'il n'y faille riens au corps dudict navire, ny a riens qui soit et que tout soit bon : qu'elle soit bien *pomptee*, et les gistes pres l'une de l'autre. (PHIL. DE CLEVES, *Instr. de toute man. a bien guerroyer*, p. 125, éd. 1558.)

**PONTER**, v. a., garnir (un navire) d'un pont :

Aussi on a bien veu aucunes fois que aucunes puissantes navires ont tiré leur plus grand bout a force de cordes, jusques au montant de leurs masts, et l'avoient tres bien *pompté* et couvert. (PHIL. DE CLEVES, *Instruct. de toute man. a bien guerroyer*, p. 137, éd. 1558.)

Cf. VI, 275a.

**PONTET**, s. m.

Cf. VI, 275a.

**PONTIFE**, s. m., ministre d'une religion :

Souverain *pontif*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 154 v°.)

— Au fém., par plaisanterie :

Nous eussions a obtemperer es instructions de la *pontife* Bacbue. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXVI, éd. 1564.)

**PONTIFICAL**, adj., qui a rapport aux pontifes de l'ancienne Rome :

Les drois et les noblesses *pontificaus* et auguriaus. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 158a.)

Jules Cesar ayant envahy la liberté populaire, et transmis la tyrannie a sa posterité, ses successeurs empereurs estimerent qu'ils seroient courts de puissance s'ils n'unissoient a leur majesté la puissance *pontificale*. (PASQUIER, *Rech.*, III, 370.)

— Qui a rapport aux évêques, qui appartient à la dignité d'évêque :

.II. camahus *pontificaus* et .I. autre camahu blanc. (1327, *Invent.*, dans *Bull. du Comité de la lang.*, 1857, p. 311.)

L'honneur *pontifical* d'evesque. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, III, f° 19a, éd. 1495.)

Consecration *pontificale*. (1450, *Lett. de l'év. de Troyes à l'arch. de Sens*, ms. Sens.)

Office *pontifical*. (1476, *Joy. égl. de Bayeux*, f° 78b, Chap. de Bayeux.)

— S. m., livre contenant le rituel de l'ordination et du ministère des évêques :

Apres on oint de huile l'autel, si comme il est contenu ou *pontifical* en .V. lieux. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 35 v°.)

— Habit pontifical :

Lequel estoit en *pontifical* de prelat. (*Mar. d'Anne de Foix*, f° 2.)

Le pape celebra la messe en *pontifical*. (D'OSSAT, *Lett.*, 17 nov. 1598.)

Cf. PONTIFICAL 1 et 2, t. VI, p. 275b.

**PONTIFICALEMENT**, adv., d'une manière pontificale :

L'abbé revestu *pontificalment*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 52b.)

Et la l'attendoit celluy qui se nommoit pape Clement, en la chambre de consistoire, seant en une chaiere *pontificalement* en sa papalité. (FROISS., *Chron.*, XIV, 36, Kerv.)

Il y trouva ledit sieur archevesque de Bourges, revestu *pontificalement*. (CHEVERNY, *Mem.*, an 1593.)

Celebrer solennellement et *pontificalement* le divin service. (21 juin 1598, *Solemnis. de la paix à N.-D. de Par.*, ms. Bourges.)

**PONTIFICAT**, s. m., dignité, règne du souverain pontife :

Maximian vacqua le *pontificat* sept ans. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, t. II, f° 27d, éd. 1495.)

L'an de nostre *pontificat* .IIIe. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 63 v°.)

— Dignité de grand pontife, chez les anciens Romains :

ANNE.
Saluez le *pontificat*,
De par moy a honneur et joye,
Et dittes que je luy envoie
Par vous ce meschant homme cy,
Et qu'il en face tout aussy
Qu'il luy samble qu'il est licite.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20256.)

Cf. VI, 275c.

**PONTIL**, s. m., petite glace ; anc., lamelle de plomb servant à assembler les morceaux d'un vitrail :

Il fit a la dicte eglise vitres, *pontils*, beneitiers, chappelle. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 250.)

Cf. le provençal *pountet*.

**PONT LEVIS**, s. m., petit pont jeté sur un fossé à une entrée d'un châteaufort, d'une ville, et qui se lève et s'abaisse à volonté.

Cf. LEVEIS, t. X, p. 75c.

**PONTON**, s. m.

Cf. VI, 276c.

**PONTONAGE**, s. m.

Cf. PONTENAGE, VI, 274b.

**PONTONNIER**, s. m.

Cf. VI, 276c.

**POOILLIER**, mod. pouillier, v. a., chercher les poux à qqu'un :

Il me venoient *poillier*
Et entre les jambes bechier.
(*Peler. Renart*, p. 412, éd. Martin.) Var. : *pooiller*.

— Par extens. :

Ces blistres maynent une belle vie en temps d'esté de se coucher au long d'une haye et *pouiller* leurs habillemens. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 615.)

**POOILLOS**, mod. pouilleux, adj. et s., qui a des poux :

De garchons ara un millier
Avoec li souvant et menu
Qui seront *pooulleus* et nu.
(*Yvain*, B. N. 1433, f° 96 r°.)

Pute, ribaude, *pooilleuse*,
Va tost, si vuide ma meson.
(*Du Bouchier d'Abevile*, 354, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 239.)

Appellant (le suppliant) sanglant, meschant homme, vermineux et *poilleux* et autres pluseurs oultrages. (1384, A. N. JJ 125, pièce 128.)

Se vostre oisel est *pouilleux*, vous le verrez au soleil, car sur toute sa teste verrez vous les poux bougier. (*Ménagier*, II, 325.)

Quant vous verrez que vostre oisel seront *pouilleus*, c'est a dire plein de peus. (*Traité de faucomn.*, B. N. 12581, f° 87 r°.)

*Poilleux*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

**POPLITÉ**, adj., qui se rapporte au jarret :

Le cinquiesme et dernier muscle, nommé *poplité*. (PARÉ, IV, 37.)

**POPULACE**, s. f. et anc. m., le bas peuple:

Ce *populace* tortu.
(*Chanson. huguenot du* XVI$^e$ *s.*, p. 299, Tross.)

Et dit qu'on ne sçauroit des dieux gaigner la [grace,
A vivre ainsi meslé parmy le *populace*.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 26 r°, éd. 1539.)

Il se trouva ce jour un grand amas de *populasse* aux halles. (LESTOILE, *Mem.*, 2$^e$ p., p. 95.)

La *populace* qu'on dit
Estre entre nous une beste
Qui a mainte et mainte teste,
Je croy que sans teste ell' vit.
(TABOUROT, *Touches*, l. V, f° 72 r°, éd. 1588.)

Le *populace* de Romme ne se banda contre les nobles, sinon pour ce qu'il vouloit estre egal en tout et par tout aux nobles. (BODIN, *Rep.*, I, 6.)

La noblesse françoise et le bas *populace*
Se pasmeront de rire en voyant son audace.
(VAUQ., *Art poet.*, I.)

Cf. t. VI, p. 278$^b$, POPULAS, duquel on supprimera la seconde subdivision en en reportant l'exemple au présent article.

**POPULACIER**, adj., qui appartient à la populace :

Le parler *populacier*. (1571, J. LEBON, dans *Dict. gén.*)

**POPULAIRE**, adj., qui appartient au peuple ; partic., anc., qui appartient au petit peuple :

Vulgosus, *populere*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 267 r°.)

La multitude *populaire*. (ORESME, *Eth.*, X, I.)

C'est un usage d'hommes *populaires*, d'appeller des joueurs d'instruments... a leurs festins, a faulte de bons discours,... de quoy les gents d'entendement sçavent s'entrefestoyer. (MONT., III, 13, p. 293, éd. 1828.)

— Substantiv., le peuple, le petit peuple :

Ce sera la vie exemplaire
Qui remettra le *populaire*
Hors de l'erreur en son bon sens.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 160 v°, éd. 1619.)

Et s'il advient
Que le compagnon qui detient
Nos femmes ainsi abusees
Soit descouvert, quelles risees
En fera ce sot *populaire* !
(GREVIN, *les Esbahis*, I, I.)

— Au plur., hommes du peuple :

Pluseurs nobles et *populaires* alerent... (*Grand. Cron. de France*, Charles V, CXII.)

Les *populaires* et les sages. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 351$^b$.)

Qu'ils ne facent aussi aucuns domaiges a nos *populaires* ou subjects. (6 juin 1413, *Ord.*, X, 149.)

Ils entrerent en querelles et seditions, les uns contre les autres, plus grandes que jamais, reprochant les nobles aux *populaires* qu'ils avoient injustement deschassé un si puissant homme, et les *populaires* acusant les nobles de l'avoir sollicité a leur venir faire la guerre pour se venger d'eux. (AMYOT, *Vies*, Numa.)

Aucuns *populaires* se plaignans de l'arrogance des nobles, les voudroient traicter a la façon de Suisse. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 87, éd. 1587.)

— Qui est accessible au peuple :

Et souvent me rendant *populaire*, pourtant
De la vertu je suis un aspre combatant.
(VAUQ., *Sat.*, au roy.)

Tous ses sermons furent tres admirables, pieulx, devots, catholicques et *populaires*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 105, E. Henry et C. Loriquet.)

Cf. VI, 278$^a$.

**POPULAIREMENT**, adv., d'une manière populaire :

Les tribuns plebeiiens labourerent laissier la cité deformee et aruynee pour habiter a Vege *populairement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, I, 21.)

En vivant *populairement* avec leurs compaignons. (LE ROY, *Polit. d'Arist.*, f° 61 v°.)

Ilz debvront escripre et deviser *populairement*. (AB. MATTHIEU, *Devis de la lang. fr.*, p. 7.)

Democratiquement et *populairement*. (G. BOUCHET, *Serees*, Disc., I, p. XXI.)

J'escry le plus facilement qu'il se peult faire et plus intelligiblement, ou, si vous voulez, *populairement*. (DELORME, *Archit.*, IX, prol.)

Aussi la seigneurie aristocratique peut gouverner son estat *populairement*, distribuant les honneurs et loyers a tous les sujets egalement. (BODIN, *Rep.*, II, 2.)

**POPULARITÉ**, s. f.

Cf. VI, 278$^b$.

**POPULATION**, s. f., action de peupler (un pays) ; ensemble des habitants qui peuplent un pays :

Et n'a oudit terrouer villes ne maisons ne *populacion* de genz. (1335, A. N. JJ 69, f° 101 r°.)

Il parla de la particion de la *populacion* de la terre. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 4$^d$.)

Pour entretenir nos dictes villes en decoration et *population*. (8 août 1490, *Ord.*, XX, 243.)

**POPULEUM**, s. m., onguent dans lequel il entre des bourgeons de peuplier :

Unguent *populeon* vaut a fievre ague, et a ceus qui ne poent dormir, si lor temples en soient oint et les pus et les plantes des mains et des piez. (*Antidot. Nicolas*, § 73, Dorveaux.)

A l'ung et a l'aultre (cas) compete baing et inunction de *populeon* ou de unguent citrin. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 24, éd. 1495.)

**POPULEUX**, adj., très peuplé :

La *populoze* ville de Milan. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 92, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens. :

Nation fort *populeuse*. (SALIAT, *Herod.*, III.)

La grande et *populeuse* assemblee des jeux olympiques. (MONT., I, 25, p. 97, éd. 1595.)

— Du peuple, digne du peuple :

Par la teneur des armes et licence *populeuse* qui regne a present en ceste ville. (L'ESTOILE, *Mem.*, 1$^{re}$ p., p. 281.)

**POPULO**, s. m., petit enfant ; statue ou peinture représentant un petit enfant :

*Populo*, a prettie plumpe faced, and cherrie-cheekt boy ; or a representation, or picture of such a one ; whereupon demanding how a mans children doe, they say : comment se portent vos petits *populos* ? (COTGR.)

Cf. VI, 278$^c$.

**PORC**, s. m., cochon :

E Mahummet enz en un fosset butent,
E *porc* e chien le mordent e defulent.
(*Rol.*, 2591.)

Char de *porch*. (*Alebr.*, B. N. 2021, f° 8 v°.)

Pour .XXIIII. lbz de saing de *porcq*. (Juindéc. 1432, *Compte de l'hôpital S. Jacques*, 2$^e$ Somme de mises, A. Tournai.)

*Poarc.* (1456, E 56, f° 16, A. Maine-et-Loire.)

Les manans des villaiges n'avront a laisser leurs *porcques* hors leurs rangs sans les faire chasser devant la garde d'iceux. (1462, *Cartul. de Bouvignes,* I, 124.)

Des *porgs* sans nombre. (1463, *Aveux du bailliage d'Evreux,* A. N. P 295, reg. 1.)

*Poorcq.* (1500, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig. et par injure, homme sale :

Ordement vit en fabloiant,
*Pors* est ; manjut faine ou glant.
(Renclus, *Miserere,* clvii, 10.)

**PORCEL**, mod. pourceau, s. m., cochon :

Ces bourgeois ocioient com se fuisent *porcel.*
(J. Bod., *Saisnes,* IX.)

Li *porchiaus* esciet en mon los.
(*Dou Maunier d'Aleus,* B. N. 1553, f° 507 v°.)

Sire, mon *porciel* me rendes.
(*Ib.*)

Et tu vieus ravoir ton *porchiel.*
(*Ib.*)

Li *porchias.* (1247, *Charte d'Onnaing,* Notre-Dame de Cambrai, A. Nord.)

Li *porcials.* (xiii<sup></sup>e s., *Cart. enchaîné,* f° 56 r°, A. Senlis.)

Hic porcellus, *porcel.* (*Gloss. de Glasgow,* P. Meyer.)

Or demorez cheens, sy vous aprenderon
A tuer ung *pourchiel,* ou buef, ou .i. mouton.
(*Hug. Capet,* 120.)

Que nuls ne nulle ne penge cloquette a *pourciel* ou nom de Saint Anstoine, se li *pourciel* ne sont a Saint Anstoine. Et quiconques le feroit par fraude, il pierderoit le *pourciel,* et seroit banis a .i. an. (1331, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.,* 1343-1451, f° 124 v°, A. Tournai.)

Acheter *pourchiaux* appellez viers. (26 août 1421, *Reg. des métiers,* f° 142 r°, A. Tournai.)

Ils ordonnerent que quelque beste a corne comme bœufs ou vaches qui seroient vendus au marché, payeroient quatre sols parisis, le *pourcel* huit blancs, le mouton ou brebis quatre blancs. (*Journ. d'un bourg. de Paris,* an 1438.)

**PORCELAINE**, s. f., espèce de coquille univalve très polie :

Il ont monnoie si faite ; car il despendent *pourcelaines* blanches que l'en treuve en la mer. (*Marc Pol,* p. 389.)

*Porcelenne.* (J. G. P., *Occult. merv. de nat.,* p. 261.)

— Nacre de cette coquille :

Un tableau de *pourceline* ou sont deux ymages armes en estat, .ii. escus de Saint Georges et deux glaives. (1363, *Inv. du duc de Normandie,* ap. Havard, *Dict de l'ameubl.*)

Ungs petit tableau de *pourcelaine* enchassiez en or. (1380, *Inv. de Ch. V,* n° 2852.)

Une couppe d'argent couverte, doree par dehors et par dedens, garnie de trente deux *pourchelain[e]s* en maniere de deux camahieux tailles de plusieurs personnaiges et d'oiseaulx. (1536, *Inv. de Charles-Quint.*)

Camaieulx de *pourcelinne.* (G. Peray, *Rep de la libr. de Fr. I,* ms. Vienne.)

— Cette nacre travaillée en poterie :

Un pot a eaue de pierre de *pourcelaine* a un couvercle d'argent. (1372, *Inv. de Jeanne d'Evreux,* ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*)

Un pot a vin, de pierre de *porcelaine* plus blanche. (*Ib.*)

Garde mangers de terre, plaz de *pourcelaine* et autres choses de verre. (1471, *Comptes du roi René,* 243.)

— Poterie blanche très fine, translucide, faite essentiellement de kaolin :

Ung grant flacon de *porcelaine,* enchassé en argent doré. (1534, *Inv. des joyaux de la reine de Navarre,* ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*)

— Fluorine :

*Pourcelane* est un sable noir duquel l'on use a Rome. (Delorme, *Archit.,* I, 15.)

Cf. VI, 283[b].

**PORC ESPI**, mod. porc épic, s. m., mammifère de l'ordre des rongeurs, dont le corps est armé de piquants :

Ves ci un *porc espi.* (Vill. de Honnec., *Album,* p. 181.)

Ung boucastain, ung *porc espy,* ung cinge et une cingesse. (1471, *Compt. du roi René,* p. 42.)

Un *porc espy* (belle devise
Du roy Louys, roy d'entreprise,
Pere du peuple surnommé).
(J. A. de Baif, *Mimes,* l. III, f° 124 r°, éd. 1619.)

Cf. Porc d'espine, VI, 282[c].

**PORCHAISON**, s. f.

Cf. Porchoison, VI, 288[a].

**PORCHE**, s. m., sorte de vestibule, souvent orné de colonnes, à l'entrée d'un temple, d'une église, d'un palais :

Les columpnes fist li reis aseer dedenz le *porche* ki fud dreit a l'entree del temple. (*Rois,* p. 253.)

Gavains recule desqu'el *porce*
A l'entree de la capele.
(*Atre perill.,* B. N. 2168, f° 9[d].)

Devant le grant *porche.* (*Bible,* B. N. 899, f° 166[d].)

Hoc vestibulum, *porche.* (*Gloss. de Glasgow,* P. Meyer.)

Ung beau *porge.* (Caum., *Voy. d'oultrem.,* p. 135.)

Ou *porge* de l'eglise. (*Denombr. du baill. d'Am.,* A. N. P 137, f° 38 r°.)

Le *porge* des murs du carnier. (1442, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.,* Bibl. Amiens.)

En pur or fin ne puis changier gros orge ;
Qui n'a palais, passer se faut d'un *porge.*
(G. Chastell., *Epist. a Jehan Castel,* Œuvr., VI, 142, Kerv.)

En la face du temple estoit ung *porge,* porche ou portal. (Fossetier, *Cron. Marg.,* ms. Bruxelles, 2[e] p., sec. copie, f° 7 r°.)

**PORCHER**, mod., v. Porchier.

**PORCHERIE**, s. f., étable à porcs :

Hara, *porcherie.* (*Gloss. lat.-gall.,* B. N. l. 7684.)

Estables, greniers, bregeries, *porkeries.* (*Cout. d'Artois,* p. 91, Tardif.)

Hec ara, *porcherie.* (*Gloss. de Glasgow,* P. Meyer.)

Porcisetum, *pourcherie.* (*Gloss. de Salins.*)

Que nulz boulenguiers ne aultrez ne puist avoir en se maison que deux pourcheaux pour encraissier, lesquelz il poura envoier a le *porquerie,* se bon lui semble, avec les autres pourcheaux, qui sont aux gens de la ville. (13 juin 1430, *Reg. aux publicacions,* A. Tournai.)

— Fig., chose sale :

Ce n'est que toute *porcherie.*
(J. A. de Baif, *Mimes,* l. III, f° 133 v°, éd. 1619.)

Cf. VI, 287[b].

**PORCHIER**, mod. porcher, s. m., celui qui garde les pourceaux :

Filz d'un charretier,
D'ung *porchier* ou d'ung cavetier.
(*Rose,* 19090.)

Hic subulcus, *porcher.* (*Gloss. de Glasgow,* P. Meyer.)

Watiers Espaulars, *pourchier.* (1278, *Reg. des faides,* 1276-1278, A. Tournai.)

Watier, le *porkier.* (Sept. 1284, *C'est Jakemon de Blandaing,* A. Tournai.)

*Pourchier.* (12 sept. 1379, *Lett. de Phil. le Hardi,* A. Côte-d'Or.)

A Pieronne, femme du *porquier.* (1444, *Compte de l'exéc. testam. de Jehan du Touppet,* A. Tournai.)

Martin le *Pourchier.* (1530, *Compt. de l'argent. de Phil. d'Evr.,* E 519, A. Basses-Pyrénées.)

Cf. Porchier 2, t. VI, p. 287[c].

**PORCINE**, adj. f., relative au porc :

Bestes *porcines.* (1393, *Dénombr. du baill. de Constantin,* A. N. P 304, f° 11 v°.)

Mes bestes *porchines.* (1404, *Aveux du bailliage d'Evreux,* A. N. P 295, rég. 1.)

Bestes *porquines.* (1466, *Compt. de l'Hôt.-D. de Bayeux,* f° 116 v°.)

Cf. Porcin, VI, 288[b].

**PORE**, s. m., chacun des orifices presque imperceptibles de la peau de l'animal par lesquelles se fait la transpiration :

Porrus, *poires.* (*Gloss. lat.-fr.,* B. N. l. 7679, f° 231 r°.)

*Porres* sont petis pertuis ausi comme les lieus par ou la savour ist. (H. de Mondeville, *Chirurg.,* B. N. 2030, f° 28[c] ; 401, A. T.)

— Par extens., chacun des interstices qui séparent les molécules d'un corps et le rendent plus ou moins perméable :

Les petiz pertuiz que on appelle *porez* de la cire. (1444, *Trad. du Gouv. des princes de G. Colonne,* Ars. 5062, f° 222 v°.)

**POREUS**, mod. poreux, adj., qui a des pores qui le rendent perméable :

Le cuir du chef est plus espes et plus *porreux* que le cuir d'autre cors. (H. de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 12 v°; 38, A. T.)

La cendre est moult *poreuse* et moult rare. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 305ª.)

Terre *poreuse* et rare. (Id., *ib.*, f° 18 r°.)

Conduits *poreux*. (La Bod., *Liv. de la vie*, II, 5.)

**PORFIRE**, mod. porphyre, s. m., roche dure d'un rouge foncé semé de taches blanches que les anciens tiraient de la haute Égypte :

*Porfire*.
(*Cheval. au Cygne*, dans *Dict. gén.*)

En .ii. sarqueus de marbre a *porfire* entaillié
Ilec sont sepelis et bellement coillié(s).
(*Aye d'Avign.*, 2874.)

Et estoient les coulombes de pierres de cele chambre de pierres ouvrees a *profires*. (*Hist. du bon roy Alex.*, Brit. Mus., Reg. 19 D 1, f° 34ª.)

Les *porphires*. (Sorel, *Sc. univ.*, II, 171.)

**POROSITÉ**, s. f., qualité d'un corps poreux :

L'eponge qui pour sa *porosité* tient ce qu'elle prent. (*Le Repos de conscience*, c. xxxiv.)

— Anc., pore :

Li petiz conduiz de nostre corps, c'est a dire les *porosites*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 40ᵇ.)

Les corps chaulx qui ont conduiz larges et *porrosites* ouvers remplis de plusieurs humeurs. (*Remede contre fievre pestilencieuce.*)

**PORPHYRE**, mod., v. Porfire.

**PORPHYRÉ**, adj., tacheté de rouge, comme le porphyre :

(Porte) garnie de fustayes paintes, jaspees et *porphirees*. (Est. Medic., *Chron.*, I, 347.)

Cf. VI, 301ª.

**PORPHYRIQUE**, adj,, qui contient du porphyre ; qui en a l'apparence :

Pierre *porfirique*. (*Mer des hystoir.*, I, f° 194ª.)

**PORRACÉ**, adj., qui est de la nature du poireau, verdâtre comme le poireau :

Des descharges de ventre *porracees* et erugineuses. (Paré, XX, 2ᵉ p., VII.)

Bile *poracee*. (Id., *ib.*, c. xxix.)

*Porrace*. Green as a leeke ; of a leeke ; made like a leeke. (Cotgr.)

**PORRECTION**, s. f.

Cf. VI, 307ª.

**PORREL**, mod. porreau et poireau, s m., plante potagère qui est une espèce d'ail de forme allongée au bulbe terminal blanc et aux feuilles vert clair :

De nous tretous ne dorroit .i. *poral*.
(*Auberi*, B. N. 24368, f° 39ª.)

Naviaus et *poriaus* et letues.
(*Le Dit des marcheans*, 129, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 127.)

Il est une autre maniere d'espece de crisopace en Judee qui est vert comme un *porrel* et a parmy gouttes dorees espandues. (Corbichon, *Propriet. des choses*, XXI, 25, B. N. 22533, f° 245ᵇ.)

Les gars seront tous mors, il y lairont la pel ;
Et fussent trois contre un, je n'y conte un *poirel*.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, var. des v. 4158-4175.)

Les verrues et *poreaulx*. (*Jard. de santé*, I, 401.)

*Poireau, porreau* ou *pourreau*. (La Porte, *Epith.*)

— *Bourse liee avec feuilles de porrel*, bourse de prodigue :

*Bourse liee avec feuilles de porreaux*. A purse that is ready, or easie, to be opened. (Cotgr.)

— Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains :

Verrue ou *pourot* de la main. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

— Fig., défaut :

Tout cela sont petits *poreaux* peu apparens en une face digne de tant d'amour et d'honneur. (Aubigné, *Hist. univ.*, préf. de la 1ʳᵉ édit.)

Cf. Porreau, VI, 307ª.

1. **PORT**, s. m., enfoncement de la mer dans les terres, qui offre un abri aux navires :

A un des *porz* ki plus est pres de Rome
Iloec arivet la nef a cel saint home.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 40ª.)

Devers les *porz* de mer oit un vent venir.
(*Voy. de Charl.*, 369.)

— Fig. :

Prestre, quite toi et desgage !
Car tu as mise t'ame en gage,
Des pelerins a *port* nagier.
(Renclus, *Carité*, lix, 4.)

Cf. Port 1, t. VI, p. 113ᵇ.

2. **PORT**, s. m., manière de porter le corps ou une partie du corps :

Quar nous sommes tous d'umaine nature,
Faiz et creez d'une forme et d'un *port*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 37.)

Cf. Port 2, t. VI, p. 311ᶜ.

**PORTABLE**, adj., qui peut être porté, portatif :

Orgues i avoit moult maniables,
A une seule main *portables*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 139ᵇ ; II, 327, Michel.)

Autel *portable*. (*Chart. de Phil. le Bel*, B. N. l. 9785, f° 52 r°.)

Tour *portable*. (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 176ᵈ.)

Cf. VI, 312ᵇ.

**PORTAGE**, s. m., action de porter, de transporter :

Frais du naviaige et du *portaige* de harnas. (1319, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 6 r°, A. Nord.)

Ne est pas de legier *portage*. (Oresme, *Polit.*, ms. Avr., f° 20ª.)

Pour .i. cent et demi d'autre bois porté en la chambre audit lieu de saint Sanxon et pour le *portaige*. (*Compt. de P. de S. Mesmin*, 1391-1393, Despense commune et verges, XVIII, A. Orléans.)

A messagiers pour *portage* de lettres. (1441, Laon, B. N. 20594, p. 32.)

— Par extens., transfert :

Que nuls marchans presteurs ne puissent faire obligation pour creant des deniers qu'ils presteront et aussi ne puissent faire transport ne *portage* de leurs debtes, se n'est souz le seel desdites foires. (1344, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 75, f° 25 v°.)

— Partie de la cérémonie d'entrée solennelle d'un nouvel évêque pendant laquelle il était porté sur les épaules de trois soldats. Cf. Ducange, v° *Portagium* 2 :

Et d'icellui fié virent que ledit Monsieur l'evesque reçut ledit conte a cause de sadite femme en sa foy et hommage, pour lequel hommage ledit Monsieur l'evesque revesti ledit Monsieur le conte d'un annel d'or que il a cause dudit fié prist et retint par devers lui, et ce fait lesdiz notaires virent et oyrent que ledit Mons. l'evesque dist audit Mons. le conte que d'ores en avant il seroit tenuz a cause duditfié d'estre au *portaige* de touz les noviaux evesques qui seront apportez de l'eglise saincte Genevieve ou mont de Paris en l'eglise Nostre Dame de Paris. (1345, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 77, f° 6 v°.)

— Mouvement, cours :

Si le corps du ciel est meu entour le milieu, mais non en sa totalité, selon le *portage* ou motion locale de l'element, duquel est dit estre le corps et auquel on dit qu'il consiste, ains est circulairement meu, selon le changement et transposition ou repugnance des parties, comment est ce que la motion circulaire ne domine et arreste celle de l'element ? (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 201 v°, éd. 1554.) Grec, κατὰ τὴν φόραν τοῦ στοιχείου.

Cf. Portage 1, t. VI, p. 312ᶜ.

**PORTAIL**, s. m., façade d'une église où est la porte principale ; anc., porte principale :

Il esgarde sus, el *portail*
Dont li pilier sont a esmail.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 2571.)

Lui vinrent nouvelles que Mᵍʳ d'Alençon et Jean de la Roche estoient entres par trahison dedans S. Maixant, mais qu'un *portail* de la ville tenoit encore pour le roy. (*Hist. d'Arthur III*, p. 776, ap. Ste-Pal.)

**PORTANT**, adj., qui porte :

Mes bien se gart qui veut fere demande

de bles essillies ou d'arbres *portans* fruit ou des vignes esrachies ou estrepees. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1353, Am. Salmon.)

— Par extens., en parlant du vent, qui pousse, favorable :

A la mer ot poi sujorné
Quant Deus ot un tens atorné
D'un bel vent *portant* ki torna
K'en Normendie retorna.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 237, G. Paris.)

— S. m., celui qui porte :

Assez en i a qui ja ne faudront a leur vertuz se ce n'est par les pechiez des *portanz*, et qui les a si les garde honestement, il ne puet faillir que de miex ne l'en soit. (*Lapid.*, B. N. 24229, Pannier, p. 27.)

— Montant de bois, de maçonnerie servant à porter, à soutenir :

Ce pilier pardedans l'esglise correspont a ce *portant* par dehors. (Palsgrave, *L'Esclairc. de la lang. fr.*, p. 432.)

— Anse d'un coffre, d'une malle, pour les soulever :

Pour avoir fait deus serrures, deux clefz et deux grans *portans* et autres choses necessaires pour ledit coffre. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, Commune, XXVII, A. Orléans.)

— En parlant d'un canon, tourillon ou anse :

Il perça la chambre de la serpentine pour y mettre ung *pourtant* pour le porter. (1512, *Artillerie de Dijon*, sér. H, A. Dijon.)

Cf. Portant 1, t. VI, p. 313ᵃ.

**portatif**, adj., aisé à porter :

Vieles, orgues *portatives*.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, III, 2944, Van Hamel.)

Auqubes et pavillons et toutes manieres de logeis *portatis*. (Froiss., *Chron.*, I, 448, Luce, ms. Rome.)

Meuble n'est autre chose que ce qui peut ensuyvir le corps, et estre *portatif*. (Bout., *Somme rur.*, I, 74.)

Legiere estoit et *pourtative*.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, fº 131 rº.)

— Provisoire :

Depuis le trespas de feu le sʳ de Molembais, en son vivant grand bailly de Haynnau, l'on n'a encoires pourveu d'icelluy estat, par ou soit requis de commectre et ordonner ung bailly *portatif*. (20 févr. 1559, L. Devillers, *Invent. des arch. de Hainaut*, I, clvii.)

Cf. VI, 313ᶜ.

**porte**, s. f., ouverture régulière pratiquée dans le mur d'une ville, d'un enclos, d'un édifice, d'une chambre, pour entrer et sortir ; battant, vantail qui ferme cette ouverture et peut se mouvoir pour laisser passer :

Davan la *porta* de la ciptat.
(*Pass.*, 266.)

Et dist li uns a l'altre : Mal somes entrepris
Les *portes* sont overtes, si n'en poons eissir.
(*Voy. de Charlem.*, 390.)

Hec janua, hec valva, *porte*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

— Fig., *ouvrir la porte a*, faciliter :

Ne punissant la premiere faute, il *ouvre la porte a* une seconde. (N. Pasq., *Le Gentilh.*, p. 171.)

*La porte est ouverte a* la temerité. (Franç. de Sal., *Aut. de S. Pierre*, ms. Chigi, fº 97ᵃ.)

— *Veine porte*, celle qui reçoit le sang des viscères abdominaux et le distribue dans le foie :

La *vaine* dite *porte*. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, fº 63ᵈ.)

**porteballe**, s. m., mercier ambulant qui porte ses marchandises sur son dos, dans une balle :

Qui vous dict que blanc signifie foy, et bleu fermeté ? Un (dictes vous) livre trepelu qui se vend par les bisouars et *porteballes*, au tiltre : le Blason des couleurs. (Rab., *Garg.*, IX.)

**porte besace**, s. m., celui qui porte la besace, gueux, mendiant :

Foullierent es bources des gougeatz et *porte besaces* qui les suyvoient. (Haton, *Mem.*, an 1568.)

**porte chaise**, s. m., porteur de chaise (à porteurs) :

En la cour sont assez usitez ces trois (subst. composés) portetable, *portechaire*, porte queue. (H. Est., *Precell.*, p. 124, éd. 1579.)

**portechape**, s. m.

Cf. Portechappe, VI, 314ᵇ.

**porte clefs**, s. m., celui qui est chargé des clefs d'une prison :

Le *porteclef* et le portier. (J. Gaultier, dans *Dict. gén.*)

**porte crayon**, s. m., instrument de métal dans lequel on met un crayon pour s'en servir plus commodément :

Deux *porte crayon* de cuivre. (1609, *Inv. de P. Biard, sculpt.*, G. de Charnacé, A. Maine-et-Loire.)

**porte croix**, s. m., celui qui porte la croix devant le pape, un légat, un archevêque, etc. :

Nostre Lyonnois ayant traversé quelques rues, se mettant a ruminer dans son sac, prit sa jalousie pour interprete de sa devotion, commença a porter la teste plus basse que ne devoit un *porte croix*, et ses pensees melancholiques s'accreurent tellement. (Aub., *Hist. univ.*, V, 349, de Ruble.)

— Adj., qui porte la croix, chrétien :

Il raconte comment la Turquesque vaillance
A tousjours triomphé du peuple *porte croix*.
(Du Bartas, *La Lepanthe*, 350, éd. 1602.)

**porte dieu**, s. m., prêtre qui porte le saint viatique à un malade :

Pour les .ii. angelos du *porte Dieu*. (1527, *Compt. de la confr. de S. Jacques aux peler.*, Mém. Soc. Hist. Paris, II, 389.)

*Porte Dieu* est appelé le prestre qui porte Dieu aux malades a l'extremité. (Nicot.)

**porte drapeau**, s. m., officier qui porte le drapeau d'un régiment :

Puisqu'on appelle l'enseigne le drapeau, je ne doute pas que le portenseigne ne soit appelé *porte drapeau*. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 288, éd. 1583.)

**portee**, s. f., charge que quelqu'un porte ; partic., progéniture :

Voire, dist le royne, s'il plaist a le *portee*
Que en la sainte vergiene fu d'angle amenistree.
(*Chev. au cygne*, 1912.)

— T. de tisserand, allée et venue du cordon ou du ruban de fil qui parcourt toute la longueur que doit avoir la chaîne d'une étoffe :

Premiers que li dit velut soient fais en ros d'une aune et demy quartier de large, et nient plus large, et ourdit en .xvi. *portees*, et en .xxiiii. filz cescune *portee*, cascun fil des dictez *portees* retors, leur drapperie faire. (7 août 1380, *Reg. aux ord. des métiers*, 1343-1451, fº 67 vº, A. Tournai.)

Supprimer la quatrième subdivision de l'article Portee, VI, 314ᵇ, et en reporter les exemples ici.

— T. de véner., branches que le cerf a pliées ou rompues avec sa tête et qui sont autant de traces de son passage :

Puis quand ce grand veneur par la pince aconnu
Quelles voyes ou route ont le cerf detenu
Ou bien par le frayoir, par l'egail et par *portees*
Il reprend les devants et jette ses brisees.
(Am. Jamyn, *Œuvr. poét.*, II, 164, Brunet.)

Cf. VI, 314.

**porte enseigne**, s. m., t. vieilli, porte-drapeau.

Nicolas Bout estoit *port enseigne*. (J. et R. Parmentier, *Disc. de la navig.*, p. 14, Schefer.)

Je pense que ce qui a fait dire drapeau au lieu d'enseigne, ç'a esté que celuy qui la porte, ne s'appelle plus *portenseigne*, mais seulement enseigne. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 289, éd. 1583.)

— Fig. :

Mal voulu du peuple, principalement des mutins, auxquels il avoit servi de *porte enseigne* de sedition. (L'Est., *Mem.*, 2ᵉ p., p. 376.)

**porte espee**, mod. porte épée, s. m., morceau de cuir, d'étoffe, attaché à la ceinture et servant à porter l'épée :

Une pennace et un *porte epee*. (1581, *Vente de meubles de Rob. Richer*, G 3440, A. Seine-Inférieure.)

— Celui qui porte une épée :

*Porteespee*, ensifer. (J. Thierry, 1564.)

D'un muguet *portespee*. (Tabourot, *Touches*, l. IV, f° 54 v°, éd. 1588.)

— Certain officier de la ville d'Alost :

Le bailly des bourgeois, le *porte espee*, le porte masse ou le massier. (1552, *Cout. du pays d'Alost*, Nouv. Cout. gén., I, 1107.)

**PORTE ESTRIER**, mod. porte-étrier, s. m., sangle attachée à l'arrière de la selle pour porter l'étrier quand on le retrouve après avoir mis pied à terre :

*Portestrieux*. The plate of a stirrup. (Cotgr.)

**PORTEFAIX**, s. m., celui qui fait métier de porter des fardeaux :

La confession que fit Guyon le Breton, *porteffais*, contenue en un public instrument dont la teneur s'ensuit. (1332, *Proc. crim.*, ap. Denys d'Aussy, *Reg. de S.-Jean d'Angely*, I, 107.)

**PORTEFEUILLE**, s. m., cartonnage plié en deux et recouvert de peau ou d'étoffe formant des poches pour serrer des papiers, des valeurs :

Boetes de cartes, toutes sortes de *portefeuilles*. (1544, dans *Dict. gén.*)

**PORTEFLAMBEAU** ou **PORTEFLAMBEAUX**, s. m., celui qui porte un flambeau, une torche ; fig., *le ciel porteflambeaux*, la voûte étoilée :

Sur les cercles rouans du *ciel porteflambeaux*.
(Du Bartas, *Semaine*, p. 62, éd. 1578.)

*Porte flambeaux. Ciel port[eflambeaux]*. The starry, flaming, or brigt skie. (Cotgrave.)

**PORTEHACHE**, s. m., étui d'une hache :

(Ilz) ont plusieurs fois de nuyt hurté a la dite porte et guichet esforceement et oultrageusement a batons, *porte hache*, mailles ou marteaulx de fer et autres choses. (1383, *Enquête*, Mém. Soc. Hist. de Paris, I, 225.)

**PORTEHAUBANS**, s. m., large planche fixée horizontalement au flanc d'un navire, un peu en arrière d'un mât, pour y fixer l'extrémité des haubans :

Le corps du physetere sembloit a la quille d'un guallion a troys gabies emmortaisee par competente dimension de ses poultres, comme si feussent cosses et *portehausbancs* de la carine. (Rab., *Quart livre*, xxxiv, éd. 1552.)

**PORTE LANCE**, s. m., soldat armé d'une lance :

Ils estoyent passez plus bas, estans quatorze sallades tous *porte lances*, et huict arquebuziers a cheval. (Montluc, *Comment.*, t. I, f° 50 v°, éd. 1592.)

**PORTE MANTEAU**, s. m., anc., officier portant le manteau du roi, du prince ; fonction de cet officier :

Retenue de *portemanteau* pour Nicolas Deduicts, s[r] de Champguyon. (xvi[e] s., *Nomination*, B. N. 4588, f° 101 [1].)

— Valise contenant des effets pour voyager :

L'un porte son arc et flesche (du Grand Seigneur), l'autre son *porte manteau* et l'autre un vaisseau ou le dict Grand Turcq boit. (1547, *Voyage de Mons. d'Aramon*, p. 40, Schefer.)

**PORTEMASSE**, s. m., celui qui porte une masse, huissier :

Dans la susdite ville d'Alost il y a encore cinq officiers qui sont obligez d'assister le grand bailly dans tous les exploits, servant tous par commission du prince, sçavoir le bailly des bourgeois, le porte espee, le *porte masse* ou le massier et encore deux autres extraordinaires. (1552, *Cout. du pays d'Alost*, Nouv. Cout. gén., I, 1107.)

**PORTE MORS**, s. m., partie de la bride qui porte le mors :

Deliberez desjuner de gours metz
Et arrouser subgorge et *porte mors*
Du poil du loup dont avoyent esté mords.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 69 r°, éd. 1527.)

**PORTE QUEUE**, s. m., caudataire :

*Portequeue*, syrmatophorus. (J. Thierry, 1564.)

En la cour sont assez usitez ces trois (mots composés), portetable, porte chaire, *porte queue*. (H. Est., *Precell.*, p. 124, éd. 1579.)

**PORTER**, v. — A., tenir (dans les mains, entre les bras, sur les épaules), quelque chose qui pèse :

Li escanson *portent* vin et piment
En coupes d'or et en henas d'argent.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 132, 8.)

Nus ne doit conduit de chose qu'il *porteche* a col... (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2[e] p., XXI, 7.)

Ung chien passoit sur une planche,
*Portant* en sa gueulle du lart.
(Robert Gaguin, *Passetemps d'oysiveté*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VII, 276.)

O qu'il est vaillant ! O comme il *porte* bien sa lance. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I.)

— Absol. :

L'asne *porte* mieux sur les reins que sur le dos. (Gruget, *Div. leç. de P. Messie*, IV, x.)

— Fig., supporter, endurer :

Recevoet les om par grant chariteit et ses *porst* om par grant paciance. (*Li epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 72 v°.)

Il volst maint reproche et mainte moquerie *porter* et souffrir pour nous. (Mandeville, ms. Modène, f° 1 r°.)

1. La mention « 1558, texte, dans God., *Compl.* », que l'on trouve au *Dictionnaire général*, provient d'une erreur faite par un copiste, qui a lu *porte manteau* là où il y avait *porte-marteau* (Voyez au *Supplément*). Nous n'avons pas trouvé à l'article *porte-manteau* d'autres exemples que ceux qui sont insérés ci-dessus. — J. B. et A. S.

Escoutez et *portez* en patience ce que je vous diray. (Lariv., *Nuits*, I, v.)

Je *porte* aussy desplaisir bien grand de la detention de vos enfants, qui est contre toute humanité. (2 mars 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 154.)

Je me plains de la mauvaise intelligence qu'il y a eu par dela entre mes serviteurs, d'avoir laissé ainsy a leur veue prendre et perdre tant de places par sy peu de gens. Je vous asseure que je l'*ay porté* fort impatiemment. (14 juin 1590, *ib.*, t. III, p. 202.)

Je *porte* le desplaisir que je doibs a l'injure et indignité qui ont esté faictes par le s[r] de S. Phal, vostre beau frere, au s[r] du Plessis. (9 nov. 1597, *ib.*, t. IV, p. 875.)

— Protéger, favoriser :

Et sceut veritablement que ledit executeur *portoit* et favorisoit ledit Louvet contre ledit suppliant son maistre. (1465, A. N. JJ 194, f° 30.)

La duchesse de Bourgogne *portoit* et soutenoit le cas et la querelle des Anglois. (O. de la Marche, *Mem.*, I, 21.)

Ce duc s'estant emparé du roi, et ayant donné ordre de faire esloigner de la cour tous les autres princes du sang qui *portoient* le parti le plus foible, s'allia du tout avec l'université. (Pasq., *Recherch.*, III, xxix.)

— Par anal., avoir dans son sein, en parlant des femmes et des femelles :

Mar te *portai*.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 88[b].)

Sainte Marie ki *portat* Damne Deu.
(*Ib.*, str. 18[e].)

K'ele *porteivet* en son saint ventre lo rachetor de l'umaine lignieie. (*Greg. pap. Hom.*, p. 7.)

— Anc., absol., en parlant d'une femme, avoir un enfant :

La dame est jone, onques mais n'*ot porté*.
(*Esclarmonde*, 85, Schweigel.)

— Présenter, fournir :

Et veiz comment
Por .i. autre denier si *porge*
Qui voudra .iii. bilibres d'orge.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 185[a].)

— En parlant d'une terre, produire :

Il (Caïn) s'emerveilloit de ses terres qui si mauvaisement *portoient*. (*Hist. divers.*, ms. Venise, Marc. C iv 3, f° 11[a].)

— Fig., garantir :

Par devant provos et jures, qu'il *porteroit* se femme boine pais et loial. (1273-1280, *Reg. des Faides*, ms. Tournai 217, f° 49 v°.)

Et proumes que dou dit vendage j'en *porterai* loiaul varendise au devant dis freres envers toutes gens. (Oct. 1293, N.-D. de Landeves, H 124, A. Ardennes.)

— Comporter :

D'avoir esté vaincu par un ennemy qui a des perfections plus grandes que ne *porte* la nature humaine. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

— Former, composer :

Ung poille estroit pour parer dessus les chaises decoste l'autel, lesquels poilles *portent* enveloppement. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens, etc.*, 3, S. Urbain, A. Aube.)

— Fig., témoigner :

Et a sos sancz honor *porter*.
(*S. Lég.*, 2.)

Chansonnete, vai t'en,
Leis m'amie t'envoi :
Di li ke je li mans,
Cuer et cors li otroi,
C'elle me *porte* foi,
La loiaulteit Tristant
Porait troveir en moy.
(GUIOT, *Chans.*, I, 36.)

— Avoir habituellement sur soi :

Tei cuvenist helme e brunie a *porter*.
(*Alex.*, XIe s., str. 83a.)

Le gunfanun l'emperedur *porter*.
(*Ib.*, str. 83e.)

— Fig. et par anal. :

Elle voyoit que ses parens en faisoient cas, et luy *portoient* bon visage, quand il venoit en leur maison. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 436 v°, éd. 1588.)

— Avoir sur soi :

Uns de ceus contre lui vint tost
Tant com chevax le puet *porter*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 1945.)

Grans queues *portent* comme veaulx.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 196.)

Nous sommes presque tousjours pretz a nous couper la gorge les uns aux autres. Nous *portons* dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine soubz la cape. (Janvier 1576, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 81.)

En deux heures j'ay prins le cerf, des chiens de la meute. Il estoit cerf de dix cors, et le marrain et les andouilliers estoient fort gros, qui me fait crere qu'il *avoit porté* douze. (20 nov. 1596, *ib.*, t. IV, p. 661.)

— Prendre avec soi et déposer en un lieu :

Molt cars *portavent* unguemenz.
(*Pass.*, 392.)

Cantant en *portent* le cors saint Alexis.
(*Alexis*, XIe s., str. 102b.)

Alquant i vienent, aquant se funt *porter*.
(*Ib.*, str. 112c.)

Femmes vindrent al monument,
Si *porterent* cher oignement.
(*Evang. de Nicodeme*, A, 965.)

— Par anal. :

Quiconques marit se fille ou sen plus prochain oir, et *porche* a mariage un nombre de deniers par tele condition que cil denier doivent estre mis en hiretage avecques les oirs de chelui ou de chele qui les *porte*, et se il avenoit chose que l'une des parties muire et il n'avoient nul oir, li hiretages qui de ches deniers seroit acatez par condition, ils eskerroient d'aus a chelui qui les aroient aportez a mariage, et revenroient au plus prochain del costé. (*Li usages de le cité d'Amiens de coi on plaide devant le Maieur*, ap. Aug. Thierry, *Monum. ined. du Tiers-Etat*, I, 144.)

— Par extens., faire arriver en un lieu :

... Dreit a Rome les *portet* li orez.
(*Alex.*, XIe s., str. 39e.)

— *Porter a terre, par terre,* renverser :

Les escus froisse et fent com s'il fuissent d'es-
[corce,
A chevalier n'assemble qu'a terre ne le *porce*.
(AUDEFROI LE BASTARD, *Bele Idoine*, P. Paris, *Romancero françois*.)

Un soudard Thracien s'adressa a lui, auquel il donna un coup de javeline dedans l'estomac, dont il le *porta* mort *par terre*. (AMYOT, *Vies*, Paul Em.)

Toutes les portes de la ville *furent* ostees de leurs gonds et *portees par terre*. (BRANT., *Dam. gal.*, 5e disc., Œuvr., IX, 418, Soc. Hist. de Fr.)

— Réfl., se conduire :

Si vous cri merci jointes paumes,
Que cis las dolereus Guillaumes,
Qui si bien *s'est* vers moi *portes*,
Soit secorus et confortes.
(*Rose*, 10693.)

Et quant il fu en Chipre, *se porta* laschement de mander lor secours. (*Gestes des Chiprois*, p. 257, G. Raynaud.)

Du frere qui *se portera* mallement. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 7a, A. Haute-Garonne.)

Ceux qui es affaires de la paix ou de guerre *s'estoient noblement portez*, au profit et honneur de la chose publique. (GUILL. DU BELLAY, *Ogdoades*, Prol.)

L'experience manifesté des fous nous avoit ja donné un clair enseignement de *nous porter* doucement avec eux. (L'HOSPIT., *Mem.*, IX.)

— Être bien ou mal, en parlant de la santé ; par extens. :

Je suis adverty, de bonne part, que depuis le partement du sieur de Cormusson, les affaires ne *se portent* pas si bien a Toulouse. (30 mai 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 68.)

J'ay grant regret de ne vous avoir depesché pour Rome des que je vous en parlay ; car mes affaires *s'en feussent* mieulx *portees*. (24 juin 1596, *ib.*, t. IV, p. 607.)

— *Se porter pour,* se présenter comme, se donner pour :

Qui *se* vouldroit *porter pour* heritier d'icelle maison. (1376, *Bail*, A. N. MM 30, f° 52 r°.)

Qui *se* vouldroit dire et *porter* heritier d'icelle maison. (*Ib.*)

Il y a une infinité de personnes non nobles, et de bien basse condition, qui prennent et usurpent titres de nobles hommes ou d'escuyers, *se portant* et qualifiant *pour* tels entre les nobles et gentils hommes du pays. (15 fév. 1576, *Placard de D.-L. de Requesens, touchant l'usurp. du tit. de nobles.*)

— Être fixé de telle ou telle manière :

Et *se porterent* li compte et les sommes si courtoisement que tout s'en contenterent. (FROISS., *Chron.*, II, 186, Kervyn.)

— Être situé :

Le maison ensi com ele *se porte* par devant et deriere. (Mars 1218, *Chirogr.*, l. 24, n° 1, A. Saint-Quent.)

— Se comporter :

La eut a che commenchement grant trairie des unes as aultres, et *s'i porterent* li Engles moult bien. (FROISS., *Chron.*, VIII, 38, G. Raynaud.)

En hyver, quand le temps *se porte* froid. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, c. II.)

— N., atteindre le but ; fig. :

Telles façons de parler, qui sont quasi proverbiales, ne doivent pas estre interpretees selon que les mots *portent*, et a la rigueur. (H. ESTIEN., *Tr. pr. a l'apol. p. Herod.*, IX.)

— Atteindre :

Le coup, parce que je m'estois baissé pour relever les dicts srs de Montigny et de Ragny qui me saluoient, ne m'*a porté* que dans la face sur la levre haute, du costé droict. (27 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 286.)

— T. de mar., avancer :

Pour ce que le vent estoit bon et convenable, feismes *porter* le jour et la nuict. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 245, Tross.)

**PORTEUR**, s. m., celui qui porte :

Li *porteres* de ches lettres. (1256, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 23 r°.)

Mout ont les *porteors* lassez.
(*Vie de S. Alexi*, 931, *Romania*, VIII, 180.) Ms. *portoors*.

*Portaor*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 57c.)

*Porteor*. (*Ib.*, f° 57d.)

*Pourteour* de ces letres. (Juin 1288, S. Benigne, Privil., A. Côte-d'Or.)

Le *porteeur* de ces leitres. (1289, K M3 B, A. Loiret.)

Li *portierres* de ces lettres. (1296, *Pitancier de S. Germ.*, f° 75a, Bibl. Auxerre.)

Le *porteour* de ces lettres. (1298, Ste Croix, S. Marceau, A. Loiret.)

Jehan Casier, *pourteeurs* de ces lettres. (1303, A. N. P 13691, pièce 1650.)

Li *porterres* de ces lettres. (1317, A. N. JJ 53, f° 101 v°.)

Li *pourtairres* de ces lettres. (*Ib.*)

Au *pourteour* de ces lettres. (*Ib.*, f° 126 v°.)

Pour argent baillé a quatre *porleurs* qui ont monté une bombarde. (1416-1418, *Compte de Gilet Baudry*, Despense, XVII, A. Orléans.)

Cf. PORTEOR, VI, 316c.

**PORTIER**, s. m., celui qui garde la porte d'une maison :

Et li *portiers* la porte li ovri.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 25a.)

Li *portiers*. (M. DE SULLY, *Serm.*, 3e dim. ap. Pâq., ms. Oxf., Bib. Bodl., 270.)

**1. PORTIERE**, s. f., panneau, tenture qui forme clôture :

*Portiere*. (R. EST., 1539.)

2. **PORTIERE**, adj. f.

Cf. Portiere 1, t. VI, p. 318[c].

**PORTION**, s. f., part qui revient à qqu'un dans une distribution :

O sorz et o devotions,
Et o comunes *portions*
Fu toz li aveirs asingniez ;
As plus riches et plus preisiez
Fist l'en solonc ce qu'il estoient
Et que il deservi l'avoient.
(Ben., *Troie*, 26260.)

Hom discres rent se *portion*
Au bien, k'il ne soit abatus,
Au mal, k'il ne soit trop batus,
Par juste dispensation.
(Renclus, *Carité*, xliv, 9.)

Chil qui malade a lui venoient
Double confort de lui prendoient
Et double estoit lor *porsions*,
Et santes et refections.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 44.)

La *porcionz* de celi qui... (1269, *Test. de Jeanne de Fougeres*, A. N. J 406, pièce 3.)

**PORTIONCULE**, s. f., petite partie ; indulgence accordée en 1221 à la prière de saint François d'Assise, par le pape Honorius III, à une église qui existait sur le champ dit *portioncule* appartenant aux bénédictins du Mont-Sublac près d'Assise (*Dictionnaire des Dictionnaires*) et étendue depuis à d'autres églises :

*Portiuncule*. An indulgence obtained (as some report) by S. Francis, of the Virgin Mary, for the remission of all the sinnes of those, who (en payant) came inat one, and went out at another door of a church dedicated unto her in Angiers. (Cotgr.)

Cf. VI, 319[b].

**PORTIQUE**, s. m., galerie couverte soutenue par des colonnes :

Mais davantage a encores en sa nef dedans œuvre, d'autres colonnes reculees du circuyt de la muraille, comme si c'estoit pour un *portique* ou peristyle. (J. Martin, *Arch. de Vitr.*, III, 1, éd. 1547.)

Je suis d'opinion qu'on face des *portiques* ou galleries, non seulement pour mettre les hommes a couvert, mais aussi les chevaulx et leur suytte. (Id., *Art de bien bastir*, f° 79 r°, éd. 1553.)

**PORTRAIRE**, v. a.

Cf. VI, 320[c].

**PORTRAIT**, s. m.

Cf. VI, 321[b].

**PORTRAITURE**.

Cf. VI, 322[a].

**PORTULAN**, s. m., carte, livre contenant la description des ports de mer et des côtes d'une région :

Le *portulant* contenant... (1578, titre cité par le *Dict. gén.*)

**POSAGE**, s. m., action de poser ; anc., endroit où peuvent reposer des navires :

*Posage* de bateaux. (1532, dans *Dict. gén.*)

Cf. VI, 327[b].

**POSE**, s. f., action de poser, de déposer.

Cf. VI, 327[b].

**POSEEMENT**, mod. posément, adv., d'une manière posée, modérément, doucement :

Nostre condition n'est point de parler si *poseement* comme ilz font. (Commynes, *Mém.*, VIII, 16, Soc. Hist. de Fr.)

Marcher gravement et parler *posement*. (Amyot, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

Temperanter, modereement, *poseement*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

**POSER**, v. — N., être appuyé sur quelque chose :

Si s'en allerent ces corbeaux *poser* sur l'un et l'autre bout des verges de la voile. (Amyot, *Vies*, Ciceron, 59.)

— Faire une pause, se reposer :

On y peut passer sans arrester, ne *poser*, et sans y faire ne porter dommage. (1509, *Cout. de Troyes*, Nouv. Cout. gén., I, 423.)

Et estants animez d'assez bonne heure aux duze fontaines, *posasme* la. (Belon, *Des Singularitez*, II, lvii.)

— Reposer :

Il leur fu enseigniez a Nicole, une sienne citei a douze liues de Cantorbie, ou sainz Thomas li martirs *pose*. (Menestrel de Reims, § 247.)

— A., mettre à une place :

Del suaire Jesu que il out en son chief,
Com il *fut* al sepulcre et *posez* et colchiez.
(*Voy. de Charlem.*, 170.)

Iço dunt voil traitier,
E chapitles *poser*,
Ses volez amender.
Volez le, bien le sai ;
Or les i *poserai*.
(Phil. de Thaun, *Comput*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 70, 18.)

Et si tant estoyt aventure que tuyt li seyau de mes exequtors n'i *estoyent pouzé* je voyl et comant que... (1281, *Testam. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270[b], pièce 19.)

Je ne sçauroye, par mon serment,
Contre la mort quel piece *pouser*.
El vous gardera bien de tosser.
(*Moralité de charité*, Anc. th. fr., III, 411.)

— Mettre en place, en demeure :

Dunc le *pausen* el monument.
(*Pass.*, 351.)

Pur cel saint cors qu'il i deivent *poser*.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 118[b].)

A Berault de Chartres, pour son sallaire d'avoir fait faire le fosse ou praiiel du clostre de l'eglise Nostre Dame ou ledit deffunct *fut posé* et enterré. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, A. Tournai.)

Il y *posa* grands colosses et androsphinges de merveilleuse longueur. (Saliat, *Her.*, II.)

— Établir :

Eslire et *pouser* daus prodehomes de la vile a recevre la maustote. (1470, *Dénombr.*, Evêché d'Angoul., Rouffiac, A. Charente.)

— Fig. :

Autre sentence puis *poser*
Et la fable autrement gloser.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 648, 15.)

— Accorder, admettre en principe, à titre de supposition :

*Posons* que on les veyst defaillans, pour pluseurs raisons. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 2[e] p., ch. xviii.)

*Poson* que un enfant luy montrast. (Id., *ib.*, ch. xxi.)

— Mettre ailleurs ce qu'on avait sur soi :

Et luy, *posant* incontinent son manteau, se mist a fendre du bois. (Amyot, *Vies*, Philop., 3.)

Il les contraignit de *poser* les armes et de se rendre a luy. (Id., *ib.*, Eumen., 8.)

— T. de droit anc., conclure :

Repliquer, dupliquer, tripliquer et quadrupliquer, *poser* et respondre aux positions. (1361, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9897, f° 27 r°.)

— *Posé*, part. passé, d'un caractère bien rassis :

Aristides estoit de sa nature homme *posé*, droit et entier en sa vie. (Amyot, *Vies*, Themist., 5.)

— Bien tenu, qui ne vacille pas :

L'harmonie si *posee* et religieuse de nos voix. (Mont., II, 12, p. 392, éd. 1595.)

— Adverb., *posé que*, étant admis en principe que :

Tu es descendu de la lignee du roy Guion, qui fut filz Melusine, ma sœur, et je suys ta tante, et tu es si prez de mon lignage, *posé* ores *que* je me consentisse de toy avoir, l'eglise ne se vouldroit pas consentir pour tant. (Jehan d'Arras, *Melus.*, p. 418.)

**POSITIF**, adj., qui repose sur quelque chose d'assuré :

Vie *positive*.
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 995.)

Par ce que proposé ont et maintenu en leur fait *positif*. (1357, *Ecrit prod. par les moin. de Reigny, contre ceux de Pontigny*, H 1554, A. Yonne.)

— Qui pose, qui affirme qqchose d'assuré :

Pluseurs drois *positis* qui sont muables. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 350[c].)

— S. m., t. de droit, position :

L'on ne peut par *positif*, escritures, memoires, intendits, additions, superadditions ou responces, ne par autres pieces d'un proces articuler aucuns faicts non proposez. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Baligand, p. 56.)

**POSITION**, s. f., place où une chose est posée :

Comme pel qui est fichies en mi comme *posicion* de pierres. (*Bible*, B. N. 901, f° 44[b].)

S'il ne set (l'homme) par astronomie
Les estranges condicions,
Les diverses *posicions*
Des cors du ciel.
(*Rose*, II, 223, Michel.)

— Manière dont une chose, une personne est posée :

La *position* de la premiere pierre. (FRANÇ. DE SAL., *Lett.*, à M[me] de Chant., 24 juin 1616.)

— T. de droit ancien, conclusion :

De jurer en l'ame de li de quelconques manieres de seremens, de fere *posicions*, de recevoir ce qui seroit adjugié pour li, de requerre seconde production... (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 140, Am. Salmon.)

Faire tous sermenz que droit requiert, de faire *positions*, de respondre aus *positions*, de amener tesmoins. (1325, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 62, f° 115 r°.)

De respondre aux *posicions* et aus demandes de partie adverse. (1344, A. N. S 266, pièce 2.)

**POSITIVEMENT**, adv., d'une manière positive :

On l'asseura *positivement* qu'il lui donneroit de l'emploi. (AUB., *Vie*, ch. CLVI.)

**POSSEDER**, v. a., avoir en sa possession :

Ainsi avrez et *possiderez* la terre et la seigneurie. (*Sept sages*, D, p. 3.)

Ung honme est dit despotes ou seigneur non pas en ce ou en tant comme il *posside* ou acquiert serfs, mais en tant comme il en use. (ORESME, *Politiq.*, f° 13[c].)

Vous *possideres* vos ames en pacience.
(*Chapelet de la Virginité*, de la noble soussie, F. Godefroy.)

Cf. POSSEER, VI, 329[a], et POSSEOIR, VI, 329[c].

**POSSESSEUR**, s. m., celui qui possède :

*Possessor*. (1284, Fontevrault, A. Maine-et-Loire.)

Et comme nous par la vertu des dites lettres nostre seigneur le roy enseguissons et trasissons en cause par devant nous Jehan Vigier, Richart Bataille et Estienne de la Faie, bourgois de la Rochele, comme heritiers et *possessers* des biens... (1313, A. N. JJ 49, f° 9 r°.)

Li dis dux, comme *possesserrez*, est appellé de deffendre la ditte requeste. (1317, dans *Hist. de Bourg.*, II, 167.)

Li *possesserres*. (1320, *Cop. des chart. des rois de Franche*, p. 37, A. Saint-Quentin.)

**POSSESSIF**, adj.

Cf. VI, 332[b].

**POSSESSION**, s. f., faculté actuelle de jouir d'un bien :

E jo durrai a tei la tue hereditet e *possessiun* tuens termes de terre. (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambr., II, 8.)

Mais tot premiers l'orent Bretun
Trestot en lor *possessiun*.
(*Brut*, ms. Munich, 73.)

*Possecion*. (1350, Paraclet, A. Somme.)

— Terre qu'on possède :

Terre ni *posescion*, ni heritage. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 137 v°.)

Cestui Ermynian... surmontoit en *pocessions* et pecune quelconque autre citoien. (LAUR. DE PREMIERFAIT, *Decam.*, B. N. 129, f° 29[c].)

Et toutes leurs *poucessions* eues et a avoir. (28 juin 1369, Perran neuf, H 1006, A. Sarthe.)

**POSSESSIONNÉ**, adj., qui a des possessions (dans un pays) :

De laquelle dite Biautrix d'Avelus, sa fille succeda et fu suchesseresse et tres *possessionnee* es seigneuries de Hullus, de Hennin-Lietard et des appendances. (XV[e] s., *Généalogie de la maison de Waziers Wavrin*, ms. Tournai 221.)

**POSSESSOIRE**, adj., relatif au droit de posséder :

La congnoissance de ses causes personneles *possessoires*. (1380, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9895, f° 160 r°.)

Les Rommains n'entreprenoient pas seullement la congnoissance des causes ecclesiastiques mais aussi des causes *possessoires* dont la congnoissance appartient au roy. (A. DE LA VIGNE, *Louenge des roys de France*, f° 56, éd. 1507.)

Le mary est seigneur des actions mobiliaires et *possessoires*, posé qu'elles procedent du costé de la femme. (*Coust. du vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 7 r°, éd. 1581.)

— S. m., droit de posséder, et par extens., possession :

Quant une terre est endebtee,
Qui ne restraint, chose est prouvee
Qu'om pert adonc le *possessoire*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 158.)

C'est le pis que ung povre impetrant
Qui n'a n'affiquet ne troussoire,
S'il ne paye la taxe contant
On le prive du *possessoire*.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2[e] part., De Pactis, I, 130.)

L'espee tient toute nue en main dextre,
Faisant congnoistre a tous que pouvoit mec-[tre
A feu et sang leur ville et *possessoire*.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f° 17 v°, éd. 1532.)

O ! lasches cueurs, effeminez enfans,
N'avez vous point souvenance et memoire
Comment Priam par gestes triumphans
Avec ses filz puissans comme elephans
Ont deffendu si bien leur *possessoire* ?
(ID., *ib.*, f° 22 v°.)

— Au fém., même sens :

Et ratefia... la *possessoir*, la proprieté, la saisine et la seigneurie qu'ele avoit. (1316, A. N. JJ 53, f° 45 r°.)

Plusieurs sont appeles a gloire,
Pauci vero sunt electi,
Peu en vient a la *possessoire*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 17160.)

**POSSIBILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est possible :

Faiz qui aviengnent
Ça jus par la *possibilité*.
(*Rose*, 17560.)

Selon lour *possibilité*. (*Vie S. Greg.*, ms. Evreux, f° 136[c].)

Chascun selon son estat et *possibilité*. (1347, *Lett. de Phil. de Val.*, Cart. mun. de Lyon, p. 340, Guigue.)

Selon ses facultez et *possibilites*. (*Ib.*)

Selon la *possibilité* de nature. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 2[e].)

Les hommes doivent avoir habitacions convenables selon leur *possibilité* et faculté. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 84 r°.)

**POSSIBLE**, adj., qui peut se faire, qui peut être :

Posiblis, *posible*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 231 r°.)

Chose *posible*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 76[b].)

— Substantiv., ce qui peut se faire :

Tel ne me cognoist qu'a demy
Qui pour moy feroit le *possible*.
(P. GRING., *les Faintises du monde*, sign. Aiiii r°, éd. goth.)

— Anc., *le possible*, le plus possible :

Car leur ardeur est aspre *le possible*.
(CL. MAR., *Ep. pour le cap. Raisin*, p. 140, éd. 1596.)

Saint Bernard, homme studieux *le possible*. (PASQ., *Recherch.*, III, XXIX.)

— Qui peut arriver ; elliptiquement, peut-être :

Craignant (*possible*) qu'il n'eut pas esté pris de la court. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, de l'advocat en parlement, f° 70 v°, éd. 1564.)

Il estoit *possible* ravy. (ID., *ib.*, Du curé qui excommunioit, f° 131 r°.)

Cf. VI, 332[c].

**POSTCOMMUNION**, s. m., oraison que dit le prêtre à la messe après la prière appelée communion :

Le *postcommenion*. (1287, *Ordinarium*, ms. Troyes 792, f° 291 r°.)

Li *postcommunions*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 32 v°.)

Quant vint au *post communion*, le roi se mit a genoux devant l'autel. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXXVIII.)

Cf. POCUMENION, VI, 240[b].

**POSTDATE**, s. f., date postérieure substituée sur un acte, une lettre, à la date vraie :

Laquelle avoit desja veu et fort louhé la coppie de ladite lectre et *postdate* audit ambassadeur. (23 avr. 1536, *Pap. de Granv.*, II, 456.)

*Postidate*. (R. EST., 1549.)

**POSTDATER**, v. a., dater en substi-

tuant une date postérieure à la véritable :

*Postidater*. (R. Est., 1549.)

1. **poste**, s. f., anc., position :

Car fust arse iceste coste
Qui m'ad mis en si male *poste*.
(*Myst. d'Adam*, ap. Bartsch, *Chrestom.*, col. 84.)

— Relai de chevaux de distance en distance, sur une route, pour le service des voyageurs, le transport des dépêches, etc. :

Si truevent les messages du seigneur une *poeste* que il appellent iamb ; et nous disons : « *poeste* de chevaus ». Et en celle *poeste* la ou vont les messages, si a un beau palais, et grant et riche, la ou il herbergent. (*Liv. de Marc Pol*, XCVII, Pauthier.)

Pour ung autre voiage par luy faict en dilligence a chevaulx de *poste*. (1495-96, A. N. KK, f° 52 v°.)

Le roy qui avoit ja ordonné *postes* en ce royaulme, et par avant n'y en avoit jamais eu, fut bientost adverty de ceste desconfiture du duc de Bourgongne. (Commines, *Mem.*, V, 10, Soc. Hist. de Fr.)

— Action de voyager de cette manière :

Le sieur d'Eschenais, qui apres la conclusion prise de garder Fosson avoit repris la *poste*, estoit cependant arrivé devers le roy. (Guill. du Bellay, *Mem.*, l. VI, f° 184 v°, éd. 1572.)

Lequel d'Annebault, ayant nouvelles par les chemins du trespas du seigneur de Montejan, print la *poste* pour estre plustost en Piemont. (Mart. du Bellay, *Mem.*, l. VIII, f° 272 v°, éd. 1572.)

— *En poste*, rapidement :

Fut d'advis de renvoyer tout ce qu'il avoit de gens de guerre èn France, et d'envoyer le sieur de Verets *en poste* vers le roy, pour luy faire entendre ceste deliberation. (Guill. du Bellay, *Mem.*, l. VI, f° 181 r°, éd. 1572.)

Duquel lieu fut depesché messire Martin Du Bellay *en poste*, pour avertir le roy comment les choses estoient passees. (Id., *ib.*, l. VI, f° 191 r°.)

— Fig. :

Le siege d'une telle ville que la vostre n'est pas entreprinse qui se face *en poste* et qui ne se puisse preveoir et juger quelques jours auparavant. (15 août 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 239.)

— Fig., et par plaisanterie, espace d'un relai à un autre :

Comme un gentilhomme de mes voysins, qu'on soupçonnoit d'impuissance, trois ou quatre jours apres ses nopces, alla jurer tout hardiment, pour se justifier, qu'il avoit faict vingt *postes* la nuict precedente. (Mont., III, 5, p. 55, éd. 1595.)

— Transport des dépêches :

Et nous escripvez incontinent par les *postes* de ce que fait en sera. (1515, *Correspond. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 299.)

Cf. Poste 1 et 3, t. VI, p. 333[c], et Poste 4, p. 334[a].

2. **poste**, s. m. et anc. f., emplacement occupé par un corps de troupe pour une opération militaire ; place assignée aux combattants :

Et iceulx advertist que, au besoing et a relays, ceulx desdites *postes* qui seroyent les plus froiz secourussent les lassez. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 122, Soc. Hist. de Fr.)

**postel**, mod. poteau, s. m., pièce de charpente posée debout, longue pièce de bois plantée en terre :

Les enfanz forz des berz traeient
Et as *postiaus* les herlissoient.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1221, var.)

De fin or le sustenent (le palais) quatre cenz *poteaus*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 48 r°.)

Et a *posteal* vers le marchiet pent ly autre feniestre ; ly queis *posteaul* vers le marchiet est encrenneis pour le ban entreir en un pochin. (27 nov. 1406, *Record des voirs jures au cordeau*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., IV[bis].)

Ung *potteau* de boys. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, forteresse, XII, A. Orléans.)

Il fist l'enfant despouillier tout nu alors et commanda qu'il feust atachié a ung *postel* de bois. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, 503, p. 70, Wahlund.)

Et quant Perdiras vint pres, il vit au *potel* de la maison un ancien homme, lors le salue. (*Perceforest*, vol. I, f° 55[b].)

La dite nef passa oultre le pont, mais en passant elle rompit l'ung des *poistiaulx* qui soustenoit le pont. (J. Vauquelin, *Chron. de de Dynter*, IV, 32.)

Puys picquerent les cueurs d'iceulx contre esteppes et *pousteaulx*. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 142, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., soutien, appui :

Lequel Denisart lui dist, qu'il n'avoit mais si bel regner qu'il avoit eu ou temps passé, et que ses *posteaulx*, c'est a dire les meilleurs de ses amis, estoient mors. (1400, A. N. JJ 155, pièce 273 ; Duc., *Postellum*.)

Nous sommes leur estaque et leur *postiel* maigeur.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6175.)

**poster**, v. a., mettre dans un poste :

Les vedettes qui *avoient esté postez* pendant le jour. (Aub., *Vie*, ch. XCVII.)

**posterieur**, adj., qui vient après (dans le temps) :

Les convenances et pactions demeurent en leur entiere vigueur, si les *posterieures* subsecutives sont contraires comme au cas subject. (1521, *Pap. de Granv.*, I, 174.)

— Substant. :

Je pourroye faire chose qui demonstreroit la verité manifeste a tous *posterieurs*. (G. Tory, *Chron.*, prol.)

— Qui est en arrière (dans l'espace) :

Parties *posteriores*. (*Mer des hystoir.*)

Les dits centaures furent filz de Yxion et d'une nue, en l'anterieure partie de eux hommes et en la *posterieure* chevaulz. (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 45 v°.)

Cf. VI, 335[c].

**posteriorité**, s. f., état d'une chose postérieure à une autre :

Il (Artus) avoit plusieurs bons chevaliers en sa compagnie, lesquelz aux jours des festes solennelles il faisoit seoir en une table ronde, a ce que aulcune envie ne se meust entre eux pour la priorité ou *posteriorité*. (N. Gilles, *Ann.*, f° 26 r°.)

Priorité et *posteriorité* des dates. (Cholières, *Matinees*, p. 70, éd. 1585.)

Cf. VI, 335[c].

**posterité**, s. f., suite de ceux qui descendent d'une même origine, descendants ; suite des générations à venir :

Car ce font pour *posterité*,
D'avoir apres la mort memoire
De leur vie.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 12[c].)

Que nous et noz *posteritez*
Aurons paix et dilection.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 147[a], éd. 1537.)

Et pour icelle somme demoura le duché de Luxembourg, en heritage paisible, au duc de Bourgogne, pour luy, ses hoirs et *posterites* quelconques. (O. de La Marche, *Mem.*, I, 35.)

Moyse par l'otroy de Dieu merita de veoir sa *posterité*. (Du Guez, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 1058.)

Tant de beaux exployts de guerre se firent en ce siege, que le continuateur de Reginon ne s'est peu garder de dire qu'il en seroit parlé jusques a la *posterité*. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 2.)

**posterle**, mod. poterne, s. f., t. de fortific., fausse porte, galerie souterraine :

Par la *posterne* vielle d'antiqueté.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 49 v°.)

*Postierne*.
(*Rich. le beau*, ms. Turin, f° 139 r°.)

Hic posticus, *posterne*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

D'entre les aultres s'est ung tourné,
Par la *porterne* vint au roy en celé.
(*Aquin*, 2594, Joüon des Longrais.)

Item que toutes fausses portes et *posterles* soient closes. (1355, dans *Hist. de Nîmes*, II, 169, 1 ; Duc., *Posterula*.)

Et rentrerent dedens Hembon par le *posterne* meismes par ou il estoient issu. (Froiss., *Chron.*, II, 176, Luce.)

Saudrons hors par la *posterne*. (Id., *ib.*, II, 408, Luce.)

Issirent par une *posterne* et vinrent a Hainbon. (Id., *ib.*, III, 223, Luce.)

Ilz ont commis a Raymond Dodieu et Nisies Greysieu de faire murer a sech les portes et *poterles* de saint Just et saint Yrignies de Lion. (25 janv. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 102, Guigue.)

Ilz ont esté d'acors que l'on requiere mons. le bailli qu'il face derrochier le for-

nel et *porterles* qui sont faictes sur les murs de la ville. (1er mars 1417, *ib.*, I, 106.)

La petite *poterle* qui passe de la rue en ladite place. (11 nov. 1419, *ib.*, I, 198.)

Que la *potelle* qui est devers la mayson les hoirs de Jean de Sancie soit muree. (1423, *Ord. d'Amédée VIII*, Cart. de Bourg., p. 153, Brossard.)

Pavé empres la muraille de la ville jusques a la *boutarne* de Nievre. (1435, *Compt. de Nevers*, A. mun. Nevers.)

Entre la grant porte de Saint Martin et la *bouterne*. (1437, *Compt. de Nevers*, CC 39, f° 12 v°, ib.)

**POSTHUME**, adj., né après la mort du père :

Toutesfois de ce miracle ne fust riens, car la mere qui estoit bien pauvre et vesve (pour ce que Muhamed estoit *posthume*) fut contrainte d'aller a la Meché, pour y avoir a vivre en mendiant. (G. POSTEL, *Rep. des Turcs*, I, 79, éd. 1560.)

**POSTILLON**, s. m., conducteur d'une chaise de poste :

La vint un *postillon*.
(CL. MAROT, *Œuvr.*, Ep., LXI.)

**POSTULANT**, s. m., celui qui postule :

Impartys au *postulant* sans arrogance, les choses que tu as congneues et ce que tu ne sçaiz sans aucune occultation d'ignorance postule toy estre imparty. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2e vol., f° 31a, éd. 1495.)

Nous ne ignorons les causes de ceulx qui ont foibles avocatz, ou *postulans*, ou nulz, estre commandees envers les juges, qui succedent au lieu de poursuyvans. (P. DE CHANGY, *Instit. de la femme chrest.*, p. 206.)

**POSTULAT**, s. m.

Cf. VI, 338a.

**POSTULATION**, s. f., demande :

Obsecrations, orisons, *postulations*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 87 v°.)

Ma *postulation* et ma demande viengne devant ti. (*Psaut. de Metz*, CXVIII, 170.)

Le priant en oultre qu'il eust par ses prieres et *postulations* a faire la paix de l'empereur contre luy marry. (*Violier des hist. rom.*, c. XXXVIII.)

Pour donner ordre aux *postulacions*
Comme l'en treuve es decretalles
En tout le tiltre des elections.
(A. DE LA VIGNE, *La louenge des roys de France*, f° 50 v°, éd. 1507.)

Aussi est defendu aux advocatz des cours n'estre greffiers ou participans au prouffit des fermes desditz greffes sur peine d'estre pugnis de *postulation* et d'amende. (13 juin 1499, *Ordonn. roy.*, art. LXIX.)

Quant aux benefices electifs, il seroit procedé par elections ou *postulations* des chapitres. (PASQ., *Rech.*, III, XXVI.)

**POSTULER**, v. — A., demander à plusieurs reprises :

Tout ce qui *avoit esté* requis et *postulé* a Rome. (BERSUIRE, f° 57 v°, ap. Littré.)

Ohé! tu es faulx et inique
Qui me *postules* de me taire
De si grant chose.
(*Therence en franç.*, f° 225b.)

— Demander à l'autorité ecclésiastique la dispense d'un empêchement canonique pour une élection :

At li capitle... esluit Hue de Pirepont qui estoit evesque de Liege, et *fut postuleit* en leur capitle. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 197.)

— N., faire, comme procureur, les procédures pour un client :

Cil parlers en jugement si est apeles *postuler*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 31a.)

Laquele amende nous lui avons quitee et remise, consideree sa povreté, et qu'il a juré par son serment qu'il ne l'avoit pas faitte (une fenêtre) pour vendre, maiz pour la donner a un procureur qui *avoit postulé* pour lui. (1399, *Pièce*, Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 1874, p. 502.)

Ledict Bouchart fut condamné en 400 livres d'amende envers le roy, et privé pour ung an de non *pusteller* en la cour de parlement. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Franç. Ier*, p. 377.)

**POSTURE**, s. f., attitude du corps :

Je me remue et trouble moy mesme par l'instabilité de ma *posture*. (MONT., II, 1, p. 213, éd. 1595.)

**POT**, s. m., vase de ménage, de matière, de forme, de dimensions variables :

Quant la vedve veit son oste,
*Poez* et trepez d'iloc oste
Puis lui fet son ostelet
Trestut bel et trestut net.
(*Vie S. George*, B. N. 902, f° 112c.)

Li *pos*. (*Merlin*, B. N. 19162, f° 72a.)

Hec urna, hec olla, *pot*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Et li encens et li aloez ardoit espessement par ces fenestres en *poz;* si en flairoit la vile si soef que de demi liue loing en sentissiez l'odor. (*Artur*, B. N. 337, f° 7a.)

Li fus fait vint *pot* espautier.
(RENCLUS, *Carité*, X, 4.)

Ernoul de Braibant, .C. S., pour outrages de avoir gieté d'un *pot* de terre Simon Prat, dont il assena et luy fist une pierssure en l'oeil. (28 juin 1387, *Reg. de la loy*, 1383-1394, A. Tournai.)

Un petit *pot* lavoir, .III. S. (2 août 1412, *Exéc. test. de la veuve Simon des Bos, d'Arras*, A. Tournai.)

— Anc., *la main sur le pot, la main au pot,* manière d'arrêter un marché duquel il ne reste plus qu'à boire les vins :

Et encore se j'eusse dict
*La main sur le pot*, par ce dict
Mon denier me fust demouré.
(*Pathelin*, p. 45, Jacob.)

Toute la nuict l'on ne feist, *la main sur le pot*, que despescher bulles a pied et bulles a cheval. (RAB., *Pantagr.*, XI, éd. 1542.)

En demandent ilz meilleures (enseignes) que *la main au pot*, et le verre au poing? (ID., *ib.*, XXXII.)

— *Pot aux roses*, vase où l'on met le fard ; fig., *descouvrir le pot aux roses*, découvrir ce qu'on tenait mystérieusement caché :

Et en recerchant d'aventure rencontrasmes un *pot aux roses* descouvert. (RABEL., l. V, c. IV, éd. 1564.)

Son aubene, comme bastard, fut donnee au mareschal de Retz, qui estoit fin et sublin a *descouvrir tel pot aux roses*. (BRANT., *Des dames*, Œuvr., IX, 136, Soc. Hist. de Fr.)

— Dans un sens analogue :

Quant la royne ot finé sa parole, elle attendi une piece, et de tous les assistens ou parlement nulz ne disoit mot, car nulz n'osoit *descouvrir le pot*, ne recognoistre les deffautes de ceste tierce ierarchie. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 8.)

Ardant desir *a* plainement *descouvert le pot* et l'embusche. (ID., *ib.*, Prol., f° 11a.)

— Spécial., marmite où l'on fait bouillir la viande :

Il vint en une loge : le *pot* au feu trouva.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 123.)

Allant ou retournant par la maison de son voisin et parfois y disnoit de ce qui se trouvoit au *pot*, sans souffrir que la broche tournast. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, II, p. 18, éd. 1585.)

— Fig. et fam., *le meilleur du pot*, le meilleur de l'affaire :

Et *le meilleur du pot* fut que, n'ayans rien faict qui vaille, furent si insolens qu'ils envoyerent demander leur paye a la reyne d'Angleterre. (BRANT., *Capit. fr.*, M. de Guyse.)

— *Qui sait faire un pot fait bien une poele,* celui qui fait le plus peut bien faire le moins :

Et d'autant que *qui sçait faire un pot fait bien une poisle* (ce dit le commun proverbe), ils pouvoient aussi conseiller de faire un autre roy en France, puisque les mesmes papes refusoyent d'obeyr a l'empereur leur naturel seigneur, lors estimé l'œil du monde, pour son grand pouvoir. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. I, l. V, ch. 24.)

— *Estre au pain et au pot de quelqu'un*, être nourri par lui ; *tenir, entretenir a pain et a pot, a pot et a cuiller, a pot et a feu*, fournir de tout ce qui est nécessaire pour vivre :

Entre les aultres chevaliers de Bourgoingne, ung en y avoit nagueres, lequel, contre la coustume et usaige du pays, *tenoit a pain et a pot* une damoiselle belle et gente, en son chasteau. (*Cent nouv.*, LXXVI.)

Est filia seducta, que fuit per annum inclusa cum sacerdote cum poto et cocleari, *a pot et cuiller*. (MENOT, *Serm. Quadrag.*, f° 82 v°, éd. 1526.)

... Qui *entretiennent* leurs concubines *a pot et a feu* notoirement. (J. BOUCHET, *les Regnars travers.*, f° 24c.)

Ledit sieur de Montferrand tenant *a pot et a feu* ceste belle vesve, et cela estant un sache tout dans la ville, comme aussi estoit il certain que si quelqu'un vouloit quelque

faveur du gouverneur, il se falloit adresser a elle et l'avoir pour apostresse ; sur quoy est a noter que, comme le dit sieur de Monferrand fut allé une nuit dans la jouissance des delices de ses amours... (*Chron. bordel.*, I, 146, Delpit.)

Ce jeune homme y entretenoit
Une fille, qu'il y *tenoit*
*A pain et a pot* gentiment.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, I, 2.)

— T. d'anc. cout., *mettre hors de son pain et de son pot,* émanciper :

Dire vueil comment j'ay veu emanciper, que les ruraulx appellent *mettre* son enfant *hors de son pain et de son pot.* (BOUT., *Somme rur.*, I, f° 148[d], éd. 1486.)

— *Manoir a un pain et un pot,* vivre ensemble en mettant tout en commun :

Compaignie se fit selonc nostre coustume pour seulement *manoir* ensemble *a un pain et a un pot* .I. an et .I. jour puis que li mueble de l'un et de l'autre sont mellé ensemble. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 625, Am. Salmon.)

— *Pot pourri,* mélange de plusieurs sortes de viandes et de légumes cuits ensemble :

Sus l'issue de table fut apporté ung *pot pourry.* (RABEL., *Cinquiesme livre,* ch. XXII, éd. 1564.)

**POTABLE**, adj., bon à boire ; *or potable,* dissolution de chlorure d'or dans une huile volatile, qu'on regardait comme un élixir de santé :

Disant : je feray l'*or potable*
Par feu de charbon, baing marie.
(*Nat. a l'alchim.*, 562.)

**POTAGE**, s. m.

Cf. VI, 338[c].

**POTAGER**, adj., relatif au potage ; propre à entrer dans le potage :

Toutes herbes *potagieres.* (DU PINET, *Pline,* XVIII, 17.)

— *Jardin potager,* ou substantiv., *potager,* jardin où l'on cultive les herbes potagères :

Nous diviserons le *potager* par planches, couches, carreaux. (OL. DE SERRES, VI, 3.)

Cf. POTAGIER, VI, 339[b].

**POTASSE**, s. f.

Cf. POTAS, VI, 339[b].

**POTE**, adj. f.

Cf. POTE 1, t. VI, p. 339[c].

**POTEAU**, mod., v. POSTEL.

**POTEE**, s. f., ce que contient un pot :

Quant jo fui avalee
Aval vers la fontaine por prendre une *potee.*
(*Naiss. du cheval. au Cygne,* 2439.)

.I. *potee* de beurre. (1307, *Mobil. des templ. du baill. de Caen,* A. N. J 413, pièce 29.)

Une *potee* de moustarde. (Condamnation du 21 juillet 1419, *Reg. de la loi,* 1413-1425, A. Tournai.)

— Potage au sens ancien du mot :

Et mettoit de bon matin sa petite *potee* au feu. (B. DESPER., *Recreat.*, I, 98, L. Lacour.)

Je mis par mesgarde le bouchon des escuelles au pot ou je fis cuire *la pottee.* (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir,* p. 109, éd. s. d. n. l., 439 p.)

— Préparation faite avec des substances variables (émeri, ocre rouge, cuivre, etc.) à l'usage des polisseurs, des potiers, des fondeurs, etc. :

Pour calcyner le cuyvre et en faire la *potee,* il faut que ce soit en un pot de terre crue, y adjoustant meisme poids de souphre : et qu'ayant bien lutté le pot, et signamment son ouverture, on le metre cuire en un fourneau, jusques a ce que le pot soit cuit. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 233, éd. 1622.)

Cf. VI, 339[c].

**POTELÉ**, adj., gras et plein :

La mein petite, *potelee.*
(XIII[e]-XIV[e] s., *Chanson,* ms. Montpellier 249, f° 296 v°.)

Si ne furent ne noires ne halees,
Mais comme liz blanches et *potellees.*
(CHRIST. DE PIS., *Dit de Poissy,* Poés., II, 179.)

Gras, douillet, *poutelé,* la face effeminee.
(P. RONS., *Œuv.*, Hymnes, l. II, p. 739, éd. 1584.)

Que vous semble de mes chevaux ? Sont ils pas beaux, *pottelez,* refaits et bien entretenus ? (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, II.)

J'aime bien que ton bras de son cercle amoureux
Entourne de mon col la neige *potelee.*
(P. DE CORNU, *Œuv. poet.*, p. 97, éd. 1583.)

**POTELET**, s. m.

Cf. POSTELET, VI, 334[c].

**POTENCE**, s. f., pièce d'appui :

Une *potenghe* de fer mise au premier huis de la dicte loghe. (26 juill. 1415, *Tutelle de Mauqinet, Gervais, Franchois, Denis et Lambert,* A. Tournai.)

De Henry Honart, pour quatre *potences* de fer. (1496, *Execut. testam. de Jehan le Grand,* A. Tournai.)

— Béquille en forme de T. :

Mes tant me batirent le cors
O *potences* et o bastons.
(*Ren.*, Br. VI, 652.)

Lors s'atorna comme mesiel,
Henap ot, et *potence* et flavel.
(*Eust. le moine,* 1399, Michel.) Imprimé *potente.*

Toutes gens qui estoient debilitez, allans a *potences* et mallades. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 276.)

Six paires de *potences* d'hebene. (BONAV. DES PER., *Cymb.*, sign. B VIII r°, éd. 1538.)

— *A potence,* disposé en équerre :

En celle salle avoit trois tables dressees, dont l'une fut au bout de dessus, traversant *a potence* et estoit la table pour l'honneur. (OL. DE LA MARCHE, *Mem.*, III, 119, Soc. Hist. de Fr.)

Lire ici, après avoir corrigé *potente* en *potence,* l'exemple inséré sans définition sous POTENTE, VI, 340[b].

— Sorte de crosse :

Et quant iceulx freres sont a l'eglise, ung chascun d'eux porte une *potense* en sa main. (ANGLURE, *Voy. a Jerus.*, § 270.)

— Gibet, instrument de supplice :

Il vit les testes de ses compaignons d'Amboise encore reconnoissables sur un bout de *potence.* (AUB., *Mem.*, p. 5, Lalanne.)

Cf. VI, 340[a].

**POTENCÉ**, adj., disposé en équerre ou en T :

Une bande d'argent a deux croisettes d'or *potencees.* (*Jehan de Saintré,* p. 58.)

D'or a la croiz *potencee* de gueules. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde,* Mém. de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir, 1873.)

**POTENTAT**, s. m., anc., souveraineté :

*Potentat* est quand le prince ou princes se attribuent pleine puissance. (ORESME, dans *Thèse de Meunier.*)

— Prince, souverain :

Ce seroit contre ces barbares que les *potentats* chrestiens devroyent tourner leur courroux et leurs armes. (LANOUE, *Mem.*, p. 378.)

**POTENTIEL**, adj., qui n'est qu'en puissance :

Laquelle (rectitude de conseil) est une des parties *potenciales* de prudence. (J. LE MAIRE, *Cour. Margar.*, Œuvr., IV, 79, Stecher.)

Une tres gracieuse vertu nommee innocence, laquelle est l'une des parties *potentiales* de dame justice. (ID., *ib.*, IV, 121.)

— *Cautere potentiel,* substance caustique qui n'agit que quelque temps après son application :

Li *cauteres potenciaus* est cil qui... (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie,* ms. de Salis, f° 91[b].)

Les esprouvettes, le daviet, le pelican, les *cauteres potentielz* et actuelz. (*Triomphe de dame verol.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 277.)

On fait les *cauteres* de fer chaud, qui sont fort propres et beaucoup plus asseurez que les *potentiels.* (CHOLIERES, *Matinees,* p. 21, éd. 1585.)

**POTENTIELLEMENT**, adv., d'une manière potentielle :

Dieu est partout *potenciellement,* essenciallement et presenciellement. (GERSON, *Aiguill. d'amour div.*, f° 27 r°, éd. 1488.)

Aristote dit que *potentiellement* ils se divisent en infiny, mais actuellement, non. (AMYOT, *Œuvres mesleez de Plutarque,* De la couppe des corps, t. II, f° 219 v°, éd. 1574.)

Remedes *potentiellement* chauds. (Paré, *Œuvr.*, VIII, 41.)

Si on vouloit dire a un maistre es arts le jour de ses determinances qu'il eust des oreilles d'asne actuellement, et qu'il n'eut par la sagesse de Salomon *potentialement*, vous le verriez alors crier et braire. (J. Tahur., *Dial.*, p. 325, éd. 1602.)

**POTERIE**, s. f., art du potier :

Nus potier ne puet commencier le mestier de *poterie* a Paris sanz congié des mestres. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXIV, 14.)

— Atelier de potier :

.ii. journeux de tere tenant d'une part a le tere des enffans Jehan de le Mote et d'autre part as *poteries* Monseigneur de Corbye. (*Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 354 v°.)

La vielle *potterie*. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, f° 27 r°, Hôp. gén. Orl.)

*Potrie*. (1373, *Compt. de Valenc.*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Par extens., vaisselle de terre, d'étain, de fonte :

Pour ung tierin saloir et autre *potrie*. (1453, *Compte Haquinet Sandrat*, A. Tournai.)

Ce dit jour vindrent en la ville deux quarrees de fer de Haynau et deux carrettes de *poterye* de merbre. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XXX, 23 juillet 1478, Hennebert.)

**POTERNE**, mod., v. Posterne.

**POTESTATIF**, adj., anc., qui a pouvoir, puissance :

Une cause *potestative* presuppose une cause active. (Champeynac, *Phys.*, dans *Dict. gén.*)

**POTIER**, s. m., celui qui fabrique, vend des pots de terre, d'étain, de fonte, etc. :

*Poters*. (1086, *Domesday Book*, dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 326.)

Si cume vaissel de *potier* tribleras eals. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., II, 9.)

Sire, estez vus tywlers ou *potters*
Que si folement demaundez ?
(*Du jongleur d'Ely*, p. 33, Michel.)

Li *potiers*. (1285, *Ord. de l'host. le roy*, Fontanieu, 47-48.)

Les debriseras come les vaisseaus du *postier*. (J. de Vignay, *Echecs moral.*, Ars. 3254, f° 12 v°.)

Les *pouthiers* d'estaing et de cuivre. (1492-1549, *Ordonn. de Salins*, Prost, p. 23.)

Cf. Potier 3, t. VI, p. 341b.

**POTIN**, s. m., alliage de cuivre.

Cf. VI, 341c.

**POTION**, s. f., médicament que l'on prend en boisson ; anc., boisson :

Loqueil cant il avoit demandeit disanz : U vas tu ? cil respondit : Ellevos ge vois az freres por doneir a eaz une *potion*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 96.)

**POTIRON**, s. m., anc., champignon :

Il est utile a l'estranglement, ou poison des champignons ou *potirons*, avec vinaigre. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, ch. i.)

1. **POU**, mod., v. Peouil.

2. **POU**, mod. peu, s. m., petite quantité de quoi que ce soit (matière, temps, espace) :

Tan dolent furunt, por *poi* ne s'esragere[n]t.
(*Ep. de S. Est.*, VIIIb.)

Le sol perdet sos charitaz,
Per *pauc* no fud toz obscuraz.
(Alberic, *Alex.*, 50, P. Meyer.)

Ot le la dame, por un *pol* ke ne derve.
(*Loh.*, fragm. Châlons, v. 171, Bonnardot.)

Por *poi* qu'il n'est dou sens partis.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 26d.)

Par .i. *pou* de son sen n'issi.
(*Ib.*, B. N. 1376, f° 47d.)

Li corporeis travaus vaut voirement a *poc*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 63 v°.)

Per .i. *poc* qu'elle ne m'estaint. (*De Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 1 v°.)

Par un *poi* qu'il ne forsanne. (*Lancelot*, B. N. 754, f° 4c.)

Douce dame, en *pouc* d'ourc
Fu ma joie accomplie,
Se j'eusse le don
Ki tousjors me demore.
(Guiot, *Chans*, III, 40.)

*Pau* plus *pau* mains. (Juill. 1272, Joinv., A. Saint-Omer.)

Depars li aucun *pou* de ce que de li tiens.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 374.)

Ensemble un *poi* de place ou courtil darriere icelle maison. (1379-80, *Compte des annivers. de S. Pierre*, G 1656, f° 107 v°, A. Aube.)

.i. *pol* de bresze. (23 janv. 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Trop *peu* de gens obeirent a ses commandemens. (Froiss., *Chron.*, VI, 191.)

Et luy mist le fer de sa lance parmy le corps si que *pou* qu'il n'en fu a mort navrez. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 33a.)

Et croy que s'ilz ne fussent venuz, que la ville eust mis *peu* a composer. (Commines, *Mem.*, III, 10, Soc. Hist. de Fr.)

Ung *paul* de tamps. (*La jovene puchielle de Nivielle*, ms. Valenciennes, f° 292 v°.)

*Paul* s'en falloit que... (*Ib.*, f° 293a.)

On t'a fait le rapport
Depuis un *peu*, que j'estois trespassé.
(Cl. Mar., *Epigr.*, LXV, a Cravan, t. III, 50, éd. 1731, in-12.)

Mithrobarzanes mourut lui meme en combattant vaillamment et tous ses gens furent mis en deroute et presque tous occis, *peu* exceptes, qui se sauverent de vitesse. (Amyot, *Vies*, Lucull.)

A quoy il a esté necessaire a changer quelque *peu* de chose. (4 août 1597, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 819.)

Personnes viles et de *peu*. (Aubigné, *Hist. univ.*, l. IV, c. v.)

— Ellipt., *a peu que*, il s'en faut, il s'en fallut de peu que :

*A peu que* je ne leur fais la response que fit Virgile a un quidam Zoile, qui le reprenait d'emprunter les vers d'Homere. (Du Bell., *l'Oliv.*, au lect.)

Et tant desire a revoir sa maison,
Que pour tel heur *a peu qu'*il ne se tue.
(F. Perrin, *Pourtraict*, f° 54 v°, éd. 1574.)

La faveur extraordinaire, de quoy fortune embrassa et favorisa tant de siens exploits hazardeux, et *a peu que* je ne die temeraires. (Mont., II, 36, p. 499, éd. 1595.)

— Adv., en petite quantité :

E, chers amis, si *pou* vus ai out !
(*Alexis*, xie s., str. 22d.)

*Poc* saveiz ore com bien il est hardi.
(*Girart de Viane*, B. N. 1448, f° 27b.)

Ayant opinion, que si on le sentoit fleschir a ce commencement, tant *peu* que ce fust, tout le monde luy courroit sus. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

**POUACRE**, mod., v. Poacre.

**POUACRERIE**, s. f., saleté :

Fangeats et *pouacreries*. (Montlyard, dans *Dict. gén.*)

**POUCE**, mod., v. Polce.

**POUCIER**, s. m., doigtier pour préserver le pouce, dans certains métiers ; pièce du loquet sur laquelle on appuie le pouce pour soulever la clanchette :

Ung *poulcier*. (R. Est., 1549.)

**POUCIN**, mod. poussin, s. m., poulet nouvellement éclos et d'une manière générale, dans l'ancienne langue, petit d'un oiseau :

E oiseals nid a sei u il repunjet ses *pulcins*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXXIII, 3.)

Kar li passere trovet a sei maisun e turtre nid a sei u ele repunget ses *pulcins*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 68 v°.)

Plus orgillos ne but onques de vin
Ne ne manga de car ne de *poucin*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 31a.)

*Pocins*.
(Ambroise, *Hist. de la guerre sainte*, 1249, G. Paris.)

Li *pucin*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 96c.)

Hic pullus, *pucin*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Uns *poucins*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 5 r°.)

Un quartaul de froment de rende et un *pouzin* d'un dener. (1294, Fontaine-le-Comte, Colombiers, A. Vienne.)

Li tourterelle ait trouveit nif pour ces petis *pucins* mettre et loigieir. (*Psaulier de Metz*, LXXXIII, 3.)

De son corps ne demeure riens
Que les corbeaux et leur *poussin*
Ne deveurent.
(E. Desch., *Œuvr.*, IV, 321.)

.xiii. *possins*. (1412-1414, forteresse, XX, Arch. mun. Orléans.)

Au terme Saint Michiel la somme de 4 livres 17 soulz et 3 deniers avecques ung *pouchin*. (1418, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P[1] 294.)

Il lui ont esté donnez de par led. hospital une douzaine de *poucins*, pour ce .XVI. s. (1427, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 112.)

**POUCINIERE**, mod. poussinière, adj. f., qui a des poussins :

Com la geline *pociniere*
Maine ses pocins en pasture.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 1248, G. Paris.)

La gelinate *puceniere*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 71 v°, col. 2.)

Geline *pouchiniere*. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 26ª.)

— Qui sert à garder les poussins :

Femme... soubz une huche *pouciniere* cacha le jouvencel. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 164 r°.)

Huche *pouchiniere*. (ID., *ib.*, f° 166 v°.)

— *Estoile pouciniere*, la constellation des pléiades :

L'*estoille poulsiniere*. (FERGET, *Propriet. des choses*, XII. 33.) Alias, *possiniere*, *pussiniere*.

L'*estoille poussiniere*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 16 v°, col. 2, éd. 1537.)

La transmontane *estoille* mariniere,
N'est rien vers elle, et moins la *poulsiniere*.
(H. SALEL, *Œuv.*, f° 63 v°.)

— S. f., même sens :

Icy luit le grand char, icy flambe la lyre,
Icy la *poussiniere*, icy les clers bessons.
(DU BARTAS, *L'Uranie*, 49, éd. 1602.)

**POU DE SOIE**, s. m., étoffe de soie sans lustre :

*Pout de soye*. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 147.)

.I. *poul de soie*. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

— ?

.I. *poul* de fil. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Invent. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

.I. *poul* de fil d'archaut. (*Ib.*)

**POUDRE, POUDRER**, mod., v. POLDRE, POLDRER.

**POUDRETTE**, s. f.

Cf. POUDRETE, VI, 343ᵇ.

**POUDREUX**, mod., v. POLDROS.

1. **POUDRIER**, s. m.

Cf. POUDRIER 1, t. VI, p. 343ᶜ.

2. **POUDRIER**, s. m., celui qui fabrique de la poudre à canon :

Simonne fille de Jean Coillard, *pouldrier*, tuee du canon le 19. (J. DE LERY, *Hist. de Sancerre*, p. 244, éd. 1574.)

Lire ici les exemples réunis sous POUDRIER 2, t. VI, p. 344ª, dont on supprimera la définition.

**POUDRIERE**, s. f., lieu où l'on fabrique, où l'on conserve la poudre à canon :

*Poudriere*. (FRANÇ. DE GUISE, *Mem.*, I, 45.)

**POUDROYER**, v. a., couvrir légèrement de poussière :

Je *pouldroie* la plaie de la teste o ceste pouldre. (*Chir. de Lanfranc*, ap. Littré.)

Cf. VI, 344ᵇ.

**POUF**, interj., exprimant le bruit d'une chute :

Lesdis Watelet, Gillot et Sandro, garnis d'un becq de faucon et de longues dagues, avoient crié apres lui : *pouf! pouf!* (8 janv. 1458, *Reg. de la loi*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

**POUFFER**, v. a., éclater; anc., souffler :

Le vent *pouffoyt* et souffloyt si fort, que je n'osoye sortyr hors de la maison. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 669.)

**POUILLÉ**, s. m., dénombrement des possessions d'une maison religieuse, des bénéfices d'un diocèse, etc. :

Lire ici l'exemple inséré sous la deuxième subdivision (qu'on supprimera) de l'article POUILLE 1, t. VI, p. 346ª, après avoir rectifié *pouilles* en *pouillés*, et peut-être aussi l'exemple de la première subdivision où le féminin « dittes » peut n'être qu'une faute de scribe.

**POUILLER**, mod., v. POOILLIER.

**POUILLES**, s. f. pl., reproches mêlés d'injures :

Vous avez dit tant de *pouilles* qu'avez peu contre ce pauvre sexe. (CHOLIERES, *Apres disnees*, II, f° 74 r°.)

**POUILLEUX**, mod., v. POOILLOS.

**POULAILLE**, s. f., volaille d'une bassecour :

Toute *poulaile*, toute sauvagine, toute volille. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., X, 12.)

Faisans et autre *polaille*. (1371, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Douze chies de *poulaille*. (*Aveux*, duché de Berry, 1378-1384, f° 11 v°, A. Cher.)

Pour *poulhailhes*, poussins. (1389, A. Poitiers.)

Vingt deux *poullalles*. (1392, *Denombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 7 v°.)

Qu'il y venissent *poullalles* et toutes manieres de aultres vivres. (FROISS., *Chron.*, I, 49, Luce.)

La *pollalie*. (1418, *Comptes du trésorier*, n° 31, A. Fribourg.)

De lui [Jehan le Sellier] pour vingt huit pieces de *poullaille*. (7 mai 1451, *Tut. des enfants de Jehan Thomas, dit de le Hoge*, A. Tournai.)

Deux *pollaries*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 274.)

1. **POULAILLER**, s. m., endroit où l'on élève des poules, de la volaille :

Item, cogneut que quant ilz trouvoyent les *poulailliers* fermez, qu'il les rompoient, et es diz poulliers prenoyent tout ce qu'il leur sembloit bon. (1389, *Reg. crim. du Châtel.*, I, 148.)

Nettoyer les *polailliers* et colombiers de toute leur fiente. (BELLEFOREST, *Secrets de la vraye agriculture*, p. 314, éd. 1571.)

2. **POULAILLER**, s. m., celui qui élève, qui vend de la volaille :

Quiconques est *polaillier* a Paris. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXX, 2.)

*Poulaillier* sont tenu pour regratier. (ID., *ib.*, 2ᵉ p., XXII, 10.)

Robers, *pouillaillers*. (1345, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 75, f° 163 r°.)

Item il embla en le maison d'un *poulaillier* a Tournay, .II. capons et .IIII. oisieaux. (17 mars 1391, *Reg. de la loi*, 137, A. Tournai.)

A ung *poullalier*, pour .LIII. poulles livrez pour le somme dudit deffunct, a esté payé. (15 déc. 1405, *Exécut. testam. de Richard d'Avesnes*, A. Tournai.)

A Jehan l'Usurier, *poullaillier*, pour poullaille et autre viande achettee de lui. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, forteresse, VIII, A. Orléans.)

Ce regnard commença a se faire congnoistre des *poulalliers*, et des autres a qui il desrobast le gibier. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, Des finesses, f° 109 r°, éd. 1564.)

— Fournisseur attitré de la volaille de la maison du roi :

Li *poulailliers* servira pour le marchié que l'en fera a luy. (1285, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 3 r°.)

Un bouchier et un *poulallier* mangenz a court. (1319, *Cartons des rois*, A. N. K 40, pièce 23.)

— *Poulaillere*, s. f. :

Ogiene le *poullailliere* et Oliviers le poulletier ont des pollets asses. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 18ª.)

Alips la *poulaillere*. (1389, *Compt. de G. Bat.*, Lam., 4486, f° 14 r°.)

— Adjectiv., qui aime la volaille :

Si tu te doutes ou vois que l'oiseau (le faucon) soit *poullailler*, paists le de petits oiseaux. (TARDIF, *Fauc.*, I, 18.)

**POULAIN**, s. m., jeune cheval :

As *pulains* vont curant la u sont hennissant.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, p. 525.)

*Poulains* savaiges.
(*Dolop.*, 831.)

Motons e berbiz et aignelz,
Iwes e *polains* gras et biaus.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 1681, G. Paris.)

Hic pullus, hic equlus, *polein*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

*Polainz* de malvais estalon.
(Guiot, *Bible*, 142.)

Six de nous belles jumens aveque lour *polleins*. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*, A. N. P 1354[1], pièce 823.)

— Échelle servant à encaver les barriques.

Lire ici, après avoir supprimé la définition, les exemples réunis à l'article Poulain 4, t. VI, p. 347[b].

*Polains* de montee de blancq bos. (1497, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Chevalet, instrument de torture :

Qu'on me mette en avant le feu, la soif, la faim,
La roue, les crochetz, la chartre, le *poullain*,
Qu'on face entrer l'epieu par force en mes en-
[trailles,
Qu'on pincette mon corps de bouillantes tenail-
[les.
(J. de La Taille, *La famine*, f° 20 r°, éd. 1575.)

— Bubon inguinal, d'origine syphilitique :

Et aucuns avoient les jambes et cuisses couvertes de pourpre sans les autres maladies qu'aucuns avoient gagnees par leurs merites en nostre terre avant que partir, comme la verole et les *poulains* dont je me tais. (J. et R. Parment., *Disc. de la navig.*, p. 41, Schefer.)

A tout le moins ne gaignez la verolle :
Car je vous dis, notez bien ma parolle,
Que ne voudrois jamais, matin ne soir,
En mon logis aucunement vous veoir,
Quand vous aurez le chancre et les *poulains*.
(*Deplorat. de Robin*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., V, 250.)

Cf. Poulain 1, t. VI, p. 347[a].

**poulaine**, s. f.

Cf. VI, 347[b].

**poularde**, s. f., jeune poule qu'on a engraissée :

*Pollarde.* (1562, *Dép. deux jur.*, A. Gironde [1].)

**poule**, s. f., femelle du coq :

C'est chose qui moult me desplait
Quant *poule* parle et coq se taist.
(Chopinel, ap. Ste Pal.)

Je n'ai capon, oison ne *polle*,
Molt l'amasse a vostre gole.
(*Ren.*, Br. IV, 1273.)

— Fig., *plumer la poule*, dépouiller qqu'un :

Quant nous sommes par pais, si c'est a la guerre, nous *plumons la poule* sans crier. (Aubigné, *Fæneste*, III, 1.)

— *Poule de bois*, gelinotte :

Item a Poncelet de Jammes pour avoir esté querir une douzaine *pouilles de bois* qui ont estez portes a Monseigneur le gouverneur de Rethelois estant a Paris, .iiii. l. .iiii. s. (1530-1531, *Compte*, CC 31, f° 25 r°, A. Mézières.)

**poulet**, s. m., petit de la poule :

Quant il du *poulet* mengié eut
Tant comme il a s'amie pleut,
S'osta la nape.
(Beauman., *Jehan et Blonde*, 1359.)

*Pollet* ne auwe ne conin. (1281, *Reg. aux bans*, BB xviii, 16, n° 479, A. Saint-Omer.)

.i. *poulet.* (1383, *Denombr. du baill. d'Amiens*, A. N. P 137, f° 109 r°.)

— Fig., billet doux :

De ce mesme papier ou il vient d'escrire l'arrest de condemnation contre un adultere, le juge en desrobe un lopin pour en faire un *poulet* a la femme de son compagnon. (Mont., III, 9, p. 141, éd. 1595.)

**poulette**, s. f., jeune poule :

... Jelinetes,
Chapons et oisons et *poletes*.
(*Ren.*, Br. IX, 1193.)

Et commencent a chanter et amouracher les *poulettes*. (Liebault, *Mais. rust.*, l. I, ch. xv.)

*Poulette*. A pullet, or young hen. (Cotgr.)

— *Poulette de bois*, gelinotte :

Item a Poncelet de Jammes pour avoir esté querir une douzaine pouilles de bois... Item a Philippe de Warc, pour avoir porté lesdites *pouillettes* audit sieur gouverneur. (1530-1531, *Compt.*, CC 31, f° 25 r°, A. Mézières.)

Item pour une douzaine *pouillettes de bois* portees audit seigneur. (*Ib.*, f° 25 v°.)

**pouliche**, s. f., jeune jument ; terme de caresse :

Petite *pouliche* farouche,
Mais pourquoy de tes yeux pervers
M'aguignant ainsy de travers,
Ne soufres tu que je te touche ?
(J. A. de Baif, *Passetems*, 2° liv , OEuvr., V, 301, Marty-Laveaux.)

**poulie**, s. f., engin composé d'une roue sur la gorge de laquelle passe une corde avec laquelle on soulève des fardeaux, on tend des objets, etc. :

Amont ert mise en la *polie*.
(*Eneas*, 7971.)

Si a .c. arbalestes a *puelie* tendant.
(*Naiss. Chevalier Cygne*, 845.)

L'arne acouplent a la *poulie*
Qui de traire pas ne s'oublie.
(*Ren.*, Br. IV, 383.)

*Polie.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 151 r°.)

*Peullie.* (1313, *Trav. aux chât. des c[tes] d'Art.*, A. N. KK 393, f° 43.)

*Poulye.* (1331, *Compt. de Odart de Laigny*, A. N. KK 3[a], f° 104 r°.)

Et le pont avalé qui pendoit a *polie*.
(*Cheval. au Cygne*, 30154.)

Item de *poullies* a trousse. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 95, Ch. Bréard.)

Item que il ne soit tendeur ne tenderesse, qui tende ne face tendre draps en kef, en *pollye*, ne en roille desoubz, lequel souvent fait hors de le juridicion de le dicte ville de Tournay, sur .i. ban de .c. s. pour chascune fois que le cas y escheiroit. (1398-1399, *Reg. des consaux*, Assemblée du 24 mars 1393, A. Tournai.)

Tant es cordes des engiens comme es *polies* d'iceux engiens. (1402, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 16° Somme de mises, f° 25 v°, A. Tournai.)

Une *polilte* de boys grande avecques unes grosses cordes, pour bailler la geyne aux prevenuz. (*Inv. des arnoys*, Liv. des serm., A. Montauban.)

... Par *puoillies* et cables.
(J. Marot, *Epist.*, des Dam. de Paris à Franç. I[er], éd. 1515.)

— Rouet d'arbalète :

*Pollies* de fer a bander arbalestres. (xv° s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de jeu :

Jehan Mauvoisin et autres alerent hors de la ville de Liencour, et commencerent a jouer a un jeu, nommé le jeu de la *poulie*. (1385, A. N. JJ 126, pièce 161 ; Duc., *Polia* 3.)

L'exposant feust en la ville de Montigny sainte Felise avec pluseurs compaignons, qui jouoient a un jeu appellé la *polie*. (1391, A. N. JJ 142, pièce 23 ; Duc., *Polia* 3.)

Cf. VI, 348[c].

**pouliner**, v. n., mettre bas, en parlant d'une jument :

N'a pas lons temp qu'el *poulina* (la ju-
[ment)
(Le Clerc de Troyes, *Renard contrefait*, Tarbé, *Poet. de Champ.*, XI, 157.)

En la sacree montaigne d'Espagne plusieurs juments *ont pouligné* sans avoir esté saillies. (Cotereau, *Colum.*, VI, 27.)

1. **pouliot**, s. m., plante aromatique du genre des menthes :

*Pouliot.* (Rab., *Tiers liv.*, XLIX.)

Ny cannes ny roseaux ne bordent ton rivage,
Mais le gay *poliot*, des bergeres amy.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, Stances, LXXII, p. 230, éd. 1584.)

2. **pouliot**, s. m., rouet de poulie fixé sur le plat-bord d'un navire :

Item .ii. poullies et .i. *pouliot* fournis de pentons. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 98, Ch. Bréard.)

**poulpe**, s. m.

Cf. Polpe, VI, 266[a].

**pouls**, mod., v. Pous.

**poumon**, s. m., chacun des deux viscères placés dans la cavité thoracique, et où s'effectue la respiration :

Le coer li trenchet, le feie et le *pulmun*.
(*Rol.*, 1278.)

Maint en i laissent gisant sor le sablon,
Dont a plusors chairent li *pormon*.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., XXXIV.)

Ferid le rei de Israel al *polmun*. (*Rois*, p. 339.)

1. La date 1526 dans God., *Compl.*, citée par le *Dictionnaire général* est évidemment le résultat d'une erreur dans la transmission du passage. Nous n'avons trouvé au dossier aucun autre exemple que celui qui est ci-dessus. — J. B. et Am. S.

Maint en trebuce contre terre gisant
Dont as plus sains sont li *polmon* parant.
(RAIMB., *Ogier*, 6619.)

Si feri
Son cheval deriere l'arçon,
Si qu'il l'i mist jusqu'al *pomon*
Le destre pié dedens le cors.
(*Gauvain*, 5590.)

Mais il ot une plaie asses pres du *poumon*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 16[a].)

Lou foie et lou *pormon*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 14[a].)

Hic pulmo, *pulmon*. (*Glos. de Glasgow*, P. Meyer.)

*Polmon* ou poumon. (JUN., *Nomencl.*)

La peau et le *pulmon*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 25, éd. 1622.)

**POUPARD**, s. m., poupon :

Ses filz qui ert encor *poparz*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 40[b].)

Ne sambloit pas as coups donner *poupars*.
(ADENET, *En anc. Ogier*, Ars. 3142, f° 101[d].)

Se je sui jovenes et je preng une jovene : Or sont .II. *poupars* ensamble. (*La Riote du monde*, ms. Berne 113, f° 202[c].)

Cil n'a pas grandeur de *poupart*,
Ainz l'a si grant qu'il en depart
A sa mere a si grant largesse...
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 919.)

Dame, bailliez moy ce *poupart*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7644.) Ars. 6431, f° 51[a], *pompart*.

C'est ung malicieux *poupart*.
(ID., *ib.*, 15895.) Ars. 3641, f° 132[a], *pompart*.

Cf. POUPART, VI, 351[b].

**POUPE**, s. f., t. de mar., arrière d'un vaisseau :

Sus *pope* monte et se prent garde
De quel part le vent nous regarde.
(CHRIST. DE PIZ., *Poés.*, B. N. 604, f° 168 r°.)

Il y avoit .VI. gallees que galliotes que les Turcqz avoient effonsees en l'eaue joignant la palissade : si ne veoit on que les *pupes* dehors. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 145, Soc. Hist. de Fr.)

Ayant vent en *poppe*. (MAIGRET, *Polybe*, I, 27.)

— Fig., *avoir le vent en poupe*, être favorisé dans ses entreprises :

Ung cueur d'or, esmaillé de plours,
A elle baillé par Amours
Du temps qu'*avoit le vent en poupe*.
(MARTIAL, *Amant rendu cordelier*, 1324.)

**POUPEE**, s. f., petite figure à forme humaine, de carton, de bois, de cire, servant de jouet :

Que te valent tes biaus lorainz
Que je te vis avoir orainz...
L'en fesoit de toi la *poupee*
Toute jor forbi comme une espee.
(*Dou cheval et de l'arne par orgueil*, ms. Chartres 620, f° 138[a].)

Por noiant fust une *popee*.
(*Rose*, II, 110, Michel.)

A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du roy, pour *poupees* et mainages d'icelles pour la royne d'Angleterre. (1396, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*.)

Je lairray Camille plus net qu'une *poupee* de miroir. (JEHAN DE LA TAILLE, *Le Negrom.*, III, 5.)

— Greffe garnie d'un linge :

Afin que l'argille tienne bon (contre la greffe), l'on l'environnera par le dessus et des costes avec des escorces de saule, ou avec des drappeaux, qu'on liera a tout des oziers, autant fermement que la chose le requerra, faisant de l'ente comme une *poupee*, dont le nom est venu a l'ente. (OL. DE SERR., VI, 22.)

— Paquet d'étoupe dont on garnit le fuseau à filer :

Paroles rioteuses se meurent entre ladite Jehanne et une sienne voisine... pour une *poupee* de lin. (1396, A. N. JJ 151, pièce 9.)

Il trouva son seigneur en ung troppel de femmes, avec elles fillant et deppartant *poupees*. (J. DE COURCY, *La Bouquechardiere*, Ars. 3689, f° 140[c].)

Lire en outre ici les exemples mis sous la quatrième subdivision de l'article POUPEE, VI, 351[c], et supprimer cette subdivision.

A la troisième subdivision de cet article remplacer la définition « fusée » par « paquet d'étoupe », sens qui découle du précédent.

Cf. VI, 351[c].

**POUPIN**, adj., qui ressemble à une poupée, joli, délicat :

Dieu vous gard donc, mes dames tant *pou-*
[*pines*.
(CL. MAROT, *Epist.*, XIII, Œuvr., I, 159, Jannet.)

La femme, qui estoit bien *popine* et affaitee... (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 115, éd. 1577.)

Ceux qui naissent alors, seront naturellement *popins*, mignards, et qui se plairont a estre bragards et gentils. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 220 v°, éd. 1587.)

— S. m., fat, qui fait le beau, le délicat :

S'il ne boit point, tu dis : c'est ung *poupin*,
Qui point ne rid, mais de joye est desmis.
(*Contred. de Songecreux*, f° 166 v°, éd. 1530.)

— S. f., femme qui a une toilette affectée :

L'eau distillee des limons est tres bonne pour le fard de ces *popines* qui mettent toute leur cervelle sur leur visage enluminé et plastré. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 287, éd. 1622.)

— Nom propre :

Galterius *Popin*. (1390, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 107, Boudrot.)

Cf. POUPIN et POUPINE, VI, 352[c].

**POUPLIER**, mod. peuplier, s. m., arbre, genre de la famille des salicinées :

.I. *poulpliers* est, bien m'an sovient,
Lez la rive d'ou Xanthus vient.
(BEN., *Troie*, B. N. 903, f° 71[b].)

Il prist verges verdes de *poupelier* et d'amandelier. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 48[a].)

*Pouplier*.
(*Rose*, Vat. Ott., f° 118[d].)

*Pueplier*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 405[b].)

Verges de *poupelier*. (GUIART, *Bible*, Gen., LVII, ms. Ste-Gen.)

Li *poepliers*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 255[a].)

Populus, *pepelier*, un arbre. (*Gloss. de Salins*.)

Saulx et *pouppelliers*. (1445, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il fist ung grant temps de tempest ; et il raiet ung groz *popelliez* de costé le moulin. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1492.)

Saulx et *pouppliers*. (21 nov.-20 fév. 1495, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Je planteray certains pibles ou *populiers*. (PALISSY, *Recepte*.)

Les *poupliers* blancs et noirs. (BELON, *des Singularitez*, II, CVI.)

**POUPON**, s. m., petit garçon :

Tenant son petit *poupon* entre ses bras. (LARIVEY, *Facet. nuits de Strap.*, VI, 20.)

— *Pouponne*, s. f., petite fille :

La petite *poponne*. (LARIV., *Facet. nuicts de Strap.*, III, 3.)

Quand sera ce que Nostre Dame naystra dans nostre cœur ? Pour moy je voy bien que je n'en suis nullement digne... Mais son fils nacquit bien dans l'estable ; et courage donc, faysons faire place a ceste saincte *pouponne*. (FRANÇ. DE SALES, *Lett.*, Œuvr., V, 464.)

**POUR**, prép.

Cf. POR, VI, 279[a].

**POURCEAU**, mod., v. PORCEL.

**POURCHAS**, s. m.

Cf. PORCHAS, VI, 286[b].

**POURCHASSER**, v. a.

Cf. PORCHACIER, VI, 284[c].

**POURFENDRE**, v. — A., fendre complètement :

Trestut le cors li *purfendoit*.
(*Brut*, ms. Munich, 1412.)

Sor le cor feri le cheval ;
Tot le *porfent* jusqu'el poitrail.
Desoz lui l'a ageloignié ;
Et Floire est remes a pié.
(*Flore et Blancefl.*, B. N. 19152, f° 197[b].)

Gilles de Cyn l'a si feru
Desi es dens l'*a profendu*.
(*Gilles de Chin*, 3971.)

Il li *pourfendi* la teste. (FROISS., *Chron.*, I, 380, Luce.)

— Fig. :

La loy d'un grand coup d'espieu
*Profendit* jusqu'au milieu
L'opiniastre heresie,
Et la fausse hypocrisie
En cent morceaux trançonna.
(RONS., *Œuv.*, Odes, l. V, p. 377, éd. 1584.)

— N., se fendre, se briser :

Devant son cop riens ne remaint,
Que tot ne *porfande* et derompe.
(CHREST., *Clig.*, 3800.)

Derriere lui trestous *porfent*
Li pons qui tant est perellous
Et a passer tant anuious.
(ID., *Percev.*, 28446.)

Des lors pour la malediction de ce faict tous les edifices *pourfendirent* et tomberent en ruine. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 56d, éd. 1532.)

**POURPARLER**, s. m., conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes :

Et si li jurerent li per,
Et jo i fui al *porparler*.
(*Thebes*, 2795.)

Le *pourparler* de la paix, qui l'an precedent avoit esté ouvert avec Heming roy de Dannemarck, ne laissa pas de se poursuivre. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 16.)

Cf. PORPARLER, VI, 299a.

**POURPIER**, s. m., genre de la famille des portulacées, plante potagère à feuilles épaisses :

Semence de *porpié*. (*Antidol. Nicolas*, § 5, Dorveaux, cité par le *Dict. gén.*)

Humectations soient faites o jus de morelle, de *pourpié*, de plantain. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 99e.)

*Pourpied*. (PARÉ, V, 21.)

**POURPOINT**, s. m., ancien vêtement d'homme qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'au bas des reins et qui était primitivement en toile piquée :

Il n'erent encor nul *porpoint*
Ne vel que menchoiniers en soie.
(*De Gunbaut*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. franç*, 581, 17.)

Or deusses en garnison
Avoir .II. *porpoinz* endossez.
(*Des deux Bordeors rib.*, Montaigl., *Fabl.*, I, 2.)

Il fist d'un drap d'or et de soie
Au soir covrir son beau *porpoint*.
(*Guill. de Dole*, 2029.)

Et tout ainsi comme fait est
De poinctures le gambezon,
Et pource *proupoint* l'appelon.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, f° 38e.)

Vostre *proupoinct*
Ne me fut pas taillé a poinct.
(ID., *ib.*)

Il soient de honte et de confusion revestiz et soient acouvateiz et bien couvert ensi com d'un *porpoint*. (*Psaut. de Metz*, CVIII, 28.)

Nus en son *propoins* et dechaucié. (1412, *Lett. de remiss.*, Dupuy CCVI, 37, B. N.)

Comme sur le mestier des maistres tailleurs de robes, de *prepoins* et de tout autres garnements et habits, ayant esté faites les ordonnances qui s'ensuivent. (Janv. 1450, *Ord.*, XIV, 117.)

Duquel (baston) icellui Jehan persa le manteau et la manche du *prepoint* du suppliant. (1463, A. N. JJ 199, pièce 263 ; Duc., *Perpunctum*.)

Pour la faisson de une roube et d'ung *prepoint* et pour la toile dudit *prepoint*. (1502-1503, *Compte de Pierre Drouet*, GG 159, A. Avallon.)

Un *prepoint* a armes. (1509, *Chartrier de Thouars*, p. 51.)

Cinq pieces de veloux noir qui souloient estre ung *prepoinct*. (1520, *Invent.*, Not., Bris Charrier, A. Gironde.)

*Pourpainct*. (1580, *Compte*, A. Finistère.)

— *Fournir son pourpoint*, manger :

Il avoit si grant haste de *fournir son pourpoint*, qu'il ne disoit mot. (*Cent nouv.*, LXXXIII.)

— Par plaisant., *pourpoint sans manche*, fosse :

Il fault bien sçavoir la grandeur
La largeur et la profondeur,
Car a faire *pourpoins sans manches*
Besongnons festes et dimanches.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 351.)

Cf. PORPOINDRE, VI, 301c.

**POURPRE**, s. f. et m., murex, coquillage :

Bien cognoissiez en queil riviere
Trueve on perles et *porpre* chiere.
(*Consol. de Boece*, Montpellier 43, f° 12c.)

— Matière colorante d'un rouge variant de l'écarlate au violet, tirée du murex :

En cele mer joste Cartage
Iluec prent l'en, a cel rivage,
D'une maniere peissonez,
Ne guaire granz mais petitez,
L'en les taille sor les coetes,
Si en chieent roges gotetes ;
De ce teint l'en la *porpre* chiere ;
Poi sont peisson de lor maniere ;
L'en les nome conchilions.
Del sanc de cez petiz peissons,
Dont iluec aveit a merveille,
De ce est la *porpre* vermeille.
Les neires refont en Cartage
Del sanc d'un grant serpent evage.
(*Eneas*, 471.)

— Par extens., couleur d'un rouge éclatant :

Et si est de coulour tres fine
Sus le *pourpre* et sus la sanguine.
(FROISS., *Poés.*, Plaid., 21, cité par Ott, *Et. sur les couleurs en anc. franç.*, p. 110.)

— Par anal. :

Un ray de soleil coloré
Com d'or et de *pupre* medlé.
(*Evangile de Nicodeme*, C, 1452.)

— Étoffe, vêtement teint de cette couleur, et, par extens., étoffe, vêtement riche et précieux de couleur pourpre :

La vendeit on le vair, le gris,
Costes de paile, covertors,
*Porpres*, pailes, dras de colors.
(*Eneas*, 450.)

Li tres fu merveillos et granz...
Ne fu de chanve ne de lin
Ainz fu de *porpre* outremarin.
(*Thebes*, 3979.)

Coliere ot de *porpre* vermoille.
(*Ib.*, 5282.)

Ceste guerre n'est mie pur la terre rober
Ne por chapes tolir, ne por *porpres* mener.
(WACE, *Rou*, 2e p., 4044.)

E Judas retorna a prendre les robes des herberges e troverent or e argent e jacinctes e *porperes* marines e autres granz richesces. (*Machab.*, I, 4, 23.)

Un chier mantel de blanc hermine
Covert de *purpre* alexandrine.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 101.)

Li coverturs de sabelin
Volz fu d'un *purpre* alexandrin.
(ID., *ib.*, Guigemar, 181.)

Diapes, *purpres*, osterins
E riches dras alexandrins.
(*Vie de saint Gilles*, 851.)

Un hom astoit riches, ki soi vestoit de *purpre*. (*Dial. Greg. lo pape*, ap. Ott, *Et. sur les couleurs en anc. fr.*, p. 110.)

Li rikes hom del evangile
Ki vestoit le *pourpre* nobile.
(RENCLUS, *Miserere*, XLI, 1.)

D'une *porpre* estoit son bliaut.
(*De Berengier*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 94.)

Vestement de *popres*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 64d.)

La chesure qui doit estre de *pourpre* vermeille, qui senefie charitei. (MENESTREL DE REIMS, § 181.)

— Spécial., vêtement impérial, royal :

De *purpure* donc lo vestirent.
(*Pass.*, 245.)

La reine se fu vestue
D'une chiere *porpre* vermeille
Bendee d'or a grant merveille.
(*Eneas*, 1466.)

Vols fu de *porpre* imperial,
Li tassel furent a esmol.
(*Ib.*, 4033.)

Covert de *porpre* emperial.
(*Troie*, 7526.)

Nus ne porte corone ne ne vest *porpre* estre lor sire. (*Machab.*, I, 8, 14.)

Et si li manda *porpere* e corone d'or. (*Ib.*, I, 10, 20.)

E fist despoillier Jonathan de ses vestemenz e le fist vestir de *porpure* e mist li rois seoir od say en son siege. (*Ib.*, 62.)

E le virent vestu de *purpere*. (*Ib.*, 64.)

E li donna li poiaer de baivere en or e vestir *porpere*. (*Ib.*, I, 11, 58.)

Vestu d'or e de *porpre*. (*Ib.*, I, 14, 43.)

Il seroit estre quidiez rois tant des services ke des vestures de *propre*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 78, cité par Ott, *Et. sur les coul. en anc. franç.*, p. 110.)

Vestue fu d'une *porpre* roee.
(*Aymeri de Narb.*, 2534.)

— Fig. et dans un sens mystique :

Li dous a nous s'amour ferma
Quant acousi par pieté

Le *pourpre* de sa deité
Au sac de nostre humanité.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXVI, 7.)

Et pour ce, se tu as ces deux choses, force en pacience et biauté de continence, tu seras vestu et vestue de double vesteure, car pour ta pacience, tu aras vestement de *pourpre*, pour ta continence vesteure de bougueran. (*Mir. de N.-D.*, IV, 123.)

— Étoffe, vêtement riche et précieux d'une couleur quelconque :

De *porpre* fu inde et vermeille,
Et peint i ot mainte merveille.
(*Thebes*, 3982.)

D'une *pourpre* inde a or gotee.
(*Troie*, 1219.)

Sor un faltre de *porpre* bise.
(*Ib.*, 4714.)

La *porpre* ert neire...
(*Ib.*, 7791.)

De la vert *porpre* croisilliee.
(CHREST., *Erec*, 1591.)

Vestues furent richement
E laciees estreitement
En dous bliauz de *porpre* bis.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 57.)

Sis mantels fu de *purpre* bis,
Les pans en ot entur li mis.
(ID., *ib.*, 577.)

Vestue fu d'une *purpre* bise
Et de une mult bele chemise.
(*Lai du Desiré*, Fr. Michel, *Lais inéd.*, p. 11.)

— Adjectiv., de la couleur de la pourpre :

Assez en orent veir e gris,
Pailels, cendals *purpres* e bis.
(*Vie de saint Gilles*, 2145.)

E un mult riche drap d'un grant *purpre* samit.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, 5574.)

Palles roes, *purpre*[*s*] et biz
Pur vestir.
(BENEIT, *Vie de S. Thomas*, 155, dans *Chron. des D. de Norm.*, III, 466.)

De cendal *purpre* sunt vestues.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 477.)

Mantelet de meismes avoit,
Fourré d'un *porpre* cendal cier.
(*Amadas et Ydoine*, 1684.)

E li vesques a ses .II. mains
Li asfubla une casuble
D'un samit *porpre*, .I. poi ert nuble.
(*Escoufle*, 208.)

Richece ot une *porpre* robe.
(*Rose*, 1058.)

Les eles de *pourpre* couleur. (*Mandev.*, ms. Didot, f° 14 r°.)

La royne offrit une piece de drap *pourpre*. (*Perceval*, f° 41ᵇ, éd. 1530.)

Cf. l'article PORPRE 1, t. VI, p. 303ᵇ, dont on supprimera les quatre premiers exemples qui doivent prendre place dans l'une ou dans l'autre des subdivisions du présent article.

**POURPRÉ**, adj., rouge comme la pourpre :

O rose a la fueille *pourpree*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Od., t. II, f° 26 v°, éd. 1578.)

Les bords *pourprez* de sa levre jumelle.
(PASQ., *la Puce*.)

— Ronsard et G. Durant ont dit *pourperé* :

De ses levres *pourperees*,
De ses levres nectarees.
(RONS., *Œuv.*, Od., l. V, p. 388, éd. 1594.)

Levres *pourperees*.
(G. DURANT, *Odes*, I, V.)

**POURPRER**, v. — A., teindre en pourpre :

De taindre et de *pourprer* la laine. (*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 23 r°.)

— N., devenir pourpre, rougir :

Le lustre de son teinct faisoit *pourprer* le front
De vergogne a Venus.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Disc. d'un songe.)

**POURPRIS**, s. m., enceinte :

Si at trente cherrueez de terre erivle ki tient bien une lieue de *porpris*. (*Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 1ᵇ.)

Dedanz tout le *porpris* de lour grainge. (Août 1226, S.-Vinc., A. Moselle.)

La grange et le *pourprins* devant et derriere. (1329, *Cartul. de S.-Jean des Vign.*, f° 32ᶜ, Bibl. Amiens.)

Item, que taneres, femme ne maisine de taneur, ne soient ou *pourpris* de le halle, tant que leurs cuirs soient rewardé. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, etc., Ord. du 29 août 1368, f° 132 r°, A. Tournai.)

Ou *pourprins* de ladite eglise. (1381, *Acte de fondat.*, Hist. de Paris, I, 405.)

Tous les biens meubles que icelluy Mahieu avera ou *prouprins* d'icelle eiglise. (1480, *Traité*, S.-Mart.-aux-Bois, H 193, A. Oise.)

Les jardins et *pourpris* ou siet le dit manoir. (1484, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

— Jardin :

Dehait ait, fors vous solement,
Qui en ces *pourpris* l'amena.
(*Rose*, 2942.)

D'iceux sans plus est la France douce,
Ou est la fleur sur toute autre louce,
Fleur de *pourpris*, fleurs toujours fleurissant
Fleur de beauté naive, fleur yssant
De royal tyge et nommee royale.
(MARG. DE NAV., *les Marg. de la Marg.*, p. 4, éd. 1547.)

La rose est l'honneur d'un *pourpris*,
La rose est des fleurs la plus belle.
(RONS., *Odes*, l. IV, XXXVIII, p. 366, éd. 1584.)

**POURQUOI**, conj., pour lequel, pour laquelle ; pour quelle raison.

Cf. POR, subdivision *por quoi*, t. VI, p. 280ᵃ.

— Substantiv. :

Je ne sai mie le *por coi*.
(*Chev. as .II. esp.*, 2808.)

Car desirant estoit de veoir le *pourquoy* il avoit enduré maint mesaise ne avoit esté en ville maisonnee ne ou il y eust gens demourans. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXX.)

— Adv. interrogatif :

Filz Alexis, *por queit* portat ta medre ?
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 27ᵃ.)

Charles, *por quei* gabastes de mei ?
(*Voy. de Charlem.*, 643.)

*Por kai* apelons nos son nom Jhesum ? (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 25, 24.)

**POURRIR**, v. — N., se décomposer :

Ço peiset mai que (si) *purirat* [en] terre.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 96ᵇ.)

Huem moert, fer use, fust *purrist*.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 135.)

Por kai volt il estre Criz apelez, si por ceu non k'il fesist *purir* le juf d'avant la fazon de l'ole ? (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 25, 25.)

Il face ta cuisse *porrir*. (*Bible*, B. N. 899, f° 55 v°.)

— A., décomposer :

Et qui (le temps) tout use et tout *pourrist*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 4 r°.)

Et tuit le voient
Que la chenex retient la pluie,
Et l'ieve giete fors et ruie ;
Ele se gaste et se *porrist*
Et les coltis mont bien norrist.
(GUIOT, *Bible*, 2345.)

La dite barge Saint Jehan qui se *pourissoit* et estoit en voie de perdicion. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 20, Ch. Bréard.)

Et aussi avoir fait ung pertuis esdits murs pour passer et esgouter l'eaul du ruisseaul de l'Eaumene en la riviere de Nievre pource qu'elle *pourrissoit* lesd. murs. (1419, *Comptes de Nevers*, CC 25, f° 4 v°, A. Nevers.)

— *Pourri*, part. passé :

Se j'estoie pris,
Je seroie par yaulz en le prison *pauris*.
(*Hug. Capet*, 42.)

Une pomme *pourie*.
(*Baud. de Seb.*, XI, 44.)

Est ordonné que lesdictes deux keues de vin *poury* seroient getteez en le riviere d'Escault. (29 déc. 1430, *Reg. de la loi*, A. Tournai.)

Ung touret tout noef, servant a le kaynne de le rue des bouchiers, ou lieu du viez, qui estoit *pouris* et demolis. (15 fév.-17 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Les humeurs *pourries* des plaies et ulceres. (*Jard. de santé*, I, 163.)

Les fumiers bien *pourris* serviront beaucoup a la reprinse et accroissement de la vigne. (OL. DE SERR., III, 4.)

— Substantiv. :

Ore est en joie li *porris*
Et en dolour li bien norris.
(RENCLUS, *Miserere*, XLVIII, 6.)

**POURRISSABLE**, adj., putrescible :

De fust qui ne soit *porrissaubles*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 257ᵃ.)

Putribilis, *pourrissable*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 215 v°.)

Non *pourrisable,* immarcessibilis. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

**POURRISSANT**, adj., putrescible :

Li sas cuvre ses *purissanz* et aflevillant menbre. (*Dial. anime conquer.*, Bonnardot, *Rom.*, V, 313).

Alsi com de la *purrissant* char de celui por les vers bolissent espezes. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 230.)

— Qui fait pourrir :

Eaues *pourrissantes.* (GREVIN, *Des venins*, I, 13.)

Apres que toute l'annee eust esté toute pluvieuse et *pourrissante.* (ID., *ib.*)

**POURRITURE**, s. f., état de ce qui est pourri ; ce qui est pourri :

Intrent *purreture* es miens os. (*Cant. Abac.*, 24, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 272.)

*Poreture.*
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 88.)

Ti ki vers es et *porreture.* (*Serm. S. Bern.*, 2, 28, Foerster.)

Nature une moche ot formee
En celui tens de *porriture,*
Ou palais do roi l'ot menee
Por avor enqui sa pesture.
(*Ysopet de Lyon*, 1839.)

*Porreture.*
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 6ª.)

Putredo, *porriture.* (*Catholicon*, B. N. l. 17881, f° 70ᵇ.)

Hec caries, *pureture* de char. (*Gloss., de Glasgow*, P. Meyer.)

Que le sanc nutritif soit depuré de la *porreture* melancolieuse. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, B. N. 2030, f° 28ᵈ.)

Ne se peut le tixeran excuser pour *poureture* ou tenreté de l'estam (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, A. Chauny.)

*Porriture.* (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon* p. 54.)

*Pourriture.* (ID., *ib.*, p. 63.)

Pour devenir si ville *pourricture*
Et aux vermetz de terre estre submys.
(J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 17.)

**POURSUITE**, s. f., action de poursuivre, de suivre de près pour atteindre quelqu'un :

Li enchauce et li *poursuioite* dura jusquez as barrieres. (FROISS., *Chron.*, II, 276, Luce.)

— Action judiciaire engagée contre qqu'un pour le punir d'avoir enfreint une loi ou pour le contraindre à respecter une obligation :

Il ne puet perdre fors ce qui est en sa querele et la querele n'est fors de la requeste qu'il fesoit de ravoir sa court ; et pour ce, en tele *poursuite* de defaute de droit n'a nus gages. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1894, Am. Salmon.)

Despens faiz en la *poursieute* des causes et proces devant diz. (1369-74, *Aud. du cte de Fland.*, f° 123 v°, A. du cons. de Fland. à Gand.)

Aultres mises paiees par lesdis tuteurs et curateurs, a cause de certains proches et *poursieultes* faittes par les dis tutleurs et curateurz, tant contre Phelippe le Gallois comme aultrement, en pluiseurs manieres. (1ᵉʳ février 1489, *Tutelle de Margot et Haignon le Gallois*, A. Tournai.)

— Par extens. :

Pour faire toutes les choses k'il convenra a la *poursuite* et au soustenement de mon testament. (27 mars 1259, *Test. de Mah. de Beth.*, Ch. des comt. de Lille, A. Nord.)

— Action de poursuivre des bêtes domestiques échappées :

La *poursuite* des bestes. (Mai 1328, A. N. JJ 65, f° 73 r°.)

Lire ici l'exemple inséré à la septième subdivision de l'article *porsieute,* VI, 308ᵇ, et supprimer cette subdivision.

— Action de poursuivre en vue d'obtenir quelque chose :

Pour la *pursieute* de nostre droit. (1339, *Lett. d'Ed. III*, Avesb., 47.)

Les hommes de bonne voulenté doivent en faisant la *prossuite* de la paix universelle avoir principale esperance en l'aide de Dieu. (J. GERSON, *Sermon inédit sur le retour des Grecs à l'unité*, p. 47.)

Vous scaves ce que l'on a depuis attempté a ma personne, comme l'on m'a traversé en la *poursuicte* que j'ay faicte a Rome de la benediction de Nostre Sainct Pere le pape. (7 avril 1595, *Lett. missives de Henri IV*, t. IV, p. 333.)

Cf. PORSIEUTE, VI, 308ᵇ.

**POURSUIVANT**, adj., qui poursuit :

Il faut un bon limier, penible et *poursuivant,*
Nerveux, le rable gros et la narine ouverte,
Quy roidisse la queue et l'alonge en avant
Sitost qu'il sent la beste ou qu'il l'a descouverte.
(DES PORT., *St. du mariage*, cité dans le *Brief Disc. pour la réform. des mariages*, 1614, in-8.)

— S. m., celui qui poursuit ; au fém. :

Diligence, la noble *poursuivande,*
Suis nommee, pource que tant travaille,
Que maintes fois mes fortunes amande.
(OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29.)

— Candidat :

Les *poursuivans.* (AMYOT, *Vies*, Coriol., 19.)

— Celui qui est député pour poursuivre l'obtention de qqchose :

Environ le moys ensuivant
Ceux de Bordeaulx si envoierent
Devers le roy un *poursuivant*
Et plusieurs choses demanderent.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, sign. Hiiijᵈ, éd. 1493.)

— Celui qui est à la suite, qui accompagne, suivant :

Il soustenoit tous les jours sous ses fres bien seize cens armeures de fier, fleur de gens, tous venus de oultre le mer et bien dix mille arciers, sans les aultres *poursiewans* a çou apertenans. (FROISS., *Chron.*, I, 152.)

Et aministeroit vivres et pourveances pour toutes gens d'armes et leurs *poursievans,* qui en Castille vorroient aler et entrer pour confondre ce roy dans Piere. (ID., *ib.*, VI, 187.)

— *Poursuivant d'armes*, anc., *poursuivant armes*, et absol., *poursuivant,* second du héraut d'armes :

Et en aporta lettres de creances uns varles *poursievans armes* qui avoit esté a le bataille et lequel li rois d'Engleterre fist tantost heraut. (FROISS., *Chron.*, VI, 173.)

Un chevalier nommé messire Jean de Neufchastel, seigneur de Montagu, envoya lettres par un *poursuivant* audit seigneur de Traignel. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1417.)

Ou autant de leurs gens privez,
Heraulx, trompettes, *poursuyvans.*
(VILLON, *Gr. Test.*, ball., p. 37, Jannet.)

— Celui qui recherche une femme en mariage :

Jouer le rolle de quelque amoureux ou *poursuyvant* en quelque insigne comedie. (RAB., *Quart livre*, epistre, éd. 1552.)

L'elephant, corrival d'Aristophanes le grammairien en l'amour d'une jeune bouquetiere en la ville d'Alexandrie qui ne luy cedoit en rien aux offices d'un *poursuivant* bien passionné. (MONT., II, 12, p. 196, éd. 1595.)

— Celui qui exerce des poursuites judiciaires :

L'areopage jugeoit de nuit de peur que la veue des *poursuivants* corrompist la justice. (MONT., II, 12, p. 371, éd. 1595.)

— Agent chargé de la poursuite des causes et des procès d'un autre :

Jacques Langlois dit Camail, *poursuivant* de monseigneur le duc d'Orleans. (1470, *Liquid. de profit pour raisondu fief d'Isi*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 155 v°, A. Loiret.)

— Anc., maître des requêtes à la suite :

Lesquels nous voulons estre terniz et gardez fermement... par nos *poursuians.* (1320, *Ord.*, I, 732.)

Ces seigneurs estoient quelquefois appellez suivans, mais d'ordinaire *poursuivans*... parce que leurs charges entre toutes les autres estoient necessairement affectees a la suitte du roy pour recevoir les requestes qui luy estoient faictes. (PASQ., *Rech.*, II, 49.)

Cf. PORSUIVANT, VI, 310ᶜ.

**POURSUIVRE**, v. — A., suivre de près ; au fig. :

Or voudrons lou latin *porsugre*
Et la droite santance sugre.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 123 v°.)

— Suivre de près pour atteindre :

Par tant s'en est aperceuz
Volcens, si les *a porseuz.*
(*Eneas*, 5121.)

Onques nes finait de *porsure*
Tant k'il ne sot k'il devenissent.
(*Dolop.*, 9578.)

E jesque al jur les *pursiuns* que uns sul pied ne remaigne. (*Rois*, p. 50.)

Saul enquist de nostre seigneur s'il deust *pursievre* mais les Philistiens. (*Ib.*)

Si alcuns volt encuntre tei reveler, e *pursieure,* e ocire. (*Ib.*, p. 100.)

Sil *pursieu* e enchalce devant ço que il entre en cited. (*Ib.*, p. 198.)

*Pursieure* Siba le fiz Bocri. (*Ib.*)

Li Romein quant
Savoient qu'il s'en ert fui,
Tot erraument l'*ont porsegui.*
(FRERE ANGIER, *Vie de S. Greg.*, 1174.)

La chose n'est pas espave qui est poursuie de celui qui ele est, ou de son commandement, et prueve qu'ele est sieue. Et s'il ne la *poursivoit* pas, mes il ooit apres dire en quel lieu ele est, si la doit il avoir s'il la prueve a sieue ; mes c'est a entendre des choses qu'on puet prouver de certain. (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 1967, Am. Salmon.)

Et celx qui se prindrent a fouir
*Furent pourseuz* par tel air
Que nul d'elx, si n'eschappa.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 1423.)

Et le *poursugit* a .XVI. chevaux. (1350-58, B 86, f° 9 r°, A. Doubs.)

Nostre belle pratique d'aujourd'huy, porte elle pas de *poursuyvre* a mort, aussi bien celuy que nous avons offencé, que celuy qui nous a offencez. (MONT., II, 27, p. 459, éd. 1595.)

— Fig. :

Partot me *porse* malaurtez. (*Dial. anim. conquer.*, Bonnardot, *Rom.*, V, 275.)

Me mal me *porsoeve.* (*Ib.*)

Li fais de me mas me *porsevent.* (*Ib.*, p. 277.)

Qui unques me vait, ou me fuit ou par aventure me *porseut.* (*Ib.*)

— Persécuter :

Del pople Deu ki de tutes parz de mescreantes genz *esteit pursis.* (*Rois*, p. 2.)

Cesse de moi *porsegre.* (*Pass. S. Pierre*, B. N. 818, f° 158 r°.)

Et il commenca a deffendre la lei Jhesucrist que il *porseguie* davant. (*Ib.*)

— Attaquer en justice :

Com Bauduins de Pun nos *eust* mult grans tans a *poursiwil* pour trois boniers de tiere. (1271, *Cart de Marquette*, B. N. l. 10967, f° 59 r°.)

Nostre procureur approchast et *poursiguist* Estienne Paillart. (1343, A. N. JJ 74, f° 87 r°.)

Ne *soient porsigu,* ne trait en cause. (*Ib.*, f° 88 r°.)

Le diz messire Loys ou ses gens *porsugront* les diz malfaitours. (1344, *Lett. de Jean de Châlon*, A. du prince, Neuchâtel, L³, n° 12.)

Se il avoit cause de lui *poursuigre* des faiz dessus diz. (1345, A. N. JJ 75, f° 98 r°.)

*Poursigre* en jugement. (1349, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 78, f° 19 v°.)

Qui partie faire se vouldront a *poursieure* civilement. (5 avr. 1381 (1382), *Ch. de Ch. VI*, tir. 3, n°s 2 et 3, A. Rouen.)

Audit Piere Soris, pour son sallaire d'*avoir poursuit* et fait deswagier Jehan Soleil qui devoit aux dictez executions .V. s. (17 avril 1405, *Exécut. testam. de Jehan le Loncq*, A. Tournai.)

Comment l'en doit *poursieuldre* son plegement. (*Cout. de Bret.*, ms. S.-Brieuc, f° 2ᵃ.)

L'heritier immobiliaire du trespassé *poursuit* par le creancier du trespassé doit estre acquité par l'heritier mobiliaire. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, art. 185.)

— Par extens. :

Deliberé que l'en *poursuisse* diliganment la cause d'entre Monsʳ de Bourgongne et ses paiageurs en pays de Flandres. (20 sept. 1394, A 3, A. Rouen.)

— Suivre de près pour obtenir quelque chose :

Li diz sires et sa feme auront leurs domaiches se il lez veulent *poursiugre* sur le meffaiteur. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, B. N. l. 5432, f° 18 v°.)

Jehan de Vernon, par nous commis a *poursigre* l'acomplissement dudit traitié. (1363, *Ad Duces Orlian.*, Rym., 2ᵉ éd., t. VI, p. 406.)

— Réclamer, revendiquer par voie judiciaire autrement :

En *porsegre* et porchacier le droit. (1297, *Test. de Rob. II,* dans *Hist. de Bourg.*, II, 96.)

Si li clamerre *poursegant* sa clamour aura deffailly ou preuves. (1304, *Franch. de Clairvaux*, IX, A. Clairvaux.)

Il avient aucune foiz que quant aucuns *porsuet* aucune chose l'on ne li laisse pas *porsugre* en pais. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 34ᵃ.)

Que il *porsugue* la chose. (*Ib.*, f° 34ᵇ.)

Ne il n'a pas laissié par tricherie a *porsore* la. (*Ib.*, f° 47ᵈ.)

Que des choses qui li sont aquises (au comte de Blois) et qui ne sont pas *poursigues.* (Mai 1390, ms. Blois, Joursanv., rôle LXXIX.)

Se il n'*est poursui* dedans an et jour, il demeure au roy. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9186, f° 51 r°.)

— N., *poursuivre apres,* presser :

Sa majesté, ayant souvent nouvelles du profit qu'avoit apporté la rupture des autres moulins, *poursuivait* toujours *apres* les dits seigneurs d'envoyer rompre ceux ci. (MONTL., *Comm.*, I.)

— A., examiner de près et en suivant :

Apres *avoir* exactement *poursuivi* par le menu toutes les parties du corps humain, reste, avant que mettre fin a nostre labeur, que sommairement nous declarions le nombre des os, les *poursuivant* de partie en partie. (PARÉ, IV, 41.)

— Continuer sans relâche :

Laquele condicion *poursuit* et ha le fils par la coustume dou pais. (Juin 1288, A. chap. Bourges.)

Fermement tenir, guarder et acomplir, faire *poursuirre* et mener a effet dou tot en tot senz jemais venir encomtre per lour ne per autrui, per fait ou per parole, taisiblement ou expressement, ne consentir que autres y veigne et que il ne hont fait, ne faront chouse per quoy totes les chouses contenues en ces presentes lettres ne soient et demoroient perpetuement en lour force... (1330, *Lett. des officiers de la cour de Besançon*, Arch. du Prince, J³, n° 24, *Mon. de l'Hist. de Neuchâtel*, I, 390.)

Nous devons comenchir a covrir el jur delle daute de ces lettres et le devons *porsire* de jur en jour bin et loialement sans targer. (3 fév. 1334, *Accord du mét.*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., V.)

... Se negligence y a et par especial au demandeur que il ne *poursieve* la cause. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 24ᵈ, éd. 1479.)

Et se cil qui appeller veut quant l'en ly ara ensy dit, ne veut *poursigre* sa clamor, laissier la puet sans peine et sans peril, et s'il veut sa clamor *poursigre,* il le fera, et aura ses respit. (*Ordonn. de Paris et d'Orleans*, ap. Pasq., *Rech.*, IV, I.)

— *Poursuivre que*, faire ses efforts pour que :

*Poursuives* aussy *qu*'il soit faict justice par dela des pirateries que font ses subjects sur les miens. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 192.)

— N., avancer sans s'arrêter :

Tant *ont* par lor jornees alé et *pourseu*
Que a la saint Jehan, un haut jour assolu,
Sont tout droit en Hongrie, lor pais, revenu.
(*Berte*, 2394.)

— Continuer :

Que s'il avenoit que tuyt quatre ne fussont ensemble par quelque manere, que ly duy puissent *possievre* a enterigner cestui nostre present testament. (1283, *Test. de Hugues XIII*, A. N. J 407, pièce 5.)

— *Poursuivre a,* tenter d'obtenir :

A coup si m'en delivreray
Et *a* sa mort je *poursuivray*
Voire, soubz tel condition
Que...
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 140ᶜ, éd. 1537.)

— A., exécuter, accomplir jusqu'au bout :

*Porsugre,* tenir et garder fermement. (1279, *Lett. d'Oth. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dôle, B 871, A. Doubs.)

Les convenances tenir, *porsuegre,* et acomplir. (Mars 1298, Orchamps, A. Jura.)

Les queus mariaiges il ont promis de *poursuigre.* (1305, *Lett. de Hug. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dôle, B 767, A. Doubs.)

— Soutenir :

*A* exorté, *poursivi* et favorisé les dicts Anglois, en leur rescrivant et faisant assavoir des nouvelles et estat du pays. (Sept. 1454, Ste-Croix, A. Gironde.)

Cf. PORSUIR, VI, 309ᶜ et PORSUIVRE 1, p. 311ᵇ.

**POURTANT**, adv.

Cf. PORTANT 2, t. VI, p. 313ᵇ.

**POURTOUR**, s. m., ce qui fait le tour d'un lieu :

Au *pourtour* de la closture et fermeture de nostre dicte ville. (Janv. 1425, *Ord.*, XIII, 109.)

**POURVOIERIE**, s. f., approvisionnement.

Cf. Porvoierie, VI, 327[b].

**POURVOIR**, v. — N., aviser aux mesures nécessaires :

Al l'encontre desquels perils et inconveniens qui sont sy hault et sy notable que chascuns poelt et doibt savoir, on doibt sogneusement veir et *pourveir*. (1373, *Fondation d'une somme de cent florins d'or à la paroisse S. Jacques*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 453.)

S'ils le refusent, on y *proverra*. (*Trahis. de France*, p. 45, Chron. belg.)

Rien ne vaut prevoir sans *prouvoir*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 84 v°, éd. 1619.)

— A., mettre en possession de ce qui est nécessaire :

Sachez si jo sui vifs e seins,
Einz ke li termes seit venuz
Me *serrai* jo ben *purveuz*,
Ke ben savrez ma volunté.
(*Vie de saint Gilles*, 366.)

Gerars de Herain se *proveit* d'on borgois. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 341, Chron. belg.)

De bons sergens *sont proveu*
Qui ne les prinsent une estrille,
Car d'armes sont bien congneu.
(*Guerre de Metz*, str. 55[c].)

Les cinq esleuz devant nommez a *pourvouer* les dictes gens d'armes ont promis de eulx emploier a la garde du dit pais tout le mieulx qu'ilz porront. (1430, Issoire, A. N. P 1359.)

Il [un évêque de Sarlat] *fut* esleu le 14 decembre... et *proveu* par Innocent VIII, pape. (*Chron. de J. Tarde*, p. 201, Girard et Tarde.)

— *Pourvu*, part. passé, mis en possession (d'une situation) :

Cherdin Seriere, *prouveu* de l'estat et office de garde et gruyer du jart et gruyerie de Deinville. (1[er] mai 1557, *Acte de Nicolas de Lorraine*, B. N. 4842, f° 156.)

Cf. Porveoir, VI, 325[b].

**POURVOYEUR**, s. m.

Cf. Porveor, VI, 326[a].

**POUS**, mod. pouls, s. m., battement des artères à chaque contraction du ventricule gauche du cœur ; spécial., battement de l'artère radiale au-dessus du poignet :

Si treuve qu'il avoit moult roide
Le *pous* et n'avoit pas trop froide
Ne la bouche ne la mamele.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 44[d].)

Li dus li taste et le *pouz* et le vis.
(*Loh.*, ms. Montpellier 243, f° 13[a].)

Ne li bat point *pouz* ni voine.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. add. 15606, f° 26[a].)

Et taster son *pos*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. ccxii, Hist. des crois.)

Icellui suppliant donna audit Abarinacies un cop d'un baston sur sa teste en droit sa temple ou *poulz* nommé au pais (de Comminges). (1406, A. N. JJ 160, pièce 360.)

Voyez ces mains de neige ou les veines s'enflent et semblent battre a la cadence du *poux*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 315, éd. 1622.)

Cf. Pouls, VI, 350[b].

**POUSSADE**, s. f., action de pousser :

*Poussade*. A push, thrust ; justle, joult. (Cotgr.)

1. **POUSSE**, s. f., action de pousser ; maladie du cheval poussif :

Un vendeur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de morve, *pousse*, courbes et courbatures. (Loysel, *Instit. cout.*, p. 418, ap. Ste-Pal.)

Cf. Poulse, VI, 350[c].

2. **POUSSE**, s. f., poussière de certaines substances :

Pour avoir fait une motte de terre et de *poulce* et dessus un pavillon de merrien a treilles. (1363, *Compt. de P. Culdoe*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXIV, 651.)

Un quartron de *pouche* pour le plommier. (1426, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**POUSSEE**, s. f., action de pousser :

Menuement, or par *poulcees*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 833.)

— Par anal. :

L'annee mesmes que je faisoye ceste histoire naturelle, on vit venir les papillons a trois *poussees*, en toutes lesquelles ilz moururent tous de froid, pour s'estre trop avancez. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 25.)

**POUSSEMENT**, s. m., action de pousser :

La chauce embolus descend par le *poussement* de l'air et par la pesanteur du plom. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 7 v°.)

— Fig., instigation :

Tu as prins femme a mon *poussement*. (*Traduct. de Terence*, f° 289 v°, éd. 1578.)

Cf. Poulsement, VI, 351[a].

**POUSSEPIED**, s. m., anatife, sorte d'armélide :

J'en trouve aussi de deux sortes (de glans de mer), l'une de ceux qu'on appelle en France et en Bretagne *poulcepieds*, que j'ai fait pourtraire attaches contre un roc, semblables aux glans des chesnes... Un *poulcepied* est fait comme de plusieurs ongles pointus d'une part, de l'autre comme de cuir dur, ridé et aspre, entre noir et jaunastre. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rond.*, 2[e] p., II, 25, éd. 1558.)

*Poucepieds*. (Paré, XX, 35.)

**POUSSER**, v. — A., déplacer par une pression, un coup, un choc :

Icellui Guillaume en cheant se senti feru et *boussé*... et sembla au dit Guillaume qu'un nommé Parisot estoit cellui qui l'*avoit* feru et *boussé*. (1416, A. N. JJ 169, pièce 441.)

Se tirarent devers lesdits bois et iceulx *bousserent* d'aultre part. (3 fév. 1544, A. Ornans.)

Et la *boussa* de l'espaule. (*Ib.*)

Monsieur de la Cheze servoit, et prenoit garde a *pousser* devant son pere les plus friands morceaux qu'il pouvoit. (Aubigné, *Faenest.*, IV, c. 4.)

— Porter vivement en avant (qqu'un) :

Les vents vehemens,
Par merveilleux et divers soufflemens
*Poussans* l'un l'autre, en mer se remuerent.
(Cl. Mar., *Leander et Hero*, p. 115, éd. 1596.)

La rage et cruaultez des ennemys du roy et de cest estat les *a poulsez* sy avant, que d'avoir faict entreprendre malheureusement sur sa vie par un jacobin. (2 août 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 1.)

— Fig. :

Le duc de Mayenne le trompoit, et ne cherchoit qu'a *pousser* le temps avec l'espaule. (L'Estoile, *Mem.*, 2[e] p., p. 33.)

Je n'ay besoing que d'estre un peu secouru de moyens, pour payer mes armees et *pousser* la bonne fortune qu'il plaist a Dieu me continuer. (18 avril 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 342.)

— Porter vivement en avant (qqch.) :

Il vuyda la place et s'enfuyt pour crainte ou pour vergongne des femmes lacedemonoises qui asprement *pulsoyent* des lances contre luy. (*Trad. des nobles malheureux de Boccace*, IV, 17, f° 106 v°, éd. 1515.)

— N., se porter vivement en avant :

A tout perdre il y a qu'un coup perilleux, *poussons*. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

— En parlant du vin, s'aigrir sous l'action d'un ferment :

Mais s'esgrira ou *poussera* (le vin).
(Eloy Damernal, *le Livre de la deablerie*, f° 32[a].)

— Réfl., même sens :

Il arrive que tous les vins de la cave *se poussent* et tournent. (Franç. de Sal., *Vie dev.*, III, xv.)

— N., respirer :

Il fist semblant de dormir et moult *pousse* et souffle. (*Miles et Amis*, f° 76 v°, Ant. Vérard.)

Et le trouva qu'il *poussoit* encore, et n'avoit pas perdu toute connaissance. (Amyot, *Vies*, Eum.)

**POUSSIER**, s. m., menus débris de certaines choses friables :

Ilh soient fais enssi *pulsier*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, V, 39, Chron. belg.)

— Poussière :

*Puisier* de la terre. (J. d'Outremeuse, *Myreur des hystors*, V, 359.)

.I. vens qui faisoit le *pussier* voleir. (Id., *ib.*, V, 43.)

Le *poulcier* voloit en l'air gras et espes. (Amyot, *Diod.*, XVII, 12.)

Secoue le *poulsier* de mes chausses longues. (B. Jamin, *Traduct. des dial. de J.-L. Vives*, f° 54 v°, éd. 1576.)

**POUSSIERE**, s. f., terre réduite en particules fines que la moindre agitation de l'air soulève, transporte :

Vos ki estes en la *pousiere*, escoez vos. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 25, 4.)

Maint en laissent en la *possiere*.
(*Gilles de Chin*, 691.)

En pourre et en *poucieire*. (*Psaut. de Metz*, VII, 5.)

**POUSSIF**, adj., qui respire fortement, lourdement :

Et s'est (un cheval) *poucieus* et mor-[veus.
(*Fabl.*, ms. Chantilly 1578, f° 217c.)

Touz vieu et touz *poussis*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 27a.)

*Possis*.
(Id., *ib.*, ms. Bruxelles, f° 26 v°.)

Un cheval *poussif*. (1398, *Bail*, A. N. MM 31, f° 259 r°.)

*Poussif*, qui a son vent a grand peine. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Anhelatos.)

Quelqu'un qui ne sera ne begue, ne *pousif*. (Fouquelin, *Rhet.*, f° 61 r°.)

**POUSSIN, POUSSINIÈRE**, mod., v. Poucin, Pouciniere.

**POUSSOIR**, s. m.

Cf. VI, 359a.

**POUTRE**, s. f., pièce de bois équarrie destinée à supporter certaines parties d'une construction :

*Poustre*. (1332, *Compt. d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 138 v°.)

C'est assavoir que les *poultres* de nostredit moulin, si comme elles ont esté assises, mises et posees aboutissans devers le moulin des diz religieux, demoureront ainsi longtemps comme elles sont, et sur ycelles mettrons une *poultre* sur laquele nous leverons nostre pignon. (1385, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 1 v°.)

Cf. VI, 360a.

**POUVOIR**, mod., v. Poeir.

**POVRE**, mod. pauvre, adj., qui n'a pas de quoi se suffire :

Sil funt jeter devant la *povre* gent.
(*Alex.*, xie s., str. 106b.)

Car ce n'est pas mes a *porre* home.
(Huon de Mery, *Tournoiement de l'Antechrist*, p. 14.)

Un *poir* home. (*Voy. de Marc Pol*, ch. cxxxix.)

*Paovre*. (Le Roy, *Polit. d'Arist.*, f° 10 r°.)

*Paure*. (Id., *ib.*, f° 38 v°.)

Le comte de Montfort estoit si *povre* qu'il n'avoit pain a manger. (Noguier, *Hist. tolos.*, p. 239.)

— Qui est insuffisant :

Tu le vendis *povre* pris. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 164a.)

Il fault que j'amentoive la felicité de *povre* duree dont j'ai esté processeur aulcuns briefs jours de ma vie. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 113 r°.)

Moy je ne puis gagner de toy
Que deux *pauvres* jours soyent a moy.
(J.-A. De Baif, *l'Eunuque*, I, 2.)

— Qui inspire la commisération :

Alors, dist Panurge en sousriant, voici le *pauvre* fredon du monde. (Rab., *Cinq. livre*, ch. xxxiii, éd. 1564.)

Veritablement tu as un *pauvre* jugement. (Palissy, *Recepte*.)

— Substant., celui, celle qui n'a pas de quoi se suffire :

A lui repairent e li rice e li *povre*.
(*Alex.*, xie s., str. 61b.)

A musters et a *pofres* et a punz les durra (les [rentes).
(Garn., *S. Thomas*, B. N. 13513, f° 15 r°.)

Et devore (la mort) subitement
Riche et *paubre* quant qu'elle atant.
(*Hector*, B. N. 821, f° 10 v°.)

L'amour des *povres* et des riches.
(*Rose*, Vat. Chr. 1492, f° 9b.)

Aus *pouvres* de la novele aumosnerie de la Rochelle. (Mai 1250, *Charte de Geoffroi de Rochefort*, B. N. 9231, G. Musset.)

Et de tout l'argent de cele boiste done on chascun an le jor de Pasques, un disner as *povres* de l'Ostel Dieu de Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XI, 8.)

*Povres* touz tens laboure.
(*Les Proverbes del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Liv. des prov.*)

Du bien dont nous avons grandz souvres
Ne vaut il mieux nourrir les *pouvres*.
(1565, *Mist. de sainct Martin*, 210, dans *Trav. de la Soc. d'archéol. de Maur.*, 1882.)

**POVREMENT**, mod. pauvrement, adv., d'une manière pauvre :

Puis m'aves fait cachier et escillier,
En autre terre *povrement* mendier.
(Raimbert de Par., *Ogier de Dan.*, 6094.)

Et li Vernas n'ot mie refermé del Dimot ce que Johanis en ot abatu a ses perieres et a ses mangonials, et l'ot *povrement* garni. (Villehard., § 442.)

Nus piz et si *pouvrement* vestus. (*Quest. du S. Graal*, B. N. 12582, f° 9 r°.)

Je sentoie humelement et *porvrement* de mi. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 202 v°.)

Les hommes vivent a l'air, sans maisons, tousjours en labeur et en travail, et si ne boivent gueres de vin, et mangent assez simplement et *pauvrement*. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 31 r°.)

Cf. VI, 361b.

**POVRET**, mod. pauvret, adj., dimin. de pauvre, pauvre petit :

Pour gaaignier tres *povrete* vie.
(*Gir. de Rossill.*, 2329.)

Mais moi *povret* d'esprit et de sçavoir
Ne puis attaindre a si haut concevoir.
(Cl. Mar., *Rond.*, Est. Clav. à Cl. Mar., p. 344, éd. 1596.)

Il dira qu'ilz ont prins ce qu'il avoit acquis
De ses plus jeunes ans, et que jamais depuis
Il n'a sceu relever sa *pauvrette* famille.
(M. B. Bailly, *Importunité et malheur de noz ans*, sign. D i, éd. 1576.)

— Substant. :

Le *pauvret* ne voyoit que par les yeux de ceste femme. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, VIII, ii.)

L'oyseleur nettoye l'aire, tend ses rets, seme et respand le grain, afin que les oysillons s'y accoustument. Les *pauvrets* y viennent, sautillent, mangent, se jouent ; mais enfin advient qu'ils sont prins, et adonc payent le millet. (Id., *les Tromper.*, I, 1.)

**POVRETÉ**, mod. pauvreté, s. f., état de celui qui n'a pas de quoi se suffire :

... Ma *pauverteiz*.
(*Brut*, ms. Munich, 3214.)

Se je sui povres hom, ne me deves gaber :
Hom ne doit *povreté* laidement reprover.
(*Rom. d'Alex.*, f° 19b.)

La *poverteit* de l'enfant. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 71, 14.)

Sacent tout chil ki cest escript veront et oront, que com Pieronne Clais, femme jadis ki fu Mainfroi, se traisist en plainne hale, par devant les prevos et jures, et monstrast *povretet*, et que elle n'avoit de quoi vivre, se Jehans Kayaus, ses fius, ne li aidoit a vivre. (Nuit de Toussains 1329, *C'est Jehan Kayel, le tuilier*, chirographe, A. Tournai.)

Comme aucuns soy soient departis hors del cité, pour powour qu'il peulent avoir heu de leurs corps ou de leurs vies, ou pour Dieu servir, ou pour warder leurs biens, ou pour *poevreteit*. (1466, *Traité d'alliance*, Anal. leod., p. 566, X. de Ram.)

Tu vois, Guerrin, que par ton moien mon royaume est delivré d'une grande *pauvreté*. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, V.)

— Par extens. :

C'est une tere u moult a *povretes*.
(*Huon de Bord.*, 2892.)

La, en chevaucant, remonstroit li rois dans Pietres au prince, envers qui moult il se humilioit, ses *povretes*, et comment ses freres li bastars l'avoit boutet et escachiet hors de son royaume de Castille. (Froiss., *Chron.*, VI, 200, Luce.)

Parlerent des guerres de ce royaume et des *povretez* que a le menu peuple a Paris et ailleurs. (1435, A. N. JJ 173, pièce 326.)

Qu'il vous plaise de vostre benigne grace, tant sur les *povretez*, afferes et calamitez du dit pays a vous nostre souverain seigneur diz et expousez, comme sur les autres cy apres contenus et desclarez leur pourveoir. (1442, A. N. P 1361[1], pièce 950.)

Lui feiz entendre noz *paouvrettez* et miseres. (5 juillet 1587, J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, t. II, p. 188.)

— État de ce qui est insuffisant :

Moult lor vint de grant *povreté* de cuer quant il ne porent tenir l'isle de Chypre en leur demaine. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur. XXIV.)

De pain, de char, de vin n'ont *poverté* eue.
(*Gaufrey*, 2044.)

— Fonds des pauvres :

Et a cette fin nous ordonnons ausdits pasteur, chapelain, egliseurs, pauvriseurs, receveurs et a tous autres administrateurs de biens de la dite eglise et des pauvres d'icelle de nous donner dans u mois les estats au vray et declarations pertinentes des biens de leurs benefices de la dite eglise et de la *pauvreté*. (1673, *Cart. de l'abb. de S. Médard*, Rouge livre, f° 346 r°, A. Tournai.)

Cf. Poverté, VI, 361ᵃ.

**PRAEL**, mod. préau, s. m., espace découvert au milieu d'un cloître :

Li roys descendi apres mangier ou *prael* desouz la chapelle. (Joinv., *S. Louis*, § 35.)

Je vous veil demander se li roys se seoit en cest *prael*. (Id., *ib.*)

Item a Messeigneurs del Eglise Nostre Dame, en Tournai, donne en grace, adfin que le dit testateur poist avoir sa sepulture ou *prayel* du clostre d'icelle eglise, deux escus vallent .l. s. (22 juin 1417, *Exéc. testam. de Pierre du Tilloy*, A. Tournai.)

Cf. VI, 362ᵇ.

**PRAERIE**, mod. prairie, s. f., terrain semé de plantes fourragères qu'on fauche ou qu'on fait consommer sur place par le bétail :

Et le flun o la pescherie
Et environ la *praierie*.
(*Thebes*, 6497.)

Soz Tarascone en mi la *praerie*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 123ᵇ.)

La fu li mestres tres Alixandre tendus,
Et par le *prairie* .m. pavillons et plus.
(*Rom. d'Alex.*, f° 11ᵈ.)

Si prisrent jor que lor ost s'en iroit ensemble en la *proierie* du chastel de Bedingran. (*Artur*, B. N. 337, f° 10ᶜ.)

La *praierie*. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 3ᵇ.)

Fist crier .i. tornoiement en la *prieirie* de Wincestre. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 1ᶜ.)

*Prayerie*
(*Rich. le biel*, ms. Turin, f° 132 r°.)

*Plaerie.*
(*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1500, f° 87ᶜ.)

En boix, en chans, en *preries*, en vignobles. (6 juillet 1283, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 163.)

La *praerie*, que on dist les pres de Helleprie. (1474, *Reg. terrier des biens des chartreux de Chercq*, f° 34 v°, A. Tournai.)

En la *prasie* de Plenoise. (1573, A 227, A. Loiret.)

**PRAGMATIQUE**, adj. f. ; *pragmatique sanction*, acte solennel qui règle souverainement les intérêts de la famille d'un monarque ou ceux de l'État :

Mais que la *pragmatique sancion* et coustume y soit anullee. (xvᵉ s., ap. G. de Beaucourt, *Hist. de Ch. VII*, t. III, p. 380, cité par le *Dict. gén.*)

Libertez de l'esglise de France, ordonnances royaulx et *pragmatique* sanction. (1464, *Ord.*, XVI, 216.)

**PRAGUERIE**, s. f., faction qui s'éleva en 1446 contre Charles VII ; par extens. :

... Preserva le royaume de France de plusieurs partialitez, mutineries et *pragueries*, dont on se doutoit, durant que le roy fut prisonnier en Italie et en Espagne. (Belleforests, *Chron. et Ann. de France*, François Iᵉʳ, an 1532.)

A cause des bendes, fractions et *pragueries* qui se pouvoient mettre sus par l'absence de Sa Majesté. (Guillaume Paradin, *Histoire de nostre temps*, p. 46, éd. 1550.)

**PRAIRIE**, mod., v. Praerie.

**PRASINE**, s. f., espèce de terre verte, dont les peintres font usage :

*Prasine* est une terre verde comme ung porel. (Corbichon, *Propriet. des choses*, XIX, 28.)

Cf. VI, 365ᵃ.

**PRATICABLE**, adj., qui a rapport à la pratique, à la procédure :

Et voluntiers en l'estat *praticable*
Viel advocat plus qu'un jeune est capable.
(J. Bouchet, *Ep.*, I, 14, f° 37ᵃ.)

**PRATICIEN**, s. m., celui qui exerce un art ; homme de loi qui a la pratique des affaires :

Bons est *prauticiens*
Qui par pancer et par ditier
Se peut de males mains gitier.
(*Renart contrefait*, B. N. 1630, f° 166ᵈ.)

Ont lesdis executeurs paié a pluiseurs clercs de droit, *practisiens* et autrez, pour avoir leur conseil et advis. (1465, *Exéc. test. de Grand Le Crèche*, A. Tournai.)

— Médecin pratiquant :

Maistre Nicolas, par la priere de ses deciples *practiciens* escrist cest livre ou queil il enseigne la maniere de conferer les medecines. (*Antidot. Nicol.*, p. 1, Dorvault.)

Plusieurs *praticiens* tant en medecine comme en cyrurgie. (1390, *Liv. rouge*, A. N. Y², f° 91 v°.)

Comment les *pratissiens* paieroient la taille. (1412-1414, *Compte de Jehan Chiefdail*, Commune, Despence, A. Orléans.)

Cf. VI, 365ᵃ.

**PRATIQUANT**, s. m., celui qui a la pratique, qui use habituellement de certaines choses :

Les noms des choses, grecz, ou arabes, peu cogneus et usitez, nous les avons expliquez par les appellations communes des *practiquans* et du vulgaire pour estre mieux entendibles sans toutefois omettre les estrangers pour satisfaire tant aux doctes, que aux peu savans. (*Tresor d'Evonime*, Ep. limin., éd. 1555.)

**PRATIQUE**, adj., qui a rapport à l'application, à l'action, par opposition à théorique :

Les ars *pratiques* sont en operacions. (Oresme, *Eth.*, f° 67.)

— Qui connaît le maniement des affaires, qui sait les traiter :

Qu'est il plus aisé a un homme *practic*, que de gauchir aux dangers ? (Mont., I. II, ch. xvi, p. 414, éd. 1595.)

— Par extens., expérimenté, habile :

Les unes (façons de parler) sentent trop leur menu peuple, les autres ne plaisent pas a tous les mieux parlans, comme, pour exemple, ce mot routine ; aussi ce mot *prattique*, quand on dit il est *prattique* en cela : ce qu'on peut penser estre pris du langage italien, veu que prattique nous est un nom substantif, et pouvons dire, il entend bien la prattique de cela, ou il en ha la prattique. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 113.)

Je suis du camp d'amour *pratique* chevalier ;
Pour avoir trop souffert, le mal m'est familier.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, I, xiii, p. 202, éd. 1584.)

— S. f., application de certains préceptes, par opposition à théorie :

Et sera enquerreres de *practike* et de phisike. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 68ᵃ.)

*Pratique* est la seconde science de philosophie, qui nos enseigne que l'om doit faire et que non. (Brunet Latin, *Tresor*, p. 7.)

C'est chose inicque
Quant la *praticque*
L'amour surpasse,
Et qui s'applicque
A tel trafficque,
Le plaisir casse.
(J. Marot, *Epistre des dames de Par. aux courtis. de France*, p. 27, éd. 1532.)

Et toutesfois ils (les distillateurs et alquemistes) sont rejectables s'ils n'ont de la science ou *praticque*. (Beroalde de Verville, *Cabinet des curieux*, p. 118, éd. 1612.)

— Emploi de certains moyens :

Par les faictz et *pratices* des François. (1521, *Pap. de Granv.*, I, 148.) Impr., *partice*.

Puis le tresorier dit et jure,
Si du parchemin puis avoir,
Qu'il m'en fera par son sçavoir
De l'or : c'est une grand *pratique* :
Et ne l'ai encores sceu veoir
Dans les fourneaux du Magnifique.
(Cl. Marot, *Epigr.*, Au roi, sur la magnificence, p. 370, éd. 1596.)

— Science, capacité :

O mon parler ! tu n'as pas la *practique*
De luy compter en quel estonnement
Me mettoit lors mon amoureux tourment,
De dire aussi mes maulx et mes douleurs ?
(Marg. d'Ang., *Hept.*, XIII.)

— Action de pratiquer, de rechercher :

La *praticque* de paix continuoit tousjours, plus estroict entre le roy et le conte de Charolois que ailleurs. (Commines, *Mém.*, I, 12, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. Pratiq, V, 365ᵇ.

**PRATIQUER**, v. — A., appliquer (certains préceptes) :

Il sont plus attis et mieus *pratiquans* que ceuz qui scevent teles choses universeles. (ORESME, *Eth.*, f° 179.)

Quelque amitié qu'il y ait entre les princes, ils ne cedent gueres rien les uns aux aultres de ce qui importe a leur auctorité et grandeur, comme ceux qui font profit de tout ce qui se presente, sans avoir esgard a l'interest de leurs plus chers amys : ce que *praticquent* les Anglois plus que toutes les aultres nations. (5 oct. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 861.)

— Mettre en pratique :

J'ay pour mes hostes nuict et jour
En mon cœur la rage et l'esmoy,
Qui vont *pratiquant* dessus moy
Toutes les cruautez d'Amour.
(RONS., *Amours*, l. II, Chanson, p. 167, éd. 1584, in-f°.)

— Par extens., conclure :

Le roy de France faisoit *practiquer* unes tresves pour celle saison. (OLIV. DE LA MARCHE, *Mem.*, III, 78, Soc. Hist. de Fr.)

— Maintenir :

Scipion sceut, pour *pratiquer* la volonté de Syphax, quittant son armee, et abandonnant l'Espaigne, douteuse encore sous la nouvelle conqueste, passer en Afrique, dans deux simples vaisseaux, pour se commettre en terre ennemie, a la puissance d'un roy barbare. (MONT., I, 23, p. 69, éd. 1595.)

En tant qu'il *pratique* exactement ses promesses, nous le publions veritable. (FRANÇ. DE SAL., *Am. de Dieu*, II, I.)

— Procurer :

Il (Charles le Chauve) perdit Judith sa mere, vefve de l'empereur Louys le Debonnaire, femme industrieuse qui lui *avoit pratiqué* tant d'amis. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, XI.)

— Se ménager, acquérir :

Pour *pratiquer* un seul denier.
(DESCH., *Œuvr.*, VI, 13.)

Ilz ne craignent eulx parjurer pour *praticquer* ung denier ou deux. (J. BOUCHET, *Triomphe de la Noble Dame*, f° 133 r°.)

Les plus galands a l'envy luy firent hommage de leurs vœus et s'efforcerent de *pratiquer* ses bonnes graces. (LE MOULINET, *Les agreables adversitez d'amour*, p. 4, éd. 1613.)

— N., tenter :

Le roy alla a Chartres et de la a Blois, ou le prince de Condé fut mené, et de la envoyé au chasteau d'Onzain, ou il *pratiqua* de se sauver ; ce que toutesfois il ne put executer. (M. DE CASTELNAU, *Mem.*, IV, 6.)

— Intriguer :

Vous estes cogneue d'un chacun pour une personne qui corrompt non seulement l'air, mais les esprits des personnes, et neantmoins chacun vous laisse *praticquer* en sa maison. (LARIV., *Le Fid.*, III, 11.)

— Négocier :

Pour besongner en ceste matiere et *praticquer* avec ledit Bridefont, s'il vouldront prendre recompanse. (1484, *Cons. de Ch. VIII*, p. 144, Doc. inéd.)

— A., jouir d'(une femme) :

D'un pepin de raisin Anacreon se tue,
*Praticquant* dessous soy une dame abbatue.
(CHASSIGN., *Mespr. de la vie*, CXLII.)

— Réfl., goûter les plaisirs de l'amour :

Pour tenir l'amour en haleine, Lycurgue ordonna que les mariez de Lacedemone ne *se* pourroient *prattiquer* qu'a la desrobee. (MONT., II, 15, p. 405, éd. 1595.)

Par ce moyen nous vinsmes a *nous pratiquer*. (URFÉ, *Astree*, I, 4.)

— A., passer :

Ils vont *pratiquer* leur vie a la pescherie. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 6.)

— *Pratiqué*, part. passé, que l'on s'est procuré :

Il voudroit avoir quinze cens jeunes soldatz, *pratiquez* un peu pourtant. (BRANT., *Capit. estr.*, Œuvr., I, 338, Soc. Hist. de Fr.)

**PRÉ**, s. m., terrain où poussent des herbes qui servent à la nourriture du bétail :

Et paissent par cez *prez*, amont par cez coltures.
(*Voy. de Charlem.*, 318.)

Un paile ot estendu el *pré*,
Desor sont li deu aporté.
(*Eneas*, 9305.)

Fors des rues, pres d'un estanc,
Joste un bel *pré* flori mout blanc.
(*Thebes*, 5963.)

Lors vait parmi le *pret*, son cheval eslaissant.
(*Rom. d'Alex.*, f° 10a.)

Lur buele des cors trainer par ces *praz*.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 1798, ap. Michel, *Ducs de Norm.*, III, 602.)

Ung *pret* appartenant a Colarol Carin (1474, *Registre terrier des biens des chartreux*, f° 47 r°, A. Tournai.)

Foin des *prelz*. (1550, *Man. administr. de Baume-les-Moines*, p. 80, Prost.)

**PREACHETER**, v. a., acheter avant la mise en vente légale :

Et pour autant que la chiereté de ladicte laine semble bonne partie proceder et venir a cause des marchans qui les vont *preacheter* et les gardent jusques a l'extreme chierté, avons ordonné que... (1568, *Mandement contre les recoupeurs de laine*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liégeois*, Doc. inéd., XV.)

Lire ici l'exemple inséré à l'article PREACHETER, t. VI, p. 366a.

**PREALABLE**, adj., qui doit passer avant :

J'ay monstré les choses dessus dictes qui toutes par ordre de court laye sont *preallables* l'une apres l'aultre. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 11b, éd. 1537.)

Occisant ses subjetz sans sommation de guerre *preallable*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, l. II, ch. X, Œuvr., II, 97, Stecher.)

Si est chose devote, religieuse et *preallable* aux hommes, de louer et remercier les dieux. (AMYOT, *Œuvr. mél.*, t. V, p. 98, éd. 1820.)

Nous ferons mesme jugement de la republique bien ordonnee, la fin principale de laquelle gist aux vertus contemplatives, jaçoit que les actions politiques soient *praellables* et les moins illustres soient les premieres, comme faire provisions necessaires, pour entretenir et defendre la vie des sugetz. (BODIN, *Rep.*, I, I.)

**PREALABLEMENT**, adv., avant toute autre chose :

Que aucuns non ayans office de recepte, ne soit jamais receu a quelconque office de recepte, si *prealablement* il n'avoit rendu tous les comptes des receptes dont il se seroit entremis. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 85.)

Le roy ne voulut donner ledit estat de maistre de camp que *prealablement* il ne fut mieux informé a qui il le devoit donner. (MONTLUC, *Comment.*, t. I, f° 136 v°, éd. 1592.)

**PREALLEGUÉ**, adj., allégué, cité auparavant :

Comme dit le livre *prealegué*. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, II, 27.)

L'accomplissement des desolations *prealleguees*. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 28, éd. 1587.)

**PREAMBULAIRE**, adj., qui précède, qui prélude :

Que je n'en aye eu deux atteintes, legeres toutes fois et *preambulaires*. (MONT., III, 3, p. 27, éd. 1595.)

**PREAMBULE**, s. m. et f., prélude :

Toutes ces choses sont aussi comme principes ou *preambules* aux choses qui ensuivent. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 157 v°.)

— État antérieur à un autre :

Il y a eu grand desarroy,
Et sommes trop sailliz a foulle,
Que nul n'a peu, comme je voy,
Revenir a son *preembolle*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 11047.)

**PRÉAU**, mod., v. PRAEL.

**PREAVISER**, v. a., aviser :

Nostre Seigneur Dieu qui ne vous veut perdre, mais *preaviser* de vostre salut. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Œuvr., I, 337, Kerv.)

La garnison de Nusse, environ trois cens hommes bien en point, tous *preavises* de leur fait, saillirent sur eulx et les envahirent de grant courage. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. II.)

Afin que *soyez preadvisé* de tout ce qu'est passé avec ledit ambassadeur. (4 sept. 1534, *Papiers de Granv.*, II, 191.)

Que vous luy avez fait singulier plaisir de l'*avoir preadvisé* des menees du comte Palatin. (Mars 1545, *ib.*, III, 96.)

**PREBENDE**, s. f., revenu attaché à un canonicat :

Chascuns vouloit avoir *prebende*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IX, 304.)

En la ville du Mans y avoit naguere un docteur en theologie, appelé nostre maistre d'Argentré, qui tenoit la *prebende* doctorale. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, du docteur qui blasmoit les danses, f° 127 v°, éd. 1572.)

On trouve anciennement *prevende*, forme intermédiaire entre *provende* et *prébende :*

Pour cause de la fundacion de la *prevende* a Pierre Augy. (Dim. apr. Nat. N.-D. 1299, *Chap. S. Nic. de Montluçon*, A. Allier.)

**PREBENDÉ**, adj., qui jouit d'une prébende :

Alexandre de Fleron, canoyne *prebendeis* del engliese Saint Johans en Ysle. (J. D'OUTREM., *Chron.*, VI, 543.)

Ladicte chapelle saint Michel de nostre dit palais aura doresenavant dix chanoines *prebendez* faisant le corps du colliege... (*Ord. de Louis XI pour l'ordre S. Michel*, ms. Louvre E 1444, f° 40 v°.)

Ils ont aussi la faculté d'establir et de commettre des sœurs *prebendees* dans lesdits hopitaux et chapelles. (*Cout. de la ville de Furne*, I, 24.)

*Prebandes*. (EST. MED., *Chron.*, I, 458.)

— Substant., prébendier :

Li prelas leur donnoient, quant temps estoit, couronnes,
Quand letres les trouvoient et par raison personnes,
Et les pronostikoient *prebendes* ou boins monnes
Par leur fisionomie grans signeurs et canonnes.
(GILLON LE MUIS, *Poés.*, I, 346.)

**PREBENDIER**, s. m.

Cf. VI, 366[c].

On trouve *prevendier*, comme *prevende* à côté de *prebende* et de *provende :*

Soit *prevandiers*, soit prevandiere. (1284, *Ch.*, dans *Hist. de Metz*, III, 230.)

**PRECAIRE**, adj., accordé sur prière ; qui ne s'exerce que par permission :

Action *precoire*. (1336, A. N. S 307, pièce 16.)

— Qui n'offre pas de garantie, de durée :

Toute vie *precaire* cesse bien tost d'estre vie. (AUB., *Hist. univ.*, I, 346.)

Chascun pour sauver sa vie et respirer une ame *precaire*, se faisoit bourreau de son compagnon. (ID., *ib.*, I, 122.)

— S. m., usufruit accordé sur requête par l'Église, le roi, et toujours révocable :

Constitution de *precaire*. (1539, *Cout. de Valois*, Cout. génér., I, 398, éd. 1604.)

Le depteur de ladite rente seroit tousjours demeuré en possession de l'heritage par le moyen de location, retention d'usufruict, constitution de *precaire*, ou autres semblables. (*Coust. du vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 4 r°, éd. 1581.)

**PRECAIREMENT**, adv., d'une façon précaire :

Quelqu'un respondit que toutes les regentes regnent *precairement*, et partant les plus fines, comme la roine Catherine, obligent tousjours le plus redoutable. (AUB., *Hist. univ.*, II, 14.)

**PRECAUTION**, s. f., disposition prise pour se garantir de quelque chose :

Tant de *precautions* de longue et prealable conversation. (MONT., I, 27.)

**PRECEDEMMENT**, mod., v. PRECEDENTMENT.

**PRECEDENT**, adj., qui précède :

La saison *precedente*. (*Sept sages*, dans *Dict. gen.*)

La partie immediate *precedente*. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 23, Ch. Bréard.)

Qui jamais n'eust mangé la pomme
Sans temptacion *precedente*.
(*Mist. du Viel Test.*, 1403.)

Si com j'ay dit deseur en *precedent* estage.
(*Geste de Liege*, 31504.)

Cf. PRECEDANT, VI, 367[a].

**PRECEDENTMENT**, mod. précédemment, adv., dans un temps qui a précédé :

A laquelle requeste, prisie *precedentement* faicte de la dicte maison et hiretage. (17 oct. 1439, *Escript Ernoul de la Cuvelerie*, chirog., A. Tournai.)

Visitacion *precedentement* faicte dudit heritaige et a eulx rapportee par escript. (2 août 1455, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Le roy et connestables de l'annee et aussy ceulx ayans esté roy et connestables *precedentement*. (1534, *Privilieges des Abalestriers*, ms. Valenciennes 249, p. 84.)

**PRECEDER**, v. — A., aller devant (qqu'un, qqchose) ; venir avant :

Les ars *precedent* les operacions. (ORESME, *Eth.*, XL.)

Julles Cesar cupiditif de avoir honneur et *preceder* autruy. (*Orose*, vol. II, f° 105[b], éd. 1491.)

— N., aller devant :

Et Jacob dist : Que mon seigneur *precede* devant son serviteur, et je suiveray petit a petit ses pas. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., XXXIII.)

**PRECELLENCE**, s. f., qualité de ce qui l'emporte sur :

Digne est avoir palme primordialle
Et *precellence* en dignité fidelle.
(J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 1[re] ballade, Hennebert.)

La *precellence* du langage françois. (H. EST., *Titre*.)

**PRECEPTE**, s. m., formule qui enseigne ce que l'on doit faire :

E cist *precept* serrat.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 619.)

Les *preceps* ou commandemens synodaux. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 12.)

Ce sont les deux *preceptz* de vie
Que Dieu nous recommande ainsi.
(F. JULYOT, *Eleg. de la Belle fille*, 1557, Courbet.)

Cf. PRECEPT, VI, 367[c].

**PRECEPTEUR**, s. m., celui qui enseigne :

Nous preservant de tous maulvais *precepteurs*, docteurs et predicateurs. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 115 r°.)

Venant en l'aage d'adolescence, on luy baille des reformateurs de sa vie, des geometriens, des *precepteurs* en l'art militaire. (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 60, éd. 1868.)

— Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant :

Recongnoissez cui fils vous estes, ne quel haut et glorieux homme vous avez a pere ; lequel no ployé oncques nen vaincu par les haulx puissans rois de la terre, a envis se doit ployer ne souffrir vaincre de son propre enfant, sur lequel, quand fortune lui auroit donné d'estre foullé de tout le monde, sur luy seul, ce luy semble, nature le doit faire demorer *precepteur*. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, Œuvr., IV, 320, Kerv.)

M. de Morel, homme de singuliere probité et erudition, *præcepteur* du petit chevalier d'Agoulesme. (LESTOILE, *Mem.*, 1[re] p., p. 140.)

**PRECEPTORISER**, v. a., instruire, éduquer :

*Preceptorizer*. To teach, instruct, tutorize, govern. (COTGR.)

**PRECHE**, s. m. et anc. f., prédication d'un ministre protestant ; assemblée où cette prédication a lieu :

Leur laissa leurs *presches* et prescheurs. BRANT., *Gr. capit. estr.*, Œuvr., I, 168, Soc. Hist. de Fr.)

*Presches* publiques et particulieres. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 16 r°, éd. 1594.)

Ira a la messe qui pourra, et a la *presche* qui voudra. (*Ib.*, f° 25 v°.)

— Par anal., sermon catholique :

Le jour que M. le comte partit de Tarbe, il fit dire le *presche* dans l'eglise des Cordeliers. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. xx, Balencie.)

**PRÊCHER, PRÊCHEUR**, mod., v. PREECHIER, PREECHEOR.

**PRECIEUSEMENT**, adv., comme chose de prix :

Et si fu il si richement
Que nus plus *preciosement*
Ne vit el siecle trespassé.
(*Troie*, 22425.)

Ces cercles d'or bien entailliez
*Precieusement* esmailliez.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 63[a].)

Toutes les aultres sont plus richement et *precieusement* accoustrees que je ne suis. (YSAMBERT DE SAINT-LEGER, *Mir. des dames*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 324.)

**PRECIOS**, mod. précieux, adj., qui est d'un grand prix :

L'escuel d'argent vos donrai volentiers,
A pierres *precioses*, entailliee a or mier.
(*Voy. de Charlem.*, 173.)

Pierres *prescieuses*. (GUIART DESMOULINS, *Bibl. hist.*, Maz. 312, f° 4 v°.)

— Fig. :

Ausi fu a ches douze aquise
Vigours, et agueche prise
Des martirs fors et *prechieus*.
(RENCLUS, *Carité*, CXCIV, 7.)

*Pressiours* sanc, saintismes cors.
(*Salut dou sang et dou cors Jhesu Crist*, Brit. Mus. add. 15606, f° 88[a]; P. Meyer, *Romania*, VI, 17.)

**PRECIOSITÉ**, s. f.

Cf. PRECIEUSETÉ, VI, 368[b].

**PRECIPICE**, s. m., pente, versant très escarpé :

Lumiere du soleil luysant par le *precipice* de la roche. (RAB., *Cinq. liv.*, XLIII, éd. 1564.)

— Par métonymie, *deux cens precipices*, deux cents hommes précipités du haut du château :

Je laisse a part un pont rempli de condamnez,
Un gouverneur, ayant ses amis festinez,
Qui leur donne plaisir de *deux cens precipices*.
(AUB., *Trag.*, V.)

**PRECIPITAMMENT**, adv., avec précipitation :

Se nostre faict n'est *precipitamment* hasté. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, v, 17.)

*Precipitamment*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 21 r°.)

**PRECIPITATION**, s. f., action de se précipiter :

Ruyne ou *precipitation*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 89 r°.)

*Precipitation* es gouffres eternels. (LA NOUE, *Disc.*, p. 525.)

Si, nonobstant ma requeste, on poursuit contre tout ordre de l'Eglise, par proscriptions, meurtres, et aultres rigueurs et barbaries, a ces enormes *precipitations* et violences, je me delibere d'opposer une juste deffence. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 141.)

— T. de médec., renversement :

La matrice s'encline aucunes fois vers l'un des cournans, et l'appelle on *precipitacion*. (BERN. DE GORD., *Prat.*, VII, 13.)

— Hâte excessive :

*Precipitation* et hastiveté de locacité. (*Reigle M*[gr] *S. Ben.*, f° 58[d], éd. 1486.)

**PRECIPITER**, v. a., faire tomber brusquement d'un lieu élevé dans un fond :

Quant Typhaus si fort se despita
Que dans la mer les monts *precipita*.
(RAB., *Garg.*, LVIII.)

— Faire aller impétueusement :

Ou qu'un torrent enflé de neige qui se fond,
*Precipitant* son cours de la cime d'un mont,
(BERTAUT, *Œuvr.*, p. 334, éd. 1633.)

— Par extens., hâter vivement :

Il fut contrainct de *precipiter* a grand haste ce voyage. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XXI.)

On traite les ecrivains trop rudement ; on *precipite* les sentences que l'on rend contr'eux. (FRANÇ. DE SAL., *Amour*, préf.)

— Presser :

Ne vos diz subgez *precipiter* de tant et si excessives tailhes. (1442, A. N. P 1361[1], pièce 950.)

Le suppliant n'avoit bonnement de quoy acheter des anneaulx d'argent a sa femme pour mettre en ses doiz et s'en parer ; et pour ce que sa ditte femme l'en *precipitoit* fort de lui en donner. (1448, A. N. JJ 179, pièce 209.)

**PRECIPUT**, s. m., avantage stipulé par testament à l'un des héritiers :

Tous et quelconques des heritages que le dit Damonis avoit et pouvoit avoir pour *principut*. (1405, *Ch. paroiss. de Crigniers*, Château d'Auvilliers, cabinet Brocard.)

Si es dites successions n'a que filles, a la fille aisnee ou qui la represente appartient avoir et prendre par *preciput* ou advantage, tels et semblables droits d'aisneesse, qu'au dit fils aisné. (1521, *Cout. de Xainctonge*, Nouv. Cout. gén., IV, 877.)

**PRECIS**, adj., déterminé, fixe :

A jour *pressis*.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 236 r°.)

Les Françoys chevaulchoient a force et a sa puissance pour venir a la journee *presise*. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, p. 304, Montille.)

Cf. VI, 369[c].

**PRECISEMENT**, adv., avec précision, exactement, au juste :

Faire contraindre *preciseement* a tenir et acomplir lesdites convenances. (1324, A. N. JJ 62, f° 120 r°.)

Animal signifie toute chose qui a ame sensitive et sent quant l'en la touche. Et il n'est nul mot en françois qui ce signifie *precisement*. (ORESME, *Trad. d'Arist.*, ms. Rouen, f° 2[a].)

Savoir une science *precisement* et a point. (ID., *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 24[c].)

Que une femme *precisement* porte en son ventre ung enfant par neuf mois. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 105 v°.)

Par ces paroles Christ n'a pas voulu *preciseement* defendre de juger. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 152.)

**PRECISER**, v. a., déterminer strictement :

Qui voet parler des sages, il se doit aviser,
Et toutes ses paroles moult tres bien *preciser* ;
Car on poroit bien d'eaus telles coses deviser,
Qu'il convenroit par forche de rekief reviser.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 249.)

— *Précisé*, part. passé :

Et comment il alast a elle en la nuit limitee ou *precisee*. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, Rubrique, p. 169, Cocheris.)

**PRECISION**, s. f., action de retrancher, de circonscrire par la pensée :

*Precision* se faict, quant on commence a parler de quelque matiere et l'en se retire a dire alcune partie ja donnee a entendre comme : Au grant jour du jugement, Dieu dira aux dampnez : Allez au fort, je n'en diray plus. (FABRI, *Rhet.*, I, 177, Héron.)

Cf. VI, 369[c].

**PRECOMPTER**, v. a.

Cf. VI, 371[a].

**PRECONISATION**, s. f.

Cf. VI, 371[a].

**PRECONISER**, v. a.

Cf. VI, 371[a].

**PRECORDIAL**, adj., relatif au diaphragme :

La partie superiore qui est l'entree laquelle se appelle partie *precordialle*. (*Quest. des cirurg. et barb.*, sign. D[5] r°, éd. 1533.)

Cf. VI, 371[b].

**PRECURSEUR**, s. m., celui qui prépare la venue d'un autre :

Saint Jehan prescha au desert
Comme ministre et *precurseur*
De Jhesu Crist nostre seigneur.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20010.)

O *precurseurs* d'antecrist. (J. LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, III.)

**PREDECEDER**, v. n., décéder avant un autre ; au part. passé :

L'un de ses fils *predecedé*. (*Ex. du Disc. cont. la maison roy. de Fr.*, p. 248, éd. 1587.)

— Substantiv. :

Dettes du *predecedé*. (LOYSEL, *Instit. cout.*, p. 664.)

**PREDECESSEUR**, s. m., celui qui a précédé qqu'un dans un emploi, une fonction, etc. :

Il convenroit que... li plet que li *predecesseur* avroient meu... demourassent en tel estat. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 574, Am. Salmon.)

Ses *predecessours*. (1365, *Lett. du duc J. de Bret.*, A. Morbihan.)

*Predessessour*. (13 sept. 1403, *Lett. du garde du sceau de la vic. S. Sauv.*, S. Sauv., Urv., A. Manche.)

*Predicesseur*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, f° 105 r°.)

Les *predicesseurs* de nostre seigneur. (26 nov. 1433, *Cart. de Flines*, DCCCXXXVI.)

Sur l'iretaige dudit Simon, ou de son *prediccesseur*, de qui il a cause. (Chir. du 30 avril 1442, *Acort entre Ant. Hardit et Simon le Fet*, A. Tournai.)

Retourner nostre roy en la grandesse qui estoict avant luy et en la bravetté de ses *predecesseurs*. (MONLUC, *Lett.*, V, 312, Soc. Hist. de Fr.)

— *Predecesseuse*, s. f. :

Katerine de Blois et de Clermont, contesse, nostre *predecesseuse*. (1280, Clerm., B. N. 4663, f° 97 r°.)

Cf. PREDECESSERESSE, VI, 371c.

**PREDESTINATION**, s. f., dessein de Dieu sur la destinée des hommes en prévision de leurs mérites et de leurs démérites :

Ge valdroie plus aovertement a moi estre proveit se la *predestinations* puet estre aidié par proieres. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 32.)

Ke sa *predistinations* soit aemplie. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 32, 15.)

Par *predestination*. (GUIART DESMOUL., *Bib. hist.*, Maz. 312, f° 228 r°.)

**PREDESTINER**, v. a., destiner d'avance :

Icil en cui Deus *avoit predestineit* estre multiplie la semence Abraham, prist par orison ke il poist avoir filh. (*Dial. S. Gregoire*, p. 33.)

Li sainz esperiz est li chariteiz et li benigniteiz en cuy nos *sommes predistineit* du l'encommencement. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 32, 13.)

Cil qui *sont predestiné*. (*La Passion saint Jorge*, B. N. 423, f° 92d.)

Combien que Dieu (dit il) *eust* de toute eternité *predestiné* l'incarnation de son fils et le salut du genre humain. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 404, éd. 1566.)

Certainement le ciel, avant que d'estre né,
M'*avoit* pour estre esclave ici *predestiné*.
(RONS., *Eleg.*, VII.)

Cf. VI, 372a.

**PREDETERMINER**, v. a.

Cf. VI, 372a.

**PREDICABLE**, adj., qui peut être affirmé du sujet :

Fol ecstaticque, f. categoricque, f. *predicable*, f. decumane. (RAB., *Tiers liv.*, XXVIII, éd. 1552.)

— S. m., qualité qui fait ranger un objet dans telle ou telle catégorie :

Voila les cinq voix, ou *predicables*, dont la congnoissance est necessaire a tous chirurgiens. (CANAPPE, *Trad. de Gui de Chaul.*, ch. sing.)

**PREDICAMENT**, s. m., catégorie de l'être :

*Predicamenz* et six principes.
(H. D'ANDELI, *Œuvr.*, Bat. des .VII. ars, 230, Héron.)

Il ne s'ensuit pas, se delectation n'est du genre ou *predicament* de qualité, que elle ne soit du nombre des bonnes choses. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 560d.)

— Fig. :

Cet autre comte est aussi de ce *predicament*. (MONT., III, 4, p. 31, éd. 1595.)

— Réputation :

Si sema la sainte creance
Et la loy du viez testament
Qui fu en grant *predicament*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 58d.)

Or est tout li clergies en grant *predicament*.
(GILLON LI MUISIT, *li Maintiens des ordenes mendians*, I, 279.)

Cf. VI, 372a.

**PREDICANT**, s. m., en mauvaise part, celui qui prêche :

Le prescheur se mit en cholere, et va dire tout haut par une auttorité de *predicant*, qu'on aille faire taire ce tabourin. (DESPER., *Nouv. recreat.*, De maistre J. du Pontalais, f° 117 v°, éd. 1564.)

— Adjectiv. :

Criailloit le pretendu *predicant* prelat. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 242, Hippeau.)

— Spécial., en parlant des ministres de la religion protestante :

Ung ministre *predicant*. (E. MEDICIS, *Chron.*, I, 513.)

**PREDICAT**, s. m., attribut, ce qui peut être dit de plusieurs choses :

Homme est un commun *predicat*. (ORESME, *Eth.*, I, 7.)

**PREDICATEUR**, s. m., celui qui prêche :

Les *predicatours* qui demonstrent
La parole de Jhesucrist.
(OSM., *Volucr.*, B. N. 24428, f° 50a.)

Ung *predicatour*.
(*Girart de Ross.*, 1285.)

Or croyes, haut *predicateur*,
Nuls ne nule ja sen atour
Ne laissera pour vo praichier.
(GILL. LE MUISIT, *Poés.*, II, 289.)

*Predicadeur*. (1448, *Compt. du roi René*, p. 131.)

C'est truffe et grant abusion
De Jhesus le *predicateur*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 14310.)

**PREDICATION**, s. f., action de prêcher :

Quant il ont sermun
E *predicaciun*.
(PH. DE THAUN, *Best.*, p. 104.)

La *predications*.
(LANDRI DE WABEN, *Explicat. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 71 r°.)

*Predicaciun*.
(*De S. Jehan*, B. N. 19525, f° 35 v°.)

Les *predicacions*. (XIIIe s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 2.)

La *predication* de la fei. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 42a, Auracher.)

— Proclamation, prédiction :

Pur ce que je annunce tutes les tues *predicatiuns* es portes de la fille Syon. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXXII, 28.)

**PREDICTION**, s. f., action de prédire :

Revenons a nos presages et *predictions*. (J. LE MAIRE, *Leg. des Venit.*, Œuvr., III, 403, Stecher.)

**PREDILECTION**, s. f., affection de préférence :

Il a honneur et bien faire devant ses yeux, il a choix et *predilection* de mort devant vie enlaidie. (G. CHASTELL., *Entr. de Loys en nouv. regne*, Œuvr., VII, 12, Kerv.)

De ses parens la *predilection*,
L'amour, l'avoir et toute l'amytié.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 67d, éd. 1529.)

**PREDIRE**, v. a., annoncer d'avance :

Auquel archevesque reconsilié *predist* qu'il mourroit pres de ce jour. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, f° 123b, éd. 1531.)

Pronosticant plusieurs maulz et *predisant* a son filz Neron. (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 85 v°.)

Cestui est baillié par la bouche de Dieu; comme *predist* le prophete a esté veu en terre et conversé avecq les hommes. (AL. CHARTIER, *L'esperance, ou consol. des trois vert.*, EIIIc, éd. 1489.)

— Dire à l'avance :

Par les lieux n'oublira
A culturer, de leur fait *predira*,
Finablement montrera par science
Comment des blez on aura habondance.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 39b, éd. 1529.)

— Dire auparavant, dire ci-dessus :

Pourtant m'en taiz et de ce plus n'en dys,
Car toutes gens en seront estourdys,
Mais retourner je veulx aux points *predits*,
Comme le roy
De may seziesme en triumphant arroy
A faict marcher son bernaige et charroy,
Pour a Carvas aller faire ung effroy
D'artillerie.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, f° 76 v°, éd. 1532.)

Faire unes orghues pour la decoration de la *predicte* eglise. (7 février 1537, *Journal des prév. et jurés*, A. Tournai.)

On n'y pouvoit faire telle diligence qu'on eust voulu, a cause de la continuation des pluyes, comme j'*ay predit*. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. X, f° 308 r°, éd. 1572.)

**PREDISPOSER**, v. a., disposer d'avance :

Duisant a sa *predisposee* nature.
(ROBERTET, dans *Dict. gén.*)

**PREDOMINANCE**, s. f., action de ce qui prédomine :

*Predominance*. (G. CHAMPEYNAC, dans *Dict. gén.*)

**PREDOMINANT**, adj., qui prédomine :

Item par ceste amitié peut estre entendue l'opperation et consonance des elemens et seigneurie et aussy comme princey sur autres et est appelé element *predominant*. (ORESME, *Polit.*, I, 4, éd. 1489.)

Quant plusieurs voix font aucune armonie, il convient avoir une voix *predominante* que on appelle tenor. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 141 v°.)

**PREDOMINER**, v. n., exercer l'action, l'influence principale :

Mars... *predomine* aus corageus,
Aus mellis et aus iraschibles.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 44g.)

**PREECHEOR**, mod. prêcheur, s. m., prédicateur :

Tot assiment senz *preechor*
At reconnut son creator.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f° 63 v°.)

*Preekiere* ne doit fikier
Sen piet ne mettre en male teke.
(RENCLUS, *Miserere*, XXIX, 8.)

*Preeschierres. preescheeur.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 36b.)

D'un tres cruel persecuteur il fist tres loial *preesceur*. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 52b.)

Les apelans heretiques et *prescheurs* d'heresies. (L'ESTOILE, *Mem.*, 2e p., p. 76.)

— Fig. :

Tu fais venir tes manteors,
Tes vielz larrons, tes *precheors*,
Qui de mensonge vivre suelent.
(*Dolop.*, 10164.)

— *Frere preecheor*, ou absol. *preecheor*, moine de l'ordre de Saint Dominique :

Freres *preecheurs* de Chartres. (1269, *Inv. du mus.*, 267, A. N.)

Es *prachaours*. (1279, S. Paul, cart. 23, Roche n° 2.)

L'ordre des *prechors*. (Av. 1301, *Abb. de Châtill.*, cart. 20, A. Meuse.)

[Jou donne] as *praieceurs* de Valenchienes, .x. s. ; as *praieceurs* de Lille, .x. s. ; as *praieceurs* de Douai, .x. s. ; as *praieceurs* d'Aras, .x. s. (Février 1300, *Testament Jehanain de Cordes*, A. Tournai.)

Freres *preeceurs*... Freres *preceurs*... Freres *preecors*. (*Test. de Rob. de Clerm.*, A. N. P 1370.)

**PREECHIER**, mod. prêcher, v. a., annoncer (la parole de Dieu) :

En Deu loerai parole, el Seignur *preecherai* le sermun. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LV, 10.)

An une cité de juif
S'an vait por *preochier* la loi.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 56c.)

Tant cum te plut el mund regnas,
E tun seint nun i *preheschas*.
(*Vie de saint Gilles*, 2119.)

Por *proichier* l'ewangeile. (*Greg. pap. Hom.*, p. 7.)

Quant il *proschievet* par ses profetes a doner la grace a cest mismes paiens. (*Ib.*, p. 41.)

Et se li disoit Joseph : Li termes est venus que tu t'en irais *preechier* mon nom. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 19 r°.)

Nostre sires li donna especial comandement de *preager* la fei de Jesuscrist. (*Pass. S. Marcel*, B. N. 818, f° 195 r°.)

L'evesque de Maltran avoec luy amena,
Pour *praiecier* le foy de Dieu qui tout crea.
(*Chev. au Cygne*, 24408.)

— Absol. :

... Cil resemble la doctrine
Del boen evesque et del boen prestre
Qui fors ist por bien *preaichier*.
(EVRAT, *Genese*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 304, v. 16.)

Chil *preeca* en crois pendant
Dous jours ; chil morut en orant
Por le gent son cors lapidant.
(RENCLUS, *Miserere*, XXVII, 6.)

La ou Dieus le vout envoier
En Ninive por *preeschier*.
(*Bible au seigneur de Berzé*, B. N. 837, f° 264b.)

An une vile por *preochier*.
(*Ib.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 105a.)

Freres saint Jehan l'evangelistre et apostre *praachoit*. (*De S. Jasque de Galice*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 100d.)

Ce que clers ne puet, par *proichier*,
Doit cil faire par menacier.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, B. N. 24301, v. 976.)

S. Denises l'ot conviertie
Qui *praieçoit* en sa partie.
(MOUSK., *Chron.*, 406.)

Et l'apostolie et ses consaus
I envoia pour *praiecier*
Et pour la gent faire croisier.
(ID., *ib.*, 28232.)

Sainz Jehans li evangelistres i habita, *preheca* et morut. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Genev., f° 269c). P. Paris, *prescha*.

Li apostre *pracherent* par tot le monde. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 32a.)

— Neutralement :

Si lor *preoichait* de Jesus Crist que il en convertit bien .LX. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 20 v°.)

La u il estoient assemblé en tel maniere, robeor et larron... i sorvinrent, si lor *preechierent*, si com il avoient fait. (*La Vie Saint Nicholay*, p. 290, Bibl. franç.)

Mais va chascun, en mal perseverant
De pis en pis, contre loy et sanz feindre,
Dont grant doleur prochainement vendra,
*Preschier* de Dieu ne les vices blasmer.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 374.)

Tenez, ribauldailles, tenez
Et *preschez de* vostre Jesus.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 47 v°, col. 2, éd. 1537.)

— A., annoncer, à la manière d'un prédicateur :

S'il fust la ossi bien premierement venu qu'il ala a Bruges et a Ippre remoustrer et *preecier* le querelle dou roy d'Engleterre, il leur euist tant dit d'unes et d'autres. (FROISS., *Chron.*, III, 100, Luce.)

— Par extens., recommander aux autres :

Sire cosins, bien saves *preechier*.
(*Loh.*, ms. Montpellier, f° 212b.)

— Instruire (qqu'un) en enseignant la parole de Dieu :

Amis, membre vos de l'ermite
Ogrin, qui de la loi escrite
Nos *preecha* et tant nos dit...
(*Tristan*, I, 2232, Michel.)

— Par extens., exhorter :

Ja nous vendroit longuement *proescier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 100.)

Quand ce vint a la bataille il s'en fouit tres laschement sans y faire aucun acte de vertu, ne qui correspondist aux belles harengues dont il *avoit presché* le peuple. (AMYOT, *Vies*, Démosthènes.)

Ce que nous avons faict entendre de notre intention, n'a jamais esté pour vous *prescher* d'aulcune infidelité envers vostre prince. (11 août 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 391.)

**PREEMINENCE**, s. f., supériorité de rang, de degré :

Aussi peut l'on dire de noblesse que c'est une *preeminence*. (*Songe du Vergier*, I, 150.)

Et en ce faisant qu'ilz joissent de telz et semblables prerogatives, honneurs et *prehemminences* dont joissent et ont accoustumé joir consulz... (15 oct. 1492, *Ord.*, XX.)

*Preemynance*. (1554, *Acte*, B. N. 22337, f° 216 v°.)

Qu'entre les mains sera mis et rendu
Le chappelet, de celle a qui science
Fera l'honneur de la *preheminence*.
(HABERT, *Ep. Cupid.*, XIV.)

**PREEMPTION**, s. f., action d'acheter d'avance, accaparement :

Defendons a tous notaires, greffiers, ne recevoir aucuns tels contracts de *preemptions* de grains et vins en verd sur peine de privation d'office. (*Ord. et stat. du pays de Liège*, XXII, Nouv. Cout. gén., II, 313.)

Pour eviter les *preemptions* et monopoles qui se faisoient en traffique et marchandiese de layne au grand prejudice des drappiers, foulons et tainturiers. (1568, *Mandement contre les recoupeurs de laine*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liégeois*, Doc. inéd. XV.)

**PREEXISTANT**, adj., qui existe antérieurement (à qqchose) :

Chouse *preexistant*. (PIERRE DE LANOY, *S. Antoine*, dans *Dict. gén.*)

**PREEXISTER**, v. n., exister antérieurement (à qqchose) :

En la celeste gerarchie, les cherubins et seraphins *preexistent*. (P. FERGET, *Le mirouer de la vie humaine*, f° 153 r°, éd. 1482.)

**PREFACE**, s. f., exposé préliminaire placé en tête d'un livre pour en indiquer l'objet, le caractère, etc. :

*Prefaces* est dite aussi comme prologes. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 24 r°.)

Premierement je diray avec *preface* d'honneur que le roy d'Espagne est un grand prince, sage, cault et advisé. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 181, Read.)

— Partie de la messe qui précède le canon :

Le *preface* de la messe. (*Joy. égl. Bayeux*, f° 89b, chap. Bayeux.)

**PREFECTURE**, s. f., charge de préfet :

Certes la *prefecture* soloit estre jadis grant poissance. (*Cons. de Boece*, ms. Montpellier 43, f° 11[b].)

Jadis on faisoit moult grant cure
De l'office de *prefecture*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 34 r°.)

Cyrus retourné en sa *prefecture* recommencha la guerre. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, II, 23.)

**PREFERABLE**, adj., qui doit être préféré :

J'ay extimé la cité *preferable*
Qu'on dit par nom Rome l'egregieuse.
(G. MICHEL, *Eglog.*, f° 1[c], éd. 1529.)

*Preferrable.* Fit to be esteemed or advanced before the others. (COTGR.)

**PREFERENCE**, s. f., action de préférer :

Vie parfaite en *preference* par temps et aage soufisant. (ORESME, *Eth.*, I, 14.)

Cf. VI, 375[a].

**PREFERER**, v. a., aimer mieux :

Il n'y ot nul en tote la juvente romaine qui par nul art li peust *estre* comparez ou *preferez*. (BERS., *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 20 r°.)

— Anc., montrer, faire voir :

Lors commença la cruelle felonie des ennemis tres grandement eslever ses cornes et soy *preferer* por les forces de son immanité. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 466.)

Cf. VI, 375[a].

**PREFET**, s. m., t. d'ant. romaine, fonctionnaire qui était à la tête de certains services ou de certaines grandes subdivisions de l'empire :

Mais veirement a la gent tendre,
Si com as *prefectz* e as maires,
Donot pimenz et leitoiaires.
(ANGIER, *Vie S. Greg.*, 1646, P. Meyer, *Romania*, XII, 174.)

— Dans un sens analogue :

En la maisun Arsa le *prefect* de Thersa. (*Rois*, p. 307.)

**PREFIGURATION**, s. f., action de préfigurer :

Ceste dormition estoit comme *prefiguration* de sainct Pierre et de la fuite de tous. (*Le repos de conscience*, c. XXIX, Jeh. Trepperel.)

**PREFIGURER**, v. a., figurer d'avance, symboliser :

Ave, qui des mains Dieu fu faite et figuree,
En ce viez testament moult *fu prefiguree;*
Bien te dut nostre Sires de loing *prefigurer*
Quant sa sainte figure voit en toi figurer.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, col. 751, Poquet.)

*Fus* tu *prefiguree* par la verge Aaron.
(ID., *Mir.*, ms. Soiss., f° 104[a].)

Cf. VI, 375[e].

**PREFINIR**, v. a., fixer d'avance :

Certain eage constitué ou *prefini* de droit. (1392, *Ord.*, VII, 521.)

Cf. VI, 375[c].

**PREFIX**, adj.

Cf. PREFIRE, VI, 375[c].

**PREFIXER**, v. a., fixer à l'avance :

Qu'il *prefixe* terme certain et convenable dedans lequel iceux sergens seront tenus de venir devers lui. (26 juill. 1392, *Ord.*, VII, 479.)

**PREFIXION**, s. f., action de fixer d'avance :

Finablement appointez sont en faits contraires par *prefixion* au mois de Pasques. (Déc. 1372, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 143.)

Si feront leurs faiz par *prefixion* de cy a .VIII. jours. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9183, f° 18 v°.)

**PREGNANT** et **PREIGNANT**, adj., pressant :

Actendu la *pregnante* et vive instance. (23 sept. 1572, *Lett. de M. de Ferralz au roy*, B. N. 16040, f° 200 r°.)

Du Pin m'a faict voir les memoires que m'avez envoyes pour la chambre de Languedoc, dont j'ay envoyé ung extraict a la court par le capitaine Ribault, auquel j'ay baillé une depesche plus *preignante* que toutes les autres, tant pour l'establissement de la chambre que pour la revocation de l'ampliation. (13 nov. 1582, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 482.)

Je ne vous battray que par vives et *pregnantes* raisons. (CHOLIERES, *les Apres disnees*, VI, f° 188 r°.)

Lis a teste reposee ce qu'il a escrit, tu apprendras qu'il ne dit rien qu'il n'appuye de pressantes, pertinentes et *preignantes* raisons. (NIC. PASQ., *Lettr.*, X, 5, éd. 1723.)

**PREGNANTE**, adj. f., en parlant d'une femelle, pleine, enceinte :

L'elephant ne permet plus avoir affaire avec la femelle qu'il a laissee grosse et *pregnante*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 213 v°.)

— En parlant d'une femme :

Et pour quoy ne se pourra acomparer aussy et estre reduit a Joseph ce bon duc de Bourgongne, que vous, o nobles François, nouvellement et sur fin de eage, avec la mere *prennante*, avez reçu, oh ! certes, en lieu publique. (G. CHASTELL., *Entree de Loys en nouv. regne*, Œuvr., VII, 7, Kerv.)

— Par anal. :

Fusees *pregnantes*. (RAB., *Sciomach.*)

— Au masc., en parlant du cheval de Troie, rempli :

Quand le cheval *preignant* d'un million
D'hommes guerriers, de sa voute fermee
Versa dans Troye une moisson armee
D'espieux, d'escus, de lances et de dars
Branslez es mains des Argives soudars.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. I, p. 407, éd. 1584.)

**PREGNATION**, s. f., action d'engendrer ; production, en parlant des végétaux :

Si comme en yver est prise leur *pregnacion* (des arbres). (CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 12.)

**PREHENSION**, s. f., action de prendre, de saisir :

Il te prit soudainement une envie, qui ne procedoit point de cause naturelle, de nous venir, prosterné en terre, ambrasser les genoulz, et d'user de toutes les *prehensions* envers nous dont usent ordinairement ceux qui adorent et qui prient les dieux. (AMYOT, *Œuv. mél.*, II, 150, éd. 1820.)

Des magistrats, les uns ont vocation, c'est a dire puissance d'appeller et faire venir a eux les personnes, les autres ont droit de *prehension* et prinse de corps. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 129 v°, éd. 1579.)

Cf. PREHENCION, VI, 376[c].

**PREIGNANT**, v. PREGNANT.

**PREJUDICE**, s. m., tort causé :

S'il porchacent leur preu, il ne font pas que nice,
Por tant que ce puist estre sans autrui *prejudice*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 802.)

*Prejudise.* (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 45, B. N.)

Ce vous sera uns trop grans *prejudisses*. (FROISS., *Chron.*, IV, 270, Luce.)

Cf. VI, 378[a].

**PREJUDICIABLE**, adj., qui peut porter préjudice :

*Prejudiciable* a la dite liberté et franchise. (1266, *Ch. de franch.*, ap. Tuetey, *Dr. munic. en Fr.-Comté*, p. 188.)

Choses *prejudiceabes*. (1340, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 72, f° 137 r°.)

— En parlant d'une personne :

Et avecques ce elle est mauvaise femme, car toutes les creatures de ce siecle la laissent, car elle est *prejudiciable* en toutes choses. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 26 v°.)

— Où l'on peut recevoir un préjudice :

Le suppliant dist au dit escuier, pour ce qu'il le vit armé, que il faisoit doubte que il ne en alast en lieu *prejudiciable*... ledit escuier lui respondi qu'il n'en soubsiast point, et qu'ilz n'iroient que en bon lieu... (1389, A. N. JJ 136, pièce 125.)

**PREJUDICIAL**, adj., qui précède le jugement.

Lire ici l'exemple inséré sous la seconde subdivision de l'article PREJUDICIEL, VI, 378[a].

**PREJUDICIEL**, adj.

Cf. VI, 378[a].

**PREJUDICIER**, v. n., porter préjudice :

Prendre gaing par mutacion de monnoie

*prejudicie* a toute la royale posterité. (Oresme, dans *Thèse de Meunier.*)

*Prejudicier.* (1397, *Liv. rouge,* A. N. Y², f° 81 r°.)

*Prejudicer.* (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.,* f° 143ª, éd. 1486.)

Cf. VI, 378ᵇ.

**PREJUGER**, v. a., juger par conjecture :

Aujourd'hui cent fois plus encore y prennent pied, et a cause du bastard de Rubenpré, vous *prejugent* et percondamnent mauvais homme. (Chastell., *D. de Bourg.,* Œuvr., V, 162, Kerv.)

Les hommes estans deja preoccupez d'une opinion *prejugee.* (Amyot, *Prop. de table,* V.)

**PRELASSER (SE)**, v. réfl., se laisser aller nonchalamment :

Visiter l'artillerie, les tentes de tous les capitaines et *me prelasser* par les bandes sans jamais estre descouvert. (Rab., *Pantagr.,* XXIV.)

**PRELAT**, s. m., principal supérieur ecclésiastique :

Deus est chies des *prelaz.*
(Garn., *S. Thomas,* 70.)

Panseiz dons, treschier frere, panseiz ke ceo ke nos ne sommes mies digne pastor est par vostre culpe, a coy nos sommes *prelait.* (*Greg. pap. Hom.,* p. 109, Hofmann.)

*Prelet.* (1348, *Affranch. de Gy,* A. mun. de Gy.)

Cf. VI, 378ᶜ.

**PRELATION**, s. f.

Cf. Prelacion, VI, 378ᵇ.

**PRELATURE**, s. f., dignité de prélat :

Qui a ma voulenté feroit,
Jamais tel prelat ne seroit,
Qu'il obtenist la *prelature*
Ne des subgiez eust la cure.
(J. Le Fevre, *la Vieille,* II, 2527.)

Denigrant et vilipendant estat de *prelature* et ordene de religion. (1429, *Cart. de Cysoing,* p. 346.)

Cf. VI, 379ª.

**PRELE**, s. f., plante, queue de cheval :

Les herbes aussi qui portent leurs graines en gousses, sont fort fascheuses aux faucheurs : aussi est la chevaline ou *prelle,* car elle est aspre comme un poil de chevre. (Du Pinet, *Pline,* XVIII, 28.)

Cf. Asprele, I, 420ª.

**PRELECTURE**, s. f., lecture faite auparavant :

Il sera bon que celui qui voudra entendre ce que je traiteray en cest œuvre, aye premierement leu mon livre de repletion. Et puis lisant cestui ci, il congnoitra quelle ayde lui aura fait la *prelecture* de l'autre. (Tollet, *De l'evac. du sang.*)

**PRELEGUER**, v. a.

Cf. VI, 379ᵇ.

**PRELUDE**, s. m., ce qui annonce et prépare quelque chose :

A quel propos, en voustre advis, tend ce *prelude* et coup d'essay ? (Rab., *Garg.,* prol., éd. 1542.)

**PREMATUREMENT**, adv., d'une manière prématurée :

Ce jeune enfant avoit esté *prematurement* et devant le temps ravy et enlevé de ce monde. (Du Verdier, *Div. leçons de P. Messie,* p. 594, éd. 1616.) Impr., *permaturement.*

**PREMATURITÉ**, s. f., maturité trop hâtive :

La cause de ceste *prematurité* est le naturel de l'arbre. (Liebault, *Mais. rust.,* p. 429.)

**PREMEDITATION**, s. f., action de préméditer :

Les choses qui sont faites par ire ne sont pas jugies estre faites par previdence ou *premeditacion,* comme devant advisees. (Oresme, *Eth.,* V, 17.)

**PREMEDITER**, v. — A., décider d'avance (ce qu'on dira ou fera) :

Mais maintenant tout est comun
Par Lameth, qui a inventé
De ce faire a sa voulenté,
Sans son mal fait *premediter.*
(*Mist. du Viel Test.,* I, 133.)

On doibt *premediter* les parolles, premier que de les dire et respandre. (J. le Blond, *Liv. de pol. hum.,* f° 61 v°.)

— Prévoir :

*Premediter* les choses difficiles devant que les faire. (Fossetier, *Cron. Marg.,* ms. Bruxelles 10510, f° 70 v°.)

*Premeditants* les inconvenients qui pouvoient s'ensuir si... (Le Baud, *Hist. de Bret.,* xlvii.)

— Réfl., s'accorder à l'avance (sur ce qu'on fera) :

Enfin confessons nous frere Jehan de Neufchatel et le couvent en general dudit hostel Dieu de Cerlier que cestuy sus escript concord et declaration entre les dictes deux parties noz gardiens et protecteur a esté faicte a nostre sceu et vouloir, car nous *nous sumes premedité.* (1395, *Mon. de l'hist. de Neufch.,* p. 1126.)

**PREMICES**, s. f. pl., premiers fruits de la terre, du bétail, qu'on offrait à la divinité :

Et ferid tut le premier engendré en la terre d'els, les *primices* de tut lur enfantement. (*Liv. des Psaum.,* ms. Cambr., CIV, 36.)

Les *permices* de leurs fruitz. (*Chron. et hist. saint. et prof.,* Ars. 3515, f° 58 r°.)

— Fig. :

Tu as des vertuz les *promisces,*
C'est tes droiz, c'est ta propre rente.
(.ix. *joies Nostre Dame,* dans *Œuvr. de Ruteb.,* II, 158, Jub., 2ᵉ édit.)

— Par analogie :

... Ocrisia, jeune fille prenant ordinairement quelques *primices* des viandes et du vin qui estoyent servies a la table du roy. (Amyot, *Œuv. mor.,* V, 140, éd. 1819.)

Les *primices* de la prise sont deues aux oiseaux de proie. (Budé, *Vener. de J. Le Roy,* p. 22, Chevreul.)

— Impôt, sorte de dîme :

Payer les dixmes, *primices,* et autres droicts. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III,* XLVII.)

— Employé au singulier, dans son sens primitif :

Et conforta le pueple qu'il doient donner a sainte eclize li *primicie* et li decime. (Aimé, *Yst. de li Norm.,* III, 15.)

**PREMIER**, adj., qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre :

Et qui era li om *primers.*
(*Pass.,* 377.)

Danz Abraham en fud *premierz* messaget.
(*Cant. des cant.,* 67.)

Sa *primiere* nature.
(Gerv., *Best.,* Brit. Mus., add. 28260, f° 85.)

Que li *premex* hons avoit fais.
(.xv. *signes,* Brit. Mus., add. 15606, f° 126ᶜ.)

Les *premeres* annees. (Juill. 1245, Fontevrault, La Roch., fen. 3, sac 8, A. Maine-et-Loire.)

Sa *promiere* feme. (Incarn. 1248, Boneffe, A. de l'Etat à Namur.)

Les *promiers* cent mars juske a le Paske prochaine. (Trad. du xiiiᵉ s. d'une charte de 1234, *Cart. du val S. Lambert,* B. N. l. 10176, f° 35ª.)

*Prumier,* primus. (*Gloss. gall.-lat.,* B. N. l. 7684.)

Pour l'arme de Madame Margarite qui fu ma *premiere* femme. (Merc. apr. oct. S. Pierre et S. Paul 1280, N.-D. d'Elau, H 100, A. Ardennes.)

Le *premer* paiement. (28 oct. 1374, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Quant la *prumiere* bataille de l'archepestre fu rompue. (Froiss., *Chron.,* VI, 265, Luce.)

— Substantiv. :

Femme qui accouche de son *premier.* (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— *Nombre premier,* nombre qui ne peut être divisé exactement par aucun autre nombre :

*Nombres* qui sont appelles *premiers* et incomposes. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.,* B. N. 210, f° 203ᵇ.)

— *Premier que,* avant :

*Premier que* de courir, ces guerriers bien appris
Yront autour du camp.
(Rons., *Bocage,* IV, 169, Bibl. elz.)

La damoiselle *premiere que* les autres... s'arrestant toute espouvantee : Mon Dieu ! (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrapel,* f° 82 r°, éd. 1585.)

Il touchoit a luy de parler *premier qu*'a moy. (MONTLUC, *Commentaires,* l. V, f° 15 v°, éd. 1592.)

Cf. PREMIERE et PREMIERS, VI, 381ᵇ.

**PREMIEREMENT**, adv., en premier lieu, d'abord :

*Primerement* li rende sun lecheof. (*Lois de Guill.*, 10, var., Matzke.)

Girart de Montloon prenez *premierement.*
(J. BOD., *Saisnes,* XXI.)

*Promierement.* (*Vie S. André,* ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 121.)

Atant es vos Antoines trestot *premierement.*
(*Parise,* 2234.)

Li quens Rollans les vit *primierement.*
(*Otinel,* 795.)

Li chevaliers le cisne tourne *proumierement.*
(*Chev. au Cygne,* B. N. 795, f° 39 r°.)

*Prumierement.*
(*Mir. de S. Eloi,* 44.)

*Prumierement*, primo. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Promirement* tous avoirs de pois doit .III. tournois li cens de winaiges. (*Reg. commençant l'an* 1393, Chambre des comptes, n° 1003, f° 21, A. Namur.)

*Prumierimant.* (1408, 1ʳᵉ *Coll. de lois,* n° 151, f° 37 v°, A. Fribourg.)

**PREMISSE**, s. f., t. de log., chacune des deux premières propositions d'un syllogisme, d'où se tire la conclusion :

Comme en speculative l'en peut faire vraie conclusion par faulz sillogisme de falses *premisses.* (ORESME, *Eth.*, f° 183, cité par Littré.)

— Début :

Comme il appert plus a plain en la *premice* de cest present compte. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail,* Commune, Despence, A. mun. Orléans.)

Et disoye en ma *premisse*
Envye est qui a chevance.
(JEH. REGNIER, *Fortunes et adversitez*, sign. B I v°, éd. 1526.)

Cf. VI, 382ᵃ.

**PREMUNIR**, v. a., munir par précaution :

*Premuni* d'un tinel. (1367, A. N. JJ 109, pièce 213.)

Ledit Bernard, garni et *premuni* d'un grant baston affaittié. (1375, A. N. JJ 108, pièce 23.)

— Au sens moral :

Noé *premuny* de Dieu par amonicion... acquist le merite de congnoistre la fureur divine ou deluge. (A. CHARTIER, *Esper. et Consol.*, sign. C IIᵉ, éd. 1489.)

Par la vertu de la croix Sainct Andrieu, dont il *estoit* consigné et *premuni.* (J. MOLIN., *Chron.*, IX.)

— *Premuni,* part. passé, employé substantiv. :

Les *premuniz* de bonnes meurs,
Bien emparlez, vaillans et saiges,
Biens constans et de bons langaiges.
(J. LE FEVRE, *la Vieille,* I, 2012.)

**PRENABLE,** adj., qu'on peut prendre :

Tintaiol estoit desfensables,
N'estoit de nule part *prenables.*
(WACE, *Brut,* 8849.)

Forz ert li lius et desfensables,
N'ert mie par assaut *pernables.*
(ID., *Rou,* 3ᵉ p., 4301.)

Kar n'est pas li chasteaus *pernables.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 34469.)

Les poltrons et les couards gardiens de places imprenables, les font *prenables.* (G. BOUCHET, *Serees,* XXV.)

— Qu'on peut recevoir en paiement :

Bone monoie corsauble et *pregnauble.* (Avril 1306, Bèze, Fouvent, A. Côte-d'Or.)

Cf. VI, 383ᵃ.

**PRENANT,** adj., qui prend ; substantiv. :

Mais don ot bel et soufisant
Et au donneur et au *prendant.*
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 54ᵃ.)

Que nuls n'ait viers, ne truyes, allans par la ville, sur .XL. s. ; et les viers et truyes perdre, moittié ou rapportant ou *prenant,* et l'autre a la ville. (6 mars 1443, *Des boulenghiers et de leurs pourceaux,* Reg. aux publicacions, 1443-1450, A. Tournai.)

— *Tenant et prenant,* celui qui possède un bien et en perçoit les fruits :

Furent *tenant et prendant* de le maison comme de le leur. (Mars 1218, *Chirog.*, l. 24, n° 1, A. S.-Quent.)

Quant li quens Henris de Campaigne mut pour aler en la tiere d'Outremer, il estoit *tenans et prendans* de le conté de Campaigne. (*Chron. d'Ernoul,* p. 291, Mas Latrie.)

En un cas avroit bien fame douaire de l'eritage dont ses barons n'avroit onques esté *tenans ne prenans.* (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 448, Am. Salmon.)

Morut *tenans et prendans* de le maison de Pierre. (Vers 1290, *Enquête,* liasse 22, A. Saint-Quentin.)

— *Fief tenant et prenant,* celui dont on a la possession et la jouissance simultanées et effectives :

Et seur ce fief avoit .II. douaires tous vivans dont li premiers douaires en portoit la moitié et li secons douaires la moitié de la moitié, si qu'il ne demouroit a Jehan qui estoit drois oirs, que le quart du *fief tenant et prenant.* (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 491, Am. Salmon.)

Cf. VI, 383ᵇ.

**PRENDRE,** v. — A., mettre dans sa main, de manière à tenir :

Alquant des palmes *prendent* rams.
(*Pass.*, 37.)

Il la volt *prendra ;* cil ne li volt guerpir.
(*Alex.*, XIᵉ s., 71ᵃ.)

Li emperere li tent sun guant, le destre,
Mais li quens Guenes iloec ne volsist estre ;
Quant le dut *prendre,* si li cait a terre.
(*Rol.*, 331.)

— Fig. :

Sire, fet il, mon esperite vos rand, *pren.*
(*Ep. de S. Est.*, Xᵉ.)

— Fig., *prendre fin,* s'arrêter :

Ja n'en *prendrai* mais *fin* tresque l'avrai veut,
(*Voy. de Charlem.*, 57.)

— *Prendre en purpens,* songer :

Li abes Brendan *prist en purpens*
Cum hoem qui eret de grant sens...
(*S. Brand.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 72, 4.)

— *Prendre a mal,* interpréter dans le mauvais sens :

Je le vous diray bien, dict Marcel, si vous me voulez escouter, et que me le *preniez a mal.* (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, V, 4.)

— T. de cout., saisir par autorité de justice :

Ce n'est pas merveille, quant il convient *prendre* les biens d'aucuns pour dete, si l'en *prent* les choses que l'en voit en son pouoir. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis,* § 1595, Am. Salmon.)

— Prélever :

Li coust du prendre, du remuer, du mener au marchié... doivent *estre pris* seur les choses, si que li creanciers ait sa dete tout franchement. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis,* § 1594, Am. Salmon.)

— S'emparer de :

Celui *prendet* cui bassærai.
(*Pass.*, 144.)

De totas part *presdrent* Jesum.
(*Ib.*, 154.)

Veder annovent *pres* Jesum.
(*Ib.*, 172.)

*Penre* l rovat, lier lo fist.
(*S. Leger,* 150.)

Il me *prendrunt* par pri ou par poeste.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 41ᵈ.)

Lo barun *pritrent,* ledement le baterent.
(*Ep. de S. Et.*, VIIIᵉ.)

Il *pernent* la citet,
Le mur unt enfundret.
(PH. DE THAUN, *Comput,* 74.)

Li phariseu li ont une fame amenee,
*Prise ert* en avoltere.
(HERMAN, *Bible,* ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 101, 16.)

— Par extens., en parlant de gibier, de poisson :

Tal regart fay cum leu qui *est preys.*
(ALBERIC, *Alex.*, 59.)

Quant fait seront, s'iert moult grantz [feste,
Con il *panrait* truites et loches
Et des sachos qu'ont grosse teste.
(*Guerre de Metz,* 182ᵉ.)

— Atteindre inopinément :

Si jamais douleur saisit cueur de loial serviteur, elle *print* celuy de ce pauvre gentil homme, lequel... (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXX.)

La goutte *print* Bonnivet a my chemin. (DU VILLARS, *Mem.*, V, an 1554.)

— *Estre pris,* être épris :

J'ay en ma maison le plus honneste gentil homme qui soit en Italie, lequel quel-

quefois veit vostre fille, et en *est* si bien *prins*, que... (MARG. D'ANG., *Hept.*, LVI.)

— Se pourvoir de :

Reis Chielperics cum il l audit
*Presdra* sos meis, a luis tramist.
(*S. Leg.*, 85.)

De lur tresors *prenent* l'or e l'argent.
(*Alex.*, XIe s., str. 106a.)

— Par analogie et dans un sens mystique :

Des que carn *pres* in terra fu.
(*Pass.*, 6.)
De laz la croz estet Mariæ
De cui Jhesus vera carn *presdre.*
(*Ib.*, 329.)

— Par extens., *prendre terre,* aborder :

La *pristrent terre* o Deus les volt mener.
(*Alex.*, XIe s., str. 16e.)

— S'adjoindre :

Dunc *prent* li pedre de se meilurs serganz.
(*Alex.*, XIe s., str. 23a.)

Or volt que *prenget* moyler a sun vivant.
(*Ib.*, str. 8d.)

Certes, jol *prendrei* a seignur,
Ja n'atendreie avant un jur.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 2493.)

Ce gentilhomme m'avoit dict que vostre fille luy avoit promis de le *prendre* a mary. (LARIV., *le Fidele*, V, 7.)

— Absol., épouser :

Bele Aiglentine, vos *prendra* il Henris?
(*Romance*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 109, 26.)

... Se tu aimes autant
Marotain com tu fais sanlant,
Certes je te le loeroie
A *prendre,* se Gautiers l'otroie.
(AD. DE LA HALLE, *Robin et Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et Litt. fr.*, 540, 34.)

— *Prendre la hauteur,* vérifier la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon pour en conclure la latitude du lieu :

Le dimanche .xxve. jour, nous environnasmes l'isle pour voir s'il y auroit lieu propre pour descendre afin d'avoir de l'eau. A midy, *prismes la hauteur* et trouvasmes le soleil de pic sur nous, decliné de la ligne seize degrez huit minutes. (J. et R. PARMENT., *Disc. de la navig.*, p. 13, Schefer.)

— Supposer :

*Prenons* le cas que je le tue, quel profit m'adviendra il de sa mort? (LARIV., *le Fidele,* IV, 10.)

— Recevoir, accepter :

Soef recboit castiement,
Ki le *prent* d'autrui batement.
(RENCLUS, *Miserere*, LII, 4.)

Car puis ce jourd'uy li ville *prendera* et recevra as censes que il tienent boine monnoie. (26 avril 1350, *Reg. aux public.*, 1349-1364, fo 10 ro, A. Tournai.)

Son ordre *prain* et humblement reçoy.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IV, 260.)

— Écouter :

Il *prenderoit* l'orison del serf Deu. (*Dial. S. Greg.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 268, 6.)

— Choisir :

Lequel que il vaulront *prendre* et eslire fachent, car de autre cose que il *prenderont* pour faire ne se poront meller dedens l'an. (20 juin 1365, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1431, fo 49 vo, A. Tournai.)

— Mettre en œuvre, en usage :

Et luy cependant *prit* son chemin pour aller au temple de Jupiter Hammon. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

Je partiray demain de ce lieu, pour aller a Amiens, et *prendray* mon chemin par Peronne. (8 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 273.)

— Par analogie :

Ab Ludher nul plaid nunquam *prindrai.* (*Serm. de Strasb.*, I. 5.)

— Fig. :

Del sujurner ne *prist* cure.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 76, 14.)

Prient Deu qu'en *prenget* cure.
(*Ib.*, 84, 9.)

— Entreprendre :

Ki vers cestui ost *prendre* guerre,
Cors a cors en champel bataille.
(HUON DE ROT., *Ipomed.*, 8012.)

A cheste arkiere a traire aprisent
Mout et moutes, et guerre *prisent*
Au gai felon, au gai pusnais.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXX, 1.)

— En parlant des sentiments :

Maintes fois repris l'en avoit
Mes onc pour amonicion
N'en *prist* de cuer correction.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, fo 4b.)

— N., se mettre (à), entreprendre, commencer (de) :

Tan dulcement *pres* a parler.
(*Pass.*, 105.)

Lo regne *prest* a devastar.
(*S. Leger*, 132.)

Euvrui *prist* a castier.
(*Ib.*, 104.)

Alquanz li *prennent* forment a blastenger.
(*Alex.*, XIe s., st. 64b.)

Belle Amelot soule en chambre feloit,
A chanteir *prant*, ke d'amors li manbroit.
(*Romance*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 110, 22.)

Li plusor *prirent* Damedieu a priier.
(ADENET, *Enf. Ogier*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 600, 13.)

Puis s'en revenoient cantant
Et *prenoient* a la carole.
(BEAUMAN., *Manekine*, 2324.)

Le bascon de Mareul *a pris* a regarder.
(CUV., *Du Guescl.*, 3595.)

— Pénétrer :

D'un or a l'altre li fist fendre
La blanche bruine descuncendre,
Mais ne pot mie en la char *prendre.*
(*Gormund*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 33, 27.)

— *Prendre es mesons,* et absol. *prendre,* pratiquer une saisie-gagerie :

Li .LIIII. chapitres de cest livre, liqueus parole... comment on doit *prendre es mesons.* (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, ch. LIV, rubr., Am. Salmon.)

Defense est fete que pour dete l'en ne voist *prendre* en chambre de dame ne de damoisele. (ID., *ib.*, § 1600.)

— Prendre sa part, participer :

Le connestable, qui a toute charge sur les gens de cheval, et le maistre de arbalestriers, qui estoit colonel d'infanterie, avoit droit de *prendre* sur les prises faites sur les ennemis. (PASQ., *Rech.*, IV, XII.)

— Faire attention :

Si li a dit en es le pas :
Dame, fait il, ne *prenez* pas
A mon forfet ne a mes diz,
Ge vous en cri par Dieu merciz.
Et la dame li respondi :
Beau doz sire, devant Dieu ci
Le vos pardoing mout bonement.
(*Des Tresces*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 627, 15.)

— Proverb., *qui n'y est n'y prend,* les absents n'ont rien :

Mais icy, *qui n'y est, n'y prend.* (*Sat. Men.*, Har. de M. le rect. Roz., p. 100, éd. 1593.)

— Impersonnellement, venir à l'esprit, à la volonté de quelqu'un, lui échoir, lui advenir :

Mais de une ren li *prist* talent.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 72, 12.)

Dunt Deu prier *prent* plus suvent.
(*Ib.*, 72, 13.)

Helas ! je fis petit chef d'œuvre :
Aussi petitement *m'en prent.*
(*Complainte du nouv. marié*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 9.)

Il m'*est prins* ung grant sommeil.
(*Act. des apost.*, vol. II, fo 16c, éd. 1537.)

Ainsi en *prent* il d'amytié. (BONAV. DES PER., *Recueil des œuvres*, Lysis, p. 35, éd. 1544.)

Et ainsy en puisse il *prendre*, mes dames, a ceulx qui a tort soupsonnent mal de leurs femmes. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XLVII.)

Elle craingnoit qu'il ne luy en *print* autant comme aux deux autres. (LARIV., *Nuits de Strap.*, II, I.)

Les Sarrazins accoustumez de vuider leurs guerres par le hasard d'une journee, puisqu'il leur en *estoit* mal *pris* contre les François, suivant la coustume des anciens Espagnols, ne faisoyent que des escarmouches. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. XIV.)

Despuys que je vous ay escrit la presente il m'*a prins* une sueur universelle qui m'a guaranti de la saignee et m'a du tout osté la fievre. (13 oct. 1592, *Lett. miss. d'Henri IV*, t. III, p. 680.)

Ce fut clemence, quand apres avoir vaincu Pompee, et deffaict tout ce qui luy pouvoit resister, il (Cesar) vint a Rome sans triumphe, et pardonna a tous ses capitaux ennemis, les remettant tous en leurs biens, honneurs et dignitez; de quoy toutes fois tres mal luy en *prit.* (*Sat. Menip.*, Har. de M. d'Aubray, p. 227, éd. 1593.)

Les autres prirent parti de retraite; bien leur *prenant* que ce fust sur le soir. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. XIII, 1re éd.)

— Réfl., s'accrocher, s'attacher :

Erec monte antre les arçons,
Puis *se prant* Enide a l'estrier
Et saut sor le col del destrier.
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 234, 4.)

Il *se prent* au mur et va tout au long de la muraille jusques a ung autre huys. (*Lancelot du lac*, 1re p., c. XXX.)

— Fig. et par extens. :

Respundi Samuel: Pur quei enquierz rien de mei, quant Deu s'en est partid de tei et *pris se est* a tun adversarie. (*Rois*, p. 110.)

Je n'ay guere a *me prendre* de mes fautes ou infortunes, a autre qu'a moy. (MONT., III, 2, p. 19, éd. 1595.)

— S'unir :

Quand le dolent sa voix d'homme a senty
Attenuer, et son chenu pelage
Se transmuer en semblable pennage,
Son col veit loing de l'estomac s'estendre,
Les doigts rougir et l'un l'autre *se prendre*.
(CL. MAROT, *Metam. d'Ovide*, II, p. 98, éd. 1554.)

— S'attaquer :

Si s'en vont ensanble a l'ostel
Et cele et cil qui a l'ostel (*corrig.* los tel)
Que nus ne *s'en* puet a lui *prendre*.
(*De Gunbaut*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 580, 20.)

Il luy fut remonstré que ce n'estoit pas l'acte d'un sage homme, de *se prendre* a un fol. (B. DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, De maistre Jean, f° 115 r°, éd. 1572.)

Il devint si insolent pour la bonne reputation en quoy il estoit, qu'il *s'alla prendre* et esmouvoir contre le bon duc Louys de Bourbon. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2e disc., Œuvr., VI, 484, Soc. Hist. de Fr.)

Lui et elle *se sont pris* de paroles. (LOUISE LABÉ, *Déb. de folie et d'amour*, Disc. V.)

— Par extension, en parlant d'une maladie :

Et faut parfois coupper un doibt pour empescher la gangrene de *se prendre* a tout le bras. (CHARR., *Sag.*, III, 3, p. 506, éd. 1601.)

— Commencer :

Vespres ert, n'i volt faire plus ;
A l'ost *s'en prist* a repairier.
(*Eneas*, 4868.)

Tant doucemant a gamanteir *se prist*.
(*Romance*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 112, 6.)

— S'allumer :

Il laissa sa lumiere contre une cuvette d'huile, a laquelle le feu *se prit*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 13.)

Cf. VI, 383c.

**PRENEOR**, mod. preneur, s. m., celui qui prend :

Li *prenierres* poit avoir toz jorz le don en remembrance. (*Mor. des philos.*, ms. Chartres 620, f° 3c.)

Les *preneors* en amenant le en la prison del Pont Audemer s'arresterent a Conteville. (1279, *Enq.*, A. N. J 1024, pièce 42.)

En grant peril, par m'ame, sunt itelz donneeurs,
Et por ce ne sunt mie quite li *preneeurs*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 516.)

*Pregneur*. (1357, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 54 r°.)

Et ne seront point accepteurs de personnes ne *preneurs* de dons. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 64b.)

— Pourvoyeur d'une maison royale ou princière :

Voulons que les diz *preneurs* et officiers puissent estre contrains a cesser de faire lesdictes prinses, et de rendre et restablir ce qu'ils auroient pris, levé ou emporté. (5 mars 1398, *Ord.*, VIII, 318.)

Nous avons ouy pluseurs plaintes de ce que nostre povre peuple et subgiez ont esté moult grevez par les *preneurs* de vins, blez, avoines, grains, bestes, volailles, chevaulz, foingz, litz, feurres et plusieurs autres vivres et choses, et des abuz qui ont esté et sont faiz par lesdiz *preneurs* de jour en jour. (26-27 mai 1413, *Ordonn. cabochienne*, § 244, Coville.)

— Celui qui prend à bail, à loyer :

Li *prenerres* des dictes bestes aura douze deniers. (1345, *Transact.*, A. N. L 762, pièce 20.)

Cf. PRENDEOR, VI, 383b, et PRENERESSE, 384a.

**PRENOTION**, s. f.

Cf. VI, 384b.

**PREOCCUPATION**, s. f., idée, sentiment préconçu :

*Preoccupation*. (MONT., I, 3, p. 7, éd. 1595.)

— Souci qui absorbe qqu'un :

Esquelles (choses) nous trouvons d'icelle (aide divine) avoir tousjours besoing et necessité en la *preoccupation* de tant de miseres, perilz et afflictions. (*Reigle M. S. Benoist*, f° 70d, éd. 1486.)

**PREOCCUPER**, v. a., absorber par un souci :

Li courage du pueple *estoient preoccupé* du meschief fait aux Locrois. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 296a.)

Cf. VI, 384c.

**PREORDINATION**, s. f., action de préordonner :

Dieu. par sa *preordinacion* nous faict grace. (*L'Estoile du monde*, sign. A3c, éd. 1513.)

**PREORDONNER**, v. a., ordonner d'avance (les choses) :

Et a ceux la *a* il *preordonné* l'infime et baz lieu de umbrageuse noirdeur. (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 116 v°.)

La foudre qui vient des estoilles n'est jamais sans grande et *preordonnee* raison. (DU PINET, *Pline*, II, 43.)

**PREPARABLE**, adj., qui peut être préparé :

Pour remede plus *preparable*, tu pourras prendre de la mie de pain. (PARÉ, IX, x.)

Cf. VI, 385a.

**PREPARANT**, adj., qui prépare ; *vaisseaux preparants*, ceux où se prépare la liqueur séminale :

Les testicules attirent par les *vaisseaux preparants*. (PARÉ, I, 1.)

**PREPARATIF**, s. m., ce qui prépare :

Sans lequel *preparatif* tant griefve et dangereuse medecine ne doibt estre presentee. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 79a, éd. 1486.)

Ils trouveront en ce livre d'assez bons *preparatifs* pour l'advancement d'un plus grand ouvrage que le mien. (FAUCHET, *Des antiq. gauloises*, Av.-prop.)

Cf. VI, 385b.

**PREPARATION**, s. f., action de préparer :

La maniere de la *preparacion* de la playe. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 2.)

— Anc., préparatif :

Le roy de France faisoit faire ses *preparations* pour comparoir ad ce tournoy. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesne*, Ars. 5208, f° 35 v°.)

**PREPARATOIRE**, adj., qui prépare :

Il doyent avoir, et ont, tout ce qui a congnoissance appartient quelconques, et especialment de ce meysmes qui est congnoissance *preparatoire* a la congnoissance principal. (1322, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, II, 325.)

Information *preparatoire*. (1336, A. N. JJ 70, f° 1 v°.)

Certaine infourmacion *prepparatoire*. (4 av. 1396, *Reg. de la loy*, 1393-1401, *Enregistres a tous jours*, A. Tournai.)

— Anc., s. m. et f., préparatif :

A Jehan Dauvergne, maçon, et es meneuvres pour avoir fait les *preparatoires* pour ovrer es murs vers S. Trassé. (1420, *Compt. de Nevers*, CC 26, f° 18 r°, A. Nevers.)

Or cheminon donc, je vous prye ;
Prenon pavillons et tentoires
Et toutes nos *preparatoires*
Pour les tendre en aucun lieu.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 294, 7392.)

J'ay tendu litz et oratoires
Et fait telles *preparatoires*
Qu'il appartient a vostre estat.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6761.)

*Preparratoires* faites par les Franchois, comme de peaux de moutons soufflees, eschielles et autres choses servans a prendre villes ou forteresses. (1481, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ausquelz commanda aller audit lieu de Savonne pour la faire le *preparatoire* et appareil de toutes choses necessaires pour recueillir ledit roy d'Arragon. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 332, Soc. Hist. de Fr.)

Qu'esse de court? si non ung purgatoire...
Et des enfers l'entier *preparatoire.*
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 104.)

Cf. VI, 385[b].

**PREPARER**, v. a., mettre en état de remplir sa destination :

Venez vous seoir a ma dextre ;
Vostre siege y *est preparé.*
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 33198.)

Je me *prepare* d'aller secourir Fescamp contre les efforts que le Villars continue d'y faire. (4 oct. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 40.)

— Amener progressivement :

Ce sont ceuls qui les bons tourmentent
Et qui *preparent* la venue
D'Antechrist...
(Eust. Desch., *Œuv.*, V, 208.)

**PREPOSER**, v. a., mettre devant :

Il *prepose* amitié a toute charité (*Mer des hystoir.*, II, f° 44[b].)

— Placer à la direction, à la surveillance de quelque chose :

Ils ordonnent et *preposent* ce dieu Liber et celle deesse Ceres aux semences. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VII, 16, éd. 1486.)

Cf. VI, 386[a].

**PREPOSITIF**, adj., préposé :

*Prepositif* a la diminucion du peché. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**PREPOSITION**, s. f., partie du discours invariable qui sert à marquer le rapport d'un mot avec un autre :

Avecques toutes *preposicions*. (*Donait françois*, 5, cité par le *Dict. gén.*)

Cf. Preposicion, VI, 386[a].

**PREPUCE**, s. m., prolongement de la peau qui recouvre le gland :

Li circoncisions ne li *prepuces* ne valoit neant en Jeshu Crist. (*Greg. pap. Hom.*, p. 93.)

**PREROGATIVE**, s. f., droit attaché à certaines conditions privilégiées :

De *prerogatives* tant a
Que vierge est apres et devant.
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, III, 1560, Van Hamel.)

Avecques plusieurs autres *prerogatifves*, franchises, dignitez et libertez. (1418, *Denombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 150 v°.)

**PRES**, adv.

Cf. Pres 1, t. VI, p. 386[c].

**PRESAGE**, s. m., signe où l'on voit l'annonce d'un événement futur :

La science des *presaiges* et des encontres. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 159[b].)

... Trop piteux *presages*.
(O. de S. Gel., *Eneide*, f° 92[b], éd. 1529.)

— Annonce tirée de ce signe :

Mais s'il n'en y a ha qu'une (queue) toute seule, elle est malheureuse et de mauvais *presage*. (J. Le Maire, *Illustr.*, II, 235, Stecher.)

**PRESAGIER**, mod. présager, v. a., conjecturer :

Le medecin peult assurement preciner et *presagier* mort prochaine. (P. Verney, *Presaiges d'Hippocras*, I, éd. 1539.)

Je n'*ay* jamais *presagé* chose de moy, qui ne soit advenue. (Montluc, *Comment.*, t. II, f° 71 r°, éd. 1592.)

**PRESBYTERAL**, adj., relatif au prêtre, au curé :

Offices *presbiteraux*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 307[c].)

Ainsi doit estre predicacion anexee a la vie pontifical et de cure *presbiteral*. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 92[b].)

**PRESBYTERE**, s. m., maison du prêtre, du curé :

E le temple devisad si cume vus veez que ces mustiers, en la nef e al *presbiterie* sunt partiz. (*Rois*, p. 248.)

M'ont doné et otroié bonement a fonder et a edefier le devant dit covent... et la maison qui apartient au *presbitoiere*. (1274, ap. A. Duchesne, *Hist. de la mais. de Chastillon*, Preuv., p. 63.)

Et se lais a l'eglise et au *prebitere* de Parpres... (1283, *Ch. de l'abb. de Boheries*, A. N. L 992, pièce 107.)

Le fist honneste sepulture
Pres de l'autel el *presbitere*.
(*Mir. de S. Eloi*, 77.)

Les terres du *presbiterre*. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 89, J. d'Arbaumont.)

Li *presbitaires*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 247 r°, A. Seine-Inférieure.)

Comme a ladite eglise de Boetez soit et apparteigne un manoir pour le *brebitaire* d'icelle. (1363, A. N. JJ 92, pièce 308.)

Derrieres la maison du *presbitaire* de l'eglise de la Magdaleine. (27 av. 1373, A. N. S 9, pièce 13.)

Le maison du *presbitaire* de ville. (1399, *Ch.*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 210.)

Devant le temps du roy Clotaire
N'eusmes nous la terre commune,
Ce n'est pas cil du *presbitaire*
Quy ne veulle tirer pour une.
(Lefranc. *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 107[b].)

Cf Presbitere, VI, 388[a].

**PRESCIENCE**, s. f., connaissance particulière que Dieu a des choses futures :

Que la *prescience* divine
Ne met point de necessité
Sor les euvres d'umanité.
(*Rose*, 17474.)

Il n'est chose tant prouffitable que la *prescience* des bons hommes par lesquelz Dieu nous enseigne quel chose ung chascun doit garder. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 230[d].)

**PRESCIENT**, adj., qui a la prescience des événements futurs; par extens. :

Com nos somes aperceu que li pueples fut sanz certaine loi et sanz certain droit, nous feimes cest *presciens* ordeneemant. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, I, § 8.)

**PRESCRIPTIBLE**, adj., qui peut être abrogé par prescription :

Les complaignans dient que leur saisine n'est pas contre bonnes mœurs, et si est concessible, et par consequent *prescriptible*. (Avr. 1374, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 177.)

Droit de souveraineté n'est point *prescriptible* selon raison escrite. (*Ib.*, p. 363.)

De mesme sont toutes actions, charges, redevances, rentes et prestations personnelles ou reelles *prescriptibles* par trente ans. (1594, *Cout. de Lorr.*, Nouv. Cout. gén., II, 1118.)

**PRESCRIPTION**, s. f., par latinisme, allégation, citation :

Et est brief (ce livre) pour la *prescripcion* de pluseurs docteurs qui ont escript briefment et est prolis pour la grant multitude de la longue matere. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 2 v°.)

— Libération d'une dette, d'une poursuite juridique, d'une servitude, par un certain laps de temps écoulé :

En en tel chose *prescripcion* ne cort pas contre le roi. (*Liv. de jostice et de plet*, p. 109.)

Et se ensi estoit que aucunes genz... venoient contre cest don... ne par raison ne *prescripcion*, tant soit longue, ne par autre raison... ne puisse valoir ne defendre. (1281, *Cession du prieuré de S. Vivent en Amons*, ap. Prost, *Doc. inéd. sur l'hist. de la Fr.-Comté*, p. 24.)

Que par cours de temps nous nous puissions aidier de *percripcion* aucune. (1324, A. N. JJ 62, f° 109 r°.)

Par *parscription* de temps. (1346, A. N. JJ 76, f° 1 v°.)

Cf. VI, 388[b].

**PRESCRIRE**, v. a., ordonner par une formule expresse :

Ce que je fais aysement et naturellement, si je m'ordonne de le faire par une expresse et *prescrite* ordonnance, je ne sçay plus le faire. (Mont., II, 17, p. 430, éd. 1595.)

— Abroger par prescription :

Lettres *prescriptes* de .xxi. ans en accion personnelle. (Boutill., *Somme rur.*, I, f° 23[d], éd. 1486.)

Celui qui tient et possede aucun heritaige a tiltre ou sans tiltre par .xxx. ans, soit entre presens ou absens, *prescript* et acquiert droit en la chose. (1411, *Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 568, Beautemps-Beaupré).

**PRESEANCE**, s. f., droit de passer avant qqu'un, de prendre place au-dessus de lui dans une cérémonie :

Pour quelque contestation qui advint au

mois de juillet de l'année derniere entre luy et l'ambassadeur de Hongrie, touchant la *presseance* de l'eglise, fut prins occasion par les procureurs et religieux du couvent S. François Gullatas de fermer leur eglise. (1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 325.)

— Fig. :

Cette science qui s'attribue la *presseance* sur toutes les autres. (MONT., II, 12, p. 349, éd. 1595.)

**PRESENCE**, s. f., aspect :

L'authorité que donne une belle *presence* et majesté corporelle. (MONT., II, 17, p. 424, éd. 1595.)

— Fait d'être dans un lieu avec quelqu'un qui y vient ou s'y trouve :

Brutus envoia sun escrit
Al roi Pandras, en sa *presentie*
Uns clers li liut ceste sententie.
(*Brut*, ms. Munich, 484.)

Souvent sentiras sa *pressenche*
Et si seras ses famulliers.
(*Li .XII. cordons*, B. N. 2039, f° 15a.)

*Presence.* (1258, Paraclet, A. Somme.)

*Prisance.* (1373, *Inform. p. l'off. d'Autun*, A. Autun.)

Cf. VI, 388c.

1. **PRESENT**, adj., qui est dans le lieu où l'on est ou dont on parle :

Ne deit pur ço l'altre estre perdant qui *present* ne fud. (*Lois de Guill.*, § 38, J.-E. Matzke.)

Lettres de la ville d'Arras leues en publique, a huis ouvers, et *presens* pluiseurs personnes. (1er juill. 1413-16 déc. 1416, *Reg. aux résolut. par consaux*, A. Tournai.)

— Anc., *a present*, loc. adv., dans un lieu où l'on est ou dont on parle :

Chose jugee entre eus ne forsjuge pas les altres qui ne sunt *a present*. (*Lois de Guill.*, § 38, J.-E. Matzke.)

— Qui a lieu, qui existe dans la partie de la durée où l'on est :

Ceste *presen* charte. (1231, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 5c.)

Ceste *present* chartre. (*Ib.*, f° 5d.)

De quel paine et de quel dolur ceste *presenz* vie est plaine. (*Vie Josaphat et Balaam*, B. N. 423, f° 11b.)

Par le tesmonage des *presens* lettres. (Juin 1253, Vaulsort, A. de l'Etat à Namur.)

En la leitre a laquele ceste leitre *presente* est annexee. (1284, *Lett. du bailli de Rouen*, Le Bec, A. Eure.)

— Substantiv., *les presentes*, les présentes lettres :

Par la teneur de ces *presentes* commettons et establissons marguilliers, gouverneurs. (BOUTEILLIER, *Somme rur.*, f° 19c, éd. 1537.)

— *A present, de present*, dans cette partie de la durée :

Une censive et seigneurie en la grant rue Saint Denis, tenant *ad present* d'une part... (1335, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 69, f° 55 v°.)

L'usage de plaider n'estoit si commun et frequent qu'il est *de present*. (Janv. 1551, *Edict de Henry II*, de la creat. des presid.)

— Qui agit immédiatement :

Le poison estoit plus *present* et plus violent que ne seroit un coup de flesche envenimee. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XXI.)

— Par analogie :

Le chesne saint et tous les dieux veullent maintenant ouyr les treves qui sont rompues lesquelles vous avez rompues, et nous veullent estre *presens* et favorisables. (*Grans decades de Tit.-Liv.*, f° 49e, éd. 1530.)

— S. m., la partie de la durée où l'on est :

Pour le *present* plus n'en parlons,
Puisque j'ay puissance sur tous,
Quelque chose que debatons
A mon plaisir feray de vous.
(CH. D'ORLEANS, *Complainte*, Œuvr., p. 225, Champollion).

— *Paroles de present*, acte par lequel deux personnes, après s'être préalablement présentées à leur curé, déclaraient par devant notaire qu'elles se prenaient pour mari et femme :

Laquelle dame ledit messire Regnier espousa par *parolles de present*. *Hist. de la Toison d'or*, I, f° 128, ap. Ste-Pal.)

Laquelle dame le dit messire Regniers espousa, par *parolles de present*, pour et au nom dudit Anthoine et comme procureur a ce especialement deputé et commis. (*Hist. de la Toison d'or*, t. I, f° 128, ap. Ste-Pal.)

Lire en outre ici le second exemple de l'article PRESENT 2, t. VI, p. 389b, et la remarque qui le suit.

Cf. PRESENT 1, t. VI, p. 389a.

2. **PRESENT**, s. m., anc., *mettre en present*, présenter, et par extens., offrir :

Or e argent lur *met* tant *em present*.
(*Rol.*, 398.)

Chivalers aime e honore forment,
Quant que il a tot lor *met en present*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, p. 27, v. 44.)

Sun seignur veit, a pié descent ;
Le cheval li *met en present*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 639.)

— Ce qu'on présente, ce qu'on offre en don à qqu'un :

Molt est genz li *presenz* que li reis Charles of-
[fret.
(*Voy. de Charlem.*, 112.)

Receif cest *present* de ta ancele. (*Rois*, p. 100.)

Dunc receut David le *present* de la dame. (*Ib.*, p. 101.

As *prousens* de le vile .XIIII. liv. .VI. sols et .VI. den. (1260, Bray-sur-Somme, A. N. J 385, Dufour, *Sit. fin. de la Pic.*)

Et se le vile eust a faire de vin pour faire *prosens*, on porroit prendre del milleur del chelier. (1270, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, n° 19, A. S.-Omer.)

Com il traissoit tot entour
Li rois, ki dut iestre ses frere,
Comme de roiaume et d'empere,
Et ses *prousens* li envoioit.
(MOUSK., 30982, Reiff.)

Ja ne feront les *presens* ce qu'ilz firent.
(EUST. DESCH., III, 61.)

Cf. PRESENT 2, t. VI, p. 389b.

**PRESENTABLE**, adj., qu'on peut présenter :

Pour rendre l'œuvre *presentable* a si grande Majesté. (CL. MAR., *Met. d'Ov.*, au Roy, p. 8, éd. 1596.)

Cf. VI, 389b.

**PRESENTATEUR**, s. m.

Cf. VI, 389c.

**PRESENTATION**, s. f., action de présenter ; anc., partic., action de présenter une cause devant le Parlement (aux jours déterminés pour chaque bailliage) :

Comme l'exposant fust venuz a Paris aux *presentations* des jours vermendois, etc. (1379, A. N. JJ 116, pièce 91 ; Duc., *Præsentatio*.)

— Action de présenter une personne pour l'obtention de certains bénéfices :

Et le droit du patronnage de *presentation* de ladite chapelle de saint Jehan eust esté otrié au dit Vincent. (1333, *Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 103, A. Seine-Inférieure.)

— Apparence, action de représenter :

Luy dit qu'il estoit de necessité de trouver quelque prelat ou homme d'eglise de bonne *presentation*, pour envoyer a Paris a la venue du roy. (*Chron. sur le comte de Dammartin*.)

Cf. PRESENTACION, VI, 389c, article dans lequel on remplacera la définition de la seconde subdivision par : « action de présenter une cause devant un tribunal ».

**PRESENTEMENT**, adv., à l'heure présente :

Laquel chose li jouvanciaus oianz se tut lores *presenment*. (*Vie Ste Consorce*, B. N. 818, f° 305 r°.)

Quant revenra le doulx temps amoureux,
Que li amant aront joieuse vie
Et ne seront tristes ne souffreteux,
Ne si destraint de mesdit et d'envie
Comme ilz sont *presentement* ?
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 315.)

**PRESENTER**, v. a., mettre (une chose) devant quelqu'un pour qu'il la prenne :

Car issir vuel de vostre anpire,
S'irai *presanter* mon servise
Au roi qui Bretaingne justise.
(CHREST., *Clig.*, 112.)

Rigaut *presentent* et son pain et son vin.
(*Mort de Garin*, 1429.)

Carites fait tel pain partir
Ke bien mangeroit tout entir
Chil ki au povre le *presente*.
(Renclus, *Carité*, clxix, 1.)

Li *prousenterent* lor avoir
Et li fisent si grant honour.
(Mousk., *Chron.*, 19788.)

Ja soit ce qu'ilz m'escriassent
Et donnassent,
Et que trop me *presentassent*,
Riens d'eulx prandre ne vouloie.
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 186.)

— Fig., offrir :

Quels dols m'*est* (a) *presentet*.
(*Alex.*, xie s., str. 79b.)

Ce seroit grant honte a luy de *presenter* bataille audit suppliant pour si peu de chose. (1460, A. N. JJ 190, fo 41.)

Une police militaire par laquelle il commande a ses vassaux qui estoient tenus quand la necessité se *presentoit* de porter les armes (comme encores ils sont aujourd'huy), ne laisser leurs compagnons et convassaux a la guerre, sur peine de privation de leurs fiefs. (Pasq., *Rech.*, II, 9.)

— Mettre (une personne) devant qqu'un pour qu'il la voie, l'accueille, etc. :

Et poro *fut presentede* Maximiien.
(*Eulal.*, 11.)

Et lay o vey franc cavalleyr
Son corps *presente* volunteyr.
(Alberic, *Alex.*, 76, P. Meyer.)

La deesse d'amor son amant *presenta*,
Devant le deu d'amor par le doi le mena.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 291, Foerster.)

Cf. VI, 390a.

**PRESENTEUR**, s. m., celui qui présente :

Sour Tolomé s'arestent tel .xxx. fereour
Qui as brans li estoient de mort *presenteor*.
(*Rom. d'Alex.*, fo 8d.)

Et donnons... a maistre Georges Lescot et Andrien Deschamps, *presenteurs* de ces lettres, plain pouoir... (1318, A. N. JJ 55, fo 50 vo.)

**PRESERVATEUR**, adj., qui préserve ; substantiv. :

Et aussi je me veuil pas dire que Marie en sa conception soit egale a celle de son filz ; il y a bien grande difference. Premierement Jesus n'a point eu de besoing de *preservateur* ; car il n'a point esté conceu par naturelle propagacion, et a esté sainct de luy mesmes et n'a sceu pecher... Mais Marie n'a point esté saincte d'elle mesmes en sa conception ; mais a esté sanctifiee et a eu besoing de *preservateur*. (Fabri, *Dial. en l'honn. de Dieu et de sa mere*, fo 30 vo, éd. 1514.)

**PRESERVATIF**, adj., qui a la vertu de préserver :

La maniere qui est *preservative* que spasme ne soit engendré. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 1254, A. T.)

Remede *preservatif*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fo 143b, éd. 1486.)

— Substantiv. :

Les ayant escrites en du parchemin ils les enchassoyent richement pour estre pendues au col, et la servir de *preservatif* contre tous dangers... et mesme... ils appeloyent tels *preservatifs* ou semblables, des agnus dei. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 470.)

**PRESERVATION**, s. f., action de préserver :

*Preservation* de spasme. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 1264.)

**PRESERVER**, v. a., garantir de l'atteinte d'un mal :

*Preserver* les choses du monastere d'estre souillies et ordies. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fo 84b, éd. 1486.)

Cf. VI, 390b.

**PRESIDENCE**, s. f., action de présider :

Quant un homme a la souveraine *presidence*. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches, fo 4b.)

— Fonction de celui qui préside :

L'an .vie. de la *presidence* de Moyse. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, fo 124 vo.)

Cf. VI, 390b.

**PRESIDENT**, s. m., celui qui préside une réunion, une assemblée, un tribunal, etc., pour en diriger les travaux et les délibérations :

Et en la fin de chacun parlement, li *president* ordeneront que, ou tens moien de deux parlemens..... (Vers 1296, *Ordonn. parlem.*, ap. Ch.-V. Langlois, *Textes relat. à l'hist. du Parlem.*, p. 162.)

Or est il ainsi que les *presidens* de cest siecle sont ordenes a gouverner et a garder le peuple subget par bon conseil. (Oresme, *Contre les divinat.*, B. N. 994, fo 28b.)

En nostre ditte court de parlement avra en la grant chambre quinze conseillers clercs et quinze lays, en oultre les *presidens* qui ne sont pas compris audit nombre. (Avr. 1454, *Ord. de Ch. VII*, ms. du tribunal de Beauvais, Am. Salmon, *Revue des Bibliothèques*, VIII, 364.)

— S. f., *presidente*, celle qui préside ; fig. :

Or suys je bien la *presidente*
Des maulx, principalle et regente
De la fontaine de tristesse.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 115, 3021.)

**PRESIDER**, v. n., diriger les travaux, les délibérations d'une assemblée ; avoir la haute direction :

Il est expedient que un par dessus les autres *preside* et principe. (*Traité de P. Salem.*, ms. Genève 165, fo 17 vo.)

Afin que sous couleur d'aller au devant, il evitast la honte qu'eust peu recevoir le senat romain, si des ambassadeurs estrangers eussent rapporté en leur pays, d'avoir veu une femme *presider* sur eux. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 7.)

— Fig. :

Qu'un colombier *preside* au milieu de sa court.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 78.)

**PRESIDIAL**, adj., t. d'anc. droit, se disait d'une cour, d'un tribunal jugeant sans appel jusqu'à concurrence de 250 livres :

Court *presidal*. (1435, *Taxe*, dans *Hist. de Nim.*, Preuv., III, 255.)

Cours *presidiales*. (28 déc. 1490, *Ord.*, XX, 267.)

**PRESIDIALEMENT**, adv., selon la compétence présidiale :

*Presidialement*. Presidially ; within presidiall jurisdiction, or compass. (Cotgr.)

**PRESIDIALITÉ**, s. f., juridiction d'un présidial :

Soubz le ressort, *presidialité* et jurisdiction dudit Ponthieu. (1560, *Reg. aux délib.*, A. Abbeville.)

**PRESOMPTIF**, adj., indiqué d'avance ; *heritier presomptif*, héritier appelé naturellement à succéder :

Si aucun *heritier presumptif* d'autre tient sa vie durant d'iceluy dont il est *presumptif heritier* aucuns de ses heritaiges, en ce cas n'a nulle prescripcion maindre de trente ans contre ceulx qui auront droit, rente ou charge. (1411, *Cout. d'Anj. et du Maine*, I, 566, Beautemps-Beaupré.)

Cf. Presomptif, VI, 391b, article auquel on ajoutera comme premier exemple de la première subdivision :

Par *presumptive* fiance
Qui se lance
En si grant outrecuidance.
(Al. Chart., *Pluv.*, sign. Biiiia, éd. 1489.)

**PRESOMPTION**, s. f., action de présumer :

Dunkes naist ja la segurteiz de la *presumption* de mercit. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 175.)

Il les reprist mult cruelment de si grant *prisoncion* que il avoient fait come dou seel l'apostoile qu'il avoient brisié. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fo 31c.)

Ceaus qui de sa juridicion seront, selonc lor disfame ou les *presoncions* que il auront de cele malefaite, les doit destraindre et metre en jehine. (*Ass. de Jer.*, II, 240.)

Outrageuse *presuntions*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, fo 58a.)

Mais j'ai *presompcion* de vostre charité ;
Nului ne despiciez pour nule iniquité.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, fo 134 vo.)

*Presonption*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, fo 72c.)

*Presomption*, *presumption*, *presontion*. (*Ib.*, fo 73a.)

Quant vit (Dieu) angre que fet avoit
Monter en tel *presunciun*
Que par male usurpacion
Li volt tolir son heritage.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 111 ro.)

*Presuncion*. (*Miroir de l'ame*, fo 17 vo.)

**PRESOMPTUEUSEMENT**, adv., d'une manière présomptueuse :

*Presumptueusement*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Et lez canoynes de Saint Bertremeir encontre le privilege de capitle de Liege l'enluirent *presomptueusement*. (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myr. des hist.*, VI, 543.)

*Presumptuosemant*. (1408, 1re *Coll. de lois*, n° 151, f° 37 v°, A. Fribourg.)

Quant Jonathe vit que Bachides *presumptueusement* levoit la main destre et l'atendoit pour lui frapper, il y pourvei et declina le cop. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 323a.)

**PRESOMPTUEUX**, adj., qui présume trop de soi :

Cil de l'ost sont *presuntueus*.
(*Thèbes*, 5977, var.)

Si furent si *presumptueux* pour cause de cetez fortunes que par nul commandement l'en ne les pot plus tenir en tentes ne en ordre. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 212d.)

Tant ils furent pleins de *presumptueuse* temerité. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

**PRESQUE**, adv., à peu près :

Pour ce ke les costumes sunt *presque* corrumpues. (P. DE FONT., *Liv. du Cons.*, I.)

*Preque* en meme moment de ce cendreus mon- [ceau
Nait un ver, puis un œuf, et puis un autre oi- [seau.
(DU BARTAS, *La Sepmaine*, V.)

Je di pour la verité que c'est chose honteuse aux princes, prelats, seigneurs et peuple tres chretiens de souffrir vivre en ignorance, et *preque* comme betes tant de creatures raisonnables formees a l'image de Dieu. (MARC LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle France*, p. XII, Tross.)

Il n'y a *preque* que les rives de mer et des grandes rivieres habitees. (ID., *ib.*, p. 19.)

Cf. PRES 1, t. VI, p. 386c.

**PRESQU'ILE**, s. f., terre environnée d'eau de tous côtés, sauf un par lequel elle est reliée au continent :

La *presque isle* du Peloponnese. (AMYOT, *Vies*, Arat., 19.)

**PRESSANT**, adj., qui appuie en serrant fortement ; fig. :

Le voisinage de M. de Vaillac nous ramplit d'alarmes, et n'est jour qu'on ne m'en done cinquante bien *pressantes*. (MONTAIGNE, *Lett.*, à Matignon, 27 mai 1585.)

— Qui pousse à agir sans délai :

Un homme *pressant*, n'ayant esgart ne aux personnes, ne au temps. (ROB. EST., 1549.)

1\. **PRESSE**, s. f., action de presser ; fig. :

Si onc aves senty d'amours la *presse*,
Me pardonnez par pitié tant d'ennuys.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. de Fr. Petrarque*, p. 9, éd. 1555.)

— Foule où l'on se presse les uns les autres :

Ist de la *presse*, si se met en bandun.
(*Rol.*, 1220.)

Et li sains reclus qui abite
En la forest fors de la *presse*
U Robers ala a confesse.
(*Rom. de Robert le Diable*, 4084, Trébutien.)

Mais teux vient en la *priesse*, qui n'en rala [noient.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2475, Chron. belg.)

Prist sen espee qui estoit grande et roide et bien taillans, et se feri en le *priesse*. (FROISS., *Chron.*, VII, 285, Luce.)

Adrian l'Empereur crioit sans cesse en mourant, que la *presse* des medecins l'avoit tué. (MONT., II, 37, p. 509, éd. 1595.)

— Machine à presser :

Du viel frommage de *presse*. (*Menagier*, II, 218.)

Pour unes *priesses* a Jehan Bruhier .IIII. gros. (1369, *Compte des biens de Colart Hokait*, A. Tournai.)

Pour des grandes *presses* des tondeurs prisees... .VIII. lb. (1546, *Exéc. test. de Nicollas le Noble*, ib.)

— Action de presser qqu'un de faire quelque chose :

Et lor plot
Ce que chascun dist ce k'il sot,
Et que a dire lor plaisoit
Ne nus *presse* ne lor faisoit.
(*Chev. as .II. esp.*, 12295.)

— Action de se presser de faire quelque chose :

Veu la *presse* qu'il a d'aller en Flandres. (1581, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. IV, p. 24.)

2\. **PRESSE**, s. f., sorte de pêche dont la chair adhère au noyau :

Les crisomules valent mieulx pour l'estomach que ne font les *presses*. (*Jard. de santé*, I, 348.)

Les *presses* emportent le bruit de toutes les pesches. (DU PINET, *Pline*, XV, 12.)

**PRESSEMENT**, s. m., pression :

*Pressement*. (ROB. EST., 1539.)

Les plumaceaux servent aussi a soustenir et resserrer doucement les levres de la playe assemblees et a entretenir la chaleur naturelle de la partie navree, et si empeschent que la partie ne soit grevee par le *pressement* des bandes. (LA FRAMBOIS., *Œuvr.*, p. 725.)

**PRESSENTIMENT**, s. m., sentiment non raisonné qui fait attendre, craindre, espérer quelque chose :

Un *pressentiment* qui les rend souspeçonneux. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Quels animaux sont les plus advisez, 66.)

Ils (certains hommes) previennent par *presentiment* et mouvement ce qui doit advenir a l'homme. (LA BODERIE, *Harm.*, p. 307, éd. 1578.)

**PRESSENTIR**, v. a., attendre, craindre, espérer par un sentiment non raisonné :

Qui *pressentoit* desja je ne sçay que malheur. (MONT., *Préf. aux œuv. de la Boétie*.)

**PRESSER**, v. — A., serrer en appuyant fortement ; partic., soumettre à l'action d'une presse, d'un pressoir :

A aler *presser* tous lour geins de lour vignes au pressour desus dit... et l'abbes et ses commandemans les doient faire *presser* a tel fuer. (1302, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

— Fig. :

Par dehorz fain pas ne *presseit*
Que Sainz Espirs dedenz peisseit.
(*Vie de S. Evroult*, II, 1203.)

De ceu que nous dissiens qu'il *pressoient* nous et nostre Eglise dessus dicte, fors de droit et de raison. (1315, dans *Hist. de Metz*, Preuv., III, 323.)

— Attaquer en serrant de près ; par analog. :

Dido s'esteit a mort ferue,
Et la morz la *presse* et argue.
(*Eneas*, 2113.)

— Obtenir par pression ; fig. :

Leur font grieftes dou corps souffrir, a le fin qu'il em puissent plus *presser* de finanche. (FROISS., *Chron.*, VIII, 258, var., G. Raynaud.)

— Par extens., engager vivement :

J'espere bailler tant de besoigne au dict roy d'Espagne, que je ne serois contrainct de prester l'oreille aux conseils du Pape ny des aultres qui me *pressent* de la paix. (11 déc. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, 478.)

— N., faire des démarches pressantes :

Plusieurs haultz seigneurs *presseront* de vous avoir a femme pour les beaulx heritaiges que vous aves. (FROISS., *Chron.*, II, B. N. 2644, f° 58 v°.)

— *Pressé*, p. passé, empressé :

A mon retour (hé ! je m'en desespere)
Tu m'as receu d'un baiser tout glacé,
Froid, sans saveur, baiser d'un trespassé,
Tel que Diane en donnoit a son frere,
Tel qu'une fille en donne a sa grand'mere,
La fiancee en donne au fiancé,
Ny savoureux, ny moiteux, ny *pressé*.
(RONS., *Œuv.*, Sonn. pour Astree, XIV, p. 197, éd. 1584.)

**PRESSEUR**, s. m., ouvrier qui met des étoffes en presse :

Que nuls tondeurs, foulons, *presseurs* ou autres qui s'entremettent du fait et marchandises de draps. (1334, *Ord.*, V, p. 101.)

— Celui qui presse de faire qqchose :

Lequel pour mieulx couvrir son dueil
Soy faignant aultre qu'il n'estoit
Forsant aussi son triste dueil
Il divisoit ung riant œil
A chascune qui l'arrestoit

Mais entre deux ses yeulx prestoit
A celle en ung soudain sursault
Dont son *presseur* luy fait assault.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 24 v°.)

**PRESSION**, s. f.

Cf. VI, 392c.

**PRESSIS**, s. m., jus exprimé de la viande :

On donnera a l'accouchee un *pressis* de chapon. (PARÉ, XVIII, 34.)

Et pour luy faire prendre des coulis et *pressis*, d'autant qu'il y resistoit de toute sa force, ils luy lierent les bras. (BEZE, *Hist. eccl.*, I, 365.)

**PRESSOIR**, s. m., machine à presser le raisin, les pommes, les olives, etc. :

Li Lumbar pressoient olive el *pressoir*. (*Dial. S. Greg.*, p. 180.)

*Pressooir*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 123, A. Eure-et-Loir.)

Vous savez bien qu'au premier cop
Ne coupe l'en mie le chene ;
Ne l'en n'a pas le vin de l'ene,
Tant quant li *presors* soit estroiz.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 29b.)

O *pressoi*. (Mars 1250, *Ch. de Mah.*, cosse *d'Aux.*, Hôtel-Dieu d'Auxerre.)

Le *pressouer*. (1267, *Prieuré de Bonne-Nouv.*, KP3A, A. Loiret.)

Un *pressoer*. (1299, S.-Serge, Sceaux, A. Maine-et-Loire.)

*Pressoyr*. (1293, *Don*, Poitiers, Fonten., I, 243.)

Sus le benefice mesire Henri du *Pressoeur*. (1307, *Cart. de S. Merry*, Mém. Soc. hist. de Paris, XVIII, 187.)

Tenir et retenir le dessus dit four et *pressouoir* et toutes les autres choses a leurs propres couz. (1308, A. N. JJ 40, f° 63 r°.)

Leur terre qui est derrieres les diz *pressouers*. (1317, *Cart. de S. Magloire*, B. N. l. 5413, p. 168.)

Porter le marc au *pressoer*. (*Ib.*, p. 283.)

Pour .I. mestel a mettre soubz le fillet du *pressouair*, a recepvoir le vin qui vient du *pressouir*, pour ce .III. s. (1404-1405, *Compte de Frênes*, f° 46 r°.)

Cf. PRESSOR, VI, 393b.

**PRESSURAGE**, s. m., action de pressurer :

*Pressurage* de la vingne. (1359, A. N. S 123, pièce 23.)

Les *pressuraiges* des vins sont au priour. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 3. J. d'Arbaumont.)

Cf. PRESSOIRAGE, VI, 392c, et PRESSORAGE, VI, 393b.

**PRESSURER**, v. a., tirer (un liquide) par le moyen du pressoir :

*Presseurer* leur vin. (*Liv. des jurés de S. Ouen*, f° 206 r°, A. Seine-Inférieure.)

Et prant de tout ce qu'il *pressure* le .XIIIe. avec le deisme. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 3, J. d'Arbaumont.)

— Par extens. :

Et de sa blanche main leur *pressurer* le pis.
(RONS., *Eleg.*, V.)

Cf. PRESSOIRIER 1, t. VI, p. 393a, et PRESSORER, p. 393c.

**PRESSUREUR**, s. m., ouvrier qui pressure :

Le *pressureur*. (1291, dans *Dict. gén.*)

Cf. PRESSOIREUR, VI, 393a.

1. **PREST**, mod. prêt, adj., entièrement préparé :

La nef est *preste*.
(*Alexis*, XIe s., str. 16b.)

Franceis saillent en piez. Toz fut *prez* li sopers.
(*Voy. de Charlem.*, 399.)

Di dont voir, sommes nous tot *prest* ?
(RENAUT, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 563, 2.)

— Prompt :

Tu as en l'uel mout *prest* servant.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXXII, 2.)

— Apprêté, en parlant de nourriture :

L'homme n'est plus un homme, il prend refection
Des herbes, de charogne et viandes non *prestes*,
Ravissant les repas apprestez pour les bestes.
(AUB., *Trag.*, I.)

— *Prest a, prest de,* qui est sur le point de :

Je sui tout *prest* de moi *a* desresnier
Qu'a la pucele ne fis onc destorbier.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 139, 10.)

*De* bone amor sai qu'est *preste*...
(GACE BRULÉ, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 353, 26.)

Paours de Dieu mout se travaille,
Tous tans armes *pres de* bataille,
Se on l'assaut, ke il rassaille.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXII, 6.)

Ilz monterent en mer *pretz de* nagier. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 204.)

2. **PREST**, s. m., action de prêter qqchose à qqu'un :

Et je cuit que cist drei destrier
Sont vostre ; or, si vous prieroie...
Que vos, ou a *prest* ou a don,
Lequel que soit me baillassiez.
(CHREST., *Chev. a la charrette*, 280.)

.I. userier fel et aver
Amez vous por .I. pou de *prat*
Quant cortoisie vous en fat.
(*Vie des Per.*, Ars. 3641, f° 11a.)

Por le *pres* de cent sols. (1269, Gastines, A. Indre-et-Loire.)

— Paiement de la solde des troupes :

Quatre cent compaingnons la semaine assembla
Et a cascun de *prest* quinze florins bailla.
(*Baud. de Seb.*, VI, 543.)

**PRESTANCE**, s. f., extérieur imposant :

Whorthinesse, noblesse, excellency, greatnesse, also a presence, representation, or shew ; whence de belle *prestance*, a comly, or personable man ; a man of a stately, and gracefull behaviour. (COTGR.)

**PRESTATION**, s. f., action de fournir :

*Prestacion* de cens. (30 déc. 1288, B 82, f° 36, A. Maine-et-Loire.)

Sanz exhibition ou *prestacion* de aucun service. (1311, A. N. JJ 46, f° 109 r°.)

Le prince Maurice dit la dessus avoir entendu que l'archiduc, en quittant ladite souveraineté, doit reserver quelque *prestation* annuelle, comme de deux ou trois cent mille florins par an. (*Négoc. du prés. Jeannin*, p. 114.)

— Action de prêter :

Apres ce li diz officiaulx, ou non [du] dit evesque fit *prestation* et de tel recognoissance et de tel noi comme li sires de Coulans avoit faict. (1272, *Cartul. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 46 v°.)

*Prestacions* de foy. (1310, B. N. l. 9785, f° 195 v°.)

1. **PRESTE**, adj., agile dans ses mouvements, dans ses actes :

Celle qui avoit la langue plus *preste*. (*Cent nouv.*, XXX.)

— Fig. :

Il ne se trouveroit guere d'exemples d'affection si ardente et si *preste*, parmy ceux qui marchent dans le vieux train, soubs l'ancienne police des loix. (MONT., II, p. 491, éd. 1595.)

2. **PRESTE**, mod. prête, s. f., baguette d'osier refendue, servant à relier les cercles des tonneaux :

.II. s. pour livre de la pierre, chaux, ardoise, cercles, *prestes*, buche, merrein, charbon. (1358, *Reg. des compt. mun. de Tours*, p. 16, Delaville.)

**PRESTEOR**, mod. prêteur, s. m., celui qui prête :

Lor dist : Or puis ge bien saveir
Que li *presterres* me dist veir.
(*Guill. le Maréchal*, 6847, P. Meyer.)

Ainz de povresce n'out peeur
Tant com trouver puet *presteeur*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, col. 543.)

Li *preteeurs* dit. (*Digestes*, ms. Montpellier, A 47, f° 32c.)

Et se aucuns dit que la chose est prestee a certain usage, et li *prestierres* li nit, ou s'il dit que l'en a presté simplement, et li *presterres* li nist, en tel chose n'a pas bataille, mes prove, et li chois de la prove est au *presteor*. (*Liv. de Jost. et de plet*, VII, 14, § 3, Rapetti.)

Li prestre avoient mis au temple cangeurs et *presteur* d'argent qui prestoient sous boine seurté. (GUIART DESMOUL., *Bib. hist.*, Maz. 312, f° 221a.)

**PRESTER**, mod. prêter, v. — A., mettre à la disposition de quelqu'un :

Li reis nu *prest* s'espee al poin d'or adobet.
(*Voy. de Charlem.*, 458.)

Que fols fist li reis Hugue, quant vos *prestat* ostel.
(*Ib.*, 466.)

A qui Dex *prest* longue vie. (*Perceval*, I, 262, Potvin.)

— Fig. :

Contre moi s'est fierement combatu
Ce que li *ai presté*, m'a bien randu.
(BERTRAND DE BAR SUR AUBE, *Girard de Viane*, p. 157.)

Lysier etoit le plus foible des gens; neantmoins il combattit comme en desespoir, et, tant lui que les siens, a mesure qu'on leur *pretoit*, tachoient de rendre la pareille. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. II, ch. XXI, Balencie.)

— Payer d'avance :

Et quant Jehans Delisle ara livret l'une poise, Grars Nesle doit *prester*, avant, l'argent de l'autre poise. (Avril 1272, *Escrit de Girart Hesle*, Chirogr., A. Tournai.)

Et si *a* Jehans de Diergnau *prestet* et delivret a celui Jehan le Mairre l'argent de .II. poises de siu, sour le paiement dou siu a venir. Et si doit toudis cil Jehans li Naivres iestre paies avant d'une poise de siu de si a le S. Remi. (Deluns devant le iour de Paskes 1274, *C'est Jehan de Dieriquau*, chirogr., A. Tournai.)

Ke nus *presteche* deniers en Escoche sour laines achater devant. (1281, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, n° 520, A. S. Omer.)

— Partic., mettre (qqchose) à la disposition de quelqu'un pour un temps, après lequel il doit le rendre :

Se j'*ai presté* fourment a aucun tout sain et il le me veut rendre mesalé, je ne sui pas tenus a reprendre loi. (BEAUMANOIR, *Cout. de Clermont en Beauvaisis*, § 1114, Am. Salmon.)

Chauz qui *preistont* l'argent. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 282, Borgnet.)

Elles *pristeroient* milhe florins de Rins. (ID., *ib.*, p. 566.)

— N., fournir matière (à qqchose); fig. :

Il seroit a l'avanture plus sagement fait, de baisser la teste et *prester* un peu au coup. (MONT., I, c. 22, p. 64, éd. 1595.)

Cf. VI, 394c.

**PRESTESSE**, s. f., agilité dans les mouvements, dans les actes :

La ville fust prise et forcee de telle sorte et en telle *pretezze* et allarme, que la pauvre reyne tout ce qu'elle peut faire fut que de monter en trousse derriere ung gentilhomme. (BRANT., *des Dames*, Œuvr., VIII, 70, Soc. Hist. de Fr.)

**PRESTIGE**, s. m., anc., charme :

Conjurations, *prestiges*, exorcismes. (YVER, *Printemps*, p. 560.)

**PRESTIGIATEUR**, s. m., celui qui opère des prestiges :

Les *prestigiateurs* et charmeurs ont paction expresse avec le deable. (BODIN, *Demon.*, f° 209 r°.)

**PRESTIGIEUSEMENT**, adv., d'une manière prestigieuse :

Ce sont les especes par lesquelles le malin esprit peut particulierement esblouir et enchanter *prestigieusement* les sens de l'homme. (CL. PRIEUR, *Dial. de la Lycanthr.*, f° 52 v°.)

**PRESTIGIEUX**, adj., qui opère des prestiges :

La pierre cornaline est dicte estre *prestigieuse*, ou tromper la veue. (LA BOD., *Harmon.*, p. 269.)

— Qui tient du prestige :

*Prestigieuse* transmutation. (*Arr. de la cour de parlem. de Dole*, 1574.)

— Qui est sous l'influence d'un prestige, d'un charme :

Ils estoient guaris, comme j'ait dit; selon la nature de la place *prestigieuse* et enchantee, et leur sembloit qu'ils estoient guaris pour la confidence de l'exhortateur, entendu que l'huile n'y profitoit en rien. (R. LEBLANC, *Trud. de Cardan*, f° 150 r°.)

**PRESTRAILLE**, mod. prêtraille, s. f., clergé :

Ne voit on pas aujourd'hui que ceste *prestraille* et tout ce clergé de la papauté est cause que les mariages sont violez et corrompus. (CALV., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 239.)

Toute la *prestraille* et moynaille. (*Taxe des part. cas. de la boutique du pape*, p. 132, éd. 1564.)

**PRESTRE**, mod. prêtre, s. m., celui qui préside au culte divin, aux cérémonies religieuses; primitivement nominatif singulier et pluriel, a été bientôt employé à l'accusatif :

Je pris cesti par main de *prestre*;
Si m'en vueil loiaument partir.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 5075.)

*Pretre*. (1272, Beauvais, A. N. S 104, pièce 12.)

*Presbtre*. (1273, S. Nicolas d'Angers, A. Maine-et-Loire.)

*Prestes* et curez de Alise. (1273, *Req. des clers de Flavigny*, Cart. de l'évêché d'Autun, 1re p., XIV.)

Li *prestres*. (1288, *Comptes du Paraclet*, f° 1 v°, A. Aube.)

Jou avoie donné au *priestre* de Nostre Dame pour unes hueses. (Oct. 1494, *Testam. de Jakemon Le Dan*, A. Tournai.)

Loys Robin, *prebtre*. (1597, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 99.)

— *Prestre Martin*, celui qui fait la demande et la réponse :

Ils estoyent *prestres Martins* chantans et respondans. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 477, éd. 1566.)

Cf. PROVOIRE, VI, 449c.

**PRESTRESSE**, mod. prêtresse. s. f., femme présidant au culte d'une divinité :

Vostre mere de la dicte Ops ou Opis fu *prebstresse* tres continente. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 77b.)

— Par plaisant., femme déguisée en prêtre :

La *prestresse* parla premiers :
Soufres, je vous en voel proier,
Me laissies dire mon samblant.
(RENAUT, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 560, 16.)

Cf. VI, 395b.

**PRESTRISE**, mod. prêtrise, s. f., dignité de prêtre :

Il a esté esleu digne de *prestrise*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 85 r°.)

L'estat de *prebstrise*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 56 v°.)

**PRESU**, part. passé.

Cf. PRESAVOIR, VI, 387c.

**PRESUMABLE**, adj., qui peut être présumé :

S'il a voulu aller, il est bien loing d'icy, [ble]
(Chose, a mon grand regret, chose trop *presuma*-
Voyant l'argent qu'il a, et son forfait doutable.
(LASPHRISE, *Nouv. Tragic.*, p. 639, éd. 1599.)

**PRESUMER**, v. — A., croire (qqchose) sur une probabilité :

De la queile chose avint, ke il enjoinst penance a cel meisme disciple, par ke il iteiz choses mandanz *presumat* avoir joie de la mort de son anemi. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 71.)

Les autres *prouscmoyent* que c'estoit... (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 92.)

Et s'aucun voit nos doulces manieres,
Nos doulz baisiers et nos privez cheres
Ja n'y pourra aucun mal *presumer*.
(OCT. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 34 r°.)

— Réfl., se croire :

Une simple huissiere ou clergesse
Aujourd'huy *se presumera*
Autant ou plus qu'une duchesse.
(COQUILLART, *Droits nouveaux*, I, 93.)

— Avoir la présomption :

Je *me suis presumé*, enhardi et eslusé a translater de latin en franchois aulchunes hystoirez et croniques. (*Hist. des trois images*, Vat. Chr. 843, xve s., dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 67.)

Que doresnavant nul ne *se presume* d'acheter laine de quelcque sorte qu'elle soit sinon sur le frank marchié. (1568, *Mandement contre les recoupeurs de laine*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liégeois*, Doc. inéd., XV.)

**PRESUPPOSER**, v. a., supposer préalablement :

Election *presuppose* deliberacion et conseil. (ORESME, *Eth.*, III, 9.)

La terre ainsi proportionnee et situee, qu'elle contient et occupe le milieu du monde, il est a *presupposer* que sa forme et circunference est ronde totalement. (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 71.)

**PRESUPPOSITION**, s. f., supposition préalable :

Par indices ou *presuppositions* vraysem-

blables. (1306, *De mater. duelli*, Dupin, I, 100.)

Des propositions generales et fondamentales, qu'ils appellent principes et *præsuppositions*. (CHARR., *Sag.*, I, 7, p. 68, éd. 1601.)

**PRESURE**, s. f., matière acide dont on se sert pour faire cailler le lait :

Coagulum, *presure*. (*Pet. Vocab. lat.-franc. du* XIII[e] *s.*)

— Fig. :

Lor cuers est pris si cum laicels, car en ols avoit corrompuit la purteit del laicel li livains de malice et de felonie et li *prisure* de malvestiet. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 9, 10.)

**PRÊT** 1 et 2, mod., v. PREST 1 et 2.

**PRETENDANT**, s. m., celui qui prétend à qqchose :

Toute province, toute contree et terre
Leur fait ennuy (aux Troyens) et leur pour-
[chasse guerre
Pour Ytalie ou ilz sont *pretendans*.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, f° 94[a], éd. 1529.)

Les portes ouvre, si mist tout au dedans
Menelaus et tous ces *pretendans*
En esperant que par tel don et gaige
Appaiseroit le cueur et le couraige
De cil qui fut son amy et espoux.
(ID., *ib.*, f° 143[d].)

**PRETENDRE**. v. — A., affirmer fermement :

Et pour ce il encourut en l'indignation de Cesar Auguste, et se il y ot aucunes autres causes, toustes voies ceste ci *fut* principaument imposee et *pretendue*. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, p. 6.)

Le droit que les dictes personnes et chascune d'icelles poroient *pretendre* avoir et demander sur la ditte eglise. (1417, *Cart. de Cysoing*, p. 325.)

Afin que aucun ne puist *pretendre* ignorance ou mescognoissance d'icelles monnoyes faulses. (1422, *Ord.*, XIII, 14.)

En mon entendement je *pretendz*
Que bon temps aurons sur le chemin.
(CL. DOLOS., *Mist.*, dans Et. Médic., *Chron.*, II, 553.)

Les matieres ici traitees ne sont tant follatres, comme le titre au dessus *pretendoit*. (RAB., *Garg.*, prol.)

— Vouloir fermement :

Toutesfois se aucun non *pretendant* introduyre heresie par oubliance ou par ignorance a laissé l'eaue, le sacrement n'est pas pourtant veu irrit et faulx. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, II, f° 10[b], éd. 1531.)

— Poursuivre ouvertement :

Les habitans d'une ville ou village ne peuvent *pretendre* avoir vain pasturage sur aucune autre ville ou village d'autre seigneurie et parocheage. (1459, *Cout. de Bourg.*, Nouv. Cout. gén., II, 1180.)

— N., aspirer ouvertement :

Riens reclamers ne o prum ne en futur en ultre ce, ne *pretenre* o parsuxz en quelxconques terres, damoines, moibles, ne choise l'escheoite et l'heritaige ma dame Mahauz. (*Trad. d'une ch. de Renaud, c*[te] *de Bar, de 1118*, ap. Wailly, *Elem. de paléog.*, I, 159.)

Il *pretendoit* a saillir celle nuit hors du chastel secrettement pour meudrir ung ou deux de ses ennemys. (*Percefor.*, 4[e] vol., f° 35[a].)

Ceste saincte volonté de ceder et *pretendre* a union, qui est venue a nos adversaires, c'est a sçavoir aux cardinaulx de Rome, je tiens que ce soit œuvre du Sainct Esprit. (BOUCICAUT, *Mem.*, III, ch. V.)

A tous tels drois que le seigneur de Mainghoval pouoit et poet quereller et *pretendre* audit Somaing. (1534, *Cart. de Cysoing*, p. 561.)

Je feray
Si finement que je sçauray
Tout le but auquel il *pretend*.
(GREVIN, *les Ebahis*, I, 3.)

Cf. VI, 396[a].

**PRETENTION**, s. f., action de prétendre à qqchose comme y ayant droit :

Eussions licitement, en poursuyvant nos victoires, peu parvenir par armes a aultres *pretentions*. (1525, *Instr. de Ch.-Quint*, dans *Captivité de Franç. I*[er], p. 151.)

Moyennant l'extinction de toutes querelles et *pretensions*. (1539, *Pap. de Granv.*, II, 558.)

**PRÊTER**, mod., v. PRESTER.

**PRETERIT**, s. m., t. de gramm., temps d'un verbe qui marque le passé :

Est petit tousjours en *preterit* et en futur. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 65 r°.)

Il n'a present ne *preterit*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 132[b].)

El singuler de *pretert* des indicatyfs mods. (*Orthogr. gall.*, II, p. 6, Stürzinger.)

Adonc peut l'en bien dire de *preterit* temps passé que tel homme fut tres beneuré. (ORESME, *Eth.*, f° 14 r°.)

Cf. PRETERIR, VI, 396[c].

**PRETERMISSION**, s. f., t. de rhétor., figure par laquelle on appelle l'attention sur une chose en disant qu'on la laisse de côté :

*Pretermission*. (R. EST., 1549.)

**PRETEUR**, s. m., magistrat de l'ancienne Rome rendant la justice, dirigeant les expéditions militaires, etc. :

Avant que nos vegnon a l'espeaudre des paroles de l'edit au *preteur*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 151[a].)

**PRÊTEUR**, mod., v. PRESTEUR.

1. **PRETEXTE**, s. m., motif spécieux mis en avant pour cacher le motif réel d'une action :

*Pretexte*. (R. EST., 1549.)

Le regret que je porte des miseres ou ce royaulme est constitué par aulcuns qui, sous le faux *pretexte* de la religion, ont enveloppé et trainent lié avec eulx en ceste guerre le peuple ignorant leurs maulvaises intentions. (18 mai 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 771.)

2. **PRETEXTE**, s. f., vêtement blanc, bordé de pourpre, que portaient les jeunes patriciens et ceux qui étaient revêtus de certaines dignités :

*Pretexte* estoit une maniere de noble vestement. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 3.)

**PRETEXTER**, v. a., prendre pour prétexte :

*Pretex[t]ans* faucement le grand zele. (MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE, *le Compromis des nobles*, p. 19.)

**PRETOIRE**, s. m., t. d'ant. rom., tribunal du préteur chargé de rendre la justice :

Et Pilate fist ce escrire
Tot de maintenant en un livre
Qui por ce estoit el *pretoire*
Que les fez dignes de memoire,
Tot si tost comme il avenoient,
En cest livre les escrivoient.
(*Evang. de Nicod.*, 1909.)

Devant les portes del *pretoirio*. (*Vie sainte Eulaire*, B. N. 423, f° 25[a].)

— Emplacement entourant la tente du préteur, aux armées ; par anal. :

La il (le sire de Montmorency) choisit son logis et *pretoire*, auquel il ordonna que les capitaines vinssent tous les matins, pour entendre ce qu'il luy plairoit leur commander. (GUILL. DU BELLAY, *Mem.*, l. VII, f° 215 v°, éd. 1572.)

**PRETORIEN**, adj., relatif au préteur :

Li prefet *pretorien* furent establi ancieuement en lieu des mestres as chevalliers. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 10[a].)

**PRÊTRAILLE**, **PRÊTRE**, **PRÊTRESSE**, **PRÊTRISE**, mod., v. PRESTRAILLE, PRESTRE, PRESTRESSE, PRESTRISE. — **PREUVE**, mod., v. PRUEVE.

**PREUX**, adj. et s.

Cf. PREU 2, t. VI, p. 398[b].

**PREVALOIR**, v. n.

Cf. VI, 401[b].

**PREVARICATEUR**, s. m., celui qui prévarique :

Ceus est apeles *prevaricators* qui traist celui qui se fie en lui. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 32[d].)

Et com *prevaricatour* ment.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, III, 2523, Van Hamel.)

Vil *prevaricateur*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1[re] j., f° 55 r°.)

**PREVARICATION**, s. f., action de prévariquer :

Ne proposowe devant les miens oilz cose torcenuse ; les faisanz *prevaricaciuns* haï. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., C, 4.)

Je hay tous syaus qui faisoyent *prevaricassions*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 119 r°.)

— Au sens étymologique, action de dévier en labourant :

Et par ainsi se faut bien garder de *prevarication* au labeur de la terre, dont est venu le mot de prevariquer. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 19.)

**PREVARIQUER**, v. n., au sens étymol., s'écarter de la droite ligne en labourant, dévier :

De fait le laboureur a quasi autant de peine qu'un bœuf en la montaigne : car la plupart y gratte la terre, sans y mettre la charrue. En somme, si un laboureur ne plie bien l'eschine en labourant, il *prevarique*, et se mocque de la terre. Lequel mot de *prevariquer* a esté depuis usité en plaidant, et tenu pour crime. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 19.)

Cf. VI, 401[c].

**PREVENANT**, adj., qui arrive avant; *grace prevenante*, celle qui précède, qui amène la bonne résolution :

N'avoir point de immundicité par *grace prevenante* et venue de parens immundes, c'est seul previlege a Marie. (Fabri, *Dial. en l'honn. de Dieu et de sa mere*, f° 64 r°, éd. 1514.)

Inspiré par *grace preveniente* du sainct esperit. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 18[c], éd. 1532.)

**PREVENIR**, v. — A., disposer d'avance; par extens., prévoir :

Ils (certains hommes) *previennent* par presentiment et mouvement ce qui doit advenir a l'homme. (La Bod., *Harm.*, p. 307[d].)

— N., pourvoir :

Je connoy maintenant que nostre ame divine,
Tenant tousjours du ciel, lieu de son origine,
Presage nos malheurs devant que d'advenir,
Et nous en advertit, afin d'y *prevenir*.
(Desport., *Elég.*, I, II.)

Tu devois *prevenir* sagement au dommage
Et par le mal d'autruy apprendre d'estre sage.
(Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 50 v°, éd. 1588.)

**PREVENTION**, s. f.

Cf. Prevencion, VI, 402[b].

**PREVEOIR**, mod. prévoir, v. a., concevoir d'avance ce qui doit arriver :

J'*ai preuveu* des longtemps la fin de ma misere.
(Rons., *Hymn.*, I, 2.)

Mais le grand Dieu qui voist et congnoist
*Avoit prœveu* en son divin sçavoir [tout,
Cil qui pourroit a si beau faict pourveoir.
(Hug. Salel, *Œuvr.*, Chasse royale, f° 9 v°.)

Cf. VI, 402[c].

**PREVISION**, s. f., action de prévoir :

Qu'il meismes sovent set dire
Qu'il n'a pas franc voloir d'eslire,
Car Dieus par sa *prevision*
Si le tient en subjecion
Qui tout par destinee maine,
Et l'uevre et la pensee humaine.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 118[b]; 17947, Méon.)

Et ne requiert pas longue deliberation ne grant *prevision*. (Oresme, *Eth.*, f° 53[b].)

**PRÉVOIR**, mod., v. Preveoir.

**PREVOST**, mod. prévôt, s. m., agent du roi, du seigneur, chargé en son nom de lever les impôts, de rendre la justice, etc., dans une circonscription déterminée :

E si aucuns vescunte u *provost* mesfai, tas humes de sa baillie... (*Lois de Guillaume* 2, § 1, J.-E. Matzke.)

Quant le *provos* oï de Dieu parler,
Moult s'esmervele, ce sacies par vreté.
(*Huon de Bordeaux*, 3997.)

Cilz qui s'an iront d'Auxonne ester autre part, se il s'an vont pour le tort fait que li sires ou li *prost* leur face, et li sires ou li *prost* ne leur vult amender au regart des consoillers,... il peuent laissier leur heritaige cui leur plaira. (1229, *Cout. acc. aux hab. d'Aux.*, A. N. J 252.)

Purinans li *pros*. (*Vie sainte Eulalie*, B. N. 423, f° 25[b].)

Dit al *prost*. (*Ib.*)

Li *privost*. Li *privoz*. (*Vies des saints*, ms. Epinal, f° 6 v°.)

Li *prouvos* la lettre lisi.
(*De l'emper. Coustant*, 455, *Romania*, VI, 167.)

Jehanz sires de Tuchatel au *proost* de Loingres salut et amor. (Vers 1250, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 144 v°.)

Pierre lou *proost* de la Roiche. (1253, *Cart. de l'évêché d'Autun*, 1[re] p., CXVII.)

Tot doit ce fere li *prevolz*, que li franchi tret en plet son patron, s'il li a fet desconvenue, ou s'il l'a batu laidement. (*De Jost. et de plet*, II, IV, § 11.)

Par la main au *proot*. (1267, Fonteneau, XXII, 293, Bibl. Poitiers.)

Costentins li *provolz* de Rome. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 7[c].)

Le *pourvost*. (XIV[e] s., *Compt. de Valenc.*, ap. Caffiaux, *Reg. d'Amb. de Bav.*, p. 18.)

Prendez exemple chi, *prevoist*, bailliu et maire.
(*Baud. de Seb.*, V, 94.)

*Prouvos* adonc de Saint Amand. (Mars 1386, Flines, cod. A, f° 416 r°, A. Nord.)

Maistre Jehan de Chaumont, avoecq lequel allerent, envoyes en ambassade de par la ville de Tournay, Martin de Barry, second *preuvost*, Gerard de Heurtebise, majeur des escevins de Saint Brisse. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, VI, 18 juillet 1477, Hennebert.)

— Chef du chapitre d'une église collégiale, supérieur de certains ordres religieux, de certaines écoles :

Jehans Dare, li jouenes, Gossuins li houchiers, li jouenes, a .x. lb. pour touellier mestre Wicco, *prevost* en le escolle Nostre Dame de Tournay. (19 août 1343, *Reg. de la loy*, 1340-1354, f° 52 r°, A. Tournai.)

— *Prevoste*, s. f., femme du prévôt :

Ne li provos ne li *provoste*.
(*Blancandin*, 1349.)

Cf. Prevoste, VI, 403[b].

**PREVOSTAL**, mod. prévôtal, adj., relatif à la juridiction du prévôt :

*Prevostal*. The same (que prevostaire). (Cotgr.)

**PREVOSTÉ**, mod. prévôté, s. f., fonction, juridiction du prévôt :

*Provosté* te donrai apres, si seras maire
D'un castel que jo ai, que jo tieng en douaire.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1334.)

*Prouvoté*. (1249, A. N. S 4254.)

La *prevolsté* d'Auxerre. (1296, *Pitancier de S. Germ.*, f° 82[b], Bibl. Auxerre.)

De la *prevolté* d'Aucerre. (Oct. de la purif. 1297, S. Marien, 1259, A. Yonne.)

*Prevostey*. (1331, *Lett. du baill. d'Evr.*, Cart. de S. Taurin.)

**PREVOYANCE**, s. f., faculté de prévoir :

Et tout ce bien adveint par la saige *prevoyance* du bon mareschal. (*Mém. de Boucicaut*, I, XXXV.)

*Provoyance*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 743[b].)

— Au plur. :

Apius historiographe parlant des *prevoiances* vaticinienes de Alexandre. (*Orose*, I, f° 226[a], éd. 1491.)

Mes *prevoyances* ont esté aussy veritables comme mes protestations inutiles jusques ici. (22 mai 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 490.)

Ils n'ont jamais eu ces *prevoyances* que vous aves. (*Ib.*, t. II, p. 494.)

**PRIANT**, adj., qui prie ; par extens., suppliant :

Vus seiez dame e jeo servanz,
Vus orguilluse e jeo *preianz*.
(Marie, *Lais*, Equitan, 179.)

Cf. VI, 403[c].

**PRIAPE**, s. m., phallus :

Luy couper les genitoires et *priape*. (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, f° 113, ap. Ste-Pal.)

**PRIAPEE**, s. f., poésie, peinture licencieuse, obscène :

Noz moralitez tiennent lieu entre nous de tragedies et de comedies indifferemment; et noz farces sont vrayement ce que les Latins ont appelé mimes et *priapees*. (Th. Sibil., *Art poet.*, p. 145, éd. 1573.)

**PRIAPISME**, s. m., t. de méd., érection maladive :

*Priapisme* c'est continuelle et immoderee erection sans appetit et sans desir de habiter. (B. de Gord., *Pratiq.*, VII, 2.)

**PRIER**, v. a., adorer (la Divinité) en lui demandant une grâce ou en lui rendant grâce :

Si *preient* Deu que conseil lur an duins[t].
(*Alex.*, XI[e] s., str. 66[d].)

*Proerons* Deu por trestoz nos amis.
(*Loh.*, ms. Montpellier 243, f° 1[d].)

Que ne se fist taisant ne muz
Cel jor de *preer* Jhesu Crist.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5340.)

Mout devotement Dieu *pria*.
(*S. Graal*, 3002.)

*Preeir*. (Mercr. ap. conv. S. Pol 1325, *Lett. du garde du sceau de Colent.*, S. Sauv., Crosville, A. Manche.)

— Absol. :

Tuit oram que por nos degnet *preier*.
(*Eulal.*, 26.)

— Presser (qqu'un) d'accorder qque chose :

Vers eus, por Deu e por amor,
*Pré* me seies defendeor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12343.)

Un faulx chevalier *pria* de folle amour une pucelle. (*Liv. du chev. de La Tour*, CVI.)

Prist occasion de me *prier* de mon deshonneur. (J. MAUGIN, *Hist. de Trist. de Leonn.*, c. 3.)

— Avec le nom de personne comme régime indirect, demander :

Acheder ço que li *preirets*. (*Fragm. de Valenc.*, v°, 31.)

Et por Deu propremant me vange,
Je lou te *proi* por amistiez.
(*Dolop.*, 7790.)

*Proiet* li *ait* et comandeit
Que por s'amor et por sa graice
Que des chaaignes d'or li faisse
.I. hanap moult isnelement.
(*Ib.*, 9648.)

La contesse vait au mostier
*Prier* a Diu, que aciever
Puist son desir et son penser.
(*Amad. et Yd.*, 3720.)

Mout li *proiia*, mais n'a mestier ;
Et ele ne se sot gaitier
Par coi li fait senlant si lait.
(RENCLUS, *Carité*, XV, 4.)

Se il mes paroles entendent
Por Dieu lor *pri* que il amendent.
(GUIOT, *Bible*, 1416.)

U quant je sui si souspris
Que s'amour li *proi*.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, B. N. 1109, f° 321b.)

*Prie* au roy des enfers
Que l'on m'oste un petit ces chaines et ces fers.
(*Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 310.)

— Souhaiter :

Heureux depart vous *prierois* a mon tour.
(B. DES PER., *Recueil des œuvres*, au roy de Navarre, p. 164, éd. 1544.)

— Infin. pris substant. :

Poc vos vaut
Biaus *proiers*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 141.)

Sire, conkis aveiz m amor
Par vostre biau *priier* joli.
(*Ib.*, p. 157.)

Les dieux malins leurs *priers* n'escoutoyent,
Ains sans effect les vents les emportoyent.
(P. RONS., *Franc.*, l. III, OEuv., p. 435, éd. 1584.)

**PRIERE**, s. f., action de prier (Dieu) :

Benetheit li Sires, ki oit la voiz de ma *preiere*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXVII, 6.)

Kar il oit la voiz de la moie *preire*. (*Psaum.*, XXVII, 6, Brit. Mus. Ar. 230, f° 30 r° ; *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XII, 14.)

Par les *proires* del saint prestre.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 12 r°.)

Pour ma *proieire*. (Mars 1238, S.-Nicolas de Verdun, A. Meuse.)

*Pryere*. (1248, Ch. des compt. de Lille, A. Nord.)

*Preere*. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 159 v°.)

Diex ! dit li rois, j'ai ce que ge demant,
C'est la *proire* que je aloie fesant.
(*Otinel*, 614.)

Font grant orasion et grant *progere* a les ydres. (*Voy. de Marc Pol*, LXXXVIII, Roux.)

A mai *proihere*. (1294, *Commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 4 r°.)

Par divines *prieres*.
(*La Venjance del mort nostre seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 18 r°.)

— Action de presser qqu'un d'accorder qqchose :

Encore vuelt el faire essaier
Se *preiere* li a mestier.
(*Eneas*, 1883.)

Li patriarche le semonoit sovent a mout douces *praieres* que... (GUILL. DE TYR, X, 3.)

Por amor ne por *preere*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 1.)

Tant par beveraiges, comme par dons, promesses ou *proyeres* advinent plusieurs mauls et griefs inconvenienches. (1424, *Pièce*, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 42.)

Cf. PRIERE 1, t. VI, p. 404a.

**PRIEUR, PRIEURÉ**, mod., v. PRIOR, PRIORÉ.

**PRIMAT**, s. m., archevêque ayant sur les archevêques et évêques d'une région une suprématie effective et honoraire :

N'i voldrent arcevesque ne *primat* apeller.
(GARN., *Vie S. Thomas*, 4693.)

Albon archevesque de Magonce et aucuns *primatz* du royaulme. (JEH. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, vol. IV, f° 123d, éd. 1531.)

Cf. VI, 405a.

**PRIMATIE**, s. f., dignité, juridiction d'un primat :

Apres en lut une autre (epistre) de la *primacie* Ensegise, l'arcevesque de Sanz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 196b.)

**PRIMAUTÉ**, s. f., premier rang :

La *primauté* du siege de Rome. (CALV., *Instit. chrest.*, IV, VII, 1.)

**PRIME**, adj., premier ; *de prime face*, au premier aspect :

Si come il semble *de prime face*. (ORESME, *Eth.*, f° 187.)

Lire en outre ici l'exemple inséré à l'article PRIN, subdivision *de prime face* VI, 408a.

— S. f., la première heure canoniale :

Quant clers dit au vespre se *prime*,
N'est pas tous perdus ses labours.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXXVI, 5.)

— Par extens., six heures du matin, le commencement de la journée :

Ainçois qu'il fust ore de *prime*,
Par le suen message meime
Fu la bataille au duc mandee.
(CHREST., *Clig.*, 4007.)

A haute *prime*, que li pastorel iscirent de la vile. (*Aucass. et Nicol.*, 18, 6.)

Tant aveit ja duré l'estor
Que haute *prime* esteit de jor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28362.)

Ja estoit bien *prime* de jor. (*Tristan*, B. N. 2171, f° 7a.)

Or allez, dist le roy, et les me faictes cy venir demain dedens *prime*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 162.)

A l'heure de *prime*. (EST. MEDIC., *Chron.*, I, 267.)

Les loups de leur nature ne demeurent pas volontiers la ou ils ont mangé, ainçois iront de haute *prime*. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 104 r°, éd. 1585.)

— Adverb., *prime*, à la première heure :

Le landemain qu'il y fut mis (le siège devant Vernon), qui fut le vendredy, promidrent ceulx qui dedens estoient, rendre les dites places, ou cas qu'ilz ne seroient secouruz en dedens le landemain *prime*. (J. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 174, éd. 1617.)

— Plaisamm., *soupe de prime*, soupe de première qualité, ou, selon le Duchat et Cotgrave, soupe telle que celle que les religieux ont coutume de manger à prime :

Et desjeunoyt pour abatre la rouzee et maulvais aer : belles tripes frites, belles charbonnades, beaulx jambons, belles cabirotades, et force *soupes de prime*. (RAB., *Garg.*, ch. XXI, éd. 1542.)

Luy (le Maine) esveillé, tous les aultres esveilla, chantant a pleine voix la chanson, ho Regnault reveille toy... L'on apresta carbonnades a force, et belles *souppes de primes*. (ID., *ib.*, ch. XLI.)

*Soupe de prime :* Monasticall browesse ; cheese and bread put into pottage ; or chopped parseley strewed or layed together with the fat of the beefe-pot, on the bread. (COTGR.)

Cf. PRIME 1, t. VI, p. 405b.

**PRIMER**, v. — A., tenir le premier rang sur (qqu'un). — N., prendre les devants :

Le roi de Navarre delibera de *primer*, et se servir en cela de deux de la ville. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VI, 188, de Ruble.)

**PRIMEUR**, s. f.

Cf. Primor, VI, 407ᵇ.

**PRIMEVERE**, s. f., plante qui fleurit aux premiers jours du printemps :

Ce fu en mai que *prime voire* germe.
(*Loh.*, ms. Montp., fᵒ 147ᶜ.)

Al matin lievent mescines et puceles,
Vont *primevoire* et la flor de lis querre.
(*Ib.*, ms. Berne 113, fᵒ 51ᶜ.)

El mois de mai qui *primevoire* cache.
(*Ib.*)

Quand le soleil plus doux ouvre la *primevere*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IV, fᵒ 100 vᵒ, éd. 1573.)

Cf. VI, 406ᶜ.

**PRIMIPILAIRE**, s. m., centurion commandant la première compagnie d'une cohorte :

Un des *primipilaires*. (Rod. Magister, dans *Dict. gén.*)

**PRIMIPILE**, s. m.

Cf. VI, 407ᵃ.

**PRIMITIF**, adj., qui a paru à l'origine et en garde un certain caractère :

Au temps de la foy *primitive*.
(*Fauvel*, B. N. 146, fᵒ 4ᵇ.)

Tous les docteurs de saincte eglise, especialement de l'eglise *primitive*. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, sign. Aiiiᵇ, éd. 1486.)

**PRIMITIVEMENT**, adv., à l'origine :

La regnation temporelle, que tinrent jadis et *primitivement* les Assiriens, les Mediens depuis et les Persans et derrenierement les Romains. (G. Chastell., *Entree du roi Loys en nouv. regne*, Œuvr., VII, 31, Kerv.)

**PRIMOGENITURE**, s. f., aînesse :

*Primegeniture*. (*Orose*, vol. I, fᵒ 37ᵃ, éd. 1491.)

— Droit d'aînesse :

Esau jura, et vendist ses *primogenitures*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen., XXV.)

**PRIMORDIAL**, adj., qui sert d'origine :

Digne est avoir palme *primordialle*
Et precellence en dignité fidelle.
(Vers 1465, *Ballade*, I, dans J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*.)

O cité patrialle,
Mantue, lors de biens *primordialle*.
(G. Michel, *Georg.*, fᵒ 63ᵃ, éd. 1529.)

**PRINCE**, s. m., celui qui possède une souveraineté, qui est d'une maison souveraine :

Surdrunt li rei de terre, e li *prince* traiterunt perment encontre le Seignor. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., II, 2.)

Tu poseras eals *princes* en tute terre. (*Ib.*, XLIV, 16.)

Chele (heure) ki les *prinches* despuelle.
(Renclus, *Miserere*, xci, 9.)

Li *prinches* de Galles. (Froiss., *Chron.*, var., VIII, 260, G. Raynaud.)

— Celui qui est le premier, le chef :

Li *prince* de Juda lapiderunt els. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXVII, 28.)

— Fig. :

Le noble philozophe et *prince* de eloquence, Tulle. (Laur. de Premierf., *Trad. du de Senect. de Ciceron*, B. N. 126, fᵒ 121ᵈ.)

Cf. VI, 408ᶜ.

**PRINCEPS**, s. m.

Cf. VI, 409ᵇ.

**PRINCERIE**, s. f., principauté :

Au duché, *princerie* et sieurie de Lorraine. (1425, *Relation des resolutions arrêtées par les vassaux du duc de Lorraine, Charles II*, B. N. 4846, fᵒ 427.)

Cf. VI, 409ᵇ.

**PRINCIPAL**, adj., le plus important :

Li rubis est *principaus* sor totes pieres, car il a la vertu de totes les .xii. pieres *principales*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, fᵒ 169ᶜ.)

Ele (l'orgueil) ai .vii. vices *principaux*.
(*De David li prophecie*, Brit. Mus. addit. 15606, fᵒ 6ᵈ.)

La cause *principaus* estoit tele. (Froiss., *Chron.*, I, 456, Luce, ms. Amiens.)

Ung des plus *principaulx* pors de mer qui soit au monde. (Mandeville, ms. Modène, fᵒ 7 vᵒ.)

Les pilliers *princhipaux*. (13 mars 1497, ms. Amiens 563, fᵒ 226.)

— S. m., la chose principale :

Aussi bien pour la peine comme pour le *princepaul*. (1292, *Accord*, Boulogne, A. N. J 1125, pièce 10.)

Mais en ce faisant prolongueroie trop ma matiere. Si m'en tairay a tant et retourneray a mon *principal*. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, Soc. Hist. de Fr., I, 33.)

Cf. Principal 1, t. VI, p. 410ᵃ, et Principel, p. 410ᶜ.

**PRINCIPALAT**, s. m., fonction d'un principal de collège :

Pendant les sis annees de son *principalat*. (1587, *Accord relatif au college d'Autun*, A. Saône-et-Loire.)

**PRINCIPALMENT**, mod. principalement, adv., d'une manière principale :

Et consacranz *principalment* le siege de son cuer. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 33, 18.)

Ceulx qui plus *principalment* gouvernoient les autres. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fᵒ 400ᵇ.)

A quoi nous devons *principaument* entendre. (1314, A. N. JJ 52, fᵒ 25 rᵒ.)

*Princhipaument*. (28 avril 1414, *Reg. aux Consaux*, A. Tournai.)

De laqueil il muet *principament* en fieff. (Hemricourt, *Tempor.*, p. 398.)

Le lyerre blanc a cela de propre de jetter des agraffes deça et dela du milieu de ses feuilles, et *principalement* es murailles, encores qu'il ne les puisse embrasser (Du Pinet, *Pline*, XVI, 34.)

Cf. Principaument, VI, 410ᵇ.

**PRINCIPALTÉ**, mod. principauté, s. f., petit État, petite terre dont le souverain a le titre de prince :

La *principaltee* d'Acquitaigne. (1362, *De Aquitania*, Rymer, III, 68ᵇ.)

Les *principautez* et les grandes puissances. (Oresme, *Eth.*, dans Littré.)

*Principaulté*. (La Bod., *Harmon.*, p. 19.)

Cf. Principauté, VI, 410ᵇ.

**PRINCIPAT**, s. m., principauté :

Et en prime donerent esmote a lo castel de Saint Nicharde, et puiz vont devorant lo *principat* tout. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, III, 42, Soc. Hist. de Fr.)

**PRINCIPE**, s. m., commencement :

Nous sommes desplaisans que votre commodité n'a permis de prandre charge du *principe* de l'université que se dresse en ceste cité. (28 sept. 1566, *Lettre des gouverneurs de Besançon*, ap. Beaune et d'Arbaum., *Univers. de Fr.-Comté*, p. 72.)

— Raison d'être d'une chose :

L'amour supreme deu au souverain et premier *principe* de toutes choses. (Franç. de Sal., *Am. de Dieu*, I, xvi.)

— Vérité fondamentale sur laquelle s'appuie le raisonnement :

Les *principes* mathematiques. (Oresme, *Eth.*, I, 10.)

**PRINTANIER**, adj., relatif au printemps :

Les pluyes *printanieres*.
(Rons., *Hymn.*, I, 10.)

La rose *printanniere*.
(Id., *Eclog.*)

Bourgeons *printanniers*.
(La Morliere, *Renaiss. de Daphné*.)

Mille fruicts *printenniers*.
(Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, fᵒ 393 rᵒ, éd. 1588.)

C'est un vent *printanier*, blandissant, gracieux,
Paisible, doux soufflant, favorable, germeux.
(Jos. du Chesne, *Mir. du monde*, 189, éd. 1587.)

**PRINTEMPS**, s. m., saison de l'année qui commence après l'hiver, à l'un des équinoxes :

Al tor de l'an revient et avriels et *prinstans*
Et li tans de Pascor, qui les gens fait joians.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 3329.)

Sur le *primptemps* entra dans un vert bois.
(Vasquin Philieul, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 162, éd. 1555.)

*Printans*.
(Tahur., *Poés.*, 2ᵉ p., p. 29, éd. 1574.)

**PRIOR**, mod. prieur, s. m., supérieur d'un couvent :

Quant l'arcevesques vit tut se tindrent al rei,
Li *priurs* del Munt Deu et Bernarz de Coldrei,

Et nis li reis de France, ou il out greignur fei,
De ses bels oilz plora et se tint tuz en sei.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, 4056.)

Mes li clerc durement s'en plaingnent
Et li provoire et li *prior*.
(GUIOT, *Bible*, 1569.)

*Prieeur*. (1293, La Madeleine, A. Loiret.)

Mais li faingnant *prieour*,
Dont ja dame n'iert amee,
Ne chantent fors en pascour.
(*Couci*, 368.)

Le *priou*. (1304, *Jugem.*, Prieuré de Mesland, A. Loir-et-Cher.)

*Preeur*. (1325, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 64, f° 45 v°.)

Le *prioul* de Lochmaria. (28 nov. 1392, Locmaria, A. Finistère.)

— S. f., *priore*, supérieure d'un couvent :

La *priourez* de Bollevile. (1463, *Cart. de Bolleville*, Brit. Mus. add. 13307.)

**PRIORÉ**, mod. prieuré, s. m., couvent dirigé par un prieur, une prieure :

En fé dou dit *priolé* de... (1260, *Vente*, Ste-Croix, A. Vienne.) Plus haut *prioré*.

*Priolez*. (1263, *Lett. de J. de Joinv.*, A. Aube.)

*Priorez*. (*Ib.*)

Li *prioleis*. (1264, *ib.*)

Dou *priolei* de Beinville. (1265, S. Epvre de Toul, H 6, A. Meurthe.)

A cause dou *priourrey* dou dit Voingnory. (1380, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 1, J. d'Arbaumont.)

Par gens d'armes est li pueples robes,
Es *priores* et es religions.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 262.)

**PRIORITÉ**, s. f., fait de venir avant dans l'ordre du temps :

La mescongnoissance de l'ordre ou *priorité* des enffans de plusieurs meres. (AL. CHART., *Œuvr.*, sign. E IIII[a], éd. 1489.)

Comme si telle *priorité* ou posteriorité de temps faisoit quelque chose au propos de question. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 171 r°, éd. 1587.)

— Par anal. :

Ceste *priorité* est selonc nature et non pas selonc temps. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

**PRIS**, mod. prix, s. m., valeur vénale :

Por lo *prez* de... (1260, *Vente*, Ste Croix, A. Vienne.)

*Prez*. (1285, Tailleb., A. Thouars.)

Li quels fromenz a estei venduz et mis a *pris* d'argent. (1349, *Compt. du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dôle, V 164, A. Doubs.)

— Partic., somme à payer pour le passage sur un bateau :

La neif est preste ou il deveit entrer,
Dunet sum *pris* et enz est aloet.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 16[e].)

— *Pris fait*, prix fixe et convenu d'avance pour un travail à exécuter :

A Jehan de Tourville auquel l'annee precedant... avoit esté baillé certain *priffait* par lequel il devoit et estoit tenu tirer toute l'eaue qui sourdroit en la dite montaigne. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 101 v°.)

Pour partie des .LX. toises a lui bailliees a *priffait*. (*Ib.*, f° 222 r°.)

Lequel *priffait* ilz ont depuis fait et parachevé bien et deuement. (*Ib.*, f° 226 v°.)

Ilz ont ordonné que l'on fera demain crier que qui vouldra faire et prendre a *priffait* de faire le mur de la Lanterne pour moins de .VIII[xx]. livres... qu'il se comparisse demain. (2 août 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 65, Guigue.)

Par affermaige, *prisfait* ou autrement. (1455, A. N. KK 329.)

Aux *priffaictz* des bastimens qui se font en la dicte ville. (1577, BB 98, A. mun. Lyon.)

— Valeur morale, estime, réputation :

Nus avers princes ne puet monter en *pris*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 22[f].)

Tolir li vels *pries* et enor.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 6886.)

— Importance :

Et si li pri qu'il me pardoigne,
Et que il pas ne prenge a *pris*
Çou que tant ai vers lui mespris.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 29[b].)

**PRISABLE**, adj., qui a du prix, de la valeur, estimable :

Par quoi la vie des homes est *prisable* et glorieuse. (BRUNET LATIN, p. 260.) Autre var., *prizable*, *prisavle*.

Ceste maniere est *prisable*. (*Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 129 r°.)

Toutes pieces egalement necessaires au bastiment d'un corps ne sont pas pourtant egalement *prisable*. (*Lett. de Mont. à M. de Foix*.)

**PRISE**, s. f., action de prendre :

S. Nicolas et S. Soplise,
Defendez nous d'infernal *prise*.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. des man.*, 1323.)

Explicit li romanz de la *price* de Jherusalem (B. N. 1374, f° 90 v°.)

Peril sera pour la *prinse* des bestes sauvages mauveses. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 209 r°.)

Le dormir le surprenant, et relaschant les *prises* de ses doigts. (MONT., II, 19, p. 444, éd. 1595.)

— Fig. :

Par la *prise* du pain de vie,
Il va en perdurable vie.
(*Vie de S. Evroult*, 903.)

— Location à bail :

Ceste *prinze* faicte tant moiennant douze deniers tournois de menu cens. (1520, *Cartul. de Lagny*, f° 247 v° ; Duc., *Prisia* 4.)

— Ce qui est pris, recette :

Poi dure malveise *prise*.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. des man.*, 521.)

Il doient estre de tiers en tiers de *prises* et de misez en toutes chosez. (Janv. 1299, H 343, A. Meurthe.)

— Amende :

Il ne pairont pour toute l'annee que une *prinse* tant seulement ; c'est a entendre pour la prise du sergent, et de son varlet, une *prinse*. (1352, *Ord.*, VI, 62.)

— Valeur :

S'il aporte marchandisse
Devers Germaise ou devers Pise,
Segont l'achat en seit la *prise* ;
Que n'i ateine coveistisse.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. des man.*, 809.)

— Imposition :

Certaine redevance, que l'on appelle la *prinse*, etc. (*Cartul. de Lagny*, f° 141 ; Duc. *Prinzia*.)

Et pareillement aussi a cause du dit droit ou redevance nommé et appellé la *prise*. (*Ib.*, f° 144.)

Cf. VI, 413[a].

**PRISEE**, s. f., évaluation d'une chose qui doit être vendue :

Les cous que l'edefice couste a retenir ou point qu'il est quant la *prisie* est fete. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 783, Am. Salmon.)

Et le roy luy offri eschange de ces deux chastiaux par droite *prisiee* et par loyal estimacion. (*Gr. chron. de Fr.*, Phelip. Aug., III, 4, P. Paris.)

La *proisiee* et estimacion. (1337, A. N. JJ 70, f° 128 v°.)

Sans comprendre en la *prisee* chasteaulx, manoirs ne autres edifices. (Juin 1404, *Ord.*, IX, 12.)

Nous a requis que des diz vivres et provisions nous feissions *presie* et tauxacion a telle fin qu'il appartendra. (1436, *Mention d'un projet d'attaq. de Cherbourg*, dans *Chron. du Mont S. Michel*, II, 95.)

Cf. VI, 413[b].

**PRISER**, mod., v. PRISIER.

**PRISEUR**, s. m., celui qui fait la prisée :

Nus ne nule ne puet ne ne doit dire vilonie a nul des *priseurs* devant diz. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., C, 19.)

E si il estoit de grant beuf de Gascogne il sera avenable par les *prisors*. (1307, *Ordinacion des vivres*, Levillain, *Moyen âge*, X, 84.)

Li plus grant seront avenable pour les *priseors*. (*Ib.*)

Le cens fait prisier par les *priseurs* sermentez ordenez et commis, en le dicte ville, a prisier toutes rentes et hiretages. (10 nov. 1379, *Escript Jehan le Clerc, dit de le Laye*, Chirog., A. Tournai.)

**PRISIER**, mod. priser, v. a., évaluer à un certain prix :

Li arpens de bois selonc droit pris *est prisies* .X. s. l'arpent. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 774, Am. Salmon.)

Que il estimassent et *prisassent* leyau-

ment les diz heritages. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Selonc la coustume que l'on *prise* terres esdites seneschaussees. (1316, A. N. JJ 53, f° 51 r°.)

[Ils ont] appelez avec eus bones genz du pais dignes de foi qui leur ont aidié a estimer et *presier* les choses baillies audit Jehan de Penne. (1317, A. N. JJ 54ᵃ, f° 42 r°.)

— Compter :

Cels qu'il unt morz, bien les poet hum *preisier*.
(*Rol.*, 1683.)

— Absol., évaluer à un haut prix :

Emperere, dist ele, trop vos poez *preisier*.
(*Voy. de Charlem.*, 13.)

— Fig., estimer :

Moult en furent a *preixier* et a loeir. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 208 v°.)

Et cil s'est tantost entremis
De ce jeu c'amors li demande,
Car ne *prisoit* pas une amande.
(*De la Dame qui fist batre son mari*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 137.)

Ke vu soliez tant *preiser*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 92ᵃ.)

Or antandez trestuit, seignor et bacheller,
Une chanço[n] novelle qui mout fait a *proisier*.
(*Parise*, 1601.)

E tant *fust preysé* par tot qe la gent diseient communement que il fust santz pier de force, bounté, e hardiesse. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xivᵉ s., p. 51.)

— *Prisié*, p. passé, de haute valeur :

Kar mult ert sainz hom e *preisiez*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4190.)

Croiserent sei comunement
Tote la plus *proisie* gent.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 57, G. Paris.)

Il me toli .i. bon castel *proisié*.
(*Huon de Bordeaux*, 480.)

Cointes se tiengne et envoisies,
Et de largece soit *proisies*.
(*Rose*, 2241.)

.i. de vos barons plus *proisies*.
(*Comte de Poit.*, 1681.)

**PRISON**, s. f., fait d'être détenu, privé de sa liberté :

Hum ki ço set que ja n'avrat *prisun*
En tel bataille fait grant defensiun.
(*Rol.*, 1886.)

Quant li empereres vit ke Lyenars ne pooit escaper sans mort u sans *prison*. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 509.)

*Prinson*. (xiiiᵉ s., *Jug. de la cour de Renn. et de Ploerm.*, A. I.-et-V.)

*Prisson*. (1304, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 3ᵈ.)

*Preson*. (*Doct. de la sec. retor.*, ms. Vat., f° 110 v°.)

Il y a des peines en la justice ecclesiastique, comme la *prison*, le jeusne, l'amende pecuniaire. (*Gr. Cout. de Fr.*, p. 523.)

— Lieu où l'on est ainsi détenu :

Tout pour s'amie a la clere façon
Que Loeys tenoit en sa *proison*.
(*Raoul de Cambrai*, 6278.)

Avez le amené ou il est en *prinseon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Hatt. 59, f° 79 v°.)

Et le roy mena droictement Ferrant a Paris en *prinson* et tous les princes et barons que ilz avaient prins en la bataille. (*Livre de Baudoyn conte de Flandres*, p. 108, Serrure et Voisin.)

— Fig. :

Or est sis quers en grant *prisun*.
(Marie, *Lais*, Elidue, 466.)

Le corps est de l'ame *prison*.
(J. Lefevre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 3ᵈ.)

On soloit jadis faire de boines orisons,
Or dist on : Boines œuvres, ce sont toutes *pri-* [*sons*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 175, Kerv.)

Cf. Prison 1 et 2, t. VI, p. 414.

**PRISONNIER**, s. m., celui qui est en prison :

Retenir *prissonier*.
(*Bovon d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 64 v°.)

... Poroit l'iretage dou dit *prisenier* saisir... (1301, *Pet. Reg. de cuir noir*, f° 38 r°, A. Tournai.)

*Prizenier* en le main dou conistable. (1ᵉʳ mars 1313, *Reg. de la loy*, 1313-1325, f° 11 r°, A. Tournai.)

Gregoire Gondeau, *prainsonnier* et porteur de sauf conduit. (1436, *Acte*, dans l'*Annuaire de l'Orne*, 1873.)

Les aultres *prinsonniers*. (*Livre de Baudoyn conte de Flandres*, p. 112, Serrure et Voisin.)

*Prissonnier*. (1469, *Monstres gén. des nobles*, A. Eure.)

**PRIVABLE**, adj., qui peut être privé, dépouillé :

Tu scais que ne suis point coupable
Ne de toutes graces *privable*.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 821.)

Les baillifz doivent demourer tous les jours de leur bailliage sans partir ; autrement ilz sont *privables* de leurs offices. (*Cout. de France*, f° 187 v°, éd. 1517.)

Cf. VI, 415ᵃ.

**PRIVATIF**, adj., qui marque privation de quelque chose :

Je ne t'ay pas dit que peché originel soit puni de peine positive, mais seulement de peine *privative*. (Fabri, *Dial. en l'honn. de Dieu et sa mere*, f° 14 v°, éd. 1514.)

— T. de gramm., se dit d'une particule qui, placée devant un mot exprimant une qualité, indique l'absence de cette qualité :

Particule *privative*. (1570, Gentien Hervet, dans *Dict. gén.*)

— T. de législ., qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne :

De tout crime capital la cognoissance en appartiendra au dict archevesque duc de Reims, *privative* aux eschevins. (1544, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, II, 2ᵉ p., p. 61.)

**PRIVATION**, s. f., fait d'être privé de quelque chose :

Jusques a tant que par nous soit rappelé la dicte *privacion* et restitues en icelle porcion iceulx desobedients. (1307, *Stat. de la maladrerie*, A. hospit. de Bernay.)

Et pour ce dit Aristote ausi ailleurs que un petit de evacuacion de ceste matiere fait grant dissolucion du corps pour la *privacion* de son norrissement. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 86 r°.)

Apres mandast l'eveque de Liege et le capitle que tantoist li faux tyrant li amenassent pris et looiez, sous la peine de son indignation et de *privation*. (J. d'Outrem., *Chron.*, IV, 237.)

**PRIVATIVEMENT**, adv., d'une manière exclusive, à l'exclusion :

Auront la totale jurisdiction et cognoissance *privativement* a tous autres de ce qui concerne nos droicts d'impositions foraines, leurs circonstances et dependances. (1542, *Ord.*, ap. Guenoys, *Confer. des ord. roy.*, p. 172.)

Tous profits des fosses et remparts avec la connoissance, juridiction et definition des delits commis en toutes et chacunes les choses dessus dites, lui appartiennent *privativement* au dit lieutenant des habitans. (1557, *Arrest*, ap. Varin, *Arch. législ.*, II, 2ᵉ p., 125.)

Le prophete en reserrant cette beatitude a Sion... en frustre *privativement* Moab et Amaleh. (Aubigné, *Œuvr.*, II, 131, Réaume et Caussade.)

**PRIVAUTÉ**, s. f., familiarité intime :

Sont li marié sans moleste ?
N'acatent il mout kier le feste
De lor caitive *privauté*.
(Renclus, *Miserere*, cc, 10.)

Et ce vos di pour verité
Come moult grande *privauté*
Orent entr'aus .ii. establie,
Si dirai la melancolie
Que cilz ot aprinse sa mie.
(*De l'Avoine pour Morel*, 57, Montaigl., *Fabl.*, I, 320.)

Car jamaiz ne lui en eust revelé ce qu'il avoit ouy appertement entre eulx deux, se n'eust esté par quelque grant *pryvaullé*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 6ᵈ.)

— Intimité :

Et ne sot k'il deist quant il dedanz sa *privoteit* vot enclore cest comun bien. (*Li Epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 7 r°.)

— Choses secrètes :

Que moult ai a mander mon pere
Grans *privautes*, et a ma mere.
(*Amaldas et Yd.*, B. N. 375, f° 325ᵇ.)

Il sosriaus te demandera de tes *priveltez*. (*Bible*, B. N. 901, f° 33ᵈ.)

**PRIVÉ**, adj., relatif à un simple particulier :

Servise de voie a cimetiere est de droit *privé*. (*Liv. de jost. et de plet*, p. 137.)

— Apprivoisé :

Li cers ki si esteit *privez*
Que la meschine aveit norri.
(*Eneas*, 3788.)

— S. m., simple particulier :

C'est une chose perverse qu'un *privé* entreprenne d'administrer ne le baptesme ne la cene. (Calv., *Instit. chrest.*, p. 1082.)

— *A privé, en privé*, loc. adv., en particulier, dans l'intimité :

Et se poes a ce venir
Qu'*a privé* les puissies tenir.
(*Rose*, 7708.)

Choisit le temps pour parler *en privé*
Avecques elle.
(Corrozet, *Le Compte du Rossignol*, éd. 1547.)

— Vie privée :

Qu'un chacun en son *privé* face le semblable. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 6.)

Ils disent qu'il en provenoit des fruits tres utiles au *privé* et au public. (Mont., I, 27, éd. 1595.)

— Endroit retiré où sont les lieux d'aisances :

La toicture qui est au dessus du *privet* et aysance de la conciergerie. (1557, B 558, f° 172, A. Meuse.)

Ung *privé* double a deux perthuys sur le canal et conduit public. (1566, *Compt. de Guill. Gaucher pour la fortificat.*, CC 171, A. mun. Avallon.)

Cf. VI, 415[b].

**Priveement**, adv., en qualité de simple particulier :

Vous resjouir publiquement et *privement*. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, I, 7, L. Lacour.)

— En particulier, intimement :

Mius seules cose esperitel
Et angle ke home mortel,
Quant tu tiens a Dieu parlement
Seul a seul tout *priveement*.
(Renclus, *Carité*, lxxiii, 4.)

Et distrent li message que il voloient parler a lui *priveement* de par son fil et de par les barons de l'ost. (Villehard., *Conq. de Constant.*, § 186.)

Sachiez que molt *priveement*
Cest afaire vourrai traitier.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 7[a].)

E si vus purrez *privement* a leysir,
Sauntz aparteynaunce, a pleysyr,
Tot parfere vostre voler.
(*Gilote et Johane*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, II, 29.)

Privatim, *priveement*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°.)

— D'une manière toute particulière :

Encores que cela n'y seroit pas, si ne voudrois je pas entrer en lice pour desbattre la verité de nos histoires, ny l'esplucher si *priveement*. (La Boet., *Serv. vol.*)

— En secret :

El m'a mandé tot son talent
Par son escrit *priveement*.
(*Eneas*, 9011.)

Por soie amor engien querrai
Et *priveement* m'ocirrai.
(*Floire et Blanchefl.*, 2137.)

**Priver**, v. a., affliger de la perte ou du manque de quelque chose :

Il les pourra deslother et *priver* de leurs loths et porcion. (1307, *Stat. de la maladrerie*, A. hospit. de Bernay.)

Le sieur de Saint Andry (le maréchal de Saint-André) *sera* teneu de rendre compte et restituer les donations immenses et excessives que le feu roy Henry luy a donné, et jusque la *privé* du conseil. (Michel Lhospital, *Harangues et mémoires*, I, 409, Dufey.)

Cf. VI, 415[c].

**Privilege**, s. m., avantage personnel accordé par exception au droit commun :

Tes *privileges* as et leis et poesté.
(Garn., *S. Thomas*, 2846.)

Le *previlege* aus Bretons. (B. N. 837, f° 190.)

*Priveleige*. (1274, Fontaine-le-Comte, A. Vienne.)

*Prevelege*. (28 juill. 1289, B 155, f° 13, A. Maine-et-Loire.)

*Priveliaige*. (1297, Citeaux, n° 19, A. Jura.)

*Priviliege*. (1308, A. N. JJ 40, f° 68 r°.)

*Privilige*. (*Ib.*)

*Priveliege*. (1334, A. N. JJ 69, f° 17 r°.)

Les *previlleges* des Normans. (1368, *Cartons des rois*, A. N. K 51, pièce 21.)

*Previliege*. (15 nov. 1371, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

**Privilegier**, v. — A., faire jouir d'un privilège :

Loys par la grace de Dieu desirans icelle cité douer et *privilegier* par tous bons moyens a nous possibles avons voulu, etc. (Mars 1480, *Lett. de Louis XI*, ap. Beaune et d'Arbaum., *les Univers. de Fr.-Comté*, p. 28.)

— Partic., en parlant d'une église, d'un autel, leur attacher des indulgences :

Quant Innocent li apostoiles
De Rome vint por dedier,
Franchir et *privilegier*
La franche eglize saint Maart.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 100[a].)

— Réfl., s'accorder un privilège :

Aussi n'est il supportable, qu'aux grandes ames et illustres de *se privilegier* au dessus de la coustume. (Mont., I, 25, p. 86, éd. 1595.)

— Se prévaloir, s'autoriser :

L'autre chose qui est a notter est les courtoisies que ces gallands hommes combatans s'userent les uns aux autres, ne *se privilegeant* nullement des loix rigoureuses permises en ces faits... (Brantome, *Sur les duels*, p. 34.)

— *Privilegié*, p. passé, qui jouit d'un privilège :

*Privilagié*. (*Rentes d'Orliens*, f° 2 v°, A. Loiret.)

Nous a esté exposé que comme ladite ville laquelle a esté de toute ancienneté ville *privilegiee* et chef lieu de toute la chastellenie d'icelle... (1517, *Confirm. par l'archiduc Charles des privil. de Bailleul*, Ann. du com. flam. de France, XVI.)

**Prix**, mod., v. Pris.

**Probabilité**, s. f., caractère de ce qui est probable :

Probabilitas, *probabilites*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Lesdiz doien et chappitre ont tiltres, enseignemens et *probabilitez* souffisantes, raisonnables et legitimes pour dire et maintenir que ilz ont en l'eglise de Paris partie du chief monseigneur saint Denis. (1410, *Mém. de Notre Dame*, A. N. LL 1326, *Mém. Soc. Hist. Paris*, XI, 392.)

Il y avoit de la *probabilité* en ce propos. (Amyot, *Prop. de table*, IV, 2.)

**Probable**, adj., dont la vérité a plus de raison pour que contre :

Probabilis, *probables*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Cf. Probable, VI, 417[b], et dans cet article, au premier exemple, remplacez « H. de Granchi » par « 1444 ».

**Probablement**, adv., d'une manière probable :

L'en peut bien parler en science certainement si comme en mathematiques, et es autres non, mais tant seulement *probablement* et vraysemblablement. (Oresme, *Ethiq.*, II, 2.)

**Probation**, s. f.

Cf. Probacion, VI, 417[b].

**Probatique**, adj. f., t. d'ant. jud.; *piscine probatique*, réservoir où on lavait les animaux destinés aux sacrifices :

Vers cele issue les le mur dou cloistre est la *probatique piscine*. (Vers 1231, *les Sains pelerinages*, ap. Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 104[5].)

Cf. Probatique 1, t. VI, p. 417[c].

**Probe**, adj., qui est d'une honnêteté scrupuleuse :

*Prob*; vide in coant, c'est tout ung. Item c'est l. probus. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Les *probes* gens du temps passé. (Est. Medic., *Chron.*, I, 2.)

**Probité**, s. f., honnêteté scrupuleuse :

Non degenerer de la *probité* de leurs predecesseurs. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 54 r°.)

Pour sez renommees *probitez* et reclamees vertuz. (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 48 v°.)

**Problematique**, adj., dont la solu-

tion est douteuse, dont l'issue est douteuse :

Et vous monstrer corniffiquez
En vos traitz *probleumaticques*.
(J. Marot, *La vray disant advoc. des Dam.*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. X, p. 233.)

— S. m. pl., livre des problèmes :

Comme dit Aristote en la tierce partie de ses *probleumaticques*. (Nic. de la Chesnaye, *Nef de santé*, sign. H II[d], éd. 1507.)

**problematiquement**, adv., d'une manière problématique :

Question des huiles, traitee *problematiquement*, item censure de quelques opinions touchant la decoction. (L. Joubert, *Titre*, éd. 1578.)

**probleme**, s. m., question, difficulté à résoudre :

Le livre des *problemes* de Aristote, c'est a dire des fortes questions. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 1[a].)

*Probleume*, question difficile, probleuma. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

**proboscide**, s. f., trompe d'animal :

Ils ont le museau long de deux coubdees et le nommons *proboscide*. (Rab., *Cinq. liv.*, xxx.)

**proceder**, v. n., venir à l'exécution de quelque chose ; absol. :

Et alla ledit seigneur de Baufremont sur le poye du dit ourdich, disant et criant ainsi : Senescal, *procedez* en vostre office. (xiii[e] s., *Lett. de Henri d'Espiere au duc ae Loherainne*, ap. Reiff., *Gilles de Chin*, Introd., p. lxxxix.)

Ne convient pas avant *proceder* ne enquerir pour quel cause il (les principes) sont vrais. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 356[d].)

La maniere de traicter ceste science et de y *proceder*. (*Metam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 3[c].)

— Partic., agir contre qqu'un en justice :

Requerre la recreance, et *proceder*, au sourplus, esdites complaintes, comme il appartenra et les demener jusques en deffinitive. (21 sept. 1474, *Escript de reprinse pour l'ospital Saint Eluthere*, chirog., S. Brice, A. Tournai.)

— Provenir :

Durant lesquelz cris et publications personne aulcune ne seroit venue ne comparue, quy ledict marchié et vendaige, ne les deniers en *prochedans*, auroit vollu debattre, contredire, ne empeschier en aulcune maniere. (23 juillet 1561, *Escript au prouffict de Hans Vand Stocq*, Chirog., A. Tournai.)

Cf. VI, 418[a].

**procedure**, s. f., formes suivant lesquelles on doit procéder en justice :

Et de faire toute autre maniere de serment, de proces et de *procedeure*. (1344, A. N. S 266, pièce 11.)

Et en sortirent sans autre *procedure* de proces. (Brant., *Capit. fr.*, Maresch. de Montmor.)

— Procédé :

Je suis trop alienes de semblables *procedures*. (2 juin 1197, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 771.)

Cf. VI, 418[b].

**proces**, s. m., affaire poursuivie en justice :

Li pleiz et *procelz* qui est entre les dictes parties. (1344, *Accord*, Pontigny, H 1542, A. Yonne.)

Par lesquelles raisons et pluiseurs autres alleghies de sa partie, disoit li dis baillis que pour les dites chozes il ne devoit y estre mis en *prochies*. (1353, *Ch. de Jehan, roi de Fr.*, Roisin, ms. Lille 266, f° 350.)

Come plais et *proces* en cas de complainte et de nouvelité ce fuist naghaire esmeue en le cour du roy nostre sire. (1395, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge livre, f° 261 r°, A. Tournai.)

— Par anal. :

Li *prochesses* de l'excommenication. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, V, 44, Chron. belg.)

— Fig. :

Pour faire fin a long *proces*, maistre prestre vint, a l'heure assignee, bien doulcement en la ruelle. (*Cent nouv.*, LXXVI.)

— T. d'hist. natur., processus :

Il y a un autre os situé en la base de l'os coronal, qui est le huitieme auquel se finissent les *proces* mammillaires. (Paré, *Œuvr.*, III, 4, éd. 1573.)

Cf. VI, 418[c].

**processif**, adj., qui a rapport aux procès :

Et qui plus est, se sont renduz a immoderee avarice, en procurant par simonie et par autres voyes illicites, litigieuses et *processives*, en corruptions et autrement, benefices et prelatures espirituelz. (J. Le Maire, *Diff. des schism.*, Œuvr., III, 353, Stecher.)

Demesler dextrement les *processifs* desbas.
(Pibrac, *Plaisirs de la vie rustique*.)

**procession**, s. f., longue file de personnes qui vont à la suite les unes des autres, particulièrement pour une cérémonie religieuse :

Ferons *procession* la dedenz en cel clos.
(*Voy. de Charlem.*, 808.)

Li dus Betis de Gadres est plus fiers d'un lion,
Es nos a amenee fiere *pourciession*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 19[d].)

Si issent a *porcession*
Contre Blancandin le baron.
(*Blancand.*, 5769.)

Chertez il nous amaine fiere *pourchession*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 194[d].)

*Porcession*. (Av. la S.-Laur. 1247, S. Géry de Cambrai, A. Nord.)

Et furent recheu a grant *pourciession* des evesques et des abbes et des gens de relegion et de l'autre clergié, ki molt les avoit desirres. (*Istore d'Outre mer*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 222.)

Qui fu recheus en son pais a grant *porciession*, et molt honneres comme sires qu'il en estoit. (*Ib.*, p. 223.)

Iluec fu receus dou couvent de l'eglise a *pourcession*. (Guill. de Nang., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 413.)

Et en allerent en *pourssecion* rendre mercy a Dieu. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 92 v°.)

La *pourchiesion* dou Sacrement. (1359, *Dépenses, etc.*, Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Qui porterent les six torches de la ville a la dicte *possession*. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, Commune, XVI, A. mun. Orléans.)

A la *possession* generalle de la feste Dieu. (*Ib.*)

Cf. VI, 419[b].

**processionnaire**, adj.

Cf. VI, 419[b].

**processionnal**, adj., anc., syn. de processionnel :

Plusieurs des manans et principaux habitans de ladicte ville qui s'estoient prepares et partis hors d'icelle ville en estat *pourcessionnal* et alloient au devant d'icelui duc Charles. (1472, *Procès-verbal du massacre et brûlement de la ville de Neelle*, Bulletin du comité de la lang. et de l'hist. de la France, II, 234.)

— S. m., livre contenant des prières qu'on récite aux processions :

Deux *processionalz*. (1563, dans *Dict. gén.*)

**processionnel**, adj., relatif aux processions :

Une cappe missal, une *processionnel*, laquelle *processionnel* est garnie de diague. (1542, *Inv. de S. Jacq.*, Liv. des serm., A. Montauban.)

**processionnellement**, adv., en procession :

Premierement, a la dicte porte et es rues rengies actendoient les colliegés dudit Bruges... pour illec recepvoir ma dicte dame *pourcessionnellement*. (Ol. de La Marche, *Mem.*, IV, 99.)

**processus**, s. m., t. de zool., prolongement de telle ou telle partie :

Le *processus* ou voye du peritoine. (Paré, I, 29.)

**proces verbal**, s. m., relation authentique d'un fait constaté et rapporté par une personne ayant droit ou qualité pour le faire :

Pour soy infformer desdits excepz faiz, contenuz ou *proces verbal* dudit maistre Jehan Travers. (1484, *Séances du conseil de Ch. VIII*, p. 235.)

*Proces verbail*. (*Serm. des lig. de Dij.*, Fontette, XXXVII, 14.)

**PROCHAIN**, adj., qui est très rapproché.

— Dans l'espace :

Ces dis basses od tuz ces dis vaissels fist li reis aseer en le aitre ki plus fud *prucein* al temple. (*Rois*, p. 256.)

Douze hommes creables *preucheins* du leu. (1293, S.-Evroult, A. Orne.)

*Preschein*. (24 oct. 1360, *Convent.*, Liv. des Bouill., A. Bordeaux.)

*Pruchayn*. (1399, Ste-Croix, l. 25, A. Vienne.)

Les maysons *prochaines* des murailles. (1544, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 137.)

Le prince d'Aurenge estant plus *prochain* de luy quand il tomba, le feit tost couvrir d'un manteau. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. II, f° 75 v°, éd. 1572.)

— Dans le temps :

Ne seies luin feid de mei, kar la tribulatiun est *pruceine*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXI, 11.)

Cil del chastel aurunt *prueçain* aïe.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 704.)

Lo vendredi *prochien* devant la Trinitei. (1248, Saint-Sauveur, A. Moselle.)

Pasques *preuchaines*. (1259, N.-D. de Chartres, c. 63, A. Eure-et-Loir.)

A la *prochiene* Chandeleur. (1269, *Compt. de Poitou*, B. N. 9019, f° 32 r°.)

Urent cest rendage devant les *proçains* .III. ans apries men decies. (Sept. 1284, *Testam. de Jakemon de Blandaing*, A. Tournai.)

Le vendredi *proucein* devant la saint Mahieu. (1290, Bondev., A. Seine-Inférieure.)

Le mardi *prouchain* apres la feste saint Martin. (1306, *Ch. de Hug. c^te de Viane*, B 400, A. Doubs.)

A la *prouschoine* assise. (27 av. 1327, S.-Marcel, I, n° 28, A. Doubs.)

Lundi *prechien*. (1327, *Lett. du Sire de Penthièvre*, E 1, A. C.-du-N.)

Le saint Remy *prouchain*. (6 fév. 1444, *De Chensir le viveret des Folais*, Reg. aux publicacions, 1443-1450, A. Tournai.)

— Dans l'ordre de parenté :

Daneis, *procein* de son lignage.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9270.)

Ses *prorçains* oirs. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 272^c.)

Sachiez veraiement, fet ele, qu'il est vostre cousins *prouchiens*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 107^c.)

Se aucunz muert sanz faire testament, si enfant qui sunt en son bail sunt li pluz *prochain* d'avoir son heritage. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 34^a.)

Quant aucuns qui sunt *procnains* de lignage sunt conjoins ensemble par mariage ou par couple charnel. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 37^a.)

Et devant le roy estoit le comte de Harcourt son *prochain* parent. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1396.)

— Par extens. :

Touz ses *proichiens* amis.
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Orléans 374^bis, f° 3^c.)

— S. m., *le prochain*, notre semblable :

Celuy qui diffame ses *prochains*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 225^a, Genève 1567.)

Il nous faut maintenir l'honneur de nos *prochains*. (ID., *ib.*)

Soys serviable a tous tes *prochains*, et les ayme comme toy mesme. (RAB., II, 8, éd. 1542.)

Le support des *prochains*. (FR. DE SAL., *Lettre à une damoyselle*, lett. 578.)

— Voisin :

Il fut pugny, ainsi que vous orrez par l'industrie d'ung sien *prouchain*. (*Cent nouv.*, LXIV.)

— Celui qui est du pays :

Li estragne et li *procien*.
(*Athis*, B. N. 375, f° 157 v°, col. 2.)

— Adj., du voisin :

Ne sois admirateur des richesses *prochaines*.
(AUB., *Trag.*, III.)

**PROCHAINEMENT**, adv., dans un temps prochain :

Ne ja n'avreit repos ne bien
S'il n'en pensot *prochainement*.
(*Eneas*, 8784.)
*Proceinement*.
(*Lol.*, Vat. Urb. 375, f° 26^d.)

E s'il volt tenir cuvenaut par fiance plevie,
Ne li larrai ne li face *prueçainement* aïe.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 416.)

Se tu ne crois Mahons et Tervagant,
Tu i morras, saches, *proçainnemant*.
(*Beuv. d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 201^a.)

Li fier Beuvon le vait du brant hastant ;
Ja l'eust mort asses *prochainnemant*
Quant Sarrasin i sont venu poignant.
(*Ib.*)

A mener en cest ost mout tres *prochienement*.
(*Jehan de Lanson*, B. N. 2495, f° 36 r°.)

*Proiçainement*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 177 r°, col. 2.)

Amenez iert assez *prochiennement*,
Puis soit pendus et encroez au vent.
(*Gaydon*, 3712.)

Qu'il s'an istroit *pruchenement* de son exil. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 134^c.)

*Pruchennemant* me covient morir. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 41.)

Ils jurront que de ceux de leur baillie ou d'autres qui ayent cause par devant euls ou qu'ils sçachent que la y doient avoir *prochenement*, il ne prendront prest. (1254, *Ord.*, I, 69.)

S'il ne le secouroient *procenement*. (*Hist. de la Terre s.*, ms. S.-Omer 722, f° 34 r°.)

Doit Maroie commencier a paiier le premier paiement de Pasques ki vienent *proçainement*, en .I. an. (Février 1262, *Testam. Cholart dou Mortier*, A. Tournai.)

*Procihainement*. (1266, *Ch. des compt. de Dole*, B 260, A. Doubs.)

Secorrez moi, dame, *prucheinnement*,
Car votre amors m'a mis en grief torment.
(GOBIN DE REIMS, B. N. 846, f° 104 r°.)

*Preucheniement*. (1272, S. Wandr., A. Seine-Inférieure.)

*Prochignement*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 108^d.)

Le Paske ki venrait *prochaenement*. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1234, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 34^d.)

*Pruchennement*. (15 fév. 1290, *Lett. de Rich. d'Aux.*, Arch. mun. Besançon.)

*Proichenement*. (1293, *Lett. d'Oth. c. de Bourg.*, A. N. J 254, pièce 24.)

Il doit mettre et convertir en amendement de ladite maisons deuz cens livres de tournois noirs dedens deus ans ensuivans a compter de Noel *prechainnement* venant. (1301, *Cart. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 489, f° 59 v°.)

*Prochaynnement*. (1304, *Comprom.*, Fontevr., Bibl. Poitiers.)

Et ces dittes biestes, li dis Mikiuls les a donet a noureçon au dit Jehan de le saint Remy ki vient *proçainement*, en .II. ans. (4 avril 1307, Chirogr., A. Tournai.)

*Prechainement* ils peuent savoir la venue des choses *prechainement* venans. (DEN. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 69^a.)

*Pruchenement*. (1399, Ste-Croix, liasse 25, A. Vienne.)

Et de touttes ces nobles lignees vous estes *prochainement* yssu. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mem.*, introd., ch. V.)

**PROCHE**, adj., qui est à très peu de distance, au propre ou au figuré :

Il se tenoit et vivoit avec autres seize siens *proches* parents en une mesme maison. (AMYOT, *Vies*, Paul Emile, p. 920, éd. 1567.)

Je vous supplie tres humblement, Monseigneur, croire que je n'ay ny n'auray jamais rien plus *proche* que l'obeissance de vos commandemens, quand mesmes il iroit de ma propre vie. (17 mai 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 62.)

**PROCIDENCE**, s. f., chute ou déplacement de quelque organe :

C'est ung puissant remede contre inflammations du siege et *procidence*. (E. MAIGNAN, *Trad. de l'hist. des plant. de L. Fousch*, c. LXXXIV.)

Perversion et *procidence* de ladicte matrice. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 31.)

**PROCLAMATION**, s. f., action de proclamer :

Criees et *proclamacions*. (1370, *Ord.*, V, 309.)

Faire *proclamacions*. (1413, *Mand. de Ch. VI*, dans Le Fevre, *Chron.*, I, 116, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VI, 420^b.

**PROCLAMER**, v. a., annoncer publiquement :

Car s'ilh argent donent trestot en secretaire,
Ne serat *proclameit*, l'istoire le desclaire.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31034.)

Se la femme *proclame* et dit que l'homme ne la peult congnoistre. (JEH. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2^e vol., f° 31^a, éd. 1531.)

Faites chacun de vous, si comme il appartiendra, crier et *proclaimer* les choses dessus dictes. (7 déc. 1380, *Ord.*, Isamb., *Anc. lois fr.*, VI, 552.)

*Ayant* dit et *proclamé* en plaine halle que les seigneurs leur avoient fait injustice desraisonnable. (*Réc. d'un bourg. de Valenc.*, p. 69.)

Deux pieces de terre que faisoit vendre Jehan de Pertes et disoit on, comme il lui samble, en les *proclamant*, que icelles estoient assises ou dit ban Saint Remy. (1431, *Temoign.*, ap. Varin, *Arch. lég. de Reims*, I, 531.)

**PROCONSUL**, s. m., t. d'ant. rom., consul sortant de charge auquel on donnait le commandement d'une armée, d'une province :

Li *proconses* d'Ephese. (*Li Apochalisse*, B. N. 1768, f° 1ª.)

Quiritus et Servilus et Cepion *proconsulz*. (Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., III, 328, Stecher.)

**PROCONSULAIRE**, adj., de proconsul :

Les Peres ordonnerent lors une puissance appelleé *proconsulaire*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 209 r°.)

**PROCONSULAT**, s. m., fonction de proconsul :

Cela donna moyen de l'avancer (Othon) au *proconsulat*. (G. Gueroult, *Chron. des emper.*, p. 55, éd. 1552.)

**PROCREATEUR**, adj., qui procrée :

Jupiter par nature est pere *procreateur* et progeniteur de tout homme. (G. Budé, *Instit. du prince*, p. 84, éd. 1547.)

Soit pour se depestrer ou se garantir du calcul, il ne faut pas user de diuretics chauds, sans grande consideration, parce qu'en eschauffant les reins, ils augmentent l'intemperature *procreatrice* de la pierre. (La Frambois., *Œuv.*, p. 553.)

**PROCREATION**, s. f., action de procréer :

Et pour ce que *procreacion* de lignee ou generacion est plus commune as bestes... (Oresme, *Eth.*, p. 253.)

Mariage est ordonné a *procreacion* d'enfans. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gille Col.*, Ars. 5062, f° 93 r°.)

Entendre a *procreation* d'enfans. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 68 v°.)

**PROCREER**, v. a., produire par l'acte de la génération :

Aus hoirs *pourcreez* de eus deus. (1324, A. N. JJ 62, f° 128 r°.)

A cause de Guillaume, Goffroy et Alips mes enffans *procrees* ou corps de feu Guiote de Bese, ma femme. (Mardi apr. Nativ. N.-D. 1408, *Reprise de fief*, A. Montjeu.)

— Fig. :

Les vertus desus *procriees*
Des deus amors.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 111ª.)

Cf. Procrier, VI, 421ª, article que l'on supprimera.

**PROCURATION**, s. f., pouvoir donné légalement par quelqu'un à une personne d'agir en son nom :

Et pour ce que c'est perius d'envoier procureeur atout *procuracion* mausoufisant, vous orres la teneur d'une general *procuracion*, laquele par reson ne puet estre debatue en court laie. (Beauman., *Cout. de Clermont en Beauvois.*, § 139, Am. Salmon.)

... Suffisamment fondez par lettres de *procuration* faictes et passees pardevant tabellions reaulx jurez et establis en ceste ville. (10 février 1560, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Par extens., pouvoir, possibilité :

Il en avoient bonne *procuration* d'esploitier a leur entente. (Froiss., *Chron.*, VIII, 282, var., G. Raynaud.)

Cf. Procuracion, VI, 421ª, article auquel on ajoutera comme plus ancien exemple, à la quatrième subdivision, la citation suivante :

Item en oultre, ne moi ne mon hoir poons en icelle ville, ne ou terroir de toutte la ville, faire mansion ou requerre *procuration*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 106.)

**PROCUREOR**, mod. procureur, s. m., celui qui agit pour un autre :

Que li baus ou li *procureres* qui gastent les choses as souz aagiez, que li souz aagiez aient restitution de lor choses et puissent recovrer lor damages sor les defendeurs ou sor les *procureeurs*. (P. de Font., *Cons.*, XIV, 15.)

*Procureres* doit estre donnes a ceus qui sont desvoies de leur pensee et a tous ceuz qui sont malades de pardurable maladie, pour ce que ilz ne pueent pas procurer leur choses. (Gilles de Langres, *Instit. de Just.*, ms. S. Omer, f° 8ᵇ.)

Que il avoit trouvé bon *procureor* de tel besoigne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 60ᵇ.) P. Paris : Un bon *procureour*.

Conment une dame sauva le pueple de la terre de la famine, et fu cele qui premiers trouva mesures a mesurer blez et conment Tritolomus fut son *procureur* et fu cilz qui premiers trouva a faire cervoises. (*Metam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 7ᵇ.)

— Celui qui a reçu, en vertu d'une procuration, pouvoir d'agir pour un autre :

Celuy home qui degaste ces choses ne deit estre *procureor* des autrui choses en plait. (*Assis. de Jerus.*, II, 31, Beugnot.)

Saichent tous que ge mestre Henry de Charlons *proculierres* et receiverres des rentes nostre segnor le roy de Jerusalem, etc. (1283, *Cartul. du prieuré de Guiley*, f° 47 r°, Duc., *Procurator*.)

Chascuns, par la coustume de Beauvoisins, en soi defendant puet envoier *procureur*, et puet fere li *procureres*, s'il a bonne procuracion, autant en la cause comme ses sires feroit s'il i estoit presens. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 137, Am. Salmon.)

Ladite dame par son simple dit ou ses *procurrerres* par son serment soit creuz. (1324, A. N. JJ 62, f° 105 r°.)

— Ancien officier de justice chargé d'agir en justice au nom de ceux qui plaidaient :

Clers et *procurerres* du roy. (1282, S. Jul.-du-Pré, 9, A. Sarthe.)

— Religieux chargé des intérêts de l'ordre dans un couvent :

*Procuroor* et garde de la Meson Deu. (Jeudi empres Oculi mei 1287, *Ch. du vic. d'Avranch.*, A. hosp. Avranches.)

*Procurierres* dou couvent. (1291, *Cartul. de Fontenay*, f° 47 v°, A. Côte-d'Or.)

Come *procurieres* de la dite abbaie. (1311, *Composit.*, A. N. L 762, pièce 4.)

Et ces doit paieier et porteir a chescun termine au *porcurour* dou couvent de S. Vincent ki ke *prokureires* an soit. (1317, *Terr. S. Vinc.*, B. N. 8711, f° 20 v°.)

— T. d'antiq. rom., procurateur :

Soz Chumon qui lors estoit *procurierres* de Judee. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 37ᵈ.)

Cf. Procureux, VI, 422ᶜ, et Procuresse, 422ᵇ.

**PROCURER**, v. a.

Cf. VI, 422ª.

**PROCUREUR**, mod., v. Procureor.

**PRODIGALEMENT**, adv., avec prodigalité :

Vivre *prodigalement*. (1492, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ne t'exerce trop *prodigalement* en la bataille. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 224 v°.)

La pecune et deniers du roy estoient *prodigallement* respanduz aux hommes de nul bien et honneur. (*Mer des Cron.*, f° 187 r°, éd. 1532.)

Le ciel ne t'a pas seulement
Elargi *prodigalement*
Mille presens, mais d'avantage
Il veut, pour te favoriser,
Te faire vanter et priser
Par les plus doctes de nostre age.
(Rons., *Od.*, à M. G. de Mauléon, Od. retranch., II, 423.)

**PRODIGALITÉ**, s. f., disposition à dépenser sans mesure :

*Prodigalité*. (Brunet Latin, p. 285.)

Et *prodigalité* qui est fole largesce.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1741.)

*Prodigalité* est fole largesce. (Oresme, *Eth.*, Table.)

**PRODIGE**, s. m., événement qui a qque chose de miraculeux :

*Prodiges* estoient appellees aucunes merveilleuses aventures. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 3.)

**PRODIGIEUSEMENT**, adv., d'une manière prodigieuse :

Le Malobathrum est *prodigieusement* cher. (Du Pinet, *Pline*, XII, 26, éd. 1566.)

**PRODIGIEUX**, adj., qui tient du prodige ; extraordinaire :

Point ne congnoist en verité
Si grande mutabilité,
Ne si large et *prodigieuse*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, II, 2267.)

Histoire *prodigieuse* d'un supposé mari. (Jean de Coras, *Arrest memorable du Parlem. de Tolose, etc.*, titre, éd. 1579.)

**PRODIGUE**, adj., qui dépense sans mesure :

*Prodigues* est cil qui se desmesure en doner. (Brunet Latin, p. 284.)

— Par analogie :

*Prodigue* despense.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, I, ix.)

— Où il y a de la prodigalité :

Les banquetz plus grans et plus *prodigues* que en nul autre lieu, dont j'aye eu congnoissance. (Commynes, *Mem.*, I, 2, Soc. Hist. de Fr.)

— Prodigué :

Je puis me promectre de faire ma retraicte aussy doulce et honorable qu'elle se eust peu attendre d'ung ministre qui, par *prodigues* offices, eust esté plus agreable. (1578, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 713.)

**PRODIGUEMENT**, adv., avec prodigalité :

Avecques ceulx furent semblablement
Les chastes prestres lesquelz *prodiguement*
Ont exercé en vivant leurs offices.
(O. de S. Gelais, *Eneide*, f° 145[d], éd. 1529.)

J'ay donné mes biens follement
Et despendu *prodiguement*
Et largement
Sans avoir a la fin regard.
(*Le Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 451.)

**PRODIGUER**, v. a., dépenser, donner sans mesure :

*Prodiguer* ses biens. (J. Thierry, 1564.)

**PRODITOIREMENT**, adv., en trahison :

Ils baillerent *proditoirement* et par envie iceluy Crist au juge des Romains en Hierusalem. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, cclxvii.)

Un roy de France et de Pologne *proditoirement* frappé d'un cousteau. (*Sat. Men.*, Pièc. de tapiss., etc., p. 27, éd. 1593.)

Lequel avoit esté au dit an, le .xviii[e]. d'apvril es festes de Pasques, *prodetoirement* occis. (1588, ms. Lille 240, f° 134 r°.)

**PRODROME**, s. m., signe précurseur :

Elle (la canicule) est precedee de quelques huit jours par certains vens frais tirans d'aquilon, surnommez *prodromes* ou avant coureurs. (S. Goulart, *Trad. de Peucer*, p. 491, éd. 1584.)

**PRODUCTEUR**, adj., qui produit; substant. :

Bacchus, *producteur* des vendanges.
(Flamang, *Myst. de S. Did.*, p. 221, Carnandet.)

— Par latinisme, celui qui conduit en avant, guide :

Et de cecy parle David
Et fait belles narracions
Des grandes maledictions
Dont devoit estre recepteur
Ce faulx disciple et *producteur*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 33538.)

Le bon Jesus, mon pere et *producteur*,
Lequel se vinst faire au monde pasteur.
(J. Bouchet, *Deplor. de l'Egl. milit.*, Opusc., p. 116.)

**PRODUCTIF**, adj., qui produit :

Division et hayne ont esté causes *productives* d'icelles. (G. Chastell., *le Temple de Boccace*, Œuvr., VII, 134, Kerv.)

Cestui livre qui traitte de paix est divisé en quatre principales parties. La premiere est recitative de chose vue ; la seconde disputative de chose en doubte ; la tierce, *productive* de verité reale ; et la quatriesme, declarative de fiction mystique. (Id., *ib.*, VII, 341.)

**PRODUCTION**, s. f., action de produire ; ce qui est produit :

Chetif ! mais tu ne sçais pas pourtant dont est nostre *production*. (G. Chastell., *Expos. sur verité mal prise*, Œuvr., VI, 252, Kerv.)

— T. d'anat., prolongement :

Apophyse et *production*. (Paré, I, 12.)

Cf. Producion, VI, 423[c].

**PRODUIRE**, v. a., faire paraître :

Tesmoins contre elle *produz*. (*Corr. des ord. de 1386*, Cartul. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Adoncques *produict* toute son armee en plein camp. (Rab., *Garg.*, XLVIII.)

**PRODUIT**, s. m., résultat de la multiplication d'un nombre par un autre :

Je multiplie 48 par 6, ce sont 288. Les troes *produiz* joinz ansamble, font 1000. (J. Peletier, *Algebre*, p. 187, éd. 1554.)

**PROE**, mod. proue, s. f., avant d'un navire :

La *proe* ou la premiere partie de la neif. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches, f° 9[a].)

Le paillot de *proue* sur quoy l'on met le cordail. (1382-1384, *Compte du clos des galees de Rouen*, p. 43, Ch. Bréard.)

**PROECE**, mod. prouesse, s. f., vaillance :

Vostre *proecce*, Rollanz, mar la veismes.
(*Rol.*, 1731.)

Car molt coveita la richece
Et molt desirra la *proece*.
(*Eneas*, 165.) Ms. Montpellier 251, f° 149[a], *proesce*.

Ains pucele ne fu plus sage,
Ne plus large, ne plus cortoise
D'afaitement et de *prooise*.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 79[e].)

Et cil qui de *proaice* est mestre
Li otroie sa volenté.
(*Perceval*, ms. Mons, I, 131.)

Ne veistes .ii. juvenceaus
D'iteil *proueche* ne tant beaus.
(*Brut*, ms. Munich, 3571.)

Chascun jour li mondes empire ;
Hui est mauves et demain pire ;
Trop pert *proesce* de son non.
(*Dolop.*, 5.)

Car s'amie qu'il aime tant
Et qui tant est bele et courtoise
A rescouse par sa *prooise*.
(*Atre peril.*, B. N. 2168, f° 32 v°.)

Loiauté, *prouece* et francise.
(*Ib.*, f° 33[d].)

Nel laissai par par ma *preeche*,
Par malvaistié ne par destreche,
Que je ne t'aie castiie.
(Gui de Cambrai, *Barlaam*, p. 97.)

La *praice* de celui
Sauva tous ses hommes et lui.
(Mousk., *Chron.*, 17126.)

Vostre *prohece*.
(Audifrois li Bastars, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 60.)

On ne doit pas prandre regart
A grandour, mes a la *prouace*
A la force et a la vitace.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 4[c].)

*Pruesce*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 36 r°.)

La grant *proece* et chevalerie d'yaus. (Froiss., *Chron.*, VIII, 38, G. Raynaud.)

Par argent mainct vilain mechant
Sera noble qui fust marchant.
Cela trop desrogue noblesse,
Noblesse s'aquiert par *proesse*.
(*Moralit. de tout le monde*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Trop estoit Banyn de grant *prouesse* et esprins de loyaulté, et savoit moult bien le stille de la guerre. (*Lancelot du Lac*, 1[re] p., ch. ii.)

— Acte de vaillance :

Ki de sun cors feist tantes *proecces*.
(*Rol.*, 1564.)

Ja n'i avra nul qui ne die
Que mout ares fait grant *prooise*.
(*Escouffle*, 4024.)

**PROEME**, s. m., préface, entrée en matière :

Je desclereroi eu segont traitié les diz choses plus plainement qui sont desclairies communement es *proemes* des autres cirurgiens. (H. de Mondeville, *Chir.*, § 26[a].)

Ce que nous disions au commencement ou *proheme*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 359[b].)

Et aprez est enté le *proheme* de l'acteur. (*La Forteresse de la foy*, ms. Valenciennes 234, f° 1.)

Ce faict nous as par cordial *proesme*
Au nom de Dieu conferé le baptesme.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 24 v°, col. 2, éd. 1537.)

Si le prone suit le *proeme*
Voyci un sermon de careme.
(J. A. de Baif, *le Brave*, III, 1.)

**PROEMINENCE**, s. f., état de ce qui est proéminent :

Pour demontrer l'authorité et *proeminence* d'iceluy senateur. (Roi René, *Instit. l'ordre milit. du Croiss.*, Œuv., I, 65.)

Aucuns ont une ou plusieurs *prominences* ou esleveures en rondeur au crane. (Paré, *Œuv.*, III, 4.)

**PROEMINENT**, adj., qui dépasse le relief de ce qui l'entoure :

La teste naturelle est comme une sphere longue, laquelle est *proeminente* devant et derriere, de chacun costé quasi compressee. (J. CANAPE, *Tables anat.*, f° 70 v°.)

**PROFANATEUR**, s. m., celui qui profane :

Vous avez parlé tantost de ceux qui profanoyent ces deux mots philosophe et poete : mais je vous dirois... que vous estes plus grand *profanateur*, en ce que vous accommodez ce nom la aux courtisans. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 223, éd. 1583.)

Son zele ne le justifiera pas qu'on ne le doyve justement accuser d'estre *profanateur* de verité. (LANOUE, *Disc.*, p. 70.)

**PROFANATION**, s. f., action de profaner :

*Prophanation* des lieux saints. (JUV. DES URSINS, dans *Dict. gén.*)

**PROFANE**, adj., qui est étranger aux choses sacrées :

Et fut enterré... en terre *prophane*. (18 janv. 1228 [anc. style], *Reg. de S. Denis*, p. 560, Tanon, *Hist. des just. des églises de Paris*.)

La maison ainsi baillee par le dit religieux a nostre receveur sera et demourra *prophane* et non admortie. (1394, A. N. JJ 147, pièce 179 ; Duc., *Prophaneitas*.)

En terre *prophane*. (5 sept. 1403, *Ord.*, XI, 169.)

Escrits *prophanes*. (LANOUE, *Disc.*, p. 513.)

1. **PROFANEMENT**, adv., d'une manière profane :

Lieu sacré et sainct, lequel il viola
Par main a tous *prophanement* notoire.
(M. SEVE, *Delie*, p. 13, éd. 1544.)

Et attribuent *profanement* au pape ce qui a esté escrit du fils de Dieu. (GENTILLET, *Bureau du concile de Trente*, p. 61.)

2. **PROFANEMENT**, s. m., profanation :

*Profanement*, as profanation. (COTGR.)

**PROFANER**, v. a., violer la sainteté des choses sacrées :

Mettre hors tous les autres dieux et despecer et *prophaner* leurs temples. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, IV, Expos. sur le ch. 23, éd. 1486.)

En *prophanant* du hault dieu les secretz.
(B. DES PER., *Recueil des œuvres*, Prognostication, p. 154, éd. 1544.)

**PROFERER**, v. a., dire tout haut :

Ja soit ce que ti dit ne soient biau ne gaires poli, se tu les *proferes* gentilment et de bel maniere... (BRUNET LATIN, p. 363.)

Pour la sentence *proferee* par lesdis eschevins. (17 fév. 1460, *Exécut. test. de Jehenne Despars, v° de Thomas, promoteur de la court spirituelle de l'évêché*, A. Tournai.)

Aucunes paroles injurieuses par lui dictes et *propherees* a sire Jehan Laudee, mayeur de la dite ville. (1468, *Charte*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 289.)

**PROFES**, adj., qui a fait profession, qui a prononcé les vœux (de religion) :

Puis que mescine estoit *professe*
En temple Veste la deuesse.
(*Brut*, ms. Munich, 4028.)

Por chou estoit labours delis
As sains martirs et as confes
Et as bons hermites *profes*,
Ki por Dieu porterent grant fes.
(RENCLUS, *Miserere*, CXC, 5.)

Convers *profes* en l'abbaye de Flines. (17 mars 1385, Flines, Cod. A, f° 26 v°, A. Nord.)

— Substantiv. :

Or sui novice, or sui *prophesse*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 72c.)

— Qui se déclare, avoué :

Le sieur de Montaigne, apres sa mort, a un ennemi *profes* en moi, qui m'estimois pendant sa vie bienheureux d'estre honoré de son amitié. (PASQ., *Lett.*, XVIII, I.)

**PROFESSEUR**, s. m., personne qui enseigne un art, une science :

Gille de Senz, jadiz *proffesseur* en loys. (1337, A. N. S 93, pièce 26.)

*Proffesseur*. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 21 r°.)

— Fig. et par extens. :

Les Lacedemoniens, *professeurs* de vaillance, en la journee des Platees reculerent, pour mieux rompre et dissoudre la troupe persienne. (CHARR., *Sag.*, III, XIX, p. 697, éd. 1601.)

**PROFESSION**, s. f., action de déclarer hautement ; partic., déclaration publique de sa foi, de ses sentiments :

Sovenir vus devreit de la *profession*
Qu'offristes sur l'autel a vostre enunction.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 52 r°.)
*Professiun*. (Ed. Bekk., 80.)

Faire sa *prophecion* devant tous les freres. (*Règle du Temple*, 97, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens., *faire profession de*, déclarer hautement ses sentiments, ses préférences en faveur de :

Ne vous souvient il pas avoir dict par deux fois faire perfection de quelque chose ?... J'oy parler ainsi ordinairement les courtisans sinon que quelques uns disent aussi : faire profection. — Si de deux fautes il faloit choisir la moindre, c'est a dire la moins apparente, il vaudroit bien mieux dire faire perfection : mais pour parler correctement, il faut dire *faire profession*. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 25, éd. 1583.)

Rien ne conserve l'auctorité des princes que la reputation, specialement en ce royaume, composé de noblesse qui *fait profession d*'honneur et *de* mepriser son sang pour en acquerir. (7 mars 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 921.)

Budé *faisoit* singuliere *profession de* la langue grecque. (PASQ., *Rech.*, IX, 18.)

— Genre d'occupation :

On demanda a Pitagoras de quel *prophecion il* estoit. (CRIST. DE PIS., *Charles V*, 3e p., ch. III.)

**PROFIL**, s. m., aspect d'un visage vu de côté :

Contour des yeulx, et *pourfile* du né. (M. SEVE, *Delie*, p. 108, éd. 1544.)

Le peintre ne voulut pourtraire sa face entiere, mais en *pourfil*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 268, Roybet.)

Peindre de *profil*, ou *pourfil*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 311, éd. 1622.)

— T. d'arch., aspect vu de côté d'un bâtiment, d'un terrain, d'une moulure ; leur coupe par un plan perpendiculaire :

Afin que vous puissiez bien cognoistre comme se monstrera en œuvre ce que nous avons escry cy devant, pour autant que ce n'est qu'un *pourfil* servant de moule a tracer les pierres. (DELORME, *Archit.*, V, 19.)

**PROFILER**, v. a., représenter par un trait qui indique le profil :

Mais l'un en simples traits tant seulement char- [bonne,
L'autre sait *porfiler* l'ombre d'une personne.
(VAUQ., *Art poet.*, I.)

**PROFIT**, s. m., avantage qu'on tire de quelque chose :

Quel *prufit* est en mon sanc. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXIX, 10.)

Se chou ke jou ai me souffit,
Ja ne harrai autrui *porfit*,
N'envers autrui riens ne meffais.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXVIII, 1.)

Por le *profeit* de la maison. (1236, Fondat., 6, A. Meurthe.)

Pour le *pourfit* des hommes de villes. (1247, *Cart. d'Haynaut*, p. 352.)

Por le *profet* de m'arme. (Mai 1249, Mont Ste Marie, Salins, A. Doubs.)

*Proufilt*. (XIIIe s., *Act. dev. la cour de Renn.*, A. Ille-et-Vilaine.)

*Porfist*. (Janv. 1253, A. Laon.)

*Preufit*. (1262, *Hist. de Bourg.*, II, XXVI.)

Car a tel lion regarder voi je bien qu'il a poi de *porfit*. (*La responsе del Best. mestre Rich. de Furnival*, Li Lions.)

Por lo *profeit* de nostre egleyse. (Av. 1266, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

En mon *profeyt*. (1272, A. N. J 247, pièce 37.)

Ou en autre *proffet*. (1275, B 478, A. Côte-d'Or.)

Por mon *proffet*. (1276, N.-D. de Dole, G 113, A. Jura.)

*Profeist*. (1280, Évêch. de Langres, Charmes, G 30, A. Haute-Marne.)

Por le *proffiet* et por l'avancement de mei. (Nov. 1282, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Mon *profiet*. (Donné à Salins sam. av. S. André 1297, Goailles, A. Jura.)

Avons trouvé que ychou est *pourfis* a le

dite ville de S. Quentin d'avoir seel as causes. (1306, *Cop. des chart. des R. de Franche*, p. 13, A. Saint-Quentin.)

*Prophit.* (Merc. av. S. Luc 1311, B 495[c] A. Côte-d'Or.)

*Profist.* (1316, Chamb. de Ste Gen., A. N. S 1522.)

*Profiet.* (1318, *Lett. du bailli de Cotentin*, Saint-Sauveur, A. Manche.)

En facent leur *prufit* en autre maniere. (18 mai 1322, *Criet a .x. lb.*, reg. de la loy, 1313-1325, A. Tournai.)

*Pruffit.* (1402, A. Solesmes.)

*Proulfit.* (1445, Fontevr., Ardillon, sac 32, A. M.-et-Loire.)

Pour le *pruffit* du monastere. (*La Reigle monseigneur sainct Benoist, translatee de latin en françoys par dam Guy Juvenal*, f° 16 r°.)

*Profy.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 16.)

— Avantage accordé :

En recompensation de plusours dons et granz *proffiet* que je ay ahuz de noble baron. (Mai 1296, Fioles, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

— Revenu :

... Et si doivent li censier despendre tous les fouraiges des *porfis* de ces tieres dittes en le court, et faire fiens, sans vendre et sans douner, et sans ardoir. (Janv. 1288, *Chis escris est Gilliar le Paret*, chirog., A. Tournai.)

Les *pourfis* d'un bonnier de ghieskiere a keusir en le porose de Blandeng. (Oct. 1314, *Testam. Theri le Monne*, A. Tournai.)

— Butin :

Quant les gens a messire Lois d'Espagne orent cargiet chars et charetes de tous meubles et *proufis* que il ramenoient a lor navie. (Froiss., *Chron.*, IV, 78, Kerv.)

— *A profit*, utilement :

Un aultre s'advança de tirer un coup *a profit*, tellement qu'il debrisa la tour. (J. Molinet, *Chron.*, CVII.)

— *A profit de mesnage*, d'une manière avantageuse :

O pour Dieu, estrillons le *a profict de mesnaige*. (Rab., *Garg.*, ch. v, éd. 1542.)

Il luy donne la valeur de cinq bons solz *a proffit de mesnage*. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 84 v°, éd. 1564.)

Il leur failloit... faire du mieux qu'on pourroit, le tout *a profit de mesnage*. (Yver, *le Printemps*, p. 435, éd. 1600.)

**PROFITABLE**, adj., qui donne du profit :

Bones sunt ses ovres, e a tei honurable e *prophitables*. (*Rois*, p. 73.)

Viande malvaise et niant *profeitaule*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 20 r°.)

Fruis *profitables*.
(*Ysop. Avionn.*, B. N. 1594, f° 1 v°.)

*Pourfitaule.* (1253, *Cout. de la terre de Merk*, C[tes] d'Art., 234, A. Pas-de-Calais.)

Pour son leal et *pourfitable* service. (Oct. 1257, *Ch. de l'év. d'Aux.*, Hospices d'Auxerre.)

Un *prophitable* cunseil pris.
(*Vie S. Edward*, 76.)

Et ce que semblera au maistre plus *profetable* ne meillor, celui face. (*Règle du Temple*, 36, Soc. Hist. de Fr.)

Et en remuneration des aggreables, bons, *profetables* services que le dit Symon avoit fait anciennement tant audit duc comme a ses devanciers. (1325, A. N. JJ 62, f° 225 r°.)

Translater telz livres en françois et baillier en françois les ars et les sciences est un labeur moult *profittable*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 348[d].)

Et est bele chose et delectable, *profetable* et honeste. (Id., *l'Espere*, B. N. 565, f° 1[a].)

— Utile :

Que (les forteresses) qui sont *proffitables* et necessaires feussent reparees. (31 déc. 1357, *Lett. pat.*, G, A. Oise.)

Cf. Profitable, VI, 425[c], article auquel on ajoutera comme premier exemple la citation suivante :

Son ame matteroit por ses sergenz non dignes et niant *prophetavles*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 176, 29.)

**PROFITABLEMENT**, adv., d'une manière profitable :

*Profetablement.* (1266, *Lett. d'Hug. de Bourg.*, Ch. des comptes de Dôle, B 935, A. Doubs.)

Par mon servise fait a lui en maintes menieres *profitablement*. (1280, Fontevrault, La Remonnière, A. Maine-et-Loire.)

Li sires... qui a la justice es choses dont li contens est, les doit faire cueillir *proufitablement* as cous des compaignons. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 651, Am. Salmon.)

Pour nostres detes priier et nostres autres besoingnes faire *profitaublement*. (1300, Ch. des compt. de Dole, B 1085, A. Doubs.)

*Prufitablement.* (1324, A. N. P 1376[2], pièce 2711.)

*Pourfitablement.* (1393, *Bail*, A. N. MM 31, f° 175 v°.)

*Prouffitablement.* (*Ib.*, f° 178 v°.)

Ou plus *profetablement* que faire se porra. (9 juillet 1427, 1[re] *Coll. des lois*, n° 282, f° 83, A. Fribourg.)

Et se tu veulx *proffitablement* sçavoir et estre reputé saige, desire que on ne te congnoysse et repputé estre de nulle reputacion. (*Intern. Consol.*, III, II.)

Ne sans le bras de sa grace riens ne se peut bien ne *prouffitablement* mectre a fin. (Monstrelet, *Chron.*, I, 9.)

**PROFITANT**, adj., qui profite :

Cheste vie est mal *porfitans*.
(Renclus, *Carité*, ccxxxii, 10.)

Cf. VI, 425[c].

**PROFITER**, v. n., anc., s'avancer :

Ne voilles tencer envers lui ki *prufite* en sa veie. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXVI, 7.)

— Faire des progrès :

Et se li dis Reniers savoit et veoit devens le premiere anee des .VI. anees devant dittes, que li dit enfant, u li uns des .II., ne *pourfitascent*, ne peuiscent *pourfiter* ou dit mestier [d'orfaverie] a prendre et maintenir, lessier le doit savoir a Simon Truffaut de Salli, et a le fin de celle anee puet li dis Simons, u li consaus des .II. enfans, oster les .II. enfans. (16 avril 1298, *Contrat d'apprentissage, c'est Renier l'orfevre, Piere de Sulli et Jehanet, son frere*, chirogr., A. Tournai.)

Ilz *pourfectent* ou approuchent et viennent a perfection en telz choses par frequenter les operations. (Oresme, *Eth.*, f° 49[c], éd. 1488.)

— Faire son profit :

*Propheter.* (Ch. de 1307, *Cart. de S. Valmont*, f° 117 v°, A. Seine-Inférieure.)

Et ces yci meisme *profittassent* plus asses en telles besongnes se, avecques la habileté de nature que il ont, il eussent la doctrine. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 348[a].)

— Apporter du profit :

Las ! quel pome ! si mal *porfite*,
Ki fu de tous nos maus semenche.
(Renclus, *Miserere*, xii, 11.)

Et li pouroit mult *prophitier* et aprandre et cognoistre toutes menieres de pechiez. (Laur., *Somme*, B. N. 938, f° 36 v°.)

Rien ne vos *porfite* la creance sans l'uevre. (*Serm. du* XIII[e] s., ms. Cassin, f° 97[d].)

Que te *proffitera* sçavoir haultes choses de la Trinité, se tu n'as humilité. (*Intern. Consol.*, III, I.)

Nul ne prevoit son avanture :
Et s'il la prevoit d'aventure,
Que lui *profite* la prevoir ?
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 84 r°, éd. 1619.)

Cf. VI, 426[a].

**PROFOND**, adj., dont le fond est très bas par rapport à l'orifice :

Si estoit rade et mervellose (la rivière)
Et si *profonde* et orgillose.
(Chrest., *Perceval*, ms. Berne 113, f° 104[c].)

Ou le faire plungier soubz l'onde,
Et noier en l'eaue *profonde*
Pour paour de mort racheter,
Se d'illec se peust getter.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, I, 893.)

Et de Ganges vuidier l'eaue *profonde*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 262.)

Fluves communs qui ne sont pas moult *preffons*. (Mai 1390, Joursanv., rôles LXXIX, Bibl. Blois.)

— Qui descend très bas :

Et faut croire qu'il estend ceste vertu jusques au plus *proffond* de la terre... (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 12 v°, éd. 1585.)

— En parlant d'une blessure, qui a pénétré très avant dans les chairs :

Si la playe est *profonde*, fais pouldre de sang de dragon. (G. Tardif, *Art de faulc.*, I, 124, Jullien.)

— Fig., qui va au fond des choses :

Et bien savoient raison rendre
De meinte question *profonde*
Des estoiles et del monde
Coment il tornoie et coment
Vont li planete el firmament.
(*Horosc. de Baud. de Courtenai*, B. N. 1353, f° 3c.)

— Extrême :

Lors Jupiter, qui en *profunde* cure
De son hault trosne et puissantes mains
Dort et projecte l'affaire des humains,
Regarde lors terre.
(OCT. DE S.-GEL., *Eneide*, f° 93d, éd. 1529.)

Par affection moult *profunde*.
(CL. DOLOS., *Mist.*, dans Et. Medicis, *Chron.*, II, 544.)

— S. m., partie dont le fond est le plus bas :

Au *profond* de la mer. (CALV., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 29.)

— Partie la plus intérieure :

Au *profond* du buisson.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 258.)

Qu'il allast a la chasse au *profond* des forests.
(*Le gant de Jean Godard*, 1588.)

— Fig. et au sens moral :

J'entens bien au *porfont* qui puet donner une de ces choses. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 31 v°.)

Que la parole de Dieu soit cachee comme un thresor au *profond* de nostre cœur. (CALV., *Serm. s. le Ps. 119*, p. 28.)

Pense tu que je ne cognoisse bien quand les caresses procedent du *profond* du cœur ? (LARIV., *les Tromper.*, III, 2.)

— Adv., profondément.

Et le prist uns granz orages, si granz qu'il sembloit que la neis montast aus nues et puis descendoit si *profont* que il sembloit que la neis entrast en l'abisme. (MÉNESTREL DE REIMS, § 60, var. du ms. B. N. 24430, f° 62a.)

Cf. PROFOND et PROFONDE, VI, 426a.

**PROFONDEMENT**, mod. profondément, adv., en allant très loin vers le fond :

Les magistrats doivent faire porter les bestes mortes et autres immondices loing de la ville et les enterrer *profondement*. (PARÉ, XXIV, XI.)

Ces manieres d'arbres sont plus *profondement* cultives, et la terre qui est autour bas fouie et labouree. (COTEREAU, *Colum.*, V, 7.)

— Par anal. :

Cil chevaliers cele royne
A saluee et puis l'encline
Moult bien et moult *profondement*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 406.)

— Fig., en allant au fond des choses :

Jamais la lumiere foraine
Ne seroit de lueur si plaine
Et ne se pourroit comparer,
Ressembler, ne equiparer
A celle de l'entendement,
Qui discerne *profondement*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 265.)

— D'une manière extrême :

Ayant dormy ung soir *profondement*.
(H. SALEL, *Œuv.*, f° 21 r°.)

**PROFONDEUR**, s. f., caractère de ce qui est profond :

De la mer scet certainement
La *profondeur*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 274.)

— Fig. :

Et de *profondor* de tot vice.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 201a.)

**PROFUS**, adj., qui se répand avec abondance :

Depenses *profuses* et superflues. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 687, éd. 1577.)

Discours *profus* et confus. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CCXXII.)

**PROFUSEMENT**, mod. profusément, adv., avec profusion :

Soyt bien, soit mal, ce qui nous vient des [dieux,
Vient sans mesure et sans nombre odieux,
Et ces dons la *profusement* jettes
Sont convenans a hautes majestes.
(MELLIN DE S.-GELAIS, *Poés.*, p. 33, éd. 1719.)

Sur ce sujet discourt il fort *profusement*, jusques a la page 131, ou il dit force choses diverses. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CCXXII.)

**PROGRES**, s. m., marche en avant :

Et ainsi des autres, comme nous dirons au *progres* de ce traité. (PARÉ, XX, 4.)

*Progrets*, progressus. Faire de grands *progrets*. (J. THIERRY, 1564.)

**PROGRESSIF**, adj., qui porte en avant :

Vertu alant, que les clercs appellent vertu *progressive*. (CORBICH., *Propr. des choses*, III, 12.)

**PROGRESSION**, s. f., action de marcher ; développement par degrés :

La meschante production
Et trop grant imperfection
De nostre vie corporele
Et *progression* temporele.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 1292.)

**PROHIBER**, v. a., interdire absolument par une mesure générale :

Nature donne aux elemens double puissance, l'une par quoy ilz tendent a leur propre repoux, et l'autre par quoy ilz resistent et se deffendent de leurs contraires et *proibant* ou empeschant leur propre repoux. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gill. Col.*, Ars. 5062, f° 19 r°.)

Et toutesfois elles (les coutumes) ne *prohibent* pas regulierement que une personne ne vende tous ses biens. (P. SUTOR, *Maniere de faire testament*, f° 22 v°.)

Elles ne *prohibent* pas que l'on ne donne a estrangiers quelque partie de ses biens. (ID., *ib.*)

— Anc., *prohiber qq'un de qqchose*, lui interdire l'usage, l'approche, etc., de cette chose :

Une ribaulde n'*est* point *prohibee* de l'entree de l'eglise, ne ung usurier, ne ung larron, et vous en *prohibez* le pape. (JEH. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 3e vol., f° 126d, éd. 1531.)

**PROHIBITIF**, adj., qui prohibe :

Sainct Thomas dit que de rompre silence
Empres complie, enfraindre une abstinence
De chair ou n'a precept *prohibitif*,
Mais seulement un simple monitif,
Ce n'est peché mortel.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, 2.)

Au mespris de nos lettres *prohibitives* de non transgresser ladicte ordonnance. (11 juin 1506, *Ord.*, XXI, 338.)

**PROHIBITION**, s. f., action de prohiber :

La reale *prohibition* des marchaundises avandites. (1237, *Charte*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers État*, I, 805.)

*Proibicion* ou deffense. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gill. Colonne*, Ars. 5062, 105 v°.)

**PROIE**, s. f., être vivant que les animaux carnassiers saisissent pour le dévorer :

La semblance de lui sicum de liun desirant la *preie*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVI, 12.)

Serpent sont grant a desmesure
Et de molt diverse nature ;
Quant a sa *preie* devoree,
Donc si s'endort gole baee.
(*Eneas*, 487.)

Si vif de *preie* et de ravine.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 66.)

— Ce dont on se rend maître à la guerre :

David e li sien cururent par la cuntree e emmenoent les *preies* de Gesuri e de Gedri. (*Rois*, p. 107.)

A une vallee a trois lieues de l'ost, estoient li chaitif et les chaitives que Johannis emmenoit, atot lor *proies* et a toz lor chars. (VILLEH., § 446.)

Iluecques accueilli mout granz *praies* de chevaux et de bues et de vaches et de moutons. (G. DE TYR, IX, 22.)

La gent ont la *praie* accueillie,
Chevaulx, berbis et autre aumaille.
(*Rom. de la Violette*, Duc., *Prœda*.)

S'en tournerent fuyans vers leurs gens, qui emmenoient leurs *proyes* de beufz, de vaches, de moutons. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 146, Bibl. elz.)

Et non firent senon *prede* de bestes. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 12.)

— *Faire proie*, piller ; *aller en proie*, aller piller :

Toutes les fois que je comandera les borjois de Charmes issir fors de la ville por *faire proie* ou por faire semblant chose, cil qui n'i ira et qui ert semonuz paiera dis d. (1269, Charmes, 8, A. Meurthe.)

Si tramistrent li anemi qui pas n'estoient de semblable courage, querre et revoquer ceulz qui *estoient alez en praie*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 66a.)

— Fig., ce qui est la victime de qqchose :

Qui denie l'instruction et la correction a son enfant, le laisse en *proye* du vice, qui apres le traine en perdition. (LA NOUE, *Disc.*, p. 116, éd. 1587.)

— Défaite, ruine :

Ce fut a l'occasion de Totile, roy des Ostrogots, lequel desconfit deux fois les Romains avec une telle cheute et vergongne, que jamais il n'avoit esté presque memoire qu'ils eussent receu semblable *proye*. (EST. PASQ., *Rech.*, II, 13, éd. 1723.)

Cf. VI, 428[c].

**PROJECTION**, s. f., action de projeter, de lancer en avant :

Pollution est *projection* de... (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 31.)

Leurs ennemys par toutes voyes possibles les empeschoient, tant a force de traict et de *projection* de roches que aultrement. (*Bat. jud.*, VII, II.)

— Fig. :

Se la mort est par *projection* de raison pour ovier a celui qui ovie ou encontre... (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 210 r°.)

— *Poudre de projection*, poudre qui, projetée sur un métal quelconque, doit le changer en or ou en argent :

Ils ont en leurs livres laissé par escrit plusieurs belles instructions touchant la pierre philosophale ou *poudre de projection* qui est d'une vertu si admirable. (LA NOUE, p. 459, ap. Ste-Pal.)

**PROJECTURE**, s. f., t. d'archit., saillie horizontale :

*Projecture* ou saillie de la base. (P. VAN AELST, *Arch. de Vitr.*, f° 4[a].)

**PROJET**, s. m., idée qu'on met en avant comme étant à réaliser :

Du commancement que le concept et *pourgect* de la capitulacion fut faict. (1521, *Préc. des confér. de Calais*, dans *Pap. de Granv.*, I, 172.)

— Plan proposé pour réaliser cette idée :

La figure et *pourget* au petit piet carré des rivieres. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 175.)

Cf. VI, 431[a].

**PROJETER**, v. a., mettre en avant une idée à exécuter :

Par une enbusque que il *pourjeta* sus les camps. (FROISS., *Chron.*, II, 370, Luce.)

Comme cellui qui son maudit fait *avoit pourjetté* longuement. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 181[d].)

Pour l'eediffication d'icelle maison, icelle bien *prougectee* et compassee par gens en ce congnoissans. (27 sept. 1452, *Ch. de J. de Bourg.*, Pièc. hist., A. Yonne.)

Selon ce que deja elle *a esté* et *est* commancee et *projettee*. (*Ib.*)

La villaine conçoit qu'elle *ayt* ja *projecté* quelque train. (N. DU FAIL, *Baliv.*, p. 39, éd. 1815.)

Cf. PORGETER, VI, 293[a].

**PROLATION**, s. f., t. de gramm., action de proférer :

Alors Dieu dist encores : Croissez et multipliez et remplissez la terre. Laquelle parole, comme dit Hugues de saint Victor, fust de si grant efficace qu'elle donna puissance a toutes creatures ayant ame de faire et engendrer chascun son semblable, ce qu'ilz n'eussent peu devant la *prolation* desdictes paroles. (*La Mer des hystoires*, t. I, f° 36 v°, col. 2.)

Ilz (les Turcs) approchent fort de façon aux Allemans, mesmes en beaulté de personnes, en la *prolation* de leur languaige, et en la superbe qu'ils tiennent a la guerre. (GEUFFROY, *Descript. de la cour du Grant Turc*, f° 18 r°.)

Grammaire, c'est ung art de bien parler, qui est de bien et correctement user du langaige soit en prosodie ou orthographe, c'est a dire en vraie *prolation* ou escripture. (RAMUS, *Gramm.*, p. 3, éd. 1572.)

**PROLEGOMENES**, s. m. pl., préliminaires placés en tête d'un ouvrage :

Chemise peu cousue aux extremitez, comme ce livre a ses *prolegomenes*. (AUBIGNÉ, *Sancy*, Œuvr., II, 341, Réaume et Caussade.)

**PROLEPSE**, s. f., t. de rhétor., figure qui consiste à prévenir une objection :

Antitheses, metempsychoses, transcendentes *prolepsies*. (RAB., *Cinq. liv.*, XX.)

— Prescience :

*Prolepsie*. A naturall foreknowledge, conceived in the minde. (COTGR.)

**PROLETAIRE**, s. m., t. d'ant. rom., citoyen de la dernière classe, exempt d'impôt :

Ceulx qui estoient tres povres ... et ne pouorent payer mil et cinq cens deniers d'arain ... estoient esleuz a estre *prolectaires*. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, III, Exp. sur le ch. 17, éd. 1486.)

**PROLIFICATION**, s. f., engendrement, production :

Non pas que je soubstienne tels malins espritz estre prolifiques, mais seulement estre moyen de lignee et *prolification*, par la semence qu'ils pillent et robent aux hommes. (ROUSSAT, *Est. et mutat. des temps*, p. 125, éd. 1550.)

Cf. VI, 431[a].

**PROLIFIQUE**, adj., qui a la faculté d'engendrer :

Non pas que je soubstienne telz malins espritz estre *prolifiques* et avoir semence. (ROUSSAT, *Est. et mutat. des temps*, p. 125, éd. 1550.)

Germe *prolificque*. (RAB., *Tiers livre*, XXXI, éd. 1552.)

**PROLIXE**, adj., qui délaie ce qu'il a à dire (en parlant, en écrivant) :

Porce que eles ierent trop *p[r]olixes*. (*Decretales*, ms. Boulogne-s.-Mer 123, f° 1[b].)

Qui plaide une matiere ou fait aucun autre conte, il ne doit point estre *prolix* mais doit dire en brief son fait substantif. (1493, RICH. CAVELIER, *Abrégé de la coutume de Clermont de Beaumanoir*, ms. de M. Hoche, f° 8 r° ; Am. Salmon, *Nouvelle Revue histor. de droit franç. et étrang.*, XXXIII, 658.)

— Par extens. :

... Matere longue et *prolipse*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 4[a].)

— Par latinisme, allongé, long :

Tout sommeil long, *prolixe*, appareille et dispose a litargie et a apoplexie. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 15.)

Sa barbe estoit *prolixe*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, IV, 15.)

A raison que tout le contrelle se voit par le long et *prolice* besoing du bailly. (16 juill. 1555. *Cart. de Flines*, MLXIII.)

**PROLIXEMENT**, adv., d'une manière prolixe :

Bien ai veu et assaié
Que il qui *prolixement* dient
Esguerent souvent.
(*Guill. le Maréchal*, 11096, P. Meyer.)

Et tout ce recite et reprouve S. Thomas d'Aquin longuement et *prolixement*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 149 r°.)

— Trop longuement :

Et mout *prolixement* ploura.
(*Mir. de S. Eloi*, 51.)

Cil la traite *prolicement*
Qui des s'en passa briement.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 126[c].)

**PROLIXITÉ**, s. f., caractère de ce qui est prolixe :

Bon fet *prolixité* foir.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 153[c] ; II, 241, Michel.)

Et entre les autres choses, pour ce que ce seroit trop grant *prolucité* de tout escripre, dit ... (*Gr. chron. de Fr.*, Charl. V, LXXXIX, P. Paris.)

Parce que les praticiens desd. cours et juridicions usent de plussieurs superfluitez et *prolixitez* d'escriptures. (8 mars 1483, *Ed. et décl. du roy*, Lett. pat., arr., ord. et jug., t. III, pièce 12, A. Hérault.)

Grant multitude et *prolixité* de langage. (1493, RICH. CAVELIER, *Rédact. abrégée de la cout. de Clerm. de Beauman.*, ms. de M. Hoche, f° 44 v°.)

Par laps et *prolixité* de temps. (J. DIVRY, *Triumph. de Fr.*, c. III.)

Laissant toutes *prolexitez* inutiles. (BELON, *Poiss. mar.*, I.)

**PROLOGUE**, s. m., introduction, préambule :

Cho est la (*corrig.* lo) *prologe* Catun.
(EL. DE WINCESTRE, *Afait. Catun*, 79, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Ne vuel plus lonc *prologue* faire.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 85.)

Ay le *prelogue* a fin mené,
Des hor commenceré les vers.
(*Cathon*, B. N. 401, f° 219[b].)

Sans grant *prologe* le ferai.
(*Vie des Peres*, Ars. 3529, f° 55[c].)

Que vous feroy je plus long *prologue?* (J. d'Arras, *Melus.*, p. 165.)

*Prologhe.*
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 r°.)

**PROLONGATION**, s. f., action d'étendre la durée de qqchose :

La superstitieuse *prolongation* et repetition des prieres nous est defendue de Nostre Seigneur. (Calv., *Institut. chrest.*, p. 708.)

— Ce qui prolonge (qqchose) en étendue :

Les utilites de la *prolongation* et de l'involucion des boiaus. (Henri de Mondev., *Chirurg.*, § 375, A. T.)

**PROLONGE**, s. f.

Cf. Prolongue, VI, 431c.

**PROLONGEMENT**, s. m.

Cf. Prolongement, VI, 296a.

**PROLONGIER**, mod. prolonger, v. a., étendre en durée ; par extens., retarder, proroger :

Mais se pour aulcunne cause voloit ceste vendition avancier ou *prolongier*, elle ne poldra ce faire contre ma volonté ou de mon hoir. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 101.)

— Absol. :

Chi orres la venue, sans aukes *prolongier*,
Du Bastard de Buillon, qui tant fist a prisier.
(*Baud. de Seb.*, XXII, 8.)

Cf. Porlongier, VI, 296a.

**PROMENADE**, s. f., action de se promener :

Car ton regard as torné par œillades
Escharguettant les faisans *pourmenades*,
Lesquelz az mis en damnables perilz
Par tes attraictz et dangereux soubris.
(F. Julyot, *El. de la belle fille*, p. 37, Courbet.)

— Fig. :

La pleine lune d'hyver, comme estant nostre voisine, et faisant ses *pourmenades* au cercle estival du soleil, trempe et modere ordinairement la rigueur du froyt en hyver. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 28.)

**PROMENER**, v. — A., faire aller qqu'un de côté et d'autre pour qu'il prenne l'air, de l'exercice :

Qui moinnes et *promoinnes* Joseph comme une berbis. (*Psaut. de Metz*, LXXIX, 1.)

— Réfl. :

Se *proumenoit.* (L'Estoile, *Mém.*, 1re p., p. 73.)

— Avec ellipse du pronom personnel :

Aller jouer et *pourmener*, par les champs et la ville. (5 août 1496, *Tut. et curat. de Gregollet et Haquinet Sadonne*, A. Tournai.)

— A., faire aller de côté et d'autre :

(Les Romains) prisent le preudomme qui bien avoit cent ans... et le menerent et le *pourmenerent* tant parmi Rome. (Froiss., IX, 52, G. Raynaud.)

— Fig. :

Fortune, tu n'es pas certainne,
Car tu m'as mis du hault en bas
Et m'a tollus tous mes esbatz ;
Ton inconstance me *pourmene*.
(1525, *Complainte du roy Françoys*, E. Picot, *Rev. d'hist. litt.*, II, 36.)

— Réfl. :

Ainsi qu'en ceste douleur il *se pourmainnoit*, vint en la salle l'admiral. (*Le chevalereux cte d'Artois*, p. 98.)

Il y en eust quatre ou cinq qui tirarent a part monsieur d'Anguyen, descendans a pied et l'entretindrent *se pormenant* plus de demy heure. (Montluc, *Comment.*, I, f° 87 r°, éd. 1592.)

Cf. Pormener, VI, 296b.

**PROMENEUR**, s. m., celui qui se promène :

Je voy la des *pourmeneurs*, et je ne say qu'ils viennent faire, sinon qu'ils monstrent un mespris de Dieu et de sa parolle, et une vilennie insupportable. Ils viendront ici bayer a la porte, non point deux ou trois fois, mais plus d'une douzaine. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 114b.)

Cf. Pormeneresse, VI, 296c.

**PROMENOIR**, s. m., lieu destiné à la promenade, dans l'intérieur d'un édifice clos :

Telz *promenoers* sont grandement salutaires. (J. Mart., *Arch. de Vitr.*, f° 81 v°, éd. 1547.)

Faisons, je vous prie, en ce *pourmenoir* entre les murailles, deux ou trois tours. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 57 v°, éd. 1576.)

— Promenade :

J'allay donner le bonjour a sa Saincteté, pour avec cette occasion luy presenter une lettre de Votre Majesté apres le retour du *promenoir*, ou je l'accompagnay par son parc. (15 juin 1562, *Lett. de M. de l'Isle au Roy*, Instr. concern. le Conc. de Trente.)

Les *proumenoers* biaus et le long de la riviere. (Mont., *Voyag.*, p. 27, éd. 1774.)

Attendant le retour du sr Du Plessis, que j'ay envoyé vers le roy, je suis venu en ce lieu pour avoir le plaisir de voir ma sœur, esperant que ceste veue et les *pourmenouers* de Pau me rendront ma premiere santé. (24 août 1583, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 576.)

Cf. Pormenoir, VI, 296c.

**PROMESSE**, s. f., parole donnée de faire qqchose :

Od se gent fait a Dieu *promesse*
Et veue a faire chanter messe.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 6280.)

Li vallez entent la *promesse*
Que l'endemain apres la messe
Le veut son pere adober.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 1374, f° 22b.)

*Pramesse.*
(Landri de Waben, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 81 r°.)

Je souvaigne de ta *premesse*. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 132c.)

Quant ge oi la *premesse* qu'ele me fist. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 97b.)

*Proumesse.* (1257, OO, f° 30b, A. Douai.)

*Pormieches.* (1292, Quai de Caudeb., S. Wandr., A. Seine-Inférieure.)

Que toz jorz les teignent en garde
En ajostant *promasse* et poinne.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 32c.)

Vous souvient il de la *promesse*
Que vous fis pieca, sire doulx,
Quant premier deu venir a vous?
(*Mir. de N.-D.*, I, 345.)

Pour le convoitise de gaegnier celle *prommesse.* (Froiss., *Chron.*, I, 61, Luce.)

**PROMETTEUR**, s. m., celui qui promet :

*Prometeor* de victoire. (*Machab.*, II, x, 28.)

Maint *prometeus* ai veu.
(Li Dux de Breban, Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 249.)

Qu'ainsinc l'entent li *prometierres*.
(*Rose*, 1560.)

*Prometoor.* (1280, *Livre blanc*, ms. du Mans.)

*Prameteor.* (1281, La Couture, A. Sarthe.)

De grant *promecteur* voit on souvent grant menteur. (Gers., *Serm.*, ms. Troyes, f° 9 r°.)

Cf. Prometeresse, VI, 432a.

**PROMETTRE**, v. a., donner parole de faire qqchose, de l'accorder ; donner à espérer :

Trenta deners dunc li en *promesdrent*.
(*Pass.*, 85.)

Peis li *promest* ad enavant.
(*S. Leger*, 192.)

Li *pormisent* qu'il li aideroient de .xl. mil escus. (*Chron. d'Ernoul*, p. 452, Mas Latrie.)

Pour ce *pramech* a Diu de maisté
Que feme ja ne m'ara espousé.
(*Auberon*, 1456.)

Virginité *pourmesis* et amas.
(*Priere a N.-D.*, B. N. 15212, f° 127 r°.)

*Proumettre.* (1267, *Ch.*, P.-de-Cal.)

Et *premet.* (1280, Evêché de Langr., G 30, A. Haute-Marne.)

Et *prommech* en bonne foy. (1281, *Cart. de S. Quentin*, B. N. l. 11070, f° 51 v°.)

Et *pramech* en bone foi ke... (1287, S.-Acheul, A. Somme.)

*Proumisent* a tenir fermement. (1290, *Ch. de Ph. de Beaumanoir*, Chaumont, A. Ardennes, H 81 ; Collinet, *Nouvelle revue hist. de droit franç. et étrang.*, XVIII, 702.)

Il s'en ala et *promist* a revenir dedenz .viii. jours. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. franç. du xive s., p. 7.)

*Promeptre.* (25 janv. 1495, Chap. de Léon, A. Finist.)

— *Se promettre qque chose*, y compter :

Vous devez courageusement poursuivre vostre entreprinse commancee, car, sans doubte, je *me prometz* qu'en recueillirez le fruict de vostre contentement. (Lariv., *Ecol.*, I, 1.)

Il *se promet* d'alterer les affaires. (1597, *Lett. miss. d'Henri IV*, t. IV, p. 767.)

Cf. PROMETRE, VI, 432[a].

**PROMINENT**, adj., qui fait saillie :

Venons aux preceptes d'engraver et d'elever. Je di d'elever, en latin sculpere, quand nous faisons les images *prominentes* comme aux statues et pieces de monnaie qui representent les effigies des princes. (R. LEBLANC, *Trad. de Cardan*, f° 320 r°.)

Ou elle (la nature) a voulu que nos appetis eussent montre et declaration *prominante*, elle a faict que les leurs fussent occultes et intestins. (MONT., III, 5, p. 68, éd. 1595.)

**PROMISSION**, s. f.

Cf. PROMISSION 1, t. VI, p. 432[a].

**PROMONTOIRE**, s. m., pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer :

Ses tentes yvernaux assist Scipions en un haut *promontoire ;* c'estoit un tertre qui s'embatoit dedens la mer. (BERSUIRE, *Tite-Live*, f° 299[d], Ste-Gen.)

*Promonctoire... promunctoire.* (*Chron. et Hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 80.)

**PROMOTEUR**, s. m., celui qui donne la première impulsion à qqchose :

Or avons exemplaire Jhesu no createur,
No prouveur, no docteur et no boin *promoteur*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 253.)

*Promotteur* des loix. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 111[c].)

Li *promotierres* est loyaulx.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 10[a].)

Corbeus leur cappitaine, lequel avoit esté acteur et *promoteur* d'esmouvoir la communaulté a guerre. (GAGUIN, *Comm. de Cés.*, f° 205 r°.)

— Adjectiv. :

Non la vieillesse seulement, mais toute imbecillité, selon Aristote, est *promotrice* d'avarice. (MONT., III, 8, p. 248, éd. 1595.)

— Personnage qui fait fonction de ministère public dans un tribunal ecclésiastique :

Ung nommé Alouf, soy disant *promocteur* du dit evesque. (1472, *Minutes civiles et criminelles du For l'Evéque*, A. N. Z[2] 3150.)

Du rapport dudit sieur *promotheur*. (6 juill. 1494, *Réponse de la ville de Nantes à Jacques Clate*, M. Fournier, *Nouv. Rev. hist. de droit*, XV, 652.)

— Agent d'affaires :

Un procureur, *promoteur* et poursieveur, qui les causes et besongnes d'ichiaux markaans... puist pourchacier. (1338, *Procurat.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, I, 815.)

**PROMOTION**, s. f., élévation à une dignité, à un grade :

A la *promocion* d'aucune dignité. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 88[b].)

Sur la provision ou *promotion* des prelatures, dignites et autres benefices. (3 juill. 1406, *Ord.*, IX, 112.)

Pour premiere *promossion*.
(*Pass. de J. C.*, ms. Valenciennes 560, f° 3 r°.)

Cf. VI, 432[c].

**PROMOUVOIR**, v. a., élever à une dignité, à un grade :

Quant sainz Paules enstruioit son chier disciple del establissement des offices de l'eglise, que il nului ne *promovist* desordineement az saintes ordenes. (*Job*, p. 511.)

Estre *pormeus* en l'ordre de prestre. (1279, *Cart. de S. Denis*, B. N. l. 5415, p. 436[b].)

Et puis en cardinal essaucié et *pourmeu*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 64.)

Le roy doit *promovoir* les bons et non exalter les malvais. (*Adv. a Isab. de Bav.*, B. N. 1223, f° 8[b].)

Les abbez et prieurs conventuels, ayans atteint l'aage requis par les conciles, seront suivant iceux tenus se faire *promouvoir* a l'ordre de prestrise, dedans un an apres leur provision. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, Blois, IX.)

Cf. PROMOVOIR, VI, 433[a].

**PROMPT**, adj., qui est prêt à quelque chose :

Ly abbes et le capitle de ladicte eglise me voellans avoir en ses besongnes plus fidele et plus *prompt*, de commun conseil et assens... (1219, *Cartul. de Cysoing*, p. 100.)

Mas ceu ne pet l'on mie faire
Que la mors est *pronte* de traire.
(HUGUES DE BERZÉ, *Bible*, Brit. Mus. add. 15606, f° 100°.)

Les hommes sont plus *promptz* a tuer leurs femmes que leurs meres. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, II, f° 16[c], éd. 1531.)

— Disponible :

Deniers *prompts* et comptans. (BOUTEILLER, *Somme rural*, I, f° 107[b], éd. 1486.)

M. Marcel, intendant des finances, fait ouverture de quelques deniers qui estoient *prompts*, pour les contenter en partie. (PASQ., *Lett.*, XIII, 5.)

— Disposé en faveur de :

Et tousjours depuis se monstra *prompt* a Sylla, et affectionné en toutes ses affaires. (AMYOT, *Vies*, Crass.)

— Qui agit vivement, qui agit sans délai :

Moult sages homs estoit le duc d'Anjou et avisiez en tous fais, *prompt* en parole belle et bien ordonnee, hault et pontifical en maintien. (CHR. DE PIS., *Charles V*, II, XI.)

**PROMPTEMENT**, adv., d'une manière prompte :

Mes pour ce que le duc Robert estoit venut tant *promptement* a l'aide de lo prince Ricchart, vouloit aller en Sicylle avec lui et faire lui similante service et honor. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 12, Soc. Hist. de Fr.)

*Promptement.* (JEH. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 3[e] vol., f° 164[b], éd. 1531.)

Et quant ilz congneurent toutes ces choses, ilz envoierent *pruntement* ung message aux barons de Lucembourg, et pour leur anoncier et faire assavoir le noble secours que Dieu leur envoioit. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 212.)

Il nous est besoing de trouver finances le plus *promptement* que faire se pourra. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 96.)

Cf. VI, 433[b].

**PROMPTITUDE**, s. f., fait de mettre peu de temps à faire qqchose :

*Promptitude.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, v, 7.)

Nous nous debvons maintenir en toute crainte, reverence et *promptitude* de bon vouloir. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 73[c], éd. 1486.)

*Prontitude* et legereté, chaleur et siccité. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 11 v°.)

**PROMULGATEUR**, s. m., celui qui promulgue :

Et ceux que je dis m'ont enseigné la vraye doctrine qu'ilz avoient apprinse immediatement des premiers autheurs et *promulgateurs* d'icelle : a sçavoir de S. Pierre et de S. Jacques, de S. Jean et de S. Paul apostres. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, V, 9, éd. 1567.)

**PROMULGATION**, s. f., action de promulguer :

*Promulgation* ou publication. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 12[c].)

La *promulgation* de la loy. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gill. Col.*, Ars. 5062, f° 143 v°.)

**PROMULGUER**, v. a., publier suivant les formalités requises pour rendre obligatoire :

Je *promulgeray* et publierai une loy que... (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 51[c].)

Laquelle (loy) depuis par lettres il (Dieu) *a promulguee*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 70, éd. 1531.)

**PRONATEUR**, adj., qui détermine le mouvement de pronation :

Les autres (muscles sont destinés) a les faire obliques, comme ceux qui tournent la main vers le ciel, nommes supinateurs, et ceux qui la tournent vers la terre, nommes *pronateurs*. (A. PARÉ, I, 8.)

— Substantiv. :

Deux *pronateurs* ou couche main. (PARÉ, IV, 42.)

**PRONE**, s. m., instruction faite par le curé à la messe paroissiale du dimanche, accompagnée des recommandations qu'il peut avoir à faire aux fidèles, des publications de mariage, etc. :

Et adonques la justice doit fere dire au *prone* ou en plein marchié que teus chose a esté trouvee. (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauvois.*, § 737, Am. Salmon.)

Cf. PRONE 1, t. VI, p. 433[c].

**PRONER**, v. a., faire le prône devant (qqu'un); fig., vanter publiquement :

Il ne *pronoit* autre chose a son retour que le roi de France estoit un ange et ses disciples des diables. (AUBIGNÉ, *Vie*, 73.)

**PRONOM**, s. m., partie du discours qui tient la place du nom et en remplit le rôle :

On demande de ces parolles qui sont ou canon de la messe, c'est jube hec perferri per manus, etc... que c'est qui est demontré par ce *pronom* hec. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2e vol., f° 11b, éd. 1531.)

Ce *pournom* de segonde personne tu, tui vel tibi. (BONIVARD, *Advis et devis des lengues*, p. 21, éd. 1849.)

Devoit ce trucheman nomer les parties de propos? Davantage devoit ce trucheman nomer les parties du dict propos selon le commun lenguage : nom, *pournom* (non, pronom), mot (non verbe), commot (non adverbe), etc. (ID., *ib.*, p. 25.)

**PRONONÇABLE**, adj., qui peut se prononcer :

*Prononçable.* Com pronounceable. (COTGR.)

**PRONONCER**, mod., v. PRONONCIER.

**PRONONCEUR**, s. m., celui qui prononce :

Mimator, *prononceur* de choses contraires. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 181 r°.)

Pronunciator, *pronunceur*. (*Ib.*, f° 210 r°.)

Donc le *prononcheur* qui la publie (la vérité) fait service a Dieu. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., IV, 96, Kervyn.)

L'en se tient voulentiers au langaige le plus aourné et le plus plaisant a ouyr selon la condicion et plaisir des auditeurs et *prenonceurs*. (*Le Blason de toutes armes et escritz.*)

**PRONONCIATION**, s. f., action de prononcer; action de faire entendre publiquement :

La *pronunciation* dudit arrest a esté delayee par long temps. (*Journ. de N. de Baye*, II, 78, Soc. Hist. de Fr.)

Et curieusement aiant par la voix et *pronunciation* du plus docte et fidele anagoste de ce royaulme ouy et entendu lecture distincte d'iceulx livres. (RAB., *Quart liv.*, Epist., éd. 1552.)

— Action d'énoncer, en articulant, les syllabes, les mots :

Car avec ce que les sillens des metres sont mesurees et nombrees par certains nombres, sont elles ausi mesurees quant au temps de leur *pronunciation*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 244d.)

Elles (ces lettres) n'ont aulcune *prononciation*. (NIC. DE BRIS, *Instit.*, f° 160 v°.)

Cf. PRONONCIATION, VI, 434c, article auquel on ajoutera comme plus anciens exemples :

Ceste *pronunciation* et nostre dit desuz diz. (1281 [1].)

Que il fuist de riens deffaillanz de la dicte *pronunciation* et ordinance. (1306, *Lett. du cte de Sav.*, Ch. des compt. de Dole, B 769, A. Doubs.)

Seur chou que il disoient et proposoient, tant en denonchant comme en accusant, que li dit maire et eskevin avoient dissipé, gasté et delapidé les biens de la dite vile et malvaisement administré, et de rechief du senechal de Pontieu, qui maintenoit encontre aux que il avoient entrejetté un appel de lui a la court no seigneur le roy de Franche a Paris de malvaise *prononciacion*. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 49 v°.)

**PRONONCIER**, mod. prononcer, v. a., déclarer avec autorité, en vertu de son autorité :

Nous desismes et *pronuncesmes* comme arbitre. (1277, A. N. S 4947, pièce 1.)

Et c'est li arbitres que nos quatre disour devant dit rendons en *pournonsant* et en recordant. (S. Sim. et S. Jude 1284, Chaumont, H 89, A. Ardennes.)

— Énoncer en articulant :

Et doivent (les syllabes) estre, si on les *pronunce* a droit, musicalement parties. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 244d.)

Le Romain mesme n'orthographioit comme il *prononçoit*. (PASQ., *Lett.*, I, 2.)

Cf. VI, 435a.

**PRONOSTIC**, s. m., conjecture sur ce qui doit arriver, tirée de certains signes; signe d'après lequel on conjecture ce qui doit arriver :

Ce fu *pronostique* de mal. (RICH. DE FOURNIVAL, *Best. d'amour*, p. 17.)

Doutans toutesfois que fust quelque *prognostic* de tempeste, nous asseura, qu'ainsi estoit. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXI, éd. 1564.)

**PRONOSTICATEUR**, s. m., celui qui pronostique :

Il est bien vray que *prognosticateurs*
Semblent avoir esté expilateurs.
(*La Prognostication des prognostications*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 228.)

**PRONOSTICATION**, s. f., action de pronostiquer :

Cestui commencement de guerre fu aussi comme signe et *pronosticacion* aux Romains de toute la guerre qui s'ensui. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 180d.)

Les significations particulieres si font grant prouffit, c'est des *pronostications* quant on les resgarde es signacles apparens empres le solail et la lune et les estoilles en leur temps. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 102 r°.)

La *prognostication* des *prognostications*.
(1537, *Titre*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 224.)

1. Nous n'avons pas retrouvé au dossier cet exemple dont une copie avait été communiquée par M. Godefroy au *Dictionnaire général* avec une justification incomplète. — J. B. et Am. S.

**PRONOSTIQUER**, v. a., conjecturer d'après certains pronostics :

Car bien s'y sçavoit appliquer
Et par nombre *pronostiquer*
Pluseurs des choses a venir.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, IV, 137, Van Hamel.)

... Pour ce que chascun prophetise
Plus grant doleur *estre prenostiquee*
De pis avoir pour le peuple et l'Église.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 84.)

— Par extens. :

Li prelas leur donnoient, quand temps estoit, [couronnes,
Quand letres les trouvoient et par raison person- [nes,
Et les *pronostikoient* prebendes ou boins monnes.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 346.)

**PRONOSTIQUEUR**, s. m., celui qui fait des pronostics, celui qui aime à pronostiquer :

Disoient les *prenostikeurs* que li conte de Namure auroit temprement tristeur. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, V, 367.)

Combien que souvant
Le contraire de tout advient
De ce que dient *pronostiqueurs*.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, f° 72b.)

Croyant certainement ce que le *prenostiqueur* de verité tant que a ce point lui avoit dit. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, l. 22, p. 3, Wahlund.)

Les astrologiens et *prœnostiqueur*. (1539, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Je laisseray es autres folz *prognostiqueurs* a parler des roys et riches. (RAB., *Pantagr. prognostication*, V, éd. 1542.)

**PROPAGATEUR**, s. m., celui qui propage :

Il (Louis le Debonnaire) fut aussi tres servant et soigneux executeur des commandemens de nostre seigneur et tresvaillant *propagateur* et seminateur de la saincte loy de Dieu. (*Mir. histor. de Fr.*, f° 75 v°, éd. 1516.)

**PROPAGATION**, s. f., action de propager :

Pour espece continuer
Et faire *propagacion*
Pour recouvrer corrupcion.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 544.)

L'un des trois biens de sacré mariage
(Freres tres chers liez de ce liage)
C'est le beau fruict de generation,
C'est des humains la *propagation*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, 8.)

Cf. VI, 435c.

**PROPAGER**, v. a., multiplier par reproduction :

Tulles dit le dit Cerberus *propagié* et avoir eu estre ainsi difforme de Ydra le serpent enorme. (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 52 r°.)

**PROPENSION**, s. f., tendance naturelle :

Il n'est passetemps si leger, ou je n'apporte du dedans et d'une *propension* na-

turelle et sans estude, une extreme contradiction a tromper. (MONT., I, 22, p. 55, éd. 1595.)

C'estoit sa *propension* naturelle. (ID., II, 11, p. 275, éd. 1595.)

**PROPHETE**, s. m. et anc. f., celui qui, inspiré de Dieu, prédit l'avenir ou révèle des vérités cachées aux autres hommes :

Si cum *prophetes* anz mulz dis
Canted aveien de Jesu Crist.
(*Pass.*, 27.)

Mais respuns nul ne l'en fist ne par sunge ne par pruveire ne par *prophete*. (*Rois*, p. 109.)

La *prophete* qui s'avansait.
(*Dolop.*, 12010.)

Ceu k'a la *prophete* est dit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 85.)

L'autrier me dist une vraie *profete*
Se je trouvaisse une virge pucele
Qu'il me sentist au matin et au vespre.
(*Bovon d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 168 r°.)

Ce meismes tesmoigne vos *prophete* Ysaies.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 132 v°.)

Lors la *prophete* a haute voix conclame :
Vuidez, prophanes, qu'il ne demeure ame.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 57c.)

— Adjectiv., de prophète :

L'un vous donne sa lyre, et l'autre, sa trompette ;
L'autre veut vous donner
Son myrte, son lierre ou son laurier *prophete*,
Pour vous en couronner.
(R. GARNIER, *Elég. s. la mort de Ronsard.*)

— Prophétique :

Le *prophete* discourt de nostre premier pere
Ne fut point sans effect.
(DU BARTAS, 2e *sem.*, 2e j., l'Arche, 33, éd. 1602.)

**PROPHETESSE**, s. f., femme qui, inspirée de Dieu, prédit l'avenir ou révèle des vérités cachées aux autres mortels :

A cel temps regnat Sibile Enychee, qui fut une grant *prophetesse*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 86.)

**PROPHETIE**, s. f., prédiction, révélation d'un prophète, d'une prophétesse ; prédiction en général :

*Profecie*.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 879.)

Je vos ai dit del songe la *profesie*.
(*Aiol*, 439.)

*Professie*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 65 r°.)

Don il les fax Ebriex desdist,
Et acompli les *propheties*.
(GUIOT, *Bible*, 2256.)

La *prophecie* est vraie, ne ja ne faussera.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 132 v°.)

*Prophesie*. (XIIIe s., *Serm.*, ms. Cassin, f° 98d.)

*Prophessie*.
(*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 49 r°.)

Par le grasce deu Saint Esperit qui li avoit donné entendement de declarer tous ces anciens tourbles, escriptures et *prophesies*. (FROISS., *Chron.*, V, 229, Luce.)

Cf. VI, 436c.

**PROPHETIQUE**, adj., relatif aux propheties :

*Prophetique*. (JEH. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IVe vol., f° 131d, éd. 1531.)

Esperit *prophetique*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 274 r°.)

Leurs dicts *propheticques*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, VI, 10.)

La vocation *prophetique*. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 61a.)

Autorité *prophetique*. (ID., *ib.*)

**PROPHETIQUEMENT**, adv., en prophète, par manière de prophétie :

Elle parla *prophetiquement*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 19 r°.)

Parlans *propheticquement* de sa resurrection. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 65 v°.)

Dessus celle couronne y en avoit une autre moindre posee, c'est assavoir l'aureolle selon les Hebrieux, et y fut *propheticquement*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 235 r°.)

Il y eut encore d'autres voix et parolles qui furent comme par inspiration divine *prophetiquement* prononcees. (AMYOT, *Diod.*, XVI, 25.)

**PROPHETISIER**, mod. prophétiser, v. a., prédire par inspiration divine ; prédire, en général :

Le dit mon pere bien recort
Ki *profetisier* me soleit,
Quant nos avreit fains tant destreit,
Que noz tables manjerion.
(*Eneas*, 3076.)

Ce fut cil qui *prophetisa* que une estoile isteroit de Jacob. (*Chron. d'Ernoul*, p. 164, Mas Latrie.)

La prophecie de la parole, si est de Ysaïe le prophete, que vous veez point ci apres, qui *prophetiza* que la Virge conceveroit. (JOINV., *Credo*, 782, Wailly, éd. 1874.)

Laquel (creance) Diex a fait *profetisier* et tesmoignier as creanz et as mescreanz. (ID., *ib.*, 776.)

Et a ceus *profetize* Zophonias, que vous veez ci point. (ID., *ib.*, 836.)

— Absolument :

En Israel *prophetizoient*.
(*Brut*, ms. Munich, 2552.)

Quant li esperiz fu reposez en els, il *prophetizierent* ne onques puis ne cesserent. (*Bible*, B. N. 899, f° 59d.)

Mais les tourmens dont parla Jheremie
*Prophetisans* de la saincte cité,
Venrront sur ceuls qui n'amendent leur vie.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 231.)

Je me sens moins esperdu que jadis ces bons vieux peres, lorsqu'ils entroient es alteres pour *prophetiser* aux passans. (E. PASQ., *Œuv. mesl.*, p. 300.)

— Fig. :

Chou qu'a venir de lui estoit
Sa figure *prophetisoit*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 11.)

— Annoncer (qqu'un) sous forme de prophétie :

Dame, el vies testament truis en mainte figure
Comment vous *prophetise* et loe l'escripture.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 129 r°.)

Cf. VI, 436c.

**PROPHYLACTIQUE**, adj., t. de médec., préservatif :

Voyant les bons medecins donner tel ordre a la partie *prophylactique* et conservatrice de santé en leur endroict. (RAB., *Tiers liv.*, XXIX.)

Remedes *prophylatics*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 610, éd. 1631.)

**PROPICE**, adj., favorable :

Et dist a ses cumpaignons : Nostre Sire me seit *propice*, que jo mal ne li face. (*Rois*, p. 94.)

Jhesus de majesté,
Pere *prospice*, qui a ce esgardet.
(*Raoul de Cambrai*, 6388.)

Il n'y pourroit avoir plus *propisce* ne de meilleur nom. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2660, f° 109 v°.)

Le vent est *propice*. (RAB., *Quart liv.*, VIII.)

Cf. VI, 437a.

**PROPICEMENT**, adv., avantageusement, favorablement :

Auquel temps on pourroit faire le voyage plus *propicement*... (FROISS., *Chron.*, XII, 27, Kerv.)

**PROPITIATEUR**, s. m., celui qui rend Dieu propice :

Le grant Jovis, de tout bien createur,
A ordonné com *propiciateur*
Ce que pour vray la lune menstrueuse,
Mere des jours et des moys radieuse
Construction, nous fait et admoneste.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 46c, éd. 1529.)

**PROPITIATION**, s. f., action de rendre Dieu propice :

Il est *propiciacions* por noz pechiez. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62.)

La *propiciation* de Dieu a l'ome. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 125 v°.)

Le jour des *propiciations*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 133 v°.)

**PROPITIATOIRE**, adj., qui rend Dieu favorable ; substantiv. :

Jesus Christ a esté nostre prix et rençon, redempteur et *propiciatoire*. (CALV., *Institut. chrest.*, p. 392.)

— S. m., t. d'ant. jud., table d'or pur placée au-dessus de l'arche :

La fut l'arche, la fud li *propiciatories*. (*Rois*, p. 2.)

Nostres sires comandet faire lo *propiciatoire* el tabernacle. (*Greg. pap. Hom.*, p. 46.)

Moyses par le commant Nostre Signour fist faire el tabernacle deseur l'arche .II. cherubins ki estendoient lor esles sor le *propitiatoire*. (*Explicat. sur le Deuter.*, Maz. 1742, f° 93a.)

**PROPOLIS**, s. f., matière résineuse, rougeâtre et odorante, dont les abeilles, l'ayant recueillie sur certains arbres, se servent pour enduire leur ruche :

Un emplastre d'ammoniac, euphorbe, terebenthine, *propolis*. (Paré, XXI, 28.)

**PROPORTION**, s. f., grandeur d'une partie relativement au tout et aux autres parties, dans un ensemble :

Il ont une meisme *proportion* entre eals. (*Comput*, B. N. 2021, f° 16, ap. Littré.)

Selon le *porproscion* de pies. (*Trad. d'une ch. de 1230*, ap. Roisin, ms. Lille 260, f° 254.)

**PROPORTIONNALITÉ**, s. f., caractère des quantités qui sont proportionnelles entre elles :

Entre les autres qui sont inequalz il convient garder *proporcionalité*, c'est a dire equalité de proporcion selon la qualité des personnes. (Oresme, *Politiq.*, f° 32b.)

Non pas selon equalité, mais selon *proporcionalité* raisonnable. (Id., *ib.*, f° 47a.)

**PROPORTIONNEEMENT**, mod. proportionnément, adv., d'une manière proportionnée :

Celle poudre prinse selon plus ou moins faisoit sans grevance telement et si *proporcionneement* dormir que tant que sa vertu duroit l'omme n'eust jamais congneu avoir vie en soy. (Laurent de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, f° 103 r°.)

Les logis estoient tant bien assis, *proportionement* divises a la commodité, subside et tuition des assiegeants. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ix.)

Esgallement meslé, et *proportionement*. (*Miroir d'Alquimie*, p. 18, éd. 1557.)

**PROPORTIONNEL**, adj., qui est dans un rapport de proportion avec une autre quantité :

Doncques chose forte est *proporcionel*, c'est a savoir moiene selon aucune proporcionalité. (Oresme, *Eth.*, V, 6.)

**PROPORTIONNELMENT**, mod. proportionnellement, adv., d'une manière proportionnelle :

Leur avons octroyé... que des charretees de bois dessus dites eux et ceux qui d'eux avront cause, puissent user... *pourportionnellement* pour toutes leur maisons et lieux. (1342, *Lett. de Philippe de Valois*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 154 v°, A. Loiret.)

Ainsi est il es autres choses *proportionnelment*. (Oresme, *Eth.*, II, 11.)

*Proporcionellement*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Les autres se payeront *proporcionnellement* selon la qualité et value d'iceulx membres. (15 déc. 1421, *Ord.*, XI, 148.)

**PROPORTIONNÉMENT**, mod., v. Proportionneement.

**PROPORTIONNER**, v. a., soumettre aux lois de la proportion :

Telle œuvre entendre ne sçaurons,
Comme de *proportionner*
Elemens et mixtionner.
(*Remonstr. de Nat.*, 534.)

*Proporcionner*. (*Coust. de Norm.*, f° 229 r°, éd. 1483.)

Cf. Proporcionner, VI, 438b.

**PROPOS**, s. m., résolution qu'on se propose :

Ne place a Deu ki fist le mund
Ke jo pur tant tel pour eie
Ke de mon *purpos* me retreie !
(*Vie de saint Thomas de Cantorbery*, f° IV, v. 64.)

Les paroles ne li amonestemans la royne ne porent geter la preude femme de son bon *propos*. (*Vie saint Thomas*, B. N. 988, f° 22d.)

Il ne le pouoit movoir de son *prepous*. (*Ib.*, f° 54b.)

En ce *pourpos* fu plus d'un mois,
Moult senti angoisse et destrois.
(*Couci*, 4109.)

Sy avoit empris de mener les Engles et Flamens sauvement et sans peril au dehors de Lille ; mais il faly a son *pourpost*. (Froiss., *Chron.*, II, 190, Luce.)

Le roy, bien adverty de son traitre *pourpos*, pour le rencontrer partist a tout son armee et puissance de sa dicte cité. (*Nouvelles du recouvrement fait par le roy Edouart IIIIe de son royaulme d'Angleterre*, dans *Mém. de Ph. de Commynes*, III, 284, Soc. Hist. de Fr.)

Estant tribun du peuple, il abandonna l'exercice de son estat pour s'en aller en Syrie devers Pompeius sans *propos* quelconque. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

— Sous l'influence du lat. *propositum*, plan :

Et au milieu de la salle avoit une tour, aussi haute que la salle, faicte au *propos* et au patron de la grosse tour, que fit commencer Monsieur le duc Charles. (Ol. de La Marche, *Mém.*, II, 4.)

— Ce qui est proposé comme la chose dont il s'agit :

Aucune fois est il necessaire au cyrurgien de trouver par son engin autres estrumens que ces ci pour venir a son *pourpos*. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 37b ; § 612.)

Ne me veil plus mais revenir
Au *prepous* dont premier traitoye.
(Gaces, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, f° 12 r°.)

Moult se povoient ceulx de Tholette esbahir, car ilz ne sçavoient a quel *propost* cela se faisoit. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 110 v°.)

Venir a soen *purpos*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 56 v°.)

— *A propos*, d'une manière qui convient :

Vient en temps *a propos* pour avoir audience.
(Scheland., *Tyr et Sid.*, 2e journ., V, 3.)

Encores qu'ils ne m'ayent point apporté de lettres de sa part, il me semble qu'il ne sera que fort *a propos* d'en faire une de compliment. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 12.)

— Ce qui est proposé comme sujet d'entretien :

Adonc le bonhomme se teut,
Et la vigne commence a dire
Son *propos* au moins mal qu'elle peut.
(*Debat de la Vigne et du Laboureur*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 321.)

Un quidam nous entrerompit le *propos*. (B. des Per., *Lysis*, Recueil des œuvres, p. 9, éd. 1544.)

Cf. VI, 438b.

**PROPOSANT**, s. m., celui qui propose qqchose :

Sauve la grace des *proposans*. (1390, dans *Dict. gén.*)

Ny le *proposant* ny les auditeurs. (Mont., III, 9, p. 141, éd. 1595.)

**PROPOSER**, v. a., mettre en avant comme objet d'examen :

Cestes choses *furent* alleguees
Devant le roy et *pourposees*
Avecques mainte aultre raison.
(Guill. de S. André, *Libvre du bon Jehan*, 145.)

J'en cognois beaucoup qui vont parlant seuls par les rues et font autant de bruict que s'ils estoient une douzaine, *proposant*, faisant responces. (Lariv., *les Escol.*, IV, 6.)

— *Se proposer de faire qqchose*, en former le dessein :

Nostre souverain seigneour *se purpose* de passer en son roialme de Fraunce. (*Stat. de Henri VI*, an VIII.)

— Absol. :

Car, comme dict le commun proverbe, les hommes *proposent* et Dieu ordonne. (*Faicts du mareschal de Boucicaut*, 1re p., ch. xxxvii.)

— Mettre en avant comme règle, comme modèle à suivre :

La veie de feit je eslif, tes jugemens *proposowe*. (*Liv. des Psaum.*, CXVIII, 30.)

Cf. VI, 439a.

**PROPOSITION**, s. f., action de présenter devant les yeux ; t. d'ant. jud., *pains de proposition*, pains que le prêtre posait chaque semaine sur la table du sanctuaire ; *table de la proposition*, cette table même :

Et dis tables d'or pur metre sure les pains que l'um apelad les *pains de propositiun*. (*Rois*, p. 257.)

E les *pains de la proposicion* mistrent. (*Machab.*, II, x, 3.)

E la *table de la proposicion* e les hanas d'or. (*Ib.*, I, I, 23.)

— Ce qu'on s'est proposé de faire, résolution :

Aoverrai en saltier la meie *propositiun.* (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XLVIII, 4.)

Et ovrerai en psalterion toute mon entention et ma *proposition.* (*Psaut. de Metz*, XLVIII, 4.)

Se rejettant a sa premiere *proposition.* (MONT., II, 27, p. 462, éd. 1595.)

— But :

J'honore bien ce glorieux nom, sa *proposition*, sa promesse. (MONT., II, 37, p. 508, éd. 1595.)

— Ce qu'on propose à l'examen, à l'approbation de qqu'un :

Laquelle *proposicion* comme le senat eust regetee et tournee a nient. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 38 v°.)

Eux assemblez il leur usa d'une oraison ou *proposition* telle en substance qu'elle se pouvoit esperer et attendre d'un homme alors outré de haine contre le roy. (M. DU BELL., *Mém.*, l. VII, f° 198.)

— Énonciation d'un jugement :

*Proposicion* universel, qui conclut saine conclusion. (BRUNET LATIN, p. 305.)

Et pour ce ceste *proposition* est vraie : mulier est homo. (ORESME, *Eth.*, prol.)

— Affirmation dogmatique :

Je weil euvrir ma bouche en paraboles et en proverbes et dirai *proposition* qui sont des l'ancomment dou monde. (*Psaut. de Metz*, LXXVII, 2.)

**PROPRE**, adj., qui est à une personne, à une chose, à l'exclusion de toute autre :

Li burgeis qui ad en soun *propre* chatel demi marc vailant deit doner le dener Seint Pere. (*Lois de Guill.*, § 17, J.-E. Matzke.)

E si te doing congé de faire ta *propre* monaie. (*Machab.*, I, xv, 6.)

Letres *propres* li en dona,
De son anel les saiella.
(*Lég. de Théoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 468, 7.)

De son *prope* cors. (1248, Lunéville, H, 4, A. Meurthe.)

Nostre *prope* ceel. (1278, Pont-à-Mousson, 9, ib.)

Son *poupre* heritage. (1296, Fontevr., anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

— *Nom propre*, celui qui désigne l'individu :

Sen *propri nom* avoit quascuns.
(*Brut*, ms. Munich, 337.)

— Particulier, spécial :

Le lyerre blanc a cela de *propre* de jetter des agraffes deça et dela du milieu de ses feuilles. (DU PINET, *Pline*, XVI, 34.)

Tous autres artisans, je ne sçay comment, cachent toujours ce qu'ils sçavent de plus *propre* chascun en son mestier. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenophon*, p. 225.)

— Même :

Par icel lieu *propre* doiz boire.
(*Clef d'amors*, 867.)

D'autre costé les Sarrazins d'Espagne descendirent en Sardaigne et le *propre* jour de Pasques prirent Alara. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 14.)

Le lendemain *propre* que Monsieur le Mareschal fut party, il fut averti... (MONTLUC, *Comment.*, II, f° 67 v°, éd. 1592.)

Je ne veux pas dire seulement que les gentilshommes ne me voudront veoir aupres d'eux : mais les vilains *propres* ne me voudront veoir en leur compaignie. (ID., *ib.*, f° 154 v°.)

— Convenablement arrangé :

Robe doiz avoir *propre* et nete,
Au cors et au colet bien fete.
(*Clef d'amors*, 349.)

— Net, par opposition à sale :

Biau chief et *propre* ou biau touset.
(*Clef d'amors*, 322.)

— Adv., proprement :

Par ces fais il est manifeste
Que c'est *propre* celluy Cristus
Qui par ses divines vertus
Doit racheter l'humain lignage.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 15126.)

— Anc., fig., capable, intelligent :

Oncques je ne vis enffançon
Plus *propre* jour de mon vivant.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 8670.)

— *Au propre*, loc. adv., à même :

Le roy François fut *au propre* d'eslire... ou de... (MONT., II, 12, p. 182, éd. 1595.)

Les chasseurs nous asseurent que, pour choisir d'un nombre de petits chiens celuy qu'on doit conserver pour le meilleur, il ne faut que mettre la mere *au propre* de le choisir elle mesme ; comme si on les emporte hors de leur giste, le premier qu'elle y rapportera sera tousjours le meilleur. (ID., p. 303.)

Cf. PROPRE 1, t. VI, p. 439b.

**PROPREMENT**, adv., d'une manière propre, d'une manière spéciale à qqu'un, à qqchose :

*Proupement.* (*Règle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 146.)

— D'une manière exacte :

Car le fanon tout *proprement*
Nome on de suour suaire.
(RENCLUS, *Carité*, xcv, 5.)

Et la faisoit si griefz plains et si tres grans souspirs, qu'il sembloit *proprement* a ceulx qui la estoient que ce fut la voix d'une dame. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 400.)

Pourquoy il en regarda plus volontiers les personnages, car ilz estoient moult *proprement* fait et apres le vif. (*Percefor.*, III, ch. LII.)

— Réellement :

Et se il se clame par l'assise come de chose maladiree, il deit jurer sur sains que il ne l'a prestee ne vendue ne donee ne alienee en aucune maniere, ainz li a esté *preuprement* maladiree. (*Ass. de Jér.*, I, 465.)

— Précisément, justement :

Dou bestanz ki estoit entre nos et l'abbey et lo covent por la fermeteit de s'abaye *propremant.* (Août 1226, S.-Vinc., A. Moselle.)

Sire escuier, s'il vous failloit
Aler a aucun mandement,
Et vostre dame vous mandoit
A ce jour et vous requeroit
De demorer, et *proprement*
Fust le jour qu'om se combatroit...
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 118.)

— D'une manière convenable :

Li reis Alvrez, ki mult l'ama,
Le translata puis en engleis,
E jeo l'ai rimé en franceis,
Si cum jol truvai, *proprement.*
(MARIE, *Fabl.*, épil., 16, Warnke.)

Por ce perdirent li juif mescreant
Dedanz Esgipte es deserz d'Abilant
Ou Nostre Sires les garda *propement*
Et de la maine les reput longuement.
(BERTRAND, *Girard de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. litt. fr.*, 336, 16.)

Par son gré sui je coutumiere
De parler *proprement* des choses,
Quant il me plest, sanz metre gloses.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 60a.)

Douce dame, qui avisé
Nous aves si courtoisement,
Dix le vous mire *proprement !*
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. F. Michel, *Hist. des Ducs de Norm.*, p. 229.)

**PROPRET**, adj., bien net :

Hors du convent l'autrehyer sous la couldrete,
Je rencontray mainte nonne *proprette*,
Suyvant l'abbesse en grand devotion.
(CL. MAR., *Rond.*, aux nonn. qui sortirent du couv.)

*Propret.* Pretty, gentle, feat, neat, spruce, picked, minion, tricksie, trim. (COTGR.)

**PROPRETÉ**, s, f., caractère de ce qui est propre, netteté :

*Propreté* et seance, condecentia. (R. EST., 1539.)

— Anc., caractère de ce qui est à une personne, à une chose, à l'exclusion de toute autre :

Mes ele (la Trinité) est discrepte selonc la *propreté* des personnes et done a l'umein lignaje sauvable doctrine par Moisem et par les seintz prophetez. (*Decretales*, ms. Boulogne-s.-Mer 123, f° 1c.)

**PROPRETEUR**, s. m., lieutenant du préteur :

Heraclius, filz d'Heraclian *propreteur* d'Affrique, homme doué de mœurs et vertus rares et excellentes. (G. GUEROULT, *Chron. des emper.*, p. 245, éd. 1552.)

**PROPRIETAIRE**, s. m., celui qui possède qqchose en propre, et, d'une façon générale, celui qui a la propriété de qqchose :

Frere ne suer qui sera trouvez *proprietaires*, c'est a dire qui aroit argent ou autre choze de prix. (1263, *Constit. de la maison Dieu de Troyes*, LXXV, A. Aube.)

Li pechiez de feme qui a son seignor emble por donner a ses pairans ou por metre en mauvaiz usages et de ces de religion qui sunt *proprietaire*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, f° 20 r°.)

Li *proprietaire* sont tenuz de garnir leurs mesons si souffisament que li censiers y puissent prendre pour le cens. (1315, A. N. S 1522[b], pièce 34.)

Que aux dessus dits marchans et maistres, *proprietaires*, ouvriers et autres personnes ouvrans et besoignans esdictes mynes, ne meffacent ou attemptent. (30 mai 1413, *Ord.*, X, 144.)

Cf. VI, 439[c].

**PROPRIETÉ**, s. f., fait de posséder en propre complètement et légitimement (même sans saisine) ; ce que l'on possède ainsi :

Tresqu'a la saint Martin l'unt pur respit mené
Ainz qu'il eust saisine de sa *proprieté*.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, 4468.)

Ki conquerront nos terres et nos *proprietes*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 97[b].)

Je baille... toute la *propritei*, la signorie et la possession. (Mardi av. purif. N.-D. 1292, N.-D. de Landeves, H 117, A. Ardennes).

*Propriesté*. (1299, Jumièges, A. Seine-Inférieure.)

En saisine ne en *proprietey*, soit pour le tans passet, present ou a venir. (1334, *Cart. de l'abb. de S.-Médard*, Rouge livre, f° 242 v°, A. Tournai.)

*Pourprietei*. (Dern. fév. 1408, Clairlieu, A. Meurthe.)

— Qualité propre d'une chose :

Li maistres dist que les *proprietez* de la chose sont teles que par eles... (BRUNET LATIN, p. 532.)

— Par anal. :

Car il a de *proprieté*
Qu'avec les enffans ne s'esbat.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 9811.)

— Qualité par laquelle un mot exprime exactement l'idée ; par anal., acception propre :

En ce cas le mot de protection n'est pas pris en sa *proprieté*. (BODIN, *Rep.*, I, 7.)

**PRORATA**, s. m., proportion.

— Adverbial., proportionnellement :

Et se il vient remonteur, ou personne a qui elle demeure, li dis Robins en sera hors, et ne paiera que *prorata* que il l'avra tenue. (1360, *Plaids de la mairie de Venisse*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, III, 70.)

Rendant a une foiz la dicte somme avec les arrerages *prorata*. (4 août 1451, Tabellion. de Rouen, Pal. de just.)

— *Au prorata de*, proportionnellement à :

*Au prorata de* l'annee. (E. PITHOU, p. 66, ap. Littré.)

**PROROGATION**, s. f., action de proroger :

Et le tenons pour ralongié duskes a le Touz Sains apres ensuivant si comm il appert par le *prorogacion* faite seur ce. (1313, A. N. JJ 53, f° 20 r°.)

**PROROGER**, v. a., renvoyer officiellement à un terme plus ou moins éloigné :

Il pourra alongier et *proroguer* ledit terme et ledit compromis jusques a la feste de la Nativité. (1332, A. N. JJ 68, f° 4 v°.)

Qu'il vueille *prouroguer* la journee de hui jusques a mardi prouchain. (3 fév. 1412, *Rapp. au roi par J. Le Roy*, A. Dijon.)

Et aussi a ce que ledit roy Charles *prerogeast* le terme qui avoit esté ordonné, que ledit duc Jean devoit aller devers luy. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XL.)

— Prolonger la durée de :

... Et lour pouent *proroguer* lour puissance jusque au terme dou dit compromis ou establir autres a ce faire. (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne*, Arch. du Prince, L[3], n° 14, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 370.)

Les dites trieves *prorogeons* et esloignons jusques a la feste de la Nativité saint Jehan Baptiste prochaine venant. (1344, *Prolong. de treve*, dans *Hist. de Metz*, IV, 103.)

L'on commanda aus consulz anciens que ils feissent la guerre en Savine et leur *porroga* l'en leur empire. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, Ste-Gen., f° 160[d].)

Sans *proroguier* ceste chose par escriptures ou aultrement. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 26.)

**PROSAIQUE**, adj., qui tient trop de la prose :

Desquelz, dit l'acteur, j'ay tiré aucunes petites fleurs que j'ay icy mises sigillement, et premier des metriques, apres les *prosaiques*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, f° 97[a], éd. 1531.)

Oracion *prosaique*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 53 v°.)

**PROSAIQUEMENT**, adv., en prose :

Au commencement de ceste comedie sont quatre choses principales mises au texte que le translateur est compellé mettre *prosaiquement* ains que commencer la comedie par personnages. (*Therence en franç.*, f° 82 v°, Verard.)

**PROSCRIPTION**, s. f., action de proscrire :

Tables de *proscripcion*. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, III, expos. sur le ch. 29, éd. 1486.)

Et en ce cas la reprehension ou punition soit par privation desdits delinquants et *proscription* de leurs personnes dudit hospital. (1525, *Lett. de Franç. de Rasse*, Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai, XX, 339.)

**PROSCRIRE**, v. a., bannir :

Quant li sainz veit venir les suens a lui fuitiz
E les enfanchunetz pendre as meres as piz
E que lui et les suens *aveit* li reis *proscriz*.
(GARN., *Vie de S. Thomas*, 2556.)

Dez le jour que les Templiers *furent proscritz* au royaume de France. (1313, *Composit.*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, I, 321.)

**PROSE**, s. f., forme du discours non assujettie à la mesure et au rythme du vers :

La grans partisons de tous parleors est en deus manieres, une qui est en *prose*, et une autre qui est en rime. (BRUNET LATIN, p. 481.)

Partie en metre et partie en *prose*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, f° 97[a], éd. 1495.)

— T. de liturg. cathol., hymne latine rimée :

Letanies, hymnes et *proses* ou ils magnifient les saincts jusques au bout. (CALVIN, *Institut. chrest.*, p. 698.)

**PROSELYTE**, s. m., nouvel adepte d'une religion :

Cil sont *proselite* qui si deciple sunt. (*Artur*, B. N. 337, f° 252[a].)

Lors respondirent Annas et Cayphas et autres Juis qui la estoient, que Jhesu estoit nez de fornicacion et qu'il estoit malfaitteur et que cil estoient *proselite*, et ses disiples qui disoient que n'estoit mie. Et Pilate demanda lors : Que sont *proselite ?* Cil respondirent : Ce sont filz de paiens qui sont devenu Juis. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 177[c].)

**PROSODIE**, s. f., prononciation régulière des mots conformément à l'accent ; règles de la quantité des syllabes et de la mesure des différents vers :

A ceste cause fauldroit supplier aux muses françoyses d'entreprendre ce labeur, non pas pour abolir la rithme, qui est fort plaisante et delectable, mais affin que leur patrie fust esgallee a la Græce et a l'Italie touchant la *prosodie* en quantité et accent. (RAMUS, *Gramm.*, p. 43, éd. 1572.)

— Traité de ces règles :

Je r'envoye ceux qui les voudront voir (ces enseignements) a ces grammairiens qui les ont si curieusement epluchez en leur *prosodie*. (J. DE LA TAILLE, *Man. de faire des vers en franç.*, f° 4 r°, éd. 1573.)

**PROSOPOGRAPHIQUE**, adj., qui décrit les traits extérieurs, la figure, le maintien d'un homme, d'un animal :

Les figures et pourtraits qui sont dans l'histoire *prosopographique* d'un de nostre pays. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 189 v°, éd. 1587.)

**PROSOPOPEE**, s. f., figure de rhétorique par laquelle on prête la vie à des choses inanimées, à des personnes mortes ou absentes :

L'interrogua demandant que pretendoit ceste nouvelle *prosopopee*. (RAB., *Tiers liv.*, VII, éd. 1552.)

— Fig. et par plaisanterie :

Si avoit il si belle façon a tenir ainsi sa reputation et sa *prosopopee*, comme l'on dit, que plusieurs ne s'en mescontentoient point... (BRANT., *Cap. fr.*, t. II, p. 295.)

**PROSPECT**, s. m., manière de regarder un objet ; aspect, vue :

Le *prospect* du pais mal plaisant. (MONT., *Voyag.*, p. 121, éd. 1774.)

L'on ne peut par prescription acquerir clarté ou *prospect* sur autruy. (*Cout. du pays de Liège*, IX, 5, Nouv. Cout. gén., II, 329.)

Cf. VI, 442[a].

**PROSPERE**, adj., dont l'état est florissant :

Bataille *prospere*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 86 v°.)

Et advisoit
Cascun a par soy voye *prospere*
Pour me adoulcir ceste misere.
(*Therence en franç.*, f° 162[b], Vérard.)

Ce temps pendant Dieu te tienne *prospere*.
(BONAVENTURE, *Pour Marot absent contre Sagon*, Œuvres de Marot, VI, 170, éd. 1731.)

**PROSPEREMENT**, adv., d'une manière prospère :

Et toutes choses vindrent *prosperement*. (*Bible*, B. N. 899, f° 110[c].)

Et que les choses chevalereuses se feissent partout *prosperement*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 91[b].)

**PROSPERER**, v. — A., rendre prospère, combler de prospérités :

C'est ce bon Dieu qui *prospere* les armes de ceux qui, parmy leur propre fureur, sçavent doucement et chrestiennement user de la victoire. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

— N., devenir prospère :

Il sembloit qu'il n'estoit pas chose seure a son peuple que les Troiens creussent et *prosperassent*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 8.)

Ils sont allez jusques a cette heure en *prosperant*. (MONT., III, IX, p. 114, éd. 1595.)

— Se répandre en prospérant :

Je dy qu'il est digne de mort ;
Le sens de Pierre *a prosperé*
Sur luy.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 179[d], éd. 1537.)

Cf. VI, 442[b].

**PROSPERITÉ**, s. f., état de ce qui prospère :

Celui chi at *prosperitet* en sa veie. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, XXXVI, 7.)

Onques cil ne perdi matine
Tant com il ot *propereté*.
(*S. Guill. d'Angleterre*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 55[d].)

En paiz e en *prosperité*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39215.)

En nostre bone *prosperitey* et santey. (1278, *Lett. d'Alis de Savoie*, Ch. des compt. de Dole, B 869, A. Doubs.)

O sire, donne nos *prosperiteit*. (*Psaut. de Metz*, CXVII, 24.)

**PROSTATE**, s. f., glande située, chez l'homme, à la jonction du col de la vessie et de l'urètre :

Deux corps glanduleux nommes *prostates* ou assistans. (PARÉ, I, 29.)

**PROSTERNATION**, s. f., action de se prosterner :

La *prosternation* du corps. (1599, R. BENOIT, *Vie de Jésus-Christ*, dans *Dict. gén.*)

**PROSTERNEMENT**, s. m., état de celui qui est prosterné :

Ce service de Dieu ne consiste pas tant en flechissement de genoux, *prosternement* de corps, eslevement de mains et autres ceremonies exterieures qu'il consiste en l'affection du cœur. (BEZE, *Hist. eccles.*, I, 644.)

**PROSTERNER**, v. — A., abattre, renverser :

Durant celle impetuosité mortelle, Ajax Thelamoniien et Menelaus *prosternerent* Polidamas de son cheval. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 226 r°.)

Il y survint soudainement une si grande abondance d'eaues et si merveilleuses ravines en iceluy lieu et tout le pays d'environ, qu'elle abatit et *prosterna* plusieurs gros villages et maisons. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1405.)

Adonc furent les vierges espouvantees du tumulte du ciel et de la mer, et s'escrierent, depriants nostre Seigneur qu'il rompist les tempestes, *prosternast* le vent, et donna remede a leur ruyne. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, III.)

L'exercite de Childebert et celuy des Bretons s'efforçans par grand vehemence s'entreinferer la mort, *prosternerent* et tuerent l'un l'autre par mutuelle occision. (ID., *ib.*, XI.)

— Laisser à terre :

Lesquelz (parents), encores qu'ils soyent riches et aisez et qu'ils ayent moyen de les nourrir et entretenir, neantmoins ils les *prosternent*, abandonnent et contraignent lesdits maistres et gouverneurs (de l'hospital) a les recevoir. (1566, *Ordonn. de Ch. IX*, ap. Félib., *Hist. de Paris*, I, 691.)

— Abaisser jusqu'à terre, devant qqu'un, en signe de respect ; fig. :

Pour toute se vouer en sacree dedication et entiere intention a la reverence, qui la *prosterne* (l'âme) devant la divinité qu'elle adore. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 17.)

— Réfl., se coucher la face contre terre :

Il feit continuellement prieres pour elle a Juno, en *se prosternant* a terre devant son image. (AMYOT, *Vies*, Artax., 33.)

— *Prosterné*, part. passé, délabré, affaibli :

A un corps abbatu, comme un estomach *prosterné*, il est excusable de le rechauffer et soustenir par art. (MONT., III, 5, p. 74, éd. 1595.)

**PROSTITUER**, v. a., livrer à la débauche :

Se *prostituer*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, II, 4.)

— Fig., déshonorer :

Car ainsi *est prostituee*
La vierge Science et tuee.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 1769.

— Par latinisme, placer devant :

(Les hommes de guerre) s'exposent *prostituent* a l'epreuve d'un canon ou artillerie qui n'espargne ni grands ni petits. (PASQUIER, *Rech.*, II, p. 16, ap. Ste-Pal.)

En faveur de luy nous *prostituons* nous volontairement a la mort. (ID., *Pourparler du prince*, à la suite des *Rech.*, f° 95 v°, éd. 1560.)

**PROSTITUTION**, s. f., action de se prostituer :

Kar od lui enyverez sunt
Tuz ke en terre habitunt
Du vin de sa fornication
Et ensement de sa *prostitution*.
(*Apocalypse*, P. Meyer, 960, *Romania*, XXV, 237.)
Var., *prostitucioun*.

**PROSTRATION**, s. f., état d'abattement profond.

Cf. PROSTRACION, VI, 443[a], article auquel on ajoutera comme plus ancien exemple, la citation suivante :

*Prostracion*. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 5 v°.)

**PROSYLLOGISME**, s. m., enchaînement de syllogismes où la conclusion du premier devient la prémisse du second, et ainsi de suite :

Mais aussi souvent les parties de la proposition et assumption sont exposees non par deux dictions, mais par longue circuition : voire elles sont ornees en plusieurs manieres. Ce qui est appellé par Aristote *prossyllogisme*, au premier du syllogisme. (LA RAMEE, *Dial.*, II, 13, éd. 1576.)

**PROTECTEUR**, s. m., celui qui protège :

Deffenseurs et *protecteurs* des eglises. (1234, *Charte*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 710.)

Il est mon *protectour* et li force de mon salut. (*Psaut. de Metz*, XVII, 3.)

Ceulz qui te creignent ont en toy esperance et tu leur aides, et es leur *protecteur*. (G. PHEBUS, *Livre d'heures*, p. 18.)

**PROTECTION**, s. f., action de protéger :

Sa plus large *protections* entor nos. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 357.)

Il estendy la nue dou jour en lor *protexion*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 124[d].)

Dama, tu es *proteccions*
D'umain lignage et sermons.
(*Lég. de Théop.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 476 2.)

A tous nos lieutenans generaulx, gouverneurs, presidens et aultres officiers et ministres de justice estant au lieu de Metz, cité de nostre *protection*. (1er av. 1569, *Lett. de Ch. IX*, G, chap. cath., A. Moselle.)

**PROTEGER**, v. a., couvrir de manière à garantir ; défendre contre ce qui menace :

Fay que nous puissons desservir
La grace de ton filz servir,
Et nous deffen, *protege* et garde.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VII, 145.)

Le prenommé hostel Dieu garder, *proteger*. (1395, *Monum. de l'hist. de Neuchâtel*, 1126.)

**PROTESTANT**, adj., qui proteste :

Quoy que vous soiez *protestans*,
Misericorde, belle amye,
Mon droit ne se perdera mie.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 18884.)

— S. m., celui qui appartient à la religion dite réformée, par opposition à catholique :

Tout le monde se rend *protestantz*. (MART. DU BELLAY, *Lett.*, dans *Bullet. histor. et philos.*, 1895, p. 28.)

**PROTESTATION**, s. f., attestation solennelle que quelqu'un fait de ses sentiments :

Ge fais bien *protestacion*
C'onques ne fu m'entencion
De parler contre homme vivant
Sainte religion sivant.
(*Rose*, II, 146, Michel.)

Mais je fais *protestacion*
Que ce n'est pas m'entencion.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 2c.)

Je faiz bien *protestation* que je ne te presteray riens a usure. (J. LELONG, *le Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 281b.)

— Réclamation formelle contre un acte, une mesure qu'on déclare illégitime :

Nous fesoms *protestacioun* qe... (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 37.)

— T. de droit ancien, opposition à une demande ou à une exception :

A la court de crestienté barroient il par tans de fois comme il font retenue qu'il apelent *protestacion*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 196, Am. Salmon.)

**PROTESTATOIRE**, adj., qui a le caractère d'une protestation :

Proposition *protestatoire*. (1er sept. 1551, *Lett. de J. Amyot à M. de Morvilliers*, Instruct. concern. le conc. de Trente.)

**PROTESTER**, v. — A., attester solennellement :

Il *protestoit* a chascun que, se il lessoient le pont passer, il verroient les anemis assez tost en Capitole. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 31 r°.)

*Avons* tout promier *portesteit* et *portestons* que nos ne volons point... (1435, *Pièce*, ap. Bormans, *Hist. du mét. des drap.*, 11e doc.)

Nous nous *protestons* et disons deffendeurs de liberté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, v, 5.)

— N., faire une attestation solennelle de (qqchose) :

Si vous ne trouvez mon opinion bonne en cela, je *proteste* de suivre vostre vouloir. (LARIV., *Nuicts*, préf.)

— Réfl., même sens :

Et *s'est* le dit de la Marche *protesté* de retourner en l'office qu'il avoit en la chambre des enquestes. (*Journ. de Nic. de Baye*, II, 57, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VI, 444a.

**PROTÊT**, s. m.

Cf. PROTEST, VI, 443c.

**PROTOCOLE**, s. m., formulaire pour dresser les actes publics ; procès-verbal d'une réunion ; acte public :

Quar nous trovons escript en tres vielz *prothocole*.
(*Gir. de Ross.*, 352.)

Se les notaires ont ainsi leurs *prothocoles*. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9185, f° 33 r°.)

Qui fat *prothocole* doit faire la cesseire et la grossacion. (1421, 1re *Coll. de lois*, n° 309-310, f° 91, Arch. Fribourg.)

Lisez en cestuy *prothecolle*,
Et voyez la façon comment.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue Monfaulcon.)

— Nomenclateur :

Appius Claudius briguoit a la concurrence de luy l'office de censeur, et disoit pour rendre sa brigue plus favorable, qu'il saluoit, sans aide de *protecolle*, par nom et surnom, tous les citoyens de Rome. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Dicts notables des Romains, X.)

... Je suis prou sage
Pour bien jouer mon personnage
Sans qu'il me faille un *protecole*.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, II, 3.)

Ce flusteur *protocole* de Gracchus, qui amollissoit, roidissoit et contournoit la voix de son maistre, lors qu'il haranguoit a Rome, a quoy servoit il, si le mouvement et qualité du son n'avoit force a esmouvoir et alterer le jugement des auditeurs? (MONT., II, 12, p. 393, éd. 1595.)

**PROTONOTAIRE**, s. m., à la cour pontificale, prélat chargé des actes dans les affaires importantes :

Maistre Leon, *prothonotaire* de sainct palais... (J. LE FEVRE, *la Vieille*, p. 9.)

Et en ceste saison le dit peuple tint longement prisonnier Guillaume de Clugny, *prothonotaire*, frere de le evesque de Tournai. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De l'amour et bienvoeillance du roy Loys, etc., Hennebert.)

Jacques Joffray, *prothonotaire* du Sainct Siege apostolique. (1499, *Trans. entre le bar. de Ferr. et la lépros. de S. Symph.*, A. hosp. Bernay.)

Et saize evesques, grand nombre d'abbes, *parthenothaires* et autres gens d'eglise. (1530, *Entree de la reyne a Bourdeaulx*, Var. hist. et litt., VIII, 255.)

**PROTOTYPE**, s. m., type primitif :

Original et *prototype*. (RAB., *Quart liv.*, XXV.)

Nous sçavons la verité de la creation du *prototype*. (ARGENTRÉ, *Hist. de Bret.*, f° 18 r°, éd. 1588.)

**PROTUBERANT**, adj., qui présente une saillie en forme de bosse :

Ils ont les espaules *protuberantes* en forme d'aile. (PARÉ, XXII, 16.)

1. **PROU**, s. m.

Cf. PREU 1, t. VI, p. 397b.

2. **PROU**, adv.

Cf. PREU 3, t. VI, p. 400a.

**PROUE**, **PROUESSE**, mod., v. PROE, PROECE. — **PROUVER**, mod., v. PROVER.

**PROVAIN**, mod. provin, s. m., jeune pousse de plante qu'on couche en terre pour qu'elle y prenne racine :

Ge veoie, fist il, devant moi une vigne ou il avoit .III. *prooinz* qui croissoient petit et petit et florissoient. (*Bible*, B. N. 899, f° 23b.)

Et doit ledit Jehan faire chascun an .IIIIc. *prouvains* en ladicte vigne. (1356, *Bail*, A. N. MM 28, f° 55 v°.)

Le facon de trois cens de *prouvains*. (1447, *Compt. du temple*, A. N. MM 134, f° 181 v°.)

Pour .XII. cent de charniers pour les dits *proings*. (1449, *Compt. de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 27 r°.)

Ung cent de *proings* bien terrassez. (1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 9, Chevalier.)

Esquelles vignes le preneur sera tenu faire tous les *prebains* qui seront a faire. (1584, Saint-Benoit, ms. du Poitou, Favre, *Gloss. du Poitou*.)

— Fig. :

Vous nobles rejectons du *provin* genereux
D'Alcide.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poét.*, Prinse du Mont S.-Michel.)

**PROVEDITEUR**, s. m., certain officier public dans l'ancienne république de Venise :

Leurs *providateurs* et payeurs. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 18, Soc. Hist. de Fr.)

Messire André Grity, leur *providadour*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, f° 8 v°, éd. 1569.)

**PROVENANCE**, s. f., origine d'un produit ; fig. :

Il doinst souffrir et endurer
Qu'il soit leves hastivement,
Et, s'il le veut faire autrement,
Ja en sarons la *prouvenanche*.
(*Mir. de S. Eloi*, 123.)

**PROVENÇAL**, adj., qui est de la Provence, qui appartient à ce pays ou à ses habitants :

Tant que de France soit chasies
Et il et sa gent *prouvencelle.*
(*Vie S. Remi*, ms. Bruxelles 188, *Anzeiger*, IV, 225.)

Toute ceste armee *provensale* estoit saisie d'un tel effroy par ceste defaicte. (*Chron. de J. Tarde*, 246, Gérard et Tarde.)

— S. m., celui qui est de la Provence :

Alons au fer et a l'acier
*Prouvenciaus* de France chacier.
(*Vie S. Remi*, ms. Bruxelles 188, *Anzeiger*, IV, 224.)

Ainz ne perciut Fransois ne *Prouvenciaus.*
(*Gaydon*, 8679.)

A *Provenciaus* et a Lombars. (*Bans aux échev.*, OO, f° 28 r°, A. Douai.)

Les *Prouvenciaus.* (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 369 v°.)

— Vent du nord pour les habitants du littoral :

Mais que nous n'ayons le *provensal*
Ou de ponant les ventz contraires,
Nous nagerons sans tarder guieres.
(Cl. Dolos., *Mir.*, dans Est. Médicis, *Chron.*, II, 582.)

Cf. Provençale, VI, 446ᵇ.

**PROVENDE**, s. f., provision de vivres :

Pain e vin e *pruvende* fist asez aporter.
(Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 4382.)

Iteus .xxxᵐ. hommes tenies vus de *provende*,
Jamais ne sera rois, si rice don lor rende.
(*Rom. d'Alex.*, f° 80ᵇ.)

Ne oste pas la *prouvende* aux chevaux.
(J. de Vignay, *Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 84 v°.)

Toutes fois qu'il plaira a la ditte Alison aporter sa *prevende* en sa chambre. (1427, *Hist. de Metz*, V, 60.)

— Fig. :

Ne de toute sa signourie
N'avoit il plus en sa baillie
Que cele vile com *prouvende.*
(Ph. Mousk., *Chron.*, 1537.)

Cf. VI, 446ᵇ.

**PROVENIR**, v. n., venir, tirer son origine :

Des terres *porvenantes* de par ma dame Alienor ma mere. (Fév. 1284, *Ch. de Th. de Chemillé*, fᵈˢ Bizeul, Bibl. Nantes.)

Une piece de vigne *porvenant* des biens la dite feu Manon. (1292, *Vente*, l'Epau, A. Sarthe.)

Cf. Provenir, VI, 447ᵃ, article auquel on joindra l'exemple inséré sous Prevenir, VI, 402ᵇ, après y avoir corrigé *previegnent* en *proviegnent*.

**PROVER**, mod. prouver, v. a., établir comme vrai, au moyen de preuves :

Ce m'avez encor a *prover.*
(*Eneas*, 8514.)

Si vos *pruis* par ceste sanblance
C'uns cors ne puet deus cuers avoir
(Chrest., *Clig.*, 2846.)

Cest essample vous vueil mustrer,
De meint hume le puis *pruver.*
(Marie, *Fables*, IV, 35, Warnke.)

Et si *pruis* par raison et par vo loy meesme
Que cil est ja venus qui nous oint de son cresme.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 133 r°.)

Ice puis je *prover a* droit.
(Guiot, *Bible*, 1021.)

Cf. VI, 447ᶜ.

**PROVERBE**, s. m., sentence, maxime exprimée en peu de mots et devenue populaire :

Et pour ce disons maintenant en *proverbe* que... (Oresme, *Eth.*, f° 142.)

— Spécialement, maxime de sagesse :

Par moralité escriveient
Les bons *proverbes* qu'il oeient.
(Marie, *Fables*, prol., 8.)

Et seras en *proverbe* et en parole a touz les pueples. (*Bible*, B. N. 899, f° 92ᶜ.)

Mieus ses sermoner d'un saumon
Ke des *proverbes* Salemon,
N'i a liu formages ne lais.
(Renclus, *Miserere*, cxliii, 7.)

**PROVERBIAL**, adj., qui est de la nature du proverbe :

Voyci encore un exemple d'allegorie *proverbiale.* (H. Est., *Préc. du lang. franç.*, p. 254, Feugère.)

Façons de parler *proverbiales.* (Id., *ib.*, p. 258.)

Cf. VI, 448ᵇ.

**PROVIDENCE**, s. f., sagesse divine qui gouverne toutes choses :

... Les destinees
Que li Deu ont en *providence.*
(*Troie*, 12622.)

Dieus li avoit par *providenche*
En le pome le mort escrite.
(Renclus, *Miserere*, xii, 5.)

Doux Diex, qui sans fin ies et sans inition,
Qui toute creature as en subjection,
En ta grant *providence*, en ta protection,
Comment m'ame et mon cors et toute m'action.
(G. de Coinci, *Prieres*, col. 763.)

Cf. VI, 448ᵇ.

**PROVIGNABLE**, adj., qui peut être provigné :

Cela s'entend des arbres *provignables*, comme meuriers, coudriers et autres. (Ol. de Serr., *Th. d'agr.*, VII, 8.)

**PROVIGNEMENT**, s. m., action de provigner :

Cest arbre apporté a nous se convertira en ierre par peu de *provignement.* (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 162.)

— Fig. :

J'ay sceu que la mort a pris vostre fils en la fleur de son age et sur le point de sa meilleure esperance, lorsque par un certain *provignement* de luy en des enfans et nepveux il vous pouvoit faire renaistre. (N. Pasq., *Lett.*, III, 4.)

**PROVIGNER**, mod., v. Provignier.

**PROVIGNEUR**, s. m., celui qui provigne ; fig. :

Li vins est de la bonne vigne
Dont Damedieus fu *provignerres.*
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 64ᵃ.)

Des *provigneurs* de proces. (Pasq., *Rech.*, VI, 11, éd. 1643.)

**PROVIGNIER**, mod. provigner, v. a., multiplier par provins :

S'il ne gaaigne les terres par tens ou s'il ne *provigne* les vignes. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 92ᶜ.)

Tans de *porvignier* les vignes est venus. (*Bible*, B. N. 901, f° 8ᵇ.)

*Provaignier.* (1271, Silly, A. Orne.)

*Pourvigner* les vignes. (1319, *Recette du cté de Blois*, A. N. KK 296, f° 16 v°.)

A la charge par le preneur dedans deux ans prouchain venans ameliorer les vignes, c'est assavoir estriper et arracher tous les seps lesquels ne sont de bon aire et les *prebaigner.* (An 1469, ms. du Poit. ; Favre, *Gloss. du Poitou.*)

Les sarments qu'il veut *pourvigner.* (Bellefor., *Secr. de l'agric.*, p. 64.)

— Fig. :

Vois tu donques com petite et estroite est la gloire que vous voleis multiplier et *proveignier.* (*Consol. de Boece*, ms. Montpellier 43, f° 18ᶜ.)

Ainceis an doit un sol dampner,
Por toz les autres amender,
Que la malice *provignier.*
(*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 7ᶜ.)

Ne defailly oncques la noble et clere generation de ces ducz, mais *a* tousjours la succession de eulx *esté* continuee et *pourvignie*, en descendant de droite ligne, des premiers jusques es darrains. (J. Vauquelin, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, IV, prol.)

— Abusiv. et par suite d'un rapprochement par étymologie populaire, planter en vignes :

Et doit Pieres avoir une piece de tiere, deriere le grange Plutoul, tout ensi k'elle s'estent, mouvant de le soif et venant a ligne jusques a Suignes, et doit cius Pieres toute *pourvignier* celle piece de tiere dou jour d'ui en .i. an. (Janv. 1305, *C'est Jakemon Tiebegut, et Pieron, le vigneron*, chirogr., A. Tournai.)

**PROVIN**, mod., v. Provain.

**PROVINCE**, s. f., division territoriale d'un État, administrée au nom du souverain, par un gouverneur particulier :

Li roi ou li *province.* (*De droit et de justice*, B. N. 20048, f° 41ᵃ.)

Abbasie est une grant *province.* (*Voy. de Marc Pol*, p. 690, Roux.)

**PROVINCIAL**, adj., qui appartient à une province :

Li conciles *provinciaus*, li senescaus evesques, li prevost, li puples de Ronme, et tuit cil a qui li emperere, li roi ou li province l'otroient, pueent fere constitutions. (*De droit et de justice*, B. N. 20048, f° 41ᵃ, dans le *Conseil de P. de Font.*, p. 479.)

— Qui appartient à la province, qui ignore les choses de la capitale ou de la cour :

Ung homme *provincial.* (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 175[c].)

La sagesse... dedeignant... ces petites regles, feintes, usuelles, *provinciales.* (MONT., l. III, ch. v, p. 70, éd. 1595.)

**PROVISEUR**, s. m., administrateur, directeur :

*Proviseurs* sont ceus qui sont commis à garder et recevoir les biens aux povres publiques. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 1[re] p., f° 20, éd. 1486.)

Cf. PROVISEUR 1, t. VI, p. 449[a], article dans lequel on reportera les exemples réunis sous POVRISEUR, p. 361[b], le second n'étant qu'une simple forme du premier.

**PROVISION**, s. f., ce qui est adjugé par un jugement déclaré exécutoire nonobstant appel :

En compte n'y a point de *provision.* (LOISEL, *Instit. coutum.*, p. 205, éd. 1607.)

— Somme remise d'avance comme compte :

En vain se donroient appointemens et *provisions* en la chose publique. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., IV, 421, Kerv.)

— Nomination à un poste vacant ; ce poste même :

Les *provisions* fallent, aprendres ciessera.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 265, Kerv.)

— Action de réunir en certaine quantité ce dont on peut avoir besoin, partic., des victuailles :

Que nouz et noz genz fassent *pourvesion* de hostelx. (22 mars 1395, *Livre des bouillons*, LXXXIII, p. 263.)

Nous en prinsmes nostre *provision.* (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 9.)

Les roys tenoient leur mesnage et vivoient de *provision.* (FAUCHET, *De l'orig. des dignit. et magist. de France*, I, 8.)

Cette façon de vivre de *provision* est encores gardee par aucuns princes d'Alemaigne, lesquels en la saison font des chasces generalles, ou ils prennent cent, deux cens et plus, de sangliers ou cerfs, qu'ils font saler pour en partie nourrir leur famille. (ID., *ib.*)

Cf. VI, 449[b].

**PROVISIONNEL**, adj., qui a lieu par provision :

Appoinctement *provisionnal.* (*Proc.-verb. du cons. de rég. du roy Charl. VIII*, p. 175, Bernier.)

Et eussent obtenu certaines lectres de merque, *provisionales*, pour prandre tant de biens ou marchandises sur les Espaigneux. (7 nov. 1519, Not., Cochet, 104, I, A. Gironde.)

**PROVISOIRE**, adj., qui se fait en attendant ce qui sera définitif :

*Provisorie*, com. provisory, conditional. (COTGR.)

**PROVOCATEUR**, s. m., celui qui provoque :

*Provocateurs* de noises et teneemens. (*Jard. de santé*, Ois., 30.)

Cf. PROVOCATERESSE, VI, 449[c].

**PROVOCATIF**, adj., qui provoque :

Le vin chaut (est) *provocatis* de orine. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 180[b].)

La racine de pimpenelle est diuretique et *provocative* des urines. (*Jard. de santé*, I, 364.)

Cf. VI, 449[c].

**PROVOCATION**, s. f., t. d'ant. rom., appel (en justice), droit d'appel :

Puis renouvellerent la loy de la *provocation* et appellation au peuple. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, II, f° 224 v°.)

Que nul magistrat ne fuist creé sans *provocation.* (ID., *ib.*)

*Provocation* estoit appel ou appellation d'un moindre a un plus grand, a un plus haut magistrat ou juge superieur, avec imploration de son aide et secours. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 129 r°, éd. 1579.)

— Fig. et par extens. :

Envie fait souvent grandes dissentions
Entre tous ches colleges qui font elections,
Faire fait les appiaus et *provocations* ;
Convoitise s'i melle, se n'en est mentions.
(GILL. LE MUISIT, *Poés.*, II, 69.)

— Action de provoquer, de causer :

Il font *provocation* des humeurs et font par ce ulcere. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 2115.)

— Action de provoquer, d'exciter :

Pour son honneur il n'y pouvoit plus reculler, attendu la *provocation* que luy en avoit faicte le roy de France. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, f° 152 v°, éd. 1569.)

Cf. VI, 449[c].

**PROVOQUER**, v. a., exciter (à qqch.) :

Si cume li aigles *purvocanz* a voler ses pulcins. (*Cant. Moys.*, dans *Lib. psalm.*, ms. Oxf., p. 243.)

E forment *purvuchad* a ire nostre Seignur. (*Rois*, p. 400.)

Ke cil per aventure ne *soit porvochiez* a maltalant. (*Greg. pap. Hom.*, p. 87, Hofmann.)

Mais de ce les doit om argueir de lur senzfegerie, de ce les doit om *provochier* a la grasce de la foid. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 195.)

A corrouz et a ire l'*ont provokeit.* (*Psaut. de Metz*, LXXVII, 64.)

— Absol., exciter à la lutte en se montrant agressif :

Selunc la multitudine de lur felunies deute eals, kar il *purvuchierent* tei. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., V, 12.)

Il le *porvocherent*, ce est atainant le menerent a desdaing, ce est a corroz contr'eus. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 180, col. 2.)

Ceuls de Vege si *furent* iriez et *provoquez* contre les Romains. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 12[c].)

Desquieus les courages *estoient* contre eulx trop forment *provoquez.* (ID., *ib.*, f° 13[c].)

— Par latinisme, défier :

*Purvochat* Nostre Seignur li peccherre, sulunc la multitudine de la sue ire nel querrat. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., IX, 23-24.)

— Avec un rég. de chose, susciter :

Pour *prevocquer* et faire venir les fleurs et menstrues aux femmes. (*Jard. de santé*, I, 1.)

**PROXENETE**, s. m., entremetteur :

Vous, courratiers revendeurs de chevaulx,
Qui pour couvrir voz malices et maulx
Avez en main ung tas de *prosenecte.*
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, X, 10, f° 43 v°, éd. 1545.)

**PROXIMITÉ**, s. f., situation d'une chose qui est proche d'une autre :

La *proximité* de l'hiver. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 48, Michaud.)

La *proximité* de la nuit. (PALMA CAYET, *Chron. nov.*, p. 361, Michaud.)

— Parenté :

S'il avenoit que ung prochain demandast a ravoir heritage par *proximité* et dedans le temps que demander lepeut par la coustume localle ung autre parent plus prochain au vendeur du lez et costé venoit en cour pour demander icelle *proximité*, sachez que le plus prochain l'auroit par loy. (BOUTEILL., *Somme rur.*, I, f° 107[a], éd. 1486.)

— Fig. :

Spirituelle *proximité.* (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IX, 79, éd. 1531.)

— Au plur., les proches :

Quoy ! les ressuscitez
Pourront ils discerner de leurs *proximitez*,
Les visages, les noms.
(AUB., *Trag.*, V.)

**PROYER**, s. m., variété de bruant :

*Pruyers*, verdiers et allouettes,
Pyes, jays et coulons ramiers,
Papagaiz, ostoirs, esperviers.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, B. N. 840, f° 488[d].)

Du *proyer*, *prier* ou *pruyer.* (BELON, *Nat. des oys.*, V, 21.)

*Preyer.* A kind of linnet that hath a long, or larke-like, heel. (COTGR.)

**PRUDE**, adj. f.

Cf. les subdivisions *Preude* et *Preudefemme*, dans l'article PREU 2, t. VI, p. 398[c] et 399[c].

**PRUDEMMENT**, mod., v. PRUDENTMENT.

**PRUDENCE**, s. f., sagesse qui règle la conduite et fait éviter les fautes :

*Prudense*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 22 r°.)

Fille yert du bon roy de Brahaingne
Qui fist son fil roy d'Almaingne
Et empereur par sa vaillance
Et par son sens et sa *prudance*.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 215b.)

Nos roys, predecesseurs de Sa Majesté, ont plus agrandy cest estat autant par la *prudence* que par les armes ; or la vraye et naturelle *prudence* est de ceder quelquesfois au temps, et tousjours a la necessité. (L'HOSPIT., *Bat. de la guerr. et de la paix*, II, 203, Dufey.)

— Au plur. :

Je prens ma consolation pour ce regard, en l'esperance que j'ay que vos *prudences* sçauront bien suppleer a ce que... (26 oct. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 505.)

Ce que par vos *prudences* il vous plaira de prendre en la meilleure part. (30 juin 1596, *ib.*, t. IV, p. 611.)

Vous prions cependant, tres chers et grands amys, alliez et confederez, de nous vouloir tousjours conserver la mesme amitié, bonne volonté et affection, dont vous nous aves desja faict de telles et si grandes preuves, que nous n'en perdrons jamais la memoire et ne souffrir pas vos bontez et *prudences*, qu'il soit innové aulcune chose en vos ligues au prejudice de nos affaires. (*Ib.*)

— Prévoyance :

La memoire des choses passees est la *prudence* de ce qui est a advenir. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 1.)

**PRUDENT**, adj., qui a de la prudence :

Et certes c'est bien fait de saige et *prudent* homme et pourveable. (*Voy. de Marc Pol*, II, 509.)

Comme prince saige, *prudent* et ayant la vertu de force. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 28.)

— Substant. :

O sainte pucelle royale
Des *prudentes* la passeroute.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4231.)

— Par extens. :

Ne dirons nous semblablement de nostre roy, lequel en son temps nul prince n'actegny en hautece de lecture ne parleure, et *prudent* pollicie en toutes choses generaument. (CHRIST. DE PIS., *Charl. V*, I, 22.)

La *prudente* et diligente garde de l'ost. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans *Cheval. au Cygne*, I, 234.)

... Vostre *prudente* circonspection. (ID., *ib.*, p. 285.)

**PRUDENTMENT**, mod. prudemment, adv., avec prudence :

Et en ce il scet bien exposer grans despens sagement et *prudentement*. (ORESME, *Eth.*, f° 113, ap. Littré.)

Et parloit aussy *preudanment* de la guerre comme ung cappitaine eust sceu faire. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 45.)

Ceux qui seront ainsi esleus seront presentez ausdits mayeur et eschevins, et en leurs mains feront serment de bien et loyaument exercer iceulx offices et eulx y acquiter *preudemment* au mieulx que faire le pourront. (Janv. 1483, *Ord.*, XIX, 244.)

M'amye, tu as *prudentement* respondu. (*Violier des hist. rom.*, III.)

**PRUDHOMIE**, s. f., qualité du prudhomme, sagesse et probité parfaites :

Quelle merveille que nous aymons ceulx que nous ne veismes onc pour leur verité et leur *preudhommie*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 1er vol., f° 160b, éd. 1531.)

Humilité, honnour, largesce,
Senz, loyaulté et *prodommie*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 204.)

Son sens, sa noblesse et sa *preudommie*. (*Girart de Rossill.*, ms. Beaune, p. 94, L. de Montille.)

Acertenez de la *preudhommie* et affectueuse volenté qui a bonne justice faire a nostre amé et feal chevallier conseiller et chambellan. (1437, *Ord.*, XIII, 260.)

**PRUDHOMME**, s. m.

Cf. les subdivisions *Preu d'home*, t. VI, p. 399a, dans l'article PREU 2.

**PRUEVE**, mod. preuve, s. f., ce qui sert à établir qu'une chose est vraie :

Se failliz fet huevre qui faille,
C'est *prueve* que failliz fet faille.
(GUIOT, *Bible*, 222.)

Et si doit prendre enqui lequel que il vuet, ou les tesmoins ou la loials *proeve*. (*Anc. coutumier de Bourg.*, p. 32, Marnier.)

Voirs est qu'il sont pluseurs manieres de *prueves* par lesqueles ou par aucune desqueles il soufist que cil qui ont a prouver pueent prouver leur entencion. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1145, Am. Salmon.)

*Preve*. (8 mai 1290, *Reg. mun.*, I, f° 168 v°, A. Besançon.)

*Proeuve*. (1294, S. Wandr., A. Seine-Inférieure.)

Le plus haut briefe que ils poient aver est le brief de Juris utrum, lequel est graund *proofe* que le droit de fee n'est en eulx. (LITTLETON, sect. 646 ; Duc., *Abeyantia*.)

... N'est ce doncq belle *prouve*
Que, pour cela que des livres on trouve
Et de Genesve et de Dollet ensemble,
A l'appetit des malings fault qu'il semble
Que c'est Dolet qui le tout y a mys,
Le tout dressé, et a Paris transmys ?
(EST. DOLET, *Sec. enfer*, p. 29.)

Pour plus grande *preuve* que j'aye jamais veu de mondict sieur le mareschal, pour ne l'avoir jamais conservé (car j'estois trop jeune quand il mourut), de son sçavoir, ç'a esté les Commentaires. (BRANT., *Grands capit. estrang.*. I, 32.)

Cf. PROVE, VI, 446a.

**PRUNE**, s. f., fruit du prunier, à peau lisse et fleurie et à noyau :

Sire, dist Navaris, ne vous pris une *pronne*.
(*Bovon de Comarchis*, 3368.)

*Proune*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 63a.)

Des *prounes* et des cierises, s'on en vendoit, Gilles en doit avoir le tierc, et Jehans, ses fius, les .II. pars. (Janv. 1303, *C'est Gillion Visage, de Maude, et Jehan Visage, sen fil*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

Hercules, remirant les hauts murs de Cramonne,
Unze geans trouva, par maniere felonne ; [*ne*.
Mais a leur grand pouvoir n'acompta une *pron*-
(OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4.)

**PRUNEAU**, s. m., prune séchée au four :

*Proniaulx* estuvez. (16 juin 1507, *Menu d'un repas de noces*, Contin. de la loi de Lille, 1781-1784, A. Lille.)

— Prunelle (pupille de l'œil) :

De l'huyl est sauve le *purnel*
Par les pauperes ke est la pel.
(G. DE BIBLESWORTH, 53, Meyer, *Rec.*, p. 363.) Le ms. de Cambridge porte : *la* purnel, en rime avec *bel*.

**PRUNELLE**, s. f., petite prune sauvage, noire et d'un goût âpre :

Que je lor lais vaillant une *prunelle*.
(*Raoul de Cambrai*, 1200.)

Se mort u pris ne vous en rent,
Je ne me pris une *prounele*.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 2d.)

*Proneles* de haie vendroie.
(GUILL. DE LA VILLEN., *Crieries de Paris*.)

Pain bis, *prunelles* et boutons,
Frommaige et let est leur deduict.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 269.)

— Pupille de l'œil :

E si la *purnele* i est remis, si ne rendra lui que la meité. (*Lois de Guill.*, § 19, J.-E. Matzke.)

Guard mei ansement cum la *purnele* dedenz le oil. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVI, 8.)

La *pulnelle* de l'eul. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, f° 79 v°.)

Ne doute honte, kar a les *pronnelles* bien noires. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 10a.)

Si com li papieire et li *prunelle* de l'oil est de ti wardeie. (*Psaut. de Metz*, XVI, 9.)

*Prenelle* de l'oel. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Pupilla. *Punele* de oeul. Pupillaris. De *punele*. (*Vocabularius brevidicus*.)

**PRUNELLIER**, s. m., prunier épineux, qui donne la prunelle :

Prunus, *pronnelier* ou noire espine. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*)

**PRUNIER**, s. m., arbre de la famille des rosacées qui produit la prune :

Un *perounier*. (*Rom. du S. Graal*, B. N. 24394, f° 10d.)

Pirier, *pronnier*, chierisier, chiessier, pieskier. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 52.)

Item, au Noel l'an .IIIIc. et .VI. a Jehan Braibant, demorans u wes, pour .LX. *pronniers* de Bailloel, qui furent mis et plantes au gardin desdictes menres d'ans, a Escorcequenal, au fuer de .VIII. d. le piece, sont .XL. s. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, A. Tournai.)

*Perrongnier*. (11 mars 1482, *Nouveaux statuts des couteliers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Monum. de l'Hist. du Tiers État*, II, 397.)

**PRURIGINEUX**, adj., qui cause des démangeaisons :

Scabie *prurigineuze*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 23, éd. 1495.) Plus loin : *purigineux*.

— Qui éprouve des démangeaisons :

Gens qui de nature sont *prurigineus*, comme maladie hereditaire, telles personnes sont incurables, comme aussi sont les vieilles personnes qui l'ont portee trois ans. (L. GUYON, *Mir. de beauté*, II, 553, éd. 1615.)

**PRURIT**, s. m., démangeaison irritante :

Il se fait souvent un grant *prurit* ou demangeaison aux palpebres des yeux. (PARÉ, *Œuv.*, XV, XI.)

— Par anal. et fig. :

Tant ces deniers du roy, ces concucions, contributions, exactions, sont agreables et apportent aux doigts un doux *prurix* et douce demangeaison. (BRANT., *Capit. fr.*, Œuvr., III, 49, Soc. Hist. de Fr.)

**PRYTANEE**, s. m., t. d'ant., édifice où étaient logés et entretenus aux frais de l'État les citoyens qui avaient bien mérité de la patrie :

Les *prytanees* presque mis en friche. (1579, P. DE LOSTAL, dans *Dict. gén.*)

**PSALLETTE**, s. f., maîtrise :

La *psalette* de Treguier. (1443, dans *Bulletin de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1863, p. 9.)

Sommes allez en la maison de la *psallette* dudit chapitre en laquelle est demeurant venerable et discret Me Richard Gorse, maistre des enfans de la dite *psallette*. (1562, *Proc.-verb. du pill. de l'égl. du Mans*, 985, A. Sarthe.)

**PSALME**, mod. psaume, s. m. et anc. f., cantique religieux :

Si chante *psalmes* precius.
(*Vie S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 94, 25.)

E dist *saumes*, e oreisons.
(*Ib.*, 97, 3.)

En oreisuns et *salmes* tute la nuit veilla.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, App., 126.)

Li centisme berbiz k'esxerrat est li humaine lignieie ke parolet en la *salme*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 9, 3.)

David dit en une *psalme*.
(*Bestiaire*, ms. Montpellier 437, f° 100 v°.)

Li premiers *siaume* du sautier. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 5d.)

Sa misere et ses .VII. *sialmes*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 55b.)

De ces .V. *psialmes*.
(ID., *ib.*, f° 55c.)

*Sialpmes* rungier et mormeler.
(ID., *ib.*, f° 83b.)

Lors commença a dire ces vers du pseaultier... et les autres paroles qui s'ensuivent apres, toutes jusques en la fin du *seaume*. (*Gr. chron. de Fr.*, Charlemaines, III, 5, P. Paris.)

Le *sepaulme* De Profundis. (1345, *Trans.*, Fonteneau, I, 44, Bibl. Poitiers.)

De ceste *syaume* convient savoir une estoire qui est ou livre des rois. (XIVe s., *Commentaire du psaume L*, B. N. 4961, f° 87.)

Et commensa cestui saint abbe, quant il estoit jovene, a jeuner et a soi deleter a lire li *selme* de lo sautier. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 44, Champollion.)

La *psalme* neufiesme. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 71a, éd. 1486.)

Tous les aultres *psalmes*. (*Ib.*, f° 71b.)

Il n'y a sainct en ce royaulme
A qui il ne dye un *seaulme*.
(J. D'IVRY, *Secr. et loix de mar.*, Anc. poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 175.)

Septs *sames*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 175.)

Et apres son trespas au lieu de ladite messe un obit solemnel a noef *psalmes* et noef leçons. (1575, *Cart. de l'abb. S.-Médard*, Rouge liv., f° 297 r°, A. Tournai.)

— Fig. et par plaisanterie :

Cy endroit trespassa Guillaume
De Lorris, et n'en fist plus *pseaulme* ;
Mais, apres plus de quarante ans,
Maitre Jehan de Meung ce rommans
Parfist.
(JEHAN DE MEUNG, *Rose*, sommaire, II, 1, Méon.)

**PSALMISTE**, s. m., auteur de psaumes ; spéc., le *psalmiste*, le roi David :

David li *psalmistres*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, 2988.)

Dist li *salmistes*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 18.)

Si cum li *psalmistes* dist. (*Li Epistle S. Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 14 v°.)

Li *psalmistes*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 80a.)

Li *saumistes*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 7 r°.)

Psalmista, *samistre*. (*Fragm. d'un gloss. du XIIIe s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 370.)

Donc David li *psalmistes* dist. (*Paraphr. sur le Pater*, B. N. 763, f° 278b.)

**PSALMODIE**, s. f., chant des psaumes sans inflexion de voix :

Od mult grant *psalmodie*.
(*S. Brandan*, 571.)

Et quant a houre stabile apres fineie la *psalmodie* li frere soi donassent en orison. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 65.)

Ne jai nen antanderes lo sant Seint David de ci a tant ke tu averes santit et esproveit les douces affections de sa *salmodie*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 60 v°.)

Et David, en sa *psalmodie*
Tesmoigne...
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 41 v°, col. 1.)

Puis dira on complie a moiesne vois ensi nequedent ke on oie cler et entendablement le son de le *psaumodie*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 26 r°.)

Ou il apres sa *saumodie*
Et apres s'orison lisoit.
(*Mir. de S. Eloi*, 33.)

**PSALMODIER**, v. — N., chanter les psaumes :

*Psalmodier*. (R. EST., 1549.)

— A., chanter :

Maint serventois la endroit se punctue,
Chant royal maint si chante et *psalmodie*.
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, Œuvr., III, 112, Stecher.)

Chantez de luy par melodie
Nouveau vers, nouvelle chanson,
Et que bien on la *psalmodie*
A haulte voix et plaisant son.
(CL. MAR., *Paraphr. du ps. XXXIII.*)

**PSALTERION**, s. m., instrument de musique à cordes que l'on faisait vibrer en les touchant avec le plectre :

De viele sot et de rote,
De lire et de *saterion*.
(WACE, *Brut*, 3766.)

Tymbre, harpe, trompe, viele,
*Sarterion* et campannele.
(*Bible*, B. N. 763, f° 217b.)

Tesis, *sartarion*. (*Olla patella*, p. 50, Scheler.)

Metre doiz ton entencion
A sonner le *psalterion*.
(*Clef d'amors*, 2605.)

Ou tiers esmail a .V. personnes dont l'une jeue du *sartelion* et l'autre de la guiterne. (*Invent. du duc d'Anjou*, n° 545.)

Ou milieu a une dame, en seant, qui jeue du *sertelion*. (*Ib.*, n° 636.)

Ou dit piller a .III. hommes dont l'un joue du *sarterion*, l'autre de la guitarre. (*Ib.*, n° 119.)

Le suppliant trouva icelle Michelette dansant au son de la herpe et du *salterion*. (1411, A. N. JJ 165, pièce 145 ; Duc., *Salmus*.)

Pour fil de *psalterion*. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Hevre*, A. Tournai.)

Cf. SARTELION, VII, 320b.

**PSALTIER**, mod. psautier, s. m., recueil de psaumes :

Cascune set ja son *sautier*,
Et vait bien ains jors al mostier.
(*Parton.*, 7993.)

Ço trovum el *psauter*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 58 r°.)

A escole fut mis assez de june eé,
Et apres a gramaire, quant *sauter* out finé.
(ID., *ib.*, 201.)

Al vers del *salter* entendi.
(*De S. Laurent*, 154, Söderhjelm.)

Des pecheors leist om el *saltier* : Lor cuers est pris si cum laicels. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 9, 10.)

Son *sautir* lit et verselle.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 134b.)

*Psaltier*. (*Casus totius juris*, ms. Angers 390, f° 9 r°.)

Li primiers salmes del *satier*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 12 r°.)

.II. *sauties* anchaenees. (*Trés. de S. Sauv.*, Cart. de S. Sauv. de Metz, B. N. l. 10029, f° 67 r°.)

Adonc les astronique cristienz on le *salterie*, et legent certes salmes et font lor enchantement. (*Voy. de Marc Pol*, LXVII, Roux.)

.III. *sautiers*. (Déc. 1285, *Invent. des ornements de l'église S. Brice*, chirogr., A. Tournai.)

Item aulx clerchs des parroisses des eglises de Corbye pour .VIII. *saustiers* qui diront pour l'ame de my. (1345, *Cartul. de Corbie* 21, Duc., *Psalterium*.)

J'ai translateit cest *psaultieir* de latin en romans. (*Psaut. de Metz*, prol., p. 7.)

Si comme dist le *psiautier*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 90ª.)

.I. *sauctier*. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*.)

.III. autres livres de petite value, un demi breviaire qui n'est pas a notre usage, .II. *sauptiers*, .I. messel tout complet. (1371, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 35 r°.)

Item, pour .I. *saultier*. (30 juin 1404, *Exéc. test. d'Angnies de le Roe, veuve Lelong*, A. Tournai.)

*Phsautier*. (1432, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Psaltier*. (1435, *Stat. de S. J. de Jér.*, f° 12ᵇ, A. Haute-Garonne.)

*Saultyer*. (1470, S.-Mathieu, Morlaix, A. Finistère.)

*Expsaltier* et breviaire. (1520, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Anc., psaltérion :

Pernez ditié e dunez tympane, harpe bele od *saltier*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXX, 2.)

Esdrece tei, la meie glorie : esdrece tei, *saltier* e harpe ; je leverai par matin. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LVI, 11.)

*Psaltier* esleceable ot harpe. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 67 r°.)

— Sorte de voile de religieuse :

Une abbaisse au pays de Lombardie... pensant mettre sur sa teste certains voiles, qu'en quelques lieux on appelle *psautier*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 344, éd. 1566.)

— T. de boucherie, feuillet, troisième estomac des ruminants :

Lire ici l'exemple inséré sous SAULTIER 2, t. VII, p. 327ᵇ.

**PSAUME, PSAUTIER**, mod., v. PSALME, PSALTIER.

**PSEUDOPROPHETE**, s. m., faux prophète :

Les ypocrites parilleus
Des queus l'Escriture recete
Que ce sunt li *pseudoprophete*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 162ᵇ.)

**PSORE**, s. f., éruption cutanée :

*Psore* qui est une rongne puante... qui est dite du vulgaire mal Saint Main. (PARÉ, *Introd.*, 8.)

**PSYCHOLOGIE**, s. f., science philosophique de l'âme ; anc., science de l'apparition des esprits :

*Psichologie* ou traicté de l'apparition des esprits... (1588, TAILLEPIED, titre.)

**PUAMMENT**, mod., v. PUANTMENT.

**PUANT**, adj., qui pue :

Et chis li respondi moult fenelessement, se li dist : Ribaus *puans*, on vous pendera ja. (ROBERT DE CLARY, *Conq. de Constantin.*, p. 20, Riant.)

Plus ke charoigne sui *puians*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 511ª.)

La *puente* ordure et laide et maladie de chancre. (DENIS FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 78ᵈ.)

Harens *puanz*, poissons de mer pourris.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 76.)

— Adverbial. :

Ceste herbe sert grandement pour garder de rotter *puant*. (DU PINET, *Pline*, XX, 17.)

**PUANTEUR**, s. f., odeur de ce qui pue :

Pour la *puanteur* de ton soulfre.
(*Nature a l'alchim. err.*, 26.)

**PUANTMENT**, mod. puamment, adv., d'une manière puante :

Olide, *puanment*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 200 v°.)

Olide, *puantement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Façons de faire sentans si *puamment* leur magie. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 620, éd. 1566.)

**PUBERE**, adj., qui a l'âge de puberté :

Lesquelz des maintenant pour lors... nous establissons et decernons estre reputez *puberes* et en eage, qu'il aient et doivent avoir le gouvernement et administration du royaume. (1392, *Ord.*, VII, 521.)

— Développé, nouveau, en parlant des plantes ; peut-être pubescent :

Une herbe doulce qu'on appelle dictame
Entre les fueilles coulees et *puberes*
Dont les fruictz sont gracieux et uberes.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, f° 222ª, éd. 1529.)

**PUBERTÉ**, s. f., moment où le jeune homme, la jeune fille sont formés :

Jusques a ce qu'ils fussent en l'aage de *puberté*. (JUV. DES URSINS, *Charles VI*, an 1380.)

Pour la donner espouse et femme legitime, elle venue a *puberté*, a mon dit seigneur Charles de Luxembourg, leur filz. (1501, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, I, 28.)

**PUBIS**, s. m., os de la partie antérieure et supérieure du bassin près de la région hypogastrique :

L'epigastre est le demeurant du tronc du corps contenu entre le diaphragme et l'os *pubis*. (PARÉ, I, 1.)

**PUBLIC**, adj., qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple :

Es instrumens *publikes* qui fait en furent. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 45 v°.)

Interest *peublique*. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 780.)

Notaire *puplique* du roy. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, A. N. KK 322, f° 41 v°.)

Le bien *puplique*. (10 mai 1432, Ste-Croix de Quimperlé, A. Finistère.)

— *La chose publique*, l'État :

Es gouvernemens des *choses publiques*. (AMYOT, *Vies*, Agesilas, 11.)

— Qui est à l'usage de tous ; partic., en parlant d'une femme, prostituée :

Que la femme de condition libre ne puisse... porter robe enrichie de broderies si elle n'est *publicque*. (MONT., I, 43, p. 172, éd. 1595.)

— Substant. :

Laissez la ces putains, ces *publicques !* (LARIV., *les Tromper.*, I, 4.)

— *Bataille publique*, bataille générale, bataille rangée :

Les combatre en *bataille publique*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, CXLVII, ap. Littré.)

— S. m., la nation :

Il en provenoit des fruicts tres utiles au privé et au *public*. (MONT., I, 27, p. 108, éd. 1595.)

— Tout le monde indistinctement :

En *public*. (1320, A. N. JJ 58, f° 65 r°.)

Exposerent en vente au *puplique* ces biens. (1391, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ª 9183, f° 12 r°.)

A part et en *publique*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 76ᵇ, éd. 1486.)

Duquel toutesfois nous faisons monstre et parade en *public*. (MONT., I, 22, p. 61, éd. 1595.)

**PUBLICAIN**, s. m., t. d'ant. rom., fermier des deniers publics :

Ravisor, torturier, a voltre et assi cum cil *publicains*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 52.)

Cest *publicans* s'en ala plus justes que li phariseus. (*Serm. de Maur. de Sully*, p. 10, E. de Beaurepaire.)

Cf. POPELICAN 1, t. VI, p. 277ᶜ.

**PUBLICATEUR**, s. m., celui qui publie, qui fait une publication :

L'ordonnance publiee, le prince se doubta estre la cause de la publication. Mais, par Dieu, dit il en soy mesmes, si je trouve messieurs les *publicateurs* en repos, je leur donneray tant d'affaire que... (J. MANGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, LIII.)

Claude Mourelot, clerc, notaire, *publicateur* des testamens qui se publient en la cour et officialité du dict Besançon. (1596. *Invent. estimatif des meubles et effets, etc.*. E 1426, A. Doubs.)

**PUBLICATION**, s. f., action de publier :

*Pupplication.* (1318, Cotentin, S.-Sauveur-le-Vicomte, A. Manche.)

Tous lesquelx eswars, edis, status et *publications* sont et ont esté fais pour le bien et pourfit commun de la chose publique. (1342, *Regist.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 131.)

Quant la *publicacion* fu faite, lors se mist chascun en besogne. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 160 v°.)

Ou l'en a acoustumé a faire crix et *publicacions.* (1433, *Taxe,* dans *Hist. de Nimes,* III, 243.)

**PUBLIER**, v. a.

Cf. PUBLIER 1, t. VI, p. 454ª.

**PUBLIEUR**, s. m., celui qui publie :

Sainct Pol heraut et *publieur* de mes commandemens. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 280.)

Nostre redempteur Jhesus, acteur du texte evangelique et *publiieur* de nostre loy et foy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 14 v°.)

**PUBLIQUEMENT**, adv., en public :

Confesse *publicquement* a tous. (1302, *Lett. d'E. d'Oiselay,* Ch. des compt. de Dole, O 17, A. Doubs.)

D'abondant il feroit encore ledit jugement pronuncier en son sollenneement et *publicement.* (1316, A. N. JJ 53, f° 50 r°.)

Feismes crier *publiquement* que... (1324, A. N. JJ 62, f° 35 r°.)

*Pupliquement.* (1362, A. N. S 4263, pièce 24.)

Fuyt denuncié *publicament* par... (9 juill. 1363, *Homag. et serem., etc.*, Delpit.)

Car il en fu pris et justicies *publikement* en le cité de Londres. (FROISS., *Chron.*, VIII, 24, G. Raynaud.)

*Pupblicquement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 64 r°.)

*Pupliquement.* (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

**PUCE**, s. f., insecte aphaniptère, parasite de l'homme et de quelques animaux :

Pur mei querre, qui sui cume une *pulce* u cume une perdriz des munz. (*Rois*, p. 105.)

Mosches, *puces*.
(*Chastoiem. d'un pere*, ms. Soissons 210, f° 7ª.)

Pulex, *puche*. Pulicarius. De *puche*. (*Vocabularius brevidicus.*)

Cornetz tous pleins de *pulces* et de poux. (RAB., *Pantagr.*, XVI, éd. 1542.)

— *Avoir la puce en l'oreille,* être inquiet :

J'ay pour vous *la puce en l'oreille,*
Qui ne veult point que je sommeille.
(J. DE GARANCIERES, *Complainte*, Romania, XXII, 474.)

— *Mettre a quelqu'un la puce en l'oreille,* lui inspirer des inquiétudes :

Encore y a greingneur merveille,
Qui *met la puce en l'oreille*
Et me fait penser trop souvent,
C'est que ..
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 42ᶜ.)

Cestuy m'*a mis une puce en l'oreille* que je ne puis maintenant retirer comme je voudrois bien. (LARIV., *le Morf.*, I, 5.)

**PUCEL**, mod. puceau, s. m., garçon vierge :

Le cors de lui ki *puceus* fu.
(*S. Edward le conf.*, 3982.)

Sans faire tant le *puceau* honteux. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 125.)

— Adjectiv. :

Quant un jone homme *pucel* espouse une fille pucelle, le premier enfant qu'ilz ont est par coustume fol. (*Evang. des Quenouill.*, p. 21.)

Enfant *puceau.* (JOUB., *Gr. chirurg.*, p. 137, éd. 1598.)

— Par extens. :

Et de vray, si d'un rien les cors prenoient naissance,
La terre produiroit le froment sans semence,
Les enfans desires naistroient des flancs *puceaus*.
(DU BARTAS, *La Semaine*, II.)

Cf. PULCEAU, VI, 463ᵇ.

**PUCELAGE**, s. m., état d'un puceau, d'une pucelle ; fréquemment dans l'anc. langue, par extens., situation de fille non mariée :

Perdi, dame, mun *pucelage*.
(*Tristan*, II, p. 1.)

S'une fame, ou tans de sa veveté ou el tans de son *pucelage*, qu'ele est en aage et hors de mainbournie, fet une dete... (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 90, Am. Salmon.)

Son *pucellage* vaut avoir li mescrus.
(*Clarisse et Florent*, 130, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, LXXXIII.)

Pour l'amour d'une damoiselle que j'ay depuis ung peu de temps espousee, qui au temps de son *pucellage* me donna le courage, avecques le hardement de acquerre ce tant peu de bien qui est en moi. (*Perceforest*, vol. IV, ch. II.)

**PUCELE**, mod. pucelle, s. f, fille vierge ; fréquemment dans l'anc. lang., par extens., fille non mariée :

Buona *pulcella* fut Eulalia.
(*Eulal.*, 1.)

Fud la *pulcela* de [mult] halt parentet.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 9ª.)

Vint la *pulcele* que il out espusede.
(*Ib.*, str. 94ᵇ.)

Voit les borjois qui demenent lor cris
Et les *puicelles* qui ont simples les vis.
(*Garin le Loh.*, 2ᵉ chans., V.)

Cumandad que nuls ne remeist en la chambre fors la *pulcele* Thamar. (*Rois*, p. 163.)

L'ymage que veistes, frans dus vaillans,
Che ert une *pucele* molt avenant.
(*Aiol*, 421.)

A mervelle l'esgardent François le jor
Et dames e *pucheles* et [li] garchon.
(*Ib.*, 2041.)

*Poucelle.*
(*Hector*, B. N. 821, f° 12ᵇ.)

Une damoyselle
Qui belle et jeune ert et *puscelle*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 71ª.)

— Partic., la Vierge Marie :

Dampnedeu, tu ki me fesis,
Alpha et ω, ki me furmas
A ta semblance, e nus salvas,
E presis charn de la *pucele*
Ki tant est chaste e pure e bele.
(*Vie de saint Gilles*, 2104.)

— *Poire de pucele,* et absol., *pucele,* variété de poire :

Des *pucelles* tout plain ung sac
Nous bancquetrons dessus un banc.
(*L'an des .VII. dames*, p. 93, Ruelens et Scheler.)

Des *poires de pucelle.* (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amieus.)

— Sorte de danse :

Pour mieulx danser en gentil homme
Avec ma quinte sans alarme
La basse danse qui se nomme
La *pucelle*.
(*L'An des .VII. dames*, p. 91, Ruelens et Scheler.)

Cf. PUCELLE, VI, 455ª.

**PUCERON**, s. m., très petit insecte qui s'attache aux feuilles et aux rameaux des plantes pour les sucer.

— Anc., protubérance (ou défaut) de la forme d'un puceron ?

Moult est bone esmeraude plainne,
Nette et pure et sans *pucerons*.
(*Lapid.*, p. 244, Pannier.)

**PUDEUR**, s. m., appréhension de ce qui peut blesser la décence ; chasteté :

Pour ce le pere souverain a statué mariage, et les loix d'icelluy, non tant par lettres que par bonnes mœurs insereez es cuers des vivans, que par impulsion d'amour, nul veuille delaisser ou changer sa partie ; et en deffault d'amour encor *pudeur,* honte et honnesteté y succede, en sorte que nul n'est si alienė d'entendement, qu'il ignore en mariage devoyr poursuyr concubine. (P. DE CHANGY, *Instit. de la femm. chrest.*, p. 213.)

— Honte :

Et pour accomplissement de vangeance (chose pleine de honte et *pudeur*) Ogine veufve de Charles, convola en secondes nopces avec Aldebert fils d'Heribert. (PASQ., *Rech.*, V, 2.)

**PUDIBOND**, adj., qui est plein de pudeur :

Es assemblees de gens sçavans querra (elle) estre comme incogneue, et escoutera pour apprendre, la veue baissee, *pudibunde* ou craintive. (P. DE CHANGY, *Instit. de la femme chrest.*, p. 23, éd. 1542.)

— *Parties pudibondes,* parties naturelles :

Les parties *pudibundes* et posteriores. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 62ᵈ, éd. 1488.)

Estoient sept josnes filles nues jusques

aux *parties* secretes et *pudibundes*, estans de tres belle et spechieuse face. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

**PUDICITÉ**, s. f., pureté du corps et de l'âme par rapport aux plaisirs illicites :

Vivans en concubinage, honteusement et deshonnestement, sans *pudicité*, honneur ou reverence de Dieu et de leur estat et religion. (1417, *Cart. de Cysoing*, p. 322.)

Vous mesmes revoquez en doute la *pudicité* du sexe feminin ? (CHOLIERES, *Guerre des masles contre les fem.*, f° 44 r°, éd. 1588.)

**PUDIQUE**, adj., qui a de la pudicité :

La plus belle fillete, la moins *pudique* et la plus stilee a decevoir. (P. SALEM., *Traité*, ms. Genève 165, f° 201 v°.)

— Par extens. :

Vostre *pudicque* et venerable enfance. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5069, f° 1 v°.)

**PUDIQUEMENT**, adv., d'une manière pudique :

Puisqu'il se vueille
Maintenir bien *pudiquement*
Sans faire fol attouchement.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, III, 2854, Van Hamel.)

Grace et vertu en mon cœur enflammerent
Si haultz desirs, et si *pudiquement*,
Qu'en un sainct feu ensemble ilz s'allumerent.
(SCEVE, *Delie*, CCCXXIII, éd. 1544.)

**PUEPLE**, mod. peuple, s. m., ensemble des hommes d'un même pays et vivant sous les mêmes lois ; multitude d'hommes qui, bien que n'habitant pas le même pays, ont une même religion ou une même origine ; habitants d'une même ville, d'un même village ; multitude, public considéré en son ensemble :

Pro christian *poblo* et nostro commun salvament. (*Serm. de Strasb.*, I, 1.)

Pluret li *poples* de Rome la citet.
(*Alexis*, XIe s., str. 118d.)

Tout li *pueples* s'esmerveilla.
(WACE, *Rou*, 3e p., 796.) B. N. 375, f° 220d, *pules*.

Ains sont .XII. laron, traitor renoié,
Qui la sont herbergié pour le *pule* engingier.
(*Aiol*, 6653.)

Et jurent Dieu qi se laisa pener
En sainte crois por son *peule* sauver.
(*Raoul de Cambrai*, 2063.)

Moult grans *puelles* i assemblait.
(*Dolop.*, 12644.)

Li *puples*.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 1 v°.)

Lo feaule *peule*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 157, 21.)

Ne fai mie a ton *pople* solonc sa felonie.
(*Poème mor.*, str. 320b.)

Tele trovee n'ert d'ici k'al finement
D'icest siecle muer u tut *popes* atent.
(*Horn*, 839.) Var., *poeples*.

Jhesus de gloire qui se laissa pener
En sainte croiz por son *pople* sauver
Lor doinst secors por lor cors delivrer !
(*Mort Aymeri*, 2999.)

Jugies seras a court termine,
Tu ki selonc le loi terrine
Dois jugier le *pule* terrin.
(RENCLUS, *Carité*, LI, 1.)

Or t'en reva la jus au *pule*,
Que je voi tout vers moi avule.
(*La voie de Paradis*, 977.)

Li *publes*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 24b.)

Li *puples*. (*Ib.*, f° 44b.)

Tous li *peules* en fu gois.
(MOUSK., *Chron.*, 3429.)

Le *pouple* decevant.
(*Pass. N. D.*, ms. S. Brieux, f° 53a.)

Quand li *publes* de la cité ce oit. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 71.)

Est touz li *puiples* corrumpus.
(*Bible*, B. N. 763, f° 220a.)

Pot pas entrer pour la grant presse del *pule*. (*Passion de S. Paul*, ms. Arras 307, f° 9, P. Meyer, *Rom.*, XVII.)

Et nous qui avons regardé que par le cours de cels diverses et mauvaises monnoies nostre *pueple* s'est si grevez et domaigiez. (1317, A. N. JJ 55, f° 22 v°.)

De quoy nostre *pueble* se doloit. (1329, *Lett. de Phil. de Val.*, dans *Hist. de Nim.*, II, 64.)

El *puelple*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 5b.)

Et disoit on partout qu'enpoisonné l'avoit,
Sy que ly communs *peupple* du pais le haiioit.
(*Hug. Capet*, p. 25.)

Et a Pasques flories a tout son *peuble* alas
Droit en Jherusalem, qui fu a Cayphas.
(*Chev. au Cygne*, 1213.)

Pour plusieurs paroles aiant regart a commotion de *pueppl*e. (1384, *Reg. aux privil.*, f° 45, A. Douai.)

Mais Henry assambla .I. *puelle* fort et grant
Qui contre le roy Pietre s'aloient aloant.
(CUVEL., *Vie de B. du Guescl.*, 6952.)

Vous ne sçauriez croire le *peuple* qui se trowa le lendemain a sa predication. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXIII, f° 193 v°, éd. 1615.)

Cf. PEUPLE 1, t. VI, p. 134c.

**PUEPLEMENT**, mod. peuplement, s. m., action de peupler :

Pour le *peuplement* et agrandissement d'icelle (ville). (AMYOT, *Œuv. mêl.*, IV, 308, éd. 1820.)

— Par extens. :

*Peuplement* de vigne, propagatio. (R. EST., 1539.)

**PUEPLER**, mod. peupler, v. — A., emplir un lieu d'habitants en les y menant :

Et en apres si l'*a popleie*.
(*Brut*, ms. Munich, 2542.)

E de Normanz est apelee
Normendie que il *unt poplee*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 67.)

Quant li rois Guis *ot* ensi *pueplee* la terre, si morut. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 9.)

Si se comenca a porpenser coment il porroit sa terre plus enfoncier et mielz *puepler*. (*Artur*, B. N. 337, f° 192a.)

Ille toute *poblee* de Sarrazins. (CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 36.)

— En parlant des animaux :

Et sera tenus laissier en la fin desdictes annees lesdis estans *peubles* de .I. millier de chairpeaux de .VII. a .IX. polces de moyson, de .VIc. bremes et de .XXV. carpes meres. (*Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 264 r°.)

— Se dit aussi des plantations :

Et doit les deux boschoz *peupler* bien et suffisamment de sauces et d'osiers. (1387, 88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, G 1656, f° 217 v°, A. Aube.)

— Emplir un lieu d'habitants (hommes, animaux ou végétaux) par voie de génération :

Quant ele (la terre) n'*est* de gent *pleuplee*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 4c.)

En une ille qui *fu pueplee*.
(*Ib.*, B. N. 1376, f° 1 v°.)

— Par anal., remplir d'habitations :

Les bons chastiaus et les citez
Dont li pais *estoit peuplez*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 4c.)

— Remplir, garnir :

De bones pieres ces aleors *puepler*.
(*Loh.*, Vat. Chr. 375, f° 29d.)

— Fig., parer, orner :

(Blonde) S'*est* celui jour si bel paree
E de si grant biauté *pueplee*...
(BEAUM., *Jehan et Blonde*, 5947.)

— Réfl., se multiplier par la génération, en parlant des hommes ou des animaux :

Naturellement *se peuplent* les cygnes dans la Charente. (OL. DE SERRES, p. 380.)

Cf. PEUPLER 1, t. VI, p. 135a.

**PUER**, v. — N., exhaler une mauvaise odeur :

Il est si vieus en toutes cours
Qu'il semble a chascun que il *pue :*
Si est sa grace corrompue.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dits*, I, 234.)

Tu coucheras, lui dit il, avec mes valets de chambre. — Les pieds leur *puent*, luy repondit il ; a Dieu, mon petit maistre. (J. DE MERGEY, *Mém.*, an 1570.)

— Fig. :

Nous disons d'aucuns ouvrages qu'ils *puent* a l'huyle et a la lampe, pour certaine aspreté et rudesse que le travail imprime en ceux ou il a grande part. (MONT., I, 10, p. 22, éd. 1595.)

— *Cela lui pue*, il en est dégoûté, rebuté :

Il samble voir qu'argens *me pue ;*
Dales moi ne puet arrester.
FROISS., *Poés.*, Dit du florin.)

— A., exhaler la mauvaise odeur de :

Lor pies commenchierent a porir par desous et a *puier* si durement la pourreture que nule riens ne pooit durer en l'ostel, se ne fussent les bones espisses que on i metoit. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 35[c].)

Cf. Puir, VI, 460[a].

**PUERIL**, adj., relatif à l'enfant :

Le cours de son aage *pueril*. (J. Le Maire, *Illustr.*, Prol.)

— Qui convient à un enfant :

Il nous plaist que le chastoiies de verges *pueriles*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, ii, 4.)

Sorty qu'il fut de l'estude des premieres et *pueriles* lettres, il fut auditeur de Philon philosophe academique. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

— Qui est d'un enfant :

Mon style est bas, mon parler *puerille*.
(J. Robertet, *Compl. sur la mort de Chastell.*, dans *Œuv. de Chastell.*, VIII, 351.)

Et de douleur luy faict playes aigrettes
Tant qu'il espand *pueriles* lermettes
Et se complaint durement a sa mere.
(Germ. Colin, *Poés.*, p. 129, Denais.)

— S. f. pl., le rudiment :

Des lors que j'appris mes *pueriles* et que election naissoit en moy entre les choses differentes... (G. Chastell., *Entree du roy Loys en nouv. regne*, Œuvr., VII, 3, Kerv.)

**PUERILEMENT**, adv., d'une manière puérile :

Non *puerylement* en sa grande adolescence, mais vyrilement prepara grande multitude de navyres. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2[e] p., sec. copie, f° 23 r°.)

C'est *puerillement* faict. (Fabri, *Rhet.*, f° 6 r°.)

**PUERILITÉ**, s. f., anc., enfance (entre la tendre enfance et l'adolescence) :

*Puerilité*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, 2[e] vol., f° 23, éd. 1495.)

En aage de *puerilité*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Nomb., XXX.)

Pendant la *puerilité* dudit roy Charles. (*Mém. de Marg. de Val.*, an 1572.)

**PUGILAT**, s. m., combat à coups de poings :

Il s'exerça au *pugillat*, qui est un combat a coups de poing, et vainquit au combat olympique. (Gent. Hervet, *Cité de Dieu*, p. 540, éd. 1585.)

**PUINE**, s. f.

Cf. Puisne, VI, 462[a].

**PUINÉ**, mod., v. Puisné.

**PUIS**, adv.

Cf. VI, 460[c].

**PUISAGE**, s. m., action de puiser :

Item peuent les bourgois (de Caen) donner... l'office du *puchage* et descharge du sel estant es vaisseaux en la riviere, pour le mettre en grenier. (1466, A. N. JJ 202, pièce 51.)

**PUISIER**, mod. puiser, v. — A., prendre dans un puits, une source, une fontaine, etc., du liquide qui y est contenu :

Que aucun ne aucune des mallades ne aille au hault puis *puicher* de l'eaue. (1307, *Stat. de la maladrerie de Bernay*, A. hosp. Bernay.)

Li puchelle qui chy venra pour *pucher* de l'yaue. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 16[a].)

Pour *poisser* de l'aigue. (1389, *Compte de G. Bat.*, Lam. 4486, f° 32 v°, B. N.)

— Absol. :

Si com il voloient *puchier*
De le fontaine por carchier...
(*De saint Brandan*, p. 123, Jub.)

... *Pusier* a la riviere.
(*Bible*, B. N. 763, f° 228[c].)

De moy petis et grans, povres et riches prennent et ont leurs biens, comme on *puyse* de la fontaine vive et courant. (*Intern. Consol.*, II, ix.)

Le chevalier print une couppe et *pucha* de la fontaine et en esrousa la pierre. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 41 r°.)

Et de humer et de loucher le brouet et d'avaller porees et de manger poisson, les uns a des escuelles, les autres ainsi qu'ils *puchoient*, autres avec leurs mains et sans ordre comme porcz. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 136.)

— Fig. :

Tout le malice avoec hoçoient
C'on puet en pledeor *puisier*.
(Raoul de Houdan, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 247, 1.)

Ceste fontaine de vie, de laquelle il nous estoit aisé *puiser*. (Calv., *Predest.*, p. 170.)

— Épuiser :

Du tout *sera puchiez* et pris
Li granz despenz que j'ai empris.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 64[d].)

— Remplir (un vase) en prenant avec ce vase du liquide d'un puits, d'une source, etc. :

Sont en enfer en si grant paine
Que tousjours en une fontaine
Cuident vessiaus sans fons *pucier*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 55[c].)

— N., faire eau :

Por le grant fais la nes *puisa*,
Par crevaces l'eve i entra.
(*Eneas*, 2555.)

**PUISNÉ**, mod. puîné, adj., qui est né après (un frère ou une sœur) :

... La fille ert *puisnee*.
(Wace, *Rou*, 2[e] p., 3131.)

Aux *pesnez*. (*Coust. gén. de la conté de Boullenoys*, f° 22 v°, éd. 1551.)

**PUISQUE**, conj.

Cf. dans l'article Puis, les subdivisions *Puis que*, t. VI, p. 461[b].

**PUISSAMMENT**, mod., v. Puissantment.

**PUISSANCE**, s. f., force de produire de grands effets :

Quel *poissance* unt e quels valurs.
(*Lapid. de Marb.*, 30.)

Ne noz aprest mies en desperacion li grandesce de nos plaies, car plus grans est li *possance* del meje ke li grandesce de noz languors. (*Greg. pap. Hom.*, p. 91.)

Ceu si avons nos dit de celuy avenement, dont il les cuers daignet enlumineir par sa niant visible *poixance*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 6, 40.)

Granz est ciste *poxance*, mais molt plus fait a mervillier li misericorde. (*Ib.*, 33, 11.)

Et a l'eure de midi est le solail en son millour estre et en sa plus grande *puissence*. (*Des .vii. plannettes*, B. N. 2485, f° 12 r°.)

A la quarte roe gouverner qui est appelee justice est dame *poiessance* et magnificence. (Maiz., *Songe du viel peler.*, Ars. 2683, f° 74[b].)

A quoy j'apporteray pour vostre contentement, Madame, tout ce qui sera de ma *puissance*. (5 oct. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 419.)

— Force d'imposer son autorité :

Quant tint lo regne en sa *poissance*.
(*Brut*, ms. Munich, 3843.)

... Un rei de grant *puissance*.
(Wace, *Rou*, 2[e] p., 1600.)

Toutes ces gens ke vous vees ichi ne croient Diu ne se *poissanche*. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 538.)

Ne pris mes sa *poesence* .i. denier moneé.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 146 v°, col. 2.)

Et si tu cudes avoir fait par ta soule *poussance* les mervelles que tu feis en la baitelle, tu cudes malvaisement. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 70 r°.)

Et se dirai no prestre, qui moult fait a loer,
Qui vous aves *possanche* de pekeurs amender.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 363.)

— Ceux qui possèdent cette force :

Nostre Sires approeve le *poissanche* seculere quant il dist : Rendes all' empereur chou que sien est. (xv[e] s., *Sermon pour le .xxiii[e]. dimanche apres le Triniteit*, ms. Valenciennes 119, A 5, 30.)

— Anc., force armée :

Le roy... retourna la cité de ycelle, en laquelle avoecq grosse *puissance*, il fist afuster ses gros engiens a pouldre et battre la dite ville. (J. Nicolay, *Kalend. des guerres de Tournai*, De la rebellion de ceulx d'Arras, etc.)

— *A puissance*, de force :

Jehanne la Pucelle voulut passer la riviere de Loire *a puissance* devers la Sologne pour besongner sur les Angloiz qui

tenoient le siege au bout du pont d'Orleans. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. xxxviii.)

**PUISSANT**, adj., qui a de la puissance :

Li amiralz est riches e *poissanz*.
(*Rol.*, 2731.)

Il n'est hom si *poisçant*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 7c.)

Fix sui Gaufroi, un dux rice, *possant*.
(Raimb., *Ogier*, 774.)

Sire, feit il, Deus est *puissant*.
(*Vie de saint Gilles*, 3434.)

Mes ore l'ad Dieus reconfortee,
Quant Haveloc est rois *pussanz*.
(*Lai d'Havelok*, 978.)

Qui est nuls hom ki povres soit et de vil lignaige ke volentiers ne se traiast en un angle de sa maison si uns gentils hom et *poxanz* voloit per aventure habergier en ayers luy ? (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 21, 10.)

Uns Deus *poisains* et pardurables. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. 13314, f° 11 v°.)

Je sui riche fame et *poissans*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 5c.)

Tres noble home et *poussant* Raoul. (1290, B 256, f° 287, A. Meuse.)

Cil dui duc si *poissent*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 216c.)

— Par analogie :

Pour le vin, il leur doit estre defendu (aux fébricitants), sur tout s'il est *puissant*, genereux, fort, fumeux et grossier. (Paré, XX, 1re p., c. v.)

— Capable :

Nul homme *puissant* de labourer ne doit estre oyseux. (J. de Vignay, *Leg. dor.*, Ars. 1927, prol.)

Cf. Poissant, VI, 259a.

**PUISSANTMENT**, mod. puissamment, adv., d'une manière puissante :

Sorent del rei qui ert venuz
Eissi vers eus toz irascuz
Od tel esforz, si *puissantment*
Que si bataille nes deffent
Morz sont...
(Ben., *D. de Norm.*, II, 33212.)

En la creation eswarde cum granz choses soient *poixanment* creeies. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 37, 18.)

Et ke li poissant sostignent *poxanment* les tormenz. (*Ib.*, 116, 26.)

Le roy Urian regna moult *puissamment* en Chippre. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 403.)

Cf. Poissalment, VI, 259a.

**PUIZ**, mod. puits, s. m., trou profond creusé dans la terre pour en tirer de l'eau :

E ne curunet sur mei li *puz* sa buche. (*Liv. des Psaum.*, lxviii, 18.)

Dedens le *puc* se gist.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 31 r°.)

*Puucz* a l'eve prendre.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 31 v°.)

Joignans est a le maison Leurenc le miercier, et seans dales le *puc* de le Cordouanerie. (1236, dans *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, XVII, xxix.)

Si li pria qu'elle li aportest de l'aigue dou *pois*. (*Vie sainte Genevieve*, B. N. 988, f° 36a.)

Isaac par lo chemin que mene al *putz* qui noum est *putz* del vivaunt et del voiaunt. (*Bible*, Genese, XXIV, 62, B. N. 1.)

.ii. platiaus de fer au truille du *puch* du chastel. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 21.)

Cackes et sielx pour le *puus*. (*Maniere de langage*, p. 385.)

Les *pus* et les fontaines qui sont en ce pourpris.
(*Chev. au Cygne*, 13126.)

En son *poez* de Salins. (Vid. de 1396, *Lett. de Hug. de Chal. de 1259*, Citeaux, n° 32, A. Jura.)

Ou *poiz* devant dit. (*Ib.*)

Priont a une femme qu'elle les voisist donneir a boire del aighe de son *pouche*, et partant qu'elle le refusat, son *puche* tantoist sechat. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 159.)

Ung *puich* tenant a ladite cuisine. (xve s., *Cart. de Flines*, p. 927.)

L'eau gelloit en lez *puxe*. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1480.)

L'yauwe dudit *puys* servans aux machons. (1491, *Compte des fortifications*, 16e Somme des mises, A. Tournai.)

Sur le bordt du *puichz*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, ii, 1.)

Les eaues des *pouys* et citernes de la ville ne sont bonnes et souveraines a boire. (1584, BB 1, A. Avallon.)

— *Puiz d'enfer, de baratrum*, les abîmes de l'enfer :

Maufes qui iluec l'amenerent
El *puch* d'infer l'arme enporterent.
(*Parton.*, 9881.)

Dampnez sunt senz remission
El parfunt *puz* de baratrum.
(*Vie de saint Gilles*, 219.)

El *puz* d'infern erent dampné,
La erent tuz jurz meis penez.
(*Ib.*, 3106.)

Que enz el *pois* d'enfer l'abat.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 91c.)

Dieus el *puc* d'infier le mist.
(*Ren. le nouvel*, 242.)

— Par anal., excavation, grotte, caverne :

Qu'il perdirent des *puis* les vois
Et les puceles qu'ens estoient.
(*Perceval*, I, 2.)

Ces pucelles se tenoient en caves que l'ancienne hystoire appelle outrement *puys*, qui estoient en celle forest entaillees par ouvraige merveilleux. (*Perceval*, éd. 1530.)

**PULICAIRE**, s. f., genre de plantes à fleurs composées :

*Pollicaire*. C'est une herbe dont il est .iii manieres, la grande, la petite et la moienne. (*Grant Herbier*, p. 106, Camus.)

— Adjectiv. :

Herbe *pollicaire*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1863, A. T.)

**PULLULATION**, s. f., fait de pulluler :

On ne voit pour le jourd'huy si familier entre les hommes non seulement de ce petit païs, mais de tout ce desolé royaume, qu'une mesconnoissance et mespris du nom et de la grandeur de Dieu... une *pululation* de diverses sectes et heresies. (Nic. de Nicolay, *Descr. du Bourbonn.*, p. 12.)

*Pullulations* d'heresies. (Ber. de Verv., *Moyen de parv.*, p. 2, éd. de 617 p.)

**PULLULER**, v. n., multiplier en abondance et en peu de temps :

*Pulluller*.
(*Mét. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 3 v°.)

Convoitise ne doit en l'ordene *pululer*,
Car de tous leurs estas les poroit reculer.
(Gillon le Muisit, *Œuv.*, I, 191.)

Et sont les dits maulx, larrecins, voyes de fait, pilleries, assemblees de gens, sans auctorité de nous, et autres exces en voye de *pulluler*, multiplier en nostre dit royaume. (*Proc.-verb. des séanc. du cons. de rég. du roi Charl. VIII*, p. 108.)

Voyant la reigle et religion du bon pere sainct Dominique *pilluler* et s'avancer. (Est. Medicis, *Chron.*, II, 188.)

**PULMONAIRE**, adj., qui a rapport aux poumons :

Phtise et affection *pulmonaire*. (Pontus de Thyard, *Disc. phil.*, f° 255 v°, éd. 1587.)

— S. f., plante de la famille des borraginées :

*Pulmonaire*, c'est une herbe qui a feules qui ressemblent a bourraiches, mais elles sont plus lees et plus longues et de plus fade couleur, et ont unes places blanches puis ça, puis la, a maniere de poulmon, et pour ce l'appelle l'en *pulmonaire*, et aussi pour ce qu'elle vaut principalement contre les maladies du poumon. (*Grant herbier*, p. 108, Camus.)

**PULMONIE**, s. f., affection du poumon :

La moutonnaille travaillee de la *poulmonie*. (Du Pinet, *Pline*, XXVI, 7.)

**PULMONIQUE**, adj., qui a les poumons affectés :

Une jeune seiche et *pulmonique*. (Mont., III, 5, p. 55, éd. 1595.)

— Propre à combattre les affections des poumons :

Medicamens nommes *pulmoniques*, pour le regard des poulmons. (Paré, XXV, 6.)

**PULPE**, s. f., substance charnue de certains fruits, légumes, etc. :

*Poulpe* ou charnure. (R. Est., 1539.)

— Partie charnue du corps ou de quelque autre substance :

*Pulpe*. The brawne of stesh, or fleshie part of the body ; the substance or hard peth, of any thing. (Cotgr.)

**PULPEUX**, adj., qui a la consistance de la pulpe :

*Poulpeux* et charnu. (R. Est., 1539.)

Siser semé en octobre est plus gras et plus charnu et plus *pulpeux*. (*Jard. de santé*, I, 444.)

**PULSATIF**, adj., qui cause des pulsations ; caractérisé par des pulsations :

Son sang subtil et son mouvement *pulsatif*. (Lanfranc, *Prat.*, B. N. 1323, f° 22.)

Vaine *pulsatif* ou non *pulsatif*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 146$^a$.)

La faculté *pulsative*. (Paré, I, i.)

**PULSATILE**, adj., qui présente des pulsations :

Douleur *pulsatile*. (P. Tollet, *Tumeur contre nature*, éd. 1542.)

**PULSATILLE**, s. f., espèce d'anémone :

La cinquieme (sorte d'anemones) est doree ou d'or musqué façonné en anemone. Fusch croit que ce soit de mesme que la *pulsatille*, qui jette sa fleur en estoille, mais velue, purpuree, obscure, portant au milieu des petits fleurons dorez comme la rose qui jette un petit floc purpuré de fine soye. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 257, éd. 1622.)

**PULSATION**, s. f., battement des artères :

La *pulsation* tant du cerveau que des arteres. (Paré, *Œuv.*, III, 2.)

— Battement douloureux dans une partie malade :

Se tout l'ueil est rouge... il y a pointure nuisible, et *pulsacion* et affluence de larmes. (Lanfranc, *Prat.*, B. N. 1323, f° 75.)

Quand vous verrez, dist Avicenne, que la *pulsation* ou dureté dure longtemps, ou que la chaleur ou douleur s'augmente, scachez lors que l'aposteme se tournera bien tost en suppuration et que ce fera absces. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 35, éd. 1549.)

Cf. Pulsacion, VI, 464$^c$.

**PULVERIN**, s. m.

Cf. VI, 454$^c$.

**PULVERISER**, v. a., réduire en poudre :

Fetes bouillir du mastic et d'ensens bien *polverisé* en yaue et de une chose qui s'appelle estoracis calamita... (G. Pheb., *Chasse*, p. 93, Lavallée.)

Et se aucune chair mauvaise surcroist ou survient, s'on les *poulverise* (les coquilles de la pourpre) dessus, mengent icelle chair. (Desdier, *Trad. du de honnest. volupl. de Platine*, f° 100 r°, éd. 1528.)

Elle faisoit eaues pour sentir de roses, d'ozahar, de jasmin, de treboul, d'œillet *pulverisees* avec du vin. (Nic. de Troyes, *le Grand parangon*, p. 226.)

**PULVERISABLE**, adj., qui peut être pulvérisé :

Le vert de gris, qui est fait d'airain,... est *pulverisable*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 33 v°.)

Arbuste *pulverizable*. (*Jard. de santé*, I, 232.)

**PULVERISATION**, s. f., action de pulvériser :

De commin duquel il dit que par forte trituracion et *pulverisacion*, il est laxatif du ventre. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 31$^a$.)

*Pulverization*. (*Jard. de santé*, I, 136.)

**PUNAISE**, s. f., insecte hémiptère, à odeur fétide, et qui suce le sang des personnes endormies :

Jo n'en dorroie une *punoise*,
Vasal, de quant que vos fieres.
(*Biau Desconn.*, 666.)

Des *pugneses*, des poouls. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 3$^d$.)

*Punoise*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 372.)

Cf. Punais, VI, 365$^b$.

**PUNAISIE**, s. f., puanteur :

*Punaizie* de venyn. (*Rom. d'Alex.*, B. N. 17724, f° 276$^b$.)

Cf. VI, 465$^c$.

**PUNIQUE**, adj., de Carthage :

Bochus *punic* autheur. (Postel, *Hist. mem.*, f° 79 r°.)

— *Guerre punique*, guerre entre Rome et Carthage :

En la *guerre pugnique*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VI, 287.)

Ce que nous lisons de la *guerre punique* contre les Carthaginois. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye*.)

— Orangé :

Ce fruit est de couleur *punique*, c'est a scavoir jaune, tirant sur le rouge ; qui signifie charité en l'escriture saincte. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 561, éd. 1566.)

**PUNIR**, v. a., frapper d'une peine :

Si m'est mie mervielle se le seigneur le *punit*, puis qu'il a fait si lait barat. (*Assise de Jérus.*, I, 297.)

Et quant il mesfont, li baillis les doit plus cruelment *punir* de leur mesfes que nule autre maniere de gens. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 19, Am. Salmon.)

C'est que Dieu donne le prince selon qu'il veult *pugnir* et chastier les subjects. (Commines, *Mém.*, V, ix.)

**PUNISSABLE**, adj., qui mérite d'être puni :

Execrant de la royale tirannie la tres cruelement *punisable* turpitude. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 115 v°.)

Ceux qui sont trouvez chassans en garennes ou conninieres, sont *punissables* comme larrons. (1534, *Cout. de Nivern.*, Nouv. Cout. gén., III, 1147.)

Cf. VI, 466$^b$.

**PUNISSABLEMENT**, adv., de façon à être puni :

Impugniter, non *pugnissablement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Mieux il en avoit esté servy, d'autant le jugea, il avoit esté plus meschamment et *punissablement*. (Mont., III, 1, p. 7, éd. 1595.)

**PUNISSANT**, adj., qui punit :

Hercule sceut combien,
Le secoururent bien
Les flammes *punissantes*.
(Joach. du Bellay, *Odes*, VI.)

**PUNISSEUR**, adj., qui punit :

Dieu, qui jadis arma d'un glaive *punisseur*
Mon ayeul Simeon.
(Du Bartas, *Judit*, IV.)

— Substantiv. :

Mais se tu tornes au pis, n'aten ja *punisseour* et estrainge. (*Cons. de Boece*, ms. Montpellier 43, f° 19$^b$.)

Fut present Guillaume Guillart, *pugnisseur* des malfaiteurs de la chastellerie de Blois, etc. (1382, *Charte*, Duc., *Punimentum*.)

Cf. Punisseresse, VI, 466$^b$.

**PUNITION**, s. f., action de punir ; peine dont on punit :

Multacio, *pugnicion*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 219 r°.)

*Pugnission*. (1353, *Ch. de Jehan, R. de Fr.*, Roisin, ms. Lille 266, f° 350.)

*Pugnistion*. (*Ib.*)

Parlers de destruccion
Dont nen vient a *punission*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 79 r°.)

L'amende, *pugnition* et correction m'en appartient. (1456, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P[1] 294.)

Pour che peché prist Dieu grief vengement
Et envoya *punision* tres dure.
(1478, *Puy de l'Ecole de rhetorique*, 6$^e$ congrég., ms. Tournai, p. 57.)

**PUPILLAIRE**, adj., relatif au pupille.

Cf. VI, 467$^a$.

**PUPILLARITÉ**, s. f.

Cf. VI, 467$^a$.

1. **PUPILLE**, s. m., mineur et orphelin de père et mère, ou de l'un des deux, considéré par rapport à son tuteur :

Oncle maternau du dit *pupille*. (1334, *Reg. de délibér. de Saint-Jean d'Angely*, I, 97, cité par le *Dict. gén.*)

Sachies que *pupilles* sont ceux qui sont sans mere, et orphanes qui sont sans pere. (Boutillier, *Somme rur.*, f° 17$^c$, éd. 1537.)

Enfans delaisses, *pupilles* et orphelins. (Mai 1430, *Ord.*, XIII, 156.)

— Adjectiv. :

Esté avons voz escolliers *pupilles*
Qui nous avez instruictz par vos beaulx stilles.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 19$^c$, éd. 1537.)

2. **PUPILLE**, s. f., ouverture que l'iris présente dans son milieu et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin :

(Les cils) adrecent les especes et les formes des choses visibles a la *pupille*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 203, A. T.)

**PUPITRE**, s. m., meuble avec un plan incliné sur lequel on pose des livres, de la musique, etc., pour lire, chanter, écrire plus commodément :

Le *pulpite* est come l'escripture en quoy on prent ce que les sains ont baillié par la doctrine. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 10ᵇ.)

Dessus le *pepistre* de l'eglise Nostre Dame de Paris. (1357, *Ord. de paiement*, Bonnardot, *Bullet. Soc. Hist. de Paris*, 1875, p. 40.)

... Qui souvent levé est sus *poupistre*.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 149ᶜ.)

Pulpitum, *pulpit*, lectrin. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

*Pupistre*. (1444, *Test.*, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La poutre qui soustient le *pipitre* de la chapelle archiepiscopal. (1449, *Compt. de tres.*, Archev. de Rouen, A. Seine-Inférieure.)

A l'autel de la virge Marie devant le *poulpitre*. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 24 v°.)

*Porpitre*, lectrum. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

*Pulpitre*. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 86 r°, chap. Bayeux.)

*Pipitre*. (1488, *Matrol. de S.-Germ. l'Aux.*, f° 73 r°.)

*Poupitre*. (*Ib.*, f° 88 r°.)

Item deux *pulpitres* telz quelz avecques une verge a nettoyer et une paire de brodequins. (1491, *Invent. des biens de Mᵉ Girard Seguyer*, A. N. Z² 3264.)

Pour ung *pourpitre* de fer pour le legendier. (1492, *Arch. hospit. de Paris*, II, 146.)

Le *pepytre* pour la dite eglise. (1514, *Compt. de S.-Médard de Creil*, Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, IV, 651.)

Le *pepistre*. (*Ib.*)

Le *pulpistre*. (1516, *ib.*, p. 654.)

*Pippite*. (1550, *Inv. du reliq. de Fécamp.*)

**PUR**, adj., qui est sans mélange :

Vin *pour* gaste le foye.
(*Debat de l'eau et du vin*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 105.)

Et fille craignant deshonneur,
Se doit abstenir de *pur* vin.
(P. MICHAULT, *la Dance aux Aveug.*, p. 92, éd. 1748.)

— Fig. :

Quel lor dissets per *pura* fied.
(*Pass.*, 179.)

*Pure* deception.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Corsini, f° 163ᶜ.)

*Puir* eschange. (1306, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

Et ceste amour est *poure* et necte, forte et puissante. (*Intern. Consol.*, I, XI.)

Font eschange de leurs biens avec les mariniers qui leurs apportent le bled, ou bien l'eschetent a *pur* argent. (BELON, *Singularitez*, I, 49.)

Cf. PUR, VI, 467ᶜ, article dans lequel aux deux subdivisions *pur a pur* et *a pur et a plat*, on remplacera la définition donnée par celle-ci : « sans réserve ».

**PUREE**, s. f., mets faits de légumes pressés et réduits en une sorte de bouillie :

Et le pot et la louce
Ou la *puree* grouce.
(*De l'Oustill. au vill.*, 61, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 150.)

— Plaisamment, *puree de Bourgogne*, vin de Bourgogne ; *puree septembrale*, vin en général :

Tres chier e tres amé cousin,
Tant avez pincé le raisin
Et la *puree de Bourgoingne*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 24.)

La disposition accidentalle qui lui estoit advenue par trop humer de *puree septembrale*. (RAB., *Garg.*, VII.)

**PUREMENT**, adv., d'une manière pure :

Les quels vivent *purement* sulunc castethet. (*Alexis*, prol., 11.)

Plus *puremant* et plus doucement chestifient li fil d'obediance lor cuers. (*Li Epist. S. Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 114 r°.)

Et li bon cler et li bon mestre
Li soient por Deu *purement*
(GUIOT, *Bible*, 2299.)

— Uniquement :

J'ai donné pour Deu et en aumosne *purement* por le salut de m'ame et de mes ancisseurs. (1267, *Ch. de l'abbé de Boheries*, A. N. L 992, pièce 90.)

**PURETÉ**, s. f., état de ce qui est pur :

Douls Jhesus, vous avez Sainte Eglise fondee
Sur quoi ? Sur *puretet*. Or est tout dilatee.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 144.)

*Pureté*. (R. EST., 1539.)

Cf. PURETÉ (qui doit être corrigé en PURTÉ), VI, 469ᵇ, et PURTÉ et PURITÉ au *Supplément*.

**PURGATIF**, adj., qui a la propriété de purger :

De *purgative* est nature.
(*Poème moralisé*, XXVIII, 8, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 457.)

Medicamens *purgatif*. (PARÉ, *Œuvr.*, XXIV, chap. complémentaire, de l'usage de l'antimoine.)

— Fig. :

Et luy enjoignit pour partie de sa peine *purgative* certaines oraisons et aulmosnes. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 92 r°.)

**PURGATION**, s. f., action de purger :

Autre eve sort amere et noire
Que aucun vont pour puissons boire
Et font *pourgagions* moult grans
Souventesfois a moult de gens.
(*Image du monde*, B. N. 1553, f° 181 v°.)

— Action de nettoyer ; au sens moral :

Et li porfetent a *purgation* les enchaçant plaies. (*Dialog. anime conquer.*, Bonnardot, *Romania*, V, 285, 25.)

— Action de se laver d'une accusation :

Et ledit Regnaut, estant prisonnier pour ce que dit est, eust proposé et maintenu a son innocence, *purgacion* et deffense, que il estoit bon et loyal François. (1359, A. N. JJ 90, f° 179 v°.)

Ils ont demandé la *purgation* en la justice, et specialement en la cour de parlement. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 71 r°, éd. 1594.)

**PURGATOIRE**, s. m., t. ecclés., lieu où les âmes des justes sorties de ce monde sans avoir suffisamment satisfait à la justice divine pour leurs fautes achèvent de les expier avant d'être admises à jouir du bonheur éternel :

En ce *purgaitoire*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 423, f° 35ᵇ.)

Mestre, dou feu de *prucatoire*
Voudraie je savoir la voire.
(GILB., *Lucid.*, B. N. 1807, f° 180 r°.)

Develz requillir especialment les almes de *purgatorie* ke Deu par sa merci les oste de peine. (*Le Pater Noster*, B. N. 19525, f° 81 v°.)

Por trainer les anmes de *purgatoire*.
(*Entree de la messe*, Brit. Mus., add. 15606, f° 35ᵈ.)

El leu de *purquatoire*.
(*Dou Diciple et dou mestre*, B. N. 423, f° 87ᵇ.)

Ou feu de *pecatore*.
(*Plure-chante*, Brit. Mus. add. 15606, f° 128ᶜ.)

S'en va en paradis qui de biauté flamboie,
Sans passer *purgatoire* i va la droite voie.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 842.)

Cf. VI, 469ᶜ.

**PURGE**, s. f., action de purger ; fig., action de se laver d'une accusation :

La maniere de faire et former la lettre de reception a loy et a *purge* si est... (BOUTEILLER, *Somme rur.*, I, f° 61ᵇ, éd. 1486.)

Cf. PURGE 1, t. VI, p. 469ᶜ.

**PURGIER**, mod. purger, v. — A., nettoyer, purifier :

Et lo frument *purgievet*. (*Liv. de Job*, p. 444.)

Sa norrice ci devant dite proiat les voisines femmes ke l'om li prestast unz tamis a *purgier* frument. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 56.)

Bien *purja* Andrius son cortil,
N'i laissa cardon ne ortie.
(RENCLUS, *Carité*, CXCIII, 8.)

Li eveskes porra a tous jours *purgier*, netier, faire courre et retenir les fontaines et les ruissiaus de Erchieu. (1271, Chap. Noyon, Lannoy, G 1820, A. Oise.)

— Fig. et par extens. :

Car celes qui tout les biens sevent,
Et les mauvais *pourgent* et levent
Par lor cortois ensaignement.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3661.)

— Au sens moral, réparer, expier :

Comment Titus li emperiere
*Purga* par largece pleniere
La convoitise que son pere
Avoit eue trop amere.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 5911.)

Je veux que ceste perfide *purge* aux despens de sa vie toutes les trahisons et meschancetez qu'elle m'a faictes. (LARIV., *le Fid.*, III, 9.)

— T. de méd., faire sortir les impuretés du corps au moyen de médicaments, d'eaux, de régime; par extens. :

Senevé est de grant valour,
Seiche herbe et de grant chalour ;
El *purge* les grosses humeurs
Et visqueuses.
(*Poème moralisé*, XXVIII, 1, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 457.)

— Réfl., se laver d'une accusation :

Sire, funt il, senz jugement
Ne devez cest ovre traitier
Des qu'il *s'en* offre a *purgier*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13516.)

Donné pour Dieu et en aumosne a Jehan du Planoit, quant il *se purga* au belfroy de Tournay de le mort de Jakemes Fievet, que tué avoit sur son corps deffendant. (1397, *Exéc. testam. de Colart le Pol*, A. Tournai.)

**PURIFICATEUR**, s. m., celui qui purifie :

O Dieu, la vie et l'estre
De tous, comme au grand prestre
Et sacrificateur,
Qui par un sacrifice
De divine justice
Es *purificateur*.
(MARG. DE NAVAR., *Marg. des marg.*, p. 259, éd. 1547.)

**PURIFICATIF**, adj., qui a la vertu de purifier :

Clere unde *purificative*,
Du vieil homme renovative.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 222.)

**PURIFICATION**, s. f., action de purifier :

La *purification* del grant temple. (*Machab.*, II, II, 20.)

... Qui le me quiere vrai pardon
De sa *purificacion*,
Vodrai la veille geuner.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 135d.)

**PURIFIER**, v. a., rendre pur :

Six instuticions ke nostre saint pere commanderent a wardeir por *purifier* les cuers de vrais gens. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 112, 25.)

Son cuer monder et *purefier*.
(*De Confessione*, ms. Angers 390, f° 80d.)

**PURISTE**, s. m., celui qui affecte une grande pureté :

Aussi font les Lutheriens, anabaptistes, trinitaires, sacramentaires, evangeliques, *puristes* et autres de quelconque secte soient qui ayent esté depuys le temps des apostres jusqu'a present. (TAILLEPIED, *Tresor de l'egl. cath.* f° 26 r°, éd. 1586.)

**PURITAIN**, s. m., membre d'une secte protestante détachée du presbyteranisme :

Les uns sont zwingliens, les autres lutheristes,
Les autres *puritains*, quintins, anabaptistes.
(1563, RONS., *Disc. sur les misères du temps*, Œuvr., VII, 26, Blanchemain.)

**PURPURIN**, adj., qui est couleur de pourpre :

Son habit avoit *purpurin*. (DASSY, *Peregrin.*, f° 43 r°, éd. 1528.)

**PURULENCE**, s. f., caractère de ce qui est purulent :

La seconde eau purge et absterge la *purulence* et la sanie es ulceres pourris. (*Tresor de Evonime*, p. 185, éd. 1555.)

**PURULENT**, adj., qui est de la nature du pus :

Matiere *purulente*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 282, éd. 1549.)

— Qui a des suppurations :

Ceulx qui sont ainsi affliges ilz les appellent *purulentz*. (P. TOLLET, *des Tumeurs contre nature*, p. 12, éd. 1542.)

**PUSILLANIME**, adj., qui a l'âme faible et timide :

*Pusillanimes*, ce est a dire de povre cuer. (BRUNET LATIN, p. 272.)

Lui qui paravant avoit vescu *pusilanime*, fetart et negligent, devint magnanyme et diligent vengeur des injures et forfaiz tant privez come estranges. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 31 r°.)

**PUSILLANIMEMENT**, adv., d'une manière pusillanime :

Et ayma mieulx mourir constaument en confessant la verité du fait que *pusilanimement* fuir la sentence. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 176d.)

*Pusillanimement* avoient vescut. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 192 v°.)

*Pusillanimement*. (VIGNIER, *Bibl. histor.*, I, 883.)

**PUSILLANIMITÉ**, s. f., caractère pusillanime :

*Pusillanimité*. (LAUR., *Somme*, ms. Soissons 210, f° 43a.)

Et a la *pusilanimité* et insuffisance d'elles, les femmes ont imposé le nom de honnesteté. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 32c.)

**PUSTULE**, s. f., petite tumeur cutanée qui suppure :

Chancres et *pustules*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 2017, A. T.)

*Postules* de la face. (LA FRAMBOISIERE, *Œuv.*, p. 201.)

**PUSTULEUX**, adj., qui est de la nature des pustules :

Erysipele *pustuleux* et ulceré. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 110, éd. 1549.)

Celle gutta rosacea laquelle n'est point *pustuleuse* ne ulcereuse. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f° 22 r°.)

**PUTAIN**, s. f., prostituée :

Les malveis qui quidierent le rei servir a gré,
Et guarçuns et *putains* unt saint Thomas hué.
(GARN., *Vie S. Thomas*, 46.)

Fis a *puitain*, mauvais rois asotis.
(*Girb. de Metz*, 517.)

Nel donout mie as lecheurs,
Ne as *puteins* n'as jugleurs.
(*Vie de saint Gilles*, 271.)

**PUTANISME**, s. m., prostitution :

Le *putanisme* regna fort de son temps. (BRANT., *Dam. gal.*, 6e disc., Œuvr., IX, 470, Soc. Hist. de Fr.)

**PUTASSER**, v. n., fréquenter les prostituées :

Tout briser
Rompre et casser
Et *putasser*.
(GUILL. ALEXIS, *Blas. de fausses amours*, 1326.)

Me voyla dans sa ville, ou j'ivrongne et *putace*
(JODELLE, *Cleop.*, I.)

Cf. VI, 472b.

**PUTASSERIE**, s. f., fréquentation des prostituées :

Et ne cessera jamais mon raisonnable courroux que je n'aye publié au monde ta *putasserie*, vilaine que tu es. (LARIVEY, *le Fidele*, II, 12.)

**PUTASSIER**, s. m., celui qui fréquente les prostituées :

Rapineur, *putacier*. (1549, *Ixion espagnol*, cité par le *Dict. gén.*)

— Adjectiv., digne d'une prostituée :

Avec un contour d'yeux
Languissants et *putaciers*.
(RONS., *Od.*, l. V, p. 376, Bibl. elz.)

Les yeux amoureux et *putaciers* de ceste femme. (*Hist. de Merlin Cocc.*, XVII.)

**PUTATIF**, adj., réputé pour être ce qu'il n'est pas :

Et il n'est que fils *putatis*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IX, 347.)

Heritier *putatif* de tout le royaume.
(*Trahis. de France*, p. 233.)

— Anc., par extens. :

Sans celle mort *putative* tous les Grieux fuissent infailliblement consumes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 223 r°.)

**PUTE**, s. f.

Cf. PUT, VI, 471c, et PUTE, 472c.

**PUTOIS**, s. m., petit quadrupède carnivore de la famille des martres :

Cel jor porta son gonfanon
Li *putois* qui Foinez ot non.
(*Ren.*, Br. Va, 1067.)

Hic petoncrus, *putois*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Mil *putois* ne valt herminete,
*Putois* put, toz hermine est nete.
(*De sainte Leocade*, 1256.)

**PUTREFACTIF**, adj., qui cause la putréfaction :

Nulle chose *puttrefattive* n'i soit applique aus ners. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 857, A. T.)

Choses *putrefactives*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 6ª.)

Le sang du cheval est adustif et *putrefactif* de toute digestion. (*Jard. de santé*, II, 54.)

**PUTREFACTION**, s. f., décomposition des corps organisés lorsqu'ils sont privés de vie :

N'oublions pas le corrompement ne le *putrefaction* de nostre cors. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 28 r°.)

Selon ce que la matiere de la fievre plus ou moins s'acorde aux causes de *putrefaccion*, selon ce elle se porrist en plus long temps ou en plus brief. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 43ª.)

Une corruption, une *putrefaction*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 213 v°.)

**PUTREFAIT**, adj., putréfié :

L'air *putrefaict* mortel et veneneux.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 54 v°.)

En leurs gestes (des aïeux) reluisent les ef-[fects
Tant des Rommains, ja pieça *putrefaicts*
Que d'autres mil, d'honneur les repertoires,
Par renommee.
(FRANÇ. ROBERTET, *les Triomphes de Petrarque*, dans les *Poés. inéd. des* XV<sup>e</sup> *et* XVI<sup>e</sup> *s.*, recueillies par Joly.)

— Fig. :

Ces ames ulcerees de symonies, toutes pourries et *putrefaites* de sacrileges, gangrenees de corruptions et d'injustices. (COURVAL SONNET, *les Satyres*, au lecteur, sign. B 4 r°, éd. 1627.)

— Ignomineux, honteux :

Je tacherois villement me deffaire,
Pour a mon vueil *putrefaict* satisfaire.
(KATHERIN. D'AMBOISE, *Devotes epistr.*, p. 27, Bourassé.)

Tant vile sois, ordouse et *putrefaicte*.
(*Ib.*, p. 50.)

Pourtant ne fault en murmur *putrefaict*
Soy convertir.
(*Chant royal, de la fortune et biens mondains*, Poés. attrib. à Cl. Marot, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, V, 353, éd. 1731.)

**PUTREFIER**, v. a., faire tomber en putréfaction :

Et illuec *sont* corrompues et *putrefiees* par la corruption du lieu. (H. DE MONDEV., § 2107, A. T.)

Soy mesme se *putrifie*, soy mesme se mortifie. (*Miroir d'alquimie*, p. 27, éd. 1557.)

**PUTRESCIBLE**, adj.

Cf. VI, 474ᶜ.

**PUTRIDE**, adj., qui est en état de putréfaction ; qui a de la putridité :

Fievre *putride*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 2103, A. T.)

Exhalaisons *putrides*. (PARÉ, *Introd.*, 13.)

**PUTRILAGINEUX**, adj., qui tient du putrilage :

Ulceres calleux, fistuleux, *putrilagineux*. (PARÉ, XXV, 18.)

**PYGARGUE**, s. m., espèce d'aigle :

*Pigart* est un oiseau petit. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XXVIII, 83, éd. 1482, cité par le *Dict. gén.*)

**PYGMEE**, s. m., homme de très petite taille :

Ce que feit Pantagruel et les nomma *pygmees*. (RAB., *Pantagr.*, XXVII.)

Cf. PIGMEON, VI, 156ᵇ.

**PYLORE**, s. m., orifice inférieur de l'estomac qui communique avec l'intestin :

Ce *pilore*. (PARÉ, XX, 23.)

**PYRALE**, s. f., insecte de la famille des lépidoptères :

Les *pyrales* ou pyralides ne vivent et ne volent que dans le feu ; si tost qu'elles prennent l'air, elles meurent. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 67, éd. 1622.)

**PYRAMIDAL**, adj., qui est en forme de pyramide :

Figure *pyramidele*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 207 r°, col. 2.)

Forme *piramidale*. (VAN AELST, *Archit.*, f° 42ᵇ.)

**PYRAMIDE**, s. f., monument à base rectangulaire et à quatre faces triangulaires qui servait de tombeau aux anciens rois d'Égypte :

Devant ot une *pyramide :*
Li paisant l'apelent pile ;
Cadmus i gest qui fist la vile.
(*Thebes*, 5202.)

Por çou fut en grijois *piramide* apielee,
Que d'une seule piere fu toute acouvetee.
(*Rom. d'Alex.*, f° 84ª.)

Au temple Appolo le fist son pere mectre dessoubz une *pirande* richement entaillиee comme a filz de roi pour lors appartenoit. (J. DE COURCY, *La Bouquechardiere*, Ars. 3689, f° 125ᵇ.)

**PYRAMIDER**, v. — N., s'élever en pyramide.

— A., anc., disposer en pyramide :

Diametrer, trianguler
Quadranter et *piramider*.
(12 déc. 1490, *Puy de l'Ecole de rhétor.*, 51<sup>e</sup> congrég., A. Tournai.)

**PYRETHRE**, s. m., plante de la famille des composées :

*Piretre*. (*Antidot. Nicolas*, 1.)

Poivre, semenche d'ache, *piretre*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1816, A. T.)

*Piretre*, c'est une herbe asses commune. (*Grant Herbier*, p. 105, Camus.)

Le *pyrethre* est de qualité caustique et brulante. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)

**PYRITE**, s. f., sulfure métallique inflammable :

*Pyrites* a falve culur.
(*Lapid. de Marbode*, 909.)

— Corail rouge feu :

Le coral de noire, de blanche et de rouge couleur, que aucuns appellent *pyrite*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 138.)

**PYROMANCIE**, s. f., divination au moyen du feu ou de l'inspection de la flamme :

Ils sont asseiz de nigromancie
Et d'un altre art, de *piromancie*.
(*Brut*, ms. Munich, 2716.)

Par astrologie, par geomancie, par nygromancie, par *pyromancie*. (EUST. DESCH., *Œuvr.*, VII, 192.)

**PYROMANCIEN**, s. m., celui qui pratique la pyromancie :

*Pyromanciens*, qui devinent par le feu. (PARÉ, XIX, XXXI.)

**PYROPE**, s. f., variété de grenat :

Auchune piere mise i a,
*P*[*i*]*rope* u escarboucle fine.
(ALEX. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 1940.)

**PYROTECHNIE**, s. f., art d'employer le feu :

La *pyrotechnie* ou art du feu. (JAQUES VINCENT, 1572, titre.)

**PYROTIQUE**, adj., qui cautérise :

Medicament *pyrotique*, c'est a dire caustique et corrosif, est celuy qui par sa substance acre, mordante et terrestre, vient a corroder superficiellement, ou fondre, liquefier et pourrir profondement ou brusler et manger la peau et chair, et penetrer au dedans des corps durs et calleux. (PARÉ, XXV, 18.)

— Substantiv. :

Les autres *pyrotiques* sont septiques. (PARÉ, XXV, 18.)

**PYRRHIQUE**, s. f., t. d'ant. gr., danse guerrière :

Gasoullans en telle maniere
Com les pastoureaux qui fretellent,
Ou les pucelles qui sautellent
A la dance de la *perrique*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 722.)

Et comme en la *pirriche* en nos bouffonneries
On peut representer mille plaisanteries.
(VAUQ., *Art poet.*, II.)

**PYRRHONIEN**, s. m., sceptique, disciple de Pyrrhon :

L'escolle des *pyrrhoniens*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXVI.)

**PYTHAGORIQUE**, adj., de Pythagore :

Non seulement estes issus de l'ecole *pythagorique*. (RAB., *Cinq. liv.*, XX.)

— *Silence pythagorique*, silence prolongé que Pythagore imposait à ses disciples :

D'assister en *silence pythagoric*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 172, Hippeau.)

— Qui appartient à la philosophie de Pythagore :

L'immortalité de l'ame et la metempsicose *pytagorique*. (*Chroniques de Jean Tarde*, p. 4, de Gérard et Tarde.)

**PYTHAGORISER**, v. n., suivre la philosophie de Pythagore ; par extens. :

Je ne veux pas icy *pythagoriser* dans les tons et nombres superstitieux. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 222 r°, éd. 1587.)

**PYTHIE**, s. f., prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes :

La divinatrise *pythie*. (RAB., *Tiers liv.*, XLV.)

**PYTHONISSE**, s. f., t. d'ant. bibl., femme qui prédit l'avenir :

Envoia un sien message a une *phitonise*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 42 v°, col. 2.) P. Paris : *pitonise*.

Ce fu une devineresse,
*Pihtonisse* et enchanteresse.
(J. LE FEVRE, *Matheol.*, II, 2119, Van Hamel.)

**PYXIDE**, s. f., t. d'anat., cavité des os aux articulations :

Les livres ou bords de leurs *pyxides* ou cavites sont fort rabbatues, dont les testes des os n'entrent assez profondement en icelles. (PARÉ, XIII, 3.)



**Q**, s. m., la dix-septième lettre de l'alphabet et la treizième des consonnes :

Li *q* est lettre bestornee ;
Se li *q* ne fust bestornes
En guise de p fust tornes.
(*Senef. de l'A B C*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 283.)

**QUADERNES**, s. f. pl., au trictrac, coup où chacun des deux dés donne quatre :

Qnines, *quadernes*. (RAB., *Cinq. liv.*, X.)

**QUADRAGENAIRE**, adj., qui a quarante ans :

*Quadragenaire*. Of forty years. (COTGR.)

— De quarante ans :

Prescription *quadragenaire*. (1583, *Cout. de Norm.*, Nouv. Cout. gén., IV, 86.)

**QUADRAGESIMAL**, adj., qui appartient à la Quadragésime :

Durant le temps *kadragesimal*. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 154.)

— S. m., quadragésime :

Le *quadragesimal* spirituel, c'est assavoir la salade, les febves frites, les poys passez, la puree, la lamproye... (Vers 1521, Titre.)

**QUADRAGESIME**, s. f., carême :

Quadragesima, *quadragesime*, quaresme. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

La *quadragesime* est tousjours en febrier ou en mars. (P. GARCIE, *Grant rout.*, f° 111 r°, éd. 1542.)

**QUADRANGULAIRE**, adj., qui a quatre angles et quatre côtés :

Puis marcha vers la cité en ost *quadrangulaire*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, III, 6.)

Horloge carree ou *quadrangulaire*. (BULLANT, *Horolog.*, p. 98.)

**QUADRANGULÉ**, adj., t. de bot., qui a quatre angles :

Sa longueur est d'une brassee ou plus et est *quadrangulee*. (*Jard. de santé*, I, 63.)

**QUADRAT**, s. m., anc., quartier (de la lune) :

J'ay calculé les *quadratz* de la lune. (RAB., *Pantagr. prognostic.*, préf.)

**QUADRATURE**, s. f., anc., carré :

La figure quarree equiangulaire en *quadrature* est la plus stable. (G. TORY, *Champfleury*, f° 18 v°, éd. 1529.)

— Par anal. :

Quand en la *quadrature* des vers heroiques la sentence est trop abruptement coupee. (J. DU BELLAY, *Illustr.*, II, 9.)

— Réduction géométrique d'une figure curviligne à un carré de surface équivalente :

Cellui qui trouva premierement la *quadrature* du cercle. (CHR. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XXIV.)

**QUADRIFORME**, adj., qui présente quatre formes :

Comme ainsy soit que le proces de pechié est *quadriforme*, sa generation est *quadriforme*, c'est qu'elle a quatre formes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, I, f° 125 v°.)

**QUADRILATERE**, adj., qui a quatre côtés :

Figures *quadrilateres*. (J. PELETIER, *Algebre*, p. 218, éd. 1554, cité par le *Dict. gén.*)

**QUADRILLION**, s. m., nombre formé de mille trillions :

Un *quadrillion* vaut mille milliers de trillions. (ET. DE LA ROCHE, *Arismet.*, f° 7.)

**QUADRINOME**, s. m., expression algébrique de quatre termes :

*Quadrinomes* et autres. (J. PELETIER, *Algebre*, p. 183, éd. 1554, cité par le *Dict. gén.*)

**QUADRUPEDE**, adj., qui a quatre pieds ; substantiv. et par injure :

Grosse *quadrupede*, parle en plurier nom-

bre. (B. des Per., *Nouv. recreat.*, I, 78, L. Lacour.)

**quadruple**, adj., qui vaut quatre fois autant :

Soit l'accion dou doble ou del treble ou dou *quadruble*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 18[a].)

Il sera atteint du *quadreble* de ceo que le pleintif sera en dammage. (*Stat. d'Ed. III*, an XXVII.)

Es festes *quadruples*. (1563, *Invent. des reliquaires de la Saincte-Chapelle de Dijon*, 73, Jul. d'Arbaumont.)

— S. m., double pistole d'Espagne :

Les doublons et les *quadruples* de fin or du Perou sont esvanouis. (*Sat. Menippee*, p. 172.)

Cf. Quadruble, VI, 476[b].

**quadrupler**, v. a., rendre quadruple :

Doubler, tripler, *quadrupler* tous nombres. (Est. de la Roche, *Arithmet.*, f° 15, éd. 1520.)

— Par extens., transcrire en quadruple expédition :

Et *sont quadruplees* ces presentes letres de nostre volunteiz et comandement, in tel magniere que un chascun deisdit nostres .iiii. banderet garde une letre. (1404, *Constit. de Frib.*, Rec. diplom., VI, p. 59.)

**quadruplication**, s. f., t. de droit, anc., réponse à une triplication, quatrième réplique :

Et pour ce baillent il triplicacion au defendeur contre les replicacions au demandeur, et apres il baillent *quadruplications* au demandeur contre les triplications du deffendeur. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 196, Am. Salmon.)

Et apres apartient *quadruplications* au demandeor. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 24[c].)

**quai**, s. m., levée de maçonnerie faite le long d'une rivière :

Porront si leur plaist faire .i. *kay* dessus maree de kaillieu, de palis ou de closture pour retenir le dit moulin. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 303 v°.)

Et les *cays* d'icelles rivieres refaire. (1340, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, f° 41 r°.)

Et prissent terre au *kai* a Londres. (Froiss., *Chron.*, I, 410, Luce.)

Chalan de dix toilles, submergé et perdu au pont d'Orleans, joignant le *cail*. (1537, *Indemnités accordées par les march. fréq.*, Mantell., II, 463.)

A la charge que les ditz de Nantes feront faire a leurs despens et frais, led. *quail* de pierre de taille, garni de boucles et pillory. (1546, *Proc. verb. de l'assemblée gén. des march. fréq.*, Mantell., II, 54.)

Contre le *cail*. (10 av. 1564, *Lett. pat. de Ch. IX*, Hôtel-Dieu d'Orléans.)

Voicy venir M. de Mauleon qui vint... apeller M. de Bussy, et luy dire que son cousin l'attendoit sur le *gué*, qui luy vouloit dire un mot. (Brant., *des Duels*, Œuvr., VI, 394, Lalanne.)

Le feu roy... auroit ordonné estre faict et erigé un nouveau pont sur la riviere de Seyne, entre le *guez* du Louvre et celluy des Augustins. (1548, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 18[a].)

— Rivage d'un port où l'on charge et décharge les marchandises :

Des *cays* seront faits de nouvel, repares et retenus doresenavant aux frais du commun. (1362, *Lett. de l'archev. de Rouen approuv. une délibér. des bourg. de Dieppe*, G 876, A. S.-Inf.)

*Cais* et couvers du halle. (*Ib.*)

**qualification**, s. f., action de qualifier :

Le changement, ou *qualification* d'aulcuns points de l'escript que m'avez envoyé. (1573, *Lett. de Burghley*, Henri de La Ferriere, *Rapport*, Arch. des miss., 3e sér., III, 693.)

**qualifier**, v. a., caractériser par l'attribution d'une qualité :

Je me saisy (qui fut le bon)
Quant la voix me fut proferee
De la saincture de Bourbon
Pour mieulx *califfier* le don ;
Mais elle n'estoit pas ferree.
(H. Baude, *Poés.*, p. 83, Quicherat.)

De ceste response furent la royne Sabinelle et les barons de Armenie la mineur dont saincte Katherine estoit royne moult esbahys, et delibererent par entre eulx de luy sercher party *calefié* des notables conditions dessusdites. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 26[d], éd. 1532.)

En cas que trente mille batelees de diables ne t'emportent ainsi *qualifié*, je payeray pinthe et fagot. (Rab., *Tiers liv.*, XXIII, éd. 1552.)

Ce n'estoient des personnes *qualifiees* comme il falloit pour precher. (Franç. de Sal., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 54[a].)

— *Qualifié*, part. passé, qui a toutes les conditions requises par la loi pour constituer le délit, le crime :

Ils ne laissent pas de commettre aussi des larrecins *qualifiez*. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XXIII.)

Au lieu que le pensois accuser d'une simple paillardise, il me confesse en outre un adultere *qualifié*. (Tourneb., *les Contens*, IV, 5.)

— Qui a telle qualité matérielle :

Commandera on aux vendangeurs les raisins seuls, et bien *qualifies*, estre nettement mis dans les panniers et corbeilles. (Ol. de Serres, III, 7.)

Des raisins de telle couleur, les plus meurs et mieux *qualifies*. (Id.)

Des poires bien *qualifiees*. (Id., III, 9.)

**qualitatif**, adj.

Cf. VI, 477[c].

**qualité**, s. f., manière d'être, bonne ou mauvaise, d'une chose :

Lo sol perdet sas claritaz,
Per pauc no fud toz obscuraz,
Canget lo cels sas *qualitaz*.
(Alberic, *Alex.*, 50, P. Meyer, *Alex.*, I, 5.)

Del solel qui moult cler resplent
Savoit toutes les *calites*.
(*Perceval*, 30226.) Impr., cueités.

Quant Alix. li filz Felip fu nez
Par molt granz signes fu li jors demostrez :
Li ceuz mua totes ses *calitez*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsen., v. 11, P. Meyer, *Alex.*, I, 26.)

Li ciels mua totes ses *qualitez*.
(*Ib.*, ms. Venise, 22, P. Meyer, *Alex.*, I, 238.)

Per la *qualiteit* del tens. (*Greg. pap. Hom.*, p. 117.)

*Calité*. (28 fév. 1429, *Lett.*, Roisin, ms. Lille 266, f° 176.)

*Quaillité*. (1570, Fontevrault, Jaunay, A. Maine-et-Loire.)

— Manière d'être morale d'une personne :

Li prestes est constranz... de chaingier lo cuer ens diverses *qualites*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 116.)

— Manière d'être, condition sociale, civile, politique :

Toutes les *calites* que il avoient devant eues. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 24[d].)

Et pour la quarte et au dessus, d'estre punis corporellement selon l'enormité du cas et de la *calité* de la personne. (6 oct. 1420, *Ord.*, XI, 105.)

**quand**, conj. et adv.

Cf. Quant 2, t. VI, p. 480[a].

**quanquam**, s. m., harangue latine prononcée par un étudiant à l'ouverture de certaines thèses ; par extens. et fig., tout discours sentant l'école :

Que si ces longs parleurs se faschoient autant de parler, que les auditeurs s'ennuyent d'escouter, ils ne feroient leurs oraisons si longues, et abbrevieroient leur *quanquam*. (G. Bouchet, *Serees*, I, xii, f° 383 v°, éd. 1608 ; II, 267, Roybet.)

Vous faites un grand *quanquam* de ce qu'Hippocrate en ses aphorismes dit que les purgations sont ennuyeuses et nuisibles au temps des jours caniculaires. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 242 v°, éd. 1587.)

Il se leve, compose sa robe, sa barbe et ses yeux a la modestie, et ayant craché et toussé clair, il commença le *quamquam*. (Aubigné, *Œuvr.*, II, 602.)

1. **quant**, adj.

Cf. Quant 1, t. VI, p. 478[b].

2. **quant**, adv.

Cf. Quant 1, t. VI, p. 478[b], et Quant 2, p. 480[a].

**quantieme**, adj., marque le rang, l'ordre numérique dans un grand nombre :

Celle qui sçaura prescripre a son mary le *quantiesme* pas finit le pres et le *quantiesme* pas donne commencement au loing. (Mont., III, 9, p. 132, éd. 1595.)

— Substantiv. :

En la cour d'un roi de France nommé

Charles, je ne dirai pas le *quantieme* pour l'honneur de celle dont je veux parler. (MARG. DE NAV., *Nouv.*, XLVIII.)

— Partic., quel jour du mois :

Qu'elle me mande au plus vray le *quantieme*
Du mois naquist le roy Charles septieme.
(MELL. DE S.-GEL., *Œuvr. poet.*, p. 55, éd. 1719.)

**QUANTITATIF**, adj., qui a rapport à la quantité, considéré sous le rapport de la quantité :

Sans maniere *quantitative*. (1586, BERSON, *Resp. aux ministres*, f° 64 r°, éd. 1586.)

**QUANTITÉ**, s. f., nombre plus ou moins considérable de choses, de personnes :

Car li pitiez de Jhesu trespesset tote la multitudine de la *quantiteit* des pechiez. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 25, 32.)

Certaine *cantité* de deniers. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 84c.)

La *cantitez*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 28b.)

Pour certaine *quantitey* de vin qu'il avoit achetté en ladicte ville de Langre. (1361, *Compte des taxes imposées pour la rançon du roi Jean*, A. N. KK 10, f° 11 v°.)

Virent si grant *cantitet* de peuple acourir. (FROISS., *Chron.*, V, 326, Luce.)

— *A la quantité*, en proportion :

Et quant on le vuidera, cescuns des .III. dessus dis en paiera adont *a se cantitet*. (Dimanche prochain empries le jour de l'Asencion 1328, *C'est mestre Jehan de Bire*, chirog., A. Tournai.)

Et li ditte Magne prioit et requeroit que li ditte cambre courtoise fuist widie et que li dis Jakemon li aidast a faire widier, en paiast *a se quantitté*. (3 juillet 1341, *Jugement Magnain de Wiheries*, chir., S.-Brice, ib.)

— Importance, gravité :

Et regarda la *quantité* dou pechié que il avoit fait. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 17b.)

Qui par la consideration de l'orine et de diverses prenostications eust sceu penser la *quantité* de la maladie. (DEN. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 59a.)

— Stature, grosseur :

D'un samblant sont et d'une *cantité*.
(*Auberon*, 1426.)

Ci endroit fait l'estoire mencion des mors et de la *quantité* Charlemaines, et de sa maniere de vivre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 151a.)

**QUARANTAIN**, adj., se dit de certaines variétés de légumes, dont la croissance et la maturité n'exigent guère plus de quarante jours :

Demi boisseaul de gros pois *quarantains* et demi boisseaul de grosses feves gouaiches pour semer oudit jardin. (XIVe s., *Comptes du Châtelain de Rouvres*, Mém. de la Soc. Eduenne, XXII, 175.)

Cf. VI, 481b.

**QUARANTAINE**, s. f., nombre de quarante :

Et quant la *quaranteine* des meis fust trespassee.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, p. 163.)

— Espace de quarante jours :

Je meurs de soif empres de la fontaine,
Suffisance ay et si suis convoiteux ;
Une heure m'est plus d'une *quarantaine ;*
Droit de parfait, je chemine en boiteux.
(CH. D'ORLEANS, *Poés.*, p. 217, ball. CXXV, Champollion.)

— Spécial., carême :

Et puis si junas *quarenteinne*.
(*Vie S. George*, B. N. 902, f° 116 r°.)

Et tot ausi jeuna nostre sires la *quarentene*, et tot ausi le tempta li deibles. (*Serm. de Maur. de Sully*, B. N. 24838, f° 28 v°.)

Ce est la *karantaine* que Deus meisme geuna. (*Serm.*, B. N. 423, f° 64a.)

Ou mois de marz en mi la *quarantaine*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 293c.) P. Paris : *quaranteine*.

Jeune le *caranteyne*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 55.)

— Anc., espace, délai de quarante jours entre deux assises de justice consécutives :

L'en doit somer son seignor lige par quinzenes (et) par *quarantenes*. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 16.)

Et apres ce que tuit li cri furent fet et les *quarantaines* passees, partie se traist avant et l'acusa droitement de cel fait. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 918, Am. Salmon.)

Il funt bien une *caranteine* [plus. .II. (*corr.* .C.) jours durer, voire asses
(*Dit des avocas*, 222, G. Raynaud, *Romania*, XII, 217.)

Et par toutez autres justices que lo portaor de ces lettrez voudra eslire, tout porprendre et asseingner, arrester, vendre et despendre a tel feur, tele vente, sanz rescosse, sanz delay, sans *quarentaine*, ne autre respit. (1316, A. N. JJ 53, f° 3 v°.)

Sans demander *quarantainne* ou autre delay. (1317, *Vente*, A. N. S 13367, pièce 1.)

— *Quarantaine le roi*, ou absol., *quarantaine*, délai de quarante jours que l'offensé devait laisser s'écouler avant de commencer les hostilités contre son offenseur :

Comme l'evesque de Cambray, gens d'eglise, nobles et autres estats dudit Cambray et du pays de Cambresis deussent estre assemblees audit lieu pour cause de certaine constitution, appellee *quarantine*, pieça ordonnee par l'empereur, seigneur souverain dudit pays. (1387, *Cart. de Cambrai ;* Duc., *Quadragena* 2.)

Sauf et rescout iceulx qui avoient commis murdre, trayson... enfraint la *quarantaine* de long temps accoustumee et observee en ladicte ville, por laquelle est ordonnee que, quant aucun debat survient entre aucuns de ladicte ville, les amis de leur partie ne peuvent assaillir, molester ne injuryer amis de l'autre partie, que avant ne soient passez quarante jours. (1513, *Entrée de Henri VIII*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 76.)

— Mesure de terre contenant 40 perches :

.I. fief a .VII. s. .VI. d. de relief contenant .XI. *quarantaines* de terre. (*Denombr. des baill. d'Am.*, A. N. P 137, f° 24 v°.)

Checun *quarenteyne* par sey conteynt quarante perchez et checun perche conteynt seize pes d'home. (*Liber Crabhusiae*, f° 8, Duc., *Quarentena* 3.)

Six deniers pour seze *quarantainnes* de terre, qui furent Raimbaut... un denier pour onze *quarantaines* de terre au Prumereul. (1340, A. N. JJ 72, pièce 217.)

Cf. QUARANTAIN, VI, 481b.

**QUARANTE**, adj. num., quatre fois dix :

A sos fidel[s] *quaranta* dis.
(*Pass.*, 449.)

Mais de *quarante* teises del mur en abatrai.
(*Voy. de Charlem.*, 514.)

Tuit li lignage de l'une partie et de l'autre qui ne furent present au fet ont par l'establissement le roi *quarante* jours de trives, et, puis les *quarante* jours, il sont en guerre. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1702, Am. Salmon.)

**QUARANTIEME**, adj. num., qui vient immédiatement après le trente-neuvième :

El centisme e *quarantisme* an. (*Machab.*, I, I, 21.)

Li *quarantimes*.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 32 v°.)

*Quarantesme*. (1240, *Lett. du garde de la prév. de Par.*, Ctes d'Artois, 121, A. Pas-de-Calais.)

*Quarantisme* jor. (*Sermons*, ms. Metz 262, f° 65d.)

**QUART**, s. m., une des parties d'un tout divisé en quatre parties :

Ung *cart* de chappon. (1411, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 5 r°.)

.I. *quart* de franq. (3 juin 1385, *Arrentem.*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

.VIII. jours et ung *quart* de jour. (1445, *Compte des fortifications*, 4e Somme des mises, A. Tournai.)

— T. de marine, quart de la journée, espace de six (auj. quatre) heures ; service de veille pendant ce temps :

Ceux qui estoient au *quart* crierent au point du jour : voile, voile. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 117.)

— Anc., taxe :

Venez le veoir en ce piteux arroy
Nobles hommes, francs de *quart* et de dix.
(VILLON, *Poés.*, p. 112, Longnon.)

Cf. VI, 483a.

**QUARTAINE**, adj. f. ; *fievre quartaine*, fièvre qui revient tous les quatre jours :

Une fievre *quartaine*. (VILLE-HARDOUIN, 245, Wailly.)

Fievres tierçaines ou *quartaines*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 263a.)

Fievre *cartaine*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 34[d].)

— Substant. :

De toute fievre sanz *quartainne*
Gariz en mainz d'une semainne.
(Ruteb., *le Dit de l'Erberie*, 65, Jub., I, 253.)

Qu'il soit en la volenté de chascun frere qui avra *cartaigne* de manger char tos les jors de la semaine sauf le venredi. (*Stat. de S.-J. de Jér.*, roul., A. Bouches-du-Rhône.)

Je me excusai ver li pour une *quartaine* que j'avoie lors. (Joinv., *Hist. de S. Louis*, p. 234, Michel.)

Li quens Bauduins de Blois n'y estoit mie, car il avoit grant pieche languy d'une *quartaine*. (*Chron. de Flandres*, I, 96.)

**QUARTANIER**, s. m., sanglier de quatre ans :

Haut, *quartanier* et plus, ouy, bien plus que [miré,
Sa hure une forest ombrageuse ressemble.
(Hardy, *Meleagre*, I, 153, Stengel.)

**QUARTAUT**, s. m., vaisseau, baril contenant un quart de muid :

Ung *quartaut* de chaulx. (27 oct. 1396, A. Dijon.)

*Quartau* de chau. (1571, *Décl. imp.*, Orléans, Gibier.)

Cf. Cartel, I, 789[c].

**QUARTE**, s. f.

Cf. VI, 484[a].

**QUARTENIER**, s. m., officier public préposé à la surveillance et au soin d'un quartier dans une ville :

*Quarteniers* et cinquanteniers de la dicte ville. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 405[c].)

Une grant partie des gens d'eglise d'icelle ville, avecques les *quarteniers* et cinquanteniers d'icelle, par le consentement de tous leurs dizainiers. (1417, *Ass. de Senlis*, dans *Mém. Soc. hist. Paris*, V, 271.)

A chascun le sien, c'est justice.
A Paris, seize *quarteniers* ;
A Montfaucon, seize pilliers :
C'est a chascun son benefice.
(*Petits vers faits pendant les Estats*, dans *Satir. Menipp.*, p. 301, Ch. Read.)

**QUARTERON**, s. m.

Cf. Quarteron, VI, 486[a], article auquel on ajoutera comme plus ancien exemple :

Un *quarteron* de quinze onces. (1244, *Réglem. des manuf. de Châlons*, ap. Fagniez, *Docum. relat. à l'industrie*, I, 152.)

**QUARTIER**, s. m., quatrième partie d'un tout ; employé comme nom propre :

Soielle *quartier*. (1114 et 1154, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 286, et p. 16, Lalore.)

— *Bois de quartier*, bois fendu en quatre ; par analogie :

Il ne peuent metre en huche *de quartier* de fou, piece refendue. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XLVII, 4.)

— La partie antérieure et la partie postérieure d'un animal, divisées chacune en deux parties symétriques :

Un *quartier* de mouton.
(*Ysopet II*, fab. II.)

— Par anal. :

Son corps emporté a Amboise, pendu sur le pont avec ce tiltre : Le Chef des rebelles ; ses *quartiers* puis apres mis en divers endroits. (Aubigné, *Hist.*, II, xvii.)

— Quart de l'aune :

Toutes laines, a quel que drap que elles soient, doivent estre de .vii. *quartiers* de lé au mains. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., L, 26.)

Que faites vous l'aune de ce drap, le demi aune ou le *quartier* ? (*Dialog. fr.-flam.*, f° 6[a].)

Item cincq aunes et ung *quartier* de drap. (1496, *Tut. de Jaquet Quis*, A. Tournai.)

— Quart du muid :

Une mesure de vin seit par tot nostre regne et une mesure de blé, ço est li *quartiers* de Londres. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 84 r°, Bibl. Rouen.)

Jehans proposa contre Pierre et dist a Pierre qu'il li devoit .i. *quartier* de blé quant il mouloit .x. mines a son moulin. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 744, Am. Salmon.)

Lo quel *quar*[*t*]*ier* de vin nos li avons asis et asiné sus nostre vigne de Bessan. (3 juill. 1287, *Ch. des compt. de Dole*, A 60, Arbois, A. Doubs.)

— Quatrième partie de l'année :

Et fui en la compagnie dou roi un *quartier* d'un an. (Froiss., *Chron.*, II, p. 138, ap. Ste-Pal.)

— Paiement qui a lieu tous les trois mois :

On nous a rongné noz *quartiers* ;
C'est grant pitié
Aux gens d'armes perdre soudee.
(*Chans. du* xv[e] *s.*, p. 143, A. T.)

— Portion d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre quartiers :

Sire chevalier !
Ja n'aves de li sans dangier
Vailllant un seul *quartier* de pain.
(*Atre perill.*, B. N. 2168, f° 28[b].)

Pour ung *quartier* de saumon. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, commune, XXXI, A. Orléans.)

Quand on m'aura ou bruslé ou pendu
Mis sur la roue, et en *cartiers* fendu,
Qu'en sera il ? ce sera ung corps mort.
(Est. Dolet, *Sec. enfer*, p. 33.)

Pour ung manteau et trois *quartiers* de fourures, de cuysettes et aultres piechettes de fourures. (1548, *Exéc. testam. de Jehanne de Herme, v° Thierry Damere*, A. Tournai.)

— Certaine mesure de terre :

Une vigne contenant .ii. *quarters*. (1394, *Livre des hérit. de S. Berthomé*, f° 41 v°, Bibl. La Rochelle.)

— Par extens., pièce de terre :

Li *querteirs* de terre. (1274, *Lett. de Joff. de Chaistelz*, S. Louis, abb. Ste Marie, A. Mos.)

Ai .i. *querteir* de terre. (*Ib.*)

Trois *quartiers* de tierre. (4 fév. 1331, *Cart. de Flines*, CCCCXLVIII, p. 549.)

Un *quertier* de terre. (1346, A. N. S 266, pièce 8, Ferrières, Brye.)

— Partie latérale, interne ou externe, du sabot d'un cheval :

Regardez si le cheval a pies gras et combles, pies fendus, faulz *quartiers*. (*Ménagier*, II, 2.)

— Bloc :

Que l'on donne certayns *cartiers* de pierre qui sont en la Segnissiat pour l'esdiffice de l'esglise Nostre Dame. (4 avril 1536, *Délib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 22.)

— Partie d'une ville :

Gascons, Normans, Picars, entroient de tous *car*-[*tiers*,
Leurs enseignes au poing.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Prinse du chasteau de Pesquiere, f° 85, éd. 1532.)

— Pays :

Que je ne congnois les *cartiers*
Pour y aller, ne les sentiers.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 146.)

Ilz se prirent a crier tout hault qu'il les menast en tel *quartier* du monde qu'il voudroit. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

Je l'iray moy mesme trouver en quelque *quartier* de la terre qu'il soit. (Id., *Theag. et Car.*, 1.)

— Part :

Premirment ke tous vales de mestir de folerie si ke has rongis aront et doient avoir... por le fur de lur *quertir* swit sois communs paument. (19 juillet 1325, *Sentence arbitrale*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., III.)

Apreis ordineit est asi ke de tous dras raies del musons de quarante aunes, le varles doient avoir par lur *quatir* nes sois dois denirs, moins de turnois del monoie deseurdite. (*Ib.*)

— En Lorraine, héritage donné à cens et dans lequel un autre que celui qui réside en la maison ne peut prendre part, parce que l'héritage ne peut se démembrer :

Retraict ne se cognoist a *quartier* au prejudice de l'acquereur, s'il ne luy plaist : c'est a dire que si aucun acquiert un heritage ou plusieurs qui soient de plusieurs branches ou degrez, et il soit adjourné en retraict envers aucun qui ne soit lignager que de l'une des branches, il est au choix du dit acquereur de cognoistre le dit retraict en tout ou en partie du dit acquest. (1559, *Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 13, éd. 1604.)

— Côté :

Le dit royaume d'un des *quartiers* est sus la mer. (*Déb. des hér. d'arm.*, 129.)

— *Faire quartier*, se séparer :

Tous le trouverent bon et ne voulurent pas *faire quartiers ;* mais que tous deux iroient ensemble, et commencerent de lors a redoubler les manœuvres de la fortification. (MONTLUC, *Mém.*, II, 402.)

— *A quartier*, à l'écart :

Il avoit retiré ses piedz *a cartier* tous en ung monceau. (BON. DES PÉR., *Nouv. recreat.*, I, 13, L. Lacour.)

Lendemain matin apres desjuner alla voir a un quart de lieue de la, *a quartier* de son chemin, les religieuses de Poussay. (MONT., *Voyag.*, p. 9, éd. 1774.)

C'est l'orgueil qui jette l'homme *a quartier* des voyes communes. (ID., *Ess.*, II, 12, f° 208 v°, éd. 1588.)

Un peu *a quartier* et plus haut de la ditte eglise saint Martin est un roc vulgairement appelé le Pouy. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, XII, Balencie.)

— *Vent de quartier*, vent qui souffle un peu à côté de la poupe :

Ils firent tendre et traire les voiles contremont et vinrent au vent de *quartier* sus destre, pour avoir l'avantage dou soleil ; qui en venant lor estoit ou visage. (FROISS., *Chron.*, II, 35, Luce.)

Si singlerent il de *vent de quartier* et de tous vens pour leur voiage avancier, mais il reculoient otant sus un jour que il aloient en trois. (ID., *ib.*, VIII, 95, G. Raynaud.)

Cf. QUARTIER 1 et 2, t. VI, p. 487ª.

**QUASI**, adv., presque, à peu près :

Les cotidiennes et *quasi* sempiternelles divisions. (G. CHASTELL., *Liv. de paix*, Œuvr., VIII, 345, Kerv.)

*Quasi* comme si je ne sçavois ce qu'ont accoustumé faire les serviteurs. (LARIVEY, *les Esprits*, II, 1.)

**QUASIMENT**, adv., en quelque sorte :

Une riviere qu'elle avoit trouvee, qui est *quasiment* comme celle de l'Orne. (*Voy. de Gonnev.*, Annales des Voyages, 1869, p. 61.)

**QUASIMODO**, s. f., dimanche qui suit Pâques :

Le diemenche apres *Quasimodo*. (XIIIe s., ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 768.)

Le jour de le *Quasimodo*. (1352, *ib.*, IV, 637.)

Cf. QUASIMODE, VI, 488ª.

**QUATERNAIRE**, adj., disposé par quatre :

*Quaternaire*. (VIGEN., *Philostr.*, f° 98 r°.)

— *Nombre quaternaire*, ou absol., *quaternaire*, s. m., total des quatre premiers nombres :

Ung aultre *quaternaire*. (J. DE LORTIE, *Arithm.*, f° 2 v°, éd. 1515, cité par le *Dict. gén.*)

— Par extens., réunion des quatre éléments :

La ou le nombre de douze resulte du *quaternaire* materiel, du ternaire divin et du quinaire conjoinct et assemblé. (LA BOD., *Harmon.*, p. 425, éd. 1578.)

— S. f., disposition par quatre :

Vela une brave poesie (le sonnet), pour en mespriser et dedaigner toutes les autres excellentes françoyses : si conjoinctes en leurs croisures, qu'elles ne laissent jamais perdre et loing voller le son de leur compaigne, encore demourant en l'oreille, et en l'e fenit plus d'un vers, ou deux au plus : et ce en double croiure et entreposee *quaternaire*. (CHARLES FONTAINE, *Quintil Censeur*, f° 104, éd. 1555, à la suite de l'*Art poétique de Sibilet.*)

**QUATERNE**, s. m., coup de dés où chacun des dés amène quatre points :

De deus et deus quinne ou *quaternes*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 90d.)

Cf. VI, 489ª.

**QUATORZAINE**, s. f.

Cf. QUATORSAINE, VI, 490ª.

**QUATORZE**, adj. num., dix plus quatre :

De ses munies *quatorze* eslit.
(*Saint Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et littér. fr.*, 74, 15.)

*Quatorze* humes leals numez. (*Lois de Guill.*, § 15, J.-E. Matzke.)

*Quaitorze*. (1274, Salm., I, 2, A. Meurthe.)

*Katorce*. (20 oct. 1274, B. N., Collect. de Lorr., vol. II, pièce 30.)

Les seze ving mars et *quatuoze* mars de liejois. (1292, S.-Jacques, A. Liège.)

Quatre vins et *quatore*. (1294, *Lett. de J. de Pontieu*, Beauvillé, *Doc. concern. la Picardie*, II, 56.)

*Quatouze*. (Oct. 1294, *Lett. de J. de Joinv.*, A. Allier.)

*Quartose*. (1312, A. N. JJ 48, f° 78 r°.)

**QUATORZIEME**, adj., qui vient immédiatement après le treizième :

El *quatorzime* an.
(P. DE THAUN, *Comput*, 2435.)

Tans fut norrie et tant crehue
Qu'au *quatorsime* an est venue.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 47ª.)

Lors avint (l'éclipse) an la *quatorsime*,
Au jor ke lor pasque faisoient
Li Juif, ki la loi tenoient.
Teil costume et teil usaige ont
K'a cel termine ancor la font (la pâque)
Ades a *quatorsieme* lune.
(*Dolop.*, 12721.)

Se il est pres del *catorzieume* an. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 49b.)

*Quatorzime*. (1291, A. N. S 5096, pièce 9.)

Le *quatorzeme* jor. (*Invent. de la croix*, B. N. 988, f° 87b.)

Le *quatorsisme* jour. (14 nov. 1332, *Lett. du garde du sceau du baill. d'Amiens*, DD, A. Abbeville.)

**QUATRAIN**, s. m., petite pièce de poésie de quatre vers ; stance, partie d'un sonnet composée de quatre vers :

Tant en *quatrains*, dixains, rondeaux, ballades.
(CL. MAROT, *Epit.*, LXIV, *Œuv.*, I, 286, Jannet.)

Comme s'est voulu jouer quelqu'un par deux *quadrins*. (G. BOUCHET, *Serees*, XXVIII.)

Bible en *quadrins* historiques. (CL. PARADIN, *Titre*, 1553.

*Quadrain*.
(CHOLIERES, *Meslanges poetiques*, f° 114 r°, éd. 1588.)

*Quadrain*. (BRANT., *Gr. cap. fr.*, ch. IX.)

**QUATRE**, adj. num., trois plus un :

Chi *quatre* dis en moniment
Jagud aveie.
(*Pass.*, 31.)

*Quatr'* omnes i tramist armez.
(*S. Léger*, 221.)

Trente *quatre* anz ad si sun cors penet.
(*Alex.*, XIe s., str. 56ª.)

Emfes de *quatro* meys.
(ALBER., *Alex.*, 57, P. Meyer, I, 5.)

*Queitre*. (1289, Hombourg, 3, A. Meurthe.)

*Quaitre*. (1344, H 3052, A. Meurthe.)

— *A quatre pieds*, sur les mains et sur les pieds :

Durant le souper du pape, ce Venitien se met *a quatre pieds* sous la table, comme un chien ayant une chaine au col. (G. BOUCHET, *Serees*, VII.)

— Dans un sens analogue :

Je vas sur tous les *quatre*. — I crepe upon all four, as a chylde dothe. — Ce petit enfant vouldroyt estre voulentiers a la mayson, car il va sur tous les *quattre* pour ce qu'il ne peult aller. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 501.)

**QUATRE TEMPS**, s. m., série de trois jours de jeûne au commencement de chacune des quatre saisons :

Et quant eskient les premieres jeunes des *quatretamps ?* (*Dial. fr.-flam.*, f° 11ª, Michelant.)

**QUATRE VINGTS**, adj. num., quatre fois vingt :

Li sainz roys fu a Corbeil a une Penthecouste, la ou il ot *quatrevins* chevaliers. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 35.)

*Quatreving*. (1286, *Abb. de S.-Georges de Bocherville.*)

**QUATRIEME**, adj., qui vient immédiatement après le troisième :

Vint et *quatroysme* leus estoit.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 38ª.)

*Quatrime*. (3 oct. 1392, *Ch. de Jean de Folleville*, Chap. de N.-D. d'Am., A. Somme.)

Au *quatrime* jour. (FROISS., *Chron.*, I, 27, Luce.)

Mis et assis au dit *quatreyeme* pan de mur, apries le dit wicquet [de le Tieullerie]. (19 mai-18 août 1431, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Ligne *quatrime*. (*Sec. Retor.*, ms. Vatic., f° 105 v°.)

Du mois de may la *quatriesme* journee.
(Vauq., *Son.*, XXIII.)

Cf. Quatriesme, VI, 490[b].

**QUAYAGE**, s. m., usage du quai :

Ils puissent faire recharger leurs denrees sans payer pour ce costume ne nulle nouvelle imposicion, fors tant seulement le *caage* du lieu. (1339, A. N. JJ 73, pièce 245.)

Et a lui appartiegne et doie appartenir le droit de prendre le *kayage* et le proffit desdiz kais et de la vase. (1360, A. N. JJ 88, pièce 93.)

Cf. Caiage, I, 768[b].

1. **QUE**, pron. relat. et interr.

Cf. Que 1, t. VI, p. 491[b].

2. **QUE**, conj.

Cf. Que 2, t. VI, p. 493[b].

**QUEL**, adj. et pron. relat. et interr.

Cf. VI, 498[a].

**QUELCONQUE**, adj.

Cf., dans l'article Quel, la subdivision *quel que onques*, VI, 499[c].

**QUELQUE**, adj.

Cf., dans l'article Quel, les subdivisions *quel que*, VI, 499[a].

— Adv., environ :

Ou la des Angloys demoura
*Quelque* quatre cens mors.
(Martial de Paris, *Vig. de Charles VII*, f° 7[b], éd. 1493.)

**QUELQUEFOIS**, adv., anc., une certaine fois :

Et me soubvient avoir leu que Cupido *quelques fois* interrogé de sa mere Venus, pourquoi il n'assailloit les Muses, respondit. (Rab., *Tiers livre*, XXXI, éd. 1552.)

On dit aussi que *quelquefois* ainsi comme elle dormoit en son lict, on apperceut... (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

A par luy pensant qu'il falloit mourir *quelquefois*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, II, var.)

Que son pere avoit songé que ceste fille devroit *quelquefois* vivre au milieu des soldats. (Pasq., *Rech.*, X, v.)

La meme dispute qui est aujourd'hui entre nous par le moyen de Louis Meigret et Jacque Pelletier fut aussi *quelquefois* entre les Romains. (Id., *Lett.*, I, 2.)

**QUELQU'UN**, s. m., un entre plusieurs :

Et dist alors a *quelc'ung* de ses privez. (Comm., *Mém.*, I, 3.)

Si *quelc'un* demande l'experience. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*, p. 58, Fick.)

**QUEMANDER**, v. n., mendier, solliciter avec importunité :

Que ils advisent et facent adviser les caymans et caymandes, et ne les souffrent point *caymander*. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 139.)

Trop mieulx vauldroit les veoir *caymander*
Et d'huys en huytz ça et la demander.
(R. de Collerye, *Rond.*, xxxxi, Bibl. elz.)

Mandient et *cayemandent* par ceste dite ville. (1532, *Arr. du Parlem.*, Felib., *Pr. de l'H. de P.*, I, 598.)

Elle croit toujours devoir demander et *quaimander*. (Aubigné, *Fœneste*, II, xx, p. 301, éd. 1630.)

— A., même sens :

Non l'estat diseteus du rompu bucheron,
De l'affamé pecheur, du pauvre vigneron,
Qui *queimandent* leur vie.
(Du Bartas, *la Semaine*, III, éd. 1579.)

**QUEMANDERIE**, s. f., habitude de quémander :

L'affranchissent des loix d'aspre *quemanderie*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 128 v°.)

L'autre ordonnance est contre les *caimanderies* des gens vagabonds et sans adveu dont on void les rues de Paris toutes pleines. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 517.)

Ce qui a esmeu Plaute a dire Amour avoir esté le premier inventeur de bezasse et *caymanderie*. (Boaystuau, *Theat. du monde*, III.)

Je ne me rendray jamais en communauté que de princes et grands seigneurs, d'autant que je n'ay point le cœur a la *gaymanderie*. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 89, éd. s. d. n. l., 439 p.)

**QUENOUILLE**, s. f., bàton dont une extrémité supérieure a été garnie avec du lin, du chanvre, etc., pour filer :

Sachies qu'ele a tost jus mise
La *quenoille* sans faintise.
(Colin Muset, *Chans.*, XII, 33.)

*Keneule.*
(*Li priere Theoph.*, 73, *Zeitschr. f. rom. Philol.*, I, 214.)

Et besque et *quenoulle* et fusiel
Lor aportas pour labourer.
(*Rom. de la Violette*, 5215.)

Mieus nos venroit estre a Arras,
Par les nons Dieu, voire a Cologne,
Et la dame prent sa *kenoille*,
Un coup l'en fiert...
(*Du Bouchier d'Abevile*, B. N. 2168, f° 212 v°.)

Colus, *chanole*. (xiiie s., *Pet. voc. lat.-fr.*)

Le dit Guiot print une *quelongne* de cane, de laquelle il la feri plusieurs coups. (1376, A. N. JJ 108, pièce 371 ; Duc., *conucula*.)

De rondes perches, de *keloingnes*, de keus de quoy on aguise couteaux. (7 nov. 1322, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 80.)

Et la povre feme a sa *conoille* gaigne plus de .c. mars le jour. (*Li Livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 22 r°.)

*Quenuelle*, *qneulle*. (xive s., Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hasples, ne fuseaus, ne *keneules*.
(Froiss., *le Dit dou florin*.)

L'en list de Nostre Dame que elle queroit les necessitez de son chier filz et de elle a la *quenouille* et a l'aguille. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 39[a].)

La *conollie*. (1420-1423, 1re *coll. de lois*, n° 297, f° 87 v°, A. Fribourg.)

Les femmes de la Vallaquye, atout leurs *queneulles*, sont assez souffisantes pour reconcquerir la Grece. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, p. 138.)

La *conoille* pour filer. (*Hist. de Palanus*, f° 16 r°.)

*Quenuelle*. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les evangiles des *Connoilles*, faictes en honneur et exaulcement des dames. (Lyon, 1493.)

Parfiler le lin qui est en sa *queloingne*. (*Evang. des Quen.*, p. 37.)

Illec filloit en une *quelongne*. (*Trad. des nobles malheureux de Boccace*, II, 12, f° 37 r°, éd. 1515.)

Je donne au diable, en quas que de ma vie
Preigne a mercy, leur ventre de *quenoilles*.
(Rab., *Garg.*, II, éd. 1542.)

— Colonne, pilier, coin d'un lit :

L'un des pilliers et *quenouilles* de son lict. (*Siège de Paris sous Henri IV en 1590*, Mém. Soc. Hist. de Paris, VII, 204.)

— Lin, chanvre, soie, dont une quenouille est chargée :

Que nus ne tiegne a vendage filet de traimme ki soit hasplee ne widie a *chenwignole*. (*Bans aux échev.*, L, f° 29, A. Douai.)

Filer lor *conoilles*. (xiiie s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 49 v°.)

Femmes trouvay en mi ma voye,
Dont l'une filloit sa *coulongne*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 47.)

Or me fault filer ma *queloigne*
Et me fault faire ma besoigne.
(*La Résurrect. Notre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 325.)

— *Avoir des estoupes en sa quenouille*, être embarrassé :

Quand il vit venir cet appareil, pensez qu'il *eut bien des estoupes en sa quenouille*. (*Cent nouv.*, LII.)

**QUENOUILLEE**, s. f., filasse, soie qui garnit une quenouille :

Son ventre (de l'araignée) engendre etain, crache [fil, porte laine,
Fournit de *quenouillee* a sa tant docte peine.
(Du Bartas, *Sepmaine*, VII.)

**QUERELLE**, s. f., anc., plainte, part., plainte en justice ; par extens., parti du plaignant :

S. Pierre
Et vous ?
S. Andry
Je tiens vostre *querelle*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 33619.)

— Différend entre personnes :

L'on a aussy escript que Apio Conty, general des trouppes du pape, aroit esté tué en *querelle* particuliere. (29 mars 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 745.)

— *Querelle d'Allemagne*, querelle sans sujet :

Completerent entre eulx de dresser come

*querelle d'Allemagne* contre le dit inthimé aux fins de le faire constituer prisonnier. (xvi[e] s., *Arrêt*, not., P. Duval, reg. non coté, A. Gironde.)

Le roy prenant une *querelle d'Alemagne* (comme on dit) contre ledit seigneur, luy devoit donner un coup de dague. (Beze, *Hist. eccles.*, I, 390, éd. 1580.)

Cf. Querele, VI, 502[a].

**querellER**, v. a., attaquer en justice :

Je leur ai quité a tous jours et ai pramis en bone foi que jamais ne les en *querelerai* ne molesterai. (Mai 1271, ap. G. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 7.)

— Chercher querelle, adresser des plaintes, des reproches à :

Cil qui mesfait as clers, Deus le het e *querele*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, 2870.)

— Fig. et par extens. :

Mon Dieu, que mal pourroy je souffrir la condition ou je vois tant de gens clouez a un quartier de ce royaume, privez de l'entree des villes principales et des courts, et de l'usage des chemins publics, pour *avoir querellé* nos loix. (Mont., III, 13, p. 198, éd. 1595.)

Cf. Quereler, VI, 502[c].

**querelleur**, s. m., anc., celui qui porte plainte en justice :

En cest cas li sires seroit *quereleres*. (*Etabliss. de S. Louis*, II, 28.)

— Celui qui cherche les querelles :

Luy et son *querelleur* ordonnerent que... ung jour bien tost apres... se trouveroyent en champ cloz. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 127 r° ; III, 123, Soc. Hist. de Fr.)

Que tous *querelleurs* de logis soient punis a l'arbitrage du coronel ou du capitaine. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

**querelleux**, adj., qui aime les querelles :

Que il soit riotous ne *querelous*. (*Ass. de Jérus.*, 103.)

— Par extens. :

Messala, lieutenant, avoit usé d'une harangue par trop *querelleuse*. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 162 v°.)

La plus *quereleuse* reformation theologienne. (Mont., III, 9, f° 437 r°, éd. 1588.)

Tesmoin l'injurieux et *querelleux* refus, que Bajaset feit. (Id., III, 10, p. 127, 1595.)

— Substantiv. :

Laissons aller cest enragé *querelleux*. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 59 v°, éd. 1576.)

**querimonie**, s. f.

Cf. VI, 503[b].

**querir**, v. a., aller chercher :

Pour ung veaige par lui fait pour aler a Paris *querir* le proces qui est en parlement pour le fait des vins estranges. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, commune, XXIII, A. Orléans.)

Aidié a faire le mortier, esté *querir* yauwe pour l'employer en icellui. (1445, *Compte des fortifications*, 12[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Pour le sallaire, voitture et despens de avoir envoyé *querir*, par une femme, en ladicte ville de Gand, ledit Jaquet. (1496, *Tutelle de Jaquet Quis*, A. Tournai.)

— Mendier :

Parquoy ilz estoient du tout desers et au pain *querir*. (Août 1448, A. N. JJ 179, pièce 148.)

1. **questeur**, s. m., t. d'ant. rom., magistrat administrant les finances :

Tribunian, grant home mestre et *questeur* de nostre saint palais. (*Instit.*, ap. Barstch, *Lang. et litt. fr.*, 639, 32.)

Memmius ... *questeur*. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, III, expos. sur le chap. 30, éd. 1486.)

2. **questeur**, mod. quêteur, s. m., celui qui quête ; t. de chasse, celui qui quête le gibier :

Si, par aucun accident, il advient qu'avant la chasse commencee, le *questeur* rapporte n'estre asseuré, le passetemps est remis au lendemain, et le cerf reservé. (Budé, *Traict. de la Vener. de L. Le Roy*, p. 13, Chevreul.)

Entre autres choses, il faict bon ouyr et veoir les *questeurs* faisans le rapport de leur queste en l'assemblee. (Id., *ib.*, p. 17.)

— Celui qui fait des quêtes pour des œuvres charitables ou pieuses :

Jehan Gille, clerc des *questeurs* de l'ordre des Quinze Vins. (1455, A. N. JJ 195, pièce 58.)

Cf. Questor (corrigé en Questeor), VI, 507[b].

**question**, s. f., demande à l'effet de s'informer de qqch. :

Vos i avez tot oblié
La premeraine *question*,
A saveir se ge aim o non.
(*Eneas*, 8498.)

— Point à éclaircir :

Sauve la *question* de la proprieté. (30 mai 1322, *Jugement de maintenue pour le prieuré de Champchanoux*, A. Autun.)

— Torture infligée à un accusé pour lui arracher des aveux :

En ce que, pour *question* qu'il ait eue ou soufferte, il n'a aucune chose voulu dire ou confesser plus que fait avoit la premiere fois. (1390, *Reg. du Chât.*, II, 155.)

Guntchram courroucé de telles paroles, commanda de les estendre a la *question*, pour sçavoir la cause secrette de leur venue. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, IV, 8.)

Il vainquit en souffrant les peines les plus dures :
Les serfs des *questions* il lassa de tortures.
(Aubigné, *Trag.*, IV.)

Cf. VI, 506[c].

1. **questionnaire**, s. m., bourreau chargé de donner la question :

Il fut six sepmaines prisonnier dans un engin de bois poinctu par le bas que les *questionnaires* appellent chausse d'Hypocras. (Aubigné, *Hist.*, I, 75, éd. 1616.)

2. **questionnaire**, s. m., série, recueil de questions à adresser pour une enquête, un examen :

*Questionnaire* des cirurgiens et barbiers. (1533, Titre.)

— Adjectiv., qui procède par questions :

Toute la philosophie, en la pluspart des colleges, est encore altercatoire et *questionnaire*. (1562, *Advertiss. au roy sur la reform. de l'Univ.*, Arch. curieuses, 1[re] sér., V, 133.)

**questionner**, v. a., adresser des questions à :

Et ge si le *questionai*,
De gramaire li demandai.
(*Ren.*, Br. XII, 635.)

*Questioner* vous vueil d'un jugement. (*Le Livre de vertus*, Vat. Chr. 1682, E. Langlois, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 206.)

Cf. VI, 507[a].

**questionneur**, s. m., celui qui pose des questions :

Demandeur et *questionneur*. (J. de Maumont, *Trad. de S. Justin*, dans *Dict. gén.*)

Cf. VI, 507[b].

**quête**, s. f.

Cf. Queste 1, t. VI, p. 505[c].

**quêter**, v. a.

Cf. Quester, VI, 506[b].

**quêteur**, mod., v. Questeur 2.

1. **queue**, s. f., prolongement plus ou moins allongé, et le plus souvent garni de poils ou de crins, qui termine postérieurement le tronc d'un grand nombre d'animaux :

Blanche la *cue* e la crignete jalne.
(*Rol.*, 1655.)

De ce est ke Moyses comandet ke la *cowe* del sacrifize soit coverte en l'alteir. (*Job*, p. 448.)

Fist il a *coes* de chevaus trainner.
(*Gaydon*, 49.)

Fous est qui en vous s'asseure
De garder rose ne bouton,
Ne qu'en la *queue* d'un mouton.
(*Rose*, I, 121, Michel.)

Le corpz duquel fut atachié a la *keuve* d'un cheval et ainsy trayné jusques au gibet. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 175.)

— *Ceste queue n'est pas de ce veau*, se dit en parlant de deux choses qui n'ont pas de rapport ensemble :

*Ceste queue n'est pas de ce veau.* (Menot, *Serm.*, f° 81 r°, éd. 1526.)

— Chez les oiseaux, faisceau de longues plumes disposées au-dessus du croupion :

— Chez les reptiles, les poissons, les insectes, partie qui termine le corps par derrière :

Ou chief ou a la *choe* de lor dragon. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 39ᵃ.)

Ainsi comme el l'alaitte et couve.
Le dragon la fiert de sa *couve*.
(J. DE LAFONT., *La font. des amour. de science*, 147, Méon.)

Que ychilz poissons ait coppé la *keue* en le veue des gardes. (2 mars 1399, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 102 r°, A. Tournai.)

Lors ce coleuvre sa *cueuhe* fait estendre.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 19ᵃ.)

— Dans les plantes, pédoncule par lequel une feuille, une fleur, un fruit tient à la branche :

Cele cose a sa mere ens es roses coisie,
Toutes .VII. li toloit et enbloit par envie ;
As .VI. colpoit les *keues* et la setisme oblie.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 477.)

La *coe* ot droite comme jons,
Et par dessus si et li boutons.
(*Rose*, 1673.)

— Appendice en forme de queue dont on représente le diable muni :

Je croy que si l'autheur eust osé les apeller prophetes, qu'il l'eust fait ; ils meritoient pourtant bien ce nom, mais avec ceste *queue*, a sçavoir de Satan. (LANOUE, 136.)

— *Faire le nœud en la queue*, tromper :

Bien m'*a le nu fait en la coe*,
Juglé m'a e envilani.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15239.)

— *En la queue gist le venin*, se dit quand on prévoit que la fin d'une chose présente des difficultés, recèle des dangers :

Ne me souvenoit du proverbe
Du serpent qui gisoit en l'erbe
Ne du malice femenin :
*En la queue gist le venin*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, I, 659, Van Hamel.)

Et s'en retournans tout fasches, dirent qu'ils voioient bien qu'a la *queue* gisoit le venin. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 214.)

— Dans un sens analogue :

En la *coue* gist le encumbrer.
(*Proverbes de Fraunce*.)

— T. de chancellerie, *double queue*, bande de parchemin passée en travers d'une lettre et repliée sur elle-même, et supportant le sceau apposé sur les deux extrémités libres :

Veismes, tenismes et leumes unes lettres scellees en *double queue* de la court de l'evesque d'Orliens. (21 juin 1267, *Vidim.*, la Madel., A. Loiret.)

Unes lettres sellees du grant seel de Mons. le duc d'Orliens a *double queue* et en cire vermeille. (1394, E 271, pièce 46, A. Sarthe.)

... Par virtu du pooir a nous donné par nostre dit signeur, par ses lettres patentes en *double keuwe* et seelees de sen seel. (1425, *Livre rouge*, I, f° 95, A. Mons.)

Unes lettres de procuration des religieux, abbé et couvent de l'eglise Notre Damme de Bouloigne sur la Mer, saines et entieres, seellees de deux seaulx d'abbé et de couvent en *queulx double* et cire vert. (1462, *Cart. de N. Dame*, Haigneré, *Mém. soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, XIII, 234.)

— Ce qui termine qqchose en forme de queue :

Nus boutonnier ne puet faire boutons qu'il ne soient bien saudé et loialment, c'est a savoir li .II. bras de la *queue* et li boutons en milieu oniement. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXII, 6.)

— Traînée lumineuse :

Et la *queue* dou feu qui partoit de li estoit bien aussi grans comme uns grans glaives. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 206.)

Lequelz (signe) estoit aussi comme une estoille on cielz, avec les aultres estoille, et avoit une longue *cowe* rouge et terrible, en maniere d'ung dragon. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1471.)

— Sorte de filet :

Les filets vulgairement appeles *queues* et esquis. (POL., *Ord. de la princip. de Liège*, II, 82.)

— Touffe de cheveux de derrière, qu'on attache avec un cordon ; *faire la queue a quelqu'un*, le tromper :

De ma fable faz tel defin,
Que chascun se gart de la soe
. Q'ele ne *li face la coe*.
(*De la Sorisete*, 222, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 165.)

Ainsi *li firent* il *la queue*,
Par art et par desloiauté.
(GUIART, *Roy. lingn.*, I, 314, Buchon.)

— Anc., *brasser un tour de queue*, user de perfidie, faire un mauvais tour :

Il fut en la court du roy a Tours par le temps d'ung mois entier, et la fut festoyé en tout ce qu'il fut possible, mais on luy cuida *brasser* a la fin ung *tour de queue*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 180ᶜ, éd. 1532.)

— Extrémité d'un manteau, d'une robe traînante :

Des biens de sainte Eglise se complaint Jesus [Christ,
Que on met en joiaus et en vair et en gris ;
S'an traient leurs *keues* Margos et Beatrix ;
Et li membre Diu sont povre, nu et despris.
(RUTEB., *Compl. de sainte Eglise*, 102.)

(Dame) la plus noble et la plus haultaine du monde, de laquelle ne estoye digne de porter sa *queue*. (*Perceforest*, t. V, f° 53.)

— Dernier bout d'une étoffe :

Les draps qui avront aucune *queue*, et n'y avra aultre faulte. (1403, *Ord.*, IX, 174.)

Item, et quant, aucunes fois, il avenra que les marchans drapiers, ou aultrez, volront faire, ou faire faire une *keue* de trois ou .IIII. aunes, au bout de leurs dis draps, faire le poront, parmy ce que on fache une entrebatte entre le bout du drap et le *keue*, sans ce que lesdis foullons le puissent copper jus du drap, mais le foullent avecq le drap, en eulx payant au foer remplaige de leur labeur, et, obstant laquelle *keue*, iceulx foullons seront tenus de fouller lesdis draps desdictes deux gauges en deux et en trois jours, comme dit est. (4 févr. 1440, *Reg. des métiers*, 1400-1468, f° 338 v°, A. Tournai.)

Item, et se les drappiers, ou aultres, faisoient une *queuwe* de .IIII. aulnes, et en desoubz, au bout desdis draps, lesdis foulons seront tenus de le fouler et labourer avecq le drap, sans le copper, et dedens lesdis .II. jours, sans plus y mettre, sur ledicte paine, en eulx payant pour ladicte *queuwe* a l'avenant de ce qu'ilz devront avoir du drap. (*Ib.*, f° 341 r°.)

— Extrémité d'une chose :

Je disoie qe une *keue* de che bos de Waffout tenant a le voie qui va de Thiecourt au Plaissié estoit moie. (1264, chapit. Noyon, Thiecourt, G 1910, A. Oise.)

Chele *keue* deu bos est au doien. (*Ib.*)

Qui siet a joignant d'une part au bois de ces de Ponteigni que l'an dit la *queie* de Burs. (1269, *Cart. de Pontigni*, B. N. l. 5465, f° 22 r°.)

Assis a joignant d'une part au bois a ces de Pontegni que l'an dit la *queue* de Tours. (*Ib.*, f° 24 r°.)

Si eurent consseil que il chevauceroient autour de ce bois dont la *keuwe* joindoit asses pries de cel ost. (FROISS., *Chron.*, III, 285, Luce.)

Et puis cevauchierent et tourniierent le bois, dont li une des *qoues* dou bois est et estoit a demi lieue pries d'Auberoce. (ID., *ib.*, 287.)

La *couhe* ou corniere du pré Bazin. (1450, S. Pierre-le-Puellier, Moulins, A. Vienne.)

— Extrémité d'un banc de sable ou d'un haut-fond, située du côté opposé à sa partie la plus élevée, ou à la direction des courants et des vents régnants :

Dont il avint ainsi que nostre neis hurta a une *queue* de sablon qui estoit en la mer. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 618.)

— T. d'anat., insertion inférieure (d'un muscle) :

Pour les muscles, parce que quelle est l'insertion et la teste du muscle, telle est la situation de son ventre et l'insertion de sa *queue*. (PARÉ, XIII, 18.)

— *Queue de l'œil*, coin de l'œil :

Et nes la dame cui il amoit le vint veoir et parlait asseis a lui, et li monstrait a la *coe de l'uel* .I. solier et puist li dist... (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 150 r°.)

Je oste a mes ennemys l'orgueil,
Et se rendent, sans coup ferir,
Par ung ris de la *queue de l'œil*
Qui les maine jusques au mourir.
(COQUILL., *Le Blason des dames*, OEuvr., II, 181.)

— Suites, conséquences :

En toutes façons une bataille perdue a

tousjours grant *queue* et mauvaise pour le perdant. (COMM., *Mém.*, II, 2.)

D'autant plus nous faut il bien noter ceste doctrine, quand nous voyons que ceste hautesse de cœur dont parle Moyse n'est pas un mal simple, ne double, mais qu'il tire beaucoup de mauvaises *queues* apres soy. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 347ª.)

— *Tirer une longue queue*, demeurer longtemps sans exécution :

Ne rapportant du roy que paroles et promesses, qui *tiroient une* trop *longue* et dangereuse *queue*, il luy manda... (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

— T. de jeu, *couper la queue*, refuser une revanche :

J'ai joué rondement,
Sire, ne vous desplaise :
Vous m'*avez* finement
*Couppé la queue*, et raise.
(CL. MAROT, *Epigr.* XXVI, Pour Mad. d'Orsonvilliers au roy de Navarre, p. 21, éd. 1731.)

— *Couper la queue*, couper court (à un entretien) :

Il ne faillit a lui coupper ceste bourse ainsi pendante ; puis apres luy avoir couppé la bourse, il luy *couppe la queue* et s'en va chercher sa pratique deça, dela, par la ville. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, Deux mesmes encore..., fº 217 rº, éd. 1572.)

— Dernière partie, derniers rangs d'un corps, d'une compagnie :

Li dus vit que la force ert soe,
Vers cels qui erent en la *coe*.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 5217.)

Si s'esgardent cil de la *coe* de l'ost. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fº 49 vº.)

Quant li Englois les virent guencir, ils guencirent autresi et se ferirent en la *coue* de l'estore. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 196, Fr. Michel.)

— *Couper la queue a*, abandonner :

Il voulut entrer en Berri pour prendre le chemin de la Charité ; mais la pluspart de sa suite lui *coupa la queue*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 59.)

— *Faire la queue*, faire l'école buissonnière :

Disant entre ledict peuple que pluiseurs aultres de ladicte unyon masquez la suyvroient vers lesdictz malcontens a leur milleure occasion... *faisant la queuwe* comme les escoliers hors de l'escolle, sans y vouloir retourner. (XVIᵉ s., *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, V, 244, Al. Henne.)

— *A la queue*, immédiatement après ; en poursuivant :

Et a leur departement feirent lesdits Parisiens grant huee en criant *a la queue*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 127.)

Et luy meit on tant de frayeurs devant les yeux, comme s'ilz eussent desja eu leur ennemy *a la cueue*, et qu'il eust desja tenu tout en sa main. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

Vous vous deffiastes bien qu'on ne tarderoit gueres a vous suivre de prez, ayants deux si puissants dogues *a la queue*. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 187, éd. 1594.)

— *Queue a queue*, l'un derrière l'autre :

Nous le sieuverons *queue a queue*, moy et mes gens (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 106, Soc. Hist. de Fr.)

— *Queue sur queue*, coup sur coup :

Par deux fois *queue sur queue* lui donna cet avertissement. (MONTL., *Comm.*, IV.)

— *A la queue le leu*, à la file ; sorte de jeu, appelé aujourd'hui *la queue du loup :*

... Et sy ne jouerez
*A la queuleuleu*, aux billettes.
(MARTIAL, *Amant rendu cordelier*, 1729.)

— *Sans queue*, sans adjonction particulière :

Ce qu'ilz prennent pour maxime est faux, a savoir que toutes fois et quantes que le nom de Dieu se trouve *sans queue*, come l'on dit, il se rapporte au pere. (CALV., *Instit. chrest.*, I, XIII.)

— *Queue de cheval*, prêle des marais :

*Queue de cheval* a prins ce nom a cause que son herbe ressemble aucunement le poil de la queue d'un cheval ; aucuns nomment ceste herbe aspresta, par sa grande aspreté et rudesse du manier. (OL. DE SERRES, 607.)

2. **QUEUE**, s. f., futaille qui contient environ un muid et demi :

Autant doit la *queue* de rouage comme li tonniaus, et li ponchon comme la *queue*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., VI, 2.)

Li *chouhe* de vin suis charroite. (1294, *Peage de Dijon*, B. N. l. 9873, fº 22 vº.)

Li *coue* de vin qui est sus une charrote qui vient de fors, si elle est soutaigne, ele doit .VI. deniers de paaige. (*Ib.*, fº 25 vº.)

Li tailleur demandoient a avoir des diz marchanz et taverniers des *queues* de vin venant d'Orliens. (*Ord. entre les marchanz et les taverniers de Paris d'une part et les tailleurs d'autre part*, B. N. 20048, fº 131ª.)

.III. *cues* beslongues. (1329, *Inv. Ys. de Mermande*, Ste-Croix, liasse 9, A. Vienne.)

.IIII. grans *cues* a tenir vin. (*Ib.*)

Quatre *queues* a mettre vin. (1378, *Bail*, A. N. MM 30, fº 115 rº.)

Cinq sols sur *quee* de vin. (7 déc. 1380, *Ord.*, XII, 121.)

.VII. *queuhes* de vin. (18 nov. 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une *quhe* vuide. (*Ib.*)

Chascune *quehue* de vin. (*Cart. de Bouvignes*, I, 107, Borgnet.)

Pour trois *queuez* de vin ja pieça prises. (1401-2, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom.)

Une *quehue* de vin. (1413, *Denombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, fº 16 vº.)

Dous *cowez* de vin au prix de dix frans la *cowe*. (1414, *Charte*, Coll. de Lorr., VI, 10, B. N.)

Et en ressurent .VII. *cowe*, desquelle il en envoiont a Metz .V. *cowe*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1468.)

Presenterent ceux de la ville a l'empereur deux *queuwes* de vin. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXLVIII.)

Faire mectre en cave vingt *quehues* de vin et provision de cinq ou six cens de carpes et quelques harencs pour la nourriture. (21 mars 1563, *Lett. de M. de Tavanes*, EE 37, A. Avallon.)

**QUEUS**, mod. queux, s. f. et anc. m., pierre à aiguiser :

Apres a la cuisine court
U il avoit a plenté *keus*,
Qui eurent aiguisié a *keus*
Leur coutiaus pour faire hastiers.
(BEAUMAN., *Jeh. et Blonde*, 4612.)

Cotes, *ques*. (GARL., *Gloss.*, ms. Bruges 546.)

*Coeus*. (ID., *ib.*, ms. Lille.)

Por une *keus* achetee. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, fº 17.)

Cotella, petite *couz*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

De *cos*. (*Gloss. fr.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Cueux* de pierre a aguisier faulx ou couteaux. (1393, A. N. JJ 144, pièce 367.)

Un grant *queux* a aiguiser sarpes a boscheron. (1397, A. N. JJ 151, pièce 324.)

Une *queue* a aiguisier cousteaux. (Fin XIVᵉ s., A. N. JJ 138, pièce 1389.)

Trois faulx garnies de leurs *queuz* pour les aguiser. (1454, A. N. JJ 191, pièce 21.)

Ainsi comme une *queux* aguise ung cousteau. (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, VIII, 7, fº 196 rº, éd. 1515.)

Comme nous voyons par exemple les coustelleurs leurs *coz* quelquefoys marteler pour mieulx aiguiser les ferremens. (RAB., *Tiers livre*, XII, éd. 1552.)

Une *queux* qui ne coupe, aguise.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, fº 18 vº, éd. 1595.)

Comme la dure *cœus* faict envers les armes et fers taillantz. (POSTEL, *Hist. mém.*, fº 7 rº.)

Qu'il ressembloit a la *queu*, qui rendoit le cousteau aiguisé et prest a couper. (PARÉ, III, p. 688.)

— Anc., pierre de touche :

An Bretaingne, se je sui preuz,
Me porrai tochier a la *queuz*
Et a l'essai fin et verai.
(CHREST., *Cliges*, 4251.)

— Lingot :

Les *cueux* de plomb se fondent, et coulent de froid. (MONT., I, 54, p. 198, éd. 1595.)

**QUI**, pron. relat. et interrog.

Cf. VI, 509ᶜ.

**QUIA (A)**, loc. adv., dans l'impossibilité de faire, de dire, de répondre :

Par femmes viennent *a quia*.
(GUILL. ALEXIS, *Debat*, 21, A. T.)

De trois jours l'un viennent taster mon poux
Messieurs Braillon, le Coq, Akaquia,
Pour me garder d'aller jusque *a quia*.
(C. MAR., *Ep.*, au Roy, p. 180, éd. 1596.)

Recommençant la feste d'engins nous festia
Aux pieds et a la teste, et fusmes *a quia*.
(1544, A. MORIN, *Chr. du siège de Boulogne*, p. 34, Morand.)

Quand les lavandieres de Porte Blanche sont *a quia* et au bout du roolet de leurs injures. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXX.)

S'il eust voulu, il eust fort bien parlé françois, ou italien au pays et lieu ou il estoit, voire allemand et flamand, son pays natal, s'il eust fallu ; et il les eust bien rendus *a quia*, car il sçavoit toutes ces langues. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, Œuv., VII, 72, Soc. Hist. de Fr.)

**QUIBUS**, s. m., argent :

Car qui ne fonce de *quibus*.
(COQUILL., *Plaid. de la simple*, OEuvr., II, 22.)

Bien sçay que chascun si te fault,
Pour ce que n'as plus de *quibus*.
(*Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc. th. fr., III, 453.)

Messieurs les coquibus
Que dira on des abus
Dont amassez du *quibus* ?
On en rira.
(*Chanson. huguenot du* XVe *s.*, p. 169, Tross.)

**QUICONQUE**, pron. indéf.

Cf., dans l'article QUI, les subdivisions *qui onques, qui qui onques, qui qu'onques*, VI, 511a.

**QUIDAM**, s. m., certain individu :

Ung *quidem* fut qui rapporta et dit au roy de France. (*Récits d'un bourg. de Valenc.*, p. 272.)

Une fois ung *quidam* vint en habit seculier audit ancien luy apporter les premisses de ses bledz. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 85, éd. 1531.)

Si l'espreuve faite par un concile general n'est assez authentique pour arrester le cerveau des hommes, comment l'autorité d'un *quidam* le pourra faire. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 29a.)

**QUIDDITÉ**, s. f., qualité constituant l'essence d'une personne, d'une chose :

On puet une chose connoistre u comprendre, u selonc çou k'ele est en sen essence et *quiddité*, en tant con cele chose est comprise si con vraíe, u selonc çou k'ele est bonne. (J. LE BEL, *Art d'amour*, I, 255.)

Considerer et entendre la nature des choses, leurs qualitez, quantitez, *quiditez* et dignitez. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 4 v°.)

**QUIET**, adj.

Cf. QUIETE, VI, 513c.

**QUIETUDE**, s. f., tranquillité d'âme mêlée de douceur :

Non oncques... n'avoit eu *quietude*. (CHASTELLAIN, *Adv. au duc Charl.*, Œuvr., VII, 296, Kerv.)

C'est a Poictiers (ou est le lieu d'estude,
Lieu de repos, ville de *quietude*).
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, II, CXXVII.)

Pour ce que nature humaine ne peut longuement durer sans aucune reffoullation ou *quietude*. (*Livre du faulcon*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 297.)

**QUIGNON**, s. m., gros morceau de pain :

Del pain prirent (*corrig.* prist) moques et rouillons ;
En sa bouche en met grans *quillons*.
(*De Robert le diable*, Duc., *Rotulus* 2.)

De gousses d'aulx en frotte gros *quignons*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 168 v°, éd. 1527.)

L'un encor remachant en sa bouche du pain,
En porte, non soulé, un *quignon* en sa main.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 165 r°.)

— Anc., coin, angle :

Conquist le port de la Rochele,
Duquel sus mer a maint *quingnon*.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 384.)

Cf. COGNON, II, 169c, et COIGNON, 173a.

**QUILBOQUET**, s. m., outil à équarrir les mortaises :

*Quillebouquet* pour dresser les mortaises, c'est a dire concavitez. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 445, éd. 1622.)

1. **QUILLE**, s. f., forte et longue pièce de bois qui va de la proue à la poupe d'un navire, formant la base sur laquelle on fixe les membres, l'étrave et l'étambot :

Mettre une neuve *quille*. (1382, *Compte du clos des galees de Rouen*, dans *Dict. gén.*)

Trois galleres, la plus grande de cent huit pieds de *quille*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 96.)

2. **QUILLE**, s. f., morceau de bois long et rond, un peu aminci et arrondi vers le haut, servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux qu'on abat avec une boule après les avoir dressés et rangés en un certain ordre :

Quant je ai delez moi ma fille,
Tot le mont ne pris une *killie*.
(CHREST., *Erec et En.*, 541, var.)

Cum olim apud Chambiacum... Jacobus de Ordeomonte... et Robertus dictus de Divite busco incœpissent ludere et luderent ad quillias, gallice aus *quilles*. (1320, A. N. JJ 59, pièce 312 ; Duc., *Quillia*.)

Le jeu des grosses *quilles*, auquel jeu l'en gette de loin pour ferir les dites *quilles* d'un baston de la longueur ou environ d'une aulne. (1378, A. N. JJ 113, pièce 182 ; Duc., *Quillia*.)

Tous bons beveurs, bons compaignons et beaulx joueurs de *quille*, la. (RAB., *Garg.*, IV, éd. 1542.)

— Fig., *pousser ses quilles*, aller à ses occupations :

Il y a apparence qu'il doive venir, pour communiquer avec moi, et incontinant s'en retourner pour *pousser ses quilles*. (CALV., *Lett.*, I, 225.)

— *Tirer ses quilles, trousser ses quilles*, plier bagage, s'en aller :

Sans plus dire, despeche toy ;
Incontinent *taousse* tes *quillez*.
(*Mist. du Viel Test.*, 9069.)

Les Angloy voyans a costé
La perte desdictes bastilles,
Si se misrent a saulvetté
Et tantost *tirerent leur quilles*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, s'gn. E Ib, éd. 1493.)

**QUILLER**, v. n., anc., jouer aux quilles :

De jouer au gieu de la boule,
D'aler *quillier*, d'aler billier.
(GUILL. DE DIGULLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, 11842, Stürzinger.)

... Lors du baston *quille*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 353.)

Le suppliant demanda aux compaignons qui jouoient a la quille, s'il *quilleroit* point avec eulx. (1472, A. N. JJ 195, pièce 756 ; Duc., *Quillia*.)

Faut il jouer, faut il *quiller*,
Sauter, dancer, ou babiller,
Je suis prest : je joue, je *quille*
Je saute, je dance et je babille.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1.)

— Part. passé, chargé de bandes droites d'une autre espèce, en parlant d'une étoffe :

Accoustrez de velours jaune *quillez* et bordez de drap d'or, bonnets et plumes de mesme. (LA COLOMB., *Th. d'honn.*, I, 185.)

**QUILLIER**, s. m.

Cf. VI, 514c.

**QUILLON**, s. m., chacune des deux branches faisant partie de la garde d'une épée et placées dans le prolongement l'une de l'autre perpendiculairement à la lame :

*Quillons* de la garde d'une espee. The crosse barres of the hilt of a sword. (COTGR.)

**QUINAIRE**, adj., qui a pour base le nombre cinq :

Pythagoras appelloit le nombre *quinaire* nombre nuptial. (RAB., *Tiers liv.*, XX.)

Cf. VI, 515a.

**QUINAUD**, adj., anc., dont la figure est grimaçante, laid, déformé ; substantiv. :

Ung gros moufflart en parler tedieux,
Ung lait *quinault* esraillé, chacieux,
Entre les gens aura plus de efficace
Et mieulx receu sera quoy qu'on en face
Que ung tout gaillart de vertus curieux.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 46 r°.)

Souhaitant plustost de mourir que de tomber entre les mains d'un si laid *quinaut* pour estre sa femme. (LARIV., *Facet. Nuits de Strap.*, III, IV.)

A Camardin
Vilain *quignaud* que tu es,
Au nez camard et punais,
Garde de voir ton visage.
(TABOUROT, *Touches*, l. IV, f° 38 r°, éd. 1588.)

Les medailles anciennes nous representent Socrates comme un des plus laits *quinaux* qu'on eust seu penser. (CHOLIERES, *Contes*, f° 146.)

*Quinaud*. An ape or monk : and hence, a deformed, or evill favoured creature. (COTGR.)

— Confus, honteux d'avoir le dessous :

Mais (dist Gargantua) voulez vous payer un bussart de vin breton, si je vous foys *quinault* en ce propos. (RAB., *Garg.*, c. XIII, éd. 1542.)

Je m'en vois le faire *quinaut* et luy donner un coup de mon fouet. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXI, éd. 1598.)

Il falloit bien que leurs raisons fussent peremptoires et tres bien allambicquees, s'il ne parloit bien a eux et les ravaudoit et rendoit *quinaux* comm'il falloit. (BRANT., *Gr. capit. fr.*, Œuvr., III, 303, Lalanne.)

Je l'ay rendu *quinaud*. I have lank, or gravel'd him. I have put him to non plus, or to the wall in disputation. (COTGR.)

**QUINCAILLE**, s. f., objets, ustensiles de fer, de cuivre :

Pro sucidio *quinquelle* ultra Legerim. (1358-59, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom.)

A *quincalle* et aliis anglicis pro redamcione locorum nostrorum. (1360-61, *ib.*)

Alloit tousjours levant le museau, comme un vendeur de *quinquailles*. (DESPER., *Nouv. recreat.*, De l'honnesteté de M. de Salezard, p. 220, éd. 1572.)

Cf. CLIQUAILLE 2, II, 154$^c$.

**QUINCAILLERIE**, s. f., marchandise de toute sorte de quincaille :

Tous marchans vendans *quinquaillerie*, come pots de terre, escuelles, plataux. (*Droits de la foire de S. Ladre*, dans Est. Boil., *Liv. des mest.*, p. 440, Depping.)

Faisans et vendans enseignes de M. S. Michiel, coquilles et cornez qui sont nommez et appellez *quiencaillerie*. (15 fév. 1393, *Ord.*, VII, 590.)

Plusieurs *quincailleries*. (7 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Menues denrees appelees *quinquelleries*. (28 fév. 1435, *Ord.*, XIII, 211.)

De gros tabourins de cuir, creux par dedans, a l'entour desquels ils attachent des sonnettes et autres *quinquailleries* de leton. (AMYOT, *Vies*, Crassus.)

— Fig. :

Voyla dequoy il (Paschal) a payé son roy et M. le cardinal son Mecaenas, et toute la France, qui en pensoit avoir un plus beau et riche payement plustost qu'une *quincaillerie*. (BRANT., *Capit. fr.*, Henry II.)

**QUINCAILLIER**, s. m., marchand de quincaille :

Marteles et ployons a ung *kincaillier*. (15 mars 1442, *Reg. de la loy*, 1442-1458, chap. *Bans de trois ans*, A. Tournai.)

*Quincaillier*. (1481, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *kinkeliers*. (1491, *Reg. aux sieultes*, f° 12, A. mun. Dinant.)

Ung *clincquaillier*. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Clinquailier*. (1505, ib.)

*Quinqualier*. C'est le nom de celuy qui se mesle de vendre plusieurs sortes de marchandise. (LA PORTE, *Epith.*)

*Clincailler*. (1567, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Tailleur de pierres, vanier, *quinquallier* d'osier. (Avril 1597, *Edit*, ap. Littré.)

**QUINCONCE**, s. m., réunion d'objets disposés par cinq, quatre en carré, un au milieu :

J'avisay lors une forest absconse
D'arbres plantes en forme de *quincunce*.
(DESCOLES, *l'Enfer de Cupido*, p. 41, éd. 1555.)

— Adjectiv. :

Verger plein de touts arbres fructiers, touts ordonnes en ordre *quincunce*. (RAB., *Garg.*, LV.)

**QUINE**, s. m., aux dés, coup où chacun des dés amène cinq :

Onques rien ne perdi en quernes,
N'a enbesa n'a deus en ternes,
Totjorz a *quines ;*
Endeus des trois bouez ot *quines*.
(*De Richeut*, 812, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 63.)

De deus et deus *quines* et quernes.
(GAUT. DE COINCI, *De monacho in flumine periclitato*, 214, dans Ben., *D. de Norm.*, III, 517.)

**QUINOLA**, s. m., au reversi, valet de cœur ; par extens., le jeu de reversi :

Jouer au *quinoula*.
(1545, *Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 312.)

**QUINQUAGENAIRE**, adj., âgé de cinquante ans :

*Quinquaginaire*. (1482, *Compte de la confrair. de S. Nicol.*, Cab. de M. du Chatelier au Kernuz.)

Homme *quinquagenaire*. (PARÉ, V, 28.)

**QUINQUAGESIME**, s. f., cinquantième jour avant Pâques :

La *quinquagesime*. (CORBICHON, *Propr. des choses*, IX, 29.)

Cf. VI, 515$^b$.

**QUINQUENNAL**, adj., qui a lieu tous les cinq ans :

*Quinquennal*. (G. MICHEL, *Trad. de Suetone*, f° 75 v°.)

**QUINQUENOVE**, s. m., jeu qui se jouait avec deux dés et qui a pris son nom du nombre de cinq et de neuf :

*Quinquenove*. (RAB., *Garg.*, XXII.)

**QUINQUEREME**, s. f., galère à cinq rangs de rames :

Quant Emilius passoit de Chio a Sumye, Livius luy transmeist deux quadriremes rhodiennes, et le roi Amenes a deux *quinqueremes* veint a l'encontre. (*Gr. decad. de T. Live*, 3$^e$ dec., VI, 7, éd. 1530.)

— Adjectiv. :

Nefz *quinquerismes*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, III, 17.)

**QUINT**, adj.

Cf. QUINT 1, t. VI, p. 516$^b$.

**QUINTAINE**, s. f.

Cf. QUINTAINE 1, t. VI, p. 517$^b$.

**QUINTAL**, s. m., poids de cent livres :

Tardas tant a paier que l'uille valet adonques cent besans le *quintar*... (*Assis. de Jérus.*, II, 150.)

Chascune (nef) porte bien .XI. m. a .XII. m. *quintaux* pesant. (*Voy. de Marc Pol*, p. 478, Roux.)

.II. *quantars* de sucre. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 33 v°.)

La piere quy getoit pezoit un *quintar*. (*Gestes des Chiprois*, p. 243.)

Firent un grant trabuchet qui getoit le pois d'un *quintal*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXIII, 22.)

**QUINTANE**, adj. f.

Cf. QUINTAIN 1, t. VI, p. 517$^b$.

**QUINTE**, s. f., intervalle qui suit la quarte et précède la sixte dans l'ordre d'acuité ; adjectiv. :

Mottes terçoyees, *quintes* et doublees.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VII, 269.)

— Caprice, accès de mauvaise humeur :

Un beau matin que sa *quinte* le print, il s'en alla droit au palais Saint Pierre, ou lors le pape faisoit sa residence ordinaire. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VII, III.)

Il vous semble que vous estes encor en vostre Piedmont, parmy vos gens de pied, ou vous les faisiez battre comme il vous plaisoit, et comme la *quinte* vous en prenait. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2$^e$ disc.)

Cf. QUINTE 1 et 2, t. VI, p. 518$^b$ et 518$^c$.

**QUINTEFEUILLE**, s. f., potentille, dont les feuilles digitées ont cinq folioles et donnent l'apparence de cinq feuilles sur un même pétiole :

Pentafilon, id est quinque folia, *quintefole*. (*Gloss. du* XII$^e$ *s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. Ec. des Ch.*, 6$^e$ sér., V, 331.)

Prosupi, herba, une herbe que on appelle *quintefeuille*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 211 v°.)

— T. de blason, fleur de pervenche à cinq pétales.

Lire ici les exemples réunis sous l'article FIEULE, III, 790$^a$, en corrigeant « quintes *fieules* » et « quintes *fieilles* » en : *quintesfieules* et *quintesfieilles*.

**QUINTESSENCE**, s. f., substance éthé-

rée, considérée comme le cinquième et le plus subtil des éléments :

Ce est le ciel que l'en appelle la *quinte essence*, qui est plus divine et plus precieuse pour ce que elle est plus haut que les elemens. (ORESME, dans la *Thèse* de Meunier.)

— Par extens., partie la plus subtile d'une substance ; plaisamm. :

Maistre Alcofribus Nasier, abstracteur de *quinte essence*. (RAB., *Garg.*, titre.)

Le feu avoit tiré non seulement la *quint'essence*, ains quasi toute l'essence des habits qu'il avoit sur lui. (LANOUE, *Disc.*, p. 480, éd. 1587.)

J'ay mille gentils moyens pour tirer la *quinte essence* de leurs bourses. (*Sat. Men.*, Har. du s. de Rieux, p. 116, éd. 1593.)

**QUINTESSENCIEL**, adj., qui a rapport à la quintessence :

Eaux et huiles *quintessencielles*. (PARÉ, t. III, p. 637.)

**QUINTESSENCIER**, v. a., réduire à la quintessence :

*Quintessencier*, as *quintessencer*. (COTGR.)

*Quintessencé*, m. ee. f. Exceedingly refined, or purified. (ID.)

*Quintessencer*. To extract the quintessence, vertue, or spirit, out of a thing ; to refine, or purifie exceedingly. (ID.)

— Fig. :

*Quinte essensant* richement
D'un rien un grand argument.
(P. DE BRACH, *Ep.*, à Remond.)

**QUINTEUX**, adj., sujet à des quintes, capricieux :

Le grand abus et l'ignorance des apoticaires, et les subtiles et *quinteuses* inventions des fondeurs, graveurs et peintres. (DU PINET, *Pline*, l. XXXV, préf., éd. 1566.)

**QUINTIN**, s. m.

Cf. QUINTAIN 2, t. VI, p. 517ᵇ.

**QUINTUPLE**, adj., qui vaut cinq fois autant :

Quadruple, *quintuple*, sextuple. (1484, CHUQUET, *Triparty*, p. 71.)

**QUINZAIN**, s. m.

Cf. VI, 519ᶜ.

**QUINZAINE**, s. f., réunion de quinze objets de même nature ; partic., espace de quinze jours :

*Quinzene*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, fº 13ᵇ.)

*Quinsainne*. (1248, *Règl. de la drap.*, A. Laon.)

Et se la feme ne pau aver son baron dedens la *quinzeine*. (*Assis. de Jérus.*, II, 90.)

Tous les jours de cele *quisaine*
Se mist li rois en mout grant paine.
(BEAUMAN., *Manekine*, 2125.)

*Quinzenne*. (1259, Ctes d'Artois, 268, A. Pas-de-Calais.)

A la *quinzoine* de sa requeste. (31 mai 1263, A. Jura, E, maison de Chalon.)

*Quinsene*. (1269, *Lett. du cᵗᵉ de Boul.*, Cᵗᵉˢ d'Artois, 373, A. Pas-de-Calais.)

Le *kinsaine* de Pasques. (1282, A. Noyon.)

Ces .II. *quinsainnes*. (Avril 1285, *Ch'est Raoul de Holaing*, chir., A. Tournai.)

La *quinzzene* de Pasques. (28 mai 1285, *Reg. du Parl.*, A. N. J 1034.)

Est, k'il le racate, a le *quisaine*, u on n'en respondra plus avant. (XIIIᵉ s., *Petit reg. de cuir noir*, fº 15 rº, A. Tournai.)

*Quinsene*. (1317, A. N. JJ 53, fº 73 rº.)

Et qu'il baillast jour et a *quinsaine*. (17 mars 1336, Flines, Cod. A, fº 443 rº, A. Nord.)

Chascune *quinsoinne*. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 96, J. d'Arbaumont.)

*Quinzene*. (1337, A. N. JJ 68, fº 19 vº.)

*Quinzaine* avant et .XV. a repairier
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 90.)

Au terme d'une autre *quinzaine*. (1467, *Compte des fortifications*, 17ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. VI, 519ᶜ.

**QUINZE**, adj. num., quatorze plus un :

Des Francs de France i ad *quinze* milliers.
(*Rol.*, 109.)

Car pres avoit ja de *quince* ans.
(CHREST., *Clig.*, 2765.)

Et nostre gent n'en avoient ke *quinze*, et trois de purs grifons. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 543.)

*Quinse* pies de front sor rue. (Avril 1250, *C'est Huon le peskeur*, chirog., A. Tournai.)

De *quinche* cens les six, sy vous plait, hosterez
Et l'an de mon trespas en nombre trouverez.
(MOLINET, *Epitaphe de M. d'Esquerdes.*)

— Substantiv., t. du jeu de paume, le premier des quatre coups dont un jeu est composé ; *donner quinze*, donner l'avantage de quinze à chaque jeu de la partie ; fig. :

Si Dieu ne l'avoit defendu
Et je fusse en mon advertin,
Je *donrois quinze* a l'Aretin
Et si gaignerois la partie.
(CL. MAROT, *Ep.*, XLIV.)

**QUINZE VINGTS**, adj. num., quinze fois vingt, c'est-à-dire trois cents :

Les aveugles que fonda saint Loys
Qui *quinze vins* sont en une maison.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 388.)

— S. m. pl., les trois cents aveugles recueillis par Louis IX dans un hôpital dit des *Quinze Vingtz* :

Item, je donne aux *Quinze Vingtz*,
Qu'autant vauldroit nommer trois cens,
De Paris, non pas de Provins...
(VILLON, *Gr. Test.*, CXLVII.)

**QUINZIEME**, adj. num., qui suit immédiatement le quatorzième :

El *quinzime* an.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 2440.)

A *quinzime* (jour) sont arriveis.
(*Florimont*, B. N. 15101, fº 4ᵈ.)

Lou *quinzoime* signe diron
De la dolor quanque savon.
(*Quinze signes*, ms. Cambridge, S. John's B 9, fº 54ᵈ.)

*Quinsisme*. (1275, A. N. J 12028.)

*Quinsime*. (*Jours peril.*, B. N. l. 770.)

Cis leux la place *quinzoyme* a.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, fº 36ᵇ.)

*Quinzeme* jour. (15 nov. 1371, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Le *quinzeiesme* jour. (1459, *Invent.*, Trav. académie de Reims, LXXV, 313.)

**QUIPROQUO**, s. m., méprise consistant à prendre une personne, une chose, pour une autre :

Je craing d'avoir ung *quid pro quo*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 23289.)

Ce n'est pas en Bourbonnois, pour ne mettre un erreur et *qui pro quo*, comme le secretaire de l'empereur Charles Quint en la capitulation de la prinse du duc de Saxe. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 146, Hippeau.)

**QUITTANCE**, s. f., écrit par lequel on reconnaît que quelqu'un a payé une somme qu'il devait :

Chartre de *quiptance*. (Déc. 1250, Fontev., La Roch., fen. 3, sac 9, A. M.-et-L.)

Par certificacion souz son seel et par *quittance* de lui. (1349, A. N. KK 7, fº 19 rº.)

A esté payé, comme appert par *quietanche*, la somme de .VII. lb. (1539, *Exéc. testam. de Jehan de le Voge*, A. Tournai.)

Cf. QUITANCE, VI, 520ᶜ.

**QUITTANCER**, v. a.

Cf. QUITANCIER, VI, 521ᵃ.

**QUITTE**, adj., qui ne doit plus rien, qui s'est libéré de sa dette ; par extens., délivré, débarrassé, acquitté, libre :

Ben sunt asols e *quites* de lur pecchez.
(*Rol.*, 1140.)

*Quite* vus cleimet d'Espaigne le regnet.
(*Ib.*, 2787.)

Que Guenelun cleimt *quite* ceste feiz.
(*Ib.*, 3800.)

Par les proieres des preudomes ki la furent et de barons, li empereres en lassa aler toz *cuites* les Lombars. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 661.)

Le cuer de l'omme est repoz en incorruptible et *quite* et trempe esperit. (GUIART, *Bible*, S. Pol ad Gal., ms. Ste-Gen.)

Est frans et *quiptez* de... (1403, *Grand Gaut.*, fº 6 rº, A. Vienne.)

Vous ne sortirez pas *quitte* et absoulz des mains de la justice. (LARIV., *Le Fid.*, IV, 5.)

— Avec un nom de chose, à l'abri de toute revendication :

*Quite* li cleim, se il la voelt aveir.
(*Rol.*, 2748.)

Sa terre tint *quinte* et en pais,
(*Brut*, ms. Munich, 3785.)

Vous tenez *quite* la terre au duc Hervis.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXX.)

En Espaigne ot un riche roi,
Saige et prodome de la (*l.* sa) loi ;
Toz le reaume d'Aumarie
Fu siens, *quites* en sa baillie.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 21.)

*Qite* te claim ma terre et mon pais,
N'i clamera rien nus de mes amis.
(*Raoul de Cambrai*, 2524.)

Donez la autre, au maufé la conment !
Je la claim tote *quite*.
(*Aymeri de Narb.*, 493.)

Franche et *quipte*. (Mai 1234, Fontevrault, La Roch., fen. 3, sac 3, A. Maine-et-Loire.)

... Et quant Jehans de Maugres sera trespasses de cest siecle, li maisons de le Val devant ditte sera *quitte* et delivre de toute se rente devant ditte. (Juin 1278, *C'est Jehan de Maugret*, chirogr., A. Tournai.)

— Par extens., accompli :

Donc fu la prophecie *quite*
Que Sainz Evrous a devant dite.
(*Vie de S. Evroult*, 1099.)

— Fig., *jouer a quitte ou a* (ou bien *et au*) *double*, risquer le tout pour le tout :

Lors le cerf malmené voyant que, bien qu'il ruse,
Il ne peult se cacher du suivant qui l'accuse,
*Joue a quitte ou a double*, et les chiens enfonçant,
Et de pied et de teste il les va menassant.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 299, éd. 1604.)

Je le vis sur le poinct de *jouer a quicte et au double*. (Du Villars, *Mém.*, VII, an 1556.)

Cf. Quite, VI, 521b.

**QUITTER**, v. a., libérer entièrement (qqu'un) de ce qu'il devait :

Tost porruns estre al desfaire
Al reembre u al *quiter*
U a sun cors tut desmembrer.
(Ben., *Troie*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 174, 17.)

Ge franchis et *quit* toz mes homes et mes fames de Troies de totes toutes et de totes tailles. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, A. Troyes.)

Je *ai quitei* Thiebaut de mil livres... (1252, Bar, Meslanges, 3, A. Meurthe.)

Nous avons eut et recheut par les mains desdis executeurs sis vins mailles de Florence, pour quel nouz en *quittonz* lezdis executeurs. (Mars 1345, *Cart. de Flines*, DXII, p. 590.)

De *quettier* la ville de refections ou reparations de murs, des portes, des forteresches. (1346, *Lett. de l'év. de Beauv.*, Martène, *Thes.*, I, 1379.)

Je me tieng pour content et bien paié et en *ay quictié* et *quicte* mond. seigneur le duc... (1469, *Quittance de rente*, C, pièce 112, A. mun. Boulogne-s.-Mer.)

— Par extens., avec un régime de chose :

Et quiconcques paiera au seigneur pour la terre ou pour son ahennage .vi. solz, en ce *quiete* il son manoir. (1216, *Charte du châtelain de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 54.)

— Laisser complètement à qqu'un (ce qu'il devait) :

Tot l'autre avoir vos *qui* quar por Saint Nicho-[las.
(*De Guill. d'Anglet.*, Brit. Mus. add. 15606, fo 146d.)

*Ayent* ballé, *quipté* e delaissé. (1282, Fontevrault, A. Maine-et-Loire.)

*Quetat* et otroia. (20 oct. 1289, B 45, fo 223, A. Maine-et-Loire.)

On ne doit mie dou tout *quiteir* au pecheeur la penitence de son pechié. (Menestrel de Reims, § 183.)

Si dittes partout ou vous veues que je le vous ai donné, et parmi tant je vous *quite* vostre prison. (Froiss., *Chron.*, IV, 315, Luce.)

— Solder entièrement :

Pour restraindre et *cuicter* l'excessive despense et nombre de gens qui estoit en icelle (venerie). (28 janv. 1476, *Ord. du D. de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 329.)

— Céder :

Il dit qu'il *eust* vouluntiers *quitté* une partie de son royaume, pour ne voir point Thessalus vaincu. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

L'esperance *quitte* la place au desespoir, la raison a l'erreur, l'immortalité a la mort. (*Comment. sur l'edict d'union de l'an 1588*, p. 66.)

— Laisser là définitivement :

Des queles nos ne volons riens *quitteir* ne delaissier. (1266, *Cart. S.-Lambert*, no 295, A. Liège.)

Et pour ce donc ne me oonvyez plus
A tieulz batailles, j'en *quipte* le surplus.
(O. de S. Gel., *Enéid.*, B. N. 861, fo 117 ro.)

**QUITUS**, s. m., arrêté définitif d'un compte :

Ilz ont concluz que actendu les offertes que a fait Jehan Caille et le maistre de la monnoye, que l'on preingne le *quictus* dudit Jehan Caille et le baille audit maistre. (23 fév. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 361, Guigue.)

Ilz ont chargé Leonart Caille de prendre le *quictus* de Jehan Caille. (24 fév. 1421, *ib.*, I, 362.)

*Quittus*, m. An acquittance. (Cotgr.)

**QUI VA LA**, interj., cri d'une personne qui entend qqchose et craint d'être surprise :

Une sentinelle parla d'assez loin ; on repondit a son *qui va la* que... (Aubigné, *Hist. univ.*, V, p. 185, de Ruble.)

**QUI VIVE**, interj., cri d'une sentinelle, d'une patrouille en voyant ou en entendant qqu'un venir :

Il respondit « Vezirs » au *qui vive*. (Aubigné, *Hist. univ.*, VI, p. 16, de Ruble.)

**QUODLIBETAIRE**, adj., t. de scolast., qui a rapport aux quolibets :

Les livres questionaires, les distinctionaires, les *quodlibetaires*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 621, éd. 1566.)

**QUOI**, pron. et interj.

Cf. Quoi 1, t. VI, p. 523a.

**QUOIQUE**, conj.

Cf., dans l'article Quoi 1, les subdivisions *quoi que*, VI, 524a, et dans l'article Que 1, la subdivision *que que*, VI, 492b.

**QUOLIBET**, s. m., t. scolast., question à discuter, à élucider, présentée uniquement pour exercer l'esprit.

Lire ici l'exemple inséré sous Quolibet, VI, 524b.

Tous faits humains dependent de fortune, non de conseil, ny de prudence aucune, ce dit un vieux *quolibet*. (Amyot, *Trad. de Plut.*, Œuv. mor., De la fortune, 1.)

— Propos gouailleur :

Sans faire plus longs *collibetz*,
Ainsi fut faict, ainsi fut dict.
(*Cry de la Bazoche*, ms. Soissons 187, fo 22 vo.)

**QUOTIDIEN**, adj., qui se produit chaque jour :

Devant le chapitle *cotidiain*. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, A. Moselle.)

Fievres *cotidiennes*.
(*Rose*, ms. Corsini, fo 16d.)

Nostre pain *cotidian*. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, fo 19 ro.)

Quant vos vindrez la, donc ne vos convindra pas mengier vostre pain *costidiain*. (*De l'Aignelet*, B. N. 423, fo 131b.)

Une messe *cothidiaine*. (1335, A. N. JJ 69, fo 50 vo.)

Done nous au jour d'ui nostre pain *cottidien* et de chesque jour. (*Psaut. de Metz*, patenostre, p. 441.)

— S. m., occupation quotidienne :

Et tous estatz (par meschant entretien)
De t'offenser font leur *cothidien*.
(Eustorge de Beaulieu, *Ballade*, sign. E iij vo, éd. 1544.)

**QUOTIDIENNEMENT**, adv., d'une manière quotidienne :

Avoir entendu et prins garde aux playes et navreures dudit feu et le *cotidiennement* visité et solicité durant sa maladie. (13 août 1421, *Exéc. test. de Roland Lemaire*, A. Tournai.)

*Quotidianement*. (1476, *Inv. de Bayeux*, dans *Bullet. archéol.*, 1896, p. 373, cité par le *Dict. gén.*)

Et se disent *cothidiennement* et insupportablement chargez tant de sommes qu'on leur demande. (1479, *Ord.*, XVIII, 470.)

**QUOTIENT**, s. m., résultat de la division d'un nombre par un autre :

La part ou le *quotiens.* (1484, CHUQUET, *Triparty*, p. 47.)

**QUOTITÉ**, s. f., montant d'une somme à payer ou à recevoir :

Paier leur *quotité* et porcion dudit impost. (1473, *Ord. des barb. chirurg. de Reims*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, 2e p., I, 985.)

*Quotité* et portion contingente. (1521, *Cout. de Xainct.*, Nouv. Cout. gén., IV, 877.)



**R**, s. f., dix-huitième lettre de l'alphabet et quatorzième des consonnes :

Meis au nommer li rendres escorchoit la gorge par les *erres* qui y sont. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 33.)

*R* est une letre qui graigne.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 283.)

**RABACHER**, v. a., redire souvent et inutilement la même chose :

Qu'esse que tant vous *rabassez ?*
(A. DE LA VIGNE, *Farce du munyer*, Jacob, *Poés.*, p. 248.)

Et l'escoute parler, et se glorifie en son fait, en sa prudence, combien par aventure elle ne sçait qu'elle *ravace*. (*Quinze joyes de mar.*, XII.)

**RABAIS**, s. m., action de rabaisser ; fig. :

Le *rabbaiz* de leur bonne reputacion. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fo 18 vo ; II, 58, Soc. Hist. de Fr.)

Ceete perte apporta beaucoup de *rabais* a la reputation de l'empereur en Italie. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

— Anc., ce qui est rabaissé :

Ne peust le sire prendre le mains ou *rebes* que l'an trouve res la dicte veigne. (25 déc. 1389, *Trés. du chatel. d'Orl.*, reconnaiss., G, A. Loiret.)

— Réduction de la valeur, du prix d'une chose :

En *rabais* et desconte de... (1317, A. N. JJ 53, fo 101 ro.)

Faisans mencion du *rabes* de mille frans que ledit monseigneur le duc donna sur le premier impost de la taille de .XIIm. francs. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail*, Commune, Despence, A. Orléans.)

Poncet met *rabes* sor lesdittes pierres. (1452, *Compt. du roy René*, p. 50.)

Bailler les reparacions au *rabees.* (1457, *Reparat. au moulin situé dans le chât. de Domfront*, A. Orne.)

**RABAISSEMENT**, s. m., action de rabaisser :

Le *rabaissement* de l'hostie. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fo 171 ro.)

*Rabaissement* du fleuve. (XVIe s., *Descr. du Nil*, 272, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*, t. II.)

— Fig. :

Humiliation et *rabaissement* de soy meyme. (*De vita Christi*, B. N. 181, fo 48a.)

En *rabbaissement* d'estat. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fo 192 ro ; III, 304, Soc. Hist. de Fr.)

**RABAISSER**, v. — A., ramener en bas, en faisant descendre :

Si con cil *rabessoit* son pié.
(*Ren.*, Br. XVI, 252.)

— Fig., amener à un degré moindre :

E *rabaissa* si lor mautez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39046.)

Ung gentilhomme qui se *rabaisse* par mariage. (LE ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuvr., II, p. 22.)

— Par anal. :

Que j'é des compaignons plusieurs
Qui leur *rabesseront* leur caquet.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 7714.)

Amollir et *rabbesser* leurs cornes. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fo 86 vo ; II, 286, Soc. Hist. de Fr.)

— Amener à une valeur moindre, part. en parlant de la valeur vénale :

Et *furent*, en la dite sepmaine, *rabessie* leurs journees, pour cause de ce que la ditte oevre ne fu pas si penible que elles avoient esté es sepmaines precedentes. (1395-1398, *Construction du beffroi*, 64e Somme des mises, fo 70 ro, A. Tournai.)

Item ne poront lesdis vendeurs, depuis qu'il aront mis le pisson a pris et fait argent, prisier ne desprisier, mais seront tenus de tous jours yceluy pisson *raboissier*, sans aultres parolles entre deux dire, tant que chil qui le volront accater diront: myn. (1er août 1413, *Reg. des métiers*, 1400-1468, fo 137 ro, A. Tournai.)

— N., descendre en bas :

Li chastiax tornoiera et li ponz *rabeissera*. (*Perceval*, I, 196, Potvin.)

— *Rabaissé*, part. passé ; fig., humble, humilié :

Tout cela se faict pour ceste seule fin, d'arracher de leur bouche quelque parole molle ou *rabaissee.* (MONT., I, 30, p. 124, éd. 1595.)

**RABAN**, s. m., petit cordage de filet, de vergue :

*Rabans*, sont ces trenes, ou cordes a trois cordons, qui passent a travers les lacets que fait le nervin d'en haut la voile, et amarrent la dite voile a sa vergue. (NICOT.)

**RABAT**, s. m.

Cf. RABAT 1, t. VI, p. 528b.

**RABAT JOIE**, s. m., personne, chose qui vient troubler la joie :

Souffrir lui fault paine et tourment,
Pour ce l'appell'on *rabatjoye*.
(Eust. Desch., VIII, 195.)

Du souz prieur congié avoit,
Que l'on appelle *rabat joye*.
(Mart. d'Auv., *Am. rendu cord.*, 1159.)

Me promenant en *rabajoye*
Plus plein d'amour que de monnoye.
(A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 116 r°, éd. 1609.)

— Adjectiv. :

Me forvoier pour tout certain,
Par desplaisir, vers la Saussoye
Ou est vieillesse *rabat joye*.
(Ch. d'Orl., *Ball.*, LXXXII, OEuvr., p. 158, Champoll.)

**RABATTEMENT**, s. m.

Cf. Rabatement, VI, 529$^c$.

**RABATTEUR**, s. m., celui qui rabat :

Le sommeil est un terrible *rabateur* de coleres et de fantaisies. (N. du Fail, *Contes*, II, 280, Bibl. elz.)

**RABATTOIR**, s. m.

Cf. Rabatoir, VI, 529$^c$.

**RABATTRE**, v. a., ramener vivement à un niveau plus bas, en faisant redescendre :

.ii. rencraisses, a quoy ledit pont se *rabat*, quant on le lieve, audit foer. (Févr. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 14$^e$ Somme de mises, A. Tournai.)

— Part., anc., renverser à terre, abattre de nouveau :

Heraut feri sor la ventaille,
A terre le fist trebuchier
A ço qu'il se volt redrecier,
Un chevalier le *rabati*.
(Wace, *Rou*, 3$^e$ p., 8838.)

*Rabattre* (quelqu'un qui se prend aux murs) de pierres ou d'espee. (*Hist. de la terre sainte*, ms. S.-Omer 722, f° 124$^c$.)

Comme Hector le voit relever, il le fiert du plat de l'espee et le *rabat* tout estendu. (*Lancelot du Lac*, 1$^{re}$ p., xlviii.)

— Fig., diminuer la force, la valeur de, rabaisser :

Grant orgueil est bon a *rabatre*.
(J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, ch. clii, Ballade.)

Tascher a *rabattre* un si fascheux ennemy. (8 août 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 8.)

Ceulx de la dicte ville ont assez de courage et de resolution pour *rabattre* les esperances de nos dicts ennemys. (17 sept. 1595, *ib.*, p. 404.)

— Anc. :

L'assaillent en diverses guises :
Uns estoquent, autres *rabatent* ;
Vueille ou non, a terre l'abattent,
Car son cheval souz lui ocient.
(Guiart, *Roy. lingn.*, B. N. 5698, p. 284.)

— Par extens., retrancher (sur une quantité) :

Sauf que s'on l'en plaidoit, ele doit prester les deniers et *rabatre* del testament. (Février 1262, *Testam. de Cholart dou Mortier*, A. Tournai.)

C'est pour finance pour trois ans, le rente *rabatue*. (4 fév. 1331, *Cart. de Flines*, CCCCXLVIII, p. 548.)

Je croi qu'aucuns deniers m'en *sera rabatus*.
(*Baud. de Seb.*, III, 63.)

En *resbatant* de ses gaiges. (1350-58, B 86, f° 10 v°, A. Doubs.)

En *rabatant*. (*Ib.*)

Qu'est devenu la poule ? si tu ne la trouves, je te la *rabatray* sur tes gages. (G. Bouchet, *Serees*, V.)

— Absol. :

Vous comptez sans *rabattre :*
Que dyable les vous prestera ?
(*Pathelin*, p. 24, Jacob.)

— Biffer :

Donnons en mandement a nos amez et feaux les gens tenans nostre parlement, qu'ilz facent *rabattre* de nos registres, quelque part que ce soit, le ban d'Antoine Pessaigne, chevalier. (1328, *Lettr. de Philippe VI*, Arrêts du Parlem. de Par., t. XII ; Duc., *Rabatere*.)

— Abolir :

Que le tiers et prouffit que nous prenons et avons accoustumé prendre du sel vendu en gabelle en nostre royaume ou paiz de Languedoyl, *soit rabbatu* et des maintenant le *rabatons*. (28 mars 1395, *Ord.*, VIII, 62.)

— Anc., émousser (un instrument tranchant) :

Portant chascun d'eulx une espee *rabatue* en sa main ; lesquelles espees furent presentees aux juges pour sçavoir si elles *estoyent rabatues* et coppees en pointe comme il appertenoit. (Ol. de la Marche, *Mém.*, III, 193, Soc. Hist. de Fr.)

En abbattant la mousse avec un cousteau *rabbattu* non trencheant. (Ol. de Serr., VI, 27.)

— T. de chasse, ramener (le gibier) vers le lieu où sont les chasseurs :

Tout le matin se passe a *rabatre* une beste,
Puis au disner se fait le raport de la queste.
(Am. Jamin, *Poés.*, II, 165, Brunet.)

— Absol. et au réfl., dans un sens analogue :

La principale chose que doit apprendre un chien pour bien se *rabattre*, c'est de ne laisser passer ny coulees faux fuyantes ny nulles sentes sans y mettre le nez. (Charl. IX, *Chasse roy.*, 28, ap. Littré.)

— *Rabattu*, part. passé ; *dames rabatues*, jeu qui se joue sur le tablier du trictrac avec les dames et les dés :

Jouer aux *dames rabbatues*. To leacher it. (Cotgr.)

**RABBIN**, s. m., docteur de la loi juive :

Ces livres de Moyse et des *rabins* Hebrieux. (Thevet, *Homm. ill.*, f° 61 v°, éd. 1584.)

Quelques resveurs *rabins* ont voulu dire que cet esprit qui se presenta pour séduire Achas, estoit l'ame de Naboth. (Taillepied, *Traité de l'appar. des esprits*, p. 149, éd. 1588.)

**RABBINIQUE**, adj., relatif aux rabbins :

*Rabinique*. Rabby-like ; of the rabbies. (Cotgr.)

**RABETTE**, s. f., chou-rave :

Paille de *rabete*. (1392, A. N. JJ 144, pièce 191.)

Chenevis, *rabette*. (1498-99, *Compte de Bertr. Aymeric*, A. Seine-Inférieure.)

4 acres de *rabette*. (1521, *Bail*, Valmont, A. Seine-Inférieure.)

**RABILLAGE**, mod. rhabillage, s. m., action de rhabiller, de remettre en état :

*Rhabillage* de nef. (1532, dans *Dict. gén.*)

Pour le *rabillage* du pressouer. (1540. *Compt. du Temple*, A. N. MM 164, f° 92 v°.)

A Guillaume Laurent, serrurier, pour le *rabillage* de l'oreloge. (1560-1561, *Comptes de Pierre Boyvin*, CC 167, A. Avallon.)

— Par extens. :

A Challot Coquerel, medecin, pour le *rabillage* de une biche qui estoit blessee, .xii. s. .vi. d. (xvi$^e$ s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 233.)

La composition ou *rabillage* des fractures. (Dalesch., *Chir.*, c. i.)

— Fig. :

Je sens que si j'avois a me dresser tout a fait a telles occupations, il m'y faudroit beaucoup de changement et de *rabillage*. (Mont., III, 9, p. 144, éd. 1595.)

**RABILLEMENT**, mod. rhabillement, s. m., action de rhabiller, de remettre en état :

*Rabillement*. Refectio. (R. Est., 1539.)

**RABILLEUR**, mod. rhabilleur, s. m., celui qui rhabille, qui remet en état :

*Rabilleur*. Refector. (R. Est., 1549.)

**RABILLIER**, mod. rhabiller, v. a., remettre en état :

*Rabiller* la courroie. (1380, B 1041, f° 58, A. Meuse.)

Pour *avoir rabilliet* et rapointiet le trieulle dudit puch, et redrechiet les autres ferrailles, .v. s. (19 mai-18 août 1464, *Compte d'ouvrages*, 7$^e$ Somme de mises, A. Tournai.)

Item, pour avoir fait et *rabillier*, par trois diverses fois, les sorlez dudit Thierian a Labe, demourant en le rue du Marchié aux brebis, payé a esté huit gros et demy. (1512, *Exécut. testam. de Jehan Capelier, hautelisseur*, ib.)

Estans bien meilleur pleuvoir dans le logis, et *r'abiller* la goutiere, que se contenter de mettre un vaisseau dessous. (G. Bouchet, *Serees*, XXVII.)

— Fig., réparer :

Pour savoir de quelque bon remede s'i pouvoit trouver et *rabiller* la faute qui par avant y avoit esté par eulx faite. (31 août 1485, *Ch. de Ch. VIII*, Lebeuf, *H. d'Aux.*)

Le plus souvent j'ay esté employé pour *rabiller* ce que les autres avoient gasté. (30 sept. 1566, *Lettre de Monluc, evesque de Valence*, dans *Rev. des Soc. sav.*, sept.-oct. 1869, p. 218.)

Scipion beau pere de Pompeius *rabilla* en bien mourant la mauvaise opinion qu'on avoit eu de luy jusques alors. (MONT., I, 18, p. 35, éd. 1595.)

La France est si peuplee et si fertile, que ce que la guerre a gaté dans un an se *r'habille* en deux. (LA NOUE, *Disc.*, pol. et mil.)

— Corriger, réformer :

A fin que tu me *rhabilles*, s'il te semble que je face quelque chose qui ne soit pas bien. Et comment, dis je, pourroit on, sans faillir lourdement, mettre la main a *rhabiller* un personnage accomply et entierement bel et bon. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 195.)

**RABIOLE**, s. f., grosse rave :

Je m'en rapporte aux Limosins et Savoisiens, qui n'ayant quantité de grains, n'ont viande plus exquise que les raves, qu'ils appellent radix ou *rabioles*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 218.)

Ce mouton la estoit mien, ma bourse l'avoit payé, et vous, mangeurs de *rabiolles*, en avez tiré huict carlins. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XII.)

1. **RABLE**, s. m., instrument.

Cf. ROABLE, VII, 207[a].

2. **RABLE**, s. m. et anc. f., partie du dos de certains quadrupèdes, partic. du lièvre et du lapin, depuis les côtes jusqu'à la queue :

Le ventre (du levrier) alinné pres des *riebles* comme lamproye. (G. PHEBUS, *Chasse*, p. 104, La Vallée.)

Le *rable* d'un lievre, lumbus leporis. Le *rable* d'ung sanglier, apriginis lumbus. (R. EST., 1539.)

La couleur de son *rable*
Est de suye, et sa teste est a l'hidre semblable.
(GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 33, éd. 1567.)

Sur la *rable* et bas du ventre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. XII.)

**RABLÉ**, adj., qui a le râble fort :

Ce sont chiens peu *rables*, et qui n'ont grande force. (CHARLES IX, *Chasse roy.*, 8.)

**RABOBINER**, v. a., raccommoder tant bien que mal ; fig. :

Ils en rapporteront plus d'honneur et de reputation a l'advenir que s'ils *avoient*, a l'imitation de Longueil, Sodolet, ou Bembe, recousu ou *rabobiné* je ne sçay quelles vieilles rapetasseries de Virgile et de Ciceron. (RONS., *Franciade*, p. 589, préf., éd. 1623.)

Cf. RABOBELINER, VI, 531[b].

**RABONNIR**, v. a.

Cf. RABONIR, VI, 531[c].

**RABOT**, s. m., outil de menuisier composé d'une lame d'acier engagée obliquement à l'intérieur d'un fût de bois carré et servant à dresser, à aplanir, à polir la surface du bois :

Il faut qu'il soit fait de cuer de chesne, au *rabot*. (*Modus*, f° 131, ap. Ste-Pal.)

Tant pegnon o *rabot* et sant fier esmoulu.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6085, Chron. belg.)

Tous portans le *rabot* pour la devise du bon duc Jehan. (*Trahis. de France*, p. 93, Chron. belg.)

— Fig. :

Dieu gard enfin toute la fleur de lys,
Lime et *rabot* des hommes mal polys.
(MAROT, *Œuv.*, II, 192.)

— Rable de boulanger :

Le suppliant print un *rabot* ou roable a tirer la braise du four. (1432, A. N. JJ 175, pièce 159, Duc., *Rotabulum* 2.)

— Lame de fer munie d'un long manche pour remuer le mortier :

Pour .IIII. *rabotz* a faire mortier .III. sols .IIII. d. t. (1482, *Compt. de Nevers*, CC 70, f° 106 r°, A. Nevers.)

— Sorte de pierre dure employée au pavage :

Pour deux charetees de *rabos* pour paver. (1342, *Arch. hospit. de Paris*, II, 125.)

Pour la vente et delivrance de .XLV. charretees de *rabos* de lyois. (1364, *Compt. de Ph. d'Acy*, B. N. l. 16409, f° 2 r°.)

Pour .VIII. chartees de *rabos* par lui envoiees et livrees a la rue Trembours de Brye. (1366, *ib.*, B. N. 15847, f° 3 v°.)

**RABOTAGE**, s. m., action de raboter ; anc., copeaux :

Ramentum, *rabottage*. (*Trium Ling. Dict.*)

**RABOTEMENT**, s. m., action de raboter :

*Rabotement*. A planing, evening, levelling ; also, roughnesse, raggednesse, unevenesse. (COTGR.)

**RABOTER**, v. a., dresser, aplanir, polir au moyen du rabot :

Si ces ays ne *soyent* mieux *rabottez*, jamays ne les joyndrez bien ensemble. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 660.)

— Fig. :

Voire et d'avoir quelquefois
Tant levé sa petitesse,
Que sous l'outil de sa vois
*Rabota* vostre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins et des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par vostre Muse nouvelle.
(RONS., *Odes*, l. V, OEuvr., p. 374, éd. 1584.)

Sa fole et mal *rabotee* caboche.
(CHOLIERES, *Guerre des masles contre les fem.*, f° 38 v°, éd. 1588.)

Un nez un peu tortu et un peu *rabotté*.
(GREVIN, *Temple de Rons.*)

**RABOTEUX**, adj., dont la surface est inégale, recouverte d'aspérités :

Lieux *rabboteux* et montueux. (MAIGRET, *Polybe*, V, 12, éd. 1542.)

Par voyes *raboteuses* et roydes montaignes. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du royaume de Naples*, f° 163 r°, éd. 1546.)

Chemin, lequel trouverent *raboteux*, pierreux et mal ordonné. (RAB., *Tiers liv.*, XVIII, éd. 1552.)

Ny toujours en la mer les tempestes venteuses
Ne batent les rochers de vagues *raboteuses*.
(GARNIER, *Porcie*, III.)

**RABOTURE**, s. m., copeau produit par l'action du rabot :

Se sont buschettes et *rabotures* de bois que je porte aux povres pour eux chauffer. (OL. DE LA MARCHE, *Parem. et triumphe des dames*, XVII.)

Enterrer ledit pot en scieures ou *rabbotures* de bois. (DU PINET, *Pline*, XV, 17.)

*Rabotures* de sapin. (ID., *ib.*)

— Par extens., paillette :

Pour une grande quantité de *raboteures* rondes d'argent blanc pour mettre et assoir sur la broderie d'une jaquette de drap noir. (*Inv. des ducs de Bourgogne*, n° 270.)

Et toute la couverte estoit semee moult espessement de grandes *rabotures* d'argent. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4.)

**RABOUGRIR**, v. — A., arrêter dans son développement régulier :

Car d'effueiller inconsiderement les meuriers, c'est les *rabougrir*, pour finalement, devenus chetifs, se mourir de langueur. (OL. DE SERR., V, 15.)

— N., s'arrêter dans son développement régulier :

Combien que les seps plantes en terre grasse prennent et jectent bien tost, toutesfois quand ils sont marquottes avant qu'on les transporte, ils se seichent, *rabougrissent* et avortent. et ne peuvent croistre. (COTEREAU, *Colum.*, III, 5.)

**RABOUILLERE**, s. f., terrier que les femelles des lapins creusent à l'écart pour y faire leurs petits :

L'aigle fondant cruelle et fiere
Au sortir de la *raboullere*
Avoit troussé des lapereaux.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 16 r°, éd. 1597.)

*Rabouliere*, as *rabolliere*. *Rabolliere*. A rabbets neast ; the hole wherein a doe cony keepeth her young ones. (COTGR.)

— Fig. :

Il n'y a *raboulliere* en tout mon corps, ou cestuy vin ne furette la soif. (RAB., *Gary.*, V, éd. 1542.)

— Plaisamm., comme nichée au fig. ; bande :

Et apres avoir veu licencier une *rabouillere* de medecins, car il y en avoit sept ou huict de plusieurs princes. (CARL., *Mém.*, VI, 50.)

**RABROUANT**, adj., qui rabroue ; par extens. :

Les paroles que vous dites ensuite, pour satisfaire a vostre sentiment, sont elles aigres, *rabrouantes*, suffisantes. (STE CHANTAL, *Ex. pour les confess.*)

**RABROUEMENT**, s. m., action de rabrouer :

Assez benignement recueilly, apres quelques prefaces et *rabrouemens*, et advertissement en droict. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXVI.)

Elle le renvoya bien loing, avecques un certain desdain et *rabrouement*, disant... (BRANT., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 161, Soc. Hist. de Fr.)

**RABROUER**, v. a., repousser, rebuter (qqu'un) avec rudesse :

Qui ainsi m'alez *rabrouant*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VII, 183.)

Si les *rabrouent* et ravallent
Et leur dient ce scay je bien
Qu'ilz ne scavent n'entendent rien.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, f° 64e.)

Cf. RABOUER, VI, 532a, et RABROUEES, 533a.

**RABROUEUR**, s. m., celui qui aime à rabrouer :

Un grand *rabroueur*. (BRANT., *Capit. fr.*, Œuvr., III, 300, Soc. Hist. de Fr.)

**RACAILLE**, mod., v. RASCAILLE.

**RACCOMMODEMENT**, s. m., action de se raccommoder avec qqu'un, réconciliation :

Un des boutefeux, nommé Neux..., pour empescher le *raccommodement* rompit tout traité. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VIII, p. 129, de Ruble.)

**RACCOMMODER**, v. a., remettre en état :

Ayant gaigné ceste place, il la faudroit *raccommoder* promptement. (LANOUE, *Disc. polit.*, 22.)

**RACCORD**, s. m.

Cf. RACORT, VI, 541a.

**RACCORDER**, v. a.

Cf. VI, 540c.

**RACCOUPLER**, v. a., accoupler de nouveau ; fig. :

Au rebours, il les faut *r'accoupler* et rejoindre. (MONT., II, 17, 423, éd. 1595.)

**RACCOURCIR**, v. a., rendre plus court :

Ke li hale la ou on vent les dras *soit rascourcie* par devant sour le markiet. (1219-1261, *Dou cierkemenage de l'attre N.-D.*, chartrier, A. Tournai.)

S'aucuns hom estoit banis de Lisle a tiermine et jou le rapieloie et *racorçassie* (corr. *racorcisse*) sen tiermine. (1237, *Cartons des rois*, A. N. K 30, pièce 10.)

— *Raccourci*, part. passé, rendu court :

Nous sommes tous contraints et amoncellez en nous, et avons la veue *racourcie* a la longueur de nostre nez. (MONT., I, 25, p. 97, éd. 1595.)

**RACCOURCISSEMENT**, s. m., action de raccourcir :

*Racourcissemens* de nerfs. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rondelet*, XV, 6.)

*Raccourcissement* ou allongissement du nombril. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 159.)

— T. de peinture, raccourci :

L'un des membres fait bien un *raccourcisse-* [*ment*,
L'autre sçait de couleurs faire un rehaussement.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, 777, p. 46, Pellissier.)

— Abrégé :

Il reste maintenant a designer le corps humain en le O pour bailler clerement a entendre ce qu'avons cy dessus dit en son *racourcicement*. (G. TORY, *Champfleury*, f° 18 v°, éd. 1529.)

Voila l'ordre que nous tiendrons, duquel tu vois le *raccourcissement* en la table suivante. (PARÉ, XXI, 1.)

**RACCOUTREMENT**, s. m., action de raccoutrer :

A Pierre Mangot, pour le *racoustement* d'une brodeure d'abillement d'un touret a femme, qui estoit rompu. (1529, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

*Raccoutrement* de la selle de la haquenee, 20 sous. (1561, *Frais de voyage de Le Tessier, chanoine*, G 3486, A. Seine-Inférieure.)

*Raccoustrement*. A mending, repairing, new trimming or dressing up. (COTGR.)

**RACCOUTRER**, v. a., raccommoder :

*Avoir racoustré* et rappoinctiet la fourure d'aigneaulx de Roumenye, servant a la robbe d'icelle deffuncte. (1548, *Exec. test. de Jehanne de Herme, ve Thierry Damere*, A. Tournai.)

*Racostrer* six civieres. (1556, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 160, Chevalier.)

Jambon luy respondit qu'il avoit bien d'autres affaires, et que, si elles estoient rompues, qu'elle les *racoustrast* a son plaisir. (LARIVEY, *Nuicts de Strapar.*, V, 3.)

Je fais *raccoustrer* les ponts de Liesse, de sorte que demain, a l'heure que vous vouldres passer, vous les trouveres prets. (28 nov. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 308.)

— Fig. :

Leur suppliant les fautes *racoustrer*.
(G. CHASTELL., *Rondeaux*, ŒUVR., VIII, 319, Kerv.)

**RACCOUTREUR**, s. m., celui qui raccoutre :

*Raccoustreur*. A mender, repairer, a renewer ; a dresser, or trimmer up of old things ; a botcher. (COTGR.)

**RACCROC**, s. m.

Cf. RACROC, VI, 542c.

**RACCROCHER**, v. — A., accrocher de nouveau.

— Réfl., s'accrocher :

Les fers des dardz *se* reployerent et *racrocherent*. (EST. DE LAIGUE, *Comm. de Ces.*, f° 16 v°, éd. 1539.)

— Fig., se rallier :

Attendanz qu'entre euz les requierent,
Au mieus qu'ils peuent *se racrochent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, B. N. 5698, f° 270.)

**RACE**, s. f., ensemble des ascendants et des descendants d'une même famille, d'un même peuple :

Il est d'une *rasse* ou il y a eu de gentils chevaliers. (LOYAL SERV., *Chron. de Bay.*, III.)

Voyez vous, l'amoureux transi,
Comme il ressent son gueux de *race*,
Tant il porte de bonne grace
Ces habits là de Frantaupin !
(GODARD, *les Desguis.*, III, 7.)

— Groupe d'une espèce animale ou végétale dont les caractères sont constants et transmis par la reproduction :

Voyla de la *rache* du cheval qui parloit. (BON. DES PER., *Cymb. mundi*, CV, éd. 1538.)

**RACHAT**, s. m., action de racheter :

Pour le *rachapt* et la quictance de la fermeteit de la citeit de Liege. (1249, *Cartul. de S. Pierre*, A. Liège.)

Pour le *raccat* d'unes balances, a esté paié .XII. gros qui valent .VI. s. .VI. d. t. (17 février 1382, *Exéc. test. de Jehan de Mauvé*, A. Tournai.)

*Rachap*. (1403, *Vente d'une rente aux chapel. de S.-Hilaire de Poitiers*, A. Vienne.)

— Part., réméré :

Le *raichet* se doit faire en fordoubles. (1443, dans *Hist. de Metz*, V, 421.)

Est encore accordé que si, constant ledict futur mariage, estoient retires et reacheptes aulcungs heritaiges ou rentes a *reachapt*. (19 déc. 1551, *Contrat de mariage de François Guenyot avec Marie Legoux*, Mém. Soc. Eduenne, XXI, 241.)

Faculté de *reachept* retenue par un vendeur dans tel temps que sera accordé entre son reachepteur et luy, demeure valable, et tient jusques le temps soit determiné entre les parties. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 354.)

J'achetay du duc de Wittemberg le comté de Montbelliard a *rachat* d'un an. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, f° 162 v°, éd. 1572.)

— Anc., t. de cout., droit de mutation :

Il est usages que sires ne prent pas pleges de son relevage ne de son *rachat*. (*Cout. d'Anjou*, § 51, Beautemps-Beaupré.)

Payer le tierc dou *rachat* de 720 livrees de terre. (Avr. 1252, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 32.)

Le *rachet* de monnoie ke cilh de la Pavenire en doient paier. (1271, *Charte S. Lambert*, n° 312, A. Liège.)

Nule dame ne fait *rachat* s'ele ne se marie, mais s'ele se marie, ses sires fera le *rachat* au seignor a qui ele sera fame. (*Etabliss. de S. Louis*, I, LXVI.)

Quant fies eschiet a oirs qui sont de costé, il i a *rachat*, et li *rachas* si ert de tant comme li fies vaut .I. an. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 762, Am. Salmon.)

*Rachapt* est le revenu d'une annee choisie en trois immediatement precedentes, selon le dit des pairs, ou une somme de deniers pour une fois au choix du seigneur. (LOYSEL, *Instit. cout.*, § 564.)

— Indemnité :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Watiers Walles resaisi tierce fie, por Gontier de Biekeriel et pour ses enfans, les iretages et les rentes et les estuves ki sieent en le rue des Coriiers, et le maison Jehan Davit sor l'Escaut, a Salines, ki furent Ernoul le Tendeur, por le *rakat* de le defaute de le rente dame Helain de Lille, ki monte a .LX. s. (Octobre 1278, *C'est Watier Wallet pour Gontier de Biekeriel*, A. Tournai.)

— Rançon :

Et sont a *raichat* de mil livres. (22 oct. 1378, *Lett. de Jeh. s. d'Estrab.*, Quitt., A. Doubs.)

Et ossi li hiraut de l'oost en furent mout coupable, car il se plaindirent au conte de Bourquighem, que il portoient et faissoient tous les tretiez des *racas* des fors a l'avant gardes, et si n'en avoient nul pourfit. (FROISS., *Chron.*, IX, 255, G. Raynaud.)

— *Sans rachat, sans nul rachat,* sans possibilité de se racheter, sans rémission :

Que cilz qui ert mates rendus,
*Sans nul racat* sera pendus,
Que ja raençon n'en donra.
(*Ren.*, Suppl., var. des v. 22022-24344.)

Bien en i ot .IIII. mil mors
Ki de lonc tans erent amors
A bien siervir, *sans nul racat*,
Le diable en guise de kat.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 28297.)

Il le ferit si que il luy perça l'escu et le haulbert et luy fist son glaive passer parmy le gros du cueur, et l'abatit mort *sans rachapt*. (*Perceforest*, t. I, f° 82.)

— Par extens., regret d'avoir conclu un marché :

Ne vendeour ne venderesse
Ki mius vende ne mius acat,
Sans repentir et sans *racat*.
(RENCLUS, *Carité*, CLVI, 5.)

Peu voi home ki sans *racat*
Ne se soit vendus a peccat
Et de soi perdre ne travaut.
(ID., *ib.*, CCXXX, 10.)

**RACHETABLE**, adj., qui peut être racheté :

Rente a vie *raccataule* en florins. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, CC 2, f° 38 v°, A. Valenciennes.)

Rente *rachaptable*. (1539, *Ordonn. de Fr. Ier, sur le faict de la just.*, f° 85 r°.)

La somme de troys cens vingt huict livres quinze solz tournois de rente *racheptable*. (1557, *Amortissem.*, A. N. X 8610, f° 24.)

**RACHETER**, v. a., acheter de nouveau :

Se il avenoit que il vosissent *racheter* ce blef et ceste aveinne. (Déc. 1233, Chaumont, S.-Fergeux, H 96, A. Ardennes.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Jehans li Vilains *a rakatet* une tenure a mon segneur Rogier de Lis, capelain de le glise de Nostre Dame, ke il avoit sour le maison ki fu Estievenon Lietart et Hele Gonsiele, tenant a le porte S. Martin. (Mars 1278, *C'est Jehan le Vilain*, chirog., A. Tournai.)

*Raichiteir*. (1307, Lorraine, A. de M. de Labri.)

— Obtenir qu'on mette en liberté moyennant rançon :

Coment Saladins *fu rechatez* de prison. (*Chron. d'Ernoul*, p. 35, rubriq., Soc. Hist. de Fr.)

Il et touz ses linages sera sers *racheté*,
Touz les jors de sa vie sera il sers clamé.
(*Gui de Bourg.*, 179.)

S'ilz pierdent cheval ou hernas, ly sire n'en seroit en rien tenus; et la encontre sy sont tos prisonniers, il... n'est en rien tenus de ses homes *rachepteir*. (1370, *Pièce*, ap. Hemricourt, *Patron de la Temporalité*, 418.)

— Libérer d'une obligation en payant une redevance :

Et li ont en couvent a tenir couvent de leur cors, et *racater* se doivent devens .XL. jours del catel et del despens, cascuns cumme de se dette et cascuns pour le tout... (Juin 1260, *C'est li escris Jakemon de Bari*, chirogr., A. Tournai.)

— Par extension :

Et se dient li eskievin que tous les wages ki sont pris et delivret par loy, c'on les *racate* dedens quinsaine et laissier le doit on savoir a celui qui li wage est, k'il le *racate*, a le quinsaine, u on n'en respondra plus avant. (XIIIe s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 15 r°, A. Tournai.)

Jehan du Gardin, dit Gardinier, poissonnier de mer, qu'il pora *racater* pour .C. s. t., pour avoir apres qu'il fu desmenti et feru du poing par Miquiel de le Motte, estequié et navré en peril d'affolure ledit Miquiel. (18 janv. 1459, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Le banni qui pourra tuer un autre banni qui sera rentré au pays, *rachetera* son bannissement. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XVIII.)

— Fig. :

*Raachate* mei et aies merci de mei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXV, 11.)

Ne nus ne nos venist de la mort *racater*.
(*Naiss. du chevalier au Cygne*, 601.)

Mult ai oï sovent cunter
Que l'em suleit jadis trover
Aventures en cest pais,
Ki *rachatouent* les pensis.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 95.)

Puis alastes par tere por votre cor pener
Et daignas de ton cors les ames *recheter*.
(*Jean de Lanson*, B. N. 2495, f° 53 r°.)

Comment nulle creature humaine n'estoit souffissant pour *racater* humain linage. (*La Vie Jhesucrist*, ms. Valenciennes 230.)

— Payer le rachat (droit de mutation) de :

Debas fu entre un seigneur et son homme de ce que li sires vouloit qu'il relevast un fief qui li estoit escheus de costé, au quel fief il avoit demaine et humages : si vouloit qu'il *rachetast* le demaine de la valeur d'une annee. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1917, Am. Salmon.)

— Absol. :

Guardien en ligne directe ne *rachete* point. (*Anthologie et conférence des proverbes françois*, Leroux de Lincy, *Prov. fr.*)

Rachat se fait tant seulement en fief, et est assavoir que quiconques *rachate*, il doit le mar d'argent au seigneur de qui il *rachate*. (*Ancien coutumier de France*, Duc., *Rachetum*.)

— Au sens moral, acquérir :

Et *avoit rachaté* la creance Jhesus Crist, mais il n'en osoit faire samblant. (*De Josephe de Arimathie*, ms. Bonn 526, f° 3b.)

— Compenser :

La plays son dos *rachatoit*
Pour son ventre que dous estoit.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 4 r°.)

— T. d'arch., joindre par raccordement deux voûtes de coupes différentes :

Trois tas d'avancement pour *rachatter* les vousures. (1510, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. VI, 536b.

**RACINE**, s. f., partie inférieure d'un végétal plongée le plus ordinairement dans la terre, qui sert à fixer la plante au sol et à pomper sa nourriture ; cette partie de la plante employée à divers usages :

Senz erbe beivre et senz *racine*,
A chascun mal fait sa mecine.
(*Eneas*, 7969.)

Apres apris tote mecine
Quanqu'est en erbe et en *racine*.
(*Parton. de Blois*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 254, 29.)

N'i aura mes *rascine*. (*Des trois ennemis de l'homme*, B. N. 19525, f° 127 v°.)

Les herbes, cressons, *rachignes* des fosses. (1509, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig. :

Tu apareillas devant la face de li, e establis ses *racines* e emplit la terre. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXIX, 9.)

Tu ais planteit ses *raicines* et elle ait empli lai terre. (*Psaut. de Metz*, LXXIX, 10, var.)

— T. biblique, race :

E arechera ensement toute ta *raissygne* de la terre des vivans. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 70b.) Lat., evellet te... et radicem tuam de terra viventium. (*Ps.*, LI, 7.)

— Par anal., principe d'une chose :

Li uns aporta bien, et li autres mauvai-

sement; que covoitise, qui est *racine* de toz mals, ne laissa. (VILLEHARD., § 253.)

De toz mal est orguel reine
Et commancemens et *racine*.
(*Siege de Jerus.*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 6d.)

Et je vous conteray de miracle divine,
Et de Jherusalem la prise et la *rachine*.
(*Chev. au Cygne*, 8.)

Et Marques iert venus pour conter la *rachine*.
(*Ib.*, 2057.)

Car nous sommes venu sur ung (*corrig.* une)
[aultre *rachine*
(*Ib.*, 18631.)

Moult eurent grant merveille li enfant la roine
Quant d'Esmeret leur frere oirent la *rachine*.
(*Baud. de Seb.*, II, 85.)

Or lairai des bastars, dit en ai la *rachine*.
(*Ib.*, II, 253.)

Il fu estrais du chisne
Par cui li Sarrasin eurent mauvaise estrine
Dont pluisour jongleours vos ont dit le *rachine*.
(*Ib.*, XXIV, 1143.)

**RACLEDENIER**, s. m., avare :

Un *racledenier*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 57 v°, éd. 1553.)

Nos composez sont beaucoup plus signifians et ont plus d'emphase que ceux des Grecs; car nous disons : pinsemaille, *racle denare*, serredenier, serremiette, pleurepain. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 75, éd. 1579.)

Chiches, tacquins et *racquedenare*. (CHOLIERES, *Matin.*, p. 15, Tricotel.)

Lequel, amprez avoir arraché des mains des Venitiens, Florentins et Genevoys, le commerce de l'espicerie, par la descouverte des Mouluques, que fist Magaillan soubz son auctorité et a ses despans, fist fermer boutique a tous ces *raquedenares* qui ratelloient tout l'or et l'argent de l'univers, pour en impatroniser l'empire espaignol. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, Œuvr., I, 157, Soc. Hist. de Fr., I.)

**RACLEMENT**, s. m., action de racler :

Pour recompense de la peine qu'ils prennent a sonner des aubades, avecques luths, guiternes, flutes et autres accords et *raclemens* de boyaux, au devant de la fenestre de Madame. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 57, éd. 1602.)

**RACLER**, v. a., frotter de manière à enlever une partie de la surface :

Et *soit* (l'ongle) *raclé* de voirre. (BERN. DE GORD., *Prat.*, I, 27.)

— Fig. :

Je te salue, o lut harmonieux,
*Raclant* de moy tout le soin ennuyeux
Et de mes amours tranchantes
Les peines, lors que tu chantes !
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 397.)

— Effacer en grattant :

Qu'ils *raclent* mon nom de leurs papiers en ceste matiere. (CALV., *Instit. chrest.*, I, XIV.)

Bien qu'il (Maigret) n'*ait* totalement *raclé* la lettre grecque Υ, comme il devoit, je me suis hazardé de l'effacer. (RONSARD, *Odes*, Epistre au lect. de la prem. édit.)

*Racle* leur nom, efface leur memoire.
(JOD., *Cleop.*, II.)

Que l'on ne me mette personne par dela sur mon estat sans mon sceu, car je les *racleray*. (4 sept. 1574, *Lett. de M. Stuart.*)

Comme ils fussent apres la perte de Hierusalem (les Templiers) accusez de grands crimes, soit qu'il fust vray, ou qu'on leur supposast ceste calomnie, ils *furent raclez*, comme en un moment, de toute la chrestienté. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 13.)

— Balayer :

Une pelle a *racler* ou nectoyer la maison. (1453, A. N. JJ 185, pièce 310.)

Esmortir le dit feu... et le *rescler* et frotter. (1459, A. N. JJ 190, f° 109 v°.)

— T. de jeu de paume, *racler et bander*, enlever avec la raquette la balle roulant à terre et la jeter dans les filets; fig., faire de son mieux dans une circonstance défavorable, se lancer dans toutes les extrémités :

Nous disons, c'est *a racler et a bander*, quand nous voulons declarer que c'est sans rien espargner, que c'est a faire du pis qu'on peut. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 140, Feugère.)

De sorte que je me vois reduict aux termes de jouer *a bander et racler* contre eulx. (2 janv. 1587, *Négoc. de la France dans le Lev.*, IV, 576.)

Jeune fou, scalabreux et huguenot *a bander et racler*, et ennemy mortel des catholiques. (BRANT., *Œuvr.*, VII, 264, Lalanne.)

— Frotter rudement; fig. :

Et la musique ne pourroit s'y accommoder, sans estre forcee, et *racler* l'oreille d'un mauvais son. (*Bigarrures du s. Des Accords*, ch. III.)

J'*ay raclé* de ma fantasie
Le monde au visage ehonté,
Pour vaquer a la poesie
Quand j'en auray la volonté.
(RONS., *Od.*, V, XIII.)

— Par extens. :

Tremousser tout le corps d'un geste deshonneste,
Au *racler* enroué des boyaux d'une beste.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1re journ., II, 2.)

— Mettre à ras avec la racloire :

De .XII. copes li moneir deyt prendre un bichet *rascla*. (1366, *1re Coll. des lois*, n° 19, f° 8 v°, A. Fribourg.)

**RACLEURE**, mod. raclure, s. f., action de racler; parcelle enlevée de la superficie d'un corps en le raclant :

En *racleure* de piez et vieulx houseaulx.
(VILLON, *Gr. Test.*, ballade, p. 76, Jannet.)

Rasamentum, coupure, *raclure*. (R. EST., *Thes.*)

Les *raclures* et petites pieces du diamant sont precieuses. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 134 r°.)

Si de cela advenoit *rascleure* de boyaux, soit curee avec clysteres opportuns. (JOUBERT, *Gr. chir.*, p. 447, éd. 1598.)

**RACLOIR**, s. m., instrument pour racler :

*Rascloir* de fer. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 210.)

**RACLOIRE**, s. f., instrument pour racler :

Une *racloire* de fer. (27 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une *racloire*, .I. viez rouhaule de fer. (22 août 1400, *ib.*)

— Partic., instrument pour racler la langue :

Vous faudra voir et visiter le chancre; et si vous le trouvez blanc, ayez un petit fer fait par l'un des bouts en forme de *racloire* ou ratissoire, et par l'autre bout taillant; si la langue est trop chargee de chancre, et tant qu'il ne se puisse tirer avecques la *racloire*, fendez lui bien dextrement et doucement avecques le taillant du long du costé de la langue. (DU FOUILL., *Fauconn.*, f° 20, ap. Ste-Pal.)

**RACLURE**, mod., v. RACLEURE.

**RACOLER**, v. a.

Cf. VI, 539a.

**RACONTABLE**, adj., qui peut être raconté :

La queile faite chose joskes or en cel meisme monstier maint *racontable*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 211.)

Non *racontable*, inenarrabilis. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Desir non *racomptable*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 11a.)

**RACONTER**, v. a., conter en détail :

A toz vos sembleroit merveille
Se ceus voloie *raconter*
Que ge connois jusqu'a la mer.
(*Des deux Bordeors ribauz*, Montaiglon, *Fabl.*, t. I, p. 9.)

*Rachompter*. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 346, Soc. de l'H. de Fr.)

Estoient tenus de le *racompter* a ceux qui estoient commis a escripre les adventures. (*Les Coustumes des chevaliers de la Table-Ronde*, Mém. de la soc. arch. d'E.-et-L., 1873.)

— Absol. :

Et des Bretuns *racunterai*.
(*Brut*, ms. Munich, 3710.)

— Anc., compter :

Nostre sires lou *resconterait* en escriptures. (*Psaut. de Metz*, LXXXVI, 6.)

Cf. VI, 540b.

**RACONTEUR**, s. m., celui qui raconte, qui aime à raconter :

Sera *racontieres* de bons exemples. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 79 v°.)

Et ne sui fors que *racontierres* des paroles que li ancien et li sage en ont dit. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 4a.)

Mençongiers aucteurs et *raconteurs* de la mort de Massinisse. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 298d.)

Il est plus *raconteur* que docteur. (1444,

*Trad. du Gouv. des princ. de Gill. Colonne*, Ars. 5062, f° 116 r°.)

*Racompteur* de l'histoire. (*Cent nouv.*, LXV.)

**RACORNIR**, v. a., rendre dur comme la corne :

Chardons durs et *racornis*. (FRERE NICOLE, *Trad du Liv. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 73 r°.)

Si le fonds de terre est trop sec, trop dur et *racorni*. (LIEB., *Mais. rust.*, p. 479.)

— Fig. :

... Endurci
En son erreur et *racorni*.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Pelerin. de vie hum.*, 11259, Stürzinger, cité par le *Dict. gén.*)

**RACQUERIR**, v. a., acquérir de nouveau :

Sainct Benoist a enseigné en general les instrumens de bien vivre a toutes manieres de gens pour *racquerir* le royaume de paradis. (*La Reigle monseigneur sainct Benoist*, f° 22 v°.)

Car autrement ne se vouldroyent lier
A nouveaux corps, et ne voudroyent plus [estre
Pour *r'aquerir* du mal par tant renaistre.
(RONS., *Franc.*, l. IV, *Œuv.*, p. 455, éd. 1584.)

**RACQUITTER**, v. a.

Cf. RAQUITER, VI, 604ª.

**RADE**, s. f. et anc. m., partie de mer qui s'enfonce dans les terres et présente aux vaisseaux des mouillages à l'abri des vents et des lames :

Le prochain *radde* du bout de Bellisle. (GARCIE, *Grant routier de mer*, f° 57 v°, éd. 1483, cité par le *Dict. gén.*)

Lesqueulx s'en allerent a une *rade* sur mer nommee la Palixe. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 390, Soc. Hist. de Fr.)

**RADEAU**, s. m., assemblage de pièces de bois formant un plancher flottant :

Ung *radeau* de bois. (1485, *Proc.-verb. du cons. de rég. de Charles VIII*, p. 81, cité par le *Dict. gén.*)

1. **RADER**, v. a., mettre en rade (un navire) ; neut., se mettre sur rade :

Nous ne pensions seulement qu'a eslire commodité de *rader*. (LA LANDE, *Hist. de Dictis*, f° 33 r°, éd. 1556.)

En mesme temps la huguenote et quelques autres vaisseaux s'escarmouchoient assez chaudement contre les galleres du baron de la Garde, lesquelles *radoient* le plus souvent en Brouage, pour une plus asseuree defense de la mer. (*Vraye hist. des troubles*, f° 500 r°, éd. 1574.)

2. **RADER**, v. a., faire tomber avec la radoire.

Cf. VI, 545ª.

**RADIAL**, adj., qui a rapport au radius :

*Radial*. Of, or belonging to the upper and bigger bone of the arme. (COTGR.)

— Qui rayonne, radiant :

Quant a l'oppilation interne le moyen est difficile ; mais Albucassis commande de l'ouvrir avec un cautere *radial*. (JOUBERT, *Gr. chirurg.*, p. 53, éd. 1598.)

**RADIANT**, adj., qui s'étend en rayonnant :

Voy mes enfans, cordeliers, mendians,
Prestres, curez, jeunes estudians,
Plus que soleil en vertus *radians*.
(J. MAROT, *Poème inéd.*, p. 79, Guiffrey.)

Les eglises des chrestiens desja reluysoient partout comme estoiles *radiantes*. (CL. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, IV, 5.)

1. **RADIATION**, s. f., action de rayer d'un écrit, d'un compte, d'une liste :

Qu'aucunes *radiations* ou ecritures ne se puissent faire a part, mais en plein bureau, par le conseil de tous. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 242.)

2. **RADIATION**, s. f., rayonnement, éclat :

La *radiation* des harnois tres luisans d'or et d'argent. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 40.)

**RADICAL**, adj., qui appartient à la racine ; qui a rapport au principe d'une chose ; *humide radical*, et par erreur *humeur radicale*, fluide qu'on regardait comme le principe de la vie :

C'est le fin et bon or potable,
L'*humide radical* notable.
(*Nat. a l'alch. err.*, 980.)

— Fig. :

La concorde qui dure est celle qui est entre gens de bien ; car estant alimentee d'une *humeur radicale* si parfaite, elle demeure tousjours vive et fraische. (LANOUE, *Disc. polit.*, 66.)

**RADICALEMENT**, adv., d'une manière radicale :

Je ne l'entent pas (l'anatomie) a desclairier *radicalement*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 38, A. T.)

Racine et tout, ou entierement jusques a la racine, *radicalement*. (*Trium ling. dict.*)

1. **RADIER**, s. m., anc., madrier :

Dyapula, *radier*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 123 r°.)

— Plancher à claire-voie de bois ou de pierre entre les piles d'un pont :

Deux autres loutres se partirent
D'un fort, et en l'eaue saillirent,
L'une alla tout droit au *radier*.
(GACE DE LA BIGNE, *Deduits*, f° 115, ap. Ste-Pal.)

— Par extens., gril :

(Cambise) apres avoir fait une grande risee de toutes les idoles qu'il y trouva, il les fit griller gaillardement dedans un beau *radier* de feu. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 357, éd. 1602.)

2. **RADIER**, v. n., rayonner :

Depuis que le soleil *a radié* sus l'eaue, elle est toute chaulde. (*Batailles judaiques*, V, 14.)

**RADIEUX**, adj., qui jette des rayons lumineux :

Ta haute dignité *radieuse*... (CHASTELL., *Verité mal prise*, Œuv., VI, 427, Kerv.)

Au beau matin en luysant appareil
Fist apparoir le *radieux* soleil.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, f° 134ᶜ, éd. 1529.)

**RADIS**, s. m., variété de raifort, à racine comestible.

Lire ici l'exemple de Nic. de La Chesnaye inséré à la deuxième subdivision de l'article RADICE, VI, 545ª.

*Radis* fendu. The double raddish, or many rooted raddish. (COTGR.)

**RADIUS**, s. m., celui des deux os de l'avant-bras qui est du côté externe :

Et que le *radius* soyt flechy par les muscles exterieurs du cubitus. (J. CANAPPE, *Du mouvem. des muscl.*, p. 30, éd. 1541.)

**RADOIRE**, s. f.

Cf. RADOUERE, VI, 546ᶜ.

**RADOTER**, v. — N., tenir des propos décousus qui annoncent un affaiblissement d'esprit :

Le vieille, ki pas ne *redote*,
Fait a Diu proiiere devote,
Car Dius ot volontiers tel note.
(RENCLUS, *Carité*, XIV, 6.)

Las lui ki au monde ratrote,
Li descrotes ki soi recrote !
Je dueil dou cloistrier *radotant*
Cui voi au siecle ratrotant.
(ID., *ib.*, CXXXIV, 4.)

Et li di que folie le fait a ce penser,
Ou vieillesce le point qui l'a fait *radoter*.
(*Brun de la Montaigne*, 109.)

*Radouter*, deliro, *redouter*, desipio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

... Somme toute,
Je croy que mon pere *radoubte*
Et qu'il parle par fantasie.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 90.)

— Réfl., même sens :

C'est pitié de ce povre homme, il *se radotte*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 773.)

**RADOTERIE**, s. f.

Cf. REDOTERIE, VI, 709ª.

**RADOTEUR**, s. m., celui qui radote :

Homme *radotteur* et resveur. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 121.)

**RADOUB**, s. m., action de radouber :

A maistre Jacques Bernard, pour les habillemens des galopins, achapt de linge, *radoub* de vaisselle et autres affaires necessaires aux offices de l'hostel du roy, durant le quartier de juillet, aout et septembre dernier passé, 1250 livres. (*Comptes de dépenses de Franç. Ier*, Arch. cur. de l'hist. de France, 1re sér., III, 99.)

— Cale où l'on radoube les navires :

*Radoub* de navire. (1532, *Pièce*, ap. Ste-

phane de Merval, *Doc. relat. à la fondat. du Havre.*)

**RADOUBER**, v. a., réparer, remettre en état ; ne s'emploie plus au propre que comme terme de marine :

Premier que entrer plus avant en mer, les faire equipper et *radouber*. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 401.)

La ou la mer, le battant doucement, luy (à l'alcyon) enseigne a *radouber* ce qui n'est pas bien lié. (MONT., II, 12, p. 311, éd. 1595.)

— Fig. :

Toutesvoies je feray ancoires mon mieulx de *radoubber* les differens si avant qu'il me sera possible. (1510, *Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, I, 309.)

Nynost s'apperceust bien de sa faute incontinant au tumulte ou murmure qu'il entendist en ladite eglyse de Ste Croix, et la cuyda *radober* a l'instant en l'eglise S. Ayoul. (HATON, *Mém.*, I, 43.)

— Réconcilier :

Ledict conte de Charolois *se radouba* et rappaisa avec son pere le mieulx qu'il peut. (COMMYNES, *Mém.*, I, 2, Soc. Hist. de Fr.)

— Réconforter :

Le seigneur de Boussu, comme preux et vaillant chevalier, *radouboit* les compaignons et appeloit les fuyans. (J. MOLINET, *Chron.*, CLXI, Buchon.)

— Rajuster :

Levez vous et vous *radoubez*, qu'il ne vous trouve pas ainsi eschevelee. (*Troilus*, IV.)

Cf. REDOUBER, VI, 709b, et RADOUBLER, p. 546c, ou *radoubler* est une faute de scribe ou de lecture pour *radoubber*.

**RADOUBEUR**, s. m., celui qui radoube :

De *redubbours* achatauntz ascient dras embles et les attire en autre forme. (BRITT., *Lois d'Angl.*, f° 71.)

Cf. VI, 546b.

**RADOUCIR**, v. a., rendre plus doux ; fig. :

Mes de son çucre et de ses bresches
Li *radoucist* novele Amors.
(CHREST., *Chev. au lyon*, 1356.)

Tant par est doz, c'en est la some,
Ke tot le cuer et le coraige
Li *radocist* et rasoage.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 4a.)

— Calmer les douleurs de :

Fait pluiseurs emplastres d oingement, pour *radouchir* les gambes dudit cheval. (15 fév.-19 mai 1496, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.,

**RAENÇON**, mod. rançon, s. f., prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif :

Jeteir lo cuide de prisun
Sanz costenge de *raenchun*.
(*Brut*, ms. Munich, 625.)

E pur pour de *raanceun*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 1658.) Var., *ranceun*.

De ses millors barons
Dont mult rices sera et grans li *raençons*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 9b.)

Moult grant avoir li promesimes
Por nos venir a *reanson*.
Il dist ke jai n'an parlast hon ;
Nule *reanson* n'an panroit,
Ainz dist ke toz nos maingeroit.
(*Dolop.*, 8278.)

E establis e comandas
Ke ti cors fust sacrefiez
Pur *raançun* de nos pechez.
(*Vie de saint Gilles*, 2984.)

Que n'en auroie deniers ne *raenson*.
(*Jourd. de Blaives*, 418.)

Si je te praig n'i arais *raianson*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 15a.)

Si porquist vivement sa *reanczon*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 299, Mas Latrie.)

Erodes fist por tei grant hocisiun. [çun.
Cent et quarante (quatre) mile, unc n'i out *raen-*
(*Adieux de J. C. à N. D.*, B. N. 19525, f° 10 v°.)

Et Dieudonné respont : A Dieu beneison
Se je doy chi mourir sans nulle *raianchon*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 30b.)

Que ja *raanczon* n'en avra. (*Table Ronde*, ms. Barberini 923, f° 62 v°.)

Comme d'autre pour raison et occasion de ladicte guerre seront renduz et delivrez touz quittes sanz toute *rainçon* paier. (1332, A. N. JJ 68, f° 6 v°.)

Ensemblement ovesques toutes les *raunceons* appartenantes aud. chastel. (7 fév. 1359, *Acte d'Edouard III*, Brequigny, XLI, B. N.)

Fut pris de nos ennemis et mis en grant *rampçon*. (1365, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 523.)

Nous vous mandons que des trente florins que Mathis de Nancey li drappiers nous debvoit pour sa *reainsson* nous en avons mis quinze florins a nostre compte. (1368, *Charte*, Coll. de Lorr., IV, 14, B. N.)

*Rayenchon*. (1369, *Liv. blanc*, f° 100 v°, A. Abbeville.)

Ne serront imposez *raunsonz*, pattz, etc. (1379, *Traité d'al'.*, ap. Lobineau, II, 602.)

L'an devant fut faminne, ensy que dit avons ;
S'encors falent li biens, n'y arat *raenchons* ;
Ly puple crie et brait et fait grant plorisons.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 38899.)

Sans *rempson* prendre. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 408, Montille.)

De la requeste d'un chevalier de Constantinoble adfin d'avoir aucune ayde pour aidier a paier au Turcq la *ranchon* de sa femme et enffans. Accordé ung escu d'or. (31 oct. 1458, *Reg. des Consaux*, 1457-1461, A. Tournai.)

La *ransson* deue. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 78 v° ; II, 264, Soc. Hist. de Fr.)

Tenans en mains *rançons* propres pour un combat naval. (SALIAT, *Herod.*, VII.)

**RAENÇONNEMENT**, mod. rançonnement, s. m., action de rançonner :

Violemens, efforcemens, *renchonnemens*, appatissemens. (*Réc. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 217.)

Roberies, *raençonnemens*. (1436, A. N. JJ 176, pièce 76.)

En *rainssonnemens* de bestes. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, A. Côte-d'Or.)

D'avoir esté a plusieurs courses et *rançonnemens* de bestiaulx et de biens, a *rançonnemens* de lieux et parroisses et a plusieurs destrousses de gens. (Avril 1445, A. N. JJ 177, pièce 61.)

Ils taillerent et endommagerent le pais, de vivres et de *rançonnemens*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., v.)

**RAENÇONNER**, mod. rançonner, v. — A., mettre à rançon ; par extens., faire payer de force :

Si avint que li Soudans le fist *ranssonner* et fut de la somme de huit cent mil besanz. (MÉNESTREL DE REIMS, § 390.)

Et les *rançonnerent* depuis courtoisement, quant il furent tout resanet. (FROISS., *Chron.*, V, 295, Kerv.)

Prannent, pillent quan qu'ilz puelent trouver,
Sanz riens payer l'eglise est violee,
Mainte chose *est* chacun jour *ransonnee*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 169.)

Pour ce que un appelé Jaquet Munier *avoit rançonné* ou fait paier six blancs a Jehan Fournier, auquel quarrefour ledit Jaquet vint et dist a un compaignon : Ay je voulu *raençonner* Jehan Fournier ?... Lequel compaignon lui respondi : Je n'en diray riens. (1419, A. N. JJ 171, f° 12 v°.)

— Réfl., payer rançon :

Pour ce qu'il ne *s'estoit* voulu *rançonner* a lui, a ceste cause pour le batre et vilener feussent venuz en l'ostel de la mere dudit suppliant. (1419, A. N. JJ 171, f° 20 r°.)

**RAFFERMIR**, v. a., rendre plus ferme :

Pour *avoir raffermi* un des pillers. (1394, dans *Dict. gén.*)

— Fig. :

Pour *rafermir* ta domination. (URFÉ, *Astree*, II, XI.)

**RAFFINAGE**, s. m., action de raffiner :

*Raffinage*. The refinement or quintessence. (COTGR.)

**RAFFINEMENT**, s. m., action de raffiner :

*Raffinement*. A refining or purrifying. (COTGR.)

**RAFFINER**, s. m., rendre plus fin :

Une grande caudiere dont Jaques Joly *a raffiné* et rabillié les salpetres de ladicte ville. (3 janv. 1519, *Registre des Consaux*, 1519-1522, A. Tournai.)

**RAFFINEUR**, s. m., celui qui exploite une raffinerie :

*Raffineur*. A refiner, purifier, clarifier. (COTGR.)

**RAFFOLER**, v. — A., éprendre follement :

Vous *rafollez* mes sens.
(DESPORT., *Eleg.*, I, II.)

Allez, amour, je ne veux plus sentir,
En vous servant, un si fier repentir
Que celuy la qui *raffolloit* mon ame.
(Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 430 v°, éd. 1588.)

— Rendre affolé :

Evan ! que ta feste folle
Me *rafolle*
De vineux estourbillons.
Je ne voy point d'autres bestes
Sur nos testes
Qu'un scadron de papillons.
(Rons., *Poemes*, l. II, *Œuv.*, p. 829, éd. 1584.)

— N., devenir fou, radoter :

Ainsi par toute opinion
Diroit on : Ce viellart *raffole*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, III, 3784.)

— *Raffolé*, part. passé, follement épris :

De nouveau *raffollé* de ses beaux yeux. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 454 r°, éd. 1588.)

Cf. Rafoler, VI, 554ª.

**RAFFOLIR**, v. n.

Cf. Rafolir, VI, 554ª.

**RAFFUBLER**, v. a., affubler de nouveau (quelqu'un) :

Quant jeu estoie nus, de dras me *rafulastes*.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 62 r°.)

Ele se *rafuble* et relie,
Moult plorant et pensive et morne.
(*Escouffle*, 4834.)

— Mettre de nouveau (un vêtement) sur soi :

Et dont *rafurler* lor manteaux. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 26 r°.)

Trancha son mantel par mi, si en donna l'une moitié au povre et l'autre partie *rafluba* et mist entor soi. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 51ª.)

**RAFFUTER**, mod., v. Rafuster.

1. **RAFLE**, s. f., grappe de raisin qui n'a plus de grains :

La *rafle* d'une grappe de raisin. Scapus (*corr.* scopius). (R. Est., 1549.)

La main mesnagere
Du maistre avoit desja mis la *raffle* en arriere,
Le verd et le pourri, pour servir de boisson
Aux valletz.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 185.)

— Fig. et par jeu de mots, *sans laisser rifle ou rafle,* sans rien laisser, pas même la rafle :

Pillez, rongez jusques aux os *sans* y *laisser rifle ou raffle.* (Gerson, *Harengue au roi Charles VI*, p. 48, ap. Ste-Pal.)

2. **RAFLE**, s. f., coup où chacun des dés amène le même point, ce qui fait gagner toute la mise :

Icellui Baudet et aucuns autres s'esbatoient a un jeu que l'en dit le poulain ou *raffle.* (1399, A. N. JJ 154, pièce 566.)

Jouer a la *rasfle.* (xvᵉ s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

J'ayme mieux n'estre qu'oblié,
Et qu'on me joue a la *raffe*
Que voir faire la piaffe
A ma saincte deité.
(*Lég. vérit. de Jean Le Blanc*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VIII, 106.)

Que si je gaigne un point de *raphe.*
(Fr. Perrin, *Escoliers*, p. 57, P. Lacroix.)

— *Jeter une rafle,* amener un coup de rafle ; fig., saisir, enlever :

*Jetter une raffle.* To throw three dice alike, as three aces, etc. to win all ; also, to match, catch, or scratch. (Cotgr.)

— Butin :

Il ne vous faut que recevoir un coup pour engloutir toute la *raffle* qu'aurez faite. (Chol., *Contes*, f° 136, ap. Ste-Pal.)

— *Jouer de la rafle,* prendre :

Lorsque vous sentez qu'il y a a *jouer de la rafle.* (Chol., *Contes*, f° 87, ap. Ste-Pal.)

— Par extens., jeu de mains :

Les bacheliers oncques ne jouerent a la *raphe* plus melodieusement, que feut joué sus Chiquanous. (Rab., *Quart livre*, xiv, éd. 1552.)

Cf. Rafle 3, t. VI, p. 554ª.

**RAFLER**, v. — N., faire rafle aux dés :

On dit *rapher*, quant au jeu de dez, qu'on appelle la raphe, ayant gaigné on prend hastivement, ou bien plustost rapidement la mise qui est sur le jeu. Ce qu'on dit aussi *raphler* ou *raffler.* (Nicot.)

— A., enlever vivement et en un tour de main ; par anal. :

... Voicy l'orage
Qui grelle tout nostre heritage
Et vient *rafler* et parcevoir
Touts les fruits que devrions avoir.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, I, 1, éd. 1573.)

Il *raffla* tous les deniers et meubles des Florentins qui y hebergeoient. (E. Pasq., *Rech.*, VII, xxvi.)

— Mettre comme enjeu à la rafle :

Et un chascun y contribuoit. M. Maisonfleur, gallant gentilhomme et tres parfaict, en faisoit la queste, car il estoit huguenot et elle aussi, et pour charité de frere a sœur. On fit aussi *rafler* un poignard qui estoit au pauvre trespassé, fort riche et decoré de force pierreries et belles turquoises, qui valloit plus de cinq cens escus, et ne *fut raflé* que pour cent. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, xx, Œuvr., II, 25, Soc. Hist. de Fr.)

**RAFRAÎCHIR, RAFRAÎCHISSANT, RAFRAÎCHISSEMENT, RAFRAÎCHISSOIR**, mod., v. Rafresc...

**RAFRESCHIR**, mod. rafraîchir, v. a., rendre plus frais :

Un poi *rafrescist* sen poulain.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 1687.)

La pluie *rafreschit* la terre et le tems. (*Liv. de Marc Pol*, CLXIX, Pautier.)

A celle fontaine c'*estoient raffresquis*
Par desoulz ung vert arbre qui bien fu feuillis.
(*Hug. Capet*, p. 106.)

Pour li a *rafreskir* descendi de l'arçon.
(*Cheval. au Cygne*, 67.)

— Remettre dans sa fraîcheur primitive, réparer :

De Geronvile font les murs *rafressir*,
Les barbacanes reparer et blancir.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 30ᶜ.)

Pour iceux temproir et gobelet *avoir rafresqui*, rebrunti et remis en couleur, 30 s. (1398, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

— Par extens. :

Puis *furent* li Grijois des mires regardé,
Et cil qu'en ont mestier *rafresci* et bendé.
(*Rom. d'Alex.*, f° 32ᵇ.)

— Couper les extrémités des racines d'une plante :

Ce qui des racines se trouvera escorcé, froissé ou rompu, provenant du rude arracher ou transport, *sera rafreschi* et osté avec la serpe. (Ol. de Serres, p. 346.)

— Rendre plus vif en renouvelant, renouveler :

Ne devez *rafreschir* tant vielle iror.
(*Gir. de Ross.*, 377.)

Je n'ay voullu laisser partir ce porteur sans vous *rafraischir* la memoire de petite seur. (*Lett. de Cath. de Bourb. au roi*, Dupuy 407, f° 101, B. N.)

Mais ces forests et ces herbages,
Ces champs, ces prez, ces paturages
Luy *rafraichissant* les douleurs
Le firent presque fondre en pleurs.
(Vauq., *Idill.*, I, 22.)

— Rappeler :

D'Alixandre vus voel l'estore *rafrescir.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 4ª.)

— Réitérer :

... Present lesquelz, fut ladicte crye *rafreschie*, et demandé a tous les adsistens, estans en icelle court, que, s'il y avoit personne aulcune quy... (6 févr. 1558, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— *Rafreschir* quelqu'un de quelque chose, l'en faire souvenir ,

Le roy d'Angleterre *avoit* envoié et resveillié le roy de France et *raffreschy* de ces matieres. (Froiss., *Chron.*, XV, 232, Kerv.)

— Rétablir par le repos et la nourriture :

La issirent il des vaissiaux, et s'i *rafreschirent* par trois jours. (Froiss., *Chron.*, VIII, 10, G. Raynaud.)

Et se *raffresqui* luy et ses gens bien trois sepmaines. (P. de Fenin, *Mém.*, an 1410.)

Quand ils *se* furent *rafraischis* de ce qui leur pouvoit estre necessaire, poursuivoient leur chemin. (Le Maçon, *Trad. de Boccace*, 4ᵉ j., 3ᵉ n., 209, éd. 1757.)

— Avec ellipse du pronom personnel :

Lors dessendirent en terre, et trayrent leurs chevaux hors des tarides pour *raf-*

*frescir.* (*Conq. de la Morée,* p. 364, Buchon.)

Et la issirent il des vaissiaus et entrerent en le ville, se s'i reposerent et *rafreschirent* par deus jours. (Froiss., *Chron.*, VIII, 33, G. Raynaud.)

Ainsi doncques fust ceste ville et forteresse de Ghergeauz prinse par les François, ou ilz *rafreschirent.* (Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, I, 283, Soc. Hist. de Fr.)

Et puys nous allames dedens le grant port dudit chief Lyonne la ou nous *rafrescimes* et prismes de l'eaue doulce. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 18.)

— Renforcer :

Et ceulx nous *raffreschirent* de soixante lances de bonnes gens que nous amenerent. (Froiss., *Chron.*, XII, 221, Kerv.)

Cf. Rafraischi, VI, 554[b].

**RAFRESCHISSANT**, mod. rafraîchissant, adj., qui rafraîchit :

Fontaine d'eau *rafreschissante.* (La Bod., *Harmon.*, p. 677.)

**RAFRESCHISSEMENT**, mod. rafraîchissement, s. m., action de rafraîchir; action de rendre plus frais :

Lors commença a chaoir une pluicte si douce et si plesant... Cil *rafreschissemenz* ne fu mie es homes seulement. (*Guill. de Tyr*, I, 218, P. Paris.)

— Action de remettre dans sa fraîcheur perdue ; fig. :

M'a esté solas tres grant d'avoir eu le *rafraichissement* de mon eage passé. (G. Chastellain, *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 269, Kerv.)

— Action de renouveler :

Le *rafreschissement* des anciennes ordonnances, concernant l'authorité et la dignité du prince souverain, et la reverence qui luy est deue et a ses magistrats, sera embrassé par vous. (16 oct. 1588, *Har. faite par Henry III aux Est. gén.*)

— Repos :

Bertran du Guesclin fait rafreschir sa gent ;
Mais petit lor vali lor *rafrechissement*,
Car trop furent gasté et moullié ensement,
Et lor chevaux foulez et lassez grandement.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 18387.)

— Relève :

Les coqs se couchent quand et le soleil, et convient les hommes au travail, au quatriesme *rafraichissement* de guet. (Du Pinet, *Pline*, X, 21.)

— Ce qui rafraîchit, provisions de bouche :

A une lieue de Meaulz nous y pourrons avoir pluseurs *rafreschissemens* de blez, avenez, fruis, feurrez, charnages, volailles et autres choses. (1387, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 41 r°.)

Luy presentant aussy tous les *raffraichissemens,* provisions et aultres comodites dont luy et ceux de sa compaignie pourront avoyr affaire. (21 juin 1538, *Lett. de Fr. I[er] aux hab. de la Prov.*, A. Toulon.)

— Approvisionnement :

Soubs la charge du s[r] de Lavardin, qui les mena, avec trois cens chevaulx et quelques *rafraischissemens* de pouldre, suivy de mon cousin le mareschal d'Aumont, qui en menoit encores dadvantage. (5 sept. 1590, *Lett. miss. de Henri IV,* t. III, p. 246.)

**RAFRESCHISSOIR**, mod. rafraîchissoir, s. m., appareil pour rafraîchir :

A Adrien de Glas, caudrelier, pour ung *rafechisoir* de queuvre. (1558, *Compt.*, A. Tournai.)

Ung *raffreschissoir*. (Oct. 1592, *Cartulaire du bailliage*, n° 1, pièce 38, A. de l'Etat à Tournai.)

— Pièce où l'on se raffraîchit :

De la on entre dedans le *rafraichissoer*, a travers duquel on passe pour aller au propigneum ou chambre tiede. (J. Mart., *Arch. de Vitr.*, f° 83 r°, éd. 1547.)

**RAFUSTER**, mod. raffuter, v. a., remettre en état :

Avoir *rafusté* de noef deux canons et referré iceulx. (13 nov.-12 fév. 1450, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. VI, 555[a].

**RAGAILLARDIR**, v. a., rendre gaillard :

Se *ragaillardir*. Vilarescere. (R. Est., 1544.)

**RAGE**, s. f., maladie virulente particulière au genre chien, qui se caractérise par le désir de mordre, des accès de fureur et une salivation abondante :

La premiere appelle l'en *rage* enragee. Les chiens qui sont enrages de celle *rage* crient et ullent a voix casse... Ilz vont tout partout mordans homes et bestes et tout quanque ilz treuvent devant eulx et est moult perilleuse leur morsure. (Gast. Pheb., *Chasse*, Maz. 3717, f° 29[b].)

L'autre maniere de *rage* a telz signes comme la *rage* dessus dite, fors que il ne mort ne homes ne bestes fors chiens. Et aussi perilleuse est sa morsure comme de l'autre et va tousjours sa et la sans poy arrester, ceste s'appelle *rage* courante. (Id., *ib.*, f° 30[a].)

Il n'est hons, feme ne riens nee
Ki ne cuidast qu'il eust *rabe*.
(*Ren. le nouv.*, 3330.)

— Accès de douleur violente :

Ke jou en chel kier tans ne sente
De si grant famine le *rage*.
(Renclus, *Miserere*, lxi, 11.)

— Au sens moral :

En non Diu, Dieus ! c'est la *rage*
Que li maus d'amer.
(*Chansons*, ms. Montpellier 196, f° 234 r° ; G, Raynaud, I, 139.)

— Irritation violente :

El cors vus est entree mortel *rage*.
(*Rol.*, 747.)

Garwalf, ceo est beste salvage,
Tant cum il est en cele *rage*,
Humes devure, grant mal fait,
Es granz forez converse e vait.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 9.)

Ke jur e nut plurout *a rage*.
(Chardry, *Set dormans*, 389.)

— Excès d'ardeur :

Droite voie est de mariage,
Chou est castees, se sans *rage*
S'aquite cascuns a sen per.
(Renclus, *Miserere*, cxcviii, 1.)

— Passion violente :

Antre mon amin et moi,
Si mainrons d'amor la *raige*.
(*Tenson*, Oxf. Bodl., Douce 308, f° 231.)

— *Faire rage,* faire de violents efforts ; se signaler, faire des prouesses, en bien comme en mal :

A, tu dis vray : je *faysoye rage*,
Quant premierement tu me veis.
(*Farce d'ung ramonn. de chem.*, Anc. Th. fr., II, 190.)

Allons, et qu'on *face rage*
De fouler le vin nouveau.
(Yver, *Print.*, p. 275, éd. 1588.)

Haranbure, pendes vous de ne vous estre point trouvé pres de moy en un combat que nous avons eu contre les ennemys, ou nous *avons faict rage*. (13 juin 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 375.)

— *Dire rage,* dire des choses extraordinaires :

Ha ! maistre, vous nous *dictes rage:*
Telz parlers nous sont mal seans :
Puisqu'ilz sont condempnes ceans.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 23306.)

— Par extens., merveille, comme terme de comparaison :

Deux belles sonnettes,
Tant belles et tant joliettes
Qui sonnoyent si doulx que *rage*.
(*Confess. de Margot*, Anc. Th. fr., I, 376.)

Si doulcement que c'estoit *raige*.
(*Ib.*, 377.)

Voicy *raige*
D'ouyr ung veau former langaige.
(*Farce de Georges le veau*, Anc. Th. fr., I, 398.)

— Joie bruyante :

Toute la vile se deporte,
Et envoise et demoinne joie,
Les juene gens plus toute voie,
Car li juene font plus grant *raige*.
(*Dolop.*, 2873.)

Menons joie et vie et *rage*,
Ja n'an perdrons mariage,
Mais ke tres bien nos celons.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 140.)

Il veut qu'on voie le barnage
En son hostel et la grant *rage*
Et la grant joie q'en i maine.
(*Guill. de Dole*, 2348.)

— Folie :

Comment refuseroit un conte
Pour homme dont on ne tient conte ?
On li atorneroit a *rage*.
(Beaum., *Jehan et Blonde*, 2565.)

Mout par seroit li prestres sos,
Qui m'espouseroit sur tels mox.
Mais che sera *rage* du dire.
(Id., *id.*, 2919.)

— Par métaphore, furie :

Des trois *raiges* y est fait tes escus
C'est d'Aletho, Thesiphone et Megus.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, I, 251.)

**RAGENCER**, v. a., agencer de nouveau :

Ses freres congnoissans la chose osterent la teste dedens le pot et *reagencerent* les herbes odorans. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 127 r°.)

Allons par l'huys du jardin en vostre chambre, et la, tandis que vous *rageancerez* vos affaires, nous parlerons du reste. (LARIVEY, *La Constance*, III, 7, Anc. Th. fr., VI, 261.)

**RAGER**, mod.

Cf. RAGIER 2, t. VI, p. 556ª.

1. **RAGOT**, s. m., anc., cochon de lait :

.IX. porceaulx de demi an, .VI. porceaulx de trois mois ou environ, et .VI. *ragos* soubz la mere. (1392, *Boil*, A. N. MM 31, f° 160 v°.)

Le suppliant print cinq d'iceulx pourceaulx, c'est assavoir trois petiz *raguoz* et deux autres un poy plus grans. (1411, A. N. JJ 166, pièce 155 ; Duc., *Ragazinus*.)

— Plaisamm., personne grosse et courte :

C'est un conin debout, mon Dieu, qu'il est *ragot!*
Peut on bien faire un homme en si peut de ma-
[tiere !
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 105 v°, éd. 1609.)

2. **RAGOT**, s. m., commérage.

Cf. RAGOTE, s. f., VI, 556ᵇ.

**RAGOUSTER**, mod. ragoûter, v. a., flatter le goût de (qqu'un) ; réveiller le goût de (qqu'un) ; anc., au fig., mettre en goût, exciter :

Ce dist pour li mieus *ragouster*.
(FROISS., *Meliador*, 11070.)

**RAGREER**, v. a.

Cf. RAGREER 2, t. VI, p. 556ᶜ.

**RAI**, s. m., rayon.

Cf. RAI 1, t. VI, p. 558ª, et RAI 3, p. 558ᶜ.

**RAIDE, RAIDEUR, RAIDIR, RAIDISSEMENT**, mod., v. ROIDE, ROIDOR, ROIDIR, ROIDISSEMENT.

1. **RAIE**, mod., v. ROIE.

2. **RAIE**, s. f., poisson de mer plat et cartilagineux :

Nus poisonniers de mer ne puet mestre *raie* en pannier sur autre poison. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., CI, 7.)

Saumons sales, aloses, *raies*. (*Rentes d'Orliens*, f° 18 r°, A. Loiret.)

Combien que ces pastinaces n'ayent point trouvé de nom françois, toutes fois les Parisiens les nomment *rayes*, pource qu'elles ressemblent aux *rayes*. (BELON, *Singularitez*, I, 74.)

**RAIFORT**, s. m., espèce du genre rave :

En potaiges, haulx, oignons et *raiz fors*. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 56 r°.)

Nicander et aultres medecins appreuvent le *riffort* qu'on appelle en aucun pays rave. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 51 v°.)

Pastenades, *rayfois*, ramoraches. (*Trad. du de honn. volupt. de Platine*, f° 27 r°, éd. 1528.)

Oignons, *reffortz* et fruitages. (1536-39, BB 56, A. Lyon.)

Pour ung melon et *riffors*. .II. s. (1584, *Compte de recette et dép.*, S.-Georges, A. Vienne.)

**RAIGUISER**, v. a., aiguiser de nouveau :

Item pour ragusier .XI. heuaulx, .IIII. deniers pour le pieche, vallent .III. sols .VIII. deniers. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, VII, 164, Ed. Dupont.)

*Avoir* refait, *reswisié* et remis a point pluiseurs hauwiaux et pelles fierees. (20 nov.-19 février 1434, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Pour *avoir* resaudé, *rewisié* et retenu .XX. hayviaulx. (1445, *Compte des fortifications*, 2ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Pour *avoir resguisié* .XXVI. hauwiaux de la ville. (1481, *Compte de réparations aux fortifications*, 5ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Quant aux autres eschallas, il les faut *raguiser* tous les ans. (DU PINET, *Pline*, XVII, 22.)

— Fig. :

Hom, n'as mestier de demorer
De ten cuers rebours ramorer
Et *raguisier* en Dieu amour
Por lui servir et honorer.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLV, 1.)

**RAILLER**, v. a., se moquer de (qqu'un), en s'adressant à lui :

Le suppliant et icelui Breton en *rasglant* et devisant comme ilz avoient accoustumé de faire. (1468, A. N. JJ 195, pièce 91 ; Duc., *Raffarde*.)

Helye les *raylloyt* disant... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, 2ᵉ p., sec. copie, f° 32 r°.)

Car retenez a motz couvers
Que par indicible follye
J'avoys le sens mis a l'envers.
Mais mesdisans sont recouvers
Quant ma femme si *est rallie*.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 49.)

**RAILLERIE**, s. f., action de railler :

Grant mal est au jour d'huy pour ce que chascun entend de legier en *railleries* dissolues et diffamations. (*Jeh. de Paris*, p. 2, Montaiglon.)

Devant mon oncle... moult durement me folliastes, et en faisant voz *railleries* me distes le vostre plaisir de quoy mieulx vous en convint taire. (*Perceval*, f° 85ᵈ, éd. 1530.)

**RAILLEUR**, s. m., celui qui raille :

Vous estes par trop grans *railleurs*.
(*Pathelin*, 1499, cité par le *Dict. gén.*)

**RAINCEAU** et **RINCEAU**, s. m.

Cf. RAINSEL, VI, 563ª.

**RAINE**, s. f., grenouille :

Enveia en els cinomiam, e manja els ; e *raine*, e deperdiet els. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LXXVII, 50.) Ms. Cambridge : *reines*.

*Reinnes* avoit sus le rivage
Qui s'esventoient a l'orage.
(*Ysopet I*, ms. Chartres 620, f° 138ᶜ.)

Ou por ce que la seignorie
Sus les *raignes* li est baillie.
(*Ib.*, ms. Lyon 1159.)

En sa goule con feves bainnes
Sevelit cop a cop ces *rainnes*.
(*Ib.*, 1175.)

Hec rana, *reine*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Dont pres qu'ilz ne crevent d'engaigne
Et sont plus enfles qu'une *graigne*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 30000.)

Les *rainnes* chantoient au champs, comme ce fuit estes a la S. Jehan. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1469.)

Car taut gemit et cria la montaigne
Qu'elle enfanta une petite *raigne*.
(*Epistre du chevalier transfiguré*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IV, 186.)

Il avoit bien tes yeulx de *rane*.
(CL. MAROT, *Œuv.*, p. 181, Voizard.)

D'ouyr chanter les *ranes* trop fort signifie pluye. (BODIN, *Demon.*, f° 40 v°.)

**RAINETTE**, et (au sens 2) **REINETTE**, s. f., grenouille de buisson :

*Rainetes* et petitz crapeaux.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grande peste*, 1058.)

Puis tuer les parens importuns des *rainettes*
Pour bouillir en la poille.
(GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 87, éd. 1567.)

— Variété de pomme à peau tachetée :

Pommes de *raynette*. (1543, *Compte de S. Anisset*, A. Seine-Inférieure.)

On peut faire quelque syrop magistral de pommes de *rainette*. (PARÉ, XX, 28.)

**RAINURE**, s. f., entaillure pratiquée en longueur sur l'épaisseur d'une pièce de bois, pour recevoir une pièce d'assemblage ou pour servir de coulisse :

Et sy y a auber en jointure et en *royneure*. (1410, dans *Dict. gén.*)

Deux lettres briefs mis en une *raineure* de la paroir estant au chevet du lit dudit mestre Jehan. (11 oct. 1464, *Proces crim. de la Saignant*, A. Dijon.)

Que le fons soit si long et si large qu'il ample les *royneures* de bout a autre et d'un lé a l'autre. (1467, *Ord.*, XVI, 610.)

**RAIPONCE**, s. f., campanule dont les racines comestibles s'accommodent en salade :

Du sel et aussi des noisetes,
Et foison sauvages pommetes,
Des *responses* et des herbetes,
Des champignons.
(LE ROI RENÉ, *Œuvr.*, II, 121.)

1. **RAIRE**, v. a., raser.

Cf. RERE 1, t. VII, p. 78ᶜ.

2. **RAIRE** et **REER**, v. n., pousser son cri, en parlant du cerf, du daim, du chevreuil :

Ilz (les daims) *reent*, quant ilz sont an ruit, non pas de la guise d'un cerf, maiz trop plus bas. (GAST. PHEBUS, *Chasse*, B. N. 616, f° 20d; p. 28, Lavallée.)

Les cerfs commencent a *rire* apres les biches. (CHARLES IX, *De la chasse*, p. 4.)

Le cerf *reant* qui au bois se contante.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 30 r°, éd. 1574.)

Le daim va plus tost de prin saut que le cerf, et *roye* quant il est en rut, non pas comme le cerf, mais plus bas, en gargutant dedans sa geulle. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 98 r°, éd. 1585.)

L'on cognoist les vieux cerfs a les ouyr *rere* ou crier... car tant plus ils ont la voix grosse et tremblante et plus doivent ils estre vieux ; s'ils ont esté courus, et qu'ils ayent crainte de quelque chose, ils mettent la gueule contre terre et *reent* bas et gros ; ce que les cerfs de repos ne font pas ; car ils levent la teste en haut, *reans* ou braimans hautement et sans crainte. (ID., *ib.*, XVIII.)

— Inf. pris substant. :

Et li chançonnetes, li chans des oisiaus, et li *raires* dou chierf siervent aussi au tast. (JEHAN D'ARKEL, *Li Ars d'amours*, II, 311.)

**RAISIN**, s. m., fruit de la vigne :

Li *resins*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 195d.)

Li fruit des oliviers ou li *roisin* qui sont cueilli. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 89b.)

Pour figes et pour *roizins* pour quaresme. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 46.)

Feuilles de vigne et grappes de *rosins*. (1422, *Inv. des tapiss. de Charl. VI*, Bibl. Ec. des Ch., XLVIII, 405.)

*Raiczin*. (1456, E 56, f° 7, A. Maine-et-Loire.)

Un cabatz de *razins*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 110 r°, Bibl. la Rochelle.)

Le premier jour de septembre, on n'eust encore peu trouver un boin *rexin* meur en vigne. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465.)

**RAISINÉ**, s. m., confiture de raisin ou de vin doux mêlé avec des poires, des coings, etc. :

*Raisiné*. A confection of grapes, made thick, and eaten with bread, as hony ; or as raisinnee. (COTGR.)

Cf. RAISINÉ, adj., VI, 565a.

**RAISON**, s. f., explication d'un fait :

Totes *raissons* de fait et de droit. (Août 1273, Sept-Fonts, A. Allier.)

Ne je mon frere ne voroie chosse demander u je n'euisse coulour de *raisson*. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 18 r°.)

Quant les *raisons* de parties sont anyenties par *raisons*. (FABRI, *Rhet.*, f° 11 v°.)

— Justification d'un acte :

Se pour moi conforter en paine vous meties ;
Che seroit sans *rayson*, car le mort en aries.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 967.)

Qu'eust elle sceu mieux faire que d'employer le vert et le sec pour jetter hors de prison son filz aisné et de peine ses autres enfans, et ce par juste *raison*, ny sans aucun respect de fidelité qu'on doit a son roy. (BRANT., *Gr. cap. fr.*, III, 376.)

— *A raison de*, en vertu de, d'après :

*A raison de* quoy.
(BON. DES PER., *Lysis*, Rec. des œuvres, p. 28, éd. 1544.)

— Satisfaction pour une injure :

Ce mal vient d'une erreur gravee en leur penser,
Qu'un esprit courageux qui se sent offenser,
Ne doit (s'il tient sa vie aux armes occupee)
Rechercher sa *raison* en rien qu'en son espee.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 572, éd. 1633.)

— *Faire raison a qqu'un*, boire à son tour à sa santé :

Faictes nous ung peu de *raison* ;
Tenez, voyla de la boisson ;
N'espargnez pas ce vin cleret.
(*Farce de Jeninot*, Anc. th. fr., I, 295.)

— Faculté de connaître le vrai :

Cil vivoient selonc *reson*.
(GUIOT, *Bible*, 49.)

Vos di que c'est wide maisons
Que Dex n'est en lui, ne *raisons*.
(ID., *ib.*, 1874.)

Cf. VI, 567a.

**RAISONNABLE**, adj., doué de raison :

Home *raissonnable*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 3a.)

*Raysonnable* creature.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 119a.)

Tant estoient devostes et *resonnables* les paroles. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 41 r°.)

Sages et beaux et aimables
De sens garniz et *resonables*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 104c.)

Et si ne sont mie trop mal *raisonnables*, mais molt simples gens. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 77 v°.)

Elections et refusers proprement n'est mie en l'ame sensitive, mais en la *raisonnable*, si con il aparra ci apres. (JEAN D'ARKEL, *Li Ars d'amour*, I, 202.)

— Qui est fait selon la raison :

Ceste proiere fu *resonnable*,
Et pour ceia fist Dieu tenable.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 11b.)

Jugemenz *ressonnables*. (*Cron. de Godefr. de Buill.*, Vat. Chr. 737, f° 397b.)

— Qui est dans la juste mesure :

Li siergans de le glize doit metre jour *rasenaule* d'enquerre la verité de cel forfait. (Mai 1247, *Lett. de J. d'Audenarde*, A. Nord.)

Pris *rasenaules* i sera assis. (Fév. 1249, *Ch. de Jehane, cesse de Fland.*, Chart. des comt. de Hain., A. de l'Etat à Mons.)

Pour ces causes dessus dictes et pour plusours autres efficaux et *roisenables*. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. comm. de Gy.)

Gehan Chaboteau pour tant qu'il a fait crier et vendre trippes de pourcealz mal *raisonnable*. (31 août 1458, *Reg. aux amendes et banniss.*, n° 7, f° 18 v°, A. Dinant.)

De venir matin et de s'en aler a heure *raisonnable*. (*Journ. de N. de Baye*, I, 245, Soc. Hist. de Fr.)

— Conforme :

Ne ne sont lour articles *rasonaubles* a la fin a quoy alz tendent. (1325, dans *Hist. de Metz*, IV, 14.)

— S. m., anc., rationnal :

Quant ilz debvoient entrer en bataille si grant splendeur en eissoit, et aussy de toutes les pierres du *raisonale* ou *raisonable* que toute leur multitude sçavoit indubitativement quand Dieu estoit en leur ayde, pour ce l'appelloient ilz *raisonable* de jugement, car ilz jugeoient de leurs victoires seloncq luy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 136 r°.)

Le *raisonable* estoit ainsi appellé adfin qu'il eust memoire que toutes choses venront enfin a raison. (ID., *ib.*)

**RAISONNABLEMENT**, adv., d'une manière raisonnable :

Mult parlez *resonablement*.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. anglonorm.*, I, 90.)

Çou ne poroit nulz contredire *rasonnavlement*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 41 v°.)

*Raisenaublement*. (1255, *Lettre de Simon, sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

*Raixonablement*. (*Disc. d'anc. philos.*, ms. Berne 365, f° 88 r°.)

*Raisonaublemant*. (1288, *Franch. de Poligny*, A. Poligny.)

Ce ne se pot faire *raisonnablement*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 141a.)

Par quoi il ne peuissent wangnier leur journees *raisenaulement* sans mal engien. (1297, *Cartul. de Hainaut*, XCVIII.)

Tel que nous ne les peussions *resonnablement* mettre hors de nostre main, nous les y retenons expressement. (1313, A. N. JJ 49, f° 55 v°.)

*Roisonablement*. (10 mars 1358, H 303, A. Haute-Saône.)

Se frere ne va *raisonnablement* comme doit. (1435, *Stat. de S.-J. de Jér.*, f° 101a, A. Haute-Garonne.)

*Raysonnablement*. (*Ib.*)

**RAISONNEMENT**, s. m., faculté de raisonner, usage de la raison :

Racionacio, *resonnement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 236 r°.)

Vous les reconnoistrez assez facilement (les pédants)
A l'humeur andouillique, au sot *raisonnement*.
(DU LORENS, ap. Delboulle, *Gloss. de la váll. d'Yères.*)

**RAISONNER**, v. — N., discourir, parler :

Est establi que frere non *raysonne* pour autre frere qui present soit. Pour frere qui sera absent autre frere peut *raisonner* qui ait procure suffisant et congnoissance de son souverain. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 94a, A. H.-Gar.)

Un exemple Valere donne
D'un chevalier dont il *raisonne*,
Cornelius Scipio nommez.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 4357.)

— Expliquer :

... Li prince qui couronne
Portent en France, com *raisonne*
L'istoire qui fait mencion
D'eulx et de leur attraction.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3619.)

— Faire usage de la raison :

Que exemple bon doie donner
En fais, en dis, en *raisonner*
Le prince ..
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 5587.)

— Faire un enchaînement de propositions servant à démontrer qqchose :

Raciocinor, *resonner*, parler raisonnablement. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 236 r°.)

— *Faire a raisonner*, être à considérer :

Une chose *faisoit a raisonner*, l'yver approchoit. (FROISS., liv. III, f° 348, ap. Littré.)

— A., interpeller, entretenir :

Cortoisement le *raisona*.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 7 v°.)

Il le *raisonna*, et le trouva tel qu'on luy avoit dit. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, t. II, p. 328.)

— Soumettre (qqchose) au raisonnement :

S'ils condamnoient et louoient ou ce personnage ou ce faict, il falloit *raisonner* leur dire. (MONT., I, 24, p. 77, éd. 1595.)

— Établir et tenir conformément aux règles :

Le tresorier jurera de faire et *raysonner* au vray le livre de l'administration. (1543, *Liv. des serm.*, f° 164, A. Montauban.)

Cf. RAISONÉ 1 et 2, t. VI, p. 569b.

**RAJEUNIR**, v. — N., revenir à la jeunesse :

Si estoit l'arbres de jovent
Qui fait *rajovenir* la gent.
(*Blancand.*, 2595.)

Tout me *rajouvenist* le cors
Quant g'i pense et je le recors.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 87d.)

... *Rajovenit* le cors.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 113c.)

Al cief de .c. ans le voit on
*Rajovenir* en cel roion.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 25539.)

L'une (pomme) pour aviellier, ensi con dit aves,
L'autre pour *rajouvenir* quant che sera mes
[gres.
(*Baud. de Seb.*, XV, 235.)

Me promettroient de faire *rajeunir*
Ce corps ja vieil.
(H. SALEL, *Iliade*, IX.)

— Fig. :

Tant plus est vieus, plus *rajovenist* en lui avarice. (*Prov. Seneke le philos.*, Ars. 3142, f° 320b.)

— Réfl., même sens :

En cel fu *se rajovenist* (le phénix)
Et ses penes i rafrescist.
(*Parton.*, 10341.)

— A., ramener à la jeunesse :

Conment elle ot en convenant aus puceles de *rajouvenir* leur pere Pehye. (*Metam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 8c.)

Hebé, deesse de jouvente,
Qui des cielx estoit boutcilliere,
*Rajoennist* a la priere
D'Ercules le vieil Yolus.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 193a.)

**RAJEUNISSEMENT**, s. m., action de rajeunir :

Par decha est li grans arbres ki fent
.II. fois en l'an par *rajonisement*.
(*Alischans*, 5708.)

S'il requierent Dieu folement
Pour le *rajovenissement*
De diableuse volenté,
Quant il acquierent a plenté
L'onneur terrienne.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 98c.)

Le *rajeunissement* de l'ame. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, I, VIII.)

**RAJOURNER**, v. a., ajourner de nouveau :

Nos de rechief *rajournasmes* lou dit Hervier a autres trois assises ausi granz. (1269, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 37 v°.)

**RAJOUTER**, v. a., ajouter de nouveau :

*R'adjoustant* de rechief des hiebles. (PARÉ, XXI, 22.)

**RAJUSTER**, v. a., ajuster de nouveau :

... Vendra tens, siecle e termine,
Si cum Deus pramet e destine
Que l'alme al cors repairera
Et toz les os *rajostera*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24225.)

Et se ele (la mesure) est bone et loiaus, li mesureur doit .IIII. d. pour le *rajouster*, toutes les fois que il la fera *rajouster*, ne plus ne doit il du seignier ne du *rajuster*, (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., IV, 8.)

Avoir wuidié quatre pois de cent livres le pieche, ou il y avoit ploncq et quievilles de fier, des pois servant a la grande ballanche de le halle, pour les *radjouster* et raemplir d'aultre metal, et pour avoir l'un d'iceulx raemply de ploncq et le *rajousté* a pois de .VIxx. livres. (13 août-12 nov. 1429, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Et pour *avoir* gaugié et *rajousté* trois dousaines desdictes quennes. (20 août-19 nov. 1435, *ib.*, 4e Somme de mises, ib.)

1. **RALE**, s. m., genre d'échassiers :

Hic strutio, *radle*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Li *raalles* est uns oyseaux.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 33b.)

En la saison d'aoust, l'en peult voler aux faisandeaulx, aux oustardes, aux laperiaulx, aux levrats, aux *raales* des champs qui sont roux. (*Ménagier*, II, 309.)

*Rasle*, *ralle*, roy et mere des cailles. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 49 r°.)

2. **RALE**, s. m., bruit anormal dans les voies respiratoires :

*Rasle*. A ratling in the throat. (COTGR.)

**RALEMENT**, s. m., action de râler :

*Rallement*. A ratling in the throat. (COTGR.)

**RALENTIR**, v. a., rendre plus lent :

Si chascun espioit de prez, les effects et circonstances des passions qui le regentent il *rallentiroit* un peu leur impetuosité. (MONT., III, 13.)

**RALENTISSEMENT**, s. m., action de ralentir, de se ralentir ; état de ce qui est ralenti :

Un *rallentissement* de leur vigueur. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 127 r°, éd. 1585.)

**RALER**, v. n., faire entendre un râle :

*Raler;* communeement les hommes *rallent* quelque peu devant qu'ilz doivent mourir, quand le phlegme les tient a la gorge. On ronfle du nez, on *ralle* de la gorge. (R. EST., 1549.)

— Fig. :

Aux braves exploits de sa vie, et en sa mort, on le sent tousjours (Caton) monté sur ses grands chevaux. Cettuy cy (Socrate) *ralle* a terre : et d'un pas mol et ordinaire, traicte les plus utiles discours. (MONT., III, 12, p. 174, éd. 1595.)

**RALINGUE**, s. f., cordage cousu autour des bords d'une voile, d'un filet, pour les renforcer :

Por le vant es tres acoillir
Font les privez avant tenir,
Et bien fermer es *raelingues*.
(WACE, *Brut*, 11502.) Var., *raalinges*.

**RALLIEMENT**, s. m., action de rallier, de se rallier :

(Dieu) Par qui les choses prevarient...
Et par qui unt *raliementz*
Paiz e concorde e tenementz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11.)

Sire, disent il, a vous est nostre *raloiemens* et li nos confors. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 46 v°.)

Perdu avon nostre *raliement*.
(*Auberi*, B. N. 24368, f° 40b.)

Vous estez ly estaque de no *raloyement*
Pour vo gent soustenir et en seur pensement.
(*Hug. Capet*, p. 48.)

N'ot il es gens Guion nesun *ralliement*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 110 r°.)

Il mit en routte luy mesme son armee a la nuict, et une partie s'en perdoit sans les *ralliements* d'Aubigné. (AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1588.)

**RALLIER**, v. — A., rassembler, réunir ceux qui s'étaient dispersés :

Sunet sun gresle pour les soens *ralier*.
(*Rol.*, 1319.)

Tote lor gent *unt raliie*.
(*Brut*, ms. Munich, 147.)

Une bataille *a raloie*,
De bien ferir apareillie.
(*Ib.*, 1393.)

Criiez por *raliier* ma gent.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 26a.)

De Dieu seroie destenciez,
S'a sa mere ne m'en r'aloie,
Qui tot le mout a lui *raloie*.
(*Sainte Leocade*, 2142.)

Pour *ralloiier* leurs gens. (FROISS., *Chron.*, VI, 131, Luce.)

— Fig. :

Et tant vers Dieu s'umilierent
Que leurs cuers a lui *ralierent*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 317.)

— Réconcilier :

Sy qu'il *furent* teilement *raloyez* par cette novelle werre et par la novelle affiniteit de cesty mariage qu'ilh demoront d'une ahierdance tote la werre durant. (HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, 345, éd. 1673.)

Le fol mary et la femme enragee se *raslierent* ensemble. (RAB., *Tiers liv.*, XXXIV, éd. 1552.)

— N., se rallier :

Par tut le camp ses cumpaignes *ralient*.
(*Rol.*, 3525.)

**RALLONGE**, s. f., ce qui sert à rallonger une chose :

Avoir mis une *ralonge* de noghe de quinze pies. (1418, *Tut. et curat. de Miquelet Tuscap*, 4e Somme des mises, A. Tournai.)

**RALLONGEMENT**, s. m.

Cf. RALOIGNEMENT et RALONGEMENT, VI, 571c.

**RALLONGER**, v. a., rendre plus long :

Et la maison... il pueent dis pies *rallongier*. (1266, *Cart. de Bucilly*, B. N. l. 10121, f° 76 v°.)

Cf. RALONGIER, VI, 572a.

**RALLUMER**, v. a., allumer de nouveau ; fig. :

Se sentant encore quelque reste de vie, il *r'alluma* son courage. (MONT., II, 3, p. 226, éd. 1595.)

Cf. RALUMER, VI, 572b.

**RAMAGE**, s. m.

Cf. RAMAGE 1, t. VI, p. 572c, et RAMAGE 2, p. 573b.

**RAMAGER**, v. — N., en parlant de l'oiseau, faire entendre son ramage. — A., fig., dire doucement et à demi voix :

Damoiselles qui se lavoient la gorge des baguenauderies que leur *avoient ramagé* leurs aimez courtisans. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 266, éd. 1585.)

— Réfl., se loger dans les bois :

Depuis quand, pres de nous logee,
Taïs *s'est* elle *ramagee* ?
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, II, 3.)

**RAMAIGRIR**, v. n., devenir de nouveau maigre :

*Ramaigrir*, ou redevenir maigre. Remacrescere. (ROB. EST., 1549.)

**RAMAS**, s. m., action de ramasser :

*Ramas* et meslange de plusieurs choses ensemble, cinnus. (R. EST., 1549.)

— Ce qui a été ramassé :

Diodore a feuilleté et party toutes les bibliotheques des antiques, et d'icelles fait un beau sommaire et *ramas*. (MALM., *Euv. de S. Just.*, f° 25 r°.)

**RAMASSE**, s. f., sorte de traîneau usité dans les Alpes :

*Ramasse*. Est une façon de civiere a deux cornes longues de deux pieds sur le devant, que celuy qui conduit la *ramasse* tient une a chascune main, et a un siege ou celuy qui est ramassé est assis, des accoudoirs et un dossier, soustenue par derriere par un autre homme qui tient les pieds en contraire desmarche de ceux du premier, avec laquelle, en temps de grandes neges es monts du Piedmont, Genevre et Seny, on descend les passagers du haut du mont jusques au pied d'iceluy. Et est telle façon de civiere appelee *ramasse*, de ce qu'auparavant l'agencement d'icelle, on ramassoit les passagers sur des grosses branches d'arbres, tirees avec une corde par celuy qui ramassoit. Et faut sçavoir que le dit conducteur de ceste *ramasse* a a chaque corne un grand anneau fait de hard qu'il laisse couler le long desdites cornes quand il veut allentir le cours de la *ramasse* et un baston ferré pour l'arrester tout court quand il en est besoin. (NICOT, 1606.)

1. **RAMASSER**, v. a., amasser en y mettant soin et peine :

*Ramasser*. Colligere, recolligere. (R. EST., 1539.)

— *Ramassé*, part. passé, dont les formes sont épaisses, trapues ; fig. :

Et extimois que ce fussent gens *ramassez*, de peu de jugement, et inconstans. (*Dialog. du Maheustre et du Manant*, f° 33 v°, éd. 1594.)

2. **RAMASSER**, v. a., traîner dans une ramasse :

*Ramasser*. Est ores mener le long de la coste d'un mont, avec *ramasse*. (NICOT.)

**RAMASSEUR**, s. m., celui qui ramasse :

Un mesmement qui ne se dit pas autheur, ains collecteur et *ramasseur* du labeur des autres. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, à M. de Bellievre, éd. 1598.)

Collecteurs, *ramasseurs* et receveurs des decimes. (BRANT., *Capit. fr.*, M. l'admir. de Chastill.)

— Chiffonnier :

En demeurent assechez et hetiques,
Plus estonnez que pouvres *ramasseurs*.
(J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 141 r° ; IV, 378, Soc. Hist. de Fr.)

**RAMBADE**, s. f., construction élevée à la proue d'une galère pour exhausser les combattants :

Coursees et *rambades*. (RAB., *Tiers liv.*, LII.)

Que quelques tours qu'ils peussent dresser sur leurs *rambades* et tillacs, les pouppes toutesfois des barbares les surmonteroient de hauteur. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 103.)

**RAMBERGE**, s. f., ancien bâtiment de mer des Anglais :

Triremes, *ramberges*, galions. (RAB., *Quart liv.*, I.)

A quoy les hommes sont si duits, qu'avec ces vaisseaux ils contendent de vitesse avec les gallees, et les nomment *remberges*. (DU BELLAY, *Mém.*, X, f° 456 v°, éd. 1573.)

*Rauberges* sont navires qui vont a rames et a voiles. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 95.)

**RAMBOUR**, s. m., variété de pommier ; fruit de ce pommier :

Pommes de *rambour*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 15.)

1. **RAME**, s. f., réunion de vingt mains de papier :

Une *rayme* de pappier. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 87 r°.)

.IIII. *raimes* de noir pappier a .V. s. le *raime*. (1441, *Exéc. testam. de Regnault de Viestrain*, A. Tournai.)

.XXX. *remme* de pauppier. (1451, dans *Hist. de Metz*, V, 571.)

De Jehan Hauvarlet, pour quatre *reymes* de pappier. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Jaques*, A. Tournai.)

Les *riesmes* de pappier a .XL. s. (1492, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chaque *rame* de papier. (E. MEDICIS, *Chron.*, I, 553.)

2. **RAME**, s. f., longue pièce de bois dont l'extrémité a la forme d'une pelle allongée, et qui sert à faire avancer les embarcations :

Que nule nef a *raime* ne passe le puisoir de les que li estavene de le nef n'i soit. (XIVe s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 60 r°, A. Tournai.)

Une barge de quarante *remes*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 36, Buchon.)

Si ung patron de galere garnist ycelle d'une meschante beaultre et de meschantes *remes*. (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 78, éd. 1868.)

3. **RAME**, s. f., piquet servant de tuteur aux plantes grimpantes :

Du fenouil en *rame*. (OL. DE SERRES, p. 843.)

— Châssis en bois sur lequel on étend les pièces de bois dans les manufactures :

Apres est concordablemant ordinei que, se aucons drap se trouve eis *rammes* per

les sellIour et regardiour estre fauz et non pas leaul, tel drap en auconne forme selaz non se devraz, mas incontinant en la *rammaz* in troix tros per les sellIour destrenchier se devraz. (1412-1414, 1re coll. de lois, *Rec. diplom.*, 27, A. Fribourg.)

Bancq a *royme*. (1527, *Exéc. test. de Jehan Gombault*, A. Tournai.)

— Par extens. :

En nos cambres mettons nos dras sur une *raime*.
(GILLON LE MUIS., *Poés.*, II, 201.)

— Engin de pêche :

Le cliquet, le rouaille, *rames*, seurs, sogats, nasses pellees. (1326, *Ord.*, I, 793.)

Cf. RAIME, VI, 561b.

**RAMÉ**, adj., t. de vén., se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse :

S'est plus cornas qu'uns cers *rames*
Riches hons qui cuide estre ames.
(*Rose*, 4825.)

— *Balles ramees*, balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal :

Prit un cerf qui n'avoit que trois pieds ; l'autre lui avoit esté coupé d'une balle *ramee*, et la peau reprise par dessus. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy*, Mon. inéd., p. 287.)

La dite harquebuse estoit chargee avec des *basles ramees* a quarreaux. (1598, *Enquéreurs de Toul*.)

Cf. VI, 575a.

**RAMEAU**, mod., v. RAMEL.

**RAMEE**, s. f., assemblage de branches entrelacées :

Il la perdit el bruel soz la *ramee*.
(*Girart de Viane*, 2679.)

— Branches coupées avec les feuilles :

La ils allerent voir le roy... lequel ils trouverent assis sur une *ramee* de cedres et de lauriers. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, p. 41, Tross.)

**RAMEL**, mod. rameau, s. m., petite branche, née d'une branche principale :

Et gent florirent li *ramel*.
(BEN., ap. Raynouard, *Lex. rom.*, vo *Ramel*, d'après *Archeologia of London*, t. XII.)

Soubs *raimeaux* vers et foellis.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, fo 30 ro ; 5015, Chron. belg.)

— Fig. et par allusion au dimanche des Rameaux, réjouissances :

Les festes et les *rameaulx* que l'on fist pour resjouir les nobles chevaliers. (*Perceforest*, II, fo 143.)

— *Mener ses rameaux*, prendre ses ébats :

Se tous ceulx qui tenus y estoient y feussent venus, le roy Charles ne feust ja entré si avant sur les terres de Gerard ne ja les Françoys n'y eussent mis le pied, et pour ce est vraye la parole que l'on dit communeement : ou chat n'a, soris ravelle. Ainsi estoit il des Françoys, car ilz *menoient* tellement *leurs ramaulz* es pays et terres du bon comte Gerard, car il sembloit que il n'en y eust que pour eulx, aussi n'avoit il. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, p. 136, Montille.)

— Subdivision des vaisseaux, des nerfs :

La veine lui est baillee par le quatrieme *rameau* de la veine porte. (PARÉ, I, 20.)

**RAMENER**, v. a., faire venir de nouveau (une personne, une chose) au lieu qu'elle a quitté :

Et al vilain *rameinent* a planté
Muls et somiers qui sont de noiz trousé,
Qu'il ont vendues tot a lor volonté.
(*Aymeri de Narbonne*, 2241.)

Vostre prieus me *ramineis*.
(*La Vescie a prestre*, 146, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, III, 111.)

— Par anal. :

Meis Cliges par amor conduit
Vers li ses iauz covertemant
Et *ramainne* si sagement
Que a l'aler ne au venir
Ne l'an puet on por fol tenir.
(CHREST., *Clig.*, 2800.)

Il estendoit le bras pour *ramener* de plus loing. (AMYOT, *Hist. ethiop.*, fo 120 vo, éd. 1559.)

— Fig. :

Il *rameinet* les liiez en fortesce ; li mescreables acertes habiterent en sechedez. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXVII, 7.)

Je chastie mon cors ez *ramoing* en servitut. (*Greg. pap. Hom.*, p. 32.)

Et tu nos *ais ramoneis* et mis en refrigeire. (*Psaut. de Metz*, LXV, 11.)

Chose ly face qui ly souffise
Et me *ramoint* a sauveté.
(*Le Geu des trois Roys*, Jub.)

Et qu'il soit vray, *ramene* toy en memoire ce que tu as souventefois entendu d'Epaminondas. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Si l'homme d'aage se doit entremettre des aff. publiq., XV.)

— Réduire :

Nous *avons ramené* en .I. volume... diverses constitutions de nos encesors qui sont aplees decretales. (*Decretales*, ms. Boulogne-sur-Mer 123, fo 1a.)

Cf. RAMENÉ, VI, 577b.

**RAMENTEVOIR**, v. a.

Cf. VI, 578b.

1. **RAMER**, v. — N., se servir des rames pour faire avancer une embarcation :

*Ramer* il faut s'il ne vente.
(XVIe s., *Prov.*, ap. Leroux de Lincy, *Prov.*, II, 147.)

— Anc., avancer au moyen des rames, en parlant de l'embarcation :

On lui asseuroit que tels vaisseaux *rameroient* aussi aiseement en l'Ocean qu'en la Mediterranee. (*La vraye Hist. des troubles*, fo 435 vo, éd. 1574.)

— A., fendre avec la rame :

Pour encores *ramer*
Les bouillons escumeux des gouffres de la mer.
(JOD., *Didon*, II.)

— Faire avancer avec les rames :

Quand les filles d'Achelois
Virent jaunir la toison,
Et les soudars de Jason
*Ramer* la barque Argienne
Sur la mer Sicilienne.
(RONS., *Odes*, l. V, *Œuv.*, p. 373, éd. 1584.)

— Infin. pris substantiv., action de ramer :

Et ont (les nefs des Indes) si grans avirons, qu'il y convient a chascun quatre mariniers au *ramer*. (*Marc Pol*, p. 535.)

— *Ramé*, part. passé, garni de rames :

Suivit de son vaisseau mes galeres *ramees*.
(GREVIN, *Marc Ant.*, II.)

Cf. RAMER 2, t. VI, p. 579c.

2. **RAMER**, v. a., soutenir au moyen de rames (tuteurs) :

Poiz *ramez*. Pisa ramalibus fulta, vel suffulta. (R. EST., 1549.)

Jardin ou les arbres *ramez*
Sont illec plantez et semez
Et portent fruictz de toute sorte.
(G. CORROSET, *Blasons domest.*, Blas. du jardin.)

— Par extens., garnir le faite d'une maison :

A maistre Jaques du Pont, maistre carpentier de la dicte ville,... pour *avoir* aussy chascune eschoppe estoffee d'uys, et de fenestres, faisans establie et fenestres pour frumer icelles eschoppes, et ce vesty d'assielles de bancque, et avoecq ce toutte la dicte achinte *ramee* de quievirons contenant de cinq a six pies de loncq ou environ. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

**RAMEREAU**, s. m., jeune ramier :

Deux petits *rameraux* je porte a mon Olive
Denichez d'un grant orme a gravir malaisé.
(RONS., *Œuvr.*, p. 743, éd. 1623.)

**RAMEUR**, s. m., celui qui rame :

Nageurs, *remeurs*. (*Hagin le Juif*, B. N. 24276, fo 13 vo.)

Il faisoit exerciter sans cesse ses *rameurs* et mariniers. (MAIGRET, *Polybe*, I, 33.)

**RAMEUX**, adj., qui a des rameaux :

Le *rameux* olivier. (G. BOUNIN, *Alectriom.*, éd. 1586.)

— Par anal. :

Les cers ont les cornes *rameuses*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fo 218 ro.)

— T. d'anat., *veine rameuse*, vaisseaux chylifères :

La *veine rameuse* ou kilis ou parfondo. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 393, A. T.)

**RAMEURE**, mod. ramure, s. f., ensemble des branches d'un arbre :

Il disoit qu'il estoit semblable aux grands

platanes, soubs la *rameure* desquels les passants se retirent quand ils sont surpris de la pluye. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Dicts notables des anc. roys, XLI.)

Cf. VI, 580ᵃ.

**RAMIER**, adj.

Cf. VI, 580ᵇ.

**RAMIFICATION**, s. f., division en rameaux ; chacune de ces divisions :

De laquelle (veine) nous donnerons la divarication, c'est a dire la *ramification*, quand nous traicterons du foye. (J. CANAPPE, *Tables anat.*, fº 11 rº., éd. 1541.)

**RAMIFIER**, v. — A., diviser en rameaux :

Les aqueducs qui entroyent par ceste porte... *se ramifioyent* en trois parties pour porter les eaux en trois divers lieux de la cité. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 269.)

Ces vaisseaux estans sortis de leurs sources, font deux branches : une partie va en haut, et l'autre en bas, et chaque partie se divise en rameaux, et en *se ramifiant* est conduite jusques aux extremitez du corps, pour nourrir et vivifier tous membres. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 43, éd. 1598.)

— N., se diviser en rameaux :

Elles partissent et *ramefient* et s'espandent. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 84ᵇ.)

**RAMILLE**, s. f., petite branche sèche :

Ilz avoient esparses *ramilles* avec espines entour leurs loges, que li chevalier Cesar n'avenissent a eulx de legier. (*Rom. de J. Cés.*, Ars. 5186, fº 29 vº.)

Ont souflert et sueffrent les primeciers de le grant escolle, joingnant l'eglise Nostre Dame aler querir et quellier de le *ramille*, des boulles, ou bos de Breuse, a faire des verges pour instruire, doctriner, et castier les estudians d'icelle escolle. (16 mars 1349, *Lettres de non prejudice de l'Escolastre de Tournay*, A. Tournai.)

**RAMINGUE**, adj., qui regimbe :

S'il (le cheval) est *ramingue* et fort sensible. (LA BROUE, *Prec. du bon cavalerisse*, p. 88, éd. 1593.)

**RAMOITIR**, v. a., rendre moite de nouveau :

Pour la moisteur des palus esveus et terre *ramoitie* d'icelluy pais qui siet vers les marches de Flandres. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, I, prol.)

Il n'oublie pas les marchans qui mettent de l'eau en leurs laines, ni ceux qui font *ramoitir* le drap, afin qu'il s'estende mieux. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 46, éd. 1566.)

Ceux qui le faisoyent *ramoitir* (le saffran) afin qu'il pesast d'avantage. (ID., *ib.*, p. 217.)

**RAMOITISSEMENT**, s. m., action de ramoitir ; résultat de cette action :

L'acrimonie et malignité des anacardi sera aucunement rabatue par la fermentation et *ramoitissement* de la composition. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 181.)

**RAMOLLIR**, v. a., rendre plus mou :

Medicamentz qui *ramollissent* en faisant resolution. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 193, éd. 1549.)

— Fig. :

Ces paroles et autres *ramollirent* et adoucirent grandement le courage et le mautalent du roi d'Angleterre. (FROISS., I, I, 289, ap. Littré.)

**RAMOLLISSANT**, adj., t. de méd., qui ramollit, qui relâche les tissus :

Medicament *ramollissant*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 621, éd. 1549.)

— Substantiv. :

Apres avoir exprimé la matiere des huilles et l'avoir poistry avec gresse vous en feres des *ramollissans*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 621, éd. 1549.)

**RAMOLLISSEMENT**, s. m., action de se ramollir :

Le *ramolissement* du temps. (*Ménagier*, II, 65.)

**RAMON**, s. m.

Cf. VI, 582ᵃ.

**RAMONAGE**, s. m.

Cf. VI, 582ᵇ.

**RAMONER**, v. a.

Cf. VI, 582ᶜ.

**RAMONEUR**, s. m., celui qui ramone les cheminées :

Nous sommes *rammonneurs* de cheminees hault et bas. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 745.)

— Plaisamm. et par anal., celui qui racle :

Bonnes et belles saucisses de venaison, et tels autres *ramonneurs* de gosier. (RAB., *Cinq. liv.*, XLII, éd. 1564.)

**RAMPANT**, adj., qui rampe :

Iluec *rampantes* choses nient numbrables. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CIII, 25.) Lat., *reptilia*.

Lire ici le premier exemple de la subdivision *rampant*, dans l'article RAMPER, VI, 584ᶜ. Le mot latin correspondant est : *reptilia* (*Ps.*, LVIII, 35.)

— S. m., t. d'arch., partie disposée en pente ; limon d'un escalier tournant que n'interrompt aucun palier :

Un *rangpan* de pierres pour porter les dites marches jusqu'a l'hauteur dudit planchier. (1568, *Compte*, ap. Valentin Smith, *Bibl. Dumbensis*, II, 487.)

**RAMPEMENT**, s. m., action de ramper :

*Rampement*. (R. EST., 1539.)

Reptatus, *rampement*, coulement et glissement sur le ventre. (*Calepini Dict.*, éd. 1584.)

**RAMPER**, v. n., s'avancer en se traînant sur le ventre, en parlant de certains animaux :

Aulcuns limassons en ung lieu, *rampans* sur les raisins. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXVIII.)

— Par extens., marcher en se rasant contre terre :

A tant la roche passerent en *rampant*. (*Rois*, p. 46). Lat., manibus et pedibus reptans.

— Rester attaché à la terre :

*Rampant* au limon de la terre, je ne laisse pas de remarquer jusques dans les nues la haulteur inimitable d'aulcunes ames heroiques. (MONT., I, 36, p. 125, éd. 1595.)

— Fig., manquer d'élévation :

Nostre langue encores *rempante* a terre. (J. DU BELLAY, *Œuvr. fr.*, I, fº 10 vº, éd. 1569.)

— S'étendre comme un animal qui rampe :

Chascune de ces ulceres sont dites ambulatives quant il *rampent* et s'estendent d'un lieu en autre. (H. DE MONDEV., *Chir.*, B. N. 2030, fº 75ᵇⁱˢ vº.)

Serpigo est une aspreté qui *rampe* ça et la. (LANFRANC, *Prat.*, fº 43, ap. Littré.)

Cf. VI, 584ᵇ.

**RAMURE**, mod., v. RAMEURE.

**RANCE**, adj., en parlant d'un corps gras, qui a pris une odeur forte et un goût âcre ; par extens. :

Quels fumiers, recens ou *rances*, sont les plus a priser. (OL. DE SERRES, p. 101.)

— Fig. :

Si quelqu'un desgouté de ces *rences* origines et faits anciens, a son gré moins plaisans, desiroit tout aussitost rencontrer les choses nouvellement passees, je luy responds que je les ay en horreur. (FAUCHET, *Antiquitez gaul. et franç.*, av.-prop., p. 2.)

— Substantiv. :

J'alleguerois force autres combats anciens, mais ils sentiroient trop leur *rance*. (BRANT., *des Duels*, Buchon.)

— Enroué, rauque :

Et d'une voix toute caduque et *rance*
Francus aborde, et en ce poinct le tance.
(RONS., *Franc.*, I, p. 68, Bibl. elz.)

*Ranche*, hoarse. (COTGR.)

— Adv., d'une voix enrouée :

Ils parlent *ranche*, estans toujours enrouez. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 122, Roybet.)

**RANCHER**, s. m.

Cf. RANCHIER 2, t. VI, p. 588ᵇ.

**RANCIR**, v. n. et réfl., devenir rance :

*Re rancir*, rancescere. (R. EST., 1539.)

Quand on garde cest onguent longuement, il *se rancit* et devient chaud. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 303.)

**RANCISSURE**, s. f., état de ce qui est rance :

*Rancissure.* Rancor. (R. Est., 1539.)

**RANCOEUR**, s. f.

Cf. Rancuer, VI, 588c.

**RANÇON, RANÇONNEMENT, RANÇONNER, RANÇONNEUR**, mod., v. Raenç...

**RANÇONNEUR**, s. m., celui qui rançonne :

Les *rençonneurs* de peuple et des pauvres fa-[milles.
(A. Jamyn, *Œuv.*, 2e vol., fo 127 ro, éd. 1584.)

— Exploiteur :

Encourir nom d'affecté attrapeur,
Et *rançonneur* de largesse royale.
(Bon. des Per., *Rec. des œuvres*, fo 165, éd. 1544.)

**RANCUNE**, s. f., haine invétérée :

Li peres ou la mere sont meus par aucune fause *rancune.* (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fo 72c.)

Cf. Rancune, VI, 589a, et Rancure, 589b.

**RANCUNEUS**, mod. rancuneux, adj., qui a de la rancune :

Ci est plus *rancuneus* c'un morz.
(*Parton.*, B. N. 19152, fo 163c.)

Doignet se warde k'il en sa maison nen ait si cum Salemons dist fame *rankenose.* (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fo 68 ro.)

Main sanglente a hom *rancuneus.*
(Renclus, *Miserere*, lxix, 2, var.)

— Qui dénote de la rancune ; inspiré par la rancune :

Paroles *rancuneuses.* (1346, A. N. JJ 75, fo 257 ro.)

Cf. Ranculos, VI, 589c.

**RANDONNEE**, s. f.

Cf. Randonee, VI, 591b.

**RANG**, mod., v. Renc. — **RANGÉE**, mod., v. Rengiee. — **RANGER**, mod., v. Rengier.

**RANIMER**, v. a., rendre à la vie :

Si l'on doit croire Pythagore,
Qui les corps fait *reanimer.*
(G. du Buys, *Ode*, à Hervet, éd. 1582.)

— Fig. :

Je pensois *r'animer* de la terre la face
D'une autre bien plus juste et plus divine race.
(P. Rons., *Hymnes*, l. I, p. 74, éd. 1578.)

Puis sentant de ses yeux la celeste lumiere,
Le vray logis d'honneur, lumiere qui pourroit
*R'animer* d'une œillade un homme qui mour-[roit.
(Id., *Charité*, OEuv., p. 268, éd. 1584.)

**RANULAIRE**, adj., relatif à la ranule :

Veine *ranulaire.* A veine under the tongue, opened, or let bloud, for the squinancy. (Cotgr.)

**RANULE**, s. f., chacune des deux veines situées sous la langue :

*Ranules.* The veines which are under the tongue; also, the little muscles of that part. (Cotgr.)

**RAPACE**, adj., avide et ardent à la proie :

*Rapaces* harpys.
(Oct. de S.-Gel., *Eneide*, fo 140 vo.)

— Fig., avide à se saisir du bien d'autrui :

Et loup *rapace*, Gisolfe, maistre de tout malice, pensa de rompre la mandre d'ove estoient li peccoire, pour traire ent li aignel, c'est l'abbé Gayfere. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, IV, 43, Soc. Hist. de Fr.)

Nation orgueilleuse et excessive, *rapace* et convoiteuse de sang. (G. Chastell., *Ver mal prise*, Œuvr., VI, 343, Kerv.)

**RAPACITÉ**, s. f., avidité à saisir sa proie ; fig., avidité à se servir du bien d'autrui :

Oster toutes *rapacitez.* (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fo 46 vo.)

Par *rapascité* ou ravissemens. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3615, fo 22 ro.)

**RAPAGE**, s. m.

Cf. VI, 594a.

**RAPATRIER**, v. a., ramener dans sa patrie ; fig., réconcilier :

*Rapatrier*, as Repatrier. (Cotgr.)

1. **RAPE**, mod., v. Raspe.

2. **RAPE**, s. f., crevasse ou pli du genou du cheval.

Cf. Rappes, VI, 602a.

**RAPÉ, RAPER**, mod., v. Raspé, Rasper.

**RAPETASSER**, v. a., rapiécer grossièrement :

L'aultre y *rapoytrasse* ses botes,
L'aultre y recout ses vieux soliers.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, fo 78d.)

Ayant sa robbe en cent lieux *raptassee* de vieux haillons. (Jehan de la Taille, *Combat de fort. et de pauvr.*)

— Fig. :

Et avecques l'aide et conseil d'un certain apostat banny, nommé Sergien, homme pernicieux et entaché de la secte Nestoriane, il (Mahomet) *raptassa* une loy toute neuve de vieilles pieces d'heresies desja vermolues et mises au rang des pechez effaces. (Tahureau, *Second dial. du Democritic*, p. 369, éd. 1602.)

**RAPETASSEUR**, s. m., celui qui rapetasse :

*Rappetasseurs* de vieilles ferrailles latines. (Rab., *Cinq. livre*, prologue, éd. 1564.)

Bastier *raptasseur* ou *rabtasseur.* (La Porte, *Epith.*)

J'ay aussi aprins qu'il y a je ne sçay quels autres censeurs, vrais *rapetasseurs* des labeurs d'autruy, qui ont deu dire qu'en la suitte de mes memoires je faisois d'une mouche un elephant. (Du Villars, *Mém.*, au lect.)

**RAPETISSEMENT**, s. m., action de rapetisser :

*Rapetissement* des colonnes. (J. Mart., *Arch. de Vitr.*, p. 71.)

**RAPETISSER**, v. — A., rendre plus petit :

A maistre Bertren Lampot, fevre,... pour avoir *rappetichié* et mis a point les torrellons, quevilles, esses, et aultres fierures, (15 nov.-14 fév. 1427, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, A. Tournai.)

— N., diminuer :

De le requeste des monniers affin de clore les pires, veu qu'ilz ne pueent meure par l'eauwe, qui est fort *rapeticie.* (12 juin 1459, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

**RAPEUX**, mod., v. Raspeux.

**RAPIDE**, adj., qui parcourt beaucoup d'espace en peu de temps :

Puis tout a un coup furieuse et *rapide*
Loings se retire...
(Oct. de S.-Gel., *Eneide*, fo 214 ro, éd. 1529.)

**RAPIDEMENT**, adv., d'une manière rapide :

*Rapidement.* Impetuously, violently, swiftly. (Cotgr.)

**RAPIDITÉ**, s. f., caractère de ce qui est rapide :

*Rapidité.* Violent swiftnesse, impetuous haste. (Cotgr.)

**RAPIEÇAGE**, s. m., action de rapiécer :

Celle piece tant plus forte rompt le viel drap qui est usé, car il ne peult tant durer que la piece nœufve, ne tel *rapiéçaige* n'est beau ne convenable. (Beausport, *Monotessaron*, p. 102, éd. 1552.)

**RAPIECER**, v. a., raccommoder en mettant des pièces :

On ne le scet refaire,
*Rapiecier* ne remettre ensamble.
(Froiss., *Dit du florin*, Poés., II, 220.)

**RAPIERE**, s. f.

Cf. l'art. Rapiere, adj., VI, 598c, auquel on ajoutera l'exemple suivant :

Espees *rapieres* et faulsars.
(Cl. Dolos., *Mist.*, dans Est. Medic., *Chron.*, II, 550.)

**RAPINE**, s. f., action de ravir, d'enlever de force :

Li quarz est li dragons qui contr'aus treis foudrie,
E li quinz, qui lops est, la *rapine* polplie.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 39, P. Meyer, p. 76.)

Cf. VI, 599ª.

**RAPINER**, v. a., ravir, enlever de force :

L'argent que il voloit et *rapinoit*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 41ª.)

Et *rapinent* de toutes pars.
(*Mor. de charité*, Anc. Th. fr., III, 382.)

**RAPINEUR**, s. m., celui qui rapine :

Serjant ou prevost qui voient desloiaus, *rapineurs*, usuriers ou pleins d'autres vices. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 294.)

Usuriers, *rapineurs*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 89ª.)

**RAPPAREILLER**, v. a.

Cf. RAPAREILLIER, VI, 595ᶜ.

**RAPPEL**, s. m.

Cf. RAPEL, VI, 597ª.

**RAPPELER**, v. a., appeler pour faire revenir :

Ki ques *rapelt*, ja n'en returnerunt.
(*Rol.*, 1912.)

Lampes sont sans fu et sans ole,
Langues de prelat sans parole ;
N'est mais ki *rapiaut* peccatour.
(RENCLUS, *Carité*, CXXIII, 4.)

Et li Troiien, par envengon,
Redesposerent Gelion,
Si *ont* Cilderic *rapielé*.
(MOUSK., *Chron.*, 370.)

Si tost qu'il perceu le signe que le chevallier faisoit, il commença a *reappeller* les pelerins quy se retraioit. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 285 r°.)

— Révoquer :

Jou le voloie *rapieler* et pardouner le fourfait. (1237, A. N. K 30, pièce 10.)

Porroie l'aumosne que je ai faite *rapeler*. (1259, Chap. Noyon, G 1702, A. Oise.)

Cest otroi ne *repaleront*. (1279, Barzelle, H 112, A. Indre.)

On vous fait assavoir que Messeigneurs les eschevins de Tournay *ont rappellé* et *rappellent* toutes graces qu'ilz ont donnees et acordees de pooir peser a poix non ensegnez. (18 oct. 1443, *Reg. aux publicacions*, 1443-1450, A. Tournai.)

— T. de cout., retraire :

Que les heritage de la dite ville vendus ne puissent *estre rappelez* par bourse, se le rappelant ne faisoit son clam dedans le mois apres la saisine faite a l'acheteur. (1325, *Ch. paroiss. de Criquiers*, coll. Brocard.)

— Rétracter :

Mais assez tost aprez, ils *rappelerent* ce qu'ilz avoient recongneu, et affirmerent que ladicte ordre estoit bonne et saincte. (*Chron. anony. finis. en 1328*, Hist. de Fr., XXI, p. 150.)

**RAPPORT**, s. m., action de rapporter (qqchose) :

L'acte du *raport* du corps dudit Saint Martin, fait d'Auxerre a Tours, tesmoigne... (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, v, 19.)

— T. de droit, action de rapporter à une succession, pour y avoir part, ce qu'on avait reçu par avance :

Et ce que nous avons dit des parties, nous entendons aussi des *rapors* qui doivent estre fet par coustume entre enfans qui revienent a partie apres le deces des peres et des meres. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 913, Am. Salmon.)

Celuy ou celle a qui est faict don par mariage, ou autrement, a charge de *rapport*, peut, si bon luy semble, se tenir a ce que luy est donné, sans venir a la succession a laquelle autrement il deveroit rapporter. (1580, *Cout. du Bassigny*, Nouv. Cout. gén., II, 1148.)

— Droit consistant en la moitié de la dîme des terres cultivées par les tenanciers d'un seigneur ecclésiastique hors de son domaine :

Lesquels religieux ont leur doit d'avoir et emporter ou faire emporter la moitié de le disme des camps dessus dits,... a cause de *rapport* qu'ils y ont, touteffoys et quanteffoys qu'elles (les terres) seront ahanees par les habitans de le ville de Villers. (1348, *Cartul. de Corbie*, 21, f° 325, Duc., *Raportus 2*.)

Que il nous faichent *raport* des fies et dez tenanches que il tienent de mi et de mes anchiseurs. (*Cart. de Ponthieu*, f° 12 v°, A. Abbeville.)

— Cession, transport :

Cis *rapors* et ces letres furent faites en l'an... (Jour des innoc. 1249, Abb. de Châtill., cart. 20, A. Meuse.)

Cest werp, *raport* et effestukement, si comme deseure dit est, bien et souffisaument fais. (1287, *Cart. de Namur*, f° 7, Ch. des comptes de Lille ; Duc., *Raportatio*.)

— Action d'apporter un profit :

Bien vesquirent nostre pere premier
Des fruits des champs, du *rapport* de la terre.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, V, 232.)

— Action de rapporter à qqu'un ce qu'on a vu, entendu, lu, etc. :

Cist *raipors*. (1214, *Coll. de Lorr.*, 975, B. N.)

Li *rapoirs* le signour de Vacolour de la paix dou duc et dou conte de Salmer. (1291, B 256, f° 272, A. Meuse.)

Or ne vueilles faulx *rappors* nullement
Croire de moy.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 262.)

Donques, auxi comme li *raporz* de aucuns voir disanz a aporté jusques a nous. (J. VAUQUELIN, *Vie de Girart de Rossillon*, 151, *Romania*, VII, 205.)

Tout le matin se passe a rabattre une beste,
Puis au disner se fait le *rapport* de la queste
Faitte en divers buissons.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 65 r°, éd. 1579.)

— T. de droit, aveu, dénombrement que le tenant en fief et en roture fait à son seigneur des terres qu'il tient de lui :

Des *rappors* que le seigneur peut demander quand premier est venu a terre. (BOUTEILL., *Somm. rur.*, 1ʳᵉ p., f° 135ᶜ, éd. 1486.)

— Décision :

Et condampnons les devant dites parties a faire et a tenir nostre *raport* devant dit ensi com il est deins. Et nous doiens et chapistres et Thomas et Thierions desus dit volons bien et otroions le devant dit *raport*. Et prometons especialment... faire et tenir a tousjours le dit *raport* nostre segnor le conte. (Nov. 1279, *Accord*, S.-Sauveur, A. Moselle.)

**RAPPORTABLE**, adj., qui doit, qui peut être rapporté ; qui a rapport à :

Les idees sont choses *rapportables*, parce qu'elles se rapportent aux subjects qui en sont empreincts et merquez. (LA BOD., *Harmon.*, p. 348.)

— Qui doit être attribué :

Tellement que chacun pentagone contenant trente triangles rectangles, l'entiere somme de douze se rencontre trois cent soixante, *rapportables* a la division du ciel. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 38 v°.)

**RAPPORTER**, v. — A., apporter de nouveau :

Et quant les hommes qui le portoient et *raportoient* le metoient sur leur espaules. (*Mir. S. Louis*, p. 143.)

— Rétablir :

Une ancienne coustume aussi *rapporta*, qui lors estoit delaissee. (*Triomphe des neuf preux*, p. 298.)

— Apporter, pour le rendre, ce qu'on a pris, reçu :

Chiers sires, comme jou aie evu quemandemant de vous de *raporter* tout le fief que je tieng de vous, sire, sachies que je a vos quemandemens as quieus je sui pres et appareillies d'obeir, et ay obei a mon pooir et ai commandé a tous mes hommes tant de fief que de poesté qu'il *raportaissent* tout che que il tenoient de mi par escrit. (*Cart. de Ponthieu*, f° 12 v°, A. Abbeville.)

— T. de droit, remettre à la masse ce qu'on a reçu comme avance d'hoirie :

Cil qui veut partir a descendement et avoit en porté aucune chose du pere et de la mere, doit *raporter* tout entierement ce qu'il en porta. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 479, Am. Salmon.)

— Apporter en revenant :

Je pars ce matin, laissant icy le reste de mon armee soubs la conduicte de mon cousin le duc de Montpensier, esperant que mon voyage *rapportera* quelque chose de bon a l'advancement de mes affaires. (29 janv. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 135.)

— Produire :

Une trafique qui dans un an *rapporta* telles richesses. (MONT., I, 24, p. 73, éd. 1595.)

— Venir, redire, communiquer ce qu'on a vu, lu, entendu, etc. :

Et s'il vient estragnes ouvriers en le vile pour ouvrer, si prengent warde li autre k'il desiert, et le *raporcent* as eskievins, et se ne facent ne route ne asanlee. (XIII[e] siècle, *Petit reg. de cuir noir*, f° 20 r°, A. Tournai.)

Lour demandames et enjondimes, sour la fiautei ke il devoient Dieu, sainte Marie et saint Lambiert et nous ausi, ke il nos dessissent et *rapourtaissent* queil hiretage et combien messires Frastres de Ferme, chevaliers, tenoit et devoit tenir paisieblement de nostre court de Wareis devant nomee. (1276, *Cartul. de Hainaut*, IX.)

— Dénoncer :

Et quiconques *sera raporté* et trouvé en faulte de tergeur, il encourra en l'amende de soisante solz. (29 nov. 1537, *Charte de la commune de Forest*, Cabinet de M. Firmin Goblet à Tournai.)

— Ordonner :

Et cil troi *unt raportei* ke li chapitles aura por devant ou ban de Bocenges... (Juill. 1234, Cath. de Metz, A. Moselle.)

Et *raportons* ke les coustanges et li damaiges ki an sont fais d'une part et d'autre soient nules. (Nov. 1279, *Accord*, S.-Sauveur, A. Moselle.)

— Décider :

Je me levai dou consoil et en ting quanque il *raporterent*, sanz debat. (JOINVILLE, *Vie de S. Louis*, § 111.)

— Faire ressortir :

Les Gaulois portoient les accoustremens unis et pressez sur le corps, *rapportans* la proportion et beauté des membres. (GUILL. BOUCHET, *Serees*, IV, 170, Roybet.)

— Reproduire, imiter :

Sus donc, puis qu'il faut que je chante
L'honneur de ceste heureuse plante,
Muse, dy moy premierement
Comme en coral ell' se transforme,
*Raportant* la tige et la forme
D'une herbe en son accroissement.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Le Coral, II, f° 32 v°, éd. 1578.)

Estant ce gentil couple un miroir veritable
Qui *rapportoit* d'amour l'union souhaitable.
(VAUQUEL., *Epitaph. de J. de Bourguev.*)

— Révoquer :

Et doit *estre* cis dis *raporteis* dedens ceste prochainne feste saint Jehan Baptiste. (1258, *Charte de Joinville*, Bibl. Ec. des Ch., 1886, p. 12.)

— Rattacher (qqchose) à son principe, à sa fin, au genre ou à l'espèce dont il fait partie :

Mais ce masque arraché, *rapportant* les choses a la verité et a la raison. (MONT., I, 22, p. 61, éd. 1595.)

— Réfl., *se rapporter a qqu'un de qqchose*, lui en remettre la décision, la direction :

*Rapportons nous* en hardiment a ceux qui sont en la danse. (MONT., I, 38, p. 139, éd. 1595.)

Le dialecticien *se rapporte* au grammairien de la signification des mots. (ID., II, 12, p. 353.)

— Être dans la direction :

Nous passons l'eaue, et venons a la porte
De ma maison, laquelle *se rapporte*
Dessus la Saosne.
(EST. DOLET, *Sec. Enfer*, p. 11, éd. 1868.)

— Être dirigé, conduit :

Quoiqu'il fust le plus grant d'Angleterre et par lequel les besoingnes du royaulme *se* deuissent conseillier et *rapporter*, il n'en tenoit compte. (FROISS., *Chron.*, XVI, 5, Kerv.)

— N., approcher :

La femele *rapporte* moult a la couleur de l'aigle. (BUDÉ, *des Ois.*, f° 109.)

— Ressembler :

Les Lybiens donnent le royaume, quand il y a plusieurs enfans, a celuy qui *rapporte* mieux au pere. (GUILL. BOUCHET, *Serees*, IV, 20, Roybet.)

— Faire rapport :

Nous irons, ma seur et mon filz,
Si *rapporterons* de la chose.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 24208.)

— *Rapporté*, part. passé, orné de pièces de rapport :

Habillé de veloux blanc decouppé, et *rapporté* de boutons et fers d'or. (*Entr. de Henry II à Paris*, f° 31 r°, éd. 1549.)

**RAPPORTEUR**, s. m., celui qui rapporte, qui redit, qui communique ce qu'il a vu, entendu, lu :

Ne actraiez ja *rapporteurs* de parolles devers vous. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 213.)

Flateurs, *raporteurs*. (DENIS FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 74[d].)

Il est ung *rapporteur* et ung flateur. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 68, Soc. Hist. de Fr.)

Accompagne ses pas, et *rapporteur* fidelle
Retire mon esprit d'une gesne eternelle.
(HARDY, *Procris*, II, I.)

— Celui qui rend compte d'un procès, d'une affaire à traiter :

Car par droit tels gens sont juste inquisiteur et *raporteur* des besoingnes. (FROISS., *Chron.*, I, 209, Luce.)

*Rapourteur* en la court du seneschal. (2 juill. 1558, *Reg. des délib.*, A. Montaub.)

Cf. RAPORTEUX, VI, 601[c], à l'exemple duquel on remplacera H. DE GRANCHI, par la date 1444.

**RAPPRENDRE**, v. a., apprendre de nouveau :

*R'apprenez* les accords de nos vieilles musettes.
(RONS., *Eclog.*, I.)

**RAPPRIVOISER**, v. a., apprivoiser de nouveau ; fig. :

Elle se fit un peu prier ; mais a la fin elle se *rapprivoisa*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, De l'Escossois, f° 132 v°, éd. 1572.)

**RAPPROCHEMENT**, s. m., action de rapprocher ; résultat de cette action :

Et en estoit le *rapprochement* mal prest encore. (G. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., IV, 437, Kerv.)

**RAPPROCHER**, v. a., placer plus près :

Je reconnus sa playe, prenant la trachee artere, et *r'approchant* plus pres qu'il me fut possible ses deux extremitez l'une contre l'autre. (PARÉ, VIII, 312.)

— Par extens. :

Envers l'ost de Paris chescun *se raprocha*.
(*Hug. Capet*, p. 119.)

**RAPSODE**, s. m., t. d'ant. gr., récitateur de morceaux de poésie épique :

Le *rhapsode* recollecteur. (B. ANEAU, *Tresor de Evonime*, Ep. limin., éd. 1555.)

**RAPSODER** et **RAPSODIER**, v. a., raccommoder, recoudre ; par plaisant. :

*Rapsodier* une milliace de telles superstitieuses sornettes. (PARÉ, XIX, 33.)

**RAPSODIE**, s. f., t. d'ant. gr., déclamation de rapsodie :

*Rapsodie*. A rapsodie. (COTGR.)

— Fig., ramas de mauvais vers, de mauvaise prose :

Pour ce ne meritent en ce qui n'est de leur subject, les *rapsodies* de tels auteurs... beaucoup de foy. (ARGENTRÉ, *Hist. de Bret.* f° 139 v°, éd. 1588.)

Il n'est subject si vain, qui ne merite un rang en cette *rapsodie* (les Essais). (MONT., I, 13, p. 27, éd. 1595.)

**RAPT**, s. m., enlèvement d'une personne par violence ou séduction :

De murtre, de *rat*. (1237, *Cart. chap. Noyon*, f° 267[a], A. Oise.)

*Ras*. (1240, *Ch. de Gerard*, A. de l'Etat à Gand, 54.)

*Raet*, murdre et arsim. (1287, *Cart. de l'abb. de S. Silvin d'Auchy*, p. 314, Betancourt.)

Murde, *raist* ou lairansin. (1434, *Preuv. de Metz*, V, 317.)

*Rays* de femmes, arsin de moison, larecin, coup de coutial. (1559, *Lettres de Philippe II*, Ch. des comptes Lille, B 2541.)

**RAPURE**, s. f., ce qu'on enlève avec la râpe :

De la *rapeure* de bouys. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 483, éd. 1598.)

**RAQUE**, s. f., boule percée servant à faire un racage :

Item la *raque* qui fu de la grant nef du roy. (1384-1389, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 87, Ch. Bréard.)

Item .II. *racques* et uns harses vieux. (*Ib.*, p. 105.)

**RAQUETTE**, s. f., instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant :

Les cremasteres, comme une *raquette*. (RAB., *Quart livre*, ch. XXXI.)

Batons de *raquette*, torches et flambeaux. (Sept. 1577, Arr. imp., Orl., Gibier, 1579.)

— Ancienne coiffure de femme au XVI[e] siècle :

En quittant aux gentilshommes leurs passefillons, elles se sont saisies incontinent de *raquettes*. — CEL. Comment ? portent elles quelque chose pendue a leur teste qui soit semblable aux raquettes du jeu de paume ? — PHIL. Ça bien eté a l'intention de ces raquettes la qu'on a usé de ce mot ; toutefois, ce n'est pas quelque chose qui soit pendu a leur tete, mais leurs cheveux estant tirez d'une certaine façon et mis en parade a l'endreit de leurs tempes, sont appelez de ce nom... Je vous confesse que je ne puis bonnement comprendre comment sont faites ces *raquettes*.— PHIL. De vrai c'est un mystere qui est un peu haut et ne peut pas etre compris du premier coup. — CEL. Voila cependant que c'est, encore faut il que je sois moqué, comme si cela etait de notre marché. — PHIL. Pour parler a bon escient, je seres bien empeché a vous les decrire, si bien que vous puessiez imaginer comment elles sont faites. Car je ne vous pourres dire autre chouse, sinon que ce sont des cheveux (qui, le plus souvent, sont empruntez) tirez sur un fer en demi cercle de chacun coté, lequel fer est elevé haut sur leurs tempes et front, au milieu duquel il vient un peu en abbaissant. Mais au lieu d'user de longue description, j'ai esperance de vous en faire voir aujourd'hui chez M. Philalethe. (H. EST., *Nouv. lang. fr. italian.*, p. 149, éd. 1578.)

Cf. RACHETE, VI, 535[c].

**RAQUETTIER**, s. m., marchand de raquettes :

Troisieme rang qui sont les mestiers mediocres : tonnelier, tuilier, vergetier, *raquetier*, brossier. (Avril 1597, *Edit*, ap. Ste-Pal.)

**RARE**, adj., qui est en très petit nombre :

*Rare*. Qui ne se trouve ou ne se voit point souvent ne partout ; rarum, infrequens. (R. EST., 1539.)

— Peu serré, peu épais :

Leur corps qui est devenu, a cause de la seicheresse, *rare* comme une esponge. (AMYOT, *Prop. de table*, III, III.)

Que vos voiles ne soient pas si *rares*, que vos coiffures puissent paroistre au dessous. (FRANÇ. DE SAL., *Regl. de l'Instit. de S. Aug.*, X.)

**RAREFACTIF**, adj., qui rarefie :

Medicaments *rarefactifs*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 668.)

— Substantiv. :

A resoudre les ventositez, il est besoin des *rarefactifs*, qui ouvrent la densité du cuir, et laschent les pores du corps. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 106, éd. 1598.)

**RAREFACTION**, s. f., action de raréfier ; résultat de cette action :

Par *rarefaction*. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

**RAREFIER**, v. a., rendre moins dense en dilatant les molécules :

*Rarefier* et ouvrir les pores. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 38 v°.)

**RAREMENT**, adv., d'une manière rare ; anc., d'une manière peu serrée :

Le blé inegalement semé, ne peut naistre qu'inegalement : c'est assavoir, espessement d'un costé, et *rarement* de l'autre. (OL. DE SERR., II, 4.)

**RARETÉ**, s. f., état de ce qui est rare, peu commun :

La grande chereté et *rareté* de vivres. (J. MOLINET, *Chron.*, XIII.)

**RARISSIME**, adj., très rare :

Pour sa *rarissime* beauté. (J. MANGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XXXIV.)

1. **RAS**, adj., tondu de près :

Lire ici les 4 derniers exemples de la 2[e] subdivision de l'article RAS 2, t. VI, p. 604[b], et le second de la 3[e] subdivision.

Rapporter en outre ici les subdivisions 4 et 5 du même article.

— S. m., mesure rase :

Rapporter ici les exemples 10, 11 et 12 de la première subdivision de l'art. RAS 2 (lisez 3), t. VI, p. 604[c].

— *Ras a ras*, tout contre :

Lire ici le dernier exemple de la subdivision *ras a ras*, de l'article RAS 2 susindiqué.

2. **RAS** et **RAZ**, s. m., courant violent dans un canal étroit qui fait communiquer deux mers :

Jusques au *ras* de Fontenaux. (GARCIE, *Grant routier*, f° 5 v°.)

A raison qu'ilz cognoissoient les entrees des havres estrangiers, les *raz*, les destroitz, les lieux qu'il failloit destourner. (LALANDE, *Hist. de Dictis*, f° 31 v°.)

De la je rencontray les perilleux rochers, les *raas* et les destroictz des Syrenes. (ID., *ib.*, f° 137 v°.)

**RASAGE**, s. m., action de raser.

Cf. RASAIGE, VI, 605[a].

**RASANT**, adj., qui est au ras de :

*Rasant*. Shaving, sheering, paring, or cutting close by the root, or bottome, also, razing, or laying even by the ground. (COTGR.)

**RASÇAILLE**, mod. racaille, s. f., rebut de la société :

Tut[e] fu mort[e] sa *rascaille*.
(GAIMAR, *Est. des Engl.*, 1826.)

Si lor a fait jurer et fiancier
Que il iront la ou la *racaille* iert.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 175[c].)

Mas faites sus traire ceste *rencalle*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 643, P. Meyer, p. 53.)

Mais faites traire en sus ceste *rascaile*.
(*Ib.*, ms. Venise, v. 654, P. Meyer, p. 265.)

A nos que monte ne que qualle
De tormenter ceste *rasqualle*.
(*Evang. de Nicodeme*, B 1613.)

Se aucun sergent dit vilaines paroles a .I. autre et l'apele mastin ni *recaille* ni traitre, ni larron. (*Regle de l'hospit.*, B. N. 1978, f° 136 r°.)

De ce que tel *rescaille* osoit parler encontre eus de tel chose. (*Traité de théol.*, B. N. 12581, f° 354 r°.)

Pour les pechez enormes de telle *raquaille* de Geneve. (1589, *Disc. veritable, etc.*, Var. hist. et litt., t. I.)

De tous les peuples refugiez a Rome depuis sa destruction, voire une partie de la *racaille* du monde. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 9.)

**RASEMENT**, s. m., action de raser, de tondre :

*Rasement*, rasura. (R. EST., 1539.)

— Action d'abattre au ras de terre :

Ledit abatement et *rasement* de la dicte meson. (1372, Baill. du Cotentin, Mont-Saint-Michel, A. Manche.)

Pour avoir fait le *rasement* de la tour. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, fortification, XXII, A. Orléans.)

Proceder a la totale demolicion, *rasement* et desertion de la forteresse. (25 oct. 1472, *Ord. du D. de Bourg.*, Hosp. d'Auxerre.)

**RASER**, v. — A., tondre ras :

Cil *rasarent* lor barbes. (*Job*, p. 446.)

— Abattre au ras du sol :

Et maçons et meneuvres pour journees faites a *rasser* le mur d'empres la porte de Loyre pour ce que ledit mur estoit en avanture de cheoir en la riviere. (1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, f° 20 r°, A. Nevers.)

— Couper en général :

Le cuisse li abat, toute li va *rasant*.
(*Baud. de Seb.*, VII, 287.)

Le geant tenant encores une partie de son espee, luy *raza* tout le haut de l'armet, avecq'un peu de la peau et les cheveux de la teste. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, XIII.)

— Réfl., passer au ras du sol :

Le suppliant pour doute que icellui Jouel ne lui fist pis *se rasa* de lui, et sacha son epee du fourreau. (1409, A. N. JJ 163, pièce 323.)

Cf. VI, 607[a].

**RASIBUS**, adv., tout contre, tout près :

Je suis content que l'on me tonde
*Rasibus* comme cul de cynge.
(*Act. des apost.*, vol I, f° 106 r°, col. 1, éd. 1537.)

— *Faire rasibus,* raser :

Pour avoir bien fait mon devoir
(Les dames) Me veulent *faire rasibus.*
(EUST. DESCH., *Poés.*, VI, 226.)

**RASOIR**, s. m., sorte de couteau à tranchant très fin, avec lequel on rase la barbe, les cheveux :

*Rasoier.*
(*Rose*, Flor. Ric. 2755, f° 13ᵃ.)

*Raisoir.*
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 82ᵃ.)

Plus tranchant que *rasoer* d'acier.
(*Metam. d'Ov. moral.*, p. 77, Tarbé.)

Trençans comme *raisoirs*, quant il est afiles.
(*Cheval. au Cygne*, 34575.)

Pour plusieurs *rasoirs* et ung magnicordion .v. s. .II. d. (1536, *Tut. des enfants de Nicaise Gamy*, A. Tournai.)

— *Estre sous le rasoir,* être dans une situation fâcheuse :

Valentin, Valentin, tu parles bien a ton aise, car tu ne sçais comme je *suis soubs le rasoir*. (LARIV., *Les Tromper.*, I, 4.)

Cf. RASOR, VI, 608ᶜ.

**RASPE**, mod. râpe, s. f., rafle ; grappe de raisin dont les grains sont enlevés ; marc du raisin :

Va t'en de chi, Lonbart, li cors Dei mal te fache,
Tant as mangiet com peus de soris et de rates,
Et tant de le composte de presure et de *rapes*,
Jument me sambles plain[s] u asne [u porc] u va-
[che.
(*Aiol*, 8860.)

Que nulz vendans viens (vins) ne puist faire gavereau pour remplir ses viens ne assi pour jetteir avec son *resple* de quoy il doit remplir ses viens. (1487, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 430, éd. 1750.)

— Lime à grosses entailles :

Item pour une *rappe* acheté a Hareflai et mené a Mostier Villier .XI. l. .X. s. t. (1295, *Compt. de Girart le Barillier*, A. N. K 36ᵇ, pièce 43.)

Les instruments (de sculpture) sont rondelles, *rappes* demy rondes, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 320, éd. 1622.)

**RASPÉ**, mod. râpé, s. m., liqueur vineuse obtenue en faisant passer de l'eau sur la râpe (marc) :

Ne sai ce *raspeit* ou moreit
Aporte a une cope d'or.
(*Dolop.*, 10822.)

Et beves .I. petit de moult riche *raspé*.
(*Doon de Maience*, 5747.)

Ke nus ait *raspei* en taverne ou on vent vin a broche plus longhement ke l'issue d'avril. (1270, *Reg. aux bans*, AB XVIII 16, n° 25, A. S. Omer.)

S'il advient que aucun fache venir en ceste ville d'Amiens aucuns vinaigres, lye ou *rappé* servant audict mestier pour y estre vendus, l'acheteur desdictz vinaigres, lye ou *rappé* ou celluy auquel ilz appartiendront ne les polra faire mectre en sa maison, que. (22 avril 1534, *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moutardiers*, ap. Aug. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers-Etat*, II, 594.)

Cf. RAPPÉ, VI, 602ᵃ, article dont on remplacera la définition par : « fait avec du râpé. »

**RASPER**, mod. râper, v. a., user en frottant ; fig., gratter, écorcher :

Il vous donne premierement celuy (le vin) qui est doux, pour tremper du pain dedans, et puis il vous baille du nouveau, lequel en le buvant *rappe* les boyaux. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XI.)

— Réduire en pulpe ou en poudre au moyen de la râpe :

Adjoustant, parmy la pouldre que l'on *aura rappee*, de la racine de laser. (GREVIN, *Des Venins*, I, 6.)

**RASPEUX**, mod. râpeux, adj., inégal, qui a des aspérités comme une râpe :

On la juge au toucher, quand on la sent *rapeuse*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Disc., I, 12.)

Peau *raspeuse*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, I, XII.)

**RASSAILLIR**, v. a., assaillir de nouveau :

Si *rasaillirent* ceste grant fermeté
Et si l'asistrent environ de tot lé.
(*Aymeri de Narb.*, 289.)

Et cil oisel
Chantent par mi la gaudine
Seri et bel,
Dont me *rassaut* amours fine
D'un tres douz mel.
(MAURICE DE CRAON, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 301, 10.)

Quant Gilebiers, li cuen de Duras, le *rasalhe*.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32709.)

*Avoir* de rechief *rassali* et envay le dit Espinard, present les gens et officiers de justice. (20 nov. 1394, *Reg. de la loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

— Assaillir de son côté :

Paours de Dieu mout se travaille
Tous tant armes pres de bataille,
Se on l'assaut, ke il *rassaille*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXII, 6.)

**RASSASIANT**, adj., qui rassasie :

Pays fort fertil et abondant en orties, chardons et espines, sur lesquels croissent des fruicts admirables et fort *rassasians*. (1612, *Lett. du general des crocheteurs*, Var. hist. et litt., IV, 242.)

**RASSASIEMENT**, s. m., état d'une personne rassasiée :

Adfin que l'eaue ne faillist, ilz n'en usoient point a leur *rassaisiement*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 173 v°, col. 2.)

La nature a establi en nous un ordre et vicissitude de toutes choses, comme d'appetit et *rassasiment*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 69 v°.)

— Fig. :

Il est dit au pseaume 16 a. 3, que *rassasiement* de joye est en la face de Dieu. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 357.)

**RASSASIER**, v. a., satisfaire pleinement le besoin de manger :

Dont *furent* tuit *rasacié*.
(*Les .XV. joes N.-D.*, ms. Troyes.)

— Fig. :

Son cœur anhele apres (l'or) sans pouvoir en *estre rassasié*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 39, éd. 1585.)

**RASSEMBLEMENT**, s. m., action de rassembler ; fig. :

Dont eulx se sentoient au milieu du dangier et estre le gouffle et le droit *rassemblement* de la tempeste. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Œuvr., I, 69, Kerv.)

La division et le *rassemblement* de sa double nature. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 132 r°, éd. 1587.)

Cf. VI, 610ᶜ.

**RASSEMBLER**, v. a., assembler de nouveau :

Il s'en retourna en France, et donna congé a ses gens d'armes, mais peu de temps apres luy fut mestier les *reassembler*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., II, 444, Stecher.)

— Assembler en réunissant des personnes, des choses éparses :

Puis prist le cor, si l'a .III. fois soné
Molt durement por ses chiens *rasambler*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 27ᶜ.)

Item pour *rassanler* les cailliaus de le grange pour le ressouler. (1353, *Compte de tut. des enf. Mahin*, A. Tournai.)

Pour ratendre et *rasonleir* toutes les vilhes et les gens qui estoient de leur aide. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 336.)

— Par extens., réunir :

La eut moult estudié pour *rassambler* le mariage du roy Phelippe et de sa seconde femme, ou de les departir. (*Hist. des emp.*, Ars. 5090, f° 208 r°.)

Celle nuyt *fut* la royne *rassemblee* au roy par evesques et par arcevesques. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., LV.)

— Absol., en venir aux mains :

Puis *rassemblerent* ensemble vigoureusement et de grant aspresse. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 194, Soc. Hist. de Fr.)

**RASSEOIR**, v. a., asseoir de nouveau ; avec ellipse du pronom personnel :

Le firent tantost lever et *raseoir* empres elles. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 409ᵇ.)

— Fixer de nouveau :

Sour çou lidis maires *rasist* et bailla le journee a le quinsaine audit procureres. (12 mars 1336, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 443 r°.)

Cf. VI, 612ᵇ.

**RASSERENER**, v. a., rendre de nouveau serein :

Le pré se reverdit, le ciel se *rassereine*.
(OL. DE MAGNY, *Sonn.*, XXVI.)

— Fig.:

Une mer nagueres coloree,
Qui petit a petit *rasserene* ses flots.
(HARDY, *Panthee*, V, 1.)

**RASSETTE**, s. f., partie de la paume de la main, près du poignet :

La main... se divise en trois parties dont la premiere... s'appelle *rascette*. (*Chirom. de Patrice Tricasse*, p. 4, éd. 1561, cité par le *Dict. gén.*)

**RASSEURER**, mod. rassurer, v. a., remettre en assurance :

La dame se *raseura*.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 139.)

Mais or soies toute *rasseuree*.
(*Yde et Olive*, dans Esclerm., 7183, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, t. LXXXIII.)

Celle qui estoit requise... pour *reassceurer* les tramblans et relever les aterres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, IV, 21.)

Cf. VI, 612[c].

**RASSIGNER**, v. a., assigner de nouveau :

Premierement, tout chou quy pour le cause de leditte frumetet sera pris de leurs heritaiges, nous le promettons a faire noditte ville a elles *rassigner* d'otel valeur et ossy franch heritaige comme aroit esté li leur quy pris seroit. (1339, *Ch. de Guill. de Hainaut*, Conseil privé, farde 143, A. du royaume de Belgique.)

La journee y *rassignee* de tous les estas des pays. (11-14 mars 1512, 5[e] *Reg. des consaux*, f° 52 v°, A. Mons.)

**RASSIS**, adj., se dit du pain cuit depuis un certain temps et qui n'est plus tendre :

Plus foible que .I. *raciz* gastel.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 84[d].)

— Fig., rendu au calme moral :

Elle demonstre en ses manieres et en ses parolles la discretion qui est en elle ; car oncques ne fut veue une plus *rassise* et plaine de toute raison. (*Troilus*, VII, p. 292.)

C'estoit un jeune homme sage, posé et *rassis* de sa nature. (AMYOT, *Vies*, Tib. et Gaius Gracci.)

Le cuer de l'omme qui n'est ferme et *rassis*. (EXIMINES, *Liv. des s. anges*, f° 48 r°.)

— Par analogie :

Et en discretes et *rassises* paroles leur dit... (*Le livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2[e] p., VII.)

— Pourvu :

En ton ventre concepveras
Et enffanteras ung beau filz,
Lequel Jhesus appelleras ;
Oncque si haute œuvre ne feis.
Il sera grand et bien *rassis*
De tout bien qui est en enffant.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3463.)

— Déprimé, diminué :

Nostre fait en est moult *rassis*,
Et en demourons a l'arriere,
Dieu le scet.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 30981.)

**RASSOTER**, v. — A., faire devenir sot. — N., devenir sot ; radoter :

Chant Robins des robardeles,
Chant li soz des sotes !
Mes tu, clerc, qui chantes d'eles,
Certes, tu *rasotes*.
(GAUT. DE COINCI, *Pastourelle pieuse*, ap. Const., *Chrestom.*, p. 114.)

Amour fait moult souvent les sages *rasotter*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 137.)

Et me diroit on celle note :
Veez ce vieillart qui *rassote*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, 3753.)

— *Rassoté*, part. passé et substant., tombé en enfance :

Par tans avres le los al vilain *rasoté*
Que il hice son chien la u il n'ose aler.
(*Elie de S. Gille*, 1590.)

Veillart et *rasoteit* le clainme.
(*Dolop.*, 7571.)

Mauvais vilains *rasoutes*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 42.)

Prendroit Paris a vostre volenté,
Troies et Miauz, que ja n'iert trestorné,
Et tot le regne Charlon le *rasoté*.
(*Aymeri de Narb.*, 3570.)

La pute vieille *rassoutee*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 83[b].)

Ung tas de *rassotez* couvers
Ont voulu, par leur alliance,
Frapper a tort et a travers
Sur les bons serviteurs de France.
(COQUILLART, *Poés. div.*, Bal. contre les Princ. rép.)

Cf. VI, 613[a].

**RASSURER**, mod., v. RASSEURER.

**RASTEL**, mod. râteau, s. m., outil de jardinage à dents de fer ou de bois pour ratisser les allées :

Mes li dus fet venir le mire Samuel
Qui plus savoit de plaie que vilain de *rastel*.
(*Geste d'Alex.*, B. N. 24365, f° 21 r°.)

Forche, *resteal* et corrveie. (1263, *Abbaye de Robermont*, A. Liège.)

Onssi qu'ilh venoit al entree de Eneoch, le recognuit .I. pastureal qui la gardoit les beistes, se prist .I. *rosteais*, se le ferit et le tuat. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 54.)

.I. *rastel* de fer, .II. broques de fer. (1353, *Liv. rouge*, f° 120 v°, A. Eu.)

.I. viez *roiteaul*. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Renaves*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Un reveteau de blanc filer avec un *recteau* de bois. (1459, *Invent.*, dans *Trav. acad. de Reims*, LXXV, 315.)

Roeule ne *restel* ne aultre chose. (26 juin 1462, *Reg. aux Publicat.*, A. Tournai.)

Pour avoir adoubbé le *rateaul* de fer des paveurs. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, f° 33 v°, A. Nevers.)

— Échine :

Aux parties de devant et hautes le diaphragme touche a la poitrine, aux parties de derriere et basses il est attaché aux neuds de la partie du *rasteau* du dos pres des reins, que l'on peut appeler la longe. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, III, 13.)

Cf. VI, 613[c].

**RASTELAGE**, mod. râtelage, s. m., action de râteler :

Fauschaige, fenaige, *resteilaige*, pasturaige. (1436, *Contr. de Jean de Malestroit*, A. de M. de Cuverville.)

— Bavardage :

J'entens tout vostre *ratellaige*,
Mal Embouche.
(*Monol. fort joy. sur les fem.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XI, 185.)

**RASTELEE**, mod. râtelée, s. f., ce qu'on peut ramasser en un coup de rateau ; fig., *dire sa rastelee*, dire librement tout ce qu'on sait, tout ce qu'on pense :

Nous declara a haulte voix
Qu'il en *diroit sa ratellee*,
Et fist serment de plaine entree
Qu'il congnoissoit les personnaiges.
(COQUILLART, *Poés.*, II, 107, Bibl. elz.)

Chacun en dira sa *ratelee*. (CALV., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 264.)

— Par extens., récit :

Ja soit ce que es nouvelles dessusdictes les noms de ceulx et celles a qui elles ont touchié ou touchent, ne soient mis et escripts, si me donne appetit grant vouloir de nommer, en ma petite *ratelee*, le conte Vualeran, en son temps conte de saint Pol et appelé le beau conte. (*Cent nouv.*, XXIV.)

Vela, vela une grand *rastellee*
Des nouveaultes de ces estranges lieux.
(GERMAIN COLIN, *Poés.*, p. 282, Denais.)

**RASTELER**, mod. râteler, v. a., amasser, nettoyer avec le râteau :

Et les ramilles fors porter,
Et puis apres bien *rasteler*.
(*Ren.*, XXII, 86.)

On aloit glener empres les gerbes et aussi *rateler* foins empres les endins. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9186, f° 66 r°.)

Il y a des terres ou le bled vient si dru qu'on est contraint le *ratteler* en herbe. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 21.)

**RASTELIER**, mod. râtelier, s. m., espèce d'échelle à bâtons arrondis placée horizontalement le long du mur d'une écurie, d'une étable, pour recevoir le foin destiné à la nourriture des animaux :

Pour .II. chevilles de fer pour pandre le *rateillier*. (1303, *Compte*, Bull. Soc. Hist. Paris, sept.-oct. 1890, p. 153.)

Pour *resteliers* nues mis es estables dudit hostel. (1328, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3[b], f° 80 v°.)

Et les *rastelliers* et mengoerez a chevaulx. (1372, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 46 r°.)

Et sire Nicolas le Clercq, pour les grebbes et *rattilliers* qui furent fais a l'hostel de l'abbeye de Cambron pour la venue de l'empereur nostre sire. (30 mars-1[er] oct. 1533, *Compte d'ouvrages*, 3[e] Somme des mises, A. Tournai.)

— Bâti sur lequel on place les armes portatives :

Avoir fait trois *rastelliers* en ladicte garitte, tant dedens comme dehors, ou les gaiteurs mettent leurs bastons et armeures. (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir fait .xx. haves mis au fait des *rateliers* fais a le dicte garitte. (*Ib.*, 3e Somme de mises.)

— Planche munie de chevilles et fixée au mur pour suspendre des objets :

Et si doit Jehans Blondiaus avoir .vi. kievilles au *rastelier*, devens le maison, au les deviers le maison Jehan Main Aveule. (Fév. 1290, *C'est Jehan Blondiel, le macecclier, et Grart Goubaut*, chirogr., A. Tournai.)

Et s'il avenoit ensi que aucuns des ostes celui Mahieu fresist .i. clau en leditte paroit, u .ii., u. .iii., u il i atakast .i. *rastelier* a claus pour pos pendre sans mal engien, cius Jehans Campions ne s'en doit mie plaindre de force. (Oct. 1296, *C'est Mahiu de Ligne et Jehan Campion*, chirogr., A. Tournai.)

Pour le *ratelier* duditengin. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 4, f° 16 r°, A. Nevers.)

Pour .vi. moyens quartiers de bos mis en oevre a faire *rasteliers* en le dicte cuisine, servans a y pendre et mettre caudrelach. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

— Herse, sorte de candélabre :

Item .viii. libvres de petis flambiaux mis ou *rastelier* en le ditte eglise des Frerez mineurs, au jour du dit service. Item .ii. candeillez pesans .iiii. libvrez, qui furent misez. Est assavoir l'une au quief de le couche, et l'autre au piet. Item, pour .iiii. livrez de coppons mis au dit *rastelier*, au jour que on fist le service du mois de laditte deffuncte. (1er juin 1407, *Exéc. test. de Marguerite Hocquette*, A. Tournai.)

— Grillage formant cloison :

Auquel marchié faille grant quantité de *ratelliers* pour tenir ensemble les troupeaulx de moutons et brebis desdiz marchans. (Fév. 1474, *Ord.*, XVIII, 84.)

— Barrage en forme de râtelier :

Faire mestre, en la descente de l'eaue de Seine, trois ou quatre gros potz ou pieulx et des *ratelliers* a travers ladicte riviere. (13 mai 1493, *Cédule*, F. de l'émigré Caillot, A. S.-Inf.)

Cf. RASTELIER 1, t. VI, p. 614a, RASTELIER 2, p. 614b, et RATELIER, p. 617c.

**RAT**, s. m., petit quadrupède de l'ordre des rongeurs :

Et Brun l'ors et Pelé le *rat*.
(*Ren.*, I, 1553.)

Puis fust noris
Sans ja veoir *ras* ne soris.
(*Rose*, 14242.)

— *Estre comme un rat en paille*, être fort à son aise, n'avoir faute de rien :

*Estans* maistres *comme rats en paille*. (BRANT., *Capit. fr.*, M. de Guyse.)

— *Povre comme rat*, très pauvre :

Aussi *povres comme ratz*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 78, Bibl. elz.)

— *Rat de cour*, courtisan :

Lui mesme se plaignit des *rats de cour*, de la trahison et tromperie des principaux seigneurs de leur suite. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 16.)

— *Rat de Pharaon*, ichneumon :

Il [en] *rat de Fareon* out il grant moutitude. (*Voyage de Marc Pol*, p. 751, Roux.)

— Sorte d'engin de guerre :

Estant entrez par un trou qu'ils avoient faict a un flanc et cela par le moien du *rat*... C'est un engin composé de cinq pieces, et lequel se peut porter en un sac ou estui fait expres. Il a, premierement, un fer courbé en forme de faucille, ou plustost de ce qu'aux marests du Poictou on appelle un taillant, le fer bien aceré est propre a commencer par defaire le mortier qui est entre les pierres, et la pluspart en portent deux, usant du plus petit le premier, selon que la maçonnerie est plus ou moins joincte. Le second engin est le ciseau bien aceré et le tranchant droict d'un des costez, avec son talon en arrondissant. Le troisieme est une barre faite en pince par un bout et par l'autre en douille, pour loger un pau avec lequel elle a plus de branle, le pau et elle de chacun de deux pieds. Le quatriesme est une tariere en pierre, et le cinquiesme une tenaille ou pincette bien aceree, faicte presque comme celle que les Parisiens et Lyonnois sont curieux d'avoir en leur foyer. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, IX, 64, de Ruble.)

— S. f., *rate*, femelle du rat :

Tant as mangiet com peus de soris et de *rates*.
(*Aiol*, 8861.)

En autre fil pers rompu et maingié de *rates*. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

— *Rate de mer ?*

Item, pour estoffes de *rattes de mer*. (30 juin 1404, *Exec. test. d'Angnies de le Roe, veuve Lelong*, A. Tournai.)

Item, pour une houppelande de drap mellet, fouré de *rattes de mer*. (17 avril 1405, *Exécut. testam. de Jehan le Loncq*, A. Tournai.)

**RATATINÉ**, adj., rapetissé par l'âge ou quelque maladie :

O vieux *ratatiné !* tu veux tuer mon homme !
(L. C. DISCRET, *Aliz.*, V, 4.)

1. **RATE**, v. RAT.

2. **RATE**, s. f., viscère spongieux, situé dans l'hypocondre gauche, et jadis considéré comme le siège de la bile noire ;

Trenche la *rate*, le foie et le pormon.
(*Loh.*, ms. Montpellier, f° 84c.)

En chascun bras a .iiii. vainnes, la premiere est celle du chief, la seconde du cuer, la tierce du foie, la quarte de la *rathe*. (*Fragm. à la suite du Cart. de S. Victor de Paris*, B. N. l. 15057, f° 81 r°.)

D'une playe que il a en l'esclenque gambe, desoubz le *ratte*. (4 juin 1414, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

**RATEAU, RATELAGE, RATELEE, RATELER**, mod., v. RASTEL, RASTELACE, RASTELEE, RASTELER.

**RATELET**, s. m., le troglodyte européen (confondu par Palsgrave avec le roitelet) :

*Rattelet*. s. m. Wrenne, a byrde. (PALSGRAVE, *Esclaircissement de la langue françoyse*, p. 290.)

**RATELEUX**, adj., sujet au mal de rate :

Les *rateleux* sont toujours remplis de mauvaises humeurs. (DALESCH., *Chir.*, p. 262.)

**RATELIER**, mod., v. RASTELIER.

**RATELLE**, s. f., anc., rate :

La *ratelle*. (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 14 v°.)

Desopile la *ratelle*. (RAB., *Tiers liv.*, IV.)

**RATIFICATION**, s. f., action de ratifier :

Veues lesquelles confessions faites par ycellui Guillaume de Bruc, les *rattificacions*, approbacions et perseveracions par lui faites en la presence des dessusdis conseillers. (1389, *Reg. du Châtel.*, I, 25.)

Lettres de *ratiffìcacion*. (1358, *Reg. du chap. de S.-J. de Jér.*, A. N. MM 28, f° 78 r°.)

— Fig. :

L'evangile a eu son adveu et sa *ratification* au ciel. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 244a.)

**RATIFIER**, v. a., confirmer authentiquement :

Le *rateffion* et confermon. (Sept. 1294, B 82, f° 42, A. Maine-et-Loire.)

*Reteffier*. (1294, Abb. de Pontlev., A. Loir-et-Cher.)

*Ratifier* le fait. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 410b.)

Ait donné lettres en confremant et *ratefiant* cestes qui souffissent asdittes religieuses. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, CCCLXXVIII, p. 571.)

*Rathefier*. (1337, *Ch. de l'abb. de Boheries*, A. N. L 992, pièce 61.)

Lequelle ordenanche... *avons* loee, *retefiee* et approuvee. (1372, *Ord.*, V, 512.)

— T. d'astron., anc., déterminer la position d'un astre :

*Ratifier* les estoiles du firmament, est trouver leur juste longitude et latitude ou declination. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 99.)

**RATIOCINATIF**, adj., qui a rapport à la ratiocination :

De ces parties (de l'ame) une est scientifique et speculative, et l'autre est *ratiocinative* ou pratique. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 468d.)

Prudence et art sont es parties de l'ame, ou advient la pratique, laquelle est *ratiocinative* des choses ouvrables contingentes. (Crist. de Pisan, *Charles V*, 3e p., II.) Impr., *raciocinative*.

**ratiocination**, s. f., action de ratiociner, d'user de la raison :

Suivons a veoir les demonstrations et *ratiocinations* dudict marquis. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IX, f° 284 v°, éd. 1572.)

C'est une *ratiocination* et consequence tiree du sens naturel. (Mont., II, 12, p. 296, éd. 1595.)

**ratiociner**, v. n., user de la raison :

Incontinent qu'il fut posé en son lit, commença a *ratiociner*, et perdit du tout sa phrenesie. (Paré, *Œuv.*, Instr., c. xxiv.)

Les hommes comprennent, *ratiocinent*, jugent, se souviennent. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 87.)

C'est tousjours une ame, qui par sa faculté *ratiocine*, se souvient, comprend, juge, desire et exerce toutes ses autres operations par divers instrumens du corps. (Mont., *Essais*, II, 12, p. 358, éd. 1595.)

**ration**, s. f., anc., prébende ou bénéfice ecclésiastique :

Item ausdiz chanoines (de Duxne) seront appliquez tous les droiz, prouffiz, rentes et revenus quelconques que racionniers de la dite eglise ont accoustumé avoir et prendre en icelle, par telle maniere que, quant il vacquera aucune des *racions*, nul d'ilec en avant n'y sera mis ne institué, mais vendront successivement les droiz et rentes desdites *racions* aus diz chanoines. (1376, *Testam. de Charles le Mauvais*, B. N. 8863, f° 109 ; Duc., *Rationarius*.)

— Solde :

L'on portoit par les compaignies  
.x. ses (sacs) ou estoient estuies  
Et mises iceus *rations*,  
Gardees par bones nations.  
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 23b.)

Et ceste *raution* gardoient  
En .i. coffre.  
(Id., *ib.*)

**rational**, s. m., morceau d'étoffe carré que le grand-prêtre des Hébreux porte sur la poitrine :

Il avoit douze pierres grans et beaulx entez en essin, c'est a dire *Racionale*. (*Anciенn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 72a.)

**rationnel**, adj., qui appartient à la raison :

L'estaige des encomanceanz puet an apeleir animal et *racioneil* celui des esploitanz. (*Epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 22 r°.)

— Anc., doué de raison :

Parfiz est hum de anme *rationel*. (*Liber psalm.*, ms. Oxf., p. 258.)

Les hommes forsenes ont ame *rationele* et les autres non. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 498c.)

**ratisser**, v. a., racler légèrement :

Elles se *ratisserent* a coustaulx leurs chausses et leurs robes. (*Livre du chev. de La Tour*, XLVIII.)

On la *ratice* et separe l'escorce de la racine. (*Grant Herbier*, f° 78 v°.)

— T. de jeu, dépouiller qqu'un de son argent :

Ils n'auroient le plus bel au jeu, ains seroient en adventure d'*estre* horriblement *ratisez*. (J. Molinet, *Chron.*, ccli, Buchon.)

— Raturer :

Il cogneust *avoir* effacié et *ratissié* les noms de ceulx qui estoient escrips. (1390, *Reg. du Chât.*, I, 299.)

Changa, *ratissa* et escript de sa main le surnom, la somme et date dudit brevet. (1425, A. N. JJ 173, pièce 232.)

— Fig., gratter :

Toutesfois je conseilleroy de retrencher aucunes letres superflues quy escorchent et *ratissent* les aureilles, et causent aux simples et estrangers une lourde et grosse prononciation, et ne servent que d'emplir le papier. (Jean Bosquet, *Elemens ou institutions de la langue françoise*, éd. 1586.)

— Râteler ; fig., peigner :

Curieuse agençant en sa façon mignarde  
Ce beau poil *ratissé* d'un et d'autre costé.  
(Vauq., *Sat.*, IV, Ens. pour les fill.)

**ratissoire**, s. f., instrument pour ratisser, raclette :

Faudra voir et visiter le chanvre, et si vous le trouvez blanc, ayez un petit fer fait par l'un des bouts en forme de racloire ou *ratissoire*. (Du Fouilloux, *Fauconnerie*, f° 20 r°.)

— Râpe :

Brise menu un peu de ce fromage, afin que nous en mettions dessus ceste souppe. — Comment? De la main ? — Non, avec une *ratissoire*. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 77 r°, éd. 1576.)

**ratissure**, s. f., ce qu'on ôte en ratissant :

*Ratisseure* d'yvoire. (Joub., *Gr. chir.*, p. 182, éd. 1598.)

*Ratissure*. A rasping or scraping, also, the scrapings of. (Cotgr.)

1. **raton**, s. m., jeune rat :

... Chaton  
Qui onques rate ne *raton*.  
Veu n'avroit.  
(*Rose*, 14243.)

2. **raton**, s. m.

Cf. Raston, VI, 614c.

**rattachier**, mod. rattacher, v. a., attacher de nouveau (ce qui était délié) ; attacher (ce qui était sans lien) :

Et les enarmes *ratachies*.  
(Chrest., *Perceval*, 24390.)

Les serures *avoir* destaquié et *rataquié*. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 14e Somme de mises, A. Tournai.)

Pour .ii. autres selles renbourer, et *ratakier* lez taissez, .vi. gros. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants Vilain de Launais*, A. Tournai.)

**rattaquer**, v. a., attaquer de nouveau :

Et puis on se *rattaquoit* par petites charges. (Lanoue, *Mém.*, p. 594, ap. Littré.)

**ratteindre**, v. a., atteindre ce qui s'était échappé :

Quant li cuens Henriz sot que li rois s'en aloit, si se mist en une barge et s'en ala apres lui ; et le *rateinst*, car il n'estoit mie encore mout loing. (Ménestrel de Reims, § 63.)

— Fig. :

Chief d'escole, que ne *soions ratains*  
Del anemy, qui tant est anormal,  
Disposons nous, tandis que sommes sains,  
Pour dignement gouster le agnel paschal.  
(3 avril 1486, *Puy de l'école de rhétor.*, 39e congrég., p. 402, A. Tournai.)

— Reprendre :

Icele mors ne fait a plaindre  
Par coi on puet vie *rataindre*.  
(*Vie Ste Katerine*, B. N. 23112, f° 333b.)

— Rejoindre une personne qui a pris les devants :

Apres paiiens s'en vait sans arester ;  
Tot les *rataint* li destrier sejorné.  
(*Huon de Bord.*, 7769.)

A l'entree du bourc, a la porte decha  
Le *rataint* li vassaus.  
(*Doon de Maience*, 5217.)

Je me suis advisé de vous despescher ce courrier expres pour *rataindre* l'aultre. (25 février 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 515, Gachard.)

— Par extension :

Pres les bousongniels de la chapelle de monseigneur S. Sebastien commençant a l'huys d'icelle et *retaindant* le siege du seigneur de Marcenelles. (1576, *Ch. des comptes de Lille*, B 2641, A. Nord.)

— Égaler :

Ne fu nus rois qui se presist  
A lui ne qui le *ratainsist*  
De hardement ne de prouece.  
(Adenet, *Cleomades*, 18453.)

**rattraper**, v. a., attraper de nouveau :

Se on le pouoit *ratraper*.  
(Adenet, *Cleomades*, 4619.)

**rature**, s. f., action d'enlever en grattant ; ce qu'on enlève :

Qui met de la *rasture* du jaet dedens l'iaue et la boive, chelui qui a torcions ou ventre si garira. (*Lapid.*, B. N. 25247, f° 108 r°.)

*Rature* d'estaux de boucherie. (1294, A. N. JJ 205, pièce 304.)

— Rasage :

Il y a *rasture* generale de tous ceux de l'iglise ou lesser le cueur et le service de l'iglise. (1415, A. Rennes, ap. Guillotin de Corson, *Pouillé de l'archevêché de Rennes*, p. 294.)

Cf. VI, 621c.

**RATURER**, v. a., gratter :

... Nous arons forgé tou lé noms ordinaos ; en *ratturant* toute foes l'e final de çeus qui l'ont comme de trente, qarante, pour fere trentieme, qarantieme. (MEIGRET, *Gramm.*, f° 41 v°.)

**RATUREUR**, s. m., celui qui rature (les peaux) :

*Ratureurs* de parchemin ne pourront prendre de la plus grande douzaine de parchemin raire, que huit deniers parisis. (Févr. 1350, *Ord.*, II, 378.)

**RAUCITÉ**, s. f., son rauque de la voix :

Pour *raucité* seche de l'oiseau, prens. (TARDIF, *Fauc.*, II, 16.)

**RAUQUE**, adj., en parlant de la voix rude et comme enrouée :

Vois obscure et *rauche*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 168[b].)

Note que en *rauques* fleumatiques ou peut prendre eaue chaulde par le conseil des medecins. (BERN. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 3.)

Cf. RAU, VI, 622[a], que l'on corrigera en RAUC.

**RAUQUEMENT**, adv., d'une voix rauque :

Il parloit moult *rauquement*. (J. GOULAIN, *Trad. du Rational. de G. Durant*, B. N. 437.)

**RAVAGE**, s. m., cours impétueux des eaux :

Comme la riviere qui se desborde avec grand *ravage* et impetuosité d'eaue. (SALIAT, *Her.*, III.)

— Par extens. :

Il s'amassa tout soudain des nuees, dont il tumba si grand *ravage* de pluyes, que tout le chasteau fut plein d'eau. (AMYOT, *Vies*, Sylla, p. 1723, éd. 1567.)

L'armee que l'empereur Bajazet y avoit envoyee, fut accablee d'un si horrible *ravage* de neiges, que... (MONT., I, 48, p. 188, éd. 1595.)

— Dégât causé par la violence des eaux, par un orage :

Pour le grand *ravage* des ceps qui a esté faict aux vignobles. (16 juin 1586, ap. J. Baux, *Mém. hist. de Bourg*, II, 175.)

— Dégât causé par une action violente :

Non pas par maniere de juste bataille ou de guerre ordenee, mais par maniere de pille et de *ravage*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 11 v°.)

— Pillage :

Demanda a ung nommé Perrot d'Aujac et es autres qui avoient esté audit *ravage*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 146 v° ; IV, 393, Soc. Hist. de Fr.)

**RAVAGEMENT**, s. m., action de ravager, pillage :

Ils se vangerent par le *ravagement* du pays. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, 77.)

Se mettans en campaigne ilz ont faict des *ravagemens* si hideux que... (*Epist. au peuple de Paris*, 1574.)

Represente a ses yeux de toute sa province
L'entier *ravagement*, les ceps de ses vassaux,
Le trespas de ses fils.
(DU BARTAS, 1[re] *sem.*, 1[re] j., 722, éd. 1602.)

**RAVAGER**, v. a., détruire par le ravage ; par extens., piller :

Entreprirent d'aller *ravager* les navires desdits Angloys. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 146 r° ; IV, 392, Soc. Hist. de Fr.)

**RAVAGEUR**, s. m., celui qui ravage :

Il voulut nettoyer son gouvernement de tels *ravageurs*. (BRANT., *Disc. sur les duels*, Œuvr., VI, 430, Lalanne.)

— Adjectiv. :

Il chasse loing, s'il peult, le *ravageur* sanglier.
(GAUCHET, *Plais. des champs*, 211.)

**RAVALEMENT**, s. m., action de faire descendre :

Quans mespris et *ravalemens*, quantes fiertes et hautaines monstrees, la ou on tordoit les cols vers ceux qui, vous recevans en leurs girons, vous ont honoré les pieds. (CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 290, Kerv.)

Le marchand se trouve surpris du *ravallement* du pris des denrees. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 33 r°.)

L'empereur ne desire rien plus que le *ravallement*, non seulement du Turc, mais aussi de tous les princes et potentats de quelque tiltre ou loy qu'ils soient, moyennant que sa grandeur seulement en resulte. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. IX, f° 284 v°, éd. 1572.)

**RAVALER**, v. a., faire descendre :

Et quant elle (la nue) s'eslongoit du tabernacle, li fil Ysrael s'en aloient leur chemin, et quant ele *se ravaloit* sour le tabernacle, il metoient la leur herberges. (*Bible histor.*, Maz. 312, f° 55[a].)

— Fig., rabattre :

Quelque huit ou dix jours apres, ne recevant aucunes nouvelles de Paris, il commença de penser a sa conscience et *ravaler* quelque chose de cette grande joie. (PASQ., *Lett.*, XIII, 10.)

— Diminuer (qqchose) en hauteur ou en épaisseur :

A Thiery Vaillant, carpentier... *Avoir ravalet* les deux debous du noghe servant sur la dicte quisine, contre le mur, et le ramanoquié de queues de bos. (18 août-17 nov. 1431, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

*Avoir ravallé* les trois pierres, faisans soels a trois des huysseries de le grande boucherye. (20 nov.-19 fév. 1434, *Compte d'ouvrages*, 3[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Pour *avoir* mis sus les .II. moelles de nouvel achetees au grant moulin de Marvis et *ravallé* le moelle de dessoubz pour mettre a aire. (17 août-16 nov. 1454, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

— Part., gratter l'enduit de maçonnerie d'un mur pour recrépir :

A maistre Anthonne Marchet, maistre machon de la dicte ville,... [pour] *avoir* escorchié et *ravallé* le mur estant entre le halle de Parys et le cappelle de le Halle, contre le maison Haynne du Bos, pour le fait du carpentage de deux eschoppes. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 1[re] Somme de mises, A. Tournai.)

— *Ravalé*, part. passé, bas, vulgaire :

N'oublirez vous jamais ces termes *ravalez*,
Pour vous priser de bouche autant que vous valez?
(LARIVEY, *la Veuve*, II, 4.)

Cf. VI, 623[b].

**RAVAUDAGE**, s. m., action de ravauder, résultat de cette action ; fig., œuvre faite de pièces :

*Ravodage* de folle doctrine. (BER. DE VERV., *Moy. de parven.*, I, 51, Roybet.)

**RAVAUDER**, v. — A., rapiécer, repriser :

Apres en choisissant tous ces morceaux espars,
D'un fil gros les *ravaude* et coust de toutes pars.
(P. RONS., *Response a quelque ministre*, p. 913, éd. 1584.)

— Reprendre de paroles :

Elle sçavoit bien parler a ces desobeissans et desregles, et les *ravaudoit* terriblement. (BRANT., *Dames illustres*, Cath. de Médicis.)

— N., tourner et retourner les choses :

*Ravodant* en mon estude. (LESTOILE, *Mem.*, 2[e] p., p. 113.)

**RAVAUDERIE**, s. f., action de ravauder :

*Ravauderie*. Rotchery, or botched stuffe. (COTGR.)

— Ouvrage fait de pièces et de morceaux :

Ils sont fort curieux de ce qui leur semble rare, comme chaines de laiton, anneaux pour pendre aux oreilles, et telles *ravauderies* qu'ils n'ont point accoustumé de voir. (THEVET, *Cosmogr.*, II, 8.)

**RAVAUDEUR**, s. m., celui qui ravaude :

*Ravaudeur*, sarcinator. (R. EST., 1539.)

En un charpentier et *ravaudeur* seront certaines actions. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 8 v°, éd. 1553.)

— Compilateur :

Ayant mille volumes de livres autour de moy... j'emprunteray... s'il me plaist, d'une douzaine de tels *ravaudeurs*... de quoy esmailler le traicté de la physionomie. (MONT., III, 12, p. 187, éd. 1595.)

**RAVE**, s. f., variété de chou à racine charnue alimentaire ; cette racine :

Des choleiz et des *reves*.
(*De l'Oustillement au villain*, 48, var., Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 324.)

Rapistre... a feulles semblables a *rave*. (*Grant Herb.*, n° 396, J. Camus.)

*Rabes* et naveaux. (Du Fouill., *Ven.*, ch. xlvii.)

**RAVELIN**, s. m., t. de fortif., demi-lune :

Avec belle entree et porte, a laquelle souloit avoir pont levis, et au devant icelle y a *ravellin*. (1450, *Aveu de Méru*, A. N. Q, 853 2.)

Elle... gaigna ung *revellin* estant derriere la citadelle. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 7 v° ; I, 134, Soc. Hist. de Fr.)

Entrerent dedans le *revellin* ou estoit la contesse. (Id., *ib.*, B. N. 5081, f° 8 r° ; I, 135, Soc. Hist. de Fr.) Impr., *ravelin*.

Blessé le 13e d'octobre 1574, montant sur le portail du *ravelin* a la teste de la ville. (*Monum. des François morts dedens Luzignen*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. X, p. 279.)

— *Mangeur de ravelins*, fanfaron :

Je le vis en ce siege de Rouan un jour commander a M. de Bellegarde, despuis mareschal de France par ce qu'il le tenoit pour huguenot, et qu'on l'avoit assuré qu'en Piedmont il avoit esté un bravasche et *mangeur de ravelins*. (Brant., *Gr. capit. fr.*, Œuvr., IV, 237, Soc. Hist. de Fr.)

**RAVIERE**, s. f., champ semé de raves :

*Raviere* ou rabiere. (R. Est., 1539.)

**RAVIGOTER**, v. a., remettre en vigueur :

*Ravigotter*, to revive ; or, a halfdead man to return unto life. (Cotgr.)

**RAVILIR**, v. a., rendre vil et méprisable :

A vostre compte, la sujection des femmes ne les *ravilira* aucunement. (Cholieres, *Guerre des masl. et des fem.*, f° 39 r°, éd. 1588.)

**RAVINER**, v. a.

Cf. VI, 629a.

**RAVIR**, v. a., enlever de force (ce qui est à un autre) :

E quant il moreient
Cil les *ravisseient*
Es lius tenebros.
(*Grant mal fist Adam*, str. 12a, Suchier, *Reimpredigt.*)

Si nous vourons dire de Biautris
Comment ses cors *fu* robes et *ravis*.
(*Les Loher.*, Ars. 3143, f° 3b.)

Ils nous vont *ravissant* vaches, moutons, brebis.
(Cuv., *B. Du Guesclin*, 2956.)

— Fig., transporter au ciel :

*Ravis* nous de la terre au beau pourpris des cieux.
(Aub., *Trag.*, VI.)

— Par anal. :

Le desir de gloire, qui estoit excessif en lui, le *ravissoit* a choses hautes et difficiles. (La Noue, *Mém.*, ch. xxii.)

— Exalter, mettre hors de soi dans un mouvement d'enthousiasme :

En baixant mon cuer me *ravi*.
(Guiot, *Chans.*, VI, 21.)

Et si congnois, vierge Marie,
Qu'*ai esté* en ame *ravie*.
(*Un Mir. de N.-D.*, comm. elle garda une femme d'estre arse, *Th. fr. au moy. age*, p. 364.)

— Par anal. :

Il estoit possible *ravy* a exposer quelque point difficile de l'evangile. (Bon. des Pér., *Nouv. recreat.*, f° 131 v°, éd. 1564.)

Cf. VI, 629c.

**RAVISEMENT**, s. m.

Cf. VI, 630a.

**RAVISER (SE)**, v. réfl.

Cf. Ravisier, VI, 630a.

**RAVISSANT**, adj., qui ravit, qui enlève de force :

Alons prendre no fil, si l'en portons errant,
Car s'il y venoit ja .i. lyon *ravisant*,
Il pourroit estrangler ce que nous amons tant.
(*Brun de la Montaigne*, 1136.)

Loups *rapvissans*. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 227 v°.)

— Prompt à prendre, à ravir :

Qui de sa croche et *ravissante* pate...
(Cl. Marot, *Enfer*, p. 62, éd. 1596.)

N'ay je pas le visage poly, la façon gentille, la contenance gracieuse, sous lesquels je cache une langue demanderesse, un esprit trompeur, un corps venal, un front hardy, une main *ravissante*, un entendement subtil ? (Lariv., *les Tromper.*, II, 2.)

Cf. VI, 631b.

**RAVISSEMENT**, s. m., action de ravir, d'enlever de force :

*Ravissemens* de femmes. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 434b.)

Le *ravissement* de ladicte damoiselle. (1382, *Lett. des .xii. linaiges*, Pavillart, Université Liège.)

Tendant le dit Le Flameng empecher que des dites suspicions et *ravissements* de biens la verité n'en soit sue. (10 fév. 1492, *Reg. des cons.*, A. Tournay, ap. Jopken, *Abb. de S. Martin.*)

Spoliations et *ravissemens* de chasses. (1562, *Proc.-verb. du pill. de l'égl. du Mans*, 985, A. Sarthe.)

Sans faire aulcune composition, *ravisement* ou tort aux pauvres gens des villages. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Prév. d'Angy, Bibl. Tribunal de Beauvais.)

— Action de transporter au ciel :

Qui parla des *ravissemens*
Des cielx.
(J. Le Fevre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 2c.)

— Fig. :

Ce fu une maniere de *ravissement* en esperit qui est a entendre que son esperit fu ravy en paradis celestre. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 39 r°.)

— État de l'âme transportée d'enthousiasme, d'admiration ou de joie :

Et en tel *ravisement* si morront et puis si resusciteront. (*Dou diciple et dou mestre*, B. N. 423, f° 88d.)

— Transport au cerveau :

Et li diz mestre Dudos parloit aucunes choses estranges et vaines (dans une fièvre) et se douterent les phisiciens du *ravissement* de la matiere et que ele montast au cervel. (*Mir. de S. Louis*, p. 161, ap. Ste-Pal.)

**RAVISSEUR**, s. m., celui qui ravit quelque chose :

Li *ravisserres* porsiet en maniere de porseeur. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 80b.)

*Raviseor* de fames. (*Liv. de jost. et de plet*, XVIII, 47.)

Li *raviseur* et li murtrier. (*Voyrie de Paris*, A. N. Y 3, f° 6 r°.)

Cist est petis et fort *raviceors*. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 204, var., Chabaille.)

Ce felon *ravisseur* de nostre liberté.
(Magny, *Sousp.*, LXXV.)

— Adjectiv. :

Laron *ravisseour*. (*Vergier de solas*, B. N. 9220, f° 6 v°.)

Li homs *ravisierres*. (*Tresor N.-D.*, B. N. 994, f° 52b.)

**RAVITAILLEMENT**, s. f., action de ravitailler :

Oultre le *ravictaillement* et aultres fraiz qu'il fault faire a freter telz navieres. (Ol. de la Marche, *Mém.*, III, 39, Soc. Hist. de Fr.)

Venez, Franchois, au *ravitaillement* de Terowane. (1537, *La devise de l'empereur, blasonnée par les Franchois*, f° 219 v°.)

**RAVITAILLER**, v. a., pourvoir à nouveau de vivres :

Pour le *ravitailler*. (Monstrel., *Chron.*, II, p. 12.)

**RAVIVER**, v. a., rendre plus vif, plus actif :

El terme d'iceu temporal
*Se raviverent* plusor mal.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 35187.)

Cuer et courage li *ravive*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 44b.)

Et faisoit *raviver* la brese
De l'ire endormie et remese.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 209c.)

**RAVOIR**, v. — A., avoir de nouveau :

Si *ravion* sejor grant masse.
(*Eneas*, 871.)

Ci rasenblent comunal ;
Ci *ront* estor dur et mortal.
(*Fragm. du rom. de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 84a.)

Quant *ravrai* jou me mansion
En Jherusalem, me maison ?
(Renclus, *Miserere*, clxxxix, 6.)

— S'est employé comme auxiliaire pour donner un sens itératif au verbe :

Mes ne l'aveit mie abatu,
Cil *raveit* si Milun feru
Que jus del cheval l'abati.
(Marie, *Lais*, Milun, 417.)

Li abbes *rad* le bref pleié ;
Mut ert joius e mut haité
De ço ke il en out trové.
(*Vie de saint Gilles*, 3081.)

La guerre que ilz *ravoient* commenciee. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 439d.)

— Reprendre :

Elle se resolut de tenter tous moyens a elle possibles, pour *ravoir* son espoux de prison. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 472 r°, éd. 1588.)

— Réfl., se remettre :

Encoires estoit il si effraé et ne *se* povoit *reavoir* de l'ymagination, quant il pensoit au grant peril ou il avoit esté. (FROISS., *Chron.*, IV, 91, Kerv.)

Qui luy causa, pour la necessité et peine qu'il y avoit soufferte, de grandes douleurs et maladies dont il ne peut jamais depuis *se ravoir* et guerir. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1583.)

On n'a pas moyen de *se ravoir* de ce trouble. (MONT., I, 20, p. 48, éd. 1595.)

— Se rallier :

La furent telement e'pars et ruet par terre li Engles que il ne *se* peurent *ravoir* ne deffendre. (FROISS., *Chron.*, VIII, 170, Kerv.)

**RAYEMENT**, s. m., action de rayer :

Affin que doresenavant aucun n'attempte de faire tel *rayement* des causes esditz roolles ordinaires ou extraordinaires, qui sont actes et documens publiques, consequemment le *rayement* des causes estans esditz roolles ordinaires ou extraordinaires indeuement faict en iceulx emporte espece de faulceté. (*Ordonn. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 66 r°.)

— Rayure :

Les parties de pierre livrees premiers, .II. parpegnoes de .V. pies de long, lesquelz portent les *rayemens* de l'ansse du panier de le porte de dicte recoelloitte. (1436-1437, *Compte des fortifications*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

**RAYERE**, s. f., ouverture verticale, longue et étroite, dans le mur d'une tour :

Crestaux et *rayeres*. (1412, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 148.)

Parpaines pour les *raieres*. (*Ib.*)

Et a l'entour d'icelles tuoires faire *raieres* pour traire de petis canons ou d'arbalestre. (1416, *ib.*)

Pendant que le traictié se faisoit, environ vingt des assaillans trouverent maniere de caver une *rayere* par laquelle ils entrerent ens. (J. MOLIN., *Chron.*, CCXXIX.)

— Le conduit qui amène l'eau sur une roue en dessus :

Jusques au ventelle de le *rahiere* dou moulin. (1272, *Cart. de Marquette*, B. N. l. 10967, f° 41 r°.)

Un arbre de moulin tout neuf, roie, bras, courbes, ames, gatilles, coyaulx et *rayere*. (1430, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **RAYON**, s. m., jet isolé de lumière :

Rai ou *rayon* de soleil. (R. EST., 1539.)

— Par analogie, ce qui diverge à partir d'un centre :

Ung soleil a *reons*. (1534, *Pièce*, Arch. de l'Art français, VII, 380.)

*Rayon* d'une roue. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 545.)

— Radius :

L'os nommé *rayon*, autrement petit du bras. (PARÉ, IV, 26.)

2. **RAYON**, s. m., sillon.

Cf. ROION 2, VII, 226c.

3. **RAYON**, s. m., partie de la gaufre des abeilles :

Un bournal et *rayon* de miel. (R. EST., v° *Miel*, 1539.)

— Casier, tablette :

A Jaquemart du Pont, maistre carpentier de ladicte ville, avoir relevé pluiseurs vies *royons*, quy estoient fourfais, servans a mettre sacqs plains de lettres. (14 mai-13 août 1429, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

**RAYONNANT**, adj., qui lance des rayons lumineux ; disposé en rayons :

*Rayonnant*, as rayant. (COTGR.)

**RAYONNER**, v. — N., lancer des rayons lumineux :

*Rayonner*. (R. EST., 1549.)

— A., émettre sous forme de rayons :

La clarté qui nous *est rayonnee* par le soleil. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 213 v°, éd. 1587.)

— Disposer en rayons :

Ce qui a esté fondu, il le faut jetter en rayaux, et sont rayaux des pieces longues et estroites qui se font ou dedans des moules, ou sur des tuiles de fer qui *sont rayonnees* en une certaine longueur. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 145, Feugère.)

Il a d'un corselet son corps environné
De fils d'or et d'argent par sillons *rayonné*
Opposez l'un a l'autre.
(RONS., *les Poem.*, l. 1, Harangue.)

Estangs a l'entour desquels plus commodes *rayonnerez* tels arbres et telles plantes proffitables, que sçaurez estre aimez des eaux. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, I, IV.)

— Orner comme de rayons :

Votre teint desormais se verra ressemblant
Aux ailes d'un pigeon, ou l'argent est tremblant,
Et dont l'or brunissant *rayonne* le pennage.
(FRANÇ. DE SAL., *Am. de Dieu*, préf.)

**RAYURE**, s. f., partie rayée d'une chose :

Hylas se hasta le plus qu'il luy fut possible de changer de cette sorte ces douze tables ; et afin que ses *rayeures* fussent moins connues, il les effaçoit avec la pointe d'un cousteau. (URFÉ, *Astree*, II, 5.)

**RAZ**, mod., v. RAS.

**RÉ**, s. m., seconde note de la gamme naturelle d'ut :

Us, *ré*, my. (EUST. DESCH.. *Art de ditier*, Œuv., VII, 269.)

**REACTION**, s. f., action qu'un corps agissant sur un autre détermine en retour chez celui-ci :

L'experience nous rend apparentes ces *reactions* et repassions par la collision de deux espees et deux verres qui agissent et s'offensent mutuellement. (CHAMPEYNAC, *Physique*, p. 255, éd. 1610.)

**REAGGRAVER**, v. a., frapper de réaggrave :

Et comment ils avoient contraint l'official de Paris par grant force a faire proces contre eulx afin qu'ilz *feussent* excommuniez, agravez, *reagravez* et renforcez. (MONSTREL., *Chron.*, I, 87, Soc. Hist. de Fr.)

Et sans garder la forme qui se doit garder en tel cas, *a* escommenié, aggravé, *reaggravé* et anathematizé nos dits peuple et sujets. (22 oct. 1488, *Lett. de Charl. VIII au pape.*)

Il les excommunia, eulx et leur duc nommé Pierre Tradonic, aggrava et *reaggrava* et mauldit. (J. LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, III.)

Cf. RAGREVER, VI, 557a, article duquel on supprimera les deux derniers exemples, en reportant ici celui de la *Satire Ménippée*.

**REAJOURNEMENT**, s. m., action de réajourner :

Et se les dictz parens ou linagiers ou aucun d'iceulx ne venoyent et comparessoyent par devant le dict juge au jour a eulx assigné, fauldroit prendre deffault contre eulx avec *readjournement*, et par vertu d'icelluy les fere readjourner par devant le dict juge. (1481, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, I, 670.)

Cf. RAJOURNEMENT, au *Supplément*.

**REAJOURNER**, v. a., ajourner de nouveau :

Et *fusrent* les dictz du conseil adjournez en personne, et despuis par aultre provision *readjournez* sur le premier et second default. (WIELANT, *Antiq. de Flandre*, p. 196.)

Il *sera readjourné*. (31 juill. 1531, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois.*)

Cf. RAJOURNER, au *Supplément*.

**REAL**, s. m., pièce de monnaie espagnole :

Item, a la chandeille offerte par ledit Thoison d'Or a la messe chantee audit Nancey a esté mis ung demy *real* d'or. (1550, *Compte cincquiesme de Robert de Bouloingne*, Ch. des Comptes Lille, B 2482, A. Nord.)

Cf. REALE 1, VI, 634b.

**REALGAR**, s. m., sulfure rouge d'arsenic :

Et ne scet quelles furent les poisons, fors

que il pense que ce fu par *reagal.* (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 483c ; P. Paris, *Charles V*, LXXXVII.)

Car, s'il y a du *riagal,*
A l'oysel en peut venir mal.
(GACE DE LA BIGNE, *Poeme des Ded.*, Ars. 3332, f° 93 v°.)

Aurpigment et *realgar* repressé. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 23.)

Lequel prestre... avoit la fame... d'avoir tué et murdry par poisons, c'est assavoir de *rerigal* et acernic Gerard Boisset. (1409, A. N. JJ 164, pièce 11.)

Luy priast et requist qu'il lui baillast du *riagas* ou arsenic, disant que c'estoit pour faire mourir les raz et souris. (*Lett. de Ch. VI au bailli de Troye*, A. N. JJ 169, pièce 271.)

Qui charme ses esprits et, glissant en ses os
Un amer *rerigal,* desrobe son repos.
(P. MATTHIEU, *La Guisiade.*)

Il est venimeux comme *riagal.*
(XVIe s., *Compl. de Constantinoble a Rome*, E. Picot, *Rev. d'hist. littér.*, I, 145.)

Cf. REAGAL, VI, 634a, et RIAGAS, VII, 181a, articles qu'on reportera ici après en avoir supprimé les définitions qui reposent sur la traduction évidemment fautive de J. Thierry.

**REALISATION**, s. f., anc. t. de droit, reconnaissance du contrat par devant le seigneur à fin d'hypothèque et nantissement :

En convention d'interest pour et jusques a renfoncement de quelque somme capitalle, encore que le creancier auroit levé tel interest, dix, vingt ou trente ans, tel payement n'importe *realisation.* (1518, *Cout. du pays de Liège,* Nouv. Cout. gén., II, 325.)

**REALISER**, v. a., rendre réel ; t. d'anc. droit, reconnaître (un contrat), devant le seigneur duquel on tient l'héritage pour acquérir un droit réel :

Et sy est fundé de terre ou rente *realizee.* (1560, *Contrat,* ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers Etat,* IV, 409.)

L'acquereur de rente nantie et *realisee* peut poursuyvre personnellement ceux qui ont constitué la dite rente. (*Cout. de Rheims,* Cout. gén., I, 516, éd. 1604.)

**REALISTE**, s. m., celui qui professe le réalisme :

... Autres *realistes,* autres nominalistes. (MARN. DE STE-ALDEGONDE, *Des differ. de la relig.*, I, 76.)

**REALITÉ**, s. f., fait d'être réel ; chose réelle ; par extens. :

En dons n'i a ordre, raison, mesure ;
On pille l'un, par grand crudelité,
Pour enrichir, contre *realité,*
Un sot ou fou, n'est ce pas grande injure !
(J. BOUCHET, *Triomphe de la Noble Dame,* f° 90.)

— Contrat rendu réel à fin d'hypothèque et de nantissement :

Obligation generale de la personne et de tous ses biens meubles et immeubles passee aussi par devant la loy, n'induit nul hypoteque ou *realité.* (1611, *Cout. de Bergh S. Winox,* Nouv. Cout. gén., I, 514.)

**REALLEGUER**, v. a., alléguer de nouveau :

Et l'usage de son escole stoique me desplaist de redire sur chaque matiere, tout au long et au large, les principes et presuppositions, qui servent en general : et *realleguer* tousjours de nouveau les argumens et raisons communes et universeles. (MONT., III, 9, p. 122, éd. 1595.)

**REANIMER**, v. a., animer de nouveau :

... La gloire
Par qui les guerriers estimez
De nouveau *sont reanimez.*
(J. DU BELL., *Œuvres françoises,* f° 313 r°, éd. 1592.)

**REANNEXER**, v. a., annexer de nouveau :

Lesquels (pays) nous y *avons* reunis, rejoinctz et *reannexes.* (Mars 1476, *Ord.*, XVIII, 255.)

**REAPLANIR**, v. a., aplanir de nouveau :

*Reaplani.* New levelled, made plaine or even againe. (COTGR.)

**REAPPRECIATION**, s. f., action d'apprécier une seconde fois :

L'etablissement de la pancarte ou sol pour livre qu'il se deliberoit d'etablir luy meme, avec une telle *reappreciation* que le droit lui en vaudroit deux fois autant. (SULLY, *Mém.*, V, 195.)

**REARMER**, v. a., armer de nouveau :

Et s'en allerent les champions desarmer et *rearmer* de nouveau, pour faire les armes du cheval par eux emprinses... (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 190, Soc. Hist. de Fr.)

**REASSIGNATION**, s. f., action de réassigner :

L'heritaige que l'homme baille et transporte a sa femme, et celluy qu'il achete pour elle en *reassignacion* et recompense de l'heritaige du naissant d'elle. (1481, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims,* I, 659.)

**REATTELER**, v. a., atteler de nouveau.

Lire ici le second exemple de l'article RATELER 1, t. VI, p. 617b.

**REBAIGNER**, v. a., baigner de nouveau :

Li mestre en sueur se *rebaingnent.*
(G. GUIART, *Roy. lign.*, B. N. 5698, p. 270b.)

Du teint de honte accompagné
Sois toujours en may *rebaigné*
De la rosee qui doux glisse,
Et jamais juin ne te fanisse.
(RONS., *Ode,* V, XI, var., p. 242, Blanchemain.)

**REBAILLER**, v. a., bailler de nouveau :

S'il avoit acheté le vilenage qui lui devoit .XII. d. de cens et il le *rebailloit* a .XII. d. de cens, il ne croissoit ne n'apetiçoit le fief son seigneur. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1488, Am. Salmon.)

Comme pour cause de certains despens fais pour *avoir rebaillié* les hiretages desdis enffans, qui avoyent esté raquis par lesdis tuteurs a nouvelle rente, et des escrips qui sur ce s'en sont fais. (4 et 5 janv. 1412, *Tutelle de Hennequin et Guerardin de le Barre,* A. Tournai.)

— Bailler, donner à son tour, donner aussi :

Apres li *rebaille* un escrit.
(BEN., *Troie,* 1689.)

— Fig., rendre la pareille :

Et pour itant le te *rebail,*
Or pues veoir que je te dont.
(J. BOD., *Jeu de S. Nicol.*, 921.)

Cf. REBAILLIER, VI, 635b.

**REBAISER**, v. a., baiser de nouveau :

Le pavement baise et *rebaise.*
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 247.)

Lors le rembrace et le *rebaise*
Et l'aplanoye et le repaise.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol,* II, 1161, Van Hamel.)

Une fraise ou une cerise
Que mille beaulx petits amours
Baizent et *rebaizent* tousjours.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes,* f° 117 r°, éd. 1609.)

**REBANDER**, v. a., bander de nouveau :

Quant ses plaies *orent* lavees,
Ressuiiees et *rebandees.*
(CHREST., *Erec,* 4229.)

[A Jehan Coirie, sellier], pour une selle brisie *rebender* et referer. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants Villain de Launais,* A. Tournai.)

**REBANNIR**, v. a., bannir de nouveau :

Robins Gascoins justiciet et *rebanit* a .I. an. (*Reg. de la loy,* 1313-1325, A. Tournai.)

Hennequin Ostrelin, reprins comme banni eut ottreil coppé, et si *fu rebanni* a otel ban de par avant. (17 déc. 1421, *Reg. de la loy,* 1413-1424, A. Tournai.)

*Rebannir.* To reexile, to banish again. (COTGR.)

**REBAPTISER**, v. a., baptiser de nouveau, de son côté :

Saint Jehan vous dona baptesme...
Et vous *rebaptisastes* lui.
(*De Dieu et de Nostre Dame,* B. N. 837, f° 105f.)

*Rabeutissier.* (*Serm. du* XIIIe s., ms. Cassin, f° 98b.)

Pour tant s'ils (les heretiques) viennent a l'unité de l'eglise on ne les doit point *rebaptizer.* (J. DE VIGNAY, *Miroir histor.*, IX, 25, éd. 1531.)

**REBARBATIF**, adj., rude, repoussant comme un visage à barbe hérissée :

Ung grant vilain mal façonné,
*Rebarbatif* et ensorcillé.
(GUILL. DE DIGULLEV., *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2328, f° 53 r°.)

C'est ung vilain *rebarbatif.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 22309.)

Medecin chagrin, tetrique, *reubarbatif*... mal plaisant. (RAB., *Quart liv.*, A. Mgr Odet.)

— Par analogie :

L'orgueil *rubarbatif* d'un visage chagrin. (*Trad. de Mlle de Gournay*, à la suite des *Ess. de Mont.*, p. 695, éd. 1635.)

Lors quelqu'un des dieux, le moins *rheubarbatif*, souhaitta de tomber en une pareille infamie. (*Ib.*, p. 697.)

Cf. Rabarbatif, VI, 527b.

**REBASSINER**, v. a., bassiner à nouveau :

Renouveller la chaleur du lict, en le *rebassinant* souventesfois. (Ol. de Serr., V, 15.)

**REBASTIR**, mod. rebâtir, v. a., bâtir de nouveau ; bâtir à son tour ; fig., *rebastir un plait*, prendre une revanche :

Li dux s'en vait,
Qui vos *rebastira* tel plait,
Qui hontos vos ert e contraire.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 32846.)

Et ne me sçauroient fournir proposition, a laquelle je n'en *rebastisse* une contraire, de pareille force. (Mont., II, 37, p. 515, éd. 1595.)

**REBATTRE**, v. a., battre de nouveau :

Se chil cui Dius bat cascun di
*Seront rebatu...*
(Renclus, *Miserere*, cxcix, 6.)

Vous plongez le fer au fourneau,
Puis le retirant du marteau
Batez et *rebatez* l'ouvrage.
(A. Jamyn, *Œuv. poét.*, f° 37 v°, éd. 1579.)

Toute la France a les yeux tournez sur vous, qui presidez aux armees, et qui *avez* battu et *rebattu* si souvent les Huguenots. (Montl., *Comm.*, VII.)

— Rabattre, renvoyer :

Les corps opposez au soleil, en *rebattant* et renvoyant la lumiere qui les enlumine l'augmentent et l'esclaircissent encore d'avantage. (Amyot, *Œuvr. mor.*, Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.)

Cf. Rebatre, VI, 636b.

**REBAUDIR**, v. a., exciter, animer :

S'enseigne vassaument escrie,
Tote *fu* sa gent *rebaudie*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 18760.)

Lire en outre ici les exemples de Jehan des Preis et du *Banquet du Boys*, insérés à l'article Resbaldir, VII, 83b.

**REBEC**, s. m., instrument de musique à trois cordes qu'on frotte avec un archet :

Le suppliant entendi que plusieurs gentilshommes aloient a l'ostel de Marquet de Villiers, pour passer temps avecques lui, et avoient un *rabec*. (1452, A. N. JJ 181, pièce 194 ; Duc., *Rabes*.)

Qui s'endort au son du *rebec*
En la flotte, il n'est pas sage.
(Coquill., *Blason des dames*, II, 177, Bibl. elz.)

Ou estes vous les tabourins,
Les doucines et les *rebectz ?*
(Id., *Monol. du puits*, II, 243.)

Du son de la musette, du *rebec* enroué des vachers. (Bellefor., *Secr. de l'agric.*, p. 342.)

Cf. Rebebe, VI, 636c.

**REBELLE**, adj., qui se soulève contre une autorité légitime :

A ses rebelles enimis
Fu mult crueus et mult eschis.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 30030.)

Ki volsist aleir contre cest vandaige ne estre *rebelles*. (1272, *Cart. de S.-Vinc.*, B. N. l. 10023, f° 76 r°.)

— Substantiv. :

Et les repentant deporter
Et les *rebelles* roarter.
(Est. de Foug., *Liv. des man.*, 465.)

— En parlant d'une chose, contraire, désagréable :

Trop me seroit m'aventure *rebelle*.
(Froiss., *Poés.*, I, 75, 780.)

— A côté du mot d'emprunt *rebelle*, on trouve une forme mi-savante qu'on n'en peut séparer, *rebel* :

Cil de Egypte furent *rebel* a Daire. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 25b.)

Cellui qui sera *rebelx*. (24 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XVI, A. Bordeaux.)

De restreindre et punir tous ceux qu'ils troveront *rebeaux* ou contrairs a leur mandementz. (1360, *Commissio*, Rym., 2e éd., VI, 297.)

Cf. Revel 3, au *Supplément*.

**REBELLER**, v. — N., se révolter :

L'orguel des Flamens liquel *estoient rebelé* a l'encontre dou conte. (Froiss., II, 217, Kerv.)

Vous estes de mort appellez,
Qui luy *rebelle* il se deçoit.
(*Danse macabre des hommes.*)

... Nul qui *rebelle*
A ce que vueil dire.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 106a, éd. 1537.)

— Réfl., même sens :

Li empires commença mout a afebloier et *se reberlerent* contre unes genz qui estoient apelez Alains. (Guill. de Nangis, *Chron.*, ms. Berne 307, f° 2a.)

*S'astoient rebelleis* contre les oprimant leur sexte. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 392.)

Avoit veu que ledit Chupprat ne *s'estoit* aucunement deffendu ne *rebellé* contre lui, mais seulement menassé comme dit est. (1460, A. N. JJ 190, f° 102 v°.)

**REBELLION**, s. f., acte de rebelle :

Recommença la guerre et la *rebellion* de l'empereor. (Brunet Latin, p. 92.)

*Rebeillion.* (1319, *Lett. de Phil. le Long*, A. N. JJ 58, f° 50 v°.)

Envye de faire quelque *rebbellion.* (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 26 v° ; IV, 103, Soc. Hist. de Fr.)

**REBENIR**, v. a.

Cf. Rebeneir, VI, 638a.

**REBEQUER**, v. — N., répondre et tenir tête avec aigreur :

L'on ne faict que *rebecquer*. (Rab., *Pantagr.*, xii, éd. 1542.)

— Réfl., même sens :

Les hommes se veulent tousjours excuser, quand ils resistent a Dieu, qu'ils *se rebecquent* contre sa parole. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 30.)

Ceux la mesmes qui se rebillent et mutinent contre luy, *se rebequent* aussi contre toute la monarchie papistique. (*Trag. de Franc-arbitre*, p. 126.)

Et qu'elle voit que les myens commencent a *se rebecquer* a bon escient et se revencher des injures qui leur sont faictes. (19 sept. 1571, *Corr. de M. Stuart*, III, 383.)

**REBINER**, v. a., biner une seconde fois :

Si vous metez vos fyms sur le waretter, ils seront plus tost al *rebyner* reversez dessouz la terre, et au semail serront rejutez amont ove la terre medlee. (xiiie s., *Pet. Traité d'écon. rur.*, ch. xix, Lacour.)

J'eusse fait mellieur journee d'*avoir* mon clos *rebiné*. (*Fauvel*, B. N. 146, f° 23g.)

Taillier, lier, fousserer, *rebinier*, effoillier et retersoyer. (1492-1549, *Ordonn. de Salins*, Prost, p. 32.)

— Fig. :

C'est a vous maintenant, qui vous cognoissez dehors et dedans, de donner tel poids a vos mœurs, qu'elles ne se rencontrent legeres, fades et aspres, ains si douces, qu'il n'y ait rien en elles a *rebiner* et rabiener. (Nic. Pasq., *Lettr.*, III, 8, éd. 1723.)

— Par anal., retoucher :

Mais tu vois bien que riens a faire
N'aroie se ne *rabinoie*
Le mien ouvrage et refesoie.
(Guill. de Digulleville, *Peler. de la vie humaine*, ap. Duc., *Rebinare*.)

— Absolum. :

.c. fossorier qui *rubenarent* en la vigne de la Loye, et costarent cinquante solz. (1285, *Quitt. de la Ch. des compt. de Dôle*, A. Doubs.)

.xii. ouvriers qui *rubenarent* en la vigne des corvees qui costarent six sols. (*Ib.*)

**REBLANCHIR**, v. a., blanchir de nouveau :

Nulz esperons viez ne doivent *estre* redorez ne *reblanchiz*. (1357, *Ord.*, III, 185.)

— Rendre de nouveau clair :

Cet astre qui le mois monstre deux fois sa corne,
Tu l'as creé, Seigneur, pour *reblanchir* la nuict.
(Fr. Perrin, *Quatrains*, f° 61, éd. 1587.)

**REBLESSER**, v. a., blesser de nouveau :

Pensers... qui *reblessent* son ame.
(Desportes, *Elegies*, II, 5, Avent. prem.)

Quand du tort qu'on m'a faict
Le poignant souvenir *reblesse* mon courage.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 415, éd. 1633.)

**REBOIRE**, v. a., boire encore, boire de nouveau :

Et si retrovent cel qu'il chacent.
Et *rebeivent* cel qu'il brascent.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 39.)

Lors *reboit* et *reboit* et menu et souvant ;
Se on ne li ostast je cuit qu'il beust tant,
Que il n'i conneust ne ami ne parent.
(*Doon de Maience*, 3217.)

La tout le camp qui te seuvoit
Beuvoit sans fin et *rebeuvoit*.
(AM. JAMYN, *Poés.*, f° 222 v°, éd. 1577.)

— Absorber :

Iris fut par l'air estendue pour l'eau des abismes *reboire* et la respandre sur la terre. (C. MANSION, *Bib. des poet. de metam.*, f° 6 r°.)

**REBONDIR**, v. n., s'avancer, être proéminent, en parlant spécialement de ce qui étant gonflé, repousse la pression :

Et de chascun costé *rebondissoit*
Une ronde, ferme et plaisant mamelle.
(*Euryal. et Lucr.*, f° 51 r°.)

Voyez comme leurs pis pleins de lait *rebondis-*[*sent*.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, XVII.)

— *Rebondi*, part. passé et adject., arrondi par l'embonpoint, en parlant des parties charnues du corps :

Nous sommes legiers.
— Comme biches.
*Rebondis* comme belles miches.
(*Dial. de Mallep. et Baillev.*)

Cf. VI, 640ᵇ.

**REBONDISSEMENT**, s. m.

Cf. VI, 640ᵇ.

**REBONDONNER**, v. a., boucher de nouveau avec un bondon :

*Rebondonner* un muy. Obturamentum reponere, rursus obthurare. (NICOT.)

*Rebondonner*. To put the bung in, or stop with a bung, againe. (COTGR.)

**REBORDER**, v. a., border de nouveau :

A ung carpentier, qui *reborda* et rappariila le dicte maison. (20 mars 1383-20 mars 1386, *Compte du Bachin du Saint Esprit*, 3ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

**REBORNER**, v. a., borner de nouveau :

*Reborner* une terre desbornee. Limites vel terminos reponere. (NICOT.)

**REBOTTER**, v. a., botter de nouveau :

*Rebotter* ou rehouser, ocreas rursus induere. (R. EST., 1549.)

1. **REBOUCHIER**, mod. reboucher, v. — A., émousser, fausser :

Kar *rebuchié furent* lur hustilz de fer. (*Rois*, p. 44.)

Il porta entre ses mains son propre chief qui lui eust esté tranchié, parmi le col, d'une coignee *rebouchee* et mal tranchant. (*Gr. chron. de Fr.*, V, 2, P. Paris.)

Son espee *estoit* si grasse du sang et si *rebouschee* des cops que elle ne trenchoit mais. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XLV.)

— Fig. :

La sus amont en Orient
A un haut mont qui moult s'estent,
Ou on trueve une pierre dure,
Quant on la quiert par aventure
Dont jette sa resplendeour :
Mais elle ne luist pas par jour,
Que li solaus, c'est verité,
Se li *rebouque* sa clarté.
(*Bestiaire*, ms., ap. Duc., *Rebusare*.)

Esprits hebetez, mousses et *rebouchez*. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 65, Roybet.)

La consideration et le respect d'une si notable vertu *reboucha* premierement la pointe de sa cholere. (MONT., I, I, p. 1, éd. 1595.)

Le grand prestre entrant dans le sanctuaire obscurcissoit encore la lumiere qui entroit par la porte, jetant force parfums dans son encensoir, la fumee desquels *rebouchoit* les rayons de la clarté que l'ouverture de la porte rendoit. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, I, XII.)

— Réfl., s'émousser, se fausser :

Instruments a inciser, desquels le trenchant facilement *se rebouche*, principalement s'ils coupent quelque chose un peu trop dure. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 34 v°, éd. 1576.)

— Fig. :

Les autres n'ont rien qui les enhardisse, qu'une petite poincte de convoitise qui *se rebouche* soudain contre le danger. (LA BOET., *Serv. vol.*)

— N., même sens qu'au réfl. :

Et des espees li tranchant
Esgrunent et vont *rebouchant*.
(*Chev. au lyon*, 6113.)

L'acier croist et le fer *rebouche*
Quant sur les hyaumes s'entrataingnent.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 13664.)

Le ravissement des escoufles perira, et les dens des loux *reboucheront*. (*Gr. chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, III, P. Paris.)

... Soudain il me decocha
Un trait dont le fer *reboucha*
Contre ma poitrine emmuree
D'une ranqueur inveteree.
(P. RONS., ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 39 v°, Paris, 1609.)

Ils ont la teste si dure et la peau du front, que le fer n'y peut mordre, et *rebouche* contre. (MONT., II, 12, p. 342, éd. 1595.)

— Fig. :

Les rayons de tels yeux, estans poussez par un air espois et massif, ne peuvent passer au travers, ce qui les fait *reboucher*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 202, Roybet.)

Contre sa fermeté *rebouscha* le tourment,
Le fer contre son cœur d'un ferme diamant.
(AUB., *Trag.*, IV.)

Quant a sa vaillance, non seulement il ne *reboucha* jamais aux coups, mais, qui plus est, il en vint a chef. (PASQ., *Recherch.*, VI, I.)

Toute ceste hardiesse... n'est qu'ung fard, une mine, une apparence, ou du moins une presomption, audace et temerité qui *rebouche* aux perils apparents tout ainsy qu'une lame de plomb contre une pierre dure. (MICHEL LHOSPITAL, *Traité de la reformat. de la justice*, Œuv. inéd., I, 92, Dufey.)

2. **REBOUCHIER**, mod. reboucher, v. a., boucher de nouveau :

Pour *rebouchier* d'escaille plusieurs pertuis ou pignon. (1412-13, *Compt. de la fabr. de S. Pierre*, G 1560, f° 20 r°, A. Aube.)

Ceulx de dedens *rebouchoient* les creux et trous du mur avec des bottes de bois et de terre. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, CCLXVI.)

**REBOUILLIR**, v. — N., bouillir de nouveau :

— A., faire bouillir de nouveau :

Lors *rebouillires* vostre sirop. (OL. DE SERRES, p. 852.)

— Faire chauffer de nouveau pour tremper :

A Jehan Lampot, fevre de la ville,... item, pour *avoir reboulit* ung quoing, reswisié et remis a point pluiseurs hauyaulx, pour ce, .VI. s. t. (1445, *Compte des fortifications*, 4ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

A Gossart Ploncderoy, fevre,... item, pour *avoir* reffait et *reboullit* ung grant coing servant aux roquetiers de la ville, .III. s. .VI. d. (21 mai-20 août 1468, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, ib.)

A Anthonne Legier, fevre de ladicte ville,... item, pour *avoir reboullyt* l'un des coings servans ausdis rocquetiers, .V. s. (1491, *Compte des fortifications*, 7ᵉ Somme des mises, ib.).

— *Rebouilli*, p. passé, fermenté de nouveau :

Vins pousses, tant aigres et *reboullis* que nul n'en pouvoit boire. (J. D'AUTON, *Chron.*, ap. Sᵗᵉ-Pal.)

**REBOURGEONNER**, v. n., bourgeonner de nouveau :

Par tel destourbier sont les porreaux arretes de reproduire, sans faire semblant de *rebourgeonner*. (OL. DE SERRES, p. 510.)

— A., faire bourgeonner de nouveau ; fig. :

Regardanz les signes de sa grace et les dons de sa merci q'il par pluie kanqe naist vivefie, choses amorties *reburgone* e en toutes vertuz sa beneison done. (*Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 128.)

**REBOURS**, adj.

Cf. REBORS 1, t. VI, p. 640ᶜ, et REBORS 2, p. 641ᶜ.

**REBOUTER**, v. a.

Cf. REBOTER, VI, 643ᵇ.

**REBOUTEUR**, s. m.

Cf. REBOUTEOR, VI, 645[c].

**REBOUTONNER**, v. a., boutonner de nouveau :

*Reboutonner*. To bud ; or button again. (COTGR.)

**REBRASSER**, v. a.

Cf. REBRACIER, VI, 646[a].

**REBRIDER**, v. a., brider de nouveau :

*Rebrider* ung cheval desbridé, fraenos equo rursus injicere, vel addere. (R. EST., 1549.)

**REBROCHER**, v. a.

Cf. REBROCHIER, VI, 647[c].

**REBROUILLER**, v. a., mettre de nouveau pêle-mêle :

Pour *rebrouiller* toutes les choses de ce monde dans le premier chaos. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 167 r°.)

— Réfl., entrer de nouveau en querelle :

Il semble qu'a ce coup tous les quatre elemens,
Rompans le saint lien qui les tient en concorde,
*Se rebrouillent*, mutins, en l'antique discorde.
(DU BARTAS, *Judith*, VI, 230, éd. 1602.)

**REBROUSSER**, v. a.

Cf. REBORSER, VI, 642[b].

**REBROYER**, v. a., broyer à nouveau :

Boire vin, manger chair de pourceau ni d'aultres bestes qui ont le pied fendu et ongle divisé, si elle ne rumine et *rebroye* sa viande, leur est interdit et deffendu par leur loy de Mahomet. (HATON, *Mém.*, an 1562.)

**REBRULER**, v. — A., brûler de nouveau :

Aussi pour voir les yeux de ceste la,
Au feu desquels mon cœur se *rebrula*.
(P. RONS., *Bocage*, OEuv., p. 526, éd. 1584.)

— N., être de nouveau enflammé :

L'estang de souffre vif qui *rebrusle* sans cesse.
(AUB., *Trag.*, VII.)

**REBUS**, s. m., anc., équivoque, mot pris en un autre sens que celui qui est naturel :

Fuyr Venus,
Mavors, Janus,
Et Cupido,
Car leurs *rebus*
Ne sont que abus.
(GUILL. ALEXIS, *Contreblas. des fausses amours*, OEuvr., I, 287.)

Je n'aurois jamais faict si je voulois mettre par escrit tous ces abus, ou plustost *rebus* du temps passé, inventez et fort bien pratiquez par les Italiens. (BRANT., *des Duels*, Œuvr., VI, 299, Lalanne.)

— Pièce satirique à devinettes, que composaient les clercs de Picardie pour le carnaval :

S'ensieut ung *rebus* de la journee a la pourrette faicte par les Franchois. (1537, *Titre*, ms. Lille 623, f° 219 v°.)

**REBUT**, s. m., action de rebuter ; ce qui est rebuté :

*Rebut*, rejectio. Chose de *rebut*, rejiculum, rejectaneum. Brebis de *rebut* ou rebutees, oves rejiculae. (R. EST., 1549.)

**REBUTER**, v. a., repousser avec rudesse :

Et s'y n'y a que *rebulter*, je vous prie tres humblement que en gré le voeuilles recepvoir. (MOLINET, *Voyaige du roy de Franche Ch. VIII, quand il alla a Naples*, dédicace, ms. Arras 619.)

— Par extens. :

Celle drappalerie *sera* si vil tenue et *rebuctee* que... (1431, *Ord.*, Rec. diplom. de Fribourg, VIII, 1.)

— Dégoûter d'une entreprise par les difficultés :

Beaucoup de personnes *sont rebbutez* par la longueur des escoles. (DAMPMART., *Merv. du monde*, Ep.)

Je desire que ceus qui daigneront lire cet ouvrage n'ayent occasion de se *rebuter*. (ID., *ib.*)

**RECACHER**, v. a., cacher de nouveau :

Et depuis estans vaincus par luy, furent si soudainement esvanouiz, qu'ils semblerent *estre* remis et *recachez* aux entrailles de la terre. (VIGNIER, *Bible histor.*, II, 101.)

Les dons les plus precieux
Qu'elle *recache* es plis de sa robe rompue.
(AUB., *Trag.*, III.)

**RECACHETER**, v. a., cacheter de nouveau :

*Recacheter* des lettres, aidez vous de cacheter en cachet. (R. EST., 1549.)

**RECALCITRER**, v. n., résister en ruant, en se cabrant, en parlant du cheval :

Qu'il (le cheval) ne morde point, qu'il ne *recalcitre* et rue. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 235 r°.)

— Fig., résister opiniâtrement :

Engraissiez est li amez e *recalcitrat*. (*Cant. Moys. ad fil. Isr.*, 22, dans *Liv. des Psaum.*, p. 274.)

Nous *avons recalcitré* encontre l'aguillon. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 7.)

En ce faisant il n'a en riens *recalcitré* ne contredit par quelque parolle. (1519, *Le second volume des Exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 307 v°.)

**RECALCULER**, v. a., calculer de nouveau :

*Recalculer*. (COTGR.)

**RECAPITULATION**, s. f., action de récapituler :

Si est li recours ou la *recapitulacion* des choses devant dites. (GAUT. DE METZ, *Image du monde*, ms. Montpellier 347, f° 34 r°.)

*Rekapitulation* de l'histoire. (*Rom. Kanor*, B. N. 1446, f° 2 r°.)

Fin de ma *rechapitulation*. (*Ib.*, f° 3 r°.)

Ou conte de la *recapitulation*. (*Ib.*, f° v°.)

Par *recapitulation*. (*Bible histor.*, Maz. 312, f° 54[b].)

**RECAPITULER**, v. a., reprendre point par point :

Par aventure le dist Luc en *recapitulant*. (*Bible histor.*, Maz. 312, f° 228[b].)

Chi *recapitle* et repete li hystoire en le Bible. (*Ib.*, f° 79[c].)

**RECARDER**, v. a., carder de nouveau :

*Recarder* la laine, lanam pectine rursum carminare. (R. EST., 1549.)

**RECASSER**, v. a., casser de nouveau :

*Recasser*, casser de rechef, aidez vous de casser, en adjoustant iterum, denuo. (R. EST., 1549.)

Verre de fougere,
Que souflant tu refais et *recasses* souvent.
(AM. JAMYN, *Œuvr.*, f° 82 r°, éd. 1577.)

Gardant que les eminences de l'os rompu ne *se recassent*. (LA FRAMBOIS., *Œuvr.*, p. 791.)

— Donner un second labour, ou un second hersage à :

Et ne rendront les diz preneurs en la fin desdites .VI. annees que autant de terres jascherees et *recassees* ne de prez comme en ont prins por ce present bail. (1371, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 39 v°.)

— *Recassé*, p. passé ; fig., brisé :

Par force de long plour lassee,
Une fois toute *recassee*
Demouray com chose transie.
(CHRIST. DE PIZ., *Mutac. de fort.*, B. N. 604, f° 169 r°.)

**RECEDER**, v. a., céder à qqu'un ce qu'il vous a précédemment cédé ou ce qu'un autre vous avait cédé :

*Receder*. (P. DE LA NOUE, *Dict. des rimes*, éd. 1596.)

Cf. VI, 650[b].

**RECEL**, s. m.

Cf. VI, 650[c].

**RECELÉ**, s. m.

Cf. VI, 651[a].

**RECELEMENT**, s. m., action de cacher, de receler :

Del tut le kunut ben, saunz nul *recelement*.
(GARN., *Vie S. Thomas*, B. N. 13513, f° 27 v°.)

Et s'est bien fait confes soef entre ses dens
A Dieu de sainte gloire san[s] nul *recelement*.
(*Aiol*, 6358.)

*Recellemens* de biens emblez. (1467, *Ord.*, XVI, 651.)

**RECELER**, v. a., cacher :

Car tote sainte eglise ne seleberroit mies

si devotement cest avenement s'ancuens granz sacremenz nen *estoit* en luy *receleiz*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 2, 3.)

Il est bon de nous *receler*
Pour doubte de peine encourir.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28778.)

— Part., cacher frauduleusement :

Il *avoit rechellé* .XXII. blans du salaire des compagnons leveurs de faissiaux. (25 oct. 1398, *Reg. de la loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

Et si personne trouvee est, que il le *rechoille* (un oiseau perdu) et ne le faiche savoir aux gens du logis dudict sire, il en sera pugny au bon plaisir du roy. (8 févr. 1463, *Reg. aux publicat.*, ib.)

Cf. RECELÉ, VI, 651ª.

**RECELEUR**, s. m., celui qui recèle :

*Receleurs*, usurpeurs, estrangeurs. (1321, A. N. JJ 61, fº 9 rº.)

Quelle difference faites vous entre le *receleur* et le larron. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, fº 112 vº, éd. 1594.)

Cf. RECELERESSE, VI, 652ª.

**RECEMMENT**, mod., v. RECENTMENT.

**RECENSEMENT**, s. m., action de recenser :

*Recensement*. A numbring, telling, reckoning up of, a rehearsing, relating, reciting; also, a mustering, perusing, viewing over. (COTGR.)

**RECENSER**, v. a.

Cf. VI, 652ª.

**RECENSEUR**, s. m.

Cf. RECENSEOUR, VI, 652ª.

**RECENT**, adj., qui s'est produit depuis peu de temps :

... Ne sont les bienfaits et services... *recens* et nouveaux. (CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., III, 474, Kervyn.)

Tous puans encore de la *recente* luxure commise es corps des nobles matrones et virgines pudiques de Sparte. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., II, 77, Stecher.)

— Par analogie :

Voire, mais qu'en dira le roy
Quant le cas luy sera *recent?*
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 140ª, éd. 1537.)

— Frais, nouveau :

Avicene a deffendu aux febricitans les fruitz *recens*. (*Regime de santé*, fº 9 vº.)

— Qui n'est pas fatigué, vif :

Les dames ont sens
Agus et *recens*,
Pour vous replicquer.
(J. MAROT, *la Vray disant*, dans les *Œuvres de Cl. Marot*, t. V, p. 293, éd. 1731.)

**RECENTMENT**, mod. récemment, adv., à une époque récente :

*Recentement*, recens, adverbium. (R. EST., 1549.)

Voiez ce qu'en a *recentement* exposé le bon, le docte, le saige, le tant humain, tant debonnaire et equitable And. Tiraqueau. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1552.)

**RECEPEE**, s. f., partie d'un bois qui a été recépée ; ce qui a été recépé :

Pour ung fou, dix huit soulz ; un fou coupé par .IIII., pour .IX. solz, et avec ce la *receppee* de tous les arbres dessus nommes appartenans aux diz coutumiers, se elle n'est plus longue que le manche d'une congniee, sans amende, et se elle est plus longue, ilz en paient .XII. deniers. (1400, dans *Mém. et not. de M. A. le Prevost p. serv. à l'hist. du dép. de l'Eure*, I, 263², L. Delisle et Passy.)

**RECEPEMENT**, s. m., action de recéper ; action de rabattre en général :

A Bourbonnat maçon, pour le *recepement* des murs des molins de Sainct Truys. (1419, *Comptes de Nevers*, CC 25, fº 4 vº, A. Nevers.)

**RECEPER**, v. a., rabattre (un arbre, un arbuste), pour le rajeunir par une pousse nouvelle :

Ils peuvent *receper* et prendre toutes les receppes qu'ilz trouveront aval la dicte forest au dessous de la hausseur d'une lance. (1395, *Dénombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, fº 276 rº.)

Pour *avoir recepee* notre orne vieille. (1398-99, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

Toutes fois c'estoit une pepiniere qui repoussoit plus hautement, tant plus on la vouloit *resseper*. (EST. PASQ., *Rech.*, I, 8.)

— Rabattre en général :

Ouvraiges pour *receper* les murs de la ville. (1419, *Comptes de Nevers*, CC 25, fº 4 rº, A. Nevers.)

A Pierre le maçon pour *avoir recepé* et arroiché les murs de Nyevre au dessus et au dessoubs des molins de la Chevrerie. (*Ib.*)

**RECEPISSÉ**, s. m., écrit par lequel on reconnait avoir reçu en communication ou en dépôt des papiers, des pièces, etc. :

Acordé est que de ce que il en sera baillié a la ville, soit baillie *rechepissé* a Jehan de Nellemmes, sen fil: (7 mai 1398, *Reg. des lensaux*: 1393-1399, A. Tournai.)

A Colart dou Coulembier, pour son salaire d'avoir fait lettres du rapport et *recipissé* dudit fief. (1450, *Exéc. test. de Jacques Daubermont*, A. Tournai.)

Une cedule de *recepissé*. (1453, A. N. K 328, fº 122.)

En prenant cedulle de *recepisses* de luy. (*Ib.*)

Luy bailla en garde une chesne, dont il luy fist son *recepicé*. (24 juin 1574, *Lett. de Catherine de Médicis*, B. N. 3255, nº 43, fº 53.)

— Plaisamm., réception :

Le mandement est general,
Si fault que nous y comparons
Et forse que nous y arons
Un *recepissé* mal appoint.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3764.)

**RECEPTACLE**, s. m., lieu où plusieurs choses se rassemblent de divers endroits :

L'esplein est... *receptacle* de melancolie. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 406.)

Ce sembloit mieux *receptacle* de bestes sauvaiges. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 19, Soc. Hist. de Fr.)

Il a creé la mer, *receptacle* des flots. (CHASSIGN., *Psaum.*, XCIV.)

— Fig. et par extens. :

L'abbaye de Saint Victor, sous le regne de Louis VII, fut un *receptacle* de gens d'honneur, tant en la faculté de theologie qu'autres bonnes lettres. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX.)

**RECEPTEUR**, s. m., anc., receveur.

Lire ici la dernière subdivision de l'article RECETEOR, VI, 656ª.

**RECEPTION**, s. f., action de recevoir :

Li oste a la *receptiun*
Soient mené a ouroisun.
(NICOLE, *Regle de S. Ben.*, 2901.)

Et accordons que l'election, nomination et *reception* des sermens,... soit du tout aux dis religieux, l'abé et le couvent devant dit. (1234, *Charte*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 710.)

En toutes ces choses est dite *receptions*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, fº 46 vº.)

Lettres de *recepcion*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ª, fº 40 rº.)

La *reception* des hostes. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 109ª.)

Qui vent en une ville grain rendu en une autre ville il le fault livrer a la mesure de la ville en laquelle la *reception* est faite. (1493, RICH. CAVELIER, *Rédaction abrégée de la cout. de Clerm. en Beauv. de Beauman.*, ms. de M. Hoche, fº 57 rº.)

Cf. VI, 653ª.

**RECETTE**, s. f., total de ce qui a été reçu en argent, en valeurs :

Et il ne veut riens metre es cous de l'eritage pour ce que li coust li cousteroient plus que les *reçoites* ne li vanroient. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 660, Am. Salmon.)

Qu'il en fisent des *rechoites* le pourfit des enfans le mius qu'il poroient, sans usure. (Février 1288, *C'est les enfans Magrite de le Roque*, S. Brice, A. Tournai.)

Et pour toutes les *reçoiptes* et administracions qu'il fist, et toutes poinnes, amendes et autres choses en quoy il pouoient estre encorru envers nos diz predecesseurs. (1340, A. N. JJ 71, fº 292 vº.)

Autre *recheupte* faite des fermes. (1365, *Compte de P. Lenganeu*, Reg. des argent., A. Abbeville.)

— Fig. :

Soit que sois couchee ou debout,
Je n'en fais mise ny *recepte*.
(*Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 97.)

— Indication sur la préparation de certains médicaments, de certains mets :

La *recete* de cel triacle est en l'antidotaire. (H. de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 84.)

Quant toutes vos confitures seront prestes, vous pourrez faire ce qui appartient, dont la *recepte* s'ensuit. (*Ménagier*, II, 5.)

Pour avoir lui monstré de rechief l'orine de celui maistre Nicolle, par deux fois, et baillié, sur ce, *recepte* pour sa maladie, .xiv. s. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole Le Conte*, A. Tournai.)

Et lui ordonné pluiseurs receptes et medechines, a esté paié, pour la part desdis menres d'ans, .xv. s. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Goudelin*, ib.)

— Fig. :

Celle seule a la *recepte*
De m'oster de ce malheur.
(Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, XII.)

Cf. Recepte, VI, 652c.

**recevable**, adj., qui peut être reçu.

— En parlant des choses :

Les arrerages ne sont mye *receyvables* eynz ceo qe les parties seyent a un de la tenance. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 159.)

Le voucher est *rescevable*. (*Ib.*, p. 189.)

Vostre voucher n'est mye *reseyvable*. (*Ib.*, p. 239.)

Si n'est la complainte *recevable* en ces termes. (Nov. 1374, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 189.)

Examples qui legierement soient *repcevables*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 124.)

Encore est ceste raison assez *recevable*. (*Traict. de P. Salem.*, ms. Genève 165, f° 52 v°.)

— En parlant des personnes :

Aies souffrance en ton humilité, car or et argent est prouvé en feu, et homme *recevable* en tens d'umiliation. Croi en Dieu et il te recevra. (*Bible*, Maz. 35, f° 22a.)

Toute desirable a devotion, toute joyeuse, toute *rechepvable*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 18b.)

Tous executeurs de testamentz ou subrogez en leur lieu sont *recepvables* a faire poursuite. (Boutillier, *Somme rur.*, f° 19d, éd. 1537.)

— Qui peut recevoir :

Laquelle couleur represente l'air, lequel est corps tres subtil et est *recevable* de lumiere. (*Songe du vergier*, I, 148.)

**receveur**, s. m., personne chargée de recevoir, partic. des sommes d'argent :

Si avient que li un sont ouan maieur ou juré ou *receveur*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1522, Am. Salmon.)

Maistres et *receverres* de nostre rante. (1290, *Lett. d'Oth. c. de Bourg.*, A. Jura, E, suppl., fam. de Nozeroy.)

A nos boursiers et nos *recheveires*. (*Trad. de la fin du* xiii*e s. d'une charte de Childeb.*, Ch. des compt. de Lille, I, A. Nord.)

*Receuveeur*. (1297, A. N. S 3669, pièce 29.)

Li *recheverres* de Pontieu. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 50 v°.)

Se li sires met, a garder sa terre, nouveaux baillis, prevos, meours, *reciveurs* ou serjans. (1319, *Cart. de S.-Etienne de Vignory*, p. 74, J. d'Arbaumont.)

Et ses *recepveurs* respondirent a luy : Au moins, Monseigneur, ne peut ung prince faire moins que de ouyr ses comptes unes fois chascun an. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 404.)

*Recevours* de traittes, imposicions. (Août 1373, *Charte de B. du Guesclin*, Chap. de Treg., A. des Côtes-du-Nord.)

A Jehan Denghien, clerc, *recheveur* et kacheur des rentes. (19 sept. 1389-19 sept. 1392, *Compte de l'administ. des biens et receptes du bachin du S. Espir*, A. Tournai.)

*Repceveur*. (1554, Ste-Croix, liasse 9, A. Vienne.)

— Emploi partic., régisseur :

J'ay des *receveurs* au village, en qui je me fie. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 207.)

— Réceptacle :

... Et puis mordant sans cesse (l'aconite)
L'estomach bondissant et ouvert, il s'adresse
Vers l'entree, qu'aucuns ont appellé le cœur,
Ou bien de l'estomach le large *receveur*.
(Grevin, *Des venins*, I, 12.)

Cf. Receveor, VI, 657c, Receveris et Recevoir, 658b.

**recevoir**, v. — A., se voir adresser (qqchose) ; être l'objet d'un envoi, d'un don, etc. :

*Reçut* l'almosne quant Deus la li tramist.
(*Alex.*, xie s., str. 20c.)

Il la *receut* cume li altre frere.
(*Ib.*, str. 24d.)

Cil li[s] aportet, *receit* le[s] Ale[x]is.
(*Ib.*, st. 57c.)

Adonquez *resuvra* l'hirritaige. (1118, *Ch. de Renaud, Cte de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

*Reçoif* de moi ta terre en fief.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 5981, Löseth.)

Les quaus deners ge ogui e *recegui*, e m'en tiengui e tienc a bien paiez. (Fév. 1224, Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14, A. Maine-et-Loire.)

Nos oguismes e *receguismes*. (Juin 1225, ib., fen. 15.)

Le devant dit eglise en *rechiut* les fruis. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1209, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 32c.)

Ilh les devront *rechivoir*. (1285, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 11a.)

Prant et *receipt* a gré. (1286, Marmoutiers, A. Indre-et-Loire.)

J'*ai* eu et *recepu* de Pierre de Senliz recepveeur des biens du Temple, vint trois livres. (1309, A. N. K 37b, pièce 40ter.)

A la dicte somme d'argent non eue et non *recepue*. (1331, *Prévôté de Braye*, A. N. S 204, pièce 26.)

Nous *recephumes* vos lettres. (1430, dans *Hist. de Metz*, V, 228.)

— Absol., recevoir la communion, communier :

Tu venois lors tout freschement
De confesse, et de *recevoir*.
(Cl. Mar., *Dial. de deux amour.*, p. 21, éd. 1596.)

Et, apres l'avoir faict confesser a ung aultre, *receurent* toutes ensemble. (Marg. d'Ang., *Hept.*, XLI.)

— Être l'objet d'une action que l'on subit :

Qui a ce jor *reçut* sa passiun.
(*Ep. de S. Est.*, Ie.)

Les meies paroles ot tes oreiles *receif*, Sire ; entent la meie clamur. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, V.)

Molt en *recevrent* grand damage.
(*Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 85b.)

*Receoif* en ton cuer totes les parolles ke je toi diz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 97.)

.ii. hontes me vaut mius avoir,
Que .iii. ne .iiii *recevoir*.
(Ren. de Beaujeu, *Le Beau Desconneu*, 4603.)

Li quelh *ont ruchiut* cest plegerie. 1273, *Val S. Lambert*, 326, Wilmotte, A. Liège.)

*Reçoif* paroles d'entendement. (*Bible*, B. N. 901, f° 25d.)

— Recouvrer :

La dame qui traveilloit, qui n'avoit parlé de trois jours, *reçut* sa parole. (J. de Vignay, *Chron. de Primat*, Rec. des Hist. de Fr., XXIII, 68.)

— Laisser entrer (qqu'un ou qqchose), une personne :

Il lo *reciut*, tam ben en fist.
(*S. Leg.*, 21.)

Salvar te ving, num *receubist*.
(*Pass.*, 68.)

L'anima *reciu(n)t* Domine Deus.
(*Ib.*, 237.)

Donc lo *recebent* li fellun.
(*Ib.*, 243.)

Il le *receivent*, sil plorent.
(*Alex.*, xie s., str. 113e.)

O granz graces l'*a receu*
La reine, cui molt bel fu.
(*Eneas*, 785.)

Le roi *rechoient* a joie liement
Com le signor qui tote France apent.
(Raimb., *Ogier*, 10276.)

Donne a misericordieus et ne *reçoif* pas le pecheor. (*Bible*, B. N. 901, f° 33a.)

En *rechuimes* a homme Gerar nostre chambrelen. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1235, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 39b.)

Bien soyent venu le barons ;
*Recheu seront* alegremant.
(*Myst. de S. Bern. de Menth.*, 431.)

— Accepter :

Prenons le plus fameux parti, et la plus

*reçue* opinion qui soit, encores faudra il attaquer et combattre plusieurs autres partis. (CHARR., *Sag.*, II, 2, p. 310, éd. 1601.)

— Recueillir :

Il lo *reciu*, bien lo nourit.
(*S. Léger*, 27.)

— Prendre en mariage :

Seignor, feit il, isnelemant
Vuel ceste dame *recevoir*.
Feites mon chapelain mander
Et vos alez la dame querre.
(CHREST., *Erec et Enide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 228, 23.)

— Réfl., se réfugier :

Il s'enfuirent sanz bataille et sanz cop ferir et se *reçurent* en la cité. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 308[c].)

Aulcuns d'eulx qui estoyent allez regarder la fuyte et la desconfiture des Gaullois qui *s'estoient receuz* dedens leur cité pour ce qu'ilz veirent que l'en leur couroit sus. (*Grans decades de Tit.-Liv.*, f° 114[c], éd. 1530.)

Cf. RECEVER, VI, 658[a], et REÇOIVRE, 672[b].

1. **RECHANGE**, s. m., remplacement, en cas de besoin, d'objets par d'autres qu'on tient en réserve :

Et pleideroi[t] ledit escuier ses nans tenants, et *recanche* n'en devoit pas estre faite. (XIV[e] s., *Cart. de S.-Wandrille*, I, p. 1169, ap. Duc., *Recatum*.)

*Rechange*. Shift, change, interchange. (COTGR.)

— *A rechange*, loc. adv., de manière à pouvoir changer :

On n'appelle pas un homme riche qui n'ha que ce qui luy est necessaire, mais il faut qu'il ait aussi des choses dont il n'ha point besoin... et quant aux necessaires, il luy en faut *a rechange* (ce qu'on dit proprement des accoustremens). (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 73, éd. 1579.)

Je seray brave et auray des habits *a rechange*. (LARIV., *le Fid.*, I, 1.)

— *A rechange*, alternativement :

Doré, et argenté *a rechange*. Parcell gilt; or interchangeably silvered and gilt. (COTGR.)

— *A rechange de*, loc. prép., en changeant de :

Et doutoit on qu'ils (les Gantois) ne veinssent a puissance de costé ou par derriere, et a ceste cause fut mise la bataille du duc par deux ou trois fois *a rechange de* place. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 226, Beaune et d'Arbaumont.)

2. **RECHANGE**, s. m., second change qu'on doit payer, après le protêt d'une lettre pour le compte de retour :

Puis il faut emprunter, a change et a *rechange*.
(N. RAPIN, *Œuvr.*, p. 103.)

**RECHANGIER**, mod. rechanger, v. — A., changer de nouveau :

Icele estaiche est molt certaine,
Toutes les autres se removent,
Et *rechangent* lor lieus et tornent.
(GUIOT, *Bible*, 629.)

Il n'est rien subject a plus continuelle agitation que les loix. Depuis que je suis nay, j'ay veu trois et quatre fois *rechanger* celles des Anglois noz voisins. (MONT., II, 12, p. 381, éd. 1595.)

— N., se changer de nouveau :

Haine, noise e ires granz
Sorst dunc entre plusors Normanz,
Es plus riches e es plus proz :
Si *rechanja* l'afaires toz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 35187.)

**RECHANTER**, v. a., chanter de nouveau, répéter :

Oysif en l'umbrage
Fais resonner les forestz qui font rage
De *rechanter* apres ta chalemelle
La tienne amye Amaryllis la belle.
(CL. MAR., 1[re] *Ecl. de Virg.*)

Je pleurois du Bellay qui estoit de mon age,
De mon art, de mes mœurs, et de mon parentage
Lequel apres *avoir* d'une si docte vois
Tant de fois *rechanté* les princes et les rois,
Est mort pauvre chetif, sans nulle recompense,
Sinon du fameux bruit que luy garde la France.
(P. RONS., *Bocage*, OEuvr., p. 509, éd. 1584.)

— Chanter à son tour :

Et quant cius ot par dit son cant,
Cele *recanta* pié estant
Ce motet plaisant et joli.
(*Renart le nouv.*, 6835.)

— Neutral. :

Eveskes, ausi com je cant
Al abé, ausi te *recant*.
(RENCLUS, *Carité*, CXIV, 1.)

**RECHAPPER**, v. — A., faire échapper, tirer d'un péril :

Je promis a saint Nicholas que se il nous *reschapoit* de ce peril... (JOINV., *S. Louis*, 632.)

— Par anal., faire éviter, détourner :

Si le dueil et regret pouroit *reckapper* la perte de ceulx que l'on aime. (18 août 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 23.)

— N., échapper à qqchose qui menace :

Jaçoit que nous *rechapissions* de leurs deux coups, sans cheoir, les deux autres vindrent sur nous. (*Perceforest*, vol. VI, f° 106.)

Les Bourguignons, sentans qu'ils estoient trahis malheureusement, se deffendirent vigoureusement, et se rendirent, comme ceulx qui n'ont esperance de *reschapper*. (J. MOLINET, *Chron.*, LXXXII.)

— *Rechappé*, p. passé; substantiv. :

Poursuivit les *reschappez* de la bataille si vivement, que... (YVER, *Print.*, p. 225, éd. 1588.)

**RECHARGEMENT**, s. m., action de recharger :

A cause du *requierquement* et amendement fait de terre aux terrees des emparches de la muraille. (1467, *Compte des fortifications*, 18[e] Somme des mises, A. Tournai.)

Pour le *requerquement* et reforgement de .III. des bendes. (22 nov.-22 février 1494, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Bon et beal recoeil de tous les deschargemens, devalemens et *rechargemens* des vins qu'ilz feront d'ores en avant. (18 sept. 1572, *Reg. aux Publicacions*, A. Tournai.)

Cf. VI, 660[b].

**RECHARGER**, v. a.

Cf. RECHARGIER, VI, 660[c].

**RECHASSER**, v. a.

Cf. RECHACIER, VI, 658[b].

**RECHAUCIER**, mod. rechausser, v. a., chausser de nouveau :

Et tant estrait vos *rechauciez*
Que la robe sovent hauciez
Por montrer vos piez aus ribauz.
(*Rose*, 9329.)

— *Rechaucier un arbre*, remettre de la terre au pied :

Les anciens *rechaussoyent* les arbres en hyver pour les contregarder de la gelee. (DU PINET, *Pline*, XVII, 19.)

**RECHAUD**, s. m., ustensile de ménage pour chauffer :

*Reschauld*, favilla, ignitabulum. (R. EST., 1549.)

Cf. VI, 661[a].

**RECHAUFFEMENT**, s. m., action de réchauffer :

Ce *rechauffement* est necessaire aux chiens, lorsqu'ils ont chassé par un temps de neige. (SALN., *Vén.*, I, 19.)

— Ce qui réchauffe :

Et pour chacun jour, une esculee de potaige, et en chacun desdits jours pour leurs *rechauffements*, ung fagot de grosse. (1525, *Lett. de Franç. de Rasse*, dans *Mém. Soc. d'émul. de Cambrai*, XX, 338.)

**RECHAUFFER**, mod., v. RESCHALFER.

**RECHAUFFOIR**, s. m.

Cf. RECHAUFFOIR, VI, 661[c], et RESCHAUFFOIR, VII, 84[c].

**RECHAUSSER**, mod., v. RECHAUCIER.

**RECHERCHABLE**, adj., digne d'être recherché :

Bon, utile, et *recherchable*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, III, 346, éd. 1820.)

La valeur du fumier consistant en la chaleur, faict que plus il est prisé, plus il abonde en ceste qualité la, comme le moins *recerchable* est le plus froid. (O. DE SERR., II, 3.)

**RECHERCHE**, s. f., action de rechercher :

Et ainsi qu'ilz fasoyent leur *recherche*,

trouverent du vin... (J. d'Auton, *Chron.*, I, 136, Soc. Hist. de Fr.)

Le poete, ayant coupé broche a beaucoup de curieuses *recerches* sur ce poinct, fait voir combien Adam, Eve, et leur race, eussent esté heureux sans leur desobeissance. (Du Bartas, 2e *sem.*, 1re j., *Somm.*, p. 2, éd. 1602.)

Oncques puis il ne luy avoit faict bonne chere, quelque *recherche* qu'elle luy fist. (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc.)

**RECHERCHER**, v. a., chercher de nouveau :

Quant li *recerchet* ses penseirs. (*Dialog. Greg. lo pape*, p. 315.)

— Chercher à retrouver :

Item li panetiers par leurs seremens qui le doivent faire commanderont a *recherger* par les chambres et par tout l'ostel les napes et les toueilles. (1290, *L'ord. de l'ost. le roy Ph. le Long*, A. N. JJ 57, f° 10 v°.)

On *recerchoit* quelques malfaicteurs. (G. Bouchet, *Serees*, I, 192, Roybet.)

— Chercher à obtenir :

Je ne les *recerche* [les livres] qu'au deffaut de ces autres commodites plus reelles... (Mont., III, 3, p. 28, éd. 1595.)

— Solliciter :

Je *suis recherché* de continuer la trefve pour quelques mois. (17 sept. 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 31, à M. de Beauvoir.)

— Chercher à rafiner :

Les causes et pretextes qu'il vous a alleguez sont *recherchez* et faibles. (6 juill. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 386.)

Pointes ingenieuses a la verité, mais *recherchees* de loing et fantasques. (Mont., I, 51, p. 196, éd. 1595.)

— *Recherché*, p. passé, abstrus, caché au vulgaire :

Je presente cet art de regles *recherchees*,
Que sans art, la nature aux hommes tient caschees.

(Vauq. de la Fresn., *Art poét.*, 1151, p. 184, Pellissier.)

Cf. Recerchier, VI, 654a.

**RECHERCHEUR**, s. m., celui qui fait des recherches :

Et sera tenue par nous l'assise tele comme il la feront sus chascun, sanz ce que nous y puissiens mettre autres *recercheours*. (1304, A. N. JJ 36, f° 73 r°.)

Si de nous donc qui sommes tous pecheurs
On parle en mal, soions lors *rechercheurs*
Si de ce mal qu'on dit sommes coulpables.

(J. Bouchet, *Ep. fam.*, IV.)

**RECHEVILLER**, v. a.

Cf. Rechevillier, VI, 662c.

**RECHIGNER**, v. n.

Cf. Reschignier, VII, 85c.

**RECHOIR**, v. n.

Cf. Recheoir, VI, 662a.

**RECHUTE**, s. m., fait de retomber dans une maladie récente :

Il feit entendre a son abbé qu'il craignoit fort une *recheute* pire que la maladie. (B. Des Per., *Nouv. recreat.*, II, 142, L. Lacour.)

**RECHUTER**, v. n., redevenir malade par une rechute :

*Recheuter*. To relapse ; to fall back, or againe. (Cotgr.)

**RECIDIVATION**, s. f., action de récidiver :

Trop frequente *recidivation*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 109c, éd. 1486.)

**RECIDIVE**, s. f., action d'une maladie qui reparait :

Ils ont laissé de porter le brayer sans aucune *recidive*. (Paré, VI, 15.)

**RECIDIVER**, v. n., t. de médecine, avoir une récidive, reparaître :

Autrement la playe ne se pourroit jamais reprendre, ains *recidiveroit*. (Paré, VII, 5.)

— Retomber dans la même maladie :

Plusieurs *recidiveront* au dict mal par deux et trois fois. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 395.)

— Faire une récidive, commettre de nouveau le même délit, la même faute :

S'ilz estoient incorrigibles et obstinez et *recidivoient*. (1517, *Ord.*, dans *Dict. gén.*)

— Par extens. :

Une hanicroche touchant le duc de Savoye, capable de *recidiver* en furieuse guerre. (Sully, *Œcon. roy.*, CXCVIII.)

Cf. Recidivant, VI, 664a.

**RECIMENTER**, v. a., cimenter de nouveau :

Pour *recimenter* .i. nohe. (Nov. 1318, *C'est Demisiele Pierenain le Maingnot*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

A Jaquemart du Bos, tailleur de pierre,... [pour] *avoir rechimenté* les personnages du roy et de le royne, qui sont de pierre de marbre, a le poyee de le halle de la dicte ville. (16 août-15 nov. 1427, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. :

*Ressimentant*, afable et debonaire,
Grans et petis d'un acord salutaire.

(J. A. de Baif, *Poemes*, l. VIII, *Œuvr.*, II, 376, Lemerre.)

**RECIPÉ**, s. m., ordonnance médicale ; par extens., remède :

Les autres pour secret garder
Leur *recipé* d'apothicaire
Dient.

(*Contredictz de Songecreux*, f° 37 v°.)

— Fig. et par plais. :

Il puist avoir un *recipé*
Si que le grant deable l'emporte.

(Greban, *Mist. de la Pass.*, 15154.)

**RECIPIENT**, s. m., vase adapté à un appareil pour reueillir des gaz, des liquides ; adjectiv. :

En ung mesme vaisseau *recipient*. (B. Aneau, *Tres. de Evon.*, p. 249, éd. 1555.)

Le vaissau *recipiant*, c'est a dire qui recepvra la matiere distillee. (Besson, *Art de tirer huyles de tous medicam. simples*, f° 7 v°, éd. 1571.)

— Anc., s. m., celui qui reçoit qque chose :

Prest de donner sa grace par baptesme, si par le *recipient* il n'y a objection. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, IX, 25, éd. 1531.)

**RECIPROCATION**, s. f., action réciproque :

*Reciprocation* ou retour, reciprocatio. (R. Est., 1549.)

Neantmoins en la mutation en ligne directe des fiefs relevant d'eux, ils n'en auroient aucuns profits, et que partant la *reciprocation* ne seroit bonne. (1556, *Cout. de Mantes*, Cout. gén., I, 300, éd. 1604.)

La sont quelques fondrieres, gouffres, et *reciprocations* d'eaues. (Saliat, *Herod.*, II.)

**RECIPROQUE**, adj., alternatif, qui va en sens inverse :

Reciprocus, *reciproques*, reflechissans. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

— S. m. et f., la pareille en retour :

Quand ils furent approches des Sarrasins de beau traict les saluerent et au *reciproque*, les Sarrasins eux. (*Chron. de Boucic.*, II, 20.)

En *reciproque*, des fils meurdriers des pere ou mere... le diable ne nous en a il point voulu faire voer des exemples. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 293, éd. 1566.)

**RECIPROQUEMENT**, adv., d'une manière réciproque :

Ils bailleront l'un a l'autre *reciproque(m)ment* leurs scelles. (Juill. 1489, *Ord.*, XX, 175.)

*Reciproquement*, invicem mutuo. (R. Est., 1549.)

**RECIPROQUER**, v. — A., rendre la réciproque. — N., être dans un rapport réciproque :

Reciproco, *reciproquer*, reflechir. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**RECIT**, s. m., action de rapporter de vive voix un événement :

De laquelle chose je cesse le *resit* pour passer oultre. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 153, Soc. Hist. de Fr.)

*Recit*, narratio, expositio, recitatio. (R. Est., 1539.)

**RECITATEUR**, s. m., celui qui récite ; par extens. :

Dessus ce point vindrent blasphemateurs,
Persecuteurs contre loy, debateurs,
*Recitateurs* de divers juremens,
Vindicatifz, de dyables vocateurs.

(Gringore, *Folles entrep.*, I, 129.)

— Chroniqueur :

Et a dit maint *recitateur* [chanteur
Qu'il (Alexandre) fut le filz d'un en-
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 8549.)

Maistre Richard qui est le vray *recitateur* des hystoires des Lombars. (*Mer des hyst.*, I, f° 89c.)

**RECITATION**, s. f., action de réciter :

Et convendra que tout premiers
Se facent presentacions
Par ordre et *recitations*
L'endemain des faiz advenus.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VII, 354.)

Il attribue a soy le fait et les *recitacions* des autres aucteurs de quoy il ne scet et ne peut savoir aucune chose que par leur fait. (1410, *Mém. de Notre Dame*, A. N. LL 1326, Mém. Soc. Hist. de Paris, XI, 390.)

Selon la *recitation* de Josephus. (A. Chart., *L'Esper.*, Œuv., p. 343.)

**RECITEMENT**, s. m., action de réciter :

Au *recitement* des lois. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 2c.)

Du *recitement* de la seconde partie. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, Vat. Chr. 538, f° 1d.)

**RECITER**, v. a., lire à haute voix ; dire à haute voix, de mémoire ; rapporter en détail de vive voix ; rapporter :

Et mult sovent lor *recitat*
Des granz joies k'il lur mustrat,
Ou tuz cil deivent parvenir.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, p. 209.)

Et ce que ci t'*ai recité*
Pues trouver en auctorité.
(*Rose*, I, 236, Michel.) Corsini, f° 49a, *recipté*.

Les ypocrites perilleus
Desquex l'escriture *recete*
Que ce sont li pseudo prophete.
(*Ib.*, 19548, Méon.)

Avons fait lire ches presentes lettres, *rechetier*, approuver et seeller. (1326, A. N. JJ 64, f° 175 v°.)

Albert le Grand *recite* qu'en Goselaria une eau colligee au pié d'une montagne qui abondoit en cuivre de Cypre, se tournoit en nitre. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 111 v°.)

— Citer :

Pour Calais ne seroit pas impertinent de *reciter* les propres motz que feu mons. de l'Hospital a prononcé en se harangue, a Rouen, pour la majorité du feu roy Charles IX, le 17 d'aoust 1563. (1596, Le Sueur, *Antiquitez de Boulongne sur Mer*, p. 22, note 3, Deseille.)

**RECITEUR**, s. m., celui qui récite :

Mes des que ge n'en sui faisierres (d'un
J'en puys bien estre *recitierres*. [mot)
(*Rose*, 5741, Méon ; I, 191, Michel.) Ms. Bruxelles, f° 42d, *recetierres* ; Corsini, f° 40a, *reciterres* ; Florence, Ric. 2755, f° 36c, *recitieres*.

Li *reciteors* des ditiez. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 12 v°.)

Non moins aimé eusses le *reciteur*
Que l'œuvre mesme, ou le compositeur.
(Cl. Marot, *Compl. de Guill. Prudhomme*, p. 516, éd. 1596.)

**RECLAMATION**, s. f., action de réclamer, de revendiquer qqchose :

Sans nule *reclamasion*. (Oct. 1282, S.-Wandrille, A. Seine-Inférieure.)

*Reclamascion*. (1333, Jumièges, A. Seine-Inférieure.)

Tout le droit action et *raclamation* que il et chascun d'eulx pouoient ou devoient avoir envers nous... premierement que... (1340, A. N. JJ 72, f° 94 v°.)

**RECLAME**, s. f., anc., demande, appel ; t. de fauconn., cri, appel pour faire revenir l'oiseau sur le leurre :

*Reclame*. A sohoe, or heylaw, a loudcalling, whooting, or whooping, to make a hawke stoope unto the lure, also, a claim, or challenge. (Cotgr.)

**RECLAMER**, v. a.

Cf. VI, 667b.

**RECLOUER**, v. a., clouer de nouveau :

Li ovrier qui d'alesne et de ponçon servoient
Rekeusent et *recloent* les seles qu'il avoient.
(*Naiss. du chev. au Cygne*, 787.)

La peussies ouyr grant martellis a *reclauer* petites plates, gantelles, harnois de jambes, a serrer lances, etc. (*Melusine*, p. 137, Bibl. elz.)

Pour *recleuer* les chernes de le roe dudit molin et .i. quarteron de cleu d'aissil. (1313, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, f° 50 r°.)

Audit Jehan Mouton, caudrelier, pour *reclauer* et rappointier sur les dictes entes le caudiere desdictes estuves de Saint Jaques. (1411, *Tutelle de Jacquemin le Muisit*, A. Tournai.)

Ledit pont *reclauwet*, refait et rebendé en pluiseurs lieux. (19 nov.-19 fév. 1425, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

**RECLURE**, v. a.

Lire ici les formes de *reclure* insérées à l'article Reclore, VI, 669a.

**RECLUS**, adj. et s.

Lire ici les exemples de *reclus* insérés dans la subdivision « part. passé et adj. » de l'article Reclore, VI, 669a.

Cf. en outre Reclus 2, t. VI, p. 670a.

**RECOIFFER**, v. a., coiffer de nouveau :

Elle prend son arc turquois,
*Recoiffe* sa tresse blonde.
(Rons., *Od.*, III, 3.)

**RECOIGNIER**, mod. recogner, v. a., anc., rajuster :

Et se l'une des lances est plus grant de l'autre, le seigneur les deit faire *recoigner* d'un point. (*Ass. de Jérus.*, II, 167.)

— Cogner de nouveau :

Le remede dont il m'avertit, qui estoit de *recoigner* et recheviller mon devant. (*Cent nouv.*, III.)

Cf. VI, 672a.

**RECOIN**, s. m., coin retiré :

Le baloy doit on tourner par tout ou l'en cognoist qu'il y a ordure, quar aultrement en aucuns angletz ou *recoings* pourroit demourer de l'ordure. (J. Gallopez, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 23 r°.)

Je l'ay ouy dire ainsy a un moyne espaignol ; et, quand il le faudroit monstrer par escrit et imprimé, je le monstrerois bien en quelque petit *recoing* d'un petit livret. (Brant., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 67, Soc. Hist. de Fr.)

Quel desert si caché, quel *recoin* de la terre
N'est plein de leurs combats pour la foy souste-
[nus ?
(Desport., *Epitaph.*, sur les card. de Lorraine et de Guise.)

**RECOLCHIER**, mod. recoucher, v. a., coucher de nouveau :

Relevot sei, si s'aseeit,
Et donc se *recolçot* a dreit.
(*Eneas*, 8421.)

Et Melandre *se recucha*
Qui finement de quor l'ama.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 22b.)

Puis se *reculche* pur dormir.
(Marie, *Lais*, Yonec, 305.)

Mult par est grant almone de povres herbregier
Floible et strange malade lever et *recolchier*.
(*Poème mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 58 r°, P. Meyer, *Arch. des mss.*, 2e s., V, 200.)

En nos lis nous *recoucherons*.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 20 r°.)

— Remettre à plat, par couches :

Item pour cuir lever et *recoukier*. (1350, *Exéc. test. de Maigne d'Anwaing*, A. Tournai.)

A Jehan de le Piere, pour son sallaire d'*avoir reconquié* les cuirs a le maison desdis deffuncts. (3 janv. 1402, *Tut. et curat. des enfants de Ollivier Confesse*, A. Tournai.)

**RECOLEMENT**, s. m., action de récoler :

En repartitions, *recolemens* de feux et autres commissions. (1389, *Ord.*, dans *Hist. de Nim.*, III, 97.)

*Recollemens* de tesmoings. (1543, BB 22, f° 188, A. Angers.)

Lorsqu'il fut question de proceder aux *recolements* et confrontations, M. le premier president lui presente La Fin. (E. Pasq., *Lett.*, XVII, 5, éd. 1723.)

**RECOLER**, v. a.

Cf. VI, 673b.

**RECOLLECTION**, s. f., sorte de méditation par laquelle on se recueille :

Et puis, au soir, fais une *recollection* de tout ce que j'ai fait la journee passee, pour demander pardon a Dieu de mes fautes, le remercier de ses graces. (Marg. d'Ang., *Hept.*, prol.)

Cf. Recolection, VI, 673a.

**RECOLLER**, v. a., coller de nouveau :

A Pierart du Quierier, escringnier, pour *avoir* refait le fons du bancq, estant rompus en ladicte halle des eschevins, et *re-*

*collet* ung tabliel estant en la cappelle de la halle de la ville, pour tout ce, a esté payé .VII. s. (20 août-19 nov. 1468, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

— *Recollant*, part. passé et adj., qui recolle :

Le suyn et l'hyeble ont vertu dessechante, *recollante* et moyennement digerente. (E. MAIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, XX, éd. 1549.)

**RECOLLET**, s. m., religieux franciscain réformé dans un esprit de récollection [1].

*Recollet*. A certain upstart sect of franciscan friers. (COTGR.)

**RECOLLIGER**, v. a.

Cf. VI, 674a.

**RECOLTE**, s. f., action de recueillir les produits du sol ; les produits ainsi recueillis :

Faire la *recolte* des blez a demi meurs. (G. PARADIN, *Hist. de nostre temps*, p. 69, éd. 1558.)

Nous disons la *ricolte*, au lieu qu'on souloit dire la cueillette. (H. EST., *Nouv. lang. franç. italian.*, I, 165, éd. 1573.)

**RECOLORER**, v. a., colorer de nouveau :

*Avoir* reppaint, rappoinctié et *recoullouré* les ymaiges de Nostre Dame, S. Loys et de roynne de Franche. (1503, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

— Par extens. :

La campagne *recoloree*
Du teint de ses plus belles fleurs.
(J. DU BELLAY, *Œuvr. franç.*, V, f° 3 r°, éd. 1569.)

**RECOMMANDABLE**, adj., digne de recommandation :

Pour les tres grands et *recommandables* services qu'il luy avoit faits. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CLXXXIV.)

Nobles, egreges et *recommandables* personnages. (12 mars 1526, *Convoc. des habit. de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, I, 17.)

L'honnesteté *recommandable*
Tiendra pour regle de ses faits.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 148 v°, éd. 1619.)

**RECOMMANDABLEMENT**, adv., d'une manière qui rend recommandable :

On va bien plus facilement par les bouts ou l'extremité sert de borne... mais bien moins noblement aussi et moins *recommandablement*. (MONT., III, 13, f° 493 v°, éd. 1588.)

**RECOMMANDARESSE**, s. f.

Cf. RECOMMANDERESSE, VI, 675a.

1. Le *Dictionnaire général* porte à son historique : « 1468, Texte dans Godefr., *Compl.* » Nous n'avons trouvé aucun exemple de *Récollet* ni de 1468 ni d'une autre date dans les dossiers de *R.* L'indication donnée au *Dict. gén.* est donc fausse. Elle est le résultat d'une erreur dans la communication qui a été faite après le décès de M. Godefroy et à laquelle nous sommes étrangers. — J. B. et Am. S.

**RECOMMANDATION**, s. f., action de recommander quelqu'un :

Je penserais lourdement faillir a mon devoir, si a mon escient je laissais esvanouir et perdre un si riche nom que le sien, et une memoire si digne de *recommandation*. (*Lett. de Montaigne à M. de Mesmes*.)

— Par extens., considération, estime :

Il estoient signeur et chevalier de grant *recommendation*. (FROISS., *Chron.*, VI, 205, Luce.)

Qui estoit de petit gouvernement de vie dissolue et de petite *recommandacion*. (1440, A. N. JJ 176, f° 3 v°.)

En especiale faveur et *reccommendation*. (12 oct. 1462, *Lett. de L. XI au duc de Bourg.*, Arch. des miss., 2e sér., II, 318.)

Advint chose admirable et de grande *recommandation*. (J. MOLINET, *Chron.*, CCCXXVII.)

— Compliments :

Diront les *recommandations* telles qui appartiennent a madame de Bourbon. (*Preuves sur le meurtre du duc de Bourgogne*, p. 291.)

— Action de se recommander à quelqu'un :

En l'onneur, a la gloire et en la *recommandation* de la saincte Trinité. (1353, *Trad. du Vade mecum in tribulacione*, Vat. Chr. 1728, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 236.)

— Par extens., prière à une sainte, à un saint :

Apres la *recommandation* de sa bannerolle. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, p. 299.)

Il ouit la messe, y fit ses offrandes, et ses prieres et *recommandations*. (JALIGNY, *Hist. de Charles VIII*, p. 66.)

— Ce par quoi qq'un ou qqchose se recommande :

Ce qui vous acquerra d'autant plus de *recommandation* en mon endroict pour vostre advancement. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 26.)

— Action de recommander qqchose :

Et ceste *recommandacion* soit faicte par toy non pas coursairement et legierement, mais de grant cuer avec larmes. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 60, Ars. 2683.)

Feray brieve narracion
De la *recommandacion*
Que Mahieu fist a ses seigneurs.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, IV, 43.)

— Injonction :

Quant le chevalier a la fumee eut ouy la *recommendation* du noir chevalier, il en fust dolent. (*Percefor.*, VI, f° 75b, éd. 1486.)

**RECOMMANDER**, v. — A., désigner (qqu'un) particulièrement à la bienveillance, à la protection d'une autre personne :

Li justice lo doit *recommandeir* a un de ses amis pour bone surteit. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Et *recommanderent* le roy leur signeur son cousin a lui. (FROISS., *Chron.*, VI, 196, Luce.)

— Par extens., abandonner, livrer :

A grand furor, a gran flaiel
Sil *recomanda* Laudebert.
(*S. Leg.*, 193.)

— Estimer :

Que tout le *recommandoient* pour large et honnourable signeur. (FROISS., *Chron.*, VI, 193, Luce.)

— Conseiller particulièrement (quelque chose) à quelqu'un :

On ne laisse pas d'y *recommander* estroictement la loyauté pendant le mariage. (MONT., I, 22, p. 57, éd. 1595.)

— Confier :

A la fin il *recommanda* les affaires de sa maison a Caesar, et s'en partit de l'Italie avec Octavia sa femme. (AMYOT, *Vies*, Anton., 40.)

— Considérer :

Or vous dirai une grande apertise d'armes... que on doit bien tenir et *recommander* a sage fait d'armes... (FROISS., *Chron.*, ap. Littré.)

— Faire remarquer, signaler :

Qui fu, ce *recommendent* li aucteur,
Un vres amans.
(FROISS., *Poés.*, I, 85, 1121.)

Cet exemple suffira... pour *recommander* aussi et la prudence et l'affection d'un si bon pere. (MONT., I, 25, p. 100, éd. 1595.)

— Engager, mettre en gage :

Fouque de Melli... grant avoir assembla, qu'en li dona pour despendre en la terre d'outremer ; mes il ne li portat mie, ains morut, ançois que la muete fust. Tout aucuns distrent qu'il fu mort de duel, pour l'avoir qu'il *avoit recommandé*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, ap. Martène, *Thesaur.*, V, 654.)

J'ai obligié mi et tous mes hoirs et tous mes biens muebles et non muebles a *rekemander*, saisir, lever et emporter. (1284, Le Gard, A. Somme.)

— Réfl., réclamer un secours, des prières :

*Se recommandant* a leurs amis... (MONT., I, 40, p. 151, éd. 1595.)

*Recommandez vous* seulement a luy. (ID., I, 40, p. 152.)

Je *me recommande* a leurs espaules. Wo to their shoulders, for they are sure of a cudgelling. (COTGR.)

— Absol. :

De prescheur qui *se recommande*, en tout temps bonheur nous defende. Prov. From begging preachers fortune still defend us. (COTGR.)

— *Je me recommande*, formule d'adieu :

Bon prou te fasse ! je *me recommande*. (LARIV., *Le Fid.*, I, 6.)

RENÉ. Va, car je te viendray retrouver sans faute ; fay que la porte soit ouverte.

Beatrice. Cela sera fait. Je *me recommande*. (Id., *ib.*, I, 7.)

Et vous viendray retrouver au plustost qu'il me sera possible. Cependant je *me recommande*. (Id., *ib.*, IV, 1.)

— *Se recommander,* être recommandable :

Je me contenteray de ce mot, sans m'estendre davantage en ce propos, d'aultant que vous avez entre toutes les nations telle reputation d'integrité, qu'il n'est besoing de vous recommander beaucoup ce qui *se recommande* soy mesmes. (10 janv. 1583, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 495.)

Une femme qui ne *se recommande* par son aage. (Mont., III, 3, p. 26, éd. 1595.)

— *Recommandé,* part. passé, placé sous la protection de quelqu'un :

Et apportant ses enfans en public, supplia le peuple de les vouloir avoir pour *recommandez* eulx et leur mere. (Amyot, *Vies*, Gracq., 19.)

— T. de tournoi, signalé comme devant être puni :

Quant tous les heaulmes seront ainsi mis et ordonnez pour les departir, viendront toutes dames et damoiselles, et tous seigneurs, chevaliers et escuiers, en les visitant d'ung bout a autre, la presens les juges qui maineront troys ou quatre tours les dames, pour bien veoir et visiter les timbres : et y aura ung herault ou poursuivant, qui dira aux dames, selon l'endroit ou elles seront, le nom de ceulx a qui sont les timbres, ad ce que, s'il y en a nul qui ait des dames mesdit, et elles touchent son timbre, qu'il soit le lendemain pour *recommandé*. (Le roi René, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuvr., II, 21.)

Messeigneurs les juges prient et requierent entre vous messeigneurs les tournoyeurs, que nul ne frappe autre d'estoc ne de revers, ne depuis la sainture en bas, comme promis l'avez, ne ne boute ne tire, s'il n'est *recommandé;* et aussi que se d'aventure le heaulme cheoit a aucun de la teste, qu'on ne lui tousche jusques ad ce qu'on le lui ait remis, et que nul d'entre vous aussi ne vueille frapper par attaine sur l'ung plus que sur l'autre, se ce n'estoit sur aucun qui, pour ses demerites, fust *recommandé*. (Id., *ib.*, II, 34.)

— Considéré comme étant confié d'une façon toute particulière, comme devant être l'objet de soins spéciaux :

N'ayant aultre but devant les yeux que la crainte de Dieu, ny plus *recommandé* que la justice de nostre royaume. (28 juill. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 193.)

Pour le seul bien et repos de nostre province de Bretaigne, dont la conservation nous est si chere et *recommandee*. (9 nov. 1594, *ib.*, t. IV, p. 244.)

Son bien et contentement me sont *recommandez*. (18 nov. 1594, *ib.*, t. IV, p. 251.)

— Renommé :

Monseigneur Jean Chandos, qui, depuis, de prouece et chevalerie fu plus *recommandé* que nulz chevaliers de son temps. (Froiss., *Chron.*, I, 179, Luce.)

Desja la gratieuse Leonor avoit mis fin a sa plaisante fable, qui fut a souffire louee et *recommandee* de tous. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XII, i.)

Le s[r] de Bellierre, l'un des premiers de nostre conseil d'Estat et des plus *recommandez* de probité et suffisance. (24 juin 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 181.)

**RECOMMANDEUR**, s. m., celui qui recommande :

... Et les *recommandeurs*
D'eulx et de leurs amys.
(B. des Per., *Epist.*, à la royne de Nav.)

**RECOMMENCEMENT**, s. m., action de recommencer :

Quant usaires est lessiez a aucun a toute sa vie, savoir mon se il recomence totes les fois que il est perduz... l'en demande se cil *recommencemenz* qui est fez apres amenuisement de chief a o soi la droiture d'acroistre. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 101[a].)

Les *recommencements* de la guerre. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 83, éd. 1587.)

**RECOMMENCIER**, mod. recommencer, v. — A., commencer de nouveau à faire :

Sire, dist Charlemaignes, volez en mais des gas ?
Cui en avez choisit, cil *recomancerat*.
(*Voy. de Charlem.*, 762.)

Or *recumencerum* le plait,
Dunc assemblerent tuit pensif,
Asez i ot noise e estrif.
(Marie, *Lais*, Lanval, 510.)

Et l'afaire *ont recommencie*
Ainz qu'il eussent partencie.
(*Ren.*, Br. II, 1295.)

Et quant *recommence* a parler
Dont est regieres al plorer.
(*Parton.*, 4537.)

— Part., *le recommencier,* recommencer de nouveau la bataille :

A icest mot *l'unt* Franc *recumencet*.
(*Rol.*, 1677.)

Ferez, Franceis, car *jel* vos *recumenz*.
(*Ib.*, 1937.)

— N., commencer de nouveau :

Dunc *recumencent* e li hus e li cris.
(*Rol.*, 2064.)

La meslee *recoumença*.
(Mousk., *Chron.*, 14245.)

**RECOMPENSE**, s. f., ce qu'on donne en compensation :

A Estienne Grignart, tant pour le *recompense* de son heritaige et gardin. (1467, *Compte des fortifications*, 19[e] Somme des mises, A. Tournai.)

Et si de moi, comme espere, l'on pense,
J'ai entreprins pour faire *recompense*
Un œuvre exquis.
(Cl. Mar., *Epist. au Dauph.*)

**RECOMPENSER**, v. a., compenser :

Item le moutonnage, douze sols par an, lequel douze sols ne sont mie mis en la prisie de ladite damoysele, ains li *sont recompensé* pour deus polkins d'aveine que li dis sires devoit a heritage a l'eglise de Longuilers, lesquielx deux polkins la dite damoysele est tenue a paier. (1322, A. N. JJ 61, f° 40 r°.)

En *reconpensant* ledit interest avec les choses dessus dites. (1327, A. N. JJ 64, f° 447 r°.)

Adfin que ladicte rente peust venir en sa main par faisant eschange audit chevalier, ou li *recompensant* en aucune maniere. (9 mars 1371 et 19 avril 1372, *Lett. de Hugues Aubriot, garde de la prévosté de Paris*, E 446, A. Aube.)

Il doit adjuger petitoire et pocessoire a celuy qui luy appert qui a meilleur droit ou petitoire, et *rescompenser* les despens. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 61[a].)

— Fig. :

Jusques a tant qu'on *recompensera*
L'erreur commis.
(H. Salel, *Iliade*, I.)

— *Recompenser qqu'un,* lui donner une compensation, le dédommager :

A Jaquemart Gourry, a esté donné, par grace, en lui *recompenssant* des grans pertes et dommages, qu'il avoit heu... (Déc. 1435 juin 1436, *Compte de l'hopital S. Jacques*, 4[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Pour le *recompenser* du don que, par ci devant, icelluy Mahieu a fait a Jehan Mestel, son filz, a son mariage. (9 mai 1476, *Escript pour Annette Mestel*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Cf. Recompensé, VI, 676[b].

**RECOMPOSER**, v. a., composer de nouveau :

*Recomposer,* voyez composer, et appropriez les formules a vostre usage. (R. Est., 1549.)

**RECOMPTER**, v. a., compter de nouveau :

*Recompter*. Renumerare, numerum rursus inire. (R. Est., 1549.)

Cf. Reconter, VI, 679[e].

**RECONCILIABLE**, adj., qui peut être réconcilié :

Nous devenons ennemis moins *reconciliables*. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 111 v°.)

**RECONCILIATEUR**, s. m., celui qui réconcilie :

*Reconciliateur* de paiz. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 366[b].)

Tu as enfantet au monde son *reconsilyateur* par lequel il est pacyfiet a Dieu. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10513, f° 12 r°.)

**RECONCILIATION**, s. f., action de réconcilier, résultat de cette action :

Reconsilliacio, *reconsilliacion*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 236 v°.)

Il s'est persuadé que le service de la royne despend de la *reconciliation* avec mon ennemy. (5 fév. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 687.)

— T. de cout., acte par lequel des

personnes, des familles se réconcilient, abolissent le souvenir des injures, des meurtres, etc. :

Et neuchez ne seront mie faites illuec ne *reconciliacion* d'enfans sans volenté et licence dou prestre. (1282, Clermont, B. N. 4663, f° 99 v°.)

— T. de religion, acte par lequel Jésus-Christ a reconcilié les hommes avec Dieu :

La *reconsiliacion*
Nus dona Jhesucrist par non.
(*Priere du sang J.-C.*, B. N. 837, f° 260d.)

— Nouvelle bénédiction d'un lieu sacré qui a été profané :

Pour la *reconciliation* du cimetiere saint Julien profané depuis peu, 100 s. (1526-1527, *Compte de Hugues Tripier*, CC 142, A. Avallon.)

**RECONCILIATOIRE**, adj., qui a la vertu de réconcilier :

L'imposition des mains *reconciliatoires*. (CALV., *Instit. chrest.*, col. 1171.)

**RECONCILIEMENT**, s. m., action de réconcilier :

Que nul *reconciliement*
N'avra od tei en itel guise.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6642.)

Li tierz tens fu de repairement, ou de *reconciliement*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 27 v°.)

Prestre en *reconsilliement* de pais. (*Légende dorée*, Maz. 1729, f° 31c.)

**RECONCILIER**, v. a., concilier de nouveau :

Por ses dex *reconciliier*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 11.)

A racorder chelui et a *reconsillier* envers ses parens. (1253, *Cout. de la terre de Merk*, Ctes d'Artois, 234, A. Pas-de-Calais.)

Prier por ennemis en l'amor Jhesu Crist *reconcelier*. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 10 v°.)

Che entendu que s'il *est reconcilyes* au pere, u a le mere, u as amis, cil u celle ki ensi sera *reconcilyes* revenra a sen droit. Et ceste entencions fu acordee l'an .M. .CC. .IIIIxx. et .XV. par tous les concitores. (*Livre des bans et ordonnances de Tournay*, ms. Tournai 215, f° 5 v°.)

Peu a peu *reconseilloit* le roy avec luy les bons et notables chevaliers qui avoient servy le roy son pere. (COMMYNES, *Mém.*, I, 14, Soc. Hist. de Fr.)

Cela, dist l'ancyen, n'engenre amis et ne *reconseille* ennemis. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, f° 28d.)

Se *reconsilier* par devers le duc. (23 sept. 1572, *Lett. de M. de Ferralz au roy*, B. N. l. 16040, f° 404 v°.)

— Partic., remettre en état de grâce :

Quant li reis Henri *fu* batuz et castiez
Par satisfaction (a) Deu *reconciliez*.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, p. 162.)

Pour le salaire de deux cordeliers qui *ont* ouy la confession du pacient et le *reconseillé* et mis en bon estat pour le salut de son ame. (1535, *Compte de Jehan Micault*, XXIX, Ch. des Comptes Lille, B 2386, A. Nord.)

Fut condampné a avoir la teste trenchee en la place de Greve, devant l'hostel de la ville ; et pour le *reconseiller* luy fut ordonné saige et discrette personne, maistre Jacques Merlin. (*Chron. de Franç. Ier*, p. 37, Guiffrey.)

— Par extens. :

Item pour ce que le dit feu, en son vivant, se avoit entremis de tenir table et prester deniers pour autres ou pays de Flandres, il fu de necessité de pourveir adfin qu'il *fust reconchillies* pour estre mis en la chimentiere Dieu. (15 oct. 1399, *Exécut. test. de Jehan de Lannoy*, A. Tournai.)

— Bénir de nouveau un lieu sacré qui a été profané :

Li legas le *reconcilia*, et i chanta la messe. (*Chron. attrib. à Baudoin d'Avesne*, dans *Rec. des H. de Fr.*, t. XXI, p. 166.)

Lire ici l'ex. des *Mir. N.-D.*, placé à tort à l'art. RECONSEILLER, t. VI, p. 679a.

**RECONDUCTION**, s. f., renouvellement d'un louage, d'un bail à ferme :

Tacite *reconduction* verbale. (P. GUENOYS, *Confer. des Coust.*, f° 398 r°, éd. 1596.)

**RECONDUIRE**, v. a., accompagner une personne qui s'en retourne :

*Reconduire*, reducere. Voyez conduire. (R. EST., 1549.)

— Par extens. :

L'estoille les *reconduit* par autre veoie en leur paiz. (*Compos. de la sainte Escript.*, t. I, f° 17 v°, ms. Monmerqué.)

**RECONDUISEUR**, s. m., celui qui reconduit :

De meschant hoste bon *reconduisseur*.
(XVe s., *Prov. communs*, Ler. de Lincy, *Prov. fr.*)

*Reconduiseur*. A reconductor ; a leader, bringer, guider back, or homeward again. (COTGR.)

**RECONDUITE**, s. f.

Cf. VI, 676c.

**RECONFINER**, v. a., confiner de nouveau :

*Reconfiner*. Aidez vous de confiner. (NICOT, 1606.)

**RECONFIRMATION**, s. f., action de reconfirmer :

Lettre de *reconfirmation*. (1410, *Pièce*, Rec. diplom. de Fribourg, VI, 153.)

J'ay retenu Guitard, en intention de vous l'envoyer avec des lettres que j'escris a ce Seigneur et a ses principaux ministres pour la *reconfirmation* de nos capitulations. (9 mars 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 523.)

**RECONFIRMER**, v. a., confirmer de nouveau :

Je reprendray mes premieres erres pour *reconfirmer* ce que j'ay dit. (LANOUE, *Disc.*, p. 216.)

Je vous veux voir ensemble pour prendre vostre advis sur les bruicts et advertissemens que j'ay cy devant eus a Calais de M. de Chateauneuf ; car ils m'*ont esté reconfirmez* d'aultres endroits. (19 sept. 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 472.)

**RECONFORT**, s. m., ce qui réconforte :

Prenge cascuns *reconfort* en soi meismes, car desconfors n'i vaut noient ; et nos les desconfirons toz. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 520.)

Quel *reconfort* pour la fin de ses jours ! (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, v.)

**RECONFORTATION**, s. f., action de réconforter :

Ceste sacramentelle *reconfortacion* est ordonnee au confort des corps et des ames. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 146 r°.)

**RECONFORTER**, v. a., ranimer qqu'un qui est abattu physiquement ou moralement :

Par Deu merci que tun (*corrig.* tum) *reconfortasses*.
(*Alex.*, XIe s., str. 78e.)

La terre afaite e *reconforte*
Qui tote esteit destruite e morte.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17070.)

Mes la meschine, qui fu sage
E plus hardie de curage,
La *recunforte* e aseure.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 273.)

**RECONJURER**, v. a., conjurer de nouveau :

Il ne respont ne o ne non
Et il l'en *ont* entreparlé
Et autre foiz *reconjuré*.
(*Ren.*, Br. XII, 1300.)

Celuy la prend de l'or, en faict une semence
Qui contre les François *reconjure* la France.
(AUB., *Trag.*, V.)

**RECONOISSABLE**, mod. reconnaissable, adj., qui peut être reconnu :

Cent mile Franc en sunt *reconoisable*.
(*Rol.*, 3124.)

Est bien par che *reconichables*.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 102 v°.)

Le sieur Tavernier m'a donné le portrait du ministre Du Moulin, fait de nouveau en taille douce, auquel s'il n'est des mieux, pour le moins y est il *reconnoissable*. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 515.)

Cf. RECONNAISSABLE, VI, 677b.

**RECONOISSANCE**, mod. reconnaissance, s. f., action de retrouver dans son souvenir, comme déjà connue, une personne, une chose :

*Requénoissance*. (1275, Hôtel-Dieu d'Angers.)

A ceste *recouniscance* fu com voirs jures Jehans de Holaing, et com autres hom Jehans li hons. (7 oct. 1277, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Action d'avouer une chose, une personne comme sienne :

Tant ont de lor deliz, d'avoir tant d'abundance,
Qu'il n'unt de lor pechiez nule *reconissance*,
(*Poème moral.*, 73[a].)

— Écrit par lequel on reconnait avoir reçu une somme de qqu'un ou lui devoir une somme :

Et est asavoir ke kiconkes fera d'ore en avant counissance pour occoison de geu de des, quelle autre cause k'il face mettre en le lettre de *reconissance*, s'il en voet aprois-mier celui ki recouneut li aroit, ne le tenroit point a boine. (Fév. 1292, *Pel. reg. de cuir noir*, f° 36, A. Tournai.)

— Action de témoigner qu'on est redevable envers qqu'un d'un service rendu :

Selonc çou que Deus t'a presté
Doit estre li *reconissance*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 2779, Löseth.)

Cf. VI, 677[b].

**RECONOISSANT**, mod. reconnaissant, adj., anc., qui reconnait ; qui avoue :

La nuvele s'espant par la cité
K'un vaslet est pris ki ad truvé
Tresor mervillus e grant,
Ne n'en vout estre *recunussant*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1233.)

— Qui reconnait ce qu'on a fait pour lui :

La cité fu *recognoissant* et gracieuse envers tant grant vertu. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 31 v°.)

Cf. VI, 678[a].

**RECONOISSEUR**, mod. reconnaisseur, s. m., soldat qui effectue une reconnaissance :

Le *reconnoisseur* descent a main gauche sur le bord des fossez, au petit pas. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 342.)

**RECONOISTRE**, mod. reconnaître, v. — A., retrouver dans sa mémoire comme étant déjà connu :

Dunc *reconnossent* lo sennior.
(*Pass.*, 415.)

... Durement s'en redutet
De ses parenz qued il nel *reconuissent*.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 40[d].)

Nel *reconut* nuls.
(*Ib.*, str. 55[b].)

*Requenustre*. (1268, Ch. des compt. de Dole, S 287, A. Doubs.)

Quant Baudewins les vit, tantost les ravisa,
.IIII. fois deles iaus, li bers les escouta
Pour mieux a *recognoistre* ; lors en lui s'avisa.
(*Baud. de Seb.*, XV, 1235.)

Tant bien armez, tant bien *recongnoissans* et suivans leurs enseignes. (RAB., *Garg.*, ch. XLVII, éd. 1542.)

— Réfl., se retrouver :

Et com il esgarda l'abaie, se ne *se requenut* point. (MAURICE DE SULLY, *Serm.*, P. Meyer, *Romania*, XXIII, 506.)

Nous avons eu le temps en France de *nous recognoistre*, pendant que d'autre costé en Italie il y a des remuements. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598.)

— Par anal. :

Les bestes mues *se recognoissent* en leur viandes, et s'esjoissent et delittent es unes et es autres non. (ORESME, *Eth.*, f° 97.)

— Rentrer en soi-même, se repentir :

Jhesus li bons lo reswardet,
Lui *recognostre* semper fit.
(*Pass.*, 195.)

... Se il *se* vouloient *recognoistre* et retourner a lui et a le couronne de France... (FROISS., *Chron.*, II, 3, Luce.)

S'il y en a qui se sont oublies, il me suffit qu'ils *se reconnoissent*. (L'EST., *Mém.*, 2[e] p., p. 237.)

— A., admettre (ce qu'on a d'abord méconnu) :

Josque li uns sun tort i *reconuisset*.
(*Rol.*, 3588.)

Apres ce li diz officiauls requist de par monseigneur l'evesque, monseigneur de Trechastel et monseigneur de Grancey, qu'il li feissient et baillassient lors letres seelees de lor scel faites sor la recognuissance et le noi devant diz, si com il avoient oi *recognuitre* et noier, et il respondirent qu'il nou feroient ne bailleroient unkes. (1272, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 46 v°.)

*Recognoissant* qu'il fault mourir. (1578, *Test. de L. Rons.*, A. Loir-et-Cher.)

Il n'y aura plus rien en mon royaume qui ne *recognoisse* mon obeissance et mon nom. (8 févr. 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 905.)

— Avouer :

Je *recognuch* ke je vous amoie. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 21[d].)

*Ont requeneu* par devant nos. (1268, Pothières, A. Aube.)

Jehan Grapin de Nulli chevalier afferma et *requenut* en droit lui de sa bonne volenté, sanz nul pourforcement. (1288, *Cartul. de l'évêch. de Par.*, Duc., *Fortia* 2.)

Jehan Trende *a recongneu* avoir achetté et receu dudit Willaume tous les quesnes. (23 janv. 1442, *Escript de leuwier d'entre Willemme Lebrun et Jehan*, A. Tournai.)

— Faire hommage de :

A moi venget pur *reconoistre* sun feu.
(*Rol.*, 2680.)

— Déclarer :

Qu'elles m'*ont* tout *reconneu*
Quanqu'eles ont oy et veu.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 110[c] ; II, 187, Michel.)

— Chercher à connaître, à déterminer (une position inconnue) :

Je conseilleray qu'on t'envoye *reconoistre* la premiere bresche qui se fera. (LANOUE, *Disc.*, p. 304.)

— Témoigner qu'on est redevable envers qqu'un d'un bienfait, d'un service rendu :

Pyrrhus, *recognoissant* les bienfaits qu'il avoit reçus de Ptolemœus. (AMYOT, *Vies*, Pyrrhus, 12.)

— Récompenser :

Que pouvoit donc moins faire ce brave prince, ampres avoir si bien faict, combattu, battaillé, et mal *recogneu*, que d'avoir recours au roy son ennemy, et se reconcilier avecque luy ? (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XXXI.)

Il ne vouloit que ma robbe empeschast que ma fidelité et mes services ne *fussent reconneus* des honneurs qu'un gentilhomme pouvoit esperer. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1582.)

*Reconnoistre* par dons et recompenses les personnes de vertu et de merite. (1588, *Remonstr. au roy*, p. 104.)

Je n'ay aultre but que celuy du bien de mon service, qui veut que je *recognoisse* et gratifie ceux qui ont bien merité d'iceluy. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 216.)

— Réfl., témoigner sa reconnaissance :

Je seroie noté et coupable d'ingratitude se je ne *me recognoissoie* aux honneurs et aux benefices qu'il m'a fais en sa vie. (*Grandes cron. de France*, Des fais et des gestes Charlem., I, I.)

**RECONQUERIR**, v. a., conquérir de nouveau :

Mes plus le *reconquist* apres
Li chevaliers...
(CHREST., *Chev. de la charr.*, 2884.)

Ensi *reconquist* la ditte royne tout le royaume d'Engleterre pour son ainsné fil. (FROISS., *Chron.*, I, 32, Luce.)

Or est le cas tel, que moy communicquant audit pays d'Espaigne, que le roi et la royne d'Espaigne, meuz de bonne foy, se mirent a vouloir *reconquerir* le reaulme de Grenade. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 20.)

**RECONSIDERER**, v. a., considérer de nouveau :

Et il *reconsidere* la tres poissant biauté,
Le dous acointement, le regart savouré...
De Phesounas a qui il ot son cuer donné.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 111 v°.)

Cf. VI, 679[a].

**RECONSOLIDER**, v. a., consolider de nouveau.

Cf. VI, 679[a].

**RECONSTRUIRE**, v. a., construire de nouveau :

*Reconstruire*. Aidez vous de construire et rebastir. (R. EST., 1549.)

**RECONSULTER**, v. a., consulter de nouveau :

Ce poete tousjours recommence, tousjours *reconsulte*. (MONT., II, 17, p. 421, éd. 1595.)

**RECONTER**, v. a.

Cf. VI, 679[c].

**RECONTINUER**, v. a., reprendre la continuation de :

Car puisque pere et mere faillent,
Vuet nature que li fil saillent,
Por *recontinuer* ceste ovre,
(*Rose*, 4429.)

Lors doulc penser grandement m'encorage
De *recontinuer* tout mon afaire.
(Froiss., *Poés.*, L'Orloge amour., B. N. 830, f° 68 v°.)

La plus grand part sont tellement disposez, que les paroles qui leur entrent par une aureille, leur sortent incontinent par l'autre, et *recontinuent* a suivre la coustume. (La Noue, *Disc.*, p. 173, éd. 1587.)

**RECONVENTION**, s. f., demande reconventionnelle :

Ce n'estoit pas *reconvencions* quant il disoit qu'il avoit bailliees les choses en entencion de soi aquitier. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 359, Am. Salmon.)

En meniere de *reconvention*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 3ᶜ.)

Et dient que si monsigneur de Savoye leur demande quelque chose, ils ont, a cause dudict marquisat, *reconvention* a l'encontre de lui, et que entre eulx il y aura forme de jugement pour vuyder leurs differentz. (16 mars 1558, *Pap. de Granv.*, V, 559.)

**RECONVENTIONNEL**, adj., qui constitue une reconvention :

Ung libel *reconvencional* qu'il a fait pour envoyer a Romme contre les officiers de Vienne. (28 mars 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 371, Guigue.)

**RECONVERSER**, v. n., converser de nouveau :

Apres que... nous venions a *reconverser* les uns avec les autres. (Lanoue, *Disc.*, p. 59.)

**RECONVERTIR**, v. — A., convertir de nouveau :

Et leva et prit sur ladite ville assez bonne quantité d'argent et de bleds *reconvertis* en deniers pour aider a payer son armee. (Cheverny, *Mém.*, an 1591.)

— Réfl. :

Les enfans d'Israel apres avoir esté affligez l'espace de 20 ans par les Chananeens, *se reconvertirent* a Dieu. (Vignier, *Bibl. histor.*, I, 97.)

**RECONVIER**, v. a., convier en retour :

Il te *reconviera* si une fois tu le convies. (Amyot, *Œuvr. mor.*, De la mauv. honte, V.)

**RECONVOQUER**, v. a., convoquer de nouveau :

*Reconvoquer*. To reassemble, or call together again. (Cotgr.)

**RECONVOYER**, v. a., convoyer de nouveau :

Ce seigneur *fu* remonté et *reconvoié* en son pavillon. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 29 v°.)

Alors Loys de Gavres prist congié du duc, et s'en revint en son hostel; par Eminidus et plusieurs barons *furent reconvoyes*. (*Hist. des seig. de Gavres*, f° 116 r°.)

**RECOPIER**, v. a., copier de nouveau :

Pour escrire le testament et *recoppier*. (31 août 1362, *Exec. testam. de Jeh. Trotemenut*, A. Tournai.)

*Recopier*. To copy out again. (Cotgr.)

**RECOQUILLEMENT**, s. m., état de ce qui est recoquillé :

J'ay dict au second livre, que le soleil, allant en demy an de l'un a l'autre tropique ou limite, faisoit 180 petis parallelz, que j'ay nommez *recoquillemens*, lesquelz sont descrits par le centre du soleil au mouvement soudain et journel du firmament. (Ph. de Mesmes, *Instit. astron.*, p. 207, éd. 1557.)

**RECOQUILLER**, v. a., retrousser en forme de coquille :

Souvent fait ses cheveus laver,
*Recoquillier*, pignier, graver.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 261, var., Van Hamel.)

Les pourceaux ont ordinairement la queue *recoquillee*. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 51.)

Les cheveux frisez et *recoquillez*. (G. Bouchet, *Serees*, XXVIII.)

— *Recoquillé*, p. passé, dans un sens libre, qui a une bonne *coquille* (cf. Coquille 2, t. II, p. 295ᶜ), viril, porté à l'amour :

Et avient souvent que le jeune homs, qui est *requoquillé*, se marie a une jeune bonne fille et proude femme, qui prennent des plaisirs ensemble, tant et tout ce qu'ils en povent avoir. (*Quinze joyes de mariage*, VII, p. 67, Bibl. elz.)

— Par confusion avec *recroqueviller* :

Bien tortu et *recoquillié*.
(Guill. de Digullev., *Pelerin. de la vie hum.*, 7968, var., Stürzinger.)

Cf. Racroquillié, VI, 542ᶜ.

**RECORD**, s. m.

Cf. Recort 2, t. VI, p. 683ᶜ.

**RECORDER**, v. a.

Cf. VI, 681ᵇ.

**RECORRIGER**, v. a., corriger de nouveau :

*Recorriger*, recorrigere. (R. Est., 1549.)

**RECORS**, s. m.

Cf. Recort 1, t. VI, p. 683ᵇ.

**RECOSDRE**, mod. recoudre, v. a., coudre de nouveau (ce qui est décousu) :

*Rekeusent* et recloent les seles qu'il avoient.
(*Enf. du Chev. au Cygne*, 788.)

*Recoustre*. (*Dial. S. Greg.*, ms. Evreux, f° 118 r°.)

Nus recoudreur de dras *rekeuge* dras s'on ne le puet livreir pour bon et loial. (1270, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, n° 153, A. S.-Omer.)

*Requedre* les nates. (1357, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Requeudre*. (1417, *ib.*)

A Nicaise Villain, pour son sallaire d'*avoir* refait, renarmé et *recousu* .XXVIII. des dictez hottes. (1421-22, *Compte des fortifications*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Unq quartron de fil employes a *receudre* les toilles desdites hottes. (1467-68, *Compte des fortifications*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Pour fil emploié a *recoudre* les hottes de la ville. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Noz robbes faisoit
Et les *recousoit*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 104ᶜ, éd. 1537.)

— Par extens., réparer, raccommoder :

Resarcio, *requeudre*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 232 v°.)

Grans clos de quatre doyes emploies *a requeudre* la greille du pont de la poissonnerie. (1432, *Compt. de Nevers*, CC 34, f° 20 v°, A. Nevers.)

Des barils de vin rompus et *recousuz*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Josué, IX.)

**RECOUCHER, RECOUDRE**, mod., v. Recolchier, Recosdre.

**RECOUPAGE**, s. m., action de donner la seconde façon aux terres en jachère :

A Cholart dou Riu pour le *recopage* des tieres [de Warcin]. (Août 1308, *Compte des dépenses pour compte de Jakemon Warison*, rôle sur parchemin, A. Tournai.)

**RECOUPE**, s. f., ce qui tombe d'une chose qu'on taille ; par extens., débris, rognures, déchets :

Et a trouvé .I. baston de pumier
De la *recaupe* de l'anste d'un espiel.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 97ᵈ.)

Se doit encore avoir li dis Grars toutes les eskances des *recopes* de bos des hiretages le dit Jehan Amouri. (Août 1325, *C'est Grart Willon de l'arentement k'il a fait a Jehan Amouri*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Il (le berger) met les *recoupes* de la lame et les tonsures ou ploy et redouble de son chapeau. (Jeh. de Brie, le bon berger, *Art de bergerie*, sign. D v v°, éd. gothique.)

Ordonnance soit faicte d'assembler les yauwes et *recoppes* de pissons, et deffence de riens jeter au Roduit ne sur le marchié, mais les portent en l'Escault, hors l'uicquet, au desoubz le riviere. (31 juill. 1452, *Reg. des Consaux*, 1451-1454, A. Tournai.)

Pour une autre partie venant des *recoppes* des serures de la dicte baille du beffroy .XXIX. livres. (12 mai-17 août 1454, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

De lui [Henry Maillart] pour une corbille et *recopes* de parchemin. (11 fév. 1455, *Exéc. test. de Jehan Hauwiel*, A. Tournai.)

— Deuxième farine tirée du son séparé du gruau :

Et autant comme ils prennent de ces gruyaux ou *recoppes*, autant mettent ils d'avoine avec. (*Ménag.*, II, 4.)

— Au branle, action de quitter le cercle pour former les files :

Hay le branle et puy la *recoupe*,
Des deu pié je les vou recouppe.
(CL. MAROT, *Ep. du biau fys de Puzy*, OEuvr., I, 264, Jannet.)

**RECOUPEMENT**, s. m.

Cf. VI, 685ª.

**RECOUPER**, v. a., anc., au branle, interrompre le cercle pour former les files :

Hay le branle et puy la recoupe,
Des deu pié je les vou *recouppe*.
(CL. MAROT, *Ep. du biau fys de Puzy*, OEuvr., I, 264, Jannet.)

Cf. VI, 685ᵇ.

**RECOUPLER**, v. a., accoupler de nouveau :

*Recouple* moy tes chiens, je te puis asseurer
Que tu verras bien tost ce miracle averer.
(RONS., *Boc. roy.*, OEuvr., III, 292, Blanchemain.)

**RECOURBEMENT**, s. m., action de recourber, état de ce qui est recourbé :

Droit aler d'entencion a Dieu sanz nul *recorbement*. (*Légende dorée*, Maz. 1729, fº 11ᵈ.)

Vers le milieu de son *recourbement* (de la mer), on trouve le destroit de Caffa. (DU PINET, *Pline*, IV, 12.)

**RECOURBER**, v. a., courber de manière qu'un bout aille rejoindre l'autre :

Agu dos a et *recorbé*.
(*Eneas*, 2569.)

Nature a ordonné es fruitz des arbres et de terre qui ont l'escorce mole ou dure qu'ilz se *recourbent* ou cheent apres ce qu'ilz sont assez meurs. (L. DE PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, B. N. 1009, fº 89 vº.)

Pour redresser un bois courbé on le *recourbe* au rebours. (CHARR., *Sag.*, II, 2.)

**RECOURIR**, v. — N., courir de nouveau :

Pour repousser l'ennemy, si d'adventure il osoit encores une fois *recourir* dans son royaume, et y rentrer en armes. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, fº 171 vº, éd. 1588.)

— Fig., aller demander une aide qu'on ne trouve pas ailleurs :

Les gens d'entendement... ont accoustumé en pareilles considerations a celles icy ou il faut distinguer les loix naturelles des controuvees, *recourir* a la generale police du monde. (MONT., I, 35, p. 132, éd. 1595.)

— A., parcourir de nouveau :

*Recourons*... tout le discours. (BONAV. DES PER., *Lysis*, Rec. des œuvres, p. 40, éd. 1544.)

— Par confusion avec *rescorre* :

L'obstinee sollicitude en lui par nature posee de *recouvir* et secourir ses pigeonneaulx. (RAB., *Quart liv.*, III.)

Cf. RECORRE 1, t. VI, p. 683ᵇ.

**RECOURONNER**, v. a., couronner de nouveau :

Charlemainnes lor fius ainsnes,
*Fu* des barons *recouronnes*,
Car ses pere sans nule envie
L'ot fait couronner en sa vie
De l'apostole Estievenon.
(MOUSKET, *Chron.*, 2342.)

**RECOURS**, s. m., action de recourir à qqu'un, à qqchose :

Et s'elle ne l'aquitoit li maison del Vaul Sain Lambert, ilh aroit *recurs* a dit bonier. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1248, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fº 58ᵈ.)

Et volons que les creanciers aient *recors* a nous de celes detes. (1286, A. N. K 36, pièce 5.)

— Ce à quoi l'on recourt :

Tu ies lors fosses et lor murs ;
A toi doit estre lor *recours*.
(RENCLUS, *Carité*, LX, 11 ; cf. *corrigenda*.)

A celui ki a fievre ague, ch'est *recours* quant il sue. (XIIIᵉ s., *Rem. pop.*, nº 51, Am. Salmon, dans *Et. rom. déd. à G. Paris*, p. 259.)

Et toy, as tu autel *recorps*
Que ton frere ? maudit soit il !
(*Myst. de S. Crespin et S. Crespinien*, p. 12, Dessalles et Chabaille.)

Ils invoquent la mort, *recours* des miserables.
(DESPORT., *Angelique*.)

Cf. RECOURS 1, t. VI, p. 686ᵇ.

**RECOUSSE** et **RESCOUSSE**, s. f.

Cf. RESCOUSSE, VII, 91ª.

**RECOUVRABLE**, adj., qui peut être recouvré :

Levez sus, hault mediateur,
Allez estre repparateur
De l'offence tant miserable
Qui sans vous n'est point *recouvrable*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 18979.)

Il n'y a chose moins *recouvrable* que le temps.
(GABR. MEURIER, *Trésor des Sentences*.)

(La vertu) Est un thresor d'autant plus estima-[ble,
Qu'en le perdant il n'est point *recouvrable*.
(LA BORDERIE, *l'Amye de Court*.)

— Qu'on peut se procurer :

Contre ces defenses fut publié un petit discours bien fait, mais sanglant et seditieux, et imprimé a Paris, ainsi que me dit un homme d'honneur qui avoit eu a peine le loisir de le lire, tant il estoit rare et peu *recouvrable*. (L'EST., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 362.)

— Avec un nom de personne, sur qui on peut recouvrer de l'argent prêté, solvable :

Et si apres le premier deffaut tel adjourné s'absentoit, et se rendit fugitif ou latitant, pourra contre luy estre depesché commission de saisissement de ses biens jusques a la somme pretendue, et en deffauts de biens par emprisonnement de sa personne, jusques qu'il ait baillé caution, s'il est *recouvrable*. (31 juill. 1531, *Ordonn. de la Chambre du conseil d'Artois*.)

**RECOUVRANCE**, s. f.

Cf. RECOVRANCE, VI, 687ª.

**RECOUVREMENT**, s. m., action de recouvrer :

Por aler ou servise Dieu ou secours et ou *recouvrement* de l'empire de Constantinople. (1265, *Lett. de l'emper. Baudouin*, dans *Hist. de Bourgogne*, Preuv., II, XXIX.)

Pour conseiller et pourchasser le *recrovement* dudit chastel. (*Journ. de P. Scatisse*, dans *Hist. de Nîmes*, II, 2.)

Il feit certains sacrifices pour le *recouvrement* de sa santé. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

Il faudra user de l'eau pour le *recouvrement* de la raison de Fortunio. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, fº 97 vº, éd. 1588.)

— Part., action de recouvrer ce qui est dû :

Pour le fait et *recuevrement* de nostre dit travers et peage de Crespy. (1393, *Peage de Crespy*, B. N. 11659, fº 1 rº.)

Cf. RECOVREMENT, VI, 687ᶜ.

**RECOUVRER**, v. a., rentrer en possession de :

Que lur anseinet ol poissent *recovrer*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 63ᵇ.)

Perdut avez vostre moreis,
Vus nel *recuverrez* des meis.
(*Gormond et Isembard*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.* 34, 20.)

Son cors teneit en grant chierté ;
Tute *recuevre* sa bealté.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 219.)

L'ounor qu'avoit perdue toute li *recouvra*.
(*Cheval. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 345, 18.)

Pour *recouvrer* leurs diverses pertes. (J. MOLINET, *Chron.*, VIII.)

Pour *recoupvrer* leur liberté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, II, 1.)

Cf. RECOVRER, VI, 688ª.

**RECOUVRIR**, v. a., couvrir de nouveau :

Car tote nuit l'estut veillier
Et degeter et tressaillir,
Descovrir sei et *recovrir*.
(*Eneas*, 8400.)

Par les viles et par les bois
*Furent* les maisons *recovertes*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24659.)

Quant tu fu descovers
Dou poil dont ore *ies recovers*
Par covoitise de regars.
(RENCLUS, *Miserere*, XCIX, 7.)

Au *recouvrir*, au replakier, et au refaire. (XIIIᵉ s., *Chirogr.*, Cité, A. Tournai.)

De la requeste Henry Doret pour *recouvrir* d'estrain se maison en le rue Blandignoise, en promettant dedens quatre ans le couvrir de tieulle. (7 déc. 1451, *Reg. des Consaux*, 1451-1454, A. Tournai.)

— S'est dit par confusion avec *recouvrer* :

Adieu : vous avez perdu une occasion que vous ne *recouvrirez* jamais. (BRANT., *Des Dames*, Œuvr., IX, 9, Lalanne.)

Ainsi tout d'un coup j'ay perdu mon bien, et l'esperance que je pouvois avoir de *recouvrir* le salaire de mes travaux passey. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 198 r°, éd. 1588.)

Un forfaict qui ne peut *estre recouvert* ny effacé. (ID., *ib.*, f° 227 v°.)

Cf. RECOVRIR, VI, 690ᵇ.

**RECRACHER**, v. a., cracher (ce qu'on avait mis dans la bouche) :

Enfant, garde toy de maschier
En ta bouche pain ou viande
Oultre que ton cueur ne demande
Et puis apres la *recracher*.
(*Contenances de table*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., I, 189.)

**RECREANCE**, s. f.

Cf. VI, 690ᶜ.

**RECREATIF**, adj., qui récrée :

Une canchon doulce et *recreative*.
(Août 1487, *Puy de l'école de rhetorique*, 41ᵉ congrégation, ms. Tournai.)

Vostre repos vous soit *recreatif*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, IV.)

Pouvoir recouvrer des canariz, dont je trouve le chant *recreatif*. (27 mars 1583, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 510.)

**RECREATION**, s. f., ce qui, interrompant le travail, en délasse :

Et avoir aucune *recreation* ensamble. (*Vies des hermites*, ms. Lyon 698, f° 10 v°.)

Quant as Ebriez fu lor commenciez a conter par l'an de *recreacion*, ch'est a dire par le tens de leeche. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 5ᵇ.)

Pour prendre leur *recreacion*. (Mars 1392, *Ord.*, VII, 556.)

Et furent par pluiseurs fois en grans reviaus et *recreations* ensamble. (FROISS., *Chron.*, VI, 96, Luce.)

— Soulagement :

Aucuns fiebles et malades se refroidierent par le goust de l'eau douce, et les malades orent *recreation* de leur maladies. (J. DE VIGNAY, *Chron. de Primat*, Rec. des Hist. de Fr., XXIII, p. 42.)

1\. **RECREER**, v. a., créer de nouveau.

Cf. VI, 693ᵃ.

2\. **RECREER**, v. — A., ranimer, réjouir par quelque chose d'agréable :

D'arbre ne d'erbe n'i a mie
Que souatume ne *recrie*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 105ᵇ; *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 456ᵇ.)

Si vos dirai comment la mere
Le grant signor qui tot cria
De tos ses max la (l'empereriz) *recria*.
(GAUT. DE COINCY, *De l'emperer. qui gard. sa chast.*, 2184, ap. Méon, *Nouv. rec.*, II, 70.)

Le vin odorant est fort propre pour *recreer* les forces abbatues. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 103.)

— Délasser du travail par le repos :

En toi repose et en toi se *recrie*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 5ᵃ.)

S'irai esbatre
Et *recrier* un peu ma teste.
(ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 99ᶜ.)

Jouer longuement a la paume, ce n'est pas *recreer* le corps mais l'accabler. (FRANÇ. DE SALES, *Vie dev.*, III, XXVI.)

— N., au sens du réfléchi :

Ledit jour conjoyr et *recreer* ensemble, comme icellui deffunct l'avoit ordonné par son dit testament, .xx. s. (1503, *Exéc. testam. de sire Jehan le Jone prebtre*, A. Tournai.)

**RECREMENT**, s. m.

Cf. VI, 693ᵃ.

**RECRESPER**, mod. recrêper, v. a., crêper de nouveau :

Fay luy premier les cheveux ondelez,
Nouez, retors, *recrespez*, annelez.
(RONS., *Amours*, l. I, Elégie à Janet, p. 112, éd. 1584.)

De ses cheveux une tressure blonde
A floccons d'or ça et la vagabonde,
Et *recrespee* en cent petits anneaux.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1ʳᵉ journ., f° 26 v°.)

**RECRESPIR**, mod. recrêpir, v. a., crêpir de nouveau :

*Recrespir* une muraille. Aidez vous de crespir. (R. EST., 1549.)

Cf. VI, 693ᵇ.

**RÉCRIER**, mod., v. RESCRIER.

**RECRIMINATION**, s. f., reproche qu'on oppose à un autre reproche :

*Recrimination*. A recrimination, an accusation of an accuser, the retorting of a crime. (COTGR.)

**RECRIMINER**, v. n., opposer un reproche à un autre reproche ; par extens. :

Il sembleroit que je voulsisse souspeçonner et *recriminer* de ne pas croire qu'il y en aye. (MONT., III, 12.)

**RÉCRIRE**, mod., v. RESCRIRE.

**RECROISER**, v. — A., croiser de nouveau :

*Recroiser*. Aidez vous de croiser. (R. EST., 1549.)

— N., se croiser de nouveau :

Au dessus des dictes flasques, mis une autre flasque en *recroisant* sus les autres de dix pies de long. (1445, *Compte des fortifications*, A. Tournai.)

**RECROISETÉ**, adj., t. de blas., se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix :

Le sire de Pois. — De gueules a une bande d'argent a croixetes d'argent *recroixetees*. (*Armor. de Fr. de la fin du XIVᵉ s.*, Cab. hist., VI, 226.)

— S'est dit par erreur pour la croix de Lorraine :

Croys *recroisetees*. (*Obseq. de la reine Anne*, B. N. 5094, 24 v°.)

**RECROISTRE**, mod. recroître, v. n., croître de nouveau :

Ainc ne ploia ne flesqui tant ne quant,
Contre le fais *recroissoit* l'auferrant.
(RAIMB., *Ogier*, 10668.)

Cf. VI, 696ᶜ.

**RECROQUEVILLIER (SE)**, v. réfl., se rétracter en se desséchant :

Tortu et *recroquevillié*.
(GUILL. DE DIGULL., *Pelerin. de la vie hum.*, 7968, var., Stürzinger.)

*Recroquebillé*, et *recroquevillé*. As recroquillé. (COTGR.)

**RECROQUILLER**, v. — Réfl., se rétracter en se desséchant :

Bien tortu et *recroquillié*.
(GUILL. DE DIGULLEV., *Peler. de la vie hum.*, 7968, var., Stürzinger.)

*Recroquillé*. (COTGR.)

— A., par confusion avec *recoquiller* :

Souvent fait ses cheveus laver,
*Recroquillier*, pignier, graver.
(J. LE FEVRE, *Matheol.*, II, 261, Van Hamel.)

Cf. RECROQUILLÉ et RECROQUILLER, VI, 697ᵃ.

**RECRU**, adj.

Cf. REGROIRE, VI, 694ᵇ, subdivision du participe passé.

**RECRUE**, s. f., nouvelle levée de soldats pour remplacer ceux qui manquent :

*Recreue*, c'est remplissage d'une compagnie de gens de guerre diminuee par mort ou autrement. (NICOT.)

— Par extens., soldat de nouvelle levée, nouveau soldat :

Puis y est survenu le regiment du comte de Boussu avec ses *recrutes* aultant mal conditionnees que celles des sʳˢ de Fresin, Vendegies. (Mai 1592, *Acte des Etats de Hainaut*, ap. L. Devillers, *Invent. des Archives des Etats de Hainaut*, I, 205.)

Cf. REGREUE 2, t. VI, p. 693ᵉ.

**RECTANGLE**, adj., qui a un angle droit ; anc., qui se dirige à angle droit, perpendiculairement :

Tu entendras telles plaines ne rien faire, que les raions du soleil soient *rectangles* sus lesdites plaines, quoi que le soleil soit trop plus grand que la terre. (R. LEBLANC, *Trad. de Cardan*, f° 95 r°.)

— S. m., parallélogramme dont les angles sont droits :

Laquelle (corde) estoit distante de la plaine plus que de trois parties prises des quatre parties du *rectangle*, tant estoit droite, et roide de montee. (R. Leblanc, *Trad. de Cardan*, f° 354 r°.)

**RECTANGULAIRE**, adj., qui a la forme d'un rectangle :

Sçachez doncques que ceste faction ou partie de miroir *rectangulaire* entre toutes brusle merveilleusement. (1571, *Magie naturelle de J. Porta*, p. 485, éd. 1612.)

**RECTEUR**, s. m., celui qui dirige, régit :

*Recteurs* ou gouverneurs. (Jeh. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 13d.)

Exercer la charge de *recteur* des ecoles de Dijon. (7 av. 1537, Ste Chapelle de Dijon, cart. 13, A. Côte-d'Or.)

— Part., curé d'une paroisse :

S'il (un testament) est faict durant sa maladie, ou par personne qui ne sache signer, sera requis qu'il soit signé du *recteur* de la paroisse et d'un notaire. (1575, *Cout. de Bret.*, Coust. génér., II, 790, éd. 1604.)

— Adjectiv. :

Suy les dieus conduiseurs et *recteurs*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 20 v°.)

**RECTIFICATEUR**, s. m., celui qui rectifie :

*Rectificateur*. A rectifier. (Cotgr.)

**RECTIFICATION**, s. f., action de rectifier :

La *rectificacion* des levres d'une plaie. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 861.)

Pour rectification et adressement des figures qui sont faites ou resgart du solail et de la lune. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 24 r°.)

De la *rectification* des os. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 3a.)

**RECTIFIER**, v. a., rendre droit ; fig., anc., diriger, conduire d'une manière droite :

Interroguié quel doibt estre le recteur du peuple, respondit : Il *se* doibt *rectifiier* ains qu'il *rectifie* le peuple. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 69 v°.)

— Rendre exact en corrigeant :

Puis *soient* eslargis et rectifies les pulvilles. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 698.)

— Rendre pur par une nouvelle distillation :

Si tu veux avoir l'eau de vie excellente, la faut *rectifier* deux ou trois fois. (Paré, XXVI, viii.)

— Par extens. :

L'odeur du citron *rectifie* et oste la corruption de l'air. (*Jard. de santé*, I, 125.)

**RECTILIGNE**, adj., qui est en ligne droite :

Figures *rectilignes* ou angulaires. (Oresme, dans *Thèse de Meunier*.)

**RECTITUDE**, s. f., direction en ligne droite :

*Rectitude* est dit de chose droite, et quant une ligne ou une verge est droitte. la dreceur de elle est *rectitude*, et par semblable dit l'en que *rectitude* de voulenté est quant la voulenté est droitte et elle veut ce que elle doit vouloir. Et *rectitude* de conseil est tel quant le conseil est come il doit estre, et ainsy aux aultres choses. (Oresme, *Eth.*, Table.)

— Fig., juste direction :

*Rectitude* de vie. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 204 r°.)

**RECTORAL**, adj., de recteur :

Chape *rectorale*. (Bourgueville, *Rech. de la Neustrie*, II, 105.)

Ledit recteur Roze quittant sa capeluche *rectorale* prit sa robe de maistre es arts aveq le camail et le roquet. (*Sat. Men.*, Et. de Par., p. 17, éd. 1593.)

**RECTUM**, s. m., partie du gros intestin qui aboutit à l'anus :

Le sixiesme (boyau) est appellé *rectum* pour ce que de pres du roignon gauche descend tout droict au fondement. (J. Goeurot, *Entret. de vie*, f° 45 r°.)

**REÇU**, s. m., écrit par lequel on reconnaît avoir reçu de qqu'un une somme d'argent, un objet :

*Receu*. As recepissé. (Cotgr.)

**RECUEIL**, s. m.

Cf. VI, 697b.

**RECUEILLEMENT**, s. m., action de recueillir :

Le *recoulement* des impotz. (1429, dans *Dict. gén.*)

Et le *rechoillement* d'iceulx biens aidié a conduire contre les ordonnances sur ce faictes. (9 juin 1438, *Reg. de la loy*, 1425-1441, Bans de .x. livres, A. Tournai.)

**RECUEILLIR**, v. — A., réunir pour ne pas laisser perdre :

Dedevant sei les ad fait tuz uvrir
Et tuz les cuers en palie *recuillir*.
(*Rol.*, 2964.)

Al matin, quant li rois vit le solel luisir,
Fist le cief Nicolas et le cors *requellir*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 10c, Michelant.)

Si *recuillirent* totes lor genz et vassials. (Villehard., § 471.)

Quant ele veit en cele mer
Ces nes et ces dromonz sigler
En ses eles *requeut* le vent,
Vers la nef sigle durement.
(Guillaume, *Bestiaire divin*, 393.)

— Réfl., se rassembler, se retirer :

Ensi fu otroié et juré et lors ot grant joie par tote l'ost. Et *se recuillirent* es nes. (Villehard., 118, Wailly.)

Et cil qui en eschamperent s'en vindrent fuiant a la Rousse, et *se recoillirent* avec lor genz qui la dedenz estoient. (Id., 409.)

On peut dire selon l'apparence du lieu que moult grande estoit l'abitacion et que moult de peuple *s'i* povoient *recoellir*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 39.)

— Emploi partic., s'embarquer :

Nous *nous requeillimes* le mardi apres diner de relevee, et dui de mes chevaliers que je avoie de remenant, et ma mesnie. (Joinv., *S. Louis*, 305.)

— A., ramasser :

... Dont en faisant de l'atre saint Brixe fortresse, estoit yssus dehors sur lesdis du ghet et sergens, *recoellant* pierres, et s'efforchant de getter sur eulx. (8 février 1453, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

— Replier :

Maint pavillon veissiez *recoillir*.
(*Garin le Loh.*, 1re chans., XXVIII.)

— Réfl., *se recueillir sur ses pieds*, se remettre sur pieds :

Qant li rois Bohorz senti son cheval chaoir, si se *recoill sor ses .ii. piez*. (*Artur*, B. N. 337, f° 62c.)

— Recevoir, prendre comme profit :

Passet avant, le dun en *recueillit*.
(*Rol.*, 3210.)

Les tref destendent, l'avoirs *fu requellut*.
(Raimb., *Ogier*, 12968.)

Soier feront et *requellir* les bles.
(Id., *ib.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 150, 15.)

Alons iqui prendre port, et *recuillons* les blez et les viandes del pais ; et quant nos *aurons* les viandes *recuillies*, alomes devant la ville, et faisons ce que nostre sires aura porveu. (Villehard., § 131.)

La saison de *recoeuillir* les foings est prochaine. (8 mai 1549, A 16, A. Rouen.)

— Recevoir comme digne d'intérêt :

O rikes hom, chest mot *recuel* ;
Ne le lai pas aler au vent.
Ichest mot recorde sovent,
Car chil Wai ! t'atent a ton suel.
(Renclus, *Carité*, lxxxix, 9.)

— Recevoir comme ayant besoin de protection :

(Vostre Saincteté) nous vouloit *recueillir* et embrasser. (18 déc. 1573, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 58.)

— Accueillir, en général :

L'amie vient ; il le *rekiolt*,
Et fait de li ço que il violt.
(*Parton.*, 1703.)

A molt grant joie *fu* Ge. *recoillis*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 32d.)

A Ribuemont est Ybers revertis,
Qui a grant joie *fu* cel jor *recoillis*.
(*Raoul de Cambrai*, 6580.)

Au plus tost que pueent s'aprestent
Pour *recueillir* Blonde a honeur.
(BEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 4624.)

Il ne failloit a eulx riens de *recuillir* chascuin selon son degré, et festoier si a point que chascuin en estoient contens. (*Le chevaler. conte d'Artois*, p. 3.)

Ou elle fu dou chevalier et de la dame tres joieusement *requelloite*. (FROISS., *Chron.*, I, 227, Luce.)

Les barbares qui estoyent dedans *recueillirent* ceste veue avecques grands cris de joye et grands battements de mains. (AMYOT, *Vies*, Lucullus.)

— Part., en parlant de gens qui combattent :

Si les *recoillirent* au fers des lances molt roidement. (*Artur*, B. N. 337, f° 80[a].)

Et ly bons rois vaillans moult bien le *reculli*.
(*H. Capet*, p. 239.)

La *furent* Namurois fierement *recolhis* ;
Diex aidat les borgois de Chiney, che m'est vis.
(*Geste de Liege*, 10727.)

Si y trouverent deux mille archiers de bonne estoffe quy les *recoeillirent* vigoureusement et misrent en fuite. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 266.)

— Recevoir :

Un lai en firent li Bretun :
Des Dous Amanz *recuilt* le nun.
(MARIE, *Lais*, Dous amanz, 5.)

Nous meismes trancherons l'abre, mas que tu te metes desouz et le *recuil* sor toi. (*Vie saint Martin*, B. N. 988, f° 234[d].)

L'une des foiz *requeilli* Guillaumes de Boon le pot de feu gregoiz a sa roelle. (JOINV., *S. Louis*, § 240.)

Entre gens de guerre *sont recueilliz* folz et saiges. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, II, 26, Soc. Hist. de Fr.)

**RECUIRE**, v. — A., soumettre à une nouvelle cuisson :

Mainte feiee *fu* tenprez
Et bien *recuiz* et bien soldez.
(*Eneas*, 4473.)

Je vos aport un petit tresor.
Une mult riche juste d'or
*Requiz* e esmerez e fins.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30148.)

Richece ot sus ses treces sores
Ung cercle d'or ; onques encores
Ne fu si biaus veus, ce cuit,
Car il fu tout d'or fin *recuit*.
(*Rose*, 1096.)

— Fig. :

Ce qui pourra estre avec le temps, qui afine et *recuit* toutes choses. (CHARRON, *Sagesse*, Epistre, A 4, éd. 1601.)

— N., recevoir une nouvelle cuisson :

Comme le sucre a la chaleur *recuit*...
(AL. CHARTIER, *Poés.*, Déb. des deux fort. d'amour.)

Cf. RECUIT 1 et 2, t. VI, p. 700[a] et 700[b].

**RECUIT**, s. m., opération par laquelle on recuit certaines matières :

Verra comment les maistres fondeurs et affineurs besongnent, tant aux *recuiz* de la mine que a tirer et laver les regietz et fondre et affiner. (1455, A. N. KK 329.)

**RECUITE**, s. f., syn. de recuit :

Comme le sucre a la chaleur recuit,
Quant il est prest
Par *recuittes*, et maintz divers apprestz.
(A. CHART., *Poés.*, Déb. des deux fort. d'am.)

**RECUL**, s. m., action de reculer :

Lesquelz se misrent au *recul*, faisant fuyte de lou. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 79 v° ; II, 267, Soc. Hist. de Fr.)

— Possibilité de reculer :

Et li dist : Tu ne sez, compaing,
Que je fis ersoir beau gaaing
A Briset, le frere Chapel ?
Onques ne li remest drapel
Que tout ne perdist sanz *recul*
Comme les braies de son cul.
(*Du Prestre et des .II. ribauz*, Moutaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 59.)

**RECULADE**, s. f., action de reculer :

*Reculade*. A recoyling, a going, or giving back ; also, a by hole, or remote, or secret corner. (COTGR.)

**RECULEE**, s. f.

Cf. VI, 700[b].

**RECULEMENT**, s. m., fait de reculer :

Et tout chou seroit pour le *reculement* de ces .II. solstices qui desdont que Dieu fu nes ont reculé tressi a chi et reculeront a tous jours mais en avant de .VI. vins ans ung jour. (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 189[c].)

Cellui qui le *reculement*
Des anemis veult sotement
Sievir, tantost ara pardue
La victoire devant eux.
(PHIL. DE VITRI, *Chapel des fleurs de lis*, 705, Piaget, *Romania*, XXVII, 84.)

Estant venu jusques a Paris, il tourna arriere aussytost, et pour voiler son *recullement*, il est allé assieger Chasteau Thierry. (11 avril 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 370.)

— Action de faire reculer ; par extens., action de mettre à l'écart :

Quant au *reculement* de Rostan Bassa, tout le monde le trouve fort estrange ; mais de moy je cuyderois qu'il fust advenu pour la seule souspeçon et jalousie que le G. S. a deu avoir. (17 nov. 1553, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 289.)

Les *reculemens* de messieurs de Montmorency et de Brion y sont oubliez. (MONT., II, 10, p. 270, éd. 1595.)

— État de ce qui est mis à l'écart, dans une position mauvaise :

Ursus, dolent du *reculement* de ses dieus et de son regne, manda a tous les rebelles qu'ilz venissent sacrifiier a ses dieus. Mais tous d'une volenté contredirent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 48 r°.)

— Retardement :

Sans y comprendre le temps qu'il fault vacquer a la visitation et termination des proces et les aultres choses survenants journelement pour la police de ladicte ville a leur grant regret, non pour le travail que ce leur est (a ce qu'ils remonstrent), mais pour le *reculement* que la commune en reçoipt en ses affaires. (22 janv. 1557, *Lettres de Phil. II, roi d'Espagne*, 2[e] reg. aux privilèges, f° 33 v°, A. Bailleul.)

— Renfoncement :

La nature de ce lieu, a ceulx qui de loing la regardent, est telle que on le reputeroit plustost ung *reculement* et angle ou une coue de mer que passer on ne peust, que l'on croiroit le passage estre par illoc. (*Chron. et hist. sainte et prof.*, Ars. 5079, f° 133[b].)

**RECULER**, v. — N., aller en arrière :

Cuidiez vos ore qu'alasse *reculant?*
(*Coron. Loois*, 2451.)

En celle fuite, ilz *reculerent* en une grande fosse ou pluseurs cheyrent mors. (J. GOULAIN, *Trad. des Chr. de Burgos*, Bibl. Ec. des Ch., 1883, p. 283.)

Ceuls ne s'en fuirent pas,
Ains ne *reculerent* pas.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 219.)

— Fig., rétrograder (dans la voie du bien) :

Ja lor ordre ne doit faillir ;
Bien furent assiz et rieglé
Un petit sont plus ordené ;
Mes molt les voi ore *reculer*.
(GUIOT, *Bible*, 1635.)

— A., faire aller en arrière ; part., repousser :

Francheis *sunt reculé* le tret d'un arc d'aubour.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. 247, f° 166[c].)

Se ferirent en l'ost se qu'il les *reculerent* et firent fouir. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 372[b].)

La *furent* cil Engles *reculé* et rebouté. (FROISS., *Chron.*, IV, 158, Luce.)

Travaillant a mettre hors les Savoyards, sur lesquels il avoit desja reprins beaucoup de places et continuoit ses progres a les *reculer* du costé d'Antibes et Cannes. (27 juin 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, 1841.)

— Éloigner du but poursuivi :

Pour les *reculer* de leur salut. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 310[a].)

J'ay de quoy esperer avec l'aide de Dieu, qu'ils ne se trouveront jamais plus empesches ni plus *recules* de leurs desseings. (5 avril 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 33.)

Je ne puis *reculer* les huguenots des charges sans hazarder le repos de mon estat. (*Ib.*, t. V, p. 15.)

Ils me *reculoient* de la court pour ce qu'ils avoient entendu que j'etois mal content de leur entreprise. (L'HOSPIT., *Testam.*, ap. Brant., *Gr. cap. fr.*, III, 321, Lalanne.)

**RECULONS**, loc. adv., en allant en arrière :

*A reculons* se trait arriere.
(*Ren.*, Br. III, 346.)

— Fig. :

Ceulx qui... guaingnent leur vie a *recullons*. (RAB., *Tiers liv.*, I., éd. 1552.)

— En tournant le dos à la direction suivie :

Il chevauchoit *a recullons* an mout sauvage meniere, ce devant derriere. (*Perceval*, I, 52.)

**RECUPERATION**, s. f., action de récupérer :

Vertu qui donne santé et consolation et *recuperation* de vie. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 923, I, 14.)

Pour cause de la *recuperacion* d'aucuns des biens meubles dudit feu frere Bernart qui estoient destournez et en avanture d'estre a tous jours perduz a nostre religion. (1356, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 26 r°.)

**RECUPERER**, v. a., rentrer en possession de :

De recuperare on a fait premierement *recuperer*. (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, I, 187.)

*Recuperer* et reconquester par le moyen de xhorres, araines et abattemens plus bas. (1582, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, II, 204, éd. 1753.)

Cf. VI, 701ᵃ.

**RECURAGE**, s. m.

Cf. Rescurage, VII, 92ᵇ.

**RÉCURER**, mod., v. Rescurer.

**RECURRENT**, adj., qui revient sur soi :

Nerfs *recurrents*. (J. Canape, *Tabl. anat.*, f° 61 v°.)

**RECUSABLE**, adj., qui peut être récusé :

Si tous les dits rapporteurs sont *recusables*. (*Coust. d'Aoste*, p. 49.)

**RECUSATION**, s. f., action de récuser :

... Et vous deffendons estroitement que vous ne recevez aucuns appeaux ou *recusations* de ce faire. (1332, A. N. JJ 68, f° 4 r°.)

La *recusacion* du pueple. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 254 r°.)

**RECUSER**, v. a., refuser d'accepter comme juge, comme arbitre, comme témoin, etc. :

Sanz ce qu'il y eust nul qui *recusast*. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 67 v°.)

— Anc., au réfl., même sens :

Et ordonnons que de chose que vous en faciez, ordeniez ou pronunciez on ne *se* puist appeler ne *recuser*. (1332, A. N. JJ 68, f° 4 r°.)

— Par extens., refuser d'accepter l'autorité de qqu'un, de qqchose :

Et si le roy latin nye ou refuze
Le mariage et d'obeir *recuze*,
Faiz que par armes la tienne force sente.
(Oct. de S. Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 72ᵃ.)

De sa part, elle se monstre deliberee en tel cas d'employer toutes ses forces spirituelles et temporelles contre le *recusant* ladicte paix. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 354.)

**REDACTION**, s. f., action de rédiger, ce qui est rédigé :

Pour ceste cause resolution fust prise entre les medecins, cognoissans la ferocité de cette maladie, que l'on paillieroit et farderoit la maladie, sans la declarer entierement, affin que par la *redaction* que l'on pouvoit faire ayseement de sa douleur de teste, il eust opinion de l'integrité de la cure. (1595, *Récit anon.*, dans *Mém. et doc. inéd. relat. à l'hist. de la Fr.-Comté*, VII, 431.)

**REDARGUER**, v. a., convaincre de faute ; par extens., blâmer, reprendre :

Il s'efforcent de venir a honorables estas ou de faire choses honorables et apres il en *sont redarguez* et repris, comme indignes ou non pas puissans. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 426ᵈ.)

S'il y a en aucune des sœurs beguines faute manifeste et publique, qu'elle (la maîtresse) le *redargue* et corrige en charité et discretion. (2 avril 1519, *Règlem. du béguinage de Tournai*, ap. Delannoy, *Notice historique des divers hospices de la ville de Tournai*, p. 144.)

— Convaincre d'erreur ; réfuter :

Pour ce li clers de Sainte More,
Qui n'entendoit que vouloit dire,
Li *redargua* sa matire.
(*Ovide moralisé*, A. Thomas, *Romania*, XXII, 272ᵃ.)

*Redarguoit* et reprenoit les livres de saint Hierosme. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 70.)

**REDDITION**, s. f., action de rendre :

Sans esperance de *reddition*, c'est ou gist principalement la force et vertu du bienfaict. (Charr., *Sagesse*, III, 11, p. 611, éd. 1601.)

— Part., action de rendre une ville :

Accusé de trahison pour la *reddition* du fort de Pyle. (Amyot, *Vies*, Coriol., 19.)

— Action de présenter un compte pour qu'il soit examiné :

Jusques a la *reddicion* de ce compte. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 14 r°.)

Que partant ils soient et demeurent quittes et decharges et paisibles de toute autre *rediction* de compte. (1403, Arch. Mémorial F, f° 135 v°, pièce 409.)

La *redition* des comptes. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Palais de justice de Beauvais, Prévôté d'Angy, A. Oise.)

Cf. Redicion, VI, 705ᵃ.

**REDEBATTRE**, s. m., débattre de nouveau :

*Redebatre*. To redebate the matter; to cavill, or brable about it againe. (Cotgr.)

**REDEFAIRE**, mod., v. Redesfere.

**REDEMANDER**, v. a., demander de nouveau :

Et cil li *redemande* puis.
(Chrest., *Chev. de la charrette*, 676.)

Li abbes et li co[ve]ns poroient ruclamer sor moi et *rudumander* les set mars dusour dis. (1273, *Cart. du val S. Lambert*, 326, A. Liège, Wilmotte.)

**REDEMOLIR**, v. a., démolir de nouveau :

*Redemolir*. To redemolish, resubvert, overthrow again. (Cotgr.)

**REDEMPTEUR**, s. m., celui qui rachète ; part., Jésus-Christ :

Chieu de haut est leur *redemptor*. (*Psaut.*, LXXVII, 35, B. N. 1761, f° 98 v°.)

Dieu nostre *redempteur*. (*Procès de Jeanne d'Arc*, J. Quicherat, II, 20.)

Plusieurs siecles apres la mort de nostre *redemteur*. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 138 r°.)

**REDEMPTION**, s. f., action de racheter :

Pour les dites rentes principaus et pour la *redempcion* d'icelles avec les ererages. (1342, A. N. JJ 74, f° 1 v°.)

*Redampcion*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ᵃ, f° 119 r°.)

Religieuses personnes et honestes le menistre et couvant de l'eglise saint Matherin de Paris de l'ordre de la sainte Trinité et de la *Rendencion* des chetielx. (1381, A. N. S 4263, pièce 26.)

Et ossi li princes attendoit le *redemption* de chiaus de Cabestain et d'aucunes villes et chastiaus en Nerbonnois qui s'estoient rançonné a non ardoir. (Froiss., *Chron.*, IV, 171, Luce.)

Monseigneur le duc d'Orliens demandoit a la dicte ville que on lui fist aide pour la *redancion* de monseigneur d'Angolesme. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, commune, X, A. Orléans.)

La somme de mille livres tournois que ledit mon nepveuz m'a prestees content pour convertir en ma dite *rehempçon* quant je fus prins et menes audit Mily par lesdis ennemis du roy. (1422, *Règlement d'intérêts et donation par Guillaume de Saulx, conseiller du roi*, B 11367, A. Côte-d'Or.)

— Fig., rachat des âmes du purgatoire par les prières des vivants ; rachat du genre humain par la passion du Christ :

Cum aproismed sa passiuns,
Cho fu nostra *redemptions*.
(*Pass.*, 13.)

Deus pur *redemptiun*
Prist incarnatiun
(Phil. de Thaun, *Best.*, 667, Walberg.)

Car de la grant perdicion
Fut par fame *redencion*.
(Est. de Fougieres, *Liv. des man.*, 1143.)

Or sera la bataille cors a cors el sablon ;
Si en soit Diex au droit par sa *redempcion*.
(*Aye d'Avignon*, 455.)

Car sa mort e sa passiun
Vos fu de mort *redempciun*.
(*De S. Laurent*, 488, Werner Söderhjelm.)

Qui mort est sanz *redention*,
Qui chiet en desperation.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 2c.)

Si come tu as mis la croiz signe de victoire et de *redenpciun* en terre. (*Legende de Pilate*, B. N. 19525, f° 58a.)

Li vins et l'aigue de qoi li autels est lavez senefient le sanc de notre *redenption*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 52 r°.)

Je ly prie de cuer, d'umble condition,
Qu'il ait pitié de my par sa *redension*.
(*Hug. Cap.*, p. 194.)

**REDENONCER**, v. a., dénoncer de nouveau :

*Redenoncer*. To redenounce, to publish, threaten, or summon anew. (COTGR.)

**REDÉPÊCHER**, mod., v. REDESPECHER. — **REDÉPOUILLER**, mod., v. REDESPOILLIER.

**REDESCENDRE**, v. n., descendre de nouveau ; descendre après s'être élevé :

La viele prent de rechief,
Vers l'ymage lieve le chief,
Si bien chante et si bien viele,
N'est sequence ne kyriele
Qu'escoutissiez plus volentiers ;
Et li cierges biaus et entiers
Seur la viele *redescent*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 317.)

**REDESFAIRE**, mod. redéfaire, v. a., défaire de nouveau :

Ne deit preisier glorie del munde,
Plus tot vole que nule arunde,
Tot *redefist* quant que habunde
Et quant que vit, mort, qui qu'en [gronde.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 469, Kremer.)

Ce qui est a esté, et cela qui doit estre,
De ce qui est passé doit recevoir son estre :
Le fait sera desfait, et puis sera refait,
Et puis estant refait se verra *redesfait*.
(RONS., *Eleg.*, 16, Œuvr., p. 632, éd. 1584.)

**REDESPESCHER**, mod. redépêcher, v. a., dépêcher, renvoyer qqu'un dans l'endroit d'où il vient :

Fut tenu souvent conseil et plusieurs choses ordonnees et entre autres *fut* le dit seigneur de Langey *redepesché* en Piemont. (DU BELLAY, *Mém.*, VIII, f° 252.)

J'ay retenu vostre homme trois jours avant que vous le *redepescher*, pour vous mander des nouvelles. (29 août 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 396.)

— Dépêcher une seconde fois ; absol. :

M. le prince de Condé avoit ja mandé a M. d'Andelot de retourner en diligence ; il lui *redepescha* encore pour le haster... (LA NOUE, *Disc.*, p. 625, ap. Littré.)

**REDESPOILLIER**, mod. redépouiller, v. a., dépouiller de nouveau :

Aucune foiz se *redespuelle*
De l'eve qui toute la muelle,
Si con li floz ariers se tire.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 50c ; 5952, Méon.)

**REDESTRUIRE**, mod. redétruire, v. a., détruire de nouveau :

Quant est destruiz por *redestruire*,
Ne doit morir qu'ele ne muire.
(*Partonop.*, 5227.)

**REDEVABLE**, adj.

Cf. VI, 703c.

**REDEVANCE**, s. f., rente, somme payable à dates fixes :

Et li en devera faire tot quanque le fié deit de l'homage et de servise et de mariage et de estage et de totes les autres *redevances* que le fié deit. (*Ass. de Jérus.*, I, 225.)

*Reddevance*. (1297, Fontevrault, anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Rentes, demaines, issuez, pourfitz ou autres *redevenches* appartenens a yaus. (1316, A. N. JJ 53, f° 21 r°.)

*Reddevanche*. (Lundi ap. Touss. 1317, (*Lett. du Garde du sceau de Caen*, S. André, A. Calvados.)

*Reddevence*. (1349, Chap. de Ste-Croix, A. Loiret.)

*Redebvance*. (1584, *Lett. de Henri de Silly*, A. Seine-Inférieure.)

**REDEVENIR**, v. n., devenir de nouveau :

Hom *redevint* li damoisiax ;
Mais n'est el monde nus plus biax
Ne si adroit, fors mon signor.
(*Guill. de Palerne*, 8545.)

*Redesvient* .I. petiz oiseaus.
(GERV., *Best.*, 98.)

**REDEVIDER**, v. a., dévider de nouveau :

*Redevider*. To redevide or make a new division. (COTGR.)

**REDEVOIR**, v. a.

Cf. VI, 704c.

**REDHIBITION**, s. f., annulation de la vente d'un objet reconnu défectueux :

Pour ce est apelé *redibition* ausi come rendement. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 258c.)

En cas de *redibicion*. (*Cout. et ord.*, ms. Dupin 247, 56, B. N.)

**REDHIBITOIRE**, adj., qui donne lieu à la rédhibition :

Ne la maniere d'accion *redebitoire* ne vient en accion de besoignes fetes. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 43a.)

Car puis ne feroit on a recevoir soit en action *redebitoire* outre le terme de six mois. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 23a, éd. 1479.)

Les jurisconsultes ont baillé une action qu'ils appellent *redhibitoire*, a celuy qui auroit achepté un esclave de nation mal famee. (*Privileg. de la ville de Lyon*, p. 53, éd. 1574.)

— S. f., rédhibition :

Se aucun vent ung cheval pour sain et net aux us et coustumes de France, et l'acheteur l'achete sur telle coustume et en paie l'argent au vendeur en recevant le cheval, et celui qui le achecte voit et apercoit dedens .IX. jours apres ce qu'il l'a achecté ou receu que le cheval n'est pas sain ne n'est si comme lui encommande au marchié faire, pource qu'il y a aucun vice par quoy il est recepvable en *redebitoire*, il doit appeller celui qui vendu lui a... (*Cout. et ord.*, ms. Dupin 247, 26, B. N.)

**REDIFFAMER**, v. a., diffamer de nouveau :

*Rediffamer*. Aidez vous de diffamer. (NICOT.)

**REDIGER**, v. a., mettre par écrit avec ordre et suite :

Au command desquelz la coppie de ceste chartre a esté et *est redigé* ou pappier de leur present office. (1455, *Cart. de Cysoing*, p. 393.)

Pompee fust celuy qui voulust *rediger* et metre toutes ces lois en escript. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 242d, éd. 1488.)

Cf. VI, 705b.

**REDIMER**, v. a., racheter ; fig., dans le style religieux :

Encor voult plus homme amer
Dieux, qui, pour nous *redimer*,
De son serf print forme humaine.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VII, 151.)

Cf. VI, 705c.

**REDIRE**, v. a., dire de nouveau ; dire à plusieurs reprises ; dire encore :

Dont lor *redist* arriere mesire Cuenes, et pria por Diu ke il se consellassent. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 580.)

— Dire ce qu'un autre a dit :

Mainte compaignie a tenue
Por agaitier ke on li die
Aucune cose k'il *redie*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXV, 3.)

— Dire ensuite :

Et coment donc ? — Il a nom E...
Donc sospira, puis *redist* : ne...
D'iluec a piece noma : as.
(*Eneas*, 8553.)

Des clers dirai et des chanoines,
Des abbez et de noirs moines
De Citiax *redirai* je mont,
Et de Chartrouse et de Grandmont.
(GUIOT, *Bible*, 564.)

— Dire ce qu'on trouve à reprendre :

Ce fut donc a Poitiers qu'elle (Jeanne-d'Arc) fut examinee deuement, et ou les sages ne trouvans que *redire* sur elle, conclurent que les desseins de ceste paysane procedoient de la grace de Dieu. (BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de Fr.*, Charles VII, an 1428.)

Ayant sans cesse quelque chose a *redire*, controller, et examiner sur les actions d'autruy. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXVI.)

**REDISNER**, mod. rediner, v. n., diner de nouveau :

*Redisner*. To dine again. (COTGR.)

**REDITE**, s. f., répétition fréquente :

Pareille rime, et d'autant de vers, sanz *redite,* comme la premiere couple. (E. Desch., *Art de dictier*, Œuv., VII, 287.)

Sans rien omettre a leur pouvoir, et sans superfluité ou *redicte*. (1454, *Ord.*, XIV, 309.)

Ceux cy rompent la teste de mesmes *redittes*. (Amyot, *Œuv. mor.*, Du trop parler.)

Descrire la ville d'Alexandrie par le menu apres tant de personnages, ce ne seroit que *redicte*. (Belon, *Singularitez*, II, 19.)

— Chose à redire, à reprendre :

Quar je vis une belle dame
Qui me resembla, par mon ame,
Estre la plus belle figure
Que Dius fit onques par nature;
En ly n'avoit nulle *reditte*
Quelconques, ne grant ne pettite.
(*Ep. de Malingre à P. de Hauteville*, ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des* xive *et* xve *s.*, p. 44.)

**REDONDANCE**, s. f.

Cf. VI, 707b.

**REDONDANT**, adj., qui redonde, qui surabonde :

Et encore est il *redondans*
En chascun ..
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 1121.)

**REDONDER**, v. n.

Cf. VI, 707b.

**REDONNER**, v. a., donner de nouveau :

Quel rocher elabouré,
Ou quel temple redoré
Pressera la renommee
De ceste tumbe animee
Laquelle non une fois
Au jour de ses rais publiques
*Redonra* l'ame aux reliques
Du saint astre Navarrois ?
(Rons., *Odes*, l. V, OEuvr., p. 380, éd. 1584.)

— Donner de son côté :

Quel chose rendrai je al Seigneur pur tutes les choses que il *redunat* a mei? (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambr., CXV, 3.) Ms., *redumat.*

Passum cest glaive e cest turment
Desque Deus nos *redunt* victorie,
Force, poeir, honur e glorie.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 2018.)

— Donner à son tour :

Tes fius se met en abandon
A toi et tu le rabandones
A tes sers, cui tu guerre dones,
Dieus veut ke tu sen don *redones*.
(Renclus, *Miserere*, cclxviii, 5.)

— Donner en échange :

L'an des certains nombres gesanz
M. .CC. .IIII. .XX. .XIII. anz
C'un trestout seul ne s'en esquippe
Mande Edouart au roi Phelippe
Que, sanz ce que il li *redoigne*,
Li quite Agenois et Gascoingne.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 12821.)

**REDORER**, v. a., dorer de nouveau :

Pour refaire l'esmaillure,... pour la *redorer*. (1328, dans *Dict. gén.*)

Pour *avoir redoré* les bors desdis pos. (1505, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

**REDORMIR**, v. — N., dormir de nouveau.

— A., dormir à son tour; dormir ensuite :

Que si quelquefois ils se resveillent pour entendre a leurs affaires, on leur rend des comptes si brouillez, qu'ils n'en peuvent sortir : et bien souvent sont en danger (s'ils sont trop actifs et vigilans) de *redormir* un perpetuel somme. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, vol. I, l. V, ch. xxiv.)

**REDOUBLEMENT**, s. m., action de redoubler :

*Redoublement*, conduplicatio, reiteratio. (R. Est., 1539.)

Par le *redoublement* de pareils accidens. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 78 v°.)

**REDOUBLER**, v. — A., rendre double ; par extens., augmenter fortement :

Tant que je pence a luy, mes douleurs se *redoublent*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 685.)

— Réitérer :

Et l'empereur, en reprenant la parole, *redoubla* que la ou on parleroit de paix, ainsi qu'il appartenoit, on ne trouveroit qu'il y eust les oreilles closes. (Guill. Du Bellay, *Mém.*, l. VI, f° 190 r°, éd. 1572.)

— Regarnir en doublant :

*Avoir* refaites et *redoublees* .II. hupelandes. (10 févr. 1405, *Tut. des enf. de Jaquem-Oliette*, A. Tournai.)

A Baudart de Landas, cuvelier, pour les fus de .VIII. queues de vin, par luy appointies et *redoblees*. (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

*Avoir redoublé* le pont de l'abeuvroer. (1452, *Comptes de Nevers*, CC 48, f° 15 v°, A. Nevers.)

— N., devenir double ; par extens., être augmenté fortement :

A *redoubler* leur joye commença.
(Cl. Marot, *Poés.*, II, 308, ap. Littré.)

— *Redoublé*, part. passé, dont la force ou le nombre a été augmenté :

Puys me tournoys a la porte ferree
Qui de verrouix *redoublez* fut serree.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 124, Prisons, Ab. Lefranc.)

— Qui fait plusieurs tours :

Et tous montez a cheval, bravement equippez et harnaquiez et accoustrez, ayans grosses chaines d'or au col *redoubleez*. (1549, *Entrée de Phil. II*, Petit registre de cuir noir, A. Tournai.)

**REDOUTABLE**, adj., qui est à redouter :

Afin que il ne puissent doubter nullui, il se font tout de gré *redoubtables*. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 72 v°.)

— Anc., révéré :

Les *redotables* peres en Crist... (1269, *Test. de Jeanne de Fougeres*, A. N. J 406, pièce 3.)

Cf. Redotable, VI, 708c.

**REDOUTE**, s. f., ouvrage de fortifications détaché, complètement fermé et ne présentant pas d'angles rentrants :

Met en fuitte l'armee, prend toutes leurs *redotes*. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 67.)

*Ridoutes*. (Id., *ib.*, II, 91.)

**REDOUTER**, v. — A., craindre fort :

D'ambedeus pars le *redoterent* si.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 33a.)

Mes jeo criem tant vostre curut
Que nule rien tant ne *redut*.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 35.)

Se me fait *redouteir*
En loiaument ameir,
Car j'ai per tout droiture.
(Guiot, *Bible*, III, 35.)

Et tant faisoit que il *estoit* cremeiz et *redouteiz* par toutes terres. (Ménestrel de Reims, § 214.)

*Redobter* voz chetiz corps, (G. de Charny, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles n° 11124-26, f° 136 v°.)

— Réfl., même sens :

Durement *s'en redutet* de ses parenz.
(*Alex.*, xie s., str. 40c.)

Car du roi *se redoute*.
(*Gar. de Mongl.*, B. N. 24403, f° 3 v°, col. 2.)

Charles, li rois de France, formant *se redota ;*
Mais Naimes de Baviere formant le conforta.
(*Gui de Bourg.*, 3755.)

**REDRECEMENT**, mod. redressement, s. m., action de redresser ; résultat de cette action :

Le *redressement* de l'escluse. (23 avril 1595, *Reg. journal secret des prevostz et jures*, A. Tournai.)

— Fig., action de corriger :

Ele est lumiere a pecheors,
*Redrecemens*, voie et secors.
(Wace, *Concept.*, p. 55.)

**REDRECIER**, mod. redresser, v. a., rendre, remettre droit ce qui est courbé, penché, abaissé, renversé :

Les contraiz i *redrecent* et les muz font parler.
(*Voy. de Charlem.*, 258.)

Dui haut baron l'ont *redreciee*,
Si l'ont tant an piez sostenue
Qu'ele est an son san revenue.
(Chrest., *Clig.*, 4108.)

Les vies cites fist renforchier,
Et les murs caois *rederchier*.
(Wace, *Brut*, 3211.)

Trois fois se pasme, ne se pot astenir,
Quant se *redrece*, si embrace son fil.
(*Loh.*, fragm., A. Doubs.)

Il est apparilliet de ce faire *redrachier*. (xive s., *Charte S. Lambert*, n° 856, A. Liège.)

Ly rois tout en plorant sa femme *redriça*.
(*Chev. au cygne*, 249.)

Quant la table fu ostee, la damoisele chiet a monseignor Gauvain au piez en plorant ; il l'en *redresce* tantost et li dist. (*Perceval*, I, 44.)

Item, pour *avoir redrechié* et remis a point le grant levier de fier, servant aux roquetiers de le Roque. (1445, *Compte des fortifications*, 11e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. :

Tous ceus que le roy Chilperic avoit abaissies et greves a tort, le roy Gontran relevoit et *redreçoit*. (*Grand. cron. de France*, III, 20, P. Paris.)

— Par extens., ranimer :

Sor sa meire Amelot se pamait.
Deus, keil pitiet la meire a cuer en ait !
Tout an plorant doucemant la basait,
A *redresier* trop bien la confortait.
(*Romances et pastour.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 112, 8.)

— N., se relever :

Maint en i font verser et trebuchier,
Qui n'orent puis pooir de *redrecier*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1948.)

Trente an a fait en fossé trebuchier
Que onques puis ne porent *redrechier*.
(Raimb., *Ogier*, 8307.)

Des chevaus a terre versoient,
Si ne pouoient *redrecier*
Ne vers les Flamans adrecier.
(Geffr. de Paris, *Chron.*, 1250.)

— A., remettre dans le droit chemin :

En pensant se *redresser*, ils se fourvoyerent davantage. (La Noue, *Disc.*, p. 568.)

— Fig. :

Si l'apprehension du peril ou du mal publicq en a desroyé aulcuns, je sçauray bien les *redresser* dedans le droict chemin de la reverence et de l'obeissance qui me doibt estre portee, quand j'en seray adverty. (19 mars 1597, *Lett. missives de Henri IV*, t. IV, p. 711.)

— Corriger :

De cel pechié se *redreche*.
(*Advocacie N. D.*, p. 51.)

— Rectifier :

Faisons congnissant a tous cil et toutes celles qui venderont sel, doyent *redresser* leurs mesures, grandes et petites, a l'Ospital. (*Charte*, dans *Hist. de Metz*, III, 217.)

**REDRESSEUR**, s. m., celui qui redresse :

Le *redresseur* de la ruine. (1566, *Bible*, dans *Dict. gén.*)

**REDUCTEUR**, adj., qui réduit. — Part., s. m., celui qui opère la réduction d'une fracture, d'une luxation, etc. :

Que les assistants se taisent et escoutent le *reducteur*. (Paré, XIII, 4.)

**REDUCTIBLE**, adj., qui peut être réduit :

Le prix de la rente constituee estoit au denier douze,... *reductible* et rachetable a ce prix. (Loysel, *Institut.*, ap. Littré.)

**REDUCTION**, s. f., action de réduire ; action de ramener à sa situation naturelle :

La *reductions* des doiz des peez doit estre faite en ceste meniere. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, f° 52a, ms. de Salis.)

— Fig., action de diminuer :

Qu'il face mettre a execution les dictes ordenances royaulx au regard de la *reduction* des franchises et libertez de l'eglise de France. (*Journ. de Nic. de Baye*, II, 157, Soc. Hist. de Fr.)

— Action d'amener à se soumettre :

Durant la conqueste et *redduction* en nostre obeissance par l'aide de Dieu de nostre pais et duchié de Normandie. (Mars 1450, A. N. JJ 185, pièce 73.)

En faisant laquelle *redduccion* avons humblement esté suppliez de donner abolicion generalle aus gens d'eglise. (Juin 1450, *Ord.*, XIV, 96.)

Les Galliciens et Asturiens avoyent despesché des ambassadeurs en France, tant pour se resjouyr de la victoire du roy, et de la *reduction* des Sesnes au christianisme, que la conservation du pape en sa dignité. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, II, i, 13.)

**REDUIRE**, v. — A., ramener :

En justice l'en resgarde premierement a la dignité et valeur des choses, et secundement l'en resgarde a les *reduire* et ramener a quantité et proporcion deue. (Oresme, *Eth.*, f° 241, éd. 1488.)

Fault il pour les humains *reduire*
Que Jhesus, mon cher enffant, muyre ?
Voiez en quel point il est mis.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 18831.)

Le bon roy Charles *reduisit* a la coronne les duchies de Guienne et de Normandie. (*Chron. de L. XI*, ms. Clairamb., début.)

— Fig., *reduire en memoire, a memoire*, rappeler :

*Reduisant en memoire* tant par levre come par lettres le anchienne amour et bone conversacion quy avoit esté entre eulx. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De la conclusion de guerre de tous ceulx d'entour, etc.)

Moyse *reduit en memoire* au peuple comme Dieu a esté son conducteur de tout temps. (Call., *Serm. s. le Deut.*, p. 12.)

Et voulentiers fust retourné a Paris pour faire sa paix avecques la dame ; mais Epistemon lui *reduyct a memoire* le departement de Eneas d'avecques Dido. (Rab., *Pant.*, XXIV.)

— Réfl., se réunir :

Les jeunes gens es lieux ou ils *se reduisoient* ensemble pour s'esbattre aux exercices de la personne. (Amyot, *Vies*, Nicias.)

— A., absol., ramener à sa situation naturelle (un os luxé, fracturé) :

Toutes les fois qu'une partie n'est en son lieu naturel, on sentira toujours douleur, jusques a ce qu'elle y *soit reduite*. (Paré, *Œuv.*, XV, 55.)

— Traduire :

J'ay ausé employer quelques jours a *reduire* en françoys ung petit livret. (J. Lefevre, *Emblemes d'Alciat*, Dédicace, f° 2 r°, éd. s. l. n. d.)

— Amener à se soumettre, soumettre :

Nourrir les pays en transquilité et bonne ordre, et iceulx preserver et deffendre d'ennemis, laisser ce que l'on troeuve bon en son estat, et ce qui va combre de le *reduyre* selon le faisable. (Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, Append., III, 248, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Or l'*avons* (cette contrée) par force *re-*
Et conquise sans contredit. [*duicte*
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 6193.)

J'ay esté bien ayse d'entendre que vous *ayes reduict* le chasteau de Mareil soubz mon obeissance. (31 juillet 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 447.)

Je viens presentement d'avoir advis certain comme, mercredy dernier, la ville de Rouen se *reduisit* en mon obeissance. (31 mars 1594, *ib.*, t. IV, p. 131.)

— *Reduire en amitié*, contraindre à se déclarer ami :

Cæsar les *ayant reduits en amitié*. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

**REDUIT**, s. m., lieu retiré, de petites proportions :

Ovrir les *reduiz* qui sont estoupé. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 96b.)

Or n'a li prestres de *reduit*,
Fors tant qu'il entre en .i. toitel
Ou brebis gisent et aignel ;
Iluec se tapist et achoise.
(*Le flabel d'Aloul*, 294, Montaigl., I, 265.)

Ou *rodewit*, devant le Halle, .vii. lb. .x. s. (26 juill. 1415, *Tutelle de Naquinet Gervais, Franchois, Denis et Lambert*, A. Tournai.)

**REDUPLICATION**, s. f., redoublement ; répétition :

La huytiesme (maniere de croistre son compte) est *redupplication*, et est deux foys dire son compte en deux manieres. (Fabri, *Rhet.*, I, 73, Héron.)

**REEDIFICATION**, s. f., action de réédifier :

Le *reedification* du temple. (Guiart Desmoul., *Bib. histor.*, Maz. 312, f° 156d.)

Apres la transmigracion de Babilonne et le *reedificacion* du temple. (Jacq. de Guise, *Chron. de Hain.*, ms. Boulogne-sur-Mer 149, f° 3a.)

Pour cause de la demolicion et *reedifficacion* des dittes fourches. (4 mai 1375, S. Vinc. de Senlis, H 531, A. Oise.)

La *redifficacion* de ladicte plasse et maison. (1387, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 42 v°.)

Pour la *redificacion* de la muraille. (1er fév. 1425, *Lett. de Ch. VII*, dans le *Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, A. mun. Orléans.)

Les dictes pieres ouvrees et espinchies au fier et au maillet, pour les employer et mettre en le *redifficacion* du dit pan de mur. (1445, *Compte des fortifications*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

*Reddifficacion* dudit pan de mur. (1481,

*Compte des fortifications,* 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Pour les *redifications* et reparations desdits temples. (12 nov. 1562, *Sent. crim. rendue par le prés. du Mans,* B 30, A. du chap. du Mans.)

*Reedification* de murailles. (Amyot, *Diod.,* XI, 9.)

**REEDIFIER**, v. a., édifier de nouveau :

En tel œvre *redefier*
Convient les borses deslier.
(Jeh. le March., *Mir. de N.-D. de Chartr.*, p. 25.)

Et le cité *reedifier*. (*Chron. depuis le comm. du monde,* ms. Nancy 194, f° 23c.)

Martume que Herode *redefia*. (*Chron. de France,* ms. Berne 590, f° 142b.)

Et dont apres .i. pou de temps en *reedefiant* la seigneurie de la dite terre. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 10b.)

Exepté que, se il y a esdictes mesons aucuns places ou il ait eu maisons, ledit frere Symon ne sera tenuz de *redefier* se il ne li plaist. (1372, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 58 r°.)

*Reediffier* une eglise. (Mars 1372, *Lett. de Ch., roi de Nav. et c. d'Ev.*, A. mun. Bernay.)

Lesdis prenans seront tenuz de les *rediffier* et remettre en bon estat et suffisant. (1387, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 32 v°.)

*Rediffier*. (1388, *Lett. du cte d'Alenç.,* Silly, A. Orne.)

Et a et doit avoir a cause dudit fief du clos Morin en la forest de Touchesbois pour ediffier *reddiffier* et pour ardeoir. (1451, *Dénombr. de la vic. de Conches,* A. N. P 308, f° 18 v°.)

Faire *redifier* leur ville. (Amyot, *Vies,* Aristides.)

**REEL**, adj., qui a une existence effective :

Sçavoir, sans errer,
Geometrie en *reale* apparence,
Laquelle aprend le art de bien mesurer
Par diametre et par circumference.
(8 juin 1484, *Puy de l'Ecole de Rhetorique,* 26e Congrégation, p. 278, A. Tournai.)

— T. de droit, relatif aux choses, aux biens, et non aux personnes :

Les demandes *reeles* sont quant l'en demande eritages. (Beauman, *Cout. de Clermont en Beauvais.*, § 230, Am. Salmon.)

Toutes obligations personeles et *reales*. (1286, *Lett. de J. de Joinv.*, Richer, A. Meuse.)

S'aucun joissoit et possessoit d'aucune liberté, franchise, droit *raiel* et prerogative entre parens aagiez et privillegiez. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. inéd. de l'hist. du Tiers Etat,* III, 547.)

**REELLEMENT**, adv., d'une manière réelle :

Mais a parler *realement,*
Ainsy qu'on dit communement,
Jamais ne fut feu sans fumee.
(Gringore, *Jeu du prince des Sotz,* Sottie.)

Cf. Relment.

**REFAÇONNER**, v. a., façonner de nouveau :

Toutes ces choses sont de peu de duree, et les faut *refaçonner* souvent. (Palissy, *Recepte.*)

— Réorganiser :

Si jamais il fut necessaire de *refaçonner* les gens de pied, c'est a present, que les guerres civiles les ont tellement depravez. (Lanoue, *Disc.*, p. 264.)

**REFAIRE**, v. — A., faire de nouveau ; par extens., réparer, restaurer :

As murs *refaire* afermer.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7124.)

E enz en Cana Galilee
*Refesistes* de l'ewe vin
As noces dan Architriclin.
(*Vie de saint Gilles,* 3616.)

Que j'ai tant eu a entendre
Et tant a fere,
Quanques j'ai fet est a *refere,*
Que qui le vous voudroit retrere
Il durroit trop.
(Rutebuef, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 443, 18.)

Nus tabletier ne puet ne ne doit prendre oevre viez de mercier, de gainier, pour rapareilier ne pour *refaire*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVIII, 9.)

Et sot comment li chastelains se estoit maintenuz, et le *refist* chastelain, et li doubla ses saudees. (Ménestrel de Reims, § 267.)

Ou cas que la dicte maison cherroit par avanture je ne seroye tenuz a rediffier ou *reffoire*. (Dim. av. S. Michel 1372, A. Montjeu.)

Pour *reffaire* le pupitre de mondit signeur. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut,* f° 79, A. Nord.)

Pour avoir fait *refaire,* en la dicte anee, les menues choses desdis enffans, et leurs sorlers fait *refaire*. (16 sept. 1432, *Tutelle d'Ernoulet et Catelote Leurens,* A. Tournai.)

— Faire à son tour, faire de son côté :

Li reis fud durement trublez, e la sorciere vint jesque a lui, si li dist : Tute ai fait ta volenté ; si te plaist, *refai* la meie ; un poi mangiez devant ço que vus en algiez. (*Rois,* p. 111.)

Granz noces *refunt* de rechief.
(Marie, *Lais,* Le Fraisne, 521.)

Mais besoing fait vielle troter
Et la fain tant le par tourmente,
Ou bel li soit ou se repente,
Le *refait* arriere fichier
Por les gelines acrochier.
(*Ren.*, Br. IV, 116.)

Trop as esté en lonc carnage :
Des ore mais *refai* quaresme
Dou remanant de ten aage.
(Renclus, *Miserere,* ccxvii, 8.)

Si me *refet* molt grant solaz
Avec Esperance, Franchise,
Qui me ra promis son service...
(Thibaut, *la Poire,* 625.)

Et quant li cuens d'Anjo sot que li rois d'Alemaingne estoit en Hainnaut a six liues pres de Valenciennes, si *refait* une mout grant semonse ; et vint a Douai, et la se tint, et atendit sa gent. (Ménestrel de Reims, § 426.)

— Rendre :

Por cheu ke a Dieu, ki l'onoure,
Hastivement honour *refache.*
(Renclus, *Miserere,* clxxxvi, 8.)

— Remettre en état :

Bien sait bons dis est bien plaisans
A cuer volentiu de bien faire ;
Car bons cuers se set bien *refaire*
Des essemples des bien faisans :
Ch'est peuture bien refaisans.
(Renclus, *Carité,* i, 3.)

Et dist seur pooient estre,
Se li mariages ert fais,
Que li pais *seroit refais*
Et em pais et en bone estance.
(Gerard d'Amiens, *Escanor,* 6719.)

Car une tel dame *refait*
Tout .i. pais de sa bonté.
(Id., *ib.*, 17948.)

Quant Fernagus *fu refais* de dormir, il s'esveilla. (*Hist. de la terre sainte,* ms. Saint-Omer, f° 99a.)

— Par anal. :

Item n'a encores dame ne damoiselle par droit de douaire un fief que son mari ait acquesté le mariage d'eulz durant et puis l'ait revendu, jassoit ce qu'elle ne s'i soit consentie. Et la raison si est que de son acqueste peut l'homme faire sa volenté par especial au vendre, car aussy comme de deniers ou la dame avoit part fut acheté le fief et pour ce sembleroit que a luy en toucheroit ; aussy bien *furent* les deniers *refais* quant il le vendit, et la dame reintegree. (Boutillier, *Somme rur.*, I, f° 145c, éd. 1486.)

— Apaiser :

Que beivent tutes les almailles des contrees, e *refaced* li asnes salvages sa seit. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CIII, 11.)

— N., se rétablir :

Seront tenus de les laisser *reffaire* et reposer en l'estable ung jour et une nuit, avant qu'ilz les puissent louwier a personne. (24 juill. 1431, *Des chevaux de louwier,* A. Tournai.)

— A., réélire :

Chacun maire des .iii. mairies de Metz, sitost com il *sont reffait* novellement, doit chacun a ladite vowerie .xi. s. et .xi. den. met. (1345, *Ch.*, dans *Hist. de Metz,* IV, 104.)

— Réfl., se réjouir, prendre plaisir :

Li bouchiers bien *s'en refait.*
(*Du Boucher d'Abbeville,* B. N. 2168, f° 211d.)

Et li Biax Escanors que fist ?
De doner trestoz *se refist.*
(Gerard d'Amiens, *Escanor,* 23353.)

Gylles de Chyn bien *se refait*
De l'esgarder, que plus l'esgarde
Et plus esprent, vis est qu'il arde :
De l'esgarder bien *se refont,*
Mais nul autre deduit n'i ont.
(*Gilles de Chin,* 1232.)

— Se soulager :

Laissiez moy de plorer *reffaire,*
Car j'ay bien cause de ce faire.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 367.)

— *Refait,* part. passé, remis en état; par extens., qui a repris vigueur et embonpoint :

Sor deus palefreis beals e granz,
Gras et *refez* e bien amblanz.
(*Guill. le Maréchal*, 6693.)

Vos veites .VII. vaiches et crasses et *refaites*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 236d.)

Tantost com ceras repasseiz,
Biaus et *refaiz*, et colorez.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301. p. 538a.)

Car pris avoit
Un cherf *refait,* cras et creu...
(*Gilles de Chin*, 1989.)

Au surplus un asne bien faict,
Bien membru, bien gras, bien *refaict*.
(*Sat. Men.*, regr. fun.)

— Tiré de peine, réjoui :

Que peusse une nuit gesir,
Refais seroie et *respasses*.
(*Du boucher d'Abbeville*, B. N. 2168, f° 211c.)

— Rehaussé, honoré :

Monseigneur, maries Jehan vostre fils; si en sera vostre hostel plus joieulx et plus *reffait*. (Froiss., *Chron.*, XIII, 113, Kerv.)

— Parfait :

Tetin *refait,* plus blanc qu'un œuf,
Tetin de satin blanc tout neuf.
(Cl. Mar., *Epigr. du beau Tetin.*)

Leurs biens estoient communs, comme estoit leur [fourmage,
Leur beurre, leurs tourtiaux, et leur *refaict* laic- [tage.
(Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 403 v°, éd. 1588.)

**refait**, s. m., renouvellement :

Et des cours des estoiles, del remuer,
Del *refait* de la lune, del rafermer,
De chou par savoit il quant qu'il en ert.
(*Aiol*, 268.)

— Nouveau bois du cerf, du chevreuil :

Car la ne se puet il (le cerf) celer
Et il convient le bos porter
As cornes, qui ont grant *refait*.
(*La Chace du cerf*, B. N. 1593, f° 166b.)

En avril ou en may,
Cerfs n'ont pas si grant venoison
Comme il ont en cueur de saison,
Si peult on veoir clerement
Qu'ils en fuyent plus longuement,
Et si ont bien peu de *refait*.
(Gace de la Bigne, *Deduits*, B. N. 1617, f° 142 v°.)

— Par extens. et plaisamm. :

De petits escargots qui monstrent le *refait*,
Et le deffait aussy de leur corne craintive.
(Remi Belleau, *Berger.*, t. I, f° 70 v°.)

— Anc., perfection :

Et doulcement es *refaiz*
Est refaiz.
(*Mir. de N.-D.*, II, 344.)

Cf. Refrait 2, t. VI, p. 723c, que l'on corrigera en Refait.

**refaucher**, v. a., faucher de nouveau :

*Refauscher*, faucher de nouveau. (Rob. Est., 1539.)

**refection**, s. f., action de refaire, de restaurer :

Les deus moulins aient a present grand mestier d'amendemenz et de *refections*. (1332, *Cart. de S. Evroul*, B. N. l. 11056, f° 175a.)

Et la doit maintenir (la maison), soustenir et delaisser en bon estat et suffisant de toutes *reffections* quelconquez. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, G 1656, f° 211 r°, A. Aube.)

Faire pluseurs et grans reparacions et *reffeccions* en la fortifficacion de nostre chastel de Sablé. (1394, *Ord. du D. d'Orl.*, E 271, pièce 42, A. Sarthe.)

— Ce qui sert à réparer les forces, réconfort :

La *refection* de m'ame.
(G. de Coinci, ms. Bruxelles 10747, f° 195d.)

On lieu de *refection* et pasture m'ait mis et assis. (*Psaut. de Metz*, XXII, 1.)

Ha, doulx esperit ! com ta vois
M'a fait grant consolacion
Et donné grant *refeccion*
De reconfort.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 53.)

Apres la *refection* du corps, donnoit la *refection* a l'ame. (J. Molinet, *Chron.*, IX.)

— Dans le style de l'Écriture, *eau de refection,* eau fortifiante :

En paistures de erbes aclinad mei, sur *ewes de refectiun* nurrid mei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXII, 2.)

Il m'a nouri sur l'aigue de la *refexion*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 30 v°.)

Sur l'*iawe de refection* il m'ait governeit et norrit. (*Psaut. de Metz*, XXII, 2.)

— Nourriture :

Et pour *refeccion*,
Toutes les fois qu'il avoit fain,
Aussi comme un buef mengoit fain.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 95c.)

*Reffection* pour nos chiens. (1454, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 242 r°.)

**refectoire**, s. m., salle où l'on prend le repas en commun, dans une communauté, un collège, un hospice, etc. :

Lire ici les exemples insérés dans les articles Refeitoir et Refeitor, VI, 713, et donnant les formes *refectoir, refaictoir, reffectouer, reffectoir, refector, refecteur, reffectour, reffaicteur*.

**refend**, s. m., action de refendre; mur formant séparation dans l'intérieur d'un bâtiment; absol., séparation :

Faire targes et *refens* pareilles a la clere voie. (1423, dans *Dict. gén.*)

Nattes employees a faire ung *reffens*. (1437, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et est assavoir que les[1] murs et paroix faisant *refens* et separacion dudit hiretaige vendu, et del hiretaige dudit Jacques Thiebegot, illecq joingnans, sont moittié a moittié, et a moittié frais, a retenir entre lesdis deux hiretiers. (1er août 1438, *Chirog.*, A. Tournai.)

... Et quand au mur a cresteaulx de pierres, estant depuis la chambre par terre de la maison presentement vendue jusques a la cuisine d'icelle maison, y faisant *reffens* de l'allee du miroir. (29 juin 1546, *Chirogr.*, A. Tournai.)

On fait es portes chambres et *reffens* pour y logier les canonniers. (1506, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**refendre**, v. a., fendre de nouveau; t. de droit coutumier, partager de nouveau (un héritage) :

Lire ici l'exemple inséré à l'article Refendre, VI, 714a, et supprimer cet article.

— Fendre dans la longueur :

Item il ne peuvent metre en huche de quartier de fou piece *refendue*, se ce n'est a la parclose. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XLVII, 4.)

— *Refendu,* part. passé; *point refendu,* sorte de point de broderie d'or :

Point de Turquie, point d'Espagne, point d'Angleterre, point de brodeur, point *refendu;* chaque pais a quasi sa façon de broder et ses points differends. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 336, éd. 1622.)

**referendaire**, s. m., celui qui est chargé de rapporter, de reproduire, de transcrire :

Ceulz qui en la loy des payens estoient appelez *referenderes* des carminemens. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 65 v°.)

Comme dient les relateurs et *referendaires* de ceste chose. (Christ. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 113 r°.)

— Officier de chancellerie ayant la garde du sceau royal et faisant le rapport des placets :

Dadon fut *referendaire* (c'est a dire chancelier) du roy Dagobert. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 9.)

**referer**, v. a., rapporter (qqchose) à ce qui l'explique, la confirme; comparer :

Et a ceste doit l'en *referer* toutes les autres. (Oresme, *Eth.*, I, 18.)

Pource que souvent lesdiz esleuz et greffiers en faisant leurs enquestes, *referent* les depositions les unes aux autres, contre toute raison, nous leur enjoignons que d'oresnavant ils examinent lesdits tesmoins particulierement, et facent rediger leurs dispositions au vray, sans les *referer* les unes aux autres. (11 nov. 1508, *Règlem. sur les officiers des tailles.*)

Cf. Referer 2, t. VI, p. 714c.

**refermer**, v. a., fermer de nouveau :

Le postic *refreme* a le clef.
(Renaut, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 559, 38.)

Avons ordonné que les dictz coffres seroient ouvers... et iceulx *reffermez* et scellez. (1522, *Invent.*, G 2029, A. Oise.)

Lesquelz biens et pappiers avons remis dedans lesdictz coffres que avons faict *reffermer* par ledict serrurier. (*Ib.*)

Cf. VI, 715ᵇ.

**REFERRER**, v. a., ferrer de nouveau :

Il fait des .IIII. pies son mulet *refierer*.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 1750.)

La veist on maint cheval *referrer*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 23ᶜ.)

Pour une selle brisie rebender et *referer*, .x. gros. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants des époux Vilain de Launais*, A. Tournai.)

*Avoir referré* tout de nouvel le canon des canonniers. (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

*Refierer* de nouvel sus vieses bendes les .IIII. roes du grant car de la ville. (20 mai-20 août 1440, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**REFESSER**, v. a., fesser de nouveau :

*Refesser*. To whip, jerke, or scourge againe. (COTGR.)

**REFEUILLER**, v. a., entailler, creuser d'une double feuillure :

Deux escailles de pierre de taille *refoellies*, livrees parellement pour servir desoubz le poyee des fenestres de la dicte garitte. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

*Avoir* refait le plancquier desdictez estuves tout noef, *refueillié* [le] lambrousce, et fait ung huis et ung porget ausdictes estuves. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

[Avoir] mis et assis .II. noefz posteaulx, au deseure du pont levich prochain a le porte de Maruis, contenant lesdis posteaux .XIIII. piez de long chascun, de .XI. pos quarez, et yceulx *refoeilliez*. (16 février 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

*Refeuller* les chevrons du volouer, .xxx. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 301.)

**REFEUILLETER**, mod., v. REFUEILLETER.

**REFIGER**, v. n., figer de nouveau :

*Refiger*. To refixe, reclose ; clot, coagulate, or curdle together again. (COTGR.)

**REFILER**, v. a., filer de nouveau :

Quant elle dort en un tombeau reclus,
C'est fait, les sœurs ne la *refilent* plus.
(RONS., *Franc.*, var., *Œuvr.*, III, 179, Blanchemain.)

**REFLATTER**, v. a., flatter de nouveau ; flatter à son tour :

Quarriaus refont tiex bereles
Qu'a pluseurs entrent es cerveles,
Mainz en estonnent et abatent.
Cil de bas pas ne les *reflatent*,
Ainz les assaillent pres des chieres
En maintes diverses manieres.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19149.)

Convient que la chose se rapaise et que le bonhomme la *reflatte*, car femme veut toujours estre flattee. (*Quinze joies de mariage*, VI, p. 101, ap. Ste-Pal.)

1. **REFLECHIR**, mod. refléchir, v. n., fléchir une seconde fois :

Ilz ont leurs os comme nerfz qui flechissent d'un costé et *reflechissent* de l'autre. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 84 v°.)

2. **REFLECHIR**, mod. réfléchir, v. — A., ramener sur soi :

Le diaphragme... se *reflecit* en haut vers les costes. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 337.)

— Renvoyer en retour :

Des mirouers ne vous diray
Comment *sont reflechi* li ray.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 121ᵇ.)

— N., fig., se réfléter :

Que l'honorable tesmoignage que le roy faisoit audit sieur cardinal de le recognoistre pour le plus proche prince du sang du costé paternel, estoit une belle lueur sans nuage et a descouvert qui *refleschiroit* plus clerement sur les autres princes de la mesme famille des Bourbons. (CAYET, *Chron. nov.*, introd., p. 61.)

— Anc., réfl., revenir sur sa pensée pour l'approfondir :

En tout accident qui vous arrivera, souvenez vous de *vous reflechir* sur vous memes pour chercher quel moyen vous avez de vous en servir comme il faut. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 647.)

**REFLECHISSEMENT**, s. m.

Cf. VI, 718ᵃ.

**REFLEURIR**, v. n., fleurir de nouveau :

*Reflourissoit* la premiere ente.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 4.)

Refloreo, *reflerir*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 237 r°.)

— Fig. :

E *reflurit* la meie carn. (*Liber psalm.*, ms. Oxf., XXVII, 10.)

Et mon corps et ma char *est reflorie* de joie et revigoreie. (*Psaut. de Metz*, XXVII, 10.)

**REFLEXE**, adj., produit par la réflexion :

Il est une lumiere *reflexe* qui retourne du corps sur quoy elle chiet. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, VIII, 42.)

Mais comment les raions passans par lieu vuide, semblent etre *reflexes*, veu que les raions du soleil ne sont submis a la vue en l'air ? (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 79 r°.)

**REFLEXIBILITÉ**, s. f., propriété de se réfléchir :

Pour la *reflexibilité* de sa nature. (ORESME, *Eth.*, f° 85ᶜ, éd. 1488.)

**REFLEXIF**, adj., qui peut revenir sur lui-même :

*Reflexif*, reflexive, reflexing. (COTGR.)

Cf. REFLEXI, VI, 718ᵇ.

**REFLEXION**, s. f., action de se réfléchir, de revenir sur soi-même :

La *reflexion* du diafregme. (LANFRANC, *Chirurg.*, B. N. 1323, f° 33, ap. Littré.)

— Renvoi par une surface de ce qui la frappe :

Reflictio, onis, *refliction*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 237 r°.)

Que toudis ne voise et ne tourne
Ses roes le char du souleil,
Que nous pouons veoir a l'œil,
Et donne ses *reflexions*,
Rayens en toutes regions,
En l'une plus, en l'autre moins.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 277.)

— Fig., action indirecte :

Defortune decepvable
Fait par la *refleccion*.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 160 v°.)

— Retour de la pensée sur elle-même pour approfondir :

L'oeil au genoil semblablement pouoit signifier *reffrection* et contendement de pensee aux choses basses et terriennes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 236ᶜ, éd. 1532.)

**REFLUER**, v. n., couler soudainement en sens contraire :

Ung lac qui des Allemaignes jusques a touchant de la ville de Comme *refflue*. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 160, Soc. Hist. de Fr.)

Et sortant de la ville, les deux rivieres s'assemblent, ou la mer flue et *reflue* deux fois en vingt quatre heures. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. II, f° 52 v°, éd. 1572.)

**REFLUX**, s. m., mouvement de la mer qui redescend après le flux :

L'autre est le flus et *reflus* admirable qui se void de douze en douze heures en tous les rivages de l'Ocean. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 8 r°, éd. 1585.)

— Fig. :

Voyant de cette mer les *reflus* inconstans,
Tu maudiras les dieux, ta vie et ta fortune.
(DESPORT., *Div. amours*, XXX.)

**REFONDER**, v. a.

Cf. REFONDER 2, t. VI, p, 720ᵃ.

**REFONDRE**, v. a., fondre de nouveau :

Dis feiz fu li aciers moluz
Et par dis feiz *fu refonduz*.
(*Eneas*, 4471.)

Li horfevres prit l'or et fondi et *refondi* et mena en maintes menieres et onques ne pot faire un tel vaisel cum il avoit fait devant. (*Vie saint Nicholas*, B. N. 988, f° 18ᵃ.)

Pour *avoir* adoubé et *reffondu* le pié d'un cuyvre qui estoit rompu. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 131 r°, Bibl. la Rochelle.)

En *refondant* ledit escut ligier a ung escut d'or de poix. (1502, *Tutelle de Jaquet Quitz*, A. Tournai.)

**REFONDREMENT**, s. m., renfoncement :

*Refondrement*. As renfondrement. (COTGR.)

**REFONDRER**, v. a., enfoncer :

*Refondrer.* As renfondrer. (COTGR.)

Cf. REFONDRE 2, t. VI, p. 720b, qu'il faudrait peut-être corriger en REFONDRER.

**REFORGIER**, mod. reforger, v. a., forger de nouveau :

*Avoir reforgié*, refait et remis a point pluiseurz aultrez serrurez. (13 nov.-14 févr. 1416, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme des mises, A. Tournai.)

*Avoir* recuit et *refforgiet* .III. bendes. (1491, *Compte des fortifications*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

**REFORMABLE**, adj., qui est à réformer :

Desormais la loi de Gand sera *reformable* en la chambre de Flandre. (WIELANT, *Antiq. de Flandre*, p. 338.)

— Par extens., en parlant de personnes, qui peut être soumis à une réformation (de procès) :

Item que en toutes causes, querelles et actions ils soient traictables, appellables et *reformables* par devant les president et gens de nostre Chambre de conseil en Flandres. (1521, *Chart. de Ch.-Quint*, 1er reg. a tailles, fo 27 ro, A. Tournai.)

**REFORMATEUR**, s. m., celui qui réforme :

Item requist encores ledit evesque que tous les officiers du royaume feussent suspenduz et que certains *refformateurs* feussent donnez. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fo 403b.)

Si donnons en mandement a touz capitaines, *refourmateurs*, seneschaus, maistres de monnoyes, tresoriers, receveurs et a touz noz autres officiers et subgiez. (1342, A. N. JJ 68, fo 213 ro.)

A touz ceus qui verront et orront ces presentes lettres Bertins de Criaise et Pierres de Crael comissaires et *reformeteurs* en Bourbonnois. (1336, A. N. JJ 70, fo 110 vo.)

Lors *refformateurs* generaux ou duché de Bourbon. (16 mai 1348, *Lett. du trés. gén. de Bourb.*, S.-Leopardin, A. Cher.)

Souverain maistre et general *reformatteur* des eaues et forests. (1395, Dom Grenier 315, no 22, B. N.)

**REFORMATION**, s. f., action de réformer :

*Reformation* dau ciel, morz des mecreanz, la vie des justes. (XIIIe s., *Aucunes auctor. et par. aparten. a la douce virge Marie*, B. N. 1830, dernier fol.)

Pour la *refourmation* de la pais. (1307, A. N. JJ 44, fo 48 vo.)

Pour la *refourmacion* du pais. (1316, Bon-Port, A. Eure.)

1. **REFORMER**, mod. reformer, v. a., former de nouveau :

Dieus avoit Adam bien formé
Et de bones mours enformé,
Quant par pekié se desforma ;
Dieus douchement le *reforma*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXV, 4.)

Mais elle ne retient nule forme,
Ainçois se transmue et *reforme*
Et se desguise et se treschange.
(*Rose*, 5958, Méon.)

2. **REFORMER**, mod. réformer, v. — A., ramener à la forme primitive :

Li salveires *reformerat* quant il v[en]rat lo cors de nostre humiliteit. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 17, 22.)

— Par extens., modifier :

Pour avoir aidié a *refformer* et renouveller ledit testament. (1491, *Exéc. testam. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

— Ramener à une forme meilleure :

Et por ce nos envoiait il son benoit fis en terre por nos aporter exemplaire per coi nos *soiens reformé* a son ymaige. (*Li livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, fo 18 vo.)

— *Reformé*, part. passé ; *a la reformee*, à la manière des réformés :

Ces gourmands commencerent a gausser et railler *a la reformee*, disant qu'aucun ne les voyoit, puis se retournant vers l'image du Christ... (FRANÇ. DE SALES, *Etend. de la croix*, III, I.)

Cf. VI, 721b.

**REFORTIFIER**, v. a., fortifier de nouveau, consolider :

*Reforteffier* et rencraissier les chievirons des combles. (4 et 5 janv. 1412, *Tutelle de Hennequin et Guerardin de le Barre*, A. Tournai.)

Pour *avoir* refait et *reffortifyet*, en pluiseurs lieux, une tour appellee le tour Canteraine. (16 nov.-15 fév. 1426, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

*Reffortefier* le cambre dudit maistre Nicolle. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole le Conte*, A. Tournai.)

Si tost que leurs murs estoient derompus par les engins de leurs adversaires, les *refortifioient* soigneusement de queues pleines de terre, de bois et autres besongnes a ce competens. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 228.)

— Redonner de la force, de la vigueur :

Ceste boisson, la gouvernant ainsi, peut durer toute l'annee, et neantmoins la *refortifieres* en y ajoustant parfois quelque peu de bon vin. (OL. DE SERRES, 222.)

— Renforcer :

Pourtant s'estant *refortifié* de 6000 harquebusiers. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 321.)

**REFOUILLER**, v. a., fouiller de nouveau :

Xerxes feit si gros amas, qu'il n'y eut lieu ne place de toute terre ferme, qui ne *fut refouillé*. (SALIAT, *Herod.*, 7.)

— Chercher en fouillant :

Pour chercher et *refouiller* des tresors souz terre. (*L'Am. ressuscité*, p. 106, ap. Ste-Pal.)

**REFOUL**, s. m., deuxième cuvée de vin ; le vin qu'on tire de la deuxième cuvée :

Ung bussart de *reffoux* ou vin d'appres. (1470, Vales, ms. du Poitou, Lalanne, *Gloss. poitev.*)

Cf. REFOL 1, t. VI, p. 719b.

**REFOULEMENT**, s. m., action de refouler, résultat de cette action :

*Refoulement.* A treading down, a tyring, foyling, overtoyling. (COTGR.)

— Action d'émousser :

*Refoulement*, hebetatio. (R. EST., 1539.)

*Refoulement.* A blunting, dulling... down. (COTGR.)

**REFOULER**, v. — A., fouler de nouveau :

Se aucuns achate robe *refolee* por nevele. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fo 221c.)

Pour *avoir refoulet* un vies mantiel, qui fu a le ditte feue demisielle Chretienne Ghanssielle. (13 déc. 1403, *Tutelle des enfants de Pierart du Ponchiel*, A. Tournai.)

A ung vieswarier, pour son sallaire d'*avoir refoullé* et rapointié une heucque. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

— Rebuter, repousser :

Quant on acate denree,
C'uns autres *a refoulee*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, fo 159.)

— Émousser :

*Refouler* le trenchant de quelque chose. Hebetare, retundere, obtundere. (ROB. EST., 1549.)

— N., refluer :

La mer i *refole* e undeie,
Qui par li tout passage e veie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19310.)

L'eau des anciens douhatz retourna a son droit cours, et delaissa plus *reffoler* es caves. (1533, *Reg. cons. de Lim.*, I, 228.)

— *Refoulé*, part. passé, harassé de fatigue :

Pour ce que ses chevaux estoient *refoulez*. (1390, A. N. JJ 138, pièce 208.)

**REFOULOIR**, s. m., instrument pour refouler :

Dix *refouloirs* pour servir a cinq hampes de l'artillerie. (15 nov. 1575, Not., Dorléans, 212-1, A. Gironde.)

**REFOURNIR**, v. a., fournir de nouveau :

Pour *refurnir* du dict traict pluiseurs tours, ou mestier estoit. (20 fév. 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Ledit duc de Bourgongne fist *refurnir* icellui chastel de vivres. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 186.)

Requierent le puch de ladicte rue *estre reffurny* de nouvelles cordes et seaulx. (23 janvier 1458, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

Le roy Louys, l'archevesque Artold et le comte Ragenold revindrent faire rebastir Mareuil, et l'*ayant refourny* de gens et munitions de guerre, allerent devant Vitry. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 12.)

— Fig. :

Quant une personne est paresseuse et negligente de faire ou ouvrer ce qui est de necessité pour son corps soustenir et ce qui lui est proufitable, et par icelle paresse il laisse et pert a acquerir sa subtance, pour *refournir* sa faculté lui vient convoitise de rapine et voulenté de retenir l'autruy injustement et sans raison. (*Ménagier*, I, 45.)

**REFRACTAIRE**, adj., qui ne se soumet pas à une autorité, à une règle :

*Refractaire*. Refractarius, a refringo, quasi repercutiens ad tactum et reluctans. (R. EST., 1539.)

*Refraictere* ou reveche. (LA RAMEE, *Gramm.*, p. 54.)

Le peuple romain se monstroit rebelle et *refractaire* au pape. (VIGNIER, *Bible histor.*, III, 79.)

**REFRACTION**, s. f., déviation que subit un rayon lumineux quand il passe dans un milieu de densité différente :

La hauteur de la terre ou de la region dispose a froidure, pour ce qu'elle est miex exposee aus vens, et aussi plus eslongie de la *refraction* des rays du souleil. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 5 r°.)

**REFRAIN**, s. m., retour d'un vers ou deux à chaque couplet d'une chanson, d'un rondeau, d'une ballade :

Au *refrain* de la chançon.
(R. DE HOUD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 19 v°, col. 2.)

Ung clerc d'illec composa une chanson qui en icelui pais est encore chantee en tel *refraing :* Mauvaiz crestien fut celui qui mon pot embla. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 128d.)

C'est toujours le *refrein* de la ballade.
(H. EST., *les Premices*, p. 11.)

Cf. REFRAIN, VI, 722b, et REFRAIT 1, p. 723c.

**REFRAPPER**, v. a., frapper de nouveau :

Quant il revient, si li *refrape*
Si li rescot tre bien la chape.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. des man.*, 573.)

Tousjours sa douce voix,
Ses doux propos et ses devis courtois,
Comme pasmee et pleine de merveille,
Coup dessus coup luy *refrappoient* l'oreille.
(RONS., *Franc.*, l. III, OEuvr., p. 440, éd. 1584.)

**REFREIDIR**, mod. refroidir, v. — A., rendre plus froid :

La bise aussi avec sa forte alaine
*Refroidissoit* l'ardente cheminee.
(SCEVE, *Delie*, CLXVII.)

— Fig., rendre beaucoup moins ardent :

En intention de le *refroidir* de son entreprinse. (1536, *Négoc. de la France dans le Levant*, I, 325.)

— Réfl., devenir beaucoup moins ardent :

Il fauldra bien que ceste grant flamme et amour enragee *se resfredisse*. (*Troilus*, V, p. 254.)

Mais enfin son estat fut amenri, et *se refroidirent* ceulx de Tournay de lui faire si grans biens qu'ilz lui avoient fait de premiere venue. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 15.)

— N., devenir plus froid :

D'amor estuet souvent suer
Et *refreidir*, fremir, trenbler.
(*Eneas*, 7921.

Les nuits commençoient a *refroidir*. (J. MOLINET, *Chron.*, CXCIV.)

— Fig. et par anal. :

Le cuer li tremble et *refreidist*.
(*Vie de S. Alexi*, 693, *Romania*, VIII, 177.)

Quant celuy l'entent, le cueur luy *refroidist*, car il a moult grant paour de trayson. (*Lancelot du Lac*, 1re p., II.)

— *Refreidi*, part. passé, qui a perdu de son ardeur :

Est mat et las, et est sa jeunesse fort *resfredie*. (*Quinze joyes de mariage*, V.)

La levee des dicts deniers estant retardee, et les volontez de mes serviteurs *refroidyes* de prester, esperant s'en faire descharger, si le traité se resoult avec le duc de Mercur. (15 mars 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 930.)

— Substantiv. :

Qu'il craignoit tout d'un train que ceux qui devoyent fournir les deniers des licentiements n'en facent maintenant les *refroidis*. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

**REFRENER**, v. a., soumettre au frein, réprimer, modérer :

*Refrenanz* le suen de la mer. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXIV, 7.)

Por *refrener* les peuples. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 152c.)

Et *refrennast* son coraige. (FROISS., *Chron.*, IV, 354, Luce.)

Toute la premiere vertu
Est de sa langue *refrener*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 165.)

**REFRIGERANT**, adj., qui a la propriété de refroidir :

Viandes *refrigerantes*. (PARÉ, *Introd.*, 4.)

**REFRIGERATIF**, adj., qui rafraîchit :

Vertu *refrigerative*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 147 r°.)

Le sommeil est souverain *refrigeratif* du cerveau. (PARÉ, XX, 2e p., V.)

**REFRIGERATION**, s. f., refroidissement :

Le vent luy donne si grant *reffregeration* (à l'eau) que la chaleur du temps ne le peut eschaufler. (*Bat. jud.*, III, 34.)

Et advient ladite diminution ou delitescence (de la tumeur) aucunes fois a cause d'une grande *refrigeration*. (PARÉ, V, 3.)

**REFRIGERER**, v. a.

Cf. VI, 726a.

**REFRIRE**, v. a., frire de nouveau :

*Refrire*. To fry again. (COTGR.)

**REFRISER**, v. a., friser de nouveau :

Ces beaux mignons portoient les cheveux longuets, frises et *refrises* par artifice, remontant par dessus leurs petits bonnets de velours. (L'ESTOILE, *Mém.*, I, 74.)

**REFRISSONNER**, v. n., frissonner de nouveau :

Voudriez vous bien soufrir qu'une telle fureur
Fist encor mon Pascal *refrissonner* de peur.
(TAHUR., *Poés.*, à P. de Pascal.)

*Refrissonner*. To quake, or shiver, extremely. (COTGR.)

**REFROGNEMENT** et **RENFROGNEMENT**, s. m., action de renfrogner :

*Refrognement*. (R. EST., 1539.)

*Renfrognement* des sourcilz. (LE PLESSIS, *Ethiques*, f° 70, éd. 1553.)

**REFROGNER** et **RENFROGNER**, v. — A., contracter, plisser le visage en signe de mauvaise humeur :

Le visage avoit *refroig[n]é*. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 15.)

Narines *refroinnies*. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 2 v°.)

Trembler a chiere *renffrongnee*.
(VILLON, *Pet. Test.*, 30.)

Je scay trop bien pourquoy vous estes tant *refrignee*, et pourquoy vous avez le cueur tant enflé. (*Cent nouv.*, LXV.)

Barbe blanche et *reffrongné* grenon.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 53d, éd. 1544.)

*Refroignant* et haussant ses sourcils. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXX.)

Sans *renfrongner* sa face
Si un autre apres luy se saisist de sa place.
(RONS., *Amours div.*)

Il a le front *refrongné*, ridé, et amoncelé. (PARÉ, *Intr.*, c. XVIII.)

Et n'ayant point *renfrongné* le sourci.
(VAUQ., *Sat.*, IV, à M. le Blais.)

— Réfl., devenir refrogné :

*Se refrongner*, se rider le front. (R. EST., *Capero*, 1539.)

— N., même sens :

Que veult il dire de *refraygner* en ce poynt ? (PALSGRAVE, *l'Esclairc. de la lang. franç.*, p. 559.)

— A., *refrogner qqu'un,* le rendre refrogné :

Quant aux discours de la philosophie, ils ont accoustumé d'esgayer et resjouyr ceux qui les traitent, non les *renfroigner* et contrister. (MONT., I, 25.)

— *Refrogné,* part. passé, qui a la mine refrognée :

Li *refroigniez.*
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 103 r°.)

Mars *renfrongné* d'une ire noire.
(RONS., *Od.*, l. I, Œuv., p. 287, éd. 1584, in-f°.)

**REFROIDIR**, mod., v. REFREIDIR.

**REFROIDISSANT**, adj., qui a la propriété de refroidir :

Donner a boyre choses *refroidissantes.* (JOUB., *Gr. chir.*, p. 355, éd. 1598.)

**REFROIDISSEMENT**, s. m., action de refroidir :

Apres, elle nous est donnee en *refroidissement* de chaleur. (*Mir. de N.-D.*, II, 187.)

— Abaissement de la température d'un corps :

*Reffroidissement* appareille la voye a crainte. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gill. Colonne,* Ars. 5062, f° 74 v°.)

*Raffroidissement* et devoyement de l'estomach. (DAMPMART., *Merv. du monde,* f° 31 r°.)

— Fig., diminution dans l'ardeur :

Un *refroidissement* d'affection. (SACY, *Hist. de la sainte Bible,* XIII.)

Par lesquelles discordes et *refroidissemens* de foy, les ennemis de l'Eglise de Christ ont eu moyen de molester les fideles chrestiens. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XXIV.)

— État de quelqu'un qui s'apaise, qui se calme :

En temps tranquil, rempli de amenité,
Qui l'homme induit a *refroi[di[ssement.*
(Août 1487, *Puy de l'Ecole de rhétorique*, 41e congrég., ms. Tournai.)

**REFUEILLETER**, mod. refeuilleter, v. a., feuilleter de nouveau :

Si tu *avois* autant que moy scié,
*Refueilleté* Homere et remué
Pour la science avec labeur apprendre.
(P. RONS., *Elég.*, 30, Œuv., p. 652, éd. 1584.)

Estant certain que plus nous *refueilletons* le livre de la recepte de ses dons (de Dieu), plus il nous donne alors. (DE LA NOUE, *Disc.*, p. 151, éd. 1587.)

Je n'ay point esté si curieux que de l'aller *refueilleter* au Deuteronome : mais je l'ay leu dedans un livre nommé le periode du monde. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic,* p. 263, éd. 1602.)

**REFUGE**, s. m., moyen de se mettre en sûreté :

De deffendement suffraitus
Et de *refuje* besoignus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 293.)

— Lieu où l'on peut se mettre en sûreté :

Il connoissoit bien les adreces et les *refuges* du pays, comme celui qui en estoit. (FROISS., *Chron.*, ap. Ste-Pal.)

— Personne près de laquelle on trouve la sûreté :

Kar tu ies... li miens *refuges.* (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXX, 3.)

Mon refuiement et mon *refuige.* (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 88 v°.)

Certain et debonnaire *reffuge.* (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 2 r°.)

**REFUGIER (SE)**, v. réfl., se retirer en lieu de sûreté :

Aux eglises ou il *se refugent.* (BOUTILL., *Somme rur.*, II, f° 31c, éd. 1486.)

... Dans lequel il *se* sauva et *refugia.* (CES. DE NOSTRE DAME, *Chron. de Prov.*, p. 50, éd. 1614.)

— *Refugié,* part. passé et subst. :

*Refugié.* Fled, run, resorted unto for succour, and assistance. (COTGR.)

**REFUIR**, v. a., fuir, éviter en fuyant :

Il *refuit* la maison.
(F. PERRIN, *Pourtraict*, f° 6 v°, éd. 1574.)

Celuy meschant faut il dire, qui *refuyt* l'homme. (G. BOUCHET, *Serees*, I, p. XXIII, Roybet.)

Ceste moderation, ny de fuir la vie, ny de *refuir* la mort. (MONT., I, 19, p. 45, éd. 1595.)

— N., fuir, se sauver :

*Refui* fors dou siecle crotant.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXIV, 11.)

— Se réfugier, recourir :

Et ne scay ou *refuir*
Pour garir
Ne amenrir
Les grieftes qu'en moi je truis.
(FROISS., *Poés.*, p. 269, ap. Ste-Pal.)

C'est ma seulle esperance et reconfort en toutes tribulacions *refuyr* a vous. (*Intern. Consol.*, II, XXIII.)

L'ame *reffuit* a ta protection
Qui de son corps prent tel compassion.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 18725.)

Les pauvres gens des villages des environs de Paris, espouvantes, y *refuioient* en grande desolation. (L'ESTOILE, *Mém.*, p. 298.)

— Se tourner :

Or ne sai jou mais ou *refuire.*
(RENCLUS, *Miserere*, XXXII, 10.)

— Echapper :

Ne pouvant et ne devant davantage *refuir* a cet honneur et bonheur pour moy. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1578.)

— T. de vén., *refuir sur soi*, revenir en fuyant sur ses pas :

Sanglier ne peut *refuir sur soy* longuement. (*Modus*, f° 47 r°, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., fuir, se sauver :

*S'en refuit* en Rome la citeit.
(*Alexis*, XIe s., str. 77e.)

Si *se refuit* vers Almangne, en Ostriche. (J. D'OUTREMEUSE, *Mireur des histors*, IV, p. 281.)

Ceulx qui *s'en refuoient* ne s'en faingnirent pas de piller en revenant vaches, beufs et tout ce qu'ils porent. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1433.)

— Se réfugier :

Se persone de nostre vile ou estranges *se refuist* ou retirisist in hostel de Fribor. (1374, *Aff. de la ville*, n° 117, A. Fribourg.)

— Se défendre :

De vous amer onques ne *me refui ;*
Puis cele heure, dame, je vostre fui,
Que mes fins cuers vous fist tant a moi plaire.
(THIBAUT DE CHAMP., *Chanson*, p. 32, ap. Ste-Pal.)

**REFUMER**, v. a., mettre de nouveau du fumier sur :

La *refumer* (la terre) de longtemps. (OL. DE SERRES, p. 263.)

*Refumer.* To dung over againe. (COTGR.)

**REFUS**, s. m., action de refuser :

En un mesme jour il souffrit deux *refus.* (AMYOT, *Vies*, Marius, 5.)

Cf. REFUS 3, t. VI, p. 730b.

**REFUSABLE**, adj., qui peut être refusé :

Cestes dous poestez s'il sont a dreit traitees sont bones e loables, e s'il par desir e par porchaz e par ambiciun, donc sont mortels e *refusables.* (*Sermons en prose*, B. N. 19525, f° 167 r°.)

Dont li pluiseur (florins) furent trouvet legier et *refusable.* (20 nov. 1392, *Exécution testamentaire de Robert Fouckart, dit Quaret*, A. Tournai.)

Offres non *refusables.* (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 24.)

— Digne d'être repoussé :

Corrompu sunt et *refusable*
En lor voloirs qui sont dampnable.
(NICOLE, *Regle de S. Ben.*, 953, Héron.)

— Qui peut refuser :

Mais de ung baisier ne seray *refusable.*
(3 oct. 1486, *Puy de l'Ecole de rhétor.*, 36e congrég., ms. Tournai, p. 363.)

**REFUSANT**, adj., qui refuse :

Disoit que ja pieça ilz avoient requis au roy que il vousist tenir et assembler les trois estas du royaulme affin de donner provision aux cas dessusdiz, et a ung chascun de eulz, dont le roy avoit esté *reffusant.* (J. MAUPOINT, *Journ.*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. IV, 1877, p. 64.)

— Substantiv. :

Ne avrez cause d'en estre *refusant.* (3 juin 1475, *Ch. du cte de Genève*, A. de l'Etat à Lucerne, Guerre de Bourg.)

Tant plus on fait de la rebelle et de la *refusante*, d'autant plus on y prend d'ardeur et s'efforce on. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc.)

**REFUSER**, v. a.

Cf. VI, 731ª.

**REFUSEUR**, s. m., celui qui refuse :

Prompt *refuseur* tromper ne veut.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. I, fº 15 rº, éd. 1597.)

**REFUSION**, s. f., action de rembourser :

Ainçois pourroit, apres *reffusion* par lui faict au deffendeur de ses despens dudict congié, faire derechef adjourner ledit deffendeur a veoir taxer ses dictz despens a lui adjugez. (*Coust. du* XIVᵉ *s.*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, I, 2ᵉ p., p. XVII.)

Moyennant *refusion* des despens de precedens deffauts. (31 juill. 1531, *Ordonn. de la Chambre du conseil d'Artois.*)

— Action de reporter, de répandre :

Refluxion et *refusion* de clarté vers nous. (Amyot, *Œuvr. mél.*, V, 257, éd. 1820.)

**REFUTABLE**, adj., qui peut être réfuté :

Il n'y a rien en luy (Dieu) de *refutable* ou de mesprisable. (Mont., *Theol. de R. Sebonde*, fº 247 vº. éd. 1569.)

**REFUTATION**, s. f., action de réfuter :

La cinquiesme partie, c'est *refutation* ou confutation, qui se faict quant en respondant l'en confute les argumens de son adversaire, ou en tout ou en partie. (Fabri, *Rhet.*, I, 108, Héron.)

**REFUTATOIRE**, adj., propre à refuter :

Responce *refutatoire*. (1481, *Ch.*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, I, 781.)

**REFUTER**, v. a., prouver qu'une proposition, une opinion, etc., n'est pas fondée :

La faulte est si evidente qu'il n'est ja besoing de la *refuter* par plus amples raisons. (J. Maignan, *Hist. des plant.*, CCXCVIII, éd. 1549.)

**REGAAIGNIER**, mod. regagner, v. a., gagner de nouveau :

Teus a perdu ki *regaaignera*.
(*Aliscans*, 8393.)

Cf. VI, 732ᵇ.

**REGAILLARDIR**, v. a., rendre plus gaillard :

Se *regaillardir*. Hilarescere. (R. Est., 1549.)

C'est la coustume que les dames et damoiselles s'aillent *regaillardir* la (au bal). (Cholieres, *Apres disnees*, fº 89 vº, éd. 1587.)

**REGAIN**, s. m., nouvelle pousse de l'herbe dans une prairie déjà fauchée la même année :

Primes dona deme Caïn
Do premier et do *regain*.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, 745, Kremer.)

Pour soier les *revayns*. (1341, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, C 4041, A. Doubs.)

En l'an trois fois, a wayn et a *raivien* et en quaresme. (*Drois de la vowerie de Montigny*, ms. Metz 48, p. 122.)

La terre jecta a force pasquiers et *revoingz*. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, A. Lons-le-Saulnier.)

— Fig. :

On en vient la par les faveurs, par les gains ou *regains* que l'on a avecques les tyrans. (La Boet., *Serv. vol.*)

**REGAL**, s. m.

Cf. Rigalle, VII, 196ª.

1. **REGALE**, adj. fém.

Cf. Regal, VI, 733ª.

2. **REGALE**, s. m. et f., droit qu'avait le roi de percevoir les revenus des évêchés, des abbayes vacantes et de pourvoir durant la vacance aux bénéfices qui en dépendaient ; anc., droits régaliens :

Si par est France desertee
Si par est mais t'onor frailes,
Ta poestez e tis *regailes*
Tote est susmise e abaissee.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6102.)

A honorable pere Guillaume par la grace de Dieu evesque de Nantes establi en ses *regailes*. (1277, *Lett. du sénech. à l'évêq. de Nant.*, Blanche-Cour., A. Vienne.)

Condempnons l'evesque de Nantes de ses *regailes*. (*Ib.*)

Les juges du *regaule* et des autres justisses seculers de Besençon. (1290, *Requête à l'emp. Rod.*, Reg. mun., fº 173, A. mun. Besançon.)

Commenchat a useir de toutez chouses que evesque de Liege doit faire en spiritualiteit, car ilh n'avoit de temporaliteit roial c'on nomme *regale* ; mains ilh l'avoit mandeit en Calabre, a l'empereur Henri. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, IV, p. 550.)

Ne juger les eschivins a sa semonse jusques a tant qu'il arat sa ditte *regaulle*. (Hemricourt, *Patron de la temporalité*, p. 399.)

(Parlant des prisonniers faits en guerre, de seigneur à seigneur) : Supposons encore que li barons qui l'a prins l'eust emprisonné, au lieu ou il a haulte et basse juridicion, et ou il a pouvoir de faire jugement de ses hommes malfaisans ; et ainsi l'a il acoustumé de faire, car il est seigneur des *regaelles*, je demande s'il en pourra faire justice, ou si son juge en pourra faire jugement. (*L'Arbre des bat.*, fº 103, ap. Sᵗᵉ-Pal.)

Item, appertient aussy audict seigneur de la Houardrie, a cause de son droict seigneurial, de prendre et lever le meilleur catheulx sus ceulx quy trespassent audict lieu de La Houardrie, venans et natif de oultre la riviere d'Escarp et Escault, c'est assavoir du pais de Haynault et des *rigalles* de Flandres oultre le Escault. (XVIᵉ s., *Rapport et denombrement de la terre de Howardrie*, ap. du Chastel de la Howardrie-Neuvireuil, *Un cartulaire de la Howardrie*, p. 207.)

Si le seigneur a souffert un heritier d'aucun fief cottier ou mainferme, jouir an et jour depuis le trespas du dernier possesseur, les heritages de luy tenus, sans les avoir droiturez, pour deuement proceder a la *regale* d'iceux, il convient et est requis qu'il les saisisse prealablement. (1509, *Coust. d'Artois*, Nouv. Cout. gén., I, 244.)

Auparavant qu'un seigneur puisse proceder par voye de *regalle*, et faire les fruits siens sur fiefs ou cottiers cotteries tenus de luy en faute d'homme et de relief apres les quarante jours expirez pour fiefs, et sept nuits pour cotteries, ledit seigneur est tenu par sa justice faire saisir lesdits fiefs et cotteries, et de la faire signifier aux occupeurs. (1611, *Cout. du comté de S.-Pol*, Nouv. Cout. gén., I, 361.)

Cf. VI, 733ª.

3. **REGALE**, s. m. et f., un des jeux de l'orgue :

La poictrine comme un jeu de *regualle*. (Rab., *Quart liv.*, XXXI.)

— Fig. :

(Le poumon) Souflet qui s'agitant par divers in-[tervalles
Fait sonner doucement nos parlantes *regales*.
(Du Bartas, 1ʳᵉ *sem.*, 6ᵉ j., 675, éd. 1602.)

— Épinette n'ayant que le jeu de régale :

Le charlatan espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschaffault jouant des *regales*. (*Sat. Men.*, La vertu du cathol., p. 10, éd. 1593.)

**REGALEMENT**, s. m.

Cf. VI, 733ª.

1. **REGALER**, v. a., niveler.

Cf. VI, 733ᵇ.

2. **REGALER**, v. a., donner un divertissement, une partie de plaisir à ; par analogie :

Se *regaler*. To make as much account and take as great care of himselfe, as if hee were a king. (Cotgr.)

**REGALISTE**, s. m., celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant en régale :

Leon disoit que sainct Martin et sainct Martial avoyent esté tres mauvais *regalistes*, diminuans si fort le domaine des roys. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, III, 12.)

**REGARD**, mod., v. Regart.

**REGARDANT**, adj., qui regarde ; qui regarde de trop près :

Respectant, *rewardant*. (*Gloss. de Reichenau*, 1073, Foerster et Koschwitz, *Altfr. Uebungsb.*, p. 25.)

— Substantiv. :

Ou il n'y a point de juge, de contrerooleur, de *regardant*. (Charron, *Sagesse*, I, 55.)

**REGARDER**, v. — A., considérer par l'esprit :

Se l'apostoles en a rien,
Oil, j'oi dire qu'il i part,
Se nostre sires me *regart*.
(Guiot, *Bible*, 687.)

Et crestien, qui trop furent outrecuidié, ne *regarderent* pas que la fins de leur uevre porroit devenir. (MÉNESTREL DE REIMS, 155.)

*Regarder* nostre porfit. (1269, *Lett. du Vic. de Thouars*, A. N. JJ 192, pièce 49.)

Me *regarder* en doulceur et pitié.
(ROG. DE COLLERYE, *Epistres*, VII.)

*Regardez* qu'il veut contester avec moy. (LARIV., *Le Fid.*, 3, 5.)

— Neutral. :

Adonc *at* la royne *regardeit* a son fil Loys Eduart, qui n'avoit qve .XIIII. ains, et li dest la besongne, comment son peire li mandoit. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, p. 301, Chr. belges.)

Ha messieurs les deputez de Lion, Tholoze, Rouen, Amiens, Troies et Orleans, *regardez* a nous, et y prenez exemple, que nos miseres vous facent sages a nos despens. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 187, éd. 1593.)

— Faire attention :

*Reguarde* al covenant, kar aemplies sunt des teniebres de terre les habitatiuns felenesses. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXIII, 20.)

Pour ce est saiges qui a ces poins *regarde*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 118.)

*Regarde*, je te prie, a m'en trouver quelqu'une. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 96 r°, éd. 1564.)

Il faict bon *regarder* a ses parolles, dist Parlamente, devant gens si dangereux que vous. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXVI.)

Et par mesme moyen, je *regarderay* a vous faire satisfaire des deux cens livres tournois que le dict capitaine Demenge a empruntees de vous. (1er fév. 1578, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 160.)

Et *regardez* d'empescher que nos soldatz ne prennent party avec les aultres. (4 avril 1585, *ib.*, t. II, p. 30.)

— A., diriger les yeux sur :

Li reis *reguardet* Charle, veit le contenant fier.
(*Voy. de Charlem.*, 303.)

Rollanz *reguardet* Olivier al visage.
(*Rol.*, 1978.)

Il *resgarda* tot le ferré chemin,
Et vit les rotes parmi le pont venir.
(*Garin le Loh.*, 3e chans., XI, P. Paris.)

Jo *regardi* me[s] freres que mut avoie amez.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Hatt. 59, f° 71.)

Quant li baron oirent ainsi parleir le conte si *se regarderent* li uns l'autre, et furent tuit esbaubi. (MÉNESTREL DE REIMS, 350, Wailly.)

— Neutral. :

Lors dis j'a ma gent : Seigneur ne *regardes* qu'a main destre et non mie a main senestre. (JOINV., *S. Louis*, § 259.)

— Réfl., regarder autour de soi :

Oliviers *se resgarde* aval parmi les pres,
Voit venir Sarrazins les frains abandonnes.
(*Fierabras*, 1565.)

Li seneschaus *se regarda*,
Vers lui se trest, si l'acola.
(*Lai d'Havelok*, 871.)

Quant sa priere aveit finee,
Ariere sei *s'est reguardee* :
Un fraisne vit, lé e branchu
E mult espes e bien ramu.
(MARIE, *Lais*, Le Fraisne, 165.)

Il le conut, si l'apela,
E li vallez *se reguarda*.
(ID., *ib.*, Guigemar, 638.)

— A., aller voir :

Neis icil qui mis l'i ot,
Li peschierres qui l'i mena,
Une feiz ne l'i *regarda*.
(*S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 99, 12.)

— Etre en face, tourné vers :

En hyver quant le soleil nous *regarde* de costé. (*Modus*, ms. Chantilly 1560, f° 1b.)

— Neutral. et absol. :

Et si ne puet encore Colars Danstaing faire veuwe ne rewart deseure le dit mur, ki puist *rewarder* en l'iretage Colart de Saint Piest. (25 juin 1329, *C'est Colart de Saint Piest, taintenier*, chirogr., A. Tournai.)

Audit Jaques Baffois, pour avoir hourdet a certain ouvrage de machonnerie, que on fait presentement a une des prisons de le porte des maulx, *rewardans* sur les fosses qui sont devers le roque Saint Nicaise. (19 mai-18 août 1425, *Compte d'ouvrages*, Ve Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir fait une traille de fier, servant a ung des contrelois de la dicte garitte (a la Porte du Bruille), pour *rewarder* par illecq sus les camps. (21 août-20 nov. 1434, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Une fenestre qui *regarde* sur la court de l'entree. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 111 v°, Bibl. la Rochelle.)

Vostre chambre *regardet* elle au Levant? (JEHAN DE LA TAILLE, *Le Negrom.*, III, 3.)

L'echafaud de cinq a six pieds de haut fut dressé au coin de la cour, vers la porte qui *regarde* au jardin. (PASQ., *Lett.*, XVII, 5.)

Cf. VI, 734c.

**REGARNIR**, v. a., garnir de nouveau :

Et *furent regarni* entor
Li mur et refais li castiaus.
(CHREST. DE TROYES, *Chev. as .II. esp.*, 11008.)

Et quant li rois *ot regarnis*
Tous les castiaus.
(MOUSK., *Chron.*, 27129.)

Cf. VI, 735c.

**REGART**, mod. regard, s. m., action de regarder :

Tal a *regard* cum focs ardenz.
(*Pass.*, 395.)

E Baliganz le *reguart* en ad fier.
(*Rol.*, 2802.)

En recordant
Le biauté qui m'a souspris
Et le *resguart* atraiant
En un douc viaire assis.
(ADAM DE LA HALLE, *Chans.*, B. N. 25566, f° 1d.)

Car je n'ai pais, dame, aincor deservi
Lou douls *resgairt*, dont vos m'aveis saixi,
Et lou penseir, dont mes cuers s'esjoist.
(GUIOT, *Chans.*, IV, 12.)

Comment pourra mon cuer durer,
Ne les doulz *regars* endurer
De voz biaux yeux ?
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IV, 26.)

— Anc., accord, traité :

Le suppliant et Pierre Depitres ont fait compte ou *regard* ensemble. (1473, A. N. JJ 195, pièce 872 ; Duc., *Regardum 1*.)

— *Lettre de regart*, pétition, placet :

Le suppliant demourant en nostre ville d'Abbeville fut cité pour comparoir devant l'official de Beauvais par vertu des *lettres de regard* ou placet donnees de l'official d'Amiens. (1482, A. N. JJ 209, pièce 254 ; Duc., *Litera regardi*.)

Cf. VI, 735c.

**REGAZONNER**, v. a., regarnir de gazon :

Pour *rewassonner* et rappareillier le motelete. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, f° 31.)

*Avoir rewasené* et reparé le frete du fosset estant empres icellui mur, pour ce, par marchié a eulx fait, .X. s. (1407, *Receptes et mises extraordinaires*, 13e Somme de mises, A. Tournai.)

*Avoir rewasonné* et fait grebiens de bos a .III. troux qui estoient es fossez de la ville, d'entre le porte de Marvis et le porte de Morel Porte. (18 août-17 nov. 1414, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

**REGELER**, v. n., geler de nouveau :

Et puis *regeloit* tous les jours. (J. MAUPOINT, *Journal*, Mém. Soc. Hist. de Paris, IV, 39.)

**REGENCE**, s. f., action de régir ; gouvernement :

Et, pour bref, toute la *regence*
Sur bestes, poissons et reptilles.
(*Mist. du Viel Test.*, 848.)

Tout est mis soubz nostre *regence*
Pour en pouvoir user et prendre.
(*Ib.*, 1042.)

Car de telz gens meschante est la *regence*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 29.)

**REGENERATEUR**, s. m., celui qui régénère :

*Regenerateur* de toutes choses. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

— Adjectiv. :

La faculté *regeneratrice*. (PARÉ, XV, 52.)

**REGENERATIF**, adj., qui régénère :

Saincte yaue *regenerative*.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 220.)

Medecines *regeneratives*. (*Fragm. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 95, f° 26 r°.)

Medicament *regeneratif* de char. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 18a.)

Unguent *regeneratif* de chair. (JOUB., *Gr. chirurg.*, p. 446, éd. 1598.)

**REGENERATION**, s. f., reproduction d'une partie détruite :

La *regenerations* de la sustance deperdue. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 3b.)

— Fig., renouvellement moral :

Iceste est mere de oreison
E de *regeneration*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26022.)

Comment as tu non ? — Bras de fer,
Dist il, qu'en la palu d'enfer
Reçui *regeneracion*.
(HUON DE MERY, *Torn. Antec.*, 287, Wimmer.)

**REGENERER**, v. a., reproduire une partie détruite :

Les dents se peuvent *regenerer* quand elles sont perdues. (PARÉ, IV, 2.)

— Fig., renouveler moralement, et anc., par extens., baptiser :

De saint baptesme l'unt fait *regenerer*.
(*Alexis*, XIe s., str. 6d.)

Tu te devoies en fons *regenerer*.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 9d.)

Ele *sera* es sainz fonz *regeneree*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 36d.)

**REGENT**, s. m., celui qui dirige :

Dieus par tout aourez sera
Comme sur touz roy et *regent*.
(PHIL. DE VITRY, *Chapel des trois fleurs de lis*, 823, Piaget, *Romania*, XXVII, 87.)

Tabelions et recepveurs,
Notaires et aussi sergens,
Quatermes et impositeurs,
Qui moult sont toujours diligents
De prendre sur les pouvres gens
Chascun jour par fas et nephas,
Ne seront pas toujours *regens ;*
Car a tous faut passer le pas.
(*La Remembrance de la Mort*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 206.)

— Celui qui gouverne pendant la minorité ou l'absence du souverain :

*Regenz* des royaumes. (1320, A. N. J 564, pièce 5.)

En lieu de roys as establi *regens*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 64.)

— En Angleterre, mari de la reine :

Ens ou despit d'Hermine qui a fait ung *regent*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 53 r°.)

— Celui qui dirige une classe ; par extens. :

Aymer mieulx estre *regent* et precepteur d'erreur et de mensonge, que d'estre disciple en l'eschole de verité. (MONT., II, 12, p. 323, éd. 1595.)

— *Faire du regent,* faire l'important :

Tel pompe, tel faict du *regent*,
Disant : « J'ay des escuz une pille » ;
Tel est bien paré, frisque et gent,
Qui ne sçait ne croix ne pille.
(COQUILL., *Monol. des perruq.*, Œuvr., II, 291.)

— *Regente,* s. f., celle qui gouverne pendant la minorité ou l'absence du roi :

Dont madame la *regente* fust fort mal contente, et en escripvoit audit conseil. (WIELANT, *Ant. de Flandre*, p. 197.)

Ils ont cryé et publié certaines rayves, contenant en substance que le roy estoit mort et que Madame la *regente* en France en avoit grand desconfort. (1525, *Reg. du Parl. de Paris,* dans *Captiv. de Franç. Ier*, p. 380.)

**REGENTER**, v. — A., gouverner :

Anthonius qui encores *regentoit* les parties de Orient. (J. DE COURCY, *La Boucquechardiere*, Ars. 3514, f° 255a.)

— Absol. :

Pour *regenter*.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 11.)

Et que le roy estant essonié de maladie, le dauphin son fils aisné *regenteroit* et comme regent gouverneroit. (JUV. DES URSINS, *Charl. VI,* an 1407.)

— N., régner :

Apres la mort de Sonnes, Marchomires, et Genebaux, qui estoient trois ducz qui *regentoient* sur les Francois. (N. GILLES, *Ann.*, f° 22 r°.)

— Fig. :

L'ambition *regentoit* en luy souverainement, et le possedoit pleinement. (CHARRON, *Sagesse*, I, 22, p. 165, éd. 1601.)

**REGENTEUR**, s. m., celui qui régente ; qui dirige :

Nos tres sains et amiables *regenteurs* les sains anges. (EXIMINES, *Livre des saints anges,* f° 8 r°.)

— Adjectiv. :

Ces images *regenteuses* du monde et inciviles. (MONT., I, 25, p. 85, éd. 1595.)

**REGERMER**, v. n., germer de nouveau :

Les formis rongent tous les grains qu'elles cachent en terre, de peur qu'ils ne *regerment.* (DU PINET, *Pline*, XI, 30.)

1. **REGICIDE**, s. m., assassin d'un roi :

C'estoit... un soldat desguisé en Jacobin qui estoit le *regicide.* (*Fatalité de S.-Cloud,* dans Trévoux.)

2. **REGICIDE**, s. m., assassinat d'un roi :

La nue de la rebellion... vint a crever par un horrible *regicide.* (*Fatalité de S.-Cloud,* dans Trévoux.)

**REGIE**, s. f.

Cf. VI, 741b.

**REGIMBEMENT**, s. m., action de regimber :

Encontre la pointe aguisee
Mauvais est le *regibement*.
(GEFF. DE PARIS, *des Alliés*, B. N. 146, f° 53c.)

Le cheval de Masistaas feru d'une saiiette escouy par grans *regibemens* son maistre par terre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, v, 19.)

**REGIMBER**, v. — N., en parlant des bêtes de somme, résister en ruant :

Li chevaus qui vers lui venoit
Bien set que prendre le voloit,
Un petit *regiba* et saut.
(*Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 266a.)

*Regibe* des pies.
(*Fierabras*, 4181.)

.I. escuiers se fu matin leves,
Por .II. chevaus qu'il oi *regiber*.
(*Loher*., ms. Montpellier, f° 248d.) B. N. 1622, f° 249 r° : *regimber*.

Estroitement font les chevaus tenir
Que il ne puissent *regimber* ne hennir.
(*Raoul de Cambrai*, 6436.)

Cuivers, che dist Aiols, a vous blecié?
— Oil, dist li lechieres, et mahangié,
Ne m'en donoie garde del *regibier*.
(*Aiol*, 2908.)

Lors *regimbe* des pies et fet semblant si fier.
(*W. de Monbrans*, ms Montpellier 247, f° 175d.)

Repedare, *regumber*. (*Gloss. de Glasgow*.)

Papilhon [nom de cheval] *reggiboit* des pies. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 126.)

Tous li preis en astoit covers, et Broiefort *regaboit* des piez. (ID., *ib.*, III, p. 204.)

Et ne se povoit cellui nullement bouger, sors seulement qu'il *regippoit* de ses pieds. (*Girart de Rossillon,* ms. de Beaune, p. 195, Montille.)

Car nous la devons chastier comme l'en fait l'asne affin qui ne *regiebbe* et qui voise legierement. (*Chapelet de virginité,* de la rose vermeille.)

Les beufz qui menoient l'arche commencerent a *regibber* si fort que l'arche ce commenca fort a encliner d'une part. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 125b.)

Il faut donc tenir souz bride
Et la charger, qu'elle ne *regibe*
De grand travail et de labeur.
(1507, *Moralité de Mundus, Caro et Demonia*, dans *Mém. Soc. Ed.*, XXI, 263.)

*Regibber* contre l'aguillon. (LARIV., *Facet. nuicts de Strap.*, V, III.)

— Fig. :

Vers Deu *rigibent* par rivel.
(*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 14a.)

C'est chose bien dure et temeraire que de resister a son seigneur, et *regimber*, comme il se dit, contre l'aiguillon. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLXXIII.)

Las ja ne fault qu'a l'eguillon *regipe*.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 70 v°.)

L'on peult entendre, sans *regiper*, la sobre et petite occasion que le roy de France a prinse pour assister audict don Henry d'Albrect. (1521, *Pap. de Granv.*, I, 204.)

— Par anal., sauter des pattes de derrière :

Ung lievre que, quant part de son giste, *regibe* et droisse la queue sur l'eschine comme ung connin, c'est signe de estre fort. (GAST. PHEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 15a.)

— Sauter :

Il ne appete que vivre a sa plaisance,
Dancer, chanter et *regiber* sur plume.
(*Eurialus et Lucr.*, f° 12 v°.)

— A., faire rejaillir :

Et faisoient leurs chevax *regiber* la boe sur les clers. (P. Coch., *Chron.*, III.)

**REGIMBEUR**, adj., qui regimbe :

Se uns chevaus *regiberes* fierl. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 115b.)

*Regimbeur*, tueur. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, Calatro.)

**REGIME**, s. m., action de régir :

*Regimes* et regles de metresyer. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, f° 79, A. Nord.)

A laquelle Marcia apres la mort Guethelin son mary demeura le *regime* de l'isle. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. ii.)

— *Baston de regime*, bâton de commandement, insigne de l'archidiacre :

Or ça, il fault que ly remecte
En main le *baston de regime*.
(*Myst. de S. Bern. de Menthon*, 2539.)

— Façon de régir :

Qui bien scet tenir le *regisme*.
(Ch. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 211 v°.)

Le *regime* des choses humaines argue si clairement de la providence de Dieu, qu'on ne la saurait nier. (Calv., *Instit. chrest.*, I, 5.)

— Façon d'administrer sa santé :

Item pour ung *regime* et recepte qui luy fu donné et fait faire par le commandement dudit maistre Jaque Despars. (17 déc. 1438, *Tut. de Thieron de Vos*, A. Tournai.)

**REGIMENT**, s. m., direction :

Le *regiment* qui doit estre au pacient. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 1202.)

Lire en outre ici les exemples insérés à l'article Regement, VI, 739b, et donnant la forme *regiment*.

**REGION**, s. f., étendue de pays soumise à des conditions communes de climat :

*Regiun*.
(Ph. de Thaun, *Comput*, 2637.)

Sexante ans out la *regiun*.
(*Brut*, ms. Munich, 2760.)

**REGIR**, v. — A., tenir sous sa direction :

Pour *regir* et gouverner l'office de maieur. (1234, *Charte*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers État*, IV, 710.)

... Et puis formee l'a (la nature [humaine)
Au propre image et semblable effigie
Des dieux par qui toute chose *est regie*.
(Cl. Mar., *Metamorph.*, I, OEuvr., III, 160, Jaunet.)

— N., se conduire, vivre :

Dieu a prins vindication
Du chief posé en sepulture ;
Esperer fault que sa droiture
Parfera s'il nous voit *regir*
Sainctement, et vices exclure
Pour a bonne fin parvenir.
(Mai 1477, *Puy de l'Ecole de rhétor.*, 2e congrég., ms. Tournai, f° 34 v°.)

**REGISSANT**, adj., qui régit :

Je suis puissant
Et souffisant
Pour regenter
Tout *regissant*,
Imperissant
Sans nul doubter.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re journ., f° 6 r°.)

**REGISTRE**, s. m., livre, cahier où l'on note régulièrement les faits dont on veut garder le souvenir :

Dieus vos jete de son *registre*.
(Ruteb., *Œuvr.*, p. 179, Kremer.)

Pour .i. *registre*, ki n'estoit nient saieles. (10 juin 1339, *Curat. des biens delaisses par Jehan dou Moulin*, A. Tournai.)

*Regestre*. (1508, *Reg. cons. de Lim.*, I, 8.)

Les *registres* journaux sont d'usage ancien, et servent souvent a nous oster de peine et a soulager nostre memoire labile, principalement quand nous venons sur l'aage. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 1.)

— Par plaisant., personne instruite des événements qui se sont passés dans un milieu fréquenté par elle :

Gracieux et sachant homme, qui avoit hanté la cour, et estoit, au vrai dire, le *registre d'honneur*. (*Cent nouv.*, XXXV.)

Je proteste bien n'avoir parlé qu'en la verité, pour l'avoir apprise et d'aucuns livres, comme j'ay dict, et de Madame la Seneschalle ma grand mere, et de madame de Dampierre ma tante, un vray *registre* de la cour. (Brant., *Vies des dames illustres*, Anne de Bretaigne.)

J'ay ouy dire a feu M. de Lansac, qui estoit un vieux *registre* de la cour, que... (Id., *Capit. fr.*, Maresch. de Brissac.)

Cf. VI, 742c.

**REGISTRER**, v. a., inscrire sur un registre :

Quiconkes prenderoit fourfait ne amende devant k'il l'eust monstrei et aportei a le hale et donei sus et fait *registrer*. (1281, *Reg. aux bans*, AB xviii, 16, n° 496, A. Saint-Omer.)

En *ont esté* ces presentes baillees a mondit seigneur et *regestrees* en sondit Parlement. (1315, *Déclarat.*, ap. Moreau, *Hist. de Bret.*, I, 1252.)

Doi clerch pour *registrer* et escrire les noms de chiaus qu'il trouveroient. (Froiss., *Chron.*, III, 190, Luce.)

*Registres* pluiseurs quitancez pour les dis tuteurs. (1406, *Tutelle de Jehanne Trion, Colin et Andruet Despars*, A. Tournai.)

— Fig. :

Si *registra* en son cuer par vraie entencion et ymagina la matiere sur les vices. (J. Dupin, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 1 v°.)

**REGLAGE**, s. m., action de régler :

Pour le *reglage* de .ix. cayers. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 439.)

**REGLE**, s. f., instrument long et droit qui sert à tracer des lignes droites ; par extens., barre longue et mince :

*Reigle* a .ii. s. l'aune pour garnir un garde mengier. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Puis s'accoudant a la *reigle* d'un banc
Mille souspirs repoussa de son flanc.
(Rons., *Franc.*, l. III, OEuv., p. 440, éd. 1584.)

— Fig., ce qui doit diriger les actions, les pensées des hommes :

Il n'est mie possible que universel *regle* soit mise ne maintenue ou chascune chose partie. (Brunet Latin, p. 103.)

**REGLEEMENT**, mod. réglément, adv., d'une manière réglée :

Par ladicte ymitation tu seras *regleement* conduicte a doulce pacience en toutes adversites. (J. Gerson, *Aiguillon d'amour*, f° 60 r°.)

De faire tout *regleement*
Ce que vostre commandement
Me vouldra ordonner ou dire.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 2e j., f° 64 v°.)

La sagesse de Dieu se magnifie assez clairement en dispensant si bien et *reglement* toutes choses. (Calv., *Instit. chrest.*, I, 5.)

Le pied par toute la France contient *reiglement* douze poulces. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 612.)

**REGLEMENT**, s. m., action de régler ; ensemble des dispositions qui règlent ce que l'on doit faire ou éviter :

*Reiglement* et aucune observance, disciplina. *Reiglement* ou reiglure, linearum ductus, linearum ductus ad regulam. (R. Est., 1539.)

Ordonnant es officiers de la court commune garder le *reiglement* a eulx ordonné estre prins de leurs esportules. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 429.)

— Menstrues :

Es femmes qui n'ont pas leurs *reglemens* ordinaires, ou qui ne les ont pas suffisamment. (Paré, XX, 1re p., xxiii.)

**REGLER**, v. a., marquer de lignes tracées à la règle ; fig., soumettre à une ligne de conduite, à un ordre déterminé, à une juste mesure :

Li sires qui droit *regle* et ligne.
(Guill. de Mach., *Œuvr.*, p. 96.)

Selon la loy duquel Vervin, la ville de Venderesse se *rieugle* et gouverne. (1393, A. N. JJ 145, pièce 493, Duc., *Regulare*.)

Nous nous conformerons et *reglerons* tousjours a ses volontez. (5 sept. 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 639.)

— *Reglé*, part. passé ; en parlant d'une femme, qui a ses menstrues :

Femme saine et bien *reiglee*. (Paré, XVIII, xlviii.)

**REGLET**, s. m., règle (de bois ou de métal) ; filet pour l'imprimerie :

Et ce que est droit comme une ligne ou

un *reglet,* il est droit par tout. (Oresme, *Eth.*, f° 178.)

— Signet servant à marquer la page dans un livre :

Quel breviaire fust, certes ne pensoys, voyant les *reigletz*, la rose, les fermailz, la relieure et la couverture. (Rab., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

**REGLEUR**, s. m., celui qui règle :

*Reigleur.* A ruler, orderer, moderator, director. (Cotgr.)

**REGLISSE**, s. m. et f., plante légumineuse, dont la racine ligneuse est employée comme pectorale :

Et canelle et gingembre, *ricolice* et baupine.
(*Aye d'Avign.*, 2335.)

Et si croissoit li *reculisses*,
Et li encens et moult espisses.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 4226.)

Et poivre i ot et citoual
Et *recuelisses* en mains sens.
(*Blancand.*, 2590.)

Il ot ou vergier meint espice,
Clos de girofle et *ricalice*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12a.) *Recolice.* (Vat. Chr. 1858, f° 13a.) *Ricolice.* (Vat. Chr. 1522, f° 10a.) *Regalice.* (B. N. 1492, f° 10c.) *Requelisce.* (*Ib.*, f° 11b.) *Rigolisse.* (Ms. Corsini, f° 10b.)

Poivre, coumin, canele, *regulisse.* (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., IX, 2.)

Contre honneur regne avarices ;
*Ricalices,*
Droit, raison, bonnes espices
Es fais des gens ne trouvons.
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 177.)

Y croist le *regalice.* (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 108.)

Liquirice que l'on appelle *rigolice (rigalice, regalice)*... c'est une racine d'ung petit arbressel, et doit on eslire celle... qui a couleur jaune. (*Grant Herbier*, n° 284.)

Liquiricia, *ricolis.* (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*)

Rachines, genoivre, *reculisse,* especeries, ne aultres choses semblables. (9 sept. 1443, *Reg. aux publicacions*, 1443-1450, Des brasseurs, A. Tournai.)

2 bouteilles de voirre et 2 eguieres pour mettre l'eau d'*argelice.* (1448, 5e *Compt. d'hôtel du duc d'Orléans*, f° 16, V. Gay.)

Doulx comme *regalice.*
(H. Baude, *Poés.*, B.N. 1716, f° 60.)

Pouldre de *requelice.* (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 79 v°.)

Pouldre de *requelice.* (P. des Crescens, *Prouffitz champ.*, f° 79 v°.)

Liquirice ou *regalice.* (*Jard. de santé*, I, 258.)

Glycyrrhiza, *ragalisse.* (C. Est., *De lat. et grec. nom. arbor.*, p. 63, éd. 1547.)

Quiconque aime Duthier, qu'il flechisse les marbres,
Qu'en parlant le doux miel luy coule de la vois,
Le *regelice* soit racine de ses arbres,
De sucre ses rochers, de canelle ses bois.
(P. Rons., *Egl.*, IV, Œuvr., p. 565, éd. 1584.)

**REGNANT**, adj., qui exerce le pouvoir royal :

Je congnois la perle des princes *regnans.* (Chastell., *Verité mal prise*, Œuvr., VI, 434, Kerv.)

— Fig., qui domine :

Pour cause des partialites et envies *regnantes* de longtemps jusques aujourd'huy en ce royaume et dont la fin ne m'est encore esperee si tost. (Chastell., *D. de Bourg.*, Œuvr., II, 176, Kerv.)

— Par extens. :

Du temps a present *regnant.* (13 sept. 1513, *Reg. aux public*, de non rencherir bledz, A. Tournai.)

Cf. VI, 473c.

**REGNE**, s. m., exercice du pouvoir royal :

Donné en nostre ville de Bruxelles le dixiesme jour de juillet l'an de grace 1531. De nostre empire le 2, et de nos *regnes* des Espagnes, des deux Siciles, et autres le 16. (*Ord. de Charl.-Quint, conten. l'explic. et interpr. de quelq. art. de l'ord. du conseil d'Artois.*)

Ou terminer en ceste fleur de mon aage mon *regne* et ma vie. (1576, *Har. de H. III aux Estats.*)

— Anc., certain droit féodal :

En manoirs, en pres, en terres, en iawes, en rentes, en capons, en cens, en *regnes*, en relies, en signerie, en justice et en quecumque autres choses. (1281, *Cartul. de Cambrai ;* Duc., *Regnum* 3.)

Cf. VI, 744a.

**REGNER**, v. — N., exercer le pouvoir royal, l'autorité souveraine :

... Se *regner* poeient.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 149, Walberg.)

Uter *raina* bien longement.
(Wace, *Brut*, 9059.)

Silveneas adunc *regnoit.*
(*Brut*, ms. Munich, 2420.)

Cil Gius dont je vous parole fu rois de par sa famme, a cui li roiaumes estoit escheuz, et *regna* une piece comme preudons que il estoit. (Ménestrel de Reims, § 28.)

En ces regions *avoyent rené* beaucoup d'empereurs. (*Descr. de l'Ethiopie*, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*, p. 139.)

— Par anal. :

O non comparable roine,
Ki *regnes* o Dieus sans termine,
O ysopes tous maus purgans,
O fame fors.
(Renclus, *Miserere*, ccLx, 1.)

(Dieu) il *regne* et *a regné* et fist le firmament.
(*Baud. de Seb.*, XXI, 234.)

— Par extens., être tout puissant :

Nous ne porriens mie *ranner* encontre lui. (*Chron. d'Ernoul*, p. 137, Mas Latrie.) Var., *regner, regnier.*

Luxure *regne* partout.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 25b.)

— Fig., vivre à la manière d'un roi, avec honneur :

Pour hoirs avoir, pour vivre et pour *regner*
Sagez est cilz qui ainsy se marie.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 248.)

— A., diriger, administrer :

Et *avoit regné* (Arleveld) et gouvrené le pays de Flandres bellement et sagement. (Froiss., *Chron.*, III, 104, Luce.)

**REGNICOLE**, s. m., celui qui appartient à la nation du pays qu'il habite :

L'an .mccccLxxv..... le sainct pere Sixt second conceda indulgence perpetuelle, par bulle plumbee, audit prince, et a tous ses *regnicoles*, que... (Est. Med., *Chron.*, I, 259.)

Les *regnicoles* sont ceux qui habitent le royaume. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 251 v°, éd. 1587.)

**REGONFLEMENT**, v. a., action de regonfler :

Augmentation et *reconflement* du fleuve. (*Descr. du Nil*, ap. *Descr. de l'Afr.*, p. 287.)

Ceux qui l'ont rond et eslevé sont volontiers coleres : comme si ce *regonfement* donnoit apparence de ce qui est dans l'entendement. (Du Pinet, *Pline*, XI, 52.)

**REGONFLER**, v. — A., gonfler de nouveau. — N., se regonfler :

Faire *reconfler* et croistre le Nil. (*Descr. du Nil*, ap. *Descr. de l'Afr.*, p. 287.)

**REGORGEANT**, adj., qui regorge :

A beu a tasse *regorgeante*
Les faus plaisirs du monde.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, LXVI.)

En remplissant nos *regorgants* tonneaus
De moust espoir et de bons vins nouveaus.
(Cotereau, *Colum.*, X, Prol.)

**REGORGEMENT**, s. m., action de regorger :

*Regorgemens* et trop grande abondance, redundatio. (R. Est., 1539.)

Par *regorgemens* des lacs, qui se deschargent en iceluy (le Tybre). (Rab., *Sciomachie*, p. 7, éd. 1549.)

Laissans l'isle deserte, en laquelle dura par deux jours continuelz ce *regorgement* de feu. (D. Sauvage de Fontenailles, *Hist. du royaume de Naples*, f° 195 v°.)

**REGORGER**, v. a., rendre par la gorge :

C'est temoignage de crudité et indigestion que de *regorger* la viande comme on l'a avallee. (Mont., I, 25, p. 83, éd. 1595.)

— Par analogie :

Il pourroit bien un jour advenir qu'on leur feroit *regorger* leurs butins et rapines. (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 31, éd. 1577.)

Vous voila entre les mains de l'ennemy, alors il faut *regorger* les escus, et a belle rançon. (Cholieres, *Matinees*, p. 285, éd. 1585.)

Le vin delicat que leurs pressoires *regorgent.*
(Boaystuau, *Theat. du monde*, II.)

— N., en parlant d'un liquide, s'épancher hors du contenant trop plein ; par anal. :

Le sang qui de eulx issoit *regorgeoit* par

dessus les hauberts tout fisgé. (*Perceforest*, vol. VI, ch. XLIV.)

— Refluer :

Les nobles fleurs de liz de France
Par tout y la fist l'en semer,
Et *regorgeoient* bien d'une lance
Dens la riviere sur la mer.
(MARTIAL DE PAR., *Vigil. de Charl. VII*, sign. Hii[a], éd. 1493.)

— A., faire refluer :

Quant li fluns de la mer est en venant, il *regorge* la riviere si contremont que nuls ne le porroit passer. (FROISS., *Chron.*, III, 159, Luce.)

— N., en parlant de ce qui contient, être trop plein :

Combien qu'ilz ayent en habondance des biens de ce monde jusques au *regorgier*, toutesfois s'efforcent ilz d'en assembler encores plus. (C. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 88 r°.)

Toutes les fenetres estoient tapissees d'une infinité de personnages d'honneur et la cour si pleine d'ecoliers que les portes du college en *regorgeoient*. (PASQ., *Rech. de la Fr.*, VII, 6.)

**REGRAT**, s. m., vente de marchandises de seconde main :

Et nul homme ne peust vendre pain a *regrat* (ne vendre blé a *regrat* en Angers. Et que nul regratier, qui vive de *regrat*, ne peut achater nulle chose pour vendre a *regrat*, jusque a l'heure de tierce de jour. (1329, *Ord.*, II, 31.)

Revendre en *regrat*. (10 mai 1432, Ste-Croix de Quimperlé, A. Finistère.)

**REGRATTAGE**, s. m., charge de regrattier :

Plus, gabelles et greniers a sel, salorges, prevotez,... mouvages, pallivages, eminages, *regrattages*, francs sallages. (SULLY, *Mém.*, X, p. 230, éd. 1725.)

**REGRATTER**, v. a., vendre de seconde mains :

Lesdits regratiers et regratieres le *regratent* (le sel) et vendent le tiers plus chier. (1484, *Ord.*)

— N., faire de petits profits en revendant de seconde main, ou en épluchant sur les comptes ; par extens.[1] :

Sous le feu roy Henry troisiesme nostre France fut malheureusement peuplee d'une je ne sçay quelle vermine de gens, que nous appellions partisans, ingenieux a la ruine de l'Estat, lesquels trouvoient a *regrater* sur toutes choses, par edits et inventions extraordinaires, pour s'enrichir en leur particulier de la despouille du pauvre peuple. (PASQ., *Rech.*, VI, 34.)

1. Le *Dictionnaire général* porte : « XIII[e] s., ROBERT DE BLOIS, dans GOD., *Compl.* » Cette indication vise l'exemple suivant : « Biaus fis, tant fais a *regrater* » (B. N. 24301, p. 536[a].) qui se trouvait en effet dans le dossier de *regratter*, mais qui, comme on le voit de suite, n'est qu'une forme de *regretter*. L'exemple entier n'ayant pas été soumis aux auteurs du *Dict. gén.*, ceux-ci n'ont pu voir l'erreur commise dans cette communication faite après le décès de M. Godefroy et à laquelle nous sommes étrangers. — J. B. et AM. S.

— Faire de petites et mesquines corrections :

Il y a quelqu'un (que je ne veux nommer) qui veut *regratter* sur ses œuvres (de Ronsard) quand on les reimprimera. (PASQ., *Rech. de la Fr.*, VII, 6.)

— *Regratté*, part. passé, remis à neuf, nettoyé :

Vestements frippes et *regrattes*, (R. EST., *Thes.*, Interpolus.)

— Corrigé :

On crioit devant le palais une bagatelle nouvelle d'un discours *regratté*, d'un accident estrange et pitoyable d'une femme qui... (L'EST., *Mém.*, 2[e] p., p. 466.)

Fadeze *regrattee*. (ID., *ib.*, p. 463.)

**REGRATTERIE**, s. f., commerce du regrattier :

Quiquonques a achaté le mestier de *regraterie* de pain a Paris, il puet vendre poisson de mer, char quite, sel a mines et a boisseaux, a estal et a fenestre, et pomes et toute meniere de fruit crut eu rene de France. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., IX, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques achate le mestier de poulailler, il puet vendre toutes denreez, fors cire ouvree et poisson d'eau douce, et toute maniere de *regraterie*. (Sept. 1364, *Ord.*, IV, 491.)

Ne fera aulcune *regretarie* ausd. portes. (11 oct. 1523, *Reg. cons. de Lim.*, I, 132.)

Poulletz, pigeonneaux, perdriaux... que le povre chantre acheptoit au marché vieux ou a la *regretterie*. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, Du chantre, f° 12 v°, éd. 1564.)

**REGRATTIER**, s. m., celui qui vend de seconde main, d'occasion, des marchandises de détail :

En sainte eglise n'a mestier
Qu'il ne vendent com *regratier*.
(*De David li prophecie*, Brit. Mus. add. 15606, f° 13[d]; 994, Fuhrken.)

Li *regratier* de Paris s'il achatent harenc vendre le peuent par Paris. (*Du pauger qui siet a petit pont*, B. N. 20048, f° 127[a].)

Gauvain est marchand et *regratier* de blé. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9188, f° 13 r°.)

Velaber, *regretier*. (XV[e] s., *Gloss. de Salins*.)

Que nuls *regartiers* ne *regartieres* ne alassent contre les denrees pour les achatter a regart hors du marché. (1454, *Etabliss. de Jeh. III, D. de Bret.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1164.)

Velaber, *regretier*. (*Vocabularius brevidicus*.)

**REGRAVER**, v. a., graver de nouveau :

Et voel que Jehane, me femme, le face de nouviel *regraver* et pourtraire de .II. ymagenes. (1346, *Test.*, ap. de la Grange, *Rec. de test. de Tourn.*, p. 148.)

A Quintin Deffarvaques, graveur, pour avoir *regravé* l'un des fers des seaulx des .XIII. hommes de la drapperie. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 2[e] Somme de mises, A. Tournai.)

**REGRES**, s. m.

Cf. VI, 747[c].

**REGRESSION**, s. f.

Cf. VI, 748[a].

**REGRET**, s. m., action de regretter :

Ses confors fu *regres* et plors.
(*Floire et Blanchefl.*, I, 1518.)

Pour la dolour d'eles plouroient
Tout cil ki les *regres* ooient.
(RENAUT. *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 567, 32.)

**REGRETTABLE**, adj., digne de regret :

*Regretable*. (J. THIERRY, *Dict. franc.-lat.*, 1564.)

**REGRETTER**, v. a.

Cf. REGRETER 1, t. VI, p. 748[b].

**REGRILLER**, v. a., griller de nouveau :

*Regriller*. To broyle anew upon a gridbron. (COTGR.)

**REGRIMPER**, v. n., grimper de nouveau :

*Regrimper*. Voyez grimper. (COTGR.)

**REGRONDER**, v. n., gronder de nouveau :

Les rocs et les creuses vallees
D'un long murmure *regrondoient*,
Et bien loin Evan respondoient.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 10 v°, éd. 1609.)

**REGROSSOYER**, v. a., grossoyer de nouveau :

Lesdictes commission de main assize et rescription du sergent executeur d'icelles, *seront* faictes et *regrossoyees* de la meisme dacte que icelle commission et rescription ont esté faictes, selon l'extraict des registres. (13 mars 1548, *Cartulaire des titres du baillage*, n° 5, f° 380, A. de l'Etat à Tournai.)

**REGUERIR**, v. a., guérir :

Et se on navre homme en l'oreille et ele *est* belement *rewarie* sans escart, ce n'est ke .IIII. s. (1282, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, n° 788, A. Saint-Omer, Giry.)

La dicte Ysabel s'est entremise et meslee de *regarir* gens langoureulx et entechies de certaines maladies. (28 fév. 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

**REGUINDER**, v. a., guinder de nouveau :

*Reguinder*. To hoise, or lift upon high againe; also, to beare roomeward or make bach again. (COTGR.)

**REGULARITÉ**, s. f., conformité aux règles établies :

*Regularité* de mouvement. (ORESME, ap. Meunier, *Essai sur Oresme*.)

Voila leur belle *regularité* et de poluer et faire coupauds de braves et honorables

personnages. (*Cabinet du roi de France*, p. 79, éd. 1581.)

Cf. VI, 751[a].

**REGULATEUR**, s. m., celui qui règle, qui régularise :

Saint Benoit, pere *regulateur* des moisnes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 198 r°.)

**REGULE**, s. m., t. d'anc. chimie, substance métallique non ductile :

*Regule* d'antimoine. A chind of tinne, or as estain de glace. (COTGR.)

**REGULIER**, adj., conforme aux règles établies :

Si estavlis une *reiguleir* contenance a toi meimes. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 55 r°.)

— Par opposition à séculier, soumis à la règle d'un ordre monastique :

Ce sont chanoine *reguler*.
(GUIOT, *Bible*, 1639.)

Si com canoynes *reguleres*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 5, Borgnet.)

**REGULIEREMENT**, adv., d'une manière régulière :

Par cestui cane est faiz *regulerment* li sacrefices. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 24 v°.)

*Regulierement* le plus grant et le plus digne beneist au mendre et moins digne. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 179 r°.)

Le ciel derrenier lequel est meu *regulairement*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univers., f° 46 r°.)

— Conformément à la règle (monastique) :

Nus n'ensuyve en la congregation la volanté de son cuer, ne nus ne praigne folement a estriver a son abé ne hors ne ans, et s'aucun faisoit tele presumpcion, il doit estre *regulerement* amendé. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 141[a].)

**REGURGITATION**, s. f., action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse des matières qui y sont amoncelées et qui refluent par son ouverture :

Et pour la *regurgitation* du sang qui remontoit en haut, avoit le ventre fort enflé. (PARÉ, XVIII, 50.)

— Vomissement naturel et non pénible chez le petit enfant :

*Regurgitation*. An over flowing. (COTGR.)

**REGURGITER**, v. n., en parlant de matières surabondantes dans un conduit, un réservoir, sortir de ce conduit, de ce réservoir, par l'ouverture :

Quant le sang corrompu n'est naturellement par vertu ou coustume evacué, il *regurgite* par tout le corps. (P. BOCELLIN, *Practique*, f° 6 v°.)

Ils se font de semblables tumeurs du foye, et des autres visceres, quand en eulx tel sang *regurgite* et redonde. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 143.)

**REHABILITATION**, s. f., action de réhabiliter :

Item, apres ce, fu respondu a ce que requeroient Raoul d'Auquebouville et Guillaume Barbery, c'est assavoir l'enterinement de certeines lettres de *reabilitation* a l'encontre d'un certain arrest donné a l'encontre d'eulz pour le roy et pour la royne. (NIC. DE BAYE, *Journ.*, I, 8.)

**REHABILITER**, v. a., rétablir dans son premier état, dans ses premiers droits (celui qui en était déchu) :

*Reabiliter*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, v.)

Ilz *sont reabilitez* de leur privilege. (*Coust. de Norm.*, f° 160 v°, éd. 1483.)

— Fig. et par plais., rendre de nouveau habile, remettre en ordre :

Si par cas il estoit devenu furieux, et que, pour luy *rehabiliter* son cerveau, tu ne l'eusses icy envoyé. (RAB., *Garg.*, XXVIII.)

**REHABITER**, v. a., habiter de nouveau :

Afin que ladicte ville se puisse recouvrer et *rehabiter*. (1410, *Bail*, A. N. MM 32, f° 52 r°.)

**REHABITUER**, v. a., habituer de nouveau :

*Rehabituer*, aidez vous de habituer. (R. EST., 1549.)

**REHACHER**, v. a., hacher de nouveau :

*Rehacher*. To hatch extremely, or again. (COTGR.)

**REHANTER**, v. a., hanter, fréquenter de nouveau :

Elle commençoit a *rehanter* les compaignies, desquelles elle s'estoit auparavant esloignee. (LE MOULINET, *Agreables diversitez d'amour*, p. 512, éd. 1613.)

**REHARCELER**, v. a., harceler de nouveau :

*Reharceler*. To harry, turmoyle, vex again. (COTGR.)

**REHASARDER**, v. a., hasarder de nouveau :

*Rehasarder*, aidez vous de hasarder. (NICOT.)

**REHAUCE**, mod. rehausse, s. f., action de rehausser ; part., surenchère :

A yceulx sergans pour le *rehauce* des .x. paumees qui furent mises et rehauchies sur le dit vendage. (24 nov. 1371, *Tut. des enf. Jehan de Salines*, A. Tournai.)

Lesquels creanciers seront receus a *rehausse*, et rencherir ladite priserie en tout ou en partie. (31 juill. 1531, *Ordonn. de la chambre du conseil d'Artois*.)

**REHAUCEMENT**, mod. rehaussement, s. m., action de rehausser :

Mais dessoubz ceste couverture
Plusieurs en diverses façons
Troublent charpentiers et massons
Et alleguent ung dyametre
Qui sus le compas se doit mectre,
Ung point, un racourtissement,
Une clause, ung *rehaulsement*.
(J. BOUCH., *Les regnars travers.*, sign. G 6[b], éd. 1500.)

De petits *rehaucemens* de mur. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 130.)

L'un des membres fait bien un raccourcissement,
L'autre sçait de couleurs faire un *rehaussement*.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, p. 46, Pellissier.)

Ladicte muraille et le *rehauchement* d'icelle competer et appartenir au dict du Chambge seul. (1576, *Cartul. de la Howarderie*, p. 102.)

**REHAUCIER**, mod. rehausser, v. a., rendre plus haut :

Dont jura li empereres ke ja par son gré ne s'en partira nus devant chou ke li mur *seront rehauchié* et raparellié. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 550.)

Pour *rehauchier* et recouvrir le mur. (1313, *Trav. aux chât. des c[tes] d'Art.*, f° 46, A. N. KK 393.)

Pour *rehaucier* le roue dou moulin. (1328, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3[a], f° 14 r°.)

Et *rehaulchié* de terre aucuns traux en icelui chemin. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

— Par extens., relever :

Quant il fut a chevaul, si *reauçai* lou branc,
Granz cous an vai doner a la gent mescreant.
(*Floov.*, 2108.)

**REHAUSSE, REHAUSSEMENT, REHAUSSER**, mod., v. REHAUCE, REHAUCEMENT, REHAUCIER.

**REHAUT**, s. m.

Cf. VI, 752[b].

**REHEURTER**, v. n., heurter de nouveau :

J'allay a la maison de Charles, ou je hurtay et *rehurtay* sans que jamais aucun me voulust respondre. (LARIV., *le Morfondu*, IV, 7.)

— Neutral. :

Si *reheurte* de plus belle tres rudement au guichet. (*Cent nouv.*, XXXI.)

**REHUMER**, v. a., humer de nouveau :

Mille fois resoufle l'ame :
Mille il la *rehume* aussi.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 78 r°, éd. 1574.)

Grand abateur de bœuf fumé,
De maint et maint broc *rehumé*.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 2 v°, éd. 1609.)

**REIMPORTUNER**, v. a., importuner de nouveau :

*Reimportuner*. (COTGR.)

**REIMPOSER**, v. a., imposer de nouveau :

*Reimposer*, aidez vous de imposer. (R. Est., 1549.)

*Reimposer*. To reimpose, to recharge. (Cotgr.)

**REIMPRIMER**, v. a., imprimer de nouveau :

*Reimprimer*, aidez vous de imprimer. (R. Est., 1549.)

**REIN**, s. m. et anc. f., viscère double, sécréteur de l'urine, situé dans la région lombaire :

Le *rein* dextre le plus souvent est plus haut. (Paré, VIII, 35.)

— Au plur., région lombaire :

Si unt un purceint de pels entur les *reins*. (*Rois*, p. 345.)

Li maus des *reins* et de la geule.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14a.)

Courtes *reins* ay, cuisses pelues.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 234.)

Bras, mains, poitrine, mamelettes,
Boudine, *rains* plainnes et droites,
Ne trop larges ne trop estroites.
(Froiss., *Poés.*, I, 270, 1728.)

— Dans le style de l'Écriture, les reins étant considérés comme le siège de la force physique :

Li pruverre del quer e des *reins*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., VII, 10.)

Sufla mes *rens* e mun quer. (*Ib.*, XXV, 2.)

— *Foible de reins*, impuissant, incapable :

Et si sentez que sois *foible de reins*
Pour vous payer, les deux princes lorrains
Me plegeront. Je les pense si fermes,
Qu'ils ne faudront pour moi a l'un des ter-
[mes.
(Cl. Mar., *Epistre au Roy*, pour avoir esté desrobé, p. 182, éd. 1596.)

Messieurs les princes lorrains,
Vous etes *foibles de reins*
Pour la couronne debatre :
Vous vous faites tousjours battre.
(*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray.)

— T. d'arch., parties d'une voûte comprises entre la portée et le sommet ; *faux reins*, les parties qui n'étant pas remplies, ne soulagent pas la charge :

Heuses et faux *rains* du beffroy. (1491, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**REINCISER**, v. a., inciser de nouveau :

*Reinciser*, aidez vous de inciser. (Nicot.)

**REINCITER**, v. a., inciter de nouveau :

*Reinciter*. To reincite ; reinvite. (Cotgr.)

**REINCLINER**, v. a., incliner de nouveau :

*Reincliner*, incliner de rechef, aidez vous de incliner. (Nicot.)

**REINCORPORER**, v. a., incorporer de nouveau :

*Reincorporer*. To reincorporate, reintegrate ; restore unto the body a part thereof. (Cotgr.)

**REINE**, s. f., femme qui exerce le pouvoir royal :

Madame Blanche nostre mere *roiene*. (1258, *Cartons des rois*, A. N. K 28, pièce 3.)

Hermine la *rouyne* ou Engleterre apent.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 53 r°.)

La *roigne* de France. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 1b.)

Madame Elisabeth, *royenne* dudit Castille. (1521, *Pap. de Granv.*, I, 201.)

Nostre bien amee belle seur la *royenne* des Romains. (1534, *Décharge donnée à Pierre de Cortewille*, Ch. des Comptes Lille, B 2381.)

N'est il pas beau d'ouir prononcer *reine* au lieu de *roine*, comme s'il s'agissait d'une grenouille, d'autant qu'on nomme chez nous la grenouille rene de rana : bientot on prononcera rei au lieu de roi ?... (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, I.)

— Femme d'un roi :

Quant ço vit la *reine*, Charles est si iriez.
(*Voy. de Charlem.*, 30.)

Aye tint par la main Blancheflor la *rouine*.
(*Aye d'Avignon*, 192.)

Blancheflor la *roinne* et Aye d'Avignon
Au baron saint Gervais tornent a oroison.
(*Ib.*, 341.)

— Par anal. :

Sainte Marie dame, *rouine* couronnee !
(*Fierabras*, 3082.)

O non comparable *roine*,
Ki regnes o Dieus sans termine,
O ysopes tous maus purgans,
O fame fors, non feminine.
(Renclus, *Miserere*, cclx, 1.)

**REINETTE**, v. Rainette.

**REINJURIER**, v. a., injurier de nouveau :

*Reinjurier*. To revile, or to wrong again. (Cotgr.)

**REINSTALLER**, v. a., installer de nouveau :

Afin de le *reinstaler* dans son premier honneur. (Cl. Guichard, *Funerailles*, p. 134, éd. 1581.)

**REINTEGRANDE**, s. f., action par laquelle quelqu'un est réintégré dans la jouissance de ce dont il avait été dépossédé :

Pour ce que la consolidacion et *reintegrande* des fiefz, c'est at savoir qu'ilz demeurent entiers, est bien favorable chose. (1411, *Cout. d'Anj. et du Maine*, I, 460, Beautemps-Beaupré.)

Avant l'execution de la *reintegrande* dudit S. Prince d'Oranges en sondit principaulté. (Mars 1549, *Pap. de Granv.*, III, 348.)

— Fig. :

Ils voudront que ces façons de parler qui estoyent en credit eux estant jeunes, obtiennent *reintegrande*. (H. Est., *Precel. du lang. franç.*, p. 286, éd. 1579.)

**REINTEGRATION**, s. f., action de réintégrer :

*Reintegration* de sauvegarde. (Juill. 1367, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 55.)

*Redintegracion* des droictz. (*Stat. de Richard II*, an X.)

Les asseurances que ceulx de la religion demandent pour la *reintegration* de tous leurs biens. (25 mars 1578, *Lett. de H. de Nav. à H. III*, XIII, 126, A. Vat., Gallia.)

— Rétablissement :

Pour la *reintegracion* de la pais. (1326, A. N. JJ 64, f° 88 r°.)

**REINTEGRER**, v. — A., remettre en sa possession :

Un roy doit avoir par escript et savoir les vrayes mectes de son royaume, et, se il en eschape aucune chose, le *reintegrer* et non souffrir que rien s'en aliene. (*Adv. a Is. de Bav.*, B. N. 1223, f° 8b.)

Un roy doit avoir continuele voulenté de reunir son royaume et de *reintegrer* son demaine. (*Ib.*, 9b.)

— Rétablir intégralement :

... *Ayt esté reintegré* a la supplicacion d'iceux habitans. (1352, *Lett.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 637.)

Que l'amour primeraine ne puisse *estre* de rechief *reintegre*[e] et reconciliee. (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 126c.)

*Reintegrer* la sauvegarde enfreinte. (Août 1369, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 80.)

— N., se renouveler :

Ce mal icy tousjours se augmente,
Douleur n'y a que je ne sente,
Mon mal *reintegre* tousjours,
Or n'est il douleur que d'amours.
(*Therence en franç.*, f° 40b.)

— A., remettre qqu'un en possession de qqchose :

L'empereur aucunement n'y entendroit, sinon qu'avant tout euvre l'armee du roy eust repassé les monts et le duc de Savoye *fust* entierement *reintegré*. (G. du Bellay, *Mém.*, I, v, f° 167 v°.)

**REINTERPRETER**, v. a., interpréter de nouveau :

*Reinterpreter*, aidez vous de interpreter. (Nicot.)

**REINTERROGER**, v. a., interroger de nouveau :

*Reinterroguer*, aidez vous de interroguer. (Nicot.)

**REINVITER**, v. a., inviter de nouveau :

*Reinviter*, aidez vous de inviter, et reconvier, et resemondre. (NICOT.)

**REITERABLE**, adj., qui peut être réitéré :

Oblation *reiterable* a toutes heures. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 425.)

**REITERATIF**, adj., qui est propre à réitérer :

Pour aller en Bretaigne devers les gens des Trois Estats leur porter autres lectres *reiteratives* d'icelle dame. (1495-96, A. N. KK, f° 50 r°.)

**REITERATION**, s. f., action de réitérer :

*Reiteracions* de sommacions. (19 fév. 1419, *Ord.*, XII, 280.)

La *reiteration* de la torture. (Mars 1498, *Ord.*, XXI, 199.)

**REITERATIVEMENT**, adv., d'une manière réitérative :

Encore que les autheurs precedens conviennent avec Aristote que Pisistratus a *reiterativement* regné par deux fois a Athenes, d'autant qu'il en a esté dechassé par deux fois. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 290.)

**REITERER**, v. a., faire de nouveau (ce qui a déja été fait) :

Et ainsi *soit* ce *reiteré* trois fois ou quatre. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 697.)

Adont leur oi *reitrer*
L'ordenance de leurs souhes.
(FROISS., *Poés.*, II, 138, 4679.)

— Par anal., vêtir à nouveau :

Le roy de la Mexique changeoit quatre fois par jour d'accoustremens, jamais ne les *reiteroit*, employant sa desferre a ses continuels liberalitez et recompenses. (MONT., I, 35, p. 134, éd. 1595.)

**REITRE**, s. m., cavalier allemand servant autrefois dans les armées en France :

Ce mot de *reistres* n'avoit oncques, du vivant des plus anciens, esté en usage en France, et n'en avoit on jamais parlé qu'a present, encores que de tout temps les roys de France se fussent servis en toutes guerres des Allemans, Suisses et lansquenetz, qui sont contenus soubz ce mot et nom de Germanie ou d'Allemaigne. J'ai faict tout debvoir d'enquerir a plusieurs personnes qui s'estimoient sçavoir toutes choses, que signifioit ce mot de *reistres ;* mais n'ai sceut trouver homme m'en aye faict sage comme j'eusse bien volu. (HATON, *Mem.*, an 1562.)

Cf. REISTRE, VI, 756[a], et RISTRE, VII, 203[c].

**REJAILLIR**, v. n., jaillir en sens inverse, rebondir :

*Rejaillir*, resilire ; souvent *rejaillir* et rebondir, resultare. (R. EST., 1539.)

D'un esclat *rejally* me fit percer les yeux.
(JEHAN DE LA TAILLE, *Regrets p. le seign. de Mongomm.*)

**REJAILLISSEMENT**, s. m., action de rejaillir :

*Rejaillissement* des rayons. (J. P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 127, éd. 1557.)

*Rejaillissement*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 112 r°.)

*Rejaillissement*. (ID., *ib.*, f° 134 r°.)

Les rayons des astres venans a heurter et rencontrer des corps solides, rejalissent en haut, et par ce *rejalissement* ou reverberation eschaufent l'air qui nous environne ça bas. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 3, éd. 1631.)

**REJAUGER**, v. a., jauger de nouveau :

Desoresnavant tout vinier et vinieres qui vin venderont en gros, on les *regaugera*, anscois que li vin soient delivret as acateurs. (3 août 1350, *Reg. des publicacions*, 1349-1364, A. Tournai.)

... Lesquelz pos et mesures *furent* incontinent apportez en la halle de ladicte ville, et illecq, ledit jour mesmes, de par lesdis eschevins, *regaugies* contre la mesure du ferme desdis eschevins. (6 août 1442, *Cache de le justice*, A. Tournai.)

**REJAUNIR**, v. a., rendre jaune :

Brunis Vesper et *rejaunis* l'Aurore.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 72 v°, éd. 1574.)

**REJECTION**, s. f., action de rejeter hors de soi :

Le plantain donne allegeance aux crachemens et *rejections* de sang. (E. MAIGNAN, *Hyst. des plant. de L. Fousch*, XI.)

— Fig. :

Dieu vouloit qu'un tel distraict, ou une telle *rejection* de ceux qui estoyent frappez de lepre, fust pour servir d'instruction commune a tous ceux du peuple. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 809[b].)

— Action de rejeter, en général :

Et apres que de la part desdits inthimes ont esté debatuz lesdictes lettres de requeste civile, fais et tiltres susdits, contendans a fin de *rejection* et faisant demande de despens, dommaiges et interestz. (29 mars 1571, *Sentence rendue au grand conseil de Flandres en faveur de la communauté de Condé contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Par extens., rejet, pousse nouvelle ; fig. :

Voulant par telz moyens estouffer les procez des leur naissance, et par ainsy empescher toutes les *rejections* qui pullulent souvent d'une maulvaise souche. (MICHEL LHOSPITAL, *Traité de la réformat. de la justice*, Œuv. inéd., I, 255, Dufey.)

**REJET**, s. m., action de rejeter :

Les muscles du diaphragme qui servent a la respiration, et sont agitez par le ris, servent aussi au *rejet* des excremens. (G. BOUCHET, *Serees*, XVII.)

— Fig. :

Ung foul amant a maints maulx est subject,
Apres ung riz on faict de luy *reject*.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble dame*, f° 129 v°.)

— Réfutation :

Je ne veux pas entrer au merite du decret, mais l'opinion de Bartole et de ceux qui soustiennent qu'il ne faut pas garder la foy aux ennemis, ne merite point de *reject*, tant elle est esloignee du sens commun. (BODIN, *Rep.*, I, 8.)

— Ce qui est rejeté ; part., terre rejetée de côté en creusant un fossé, en curant un cours d'eau, etc. :

Li cours de l'iaue tres les puchies de Gaisnain dusques as molins de Auvenchin ki siet a Lalaing est le glise de Auvenchin, et le cours de ceste iaue puet et doit le glisse devant noumee regieter et renjier a se volenté ; et cest *regiet* et cest cours de ceste iaue doi jou et mes oirs warandir a le glise envers toutes gens. (Août 1242, *Ch.*, Anchin, Flines, A. Nord, et Moreau 162, f° 86 r°, B. N.)

Qui fouoient esdittes ecluses pour faire le *regiet* des dis fosses. (31 mai 1332, *Cart. de Flines*, CCCCLVIII, p. 555.)

Porront les diz religieus faire rejecter le dit cours et tout mettre sur une terre, et lesdiz *rejes* espardre sur me terre. (1339, A. N. JJ 72, f° 224 v°.)

Lesdiz *reges* ades espardre. (*Ib.*)

Sur les crestes et *rejets* des fosses. (1[er] oct. 1348, *Cart. de Flines*, DXXXI, p. 602.)

— Pousse nouvelle d'un arbre, d'une plante :

Toutesfois que il fera copper les haies de ladicte maison, il nous y doit appeler pour voir et eslire les *reges* de fraisne et cessiers et touz aultres *reges* de quelconquez bois que il soient qui a marrien porroient croistre et venir, lesquelz *regees* il doit lessier croistre sur le lieu a nostre volenté. (1357, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 57 r°.)

Pourra ledit censier copper a son proffit toutes les hayes et *regies* de ceste cense une foys. (1396, *Bail*, A. N. MM 31, f° 228 v°.)

Quiconque veut planter hayes vives, doit laisser pour *rejet* d'icelles hayes dedans ses bornes, et sur le sien, vers le vent de mer, deux pieds et demy, soit contre chemins, contre tenemens, ou terres a autruy appartenantes. (*Coust. particul. de Hesdin*, XXXVI, Nouv. Cout. gén., I, 336.)

— Fig. :

Si tu permets, Cesar, repulluler de moy
Un si meschant *reject*, chacun dira de toy
Que tu as abusé du tiltre de justice
Pour ravir mon estat, non pour punir mon vice.
(JOACH. DU BELL., *Les fur. c. les infract. de Foy*, Œuvr., I, 332, Marty-Lavaux.)

— Par extens., taillis nouvellement poussé :

Si trouverent en une lande le temple de Cybeles la deesse en ung vert *reget* loing de la voye. La mena Ypomenes sa mye pour reposer en l'ombre. (C. MANSION, *Bib. des poet. de metam.*, f° 110 v°.)

Cf. REGIET, VI, 741[c].

**REJETABLE**, adj., qui peut être rejeté :

Des especes d'amour, celle la qui ne regarde que volupté et plaisir charnel, est vrayment vilaine et *rejettable*. (SIBILET, *Contram.*, p. 29.)

(Les distillateurs et alquemistes) sont *rejectables* s'ils n'ont de la science ou pratique. (BEROALDE DE VERVILLE, *Cabinet des curieux*, p. 118, éd. 1612.)

**REJETER**, v. — A., renvoyer (ce qui a été jeté) :

Cest aultre ymage *regettoit* l'autre jour de samedi la ditte pelote a icellui qui la lui avoit gettee le samedi par devant. (*Sept sages de Rome*, p. 41.)

— Renvoyer en jetant ; fig. :

Mout *rajete* parfont soupir
Quant voit que la sainte pucele...
Li reschape d'entre ses braz.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de la Vierge*, p. 81.)

— N., émettre de nouvelles pousses :

Ne doubtes que cela fasche les meuriers, qu'au contraire les resjouit, aussitost se remettans a *rejetter* de plus fort. (OL. DE SERR., V, 15.)

— Réfl., même sens :

L'arbre couppé germer encor espere
Vieilly dans terre, et par vigueur des eaux
*Se rejecter* en quelques verds rameaux.
(J. DE LA TAILLE, *Tombeau du roy Françoys II*, f° 55 r°, éd. 1572.)

Cf. REGETANT, REGETER 1 et REGETER 2, t. VI, p. 740.

**REJETEUR**, adj., qui sert à rejeter :

Les vaisseaux *rejecteurs* sont ceux qui montans pres du col de la vessie, rejectent la semence au pertuis de la verge. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 78, éd. 1598.)

Cf. REGETEUR, VI, 740ᶜ.

**REJETON**, s. m., nouveau jet que pousse une plante :

Du tronc des bons arbres souvent sortent *rejectons* et arbrisseaux superfluement, infructueusement, nuysablement. (NIC. DE BRIS, *Instit.*, f° 122 r°.)

**REJETONNER**, v. n., pousser des rejetons :

Herissez de poinçons qui tousjours *rejetonnent*.
(DU BARTAS, 1ᵉ *sem.*, 6ᵉ j., 297, éd. 1602.)

— Fig. :

Le Gaulois semble au saule verdissant :
Plus on le coupe, et plus il est naissant,
Et *rejettonne* en branches davantage,
Prenant vigueur de son propre dommage.
(P. RONS., *Bocage*, Œuvr., p. 496, éd. 1584.)

**REJETTEMENT**, s. m., action de rejeter :

Quant au *rejectement* de la vieille loy. (NIC. DE BRIS, *Instit.*, f° 28 v°.)

**REJOINDRE**, v. a., joindre de nouveau :

Le pontenal fist tantost *rejoindre* et estouper que eve n'i peust entrer en nulle maniere. (*Comtess. de Ponthieu*, Nouv. franç. du XIIIᵉ s., p. 188.)

Vacquer a tirer et *rejoindre* les planches du pont de Loire. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 19 v°, A. Nevers.)

— Par extens. :

Ce seroit un moyen pour *rejoindre* en amitié et sincerité les sujets de l'une et l'autre religion. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 64, éd. 1579.)

— N., se joindre de nouveau :

Joseph vist ces deux pieces de l'espee, si dist : Haa espee, jamais ne serez ressoudee devant que celui la tendra en ses mains qui les hautes aventures du saint Graal mettra a fin, mais si tost comme il la tendra *rejoindront* les deux pieces ensemble. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ p., CIV.)

— A., aller retrouver (qqu'un) ; réfl., se rapprocher de quelqu'un :

Et Jehans souvent *se rejoint*,
Souvent acole, souvent baise.
(BEAUMAN., *Jeh. et Blonde*, 4818.)

Mesire Gadainz a restrainte
S'espee et *se rejoint* vers lui.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 21256.)

**REJOINTOYER**, v. a., jointoyer de nouveau :

Et *rejointoier* (les murs) de mortier, de caulx ou de chiment. (3 févr. 1392, A. N. S 22, pièce 1.)

*Rejoinctoyer* la terrasse. (4 mars 1504, E 379, I A 5625, A. Basses-Pyrénées.)

**REJOUER**, v. a., jouer de nouveau :

Et maintenant revit drecier
Les Gius tout droit en l'eskekier ;
Lors *rejua* et mates fu.
(CHREST., *Percev.*, 22475.)

**RÉJOUIR, RÉJOUISSANCE, RÉJOUISSANT**, mod., v. RESJOUIR, RESJOUISSANCE, RESJOUISSANT.

**RELABOUREMENT**, s. m., action de relabourer :

Tel *relabourement*, iteratio. (NICOT.)

**RELABOURER**, v. a., labourer de nouveau :

Ledit Persan devoit choisir fuist de tenir et avant *relaburer* et remettre a saisons les heritages wages, etc. (1488, *Jugem. et sent. des échevins*, I, f° 31 v°, A. Liège.)

Les paisans commencerent a *relabourer* les terres, et desfricher celles qui avoient esté delaissees par une si longue continuation de la guerre precedente. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm. et her.*, II, I.)

**RELACHE, RELACHEMENT, RELACHER**, mod., v. RELASCHE, RELASCHEMENT, RELASCHIER.

1. **RELAIS**, s. m.

Cf. VI, 757ᶜ.

2. **RELAIS**, s. m., chiens postés sur le parcours d'une chasse pour remplacer ceux qui sont las :

Meutes de chiens menoit jusque a dis,
Quinze valles pour les *releis* tenir.
(*Garin le Loher.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 115, 14.) Impr., *releins*. Ms. D, *reles*.

— Chevaux qu'on laisse de distance en distance sur une route de poste pour remplacer ceux qui sont las :

Les Romains avoient des chevaux... qui se menoient a dextre ou a *relais* pour les prendre tous fraiz au besoing. (MONT., I, 48, p. 183, éd. 1595.)

Les dix canons des princes n'avoient esquipages que pour trois et les falloit desgager par *relaiz*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 273.)

— Par anal. :

Le comte de Mansfeld avoit partagé ses reistres en autant de *relez* qu'il y avoit de trouppes. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 323.)

Lire en outre ici la subdivision : *tout d'un relais*, et les subdivisions *a relais* (dont on traduira la première par « en se relayant »), qui ont été insérées, t. VI, p. 758ᶜ, dans l'article RELAIS.

**RELAISSER**, v. a.

Cf. RELAISSIER, VI, 758ᶜ.

**RELANCIER**, mod. relancer, v. a., lancer de nouveau :

Trois fois quatre en tel maniere
Le seel qu'il orent vuidierent ;
Car sans la main avoir quidierent
De l'iauwe ; mais ce fut noiens,
Tousjours se *relanchoit* devens.
(BEAUMAN., *Manekine*, 7428.)

**RELAPS**, adj., qui est retombé dans une erreur, une hérésie qu'il avait abjurée :

Heretique, *relapse*, apostate. (CL. DE FAUQUEMBERGUE, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 459.)

**RELARGIR**, mod., v. RESLARGIR.

**RELASCHANT**, mod. relâchant, adj., propre à déterminer le relâchement des organes :

Emplaistres faiz de choses *relaschanz*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 25ᵇ.)

**RELASCHE**, mod. relâche, s. m. et f., interruption d'une étude, d'un travail, d'un exercice :

*Relasche*, Cessatio. (R. EST., 1539.)

Ilz avoient plus tot besoing de repos et de *relasche* apres tant de travaux endurez. (AMYOT, *Vies*, Camille, 52.)

Cf. VI, 760ᵃ.

**RELASCHEMENT**, mod. relâchement, s. m., état de ce qui est relâché :

Les veines humides causent un perpetuel sommeil, flux de ventre, avec *relaschement*

de tous les nerfs et jointures. (Paré, XXIII, 5.)

— Fig. :

Reis, Rous, d'amor e d'aliance
Et de boene perseverance
U n'avienge *relaschemenz*,
Ire ne noise ne contenz,
Qui servise fin e verai,
Ce te mande...
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6441.)

Cf. VI, 760.

**RELASCHIER**, mod. relâcher, v. — A., détendre plus ou moins :

Appliquer lenitifs afin de *relascher* et rarefier les parties. (Paré, V, 8.)

— Fig. :

Et se je devoie mangier terre
Et user mes eulz et ma vie
Ne m'en *relascherai* je mie.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 41ᵇ.)

Sace ke li convenra warder toute le discipline de le riule et nule chose ne l'en *iert relaiscie*. (*Regle de S. Ben.*, ms. Bruges 395.)

Et en ce qu'il ira de vostre particulier interest, je vous prie ne craindre *relascher* du vostre pour accommoder le general de mes affaires. (23 oct. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 432.)

— Remettre, abandonner :

Jo lur *relascherai* lor dettes. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 52 v°.)

Nous quittons et *relachons* au devant diz mestre... a touz jours mes... tout le droit de segnourie... que nous avrions es devant dites terres. (Févr. 1275, *Lett. du Sénéch. de Dammart.*, Hôtel-Dieu de Meaux, H. B. 42.)

— Pardonner :

Cui peché vos *relascherez, seient relasché*. (*Serm. de Maur. de Sully*, ms. Poitiers 97, f° 22 r°.)

Qui pechiez vos *reslascheroiz seront reslaschié*. (*Ib.*, ms. Metz 262, f° 46ᶜ.)

Et quitié et *relachié* toute offense, toute rancune. (1314, A. N. JJ 50, f° 15 r°.)

A la requeste des princes, ceste peine luy *fut relaschee*. (Juv. des Urs., *Charl. VI*, an 1381.)

— Remettre en liberté :

Solyman... ayant sceu que Mercurin et les habitans de Castro estoyent devenus prisonniers... manda qu'on les *relaschast*. (Mont., II, 17, p. 429, éd. 1595.)

— N., t. de mar., discontinuer momentanément le cours de la navigation :

Tous les navires qui *relaschoient* du port de Piree et y abordoient. (Mont., II, 12, p. 322, éd. 1595.)

**RELATER**, v. a., consigner (dans un récit, un rapport) :

Si comme les diz esleuz l'afferment et *relactent*. (1362, *Ranç. du roi Jean*, A. N. KK 10ᵃ, f° 54 r°.)

Luy *ont* dit et *relauté*. (17 déc. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, A. Côte-d'Or.)

Et puis l'ange luy *relata*
Que Jesus la vendroit guerir.
(Martial, *Louanges de Marie*, f° 76 r°.)

**RELATEUR**, s. m., celui qui relate, qui mentionne :

Soies *relateur* de la parole de Dieu. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 65ᵈ.)

Affin que soye *relateur*
De vostre vie et passion.
(*Vie Ste Febronne*, B. N. 2096, f° 21 v°.)

Le commun dire est du faict *relateur*.
(Oct. de S.-Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 79ᶜ.)

**RELATIF**, adj., qui a rapport à (quelque chose) :

Es choses *relatives*. (Brunet Latin, p. 324.)

— Qui n'est tel que par rapport à certaines conditions :

Je n'ayme point cette suffisance *relative* la mendiee. (Mont., I, 24, p. 74, éd. 1595.)

— Qui exprime l'idée de rapport :

Grand et petit sont noms *relatifs*. (Oresme, dans *Thèse de Meunier*.)

— Qui est en communication :

Tous les grands du monde doibvent sçavoir et retenir que la justice et le bon prince sont *relatifs* et inseparables. (Michel Lhospital, *Traité de la réformat. de la justice*, Œuvr. inéd., I, 28, Dufey.)

**RELATION**, s. f., rapport qui lie un terme à un autre :

Par *relacion* et en regart ou raport en aucune autre chose. (Oresme, *Eth.*, I, 18.)

— Rapport de ce qqu'un fait, de ce qu'il a vu, entendu :

En tesmoignage de laquel chose, a la *relation* du dit notaire qui ces choses nous a rapportees par son serement estre vrayes. (1284, *Chart.*, dans *Mém. et doc. inéd. relat. à l'Hist. de la Fr.-Comté*, VII, 545.)

En tesmoing de ceu, nous a la *relacion* du dit jurey, avons mis a ces letres le seel de la visconté. (1305, Saint-Taurin, Periers, A. Eure.)

En tesmoing de ce a la *rellacion* dudit tabellion, nous, garde dessusdict, avons scellé ces lettres desdis seaulx sauf tout autre droit. (1394, *Dénombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 166 r°.)

**RELATIVEMENT**, adv., d'une manière relative :

Quant euvre *relativement*
Desfait exerciteement.
(*Trad. de Boece*, Ars. 2670, f° 58 v°.)

Mais est dicte simple (la Sainte Trinité) pour ce qu'elle est ce qu'elle a nonobstant que chascune des trois personnes soit dicte *relativement* et par relation se raporte a l'autre. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XI, 10, éd. 1531.)

**RELAVER**, v. a., laver de nouveau :

Pres est ki le relieve
De la boe et ki le *releve*.
(Renclus, *Carité*, cxxiv, 2.)

*Avoir relavé* et nettoyé l'une des hupplandes. (8 juin 1470, *Tutelle de Loyset et Gillot Descamps*, A. Tournai.)

— Fig., disculper :

Se de ce fait vous voulez *relaver*,
Faites me dont tost Ogier delivrer.
(*Enf. Ogier*, 3145.)

**RELAXATION**, s. f., action de relâcher :

Acoustumee solution et *relaussation* faite par moult de fois a la lieure de l'ulcere. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1643.)

— État de ce qui se relâche :

Les dents branlent pour la *relaxation* des gencives. (Paré, XV, 27.)

— Fig., remise :

Dispensation et *relaxation* de serrement. (1382, *Offic. de la court de Besanç.*, Moreau, CCXXXIX, f° 105, B. N.)

Qui demande *relaxassions* et remissions de sa regle a tousjours angoisse et tribulacion. (*Intern. consol.*, III, xxv.)

**RELAXER**, v. a., relâcher ; remettre :

Disons nous que li dux et ses bones villes et tous ses pays *soient* rassols et li entredicts *relaxes*. (1338, *Charte S. Lambert*, n° 619, A. Liège.)

*Ont rellaxé* et mis ledicte deffence au vies usage, ce entendu, que se lesdictes femmes font, en leur labeur, leur poix plus grans de .xxii. lb., elles en seront paies a l'avenant. (16 déc. 1427, *Reg. aux publicacions*, 1423-1433, Des pigneresses, gardéresses, A. Tournai.)

— Remettre en liberté :

Nous avons entendu par lectres et messaiges qu'*estez relaxé* et delivré. (24 mars 1466, *Lett. de Louis XI*, III, 41, Soc. Hist. de Fr.)

**RELAYER**, v. a., fournir de relais :

Et trouve un cheval d'Espaigne pour le *rellaier* par dela le petit Saint Anthoine. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 13.)

— Mettre en relai :

... Chien en laisse
C'on n'a cure de *relaier*.
(Baud. de Condé, *Dits*, p. 137.)

**RELECTURE**, s. f., seconde lecture :

Qui les signera, s'il sçait escrire, sinon les marquera, et sera tenue note des variations et corrections, qu'il aura fait a la *relecture* ou autrement. (1611, *Cout. de Lessine*, XIII, 12, Nouv. Cout. génér., II, 219.)

**RELEGACION**, s. f., exil dans un lieu déterminé :

Et pour ce les citez qui se gouvernent selon police democratique font de telz gens *relegacion*, c'est a dire qu'ilz les envoient en exil ou bannissement. (Oresme, *Politiq.*, f° 97ᶜ.)

**RELEGUER**, v. a., exiler dans un lieu déterminé :

Ne bannir ne *releguer*. (Oresme, dans *Thèse de Meunier*.)

**RELENT**, s. m., odeur de moisi, odeur écœurante :

Et que ledit senevé ne sente le *releng*. (22 avril 1534, *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moutardiers*, ap. Aug. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, II, 593.)

— Fig. :

(Il est) Aguz d'aguet, vains en peresce,
Que li *relens* de la paresce
Qu'il a ou cuer covient qu'il isse.
(RAOUL DE HOUDAN, *les Eles de court.*, B. N. 837, f° 54c.)

Cf. VI, 761b.

**RELEVAILLES**, s. f. pl., cérémonie qui se fait à l'église quand une femme y va se faire bénir en relevant de couches :

Les esposailles
De la virgne et ses *relevailles*.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 94 v°.)

Et heut (le duc) volonté de retourner arriere vers Thoulouse et veoir sa femme qui estoit relevee d'un biau fil, et voloit a ces *relevailles* a Thoulouse tenir et faire une grant feste. (FROISS., *Chron.*, IX, 25, Soc. Hist. de Fr.)

**RELEVEE**, s. f.

Cf. VI, 762c.

**RELEVEMENT**, s. m.

Cf. VI, 763a.

**RELEVER**, v. a., remettre debout :

Asnes, quant trop grans fais li grieve,
S'il kiet, pres est ki le *relieve*
De le boe et ki le releve.
(RENCLUS, *Carité*, CXXIV, 1.)

— Par anal. :

Et les doit lidis moituiers, en le fin de ceste moiturie, lessier enclos, et les vingnes *relevees*, bien et souffissaument. (Nuit des trois roys 1343, *C'est Jehan Makait et Jehan Maudvis*, chirogr., A. Tournai.)

Et aussi est tenus [le censier] de *relever* les fossez et cours d'yauwes. (11 juillet 1467, *Escript de cens de la maison de le Gheulle*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

— Fig., remettre à son rang :

Fortune qui l'ot mise jus,
Tost la r'*a relevee* sus.
(*Floire et Blanchefl.*, 1e vers., 3334.)

— Raviver :

Ayant appelé toutes les dames qu'elle feit asseoir a l'entour d'elle, commencea a *relever* propos d'amour. (*Heptam.*, LXX.)

Cf. VI, 763c.

**RELEVEUR**, s. m., t. d'anat., muscle qui a pour fonction de relever certaine partie du corps lorsqu'elle est abaissée :

Le muscle, a cause de son action nommé *releveur* (de l'omoplate). (PARÉ, IV, 19.)

Cf. RELEVEOR, VI, 763c.

**RELIAGE**, s. m.

Cf. VI, 764c.

**RELIEF**, s. m., ce qu'on enlève de dessus la table, restes d'un repas :

Iluec paist l'um del *relef* de la tabla.
(*Alex.*, XIe s., str. 50b.)

Cf. VI, 765a.

**RELIER**, v. a., lier diverses parties les unes aux autres :

Item lesdis commis aront de *reloyer* chascun cent de petit faissel .XII. d. t., et a l'avenant en desoubz ou en deseure. (1er juillet 1399, *Reg. aux publicacions*, 1393-1408, A. Tournai.)

— Partic., coudre ensemble les divers cahiers d'un livre et les emboîter dans une couverture :

On puet *reloier* un vies livre
Et faire sanler plus nouvel.
(HELINAND, *Vers de la mort*, B. N. 375, f° 341b.)

Escripre les livres, les *relier* et reparer. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 117a, éd. 1486.)

Fera *relyer* et racoustrer les libvres pour la chanterie. (1583, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 169, J. d'Arbaumont.)

Cf. VI, 765c.

**RELIEUR**, s. m., celui qui relie :

As *reloyeurs* des faissiaulx de la dicte ville. (29 nov. 1400, *Exéc. test. de Jehan Lohiniel*, A. Tournai.)

A Croisie, *reloyeur* de vingnes. (27 déc. 1402, *Tut. de Jehan Carpentier*, A. Tournai.)

Cf. RELIEOR, VI, 765b, et RELIERESSE, VI, 766a.

**RELIGIEUSEMENT, RELIGIEUX**, mod., v. RELIGIOSEMENT, RELIGIOS.

**RELIGION**, s. f., ensemble de croyances, de pratiques, ayant pour objet de rendre hommage à la divinité :

Quant au mot de *religion*, combien que Ciceron le deduise tres bien du mot de relire, j'estime que ce mot est opposé a la trop grande licence et excessive que la pluspart du monde s'est permise. (CALVIN, *Instit. chrest.*, p. 66.)

— Par extens., superstition :

Et avec ce les couraiges des hommes furent prins de maintes frivoles et veines *religions* estranges et foraines. (*Grans decades de Tit.-Liv.*, f° 71b, éd. 1530.)

— Observation des croyances, des pratiques instituées pour rendre hommage à la divinité :

*Religions* est celle vertus qui nous fait curious de Dieu et faire son servise. (BRUNET LATIN, p. 421.)

— Sentiment de grand scrupule :

Prenans a *religion* de ne rien changer des vieilles coustumes. (PASQ., *Rech.*, IV, 15.)

Le Dieu de la science scholastique, c'est Aristote : c'est *religion* de debattre de ses ordonnances, comme de celles de Lycurgus a Sparte. (MONT., II, 12, p. 352, éd. 1595.)

— État de celui qui vit en communauté sous une règle religieuse ; ordre religieux ; monastère en général :

Fust u evesqué u abeie u iglise de *religiun*. (*Lois de Guill.*, 1, § 1, J.-E. Matzke.)

As *religions* soffraitoses
Enveiez voz dons e voz biens.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39446.)

Humes i mist e altre gent
De mult bone *religiun*.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 1158.)

En quelconque estat ou habit que il soient en *relegion* ou hors *relegion*. (1326, A. N. JJ 64, f° 174 r°.)

Je fonde la *religion*
Subs la regle sainct Augustin,
Et en romant et en latin...
Ainsi a tous les peuples [crie].
(*Myst. de S. Bern.*, 3361.)

Mon Jou s'appelle, et au somonz
Il fonde la *relegion*.
(*Ib.*, 3677.)

Item avoit aussy volu, ordonné, et declaré que, se aucuns de ses enffans, fust filz ou filles, avoient volentet et devotion de entrer en quelque *religion* que ce fust... (1505, *Exécut. test. de Jehan Cappelier*, A. Tournai.)

Du jeune garson qui se nomma Thoinette, pour estre reçeu a une *religion* de nonnains. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 185 r°, éd. 1564.)

**RELIGIONNAIRE**, s. m., celui qui fait profession de la religion réformée :

Rechercher les biens des *religionnaires*. (1562, dans *Dict. gén.*)

**RELIGIOS**, mod. religieux, adj., qui tient à la religion :

Les choses saintes et *relegieuses* ne sont a nul. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. Saint-Omer, f° 10b.)

— Qui observe les règles de la religion :

Li *religius* prince qui volt bonté amer...
(GARN., *S. Thomas*, 2821.)

Comme bonne dame et *relegieuse*. (*Dou roi Flore et de la belle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 149.)

Saint homme et de *religieuse* vie. (*Liv. du Chev. de La Tour*, L.)

— Par extens., très scrupuleux :

Les Lacedemoniens mesmes, tant *religieux* observateurs des ordonnances de leur pais. (MONT., I, 22, p. 64, éd. 1595.)

— Qui appartient aux règles monastiques :

Une abeie aveit dedenz
De mult *religiuses* genz.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 487.)

En aucun lieu *religioux*. (*Decret.*, ms. Boulogne-s.-Mer, f° 69a.)

Leu *religios*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 7 v°.)

Meson *relegieuse*. (1280, *Lett. de J. de Châtill.*, la Guiche, A. Loir-et-Cher.)

— S. m., personne engagée par des vœux monastiques :

Toutes manieres de genz s'estudient en avarice, et granz et petiz, princes, prelaz, clers et *relegieus*. (LAUR., *Somme*, ms. Modène, f° 10 v°.)

Icil *religios* recevoient genz et lor metoient seignaus es piz, et voloient qu'ils fussent frans de coustumes. (*De jost. et de plet*, f° 198, ap. Ste-Pal.)

— Au fém., religieuse :

A quel terme les dites *religiouses* les puissent demander. (1324, Paraclet, A. Somme.)

**RELIGIOSEMENT**, mod. religieusement, adv., d'une manière religieuse :

Droiturelment e *religiousement* pensant del resuscitement. (*Machab.*, II, XII, 43.)

Qui vivoient si saintement
Et plus *relegieusement*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 42.)

Ceulx qui ont vescu sainctement et *religieusement* envers Dieu. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 149 r°.)

**RELIGIOSITÉ**, s. f.

Lire ici les exemples de ce mot inséré à l'article RELIGIEUSETÉ, VI, 766b.

**RELIMER**, v. a., limer de nouveau :

*Avoir* rechiselé et *relimé* tous les dens de le tronchenoise. (22 mai-22 août 1439, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

**RELIQUAIRE**, s. m., boîte, coffret où l'on conserve des reliques :

*Reliquiaire*. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 60 v°.)

Une *reliquiere* a tout le cristal. (1379, *Invent. du Trés. du S.-Sépulcre de Paris*, n° 80, Soc. Hist. de Paris, IX, 258.)

*Reliquars*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 40.)

Plusieurs *reliquiaires*. (1469, *Invent. de S. Amé*, A. Nord.)

Saints *reliquairs*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, II, 3.)

— Fig. et par extens. :

La cité de Cere qui avoit esté le *reliquiaire* du pueple romain et de plussieurs prestres, et le receptable de leurs saintuaires. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 118b.)

**RELIQUAT**, s. m., ce qui reste dû après un arrêté de compte :

Personnes souffisans qui en puissent repondre et rendre compte et *relicat* quand mestier sera. (9 sept. 1409, *Ord.*, IX, 463.)

Que ils rendroient compte et le *reliqua*, s'aucun en y avoit, seroit mis hors de leurs mains. (1425, A. N. JJ 175, pièce 163.)

Rendre bon compte et *reliqua*. (*Guidon des guerres*, ap. Ste-Pal.)

*Relincqua*. (1513, S.-Omer, ap La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Par extens., reste :

Sans aucun *reliquat* de fievre. (PARÉ, XX, 1re p., XX.)

— Relief (d'un repas) :

Mengier les *reliqua* dudit disner par les nepveux et niepces en absent desdis executeurs. (1538, *Compt. exéc. test.*, A. Tournai.)

... Ronger dessus les fumiers
Les *relicats* des cuisiniers.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 69 v°, éd. 1609.)

**RELIQUATAIRE**, s. m., celui qui, après avoir rendu ses comptes, redoit un reliquat :

Sommes dont ils sont *reliquataires* ensemble. (1590, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 465.)

— Au fém. :

Parfaire ce a quoi elle estoit *reliquataire*. (P. LE LOYER, *Hist. des spectres*, II, 115, éd. 1586.)

**RELIQUE**, s. f., ce qui reste d'un saint après sa mort, de son corps, des objets à son usage, des instruments de son supplice :

Donrai vos tels *reliques*, meillors nen at soz [ciel.
(*Voy. de Charlem.*, 169.)

Si ont juré tot autresi
Con li François l'ont escari,
Sor teus *relinques* que il ont
Que lor porparlement tenront.
(*Parton.*, 2927.)

Et devant iaus font lor abbé
Aler le viel ki preechoit
Ki les *relikes* lor portoit.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 137.)

L'esglise collegiale de Sainct Vozi, ou gizent en sainctes *reliquies* certains corps des dicts saincts Innocens. (EST. MED., *Chron.*, I, 558.)

— Par extens., reste :

Il restoit beaucoup de *reliques* des troubles passez en plusieurs provinces de nostredit royaume. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, Blois.)

Sur le poinct que l'argent chasse les dernieres *reliques* du plomb. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 203, éd. 1622.)

**RELIRE**, v. a., lire de nouveau :

Lis mult et [si] *relis*.
(EL. DE WINCESTRE, *Afait. Catun*, 572.)

Et si *releison* en l'epistre.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 1160.)

**RELIURE**, s. f., manière dont un livre est relié :

*Reliure* de livres. (R. EST., 1549.)

**RELOCATION**, s. f., nouvelle location ou sous-location ; par extens. :

Fait a fait qu'il venoit a vaquer quelques unes desdites prebendes, les conferoit aux enfans des bonnes familles de Reims ; d'autres estoient gratifies par dons et presens ; mais ou il obligea une grande partie de ceux qui estoient propres a remuer mesnage, ce fust par la *relocation* qu'il fist du revenu temporel tant de l'archevesché, que de Saint Remi, en faisant lesquelles *relocations* il tira des adjudicataires des grandes sommes par avance. (1585, *Extr. d'un mém. ms.*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, I, 2e p., 910.)

**RELOGER**, v. a., rétablir (dans son ancien logement) :

— Fig. :

Si que laissant les terres et les nues,
Cherche du ciel les traces incognues,
Et par un vol a l'esprit coustumier
*Reloge* l'ame en son logis premier.
(P. RONS., *Masc.*, OEuv., p. 583, éd. 1584.)

Cf. RELOGIER, VI, 767b.

**RELOUER**, v. a., prendre ou donner de nouveau en location :

*Relouwier* yceulx chevaulx. (24 juill. 1431, *Des chevaux de louwier*, A. Tournai.)

— Prendre ou donner à son tour en location :

Sacent tout cil ki cest escript veront et oront que Leurens d'Audenarde a vendut bien et loiaument a Colart Colemer une nef et tout le harnas... Or est a savoir que Colars Colemers *a relouet* a Leurent d'Audenarde le nef devant dite, et le harnas ces .III. ans prochains ki sont a venir l'un apries l'autre, parmi .XXV. lb. de tornois l'an, a paiier a .II. paiemens en l'an... (Sept. 1296, *C'est Colart Colemer*, Chirogr., St-Brice, A. Tournai.)

— Sous-louer :

Et toutes ces coses devant nomees, et l'iretage *reloua* Jehan de Camfaing au devant dit Willaume, .X. lb. de tornois, cescun an. (Février 1267, *C'est Jehan Pantin*, Cité, chir., A. Tournai.)

Quiconques tient aucunes terres ou maisons a louage, ne pourra les *relouer* en tout ou en partie sans le consentement du proprietaire. (*Cout. de Poperinghe*, VI, 1, Nouv. Cout. gén., I, 930.)

**RELUIRE**, v. n., luire en réfléchissant la lumière :

Plus k'or esmeré *reluseit*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, p. 38.)

Le feu voloit d'un lieu en autre, si en estoit l'air rouge et embrasé, et tout entour en *reluist* la terre. (*Lancelot du Lac*, 1re p., III.)

— Fig., se montrer avec éclat :

Tuit li biens, quiex qu'il soient, en lui sunt et *re*- [*luisent*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1377.)

**RELUISANT**, adj., qui reluit :

... Orfreis *reluisanz*.
(*Voy. de Charlem.*, 272.)

Front *reluisant*.
(*Rose*, B. N. 1559, f° 5d.)

.I. chapelet d'or *reluisant*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 566b.)

**RELUTTER**, v. — N., lutter de nouveau :

Reluctor, *reluyter*, resister. (1487, *Voc. lat.-fr.*)

— A., attaquer de nouveau :

Et elle me *reluote*
Comme gangner me voulant a la lucte.
(F. Habert, *Ov.*, De la jouyss. de Corinn.)

**REMACHER**, mod., v. Remaschier.

**REMANGER**, v. a., manger de nouveau :

Quant il a vomi, il repaire a son vomissement et le *remangue*. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 21d.)

Le chien ce qu'il vomist *remange*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 12 v°, éd. 1619.)

**REMANIER**, v. a., manier de nouveau :

La felicité qui y avoit esté procuree en vertu par roy de sens et de prudence, par longue veille et a grant peine, et mise en estat de toute perfection et integrité, *fut remaniee* de nouvel, de nouvelle main et de nouvel sens. (Chastell., *Adv. au duc Charl.*, Œuv., VII, 326, Kerv.)

**REMARCHANDER**, v. a.

Cf. VI, 774a.

**REMARIAGE**, s. m., second mariage :

... L'iretage devant dit, ke Felippres, leur peres, akata en se *remariage* de se seconde femme. (Janv. 1278, *C'est Ysabiel et Maryen*, chir., Cité, A. Tournai.)

Son frere de *remariage*. (Froiss., *Chron.*, II, 268, Luce, ms. Rome.)

Le *remariaige* que il avoit fait a ladicte Jehenne Mille, a esté payé, parmy le vin du clercq, pour la part desdis enffans, .xxi. d. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, A. Tournai.)

**REMARIER**, v. — A., marier de nouveau :

Quant femme se *remarie*, elle revient du tout en la juridicion de la court laie. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 443, Am. Salmon.)

Ne jamais ne volray mon corps *remarier*.
(*Chev. au Cygne*, 679.)

Se *ramarie*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 616.)

— N., se remarier :

L'endemain fu la grans bataille dou quaresme prenant, dont il furent mort ou navrei a mort; par quoy il convint lour femmes *remarier* toutes six. (Joinv., *S. Louis*, § 298.)

**REMARQUABLE**, adj., digne d'être remarqué :

Description des choses plus notables et plus *remarquables* desdictz lieux. (1547-1555, J. Chesneau, *Voy. en Constantin.*, B. N. 3899, f° 147.)

Les estoiles *remarcables*. (Besson, *Cosmolabe*, p. 100, éd. 1567.)

Et entre les autres merveilles qui furent faictes par le moyen de ceste verge, ce prodige fut des plus *remerquables*. (La Boderie, *Harm.*, p. 424, éd. 1579.)

**REMARQUE**, s. f., action de remarquer :

*Remerches* faictes audit veyage. (1505, *Voy. de Gonneville*, Annales des voyages, 1869, t. III, p. 53.)

Sinon faire diligente perquisition et *remarque* de la façon de leurs habits, armes, chevaux, et du lieu de leur retraicte. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, Blois, CXCVI.)

L'amant pour son aimee entreroit aux combats,
Et, pour elle, craindroit, tant il en fait de conte,
Recevoir quelque injure, ou *remerque* de honte.
(Am. Jamin, *Oriane*, *Louange d'amour*, OEuvr. poét., l. II, f° 90 r°, éd. 1577.)

Cf. VI, 774b.

**REMARQUER**, v. a., marquer de nouveau ; marquer soigneusement :

Et s'il ne sailloit bien a point et tu en porroyes *remerquier*, si le laisse querre a tes espaignols. (*Modus*, f° 100 v°, ap. Ste-Pal.)

Car jamais Dieu ne me pardoint
A mon besoing
Se je n'*ay* quis et pres et loing
Et *remerché* maint secret coing,
Ou Dangier, par son hatif soing,
N'eust jecté l'ueil.
(*Debat de deux dem*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 290.)

J'*ay* bien ce pas cy *remerché*
Et notté souverainement.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 21a, éd. 1537.)

Parquoy ne suis comme aulcuns en esmay
Si tous messieurs (parlant du cas au vray)
Ont la cité de Tours dicte propice
Pour au commun administrer justice;
Certes le lieu *fut* tres bien *remarché*,
Puis qu'il y a de tout si bon marché.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, LXXXIV.)

Un taillis *remarqué* de quelques balliveaux.
(Vauquel., *Art poét.*, p. 125, G. Pellissier.)

— Représenter :

Les Egyptiens, en leurs hieroglyphiques et sacrees lettres, par la corne d'abondance *ont remarqué* une grande liberalité et largesse. (G. Bouchet, *Serees*, VIII.)

— Désigner :

Icelle fille *remerchea* au suppliant le lieu ou elle avoit mis icellui enfant. (1480, A. N. JJ 206, pièce 254 ; Duc., *Remercatus*.)

**REMASCHIER**, mod. remâcher, v. a., mâcher une seconde fois :

*Remascher*. (R. Est., 1539.)

Nos chevres sans danger les saules brouteront,
Et nos toreaux sous l'ombre assis *remascheront*
L'herbage a seureté sous les sons de Tityre.
(P. Rons., *Eglog.*, III, OEuv., p. 554, éd. 1584.)

— Fig. :

Andromache qui *remacha*
Les mots de Cassandre esvolee.
(Rons., *Odes*, I. OEuv., p. 273, éd. 1584.)

Je *remaschois* tantost ce beau mot, qu'un ancien allegue pour le mespris de la vie. (Mont., II, 15, p. 405, éd. 1595.)

— Absol., par extens., ruminer :

Un meslier noiailleux ombrage le portail
Ou sans crainte du chaud *remasche* mon bestail.
(P. Rons., *Eglog.*, II, OEuv., p. 550, éd. 1584.)

**REMBALLER**, v. a., emballer de nouveau :

*Remballer* sa marchandise, aidez vous de emballer. (R. Est., 1539.)

**REMBARQUEMENT**, s. m., action de se rembarquer ; fig. :

L'on en tire telles commoditez du salut de vies et de *rembarquement* de faveurs, grandeurs et dignitez de biens. (Brant., *Dam. gal.*, Œuvr., IX, 104, Soc. Hist. de Fr.)

**REMBARQUER**, v. a., embarquer de nouveau :

*Rembarquer*. (R. Est., 1549.)

**REMBARRER**, v. — A., repousser vivement :

Et par ainsi *furent* les rembarreurs *rembarrez*. (Molinet, *Chron.*, CCLIII.)

Et derechef sous Etne renfermez
Typhé couvert de charbons allumez,
Et *rembarrez* Porphyre en Tenarie.
(P. Rons., *Bocage*, OEuv., p. 517, éd. 1584.)

— Pousser :

Les Atheniens... *rembarrerent* leur pointe droite jusques dedans leur camp, et en tuerent un bon nombre. (Amyot, *Vies*, Thesee.)

— Renforcer, consolider :

Les autres reparoient murailles... vuidoient chasmates, *rembarroient* faulses brayes. (Rab., *Tiers liv.*, Prol., éd. 1552.)

— Réfl., se barricader :

Eux le voyant venir se jettent dans un moulin qu'ilz trouverent a propos et a la bonne advanture, *se rembarrent*, se fortifient, tirent force harquebusades. (Brant., *D'aucunes retraictes de guerre*, Œuvr., VII, 289, Lalanne.)

— A., garnir :

Estudiant au coin d'une sale, qu'on luy *avoit rembarré* de tapisserie. (Mont., III, 13, p. 206, éd. 1595.)

**REMBLAYER**, v. a., apporter des terres pour hausser un terrain, combler un creux.

Lire ici l'exemple inséré sous Rembler, VI, 776a, après avoir corrigé *remblant* en *rembl[a]ant*.

**REMBOITER**, v. a., faire rentrer en place (ce qui est déboîté) :

*Remboister* ung os ou ung membre disloqué, le remettre en sa boiste, en son lieu, in suum acetabulum, le renouer, os in suam sedem reponere. (R. Est., 1549.)

Cf. Remboister, VI, 776a.

**REMBOURRAGE**, s. m., action de rembourrer :

A .i. siellier, qui deu lui estoit pour le

*rembourage* d'une sielle. (17 mai 1412, *Exécut. testam. des époux Hediart Aubry*, A. Tournai.)

**REMBOURREMENT**, s. m., action de rembourrer :

*Rembourrement*. (H. Est., dans *Dict. gén.*)

**REMBOURRER**, v. a., garnir de bourre, de laine, de crin :

Tousjours fault ouvrer en viez selle,
Porter la fault au bourrelier
Pour *rembourrer* communement.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, X, 197.)

Pour *rembourer* une selle de poil de cerf. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants Vilain de Launais*, A. Tournai.)

Pour une autre sielle *renbourer*. (*Ib.*)

— Fig. :

Hom retemptes, quant par Dieu grasce
Sathan ensus de toi encache,
Ke il de rien ne le *remboure*.
(Renclus, *Miserere*, clxxxvi, 1.)

**REMBOURRURE**, s. f., ce qui sert à rembourrer :

La despence faite pour les chevaulx, pour *rembourure*, de medecine et autres choses necessaires. (Ol. de La Marche, *Mém.*, IV, 59, Soc. Hist. de Fr.)

**REMBOURSEMENT**, s. m., action de rembourser :

*Remboursement* de la serche des feux japieça faicte ou pays de Nivernoys. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 12 v°, A. Nevers.)

Promettre le *rembourcement* de la mise qu'il fera a la solde et envoy du dit secours. (1491, *Litt.*, Rymer, XII, 443.)

Pour son payement et *remboursement* de pareille somme qu'elle lui devoit. (1498, *Reg. de Nant.*, f° 76 v°.)

**REMBOURSER**, v. a., rendre à qqu'un (le montant de ses dépenses) :

Il me fault sçavoir
Qui me *remboursera* mes frais.
(Grevin, *les Esbahis*, V, 4.)

— Par extens. :

Voyant les bles *rembourcer* largement les frais de ce mesnage. (Ol. de Serr., XI, 4.)

— Faire rentrer (qqu'un) dans les dépenses qu'il a faites :

Et des deniers qui en venront *seront rembourses* lesdis brasseurs. (25 mai 1444, *Reg. aux publicacions*, 1443-1450, A. Tournai.)

Les feist *rembourcer* de tous leurs interestz a leur confession et serment. (Rab., *Gargant.*, li, éd. 1542.)

— Par extens. :

Et ou les juges sont receuz par argent aux authoritez, dominations et gouvernemens, ils travaillent apres a se *rembourser*. (Bugnyon, *Loix abrog.*, p. 14.)

**REMBRASER**, v. a., embraser de nouveau :

Tu la viens *rembraizer*.
(J. A. de Baif, *Am. de Francine*, 3e ép., OEuvr., I, 222, Marty-Laveaux.)

**REMBUSCHEMENT**, mod. rembûchement, s. m., rentrée de la bête dans le bois :

En son *rembuschement*. (Charl. IX, *Chasse*, p. 25.)

**REMBUSCHER**, mod. rembûcher, v. — A., faire rentrer (la bête) dans le bois :

Rigaut qui de haut nez est tousjours le premier,
Et qui *rembuche* mieux un cerf de hautes erres.
(Am. Jamin, *Œuvr. poét.*, l. 1, Poème de la chasse, f° 65 v°, éd. 1577.)

— N., rentrer dans le bois, en parlant de la bête :

Car li cers, seurs en soies,
Se relieve et va *ramboschier*.
(*Chace du cerf*, p. 15, Pichon.)

— Inf. pris substant., rembûchement :

Il sçavoit par sur tous laisser courre et lancer,
Bien demesler d'un cerf les ruses et la feinte,
Le bon temps, le vieil temps, l'essuy, le *rembus-* [*cher*,
Les gangnages, la nuict, le lict et le coucher,
Et bien prendre le droict et bien faire l'enceinte.
(Rons., *Les vers d'Eurym. et Calliree*, OEuvr., p. 190, éd. 1584.)

**REMEDE**, s. m., ce qu'on emploie pour guérir une maladie :

La multitudine des *remeides*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 23, 10.)

Maladies... lesqueles pueent avoir *remide* par medecine. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 20c.)

— Fig. :

Car j'ay commis double homicide,
Mon chier pere, il n'y a *remide*.
(*Mist. du viel Test.*, 4897.)

Point n'y a de *remyde*.
(O. de S. Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 14a.)

— Part., rémission des peines :

Et aussi de faire chanter une messe solennel en l'onneur de Dieu, de la benoiste Vierge Marie, et de toute la court de Paradis, et pour eulx et pour le *remede* des ames de leurs parens. (Mai 1369, *Ord.*, V, 186.)

**REMEDIABLE**, adj., à quoi l'on peut remédier :

... Moins *remediable*
Quant a medecine.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 290.)

Pour sçavoir se la playe est *remediable*. (*Perceval*, f° 73c, éd. 1530.)

— Qui remédie :

Les fueilles de lyerre broyees sont bonnes et *remediables* a ceulx qui sont malades du flux de ventre. (*Jard. de santé*, I, 162.)

**REMEDIER**, v. n., porter remède :

Pourveoir et *remedier* a la chierté de la vitaille. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 46 v°.)

Car, se puis, a l'encontre on y *remedera*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2509.)

**REMÊLER**, mod., v. Remesler.

**REMEMBRANCE**, s. f.

Cf. VI, 778b.

**REMEMORATIF**, adj., qui remémore :

Parquoy nous devons estre *rememoratifz* comme les mauvais anges pourchacent de tolir a Dieu l'ame qu'il desire comme sa propre fille. (J. de Courcy, *La Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 19d.)

**REMEMORATION**, s. f., action de remémorer :

Pour ce leur vient *rememoration*. (Oresme, *Eth.*, f° 93.)

En *rememoracion* de ceste illusion. (Rob. Cibole, *Pass.*, ms. Ste-Gen., f° 122 r°.)

**REMEMORER**, v. — A., remettre en mémoire :

*Rememorez* la largesse Titus.
(Gring., *Foll. entrepr.*, p. 21.)

— N., faire la commémoration :

On y *rememoire* de la septuagesime. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 364b.)

**REMENACER**, v. a., menacer de nouveau :

Et si vous en courecheries,
Et m'en *remanecheries*.
(Chrest., *Yvain*, B. N. 1433, f° 75 v°.)

Cil *remanace* Grese a ardoir comme fus
(*Rom. d'Alex.*, f° 6d.)

Les guerres civiles, qui commençoyent a *remenacer* la France. (La Noue, *Disc.*, p. 86.)

**REMENER**, v. a.

Cf. VII, 3a.

**REMERCIER**, v. a., dire merci, rendre grâce à (qqu'un) :

S'en doit bien Dieu, toutes les fies
Qu'ensi sera, regratyer
Et loer et *remerchyer*.
(Gillon le Muisit, *Œuvr.*, I, 14.)

Cent mille fois vous doy *remercier*,
Chiere dame, de vostre doulz octroy,
Car vous m'avez fait plus riche d'un roy
Et plus d'onnour que ne puis souhaidier.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VII, 283.)

Item a ceulx qui prierent le sonne, et *remerchierent* les bonnes gens qui avoient esté a la ditte sonne. (1444, *Exéc. testam. de Jehan du Touppet*, A. Tournai.)

**REMERCIMENT**, s. m., action de remercier :

*Remerciemens* de l'ordenance de nostre sauvement. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 326 v°.)

**REMERÉ**, s. m., convention par laquelle le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose vendue en remboursant l'acheteur dans un certain délai convenu :

Qui avoient vendu terres, maisons, prez, vignes, ypothecques, heritaiges, rentes ou

autres choses quelconques, a grace de *remeré* ou condicion de desgaige. (Juillet 1481, *Ord.*, XVIII, 665.)

**REMESLER**, mod. remêler, v. a., mêler de nouveau :

*Remesler*, remiscere. (R. Est., 1549.)

Pour monstrer que les François *se sont* aisement *remeslez* et unis avec les Gaulois estans de mesme origine et mœurs. (Fauchet, *Antiq. gauloises*, I, ii.)

**REMESURER**, v. a., mesurer de nouveau :

Segont la mesure que vos mesurez a autrui, segont icele *remesurera* il a vos. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 271, f° 4 v°.)

Le demourant desdis vies bledz, oultre le vente dessus dicte, *furent* rejettez et *remesurez*, en ce compris l'essechage des bledz. (7 décembre 1456, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

**REMETTRE**, v. a., mettre de nouveau ; faire passer de nouveau à une certaine place :

Mais lau le prist, la le *remete*.
(Renclus, *Miserere*, lxv, 12.)

— Fig. :

Ce vin luy *remit* la vie au corps. (Cholieres, *Apres disnees*, I, f° 22 v°.)

— Fig., rejeter :

Et faire entendre a tout le monde qu'il avoit cherché la paix, et *remettre* sur le roy l'infraction d'icelle. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IV, f° 136 v°, éd. 1572.)

Et *remettant* le reste sur la suffisance du s[r] de Fouquerolles, je ne vous en diray davantage. (25 oct. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 43.)

— Faire passer de nouveau à un état déterminé, mettre de nouveau dans son ancien état :

Che seroit bon que nous nous *remesissions* ensemble. (Froiss., *Chron.*, VIII, 2, Raynaud.)

De sorte que peu a peu ladicte ville et seigneurie s'est repeuplee et la pluspart des terres *ramises* a labeur comme seroit une nouvelle colonie. (1589, *Attestation par les mayeurs de Hondschoote au sujet des terres abandonnées*, Ch. des Comptes Lille, B 2721.)

A cause des despenses qu'il fault que je face de toutes parts pour la deffense de mon estat, lequel je n'ay peu encores *remettre* des pertes et ruines passees. (21 juin 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 790.)

J'en cognois un qui estoit pauvre haire lorsqu'il amena sa femme a la cour, qui estoit tres belle ; et, en moins de deux ans, ils se *remirent* et devindrent fort riches. (Brant., *Dam. gal.*, 1[er] disc.)

— Faire passer de sa main aux mains de qqu'un ; fig. :

*M*'en *remettant* donques sur luy, je vous prieray de le croire comme moy mesmes. (24 avril 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 45.)

— Pardonner :

Hipponicus lui pardonna et lui *remit* tout son courroux. (Amyot, *Vies*, Alcib.)

Le grand seigneur a faict prendre et voulu faire mourir le s[r] de Lancosme, et enfin il m'en *a remis* le chatiment, l'ayant cependant faict mettre prisonnier dans la tour de sa mer Noire. (30 sept. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 845.)

— Fig., sacrifier :

Les gens d'honneur doivent aussi bien *remettre* leurs injures au public, que les particuliers, les outrages que les peres mal advisez et trop severes, quelquesfois font a leurs enfants. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 18.)

Cf. Remetre, VII, 4[a].

**REMEUBLER**, v. a., meubler de nouveau :

*Remeubler*, voyez meubler, en meubles. (R. Est., 1549.)

Et expres, pour *remeubler* Chastillon, cent mille livres. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 5.)

— Par extens., garnir de nouveau :

Par autre moien que par replanter de nouveau, se *remeuble* on d'aubergers. (Ol. de Serr., p. 678.)

— Fig. :

Et lors *fu* il bien *remueblez*
De joie, k'en grant povreté
En avoit longuement esté.
(Adenet, *Cleom.*, 13530.)

**REMINISCENCE**, s. f., souvenir inconscient :

Il me vint en advision
Que je l'escrisoie en un livre
Pour en avoir mieulx a delivre
*Remenissance* ou retentive
Par memoire ymaginative.
(Froiss., *Poés.*, III, 55.)

Puis la couleur me induit *reminiscence*
De Christ offert tainct de sang pour touchier
Decret de coulpe.
(1478, *Puy de l'Ecole de rhetorique*, 16[e] congrég., ms. Tournai, p. 167.)

**REMISE**, s. f., action de remettre en un lieu ; action de remettre à qqu'un ; partic., action de faire remettre une somme :

D'Aubigné qui attendoit une *remise* de deux cens mille livres. (Aubigné, *Vie*, cxli.)

— Action de renvoyer à plus tard :

Fabio ennuyé des *remises* et attentes d'Emylie, parla au pere. (Ollenix du Mont-Sacre, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 69 v°, éd. 1588.)

— Lieu où l'on remet ; lieu où le gibier vient se poser, s'arrêter après qu'on l'a fait lever :

Prendre les perdreaux a la *remise*. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

**REMISSIBLE**, adj., digne de rémission :

Cas *remissible*. (Bout., *Somme rur.*, 2[e] p., f° 31[c], éd. 1486.)

Cas *remissible*. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 160.)

Il estoit plus *remissible* de tuer un homme que un cerf ou un sanglier. (Seyss., *Louenge de Louis XII*, p. 81.)

— En parlant de personnes, qui accorde rémission :

Si prie a Dieu qu'il leur soit *remissible*.
(O. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 90 r°.)

**REMISSION**, s. f., action de remettre à qqu'un sa faute, la peine qu'il a encourue :

Dampnez sunt senz *remission*.
(*Vie de saint Gilles*, 219.)

Li *remission* des pechietz i est escrite. (*Greg. pap. Hom.*, p. 90.)

— *Lettre de remission*, lettre de grâce accordée par le roi :

Tout ainsi qu'un remissionnaire d'une condamnation de cour souveraine, mesmement les nobles sont tenus presenter leurs *lettres de remission* a la cour, et non a un juge subalterne. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 20 v°, éd. 1594.)

— Remise, abandon d'une somme :

Pour *remission* de l'imposicion du pain. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10[a], f° 38 v°.)

— Action de renvoyer à plus tard :

Et la s'entrerencontrerent en telle façon et maniere que sans aucune *remission* ou distance les ungz s'entreprindrent aux aultres selon la maniere de combattre par mer. (*Orose*, vol. II, f° 16[b], éd. 1491.)

— Action de se détendre :

Telle relasche se doit plus tost appeler *remission* qu'intermission. (Paré, XX, 12.)

**REMMAILLOTER**, v. a., emmaillotter de nouveau :

On *remmailloloit* l'enfant. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 22 r°.)

**REMMANCHER**, v. a., emmancher de nouveau :

Cent manches de hauyaulx, quinsaine,... qui ont servy a *renmanchier* et refaire les hauyaux. (1445, *Compte des fortifications*, 9[e] Somme des mises, A. Tournai.)

*Remmancher*, aidez vous de emmancher. (R. Est., 1549.)

**REMMENER**, v. a., emmener après avoir amené:

Pour enlever Perez et le *r'emmener* a Madrid. (Aubigné, *Hist. univ.*, III, iii, 27, Ruble.)

**REMOLAR**, s. m., officier d'une galère chargé de l'entretien des rames :

Certain nombre de calefas et de *remolas*. (1371, ap. L. Delisle, *Mandem. de Ch. V*, p. 435, cité par le *Dict. gén.*)

**REMONSTRANCE**, mod. remontrance, s. f., parole, discours par lequel on représente à quelqu'un son tort :

Apres la bonne *remonstrance*, correption,

amonestement de l'eglise de son salut. (*Violier des hist. rom.*, CXXXI.)

— Anc., mention, rappel :

Fu donné par le gré et acord des dis tuteurs pour sa paine et desserte ung haubregnon et une paire de wanteles de fier dont les dis executeurs font *remonstrance* a leur descharge. (19 nov. 1453, *Exéc. test. de Jaques Queval*, A. Tournai.)

Cf. VII, 8ª.

**REMONSTRANT**, mod. remontrant, s. m., celui qui remontre :

L'apprehension tant de gens comme des bestes pour matieres civiles et criminels appartenant ausdits *remonstrans*. (16 juill. 1560, *Mandement de Philippe II, roi d'Espagne*, B. N., Coll. Moreau, vol. 266, fº 72.)

**REMONSTRER**, mod. remontrer, v. a., montrer de nouveau :

Cele le tierz li *remoutra*
En soi saignant, et dit li a.
(*Des* .IIII. *prestres*, 47, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, VI, 44.)

— Montrer de son côté :

Et teus *remostre* bel semblant,
Por los et por ennor atrere
Qui n'a cure de folor fere.
(*Lay de l'espervier*, 58, *Romania*, VII, 4.)

— Montrer :

Et pource faisoit ung pensement que aucunesfoiz on le *remonstroit* au doy, comme dire : « Qu'a Troilus qui est ainsi devenu palle et descoulouré ? (*Troilus*, V, Nouv. fr. du XIVᵉ s.)

— Représenter à qqu'un (son tort) :

Pour *remonstrer* au roy le mauvais ordre et injustice qu'il faisoit en son royaume. (COMM., *Mém.*, I, 2.)

Vouloit remonter en chaire, pour *remonstrer* l'injure qui luy avoit esté faite. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, XXX, fº 118 vº, éd. 1564.)

— Absol., faire des remontrances :

L'abesse un jour... la prit a part, et lui *remonstra*. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 53.)

Cf. VII, 8ᵇ.

**REMONSTREUR**, mod. remontreur, s. m., celui qui remontre, qui montre; celui qui fait des remontrances :

Accourans droit cy, plaintifs, *remonstreurs* de maints douloureux meschiefs en quels fortune les avoit trait et fait finer nouvellement par division. (G. CHASTELLAIN, *Temple de Bocc.*, Œuvr., VII, 93, Kerv.)

Il est bien facile d'enseigner, combien que le *remonstreur* ne sauroit faire. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 168, éd. 1549.)

Vous estes de beaux prescheurs, de beaux harangueurs et de beaux *remonstreurs* (leur disoient ilz). (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XI.)

**REMONTAGE**, s. m., action de remonter ; action de dresser de nouveau en ajustant les parties :

Les fontes et *remontaiges* de nostre artillerie. (1551, *Charte*, Don Grenier 301, nº 337, B. N.)

*Remontage* a neuf de deux canons. (15 nov. 1575, Not. Dorléans, 212-1, A. Gironde.)

**REMONTER**, v. — N., revenir en haut :

Et l'emperere el ciel *remonte*.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 6068, Löseth.)

De la poison un grant treit boit
Et maintenant la force sant
Qui del chief el cuer li desçant
Et del cuer li *remonte* el chief.
(CHREST., *Cliges*, 3316.)

Gerins *remonte* sor .I. cheval de pris.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fº 41ᵇ.)

Il *remonterent* es auferrans destriers.
(*Garin le Loh.*, ap. Bartsch, *Lang. et littér. fr.*, 120, 2.)

— Absol., monter de nouveau à cheval :

Al matin par son l'albe, quant li jorz lor apert,
*Remontent* li baron, al chemin sont entres.
(*Voy. de Charlem.*, 248.)

— Revenir en arrière ; fig. :

Et ce que l'en dit qu'eritages ne *remonte* pas, c'est a entendre se... (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 493, Am. Salmon.)

— Porter de nouveau en haut :

Il le *remontent* u bon destrier gascong.
(*Esclarmonde*, 695, Schweigel.)

Pour les compaignons dou clochier qui ayderent a descendre et a *remonter* la dicte cloche. (1412-13, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, G 1560, fº 43 vº, A. Aube.)

Lanceloz li aide tant qu'il *fu remontez* sor son cheval. (*Perceval*, I, 123, Potvin.)

— Fig., garnir, approvisionner de nouveau :

Comment *avez* vous si bien *remonté* vostre maison en si peu de temps, veu que vous estiez si pauvres ? (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, V, 2.)

— Absol., *remonter un cavalier*, le remonter de nouveau sur son cheval :

Toutesfois *furent* les deux princes *remontez* par l'effort de leurs gent. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, fº 44ᵇ.)

— Pourvoir d'une nouvelle monture :

Et s'il i a aucun qui cheval ait tues
Qu'il n'ait sur quoi monter, ou cheval espaules,
Si le die briesment : il *sera remontes*.
(*Brun de la Montaigne*, 2614.)

Cf. REMONTER 1, t. VII, p. 9ª.

**REMOQUER**, v. a., moquer de nouveau :

Seiches, a terre, n'apparoissent
Qu'un jouet *remoqué* du vent.
(RONS., *Odes*, II, 12, à Ambroise de Laporte.)

**REMORA** et **REMORE**, s. f., échénéide ou sucet, petit poisson auquel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux :

Une *remore*. (RAB., *Cinq. liv.*, XXX.)

Petit malautru poisson nommé par d'aucuns echeneis, par d'autres *remora*. (PARÉ, *Monstr.*, append. 1.)

Par la *remore* on voit un vaisseau mastiné.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, fº 10 vº, éd. 1574.)

**REMORDRE**, v. a.

Cf. VII, 10ª.

**REMORDS**, s. m., reproche de la conscience :

Jusqu'au *remors* de conscience.
(RUTEB., *Poés.*, p. 83, Kressner.)

— Par extens. :

J'eus cent fois envie et *remord*
De mettre mon ouvrage a mort.
(AUB., *Trag.*, préf.)

— *Remords de diable*, scabieuse des bois :

*Remors* ou mors *de diable*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 241.)

Cf. REMORT, VII, 10ᶜ.

**REMORQUER**, v. a., en parlant d'un navire, tirer un autre navire après soi à l'aide d'un câble, d'une chaine :

Et *ont remocqué* sa barque. (10 janv. 1449, *Compt. du R. René*, p. 315.)

Et remenasmes les naux avec nous, et les *remocasmes* avecques les gallees jusques au port de Castelamer. (G. DE VILLEN., *Mém.*, an 1495.)

*Remolquer* une nauf. (RAB., *Quart liv.*, XXI.)

Provision... de force barques et de mariniers et gens de rame pour les *remorquer* et tirer en toute diligence jusques a Syracuse. (AMYOT, *Diod.*, XIV, 12.)

1. **REMOUDRE**, v. a., moudre de nouveau :

*Remoudre*. (R. EST., 1549.)

2. **REMOUDRE**, v. a., émoudre de nouveau :

Item qui blesche aultruy a sang d'ung espieu carré ou poignart et fourche *remolue*, il est a .VI. l. t. (*Amendes ordinaires usitees dans la terre et seigneurie de Mortaigne*, ms. Valenciennes 249, p. 9.)

**REMOUILLEMENT**, s. m., action de remouiller :

*Remouillement*. A new, or second moistening. (COTGR.)

**REMOUILLER**, v. a., mouiller de nouveau :

*Remouillier*. (R. EST., 1549.)

Et de jour, faisoit ung beau soleil cler qui destrempoit ceste jeuvre, *remouilloit* le bois et le retendrissoit. (CL. HATON, *Mém.*, p. 657.)

Cf. REMOILLER, VII, 7ᶜ.

**REMOUILLURE**, s. f., humidité :

Labourant ou plustost houant et beschant, la lune estant vieille et en son declin, et le temps sec et sans *remouillure*, afin que les mauvaises herbes meurent, et sechent. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 36.)

**REMOULEUR**, s. m., ouvrier qui aiguise les couteaux, les ciseaux, etc. :

Comme Jehan Danay vigneron eust baillié un ferrouer pour amollier a l'*ermouleur*. (1334, A. N. JJ 66, pièce 1461.)

*Remolleur*. (1536, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Resmoleur*. (1549, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**REMOULIN**, s. m., disposition du poil (du cheval) en touffe :

L'espy ou *remoulin* naturel qui se trouve ordinairement en tous chevaux pres de chacun flanc. (*Escuirie du s. J. Grison*, p. 10, éd. 1598.)

**REMOURIR**, v. n., mourir une seconde fois :

Mais de renaistre ainsi je ne desire pas,
Sinon pour *remourir* en vostre obeissance.
(G. DURANT, *Prem. amours*, XL.)

Et en feus si mal deux ou trois nuits apres, que j'en cuiday *remourir* encore un coup. (MONT., II, 6, p. 240, éd. 1595.)

**REMPAREMENT**, s. m., rempart, défense :

Les trenchees en furent toutes comblees de morts que l'on tuoit jusques dedans les portes et tout contre les *remparemens*. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

Pour la fortification et *remparement* des places. (DU BELLAY, *Mém.*, liv. VI, f° 174.)

**REMPARER**, v. — A., munir d'un rempart :

Ensi demora li chastiaus de Montcontour et li frontiere en le garde et ordenance des dessus dis qui y fisent tantost une grande garnison, et le *remparerent* grandement. (FROISS., *Chron.*, VIII, 21, Raynaud.)

*Raemparer* et restaurer la cité de Jherusalem. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 197 r°.)

Ils faisoient *remparer* leur viese fermeté. (*Trahis. de France*, p. 144, Chron. belg.)

— Garantir, protéger :

Styx d'un noir halecret *rampare*
Ses bras, ses jambes et son sein.
(RONS., *Od.*, I, OEuvr., p. 287, éd. 1584.)

Ces vieux escarpins tous decousus qu'il me donne, apres les avoir portez un an ou deux, ne me peuvent gueres bien *remparer* la plante des pieds contre le froid et les boues. (TOURNEB., *Les Contents*, I, 2.)

— Réfl., réparer, rétablir ses forces :

Que en delaissant ledit Barberoussa en cedit lieu, il pourroit avec le temps *se remparer* et remectre sus, pour gresver la chrestienté. (24 juill. 1535, *Pap. de Granv.*, II, 364.)

— *Remparé*, part. passé, clos, fermé comme par un rempart :

L'endroit mieux *remparé* de sa chambre secrette.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 14 r°, éd. 1574.)

**REMPART**, s. m., mur d'enceinte, levée de terre, etc., servant à protéger une ville, un château, etc. :

Dont le seigneur de la Pallice qui estoit bas contre le *rampar*, remonta amont par une eschelle. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 133 r°; III, 140, Soc. Hist. de Fr.)

*Rempard*. (26 mars 1592, E, A. Maine-et-Loire.)

**REMPESTRER**, mod. rempêtrer, v. a., empêtrer de nouveau :

Ne te *rempestre* aussi d'une nouvelle glus.
(HARDY, *Dorise*, III, 2.)

**REMPLACEMENT**, s. m., action de remplacer :

Le *remplacement* de tant de poudres, de boulets et autres munitions. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

**REMPLACER**, v. a., prendre, tenir la place de :

*Remplacer*. (R. EST., 1549.)

**REMPLAGE**, s. m., blocage de moellons :

Avec les *remplages* de machonnerie entre lesd. ogives. (1467-1468, *Compt. de Lacheau*, A. Somme.)

Cf. RAEMPLAGE, VI, 550[c].

**REMPLIER**, v. a., replier :

Alors que les mouches les mordent et piquent (les éléphants) ils resserrent leur cuir, qui est du tout ridé et *remplié*. (PARÉ, *Monstr.*, app. 3.)

**REMPLIR**, v. a., emplir entièrement; compléter :

Il remonstra qu'il ne falloit point compter pour renfort les douze cens Suisses, entant qu'ils ne serviroient que pour *remplir* le regiment. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— Accomplir :

Dex *reamplit* sanz contredit
Ceu ke li prophete orent dit.
(*Dolop.*, 12077.)

Si fist aporteir un saltier por cui ke li espiriz de prophecie revenist a lui per la loange de salmodie ensi k'il *ramplesest* son coraige des choses avenir. (*Greg. pap. Hom.*, p. 9.)

Cf. RAEMPLIR, VI, 551[a].

**REMPLISSAGE**, s. m., action de remplir :

Trasses tous les *remplissages* des verrieres. (1496-1497, reg. 3, G 356, A. Aube.)

Pour avoir refaict quelque *remplisaige* a la grande verriere. (1592-1593, *Comptes*, A. Nord.)

— Action de compléter :

Le roy avoit tous les mois esté desrobé de douze cens payes, puis qu'il en falloit autant pour ce *remplissage*. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

**REMPLOI**, s. m., nouvel emploi :

*Remploy*. (NICOT, 1606.)

**REMPLOYER**, v. a., employer de nouveau :

*Remployer* l'argent en brebis fruitieres. (Juill. 1320, *Renier de Lesclusse, Jehan Caron Capon et Gillion de Guignies*, chirogr., A. Tournai.)

Avoir nettoyé et appointié ung grant nombre de vieses tieulles venans de la couverture des huicques pour icelles *remploier* avec des noesves a recouvrir ladite maison. (20 août-19 nov. 1479, *Compte d'ouvrages*, 2[e] Somme de mises, A. Tournai.)

**REMPLUMER**, v. — A., regarnir de plumes.

Ains viennent li hupelot, si esrachent a leur bes les vieses pennes et puis si le keuvent et nourrissent tant ke ele *est* toute *remplumee* et rempenee. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 29[b].)

Il *r'emplumera* ses ailes.
(G. DURANT, *Odes*, II, VIII.)

— Réfl., fig., gagner de l'argent :

Telz i vint desplumé et nu
Qui tantost *s'i est remplumé*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 154.)

Ceux de l'armee royale commencerent a *se remplumer* de butins et de prisonniers. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 384.)

**REMPOIGNER**, v. — A., empoigner de nouveau :

Et Renoart *reanpoigne* son fust.
(*Mon. Renuart*, B. N. 368, f° 25[a].)

A deus poinz prist et *rempoigna*
Cil qui son frain en son poing a.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 11[b].)

La veissiez maint Turc sa lance paumoier,
Envers le ciel geter et au fer *rempoigner*.
(*Chans. d'Ant.*, VII, 62.)

**REMPOISSONNER**, v. a., empoissonner de nouveau :

Pour pissons pour *rempissenier* ledit vivier de Ghuignies. (26 janvier 1405, *Tut. des enfants de Jehan Vinchant, pissenier*, A. Tournai.)

... Pour donner moyen de *rempoissonner* ladicte riviere [Escaut]... (20 nov. 1554, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

Dedens l'eaue ou en autre lieu *rempoissonné*. (*Coust. de Sainct-Amand en Flandre*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 77.)

**REMPORTER**, v. a., emporter ce qu'on avait apporté :

*Remporter*. (R. EST., 1539.)

**REMUAGE**, s. m.

Cf. VII, 14[c].

**REMUANT**, adj.

Cf. VII, 15ᵃ.

**REMUE-MÉNAGE**, mod., v. REMUE MESNAGE.

**REMUEMENT**, s. m., action de remuer, de déplacer :

El *remuement* del arche, en ocist Deus des maistres de la terre treis vinz e dis. (*Rois*, p. 23.)

— Fig. :

Ce nouveau *remuement* de menage met la seigneurie de Berne en cervelle. (PASQ., *Lett.*, IV, I.)

— Changement, renouvellement :

Lo leu chainget ne mie lo cuer, et teis cum il est teil s'atruevet ou k'il aillet de tant nun ke li *remuemanz* meimes lo fait ancor pior. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fº 48 rº.)

De cele estoile disent li sage astrenomien que quant ele apert el firmament, ele senefie *remuemens* de regnes. (BRUNET LATIN, p. 100.)

*Remument* et destruction de nos monoies. (1332, *Ord.*, II, 83.)

— *A remuement*, de rechange :

Asez a dras, linges et langes,
Chapes, jupes, manteaux et cotes,
Sollers a laz, hueses et botes :
*A remuement* a les dras.
(*Chastoiem. d'un pere*, XXVII.)

**REMUE MESNAGE**, mod. remue-ménage, s. m., action de déplacer son ménage :

L'occasion d'un si nouveau *remuemesnage*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, p. 97.)

**REMUER**, v. a., déplacer dans une ou plusieurs de ses parties :

Ça et la fuient comme gent esgaree,
Que il n'*ont* loge ne tante *remuee*.
(*Aymeri de Narbonne*, 3215.)

Pour dix jours de meneuvres employez a *remuer* les terres des bolvars. (1421-1423, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, XIV, A. Orléans.)

— *Remué*, part. passé, issu :

Cousine germaine ou *remuee* de germaine. (Janv. 1411, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 26.) Impr., *reaumee*.

Cf. VII, 15ᵇ.

**REMUEUR**, s. m., celui qui remue :

Le chancelier Du Prat, qui de son temps a esté un grand *remueur* de mesnage. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, François Iᵉʳ, an 1523.)

Ung pretexte que les seditieux et *remueurs* de nouvelletez ont tousjours pris. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 160, éd. 1594.)

*Remueur* de terre. (Déc. 1582, *Compt. du r. de Nav.*, B 157, A. Basses-Pyrénées.)

— *Remueuse*, s. f. :

La somme de deux cens escus d'or sol pour distribuer aux nourrices, femmes de chambre et *remueuses* de l'enfant. (21 mai 1571, *Cérémon. observ. au bapt. de Mᵍʳ le cᵗᵉ de Clermont*, dans *Doc. hist.*, III, 610.)

**REMUGLE**, s. m., odeur de moisi :

Une liaison mal cousue, un certain defaut d'entregent, et, a peu dire, un tout qui ressent son *remeugle*. (PASQ., *Recherch.*, I, I, p. 4, éd. 1643.)

Cf. REMEUGLE, VII, 5ᵇ.

**REMUNERATION**, s. f., récompense :

En *remuneration* de tous les services que je fis a vostre pere. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 49.)

*Remuneracion*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, I, 130.)

**REMUNERATOIRE**, adj., qui sert à rémunérer :

Donation *remuneratoire*. (*Cout. de Marsal*, L, Nouv. Cout. gén., II, 1166.)

Donations *remuneratoires* de service. (G. COQUILLE, *Inst. au droit*, p. 387.)

**REMUNERER**, v. a., payer de son travail, de ses services :

Avoit souverain desir et estoit son intention et propos de leur *remunerer*. (1358, *Cartul. Hôtel Dieu de Pontoise*; DUC., *Remunerare*.)

Qu'il vous plaise moy faire chevalier de ceste espee, et vous m'*aurez* bien *remuneré* de tout ce que vous dictes que moy et mon frere avons fait pour vous et vostre royaulme. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 167.)

**RENACLER**, v. a., renifler bruyamment, en signe de répugnance ; par extens. :

Refraindre et *renaquer* arriere. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, fº 44 rº.)

Cela faisoit *resnasquer* nos impatients. (CHOLIERES, *Apres disnees*, IV, fº 103 rº.)

**RENAGER**, v. n., nager de nouveau :

*Renager*, ou revenir en nageant. Renare. (R. EST., éd. 1549.)

**RENAISSANCE**, s. f., action de renaître :

... Pris n'avez *renaiscence*
Par baptesme.
(*Mir. de N.-D.*, III, 291.)

Cheute des cheveux et *renaissance* de subtils. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 430, éd. 1598.)

**RENAISSANT**, adj., qui renaît :

Dartre. *Renaissante*. (LA PORTE, *Epith.*)

**RENAISTRE**, mod. renaître, v. n., naître de nouveau :

Et dedens le cuer li nassoit
Et *ranissoit* devotions.
(*Mir. de S. Eloi*, 33.)

Et aussi comme des racines *renascues* est plus plenteive revenue. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 100ᵃ.)

J'ay voulu dedans ma vieillesse
Faire *renaistre* ma jeunesse,
Mais par un plus heureux effort
Elle *est renee* dans ma mort.
(N. PASQ., *Lett.*, IV, 11.)

**RENAL**, adj., relatif au rein :

Incision *renale*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 81.)

**RENARD**, mod., v. RENART.

**RENARDE**, s. f., renard femelle ; fig. :

Ypocrisie la *renarde*.
(RUTEB., *Poés.*, p. 73, Kressner.)

Cf. VII, 17ᶜ.

**RENARDEL**, mod. renardeau, s. m., jeune renard :

L'aigle qui roy des oisiaus
Embla un des *renardiaus*
A renart pour ses aigles paistre.
(*Ysopet I*, fab. XIII.)

Et ce leur adviendra pour ung petit *regnaldel* qui vouldra entrer en sa cave. (*Propheties*, fº 18 vº, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Cf. VII, 17ᶜ.

**RENARDER**, v. n., user de finesse comme le renard :

O les coulons fault vivre simplement,
O les renars *renarder* ensement.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 145.)

Avec le renard on *renarde*,
Avec le couard on couarde.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, fº 65 rº, éd. 1619.)

**RENARDIER**, s. m.

Cf. VII, 18ᵇ.

**RENARDIERE**, s. f.

Cf. VII, 18ᵇ.

**RENART**, mod. renard, s. m., quadrupède carnassier, du genre chien, à museau fin, à longue queue touffue :

Lou, *renart* et taison. (1247, DUC., *Tesura*.)

Li *renarz*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 9ᵃ.)

— Nom propre de l'animal :

Perrot qui son engin et s'art
Mist en vers fere de *Renart*
Et d'Isengrin...
(*Ren.*, Br. I, 1.)

— *Au renart*, cri qu'on adresse à un homme qui a été trompé :

Il se mist a crier contre ceux qui avoient accordé la treufve ; dit que c'estoient des sots et des badins, et que desja on attiltroit les petis enfans pour crier apres eux *au regnard*. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 168.)

— Fig., homme rusé :

Et dist : Or est moines *renars*,
Trop ies mauves, trop ies couars.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, col. 160.)

Ce *renard* conduisit si bien ses affaires, qu'a l'aide de deux soldats, qu'il avoit de longue main practiquez, il print ce chasteau. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— *Attacher la peau du renart a celle du lion*, joindre la ruse à la force :

Le mareschal estoit resolu, s'il ne se fust

trouvé inferieur que de quatre mil hommes seulement au lieu de douze mil, de le combattre a ce passage a forces desployees, et avec intention d'*attacher la peau du renard a celle du lyon* pour les empescher du tout. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

Cf. Renart 1 et 2, t. VII, p. 18ᶜ.

**Renaviguer**, v. n., naviguer de nouveau :

*Renaviguer*, renavigare, voyez naviger. (R. Est., 1549.)

**Renc**, mod. rang, s. m., chacune des lignes sur lesquelles une suite de choses, de personnes sont disposées :

Saillent li escuier en *renc* de totes parz.
(*Voy. de Charlem.*, 417.)

Li turneiemenz cumença,
Li *reng* crurent, mult espassa.
(Marie, *Lais*, Chaitivel, 111.)

Les *rends*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 268.)

Vingt et quatre eschielles doubles, grans et fortes, a quatre *rencs* pour soustenir quatre hommes d'arme de front. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, II, 48, Soc. Hist. de Fr.)

Avoir recouvert et repaulmiet de nouvel le moitié du *rencq* des eschoppes de la halle de la ville. (20 mai-19 aout 1475, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

La grande salle du Louvre estoit garnie de deux *rangs* d'Ecossois en haye. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 339.)

— *De renc*, à la file, d'affilée :

Et si ay esté sept annees *de reng* en la guerre avec luy. (Commines, *Mém.*, I, 4, Soc. Hist. de Fr.)

S'estre abstenu neuf jours *de reng* de manger. (Amyot, *Œuv. mél.*, IV, 39, éd. 1820.)

Vous qui, sous ma conduite, avez six fois *de [rang*
Fait noyer a ces gens leur orgueil en leur rang.
(Scheland., *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., I, 3.)

— Dans une série de personnes, de choses, place qui revient à chacun avant ou après les autres :

Lyonnel qui estoit duict de la jouste attaint sa partie si yreement qu'il le porta par terre, puist parfit son poindre et s'en alla a son *renc* ou il saisit l'autre lance. (*Perceforest*, vol. III, ch. xvii.)

Et parlans amyablement se trayrent devers un lit, en un *renc* a part la ou la royne commença a dire moult sagement. (G. Chastell., *Chron.*, Œuvr., IV, 287, Kerv.)

— Fig., place que qqu'un tient dans l'estime des autres :

Biron estoit un seigneur qui avait tenu grand *rang* pres du roi. (Pasq., *Lett.*, XVII, 5.)

— Par extens. :

L'authorité de ces tesmoings n'a pas a l'adventure assez de *rang* pour nous tenir en bride. (Montaigne, *Ess.*, I, 26, p. 103, éd. 1595.)

**Renchainer**, v. a., enchaîner de nouveau :

Qu'il *soit renchaisné*.
(*Actes des Apost.*, II, fᵒ 119ᵃ, éd. 1537.)

**Rencherir**, v. — A., augmenter de prix :

Et ses possessions et ses autres baillies
Et viles et chastaus et fiez et manantie<
A nos clers et as lais, k'avez totes saisies,
Et a vostre pleisir donees et parties,
Que totes les rendez tut en tut *rencieries*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, 3096.)

L'on venoit enlever les bles qui estoient dans la ville, et que ceux qui en avoient a vendre, les *rencherissoient* de jour a autre. (J. Mallet, *Extr. de ce qui s'est passé en la ville de Senlis*, p. 65.)

— Partic., au moyen d'une surenchère :

Et apres li diz prevost fit crier en la maniere dessusdicte et d'abondant par plus deuement faire et en la maniere qu'il est accoustumé a faire pour les marchiez venduz de par le roy nostre sire et pour ses debteurs que, se il estoit aucuns qui les diz heritaiges vousist *rancherir*, fust a l'ostel du gros estel a Noyon. (1340, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 72, fᵒ 93 rᵒ.)

— Fig. :

Pourquoy inventa Popæa de masquer les beautez de son visage, que pour les *rencherir* a ses amants ? (Mont., II, 15, p. 406, éd. 1595.)

— Rendre de la valeur à :

Tu ies repos des travillies,
Tu *renkieris* les avillies
Et en honour les rapareilles.
(Renclus, *Miserere*, cclxiii, 4.)

— N., devenir plus cher :

Ne *rencherirent* les vivres qu'on n'eust la denree pour ung denier. (Froiss., *Chron.*, I, 49, Luce.)

— Réfl., même sens :

Ilz ont apercheu que pluiseurs vivres, si comme pain, et autres vitailles *se rencherissent* de jour en jour. (13 sept. 1513, *Reg. aux publicat.*, De non rencherir bledz, avaines, etc., A. Tournai.)

— N., aller encore plus loin qu'un en paroles, en actions ; activ., dans le même sens :

Le roi exagera le fait par parolles si violentes, criant que c'estoit lui qui estoit blessé ; la roine mere le *rencherit*, disant que c'estoit toute la France. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 14.)

— *Rencheri*, part. passé, qui se croit d'un haut prix, qui fait le dédaigneux :

Tousjours faictes la *rencherie*
Vers moy et ne voulez oïr
Les maulx que m'avez fait souffrir.
(Charl. d'Orléans, *Ball.*, XLI, Œuvr., p. 93, Champollion.)

Cf. Renchierir, VII, 21ᶜ.

**Rencherissement**, s. m., augmentation de prix :

Pour *renchirissemenz* bailliarum ville. (1260, Chambly, A. N. J 385, Dufour, *Sit. fin. de la Pic.*)

Nous le receussiens oudit *renchierissement*. (1340, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 72, fᵒ 93 vᵒ.)

**Rencontre**, s. f. et m., action de rencontrer par hasard ou en allant audevant :

Les Ermaingnacs furent du premier *rencontre* comme tous portes par terre. (*Trahis. de France*, p. 147.)

Et luy bailla le conte de Sainct Pol sa lance, laquelle il mist en ses deux mains, c'est a sçavoir qu'il avoit le bout en sa paulme dextre, et de la senestre main tenoit sa lance a contrepois, et la portoit plus droicte que couchiee, et marchoit froidement et d'une marche pesante et asseuree, et certes il sembloit bien chevalier de dure *rencontre*. (Ol. de La Marche, *Mém.*, II, 70, Soc. Hist. de Fr.)

Que l'armée ayant passé la Grafaguane, ledict sieur Strozzy viendroit au *rencontre* avec mil hommes. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

— Occasion fortuite :

Mais ne vois je pas par *rencontre*
Le sire Gregoire ici contre ?
(Godard, *les Desguis.*, IV, 2.)

— Chance :

Mon dict cousin a eu ceste bonne *rencontre* de tailler en pieces partie des dictes forces. (9 mars 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 351.)

Ce ne seroit pas petite *rencontre* pour l'exaltation de notre ville, que l'Université eut un tel parrain, comme ce grand prince. (Pasq., *Rech.*, III, xxix.)

— Action de se rencontrer les armes à la main :

Uns Angevins avoit dedans
D'une melle faite as poins,
Atachiee de .xviii. poins
Au faus escu de mescheance,
Qui parmi ot double cheance
De *rencontres* et d'enviaus.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 34, Tarbé.)

En plusieurs et divers sieges, armees, *raencontres*, lieux et voyage, contre nosdiz ennemis. (Juillet 1445, A. N. JJ 177, pièce 83.)

— *De beau rencontre*, dont toutes les parties sont de bel accord :

La forme du cheval pour servir d'estalon sera telle qu'il appartient, s'il est bien ramassé en ses membres, y ayant par entr'eux telle simmetrie, que tous ensemble rendent le cheval *de beau rencontre*, de bonne force et de grande agilité. (Ol. de Serr., IV, 10.)

— Bon mot :

Des *rencontres*, brocardz et sornettes qu'il faisoit. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, fᵒ 112 rᵒ, éd. 1564.)

Il a laissé plusieurs *rencontres* de propos. (Saliat, *Herod.*, VII.)

**Rencontrer**, v. — A., trouver sur

son chemin par hasard ou en allant au-devant :

Lors dit li seneschaus : Ou avez vous esté ?
Ce qui n'estoit perdu *avez* ja *rencontré* ?
(CUVEL., *B. du Guescl.*, 14269, var.)

Et tous ensemble faire voille pour aller *rencontrer* nosdits ennemis. (1513, A. N. K 79, pièce 14.)

— Fig. :

J'estime qu'il ne tombe en l'imagination humaine aucune fantasie si forcenee qui ne *rencontre* l'exemple de quelque usage public. (MONT., I, 22, p. 56, éd. 1595.)

— Absol., tomber juste :

Ceux qui accusent les dames de contredire leur beauté par leurs mœurs, ne *rencontrent* pas tousjours. (MONT., III, 12, p. 189, éd. 1595.)

— Mettre de niveau, ajuster exactement :

Et asy qu'il ne haient point les paivement, ne ne lez vont point *rencontrant*, ainsi qu'il appartient. (1414, *Atour*, dans *Hist. de Metz*, IV, 699.)

— N., *rencontrer sur*, atteindre :

Il faillit le senglier, et *rencontra sur* le fils de Cresus. (SALIAT, *Herod.*, I.)

— Inf. pris substantiv., rencontre, choc :

Tant rudement allerent les ungs contre les autres, que, au *rencontrer* des lances, les Françoys firent ouverture grande entre les ennemys. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 6082, f° 140 v° ; III, 162, Soc. Hist. de Fr.)

**RENCORSER**, v. a.

Cf. VII, 24ª.

**RENDEMENT**, s. m., ce que rend, produit une chose qu'on exploite :

Sont affranchis, quictes, et exemps de toutes tailles, aydes, subseides, impotz, coustumes,... *rendemants*... et de tous autres exactions enciennes. (Janv. 1596, *Confirmation du privilège des verriers*, C 3804, f° 22, A. Gironde ; Cᵗᵉ de Saint-Saud, *Mém. Soc. Arch. histor. de la Gironde*, XXIX, 391.) Impr., *renormants*.

Cf. VII, 26ᵇ.

**RENDEZ VOUS**, s. m., lieu assigné pour s'y rendre dans des conditions déterminées à l'avance :

Les bagages et les vivres doivent avoir leur *rendez vous* a l'allarme aux deux coings derrier la place de bataille, sans les prevosts de camp, dehors de tout. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 186.)

**RENDORMIR**, v. a., endormir de nouveau :

Et quant il ot pensé, si se vait *rendormant*.
(*Chans. d'Antioche*, VI, 340.)

**RENDRE**, v. a., redonner ce qu'on ne doit pas garder :

Les .XXI. d. et les chapons desor dis et le fiez *rendiemes* al abbeit. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1257, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 42ª.)

Nous *rendieremes* au dit mon seigneur en tous les cous et tous les damages... (1281, S. Barthelemy de Noyon, Dompierre, H 474, A. Oise.)

Nous leur *renderiens* tous cous et tous damages. (*Ib.*)

Je *renc* premierement a Colart Ballart, et a Jehan, sen frere, entr'aus .II. ensanlle .XXX. s. (Août 1288, *Testament Tiebaut le borsier*, chirogr., A. Tournai.)

Compte *renduy* a Gray le .XVIIᵉ. jour d'avril l'an mil .CCCXXVII. (1325-1328, *Compt.*, B 77, A. Doubs.)

— Fig. :

Te posche *rendrae* gratiæ.
(*Pass.*, 513.)

Mais or te *renge* grasces, beaus sires omnipotens.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 70 r°.)

— Remettre ce qui a été enlevé :

Cha me *rendes* W. sans areste.
(*Enfances Vivien*, ms. Boulogne 445, p. 28, Wahlund.)

As pies li chiet, merci li crie,
Por Diu qu'il li *renge* s'amie.
(*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., 2809.)

Car l'en dist torjors : *rendre* ou pendre ;
A cest proverbe doiz entendre,
Ou l'on te tendra por malvez.
(GEFFROI, *Chron.*, 6589.)

Et rendit le vile a tous cheux ki estoient criet a un an et a deniers. (1297, *Pièce*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 18.)

— Fig. :

Et sanitad a toz *rendran*.
(*Pass.*, 464.)

— Remettre en échange :

E cil dehors ben se defendent
E aspre estur e dur lur *rendent*.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 5854.)

Gloz, dist Ferraus, de vo fol sairement
Voz *rendrai* je loier prochiennement.
(*Gaydon*, 6683.)

— Fig. :

Jesus li bons ben *re[n]d* per mal.
(*Pass.*, 161.)

— Remettre à destination :

Revenuz sunt e as baruns
*Unt* mut bien *rendu* lur respuns.
(HUON DE ROTEL, *Ipomedon*, p. 36.)

— Laisser échapper :

Por ceu k'il enspris arcent et par lo feu d'amor qu'il averunt pris *rancent* flames. (*Greg. pap. Hom.*, p. 38.)

Et fu une fontaine oultre la porte Saint Denis qui *rendoit* vin aussi habondamment comme se ce feust eaue. (*Grand. cron. de France*, Les fais du bon roy Jehan, CXXXVI.)

Mais incessamment *rendoit* gros soupirs. (*Violier des hist. rom.*, I.)

Bois sec qui ne *rend* point de fumee. (R. EST., *Thes. lat. ling.*, Acapna.)

— Fig. :

Le dict enfant a chargé un rusme qui luy a fait *rendre* son esprict a son creature. (1599, *Liv. généalog. des Pillot de Fougerette*, Mém. Soc. Eduenne, XX, 15.)

— Céder, livrer :

Alons, *rendons* nos armes, n'avons que detrier.
(*Naiss. du Chevalier Cygne*, 1148.)

— Mettre sous une certaine forme :

Les maux se *rendent* plus doux par la patience. (LE MOULINET, *Les agreables diversitez d'amour*, p. 81, éd. 1613.)

En vain le temps s'efforce de moderer et d'adoucir les peines d'amour, elles se *rendent* plus fortes avec le temps. (ID., *ib.*, p. 97.)

Cf. VII, 27ᶜ.

**RENDUIRE**, v. a., enduire de nouveau :

Pour *renduyre* les tours. (1382, G 1382, A. Aube.)

*Renduire* les murs de la cloison. (1399-1400, *Compte Jeh. Gilon*, A. N. KK 264-266.)

Pour *randuire* et maçonner le pignon. (1482, reg. 3, G 354, A. Aube.)

**RENDURCIR**, v. a., rendre plus dur :

*Rendurcir*, voyez endurcir. (ROB. EST., 1549.)

**RENDURCISSEMENT**, s. m., action de rendurcir, de se rendurcir :

La longue intermission desquelles (femmes) les rend plus refermees, avec le *rendurcissement* de leur aage. (ROUSSET, *Traité nouveau de l'Hysterotomie*, p. 7ᵈ.)

**RENE**, s. f., chacune des courroies de la bride, du bridon qui servent à diriger un cheval :

Laschet la *resne*, des esperuns le brochet.
(*Rol.*, 1574.)

E li peitrals as peierres, la *redne* a or tessue.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 5 r°.

Dusqu'a Verdun n'i a *regnes* tenu.
(*Garin le Loh.*, 2ᵉ chans., XIII.)

Son cheval torne par la *resne* dobliere.
(*Aymeri de Narbonne*, 1768.)

Prent le destrier par la *raigne* d'argant.
(*Gir. de Viane*, 302.)

Les *rainnes* del frain desus le bras senestre. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 250 v°.)

Arapater, .I. turc de Floriant,
Une cité de la Inde la grant,
Vint a Clarel, par la *rengne* le prent.
(*Otinel*, 1179.)

Pour *rennes*, brides et fastras. (1489, *Compte exéc. test. Jehenne Boulette*, A. Tournai.)

Une *renne* de bride. (R. EST., *Thes.*, Lorum.)

**RENEGAT**, s. m., celui qui a renié sa religion :

*Renegat*. (THEVET, *Cosmogr. univ.*, f° 141 v°.)

**RENETTOYER**, v. a., nettoyer de nouveau :

*Renettoyer*, aidez vous de nettoyer. (R. EST., 1549.)

**RENFAITER**, v. a.

Cf. Renfester, VII, 30ᵃ.

**RENFERMER**, v. a.

Cf. Renfermer 2, t. VII, p. 30ᵃ.

**RENFILER**, v. a., enfiler de nouveau :

*Renfiler* une aguille ; aidez vous de enfiler. (R. Est., 1549.)

— Fig. :

Or, pour *renfiler* mon propos. (Pasq., *Rech.*, VIII, lv.)

**RENFLAMMER**, v. a., enflammer de nouveau :

*Renflamber* ou *renflammer*. (R. Est., 1549.)

— Fig. :

*R'enflammer* le mal et la passion d'un miserable. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, fᵒ 134 rᵒ, éd. 1588.)

Cf. Renflambler, VII, 30ᵃ.

**RENFLEMENT**, s. m., état de ce qui est renflé :

Tant que le *renflement* dure. (Ol. de Serres, VII, 3.)

**RENFLER**, v. n., enfler de nouveau :

Cum li flues *remfle* sovent
E creist pur la mer des qu'en som
Par les curs de la luneison.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3022.)

**RENFLOUER**, v. a., remettre à flot (un bâtiment échoué) :

*Renflouer*. (J. et R. Parmentier, *Voyages*, p. 15, Schefer.)

**RENFONCEMENT**, s. m., action de renfoncer ; état de ce qui est renfoncé :

*Renfoncement*. A new heading of caske. *Renfoncemens* (in painting) hollowings, or sinkings. Choses qui semblent estre reculees et enfoncees, or shadowings. (Cotgr.)

Cf. VII, 30ᵇ.

**RENFONCER**, v. a.

Cf. Renfoncier, VII, 30ᵇ.

**RENFORCEMENT**, s. m., action de renforcer, au propre et au fig. :

*Renforcement* de mal en pis. (*Ménagier*, I, 236.)

Icelui vendeur sera tenus de faire ung *renforchement* de mur, de demy piet d'espes. (17 oct. 1439, *Escript Ernoul de le Cuvelerie*, chirogr., A. Tournai.)

Combien que le *renforcement* de leurs ennemis ne leur estoit incogneu. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, fᵒ 86 vᵒ.)

Pour avoir faict ung *renforcement* de terre derrier le rastet du Figuey. (1562, *Dép. de deux jur.*, A. Gironde.)

Cf. VII, 31ᵃ.

**RENFORCIER**, mod. renforcer, v. — A., rendre plus fort au propre et au fig. :

E vers cels ensemble tenir
Qui si voldreient envair,
E pur lur cors plus *remforcer*
As regnes d'entur eissiller,
D'iloc movent ; ne vus sai plus dire,
Mais que tut livrent a martire.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1037.)

Ung cent de clo *renfforcé*. (1408-1410, *Compt. de P. Mareau*, forteresse, XXVIII, A. Orléans.)

Pour .i. m. et .viiᵉ. de late *renforsee*. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, fᵒ 158 rᵒ, G 1559, A. Aube.)

Pour demy piece de noir satin *renforchié*. (Juill. 1416, *Rôle*, Trésorerie des comtes de Hainaut, A. Mons.)

Pour deux huys *renfforcez* par luy faiz et mis en la tour derriere les murs et clox Saint Martin. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, fᵒ 33 vᵒ, A. Nevers.)

La nuyt voulurent mectre la main au rempar et eulx *rainforcer* de plus. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, fᵒ 5 rᵒ ; I, 128, Soc. Hist. de Fr.)

Robes de fin taffetas almeysin noir *renfourcé*. (1533-34, *Act. consul.*, BB 53, A. Lyon.)

— N. devenir plus fort :

Si lui *renforcent* ses dolours.
(*Meraugis*, 22, 7.)

Cf. VII, 31ᵃ.

**RENFORT**, s. m., ce qui sert à renforcer :

Pour avoir charroyé de la terre a faire un *ranfort* derrier le portau du pont Soubiran. (1562, *Dép. deux jur.*, A. Gir.)

— Part., en parlant de troupes :

Trouva que *ranfort* pour le seigneur Ludovic venoit de tous costes. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, fᵒ 12 vᵒ ; I, 152, Soc. Hist. de Fr.)

Tant de provision de vivres que de *ranffort* de gens. (Id., *ib.*, B. N. 5082, fᵒ 8 rᵒ ; II, 30.)

A ce logys vindrent de *rainfort* et en poste. (Id., *ib.*, II, 38.)

— Fig. :

Ils marmonnent grant *renfort* de legendes et pseaulmes nullement par eulx entenduz. (Rab., *Garg.*, XXXX, éd. 1542.)

O comble douloureux de mes longues miseres !
Lamentable *renfort* de mes peines ameres !
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., V, 7.)

Cf. VII, 31ᵇ.

**RENFROGNEMENT, RENFROGNER**, mod., v. Refrognement, Refrogner.

**RENGAGER**, v. a., engager de nouveau :

*Rengager*, aidez vous de engager. (R. Est., 1549.)

**RENGAINER**, v. a., remettre dans la gaine, dans le fourreau :

Quelque part que le daufin fust, il voloit vers cest enfant ; et ayant pris quelque chose que l'enfant luy donnoit, luy presentoit le dos afin que l'enfant montast dessus ; et de peur de le blesser, retiroit les pointes de ses ailes, et les *rengaignoit*. (Du Pinet, *Pline*, IX, 8.)

— Par extens., empocher :

Mais des escuz rien il ne luy pardonne,
Car tout il eut ce qu'il avoit gaigné ;
Oncques le clerc n'en *a* rien *rengainé*.
(*Leg. de P. Faifeu*, p. 93.)

**RENGIEE**, mod. rangée, s. f., suite de choses disposées sur une même ligne :

Entre les *rengies* des sovrains citains. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 214.)

Si grant torbe e si grant *rengee*.
(*Dit du besant*, B. N. 19525, fᵒ 116 rᵒ.)

Cinq *rangees* d'ardoise. (1425, *Cartul. de Bonne-Nouv.*, fᵒ 22 rᵒ, A. Loiret.)

**RENGIER**, mod. ranger, v. — A., mettre en rangs :

Des pavillons s'en issirent *rengié*.
(Raimb., *Ogier*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 143, 22.)

Li Sajetaire par lo pui se *rengierent*.
(*Mort Aymeri*, 3540.)

Quens Aymeris sa mesnie *a rengiee*.
(*Ib.*, 3542.)

Bien vous achertefie
Se je vous voi jamais en bataille *reguie*
Comparer vous ferai le vostre felonnie.
(*Baud. de Seb.*, XXII, 141.)

Or nous fault, pour acquerre pris,
Contre noz ennemis *rengier*.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 262.)

Battaille *renguee*. (1479, *Chron. de L. XI*, Mél. Clairamb. 758, B. N.)

— Réfl., se mettre au service de qqu'un ; fig., embrasser son parti :

Seigneurs, lez vous me vien *rengier* ;
Dites me voir s'il vous agree.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 202.)

— Act., passer auprès de, raser :

Il alla avec le demourant de ses galleres *renger* de rechef la coste. (Amyot, *Vies*, Cimon, 34.)

— Parcourir :

Quant on est en bonne compaignie et on *a rengé* les champs et chascun a son esprevier, on voit voler le sien et les autres. (*Modus*, fᵒ 101, ap. Ste-Pal.)

— Mettre en place :

Pour en *ranger* davantage, je n'en entasse que les testes. (Mont., I, 39, p. 148, éd. 1595.)

— Mettre en dépendance :

Apres qu'Antonius eut perdu la bataille, et que tous les deux consuls y eurent esté tuez, toutes les armees se *rengerent* ensemble a Cæsar. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

Se *rangeant* sur leur conseil. (Bon. des Per., *Nouv. recreat.*, fᵒ 281 vᵒ, éd. 1572.)

Vassé, sortant, par ceste cordiale remonstrance, hors du sommeil qui avoit esgaré la raison d'avec luy, se *rengea* a re-

cognoistre sa faute, et a en demander par don. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

Rozette, pour un peu d'absence,
Vostre cœur vous avez changé,
Et moy, sçachant cette inconstance,
Le mien autre part j'*ay rangé*.
(Desport., *Bergeries*, VI.)

— Par extens. :

Ce roy qui par son moyen *rangea* son estomac a se nourrir de poison. (Mont., I, 22, p. 54, éd. 1595.)

**RENGORGER**, v. — A., engloutir de nouveau, ravaler :

Le vent se couche, et la mer
*Rengorge* son flot amer.
(P. Rons., *Œuvr.*, t. VI, p. 119, Lemerre.)

— Par anal. :

Le pire signal qu'ils donnent (les corbeaux) est quand ils *rengorgent* leur voix, comme qui les estrangleroit. (Du Pinet, *Pline*, X, 12.)

— Réfl., faire saillir sa gorge :

Femme qui *se rengorge*. (R. Est., 1549.)

**RENGRAISSIER**, mod. rengraisser, v. a., faire redevenir gras :

Bien aise d'avoir trouvé un jour de moyen pour se *rengraisser*, car il estoit maigre comme un harenc soret. (Lanoue, *Disc.*, f° 481.)

— Par anal. :

Quant l'eve en la terre s'abaisse,
Tant i defit, tant s'i *rengraisse*
Qu'a neient vient tut a sechee,
Einsi avient mainte feiee.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 107.)

Cf. Rencraissier, VII, 24[c].

**RENGREGEMENT**, s. m.

Cf. VII, 34[a].

**RENGREGER**, v. a.

Cf. Rengregier, VII, 34[a].

**RENGRENEMENT**, s. m., action de rengrener :

*Rengrenement.* A reingraining ; a new furnishing, or filling with grain. (Cotgr.)

**RENGRENER**, v. a., engrener de nouveau :

*Rengrener*, aidez vous de engrener. (R. Est., 1549.)

**RENHARDIR**, v. — A., rendre de la hardiesse à :

*Renhardir*, aidez vous de enhardir. (R. Est., 1549.)

— Réfl., reprendre courage :

Li lamentans se resbaudist,
Li cremetous *se renhardist*.
(Renclus, *Carité*, cxlviii, 6.)

**RENIABLE**, adj., qui peut être renié :

Tous vilains cas sont *reniables*. (Loysel, *Instit. coul.*, à la suite de Guy Coquille, p. 803.)

**RENICHER**, v. n., nicher de nouveau :

*Renicher*, aidez vous de nicher, en nid. (R. Est., 1549.)

**RENIEMENT**, s. m., action de renier ; part., action de renier Dieu :

Del grant *reneiement* se seigne.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 14504.)

Le *renoiement* del monde. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 146, 33.)

Vilains sermens et *regnoyemens* de Dieu. (Maiz., *Songe du viel pel.*, II, 55.)

Le premier *renyement* de saint Pierre. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 113[a].)

Cetui cy ne respondit qu'injures et *reniements*. (Aubigné, *Mém.*, an 1588.)

**RENIER**, v. a., ne plus reconnaître pour sien :

Qu'elle Deo *raneiet*.
(*S. Eulal.*, 6.)

Il *renea* nostre seignor. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, f° 19 r°.)

En .ii. manieres croit on Deu et en .ii. manieres le *renoie* on. (*Serm. du* xiii[e] *s.*, ms. Cassin, f° 97[d].)

Ilz *renoiroient* leur seigneur. (Jean le Bel, *Chron.*, II, 36.)

Desormais plus n'aurez office
Avec mon cueur, je vous *regnye*.
(Charl. d'Orl., *Poés.*, p. 300, Champollion.)

Cf. Renoier, VII, 37[a].

**RENIEUR**, s. m., celui qui renie Dieu, qui blasphème :

*Renieurs* et maugreeurs de Dieu. (1460-1461, G 660, A. Seine-Inférieure.)

Il est besoing de faire corriger et punir les blasphemateurs et *regnieurs* du nom de Dieu. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Palais de justice de Beauvais, Prév. d'Angy, A. Oise.)

**RENIFLER**, v. n., aspirer bruyamment l'air, l'humeur qui est dans les narines :

*Renifler*, Mucum vel nasi pituitam resorbere. (R. Est., 1549.)

Cf. Reniflé, VII, 35[b].

**RENITENCE**, s. f., caractère de ce qui est rénitent :

Nostre autheur a defini le phlegmon, par *renitence* extensive. (Joub., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 122, éd. 1598.)

**RENITENT**, adj., t. de méd., qui résiste à la pression du doigt :

Substance d'os dure et *renitente*. (Tollet, *Mouv. des muscles*, II.)

— Qui refuse d'obéir :

Sa Majesté pourra aussi, par une gracieuse remonstrance, tirer secours de toutes les bonnes villes de la France, jusques a huict ou neuf cens mil escus pour le moins... et la ou il s'en trouveroit de *renitentes*, apres que l'orage sera passé, il les en faut chastier en double. (Du Villars, *Mém.*, VIII, an 1557.)

**RENIVELER**, v. a., niveler de nouveau :

*Reniveler*, aidez vous de niveler, en niveau. (Nicot.)

**RENJAMBER**, v. a., enjamber de nouveau :

*Renjamber*, aidez vous de enjamber. (R. Est., 1549.)

Cf. VII, 35[e].

**RENNE**, s. m., quadrupède du genre cerf, habitant les régions polaires :

Une beste qu'ilz appellent *reen*. (Munster, *Cosmogr.*, VI, 1051, éd. 1552, cité par le *Dict. gén.*)

**RENOM**, s. m., vogue que le nom de qqu'un a obtenue :

Rois, li *renons* qui de vos cort
M'a amené a vostre cort
Por vos servir et enorer.
(Chrest., *Clig.*, 347.)

Hé ! mauvaistié, com tu te vens
Chier a ceus qui perdent ce non.
Hom qui est de mauvais *renon*
De honte avoir puet estre fis.
(Alart, *Dit des sages*, Ars. 3142, f° 149[c].)

Li *renons* d'eles vint en Gresse. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 120 v°.)

Lasse ! dist la royne, ja n'y aray pardon ;
Se ly roys Orians, qui tant a de *regnon*,
Siet ceste cose chy par nesune ocquoison.
(*Cheval. au Cygne*, 383.)

Cf. VII, 37[e].

**RENOMMEE**, s. f., célébrité répandue en tous lieux :

Seigneurs, dit Dagoubert, le roy de *regnommee*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 57 v°.)

Selonc qu'en cort la *renommee*.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 12683.)

A .i. an pour *renommee* de sorcerie. (16 mai 1317, *Banit a .i. an*, Reg. de la loy, 1313-1325, A. Tournai.)

— Voix publique :

Rois, fet il, se de vos ne mant
*Renomee* qui vos renome.
(Chrest., *Clig.*, 342.)

La *renummee*
Ala par toute la contree.
(*Rom. du S. Graal*, 611.)

— Déesse, messagère de Jupiter :

De l'oreille ne me tais mie,
A cui *Renomee* est amie ;
Car les noveles li aporte.
(Renclus, *Miserere*, cxxxviii, 1.)

Cf. VII, 38[a].

**RENOMMER**, v. a., célébrer en tous lieux :

Munjoie, l'enseigne *renumee*.
(*Rol.*, 3565.)

En voyant tes vertus que feroy je sinon
*Renommer* ta louange, et celebrer ton nom
Avec tout l'univers ?
(P. Rons., *Hymnes*, OEuvr., p. 686, éd. 1584.)

Cf. Renomer, VII, 38[a].

**RENONCE**, s. f.

Cf. VII, 38[b].

**RENONCEMENT**, s. m., action de renoncer :

*Renonciement.* (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 301[d].)

An *renoncement* au droit qui dit que covenences ou l'on est decehuz oultre la moitié del droiturier pris ne valt. (1267, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 33 r°.)

Pour oir tous les covens desour dis et tous les *renunchemens*. (1285, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 13[b].)

A le quitanche et au *renonchement* desus dis. (1293, *Cart. d'Auchy*, p. 380.)

Le *renoncement* de ce monde. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 90 r°.)

Cf. VII, 38[b].

**RENONCER**, v. — N., *renoncer a*, abandonner définitivement, cesser de prétendre à :

*Renoincer*. (1264, *Livre blanc*, ms. du Mans.)

... Et si *ont* [li deteur] *renonciet* a toutes crois prises et a prendre, et a tous privileges venus et a venir de Rome. (Quart jor de Noel 1278, *C'est Colart Mauroit*, chirogr., A. Tournai.)

*Renonçon* a tout le droit. (Oct. 1279, *Lett. d'Adam de Cloie*, Voisins, A. Loiret.)

*Renoincier*. (1[er] fév. 1286, B 54, f° 3, A. Maine-et-Loire.)

*Renunchier*. (1296, S.-Vincent, n° 64, A. Sarthe.)

*Regnuncier*. (1317, Buzay, liasse 8, n° 8, A. Seine-Inférieure.)

*Ont renuncié*... a toute dispensacion de foy et de serment. (1384, Fontevrault, La Roch., A. Maine-et-Loire.)

— A., protester qu'on ne connaît pas :

Je faictz a Dieu veu e promesse
Que je te *renonce* a jamais.
(*Farce de Calbain*, Anc. th. fr., II, 156.)

Autrement Dieu nous desadvoue et *renonce*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 389[b].)

Cf. Renoncier, VII, 38[c].

**RENONCIATEUR**, s. m., celui qui renonce :

*Renonciateur* de paiz. (Bers., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 366[b].)

**RENONCIATION**, s. f., action de renoncer ; acte par lequel on renonce :

*Renonciation*. (1266, ap. Tuetey, *Et. sur le droit munic. en Fr.-Comté*, p. 190.)

*Renonciations*, (1299, *Lett.*, dans *Hist. Bourg.*, II, 99.)

Toutes *renunsciations* queles que elles soient. (1324, A. N. JJ 62, f° 157 v°.)

**RENONCULE**, s. f., plante aquatique, dite grenouillette :

La *ranuncule* saulvaige. (J. Meignan, *Hist. des plant.*, LXXXVII, éd. 1549.)

**RENOUEE**, s. f., plante herbacée, à tige noueuse, type de la famille des polygonées :

Le jus de la *renouee* beu, refraischit et reserre. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCXXXV.)

Jus de *renouee*, qui est la verge ou bource du bergier. (Joub., *Gr. chir.*, p. 355, éd. 1598.)

**RENOUEMENT**, s. m., action de renouer :

Je serois bien d'opinion que le roi evitast d'estre auteur ni principal promoteur d'un *renouement*. (*Négoc. du prés. Jeannin*, p. 544.)

Du *renouement* des dislocations. (Joub., *Gr. chir.*, p. 378, éd. 1598.)

**RENOUER**, v. a., nouer ce qui est dénoué, détaché, rompu :

Li estrier *furent* tout et rout et *renoé*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 47[c].)

Mut out uns malveis esperuns
Il n'i out d'or gueres butuns ;
Les cureies *sunt renuees*.
(Huon de Rotel., *Ipomed.*, 7767.)

En plus de .c. lieus *renouees*
*Erent* ses armeures totes.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 34.)

— Fig. :

*Renouant* le fil de nostre histoire rompue, je diray que... (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., IV, 7.)

Cl. Renouant, VII, 39[a].

**RENOUEUR**, s. m., rebouteur :

Aucuns r'habilleurs et *renoueurs* de village, lors qu'ils veulent reduire ceste luxation, font la liguature au pied. (Paré, *Œuv.*, XIV, xlvi.)

— Fig., *renoueur de vieux proces*, celui qui recommence sans cesse un procès :

*Renoueur de vieulx proces*. (R. Est., 1549.)

**RENOUVEAU**, s. m., retour du printemps :

Au *renouviau* de la douçour d'esté.
(Gace Brulé, *Chans.*, 1.)

— Recommencement :

Au *renouvel* du temps, le roy se departit de Ais ainsi comme en my mars. (*Grand. Cron. de France*, Des Fais et des Gestes Charlem., I, xi.)

Quand l'hyver fut passé, et le *renouvel* du doux printemps fut revenu. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 1[re] p., ch. xiv.)

— Adjectiv. :

Il seroit renovelé en cest an *renoveau*. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, f° 8 v°.)

Cf. Renouvel, VII, 39[a].

**RENOUVELABLE**, adj., qui peut être renouvelé :

Recidivus, rancheable ou *renouvellable*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 13032.)

Choses avenues non *renouvelables*. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 530, Buchon.)

**RENOUVELER**, v. — A., rétablir dans un état nouveau, en remplaçant ce qui ne convient plus :

Lequel registre et carturlaire *fu renouvelé* l'an mil quatre cens et .lxxiv. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux*, f° 1 r°, A. de l'Etat à Tournai.)

— Fig. :

Desuse toi et *renovele*
De te pensee mal pensive.
(Renclus, *Miserere*, ccliii, 8.)

— Remettre en vigueur :

En la croiz la lois *renovale*
Et a crestiens nos rappelle.
(*Bible*, B. N. 763, f° 272[b].)

Nous te prions ke tu *renovieles* en nous tes ensengnemens. (*Les Heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 67 v°.)

— Répéter :

Mult haltement Munjoie *renuvelent*.
(*Rol.*, 3300.)

— N., renaître :

Puis si tost que l'an *renouvelle*.
(Rob. Garn., *Hippol.*, I.)

La mort de vieille amour fait naistre une nou-[velle ;
Ainsi tout ce qui vit au monde *renouvelle*,
Sans que rien soit perdu.
(Vauq. de la Fresn., *Pour justifier l'Inconstance*.)

Cf. VII, 39[b].

**RENOUVELEUR**, s. m., celui qui renouvelle :

*Renouvelleur*. A renewer, repairer, new trimmer up, reviving, beginning again. (Cotgr.)

— Adj. :

Fripier, *renouveleur*. (La Porte, *Epith.*)

**RENOUVELLEMENT**, s. m., rétablissement dans un état nouveau :

Quant l'uns des amanz se marrist,
Molt valt apres l'acordemenz :
Ce est uns *renovelemenz*.
(*Eneas*, 9984.)

Tot obligemenz faut par *renovelement*. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 64[b].)

Le *renouvellement* des anciennes bornes. (1243, *Lett.*, Moreau 161, f° 34 v°, B. N.)

*Renouvelemens* de lois. (*Hagin le Juif*, B. N. 24276, f° 65 v°.)

Du *renouvellement* de la chambre par le ducq Philippe, l'an .xxvi. (Wielant, *Antiq. de Flandre*, p. 116.)

— Renaissance :

Au *renovelement* d'esté,
Quant flors et fuelles d'arbres issent,
Et cil oiselet s'ejoissent,
Qui font lor joie an lor latin.
(Chrest., *Clig.*, 6350.)

— Part., nouvelle année :

Se vo pitié ma douleur ne rapelle
A ce bon jour de *renouvellement*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 212.)

**RENOVATEUR**, s. m., celui qui renouvelle :

Commissayre et *renovateur* des extantes et droictz de mes dictz seigneurs de Berne. (1569, ap. Grosse, p. 314.)

**RENOVATION**, s. f., action de renouveler :

Li ans de deviacion, *renovacion* ou revocacion. (*Vie des Saints*, B. N. 20330, f° limin., cité par le *Dict. gén.*)

Sanz *renovacion* d'autre grace. (1310, *Chart. de Phil. le Bel*, B. N. 9785, f° 143 v°.)

— Part., réédification :

Leur fut entredite la *renovation* du temple. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 279ᵈ.)

— A Tournai, *renovation de la loi*, réélection annuelle des magistrats :

Item, que par les eswardeurs soient esleu a le *renovacion de le loy*, .v. hommes, liquel .v. homme aront la cognissance de seeller draps. (28 janv. 1396, *Reg. des métiers*, n° 4231ᵇᵇ, f° 26 v°, A. Tournai.)

**RENSEIGNEMENT**, s. m., indication destinée à éclairer sur qqu'un ou qqchose :

Moyennant que chacun an il nous en rendroit vray compte et *rensaingnement* souffisaument par devant vous. (1429, *Cart. de Cysoing*, p. 346.)

**RENSEIGNER**, v. a., donner des renseignements à ; anc., mentionner, porter en compte :

Ensi appert que li estoffe de le dite cloke a coustet sour tout par mi les frais, le metal que li ville en a reut, le cloke fondue, et tout *rensengniet*... (1358, *la Cloche des ouvriers*, communication de M. Caffiaux, ap. Littré, *Supplément*.)

Cf. VII, 40ᵇ.

**RENTAMER**, v. a., entamer de nouveau :

A maistre Jehan Lampot, fevre,... item, pour *avoir* remis a point .x. vieses quievilles, refait les testes, deux rosettes, et icelles *rentamees* pour ledit ouvraige de le bretesque, .vii. s. (18 février 1463-19 mai 1464, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**RENTASSER**, v. — A., entasser de nouveau :

Pour bas, qu'il *a* destassé, aux engiens,... et depuis, le remis et *rentassé*, comme il appertenoit. (1445, *Compte des fortifications*, 11ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Réfl., se ramasser sur soi-même :

Joingnant du mantel *se rentassent*,
Les escuz sus les chies getez.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, B. N. 5698, p. 298.)

— *Rentassé*, part. passé, trapu :

C'estoit un Breton nommé La Barre, *rentassé*. (*Mém. de Du Guescl.*, ch. xix.)

**RENTE**, s. f., revenu annuel d'un bien exploité, affermé, etc. ; revenu annuel en argent d'un capital qu'on fait valoir ou qui a été constitué par contrat au profit de qqu'un :

Duna terres as vavassors,
Duna altres rentes plusors.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 9021.)

Ne porroie pas dire la moitié de ses grans rentes et de son avoir. (*Barlaam et Joasaph*, ms. Lyon 772, Bullet. A. T., 1885, p. 77.)

De annau et perpetuau *rende*. (1292, Fontevrault, Iles de Vers, A. Maine-et-Loire.)

La dicte *rende*. (1332, Fontevrault, Valette, A. Maine et-Loire.)

Lesquelx (jardins) tient a present Guiot le Flamenz en emphiteosité a certeine *rente*. (1367, *Cart. de S.-Etienne de Troyes*, B. N. l. 17098, f° 200ᵃ.)

Aucons cens, auconna *renda*, auconna charge annuaul ou censaul. (1420, 1ʳᵉ *Coll. de lois*, n° 293-294, f° 86-87, A. Frib.)

*Rentes* tant feodales que foncieres. (14 juill. 1553, *Lett. de Henri II*, A. Chauny.)

**RENTER**, v. a., pourvoir, doter d'une rente :

*Estre renteis*.
(Robert de l'Epi et Maheu de Gand, *Débat*, ms. Berne 389, f° 151 r°.)

A cescun capelain de Saint Piat *rentet*, et merchenaires, .ii. s. (Mai 1299, *Testament Jehan de Holaing*, chirogr., A. Tournai.)

Quant si bien les voussirent de leur propre *ran-* [*ter*.
(*Girart de Ross.*, 5988.)

— Fig. :

Ainsi *sont* par mer et par terre
Li François de guerre *renté*
Pour essaucier crestienté
Que Sarrazin tienent si basse.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 9964.)

**RENTERRER**, v. a., enterrer de nouveau :

Mais le lendemain fut le corps de luy trouvé hors de la terre tout estendu, dont l'on s'esmerveilla fort. Si furent les seigneurs d'esglise assemblez qui de rechef le *renterrerent* au lieu ou premierement avoit esté mys. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 70ᵇ.)

Cf. VII, 42ᵃ.

**RENTIER**, s. m.

Cf. VII, 42ᵇ.

**RENTOILER**, v. a., entoiler de nouveau :

*Avoir* refait, renbourré et *rentoillé* cincq oiseaulx servans a porter mortier. (15 févr. 1448-17 mai 1449, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**RENTONNER**, v. a., entonner de nouveau :

*Rentonner*, aidez vous de entonner, en entonnoir. (R. Est., 1549.)

**RENTORTILLER**, v. a., entortiller de nouveau :

Et l'*avoit* reprins en sa main (le procès), *rentourteillié* et lyé. (1399, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 78 v°.)

*Rentortiller*, aidez vous d'entortiller. (R. Est., 1549.)

**RENTRAINER**, v. a., entrainer de nouveau :

*Rentrainer*, aidez vous de entrainer. (R. Est., 1549.)

**RENTRAIRE**, v. a., rejoindre bord à bord (deux morceaux d'étoffe) en dissimulant la couture ; recoudre les vides laissés aux endroits où l'on change de couleur, dans la fabrication des tapisseries et de certaines étoffes :

Item que nulz ne nulle ne puisse *rentraire* aumuches, ne cappiaux doubles de laynne, se ce n'est de fil de laynne, ou de fil de soye bonne et convenable de le couleur de l'ouvrage. (26 août 1404, *Reg. des métiers*, f° 43 r°, De l'aumucherie, A. Tournai.)

Item, et soient les dictes laines, pour ladicte aumucherie faire, brisiez au pigne, et au pignier en soit trait seullement ung houppillon d'estain, pour seullement *rentraire* les aumuches, et non plus. (4 oct. 1432, *ib.*, f° 270 r°, ib.)

**RENTRAITURE**, s. f., couture faite en rentrayant :

Brake in clothe, *rentreture*. (Palsgr., *Esclairciss. de la lang. fr.*, p. 200.)

*Rentraicture*, Sutura in unguem commissa. (R. Est., 1549.)

**RENTRAYEUR**, s. m., celui qui rentrait :

*Rentraieur* de tapisserie. (20 déc. 1470, *Act. du Parl.*, A. N.)

**RENTREE**, s. f., action de rentrer :

Hamilco, voyant qu'il ne gaignoit sinon la mort de ses chevaliers, fist soner la *rentree*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, iii, 13.)

**RENTRER**, v. — N., entrer de nouveau dans un lieu d'où on est sorti ou on a été tiré :

L'eve ist de la citet, si s'en vait par les plaines,
*Rentret* en son chanal, les rives en sont pleines.
(*Voy. de Charlem.*, 792.)

Et mut a grant compaingnie de Biauvais a teil eur qu'onques puis n'i *rentra*. (Ménestrel de Reims, § 191.)

— Fig. :

Or pour *rentrer* au faict de ce qui luy est commandé, je ne diray pas que... (4 oct. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 37.)

— A., *rentrer un chemin*, le parcourir de nouveau :

O qu'il aura de chemins a *rantrer*,
Eins que le sien il puisse rancontrer !
(Jaq. Peletier du Mans, *Louanges*, f° 28 v°.)

**RENVAHIR**, v. a., envahir de nouveau :

*Renvahir*, aidez vous de envahir. (R. Est., 1549.)

— Envahir à son tour :

Mais i a gent od soi mult fiere,
Ki se defendent vivement
Et *renvaïssent* asprement.
(*Brut*, ms. Munich, 3476.)

Cf. Renvair, VII, 43ᶜ.

**RENVENIMER**, v. a., envenimer de nouveau :

*Renvenimer*, aidez vous de envenimer. (R. Est., 1549.)

**RENVERSE**, s. f. ; *a la renverse*, loc. adv., dans une situation où on est renversé :

Peu de temps apres le pauvre homme se laissa tomber *a la renverse* roidissant les bras et jambes. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, p. 68, Tross.)

Cf. VII, 44ᵇ.

**RENVERSEMENT**, s. m., action de renverser :

*Renversement*. (R. Est., 1539.)

Les tremblements de terre, et *renversements* des villes et chasteaux. (Palissy, *Des eaux*.)

**RENVERSER**, v. — A., mettre à l'envers :

Et quant le blanc des yeux *renverser* je leur vois.
(J. du Bellay, *Poés.*, VI, fᵒ 12 vᵒ.)

— Retourner :

Comment les boyaux du cochon *seront renverses* pour laver. (*Ménagier*, II, 5.)

— Mettre sens dessus dessous :

Platon dit que le monde change de visage en tout sens : que le ciel, les estoiles, le soleil changent et *renversent* parfois leur mouvement, tellement que le devant vient derriere, l'Orient se fait Occident. (Charr., *Sag.*, II, 2.)

— Fig. :

Les uns ont oublié leur nom mesme par la force d'une maladie, et une legere blesseure *a renversé* le jugement a d'autres. (Mont., II, 2.)

— Mettre à bas :

Les chevaulx le *renverserent* avec son chariot. (Amyot, *Vies*, Publ., 26.)

— Fig. :

Ces remontrances de Caton *renverserent* toute la resolution de Ciceron. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

— N., être mis à bas :

Ils ont oublié a vous dire que si l'echaffaud *renverse* (comme il fera indubitablement), ils seront precipitez du hault en bas, et vous accablez au dessoubs. (22 mai 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 492.)

— *Renversé*, part. passé, retourné :

Et ramena le dit pal qu'il avoit en ses mains a bras *renversez* sur lui, le cuidant frapper a travers de la teste et l'asommer. (1459, A. N. JJ 190, fᵒ 109 vᵒ.)

— Employé comme nom propre :

Renens li *renversez*. (Fin xiiiᵉ s., *Obit. de S. Et.*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 239.)

**RENVERSEUR**, s. m., celui qui renverse :

Il (Jupiter) est dit suppinalis, c'est a dire *renverseur*, pour ce qu'il a puissance des choses renverser. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VII, Exp. sur le ch. xi, éd. 1486.)

Ta principale chasse, sire,
Doit estre des discords pervers,
*Renverseurs* de tout grand empire.
(Jod., *Œuvr. mesl.*, fᵒ 283 rᵒ, éd. 1583.)

— Sorte de charrue à versoir :

Le *renverseur* et perche ne chargent pas tant les bœufs, a cause qu'ils portent moins de fer, et n'ont jamais roues. (Bellefor., *Secr. de l'agric.*, p. 207.)

**RENVI**, s. m., action de renvier ; fig., action de renchérir :

Par *renvy* l'un sur l'autre. (G. Chastellain, dans *Dict. gén.*)

— Par extens. :

Si luy fault donner des *renvis*
D'ung baston travers ses costes.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 24234.)

Cf. VII, 44ᵇ.

**RENVIER**, v. a.

Cf. Renvier 2, t. VII, p. 44ᶜ.

**RENVOI**, s. m., action de renvoyer :

Au moyen de ce *renvoy* des hotages. (Maigret, *Polybe*, III, 52.)

— Éructation :

Desormais ne naistra pet... qui n'ait son *renvoi* vers mon nez. (Rab., *Tiers liv.*, V.)

Cf. VII, 45ᵃ.

**RENVOIER**, mod. renvoyer, v. a., faire retourner, envoyer de nouveau (qqu'un) au lieu où il a déjà été :

Apres ne sai trois jors o quatre
Le *renvoia* (le corbeau) fors por esbatre.
(Evrat, *Genese*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 303, 9.)

— Faire retourner qqu'un au lieu d'où il vient :

Son message a l'ostel *renvoie ;*
Il n'a cure ke il le voie.
(Renaut, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 559, 36.)

Quant le saint homme le verra,
Tout gari l'en *renvoiera*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 127.)

— Par extens. :

Mort l'i *renveot* Eneas,
Le duel en meinent li borgeis.
(*Eneas*, 6250.)

— Faire porter une chose à celui de qui on l'a reçue :

Mais unc n'en vout li dus rien prendre
Ainz les (des présents) li *renveia* arriere.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10784.)

— Adresser à une autre destination comme plus appropriée :

Je vous puis asseurer que je n'ay commandé aucune expedition en cela a vostre prejudice, et quand l'on m'en a parlé, j'*ay* tousjours *renvoyé* le tout a vostre volonté. (20 sept. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 33.)

**REORDINATION**, s. f., action de réordonner :

Les rebaptisemens et *reordinations* furent defendus. (Bellefor., *Cosmogr. univ.*, dans *Dict. gén.*)

**REORDONNER**, v. a.

Cf. VII, 47ᵃ.

**REPAIRE**, s. m., lieu où se retirent les bêtes sauvages :

Il observera les bestes, leurs *repaires* et gestes. (Ol. de Serres, p. 993.)

Cf. VII, 48ᵃ.

**REPAISTRE**, mod. repaître, v. — A., rassasier en donnant à manger :

Et li Griu de le proie orent tant retenue
De coi l'os peust *estre* .i. grant tans *rapeue*.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 18ᵃ.)

Et li greniers ton proisme est vuis,
Ki n'a ses enfants dont *repaistre*,
Dont il a sis ou set en l'aistre.
(Renclus, *Miserere*, LIV, 5.)

Cibo, *respetre*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N., l. 7679.)

Et li pria k'ele le *repeusist*. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, fᵒ 10ᵈ.)

— Fig. :

Et se nos an *repaissons* an larmes de dolour, se nos *repaissere* ne nos an puns an la suor de la labor. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fᵒ 82 rᵒ.)

Mout sont courtoisement *repus*
De ses levretes,
Qui sont grosses et vermilletes
Sur la bouce.
(Beauman., *Lai d'amours*, 28.)

— N., se rassasier en mangeant :

Il n'estoit pas encores bien reveillé, comme sont gens replets, et qui *ont repeu* au soir. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, De l'asne umbrageux, fᵒ 105, éd. 1564.)

Il leur commanda d'aller *repaistre*, et de se tenir prestz le lendemain pour poursuyvre les ennemys. (Maigret, *Polybe*, V, 22.)

**RÉPANDRE**, mod., v. Respandre.

**REPARABLE**, adj., qui peut être réparé :

Mais est excusable et *reparable* honnestement et en vraie equité. (Chastell., *Verité mal prise*, Œuvr., VI, 330, Kerv.)

Les grands inconveniens et dommages non *reparables.* (3 juin 1475, *Ch. du c*[te] *de Genève*, Guerre de Bourg., A. de l'Etat à Lucerne.)

Cf. VII, 50[c].

**REPARAGE**, s. m., action de réparer :

Les *reparages* de la mote... (1337, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 70, f° 128 v°.)

**REPARAITRE**, mod., v. REPAROISTRE.

**REPARATEUR**, s. m., celui qui répare :

Dispensateur, *reparateur*.
(J. LE FEVRE, *Matheol.*, IV, 803.)

Esdras, appellé legier scribe, *reparateur* de toute la Bible bruslee des Babiloniens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 139 v°.)

**REPARATION**, s. f., action de réparer, de remettre en bon état :

La *reparacion* des edefisses de leur maison. (1310, dans *Dict. gén.*)

Maçonnemens, *reparacions.* (1344, A. N. S 62, pièce 2.)

*Repparacions* de maisons. (1410, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 122 r°.)

— Action de faire disparaître ou de compenser le dommage fait par qqu'un :

Souffice vostre doulx affaire
Qu'apres celle transgression
Voyez la *repparacion.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 1724.)

Avoir *raparation* de laditte injure. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 116 r°, éd. 1572.)

**REPARER**, v. a., remettre en état (ce qui a été endommagé) :

Se un petit *fust reparez*,
Alkes i ot de forterece.
(*Eneas*, 7284.)

Pour *avoir rapparé* les voirrieres du canchel de l'eglise de Quevilly. (1403, *Compte de Nic. de Bourc*, G 19, A. Seine-Inférieure.)

Pour *avoir repairez* deux paires de degrez estans sur les allees dudit chastel. (1439-40, *Compt. de G. Charvot*, B 2395, A. Côte-d'Or.)

— Faire disparaître, compenser (un dommage causé) :

Il leur faisoit *reparer* et amender leurs faultes par actes de prouesse. (AMYOT, *Vies*, Sylla, 13.)

Cf. REPARER 2, t. VII, p. 51[c].

**REPARLER**, v. n., parler de nouveau :

Li rois *reparole* a s'amie.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 73 r°.)

Ipomedon a chef de pose
*Ad reparlé* tut d'autre chose.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 4415.)

**REPAROISTRE**, mod. reparaître, v. n., paraître de nouveau :

*Reparoistre.* (COTGR.)

**REPARTIE**, s. f., prompte réponse (de vive voix) :

Apres plusieurs *reparties* tres aigres, il se leva de table outré de depit et de colere. (AUBIGNÉ, *Vies*, XLVI.)

1. **REPARTIR**, v. n., partir de nouveau ; répliquer, répondre vivement :

A la charge qu'on me fait, si je n'ay de quoy *repartir* brusquement sur le champ. (MONT., III, 8.)

2. **REPARTIR**, v. a., partager, distribuer en attribuant à chacun ce qui lui revient :

Car celes vertuiz nos defandent davant Deu ke nos *repartons* par chariteit a noz prosmes. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61.)

Cf. VII, 53[b].

**REPARTITION**, s. f., action de répartir :

En *repartitions*, recolemens de feux et autres commissions. (1389, *Ord.*, dans *Hist. de Nimes*, III, 97.)

**REPAS**, mod., v. REPAST.

**REPASSAGE**, s. m., action de repasser :

Pour leur passage en la mer... et aussi *repassage* pur ceux qui revendront. (1379, *Traité ent. le r. d'Angl. et le duc*, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 598.)

Pour le passage et *repassage* du bacq a Hollain. (21 oct. 1472, *Tutelle de Catherine Croquevillain*, A. Tournai.)

**REPASSER**, v. — N., passer de nouveau dans un lieu :

Se vous voulez honorer
Vos prudommes et amer,
Il feroient *repasser*
Les Anglois outre la mer.
(HUON DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 192.)

— Fig., revenir par la pensée :

*Repassez* par toutes les comedies, tant anciennes que modernes, il n'y en a une toute seule ou se trouve une harangue plus brusque et naifve que ceste cy. (E. PASQUIER, *Rech. de la France*, l. VIII, ch. LIX.)

— A., traverser de nouveau :

Si *rapaserent* le mer chacuns au plus briefment qu'il peurent. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 258, var., Raynaud.)

— Plaisamm. :

Le mary qui passe et *repasse* souvent sa femme par le mitan. (BRANT., *Capit. fr.*, Maresch. de Brissac.)

— Faire passer de nouveau (qqu'un ou qqchose) :

Et die au marinier loial
Que il les passe outre sans mal,
Et *repasse* a leur revenir.
(BEAUM., *Jehan et Blonde*, 5091.)

Cf. VII, 53[c].

**REPAST**, mod. repas, s. m., nourriture ; partic., nourriture prise à heures règlées :

N'i troverent nulle sostenance a quoi il poissent panre .I. seul *repast.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2435, f° 159 r°.)

Et n'i ont aresté fors que tant seulement
Que li cheval ont pris leur *repast* simplement.
(*Brun de la Montaigne*, 2716.)

— Au sens moral :

Le mieulz amé qu'oncques mais femme [amast,
De mon vray cuer le savoreux *repast !*
(CHRIST. DE PIS., *Autr. balad.*, XXXV.)

**REPAVER**, v. a., paver de nouveau :

*Repaver* la place. (1335, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3[a], f° 274 r°.)

**REPÊCHER**, mod., v. REPESCHIER.

**REPEINDRE**, v. a., peindre de nouveau :

Pour *repaindre* le cœur. (1392, dans *Dict. gén.*)

A maistre Robert Campin, pointre, pour *avoir repoint*, reparé et mis a point les ymages et personnages qui sont... (1427, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

Pour *avoir reppaint* et recoullouré les ymaiges de Nostre Dame, [de] S. Loys et de la roynne de Franche. (1503, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

— Fig. :

Plaisir des dieux et des hommes,
Me *repeint* la nouveauté
Du beau printemps ou nous sommes.
(JOACH. DU BELL., *Odes*, sur la naiss. du D. d Beaum.)

**REPENDRE**, v. a., pendre, attacher de nouveau :

Pour deux ploirieux mis et employes a *rependre* deux fenestres servant ou leuwage. (30 oct. 1426, *Tutelle des enfans Du Mortier*, A. Tournai.)

Peuent deppendre l'uys de celluy qui seroit reffusant de paier, lequel huys ne se peult *reppendre* sans permission des dits seigneurs. (1494, La Landelle, H 1181, A. Oise.)

**REPENSER**, v. a., penser de nouveau :

Lors *repensay* en mon couraige que point ne me seroit seur de longuement estre oyseux. (J. LELONG, *Liv. de peregrinacion*, ms. Berne 125, f° 255[a].)

— Penser à son tour :

Forment pensoit a la pucelle,
Car onques mais ne vit si belle,
Et elle *repensoit* a lui.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 24[c].)

**REPENTANCE**, s. f., repentir :

*Reupentance* n'en oi sage.
(*S. Brandan*, 1298.)

Jo conoist il ma *repentance.*
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 35 r°.)

Boenne *repantence.* (*Lancel.*, B. N. 754, f° 12[a].)

En la fin ont eue confession et bone *repentence* de lor meffez. (*Vie des Pères*, ms. Chartres, f° 107 r°.)

Si me doinst icelle *repantansse*
Qu'an cest siegle face ma penitansse.
(.XV. *joes N.-D.*, ms. Troyes.)

**REPENTANT**, adj., qui se repent :

Mult fut *repentanz*.
(*Grant mal fist Adam*, str. 4[a], Suchier, *Reimpredigt*.)

Et dou larron *repentant*. (*Les Heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 55 v°.)

— Substantiv. :

Qui vrais *repentanz* est trestot lo pechiet lait.
(*Poème moral*, str. 234[a], Cloetta.)

1. **REPENTIR (SE)**, v. — Réfl., ressentir le regret d'une faute, d'une action, d'une résolution :

Forment *s'en repentit*, voelt li chair as piez.
(*Voy. de Charlem.*, 31.)

Mais sachies bien que *vos repentirez*.
(*Loh.*, Ars. 2311, f° 24[a].)

Il ne *se rempentit* mie de sa voie. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 698, f° 2 v°.)

En *euls rappantans*. (1344, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 75, f° 50 r°.)

— Neutral., *repentir*, dans le méme sens :

Deus est funteine de pité,
Pardurra vus vostre peché ;
Pur ço vus pri del tut gehir,
Merci crier e *repentir*.
(*Vie de saint Gilles*, 2819.)

Vous en pourriez *repentir*, et aurez quelque jour affaire de nous. (RAB., *Garg.*, XXV, éd. 1542.)

— Réfl., s'abstenir, cesser :

Il ne *s'en* scevent *repentir*.
(FROISS., *Poés.*, II, 125, 4235.)

De bien amer *repentir* je *me* voeil.
(ID., *id.*, II, 409, XLVI.)

— Activ., *repentir*, regretter :

Le temps *repenc* ou me sui embatus.
(FROISS., *Poés.*, I, 74, 743.)

2. **REPENTIR**, s. m., regret d'une faute, d'une action, d'une résolution :

Poi vaudra peis le *repentir*.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des man.*, dans *Dict. gén.*)

Sans *repentir* et sans racat.
(RENCLUS, *Carité*, CLVI, 7.)

— Hésitation :

Huyois l'ont refuseit, qui tous sens *repentir* sont aleis a Hermalle. (J. D'OUTREMEUSE, *Myr. des histors*, VI, 225.)

**REPERCER**, v. a., percer de nouveau :

*Repercer*, aidez vous de percer. (R. EST., 1549.)

**REPERCUSSIF**, adj., qui produit la répercussion :

Medecines stiptiques et *repercussives*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, B. N. 210, f° 26 r°.)

Que on ne doit pas metre ou comencement medicine *repercussive* contre le sanc. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 11[a].)

Voix *repercussive*. (*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 113 v°.)

**REPERCUSSION**, s. f., choc en retour, renvoi, réflexion :

De la *reparcution* de mes yeus... (J. DE VIGNAY, *Légende dorée*, Maz. 1729, f° 128[d].)

Les *repercussions* des valees. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms Ste-Gen., f° 181[d].)

Le bergier doit eschever curieusement que ses aigniaulx il ne mette soubz la *repercussion* du soleil. (JEH. DE BRIE, LE BON BERGER, *Art de bergerie*, sign. E iii r°.)

— Action d'un remède qui répercute le mal :

Par *repercussion* ne par resolution. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 812.)

**REPERCUTER**, v. a., produire un choc en retour; renvoyer, réfléchir :

Tel corps ne est pas miroir *repercutant* figures. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

— T. de méd., déplacer une affection locale en la faisant passer sur une autre partie du corps :

Le regime particulier (de fistule) a trois intentions, la premiere est de *repercuter*, resoudre et meurir, selon les temps, et d'ouvrir l'aposteme quand il n'est ouvert. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 349, éd. 1598.)

**REPERDRE**, v. a., perdre de nouveau ; perdre ce qu'on vient de gagner :

Esi i gaaignout assez
E *reperdeit* ausi sovent
Od plusors maint marc d'argent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30123.)

**REPERER**, v. a.

Cf. REPAIRIER, VII, 48[c].

**REPERTOIRE**, s. m., sorte de table où les matières sont classées dans un ordre qui permet de les retrouver aisément :

Mais ailleurs en est ja l'ystoire
Escripte au long par *repertoire*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IX, 3701.)

— Fig. :

J'ay tel clarté qui (*corr.* que) n'est me-
[moire
De plus noble en se hault party,
Je suis de tout bien *repertoire*
Et du plus digne lieu party.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1[re] j., f° 6 v°.)

**REPESCHIER**, mod. repêcher, v. a., pêcher de nouveau :

*Repescher*, aidez vous de pescher. (R. EST., 1549.)

— Par extens., retirer de l'eau (ce qui y est tombé) :

Plusieurs des siaus de cuir *repeskier* en l'aiwe qui effondret estoient. (1372, *Comptes*, A. Valenciennes.)

Item que tous ceulx et celles qui ont aucuns biens des bonnes gens de la ville, lesquelx aroient esté emporté par les grans yauwes, *aroient* trouvez, prins, ou *repesquiez* hors de le riviere et des dictes yauwes, les rendent... (28 févr. 1408, *Reg. aux publicat.*, 1408-1423, A. Tournai.)

**REPESER**, v. a., peser de nouveau :

Et les *repesez* ariere l'un l'autre. (*De Phisike*, f° 78 v°, ap. Littré.)

Le ramener a ladicte fondouere ou dit pays pour en *repeser* pour en savoir le dechiet. (1400-1412, *Compt. de Girart Goussart*, Forteresse, LII, A. Orléans.)

**REPESTRIR**, mod. repétrir, v. a., pétrir de nouveau :

*Repestrir*, aidez vous de pestrir. (R. EST., 1549.)

— Fig. :

Ayes pitié de moy, debrise mes destresses
Et *repaistris* mon cœur.
(CHOLIERES, *Mesl. poet.*, Sonn. XX, éd. 1588.)

**REPETER**, v. a., redire à plusieurs reprises :

J'a n'i avra mot *repeté*,
Que je sache, se de voir non.
(RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis*, 314, var., Friedwagner.)

Les psalmes qui *sont* tous les jours *reppettes* aux vigiles. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 72[a], éd. 1486.)

— Par latinisme, réclamer ou recouvrer :

Ilz avoient conspiret pour *repeter* leur liberté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 224 r°.)

**REPETITION**, s. f., t. de droit, action de redemander :

Que a leurs dites couronnes, ne aus *repeticions* que feroit ycellui mons. l'evesque... foy aucune ne soit adjoustee. (*Reg. du Chātel.*, I, 87.)

— Action de redire ; par extens. :

Chis livres de Deuteronome n'est fors li *repetitions* de le loi que nostre sires donna es livres devant dis. (GUIART DESMOUL., *Bible histor.*, Maz. 312, f° 64[a].)

**REPEUE**, mod. repue, s. f., action de se repaître ; repas, nourriture :

Avoinne pour .XVI. chevalx pour la *repehue* dou seigneur. (1342, *Compte*, B 82, f° 4 v°, A. Doubs.)

Pour la *repehue* des chevalx dou seignour d'Oiselet. (*Ib.*, f° 6 r°.)

Despandirent a Orchamps a la *repeue* .II. florins. (1350-1358, B 86, f° 3 v°, A. Doubs.)

Pour la *repaue*. (*Ib.*, f° 8 r°.)

Pour la *repue* des troys hommes et troys chevaulx. (*Compte de tut.*, f° 72[a], Barb. de Lesc., A. Finistère.)

Pour la *repue* des chevaulx. (1580, *Compte de tut.*, f° 40[b], ib.)

— Halte pour prendre un repas :

Et logerent avec luy a la *repeue* du diner. (N. GILLES, *Ann.*, f° 245 r°.)

— Par extens. :

Ilz avoient en hayne plusieurs chanoynes,

qu'ilz avoient prins ce jour : et a la premiere *repue*, en tuerent cinq ou six. (Commynes, *Mém.*, II, 7.)

Qu'il s'en allassent l'actendre a ung autre lieu nomé Graiz, quatre journees plus bas, tirant en la Hongrie a une *repue* pres. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 54, Soc. Hist. de Fr.)

— *Repeue franche*, repas qui ne coûte rien :

Vous qui cerchez les *repeues franches*,
Tant jours ouvriers que dimenches,
N'avez pas planté de monnoye.
(*Repues franches de Fr. Villon.*)

**REPEUPLEMENT**, s. m., action de repeupler :

De vouloir participer au *repeuplement* de leur cité en y envoyant de leurs gens pour y habiter avec eulx. (Amyot, *Diod.*, XII, 3.)

**REPEUPLER**, mod., v. Repuepler.

**REPILER**, v. a., piler de nouveau :

*Repiler*, aidez vous de piler. (R. Est., 1549.)

**REPINCER**, v. a., pincer de nouveau :

*Repincer*, repungere, aidez vous de pincer. (R. Est., 1549.)

**REPIQUER**, v. a., piquer de nouveau :

*Repiquer*, aidez vous de piquer, en pique. (R. Est., 1549.)

— Fig. :

Veu que de cent remors *repiqué* je *seroy*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 287 v°, éd. 1583.)

**RÉPIT**, mod., v. Respit.

**REPLANTER**, v. a., planter de nouveau ; planter en place :

Il i pueent *replanter* autres saus. (1272, *Cart. de Marquette*, B. N. l. 10967, f° 41 r°.)

Et s'il i a sekes saus, il (li censier) les doivent avoir, sauf çou k'il i doivent *replanter* .ii. plantes pour une sauc. (Janv. 1288, *Chis escris est Gillion le Paret*, chirogr., A. Tournai.)

— Par extens. :

Tirant avec son armee devant Nancy ou le duc Regnier *avoit replanté* le siege. (1456-1492, *Deportemens des François et Allemands*, Mém. pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, p. 367.)

**REPLASTRER**, mod. replâtrer, v. a., renduire de plâtre :

*Replastrer*, aidez vous de plastrer, en plastre. (R. Est., 1549.)

De la *replastrer* (une maison) ou autrement reparer ou augmenter. (6 déc. 1585, *Lett. de Marie Stuart.*)

**REPLET**, adj.

Cf. Replet 1, t. VII, p. 59°.

**REPLETION**, s. f., action de remplir :

Et disoit la ville estre en grant peril d'estre prise veu les tranchis, approches et *repletion* des fosses. (J. Molinet, *Chron.*, lxxi.)

— Partic., plénitude excessive d'aliments :

L'en doit eschiver trop grant *replection*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 46d.)

Pour la grant *replexion* qui estoit en luy fut trouvé mort et estouffé en son vin et viande qu'il avoit gecté par la bouche. (1411, A. N. JJ 171, f° 16 v°.)

— Fig. :

Amertume souhaitte doulceur : le vuyde *repletion*. (Bonav. des Per., *Lysis*, Rec. des œuvres, p. 26, éd. 1544.)

**REPLEURER**, v. — N., pleurer itérativement :

L'anperere de pitié plore,
Et Cliges *replore* de joie,
Quant la bataille li otroie.
(Chrest., *Clig.*, 4002.)

Fresne *repleure* d'autre part,
Ne de sa mere se depart,
Jusqu'ele l'a .c. foiz baisie.
(*Galerent*, 7332, Boucherie.)

— Activ. :

Ja ne sera asses plores
S'il *estoit* mil fois *replores*.
(Renclus, *Carité*, ccxxvi, 6.)

**REPLEUVOIR**, v. n., pleuvoir de nouveau :

*Replouvoir*, aidez vous de plouvoir. (R. Est., 1549.)

**REPLI**, s. m., action de replier ; résultat de cette action ; pli doublé, pli répété :

Ainsi qu'il appert par sa quictance escripte au *reploy* de la marge de ces presentes. (21 mai 1471, *Lett. d'anobl. de J. Rich.*, A. Eure-et-Loire.)

Sur le bras gauche avoit une escarboucle, et sur le *reploy* de ses housseaux ou brodeghins gros diamans, rubis et autres pierres. (J. Molinet, *Chron.*, ccci.)

— Fig. :

Le long *reply* des ages
En roulant engloutit nos œuvres a la fin.
(Rons., *Eleg.*, II.)

— Sinuosité :

Nous nous mismes dans le *reply* du rocher ou nous avions accoustumé de cacher nos habits quand nous nous baignions. (Urfé, *Astree*, II, 12.)

**REPLIEMENT** et **REPLOIEMENT**, s. m., action de replier ; par anal. :

Quant au *repliement* et a la reflexion de la veue de la lune. (Amyot, *Œuv. mél.*, t. V, p. 231, éd. 1820.)

— État de ce qui se replie sur soi-même ; fig. :

Dunkes li sainz hom vit com grant assembleie des pensees avoit es ploremenz de repentance, si apelet ces *reploiemenz* de dolor alsi com aiwes enundanz, si dist : Mes rujemenz est si com les aiwes enundanz. (*Job*, p. 470.)

Cf. Reploiement, VII, 60°.

**REPLIER** et **REPLOYER**, v. a., plier de nouveau (ce qui a été déplié) :

Et ki les desploiies *reploie*,
Et par biaus dis, en souploiant,
Les va en droit ploi *reploiant*,
Chil va son tans bien emploiant.
(Renclus, *Carité*, cviii, 5.)

Quant but ot et mangié se nappe *reploia*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 32°.)

— Plier plusieurs fois :

... Et si puet li dis Colars les haies et les ploies d'espines coper jusques au braioeul, ensi c'on doit user et *reploïer*. (Sept. 1298, *C'est Gillion Mouton et Colart Gambon*, chirogr., A. Tournai.)

— Ramener (ce qui a été déployé) :

*Reployer* les pointes des kevilles. (16 mars 1335, *Accord entre Gillion Douch Amy et Jeh. de Condet*, A. Tournai.)

— *Replié*, part. passé, crépu, frisé :

La chaleur de ceste terre lybique peut causer la frizure et crespeleure de ces Mores, ayans le poil ridé et *replié* par une siccité et chaleur efficiente. (G. Bouchet, *Serees*, l. III, ser. xxix, f° 110 r°, éd. 1615.)

**REPLIQUE**, s. f., action de répondre ; explication :

Sont ordonees mes *repliques*
Selonc les certaines croniques.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 39.)

— T. de droit, réponse à la réponse de la partie adverse :

Responses, dupliques, *repliques*, tripliques, quadrupliques. (Mont., II, 16, f° 281 r°, éd. 1588.)

— Action de répondre à ce qui semble ne pas demander de réponse :

Chose bien dite n'a *replique* ne redite. (Cotgr.)

**REPLIQUER**, v. a., répondre à ce que qqu'un a répondu :

A ce *replica* li enfes, en disant que on savoit de certain que... (*Cout. d'Artois*, p. 31, Tardif.)

A ce *repliqua* cilz G. que il avoit sa querele atainte. (1289, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, I, 2e p., p. 1039.)

— Répéter, réitérer :

(Echo) repete et *replique* les sons, les vois et les paroles. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 170d.)

En *replicant* mes louenges souvent et longuement. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 72d, éd. 1486.)

Et la meme demande lui *estant* derechef *repliquee*, il repondit... (Amyot, *Vies*, Crassus.)

— Reporter à plusieurs reprises :

L'en mesure une longueur en *replicant* une petite chose. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univers., f° 126 r°.)

— Replier, ramener en arrière :

Mais par un parc a voulu *repliquer*

Le bestiail, qui en son maistre estage
A le lyon fait quatir et mucer.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 160.)

— Plier, soumettre de nouveau :

Ne me saras tourment eslire
Ne mon corps a peine appliquer,
N'en tourmens ma char *repliquer*
Que pour mon Dieu je ne soustiengne
De cuer joieux quoy qu'il adviengne.
(*Mir. de S. Ignace*, ap. Petit de Julleville, *Mystères*, II, 289.)

**REPLONGER**, v. a., plonger de nouveau :

En *replongeant* la paellette dans l'eau fresche. (Ol. de Serres, p. 452.)

Cf. Replongier, VII, 61ᵃ.

**REPOLIR**, v. a., polir de nouveau :

Pour avoir fait *repolir* un ruby. (1389, dans *Dict. gén.*)

*Avoir* mis en œuvre et *repoly* une esmeraude. (Nov. 1492, A. N. KK 83, fº 142 vº.)

Cf. VII, 61ᵇ.

**REPOLON**, s. m., t. de manège, volte en cinq temps :

Bailler les passades ou *rapolons*. (*Ecuirie de Fed. Grison*, fº 36 rº, éd. 1559.)

Le bon chevalier maniant le cheval a passades et *repolons*, c'est a dire le faisant passader ne faut pas qu'il luy laisse trop avancer le muffle en avant... etc. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 556, éd. 1622.)

**RÉPONDANT**, **RÉPONDRE**, **RÉPONS**, **RÉPONSE**, mod., v. Respondant, Respondre, Respons, Response.

**REPORTER**, v. a., porter (une chose) au lieu où elle était auparavant ; fig. :

Cel nen i at kin *report* sa dolur.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 111ᵉ.)

— Porter (une chose) au lieu où elle était à un autre lieu ; t. de droit coutum., transporter :

Kant eles totes trois orent reciute lor dite aumune de me main, eles totes trois le *reportarent* dont ales meimes en le main monseignor Lambiert. (1252, Salzinnes, A. de l'Etat à Namur.)

*Avoit reporteit* et werpit ens en lour mains sains rins en a retenir a wez de tos ses oirs tos les aluz k'elle avoit et tenoit soit a chan soit a vilhe. (1277, Collégiale de S. Martin, nº 107, A. Liège.)

Et *fut* ciz hyretages ligement *reportez* es mains des effans. (1280, Val Notre Dame, Wilmotte, A. Liège.)

Cf. VII, 65ᵇ.

**REPOS**, s. m., état où l'on cesse d'agir, de se mouvoir, pour faire disparaître la fatigue :

Samedis bien dire vos os,
Est a dire jor de *repos*.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 485ᵇ.)

Pausa, pause, *repois*. (*Gloss. de Salins.*)

Quatre jours de *repoux*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, fº 58 rº ; IV, 179, Soc. Hist. de Fr.)

— État où l'on cesse d'être troublé, tourmenté :

Tere major remeindreit en *repos*.
(*Rol.*, 600.)

Il te serreit grant pru e los
Si ele eust par tai *repos*.
(*Vie de saint Gilles*, 1095.)

Porveans a le pais et a *repois* et a l'avancement del eglise. (Trad. du xiiiᵉ s. d'une charte de 1211, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fº 30ᵇ.)

Sans ce que ceulx de la place eussent *repoulx* de leur part. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, fº 53 vº ; IV, 169, Soc. Hist. de Fr.)

... Avec un petit clos
Un petit champ fertil pour en vivre *a repos*.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, I.)

Quelques perturbateurs du *repos* public. (*Lett. miss. d'Henri IV*, t. IV, p. 767.)

Cf. VII, 65ᵇ.

**REPOSEE**, s. f.

Cf. VII, 66ᵃ.

**REPOSER**, v. — N., être posé dans un état où l'on cesse de se mouvoir pour faire disparaître la fatigue :

Fait li son lit o il pot *reposer*.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 47ᵇ.)

... Tant qu'en une vile furent
Ou les dames .i. petit burent
Et *reposerent* a loysir.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 23769.)

Las, je ne puis *reposer* ne dormir.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 281.)

Sire, je veul que *repouser*
Vous plaise dedans ce convant.
(*Myst. de S. Bern.*, 3623.)

Mais seront tenus de les laisser reffaire et *repposer*, en l'estable. (24 juill. 1431, *Des chevaux de louwier*, A. Tournai.)

— Par extension :

Orithie sans repliquer davantage, laissa *reposer* son luth. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, fº 189 vº, éd. 1588.)

— Être dans une situation paisible, inviolable ; par extens. :

Entre voz deus braz *reposer*.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 4335.)

Il va sa femme querre, prier et demander,
A cellui qui l'a fait aveuc lui *reposseir*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 135.)

— Être appuyé d'une manière stable ; par extens. :

C'est l'avocherie e prelatye de tieux, si est perillous a lur suggetz qe *reposent* desou eux. (Bozon, *Cont. moral.*, p. 114.)

— A., poser dans un état où l'on cesse de se mouvoir, pour faire disparaître la fatigue :

Et *repauser* s'i podist. (*Fragm. de Valenc.*, vº, l. 11.)

Por son cors *repouseir* et aaisier. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fº 14ᶜ.)

Je me *respouse* cy endroit.
(*Myst. de S. Bern.*, 3839.)

— *Estre reposé*, n'avoir plus de fatigue :

*Reposeiz est*, si est baigniez.
(*Brut*, ms. Munich, 3399.)

— Mettre dans une situation stable :

Nature doit estre par raison assise et *reposee* et affermee et estable ou milieu dou moien aage. (Ph. de Novarre, *Des .iiii. tenz d'aage d'ome*, § 127.)

— *Se reposer sur*, s'appuyer avec confiance sur :

Il les avoit remparez et *se reposoit sur* lesdicts remparemens. (Amyot, *Vies*, Caton, 26.)

Quelque homme de faict et d'entendement *sur* la foy duquel il *se* peust *reposer* de la garde de son estat. (Id., *ib.*, Eumenes, 6.)

— Réfl., se tenir caché :

Icellui Jehan cacheement *s'estoit* enfermé et *reposé* en une petite sienne maison. (1416, A. N. JJ 169, pièce 413 ; Duc., *Repositus*.)

— N., cesser :

Nekedant ne *reposent* findre. (*Dial. anime conquer.*, IV, 16, Bonnardot, *Romania*, V, 277.)

— Réfl., même sens :

*Reposeiz vos* de faire perverse chose. (*Greg. pap. Hom.*, p. 47.)

**REPOSOIR**, s. m., endroit où l'on peut se reposer :

.iii. quartiers de terre seans au *reposouer* devant la maison feu Guillaume du Port. (1373, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 29, fº 104 rº.)

Ung *reposoir* ou on s'assied. (R. Est., *Thes.*, Sessibulum.)

**REPOUSSANT**, adj., qui repousse :

*Repoussant.* (Cotgr.)

**REPOUSSEMENT**, s. m., action de repousser :

Pour s'employer a son pouoir au *repulsement* et subjuguement de noz ennemis et adversaires. (1436, *Mandem. de Henri VI*, dans *Chron. du M. S. Michel*, II, 91, A. T.)

*Repoussement* des ennemis. (Rab., *Tiers liv.*, prol.)

A raison de laquelle baterie et *repoulsement* a eulx faictz fut imposé nouveau nom a lad. tour. (1562, Arch. départ., dans *Chron. de J. Tarde*, p. 237, Gérard et Tarde.)

**REPOUSSER**, v. — A., pousser en arrière, faire reculer en poussant :

D'un bon espoy qu'il tint les *a* si *repoussez*
Qu'il se sont malgrez eulx arriere reculez.
(Cuvel., *Du Guescl.*, 20229.)

Quand nos gens veirent ce, se se retournerent allencontre, et les *repousserent* jus-

ques dedans leurs bastilles. (*Journ. du siège*, ms. Saint-Pétersbourg, ap. Boucher de Molandon, *Délivr. d'Orléans*, p. 33.)

Plusieurs autres Françoys rampans par les rochiers *furent* tuez et *repulsez* dedans l'eaue du Tybre. (*Nobles malheureux de Boccace*, IV, I, f° 81 v°, éd. 1515.)

— Fig. :

Apres que Adam ot le edict transgressé
Du Createur par son insipience
Il se trouva de grace *repulsé*,
Aussi fourclos de l'estat de innocence
Par Eve.
(Fév. 1486, *Puy de l'Ecole de rhétor.*, 38e congrég., ms. Tournai, p. 388.)

Par contrainete et par necessité de *repulser* injure et se deffendre. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. VI, f° 180 r°, éd. 1572.)

— N., presser en arrière :

La cheville vint *repousser* contre les lunettes de l'abbesse. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 188 r°, éd. 1564.)

— A., produire de nouveau :

Les jettons qu'ils *repoussent* a la primevere. (Ol. de Serres, p. 628.)

**REPOUSSOIR**, s. m.

Cf. VII, 69b.

**REPREHENSIBLE**, adj., qui mérite d'être réprimandé :

Et n'en est mie chose *reprehensible*. (*Consol. de Boece*, B. N. 821, f° 27.)

Ceulx qui ne sont veritables... sont *reprehencibles*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 51 v°.)

— Réprimé, puni :

Se telles manieres de larrecins pouoient courre sans estre *reprehencibles*... (1493, Rich. Cavelier, *Rédact. abrégée de la coutum. de Clerm. de Beaumanoir*, ms. de M. Hoche, f° 66 r°, Am. Salmon.)

**REPREHENSIBLEMENT**, adv., d'une manière répréhensible :

Desquelz l'ung resista aux commandemens de son pere et emenda ce que son pere *reprehensiblement* lui avoit ordonné. (J. de Vignay, *Miroir histor.*, XX, 89, éd. 1531.)

**REPREHENSION**, s. f., action de reprendre, de blâmer :

Chastiement et *reprehention* donnent sens et entendement a celui qui volentiers le rechoit. (*Li prem. liv. Salemon*, ms. Berne 590, f° 188c.)

Pour l'exultation des bons et la *reprension* des mauvais. (12 févr. 1483, *La Prem. propos. de Jean de Rely faite devant le roy.*)

— *Sans reprehension*, sans obstacle :

Affin que la loi s'entretiengne
De nous *sans reprehencion*,
Vostre purificacion,
Marie, nous fauldra parfaire.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 6898.)

— Sans hésiter :

C'est ensi te contien per defors *senz reprehension* ke tu cusencenols soies de... (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 135, 5.)

**REPRENDRE**, v. a., prendre de nouveau (ce qu'on a quitté) :

Puis serai si legiers et isnels et aates,
Que m'en vendrai corant parmi l'uis de la sale
Et *reprendrai* l'espiet ainz qu'a terre s'abaisset.
(*Voy. de Charlem.*, 618.)

De chel fait le vieille *reprist :*
Sire, faist ele, on le m'aprist.
(Renclus, *Carité*, XVII, 7.)

A mon retour ce duc pour page me *reprint*.
(Rons., *Eleg.*, XX.)

— Par extens., emporter :

Chascuns des habitans du dit Voignory qui ont pres ou finaige du dit lieu doivent fauchier, retourner et *reprandre* lours herbes. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 103, J. d'Arbaumont.)

— Prendre de nouveau (ce qu'on a perdu) :

Quar *reprendrons* hardement et vigor.
(*Chevalerie Vivien*, ms. Berne 296, f° 21a, Am. Salmon.)

Si com il reprennent lor alaines et lor forces. (*Artur*, B. N. 337, f° 221c.)

— Prendre de nouveau (ce qu'on a donné) ; par extens. :

... Pour raison de ce que li diz Looys *reprant* et doit *repanre* dou dit Henri les diz aluef... (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne*, Arch. du Prince, L3, n° 14, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 369.)

A la requeste que a nous Loys, conte dessus dit, ont faite li dit abbes et couvens que nous mesissiens hors de nostre main et mesissiens en main de gent de poestey, ou *represissiens* de eux l'argent que cousté avoit une maisons et pluseurs heritages seans en la ville et ou terroir de Bairon. (29 juin 1331, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 121.)

— Enlever :

L'abbé du mont Saint Jean, qui estoit bien notable clerc, parla specialement contre les gens des finances et ceux qui avoient eu dons excessifs du roy, en monstrant qu'on devoit *reprendre* de ceux qui avoient trop eu. (Juv. des Urs., *Charles VI*, an 1412.)

— Rejoindre les parties rompues d'une étoffe :

Puisque tu veulx mestier apprendre,
A tailler, a couldre, a *reprendre*,
Il te fault avoir bon courage.
(*Farce du Cousturier*, Anc. Th. fr., II, 160.)

Les cousturiers de Turquie cousent les besongnes mieux et plus elegamment que ne font ceux du pays des Latins : tellement qu'on diroit que l'ouvrage d'Europe n'est que du ravaudage au pris du leur : car quelque chose que ce soit, *est* si proprement *reprins* qu'on n'en voit point les coustures. (Belon, *Sing.*, III, 43.)

— Par latin., saisir par derrière, rattraper :

O tu malignes serpenz, *reprise est* ta felonesce voisouteiz. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 10, 10.)

— Réfl., *se reprendre a,* revenir sur (qqchose) pour exécuter :

Tu ki tieus ies, va, si t'escure
De le mole palu oscure
Ou keis quant tu desvoias,
*Reprent toi* a le voie dure !
(Renclus, *Miserere*, CCV, 1.)

— A., revenir sur (qqchose) pour corriger :

Li philosophe tel estoient
Que a nule rien n'entendoient,
Fors qu'a bien dire et a *reprendre*
Les malves vices.
(Guiot, *Bible*, 95.)

— Par extens., blâmer, réprimander :

Maintes fois *repris* l'en *avoit*.
(Macé de la Charité, *Bible*, ms. Tours 906, f° 4b.)

Et tant en faites que vous ne puisses *estre repris* de defaut ou de negligence. (1327, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 126.)

Le bon empereur le receut ne autre pugnition ne luy feit que le *reprendre* de parolles en luy remonstant la grant faulte qu'il avoit commise a l'encontre de luy. (N. Gilles, *Ann.*, f° 142 v°.)

— Accuser :

Molt devroie la mort *reprendre*
Quant ele osai celui sorprendre
Qui de tote science estoit
Li muedres clers que jamais soit.
(H. d'Andeli, *Dit du chancel. Phil.*, 133.)

— N., recommencer :

Puis *reprist* comme pors a grondre.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 60b.)

— Réfl., se remettre :

Elle (la blessure) ne *se reprent* point ou rejoind. (R. Est., *Thes.*, Solidesco.)

— N., repousser :

Cil ont en gravele semé
Ou semance ne puet *reprendre*.
(Girb. de Montr., *la Violette*, 224.)

Deux verdes entes et plantes bien *reprinses* de deux ans du moins. (11 juillet 1467, *Escript de cense de la maison de le Gheulle*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

**REPRESAILLE**, s. f., action de rendre à l'ennemi mal pour mal, dommage pour dommage ; anc., droit concédé à un particulier par son souverain, de reprendre en temps de paix, même par la force, son bien ou l'équivalent de son bien, sur un étranger ou les concitoyens de cet étranger, lorsqu'il n'a pu obtenir justice par les voies judiciaires du pays de son adversaire :

Querelles, marques, contremarques, *represailles* mandemens... (Févr. 1443, *Ord.*, XIII, 402.)

**REPRESENTATIF**, adj., qui a qualité pour représenter ; qui représente :

La seconde raison est fundee sur le ymaginacion de ceulx qui ceste herbe cognoissoient, et sa vertu contre venin et contre choses grandes et estranges. Et pource, des lors qu'il la voient, il se doubtent et ont suspicion que en leur viande n'ait aucune

chose malvaise pource qu'elle est *representative* de venin. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 264d.)

**REPRESENTATION**, s. f., action de replacer sous les yeux de qqu'un (une personne, une chose):

Par le bail et la *representation* de ces presentes lettres. (1325, *Ch.*, A. N. S 3678, pièce 11.)

— Ce qui représente une personne, une chose, peinture, statue :

Une *representation* de Nostre Dame. (3 juill. 1415, *Test.*, A. Douai.)

— Part., figure moulée et peinte, qui dans les obsèques, représentait le défunt :

A Pierre Pagaut, mercier, pour .III. pieces de drap de racamas achattees de luy pour faire le poille a faire la *representation* dudit deffunt (le comte d'Eu) baillee a Colart de Laon, paintre demourant a Paris. (1388, *Compte*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Item je vueil et ordonne que,oud it habit (des religieux célestins) je soye mis sur une cloye a la pure terre, sanz aucune chose mettre sur laditte cloye, aiant mon visaige et mes mains descouvers. Toutes voies, se mon corps ne se pouoit garder sans trop puer, si en soit faitte seulement *representation*. (1415, *Test. du duc de Berry*. ib.)

— Fig., apparence, maintien:

Et trouvay en une petite chambre haute, assez gaye, et bien meublee, un homme de belle *representation*, appuyé, et lisant sur un livre. (*Sat. Men.*, disc. de l'imprim.)

— Action de remplacer qqu'un dans l'exercice de ses droits :

Pour avoir lignee et *representation* de son mary apres la mort d'icellui. (*Ménag.*, I, 5.)

Ou *representation* a lieu infiniment, ce qui echet au pere, echet au fils. (Loysel, p. 322.)

En succession tant directe que collaterale, dans les termes [de] *representation* on succede par lignes, et, hors les termes de *representation*, par testes. (Id., p. 324.)

**REPRESENTATIVEMENT**, adv., d'une manière représentative :

Non *representativement*
Non vertuelement sans plus.
(G. de Digulleville, *Trois pelerinages*, f° 19b.)

**REPRESENTER**, v. a., replacer sous les yeux de qqu'un (une personne, une chose) :

Amors celi li *represante*,
Por cui si fort se sant grevé.
(Chrest., *Cliges*, 618.)

Et se li cler[c]. si com il suelent,
Aucuns geus *represanter* vuelent.
(Maitre Elie, *Art d'am.*, 167, Kühne et Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Et seroit expedient en un chascun hospital ou meson Dieu que, par ordonnance faicte, on ne receust aucun malade qui ne se confessast des le premier jour, ou au moins, que ce *representast* a prestre a ce ordonné. (Gerson, *la Mendicité spirituelle*, Vat. Chr. 335, dans *Notice des manuscrits*, XXXIII, 7.)

— Remplacer (qqu'un) dans l'exercice de ses droits :

Et li dis Willaumes disoit et maintenoit que bien estoit voirs que sire Tiebaus dessus dis, lequel il *representoit*... (1332, *C'est dou jugement Willaume de France*, chirog., S. Brice, A. Tournai.)

**REPRESSER**, v. a., presser de nouveau :

*Represser*, aidez vous de presser. (R. Est., 1549.)

Le criminel pressé, *repressé* plusieurs fois,
Tout enroué trouva l'usage de la voix.
(Aub., *Trag.*, IV.)

**REPRESSIF**, adj., qui sert à réprimer :

Ele est d'enfleure *repressive*,
Et de vertus mitigative.
(*Poème sur les propr. des choses*, XXXIV, 9, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 459.)

**REPRESSION**, s. f., action de réprimer :

La *repression* de ire. (Pierre de Lannoy, dans *Dict. gén.*)

**REPRESTER**, mod. reprêter, v. a., prêter à son tour ; avancer :

Et si doit livrer boin siu et loial, et quant cis Gilles li ara livret .IIII. poises et pontiel et demi de sui, a .II. pontiaus pries, si li doit Thieris li cakeliers *represter* .C. et .VIII. s. de tornois sor le payement de .II. poises de siu a venir. (Fév. 1283, *Chirogr.*, A. Tournai.)

**REPRIER**, v. — N., adresser de nouvelles prières :

Et sa femme de cuer dolent
Li *repria* mout doucement.
(*Percev.*, ms. Mons, p. 81.)

— A., prier de nouveau :

Puisque j'ay un peu de loisir, je vous veulx bien *reprier* demander au frere qu'il ne se vueille ennuier de continuer a m'escripre. (1521, *Lett. de Marg. d'Ang. à Briçonnet*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 75.)

— Prier à son tour :

Deu priouent pur lur ami
Qu'il li feist bone merci,
E il pur eles *repreiot*.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 1171.)

— Obtenir de nouveau par des prières :

Moult griefve chose est de *reprier* ce quy a esté ottroié. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 16 r°.)

— Délivrer par ses prières :

Il et Lucas voelent aidier
Daire le rous a *reproier*.
(*Rom. de Thèbes*, ms. A, app. IV, 11529.)

**REPRIMABLE**, adj., qui doit être réprimé :

Orgueil n'y a ne vice *reprimable*,
Verité regne, et le mentir desplait.
(Eust. Desch., *Œuv.*, IV, 291.)

**REPRIMANDE**, s. f., reproche fait du ton de l'autorité :

Avoir une petite *reprimende*. (R. Est., 1549.)

**REPRIMANDER**, v. a., faire une réprimande à quelqu'un :

Je l'*ay* encore plus souvent *resprimandé*. (Franç. de Sales, *Lettres*, Œuvr., VI, 523.)

**REPRIMER**, v. a., contenir (ce qui est excessif) :

A ce que l'excellent sensibleté que le nerf ot *fust reprimee*. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 275.)

La discorde des citoiens ne pooit plus *estre reprimee*. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 67d.)

— Arrêter l'accomplissement, le progrès de :

Car tous les biens qu'oncques Dieu et nature
Misent jamais en humaine faiture,
Gisent en toy, sans ung seul *reprimer*.
(J. Marot, XIe *rondeau*, éd. 1723.)

**REPRIMEUR**, s. m., celui qui réprime :

A deux autres raisons dont les *reprimeurs* de loange me pourroyent chargier et accuser d'ignorance. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 2e p., XXI )

*Reprimeur*, repressor. (Nicot, 1606.)

**REPRISE**, s. f., action de prendre de nouveau (qqchose) :

Correptio, *reprinse*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches*.)

Peu auparavant la *reprise* de la ville de Calais. (Pasq., *Rech.*, II, 4.)

— Ce qui est repris :

Vos terrez et vos tenemenz estendez par loialx gents jurrez : primerement des courts, gardins, colombers et curtillages, ceo qu'ils poent valer par an outre la *reprise*. (*Traité d'écon. rur.*, ch. VIII, Lacour.)

— T. de fauconn., action de reprendre, de faire revenir :

L'ung est de mauvaise *reprise*.
(Gaces de la Bigne, *Deduits*, f° 137.)

— Action de réitérer :

Font chevaus desatropeler
Et desmentir outre a *reprises*.
(Guiart, *Roy. lingn.*, B. N. 5698, p. 259b.)

Dusque a le tierce *reprise* de cest respons. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 52 v°.)

— Partie d'un morceau qui se répète après avoir été jouée, chantée une première fois :

Comencier alleluia et les anthievenes

apries les psaumes et es commemorations et les *reprises* del invitatore. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 147 r°.)

— Action de repousser après avoir été transplanté :

Escheant a vous meubler de bouis, faictes en planter des rejettons enracines prins au pied des vieux, un pied dans terre, en rayon ouvert, sans vous soucier de les engraisser aucunement, veu leur facile *reprinse* et accroist. (OL. DE SERRES, VI, 10.)

— Action de s'y reprendre :

Quand les aigles ont prins quelque proye, elles ne la portent du premier coup en leurs nids, ains font une *reprinse*, et ayans souspesé sa pesanteur, elles l'emportent tout d'un vol. (DU PINET, *Pline*, X, 3.)

— Pierre, pièce de bois servant d'entablement, de chapiteau, etc. :

Pour aporter trois apostres de pierre de chiez Robert de Launoy, et porter et lever les seur les *reprisez*, et pour eschaiffauder a mettre les, et pour descendre et relever les dis apostres sur les dictes *reprisez*. (*Compt. de la confrér. de S. Jacques aux péler.*, Mém. Soc. Hist. de Paris, II, 350.)

Une vaussure et pluiseurs *reprinses*. On rassied et cole les *reprinses* de le bretecque. (1449, *Compte*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et si y a une *reprinse* pour asseoir ung ymaige. (1490, A. N. K 272.)

Croisiees d'ogive qui partent de dessus les *reprinses*. (*Ib.*)

*Reprises* de pierre. Denting pieces of stone. (COTGR.)

Cf. VII, 71ᶜ.

**REPROBATION**, s. f., action de rejeter comme inavouable ; action de rejeter comme impénitent, d'exclure du nombre des élèves :

La *reprobation* de Dieu. (J. DE VIGNAY, dans *Dict. gén.*)

**REPROCHABLE**, adj., qui donne lieu à des reproches :

Ne soit trovez *reprochables*. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 6 r°.)

Marchandises dampnablez et *reprochables*. (1394, *Ord. sur le herenc caqué*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 193.)

Quoy voyant Cesar, se parforça a ayder a son navire, affin que il ne fust *reprochable* de ne vouloir secourir son navire devant luy. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 117 r°.)

**REPROCHE**, s. m., action de reprocher qqchose à qqu'un :

Prist l'olifan, que *reproce* n'en ait.
(*Rol.*, 2263.)

*Repreuche*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 4ᶜ.)

Ja ne savrez tel liu penser,
U nuls peust aveir s'amie
Sanz *repruece* e sans vileinie.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 164.)

Por que g'i eusse ne honte ne *repreusche*. (*Artur*, B. N. 337, f° 60ᵇ.)

La *renproche*. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 10ᵇ.)

— Anc., proverbe :

Si cum li *reproches* retrait,
De bien fait m'unt rendu col frait.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13151.)

Cf. VII, 72ᵃ.

**REPROCHIER**, mod. reprocher, v. a., objecter à qqu'un une chose blâmable ou fâcheuse :

N'encor, amors, ne vos *ai reprochié*
Mon servise, mais ore m'en plaing gié
Et di que mort m'avez sans ochoison.
(*Chansonn. franç.*, append. à Gui, châtelain de Couci, p. 137, 7, Brakelmann.)

Si meschiet a .i. home, ne li *repruchiez* ja.
(*Doctrinal*, Brit. Mus., add. 15606, f° 118ᵈ.)

Cf. REPROCHIER 1 et 2, t. VII, p. 72ᶜ.

**REPRODUIRE**, v. a., produire de nouveau :

Elle *reproduira* par apres des foins. (OL. DE SERRES, II, 1.)

**REPROMISSION**, s. f., promesses de l'Ecriture sainte :

Par lui ne virent terre de *repromission*.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 20 v°.)

Pere, alons nagant
En une ille, vers occidant,
C'a non de *repromission*,
Dont Dix fera a ses sains don.
(*S. Brandaines*, p. 107, Jub.)

Elle enfanta son filz selon la *repromission* que Dieu leur avoit faite. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 110 v°.)

**REPROUVABLE**, adj., qui doit être réprouvé :

Pour ce est le vice de desattrempance plus *reprouvable* et plus diffamable que le vice de paour et de couardie. (ORESME, *Eth.*, f° 64ᶜ.)

Cf. REPROVABLE, VII, 73ᵃ.

**REPROUVER**, v. a.

Cf. REPROVER, VII, 73ᵇ.

**REPUBLICAIN**, s. m., citoyen d'une république :

Ces gentils policeurs et beaux *republicains*.
(BOUNIN, *Sat. au roy*, f° 3ᵇ, éd. 1586.)

**REPUBLIER**, v. a., publier de nouveau :

Et quant ilz ouyrent que les heraulx *republioient* la feste... (*Perceforest*, t. V, f° 8.)

La loy Julia, loy sacree, et depuis souvent *republiee*. (BODIN, *Rep.*, I, 6.)

**REPUBLIQUE**, s. f., gouvernement où le peuple exerce la souveraineté soit directement, soit par des représentants qu'il élit et où le pouvoir exécutif n'est ni héréditaire ni permanent :

Vivez en *republique* comme nous et soyons tous unis comme freres. (*Mém. de Boucic.*, III, 8.)

**REPUDIABLE**, adj., qui peut être, qui doit être répudié :

Enfin Parmenion consenti rendre les captifs pour l'or offert et dist que tant amples conditions de paix ne sambloient *repudiables*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 3.)

**REPUDIATION**, s. f., action de répudier :

Le libelle de *repudiation*. (MONSTREL., *Chron.*, I, 47.)

**REPUDIER**, v. a., renvoyer légalement (une épouse) :

Laquelle il *repudia* pour Cleopatra. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, III, Expos. sur le ch. 30, éd. 1487.)

— Par extens. :

Cestuy Sergius... *fut* reprouvé et *repudié* pour ce que il irritoit et adnulloit tout ce qui avoit esté ordonné par le pape Formose. (*Mer des hyst.*, t. II, f° 171ᵇ.)

— Renoncer à :

Vont devers le seigneur haut justicier ou sa justice *repudier* la succession des dits trepassez. (1557, *Proc. verb. des cout. de Rheims*, Cout. gén., I, 581, éd. 1604.)

— Fig., rejeter :

Il refuse et *repudie* la chose doulce. (*Jard. de santé*, II, 135.)

**REPUE**, mod., v. REPEUE.

**REPUEPLER**, mod. repeupler, v. a., peupler de nouveau :

O moi les enmenrai pris et enchaenes :
Mes desers d'Abilant en *sera repoples*.
(*Conq. de Jérus.*, 7305.)

Par eaus *fu* tous li mondes *repeuples*. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 8ᶜ.)

Oublierent a faire retenue de bavieaulx ou d'estallons pour la *repoupler* des forests. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 774.)

— Fig. :

Mais de ce k'avez retrouvee
Clarmondine, *est* si *repueplee*
La terre de joie en tous lieus
Que...
(ADENET, *Cleomades*, 15573.)

— Fournir de nouveau :

Et les puent replanter (les saules) et *repeupler* s'il lor plaist. (S. Sim. et S. Jude 1284, Chaumont, H 89, A. Ardennes.)

Desirans moult la refourmacion de la dicte ville et que elle *soit reppublee* de marchandise. (1336, A. N. JJ 70, f° 107 r°.)

**REPUGNANCE**, s. f.

Cf. VII, 74ᶜ.

**REPUGNANT**, adj., qui répugne, qui inspire un éloignement insurmontable :

J'ay sceu l'edict qui a esté resolu contre moy et ceux de la religion. Je ne puis l'im-

puter a vos majestez, pour estre trop *repugnant* et a vostre naturel et a nostre merite. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 150.)

— Contradictoire :

Ces conditions sont contraires et *repugnantes* l'une a l'autre. (CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 216, f° 135 v°, cité par le *Dict. gén.*)

— Anc., qui combat contre, qui s'oppose à :

Consideré le cruel obstacle et *repugnante* et perilleuse defense que les assieges monstroient. (J. MOLINET, *Chron.*, VIII.)

Recoppe l'eau par dicquaiges *repugnans*. (ID., *ib.*, IX.)

**REPUGNER**, v. n., ressentir un éloignement insurmontable pour qqchose :

Il n'avoit point de nature celle gracieuseté de doulceur attrayante et son naturel y *repugnoit*. (AMYOT, *Vies*, Dion, 66.)

Cf. VII, 75ª.

**REPULLULER**, v. n., pulluler de nouveau :

*Repulluler*, repullulare. (R. EST., 1549.)

Et sur ce il me souvient
De l'Hydre (soit la fable ou mensongere ou vraye)
Qui plus *repullulоit* fertile de sa playe.
(P. RONS., *Hymnes*, OEuv., p. 688, éd. 1584.)

Quant les herbes *repulluleront* en la terre. (OL. DE SERR., VI, 7.)

**REPULSIF**, adj., qui repousse :

*Repulsif*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, I, f° 18.)

**REPULSION**, s. f., action de repousser :

Afin qu'il pleust aux diz prince, seigneurs et chiefs de guerre dessus nommes venir a toute puissance et diligence par deça donner *repulsion* a l'encontre des dis ennemis. (1450, *Mandem. du bailli du Cotentin*, p. 227.)

Fait leur bon et loyal devoir pour la *repulsion* dudit ennemy. (1537, *Privilèges donnés par Franç. Ier aux bourgeois de Péronne*, dans les *Pièc. et doc. relatifs au siège de Péronne*, p. 62, Techener.)

**REPURGER**, v. a., purger de nouveau :

*Repurger* par degrez les humeurs estrangeres embues au corps. (LA BOD., *Liv. de la vie*, II, 17.)

— Fig. :

Si nous estions bien *repurgez* de vanité, il (le monstre qui s'appelle opinion) n'auroit tant de pouvoir qu'il a. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 172, éd. 1587.)

Pour du tout *repurger* le pays de sa race.
(FR. PERRIN, *Sennacherib*, p. 11, éd. 1599.)

Cf. RESPURGIER au *Supplément*.

**REPUTATION**, s. f., opinion que le public a d'une personne :

Ilz ont plus aimé et esleu estre de grant nom et *reputacion* que... (*Intern. Consol.*, III, 3.)

— Absol., en bonne part :

Nous perdrons la *reputassion*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 31 v° ; I, 204, Soc. Hist. de Fr.)

— Renommée :

Panurge commenca estre en *reputation* en la ville de Paris. (RABEL., *Pantagr.*, XXI.)

— État, train de maison :

Tu dis que du Bellay tient *reputation*,
Et que de ses amis il ne tient plus de compte.
(JOACH. DU BELLAY, *Œuvr. fr.*, Les Regrets, f° 401 v°, éd. 1592.)

**REPUTER**, v. a., estimer, présumer, tenir, croire pour :

Et tout ce qui sera fait au dit Hugue en cestui fait nous *reputons* estre fait a nous. (1297, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 249 v°.)

Et a ce faire le tenons et *resputons* des maintenant pour souffisant et convenable. (1345, A. N. JJ 77, f° 6 v°.)

— Faire honneur à :

Et inclinerent le roy, en lui faisant reverence et *reputant* eaux et le ville. (1368, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 30.)

Cf. VII, 75ᶜ.

**REQUERABLE**, adj., qu'on doit requérir, réclamer en personne :

Seix deniers de requenoissance, *requerables* d'icelui chevalier en la meson d'iceus achateors... (1275, Hôtel-Dieu d'Angers, Vau Munet, n° 1, pièce 9, A. Maine-et-Loire.)

Servige *requerable* une foiz l'an. (1317, A. N. JJ 53, f° 77 r°.)

**REQUERANT**, adj., qui recherche :

Le liberal n'est pas demandeur ne *requerant*. (ORESME, *Eth.*, f° 67 v°, col. 1.)

**REQUERIR**, v. a., rechercher :

Et touchoyent aux genoux, pour *requerir* et saluer un grand. (MONT., I, 49, p. 190, éd. 1595.)

Cf. REQUERRE, VII, 76ᵇ.

**REQUESTE**, mod. requête, s. f., recherche :

Clerc et proveire del pais
Par *requeste* de lor amis
Ont cels que il quereient pris.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 3989.)

— Demande instante :

Quand [li reis] la *requeste* entend,
Mult la li grante bonement,
(*Vie de saint Thomas de Cantorbery*, f° II, v. 25.)

A la *rekeste* de... (1243, S. Nicol., I, A. Meurthe.)

A la *requaste* des devant dites. (Janv. 1287, Fauçoigney, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

— Part., demande en justice :

Par la *requete* des parties. (Juill. 1291, Bibl. Verdun, 223 provis.)

Et lesquelles *requestes* de nostre dit palais nous ordonnons estre mises sus ainsi qu'elles estoient au temps passé. (Avr. 1454, *Ord. de Ch. VII*, ms. du Tribunal de Beauvais, Am. Salmon, *Revue des bibliothèques*, 1898, p. 364.)

— Sorte de relief d'un fief :

Li relief, les *requestes*, li vendages des terres montent tant seulement a l'abbé. (1220, *Traité entre l'abbé de S. Vaast d'Arras et la ville de Mons en Puelle*, Duc., *Requesta* 2.)

Item je ay es lieux dessus diz sur tous les heritages tenus de mon dit fief roages, forages, ventes, *requestes*, et toute justice et seignourie haulte, moyenne et basse. (1384, *Charte*, Duc., *Requestus* 2.)

Cf. VII, 77ᶜ.

**REQUESTER**, mod. requêter, v. a., t. de venérie, quêter de nouveau :

La meute retenue por sons et cris furieux et rudes, l'on *requeste* de rechef, et retourne l'on avec le lymier pour chercher les erres et brisees du cerf. (L. LEROY, *Trad. de venerie de Budé*, p. 14, H. Chevreul.)

Cf. VII, 77ᶜ.

**REQUIEM**, s. m., prière pour les morts :

Messes de *Requian*. (4 févr. 1323, *Cart. du S. Esprit de Gray*, n° 30.)

**REQUIN**, s. m., gros poisson de mer très vorace, du genre des squales :

Un *requin*. (1539, J. ET R. PARMENTIER, *Voy.*, dans *Dict. gén.*)

**REQUINQUER**, v. a., rajuster dans sa toilette :

*Requinqué*. Tricked, sprucified, or smugd up. Pic.-Camus *requinqué*. Whose flat nose-end is turned up. *Se requinquer*. To sprucifie, smug or pick up him selfe. Pic. (COTGR.)

**REQUINT**, s. m., cinquième partie du quint payé en sus du quint dans certaines seigneuries :

*Requint*. (1523, *Lett.*, dans *Captivité de Franç. Ier*, p. 6.)

Cf. VII, 78ᵇ.

**REQUIPER**, v. a., équiper de nouveau :

*Requiper*, aidez vous de equiper. (R. EST., 1549.)

**REQUISITION**, s. f., action de requérir :

Ço est sa *requisition :*
Veies si sil feras u nun.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6655.)

Pour le cens et *requisitions* dessus escripts. (1288, *Rendage*, ap. Bormans, *Glossaire des tann. liég.*, Doc. inéd., I.)

**REQUISITOIRE**, adj., qui comprend, qui contient une réquisition :

Commission *requisitoire* par vertu de laquelle et par sergant dudit bailliage de Lens il fist adjourner le dit seigneur d'An-

gtoing ou dougnon de son chastiel a Winhles. (1403, *Cout. de Flines*, II, 729.)

Lettres *requisitoires*. (s2 oct. 1461, *Ord.*, XV, 123.)

— S. m., énumération de tout ce qu'on a à reprocher à quelqu'un :

Adherer a son *requisitoire*. (*Sat. Menipp.*, p. 104.)

**RESAISIR**, mod. ressaisir, v. a., saisir de nouveau :

L'armee du duc le veint *resaisir*, redresser et agrandir. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, III, 301.)

— *Resaisir qqu'un de qqchose*, l'en remettre en possession :

Li dux de Loheregne *resaisira* le conte *de* la porte d'Amance et *de* ce qu'il tenoit a Emance. (1230, *Sent. arbitr.*, A. N. J 681.)

**RESANGLER**, mod. ressangler, v. a., sangler de nouveau :

*Reçaingle* sen destrier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 19b.)

Il deschendirent tost et isnelement
Por *rechengler* les bons chevaus corans.
(*Loh.*, ms. Carpentras 401, f° 1 r°.)

A pié descent, s'*a resainglei*
Son cheval tot en mi le prei.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 877.)

Il a dit a ses gens : Veilliez vous aprester,
Et veillez vos chevaux fermement *resengler*.
(CUV., *B. Du Guescl.*, 1389.)

Sy *rechanglerent* leurs chevaulx. (*Hist. des seign. de Gavres*, f° 88 r°.)

**RESARCLER**, v. a., sarcler de nouveau :

*Resarcler*, resarrere. (R. EST., *Dict. franç. lat.*, éd. 1549.)

**RESASSER**, mod. ressasser, v. a., sasser de nouveau :

*Ressasser*, aidez vous de sasser, en sas. (R. EST., 1549,)

**RESAUTER**, mod. ressauter, v. n., sauter de nouveau :

Et puis qu'on *ressaute* incontinent a cheval. (LANOUE, *Disc. polit.*, p. 146.)

**RESCHALFER**, mod. réchauffer, v. a., chauffer ce qui était refroidi :

Quant je fui esgeles vos ne me *rescauffastes*.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 62c.)

K'il nen chaist en mal par acuisun de freit
E que tost *rechalfast* quant batre se faiseit.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 95 r°.)

Si doit li cuens faire *rescafer* ce four trois fies l'an a son coust. (1265, Ch. des comptes de Lille, Duc., *Rescaldare*.)

Pour *reschauffer* les pouvres. (1271, Original comm. aux A. de la Meuse par M. Persenot, curé de Louppy-le-Château.)

Ne me puis *reschaufer* ou lit.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 34.)

Les paticiers et autres vendans chairs et viandes cuites en lad. ville de Noyon ne *rechaufferont* aucunes de leurs viandes et denrees. (*Stat. de Noyon*, ms. Beaucousin.)

— Fig. :

Devant sa dame en est alee,
Qui alkes *esteit reschalfee*
Del feu dunt Guigemar se sent
Que sun quer alume e esprent.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 389.)

**RESCINDABLE**, adj., sujet à rescision :

Contrat *rescindable*. (*Cout. d'Aoste*, p. 509, éd. 1588.)

**RESCINDANT**, s. m., t. de prat., demande tendant à faire annuler un acte, un jugement :

Le *rescindant* et le rescisoire sont accumulables. (LOYSEL, *Instit.*, § 701.)

— Adjectiv. :

Action tant *rescindantes* que rescisoires. (1579, dans *Dict. gén.*)

**RESCINDER**, v. a., déclarer de nul effet :

Et voulons qu'il en *soit rescindé* du surplus. (1422, *Part.*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 987.)

Il (le contract) ne devoit *estre rescindé*, sinon du consentement d'elle. (MART. D'AUV., *Arr. d'Am.*, p. 93, éd. 1587.)

— Anc., retrancher :

Mais aussi tost que les pechez commencent a venir, les *rescinde* tout incontinent despuis la racine de l'occasion autant qu'il lui est possible. (GUY JUVEN., *Reigle S. Benoist*, f° 13 r°.)

En *rescindant* mainte maulvaise plante.
(P. VACHOT, *Deplor. des Est. de Fr.*)

— Couper :

Des lors *estoit* fort abregiee et *recindee* la vie des hommes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 103 v°.)

**RESCISION**, s. f., annulation d'un acte entaché d'un vice radical :

Un amoureux demande *rescision* de certain contract fait avec sa dame. (MART. D'AUV., *Arrests d'amours*, p. 75, éd. 1587.)

Pour *resizion* de contractz. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Palais de justice de Beauv., Prév. d'Angy, A. Oise.)

**RESCISOIRE**, adj., qui a rapport à la rescision :

L'accion *recisoire* que l'en donne contre le chevallier. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 60a.)

Si l'acquereur se demet de la chose acquise et la transporte a un tiers, le bailleur pourra dresser ses remedes rescindans et *rescisoires*, non seulement contre le premier acquereur, mais contre les derniers detenteurs et chacun d'eux respectivement. (*Coust. d'Aouste*, p. 509, éd. 1588.)

— S. m., ce qui a été l'objet d'une rescision.

Voyez l'exemple sous RESCINDANT.

**RESCOUSSE**, s. f.

Cf. VII, 91a.

**RESCRIER (SE)**, mod. récrier, v. réfl., redoubler de cris :

Li Troien *se rescrierent*,
Amont le grant fossé monterent.
(*Eneas*, 3749.)

Et quant ele releva sus,
Si *se rescrie* plus et plus :
Deus ! que ferai ? Por coi vif tant ?
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 225, 13.)

Cf. VII, 92a.

**RESCRIPTION**, s. f., action de récrire, ou d'ajouter à ce que qqu'un a écrit :

En tous teus lieus ou en autres qui seroient perillieus selonc ce que la letre parleroit par toutes teles *rescrissions* pourroit estre la letre faussee. (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 1082.)

Fist rescripre pluiseurs lettres a ceulx des bonnes villes tenans son party, et en pluiseurs aultres lieux. Mais, quelque *rescripsion* que il feist, ne fut pas creu. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 378, Soc. Hist. de Fr.)

Pour une petite *rescription* faisant mention de l'exploit fait par ledit sergent sur ycelle commicion. (1403, *Tutelle des enfants de Gossart le Paret*, A. Tournai.)

— Réponse par écrit :

Volentiers les lettres lisi,
Et a celles je rescrisï,
Mais ains que face mention
Nulle de ma *rescription*,
Je vous diray son virelay.
(FROISS., *Pris. amour.*, B. N. 830, f° 168 r°.)

— Correspondance :

Cils messire Pierre de Craon qui pour lors se tenoit en la court de France et le plus deles le duc de Thouraine, escripvit souvent de son estat et de ses besoignes amoureusement et secretement devers le duc de Bretaigne, et le duc vers luy. La fourme ne la substance de leurs *rescriptions* ne puis je pas savoir. (FROISS., *Chron.*, XIV, 317, Kerv.)

— Suscription :

Ayant deliberé de mettre en lumiere ma confession..., je n'ay pas voulu faire comme ces ignorants, lesquels ayant fait quelque œuvre douteux a mettre au vent, cherchent pour la defense de leurs escrits, les uns le roy qui a tant d'autres choses a defendre, les autres quelque prince... Les autres y employent des gouverneurs, plus soigneux de *rescriptions* que de rimes, ou les financiers occupes a l'exercice de leur fidelité. (AUB., *Conf. de M. de Sancy*, Ep.)

**RESCRIRE**, mod. récrire, v. a., écrire de nouveau :

Li reis lor *rescrit* que s'il eussent bien entendu la meniere de la priere, qu'il ne se fussent ja mervillié. (*Liv. de jostice*, p. 17.)

Quant il les ot ouvertes (les lettres), et considera comment le prioit et mandoit, si fu tous resjois... et *rescripsi* au roi d'Engleterre et a la roine, par ceuls meismes qui ces lettres avoient aporté. (FROISS., *Chron.*, II, 111, Kerv.)

Ils *rescripsirent* aultres lettres en angloix. (1424, *Lett. du duc de Glocester*, A. Nord.)

Pour avoir aidié a refformer et renou-

veller le dit testament, et le fist *rescripre* avant ce qu'il feust passé pardevant Jehan Voz. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

**RESCRIT**, s. m., ordonnance du chef de l'État :

Se aucuns *rescrips* est contre coustume la coustume vaut mieus. (*De Droit et de justice*, B. N. 20048, f° 412ª.)

Se *rescriz* est contre le droit. (*Ib.*)

Tel *rescript* valent. (*Ib.*)

Ja soit ce que ycelles renonciations ou exceptions requerissent especial *rescript*. (1322, A. N. S 248, pièce 5.)

**RESCURER**, mod. récurer, v. a., nettoyer en frottant :

A une femme, qui nettoya et *rescura* les vaissiaulx d'estain et de quevere demores dudit feu. (1466, *Exéc. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

— Fig. :

La dame n'a mais de mort cure,
Ains soi reblanchoie et *rescure*.
(*La Veuve*, 139, ap. Montaigl. et Raynaud, *Fabl.*, II, 101.)

**RESECHER**, v. — A., sécher de nouveau :

*Reseicher*, voyez seicher. (R. Est., 1549.)

— N., se tarir de nouveau :

Quant ce ot dit, si com ala,
Et la fontaine *recicha*,
Les fuelles cheirent du pin.
(*Lai de l'oiselet*, B. N. 1593, f° 171ᵇ.)

**RESECTION**, s. f., ablation d'une des extrémités d'un os malade :

*Resection*, voyez resequer. (R. Est., 1549.)

**RESEL**, mod. réseau, s. m., petit filet :

E as *resels*, ki sunt tenduz,
Ne serez mie retenuz.
(Marie, *Fables*, XVI, 39, Warnke.)

Amours en ses *raysiaus* l'enlace.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 138ª.)

Et des poissons et des oyseaux
Et de quant qu'en prent a *reseaux*.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 72ᶜ.)

Car nuls, pour prendre les oisiaux,
Ne tendoit ne las ne *roisiaux*.
(*Métamorph. d'Ovid.*, p. 98, Tarbé.)

— Fig. :

J'ay trop eu cet honneur d'estre nourrie pres de votre personne, et ay trop appris ce dernier *reseau* des ruses de la cour pour trouver cela bon. (1562, *Lett. de Jeanne d'Albret à Cather. de Méd.*, Arch. des miss., 2ᵉ sér., II, 407.)

— *En resel*, enroulé :

Lequel (serpent) j'ai fait peindre en *raseau*, car autrement je n'eusse seu exprimer sa longueur. (Belon, *Poiss. mar.*, I, 31.)

**RESEMBLANCE**, mod. ressemblance, s. f., rapport de conformité :

*Ressemblance*. (R. Est., 1539.)

**RESEMBLANT**, mod. ressemblant, adj., qui ressemble :

*Ressemblant*. (R. Est., 1539.)

**RESEMBLER**, mod. ressembler, v. — Anc., a., rappeler (qqu'un ou qqchose) par un rapport de conformité :

Li amiralz bien *resemblet* barun.
(*Rol.*, 3172.)

Lire en outre ici le premier exemple de la première subdivision de l'article Resembler, VII, 94ᵇ.

— N., être (avec qqu'un, qqchose) dans un rapport de conformité :

Il en treuve les actes beaux et desire *ressembler* a ceux qui les font. (Amyot, *Vies*, Pericl., 1.)

**RESEMELER**, mod. ressemeler, v. a., garnir de nouvelles semelles :

Pour avoir fait *rasameler* unne paire de sorlers, sont .v. gros, qui valent .ii. s. .xi. d. (7 oct. 1423, *Tutelle de Haquinet Hazart*, A. Tournai.)

**RESEMER**, mod. ressemer, v. a., ensemencer de nouveau :

Si vos baillerai des bles a *resemer* vos terres. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 80ᶜ.)

Cf. VII, 94ᵇ.

**RESENTIMENT**, mod. ressentiment, s. m., action de ressentir :

Apres avoir pris une petite medecine je me suis trouvé si bien et sans aucun *ressentiment* de fievre que j'espere en estre du tout hors. (27 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3255, f° 31 r°.)

— Souvenir :

Je crains (si j'ay quelque ronge et *ressentiment* des choses) qu'il ne couve en soy toute la mutation de ces couvens. (Nic. Pasq., *Lettr.*, VI, 15, éd. 1723.)

**RESENTIR**, mod. ressentir, v. — A., recevoir une impression agréable ou pénible :

Nyer ne peux que tu n'aye assentu
A tes plaisirs : par quoy si *resentu*
Tu as apres d'iceulx dommage et perte,
Tu en es cause, en consequence aperte.
(F. Julyot, *Eleg. de la Belle fille*, p. 46.)

— N., *resentir a*, porter le caractère de :

La fuite (des conversations) tient du dedain et mespris du prochain, et la recherche *ressent a* l'oisiveté et l'inutilité. (Franç. de Sal., *Vie dév.*, III, xxiv, éd. 1608.)

— Réfl., témoigner son ressentiment :

Il y eut des parens de la dicte dame morte qui en furent tres dolents et tres estomacquez, jusqu'a *s'en vouloir ressentir* par la mort et le meurtre. (Brant., *des Dames*, IX, 16, Lalanne.)

Cf. Ressentir, VII, 119ᶜ.

**RESEQUER**, v. a., enlever par résection :

Nous essayerons de curer seulement ceux (les cancers) que nous pouvons *resequer* et extirper avec leurs racines. (Canappe, *Trad. de Gui de Chaul.*, ch. sing.)

— Fig., retrancher :

Que lesdiz Mess. Nicolas et Giron *feussent* privez de toutes lectures ordinaires et extraordinaires et *resquiez* dudit estude perpetuelment. (Juin 1398, *Lelt. de Ch. VI*, Ord., VIII, p. 225.)

Sans *reshecquer* ne descoper. (1433, A. Valenciennes.)

Il n'est besoing que d'icy je *resecque*
Le censorin Cathon...
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, I, xiv.)

**RESERREMENT**, mod. resserrement, s. m., action de resserrer :

Le *reserrement* des veines. (La Frambois., *Œuv.*, p. 363.)

**RESERRER**, mod. resserrer, v. a., serrer de nouveau (en enfermant) :

Molt bien l'issue, el fuerre la *reserre*.
(*Ogier*, ap. P. Meyer, *Rapports*, p. 101.)

— Tenir serré :

Le cordon, lequel en façon de bande lui *reserroit* ses cheveux, commence a prendre sa course. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, III.)

— Enfermer dans un espace plus étroit :

Nos ennemys en ont esté tellement alarmez que M. le marechal de Matignon *resserra* toute sa cavalerie dans Langon. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 191.)

Toute l'armee des ducs *s'estoit resserree* d'effroy dans Verdun. (3 oct. 1591, *ib.*, t. III, p. 491.)

— Serrer de nouveau, en rapprochant les parties :

Et feray *resserrer* les crampons de mes eschelles de bois. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, Soc. Hist. Fr., I, 80.)

Icelui de Hurtebise seroit tenu de, a ses despens, faire du tout *reserrer* ledit noghe. (6 sept. 1481, *Escript de parchon d'entre Jehan de Hurtebise et Gilles Marchant*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

— Serrer davantage :

Donne m'en donc la force et *resserre* ma playe.
(Desport., *Œuv. chrest.*)

— *Resserré*, part. passé, où on est à l'étroit :

Et envoyerent tous ses favoris au gibet, et luy en une *resserree* prison. (Pasq., *Rech.*, VI, 24.)

Cf. Resserrant, VII, 120ª.

**RESERVATION**, s. f., action de réserver :

Estoient par expres retenues et reservees les souverainetes et ressors au roy de France... et se la dite *reservation* n'y feust,

si y estoit elle entendue de raison, puisque le roy de France ne transportoit pas expres icelles souverainetes. (*Gr. chron. de Fr.*, Charl. V, ch. xx, P. Paris.)

Il est certain que les elections et collactions des ordinaires ostez et les *reservacions* et graces expectantes ayans lieu... (A. DE LA VIGNE, *La Louenge des roys de France*, f° 45, éd. 1507.)

**RESERVE**, s. f., action de réserver :

Et luy submit en paix et en conserve
Le monde entier sans quelconque *reserve*,
Yci par sens et la par redoubtance.
(CHASTELL., *Ep. au duc de Bourg.*, OEuvr., VI, 150, Kerv.)

— Économie :

Il pourroit augmenter par sa *reserve* la maison qu'il auroit prise en main. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*)

— Ce qui est réservé :

Ayes en hiver une *réserve* de mangeaille pour vos troupeaux. (OL. DE SERRES, IV, 2).

**RESERVEEMENT**, mod. réservément, adv., d'une manière réservée, discrète :

Il se gouvernoit assez *reserveement*. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

Qui marchoient fort considerement et fort *reservement* en besongne. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

**RESERVER**, v. a., garder pour une certaine destination :

Et por koi ne l'*aust reserveie* a ues ceos k'apres lui devoient venir. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 120, 14.)

Que des dittes trois parts et portions (des bois) en *sera reservé* la premiere et plus propre, et comme pour laisser croistre en nature de bois de haute futaye. (1575, *Sent. gén. des terres souveraines de Château-Regnault*, Mézières, sér. A, l. 16, A. Ardennes.)

— *Reservé*, part. passé ; adverb., excepté :

Seront toutes remplyes et restouppees, *reservé* celle qui est aupres de la cheminee. (10 oct. 1523, Chirogr., A. Tournai.)

Vous y trouveres que toutes les nations, *reservé* les Venitiens, doibvent traficquer sous la banniere de France. (9 mars 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 524.)

**RESERVOIR**, s. m., lieu ménagé pour garder certaines choses en réserve, partic. de l'eau :

*Reservoer* de pluyes. (J. MART., *Archit. de Vitr.*, p. 279.)

Les *reservoers* de toutes manieres de provisions domestiques. (ID., *ib.*, p. 189.)

**RESIDENCE**, s. f., fait de résider :

Et deveront le cuer et le *residense* si com canoine. (Août 1271, *Test. de Thieri de Walcourt*, Arch. de l'État à Namur.)

Par *residance* des lieus de serve condicion. (1316, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. JJ 53, f° 10 v°.)

**RESIDENT**, s. m., celui qui réside en un lieu :

A touz les *residens* de Paris. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 1.)

**RESIDER**, v. n., avoir sa demeure actuellement dans un lieu :

A la veue et a la seue du demandeur *residant* ou pais et tout aagié. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 271.)

Ad ce que le vignoble et terroir de la dicte ville de Senlis et des villages d'entour et environ icele ville a deux ou trois lieues a l'entour peust estre labouré, que le peuple peust *resider*. (1440, *Ass. en l'ostel de ville de Senlis*, Mém. Soc. Hist. de Paris, V, 290.)

Il *residera* et demeurera... (26 juill. 1508, *Reg. cons. de Limoges*, I, 7.)

**RESIDU**, s. m., reliquat d'un compte :

Se il y avoit *residu* de ladite recepte. (1331, dans *Dict. gén.*)

— Restant, reste :

Compter vous vueil le *residu*.
(*Mist. du Viel Test.*, 1110.)

Entendu toutes voyes, que le *residu* d'iceulx mes biens, par moy donné au dit Jaquemin mon fils... (6 sept. 1423, *Testam. demisielle Marie de Haluin*, chirogr., A. Tournai.)

Ilz peussent vivre et demourer le *residu* de leur vie en repos. (*Bat. Jud.*, I, 19.)

Cf. VII, 97b.

**RESIGNANT**, s. m., celui qui résigne un bénéfice, un office à qqu'un :

Le pape ne peut permettre qu'aucun *resignant* retienne tous les fruits du benefice resigné. (P. PITHOU, *Libert. de l'égl. gallic.*, p. 50.)

**RESIGNATAIRE**, s. m., celui en faveur de qui un bénéfice, un office est résigné :

Les *resignataires* seront tenus et responsables de tous les debets et restes qui pourront estre deuz es compagnies par les resignans, tant pour le payement des gages et soldes des hommes d'armes et archers que de ceux qui auront esté excusez par congez ordinaires. (1549, *Ord.*, II, 840.)

**RESIGNATION**, s. f., action de résigner, d'abandonner volontairement un office, un bénéfice, un droit :

Soit par mort, soit par *resignation*. (1278, *Charte S. Lambert*, n° 352, A. Liège.)

Toutesfoiz que elle vaquera par la *resignacion* de messire A. de Baucham, curé d'icelle, par cause de permutacion de la dicte a celle d'Arguel. (1335, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 25 r°.)

Et de ceste conspiracion fut principal et tres inique et detestable cause son aisné filz, lequel il avoit fait roy par *resinacion* en son vivant. (ORESME, *Politiq.*, f° 43 v°.)

La *resination* a lui faicte par Jehan Mazalon. (1518, *les Quinze-Vingts*, Mém. Soc. Hist. de Paris, XIV, 18.)

**RESIGNER**, v. — A., abandonner volontairement à qqu'un (un office, un bénéfice, un droit) :

Et *a resigné* le devant dite tere en une main. (1262, *Ch. de Menessier, seigneur de Muin*, Paraclet, A. Somme.)

Je resigne cy la couronne et le royaume d'Engleterre en la main du pape Innocent le tiers. (*Brut*, B. N. 12155, f° 141 v°.)

L'archidyaque avant sa mors
Le veul *resinner* a Bernard.
(*Myst. de S. Bern.*, 2448.)

*Raisiner*, resignare. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon.*)

— Par latinisme, remettre, indiquer :

Sa mercy (grâce à Amyot) nous osons a cett' heure et parler et escrire... Si ce bon homme vit, je luy *resigne* Xenophon pour en faire autant (le traduire comme Plutarque). (MONT., II, 4, p. 231, éd. 1595.)

— N., renoncer :

Mes bien sai que par renardie
Ot de Romme la seingnorie,
Quant *resiner* fist le preudomme
Celestin du siege de Romme.
(GEFFROI, *Chron.*, 2165.)

**RESILIATION**, s. f., action de résilier :

En demande de supplement ou *resiliation* dudit contract. (1429, *Lett.*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 1067.)

**RESILIEMENT**, s. m., action de résilier :

*Resiliment* de ferme. (*Cout. de Gorze*, VII, 41, Nouv. Cout. gén., II, 1082.)

Cf. RESILIMENT, VII, 97c.

**RESILIER**, v. a.

Cf. RESILIR, VII, 97c.

**RESINE**, s. f., matière inflammable qui découle naturellement ou par incision de certains arbres :

Li cens de *rasinne*, .II. douissiens. (*Tonlieu de Douai*, ap. Taillar, *Reg. d'act. en lang. wall.*, p. 459.)

De boinne wesde et de boinne cendre et de boinne *rasinne*. (*Bans aux échevins*, OO, f° 23 v°, A. Douai.)

Poix *resine* de pin. (*Jard. de santé*, I, 454.).

Une demi livre de *rouzine*. (1509, A 703, A. Loiret.)

Une pippe de *rasine*. (1534, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pomm., A. Vienne.)

20 milliers de *rousine*. (20 mars 1545, Not., Devaulx, 197-4, A. Gironde.)

De la chandelle de *rosine*. (PALISSY, *Recepte.*)

**RESINER**, v. a., enduire de résine :

Telles bouteilles de clisse *resinees* sont de la meilleure façon que l'on sache demander pour gens qui vont par chemin. (BELON, *Singularitez*, I, 46, éd. 1553.)

**RESINEUX**, adj., qui a rapport à la résine :

*Resineux*, dont il sort force resine. (CH. EST., 1552, dans *Dict. gén.*)

**RESIPISCENCE**, s. f., repentir qui amène le retour au bien :

Jamais ilz ne s'amendent, ny viennent a *resipiscence*. (G. DE LA BOUTHIERE, *Des Prodiges*, p. 167, éd. 1555.)

**RESISTANCE**, s. f., action de résister, pouvoir de résister :

Leur petite *resistence*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 304.)

*Resistence*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 124.)

**RESISTANT**, adj., qui résiste :

Son contraire est fort *resistant*.
(*Nat. à l'alch. errant*, 367.)

Pour estre au peuple *resistens*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 14a, éd. 1537.)

Femme est de mal plus *resistente*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 62 v°.)

**RESISTER**, v. — N., opposer à l'action d'une force une force agissant en sens contraire :

Le bois seul ne pouvoit pas durer ni *resister* aux coups. (AMYOT, *Vies*, Camille, 68.)

— A., supporter sans céder :

Ne maronnier en tourment perilleux
Ne peult tousjours la vague *resister*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 136 r°.)

— N., faire effort contre l'emploi de la force :

Il pouvoit *resister* a tous preforcemens. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 27b.)

Il se sentoit grans et fors asses pour *resister* contre tous. (FROISS., *Chron.*, IV, 182, Luce.)

— A., dans un sens analogue :

Il s'estoit alé et espaysié pour tant que par autre maniere il ne pouoit *resister* ne eschapper le danger de ses crediteurs. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5089, f° 106b.)

— N., opposer sa volonté à une impulsion, à une volonté contraire :

*Resiter* aulx temptations charnelles. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 6 r°.)

Dieu *recite* aux orgueilleux. (J. LEGRANT, *Livre des bonnes meurs*, ms. Berne 274, f° 3 v°.)

— A., dans le même sens :

Tout le monde ne peult *resister* la voulenté de Dieu. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 783.)

Quant Dieu veult punir, qui le peult *resister?* (ID., *ib.*)

**RESJOUIR**, mod. réjouir, v. a., mettre en joie :

Caroles, vieles, romanz,
I peust on assez oir,
Qui les amanz font *resjoir*.
(*Lai du conseil*, p. 85, Michel.)

Helas ! tant avons attendu,
En ceste obscure mancion,
En pleur, en desolacion,
Sans quelque ame qui nous *resjoye !*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 1964.)

— Par extens. :

Cant il orent la messe oie
Dont *fu* la joie *resjoie*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Romania*, X, 598.)

**RESJOUISSANCE**, mod. réjouissance, s. f., action de se réjouir, manifestation de joie :

Mon cueur a negligentement
Pourchassé sa *resjouissance*.
(*Ther. en franç.*, f° 17a.)

*Resjoissance*, hilaritas, oblectatio. *Resjouissance* qu'on donne a ung autre, jucunditas. (R. EST., 1549.)

*Resjuyssance* des femmes. (*Plais. quaquet* Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 181.)

**RESJOUISSANT**, adj., qui réjouit :

Flairier choses *resjouissans*,
Et tous diz aromatisans.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grande peste*, 2784.)

**RESLARGIR**, mod. rélargir, v. a., élargir, rendre plus large :

Tout ce que nous bouchiens dou flum, il *relargissoient* devers aus. (JOINVILLE, *Vie de S. Louis*, § 195.)

Cf. RALARGIR, VI, 570a, et RESLARGIR, VII, 98c.

**RESOLUBLE**, adj., susceptible de résolution :

Le corps humain est pour sa mole substance rare et de legier *resoluble* et consumable. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 132d.)

Sang subtil et *resoluble* des membres. (*La Nef de santé*, f° 34 v°.)

**RESOLUMENT**, adv., avec résolution :

*Resoluement*. (R. EST., 1549.)

— En dernière analyse :

Que les apparences, qui representent un corps grand a celuy qui en est voisin, et plus petit a celuy qui en est esloigné, sont toutes deux vrayes et, *resoluement*, qu'il n'y a sucune tromperie aux sens. (MONT., II, 12.)

**RESOLUTIF**, adj., qui résout les corps :

Emplastre de mauves *resolutif*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 821.)

— Qui résout (une difficulté) :

Avec mots affirmatifs, *resolutifs* et magistrals. (CHARR., *Sag.*, III, 14.)

**RESOLUTION**, s. f., action de se déterminer entre plusieurs partis à prendre ; détermination prise :

Ce soldat... se resolut a toute extremité de l'attendre l'espee au poing : cette sienne *resolution* arresta sus bout la furie de son maistre. (MONT., *Ess.*, I, 1, p. 1, éd. 1595.)

Cf. VII, 102b.

**RESOLUTOIRE**, adj., t. de jurispr., qui entraîne la résolution d'un acte :

Proces *resolutoire*. (ORESME, *Eth.*, f° 45c.)

**RESOLVANT**, adj., t. de méd., qui opère la résolution :

*Resolvante* et consumante ensemble. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 1271.)

— Substantiv. :

Vous resouldres le scirrhe par les amollissans et fortz *resolvantz*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 620, éd. 1549.)

**RESOMMEILLER**, v. n., sommeiller de nouveau :

*Resommeiller*, voyez sommeiller. (R. EST., 1549.)

**RESOMPTIF**, adj., t. de méd., qui fait reprendre des forces :

Electuaires *resumptifz*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 12.)

Viandes moistes, *resumptives* et nutritives. (ID., *id.*, II, 17.)

— Fig. :

Et peut estre dicte medecine *resumptive*, car elle est donnee aux baptizes a refaire l'ame ausi comme l'en donne corporelement a ceulx qui sont gueriz ung electuaire confortatif. (J. DE VIGNAY, *Miroir historial*, Maz. 1554, f° 141 v°.)

**RESONANCE**, s. f., action de résonner :

Les trompettes faisans grant *resonance*.
(*Pas de la bergiere*, 189.)

Ceste partie de ceste statue estoit d'arain, car arain est raisonnant et rent par sa *raisonnance* doulceur et melodie. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 48 r°, éd. 1530.)

Suffisante *resonnance*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 116a, éd. 1486.)

**RESONGER**, v. a., songer de nouveau :

M'endormi tantost de venue,
Et si *resonjai* en songent,
De ce ne vous vois mençongent.
(NIC. DE MARGIV., *Panthere d'amours*, 1415.)

**RESONNANT**, adj., qui résonne :

Voix *resonnante*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 79c.)

Voix *resonante* et douce. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 29.)

Sons clers et *resonans*. (ID., *ib.*)

**RESONNEMENT**, s. f., action de résonner :

Par *resonemenz* sallent sor moi. (*Dial. anime conquer.*, VI, Bonnardot, *Romania*, V, 279.)

Entor aus sunt grandes les batailles et li *resonemens* des armes et des espees. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 175b.)

David sot de tot estrument
Qui puet doner *resonnement*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 57a.)

Cf. RESONEMENT, VII, 103b.

**RESONNER**, v. — N., renvoyer le son par réflexion :

Et molt *resonent* el chastel
Cors et buisines et frestel.
(*Eneas*, 5593.)

Ot la mer bruire, tantir et *ressoner*.
(*Aliscans*, B. N. 1448, f° 206.)

Sor son elme qui cler *resone*.
(BEN., *Troies*, B. N. 375, f° 95 v°, col. 1.)

Si tost que vous orres sonner
Nos instrumens et *raissonner*.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 94 r°.)

Et le jazard flageol du berger *raisonner*.
(OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 393 r°, éd. 1588.)

— Fig. :

De totes parz *resonet* jai sainte euvangeile; de totes parz *resonent* li dit des apostles. (*Greg. pap. Hom.*, p. 104.)

— A., exprimer le son de :

Les pres, les bosquets, les campagnes,
*Ont* tous ensemble *resonné*
Jo, le Delien est né.
(TAHUREAU, *Poés.*, à Est. Jodeile.)

**RESORT**, mod. ressort, s. m., action de rebondir :

Et du *ressort* du cop vint cheoir ladicte pierre sur sa dicte arbaleste. (Avril 1446, A. N. JJ 176, pièce 454.)

— Pièce d'un mécanisme qui en se détendant meut une pièce voisine :

Pour garnir une serreure, un moreillon et .I. *ressort*. (1381, *Comptes de l'hist. des rois de Fr.*, p. 67, Douet d'Arcq.)

Une serure a *ressort*. (1529, *Compt.*, Ouvr. par ord. d'eschevins, f° 113 r°, A. Lille.)

— Fig. :

Les medecins les tuent, et ne desirent leur parfaicte guerison, desacrochent les *ressorts* de nature, comme les horlogeux font sur les monstres, a ce qu'on ait tousjours affaire d'eux. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 245.)

Le vin, a l'attellier de Venus, rendant leur *ressort* foible. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 7, Roybet.)

— Recours, appel à une juridiction supérieure :

Sur ce que nostre procureur disoit la garde la souverainneté et le *resort* sanz nul moyen des religieus l'abbé et le couvent de Vendosme de touz leurs hommes, terres et possessions et touz les biens et eulx appartenanz en chief et en menbres et en touz cas mesmement de ce qui estoit assiz en Vendomois appartenir a nous. (1335, A. N. JJ 69, f° 59 r°.)

— Compétence d'une juridiction :

Tous les subjiez de nostredit bailiage et *ressour*. (1353, *Charte*, A. N. P 461³, pièce 2502.)

Cf. VII, 103ᵇ.

**RESORTIR**, mod. ressortir, v. n., sortir d'un lieu où l'on vient d'entrer :

Et vient ce fleuve (l'Euphrate) de devers Ynde et *ressortist* en la terre de Balthazar et passe par celle Armenie. (MANDEV., ms. Didot, f° 38 r°.)

Il fut a la fin rembarré d'un coup d'estoc qui luy donna droict dedans la bouche par telle violence que la poincte de l'espee luy vint a *ressortir* par derriere au chinon du col. (AMYOT, *Vies*, J. Caes.)

— Fig. :

Pour une teste qu'on aura coupee a un proces, on luy en fait *resortir* autant pour le moins qu'anciennement au serpent nommé hydra. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 257, éd. 1566.)

— Former relief; fig., résulter :

Voyant que, nonobstant ses oppositions, plusieurs des senateurs gaignez par Caesar inclinoyent a sa requeste, il essaya de la faire neanmoins *ressortir* a neant. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

— Être de la juridiction d'un tribunal; fig. :

Quant aux evenemens qui ne *ressortissent* pas immediatement de la libre volonté de l'homme. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 247 v°, éd. 1587.)

Cf. VII, 104ᵇ.

**RESORTISSANT**, mod. ressortissant, adj., qui ressortit à une juridiction :

Et les seigneurs *ressortisans*
Aux sieges de chastelleniez.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 6.)

Cf. VII, 105ᵃ.

**RESOUDER**, mod. ressouder, v. a., souder de nouveau :

Por *resauder* a le gaiole des oiseles. (1304, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 20.)

Au fondre le ploncq, qui necessaire fu au *ressauder* les barryaulx de fer qui mis furent en la ditte machonnerye, tant aux dis crestiaulx que ailleurs, payé .II. s. .I. d. t. (1395-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402*, 67ᵉ Somme des mises, f° 73 r°, A. Tournai.)

Pour *ressoder*, redorer et mettre a point la heude de la croix d'or qui estoit rompue. (1409-10, *Compte de la fabrique de S.-Pierre*, G 1559, f° 118 r°, A. Aube.)

Pour *avoir resoudé* le ourceau de cuivre ou l'on met l'eaue de beneite ou cueur de l'eglise. (1437, *Arch. hospit. de Paris*, II, 128.)

Item, pour avoir fait *resaulder* le buse de ploncq de l'euwier de le maison dessus dicte. (1452, *Exécut. testam. de Willot Cocrie*, A. Tournai.)

— Fig. :

Con par la vierge *fu* au viel *resaudee*.
(*Auberon*, 2072.)

Cf. VII, 105ᵇ.

**RESOUDRE**, v. a., décomposer en ramenant à un état élémentaire; t. de méd., faire disparaître sans suppuration :

Vous *resouldres* le scirrhe par les amollissans. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 620.)

— Par extens. :

A l'ung suys bonne (c'est la fortune), a [l'aultre suys marrie,
Toute a un coup tourne le sus dessoubz
Ce que je veulx, et tost je le *ressoulz*.
(*Le regne de Fortune*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., X, 79.)

— Déterminer (la volonté hésitante) :

Si elle est sage, comme je l'estime, elle *se resouldra* prendre du bon temps tandis que la fortune luy en presente la commodité. (LARIV., *les Escol.*, III, I.)

C'est chose difficile de *resoudre* son jugement contre les opinions communes. (MONT., III, 11.)

— *Resolu*, part. passé, qui est ferme dans ses desseins :

Il faut veiller de si pres et avec une constance si *resolue* que... (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

Cf. RESOUDRE 1, t. VII, p. 105ᵇ.

**RESOUPER**, v. n., souper de nouveau :

*Resouper*, souper de rechef. (R. EST., 1549.)

**RESOUVENANCE**, mod. ressouvenance, s. f., action de se ressouvenir :

En *ressouvenance* de ce qui s'estoit passé par elles au salut de la cause publique. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, t. IV, addit., p. 15.)

Servoit de marque et de *resouvenance*. (VIGENERE, *Philostr.*, Ep., p. 18.)

1. **RESOUVENIR**, mod. ressouvenir, v. n., revenir au souvenir :

Quant de ma ciere amie me va *resovenant*.
(*Naiss. du cheval. au Cygne*, 2756.)

Ilh ne li *resovint* de che. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 353, Borgnet.)

— Réfl., se souvenir d'une chose lointaine :

Leur pere m'a faict de sy bons services que je *m'*en veux *ressouvenir* envers eux, (4 fév. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV. p. 562.)

— A., rappeler au souvenir de :

Je l'ay aussi chargé, Sire, *ressouvenir* a Votre Majesté la tres humble requeste que je luy faictz encores par ceste cy. (6 oct. 1572, *Lett. de Mandelot à Ch. IX*.)

2. **RESOUVENIR**, mod. ressouvenir, s. m., souvenir lointain :

Un *ressouvenir* de ce que nous avions sceu. (MONT., II, 12.)

**RESPANDRE**, mod. répandre, v. a., laisser couler (un liquide) sur un espace où il s'étend :

... Li vins *respandus*
Bien est raisons qu'il soit rendus.
(*Flore et Blancefl.*, 1ʳᵉ vers., 1119.)

Lai ot grant deul et grant domaige,
De sanc y ot trop *respanduit*.
(*Guerre de Metz*, 245.)

— Par anal. :

Et de servelles *rapandues*
Est tote la voie coverte.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 204.)

— Par extens. :

Les autres s'enfuyrent et se *repandirent* parmi les bois et la ou il se peurent le miex sauver. (*Grand. cron. de France,* Charles le Simple, II.)

**RESPECT**, s. m., action de prendre qqu'un ou qqchose en considération :

Et nos officiauz de la cort de Besançon a *respect* doudit nostre comandement a cui nous avons donné nostre pooir et nostre comandement quant a ceu... avons mis le sael de nostre dite cort en cez latres. (1287, *Ch. des compt. de Dole,* O 13, A. Doubs.)

Sus donc aux champs, bergieres de *respec.*
(CL. MAR., *Ball. du jour de Noel*, p. 272, éd. 1596.)

Faisant le contraire, il aura plus de *respect* au bien et salut de son peuple qu'a la personne des mauvais juges. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et mémoires,* II, 76, Dufey.)

— Anc., *chaire de respect,* fauteuil dans un siège de judicature :

La *chaire de respect.* The chaire of Estate. (COTGR.)

Cf. VII, 110ᵇ.

**RESPECTABLE**, adj., digne de respect :

Les plus *respectables* (femmes) de la cité et toutes les plus eslites. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, Œuvr., II, 213, Kerv.)

Et doivent tous juges avoir Dieu devant leurs yeux et vraye memoire, car jugemens doivent estre *respectables,* car nul juge ne doibt avoir souvenance d'amour ou de haine, de don ou promesse quant vient a faire jugement. (1507, *Prév. de Fouilloy*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens,* I, 296.)

**RESPECTER**, v. a., considérer comme une chose dont on doit tenir compte :

M. de Glascow, ce porteur m'a tant priee de l'employer en mon service sans *respecter* sa jeunesse, selon que par ci devant ja avois fait, que je ne l'ai voulu laisser partir sans l'accompagner de ce petit mot. (2 nov. 1564, *Corr. de M. Stuart,* I, 242.)

**RESPECTIF**, adj.

Cf. VII, 110ᵇ.

**RESPECTIVEMENT**, adv., chacun en ce qui le concerne :

Le maistre et l'apprenti seront tenus *respectivement* d'accomplir. (1415, dans *Dict. gén.*)

A la conservation de chascun des trois *respectivement* sont aujourd'huy destinees troys manieres de gens. (RAB., *Tiers liv.*, XXIX, éd. 1552.)

**RESPIRABLE**, adj.

Cf. VII, 111ᵇ.

**RESPIRATION**, s. f., action de respirer :

*Respiration.* (LA BODERIE, *Harmon.*, p. 753.)

— Souffle :

Le roi n'ayant monstré aucune *respiration* de vie, fut couvert d'un manteau. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, append.)

Cf. RESPIRACION, VII, 111ᵇ.

**RESPIRATOIRE**, adj., qui sert à la respiration :

La poitrine ne se dilate plus et ensemble les arteres *respiratoires* sont ja autant eslargies qu'il leur est possible d'estre. (DALESCH., *De l'usage des part. du corps hum.*, p. 421, éd. 1566.)

**RESPIRER**, v. — N., absorber l'air atmosphérique destiné à vivifier le sang :

Le chaut sanc eschauffera les corps *respirans.* (DENIS FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 76ᶜ.)

— Par extens. :

Tant et si longuement que les troiz, les .II. ou l'un d'eulz avront vie *respirant* ou corps. (1372, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 73 r°.)

— Fig., reprendre vie :

Cist si encomencet jai a *respirer* de la tribulation et de la dolor des mals. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 35, 24.)

Ilz estimoyent que la principaulté d'un seul leur donnerait moyen de *respirer* un petit de tant de maulx et de miseres qu'ilz avoyent endurees en ces guerres civiles. (AMYOT, *Vies,* J. Cæs.)

— *Respirer de,* exhaler ; par extens. :

Il usa de ces mots *respirans de* menace.
(A. JAMYN, *Œuv.*, II, f° 40 v°, éd. 1584.)

— A., insuffler :

Li roys, li Dieux de paradis,
Qui conçut, met lors et inspire
Son esperit et le *respire,*
Tant que le corps a adonc vie.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 297.)

Cf. VII, 111ᶜ.

**RESPIT**, mod. répit, s. m., délai, surséance :

J'a n'i avra grant ne petit
De remanoir preigne *respit.*
(BEN., *Troie,* ms. Montpellier, f° 3ᵃ.)

N'atendez mie qu'il nos priet,
Ne ne demandez nul *respiet.*
(WACE, *Rou,* 3ᵉ p., 6095.)

*Respit* et trive nos avies demandee.
(*Raoul de Cambrai,* 3289.)

*Reppit* de leurs debtes paier. (1310, A. N. JJ 46, pièce 150.)

Soit par *respit* de paiement, ou jour, ou terme non venu. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 22ᵇ, éd. 1479.)

Cf. VII, 112ᵃ.

**RESPLENDIR**, v. n., briller d'un éclat magnifique :

Par le helme ki *resplendi.*
(*Eneas,* 5100.)

Achatez a vostre ues les robes de soies por *resplandir.* (*Vie saint Jehan,* B. N. 423, f° 7ᵃ.)

Si grant clarté issoit
Que li leus en *replendissoit.*
(*Vie des Pères Hermites,* Rev. des lang. rom., 1880, p. 69.)

A Novion pot plaisant lieu veoir,
Et au souleil cler *resplendir* les toys.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 169.)

— Fig. :

Et *resplendi* en doner larges dons. (*Vie de S. Vast,* ms. Arras 307, f° 162ᵃ, P. Meyer, *Rom.*, XVII, 386.)

Cf. VII, 113ᶜ.

**RESPLENDISSANT**, adj., qui resplendit :

E les dous oilz *resplendissanz.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8405.)

Desor ces hiames a or *resplendissant.*
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 45ᶜ.)

Sa face fu *replendissens*
Conme sollaux esclarcissans.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 176ᶜ.)

— Fig. :

Com nos estiens a nostre citeit de Mes aveus nostre signour Fridrit *resplandissant* et noble roy des Roimens... (29 déc. 1214, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 13.)

**RESPLENDISSEMENT**, s. m., caractère de ce qui resplendit :

Resplendirent les tues *resplendissemenz* el cercle de la terre. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 62 v°.)

Des armes ist teis *resplendissemans*
Cil ki le seit dist k'ainc ne fu si grans.
(*Chans. d'Antioche*, ms. Berne 113, f° 290ᵈ.)

Il est molt tres biaus en son *resplendissement.* (*Bible,* B. N. 901, f° 57ᶜ.)

— Fig. :

En ta vie auras *resplendissement* de ton cuer et joie pardurable. (*Artur,* B. N. 337, f° 290ᵈ.)

Vous estes la lumiere du monde par *resplendissement* de bonnes œuvres. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant,* B. N. 437, f° 10ᵈ.)

**RESPONDANT**, mod. répondant, s. m., celui qui répond :

S'on *respondant* ne lui bailloit
A cui il penre s'en pourroit.
(*S. Graal*, 1857.)

S'en est *respondans* Jehans Roupins, ses freres, et Gilles Dangi, et Jakenos li Rous, cascuns comme se dette, et cascuns pour le tout. (Mai 1260, *C'est Jehan le Tullier le jovene, de S. Brisse,* chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Devant tous vous avouerai,
Et por vous *responnant* serai.
(GEFFROI, *Chron.*, 2529.)

Cf. VII, 115ᵇ.

**RESPONDRE**, mod. répondre, v. — A., adresser à qqu'un dont on a reçu une demande, une question, etc., ce qu'on a à dire en retour :

Ad un *respondre* non denat.
(*Pass.*, 216.)

Cist vit les autres si taisanz
Que nuls n'i esteit *responanz.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1503.)

Li ostes l'en apele par amistié :
Dont estes ? de quel tere, biaus amis chiers ?
— Sire, jou de Gasconge; cil *respondié*.
(*Aiol*, 1131.)

*Respondu a* moult doucement
Et si li dist moult liement.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 15ª.)

— Répliquer :

De biau *respondre* ne savez apanser.
(*Aymeri de Narbonne*, 4051.)

Si *responez*, por Deu, seignor François.
(*Ib.*, 620.)

— Par extens. :

L'ennemy, ainsi qu'on consultoit pour aller a l'assaut, donna la chamade, qui *fut respondue*. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1553.)

Tenes la main que leurs cohiers *soyent respondus* le plus favorablement que vous le pourres. (19 mars 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 714.)

— Chanter sa partie dans un chœur :

Li hiraus a son tour les aloit *responnant*.
(*Brun de la Montaigne*, 2421.)

— N., être en rapport de conformité :

Et que du jeu le triste achevement
Fust *respondant* a son commancement.
(*Mort d'A. Boullenc*, ms., f° 1 v°.)

Ma bouteille, si la saveur
De ce vin *respond* a l'odeur,
Je prie Dieu et saincte Heleine
Qu'ils te maintiennent tousjours plaine.
(Lariv., *la Veuve*, II, 2.)

O vertueux propos ! s'il *repondoit* d'effet. (Hardy, *Procris*, IV.)

— Correspondre :

*Respondant* ledit gardin a l'endroit et contre les fermetez ou on a faict et eslevé ladicte muraille. (1535, *Compte des fortifications*, 11ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. VII, 115ᶜ.

**RESPONS**, mod. répons, s. m.

Cf. VII, 116ª.

**RESPONSE**, mod. réponse, s. f., ce que l'on répond :

Et quant Cuenes de Bethune oi ceste *response*. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emp. Henri*, § 579.)

**RESPONSABILITÉ**, s. f., obligation de répondre de ses actes :

Et ly capitle de Liege ly respondit que, solonc leur *responsabiliteit*, ilhs en furoient leur acquitte. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 566.)

**RESPONSABLE**, adj., qui doit répondre de ses actes ; qui est garant de qqchose ou de qqu'un :

Et que les uns feussent *responsables* pour les autres. (1440, *Ass. en l'ostel de ville de Senlis*, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, V, 290.)

Cf. VII, 116ᶜ.

**RESPONSIF**, adj.

Cf. VII, 117ᵇ.

**RESSAIGNER**, v. a.

Cf. Resaigner, VII, 80ᵇ.

**RESSAISIR, RESSASSER, RESSAUT, RESSAUTER**, mod., v. Resaisir, Resasser, Resaut, Resauter.

**RESSAYER**, v. a., essayer de nouveau :

Li quins autrement le *ressaie*.
(*Lai du conseil*, ap. Littré.)

*Ressayez*, aidez vous de essayer. (R. Est., 1549.)

**RESSEMBLANCE, RESSEMBLANT, RESSEMBLER, RESSEMER, RESSENTIMENT, RESSENTIR, RESSERRER, RESSORT, RESSORTIR, RESSORTISSANT, RESSOUDER, RESSOURCE, RESSOUVENIR**, mod., v. Resemblance, Resemblant, Resembler, Resemer, Resentiment, Resentir, Reserrer, Resort, Resortir, Resortissant, Resouder, Resource, Resouvenir. — **RESSUER**, mod., v. Resuer.

**RESSUI**, s. m., action de se sécher ; lieu où la bête se sèche :

... Pour ce que telz cerfz font aucunes fois leur *ressuy* dedans ces petites tailles. (Du Fouill., *Venerie*, p. 99, éd. 1568.)

**RESSUSCITER**, mod., v. Resusciter.

**RESSUYER**, v. a.

Cf. Ressuer, VII, 120ᶜ.

**RESTABLIR**, mod. rétablir, v. a., établir de nouveau; remettre dans son établissement primitif :

Et le *restablesist* en son siege. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 25ᵈ.)

Pour *restaulir* le serure de le porte as leus. (1344, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 96.)

— Remettre :

*Furent restavlit* en le main des prevos et des jures. (1325, *Reg. de la loi*, t. I, n° 130, A. Tournai.)

— Restituer :

Il convenra qu'il *restaulisse* a l'ome toutes les coses qu'il emporta. (1215, *Commune de Hesdin*, ap. Tailliar, *Rec. d'act. des* xiiᵉ et xiiiᵉ s., p. 51.)

Et autant de terre comme il avoit en le vies maladerie li doiens et li capitres *ont restauli*. (1282, Chap. Noyon, Vatompré, G 1937, A. Oise.)

Et seur painne et restitucion de tous cous, frais et despens rendre et *restaulir* au devant dit conte de Blois. (1312, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 26 v°.)

— Indemniser :

*Restaulesimes* les dis maieur et jures de la dite prinse et arrest pour le roy no signeur et ens ou non deu roy. (1309, *Cop. des Chart. des R. de Franche*, p. 18, A. Saint-Quentin.)

Qu'il *fuissent restauli* de la dite prinse et arrest. (*Ib.*)

Qu'il *fust restablis* de ses domaiges. (1332-34, *Registre d'audience*, f° 7 r°, A. Reims.)

— Remettre en bon état :

Sire, *restablis* la meie aneme de la malignité d'els. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XXXIV, 18.)

**RESTABLISSEMENT**, mod. rétablissement, s. m., action de rétablir :

L'en doit sofrir toz *ratablissement*, quant l'en a oi por quoi et veu se c'est voirs. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 5.)

Desci au tamps du *restablissement* de toutes choses. (Guiart Desmoulins, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 238ᶜ.)

— Restitution :

Et si disent li eskievin devant nomet, par loi et par somonse de balliu, ke cis rabous et cis *restaulissemens* estoit bien fais par loi et ke Grars Coces estoit bien ahiretes et a loi de se rente devant ditte sour l'iretage devant nomet ki fu Hellin de Mortagne et demisiele Bietris, se fame. (Janv. 1268, *C'est Grart Cochet*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

En tel maniere que parmi ces rendages et *restaublissemenz* nul prejudice ne soit faiz en autre chose audit nostre sire le Roy ne a nous. (1317, A. N. JJ 53, f° 130 v°.)

Dou *restavlissement* Pieron de Baulenghien de .i. jument qu'il nous avoit prise en .i. preit c'om dist en Camberonchiel. (1321, *Cartul. de Cambron*, p. 204.)

Lequel *restablissemens* et restitution (de deniers) seront fais par l'accort de nos procureurs. (1388, *Bail*, A. N. MM 31, f° 87 v°.)

— Indemnité :

Et Jehan de Bernastres ravoit *restaulissement* de son prisonnier pour che que il avoit brisiet se prison. (*Anc. cout. de Picard.*, Marnier, p. 33.)

— *En restablissement*, en retour :

Et *en restavlissement* de ches choses devant dites mesires li eveskes doit paier chascun an a tous jours au doien et au capitre quatre muis de blé. (1271, Chap. Noyon, Lannoy, G 1820, A. Oise.)

— Action de remettre dans son établissement primitif :

De le premiere prise des maisnies ki fu faite en le cité par Ernoul Coispiel prouvost et par les serjans sera fais de par le eveske *retaulissement* ou liu ou li prise fu faite sans tous drois ; et quant tels *restaulissemens* sera fais, on fera seur par lettres d'une part et d'autre ke par tele prise et chou ki fait an fu ne par tel *restaulissement* nule riens n'accroisse ne ne decroisse a le une partie ne a l'autre, ne n'en soit fait nus prejudisses en nule maniere tant com a possession u a proprieté es cas passes ou a venir, ains soient li prise et li *retaulissemens* tenus pour nul. (1277, *Sent. de l'archev. de Reims*, ap. Tailliar, *Rec. d'act. des* xiiᵉ *et* xiiiᵉ *s.*, p. 331.)

**RESTAMER**, mod. rétamer, v. a., étamer de nouveau :

[A Jaquemart dou Bruec, fevre]... pour .vi. quevilles de fier, *avoir restamé* lez rosettes, et ycelles remises a point, .ii. gros. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

A Willemme Mautaillié, plommier de la ville,... pour *avoir restamé* de nouvel le gros pommiel estant oudit pignon, deseure ladicte nouvelle heuse. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, ib.)

**RESTAUR**, s. m.

Cf. RESTOR, VII, 124c.

**RESTAURANT**, adj., qui restaure ; s. m., ce qui restaure :

La dame, le fit coucher en un beau lit, ou il fut quinze jours, ne vivant que de *restaurans*. (MARG. D'ANGOUL., *Hept.*, 26e nouv.)

Sais tu que c'est a dire *restaurant ?* N'est ce pas a dire nourriture et reparation de nature ? (PALISSY, *Recepte*.)

— Fig., force, vigueur :

... Le maigre a la fosse courant,
Et dont la vie est hors de *restorant*.
(CL. MAROT, *Psaum.*, XXII, OEuvr., IV, 101, Jannet.)

— Dédommagement :

La table de rubis et la piece d'esmeraulde et saphir avons fait estamper pour faire un *restorant* pour nostre nepveu le prince de Dannemarcque. (1534, *Décharge donnée à Pierre de Cortewille*, Ch. des Comptes Lille, B 2381.)

**RESTAURATEUR**, s. m., celui qui restaure, qui remet en bon état :

On doit mettre au plus haut lieu la tente du roy et des medecins et des cirurgiens et des *restauradeurs*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 30.)

Apres avoir escrit des dislocations en general, pour mieux instruire les *restaurateurs* ou rabilleurs... (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 487, éd. 1615.)

**RESTAURATIF**, adj., qui a la vertu de restaurer :

Emplastre *restauratif* de briseure. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 49a.)

Les eaux alimenteuses et *restauratives*. (PARÉ, *Œuv.*, XXVI, VII.)

— Fig. :

Nostre debilité appele plustost choses *restauratives* que celles qui purgent avec violence. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 195, éd. 1587.)

**RESTAURATION**, s. f., action de restaurer, de remettre en bon état :

Si aporte moult grant *restauration* de bien. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 61a.)

Pour la *restauracion* du corps. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 275a.)

Tous remedes possibles a la *restauration* de cest Estat. (4 juin 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 787.)

Cf. VII, 122c.

**RESTAURER**, v. a., remettre en bon état :

Si li jeu n'*estoient* par grant magnificence *restauré*. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 40.)

— Réparer :

Et leur remonstroit que l'enfant croistroit, lequel *restaureroit* leurs pertes et leur feroit des biens assez. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXV.)

— Indemniser :

A ce qu'ilz se puissent *restaurer* desdictes despences. (Oct. 1522, *Ch. de Franç. Ier*, case B, paquet 3, pièce 14, A. Auxerre.)

Cf. RESTORER, VII, 126b.

**RESTE**, s. m., ce qui demeure d'une chose après retranchement d'une ou plusieurs parties ; *demeurer en reste*, devoir encore qqchose :

Lequel *est demeuré en reste* envers la dicte ville en la somme de .IIc. .XXIX. l. .III. d. par. (1414-1416, *Compte de J. Martin*, Commune, Deniers a recouvrer, A. Orléans.)

— Anc., *au reste de*, à l'exception de :

La congnoissant de bonne lignee et saige, *au reste de* la faulte que luy mesme avoit commise. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XLIV.)

Cf. VII, 122c.

**RESTER**, v. n., demeurer après retranchement d'une ou plusieurs parties ; demeurer dans le lieu où l'on est :

La desdeignierent a *rester ;*
A la terre voldrent aler.
(MARIE, *Fables*, XVIII, 5, Warnke.)

— *Rester a*, se borner à :

Je *reste a* vous dire que. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, III, 14.)

— *Ne rester qu'a*, ne dépendre que de :

L'ayant trouvé a six lieues dudit Orleans l'advertit de ce que dessus, et luy dit qu'*il ne restoit qu'*a un bon cheval *que* son entreprise ne fut executee. (BEZE, *Hist. eccles.*, t. II, p. 316, éd. 1580.)

Cf. VII, 123b.

**RESTIF**, mod. rétif, adj., en parlant d'une monture, qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer :

Peresce estoit trop bien montee
Desus .I. ivoire *rostif*,
Si pereceus, si lesantif.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 1200, Wimmer.)

Chevaulx *retitz*. (*Contred. de Songecreux*, f° 27a.)

— Fig., très indocile, récalcitrant :

Ne n'estoit mie *restif* de parler qant il estoit entre ses pers. (*Artur*, B. N. 337, f° 192a.)

Martin le *restif*. (Juill. 1265, S. Berthomé Bibl. la Rochelle.)

Sus, sus !
Et que feroient les femmes plus,
Comme vous faictes, les *retis*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 346.)

— Anc., *faire restif*, forcer à s'arrêter :

Vos cumpaignuns *ferum* trestuz *restifs*.
(*Rol.*, 1256.)

**RESTITUABLE**, adj., qui peut être restitué à son premier état :

Chose perdue *restituable* au premier estat. (M. DE SAINT-GELAIS, *Chron. des Machab.*, f° 9 v°, éd. 1556.)

**RESTITUER**, v. a., rendre (qqchose) à sa forme, à son état régulier :

Toutes disciplines *sont restituees*. (RAB., *Pantagr.*, VIII.)

— Par extens., réparer :

... Et qu'esse a dire
Comment *sera restitué*
Ce mal, mon sanglier a tué
Ceulx mesmes lesquelz l'ont nourry.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 113b, éd. 1537.)

— Rétablir (qqu'un) dans l'état où il était avant telle ou telle circonstance :

Et le *restituons* a sa bonne renommee. (1362, A. N. JJ 91, f° 209.)

Sire, sans plus terme n'espace,
Faites tost, si vous en venez ;
Et vous *serez restituez*
En l'eveschié.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1452.)

— Rendre (ce qui avait été pris) :

Les tribuns vous *restitueront* vos choses perdues. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 68b.)

**RESTITUTION**, s. f., action de restituer, de rendre à sa forme, à son état régulier :

Apres la *restitution* des bonnes lettres. (RAB., *Garg.*, IX, éd. 1542.)

— Action de rendre ce qui a été pris :

... Pour faire *restitution* de tous ces meules et de tous ces cateus si avant qu'il se poroient estendre, pour s'ame adrechier, a tous ceaus la il est tenus de *restitution* faire, ki montrer le poront, u la [u] si testamenteur veront qu'il est tenus de *restitution* faire et d'amender. (Août 1270, *C'est de l'ordenance Jehan Yvain*, chirogr., A. Tournai.)

— Par extens., indemnité :

A ceste cause, pour toute recompense et *restitucion*, la somme de .XXVIII. l. (1467, *Compte des fortifications*, 19e Somme de mises, A. Tournai.)

**RESTIVETÉ**, mod. rétiveté, s. f., caractère d'un animal rétif :

Se il n'a fait chose par quoi elle (la bête) vit ceste *restiveté*. (*Ass. de Jérus.*, I, 184.)

— Fig. :

Je me pourroye sourdre en corne d'orgueil et de *restiveté* contre ly. (G. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 26.)

**RESTREINDRE**, v. a., ramener à des limites plus étroites :

Nous voulons tres bien que on face des ordonnances et status contre les aultres, mais nous ne povons souffrir que on nous *restraingne* tant soit peu. (*Intern. Consol.*, III, xvi.)

Cf. Restraindre, VII, 129ᵃ.

**RESTRICTIF**, adj., qui restreint :

Il leur establit loix *restrictives*, avec certaine maniere de vivre, par reigle et par raison. (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., II, 375, Stecher.)

— Anc., restringent :

Emplaistre *restrictif*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fᵒ 51ᶜ.)

— S. m., remède restringent :

En apostume du foye on ne doit point mettre *restrictifz* de ventre. (B. de Gord., *Pratiq.*, VI, 3.)

**RESTRICTION**, s. f., action de restreindre :

Le droit escript, par lequel on impose frein et *restriction* a impetueuse voulenté humaine. (Chastell., *Temple de Boccace*, Œuvr., VII, 133, Kerv.)

Par *restrictions* des sens exteriores tant mobiles et variables. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 73ᵈ, éd. 1486.)

**RESUER**, mod. ressuer, v. — N., suer de nouveau :

Chil ne veut pas l'enferm aidier
Ki le descuevre quant il sue ;
Desi ke il par soi *resue*,
Bien puet perir au refroidier.
(Renclus, *Carité*, civ, 3.)

Tant vint li eure et tant ala
Que li malades *resua*,
Et quant il se sent alegié,
Son conpaignon a aresnié.
(*De deux Angloys et de l'anel*, 7, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 178.)

Comme un maçon travaillant a porter de gros fardeaux et *ressuant* a la fabrique et gouvernemeut de ce monde. (Amyot, *Traduct. de Plutarque*, Œuvres mêlées, p. 129, éd. 1820.)

— A., donner une nouvelle chaude complète à :

Lesquelz varletz du mareschal *avoient* appareillé et *ressué* une coignie. (1387, A. N. JJ 132, pièce 156.)

Pour coignees *resu[e]es* et esmolues. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-Dieu d'Orl.*, fᵒ 56 vᵒ, Hôpital général d'Orléans.)

**RESULTAT**, s. m., ce qui résulte :

Ils devroyent s'enquerir du *resultat* de Nancy qui est plus que jamais en la bouche des Loyolites... (Aubigné, Œuv., II, 63, Réaume et Caussade.)

**RESULTER**, v. n., se produire par suite d'une action :

Grande gloire en *resultera* a la Magesté vostre, et de nous utillité paciffique et stabilité perpetuelle. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 262, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., fig., rejaillir, ressortir :

Touteffois l'hostie froissee, en chascune partie *resulte* l'ymage et mesme la verité d'icelle ymage qui est le filz de Dieu. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, IX, 32, éd. 1531.)

Cf. VII, 133ᵇ.

**RESUMER**, v. a., condenser (ce qui a été dit ou écrit) :

Dison donques en *resumant*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, fᵒ 351ᵃ.)

— Par latinisme, ou fig., reprendre :

Pis qu'ung ours se prent a escumer,
Mouvoir, courcer, sans avoir nul repos ;
Mais, quant puis vint a son sens *resumer*,
Voulut ouyr le dict de ses suppotz.
(*Conflict de Caresme et de Charnaige*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. X, p. 119.)

Cf. VII, 133ᵇ.

**RESUMPTION**, s. f.

Cf. Resompcion, VII, 102ᶜ.

**RESURRECTION**, s. f., action de ressusciter :

Si nos demostre par raison
La seinte *rexurrection*.
(Evrat, *Genese*, B. N. 12457, fᵒ 70 vᵒ.)

La *resurrection*,
Par qui tuit somes sain et sauf.
(Id., *ib.*, fᵒ 72 vᵒ.)

*Resurrecion*. (1307, *Ch. de Ph. le B.*, A. Loiret.)

— Par extens. :

Tu conçus la meie sessiun et la meie *resurrecciun*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXXXVIII, 2.)

**RESUSCITER**, mod. ressusciter, v. — A., ramener de la mort à la vie :

Pes bien le cors *resociter*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, fᵒ 80ᶜ.)

C'est li jorz qui nos *resucite*
Et qui toz les biens nos recite.
(Evrat, *Genese*, B. N. 12457, fᵒ 72 vᵒ.)

Por ols a *resusciteir* et faire semblanz al cors de sa clarteit. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 75, 2.)

Ne te dois pas esmervillier
Se il te puet *resçusiter*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 50.)

Quant le ladre *resocita*.
(*Pass. N.-D.*, ms. Saint-Brieuc, fᵒ 46ᵇ.)

— Par extens. :

Se *resuscitant* comme en sursaut de cette pasmoison. (Mont., II, 21, p. 450, éd. 1595.)

— N., revenir de la mort à la vie :

Se croi qu'ele *est resocitee*.
(Wace, *Pass. J.-C.*, Brit. Mus., add. 15606, fᵒ 70 rᵒ.)

Li cloistrier, li mort sepelit
*Sont*, Diu merchi, *ressuscité*.
(Renclus, *Carité*, cxlviii, 8.)

Lors *resouciteront* li mort.
(*Quinze signes*, ms. Cambridge, S. John's B 9, fᵒ 54ᵈ.)

Au tiers jours vraiement, Nostre Sires *resuscita* de mort a vie pour tenir covant a ses apostres. (Joinv., *Credo*, 803, Wailly.)

A son commandement *resuscitent* li mort. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 149ᶜ.)

**RESUSCITEUR**, mod. ressusciteur, s. m., celui qui ressuscite, rappelle à la vie :

*Resusciteur*, resuscitator. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

**RESVEIL**, mod. réveil, s. m., action de se réveiller :

... Le *resveil*
Me tane assez quant je m'esveil.
(Ruteb., *Poés.*, p. 6, Kressner.)

— Par extens. :

Entre les Romains... le jour estoit divisé en parties qu'ilz nommoient heures : et la nuict en quatre et plusieurs veilles ou *reveils*. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, fᵒ 342 rᵒ.)

— *Donner resveil a*, réveiller :

Pour *donner resveil au* peuple, il cria « au feu ! au feu ! » Et lors chacun se leva plus habillement que s'il eusist crié alarme. (J. Molinet, *Chron.*, CCX.)

**RESVEILLABLE**, adj., qui peut être réveillé :

D'un sommeil profond,
Toutefois *resveillable*, allege le mal d'elle.
(Rons., *Odes*, l. IV, *Œuvr.*, p. 368, éd. 1584.)

**RESVEILLE MATIN**, mod. réveille-matin, s. m., petite horloge munie d'une sonnerie spéciale pour réveiller à une heure choisie ; par extens. et fig. :

Je ne scay que dyable ont ouy
Mes voisins, mais a ce matin
Ilz font ung *resveille matin*
Si bruyant que tout est esmeu.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, fᵒ 122ᵃ.)

Les prinses de Cental et de Montcalve doivent desormais servir de *resveille matin* aux plus endormis. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1558.)

Et le jour de la Toussaincts audit an 1589, de grand matin, se saisit de tous les faubourgs du costé de l'Université ; et peu s'en fallut qu'il ne surprist et emportast la ville, tant ils furent estonnez d'un tel *reveille matin*. (Cheverny, *Mém.*, an 1589.)

**RESVEILLEUR**, mod. réveilleur, s. m., celui qui réveille :

Le crieur des trespassez, qu'on appelle le *resveilleur*, passant par sa rue, le resveilla par son cry. (G. Bouchet, *Serees*, I, 46, Roybet.)

**RESVEILLIER**, mod. réveiller, v. — A., tirer tout à coup du sommeil :

Lors garde vers Rollant que il vit *revillié*.
(*Quatre fils Aymon*, B. N. 24387, fᵒ 42ᵇ.)

*Resvoillier*.
(*Chans.*, B. N. 20050, fᵒ 26 vᵒ.)

Si fist sounner ses trompetes et *reuvillier* chevaliers. (Froiss., *Chron.*, I, 477, Luce, ms. Amiens.)

Et fisent une grant escarmuce, et *resvillierent* mervilleusement l'ost. (Id., *ib.*, VII, 16, Luce.)

Je seray tantost *raveillié*.
(*La Résurr. Notre Seigneur*, Myst. inéd. publ. par Jubin., t. II, p. 332.)

Le *reveillirent* a grant alegresse de coup de canons. (G. de Villen., *Mém.*, an 1495.)

— A., par extens., tirer du repos, de l'inaction :

*Reveillez* vous, frans bergiers sans reproche,
*Reveillez* vous, le mois de may approche.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'Ami des livres.)

— Fig. :

Pour mettre fin aux guerres qui se *sont reveillees* pour les mesmes isles l'an 1564. (Bodin, *Rep.*, I, 10.)

— Faire revenir d'un évanouissement :

Et tant que, pour les *resveiller*,
Il convint trois sextiers d'eau roze.
(Martial, *Amant rendu cordelier*, 1295.)

— N., être tiré du sommeil :

Qui trois mois sont sans *resveiller* (les [loirs).
(Villon, *Gr. Test.*, 1325, Longnon.)

La lune est coustumiere
Renaistre tous les mois ;
Mais quand nostre lumiere
Sera morte une fois,
Longtemps sans *reveiller*
Nous faudra sommeiller.
(Rons., *Od.*, II, 5.)

Cf. VII, 134ᵃ.

**retable**, s. m., partie postérieure d'un autel, qui s'élève au-dessus de la table :

Voy donc brusler de Dieu ce sainct *retable*.
(*Toutes les œuv. vulg. de F. Petrarque*, mis. en franç. par Vasquin Philieul, p. 319, éd. 1555.)

Cf. VII, 135ᶜ.

**rétablir, rétablissement**, mod., v. Restablir, Restablissement.

**retaille**, s. f.

Cf. VII, 136ᵇ.

**retailler**, v. a.

Cf. Retaillier, VII, 136ᶜ.

**rétamer**, mod., v. Restamer.

**retancer**, v. a., tancer de nouveau :

Et de ceste meisme cose
*Retence* dans Foukiers et cose
Marin ; mais por rien qui aviegne
Dist que ja n'ira en escriene...
(Chrest., *Du roi Guill.*, 1446.)

La l'espieu dans la main, courageux je devance
Ma chasse de vingt pas, je la tance et *retance*,
Je la presse et la hue allant tout a l'entour.
(Rons., *Le Bocage*, Œuv., p. 481, éd. 1584.)

— Absol., discuter itérativement :

Ainsi commencha a penser,
Et en son cuer a *retenser*
A sa femme s'il le dira.
(*Vie de S. Evroult*, I, 375, Blin.)

**retaper**, v. a.

Cf. VII, 137ᶜ.

**retardation**, s. f.

Cf. VII, 138ᵃ.

**retardement**, s. m., action de retarder :

Lesquelles choses pourroient redonder ou *retardement* des livres et registres dessusdis. (1384, ap. Varin, *Arch. administr. de Reims*, V, 599.)

Ledit mestre Guillaume Varlet, auquel fu remonstré le teneur dudit testament, et comment, contre raison, ou *retardement* du salut des ames des dis conjoins, il mettoit empaichement a ycelui. (15 nov. 1407, *Exéc. test. des époux de le Lende Tricarde*, A. Tournai.)

*Retardement* de justice. (*Coust. de Norm.*, fᵒ 153 rᵒ, éd. 1483.)

**retarder**, v. a., faire arriver plus tard qu'il ne faut :

*Retarda* les noces de sa fille. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 54ᶜ.)

Ce voyage retardera mon retour de trois jours. (10 fév. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 726.)

— Faire agir plus tard qu'il ne faut :

Pour ceste cause, plusieurs se *retardent* d'encommencier ung tant saint voyage. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 412.)

Il y eut quelque empeschement qui le *retarda* qu'il ne peut faire voile. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

Cf. VII, 138ᵃ.

**retaster**, mod. retâter, v. a., tâter de nouveau :

Taste et *retaste*.
(*Ren.*, Br. I, 642, var.)

Amour de ses doigts mignards
*Retastoit* si tous ses dards
Avoyent le fil et la pointe.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, Le jaspe.)

**reteindre**, v. a., teindre de nouveau :

Nus capelier de feutre ne doit *retaindre* nus chapiaus viez. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XCI, 6.)

Pour pluiseurs pieces de noir drap *retaint*. (23 janv. 1420, *Exéc. test. d'Ysabel Morelle*, A. Tournai.)

**retendre**, v. a., tendre de nouveau :

Mult pres des murs de Chaelons
*Retendirent* lor paveillons.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 29643.)

Willaume Mauleu, fil Jaques, .x. lb., pour avoir fait *retendre* draps de Monstruel a Saint Amand. (26 nov. 1397, *Reg. de la loy*, 1393-1401, Bans de .x. libvres, A. Tournai.)

**retenir**, v. a., ne pas laisser aller :

Autre *fumes* enserré,
Pris, *retenu* e estapé
Cum qui nos eust clos de mur.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1739.)

Lor uncles les *retint* od soi.
(*Brut*, ms. Munich, 3869.)

La garnison prisent et *retinrent*, et mirent en prison. (Menestrel de Reims, § 107.)

— Garder près de soi, pour soi :

Tant an *retint* dunt ses cors puet guarir.
(*Alexis*, xiᵉ s., 20ᵈ.)

Ço dit li cuens : Jo n'en ferai nient.
Deus me cunfunde, se la geste en desment :
.xx. milie Francs *retendrai* bien vaillanz.
(*Rol.*, 787.)

Le poe del lion *a retenue*,
Si l'a a son archon devant pendue.
(*Aiol*, 1334.)

Ne ne puet li dis baillis *retinir* la dite copie. (1319, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 75, J. d'Arbaumont.)

— Garder la mémoire de :

Saint Morisse et Sebastiien,
Ypolite ; ches trois *retien*,
Par cui Dius vers toi plaidera.
(Renclus, *Carité*, cxcvi, 10.)

— Réserver (qqchose) :

Ma grant honur t'*aveie retenude*.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 82ᵇ.)

Et se jou respasse de ceste maladie, jou, Jehans devant nommes, prenc et *retieng* plain pooir de ces devises rapieler, muer, cangier. (Oct. 1297, *Ce sunt les devises Jehan de Urelenghehem*, Fonds des Testaments, chir., A. Tournai.)

Ne *retenray* qui vaille un ail
De ma terre.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 342.)

Cf. VII, 141ᵇ.

**retenter**, v. a., tenter de nouveau :

Quant de Sathan *ies* rassalis
Et *retemptes*, et tu travailles,
Chou sueffre Dius, ke mius en vailles.
(Renclus, *Carité*, cxliii, 7.)

C'est assez d'avoir tenté la premiere et seconde fortune, sans *retenter* la troisiesme, possible contre la volonté de Dieu. (Brant., *Des duels*, Œuvr., VI, 360, Lalanne.)

**retention**, s. f. ; *retention d'urine*, maladie de la vessie qui rend l'émission de l'urine difficile :

De la suppression ou *retention d'urine*. (Paré, XV, 51.)

Cf. Retencion, VII, 140ᵇ.

**retentir**, v. — N., renvoyer un son éclatant :

Les cors ais bouches comencent a chassier,
Sounent cil graile et cil olifant chier,
(Cil menuel pranent a rechignier)
Que tous li bois et li gaus *retentiet*.
(*Garin le Loherain*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 120, 3.)

En une forest sunt entrez,
Ki des chans d'oiseaus *retentist*.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 8902.)

Et il s'escrie en haut, que le pales *retent*.
(*Gaufrey*, 5482.)

Tout le pallais en estoit plain et tout en *rotendissoit*. (Ph. de Vigneulles, *Les Loh.*, ms. Metz, fᵒ 59ᵃ.)

— A., répéter :

Le bocage
*Retentit* sa chanson...
(J. A. de Baif, *Eclog.*, IX.)

— N., rendre un son éclatant :

Ne sçay se ma voix *retenti*
Par la maison si comme en bois.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 230.)

— A., faire rendre un son éclatant à :

Et puis mist cor a bouche et si le *retenti*
Et en graile et en gros, que Gloriande oy.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, v. 9825, dans *Hist. littér.*, xxvi, 110.)

Cf. VII, 142[b].

**RETENTISSANT**, adj., qui retentit :

Roches *retentissans*. (Ch. Est., dans *Dict. gén.*)

**RETENTISSEMENT**, s. m., action de retentir :

Moult i oissiés grans criees,
Et *retentissemens* d'espees.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 72[f].)

Et le haut mont Joubert lors respondit cent fois
Aux *retentissemens* de nos gentilles vois.
(Vauq., *Sat.*, I, à M. de Saintem.)

**RETENTUM**, s. m., article faisant implicitement partie d'un arrêt, sans y être exprimé :

Ung *retentum* in mente curiæ, decretum ut memoriæ tantum hominum, non tabularum memoriæ scriptæque mandaretur. (R. Est., 1549.)

Il fut condamné aux galeres seulement, mais avec un *retentum*, ainsi qu'on disoit, de le jeter dans la mer aussitot qu'il seroit arrivé a Marseille. (L'Est., *Mém.*, 2[e] p., p. 626.)

**RETENUE**, s. f.

Cf. VII, 142[b].

**RETERCER**, v. a., labourer une quatrième fois :

Huit jours chascun an, deus jours au sombre, deus jours au *retercier*, deus jours au gahin et deus jours au tramois. (1316, *Chart. de Renard de Choisuel*, A. N. JJ 59, f° 235 v°.)

Deus jours au sombrer, deus jours a *retercier*, deus jours au gayn. (1322, A. N. JJ 61, f° 50 r°.)

Cf. Retiercer, VII, 145[b].

**RETIAIRE**, s. m., gladiateur armé d'un filet pour enlacer son adversaire :

Jamais *retiaires* et laqueaires ne firent plus de tordions contre Seurteurs et Myrmillons. (Aubigné, *Sancy*, Œuvr., II, 364.)

**RETICENCE**, s. f., action de taire à dessein certaines choses :

*Reticence*. Silence, conccasment, conncell Recping. (Cotgr.) Impr., ritrience (entre *retraire* et *retien*.)

**RÉTIF**, mod., v. Restif.

**RETINE**, s. f., membrane formée au fond de l'œil par l'épanouissement du nerf optique :

La premiere et la plus prochaine par derriere est *rethine* appelee pour ce qu'elle est composee de veines et arteres a la maniere d'une rois entrelaciez et tyssues ensamble. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 125[d].)

Cf. Retinne, VII, 145[c].

**RETIRADE** s. f., action de se retirer, retraite :

Le capitaine qui faict une belle *retirade* devant son ennemy, est bien autant a estimer que celuy qui le combat. (Brant., *D'aucunes retraictes de guerre*, Œuvr., VII, 267, Soc. Hist. de Fr.)

**RETIRATION**, s. f., mouvement par lequel on présente à l'impression le verso de la feuille :

Les espreuves et *retirations*. (1576, L. Leroy, dans *Dict. gén.*)

**RETIREMENT**, s. m., action de retirer, rétraction :

Avoec *retiremens* des nes es visages. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 243 r°.)

Convulsion ou *retirement* des nerfs. (Paré, *Œuv.*, VIII, 25.)

— Action de se retirer à part :

Secessio, *retirement* a part, separation. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Retrait :

Rhodes apparut par le *retirement* de la mer. (G. Bouchet, *Serees*, II, 33, Roybet.)

— Action de retirer, de faire partir d'un endroit :

Attendu les injures et torts qui me sont faits, l'heritage de mes enfans usurpé, le *retirement* de mon armee, le commandement que je leur ay faict d'entrer en garnison pour ne troubler l'esperance de paix. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 163 r°, éd. 1572.)

**RETIRER**, v. — A., tirer hors d'un lieu; réfl., *se retirer*, sortir :

Quand les ambassadeurs *se furent retires*. (Amyot, *Vies*, Numa, 10.)

— Détourner :

Ce ne sont que tourmens entrelassez de voluptez, qui, venons a maistriser ceux qui les suivent, les *retirent* de s'employer a ce qui leur seroit prouffitable. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph*, p. 114, Feugère.)

— *Retirer pays, chemin*, s'en aller, s'en retourner :

Suffene
*Retiron pays*.
Jethan
Allon fort;
Noz bestez seront en dommaige.
(*Mist. du viel Testam.*, II, 247.)

Devant doncques chemineray,
Et le *chemin retireray*
De Seir, donc suis descendu.
(*Ib.*, 261.)

— Tirer d'une situation ; tirer d'embarras et mettre en sûreté :

Encore s'esmerveilloit plus le duc de ce que le roy *avoit relyré*, a tout le moyns souffroit en son royaulme les faulx et traistres homicides qui avoient son bon frere occis et mis a mort. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 177 v°, col. 2, éd. 1532.)

— Réfl., se réfugier :

Alaric, roy des Wisigoths, recevant tous les bannis de France qui se *retiroient* en son royaume, se monstroit porter envie a la prosperité et aggrandissement des François. (Vignier, *Bibl. histor.*, II, 119.)

— N., *retirer a, vers*, aller à :

Dix milles (Romains), par divers chemins, *retirerent a* Rome. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, v, 21.)

Icy faisons trop long arrest,
*Retirons* vers nostre maison.
(*Mist. de la Concept.*, f° 15[d], éd. 1540.)

— Discontinuer :

Trop mieux *retirer* me convient.
(*Therence en franç.*, f° 229[a].)

— Ressembler :

Qui est d'arain, ou *retirant* et de la couleur d'arain. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Ahenus.)

Homenaz nous dit... que de ceste contribution et taillon l'une partie seroyt employee a bien boire, l'aultre a bien manger... ce que feut faict et en beau cabaret assez *retirant* a celuy... de Guillot en Amiens. (Rabel., *Quart liv.*, LI.)

— A., tirer d'une chose (ce qu'elle produit) :

Pour yaus tant plus *retirer* et faire meilleur et plus diligant debvoir. (xiv[e] s., Valenciennes, ap. Littré, *Suppl.*)

Pour un petit d'argent que j'en pourrais *retirer* en les vendant. (Amyot, *Vies*, Caton, II.)

— Par extens., faire sortir :

Ces diversites causent les divers moyens dont l'on se sert a *retirer* les bles. (Ol. de Serr., II, 6.)

— *Retiré*, part. passé, vivant à l'écart, loin du monde :

J'ai tousjours aimé la vie *retiree*, le repos et l'estude. (Amyot, *Vies*, Numa, 9.)

— Substantiv., résumé :

Quelque fat de general n'eust pas fait ce traict, ains eust faict du sot, du fendant et du mauvais, du froid, du *retiré* et de l'altier. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, xxvii.)

Cf. Retiré, VII, 146[a].

**RETOMBEE**, s. f., ce qui retombe :

Vous voyez combien le pourfil des fueilles a de pente ou *retumbee*. (Delorme, *Archit.*, VI, 4.)

— Portion d'une voûte qui, retombant sur un pied-droit ou sur un mur, permet de la poser sans cintre :

Jusques a la haulteur de la *retumbee*. (1518, dans *Dict. gén.*)

**RETOMBER**, v. n., tomber de nouveau, après s'être relevé ou avoir été relevé :

*Retomber*. Recidere, relabi. (R. Est., 1539.)

— Fig. :

Il se faict diverses praticques qui vous pourroient faire *retomber* au danger que vous aves esvité. (10 déc. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 67.)

**RETONDRE**, v. a., tondre de nouveau :

Touz les cheveus li recoupe et *retont*
Et le bliaut li recope environ.
(*Enfances Vivien*, B. N. 1449, 605, p. 39.)

Pour feire *retondre* sa livree. (1365-66, A. N. KK 241, f° 11 r°.)

Item, a Lievin, le tondeur, pour *retondre* .XXIII. aunes des dis draps. (5 nov. 1404, *Tutelle des enfants Lotart le Roy*, A. Tournai.)

**RETOR**, mod., retour, s. m., action de revenir en arrière :

Une douzaine ou deux de personnes, qui s'entretinssent par la main, et qui sautassent, qui virassent d'aller et de *retour*, en avant et arriere ; ne vous sembleroient ils pas fols ? (B. Des Per., *Nouv. recreat.*, Du docteur, f° 129 r°, éd. 1572.)

— Coude, angle que forme une ligne, une surface :

... Et li *retours* de le masiere, ausi, viers le maison ki fu Jehan Parent que Colars Cokars tient, est toute Jehan de le Porte, sauf çou que Colars Cokars a ses aises de corbiaus et parmi tant il doit faire pais de l'aiwe ; et de ce *retour* devant dit jusques a le rue c'on apiele le Caingle, li masiere est toute Colart Cokart devant noumet. (Mai 1295, *C'est Jehan de le Porte et Colart Cokart*, chirogr., A. Tournai.)

Une encoingneure et *retour* de voye. (R. Est., *Dictionariolum*.)

— Action de revenir au lieu d'où l'on était parti :

Et cil restoit an grant redot
Qu'aucuns ne l'an eust menee,
Qui la l'eust sole trovee,
Si se hastoit mout del *retor*.
(Chrest., *Erec et Enide*, 4586.)

Vers l'abé se met au *retour*
Le dame et li dit par amour.
(Renclus, *Miserere*, CCXLVII, 1.)

Pour *retour* de chevaux. (19 janv. 1313, *Ord.*, A. N. JJ 57, f° 18.)

Je seray tres ayse d'avoir de vos nouvelles par le *retour* de ce laquais. (10 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, à mon cousin le duc de Nivernois, t. IV, p. 274.)

— Par extens. :

Le tour et le *retour* des temps et des saisons.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, la vanité, I.)

— T. de jurispr., action de revenir à un possesseur antérieur :

Et se ele et ses sires lessoient la maison decheoir ou fondre, ou il vandissent bois ou estans qui n'aust autre foiz esté vanduz, cil a qui li *retors* de la terre devroit avenir, pourroit bien demander le bail a avoir par droit. (*Etabl. de S. Louis*, I, xx, p. 30, Viollet.)

Cil qui devroit avoir le *retor* de la terre. (1270, *Ord.*, I, 205.)

— Prov., *a beau jeu, beau retour*,... :

Voyla la response de M. le connestable, et digne d'un tel capitaine, et qui se peut dire *a beau jeu beau retour*. (Brant., *Rodomont. espaign.*, II, 27, Buchon.)

La c'est *a beau jeu beau retour*, chacun joue son personnage a qui mieux mieux. (Est. Pasq., *Rech.*, VIII, 59.)

— *Sans retour*, sans possibilité de revenir :

Prestre, trop aroit grant tristour
Tantes mors soffrir *sans retour*.
(Renclus, *Carité*, XCIV, 1.)

Lor pechiez lor a molt grevez
Qu'il ont tot perdu *sanz retor*
(Guiot, *Bible*, 1604.)

— Action de revenir ajouter qqchose pour rendre un échange égal :

Se je te vent sentier par ma tenure, lors porras tu a moi avoir *retor* de garantisse. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 231[b].)

— Ce que l'on rend sur une somme d'argent, la monnaie d'un achat :

Puis me conta qu'ayant acheté une carpe toute vive, et que, voulant mettre le *retour* de son argent en sa bourse... (G. Bouchet, *Serees*, VI.)

Cf. VII, 148[b].

**RETORDEMENT**, s. m.

Cf. VII, 149[a].

**RETORDRE**, v. a., tordre de nouveau ; tordre à plusieurs tours :

Quiconques veut estre fillaresse de soie a grans fuiseaus a Paris, c'est a savoir desvudier, filer, doubler et *retordre*, estre le puet franchement, pour tant qu'il oevre aus us et aus coustumes du mestier. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XXXV, I.)

— Fig. :

Ansi ke lo damaige de nostre profession *retorst* li pitiez et li humle devotions de la consciance. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 82 r°.)

**RETORNER**, mod. retourner, v. — A., tourner dans un autre sens :

Chascuns des habitans du dit Voignory qui ont pres ou finaige du dit lieu doivent fauchier, *retourner* et reprandre lours herbes. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 103, J. d'Arbaumont.)

Sur le soir il *retourna* proue. (Brant., *Grands Capit.*, I, XXII.)

— *Retorner sa robe*, changer d'opinion, de parti :

Apres avoir faict grande profession de l'evangile pendant le regne du roy François premier de ce nom, jusques a encourir la male grace de la Sorbonne pour ceste raison (laquelle il ne craignoit a cause de l'appuy qu'il se sentoit avoir dudict prince) il *retourna sa robbe* au regne du roi Henri deuxieme de ce nom (pourtant qu'il voyoit que ceux qui faisoyent profession de l'evangile, n'avoyent pas du bon alors en la cour) voire la retourna tellement qu'on n'y recognoissoit plus rien. (H. Est., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XXVI.)

— Réfl., *se retorner*, se tourner dans un autre sens ; fig. :

*Retourne toi*, gens avulee !
Regarde sor ton destre les
Com li kemins est grans et les.
(Renclus, *Carité*, CLXXII, 3.)

— A., faire changer (qqu'un) d'avis :

Uns jouvenchiaus voloit laissier le siecle, et maintes fois, quant il s'aloit rendre, si le *retournoient* mauvaises pensees. (*Vie des Pères*, ms. Lyon 772, Bullet. A. T., 1885, p. 79.)

— Présenter (qqchose) de diverses manières :

Le roy Henry d'Engleterre, qui estoit sage et congnoissant en toutes choses, assembla en ce tempz grant conseil en son pallaiz de Wesmoustre, ouquel furent plusieurs archevesques et evesques, ducz, contes, barons et chevalliers, qui *retournerent* maint article touchant les nouvelles advenues de France. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 192.)

— Faire reporter au point de départ ; fig. :

Encores, dist Oisille, fut bien tenu ce gentil homme a la dame, par le moyen de laquelle il *retourna* entierement son cueur a Dieu ? (Marg. d'Ang., *Hept.*, XXIV.)

— Réfl., *s'en retorner*, se diriger vers le lieu d'où l'on vient :

Tuz *s'en returnent* sur dam Eufemien.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 64[a].)

L'emperere de France, com il fut curunez
E out faite s'offrende a l'alter principel,
A la sale a Paris si *s'en est returnez*.
(*Voy. de Charlem.*, 58.)

— N., se diriger de nouveau vers un lieu ; fig. :

Nous *retourrons* au duch de Lancastre. (Froiss., *Chron.*, VIII, 31, Raynaud.)

— Par extens., revenir :

Le roy nagaires *estoit retourné* de sa grant maladie. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 81, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Ou le roi estoit, qui *estoit retourné* a convalescence. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1393.)

— Se diriger vers le lieu d'où l'on vient :

Bien set s'il lo poet fere aler,
Ne l'estoet mes de lui doter,
Ne del repairier n'a dotance,
Ainz est de ço bien a fiance
Que la iert sa fin, la morra,
Et que james ne *retorra*.
(Ben., *Troie*, 779.)

N'en puis aler par autre tor ;
A Dieu vos commant ; je *retor*.
(*Dolop.*, 2468.)

Par voisdie et par san nos covient a errer,
Se nos an saine vie an volons *retorner*.
(BODEL, *Sax.*, II, p. 149, Michel.)

La chasse finee la royne *retourna* au chasteau. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXIV.)

— A., *retorner la veie, retorner chemin*, revenir sur ses pas par la même voie, le même chemin :

Li jorz s'en vait e la nuit vient ;
De ses faucons perdre se crent.
A *retorner la veie* entent
Par la forest dreit a sa gent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25312.)

Le messager romain depesché avec bonne esperance de secours, *retourna le chemin* qu'il estoit venu. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, I, 9.)

Le roy bien content, *retourna* en France *le* mesme *chemin* qu'il estoit venu. (ID., II, II, 3.)

— En parlant d'une chose, être rendu à un possesseur antérieur :

Et si le dit Robert, duc de Borgogne, moroit sans hoirs de son cors, tous li heritages ainsi que il a o avroit de la descendue et de la succession o deu don de nostre chier pere Hugues...*retorneroit* anterement sans contredit a nostre chier frere Robert. (1276, dans *Hist. de Bourgogne*, II, 44.)

— Revenir à ce qu'on avait quitté :

Et toy, Liberté desiree,
Deesse, ou t'es tu retiree ?
*Retourne*, o douce Liberté !
(DESPORTES, *Chansons*, Douce Liberté désirée, etc.)

— Revenir sur qqchose :

S'il n'ist do sens ainz qu'il *retort*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 7c.)

Cf. VII, 150c.

**RETORQUER**, v. a., retourner :

Comme li pueples *retorquast* en Dieus les causes de toutes les choses prosperes et adverses. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 277c.)

Les autres veulent l'un a l'autre bien profittable, mais chascun le *retorque* ou raporte principalment a soy meismes. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 515d.)

**RETORS**, adj., retordu :

Car Carites nous avoit tuers
Ensanle come fil *retuers*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXII, 6.)

Les quelles manges elles cosent de fil *retours*. (15 janv. 1339, S. Benigne, Moniales de Larrey, A. C.-d'Or.)

.I. noir capron de soie *retorse*. (28 sept. 1361, *Exéc. test. de Jehan le Flamant*, A. Tournai.)

.VII. livres de fil pers *retors*. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une corde deux fois *retorce*
Endurera plus d'une force.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 13 r°, éd. 1619.)

— Recourbé :

Uns baston noelleus, quaré,
Lonc et *retort*.
(MOUSKET, *Chron.*, 5887.)

Et n'a que deux lettres en tout, qui sont fort *retorses*. (BELON, *Singularitez*, I, 23.)

**RETORSION**, s. f.

Cf. VII, 151c.

**RETORTE**, s. f., cornue :

Toutes lesquelles choses digereras par l'espace de trois jours au bain marie, distilleras par le filtre en *retortes* ou cornes bien lutees. (EVON., *Tresor*, c. XXX.)

**RETOUCHE**, s. f., action de retoucher :

Pour la couverture du pavillon et *restouche* de la couverture du chasteau. (1507, *Compt. du chât. de Gaillon*, p. 273.)

**RETOUCHER**, v. a., toucher de nouveau :

Dant Constans la *retouche*
D'un fuisil qu'il avoit mout gros.
(*De Constant du Hamel*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, IV, 193.)

**RETOUR, RETOURNER**, mod., v. RETOR, RETORNER.

**RETRACER**, v. a., tracer de nouveau :

Ces tentacions *retracent* peu a peu ce qui plaisoit. (GERSON, dans Dochez.)

— Anc., rechercher la trace de :

Les nynfes, cependant, que Juppin embrassoit,
Librement s'en alloient ; en vain les *retraçoit*.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Forest.*, I, 8.)

**RETRACTATION**, s. f., retraite :

Elle n'avoit d'autre but que de plaire et contenter son frere, et, des meshuy, ne contenter le monde, et tenir compaignie a son frere en sa *retractation* et prieres. (BRANT., *Des dames*, IX, 619, Lalanne.)

1. **RETRACTER**, v. — A., retirer formellement (ce qu'on a dit) :

Paier ou *retracter* le marchié. (ORESME, *Eth.*, IX, 1.)

2. **RETRACTER**, v. a., retirer, raccourcir, rétrécir :

Pour lesquels (faisceaux de paille) faire tenir, ou et comme il appartient, faudra a cela assujetir le fossé, en le façonnant plus estroit par bas que par haut, non en pente et talussant, ains a plomb et droicte ligne, se *retractant* en quarré, en l'endroit que poseres le plancher, pour, comme sur des murailles, demeurer ferme et asseuré. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, II, 1, éd. 1605.)

**RETRACTION**, s. f., action de rétracter, de se retirer par contraction :

Spasme ou convulsion est *retraction* et mouvement involontaire des nerfs. (PARÉ, *Œuv.*, VII, 9.)

— Fig. :

Je sens, dist Pantagruel, en mon ame *retraction* urgente, comme si feust une voix de loing ouye. (RABEL., *Quart livre*, ch. LXVI, éd. 1552.)

Cf. VII, 152b.

**RETRAIRE**, v. a.

Cf. VII, 153b.

**RETRAIT**, s. m., action de retirer :

*Retraict* de premesse. (*Cout. de Bret.*, II, Cout. gén., II, 759, éd. 1635.)

— T. de droit coutum., droit qu'avait un parent de la ligne de celui qui avait aliéné un domaine de le racheter dans un délai déterminé :

Pour le *retraict* que je voulloys fere de la rente que mon frere Françoys a vendue sur ses prays. (*Mises et recept. de Gill. de Gonberv.*, p. 151.)

— Résidu de la mouture :

Ilz ont les vins, les espisses et les bons pains, et nous avons le soille, le *retrait* [et] le paille. (FROISS., *Chron.*, X, 96, Raynaud.)

— Copie d'un acte judiciaire :

Le suppliant demandoit a avoir le *retrait* de la dite verité, nons, seurnons, et depositions de tesmoings. (1383, A. N. JJ 124, pièce 143 ; Duc., *Retractus* 1.)

Cf. VII, 156a.

**RETRAITE**, s. f., action de se retirer d'un lieu ; part., marche en arrière d'un corps de troupes qui se retire devant l'ennemi :

Markes a fait sonner le *retraite*, et il sont tout trait ariere. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 78b.)

— Relais :

Item environ .IIII. arpens que pres que *retraites*. Item deux estangs si comme il se comportent. (1353, *Aveu de la Mothe*, paroisse de Montcorbon, chastell. de Chateauregnart, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 214 v°, A. Loiret.)

L'estang devant la dite maison ensemble les noes et *retraites* d'iceluy estang. (1389, *ib.*)

— Reflux :

Ils distrent du craspois que se il est navrez en aucun port et il s'em fuit ou que il viegne apres .I. flo et une *retrete*, se il vaut plus de .L. livres, il est le duc. (*Echiq. de Norm.*, p. 49, Marnier.)

— Fig., faux-fuyant :

Toute tourna s'entente en deduit de chiens et d'oisiaus et a conjoir la roine sa feme, que il moult amoit ; et nonporquant si li disoit elle mainte *retraite* et felenesse parole. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 104, Michel.)

— Lieu où l'on se retire ; lieu de refuge :

Le doubte de la fureur des villains... leur avoit interdit l'entree des villes et villages, dont n'avoyent *retrecte*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 19 v° ; I, 172, Soc. Hist. de Fr.)

Qui se jettera, si Dieu veut, chez moy: mais tant y a, que je ne l'y appelleray pas. C'est la *retraitte* a me reposer des guerres. J'essaye de soustraire ce coing a la tempeste publique, comme je fay un autre coing en mon ame. (MONT., II, 15, p. 408, éd. 1595.)

— Retrait :

Et a garantir as diz religieus les choses dessus dictes de toutes *retraictes* des hoirs a feu Raoul,... et pourchacier que les choses dessusdictes demourrent as diz religieus encontre tous ceulx qui rectraire et empeschier les vourroient. (1326, A. N. JJ 64, f° 152 v°.)

— Sorte d'amende :

De chascun qui fornie a chascune fournee, et se il i a *retraite*. chascun qui ara eu la *retraite* paera oudit fournier .II. den. (*Lib. rubeus*, f° 5[b], A. Calvados.)

Comme le prevost de la prevosté de S. Riquier eust approchié icellui suppliant d'un explois, que on dit *retraite*, pour attribuer a son proffit, et laquelle *retraite* icellui suppliant avoit paiee au lieutenant du dit prevost. (1372, A. N. JJ 104, pièce 215; DUC., *Retractum*.)

Lequel sergent mist la main au dit Richart pour deux *retraittes* que le dit prevost disoit estre a lui deues. (1386, A. N. JJ 130, pièce 19; DUC., *ib.*)

Si l'obligé est defaillant de payer aux termes a lui donnes, et le crediteur se retrait au greffe, l'obligé sur qui le retrait est fait, chet en amande de dix sols envers la ville pour chacune obligation, car il n'y a qu'une *retraite*, posé que la dite obligation contienne plusieurs termes de payement. (*Cout. de la municipalité d'Abbeville*, XXXII; DUC., *ib.*)

— Rétraction :

Ja soit que ces *retraictes* de nerfs se facent par maladie caduque. (R. EST., *Dict.*, Comitialiter.)

— État de ce qui est en arrière d'un alignement :

A Jehan du Moret, rocquetier,... pour .LXVIII. piez de pierre de *rettraittes* et gamets employee audit mur, et par lui livree, comme dessus, au pris de .VII. lbz. .XI. s., .VIII. d. t. le cent. (1481, *Compte des fortifications*, 19[e] Somme de mises, A. Tournai.)

— T. d'escrime, *a la retraite, a retraite*, en retirant l'arme :

La veissies, par aatie,
Geter de boins cops d'escremie,
Doner sor aus d'espees traites ;
Sovent en getent *a retraites*.
(CHREST., *Percev.*, 13183.)

Moult sçavoient de l'escremir
Et jeter cols a le *retraite*.
(ID., *ib.*, 25464.)

Oliviers l'aperchoit, si l'a bien droit visé,
*A retraite* le fiert du branc d'acier trempé.
(*Fierabras*, 1480.)

Felenessement les convoie
A l'espee qu'il tint traite,
Onques n'i gaita *a retraite*
N'a entredeus ne a souspene,
Ains fiert la ou il les assene.
(GAUT. DE BELLEP., *Machab.*, B. N. 19179, f° 17 v°.)

Et li done *a la retraite* de tels cols que molt le domagent et empirent. (*Artur*, B. N. 337, f° 66[a].)

De l'espee qu'il a traite,
Fiert a plain cop et *a retraite*.
(*Gilles de Chin*, 5029.)

— *Coup de retraite*, et absol., *retraite*, coup donné en retirant l'arme :

Isnelement li recort sore,
Met pié avant, jete *retrete*.
(*Ren.*, Br. VI, 1210.)

A .I. *colp de retraite* dont il fu enseignes,
En fist voler la teste.
(*Chev. au Cygne*, II, 2095.)

Car armeures ont tres fines
Qui tailles et *retraites* brisent.
(G. GUIART, *Roy. lingn.*, 10944.)

**RETRANCHEMENT**, s. m., action de retrancher :

Se bien ne retrenchiez le cuer
De mal, ce sachiez a nul fuer
Autres *retrenchement* n'i valt.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, f° 27 v°.)

Lequel pris desdis bos avoit esté par ledit seigneur retrenché et ramené a juste pris, par lequel *retrenchement* deffailloit a asseoir oudit eschange la somme de soixante quatre livres dont lidit seigneur li assist en certain lieu. (1325, A. N. JJ 64, f° 49 v°.)

Cf. RETRENCHEMENT, VII, 158[a].

**RETRANCHIER**, mod. retrancher, v. a., enlever d'une chose une partie qu'on en sépare :

Quant tu *retranches* voyrement
A ton compoygnon les pechez.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, .)

Item que tout foullon solloient payer pour une chevalerie .xxv. s. et .x. s. a le confrarie saint Christofle, lesdis consaux l'*ont retranchiet* et diminué lesdis .xxxv. s. a .xx. s., esquelx .xx. s., on prendra .v. s. t. pour le dicte candeille saint Christofle, et le vin de l'office. (18 juillet 1402, *Reg. aux public.*, 1393-1408, A. Tournai.)

— Fortifier par des retranchements :

Et desja avoit on commencé de besongner a la fortification, mesmement en l'endroit ou l'on *retranchoit* la ville, en y faisant deux boulevars. (B. DE SALIGNAC, *Siege de Metz*, p. 513.)

Cf. RETRENCHIER, VII, 158[a].

**RETRANSPORTER**, v. a., transporter de nouveau :

Incontinent apres ce, nous et nostre dit lieutenant nous *retransportasmes* sur le lieu ou le cas estoit advenu. (XV[e] s., *Enquête sur le meurtre du duc d'Orléans*, Bibl. Ec. des Ch., 16[e] sér., I, 218.)

Il a convenu que le roy a present *ait* rebailleez et *retransporteez* audit conte de Charolois, filz dudit duc de Bourgongne, lesdiz citez, villes, etc., et tout le paiz de Picardie. (MAUPOINT, *Journ.*, Mém. Soc. hist. Paris, IV, 88.)

**RETRAVAILLER**, v. a.

Cf. VII, 157[c].

**RETRAYANT**, s. m., celui qui exerce le retrait d'un héritage.

Cf. RETRAIANT, VII, 152[c].

**RETRECIR**, v. a., rendre plus étroit :

*Retroicissant* le double type.
(*Traité d'alch.*, 92, ap. Littré.)

Pour *restroicir* la voye de la riviere. (20 février 1494-23 mai 1495, *Compte d'ouvrages*, 1[re] Somme de mises, A. Tournai.)

**RETRECISSEMENT**, s. m., action par laquelle une chose se rétrécit :

Un *retrecissement* de nerfs. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 81 r°.)

Les boyaus souffrent un *retressissement*. (ID., *ib.*, f° 31 v°.)

Il parle aussi du *restroississement* de la largeur. (DELORME, *Archit.*, VIII, 5, f° 236 v°, éd. 1567.)

**RETREMPER**, v. a., tremper de nouveau ; durcir par une nouvelle trempe :

Qui la voie tenir savroit,
Au lac ki s'i poroit enbatre,
La le (l'épée) poroit faire rebatre
Et *retremper* et faire saine.
(CHREST., *Perceval*, 4845.)

— Adoucir de nouveau en y ajoutant de l'eau :

Et l'autre li *retrempe* de fresche aigue son vin.
(*Berte*, 1361.)

**RETRIBUER**, v. a.

Cf. VII, 158[b].

**RETRIBUTION**, s. f., salaire déterminé d'un service, d'un travail :

La *retribussion* des pecheours. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 112[b].)

Com digne *retribucion*
En arez du grant roy celestre.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 41 r°.)

Et ne devons a nostre dit sire le roy des choses dessusdictes fors prieres et oroisons et dismes *restribucions*, et retenons a plus dire et desclairer se mestier en est. (1418, *Dénombr. du baill. du Cotentin*, A. N P 304, f° 170 v°.)

**RETROACTIF**, adj., qui exerce une action sur ce qui est antérieur :

Clause *retroactive*. (1534, *Ord.*, dans *Dict. gén.*)

**RETROCEDER**, v. a., céder à un autre ce qu'il nous avait cédé lui-même.

— N., par latinisme, reculer :

Lorsque Mars au signe de Libra (qui est son detriment) parfoys arrete ou *retrocede*, ou retrogradé. (ROUSSAT, *Estat et mutat. des temps*, p. 133, éd. 1550.)

**RETROCESSION**, s. f., marche en arrière :

Car les superieurs et pondereux planetes (qui sont Jupiter, Saturne et Mars) se doibvent joindre et appliquer en maint de sortes par stations et *retrocessions*. (ROUSSAT, *Est. et mutat. des temps*, p. 134, éd. 1550.)

**RETROGRADATION**, s. f., mouvement rétrograde :

Conbustion et *retrogradation* et defaute de clarté. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 24 r°.)

Ou estans parvenues (ces planètes) elles retournent contre le soleil par voye de *retrogradation*. (Du Pinet, *Pline*, II, 15.)

**RETROGRADE**, adj., qui va en arrière :

Singnes *retrogrades* ou reculans. (*Des .vii. plannettes*, B. N. 2485, f° 14 v°.)

Il recapitule par ordre *retrograde* ce qui est dit es trois premiers chapitres. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 351ª.)

— Se disait d'une sorte de rime telle que le second vers devait commencer par le mot qui finissait le premier et ainsi des autres :

Balade equivoque, *retrograde* et leonime : et sont les plus fors balades qui se puissent faire, car il convient que la derreniere sillabe de chascun ver soit reprise au commencement du ver ensuivant en autre signification et en autre sens que la fin du ver precedent ; et pour ce sont telz moz appellez equivoques et *retrogrades*. (Eust. Desch., *Œuvr.*, VII, 277.)

— *Retrogradé*, part. passé ; t. de poés. anc., mis sous forme de vers rétrogrades :

Equivocacion *retrograde*. (Id., *ib.*)

Une balade *retrograde*, qui se dit a droit et a rebours. (Chr. de Pis., *Œuv.*, B. N. 604, f° 2ª.)

— S. m., anc., retour :

Leur *retrogarde* eust estupé, ce croy,
Gaultier Geffroy par ville et par beffroy.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Voy. et conq. de Ch. VIII.)

Par le *retrograde* des froidures et gelees. (O. de Serr., *Th. d'agric.*, VI, 26, éd. 1805.)

**RETROGRADER**, v. — N., retourner en arrière :

Sans *retrograder* plus loin en arriere jusques a la tour de Babel. (Vigen., *Comment. de Ces.*, p. 97.)

— A., faire retourner en arrière :

Vous savez qu'il y a ordonnance
Que l'aisnee a la preeminance
Et doit la jeune preceder,
Par quoy n'y a point d'aparance
De me vouloir *retrogarder*.
(*Deb. de la dame et de la bourg.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 14.)

Il fait sur ce modele un luth harmonieux
Qui mene au bal les monts, *retrograde* les cieux.
(Du Bartas, 2ᵉ *sem.*, 1ʳᵉ j., Les artifices, 503, éd. 1602.)

**RETROMPER**, v. a., tromper de nouveau :

Me veux tu *retromper?* va t'en, je te promets
Par mon saint Apollon, de ne t'aimer jamais.
(P. Rons., *Elég.*, 21, OEuv., p. 643, éd. 1584.)

**RETROUER**, v. a., trouer de nouveau :

*Avoir* refait, resaudé, *retrauwé* et remis a point .iii. douzaines de bendes des pons, de le Porte Coqueriel... (18 août-17 nov. 1431, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

*Retrouer*. To make new holes into ; to pierce or bore again. (Cotgr.)

**RETROUSSER**, v. a.

Cf. VII, 159ª.

**RETROUVER**, v. a., trouver de nouveau :

... Por quoi et conment
Les ars *furent* premierement
Trovees et apres savees
Par lo deluge et *retrovees*
Des prodomes qui se penerent.
(Gaut. de Metz, *Image du monde*, 671, ms. Harl., P. Meyer, *Romania*, XXI, 495.)

**RETS**, mod., v. Roi.

**RETUER**, v. a., tuer de son côté, tuer à son tour :

C'est une gent qui Dé ne sert ;
Bien se *retue* et bien se pert
Qui entrals chiet, morz est sanz faille.
(Ben., *Troie*, 28777.)

Cil se tornent tot a un fes,
Qu'il ne se sorent sostenir :
A terre les covint venir.
Bernarz esquasha qatre leus,
Et Belins en *retua* deus.
(*Péler. Renart*, p. 430, Martin.)

**REUNION**, s. f., action de réunir :

Item que euls deulx ensamble entendront desormais par bonne *reunion* servir selon son estat a tous grans affaires du royaulme. (Wielant, *Antiq. de Flandre*, p. 367.)

**REUNIR**, v. a., unir des parties séparées :

Ycelluy duchié et appartenances *soient reauniz* et remis au demaine de la couronne. (1400, *Ord.*, VIII, 419.)

Lesquels (pays) nous y *avons reunis*, rejoinctz et reannexes. (1476, *Ord.*, XVIII, 255.)

**REUSSIR**, v. a., avoir une issue (quelconque) :

Lesquelles (choses) si elles eussent esté precipitees, *fussent reuscies* au contraire. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VII, f° 203 r°.)

Ce mot accord qui est emprunté de l'italien, aussi bien que *reussir*. (Pasq., *Lett.*, t. I, p. 105, éd. 1619.)

— Par extens., devenir :

Un enfant de maison... ayant plustost envie d'en *reussir* habil'homme, qu'homme sçavant. (Mont., *Ess.*, I, 25, p. 82, éd. 1595.)

**REVALIDATION**, s. f., action de revalider :

Quant aucuns auront leurs lettres rompues ou perdues par caducité, fortune de feu, mangerie de rats et souris, ou autres inconvenients, ils en pourront faire remonstrance en nostre dicte cour, afin d'avoir *revalidation* ou nouvelles lettres. (*Cout. de Hainault*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 75ᵇ.)

**REVALIDER**, v. a.

Cf. VII, 162ᶜ.

**REVALOIR**, v. a., rendre la pareille (en bien ou en mal) :

On s'addonne de faire plaisir a ceux qui le pourront *revaloir*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 427ª.)

— Recompenser :

Part de m'arme, part de mun cuer,
Ceo ne pot estre a nul fuer
Qu'ensemble od tei ne m'en auge
Et que je tant ne te *revauge*
Que rei, contes, dux e barons
Mettrai en tes subjeccions.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4778.)

Cf. VII, 163ª.

**REVANCHE**, s. f., action de reprendre sur qqu'un l'avantage qu'il a pris sur nous :

Puet faire li devant diz cuens guerre et *revange* et aide a ses amis toutes les foiees qu'il li plaira. (1358, Ch. des compt. de Dole, B 226, A. Doubs.)

Bailler la *revanche*. reddere certamini potestatem, facere lusus repetendi copiam. Or ça la *revenche*. Age, revincendi causa certamen instauretur. (R. Est., 1539.)

Pourquoi ne me seroit il pas permis d'avoir ma *revenge* sur luy? (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 222ª.)

**REVANCHER**, v. — A., venger :

*Revengeant* mon honneur par une juste voye.
(Schelandre, *Tyr et Sidon*, 2ᵉ journ., ii, 2.)

Voyla comment le dict baron *revancha* la mort de son jeune frere. (Brant., *Des duels*, Œuvr., VI, 331, Lalanne.)

— Réfl., reprendre sur qqu'un l'avantage qu'il a pris sur nous :

Certes povrement *se revenge*
Saint Antoine qu'il ne s'en venge.
(Guiot, *Bible*, 2091.)

Ainsinc Pecunne *se revanche*.
(*Rose*, 5221.)

Nous serons tres aise de *nous* pouvoir *revancher* de ce plaisir. (31 mai 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 358.)

Je crains que mes ennemys attaquent pour me disvertir d'icy, ou *se revanger* de la perte que j'espere, avec l'ayde de Dieu, qu'ils feront bien tost de celle cy. (25 août 1597, *ib.*, p. 831.)

**REVANCHEUR**. s. m., celui qui revanche, venge qqu'un :

Le sanglier, serviteur et *revencheur* de Diane. (G. Morel, dans *Dict. gén.*)

*Revangeur*, m. A revenger. (Cotgr.)

**REVASSER**, v. a., se laisser aller à des rêveries :

Vous ne faictes que *ravasser*
(*Nouv. Pathelin*, p. 162.)

Seigneurs, je suis en fantasie,
*Ravassant* en une merveille
Dont jamais je n'ouy pareille.
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 85b, éd. 1537.)

**REVASSERIE**, s. f., action de rêvasser :

Ce n'est que une *ravasserie*
De son parler.
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 71d, éd. 1537.)

**REVASSEUR**, s. m., celui qui rêvasse :

Il n'a garde nous eschapper,
Est il en poinct le *ravasseur*.
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 47a, éd. 1537.)

**REVÊCHE**, mod., v. REVESCHE. — **RÉVEIL, RÉVEILLE-MATIN, RÉVEILLER**, mod., v. RESVEIL, RESVEILLE MATIN, RESVEILLER.

**REVEILLON**, s. m., petit repas qu'on fait la nuit en compagnie :

Voyez gesir le plaisant maistre Pierre
Qui en ses faitz par tout passa Villon,
Et Pathelin. Pourtant, a *reveillon*,
Tout bon compaing De profundis luy donne,
Priant a Dieu que ses maulx luy pardone.
(*Leg. de P. Faifeu*, Epitaphe.)

Bou dites vien quand nous estions en Saboye, nous troubions de tels *rebeillons* en la tente de Monsur de Bord. (AUBIGNÉ, *Fæneste*, I, 6.)

Cf. RESVEILLON, VII, 134b.

**REVEILLONNER**, v. n., faire un réveillon :

Sous ombre de *reveilloner* et d'esbatre. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 426b.)

**REVELATEUR**, s. m., celui qui révèle qqchose :

Que ilz ne soient pas *revelateurs* de conseil ne flateurs. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 185 r°.)

Vrays annunciateurs et *revellateurs* des choses futures. (*Trad. d'Orose*, I, f° 200c.)

**REVELATION**, s. f., action de révéler :

Lumiere a la *revelaciun* des genz. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 16 r°.)

Excepté deus des escuelles que il avoit eues par la *revelaucion* de un juyf. (1318, A. N. JJ 56, f° 97 r°.)

— Part., inspiration par laquelle Dieu fait connaître les choses surnaturelles :

Apres tant halte *revelation*. (*Job*, p. 508.)

**REVELER**, v. a., faire connaître ce qui était tenu caché :

Par tel gent *sont* tuit *revelé*
Li mal qui amont sont levé.
(BEAUMAN., *Manekine*, 17.)

— Part., en parlant de Dieu, faire connaitre aux hommes par une inspiration surnaturelle :

En l'esguar[de]ment des genz *revelad* la sue justise. (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambr., XCVII, 3.)

**REVENANT**, adj.

Cf. VII, 166c.

**REVENANT BON**, s. m., profit éventuel qui revient d'une affaire, d'un reliquat; adjectiv. :

Sa Majesté estoit bien advertie que les uns ny les autres n'avoient pas la moitié du nombre d'hommes qu'ils devoient avoir, et que par ce moyen il se trouveroit tant de deniers *revenans bons*, qu'il y auroit de quoy en payer l'armee un mois entier. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

**REVENDAGE**, s. m., action de revendre :

Les deniers qui ysseront d'iceluy *revendaige* seront employez es fortifications de la ville. (8 fév. 1460, *Ord.*, XIV, 514.)

— *Revendage du roi*, et absol., *revendage*, vente, par les soins d'un fermier du roi, des biens d'un débiteur, remis volontairement par celui-ci entre les mains du fermier pour payer son créancier :

Le suppliant requist que les namps feussent mis au *revendage*. (1412, A. N. JJ 166, pièce 329.)

Le *revendage* des namps, .v. s. (1424-1425, G 639, A. Seine-Inférieure.)

Toutes personnes obligées, condemnees ou autrement tenues de payer aucunes sommes de deniers, peuvent s'adresser au fermier du *revendage* du *roy*. Et a icelluy fermier garnir la main de biens meubles, exploictables pour la somme deue par le debteur, et en ce faisant le dit fermier du dit *revendage* doit signifier au creancier qu'il a la main garnie de biens pour le payer, en quoy faisant a trois sepmaines de terme pour payer le dit creancier par le dit fermier, lequel avec la caution de la dite ferme, sont tenuz par prison payer le dit creancier, les dites trois sepmaines passees. Et en ce faisant le dit fermier du *revendage* a et luy est deu par le dit debteur au sol la livre de la dite debte. Et des lors que le dit fermier a signifié la main pleine, le debteur a main levee de ses biens prins par le sergent. (1556, *Cout. de Dourd.*, Nouv. Cout. gener., III, 132.)

**REVENDEUR**, s. m., celui qui achète pour revendre :

... Tanz a ci *revendeors*
Que Joseph n'ot ci de paiors.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, f° 108d.)

Item, que nus *revenderes* de fuere ne puist vendre ne acater fuere, devens Tournay, devant le Toutsains, sour .C. s., et sen mestier pierdre .I. an. (XIIIe s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 63 r°, A. Tournai.)

Li *revendiarres*. (Fin du XIIIe s., *Cens dus au chap. de Bourg.*, S. Urs. et S. Jean des Champs, A. Cher.)

Li *revandours*, que vandent par detail faigos. (1357, *Atour*, dans *Hist. de Metz*, IV, 173.)

*Revendeur* de poisson. (1469, *Monstres gen. des nobles*, A. Eure.)

Cf. REVENDERESSE, VII, 166c.

**REVENDICATION**, s. f., action de revendiquer :

Puis qu'il avoit eslu premier le droit de *reivendication*. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 1re p., f° 82d, éd. 1486.)

Action de *reivindication*. (R. EST., 1539.)

*Reivendication*. (*Cout. d'Aoste*, p. 90.)

*Revendication*. (COTGR.)

**REVENDIQUER**, v. a., réclamer comme sien (ce qu'un autre détient) :

Comment on le peut et doit *reivendiquer* sur celui qui l'auroit achetee. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 1e p., f° 82b, éd. 1486.)

Pol de Buisencourt, revendeur de biens meubles, .x. l. pour avoir hors heure receu en sa maison ung lit et ung couvertoir que Jehan le Wainier ly avoit vendu clandestinement, et le livré combien qu'il appartenist a Marguerite Barbastre. Et si est le dicte Marguerite receue a *revendiquier* ce qui est trouvé en nature. (15 janv. 1437, *Reg. de la loy*, 1425-1441, A. Tournai.)

**REVENDRE**, v. a., vendre de nouveau :

Neis le vielle renovele
Se colour, ke vieilleche effache,
Et soi *revent* por jovenchele.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXVI, 8.)

Molt menjuent et molt *revendent*,
Et molt achatent et dependent.
(GUIOT, *Bible*, 2064.)

— Vendre ce qu'on a acheté :

Et s'il avenoit que Jakemes de Cambrai u si oir volsissent cel hiretage *revendre*. (22 janvier 1267, *C'est Gillion Gourdine et Jakemon de Cambrai*, Cité, chirog., A. Tournai.)

Ke ne fust nus osteliers en Tornai ki drapast ne ki acatast drap pour *revendre*, et que nus osteliers ausi n'acatast keval a sen oste pour *revendre*. (Sept. 1276, *Registre* (fragment) *de la loi*, Ste Lusse 1275-id. 1276, A. Tournai.)

— Fig. :

Mes or le *revendent* li fil.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, f° 108c.)

**REVENIR**, v. — N., venir de nouveau ; en parlant de personnes :

... Licerent *revenir* al... (*Fragm. de Valenc.*, r°, l. 4.)

Vent et *revent*.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 4453.)

... Quant *revenrrez* demain.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 7a.)

— En parlant de choses :

Or *est* sa joie *revenue*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 835.)

La nuit *revent*, le jur s'en vet.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 5172.)

— Venir d'un lieu à un lieu d'où l'on était parti ; en parlant des personnes :

E bien lur dist qu'il *revendreit*
E que al *revenir* voldreit
Aconte oir de ses serganz
Si des petiz come des granz.
(*Besant de Dieu*, 145.)

— Réfl., même sens :

Que trois jours luec ne sejourna,
Au quart s'en *revint* a Dondeu.
(BEAUMAN., *Manekine*, 2939.)

Et puis *se revenoit* mangier en son hostel. (*Liv. du Chev. de La Tour*, CXXVII.)

— *Revenir a soi*, ou absol. *revenir*, et *se revenir*, reprendre ses esprits :

La dame maintenant se pasme,
Au *revenir* sospire et pleure.
(RENAUT, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 566, 44.)

Girars ha male teste, mais bientost *se revient*.
(*Gir. de Ross.*, 946.)

A ces paroles Theagenes commença a *se revenir* un petit. (AMYOT, *Theag. et Car.*, II.)

Il ne faut que frotter les genitoires du cheval avec vin aigre, car incontinent il *se reviendra*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 254, Roybet.)

— Fig., *revenir a son premier propos*, le reprendre :

Ne vois pas que tu *reviens a ton premier propos?* (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 91, éd. 1868.)

— En parlant des choses :

Si on donne, c'est afin que les coups *reviennent*, comme on dit ; et si on preste, on regardera toujours : un tel peut me faire plaisir. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 555, col. 2.)

— Réfl., *se revenir*, prendre couleur, étant passé au feu, en parlant d'une viande :

Et comme on voit un haranc sur la grille
*Se revenir*.
(MELL. DE S. GEL., *Œuv. poét.*, p. 84, éd. 1719.)

— N., venir comme profit :

Mais apries se decies, il doit *revenir* a ses .II. filles. (Juin 1261, *Donation*, chirogr., A. Tournai.)

— Se rapporter exactement :

Pour .I. blot d'estain pesans au pois de Bruges .CXXXV. lb. *revenans* a no pois a .C. et .XXV. lb. et .III. quartrons net. (1358, *Li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, XI, A. Valenciennes.)

Il (Merovée) commença de regner le .XXV^e. an de l'empereur Theodose le jeune, qui *revient* a l'an de Jesus Christ .CCCCXLIX. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, XI.)

— Infin. pris substantiv., retour :

Adieu, jusques au *revenir*.
(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 144.)

Je ne demande aux dieux pour recompense
Qu'Athenien jamais a moy ne pense,
Ou qu'il ne puisse avoir le souvenir
D'Aristides jusqu'a son *revenir*.
(F. SAGON, *le Coup d'essay*, Resp. à l'Epistre de C. Mar., ap. Cl. Marot, *Œuv.*, VI, 17, éd. 1731.)

**REVENTE**, s. f., nouvelle vente d'un même objet :

... En constraingnant Jehan de Hauldien, y denommé, par la *revente* de la maison et heritaige mentionnee esdictes lettres. (9 janvier 1572, *Decret au prouffit de Charles van der Doncq*, chirogr., A. Tournai.)

— Droit dû au seigneur sur les ventes en sus du droit ordinaire :

En tous cas sont deues ventes et *reventes*. Si comme se la vente est d'eritage... et li marchies couste .LX. lb. quites au vendeur, l'acheteres doit pour le .XII^e. denier .C. s. pour droites ventes, et pour les *reventes* le .XII^e. denier de .C. s., ce sont .C. d. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1581, Am. Salmon.)

L'abbé et couvent de Lonlay a droit en lad. forest tel qu'il prend le dixiesme denier en toutes les revenues, proffictz et esmolumentz d'icelle par la main de Madame ou de celuy a qui la terre apartient, tant des ventes, pasnages, amendes, comme de toutes autres *reventes* quelconques. (Vers 1346, *Droits d'usance dans les forêts de Passais et d'Andaines*, Usages de cette forest de Passais.)

**REVENU**, s. m., ce qui revient annuellement à qqu'un d'un bien, d'une pension, etc. :

Hommages, *revenus*, servis, usages, angars, parangars. (1360, *Concess. faite à l'év. de Belley par Amédée VI*, A. Bourg.)

Et tellement ont les dits religieux gouverné la dicte eglise et *revenus* d'icelle. (1417, *Cartul. de Cysoing*, p. 322.)

Cf. REVENU 1, t. VII, p. 167^b, et REVENU 2, p. 167^c.

**REVENUE**, s. f., t. de chasse, action des bêtes revenant du bois pour pâturer :

Le seigneur de Montgoubert affermoit qu'il avoit droit de chacer au levre et au goupill, et de tendre a la croupie et a la *revenue*. (1328, A. N. JJ 65, pièce 143 ; Duc., *Revenuta* 2.)

Aprez ce qu'ils orent beu, s'en alerent chacier a la *revenue* des lievres. (1384, A. N. JJ 124, pièce 360 ; Duc., *ib.*)

— T. de forest., jeune bois qui revient, qui repousse sur une coupe de taillis :

Seront gardees et deffendues les *revenues* copees a taille et a ordon, jusques elles aient accompli le temps de quatre feuilles et un may. (1307, *Cart. de Pontigny*, p. 172.)

Cf. VII, 167 .

**REVEOIR**, mod. revoir, v. a., voir de nouveau :

Morz est Rollanz, jamais nel *reverreiz*.
(*Rol.*, 3802.)

Par *reveer* nos granz ligneez
Qui de nos remistrent irees.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1425.)

— Fig., examiner de nouveau :

Cependant j'en appelois devant celuy qui peut tout, qui *a reveu* le proces, a cassé les arrests des hommes, m'a remis en mon droict. (18 mai 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 487.)

**RÊVER**, v. n.

Cf. RESVER, VII, 134^b.

**REVERBERANT**, adj., qui a la propriété de reverbérer :

La lumiere de vertu qui est en vous est *reverberant*. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, prol.)

**REVERBERATION**, s. f., répercussion de la lumière ou de la chaleur :

Pour la *reverberation* du venin que le miroir li rent. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 1878.)

La *reverberation* de leurs longues froidures (des Alpes), perpetuelles en plusieurs endroits, gastent et retardent les lieux prochains de produire leurs fruits. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 4.)

— Par extens. :

Je consyderoye
Que des douleurs que sur mon corps portoie
Mon cher enfant avoit compassion
Par cordiale *reverberation*
Qui aggravoit ses tourmens tellement
Qu'il enduroit et souffroit doublement.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XI.)

— Écho :

A mes hautains cris et *reverberations* des bois survint un tres beau, jeune et brave escuyer. (*Alector*, f° 16 v°, éd. 1560.)

**REVERBERE**, s. m.

Cf. VII, 168^b.

**REVERBERER**, v. — A., en parlant d'une surface, renvoyer les rayons de lumière, de chaleur qui la frappent ; par extens. :

Pour *reverberer* la lumiere et la flamme sus la matiere a calciner ou a distiller. (PARÉ, XXVI, 2.)

— N., en parlant d'un rayon de lumière, de chaleur, être renvoyé par une surface :

Une muraille blanche ou *reverberoit* la clarté de la chandelle. (MARG., *Nouv.*, LIV.)

— Fig. :

Gloire paternelle luy *reverberoit* en face. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 142.)

— Réfl., dans le sens du neutre :

Je ne puis pas ici endurer, les rays du soleil *se reverberent* si fort. (PALSGR., *Esclarc. de la lang. fr.*, p. 682.)

Cf. VII, 168^b.

**REVERDIR**, v. — A., rendre de nouveau vert :

Que bruil e pré *sunt reverdi*.
(MARIE, *Lais*, Laustic, 60.)

Mais nostre Seigneur a sa priere le *reverdist* tellement que il geta escorce et fueille nouvelle, contre le cours de nature. (*Livre du Chev. de La Tour*, LXXXVIII.)

Soit li doulx may honnorez, c'est raisons,
Qui *reverdist* prez, arbres et buissons.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 222.)

Ne james n'a envie
S'asseoir sur branche *reverdie*.
(LE ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuvr., II, 127.)

— N., redevenir vert :

Les herbes et li arbre comencent a *reverdir*. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 142ᵃ.)

— Fig., rajeunir :

Si vous me faictes ce plaisir, ma seule maistresse, je *reverdiray* tout ainsi que fait la fleur en ung beau pré a la prime voire. (*Troilus*, I.)

— *Planter la qqu'un pour reverdir*, le laisser en plan :

Et emportit avec luy les dites .viii. lbz, et *plantit* ainsy le dit castellain son oncle *pour revuerdir*. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1480.)

Autres feignent croire qu'il jouyt d'une nouvelle amoureuse, qu'il ne tient conte d'elle, qu'il la mesprise, et de la prend des occasions de l'abandonner et le *planter la pour reverdir*. (Lariv., *Le Fidele*, IV, 4.)

— Réfl., dans le sens du neutre :

Le printemps est venu, et fait dehors si tresbel que les prez et les arbres et toutes autres choses *se reverdissent*. (*Troilus*, VII.)

Cf. Reverdir 1 et 2, t. VII, p. 169ᶜ.

**REVERDISSEMENT**, s. m., action de reverdir, état de ce qui reverdit :

Erbes ont *reverdissement*.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 34ᵈ.)

— Fig. :

Que en ce temps qui est en quaresme et ou temps que les boys reverdissent nous ayons *reverdissement* de devocion et conscience. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fᵒ 224 rᵒ.)

Tant s'en faut que ce soit apporter remede a la maladie qui s'offre, qu'au contraire c'est un rengregement et *reverdissement* de la plaie. (E. Pasq., *Exhort. aux princ.*, p. 5, éd. 1561.)

**REVEREMMENT**, adv., avec révérence :

Ainsi *reveramment* et divinalment avironnees. (Maizieres, *Songe du viel peler.*, III, 4, Ars. 2683.)

Mais bien et *reveremment* appareilles awec les sausses appartenans a yceaus. (1355, *Compte*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 29.)

Si le fist moult grandement et *reveramment*. (Froiss., *Chron.*, VIII, 11, G. Raynaud.)

Et quant elle put tenir la dextre main, la baisa moult *reverentement* en grandes larmes et soupirs. (Ol. Maillard, *Pass. de N. S. J. C.*, p. 67.)

Il convient a tous chevaliers *reverentement* traicter leur bonne fortune, sans la molester ny gehainer. (Rab., *Gargant.*, XXXV.)

**REVERENCE**, s. f., respect profond :

Ordent il meesme prior
Qui o *reference* fera
Ce que li abes enjoindra.
(Nicole, *Reigle de S. Ben.*, 3712, Héron.) Lat. : Qui tamen præpositus illa agat cum reverentia quæ ab abbate suo ei injuncta fuerint. (*Regula S. Benedicti*, cap. lxv, p. 195, éd. 1595, in-16.)

Nous lor devons grant *reverenche*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 138.)

Teus ne donroit por lui .i. coutiel a blanc man- [che,
Qui pour vous li portoit ounour et *reveranche*.
(*Cheval. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 351, 14.)

Nule fause ouevre del mestier devant dit ne doit estre arse, pour les *reverances* des sains et des saintes. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXII, 7.)

Ains li portast en *revelence*
Por sele dame en qui semblance
Ele estoit e formee e faite.
(*Mir. de Sardenai*, 251, G. Raynaud.)

Il doibt faire et accomplir en toute *reverence* et sollicitude toutes les choses qui luy seront enjoinctes, commises et commandees de son abbé. (*Expos. de la reigle M. S. Benoit*, fᵒ 152ᶜ, éd. 1486.)

— *Parlant en reverence*, formule d'excuse pour dire une chose qui pourrait choquer :

Je vis du jour a la journee, et *parlant en reverence*, ne vis que pour moy. (Mont., III, 3, p. 29.)

— Mouvement du corps pour saluer respectueusement :

Adonc se leverent il contre lui, et li cuidierent faire le *reverensce*. (Froiss., *Chron.*, IV, 178, Luce.)

**REVERENCIEUSEMENT**, adv., d'une manière révérencieuse :

Et puis saluarent tous les cardinaux tres *reverentieusement*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, vii.)

**REVEREND**, mod., v. Reverent.

**REVERENDISSIME**, adj., très révérend :

Li *reverentissime* archevesque de Salerne. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VIII, 1.)

*Reverendissime* et tres scientifique docteur. (Est. Medic., *Chron.*, I, 361.)

**REVERENT**, mod. révérend, adj., digne d'être révéré :

Le saeal nostre *reveren* pere et sangnor. (Trad. du xiiiᵉ s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fᵒ 47ᵈ.)

A *reverent* pere en Nostre Signeur Nicholan, a cel tans eveske de Cambrai. (1273, *Confirm.*, Mon. pour serv. à l'hist. de Nam., du Hain. et du Lux., I, 363.)

Votre *reverente* paternitey. (1318, *Cartul. de S. Taurin*, LXXXIX, A. Eure.)

— Respectueux :

Aymon
Que tu es *reverend !*
Renaud
J'ay plus de reverence
Et Bradamante aussi, que vous de bienvueillance.
(Rob. Garnier, *Bradamante*, II, 364 Foerster.)

— Puissant, illustre :

Et furent tout d'acort li prince *reverent*
Pour livrer un assault assez hastivement.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, var. des v. 3971-4006.)

... Tous sont princes et princesses
*Reverens* et de grans nobleces.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 2079.)

**REVERER**, v. a., traiter avec un respect profond :

*Reverer* ou avoir en reverence. (R. Est., 1539.)

Pourquoy le leon, qui de son seul cry et rugissement espovante tous animaulx, seulement crainct et *revere* le coq blanc ? (Rab., *Garg.*, X, éd. 1542.)

**RÊVERIE**, s. f.

Cf. Resverie, VII, 134ᶜ.

**REVERNIR**, v. a., vernir de nouveau :

A Jehan Quenon, pointre, pour sa paine d'*avoir* nettyet, repoint et *revernit* ung tabliel ou le Transfiguration Nostre Seigneur est pointe. (1458, *Exéc. test. de Jacques Lion*, A. Tournai.)

A Guy Hogheur, paintre, pour *avoir revergny*, repain et requitoquet d'asur, de blancq et noir et aultres coulleurs necessaires tout a l'olle, le gadran dudit belfroy, 8 lb. (1506, *Compte d'ouvrages*, ib.)

**REVERS**, s. m., côté d'une chose opposé à celui par lequel on la regarde, on la présente de préférence :

Il montoit au *revers* d'une grande eschelle. (*Mém. de Boucic.*, I, 6.)

— Coup donné de gauche à droite, avec une arme maniée de la main droite :

Ce fut luy le premier qui invanta en ses combats les *revers*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, viii.)

Mais la belle le receut sur son escu, desireuse d'esprouver sa force contre le Polonnois, auquel elle ramena un si grand *revers* qu'elle trancha les resnes de son cheval. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, fᵒ 177 vᵒ, éd. 1588.)

Cf. VII, 170ᵇ.

**REVERSAL**, adj., donné en retour ; subst., au f. plur. :

Lesdites reprinses (des fiefs) faites, sont donnees lettres de la part de son altesse, tesmoingnantes le devoir des vassaux, qui reciprocquement doivent donner *reversales* de ce de quoy ils auront reprins. (1594, *Cout. de Lorraine*, tit. V, art. 6, Nouv. Cout. gén., II, 1104.)

**REVERSEMENT**, s. m.

Cf. VII, 171ᵇ.

**REVERSER**, v. a.

Cf. VII, 171ᵇ.

**REVERSI** et **REVERSIS**, s. m., jeu de cartes où gagne celui qui fait le moins de levées :

Je blasme en ce vers le jeu de desplaisance
Qu'on nomme *reversis*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, fᵒ 112ᵇⁱˢ rᵒ.)

*Reversi*. A kind of trumpe (played backward, and full of sport) which the duke of Savoy brought some ten yeares agoe into France. (Cotgr.)

Cf. Reversin, VII, 172ᶜ.

**REVERSION**, s. f.

Cf. VII, 172[c].

**REVERSOIR**, s. m., ouverture par laquelle se déverse le trop-plein d'un réservoir :

L'aisement de peschier en l'iaue de Noirecourt jusques au moulin et en l'iaue de Belise dou moulin jusques au *reversoir*. (1309, A. N. JJ 41, f° 106 r°.)

Y a une autre aise de ville sur la rue du Casteller, qui contient trois pietz de large, qui va jusques au *reverchoir*, et s'il y avoit aucun empeschement d'arbres, on le polroit copper. (1507, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, II, 488.)

1. **REVESCHE**, mod. revêche, adj., peu accommodant :

La felonnesse, la *revesche*
Atropos qui tout empeesche.
(*Rose*, 20002.)

Ce Tissaphermes qui au demeurant estoit homme *revesche*, se laissa si bien aller a ces flatteries... (AMYOT, *Vies*, Alcib., 47.)

— Apre au goût :

Gout *revesche*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 90 r°.)

Vin aspre et *revesche*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 504.)

— Violent :

Des qu'as nues lassus amont
Saillent et volent les flammesches ;
Lors est si fiers et si *revesches*
Li grant brasier et la grant flamme.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, col. 248.)

2. **REVESCHE**, mod. revêche, s. f., étoffe de laine frisée et à longs poils :

Cincq aulnes de *reveche* rouge. (1480, *Compt. de tut.*, f° 61[b], A. Finistère.)

Des burats, des *reverches*, des cordillats. (OL. DE SERR., VIII, 3.)

**REVESTEMENT**, mod. revêtement, s. m., action de revêtir :

La dicte reception de fraternité et amyable compagnie, don de collier et *revestement* de l'abit dudit ordre se fera en l'eglise. (1470, *Ord. de Louis XI pour l'ordre de S. Michel*, ms. Bibl. Louvre, E 1444, f° 35 r°.)

Cf. VII, 174[c].

**REVESTIR**, mod. revêtir, v. — A., couvrir qqu'un d'un vêtement spécial ; absol., couvrir d'un vêtement celui qui en manque :

.VI. aunes et demie de gris drap, dont lesdis enffans *furent revesty*. (20 déc. 1404, *Tut. des enfants de Mathieu Consart*, A. Tournai.)

De le requeste de le garde des povres enffans trouvez, qui requiert avoir aide pour *revestir* .VII. povres trouvez qu'il a presentement a revestir. (24 octobre 1458, *Reg. des Consaux*, 1457-1461, A. Tournai.)

— Par plaisanterie :

Et la veulent fouetter et bien *revestir* avec un balay. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XVIII.)

— T. de féodalité, investir :

... Tous biens quel que il soient et an *avons revistu* lou dit Jehan. (1267, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 36 v°.)

Je me desvi et en *resvi* yceux religieux. (1346, *Lett. du prév. de Sommaret*, ap. Bulliot, *Abb. de S. Martin*, II, 203.)

— Mettre sur soi (un vêtement) :

De la sainte chemise que ele *out revestu*.
(*Voy. de Charl.*, 189.)

— Mettre de nouveau sur soi :

Cist nel fereit pur nule rien,
Que devant vus ses dras *reveste*.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 285.)

— Part., en parlant d'ecclésiastiques, de personnages attachés au service d'une église, mettre sur soi les vêtements propres à tel ou tel office :

Ke t'aprent, quant *ies revestis*,
L'aube, ki est estroite as mains,
Et le chainture dont ies chains ?
(RENCLUS, *Carité*, LXXIV, 5.)

Li prestres *revestuz estoit*,
Qui maintenant devoit chanter.
(CORTEBARDE, *Des trois avugles*, ap. Bartsch, *Lang. et littér. fr.*, 635, 7.)

Li hermites *se reviestoit* por dire messe. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 127[b].)

Item, le jour c'on fist le service dou trentel, au priestre qui *fu reviestis* a le messe. (31 août 1362, *Exéc. testam. de Jehan Trotemenut*, A. Tournai.)

Item au diaque et subdiaque *revestis* a le dicte messe, et au coriste *revestib* d'une cape, qui tenra coer. (13 juillet 1399, *Cartulaire de l'eglise Ste Catherine*, f° 28 r°, A. Tournai.)

Aux chappelains fondez en ladicte eglise saint Brixe pour leur sallaire d'*avoir esté revestu* ausdis services, et aidié audit curé a faire lesdis services. (16 févr. 1461, *Exécut. testam. d'Ector de Flamecourt*, A. Tournai.)

Aux chappelains et clers de ladicte eglise, pour leur sallaire d'avoir allé, avec ledit curé, en leur habit d'eglise, querir en la maison dudit feu le corps d'icelui, et le convoyé jusques a sa sepulture, et pour *avoir esté revestis* et tenu coer. (4 janv. 1463, *Exéc. testam. de Jehan du Masich*, A. Tournai.)

Item au grand clercq pour estre ausdis vigilles et messe, et pour *estre revestis* comme coriste, et sonner le nuict dudict obit et l'endemain au matin. (1520, *Cartul. de l'église S. Piat*, f° 51 r°, A. Tournai.)

— Par extens., faire revêtir :

Sos clerjes pres et *revestit*
Et ob ses crois fors s'en exit.
(*S. Leger*, 145, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 11. 28.)

— N., se couvrir d'un vêtement particulier :

Il les fait *revestir* et chapes afubler.
(*Voy. de Charlem.*, 143.)

— A., couvrir d'un dessus qui rehausse, qui garnit, qui protège :

A Caterine Cartonne, pour son sallaire d'*avoir* recousu .XXVI. vieses hottes, ratasselé et remis a point .XIIII. pareilles vieses hotes, et trois autres *reviesties* et renarmees de toille, pour ce, a le dicte Caterine... .VI. s. (1422-1423, *Compte des fortifications*, 8[e] Somme des mises, A. Tournai.)

*Avoir revesty* d'assielles et de croustes le pont dormant de le porte du Bruille. (19 nov.-16 févr. 1431, *Compte d'ouvrages*, 3[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Deux ensengnes de ploncq, *reviesties* de gros pumiaux, et estoffees de heuse, de penacles, d'arcques. (1436-1437, *Compte des fortifications*, 5[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Et les forests gastees de l'ardeur
Feit *revestir* de nouvelle verdeur.
(CL. MAR., *Mét. d'Ov.*, l. II, p. 75, éd. 1596.)

— *Revestu, revesti*, part. passé :

Clers *revestuz* an albes et an capes
Metent le cors enz en sarqueu de marbre.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 117[b].)

— Substantiv., prêtre, personnage attaché au service d'une église et recouvert des habits propres à tel ou tel office :

Choisist e veit les *revestuz*
E set qu'il portent granz vertuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5405.)

Premiers, ont li dessus nommet payet au curet de la Mazelaine, et au clere, au capelain, et au fossier, tant pour le don u tiestament, ke li defuns leur donna, comme pour les vigilles, et le maise, et les *reviestis* de la dicte messe, et pour les tiesmoing ki vinrent par devant les eskievins pour le tiestament a aprouver. (Mai 1326, *Exécut. test. de Colart le Blank*, A. Tournai.)

Item, pour le curet, et le clerc, et .II. capelains, tant pour vegilles, tant pour les *revestus* a le messe, .XVI. gros. (XIV[e] s., *Li frait Pierart Daubi, pour le cause de le sepulture de Jehenne de Potes, se femme*, chirogr., A. Tournai.)

.I. obit, cascun an, en l'eglise Saint Jehan, pour l'ame de son pere et mere, a *revestis* et a carité. (19 nov. 1400, *Exéc. testam. de Santé le Boucq, v[e] Colard de Nornut*, A. Tournai.)

**REVÊTEMENT**, **REVÊTIR**, mod., v. REVESTEMENT, REVESTIR.

**REVEUE**, mod. revue, s. f., action de voir de nouveau :

Si me vient il tousjours en cueur ou teste
Un grand regret de vous perdre de veue,
Et un desir de prochaine *reveue*.
(CL. MAR., *Epistre pour un gent. de la court*, Œuvr., p. 167, éd. 1596.)

— Action d'examiner de nouveau :

Si ledit vicomte vient a faire renouveller les devant diz chose devant la Nativité S. Jean Baptistre,... elles seront prisagiees selon la teneur des lettres de leur premiere paix, et aussi s'il plaist audit M. Eon il pourra avoir ladite *reveue* devant ledit terme. (1317, *Partage*, ap. Moreau, *Hist. de Bret.*, I, 1275.)

La ditte *reveue* et prisage. (*Ib.*)

— Fig. :

C'est le vent qui fait la *reveue* de la terre,

charriant les nuees comme des acqueducts et canaux pour verser de l'eau et abbreuver les biens de la terre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 583, éd. 1622.)

— Partic., inspection d'hommes de troupes :

C'est la *reveue* de messire Hue de Boullon chevalier laquelle fu veue au bois de Vincennes. (1356, Cab. du Chatellier, au Kernuz.)

On passeroit les *rewues* des armees. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, III, 13.)

**RÊVEUR**, s. m.

Cf. RESVEOR, VII, 134b.

**REVIRADE**, s. f., action de se retourner :

J'ay autrefois employé a la necessité et presse du combat des *revirades*, qui ont faict faucee outre mon dessein. (MONT., III, 8, p. 105, éd. 1595.)

— Fig., détour :

Tu luy imputes qu'il est ennemy des ordres religieux et huguenot, ingenieux a trouver des soupplesses et *revirades* contre l'honneur de l'Église, impertinent et importun a outrance. (NIC. PASQ., *Lett.*, X, 5, éd. 1723.)

**REVIREMENT**, s. m., action de revirer, de se retourner en sens contraire :

Par merveilleux *revirement* de fortune. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 107 r°.)

Jonction de pieces, *reviremens* et entortillemens. (CHOLIERES, *Apres disn.*, p. 212, Tricotel.)

**REVIRER**, v. n.

Cf. VII, 176b.

**REVISER**, v. a., soumettre à un nouvel examen pour réformer au besoin :

Et quant la cartre *revisa*
Et espieli et devisa.
(MOUSKET, *Chron.*, 4000.)

Cf. VII, 177b.

**REVISEUR**, s. m., celui qui revise :

*Reviseur*. It. revisore. Esp. reveedor. (JUN., *Nomencl.*, p. 338.)

**REVISION**, s. f., action de reviser :

... Nous eusson froié et fait despens et pour la *resvision* de iceus (terrages) et pour avoir pais. (1298, D. Grenier 311, pièce 68, B. N.)

Expers a fayre les dicts essais et *revisions*. (XVe s., *Pièce*, dans Est. Médicis, *Chron.*, II, 64.)

**REVISITER**, v. a., visiter de nouveau :

El nun Jesu, ton creator,
Qui te deigna *revisiter*
Par son angre.
(*De S. Laurent*, 715, Werner Söderhjelm.)

Se ilz ne *sont revisitees* desdis rewars dudit mestier. (26 août 1404, *Reg. des mestiers*, f° 45 v°, De l'Aumucherie, A. Tournai.)

Cf. REVISETER, VII, 177b.

**REVIVIFIER**, v. a., vivifier de nouveau :

Pour *revi*[*vi*]*fier* les demi mors, pour reasseurer les tramblans. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, IV, 21.)

**REVIVRE**, v. — N., revenir à la vie :

A toz diran que *revisquet*.
(*Pass.*, 364.)

Ciz frere ere morz et *revit*.
(*De Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 487, 30.)

— Réfl., même sens :

Chi eps lo[s] morz fai *se revivere*.
(*Pass.*, 35.)

**REVOCABLE**, adj., qui peut être revoqué :

Non *ravocable* donaison. (1307, Fontevrault, anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Par don non *revocable*. (1347, Ste-Croix, Gidy, A. Loiret.)

Par titre de donaison a jamais non *revocable*. (1435, *Lett. du D. de Bret.*, Lanvaux, A. Morbihan.)

**REVOCATION**, s. f., action de révoquer :

*Revoquacion*, revocacio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Avant la *revocation* faite des donz qui faiz li avoient esté. (1350, *Aveu*, A. N. P 26, pièce 33.)

La *revocacion* de ceste loy. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 339c.)

— Par latinisme, rappel :

La *revocacion* de la garde de ceulx de Toul. (1400, B 1429, f° 99 v°, A. Meuse.)

Revocatio, *revocation*, rappel. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— T. de l'Écriture, régénération spirituelle ; par extens., dans la liturgie chrétienne, le temps paschal :

El tens de *revocation* ne vest l'on pas dalmaie, fors as diemaines o as festes, mes solement chasuble sor la senestre espaule. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 55 v°.)

Li tans de renovacion ou *revocacion* encommença des Moyses et [ala tres] qu'a la naissance de Nostre Seigneur Jhesu Christ. (*Vie des Saints*, B. N. 20330, f° liminaire, col. A.)

**REVOCATOIRE**, adj., qui entraîne revocation :

Lettres *revocatoires*. (16 mai 1419, *Ord.*, XI, 8.)

— Qu'on peut révoquer en doute :

Penses aux verites notoires
Qui ne sont pas *revocatoires*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 49c.)

Cf. VII, 178a.

**REVOICI**, adv., voici de nouveau :

*Revoicy* celuy que je doy courtiser. (J. DE LA TAILLE, *Les Corrivaux*, f° 89 v°, éd. 1573.)

**REVOIR**, mod., v. REVEOIR.

**REVOLER**, v. n., s'envoler de nouveau :

De ceux qui ja *sont revolez* aux cieux.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 62 r°, éd. 1574.)

**REVOLIN**, s. m., répercussion du vent, du courant :

Nous avions le vent opposé et des *revolins* entre les montagnes qui nous penserent porter sur les rochers. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 518, Tross.)

Cf. VII, 178b.

**REVOLOIR**, mod. revouloir, v. a., vouloir de nouveau :

Ici lairai de lui ester
Et d'Amadas *reveul* parler.
(*Amadas et Ydoine*, 1557.)

Or le refuse, or le *reveut*,
Or en souspire, ore s'en deut.
(BEAUMAN., *Manekine*, 1745.)

— Vouloir à son tour :

D'icest honur ne[m] *revoil* ancumbrer.
(*Alex.*, XIe s., str. 38c.)

Bien *revosisent* tot estre en lor pais.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 20c.)

**REVOLTE**, s. f. et anc. m., action de se révolter :

Les princes, chefs et principaulx aucteurs et conducteurs de la rebellion et *revolte*. (1501, *Ord.*, ap. J. d'Auton, *Chron.*, II, 76, Soc. Hist. de Fr.)

... Murmurent d'un *revolte*. (HARDY, *Alceste*, IV, 1.)

**REVOLTEMENT**, s. m., action de se révolter :

Pour entrer en propos historial sur le *revoltement* de ladite ville de Gennes. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 22 r° ; IV, 90, Soc. Hist. de Fr.)

Adverty des *revoltemens* et troubles advenuz en plusieurs endroicts d'Italie. (THEVET, *Cosmogr.*, XIV, 14.)

**REVOLTER**, v. a., soulever contre l'autorité établie.

Lire ici la cinquième subdivision de l'article REVOLTER, VII, 178c.

— Au réfléchi :

Lequel avant qu'inciter le peuple a prendre les armes, et *se revolter* a leurs princes, et a exterminer ceux qui estoient de loy contraire... (THEVET, *Cosmogr.*, I, 5.)

Cf. VII, 178c.

**REVOLU**, adj., achevé, complet, en parlant des périodes du temps :

L'an *revolu*. (1419, *Compte de P. de la Coudre*, B 2352, A. Côte-d'Or.)

Combien de fois selon ton eme,
D'un cours et d'une raison meme,
Et quel jour tu as *revolu*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 47 v°, éd. 1597.)

Cf. VII, 179a.

**REVOLUTIF**, adj., relatif à la révolution (retour) :

La theologie *revolutive* et prophetique. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

**REVOLUTION**, s. f., retour au point de départ :

Par assidueies *revolutions*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 286.)

Par la *revolution* des sept jours de la sepmaine. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 72[a], éd. 1486.)

La *revolucion* du soleil. (*Jard. de santé*, I, 474.)

— État de ce qui est révolu, achèvement complet :

Duque a la *revolucion* de sis ans prochains a venir. (1267, Mestré, sac 2, ch. 5.)

Jusques a la *revolucion* et accomplissement de neuf ans continuez. (1375, *Bail à loyer*, A. N. MM 30, f° 6 r°.)

— Action de dérouler :

Apres la *revolution* et lecture de plusieurs anciennes escriptures et histoires. (*Lancelot du Lac*, prol.)

— Repli :

Une playe que il a d'encoste l'oyel en le *revolution* de l'esclencq oel. (14 juin 1420, *Reg. de la loy*, 1413-1425, chap. des *Conjuracions et empeschemens de perilz de mort et d'affolure*, A. Tournai.)

**REVOMIR**, v. a., vomir de nouveau :

*Revomir*, revomere, voyez vomir. (R. Est., 1539.)

**REVOQUER**, v. a., anc., rappeler :

Leur anrmes... *sont revochies* a la char. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 148.)

— *Revoquer en doute*, mettre en doute :

Je *revoquerois en doute* tous les comptes qu'on fait de Troye. (Belleforests, *Chron. et ann. de Fr.*, Orig. des Franç.)

*Revoquer en doute* l'autorité des ecritures. (Franç. de Sal., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 47[b].)

— Retirer :

Lesquels proces comme mauvais et iniques, *ont esté* par le saint general concile de Constance canoniquement *revoquez*. (16 fév. 1417, *Ord.*, X, 437.)

Que les ordonnances *soient revoquies*. (16 mai 1458, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, A. Tournai.)

— Redemander, réclamer :

Portez cela au roy, et dites luy que, puisque il luy a pleu me *revoquer* ce qu'il m'avoit donné si liberalement, que je le luy rends et renvoye en lingots d'or. (Brant., *Des dames*, Œuvr., IX, 513, Lalanne.)

Cf. Revoquier, VII, 179[b].

**REVOULOIR, REVUE**, mod., v. Revoloir, Reveue.

**REVULSIF**, adj., qui produit une révulsion :

La phlebotomie est prise aucunesfois comme remede evacuatif, aucunesfois comme antispastic, c'est a dire *revulsif*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 600, éd. 1598.)

**REVULSION**, s. f., action d'un remède qui détourne l'inflammation, l'engorgement, etc., d'une partie malade vers une autre partie plus ou moins éloignée :

En aulcuns cranes ladite veine Pupis envoye quelquefois, par l'un ou plusieurs trous assez insignes, une portion de soy a la teste interieurement, par laquelle peut estre faite evacuation et *revulsion* de la matiere qui interieurement la moleste. (Paré, II, 15.)

**REZ**, adv.

Cf. Ras 2 et 3, t. VI, p. 604[b] et 604[c].

**REZ DE CHAUSSEE**, s. m., partie d'une maison qui est au ras du sol :

*Reez de chaussee*. (4 mars 1504, A. Basses-Pyrénées.)

**RHABDOMANCIE**, s. f., divination à l'aide d'une baguette :

Quant a la *rhabdomantie*, je l'ay veu practiquer a Toulouze. (J. Bodin, *Demonomanie*, f° 56 v°, éd. 1580.)

**RHABILLAGE, RHABILLEMENT, RHABILLER, RHABILLEUR**, mod., v. Rabillage, Rabillement, Rabillier, Rabilleur.

**RHABITER**, v. — A., habiter de nouveau.

— Construire une nouvelle habitation pour :

Et *r'habiter* la cendre de mes peres.
(Rons., *Œuvr.*, p. 627, éd. 1623.)

— N. :

Mais totevoies, entretant ki li Jeu repairrunt a la foyt en la fin del munde, assi com en maison fut rameneiz li prophetes, por ceu ke li predicacions *rabitet* lo parax el pevle ki or resplan. (*Greg. pap. Hom.*, p. 118.) Lat., rursus inhabitet. Impr., rabicet.

**RHAGADE**, s. f., gerçure, crevasse :

Une gomme ... tres utile aux crevures et dures excroissances du siege dictes en grec *rhagadies* et condylornites. (J. Maignan, *Hist. des plant. de Fousch*, CLIII.)

*Rhagade*. A chap, or chawne, comming by cold, etc., in any part of the body, but especially in the fundament. (Cotgr.)

**RHAGION**, s. m., sorte de coléoptère :

Ruteles, rimoires, *rhagions*, rhaganes, salamandres. (Rab., *Quart liv.*, LXIV.)

**RHAPONTIC**, s. m.

Cf. Reupontic, VII, 160[c].

**RHAPSODE, RHAPSODER, RHAPSODIE**, v. Raps...

**RHETEUR**, s. m., professeur d'éloquence :

Contrefaire le *rheteur*, fingere se rhetora. (R. Est., 1539.)

**RHETORICIEN**, s. m., celui qui sait la rhétorique :

Pour ce qu'il appartient a tout homme bien disciplinée nquerir de chascune chose la certaineté selon la maniere et en tant comme la nature d'elle le peut recevoir et le quiert, car c'est presque semblable ou pareil que le mathematicien reçoive persuasion et que le *rhetoricien* requiere demonstracion. (Oresme, *Eth.*, I, 2.)

Alixandre, qui tant ot de pouoir,
Qui le monde soubmist en ses liens,
D'Aristote voult lettres concevoir,
Tant qu'il fut clercs et *rethoriciens*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 88.)

Victorinus *rhetorichyen*, escripteur de pluseurs lettres divines. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, vi, 18.)

— Celui qui composait des panégyriques, des jeux dramatiques, pour des entrées solennelles, des fêtes, etc. :

A Jehan de le Pree, *retoricien*, pour se paine et labeur d'avoir conchiu, devisé, et de tout ordonné et conduit la forme des hystoires... qui, le jour de l'entree du roy nostre dit sire, furent faictes en divers lieux. (1463, *Comptes de l'entrée de Louis XI*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 66.)

Item, pour et en tant moings des joyaulx d'argent qu'il a donnez aux *retoriciens* et joueurs sur le jour de sa feste. (1534, *Compte général*, A. Tournai.)

**RHETORIQUE**, s. f., art de bien dire :

*Rectorique* est une science qui nous enseigne bien pleinement et parfetement dire es choses communes et es privees. (Brunet Latin, p. 470.)

— Par personnification :

Gramaire i est peinte o ses parz...
Et *rhetorique* o jugemenz.
(*Thèbes*, 4752.)

Cf. Rethorique, VII, 145[a].

**RHINGRAVE**, s. m., titre porté par certains seigneurs allemands des bords du Rhin :

Quant a ce que vous avez entendu de la negociation du *rhingrave* en Allemagne. (1549, *Pap. de Granvelle*, III, 359.)

**RHINOCEROS**, s. m., grand quadrupède sauvage de l'ordre des pachydermes, portant une ou deux cornes sur le nez :

L'unicorne *rinocerons*.
(J. Gelee, *Renart le nouvel*, 193.)

Un animal d'Ethiopie nommé *rhinoceros*. (1549, *Entrée de Henry II a Paris*, f° 9 v°.)

Un vieil *rhinoceront*.
(Rons., *Elég.*, XXV, Invective, *Œuvr.*, p. 652, éd. 1584.)

**RHODODENDRON**, s. m., plante toujours verte et à très belles fleurs, de la famille des éricacées :

*Rododendron* en vulgaire langaige et le mot corrompu est appellé lorandron, pour ce que il est semblable aux feuilles de laurier et a la fleur ainsi que la rose. (*Jard. de santé*, I, 395.)

*Rhododendron.* (J. Maignan, *Hist. des plant. de L. Fousch,* CCIV.)

Cf. Lorandron, V, 32[a], et Rodendre, VII, 216[b].

**Rhombe**, s. m., losange :

*Rhombe* et quadrat oblicque. (*L'Œuv. de Ælian,* éd. 1536.)

Les *rhombes* et batailles oblicques. (*Ib.*)

— Nom donné à certains poissons (chétodon, turbot, etc.) :

Le *romb* est ung poysson plat ainsi que le passerat de la mer et la sole. (Desdier, *Trad. du livre de honneste volupté de Platine,* f° 101 v°.)

**Rhomboide**. s. m., parallélogramme dont les quatre côtés ne sont pas égaux comme dans le rhombe ; adjectiv. :

Elle est numereuse autant que d'herbe qui soit sphæricque, oblongue, *rhomboide*, noire claire. (Rab., *Tiers liv.,* XLIX.)

**Rhubarbe**, s. f. et anc. m., plante de la famille des polygonées à larges feuilles, dont les racines sont employées comme toniques et purgatives ; la racine de cette plante :

Et es montaignes de ceste cité croist *reobarbe* et gimgembre. (*Liv. de Marc Pol,* CL, Pautier.)

*Reubarbe.* (*Simples medicines,* ms. Ste-Gen. 3113, f° 15 r°.)

Le *reu barbare* purge humeur colerique. (Oresme, *Eth.,* X, 19.)

Le bon *rhubarbe* se doit eslire le plus pesant. (P. Braillier, *Decl. des abus et ignor. des medec.*)

Le *rhabarbe* naturel n'est pas fort astringent. (Jehan des Moul., *Comm. de Matth.,* p. 375.)

Cf. Reu, VII, 159[c].

**Rhumatique**, adj., rhumatismal :

Maladies *reumatiques.* (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.,* B. N. 210, f° 66[a].)

Aussi l'on voit des glassons flegmatiques
Sortir par bouche et amas *rumatiques.*
(Ch. de la Huetterie, *Contre-blason de la bouche.*)

Cf. Reumatique, VII, 159[c], article auquel on ajoutera les exemples et subdivisions ci-après :

Laquelle eglise, qui est tres froide, *rumatique* et malseine. (1460, A. N. JJ 189, pièce 412.)

En lieux *rheumatiques* et froids. (Franchieres, *Fauc.,* II, 7.)

— Sujet au rhume :

Il sembla que la cygoigne aye la teste moult *reumatique*, car l'eaue presque tousjours degoutte et se distille par son bec. (*Jard. de santé,* Ois., 27.)

**Rhumatisme**, s. m., douleur qui siège particulièrement dans les muscles, les articulations ; anc., fluxion :

Fluxions nommees des Grecs rheumes ou *rheumatismes.* (J. Meignan, *Hist. des plant. de L. Fousch,* dans *Dict. gén.*)

**Rhume**, s. m., inflammation de la muqueuse de la gorge et des bronches, accompagnée de toux, d'enrouement, d'expectoration :

Ne sembloit pas qu'il eust *rieume*,
En haut parle, tel est son tieume.
(*Fauvel,* B. N. 146, f° 15[b].)

— *Rhume fluant,* coryza :

*Ruthme fluant,* debilitation.
(J. Bouchet, *Ep. fam.,* II, lii.)

Cf. Reume, VII, 160[a].

**Rhythme**, s. m., nombre, cadence :

*Rithme* n'est aultre chose que langaige mesuré par longueur de syllabes en conveniente termination proporcionnallement accentué, lequel se faict en plusieurs manieres ou especes cy apres declarees. (P. Fabri, *Rhetor.,* II, 2, Héron.)

Sans *rithme* donc, mais non pas sans raison. (Bon. des Per., *Rec. des œuvres,* p. 162, éd. 1544.)

— Vers :

Je ne me soucye pas grandement d'ouyr voz *rithmes* ou chansons. (Bon. des Per., *Lysis,* p. 4, Rec. des œuvres, éd. 1544.)

— Poésie :

Je ferais grand tort a notre *rhythme* (car j'use volontiers de ce mot, et il ne me desplaist). (La Boet., *Servit. vol.*)

**Rhythmique**, adj., qui a rapport au rythme ; qui a rapport à la poésie :

Il (Simon Gruel) a fait dicter et corriger un livre nommé Rethorique tant prosaique que *rithmique.* (1520, *Permis d'imprimer de l'*Art de rhetorique *de P. Fabri.*)

— S. f., rythme :

Comment des instrumens auront
Desquelz aprendre bien pourront
Se ilz les portent a musique
Pour l'organique et la *rithmique.*
(Guill. de Digulleville, *Trois pelerinaiges,* f° 142[c].)

**Riant**, adj., qui rit, qui a l'air gai :

... La bochete *riant.*
(Chrest., *Clig.,* 821.)

Les oilz vairs et *riantz.*
(J. Bod., *Saisnes,* V.)

— Substant. :

L'aube donnoit aux estoilles la chasse
Pour embellir le *riant* de sa face.
(Est. Forcadel, *Forest d'Odone.*)

**Ribaud**, s. m.

Cf. Ribaut, VII, 183[a].

**Ribauderie**, s. f., acte, conduite de ribaud :

Por chastier tel *rebauderie.* (*Liv. de jost. et de plet,* III, 13.)

Et les fez de *ribauderie.*
(Macé de la Charité, *Bible,* B. N. 401, f° 147[a].)

Molt par fustes hardis et glous
Et vos vient de *ribauderie,*
Quant moi quesistes tel folie.
(Jacq. d'Amiens, *Art d'am.,* 905.)

Si est cy grant exemple aux chevetaines des ostz qui sueffrent a faire force et qui sueffrent les grans *ribaulderies.* (*Liv. du chev. de La Tour,* LIX.)

**Ribleur**, s. m., celui qui court les rues pendant la nuit ; par extens., libertin, débauché :

Devint acoup ung grant *ribleur*
Et puis larron et crocheteur.
(Eloy Damernal, *le Livre de la deablerie,* f° 84[a].)

Malfaisant, pipeur, beuveur, bateur de pavez, *ribleur* s'il en estoit a Paris. (Rab., *Pantagruel,* XVI.)

— Fig., celui qui vole les idées des autres :

Un *ribleur* de parole le devalisera. (L'Hospit., *Reform. de la justice,* 4[e] p., Œuv. inéd., I, 223, Dufey.)

**Ricaner**, v. n., rire avec affectation :

Faineans de cabinet, de cour et de ville, n'estans bons qu'a *ricasner* aupres du roi. (Sully, *Œcon. roy.,* ch. cli.)

Cf. Rechaner, VI, 659[a].

**Ric a ric**, adv., avec une scrupuleuse exactitude :

Duc de Millan fut par hec et par hic,
Dont il est hors, qu'est un mauvais redac,
Car exillé sont François *ric a ric.*
(J. d'Auton, *Chron.,* B. N. 5089, f° 45 v° ; I, 82, Soc. Hist. de Fr.)

Si ces saintes qualites donnees a l'espouse Eglise se doivent prendre *risq a risq.* (Franç. de Sal., *Autorité de S. Pierre,* ms. Chigi, f° 66[a].)

— Juste :

J'ay fait ung hault fait, ung chef d'œu-[vre,
Tant que le courage m'euvre,
Quand j'ay bien songé *ric a ric.*
(Greban, *Mist. de la Pass.,* 23347.)

Chantons, sautons, et dansons *ric a ric.*
(Cl. Marot, *Du jour de Noel,* p. 272, éd. 1596.)

— Anc., *au ric,* même sens :

Euvre tost, ou je te prometz
Que je te garde un entremes
Dont tu seras servy *au ric.*
(*Resurrection de Nostre Seigneur,* dans Fr. Michel, *Argot.*)

Reffaire ung pont rompu jusques *au ric*
Ou une eglise ou la foy tient son nic.
(J. Bouchet, *Labyr. de fort.,* Maz. 10832, f° 129 r°.)

**Richard**, s. m., homme très riche :

Avant que le *richart* eut quelque hoste. (J. de Maumont, dans *Dict. gén.*)

Vois tu bien ces *richards,* superbement vetus
De pourpre et d'ecarlate ?
(J. B. Chassignet, *Psaum.,* XLVIII.)

Cf. Richart, VII, 186[a].

**Riche**, adj., anc., puissant :

*Rices* hom fud, de grand nobilitet.
(*Alexis,* xi[e] s., str. 3[d].)

A gentils reis de *riche* lin.
(*Gormond et Isembard,* ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.,* 36, 40.)

Carles se dort, li empereres *riches*,
Sunjat qu'il eret as graignurs porz de Sizre.
(*Rol.*, 718.)

Chascuns mande en sa terre sa *riche* baronie.
(J. Bod., *Saisnes*, VII.)

Le rei de France Louis
Ert sis plus *riches* ennemis.
(Guill. de Saint Pair, *Mont Saint Michel*, 1571.)

Tant est *riches* le Deus de gloire.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 22 r°.)

A Lille en fu faite justice,
Et s'ierent cil haut ome et *rice*.
(Mousk., *Chron.*, 17902.)

Tout celle semainne fumes en feste et en quarole, que mon frere li sires de Vauquelour et li autre *riche* home qui la estoient, donnerent a manger chascuns li uns apres l'autre. (Joinv., *S. Louis*, § 110.)

— Par extens., très grand, très important, considérable :

La veissies .i. *riche* pogneis.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 9b.)

A la *rike* bataille ne fauras tu.
(*Aiol*, 3411.)

... Et les voiles
Qui mult furent *riches* de toiles.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 44a.)

La les ataindent la mesniee Hervi :
Sor eus refu li *riches* chapleis.
(*Garin le Loh.*, 1re chans., V.)

Car en infer vont li bel clerc, et li bel cevalier qui sont mort as tornois et as *rices* gueres. (*Auc. et Nic.*, VI, 33.)

Et sacies qu'il ot en talent
Que il vaura ja esprover
Et veoir son *rice* corage.
(*Atre perill.*, B. N. 2168, f° 24c bis.)

— Fig., digne d'un homme puissant ; courageux :

*Rices* cuers, se saves, au besoig s'esvertue.
(*Rom. d'Alex.*, f° 19a.)

Monstrons *riche* visage et bon contenement.
(*Cheval. au Cygne*, 8921.)

— Fort :

Dont s'en tornerent coiement a Ogier,
Cortain li emblent son *rice* brant d'acier,
Hardres le cainst a son flanc senestrier,
Les autres armes nen i vorent laissier.
(Raimb. de Paris, *Ogier*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 141, 16.)

— Au sens moral :

Car en toi est toute m'entente,
Et cil qui a si *riche* atente
Ne doit rien contre cuer soufrir.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 599.)

— Qui possède de grands biens :

Je vis Hongres et gent grifoigne
Ki felonie ne resoigne,
Les *rikes* Constantinoblois,
Alemans et chiaus de Sassoigne.
(Renclus, *Carité*, xxii, 1.)

Pour repuepler son gast manage
Le povre gent a apelee,
Et le *rike* gent fors palee
S'ele ne gete a le volee
Se ricoise puer come sage.
(Id., *ib.*, clix, 5.)

Et firent tendre leur treis et leur pavillons ; mais li rois Richarz vout avoir le plus biau lieu ; et si ot il, car il estoit li plus *riches* hons et qui plus despendoit ; et avoit plus a despendre estellins que li rois de France parisis. (Ménestrel de Reims, § 53.)

— Substant. :

A lui repairent e li *rice* e li povre.
(*Alexis*, xie s., str. 61b.)

Le *riche*, ou il est meschant, ou heritier du meschant. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 317, Roybet.)

— Qui possède qqchose en abondance :

Et nos en irons *riche* d'avoir et de viande. (Villehard., § 198.)

Ung homme et une femme povres d'abitz et *riches* d'aage. (*Perceforest*, t. III, f° 21.)

— *Riche taille*, taille avantageuse :

Le sieur de Tavannes avoit l'esprit prompt, judicieux des son enfance, estoit de la *riche taille*, entre mediocre et grand, de force et disposition nompareille. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 55.)

— Qui a beaucoup de prix :

N'i ot maisun, sale ne tur,
Qui ne parust tute d'argent.
Mult sunt *riche* li mandement.
(Marie, *Lais*, Yonec, 366.)

Et li visquens estoit mout rices hom, si avoit un *rice* palais par devers un gardin. (*Aucass. et Nicol.*, IV, 19.)

Du ceval fu *rices* li frains
Et li poitraus et li *sorsele*.
(*Blancandin*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 573, 29.)

— Au sens moral :

Li rois ne savoit son pareil
Por donner .i. *riche* conseil.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 37c.)

— Somptueux :

*Riches* furent les noces.
(Wace, *Rou*, 2e p., 1175.)

Si fist faire une mot *rice* feste, por çou qu'il cuida Aucassin son fil conforter. (*Auc. et Nic.*, XX, 10.)

Et quant ilh fut mors, et ses exequez faitez grandes et *riquez*, si fut fais capitle. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, IV, 323.)

**Richece**, mod. richesse, s. f., possession de grands biens :

Charles vit le palais et la *richece* grant.
(*Voy. de Charlem.*, 342.)

E deguerpirunt a estranges lur *richeises*. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XLVIII, 10.)

Doi duc de grant nobilitei
Et de *richoise* renomei.
(*Brut*, ms. Munich, 2918.)

*Rikecce.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 36a.)

S'enorguilli por sa *richece*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 124d.)

Partot vaint *richace* et jugement est venaus. (*Dial. anime conquer.*, IV, Bonnardot, *Rom.*, V, 277.)

Avoi, qu'est devenuz li sens
Et la *richesce* que je vi !
(Guiot, *Bible*, 479.)

Om ne puet mie ensemble Deu et la *richise* amer. (*Poème mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 20, P. Meyer, *Arch. des miss.*, 2e sér., V, 189.)

La *richoce*. (Ms. Metz 262, f° 34b.)

Venut sont en le cambre, ou il fasoit si cler
De l'or et de l'argent, des perles d'outre mer,
Et de le grant *riqueche* c'on ne pooit estimer.
(*Baud. de Seb.*, II, 649.)

*Ricesse.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 50 r°.)

— Les grands biens que l'on possède ; par extens., objets précieux :

Ne le servent pas d'aumosnieres
Mais de trestoutes les plus cieres
*Riçoises* c'om pooit trover.
(*L'Escoufle*, 8319.)

Li borjois ont mis lor tresor
Fors as fenestres pour *riçoise*.
(*Ib.*, 8852.)

— Possession de quelque chose en abondance :

... Veritei aveis dit ;
Mais d'une chouse aveis moult entrepris ;
N'est pas *richesse* ne de var ne de gris,
Ne de deniers, de murs ne de roncins,
Mais c'est *richesse* de parans et d'amins ;
Li cuers d'un homme vaut trestot un pais.
(*Garin le Loher.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 113, 6.)

*Ricoises* de dras e d'avoir.
(*Vie du pape Grég.*, p. 110, Luz.)

Cf. Richece, VII, 186b, et Richouse, 187c.

**Richement**, adv., d'une manière riche :

Camille vint molt *richement*
A l'ost et amena grant gent.
(*Eneas*, 4085.)

Riches hom est ; riche seront,
Et *richement* se demenront.
(Gaut. d'Arr., *Eracles*, 5092.)

Certes ja mes ne vus faldrai,
*Richement* vus cunseillerai.
(Marie, *Lais*, Le Fraisne, 297.)

Icel jor furent servi moult *richement*.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 132, 7.)

*Richement* vestu. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 32c.)

Je desir qu'ele soit *richement* mariee.
(*Gui de Nant.*, 1945.)

Fu enfouiz *richement* alonc son pere, a Saint Denis. (Ménestrel de Reims, § 16.)

Cf. VII, 186b.

**Richesse**, mod., v. Richece.

**Ricin**, s. m.

On peut peut-être rapprocher de ce mot l'article Ricy, VII, 187c, la plante dont parle Marc Pol ayant des fruits tricoques et déhiscents et le ricin étant arborescent dans l'Inde, dont il est probablement originaire.

**Ricochet**, s. m., anc., *fable, chanson du ricochet*, facétie qui consiste à pro-

mettre un conte et à se dérober toujours aux questions de celui qu'on mystifie :

Mainage[s] het celui qui chome
Et noient fait,
Mannais donne tristesse et fet;
C'est la *fable dou ricochet*.
(*Dit des outils de l'ostel*, 128, G. Raynaud, *Romania* XXVIII, 55.)

Ceste malicieuse voye ont faict a savoir entre eux pour se excuser chascun sur son compaignon, disant : Mais que il cede, je cederai ; et semblablement respond l'aultre, et ainsi est la *fable du ricochet*. (*Mém. de Boucic.*, III, 19.)

— Par extens., chanson où l'on répète toujours la même chose :

Vostre conseil, dist Panurge, soubz correction, samble a la *chanson de ricochet*. (RAB., *Tiers liv.*, X.)

Ce sont comme des pleins chants et des airs de cloistre, que nous appellons des *chansons* de veilleur ou *du ricochet*. (P. PERRIN, *Poés.*, p. 281, ap. Ste-Pal.)

**RIDE**, s. f., pli de la peau sur le front, le visage, les mains :

Les *rides* qui viennent au visage. (R. EST., 1549.)

— Par extens. :

(Herbe) sans macules et sans *rides*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuv., II, 82, Stecher.)

**RIDEAU**, s. m., repli de terrain :

Demi journel de terre, tenant d'une part au *ridel* ou hollon, qui est devers le terroir de Heilly. (1427, *Cart. de Corbie*, Daniel, f° 69 ; Duc., *Hoga*.)

De la ville on alloit par *rideaux* de cent pas en cent pas jusques aux pieds de ceste cavalerie. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VI, 45, Soc. Hist. de Fr.)

— Pièce d'étoffe tendue pour cacher, abriter qqchose :

Un ciel, tresdox et deux *rideaux*. (1471, *Comptes du roi René*, p. 275.)

*Rideau* de taffetas roge tout d'une piece. (1483, *Inv. des biens de Charlotte de Savoie*, Bibl. Ec. des Ch., 6e sér., I, p. 352.)

**RIDELLE**, s. f., pièce de bois horizontale qui, de chaque côté d'une charrette, forme avec les roulons qui la traversent, une sorte de râtelier destiné à empêcher la charge de tomber :

En les *reideles* vount les rolons. (GAUT. DE BIBLESWORTH, p. 168, Wright.)

*Ridelle* d'une charete. (1383, A. N. JJ 123, pièce 257.)

Ledit Jehannot prist la *rizelle* d'une charrette. (1381, A. N. JJ 120, f° 80 v°.)

*Rudelle* de charrette. 457, A. N. JJ 187, f° 84 r°.)

— Par extens. :

Rappareiller la bauche (du moulin), et y faire une *ridelle* dou lé. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 5a, f° 275 r°.)

**RIDEMENT**, s. m., action de rider :

Que veut dire ce *ridement* de front ? (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 117 v°, éd. 1576.)

*Ridement*. A wrinkling, wrimpling, crumpling ; also, a stiffening, or streiching out. (COTGR.)

**RIDER**, v. — A., sillonner de rides :

Vieille *ridee*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 87b.)

Cf. RIDANT 1, t. VII, p. 187c, et RIDÉ, p. 188a.

**RIDICULE**, adj., digne de risée :

Pierrerye et ridymicules
Qui sont choses vaines et *ridicules*.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, f° 187d, éd. 1529.)

Parler ridiculement des choses *ridicules*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, sign. C VI v°, éd. 1566.)

**RIDICULEMENT**, adv., d'une manière ridicule :

Il s'abuseroit et grandement et *ridiculement*. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 120, Feugère.)

**RIEBLE**, s. m., grateron, plante :

Rubea major, heritrodanum yporis, *roreble*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 331.)

*Rieble* ou grateron. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 247.)

**RIEN**, s. f. et m.

Cf. VII, 189b.

**RIEUR**, s. m., celui qui rit :

Tel acorde et fait du *rieur*
Qui ne rit sinon de la bouche.
(GUILL. ALEXIS, *Les faintises du monde*, I, 86.)

**RIFLARD**, s. m., rabot à deux poignées :

*Rifflard*, c'est une espece de varlop ou rabot, qui depesche la besongne en rond, et en peu de temps ; et quasi rase tout ce qu'il r'encontre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 447, éd. 1622.)

— Laine la plus longue et la plus grosse d'une toison :

Ung pacquet de *rifflart*, .x. d. (1450-51, *Etat des sommes reçues a Angers*, ap. Mantellier, *March. fréquent. la rivière de Loire*, p. 278.)

Cf. RIFLART, VII, 195a.

**RIFLER**, v. a.

Cf. VII, 195c.

**RIFLOIR**, s. m., lime un peu courbée par le bout, qui permet d'agir dans les creux :

Un *rifloir* de fer. (XVIe s., *Inv. de P. Biard*, G. de Charnacé, A. Maine-et-Loire.)

**RIGIDE**, adj., qui ne fléchit pas :

Renduz comme stupides *rigides* et muetz. (1549, *Entrée de Henry II a Rouen*, f° 63 v°.)

— Fig. :

Mes dictz *rigides*, fascheux et aspres. (PIERRE DE CHANGY, *Instruct. de la femme chrest.*, p. 9, éd. 1542.)

**RIGOLE**, s. f., petit canal pour amener l'eau :

Tenant d'une part al heritaige le vesve Greaume, et, de toutes aultrez pars, aux terres et *rigolles* de la ville. (14 févr. 1482, *Escript par Guillain de Mours*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Lire ici, après avoir corrigé *rigollas* en *rigolles*, l'exemple inséré à l'article RIGOLLAS, VII, 197c, article que l'on supprimera ensuite.

**RIGOLER**, v. n.

Cf. RIGOLER 1, t. VII, p. 196c.

**RIGOR**, mod. rigueur, s. f., sévérité inflexible :

*Rigor* de discipline. (*Greg. pape Homel.*, p. 94.)

K'il les covignet por ous venir a defaillement de la *rigor* ke proposeie est an la religion. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 72 v°.)

Par *rigeur* de justice. (1324, A. N. JJ 62, r° 177 v°.)

Et eschiver du prince la *rigour*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 11.)

De son bendeau (de l'Amour) qui couvre [ses *rigueurs*,
Fay en doubler aulcune baverolle.
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 146.)

— *Porter rigor*, se montrer rigoureux :

Avec ce, dit Bruiant, ai je moult grant cremeur
Que Hermans mes chiers filz n'en *porte le ri*- [*gueur*
A Brun, le vostre enfant...
(*Brun de la Montaigne*, 2695.)

— *Par rigor*, de force :

Car miex affiert a roy ou empereur
Qu'il doint dou sien mil livres de messains
Qu'on li tolist un denier *par rigueur*.
(GUILL. DE MACHAUT, *Œuvr.*, p. 131.)

— Dureté pénible à supporter :

Le piretre prouffite a la roideur et *rigueur* des fievres. (*Jard. de santé*, I, 362.)

Aux *rigueurs* et roideurs des fievres. (*Ib.*)

— T. de méd. anc., frisson intense avec une sorte de resserrement des muscles :

La *rigueur* n'est autre chose qu'une concussion ou esbranlement inegal de tout le corps et principalement de tous les muscles, avec un ressentiment de froid douloureux... l'horreur est moindre que la *rigueur*. (PARÉ, XX, 20.)

— Par latinisme, raideur :

*Rigueur* du col. It. Rigore delli nervi o dell collo. (JUN., *Nomencl.*, p. 297.)

Cf. RIGUEUR, VII, 198a.

**RIGOREUS**, mod. rigoureux, adj., qui est d'une sévérité inflexible :

Ledit frere Martin estoit homme *rigoreux* et qui ne vouloit rendre compte dudit gouvernement. (Mars 1385, A. N. JJ 128, f° 89 r°.)

— Par extens. :

Grace et pitié, *rigoreux* jugement.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 259.)

— Très pénible à supporter :

Afin d'eschever proces et discord *rigereux*. (Juill. 1424, *Ord.*, XIII, 57.)

**RIGOREUSEMENT**, mod. rigoureusement, adv., d'une manière rigoureuse :

Si en faites et par nos officiers faites faire execution *rigeureusement* en les contraignant et faisant contraindre a ce par privee vendue, expletation de leurs biens et detention de leur corps. (8 mars 1398, *Lettres de Philippe Bourgogne*, apud P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 609.)

Pour ces bonnes vertus le firent ilz mourir plus *rigueureusement*. (J. de Courcy, *la Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 248 r°.)

Il lui est *rigueureusement* commandé de soubzmettre et ploier son dos dessoubz le fais de la croiz. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 150 r°.)

Si *riguerieusement* ainsi que le feroit et pourroit faire. (1469, *Acte*, ap. Simonnet, *Doc. inéd. pour servir à l'hist. de Bourg.*, appendice, p. LIV.)

— Avec une grande force, avec une grande vigueur, avec violence :

Et cil, qui moult estoient prout et hardi, les resoivent moult *rigorousement*. (*S. Graal*, III, 577.)

Mais ledit Henry leur respondi *rigoreusement* et jura qu'ilz n'avroient point leur esbatement avecques ladicte fillette. (1404, A. N. JJ 158, f° 253 r°.)

Commencherent a respondre assez *righoreusement*. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., IV, 103, Kervyn.)

Ledit Haquinet Carpentier de piecha en cache de justice, a son de cloque, parlans *rigoreusement* ausdis sergens, qui le volloient aprehender, s'estoit hastivement partis de ladicte loge. (18 janvier 1461, *Reg. aux Publicat.*, 1457-1465, *Adjournement*, A. Tournai.)

*Rigoreusement* exasperé. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 21ᵃ, éd. 1486.)

**RIGOUREUSEMENT, RIGOUREUX, RIGUEUR**, mod., v. Rigoreusement, Rigoreus, Rigor.

**RILLON**, s. m., menu résidu de porc ou d'oie dont on a fait fondre la graisse :

*Rillon* de porc, as graton ; or that part of a hogs intrailes which is like the tripes in an oxe. (Cotgr.)

**RIMAILLE**, s. f., méchante poésie :

Ma rithme et ma *rimaille*.
(Cl. Marot, *Epit.*, VII.)

*Rimaille*. Paultry meeter, sorry rime. (Cotgr.)

**RIMAILLER**, v. n., faire de méchants vers :

Entendez comme il *rhythmaille*. (Rab., *Cinq. liv.*, XLVI.)

**RIMAILLERIE**, s. f., syn. de rimaille :

On chante la *rimaillerie* de David comme psaumes de David. (Franç. de Sal., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 100ᵃ.)

**RIMAILLEUR**, s. m., celui qui rimaille :

Entre nous *rithmailleurs*.
(Cl. Marot, *Epit.*, VII.)

**RIMASSER**, v. — N., rimailler :

Et quand vous plaist, mieux que moi *rithmassez*...
Vien ça, Marot, trouves tu en rithme art,
Qui serve aux gens, toy qui *as rithmassé*.
(Cl. Marot, *Ep. au roy*, Œuvr., p. 138, éd. 1596.)

— A., mettre en mauvais vers :

Voila le compte en termes *rithmassez*.
(Cl. Mar., *Epit.*, XI, Œuvr., II, 43, éd. 1731.)

**RIMASSERIE**, s. f., mauvais vers :

Un tas de *rithmasseries*, lardees de motz et propos infames et lubriques. (Beausport, *Monotessaron*, prol.)

**RIMASSEUR**, s. m., celui qui rimasse :

Le limasson des *rimasseurs*. (Rab., *Pantagr.*, VII, éd. 1542.)

... Forcé du despit que j'ay de voir la trace
Qu'un tas de *rimasseurs* a frayé sur Parnasse,
Champignons avortez des humeurs d'une nuict.
(Courval Sonnet, *Exerc. de ce temps*, p. 159, Blanchemain.)

**RIME**, s. f., consonance de la terminaison accentuée du mot final dans deux ou plusieurs vers ; par extens., vers :

Puis que des lais ai comencié,
Ja n'iert pur nul travail laissié ;
Les aventures que jeo sai
Tut par *rime* les cunterai.
(Marie, *Lais*, Yonec, 1.)

Et puet ons trover la date de cel election dedens un *rime* qui dit enssy : In tempore Petri de Candia letetur ecclesia. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 16.)

Pour joer aulcuns jeux de *rigmes* ou de personnaiges. (17 avr. 1445, *Lett. pat. de Ch. VII, portant suppress. de la fête des fous.*)

— *Ou il n'y a raison ne rime*, qui est absurde :

Leur peché si fort me desplest,
Veu qu'*il n'y a raison ne rime*.
(*Mist. du Viel Test.*, 8765.)

**RIMER**, v. — A., mettre en rimes, en vers :

E jeo l'*ai rimé* en franceis.
(Marie, *Fabl.*, épil., 10, Warnke.)

— N., faire des vers :

Que unc ne soi *rimer*
Ne raisun ordener.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 113.)

Se d'eaus (je) chante ou *rime*, ce n'est pas grant otrage. (*Geste des Chiprois*, II, Hist. armén. des crois., VI, 688.)

— A., rythmer :

Musique bien *rimee*. (Oresme, dans *Thèse de Meunier*.)

**RIMEUR**, s. m., poète :

Del bon roi Alixandre doit on iestre contere,
Cil ki tant a de sens que per viers est *rimere*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 75ᵈ.)

Cil gentil vallet vont doner
Lor dras, apres le bouhorder,
As hiraus et as *rimeours*.
(*Du Cᵗᵉ de Poit.*, Ars. 3527, f° 177ᶜ.)

— En mauvaise part :

Tu fais le *rimeur* en prose !
Et a qui vends tu tes coquilles ?
(*Pathelin*, p. 116, Jacob.)

**RINCEAU**, s. m.

Cf. Rainsel, VI, 563ᵃ.

**RINCER**, mod., v. Rincier.

**RINCEUR**, s. m., celui qui rince ; plaisamm., *rinceur de godets et de pots*, bon buveur :

Et si les vins estoyent faillis
Que deviendroient ses bons suppots ?
*Rinceurs* de godets et de pots
Auroyent perdu belle saison.
(P. Michault, *Pronostic. gener.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 41.)

**RINCEURE**, mod. rinçure, s. f., eau qui a servi à rincer de la vaisselle :

Illec laissier reposer et rasseoir vos *rainsseures*. (*Menagier*, II, 268.)

**RINCIER**, mod. rincer, v. a., laver à plusieurs reprises :

Cil netoie l'aigue, et *raince*
Le bon vessel, et molt l'amende.
(Guiot, *Bible*, 2417.)

En tel ostel est acostez
Ou nus ne baingne ne ne *rince*.
(Geff., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 177ᵇ.)

Et puis *reince* l'autre veisselet d'or qu'il tenoit. (*Perceval*, I, 73, Potvin.)

*Raince* les voyrres. (Rab., *Pantagr.*, III.)

Laver, *reinser*, nettoyer. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Fig. :

Luxure emboe tout et gaste
Et riens ne *rince*.
(J. de Meung, *Test.*, 1805.)

— Plaisamm., charger de coups :

Jehan le Vasseur... dist au dit Regnaudin qu'il le *rainseroit* autre part. (1391, A. N. JJ 141, pièce 13.)

**RIOTTE**, s. f.

Cf. Riote 2, t. VII, p. 200ᶜ.

**RIPAILLE**, s. f., débauche de table :

On fait grand'chere et *ripaille*
En mon absence a ma maison.
(Godard, *les Desguis.*, I, 1.)

— Anc., butin :

Molt i gaaingnerent *rispaille.*
(*Guill. le maréch.*, 10627.)

**RIPER**, v. a.

Cf. VII, 202b.

1. **RIRE**, v. — N., faire un certain mouvement de la bouche causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant :

Oliviers i entrat, si començat a *rire.*
(*Voy. de Charlem.*, 708.)

Et de la bochete riant,
Que deus fist tal a esciant
Por ce que nus ne la veist,
Qui ne cuidast qu'ele *reist.*
(CHREST., *Cliges*, 821.)

— Par extens. :

Tout le cuer me *rit* de joie
Quant je la voy.
(*Art d'amour*, B. N. 881, fo 82a.)

Et mesmement quant on parloit du roy son oncle, et de l'amour qu'il avoit a lui, il sembloit que le cuer luy *rist.* (*Letters and papers of Henry VI*, I, 110.)

— *Rire dans le corps*, rire en dissimulant :

Les femmes firent semblant de n'avoir point ouy tous ces contes; mais je vous laisse a penser si elles *rioient dans le corps.* (G. BOUCHET, *Serees*, I, 206, Roybet.)

— Présenter un aspect riant, avenant :

Pour leur grant verdure qui est si belle on a de coustume de dire que les pres *rient.* (FERGET, *Liv. du propriet. des choses*, XIV, 47.)

Comme un qui prend une coupe,
Seul honneur de son tresor,
Et de rang verse a la troupe
Du vin qui *rit* dedans l'or.
(RONS., *Odes*, l. II, OEuvr., p. 276, éd. 1584.)

— A., railler :

Et voyante les fors roys bataillier de ardeur tant obstiné pour elle (Helene) anchiienne et informe, *rioit* leur folie et abus. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, fo 245 ro.)

Il m'est avis que voi un Democrite
*Riant* les faits de notre vie humaine.
(*Dix. de Salel à Rab.*, en tête de *Pantagruel.*)

*Riant* les erreurs du monde.
(JOACH. DU BÉLL., *Louang. de la vertu.*)

— Manifester sa joie à cause de :

J'en ay veu assez de telles, dist Hircan, qui pleurent leurs peches et *rient* leur plaisir tout ensemble. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXXII.)

— Réfl., se moquer :

Et ainsy fut le roy prins desoubz ung gros chesne, ou il *se ryoit* moult fort de la chose advenue. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 264.)

*Ris toi* quand les meschans t'auront a contre-
[cœur.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, II.)

2. **RIRE**, s. m., action de rire :

Nonporquant ou juer ne ou *rire* ne ou solaciier ne gist mie toz li maus. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 502.)

1. **RIS**, s. m., rire, façon de rire :

Il geta a l'abes un *ris.*
(*Vie du pape Grég.*, p. 37.)

N'i out ne *ris* ne joie.
(*Brut*, ms. Munich, 2090.)

Fromons l'entend, s'en fist orguillous *ris.*
(*Loh.*, ms. Montpellier, fo 149c.)

*Ridt* immoderé. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, v, 17.)

2. **RIS**, s. m., partie d'une voile qu'on a repliée pour diminuer la surface présentée au vent :

A tous *ris* curent a treis.
(WACE, *Brut*, II, 141.)

3. **RIS**, mod. riz, s. m., plante céréale cultivée dans les pays chauds, grain alimentaire de cette plante :

Eslisiez le *ris* et le lavez tres bien. (*Viandier de Taillevent*, p. 233.)

Et sy avions largement de bon *rys.* (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 16.)

**RISEE**, s. f., rire bruyant ; rire moqueur :

Dont lieve la *risee* el marchié grant.
(*Aiol*, 2732.)

Si que par tote la montoie
Fud oie cele *risee.*
(HUON DE MERI, *Tornoiement Anticrist*, B. N. 25407, fo 242b.)

**RISIBILITÉ**, s. f., faculté de rire :

La *risibilité* est une proprieté emanante de la forme humaine. (DE CLAVE, *Nouv. lum. philos.*, p. 124.)

**RISIBLE**, adj., capable de rire :

L'homme est toutefois appellé *risible*, non pas a cause qu'il rit tousjours, mais parce qu'il est tousjours capable de rire. (DE CLAVE, *Nouv. lum. philos.*, p. 119.)

De la est que l'homme estant mené en supplice n'est pas moins appellé animal *risible*, bien qu'il ne sçache rire, que celuy qui pour quelque grand occasion rit demesurement. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 207, éd. 1598.)

— Propre à faire rire :

Et ceulx qui ne dient oncques aucune chose *risible.* (ORESME, *Eth.*, fo 136.)

**RISQUE**, s. m. et anc. f., chance douteuse à laquelle on se trouve exposé :

Je la pren a ma *risque.* (H. EST., *Nouv. lang. franç. italian.*, I, 172.)

**RISQUER**, v. a., exposer à un risque :

Qui ne *se risque* jamais ne sera riche.
(G. MEURIER, *Tres. des sentences.*)

**RISSOLE**, mod., v. ROISSOLE.

**RISSOLER**, v. a., rendre croustillant :

*Rissoler* une friture. (R. EST., 1549.)

*Rissoler* une friture. Semble que ce soit roussoler, de roux : car c'est la faire roussette. (NICOT.)

**RIT** et **RITE**, s. m., cérémonies d'un culte.

— Anc., usages reconnus dans un pays :

*Rit* est une chose accoutumee en une ville ou en une contree, entre la communauté d'illec. Comme on diroit, par la maniere du pays, il est accoutumé de porter armures plus en un pays qu'en un autre, comme en Flandres, plus qu'en France ou en Henault plus de tuer hommes qu'en Arthois, et toutes fois combien qu'ainsi soit fait communement, ce n'est pas coutume, ni style a proprement parler. (BOUTEILLER, *Somme*, fo 2d, éd. 1486.)

**RITUEL**, adj., qui concerne les rites :

Puis desploya son livre *rituel.* (RAB., *Cinq. livre*, XLIV, éd. 1564.)

**RIVAGE**, s. m., partie de la terre qui borde, limite une étendue d'eau :

De quinze liues el *rivache*,
Ne remanoit ne bues ne vache.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 69.)

Si le fist az mareniers esloignier del *rivaige.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fo 19 ro.)

Ruisseaux, *rivages.* (XIVe s., ap. Darmesteter, *Glosses et glossaires hébreux-français*, p. 31.)

— Par extens. :

L'evesque le choisit, si dist sens arestage :
Fereis, ma bonne gens, nostre est tot li *ryvage ;*
La citeit avons prise, che est grant avantaige.
(JEHAN DES PREIS, *Geste de Liege*, 30463.)

Cf. RIVAGE 1, t. VII, p. 203c, et RIVAGE 2, p. 204a.

**RIVAL**, s. m. et adj., celui qui dispute qqchose à un autre :

Le compaignon *rival* de ton frere. (*Therence en franç.*, fo 97 vo.)

**RIVE**, s. f., terrain qui borde un cours d'eau :

L'eve ist de la citet, si s'en vait par les plaines,
Rentret en son chanal, les *rives* en sont pleines.
(*Voy. de Charlem.*, 792.)

Li chevaliers, qui se dormeit,
S'est esveilliez, si l'a veue,
Mult en fu liez, si la salue :
Bien set qu'il est venuz a *rive.*
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 302.)

— Fig. :

Car c'est la *rive* et li drois pors
Qui tous les dous depors aporte.
(GAUT. DE COINCI, *Theophile*, Ars. 3527, fo 106 ; col. 29, Poquet.)

Tranche le mot si long temps retenu,
Et mets en fin mon esperance a *rive.*
(G. DURANT, *Dern. amours*, XLIII.)

— T. techn., bord :

Avoir faict a neuf et mis et apposez sur le dit pond leviz et sur le pond dormand, sur les *rives* et par le milieu six barres de fer pour les conserver des charrettes. (1496, A. de Dun-le-Roi, ap. Joubert, *Gloss. du Centre.*)

**RIVEMENT**, s. m., action de river :

*Rivement*. A riveting, an clenching. (COTGR.)

**RIVER**, v. a., fixer à demeure :

*Avoir rivé* et tempré .XVIII. paires d'estenelles. (22 août-21 nov. 1433, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

*Ryvé* les oreilles aux seaulx du puis. (1er oct.-30 mars 1533, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

— *River en agneaux*, torturer, menacer de la mort une personne suspecte afin de la forcer à un aveu :

Je *rive en aigneaux*. I manakill a suspecte person to make hym to confesse thynges. S'il ne te veult poynt confesser, *rive* le *en aigneaux*, car sans faulte nulle il est coulpable. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 362.)

— Fig., *river son clou a qqu'un*, faire qu'il ne puisse résister, répliquer :

Les dessusdictz vindrent faire au roy leur rapport, disans que ces Bourguignons estoient fiers en leurs parolles, mais qu'ilz leur *avoient bien rivé le clou*. (COMMYNES, *Mém.*, IV, XI, Soc. Hist. de Fr.)

A chacun je *rive son clou*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 91 v°, éd. 1619.)

Cf. RIVER 3, t. VII, p. 205a.

**RIVERAIN**, s. m.

Cf. VII, 205 .

**RIVET**, s. m., clou dont la pointe s'abat et s'aplatit de manière à le river dans ce qu'il traverse :

Nus ne puet faire *rives* se il n'est limes a lime, soit a coutel ou autre chose, et que il i ait contrerivet pour efforcier le *rivet*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVI, 6.)

— *Tirer au rivet*, tirer à la courte paille :

Les requerent d'avoir son heritage :
Ou bien qu'on feist justement le partage
Selon la loy que l'on *tire au rivet*,
Distribuent un tatin du potage
A ses jacquins qui firent le brevet.
(RAB., *Gargantua*, II, éd. 1542.)

**RIVEURE**, mod. rivure, s. f., ce qui rive; t. de serrur., broche qui joint et fixe une charnière :

Quatre fers pour enferrer gens, faiz en faceon d'aneaulx, qui ouvrent a *riveure*. (1480, *Compt. de l'Hôtel-de-ville de Tours*, ferronnerie, A. Tours.)

*Rivure*, as Rivement. (COTGR.)

**RIVIERE**, s. f., cours d'eau qui se jette dans un fleuve :

Soit de *reviere* ou de fonteine.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 35d.)

Et avec ce qu'il puisse faire ung petit bastard d'eaul au travers d'icelle mere *ripviere*. (15 janv. 1502, *Cession du droit de prendre l'eau de la rivière sur la justice de Cervault*, Mém. de la Société Eduenne, XI, 22.)

Cf. VII, 205c.

**RIXE**, s. f., querelle violente qui va jusqu'aux coups :

Pour qui ert discord et *rixe* criminelle.
(J. NICOLAY, *Calendrier*, 1re ball., Am. Salmon.)

Le fils... voyant ces *rixes*. (BER. DE VERVILLE, *Moyen de parvenir*, p. 107.)

**RIZ**, mod., v. RIS 3.

**ROAGE**, mod. rouage, s. m., ensemble de roues d'une voiture :

Trainoyent un char azuré
Sur un *rouage* doré.
(J. A. DE BAIF, p. 81, ap. Ste-Pal.)

Les assiegez, sans beaucoup de peine, abrierent le *rouage* de fascines gouldronnees. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VIII, 68, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VII, 207b.

**ROAN**, mod. rouan, adj., se dit d'un cheval qui a la robe mêlée de poils blancs, noirs et roux :

Ung escuier pensant grace aquerir,
Sur ung destrier *roan* monte, sans faille,
Pour l'escu blanc joyeusement ferir.
(*Le Pas d'armes de la bergere*, 394.)

Cheval *rouen*, baille en front. (1340, A. N. K 43, pièce 14 bis.)

Fulvus, *roan*. (JUN., *Nomencl.*, p. 136.)

**ROB**, s. m., suc de fruit épaissi par concentration :

Du jus d'icelle (l'oseille) est fait *rob* de ribes. (NIC. DE LA CHESNAYE, *Nef de santé*, f° 12 r°, éd. 1507.)

*Rob*. The juice of black wortleberries preserved. (COTGR.)

**ROBE**, s. f.

Cf. ROBE 1, t. VII, p. 208c.

**ROBIN**, s. m., personnage sans considération :

Tu seras tres advisé en la composition des vocables, et ne les feras prodigieux, mais par bon jugement, lequel est la meilleure partie de l'homme, quand il est clair et net, et non embabouiné ny corrompu de monstrueuses imaginations de ces *robins* de cour qui veulent tout corriger. (RONS., *Préf. sur la Franciade*, p. 588, éd. 1623.)

— Paysan qui veut faire le finaud :

Et cil qui devant souloit estre
De la dance li biaus *Robins*
Or est devenus jacobins.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 82a; II, 46, Michel.)

**ROBINET**, s. m., tuyau ajusté à une fontaine, un vase, et traversé par une clef qui retient ou laisse écouler le liquide selon le sens où elle est tournée :

Tout le jour et toute la nuit decouroit vin en aucuns carrefours, habondamment, par *robinez* d'arain et autres conduiz faiz ingenieusement. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 241.)

Epistomium, *robinet*. (JUN., *Nomencl.*, p. 176.)

Cf. VII, 211c.

**ROBORATIF**, adj., qui fortifie :

Medicaments *roboratifs* de la partie (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 57.)

**ROBUSTE**, adj., fortement constitué :

Il avoit un singuler chevalier, petit de la personne, moult *robuste* et fort, et estoit gentil home, et moult vaillant et esprové. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 123.)

*Robuste*, courageux. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

A cause qu'il estoit *robuste* et de forte nature. (*Sept sages*, II, p. 183.)

— Fig. :

Tesmoing David, qui, par humilité
Merit de havoir en justice pité.
Il fut contrit, en foy ferme et *robuste*.
(1481, *Puy de l'Ecole de rhet.*, 16e congrég., ms. Tournai, p. 175.)

**ROBUSTEMENT**, adv., d'une manière robuste :

En verité, Passelion, tu es trop oultrageux, quant si *robustement* heurtes aux portes d'enfer, vuyde d'icy. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXXIII.)

*Robustement* hardi.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 314.)

1. **ROC**, s. m., tour, au jeu d'échecs.

Cf. VII, 212b.

2. **ROC**, s. m., masse de pierre très résistante, qui tient au sol :

Un temple y ha, plus beau ne vid onq nulz
Assis sur *roc*.
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, OEuvr., III, 106, Stecher.)

Plus antique qu'un *roc*.
(CL. MAROT, *Enfer*, OEuvr., I, 53, Jaunet.)

Ce n'est aux sours que j'adresse mon carme,
Les *rochs*, les bois repondent a mes chants.
(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 22.)

**ROCHE**, s. f., masse de pierre très dure, plus ou moins considérable, quelquefois isolée, paraissant à la surface du sol :

*Roches* fendient, chedent munt.
(*Pass.*, 323.)

Par mainte fois as nes s'aerdent
Et tant les tienent et demorent
Que as *roces* el peril corent.
(WACE, *Brut*, 750.)

... En la *roke* la desus
Menoient vie d'ermitage.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 131.)

Pan de mur, qui estoit en grant peril de cheir, et dont l'une a esté assisse ou fons, et l'autre sur *rocque*, d'empres icellui mur. (1445, *Compte des fortifications*, A. Tournai.)

Scopulus, *rouche*. (*Gloss. de Salins*.)

Venuz a le pas bien hault et tres difficile a passer pour les *rocches* coupees et rompues. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, IV, 13.)

— *Alun en roche, alun de roche*, borax :

Item pour .I. sac d'*alun en roque* pesant

.III^e. libvres, .XXI. s. de gros. (21 avril 1368, *Exec. test. de Simon du Bus*, A. Tournai.)

*Alun de roche*. (PARÉ, VI, 8.)

Cf. ROCHE 2, t. VII, p. 213ᵃ.

**ROCHER**, mod., v. ROCHIER.

1. **ROCHET**, s. m., surplis à manches étroites que portent les évêques et certains dignitaires ecclésiastiques :

Il vesti le evesque de linge *rochet*. (*Bible*, B. N. 1, Lév., VIII, 6.)

Et puis li vesti on le *rochet* qui est blans, qui senefie chastei. (MENESTREL DE REIMS, § 180.)

.I. *rochet*, .I. seurpliz. (1370, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 8 v°.)

*Roquet* d'evesque ou de prebstre. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

Les *roches*... lesquelz vestent le dyacre et le soubzdiacre aux festes annuelles. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens, etc.*, 75, S. Urbain, A. Aube.)

D'autrefois, dedans un'eglise,
Comme evesque j'ay le *roquet*,
Et d'autre fois, dans le parquet,
Comme president je devise.
(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 167.)

Cf. ROCHET 1, t. VII, p. 214ᵃ.

2. **ROCHET**, s. m., sorte de bobine allongée.

Cf. ROCHET 2, t. VII, p. 214ᵇ.

**ROCHIER**, mod. rocher, s. m., masse de pierre dure, escarpée :

... Un tiel (lieu) en ai
La o soleie aler peschier
Dedenz un grantdisme *rochier*.
(*Vie de S. Greg.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 93, 33.)

*Roichier*.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 86ᵇ.)

... Les degrez a vis entailliez ou *rouchier*.
(*Veus dou paon*, B. N. 1554, f° 8 r°.)

— Carrière de pierres :

Hors desquelles fosses et *rochiers* ledit Rasse avoit faict extraire lesdictes pierres, sy que dit est. (28 avril 1564, *Accord entre Rosse de Hurtebise et Philippe Colonne*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

**RODER**, v. — A., tourner (qqchose) de çà et de là :

Apres *avoir rodé* les yeux par tout, je me trouvay en pourpoint. (MONT., III, 12, 179, éd. 1595.)

*Roder les yeux*. To roll the eyes unsteadily, to cast the eyes round about, to look on every side of him. (COTGR.)

— Parcourir (un lieu) de côté et d'autre :

Chercher toutes les mers, *rauder* toute la terre.
(DESPORT., *Eleg.*, I, XI.)

Qu'il *a roddé* la terre, et la mer, et les cieux.
(G. DURANT, *Prem. amours*, LXV.)

Plusieurs compaignies de gens d'armes et aucuns soldats et gens de guerre a pied, qui tiennent les champs, vont *rodant* le pays et font des maulx et extorsions innombrables soubs couleur de se retirer en leurs maisons. (4 sept. 1573, *Lettre de Charles IX au roy de Navarre*.)

— N., tourner ses pas de côté et d'autre :

Huit galeres qui *raudoient* par toute cette mer. (CARLOIX, *Mém.*, I, 7.)

Ils (les bohémiens) *ont rodé* en ceste France par l'espace de cent, ou six vingts ans, et plus. (PASQ., *Rech.*, IV, 19.)

— Par extens. :

Empres que l'oyseau sera bien loirré, vous l'aprendrez a *roder* hault en l'air. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 8 r°.)

**RODEUR**, s. m., celui qui rôde :

*Rodeur*. Concursator. (R. EST., 1539.)

**RODOMONT**, s. m., fanfaron de bravoure :

(Les Espagnols) sont tous *rodomones* de piafe encore que gars de courage pour la pluspart. (*Pelerin. d'amour*, II, 717, ap. Ste-Pal.)

**RODOMONTADE**, s. f., exploit :

Voyla une belle force d'homme et de belle dexterité... Ceste *rodomontade* vaut bien autant que les autres de parolles. (BRANT., *Rodom. esp.*, Œuvr., VII, 26, Soc. Hist. de Fr.)

— Langage de rodomont :

La *rodomontade* de Pierre Baillony. (1589, *titre*.)

*Rodemontade*, look *rodomontade*. (COTGR.)

*Rodomontade*. A brag, boast, crak vainglorious bravadoe. (ID.)

**ROE**, mod. roue, s. f., pièce de forme circulaire qui, en tournant autour d'un axe traversant son centre, sert à mouvoir q chose :

Eissi com *ruode* in ciel est granz.
(*S. Leger*, str. 34ᶜ, G. Paris, *Romania*, I, 315.) Ms. *roors*.

Les argentines *ruedes*. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambrai, LXVII, 31.)

Pose els sicume *roede*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 68 v°.)

K'il torniest assi cum *rueie*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 44.)

Maint jor se sont maistre disputé de faire torner une *ruee* par li seule. (*Album de Villard de Honnecourt*, p. 73.)

Quant elle est chergieie (li cherreie de foin) on doit panre la perche dou cher et mettre au davant des .II. *rueies*, qu'il y ait .II. piez antre .II., entre la *rueie* et lai peirche. (1281, *Cart. gr. Egl. de Metz*, B. N. 11846, f° 120 r°.)

En la *ruee* s'est li moieus,
Si sont li rai et si sont gantes.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 5905.)

A Willaume le karlier pour .II. paires de nueves *ruees* qu'il a livré pour les beniaus de le ville. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, CC 2, f° 12 v°, A. Valenciennes.)

Avec y mis *reues*. (29 août 1490, Flines, Cod. F, n° 26, A. Nord.)

*Reuwes* et soufles. (26 août 1512, *Tonl. de S. Bert. et S. Om.*, A. Saint-Omer.)

*Reuwes* ferrees de nouveau fer. (*Ib.*)

— Fig., *pousser a la roue*, aider :

Je vous prie de *pousser a la roue* pour les faire assembler. (9 juin 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 794.)

— En parlant du paon, du dindon, *avoir*, *faire la roe*, *faire sa queue en roe*, déployer en rond sa queue :

Ung grand paon qui *avoit* bien grand *roue* roe[e]. (1459, *Rel. de J. de Chamb.*, A. N. KK 69.)

Quand a orgueil ce coq au paon approche et *fait sa queue en roue* comme luy. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 60 r°.)

— Par extens., en parlant d'une femme, déployer et étaler en rond la queue de sa robe, de son manteau :

L'autre fame, non pas la soe,
S'en vint vers li, *faisant la roe*.
(*D'une seule fame*, Montaigl., *Fabl.*, I, 297.)

Se tu veuls estre bien fetiche,
Fay trois rescours en ta peliche
Ou quatre, pour *faire la roe*
Et pour estre loing de la boe.
(*Clef d'amors*, 2365.)

— *La roe de la Fortune*, les vicissitudes des choses humaines :

Mes Fortune, qui nes oblie,
Sa *roe* turne en poi d'ure,
L'un met desuz, l'altre desure.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 538.)

En son le *ruee* de fortune.
(JACQUEMART GELÉ, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 249.)

Quant la *roue de Fortune* leur tourne, il descendent plus en une eure qu'il ne sont monté en .X. ans. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis*, § 17, Am. Salmon.)

Puisqu'homme est a sa dure *rouhe*
Englué par concupiscence,
Il peut aussytost choir en bouhe
Qu'estre eslevé en audience.
(MICHAULT, *La Dance aux aveug.*, p. 100, éd. 1748.)

Des l'heure ma *rouhe* se dressa,
Par quoy il fust mis a perdicion.
(ID., *ib.*, p. 45.)

— Anc., rôle, état inscrit en un rôle des bornes et des revenus d'une terre :

Quant on vent ou achate, li maires fait les *roues* et les tenances, et a de ces *roues* deux deniers. (1260, *Cartul. de Compiègne*, f° 217 ; Duc., *Rotulus*.)

Cf. ROE 1, t. VII, p. 216ᶜ.

**ROER**, mod. rouer, v. a., mettre sur la roue :

Et son proces fait, fut condamné a *estre roué* et jeté dedans un sac a la riviere. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 253.)

— Par extens., assommer de coups :

Qui les reins avoit desnouez
Et si rompus et si *rouez*
Que desuz ester ne peust.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 79c.)

Cf. Roer 2, t. VII, p. 220b.

**ROET**, mod. rouet, s. m., petite roue d'acier qui, mue par un ressort, frotte sur un silex et en tire des étincelles pour mettre le feu à la charge d'une arquebuse :

Mettre des arquebusiers a *rouet* apres le deuxiesme rang de piques. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 84.)

— Machine à filer, munie d'une roue que fait tourner une pédale :

Une povre fille qui estoit filleresse de laine au *rouet*. (*Ménagier*, I, 237.)

Filer au *roet*. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, A. Chauny.)

Ung *rouwet*. (1446, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Machine tournante pour lever les chaînes de la ville :

Gardes des clefs des portes, ceux qui ont le *rouet* des chaines. (1539, *Edit de Fr. I*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, I, 621b.)

— Sorte de crécelle :

A Nicolas Bontemps pour avoir racoustré le *rouet* que l'on sonne a l'elevation du Corpus Domini. (1568, *Arch. hospit. de Paris*, I, 123.)

— Roue dentée placée sur l'arbre d'un moulin à eau ou à vent, laquelle engrène avec les fuseaux de la lanterne :

Le *rouet* et l'arbre d'icellui *rouet* estre aussy sains et entiers. (8 mai 1500, *Loyer du moulin du Sauchoit à Jehan Radoul*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Item li arbres, les chierues, les viestures, et li *rouwes*, en si fieres qu'il est, .x. frans. (3 juin 1385, *Arrentem.*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

— Poulie :

.i. *rouwet* de coevre servant a sacquier yauwe au puch. (1371, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Roet 3, t. VII, p. 221b.

**ROFFRIR**, v. a., offrir de nouveau ; faire une nouvelle offre, une surenchère sur :

Un proisme vueillant retraire ou *rouffrir* certains biens vendus par un sien parent. (*Cout. de Namur*, Coust. gén., II, 865, éd. 1604.)

— Offrir à son tour :

Or me *roffrez* Nerbone et son train
Que encor tienent .xx. mile Sarrazin.
(*Aymeri de Narb.*, 393.)

**ROGATION**, s. f., anc., demande :

Il commanderent que l'on feist *rogacion* et requeste devers le pueple savoir mon se il vouloient que l'en commençast guerre. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 368a.)

A la *rogation* du roy de Navarre. (*Chron. de S. Den.*, II, f° 207, éd. 1493.)

— Au plur., prières publiques faites processionnellement pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension :

Apres Pasques et les *Rogations*
Fy de prestre et d'oignons.
(*Prov.*, dans Cotgr.)

**ROGATON**, s. m. ; *porteur de rogatons*, celui qui porte des vers, des sonnets, des placets à de grands seigneurs pour tâcher d'en tirer quelque profit :

Caphards... pates pelues, *porteurs de rogatons* chattemittes. (Rab., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

Cf. VII, 222a.

**ROGER BONTEMPS**, s. m., personne qui vit sans aucune espèce de souci :

*Rogiers Bontemps* qui cy est tiens a saige. (Le roi René, *Œuvr.*, III, 174.)

Ce n'est pas de ces gras et ventruz *Rogé Bontemps* que j'ay rien a craindre. (Vigen., *Comm. de Ces.*, au Roy.)

**ROGNE**, s. f., gale invétérée :

Bube ne *roingne*.
(*Rose*, 13533.)

Por ce sont tigneus et ont glandes et vernes et *roisne*. (*Blaquerne*, B. N. 763, f° 5 r°.)

Moutons infectez de *roigne* ou poucques. (1546, dans *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, 176.)

La *rongne*. Scabies. (*Calepini dict.*, 1584.)

**ROGNEMENT**, s. m., action de rogner :

Precisio, precision, copemens, *rognemens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**ROGNER**, mod., v. Roognier.

**ROGNEUR**, s. m., celui qui rogne :

*Roigneurs* de monnoies. (Bodin, *Rehauss. des monn.*)

*Rongneurs* d'escus et autres especes d'or et d'argent. (13 juill. 1536, *Edit de Fr. Ier relat. aux rogneurs de monnaies*.)

**ROGNEUX**, adj., atteint de rogne :

Les berbiz lait asez avront
Mais *ruinuses* ne seront.
(*Lapid. de Marbode*, 781.)

Runosus, sa, sum, runié, *runieulx*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 240 r°.)

*Roingnieux*.
(Geff., *.vii. est. du monde*, B. N. 1526, f° 95c.)

Tel samble estre an dras saverose
Qui ai la char desoz *roinose*.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus., add. 15606, f° 110a.)

De povre ourgolheux, de *rouiegnheus* bolan- [gier.
(*Prov.*, ms. Clermont-Ferrand 249, Bullet. A. T., 1889, p. 105.)

*Roingneux* et grateleux.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 4b.)

Les brebis ont *rongneuse* pel,
Maigres sont et n'ont que les os.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 52.)

— Substantiv. :

En tout je trouvay de plaisir plus que ne ont les *roigneux* quand on les estrille. (Rab., *Garg.*, XIII, éd. 1542.)

Ou vas tu, *roigneuse ?* que n'as tu fait cecy, truie, pourquoy as tu mangé cecy, gourmande? (G. Bouchet, *Serees*, V.)

— Par extens., rouillé :

E s'en vala meintenant de la tour, e trova en la sale un vieil *roynous* haubert, e le vesty meyntenant a mieux qu'il savoit. (*Foulques Filz Warin*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 32.)

Quar borgeys relement ont vestu les armes, e ceus qe l'enfant avoit furent *roynous* e ledes. (*Ib.*, p. 33.)

**ROGNON**, mod., v. Roignon. — **ROGNONNER**, mod., v. Rongnonner. — **ROGNURE**, mod., v. Roigneure.

**ROGUE**, adj., arrogant avec une nuance de rudesse en plus :

Con fiers et orgueilleus et *rogues*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 98a ; 11833, Méon.)

Pour informer son peuple dur et *rogue*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 10.)

... Tenez un maintien
Orgueilleux, dedaigneux et *rogue*.
(J. A. de Baif, *le Brave*, IV, 2.)

Cf. VII, 222a.

**ROGUEMENT**, adv., d'une manière rogue :

Ils nous feirent a tous laisser nos armes, et *roguement* nous interroguerent. (Rab., *Cinq. liv.*, XVIII, éd. 1564.)

... Elle alloit d'une mode si fiere,
Et d'un orgueil si *roguement* enflee
Que...
(D. Pernette du Guillet, *Rymes*, p. 68.)

1. **ROI**, s. m., chef souverain de certains États :

Maximiien
Chi *rex* eret a cels dis sovre pagiens.
(*Eulal.*, 12.)

Luil comandat ciel *reis* Lothiers.
(*S. Leger*, 20.)

*Reys* Alexander quant fud naz.
(Alberic, *Alex.*, 46.)

De .i. *roil* vos veuz parler de qui fu maintenuz li pahis d'Ingleterre. (*Dit de Guillaume d'Angleterre*, Brit. Mus. add. 15606, f° 139d.)

Le *rai*. (1272, Bercé et la Hubaud., A. Sarthe.)

Li *roys*. (1294, A. N., Musée, vitr. 50, pièce 295.)

Li *roys*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXIX, Pautier.)

— Par extens., en parlant de Dieu :

Jesus *rex* magnes sus monted.
(*Pass.*, 26.)

Jesus ve lo *reis* podenz.
(*Ib.*, 34.)

Glorius sire, altisme *rei*,
Recevez ui l'alme de mei.
(*Vie de saint Gilles*, 3697.)

— Fig., celui qui est souverain maître de qqchose :

Me voila *roy*, puis qu'aujourd'hy est arrivé le jour auquel je dois mettre fin a mes miseres. (Lariv., *les Esprits*, II, 3.)

— Absol., *les rois*, les rois mages venus pour visiter Jésus à Bethléem ; *la feste des rois*, ou par abréviation, *les rois*, la fête anniversaire de leur venue :

Et la nuict des *royx* qui fut par ung merquedy au matin tempre et faisoit grosse bruine, voicy quatre navires portugaloises quy vindrent descharger leur artillerie sur moy. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 13.)

Puis tirasmes vers la Coullongne ou arrivasmes la propre veille des *roys*. (Id., *ib.*, p. 32.)

— *Le roi*, celui qui, à la fête des Rois, trouve la fève dans sa part de gâteau et qui est roi du repas :

Nous criasmes le *roy* boit en la maison d'un homme de bien, car il avoit le meilleur vin. Et pour mieux l'accoustrer, et nous aussi, il se trouva que celuy qui fut *roy* beuvoit net. (G. Bouchet, *Serees*, I, 131.)

— Chef d'une corporation :

*Roy* des merciers, *roy* des barbiers, *roy* d'armes, *roy* des ribaux. (Pasq., *Rech.*, VIII, p. 720, ap. Ste-Pal.)

— *Roi Bertault, roi des oiseaux*, le troglodyte, oiseau :

Le *roy Bertault*, ... *roy des oyseaux*. A wrenne. (Cotgr.)

Cf. Roybertault, VII, 256[b].

2. **roi**, mod. rets, s. m. et f., filet, partic. filet pour prendre du poisson, du gibier :

Charrunt en la *rei* de lui. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., CXL, 10.) Lat., in rete ejus.

De fer fist une *rei* sotil (Vulcain).
(*Eneas*, 4361.)

Sor lou rivaige *rois* getoient.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 56[a].)

L'andemain fut cil pris a *roy*.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 1019.)

Convoitise lance premierement
Et puis orguel pour sa grant *rois* emplir.
(Thib. IV, roi de Nav., *Chans.*, p. 118, Tarbé.)

Les bons poissons qui sunt ou *rez* nostre seignor. (*Serm. de Maurice de Sully*, ap. Boucherie, *Serm. poitev.*, 19.)

En son *rez* a prou de la vermine e petit daus peissons. (*Ib.*, 103.)

Ensus des boins voist se *roi* tendre.
(Helinand, *Vers de la mort*, 2&4, 4.)

Se fiert en la *roiz*.
(*Meraugis*, 53.)

Et prist sa *roi* et son truel.
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, 79, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 70.)

Car tu ne dois pas ta *roi* tendre
A prendre chou c'om ne puet prendre.
(Gui de Cambrai, *Barlaam*, p. 62, v. 1.)

En un batel tendi sa *roi*.
(*Du Preudome qui rescolt son compere de noier*, 3, Montaiglon, *Fabl.*, I, 301.)

Mieus vos venist avoir tendu
La fors une *rois* as colons.
(*Lai de l'ombre*, 438.)

Mais on sacque souvent, assez oy l'avez,
Le *roit* por l'esprevier.
(*Jourdain de Blaye*, Ars. 3144, f° 253 r°.)

Nule meillor *rey* n'i peus tendre.
(*Clef d'amors*, 650.)

Dist que miaux vault morir par armes en ba-[taille
Qu'estre pris a la *roix* en champ com une [quaille.
(*Girart de Ross.*, 2297.)

Luy met devant les pies la *rais* pour le prendre. (*Ménag.*, I, 201.)

Que nul pesche au harnas que on appelle *riez*. (Bouteiller, *Somme*, 1[re] p., f° 134[a], éd. 1493.)

Or alez tendre ailleurs vo *roit*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 1, 1250.)

Il fut surprins au *reht* de mariage.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XIII.)

Une *rethz*. (*Jard. de santé*, I, 449.)

Voler perdrix et tendre *roiths*
Pour prendre cane et cormorans.
(R. Gaguin, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VII, 257.)

Parmy les fleurs ce faux amour tendit
Une *ré* d'or legerement coulante.
(Du Bell., *Olir.*, 85.)

Il tend sa *rets* lacee.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 100.)

Cette *ré* faut a d'autres oiseaux tendre.
(Vauq., *Sat.*, I, à M. de Tir.)

— S'est aussi par erreur orthographié l'*arrois* :

Afin que s'autre oiseau folie
Illec en champs ou en marois
Qu'il fust happé dessoubz l'*arrois*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, 41.)

Pour ce que l'*arroiz* ne veoit
Despourveu dedenz se boutoit.
(Id., *ib.*, 43.)

**roial**, mod. royal, adj., de roi, d'un roi, qui a rapport à un roi :

Por manatce *regiel*.
(*Eulalie*, 8.)

Pour la reverence de nostre *royau* majesté. (1269, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 6 r°.)

Dont je lou que tu faces aler ung tien feaul
Qui saiche bien parler a ton signeur *reaul*.
(*Girart de Ross.*, 3319.)

Garde du seel *roieal*. (xvi[e] s., *Terrier de Berri*, A. N. P 1472.)

La mere suplie humblement Monseigneur que soyons favorisé de .v. s. pour estre recommandé aux liberalitez *reales* de Sa Majesté. (1[er] janv. 1586, *Lettre de Marie Chrestienne d'Egmont au card. de Granvelle*, n° 58, ms. Tournai.)

M. de Chastilon, qu'on disoit qui gouvernoit le petit roy Charles huictiesme avec Bourdilhon, Galiot et Bonneval, qui gouvernoient le sang *real*. (Brant., *des Dames*, IX, 678, Lalanne.)

— Sous le gouvernement d'un roi, épithète donnée aux établissements d'État :

Warandir et conduire li doit Alars juskes a *roial* kemin. (1290, *C'est Gillion de Nuefvile*, chirogr., A. Tournai.)

Jouxte le chemin *reaul*. (Sans date, comm. xiv[e] s., *Terr. appart. à A. de Pontloyn, prieur de Juigny Berr.*, 1[re] l., A. Cher.)

— Fig., qui surpasse tous les autres :

Dusqu'a Estampes la *reau*.
(J. Le Marchant, *Mir. de N. D.*, p. 179.)

L'iglise de Chartres ama
Especiaument et clama
Dame et amie especiau
Sur totes iglise *reiau*.
(Id., *ib.*, p. 184.)

— Digne d'un roi :

Fet corune aveir
De *reial* honor.
(*Grant mal fist Adam*, str. 58[e], Suchier, *Reimpredigt*, p. 30.)

... *Reiauz* enseignemenz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 13079.)

E ja est ceo presenz *reials*.
(Marie, *Lais*, Milun, 213.)

Jou espoir de si grant pomier
Bon fruit, si boin com fruit *roial*.
(Renclus, *Carité*, xxx, 5.)

Fransois est li secons haraus
Qui tint lou sentier *regiaul*.
(*De pure povreteit*, ms. Germot, Bullet. A. T., 1884, p. 77.)

— S. m. pl., les soldats de l'armée d'un roi :

*Roial* cumbatent asprement,
Et Troien ne sunt pas lent,
Forment requierent les *roiaus*.
(*Brut*, ms. Munich, 1501.)

Et li *real* lor leissent corre,
Tant con pueent esperoner.
(Chrest., *Clig.*, 1766.)

En la terre entrent li *roial*,
Et vont assegier Montroial.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 9223.)

Cf. VII, 223[a].

**roialiste**, mod. royaliste, s. m., partisan du roi :

Pleurez, pleurez, fideles *royalistes*,
Et vous aussi que l'on dit politiques,
Vous devez bien pleurer a ceste fois,
D'avoir perdu noble Henry de Valois.
(1589, *Chans.*, ap. Ler. de Lincy, *Chants histor. fr.*, II, 471.)

Et les appelloit on huguenots *reallistes*. (Brant., *Gr. cap. franç.*, Œuvr., IV, 27, Soc. Hist. de Fr.)

**roialme**, mod. royaume, s. m., état gouverné par un roi :

A grant dulur tendrai pois mun *reialme*.
(*Rol.*, 2914.)

Chauces teles, hauberc et heaume,
N'aura meillor en cest *roialme*.
(*Parton.*, 7717.)

Se je s'ounor et son *roiame*
Li puis aidier a reconquerre.
(*L'Escoufle*, 1524.)

Et li haut prince del *roiaume*.
(*Ib.*, 8864.)

Mes il n'est nul *riame* de ci jusque en Baviere.
(*Prise de Pamp.*, 582.)

Ou *reaume* de France. (1276, A. Morbihan.)

Je luy baille seulement quinze mille francs tous les ans pour le gouvernement de son *reaume*. (*Lett. de Henri II*, B. N. 3129, f° 1.)

*Reaume*.
(Rons., *les Poem.*, l. I, à J. A. de Baif.)

— Fig., le paradis :

Lequel, en terre, a ses amis laissa,
Et ordonna, avant que, en son *realme*,
Volsist monter, que appeller on pora
Pain nutritif pour le corps et pour l'ame.
(Juin 1491, *Puy de l'Ecole de rhetor.*, 92e congrég., ms. Tournai, p. 520.)

**ROIALMENT**, mod. royalement, adv., d'une manière royale, digne d'un roi :

Roiaus ies, *roialment* t'achesme.
(Renclus, *Miserere*, ccxvii, 5.)

N'aime pas leaument qui d'amors se desroie,
Mes ge serf *reaument*, car reine est la moie.
(Thibaut, *la Poire*, 113.)

De soy acquicter loiaument
Vers celui qui si *roiaument*
Fist faire partout sa deffense
Que nul ne pesche mortelment.
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 1286.)

Un septre portoit *royaument*.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 3 v°.)

Si fist bien le peuple obeir a lui et gouverna moult *royalment*. (J. de Courcy, *La Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 178a.)

Vestue *reallement*. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, XCVIII.)

On s'en alla seoir au soupper, ou on fut *royallement* servy. (C. Mansion, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 62 r°.)

**ROIALTÉ**, mod. royauté, s. f., dignité de roi :

Floarz li viels, qui tint .ii. *reautez*.
(*Covenant Vivien*, 263.)

*Reyauté*.
(*Destr. de Rome*, 178.) Ms. : *reyautee*.

La sainte mere yglise de seinte Trenité,
Sire, dunt receustes corone et *realté*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 52 v°.)

Ne feroient desloialteit
Pour l'avoir d'une *roialteit*.
(Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Romania*, X, 595.)

Ains ne voussis an terre *roeauté* anbracier.
(*De Jesu Christ*, Brit. Mus., add. 15606, f° 90a.)

Vauclere est toute moie, j'en tieng la *realté*.
(*Gaufrey*, 1505.)

— Anc., royaume :

*Roautei*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 14d.)

Sa *raiautez*.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N. D.*, ms. Bruxelles, f° 224 v°, col. 1.)

Se c'est *roiautiez* ou empires.
(Ruteb., *Lect. d'Ypocrisie*, 196.) B. N. 1593, f° 68d, *reautez*.

La *roialté*. (1291, *Submiss. per Scot.*, Avesbury, p. 18.)

.xxx. les plus puissans qui soit an *roiauté*.
(*Baud. de Seb.*, II, 419.)

De par Rogier David y est cilz demourez,
Un des faulx chevaliers de .xii. *roiaultez*.
(Cuvel., *Bertran du Guesclin*, 3013.)

— Fête des rois :

Le samedy veille de la Tiphaine, apres ce que le suppliant et son plus prouchain voisin orent fait leur *royaulté*. (1470, A. N. JJ 195, pièce 462 ; Duc., *Regalitas*.)

**ROIDE** et **RAIDE**, adj., qui ne ploie pas :

Dous escuz forz et *reiz* m'empruntez le matin.
(*Voy. de Charlem.*, 593.)

Un espiet fort et *reit*.
(*Ib.*, 604.)

Grant cop li done de *roit* espié forbi.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 49b.)

Johannes li *Roides*. (1199, *Cart. de Montiéramey*, p. 168.)

Et la lance fu *rode* que chius Gaufrois porta.
(*Baud. de Seb.*, XVIII, 222.)

En un moment seray tué tout *roit*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 312.)

— Fig., qui ne cède pas :

Reis deit estre mult dreituriers,
En justise *reides* e fiers.
(Marie, *Fabl.*, XLVI, 53, Warnke.)

— Violent :

Molt fu li nain de grant voidie,
Molt par fist *rede* felonie.
(*Tristan*, I, 636.)

Si commencerent les joutes fortes et *roides*. (Froiss., *Chron.*, l. IV, c. i.)

— Par extens. :

Naturellement chasque ouvrier se sent plus *roide* en certaine partie de son art. (*Lett. de Mont.*, à M. de Foix.)

— Ferme :

Le chevalier l'avoit saisy aux poings qu'il avoit fors et *roides*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. xxx.)

La grandeur d'un changement si estrange qu'il vouloit innover, avoit besoin d'un plus hardi et plus *roide* secours. (Amyot, *Vies*, Lysand.)

L'un des plus *roides* chevaliers que l'on sache. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, c. xiii.)

— Qui offre une pente dure à gravir :

Une montagne, moult tres *roide*.
(Froissart, *Meliador*, 13611.)

Le pavé qui est au dessous du dit boullevart en tirant a la riviere est fort *roate*, par [ainsi] endurera bien que on besse au dit boullevart. (1488, *Proces verbal de la nouvelle enceinte de la ville d'Orl.*, c. 2, f° 1, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 218 v°, A. Loiret.)

— Par confusion avec l'ancien français *rade*, rapide, impétueux :

C'estoit une eve *roide* de grant fierté.
(*Aymeri de Narb.*, 1982.)

Tout entor couroit une eve *roide* et bruiant. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 34a.)

Pires est li quoiz floz que *reddes*.
(*Cathon*, B. N. 401, f° 221a.)

Que les ans vont coulant d'une prompte carriere
Comme le *roide* cours d'une viste riviere.
(B. de Gerard, *Effigie du R. Henry*.)

**ROIDEMENT**, adv., d'une manière roide :

Les ordres tenent *reddement*
E servent Deu omnipotent.
(*Vie de saint Gilles*, 3385.)

*Reddement* guverna et clers et seinte iglise.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 9 v°.)

*Redement*. (*Dial. S. Greg.*, ms. Evreux, f° 49 v°.)

*Roidament*.
(*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 44c.)

— Violemment :

Si fui ferus si *roidement*.
(Perrin d'Angecourt, *Chans.*, Brandin, *Inedita*, 9, 12, p. 21.)

Lors chargerent sus *roiddement*. (Rabel., *Garg.*, XLVIII, éd. 1542.)

Frapperent hardiment et *roidement* sur les Anglois. (Belleforests, *Chron. et ann. de France*, Charles VII, an 1429.)

— Par confusion avec l'ancien français *radement*, rapidement, impétueusement :

Il faut chacer *roidement :* c'est a dire, que tu suyves tes chiens par ou ilz iront chaçant. (*Modus*, f° 16 r°.)

Les dessusdiz chevaucherent *roidement* parmy ladicte procession et tant qu'ilz blecerent aucuns desdiz escoliers la estans. (Monstrelet, *Chron.*, I. 13.)

**ROIDIR** et **RAIDIR**, v. — A., tendre de manière à empêcher de se ployer :

Or que l'hyver *roidist* la glace epesse,
(Rons., *Amours*, II, OEuvr., p. 173, éd. 1584.)

L'amour luy *roidissoit* le bras et croissoit sa force. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 177 r°, éd. 1588.)

— Fig. :

Tendre et *roidir* davantage son austerité naturelle. (Amyot, *Vies*, Sylla.)

Ce n'est pas assez de luy *roidir* l'ame, il luy faut aussi *roidir* les muscles. (Mont., l. I, 25, p. 85, éd. 1595.)

— Dresser :

Car, quand tu m'auras fait croistre des morts le [nombre,
Par tout devant tes yeux *se roydira* mon ombre.
(Jodelle, *Didon*, II.)

— N., devenir roide :

La face luy blesmist, les jambes luy *roidirent*.
(Garn., *Antig.*, V.)

Les nerfs luy *roidissoyent*.
(Grev., *Marc Ant.*, IV.)

Les nerfs des jambes et des bras
*Roidissent* au mourant a l'heure du trespas.
(Aub., *Trag.*, I.)

Deux fois le fer eschappe a la main qui *roidit*.
(Id., *ib.*)

**ROIDISSEMENT** et **RAIDISSEMENT**, s. m., action de raidir, de se raidir :

Par *roydissemens* et alentissemens de cordes. (J. Martin, *Vitruve*, f° 151 v°.)

On use (d'anis) es enfans surprins d'epilepsie ou de contraction ou *roidissement*. (Maignan, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, XIX.)

Tout ce qui avoit besoin d'un effort et *roidissement* d'esprit. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 80 v°.)

**ROIDOR**, mod. roideur et raideur, s. f., qualité de ce qui est raide ; au propre et au figuré :

Par bel les reprist e par amur, nient par destresce, ne par *reddur*, cume apent a maistre e a pastur. (*Rois*, p. 9.)

Lui covient que ses genz aient de lui pour
Et pur ço voelt mustrer et fierté et *reiddur*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, 3999.)

Quant nos nos humelions davant Deu, quant nos nos tenons a polre et a cendre, quant nos reconissons conformeteit de nostre propre condicion, si n'avons mies maintenant estaige de *roidour* et d'orgoil. (*Greg. pap. Hom.*, p. 118.)

La force e le *reddur* de leur honeste vie. (*Sermons*, B. N. 19525, f° 172 r°.)

Otroi de requeste est plus de grace que de *redor* de droit. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 5.)

De *roidor*, qui est la premiere branche de justice. — *Roidors* est une vertus qui restraint le tort fait par digne torment, et a .iii. offices, dont li premiers est que li uns ne nuise as autres, se il n'a avant receu le tort fait ; li secons est que l'om use les communes choses si comme communes, et les propres si comme propres. (Brunet Latin, p. 408.)

Hastife remedie saunz delai de ceo soit fet, solum *reddour* de lei. (*Lib. Custum.*, I, 379, 14, Edw. II.)

Portes vous en ceste affaire avec telle *roideur* que je sois obei. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 148.)

— Force, vigueur qui résistent :

Et se s'espee trenche la meie ad grant *reddur*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 27 v°.)

Fery de tel *raideur* que...
(*Hug. Capet*, p. 115.)

La gendarmerie Bactrieme donna de grande *roideur* et par grand effort en cest endroit la sur les Macedoniens. (Amyot, *Vies*, Alex.-le-Grand.)

La vertu militaire a besoin de la vigueur, force et *roideur* du corps. (Id., *ib.*, Sylla.)

*Roideur* de bras et de jambes est qualité d'un porte faix. (Charr., *Sag.*, III, 19, p. 693, éd. 1601.)

— Caractère de ce qui est difficile à gravir :

Depuis le fons du pavé qui vient de la tour neuve jusques au fons et milieu du pavé de la grant rue de la porte Bourgoigne a l'endroit du viel boulevart y a de largeur .xxxvi. toises et de hauteur *roateur* .x. piez et demi dont il faut besser trois piez (1488, *Proces verbal de la nouvelle enceinte de la ville d'Orleans*, c. 2, f° 5, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 218 v°, A. Loiret.)

La *roydeur* de la coste. (1584, *Lett. de H. de Silly*, A. Seine-Inférieure.)

— *De roidor*, tout droit :

Une fois fault il qu'ilz le sachent,
Je leur vois compter *de roideur*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 29957.)

— Par confusion avec l'ancien français *radeur*, rapidité, impétuosité :

Li flot venoit de grant *redor*
En tant d'espace cum poiet
Ses braz estendre.
(G. de S. Pair, *Rom. du M. S. Michel*, 3615.)

Li pors li vint de tel *redor*,
El cors li mist conme rasor.
(*Ren.*, Br. XIII, 539.)

Un fleuve qui mout estoit creuz de *reideurs* d'eves qui estoent correues enz. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 9 r°.)

Une pomme vit qui venoit
Aval l'eve, si l'amenoit
La *roideur* droit a son reclus.
(*Du Filz au seneschal*, 463, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 345.)

Si avient souvent que un cerf refuit sur soy, et les chiens passent oultre pour leur *roideur*. (*Modus*, f° 17 v°.)

Du haut ciel la rondeur
Incessamment tourne de tel *roideur*
Qu'avecques soy les estoilles il tire.
(Cl. Marot, *Met. d'Ov.*, l. II, p. 58, éd. 1596.)

La *roideur* du torrent nous eust tous entrainé.
(Chassign., *Ps.*, CXXIII.)

**ROIE**, mod. raie, s. f., ligne tracée sur une surface :

Vecy une *roye* que je vous fais, et par Dieu, se vous la passez tant peu que ce soit, se je vous faulx, je vueil qu'on me tue ! (A. de La Salle, *Cent nouvelles*, XXIII.)

Certaines *royes* de croye qui y sont mises. (20 sept. 1521, *Reg. aux publications*, 1519-1529, A. Tournai.)

Striæ, canaux ou *rouyes* au long d'une colonne. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Ligne des cases d'un jeu d'échecs :

Il a son roc par force en *roie* mis.
(*Raoul de Cambrai*, 1587.)

Li mas en l'angle est molt honteus,
Molt est plus biax li mat en *roie*.
(G. de Cambr., *Barlaam*, p. 186.)

Cf. Roie 1, t. VII, p. 223[b], article auquel on ajoutera comme plus ancien exemple :

Une verge d'or fin tint li reis en sa main,
Si at cunduit l'arere tant adrecieement,
Si fait dreite sa *reie* cume ligne que tent.
(*Voy. de Charlem.*, 295.)

**ROIER**, mod. rayer, v. a., marquer d'une ou plusieurs raies :

Il (le basilic) est blans, *roies* ça et la.
(Gaut. de Metz, *Image du monde*, ms. Montpellier 437, f° 98 v°.)

— Annuler par une raie sur l'écriture :

Il (le maistre d'hostel) doit ordonner au bureau qui servira, et faire *royer* les defaillans en les accusant audict bureau. (Ol. de La Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du premier estat.)

Ce passage en *fut raié* soigneusement. (Mornay, *Inst. de l'Euch.*, p. 218.)

**ROIGNEURE**, mod. rognure, s. f., ce qui tombe d'une chose qu'on rogne :

Les *rongnures* de mon couvertour. (Joinv., *S. Louis*, § 409.)

Environ pié et demi de *roigneures* de la dicte houpelande de pers sengle. (*Reg. du Chat.*, I, 120.)

*Roingneures* de fer. (Janv. 1400. *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Les *rouneures* des hosties. (*Off. claust. de Saint-Oyan*, I.)

*Rongneures* des ongles. (R. Est., *Thes.*, Resegmen.)

Cf. Rooigneure, VII, 238[c].

**ROIGNON**, mod. rognon, s. m., glande rénale des animaux ; par extens., les reins :

Par detries en geta le foie,
Al fer trencant, et les *renons*.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 98[b].)

Por son avoitre compaignon
Dou moston quiert lez le *reignon*.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, 1017.)

Et parmi coupe le boin destrier gascon
Tot contreval reiz a reiz dou *roignon*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 30[c].)

Qui sunt cras sous les gonnez et ont gros le *re*-
[*gnon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 186[a].)

Ren, *reinon*. (J. de Garl., *Gloss.*, ap. Scheler, *Lex.*, p. 42.) Var., *rignon*.

Hic lumbus, *reinon*. (*Gloss. de Glascow*, P. Meyer.)

Les veines, les nerfs, la rate, le fiel, les *reignons*. (*Maniere de langage*, p. 383.)

De leur gresse comme du *rougnon*. (Avr. 1404, *Ord.*, IX, 61.)

Ren, *rignon*. (*Olla patella*, p. 44.)

*Roignon*. (*Gloss. rom.-lat. du* xv[e] *s.*)

*Regnons*, *rognons*, rein, petit rein ; renunculus. (*Vocab. lat.-fr.*, Escallier.)

Et offreront les deux *reignons*, avec la graisse de laquelle sont couvertes les entrailles. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lev., III.)

Les *rongnons*. (J. Raoul, *Fleurs du gr. guydon*, p. 46.)

**ROIR**, mod. rouir, v. a., faire macérer dans l'eau (les tiges de chanvre, de lin) pour désagréger les fibres textiles :

*Royr* et faire *royr* chanvres et lins. (1340, A. N. JJ 71, f° 297 r°.)

Pooir *royr* leurs lins ou rieu qui est au deseure du sault du pire du Marvis. (24 juillet 1459, *Reg. aux resolutions des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

Grant nombre de quen(i)eves pour *rouyr*. (29 août 1490, Flines, Cod. F, n° 26, A. Nord.)

*Rohir* lins. (1563, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Arraché que soit le chanvre, l'on l'em botellera et aussitost en seront les faisseaux portes a l'eau pour *rouir* ou naiser. (OL. DE SERR., VI, 29.)

Cf. ROIR 1, t. VII, p. 227ᵃ.

**ROISNE**, mod. rouanne, s. f., sorte de tarière :

La lingne et le compas,
Ice n'est mie gas,
Et se li covient *roisne*
Et canivet et foisne.
(*De l'Oustillement au villain*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 151.)

— Sorte de compas pour marquer les tonneaux :

A Pierre Hibon, eschevin, pour ses gaiges d'avoir porté la merche et *roesne* de la ville pour mercher les barils de harengs sallez. (1567, *Compte*, A. Boulogne-sur-Mer.)

— Anc., sorte de râpe :

Scrofina (*corr.* scobina?) instrument a charpentier qu'on dit *roynne*. (*Gloss. de Salins.*)

— Rugine :

L'oevre manuel est que l'en traie tant seulement ce qui est eslevé ou poi aerdant, qui ne puet estre consolidé o une *roisne*, ou semblable. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 1016.)

**ROISNER**, mod. rouanner, v. a., marquer avec la rouanne (compas) :

Quatre clers et commis pour veoir, visiter, inventorier, enregistrer, *roysner*, marquer et certifier les vins vendus en detail es tavernes et hostelleries. (11 avril 1543, *Edit*, ap. Ste-Pal.)

— Travailler avec la rouanne (râpe) :

Pour salaire de Loyset le lambroisseur a parer, *roener*, mettre a point et assouair ledit lambroys. (1331, *Comptes d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, fº 104 rº.)

— Ruginer :

(L'instrument) de quoi l'en *roisne* et de quoi l'en fait les fixures. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1021.)

**ROISNETTE**, mod. rouannette, s. f., petite rouanne (compas) :

Item est ordonné par les eschevins que tous ceulx qui se vouldront entremettre de vendre harens en thonnes... seront tenus incontinent et sans delay apres qu'ils les auront deffoncez pour mectre en vente, faire ung trait souffisamment d'une *royenette* ou aultrement de travers ledit marcque (des eswardeurs), sans totalement l'effacer afin de jamais remectre ne remployer les fonds d'icelles thonnes... (XIIIᵉ s., *Des eswards sur les poissons de mer*, fº 117 rº, AA 12, A. Mézières.)

... Ung traict de *roynette*. (*Ib.*, fº 118 rº.)

**ROISSOLE**, mod. rissole, s. f., pâte frite contenant de la viande hachée :

Faire *rousoles*, escueles drecier.
(*Alisc.*, 3633.)

Galetes chaudes, eschaudez,
*Roinssoles*.
(GUILL. DE LA VILLEN., *Crieries de Paris.*)

De *roinssoles* fu li peneax,
Li estrier furent de friteax.
(*Batail. de karesme et de charn.*, 357, Méon, *Fabl.*, IV, 91.)

*Roissolles* de mouelle de beuf. (*Ménagier*, II, 94.)

Pastes d'aloes, *ruissolles*. (*Ib.*, 92.)

Arthorea, *roussolle*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVᵉ *s.*)

Certains eschaudez, *roessolles*. (2 juin 1497, *Charte de Jean, d. de Nem.*, XVᵉ s., 189, A. de Solesmes.)

— Fig. et prov., *querre le moule, la forme aux roissoles*, baguenauder :

Por ce est il fox qui s'esmerveille
S'auques dechieent les escoles
Por *querre le mole as roisoles*.
(GAUT. DE COINCI, *De sainte Leocade*, 1098.)

Tu destruis les Juyfz et confont et afoles
Qui lor commande *quirre* (*corrig.* querre) *les*
[*moules aus roinssolles*.
(*Desputoison de la Sinagog. et de sainte Eglise*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 408.)

Et lors fust li chevaliers corocies, et dist a l'escuier : Or puis *querir la forme au*[*s*] *rissoles*. (PHIL. DE NOV., *Des* .IIII. *tenz d'aage d'ome*, § 117, addit. de E.)

— *Dormir sur les roissoles*, s'endormir sur le rôti :

Crassus qui *dort sor les roisoles*,
Qui bourse a dure et faces moles,
A plus tost bien, por son avoir,
Que li las n'ait par son savoir,
Qui au cruisel tote nuit veille.
(GAUT. DE COINCI, *De sainte Leocade*, 1093.)

Cf. ROUSSOLE, VII, 249ᶜ.

**ROITELET**, s. m., roi d'un très petit état :

Les *reyteles* del peys. (*Chron. d'Anglet.*, ms. Barberini, fº 41 rº.)

— Nom vulgaire du troglodyte d'Europe et de quelques autres très petits oiseaux :

Ung petit oiseau nommé *roytellet*. (*Roman d'Alexandre*, B. N. 15468, fº 211ᵇ.)

Le *ratellet* des maisons. (*Kalend. des berg.*, p. 164, éd. 1493.)

Toutes fois le *roitelet* se trouve son ami pacifique. (SALIAT, *Herod.*, II, fº 47 vº, éd. 15561.)

**ROLE**, s. m., papier parchemin roulé contenant quelque chose d'écrit ou d'imprimé :

Et ceint l'espee, si li *rosles* n'en ment,
Qu'ot Alixandres quant conquist orient.
(*Gaydon*, 6406.)

Et pria a ses amis que ce *roule* fust mis sur son tonbel le jour de son obit. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes le bon roy Phelippe, II, XIV, P. Paris.)

Fu trouvé en un des coffres dudit Jaques un petit *roole* de memoires. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fº 481ᶜ.)

Vos *rolles* et escrips pour ce fais. (13 avr. 1360, *Cart. de Flines* DLXVIII.)

*Raoulle* de parchemin. (10 mars 1381, *Reçu*, Obseq. d'A. de Poit., A. Pas-de-Calais.)

Les dessus diz firent faire un *roulle* pour le gouvernement du royaume, gros comme le bras d'un homme, scelé et accordé du roy.... (P. COCH., *Chron.*, XXIX.)

Ung *raole* en parchemin. (1503, *Inv. de l'égl. de Chaource*, 104, Lalore.)

**ROLEL**, mod. rouleau, s. m., cylindre de bois, de métal, etc., servant à divers usages :

.III. pieces de merrien d'erable a faire les *rouliaux* ou dit moulin. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, fº 85 vº.)

.XXXIIII. hommes qui ont esté a fere les *roleaux* et metre de la pearre et acoustrer sur la dohez. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, fº 12 vº, A. Nevers.)

Pour avoir mené lesdis sommiers sur *roleaux* au long de la court de madame des Pretz. (1580, 4ᵉ *Compte des fortifications*, 26ᵉ Somme de mises, fº 228 rº, A. Tournai.)

— Par extens. :

*Rulleau* de cire. (18 janv. 1527, Not., Charrier, fº 429, A. Gironde.)

— Bande de papier, de parchemin, d'étoffe, de métal, roulée autour d'une tige cylindrique ou sur elle-même :

J'ai un saquelet de farine
Dont je te ferai un gastel,
Se tu me voes en un *rolel*
Escrire des seignours les noms.
(FROISS., *Poés.*, II, 340, 45.)

Ladicte damoiselle estoit saincte d'une sçaincture riche et bien ouvree a .X. *rolliaux* de bellinc. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 74.)

Sur lequel theatre et hourdaige estoient personnaiges et josnes filles, comme roynes, dames ou princhesses, portans en des *rolleaulx* chacun leur nom servant a l'histoire. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

Ils avoyent des bracelets, ils avoyent leurs *roleaux* et leurs paremens de teste. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 451ᵇ.)

— Enroulement, volute :

L'un des *roleaux* des antiquailles. (1506, *Comptes du château de Gaillon*, p. 187.)

— Bouillotte cylindrique :

Ung *roolleau* d'argent doré pour eschauffer mains. (1416, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*, p. 487.)

**ROLET**, s. m., petit rôle qu'on joue :

Bien souvent nous changeons de *rolet*.
(FR. PERRIN, *Pourtraicts*, fº 16 rº, éd. 1574.)

— *Estre au bout de son rolet*, ne savoir plus que dire :

Le duc de Savoye a faict le fin jusques a ceste heure, mais je le presse de façon qu'il *est au bout de son rolet*. (1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 256.)

Cf. VII, 229ᵇ.

**ROLEUR**, mod. rouleur, s. m., ouvrier qui roule les tonneaux :

De tant d'hapelopins
Comme *rolleurs* de vins,
Des vaux rien la semence.
(G. du Buys, *Elég.*, *à* M. de Loquelao.)

Cf. Roleresse, VII, 229ª.

**ROMAIN**, adj., de Rome :

Premierement a Rome fui
Toi cuidai en chel haut refui
Trover o le pape *romain*,
Ki tout le monde a en sa main.
(Renclus, *Carité*, vii, 4.)

Conquise en a la justice *romaigne*.
(*Poet. av.* 1300, Ars. 3305, p. 1154.)

— S. m. :

*Romain*, Puillain e tuit cil de Palerne.
(*Rol.*, 2923.)

— S. f., nom primitif de l'enseigne de Charlemagne :

Gefreiz d'Anjou i portet l'orieflambe :
Seint Pierre fut, si aveit num *Romaine*.
(*Rol.*, 3093.)

**ROMAINE**, s. f., sorte de balance :

Une *romanne* de fer a peser au poix de Mompeillier. (22 août 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une *romaine* garniz de poiz. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, fº 214 rº.)

Une *roumaine* de fer, tirant deux quintaulx. (1507, *Invent. des meubles du duc de Bourg.*, Cab. hist., IX, 305.)

**ROMAINEMENT**, adv., à la façon des Romains :

Se je voel descrire briement
Coment on vit *romainement*.
(Renclus, *Carité*, xviii, 7.)

1. **ROMAN**, s. m.

Cf. Romans, VII, 230ᶜ.

2. **ROMAN**, adj., relatif aux peuples conquis et civilisés par Rome :

Guy prendroit France *romande* (c'est a dire le pays de Gaule qui parle le langage qu'aujourd'hui l'on appelle François) et Beranger auroit l'Italie. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., VII, i.)

— Adverb. :

Parler *roman*. (H. Est., *Prec. du lang. fr.*, p. 43.)

**ROMANCE**, s. m. et f., petit poème espagnol en stances :

Au *romance* de Payo Rodriguez. (Nicot.)

**ROMANCIER**, s. m.

Cf. Romancier 1, t. VII, p. 230ᵇ.

— Adjectiv. :

La chronique de Normandie... raconte tant de choses a l'advantage des Normans, voire si lourdes et ineptes que je n'ai daigné les escrire, tant elles sentent la jonglerie *romanciere*. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., VIII, 9.)

**ROMARIN**, s. m., plante de la famille des labiées qui croît surtout au bord de la mer :

*Rosmarin* et oint de porc. (*L'aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, fº 218ᶜ.)

Grant cantité de *romarins*, violiers et marjolaines, qui estoient en terre, les emportez, et aussi pluiseurs poulles. (14 mai 1445, *Reg. de la loy*, 1443-1458, Bans d'un an, A. Tournai.)

Damp prieur a son gré fist faire
Ung chappeau de *roumarin* vert.
(Mart. d'Auv., *l'Am. rendu cord.*, 1795.)

Et quant a l'hyssope ou au *rommarin*... c'est une plante la plus excellente de toutes. (La Boderie, *Harmon.*, p. 433, éd. 1578.)

**ROMINAGROBIS**, s. m., personnage d'une gravité affectée :

Comme ung homme
Qui par son povoir tout consomme
Et fait du *ruminagrobis*.
(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 129.)

*Raminagrobis* de guerre. (Brant., *Gr. cap. fr.*, Œuvr., IV, 241, Soc. Hist. de Fr.)

— Nom propre plaisant :

Mon vieux poete, c'est *Raminagrobis*. (Rab., *Tiers liv.*, XXI.)

**ROMPEMENT**, s. m., action de rompre :

Le *rompement* du pont empeschoit qu'il ne peussent fouir. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 21ᶜ.)

En monstrant sans alongement
De ceste paix le *rompement*.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, fº 26 rº.)

— Part., *rompement de teste*, fatigue de la tête :

Oyez leur chant, c'est *rompement de teste*.
(J. Marot, *Epistre des dames de Par.*, OEuvr., p. 31, éd. 1532.)

Pour eviter les *rompement de teste*. (Calv., *Lett.*, I, 201.)

Cf. VII, 232ᵇ.

**ROMPEUR**, s. m., celui qui rompt :

Li *ronpeor* des Turs estoient dedens le mur. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXII, 5.)

Les consulz *rompeurs* des aliances. (*Grans decades de Tite Live*, fº 127ᵇ, éd. 1530.)

Effractor, un briseur et *rompeur*. (*Calepini Dict.*, 1584.)

**ROMPRE**, v. — A., séparer en deux parties par un effort violent :

L'aguz del elme est en terre feruz,
Par si grant force dous des laz *a rompuz*
Li cuens Guillelmes est sor lui arestuz.
(*Coron. Looys*, 1242.)

Les cables *se rompirent* l'ung apres l'aultre. (J. Molinet, *Chron.*, cccxvi.)

Et que le ciel la feit si parfaite et si belle,
Que pour n'en faire plus on *rompit* le modelle.
(P. Rons., *Epitaphes*, OEuvr., p. 845, éd. 1584.)

— Par extens. :

On li dist qu'il est senescaus al roi Claudas et qu'il est mors, car il a la gorge *route*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fº 105ª.)

— Mettre en pièces :

*Rumpre* l farai et flagellar.
(*Pass.*, 231.)

Mut ad hui escuz estroez,
Haubercs *rumpiz*, heaumes quassez.
(Huon de Rotel., *Ipomed.*, 6459.)

— Arracher :

Son piz debat, ses chevels *ront*.
(*Eneas*, 2011.)

— *Rompre une maison, une prison, etc.*, en briser, en enfoncer les portes :

Si se partirent de la assez contens d'icelui abbé, et alerent *rompre* trois ou quatre maisons de la ville tres notables, et dedans ycelles prendre des biens largement, et ces aultres despecer et ruer emmi les rues. En apres, alerent aux prisons du prince. Si les *rompirent* et laisserent aler tous les prisonniers. (Monstrelet, *Chron.*, II, 12.)

— Démolir :

Les huguenotz de sa terre s'estoient eslevez contre de luy, pour ce qu'il les vouloit empescher de *rompre* l'eglise et prendre les calices. (Montl., *Comm.*, II, 360, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., *rompre la glace*, faciliter l'issue d'une affaire difficile, d'une situation gênante :

Qui peut nier que ceux qui ont escrit les premiers, n'ayent beaucoup faict, seulement en monstrant le chemin et *rompant la glace* aux autres. (Ol. de Serr., Préf.)

— *Rompre des estangs*, en détruire les digues, les bandes pour permettre à l'eau de se répandre et d'inonder une partie du pays :

Le comte de Sanxerre le sentant approcher, envoya au dessus de la ville tirant aux forets, *rompre* quelques *estangs*, qui empescherent que de ce costé pour quelque temps l'empereur ne peust approcher. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. X, fº 332 rº, éd. 1572.)

— *Rompre une terre*, donner un premier labour à une terre en friche :

Ai baaillé au prior de Ste Valere de Mauze mes essars noveas, qui sont au bochau St Sernin; li devant dit home doivent *rompre* ou gaagnier les terres aus us et aux coustumes dou pays. (1253, *Chart. de Guill. Maengo, de la seigneur. de Surgères*, Duc., *Rumpere*.)

— Par extens., vaincre dans ses résistances :

Il survint une grosse pluie ainsi qu'ils travailloient a faire le chemin, qui les *rompit* et lassa encore plus que la besogne qu'ils avaient faite. (Amyot, *Vies*, Sylla.)

— Interrompre :

Si nos jours derniers sont venus il n'est en nostre pouvoir de *rompre* les destinees. (Montl., *Comm.*, VII.)

Souvenez vous que nous sommes en un conseil, et ne *rompons* pas les voix. (Aubigné, *Fœneste*, III, 22.)

— Enlever, retirer :

Apres que ledict duc de Bourgongne *eut rompu* aux Suisses l'esperance de pouvoir trouver appoinctement avec luy. (Commines, *Mém.*, V, 1, Soc. Hist. de Fr.)

Et luy *fut rompue* la pension qu'il prenoit de nous. (Id., *ib.*, V, 20.)

— Empêcher :

Le cardinal *rompit* que je ne m'en meslasse point. (Commines, *Mém.*, VIII, 15, Soc. Hist. de Fr.)

*Rompit* ses hommes que ilz ne occissent Saul. (*Tresor des neuf preux*, p. 36.)

Les gardes se mirent entre deux pour *rompre* que nulle poursuitte ne se fist. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 14.)

— *Rompre les vivres*, intercepter les approvisionnements :

Et taschoyent a luy *rompre les vivres*, qui venoient par eaue du pays de Gueldres contremont la riviere. (Commines, *Mém.*, IV, 2.)

Que si nous faisons bien et diligemment nostre devoir a leur empescher et *rompre* les vivres et fourrages, le temps leur doublera toutes les incommoditez qu'ils ont maintenant. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VII, f° 205 v°, éd. 1572.)

L'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemis, qui venoient de rebourser le chemin entre Hedin et nostre camp, esperans *rompre* noz vivres. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IX, f° 302 v°, éd. 1572.)

— *Rompre son chemin*, s'en écarter :

S'il alloit, il ne *rompoit son chemin* pour empeschement qui se presentast. (Mont., II, 29, p. 466, éd. 1595.)

— N., se séparer en deux parties par suite d'un effort violent :

Ses bendes *ronpent* et ses plaies li escrievent et il se pasme. (*Lancelot*, B. N. 1430, f° 28a.)

— Fig. et par exag. :

Combien avons nous veu despuis force huguenotz s'estre convertis et faicts bons catholiques ! les chemins en *rompent*. (Brant., *Capit. fr.*, Œuvr., IV, 307, Soc. Hist. de Fr.)

— Éclater :

Ce Vallaque fera ycy jeter si dru nostre bombarde qu'elle *rompera*. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 132.)

— Fig., cesser :

Wai ki le plus petite atent,
Ki ne puet *rompre* et tous tans tent.
(Renclus, *Miserere*, xxxiv, 10.)

— *Rompu*, part. passé, excédé de fatigue :

J'ay la teste tellement *rompue* d'affaires que... (4 mai 1586, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 212.)

— Expérimenté :

Bien entendu et *rompu* a la cour. (*Sat. Men.*, Disc. de l'imprim.)

— *Demi rompu*, entrecoupé :

Et respondit au clerc d'une parole *demy rompue*. (B. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 35 v°, éd. 1564.)

— Par anal. :

On vit continuellement en l'air un fort grand corps de feu comme une nuee enflammee, laquelle n'arrestoit point en un lieu, ains alloit et venoit se mouvant de divers et *rompus* mouvements. (Amyot, *Vies*, Lysander.)

— *Un bon rompu*, un homme fin, avisé :

Louys XI, ce *bon rompu*, duquel on dit que, la pluspart du temps, il mangeoit en commun, a pleine sale, avec force gentilshommes. (Brant., *des Dames*, Œuvr., IX, 469, Lalanne.)

Pour imiter mieux son ayeul, le brave Charles de Bourgoigne, et le *bon rompu* le roy Louis XI, en leurs faicts et conditions. (Id., *Grands Cap. estrang.*, I, i.)

Cf. Rout, VII, 250a.

**ROMPURE**, s. f.

Cf. Rompeure, VII, 232b.

**RONCE**, s. f., arbuste épineux et rampant, de la famille des rosacées :

Mout i ot voie felenesse,
De *ronces* et d'espines plainne.
(Chrest., *Yvain*, 182.)

N'ainc de li sanc de son cors n'en osterent,
Fors que des *roisses* qui moult le gratinerent.
(*G. d'Hanstone*, B. N. 25516, f° 26 v°.)

Por Diu venes cha ét me desloiies et me delivres de la dolour u je sui ; car ces *roisses* me grievent moult et angoissent. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 177.)

.i. mouton par les cornes tenant as *roinsses* et as buissons. (Guiart Desmoul., *Bible histor.*, Maz. 312, f° 14d.)

Buisson et *roinses* l'ont mout desfiguree.
(*Clarisse*, dans *Esclarm.*, v. 4834, Schweigel, *Ausg. und Abhandl.*)

Et se les chiens ont les jambes enflees pour le mal pais d'aroncs et de *rouses*, si face comme j'ai dit dessus. (Gast. Feb., *Chasse*, Maz., f° 45b.)

Copper et herracher aucuns buissons et *rouensses*. (1509, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Vouldries vous bien demeure fere
En ceste place tant deserte
De *ronges* et de boys couverte.
(1565, *Hist. de sainct Martin*, Soc. d'archéol. de Maurienne, V, 227.)

**ROND**, mod., v. Roont.

**RONDACHE**, s. m., bouclier rond des fantassins :

.i. grant tenet et une *rondace*. (Déc. 1390, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Adieu, *ru[n]dache*, espee, outils sanglans de mars.
(Garn., *Bradam.*, IV, 2.)

*Rodanche*. (1561, *Et. de dommag.*, G. S. Mac., A. Gironde.)

*Rondasche*.
(Chassign., *Ps.*, LXXV.)

Vauquelin en sa dextre ente la coustelace
Et de sa gauche main leve sa grand *rondace*.
(La Bod., *Mesl. poét.*)

**RONDE**, mod., v. Roont.

**RONDEL**, mod. rondeau, s. m., petit poème de 13 vers, 8 sur une rime, cinq sur une autre :

Je me recommande a vous tant que je puis et vous envoie ce *rondel*. (Guill. de Machaut, *Œuvr.*, p. 135.)

Art de dittier et fere chançons, ballades, virelais et *rondeaux*. (Eust. Desch., titre.)

*Rondeaulx* simplex, ... *rondeaulx* jumeaux et *rondeaulx* doubles. (H. de Croy, *Art et science de rhet.*, sign. A II r°, éd. 1493.)

Cf. Rondel 1, t. VII, p. 235a.

**RONDELE**, mod. rondelle, s. f., pièce ronde de métal, de cuir, de bois, généralement percée en son milieu :

Toz les gons et les *reondeles*
Furent d'or fin, tesmoing l'estoire.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 49c.)

— Globe :

Dunkes vit il l'anrme de Germain, lo veske de Capue, en une *rondele* de fou des angeles estre portele al cel. (*Dial. S. Greg.*, p. 104.) Lat., in sphærea ignea.

— Garde ronde d'une épée, d'une hache, d'une masse d'armes :

Une espee... a croez et a *rondelle* davant la main. (1309, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 1639.)

Et la hache de l'Angloix fut une forte hache poinctue dessoubz, et un grand taillant d'ung costé, et de l'autre un long mail, et plus bas avoit *rondelle* pour la garde de la main, et dessoubz fut poinctue d'une courte dague. (Ol. de La Marche, *Mém.*, II, 125, Soc. Hist. de Fr.)

Et tenoit la main senextre renversee et couverte de la *rondelle* de l'estoc. (Id., *ib.*, II, 188.)

— Plaque de métal arrondie adaptée aux jointures d'une armure (bras, coude, épaule) pour la recouvrir :

Messire Jaques de Lalain estoit armé de plusieurs *rondelles*, l'une sur la main, l'autre sur le coude du bras de la bride. (Ol. de La Marche, *Mém.*, II, 102, Soc. Hist. de Fr.)

— Syn. de rondache :

Seleucus, ... ostant son armet seulement, prit une *rondelle* sur son bras. (Amyot, *Vies*, Demetrius, 69.)

Ayant laissé leur javelines et *rondelles*. (A. Le Maçon, *Decameron*, III, 101, F. Dillaye.)

— Sorte de petit tonneau :

Laquelle Morele avoit emporté une *rondelle*, en laquelle avoit eu harenc. (1400, A. N. JJ 156, pièce 36; Duc., *Rondela*.)

Une *rondelle* ou poinçon a mettre vin. (1412, A. N. JJ 166, pièce 324; Duc., *Rondela*.)

Ung tonneau de mouson et une *rondelle* tenant quatre constreretz. (1463, Ste-Radegonde, Lezay, A. Vienne.)

Pour millier ou *rondelle* de haren. (23 août 1493, *Arr. et déclar. imp.*, Orléans, Gibier, 1573.)

— Petite tête de chardon :

.LXVII. *rondieles* de cardon boin, sain, et loial. (1279, *C'est Jakemon Villoke*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Item, qui ne soit nulz qui amaine ne fache amener en Tournay nulz quelconques cardon, qui ne soit logé et mis par *rondeilles*, comme il a esté anchiennement acoustumé, reservé les milliers des aumuches. (10 janvier 1429, *Reg. des mestiers*, f° 227 v°, A. Tournai.)

.III. *rondelles* de cardons, au pris de .VII. s., .VI. d. tornois le *rondelle*. (16 février 1468, *Tut. des enfants Guillaume de le Roin, tondeur de grant force*, A. Tournai.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Monars de Kaufeng doit et a en convent dou payer et dou livrer a Robiert c'on dist Blanchart .LIII. *rondielles* de kardon, tel ke de sen ahan et d'otel semence comme est li semence Robiert d'Arras, de le semence d'Abbeville. Et se li dis Monars de Kaufeng n'en avoit tant de sen ahan adont quant livrer le doit, si en doit li dis Robiers Blancars avoir et recevoir audit Monart pour ceskune *rondiele* que il ne li poroit livrer de sen dit ahan, .III. s. de paresis d'otele monnoie ki adont courra en Tournay, a paix, a car et a vin. (Janv. 1329, *C'est Robiert Blanchart*, chirogr., A. Tournai.)

— Espèce de ciseau arrondi du sculpteur :

Les instruments (de sculpture) sont... *rondelles*, becq d'asnes. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 320, éd. 1622.)

— Chauve-souris :

Ceux qui ont opinion que tous oyseaux ont pieds, tiennent aussi que les martinets et les grandes *rondelles* criardes et celles qui sont de rivages en ont. (DU PINET, *Pline*, XI, 47.)

**RONDELET**, adj.

Cf. RONDELET 1, t. VII, p. 236ᵃ.

**RONDELIER**, s. m., soldat armé d'une rondelle ou rondache :

Arquebusiers, arbalestriers, picquiers, alebardiers, *rondeliers*. (EST. MED., *Chron.*, I, 376.)

Et leur estoit impossible de forcer le parc de son camp bordé de bons archers meslez parmi des *rondeliers*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 12.)

**RONDELLE**, mod., v. RONDELE. — **RONDEMENT**, mod., v. ROONDEMENT.

**RONDEUR**, s. f., qualité de ce qui est rond :

La *rondeur* du ventre. (*Jard. de santé*, II, II.)

— Qualité de celui qui parle, qui agit tout uniment :

On ne pourra pas reputer a injure ce qui a esté dit en *rondeur* et avec charité. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 228ᵇ.)

S'asseurant que si ils se monstroient perfides et desloyaux, Dieu en feroit la vengeance, et beniroit au contraire sa simplicité et *rondeur*. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 22, éd. 1579.)

— Qualité de celui qui va au but sans lenteurs :

Les hommes ne demandent point de venir a Dieu en pure *rondeur*, ils sont contents de circuir, et cependant ne peuvent approcher de luy. (CALV., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 283.)

**RONDIN**, s. m., morceau de bois de chauffage laissé rond :

J'euz nom Fayfeu, mais g'iray par les por-[ches
Et porteray souches, boys, *rondins*, torches
En voz foyers et feré feu ardant...
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 13.)

Cf. VII, 236ᵇ.

**RONFLANT**, adj., qui ronfle :

Par un ort vilain *roufflant*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 53.)

Et que ses prompts et allegres chevaulx
Passoient *roufflans* mieulx que ne fit Pegase
Dessus le mont de orient.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 5 r°.)

— Par extens. :

Selon que dit Martianus Capella... R est pronuncee de la langue faisant strideur et son *ronflant* apertement. (G. TORY, *Champfl.*, f° 55 r°, éd. 1529.)

**RONFLER**, v. n., émettre en dormant une respiration nasale bruyante :

Cil s'endormi, qui fort *ronfla*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 116ᵈ.)

En veillant feint que *rouffler* doie.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, I, 1146, Van Hamel.)

*Ronffler*. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, II, 21.)

*Ronfler*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 155, f° 179 v°.)

— Par extens., souffler bruyamment en respirant :

Ele *ronflot* et sengloteit
Come la mort la destreigneit.
(*Eneas*, 2071.)

— En parlant des chevaux, produire un certain bruit des narines, par peur, colère, etc. :

Tant bon cheval et *ronfer* et henir.
(*Maccab.*, ms. Berne 113, v. 146, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

— Par extens., faire un bruit prolongé :

Ce poisson grongne comme un pourceau et *ronfle* en la mer. (FUMEE, *Hist. des Ind. occ.*, f° 236 v°.)

Cf. VII, 237ᵇ.

**RONFLEUR**, s. m., celui qui ronfle :

Le bon *ronfleur* Eolus pour guider sa nauf en temps calme. (RAB., *Quart liv.*, XLIII.)

— La mendole ou mène, poisson :

Ce poisson (semblable à celui qu'on appelle à Marseille mendola) grongne comme un pourceau, et ronfle en la mer; pour ceste cause ils l'appellent *ronfleur*. (FUMEE, *Hist. des Ind. occ.*, f° 236 v°.)

**RONGE**, s. m.

Cf. VII, 237ᵇ.

**RONGEANT**, adj., qui ronge :

... La *rongeante* usure.
(VAUQ., *Sat.*, V, à Bertant.)

**RONGEMENT**, s. m., action de ronger (entamer) :

Le laict... sert aussi aux *rongemens* des boyaux. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 9.)

Pustules mauvaises, choleriques, sont celles qui en se rompant delaissent *rongement* et virulence. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 117, éd. 1598.)

1. **RONGER**, v. n., ruminer.

Cf. RONGIER, VII, 238ᵃ.

2. **RONGER**, v. a., mod., v. RONGIER.

**RONGEUR**, s. m., celui qui ronge :

Des usuriers, *rongeurs* de pauvres gens. (B. DES PER., *Cymbal.*, Dial.)

— T. d'anc. prat., garnisaire :

Faire saisir ses biens et y establir des *rongeurs*, ou sergens aux despens des biens, a huit sols par jour pour leur salaire. (*Cout. de Cassel*, Nouv. Cout. gén., I, 712.)

**RONGIER**, mod. ronger, v. a., entamer à petits coups de dents, de bec :

Poez vos panser et cuidier...
Qu'il ne vos ocient et sucent
Le sanc des vainnes et manjucent
La char et puis *rungent* les os ?
(CHREST., *Lancelot*, 3074, Foerster.)

De la noez vont *runjant* l'escorce
Mas ne sevent qu'il a dedenz.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 19ᵈ.)

Les serpenz lor *rugent* les piez et les costez. (*Vie S. Sebast.*, ms. Alençon 27, f° 155ᵃ.)

... Ilecques se tiengne
Et *runge* le mur s' elle a fain.
(*Mir. de N.-D.*, V, 268.)

— *Rongier son frein*, le mordiller, le mâcher; fig., contenir impatiemment son dépit, son ressentiment en soi-même :

*Rongeant son frein* comme une vieille mule. (*Contredictz de Songecreux*, f° 56 r°.)

Cependant il ne laissoit pas de *ronger son frein* entre ses dents. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, 4e nuict, fab. 2.)

— Dans un sens analogue :

M. de Guise et les siens, dedans la ville de Soissons, du commencement *rongeoient* un dedain : maintenant ils ne le dissimulent point. (Pasq., *Lett.*, XII, 4.)

— *Rongier ses ongles,* se dit du geste que l'on fait pendant que l'on médite, que l'on réfléchit :

Mais d'y enfoncer plus avant, de m'*estre rongé les ongles* a l'estude d'Aristote, monarque de la doctrine moderne, ou opiniatré apres quelque science, je ne l'ay jamais faict. (Mont., I, 25, p. 79, éd. 1595.)

— User, détruire des corps par une action lente et insensible :

Ne seroy je pas encore
Plus dur qu'un Scythe cruel,
Ou le flot continuel
Qui *ronge* le sablon more.
(Rons., *Odes*, I, xxi, p. 302, éd. 1584.)

— Fig. et par plais. :

De leurs maris *rungent* les os.
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, I, 172, Van Hamel.)

**RONGNONNER**, mod. rognonner, v. — N., grogner entre ses dents :

*Rongnonner.* To grumble, murmure, or mutter. (Cotgr.)

— A., dire en grommelant :

Il convient bien que le mien serve,
Et, sans *rongnonner* ung seul mot...
(*Le plaisant Quaquet et resjuyssance des femmes*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 183.)

**ROOGNIER**, mod. rogner, v. a., raccourcir en coupant l'extrémité :

Desouz lui ot fet .i. planchier
De fortes es tot sanz *roisnier.*
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, fo 29b.)

Chetive gent qui sont venus
Et a court mestre devenus
Qui cosent, *rooingnent* et taillent.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 6786.)

En corrodant ou en *rooignant* la groisseur (des leivres de la plaie). (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1338.)

Les diz chasnes esbochier, *roonngnier* et metre a point. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, fo 139 vo.)

*Roongnier.* (*Ib.*)

Cf. Rooignier, VII, 239a.

**ROONDEMENT**, mod. rondement, adv., anc., en forme ronde :

Le feutre et trestout l'aroi
Li trencha tout *rouondement.*
(*Atre perilleux*, B. N. 1433, fo 27 vo.)

*Roondement.*
(*Ib.*, fo 28 vo.)

Quatre doigts sur la recourbeure, un pied dans terre, les sarmens seront coupes *rondement.* (Ol. de Serr., III, 5.)

— A bords ronds, sans découpures :

Et sy ne fault aucunement
Que les plis soient cueillis tous drois,
Ne l'abit fait joyeusement,
Ains *rondement* en tous endroits.
(Mart. d'Auv., *l'Am. rendu cord.*, 1453.)

— En rond :

Par ces et par maintes autres raisons covient aussi comme par necessité que li orbis ait forme et figure toute reonde, et que toutes choses qui sont encloses dedanz lui, i fussent mises et establies *reondement.* (Brunet Latin, p. 111.) Var. : *raondement.*

Corps qui se meut *rondement.* (Ferget, *Liv. du propriet. des choses*, IX, i.)

Gyro, tourner en rond, entortiller *rondement.* (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Sans fraction, en gros :

L'isle avoit de lonc .iiiixx. liues tot *roondement.* (*Artur*, B. N. 337, fo 257c.)

— Fig., avec rondeur, sans lenteurs :

Je te confesseray *rondement* que j'ayme tout ce qui me semble bon. (Est. Dolet, *Deux dial. de Plat.*, p. 81, éd. 1868.)

Ceux qui parlent *rondement* et peu. (Amyot, *Du trop parler.*)

Il n'est que d'aller droit et *rondement* en besogne. (N. du Fail, *Eutrapel*, XXXI.)

Cf. Reondement 2, t. VII, p. 46b.

**ROONT**, mod. rond, adj., qui est de forme circulaire :

Puis desus (les raisins) se volupe,
*Ruunz* cume pelute.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 1753, Walberg.)

Cil suzterins dunt je vos cunt,
Leir lo fist faire *rount.*
(*Brut*, ms. Munich, 3529.)

Lou nif hi vit bel et *raont.*
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, fo 42b.)

E li aitres ki plus fud larges, fud *runz* e clos de treis ordres de pierre grosse. (*Rois*, p. 267.)

Et targe avoit *roonde* au col posee.
(*Aymeri de Narbonne*, 1629.)

Jel feré pendre a un arbre *reon.*
(*Enf. Viv.*, B. N. 774, fo 55c.)

Que toz li mondes soit *reonz.*
(Gaut de Metz, *Image du monde*, ms. Tours, fo 37 vo.)

Une cloche *rounde.* (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., fo 161d.) P. Paris : *roonde.*

Or tost, vien moi lacier mon bacinet *roion,*
Si me baille l'escu et la lance au penon.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 17594.) Var., *reon.*

*Ryon.* (1425, 1re *Coll. de lois*, no 727, fo 266 vo, A. Fribourg.)

— *La table roonde,* v. Table.

— A Tournai, *la roonde œuvre,* le travail et la corporation des vidangeurs :

Gilles Bourges, maistre de la *ronde œuvre.* (1377, *Reg. de la loi*, A. Tournai.)

Des maistres du bas mestier. — Qu'il ne soit personne aucune, qui, de jour ne de nuit, a quelque heure que ce soit, die ou fache quelque injure ou villenie aux maistres de le *ronde œuvre,* ne qui, apries yceulx, gette ou rue de tisons, bastons, cailliaux ou aultres choses quelconques sur paine de... (15 oct. 1410, *Reg. aux publicacions*, A. Tournai.)

A Jehan de Seelin, Jourdain de Blaves, et Jehan, maistrez de le *ronde oeure,* pour avoir widié et nettoié a vif fons l'aisemence de la maison qui fu Jacques de Fretin. (1418, *Tut. et curat. de Miquelet Tuscap,* 6e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig., qui parle, qui agit tout uniment ; puritain :

Martin a tousjours esté tenu pour homme *rond* de sa nature, simple, sans fart ni artifice quelconque. (Amyot, *Vies*, Coriol. et Alcib., comp., 2.)

— Par extens. :

Contre-faisant furieusement le franc et *rond* parler de Caton . (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

Du ciel viene justice, et jamais n'y revoise,
Reflorise en nos cœurs la sainte pieté,
Regne par entre nous la *ronde* loyauté.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IV, fo 95 ro, éd. 1573.)

Que nostre langage soit doux, franc, sincere, *rond,* naif et fidele. (Franç. de Sal., *Vie dev.*, III, xxx.)

— Loc. adv., *parole roonde,* franchement, tout net :

Et me sembla, *parolle rondde,*
Que tous les plaisirs de ce monde
Estoyent en ce bocage lors.
(*Monol. des Sotz joy.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 13.)

Ce propos la peu vault, *parole ronde,*
En faict d'amours.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, XXII.)

— T. de man., franc, correct :

Et n'est rien ou la force d'un cheval se cognoisse plus, qu'a faire un arrest *rond* et net. (Mont., I, 9, p. 18, éd. 1595.)

— Simple :

En telz gens ont richesces leurs palais,
Es .iii. estas, nobles, clers et gens lais,
Non pas en ceuls qui mainent vie *ronde.*
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 110.)

Vit longuement, s'il maine vie *ronde.*
(Id., *ib.*, VI, 215.)

— Tranquille :

Mieulx vault mangier du potaige et des chos,
Estre vestu d'un gros drap de villaige,
En labourant soy tenir *ront* et clos.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 385.)

— Entier, sans fractions :

Avec leur galere qui se vint ainsi rendu en Salamis et avec celle des Lemnois... ilz parfournirent l'armee gregoire de trois cens quatre vingt voiles : car il ne s'en falloit que deux que ce conte ne fust *rond.* (Saliat, *Her.*, VIII, fo 197 vo, éd. 1556 ; p. 591, Talbot.)

— S. m., espace circulaire :

... Tout au *rond* du monde.
(Rons., *Od.*, I, OEuvr., p. 285, éd. 1584.)

Ces sept dieux sont seigneurs des *ronds* de l'univers.
(Jodelle, *Œuvr. mesl.*, fo 84 vo, éd. 1583.)

Pour tesmoigner l'esperance qu'il avoit

de donner pour bornes a sa reputation et renommee et celle des fleurs de lys, tout le *rond* de la terre. (SULLY, *Œcon. roy.*, CXLIX.)

— Morceau d'étoffe de forme ronde :

Ils avoient de petits *rohons* de taffetas. (MONTL., *Comm.*, IV.)

— *Roonde*, s. f., espace circulaire :

Un fondeur de cuivre trouva moyen d'eventer les mines, sondant avec une targe de cuivre toute la *ronde* de la muraille. (SALIAT, *Herod.*, IV, f° 117 v°, éd. 1556.)

— *A la roonde*, loc. adv., alentour :

Aussi iert Enide plus bele
Que nule dame ne pucele
Qui fust trovee an tot le monde,
Qui le cerchast *a la reonde*.
(CHREST., *Erec*, 2413.)

Adonc fu li chastiax assis
De toute[s] pars *a la raonde*.
(*Blanchandin*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 295.)

Car nous veons partout *a la reonde*
Guerre esmouvoir.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 31.)

Voy l'estourneau, le heron, et l'aronde
Estrangement voller tout *a la ronde*.
(CL. MAROT., *Ecl.*, au roy.)

— Visite pour s'assurer que les choses vont bien :

Un de ceulx qui faisoient la *ronde*, luy donna un coup de dague. (AMYOT, *Vies*, Alcib.)

— Par extens. :

Apres qu'il eut en conquerant faict la *ronde* du tiers de son royaume, vous fustes contraint, moitié de honte, moitié de desespoir, et par l'importunité qu'on vous fit, luy aller au devant, lorsqu'il assiegeoit Dreux. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 182, éd. 1593.)

— Ceux qui font la ronde :

N'ayons corps de garde,
Sentinelle ny *ronde*.
(GARN., *Juifv.*, II.)

Cf. RONT, VII, 238[c], et REONDE, VII, 46[a].

**ROQUETTE**, s. f., genre de crucifères :

La *roquette* saulvaige est plus forte et a plus grans vertus en medecines que n'a la domestique, mais la domestique est plus plaisante et agreable a manger. (F. DESDIER, *Trad. du De honn. volupt. de Platine*, f° 34 v°.)

Eruca. *Roquette*. (JUN., *Nomencl.*, p. 94.)

**ROQUILLE**, s. f., ancienne mesure de vin, quart d'un setier :

Che jour les compagnons des bandes de la ville
Assaillirent les vaches pour avoir leur *roquille*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, XLIX.)

Flacons, pintes, chopines, *roquilles* et aiguieres. (21 juill. 1567, *Inv. de F. de Gaing, seign. d'Oradour-sur-Glane*.)

1. **ROS** et **ROT**, s. m., peigne du métier à tisser :

Li tint drap... doivent avoir .III. alnes de et en *ros* au mains a .III. *ros* pries del plus u del mains. (1262, *Bans aux échevins*, f° 1 v°, A. Douai.)

Que cheulx, qui volront drapper draps velus en la ville de Tournay, puissent faire draps velus de sept quartiers en *rosts*, et de .XXVII. aunes de long, sans amenrir, et que les dessus dis *rosts* aient, de compte, .VIII[xx]. et .XII. Est a tendre .IIII. filz, en cescun *rosts*, les trois de fil, retors de fillet nostret, et .I. de poil. (7 juillet 1394, *Reg. des Consaux*, 1393-1399, A. Tournai.)

Les dits jurez auront, pour leur peine d'aller visiter ledit mestier, de dix *rox* vingt deniers, c'est assavoir pour chacun *rox* qui sera trop grant ou trop petit au droit lé, deux deniers parisis. (Sept. 1485, *Ord.*, XIX, 592.)

Toutz les *rocqz* desdits maistres qui serviront a faire lesdites pieces seront visitez et flatris par lesditz esgardz, lesquelz pour se faire poulront prendre douze deniers de chacun *rocq*; et sy aulcuns sont trouvez besongnant avec *rocqz* non flatris, ilz escherront en vingt solz parisis d'amende. (31 août 1570, *Statuts des sayeteurs drapants*, ap. Aug. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, II, 787.)

Cf. Ros 1, t. VII, p. 240[a].

2. **ROS**, mod. roux, adj., qui est d'un rouge tirant sur le jaune :

Ici nos vient li dus Richarz li *ros*.
(*Coron. Loois*, 2114.)

*Rosse* ot la chiere et lentillose.
(BEN., *Troie*, 5511.)

De barbe et de chevaus fu *rous*.
(ID., *ib.*, Ars. 3314, f° 34[a].)

Le peil out alkes *rus*...
(WACE, *Rou*, 1[re] p., 1767.)

Le vis ot fier et le chief *ros*.
(*Thebes*, 7785.)

Il est *rus*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 32[c].)

L'une est *rosse* et l'autre est noire. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 169[b].)

Aveline la *rousse*. (1239, S.-Loup, A. Aube.)

.III. vakes, dont li une est *rouse*. (1311, *C'est Mikiel Bazin*, chirogr., A. Tournai.)

— Par allusion au poil du renard et à ses ruses :

Sandrin, qui avoit du fin et malicieux, comme un de qui le poil estoit *roux*, ne luy voulut enseigner sa recepte du premier coup. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VI, II.)

**ROSACE**, s. f., figure symétrique circulaire présentant plus ou moins d'analogie avec une rose :

Volutes garnyes de *rosaces*. (1547, J. MARTIN, *Arch. de Vitruve*, IV, 3.)

Grosses *rozaces* d'or de relief. (1572, OL. CODORÉ, *Entree de Ch. IX a Paris*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

**ROSAGE**, s. m. et anc. f., rhododendron, plante :

On dit que si la moutonnaille ou les chevres boivent d'eau ou y ait trempé des fueilles de *rosage*, tout ce bestail mourra. (DU PINET, *Pline*, XXIV, II.)

On sçait que la *rosage* aux mulets est poison
Toutesfois elle sert d'aspre contrepoison.
(DU BARTAS, 1[re] *sem.*, 3[e] j., 659.)

**ROSAIRE**, s. m., sorte de grand chapelet :

*Rosaire*. An ordinary limbeck, for the distilling of rosewater; also, a rosarie, or one ladies psalter. (COTGR.)

**ROSAT**, adj., invar., où il entre des roses rouges :

Huile *rosat*. (*Simpl. medic.*, Ste-Gen. 3113, f° 2 v°.)

On trouve quelquefois dans l'ancienne langue un féminin *rosade* :

D'eve *rosade* l'ont lavee.
(*Eneas*, 7434.)

— S. m., onguent rosat :

Qu'il ont gigimbraiz et pliris,
Et diadragum et *rosat*,
Et penidoin et violat.
(GUIOT, *Bible*, 2621.)

**ROSE**, s. f., fleur odoriférante, dont le type primitif est d'un rouge pâle délicat :

Troevent vergiers plantez de pins et loriers blans;
La *rose* i est florie, li alborz et l'aiglenz.
(*Voy. de Charlem.*, 265.)

Comme la *rouse* dou rosier.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 39[c].)

Ele ne lesse ne repouse,
Plus fu vermeille c'une *rouse*.
(*Dolop.*, 4060.)

*Rozes* a faire yauwes, que laditte deffuncte lui debvoit. (1511, *Exéc. testam. de Saincte de le Planque, veuve J. Squeppre*, A. Tournai.)

— *Eau de roses*, et adjectiv. *eau rose*, eau tirée par distillation des roses :

Lermes plus cleres d'*eve rose*
Lui couroient aval le vis.
(*Guill. de Dole*, 4255.)

Pour fourniel ou on fait *euwe rose*. (1334, *Exéc. test. d'Ysabel Cysoing*, A. Tournai.)

.I. fourneaul de plong a fere *aique rose*. (Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

*Eau* de plantain, de *roses*. (PARÉ, V, 9.)

— Par anal. :

Si en *uile rose* est triblee.
(MARB., *Lap.*, 793.)

— Prov. :

*Rose* ne naist sans piquerons.
(*Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, I, 84.)

— *Ce ne sont que roses, ce n'est que rose*, ce n'est pas chose bien pénible :

Car telz douleurs *ne sont que rose*.
(MART. D'AUV., *l'Am. rendu cord.*, 720.)

*Ce ne sont* certes *que roses* de vostre accident, si vous l'approchez et en faites comparaison avec ma fortune. (*Amant ressuscité*, p. 507, ap. Ste-Pal.)

— Fig., *le pot aux roses,* le fin mot d'une affaire :

De tes levres les portes closes
Penses de saigement garder :
Que dehors n'eschappe parler
Qui descouvre le *pot aux roses.*
(CH. D'ORL., *Rond.*, CXXIV, *Poés.*, p. 314, Champ.)

— Fig., *se baigner en roses,* éprouver une vive jouissance :

Et se *baignoit* le roy Loys *en roses*, ce luy sembloit, d'oyr ceste bonne aventure. (G. CHASTELL., *Chron. du D. de Bourg.*, Œuvr., V, 487, Kervyn.)

— Par allusion aux couleurs délicates de la rose :

Dame, mar je vi le clers vis et la face
Ou *rose* et lis fleurissent chascun jour.
(GUI, CHAT. DE COUCI, *Chans.*, XVI, 22, Brakelmann.)

— Par allusion à la supériorité de la rose sur les autres fleurs :

Fleur de chevalerie et vertu esprovee,
*Roze* de hardement.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 407.)

Nous perdons nos plus belles *roses*
Puis que les tavernes sont closes.
(*Reformat. des tavernes*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 228.)

— Fig., *les roses de la vie,* ses plaisirs et ses charmes, par opposition aux *épines de la vie :*

Vivez, si m'en croyez, n'attendez a demain ;
Cueillez des aujourd'huy les *roses de la vie.*
(RONS., *Sonn. pour Helene*, II, XLIII, Œuvr., p. 223, éd. 1584.)

— *Cueillir la rose,* obtenir les faveurs d'une belle :

... Meung, docteur tres sage,
Nous a descrit que pour *cueillir la rose*
Riche amoureux a tousjours l'advantage.
(*Poés. attrib. à Villon*, ball. XIX, dans *Œuvr. de Villon*, p. 146, Jannet.)

— Adjectiv.; *goute rose,* sorte de maladie, prob. rougeole :

Ce n'est mie meselerie,
Charlot, ainçois est *goute rose.*
(RUTEB., *Desput. de Charlot*, 73.)

— Objet en forme de rose :

Et portoient les armes au Soudanc fors que tant que il y avoit difference, c'est a savoir ensignes vermeilles, *roses* ou bendes vermeilles, ou oisiaus, ou autres enseignes que il metoient sus armes d'or, teix comme il lour plaisoit. (JOINV., *S. Louis*, § 282.)

Ledit couvescle qui est en façon de *roze.* (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1451.)

Une *rose* d'or ou est esmaillié le roy a genoux. (XIV^e s., *Inv.*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 486.)

— Rosette :

Vous avez des *roses* en hyver ? — FÆNESTE : Sur les deux pieds trainantes a terre, aux deux jarrets pendantes a mi jambes. (AUBIGNÉ, *Fœneste*, I, 2.)

**ROSÉ**, adj., teinté de rose :

La pastore ot cler le vis
Et coulor *rosee.*
(J. BODEL, *Past.*, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 40, 28.)

Drap d'escarlate *rousee.* (1368, A. N. P 1358, pièce 498.)

Une barrique de vin *rouzé.* (4 sept. 1527, Not., Brunet 67, 5, A. Gironde.)

— Façonné, orné avec des roses :

Corone *rosee*,
D'or enluminee,
El chief li assist.
(*Chans.*, B. N. 847, f° 195 v°.)

Cf. ROSÉ 1, t. VII, p. 240^b.

**ROSEAU**, mod., v. ROSEL.

**ROSEE**, s. f., couche de gouttelettes qui se dépose la nuit à la surface de certains corps exposés à l'air :

Pluie n'i chiet, *rusee* n'i adeiset.
(*Rol.*, 3571.)

*Rossee* moille les jardins.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 79^a.)

Se vous voles avoir lons (impr. dous) caviaus, laves .III. fois le jour vo cief de *rousee* de mai. (XIII^e s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 260.)

— Plaisamm., *abattre la rosee*, boire :

Il m'est amendé puis hier,
Puis que j'ay ma gorge arrousee.
Tu *as abatu la rousee*,
Je le voy bien a ton visage.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 87^c, éd. 1537.)

— *Abattre la rosee*, tirer les marrons du feu pour autrui :

Il fait grand bien a un qui mene quatre ou cinq cens chevaux, d'en faire charger cent devant luy, lesquels *abattent la rosee :* les pistoletz des ennemis sont tirez, et leur escadron en quelque desordre, et venant apres ceux qui suyvent, qui ne se sont point meslez, ont bon marché aux depens de la peau des autres. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 115.)

— Fig. :

O olive fructefians,
O pres floris de flours plaisans,
De *rosee* chelestiouse
Et arosee et arosans,
Nos cuers durs, ses et seelans
De te douche *rosee* arouse.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXI, 4.)

— Douceur, mansuétude :

En cest diable ci n'a point de *rousee.*
(*Raoul de Cambrai*, 2997.)

**ROSEL**, mod. roseau, s. m., plante à tige lisse, droite, creuse à l'intérieur, ou remplie de moelle, appartenant à la famille des graminées :

Il li fist son lit de *rosel*
Qui povres fu e sens drapel.
(*Vie du pape Greg.*, p. 88.)

Arundo, *rosel.* (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. Ec. des Ch.*, 6^e sér., V, 328.)

Li *roseaus.* (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, f° 6 v°.)

Li *roseas.* (*Ib.*)

Li mirent .I. *rouseil* en sa main. (*L'abb. de devot.*, Ars. 3167, f° 47 v°.)

Du *rosel* et de l'erbage du vivier d'Arde et de Bresmes. (1307, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 10.)

Aucun chalemel fait d'un *roisel.* (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 211^d.)

Cf. VII, 240^c.

**ROSETE**, mod. rosette, s. f., ornement en forme de petite rose :

Estincheles de *rosettes* d'estain. (1310, dans *Dict. gén.*)

Semet de *roseles*, et au devant havetet la u li huis pendront. (1337, *C'est le portail S. Quentin*, ap. La Grange, *Docum. relat. à quelq. monum. de Tournai*, p. 65.)

.I. noir bancquier a blancques *rosettes.* (15 oct. 1399, *Exec. testam. de Jehan de Lannoy*, A. Tournai.)

Une paire de vieilles bottes a boucles et *rozettes* vieilles. (1571, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, II, 2^e p., p. 259.)

— Cuivre rouge pur :

Le fin cuivre est rouge, et s'appelle *rosete.* (LA FRAMBOIS., *Œuvr.*, p. 16.)

Cf. VII, 241^b.

**ROSIER**, s. m., arbuste qui produit les roses :

Et del *roisier* naissent roses et bouton.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 269 r°.)

Vit l'aive corre et ces *rosiers* plantes.
(*Enfances Vivien*, B. N. 1448, 914, p. 60, Wahlund.)

Et plus vermelle que roze de *rozier.*
(*Clarisse et Florent*, p. 129.)

Adonc la baisay
Par amours, entre les *rosiers.*
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 251.)

Cf. VII, 241^c.

**ROSIERE**, s. f., poisson de rivière voisin de la brême :

*Rosiere.* A small yellowish, broadbellied, or bream-like fish, ever full rowed. (COTGR.)

**ROSSE**, s. f., mauvais cheval :

Tel cuide avoir jeune cheval
Qui achate une vieille *roche.*
(GUILL. ALEXIS, I, 85.)

— Fig. et fam., personne qui ne vaut pas grand'chose :

Allons, je vous montrerai le chemin, et vous ferai connaitre que jamais bon cheval ne devint *rosse.* (MONTL., *Comm.*, VII.)

**ROSSEL**, mod. rousseau, adj., roux, qui a les cheveux roux :

... Au poil *roussiel.*
(*Loher.*, B. N. 4988, f° 246^c.)

Fud li juvencels *russaz.* (*Rois*, p. 66.)

Desus son palefroi *roussel.*
(*De pleine bourse de sens*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 91.)

Avoit David ung moult bel visaige et estoit ung peu *rousel.* (*Hist. de l'Anc. Test.*, f° 94^a.)

Vieillart aux poils gris et *rousseaux.*
(VASQ. PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 153, éd. 1550.)

— S. m. :

Johans de Werfuzees dit ly *Rosseaz*, son mariat. (J. DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 29, éd. 1673.)

— Sorte de garance :

Nous ou nostredit ventier ne pouons demander ne avoir vente de galance, de pousserette, de *roussel*. (Déc. 1363, *Confirm. des lett. de l'év. de Langres*, Ord., III, 660.) Plus haut : *russel*.

— Variété de héron :

Voller a la grue, a l'oyseau de paradis, aux hairons, aux *rousseaulx*, aux esplugabos.... (FRANCHIERES, *Fauconn.*, p. 4, éd. 1568.)

Aux *rousseaux* qui semblent aux hairons. (ID., *ib.*, p. 18.)

— Nom de l'écureuil dans le roman de Renart :

Et vos, *Rossaus* li escuireus.
(*Ren.*, Br. I, 1691.)

— *Rousselle*, s. f., jeune fille rousse :

Le rousseau bien fasché
S'en vint a la *rousselle*.
(MELLIN DE S. GELAIS, *Œuv poét.*, p. 39.)

**ROSSER**, v. a., battre vigoureusement :

Ja n'i et espargnié jarron ;
Qu'il n'an *soit* batuz et *roissiez*.
(CHREST., *Guill. d'Anglet.*, 970, Fœrster.)

Tant l'a batu, tant l'*a roissié*
Pour peu ne l'a tout defroissié.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, p. 329.)

— Gronder :

Femmes traictoient les hommes,
Sans les oser tancer ;
Mais, au temps ou nous sommes,
Ne font plus que *rosser*.
(J. LE HOUX, *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XXVIII.)

Cf. *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 87.

**ROSSIGNOL**, s. m., petit oiseau de l'ordre des passereaux, célèbre par la beauté de son chant :

Avint que Fenice un matin
Oï chanter le *rossignol*.
(CHREST., *Cliges*, 6354.) Var. : *roissegnol, loissegnol*.

Li *lossegnos*, li malvis et la melle.
(*Loher.*, ms. Berne 113, f° 51c.)

Céo est *russignol* en franceis
E nihtegale en dreit engleis.
(MARIE, *Lais*, Laustic, 5.)

Et si oi le *lorseilnol* center en garding. (*Aucass. et Nicol.*, 12, 6.)

Li *rusinols*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 20b.)

La dolce vois del *roisignor* salvage.
(GUI, CHATELAIN DE COUCI, *Chans.*, VII, 1, Brakelmann.)

Le cri del *rousingol*...
(*Elie de S. Gille*, 1369.)

Li *rosignos*.
(*Blancand.*, 5667.)

... La voiz
Del *roissillol* el paseor.
(*Chans. de Rigaud de Barbezieux*, dans *Guill. de Dole*, 4639.)

*Roussigneul, rocignol*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Que li *rousegnous* cante, li malvis et li gai.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 4.)

Tot entendi que *lousegnols* disoit.
(*Ib.*, str. 15.)

Li *rosegnol* est sous l'ente voles.
(*Ib.*, str. 121.)

Ki .I. *lousignoit* avoit pris.
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 208 v°.)

Li *lousegnos*.
(*Ib.*, f° 209 r°.)

Li *lossegnos*.
(*Ib.*)

Quant li *roisignors* jolis...
(FERRI DE FERRIERES, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 202.)

Joie firent [en] sa venue
Aloietes et *roisoignoil*,
Merles, calandres, orioul,
Et tuit li oiseillon menu.
(HUON DE MERY, *Torn. Antechr.*, 188.)

J'oi le *roxingnol* sor l'arbre
Fueilli joie mener.
(*Salut d'am.*, B. N. 837, f° 271d.)

Li *roisignours* a tart i chante.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 53b.)

Ensi chante li *lourseignolz* toute nuit. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 116 r°.)

Philomena, *losinol*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Lille E 36.)

Un *rouseignol*. (*Sept sag.*, p. 161.)

*Roussignol*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 84 r°.)

**ROSSIGNOLER**, v. n., chanter comme le rossignol :

Quant ele ot canter l'oselet
Ki deseur l'ente *lousegnole*.
(RENAUT, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 557, 26.)

Oyseaulx garouilloient
Qui nous reveilloient
Et *rossignolloient*
Comme allouettes.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, sign. C VIII r°, éd. 1493.)

*Rossignoler*. To record, or sing, like a nightingale. (COTGR.)

**ROSSIGNOLET**, s. m., jeune rossignol :

Quant li *russignolez* petiz
A meillur voiz, jeo sui huniz.
(MARIE, *Fables*, XXXI, 17, Warnke.)

Et li plessoit moult et soiet
A veoir ses *rossinuoles*.
(*Ysopet I*, fab. XLVI.)

Li *rosignolez* disoit...
(*Rom. et Pastour.*, Bartsch, I, 27, 29.)

Li poon plaindre se vouloit
De ce que li *rousignoloit*
Chante de li trop plus seri.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 141 r°.)

Doz *rossignoles* jolis.
(*Chans.*, ms. Montp. 196, f° 68 v°; G. Raynaud, *Motets* I, 35.)

Maint *roussegnolet*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 8a.)

Le plus jolis chans qui soit,
C'est du *roussignollet*.
(JEHANNOT DE L'ESCUREL, *Chans.*, B. N. 146, f° 61c.)

**ROST**, mod. rôt, s. m., rôti :

S'aporta un chapon an *rost*.
(CHREST., *Yvain*, 1048.)

Or en fetes vo volonté ;
Cuisiez les espaules en *rost*,
S'en fetes metre plain un pot.
(*Du Bouchier d'Abevile*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 232.)

— Fig. :

Cil grant seigneur que je vous ai ci nommeiz departoient France entr'eus, et en prenoient en *rost* et en essiau. (MÉNESTREL DE REIMS, § 278.)

Cf. ROST 2, t. VII, p. 243a.

**ROSTI**, mod. rôti, s. m., viande rôtie :

Oisiaus, *rostis* et venison.
(*Atre perilleux*, B. N. 2168, f° 14b ; 1976, Herrig.)

Quarante *rostis* pour le disner. (*Menagier*, II, 110.)

La graisse dou *ruty*. (1425, 1re *Coll. de lois*, n° 727, f° 266 v°, A. Fribourg.)

L'un aime le salé, l'autre aime la chair fade :
L'un aime le *routy*, l'autre aime la sallade.
(P. RONS., *Discours*, p. 885, éd. 1584.)

**ROSTIE**, mod. rôtie, s. f., tranche de pain grillée :

Quant ces moissons sont cueillies,
Que pastouriaus font *rosties*.
(*Pastour.*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 595.)

Il feront *rostie* faire.
(GILLEB. DE BERNEV., *Chans.*, p. 126.)

Ou la *routie*, ou la chastaigne.
(P. RONS., ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 32 v°.)

Manger une *rotie* au sucre. (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. XVII.)

**ROSTIR**, mod. rôtir, v. a., faire cuire à un feu vif (de la viande, de la volaille) à la broche, au four, etc. :

Et menus oiselons *roistis* et enpevres.
(*Aiol*, 8609.)

— Par anal., faire cuire sur le gril :

Maint bon bacon, fromage por *rostir*.
(*Loher.*, ms. Montpellier 243, f° 30d.)

Lors *fu* sus les charbons et *rutiz* et torneis.
(*Prise de Jerus.*, B. N. 1374, f° 86 v°.)

Prendes des pissons et les *ruestissies* sour le feu. (*De S. Brandaine*, B. N. 1553, f° 260 r°.)

— Par exagération, brûler fortement :

.I. povres gars c'ot les trumiaus *rostis*,
Jete une piere, si consiut Jocelin.
(*Loher.*, ms. Berne 113, f° 16d.)

— *Rosti*, part. passé ; *latin rosti*, latin de cuisine :

Il obtint sa grace du roy, pour avoir craché quelques mots de *latin rosti*. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, CXI, t. II, p. 152, Jouaust.)

**ROSTISSERIE**, mod. rôtisserie, s. f., boutique de rôtisseur :

Il vint a la *rostisserie*.
(*Repues franches*, I, dans *Œuvr. de Villon*, p. 194, Jannet.)

**ROSTISSEUR**, mod. rôtisseur, s. m., celui qui prépare et vend des viandes rôties :

Jaquemart Saison, *rostisseur*, a vendu,

werpy et clamé quitte a tousjours hiretablement a Jehan Broustimaussy, *rostisseur*, une maison et hiretage. (24 sept. 1440, *Escript Jehan Brunetin*, chirogr., A. Tournai.)

Au devant de l'ouvrouoir d'un *roustisseur*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXVII.)

**ROSTRÉ**, adj., pourvu d'un rostre (éperon de navire) :

Il avoit plus de deux cens naves *rostrees* ou gallees. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite des *Grans decades de Tit.-Liv.*, f° 183ᶜ, éd. 1530.)

— Pourvu d'un bec :

Ung alembic *rostray*, c'est a dire avec le bec. (*Ciel des philos.*, XIII.)

**ROSTRES**, s. m. pl., dans l'ancienne Rome, tribune aux harangues :

*Rostres* estoit un lieu de Rome ou l'en avoit mis jadis les becs des galees. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 3ᵃ.)

1. **ROT**, v. Ros.

2. **ROT**, s. m., éructation :

S'om mesle avuec des oes la glaire,
Les *rouz* et les sanglouz apaise
Et les sospirs sovent abaissé.
(*Lapid. franç.*, C 502, L. Pannier.)

Un *ro*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'abb. de S.-Claude*, II, 269.)

Appetit de vomir, sanglot, *roct*. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 144.)

3. **ROT**, mod., v. Rost.

**ROTATEUR**, adj., qui fait tourner ; s. m., muscle rotateur :

*Rotateurs*. Two muscles, a greater and lesse, wich turn about the eie. (COTGR.)

**ROTATIF**, adj., circulaire :

La maniere de chanter, soit ypodoriste ou ypofrigiste ou autre ne doit mie estre *rotative* ne circuliere comme sont li chans chroniques. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 240ᵇ.)

**ROTATION**, s. f., mouvement d'un corps tournant sur lui-même :

Les vaisseaulx qui sont fais en celle *rotation* (de la roue du potier). (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

**ROTE**, s. f., tribunal ecclésiastique de la cour de Rome, dont chaque section instruit à tour de rôle les affaires qui lui sont soumises :

Banquiers romanesques de *rote*. (1560, VIRET, dans *Dict. gén.*)

**ROTER**, v. — N., faire un rot :

Les entrailles des puans qui *routent*. (*Bible*, B. N. 901, f° 32ᵈ.)

Se son ami *a* bien *roupté* ou fait aucune chose que il ne puisse pas honestement dire de bouche. (DENIS FOULECHAT, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 75ᵇ.)

Tu seras constraint a *rupter*
Et perdre toute contenance.
(*Contenances de la table*, XXXI, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 191.)

Gloutons qui tousjours *routoient* pour avoir trop englouty de vin le jour de devant. (*Nobles malheureux de Boccace*, II, 12, f° 36 v°, éd. 1515.)

Qui pettera ou *roustera*. (1592, *Règlem. de l'académie d'escrime de Dijon*, p. 6, J. Garnier.)

— A., exhaler dans un rôt l'odeur d'un aliment absorbé :

Encores *routes* tu la viande que tu mangeas hier soir, et n'es pas encore desenyvré du vin que tu beus. (*Grand. Cron. de France*, I, 267.)

— Jeter hors, lancer :

Ny tout le feu que *rote* en hault
La fournaise sicilienne.
(RONS., *Od.*, III, X, p. 334, éd. 1584.)

— Fig., proférer :

*Rutat* mis quers bone parole. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XLIV, 1.)

Li miens cuers *a routé* et dit
Et bonne parole et bon dit.
(*Psaut. en vers*, XLIV, dans *Lib. Psalm.*, ms. Oxford, p. 291.)

Li miens cuers *rota* bone parole. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 55 v°.)

Il n'a pas esté jusques aux yvrongnes qui n'ayent voulu applicquer des passages de la saincte et sacree escriture a leur yvrognerie, et les *router* de leurs ordes et puantes bouches. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 114, éd. 1566.)

— Fig., exhaler :

Et li navré les armes *rotent*.
(*Eneas*, 5050.)

Qu'il li feist l'ame *roter*.
(BEN., *Troie*, 16081.)

**ROTEUR**, s. m., celui qui rote :

*Routeur*, ructator. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Adjectiv. :

Ce petit Dieu indigest et *roteur*, tout bouffy de la fumee de la liqueur. (MONT., III, 13, p. 221, éd. 1595.)

**RÔTI, RÔTIR, RÔTISSERIE, RÔTISSEUR**, mod., v. ROSTI, ROSTIR, ROSTISSERIE, ROSTISSEUR.

**ROTONDE**, s. f., édifice circulaire surmonté d'une coupole :

Le renommé temple de Pantheon... qui se voit tout entier a Rome... et pour sa rondeur nommé de chascun la *rotunde*. (GUILL. DU CHOUL, *Relig. des Rom.*, p. 5, éd. 1556.)

— Anc., collet empesé monté sur du carton pour le tenir raide :

URANIE. — Que vos cheveux sont bien frisez, et que vostre rabat est bien mis !
LE CAVAL. GASCON. — Bous me defrisez et m'avalez toute ma *rotonde*. (MARG. DE VAL., *La Ruelle mal assortie*, p. 3.)

Ses cheveux affriquains, les chausses en valise,
La *rotonde*, l'empoix, double colet perdu.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, III.)

**ROTONDITÉ**, s. f., rondeur d'une personne corpulente :

L'autre extremité de cel os est arrondie en la jointure de l'espaulle et ou derrain de cele *rotondité* est une concavité. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 265.)

— Par extens. :

... Tous les enfançons qu'ont eu
Les femmes, puis que creé fu
Le monde en sa *rotondité*.
(*Mist. de l'Incarnat. et de la Nativ.*, II, 205.)

— Rond, cercle :

Ces petites *rotonditez* et petis oelles de leur poil blond. (*Chron. et hist. sac. et prof.*, Ars. 3515, f° 58 v°.)

**ROTULE**, s. f., petit os plat à angles arrondis qui forme la partie antérieure du genou :

La palette ou *rotule* du genoil. (J. CANAPPE, *Tabl. anat.*, f° 130 r°.)

**ROTURE**, s. f., état d'un héritage, d'une personne qui n'est pas noble :

Quant droit de relief est du pour *roture* ou cotteree, il est coustumierement du double du cens ou de la rente. (LOYSEL, *Instit. coust.*, § 547.)

Cf. ROUTURE, VII, 252ᵇ.

**ROTURIER**, adj., qui n'est pas noble :

Choses censives et *rupturieres*. (1312, A. N. JJ 48, f° 32 v°.)

Les hommes *rousturiers*. (*Coustumier de Poictou*, I.)

Rente *rousturiere*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 42.)

Ez tailles mises et a metre de par le roy nostre sire, ny autres choses *roturieres*. (26 sept. 1461, *Ord.*, XV, 37.)

Luy reprocher la bassesse *roturiere* de son lignage. (AMYOT, *Vies*, Phocion.)

— Substant. :

Si vostre argument contre les advocats auroit force, faudroit dire que les rois, princes et empereurs n'administrent justice, ou qu'ils sont *routuriers*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 90, éd. 1585.)

**ROTURIEREMENT**, adv., en roture :

Car les ditz meubles et heritages ne sont point encores de tele nature qu'ilz doient estre departiz *roturierement*. (1411, *Cout. d'Anjou*, I, 400.)

Lieu tenu *rousturierement*. (1499, *Coustumier de Poictou*, ch. XLVII.)

Chascun qui aura demaine noble le pourra bailler par heritaige et en faire son fief a le tenir de luy *roturierement* et en retenir a soy l'obeissance. (*Coust. de Bret.*, f° 160 r°.)

**ROUAGE**, s. m., ensemble des roues d'une voiture :

Trainoyent un char azuré
Sur un *rouage* doré.
(J. A. DE BAIF, *Tiers livre des poemes*, OEuv., II, 137, Marty-Laveaux.)

Cf. ROAGE, VII, 207ᵇ.

**ROUAN**, mod., v. ROAN. — **ROUANNE**, **ROUANNER**, mod., v. ROISNE, ROISNER.

**ROUANT**, adj., qui tourne comme une roue :

*Rouant.* Wheeling, turning round about; also, light, flitting, unsteady; soon passing away. (COTGR.)

**ROUCOULANT**, adj., qui roucoule :

La colombe *roucoulante.*
(TAHUR., *Poés.*, 1re p., p. 104, éd. 1574.)

**ROUCOULEMENT**, s. m., action de roucouler :

*Roucoulement.* The cooing of doves. (COTGR.)

**ROUCOULER**, v. n., en parlant des colombes, des tourterelles, faire entendre le murmure doux et tendre qui est le chant de leur espèce :

*Roucouler.* To coo. (COTGR.)

— Fig. et par plaisanterie :

Nostre bonne bourgeoyse habandonna son mary et le laissa toute la nuyt *rancouler* avec les coulons. (A. DE LA SALLE, *Cent nouv. nouv.*, LXXXVIII, sign. R 8b, éd. 1486.)

— Infin. pris substantiv., roucoulement :

Le *rouconner* d'ung colomb. (J. DU VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**ROUE**, mod., v. ROE.

**ROUELLE**, s. f.

Cf. ROELE, VII, 218b.

**ROUER**, **ROUET**, mod., v. ROER, ROET.

**ROUGE**, adj., qui est de la couleur du sang, du feu, etc. :

Panthere est neire, *ruige* e verte.
(*Lapid. franç.*, A 879, Pannier.)

Blans et *roges.*
(*Cant. des cant.*, 19.)

Les deus derriers *roges* com sans.
(*Eneas*, 4063.)

*Rouge* vestement. (*Gr. cron. de France*, Des gestes au bon roy Phelippe, XXIV.)

.I. *rouve* caperon fouret de cendal. (Août 1313, *Testament dame Pieremain le Pouletiere*, chirogr., A. Tournai.)

Cheval bay *royge.* (1368, *Cartons des rois*, A. N. K 49, pièce 37.)

On dit du pelerin, quand de son lict il bouge,
Qu'il veut le matin blanc, et avoir le soir *rouge.*
(AUB., *Trag.*, IV.)

— *La Mer Rouge,* la mer qui s'étend entre l'Égypte et l'Arabie :

Pur rachater tun pople de Egipte e des Egiptiens que tu en *la Ruge Mer* occis. (*Rois*, p. 145.)

— *Le duc rouge*, le duc de Bavière Étienne II :

L'an dessus dit, le roy se maria a la fille du *duc* de Baviere *rouge,* dont il out .III. filz et .IIII. filles. (*Chron. du mont S. Michel*, I, 15.)

— Rendu rouge par l'action d'un feu ardent :

Quelles *rouges* tenailles
Sont telles que l'enfer qui fut en ses entrailles ?
(AUB., *Trag.*, VI.)

— *Papier rouge,* liste de proscription, d'exclusion :

Il estoit proscrit et couché sur le *papier rouge,* comme on dit. (BRANT., *Dames illustres,* Marguerite de France et de Navarre.)

Ils font une nouvelle recharge, que le roi ait a leur nommer ceux qu'il veut retenir en son conseil d'Etat, pour savoir s'ils sont ecrits sur leur *papier rouge.* (PASQ., *Lett.*, XIII, 3.)

— *Chapeau rouge,* celui de cardinal :

On disoit lors commencement que le cardinal d'Albi eut le *rouge chapel* et fut institué cardinal pour le merite d'avoir... (1464, *Continuat. des Chron. de Monstrelet*, 3e vol., t. II, fo 256a, éd. 1512.)

— Fig., fin, pur :

Li paiens jure Mahom et Tervagant
Que ja *rouge* or n'en prendra ne argent.
(*Les Enfances Vivien*, ms. Boulogne, p. 6, 56, Wahlund.)

A present de *rouge* metal
Di fui et fi come a fumier.
(RENCLUS, *Carité*, XXX, 11.)

— *Beste rouge,* cerf, biche, daim, chevreuil ou lièvre :

Quant a la venerie des cerfz et de toutes autres *bestes rouges,* on doit dire viander. (*Modus*, fo 6 vo, Blaze.)

Ung jour vint que le roy le mena a la chasse et cueillirent une *rouge beste* laquelle courut longuement. (1461, *Continuat. des Chron. de Monstrelet*, 3e vol., t. II, fo 249, éd. 1512 ; III, 90, éd. 1595.)

— S. m., étoffe de couleur rouge :

Vous achaterez de lui [du drapier] dousze verges de fin escarlet, sis verges de *rouge.* (*Maniere de langage*, p. 383.)

Une .XIIme. de feulles de *roge* cler pour employer es habillemens de teste des preuses. (1458, *Compt. de Nevers*, CC 54, fo 47 ro, A. Nevers.)

— Fard rouge :

On usera du *rouge* d'Espagne. (PARÉ, XXV, 44.)

— Bête rouge :

Si aucuns chassoient pour le *rouge,* ou pour le noir en aucuns bois. (*Cout. partic. de Hesdin*, Cout. gén., II, 888, éd. 1604.)

Cf. VII, 246b.

**ROUGEASTRE**, mod. rougeâtre, adj., dont la couleur tire sur le rouge :

Une robe sangle de camelot *roughastre.* (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 294.)

Le morillon a le dedens des pieds et des jambes *rougeastres.* (P. BELON, *Nat. des oys.*, p. 165, éd. 1555.)

**ROUGE GORGE**, s. m., petit oiseau à bec fin qui a la gorge et la poitrine rouges :

*Roughe gorge,* frigilla. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

**ROUGEOLE**, s. f., maladie éruptive, fébrile, contagieuse, qui atteint le plus souvent les enfants :

Et maint flux de ventre et *rougeule,*
Reume, enroueure et la vereule.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 3286.)

Autres manieres de taches qui sont appellees *rougeulles.* (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XIV, 20, éd. 1531.)

Plains de glandres,... *rougole,* verole, clous. (*Trad. d'Orose*, I, fo 68a.)

Elle est fort propre (la rouille de fer) a l'aspreté des paupieres, aux *rougeoles* et pustules. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 22, éd. 1585.)

— Anc., nielle des blés :

Une herbe qui croist avec le blé souvent que on nomme la *roujolle.* (*Journ. d'un bourg. de Paris*, p. 143, Tuetey.)

**ROUGE QUEUE**, s. m., espèce de piegrièche :

Le *rouge queue* ou rouge cul. (*Trad. du* Janua Aurea *de Comenius.*)

**ROUGET**, adj., un peu rouge :

Si en chieent gutes *rogetes.*
(*Eneas*, 476, var.)

Levres pour baisier grossetes
Si les avoit un peu *rougetes.*
(*Floire et Blanceflor*, 2611.)

Une *rogete* fleur. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fo 259c.)

Qui est l'ouvrier qui proprement t'a mis
Dessus ton teint ceste couleur *rougette ?*
(RONS., *Amours*, l. II, Chanson, *Œuvr.*, p. 159, éd. 1584.)

— S. m., grondin rouge, poisson :

Hados et mellans et *rouget.*
(*Bat. de kar. et de charn.*, 194, Méon, *Nouv. Rec.*, IV, 85.)

A Jehan de Burg, poissonnier, pour .XXX. *rouges,* et .XXX. paires de soelles a lui achetees. (13 juill. 1399, *Exéc. testam. de Pietre Danin, dit Doret*, A. Tournai.)

Cf. VII, 247a.

**ROUGEUR**, s. f., couleur rouge :

Entremellee ert la *rogor*
Avenalment a la blanchor.
(*Eneas*, 3995.)

Che fu tot fait, ceste *rugeur*
Porta por moi cil dunt jo pleur.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, fo 92 vo.)

Ço senefie le *rogéurs.*
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, fo 5 ro, J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 126.)

Il cuida que ce fust *roujors*
De char, mais ç[ou] estoit samis.
(*Escoufle*, 4548.)

Tel comme sanc est sa *rugor;*
Mult par est de clere color.
(*Lapid. franç.*, D, 809, Pannier.)

*Rougieur*, rosor. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.) Plus bas : *rougeor*.

Rubor, *rougour*. (*Gloss. de Conches*.)

**ROUGIR**, v. — N., devenir rouge :

*Rougi* li moines, si ot honte.
(WACE, *Rou*, 3e p., 498.)

Li dus l'entent, de mal talent *rougi*.
(*Loher.*, ms. Montpellier 243, f° 31a.)

— Fig., anc., briller :

Par les escuz u l'or *rugist*
Se passent les granz fers d'acier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5266.)

Nous veons la lune *roge(a)ir*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 31 v°.)

**ROUGISSANT**, adj., qui devient rouge :

Un *rougissant* œillet.
(RONS., *Mascar.*, La Charité.)

L'aube fresche et *rougissante* commençoit desja a apparoistre. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, V, 5.)

— Rendu rouge par un feu ardent :

L'autre estoit chastié par un fer *rougissant*.
(BERTAUT, *Œuvr.*, p. 102.)

— Qui tire sur le rouge :

Ses jambes et pieds sont *rougissantes*. (BELON, *Nat. des oys.*, III, 9.)

**ROUILLE, ROUILLER**, mod., v. RUILLE, RUILLIER.

**ROUILLEURE**, mod. rouillure, s. f., état de ce qui est rouillé :

*Roilleure*, rubigo. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

Ferrugo, *roulleure* de fer. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

— Fig. :

Le feu qui consume la *rouilleure* de nos pechez. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 556, éd. 1566.)

Certe on n'evite point de l'oubly la *rouillure*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 75 v°, éd. 1574.)

**ROUIR**, mod., v. ROIR.

**ROUISSOIR**, s. m., routoir :

*Rouissoir*. A pond, or poole to water flax, or hempe in. (COTGR.)

**ROULAGE**, s. m.

Cf. VII, 248a.

**ROULANT**, adj.

Cf. VII, 248a.

**ROULEAU**, mod., v. ROLEL.

**ROULEMENT**, s. m., mouvement de ce qui roule :

*Roulement*. Volutatus, volutatio. *Roulement* de roues, circumjactus rotarum. (R. EST.)

Heureux peuple, qui... se laisse mollement rouller apres le *roullement* celeste. (MONT., II, 17, p. 435, éd. 1595.)

**ROULER**, v. a., mouvoir en faisant tourner sur soi-même :

Ce ne put estre sy tost, que les ennemys n'eussent eu le loisir de *rouler* dans leurs fossez trois de nos canons. (27 févr. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 574.)

— Mouvoir en faisant avancer sur des rouleaux :

Pour .xx. rondiaux de bos, qui servirent a *roller* et mener de lieu en aultre les grosses pierres dudit ouvrage. (1409, *Compte du pont à l'Arche*, 12e Somme de mises, A. Tournai.)

— N., fig., progresser, marcher d'une manière satisfaisante :

Ils se trouvoient bien empeschez a recouvrer des fonds pour faire *rouler* ma maison. (15 avril 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 566.)

Cf. ROELER, VII, 219c, et ROLER, 229a.

**ROULETTE**, s. f.

Cf. ROELETE, VII, 220a.

**ROULEUR**, mod., v. ROLEOR.

**ROULIER**, adj., relatif au roulage ; dû pour le roulage :

Que s'il l'eut fallu mener avec chevaux d'achat et solde *rouliere*, vous n'en fussiez pas venu a bout sans une excessive depense. (SULLY, *Mém.*, IV, p. 119.)

— S. m., voiturier transportant les marchandises sur un chariot :

Eumenes estoit filz d'un *roulier*. (AMYOT, *Vies*, Eumen., 1.)

Cf. ROLIERE, VII, 229c.

**ROULIS**, s. m.

Cf. ROELEIS, VII, 219a.

**ROULOIR**, s. m.

Cf. ROLOIR, VII, 229c.

**ROUPIE**, s. f., goutte d'humeur qui pend au nez :

Meuz vaut la rubie par bé
Ke ne fet la *rupie* par pé.
(G. DE BIBLESWORTH, 47, Meyer, *Rec.*, p. 363.)

Ropida, *roupie*. (*Gloss. galt.-lat.*, B. N. l. 7692.)

Se donra neige et pluveries
Et bruynes par tant de foys
Que au nez en pendra les *rouppies*.
(*Pronostication de Songecreux*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 174.)

Cf. VII, 248c.

**ROUPIEUX**, adj., qui a souvent la roupie au nez :

Il devient froit et sec, baveux et *roupieux*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 180.)

Ropidus, *roupious*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7692.)

— Fig., honteux, confus :

Il s'en alla tout *roupieux*,
Cuydant que ce fust mocquerie.
(*La repeue franch. du Lymous.*)

**ROUPILLE**, s. f., sorte de casaque, de manteau serré et court :

Carrabin, ou es tu ? d'une façon subtille
Enleve ce paté caché sous ta *roupille*.
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 12, Blanchemain.)

**ROUSSATRE**, adj., tirant sur le roux :

Une cape de dyaspret *roussastre*. (1401, dans *Dict. gén.*)

Marbre *roussastre*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 146 v°.)

Synges, tous velus et couverts d'un grand poil de couleur *rouxastre*. (F. HEDELIN, *des Satyres*, p. 67, éd. 1627.)

**ROUSSEAU**, mod., v. ROSSEL.

**ROUSSELET**, s. m.

Cf. VII, 249b.

**ROUSSETTE**, s. f., variété de poire rougeâtre.

— Fauvette des bois :

Quelques hommes nomment le petit mouchet *roussette* : mais c'est erreur : car tout ainsi que les hommes de nostre nation ont nommé les rossignols a cause de leur couleur rousse, tout ainsi les paisans ont nommé cestuy cy *roussette* de nom diminutif. Ceste *roussette* est de la grandeur d'une fauvette brune, plus petite que le rossignol. (BELON, *Nat. des oys.*, VII, 2.)

— Sorte de turbot :

Une *roussette*, barbo, nomen est piscis qui aliis dicitur citharus. (R. EST., 1539.)

Deux houllebiches et deux *roussettes* seiches. (*Mises et recept. de Gouberville*, p. 821.)

**ROUSSEUR**, s. f., couleur de ce qui est roux :

Cheveleure out bloie, mais a *russur* trubla.
(WACE, *Rou*, 2e p., 266.)

Et vit la chiere rovante et la bairbe brune et traoit en *roussour*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 194 v°.)

Les autres le surnomment roux pour sa *rousseur*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XXXII.)

**ROUSSIN**, s. m., cheval entier un peu épais :

*Rosins* de service. (1404, *Aveu*, Grand Gaut., f° 7 v°.)

*Rossin*. (*Ib.*, f° 8 r°.)

Le *roussin* au son des trompettes
Hannit, trepigne et se debat.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 5 r°, éd. 1609.)

— Prov. :

Un jour deux bons droles, apres bon vin, bon *roussin*, se mirent a s'esgaillardir sur les fleurettes du parterre d'amour. (CHOLIERES, *les Apres disnees*, V, f° 169 v°.)

Homme mutin, brusque *roussin*, flascons de vin prennent tost fin. Pro. Look Homme. (COTGR.)

Qui a florin, latin et *roussin*, partout il trouve le chemin. Pro. He thah well lyned, well speken and well mounted, shall never be out of his way. (Id.)

Cf. Roncin, VII, 234^b.

**ROUSSIR**, v. a., rendre roux ; fig. :

... Un bourdon
Qu'el reçut de Barat por don,
De triste pensee *roussi*.
(J. de Meung, *Rose*, 12283.)

— N., devenir roux ; fig. :

J'*estoie* ja tains et *roussis*
Des grans anois et des soussis
Que je soustenoie par m'ame.
(Froiss., *Pris. amour.*, B. N. 830, f° 203 v°.)

**ROUTE**, s. f., voie pratiquée pour les voitures et les piétons :

Si fait oscur ne veient gote,
Ne ne sevent tenir lor *rote*.
(*Eneas*, 195.)

N'a que nus dous en ceste *rote*.
(*Myst. d'Adam*, 239, Grass.)

.II. charrettes prises chariant au lonc d'une *rocte*. (1378, *Forêts de Blois*, A. N. KK 299, f° 2 v°.)

— Anc., piste :

Atant les huit princes ... entrerent en la *route*des chevaulx que le faulx traistre menoit. (*Perceforest*, IV, xii, éd. 1528.)

Lors ilz perdirent la *route* de leurs chevaulx. (*Ib.*)

— T. de vén., brisées :

Or vait li dus en la forest chessier ;
Li chien avant ci prinrent a noisier :
Quant il commencent ces raimes a brisier
Truvent les *routes* si com ot vermillié.
(*Garin*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 118, 23 : dernier vers corrigé d'après G. Paris, *Romania*, XVIII, 138.)

On appelle de toutes bestes mordans les traces et des bestes rousses le pié ou les foyes, et peut l'en appeller les unes et les autres *routes* ou erres. (Gast. Pheb., *Chasse*, p. 63, ap. Ste-Pal.)

— Sentier en forêt :

Il y a differences entre *routes* et voyes : car les voyes s'entendent pour les grands chemins, et les *routes* se prennent pour les petits sentiers qui traversent les forts. Et quand le veneur verra aller un cerf le long d'un grand chemin, il doit dire que le cerf va la voye ; et s'il le veoit aller le long des petits sentiers, doit dire que le cerf va la *route*. (Du Fouill., *Ven.*, xxxvii.)

— Chemin et logement que l'on marque aux gens de guerre en voyage :

On envoya des *routes* et des ordres pour faire subsister son armee. (Tavann., *Mém.*, p. 149.)

Cf. Route 1 et 2, t. VII, p. 250^c, Route 3, p. 251^b, et Route 4, p. 251^c.

1. **ROUTIER**, adj., relatif aux routes.

— Anc., s. m., vagabond, coureur de grand chemin :

*Rotiers*, robeurs, pilleurs. (1423, A. N. P 1358², pièce 550.)

— Fig. :

L'envieux qui continuelment tient sur les chemins et les passages espies et *routiers* pour destrousser et mettre a mort les souldoiers d'amours. (Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 1^b.)

Cf. Routier 2, t. VII, p. 252^b.

2. **ROUTIER**, s. m., homme de guerre faisant partie d'une bande de soldats d'aventure :

En Pulle vint, si fu *routiers*.
(Mousket, *Chron.*, 17028.)

Les *rotiers* et gens de compaigne nommez escorcheurs. (1444, *Compt. de J. de Visen*, f° 20 v°, Ch. des compt. de Dij., A. Côte-d'Or.)

Les *routiers* nommez escorcheurs. (*Ib.*, f° 22 v°.)

Il y ot deux *routiers* de guerre.
(*Trahis. de France*, p. 176, Chron. belg.)

Pour corriger, radresser et donner a plusieurs cappitaines et *rotiers* de guerre qui avoient grant nombre de gens. (N. Gilles, *Ann.*, t. II, f° 232 v°.)

— Celui qui a une longue expérience :

Tout vieil *routier* de prudence et conseil qu'il estoit, ma foy, la dicte reyne en sçavoit plus que lui. (Brant., *Dames ill.*, Œuvr., VII, 354, Lalanne.)

Cf. Routier 2, t. VII, p. 252^b.

**ROUTINE**, s. f., habitude prise de faire qqchose d'une certaine manière :

Longue *rotine* d'usage. (Amyot, *Œuvr. de Plut.*, préf., X, 37.)

**ROUTOIR**, s. m., lieu où l'on rouit le chanvre :

Item demi arpent de terre et saulaye ou il y a un *rotouer* assis au dit lieu du Quinteau aupres Bordebure... abutant d'un bout sur la dite maulve. (1577, *Aveu de la seigneurie de Cendrai, paroisse de Joui-le-Pothier*, C 10, f° 8, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 220 v°, A. Loiret.)

Chanvre au *rotoir* n'est pas fusee.
(J. A. de Baif, *Mimes*, f° 272 r°, éd. 1597.)

Pres le *routtoir* de l'hostel Barrier. (*Mises et recept. de Gill. de Gouberv.*, p. 85.)

Cf. Roteur 2, t. VII, p. 244^c.

**ROUVRE**, mod., v. Rovre.

**ROUVRIR**, v. a., ouvrir de nouveau :

Il se fit une nouvelle fluxion et inflammation sur la cicatrice, en sorte qu'elle se *rouvrit*. (Paré, XIII, 9.)

**ROUX**, mod., v. Ros.

**ROVRE**, mod. rouvre, s. m., variété de chêne dite chêne blanc :

*Robre* ou *rovre*, une espece de chesne tres dure, robor, vel robur. (R. Est., *Pet. dict. fr.-lat.*)

Robur vel robor, durissimæ quercus genus. *Robre* ou *rovre*. (*Nomencl. octil.*)

Le *rovre* est le vrai bois de chauffage, arbre plus abondant en brancheage que nul autre. (Ol. de Serr., VII, 9.) Impr., *roure*.

**ROYAL**, **ROYALEMENT**, **ROYALISTE**, **ROYAUME**, **ROYAUTÉ**, mod., v. Roial, Roialment, Roialiste, Roialme, Roialté.

**RU**, s. m.

Cf. Ru 1, t. VII, p. 256^c.

**RUADE**, s. f., action de ruer :

Alors si bien donnent des esperons,
Au bruyt et son des trompes et clerons,
Qu'on ne vit onc de si grandes *ruaddes*.
(J. Marot, *le Voiage de Genes*, f° 13 v°, éd. 1532.)

Pour sault ou *ruade* que fist son cheval. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 57 v° ; IV, 178, Soc. Hist. de Fr.)

— T. grossier, vérole :

La veringue, la haringue, la *ruade*, la friscade, etc. (J. Le Maire, *Triumphe de dame ver.*, p. 85.)

**RUBAN**, s. m., petite bande étroite d'étoffe, de fil, de laine, de soie, de velours :

Faire *rubans*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1^re p., XXXIV, 6.)

*Ruben* de flourin de Montpelier. (Id., *ib.*, 9.)

*Ribans* de laine noire. (18 fév. 1394, *Inv. de mortier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Pour .viii. alnes de *rubent* vert. (1411-12, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, G 1560, f° 45 r°, A. Aube.)

*Ruben*. (1476, *Joyaux de l'égl. de Bayeux*, f° 74 r°, Chap. de Bayeux.)

Gris *reuban*. (1498, *Tutelle et curatelle de Grardin et Jennette Roland*, A. Tournai.)

Deux mestiers a faire franges et *robans* garnis d'instrumens a faire franges et *robans*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 181.)

Je voudrois estre le *riban*
Qui serre ta belle poitrine.
(P. Rons., *Od.*, IV, xxxii, *Œuvr.*, p. 365, éd. 1584.)

Le *riban*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. II, *Œuv.*, f° 45 v°, éd. 1573.)

**RUBANER**, v. a., garnir de rubans :

Pour *rubanner* .ii. courtines de tartaires vers de rubans de soye. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 53 r°.)

Pour *avoir rubenné* les courtines du lit de Monseigneur. (1483, *Compte de Louis de Goussy*, G 74, A. Seine-Inférieure.)

Cf. Rubander, VII, 258^a.

**RUBANERIE**, s. f., commerce, industrie du rubanier ; produits de cette industrie :

Le cent poisant de toute sorte de *rubannerie* de laine et autres menues merceries, un escu. (1594, *Déclar.*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, II, 10.)

Cf. Rubanterie, VII, 258^a.

**RUBANIER**, s. m., celui qui fabrique, qui vend des rubans :

Hervy de Brie, *rubannier*. (1387, ap. Douet d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 146.)

*Rubennier*. A ribbon-maker, head-band maker. (COTGR.)

— *Rubanniere*, s. f. :

Martine la *ribandiere*
Voue a Pallas son metier.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. II, *Œuvr.*, f° 45 v°, éd. 1573.)

**RUBEFIANT**, adj., propre à déterminer de la rubéfaction :

Les topiques *rubefians*. (FOURCADE PRUNET, *Malad. des aut.*, p. 240.)

**RUBEFIER**, v. a., rendre rouge par un rubéfiant :

*Rubifier*. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 59 v°.)

Albifier et *rubifier*. (*Secretz d'alquimie*, I.)

*Rubefié*. Redned, made red. (COTGR.)

**RUBICAN**, adj., en parlant d'un cheval noir, bai ou alezan, qui présente çà et là des poils blancs :

Cheval *rabican*, c'est a dire ayant poil gris en quelques endroits. (*Traicté des signes des chevaux*, dans *Mareschalerie de L. Ruse*, f° 133 v°, éd. 1559.)

Le cheval *rubican*, c'est a dire bay, sursemé de poils gris, s'il est semé avant la main (c'est a dire ante) il ne vaut guere, si ariere la main bon. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 549, éd. 1622.)

**RUBICOND**, adj., anc., rouge :

Urine *rubiconde*. (*Somme M^e Gautier*, B. N. 1288, f° 52 v°, cité par le *Dict. gén.*)

Tous elements de joye transmuerent
En admirant sa blancheur *rubiconde* (de [l'Aurore)
Et les clers cieux leurs beautes desnuerent.
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, Œuvr., III, 106, Stecher.)

Esclercs *rubiconds* contre leur naturel. (E. MED., *Chron.*, I, 489.)

**RUBIS**, s. m., pierre précieuse, d'un beau rouge transparent :

Li cercles estoit touz d'or fins
Plains de jaspes et de *rubins*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 65^d.)

Quant beste malade bevra
De l'iaue ou li *rubys* sera
Maintenant garist, et destorne
Sa maladie tout a ourne.
(*Lapid. franç.*, E 293.)

Li pomels est d'un chier *rubin*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 567^a.)

Ung anet d'aur am ung *robin* balays. (16 nov. 1485, Not., Deborco, 1, f° 149, A. Gironde.)

*Roby*. (1561, *Et. de dommag.*, G, S. Mac., A. Gironde.)

— Plaisamm., en parlant du nez rouge d'un buveur :

Le dieu de Bacchus, au nez plein de *rubis*,
Verse le vin, quand il en a gousté.
(G. CORROSET, *Blasons domest.*, Blas. de la Cuisine.)

— Sorte de pomme :

Et le fruict en quoy il croist est gros et rouge comme une pomme rouge de *reubyn*. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 11.)

**RUBRIQUE**, s. f., craie rouge :

Il est trois especes de sinope... la premiere est appellé *rubrique* pource que elle est rouge sy comme sang. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, B. N. 22533, f° 355^a.)

Les *rubriches* ou pierres sanguines se tirent... de la terre... (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 316, éd. 1622.)

— Titre de chapitre (primitivement écrit en rouge dans les manuscrits) :

La premiere *rubriche*. (*Etabl. de S. Louis*, I, 1, p. I, var., Viollet.)

El quel roumanz sont contenus les faiz des *rebriches* qui s'ensivent. (GUIART, *Roy. Lingn.*, Hist. de la Fr., XXII, 172.)

Ci finissent les *rebriches* du commencement et de la premiere table des croniques de France. (*Croniq. de France*, prol.)

En la *rubrice* du chapitre ensuyvant. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 84^b, éd. 1486.)

— Par extens. :

Virlairs et balades
Ou avoit de bonnes *rebresches*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charles VII*, sign. F 4^d, éd. 1493.)

— Plaisamm., *paraffee en rubriques*, qui a ses règles, en parlant d'une femme :

Mahemet... fait tres expresses defenses qu'aucun ne touche les femmes *paraffees en rubriches*, auparavant qu'elles soient purgees et mundifiees. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 300, éd. 1585.)

— Procès-verbal d'audience contenant les débats et les dépositions des parties :

Et aussi se les parties ont a prouver pluseurs articles li uns encontre l'autre, il pueent baillier en escrit ce qu'il entendent a prouver ; et teus escris apele l'en *rebriches*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 211, Am. Salmon.)

Pour certaines causes eulx a ce mouvans, ilz m'ont chargé de recovrer de Bererd Jacot le papier des inventoires de la ville et la nouvelle *rebriche* sur icellui papier derrenierement faite. (29 oct. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 331, Guigue.)

**RUCHE, RUCHER**, mod., v. RUSCHE, RUSCHER.

**RUCHEE**, s. f., produit d'une ruche ; population d'une ruche :

Quant a la *ruchee* d'abeilles qui se vint poser sur la pouppe de la navire de Dion... (AMYOT, *Vies*, Dion, 30.)

— Fig. :

Nous communiquons une question ; on nous en redonne une *ruchee*. (MONT., III, 13, p. 197, éd. 1595.)

Une *ruchee* de mesdisances. (N. PASQ., *Lett.*, X, 4.)

**RUDE**, adj., inculte :

Ainsi la terre qui jadis
Fu *rude* et sans cultiveure
Se vesti d'estrange figure
Et reçut humaines ymages.
(*Metam. d'Ov.*, p. 14.)

— Dur à supporter :

Li rudes hom fet la *rude* œvre.
(RUTEB., *Œvr.*, p. 143, Kressner.)

— Dur, fâcheux :

*Rudes*, malgracieux jamais plus ne sera.
(CUV., *B. Du Guesclin*, 118.)

Estre sot est estre *rude* et non poly. (BEROALDE, *Palais des curieux*, p. 406.)

On trouve anciennement la forme *ruide*, due peut-être à une confusion avec *ruiste* :

Je suis come une soiche escorce,
Je suis *ruides* et rebusez.
(*Yzop.*, ms. Lyon, 3434.)

Cf. VII, 259^b.

**RUDECE**, mod. rudesse, s. f., caractère de ce qui est rude :

Sovent en sa *rudesce* ment.
(RUTEB., *Œuvr.*, p. 143, Kressner.)

Par la *rudesse* de leur entendement. (ORESME, *Politiq.*, f° 12^b.)

Voyant les *rudesses* et durs termes que ledit de Varye lui tenoit. (Juin 1456, A. N. J 187, pièce 47.)

En la montaigne de tristesse
Demouré suis en grant destresse
Pour la *rudesse*
D'une dame que j'ay servie.
(*Rondeaux du xv^e s.*, LXXXIX.)

Et ainsi pers mon tresor, ma richesse,
Se ceste mort vous surprent et me lesse,
Ha ! rude mort, tourne a moy ta *rudesse*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25390.)

Costus est convenables aux rigidites et *rudesses* des fievres. (*Jard. de santé*, I, 148.)

Ceux qui se baignent pour *rudesse*, ou retrecissement des nerfs. (PARÉ, *Œuvr.*, XXV, XLII.)

— Au plur., violences, cruautés :

Ceux de Metz avoient en Gernixy plusieurs bourgeois ad cui le sire d'Aspremont faisoit plusieurs *rudesses* et gros dommages. (1323, *Grande chron.*, dans *Hist. de Metz*, IV, 3.)

Le roy avoit grand nombre de gensdarmes es bonnes villes pres d'eaux, comme a Sens, Troyes, Chaslons, Provins, et autres, qui semblablement venoient sur les champs, et faisoient de grandes *rudesses*. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, Charl. V, an 1366.)

**RUDEMENT**, adv., d'une manière rude :

Rustebues, qui *rudement* uevre.
(RUTEB., *Œuvr.*, p. 2, Kressner.)

Tronc d'arbre carré grossement et *rudement*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, I.)

**RUDENTÉ**, adj., orné de rudentures :

Deux colonnes de Corinthe, canelees et *rudentees*. (1549, *Entree de Henry II a Paris*, f° 6 r°.)

Le frontispice, a grandes colonnes, canellees et *rudantees*. (R. BELLEAU, *Berg.*, 1re j., f° 1 v°.)

**RUDENTURE**, s. f., ornement en forme de câble ou de bâton dont on garnit le bas des cannelures d'une colonne ou d'un pilastre :

La *rudenture* de ces colonnes estoit expressement bronzee par si excellent artifice, que... (1549, *Entree de Henry II a Paris*, f° 6 r°.)

**RUDESSE**, mod., v. RUDECE.

**RUDIMENT**, s. m., premiers éléments d'une science, d'un art :

Apres avoir ja bien avant passé les *rudimentz* de la langue latine. (1545, ANT. DU MOULIN, *Aux dames lyonnoises*, dans Pernette du Guillet, *Rymes*, p. 4.)

Nation qui n'avoit encores que les premiers *rudimens* de la religion chrestienne. (LANOUE, *Disc.*, p. 408.)

— Fig., essai :

Pour laquelle chose la perfection de chasteté est divisee par perpetuelle transquillité des labourieux *rudimens* de continence. (J. DE VIGNAY, *Miroir histor*, XX, 75, éd. 1531.)

**RUDOYER**, v. a., traiter rudement :

Fault il donc que bigotz infames
*Rudient* loyaulx amoureux ?
(J. D'IVRY, *Secr. et loix de mar.*)

Ne *rudoyeras* ne battra son bestail. (OL. DE SERRES, IV, 13.)

1. **RUE**, s. f., plante médicinale, à saveur âcre, famille des rutacées :

Prendes *rue* et le fiel d'une cievre. (*Rem. popul.*, 9, Am. Salmon, dans *Et. roman. dédiées à G. Paris*, p. 256.)

Ruta, *rue*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus., Harl. 978, f° 26a.)

2. **RUE**, s. f., chemin bordé de maisons, de murs dans une ville, un village :

Vait par les *rues* dunt il ja bien fut cointe.
(*Alexis*, XIe s., str. 43b.)

La grant *rue* apres eus ont tost esperonné.
(*Doon de Maience*, 4029.)

Toute la *ruie* viennent contre Doon serré.
(*Ib.*, 4038.)

La *rowe*. (1285, *Ban de tréf.*, A. mun. Metz.)

Sus lou resaige ke siet an la *rouwe* lou vouweit ai reis l'osteil Rikouwin lou boulangier. (20 avr. 1286, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 179.)

Ait pooir de faire osteir les chaciees et les pavemans an *rouwes*, aval la ville, lai ou il sont plux halt leveit ke droit. (1315, *Pr. de l'H. de Metz*, III, 320.)

Si mistrent au fyn de chescune *rywe* en la vyle grant nombre de gentz. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 41.)

— Anc., chemin en général :

Trois mesures de terre gisant a le costiere de le noewe *ruwe*. (1298, *Ch. d'Aire en Art.*, 5.)

— Fig., trouée :

Les pieces de campagne firent en peu d'heures de telles *rues* en l'armee de l'ennemi, continuant les canonniers a tirer icelles si soudainement, qu'ils n'eurent loisir se prosterner contre terre. (J. VAULTIER, *Hist. des chos. fait. en ce roy.*, p. 163.)

**RUELE**, mod. ruelle, s. f., rue très étroite :

Une posterne petite ki la est en celle *ruiele* a main seniestre. (Vers 1187, *Estat de la cité de Jherusalem*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 26.)

Et cil mes et cil managhes si siet entre le *ruiele* des Aisemens et le *ruiele* de Bekeriel. (Févr. 1229, dans *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, XVII, XXV.)

.II. maisoncheles estans en le *ruele* k'on apele le *ruele* Wautier. (*Redev. de la taule des povres de S. Mikiel*, ms. Saint-Omer, f° 9 r°.)

An la *rouwelle* Flore daieir la tor. (20 avr. 1286, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 179.)

La paroisse saint Johan sur *reuelle* de Rouen. (1308, *Lett. du vic. de Rouen*, dans *Cart. de P. d'Alenc.*, p. 120, A. Seine-Inférieure.)

An lai *rowelle*. (1308, S. Livier, G 2189, n° 1, A. Moselle.)

Le *ruiele* qui va a Ponches. (1311, *Denombrem. de Ligescourt*, 2e terrier de Ponthieu, f° 1 v°, A. Abbeville.)

Ouvrir une *ruele* en la cité d'Amiens. (1316, *Lett. de Louis cte d'Evr.*, Cart. du chap. d'Evreux, t. I, p. 312, A. Eure.)

La dite *ruele* estoit perilleuse. (*Ib.*)

S'ensuivent chi apres l'euwier des eschoppes d'entours le bieffroit et d'entours le monsiel et de le *ruiielle* saint Piere. (1352, *Recepte de Gandrars d'Andegnies*, CC 4, f° 3 r°, A. Valenciennes.)

Le *ruielle* par laquelle on va au mont Saint Audebert. (13 oct. 1465, *Escript pour Jehan du Bos*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

— Espace entre le lit et la muraille :

Une quemise a usage de femme et une toye d'oreillier que il trouva en le *ruyelle* de sen lit, et les emporta. (24 sept. 1423, *Reg. de la loy*, 1413-1424, A. Tournai.)

**RUER**, v. a., lancer. — Réfl., se jeter violemment sur qqu'un, qqchose :

Monseigneur Philippe de Ravestain et plusieurs bons personnages et bons bourgeois de Gand *se ruerent* a genoux devant le duc. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXVI.)

— Par plaisant. :

Sa femme *se ruoit* ailleurs et en devint grosse. (G. BOUCHET, *Serees*, f° 271 r°, éd. 1608.)

— *Se ruer en cuisine*, d'après Oudin (*Curios. fr.*, p. 374), manger fort bien, être habile mangeur :

Et estant allé au marché, achepta force vivres qu'il envoya chez Prudence, luy mandant faire diligemment cuire le tout, et qu'a l'heure promise il ne failleroit a venir soupper avec elle ; laquelle, aiant le tout receu, commença *se ruer en cuisine*. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, IX, IV.)

— N., en parlant d'un cheval, d'un âne, lancer vivement en arrière les membres postérieurs :

Mais grans chevaulx s'arreste et va le pas
Quant il est fait, sanz *ruer* en tous cas.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 96.)

Cf. VII, 260c.

**RUEUR**, s. m.

Cf. VII, 261a.

**RUFIAN** et **RUFIEN**, s. m., débauché, entremetteur :

Li josne enfant deviennent *rufien*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 94.)

Et si avoit appellé ledit sergent pluiseurs fois trahitre, *rufyen*, coquin, bedeel, filz de putain. (31 août 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

— Par dénigrement, en parlant de recors :

Lequel sergent accompaigné de vint *ruffians* ou environ et d'aucuns serviteurs d'icellui Catalan, armez et embastonnez. (1449, A. N. JJ 179, pièce 321 ; Duc., *Ruffiani*.)

**RUGINE**, s. f., t. de chirurg., instrument pour racler un os :

Quand l'os est seulement fendu ou fissuré, le chirurgien se contentera de dilater et ouvrir l'os avec les susdites *rugines*, et non par trepanes, encore que la fissure penetre les deux tables. (PARÉ, VIII, 4.)

Puis brusler avec un ferrement ardent ce qui est gras, noir, aspre et carieux, ou bien le racler en enfonçant la *rugine* a bon escient, tant qu'on en voie venir le sang. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 780.)

**RUGINER**, v. a., racler avec la rugine :

Si la corruption et carie est superficielle, qu'il faut *ruginer* et ratisser l'os, jusques a ce que l'on aura osté tout ce qui est carieux. (PARÉ, XVI, XXXII.)

**RUGIR**, v. n., en parlant du lion, pousser le cri propre à son espèce :

Li leun *rugianz* a preie. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CIII, 21.)

Li jones lyoncelz *ruigeront*. (*Psaut. de Metz*, CIII, 23.)

Rugio, ruir, *rugir*, bugler. (CH. EST., *Dict. lat.-fr.*, 1552.)

— Par extens. :

*Rujeie* del gemissement de mon quer. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXVII, 8.)

*Rujouu* del gemmissement de mun cuer. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 41 r°; *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XII, 32.)

**RUGISSANT**, adj., qui rugit :

Au lion *rugissant*, donne cœur d'aigniel, quant il luy plaist. (CHASTELL., *Depr. pour P. de Brezé*, Œuvr., VII, 64.)

**RUGISSEMENT**, s. m., cri du lion, du tigre et de la panthère :

*Rugissement*, rugitus, fremitus. (R. EST., 1539.)

Le *rugissement* d'un lyon. (LA BOD., *Harmon.*, p. 59.)

**RUGOSITÉ**, s. f., état de ce qui est rugueux ; aspérité :

Pource que la matiere spermatique infecte et contagieuse est encores en la *rigosité* de la matrice. (*Pract. de P. Bocellin*, f° 15 r°.)

Les *rugosites* du fond de l'estomac. (PARÉ, I, 29.)

**RUGUEUX**, adj., dont la surface présente de petites aspérités :

Grosses pierres noires et *rougueuses*. (P. DE GARCIE, *Granl routtier de mer*, f° 40 v°.) Imprimé, *rongueuses*.

**RUILLE**, mod. rouille, s. f., oxyde de fer de couleur rougeâtre :

La *reulle* des couteaux. (*Cout. des chartr.*, ms. Dijon 618, f° 7 v°.)

Quant sans cop de martel ferir
Lessent les enclumes perir,
Or s'i puet la *ruille* embatre
Sans oïr marteler, ne batre.
(*Rose*, 19769.)

Ne vueillez a vous thesaurizer tresors en terre la ou la *reullie* et tigne demolit, et la ou larron efforcent et peulent desrober. (*Prem. vol. des expos. des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 12 v°, éd. 1519.)

— Fig. :

La *ruylle* d'actrempance laisse ceste affeccion. (D. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 79ᵃ.)

— ?

Il acoillit ordure, si com amassemens de terrienne ferrume et de la *reulle* de l'yague. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 109 r°.)

De la terrienne ferrume et de la *ruille* de l'ague. (*Ib.*)

Cf. ROUILLE 2, t. VII, p. 247ᶜ.

**RUILLIER**, mod. rouiller, v. — A., attaquer par la rouille :

E cil reporta un espee,
Dunt li fers [par] fut mut *ruillé*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 7779.)

Une viez jusarme *ruilie*. (1402, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, XVII, A. Côte-d'Or.)

Le coustel dont on ne taille point et l'espee que on ne tire point de son fourrel se *roullent* et deviennent oscurs. (*Traité de tribulacion*, B. N. 1009, f° 16 v°.)

— Fig., émousser, faire perdre de sa force, de sa valeur par l'inaction, le non usage :

Encores souhaiteray je que nos escrivains soient sobres admirateurs des mots qui par une longue ancienneté se *sont rouillez*, moisis, ou du tout perdus. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 14.)

— N., fig., devenir rouillé :

Il n'y a rien si ennemy de la guerre, que de laisser *rouiller* le soldat, ou le capitaine. (MONTLUC, *Comm.*, VII.)

— A., fig., couvrir de rouille, obscurcir :

L'une vit dans le ciel exempte du malheur
Que ce siecle *a rouillé* de sectes et de noises,
Ayant regi long temps les terres Navarroises.
(P. RONS., *Egl.*, I, OEuvr., p. 545, éd. 1584.)

— Noircir, obscurcir comme avec de la rouille :

Tout se rua sur luy. Le Soleil de despit
Abominant la Terre, en vestit noir habit :
Il se *rouilla* la face. Et la Lune argentee
De taches eut long temps sa corne ensan-[glantee :
La Seine outre ces bords sa rage deslia.
(P. RONS., *Epitaphes*, OEuv., p. 844, éd. 1584.)

— Réfl., devenir noir :

Las ! il n'est plus : Junon par sa colere
L'a fait mourir d'estrange mort, a fin
Qu'elle empeschast le cours de ton destin,
Mais elle en vain *se rouille* de rancune.
(P. RONS., *Franc.*, l. III, OEuvr., p. 436, éd. 1584.)

**RUINE**, s. f., chute d'un édifice :

Il jugerait en nations, il emplirait les *ruines*. (*Psaut. de Metz*, CIX, 7.)

Es covreux de maisons pour oster la tieule de esseaulne des eschiffes lesquelx venoient en *ruyne*. (1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, f° 20 r°, A. Nevers.)

Estoit du tout pouris et alez a *ruyne* aux oevres de la dicte ville. (17 fév. 1475-18 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. :

*Ruygne*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 126ᵇ.)

Et en euls ait esteit *ruine* et perdition escrue et multipliee. (*Psaut. de Metz*, CV, 29.)

— Débris de la chute d'une construction :

Le corbeau est ung oyseau habitant es murailles qui vulgairement sont appellees *ruynes*. (*Jard. de santé*, Ois., 84.)

**RUINEMENT**, s. m., action de ruiner :

Tous les dommaiges que leurs avoient estez fait, a l'ocasion de la dite guerre, tant en feu boutes, en bestes prinses, en *ruynement* d'eritaiges, comme en aultres manieres. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1490.)

**RUINER**, v. — A., faire effondrer une construction :

Nul ne *ruine* ou abat son mur pour se nuire. (ORESME, *Eth.*, f° 168, ap. Littré.)

— Fig. :

Craignant d'estre tout a plat *ruiné* et de demourer tout seul. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

Ce Clodius ne cherchoit a se faire eslire tribun du peuple pour autre raison, que pour *ruiner* Ciceron. (ID., *ib.*, J. Cæsar.)

Vous fistes ce beau marché avec le duc de Parme, qui depuis nous a cousté si cher et qui vous *a* tellement *ruiné* d'honneur et de reputation que je ne voy pas moyen de vous en pouvoir jamais relever. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 183, éd. 1593.)

— N., tomber en ruines :

S'il avenoit que les dis preneurs laissassent ladicte maison et masure *ruiner* et decheoir... (1358, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 80 r°.)

Lesquelz murs decheent et *ruynent* de jour en jour. (3 avr. 1372, *Lett. de Phil. d'Orl.*, Com. archéol. de Noyon, 1880, p. 275.)

Repara anchiens chasteauls, fortresses *ruynantes* et ruynees. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, I, 32.)

— Fig. :

En deffaulte de prince prudent, on a veu de grans inconveniens et plusieurs royaumes et provinces *ruyner* et tourner a destruction au grant regret du povre peuple. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 318.)

Il falloit neantmoins que ce grand corps *ruinast*, ny pluz ny moins qu'une maison, quand les fondements sont affessez et pourris. (PASQUIER, *Pourparl. du prince.*)

**RUINEUR**, s. m., celui qui ruine :

Je veux qu'il me poursuive en guerre,
Qu'il m'atteigne et porte par terre,
Soit de ma vie *ruineur*,
Et mette a neant mon honneur.
(CL. MAR., *Psalm.*, 7.)

*Ruyneur* des Phrygiens. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. VII.)

*Ruineur* ou destructeur. (VIGNIER, *Bibl. histor.*, p. 182.)

— Adjectiv. :

Ne mine point leurs tours, ne sape point leurs [murs,
N'approche de leurs flancs tes engins *ruineurs*.
(DU BARTAS, *Judith*, II, 361, éd. 1602.)

**RUINEUS**, mod. ruineux, adj., qui tombe en ruine, qui menace ruine :

La meson desus dite qui estoit perileuse et *ruineuse*. (1296, Paris, A. N. S 1508, pièce 8.)

Edefices *ruinneus*. (1320, *Cop. des chart. des roys de Franche*, p. 36, A. Saint-Quentin.)

Considerans le tres petit et *ruyneux* estat en quoy est la maison de la Druette. (1390, *Bail*, A. N. MM 31, f° 126 v°.)

Le colombier dudit manoir qui est *ruyneux*. (1460, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P* 295, reg. 1.)

Une petite maison *runeuse*. (1468, *Partaige*, A. de Solesmes.)

Mur *ruineux* charger ne faut.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, I, f° 66 r°, éd. 1597.)

— Qui amène la ruine :

*Ruyneuse* dominacion. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 97, Soc. Hist. de Fr.)

(Cette guerre) est de nature si maligne et *ruineuse*, qu'elle se ruine quand et quand e reste et se deschire et despece de rage. Mont., III, 12, p. 178, éd. 1595.)

*Ruineuse* instruction a toute police, et bien plus dommageable qu'ingenieuse et subtile. (Id., *ib.*, p. 190.)

— Dans un sens analogue :

L'apparliteur nous a insigné que Jehan Croquefour, monnier, s'est purgié a la court, pour ce qu'il a esté homme noiseux et *ruyneux*, acquerans plusieurs noises et debas, et tellement que il a convenu a les aucuns eulx partir du dit vinaige et delaissier leurs hiretages et maison. (27 mars 1457, *Reg. journal des prevots et jures*, série A, A. Tournai.)

**RUINEUSEMENT**, adv., d'une manière ruineuse :

Pour esbranler *ruyneusement* les affaires de leur prince. (N. Pasq., *Lett.*, VIII, 14.)

**RUINEUX**, mod., v. Ruineus.

**RUISSEL**, mod. ruisseau, s. m., petit cours d'eau :

Et iert ensement cume fust tresplantes dejuste les *ruisals* des ewes. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., I, 3.)

Une fontaine en mi sordeit
Dont li *ruisels* en mer coreit.
(*Eneas*, 3149.)

Haute est la rive, et ci cort li *ruses*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 157ᵇ.)

Une grande aigue de fluns et de *roussiaus*. (*Assis. de Jérus.*, II, 307.)

Un vaissel
Sur coi il passa le *ruissel*.
(Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 109.)

Li *ruselz* cort sor la gravele.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 548ᵃ.)

Uns aultre *riweseal* que out nom Roverias. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, 17.)

Apres trovereis unc *riweseal* qui est de fluis de paradis terrestre. (Id., *ib.*, I, 35.)

*Russeau.* (1389, *Pièces de procéd.*, A. N. L 763, pièce 54.)

*Ruiseau.* (Caumont, *Voy. d'oultr.*, p. 63.)

Le *ruchel* du havage de Harfleu. (1451, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 200 v°.)

Un *ruisseaul* que l'on ne pouoit passer que a tres grant dangier. (15 mars 1470, *Lett. de J. de Neuchâtel*, B 454, pièce 136, A. Dijon.)

De petiz *russeaux* courans en plusieurs endroits. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 98 r° ; III, 24, Soc. Hist. de Fr.)

La bas dedans les prez, ou coule ce *russeau*.
(J.-A. de Baif, *Ecl.*, VII, éd. 1573.)

— Fig. :

Li *russeals* Deu est pleins de ewe. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXIV, 10.)

— Par extens., ce qui coule sans interruption :

Li *russiaus* de sanc couroit.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 4.)

De devant la cité li ont fait tel masiel,
Des mors et des navres sunt sanglens li *rusiel*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 17ᶜ.)

La lor effondrerent tant piz
E tant costé e tant forcel
Que de sanc erent li *roissel*
En plusors leus desus l'erbei,
(Ben., *D. de Norm.*, II, 38422.)

Dou sanc q'il ot ou cors corut li *russiax* grant.
(J. Bod., *Saisnes*, CCLVIII.)

Et li corroit li *ruisseus* des larmes aval la face. (*Vie Josaphat et Balaam*, B. N. 423, f° 14ᶜ.)

— Dans une rue, une cour, etc., conduit pour l'écoulement des eaux :

Estuves, baings et le *ruissel* courant.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 305.)

Compluvium, *ruissel* de goutiere. (*Olla patella*, p. 28.)

**RUISSELANT**, adj., qui ruisselle :

Et les Herniques rocs, que mainte eau *ruisse*-
Arrouse. [*lante*
(R. et A. d'Aigneaux, *Virg.*, f° 223, éd. 1582.)

**RUISSELER**, v. — N., se répandre, couler sans s'arrêter :

Le sang et l'esve en fit *ruceler*.
(*Bret. conquise*, B. N. 2233, f° 35 r°.)

Affin que tu boive ton saoul du sang que tu as fait *ruisseler* de leurs corps. (J. Mansel, *Fleur des hist.*, Maz. 1562, f° 183ᶜ.)

Tigris avec Eufrates ainsi soubz les fors *ruycelleront*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 103 r° ; IV, 287, Soc. Hist. de Fr.)

Une fontaine y decourt et *ruisselle*.
(*Chant roy.*, B. N. 1537, f° 26 r°.)

— Réfl., même sens :

L'eau qui *se ruisselle*.
(Yver, *Print.*, p. 193, éd. 1588.)

— A., répandre, faire couler sans interruption :

Par larmes espandre et *ruisseller*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 216 r° ; IV, 17, Soc. Hist. de Fr.)

Source qui *ruisselant* vostre onde cristaline
Tirez d'un double roc vostre antique origine.
(*Prem. œuvr. de Mᵐᵉˢ des Roches*, p. 142, 3ᵉ éd.)

**RUISSELLEMENT**, s. m., action de ruisseler :

*Ruissellement* des fontaines au travers des rochers. (Chassign., *Psaum.*, CIII, Argum.)

**RUMB**, s. m., espace angulaire qui sépare l'une de l'autre les trente-deux aires de vent de la boussole :

*Rum*, c'est le trait en droite ligne d'un vent a l'autre, soit du vent entier, ou demy vent. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 111, éd. 1622.)

Cf. Rin 3, t. VII, p. 199ᶜ, et Run 1, p. 266ᵃ.

**RUMEUR**, s. f.

Cf. Remor 1, t. VII, p. 9ᵇ.

**RUMINATION**, s. f., action de ruminer.

Cf. Ruminacion, VII, 265ᶜ.

**RUMINER**, v. a., en parlant de certains herbivores, faire revenir les aliments à demi mâchés de l'estomac à la bouche pour y être mâchés de nouveau avant d'être avalés définitivement :

Bestes qui ne *ruminent* point leur pasture. (*Voy. de Mandev.*, ms. Didot, f° 6 v°.)

— Fig., repasser (une chose) dans son esprit :

... Qui bien les *ruminera* (les Écritures)
Toute doucheur y trouvera.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 98, Kervyn.)

*Aians ruminé* la matiere... (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 249.)

Nous debvons tousjours rememorer et affectueusement *ruminer* ce que dit le prophete royal. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 73ᵇ, éd. 1486.)

Adonc me pris a *reminer*
A part moy les estatz du monde.
(J. d'Ivry, *Secr. et loix de mar.*)

— Neutral. :

Por entendre, parlar et *ruminar* sus los faiz de la dicta universita. (1352, *Proc. verb.*, Cart. mun. de Lyon, p. 457, Guigue.)

**RUPTOIRE**, s. m.

Cf. VII, 267ᵇ, article auquel on ajoutera comme premiers exemples de la seconde subdivision :

La char mauvese ... soit ostee o *ruptoires* ou fors corrosis, si comme arsenic sublimé. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1341.)

En teus qui ne vuelent pas soffrir le fer, tu feras tel ovrage, et est que tu i metes ou comencement *ruptoire* tant que li cuirs soit escorchiez, si comme de fiente de coulon, ou de cantarides triblees et confites en vinaigre. (Brun de Long Borc, *Cyrurg. Albug.*, ms. de Salis, f° 75ᶜ.)

**RUPTURE**, s. f., action de rompre, de se rompre :

Verge est droite sans torture
Et si est ploiant sans *rupture*.
(*Poème moralisé*, I, L, 1, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 462.)

La *roupture* dernierement faicte esditz pontz a esté faicte a raison de ce que la pille rabillee et adoubee par ledit Blaise Pidel n'a esté toute desmolie et entierement prins en vif fondement. (Juin 1524, *Reg. des délib. de l'Hôtel de ville d'Autun*, ms. Troyes 711.)

Par la *rupture* de la corde. (Beze, *Hist. eccl.*, III, 62.)

**RURAL**, adj., qui appartient aux champs :

Comme se le methamorphose
L'on mettoit en langue *rural*.
(Guill. de Digullev., *Trois peler.*, f° 1ᵇ.)

Gens *rurales*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, III, 14.)

Un bon homme *rural* et ancien. (*Journ. de N. de Baye*, II, 66.)

Sa langue naturelle, qui de soi est fort *rurale*, barbare. (BRANT., *Vies des dames illust.*, Marie Stuart.)

**RURALEMENT**, adv., d'une manière rurale :

Si supplie tres humblement a tous ceulx qui en ceste Somme liront qu'ils la veuillent suppleer et corrigier, et moy avoir pour excusé, si *ruralement* l'ay mis et sommé selon mon petit sentement. (BOUTILLIER, *Somme rurale*, preamb.)

Se mon gros sens, loingtain d'estre angelicque,
Dur et mastic *rurallement* s'applicque
A mettre avant dialogue brutal.
(MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 93b, éd. 1531.)

**RUSCHE**, mod. ruche, s. f., panier en forme de cloche où on loge un essaim d'abeilles :

... Essains plus grans que de mouches
Qui se recueillent en lor *rouches*.
(*Rose*, 8761.)

.II. *rouches* a metre mouchotes. (21 mai 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

— Gâteau de cire à alvéoles que forment les abeilles :

Chire en *ruque*, en pieurre et en platte. (XIVe s., Roye, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Demi-boisseau :

Une *rusche* de forment, a la mesure de Duxé. (1287, *Ch. du vic. d'Avranch.*, A. Thouars.)

Cinq quartiers et sept *ruches* de froment et .XIIII. *ruches* d'avoine, le tout a la mesure de Genez. (1418, *Dénombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 151 r°.)

Cf. Léop. Delisle, *Class. agric. en Norm.*, p. 545.

Cf. ROUSCHE, VII, 249a.

**RUSCHER**, mod. rucher, s. m., endroit où sont les ruches :

Le *ruscher* sera assis en lieu net et secret, les avetes haissans la saleté et toutes sortes de mauvaises senteurs. (OL. DE SERR., V, 14.)

**RUSE**, s. f., détour du gibier pour mettre les chiens en défaut :

Meinte *reusse* fist le jor ;
Pres la siwent li veneur.
(*Vie de saint Gile*, 1601.)

— Moyen qu'on emploie pour tromper :

*Ruses* de commerce, dist Passalion, trop ay entendu. (*Percefor.*, IV, f° 109.)

— Par extens. :

Il se porta si bien ens es guerres de Bretagne par prises de villes et de chastiaus et des racas fais et de raençons de gentils hommes que, qant il ot asses menet celle *ruse* et il fu tanes de guerriier et de mal faire, il raporta la finance de soissante mille vies esqus. (FROISS., *Chron.*, IV, 302, Luce.)

Et quant Jehans estoit hors de le prisson de l'arcevesque, il rentroit en sa *russe* comme en devant. (ID., *ib.*, X, 97, Raynaud.)

Ils avoient plus de *ruses* a entretenir ledit de Gueldre que le demeurant de leurs confederez et alliez. (31 mars 1518, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, II, 399.)

— Rêverie, insanité :

Onques mais n'oy tant de *ruses*
A fol dire qu'a celui la.
(*Mir. de N.-D.*, III, 16.)

— Mensonge :

Le temps vendra, pas ne sont *ruses*,
Que tu, qui les amans refuses,
Gerras vielle, froide, esbahie...
(*Clef d'amors*, 2141.)

**RUSÉ**, adj., qui recourt à la ruse :

Aucunes vieilles qui sont *rusees* et font les sages. (*Menagier*, I, 176.)

Qui congneut la *ruzee* malice... (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

— Par extens. :

Et de ce faire sont tous *rusez* et aprinz les maires et autres demourans es dites mairies. (1396, *Champarts de Beauce*, XXIV, Ste Croix, 2e lay., B 9, A. Loiret.)

**RUSER**, v. a., anc., tromper, mettre en défaut :

Maint prodhome *a reusé*.
(*Rose*, 3581.)

Las ! je me tieng pour deceu,
Je voi bien que l'en m'*a rusé*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 93.)

... Sachons s'il n'*a* point *rusé*
Encore sa femme.
(*Ib.*, 176.)

Ou je ne say s'elle me *ruse*,
Pour moy faire payer la muse
Ci toute nuit.
(*Ib.*, I, 375.)

Tant fust il sage et eust argent
Tost *seroit* des barons *rusé*,
En sus chacié et refusé.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 3702.)

— Se jouer de :

Puis que je suis plain de vendange,
Ne me chaut se l'en me ledange
Ou s'on me *ruse*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 120.)

— Repousser :

Mais pour moy garder de tel vice,
Sa voulenté ly refusay ;
Quant elle vit que la *rusay*
Ne se tint pas a itant coye.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 33.)

— N., employer des artifices pour tromper ; par extension, chercher des détours, user de détours :

Il fault qu'il soit fait, belle amie,
Je le vous dy brief sanz *ruser*.
(*Mir. de N.-D.*, V, 13.)

Nous vous prions, c'est sanz *ruser*,
Que ne nous faciez pas muser
Trop longuement.
(*Ib.*, VI, 214.)

Par ma foi, chastelain, on ne doit pas *ruser* ;
Se je devoie ci o ma gent demourer
Un an tout accompli et nos aengeler,
Si n'en porrez vous ja un denier enbourcer.
(CUVEL., *B. du Guescl.*, 5146.)

Si je ne puis la combatre, je luy eschape ; et en la fuiant, je fourvoye, je *ruse*. (MONT., III, 4, p. 34, éd. 1595.)

— Réfl., même sens :

Ne vous fiez point en luy, il *se ruse* avec tous ceulx a qui il a affaire. (PALSGR., *Esclairciss. de la langue fr.*, p. 731.)

— Tergiverser :

Adonc ma dame jura fort
Que j'iroie, et, quant vint au fort,
De li m'aprochai en *rusant*
Et tous dis en moy escusant
Que ce a moy n'appartenoit.
(GUILL. DE MACHAUT, *Poés.*, p. 48.)

— Attendre :

M'as tu bien icy muser ?
Sui je homme qui doye *ruser*
Seul enmy voie.
(*Mir. de N.-D.*, I, 319.)

— Tarder :

Grain d'or, sanz plus ici *ruser*,
Retourner nous fault a la court.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 143.)

Seez vous ci sans plus *ruser*.
(*Ib.*, IV, 89.)

Et que viengne sanz plus *ruser*
Offrir son cierge.
(*Ib.*, 226.)

— Plaisanter, badiner :

Et toy, tien, pren celle orgemuse ;
Avecques vous me jeue et *ruse*.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 24.)

Quant on *ot rusé* longuement,
Uns chevaliers isnellement
Huche le vin et les espices.
(GUILL. MACHAUT, *Poés.*, p. 88.)

Il avoit usage de *ruser* et solacier apres son disner. (FROISS., *Chron.*, XI, 140, Kerv.)

Cf. REUSER, VII, 161a.

**RUSEUR**, s. m., celui qui emploie la ruse :

*Ruseeur*
Plains de faulceté.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 63r.)

Car on doit ruser les *ruseurs*.
(ID., *ib.*, f° 65e.)

**RUSTAUD**, mod., v. RUSTAUT.

**RUSTAUDERIE**, s. f., manière d'être rustaude :

*Rustauderie*, as rusticité. (COTGR.)

**RUSTAUT**, mod. rustaud, adj., qui a de la rusticité :

*Rustault* laboureur. (1530, dans *Dict. gén.*)

Le peuple *rustaut*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Prinse du mont Michel.)

**RUSTICITÉ**, s. f., manière d'être des campagnards :

Rusticitas, *rusticitez*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Rusticatio, *rusticitez*. (*Gloss. de Salins.*)

— Par extens. :

Pour t'envoier lettre, non pas latine
Ne composee en sens premedité,
Mais simplement et en *rusticité*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXXIX.)

— En t. de l'Ecriture, travail des champs :

La seinte *rusticiteit* cui li hautismes at creeit si cum dist Salemons avons gitiet an voie. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 72 v°.)

**RUSTIQUE**, adj., qui appartient aux choses de la campagne :

Deux pastours acoustumé a user de ferremens *rustiques* et non pas d'arbres. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 20.)

— S. m., paysan :

Il n'y a femme de quelque laboureur ou *rustique* en Asie, qui n'ait le teinct fraiz comme rose. (BELON, *Singul.*, III, 34.)

Mais je te plains, *rustic*, qui...
(AUB., *Trag.*, I.)

— Ordre d'architecture où les colonnes et l'entablement présentent une apparence brute, par un bossage uni ou piqué :

Je trouvay une fenestre de trois pieds en carré faite de pierres de taille, en maniere de *rusticque*, fermee de bricques posees et assises a volonté l'une sur l'autre. (1582, RAVIERES, *les Grandes et admirables merveilles jadis veues pres la ville d'Authun*, p. 10, Harold de Fontenay.)

Fier de *rustique*, c'est a dire qui imprime des roses et estoilles, etc., tout en un coup. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 446, éd. 1622.)

Cf. RUISTIQUE, VII, 265a.

**RUSTIQUEMENT**, adv., d'une manière rustique :

*Rustiquement*. En rustique, rustice. (H. EST., 1539.)

Habillez *rustiquement*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, VII.)

**RUSTIQUER**, v. n., se livrer aux travaux des champs :

Plusieurs senateurs, dictateurs et consuls romains, qui ont commandé a l'une des plus florissantes republiques du monde, n'estoyent jamais tant aises que quand ils *rustiquoyent*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, dédic.)

Avecques ses plus chers *rustiquants* au village.
(VAUQEL., *Sat.*, V, à Ch. de Bourqueville.)

**RUSTRE**, s. m., celui qui a des manières grossières :

Venerunt gallandi amorosi et rustici, les *rustes* qui dixerunt. (MENOT, *Serm. s. la Mad.*, Labouderie, p. 9.)

— Pièce héraldique, losange percé en rond :

Lire ici l'exemple inséré sans définition à l'article RUTE 4, t. VII, p. 268c.

De gueules a 3 *rustes* d'or. (*Coust. des chev. de la table ronde.*)

Cf. RUISTE, VII, 264c.

**RUT**, s. m., désir de s'accoupler chez certains animaux (mammifères) à des époques déterminées :

Et faisoit tel noisse et tel bruit,
Con se trestout li cerf en *ruit*
De la forest i assamblaissent.
(*Fergus*, 2269.)

Chair dont la beste seroit en *ruit*. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 14 r°.)

Ceste truye est en *rouyt*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 824.)

Nous avons aussi ce mot *rut*, ou (comme aucuns prononcent) *ruit*, qui se dit... du cerf. (R. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 91, éd. 1579.)

— Ces époques même :

Od motes o od veneors
Rala en la forest chacier,
Dunt sovent esteit costomier :
Tot esteit trespassez li *ruiz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25285.)

— *Chacer au rut*, chasser pendant le rut :

En la grant forest de Lions
Od ses princes, od ses barons,
Vont aler chacer au *ruit*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9816.)

Cf. RUIT 3, t. VII, p. 265a.

**RUTILANT**, adj., qui est d'un rouge éclatant :

Une comete plus *rutillant* que de coutume. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Un feu *rutilant* de charbons. (AMYOT, *Œuvr. mêl.*, V, 232, éd. 1820.)

— Qui brille d'une façon éclatante :

Ung cler ruysseau bruyant et *rutillant*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XIV.)

La cité d'honneur et de perhennel memoire *rutillante*. (G. MICHEL, *Œuvr. de Virg.*, f° 4a, éd. 1529.)

**RUTILER**, v. n., briller d'un vif éclat :

Le clerc soleil en tout temps y *rutille*.
(*Chant roy.*, B. N. 1537, f° 26 r°.)

Qui en doulx bruyt font *rutiller* ruysseaux
Bien accordans aux tremblans arbrisseaux.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXII.)



**S**, s. m. et f., consonne dentale spirante, la dix-neuvième lettre de l'alphabet :

Pendanz oreilles, od longs becs
E mult plus lez les piez d'un *es*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 143.)

Une lettre saintisme est *s* ;
Sens et silence senefie.
(*Senef. de l'A B C*, ap. Jub., *Rec.*, II, 284.)

— *Allonger l's*, changer dans un compte les *s* (sous) en *f* (francs), le majorer :

Il n'est pas bon avoir tels hostes, parce que nous mourrions de faim si nous avions a vivre du gain ordinaire qu'on faict avec eux, et n'*alongissions l's*, tantost d'un grand blanc et maintenant d'un autre. (LARIV., *les Ecol.*, I, 3.)

**SAACEMENT**, mod. sassement, s. m., action de sasser :

*Sacement*, setacio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Cf. SASSEMENT, VII, 321b.

**SAACEOR**, mod. sasseur, s. m., celui qui sasse :

Setarius, *sasseur*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881 et ms. Lille 369.)

Setarius, *saceur*, purgeur de farine. (*Vo lat.-fr.*, 1487.)

**SAACIER**, mod. sasser, v. a., passer au sas :

On ne doit pas vaner farine,
Mais buleter ou *saacier*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, p. 692.)

*Saacer*, seto. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Plastre bien *sassé*. (*Menagier*, II, 78.)

— Fig. :

Moult fais grans biens par ta manache
Car ta peors purge et *saache*
L'ame aussi con par un tamis.
(HELINAND, *Vers sur la mort*, IV.)

**SAAS**, mod. sas, s. m., tissu plus ou moins serré de crin, de soie, etc., tendu sur un cercle de bois et qui sert à peser des liquides, de la farine, du plâtre, etc. :

Si faut le *saz* et le brusiau
Et la ratoire.
(*Dit des outils de l'ostel*, 85, G. Raynaud, *Rom.*, XXVIII, 54.)

Seta, inde setarium, gall. *saad*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 521.)

Si le colez parmi .I. *saaz*. (*Ens. p. apareil. viand.*, B. N. l. 7131, à la suite du *Viandier de Taillevent*, p. 123.)

Manage veut avoir voirre, godes, henas,
Et la maist pour pestrir, buletel et *saas*.
(*Dit de mesnage*, 149.)

Deux *sedas* et ung crible. (*Compte des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 182 r°.)

Un *saaz* por passer sa ferine. (*Liv. des jur. de S. Ouen*, f° 282 r°, A. Seine-Inférieure.)

Avoir baillé ung *satz* tout neuf a passer pouldre de canon. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 12 v°, A. Nevers.)

Des marteaux, des vilbrequins, des tarieres, des mets pour la farine, des *saas*, des blutteaux. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VII.)

— *Faire tourner le saas*, pratiquer la divination en faisant tourner un sas sur une pointe :

Des l'heure que le cœur des yeux tu me perças,
Pour en sçavoir la fin je *fis tourner le sas*
Par une Janeton qui, au bourg de Crotelles,
Soit du bien, soit du mal disoit toutes nouvelles.
(RONS., *Amours*, II, XLVII, Voy. de Tours.)

**SABBAT**, s. m., repos religieux que les Juifs doivent observer le 7e jour de la semaine :

Les oblations que li reis soleient faire as *sabatz* e as jurs festivals. (*Rois*, p. 400.)

Par matin lou jour du *salbat*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 262d.)

Cil semadi que li Juis apalent *salbat*. (LAUR., *Somme*, B. N. 938, f° 3 v°.)

La ou Juif font lor *sabbat*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 138c.)

**SABBATINE**, s. f., thèse soutenue (le samedi) à la fin de la première année de philosophie ; par analogie, assemblée tenue le samedi :

Ne soit ceste conference appelee *sabatine* et mercuriale, dont le nom est odieux. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et mémoires*, II, 125, Dufey.) Impr., *sabatino*.

**SABBATIQUE**, adj., qui a rapport au sabbat ; par anal., qui s'arrête de couler un jour sur sept, en parlant d'une rivière :

Riviere *sabatique*. That runnes six dayes, and the seventh stands still, or is drie. (COTGR.)

**SABINE**, s. f., espèce de genévrier :

La *sabine* ha les verges et branches gresles, et qui reluysent. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CXXVII.)

— Adjectiv. :

Savine, c'est savinier... On l'appelle autrement herbe *sabine*. (*Grant Herbier*, n° 423, Camus.)

Avecques le souffre, de l'herbe *sabine*, du laurier, toutes ces choses alumees avecques le feu il aloit tout autour des troupeaux, et les perfumoit... (GUILL. DU CHOUL, *Relig. des anc. Romains*, p. 227, éd. 1556.)

Cf. SAVINE, au *Supplément*.

1. **SABLE**, s. m., t. de blas., couleur noire :

L'aygle de *sable* (l'aigle de l'Empire) veult [son vol entamer,
Par terre et mer gripper doulx et amer
Pour affamer mes bourgois tant jolys.
(*Complainte de Venise*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 124.)

Cf. VII, 270c.

2. **SABLE**, s. m. et anc. f., substance pulvérulente résultant de la désagrégation des roches siliceuses ou quartzeuses :

*Soble*. (1482, *Franch. de Franquemont*, A. Montbéliard.)

Charroyer de la *sable*. (1483, *Comptes de Nevers*, CC 72, f° 27 v°, A. Nevers.)

Se sauverent sur les *sabbles*. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 167 v° ; III, 237, Soc. Hist. de Fr.)

— *Semer en sable*, perdre sa peine ; activ., prodiguer en pure perte :

A sort et a mu contez fable,
Vos paroles *semez en sable*.
(*Thebes*, 7937.)

**SABLER**, v. a., recouvrir de sable ; fig. :

Du Tage, du Lerin et du Pactole encor
Les riches flots ondeux qui *sont* tous *sables* d'or.
(DUCHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 17.)

— Par extens., recouvrir d'une matière en poudre :

Et pour la quatriesme façon, la *sabler* (la surface de l'amphithéâtre) de vermillon et de storax, au lieu d'arene, pour y dresser un festin solemne, a tout ce nombre infiny de peuple. (MONT., III, 6, p. 83, éd. 1595.)

**SABLEUX**, adj., qui contient du sable

Terre... fort *sableuse*. (J. ALFONCE, *Voy.* f° 31 v°, éd. 1559, cité par le *Dict. gén.*)

**SABLIERE**, s. f., pièce de bois sur laquelle reposent les chevrons d'une charpente, les pieds des étais, etc. :

Massonner environ lesdiz greniers, par dedens sur les *sablieres*. (1368, dans *Dict. gén.*)

Pour faire... deux fenestres et l'entablement du portal et .II. huisseries et une *sablere* en la maison du four. (1386-1387, *Compte de J. Guerin*, f° 21 r°, A. Cher.)

10 corbeaux de piarre pour soustenir et porter les *sableres* qui portent les panties. (1397, *Compt. de Nevers*, CC 5, f° 9 r°, A. mun. Nevers.)

A Ymbert Dié, maçon... pour avoir mis deux corbeaux pour retenir deux *sablieres*. (1400-1402, *Compte de Girart Goussart*, fortification, XLV, A. Orléans.)

En la gallerie sur l'uis de l'estable une *sablere* de douze piez de long. (12 mars 1469, A. N. S 13, pièce 14.)

Quatre travees, deux *sablieres* et cinq milliers et demy de thuille. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 227.)

**SABLON**, s. m., amas de sable :

La u *sabluns* serat.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 1267.)

L'esclot n'en puet hon aperceivre
En *sablon* ne en terre mole.
(*Thebes*, 4776.)

*Sablun*.
(*De Ste Marie l'Egipt.*, B. N. 19525, f° 25 v°.)

Ke mort le ad abatu en mi le *sabeloun*.
(*Boeve de Haumtone*, 582, Stimming.)

... Ne desus le *semblon*.
(*Consol. de Boece*, ms. Berne, f° 15 v°.)

*Samblon* ne soffre riens pesant.
(*Ib.*, f° 16 r°.)

*Saublon*.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 141 r°.)

*Savlon*. (1377, *Bail*, A. N. MM 30, f° 73 r°.)

Puis s'asissent sus l'erbe et sus le *sabelon*. (FROISS., *Chron.*, II, 389, Luce.)

La multitude des Persiens est comparee au *sabellon* qui est ou rivage de mer. (*Le liv. du roi Alex.*, B. N. 1385, f° 22b.)

— Sable fin :

.XXXVII. karetees de *savlon*. (1294, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 2 r°.)

Por abroueter *savelon*. (1304, *ib.*, f° 18.)

*Sablelon*. (*Ib.*)

50 carteez de *savellon*. (1313, *ib.*, f° 42.)

... Item, pour tiules, baniaus et *savelons*, .XII. s. (Déc. 1315, *C'est Jehan Campion*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Le feu grigois, qui est si ardant que ons ne le puet estindre, se chu n'est par vinaigre ou urine d'homme et *savelhon*, laqueile ons vent grant argent. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 293.)

Deux baneaux de *sablon*. (1406, *Tutelle de Jehanne, Trion, Colin et Andruet Despars*, A. Tournai.)

Reparer le gros mur de chaulx et de *sanewon*. (1416, B 1532, f° 55, A. Meuse.)

Ung bareux de *savelong*. (1490, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

De la requeste du payeur des Augustins pour avoir du *sabelon* adfin de cauchyer leur court. (18 juin 1538, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

**SABLONIERE**, mod. sablonnière, s. f., lieu d'où l'on extrait le sablon :

*Sablonere*. (1237, Grand-Beaulieu, *Cens*, p. 123, A. Eure-et-Loir.)

Le *saveloniere* pres del marcais. (Nov. 1247, Chap. de S.-Amé de Douai, A. Nord.)

Uit moiies (de bois) aus *savlonnieres*. (1260, *Lett. de Mah. de Beauvois.*, A. N. JJ 31, f° 102 v°.)

El camp de la *savelonniere* .xi. journeus. (1288, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 390 r°.)

Une pieche de terre ke on apele le *saveloniere*. (1309, *Transaction*, Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 63.)

— Anc., sables mouvants :

Les Latins ont acoustumé de tout temps d'appeler ces passages et mortelles *sablonnieres* Syrtes. (Du Pinet, *Pline*, N, 4.)

— Plaine de sable :

Es vos sa jent par mi la *sabloniere*.
(*Auberi*, Tobler, *Mitth.*, I, 188, 17.)

**SABLONNER**, v. a., parsemer de sable :

*Sablonner* des lices. (Hard. de La Jaille, *Gag. de bat.*, ap. Ste-Pal.)

— N., s'ensabler :

Plus tost Xante qui *sablonne*,
Verra ses ruisseaux taris.
(Yver, *Print.*, p. 550.)

— A., écurer avec du sablon :

Pour *avoir* ressouldé le pié d'un flacon de ladite eschançonnerie, et icelluy recuyt, blanchy et *sablonné*. (Mai 1494, *Compt. de l'argent. d'Anne de Bret.*, A. N. KK, f° 57 r°.)

**SABLONNEUX**, mod., v. Sablonos. — **SABLONNIERE**, mod., v. Sabloniere.

**SABLONOS**, mod. sablonneux, adj., qui contient beaucoup de sable :

En la champaigne *sablonose*.
(Ben., *Troie*, 19971.)

Les terres creouses et *sablinosez* n'est pas mester de semer par temps. (*Tr. d'econom. rur.*, X, Bibl. Ec. des Ch., 4e sér., II, 135.)

En terre *sablenose*. (*Ib.*, p. 140.)

C'est uns lieus *sablonneus*. (G. de Nang., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 331.)

Terre *sablonneuse*. (1337, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 70, f° 173 r°.)

C'est (l'Arabie) tout terre *sablonneuse* et salee. (*Voy. de Mandeville*, ms. Modène, f° 12 v°.)

Terre *sablenouse*. (*Chron. d'Anglet.*, ms. Barberini, f° 57 r°.)

Le souleill estoit moult chaut et la terre *sabloneuze*. (*Le liv. du roi Alex.*, B. N. 1385, f° 45c.)

Une terre deserte et moult *savelonneuse*. (J. Vauqel., *Merv. d'Inde*, 2e p., XXI.)

Cf. Sabloneus, VII, 271b.

**SABORD**, s. m., ouverture pratiquée dans la muraille d'un vaisseau :

Par le *sabort* de la nef la jetterent en la mer. (*Conq. des Canar.*, 21, ap. Jal, *Gloss. naut.*)

**SABOT**, s. m., chaussure grossière faite d'un morceau de bois creusé de manière à recevoir le pied :

Batteau chargé de souffletz, lanternes, *sabbotz*, pelles, platteaux de bois et autres ouvrages de bois creux. (Février 1512, *Arr. imp.*, Orl., Hotot, 1599.)

Vous portez des bots et *sabots*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 161 r°, éd. 1587.)

— Sorte de toupie :

*Chabot*.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 25a.)

Com il se jooit a son *çabot* il chei el celier. (*Mir. saint Loys*, Rec. des Histor., II, 144.)

Du mouvement de toupies ou de *sabos* de quoy li enfans gieuent. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 212c.)

La toupie ou le *sabot*. (Id., *ib.*, f° 214 r°.)

**SABOTER**, v. a.

Cf. VII, 271c.

**SABOTIER**, s, m., celui qui fabrique, qui vend des sabots :

Tourneurs, *sabotiers*. (1518, dans *Dict. gén.*)

**SABOULEMENT**, s. m., action de sabouler ; résultat de cette action :

Comme ils estoyent en ce *saboulement*, leurs chevaulx s'enfuyrent de dessoubz eux, et eulx tomberent tous deux en terre. (Amyot, *Vies*, Eum.)

*Saboulement*. Proculcatio. (Nicot, 1606.)

**SABOULER**, v. a., secouer sans ménagement :

Des l'heure que l'enfant mesme *saboula* son diademe. (Jehan de la Taille, *La famine*, 2.)

Or, doncques, freschement
Nous trouvons d'un terrier la terre *saboulee*.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 30.)

Ainsi qu'il faisoit le compte de la conjulation, voicy le tiers qui avoit esté attrapé, lequel, comme meurtrier, le peuple pousse et *saboule* au travers la presse vers Timoreon. (Mont., I, 33, p. 131, éd. 1595.)

— Par extens. :

C'est ce qui me ronge la teste
Et qui me *saboulle* au cerveau.
(*Farce d'ung mary jaloux*, Anc. Th. fr., I, 130.)

**SABRE**, s. m., arme blanche à pointe et à tranchant, offrant une courbure convexe du côté coupant de la lame ; t. d'argot, fouet :

Les courbes sont les jambes : les courbes malingres sont de meschantes jambes;.. le *sabre* le fouet ; endosse l'eschine ; il a eu le *sabre* sur son endosse, c'est a dire : il a eu le fouet. (G. Bouchet, *Serees*, III, 130, Roybet.)

**SABURRE**, s. f., lest :

*Saburre*. Est grosse arene de quoy on charge les navires jusques a certaine mesure, afin d'estre plus fermes, saburra. (R. Est., 1539.)

*Saburre* (ou savorne) c'est le gravier dont on charge le fonds du navire, afin de l'affermir, tenir droit et mieux balancer. (E. Binet, *Merveilles de nature*, p. 100, éd. 1622.)

Cf. Savouhe, VII, 336b.

1. **SAC**, s. m., morceau d'étoffe, de cuir, mis en double et cousu sur trois côtés, le quatrième restant ouvert pour y introduire les objets :

Ki tu ies, ne t'en dois joir,
Ki ies tu dont ? *sas* plains de fiens.
(Renclus, *Miserere*, xix, 2.)

Et que nuls ne face de .i. *sach* d'aignelins que de .iii. tires d'aignelins. (1343-1451, *Reg. de la vinerie, draperie*, f° 14 v°, A. Tournai.)

Pour toile affaire *sas*. (1370, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10b, f° 44 r°.)

Les laines vend on par *sacs* et par pois, par pierres et par claus et par livres. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7c.)

Liquel avoient sus le qai a Londres et ailleurs pluisseurs nombres de *sas* de lainnes. (Froiss., *Chron.*, I, 413, Luce.)

— Fig. :

Et requerir Dieu par le moyen de tous sains et saintes comme povres mendians et demandans les ausmosnes des biens perpetuelz puis a l'un puis a l'aultre diliganment jusquez a tant que nous ayons aulcune chose ou *sac* de nostre povreté. (J. Gerson, *De bien mourir*, ms. Charleville 58, f° 76 v°.)

— Part., sac dans lequel on serrait les pièces d'un procès :

Et moy qui me contrains et hais comme la peste
Les proces et les *sacs*, le Code et le Digeste,
Je murmure souvent pour juger un defaut.
(Vauq. des Yvet., *Œuv. poét.*, Mél., à M. l'abbé de Thiron.)

J'avois mon *sac* de plaidoyries
Tout remply de chicaneries.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 115 v°.)

— ***La plus mauvaise piece du sac***, la chose, la personne la plus propre à faire échouer une affaire :

Et de fait le proces fait a l'admiral contient tant de faussetez, de soupçons, et recherches de chose de si peu d'effect, qu'il est clair que *la plus mauvaise piece de son sac* estoit la deliberation prinse des longtemps de s'en deffaire a quelque prix que ce fut. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 159, éd. 1579.)

— *Vin de sac*, piquette :

Saccatum, vin de buffet, *vin de sac.* (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 240 v°.)

— Vêtement semblable à un sac que portaient certains religieux, et qu'on revêtait en signe de pénitence, de deuil :

Li auqant en litiere gisoient en *sas* et en estrain. (*La chand. d'Arras*, p. 1, A. Guesnon.)

De cels (les moines) aus *sas* et aus bar-
Est noz enfers mal ostelez. [rez
(*Le Salut d'enfer*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 44.)

Le moustier des freres aus *sas.* (Vers 1272, *Eglis. et monast. de Paris*, Bordier, p. 21.)

— *Se couvrir d'un sac mouillé*, se servir d'excuses, faire l'hypocrite :

Celuy qui veult son bon droit alleguer,
Quand il le vient du fait interroguer,
Produira il pour tutelle et confort
Celuy qui par son malheur est plus fort ?
Ce seroit bien (comme on dit en commun)
*D'un sac mouillé se couvrir* et, comme un
Urie feut deceu par ignorance,
Porter sa mort soubz tiltre d'asseurance.
(Marg. de Nav., *Triomphe de l'agneau*, dans *les Marguer. de la Marguer.*, III, p. 11, Franck.)

Les *sacs mouilles dont* nous avons coustume de *nous couvrir* devant les hommes ne pourront pas porter la chaleur du jugement de Dieu. (Calv., *Lett.*, I, 6.)

Je vous prie ne *vous couvrir d'un sac mouillé*, de peur de vous morfondre. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 157, Roybet.)

— Anc., étoffe grossière :

*Sas* i fait pendre [e cinces] deramedes.
(*Alex.*, xi<sup>e</sup> s., str. 29<sup>d</sup>.)

Il ne daignent atouchier
Leurs robes de *saz* et de fautres.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 3876, t. I, p. 170, Buchon.)

— Fig. :

Fai de povre gent te cousine,
Fai te fille de l'orfenine !
Deffent la veve et l'orfenin,
Venge le *sac* dou drap pourprin.
(Renclus, *Carité*, li, 4.)

Cf. VII, 272<sup>a</sup>.

2. **sac**, s. m., action de dévaster et de piller une ville :

Mettre la ville a *sac*, qui est a dire la courir et piller. (*Chron. de Boucic.*, III, 22.)

Et par atrocité
Destruire a *sac* ung pays ou cité.
(J. Bouchet, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 17 r°.)

Quelques trouppes de François forçarent un chasteau qui s'appeloit Pienne, ou ilz tuarent plus de huict cens hommes, et le mirent tout a *sac*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, Œuvr., I, 263, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens., *mettre a sac*, tuer, égorger :

Ung laquays françoys, nommé Jehan Loignon, se trouva si appoint a ceste besoigne que de sa main *mist a sac* plus de .xx. Espaignols. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 268, Soc. Hist. de Fr.)

**saccade**, s. f., secousse donnée d'un coup sec :

A tous ses chevaucheurs il bailloit la *saccade*, a l'un rompant le coul, a l'aultre la cervelle. (Rab., *Garg.*, XIV.)

**saccader**, v. — A., mouvoir par saccades ; anc., jeter bas, renverser :

*Saccader*. To throw, overthrow, cast down ; also, to overturn a wench. (Cotgr.)

— Plaisamm. :

D'aussi vieux que luy... vous *saccadent* en bourriquet. (Cholieres, *Apres disnees*, VII, f° 205 v°, éd. 1587.)

— N., se mouvoir par saccades ; donner des saccades :

Ces bonnes femmes icy ont tres bien employé leur temps en jeunesse... Et par Dieu ! je les feray *saccader* encores une foys devant qu'elles meurent. (Rab., *Pantagr.*, XVII.)

**saccagement**, s. m., action de saccager :

Les meurtres que vous faictes
Et les *saccagementz*
Sont aultant sur voz testes
De justes jugementz.
(*Chanson. huguenot du* xvi<sup>e</sup> *s.*, p. 183, Tross.)

*Saguagement*. (1566, *Compt.*, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

N'ayant jusques icy esté faict tumulte ny *saccaigement* par la ville ny es maisons. (14 sept. 1572, *Mém. pour le s<sup>r</sup> de Lisle*, dans *Corresp. de Ch. IX*, p. 66.)

**saccager**, v. a., dévaster et piller (une ville) :

Comme la ville d'Irancy, laquelle ilz *sacraigearent* et les murailles d'icelle myrent par terre. (1<sup>er</sup> juin 1524, *Milice bourgeoise*, I, 188, A. Autun.)

En grant crainte d'*estre* pilles et *saccages*. (Loyal Serv., *Chron. de Bay.*, c. xvi.)

*Saquaiger* les villes. (1562, AA 3, A. Angers.)

— Par extens. :

Celuy qui, se *saccageant* d'yvrongneries et luxures immoderees, s'est la lumiere des yeux esteincte. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 41 v°, éd. 1553.)

Comme sacrilieges *sacagant* et bruslant leurs reliques et ymages. (Est. Medic., *Chron.*, I, 516.)

Un orage partout les beaus lauriers fracasse,
*Saccage* nos forests.
(Vauqel, *Art poet.*, III.)

Qu'une secrette ardeur me devore et *saccage*.
(Desport., *Am. d'Hippol.*, XVII.)

*Saccage* (un torrent) tous les bleds riants par la
[campagne.
(Bertaut, *Œuvr. poét.*, p. 334, éd. 1633.)

**saccageur**, s. m., celui qui saccage :

Ce furieux et *sacageur* de villes
Brusloit de voir toutes citez servilles.
(Joach. du Bellay, *Poés.*, I, 440, Marty-Laveaux.)

Devenant de gardien, *saccageur*. (*Privilèg. de la ville de Lyon*, p. 37, éd. 1574.)

**sacerdoce**, s. m., ministère du prêtre :

Mes por ce que la main del Nostre Seigneur aidoit a lui, li enemis ne fist rien de son preu en celui ; car Just., icil qui avoit esté granz en *sacerdoce*, est fez plus granz en exill. Einsi feitierement il esgarda desguerpir l'office de *sacerdoce* et requerre les choses estranges ou il s'estapist. (*Vie del ben. Just.*, B. N. 818, f° 302<sup>d</sup>.)

Religion et *sacerdoce*. (Cl. Seyssel, dans *Dict. gén.*)

**sacerdotal**, adj., relatif au sacerdoce :

Vestemenz *sacerdotals*. (1325, A. N. JJ 64, f° 77 r°.)

Habitz *sacerdotelz*. (Gerson, *Serm.*, ms. Troyes, f° 51 r°.)

**sachée**, mod., v. Sachiee.

**sachet**, s. m., petit sac :

Repoignet om nostre tresor el champ et nostre pecune allued om el *sachet ?* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 43, 4.)

Il avoient leur armeures en *sakes*. (1275, *Enq.*, J 12028, pièce 14.)

Lambert le porteur az *saiches*. (1420, *Greffe des échevins*, f° 82 v°, A. Liège.)

Je m'en allay en mon logis la ou je avois aultreffois logé et priay a l'hostesse qu'elle me gardast mon *sacquet*. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 29.)

17 a 18 *sacques* de teil mesure de Breda. (1494, *Jug. et Sent.*, I, f° 270 v°, A. Liège.)

Cf. VII, 273<sup>c</sup>.

**sachiee**, mod. sachée, s. f., contenu d'un sac :

De la busce grandime fes
Et grant *sachees* de carbon.
(*Peler. Renart*, p. 422.)

Furent les chars deschargies et les *sachiees* de pain donnees et departies par connestablies. (Froiss., *Chron.*, X, 28, Kerv.)

Seroit tenus de le faire apporter, par *saquies* ou autrement, au dit lieu. (9 mars 1405, *Reg. des mestiers*, f° 55 r°, A. Tournai.)

Pour quatre *sachees* de balouffe d'avoine. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 124 v°.)

Le suppliant a prins trois ou quatre *saquees* de blé. (1468, A. N. JJ 195, pièce 71.)

Descharger les battealz par *sachies*. (1478, *Mest. des porteurs aux sacs*, p. 196, A. Liège.)

**sacoche**, s. f., double sac de cuir dont se servent en voyage les courriers, les marchands forains, etc. :

Balde luy dit : C'est assez d'avoir la *sacosse* pleine de pain. Ouy, respondit Boccal ; mais ne sçais tu pas bien que l'homme ne peut vivre au monde de seul pain ?... (*Hist. macar. de Merlin Cocc.*, p. 382.)

**sacramentaire**, adj., relatif aux sacrements ; s. m., celui qui nie la présence réelle dans l'eucharistie :

Les sectes des anabaptistes et *sacramen-*

*taires.* (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, f° 203 v°, éd. 1537.)

Dieu merci, Monseigneur,... nul des nostres n'ont esté trouves *sacramentaires.* (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, 196.)

**SACRAMENTAL** et **SACRAMENTEL**, adj., relatif à un sacrement :

Parolles *sacramentales.* (J. Colin, *Translat. de l'Epist. de S. Bern. a Raymond de Chastel Ambroise*, ms. Troyes 751, f° 90 v°.)

Confession *sacramentale.* (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 68.)

*Sacramentele.* (Id., *ib.*)

Graces *sacramentelles.* (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 50 r°.)

Pain *sacramentel.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 121 r°.)

Les vaisseaulx *sacramentaux* d'or et d'argent. (*Propheties*, f° 28 v°, dans le *Mirabilis liber*, éd. 1524.)

**SACRAMENTALEMENT** et **SACRAMENTELLEMENT**, adv., d'une manière sacramentelle :

*Sacramentellement.* (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 49 v°.)

A tous vous vouldray departir
Mon corps *sacramentalement.*
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 18101.) Ms. Ars. 6431, f° 149c, *sacramentellement.*

1. **SACRE**, s. m., action par laquelle on sacre un souverain, un évêque :

A cel *sacre* ne dut prusdom metre sa destre.
(*Thom. le mart.*, 4700.)

Entra premiers en Tornai li veskes Phelippes de Ghant quant il revint de sen *sacre.* (Janvier 1274, *Registre de cuir noir*, f° 7 r°, A. Tournai.)

Le lendemain on ordonna que le roy prendroit et recevroit son digne *sacre.* (Cousinot, *Chron. de la Puc.*, LVIII.)

Cf. VII, 277c.

2. **SACRE**, s. m., oiseau de proie, dit aussi *sacret*, qui tient du faucon et du gerfaut :

Auxi de *sacre*, de sacrellez
Et de ces .vii. grans tercellez.
(Gace, *Ded. de la chasse*, Ars. 3332, f° 6 v°.)

Li contes de Tanquarville aloit voler des faucons et des *saucres* au dehors de Londres. (Froiss., *Chron.*, V, 251, Kerv.)

Les deux escuyers portoient chascun ung *sacre* sur leurs poings. (*Hist. de Palanus*, f° 4 v°, Terrebasse.)

J'estois esmerillonné comme un *sacre.* (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 228.)

— Part., au masc. et quelquefois au fém., femelle du sacret :

Sacret est le masle, le *sacre* est la femelle. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 44, éd. 1622.)

— Homme sans foi ni loi :

Nous disons : c'est un *sacre*, ou c'est un merveilleux *sacre*, de celuy qui, en quelque lieu qu'il puisse mettre les mains, happe tout, rifle tout, racle tout ; et, en somme, auquel rien n'eschappe. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 131, Feugère.)

— Ancien canon lançant des projectiles de cinq livres :

Trois coulevrines et trois *sacres* bien equipez. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

**SACRÉ**, adj., qui a un caractère inviolable comme étant voué au service divin :

Ne doit estre d'ordure entainte
Mains de prestre *sacree* et sainte.
(Renclus, *Carité*, lxxvii, 4.)

L'une de ces vaches *sacrees*, apres que l'armee fut toute passee, se vint rendre dessus une roche. (Amyot, *Vies*, Lucullus.)

— *Os sacré*, os du bassin ; par extens., situé dans le voisinage de cet os :

Secondement les arteres crurales font les *sacrees*, lesquelles s'en vont a la moelle de l'os sacrum. (Paré, I, 25.)

**SACREMENT**, s. m., acte religieux institué de Dieu pour la sanctification des âmes ; cérémonie destinée à la consécration religieuse de chacune des sept phases de la vie privée des fidèles :

Fort *saccrament* lor commandez.
(*Pass.*, 94.)

Par vertuit de *sacrement.* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 24, 34.)

Por tolir nostre *sacrament.*
(Sanson de Nanteuil, *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 157, 35.)

Que Deus ne fist nul *saicrement*
Fors mariaige soulement.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 522b.)

Cestui *sacrement* conferma.
(Id., *ib.*)

— Partic., en parlant du mariage ; par extens. et fig. :

Qui sont beaux lictz, encourtinez de soye,
La ou se font d'amours les *sacremens.*
(Cl. Mar., *Temple de Cupido*, I, 187, éd. 1731.)

— Le *saint Sacrement*, l'eucharistie :

Et fut le *sains Sacrement* porteit a la procession. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 437.)

— Le *sacrement de l'ole*, l'extrême-onction :

Audit curet quant il vint le dicte feue demisiele Maigne le *sacrement de l'ole* aporter. (12 fév. 1383, *Exec. test. de Maigne Cappelaine*, A. Tournai.)

Cf. VII, 278a.

**SACRER**, v. — A., revêtir d'un caractère inviolable (un souverain, un évêque) en le vouant au service de Dieu :

Car cil (l'archevêque) de Cantorbire deit tuz les [reis *sacrer.*
(Garnier, *Vie de S. Thomas*, 68.)

Celui fera on roi, il l'otroit bonement,
Et on le *sakerra* comme roi sigurment.
(*Chev. au Cygne*, B. N. 795, f° 225 r°.)

Le pape Sergius conferma les ditz appoinctemens et partages, et oignit et *sacra* le dit Loys en roy des Lombars. (N. Gilles, *Ann.*, f° 145 v°.)

— Fig. :

C'est la vertu qui *sacre* et couronne les roys. (*Sat. Men.*, au Roy, p. 255, éd. 1593.)

— N., recevoir un sacrement :

Tant que les gens ensamble soient
Et que la dame et Briens doient
Venir por *sacrer* au moustier.
(*Chev. as .ii. esp.*, 5335.)

Cf. VII, 278c.

**SACRET**, s. m., oiseau de proie, dit aussi *sacre*, qui tient du faucon et du gerfaut ; partic. le mâle de cette espèce d'oiseau :

Du sacre et son *sacret.* (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye.*)

Nous appellons le tiercelet du sacre, un *sacret.* (Id., *ib.*)

**SACRIFIABLE**, adj., que l'on peut sacrifier :

Parquoy Polixene fu moult quise comme reputee coulpable de ce mal, et par consequence le jugeoient *sacrifiable.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 244 r°.)

Luy offrois oblation *sacrifiable* a Dieu pour le salut et delivrance de mon espouse. (*Mer des Cron.*, f° 46 r°, éd. 1532.)

**SACRIFICATEUR**, s. m., prêtre qui offre les sacrifices :

Le prophete ou le *sacrificateur.* (*Bible*, Jeremie, XXIII, éd. 1535.)

**SACRIFICATURE**, s. f., fonction de sacrificateur :

Comme Zacharie exerçoit la *sacrificature* devant le Seigneur a son rang. (Calvin, *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 3.)

**SACRIFICE**, s. m., acte par lequel on consume une chose à laquelle on attache du prix, sur l'autel d'une divinité, pour l'honorer ou la fléchir :

Remembrement seit de tut le tuen *sacrefise.* (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XIX, 4.)

Et ot au *sacrefixe* vaces .l. et trois.
(*Rom. d'Alex.*, f° 50c.)

Les *sacrifices* anciennement ordenes. (Oresme, *Eth.*, f° 246.)

Ordonna certaines personnes a offrir *sacrefices* a l'antree du souleil. (Guill. de Tignonville, *Dis moraus*, Ars. 2312, f° 5 r°.)

Cf. VII, 279a.

**SACRIFIER**, v. a., consumer (une chose à laquelle on attache du prix) sur l'autel d'une divinité pour l'honorer ou la fléchir ; offrir une créature vivante qu'on immole à la divinité :

Et *sacrifierent* lur filz e lur filles as diables. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CV, 38.)

*Sacrefier.* (*Vie S. Barthel.*, ms. Alençon 27, f° 106 r°.)

Cil hom a Deu voua...
Quant il a l'ostel vendreyt
La premere chose que il encontrereyt
A Deu *sacrifiereyt,*
Ceo est que il ociereyt.
(*De peches*, ms. Cambridge, Univ. E e I 20, f° 19c.)

Abreham qui son fill volt *saccrifier*. (*Serm.*, ms. Cassin, f° 98b.)

Cycropis trouva les faus ymages et establi l'autel et *sacrefia* les sacrifices. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 8a.)

Laquelle, pour son veu accomplir, il tua et la *sacreffia* a Dieu. (Chr. de Pis., *Ci dist des Juifs*, B. N. 604, f° 217b.)

— Absol. :

Volentrivement *sacrefierai* a tei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LIII, 8.)

*Sacrefioent* a un dé
Qui Thur ert entre els apelé.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 575.)

Deu *sacrefierai* toz dis,
A vos deus ne frai sacrefice.
(*De S. Laurent*, 178, Söderhjelm.)

Et *sacriffierent* a leurs dieux et firent grant feste. (*Istoire de Troye la Grant*, ms. Lyon 823, f° 14d.)

— Par extens., en parlant du sacrifice de la messe :

Joseph... fu li premiers prestres qui *sacrefiast* le cors Notre Seignor. (*Perceval*, I, 113, Potvin.)

— *Sacrifiant*, part. prés. ; substantiv., sacrificateur :

Li lieu ou li *sacrifiant* mengeoient les parties de leur sacrifices devant nostre Seigneur. (Guiart, *Bible*, Rois, III, 15, ms. Ste-Gen.)

1. **SACRILEGE**, s. m., violation d'une chose sacrée :

Cil fet *sacrilege* qui emble chose sacree en lieu saint ou hors le lieu saint. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 329, Am. Salmon.)

Avoient robé les eglises en commettant *sacrelige*. (1343, A. N. JJ 74, f° 32 r°.)

— Par extens. :

Et si aorevent par forsenneit *sacrilege* les arbres et les pieres. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 47, 7.)

2. **SACRILEGE**, s. m., celui qui viole qqchose de sacré :

Pour jeter, *sacrilege*, au vent ma cendre esteinte.
(Desportes, *Cleonice*, XXXVII.)

**SACRILEGEMENT**, adv., d'une manière sacrilège :

Par avarice *sacrileguement* avoit prins les biens du temple de Dieu. (*Bat. jud.*, I, 31.)

La chose neantmoins la plus saincte du monde,
Que *sacrilegement*, par un trafic immonde,
Detestable et pervers, on vend a purs deniers.
(Courval Sonnet, *Satyres*, p. 54, éd. 1627.)

**SACRISTAIN**, s. m., celui qui est préposé à la sacristie :

Secrotain, *sacristain*. (Jun., *Nomencl.*, p. 326.)

Cf. Secretain, VII, 349c.

**SACRISTIE**, s. f., partie annexe d'une église où sont déposés les vases, les ornements sacrés, et où ceux qui officient revêtent les habits sacerdotaux :

Savoir faisons a tous presens et avenir que comme Estienne Gile fournier et habitant de Montpellier, pour le remede de s'ame et de ses amis trespasses, ait donné a perpetuité a la *sacrestie*, luminaire et service de l'autel Nostre Dame... (1339, A. N. JJ 72, f° 406 v°.)

**SACRO SAINT**, adj., saint et sacré :

Les vestales estoient estimees *sacro sainctes*. (G. du Choul, *Relig. des anc. Rom.*, p. 220, éd. 1556.)

La *sacro saincte* Eglise romaine. (Mont., *Theol. natur. de Raym. Seb.*, préf.)

Cf. Sacre saint, VII, 278c.

**SACRUM**, s. m., os symétrique et triangulaire placé à la partie postérieure du bassin et faisant suite à la colonne vertébrale :

Les cinq vertebres des lombes et tout l'os *sacrum*. (Paré, I, 2.)

1. **SAFRAN**, s. m., plante bulbeuse de la famille des iridées, qui porte une fleur bleue mêlée de rouge et de purpurin ; stigmates de la fleur qui, réduits en poudre, donnent à la teinture une couleur jaune, et qui servent en médecine et comme assaisonnement :

Critocus, *safran*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 328.)

*Seffrein*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 72 v°, col. 1.)

*Zafaran, zafran*. (*Voy. de Marc Pol*, CLV, Roux.)

.II. onces de *seffren*. (1341, *Compt.*, B 82, f° 27 r°, A. Doubs.)

Une livre de *saffren* vault plus que une livre de chandelle. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 447a.)

Crocus, c'est *saffren* ; il en est .II. especes : de l'un est dit crocus ortensis, c'est *saffran* de jardin, qui la vient pour ce que l'en lui seme ou plante. (*Le grant Herbier*, n° 150, Camus.)

*Seffran*. (1470, *Reg. mun.*, A. Montbéliard.)

Pour espices, *savran*, verjus, vinaigre, sel et farine a faire ledit poison. (1543-1544, *Compte*, Cl. 36, f° 29 v°, A. Mézières.)

— *Au saffran*, ruiné, mal dans ses affaires :

Somme, il est *au safran*, les plaintifs creanciers,
L'interest, l'hypoteque ont a tous les quartiers
De quoy l'importuner, et toute sa richesse
N'est rien plus que l'orgueil d'une haute noblesse.
(A. de Rivaudeau, *Œuv. poét.*, p. 155, éd. 1859.)

Pauvre et *au saffran*. (Brant., *Capit. fr.*, Galliot.)

Lui etant comme *au saffran*, pour les mal fondees entreprises et extremes depenses qu'il a accoutumé et continué de faire depuis la mort de monsieur son pere. (D'Ossat, *Lettres*, I, I, 31.)

— *Mettre au safran*, ruiner :

Et ne faut que l'un de ces evenemens pour le ruiner et *mettre au saffran*. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 33 r°.)

2. **SAFRAN**, s. m., partie extérieure du gouvernail, celle qui fend l'onde :

En cas de navires, *safran* est une piece de bois large d'un pied, ou environ, de longueur des deux tiers du gouvernail, bien vuidee, qui est endossee et cousue avec des fiches de fer sur le revers du gouvernail, servant a faire gouverner le navire, quand le gouvernail ne peut bien regir. (Nicot.)

*Saffran* est une piece attachee au dos du gouvernail avec des fiches de fer ; il sert a gouverner le navire quand le gouvernail ne fait pas bien. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 111, éd. 1622.)

**SAFRANER**, v. a., teindre, apprêter avec du safran :

Une guimple bien *safrenee*.
(*La saineresse*, 17, Montaigl., *Fabl.*, I, 289.)

Certains hosteliers qui pour levrauds donnoient a manger des connins chastres, apres leur *avoir saffrané* les pattes. (Ol. de Serres, liv. V, ch. XI.)

— Fig., dorer :

Comme l'aube en riant
*Saffranoit* le ciel d'orient.
(Ol. de Magny, *Gayet.*, d'une Rose.)

On voit d'un ventelet trembler dessous l'halaine
Les cheveux de Ceres qui *saffrane* la plaine.
(Du Verdier, *Biblioth.*, Elégie, p. VIII, éd. 1585.)

— *Safrané*, part. passé, jaune comme le safran :

J'en ay veu (des coquilles) de mille couleurs sur le bord de la mer, blanches comme laict, brunes, olivastres,... bleuatres, tannees, *saffranees*, etc. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 183, éd. 1622.)

— Fig., doré :

... L'aube *safranee*.
(Rons., *Gayetez*, III, *Œuvr.*, p. 257, éd. 1584.)

**SAFRANIER**, s. m., dissipateur ; banqueroutier :

Decoctor. Qui a folement despendu et mangé son bien. Un *saffranier*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Plusieurs *saffreniers*, endebtez, criminels contumacez, vous suyvirent. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 151, éd. 1593.)

— Adject., qui ruine :

Pauvreté *saffraniere*, ordure, vilainie
Font de tous temps aux siens fidelle compai-
[gnie.
(Pasquier, *Lett.*, p. 575, ap. Ste-Pal.)

— Semé de safran :

En un champ *saffranier* qui estoit tout semé de saffran. (1459, A. N. JJ 188, f° 54.)

**SAFRANIERE**, s. f., plantation de safran :

L'ombrage des arbres, sous lesquels ne rapporte tant la *saffraniere*, qu'exposee en plain soleil. (Ol. de Serr., VI, 27.)

**SAFRE**, s. m., oxyde de cobalt mélangé de silex calciné et broyé servant à fabriquer du faux saphir ; anc., saphir :

Guis de Hanstone fu en son lit couchies,
Qui fu a *saffre* et a cristal taillies.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 81c.)

Cf. Safre 1, t. VII, p. 281a, article dont on remplacera la définition par saphir.

**SAGACE**, adj., qui a de la sagacité :

Puis, d'un esprit *sagace*, ils ont eu cognoissance
Des bons et des mauvais, du poinct de leur [naissance.
(Rons., *Les poemes*, Liv. Ier, OEuvr., VI, 49, Blanchemain.)

**SAGACITÉ**, s. f., instinct subtil pour découvrir les choses :

Sa doctrine et sa *sagacité*. (*Vie Ste Febronne*, B. N. 2096, f° 24 r°.)

Par cautelle et *sagacité*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 161 r°.)

**SAGE**, adj. et s., qui est circonspect, prudent ; réglé dans ses mœurs, dans sa conduite ; substantiv. :

Laissum les fols, as *sages* nus tenuns.
(*Rol.*, 229.)

— Celui qui sait ; par extens., prêtre :

Ilh manda toz les *sages* et si lor demandoit
Ke disoit l'Escriture et Jhesus naistreroit
E il li respondirent : En Bethleem todroit.
(*Nativ. du Sauveur*, 9, P. Meyer, *Romania*, XXIX, 541.)

Cf. Sage 1, t. VII, p. 282a.

**SAGECE**, mod. sagesse, s. f., connaissance juste des choses :

Car lor bontes ne lor proesces,
Lor cors, lor forces ne lor *sagesces*
Ne sunt pas sien.
(*Rose*, 5299, Méon ; I, 176, Michel.)

Et y ruist Jhesu Crist pleniere *saigesse*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, B. N. 50, f° 2d.)

Ainsi que faisoit l'empereur Federicus qui estoit renommé de si grant *saigece*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 141 r°.)

— Par personnification :

Et devers *Sagece* se tourne
Et dist : Comment, dame *Sagece*,
Vous aves de sens grant largece.
(Christ. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 143d.)

— Part., le Verbe éternel :

Quant la *saivesce* Dé apparoit en terre. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, f° 26 v°.)

**SAGE-FEMME**, s. f., femme dont la profession est de faire des accouchements :

*Sage femme* apres est dicte celle qui reçoit les enfans quant les femmes travaillent. (Simon de Hesdin, *Valere Maxime*, f° 186a, éd. 1485.)

J'é donné a la nourrice de mon petit filleul et la *sage femme*, a checune .x. s. (*Mises et recept. de Gilles de Gouberv*, p. 153, Soc. Ant. Norm.)

**SAGEMENT**, adv., d'une manière sage :

Cantez *sagement*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, XLVI, 7.)

Et si sacheiz lor chevalier
Le firent si cum nule gent
Nel fist nul jor si *saivement*.
(*Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 80a.)

Sa gent guvernoit *sagement*.
(*Brut*, ms. Munich, 1299.)

S'en va la nes a grant randon
Tant que d'autre part el sablon
Se feri tot delivrement,
Et Perchevaus mult *saivement*
S'en est issus ens el gravier.
(Chrest., *Perceval*, ms. Berne, f° 110f.)

*Sajement*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 11c.)

Partez vos de ci *saivement*,
Si queron aillors gariment.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 893.)

E por ço quant a age vint,
Tant par *saivement* soi contint
Q'en tot lu mont, de lonc en lé,
Ne pot sis per estre trové.
(Fr. Angier, *Vie de S. Grég.*, 133.)

Chantez *sagement*. (*Bible*, B. N. 899, f° 244a.)

*Saivement* et en souspirant
Parole la mere a l'enfant.
(*Chev. as deus esp.*, 6859.)

K'il warderunt *sevement* et loialement les drois ke... (1241, *Ch. d'Aire en Art.*, Wailly.)

Et dist qu'il fesist si cortoisement et si *sagemant* son message. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 98d.)

Vous parlez *saigement*.
(*Hug. Capet*, 12596.)

Ils se portoient *sagement* a faire les besoignes. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 257c.)

Bien heureulx est celuy qui *saigement*
Recogite bien sa conscience
(*Le resveur avec ses resveries*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 136.)

**SAGESSE**, mod., v. Sagece.

**SAGETTE**, et **SAETTE**, s. f.

Cf. Saiete, VII, 284b.

**SAGITTAIRE**, s. m., t. d'astron., constellation figurée par un centaure qui tend un arc :

La nofme...
En novembre poserent
Que nument *sagittaire*.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 1401.)

Cf. Sagitaire, VII, 282c, et Saietaire, 284a.

**SAGITTAL**, adj., en forme de flèche ; se dit partic. de la suture des deux pariétaux du crâne :

Une jointure qui va au long de la teste, de la commissure du coronal jusques darriere, et est appellee *sagitelle*. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 21 v°.)

La rectitude de la suture *sagittale*. (Paré, III, 5.)

— S. f., sagittale, lancette à ouvrir les apostumes :

*Sagitelle*. The launcet wherewith a surgeon openeth veins and impostumes. (Cotgr.)

**SAGOUIN**, s. m., espèce de petit singe à longue queue ; par jeu de mots sur le nom du poète Sagon :

Nommer te veult second Maromastri,
Ce *sagouin*, puisque Marot, facond,
A eu l'honneur d'estre Maro second.
(B. des Periers. *Pour Marot absent*, OEuvr. franç., I, 177, Bibl. elz.)

Zon dessus l'œil, zon sur le groin,
Zon sur le dos du *sagouyn*.
(Cl. Marot, *Epitres*, LI, OEuvr., I, 246, Jannet.)

**SAIE**, s. f. et anc. m., manteau d'étoffe grossière ; par extens. :

Pourpoint de satin reluysant,
Le *saye* gaillard, non nuysant.
(Rog. de Collerye, *Monol. du Resolu*, p. 64.)

Pour son *saie* furent levees dix et huict cens aulnes de velours bleu. (Rab., *Garg.*, VIII.)

— Fig. :

Les toisons y sont fines *sayes*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, f° 107 v°, éd. 1597.)

Cf. VII, 283c.

**SAIGNANT**, adj., qui dégoutte de sang :

... Dont le cors ot *çagnant*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 31c.)

— Fig. :

Et si diras que tes serours
Mainnent pour toi *signans* dolours.
(*Sept sages*, 2966.)

**SAIGNEE**, mod., v. Saigniee.

**SAIGNEOR**, mod. saigneur, s. m., celui qui saigne, qui tire du sang :

Li sires dist au *sainneor*,
Ki la sainnast tout sans demor.
(*Sept sages*, 2756.)

Lire ici le premier exemple de l'article Seneor, VII, 378b.

Les *saigneurs* de sans. (*Hagin le Juif*, B. N. 24276, f° 38 r°.)

Le *saigneur* doit estre jeune, habile, clair voyant et accoustumé a saigner. (Joub., *Gr. chir.*, p. 608, éd. 1598.)

**SAIGNER**, mod., v. Saignier.

**SAIGNEUX**, adj., taché de sang :

S'approchant du berceau ou estoient les enfans, les tua tous deux ; puis remit le couteau tout *saigneux* en la gaine. (Larivey, *Nuits de Strapar.*, 1, 4, p. 67.)

Un linceul tout *saigneux* sur son dos s'estendoit.
(Garn., *Corn.*, III.)

— Saignant :

Nez point morveux, *seigneux*, ne qui degoutte.
(Eustorg de Beaulieu, *Blason du nez*, éd. 1544.)

De ses rouges veines *saigneuses* (du
Je teindray tes pipes vineuses. [bouc)
(Rons., *Gayetez*, OEuvr., p. 264, éd. 1584.)

Puis repensant en sa playe *saigneuse*
Je demandois.
(A. Jamyn, *Œuvr.*, f° 217 v°, éd. 1577.)

— Sanglant :

Tenoit sa jate toute pleine d'eau *seigneuse*, tripes, amers, escailles de poissons. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 130, Bibl. elz.)

Il en prit le corps tout *saigneux* qu'il estoit. (La Lande, *Hist. de Dictis*, f° 23 r°.)

— Qui fait couler le sang :

Il n'y a ni corail ny jaspe, qui ait autant de vertu en cecy, non pas l'antimoine pulverisé, ny autres drogues qu'on accommode a ceste maladie *saigneuse*. (Thevet, *Cosmogr.*, III, 8.)

**saigniee**, mod. saignée, s. f., action de tirer du sang à qqu'un en lui ouvrant une veine :

Toutes chambres sont deffendues, ne nul ne nulle n'i mengera ce n'est pour sa *saisniee*, laquelle ne durra que .i. jour. (1316, *Orden. de l'ost. la royne*, A. N. JJ 57, f° 72 v°.)

De flebothomie, c'est de *sainiee*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 1c.)

La *saignie* de la veine qui est sous le garret. (Id., *ib.*, f° 33b.)

*Sainnie*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 60d.)

— Par extens., coup qui fait saigner :

L'ainzné des freres aconsut,
Une *saigniee* li valut,
Desoz la gole l'en a point
Que l'os del col li a desjoint.
(*Eneas*, 3649.)

**saignier**, mod. saigner, v. — N., avoir un écoulement de sang :

Tant *ad seinet* li oil li sunt trublet.
(*Rol.*, 1991.)

Sa plaie *saine*.
(*Tristan*, I, 695.)

Ainz m'*a* anuit *seignié* li nes.
(Chrestien, *Lancelot*, 4802, Fœrster.)

Lincanors li vasaus *avoit* forment *sanné* ;
A jenous le convint jesir en mi le pré.
(*Rom. d'Alex.*, f° 30d.)

Tu *as* ja tant *senié*, tot as t[ro]ble le vis.
(*Floov.*, 1870.)

Li gaians s'aira quant il se vit *saingnier*,
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 11c.)

Lasses estoit et navres si que mout *sannoit* par ses grans plaies. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 102c.)

Et de l'angoisse qui li prist el chief et el cors comencha il a *sanner* par le nes. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 76c.)

Se li prestres *sanne* a le messe. (*Regle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 107 v°.)

Et tellement le bati que ledit Jaquemart queï par terre et *sanna* par le nez. (5 fév. 1422, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Il *sanna* tant par le nes que il morut en son lict. (Vauquelin, *Chron.*, I, 2e p., 76.)

— Fig., *saignier du nez*, manquer de résolution :

Je ne vois point que l'Italie nous ait servi d'autre chose que de tombeau, quand nous l'avons voulu envahir. Ceux qui nous facilitent du commencement le chemin pour la commodité de leurs affaires *saignent* apres *du nez*. (Pasq., *Lett.*, IV, i.)

— Dans le même sens :

Ceux ordinairement qui entreprennent sans avoir apprehendé et connu, quand ce vient au point de l'execution, *le nez* leur *saigne*. (Charr., *Sag.*, III, 19.)

— A., laisser couler (comme si c'était du sang) :

S. Paul et S. Barbe, pour ce qu'ils estoyent vierges, ne *saignirent* que du laict. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 546, éd. 1566.)

— Tirer du sang à qqu'un en lui ouvrant une veine :

Biaus sires, venez vous baignier,
Et demain vous ferez *sainier*,
Que la sainie vous demeure.
(*Des .ii. changeors*, 217, Montaigl., *Fabl.*, I, 252.)

Cil qui *sont sainnié*, se il n'ont esté semons ains qu'il se firent *sainier*,... sont quite du gueit. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., VIII, 7.)

A un barbieur, pour lui *sainier* en se maladie. (1368, *Exec. test. de Colart de Braffe*, A. Tournai.)

— Absol. :

En mars, fait bon *sainier* de la vaine del pis et del fié. (*Prov.*, ap. Crapel., *Prov. et dict. pop.*)

— *Saignié*, part. passé ; substant., celui à qui on fait une saignée :

Li pitanciers fornira les *sainiez* et les malades de viande. (1239, *Cart. de S.-Lég.*, f° 48 v°, Bibl. petit sémin. de Soissons.)

Cf. Saignier 1, t. VII, p. 286a.

**saillant**, adj., qui s'élance :

E des eves *saillantes*.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 1262.)

Jucnes, jolis, de toute joye plains,
Trippens, *saillans*, comme est uns escuireux.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 3.)

Cf. VII, 286a.

**saillie**, s. f., mouvement soudain, imprévu de l'âme, de la pensée :

... C'on ne die de *saillie*
Parole qui soit soursaillie.
(Baud. de Condé, *Dits*, I, 66.)

— Trait d'esprit soudain, imprévu :

Seneque est plein de pointes et *saillies*. (Mont., II, 10, p. 263, éd. 1595.)

— *A saillies*, à l'improviste :

Le patient se doibt *a saillies* et divers temps legerement essayer... (Mont., I, 20, p. 49, éd. 1595.)

— Digression :

Voila comme Paris fut reduit ; mais je vous supplie me permettre de faire icy une *saillie*. (Pasq., *Rech.*, VI, p. 470, ap. Ste-Pal.)

— État de ce qui dépasse un alignement :

Nulz ne puet faire *saillie* a Paris senz le congé au voyer... Nulz ne puet remuer les vieilles *saillies* sens le congé au voyer. (*Voirie de Paris*, A. N. Y 3, f° 1 r°.)

Sans huis, sans fenestre, sans nule veue, sans *salie*, sans base cambre e sans nokiere. (1260, ap. Brossart, *Hist. du chât. de Douay*, I, 83.)

.xii. d. de chascune pane de le maison et del gardin et del glent et de le cambre et del jumel a *salie* et de le cambre basse. (1282, *Reg. aux bans*, AB xviii, 16, n° 795, A. Saint-Omer, Giry.)

Et luy avec ses autres amis, coucha soubz la *saillie* de la couverture de la maison au dehors. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

Cf. VII, 286c.

**saillir**, v. a., en parlant du mâle, couvrir la femelle :

*Saillir* les jumens. (1378, *Forêts de Blois*, A. N. KK 299, f° 1 v°.)

Cf. VII, 287a.

**sain**, adj., dont la constitution n'est lésée en rien :

Helcim, se tu t'en viaus aler
Et se de la mer viaus issir,
Et *sains* en ton paos venir.
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 6.)

Sire, mout bien, foi que vous doi
Quant je *sein* et haitié vos voi.
(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 27.)

Nous, Angnes, dame de Borbon... *saene* et alegre. (Août 1273, Sept-Fonts, A. Allier.)

Il avoit esté fort malade et n'estoit guere *sain* encore. (Montl., *Comm.*, l. VII, p. 315.)

— Par extens. :

Huevre qui n'est loiax ne *sainne*,
Doit estre par reson vilainne.
Et cil qui la fet est vilains
De cuer et de corz et de mains.
(Guiot, *Bible*, 1016.)

Trouva le dit manoir et le lieu enclos et les edefices dou dit manoir *sains* et estains. (19 nov. 1339, *Moiturie le veve Jehan Colemer et Jehan Radoul*, chirogr., A. Tournai.)

Le rouet et l'arbre d'icellui rouet estre aussy *sains* et entiers. (8 mai 1500, *Leuwier du molin du Sauchoit a Jehan Radoul*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

— Fig., dont les facultés morales, intellectuelles, sont en bon état :

La plus grant et la plus *sayenne* partie des bourgeois. (12 août 1324, *Ch. du gouvern. d'Aux.*, Doc. hist., A. Yonne.)

— Par extens. :

Antigoné dist a Ysmeine :
Tu pues parler de teste *saine*.
(*Thebes*, 6189.)

En notre bone memoire et *seinne* conscience. (1263, *Lett. de J. de Bourg.*, 247, pièce 37 (30), A. Jura.)

En ma *sane* memoyre. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

Les hommes de bon et *sain* jugement. (AMYOT, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

— Anc., guéri, au moral :

Merchi pria le Magdalaine,
Tantost fu de se ses pekies *saine*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXXV, 1.)

—Qui conserve en bon état l'organisme :

Et i a mout biau lieu et est li plus *sain* lieu de toute la montaigne por cors d'aue. (Vers 1231, *Les Pelerin. por aler en Jherus.*, Michelant et Rayn., *Itin. à Jérus.*, p. 89.)

Les plus *saines* herbes. (MORNAY, *Hist. de l'Euchar.*, p. 594.)

**SAINDOUX**, s. m., graisse de porc fondue employée pour les fritures :

*Sain doulx*, arvina. (R. EST., 1539.)

Cf. SAIN 1, t. VII, p. 288b.

**SAINEMENT**, adv., d'une manière saine :

Iloec arivet *sainement* la nacele.
(*Alex.*, XIe s., str. 17b.)

Et si mist dou bon oingnement
Qui le gari moult *sainnement*.
(*Florimont*, B. N. 792, fo 40c.)

*Saignement*.
(*Ib.*, B. N. 15101, fo 94b.)

Par cest example t'ai moustré
Ke tu saches de verité
Et bien i entent *sainnement*
Le souvrain jor del jugement.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 57, v. 21.)

Pour les coses chi apres devisees faire plus *sennement*. (11 mars 1348, Flines, Cod. C, no 23, A. Nord.)

... Tous et chacuns les marchands et autres... puissent d'ores en avant aler, venir et sejourner, resider, entresaillir... seurement et *sanement*. (Mars 1492, *Ord.*, XX, 379.)

**SAINFOIN**, s. m., plante fourragère, voisine de la luzerne, à fleur purpurine ou jaunâtre :

Une herbe qu'on appelle foin de Bourgogne ou *sainct foin*, medica. (R. EST., vo foin, 1549.)

Comme et quand se fauche le *sainct foing*. (BELLEFORESTS, *Secr. de l'agric.*, p. 37.)

**SAINT**, adj., qui appartient à la religion, qui est dédié à des usages sacrés :

*Sainte* Escriture.
(*Alex.*, XIe s., str. 52e.)

*Sient*. (*Lett. d'Alfr. de Poit.*, A. N. JJ 24c, fo 113 ro.)

Li lieu *saint* si sont cil qui sont dedié et establi pour fere le service Nostre Seigneur. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 325, Am. Salmon.)

Les *saentes* euvangilles. (1305, N.-D. de Beauport, A. Côtes-du-Nord.)

Par mon sairement donné sur *saint* euvangile. (14 déc. 1314, *Donat.*, A. Montjeu.)

— Part., *les saints lieux*, les lieux où se sont opérés les principaux mystères de la rédemption :

Puis que vous aves oi de la conqueste de la terre d'outremer, vous deviserai je les *sains lieus* et les pelerinages de la terre. (Vers 1231, *Les pelerin. por aler en Jherus.*, Michelant et Rayn., *Itin. à Jérus.*, p. 89.)

Or oies et jou vos dirai
Les *sains lius* et devisserai.
(MOUSKET, *Chron.*, 10466.)

— *La Terre Sainte, la Sainte Terre*, la Palestine :

Ce sont les sains pelerinages que l'on doit requerre en la *Terre Sainte* par ordene. (Vers 1231, *Les sains peler.*, Michelant et Raynaud, *Itin. à Jérus.*, p. 104.)

Cil qui sont en Occidant,... qui vuelent aler en cele *Sainte Terre*, doivent tenir la voie droit verz Oriant. (*Continuat. de Guill. de Tyr*, à la suite de *Guill. de Tyr*, II, 488, P. Paris.)

— *Le Saint Sepulcre*, celui de Jésus-Christ :

Devant le *Saint Sepulcre*, devers l'entree de miedi, est li Hospitaus de Saint Johan. (Vers 1231, *Les sains pelerin.*, Michelant et Raynaud, *Itin. à Jérus.*, p. 104b.)

— *Histoire sainte*, l'Ancien Testament :

Ainsy les visions qui seront icy peintes
Seront exemples vrais de noz *histoires saintes*.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, VI, t. II, p. 120, Jouaust.)

— Qui vit selon la loi de Dieu, qui observe ses commandements avec plus de rigueur et de piété que les autres hommes :

Fist cel *saint* hom(o).
(*Alex.*, XIe s., str. 123b.)

Carles, ki tant fu fers et *sains*
Qu'il ouvra tousjors selonc Dieu.
(MOUSKET, *Chron.*, 2659.)

— Qui s'est élevé à une pureté surnaturelle :

*Sanz* Letgiers.
(*S. Leg.*, 39.)

*Sancz* Lethgiers.
(*Ib.*, 50.)

*Sainz* Alexis.
(*Alex.*, XIe s., str. 75b.)

La feste *saen* Mark. (25 avr. 1241, Collégiale S.-Jean, A. de l'Etat à Liège.)

Le coven del Vaul *Sain* Lambert. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1250, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, fo 26b.)

*Sente* Lucye. (1276, G 113, A. Jura.)

— Partic., en parlant de la Vierge :

En l'ennorance et en la memoire Nostre Dame *sainte* Marie. (*La Chand. d'Arras*, p. 14, A. Guesnon.)

— Substantiv. :

Et a sos *sancz* honor porter.
(*S. Leg.*, 2.)

Feste de touz *saiens*. (1275, S.-Florent, A. Maine-et-Loire.)

La feste de toz *saenz*. (1296, *Acte passé à Chinon*, Fontevrault.)

— En parlant de Dieu, souverainement pur :

*Sanz* spiritum.
(*Pass.*, 515.)

La *sainte* Trinitet.
(*Alexis*, XIe s., str. 110d.)

Dont retournerent li apostle ariiere et atendirent le *saint* Esperit. (ERNOUL, *La citez de Jherus.*, Michelant et Raynaud, *Itin. à Jérus.*, p. 32.)

En ame malvoillant ne se reposera ja li *Seinz* Esperiz. (*La Chand. d'Arras*, p. 13, A. Guesnon.)

... Ave Maria
De gratia Dei plena !
Li *sains Espirs* venra en toi.
(MOUSKET, *Chron.*, 10508.)

— Digne d'un grand respect :

De sa sudor las *sanctas* gutas.
(*Pass.*, 128.)

— Anc., s. m. pl., reliques des saints, et, par extens., de Jésus-Christ :

Et quant li dux lor livra les soes chartres, si s'agenoilla moult plorant et jura sor *sainz* a bone foi a bien tenir. (VILLEHARD., *Conq. de Constant.*, § 31.)

Les *sains* fist on aporter et venir,
Que li parjures ne puist del jor issir.
(*Huon de Bord.*, 1596.)

Che sont les *sains* de Dieu qui fu crucifies.
(*Cheval. au Cygne*, 1459.)

— Image, statue de saint :

*Sains* de moustier que l'en aporte vendre, qui sunt a marchant, si doit chascun... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., II, 67.)

**SAINTEMENT**, adv., d'une manière sainte :

Dous anz e plus, men escient,
Furent ensemble *seintement*.
(*Vie de saint Gilles*, 1311.)

Qui vauroit vivre *saintement*.
(ADAM DE LA HALLE, *Chans.*, XXXV, IV, 2, R. Berger.

Il ne vost pas armez entrer dedanz la chapele, ainz escouta la messe par defors mout *saintement*. (*Perceval*, I, 169, Potvin.)

**SAINTETÉ**, s. f., manière d'être, caractère d'une personne, d'une chose sainte :

Li *saintetez*. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, fo 5 ro.)

Et la grant *sainctetê* de sa vie.
(*Vie saincte Marine*, Keller, *Romv.*, p. 614.)

Ysaies fu hom de grant *santité*. (BRUNET LATIN, p. 57.)

A Novare fust grant renons
De sa vie et sa *sanctité*.
(*Myst. de S. Bern.*, 3738.)

— Titre honorifique donné au pape :

Par les mains de vostre *saintité*. (1335, *Titres de la maison d'Anjou*, A. N. P 13542, pièce 862.)

La capitulacion nagueres faicte entre le pape et sa majesté pour la liberacion de sa *sanctité*. (1528, *Pap. de Granv.*, I, 329.)

Le roy avoit un traitté avecques la *sainctété* du pape pour le recouvrement du royaume de Naples. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 18 v°, éd. 1572.)

En ce temps la, la guerre survint entre la *sainctété* et le roy de France Loys douzieme. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Juliette*, f° 57 r°, éd. 1588.)

Cf. SAINTEÉ, VII, 289ᶜ.

**SAIREMENT**, mod. serment, s. m., acte par lequel on prend Dieu à témoin de ce qu'on promet, de ce qu'on affirme :

Si Lodhuvigs *sagrament*... conservat. (*Serm. de Strasb.*, II, 1.)

... Del rei, ki ne li tient convent,
Ne fiance, ne *sairement*.
(*Eneas*, 3493.)

E l'ont asseuré par *serement*. (*Machab.*, II, IV, 34.)

De nos hommes en sont .xxᵐ. en *sierement*
Ki n'iront plus avant pour nul castiement.
(*Fierabras*, 4463.)

Mes anchois que vous mandes vos barons me feres *sairement* de tenir chou que vous m'aves en covent. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 24ᵇ.)

*Soirement.* (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 201 v°.)

*Sairemanz* soit fez. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 1ᵃ.)

Le *soirement* et la fiance
Fist la dame.
(*De la Dame escolliee*, 599, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 115.)

Bien les puet croire de tant sans *soirement* de [vertez.
(*Chans.*, B. N. 846, f° 11 v°.)

Et si en doibt on croire celui Gilon sur son *serement*. (1249, *Cartulaire de S.-Pierre*, A. Liège.)

*Se rrement.* (*Lois de la cité de Londres*, Brit. Mus., add. 14252.)

Sereent creu par lor *saigrement*. (Juill. 1259, S.-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Li *seremant*. (1262, *Cart. de Champagne*, B. N. l. 5993, f° 208ᵇ.)

Et nos les oiens par *seriment*. (1263, *Abbaye de Robermont*, A. Liège.)

*Sayriment.* (1276, *Lett. de J. Billous, vicaire de Lent*, A. N. P 1391, pièce 572.)

Par le seul *saisrement* de li. (*Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 125 v°.)

Et du *serement* que li tesmoing doivent fere il est parlé ou titre des prueves. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis*, § 226, Am. Salmon.)

Pour rechivoir les *serimens* et les fois de persones devant dittes. (1285, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 13ᵇ.)

Et ce vos disons a nostre *surimant*. (1290, A. N. P 492², pièce 660.)

*Saerment.* (1299, *Paix entre les rois de Fr. et d'Angl. à Montr.-s.-Mer*, A. Vatican, Instrum.)

Soit tenus par sen *sairement* de faire, cescun an, .I. obbit pour mi et pour Alart, men baron. (Sept. 1302, *Testam. d'Anies, femme Alart de le Mote*, chirogr., A. Tournai.)

Par nos *sarimens*. (1314, A. N. P 1400¹, pièce 849.)

Dame, ce dist Huon, par le mien *serrement*,
Je feray grant outrayge, se le mien cors le prent.
(*H. Capet*, p. 141.)

— Par extens., en parlant des promesses de Dieu :

Sun *serement* od Ysaac. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CIV, 9.)

Le *seirement* que il jurad a Abraham, nostre pere. (*Proph. Zach.*, 6, dans *Liv. des Psaum.*, p. 283, ms. Cambr.)

Son *sairment* qu'il avoit jureit a Ysaac. (*Psaut. de Metz*, CIV, 9.)

Cf. SEREMENT, VII, 388ᶜ.

**SAISIE**, s. f., action de mettre sous la main de justice les meubles ou immeubles d'un débiteur pour garantir une créance :

Les seigneurs censiers et rentiers peuvent proceder par *saisie* sur les heritages sujets a cens et rentes. (LOYSEL, *Instit. cout.*, § 524.)

**SAISINE**, s. f., prise de possession, possession ; partic., prise de possession, investiture appartenant de droit à l'héritier :

Et quant je Dé proié avrai,
A vo *seisine* lors revendrai.
(*Tristan*, I, 901.)

Encore les ai en ma *saisigne*.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 6880.)

Le siege laisse, dont anoies estoit
Quant de la tor ne pot *saisine* avoir.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 169ᵈ.)

Que mais ceste ne autre ait de m'amor *saisine*.
(J. BODEL, *Saisnes*, CXLV.)

*Sessine.*
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 161 r°.)

Mais assez tost prist la *cesinne*
Le beau chevalier du destrier.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 63 v°.)

Entrer en la *sazine* de la conté de Boloigne. (1263, *Accord*, Boulogne, A. N. J 1125, pièce 3.)

Possession, *sesigne* e segnorie. (11 mars 1293, B 109, f° 16, A. Maine-et-Loire.)

*Saessine.* (1312, A. N. S 296, pièce 6.)

Le dit abbé et procureur pour le couvent s'en allerent quites et deffendus et en la *saisine* de lour dit usage. (1331, *Cart. de S.-Taurin*, LXXXVII, A. Eure.)

Dont il a *saesine* de nous. (20 juillet 1359, Begard, A. Côtes-du-Nord.)

*Saxine.* (1408, Lorr., A. de M. de Labri.)

Le roy entra en la ville et se mist en *saisine* des forteresces. (*Grand. Cron. de France*, La vie Mgr Saint Loys, IX.)

Je mets en vostre *saisine* mon corps pour en faire ce qu'il vous plaira. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., XXXVI.)

**SAISIR**, v. a., prendre vivement :

Guenes li quens l'*ad* desur lui *saisie*.
(*Rol.*, 721.)

Bien viaut qu'il praingne a son pleisir,
Quanqu'il voudra de lui *seisir*,
Ou soit de terre ou de tresor.
(CHREST., *Cliges*, 5145.)

Ains qu'il fust releves,
L'*ont* Sarrazin *sa[s]i*, de tous les fu combres.
(*Fierabras*, 3323.)

Par les flancs *saisist* son ami.
(*Graelent*, 703.)

Il *fut saisi* au corps et mis a la torture en presence des autres seigneurs familiers du roy. (AMYOT, *Vies*, Alex.)

— Fig. :

Car je n'ai pais, dame, aincor deservi
Lou douls regairt dont vos m'*aveis saixi*.
(GUIOT, *Chans.*, IV, 12.)

— Mettre en possession de (quelque chose) :

Des fies le roi *estes* a tort *saisi*.
(*Loher.*, B. N. 4988, f° 4ᵇ.)

S'il le puet faire, il s'en voldra *saisir*.
(*Ib.*, ms. Montpellier, f° 55ᵉ.)

Or vos tien ge et de vos *sui saisi*.
(*Ib.*, f° 56ᵇ.)

*Saisi* l'*ont* par un ceptre d'or
De l'empire et de Melior.
(*Partenop.*, 9923.)

Hom est trovez *saissis* de larrecins quant la chose qui est emblee est quise et trovee sor lui par devant tesmoing. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 65ᵇ.)

*Ai* vestu et *sazi*. (1254, Saint-Sauveur près la Rochelle, A. Vienne.)

*Soient saixit* et tenant de... (Mars 1288, *Test.*, Saint-Sauveur, A. Moselle.)

Don simple ne *saisist* point sans tradition reelle et actuelle, ou par clause translative de possession. (*Coust. de Vermandois*, rédig. par Christofle de Thou, B. Faye et J. Viole, LIII.)

— Plaisamm., garnir :

Puisqu'il fault que nous y allons,
Il fust bon de son bec *saisir*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 15530.)

— *Saisi*, part. passé, mis en saisine :

Je suis vostre hom, de vostre fié *saisi*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 121ᵈ.)

Quant ples muet entre deus parties par devant aucun seigneur et chascune des parties se tient pour *saisie*... (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis*, § 1541, Am. Salmon.)

— Substantiv. :

Sur lequel ordre le *saisy* et opposans mis en ordre, ouys dedans une autre huictaine pour tous delais, doit estre procedé a la distribution selon que ledit ordre est accordé. (*Coust. de la vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 10 r°, éd. 1581.)

**SAISISSEMENT**, s. m., fait d'être saisi par une impression soudaine :

Pleurant avec une si grande amertume et *saisissement* de cœur... (MARG. DE NAV., *Nouv.*, XIX.)

Un *saisissement* de mal qui advient a l'improiste. (P. LE LOYER, *Hist. des spectres*, I, 220.)

Cf. VII, 292ᶜ.

**SAISON**, s. f., chacune des quatre divisions égales de l'année :

Comencemens de dolce *saison* bele
Que je voi revenir.
(GAUT. D'EPINAL, *Chans.*, VI, 1, Brakelmann.)

Quant li estez et la dolce *saisons*
Fait fuelle et flor et les prez renverdir.
(GUI, CHATELAIN DE COUCI, *Chans.*, XIII, 1, Brakelmann.)

En totes *sessons*. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 156.)

— Époque où se font certains travaux des champs, où paraissent certaines productions de la terre :

Seme de *saison*,
Et la u tu dois.
(*Louenge de N.-D.*, 251.)

— Fig., moment opportun pour quelque chose :

Dame, por ce ai comencié ma plainte
Qu'or seroit bien d'avoir merci raison
Et bien seroit leus et tens et *saison*.
(GAUT. D'EPINAL, *Chans.*, I, 28, Brakelmann.) Impr., raisons, saisons.

Et dist, quant il en fu *saisons*,
Ke on fesist l'iave doner.
(*Chev. as .II. esp.*, 62.)

Vins n'est pas bons a raechier devant qu'il soit en sa *seson*. (*Liv. de jost. et de plet*, V, 7.)

Car maintenant il est *saison*
D'avoir encores souvenance
De la cuisine et de la pance.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, IV, 7.)

Par la se cognoit combien vaut un bon conseil donné en temps et en *saison*. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XLIII.)

— *De saison*, à propos :

Dame, quant je ne sai guiler,
Merci seroit *de saison* mes
De sostenir si greveus fes.
(THIBAUT IV, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 383, 6.)

Cf. SAISON 2, t. VII, p. 293ᵃ.

**SALACE**, adj., qui a de la salacité :

Les perdrix et les cailles sont beaucoup *salaces*. (BELON. *Nat. des oys.*, V, 15.)

Les passereaux *salaces* et lubriques. (JOUB., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., II, 7.)

**SALACITÉ**, adj., grande propension aux rapprochements sexuels :

*Salacité* insatiable. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 53.)

1. **SALADE**, s. f., mets composé de certaines herbes potagères ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du poivre, de l'huile et du vinaigre :

Une *salade* ou cressonnee.
(GUILL. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 54ᵈ.)

Mainteffois il avoit desiré aucunes *salades* d'erbes. (*Decameron*, B. N. 129, f° 16ᶜ.)

Il savouroit plus les *salades* que ne devoit. (*Ib.*)

— Prov. :

Ces dons ressemblent aux *salades* que les moynes envoyent pour avoir des tourtes. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, II, 3.)

2. **SALADE**, s. f., casque à timbre arrondi, à courte visière fixe et à grand couvre-nuque :

Une *sallade*, .XXV. s. (22 déc. 1419, *Exéc. test. des époux de Ravain*, A. Tournai.)

Une haiche a main, une *solate*. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 19 r°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, A. Côte-d'Or.)

Pour habiller ung homme de pied ou colouvrinier, lesdits fiefz ou arriefiefz seront tenuz d'avoir ung haulbergeon et ung demy teste, *sallade*, gorgerin, clicques de fer pour le bras dextre. (8 févr. 1473, *Ord. de Ch. le Téméraire*, B 11722, A. Côte-d'Or.)

Sans plus du hault de la piece et *sallade* en teste. (*Trahis. de France*, p. 94.)

Leur *cellade* est pointue et n'est armee par le devant que d'un fer qui tombe le long du nez et qui se hausse èt rabaisse comme faict la creste d'un cocq d'Inde. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— Chevau-léger coiffé d'une salade :

Il menera deux cens bonnes *cellades*, sans vostre trouppe qui vaut pour le moins autant. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

**SALADIER**, s. m., jatte où l'on sert la salade.

— Adjectiv., qui se sert en salade :

L'asperge *saladiere* on voit croistre au rebours
Tout aupres des roseaux, leurs plus cheres [amours.
(J. DU CHESNE, *Grand miroir du monde*, p. 145, éd. 1587.)

Laictue, *saladiere*. (LA PORTE, *Epith.*)

**SALAGE**, s. m.

Cf. VII, 294ᵃ.

**SALAIRE**, s. m. et f., rétribution d'un travail fait :

Et que clers ne puist avoir fors sen *salare* que li ville li doit. (*Livre des bans et ordonnances de Tournay commencé en 1275*, ms. Tournai 215, f° 30 v°)

Salarium, *salaire* de rentes. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 229 v°.)

Li avocat... pueent prendre de la partie pour qui il pledent le *salaire* qui leur est convenancies. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis*, § 176, Am. Salmon.)

*Saloiere*. (1309, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. JJ 42, f° 87 r°.)

Le *saillaire* des advocas. (Vers 1320, *Rem. au roy*, A. N. P 1372, pièce 2086.)

*Sailiere*. (1336, A. N. JJ 70, f° 65 r°.)

*Sollaire*. (1359, *Compt. de Valenc.*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.XX. s. a le vile, pour sen *salare*. (27 mars 1341, *Petit reg. de cuir noir*, f° 55 v°, A. Tournai.)

Tels gaiges et *salleres*. (8 janv. 1398, *Ord.*, VIII, 313.)

A .I. sarchiseur pour son *saillaire* d'avoir resarchi .I. des dis draps. (5 nov. 1404, *Tut. des enfants Lotart le Roy*, A. Tournai.)

Pour se paine et *sollaire* de porter ces draps au Quesnoy. (1ᵉʳ sept. 1408 1ᵉʳ sept. 1409, *Recette générale du Hainaut*, f° 44, A. Nord.)

Ly *solaire*. (1412 1414, 1ʳᵉ *Coll. de lois*, Rec. dipl., VII, 31, A. Fribourg.)

Le *salaire* des crieurs a verghe, pour cryer ledit arrentement, .VII. s. .VI. d. t. (26 juill. 1415, *Tutelle des enfants Lambert*, A. Tournai.)

Son *saillaire*, pour chascun jour .V. s., sont .XLII. s. .VI. d. (1445, *Compte des fortifications*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Son *sallere*. (15 fév. 1448-17 mai 1449, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Pour ses peinnes et *sailleres*. (1488-1489, *Compt. de Montbéliart*.)

*Sailaires*. (*Ib.*)

Sans en prendre aucune *sallere*. (1507, BB 14, trav. 1, A. Compiègne.)

*Selaire*. (13 av. 1534, *Liv. des serm.*, f° 160ᵇ, A. mun. Montauban.)

Tant pour son *challaire* que despens. (1543-1544, *Compte*, Cl. 36, f° 26 v°, A. Mézières.)

**SALAISON**, s. f., action de saler certaines denrées alimentaires pour les conserver ; ces denrées salées :

Et de tous coustez y croist poisson a grant habondance et en prennent si largement que, le pays bien garny, ilz en font grans *salloisons* et grans pareries, lesquelles *salloisons* et pareries les marchans d'Angleterre portent vendre en divers royaumes. (*Déb. des hér. d'arm.*, § 98.) Var., *salaisons*.

**SALAMALEC**, s. m., formule de salutation arabe :

Sans dire autre chose que leur *salamalec* ou Dieu vous gard. (G. POSTEL, *Republ. des Turcs*, éd. 1559, dans *Dict. gén.*)

**SALAMANDRE**, s. f., batracien dont on croyait la morsure venimeuse et auquel on attribuait la propriété de vivre dans le feu :

Ceste beste numum
Uncor un altre num ;
*Salamandre* est dit.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 1351, Walberg.)

Mustré m'a l'evesque Alisandre
Qui autant com la *salemandre*
Aime le feu e la chalor.
(*Les treis moz*, B. N. 19525, f° 125.)

*Salimandre*.
(GANT DE METZ, *Image du monde*, ms. Saint-Brieuc, f° 21ᶜ.)

*Salmandre* incombustible.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 103 v°.)

Une grande *salmande*, effigiee sur le vif. (1549, *Entree de Henry II a Rouen*, f° 50 r°.)

Frontispice admortie a grans fleurs de lis, *salmendes* et autres enrichissemens. (9 mai 1554, *Lett. du bailli de Blois*, B. N., Cab. généal., Bret. de Villandry.)

Ceste *salemandre* est une autre que ce malin laisard. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 216 v°, éd. 1601.)

**SALANT**, adj., qui produit du sel (par évaporation) :

Marez *salans*. (PALISSY, *Rec.*, p. 306.)

**SALARIER**, v. a., rétribuer (qqu'un) de son travail :

Lesquels *seront salairiez* tant d'enterrement comme d'obseque par la discretion de mes executeurs. (BOUTEILL., *Test.*)

De *sallairyer* sire Guerard Pipart, juré, et Jaques le Douch, eschevin, et autrez qui ont esté commis et entendu aux ouvrages de la ville. (20 janvier 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

*Salairiier*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 65 r°.)

Ne t'ay je pas dict que tu escrivisses ce que je te dirois ? T'*ay* je pas bien *salerié* pour ce faire ? (LARIVEY, *Facet. nuits de Strap.*, X, IV.)

— Par extens. :

Je voel que leur paine et travail *soit* tres bien *salaryé*. (3 janv. 1369, *Test. de Jehane dou Puch*, chirogr., A. Tournai.)

**SALAUD**, s. m., personne très sale ; au fém. :

Une si *salaude* femme. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIII.)

Que voulez vous faire de cette vilenne *salaude*, cette esdentee ? (AUBIGNÉ, *Fœnest.*, l. II, c. XIV.)

**SALAUDEMENT**, adv., malproprement :

Les autres fort *sallaudement* nous les logeons comme je viens de dire. (BRANT., *des Dames*, Œuvr., IX, 61, Lalanne.)

**SALAUDERIE**, s. f., action, parole déshonnête, obscène :

Qu'est ce que cela qui est gravé la dedans ? Je croy que ce sont des *sallauderies*. (BRANT., *des Dames*, Œuvr., IX, 46, Lalanne.)

1. **SALE**, mod. salle, s. f., pièce spacieuse, généralement destinée à recevoir, à réunir plusieurs personnes :

... M'en vendrai corant par mi l'uis de la *sale*.
(*Voy. de Charlem.*, 614.)

En la *saule* voutie.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 1 v°, col. 2.)

Tu habitoies ou monde en ta bele *saule* si aese et si priveement. (*Miroir de l'ame*, Maz. 870, f° 198$^{c}$.)

Et sont alleis vers le *saule* Saint Pire. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 65.)

En la grant *saille* basse. (1463, B 1551, f° 77 v°, A. Meuse.)

2. **SALE**, adj., plein d'ordures, malpropre :

Couchié devant lui par la sale
Sor linceus ki ne sont pas *sale*.
(*Escoufle*, 423.)

... En maisons ordes et *sales*
Se reponent.
(GUIOT, *Bible*, 265.)

Dou mal tans ert sa robe un poi pesans et *sale*.
(ADENET, *Berte*, 741.)

Mais descaus ert et desrames,
*Saules* de dras et deslaves.
(*Gilles de Chin*, 40.)

— Fig., qui blesse la pudeur, l'honneur :

... Teus rit et chante et bale
Qui la pensee a mout *sale*.
(GAUT. D'ARGIES, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 497, 26.)

Le vilain et *sale* assassinat, qui fut fait es personne des seigneurs Fregousse et Rincon. (MONTL., *Comm.*, I.)

**SALEBREUX**, adj., raboteux, âpre, rocailleux :

Car a jamais en palus *salebreux*
Seront plongez en ces lieux perilleux.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 3$^{b}$, éd. 1537.)

Te plantera pour reverdir en quelque lieu *salebreux* et sablonneux. (CARTHENY, *Voy. du chevalier errant*, f° 35 v°, éd. 1557.)

**SALEMENT**, adv., d'une manière sale :

Leurs cuysines se font en public es rues, si *sallement* que en avions horreur. (1511, *Voy. de J. Thenaud*, p. 47, Schefer.)

Ils vivent *salement* en toutes choses. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 91.)

Le grenat *sallement* ombreux.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, le Rubis.)

Le grenat est *salement* ombreux, brunissant d'une nue espesse. (EST. BINET, *Merv. de nat.*, p. 168, éd. 1625.)

— Par extens. :

Lequel luy respondit que la estoit elle plus excessivement tourmentee ou restablir elle avoit esté plus voluptueuse et plus *salement* immoderee. (REGNAUT LE QUEUX, *Baratrę infernal*, B. N. 450, f° 231 v°.)

**SALER**, v. a., assaisonner avec du sel :

Plus tres douce et meins *salee*
Que n'est le miel ne que la ree.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 1925.)

Le supliant ala acheter une cope de sel pour *saler* le potage. (1409, A. N. JJ 163, pièce 262.)

— Imprégner de sel (pour conserver) :

Des poissons *salez*.
(*Loher.*, Vat. Urb. 375, f° 21$^{a}$.)

Com mauvais lopins
Sont *salez* de trop mauvais sel.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 159.)

On faisoit grand diligence d'assembler vivres, et specialement blez, chairs *salees* et non salees. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, XLII.)

— Par extens. :

La mer *sallee*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, I.)

— Fig. :

Puisque Dieu veut que la terre *soit salee* par sa parole, il s'ensuit que la ou le sel n'est point, tout cela est fade et sans saveur devant lui. (CALV., *Comm. sur l'harmon. evang.*, p. 118, éd. 1561.)

**SALERON**, s. m., la partie de la salière dans laquelle on met le sel :

Un petit *saleron* d'estain. (1406, A. N. JJ 161, pièce 49.)

Quatre *salrons* de stain. (1425, *Echev.*, IV, 805, A. Liège.)

Une salliere d'escaille de perles en laquelle a un petit *salleron* de jaspe. (16 janv. 1490, *Vie d'Anne*, B. N. 12335, f° 4$^{b}$.)

**SALETÉ**, s. f., état de ce qui est sale :

*Saleté*. Foulenesse, naftinesse, ordure, slutishnesse, uncleannesse, beastlinesse. (COTGR.)

**SALEUR**, s. m., celui qui sale ; fig. :

Mais que les *saleurs* avisent cependant de ne nourrir le monde en sa folie et fadesse. (CALVIN, *Comm. sur l'harm. evang.*, p. 118, éd. 1561.)

— Part., embaumeur :

Ceux qui estoient deputes pour embaumer les corps morts, qu'on appelloit *salleurs* ou embaumeurs. (PARÉ, *De la Mumie*, c. I.)

Les *saleurs* et embaulmeurs. (THEVET, *Cosmogr.*, II, 5.)

**SALEURE**, mod. salure, s. f., qualité de ce qui est salé :

Des fluns, des diverses fontenes
Dont mervilloses sont les veines,
Dont la mer *saleure* prent.
(GAUT. DE METZ, *Image du monde*, P. Meyer, *Romania*, XXI, 503$^{b}$.)

Estoyent les gens de guerre contraints de prendre de la mousse et de l'algue qui croist en la mer, apres en avoir lavé la *salure* avec de l'eau doulce, pour la donner a manger a leurs chevaux. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

— Substance comestible salée :

Et ne leur donner point de *salleures* ne de viandes la ou il y ayt espices. (*Lett. de L. XI*, Chart. de Thouars, A. Serrant.)

Les bestes qui mangent des *sallures* en sont plus fertiles. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 8 v°.)

— Manière de saler :

Ceste façon de mesnager la *saleure* des pourceaux n'est generalement receue partout. (OL. DE SERR., VIII, 1.)

**SALF**, mod. sauf, adj., qui a échappé au péril de mort, ou à un très grand péril :

Et quant il vint la, si li fu renduz, *salves* les vies a cels qui dedenz estoient. (VILLEHARD., § 249.)

Il les en lessa aler hors touz *sax* et mener leur fames et leur enfanz. (*Guill. de Tyr*, X, 14.)

Alant et venant par noz chemin en nostre terre *saulx* et segurs. (1293, *Lett. d'Othon, comte de Bourg.*, A. N. J 254, pièce 24.)

— Adverb., par manière de salutation, en imitation du latin *salve* :

Cume Cusai li ami David vint devant Ab-

salon, saluad le en ceste maniere: *Salf* seit li reis. (*Rois*, p. 179.)

— *Sain et sauf*, en santé et en vie:

Se li Turs fust *sain et sals* et entiers.
(*Coron. Loois*, 1128.)

Uter raina bien longement,
*Sains et sals* et paisiblement.
(WACE, *Brut*, 9059.)

Qu'a .I. des pors d'Espainne *sains et soz* ariva.
(*De Guill. d'Anglei.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 147d.)

Se Dex me laist *sain e saf* e vivant.
(RAIMB., *Ogier*, 822.)

Si est li hom(s) et *sains et saus*,
Et maintenant li vient grant maus.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 1230, Kühne.)

Li rois les commanda au glorieus du ciel, [tiers.
Qu'il les puis[t] raconduire *sain et saus* et en-
(*Gui de Bourg.*, 3552.)

*Sain et saul.*
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 96a.)

Lo evesque se resveilla tot *sain et salve*. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, III, 35, Champoll.)

— *Recevoir a salf*, garantir la vie sauve à:

Qui *furent* tout *receu a saus* et a gage le commandement dou roy de France. (FROISS., *Chron.*, IV, 194, Luce.)

— Qui n'a pas été endommagé:

En l'arcevesque est ben la croce *salve*.
(*Rol.*, 1670.)

Mes escus est tous *saus* et ma lance ne ploie.
(*Rom. d'Alex.*, f° 18c.)

Doit randre cez chaiteiz *saulz*. (1300, *Coll. de Lorr.*, 980, n° 15, B. N.)

Li chateiz lou signour soient *sal*. (*Ib.*, n° 14.)

Que lour droiz lour soit ainsi *saul* en saisine, en proprietey. (1er av. 1334, C 1, A. Dijon.)

En ces choses l'on y doit bien aviser, mais que le tout se fasse honneur *sauve* et que le monde n'ait a presumer que c'est pour fuir la lutte et le combat. (BRANT., *des Duels*, Œuvr., VI, 326, Soc. Hist. de Fr.)

— Dans un sens mystique, sauvé:

Qui lui credran, cil erent *salv*.
(*Pass.*, 455.)

Kar quites en erent *e saus*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7291.)

Nuls n'i entre ki ne soit *sals*.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans, f° 86 v°.)

Kikumkes vult *salf* estre devant totes choses, besoing est qu'il tienget la comune foi. (*Symb. de S. Athanase.*)

Cil ki croirat serat *sals*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 39, 33.)

Serat il *salz* ou condempneiz? (*Vie S. Andr.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 120 v°.)

Joseph li respondit que ce estoit li savemans Jhesucrist, et sen ce ne poroit estre nulz *salz*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 19 v°.)

— Qui est sans diminution, sans retranchement:

Et adonc la dame leur compta comment Guerin, son mari, avoit huit jours *sauls*, allant et venant, de Geuffroy, pour luy .XL., et se il se peut excuser, Geuffroy l'orra voulentiers et luy fera toute raison. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 390.) Impr., saulf.

— Ellipt., en réservant, en laissant entier:

Li cuens et li contesse de Gisnes et leur hoirs sont home lige du conte et de le contesse de Bouloigne et de leur hoirs *sauve* le lige de leur segneur de Flandres. (1210, Ctes d'Artois, 36, A. Pas-de-Calais.)

Et li distrent que il li randroient la cité et totes les lor choses, *sals* lor cors, en sa merci. (VILLEHARD., § 80.)

*Salz* son gaagnage. (*Gr. charte de Jehan sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 r°, Bibl. Rouen.)

Li vilain seit amerciez *saalz* son gaagnage, s'il chiet en nostre merci. (1215, ap. Dom Achery, *Diploma reg.*, III, 581.)

*Salve* le droit lou roy. (1285, Lieu-Dieu, H 769, A. Indre.)

*Salve* et retenu une maison. (1293, Beaugerais, A. Indre-et-Loire.)

*Sal* les droiz anciens a devant dit arcevesque, et *sal* les droiz et les deffanses a devanz diz citiens. (29 avril 1293, *Traité de paix entre l'archev. et la comm. de Besançon*, A. Besançon.)

*Saulf* nostre droit. (Merc. av. la chaire S. P. 1296, *Lett. du D. de Bret.*, fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

*Sau* le dret de... (Févr. 1303, Ste-Marie de Boqeho, A. Côtes-du-Nord.)

*Saul* çou que je... (1309, Gendrey, Fr.-Comté.)

*Sault* nostre fiè et nostre soverainnetey. (26 nov. 1388, E 800, A. Cher.)

*Sauf* l'honneur que vous doy, vous mesme n'ettes [sage.
(J.A. DE BAIF, *Antigone*, IV, 1.)

— *Salf a*, loc. prép., à la réserve de:

*Salve* as parçoniers desus ditz. (1285, Lieu-Dieu, H 769, A. Indre.)

— Qui sauve, qui garantit:

Si recevrat la nostre lei plus *salve*.
(*Rol.*, 189.)

Ses meubles qu'il quide avoir mis en *sauve* main. (Vers 1290, *Perte que le cte de Flandres a fait au comte de Namur*, B 486, A. Côte-d'Or.)

Toutes eglises qui sont de fondation royalle, sont de leur nature et de droit commun et general en la *sauve* et especialle garde du roy. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 2e p., f° 33a, éd. 1486.)

Jehan Coppenolle et son frere furent apprehendez par les paisans, qui lors se monstrerent les plus forts, et menez en *sauf* lieu. (J. MOLINET, *Chron.*, CCXLIII.)

— *En salf*, loc. adv., en sauvegarde, en lieu sûr, en réserve:

Libam avoit .I. deu tot d'or qui molt ert fins,
Rachel li a emblé et si l'a *en sauf* mis.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 24387, f° 56b.)

Et li chevaliers sache tantos .XL. sols, si li doune pour reube achater. La vielle les prist volentiers et les mist *en sauf*. (*Dou roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 100.)

Que a robe sa *en sauf* portee.
(*Constant du Hamel*, 593, Montaigl. et Rayn., IV, 186.)

Mesire Durmars a osté
Son cler elme d'or coroné;
Tantost com il le deslacha,
Maintenant le prist et bailla
La jovene pucele rosee;
*En sauf* l'enporte avec l'espee.
(*Durm. le Gall.*, 3137.)

Puis furent li saint mis *en sauf*.
(PH. MOUSKET, *Chron.*, 12731.)

Gillos sa mance n'i oublie...
*En sauf* l'a mise maintenant;
La chainture pas ne remue
Qu'il avoit chainte a sa car nue.
(*Gilles de Chin*, 746.)

Comment arommes l'oison
K'est mis *en sauf* en le despense?
(*Renart le nouvel*, 3182.)

Bien peut son glaive flamboyant
Mettre *en sauf* des ore en avant.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Peler. du corps*, ms. Valpinçon, f° 1d.)

Tenez, mon livre *en sauf* mettez.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 204.)

Et quant il l'ot regardee (la couronne) a sa volenté, il dist que on la remeist *en sauf*, et que, somme toute, il n'avoit onques veu tant de si noble ne si riche pierrerie ensemble. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charl. V, LXXI, P. Paris.)

Pour recevoir et mectre *en sauf* le blé que la roine de Cecile avoit fait amener audit lieu de Blois. (1428-1430, *Compt. de forteresse*, § 29, A. Orléans.)

Auquel lieu il mena le bestail d'icellui Pierre et autres supplians ses freres, et incontinant qu'il eut logié icellui et mis *en sauf*... (1448, A. N. JJ 179, pièce 148.)

Et cependant, vous envoyerez
Devers les Anglois ung herault
Pour les mors qui gisent la hault,
Adfin qu'i soient mis *en sault*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 5867.)

Va t an bien tost legierement
Et met *en sauf* ceste monnoie.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 53.)

**SALF CONDUIT**, mod. sauf-conduit, s. m., permission d'aller dans un lieu, d'en revenir, sans être arrêté:

Et si en abandoins a lui et a totes ses ames a prendre del mien partout, en men *sauf conduit*. (23 mars 1255, *Charte d'Arnoul de Mortagne*, B 78, A. Nord.)

Lour donrons *saul conduit* pour lour et pour lour chouses. (1294, *Confirmation de la commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 15 r°.)

*Sauconduit*. (*Hist. de Appolon.*, ms. Chartres 419, f° 49 v°.)

Et me doint *sauf conduit* et a son tref iray.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 86b.)

Et print de luy bons *sauconduz*;
Mais en la fin fut il deceuz.
(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Livre du bon Jehan*, 175.)

Sus *sausconduis*. (FROISS., *Chron.*, V, 210, Luce.)

L'endemain y vindrent querir par *sauf*

*conduit* leurs mors, et le herault qui vint avec eulx fut sarmenté du cappitaine de Paris combien il y avoit eu de navrez de leurs gens. (*Journ. d'un bourg. de Paris,* p. 246, an 1429.)

*Saulfconduit.* (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 104 r°.)

Tout homme qui avoit *sauconduit* du roy de France ou d'autre seigneur ou cappitaine. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII,* LXXXIV.)

Par un *saulconduyt* descendirent en terre. (*Hist. de Palanus,* f° 28 v°, Terrebasse.)

*Saulveconduit,* a safe conducte. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 179.)

— *Salf et seur conduit,* même sens :

Donner *sauf et seur conduit.* (Cart. L, f° 30[b], A. Douai.)

Mettons en nostre *sauf et sure conduit.* (24 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III,* Coll. Brétigny, III.)

**SALGE**, mod. sauge, s. f., plante aromatique de la famille des labiées, employée en médecine :

*Salvje.* (Raschi, *Sabbath,* 109[b], Ars. Darmesteter, *Reliq. scientif.*, I, 176.)

Prendres *saulge* et airement, et bon aisil; s'en faites .i. emplastre et metes sus le mal; si garira. (xiii[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris,* p. 256.)

Salvia, *sauge.* (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus., Harl. 978, f° 26[a].)

Pour *sauge* nostree a planter. (1331, *Charte,* ap. J.-Al. Richard, *Mahaut d'Artois,* p. 142.)

— *Chapeau de salge,* couronne de sauge que, dans certaines provinces, devait porter un prétendant évincé :

*Chappeau de saulge* vieul porter
Ce moys de may par desconfort.
Puisque la belle m'a fait tort
Qui m'a changé pour aultre amer.
(*Chans. du xv[e] s.*, XVII, 1.)

— Par allusion à cette coutume :

Il savoit bien que la jeunesse de la cour ne se pourroit passer... de luy donner quelques algarades du *chappeau de saulge* et d'aultres risees. (Carloix, *Mém.*, V, 39.)

**SALICOQUE**, s. f., variété de crevette :

Squilla gibba a nostris caramet, a Santonibus de la santi, quod ægris plurimum soleant apponere, a Parisiensibus chevrette, a Rothomagensibus *salecoque.* (Rondelet, *Traité des poissons,* I, p. 549, éd. 1554 ; Duc., *Squilla.*)

*Salicoque.* Petite crevette. (Nicot.)

*Salecoque.* An uncased prawn. Norm. (Cotgr.)

*Saillicoque.* Look *Salecoque.* (Id.)

*Salcoque.* (Id.)

**SALICOR**, s. m., herbe marine dont on retire la soude :

Le *salicor* est une herbe qui croist communement es terres des marais de Narbonne et de Xaintonge. (Palissy, *Rec.*)

Les esmaux de quoy je fais ma besongne sont faits d'estaing, de plomb, de fer, d'acier, d'antimoine, de saphre, de cuivre, d'arene, de *salicort,* de cendre gravelee. (Id., *Art de terre.*)

**SALIERE**, s. f., petit vase pour mettre le sel :

Couteaus, *saillieres* et cuillers.
(*Partenop.*, B. N. 19152, f° 127[c].)

Cothaus, cuillers et *saleres.*
(Simon de Fraisne, *Vic de S. George,* B. N. 902, f° 112[d].)

Item, .ii. *salieres* et .viii. escuielles. (8 mai 1339, *Parchons Colart le caudrelier,* A. Tournai.)

Trois *salires* d'argent. (xv[e] s., *Cart. de Flines,* p. 914.)

Trois *sallieres* verees. (17 fév. 1460, *Exéc. test. de Jehenal Despars, v[e] de Thomas Greaume, promoteur de le court de l'évêché,* A. Tournai.)

*Salyere.* (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon.*)

Cf. VII, 295[a].

**SALIGAUD**, s. m., anc., dans l'Orléanais, lourdaud :

*Salicots.* Look *Saligots.* (Cotgr.)

*Saligots.* A sloven or stouch. Orleannois. (Id.)

Cf. Saligot, VII, 295[a].

**SALIGNON**, s. m., sel en pain, obtenu par l'évaporation de l'eau des puits salants :

Si de tribus bullionibus *saluygnons* facere voluerint. (1257, *Ch. de Jean, comte de Bourg.*, Cart. de Bellevaux, A. Haute-Saône.)

Que il puyssent et lour loise faire *saloignons* de la mayre que il ont en nos puys de Salins. (1280, *Lett. d'Othon, comte de Bourg.*, Bellevaux, H 73, A. Haute-Saône.)

Se la saul vient en *saloignons,* l'on paierai de chascune charretee un *saloignons.* (Fin du xiii[e] s., *Cart. de Dijon,* B. N. l. 4654, f° 29 r°.)

Achepter, vendre ou depenser aucun sel de *salynons* ny d'autre sel que du sel pris ez plus prouchains greniers. (21 nov. 1379, *Ord.*, VI, 447.)

Un denier tournois sur chascun pain de sel appelé *salignon.* (1393, dans *Hist. de Bourg.*, III, iii.)

.xl. *saloingnons* de sel. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du duc de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Por .iiii. *salanyon* de sau. (1418, *Comptes des trésoriers,* n° 31, A. Fribourg.)

Pour raison des *sallignons* faitz en la saulnerie de Salins. (1510, *Chartrier de Thouars,* p. 42.)

Led. cellerier doit du sel aud. convent, assavoir : a mons[r] ung *saillignon* par mois, et, pour les religieux cloistriers, ung *saillignon* chascune sepmainne, et pour chascune chambre d'officier, ung *saillignon* par mois. (1550, *Man. admin. de Baume-les-Moines,* p. 88, Prost.)

Cf. Sallinon, VII, 296[a].

**SALIGOT**, s. m., autre nom de la mâcre ou châtaigne d'eau :

L'ivraye, les *saligots,* chardons et bardanes font autant de mal aux bleds que les ronces. (Du Pinet, *Pline,* XVIII, 17, éd. 1542.)

*Saligos,* ou truffes. Tribuli aquatici. (Nicot.)

1. **SALINE**, s. f., lieu où l'on fabrique le sel en évaporant l'eau des puits ou marais salants :

El val de *salines.* (*Rois,* p. 148.)

E les aires des *salines.* (*Machab.*, II, 11, 35.)

— Charge de sel :

La royne Jeanne de Cecille, contesse de Provence... donna au prieur et aux religieux (de la Grande Chartreuse) en aumosne cent *salines* ou charges de sel. (1474, A. N. JJ 195, pièce 1154, Duc., *Salina.*)

2. **SALINE**, s. f., salure :

Les eaues douces... sont nouries de la *saline* de la mer. (Corbichon, *Propr. des choses,* XIII, 3, B. N. 22533, f° 194[c].)

(En Zelande) les arbres ne peuvent nourrir leurs racines pour la *saline* de la mer. (*Mer des hystoir.*, I, f° 87[b].)

*Salingne.* (1594, *Compte,* Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**SALINER**, v. n., produire du sel :

Parmy ce que lesdicts saliniers *salinans* de Peccais les prendront pareillement sur le sel qui sera gabellé ausdicts greniers de Tarescon et Lapordier. (Sept. 1449, *Ord.*, XIII, 68.)

**SALINIER**, s. m., celui qui fabrique le sel :

Le *salinier* (devra) d'un sextier de sel une manee de l'aide. (1374, *Franchise de la ville d'Aigueperse,* A. N. JJ 198, pièce 360.)

Tous les pescheurs et *saliniers.* (1470, A. N. JJ 196, pièce 46.)

— *Faux salinier,* faux-saunier :

Lesdits vendeurs a detail achetoient le sel des larrons et *faux saliniers.* (19 déc. 1499, *Ord.*, XXI, 243.)

Cf. VII, 295[b].

**SALIQUE**, adj., qui appartient aux Francs saliens; *loi salique,* corps de lois des Francs saliens; partic., disposition qui exclut les femmes du trône de France :

Par la *loi salique* les royaumes, duches, comtes, marquisats et baronnies ne se demembrent pas. (Loysel, *Instit. cout.*, § 638.)

**SALIR**, v. — A., rendre sale :

Mainte foiz *a salli* son ni.
(Marie, *Fables,* LXXXVI, 13, var. de B. N. 19152, f° 23[a].)

Sire Dieux, genz mescreanz *salirent* li tien saint temple. (*Psaut.*, LXXVII, Maz. 58, f° 97.)

— N., devenir sale :

Car ne touke tant nete riens
A toi ke ne faches *salir*.
(RENCLUS, *Miserere*, XIX, 11.)

**SALISSON**, s. m., femme sale :

Maintes fois celuy qui aura une belle femme s'ira accointer de sa chambriere, qui sera un touillon, un *salisson*, une gaupe. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 182, éd. 1585.)

**SALISSURE**, s. f., ce qui fait tache, ce qui est sale dans un objet :

*Salissure*. (J. THIERRY, 1564.)

*Salissure*. A fouling, soiling, sullying, defiling, beraying, begriming. (COTGR.)

**SALIVATION**, s. f., sécrétion abondante de salive :

Faire frotter le malade dudit liniment jusques a la *salivation*. (PARÉ, V, 19.)

**SALIVE**, s. f., humeur aqueuse qui humecte la bouche :

E la *salive* li curut aval la barbe. (*Rois*, p. 85.)

Tant estoit plainne de dolor
Que perdue avoit la *salive*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 128c.)

**SALIVER**, v. n., avoir une sécrétion abondante de salive :

*Saliver*. To slaver, to be full of spittle, make a clammy, or slimy foam. (COTGR.)

**SALLE**, mod., v. SALE.

**SALMASTRE**, mod. saumâtre, adj., qui a le goût de l'eau de mer :

Ils prennent une maniere de terre qui est moult *saumastre* et en font grans monz. (*Voyage de Marc Pol*, p. 438, Pauthier.)

Lorsque la sourse et argentine buse
Jectoit eau doulce et clere a tous envers,
Mais elle est toute aujourduy *salemastre*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, LXVI.)

**SALMIGONDIS**, s. m., ragoût de plusieurs viandes réchauffées ensemble :

Offrirent a leur Dieu... chous cabuts... *salmiguondins*. (RAB., *Quart liv.*, LIX, éd. 1552.)

Hachis, vinaigrettes, saupiquets, *salmingondins*, etc. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 431, éd. 1566.)

**SALMON**, mod. saumon, s. m., poisson de mer qui remonte les fleuves à certaines époques de l'année et dont la chair rosée est estimée :

Lamproies orent et *saumons*,
Brars et mules et estorgons.
(*Durmart le Gallois*, 6339.)

*Samuns*. (P. DE NECK., *Gloss.*, ms. Bruges, ap. Scheler, *Trois traités de lexic. lat.*, p. 87.)

Anguilles, lampreous, lampraes, *samon* fraisse et saleie. (*Maniere de langage*, p. 393.)

Un *psalmon* sallé. (13 août 1421, *Exéc. test. de Rolund Le Maire*, A. Tournai.)

*Saumont*. (*Cout. du fief de l'eau*, A. Seine-Inférieure.)

— Masse de métal telle qu'elle sort de la fonte :

Cent pieces tant plates que en *saumon*. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 41 v°.)

**SALMONEAU**, mod. saumonneau, s. m., jeune saumon :

Saulmons, *saulmonneaux*. (RAB., *Quart liv.*, LX.)

B. Jongen Salm. G. *Saulmonneau*. It. Salmoncello. (JUNIUS, *Nomencl. octil.*)

**SALMUIRE**, mod. saumure, s. f., eau saturée de sel ; part., liquide salé dans lequel on conserve certaines substances alimentaires :

*Salmuire*. (RASCHI, *Sabbath*, 108a, ap. A. Darmesteter, *Format. des mots composés*, p. 44, 2e éd.)

*Saumuyre*, salsugo. (*Gloss. du P. Labbe*.)

Salsugo, *sammuire*, c'est seil fondu de la char. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Puis doit grant foison de sel mettre
Dedans l'iauve et laissier remettre,
Tant que comme *saumeure* soit.
(HARDOUIN DE FONT.-GUERIN, *Tres. de ven.*, 1593, Michelant.)

*Saulmeurre*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, VI, I.)

**SALNAGE**, mod. saunage, s. m., fabrication et vente du sel :

Et pour ce faire se tiendra la dite garde residemment en icelle maison depuis le commencement du *saunage* jusqu'a la fin. (1497, *Ord.*, XXI, 13.)

Lire ici l'exemple inséré à l'article SAUMAGE, VII, 327c, après avoir corrigé *saumage* en *saunage*.

**SALNERIE**, mod. saunerie, s. f., établissement où l'on fabrique du sel :

Sus la volte dezous ke fiert sus *sanerie*. (Juill. 1234, Cath. de Metz, A. Moselle.)

Dois la *sagnerie* es hoirs le comte de Chalons. (1294, Cîteaux, n° XCVI, A. Jura.)

C'est la valeur de la *saugnerie* de Salins d'une annee finissant au Noel .MCCC. et huit. (1308, *Compt. de la saunerie de Salins*, B. N. 8551.)

La *salnerie* de Salins. (Juill. 1309, *Ch. des compt. de Dole*, S 350, A. Doubs.)

Sus sa rente annuele qu'il hay en la *saulnerie* des puis de Salins. (1340, Lorr., CLXXXIV, n° 22, B. N.)

En la *salnerie* de Salins. (1336, *Partage entre J. de Fauçoigney et H. son frere*, Fauçoigney, Ch. des compt. de Dôle, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

En la rue de la *Saunerie* aupres du Lyon heaumé. (B. JAMIN, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 29 v°, éd. 1576.)

**SALNIER**, mod. saunier, s. m., celui qui fabrique, qui vend le sel :

Que nus *sauniers* ne *sauniere* ne sake ne home ne feme por vendre sen sel. (1266, *Ban sur le sel*, ap. Taillar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s.*, p. 283.)

Jakemes d'Esplechin, li *sausniers*. (Sept. 1302, *C'est Jakemon d'Esplecin et le maieur des eskievins*, chirogr., A. Tournai.)

Parce que les mesureurs de seel, au millieu du pont, doivent rendre le corps aux *salleniers* de la rue Saint Denis. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 440.)

J'ay bonne robe, dont ne doy ung denier,
De vieulx escuz suis plain comme ung *saulnier*
(ROBERTET, *Debat du boucanier et du gorrier*, ap. Joly, *Poésies inédites des* XVe *et* XVIe *s.*, p. 51, Lyon 1867.)

— S. f., *salniere*, femme d'un saunier :

Va acontant la bone chiere
Que li fist la jone *sauniere*.
(BEAUMAN., *Conte de fole Larguece*, 134.) Impr. : *sanniere*.

**SALNIERE**, mod. saunière, s. f., boite, coffre servant à mettre le sel ; par anal. :

Lequel droict de *saulniere* est entendu ainsi que s'ensuit : Que en chascun des 14 moulins du doyenné de S. Kaleze y a ung petit vesseau de boys que l'on appelle *saulniere*. Dedans lequel vesseau les moulniers de chascun desdicts quatorze moulins sont tenuz prandre sur ung boesseau de bled moulu un doig de farine et le mectre en la dicte *saulniere ;* et de deux boesseaulx de faryne autant qu'il en peult prandre avec deux doigts et de troys boisseaulz troys doigz ; et de quatre boesseaulz, quatre doigz. Et tous les quinze jours ledict chappellain et administrateur de la Maladerye envoye querir a ses despens la dicte faryne ainsi mise ou dict vesseau de *saulniere*, et tel droict peult valloir par chascuns an, toutes charges faictes, la somme de dix livres tournois. (1529, *Compte rendu de la maladrerie de S.-Calais*.)

Cf. SAUNIERE, VII, 328a.

**SALOIR**, s. m., vaisseau où l'on met les viandes à saler :

Un *salouer*. (1376, *Bail*, A. N. MM 30, f° 59 v°.)

Pour ung *salloir* et une rasiere et demie de sel. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Hevre*, A. Tournai.)

Pour *saloirs* et chars. (*Ib.*)

Cf. VII, 296a.

**SALOPE**, adj., très sale :

*Saloppe*, com. A sloven. or slut. Orleannois. (COTGR.)

**SALORGE**, s. m., provision, amas de sel :

Gabelles et greniers a sel, *salorges*, prevostez. (SULLY, *Mém.*, X, 229, éd. 1725.)

**SALPETRE**, s. m., nom vulgaire du nitre ou azotate de potasse :

Une livre de *salpetre* et demie livre de souffre vif pour faire poudre. (2 juill. 1338, *Reçu de G. du Moulin*, Cab. des tit., B. N.)

Souffre vif, *salipestre*. (1375, A. N. KK 350, f° 257 v°.)

Et l'aultre (lettre) au prevost des marchans, pour avoir de le *sallepetre* a Paris. (1406-1407, *Compte du massart*, A. Mons.)

Achat de plusieurs bales de *salepestre*, de barrys plains de souffre. (1419-20, *Compte*

de Jehan de Colons, receveur, CC 25, A. Nevers.)

Sacz a mettre ledict blé et *sallepestre.* (*Compt. de forteresse,* 1428-1430, § 29, A. Orléans.)

En orpigment, en *salpestre* et chaulx vive.
(VILLON, *Gr. Test.*, ballade, p. 76, Jannet.)

Je garde l'entree du gouffre,
Ou tu seras bouilly en souffre,
En vif argent, en *psalpaistre.*
(*Moralité des enfans de maintenant*, Anc. Th. fr., III, 69.)

**SALPETRER**, v. a., couvrir de salpêtre, mélanger avec du salpêtre :

*Salpestré.* Made of, or mixed with saltpeter. (COTGR.)

**SALPETREUX**, adj., qui contient du salpêtre :

Rochers humides et *salpetreux.* (BELLEFORESTS, *Secr. de l'agric.*, p. 246.)

Liqueur aqueuse, aigre et *salpetreuse* ou salee. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 569.)

**SALPETRIER**, s. m., ouvrier qui travaille à faire du salpêtre :

Guillaume Tixier dit Allebret, *salpestrier.* (Juill. 1542, *Reg. des délib. de l'hôt. de ville d'Autun*, ms. Troyes 711.)

Prennent et achaptent des *sallepestriers* et autres en plusieurs et divers lieux de nostre royaulme grande quantité de sallepestres. (28 nov. 1540, *Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 123 v°.) Isambert, *Recueil*, XII, 701 : *salpestriers.*

Le moulin Marchandot appartenant a Amay Hasquin, *salpetrier.* (1579, *Reg. des compt. du chap. de Saint-Lazare*, Denombr. de mais., A. Saône-et-Loire.)

**SALSE**, mod. sauce, s. f., assaisonnement liquide de certains mets, dans lequel il entre du sel et des épices :

Ki medlera la *salse*, mult la bevra amere,
(GARN., *Vie de S. Thom.*, App., 240.)

Et *sauxes* mout assavorees.
(*De la Dame escolliee*, 317, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 106.)

*Sause* verte. (*Ens. pour apareil. viand.*, à la suite du *Viand. de Taillev.*, p. 117.)

*Sausse* ailliee. (*Ib.*, p. 120.)

Les *salses* et les potages. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 407a.)

Item, que nulz ne face *sausse* fors de bonne estoffe. (4 déc. 1460, *Reg. aux Publicat.*, A. Tournai.)

Passa outre sans donner ou payer ne vin ne *sauce*, et n'arresta jusques a ce qu'il vint a Lille. (J. DU CLERQ, *Mém.*, II, II.)

— Fig. :

D'amere *sause* fu confite
Quant en peine de mort fu frite.
(RENCLUS, *Miserere*, XII, 7.)

Femme sert de trop male *saulse*,
Trop est femme demonieuse.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol*, I, 168, Van Hamel.)

— *Faire la salse a qqu'un, lui préparer des salses,* l'arranger de la belle manière :

Traistre ! meurtrier ! tu m'as tué : je t'abilleray bien ; je te *feray ta saulce* demain envers monsieur le chancellier. (1470, A. N. JJ, pièce 211.)

Je travaille plus qu'il n'est croyable a *preparer des saulces a* nos ennemis que je m'asseure qu'yls ne s'en lecheront poynt les lypes. (Juill. 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 114.)

— *Pourchasser une salse a qqu'un,* lui attirer des désagréments :

Male Bouche soit maleoiz !
Sa langue deslait (sic) et fause
M'*a porchacié ceste sausse.*
(*Rose*, 3804.)

— *La salse parisee, salse de feu,* allusion à une combustion d'hérétiques qui eut lieu à Paris peu avant la composition du *Songe d'enfer :*

Devant le roi apres cel mes
Aporta l'en un entremes
Qui durement fu deparles,
C'on apele bougres ulles
A la grant *sauce parisee*
Qui de lor fes fu devisee.
Comment on lor fist ? Ce me semble
*Sausse de feu* finablement
Destrempee de dampnement.
(RAOUL DE HOUDAN, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 245, 17.)

Cf. SALSE 1, t. VII, p. 296a, et SALSE 2, p. 296b.

**SALSEPAREILLE**, s. f., plante d'Amérique, famille des smilacinées, dont la racine est dépurative et sudorifique :

Le gaiac, l'esquine, et la *salseparille.* (PARÉ, XVI, 8.)

Le gayac, la *salsperille.* (MONT., II, 37, p. 512, éd. 1595.)

La *zarze parille* est souveraine contre les enflures molles, laxes, sans douleur, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 394, éd. 1622.)

**SALSER**, mod. saucer, v. a., tremper dans de la sauce :

Ja ne *saulsera* son pain en ma souppe, quand ensemble serions a table. (RAB., *Tiers liv.*, XII, éd. 1552.)

— Fig. :

La *furent* plusieurs *saucies*, blesses et mal appoinctes. (*Bat. jud.*, IV, 18.)

Plusieurs occis, les autres *sauciez.* (*Ib.*, VI, 34.)

Cf. SAUSÉ, VII, 329a.

**SALSICE**, mod. saucisse, s. f., coiffe de porc, boyau de mouton, rempli de viande de porc crue, hachée et assaisonnée :

Andules, W. *Saucistre.* (NECK., *Gloss.*, ap. Scheler, *Trois traités de lexicogr. lat.*, p. 95.)

Les *saussiches.* (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Par.*, XXVI.)

*Saulcice*, salsicia. (1467, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

Salcicia, *saucice.* (*Gloss. de Salins.*)

Quelques boiaulx pour faire *saussice.* (1470, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Pour pluisieurs *saulsisses* achettees a laditte boucherie. (1539, *Exéc. test. de Jeh. de le Voye*, A. Tournai.)

Une contree qui se nommoit Bengadi en laquelle on lioit les vignes de *saucisses.* (LE MAÇON, *Decameron*, 8e journ., III, 135, éd. 1757 ; IV, 102, Dillaye.)

**SALSIERE**, mod. saucière, s. f., vase dans lequel on met les sauces :

Salsicia, *sauciere.* (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

.II. *saucieres.* (1375, A. N. MM 30, f° 19 v°.)

.II. escuelles et .III. *saussieres* d'estain. (1399, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, XX, A. Côte-d'Or.)

Dix *salsieres.* (1410, A. N. MM 32, f° 50 r°.)

Une *saulciere* ou cuiller d'arain. (LE FOURN., *Decor. d'hum. nat.*, f° 55 r°, éd. 1530.)

**SALSIFIS**, s. f., plante potagère dont on mange les racines comme légumes :

*Sercifi.* (OL. DE SERRES, VI, 7.)

*Serquify.* The delicate roote of the herb goatsbeard. (COTGR.)

**SALSUGINEUX**, adj., imprégné de sel marin :

La contree est moins *salsugineuse.* (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 170.)

**SALT**, mod. saut, s. m., mouvement par lequel on se lance en l'air pour retomber sur place ou franchir un espace :

Deles lui garde, son cheval a coisi ;
Il done .I. *saut*, par le resne l'a pris.
(*Loher.*, ms. Berne 113, f° 37c.)

Par une fenestre s'en ist ;
C'est merveille qu'el ne s'ocist,
Kar bien aveit vint piez de halt
Iloec u ele prist le *salt.*
(MARIE, *Lais*, Yonec, 341.)

Si tost que li varles a veu l'asemblee,
Il a point le cheval par telle randonnee
Que li chevaus s'en va comme beste dervee
Si qu'il n'en fist c'un *saut* a l'issir de la pree.
(*Brun de la Mont.*, 265.)

Le fit bondir deux ou trois *saulx.* (LOYAL SERVIT., *Chron. de Bayard*, V.)

— *Salt perilleux,* chute d'un lieu très élevé :

Ne craignes en ung *sault perilgeux* d'hazarder la vye. (MONTL., *Comm.*, II, 297, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., *faire le salt,* se déterminer à un acte hasardeux :

De religion sanz pitié
Doit on molt tost penre congié.
S'il nou me voloient doner,
Je savroie bien esgarder
Par ou je *feroie le saut.*
(GUIOT, *Bible*, 1428.)

— Fig., *faire le salt par la fenestre,* disparaître :

Plus ne suis ce que j'ay esté
Et ne le saurois jamais estre.
Mon beau printemps et mon esté
*Ont fait le saut par la fenestre.*
(CL. MAR., *Epigr.*, CCXIII, OEuvr., III, 85, Jannet.)

— Fig., *faire faire a qqu'un un mauvais salt, lui faire prendre grand salt*, le troubler gravement :

Il te souvient bien de m'avoir souvent ouy dire que les changements de fortune ne peuvent de guieres esbranler nostre vie, ny avec ses hazards elle ne luy sçauroit *faire prendre grand sault*. (La Boet., *Lett. de consol. de Plut. à sa femme*.)

Le roy m'a parlé de la dame d'Auvergne; je crois que je luy *feray faire un mauvais sault*. (18 mai 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 488.)

— Fig., *franchir le salt*, se décider à une détermination périlleuse :

Il ne *franchit* toutefois *le sault* de simplement et ouvertement nyer ou advouer le faict. (Mart. Du Bellay, *Mem.*, l. IX, f° 280 r°, éd. 1572.)

— *De plein salt*, d'un seul élan ; fig., tout d'un coup :

Quand nous fusmes entrez en la sale, et que nous eusmes dancé un petit ballet, Basile, en rompant la promesse qu'il m'avoit faite de ne prendre Genevievfve, s'adressa *de plain saut* a elle. (Tourneb., *les Contens*, II, 1.)

Elle s'est *de plain sault* dans les vagues jettee.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., V, 2.)

— Sans passer par les degrés intermédiaires :

De Thou, de l'estat d'avocat privé, fut *de plein saut* fait president de la chambre. (Pasq., *Lett.*, VII, 10.)

Cf. *Prinsaut*, sous Prin, VI, 408ᵃ.

— *A trois pas et un salt*, à une très courte distance :

Le meilleur mesnager que soit d'ici a *trois pas et un saut*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XX.)

— Par extens., distance :

Le *sault* est grand de France en Angleterre tel qu'au precedant chapitre, et maintenant d'Angleterre en Hierusalem, et de Hierusalem en Sicile, pour enfin revenir en France. (Pasq., *Rech.*, VI, 24.)

— Fig. :

Le *saut* sera grand d'un simple citoyen a un empereur. (Pasq., *Rech.*, VI, 37.)

— Fig., *au salt de la pie*, en aussi peu de temps qu'une pie en met à faire un saut :

Bien m'a Amour prins *au saut de la pye*
Soudainement en passant mon chemin.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, IV, 81.)

— *Les salz*, loc. adv., par sauts, par bonds; *les grans salz*, par grands bonds; *les salz menus*, par sauts pressés :

D'enz de la sale uns veltres avalat
Que vint a Carle les galos e *les salz*.
(*Rol.*, 730.)

Li vint encontre *les grans saus*.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 89ᶜ.)

*Les grans sols* sor le missoldor
A le renc pris.
(*Ib.*, f° 95ᶜ.)

Menuement *les saus* li vait.
(*Parton.*, 9752.)

*Les sals menus* droit s'en va vers Ogier.
(Raimb., *Ogier*, 4708.)

S'en vet Renars *les sauz menuz*.
(*Ren.*, Br. II, var. du vers 1024.)

Cil saillirent contre leur pere
Qui s'en venoit *les menus saus*.
(*Ib.*, Br. III, 158.)

Atant es vous un chevalier,
Mervilleus *saus*, sor son destrier.
(*Floire et Blanchefl.*, Append., 75, p. 231.)

Sachies, il n'aloit mie le pas ne le troton,
N'il n'aloit ambleure, ne les galos reons ;
Ains va *les saus* plus tost que ne vole faucons.
(*Ren. de Montauban*, 278, 17.)

— Dans un sens analogue :

Piquer les chevaux,
Faire *les grands saulz :*
Et tenir les danses.
(Marg. de Nav., *les Marg. de la Marg.*, Comédie, p. 194, éd. 1547.)

— Fig. :

Theophilus el feu d'enfer
S'enfuit le trot et *les granz saus*.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N. D.*, B. N. 2163, f° 8ᵈ ; col. 42, Poquet.)

— Anc., *bailler le salt*, donner un croc-en-jambe ; fig. :

Rudesse m'*a baillé le sault*,
Non pas de loing, mais en soursault.
(*Rond. du* xvᵉ *s.*, CXXXV, 6.)

— *Bailler un salt*, donner une secousse ; fig. :

Sire, vous me *baillez un sault*.
(*Mist. du Viel Test.*, VI, 147.)

— Endroit d'où l'on saute :

— Lire ici le premier exemple de l'article Sault, VII, 327ᵃ.

— Chute d'eau :

L'abbé et le couvent de Nostre Dame de Lire m'ont otroié et promis a garantir un *saut* a moulin a eve ;... ledit *saut* comme il est borné par le consentement de eus. (1310, A. N. JJ 48, pièce 164 ; Duc., *Saltus molendini*.)

En laquelle riviere a deulx *saulz* de molin et pescherie. (1409, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P 294, reg. 4.)

La moietié d'un *sault* de molin. (1498, *ib.*)

Cette riviere a esté appellee par le meme Jacques Quartier Hochelaga, du nom du peuple qui de son temps habitoit vers le *saut* d'icelle. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, I, 215, Tross.)

— T. d'astron. anc., retranchement d'un jour dans une computation :

Del bissexte guarder
Et en fevrier poser,
Del bissexte a la lune,
Del *sals*, de l'embolisme.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 189.)

E ore demustrum
Que nus *salt* apelum.
C'est *salz*, que tressaillum
Un sul jurn par raisun
De cele lunaisun
Que nus en juil avum,
Un jurn en sustraium
Que nus *salt* apelum.
(Id., *ib.*, 2345.)

**SALTATION**, s. f., art qui comprenait, dans l'antiquité, la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire :

Par *sallacion* il entend tripudier, ou treschier, caroler ou dancer. (Oresme, *Politiq.*, 2ᵉ p., f° 98ᶜ.)

— Par extens., exercice de danse :

Ilz ont chants d'amours et chants de complaincte pour exciter a batailler. Ilz ont *saltations*, ou les nudz sont plus agiles que les nostres. (P. Mart., *Rec. des Isles*, f° 118 r°.)

— Pantomime :

Les comedies ont de la pris leur source. La *saltacion* n'a eu autre origine, qui est une representacion faite si au vif de plusieurs et diverses histoires, que celui qui n'oit la voix des chantres qui accompaignent les mines du joueur, entent toutefois non seulement l'histoire, mais les passions et mouvemens. (Louise Labé, *Debat de folie et d'amour*, Œuvr., p. 62, Lemerre.)

**SALTERELE**, mod. sauterelle, s. f., insecte ailé de la famille des orthoptères sauteurs :

Ki dunat a cele musche lur germe, e lur travail a *salterele*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXVII, 46.)

E dunat a ruil les fruiz d'els, e les lur travailz a *saltelere*. (*Psalt. monast. Corb.*, LXXVII, 46, ms. B. N. l. 768, f° 64 v°.)

Et donnait... lour labours aux *saterelles*. (*Psaut. de Metz*, LXXVII, 51.) Var., *sauterelles*.

*Saulterelle*. (*Jard. de santé*, II, 40.)

Une *sautrelle* ou cigale.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 82 v°, éd. 1573.)

— Fausse équerre mobile :

.iii. *sautreulles*, deux escoeres et .iiii. rieulles. (1506, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Sautreulles* faites a l'esceure. (*Ib.*)

Cf. Sauterelle 1, t. VII, p. 331ᵃ.

**SALU**, mod. salut, s. m. et anc. f., fait d'échapper à la mort, à la destruction, à la ruine :

Nule *saluz* n'i est trovee,
Quise, cerchee, ne donee
Ne fiance, ne seurté.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6055.)

Ilz se retiroient au camp de Sylla ne plus ne moins qu'en un port de *salut*. (Amyot, *Vies*, Sylla, 47.)

— Part., fait d'échapper à la mort éternelle, à la damnation :

E ne doceiet [l]or *salut*. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 5.)

Li mien oil unt veud ta *salu*. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 17 r°.)

Sire, mostre nos ta misericorde et si nos done ton *saluit*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 74.)

Por lor *salud* funt sacrifice
Male de crimenes e de vice.
(SAMSON DE NANTEUIL, *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 155, 11.)

— Formule par laquelle on adresse un souhait à qqu'un pour sa prospérité :

Charlemaignes l'en rent *saluz* et amistez.
(*Voy. de Charlem.*, 166.)

Et lor manda as barons et as pelerins *salut*. (VILLEHARD., § 107.)

Dame, jeo vus porte *saluz* de l'emperur.
(*Boeve de Haumtone*, 112, Stimming.)

A tous cheaus ki ces presens lettres verront et oront, Jakemes, sires de Clermont, *saluz* et conoistre veriteit. (1285, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. 10176, f° 13[b].)

— Démonstration de civilité qu'on fait par parole ou par geste à qqu'un, en le rencontrant, en l'abordant, en le quittant :

Par bele amur malvais *saluz* li firent.
(*Rol.*, 2710, Stengel.)

Il les salua, et ilz luy rendirent son *salute*. (*Perceforest*, IV, f° 49[d].)

— Par anal. :

Chi la saluet d'une *salud(z)* novele(t).
(*Cant. des cant.*, 92.)

Le saint ange Gabriel
Quant vous dist le *saulut* novel.
(*Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 357.)

— Office de la liturgie catholique qui a lieu l'après-midi ou le soir :

Fust dist et chanté sollennellement ung *salut*, auquel se trouva grant quantité de mess. de la court et ceulx de la ville. (1519-1530, *Livre de raison de Me Nicolas Versoris*, Mém. Soc. hist. de Paris, XII, 155.) Impr., *sault*.

De non plus chanter doresnavant devant les ymages des rues aucuns *salutz*. (*Journ. d'un bourg. de Par.*, p. 453, an 1535.)

— Anc., récit :

Mais jusqu'a poi orront il tel *salu*.
(*Auberi*, Tobler, *Mittheilungen*, I, 84, 7.)

Garde qu'il soient bien richement feru
Si qu'a[u] bon conte en voisent li *salu*.
(*Ib.*, I, 84, 22.)

Cf. SALUT, VII, 297[a].

**SALUADE**, s. f., action de saluer :

*Saluade*. A salutation or greeting ; and particulary, a volley of great or small shot bestowed on a great person, or worthy friend. (COTGR.)

Au grand esbahissement du duc Jean, lequel n'attendoit riens moins qu'une telle *saluade* pour sa bien venue en ladicte conté. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 620.)

— Par extens., salve :

Ainsi que ledit seigneur de Longueville entroit dans la ville pour faire ledit retablissement, il reçut un coup de balle, de quoi peu apres il deceda, comme les soldats faisoient la *saluade*. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 299.)

**SALUBRE**, adj., qui a une action favorable sur l'organisme :

L'air n'y est mye *salubre*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 132 r°.)

— Fig. :

*Salubres* doctrines. (*Nef des folz*, prol.)

**SALUBREMENT**, adv., d'une manière salubre :

Selonc la santeit meimes del cors matist de tant plux ligierement et plux *salubrement* li vitaille ou cors. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 65 r°.)

Enseignemens de bien et *salubrement* vivre. (RAB., *Tiers livre*, I, éd. 1552.)

— Anc., raisonnablement :

En suppliant humelment que dou deu de nostre offisce volsissons pourfitablement et plus *salubrement* ordener. (1350, cart. C, 2°, A. Lille.)

**SALUBRITÉ**, s. f., caractère de ce qui est salubre :

La *salubrité* de l'eau. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 132 v°.)

**SALUER**, v. a., honorer d'un salut :

Sil *saluerent* par amur e par bien.
(*Rol.*, 121.)

*Saluder*. (RASCHI, *Genese*, XXXIII, 11, ap. A. Darmesteter, *Reliq. scientif.*, I, 176.)

Les .II. dames se *saluerent*.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 45.)

En Indiien langage les a fait *saluer*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 45[a].)

Et si me *saluez* ma mere
Et si li dites, biau douz pere,
Que je sui sains et toz haitiez.
(*Blanchandin*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 292.)

Et quant il *ot salué* le signe de la mort Jhesu Crist. (*La chand. d'Arras*, p. 4, A. Guesnon.)

— Fig., et iron. :

Il se trouve investi par une douzaine de gentilshommes, qui l'attendaient de pied coi, et *salué* de plusieurs coups, qui porterent si vivement, qu'il n'eut moyen que de raler. (PASQ., *Lett.*, XIII, 5.)

— Honorer d'un titre :

Dunc lo *saludent* cum senior.
(*Pass.*, 251.)

— Par formule de souhait, conserver en santé :

OLIVIER
Monsieur, Dieu vous gard et *salue*.
GREGOIRE
Mon ami, Dieu vous gard aussi.
(GODARD, *les Desguis.*, III, 2.)

— *Saluer un saint*, lui adresser ses prières, l'honorer :

Alons men *saluer* saint Prist
Et li prier...
(*Mir. de N.-D.*, II, 233.)

Cf. VII, 297[a].

**SALUEUR**, s. m., celui qui salue :

Mais qui est il ce gentil *salueur*,
Qui ose ainsi approcher sa lueur
Du cler soleil, qui la peut effacer ?
(CL. MAR., *Epist.*, au reverendissime cardinal de Lorraine, *Œuvr.*, II, 90, éd. 1731.)

Ce sont mes candidatz, mes parasites, mes *salueurs*, mes diseurs de bons jours, mes orateurs perpetuelz. (RAB., *Tiers liv.*, III, éd. 1552.)

**SALURE**, mod., v. SALEURE. — **SALUT**, mod., v. SALU.

**SALUTAIRE**, adj., propre à conserver ou à rétablir l'organisme :

Quant aulcun veult faire aucune bonne operacion de vouloir compiller et faire euvre *salutaire*. (*Prat. de B. de Gordon*, B. N. 1327, f° 12 r°.)

— Fig., propre à conserver ou à rétablir l'âme :

La recordation aussi du temps et de nostre negligence aucuneffois aussi nous rapporte une ordre d'ung esperit *salutaire*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 69, éd. 1531.)

Lui faisons par affection aide *salutaire*. (*Trad. d'une bulle de Benoit XIII*, dans Monstrel., *Chron.*, I, 149, Soc. H. de Fr.)

— T. de dr. anc., *ordonnance, disposition salutaire*, legs pieux :

Si un homme apres testament faisoit ravestissement de tous ses meubles a sa femme, les ordonnances *salutaires* ne seront pourtant entendues revocquees, si avant qu'elles n'excedent le tiers d'iceux biens. (1619, *Chart. nouv. de Hain.*, Nouv. Cout. gén., II, 69.)

Sans neantmoins toucher aux dispositions *salutaires*. (*Ib.*)

Cf. VII, 297[b].

**SALUTAIREMENT**, adv., d'une manière salutaire :

Et veult *salutairement* son createur prier. (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 25 r°.)

Lequel au moyen de la voix dudict trespassé,... *salutairement* esmeu, comme ung homme touché au vif, laissa prebende, biens temporelz et tous honneurs du monde. (LOUIS LASSERE, *Vie de S. Hierosme*, f° 216 v°, éd. 1529.)

**SALUTATION**, s. f., action de saluer :

Mais ceste tout premierement
Vers moy feit inclination,
Me donnant *salutation*.
(LA FONTAINE, *Font. des amour. de science*, p. 266.)

Je trouvay mon hoste et luy fiz la *salutation*. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 30.)

Lesquelles ledit seigneur de Guise aiiant saluees, l'une d'elles va crier et dire tout haut : Ma foy, tu as beau nous saluer, nous n'avons que faire de tes *salutations*, non plus que de celles de ton pere. C'estoit un grand salueus aussi bien que toy, mais ses *salutations* nous ont cousté bien cher. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 611.)

— Paroles de l'ange Gabriel à la Vierge, dont on a fait une prière :

... Que chacun face

Et die par devocion
La sainte *salutacion*
Que l'ange apporta a sa mere.
(*Mir. de N.-D.*, I, 61.)

**SALVAGE**, mod. sauvage, adj., en parlant des animaux, qui vit loin des lieux habités par les hommes ; qui vit en liberté dans les bois et les campagnes ; non apprivoisé :

Nule bisse *salvage*, ne chevroels ne golpilz.
(*Voy. de Charlem.*, 599.)

Si i avoit bestes *sauvages* et serpentine. (*Aucass. et Nicol.*, 16, 29.)

Puis li ait dit et raconteit
Comant norrit orent esteit
Del lait de la cerve *salvaige*.
(*Dolop.*, 3903.)

Bestes *sauvages* i out a grant foison.
(*Auberi*, p. 98.)

Li chien s'anfouirent par la forest et devintrent *sauvache* quant il orent la beste depeciee. (*Perceval*, I, 205, Potvin.)

Une beste *chauvache*. (*Ib.*, 301.)

Mais la trouva plus robuste que ung lion *servage*. (*Perceforest*, vol. III, XXXIII.)

— Substantiv., *au salvage*, comme une bête sauvage :

Nous, qui souventesfois avons cheminé par les haultes montaignes de divers contrees, rencontrions de tels cocs par les bois, vivants *au sauvage*. (BELON, *Nat. des oys.*, V, 11.)

— Qui est en forêt, sous bois ; écarté :

Loez soit Diex, car l'ermitage
Voy la qui est assez *sauvage*.
(*Mir. de N.-D.*, II, 25.)

— En parlant des hommes, qui vit en dehors des sociétés civilisées ; anc., étranger :

Nel tient de sun lignage,
De lui se fait *salvage*.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 2039, Walberg.)

Ci me mainnent gens *sauvages*.
(*Aucass. et Nicol.*, 37, 9.)

Vous aves un home pris avoec lequel vous vous en ales, ki est auques *sauvages*, car vous n'entendei son langage, ne il ne reset point dou vostre. (H. DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 558.)

Dame esmoingnonnee et *sauvage*,
On ne scet de vostre lignage...
(*Mir. de N.-D.*, V, 27.)

— Substantiv. :

Li filx Corsuble, Danemons li *salvaces*.
(RAIMB., *Ogier*, 1199.)

— Par métaphore, retiré du monde, monastique :

Fole musarde deputaire,
Qui brisié as ton mariage,
As tu pris cest abit *sauvage?*
(*Mir. de N.-D.*, III, 94.)

— En parlant des plantes, qui vient sans culture :

Pomes *sarvages*. (*Vie sainte Marthe*, B. N. 423, f° 33c.)

Pomme *sauvage*.
(GARN., *Bradam.*, II, I.)

— En parlant d'un lieu, où l'homme ne vient pas, n'exerce pas son action :

Le pais truevent molt *salvage*,
Ne veient borde ne maison.
(*Eneas*, 280.)

Par ces focez granz et *sauvages*. (*Artur*, B. N. 337, f° 39b.)

Vers Abilant s'en va, tout le pays *savaedge*,
Il n'aconte a morir valissant d'un formage.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 75.)

— Substantiv., caractère de ce qui est inculte :

J'aime fort les jardins qui sentent le *sauvage*.
(RONS., *Resp. aux inj.*, OEuvr., VII, 113, Blanchemain.)

— Fig., qui fuit le commerce des hommes ; par extens. :

Quant a privé estoient en la chambre umbrage,
De baisier, d'accoler n'estoient pas *sauvaige*.
(*Florent et Octavian*, 7156.)

— Farouche, rebelle :

Fame a autre dit son corage
Qui vers les hommes est *sauvage*.
(*Clef d'amors*, 973.)

— Indiscipliné :

Mout acuse son cuer *sauvage*,
Quant se recorde en sen corage
Dou bel vergier ; mout se demente.
(RENCLUS, *Miserere*, LXI, 1.)

— Anc., étrange, extraordinaire :

Tu aveies un gent pareil,
Proece et sen, qu'est mout *sauvage*
Envers home de ton aage.
(*Thebes*, 6338.)

Quant li reis vit l'oevre e l'utrage
Sachiez que mult li fu *salvage*
Que cil pur nule estutie
Eussent sa terre envaie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 487.)

Or avint... a toute leur host generalment une mervilleuse aventure ; on n'oy onques, je croy, a parler ne recorder de si *sauvage*. (FROISS., *Chron.*, II, 78, Luce.)

Au pardarrain il y avint une aventure asses *sauvage*. (ID., *ib.*, III, 409, 2e réd., Kerv.)

— Rude, pénible :

Lasse ! comme dure destinee
Ay par toy, Fortune *sauvage*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 137.)

— Contraire, adverse :

Et pour ce songe ainsi *sauvage*
Certainement j'ay grant doutance
Que Berthe n'ait quelque nuisance.
(*Mir. de N.-D.*, V, 199.)

**SALVAGEMENT**, mod. sauvagement, adv., d'une manière sauvage :

Habillez *sauvagement*. (*Perceforest*, vol. V, ch. 23.)

Vestu *sauvagement* d'une peau de panthere.
(A. JAMYN, *Œuvr.*, 2e vol., f° 40 r°, éd. 1584.)

La bayoit *sauvagement*
Mainte caverne moussue.
(TAHUREAU, *Poés.*, à Mme Marguerite, f° 40c, éd. 1574.)

Ils vivoient *sauvagement* en campagne. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XIII.)

— Anc., d'une manière étrange, extraordinaire :

Parlé en ont *sauvagement*
Et li estrange et li privé.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 6431, Löseth.)

Sire, si *sauvagement*
Onc parler ne vous vi.
(BRETEL et GRIEVELER, *Jeu parti*, ms. Sienne, *Bibl. Ec. des Ch.*, 4e sér., V, 28.)

Governat *salvagement* son royalme. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 3.)

En croniques de rois de Franche ou ilh parolle des dautez *savagement*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, IV, 358.)

Et les femmes font leurs saings apparoir,
*Sauvagement* ont leur teste attournee.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 236.)

Ne des yeulx *sauvagement* regardant aval ne amont. (L. LELONG, *Le Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 278d.)

— D'une façon champêtre, bocagère :

Les pastouriaux gais et volages
En lor flajolz chansons boscages
Pour resvillier l'esbatement
Disoient moult *sauvagement*.
(*Pastoralet*, 311.)

**SALVATELLE**, s. f., veine de la surface dorsale des doigts et de la main :

Et est appelee en la main destre *salvatelle* ou epatique. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 285.)

*Salvatelle* est la veine du bras procedante de la basilique, entre ce petit doigt et son voisin. (JOUB., *Interpr. des dict. anat.*)

Sera bon de saigner le malade de la veine de la rate, appellee *salvatelle*, qui est en la main gauche, entre les doigts dicts medecin et auriculaire. (OL. DE SERR., VIII, 5.)

**SALVATION**, s. f., t. de procéd., réponse aux objections, aux témoins de la partie adverse :

Pour nous faire monstrer et signifier aucunes excusations, *salvations* et des blasmes qu'il disoit avoir sur lesdiz articles. (1340, A. N. JJ 72, f° 72 v°.)

Et aussi fu maintenu desdits tuteurs se ledit Lotart se voloit aidier de *sauvacions* contre le contredit par eulx mis, oultre raporter les devoit a certain jour, tel qu'il seroit ordonnes du juge. (1381, *Tut. de Hanequin le carpentier*, A. Tournai.)

Pour avoir faictes les *salvacions* contre les lettres que la dicte université avoit impectrees. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail*, Commune, Recepte, A. Orléans.)

Se il vouloit bailler nulz contrediz ou *salvacions* ou contraire. (*Ib.*)

Cf. SALVACION, VII, 297c.

**SALVE**, s. f., honneur rendu à quelqu'un par une décharge simultanée d'armes à feu :

Une *salve*, c'est comme si vous disiez une salutation, laquelle se fait en harquebouzades a la façon des gens de guerre... comme

si vous disiez faire une bienvenue a quelcun... Et notez que jamais telle feste, nommee une *salve*, ne se passe que le jeu ne tourne en pleurs a quelcun, ou a quelques uns : et bien souvent tel en porte les nouvelles en l'autre monde. Et ceste belle invention s'appelle une *salve*. (H. Est., *Nouv. lang. franç. italian.*, I, 370, éd. 1578.)

— Par extens., décharge simultanée d'armes à feu :

Et est croyable que ceux cy, arrivant apres que leurs ennemis ont beu toute la *salve* des flancs et qu'ils ont passé en fossé, qu'aiseement ils peuvent tuer les temeraires et repousser ceux qui seront montez et entrez dans le camp. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 184.)

Il la commença a la canonner ; mais la nau luy rendit bien sa *salve*. (Brant., *Dam. gal.*, 5e disc., Œuvr., IX, 463, Soc. Hist. de Fr.)

**salvé**, s. m., prière à la Sainte Vierge :

Par la main de messire Pierre de Compainne, distributeur en la dicte eglise, pour *salvez*, sequences, nonnes, processions et stations. (1387-1388, *Compt. de la fabrique de Saint-Pierre*, G 1559, f° 83 v°, A. Aube.)

**salvegarde**, mod. sauvegarde, s. f., action de garantir la vie, la liberté, les biens de quelqu'un :

Li mueble a celle fille soient mis en *salve garde*. (1232, dans *Dict. gén.*)

Estans en ladicte cité de Metz, apres leurs entree en ycelle, en la tuition, protection et *salvegarde* de ladicte cité comme autres residans en ycelle. (1465, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10027, f° 89 r°.)

Qu'il ly meteroient hors de la *salve garde* et protection de la cité. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1468.)

— Anc., placard aux armes de celui qui accordait la sauvegarde :

A Jehan Segart, pour ung blason de *sauvegarde* armoyé des armes du prince de Parme, pour attachier a ladite cense de le Geulle. (1582, *Exéc. test. d'Helene Bousin*, A. Tournai.)

**salveor**, mod. sauveur, s. m., celui par qui on est sauvé :

Li un pendirent a destre
Li autre a senestre
En mi li *Sauveur*.
(*Deu le omnipotent*, str. 46d, Suchier, *Reimpredigt*, p. 91.)

Tu ies Deus, li miens *salverre*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXIV, 4.)

La meie aneme s'esleecerat el Seignur e deliterat sur sun *salvedur*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, XXXIV, 10.)

Del lin Davi fu nez nostre *Salvaire*,
Senz mere fu el ciel, e en teire senz paire.
(Guichard de Beaulieu, *Sermon*, p. 20.)

Ou les anges vait li *Sauverres*.
(Wace, *Pass. J.-C.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 77b.)

Que li *Saviere* seit mes fis.
(Id., *Vita B. M. Virg.*, p. 43.)

Dex li *saveres*.
(*Aiol*, 499.)

Mis fundemenz, e ma fortelesce, mis *salveres*. (*Rois*, p. 205.)

Damedeu Pere, vos *Saiavor* divin,
Le jor feistes, et la nuit del serin.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCCXXXIII, 6.)

En icesta char meima te veirai je qui es li mens Des e li mens *Souveires*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 75c, Auracher.)

Si nos sommes perfeitement jugiet, poons atendre seurement lo *salvaor* Jhesu Crist nostre signor. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 17, 16.)

Li *sauveres*. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, f° 7 r°.)

Il est fiz Deu, del tut criere
D'umaine lignee e *savere*.
(*Evang. de Nicod.*, 1620.)

Mon *saveor*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 6 v°.)

Enci s'apparuit li *Saveires* del monde a Joseph. (*Ib.*, f° 14 r°.)

Chou nous mostre nostre *Salveres*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 46.)

Toi qui es *sauveres* de toute genz feel. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 11 v°.)

*S. Savour*. (1260, Saint-Sauveur, A. Moselle.)

*Salvour*. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 1 v°.)

*Sauvoor*. (Avr. 1291, *Ch. du vicomte de Bayeux*, Chap. de Bayeux, A. Calvados.)

*Sauvoour*. (1313, *Cart. de Saint Sauveur*, f° 96, A. Manche.)

*Salvoour*. (1319, *ib.*, f° 42a.)

*Sauvoor*. (1321, *ib.*, f° 48b.)

Je me esjoirai en ton *Savour*. (*Psaut. de Metz*, IX, 15.)

Lo *savaor* de tot le monde.
(*Les .xv. joies N.-D.*, ms. Troyes.)

Oïes de Baudewin, le noble ferreour,
Qu'encontre le lyon, au noble *sauveour*,
En aloit aspreement pour commenchier estour.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 113.)

Dieu vous soit *souvere*.
(*Livre des morts*, ms. Tournai 229.)

Car de bien faire tu es large
A l'homme juste, o vrai *Saulveur*.
(Cl. Marot, *Psaum.*, V, Œuvr., IV, 75, Jannet.)

— *Le Saint Salveor*, la Fête-Dieu :

*Saint Salvor*. (Mars 1237, Chap. cath. Metz, maisonnerie, A. Moselle.)

Et a l'entree les bourgoys luy mirent un ciel sur la teste comme on a a la *Sainct Sauveur* a porter Nostre Seigneur. (1438, *Journ. d'un bourg. de Paris*, p. 336, Tuetey.)

Et furent les rues parees comme a la *Sainct Sauveor*. (1444, *Ib.*, p. 372.)

**salver**, mod. sauver, v. — A., faire échapper (qqu'un) à la mort, à la ruine :

O ne pueent home *salver*,
Guarantir vie ne tenser.
(*Eneas*, 6361.)

De .cm. Turs m'*avez savé* la vie.
(*Alisc.*, 2111.)

Sire, depriez notre dame
Qu'elle vous vueille vostre femme
*Sauver* lui et sa porteure.
(*Mir. de N.-D.*, II, 299.)

Sire, qui tout puet vous *saut*
Et veulle croitre vostre honnour !
(*Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 35.)

Mais, ayant fait le coup, qui te garantira ?
Dieu m'a conduict icy, Dieu me *salevera*.
(1584, *Tormens de Baltazar Gerard*, Var. hist. et litt., II, 63.)

— Par extens. :

Que si la ville etoit prise, il leur feroit *sauver* la vie pourvu qu'ils se rendissent dans la maison des Palats. (*Somm. descr. du pais de Bigorre*, I, 20.)

— *Dieu te salt*, formule de salutation ou de souhait :

Mais or que lor valt ?
Nient, si *Deus me salt !*
Tot sunt transvasé.
(*Grant mal fist Adam*, str. 62d, Suchier, *Reimpredigt*, p. 32.)

Deu vus *save*, emperur ! ly messager ad dist.
(*Boeve de Haumtone*, 79, Stimming.)

Cil Damedex qui maint en paradis,
Il *saut* et gart le roi de Saint Denis.
(*Aym. de Narb.*, 705.)

Archidyaque, Dieu te *sault*.
(*Myst. de S. Bern. de Menth.*, 2742.)

Marie, Dieu te *sault*, Marie.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 48.)

— Réfl., s'échapper précipitamment :

Il se jetta dedans la riviere du Tybre et *se sauva* a la nage jusques a l'autre rive. (Amyot, *Vies*, Public., 32.)

— *Se salve qui peut*, exclamation pour avertir de se sauver :

*Saulve soy qui peult*. (Gerson, *Har. au roy Ch. VI*, p. 17.)

Puys, comme desesperé, descendit en la ville, disant a hault cry : « Tout est perdu, *se sauve qui pourra !* » (1419, *Chron. de S. Denis*, à la suite de J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, t. III, p. 223.)

— Substantiv. :

C'estoit a *se saulve qui peult*. (Carloix, *Mém.*, V, 25.)

— A., *salver de*, faire échapper à ce qu'on a à craindre de :

Quelques Troyens, s'*estant sauvez de* l'espee, l'embarquerent sur des vaisseaulz qu'ilz trouverent d'aventure au port. (Amyot, *Vies*, Rom., 1.)

En quoi faisant, il *sauva* la ville *d'*estre saccagee. (Id., *ib.*, Flamin. et Philop., 6.)

Pour se *sauver de* continuelles et curieuses recherches qu'on faisoit de luy. (Mont., I, 23, p. 71, éd. 1595.)

— Partic., faire échapper à la mort éternelle, à la damnation :

*Salvar* te ving, num receubist.
(*Pass.*, 68.)

Puis icel tens que Deus nus vint *salver*.
(*Alex.*, xie s., str. 3a.)

Par cel saint cors *sunt* lur anames *salvedes.*
(*Ib.*, str. 121c.)

El nom Jhesu qui tout a a *salver.*
(*Garin le Loh.*, 1re chans., XIV.)

Por *salver* la gent.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans, fo 1 vo.)

Quarante jurs juna pur son poeple *salver.*
(*Boeve de Haumtone*, 2412, Stimming.)

Cist est cil ki le povre lievet fors del brau, et ki *salvet* et les hommes et les beestes. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 54, 33.)

Qu'il debouterent nostre signor quant il vint pour eulx *salver.* (*Bestiaire*, ms. Montpellier 437, fo 212 vo.)

— Réfl., faire son salut éternel :

Hé, las ! se nus *se* doit *sauver* dotans...
(CONON DE BETH., *Chans.*, V, 2, 6.)

— A., aider, secourir :

Si *salvarai* ieo cist meon fradre Karlo... si cum om par dreit son fradra *salvar* dift. (*Serm. de Strasb.*, I, 2.)

— Faire échapper (qque chose) à la destruction, à la rapacité, etc. :

Quant a ses biens, ses amis en destournerent et *sauverent* une bonne partie. (AMYOT, *Vies*, Them., 48.)

— Conserver intact :

Li nons devroit les esveillier
Le non devroient il *sauver*
Et deça mer et dela mer.
(GUIOT, *Bible*, 1811.)

Por son droit et l'autrui *saver.* (1267, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, fo 190a.)

Et ce bos devant dit li vendeur devant dit li doivent *sauver* et warandir, et conduire de toutes coses ki de par aus sunt meutes et poroient mouvoir. (Mai 1276, *C'est Rogier Warison*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

Pour cescun *sauver* sen droit. (7 fév. 1343, *Jugement Jehan le Monnier le joeune*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

— Réserver, excepter :

Mais se celui qui fait homage si comme est dessus dit ou chief seignor, a fait avant ligece ou homage a homme ou a feme qui ne seit home dou chief seignor, il le deit *sauver* a l'homage faire, por ce que nul qui est home d'autrui ne peut apres faire homage a autre, se il ne *sauve* son premier seignor. (*Ass. de Jerus.*, CXCV, Hist. des Crois.)

— Épargner :

Se peut il faire que Joachim, pour *sauver* la despense, veulle marier sa fille unique a un viellard contrefaict. (LARIVEY, *Le Morfondu*, I, 2.)

— Réfuter :

Justice le vouldra confondre
Mes par beaulx poins je puis respondre
Et *sauver* ses raisons le cours.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2435.)

— T. de chasse, voir (la perdrix) tomber et remettre :

Les perdrix, entendans apres elles le bruit des sonnettes, ont fait un grand effort : toutesfois elles n'ont sceu tant faire que le real ne les *ait sauvees* dans un fonds, ou estans arrivez, nous les avons reparties si a propos que une a une, l'oyseau tenant toujours amont sur nostre teste, nous en avons tué six. (DESPARRON, *Confer. des fauconn.*, p. 9.)

**SAMARITAIN**, s. m., membre d'une certaine secte juive :

Et au *samarithan* aporta vin et oile.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, fo 130 vo; Wilmotte, *Rapport.*)

**SAMBEDI**, mod. samedi, s. m., septième jour de la semaine, consacré au repos chez les Juifs :

Cele (Venus) out le vendresdi ;
Saturnus *samadi.*
(PH. DE THAUN, *Comput*, 473.)

*Samadi.*
(*S. Brandan*, 405.)

Par la feste dou *semadi.*
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, fo 71b.)

Li queiz, venant lo mal del cors, meisme ja avesprissant lo tressaint *sethmedi* de la Paske, fut mors. (*Dial. S. Greg.*, p. 47.)

*Samadi.*
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, fo 24c.)

.I. *sambedi* a soir lors fu joianz et liez.
(*Prise de Jerus.*, B. N. 1374, fo 78 ro.)

*Semmedi.* (1259, N.-D. de Chartres, c. 63, A. Eure-et-Loir.)

*Semmedi.* (1262, *Bans s. les drap. de Douai*, fo 13 ro, A. Douai.)

En l'an de l'Incarnation Jhesu Crist .M. .CC. et .LXIII., le *semmedi* devant le jour de le Maselaine, el mois de fenerec. (Juillet 1263, *C'est Willemme Judas*, chirogr., A. Tournai.)

Le *sanbaidi.* (1263, *Ch. des compt. de Dole*, C 116, A. Doubs.)

*Semadi.* (1266, *ib.*, B 260.)

*Semadi.* (1273, la Madeleine, A. Loiret.)

*Semadi.* (Samedi av. S. Mich. 1275, *Lett. du garde du sceau de Nevers*, A. Nièvre.)

*Semmedi.* (1290, *Offic. de la cour de Verd.*, A. Meuse.)

*Sambaidi.* (18 fév. 1290, *Dép. fait. par la comm. de Besançon*, reg. 1, A. Besançon.)

Le *semadi.* (1295, liasse 1, no 17, A. Saint-Quentin.)

C'est assavoir .II. mecrediz .I. *sambadi* ou .II. *sambadiz* et .I. mercredi. (Fin du XIIIe s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, fo 28 ro.)

Le *semedi* devant mi quaremme. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1248, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, fo 59a.)

*Sanbadi, sambadi.* (*Serm.*, ms. Metz 262, fo 11c.)

*Sambedi.* (*Ib.*, 11d.)

Le *somadi* apres la feste de seincte Luce. (14 déc. 1314, *Donat.*, A. Montjeu.)

*Semadi.* (1322, *Acte passé à Chinon*, A. Maine-et-Loire.)

Le lundi, le macredi, le vanredi et le *sepmadi.* (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 86, J. d'Arbaumont.)

*Semmaidi.* (1344, A. N. JJ 75, fo 92 ro.)

*Sabmedi.* (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, Vat. Chr. 538, fo 7c.)

Le *semadi* apres les brandons. (1351, *Lett. du garde du sceau de la prév. de Bourges*, E 134, A. Cher.)

Venredi et *sebmadi* apres saint Andrieu. (1354, *Compte de Geoffroy de Blaisy*, B 1398, A. Côte-d'Or.)

Le *sambadi* apres la feste de la purificacion Nostre Dame l'an mil .CCC. septante cinq. (*Lett. de Philippe le Hardi*, châtellenie de Sceaux, B 1329, A. Côte-d'Or.)

L'an mil .CCC. quatre vins et cinq, le *sambadi* apres la feste Diex, qu'il fut le .III[e]. jour de juing. (*Procès-verbal d'exercice du droit de gîte*, Abbaye de S.-Jean d'Autun, A. Saône-et-Loire.)

Tous les *sanbedis* de l'annee. (*Off. claust. de Saint-Oyan*, 1.)

Ce fut un *semedi.*
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1367.)

*Semedy.* (1405, 1re *Coll. des lois*, no 142, fo 35, A. Fribourg.)

*Sabmedi.* (1416, *Test. d'Anne dauph.*, cesse *de For.*, A. N. P 1370, pièce 1895.)

Le jour de *sabmedis.* (21 oct. 1431, *Reg. aux publicacions*, De non hayonner en le rue Nostre Dame, A. Tournai.)

*Sabmady.* (1435, *Est. de S. J. de Jerus.*, fo 12b, A. Haute-Garonne.)

*Sabmadi.* (*Ib.*, fo 166.)

*Sapmedy.* (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fo 8 vo ; II, 31, Soc. Hist. de Fr.)

**SAMEDI**, mod., v. SAMBEDI.

**SAMOIREAU**, s. m., cépage noir des environs de Sens :

*Samoireau.* A great black grape which yeeldeth very harsh wine. (COTGR.)

**SAN BENITO**, s. m., casaque jaune que revêtaient, en Espagne, au moment du supplice, les gens condamnés par l'Inquisition :

Avec des *santbenis* peints de diables. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, IV, 17.)

*Sanbanile.* A sleevlesse yelow coat, or gowne painted all over with representations of devills, and put upon such as are found guilty by th' Inquisition. (COTGR.) Impr., *saubanite.*

**SANC**, mod. sang, s. m., liquide qui, circulant dans les diverses parties du corps, y entretient la vie :

... Son *sang* et soa carn.
(*Pass.*, 386.)

... Lo *s(c)ant* vet espandant.
(*Ep. de S. Est.*, Xb.)

*Senc.* (*S. Graal*, ms. Tours 915, fo 6c.)

*Sainc.* (1241, *Ch. de Robert*, A. Liège.)

*Saungk.* (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 233.)

*Saunk.* (*Ib.*)

— Par extens. :

Lais est et tains del *sanc* des rois,
Qu'il s'en est hui baignies en trois.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 94[b].)

Au porche d'icely temple y eut telle meslee et telle guerre et occision de chrestiens et payens que les chevaulx estoient an *sang* jusques aux genoulx. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 78[c], an 1532.)

— Part., en parlant du sang que Jésus-Christ a répandu pour la rédemption des hommes :

Ki nus raens[t] de sun *sanc* precius.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 14[b].)

C'est li *sangz* et la chars Jhesucrist. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 303 v°.)

— Fig., en parlant de divers états de l'âme qui semblent correspondre à divers états de la circulation du sang :

Qant Charlemaine ot Naimon escouté,
De mautalant a tout le *sanc* mué.
(*Aymeri de Narbonne*, 232, var.)

Au prestre mua tous li *sans*.
(RENAUT, *Lai d'Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 556, 45.)

Quant la jeune meuniere ouit qu'on trouveroit bien remede a son fait, le *sang* lui commença a revenir. (*Cent nouv.*, III.)

— *Un sanc bouillant*, un homme vif, impétueux :

Ce fut une petite bataille de jeunes *sangs bouillants*. (PALMA CAYET, *Chron. nov.*, p. 673.)

— *A sanc rassis*, avec calme, tranquillement :

... Nous ne fuierons
Tant qu'a li parler vous ferons
*A sanc rassis*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 356.)

Je vous feisse *a sanc rassis*
Boire de bon vin.
(*Ib.*, II, 241.)

— *Avoir du sanc aux ongles*, être énergique :

Elle tinst la main a ce que les princes du sang fussent retenus en bride, nommement ceux qui *avoyent* (comme on dit vulgairement) *du sang aux ongles*, ou qui pouvoyent par bon et solide conseil empescher ses deliberations. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 27, éd. 1579.)

— *Le sanc innocent*, l'innocent :

E le *sanc* nien nuisant damnerunt. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XCIII, 21.)

Lou *sanc innocent* et senz pechieit il condempnoient. (*Psaut. de Metz*, XCIII, 21.)

— *Homme de sanc*, homme sanguinaire :

*Hume de sans* e tricheur. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, V, 7.)

Od *humes des sancs*. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambridge, XXV, 9.)

Les *homes de sanc* et pleins de pechieiz. (*Psaut. de Metz*, XXV, 9.)

— Meurtre :

Que ço li freit en cest champ pur le *sanc* Naboth e de ses fiz. (*Rois*, p. 378.)

E recorda lor del *sanc* de Johan lor frere. (*Machab.*, I, 9, 38.)

E vengerent le *sanc* de lor frere. (*Ib.*, 42.)

— Plaie avec effusion de sang :

Lequel Denis en desobeissant se feust rasqueux du dit lieutenant et ycelluy lieutenant eust feru par .II. ou .III. fois et li eust fait *sang*. (Mai 1389, *Sentence du bailli d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 245 v°, A. Loiret.)

Li .XV. sols de Bertrand La Babe pour un *sang* fait a Jehan d'Ambly le reçovatour. (1398-1401, B 1044, A. Meuse.)

Et en la gectant actaigny du fer par le genoul ledit Renard auquel il fist *sang*. (Déc. 1414, A. N. JJ 176, pièce 384.)

En concluant contre icellui de Sasseville que s'il confessoit les injures, bastures, navreures et *sang* fait... (1445, *Cart. de Lagny*, B. N. l. 9902, f° 43.)

— *A feu et a sanc*, en brûlant et en tuant sans pitié :

Quant a vous, Tyriens, d'une eternelle haine.
Suivez *a sang et feu* ceste race inhumaine.
(JOD., *Didon*, V.)

— Par extens., race, au point de vue des liens de parenté, de famille :

Quelconque personne soit du *sang* ou lignage royal ou d'autre. (1368, *Ord.*, V, 113.)

Myolans est moult noble *saing*
Et parti de moult hault hostel,
Mais que le principal chatel
Soit bon.
(*Myst. de S. Bern.*, 310.)

Comme il appartenoit a sa vertu et au noble *sang* dont elle estoit issue. (AMYOT, *Vies*, Caton d'Utique, 9.)

— *Le sanc de France*, les princes de la famille royale de France, et les grands seigneurs alliés à cette famille :

A son costé dextre estoit tout le *sang de France*, c'est assavoir tous les grans seigneurs de France, comme Anjou, Berry, Bourgogne. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431.)

— Prov., *bon sanc ne peut faillir*, le naturel des parents passe avec le sang chez leurs descendants :

*Boins sans ne poet falir*, ades se monterra.
(*Baud. de Seb.*, IX, 411.)

— *Sanc roial*, le Saint-Graal :

Lancelot du Lac, le *Sang roial*, l'Arbre de batayle. (*Titre*, dans *Déb. des hér. d'armes*, déb. angl., § 182.)

**SANC DE DRAGON**, mod. sang de dragon et sang-dragon, s. m., plante à nervures rouges, qui est une espèce de patience à racine astringente ; résine rouge employée comme astringent :

*Sanc de dragon*... Aucuns dient que c'est le jus d'une herbe, mais ce n'est pas vray, car c'est la gomme d'un arbre qui croist en Inde et en Perse et l'appelle l'en *sanc de dragon* pour ce qu'elle ressemble a sanc de dragon. (*Le Grant Herbier*, n° 417, Camus.)

Prenez de l'eaue rose fine et *sang du dragon*. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 25 r°.)

**SANC FROIT** ou **FROIT SANC**, mod. sang-froid, s. m., possession de soi-même en présence de ce qui peut irriter, exalter, troubler, etc. :

Item, qui occist autre de *froid sanc*. (BOUTEILL., *Somme rur.*, 2[e] p., f° 67[b], éd. 1486.)

C'est ung propos deliberé et de *froit sang*. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 161, Soc. Hist. de Fr.)

Lesquels furent par eux et de *froid sang* meurtris. (J. MOLINET, *Chron.*, LVII.)

Exerçans de *froid sang* des cruautez enormes.
(BERTAUT, *Œuvr.*, p. 128, éd. 1633.)

Avec plusieurs aultres qu'ils massacrerent de *froid sang*. (*Journ. de Fr. de Boispitard*, ap. Ch. Liard, *Domfront, son siège*, p. 121.)

**SANCTIFICATEUR**, s. m., celui qui sanctifie :

C'estoit un signe dont Israel devoit cognoistre que Dieu est *sanctificateur*. (CALV., *Instit. chrest.*, p. 295.)

**SANCTIFICATION**, s. f., action de sanctifier :

Esdrece tei, Sire, el tuen repos, tu es l'arche de la tue *sanctificaciun*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxford, CXXXI, 8.)

La confession fu *sanctificassion* de celui peuple. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 133 v°.)

Pour quoy fu il donc baptiziez,
Quant de *santtifficacion*
N'avoit a faire par raison
Ne de baptesme ?
(*Mir. de N.-D.*, III, 231.)

L'ancien français employait aussi une forme demi-populaire, *saintificacion :*

Il emmena els el mont de la sue *saintificaciun*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxford, LXXVI, 59.)

La *saintificaciun* del baptesme.
(*De S. Johan*, B. N. 19525, f° 33 r°.)

Vous tous, justes, esjoyssies vous en le seignor et vous confortes en la memoire de sa *saintefication*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 117 r°.)

Cf. VII, 303[b].

**SANCTIFIER**, v. a., rendre saint ; révérer comme saint :

De pan et vin *sanctificat*.
(*Pass.*, 97.)

*Sanctifiez* le jour du sabat. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 119[a], éd. 1486.)

L'ancien français employait de préférence la forme à demi populaire *saintefier :*

E amena eals a sun *saintefied* terme. (*Liv. des Psaum.*, LXXVII, 54.) Var., *seintified*.

Com ses eust portes Elioxe m'amie,
Dont l'arme ait Damedes qui tot bien *saintefie*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 3016.)

*Saintefied* vestement. (*Rois*, p. 84.)

Le baptestire *fu* sacrez,
*Santefiez* e aprestez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6839.)

*Fu saintefiié* par ses bonnes ouevres. (*Serm. du* XIII^e *s.*, ms. Cassin, f° 98^b.)

Li toens nons *soit seintefiez*. (*Pater*, B. N. l. 4799, Bullet. A. T., 1880, p. 39.)

*Seit saintifié*. (*Orat. dom.*, B. N. 1315, f° 123.)

Unes bulles *sainctiffiees*.
(*Grisel.*, Vat. Chr. 1514, f° 107^b.)

Il nous venist miex que cel saint n'*eust* onques *esté saintefié*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1988.)

Liquels corps de li *saintefia* par la grasce de Dieu. (Froiss., *Chron.*, VI, 171, Luce.)

... Il *fut sainctifiez*
De Dieu...
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 244.)

Se *sainctifier*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 119^a, éd. 1486.)

*Sainctifier*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 16 v°, éd. 1553.)

**Sanction**, s. f., anc., loi :

L'empereur respondit ainsi : Je ne me eslieve pas contre les *sanctions* ou ordonnances ecclesiastiques, ne si ne vueil point iniquement entrer es sainctz lieux. (*Mir. histor. de France*, f° 11 v°, éd. 1516.)

— Partic., règle monastique, observance :

Et pareillement manda le dit Odilon par tous les monasteres de sa *sancxion*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XXV, 105, éd. 1531.)

Cf. VII, 303^c.

**Sanctuaire**, s. m., lieu le plus saint d'un temple, d'une église, interdit aux profanes :

La fud e out ested li tabernacles e li *sanctuaries* Deu. (*Rois*, p. 2.)

Sanctuarium, *sanctuaire*, chose sainte, ou lieu ou elle est mise ou portee. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 13032.)

L'ancien français employait de préférence la forme demi-populaire *saintuaire* :

Desque je vienge al *saintuarie* Deu. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXII, 17.)

*Saintuaire*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, LXXII, 17.)

Tu e li tuens lignages servireit devant mei en mun *saintuairie*. (*Rois*, p. 9.)

O t'en is tost del *seintuarie* e ne l'aies en despit, kar cist afaires ne te revertirad pas a hunur. (*Ib.*, 392.)

Tu ies pierre de *saintuaire*
Ki entor soi luist et esclaire.
(Renclus, *Carité*, LVIII, 11.)

— *Homme de saintuaire*, homme libre qui s'était fait serf d'un sanctuaire, d'une église :

Se hons de *saintuaire* vient a Charmes et welle faire remenance en la ville. (1269, Charmes, 8, A. Meurthe.)

Cf. Saintuaire 2, t. VII, p. 292^a.

**Sanctus**, s. m., partie de la messe qui suit la préface et précède le canon :

Apries le *Sanctus* de le premiere messe en quaresme. (*Régle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 17 r°.)

Cf. VII, 304^a.

**Sandale**, s. f., chaussure faite d'une simple semelle retenue par des cordons qui s'attachent au-dessus du pied :

Mist *sandailes* en ses piez. (*Bible*, B. N. 899, f° 206^d.)

Si vestirent a Joseph tous les vestimenz, le[s] *sandales* premierement... (*Queste du S. Graal*, B. N. 12582, f° 11 v°.)

Scandalum, *sçandalle*, souliers d'esvesque. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7692, f° 41 r°.)

Sandalium, *sandales*, c'est solers d'evesque quant il celebre... ou soler a cordelier. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 13032.)

— Sorte de couverture :

Sandalium. *Sandales*, c'est une maniere de couverture de chevaux de nobles ou de quoy l'on cœuvre les plaies ou les corps des mors. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 13032.)

**Sandaraque**, s. m., sulfure rouge d'arsenic :

*Sandarac*. The best red arsenick or orpine. (Cotgr.)

*Sandarache*. (Id.)

— Gomme résineuse en poudre :

*Sandarac* des Arabes. Gum of juniper, or of cypres. (Cotgr.)

**Sang-de-dragon**, mod., v. Sanc de dragon. — **Sang-froid**, mod., v. Sanc froit.

**Sangiac**, s. m., gouverneur d'une des principales subdivisions de provinces en Turquie :

Le Grand Seigneur... luy envoya un de ses *sancgias*, qui apporta toute oubliance et pardon a Dragut. (Brant., *Gr. capit. estrang.*, Œuvr., II, 54.)

**Sanglade**, s. f., coup de sangle :

Jamais ne puissiez vous fianter, que a *sanglades* d'estrivieres. (Rab., *Tiers livre*, prol., éd. 1552.)

**Sanglant**, adj., où il y a du sang répandu :

E jo ferrai e mil cols e .VII. cenz.
De Durendal verrez l'acier *sanglent*.
(*Rol.*, 1078, Stengel.)

Tot li a fait le vis *sainglent*.
(*Parton.*, 3273.)

Les dras *sanglenz* en son lit voit.
(Chrest., *Lancelot*, 4766, var. du ms. Vat. Chr. 1725, f° 21^a.)

Lor primes la reine vit,
Et au l'un et au l'autre lit
Les dras *sanglanz*.
(*Id.*, 4795.)

Por laveir et por forbir ses *sanglantes* plaies. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 73, 24.)

*Sanglante* sa maisele, tote est descevelee.
(*De S. Alexis*, 999.)

— Épithète injurieuse :

Passez avant, frere Gaultier,
Vous arez *sanglante* sepmaine.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 10841.)

Es tu gens d'honneur et de nom,
*Sanglant* bedeau ?
(Id., *ib.*, 19404.)

Oublyez la riviere d'Oise
Et retournez a la cervoise
De quoy vous estes tous nourriz,
*Senglans*, puans, mezeaulx porriz.
(J. Chartier, *Response a la Ballade des Anglois*, dans *Chron. de Charl. VII*, II, 30.)

— Anc., en parlant de personnes, sanguinaire :

Il plaint un roi *sanglant*.
(Aub., *Trag.*, II.)

Ce sont ces fols, dangereux, bisarres, mauvais, malicieux, cruels, *sanglants* et ombrageux, qui frappent, tourmentent, tuent. (Brant., *Des Dames*, Œuvr., IX, 5, Lalanne.)

— Substantiv. :

Ce *sanglant* des la nuict estouffa dans son sang.
(Aub., *Trag.*, VI.)

Cf. VII, 305^a.

**Sangle, Sangler**, mod., v. Cengle, Cengler. — **Sanglier**, mod., v. Sengler.

**Sanglon**, s. m., petite sangle :

Les femmes ençaintes ou que ne peuvent avoir enfans, on les sçaint de ce *sanglon*. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 38.)

**Sanglot, Sangloter**, mod., v. Senglot, Sengloter. — **Sangsue**, mod., v. Sansue.

**Sanguificatif**, adj., qui produit, qui forme le sang :

Vertu *sanguificative*. (*Practique de P. Bocellin*, f° 8 v°.)

La vertu digestive et *sanguificative* du foye. (Paré, XXII, 7.)

**Sanguification**, s. f., formation du sang :

Le foye est la premiere officine ou boutique de *sanguification*. (J. Canappe, *Tables anat.*, f° 13 v°, éd. 1554.)

**Sanguifier**, v. — N., produire du sang :

Les eaux de Pougues sont fort utiles a l'hydropisie, qui procede d'obstruction du foye, de la rate, ou autres parties naturelles, parce qu'elles desopilent les entrailles, faisant evacuation des humeurs qui suffoquent la chaleur naturelle du foye et l'empeschent de *sanguifier*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 183.)

— A., convertir en sang :

Ilz desistent de toutes aultres estudes et neguoces pour vous lire, vous entendre, vous sçavoir, vous *sanguifier* et incentricquer es profonds ventricules de leurs cerveaulx. (Rab., *Quart liv.*, LI, éd. 1552.)

**SANGUIFIQUE**, adj., qui produit du sang :

J'entens erreur de la vertu assimilative immediatement : car l'erreur de la digestive et *sanguifique* du foye en peut estre cause mediatement. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 428, éd. 1598.)

**SANGUIN**, adj., qui a rapport au sang :

Pustules *sanguines*. (PARÉ, *Introd.*, 6.)

— Anc., saignant :

Mais gardez que par inconstance
Ne mengez cher crue ne *sanguine*.
(*Mist. du Viel Test.*, 6284.)

— Fig. :

De suer le suour *sanguine*.
(RENCLUS, *Carité*, LXXXIX, 10.)

— En qui prédomine le sang :

Complexion *sanguine*. (BRUNET LATIN, p. 106.)

— Par extens. :

Zelland regarde sa fille en la face et voit que elle n'estoit pas si *sanguine* comme les autres fois, ains avoit le visage appaly. (*Perceforest*, vol. III, ch. 48.)

— Substantiv. :

Li *sanguins*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, fᵒ 32 vᵒ.)

— Qui tient, qui touche aux liens du sang :

Item soubz ceste protestacion, dit ledit opposant et deffendeur, que a la depposition de Haignon Labbé, fille de Jehan, produicte comme tesmoing en ceste partie, ne debvez, nosdis seigneurs, prendre, ne avoir quelque regard, mais la regecter comme trop suspecte et favourable, par ce que par le proppos meismes de ladicte impetrante seroit et est sa proppre fille, au moyen de quoy est bien cler que ceste matiere presente seroit et est a ladicte Haignon trop *sanguinne*, pour raison de l'amour et consanguinité naturelle, qui est maternelle et fillialle entre ladicte impetrante et ladicte Haignon. (XVᵉ siècle, *Reproches Joachim le Roy, opposant et deffendeur, contre Jehanne Carpentier, femme de Jehan Labbé, impetrante de commission de purge*, parchemin, prévoté, A. Tournai.)

Cf. SANGUIN, VII, 308ᵃ, article auquel on ajoutera comme plus ancien exemple :

*Sanguines* gutes.
(*Lapid. de Marbode*, 618.)

**SANGUINAIRE**, adj., qui aime à répandre le sang :

Les quirites entretant accoustumez vivre de rapines l'appelloient *sanguinaire* et qu'il n'estoit pas digne de offrir a Dieu, qui estoit coulpable de tant d'occisions. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XXVI, 22, éd. 1531.)

— Anc., de sang :

Les venins chauds sont cause de mort, a raison qu'ils dissipent la chaleur naturelle, et enflamment la masse *sanguinaire*. (PARÉ, IX, 24.)

Toute la masse *sanguinaire* corrompue. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, V.)

— S. f., nom vulgaire de plusieurs plantes, le polygonum aviculaire, le géranium sanguiné, le plantain coronope, etc. :

Il en est de .II. manieres, l'une est appellee *sanguinaire* pour ce qu'elle fait saignier et l'autre pour ce qu'elle estanche le sanc. (*Le grant Herbier*, nᵒ 416, Camus.)

**SANGUINAIREMENT**, adv., d'une manière sanguinaire :

Les troubles, tant de fois et tant *sanguinairement* renouvelez. (BOYVIN DU VILLARS, *Instr. sur les aff. d'estat.*)

N'y ayant plus moyen qu'ils se puissent confier en une foy et une parolle tant laschement et si *sanguinairement* enfrainte et brisee. (SULLY, *Œcon. roy.*, VI.)

**SANGUINE**, s. f., hématite, minerai de fer ; pierre précieuse, couleur de sang :

Il y a une autre espece de *sanguine* qui est fort dure. (PALISSY, p. 351, ap. Littré.)

— Adjectiv. :

Frotez la pierre *sanguine*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, fᵒ 28 vᵒ, cité par le *Dict. gén.*)

Cf. VII, 308ᵇ.

**SANGUINOLENT**, adj., où apparaît du sang :

Flux *sanguinolent*. (*Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, fᵒ 17 rᵒ, cité par le *Dict. gén.*)

(Une fontaine) qui se convertit en sang, ce que esprouva une femme qui en lava son visage, et monstra a plusieurs qu'il estoit tout *sanguinolent*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, fᵒ 122ᵈ, éd. 1531.)

Couleurs *sanguinolentes*. (PARÉ, IV, ch. supplém.)

Et receurent le sang dans la coupe, lequel ils meslerent de vin et eaue et beurent tous de ce bruvage *sanguinolent*. (SALIAT, *Herod.*, III, fᵒ 67 vᵒ.)

— Anc., sanglant :

Laquelle valee est encoire aujourd'huy nommee par tous les habitants du lieu la valee *sanguinolente* a la cause de celle tres piteuse desconfiture qui fut faicte en la place devant dicte. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 379, L. de Montille.)

La cruelle et *sanguinolente* journee de Ravenne. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XIII.)

— Sanguinaire :

La royne sa femme, laquelle toutefois qu'elle fust ainsi *sanguinolente*, fonda plusieurs abbayes, eglises et maisons pitoyables. (THEVET, *Cosmogr.*, XV, 14.)

**SANHEDRIN**, s. m., tribunal des Juifs ; par erreur, Talmud :

... Lequel confessa plusieurs propositions malheureuses, absurdes et abominables tirez du livre nommé *senedrin*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 247, éd. 1573.)

**SANICLE**, s. f. et anc. m., plante ombellifère astringente :

L'ermites prent *sanicle*, .I. herbe verdoiant.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1980.)

Saniculum, *sanicle*. (*Gloss. lat.-fr.*, Harl. 978, fᵒ 26ᵃ.)

— Prov. :

**Qui a du bugle et du *sanicle*,**
**Fait au chirurgien la nique.**

So great is the vertue and opperation of this herb in the closing and curing of wounds. (COTGR.)

**SANIE**, s. f., matière purulente :

Pour drancle de *sainnie*, metes sus fuelles de colet et drap de canvene moilliet en iaue. (XIIIᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 261.)

Si sang ou *sanie* apparoist aux egestions du malade. (J. GOEUROT, *Entret. de vie*, fᵒ 50 rᵒ.)

**SANIEUX**, adj., qui contient de la sanie :

L'emplastre que nous metons es plaies *sanieuses*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 932.)

Plaies *saniouses*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, fᵒ 18ᵇ.)

**SANS**, prép.

Cf. SANS 1, t. VII, p. 309ᶜ.

**SANSONNET**, s. m., étourneau commun :

Le bon vieillard apres moy travailloit,
Et a la lampe assez tard me veilloit,
Ainsi que font leurs *sansonnetz* ou pyes
Aupres du feu bergeres accroupies.
(CL. MAROT, *Egl. au roi*, OEuvr., I, 41, Jannet.)

**SANSUE**, mod. sangsue, s. f., annélide de la famille des hirudinées, employé en médecine pour pratiquer la saignée capillaire :

*Sansue* trait le sanc quant se tient a car nue.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 1575.)

Irudo, inis, *sansue*. (*Gloss. du XIIᵉ s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 328.)

Cum *sangsue* sang.
(*S. Edward le conf.*, 179.)

*Sansue*.
(*Ib.*, 4304.)

*Sansuce*. (*Jard. de santé*, p. 39.)

*Sangsugue*. (*Ib.*, p. 55.)

*Censue*. (BOAYSTUAU, *Theat. du monde*, II.)

**SANTAL**, s. m., substance ligneuse, d'odeur aromatique :

Poudre de coral, *sandaulx*, poudre de calamité. (PARÉ, XI, 15.)

Le *santal* moschatellin (LA FRAMB., *Œuv.*, p. 914.)

**SANTÉ**, s. f., bon état de l'organisme :

Et *sanitad* a toz rendran.
(*Pass.*, 464.)

... A tot dona *santé*.
(*Ep. de S. Est.*, 11ᵈ.)

N'i vint amferm de nul amfermetet,
Quant il l'apelet, nen ai[e]t *san(e)tet*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 112ᵇ.)

Nen est *santet* en ma charn. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXVII, 3.)

Lores requist li reis le prudume que il Deu depriast que guarisun e *sancted* de la main li dunast. (*Rois*, p. 287.)

Al tens antif viveient lor eé
Tresque lor fin li plusor en *sancté*.
(*Rom. des rom.*, B. N. 19525, f° 147[b].)

*Saintes.*
(*Hector*, ms. Oxf., Canon. misc. 450, f° 111[b].)

— Fig. :

... C'est ma *santez*.
(*Guill. de Dole*, 3038.)

Le poids et la *santé* de son jugement. (*Lett. de Mont. à Lhosp.*)

Cf. SANITÉ, VII, 309[a], et SANTÉ, VII, 310[c].

**SANTOLINE**, s. f., plante odorante de la famille des composées, employée comme vermifuge et dite aussi petit cyprès :

Selon ceste description je ne doute d'asseurer que ce cypres vulgaire ou *santoline* ne soit l'auronne femelle. (J. DES MOULINS, *Comm. de Matth.*, p. 399.)

**SANTONINE**, s. f.

Cf. SANTONIQUE, VII, 311[b].

**SAOUL**, mod. soûl, adj., repu, rassasié jusqu'à n'en plus vouloir davantage :

Iceste beste mue
Divers mangiers manjue;
Quant *saule* serat
En sa fosse enterat.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 473, Walberg.)

*Saul* ne poeient voler,
Jeun ne poeient aler.
(MARIE, *Fabl.*, LXXIV, 12, Warnke.)

Razasies et *saous*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 107[c].)

*Sool.* (*Serm. du* XIII[e] *s.*, ms. Cassin, f° 98[b].)

Veez dou cors com il l'ai et ja *saors* n'an ert.
(*Serm.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 93[b].)

— S. m., avec un adj. possess., fait d'être pleinement rassasié :

Mainz en chai en l'eve ki sun *saul* en but.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 3853.)

Damedeus vos donra au vespre char, et au matin del pain vostre *saoul*. (*Bible*, B. N. 899, f° 39[b].)

A grand peine auront du pain a moytié de leur *saoul*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 222[a].)

Deux tres excellens personnages en sçavoir sont morts en estat de n'avoir pas leur *saoul* a manger. (MONT., I, 34, p. 132, éd. 1595.)

— Par extens. :

De quoi, quant le floum est son cressant, il abreuve une province qui s'appelle Lasarquye. Apres ce que la terre a pris son *saoul*, brisent les escluses. (1291-1296, *Devise des chemins de Babiloine*, Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérusal.*, p. 242.)

— Fig. :

Mes qu'il faisist une risee
Bien estrange et bien desguisee,
Ce seroit pour rire son *sol*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 22411.)

Mais se une aultre fois le pooye voir a mon aise, tout mon *sol* a luy parleroye. (*Hist. des seign. de Gavres*, f° 118 r°.)

**SAOULART**, mod. soûlard, s. m., celui qui a l'habitude de se soûler; ancien nom propre :

Wiars *saoulars*. (1303, *Li coies de la parroche S. Estene*, f° 8 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. Reims.)

**SAOULER**, mod. soûler, v. a., rendre soûl, gorger :

Mangerunt li suef et *serunt saulé*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXI, 27.)

Il les repaut de la graisse del frumant et del mier de la piere les *sollet*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 92 v°.)

(Cil fluns) ci doulz estoit a boivre que nulz ne s'en pooit *seeleir*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 79 v°.)

*Sooler.* (*Serm. du* XIII[e] *s.*, ms. Cassin, f° 98[b].)

Qu'il puissent *estre seelé*. (*Bible*, B. N. 899, f° 65[d].)

Et quant l'appetit a boulé
Tant qu'il en *est* tout *saoulé*.
(J. LE FEVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 9[c].)

— Avec ellipse du pron. pers. :

*Saouler* les fist et repaistre de bones viandes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 40[c].)

— Fig., satisfaire, contenter pleinement :

Sovent les baise, ne s'en puet *saoler*.
(*Loher.*, Ars. 3143, f° 12[b].)

Ou voient Beaudoin, assez l'ont salué :
De lui veoir se *sont* a paines *seolé*.
(J. BOD., *Saisnes*, CLVII.)

Que bien se peust *seoler*
Et de baissier et d'acoler.
(*Florimont*, B. N. 15101, f° 63[d].)

Jamais de li veoir ne *fust* on *soelez*.
(*Garin de Monglave*, 43.)

Se tu m'ocis tu aras tort
Ne ja *soeles* n'*ieres* de moi.
(GUI DE CAMBR., *Barlaam*, 60, v. 12.)

Il *fu sooles* de ledenges. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 94 r°.)

Gaymarie *solla* o deniers li Grex, et racuilli a soi lo exercit de li Normant, et asseia Capue. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 33, Delarc.)

Puis qu'ainsi sont mes dures destinees,
J'en *saouleray*, si je puis, mon soucy.
(LA BOET., *Sonn.*, 26.)

**SAPA**, s. m.

Cf. SAPE 2, t. VII, p. 313[c].

**SAPAJOU**, s. m., petit singe de l'Amérique du Sud à queue prenante :

Certaines petites guenons jaunes et vertes appelees par les sauvages *sapajous*, allegres et subtiles comme un oiseau. (YVES, *Voy. au Bresil*, p. 188, Denis.)

**SAPE**, s. f., hoyau :

Lire ici l'exemple inséré à la deuxième subdivision de l'article SEPE, VII, 384[c].

Pour faire provision de hoyaux, pelles, *sappes* et autres outils. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, f° 434[b].)

— Fosse creusée au-dessous d'une construction pour la faire écrouler :

Par batteries, bresches, *sappes*, mines et assauts. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, 43.)

Donner l'escalade ou faire une *sappe*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 148, éd. 1622.)

La *zappe*. (N. PASQ., *Le Gentilh.*, p. 233.)

**SAPEMENT**, s. m., action de saper :

Apres ledict *sappement* qui dura environ quinze jours ou trois sepmaines, tomba la moitié d'une tour. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 250 v°, éd. 1569.)

**SAPER**, v. a., creuser sous une construction pour la faire écrouler :

Afin que tout seuls nous *sappions*
Les haultes tours et murailles de Troie.
(AMYOT, *Comment lire les poet.*, 31.)

— Fig. :

Les jeunes m'*ont sappé* toute la chair. (RAB., *Cinq. liv.*, I.)

**SAPEUR**, s. m., soldat chargé du travail des sapes :

Et comme le camp estoit endormy et le guet en faute, ils s'en vinrent donner au lieu ou estoient ces *sappeurs* et tuerent ce qu'ils trouverent, rompirent leur chafaudage et ce qu'ils avoient dressé, et renverserent partie du mur sur les *sappeurs* mesmes qui y demeurerent. (ARGENTRÉ, *Hist. de Bret.*, f° 439 r°, éd. 1588.)

**SAPHENE**, s. f., veine de la jambe partant des orteils :

La *saphene*, la sciatique... (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 526.)

Maiz quant le mal monstre son signe
En aucun lieu soubz la poitrine,
Soit ventre, doz, cuisses ou aines,
Il convient saignier des *sophenes*.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 2356.)

*Saphene*, mot barbare, qui semble pris du grec pour dire manifeste, car *saphes* en grec signifie cela. Mais les plus barbares le corrompent, disans *sophene*, qui est la veine apparaissante aux chevilles des pieds, partie externe, laquelle envoie ses rameaux par dessus le pied. Quelques uns nomment l'externe sciatique, et l'interne *saphene*. (JOUB., *Interpr. des dict. anat.*)

**SAPHIQUE**, adj., se dit d'un vers inventé par Sapho :

La recite on d'invention *sapphique*
Maint noble dit.
(J. LE MAIRE, *Temple de Venus*, OEuvr., III, 112, Stecher.)

— Substantiv. :

Quel instrument y a il plus resonant et doux que le psalterion lequel, suyvant les mesures lyriques ou d'un Horace latin, ou d'un Pindare grec, maintenant s'esgaye sur un iambe et puis resonne la mignardise d'un Alcee, tantost s'enfle avec un *saphique* et quelquefois il entre avec un demy pied et mesure rompue. (*Trad. de Pol. Vergil*, p. 58, éd. 1576.)

**SAPHIR**, s. m., pierre précieuse brillante, d'un beau bleu :

*Saphires* mustre ki fei at
Que ensemble od Dé regnerat.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 2983, Walberg.)

*Zaffir*, rubine, topaz finement
Eurent desus el ciel plus haut.
(*Hector*, B. N. 821, f° 2[a].)

De *saphi* sont et d'esmeraude.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 17[b].)

*Saphis*, ne jaspe ne topace.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 530[b].)

Le *safir* qui porte celestial color. (BRUNET LATIN, p. 256.)

*Saphiers*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 68.)

Un cercle de demi ront de gros balais et de *saffiers*. (*Trais. de Rich. II*, p. 108, Williams.)

Un *saffir*, .XII. s. (1403, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, A. Tournai.)

Ung aniel d'or a licorgne, ung autre a pierre de *psaphir*, et ung autre. (1464, *Exécut. testam. de Hues de Haluins*, ib.)

*Safir*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 144.)

*Saphir*. A saphir stone. (COTGR.)

— Fig., bouton, bourgeon à la figure :

En plusieurs lieux, trous et cavernes,
Donneront opposition
*Saphis* de culz et de tavernes.
(*Prenostication de Songecreux*, Anc. poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XII, 182.)

Onguent pour oster les lentilles et *saphiz* de dessus le nez. (1548, *Bastim. de receptes*, f° 40 v°.)

*Saphir*. A bud, or blew pimple on any part of the face. (COTGR.)

**SAPHIRIN**, adj., de la couleur du saphir :

Le poesle estoit bien garny de verrines
Claires, luysans, vermeilles, *saphirines*.
(J. LE MAIRE, *Triomphe de dame ver.*, sign. A 7 v°, éd. 1569.)

— *Pierre saphirine*, variété de calcédoine bleue :

*Pierres saphirines*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 66 r°.)

**SAPIDE**, adj., qui a de la saveur :

Et fut depuis ceste mutation de l'eaue si grande en puissance que les terres ou elle touchoit incontinent estoient faictes plus *sapides* que celles ou les autres eaues avoient longuement perseveré. (*Bat. jud.*, V, 14.)

**SAPIENCE**, s. f., sagesse :

... De *sapientia* et d'onestaz.
(ALBERIC, *Alex.*, 86.)

E la segreie chose de ta *sapience* manifesteras a mei. (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambr., L, 7.)

Or ot la damoiselle guerre
Entre s'amor et *sapience*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 34[b].)

Nos folies ne me font pas rire, ce sont nos *sapiences*. (MONT., *Ess.*, III, 3, p. 25, éd. 1595.)

**SAPIENTIAL**, adj., qui enseigne la sagesse ; se dit de certains livres de l'Écriture sainte :

Des livres *sapiencialz* de Salemon. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 214 v°.)

**SAPIN**, s. m., arbre résineux toujours vert :

En .I. gardin va .I. *sapin* coper.
(*Alisc.*, 3377.)

Il y a arbres ainsi comme *sapins* petiz et les encisent d'un coustel en plusieurs lieus, si que par celle enciseure giettent l'encens. (*Voy. de Marc Pol*, CXC, Pauthier.)

Bois de *seppin*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1482.)

— Bois de sapin :

Deux *sappins* et toutes les pieches a pendre. (14 juin 1458, *Chirog.*, A. Tournai.)

**SAPINE**, s. f., vaisseau en bois de sapin, muni de deux anses et servant au transport des liquides :

24 tonnelets en façon de *sapines* enfonces par dessous et garnis dessus des couvercles. (XV[e] s., ap. Garnier, *Artillerie dijonn.*, p. 34.)

Il renversa son vin dans une *sapine* d'eau. (TABOUROT, *Bigarr. du s. des Accords*, f° 41 r°, éd. 1620.)

— Chaland, péniche en sapin :

Una *sapina* de pera per coire en tioleri paiera dimi gros. (1295, *Tarif*, Cart. mun. de Lyon, p. 423, Guigue.)

Se le dicta pera, terra ou arena entre en la villa a plus grant navey ou *sapina* que *sapina* acotuma si paiera a l'avenant segunt sa valour. (*Ib.*)

Payé pour une *sapine* de charneus mise dessus la furnillie. (1380, *Compt.*, A. mun. Lyon, ap. Nizier du Puitspelu, *Dict. ét. du pat. lyonn.*, p. 86.)

Jehan Cruchon de Saint George a pris et fait chargier dessoubz le pont de Rome, empres les pilles dudit pont, une *sapine* d'arene. (24 mai 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 169, Guigue.)

Cf. VII, 314[b].

**SARBATANE**, mod. sarbacane, s. f., long tube creux servant à lancer, en y soufflant, des pois, de petites boules de terre, des flèches, etc. :

Ilz ont *sarbatennes* avec quercoys au costé, plains de fleches venimees d'une herbe. (ANT. PIGAPHETTA, *Voy.*, p. 337.)

Que d'un tuyau facilement
On eust fait une demye picque
Ou *salbaquanne* promptement,
Des plumes ung moulin a vent.
(1526, *Vie, test. et fin de l'oyson*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 164.)

Les maryniers qui vont par la mer usent d'arcz et de flesches empoysonnees et les tyrent avecq la bouche avec *sarbacanes*. (BALARIN DE RACONIS, *Le Viat. en la plus gr. part. d'Or.*, p. 251, Schefer.)

Quaresmeprenant... a... la luette comme une *sarbataine*. (RAB., *Quart liv.*, XXX, éd. 1552.)

Une *sarbataine* de seuz. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 61.)

*Sarbatenne*, 32 sous ; arc de bresil, 5 sous. (1565, *Vente des meubles de Pierre Caron*, G 3464, A. Seine-Inférieure.)

— Porte-voix en forme de long tuyau :

Puis barbotent pour les guerir certains mots par une canne et *sarbataine*, et sont gueris par ceste imagination et opinion. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 188, Roybet.)

Que l'on parloit a luy par une *soubatarne* quand il estoit couché. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 273, Michaud.)

Il est des peuples ou, sauf sa femme et ses enfants, aucun ne parle au roy que par *sarbatane*. (MONT., I, 22, p. 56, éd. 1595.)

**SARCASME**, s. m., moquerie, ironie mordante :

Horrible *sarcasme* et sanglante derision. (RAB., *Quart liv.*, nouv. prol.)

**SARCELLE**, s. f., oiseau d'eau, semblable au canard, mais plus petit :

Lire ici le premier exemple de l'article CRECELE, II, 362[b], en le citant d'après l'édition Fœrster, v. 3193-3195.

Chappons, becasses, plouviers, *cercelles*, perdris. (1529, *Compte 23[e] de Jehan Micault*, Ch. des Comptes de Lille, B 2351.)

Tinnunculus. G. *Quercelle* ou *cercelle*. (JUN., *Nomencl. octil.*)

Perdrix, *sarcelles*. (OL. DE SERRES, p. 345.)

**SARCLABLE**, adj., qui peut être sarclé :

Les anciens ont eu diverses opinions sur le sarcler, les aucuns tenans les bles n'estre nullement *sarclables*, attendu que leurs racines en sont descouvertes ou couppees. (OL. DE SERRES, II, 5.)

*Sarcable :* com. Weedable, fit to be weeded. (COTGR.)

**SARCLAGE**, s. m., action de sarcler :

*Sarclage*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 204 v°, A. Seine-Inférieure.)

*Sarglage*. (*Ib.*, f° 111 r°.)

A moitiet d'esquellage et de *sarkelage*. (Nov. 1318, *C'est Dierin Maket et Jehan Havee*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Aucuns *sarquelages* u esquellages. (18 fév. 1351, *Escript de le moituerie Jehan Makait et Willaume Voulefranck*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Une journee de *saclage*. (1454, *Dénombr. de la vic. d'Orbec*, A. N. P 308, f° 15 v°.)

**SARCLER**, v. a., nettoyer (un terrain) en arrachant les mauvaises herbes :

Se le (un courtil) doivent conduire, *sarcler* et tenir nette juskes a tant c'on le fouera. (Sept. 1271, *C'est Jakemon de Vesenciel*, chirogr., A. Tournai.)

*Sargler*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 105 v°, A. Seine-Inférieure.)

*Sarcler*. (*Ib.*, f° 202 v°.)

Item pour *sarkeler* le gardin de le rue de le Val. (5 juillet 1350, *Exéc. test. de Camelin de Blandaing*, A. Tournai.)

A une femme pour *avoir serquelé* et nettoyé la josne haye, autour du jardin du Losquignoel. (1er avril 1533-30 sept. 1534, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme des mises, A. Tournai.)

Le laboureur *cercle* et nettoye la terre d'herbes et espines suffocantes le fruit. (J. Raoul, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 14.)

— Par extens. :

Sarculo, *serclier* herbes. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 232 v°.)

*Sacler* bles. (1295-1304, *Compt. de la comté de Hain.*, f° 18 r°, A. Nord.)

Ysabel Paaliere et plusieurs autres jusques a .xx. qui *sarcelerent* les bles ou mois d'avril. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 44.)

Pour *sacler* les fromens et les avoignes. (1341, *Ch. des compt. de Dole*, C 403, A. Doubs.)

Item a .viii. femmes, qui *sarkelerent* les pois, feves, waranches. (13 juin 1365, *Exécut. test. de Jehan de Berne*, A. Tournai.)

As femmes qui *sarquelerent* les pois et feves dessus dis, au dit terme. (14 juillet 1368, *Exécut. test. de Colart de Bruffe*, ib.)

*Sakeler* lin, draviere et warance. (1369, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Saicler* les fromens et avoinnes. (1380, *Cart. de S.-Etienne de Vignory*, p. 9, J. d'Arbaumont.)

Runco, *sacler*, arregier herbes. (*Gloss. de Salins.*)

Et se elles estoient trop espesses (les herbes) on les *cercleroit*. (Fr. Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 17 v°.)

Ceulx qui *sacclent* et arrachent les mauvaises herbes. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Area.)

Je l'arrosois, la *cerclois* et beschois matin et soir. (Tabourot, *Bigarrures du s. Des Accords*, III.)

— Fig. :

Car n'i vorra nules riens ajouster,
Fors que le voir en mençonges oster :
La ou seront les vorra fors *sarcler*.
(Adenet, *Enf. Ogier*, 43.)

S'il connoist les bons des mauves, il pourra et devra les mauves *sarcler* et essarter des bons. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvaisis*, § 19, Am. Salmon.)

**SARCLEUR**, s. m., celui qui sarcle :

... Chascuns la vigne netoie
Des mauvaises herbes creues :
Par les *sercleeurs* sont tolues.
(*Martyre de S. Bacchus*, Jub., *Nouv. Rec.*, p. 257.)

C'est li *sarclierres* du jardin. (Laurent, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 71a.)

Le *sarquelleur*, demenant sa tigette.
(1487, *Puy de l'école de rhetorique*, 43e congrég., ms. Tournai.)

J'espargne les *sercleurs* qui guaingnent argent. (Rab., *Tiers liv.*, II, éd. 1552.)

Cf. Sarcleresse, VII, 317c.

**SARCLEURE**, mod. sarclure, s. f., ce qu'on enlève en sarclant :

La *sarcleure* aide a napes. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 80 r°.)

Il y en a qui sarclent leurs bleds, et appellent ceste *sarclure* botanismos. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 18.)

**SARCLOIR**, s. m., outil pour sarcler :

Doit on refouiller les herbes au *sarcloir*. (Fr. Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 68 v°.)

**SARCLURE**, mod., v. Sarcleure.

**SARCOCELE**, s. f., tumeur du testicule :

Telle hargne se nommera *sarcocele*. (Paré, VI, 14.)

**SARCOCOLLE**, s. f., substance résineuse employée jadis comme astringente :

Prenez *sarcocolle* et oloen, et triblez et passez par un drap. (*Ornatus mulierum*, ms. Oxf., Ashb. 1470, f° 277d.)

*Sarcocoille*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 39 v°.)

*Sarcocole*... c'est la gomme d'un arbre qui croist oultre mer. (*Le grant Herbier*, n° 420, J. Camus.)

**SARCOPHAGE**, adj., qui ronge les chairs ; substantiv. :

*Sarcophange*. A stone called eatflesh, because it consumes, in forty dayes, the dead carkasses inclosed within it. (Cotgr.)

— S. m., cercueil en pierre où les anciens déposaient les corps morts :

Tu dois visiter mon *sarcophage*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

**SARCOTIQUE**, adj., qui amène la régénération des chairs :

Medicament *sarcotique*, c'est a dire incarnatif. (M. Greg., *Epit. des trois prem. liv. de Gal.*, I.)

*Sarcotique* : com. Broeding new flesh. (Cotgr.)

**SARDANAPALIQUE**, adj., de Sardanapale :

Menans vie *sardanapalique*. (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., II, 455, Stecher.)

Leur sobrieté *sardanapalicque*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, XXII.)

**SARDANAPALISME**, s. f., vie luxueuse et efféminée :

*Sardanapalisme*. Filthy and effeminate sensualitie. (Cotgr.)

**SARDINE**, s. f., petit poisson de mer, *clupea sardina* :

Kant tu loes ceste frarine
Cui jo ne pris une *sordine*.
(*Cant. des cant.*, p. 12.)

*Sardines* effondrees. (*Ménag.*, II, 5.)

.iii. milliers de *serdennes* seches. (1382, dans *Inv. somm. des Arch. du Nord*, VII, 18.)

*Sardaine*. A pilchard, or sardine. (Cotgr.)

**SARDINERIE**, s. f., lieu où l'on prépare et confit les sardines :

Une maison assise en la rue de la *Sardinerie*. (1465, *Compt. de l'aumosn. S. Berthomé*, f° 13 v°, Bibl. la Rochelle.)

**SARDOINE**, s. f., variété d'agate d'un rouge orangé :

Li sacraires fud *sardoine*.
(*S. Brandan*, 1082.)

Ce fu safir et *sardina*.
(*Fragm. du Roman de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 87a.)

Avoit un cercle d'or moult bel
Plains de jaspes et de *sardines*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 68a.)

Un autre grant vaissel d'eleutre ; si est aornez de grant plenté de *sardenes* et de granez. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 201c.)

Ung cercle d'or aorné de jaspes et de *serdinnes* les meilleures que l'on pourroit veoir. (*Perceval*, f° 64a, éd. 1530.)

Une *sardoyne*. (La Bod., *Harmon.*, p. 398.)

**SARDONIEN** et **SARDONIQUE**, adj. ; *rire sardonien* ou *sardonique*, rire convulsif dans lequel les muscles du visage sont contractés et qui annonce la moquerie ou la malignité :

... Dont est venu en proverbe *ris sardonien* pour un ris malheureux et mortel. (Paré, XXIII, 44.)

Avec un *ris sardonic*, c'est a dire un ris forcé. (Id., XXIV, 15.)

**SARIGUE**, s. m., mammifère de l'ordre des marsupiaux, dont la femelle a une poche ventrale où les petits achèvent de se développer :

Il s'en voit un autre de la forme d'un putoy et de poil ainsi grisastre, lequel les sauvages nomment *sarigay*, mais parce qu'il put aussi, eux n'en mangent pas volontiers. (J. de Lery, *Voy. au Bresil*, p. 138, éd. 1580 ; I, 161, Gaffarel.)

**SARMENT**, s. m., bois que la vigne pousse chaque année :

Cendre de figuier ou de *cerement*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1792.)

Ilz faisoient leurs litz de *sermens* de vigne. (*Liv. du chev. de La Tour*, p. 11.)

— Par extens., tige, branche de l'année :

Vergetes voit cueillir
De precius *sarment*.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 2228, Walberg.)

— Loc., *se brider de sarment,* être ivre à ne pouvoir parler :

*Se brider de sarment.* To bridle himself with a vine sprig, to be so drunk that he can not speak. (COTGR.)

**SARMENTEUX**, adj., de sarment :

Ou bien fais echauffer la *sermenteuse* cendre
Trempee dedans l'eau que tu feras epandre
Et couler au travers d'un recourbé panier
Tissu nouvellement avecques de l'osier.
(J. GREVIN, *Contrepois. de Nicander*, p. 64, éd. 1567.)

— Par extens., long et flexible :

Les tiges (de l'herbe aux puces) sont minces et *sarmenteuses.* (DU PINET, *Pline*, XXV, 11.)

**SARRASIN**, adj., anc., relatif aux peuples non chrétiens (de l'Afrique, de l'Orient) ; qui appartient à ces peuples :

Asemblez s'est as *sarrazins* messages.
(*Rol.*, 367, Stengel.)

... Guillelme al cort nes le vaillant
Qui tant sofri sor *sarrazine* gent.
(*Coron. Loois*, 7.)

Car se Deu plest, le verai criator,
N'en perdrai ja demi pié ne plain d'or,
Par la gent *sarrazine.*
(*Aym. de Narb.*, 1292.)

A l'issue del bos ens el chemin
Ot .IIII. chevaliers tout *sarrasin*[s].
(*Aiol*, 603.)

Li marchaunz *sarazins* le emfaunt achaterent.
(*Boeve de Haumtone*, 358, Stimming.)

— Substantiv. :

Par bons hostages, ço dist li *Sarrazins.*
(*Rol.*, 147, Stengel.)

... Je ne croiroie jamais
Que ma mere soit *sarrasine.*
(*Mir. de N.-D.*, II, 388.)

— *Loi sarrasine,* toute idolâtrie, paganisme en général :

Il est, sire, touz conseilliez
Qu'il se veult de la *loy* demettre
*Sarrazine* et crestien estre.
(*Mir. de N.-D.*, III, 329.)

— *Millet sarrasin,* blé noir, *polygonum fagopyrum :*

Le *millet sarrasin* en est une autre espece ; c'est celui qu'en France l'on appelle bucail. (OL. DE SERRES, p. 110.)

— S. m., blé noir :

Un fardeau de bled noir appelé en aucuns lieux froment noir ou *sarrasin.* (N. DU FAIL, *Contes d'Eutrap.*, II, 59, Hippeau.)

Je fys mener du fumier de mouton a la Prinse es Fouquetz pour fere du *sarasin.* (*Mises et recept. de Gill. de Gouberv.*, p. 353.)

— Langue prétendue des Sarrasins :

Pour ce que j'entens bien latin
Et que je parle *sarrasin*
Et turquien.
(*Mir. de N.-D.*, V, 329.)

— S. f., *sarrasine,* herse :

Le gril ou *sarazine* de la porte S. Saulveur. (1552, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un marechal de la ville... monta dessus icelle porte, et avec son gros marteau feit tomber la *sarasine* qui estoit attachee d'une chesne... a force rompit la chesne et tomba la herse... (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 300, ap. Ste-Pal.)

— Grande consoude, plante :

*Sarrasine.* The herb heatwort, or birthwort ; also, Sarasines consound or comfrey. (COTGR.)

Cf. SARASIN et SARASINE, VII, 315[c].

**SARRAU**, s. m., sorte de grosse blouse ; anc., espèce de surplis :

.I. petit parement de soie dou grant autel deriere, et .IIII. *sarros,* et .IIII. parees touaile dou grant autel. (Déc. 1285, *Inv. des ornem. de l'égl. S.-Brice*, A. Tournai.)

Presbyteri sub albis induti sint superpelliciis vel tunica linea quæ vulgariter *saroht* vel rochet appellatur. (1287, *Stat. de l'église de Liège*, ap. Martène, *Thes. anecd.*, IV, col. 838 ; Duc., *Sarrotus.*)

Pour .III. souplis, .I. *sarrot,* et une kemise, a Martine de le Bassee, .II. escus. (28 sept. 1361, *Exéc. test. de Jaquemin le Flamant*, A. Tournai.)

Item pour .I. *sarrot.* (10 août 1363, *Tutelle des enfants de Colart Hokait*, A. Tournai.)

Ung *sarot* de lin. (1425, *Greffe des échevins*, IV, 80, A. Liège.)

A luy [audit Foellet], pour ung *sarot* de toille que, par accord a luy fait on luy doit donner, chascun an, oultre et au dessus de son dit leuwier. (13 nov.-12 fév. 1428, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Eucianus establi que nul n'ensevelist martyr fors qu'en drap porprin, ou en *sarrot* ou en domaticle. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 46[b].)

Mais les festes et dimences et jours solempnelz ou quant elles seront envoyees hors de la maison porteront un blanc *sarrot* selonc l'habit des sœures regulieres de l'ordre Sainct Augustin. (31 mai 1531, *Statuts de l'hôpital S.-Jean de Cambrai*, Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai, XXXI, 2[e] p., 87.)

**SARRIETTE**, s. m., plante aromatique, famille des labiées, employée en assaisonnement :

De *serriette.* Satureia, c'est *sarriete*, une herbe asses commune, et a bonne oudeur. (*Le grant Herbier*, n° 422, J. Camus.)

La *sarriete* ou sadriege. (DESDIER, *Trad. du De honn. volupt. de Platine*, f° 35 r°.)

1. **SAS**, mod., v. SAAS.

2. **SAS**, s. m., chambre maçonnée servant à doubler la largeur d'une écluse :

Tous ceux venans de la mer... devront passer ledit *sas.* (VOLTERS, *Lois et regl. sur les canaux de Flandre*, p. 141, cité par le *Dict. gén.*)

**SASSAFRAS**, s. m., arbre de l'Amérique, famille des laurinées, employé comme sudorifique :

Arbres de *sassafras.* (1590, *Brieve descript. de Virginia*, dans *Dict. gen.*)

Le *sassafras*, dont il y a quantité en certains lieux, et est certain que ledit arbre y est fort singulier. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, Tross, II, 468.)

Ils ont (les Bresiliens) le guayac, l'esquine, et le *sassafras*, arbres fort souverains pour la guerison de cette lardrerie. (ID., *ib.*, III, 714.)

Le *sassafras*, arbre ayant des feuilles comme le chene, moins crenelees, dont le bois est de bonne odeur et tres excellent pour la guerison de beaucoup de maladies, telles que la verole et la maladie de Canada que j'appelle phtisie, de laquelle nous avons amplement discouru. (ID., *ib.*, III, 811.)

**SASSEMENT, SASSER, SASSEUR**, mod., v. SAACEMENT, SAACIER, SAACEOR.

**SATANIQUE**, adj., qui a le caractère de Satan :

Suggestions *sathanicques.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 29 v°.)

Par temptacion *sathanique.*
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1[re] j., f° 91 r°.)

Leur doctrine *satanique.* (CL. HATON, *Mém.*, p. 541, éd. 1568.)

**SATELLITE**, s. m., homme armé, aux gages et à la suite d'un autre pour exécuter ses ordres :

*Satelites*, tribuns et centurions. (BRUNET LATIN, p. 625.)

Lui et ses *satelicques* avoient perpetré sacriliege. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CXXV.)

Nous frappons sur ces *satalites*
Qui ainsi vous sont despitans.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 19130.)

Son *satallite.* (OL. DE LA MARCHE, *Parem. et triumph. des Dames*, ch. VI.)

Deulx *sathalites.* (ID., *ib.*, X.)

Quant lesdictz deux *satalittes* eurent tué ledict Sigisbert l'on leur courut incontinent sus. (N. GILLES, *Ann.*, f° 51 r°.)

Lié et garotté comm' un criminel, et entouré de force *satelistes.* (BRANT., *Capit. estrang.*, Œuvr., I, 70, Soc. Hist. de Fr.)

**SATIETÉ**, s. f., replétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût ; fig., dégoût pour une chose dont on a beaucoup usé :

Il enveia *sazieted* es anemes d'els. (*Lib. psalm.*, ms. Oxford, CV, 15.)

*Sacietet.* (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 85 v°.)

**SATIF**, adj., qu'on sème, qui vient de graines semées :

Il y a deux sortes de pastenade : la premiere est *sative,* ou domestique. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCLXIV.)

Le Smilax aspera aime aussi a naistre

sur les buissons, et par les haies de la montaigne. Le semblable faict la plante de Smilax laevis, laquelle j'entens distinguer de la *sative* ou cultivee qui porte les febves de diverse couleur. (BELON, *Singularitez*, I, 45.)

**SATIN**, s. m., sorte d'étoffe de soie plate :

Un pavillon de *satains* a fleurs de liz. (1361, *Invent. de la R. de Bouloigne*, Bullet. du Biblioph., XVIII, 1054.)

.XIII. aulnes de *sattin*. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Recette générale de Hainaut*, f° 44, A. Nord.)

... Colart du Broecq, faiseur de *satins* de soyes. (19 juin 1508, *Escript pour Guillemme Fourment, brasseur*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

**SATIRE**, s. f., ouvrage en prose ou en vers, contenant une censure des mœurs publiques, des vices, des ridicules du temps :

Tu dois savoir que ce sont .VII. vers de Persius satiricus de sa quatriesme *satire*. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, sign. E 5e, éd. 1486.)

— T. d'ant. rom., pièce dramatique mélangée de musique, de paroles et de danse :

Il avoient chanté au premier par vers rudes et mal formez, mes par ordenees *satire(e)s* et ditties convenables et chans melodieux composoient leurs mouvemens au son des instrumens. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 113a.) Lat., sed impletas modis saturas descripto jam ad tibicinem cantu motuque congruenti peragebant. (VII, 2.)

**SATIRIQUE**, adj., qui appartient à la satire :

La tierce maniere de parler est appellee *sathirique*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 227b.)

Quant le faulconnier tout stomaqué eust prononcié les vers *satiriques* ci devant escriptz, le faulcon qui avoit l'usaige de bien parler, impacient aulcunement de ce qui estoyt inferé contre luy, se print a respondre en ceste maniere. (1500, *Livre du faulcon*, Anc. poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 275.)

Les clercz du Palais et les escolliers de Paris jouerent lors plusieurs comedyes *satiricques* et tragedies morales par lesquelles, a motz couvers et parolles vraysemblables, descouvrirent tous les deffaultz... (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 209 v°; III, 353, Soc. Hist. de Fr.)

Vers *satyriques*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XIII, f° 32 v°, éd. 1545.)

— S. m., auteur de satires :

Tous *satyricz* autrement escrivans
Se gardent bien que orgueil ne les seduise.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 41 v°.)

**SATIRIQUEMENT**, adv., d'une manière satirique :

*Satyriquement*, satyrice. (R. EST., 1549.)

*Satiriquement* envieux.
(TAHUR., *Poés.*, 2e p., p. 47, éd. 1574.)

**SATIRISER**, v. a., lancer des traits de satire contre qqu'un ou qqchose ; neutral. :

Je vy de loing ce beau champ Elisee,
Ou ma jeunesse en son rond Colisee
*Satyrisoit* contre Solicitude.
(M. SEVE, *Delie*, p. 50, éd. 1544.)

— *Satirisé*, part. passé, accommodé, aiguisé pour la satire :

Faites moy une amitié de ne me ramentevoir les tesmoignages de ces poetes, car... je n'en tiens point grand conte. Ils ont leur langue trop *satyrisee*. (CHOLIERES, *Apres dinees*, II, p. 72, Tricotel.)

**SATISFACTION**, s. f., acte par lequel on répare une offense :

Li dus, por *satisfacion*,
Fist cent provendes establir.
(WACE, *Rou*, 3e p., 4543.)

Se il ne fet *satifacion* a celui qui demande. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 74c.)

Confession et *satiffaction*. (*Violier des Hist. rom.*, c. LIX, Moralis.)

— Paiement :

*Satifacion* ou paement. (1277, *Cess. de moulin*, A. Côtes-du-Nord.)

Por restitution et *satisfaction* des sisante mars desourdis. (1280, Val Notre Dame, Wilmotte, A. Liège.)

*Satiffation* leur soit faite de vint livres. (1305, Veille Ste Magdelaine, Chore, A. Yonne.)

Que pleniere *satisfations* an seroit faite. (Déc. 1310, Bèze, Fouvent; A. Côte-d'Or.)

Luy soit *sattisfacion* faitte.
(*Remedia amoris*, 1971, Koerting.)

Jusques a plainne et entiere *satiffation* de toutes les choses deseurdites. (20 janvier 1375, Signy, II 213, A. Ardennes.)

**SATISFACTOIRE**, adj., destiné à réparer envers Dieu l'offense commise par le péché :

Il y a d'autres œuvres qui sont faictes hors charité qui ne sont point *satisfactoires*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2e vol., f° 15b, éd. 1531.)

Ou travailloient aux euvres destinez
Par temps si long, qu'estoit *satisfactoire*
Au cas de mort de leur crime notoire.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, III.)

— Par extens., satisfaisant :

Encores qu'elle (sa reponse) est peu *satisfactoire*. (1er janv. 1530, *Pap. de Granv.*, III, 478.)

**SATISFAIRE**, v. — A., mettre qqu'un dans un état agréable en accomplissant ce qu'il attend, ce qu'il désire :

Ne vous pouvant *satisfaire* de tant d'obligations dont je vous suis redevable, je vous supplie prendre ma bonne volonté en payement. (LARIV., *la Veuve*, IV, 5.)

— Rémunérer :

Monsieur, vous plaist il *satisfaire*
Le temps que je vous ay suivy ?
(CL. TABOUROT, *Les Touches*, liv. V, Le Serviteur, p. 27, éd. 1588.)

— N., donner à qqu'un la réparation qu'il attend ; par extens. :

Por *satifere* au cors.
(*Evast et Blaq.*, B. N. 20125, f° 13 v°.)

— Part., donner à Dieu la réparation qui lui est due de l'offense commise par le péché :

Il est besoing de amender nos vies, et chercher de *satisfaire* a Dieu. (MICHEL LHOSPITAL, *Har. et Mém.*, I, 449, Dufey.)

— Effectuer un payement :

Jusques a ce que desdis despens *sera* a la dicte eglise *satisfaict*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 102.)

Lequel damage il avroit se il *satiffasoit* es bouchiers dou pris. (*Blaquerne*, B. N. 763, f° 7 r°.)

— S'acquitter de ce qui est exigé par qqchose :

Il *avoit satiffait* a l'amande.
(JAMYN, *Iliade*, XVIII.)

**SATRAPE**, s. m., t. d'antiq., gouverneur exerçant l'autorité souveraine dans une province au nom du roi de Perse :

Adonc assembla a conseil les plus grans princes, ducs, *satrapes*... (BRUNET LATIN, p. 625.)

Mes *sattrapes* et officiers. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 107 r°.)

— Fig., homme fier et despotique :

Hors du bois sailli un grant homme
Qui disoit qu'il aloit a Romme,
Ce sembloit estre un grant *satrappe*,
Et avoit vestue la chappe
D'un Jacobin.
(J. LE PETIT, *Livre du ch. d'or*, 151, Le Verdier.)

Ce gros suppost et *satrape* d'avarice. (MENOT, *Serm.*, II, f° 71 v°.)

**SATRAPIE**, s. f., gouvernement d'un satrape :

Aux uns des *satrapies*, aux autres charges de gendarmes. (CL. DE SEYSSEL, dans *Dict. gén.*)

Quant aux quatre royaumes et *satrapies* dont nous avons touché aucunement cy dessus, nous en parlerons cy apres. (DU PINET, *Pline*, VI, 21.)

**SATURATION**, s. f., anc., par latinisme, rassasiement :

Les hayes et clostures florentes, pullulantes et verdoyantes et les salices recreans esquelz les oysillons a miel et virginalles mousches leur *saturation* reçoyvent. (G. MICHEL, *Eglog.*, f° 4e, éd. 1529.)

**SATURER**, v. a., rassasier jusqu'à satiété :

Et une proie sans nombre aporterent li chevalier et *satura* plenement le citadin de

la terre. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, II, 44, p. 100, Delarc.)

Encor, dist elle, te demand
Se point scez la capacité
Et de combien rassasié
Et *saturé* estre pourroit
Ou quel chose luy suffiroit.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, f° 18d.)

**SATURNALES**, s. f. pl., fêtes en l'honneur de Saturne :

Et ceuls jours festivables furent institues que l'en apele les *saturneles*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 37b.)

**SATURNE**, s. m., anc., plomb :

*Saturne*. Also lead (among alchimists). (COTGR.)

**SATURNIEN**, adj., enclin à la tristesse, triste :

L'on a affaire a un prince de peu de conscience, ambitieux et *saturnien*, du tout incliné aux armes. (1558, *Pap. de Granv.*, V, 226.)

Que l'air de mon visage a tous tesmoignoit bien que j'estoy jovial et non *saturnien*. (VAUQEL., *Sat.*, L, à son liv.)

— Livide :

Et qui quident tout le zele chrestien consister en mines morgues, rechignement et incivilité, usure d'accoustrements malpropres, enfoncement d'yeux, en faces plombees et *saturniennes*. (A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 51, Mourain de Sourdeval.)

— T. d'astrol., soumis à l'influence de Saturne :

Le peon est *saturnien*
De Saturne tire au lien
Qui est pervers de sa nature,
Enclin a vent et a froidure.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 1607.)

**SATURNIN**, adj.

Cf. VII, 324a.

**SATYRE**, s. m., demi-dieu sylvestre, au corps velu, avec des cornes, des jambes et des pieds de bouc ; grand singe anthropomorphe :

La sont les leopars, les tigres, les *satires*, les basiliques, les aspides et les autres horribles serpens. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XV, 58, B. N. 22533, f° 222b.)

Ces pellus ou *satires* abbayent comme chiens. (*Roman d'Alexandre*, B. N. 15468, f° 280c.)

Ces *satires* sont bestes monstrueuses et de diverses figures contrefaites, masles et femelles, qui ont visage d'hommes et de femmes comme nous avons... (*Ib.*, f° 280b.)

... Dient qu'il y a en ces desers aucuns *satires* sauvaiges nommes cenophales. (*Ib.*)

**SATYRIASIS**, s. m., état morbide d'ardeur érotique chez l'homme :

*Satyriasis*. (PARÉ, *Introd.*, 21.)

**SATYRION**, s. m., variété d'orchis :

*Satyrion* est chauz. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 69 r°.)

Palma christi. C'est une herbe qui ressemble a *satirion*, mais elle a feules trenchees, tachees de taches qui ont couleur de ciel sa et la. (*Le grant Herbier*, n° 352, Camus.)

Eschalottes, asperge sauvage, *satyrion*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 236, éd. 1585.)

**SATYRIQUE**, adj., relatif aux satyres :

Ainsi que l'on fait es festes de Bacchus, avec mouvement et saltations *satyriques*. (AMYOT, *Vies*, Antoine, 98.)

**SAUCE, SAUCER, SAUCIÈRE, SAUCISSE**, mod., v. SALSE, SALSER, SALSIERE, SALSICE.

**SAUCISSON**, s. f., sorte de grosse saucisse très épicée :

Cervelatz, *saulcissons* (RAB., *Quart liv.*, LIX.)

**SAUF**, mod., v. SALF. — **SAUF-CONDUIT**, mod., v. SALF CONDUIT. — **SAUGE**, mod., v. SALGE.

**SAUGRENEE**, s. f., assaisonnement de pois et de fèves, avec du beurre, des herbes fines, de l'eau et du sel :

On luy donna a desjeuner d'une *saugrenee* de pois. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, p. 201, éd. 1561 ; II, 42, L. Lacour.)

**SAUGRENU**, adj., absurde, ridicule, choquant :

*Saugrenu*. Untoward, ungainly, ill savoured, insulse, absurd, sottish, or sottishly done. (COTGR.)

**SAULAIE**, s. f., lieu planté de saules :

Les *saulloies* jointes as diz fossez. (1277, *Lett.*, Marmout., Sonzay, A. Indre-et-Loire.)

Les illes, les *saulaies*, les terres. (1291, *Ratif. de la c*esse *de Blois*, Ste Croix, Nouan-sur-Loire, 49, A. Loiret.)

Mesons, terres, *saulleies*. (Janv. 1295, A. N. B 109, f° 17.)

Deux pieces de chenevieres o tout les *saulaies* apartenanz aus dites chenevieres. (1296, *Cart. de N.-D. de Beaug.*, f° 10 r°, A. Loiret.)

Une piece de pré sis entre l'eve qui est appellee Latan et la *sauleye* aus diz religioux. (18 nov. 1296, *Cartul. de l'hôp. de S.-Jean d'Angers*, CLXXVIII, C. Port.)

Sur une *saulloie*. (1322, *Cartul. de Cormery*, p. 195.)

Un pré et *saullaye*. (1331, *Rôle*, Ste-Croix, A. Vienne.)

Lequel par le chemin, feist cuillir pres de la *sauloye* force grands rameaux de cannes et rouzeaux. (RAB., *Gargant.*, XXXII, éd. 1542.)

Au bord d'un pré dans la *saulaye*.
(TAHUR., *Poés.*, 2e p., p. 111, éd. 1574.)

**SAULE**, s. m., et anc. f., arbre de la famille des salicinées, qui croît ordinairement dans les prés et le long des ruisseaux :

Et s'en alast penre a la *saule*
Pour li monstrer come il valoit.
(GUILL. DE MACHAULT, *Œuvr.*, p. 44.)

Fait mesme dire sa chanson
Aux ormes et *saules* plaisantes.
(VAUQ., *Idill.*, I, 12.)

Le *saule* ou saulx. (OL. DE SERRES, p. 800.)

**SAUMÂTRE**, mod., v. SALMASTRE. — **SAUMON**, mod., v. SALMON.

**SAUMONÉ**, adj., qui a la couleur du saumon.

— S. f., *saumonee*, truite saumonée :

*Saumonee*. A great salmon trout. (COTGR.)

**SAUMONEAU**, mod., v. SALMONEAU. — **SAUMURE**, mod., v. SALMUIRE.

**SAUMURÉ**, adj., qui a séjourné, trempé dans la saumure :

*Saulmuré*. Pickled ; pickt or condit in pickle, seasoned or ruingled with pickle. (COTGR.)

— Salé :

Principalement a celle (ile) qui porte le nom de sel, laquelle ainsi arrousee de ces lacs *saulmurez* est infertile. (THEVET, *Cosmogr.*, III, 7.)

**SAUNAGE, SAUNERIE, SAUNIER, SAUNIÈRE**, mod., v. SALN...

**SAUPE**, s. f., merluche, poisson :

Sur tous poissons la *saulpe* est propre a mondifier tous ulceres avec charpie. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 10.)

Salpa, un certain poisson appellé *salpe*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. commentarii.*)

*Saupe*. A small-headed, little-mouthed, blunt-nosed, large-scaled, unsavorie, and unwholesome sea-fish... (COTGR.)

**SAUPIQUET**, s. m., espèce de sauce piquante :

Et quant l'oisel sera cuit, si mettez en la leschefrite un petit de verjus et moitié vin moitié vinaigre et tout bouli ensemble... et ceste derreniere sausse est appellee le *saupiquet*. (*Ménagier*, II, 181.)

Bon appetit vault bien ung *saulpicquet*.
(G. ALIONE, *Poés.*, Voy. et conq. de Ch. VIII.)

De saulces rouges et *saulpiquetz*,
Ponces et aultres sabaretz
Troys barils.
(*Monol. des nouv. Sotz de la joyeuse bande*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 16.)

Les *saupicquetz* pour les gens degoustez.
(G. CORROSET, *Blasons domest.*, blas. de la Cuisine, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 241.)

Ou un gras cuisinier pour ses gros *sopiquets*.
(FERRAND DE BEZ, *Epist. heroiq.*, f° 17 v°.)

— Fig., mauvais tour :

Nous brasse l'en tel *saupicquet* ?
(*Farce de marchandise*, Anc. Th. fr., III, 264.)

Pource qu'il fut adverty que le roy Lesco luy dressoit un mauvais *saupiquet*, il s'en donna si bien garde qu'il le feit retomber sur luy mesme, le mettant traistreusement a mort. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 273.)

— *Eveillé comme un saupiquet*, vif, alerte :

Je vous estoys miste, fricquet,

Habillé comme ung gentil homme,
*Esveillé comme ung saulpiquet.*
(COQUILL., *Monol. du Puys*, ŒUVR., II, 245.)

**SAUR, SAURAGE, SAURER**, mod., v. SOR, SORAGE, SORER.

**SAURET**, adj.

Cf. SORET 1, t. VII, p. 481[c], et SORET 2, p. 482[a].

**SAUSSOIE**, mod. saussaie, s. f., lieu planté de saules :

Enmi les *sausoies* meismes
Nos orgues...
(*Psaut.*, CXXXVI, dans *Lib. Psalm.*, p. 351.)

Par devers une *salsoie*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 270 r°.)

Une *sauçaye* contenant un arpent. (1314, A. N. JJ 50, f° 28 r°.)

Jouste ladite *sauchoie*. (*Ib.*)

Aunois, *saussoies*. (1319, *Cart. de Royaulieu*, B. N. l. 5434, f° 98 r°.)

Cinq arpens de *sauçoye*. (1341, A. N. K 43, pièce 17.)

Aunoiz, *sauçoies*. (1377, *Don de B. du Guesclin*, A. N. P 469[2], Mus., 398.)

Quatre arpens tant en pres que en *saussoyes*. (1407, A. N. P[1], f° 60.)

En la *saulchoie*.
(*Pastoralet*, 613.)

Terres labourables, prez, *saulsoies*. (1452, *Hommages*, A. N. P 1, f° 167.)

Pour troys cens de plançons achaptez a la *Sauzaye* et a La Fons. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 112 r°, Bibl. la Rochelle.)

Et descent le ruisseau qui vient de l'estang du Chillan au long le pré des Rivaux, une *sauzoye* entre deux. (1477, Ste-Croix, Vasles, A. Vienne.)

**SAUT**, mod., v. SALT.

**SAUTANT**, adj., t. de blason, qui est en posture de sauter :

*Saultant*. Leaping ; jumping ; skipping. (COTGR.)

**SAUTE EN BARQUE**, s. m., sorte de caban :

*Saultembarques* et chausses. (1538, *Comptes des bâtiments du* XVI[e] *s.*, II, 251, cité par le *Dict. gén.*)

Le centunculus est une herbe rampante par les champs, qui a les fueilles faites en bec et en pointe, a mode d'un capuchon de cappe ou de *saute en barque*. (DU PINET, *Pline*, XXIV, 15.)

**SAUTELLE**, s. f., provin fait d'un seul sarment :

Des sarments longs que les vignerons prouvignent en les couvrant de terre, puis les elevent et conduisent la cime a une canne, pour avoir la du fruict : nos vignerons les appellent *sautelles*. (COTEREAU, *Colum.*, V, 5.)

**SAUTER**, v. — N., se lancer en l'air pour retomber sur place ou franchir un espace :

Lors eussiez veu chevaliers esmouvoir, *psaulter*, troter et mettre a point leurs espees. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 46 r°.)

— Fig. :

Dieu soit loué ! le cœur me *saute* de joye. (LARIV., *Com. des Esprits*, V, 2.)

Aucunes demeuroient honteuses et la couleur leur *sautoit* au visage. (BRANT., *Dam. gal.*, 1[er] disc., Œuvr., IX, 46, Soc. Hist. de Fr.)

— *Sauter au cou*, s'élancer pour jeter les bras autour du cou de qqu'un :

Lors il luy *saulta au col* et la baisa. (AMYOT, *Vies*, Antoine, 14.)

— *Sauter a dos a qqu'un*, l'attaquer par derrière :

Les Flamens qui nous aimoyent et lesquels on a constrains de nous hair, de quelle allegresse nous *sauteroyent* ils *a dos*. (LANOUE, *Disc.*, p. 24.)

— Fig., *reculer pour mieux sauter*, différer inutilement une détermination qu'il faudra finir par prendre :

Dam Martin eust crevé sa panse,
Et quand les gens on veoit hoster,
On *recule pour mieulx saulter*.
(CL. MAROT, *Ep.*, ŒUVR., I, 280, Jannet.)

— *Faire sauter par la fenestre*, jeter par la fenêtre ; fig., se débarrasser vivement de :

Nous avont *fait sauter* nos loix *par la fenestre*, pour ce qu'elles parloyent trop haut. (LANOUE, *Disc.*, p. 264.)

— *Faire sauter* (au moyen de la poudre), provoquer une explosion qui envoie dans l'air les débris de... :

On avoit quitté les Tourelles expres, les ayant rempli de poudre pour les *faire sauter*. (LANOUE, *Disc.*, p. 602.)

— *Faire sauter la teste a qqu'un*, le décapiter d'un coup de hache, de sabre :

Le bourreau, qui s'estoit tousjours tenu caché, commança a parestre, et luy enleva et *fit sauter la teste* de dessus les espaulles fort dextrement. (BRANT., *Grant capit.*, I, XXVII, Œuvr., II, 161, Soc. Hist. de Fr.)

— Plaisamm., *faire sauter*, voler :

Et si nous avons affaire a gens qui n'ayent pas le courage de fouiller l'equipage, nous *faisons sauter* ce que nous pouvons. (AUBIGNÉ, *Fœneste*, III, 1.)

— A., franchir en se lançant en l'air :

Je sauteray plus a ung sault... que ne feront tous ceux qu'il me baillera a *sauter* chacun son sault. (*Galien rethoré*, Koschwitz, *Sechs Bearbeit. von Karls des Grossen Reise*, p. 122.)

Je *auray saulté* leurs tranchees et percé oultre tout leur camp, devant qu'ilz me ayent apperceu. (RAB., *Pantagr.*, XXIV, éd. 1542.)

Pour *sauter* une haye ou franchir un fossé.
(P. RONS., *Des Hymnes*, ŒUV., p. 668, éd. 1584.)

**SAUTEREAU**, s. m.

Cf. SAUTEREL, VII, 330[c].

**SAUTERELLE**, mod., v. SALTERELE.

**SAUTEUR**, s. m., celui dont la profession est de faire des sauts, des tours d'agilité :

Y avoit plus grande presse a veoir jouer les comediens, baladins, *saulteurs* et joueurs de passepasses. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 86, E. Henry et C. Loriquet.)

— Par anal., celui qui sait sauter :

Il avoit esté le meilleur *sauteur* de la cour. (BRANT., *Capit. fr.*, Henry II, Œuvr., III, 289, Soc. Hist. de Fr.)

— *Sauteur de fenestre*, casse-cou :

J'estoy bon compaignon, mais je cesse de l'estre,
Et quitte la partie aux *sauteurs de fenestre*.
(VAUQ. DES YVET., *Œuv. poet.*, Mel., à M. l'abbé de Thiron.)

— Cheval dressé à la voltige :

Et estoit alors l'advantureux monté sur ung cheval grand *saulteur* qui fist merveilles. (FLEURANGE, *Mém.*, LXXVII.)

Cf. SAUTERESSE, VII, 331[b].

**SAUTILLER**, v. n., faire de petits sauts :

L'oyseleur nettoye l'aire, tend ses rets, seme et respand le grain, afin que les oysillons s'y accoustument. Les pauvrets y viennent, *sautillent*, mangent, se jouent, mais enfin advient qu'ils sont prins, et adonc payent le millet. (LARIV., *les Tromper.*, I, 1.)

**SAUTOIR**, s. m., cordon de soie ou de chanvre pendant en double à la selle et faisant office d'étrier pour sauter à cheval :

Pour livres de soye de plusieurs couleurs, pour faire les tissus et aiguillettes ausdits harnais, faire *sautouers* et conyeres... (1532, *Compt. de l'argent.*, p. 144.)

Tos chevaliers d'oneur soy kebatoient sor destriers ou coursiers,... et estoient sor hautes selles de tournoy sains *satoir*. (1353, HEMRIC., *Miroir des nobles de Hesbaye*, l. 37, p. 354.)

— Barrière en forme de croix de Saint-André, empêchant le passage des bestiaux, mais que les gens peuvent sauter :

En ceste voie ou piesente peult estre faict planche ou *saultoir*. (BOUTEILLIER, *Somme rur.*, 1[re] p., f° 132[a], éd. 1486.)

Mahieu de Pouchiel pour une grant voye qu'il a fait en le haye de son courtil, sur la ruyelle d'Escorqueval dessus dicte, sans y avoir fait cloture de haise, ne *sautoir*. (25 avril 1430, *Echevinage*, A. Tournai.)

— T. de blason, pièce honorable for-

mée de la bande et de la barre en forme de croix de Saint-André :

De ceste gent dire vos veil,
Qui portoient l'escu tot plein
De vanterie et de desdaing
Bien conneu en totes places
A .I. *sauteoir* de menaces.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 654, Wimmer.)

A .I. *sautoir* de meschaance,
A .I. label de meins crochues.
(ID., *ib.*, 928.)

Un *sautouer* de geulles. (P. COCHE, *Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 7.)

De sable au *sautoir* d'argent. (*Coustumes des chevaliers de la Table Ronde.*)

**SAUVAGE**, **SAUVAGEMENT**, mod., v. SALVAGE, SALVAGEMENT.

**SAUVAGEON**, s. m., arbre venu spontanément de graines de fruits sauvages :

Avec ce a esté compaignon de prendre quatre *sauvargon* aus champs, entre la ditte Ville l'Evesque et Paris, lesquelz il planta ou jardin de l'ostel la ou il demouroit. (1396, A. N. JJ 150, pièce 100 ; Duc., *Sylvaticus.*)

Cf. SAUVEÇON, VII, 333[a].

**SAUVAGIN**, adj.

Cf. VII, 332[a].

**SAUVAGINE**, s. f.

Cf. VII, 332[a].

**SAUVEGARDE**, mod., v. SALVEGARDE. — **SAUVE-QUI-PEUT**, s. m., v. SALVER. — **SAUVER**, mod., v. SALVER.

**SAUVETÉ**, s. f.

Cf. SALVETÉ, VII, 299[c].

**SAUVEUR**, mod., v. SALVEOR.

**SAUVE VIE**, s. f., petite fougère, dite rue des murailles :

Aucuns l'appellent (la saxifrage) *sauve vie.* (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCLXXX.)

**SAVAMMENT**, adv., d'une manière savante :

Et qu'il *sçavamment* responde... (*Les Lunet. des cyrurg.*, sign. D 4 r°, éd. 1533.)

Literate, *sçavamment.* (R. EST., *Dictionariolum.*)

Escripre *sçavamment.* (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, XV.)

**SAVANE**, s. f., en Amérique, grande plaine herbeuse, propre au pâturage :

Et la *savane* demeure au fond de la dite baye. (J. et R. PARMENTIER, *Disc. de la navig.*, p. 93, Schefer.)

**SAVANT**, adj., qui a la science de quelque chose ; qui a de la science :

Un *sçavant* docteur. (*Les Lunet. des cyrurg.*, sign. D 2 v°, éd. 1533.)

Les aultres gents *sçavants* disoient que c'estoit pluie des antipodes. (RAB., *Pantagr.*, II.)

Il falloit s'enquerir qui est mieulx *sçavant*, non qui est plus *sçavant.* (MONT., I, 24, p. 73, éd. 1595.)

**SAVANTAS**, s. m., savant ennuyeux, pédant :

Et noutez que ce curai estoit *sabantas*, comme ayant faict bictu le ministre du Mont de Marsan, en lui demandant comme quoi s'apelloit le chien de Toubie. (AUBIGNÉ, *Fœneste*, IV, 14.)

**SAVATE**, s. f., soulier usé, éculé :

Cent garchon(s) le porsievent grant et petit,
Et li getent *chavates* et caillaus bis.
(*Aiol*, 2765.)

Si con Escos, qui porte sa *çavate*,
De palestiaus sa chape ramendee...
(ROBERT LA CHIEVRE, *Chans.*, 5, II, 1, W. Mahn, *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XXIII, 102.)

Vieille *savate* se veult oindre.
(J. LE FÈVRE, *Matheolus*, II, 1814, Van Hamel.)

— Fig. et plaisamm. :

Par Dieu, voicy de belles *savates* d'hommes, et de belles vesses de femmes, il les fault marier ensemble. (RAB., *Pantagr.*, XXVII, éd. 1542.)

Ceste vilaine *savatte* de fredon confesse soy n'estre jamais plus embrené en paillardise, qu'en la saison de quaresme. (ID., *Cinq. liv.*, XXVIII, éd. 1564.)

**SAVATERIE**, s. f.

Cf. VII, 334[a].

1. **SAVEIR**, mod. savoir, v. — A., connaître complètement ; posséder (qque chose) dans sa mémoire ; posséder la science ou l'art, la pratique de (qque chose).

— Infinitif :

Eufemien[s] volt *saveir* quet espelt.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 70[e].)

*Saver.* (*Est. de Eracl. emp.*, XXXII, 19.)

Et en apres est ad *savoir* que. (Fév. 1239, Flabémont, H, A. Vosges.)

*Savoer.* (1255, *Privil. des bourg. et m[ds] de Rouen*, A. N. J 1030, pièce 12[bis].)

Je fas *savor.* (1262, Louvencourt, A. N. M 1.)

*Saver.* (1300, *Cart. de Valmont*, f° 90 v°, A. Seine-Inférieure.)

— Futur :

Par mon chief, ço dist Charles, ço *savrai* jo encore.
(*Voy. de Charlem.*, 51.)

Et de m'espee encoi *savras* le num.
(*Rol.*, 1901.)

Quers fel deseverrad de mei, mal ne *saverai.* (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambr., C, 4.)

S'il les occist il ne *sera*
Ou li rois est qui vont querant.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 52[c].)

Mes issi le fet pour veer
Se tu la *saras* miex preer.
(*Clef d'amors*, 783.)

Tout le cuer luy crevera d'ire
Quant il *sçaira* que son nepveu
A esté prins...
(*Mist. du Viel Test.*, I, 320.)

— Conditionnel :

Ne *savriez* rien comander
Que jeo ne face a mun poeir.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 124.)

Mielz *savreit* il sur lui saillir,
Mielz le *savreit* des piez ferir.
(ID., *Fabl.*, XV, 17, Warnke.)

Ne la fay loing ne hors de ville,
Quer l'en *saroit* tantost la guille.
(*Clef d'amors*, 205.)

En effect tout m'est invisible
Et ne *sçaroye* cheminer.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 175.)

Plaisir prendre je ne *sçauroye.*
(*Ib.*, II, 161.)

— Présent de l'indicatif :

Chi cel non *sab*, tal non audid.
(*Pass.*, 110.)

De Crist non *sabent* mot parlar.
(*Ib.*, 478.)

[Mais] ço ne *sai* (jo), cum longes i converset.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 17[d].)

Icil respondent que neuls d'els nel *set.*
(*Ib.*, str. 65[e].)

Et dist li patriarches : *Savez* dont je vos pri ?
(*Voy. de Charlem.*, 226.)

Nous *savons* itel terre ou costume est assise,
Se vos l'oussez fait, i oust felonie.
(*Ib.*, 688.)

Que neuls on nen *seit* conter lignage(t).
(*Cant. des cant.*, 14.)

An icele lisent cels ki letres ne *sevent.* (*Alexis*, append. 3.)

Bien *çai* que Dex est san dotance.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 76[a].)

Mult criement sa beneiçun,
Kar els le *sevent* a felun.
(MARIE, *Fables*, CI, 17, Warnke.)

Cortoisement *ses* ta reson conter.
(*Aymeri de Narb.*, 2075.)

Envie ke puet devenir
Ke ne *siet* sa pes tenir ?
(*Vie de S. Thom.*, f° 1 v°, 93.)

Mult fu devenu megre, pur veyr le *savom.*
(*Boeve de Haumtone*, 1101.)

Hermophroditus se ot proier
Qui riens ne *scet* de dosnoier.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 644, 2.)

Je ne *sap* liquex est Amiles. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 71.)

Deus *soit* quelz pelerins nous sommes.
(*Clef d'amors*, 560.)

Issi le feroit, bien le *sey.*
(*Ib.*, 659.)

Se par biauz dis la *soiz* proier,
S'amor ne te porra voier.
(*Ib.*, 789.)

De ieulz qui biauz dis *soivent* rendre
Ne devez nul autre don prendre.
(*Ib.*, 2909.)

*Sçoivent* et entendent. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 9 r°.)

Et tenoit en .I. champ sa bataille rengie,
En attendant François, qui se ne *scevent* mie.
(CUV., *B. Du Guescl.*, 1405.)

— Présent du subjonctif :

Ço ne volt il que sa mere le *sacet.*
(*Alexis*, XI[e] s., str. 50[d].)

Grant hontage avez dit, mais quel *sachet* li reis,
En trestote sa vie mais ne vos amereit.
(*Voy. de Charlem.*, 491.)

Nen est od mes ki *sacet* desque a quant (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXIII, 9.)

*Sapient* donckes ke li prophete ait esteit en mei os por ceu k'il relicecent quant il averunt oit la predicacion. (*Greg. pap. Hom.*, p. 80.)

Nostre sires nos temptet assi si nos l'amuns ou nun, ne mie ke ceu apraignet ausi cum il nel *sapet*, mais por ceu k'il en la temptacion meimes se facet plus planierement conissant a nos. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 40 r°.)

*Saichaint* tuit que... (1297, *Ch. du bailli de Troyes*, Pontigny, Crécy, H 1439, A. Yonne.)

Ta barbe faiz rere et soustrere
A tel qui bien le *sache* fere.
(*Clef d'amors*, 335.)

— Impératif :

« Sire, fait il, gres et mercis
De ce que sui par vos servis.
Et cil respont : « Sire, *saçois*
Si fustes vos ja autre fois. »
(*Partonop.*, 8703.)

Ooir devez du fill le roi
Qui molt estoit en grant effroi
Quant il ne voit vener (*l.* venir) s'amie,
*Sachoiz* segurs ne fu il mie.
(*Floire et Blanchefl.*, 2e vers., 613.)

Quant tierce feiz i repaira,
*Saciez* qu'il n'aveit point de quer.
(MARIE, *Fabl.*, LXX, 58, Warnke.)

Qui toz jors an .I. liu seroit
*Seichoiz* que gueres n'apanroit.
(HUGUES DE BERZÉ, *Bible*, Brit. Mus. add. 15606, f° 100b, P. Meyer, *Romania*, VI, 19.)

Je fui, *sachiez*, mont merveillé
Et mont tres pensis...
(*Clef d'amors*, 130.)

— Imparfait de l'indicatif :

*Saveiet*. ( *Fragm. de Valenc.*, v°, l. 4.)

Cum se *savium*
Qu'i remainsissum.
(*Grant mal fist Adam*, str. 87d, Suchier, *Reimpredigt*, p. 44.)

Ne dutai pas, bien le *savoie*,
Que pur remembrance les firent...
(MARIE, *Lais*, prol., 34.)

Il li respunt qu'il ne *saveit*
Quant tu, fet il, rien ne *saveies*.
(ID., *Fabl.*, LVI, 26, Warnke.)

Ains ke fusse sorpris de cheste amour
*Savoie* jou autel gent conseillier.
(CONON DE BETH., *Chans.*, II, 3, 1.)

Et l'un et l'autre nom *savoit*.
(*Métam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 641, 9.)

Quar, se les hommes les *saveent*
Ja miex ne vous en prisereent.
(*Clef d'amors*, 2459.)

— Parfait défini :

Par lo regnet lo *souvrent* toit.
(*S. Leger*, 116.)

Ne *soth* nuls om qu'es devengu(n)z.
(*Ib.*, 156.)

Ja lo *sot* bien.
(*Ib.*, 77.)

Quant il ço *sourent*...
(*Alexis*, XIe s., str. 21c.)

Nuls hom ne *sout* les sons ahanz.
(*Ib.*, str. 55c.)

Il ne *sout* que ço fut...
(*Voy. de Charlem.*, 386.)

Mais ne *seut* qu'il fist ; apres s'en est fuis.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 2062.)

Onques ne *soc* grant avoir amaser.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 46b.)

Mult fu curteis, mult *sot* honur.
(MARIE, *Lais*, Milun, 332.)

Kar jeo ne *soi* unkes noer.
(ID., *Fabl.*, III, 60, Warnke.)

Mes ne *sot* ou estre peust.
(ID., *ib.*, VIII, 3.)

Ne *sorent* quels oisels ceo fu.
(ID., *ib.*, XLVI, 9.)

Car je vous jur, desour ma loiauté,
Que jou ne *seuc* de quel tere fu nes.
(*Huon de Bordeaux*, 8291.)

Des fols menestrels pris a dire
Les fais trestout a point, en rime
Si bel, si bien, si leonime,
Que je le *soi* a raconter.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, 591, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 199.)

*Soi* je molt bien maintenir mon cenbel.
(*Raoul de Cambrai*, 5864.)

Si m'ama tant en bone foi
Que les .VII. mos me fist aprendre,
Tant que totes les *soc* entendre.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 4844.)

Diex ! que nel *soi* .I. poi devant
Que cil traitre...
(*Escoufle*, 4686.)

E bien *seumes* et veimes
Que li reis de France...
(*Guill. le maréch.*, 2271.)

Si qu'il nou *sçot* ne ne s'an esperçut.
(*Bible*, B. N. 763, f° 226b.)

Joseph l'i ot fait mettre que n'ant *sçourent* niant.
(*Ib.*, f° 238a.)

Si ne *seuch* onques dont li cops me vint.
(RICH. DE FORNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 6a.)

Chanter ne *seot* sicum lo russinol. (NIC. BOZON, *Cont.*, p. 25.)

— Imparfait du subjonctif :

Se jo[t] *sousse* la jus suz lu degret.
(*Alex.*, XIe s., str. 98a.)

Ja tute gent nem(en) *soussent* turner.
(*Ib.*, str. 98c.)

Ainz que vostre venir *sousum*
Volt Deus qu'a vus cunrei osum.
(*S. Brandan*, 764.)

Ainz que nuls hom *soust* de nostre amor.
(*Cant. des cant.*, 64.)

Entre els distrent et esguarderent
Qu'um le deust mediciner,
Se nuls *seust* cunseil trover.
(MARIE, *Fables*, LXVIII, 4, Warnke.)

Onques vivant qui bien *seust*,
Ne dist que en donz blasme eust.
(*Clef d'amors*, 1509.)

— Participe passé et temps périphrastiques :

Kar *seu ert* de mainte gent
Qu'il le teneit pur sun parent.
(MARIE, *Fabl.*, XXV, 15, Warnke.)

Si te seroit trop mescheu
Se de ta dame *estoit seu*.
(*Clef d'Amors*, 661.)

Cf. SEU, *infra*.

— Participe présent :

Liquels, *savanz*, e guarderad ices choses e entendrad les misericordes del Seignur? (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CVI, 43.)

Lur voil lur laissiez faire qui sunt fol nun *sa-*
[*vant*.
(GARN., *S. Thomas*, ap. Bartsch, *Lang. et litt fr.*, 258, 19.)

Les penses des nient *savanz*. (*Alexis*, append., 8.)

... Taut esteit de cors e d'ame
Pruez et cortoise e bien *savant*.
(*Guill. le maréch.*, 3052.)

Dame gentiex, gracieuse et *sachans*.
(*Servent.*, dans *Mir. de N.-D.*, III, 328, 45.)

— *Ne saveir mot de*, ignorer totalement :

Il *n*'en *set mot* ; n'i ad culpes li ber.
(*Rol.*, 1173, Stengel.)

— *Saveir gré*, être reconnaissant :

Ne me *sez* tu ore bon *gré*
Que jeo t'ai issi delivré.
(MARIE, *Fabl.*, XXX, 23, Warnke.)

Molt a Amors grant force et grant pooir,
Qui sans raison fait choisir a son gré,
Sans raison ! Deus, je ne di pas savoir,
Car a mes ieus en *set* mes cuers bon *gré*.
(THIB. DE NAV., *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 383, 32.)

— *Je ne sai quoi*, quelque chose que je ne connais pas, que je ne peux pas définir :

Le second, que le premier sait *je ne say quoy* en la theorique, mais rien du tout a la pratique. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 178, Hippeau.)

— Anc., connaître (qqu'un) :

Atrai la tue misericorde as *savanz* tei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXV, 10.)

Je rememberrai del orguil e de Babylonie *savanz* mei. (*Ib.*, LXXXVI, 3.)

Esten ta misericorde a ceulz qui te *sceivent*. (*Psaut. de Metz*, XXXV, 11.)

— *Saveir a*, ou absol. *saveir*, connaître pour :

Molt le *set* felon et cruel
E molt het presse en son ostel.
(*S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 89, 33.)

... Dist as messages...
Qu'il *saveit* a preuz e a sages.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 5186, G. Paris.)

— Avec un nom de chose pour sujet, avoir le goût de :

Sa parole li *sot* piment.
(*Thebes*, append. I, 3450.)

Mes li fains l'angoisse et esforce
Tant que le pout li *sot* li pains.
(CHREST., *Ivain*, 2852.)

L'autre dit : Que valoir leur ros ?
Leur potaige *savoit* les pos,
Et leur sausse n'estoit que vin.
(EUST. DESCH., *Miroir de mariage*, OEuvr., IX, 51.)

— Sentir :

Que por l'ulleis qu'il *savoient*,
Disoient que c'erent espisses.
(RAOUL DE HOUDAN, *Songe d'enfer*, 413, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. série, p. 195.)

— Pouvoir :

Li Turc me *sorent* retorner :
Ja erent pres de la montaine.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 2992, G. Paris.)

Ja ne *savras* si luinz aler
Que tu puisses femme trover.
(MARIE, *Fables*, LXX, 91, Warnke.)

— *Dieu sait comment*, locution pour prendre Dieu à témoin :

Je doibs bien Dieu regracier
Et reverer tres grandement,
Quant, pour mon corps solacier,
Je suis servy, *Dieu sçait comment*.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 300.)

— N., *saveir de*, se connaître dans les choses de :

De la loi Maonmont fut si argumantez
Et si *sout* des estoiles et dou cours de la mer.
(*Floov.*, 741.)

Trop *sout* Ipomedon de guerre.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 6262.)

Li Pisan qui en l'ost esteient
E gent qui de la mer *saveient*
Firent un chastel...
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 3771, G. Paris.)

— *Saveir de*, connaître au sujet de :

Dit l'une a l'autre : Alum a eus parler,
De lur corage *saver* e demander.
(*Otinel*, 1017.)

— Impers., *saveir mal*, déplaire :

A malvais gré m'est revenu,
Mais bien li peist o *mal* li *sace*,
Dreit li estuet que il me face.
(*Eneas*, 3478.)

— Infinitif pris absol., pour savoir :

Tuz les oisels fist asembler,
Apres, l'ostur les fist voler,
*Saveir* s'il le purreient prendre.
(MARIE, *Fabl.*, LXXX, 3, Warnke.)

E qu'il sivist l'empereur...
*Saveir* si ja meis feust veuz.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 1865, G. Paris.)

Les un buisson s'est reponue
Pour espier que cil feroit,
*Savoir* se il se baigneroit.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 644, 27.)

— *A saveir*, c'est-à-dire :

Vos i avez tot oblié
La premeraine question,
*A saveir* se ge aim o non.
(*Eneas*, 8498.)

— *Sachant*, part. prés. et adj., sage, prudent :

Biau sire pere, dit Hernauz li *sachanz*.
(BERTRAND, *Girart de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 336, 4.)

Et Loeys, cil rois *saçans*,
Fu desrompus par Ludemart.
(MOUSKET, *Chron.*, 14288.)

2. **SAVEIR**, s. m., ensemble des connaissances acquises par l'étude :

J'ay ouy dire a personnes qui s'entendent en *sçavoir*, que ces vers sont non seulement dignes de se presenter en place marchande... (MONT., *Epistre à M. de Foix*, p. 4, *la Mesnagerie d'Aristote*, traducicte par L. de La Boétie, éd. 1600.)

— Par extens. :

In quant Deus *savir* et podir me dunat. (*Serm. de Strasb.*, I, 2.)

Qu'il lo doist bien de ciel *savier*
Don Deu serviet por bona fied.
(*S. Leg.*, 23.)

— Anc., sagesse :

Par eve entent *saveir*,
Iço saciez pur veir.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 2649.)

Forment regretent sa proece
Et son *saveir* et sa richece.
(*Eneas*, 2127.)

Trop font lor folie savoir,
Ne lor vient pas de grant *savoir*.
(GUIOT, *Bible*, 1592.)

— Habileté, talent :

Li amiralz est mult de grant *saveir*.
(*Rol.*, 3279, Stengel.)

Dist l'amirailz : Jangleus, venez avant !
Vos estes proz, vostre *saveirs* est granz.
(*Ib.*, 3508.)

— Action, parole sage, sensée :

Mais toutes voies vous creant
Qu'encontre lui, a mon pooir,
(Tout a folie u a *savoir*),
Vous aiderai quoi qu'en aviegne.
(MOUSKET, *Chron.*, 28044.)

— *Faire saveir, faire un saveir*, faire preuve d'habileté, de prudence, se montrer sage, habile :

Quant a moi prist tançon et ire
Vostre nies, ne *fist* pas *savoir*.
(CHREST., *Cliges*, 4144.)

Et tret d'un conte d'avanture
Une mout bele conjointure
Par qu'an puet prover et savoir
Que cil ne *fet* mie *savoir*
Qui sa sciance n'abandone...
(ID., *Erec*, 13.)

Por ce *feroies* tu *savoir*
Se la bataille li toloies.
(ID., *Lancelot*, Vat. Chr. 1725, f° 13d ; 3262, Fœrster.)

Ou *face savoir* ou folie,
Demain irai querre m'amie.
(*Flore et Blancefl.*, 2e vers., 1767.)

Et si *facez* vus *un saveir*,
Lessez ester icest duleir.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 401.)

Et se tu en veus plus avoir,
Va apres, si *feras savoir*,
Et si t'apareille autresi.
(*Ren.*, Br. XIV, 583.)

Chançon, fait ma dame savoir,
Se tu t'oses tant enhardir,
Qu'ele ne *fera* pas *savoir*
S'ele fet son ami morir.
(COLART LE BOUTHILLIER, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 135.)

Dame, vous *faites* grant *savoir*
De servir la vierge Marie.
(*Mir. de N.-D.*, I, 20.)

Elle n'a mie *fait savoir*
Quant sanz congié en est alee.
(*Ib.*, I, 187.)

— *Dire saveir*, dire une chose sensée :

Ainz dit : Viaus tu merci avoir ?
Mout *avez dit* grant *savoir*,
Fet cil. Ce devroit dire fos.
(CHREST., *Lancelot*, 2767.)

Sans raison ! Deus, je ne *di* pas *savoir*.
(THIB. DE NAV., *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 383, 34.)

— *Paroles de saveir*, sentence :

Et li vileins li cumanda
Que treis *paroles de saveir*
Li deust dire a sun espeir.
(MARIE, *Fabl.*, LXXVIII, 14, Warnke.)

— *Sens saveir*, ignorance, bêtise :

Ou ne prisast mains son savoir
Qu'on fait sotie et *sens savoir*.
(WATRIQUET, *Dits*, p. 373.)

Cf. SACHANT, VII, 273a.

**SAVETIER**, s. m., raccommodeur de vieux souleurs :

Leobinus le *Çavetier*. (1237, *Cens. du Grand-Beaulieu*, p. 126, A. Eure-et-Loir.)

Chescuns estaulz des petiz *çaivaitiers*. (1294, *Foire de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 25 v°.)

De ceste *chabitier* vos dirai que home il estoit et saive. (*Voy. de Marc Pol*, XXVIII, Roux.)

Chascuns estauls des petiz *çavatiers* paierai .IIII. deniers. (Fin du XIIIe s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 30 r°.)

Du *chavatier* de Chasteillon. (1319, *Recette du comté de Blois*, A. N. KK 296, f° 5 v°.)

Et saint Mathyas siet apres
Qui des *savetiers* est bien pres.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, p. 30, Bordier.)

Biau sire, poi ne voles paisier
Qui penses que me soie mise a che *chavetier*.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 199.)

La maison de l'ospital souloit tenir .I. frere *sabbatier* et .III. sergens qui apareilloient les viez souliers. (1435, *Stat. de S.-J. de Jér.*, f° 12b, A. Haute-Garonne.)

De Jehans Debos, *çavetier*, pour .III. luisiaux. (1453, *Exéc. test. des époux Sierment*, A. Tournai.)

Cordewaniers, basiniers, corryers, *chavetiers*, goreliers. (31 juillet 1520, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, A. Tournai.)

**SAVEUR**, mod., v. SAVOR.

**SAVINIER**, s. m., nom vulgaire de la sabine, plante :

Et la appoyé (Charles V) a un *savigner*... reçupt pluseurs hommaiges des pers et grans barons. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 438d.)

De *savinier*. Savine, c'est *savinier*... On l'appelle autrement herbe sabine. (*Le grant Herbier*, n° 423, J. Camus.)

Le *savinier* se reprend de branche, mais plus facilement de plant enraciné, et avec plus d'advancement aussi. (OL. DE SERR., VI, 10.)

**SAVOIR**, mod., v. SAVEIR.

**SAVON**, s. m., combinaison de potasse ou de soude avec l'acide oléique, stéarique, margarique d'un corps gras, dont on se sert pour le blanchissage, le nettoyage :

A Jaquemart Des Fourdines, craisseur, pour un quarteron de sain de mallemort, et demy quarteron de sain de hareng, pour .III. lb. de *savon*, avec .VI. lb. de vies oint, toutes lesquelles parties ont esté mises et emploiees aux engiens dudit belfroit, tant hault que bas, et aussi pour les cordes dudit engien. (1395-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 20e Somme des mises, f° 31 r°, A. Tournai.)

Au *saon* blanchissant
Soufflé par un tuyau de paille jaunissant,
Dont un fol enfançon ses compagnons estonne.
(CHASSIGN., *Mespr. de la vie*, XCIX, éd. 1594.)

**SAVONNER**, v. a., blanchir, nettoyer avec du savon :

Car ilz n'*estoient* tressez ou testonnez,
Ny en parfum leurs barbes *savonnez*.
(ANNE MALET DE GRAVILLE, *Palamon et Arcita*, Ars. 5116, f° 23 r°.)

**SAVONNERIE**, s. f., lieu où l'on fabrique le savon :

En la rue de la *Savonnerie*. (1313, *Liv. de la taille*, p. 97.)

**SAVONNETTE**, s. f., boule de savon de toilette :

Elle ne se frottera point d'une *savonnette*. (MAYENNE TURQUET, *Instit. de la femme chrest.*, éd. 1579, dans *Dict. gén.*)

**SAVONNIER**, s. f., celui qui fabrique du savon :

Richart, le *savonnier*. (1313, *Liv. de la taille*, p. 101.)

— S. f., *savonniere :*

Marguerite, la *savonniere*. (1313, *Liv. de la taille*, p. 98.)

**SAVOR**, s. f., qualité qui est perçue par le sens du goût :

Si rasoage ma dolor
Par alcune boue *savor*.
(*Eneas*, 8223.)

Se tu ausi a querre honour
Avoies atorné t'amour,
Mout porroies estre vaillans
A le moitié mains de labour ;
Et si t'aroit millour *sabour*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXIV, 7.)

Ne onques puis que vous en alastes ne mangai chose qui *saveur* m'eust. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 216.)

Riens ne m'ara *savour* rendu
A cest mengier, dist Margue Clouve,
Se nous n'avons d'une crasse oue
Et des aus plaine une escuele.
(*Des .III. dames de Paris*, 58, Montaigl. et Rayn. *Fabl.*, III, 147.)

*Sapveur*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 121 r°.)

Cf. VII, 334c.

**SAVOUREMENT**, s. m.

Cf. SAVOREMENT, VII, 335b.

**SAVOURER**, v. a., goûter lentement pour prolonger la jouissance :

Car viande est perdue qui bien ne la *saveure*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 1468.)

— Fig., jouir lentement de (qque chose) :

*Savorer*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 30 r°.)

Par humble pacience son fruit *est* utilement trouvé et doulcement *savoré*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 80d, éd. 1486.)

— Éprouver, subir :

S'an *savour* si cruel estour.
(FROISS., *Poés.*, II, 106, 3576.)

Car por euls je bois et *saveure*
La flamme de ce fu ardant.
(ID., *ib.*, II, 133, 4194.)

— Considérer :

Quant *savour* sa valour.
(FROISS., *Poés.*, II, 285, 32.)

Et, tout bien veu et *sçavouré*,
La court vous appoincte contraires.
(*Déb. de la dam. et de la bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 32.)

— Rendre savoureux :

Au semer des melons aucuns ajoustent les bonnes senteurs et liqueurs pour en odorer et *savourer* le fruit. (OL. DE SERRES, p. 539.)

Cf. SAVORANT, SAVORÉ, VII, 335a, et SAVORER, VII, 335b.

**SAVOUREUS**, mod. savoureux, adj., qui a une saveur agréable :

*Savoureus* mes.
(*Couci*, 8028.)

Fruit doux et *saveureux*. (FERGET, *Liv. du propriet. des choses*, XVII, 106.)

*Sapvoureux*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Bruxelles 10509, f° 14 r°.)

La chair du dain est plus *savoureuse* aux chiens que celle du cerf. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 98 r°, éd. 1585.)

— Fig. :

Qui les dous baisiers *savoreus*
Weulent conquerre par prouesse ?
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1958.)

Of ! quels doux et *savoureux* baisers ! (LARIV., *Le Laq.*, III, 5.)

Cf. SAVOROS, VII, 336a.

**SAVOUREUSEMENT**, adv., d'une manière savoureuse :

Les eulz et la bouche et la faice
Li baisse *saverousement*.
(*Dolop.*, 9286.)

Amours m'a tramis
*Saveureusement*
Son tres douc tourment.
(J. DE GRIEVIL., *Jeu parti*, ms. Sienne H x 38, f° 163a.)

Nourry *savoureusement*.
(RENAUT DE LOUHANS, *Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 16 r°.)

Mes qu'il l'eust .I. poi rosti et brasillier,
Plus *savereusement* le menjast l'aversier
Qu'il ne feist la char de chisne ou de plouvier.
(*Gaufrey*, 2965.)

Si boit mout *saverousement*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 548b.)

Le cors embrace estroitement
Et baise *savoreusement*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 186 r°.)

**SAVOUREUX**, mod., v. SAVOUREUS.

**SAXATILE**, adj., qui vit parmi les roches :

Les autres retiennent les noms de leur demeure, comme ceux qui frequentent les rocs et lieux pierreux, on les a nommez *saxatilles*. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 30.)

**SAXIFRAGE**, s. f., plante herbacée, qui croît principalement au milieu des pierres, dans les fentes des rochers :

*Sassifrage* est chaulde... ; poldre de *saxefrage*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 67 v°, cité par le *Dict. gén.*)

La *saxifrage*. (*Jard. de santé*, I, 420.)

Cf. VII, 336c.

**SAYON**, s. m., sorte de casaque ouverte que portaient les paysans, les soldats :

Revetu d'une robe drap noir, avec un *seon* de satin renversé fourré de penne noire. (*Inform. contre B. Coquin*, G 1759, A. Seine-Inférieure.)

Leur chefz de guerre, aornez a plaisance,
De grans *sayons* d'orfaverie couvers,
Les conduisoient sur grans courciers divers.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Prinse du chasteau de Pesquiere, f° 95 v°, éd. 1532.)

Ung fin drapt noir pour faire les manteaulz des seurs aultrement appelez *saillon*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 187.)

Il se vestit d'un *sayon* blanc. (AMYOT, *Diod.*, XVII, 17.)

Apres marcharent les sergens de la court du roy acoutres de *seyons* de frise noire. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 340.)

*Seon*. (1566, *Compte*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Biblioth. Amiens.)

**SBIRE**, s. m., archer, agent de la police en Italie :

Mon algosan, mon *sbire*. (RAB., *Tiers liv.*, XX.)

Avec tous ses *sbierres;* qu'est a dire en françois, ses archers. (CARLOIX, *Mém.*, VII, 1.)

Je n'avois peur d'un gouverneur fascheux,
D'un barisel, ny d'un *sbirre* oultrageux...
(J. DU BELL., *Jeux rust.*, II, 389, Marty-Laveaux.)

**SCABIEUSE**, s. f., plante herbacée, à fleurs violettes, pourprées, quelquefois blanches, famille des dipsacées :

*Scabieuse*, scabiosa. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Scabieuse* broiee. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 50 v°.)

**SCABIEUX**, adj., qui est de la nature de la gale :

L'arroche fait cheoir les ongles rudes et *scabieux*. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, XLI.)

— Qui a la gale :

Attendu qu'il est *scabieux*. (20 oct. 1389, *Reg. du Chât.*, I, 38.)

**SCABREUX**, adj., où l'on passe difficilement à cause des aspérités :

Mais tant errerent Françoys, par ses voies *scabreuses*, que tost approcherent Bellinsonne. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 151, Soc. Hist. de Fr.)

Precipitez des plus *scabreux* rochers.
(CHASSIGN., *Psaum.*, CXL.)

Pren le dextre sentier, encor qu'il soit *scabreux*.
(FR. PERRIN, *Quatrains*, f° 57, éd. 1587.)

— Fig., où l'on rencontre des choses embarrassantes, risquées :

Sa queste est *scabreuse* et laborieuse. (MONT., I, 19, p. 36, éd. 1595.)

**SCABROSITÉ**, s. f., état de ce qui est scabreux :

Description... remplie de squalide et barbare [*squabrosité*.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, Prol., a la royne Anne, *Œuvr.*, f° 4 r°, éd. 1532.)

Extirpant d'iceluy toutes erreurs et *scabrositez*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, prol.)

En extirpant d'icelluy toutes erreurs et *scabrosité* qui le pourroyent rendre sterille. (LE LOYAL SERVIT., *Chev. Bayard*, épistre prohemiale.)

**SCALENE**, adj., dont les trois côtés sont inégaux :

Amblygone est tout triangle ayant un angle obtus, et plus grand que l'angle droict : et peult estre isocele et *scalene*, comme est le triangle isocele A, B, C, et *scalene*, A, B, D. (BOVELLE, *Geom. prat.*, f° 16 v°, éd. 1566.)

**SCALPEL**, s. m. et anc. f., sorte de couteau à lame pointue, à un ou deux tranchants dont on se sert pour disséquer :

Une grant part et portion du cerveau doibt estre ostee avec un *scalpelle* ou rasoir. (J. CANAPPE, *Tabl. anatom.*, f° 77 v°, éd. 1554.)

Prendray je la *scapelle*
Pour voir les cabinets de la double cervelle,
Thresoriere des ars, source du sentiment ?
(DU BARTAS, 1e *sem.*, 6e j., 643, éd. 1602.)

**SCAMMONEE**, s. f., gomme, résine purgative extraite de la racine de diverses espèces de liseron :

La vostre langue soit honie
Que tant i a d'*escamonie*.
(CHREST., *Ivain*, 615.)

Et en cele medecine ot tant d'*escamounie* que celuy fu mort si tost coume il l'ot beue. (*Assis. de Jérus.*, II, 168, Beugnot.)

De venin a tant en leur cuer
De toxique, d'*esquamonee*
Qui frient plus que charbonee.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux. 10747, f° 179a.)

L'anabule qui croist es parties d'oultre mer est l'erbe dont l'on fait la *scamonee*, et est titimal babilonique. (*Le grant Herbier*, n° 481, Camus.)

Cette *scamonee* est grosse, noire, pondereuse et pesante. (*Jard. de santé*, I, 419.)

**SCANDALE**, s. m., danger de chute où l'on met les autres par son exemple :

Iceste lur veie *scandale* est a icels. (*Lib. psalm.*, XLVIII, 13, var. du ms. Cott., Nero C. IV.)

Que tu n'engendrasses *scandale* de crueles curages. (*Alexis*, append., 6.)

Comment Judich est excusee de mensonge et de *scandale*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 1er vol., f° 86a, éd. 1531.)

Son Eminence estant comme la pierre de *scandale* qui servoit de pretexte a ses mauvais desseins, il ne pourroit plus demeurer sous les armes durant son absence. (TAVANNES, *Mém.*, p. 173.)

Tellement que pour nourir paix et amitié entre les dittes maisons et religion, et eviter a tous *scandal*, et pour le plus grand bien et profit de leurs dittes maisons. (1576, *Cart. de l'abb. S. Medard*, Rouge liv., f° 312 r°, A. Tournai.)

— Déshonneur :

Sans chercher expressement le *scandale* dudit marquis. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, liv. IX, f° 281 r°.)

— Ruine :

Les Huns et les Vendalles,
Les Gepides, Herulles, qui *scandalles*
Firent tres grant en l'empire rommain.
(*Epist. de Henri VII*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 66.)

**SCANDALEUSEMENT**, adv., d'une manière scandaleuse :

Et mourut *scandaleusement*. (J. LE MAIRE, *Differ. des schismes*, Œuvr., III, 324, Stecher.)

En une croix par leur grant hebetude
L'ont fait mourir trop *scandaleusement*.
(J. BOUCHET, *Deplor. de l'egl. milit.*, Opusc., sign. J 7 r°, éd. 1517.)

Ce faict ainsi *escalendeusement* exploicté, le meilleur luy fut de soy exempter du pays. (EST. MED., *Chron.*, I, 476.)

**SCANDALEUX**, adj., qui cause du scandale :

Et que l'ombre domine
Pour tesmoigner ma perte *scandaleuse*.
(J. LE MAIRE, *Regretz de la dame infort.*, OEuvr., III, 188, Stecher.)

Une merveilleuse et *escandaleuse* conflagration de feu advenue dictes rues par les festes de Rorsons. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 481.)

Pasquil aussi mal basti et rithmé qu'il estoit vilain, *scandaleux* et meschant. (L'EST., *Mem.*, II, 38, Soc. Hist. de Fr.)

**SCANDALISER**, v. a., mettre en danger de chute par son exemple ; choquer par l'éclat fâcheux du mauvais exemple :

Li altre... ki *escandaliziet sunt* quant om ne donet habondamment a toz. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 18, 27.)

Car nulz qui soit ne mille, s'il ne veult perdre [s'ame,
Ne puet *scandalizer* pour riens home ne fame.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, p. 105, var.)

Ceulx qui aiment ta loy ont grant paix et n'*ont* mie *scandalisié*. (*Les psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du* XVe *s.*, CXVIII, 165, p. 178, éd. 1872.)

— Ruiner, détruire :

En se preparant elle ne antendoit pas le *scandalizer*, c'est a dire le vouloir prendre pour le destruire et le mettre en ruine. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 1er vol., f° 86b, éd. 1531.)

Cf. ESCANDALISIER, III, 352b.

**SCANDER**, v. a., prononcer (un vers) en marquant ou en décomposant chacun des pieds ou des syllabes qui le composent :

De Jupiter commencera ma muse
Les vers correctz d'armonie diffuse
*Scander* alors.
(GUILL. MICHEL, *Eglog.*, f° 9d, éd. 1529.)

Le pied est un certain bastiment de syllabes mesurees par lequel, ainsi conme avecq des pieds nous allons par tout le vers. De la nous disons *scander* les carmes, quand nous separons et nombrons leurs pieds. (JACQUES DE LA TAILLE, *Man. de faire des vers*, f° 11 r°, éd. 1573.)

**SCAPHOIDE**, adj., qui a la forme d'une barque ; *os scaphoide*, un des os du carpe et du tarse :

*Scaphoide, os scaph.* A bone in the instop made somewhat like a skiffe, or long bason. (COTGR.)

— Substantiv. :

... Assis
Tant sur l'os du talon que sur le *scaphoide*.
(AUBIGNÉ, *Creation*, 13.)

**SCAPULAIRE**, s. m., partie du vêtement de certains religieux qui retombe par-dessus la robe devant et derrière :

E *scapelaire* vestu aveit
D'un canve hidus a desmesure,
Del col desk'al genoil li dure.
(CHARDRY, *Josaphat*, 860, Koch.)

De l'esclavine qui fu forte
S'est affules a *capulaire*.
(*Robert le Diable*, ap. Duc., *Scapulare*.)

Quelqu'un qui le suivit luy couppa la teste avec son *scapulaire*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 9, p. 258, éd. 1611.)

*Scappellaire* m. Look *Scapulaire*.
*Scapulaire* m. A narrow and square piece of cloth, etc. worne by monks over the rest of their habit, and falling on both sides from the necke (which goes through it by a slit or hole made for that purpose) down, almost to the foot. (COTGR.)

Cf. ESCHAPULAIRE, III, 367a.

**SCARABEE**, s. m., escarbot, insecte :

Le *scarabee*, appellee d'aucuns escarbot et fouillemerde, monstre evidemment la conjunction de la lune avec le soleil. (A. MIZAULT, *Secrets de la lune*, f° 7 v°, éd. 1571.)

**SCARE**, s. m., poisson de mer, famille des labridés, auquel les anciens attribuaient la faculté de ruminer :

Le *scare* ha le fiel e la rate noire. (L. JOUBERT, *Hist. des poissons*, I, 35.)

**SCARIFICATEUR**, s. m., instrument pour scarifier :

L'instrument appellé *scarificateur*. (PARÉ, X, 5.)

**SCARIFICATION**, s. f., incision faite en scarifiant :

*Scarificacion* des chairs. (EVRART DE CONTI, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 135ᵇ.)

Par ventouses sanz *scarif[ic]ation*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 177ª.)

*Scarifications*, ce sont menues incisions a la flamete. (*Jard. de santé*, I, 27.)

Des lancettes, des ventouses, des sansues, aussi le goust des *sacrifications*. (J. LE MAIRE, *Triumph. de dame ver.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. IV, p. 276.)

**SCARIFIER**, v. a., inciser superficiellement (la peau) avec une lancette, un bistouri, un scarificateur :

*Scarifier* le cuir du chief. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 40, dans Littré.)

*Scarefier*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 136ᵇ.)

*Scarifier* l'ulcere corrosif.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 51.)

**SCATOPHAGE**, s. m., celui qui se nourrit d'excréments :

Panurge, ayant du contenu en son estomach bien repeu les poissons *scatophages*, restoit acropy sus le tillac. (RAB., *Quart liv.*, XVIII.)

*Scatophages*. Durt devourers, excrement eaters. Rab. (COTGR.)

**SCEAU**, **SCÉLAN**, mod., v. SEEL 2, SEELAN.

**SCELERAT**, adj., qui a commis ou qui est capable de commettre des crimes :

*Scelerat*. A lewd villain wicked rogue, ungracious wretch, filthy fellow, naughty pack. (COTGR.)

— Par extens. :

De ceulx que l'on impute avoir esté complices et ministres de si *scelerat* cryme. (10 déc. 1536, *Pap. de Granv.*, II, 503.)

**SCELERATISSIME**, adj., très scélérat :

*Sceleratissimes* larrons. (*Bat. jud.*, IV, 21.)

Les plus pernicieux et *sceleratissimes* hereticques qu'on sçauroit dire. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 461.)

**SCELLÉ**, mod., v. SEELÉ.

**SCELLEMENT**, s. m.

Cf. SEELEMENT, VII, 352ᶜ.

**SCELLER**, mod., v. SEELER. — **SCELLEUR**, mod., v. SEELEOR.

**SCENE**, s. f., partie d'un théâtre où jouent les acteurs :

Je ne veuil pas dire que choses couvertes fussent plus laides que les choses qui se faisoient aux theatres et aux *scenes*. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, II, 8, éd. 1486.)

**SCENIQUE**, adj., qui a rapport à la scène :

Les laidures et ordures de ces jeux *sceniques*. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, II, expos. sur le ch. 8, éd. 1486.)

Habillemens *sceniques*. (GREV., *Regr. de Ch. d'Austr.*, épist.)

— Anc., s. m., auteur dramatique :

La sera prise au rapport des tragicques
L'election des plus experts *senicques*
En geste et voix au teatre requise
Representants actes apostolicques.
(1540, *Actes des apostres*, cri des acteurs, ap. Petit de Jullev., *Myst.*, I, 366.)

**SCENOGRAPHIE**, s. f., art de représenter en perspective, en relief, des édifices, sites, etc. :

*Scenographie* est l'adumbration ou renfondrement avec la racoursissure du front et des costez d'un edifice, faicte par lignes qui respondent toutes a un centre et cela se nomme communement perspective. (J. MART., *Arch. de Vitr.*, I, 4, éd. 1547.)

Le corps de ce jardin ci est relevé en *schenographie* ou perspective. (OL. DE SERRES, VI, 14.)

**SCEPTIQUE**, adj., qui professe le scepticisme ; substantiv. :

Les autres disoient que l'on pouvoit disputer de toutes choses et s'appelloient *sceptiques*. (BONIVARD, *Amartigenee*, p. 159.)

Les *sceptiques* disoient toutes choses estre disputables. (FOCART, *Advertiss. sur l'astrol.*, p. 7, éd. 1546.)

**SCEPTRE**, s. m., bâton de commandement, l'un des signes de la royauté :

Puis si li tolent sun *ceptre* et sa curune.
(*Rol.*, 2585, Stengel.)

Atant li rois, portant curune
E *ceptre*, vers l'auter tent.
(*S. Edward le conf.*, 4397.)

Lai porta Thol. lo *cepdre* e l'oriflor,
E Ariste l'espee qui fu de ner color.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal, 65, P. Meyer, p. 77.)

Fay tost, c'est pour le couronner,
Et .I. *cestre* ly fay donner.
(*Pass. N. S.*, ap. Jubin., *Myst. inéd.*, II, 220.)

— Fig., autorité souveraine :

Pour demonstrer que en singuliere reverence et souvenance recommandee avoyent heu de nouveau le *ceptre* françois. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 60 r° ; I, 301, Soc. Hist. de Fr.)

**SCHELME**, adj., lâche :

Pour declarer *schelms* et inhabiletez de jamais estre receuz en assemblee de bons lantsquenechtz. (1ᵉʳ janv. 1530, *Pap. de Granv.*, II, 481.)

Moris se fait citer reiterement des enfans du landgrave, qui menacent le faire declarer *chelme*. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 163.)

Suivy et secouru par eux, qui seroient reputez come *schelmes*, s'ils l'avoient lors abandonné. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 296, éd. 1587.)

**SCHEMA** et **SCHEME**, s. m., tracé qui figure, par les proportions et les relations de certaines lignes, les lois de variations de certains ordres de phénomènes en physique, en statistique, etc. ; par latinisme, figure de rhétorique :

Figures, *schemes*, tropes, metaphores. (RONSARD, *Franciade*, 2ᵉ préf.)

**SCHISMATIQUE**, adj., qui est dans le schisme :

Ainçois voloit dire que li sieges d'Antioche estoit ausi haut ou plus come li sieges de Rome ; por ce le tenoient a rebelle et a *scismatique*. (GUILL. DE TYR, XV, 12.)

Furent les deux pappes condempnes comme heretiques, *sissematiques*, obstines en mal. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 18, Soc. Hist. de Fr.)

— Substantiv. :

Chest nuit les *scismatiques* s'assemblerent tous armeis. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 238.)

— Par extens. :

*Scismatique* division. (GERS., *Serm.*, ms. Troyes, f° 21 r°.)

Il soustenoit erreur *sismaticque*, mais ce sisme fut ilec mis jus. (*Trahis. de France*, p. 54.)

**SCHISME**, s. m., séparation du corps et de la communion d'une religion :

Par cel *scime* qu'il fit contre Deu et raison.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, 1156.)

Et qu'en danger de *cisme* nous voyons
Saincte Eglise.
(GRINGORE, *Chasse du cerf des cerfs*, I, 158, Bibl. elz.)

— Par extens. et fig. :

Li quatre venz eissent d'abisme,
Comencerent entre els tel *cisme*,
Tel meslee, tel contençon,,
Que foildres volent e arson.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2055.)

La fu acordez li contanz et li *cismes* apaisiez. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 193ª.) P. Paris : *schisme*.

**SCHISTE**, s. m., minerai lamelleux, formé principalement de silice, d'argile, d'alumine et de divers oxydes métalliques ; par apposition :

D'avantage la raison prinse sur les effectz, fait plus pour l'alun que pour la pierre *schiste*. (B. ANEAU, *Tresor de Evonime*, p. 153, éd. 1555.)

Deux portions de sel, et une de pierre *sciste*. (ID., *ib.*)

**SCIAGE**, mod., v. SEIAGE.

**SCIATIQUE**, adj., qui a rapport à la hanche ; *goutte, douleur sciatique*, névralgie douloureuse sur tout le trajet du nerf sciatique :

*Goute sciatique*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 93 v°, col. 1.)

*Chiatique*. (XV[e] s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Contre *dolour sciatique* feras cautere triangule sor la scie. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 92[b].)

— Substantiv. :

En la goutte et en la *sciatique*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, f° 149 v°, éd. 1574.)

Une maladie de *sciaticque*. (1583, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9189, f° 19 r°.)

Une *scyatique* de laquelle ne s'estoit point ressenty il y a plus de dix ans. (DU FOUILLOUX, *Orig. des font.*, p. 50, éd. 1595.)

— S. m., celui qui est atteint de sciatique :

Ele devee a faire medecine au[s] reins et as *cyatikes*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 55[c].)

**SCIE**, mod., v. SEIE. — **SCIEMMENT**, mod., v. SCIENMENT.

**SCIENCE**, s. f., connaissance exacte d'un certain ordre de choses ; ensemble de connaissances résultant de l'étude :

Puis sunt muntet, et unt grant *escience*.
(*Rol.*, 3003.) Ms. d'Oxford, *science*.

Et si arrum l'*escience* de lui.
(*Ep. de S. Est.*, str. 3[c].)

Mes au barun ne porrunt contrester
Ne de *ciencie* ne de clergil mester.
(*Ib.*, str. 5[a].)

*Ciance* qui est bien oie
Gierme et florist et fruictefie.
(BEN., *Troie*, Ars. 3340, f° 1[a].)

Car il but le *science* quant dormi au souper
Seur le pis a son maistre.
(HERMAN DE VALENC., *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 101, 8.)

Nobles homes de qui nous avons esprové par pluseurs arguemenz et l'*escience* et la cure et la loiauté. (*Instit. de Justin.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 639, 34.)

*Cience*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 30 r°.)

Il n'ovra pas de se *scienche*,
Quant le liien d'obedienche
Rompi por cose tant petite.
(RENCLUS, *Miserere*, XII, 1.)

*Sienche*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 31.)

Ele crut en biauté, en *science* amenda.
(*Chev. au cygne*, 6636.)

Les arz dum il unt *escience*.
(SAMSON DE NANTEUIL, *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 156, 4.)

— Par personnification :

Devers orient manda querre
Sagece qui y vint grant erre,
Acompaigniee de ses filles
Qui tant sont sages et soubtilles,
Ce sont Sapience et *Science*.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 2755.)

Mais le vice n'a point pour mere la *Science*
Et la vertu n'est point fille de l'Ignorance.
(AUBIGNÉ, *Tragiques*, Princes.)

— Su, connaissance :

Cela s'est faict de la *science* et consentement de ces seigneurs. (15 déc. 1586, *Négoc. de la France dans le Lev.*, IV, 571.)

— *De certaine science*, d'une façon tout à fait sûre :

Plutarque dit sçavoir *de certaine science* que du temps de Domitien, la nouvelle de la bataille perdue par Antonius en Allemaigne fut publiee a Rome le mesme jour. (MONT., I, 26, p. 105, éd. 1595.)

— T. de chancellerie, *de certaine science*, de la pleine puissance et autorité royale :

Avons au dit chevalier donné et donnons *de certaine science* et grace especial, par ces presentes, la somme de deux cenz frans pour une foiz. (9 mai 1376, Léop. Delisle, *Mand. de Charl. V*, p. 641.)

— Système de connaissances sur une matière :

Trop me sui tenu en silence ;
Je voi qu'en cescune *science*
A reulles au commencement.
(*Clef d'amors*, 71.)

— Emploi part., conscience :

Il n'est aucune si douce consolation en la perte de noz amis, que celle que nous apporte la *science* de n'avoir rien oublié a leur dire. (MONT., I, 8, p. 253, éd. 1595.)

Ce que S. Paducius fit de rendre fidelement cela que C. Plotius avoit commis a sa seule *science*. (ID., II, 16, p. 411, éd. 1595.)

Cf. ESCIENCE, III, 396[a].

**SCIENMENT**, mod. sciemment, adv., avec pleine connaissance :

Item nul ne soit tenuz de fourfait... s'il n'est participant ou consentant... ou qu'il n'awra voulu delaissié sa famille ou que le perpetrant l'enorme fait l'aura reciter (*corrig.* receté) *scienment*. (1474, *Terrier*, ap. Prost, *Doc. inéd. conc. l'hist. de la Fr.-Comte*, 3[e] sér., p. 38.)

Luy mesme, *sciemment* et tout de gré, donne matiere de parler contre luy. (CHASTELL., V, 73, Kerv.)

Et qui *scientement* contre la teneur de ceste saincte pagine essayera venir. (EST. MEDICIS, *Bulle*, dans *Chron.*, II, 6, éd. 1545.)

Cf. ESCIEMMENT, III, 396[a].

**SCIENTIFIQUE**, adj., qui appartient à la science :

Ars et mestiers *scientifiques*. (*Apol. mul.*, ms. Barberini, f° 36 v°.)

De ces parties une est *scientifique* ou speculative, et l'autre est raciocinative ou pratique. (ORESME, *Eth.*, VI, 1.)

— Anc., qui a de la science :

Cf. SCIENTIFIQUE, VII, 340[a], article auquel on ajoutera les exemples suivants :

Hommes docts et *scientificques*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 61 v°.)

La y avoit de grans clercz magnificques,
Sages, discretz, lettrez, *scientificques*.
(MAXIMIEN, *Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 135.)

— *Venerable et scientifique personne*, titre donné aux ecclésiastiques gradués :

Venerable et *syantifique* personne maistre Jean Charuet. (1484, *Elect. des déput. de Bourg. aux Etats généraux*, Bibl. Ec. des Ch., 1886, p. 368.)

**SCIENTIFIQUEMENT**, adv., d'une manière scientifique :

Et prestement monsieur Leurens de Preys, premier conseillier de ladicte ville, *scientificquement* et selon l'art et eloquence de vraye orateur, feist sa harenghue congratulatoire et laudatoire. (1549, *Reg. de cuir noir*, Entrée de Phil. II, A. Tournai.)

Sainct Ambroise, qui avoit moult *scientifiquement* escript. (*Vie de Mons. S. Hier.*, prol.)

Faire et entendre l'artifice de toutes sortes de compas, pour decliner *scientifiquement* toutes especes de figures et de lignes courbes. (J. BESSON, *Cosmolabe*, sign. B 4 r°, éd. 1567.)

— Anc., sciemment :

Celluy qui *scientificquement* et de son gré participe aux excommuniez du pape et les reçoit en ses offices. (J. DE VIGN., *Mir. histor.*, IX, 55, éd. 1531.)

Si une femme, usant de son liberal arbitre, contraict mariage avec un serf ou ung homme franc avecques une serve *scientificquement*, le mariage tient. (ID., *ib.*, 76.)

1. **SCIER**, mod., v. SEIER. — 2. **SCIER**, mod., v. SIER. — **SCIERIE**, **SCIEUR**, mod., v. SEIERIE, SEIEOR.

**SCILICET**, adv., à savoir :

Toutes torses painctes comme les coulleurs dudict prinche d'Espaigne, *scilicet* rouge, jaune et blancq. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

**SCILLE**, s. f., plante bulbeuse de la famille des liliacées :

*Squille*, les Grecs l'appellent bulbe ; l'en l'appelle scila... et cepa marina : c'est oignon ou cibole marine. (*Le grant Herbier*, n° 461, J. Camus.)

— Anc., t. de bot., bulbe, oignon :

Quant aux choses bulbeuses, comme sont aulx, oignons et porreaux, le vray temps de les planter se cognoist a la *squille*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 26.)

**SCILLITIQUE**, adj., qui contient le principe actif de la scille :

Si l'oximel est *squillitique*. (*Jard. de santé*, I, 94.)

Vin *squillitique*. (*Ib.*, 434.)

Miel *scillitique*. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 8.)

Vinaigre *scillitique*. (ID., *ib.*)

**SCINQUE**, s. m., reptile du Levant et du Nord de l'Afrique :

*Scinc. Scinque.* The skink. (COTGR.)

**SCINTILLANT**, adj., qui scintille :

Ses yeux *scintillans*.
(CORROZET, *Blas. domest.*, blas. du miroir, p. 29.)

**SCINTILLATION**, s. f., production d'étincelles au choc du briquet ; caractère de ce qui brille par éclats :

*Scintillation.* A sparking or sparkling. (COTGR.)

**SCINTILLER**, v. — N., briller en jetant des éclats par intervalles :

*Sintiller.* (ORESME, *Liv. du ciel et du monde.*)

*Sintiller* comme une estoille. (*Jard. de santé*, II, 106.)

Faisant au rond de la sphere
*Semptiller* ses petits yeux.
(P. TAMISIER, *Ode sur le Parnasse de Corrozet.*)

— Fig. et par extens. :

Son cœur gay luy tressaut, l'œillade luy *sintille*
Et de sa bouche un rids plus plaisamment dis-[tille.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, sign. N x v°, éd. 1609.)

— A., refléter en jetant par intervalles des éclats brillants :

Voyez Helene apres
Qu'Ilion fut bruslé de la flamme des Grecs,
Comme elle amadoua d'une douce blandice
Son badin de mary, qui pardonna son vice,
Et qui plus que devant de ses yeux fut epris,
Qui *scintilloient* encor les amours de Paris.
(RONS., *Amours*, II, Eleg. a son livre.)

**SCIOGRAPHIE**, s. f., art de représenter la structure intérieure d'un édifice, par une coupe latérale ou transversale :

L'art des lineaments et de la pourtraicture : par la faveur de laquelle il puisse avoir un facile acces a l'ichonographie, orthographie et *sciographie* ou scænographie. (CESAR NOSTREDAME, *Hist. de Prov.*, p. 13, éd. 1614.)

**SCIOMACHIE**, s. f., sorte d'exercice de gymnastique :

Non sans prendre delectation aux jolys esbatementz et *schyomachie* des sauvages du Bresil. (*Entree de Henry II a Rouen*, f° 59 r°.)

**SCION**, s. m., rejeton, pousse de l'année :

Ce fu le plus gentil *cion*
Ou Dieus meist onques nature.
(RAOUL DE HOUDAN, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 1[b].)

Ceu furent li *ciun* de l'ante.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. add. 15606, f° 110[d].)

De bonne souche bon *syon*. (*Faicts du mareschal de Boucicaut*, ch. III.)

Il avoit veu trois branches ou *cyons* de vigne qui pendoient a ung arbre. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 35[b].)

Selon la souche le *sion*.
(J. MESCHINOT, *Les Lunettes des princes*, f° 31 v°.)

La semence (des roses) est fort tardive, aussi vaut il mieux planter les *cyons* et jettons de rosier, que le semer. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 246, éd. 1622.)

— Fig. :

Mes ge dis que nus, sans doloir
D'amors, ne porroit pas bien dire
Le mal d'amor ne le martire,
La racine ne le *cion*,
Tant i mete s'entencion.
(*Rom. de la Poire*, B. N. 2186, f° 13.)

— Chacun des morceaux qui composent une canne à pêche :

Les bourgois peuent peschier en leurs rivieres a ung, deux ou trois *soyons*, en toute maniere que on y puet peschier a verge, jusques a trois *soyons* tant seulement. (1360, *Accord pour la pescherie*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 52.)

Cf. SION, VII, 430[b].

**SCISSILE**, adj., qui se fend, se sépare en lames :

*Scissile ;* com. That may be cut or divided, that's easie to cut. *Pierre scissile.* A yellow stone easie to be cleft, and full of veins, which are spread over it like the teeth of a comb. (COTGR.)

**SCISSION**, s. f., action de scinder ; résultat de cette action :

Les cueurs des hommes sont tirez en infinies *scissions*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

La couleur du sang de J. C. appert encore en icelle *scission* et trenche de la pierre, (*Mer des hyst.*, t. I, f° 193, éd. 1486.)

**SCISSURE**, s. f., t. d'anat., fente que présentent certains os pour le passage de rameaux vasculaires :

L'os du bras est aucunement cave sous la *scissure* de la teste. (PARÉ, IV, 25.)

— Fente, gerçure, crevasse :

La cendre de la chair de l'asne est bonne contre les *scissures* de froit. (*Jard. de santé*, I, 152.)

Quant l'on infondist la decoction d'icelle (racine) sur le podagre et dessus les *cyssures* et ulceres qui viennent de froit, y vault beaucop. (DESDIER, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 74 r°.)

Et n'y appert ouverture ne *scissure* aulcune. (ID., *ib.*, f° 91 v°.)

— Fente, en général :

Frommage plain de troux et *scisseures*. (*Jard. de santé*, I, 153.)

**SCIURE**, mod., v. SCIEURE.

**SCLEROTIQUE**, s. f., membrane blanche qui forme la plus grande partie du globe de l'œil :

Apres ceste secondine vient une autre toye qui est appellee *sclirotique*, c'est a dire dure. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 126[a].)

La tunique de l'oil dite *sclirotique*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 219.)

— Anc., adj., dur :

Aulcunesfois l'apostume est dur, *sclirotique* ou chancreux. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VII, XI.)

Tuberosites *sclirotiques*. (*Practique de P. Bocellin*, f° 38 v°.)

**SCOLARITÉ**, s. f.

Cf. VII, 341[a].

**SCOLASTIQUE**, s. f., relatif aux écoles (du moyen âge) :

Celuy qui prent la dignité *scolastique* doibt sçavoir qu'il a prins la charge de enseigner. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 172 r°, éd. 1482.)

Pour lui aider a faire sa fete de docteur en theologie a Paris ou il a fait ses fais *scolastiques*. (8 mai 1461, A 8, A. Rouen.)

Resolutions *scholastiques*. (MICHAELIS, *Disc. des esprits*, av.-prop.)

— *Histoire scolastique*, l'*Historia scolastica* de Petrus Comestor :

La *histoire scolastique*. (*Vie des saints*, B. N. 20030, f° 285[c].)

Ou treuve en *hystoire scolastique* que Moyse estoit grant astrologien. (ORESME, *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 25[e].)

**SCOLASTIQUEMENT**, adv., selon les formes de la scolastique :

Les autres y ont procedé purement *scolastiquement*, ne sortans presque point des commentaires faits sus les quatre livres des Sentences. (MICHAELIS, *Disc. des esprits*, av.-prop.)

**SCOLIASTE**, s. m., commentateur (ancien) des auteurs grecs, latins :

Nos antiques *scholiastes* decretalins. (RAB., *Quart liv.*, XLIX.)

**SCOLIE**, s. f., note de commentateur ancien :

Et est le pais de Lusitanie appellé Portugal, ainsi comme part des Gauloys, selon Villonavanus en ses *scholies* sur Ptolemee. (G. LE ROUILLE, *Preexcel. de Gaule*, f° 27 r°, éd. 1546.)

1. **SCOLOPENDRE**, s. f. et m., genre de myriapodes :

L'autre (néréide)... est nommee cetacee pour la multitude des pieds comme les *scolopendres* de terre ont plusieurs pieds. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, I, 357.)

— Anc., sorte de serpent fabuleux :

Et ainsi renversant les poultres contre bas en mer, ressembloit au *scolopendre* serpent ayant cent pieds, comme l'ha descript le sage ancien Nicander. (RAB., *Quart liv.*, XXXIV.)

— Néréide, genre d'annélides :

Il y a deux sortes de *scolopendre* marine, l'une est petite, du nombre de ceux qui ont plusieurs decoupeures par le corps, de laquelle nous parlerons en son endroit. L'autre est cetacee... Les pieds de ceste *scolopendre* sont comme rames, desquels elle se pousse. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, I, 357.)

2. **SCOLOPENDRE**, s. f., variété de capillaire qui croît dans les lieux humides :

*Scolopendre*, c'est une herbe asses commune qui est appellee cerlangue. (*Le grant Herbier*, n° 427, Camus.)

Doibt le patient prendre syrop de bourroches, de *scolopendre* ou de fumeterre. (J. Gœurot, *Entret. de vie*, f° 6 v°.)

On trouve dans des traductions anciennes une forme un peu plus savante :

Racine de *scolopendrie*. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 1951.)

**SCORBUT**, s. m., affection générale non fébrile, le plus souvent mortelle, due surtout à un séjour trop prolongé à bord des vaisseaux qui naviguent, grâce à l'abus des salaisons, à la privation des légumes frais, etc. :

Nous pouvons dire comme ceux qui navigent sous la ligne que ce qui tomboit du ciel enlevoit la peau et causoit le *scorbut*. (Aubigné, *Medit. sur le Psaum. CXXXIII*, Petites œuvr. mesl., p. 12, éd. 1630.)

Le *scurbut*, a vray dire, n'est pas le mal ordinaire de la mer, mais c'est un mot hollandois pour figurer le mal que les Portugais appellent mal des gencives et nos François nomment mal de terre. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 115, éd. 1622.)

**SCORDION** et **SCORDIUM**, s. m., la germandrée aquatique :

Scordium, *scordeon* ou chamaras. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Ail :

A chascun costé vers le mur, pendoit une poignee de *scordeon*. (Rab., *Cinq. liv.*, XXXVI, éd. 1564.)

Tira aussi de l'essueil de chascune porte un cordon de soye cramoisine longue d'une toise et demie, auquel pendoit le *scordon*. (Id., *ib.*)

— Ail sauvage :

De *scordeon*. *Scordeon*, c'est ail sauvage. (*Le grant Herbier*, n° 428, Camus.)

**SCORIE**, s. f., substance vitrifiée qui monte à la surface des métaux en fusion :

*Scorie* (c'est crasse, escume et marche des metaux) merme pulverisee. (R. Aneau, *Tres. de Evonime*, p. 182, éd. 1555.)

Cf. VII, 341[b].

**SCORPION**, mod., v. Escorpion.

**SCRAMASAXE**, s. f., épée des Francs, à un seul tranchant :

Les mesmes anciens avoient une autre arme, non pas tant longue que leurs espees, nommee *scramasaxes* : duquel ferrement Gregoire, au .xxi. ch. du 4[e] livre, dit que Sigisbert, roy d'Austrazie, fut tué par deux varlets que Fredegonde avoit enyvrez et enchantez. (Fauchet, *Orig. des cheval.*, II, i.)

**SCRIBE**, s. m., homme employé à faire des écritures, des copies, des expéditions d'actes :

Lesquelz *scribes* et petis clercs, n'entendans pas ce qu'ils escrivent, sont souvent blamez d'avoir revelé aux parties les secrets de quantité de causes. (1461, *Ord.*, XV, 22.)

— T. d'ant. jud., docteur ayant pour ministère d'écrire et d'interpréter les Écritures :

N'avient oi la gent onques
De *cribes* ne de farisees.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 142[b].)

Se vostre justice n'abonde plus que celle des *scribes* et pharisiens. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XXI, 27, éd. 1531.)

**SCRIPTEUR**, s. m., écrivain :

Il me plaist a parler en une partie de mon euvre de ce dont plusieurs aultres *scripteurs* ont parlé au commencement de la leur. (Bersuire, *Tit. Liv.*, Vat. Chr. 720, dans *Notice des manuscrits*, XXXIII, 31.)

Esleu apostre et *scripteur* d'evangille.
(*Act. des apost.*, prol., f° 3[a], éd. 1537.)

Si n'y a deffailly nul oultraige qui en telle maniere et besongne ait acoustumé a estre recordé par les *scripteurs* de telles choses. (*Seconde decade de Tite Live*, 1, 32, éd. 1530.)

*Scripteurs* latins et antiques. (Rab., *Tiers liv.*, xviii, éd. 1552.)

Cf. Escriptor, VII, 442[b].

**SCROFULAIRE**, s. f., plante de la famille des scrofulariées, dont une espèce est dite herbe aux écrouelles :

Scrofularia, *scrofulaire*, c'est une herbe qui croist en lieux fermes et par especial les, et vient en temps d'esté et de ver ou printemps, et se espart et estant sus terre. (*Le grant Herbier*, n° 429, Camus.)

*Scrop[h]ulaire* a prins ce nom des escrouelles, nommees scrophules, qu'elle guerit. (Ol. de Serr., VI, 15.)

**SCROFULE**, s. f., maladie dite vulgairement écrouelles, humeurs froides, qui consiste en un gonflement des ganglions sympathiques superficiels dégénérant souvent en ulcères :

*Scrophule* n'est autre chose que plusieurs glandules multipliees. (*Prat. de B. de Gord.*, I, 20.)

*Scrophule*, *scrofule*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 97[a].)

**SCROFULEUX**, adj., qui a la scrofule, substantiv. :

Les medicamentz purgatifz, breuvaiges diuretiques, et electuaires dessiccatifz sont bons aux *scrofuleux*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 156, éd. 1549.)

**SCROTUM**, s. m., enveloppe cutanée des deux testicules :

La matrice... correspond au *scrotum* viril. (J. Canappe, *Tabl. anat.*, f° 28 r°, éd. 1541.)

1. **SCRUPULE**, s. m., par latinisme, petit caillou :

J'ay encore, dit Eutrapel, un seul petit *scrupule* et pierrette en mon soulier. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXX, t. II, p. 151, Hippeau.)

— Fig., inquiétude de la conscience sur un point minutieux :

Comme ce soit chose si clere qu'elle est hors de tout *scrupule* et de toute doubte. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, IX, 18, éd. 1486.) Impr., *strupule*.

Grant *scrupul* de conscience. (Chr. de Pizan, *Charles V*, III, 54.)

Or ça, leves trestous les mains,
Petis et grans, sans *secrupules*.
(Vers 1540, *Monol. de la fille basteliere*, Picot, *Romania*, XVI, 515.)

Il ne faisoit pas *scrupule* ny cerimonie de pourchasser en mariage madicte dame de Dampierre. (Brant., *Capit. fr.*, M. d'Esse, Œuvr., III, 388, Soc. Hist. de Fr.)

2. **SCRUPULE**, s. m., très faible poids, la 24[e] partie de l'once :

Commence a luy montrer comment s'escripvoit une once, une drachme, un *scrupule*, une pongnee. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 176 r°, éd. 1564.)

*Scriptule*. A scruple, the third part of a dram. Look *Scrupule*. (Cotgr.)

— T. d'astron., la soixantième partie d'une minute :

Le cercle du souleil ainsy que le zodiaque est distingué par .xii. signes desquels ung chascun contient .xxx. degrez, et chascun degré contient .lx. minutes, et chascune minute contient .lx. petites parties qu'on appelle *scripules*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 55[a].)

— T. d'ant. rom., mesure de superficie, la 288[e] partie du *jugerum* :

Le *scrupule* tient cent pieds, qui est la partie deux cents quattre vingt et huictiesme de l'arpent. (Cl. Cottereau, *Columelle*, V, 1.)

**SCRUPULEUSEMENT**, adv., d'une manière scrupuleuse :

Demander tres *scrupuleusement*. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, xv, 28, éd. 1531.)

Je ne suis d'avis qu'on recherche tout si *scrupuleusement*. (P. Saliat, *Herod.*, VII, f° 163 r°, éd. 1556.)

**SCRUPULEUX**, adj., qui a des scrupules :

Aucuns clers *scrupuleux* ou autres... (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 69.)

Pour apaisier les consciences *scrupuleuses*. (Id., *ib.*)

La descognoissance de la nature du cas en mon jugement me rend *scrupulleux*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 25 v° ; II, 90, Soc. Hist. de Fr.)

**SCRUTATEUR**, s. m., celui qui scrute :

Nous aorons avec levres estraintes et supplions en toute silence aux *scrutateurs* des cuers et non pas des voix. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 70, éd. 1531.)

Maistre Pierre Pithou, advocat de rare erudition, *scrutateur* et rechercheur des antiquitez. (1596, G. Le Sueve, *Antiquitez de Boulongne-sur-Mer*, p. 15, Deseille.)

**SCRUTIN**, s. m., vote au moyen de bulletins, de boules, déposés dans une urne, une boite d'où on les tire ensuite pour les compter.

— Par latinisme, action de scruter; celui qui scrute :

Et d'avant luy j'avoie amour entiere
Avec Lochier, d'honneur le vray *scrutin*,
Le propre Homere en subtile matiere,
Marot aussi passant en renommee.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, II, LXVI.)

**SCULPTER**, v. a., façonner avec le ciseau (le marbre, la pierre, le bois, le métal); par extens. :

Quant sains Remacle veit le lieu enssi mondifiet et beal et plaisant et bien profitable por proidhommes useir leur vie competemment, ilh fist dedens les pires *sculpteir* le signe de la crois. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, II, 315.)

— Fig. :

Et ses victoires et pompes incomparables demeureront *sculptees* et perpetuees en la memoire des humains. (J. Molinet, *Chron.*, XLV.)

Cf. Sculper, VII, 342[b].

**SCULPTEUR**, s. m., celui qui fait profession de sculpter :

*Escupteur* et relieur de livres. (1468, Fabr. de Tréguier, A. Côtes-du-Nord.)

Juste de Just, *sculpteur* en marbre du roy. (1538, dans *Bibl. Ec. des Ch.*, 6e sér., I, 491.)

**SCULPTURE**, s. f., art du sculpteur, travail du sculpteur :

Et toy qui par tes longues veilles
A Rhodes feis la grand stature
Du soleil, l'une des merveilles
Du monde, oultrepassant nature
Tu ouvrois leans de *sculpture*,
Comme Praxiteles de fonte
D'art statuaire et celature,
Dont nul ne vous feit onques honte.
(J. Le Maire, *Cour. margar.*, Œuvr., IV, 54, Stecher.)

J'adjousterai pres de celle *sculpture*
Les haulx manoirs et la fabricature
Des grans chasteaulx et des maisons d'Asie.
(G. Michel, *Georg.*, f° 58[b], éd. 1529.)

Cf. Sculpeure, VII, 342[b].

**SCURRILE**, adj., de bouffon :

Ton urbanité n'est point *scurrille*, mais aggreable. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, IX, 104, éd. 1531.)

Quand plus abondamment coullent les parolles oyseuses et *scurriles* que les larmes ne coulloient paravant, je n'estime pas que telles larmes soient de celles aux quelles la consolation divine est promise. (Hubert Lescot, *Serm. de S. Bern.*, p. 12, éd. 1577.)

— S. m., genre bouffon :

Rire des contes eloignes du *scurrile*. (Aubigné, *Fœneste*, préf.)

**SCURRILEMENT**, adv., d'une manière scurrile :

Ils ne causeront point *scurrillement*. (xvie s., dans *Dict. gén.*)

**SCURRILITÉ**, s. f., caractère, acte, parole scurrile :

*Scurrilité* condempnee par arrest irrevocable comme adversaire trop evident de religion. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 121[a], éd. 1486.)

Locacité et *scurrillité*. (*Ib.*, f° 121[b].)

Aussi devons nous fuyr et eviter toute turpitude, laquelle peut estre faicte par... indecentes et deshonnestes parolles ou *scurrilité* et toutes vaines collocutions. (*Epistres et Evang. de karesme*, I, f° 159 r°, éd. 1519.)

**SCYTALE**, s. f. et m., t. d'ant. gr., bande de parchemin sur laquelle on écrivait après l'avoir ajustée sur un rouleau en sorte qu'elle ne pouvait être lue que par celui qui avait un rouleau pareil pour l'adapter :

La *scytale* des Lacedemoniens, invention d'Archimede Syracusain, nous monstre assez en Aulugelle, liv. 17, ch. 19, l'antiquité de ces occultes et desrobbees sortez d'escrire. (Vigenere, *Tr. des chiffres*, f° 11 r°, éd. 1586.)

— Sorte de serpent :

Un serpent qui est appellee *scitale*, qui a tant de diverses couleurs par dessus son dos. (Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 314[c].)

*Scytale*. The scytall; a dangerous sloeworm whose back is full of variable and delightfull spots or marks. (Cotgr.)

— Musaraigne (probablement par erreur de Cotgrave) :

*Scytale*. Also, the shrewmouse. (Cotgr.)

**SCYTIQUE**, adj., des Scythes :

Or, n'est il mal aucun, ny cruauté barbare
Ny *scytique* rigueur, ny fureur de Tartare
Qui n'ait son libre cours.
(M. B. Bailly, *Importunité et malheur de noz ans*, sign. B II v°, éd. 1576.)

**SE**, pron.

Cf. Soi, VII, 438[a].

**SEANCE**, s. f., fait d'être assis :

A gauche avoit *seance* une vieille harpye
Qui entre ses genoux grommeloit, accroupie.
(Aubigné, *Trag.*, III.)

— Par extens. :

Il n'y avoit d'autres sieges que ceux qui estoient le long des parois pour la *seance* des hommes. (xvie s., *Plainte adressee au chapitre de Rouen contre Guillaume Le Roy*, G 4244, A. Seine-Inférieure.)

— Réunion des membres d'un tribunal, d'une assemblée, etc., siégeant pour s'occuper de leurs travaux :

A la seconde *seance*, les ducs de Guise, Mercœur, Nevers et du Maine, grand chambellan, arrivez de nouveau... (Aubigné, *Hist. univ.*, V, 149, Ruble.)

— *Avoir seance*, avoir droit de siéger :

Luy qui est Italien, et vassal d'un prince estranger, ne doit *avoir* icy ny rang, ny *seance*. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray.)

— Par extens. :

Le roy feit assemblee des gens des trois estats, en son palais, a Paris, salle sainct Loys, selon l'ordre et *seance* qui ensuit. (Du Tillet, *Rec. des rangs des grands de Fr.*, p. 100.)

Cf. VII, 344[a].

**SEANT**, adj., assis :

As Innocenz vos en serez *seant*.
(*Rol.*, 1480, Stengel.)

Le quart jour a matin, con li va chevauchaunt
Trova un paumer suz un arbre *seaunt*.
(*Boeve de Haumtone*, 822, Stimming.)

— Situé :

Les ques terres sunt *seans* es terrois et es appendances de Regicourt. (1278, *Cart. de l'évêché de Laon*, f° 61[a], A. Aisne.)

Quatre hastes de vignes *seans* en Rouche. (1400, *Terrier de S.-Didier*, f° 32 r°, A. hospit. de Nevers.)

— Part., anc., bien situé :

Et furent regarni entor
Li mur et refais li castiaus
Ki si estoit *seans* et biaus
Et ot de viandes plenté
Si grant laiens que ja gieté
N'en quident estre en lor vivant.
(*Chev. as .II. esp.*, 11008.)

— *Bien seant*, avenant, en parlant du corps :

Gent a le cors, gaillart e *bien seant*.
(*Rol.*, 3115, Stengel.)

— Absol. :

Et ot les rains un poi grossettes
Et hances *seans* et bassetes.
(*Chev. as .II. esp.*, 4279.)

— Fig., qui sied, qui est admis, établi comme convenable :

Et par desures vet une cote avenant,
Et puis apres .I. porpre qui moult estoit *saanz*.
(*Floovant*, 1783.)

Mout est mal *seans* apresure
D'ome ki sieut envoiseure
Et autrui rueve faire dol.
(Renclus, *Miserere*, XXX, 1.)

Et li seroit chilx voiaiges bien *seans* pour acquitter l'ame dou roy son pere. (Froiss., *Chron.*, VI, 278, Luce.)

— *En seant, en son seant*, v. Seeir.

Cf. VII, 344[b].

**SEAU**, mod., v. Seel 1.

**SEBESTE**, s. m., fruit du sebestier :

Les tamarins, les *sebestes*. (Paré, XVIII, 66.)

*Sebeste* ou sebestin. The sebesten. (Cotgr.)

**SEBESTIER**, s. m., sorte de prunier d'Égypte :

*Sebestier*. The sebesten, or assyrian plum tree. (Cotgr.)

**SEBILE**, s. f., vase de bois rond et creux :

*Sebile.* A fashion of a wooden bowl used in vintage time, for the lading or tunning of new wine and for the tasting thereof before it be tunned. (COTGR.)

**SEC**, adj., qui ne contient plus d'humidité :

Cilg eedre fu *seche.* (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 15.)

Tant par est toz cist pais *seis*
N'i a fontaine ni mareis
Qui toz ne seit arz ne sechiez.
(*Thebes*, 2193.)

Li burres si est grais et mustes, et li fromaiges *sas* et durs. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 9, 1.)

Nos ne solons mies esleire por planteir arbres les montaignes, ke sovent sunt *saches.* (*Ib.*, 147, 37.)

Faire du feu de *seche* buche. (*Apocalypse*, ms. Alençon 27, f° 6 v°.)

Le plus *sec* lieu du monde. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXXIX, Pauthier.)

— Fig. :

(Prestre) ki verdira se tu ies *ses ?*
(RENCLUS, *Carité*, LXI, 9.)

— Qui ne contient plus d'eau :

Une valee ou il avoit un puis parfont e *sec.* (*Machab.*, II, 1, 19.)

— Où il n'y a plus de vapeur d'eau :

Air trop *sec.* (MANDEV., *Voy.*, ms. Didot, f° 5 v°.)

— Sans pluie, sans brouillard :

Et faisoit une tres belle saisson et *seche.* (FROISS., *Chron.*, x, 247, Kervyn.)

Ung astrologien vous dira qu'il plouvera tres abondamment en ung jour certain, et neantmoins vous le trouverez le plus beau et le plus *sec* de la semaine. (*Songe du vergier*, I, 165.)

— Dont on a fait évaporer la partie humide pour le conserver :

.XIII. rasieres d'ognons *sais.* (8 juill. 1273, *C'est Henris de Gant*, chirog., A. Tournai.)

Un setier d'orge bon, pur, *sec.* (1296, S.-Vincent, n° 67, A. Sarthe.)

— Substantiv., au masc., fourrage sec :

Tout chou qu'il ara et avoir pora gisans en meubles, en catels, en hiretages, en vert et en *seck*, a camp et a ville. (1342, *Cart. de Cambron*, p. 256.)

— Fig., *employer vert et sec,* employer tous les moyens :

Il est temps de mettre en veue Dom Jouan qui *emploie verd et sec*, despesche le marquis de Varembon... (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VI, 138, Ruble.)

— Qui n'est plus humecté par la salive :

S'il a fievre ou la touz *seche*,
Lor dient il qu'il est tisiques.
(GUIOT, *Bible*, 2569.)

Vous ressemble[z] a cellui qui est ydropique (ms. ydropionne) qui tousjours a la bouche *seche* et si lui est le boire contraire. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 923, I, VI.)

— *A pied sec,* sans se mouiller :

Le flun passerent andui *a sec pé.*
(*Bible*, ms. Trèves, f° 97c, Bonnardot, *Romania*, XVI, 188.)

En la mesme place ou le lieutenant de Mithridates avoit livré battaille aux ennemis *a pied sec* et les y avoit desfaicts, l'esté venu, il y gaigna contre eux encore une bataille navalle. (MONT., I, 35, p. 134, éd. 1595.)

— *Mur sec, de pierre seche,* mur de pierres assemblées sans plâtre ni mortier:

Il y avoit troi paire de *murs ses* a passer. (JOINV., *S. Louis*, § 572.)

Les bergers ayant quitté leurs petits parapets *de pierre seiche* sortent du pré. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 199, de Ruble.)

— *Pain sec,* pain sans autre aliment :

Et li proudom ne mengoit se *pain* non tot *sec.* (*Li Purgatoires saint Patrice*, B. N. 423, f° 35b.)

— Fig., *messe seche*, messe où le prêtre ne consacre pas, ayant déjà communié :

Item, a Chappelain je laisse
Ma chappelle a simple tonsure,
Chargee d'une *seiche messe*,
Ou il ne fault pas grand lecture.
(VILLON, *Gr. Test.*, 1836, Longnon.)

— *Vache seche,* dont le lait est tari :

Les unes (vaches) sont plus letees que les autres, et les autres plus tost *seches.* (*Traité d'écon. rurale*, L. Lacour, *Bibl. Ec. des Ch.*, 4e sér., II, 369.)

— *Pique seche,* pique qui n'a pas encore été trempée dans le sang ; fig., soldat novice, recrue :

Le reste estoit Portugais, *picques seches* et bisongnes. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, VI, 112, Ruble.)

— *Argent sec, deniers secs,* argent comptant :

Il m'en a deux livres
D'*argent sec* presanté.
(*Le Dit de Rispon*, B. N. 24432, f° 15c.)

Mil livres de le monnoie de Flandres, en *deniers* tous *ses* et bien conteis. (1270, *Cartul. de Cambron*, p. 457.)

Que il a euz et receuz des diz religieus en *deniers ses* contez et nombres. (1276, *Cart. de S. Denis*, B. N. l. 5415, p. 349b.)

En bons *deniers ses* et bien comptes. (1304, *Cart. de S. Quentin*, B. N. l. 11070, f° 22 v°.)

Et esperoit qu'il me la feroit donner, avec plus de dix mille francs d'*argent sec*, sans les maisons, heritages, bagues et joyaux. (LARIV., *les Jaloux*, I, 1.)

— *A l'argent sec,* sans autre émolument, sans surplus :

Auquel est plus commode de paier ses ouvriers *a l'argent sec* que d'y ajouster la nourriture. (OL. DE SERRES, p. 59.)

— Fig., qui n'a presque pas de chair, de graisse :

Tout li cheviel dou chef li cheirent et toutes les ongles des mains et des pies, et devint aussi *secks* que uns bastons. (FROISS., *Chron.*, IX, 280, Raynaud.)

— Qui n'a pas de moelleux, de douceur :

Comment que ta parleure soit, ou par rime ou par prose, esgarde que ti dit ne soient ni maigre ni *sec.* (BRUNET LATIN, p. 482.)

Un parler *sec*, rond et crud qui tire... un peu vers le desdaigneux. (MONT., I, 39, p. 149, éd. 1595.)

— Qui n'a pas de sensibilité :

Nos cuers durs, *ses* et seelans.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXI, 11.)

— Adv., brusquement :

Le secoua si *sec* qu'il luy fit perdre l'estrier. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 106.)

— Par exclamation, vivement :

*Sec* au nom des diables. (RABEL., *Pantag.*, c. 15, éd. 1542.)

— *A sec*, loc. adv., sans qu'il reste une partie liquide :

Ce n'est pas pour ce a entendre qu'il puist le vivier rompre ne metre *a sec.* (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1140, Am. Salmon.)

Tu ais sechieit et mis *a sech* les flueves de Ethan. (*Psaut. de Metz*, LXXIII, 16.)

— Fig. et par plaisanterie :

Si je ne boy, je suis *a sec*, me voila mort. (RAB., *Garg.*, V.)

— *Estre a sec,* n'avoir plus rien à dire :

Ilz *sont a sec* et, sans grace ou science,
Demeure a plat morte leur eloquence.
(AMYOT, *Vies*, Lucullus, 2.)

— Nettement :

Il parloit aussi *sec* comme se jamais n'eust esté malade. (COMMINES, *Mem.*, VI, 12.)

— *Tout sec*, tout net :

Le chevalier se deffend comme preux qu'il estoit si bien que le roy ne luy donne coup que celluy ne luy rende *tout sec.* (*Perceforest*, t. I, f° 28.)

— *Tout sec,* sans déguisement :

Diagoras et Theodorus nioient *tout sec* qu'il y eust des dieux. (MONT., III, 12, p. 236, éd. 1595.)

— *Tout sec,* comptant :

Ne pourquant cil a qui la chose doit estre bailliee ne l'en portera pas s'il ne fet seurté de rendre le pris du marchié au terme qui fu convenancies, ou s'il ne paie *tout sec.* (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1065, Am. Salmon.)

Qui veult avoir les advocas
Avant qu'om leur die son cas,
C'est un noble office du bec
Ou il couvient payer *tout sec*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, VII, 158.)

... Tres volentiers,
Je n'en requier pas ung avec;
Mes je seray payé *tout sec*
Avant que j'en face ja course.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 17557.)

— *Sec*, s. m., individu altéré :

En *sec* jamais l'ame n'habite. (Rab., *Garg.*, V.)

— Partie d'une terre éloignée du rivage :

(Saint Luc) en ceste ordonnance, ayant gaigné le *sec* de l'isle, fait alte. (Aubigné, *Hist. univ.*, VII, 26, de Ruble.)

— En t. de l'Écriture, la terre :

Cui est la mers; kar il fist icele; e le *sech* les mains de lui furmerent. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XCIV, 5.)

— *Seche*, s. f., même sens :

La terre fu premierement
Nommee *soiche*.
(Macé de la Charité, *Bible*, ms. Tours 906, f° 1d.)

Dieu dist : Les eaues qui sont soubz le ciel soient assemblees en ung lieu, et que la *seiche* appere. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen., 1.)

Cf. VII, 345a et *infra* Seche 1.

**SECANT**, adj., t. de géom., qui coupe :

Poinct initiant, mediant, finissant, joignant, *secant* ou divisant. (Bovelles, *Geom.*, f° 4 v°, éd. 1556.)

**SECESSION**, s. f., action de se séparer :

Le mal fut grant et crut de jour en jour, non pas seulement par ouvertes clamours, mais, qui pis estoit assez, par particuliers *cecessions* et departemens, et par conseuls privez et reponz. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 39c.)

Icillius pria le peuple et le peuple priié ottroya que la *secession* faicte a cause des .x. hommes ne fuist a persone imputee a fraude. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 224 v°.)

C'est de la *secession* et departement qui deut jadiz estre entre les peres et le peuple. (*Grans decades de Tite Live*, f° 44b, éd. 1530.)

**SECHAGE**, s. m., action de faire sécher; anc., sorte de droit :

Ay li priour lo tiers des fournaiges et des *saichaiges* franchemant. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 105, J. d'Arbaumont.)

1. **SECHE** et **SECQUE**, s. f., partie du fond de la mer qui parait à découvert au-dessus du niveau de l'eau à l'époque de la basse mer ou dans des temps calmes :

Ilz mirent l'une de leurs navires en *secque*, le voulant despalmer et nettoier; et estoit ja toutte resturee, ilz estoient allez pour disner aux aultres carvelles et avoient layssé seulement 2 paiges dedens la dite carvelle estant a *secque*. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 16.)

2. **SECHE**, s. f., mollusque céphalopode à corps charnu et déprimé, fournissant la sépia et un os que l'on met dans les cages pour que les oiseaux puissent s'y aiguiser le bec :

Sipia, *seche*. (xiie s., *Gloss.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., V, 328.)

Ja n'ierent par moi conforté,
Car d'une aumosne toute seule
Ne me pestroient il la gueule,
Qu'il n'ont pas vaillant une *seiche*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 94d.)

Le jour de l'Osanne, au chanoine qui dit la messe de S. Pierre Pulier, .ii. pains et une juste de vin pur et une *seche* freche, et qui ne trouvera la *seche* .iiii. d. (xive s., *Terrier de la Trinité*, av.-dern. feuillet, A. Vienne.)

Sepia, *soiche*, poisson. (*Gloss. de Salins.*)

Les *ceches* sont enumerees entre les poissons qui n'ont point de sang. (F. Desdier, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 97 v°.)

Un quarteron de *seches* fraiches. (1546, Ste-Croix, A. Vienne.)

**SECHEMENT**, adv., d'une manière sèche; en lieu sec, à l'abri de l'humidité;

Leur devons trover .i. grange seine et esteine por mettre leur escorche *sekkement*. (1308, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 150 r°.)

Pour garder fruiz *sechement*. (P. des Crescens, *Prouffitz champ.*, f° 4 r°.)

— A pied sec :

Et la mer roge creva et fu sechie... et mena les filz Israel ausi *sechement* comme se il allassent parmi un desert. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 129 r°.)

— Fig., d'une manière privée de douceur, de bien-être :

Cotel et gaaing departoit
As povres fors tant seulement
Qu'il s'en soustenoit *sechement*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3527, f° 38a.)

**SÉCHER**, mod., v. Sechier.

**SECHERECE**, mod. sécheresse, s. f., état de ce qui est sec :

Ovrid la pierre e decururent les ewes, cururent en *sechereces* li flum. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CIV, 41.)

Le feu par chaude *seccheresce*
La terre secche pas ne blesce.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I, ii, f° 153a.)

Poissons en *sequereche*.
(*Evangile aux femmes*, XXVIII, p. 56, Constans.)

Merveille soi de la fontaine
Ou il a trové *sekereche*.
(Renclus, *Miserere*, ccxlviii, 11.)

*Secherace*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 19 r°.)

*Sacheresce*. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 32 v°.)

*Sekeresse*. (*Lois de la cité de Lond.*, Brit. Mus., add. 14252.)

Ariditas, *cecheresce*. (*Gloss. lat.-fr. du* xive *s.*, ms. de Conches.)

*Cecheresce*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 11b.)

Pour la *secheresce* du tans.
(*Chron. de S. Magloire*, 185.)

*Secceresse*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 18 v°.)

Espicz frappez de *secresse*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen., XLI.)

Son bras seichera de *secresse*. (Id., *ib.*, Zach., XI.)

— Absol., absence de pluie :

*Secherece* fu merveillouse.
(*Brut*, ms. Munich, 2750.)

Ainz ot tel *secherece* esté
Que li peisson i furent mort.
(Chrest., *Clig.*, 1486.)

Or comence li criz, li delz et la tristece :
Cascun jor en i muert tant de fine *secerece*,
Li carnier sont enpli qu'il n'i a mes largece
Ou l'en peust pas metre une garbe de vece.
(*Quatre fils Aymon*, B. N. 24387, f° 37b.)

Puisque mors, tot a sa devise,
Fait sor toz pluie et *sekerece*.
(Helinand, *Vers sur la mort*, XXVIII.)

S'il avenoit par aventure que li dis molins ne puist maurre par general *sekereche* ou par guerre commune. (1225, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 67 v°.)

En tans de *sekerece*. (*Bible*, B. N. 901, f° 51a.)

Par *sequereche*. (1279, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 128 v°.)

*Saicheresse* d'estez. (1429, *Affranch. d'Oiselay*, E 143, A. H.-Saône.)

Ont esté si grans chaleurs et *secheresses* que onques fussent veues de memoire d'omme. (*Journ. de N. de Baye*, II, 81, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., absence, privation :

Dolant furent; en l'ost de joie ont *sechrece*;
Charles fu sor le mur et Richard li menace.
(*Quatre fils Aymon*, B. N. 24387, f° 41c.)

**SECHERIE**, s. f., lieu où l'on fait sécher :

Toutes les rentes, *secheries*, droiz et devoirs. (1321, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 61, f° 181 v°.)

Ont tollu et osté une *saicherie* du port de Nebent, qi est hors de leur chastelenie, qui valoit audit duc, chascun an, .iiiic. frantz. (1396, *Plaintes de Jean V*, ap. Champollion, *Lett. de Rois*, II, 292.)

Ne veult souffrir ne laisser home fermer les *secheries* dudit duc a Saint Mahé et en Leon. (*Ib.*)

Moyennant que le roy cede et transporte au dict duc le comté de Penthievre, ses appartenances et dependances, ports, havres et *seicheries* dessus dicts. (Michel Lhospital, *Har. et Mém.*, II, 322, Dufey.)

Cf. VII, 345c.

**SECHERON**, s. m., pré situé dans un lieu sec :

Les prez appellez *secherons* sont deffensables et n'est permis y mettre ne mener bestes, depuis la Nostre Dame de mars jusqu'a la my aoust; et les prez des rivieres sont deffensables depuis la Saincte Croix jusques a la saint Michel. (*Cout. de Vastan*, dans *Coutum. gen.*, II, 283, éd. 1604.)

*Seicherons*. (*Cout. de Vastan*, Nouv. Cout. gén., III, 1087.)

Cf. VII, 345[c].

**SECHIER**, mod. sécher, v. — A., rendre sec :

E une feme estendi un drap suz le pui, se cume ele i *sechast* orge piled por faire gruel. (*Rois*, p. 183.)

Noe et l'autre siet sus la roche
Qui ses verdoians cheveus *soche*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 9[c].)

Si est et sera tenus ledit Arcade de livrer audit Willaume son cariot pour amener les laignes dudit Willaume a l'Escault, et ramener et livrer plache a les *secquier*. (23 janv. 1442, *Escript de leuwier d'entre Willemme Lebrun et Jehan*, A. Tournai.)

— Absol. :

Ceux qui cuiront ou *soicheront* en ces fours. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 105, J. d'Arbaumont.)

— Mettre à sec :

Tu derumpis les fontaines, tu *secchas* les fluvies. (*Lib. psalm.*, ms. Oxford, LXXIII, 15.)

— Faire dépérir en rendant sec :

Ses cors *estoit sechies*
De vieillece.
(*Rose*, 349.)

Triste esperis *seke* les os.
(JACQ. D'AM., *Rem. d'am.*, 555, Körting.)

— N., devenir sec :

Faites vous pates en fachon de la court et ne les laissiés point *chequier* au four. (*Ménagier*, II, 277, Append.)

Fu le buee faite et estendue pour *secquier*. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Rec. des Hist., XXI, 186.)

— Être à sec :

Puis avint que la riviere *sechad*, kar giens de pluie ne vint en terre. (*Rois*, p. 310.)

Et quant vous aures ung peu esté avant dedans le fleuve, il *sechera* devant vous et y passeres a pic sec. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 64[a].)

Ung pou apres la mort du dragon de Babilone *sechera* la mer de Grece si qu'on (y) pourra aller comme en seche terre. (*Les prophecies de Merlin*, f° 60[b], éd. 1498.)

— Dépérir en devenant sec :

Cil aubres de sens, dont la souche ne faut ne ne *seche*. (PHIL. DE NOV., .IIII. *tens d'aage d'ome*, § 109.)

Ensi com foin bien tost *sacheront*. (*Psaut. de Metz*, XXXVI, 2.)

Pour quoy fait donc dame ne pucellette
Si grant dangier de s'amour a ami,
Qui *sechera* soubz le pié com l'erbette.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 131.)

— Fig. :

Monsieur le mareschal qui *sechoit* sur ses pieds, craignant que ceste nuict il fust secouru d'Ast. (MONTL., *Comm.*, II, f° 116 r°, éd. 1592.)

Qui estoit un mal qui me faisoit *seicher* sur les pieds. (PALISSY, *Art de terre*.)

**SECHOIR**, s. m.

Cf. SECHOR 2, t. VII, p. 346[b].

**SECOND**, mod., v. SEGONT.

**SECONDAIRE**, adj., qui vient en second rang :

... Ainz doit estre la *secondaire* entencion, et la principal entencion doit estre pour ce que... (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 32[a].)

Nous, les prevost, doyen, archidiacquenes et tout li capitles de la grande eglise et des *secundaires* eglises de Liege. (1287, *Reg. aux Paix*, n° 1, Paix des clercqs, f° 75 v°, A. mun. Dinant.)

L'euvre et l'effect principal de secheresse si est sechier, mais elle a moult d'effects *secondaires* si comme espessir, anasprir, retarder le mouvement, degaster, destruire et mortifier. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, B. N. 22533, f° 37[a].)

Nonobstant les instrumens de notaire qui sor chu furent demandeis par ladite grande engliese et *secondars* englieses. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 572.)

**SECONDAIREMENT**, adv., d'une manière secondaire :

Il espant de son bien et de sa grace a ses creatures, et fait aucunes choses pour elles *secundairement*, et comme pour fin de secunde intencion. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 117 r°.)

Duquel... procedent *secondairement* les ruisseaux ou canaux. (VIGENERE, *Traité des chiffr.*, f° 42 v°, éd. 1586.)

**SECONDEMENT, SECONDER**, mod., v. SEGONDEMENT, SEGONDER.

**SECONDINES**, s. f. pl., t. d'obstétr., arrière-faix ; s'employait autrefois au singulier :

Une pel qui est appellee *secondine*. (J. CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 86[d].)

Marubio exclude et expelle la *secundine*, c'est a dire le lict de l'enfant. (*Jard. de santé*, I, 279.)

En ceste marriz est l'enfant compceu affublé d'une peau qu'on appelle *secondine* qui sort avec l'enfant. (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 46 v°.)

— Fig. :

Ou bien que dechirant certaines *secondines*,
Qui douillettes fichoient en terre leurs racines.
(DU BARTAS, *Colon.*)

**SECOUADE**, s. f., secousse :

Aussitost l'oyseau pousse la perdrix au bord de l'eau : et l'ayant remise, il fait sa pointe sans tomber; puis faisant plusieurs tours, avec quelques *secouades*, le voila qui fond apres en l'eau. (DESPARRON, *Fauconn.*, IV, 15.)

Chasqu'oiseau va dans l'aer dispostement montant,
L'un deça, l'un dela, et, d'une aesle gaillarde,
Se donner quelquefois en l'aer la *sescouade*.
(GAUCHET, *Plais. des champs*, p. 219.)

**SECOUEMENT** et **SECOUMENT**, s. m., action de secouer :

Batterie, foullerie, *secouement*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 77 r°.)

Le *secouement* ou esbranlement de la terre. (PARÉ, *Œuvr.*, XXIV, III.)

**SECOUER**, v. a., agiter brusquement dans toutes ses parties ; agiter brusquement (une chose) pour s'en débarrasser :

Il est evident que la façon de *secouer* la poudre estoit desja en usage entre les Juifs pour un signe d'execration, comme s'ils eussent declaré que les habitans du lieu sont tant pollus et infects, qu'ils ne font qu'infecter la terre en la touchant. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 200.)

*Sescouez* les et en faictes partir la poudre. (LE FOURNIER, *Decor. et aorn. des dames*, f° 5 r°, éd. 1541.)

**SECOURABLE**, adj., qui aime, qui est porté à secourir les autres :

As peceors est *secourables*.
(*Vie de S. Grég.*, Ars. 3527, f° 157[a].)

Qui par tut est tant *socurable*.
(WACE, *S. Nicholay*, 228.)

Haut criz crie et merciables
Que a li soient *secorables*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3340, f° 185[d].)

Chevalier proz e *secorable*.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 1118.)

A la mort nos soit *soccorable*
La douce virge et aidable.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, B. N. 818, f° 52[b].)

La *sucurable* sainte Marie.
(ADGAR, *Lég. de la Vierge*, 516, Neuhaus.)

*Secorrauble*.
(.XV. *joes N.-D.*, ms. Troyes.)

... Soiez leur *secourable*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 144.)

L'homme, s'il veut, a l'homme est Dieu,
Quant a l'homme il est *secourable*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 95 r°, éd. 1619.)

— Par extens. :

De Ceres les bons grains *secourables*.
(CL. MAROT, *Met. d'Ov.*, I, p. 16, éd. 1596.)

— Qu'on peut secourir :

Chasteau pris n'est plus *secourable*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 45 r°, éd. 1619.)

**SECOURIR**, v. — A., aider (qqu'un) à se tirer d'un danger pressant :

*Succurrat* nus li reis od sun barnet.
(*Rol.*, 1061.)

Somes ici a tei venu
Que nos *secores* par vertu.
(*Eneas*, 4733.)

Se cil ne l'*eust succuru*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 4386.)

Ore le *sucurge* Deus ke tut cria.
(*Bible*, B. N. 902, f° 3b.)

— Absol. :

Monseigneur de Vendosme et le seigneur de la Trimouille, avecques deux mille Suisses et quelque nombre de gendarmerie et d'autres gens de pied François, allerent a Abbeville pour *secourir* ou besoing seroit. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. II, f° 44 r°, éd. 1572.)

— Assister (qqu'un) dans un danger pressant :

Elle vous *secourira*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 128, Chazaud.)

— N., donner aide, assistance :

Il (S. Louis) *a secouru* a ceus qui estoient contrez et leur a restendus leur membres. (*Miracles de S. Louis*, Rec. des Hist. de la Fr., XX, 122.)

... Pour *secourir*
Aux chevaliers.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 227.)

Au cop pour lui *scourir*, a ses necessitez, et faire sa despense, .cx. s. t. (3 mai 1410, *Exéc. testam. de Jehan le Tailleur*, A. Tournai.)

Et qu'il ne puisse *secourir* a tous deux. (CHARR., *Sagesse*, III, 14.)

*Secourir* aux parens en tout besoing. (ID., *ib.*)

— A., avec un nom de chose, favoriser, rendre plus facile :

Ils boivent l'eau mixtionnee d'autres drogues, pour *secourir* son operation (de l'eau). (MONT., II, 37, p. 516, éd. 1595.)

**SECOURS**, s. m., aide donnée à qqu'un dans un danger pressant :

Nostre parent devum estre a *sucurs*.
(*Rol.*, 2562.)

Pense qu'il s'en ira en France,
*Succurs* querre a Cordeille.
(*Brut*, ms. Munich, 3174.)

Quident que brefs seit mult lor vie,
Kar ne sevent *sucors* n'aie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5517.)

Se de ceus n'a *sescors*, qui li doivent omage.
(*Rom. d'Alex.*, f° 33a.)

Et le *souscors* de l'ost ki lor venoit aidier.
(*Ib.*, f° 26b.)

Einz qe par eus *sucur* eust.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 3628.)

Pour le *secours* de la sainte terre d'outremer. (1291, *Ch.*, A. N. M 1.)

Il ne porroit fere *souscours* au roy. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 116b.)

Car *seqours* ne lor aparoit de nul costé. (FROISS., *Chron.*, II, 370, Luce.)

Et dedens briefz jours apres, ceulx qui estoient dedens, doubtans non avoir *souscours*, rendirent ausditz Anglois leur forteresce. (MONSTREL., *Chron.*, II, 9, Soc. Hist. de Fr.)

Ou temps dessus dit, l'empereur
De Grece demanda *sequeur*
A Henry, noble roy de France.
(*Mistere de la Saincte Lerme*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., I, 49.)

— Fig. :

Davant ceu k'il ait santit lo *soucors* de grace. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 89 r°.)

Le *sorcurs* des orisons. (xiii° s., *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 2 r°.)

— Troupe de secours :

Mandassent ariere le *soucors*. (*Histoire univ.*, B. N. 20125, f° 126d.)

S'aucuns *cecors* ne me delivre.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 580b.)

— *Gens de secours*, auxiliaire :

De la part de l'empereur il y mourut plus de *gens de secours* que de naturels François. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2° vol., II, XI.)

Cf. SECORS 1, t. VII, p. 347c.

**SECOUSSE**, s. f., mouvement brusque qui agite un corps dans toutes ses parties :

Il ne luy faillit qu'une *secousse* de verges a netoyer sa robe et ses chausses, qu'il ne fust prest. (*Cent nouv.*, XXVII.)

J'en cuiday remourir encore un coup, mais d'une mort plus vive, et me sens encores de la *secousse* de cette froissure. MONT., II, 6, p. 240, éd. 1595.)

Par cette legere *secousse* que les avirons donnent, desrobant le vaisseau soubs nous, je me sens brouiller la teste et l'estomach. (ID., III, 6, p. 79, éd. 1595.)

— *De secousse*, d'un coup brusque :

Et falloit que la mule, pour boire, se jettast dans l'eau tout de *secousse*. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, t. II, p. 97, L. Lacour.)

— *A secousses*, par reprises :

Ce vent impetueux qui va troublant et aveuglant *a secousses* nostre ame. (MONT., III, 2, p. 17, éd. 1595.)

Les uns m'entrainnent s'ils veulent, mais a reculons. Autant que mes yeux peuvent recognoistre cette belle saison expiree, je les y destourne *a secousses*. Si elle eschappe de mon sang et de mes veines, au moins n'en veux je deraciner l'image de la memoire. (ID., III, 5.)

— Fig., commotion brusque :

Les Ciliciens estoient devenus un peu forts en bride pour la *secousse* que les Romains avoient receue des Parthes. (AMYOT, *Vies*, Ciceron, 45.)

Nous tressuons, nous tremblons, nous pallissons et rougissons aux *secousses* de nos imaginations. (MONT., I, 20, p. 46, éd. 1595.)

1. **SECRET**, adj., qui est tenu caché :

En un lieu *segret*. (Janv. 1372, *Ch. de Ch. V*, A. d'Angoulême.)

— Qui tient les choses cachées ; discret :

Soiez gent, joieux et joly,
*Secret*...
(*Liv. des cent ball.*, XXI.)

Sage, *secrete* et simplette.
(*Pastoralet*, 6263.)

Chambrieres, sur toutes choses, doivent estre *secrettes*; et aussi celer tout. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 394, éd. 1587.)

Cf. SECRET 1, t. VII, p. 349b.

2. **SECRET**, s. m., chose que doit tenir cachée celui qui la sait :

*Secret* de deux, *secret* de Dieu ;
*Secret* de trois, *secret* de tous.
(xvi° s., *Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 414.)

C'est mon dernier amour qui tousjours gardera
Le *segret* de mon cœur...
(JAMYN, *Elég.*, celui qui...)

Le *secret* que j'ay juré ne deceler a un autre. (MONT., I, 27, p. 111, éd. 1595.)

— *Homme de secret*, homme de confiance, confident :

Le duc de Guyenne lui envoya ung *homme de secret* lequel luy apporta... (COMMINES, *Mem.*, III, 2.)

— *Sceau de secret*, sceau pour expédier les affaires secrètes :

En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et fait sceller de nostre *scel de secret*. (13 juill. 1440, *Lett. de Louis XI*, I, 182, Soc. Hist. de Fr.)

— Moyen caché de produire certains effets ; mécanisme :

Les chaffaulz et *secretz* dudict mistere. (5 fév. 1496, *Représ. du Jeu de S. Sébast.*, A. Saône.)

Lui fu delivré toutes choses pour faire les ydolles, *secretz* et aultres choses. (1496, *Représentation du myst. de S. Martin*, ap. Lecoy de la Marche, *S. Martin*, p. 699.)

— Lieu retiré, caché :

Ou parmi les forests sauvages
Ou par le *secret* des rivages.
(RONS., *Odes*, Œuvr., II, 300, Bibl. elz.)

— *En secret, a secret*, loc. adv., en se cachant et en confidence :

Et parla celle fois le connestable *en* grant *secret* au duc, puis s'en retourna devers le roy. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 358, Soc. Hist. de Fr.)

Chapponay tira a part le suppliant, et lui dist *a secret*. (1452, A. N. JJ 181, pièce 163 ; Duc., *A secretis*.)

— Anc., secrète :

Lequel curé ou chappelain estoit au *secret* de sa messe. (1349, A. N. JJ 78, pièce 247 ; Duc., *Secretum*.)

Cf. SECRET 2, t. VII, p. 349b.

**SECRETAIRE**, s. m., fonctionnaire chargé de dresser certains actes :

*Secroitere* de la ville. (1413, 1re *Coll. de lois*, n° 246, f° 42 v°, A. Fribourg.)

Cf. VII, 350a.

**SECRETAIRERIE**, s. f., bureau de secrétaire ; office de secrétaire :

Aussi font ils la plupart des offices de judicature, et pareillement les offices des finances, des comptes, *secretaireries* et au-

tres innumerables, qui sont par le royaume. (Cl. de Seyssel, *Appian*, Ep., sign. AA iii v°, éd. 1569.)

**Secretariat**, s. m., fonction de secrétaire. — Anc., affaire secrète :

Les chiffres veux je dire, non ceux qu'on practique es cours des princes destinez pour les *secretariats* et depesches. (Vigenere, *Traité des chiffres*, f° 18 v°, éd. 1586.)

**Secrete**, s. f., t. de liturg. cathol., oraison que le prêtre dit tout bas à la messe avant la préface.

Cf. VII, 350[c].

**Secretement**, adv., d'une manière secrète, en tenant la chose cachée :

Amer *secretement*.
(*Hug. Capet*, 593.)

Avoit *secretement* mis sus une armee de gens d'armes par mer. (Froiss., *Chron.*, VIII, 36, Raynaud.)

Par promettre et donner argent a aucuns des ennemys *segrettement*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. lxxii.)

Puis demoura dessus et tout le plus *segretement* qu'il peust se devalla de cellui coté. (*Aym. de Beaulande*, B. N. 1497, f° 372 r°.)

Et se misrent *segrectement* en avant par ung chemin bas et couvert. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 79 v°; II, 267, Soc. Hist. de Fr.)

**Secreteur**, adj., qui opère la sécrétion :

Faculté *secretrice*. (Joub., *Err. pop.*, 1[re] p., IV, 11.)

**Secretion**, s. f., action de sécréter :

*Secretion*. A separation or setting a part; also, a thing separated or set a part, from others. (Cotgr.)

**Sectaire**, s. m., celui qui suit avec excès les doctrines particulières d'une secte religieuse, philosophique, etc. ; fig. :

*Sectaires* du vice.
(Chassign., *Psaum.*, XCI.)

— Membre d'une secte :

Et fut condamné Nesturius, jadis evesque de Constantinople apres le decez de Sininus, et tous ses *sectaires* qui nyoient la Vierge Marie avoir esté mere de Dieu. (Thevet, *Homm. illust.*, f° 19 r°, éd. 1584.)

Les infideles, les Juifs et autres *sectaires* vivent en patience. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 11 r°, éd. 1594.)

— Part., au xvi[e] s., protestant :

Les *sectaires* se sont obligez de n'empescher les catholiques, desquelz les eglises sont touttes pleines. (1566, *Corresp. de Granvelle*, I, 465, Chron. belg.)

Chargez sçavoir d'avoir esté les principaulx chiefs des *sectaires* et autheurs des desordres et nouveletes advenues a ladicte ville au faict de la religion. (11 juin 1569, *Sent. contre les bourg. de Limbourg*, dans *Mém. Soc. hist. et archéol. de Limbourg*, IX, 252.)

**Sectateur**, s. m., celui qui suit la doctrine (religieuse, philosophique) de qqu'un ; par extens. :

Au vrai *sectateur* de purité. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 75, éd. 1531.)

Desirant aussi, par semblable, faire chose agreable aux amateurs et *sectateurs* de pure verité. (*La nouv. Fabr. des excell. traits de verité*, aux lect., p. 8.)

Nous avons commencé d'introduyre en ladicte cité ce grand benefice (de l'université) pour pourveoir noz enffanz et tous aultres *sectateurs* des sciences et bonnes lettres. (12 sept. 1569, *Lettre des gouverneurs de Besançon*, ap. Beaune et d'Arbaum., *Univers. de Fr.-Comté*, p. 96.)

— Sectaire :

En son pays du Daulphiné estoient grant nombre de hereticques erronees et *sectateurs* reprouvez. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 22, Soc. Hist. de Fr.)

**Secte**, s. f., ensemble de personnes qui professent une doctrine particulière, religieuse, philosophique, etc. :

Cette *sette* de flagelleurs courroit par le monde. (Jeh. Le Bel, *Chron.*, I, 204.)

Li *sexste* des Juis. (Froiss., *Chron.*, IV, 331, Luce.)

Ou Antecrist doit regner, et sa *sette*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 151.)

*Sexte*. (1525, Faulcongney, E 1335, A. Doubs.)

Trois a quatre mil qui soustenoyent les erreurs luteraines et aultres *sextes* hereticques. (7 déc. 1531, *Reg. aux Public.*, A. Tournai.)

La *septe* leutherique.
(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 195.)

— Doctrine de sectaire :

Quant faux prophete
Sont venu prechier lors *seitte*.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 45.)

Cf. VII, 351[a].

**Secteur**, s. m., portion de cercle comprise entre un arc de la circonférence et deux rayons menés aux extrémités de cet arc :

Le cathet de la dicte colonne est egal a la quarte partie de la circonference du *secteur* de la sphere. (Bovelles, *Geom.*, f° 51 v°, éd. 1566.)

**Sectile**, adj., qui est susceptible de se diviser :

*Sectil*. Easily cut, soone cloven. (Cotgr.)

**Section**, s. f., action de couper :

De la *section* ou copure du parchemin. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 204 v°.)

— Part., chirurg., action de diviser ; scarification :

Quant a telles *sections* ou incisions, que nous appellons scarifications, elles doivent estre grandes et frequentes. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 87, éd. 1549.)

— Dissection :

Une fois je fus avec une permission demander un pendu au bourreau de nostre ville pour faire une *section* en l'eschole de medecine. (G. Bouchet, *Serees*, III, 67, Roybet.)

— T. de géom., ligne, surface, suivant laquelle se coupent deux surfaces, deux solides, un solide et une surface ; division :

Les *sections* ou portions ou parties d'un cercle. (E. Forcadel, *Elem. d'Euclide*, p. 4, cité par le *Dict. gén.*)

— Fig., dissension :

Consideré l'estat du royaume et la *section* et division d'icelluy et autres grands inconveniens. (Janv. 1366, *Ord. du roy Charles*, Reg. du Parlem., ms. Bibl. du Louvre, B 1253.)

**Seculaire**, adj., qui a lieu chaque siècle :

Jeux *seculares*. (Rab., *Sciomachie*.)

Cf. Seculare, VII, 351[b].

**Secularisation**, s. f., action de séculariser :

Et fut arresté qu'on poursuivroit telle *secularisation* aux fraiz du chapitre. (*Chron. de J. Tarde*, p. 229.)

**Seculariser**, v. a., rendre à la vie laïque (ce qui était de l'Église) :

*Seculariser*. To secularize ; to make secular, lay, temporall. (Cotgr.)

**Secularité**, s. f., choses du siècle, mondanité :

Lor il departi es povres quant que il avoit, si que il meismes estoit povres et n'ot cure de nule *secularité*. ainz degurpi sa fame et sa seror et ansuoit nostre Seignor. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 69[a].)

Affin que de tant soit plus familiere a son createur, de tant qu'elle se separe plus du monde et des *secularitez*. (*Intern. Consol.*, III, xx.)

— Caractère, qualité de clergé séculier :

Nostre Sainct Pere a faict ladicte mutacion de ladicte Eglise et desdits religieux, prieur, couvent et chappitre d'icelle, de regularité en *secularité*, et sur ce leur a octroyé ses bulles. (Mai 1469, *Ord.*, XVII, 218.)

**Seculer**, mod. séculier, adj., qui appartient au siècle, à la vie laïque :

Nuz ki servet a Deu ne soi emploiet es *seculeirs* negosces. (*Job*, p. 481.)

Dewerpis les *seculers* costumes et les charnels affections. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 110, 29.)

Dignelé *seculere*. (*Ordin. maistre Tancrei*, B. N. 25546, f° 2 v°.)

Justice eccleziaiste ou *seiculeire*. (1324, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, B. N. 10024, f° 7 r°.)

Justice *ceculeire.* (XIVe s., *Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. 10029, f° 83 v°.)

La justice *seculere.* (1305, *Enq.*, A. N. J 1030, pièce 28.)

— Substant. :

Povres *seculers* fu, puis moines,
Et puis de saint Ayoul prieus.
(*Ren. contref.*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ.*, p. 9.)

— Fig., mondain :

Cil ki sunt de *seculer* cuer et de *seculer* vie. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 12, 1.)

Desfourme toi et desfachone
De toute *seculer* fachon.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXVI, 5.)

El sicle mist toute sa cure,
*Seculers* fu a desmesure,
Mout li caloit petit de s'ame.
(*Du Clerc malade*, B. N. 15212, f° 142 v°.)

Cils qui son cuer veult sousmetre
Es *seculieres* vanitez.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 84a.)

— Part., par opposition à *regulier*, et en parlant d'ecclésiastique, qui vit dans le monde :

Ici font le siecle mescroire ;
Ce font li clerc et li provoire,
Et li chanoine *seculer*.
(GUIOT, *Bible*, 928.)

Mesire Martin Bouche, qui estoit Pymentain et canoine de Liege, et abbeis *seculeirs* de Martines. (J. D'OUTREM., *Myreur des hist.*, V, 162.)

**SECULEREMENT**, mod. séculièrement, adv., d'une manière séculière :

Cum plus crut et munta Tomas *seculerment*,
Plus fut humbles de quor.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, 331.)

Ke doyent faire en cest tens cil ki en tot l'an ont entrepris la bataille, quant cil mismes ki *seculerment* ont vescuit et vainement corrent or primiers as esperitels armes? (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 146, 10.)

Vivre *seculierement.*
(GUILL. DE MACHAUT, *Poés.*, B. N. 9221, f° 69a.)

Granz vertuz est en ceulz qui *seculierement* peuent mener teles vies. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Bruxelles, f° 134 v°.)

**SECURITÉ**, s. f., tranquillité de celui qui croit n'avoir aucun sujet de crainte :

La grans *securites.*
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 63 r°.)

— Par extens. :

Maintz vignerons ont mis testz et pierrettes
Autour des sepz et couches bien replettes,
Les foullant lors pour la *securité*
Des eaues tombant d'impetuosité.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 57d, éd. 1529.)

**SEDATIF**, adj., qui calme l'excitation des organes :

Ces choses sont grandement *sedatives.* (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1777.)

Le levain de farine de froment est *sedatif*... des apostemes qui sont en nostre corps. (F. DESDIER, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 7 v°.)

— Substantiv. :

Et usera maintenant de consolidatifz et maintenant de *sedatifz* de douleur. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 10.)

**SEDATION**, s. f., action exercée par un médicament sédatif :

*Sedation* de doulour. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1503.)

*Sedation* de douleur. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 531, éd. 1598.)

— Fig., apaisement :

Nous qui de tout nostre cuer desirons l'abregement de laditte *cedation* dudit scisme. (12 sept. 1397, *Ord.*, VIII, 153.)

**SEDENTAIRE**, adj., qui reste habituellement assis ; par extens. :

Arts *sedentaires.*
(M. SCEVE, *Microcosme*, III.)

Vie oysive et *sedentaire.* (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 743.)

**SEDENTAIREMENT**, adv., d'une manière sédentaire :

Vivre *sedantairement.* (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., II, 10.)

**SEDIMENT**, s. m., dépôt des matières solides en suspension dans un liquide :

Quand on voit en l'urine un *sediment* ou lie espaisse et visqueuse. (PARÉ, XV, 52.)

**SEDITIEUSEMENT**, adv., d'une manière séditieuse :

Li pere et le pueple estoient *sedicieusement* les uns contre les autres. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 108c.)

Les occire *seditieusement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 251 v°.)

Mon procureur general l'a oy prescher *seditieusement* contre le dict edict. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 92.)

**SEDITIEUX**, adj., qui est en résistance ouverte contre l'autorité établie :

Car *cedicieulx*
Et malicieulx
Estes en tous endrois.
(1522, *Chans. des Angl.*, E. Picot, *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, I, 299.)

— Substantiv. :

*Seditieux*, troubleurs de paix, malveillans. (1413, *Lett. de Charl. VI*, Chambre des comptes de Paris, f° 18 v° ; Duc., *Tribulare.*)

Des *cedicieulx.* (1548, *Reg. cons. de Limoges*, I, 431.)

— Par extens. :

Le commencement fu *sedicieus* et plain de discordes. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 49c.)

— Anc., graveleux :

Celuy qui avoit faict ces beaux contes, se retournant vers les femmes, leur va dire qu'il n'y avoit rien la de *seditieux*, mais qu'il vouloit en conter de quelques filles, ce qui ne se pouvoit faire sans y mesler quelque chose qui les pourroit scandaliser : par quoy les en advertissoit. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 121, Roybet.)

Les femmes trouverent ces deux contes *seditieux*, et tant pour cela, qu'aussi qu'il se faisoit tard, elles se vouloient retirer, sans un qui estant modeste et pudique, leur dit qu'il vouloit dire deux ou trois contes qui sentoient la vieille guerre, mais qu'ils u'estoient aussi point gras. (ID., *ib.*, I, 123.)

**SEDITION**, s. f., résistance ouverte contre l'autorité établie :

Par ceste grant *sedission* furent tel mené li senator qu'il convint les .x. homes oster de leur poesté. (*Histoire univ.*, B. N. 20125, f° 190d.)

*Cediscion.*
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 80f.)

A la parfin il ne peust soustenir la *sedicion* des chevaliers. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 200a.)

Et faisoient *cedicion* contre luy. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XXVI.)

Avecques grans tumultes et *sedictions* populaires. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 22 r° ; IV, 90, Soc. Hist. de Fr.)

**SEDUCTEUR**, s. m., celui qui séduit :

Multitude deceue par aucuns faulz *seducteurs.* (ORESME, *Essai sur Oresme.*)

**SEDUCTION**, s. f., action de séduire :

Icist Dithis nos fist certains
Saveir lequel des citaains
Porparlerent la traison,
Et coment par *seduction*
De nuit sesirent Ylion,
Com la citez fu embrasee.
(BEN., *Troie*, 24312.)

Asez sout de paroles e de *suductions.*
(WACE, *Rou*, 2e p., 530.)

S'ilh avenoit que par *seduction* ou alourdement de couratiers ou couratresses... filhe desous l'eage de .XII. ans fut emenee par alcunne personne. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 200.)

**SEDUIRE**, v. a., entraîner (qqu'un) en le charmant :

Et depuis ledit prestre par pluseurs et diverses foiz ennorta et *ceduysy* ladicte fille de faire les choses dessus dictes et lui donna de l'argent. (1460, A. N. JJ 192, f° 56 r°.)

Vous avez bien seu le parlement de nostre frere de Berry, et comme il *a esté seduit* par aucun soi departir de nostre compaignie, et s'en est alé en Bretaigne. (14 avr. 1465, *Ch. de L. XI*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre.*)

Et toutesfois pour luy plus nuyre,
Vous taschez fort de luy *seduyre*
Et desrober tous ses amis.
(CH. FONTAINE, *Resp. a Ch. Huet.*)

**SEDUISANT**, adj., propre à séduire :

Paroles *seduisantes.* (1542, EST. DOLET, dans *Dict. gén.*)

**SEEIR**, mod. seoir, v. n., être assis.

— *Seant*, part. prés. ; au gérondif, *en seant*, et, précédé d'un pronom personnel, *en mon, ton, son seant*, dans la posture d'une personne assise :

Pernez m'as braz, sim drecez *en seant*.
(*Rol.*, 2829, Stengel.)

*En* son *seant* se rest assis,
Molt esteit mornes et pensis.
(*Eneas*, 8937.)

*En seant* se leva.
(*Doon de Maience*, 1346.)

Ho ! bien est : ne fault fors c'on face
Que ce maleureux soit dedans,
Envers, *en seant* ou adans,
N'en chaut lequel.
(*Mir. de N.-D.*, II, 354.)

Cf. Seoir, VII, 383ᵇ.

1. **SEEL**, mod. seau, s. m., vaisseau cylindrique, servant à puiser, à transporter de l'eau ou d'autres liquides :

Dedenz le *seel* s'est coulez.
(*Ren.*, Br. IV, 389.)

S'ot de larmes ploret .I. *sel*.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 31076.)

.I. grant *sayel* de bos. (8 nov. 1366, *Exéc. test. de Jehan Pisson*, A. Tournai.)

.I. bassin et .I. *seel* a laver mains. (18 fév. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Inv. de mercier, A. Côte-d'Or.)

A lui [Jehan de Buisencourt] pour un *seel* bendé de fier. (14 février 1402, *Exéc. test. d'Ysabiel Guiel*, vᵉ *Jehan Lion*, A. Tournai.)

.II. *seaux* de bos. (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jehan le Tailleur*, A. Tournai.)

Ungt *seyel* bendet, et ung pot de queuvre. (1444, *Exéc. testam. de Jehan au Touppet*, A. Tournai.)

Vous en boirez tout du moins un *ceau*.
(*Ball. p. le card. Balue*, B. N. 1721, fº 105.)

Ung blancq caudron, ung *sayau*, et trois mortier de pierre, .XXV. s. (5 nov. 1520, *Exéc. test. de la veuve Pierre Douchement*, A. Tournai.)

— Par extens., vase sacré :

Les esglyses, qui avoient esté establies des mahommeriez, et les autiex fist li roiz richement aorner de galices et d'ancensierz et de chandelabres et de *ceauz* et de croix et de cruxefiz... (*Contin. de Guill. de Tyr*, LXII, dans *Hist. des crois.*, II, 594.)

2. **SEEL**, mod. sceau, s. m., grand cachet sur lequel sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un souverain, d'un État, d'un prince, d'un corps, etc., dont on fait des empreintes sur des lettres, des diplômes, des actes publics, pour les rendre authentiques ; l'empreinte même du sceau :

Fraint le *seel*, getet en ad la cire.
(*Rol.*, 486, Stengel.)

Quant Porrus le manace, si tient le cief enclin
Et a prises les lettres o le *seel* d'or fin.
(*Rom. d'Alex.*, fº 47ᶜ.)

Li *soiels* garde les secrez.
(Landri de Waben, *Expl. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, fº 83 vº.)

Receif ces bres, veiz ces *seiaus*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 22658.)

L'en ne puet demander son *sael* qui est ficies en autrui chandelier. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fº 137ᵇ.)

Si at mis li coins et la contesse lor *seel* ambedous. (1212, Cab. du Fresne, Metz.)

Si est mis li *sees*. (1218, Chap. cath. Metz, Tignomont, A. Moselle.)

Dau *saea* de la comune. (Janv. 1231, Fontevrault, La Rochelle, fen. 3, sac 8, A. Maine-et-Loire.)

Est mis li *sayas* le veske. (1233, *Comprom.*, A. Liège.)

En nostre *seia*. (1238, Launay, A. Vienne.)

Coument aures vous le *saiiel* vostre pere ? (*Dou roi Constant l'emper.*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 23.)

Est mis mes *sees* en ces latres. (1245, Oct. S. Mart., S.-Vincent, Courcelles, A. Moselle.)

Ai mis mon *saeil*. (1246, Loupi, I, 5, A. Meurthe.)

Le *sahel*. (1246, Loupi, I, 4, A. Meurthe.)

De mon *sael* et dou *sel* lou devant dit segnor. (Juill. 1248, S.-Nicaise de Verdun, A. Meuse.)

Avoc le mien *soial* ont mis lor *seal* pendanz. (1252, Ch. des compt. de Dole, B 1053, A. Doubs.)

Por ce que nous n'avons point de *seial*, nos i avons feit pendre les *seiauz* des vicaires de Nostre Dame. (Fév. 1257, Grozon, Ch. des comptes de Dole, cart. 45, paq. 48, A. Doubs.)

Est mis li *saes* de la cité de Verdun. (Oct. 1258, S.-Paul de Verdun, A. Meuse.)

Le *scé* de la prevosté de Paris. (1260, *Cart. de S.-Denis*, B. N. l. 5415, p. 293ᵃ.)

Nos propres *saeaus*. (Nov. 1268, A. N. M 1.)

Lestres seelees de nos *seas*. (Juill. 1262, Mouzon, H 158, A. Ardennes.)

Seeler les presentes letres de nos *seelx*. (Vend. ap. S. Remi 1267, B 400, A. Doubs.)

Avons nos mis nos *cees* an ces presantes lettres. (1269, *Cart. de la Marche*, A. Vosges.)

Por ce ke nous n'avons point de propres *saeauz*. (1271, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, fº 25ᵈ.)

Letres seelees de noz *saeuz*. (Dim. ap. Ste Lucie 1279, *Lett. d'Alys*, cᵉˢˢᵉ *de Sav. et de Bourg.*, Quitt. de la Ch. des compt. de Dole, A. Doubs.)

Avons mis nostre *soiaul*. (1280, S.-Benigne, Courbertault, 22, A. Côte-d'Or.)

Avons mis nos *sees*. (1293, S.-Paul, Grimont 3054, A. Doubs.)

Garde du *seaul*. (Oct. de la purif. 1297, S.-Marien, H 1259, A. Yonne.)

Leurs *soyaus*. (*Fond. d'une chapell. à Morcourt*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 841.)

Wiles de Templeuve, foulons, a .X. lb. pour fouler une couvreture de flocon quy n'estoit mie scelee dou *sayel* de le vue. (1318, *Reg. de la loy*, A. Tournai.)

*Seyau*. (1307, *Invent.*, l'Epau, ms. du Mans.)

Lettres saelees dou *soyau* dou quel l'en use en la dite provousté. (1316, Fontevrault, anc. tit., A. Maine et-Loire.)

*Soel*. (1321, Valogne, S.-Sauveur, Fresville, A. Manche.)

Sur une maison et louages qui est Jehan de Nogent, tailleur de *seaelz*. (1377, *Arch. hospit. de Paris*, II, 37.)

Le *seel* royal mis a icelle quitance. (1406, *Compte de la tutelle de Jehanne, Trion, Colin et Andruet Despars, enfants de Coppart et Catherine de Nellay*, A. Tournai.)

— Fig. :

Or est depenneie ceste uniteiz et rumpue, jai soit ceu k'ele soeleie fust del *soel* nostre signor. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 64, 9.)

Et si brisat lo *soel* ki per la main de Deu estoit empriens. (*Ib.*, 20.)

Cars est ki tant a car atrait ;
Car le *seel* de foi a frait
Ne ne croit pas ke il ame ait,
Ou il en est trop despisans.
(Renclus, *Miserere*, LXXII, 6.)

Cf. VII, 352ᵇ.

**SEELÉ**, mod. scellé, s. m., sceau apposé :

Par les *seeles* de vostres predecesseurs (Froiss., *Chron.*, I, 96, Luce.)

Selon la forme de certain *saelté* que sur ce fut baillé, duqel vous envoions le double pour en estre adverti, combien que ledit *seellé* n'a point sorti d'effect. (1445, *Cons. de Bourg. au bailli du Charollois*, Ch. des compt. de Dij., B 258, A. Côte-d'Or.)

Tantos que les deux chevaliers furent venus et que ilz eulrent veu le *seellé* de leur seigneur, ils firent ouvrir la lettre. (Jean Wauquelin, *Manekine*, XL, dans *Œuvr. poét. de Beaumanoir*, I, 326.)

Je vous envoyai l'autre jour une fourme d'un *scellé*, afin que m'en envoyissiez ung pareil. (*Lett. de Louis XI à M. de Tailleb.*, chartrier de Thouars, A. Serrant.)

Cf. VII, 352ᶜ.

**SEELEOR**, mod. scelleur, s. m., celui qui appose le sceau :

Sigillator, *seieleur*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 245 rº.)

Tuit cil du mestier desus dit furent tuit presant et asamblé par devant Mᵉ Hue le *seeleur*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LX, 14.)

L'an .M. .CC. .LXXVII., el mois d'octembre, Hues li *saieleres* vint avoec Karon Maughier en le hale, devant prevos et jures, et couneut boine pes et loial a Theri de Falempin et as siens, pour l'occoison de la venue Willemet, sen frere. (1273-1280, *Reg. des Faides*, ms. Tournai, 217, fº 55 rº.)

*Scelleur* de la cour doudiz evesque. (1315, *Sent. du bailli de Sens*, Hospice d'Auxerre.)

Et demorra le registre en la main de celui qui tendra le seel, et se le *saileur* est remué, li registre seront en la main du senescal tant que il soit ordené du *seelleur*. (1317, *Lett. de Ph. le Long*, A. N. JJ 56, fº 102 rº.)

Colin *seelleor*. (Janv. 1318, Almenèches, H 4, A. Orne.)

Nostre *scelleeur* de Chastelet. (1320, A. N. K 40, pièce 23.)

Wiars Roque, *saieleres*, et Jehans, ses freres, ont vendut, werpit, et clamet quite. (22 sept. 1338, *C'est Adam de Dohem, l'afineur*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Johan le *Sellour*. (Juill. 1347, B 22, f° 29, A. Maine-et-Loire.)

Laquelle clause, nous, ledit *seelleur*... avons fait extraire dudit testement. (1396, *Ch. de H. de Cumond, garde du seel, év. d'Ang.*, A. Charente.)

Item au *saielleur* de la dicte court [espirituelle]. (30 mars 1402, *Exécution testamentaire de Catherine Proussette*, A. Tournai.)

Apres que l'on ordinei chascon anz in certaines parties de la ville certain et leaul *seliour* et regardiour. (1412-1414, *Ord. au suj. de la fab. des draps*, 1[re] coll. des lois, Rec. diplom. de Frib., VII, 31.)

*Selleur*, sigillifer. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

> *Seelleur* de hanaps esmoulus.
> (Coquillart, *Enqueste*, Œuvr., II, 135.)

Il y a audit Chastelet le *seelleur* qui est garde du seel et du contreseel de laditte prevosté de Paris, par devant lequel sont passees toutes manieres de promesses, obligations et quictances des personnes, et a la visitation des lettres qui devant lui sont mises et apportees, et est ledit *seelleur* personne publicque et moult notable. (*Grand coutum. de France*, l. I, p. 7.)

Toutevoys que ceux qui seelleront les procurations jureront que l'establissant le leur requist s'ilz en sont requis, et s'ilz sont en defaut de le jurer ilz seront prouvez faulx *seelleurs* et infames. (*Coust. de Bret.*, f° 39 v°.)

J'ay receu ce matin une lettre du *scelleur* de mons. de Paris. (28 août 1519, *Lett. de Jacq. du Bell. à Joach.*, ms. Ec. de Méd. de Montpellier.)

— Fig. :

Sans aucun bruit... les fist prendre trestous, ensemble tous les *scelleurs* et conspirateurs de ceste besongne. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, lv, Œuvr., I, 175, Kerv.)

**SEELER**, mod. sceller, v. a., marquer de l'empreinte d'un sceau pour valider, pour fermer, pour rendre secret :

> Il la fait *seeler* a force et a vertut.
> (*Voy. de Charlem.*, 200.)

> De parchemin prist un petit,
> Qu'il n'i out letre ne escrit,
> Tot voi le *seiela* en cire.
> (Wace, *Rou*, 3[e] p., 6287.)

> Nostre empereres fist ses bries *saieler*.
> (*Loher.*, B. N. 4988, f° 4[a].)

*Seelleir*. (1231, Dum., *Corps dipl.*, I, 169.)

Nous *avons sayleit* ces presens lettres de nostre saeal. (1238, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 19[d].)

Lettres *salees* de mon sael. (1240, Gondrecourt, I, 18, A. Meurthe.)

Lettres *salleies*. (1258, Gondrecourt, I, 19, A. Meurthe.)

Lestres *selees* de mon seel. (Mai 1248, Barzelle, H 112, A. Indre.)

Les *seaulerai* de mon seaul. (*Charte de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 8 v°.)

Lettres *soelees*. (1258, *Fiefs de Lorr.*, 2, 1, A. Meurthe.)

Avons fait *saler* ces presentes lettres de nos seaus. (1262, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 208[b].)

Nous *avons* ces presentes lettres *seilees* et garnies de nostre seel. (1263, *Cart. de S. Germ.*, f° 100[c], ms. Auxerre.)

*J'ai saallees* ces letres. (27 juill. 1264, *Lett. de J. de Joinv.*, B. N. l. 9035.)

Letres *sayelees* de son seyeau. (30 juin 1267, A. N. J 473, pièce 23.)

Lettres *saulees* de mon seel. (1268, *Cart. de N.-D. du Lieu*, f° 38 v°, A. Loir-et-Cher.)

Lettres *soeyelees* de nostre seiel. (1270, *Lett. du D. de Bret.*, Fontevrault, A. Maine-et-Loire.)

Ai fait *sauler* ces letres du seel monseigneur Estenne curé de Quinge. (Quinz. S. J.-Bapt. 1276, *Quitt. de la ch. de Dole*, A. Doubs.)

Lettres *saallees*. (1279, N.-D. de Voisins, A. Loiret.)

Leitre *seieillee* de mon seieil. (16 juin 1281, *Ch. des comptes de Dole*, A. Doubs.)

Lettres *seillees* dou seau. (1288, Fontevrault, pièc. non cot., A. Maine-et-Loire.)

Cestes moies lettres *saillees* de mon seel. (Oct. 1289, Gendrey, Ch. des compt. de Dole, carton 44, paq. 46, A. Doubs.)

La cedule *estoit seaulee* de seaul. (1296, S.-Bénigne, Courbertault, 23, A. Côte-d'Or.)

.i. pierset, *saielet* de trois saiaus. (1296, *C'est Jehan de Hakegnies*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Lettre *sayellee* dou sayau. (Jeudi apr. S. Den. 1310, *Justice de la cour de Chateaudun*, S.-Avit, Romilly, A. Eure-et-Loir.)

Ces presentes lettres *saeellees* de mon propre seal. (Avr. 1311, N.-D. d'Elan, H 102, H. Ardennes.)

Es lettres du roy faites sus ce *soillees* en soie et en cire vert. (1311, A. N. JJ 47, f° 56 v°.)

Lettres *soulees*. (Mai 1322, Remirem., hôpit. de Marly, A. Vosges.)

Et puis que elle eut en ceste maniere escript laditte lettre, elle la clouit et puis la *scella*. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 168.)

Le douziesme jour de novembre on *seella* en la chancellerie a Paris en nom du dit roy Henry, du seel de Chastellet, jucques a ce que le grant seel fust fait. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. ii.)

— Fig. :

Or est depenneie ceste uniteiz et rumpue, jai soit ceu k'ele *soeleie fust* del soel nostre signor. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 64, 9.)

— Fig., confirmer solennellement :

Biau signeur, je me tieng asses contens de ce que mon cousin de Braibant en fera. Nous sonmes en son pais ; et qant nous serons dehors, il aura mieuls cause de escrire et *seeler* les desfiances que il n'ait presentement. Si vous pri chierement que vous ne vos voellies pas arester sus ce et *seeles* avecques moi... La fu conclu et acordé que tout *seeleroient* avoecques le roi d'Engleterre les desfiances a Phelippe de Valois. (Froiss., *Chron.*, I, 441, Luce.)

Lidite bonne ville [a] espoir que il no dit tres redoubtes sires et lidis sire Jehan voront acomplir comme il ont *sayeellet*. (1426, 2[e] *Reg. des Consaux de Mons*, f° 4, A. Mons.)

— Fig., clore :

> Quant tu mires ten vis novel
> Et dis ke en te fache gente
> *A seelé* vint ans ou trente,
> Caitis, tu portes faus seel.
> (Renclus, *Miserere*, ccxviii, 3.)

Cf. Seeler 2, t. VII, p. 353[a].

**SEGONDEMENT**, mod. secondement, adv., en second lieu :

A Penthecouste *segondement* a venir. (1284, La Couture, n° 56, A. Sarthe.)

Item *segondement* que nous nous obligerons a garder et a faire tenir l'accort et la paiz que leur eut nostre tres chier segneur et frere le roy Loys. (1317, A. N. JJ 53, f° 73 r°.)

*Secundement*. (1340, A. N. JJ 72, f° 15 v°.)

— Une seconde fois :

> ... *Secondement* fera
> Venir a point tes abeilles peries.
> (G. Michel, *Georg.*, f° 82[c], éd. 1529.)

— *Segondement de*, loc. prép., après, en suite de :

Se le premier creancier veut le gaige qui est obligié a autre *secondement de* luy, saches que faire le peut sans ce que on l'en puisse de riens reprendre. (Bout., *Somme rur.*, I, f° 153[c], éd. 1486.)

**SEGONDER**, mod. seconder, v. — A., suivre, venir en second lieu, après :

La estoyent ces filles vendues au plus offrant par un officier : mais la plus belle de toutes estoit criee la premiere ; et elle ayant esté achetee a bien haut pris, on crioit celle qui la *secondoit* en beauté. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, sign. E iv r°, éd. 1566.)

Tellement qu'il eust eté difficil trouver lors aucune personne, qui es sus dictes proprietez l'*eust secondé*, et beaucoup moings egalé. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, I, 36.)

— N., venir après :

> N'i a nul que ao voloir de l'emperer *segont*.
> (*Prise de Pamp.*, 551.)

> Il ala en Fesaille, e Pompiu man a man
> Apres lui *segonda* por doner li afan.
> (*Pharsale*, 49, H. Wahle, *Ausg. und Abh.*, LXXX.)

— Se répéter :

Se est l'estoile en signe estant, ensegne sur toute chose qui estera et affermera ; et se est en trestornant, se trestornera la chose ; et s'ele est en signe que a .ii. cors, ce ensegne que a une partie de la chose afermera ou *secondera* la chose deus fois. (*Hagin le juif*, B. N. 24276, f° 54 v°.)

— Jouer en second :

Il jouoit a la paume, et tres bien ; mais jamais il ne vouloit tenir le jeu, mais *secondoit* ou tierçoit, qui sont les deux places les plus difficultueuses et dangereuses. (Brant., *Gr. capit. franç.*, Œuvr., III, 277, Soc. Hist. de Fr.)

— A., favoriser :

> Et cela, dit il (Protee), te *secondera*,
> C'est assavoir secondement fera
> Venir a point tes abeilles peries...
> (G. Michel, *Georg.*, f° 82[c], éd. 1529.)

Quand il a la cognoissance de son advantage, et qu'il sçait prendre et *seconder* le temps. (N. PASQ., *Le Gentilh.*, p. 176.)

— N., venir en aide :

Ils *secondent* ensemble a nos intentions.
(HARDY, *Ded.*, II, III.)

**SEGONT**, mod. second, adj., qui vient immédiatement après le premier :

Par une fie ne te pot pas enhorteir, il ne pout a la *secunde* fie. (*Dial. Greg. lo pape*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 269, 2.)

La *segonde* bataille fist Coenes de Betune et Miles li Brabanz. (VILLEHARD., § 430.)

*Sechont*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 270ª.)

Li premiers angeles s'enflama
Par orguel tant ke il clama
Ou chiel le *seconde* caiere.
(RENCLUS, *Miserere*, XCIII, 1.)

*Secunt*. (1298, *Transact.*, A. N. K 36ᵇ, pièce 53.)

Li *secons* degrez. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 6 r°.)

Pour fin de *secunde* intencion. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 117 r°.)

— Substantiv. :

Li esvasement fors alot
Tot environ, ki plus durot
Que li premiers ne li *segonz*.
(*Eneas*, 7585.)

— Par latinisme, heureux :

En unz moment [S]phorce *second*
A vous tous se fist a congnoistre.
(*Le grant jubillé de Millan*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. IX, p. 346.)

Cf. VII, 358ª.

**SEGRAIRIE**, s. f., office de *segraier :*

De la seneschaucee de la Fleche et de la *segrairerie* de la forest de Mellinais. (1286, *Droits de la vicomté de Beaumont*, Duc., *Secretarius* 3.)

**SEGRAIS**, s. m.

Cf. SECRÉ 1 et 2, t. VII, p. 348ᵇ.

**SEGREGATIF**, adj., qui divise, qui sépare plusieurs objets les uns des autres :

La (conjonction) *segregative*, c'est quand les sens comme non vrays ensemble sont segreges, comme discretive et disjonctive. (LA RAMEE, *Gramm.*, p. 122, éd. 1572.)

**SEGREGATION**, s. f., action de segréger :

La *segregacion* des vicieux charnelz qui se divisent des autres qui sont devos. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 313 v°.)

Alleger se peult ce a quoy l'en ne peut respondre en plusieurs manieres ; premierement par *segregation*, c'est a dire partir par parties toute la pocession de l'adversaire et chascune partie particulliairement alleguee. (FABRI, *Rhet.*, I, 112, Héron.)

**SEGREGER**, v. a., séparer (une partie) de la masse :

L'euvre de l'ouvrier est les choses *segreguees* conjoindre. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 104 v°, éd. 1482.)

Jesus entend a forclorre et mettre hors l'intention de vaine gloire pour la *segreger* et oster d'avecques les sainctes et bonnes œuvres de salutaire penitence. (*Premier volume des exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 5 v°, éd. 1519.)

Le propre du feu est de dissiper, diviser et *segreger*. (AMYOT, *Œuvr. mél.*, II, p. 209, éd. 1820.)

**SEIABLE**, mod. sciable, adj., qu'on peut scier :

Sessibilis, *seables*. (*Gloss. de Salins.*)

**SEIAGE**, mod. sciage, s. m., action de scier :

Et .XXXV. deniers au *soiage*. (Déc. 1294, *C'est Jehan de Gener*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Pour le *siage* desdis chasnes. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, f° 75 r°.)

Pour *siage* d'esselles. (1335, *ib.*, f° 294 v°.)

Pour le *siage* de courbes. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, forteresse, LIII, A. Orléans.)

A Jaquemin Seuwin et son compaignon, soyeur d'ais, pour .IIIIᶜ. pies de *soyage* par eulx fais en aisselin et quartelage. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A Bauldechon du Bois et Jehan de Paisin, aussi soyeurs d'ais, pour chascun .VIII. journees par eulx desservies ausdis *soyaiges*. (1491, *Compte des fortifications*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— *Bois de seiage*, et absol. *seiage*, bois propre à être scié :

Et nous li devons livrer tout le bois esquarri, et tout le *siage* qu'il faura pour toutes les dites choses faire ou soustenir. (1395, *Bail*, A. N. MM 31, f° 202 r°.)

Ilz porront copper et prendre bois pour faire hourt a faire un *siage*. (1409, *Vente*, Coulomm., A. N. MM 32, f° 31 v°.)

Faire un hourt a faire *syage*. (*Ib.*, f° 23 v°.)

Pour avoir fait cent toises de pal de *syage*. (1462-3, A 698, A. Loiret.)

Bois carré ou de *ciage*. (Août 1493, *Arr. et décl. imp.*, Orl., Gibier, 1573.)

— Trait de scie :

Et fit... seyer une barriere... et mist de la cyre et de la terre par dessus afin qu'on n'aperceust le *cyage* qu'il avoit fait. (GUILL. TRINGANT, *Comment.*, VI, à la suite du *Jouvencel* de J. de Bueil, II, 272, Soc. Hist. de Fr.)

Apres que le sauvageau sera couppé ou avec la scie ou avec le cousteau, nettoyez la playe et coupeure avec *sciage* ou autres choses. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 416.)

Cf. SIAGE, VII, 416ᵇ.

**SEICHE**, mod., v. SECHE.

1. **SEIE**, mod. scie, s. f., lame métallique, mince, entaillée de petites dents très aiguës, tendue sur un cadre ou adaptée à un manche, servant à diviser le bois, la pierre, etc. :

Prendre feseit une *sie*
Sa teste feseit en deus s[i]er.
(SIMON DE FRAISNE, *Vie de S. George*, B. N. 902, f° 112ª.)

*Sigue*. (RASCHI, *Baba Kamma*, 119ᵇ, Ars. Darmesteter, *Reliq. scientif.*, I, 176.)

*Siee*. (1346, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 52, f° 309 r°.)

Qu'il soit trouvé a boais non signé coupant et abattant avecques *see* traversaine. (*Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCLXXXI.)

Une *soye* a main. (1407, *Bail*, A. N. MM 32, f° 2 v°.)

Serrula, petite *seye*. (*Gloss. de Salins.*)

Que lesdites mortaises ne soient aucunement corrompues ne les tenons coppes de la *see*. (Mai 1472, *Ord.*, XX, 77.)

De laquelle les fueilles sont incisees et decoupees du bout et a la teste, ainsi comme une *see*. (*Jard. de santé*, I, 166.)

*Sie*. (*Ib.*, 169.)

2. **SEIE**, mod. soie, s. f., poil long et rude de certains animaux :

*Soyes* de pourcel, seta. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Part., crin de la queue du cheval, préparé pour faire des lignes à pêcher :

Que les *seies* qui touchent a l'hameçon soient blanches. (AMYOT, *Œuv. mél.*, II, 141, éd. 1820.)

— Matière filamenteuse, brillante, filée par la chenille du bombyx ; l'étoffe tissée avec cette matière :

Faldestoelz d'or i portent et trez de *seie* blans.
(*Voy. de Charlem.*, 85.)

De *seie* fu li cordeiz,
Molt fu bien faiz li laceiz.
(*Eneas*, 6113.)

.IIII. masts out, de halt chescon [out] une archie,
Et a chescon mast out quatre voilles de *sie*.
(*Destr. de Rome*, 328.)

*Soye* ou *see*. (LA PORTE, *Epith.*)

**SEIEOR**, mod. scieur, s. m., ouvrier dont le métier est de scier :

Une maison ki siet en le couture d'encoste le maison Huon le *scieur*. (Mars 1247, Bonnier, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIV, 305.)

Jehans Espousars, li *soiieres* de Gousnegnies. (Août 1288, *C'est Jehan le Carpentier, d'Espiere*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

*Soyeur* d'ais. (1294, *Trav. pour les chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 2 r°.)

Bauduins li *soierres* de planches. (1310, *Li coyers de la taile de la paroche S. Jaque et de la Mazelainne*, f° 4 v°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. Reims.)

Thomas le *syeeur*. (1332, *Comptes d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, f° 182 r°.)

*Sieeur*. (*Ib.*, f° 187 v°.)

Jehan Canonnes, *soyerez* d'ais. (Juillet 1338, *Exéc. test. de la femme de Jehans li Barbyeres*, A. Tournai.)

Pour les despens de .II. *soyeurs* d'ays, qui soyerent sueles et estiaus pour le biercil. (1353, *Compte de tut. des enf. Mahiu*, A. Tournai.)

.IIII. *saieurs* d'ays. (1378, *Cartons des rois*, A. N. K 51, pièce 38.)

A... *sieurs* d'ays pour sier les dictes tronces. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 4 v°, A. Nevers.)

Au *seyeur* d'aix pour avoir seyé 54 toises de bois. (1532-1533, *Compte troisieme de Nicolas Mirebeaul*, CC 148, A. Avallon.)

— *Seieor de long*, celui qui scie le bois en long pour faire des planches :

Jehan Morot et Simon Escobin, *scieurs de long*. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 27 r°, A. Nevers.)

— Ouvrier qui scie le blé avec la faucille, moissonneur :

Li enfes alad a sun pere en champ as *seiurs*. (*Rois*, p. 357.)

Dont li *soieres* n'emplira
Sa mein.
(*Psaut. en vers*, CXXVIII, dans *Lib. psalm.*, p. 348.)

Car li vileins m'a otroié
A ses *seeors* a lor prise.
(*Ren.*, Br. VIII, 192.)

O *soyyeour*. (*Gloss. hébr.-fr.-lat.*, Bâle, A. Darmesteter, *Romania*, I, 169.)

Quar toute jor esté avoit
Aus chans les *soieors* garder.
(*Du Chev. a la robe vermeille*, 184, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 41.)

Messor, *seieur*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 179 v°.)

Journees de *seeurs* en aoust. (1324, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 62, f° 129 v°.)

El temps de faucher jeo dirrai as *syours*... (*Bible*, S. Mathieu, XIII, 30, B. N. 1.)

Milon *sieur* qui jusqu'au soir endure
A moissonner.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XIV.)

Faisoit si chauld avant lesdittes nuees et depuis que les *soyeurs* moroient de soif et de mort subite emmy les champs. (HATON, *Mém.*, an 1558.)

**SEIER**, mod. scier, v. a., couper avec la scie :

Puis si le fist en deus *soiier*
Et l'une moitié envoiier
A Coustentin ; present l'en fist.
(GAUTIER D'ARRAS, *Eracle*, 5236, Löseth.)

*Soir*. (VILL. DE HONNEC., *Album*, f° 22 v°, Schneegans, *Zeitschr. für rom. Philol.*, XXV, 51, 26.)

Pour *soier* l'erbe du cimetiere. (1340, *Arch. hospit. de Paris*, II, 81.)

Se le fist por chu *soyer* parmy le chief d'onne soye de bois. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 86.)

Et *fut* Prevena *soiies* en dois. (ID., *ib.*, V, 374.)

Et pres que fumes tous noyez et faillu *soier* des tonneaux a en faire seaux pour puyser l'eaue. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 7.)

*Cyer*. (1493-1494, reg. 3, G 354, A. Aube.)

*Syer*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 72 r°.)

Le boys se *see* plus fermement. (*Jard. de santé*, I, 184.)

*Sohier* la gambe. (1529, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En quatre gros quartiers j'en fis *sier* le tronc.
(RONS., *Eclog.*, I.)

— Absol. :

Et avons oyu dire toujours a nos devantrains que nul ne doit quarer ne *soyer* au bois. (22 août 1421, Chambre des finances, XI, 15, A. Liège.)

— Couper avec la faucille :

Delquel (fain) ne aemplira sa main chi *seira*, e sun sain chi les manvedes coildra. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXVIII, 6.)

Et li vallet i vont l'erbe *soier*,
A lor cevals en donent a mengier.
(RAIMB., *Ogier*, 8141.)

Il n'ert n'en cortil ne jardin,
Mes es chans ou *saiet* s'avoine.
(JEH. LE MARCHANT, *Mir. N.-D.*, p. 167.)

Et quant ce venra a l'aoust, cil Mahius Li Naicres doit faire le blet *soyer* et missener. (Février 1284, *C'est Mahiu Le Naicre*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

De *soyhier* herbe. (1321, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 36 r°.)

Faire *sehier*, faire fener. (1326, Moreau, CCXXV, f° 73, B. N.)

— Par extens. :

Et s'il y avoit aulcune place que li eglise volsist faulkier u *soyer*, elle ne le poet deffendre des bestes plus que del my march jusques a le fin de fenal. (Mars 1242, *Charte de Siault*, A. de l'Etat à Mons.)

— Absol., moissonner :

Et taillent, et cuellent et *saient*,
Et les povres gens trestout paient.
(*Rose*, 5604.)

.I. homme por *seer* en coutures saint Oen. (*Jurés de S. Ouen*, f° 155 v°, A. Seine-Inférieure.)

Que il ne soit personne aucune qui voist *soyer* es pres d'Alaing. (10 mars 1383, *Reg. aux Publicacions*, 1380-1390, A. Tournai.)

— Fig. :

Il semoit
Lermes por grant joie *soiier*.
(RENCLUS, *Miserere*, XXV, 8.)

— Inf. pris substantiv., action de scier, moisson :

En vendenges seroit trouvet et ou *soyer*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 155, 12.)

Chaulmage est le *soyer* de chaulme. Calami secatio. (NICOT, *Thres.*)

— *Seiant*, part. prés., s. m., moissonneur :

Et quilleroi espiz qui averont cheus des maintz des *siauntz*, enquel lieu que je troeffe en moi la grace de la bonairetee. (*Bible*, Ruth, II, 1, B. N. 1.)

**SEIERIE**, mod. scierie, s. f., atelier disposé spécialement pour scier :

.XXIIII. libvrez de ploncq en taule mis et employé a rejoindre en deux lieux lez noghes de le *soierie* des engiens. (22 nov.-20 février 1421, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir fait .VI. grandes viroelles, dont on a fieré quatre rondiaux servans a rondeler les quesnes en le *soyerye* aux engiens. (19 février 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir mis une soelle de .L. piez de long a le *soyerie* de le maison des engiens, au desoubz du comble de ledicte *soyerie* et relevé le comble a ce propos. (21 mai-20 août 1457, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

De Jehan Guerart, qui requiert ou nom de Pierre de Lens pooir couvrir d'estrain une *soyerie* faicte de nouvel en se maison, entre le rue des Carliers et le Hugerie. (7 déc. 1462, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

De le requeste Martin Aulet, pour pooir recouvrir d'estrain une *soyerie* a lui appertenant, situé au Bruille. (3 février 1505, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

A Jacques Blavet, charpentier,... pour avoir esté aux engiens destasser des vieux sommiers, et les tirer hors de la fosse et *soierie*. (1580, 4ᵉ *Compte d'ouvrages*, 26ᵉ Somme de mises, f° 226 r°, A. Tournai.)

— Anc., sciage :

Sieurs pour faire la *sierie* des cintres. (1490, A. N. K 272.)

**SEIEURE**, mod. sciure, s. f., parcelles qui tombent d'un corps qu'on scie :

Les *seyeures* du boys. (*Jard. de santé*, I, 9.)

Les pieces de bois... flotent sur l'eau, lesquelles estant soyees en poudre vont au fond, incontinent que la *soyeure* ou poudre est abreuvee d'eau. (SALOM. DE CAUS, *Rais. des forces mouv.*, f° 2 r°, éd. 1615.)

— Anc., sciage :

*Sayeure* d'aiz. (Juin 1480, *Ord.*, XVIII, 545.)

Tous arbres qui sont vers resistent fort vigoureusement a la *sieure* et section de la sye. (*Jard. de santé*, I, 396.)

**SEIGLE** et **SOILE**, s. m., genre de la famille des graminées, dont le grain est plus petit et plus brun que celui du froment ; le grain de cette plante :

Quar recouvrer n'i pueent ne *soile* ne forment.
(*Rom. d'Alex.*, f° 17ᵈ.)

S'il vos donent *segle* u forment,
N'aves cure d'iaus renoier.
(*Compl. de Jerus.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 377, 35.)

Sigillum, une maniere de blef, *seicle*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 245.)

Mouture qui vaille *soile*. (Janv. 1255, *Ch. de l'abb. de Châtill.*, cart. 14, A. Meuse.)

.XIX. rasieres et demie de *soile*. (Juin 1278, *C'est li escris Gilion le barbieur*, chirogr., A. Tournai.)

*Soigle*. (1285, Lieu-Dieu, H 769, A. Indre.)

*Seygle*. (1286, Villeloin, A. Indre-et-Loire.)

*Sueigle*. (1296, La Barzelle, Valençay, H 112, A. Indre.)

Uns muis de *segle*. (1297, la Cour-Dieu A. Loiret.)

Mui et demi de *saille*. (1308, A. N. JJ 40, f° 30 r°.)

Chacune tercelee de *sayle*, a la mesure d'Aurey, pour cinque sols chacun an. (1310, *Charte d'Artur, duc de Bret.*, Duc., *Tercellum*.)

Je n'achate *soiles* ne lins,
Aultres grains, ne fours, ne moulins.
(Froiss., *Poés.*, II, 222, 81.)

Une myne de bled *seigle*. (Mars 1404, A 987, A. Loiret.)

Un boissea de *seille* de rente. (1405, *Aveu*, Grand-Gaut., f° 9 v°, A. Vienne.)

.VII. rasiere de *soille*. (20 avr. 1431, *Cart. de Flines*, DCCCXXVII, p. 765.)

Valloit le froment .IX. solz la quarte et le *seille* .V. sols. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1478.)

Ung mullon de *seille*. (1510, *Invent. par la cour de Treourec*, A. Finistère.)

Les abbastoit comme *seille*. (Rab., *Garg.*, XLIII.)

**SEIGNEUR, SIEUR** et **SIRE**, s. m., t. de féodal., celui qui a autorité sur certaines personnes ou certaines propriétés ; par extens., possesseur d'un pays, d'un état :

Si fut un[s] *sire* de Rome.
(*Alex.*, XI° s., str. 3°.)

Il fut lur *sire*, or est lur provendiers.
(*Ib.*, st. 25ᵈ.)

Ipomedon son bon *seinnur*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 7°.)

Diz que .K., ton *saindres*, est mescreenz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 324.)

Li *signor* de sant Estene unt aquastei a Tiefroi de Tingnosmunt .III. jornas de vigne. (1218, Chap. cath. Metz, Tignomont, A. Moselle.)

Le *signor* del grant mosteir ont doneit a cens... (Janv. 1225, Cath. de Metz, Moulins de Mos., A. Moselle.)

*Segneur*. (1261, *Cart. du Mont S.-Mart.*, B. N. l. 5478, f° 53ᵇ.)

Car li *sires* de Manteville
Jousta au *saingneur* de Genville.
(*Couci*, 1541.)

A mon *signieur*. (1275, chapit. Noyon, G 1786, A. Oise.)

*Sangnour* de Warfesees. (1285, S. Jacques, A. de l'Etat à Liège.)

*Soignoir*. (1293, *Lett. d'Oydes de Montferrant*, Ch. des compt. de Dole, B 136, A. Doubs.)

*Seigneeur*. (1295, Mortemer, A. Eure.)

*Sieugnor*. (1309, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

*Signeur*. (1355, *Lett. du Bailli de Cotent.*, S.-Sauveur, Barneville, A. Manche.)

Mess. doyen et chapitre de l'eglise d'Orliens sont *seigneurs* de pluseurs villes, terrouers et parroisses situees ou pays de Beauce et ailleurs. (1396, *Champarts de Beauce*, II, Ste-Croix*, 2° lay., B 9.)

— Par extens., propriétaire :

Cil seulement qui edefient sont *signer* de ces edefiemens. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 9ᵃ.)

Le mary survivant sa femme, est *seigneur* de tous les biens meubles demeurez apres le trepas de sadite dame en quelque lieu qu'ils soient. (*Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, CCLXXVII.)

— Mari, amant :

... L'odor
Est bonet ; si l'aimat molt mi *siret* por mei amor.
(*Cant. des cant.*, 35.)

Ne je ne me doie pas vanter
Que jes doie toutes passer
De loiauté ne de valor ;
Mes s'il ne desplet mon *seignor*
J'afublerai le mantel chier.
(*Le cort mantel*, B. N. 1593, f° 115°.)

Por l'arme mun *sangiur*. (Déc. 1273, Dominicains, Arch. de l'Etat à Liège.)

Se femme conseille mal a son *seigneur*, il doit penser se elle lui dit bien ou mal et a quelle fin la chose puet venir. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XLV.)

— Maître :

Faquins commandent, et les pires
Au dessus des bons font les *sires*.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 78 v°, éd. 1619.)

Vierge Marie ! nous serions perdues si le *sire* nous voyoit. (Lariv., *les Escol.*, 5, 8.)

— Fig. :

Damidex a receu ta penitance ; garde toy desorenavant, et soies *sires* de toy meismes. (*Pluseurs miracles*, B. N. 423, f° 97ᵃ.)

— Prov., *a tous seigneurs tous honneurs*, il faut rendre ce qui est dû à la dignité de chacun :

Ce Framsberq, ayant sceu qu'on tiroit vers Rome, avoit fact faire une belle chaisne d'or, exprez (disoit il) pour pendre et estrangler le pape de sa propre main, parce qu'*a tous seigneurs tous honneurs*, et, puis qu'il se disoit le premier de la chrestienté il luy falloit bien defferer un peu plus qu'aux autres. (Brant., *Grands capit. estrang.*, Œuvr., I, 354, Soc. Hist. de Fr.)

— Titre honorifique longtemps conservé pour les personnes de noble extraction ; partic., *sire*, titre donné à un souverain en lui adressant la parole :

Par amor Dé vos pru, *saignos* barun.
(*Ep. de S. Et.*, str. 1ᵃ.)

Eufemien, bel *sire*, riches hom.
(*Alexis*, XI° s., str. 44ᵃ.)

*Seigner*, quant preuz vos est, si l'ociez.
(*Ger. de Rossill.*, p. 354.)

Ke plus sont grant *sanior*.
(*Vie de Ste Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 29.)

Nobles homes mon *sor* Girart Chaboz, seignor de Roys. (Oct. 1278, *Ch. de Gir. Chaboz*, A. Thouars.)

Pour *monsour* Charle recevoir.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 134.)

M. de Lion y estoit, et plusieurs autres prelats et *seingneurs* de son parti. (Lestoile, *Mém.*, 2° p., p. 13, Champollion.)

*Sire*, c'est un tiltre qui se donne a la plus eslevee personne de nostre estat, qui est le roy et se donne aussi au vulgaire, comme aux marchans et ne touche point ceux d'entre deux. (Mont., I, 54, p. 198, éd. 1595.)

— Par extens., s'est employé, même pour des gens non nobles, comme terme de simple politesse :

Faites, ou vous serez batuz,
Fait li ostes, *seignor* truant,
Et mors, en la longaigne grant,
Ensois que vos partez de ci.
(*Des .III. avugles de Compeigne*, B. N. 1593, f° 106ᵃ.)

*Seignor*... or est mestiers
Que me gardez mon palefroi
Ma robe, et mon garçon Joffroi ;
Ne savez pas que j'ai a faire.
(*De la Bourse pleine de sens*, B. N. 1593, f° 125ᵃ.)

Johans li fiz *saignoir* Michiel de Viler. (1266, Val S. Lambert, 294, Wilmotte, A. Liège.)

Mon *siengneur* Watier Destestentes. Mon *singneur* Jehan de Pons. Mon *signeur* Watier. (Nuit de S. Martin d'hiver 1297, *C'est Jehan Bierenghier*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

Que je doi a mon *si* Girart de Fauçoigneis. (Janv. 1304, Fauçoigney, Ch. des compt. de Dôle, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

Dou dit mon *si* Girart. (*Ib.*)

Le sel de religiouse personne de mon *si* Nicholas, abbé de Lile, et de mon *sire* Henri curie de saint Moris. (1316, *Lett. de Henri dit Zehslin, de Underswiler*, A. du Prince M 7, n° 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 325.)

— *Grans sire*, grand-père :

Guillaumes est mes oncles, li marchis au cort [nes,
Mes *grans sire* Aymeris de Nerbone sor mer.
(*Elie de S. Gille*, 1085.)

— Nom donné à Dieu, partic., *Nostre Seigneur*, Jésus-Christ :

Dunc reconnossent lo *Senior* ;
Si l'adorent cum redemptor.
(*Pass.*, 415.)

Lo nostræ *Seindrae*.
(*Ib.*, 417.)

Danz Alexis en Alsis la citet
Sert sun *Seinur* par bone volentet.
(*Alexis*, XI° s., str. 32ᵈ.)

Tut dreitement en vait en paradis
A sun *Seinor* qu'il aveit tant servit.
(*Ib.*, str. 67°.)

L'an de l'incarnation *Nostre Sangnor*. (Trad. du XIII° s. d'une charte de 1196, *Cart. du val Saint Lambert*, B. N. l. 10176, f° 31ᵃ.)

Granz *Sires* est celui a qui touz li mondes sert. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 12 r°.)

L'incarnation *Nostre Saigor*. (1248, *Incarn.*, Boneffe, A. de l'Etat à Namur.)

Diex qui *Sires* est et tout garde.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 87ᵈ.)

Nostre *Saingnour*. (1274, N.-D. de Voisins, A. Loiret.)

— *Mon seigneur*, titre dont on accompagnait le nom d'un saint :

En la feste de *mon sor* seint Michea. (1260, *Vente*, Ste-Croix, A. Vienne.)

La glize *mon sangoir* saint Lambert de Liege. (Novembre 1276, *Cart. du val S.-Lambert*, n° 352, A. Liège.)

— Adject., puissant :

Ceste miracle [et] plus grignors
Fist li sires des plus *signors*
Pour le roi Carlon, son lige home.
(MOUSK., *Chron.*, 4010.)

**SEIGNEURIAGE**, s. m., t. de féod., droit attaché au seigneur; par extens., seigneurie :

Lire ici le dernier exemple de la première subdivision de l'article SEIGNORAGE, VII, 359[b].

— Droit sur la fabrication des monnaies :

Lire ici le premier exemple de la huitième subdivision de l'article SEIGNORAGE, précité.

**SEIGNEURIAL**, adj., qui appartient au seigneur :

Droits *seignouraulx*. (1442, *Cart. de Cysoing*, p. 367.)

Droitures et dignitez *seigneurialles*. (1454, *Denombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 242 r°.)

Sire, vous avez en conduite
Et puissance *seigneuriale*
Une terre, la mieux conduyte.
(*Mist. du Viel Test.*, 289.)

Debvoirs *seigneuriaulz*. (1584, *Lett. de H. de Silly*, A. Seine-Inférieure.)

— Fig., noble :

Il est plus *seigneurial* d'user de peu de paroles. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 44.)

**SEIGNEURIE**, s. f., autorité du seigneur ; droit de seigneur sur une terre et sur tout ce qui en relève :

Tote m'enor tendrai de tei,
La *seignorie* t'en otrei.
(*Eneas*, 4741.)

En nostre *signerie*. (1236, Fondat., 6, A. Meurthe.)

Et sires Ottes doit demoreir en la *seinnghérie* de son fiez de ci atant ke cheanche soit cheue. (1258, *Cartul. du Val Dieu*, B. N. l. 9302, p. 1.)

Seur le *segnerie* et le justiche que je voloie avoir. (12 avr. 1263, S.-Barthélemy de Noyon, Maissemz, H 482, A. Oise.)

*Soignorie*. (1263, *Lett. de J. de Bourg.*, A. N. J 247, pièce 37.)

Li *sengnherie*, li justice haute et basse del vilhe. (Trad. du XIII[e] s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 43[a].)

*Seignerie*. (Mai 1280, *Lett. de Jeh. sires de Castiavillaines*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Sur chose qui apartoigne a la *soignerie* de Poloigni. (1288, *Franch. de Poligny*, A. Poligny.)

En le *sengnerie* de no eglise. (1295, *Ch. d'Aire en Art.*, O.)

*Saignorie*. (1300, *Lett. du D. d'Alenç.*, S.-And.-en-Gouff., A. Calvados.)

*Senouriee*. (1305, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

*Seingneurie*. (1320, A. N. S 3679, pièce 2.)

Totes ces choses devant [dites] sunt ou fief et en la *seroignie* mon signeur l'esv[esque de] Paris. (XIV[e] s., *Cart. de Par.*, B. N. l. 5526, f° 124 r°.)

*Seingneurie*. (1352, Begard, A. Côtes-du-Nord.)

Pertes de terres et de meubles
Et changemens de *seignouries*.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 2150.)

— Titre de seigneur :

Je ne suis visité, disois je, donc non discommodé de mes estudes ; donc non destourné de mes meilleures pensees, qui n'est un petit advantage a celuy qui a la plume en la main; donc non affligé des affaires du temps ny de la *seigneurie*. (PASQ., *Lett.*, XXII, 9, éd. 1723.)

— Terre seigneuriale :

Qui me puist faire entendre... la richoise de la citei, du palais, et des *singneries* qui partout aparoient. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 36 r°.)

En toutes *seigneries*. (1257, H 3126, A. Meurthe.)

— Autorité :

Les evesques de Normendie,
Dunt il aveit la *seinurie*,
Fist venir al dediement.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 717.)

Hailas ! chier Sire Deus, ke ferons, ke cil sunt li premier en ta persecution, ki en ta glise ont porpris les *signeries* et les honors? (*Trad. des serm. de S. Bernard*, 115, 40.)

Hom, si est t'ame mehaignie ;
Le *segnorie* ont desraisnie
Ti serf sor toi et te dechoivent.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXIX, 10.)

Nabuzudou que senefie
Qui des avers ai la *soignerie*.
(*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 9[c].)

Es ques lius il ont toute justice et toute *segnerie*, si com il disoient. (Oct. 1281, *Sentence arbitrale*, Chartrier, A. Tournai.)

... Car de tele nature et *saingnorye* est ly affiche de esquevinaige de Liege qu'il ne puet estre donneis par aultruy que par monsaingnor de Liege. (HEMRICOURT, *Patron de la temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, II, 403.)

— Droits de seigneur :

Tant come je vivrai il recevra et prendra les fruits et les rentes et tenra toutes les *seignories* entierement ensi come il les a tenues tousjors. (1264, *Ch. de S.-Lambert*, n° 281, A. de l'Etat à Liège.)

Haute et basse *seingnourie*. (1267, Chapit. Noyon, Vatompré, G 1937, A. Oise.)

Touz les diz biens, immeubles aveques touz les droiz, toutes les *soigneries*, foiz, homages, proprietez... avons baillié et delivré... au dit Suerin d'Estrones. (1319, A. N. JJ 59, f° 29 r°.)

— Puissance au propre et au figuré :

Cist vraiement laissent dedenz eaz lo fembrier d'umiliteit, si montent en halteces d'orguilh, si ensiwent celui cui asseiz ne fut mie la *saniorie* de sa faiture, anz dist : Ge monterai el ciel et si exalcerai mon palaiz desor les estoiles del ciel. (*Job*, p. 450.)

Car biens d'amours est de tel *signerie*...
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 177[b].)

La n'ont il nule *seignorie*,
Nul pooir, ne nule baillie.
(GUIOT, *Bible*, 1553.)

La pierre de l'anel avoit tel *segnorie*
Ja ne sera noié qui l'ara en baillie.
(*Gaufrey*, 7865.)

Ou je ai aucunne *singnerie* et justice. (1[er] déc. 1331, Flines, A. Nord.)

Item, en cel an commencharent a monteir en *sengnorie* li Tartariens. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, IV, 587.)

— Domination :

Si que voel que soit moie et trestous Orians ;
J'en claim la *signorie* des petis et des grans.
(*Rom. d'Alex.*, f° 12[c].)

Partut ala lur *seignorie*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 447.)

Et ensi li anciens anemis n'osat pas avoir *sengerie* en la pense de celui, alsi com il meismes fust feruz del colp. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 66.)

Devon nous eschiver que le mauves delit de luxure ne praigne *seignorie* seur nous. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 13[a].)

Ahai ! gent esfree, comment serez soffrant
*Seignorie* et dangier sor vous d'ome puissant,
Qui franchise et honor soliez desirrier tant !
(JACOT DE FOREST, ap. Constans, *Chrestom.*, 130, 238.)

Dont la dame se fet seignor
Et fames ceste coustume ont,
Et volentiers toz jors le font
Qu'elles aient la *seignorie*
Sor lor seignors...
(*Le Cheval. confesseur*, Montaigl. et Reyn., *Fabl.*, I, 185.)

— Puissance maritale :

Li hom n'est pas en la *seignorie* a la fame, mes la fame est en la *seignorie* a l'ome. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LXX, 6.)

— Faste, luxe somptueux, train de seigneur :

Fetes voz noces par molt grant *seignorie*.
(*Aymeri de Narb.*, 4394.)

Mangies a grant plenté par *signorie*,
Ne beves mie trop de vin sor lie,
Car nel tient on a sage, coi que nus die.
(*Aiol*, 216.)

Dominari, mener *segnourie*, mener train de seigneur. (*Gloss. de Douai*.)

— Prix, mérite :

Signeur, dist Floripas, ne vous esmaies mie ;
Mar douteres paiens vallissant une allie.
Chaiens a .V. pucieles de moult grant *signourie* ;
Je ne sai plus que dire ; cascuns praigne s'amie,
Tant que nous i serons, menerons boine vie.
— Certes, ce dist Rollans, dit aves courtoisie ;
Ains ne vi mais puciele de si grant *signourie*.
(*Fierabras*, 3914.)

Si oiez bone chançon de molt grant *soignorie*.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 140[a].)

Oies, por Dieu le fil Marie,
Chançon de moult grant *segnorie*.
(*Rom. du comte de Poit.*, 1.)

Pour cellui festier, qui tant ot *singnourie*.
(*Baud. de Seb.*, II, 903.)

— Seigneur :

... Elles se sont avoecq les aultres per-

sonnes des .III. estas accordees de faire ayde a lui no tres redoubté *signourie*. (1426, 2e *Reg. des Consaux*, f° 12, A. Mons.)

— Plaisamm., chalands, clientèle :

Je suis icy en bonne place
Pour vendre ma pelleterie,
S'il me vient de la *seigneurie ;*
Pour en avoir quelque bon lot,
Je luy feray payer l'escot
De mon souper bien largement.
(*Nouv. Pathelin.*)

Cf. SEIGNORIE, VII, 361e.

**SEIN**, s. m., partie du corps humain qui est entre les deux bras et porte les mamelles :

Ele est a lui venue, si le prist par la main,
Si li baise le face et les ious et le *sain*.
(*Cheval. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 347, 22.)

— Par extens. :

... Mon cuer en porte ;
Il le m'a de mon *sein* enblé.
(*Eneas*, 8350.)

Chi m'aporte de son froumage :
Encore en ai je en mon *sain*,
Et une grant pieche de pain
Que il m'aporta a prangiere.
(ADAM DE LA HALLE, *Robin et Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 525, 17.)

**SEINE**, s. f., filet qu'on emploie en le traînant sur la grève :

De sains apostre la doctrine
Si est senblanz a la *saine*
Qu'en mer metent li pecheor.
(*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 17a.)

Aus *seismes* et aus tramaus.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 93a.)

Il leur dist: Prenez tost ma *seisme* et la metez la ou vous souliez... Quant li serjans fu repairiez et i ot la *seime* tendue. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 218a.)

Une *soyine* a peschier. (1330, *Reconn.*, Fontevrault, anc. tit. 205, A. Maine-et-Loire.)

Por la *seme* ad piscandum reparanda. (1346-47, *Compt. de l'Hôt.-Dieu d'Orl.*, exp. de Chardereto.)

A la roys ou a la *saienne*.
(J. LE FEVRE, *La Vieille*, l. I, v. 959.)

Chascun avoir
Vouldroit de l'autre et pesche et *saime*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 116.)

Les *saynes* de la riviere de Maine.
(LE ROI RENÉ, *Œuvr.*, I, 89.)

Le droit de peche et de *saigne* dans la riviere de Maine. (1465, *Comptes du roi René*, p. 105.)

Everriculum, un verveil, une *seime*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Le coup de *saene* on a jetté
Mais les fillets sont entrouverts.
(SALIAT, *Herod.*, I.)

Au travers des filets et de la *scene*. (MONT., II, 12, f° 192 v°, éd. 1588.)

**SEING**, s. m., signature; cachet, poinçon :

En aucunes viles est il que nus n'i puet avoir mesures a grain, s'ele n'est seingnie au *seing* du seigneur. (BEAUM., *Coutumes de Clermont en Beauvois.*, § 757, Am. Salmon.)

Cf. SEIN 1 et 2, t. VII, p. 365b et 365c.

**SEISSANTE**, mod. soixante, adj. num. cardinal, six fois dix :

Ne mes *seisante* que Deus ad esparmiez.
(*Rol.*, 1689, Stengel.)

*Sissante*. (1260, Paraclet, A. Somme.)

*Sixante*. (1261, La Motte, L 2, A. Meurthe.)

*Sesaunte*. (1263, *Lib. feod. episc. ling.*, ms. Langres, E 405, f° 123 r°.)

*Seissente*. (1263, *Cart. de N.-D. du Lieu*, f° 45 r°.)

*Saxante*. (1264, Passav., 3, A. Meurthe.)

*Sesante*. (1265, *Ch. des compt. de Dole*, B 615, A. Doubs.)

*Seigsante*. (1266, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

*Soissiante*. (1266, *Chart. d'affranch. de Montier*, A. Montier-s.-Saulx.)

*Saxante* sols. (1283, *Franchise de Montbéliard*.)

*Sexante* et diz livres de chartains. (1283, *Prieuré de Bonne-Nouv.*, MCB, A. Loiret.)

*Sessonte* et dis sept sous. (1295, *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 271.)

*Sossante*. (9 juin 1305, *Accord ent. le r. de Fr. et les Flam.*, Instrum., A. Vat.)

*Saixante*. (1327, l'Epau, A. Sarthe.)

*Soexente*. (1374, Fontevrault, anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

*Soissante* gros vaissiaus. (FROISS., *Chron.*, VIII, 32, Raynaud.)

— Adj. num. ordin., soixantième :

.M. .CC. *scisante* et un. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 45c.)

Mil deu cenz *sixante* ounze. (1271, Pontigny, H 1439, A. Yonne.)

L'an mil .CCC. *sexante* et neuf. (1369, Chasteau Renart, A. Loiret.)

L'an de grace, mil .CCC. *sissante* et onze. (24 déc. 1371, *Vidimus Jehan Jolit*, chartrier, A. Tournai.)

**SEISSANTISME**, mod. soixantième, adj. num. ordin., qui vient immédiatement après le cinquante-neuvième :

Je sui tos pres de jurer au mostier,
Moi *sissantisme* de barons chevaliers,
Ne vos conui, par le cors saint Richier !
(RAIMB., *Ogier*, 3976.)

Le seaume sixte *sexantismes*.
(NICOLE, *Regle de S. Ben.*, 1352.)

La *sessantiesme* partie. (*Decret.*, ms. Boulogne-sur-Mer, f° 161c.)

Du premerain estat avez le fruit treintisme,
Du secont ensement aves le [se]*ssantisme*.
(*Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 128 v°.)

Quar l'une dona fruit trentesme
L'autre le dona *sessentesme*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 143b.)

Sis cenz notent le fruit centoime
Et sessente le *sessentoime*.
(ID., *ib.*, f° 202b.)

**SEIT**, mod. soif, s. f. et m., besoin de boire :

Tantes fains et tantes *seiz* passedes.
(*Alex.*, XIe s., str. 80e.)

Crut l'egre faim e l'ardant *seid*.
(*S. Brandan*, 789.)

E eissement de ewes en *seid*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 88 r°.)

Je oi *sai*, si a baivre demandai.
(*Tristan*, II, 120.)

Par *saif*, par fain. (*Dial. anime conquer.*, XXXI, 9, Bonnardot, *Romania*, V, 309.)

Sans sentir fain ne *soi*, sans la teste crouller.
(*Doon de Maience*, 1340.)

Les bestes sauvaiges se restraindront en leur *sef*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 122c.)

Puisent et vuelent boivre quant la *sois* les assaut. (*Bible*, B. N. 763, f° 247c.)

Il ne ad pas *seyf* qe eve ne beyt.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 477.)

Sainte Marie dame, soviegne vos de moi !
Lors m'estuet endurer mainte fois fain et *soi*.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 110d.)

Le gorgeçon encore sec a
Du grant *soif* qu'iluec endura.
(*Le Tainturier*, ap. Scheler, *Trouv. Brab.*, p. 676.)

J'ai *sef*, il est temps que je boive.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 45b.)

Ce n'est mie de merveille
Se tost a *soif* homs qui traveille,
Car li pluseur qui sont tuit coy
Boivent bien, et ont souvent *soy*.
(FONTAINE GUERIN, *Tresor de venerie*, p. 54.)

Ils m'ont abreuvé de vinaigre en mon *soif*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. LXVIII.)

Si un bœuf
Passe par la mourant de *seuf*.
(RONS., *Poëm. retranch.*, la Gren.)

**SEIR**, mod. soir, s. m., dernière partie du jour :

Envers lo vespræ, envers lo *ser*.
(*Pass.*, 425.)

... Cil fut ocis hier *seir*.
(*Rol.*, 2745, Stengel.)

Parmi le val de Bri passerent
Et un sol *suer* i sejornerent.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 16b.)

*Soier*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 107 r°.)

*Sair*.
(ID., *ib.*, f° 225 r°.)

.I. mardi sont venu a Luiserne le *sier*.
(*Gui de Bourgogne*, 3133.)

**SEIZAIN**, s. m., petit poème composé de seize vers :

*Seizain*, demande d'un pourtraict. (MELL. DE S.-GEL., *Œuv. poét.*, titre, p. 190, éd. 1574.)

**SEIZE**, adj. num. card., dix plus six :

Et s'abandonnerent vers la bataille de Burile, ki *seise* cent homes avoit en s'esciele. (H. DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, 540.)

*Saze.* (1276, Charmes, 2, A. Meurthe.)

*Saze.* (1316, *Lett. de l'Abb. de Chatill.*, cart. 30, A. Meuse.)

*Saize.* (1409, *Lett. du D. de Bret.*, Bibl. Nantes.)

— Adj. num. ordin., seizième :

Mil trois cenz et *saze.* (Vend. av. Pentec. 1316, *Ch. des compt. de Dole*, Fontaine-lez-Luxeuil, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

— Arrivée à son seizième jour, en parlant de la lune :

En la kalende de fevrer
La u la lune est *seze* dite.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 12600.)

**SEIZISME**, mod. seizième, adj., qui arrive immédiatement après le quinzième :

*Sazismes* fu Cadorz de Liz.
(Ben., *Troie*, 8091.)
*Cessime.*
(Ms. Bodl. Digby 86, Stengel, p. 11.)
*Sezeme.*
(*Vie de Ste Jul.*, ms. Oxf. Canon. 74.)

*Seixime.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 293 v°.)

Neis la lune ne voient il sor terre, fors que de l'huitisme jusqu'au *sezeime.* (Brunet Latin, p. 160.) Var. : *sesisme, sosoime, sezaimme.*

A *seseme* jor del mois d'avrilh. (1277, Collégiale de S. Martin, n° 107, A. Liége.)

Au *saisime* jor d'octembre, par un mardi, l'an .m. .cc. .lxxiv. (1273-1280. *Reg. des Faides*, ms. Tournai 217, f° 34 v°.)

Lou *sazime* jor. (16 juillet 1298, *Coll. de Lorr.*, Not. des mss., XXVIII, 267.)

*Sesszíesme.* (*Jurés de S. Ouen*, f° 113 v°, A. Seine-Inférieure.)

La *sepzieme* menssion.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 37c.)

*Saiziesme.* (1480, *Compt. de tut.*, f° 46b, A. Finistère.)

**SEJOUR**, s. m.

Cf. Sojorn, VII, 443c.

**SEJOURNER**, v. n.

Cf. Sojorner, VII, 444c.

**SEL**, s. m., substance sèche, dure, friable, soluble dans l'eau, et d'un goût piquant, appelée par les chimistes chlorure de sodium :

Desor le chief me mistrent *sel*,
Vin et oile, farine et cendre.
(*Eneas*, 2040.)

Li noeus vessiaus demoustre vo(s) cors qui fu si [chastes,
Li *seus*, la sapience de Dieu que vous portastes.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 131 v°.)

De poivre et de *salle.* (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 8d.)

Li charretee de *saul.* (Fin du xiiie s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 25 r°.)

Le *ser.* (*Man. adm.*, ap. G. de Seyturiers, *Hist. de l'ab. de S.-Claude*, II, 281.)

Payé pour pain, poisson, huyle, *sau*, eufs, etc. (1387, A. Poitiers.)

*Sal.* (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 62a.)

— Fig. :

Christ en nommant les apostres le *sel* de la terre entend que leur office est de saler la terre. (Calv., *Comm. sur l'harmon. evang.*, p. 118, éd. 1561.)

**SELE**, mod. selle, s. f., siège de bois sans dossier :

*Seles*, eschieles, eschamperches.
(*Le Flabel d'Aloul*, ap. Montaigl., *Fabl.*, I, 276.)

.iii. *sales* closes a seoir sus. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Ils achepterent leurs bancs et leurs *selles* de l'evesque. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 22 r°, éd. 1564.)

— *Sele trouee*, chaise percée :

Une grande *selle trouee*, pour servir audit feu, en sa maladie. (16 févr. 1463, *Exécut. testam. de Jehan Fuyant*, A. Tournai.)

Une *sielle trouwee.* (1509, ap. Eug. Soil, *Invent. d'un bourg. de Tournai*, p. 41.)

Une *selle trouvee.* (1541, *ib.*)

— Évacuation alvine :

Il l'empoisonna dans un potage qui luy fit faire quatre vingt *selles* dans un jour. (Aubigné, *Mém.*, Œuvr., I, 27, Réaume et Caussade.)

— Socle :

Quant l'en ajoste... autrui ansse ou autrui fons a son vaissel ou autrui *sele* a son chandelier, ou a sa table autrui pié. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 86a.)

— Partie du harnais placée sur le dos du cheval, qui sert de siège au cavalier :

Le feltre avoec la *sele* del destrier sojornet.
(*Voy. de Charlem.*, 461.)

Et li *siele* et li frains ques vosist esligier,
Il ne le donast mie por l'or de S. Ricier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 23d.)

Molt fu riches li freins, la *sole* et li estrier.
(*Jeh. de Lanson*, B. N. 2495, f° 16 r°.)

**SELENITE**, s. f., sulfate de chaux :

*Sylenite* a bele culur,
Jaspe semble de la verdur.
(*Lapid. de Marb.*, 567.)

La pierre lunaire, dicte *selenites* ou Ἀφροσέληνος. (Remy Belleau, *Œuvr. poét.*, I, f° 63 v°, éd. 1585.)

**SELER**, mod. seller, v. a., garnir de sa selle :

.viii. chevals *selez* e enfrenez. (*Lois de Guill.*, 20, var., J.-E. Matzke.)

... Les chevaus *seles.*
(*Boeve de Haumtone*, 701, Stimming.)

**SELERIE**, mod. sellerie, s. f., industrie du sellier :

Ouvrer... de *sellerie.* (1319, dans *Dict. gén.*)

— Ensemble de ce qui sert à harnacher les chevaux :

De toute bourrellerie et *cellerie* vendue esdiz lieus. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 55 v°.)

Harnois de *sellerie.* (1390, *Bail*, A. N. MM 31, f° 117 r°.)

**SELETE**, mod. sellette, s. f., petit siège de bois sans dossier :

Une *selete* a .iii. pecols.
(*Du Maignien*, 18, var., ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 357.)

Ainsi ne firent pas comme fait le meschant
Qui entre .ii. *cellettes* s'assiet en trebuchant.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 21318.)

— Part., petit siège de bois qu'occupe l'accusé devant le tribunal :

Disoit le dit chevalier que s'il eust aucun des freres de ladite maison mis a la *sellete* pour aucun meffait, il le pooit oster et faire seoir au dois et li pardonner son meffait. (1326, A. N. JJ 64, f° 117 v°.)

**SELIER**, mod. sellier, s. m., fabricant de selles, d'objets de harnachement :

Nus ne puet estre *seliers* a Paris s'il n'achate le mestier du roy. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 1.)

*Seilier, sailier.* (1280, A. N. S 4260, pièce 9.)

Borreliers, *saliers*, porpointiers. (1294, *Plait général de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 26 v°.)

Robert le *seller.* (1400, *Terrier S. Didier*, f° 62 v°, A. hospit. Nevers.)

— S. f., *seliere* :

A le *sieliere* de le Hormerie. (Janvier 1292, *Test. Jehan dou Kasteler*, A. Tournai.)

**SELLE, SELLER, SELLERIE, SELLETTE, SELLIER**, mod., v. Sele, Seler, Selerie, Selete, Selier.

**SELON**, adv.

Cf. Solonc, VII, 461a.

**SEMAILLE**, s. f., action de semer :

Dans la mer tu fais tes *semailles.*
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 67 r°, éd. 1619.)

— Fig. :

C'est a veoir moult hideuse *semaille.*
(Adenet, *Enfanc. Ogier*, 5395.)

— Semence :

*Semaille* de chous ne doit noiant. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., II, 79.)

Il rendreyt le *semayl* e les costages mys sur la tere. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 441.)

Jehan Fastret, marchant de *semailles.* (1er janv. 1486, *Escript Jehan Fastret*, chirogr., A. Tournai.)

— Terre ensemencée :

.ii. de ses kevaux, pris es *sepmaillez* Hottart de Hurtebise. (9 nov. 1401, *Rôle de lois*, condamn. sur le rapp. du miessier, S.-Brice, A. Tournai.)

— Temps où l'on ensemence les terres :

A la *semailles* d'avoines. (1316, A. N. JJ 53, f° 44 r°.)

**SEMAINE**, s. f., période de sept jours, du dimanche au samedi inclus :

Et dist Hugues li Forz : Ne de ceste *semaine*.
(*Voy. de Charlem.*, 800.)

*Semaine* est apelee
Qu'est de set jurz furmee.
(PHIL. DE THAUN, *Cumpoz*, 409.)

Trois foiz menjue an la *semeine*.
(*Parton.*, 5369.)

Chacune *semeigne*. (1269, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

*Seymayne*. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

*Semeigne*. (1285, *Lett. de Rob. D. De Bourg.*, La Buss., l. I, A. Côte-d'Or.)

En le *sesmaine* devant Pasques flories. (1295-1304, *Compt. de la comt. de Hain.*, f° 15 r°, A. Nord.)

La *sebmaigne* avant Notre Dame en septembre. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruier de Bourg.*, B 1398, A. Côte-d'Or.)

Six deniers tournois chascune *septmaine*. (1360, A. N. K 48, pièce 5.)

*Sedmayne*. (24 oct. 1360, *Tr. de Bretigni*, A. Bordeaux.)

La premiere *syman* apres la Saint Johan. (1392, 1re *Coll. des lois*, Rec. diplom., V, 89, A. Frib.)

*Seupmaine*. (5 janv. 1529, Not., Brunet, 67-6, A. Gironde.)

*Sempmaine*. (1543, *Liv. des serm.*, f° 167, A. Montauban.)

— Fig. :

Que Dieu ait l'ame vostre mere
Et vous mette en bonne *sepmaine*.
(*Ysop. I*, 43, du Renart et du Loup.)

Mult me avez aleggé de ma paine,
Entré sui en bon[ne] *simaigne*.
(*Un Chivaler et sa dame*, 273, ap. Mont. et Rayn., *Fabl.*, II, 224.)

Dieux les mette en male *sepmaine*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IV, 39.)

Cf. VII, 367c.

**SEMAINIER**, s. m., celui qui est de semaine dans un chapitre, dans une communauté religieuse, une corporation :

Septimanarius, *semainier*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier H 110, f° 241 v°.)

Li *semeniers* de la grant messe. (1263, *Constit. de la Maison-Dieu de Troyes*, XXVIII, A. Aube.)

Hebdomadarius, *sepmenier*. (*Gloss. de Salins*.)

Lesquels *sepmainiers* feront tout le mesurage du grain vendu et a jauge qui cherra en leur sepmaine. (Fév. 1456, *Ord.*, XIV, 424.)

*Sempmanier*. (1543, *Liv. des serm.*, f° 167, A. Montauban.)

— Par apposition :

Li priestres *semaniers*. (*Règl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 17 r°.)

Les chambres des prestres *semainniers* qui servoient el temple chascun a sa semaine. (GUIART, *Bible hist.*, Rois, III, 13, ms. Ste-Gen.)

— S. f., *semainiere* :

Quant li *semaniere* coumence le anthievene. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 49 r°.)

— Adjectiv., hebdomadaire :

Marché, *semainier*, que l'on tient toutes les semaines. (LA PORTE, *Epith.*)

**SEMBLABLE**, adj., qui se rapproche, par sa manière d'être, d'une autre personne, d'une autre chose :

En tos ces quas *samblabes*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 255b.)

En tel cas ou en *sanllaules*. (*Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 12 r°.)

Par assensement ou en autre *semblame* maniere. (1259, A. N. JJ 34, f° 30 v°.)

*Senblabe*. (1335, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 281 r°.)

*Semlable*. (1372, *Reg. du Ch. de S.-J. de Jér.*, A. N. MM 29, f° 50 r°.)

*Senlable*. (*Ib.*, f° 51 r°.)

*Samblauble*. (1379, *Bail*, A. N. MM 30, f° 117 v°.)

Faire *sanlable* wast et damage. (4 mars 1389, *Cart. de Flines*, DCCI.)

Parees d'uns paremens *sannables*. (FROISS., *Chron.*, III, 251, Luce.)

— S. m., personne, chose semblable :

Car le philozophe recorde
Que *sannables* quiert son *sannable*.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 361 r°.)

**SEMBLABLEMENT**, adv., d'une manière semblable ; de même :

*Semblaublement* li diz Jehanz de Neelles et Gertruz sa fenme se sont desvestu par devant nos des dites dix livrees de terre. (1267, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 32 v°.)

A lequelle messe soit *sanlablement* offiert comme dessus est dit. (28 oct. 1371, *Testament demisielle Margherite Cattine*, chirogr., A. Tournai.)

Leurs belles filles ilz marient
*Samblablement* et apparient.
(ELOY DAMERNAL, *Liv. de la deablerie*, f° 73c.)

**SEMBLANT**, s. m.

Cf. SEMBLANT 1, t. VII, p. 368c, et SEMBLANT 2, p. 369a.

**SEMBLER**, v. n., avoir l'apparence de quelque chose :

Cil Sarrazins me *semblet* molt herite.
(*Rol.*, 1645, Stengel.)

Selonc chu ki *sonlerat* bon et utile. (1263, *Ch. S.-Lambert*, n° 278, A. Liège.)

Tout ensi que il *sanlera* mes dessus dis executeurs estre mius fait. (26 août 1350, *Test. Theri de Pottes*, A. Tournai.)

Cf. VII, 370b.

**SEMELLE**, s. f., pièce de cuir, de bois qui forme le dessous d'une chaussure :

Cloistriers, te petite *semele*
Courte manke, courte cotele
Tesmoignent pensee confuse.
(RENCLUS, *Carité*, CXLI, 10.)

Sorlers, dont les *samieles* soient arses, ne sorlers de truie. (XIIIe s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 17 r°, A. Tournai.)

Ovre de cordewan as *sommeles*. (1281, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer, AB XVIII, 16, n° 476, Giry.)

Une *sumelle*. (1382, *Enq.*, Prieuré de S.-Sans., A. Loiret.)

Une paire de sorlez a doublez *sommeilles*, les sorlez d'icellui Thierion. payé a esté noef gros et demy. (21 déc. 1512, *Exéc. de Jehan Capelier*, A. Tournai.)

— Par extens., sandale :

Les fiers raporterent
Des prisons et avoec trouverent
Les *soumieles* dou Cordelois.
(*Ren. le nouv.*, 1825.)

— *Jouer des semelles*, se sauver :

Compaignons, *jouons des semelles*
Vistement sans plus varier.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 142b, éd. 1537.)

**SEMENCE**, s. f., partie du fruit (graine, noyau, pépin), qu'on sème pour reproduire la plante :

Semer de tel *semence* k'il afiert a le tiere. (Mars 1285, *C'est Jehan dou Four*, chirogr., A. Tournai.)

*Semancze*. (1510, *Inv.*, Tréourec, A. Finistère.)

— Fig., postérité, race :

David e sa *semence* desque en parmanabletet. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 51.)

Anfant apelon la *somance*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 43d.)

Et meterai pardurablement sa *cemensse* en joie. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 109 v°.)

— Semaille :

Si horent faite une novelle *semance*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 118 r°.)

— Par anal., ce qui ressemble à de petites graines ; part., très petite perle, débris de diamant :

Une riche mictre, toute semee de grosse *semence* de perles. (1420, *Invent. de l'hôtel Saint-Pol*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. IV, col. 942.)

Item, le drap d'un carreau de veloux vert, brodé de *semence* de France et de Navarre. (1421, *Inv. des tapiss. de Ch. VI*, Bibl. Ec. des Chart., XLVIII, 86.)

**SEMEN CONTRA**, s. m., mélange de fleurs et de pédoncules de diverses armoises, employé comme vermifuge :

Si vous donniez incontinent *semen contra* ou theriaque vieille... (PARÉ, XXII, 5.)

**SEMER**, v. a., répandre (la semence) sur une terre préparée :

Ki la semenche ala *semer*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 41.)

*Sepmer* des melons. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 147, Chevalier.)

— Absol. :

Qui petit *saime* petit quiaut.
(CHREST., *Perceval*, B. N. 1429, f° 1a.)

— Par extens. :

Et si le doit (Jehans Ghilais) *semer* de tel semence k'il afiert a le terre. (Mars 1285, *C'est Jehan dou Four*, chirogr., A. Tournai.)

— Fig. :

Ung seul Adam fut qui *sema*
L'umaine generation.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 106 v°.)

— Absol. :

Qui en larmes *semerunt*.
(*Psaut. en vers*, CXXV, dans *Lib. Psalm.*, ms. Oxford, p. 348.)

— Prov., *semer en l'eau*, faire une chose inutile :

Denis, tu sçais ce que j'ay despendu pensant te faire apprendre quelque chose de la cousture, affin qu'un jour tu peusses gaigner la vie de toy et de moy; mais, helas ! j'*ay semé en l'eau*, car jamais tu n'as rien voulu apprendre. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, 5.)

— Répandre çà et là :

Le lict m'est un enfer, et pense que dedans
On *ait semé* du verre ou des chardons mordans.
(P. RONS, *Elég.*, OEuv., p. 610, éd. 1584.)

— Fig. :

Ils *sement* trop d'erreurs. (*Adv. a Isab. de Bav.*, B. N. 1223, f° 2a.)

Themistocles alloit disant et *semant* partout qu'Aristides avoit aboly tous les jugements. (AMYOT, *Vies*, Aristides.)

— Parsemer :

Et *est sumee* ladicte aumusse de soixante et douze rosettes de perles. (1400, *Pièces relat. au rèq. de Ch. VI*, II, 286.)

**SEMESTRE**, adj., qui dure six mois :

Semestris, de six mois, *semestre*. (*Calepini Dict.*, 1584.)

Le parlement, d'annuel est devenu ordinaire, puis d'ordinaire, devint *semestre*. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 167 r°.)

— Fig. :

La deesse et sa *semestre* fille.
(RONS., *Poés.*, III, 295.)

— S. m., partie d'un corps, d'une assemblée qui est en fonctions pendant six mois consécutifs :

La chambre, les deux *semestres* assemblez, ayant mis l'affaire en deliberation. (4 janv. 1576, *Arrêts de la chambre des comptes*, ap. Ste-Pal.)

— Période de six mois consécutifs :

Que Proserpine feroit chaque annee deux *semestres*, l'un chez son epous, et l'autre chez sa mere. (HARDY, *Raviss. de Proserp.*, Argum.)

**SEMEUR**, s. m., celui qui sème :

Au *semeour* li vont retraire.
(MARIE, *Fables*, XVII, 14, var., Warnke.)

Et si voel molt bien k'il t'apere
K'est la semenche et li *semere*,
Se tu avoies cuer d'entendre
Jou te volrai grant chose aprendre.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 35, v. 3.)

Et pourrons panre un *semeur* en nostre plaisence, lequel *semeur* ledit censier sera tenus de paier. (1377, *Bail*, A. N. MM 30, f° 78 v°.)

— Fig. :

*Semeur* de bonne doctrine. (*Journal d'un bourg. de Paris*, an 1428.)

**SEMI BREVE**, s. f., t. de mus., valeur qui comprenait la moitié d'une brève :

... La mesure
Des *semibreves* accorder.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 112.)

**SEMILLANT**, adj., qui déploie une grande vivacité d'esprit, d'allures :

Mais aussi, nymphe *semillante*,
Si tu pensois aparoir lente
A ce complot ne consentir
Tu pourrois bien t'en repentir.
(OL. DE MAGNY, *Gayetés*, p. 55, Blanchemain.)

Cf. VII, 372a.

**SEMILLER**, v. n., se remuer, s'agiter, se donner du mouvement :

Tant *semilla* por gens destraindre !
(*Rose*, 20336.)

Chereau, qu'as tu a *semiller* ?
Qui t'a fait ainsin abiller ?
(J.-A. DE BAIF, *l'Eunuque*, III, 5.)

Cf. SEMILLIER, VII, 372b.

**SEMINAIRE**, s. m., anc., pépinière :

Les arracher (les laitues) du *seminaire* et les transplanter. (OL. DE SERR., VI, 5.)

— Fig. :

L'ingratitude estant une vraye peste de la nature, *seminaire* de discorde et de rebellion. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

**SEMINAL**, adj., relatif à la semence :

L'arbre a en soy une vertu *seminale* par quoi il a puissance de engendrer en soy son semblable. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XVII, 1, B. N. 22533, f° 257a.)

Humeur *seminale*. (BELON, *Nat. des oys.*, I, 8.)

**SEMI TON**, s. m., t. de mus., la moitié d'un ton :

Les uns font *semithon* mineur,
Les autres font *semithon* majeur.
(GACE DE LA BIGNE, *Deduits*, dans *Hist. litt.*, XXIV, 751.)

**SEMOIR**, s. m., sac, laine, etc., où le semeur sème le grain :

On les plante (les rosiers) par plantes et vergetes divisees en petites parties et mises au *semoir* ou en semence gettee au *semoir*. (P. DES CRESCENS, *Prouffitz champ.*, f° 64 r°.)

.I. viez *semeir*. (Août 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Ung *semoir* de toille. (7 mai 1451, *Tut. des enf. Thomas de le Loge*, A. Tournai.)

Cf. SEMEUR, VII, 371c, et SEMOIR, p. 373c.

**SEMONCE**, mod., v. SEMONSE.

**SEMONCER**, v. a.

Cf. VII, 374a.

**SEMONDRE, SEMONNEUR**, mod., v. SOMONDRE, SOMONEOR.

**SEMOULE**, s. f., gruau de froment passé au four et concassé :

La *symole* se fait du froment bien lavé, seiché et doulcement molu et desrompu en la mole. (DESDIER, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 68 r°.)

**SEMPITERNEL**, adj., qui ne finit pas :

Dieux *sempiterneil* et eterneil. (*Psaut. de Metz*, orison et colloite, p. 462.) 1

Le monarchal *sempiternel*
Qui seul tout gouverne et tout œuvre.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 13 r°.)

**SENAIRE**, adj., disposé six à six; se disait d'un vers iambique de six pieds et de l'hexamètre ordinaire :

Ce vers iambique *senaire*. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXVII.)

**SENAT**, s. m., dans l'ancienne Rome, premier corps politique, formé de patriciens :

Bien pesast au *senat* qui que la requeist pour lui. (*Faits des Romains*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 12, note 2.)

Li *senaz* et touz li oz qui sanz seigneur ne pouoient estre maismement en tel besoing eslurent Justinien de commun acort. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 18c.)

Cf. VII, 376b.

**SENATEUR**, s. m., membre d'un sénat :

... Cent *senaturs*.
(*Brut*, ms. Munich, 4176.)

Un des *signatours* de Rome.
(*L'Escoufle*, 8543.)

Qui fille estoit a .I. *senetour*. (*Vie saint Cyprien*, B. N. 988, f° 195b.)

Princes des *sinatours*. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 95b.)

Cf. SENATOUR, VII, 376c.

**SENATUS CONSULTE**, s. m., décision prise par un sénat :

Ce decret et *senatus consulte* fut escrit et

1. C'est cet exemple que le *Dictionnaire général* indique comme étant du XIIIe siècle, d'après une communication faite en dehors de nous. — J. B. et Am. S.

gravé en tables d'airain. (G. PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 22, éd. 1573.)

**SENÉ**, s. m., arbrisseau du Levant dont les feuilles sont purgatives :

*Sené* est chauz et ses. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen., f° 70 v°, cité par le *Dict. gén.*)

Mors, com tu as pris pour safrans,
Flour de *senef* et de chardons.
(*Ren. coroné*, B. N. 1446, f° 88 r°.)

*Cené* est une herbe venimeuse qui tue les hommes et engraisse les chievres. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 186ᶜ.)

A Jaquemart de le Pierre, espissier, pour *senet*. (Mai-août 1414, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

**SÉNÉCHAL, SÉNÉCHAUSSÉE**, mod., v. SENESCHAL, SENESCHALCIE.

**SENEÇON**, s. m., plante de la famille des composées, dont la semence sert à nourrir les oiseaux :

Apiago, *seneschon*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7692.)

*Senechon* est une herbe que aucuns appellent *selechion*. (*Le grant Herbier*, n° 435, Camus.)

Du *seneçon*. (R. EST., *Petit Dict. fr.-lat.*)

**SENESCHAL**, mod. sénéchal, s. m., officier féodal qui, dans un certain ressort, était chef de la justice et commandait la noblesse lorsqu'elle était convoquée par l'arrière-ban ; officier qui exerçait la surintendance de l'hôtel royal :

Et ont traites les napes li maistre *seneschal*.
(*Voy. de Charlem.*, 416.)

*Senichaus* est Gibers li fis Garin.
(*Girb. de Metz*, p. 461.)

Je *seneschauls* de Champaingne. (1303, *Lett. de J. de Joinv.*, A. N. S 4607, pièce 9.)

**SENESCHALCIE**, mod. sénéchaussée, s. f., juridiction d'un sénéchal :

Prenez ceste *seneschauciee*,
Que par vous soit Rome essauciee.
(GAUT. D'ARR., *Ille et Galer.*, 2447, Löseth.)

Cf. VII, 378ᶜ.

**SENESTRE**, adj.

Cf. VII, 379ᵇ.

**SENEVÉ**, s. m., plante crucifère, graine de cette plante dont on fait la moutarde :

*Senevei*. (*Gloss. de Glasgow*.)

Sinapis, *ceneves*. (GARL., *Gloss.*, ms. Bruges 546.)

Cinapis, *cenneves*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7692.)

Sinapium, *senevil*. (*Gloss. lat.-fr.*, Harl. 978, f° 26ᵃ.)

*Senevey*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 76 v°.)

Cf. SENEVEL, VII, 380ᵃ.

**SENGLER**, mod. sanglier, s. m., genre de pachyderme qui vit à l'état sauvage et qui est considéré comme la souche du cochon domestique :

Assez ont venaison de cerf et de *sangler*.
(*Voy. de Charlem.*, 410.)

*Sengleirs* et toz altres ferains.
(*Brut*, ms. Munich, 26.)

Presant li font par moult grant amisté
De venissons, de cerf et de *singlé*.
(*Loher.*, B. N. 19160, f° 40ᵃ.)

Et si est en bataille hardiz come *çanglers*.
(*Parise*, 2420.)

Corps de cheval, de *singleir* testes.
(GAUT. DE METZ, *Image du monde*, Ars. 3167, f° 17 v°.)

E prent le vert escu a deus *senglers* d'or batu. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 56.)

Et font aporter cers et biches et *cenglers*. (*Perceval*, I, 44, Potvin.)

*Sangler*.
(RONS., *Franc.*, III.)

Cf. SANGLER, VII, 306ᵇ.

**SENGLOT**, mod. sanglot, s. m., contraction spasmodique du diaphragme, à la suite de laquelle l'air entré dans la poitrine est chassé avec bruit :

Cele ne pot
De grant piece respondre mot ;
Car sospir et *sanglot* li tolent.
(CHREST., *Erec*, 6231.)

Les impetueux *sangloutz* des souspirans.
(*Poëme inéd. de J. Marot*, p. 59.)

— Hoquet :

Il (le patient) a *sangloit* et soif et secheresse de bouche. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1717.)

— Râle :

Princes qui plus riches se sent
En ce monde est li plus dolent,
Quant de mort lui vient le *sanglout*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 98.)

Cf. SANGLOT, VII, 306ᶜ.

**SENGLOTER**, mod. sangloter, v. — N., pousser des sanglots :

Bauboie le (nom) en *sanlotant*.
(*Parton*, B. N. 19152, f° 150ᶠ.)

Singulto, *sanglouter*. (*Gloss. de Salins*.)

*Seinglouter*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 70ᵃ.)

— Avoir le hoquet :

E s'om la beit ki fort *sanglut*
El li toldra suspir et rut.
(*Lapid. de Marb.*, 319.)

— A., exhaler en sanglotant :

Tant de soupirs que je *sanglote* aux cieux.
(RONS., *Amours*, I, 81.)

Cf. SANGLOTER, VII, 307ᵃ.

**SENICLE**, s. m., le venturon, fringilla citrinella L :

*Scenicle*. The little bird called a siskin. (COTGR.)

**SENIEUR**, s. m.

Cf. VII, 380ᵇ.

**SENILE**, adj., qui tient à la vieillesse :

Gravité *senile*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 247, Stecher.)

Sans joye avoir a ton aage *senille*.
(J. BOUCHET, *Noble dame*, f° 61 r°.)

**SENS**, s. m., faculté de percevoir les diverses impressions que font les objets matériels sur un être animé :

Hom, tu as chinc serjans presens
Ke on apele tes chinc *sens*
Por chou ke il te font sentir.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXX, 1.)

Dyomedes employoit touz ces cinq *cens* naturelz a faire chose par quoy il peust entrer au cueur de Brisaida. (*Troilus*, VI, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 261.)

— Par extens., perception :

Curent en mer par mult lunc tens.
Mais de terre unt nul *sens*.
(*S. Brandan*, 786.)

— Exercice de la faculté de sentir :

A bien petit que il ne pert le *sens*.
(*Rol.*, 326, Stengel.)

Cele revint en *sens*, s'a memoire coillie.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 493.)

— Faculté, chez l'homme, de discerner le vrai du faux :

Amours bannist souvent, de ses servans, et *sens* et raison. (*Cent nouv.*, XXVI.)

Et conduisoit toutes ses choses par grant *sens*. (COMMYNES, *Mem.*, VI, 5.)

— *Sens rassis*, v. SANC.

— *De sens, par sens,* avec sagesse, prudence :

... Vasselages par *sens* nen est folie.
(*Rol.*, 1724, Stengel.)

Et por ce que ou mandemanz que cil li fist, avoit mout parlé *de senz*. (PH. DE NOVARRE, .IIII. *tenz d'aage d'ome*, § 115.)

Sires, dient ses hommes, or ovreis *de sens*, car devant Roide siiet d'Allemangne la flour. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 528.)

— *Faire sens*, agir sagement :

Allons compter ceste aventure
A nos freres, je le consens.
S. PIERRE
Je pense que nous *ferons sens*,
Car de le querir cy entour
Il n'y fault ja faire retour,
Ce seroit abus a nous deux.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 29453.)

— Intelligence :

Et bien saichiez ke je di voir,
Que de mal puet fame savoir
Plus ke nule autre criature ;
Teilz est ses *sanz* et sa nature.
(*Dolop.*, 10243.)

Et chil ki sont de *sens* majour
Sont vil et rebouté arriere.
(RENCLUS, *Carité*, IV, 9.)

Se la persone est souffisant de avoir et de *sens*, par quoi elle puist gouverner et aprandre le aprantis. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXVII, 4.)

— Génie, science :

Et puis si fut Merlins, qui tant de *sens* oit qu'ilh fist le Table reonde et les siege peruelheux par faierie. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, IV, 55.)

— Idée :

De *sens* merveillex Malabron s'apensa
Des .x. felons jaians qu'il les enchantera.
(*Gaufrey*, 8265.)

— Désir :

Dona lor *sens* d'aus entramer
Que d'amor que de norreture
Qui lor avoit esté a cure.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 230.)

Cele qui m'a en sa baillie,
Cui j'aim d'amors, sans tricerie,
M'a doné *sens* de cançon faire.
(Ren. de Beaujeu, *Le beau Desconneu*, 1.)

— Action sensée :

Qui a fame prent compaignie,
Oiez s'il fet *sens* ou folie.
(*Le Blasme des fames*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 81.)

Et de l'autre moitié desdits biens, ledit vesve en peut faire *sens* et folie. (1569, *Coustumes de la ville de Mortaigne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 119.)

— Ruse, finesse :

Cy apres s'ensuit les *sens* du cerf, et les vertus qui sont en ly. (Fontaine Guérin, *Tresor de venerie*, ms., p. 57, ap. Ste-Pal.)

— Manière de comprendre, de juger :

Mere, mal *sens* i avez mis,
Ne sai s'il est mes anemis,
Mais tant sai bien : je suis s'amie.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 4366, Löseth.)

— Manière dont une chose doit être comprise :

Quand on s'est mis une fois a hair un homme, on interprete en mauvais *sens* tout ce qu'il fait, et le bien mesme qu'il fait. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 249, éd. 1594.)

— Avis :

Devant que li plus sage et li plus meur de toi et li greigneur avront parlé et dit lors *senz*. (Phil. de Novarre, *Des .iiii. tenz d'aage d'ome*, 38.)

Sire, dist il, mon *sens* seroit tel que vous donnissiez a chascun qui seroit meilleur en chevalerie la plus riche robbe. (*Lancelot*, t. III, f° 28d.)

— Précepte :

Livres des autors ou il a mout de biaus diz et de bons consaus et de granz *senz*. (Ph. de Novarre, .iiii. *tens d'aage*, 20.)

— Accord :

Tout en teile manere usurons nos et nos dis successeurs de la dit halteur et altrement, jusqu'a tant que declareit serait par le *sens* de le pais, se nos, l'evesque devant dis, et nos successeurs alons plus avant del halteur que dit est. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 229.)

— Manière de diriger ; direction :

Quant veu unt e esgardé
Que la paiz lor est saluable,
[E] en tuz *sens* plus profitable
A aveir d'els un an entier
Qu'a retenir lur chevalier.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4086.)

— *Sens dessus dessous* (par erreur pour *c'en dessus dessous*), en plaçant dessous ce qui doit être dessus :

On ne se donna garde, que soubs un acte qu'avoit la plus belle apparence et le plus honeste tiltre du monde, il renversa *sans dessus dessoubs* toute la chose publique romaine. (Amyot, *Vies*, J. Caesar.)

Cf. Dessus, IX, 365c.

**sensation**, s. f., impression perçue par l'intermédiaire d'un des sens :

Plus grant immutacion ou sens de l'oye et plus grant *sensacion*. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 116d.)

**sensé**, adj., qui a du sens ; par extens. :

Des courses et invasions mal *sensees*, pilleries et saccagement qu'il a fait et fait [faire] tant au dit Macon, que sur ce dit pais. (1567, *Ass. des Etats des Dombes*, ap. Valent. Smith, *Ch. et doc. rel. à l'hist. des Dombes*, I, 480.)

**sensibilité**, s. f., faculté d'être affecté physiquement ou moralement :

Par *sensibilité*. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 42.)

**sensible**, adj., doué de sensibilité :

Vertuz morel qui appartient a l'ame *sensible*. (Brunet Latin, p. 297.)

Vers corporaus et cause d'aucune amour *sensible*. (Jehan d'Arkel, *Art d'amour*, I, 23.)

— Qui jouit de tous ses sens :

Ordonna que Jaques de Houtaing, maris Mychelle, defuncte, warge au dit Rolant la dite somme, et si longuement que il sera *seinsibles* et en eaige de ly gouverner. (6 déc 1396, *Exéc. test. d'Agnies Moule*, A. Tournai.)

— Qui tombe sous le sens :

Ils doyvent plustost gemir que disputer et repliquer contre tant d'apparences de ruines, visibles et *sensibles*. (La Noue, *Disc.*, p. 2.)

Cf. VII, 381a.

**sensiblement**, adv., d'une manière sensible :

Sans decorut *semsiblement* de la fraction dou pain ou sacrement de l'autel, en la contree de Chartres. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Genev., f° 48b.)

Cf. VII, 381b.

**sensitif**, adj., qui se rapporte aux sens :

Mouvemens *sensitifz*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 5 r°.)

— Relatif à la faculté de sentir :

Vie *sensitive*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 355c.)

La partie *sensitive*. (*Ib.*, f° 355d.)

— T. d'anc. philos., *ame sensitive*, âme particulière qui a la faculté de percevoir les sensations :

Toutes bestes ont *ames sensitives*. (Brunet Latin, p. 260.)

Cf. VII, 381c.

**sensualité**, s. f., recherche des plaisirs des sens :

Miserable *sensualité*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 155c, éd. 1486.)

Cf. VII, 381c.

**sensuel**, adj., anc., relatif aux sens :

Par voies *sensuaus* et intellectuaus. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 90 r°.)

— Relatif aux plaisirs des sens :

Delectacions *sensueles*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 350d.)

**sensuellement**, adv.

Cf. Sensuelement, VII, 382a.

**sente**, s. f., sentier :

Veneurs, ki le cerf portouent,
Qui par cele *sente* passouent...
(Wace, *Rou*, 3e p., 607.)

Il se rahert as buissons
Que croissoient jouste la *sente*.
(*Fregus*, p. 75.)

**sentement**, mod. sentiment, s. m., action de sentir, de recevoir une impression agréable ou pénible :

Lo *sentement* del corporiien torment. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 77, 10.)

Sensus, *sentement*, ou sens. (R. Est., *Thes.*, éd. 1531.)

— Action de connaître, par cette impression :

Elles (les abeilles) n'ont point de *sentiment*, mais... la repercussion de l'air que fait le son, les fait retourner. (C. Gruget, *Div. leçons du P. Messie*, f° 474 r°, éd. 1584.)

— Odeur :

N'approchez point si pres de luy,
Dame, pour le mal *sentement*,
Il put le plus horriblement.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 7946.)

Il est un genre de chiens qui congnoissent a leur odorement et *sentement* les souris. (*Jard. de santé*, II, 24, Impr. la Minerve.)

— Mouvement de l'âme où n'interviennent pas les sens :

Droit *sentement* de cuer. (Laur., *Somme*, B. N. 22932, f° 58c.)

Apres que Herodes retourna a soy et recouvra son *sentement* naturel. (*Nobles mal-*

*heureux de Boccace*, VI, 7, f° 148 v°, éd. 1515.)

— Amour :

Ma dame de Fayel s'esmut,
Et d'entre les rens se leva
Et prist entour soy sa et la
Par les mains dames, chevaliers
Pour caroller, et dist premiers
Ceste chançon de *sentement*.
(*Couci*, 3863.)

— Pensée, esprit, imagination :

Quant ly roys Orians ot de chou *sentement*.
(*Chev. au Cygne*, 1016.)

Par subtilz entendemens
Eut les premiers *sentemens*
De innover bastons de guerre.
(J. Marot, *La Vray disant*, Poés. fr. des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s., t. X, p. 251.)

J'ay faict mon livre grossement
En requerant a tous facteurs
Supplier a mon *sentement*,
Car je n'ay pas l'entendement
A si bien forger comme ilz font.
(*Contredicts de Songecreux*, f° 3 v°, éd. 1530.)

— Assentiment :

Ordonnance du roy sainct Loys par laquelle il est permis aux gens laiz possidens dixmes infeaudez les bailler et delaisser a gens d'eglise sans le *sentement* du roy et de ses [suc]cesseurs. (xvi<sup>e</sup> s., B. N. 5284, f° 128.)

— Idée :

Puis fesis sept planettes qui donent *sentement*
Du fait d'astronomie.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8543, Chron. belg.)

— Intelligence, sagacité :

Que sens et bon entendement
Donne a homme le *sentement*
De soy plenierement congnoistre.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 5337.)

Pere, Dieu me doint *sentement*
De l'accomplir de tout mon cueur.
A Dieu vous command.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1556.)

— Connaissance :

Je le scay de *sentement* et l'ay esprouvé de euls meismes. (Froiss., *Chron.*, XV, 171, Kerv.)

— Conjecture :

Il n'y a point de *sentement* tant peu soit mesme, que ceste ci soit l'amie de Clinia. (*Traduct. de Terence*, f° 181 r°, éd. 1578.)

— Manière d'apprécier :

Escoutez mon *sentement*
Qui avez gouvernement
Et vous qui voulez servir.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 344.)

Je suis content de raisonner
Selon mon povre *sentement*.
(Gaguin, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s., VII, 223.)

— *De leur droit sentement*, de soi-même, spontanément :

Dieux ! dient li enfant de lor droit *sentement*,
Comment Bertran sera de grand entendement !
(Cuvel., *B. Du Guesclin*, 191.)

— *De droit sentement*, volontairement :

Vous oubliez de deux poins le plus fort,
Par ignorance ou *de droit sentement*.
(H. Baude, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s., t. IV, p. 173.)

— Ressentiment :

Entendons que usez discretement, desmellant le tout de sorte que ledit s<sup>r</sup> roy n'en puisse avoir occasion de *sentement*, ny penser que soyons entres par les dits articles en suspicion. (4 sept. 1534, *Pap. de Granv.*, II, 191.)

**SENTENCE**, s. f., opinion exprimée par une formule dogmatique ; décision formulée par des juges :

Brutus envoia sun escrit
Al roi Pandras, en sa presentie
Uns clers li liut ceste *sententie*.
(*Brut*, ms. Munich, 484.)

Celses se gabe de ceste *scentance*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 40<sup>c</sup>.)

**SENTENCIER**, v. — A., juger (qqch., qqu'un), par sentence :

Ce qui sera fait, gardé, visité, gouverné, dit, ordonné, *sentencié* et procuré de toutes lez choses devant dites. (1310, *Cart. de Montiéramey*, B. N. l. 5432, f° 28 r°.)

A dire et a terminier et a *sentensyer* par mi meismes singulerement troys choses. (1321, *Cartul. de Cambron*, p. 206.)

— N., prononcer une sentence :

Ordener et *sentencier* sus les choses contensieuses haut et bas. (1318, *Cart. du chap. d'Evreux*, I, 317, A. Eure.)

— Donner son avis, opiner :

Par quoy il *sententia* pour et en faveur du second, et que c'estoit celuy la auquel la couronne devoit loyaument appartenir. (Est. Pasq., *Rech.*, III, 4, éd. 1723.)

**SENTENTIEUSEMENT**, adv., d'une manière sententieuse :

*Sententieusement*. (1555, De La Bouthiere, *des Prodiges*, dans *Dict. gen.*)

**SENTENTIEUX**, adj., qui s'exprime par sentences :

Mais Grammaire la contralie
De ses auctors et d'autorez
*Sentencieus* et legerez.
(Henri d'Andeli, *Bat. des sept arts*, 416.)

Stile *sentencieux*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, vi, 11.)

**SENTEUR**, s. f., parfum pénétrant :

*Senteur* ou pueur est causee par indigestion. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 191<sup>d</sup>.)

(Le sanglier) est une beste pesante, et de grande *senteur*. (Du Fouill., *Ven.*, xlvi.)

**SENTIER**, s. m., chemin étroit pour les piétons, dans les champs, les bois, les montagnes :

Et vint i Charlemaignes tot un antif *sentier*.
(*Voy. de Charlem.*, 300.)

Au *sentier*. (1226, *Cens Paracl. de Pruvin*, A. Aube.)

Tu aparoilles lou *sentir*.
(*Paraphr. du Ps. Eruct.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 29<sup>d</sup>.)

Au *sender* de Pomeron. (1266, *Trans.*, B. N. l. 9231, pièce 6.)

*Semter*. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 29 r°, A. hospit. Nevers.)

*Senter*. (*Ib.*, f° 71 v°.)

**SENTIMENT**, mod., v. Sentement.

**SENTINE**, s. f., la partie la plus basse de l'intérieur d'un navire, réceptacle des eaux et des ordures :

Et alest en une chambre (du vaisseau), qui estoit en la *saintainne* ou les robes sont. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 212 v°.)

Il cuidierent que la nef feust toute froissiee outreement dessouz en sa *santine*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 355<sup>a</sup>.)

— Fig. :

Es *sentines* d'enfer pullentes.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 52<sup>c</sup>.)

— Anc., sorte de bateau de transport :

Nes, *sauntines*, buces e bas
Orent a si tres grant plentez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 27624.)

Et dist li mestres maronniers...
Ales en la *santrinne* armer.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 59<sup>d</sup>.)

Querre des fagos avec la *santyne*. (1389-1392, *Comptes*, CC 1, f° 59 v°, A. Nevers.)

*Sentyne*. (*Ib.*, f° 60 r°.)

Puys les Angloys romperont deux arches et meneront en une *sentine* le conte de Sallebry a Meung. (*Mist. du siege d'Orl.*, p. 124.)

Pour la voitture de dix muys de sel qu'il fist venir avecques lui par plusieurs nottoniers et a petites *santines*. (Juin 1438, *Lett. pat.*, imp. Orl., Gibier, 1573.)

**SENTINELLE**, s. f., soldat qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'un poste, d'un monument, etc. :

*Centinelles*, rondes. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., sign. bb r° éd. 1553.)

Croyes que je ne m'endormiray pas en *sentinelle*. (1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 320.)

Cf. Sentinelle 3, t. VII, p. 383<sup>a</sup>.

**SENTIR**, v. — A., recevoir une impression, agréable ou pénible, par l'intermédiaire des sens :

Oliviers *sent* que a mort est feruz.
(*Rol.*, 1952, Stengel.)

Et qui ne fait toute nuit que viller,
Puces *sentir*, oyr enfans crier.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, IV, 55.)

— Réfl., se ressentir :

Ses biensfaicts n'estoient point fort grands, pour ce qu'il voulait que chacun s'en *sensist*. (Commines, *Mém.*, V, 9.)

Il ne donnoit pas moins a ceux qui pouvoient mal faire, qu'a ceux qui meritoient d'avoir du bien, et qui estoient dignes de *se sentir* de sa liberalité. (AMYOT, *Vies*, Nicias.)

— A., entendre :

Il a esté pris au trapas,
Car je l'*ay* bien *senty* crier.
(*Myst. de S. Bern.*, 986.)

— Voir :

Ciceron qui le *sentit* aussi tost venir, commanda a ses serviteurs qu'ilz posassent sa littiere. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

— Apprendre :

Mais se je puis *sentir*, par fait ne par esploit,
Qu'il soit riens consentans a le mort Godefroit,
Je l'en feray morir a duel et a destroit.
(*Chev. au Cygne*, 28676.)

Si que vous en devez aller ceste semaine, s'il est vroy ce que je *senty*. (*Troilus*, IV, Nouv. fr. du XIVe s.)

Ilz *avoient sentu* par la voix de Jehan Porchet, de Monluel, que monseigneur de Savoye vouldroit bien avoir alliances avec la ville de Lion. (8 janv. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 278, Guigue.)

— Recevoir une impression sans l'intermédiaire des sens :

N'est pas drois d'amor que les biens en *sence*,
Cil qui les dolz mals n'en vuet sostenir.
Chargiez les mes a en ma penitence.
(BLOND. DE NESLE, *Chans.*, I, 8, Brakelman.)

— N., avoir une opinion, penser :

Mais je vuel savoir ke tu *sentes*
De chiaus ki vont les dures sentes.
(RENCLUS, *Carité*, CCIX, 4.)

Il pugni et bouta hors de communité de sainte eglise les hereses qui mal *sentent* des articles de la foi. (*Chron. de S. Denis*, dans *Hist. de Fr.*, XVII, p. 351.)

Lesquels eurent audience es congregations des conciles anciens, pour y disputer ce qu'ils *sentoient* et entendoient de la foy. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 105 v°, éd. 1572.)

— A., avoir l'odeur de (qqchose) :

Tousjours *sent* le mortier les aulx.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 77.)

— Avoir le caractère de qqchose, de qqu'un :

Et estoit chose plaisante a l'œil, et qui bien *sentoit* sa longue paix, de voir les campagnes toutes couvertes de beaux bledz encore tous verds. (AMYOT, *Vies*, Eumenes.)

Telle menee sembleroit bien froide, et *sentir* son jeune homme, tel qu'estoit Clovis. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 17.)

— *Sentir la hart*, être digne de la corde :

Pipeur, larron, jureur, blasphemateur,
*Sentant la hart* de cent pas a la ronde.
(CL. MAR., *Epistre au roy*, pour avoir esté desrobé, p. 179, éd. 1596.)

— N., avoir les apparences :

Les petits deguisemens, faire la petite bouche, les figures et feintises, qui *sentent* a la pudeur et modestie, ne trompent personne que les sots. (CHARR., *Sag.*, III, 10.)

— Inf. pris substantiv., sentiment :

On brusle ses deux pieds tant qu'il eut le *sentir*.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, IV.)

— *Sentant*, part. prés., plein de sentiment :

Il envoyerent en Engleterre lettres moult doulces et moult *sentans* sus l'estat dou pays. (FROISS., *Chron.*, VIII, 205, Kerv.)

— Approchant, semblable :

La terre la aupres est jaulne, qui a une puanteur merveilleusement grande, *sentant* au soulfre. (THEVET, *Cosmogr.*, XVII, 1.)

**SEOIR**, mod., v. SEEIR.

Cf. VII, 383b.

**SEP**, v. CEP.

**SEPARABLE**, adj., qui peut être séparé :

Il peut estre que la terre est en aucunes parties tenans et visqueuse, et es aultres elle est areneuse et *separable*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 98d.)

**SEPARAGE**, s. m., division, séparation :

Ordonnons qu'en notre presence mesurage, toisage et *separage* sera fait par gens a ce connoissants d'icelle troisieme place. (1563, *Adjudication d'une place sise à Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 253 r°, A. Loiret.)

**SEPARATIF**, adj., qui établit une séparation :

Le feu qui est *separatif* et purificatif. (VIGENERE, *Tr. du feu*, p. 41, éd. 1642.)

**SEPARATION**, s. f., action de séparer, de se séparer; résultat de cette action :

O cele espreuve soit faite *separation* environ la plaie. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 715.)

*Sepparacion*.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 2 v°.)

— Ce qui sépare :

Les *separations* des salles, chambres. (DELORME, *Archit.*, I, 8.)

**SEPAREEMENT**, mod. séparément, adv., à part l'un de l'autre :

*Separeement* l'en peut vivre liberalement et trop delicatement. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 45c.)

Et seront couches les malades et passants *separement* des femmes malades. (10 avril 1557, *Archives du Saint-Esprit de Besançon*, n° 14, XLIII.)

**SEPARER**, v. a., mettre à part les unes des autres des choses, des personnes réunies :

*Separer* les choses conjointes, rejoindre les choses separees. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 563.)

*Sepparer*.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 3 r°.)

**SEPS**, s. m., sorte de petit lézard; mille-pieds, insecte :

Il y a une autre sorte de chenille, qui ne va point en biaisant comme l'autre ; et est plus petite que la rousse, et fort venimeuse. Les Grecs l'appellent *seps* et y en a qui la nomment scolopendre. (DU PINET, *Pline*, XXIX, 6.)

**SEPT**, mod., v. SET. — **SEPTANTE**, mod., v. SETANTE.

**SEPTANTIEME**, adj., qui arrive immédiatement après le soixante-neuvième :

*Septantiesme*. (DU GUEZ, à la suite de Palsgrave, p. 930.)

**SEPTEMBRE**, **SEPTENAIRE**, mod., v. SETEMBRE, SETENAIRE.

**SEPTENNAL**, adj., qui arrive ou qui se renouvelle tous les sept ans :

La penitence *septennale*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 443, L. de Montille.)

**SEPTENTRION**, s. m., le nord :

Quantque a vers *septentriun*.
(WACE, *Rou*, 1re p., 97.)

*Setemptrion*.
(GAUT. DE METZ, *Image du monde*, ms. S.-Brieux, f° 24a.)

Tant par midy com par *septentrion*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 109.)

**SEPTENTRIONAL**, adj., qui est au septentrion :

Porte *septemtrional*. (Trad. d'une ch. de Baud. de 1066, *Liv. de Roisin*, ms. Lille 266, f° 389.)

Signes plus *septentrioneulx*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 43 v°.)

Vent *septrantrional*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5069, f° 133 r°.)

Mer *semptemtrionale*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 43 v°.)

En la partie *septentrionelle*. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 17 r°.)

Vent *septentrional*. (BELON, *Des Singularitez*, II, LIX.)

— S. m., gens du Nord :

Ceste coustume d'offrir de l'argent en fiançant les filles, semble avoir esté principalement observee par les *septentrionaux*, comme une forme d'achapt imaginaire. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 17.)

**SEPTIÈME**, mod., v. SETISME.

**SEPTIEMEMENT**, adv., en septième lieu :

*Septiesmement*. (*Jard. de plaisance*, sign. A IIIb, éd. 1499.)

**SEPTIER**, v. SETIER.

**SEPTIQUE**, adj., qui putréfie :

Medicamentz *septiques* qui consument la

chair tendre et nouvelle qui surcroit aux ulceres. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 348, éd. 1549.)

**SEPT ŒIL**, s. m.

Cf. SATOUILLE, VII, 323ᵇ.

**SEPTUAGENAIRE**, adj., âgé de soixante-dix ans :

Septuagenarius, *septuagenaire*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**SEPTUAGESIME**, s. f., le soixante-dixième jour avant l'octave de Pâques :

L'encommencement de la *Settuagisme*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 127, 33.)

De la *Septuegesime* jusques a Pasques. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, fᵒ 147 rᵒ.)

**SEPTUPLE**, adj., qui vaut sept fois une quantité donnée :

Dont j'auré la pugnicion
En *septuple* augmentation.
(*Mist. du Viel Test.*, 4794.)

**SEPTUPLER**, v. a., rendre d'une valeur sextuple :

En triplant, quadruplant, quintuplant, sextuplant, *septuplant* ladite somme. (20 juill. 1493, *Cri du prév. de Paris cont. les blasphém.*)

**SEPULCRAL**, adj., relatif au sépulcre :

Vaultours tres ordz et huppes *sepulchrales*.
(J. LE MAIRE, *Triomphe de l'amant vert*, 2ᵉ ep.)

Statue *sepulchrale*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 250.)

**SEPULCRE**, s. m., tombeau; part., tombeau où Jésus-Christ fut déposé :

La croiz et le *sepulcre* sui venuz aorer.
(*Voy. de Charlem.*, 155.)

Les *sepulchres*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XLVIII, 10.)

*Sepucre*. (1189, *Lett. de l'év. de Liège*, S.-Sepulcre, Camb., A. Nord.)

En cui garde il avoient mis
Le cors Jhesu Crist el *sepuchre*.
(ANDRÉ DE COUTANCES, *Evang. de Nicod.*, 358.)

Au saint *sepulcre*.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, fᵒ 99ᵃ.)

**SEPULTURE**, s. f., action de déposer un mort dans la terre :

Qu'ele li face *sepulture*.
(*Brut*, ms. Munich, 3524.)

Fit lui tel *sepoutoure* qui mult fist a loer.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 69ᵃ.)

As autres sempres a dreiture
Funt e donerent *seupouture*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19146.)

Dones fuit (l'argent) por la *sepourture*.
(*Bible*, B. N. 763, fᵒ 273ᵇ.)

Sa *sepoutuire*. (1256, *Lett. de l'év. de Toul*, Bar, Ville et baill., I, 2, A. Meurthe.)

Por cause de ma *seposture*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 150ᵃ.)

Une kemisse a faire me *souputure*. (Août 1303, *Testam. dame Pierenain le Pouletiere*, chirogr., A. Tournai.)

— Frais d'enterrement :

Sauf çou que on doit prendre tout le testament devant dit, et le *soupouture* de celuy Vivyen, en ses plus aparans meules. (1292, *Test. Vivyen, le mounier de Rodlenghien*, chirogr., A. Tournai.)

— Lieu où le mort est enterré ; tombeau :

D'une verde esmeraude ont fait le *sepulture* ;
Ases est longe et lee, trestoute a sa mesure.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 69ᵇ.)

Il puent et porrisent en lor *seportures*. (*Serm.*, B. N. 423, fᵒ 72ᵃ.)

*Sepouture*. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, fᵒ 10ᶜ.)

Encore i est sa *sepolture*. (BRUNET LATIN, p. 48.)

Empres la *sepusture* de son pere. (1370, *Test. de Sim. Du Pont*, seig. de Fresnay, Blanche-Cour., A. Vienne.)

*Sepoleture*. (1398, Noyon.)

— Cercueil :

Un paile d'Ynde ont desus le cors mis :
La *sepolture* tote faite a or fin.
(*Garin le Loh.*, 3ᵉ chans., XII.)

**SEQUELLE**, s. f., suite de personnes, de choses, qui en accompagnent une autre :

En sept doubles fu condamnes
Lameth et toute sa *sequelle*.
(J. LE FÈVRE, *Lament. de Math.*, 436, Van Hamel.)

En nostre ost y eut grant *sequelle* de paillards et paillardes a pied, qui faisoient le dommaige des mors. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 12, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VII, 386ᶜ.

**SEQUENCE**, s. f., t. de liturg., pièce en vers mesurés et rimés :

De la puciele sainte et digne
Fist mainte *sequence* et mainte ympne.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 77.)

Hermant, alemant, composa la *sequence* Rex omnipotens. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fᵒ 120ᵃ.)

Cf. VII, 386ᶜ.

**SEQUESTRATION**, s. f., action de séquestrer :

Adjournemens, *sequestracions*, prinses de biens. (1404, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, fᵒ 73 vᵒ.)

1. **SEQUESTRE**, s. m., état de ce qui est sequestré :

Durant ledit *sequestre* ou mise main. (1452, *Lett. du duc Pierre*, A. Côtes-du-Nord.)

Cf. VII, 387ᵇ.

2. **SEQUESTRE**, s. m., personne entre les mains de laquelle une chose est séquestrée :

*Sequestre*. He into whose hands a thing is sequestred. (COTGR.)

**SEQUESTRER**, v. a.

Cf. VII, 387ᵇ.

**SEQUIN**, s. m., ancienne monnaie d'or de Venise :

Item [recepte] de .I. *essequin* d'or, qui vali .XI. s. VIII. d. (19 juillet 1400, *Exéc. test. de Jehan Douchiel*, A. Tournai.)

*Sequin*. A small italian coin, worth about 10 quadrins ; also, a golden coin somewhat more worth then the French crown. (COTGR.)

**SERAIL**, s. m., palais des sultans et des grands seigneurs turcs :

Et ce qu'il se laissoit si peu veoir, et se tenoit tant clos en son *serail*. (COMMINES, *Mém.*, II, 288, Soc. Hist. de Fr.)

Si je ne boucle ma femme a la Bergamasque, quand je partiray hors mon *serrail*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXVI.)

**SERAN**, s. m., corde servant à diviser la filasse pour la filer :

Et je n'oy vaillant .I. *cerant*.
(*Rose*, ms. Corsini, fᵒ 97ᵈ.)

Si preste a cascune un *cherench*. (*Dialog. fr.-flam.*, fᵒ 16ᵃ.)

Un *chierench*. (5 nov. 1404, *Tut. des enfants de Lotart le Roy*, A. Tournai.)

Ung *chierrencq*. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet, fils de Jaques et de Catherine Hevre*, A. Tournai.)

Ung *cherrens*. (1508, *Compte Jehan de Herzelles*, A. Tournai.)

Ung bancq a rayme, ung *cherreng*. (1527, *Compte Jehan de Gombault*, A. Tournai.)

**SERANCER**, v. a., diviser (la filasse) à l'aide du séran :

Carete qui maine lin, six deniers (de péage); et s'il est *chierenchies*... (XIIIᵉ s., ap. Taillar, p. 18.)

Une femme qui *serence* chanvre. (*Reg. du Chât.*, II, 345.)

Lin tant *chierenchié*, comme a *chierenchier*. (6 janvier 1453, *Exéc. test. de demiselle Jehenne de Latre*, vᵉ *Bryart*, A. Tournai.)

Et apres on le peigne (le lin), *cerence* et file. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fᵒ 27 vᵒ.)

Je *cerance*, prim. conj., and je habille du lyn. — I heckell flaxe. (PALSGR., *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 582.)

A *serenser* et a filer. (B. JAMIN, *Trad. des dialog. de J.-L. Vives*, fᵒ 12 rᵒ, éd. 1576.)

**SERANCEUR**, s. m., ouvrier qui sérance ; au fém. :

Jane la camuse sceit bien cherenchier, et elle tient ouvrant quatre *cherencheresses*, si preste a cascune un cherench. (*Dialog. fr.-flam.*, fᵒ 16ᵃ.)

**SERAPHIN**, s. m., ange de la première hiérarchie :

En la compaignie *serafin*. Amen !
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7953.)

Amours donne ame les delis,
Que sent ou chiel li *seraphis*.
(*Dits de l'ame*, B, str. 14, Bechmann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 71.)

Cherubins, *cherafins*. (1539, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Scerafin*. (La Bod., *Harmon.*, Ep.)

**SERAPHIQUE**, adj., qui appartient aux séraphins :

L'une est supreme en l'ordre *seraphique*.
(Chastellain, *Douze dames de rhetor.*, Œuvr., VII, 171, Kerv.)

— Fig. :

Le temple du *seraphique* sainct François. (Dassy, *Peregrin.*, f° 1 r°.)

**SERDEAU**, s. m., officier de la table d'un roi, d'un prince, recevant la desserte des mains des gentilshommes servants :

Jehan *sert de l'eau*. (*Taille de Paris*, ap. Geraud, *Paris sous Phil. le Bel*, p. 143.)

Pour .viii. aulnes de flanchet que madicte dame a donnees a son varlet de chiens et au *serf de l'eaue*. (1416, *Inv. du duc de Bourg.*, n° 467.)

Nicolas, *serdeaue* de la reine de Sicile. (1515, B 621, f° 111 v°, A. Meuse.)

1. **SEREIN**, adj., en parlant de l'air, du ciel, qui est sans nuage, sans brouillard et sans vent :

Li oisel qui se sunt teu
Tant cum il ont le froit eu
Et le tems divers et frarin,
Sunt en mai por le tens *serin*
Si lié qu'il monstrent...
(*Rose*, 67.)

Le mois de fevrier et de mars furent doux et *serains* plus qu'ils n'ont de coustume. (Belleforests, *Chron. et Ann. de France*, François I^er^, an 1529.)

Pendant les claires et *seraines* nuits. (Gruget, *Div. leç.*, Dial. de la terre.)

— Fig. :

... Ris doulz et *serin*.
(*Rose*, 2231.)

— Par latinisme et par confusion, sérénissime :

A tres *serain* et tres illustre prince le roy de France. (André de Ryneck, *Chron. de Metz*, ms. Metz 84, p. 117.)

Cf. VII, 388^c^.

2. **SEREIN**, s. m., vapeur humide qui se produit en été après le coucher du soleil, et forme une espèce de rosée :

Et por le douc *sierain* qui ciet a la brunor.
(*Rom. d'Alex.*, f° 32^a^.)

Cf. Serain 1, t. VII, p. 387^c^.

**SEREINER**, v. a., rendre serein :

*Eust* appaisé la mer et *serené* les cieux.
(Rons., *les Poem.*, l. II, Promesse.)

**SERENADE**, s. f., concert donné le soir sous les fenêtres d'une personne :

C'est pour lui que l'on fait des *serenades* (Louise Labé, *Debat de folie et d'amour*, p. 46.)

**SERENISSIME**, adj., titre honorifique donné à certains souverains, évêques, etc. :

Vostre *serenissime* genre. (1336-1337, *Lett. de Marino Samidio*, Bibl. Ec. des Ch., LVI, 44.)

Laquelle guerre empechoit moult l'abilité du *serenissime* empereur contre lex Turs. (1441, *Trad. d'Emm. Piloti*, dans *Chev. au Cygne*, I, 316.)

**SERENITÉ**, s. f., état serein :

En temps de grant *serenité*. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 282^b^.)

Les *serenites* et les tempestes. (Fossetier, *Cron. Margarit.*, ms. Bruxelles 10509, f° 22 r°.)

— Fig. :

Lumiere est por la *sereniteit*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, dans *Dict. gén.*)

**SEREUX**, adj., qui a les caractères de la sérosité :

Au lait est nature *serouse* et clere. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 5.)

— Abondant en sérosité, aqueux :

L'excrement *sereux*. (P. Tolet, *De l'evac. du sang*, p. 504, éd. 1540.)

**SERF**, s. m., celui qui n'est pas de condition libre :

A un estache l'unt atachiet cil *serf*.
(*Rol.*, 3737, Stengel.)

Pur le franch hume .x. sol, e pur le *serf* .xx. sol. (*Lois de Guill.*, § 7, J.-E. Matzke.)

— Serviteur, au propre et au figuré :

I visitet L. son *servv*.
(*Vie de S. Leg.*, 180.)

Car vostre sui et comme vo *sers* viz.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, IV, 103.)

— Adj., qui appartient au servage :

Gens de *serve* condicion. (1396, *Champarts de Beauce*, Ste-Croix, *, 2^e^ lay., B 9, A. Loiret.)

— Assujetti (à un droit de servitude) :

Et parmy tant sera et demora le dit Bosquet, et le ayant cause de son dit hiretage, *serf* de recepvoir les yauwez de l'hiretage dudit Huard, venans de sen comble, deseure ladite achinte. (30 oct. 1421, *Accord entre Huart de le Dalle et Jaquemart Bosquet*, chirogr., A. Tournai.)

Lodevoet accepte ces conditions sous reserve qu'il ne veut estre *serf* de prester nuls deniers fors de tenir compte de tout ce qui lui sera mis en mains. (1490, *Reg. aux sieultes*, f° 5 v°, A. Dinant.)

— Fig. :

Beuveurs, yvrongnes sans frain, incontinans, *serfz* a leur bouche et a leur ventre en toutte desattemperance. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 491.)

**SERFOUETTE**, s. f., outil de jardinage formé de deux dents en fer renversées et pointues :

.iii. *cerfoetes*, it. la ratore. (1360, *Invent. de l'ostel de N. D. des Barres*, Ste-Croix, A. Loiret.)

Ugne *serfouette* pour servir aud. jardin. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 143.)

**SERFOUIR**, v. a., labourer légèrement (la terre) :

Et jachieres non pas perreuses,
Mes planteives et herbeuses,
Qui d'arer et de *cerfoir*
Ont mestier.
(*Rose*, 19749.)

Pour *seurfouyr* la lavande. (1389, *Rec. et mis. de la terre de Deville*, G 438, A. Seine-Inférieure.)

— Par extens., labourer légèrement autour d'une plante :

Pour faire porter vos arbres, *cerfouissez* les. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 516.)

Et les doit on *serfouir* (les herbes) tant pour le pois de la terre comme pour l'esgout de l'eaue. (P. des Crescens, *Prouffitz champ.*, f° 68 v°.)

— Fig. :

Il *cerfouirent* mes meins et mes piez. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 29 r°.)

**SERGE**, s. f., étoffe croisée de soie, de laine, dont la trame est moins lisse et moins serrée que la chaîne :

Ne dona pas mantiaus de *sarge*.
(Chrest., *Erec*, 6668.)

En un biau lit, paret d'une *sarge* doree.
(*Baud. de Seb.*, V, 811.)

**SERGENT**, s. m.

Cf. Serjant, VII, 391^b^.

**SERGENTER**, v. — A., poursuivre par le ministère des sergents :

Ne justiceront ne *sergenteront* ne contraindront le prieur ne le couvent dessusdiz ne leur terres ne leurs biens ne leur hommes ne les biens de iceus. (Fév. 1290, *Transact.*, A. N. P 1388, pièce 33.)

Il ne *serjanteront* ne adjorneront les diz hommes de Croy es lieus dessus diz, se ce n'est pour le cas qui appartient ou puet appartenir au dit vidame. (1314, A. N. JJ 50, f° 32 r°.)

— N., remplir l'office de sergent :

Se aucuns veut prendre vilainement en me meson, et dit qu'il est serjans a mon seigneur, et qu'il vient fere la prise en *serjantant*. (Beauman., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 1565, Am. Salmon.)

Chieuls c'on eslira pour *sierganter*. (1401, *Ord. de la draper.*, f° 1 r°, A. Mons.)

— Fig. :

Tout ainsy de moy je puis dire
Que tout selon qu'est disposee
Une matiere et ordonnee,

Selon ce g'y *sergenteray*
Diversement et ouvreray.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, f° 67ª.)

**SERGENTERIE**, s. f.

Cf. SERJANTERIE, VII, 392ᵇ.

**SERGERIE**, s. f.

Cf. SARGERIE, VII, 318ᵇ.

**SERIEUSEMENT**, adv., d'une manière sérieuse :

Seriose, attentivement, *serieusement*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**SERIEUX**, adj., qui présente un caractère grave, important :

Les choses vertueuses et *serieuses* qui sont faites a grant estude, c'est une grant derision. (ORESME, *Eth.*, f° 313.)

**SERIN**, s. m., oiseau de l'ordre des passereaux conirostres, dont le plumage est vert ou jaune citron et dont le mâle a un chant éclatant :

Passerons, *serins*, tarins, verdiers, calandres. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 202, Stecher.)

**SERINGUE**, s. f., petite pompe portative, employée surtout pour lavements et autres injections :

Getez par dedens o une *ceringue*. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen., f° 10 r°, cité par le *Dict. gén.*)

Quatre grandes *ciringues* de laton. (*Inv. des arnoys*, Liv. des serm., A. mun. Montaub.)

L'argalie ou *syringue* est une cannule pertuisee a la poincte et aux costez. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 587, éd. 1598.)

**SERINGUER**, v. a., injecter à l'aide d'une seringue ; fig. :

Leur *siringuer* ces considerations dans le cerveau. (P. CORNU, *Œuvr.*, Advert., éd. 1583.)

— Médicamenter en faisant des injections à l'aide d'une seringue :

Il le clysterise et le *sereingue*. (DU PINET, *Pline*, XX, 22.)

**SERMENT**, mod., v. SAIREMENT.

**SERMENTÉ**, adj.

Cf. SEREMENTER, VII, 389ª.

**SERMON**, s. m., discours prononcé, le plus souvent en chaire, pour l'édification des assistants :

A cel sopar un *sermon* fez.
(*Pass.*, 109.)

Prestre, se tu n'ies preus et ber,
Tu fais de ton *sermon* gaber ;
Car tes *sermons* n'est mies biaus,
Ki reprens autrui de rober.
(RENCLUS, *Carité*, LXXII, 1.)

— Par extens. :

Que vaut lons *sermons* a tenir ?
GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 5687, Löseth.)

**SERMONNAIRE**, s. m., recueil de sermons :

*Sermonaire* pour l'estude et le soulagement des predicateurs. (TAILLEPIED, dans *Dict. gén.*)

**SERMONNER**, v. a.

Cf. SERMONER, VII, 393ᶜ.

**SERMONNEUR**, s. m.

Cf. SERMONEOR, VII, 393ᵇ.

**SEROR**, mod. sœur (d'après le cas sujet), personne du sexe féminin considérée dans son rapport de parenté avec celui ou celle qui est du même père et de la même mère, ou de l'un des deux :

Se puis veeir ma gente *sorur* Alde,
Vos ne jerreiz jamais entre sa brace.
(*Rol.*, 1720, Stengel.)

Eles estoient deus *serours* ;
Andeus orent riches seignours.
(*Florimont*, B. N. 1376, f° 2ª.)

Sa *suir*. (1225, *Bans de Tréfond*, cart. A, A. Metz.)

A le devant ditte Heluy et a ses *seroers*. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1227, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 50ᵈ.)

Les freres et les *sereus*. (1230, *Don par Baud. IV*, B 1, A. hôpit. Commines.)

.II. beles meschines *seureurs*. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 97 r°.)

Ma *sueurs*. (1259, *Lett. de J. de Joinv.*, Reynet, A. Haute-Marne.)

De ma *sueur*. (*Ib.*)

Jehanne nostre chiere *sueur*. (1303, *Cartons des rois*, A. N. K 37ª, pièce 16.)

Se nous ou notre hoir marions l'une de nos *seurs*. (1354, *Franchises de la ville de Jonville*, A. N. JJ 179, pièce 42.)

La roynne Blanche *serour* au roy de Navarre. (FROISS., *Chron.*, var., VIII, 260, Raynaud.)

— *Demi seror*, celle qui est sœur seulement par l'un des ascendants :

Et si estoit icelle dame *demie seur* a Charles de Bourbon. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1424.)

— Fig., terme d'affection :

*Soer*, chier' amie, d'hume mort me demandes.
(*Rol.*, 3713, Stengel.)

Entendez ça, *soer* bele.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus, 50, f° 93ª.)

J'assis ma femme a mon giron,
Et la commençay (a) embrasser,
Disant : Ma *seur*, il faut penser
De recouvrer le temps perdu.
(*Complainte du nouv. marié*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IV, 11.)

— Nom donné à des personnes, à des choses qui ont une communauté de situation, de nature :

L'autre *seor* apres est ire.
(PIERRE DE PECKHAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 19ᵇ.)

La musique est la *sœur* de la joye et du vin.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 57 r°, éd. 1583.)

— Titre donné aux religieuses, dans certains ordres :

A la supplication des religieuses, prieuse et *sereurs* du moustier. (1335, A. N. JJ 69 f° 59 v°.)

**SEROSITÉ**, s. f., humeur sécrétée par certaines membranes du corps ; pop., partie la plus aqueuse des humeurs animales :

(Le lait) est abstersif par cause de sa *cerosité*. (B. DE GORDON, *Pratiq.*, VI, AA 1ᶜ, éd. 1495.)

— Humeur qui s'amasse dans certaines plaies :

Il faut laver la playe de ses *serosites* avec de la laine trempee en vin cuit. (JOUB., *Gr. chirurg.*, p. 265, éd. 1598.)

**SERPE**, s. f., instrument servant à tailler et à émonder, formé d'un manche court et d'une lame en croissant à tranchant concave :

Sa *sarpe* et sa coingnie prist.
(*Ren.*, Br. IX, 1088.)

Ne pot tenir *sarpe* en sa main.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 52ª.)

*Scerpe*. (1420, A. N. JJ 171, f° 133 r°.)

D'une *charpe* que le suppliant tenoit, et de laquelle il besoignoit en sa vigne. (1467, A. N. JJ 195, pièce 35.)

**SERPENT**, s. m. et anc. f., reptile au corps très allongé, sans membres, qui se meut en rampant :

... Molt chieres peintures a bestes et *serpenz*.
(*Voy. de Charlem.*, 345.)

Peine tei forment
Plus que un *serpent*
Pechié a fuir !
(*Grant mal fist Adam*, str. 78ª, Suchier, *Reimpredigt*, p. 40.)

Ariere trait plus tost sun pié
Ke hoem ki a *serpent* marchié.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 473.) B. N. 375, f° 220ª, *sarpent*.

Uns *sarpanz*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 67ᵇ.)

Mes par le *sarpent* par convent
Est mort donnee mont sovent.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 38ᵈ.)

Les plus venimeuses *serpens* du monde. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXI, Paut.)

Oussy fier que *sierpent*.
(*Chev. au Cygne*, 5940.)

— *Langue de serpent*, sorte de plante à tige rampante :

L'herbe dite *langue de serpent*. (PARÉ, XVI, 35.)

**SERPENTAIRE**, s. f., nom de différentes plantes à tiges rampantes :

*Serpentaire*, dragontee, colebrine, tot est un. (*Simples medicines*, ms. Ste-Gen. 3113, f° 70 v°, cité par le *Dict. gén.*)

**SERPENTANT**, adj., qui serpente :

*Serpentant*. Crankling, wrigling, wigling, crooking, winding, making many turns. (COTGR.)

**SERPENTEL**, mod. serpenteau, s. m., jeune serpent :

A besteles e a oisals
Et a petites *serpentials*.
(BEN., *Troie*, 16489.)

Cist buens *serpentels*.
(*Delivr. du peup. d'Is*., ms. du Mans 173, f° 28 r°.)

Si conmença a geter *sarpentiaus* de sa bouche bien jusq'a .c. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 100b.)

Por faire .I. siege en l'oratoire madame entaillé a un *serpentel*. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 16.)

**SERPENTER**, v. n., aller suivant une ligne sinueuse ; fig. :

Vers sa queue maint mal *serpente*.
(J. LE FEVRE, *Matheol.*, II, 2505.)

**SERPENTIN**, adj., qui tient du serpent :

Treis cols a gros et *serpentins*.
(*Eneas*, 2575.)

Et tut derire fu *serpentin*.
(P. DE PECKHAM, *Rom. de lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 1c.)

— Fig., perfide :

Conseil *serpentin*.
(RENCLUS, *Carité*, CXLV, 5.)

Le *serpentin* cuer de la royne n'en fu espoventé. (*Grand. cron. de France*, IV, 15.)

Mais la dame de Castre, ou toute honneur s'afine,
Avoit souspris le roy par euvre *serpentine*.
(CUVEL., *B. Du Guescl.*, 6631.)

— Qui suit une ligne tortueuse :

L'un est de rime *serpentine*,
L'autre equivoque ou leonine,
L'autre croisee ou retrograde.
(G. DE MACHAULT, *Œuvr.*, prol., p. 10.)

— *Langue serpentine,* sorte de pierre précieuse :

Plusieurs pierres aveques une grant *langue serpentines*. (1483, *Inv. de Charlotte de Savoie*, Bibl. Ec. des Ch., 6e sér., I, 355.)

— S. m., sorte de canon allongé :

Bombardiers, ung gros voglaire, un *serpentin*. (J. MOLINET, *Chron.*, LXIII.)

— Pièce de la platine de l'arquebuse à mèche :

Le sieur de Monts. . fit baisser a chacun le *serpentin*, et les laisserent. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 475, Tross.)

Mais mettra la mesche sur le *serpentin*, ou la pique basse, la pointe vers celuy qui passe. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 135, éd. 1622.)

— S.f., *serpentine*, collection, quantité de serpents :

Et le grant *serpentine* qui el mont est norrie.
(*Loher.*, B. N. 12558, f° 127b.)

— Sorte de canon allongé :

Huit roues de boys ou sont assigees et assises deux grandes *serpentines*. (1466, *Compt. de Nevers,* CC 60, f° 13 r°, A. Nevers.)

Une *sarpantine* de fer. (1476, *Invent. de l'artillerie,* A. Dijon.)

— Gouet, plante :

*Serpentine* est autrement appellee colubrine pour ce que sa tige a couleur de couleuvre ; et si l'appelle l'en draguntee. (*Le grant Herbier*, n° 437, Camus.)

**SERPETTE**, s. f., petite serpe :

*Sarpeste*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 124 v°.)

On incise l'arbre avec *sarpettes* de fer... (D. BINET, *Merv. de nat.*, p. 258, éd. 1622.)

**SERPILLIERE**, s. f., sorte de couverture ou de manteau :

Et ot or et argent et riche *sarpilliere*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 83b.)

Sa(r)gum, gi, *sapelliere*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 240 v°.)

Ainsi le jura sur toutes les *serpilleres* et basts de ses chevaux. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 153, Hippeau.)

— Sorte de tablier :

Une maise *sarpilliere*. (1345, *Exec. test. de Clikenbourc*, A. Tournai.)

Un gran filley pour faire *sarpilleres*. (1392, *Inv. des biens d'E. Marchant*, Inv. des meubl. de la mair. de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Une *sarpilliere* et ung chapperon. (18 août 1412, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

De Willequin, le pesqueur, pour une *sarpeliere* de toille. (10 févr. 1443, *Exéc. testam. de Jurjotte de la Tanerie*, A. Tournai.)

A Demosthenes fut reproché par un chagrin, que ses oraisons sentoient comme la *serpielliere* d'un ord et sale huillier. (RAB., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

— Linceul grossier :

Mors taut quanqu'avers muce arriere,
Ne li laist fors le *sarpelliere*.
(HELINAND, *Vers de le mort*, B. N. 375, f° 336h.)

— Sorte de grosse toile :

A Mahieu Fournier,... item pour aultres .VI. aunes de *sarpeliere*, dont on a fait trois couvretures servans aux trois chevaux de la ville. (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

— Adjectiv. :

Que nus feutriers ne face le jour que .XVIII. pieces douisiennes et .XIIII. *sarpillieres*. (*Bans aux échev.*, OO, f° 21 v°, A. Douai.)

**SERPOLET**, s. m., plante labiée, aromatique, dite thym sauvage :

*Serpoullet*. (*Jard. de santé*, I, 429.)

Fueilles semblables a polieul ou *serpolet*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., II, 82, Stecher.)

*Serpoulet*. It. serpillo. (JUN., *Nomencl.*, p. 104.)

**SERRE**, s. f.

Cf. SERRE 3 et 4, t. VII, p. 397a.

**SERREMENT**, s. m., action de serrer :

Le *sarrement* des mains.
(*Le Proces des deux amans*, Anc. poés. fr. des XVe et XVIe s., t. X, p. 185.)

Avecques fort *serrement* et extension des quatre doigtz. (RAB., *Pantagr.*, XIX, éd. 1542.)

Cf. SERREMENT 2, t. VII, p. 398c.

**SERRÉMENT**, adv.

Cf. SERREEMENT, VII, 398a.

**SERRER**, v. — A., tenir fermé :

Et tindrent an lor mains *serrees*
Les maçues granz et ferrees.
(CHREST., *Erec*, 4439.)

— Enfermer en un lieu sûr :

Il *soit* mis en bonne prison,
Par mon conseil tres bien *serré*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 27882.)

— Anc., affermir, consolider :

Li palais fut voluz e desur[e] cloanz,
E *fut* faiz par cumpas e *serrez* noblement,
L'estache del miliu neielee d'argent.
(*Voy. de Charlem.*, 347.)

Lur nef prengent dunc a *serrer*.
(*S. Brandan*, 597.)

— Tenir à l'étroit en mettant dans un espace restreint :

Chascuns est joinz a terre, *sarrez* estroitement.
(J. BODEL, *Saisnes*, CLXXVIII.)

Karles a fait sa gent moult tost aparellier,
Si comme pour combatre et *serer* et rengier.
(*Fierabras*, 5418.)

Et maine si grant ost et *sieree* et rengie.
(*Rom. d'Alex.*, f° 61b.)

— Par extens. :

Les Scythes aussi, dit Aule Gelle, pour endurer la faim, se *serroyent* le ventre et l'estomac avec de grandes et fortes bandes. (G. BOUCHET, *Serees*, XXV.)

Une large ceinture
*Serroit* ses flancs.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1re j., f° 25 r°.)

— Tenir à l'étroit en rapprochant à l'aide d'un lien (plusieurs choses ou parties de choses) :

Vingt crampons de fer livrez pour ratachier et *serrer* les bendes des pons levis de la Porte Vallenchienoise. (1er oct.-30 mars 1527, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig., *serrer bagage*, s'esquiver :

Despeschons et *serrons bagage*.
(*Dial. plais. et recr.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 157.)

— Tenir à l'étroit en plaçant les unes contre les autres (des personnes, des choses) :

Les dans *serrez*, les oils rians.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 19c.)

Et *serre* chascuns sa gent environ lui, et lor lievent les ensaignes contremont. (*Artur*, B. N. 337, f° 60d.)

Tout aussi tost com mort les dens nous *serre*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 337.)

— Donner d'une façon répétée :

Del fort espié granz colps li *serre*.
(*Gorm. et Isemb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 38, 22.)

— Tenir à l'étroit en se tenant tout contre :

Les gens de pié encores qu'ils soient a l'entour d'une place et la *serrent* de bien pres ne sont pas suffisants seuls d'empescher des gens de cheval. (15 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3256, f° 90.)

— N., se tenir les uns contre les autres :

Ses janz feit *serrer* et estraindre.
(CHREST., *Cliges*, 3578.)

— Être contracté par la tristesse :

Adont me *seroit* li cuers, ne ne pooie parler. (*Vie des Peres*, B. N. 422, f° 122d.)

Le cœur lui *serra* et tomba pasmé aux pieds du roi de France. (*Jeh. de Par.*, p. 20, Bibl. elz.)

— *Serré*, part. passé; *nuit serree*, nuit complète :

Fait la pucele, jusqu'an la vespree,
Ou tant k'il sera *nuit sarree*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 1890.)

— Adv., avec force, bien fort :

Il se jetta dessus un lict en sa teste, la ou il s'endormit tout le reste de la nuit plus *serré* qu'il n'avoit accoustumé. (AMYOT, *Vies*, Alex.-le-Grand.)

Ils mordoient bien *serré*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 136, Roybet.)

Cf. VII, 398c.

**SERRE TESTE**, mod. serre-tête, s. m. et anc. f., ruban qu'on met autour d'un bonnet de nuit pour le serrer :

Ung *serre teste* d'or faict a medalhes blanches et perles. (1580, *Invent.*, Mireur, *Rev. des Soc. sav.*, 1874, p. 116.)

*Serre teste*. A border of goldmiths work, etc., worn by gentlewomen upon their coifs, or hoods. (COTGR.)

**SERRURE**, s. f., appareil qu'on applique à une porte, un couvercle, etc., pour pouvoir les tenir fermés, et qu'on fait manœuvrer au moyen d'une clef :

Fiert l'uis del piet, la *sierure* a brisie.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 268a.)

Tost eussies de l'uis la *sereure* ostee.
(*Doon de Maience*, 10691.)

Fermeees a .III. peres de *sarreures*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 228c.) P. Paris : *serreures*.

Pour une clef et le *seruere* refaire. (1306, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 31.)

Une huche sanz *serreure*. (1337, *Cart. de S.-Taurin*, CCCXVII, A. Eure.)

*Saireure*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 50 v°.)

En chascune des dictes portes un gros verroul par dedens avec ceulx des *sarrures*, et tout de bon fer a ploy. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, G 1559, f° 52 v°, A. Aube.)

A Jehan le sarrurier, pour une *sarruze* de boys. (1387-1388, *Compt. de l'hôtel des rois de Fr.*, p. 317.)

A Jehan le serrehurer pour appariller et drecier le *serrehure* en quoy est la dicte ymaige. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 16 v°, A. Nevers.)

A une *seurure* d'argent. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 21, S. Germain.)

Une forte *sierrure* a pienne. (18 août-18 sept. 1424, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme de mises, A. Tournai.)

L'une des *serruses* du pont. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 18 v°, A. Nevers.)

Le suppliant et icellui Mahieu rompirent la *serreuse* d'un coffre auquel ilz prindrent trois goubeletz, trois tasses, une *serreues* d'argent a usaige de femme. (1476, A. N. JJ 195, pièce 1601.)

*Serruze*. (1546, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rompu quatre *sarures* dedans le revestiaire. (22 mars 1566, *Cart. de S. Maxe*, f° 299, A. Meuse.)

— Fig. :

Lode tun Deu, Syon, kar il confortad les *seredures* de tes portes. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXLVII, 13.)

D'anfer brisa les *sarrahures*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 70d.)

Cf. SERRURE 1, t. VII, p. 399b.

**SERRURERIE**, s, f., art du serrurier ; ouvrage du serrurier :

Œuvres de *serurie*. (1304, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 25.)

Ce sont oevres faites de *seruerie*. (1306, *ib.*, 31.)

Ouvrage de *sierurie* par lui fait. (22 mars 1425, *Exéc. test. de la veuve Blanquin du Pret*, A. Tournai.)

Carrelaiges, meneuzerye, *serreuzerie*. (*Compte*, ap. La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 202.)

**SERRURIER**, s. m., celui qui fabrique et ajuste des serrures et des ouvrages de fer pour bâtiments, meubles, etc. :

Vuarninus dictus *sareuriers*. (1237, *Cart. de Montiéramey*, p. 341, Lalore.)

*Serreurier*. (1259, *Cart. des Vaux de Cernay*, A. Seine-et-Oise.)

*Sairuerier*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 50 v°.)

*Serrehurer*. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 2 v°, A. Nevers.)

A Jehan Blanc, *sierurier*. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

*Seurreurier*. (1447, *Compt. du roi René*, p. 135.)

A ung *serrurier*, pour referre et rapointier le serure du coffre. (1466, *Exéc. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

Jehan Sale *serrusier*. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 21 v°, A. Nevers.)

*Serruzier*. (1537, Ste-Croix, A. Vienne.)

*Serruzier*. (1545, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jehan Freslon, *serreusier*. (1550, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 99.)

**SERTIR**, v. a., fixer (une pierre précieuse) dans le chaton :

*Sartir* l'ouvrage, c'est faire de petits chatons, boettes, chasses pour enchasser des pierreries. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 197, éd. 1622.)

**SERTISSURE**, s. f., partie du chaton qui sertit la pierre :

Refaire l'esmail du petit hanap d'or et refaire la *sertissure*. (1328, dans *Dict. gén.*)

Quatre esmaux d'aplicque d'or et la *sartissure* d'iceux d'argent doré aux deux pointes. (1532, *Compt. de la gr. comm. de S.-Den.*, A. N. LL.)

**SERUM**, s. m., liquide aqueux qui se sépare de la partie coagulée du sang :

La faculté segregatrice du *serum*. (PARÉ, XV, 51.)

— Liquide aqueux qui se sépare de la partie caillée du lait :

Le *serum* du laict. (PARÉ, XX, 23.)

**SERVAGE**, s. m., condition du serf :

... Vivre en *servage*.
(*Brut*, ms. Munich, 504.)

— Corvées et autres droits dus par un serf :

Franke, quite et delivre de houmage, de fief, de *siervage* et d'autre exaction. (1272, Bleki, Moreau 197, f° 25 v°, B. N.)

Elle est franche et quitte de dismes, des cerimonies de la loy et d'autre *servage*. (DENIS FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 87b.)

Carrier les foings, curer les estables, et faire autres menus *servaiges*. (1404, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 117 r°.)

— Servitude :

Quant Israel issi d'Egipte, dou *servage*.
(*Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 130 r°.)

Chius nombres enseigne le *siervage* des fius Israel en Egypte. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 6d.)

— Part., servitude de maisons, de champs, etc. :

A le quierque aussi de telz *servage* de noghez, de goutierez de yauwez, et de veuez, que lesdittez maisons et hiretagez venduez doivent. (27 avril 1419, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Fig., soumission à l'amour, à celle qu'on aime :

Amur la tent en sun *servage*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 8735.)

**SERVANT**, adj. et s.

Cf. SERVANT 1 et 2, t. VII, p. 400[a].

**SERVIABLE**, adj., porté à rendre service :

Frans et courtois et *serviables*.
(*Amadas et Ydoine*, 70.)

— Qui fait bien son service :

Puis monta le roy et les autres chevaliers de son hostel, et le jeune Norhot, qui toujours estoit au frain du roy ; car il estoit moult *serviable* enfant. (*Perceforest*, t. VI, f° 102.)

— Par extens., qui peut être, qui est dressé à un service :

Ne fu beste si *serviable*,
Nus oem ne vit si entendable.
(*Eneas*, 1563.)

L'asne est une beste *serviable* et adonnee a service. (*Jard. de santé*, II, 5.)

— Propre à rendre service, utile, en parlant de choses :

Pour faire chose *serviable* a la foy de Jhesucrist. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5182, f° 56 v°.)

Quelque *serviable* devoir.
(YVER, *Print.*, p. 137, éd. 1588.)

— Dont on peut se servir :

Et ces eaux la, de nuisibles converties en *serviables*. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 1.)

— Soumis à une servitude, assujetti :

Soucy donne traveil et peine,
Soucy rend l'homme *serviable*.
(P. GRINGOIRE, *Chasteau de labour*, f° 26 r°, éd. 1532.)

**SERVICE**, s. m., ensemble de devoirs, de charges dont qqu'un doit s'acquitter ; devoirs, charges du vassal envers son seigneur :

Ne leist a seignurage departir les cultivurs de lur terre, pur tant cum il pussent le dreit *servise* faire. (*Lois de Guill.*, § 29, J.-E. Matzke.)

Se aucuns sens les sergens pescheors tant naces en l'awe et il vent les pessons, il me doit une fois la semaine un *servise* de ses pessons. (1269, Charmes, 8, A. Meurthe.)

Douz esperons dorez de *servige* requerable une foiz l'an. (1317, A. N. JJ 53, f° 77 r°.)

Pour leur *siervice* de l'anee. (1352, *Recepte de Gandrart d'Andegnies*, CC 4, f° 37 r°, A. Valenciennes.)

— Devoirs envers qqu'un à qui on doit obéissance :

Deus sun *servise* li volt guereduner.
(*Alex.*, XI[e] s., str. 56[b].)

— Devoir, charge dont qqu'un s'acquitte ou s'est acquitté :

Purchacier vuelent la franchise
Que perdu unt par vil *servise*.
(*Brut*, ms. Munich, 513.)

Eisi por *serviges* rendanz
Dunt de lui seies attendanz
Ne li voleies ço graer
Qu'il te fait querre e demander.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6665.)

— Ensemble d'opérations, de travaux servant à un usage déterminé ; célébration de l'office divin, part. à l'occasion d'un décès ou de l'anniversaire d'un décès :

Quant a celui a trive prise,
A un autre ofre son *servise*.
(CHREST., *Cliges*, 1779.)

Et li capelain ki estoient en l'ost celebrerent le *sierviche* Nostre Segneur. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 524.)

Item pour faire pryer le *serviche*. (10 août 1363, *Tut. des enfants Colart Hokait*, A. Tournai.)

Pour l'ame duquel par l'ordonnance du conseil de feu nostre cousin le duc de Bourbon derrenier trespassé, ilz firent dire certain *service*. (1466, A. N. JJ 191, f° 138.)

— Avantage qu'on procure à qqu'un en intervenant personnellement :

Malvais *servise* le jur li rendit Guenes
Qu'en Sarraguce sa maisniee alat vendre.
(*Rol.*, 1406, Stengel.)

Les bons *serviges* que oux et lours successours avoyent recehu. (1329, Fontevr., pièce non cot., A. Maine-et-Loire.)

Cf. SERVIS 2, t. VII, p. 402[b], et SERVISE 2, p. 402[c].

**SERVIETTE**, s. f., linge dont on se sert pour s'essuyer :

*Servyette, serviette.* (1361, *Et. de domm.*, A. Gironde.)

Deux suoirs et deux *serviettes*. (1455, *Exéc. test. de Colart Haudit*, A. Tournai.)

**SERVILE**, adj., qui appartient à la condition d'esclave, ou de serf :

Condicion *servel*. (1303, *Affranch.*, S.-Sauveur de Blois, ms. Blois.)

Regime despotique ou *servil*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 108 v°.)

— Qui a le caractère de dépendance qui conviendrait à un esclave :

*Servil* cremor.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 19 v°.)

**SERVILEMENT**, adv., d'une manière servile :

Estre subject *servilement*. (ORESME, dans Meunier, *Essai sur Oresme*.)

Celluy preside *servillement* qui ne entend mye au bien de ses serfz mais au sien propre. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 109 r°.)

**SERVIR**, v. — N., être assujetti à qqu'un par servage, servitude :

Qui hanc no degnet d'estor fugir
Ne ad emperadur *servir*.
ALBER. *Alex.*, 42.)

— Par extens.

Il ne[m] faldrat s'il veit que jo lui *serve*.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 99[e].)

— Être utile :

Il me *servit* d'estre bien aimé. (MONTL., *Comm.*, V.)

— A., s'acquitter envers qqu'un de certains devoirs, de certains offices :

Voldrent la faire diavle *servir*.
(*Eulal.*, 4.)

Li serf sum pedre ki la maisnede *servent*.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 53[c].)

Craindre et *servir* une dame en sa vie.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 326.)

— *Servir a manger*, présenter les plats à table :

Le valet *a manger servi*.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, p. 4.)

— *Servir a l'autel*, répondre au prêtre à la messe et lui présenter le vin et l'eau :

... Al servitor ki *serveit* a l'alter.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 34[d].)

— Employer :

Il nen est dreiz que paien te baillissent,
De crestiens devras *estre servie*.
(*Rol.*, 2349, Stengel.)

— Mériter :

Helas ! j'*ay* de maulx plus que tous
Envers vous durement *servy*.
(*Mist. du Viel Test.*. II, 163, add. de G.)

— Fournir de marchandises ; par extens. :

Jasun de lances le *servi*
Si ke nule ne li failli.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 4785.)

Les archiers de France les *servirent* de flesches tant dru et menu, qu'ils furent rompus. (J. MOLINET, *Chron.*, XLI.)

— Dans un sens analogue :

Si felonessemant le *sert*,
Que l'ame fors del cors li oste.
(CHREST., *Cliges*, 1782.)

— Fournir à (qqu'un) ; par extens. :

Car volentiers *sert* dou baston
Au povre tant ke tout l'estone.
(RENCLUS, *Carité*, IX, 9.)

— Inf. pris substant., service :

L'ostes demande l'iaue, li mangiers fu hastes ;
De bien faire *servir* fu bien entalentes.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, p. 145.)

**SERVITEUR**, s. m., celui qui est au service de quelqu'un :

Deus fist l'imagine pur sue amur parler
Al *servitor* ki serveit a l'alter.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 34[e].)

Ele veit le *serveturs*, venuz sunt e alez.
(*Horn*, 1009.)

Un mien *surviteur*. (*Letters and papers of Henry VI*, I, 247.)

**SERVITUDE**, s. f. et parfois anc. m., dépendance d'une domination étrangère :

Les delivra de *servitute*. (N. GILLES, *Ann.*, f° 265 r°.)

— Esclavage, servage :

*Servitudes* de cors si sont venues en mout de maniere. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1438, Am. Salmon.)

— Dépendance :

Jai ne donrait *cervitute* en sa vie.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 30a.)

Et fait on hommage a l'ennemi d'enfer quant on se met en son *servitude.* (COURCY, *La Bouquechardiere*, Ars. 3689, f° 122b.)

J'ay ja plus voyagé que le Grec le plus fin,
Sans qu'a ma *servitu* j'aye peu mettre fin.
(MAGNY, *Sousp.*, LXXIX.)

— État de celui qui est assujetti à qqchose :

Quant serons nos delivreit de la *servituit* de ceste corrupcion? (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 128, 33.)

— Redevances imposées aux serfs :

Franchist et absolt et delivre de tout jou de *servitute* et de toute condicion servel. (1303, *Affranch.*, S.-Sauv.-de-Blois, ms. Blois.)

— Charge que doit supporter une propriété par rapport à une autre :

Item sera tenu ledit Adrien de faire ung nouvel noghe, et icellui entretenir, a tousjours, pour recevoir les yauwes descendans du comble des dessus nommez, tant et sy longuement qu'il voulra user de la *servitude* a lui donnee et ottroye, ou des retaulx d'icellui mur qui est a present... (10 juillet 1473, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Dévouement d'un serviteur, dévouement en général :

Et le fils a veu de mesme comme rebourgeonner en moy le fruict de la *servitude* que j'avoy consacree a son pere. (ODET DE LANOUE, *Poés.*, Ep.)

Ilz appartiennent a des personnes qui m'ont tesmoigné beaucoup de *servitude.* (Fév. 1584, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 645.)

Cf. SERVITUTE, VII, 403a.

**SESAME**, s. m., plante oléagineuse d'Orient :

*Sisame*, c'est ung grain qui est autrement appelle ginginlena. (*Le grant Herbier*, n° 444, Camus.)

— Graine de sésame :

Des petis os fais comme un *sisame.* (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, Des anim. pal., II.)

**SESAMOIDE**, adj., arrondi comme une graine de sésame :

Les os *sesamoides.* (PARÉ, IV, 27.)

**SESELI**, s. m., plante ombellifère dont les semences sont carminatives :

Le *seseli* naist en Amanus montaigne de Cilicie. (GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCCXIII.)

*Seseli* de Marseille. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 60.)

**SESQUIALTERE**, adj., qui contient une fois et demi une quantité donnée :

Ceste proporcions est dite en musike *sesqualtere.* (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 12b.)

Proportion *sequialtere.* (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 218 v°.)

Double *sesque altere*, triple *sesque altere.* (LORTIE, *Arismet.*, f° 152 r°.)

L'on a la proportion sesquitierce, et l'autre *sesquialtere.* (AMYOT, *Œuv. mél.*, II, 327.

**SESQUITIERCE**, adj., qui contient une fois et un tiers une quantité donnée :

Ceste proporcions est apelee en musike *sexquitierce.* (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 12 r°.)

Proportion *sesquitierce.* (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 231d.)

**SESSILE**, adj., anc., assis, qui paraît assis ; peu élevé :

*Sessile :* com. Sitting, seeming to sit; easie to sit on ; of a low stature. (COTGR.)

**SESSION**, s. f., temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé ; séance :

Et le .VIe. jour de fenale, en puble *session*, en la grande englieze de Florenche. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 436.)

Cf. SESCION 2, t. VII, p. 404a.

**SESTERCE**, s. m., t. d'ant. rom., monnaie d'argent valant deux as et demi :

Ung *sisterce.* (*Violier des hist. rom.*, p. 348.)

Qui a faict que plus tost se marie une folle avec cinq cens *sexterces*, qu'une autre avec dix mil vertus ? (LA GRISE, *Livre doré de Marc Aurele*, p. 225, éd. 1577.)

**SESTIER**, mod. setier, s. m., ancienne mesure pour les grains et matières sèches, contenant environ 156 litres :

Un *sexter* de froment. (1260, *Vente*, Ste-Croix, A. Vienne.)

*Setier* de formant. (1267, Jarzay, H 834, A. Indre.)

Un *seytier.* (1291, *Acte passé à Chinon*, A. Maine-et-Loire.)

.I. *sestir* d'aveine. (*Liv. des jurés de S. Ouen*, f° 47 r°, A. Seine-Inférieure.)

Un *sexter* de froment. (*Cens. de Jaunay*, f° 7 r°, Fontevrault, A. Maine-et-Loire.)

— Superficie de terre labourable qu'on peut ensemencer avec un setier de blé :

Un *stier* de terre. (1335, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 69, f° 54 r°.)

— Ancienne mesure de capacité qui contenait 8 pintes de 48 pouces chacune :

De vin a but plus de plain un *sistier.*
(RAIMB., *Ogier*, 6066.)

E si bevreies un *sestier*
Del meilor vin de mon celier.
(*Vie du pape Greg.*, p. 89.)

Rabatre aux tavreniers vendans vins en gros, en ladicte ville, ung *stier* au muy. (1er déc. 1436, *Reg. des métiers*, f° 335 r°, A. Tournai.)

**SET**, mod. sept, adj. num. card., six plus un :

... Dis e *set* anz.
(*Alexis*, XIe s., str. 55a.)

*Saet.*
(*S. Edward le conf.*, 3114.)

Quant qu'ele a en *set* anz amé
Ra ele en un jor oblié.
(BEN., *Troie*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 112.)

*Sieth.* (Mai 1257, *Ch. de J. d'Avesnes*, Arch du roy. de Belg.)

*Soit.* (1287, Fieffes, A. N. SS 5059, pièce 3.)

*Sat* ans. (1287, Ch. des compt. de Dole, O 13, A. Doubs.)

*Seipt.* (1317, *Don*, l'Epau, A. Sarthe.)

*Soipt.* (20 janv. 1384, *Garde du sceau d'Avr.*, M. S.-Mich., par., A. Manche.)

*Siept* tasses. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, ve *Destamquierque*, A. Tournai.)

**SETANTE**, mod. septante, adj. num. card., soixante-dix :

*Setante.* (13 mai 1276, Douai, cart. N, f° 57b.)

*Saitante* sis. (Août 1276, Rosières, LX, 53, A. Jura.)

*Satante* sept. (Dim. av. les bordes 1277, Ch. des compt. de Dole, A 60, A. Doubs.)

.X. anz ou .XX., .XXX., ou .XL.,
.L., .LX., *septante*,
Voire octante, nonante, cent.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 134a.)

**SETEMBRE**, mod. septembre, s. m., neuvième mois de l'année :

*Setenbre.*
(*Partonop.*, 1895.)

*Septenbre.* (1226, Abb. de Chât., cart. 58, liasse Rampont, A. Meuse.)

*Settembre.* (7 juin 1267, Hosp. d'Auxerre.)

*Somptambre.* (Sept. 1280, *Lett. de Guill., sire de Pontarlier*, B 495, A. Côte-d'Or.)

*Sebtembre.* (Sept. 1286, *Vente*, Trinité de Caen, A. Calvados.)

*Semptembre.* (1293, Ch. des compt. de Dole, B 641, A. Doubs.)

*Setembre.* (1302, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

*Sietembre.* (*Regle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 103 r°.)

**SETENAIRE**, mod. septenaire, adj., qui vaut, qui contient sept jours, sept mois, sept ans, etc. :

Set cielz sunt, e set planetes sunt, e set jurs sunt, e le circuit de la lune est *setenaire.* (*Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 139b.)

— Qui est la septième d'un cycle de sept ans :

Que toutes les annees *septenaires* portoient grand changement. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XLI.)

**SETIER**, mod., v. SESTIER.

**SETISME**, mod. septième, adj. num. ord., qui vient immédiatement après le sixième :

Lire la *septime* largesce.
(*Florimont*, B. N. 15101, f° 38ª.)

Lui *septisme*. (1214, *Paix de Metz*, A. Metz.)

Li *satemes* ert mont crueus.
(.XV. *signes*, Brit. Mus. add. 15606, f° 125ª.)

Li *sietismes* rois. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 187 r°.)

Quant Yde la cortoise el *sietisme* an entra.
(*Cheval. au Cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 344, 15.)

*Sietime*. (*Regle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 45 v°.)

*Septisme*. (7 juill. 1267, A. N. J 208, pièce 4.)

*Septesme* article. (Fin XIIIe s., *Répliq. des relig. de Charenton aux griefs du comte de Sancerre*, A. Cher.)

Et sumes au *septame* siegle. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 2c.)

Ciz *septames* siegle. (*Ib.*)

Li *septimes* escuz. (*Ib.*)

Juqu'au *septoysme* de son lin.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 4ª.)

Li *septiesmes*.
(ID., *ib.*, ms. Tours 906, f° 2d.)

Le *septime* jour dou mois. (1329, Sept-Fontaines, H 196, A. Ardennes.)

Le *septime* jour de mars. (Fév. 1341, II 3023, A. Meurthe.)

*Septeyme*. (1347, A. N. P 1390, pièce 419.)

*Sesteimme*. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 30d.)

*Septaimme*. (*Ib.*, f° 31ª.)

*Septyesme*. (1396, *Fondat.*, A. N. S 116, pièce 3.)

La *septesme* partie. (1405, *Aveu*, Grand Gaut., f° 9 v°, A. Vienne.)

**SETON**, s. m., mèche de coton passée à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire :

Oultre fault qu'elle soit percee a la queue (l'esprouvette) conme ung eguille a celle fin de pouvoir mettre dedans ung *ceto* (comme ilz disent) d'estoupes, de chanvre ou de quelque bande deliee. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 494, éd. 1549.)

*Seton*. (PARÉ, V, 30.)

**SEU**, mod. sû, s. m., connaissance :

Tant l'ont gardé priveement
Qu'il porent, sans *seu* de gent.
(*Amadas et Ydoine*, 1959.)

Sans le *sceu* des ennemis.
(*Trahis. de France*, p. 117.)

**SEUIL**, mod., v. SUEIL.

**SEUL**, adj., avec lequel il n'y en a pas d'autre :

Sanct Pedre *sols* venjiar lo vol.
(*Pass.*, 157.)

Quant an la cambra furent tut *sul* remes.
(*Alex.*, XIe s., str. 13ª.)

Que *sol* a *sol* puissiens parler.
(*Dolop.*, 11588.)

Quatre baron a un *suel* cop tues.
(RAIMB., *Ogier*, 12824.)

Un *sos* oirs. (1218, Chap. cath. Metz, Tignomont, A. Moselle.)

En un *soul* lui. (*Ib.*)

Il chevalcha toz *sels*. (*S. Graal*, ms. Fribourg, f° 2c.)

Ou il *sous* sera jugeour.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 95ª.)

Tout *seus*.
(*Gaufrey*, 1176.)

Cf. SOL 2, t. VII, p. 446b.

**SEULEMENT**, adv., sans qqu'un ou qqchose de plus :

En la chambre est tot *seulement*.
(*Eneas*, 2025.)

Celle trova la chose preste
Et lou provoire *soillement*
Qui la herberjai bonement.
(*Vie des Per.*, Ars. 3641, f° 52c.)

*Saulement*. (1287, Le Gard, A. Somme.)

*Solement*. (1312, A. N. JJ 48, f° 54 v°.)

*Selament*. (1366, *Lett. du senesch. d'Ang.*, A. Charente.)

Par un petit de pluie *seullement*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 3 v°, éd. 1574.)

**SEULET**, adj.

Cf. SOLET, VII, 456b.

**SEUR**, mod. sûr, adj., qui met à l'abri du péril :

Face paiz certaine e *segure*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6099.)

Ke ce soit *seure* chose. (1242, *Lett. de la cesse de Luxemb.*, S.-Vincent, A. Moselle.)

Arrivez a *segur* refuge. (*Chron. de Fr.*, Hist. de Fr., III, 276.)

Apres de la cité avoient une roche molt *secure* et moult fortissime. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 44, Delarc.)

Dieu est mon roc, mon rempart haut et *seur* ;
C'est ma rançon, c'est mon fort defenseur.
(CL. MAR., *Psalm.*, XVIII, OEuvr., p. 171, éd. 1596.)

— Sur qui on peut compter avec certitude :

Je me fioie en toi, mais tu es maus *sceurz*.
(*Baud. de Seb.*, II, 496.)

— Qui croit pouvoir compter sur qqu'un, sur qqchose :

*Sours* est Carles que nul home ne crient.
(*Rol.*, 549, Stengel.)

Et ki meust contre lui guerre
*Seur* fust de perdre sa terre.
(*Dolop.*, 169.)

La ou droit et justise dure
Est la terre sauve et *segure*.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 22d.)

Descende li chevalier sain et salve armé et s'en voise sauf et *secur* la il lui plaira. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 33, Delarc.)

Cf. SEUR 2, t. VII, p. 406c.

**SEUREMENT**, mod. sûrement, adv., d'une manière sûre :

Passez les porz trestuit *sourement*.
(*Rol.*, 790, Stengel.)

Fai lou venir *segurement*.
(*Dolop.*, 6957.)

Ne fait a nullui nuisement
Se vivre veuls *seurement*.
(*Ysopet I*, fab. XXXII.)

Et on le sakerra comme roi *sigurment*.
(*Chev. au Cygne*, B. N. 795, f° 225 r°.)

Li abbes puiz tint *securement* la terre. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, II, 42, Delarc.)

Pour plus *seurment* proceder, et respondre as demandes. (15 déc. 1404, *Exéc. test. de Jehan Tallart, dit Godet*, A. Tournai.)

**SEURTÉ**, mod. sûreté, s. f., état de celui qui est à l'abri du péril :

Pucele, dist li rois, venez a *seurté*
A l'aumosne le roi.
(*Enf. du chev. au Cygne*, 2712.)

A plus grant *seurtei*. (Fév. 1252, *Lett. de Simon, sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Et en ce git saluz, *surtey*
Au peuple par bone aurtey.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 5ª.)

*Seurthé*. (Nov. 1282, Ch. des compt. de Dole, A 160, Arbois, A. Doubs.)

Et a plus grant *segurtet*. (1292, dans *Hist. de Bourg.*, II, 81.)

*Sceurté*. (1350, Paraclet, A. Somme.)

La *syurté*. (24 avril 1385, *Lett. de Hug. de Grandson*, Z 9, n° 16, A. du prince à Neuchâtel.)

A pliu grant *segurteiz*. (1406, 1re Coll. de lois, n° 748, f° 279 v°, A. Fribourg.)

Tien le moyen, a *seurté* tu iras.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, II, OEuvr., p. 61, éd. 1596.)

A la *sceureté* du dict Jennin. (13 mars 1548, *Cartulaire des titres du bailliage*, n° 5, f° 381 r°, A. de l'Etat à Tournai.)

*Seuretté*. (1598, *Test. de C. de Balz.*, A. Seine-et-Marne.)

— Ce qui met à l'abri du péril, sauvegarde :

L'an .M. .CC. .LXXXIII. fu il assenet, par tous les concitores, ke s'aucuns bourgois demande, de sen fait, *seurtet* d'autrui, il, et li sien l'ont partout. (1283, *Petit reg. de cuir noir*, f° 86 r°, A. Tournai.)

Les hommes qui verront a nous pour cause de *segurtey*. (1294, *Confirmation de la commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 14 v°.)

— Garanties :

Al rei vindrent si mesagier
Por pais et por *seurté* querre.
(*Eneas*, 3416.)

Par bone *surteit*. (1214, *Paix de Metz*, A. Metz.)

A plus grant *segurté* de ces choses. (31 janv. 1292, P. Pierre de Tonn., A. Aube.)

Sont et doient estre quittez de toutez les *xurteis* dont on les tenoit pour lez dittes conteiz. (1326, *Atour*, dans l'*Hist. de Metz*, IV, 40.)

A greigneur *sehurté* et confirmacion des

choses dessus dictes. (Mars 1333, *Lett. des mestr. des foires de Champ. et de Brie*, Ste Chapelle, Terre de Gien, foi et homm., A. Cher.)

Pour plus grant *segultey* estre a la dicte Katherine des dictes choses. (1343, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, H 8, n° 15.)

Cf. VII, 408c.

**SEVE**, s. f., fluide nourricier des plantes :

... De la pome osta la *seve*.
(RUTEB., *Œuvr.*, II, 4, Jub.)

— Fig., force, vigueur :

Apres les jours d'enfence que la *ceve* monte contremont la juene plante. (CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, I, 9.)

Cf. SEVE 2, t. VII, p. 409c.

**SEVERE**, adj., qui est sans indulgence pour les fautes, les faiblesses :

Nostre perfections n'est mie senz culpe, se li *severs* (jugieres) ne le poiset merciablement en la balance de son destroit jugement. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 328.)

— Rigoureux :

Une terrible et *severe* tempeste. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 462.)

**SEVEREMENT**, adv., d'une manière sévère :

*Severement*, severe, austere. (R. EST., 1539.)

**SEVERITÉ**, s. f., caractère de celui qui est sévère :

La mult grande *severiteit* et la mult grande grasce de sa dispensation. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 206.)

Cf. VII, 411a.

**SEVICE**, s. m. et f., acte de brutalité :

Pour son *sevice*. (1399, dans *Dict. gén.*)

Ne feist nuissement ne *cevise*. (1273, *Lett. d'E. de Nueblans*, dans *Dépos. en fav. des droits de l'égl. d'Autun*, 1282, Cathédr., A. Autun.)

As tu pas craint ma cruaulté
Ma *sevice* et ma felonnie.
(*Therence en franç.*, f° 140a.) Imprimé, *senice*.

**SEVIR**, v. n., se conduire durement envers qqu'un, exercer la répression avec violence :

*Sevir*, to rage, or be mad at, to by extremely angred, fierce, eager. (COTGR.)

**SEVRER**, v. a.

Cf. VII, 411b.

**SEXAGENAIRE**, adj., âgé de soixante ans :

Macé Gobichot, *sexagenaire*. (Vers 1245, *Formulaire*, B. F. 5024, f° 8 v°, cité par le *Dict. gén.*)

**SEXAGESIME**, s. f., soixantième jour avant l'octave de Pâques :

Sexagesim, g. *sexagesime*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

**SEXE**, s. m., caractère organique naturel qui distingue l'un de l'autre le mâle et la femelle :

Alsi com il n'eust pas de *sex* naturé en son cors. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 17.)

De divers *sexe*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 30d.)

— Ensemble des individus de l'un ou l'autre sexe :

Et destruiray trestout leur *sexe*
Et tout ce qui leur est annexe.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 333.)

**SEXENNAL**, adj., qui a lieu tous les six ans :

En diminution de l'ayde *sexannalle* accordee a Sa Majesté. (1569, *Acte d'union du clergé de Hainaut aux deux autres ordres des Etats de ce pays*, A. Mons.)

**SEXTANT**, s. m., sixième partie d'un cercle ; par latinisme, sixième partie d'un tout :

Un quadrant d'once des graines orientales, un *sextant* de cyminum, et autant d'eau ardante. (R. LEBLANC, *Trad. de Cardan*, f° 287 v°.)

**SEXTE**, s. f., la sixième heure du jour à partir du lever du soleil :

*Sexte*. The third quarter or fixt hour of artificiall day. (COTGR.)

**SEXTIL**, adj. ; *regard sextil*, position de deux planètes distantes de la sixième partie du zodiaque :

Mes se il (les planètes) sunt en exauce-
Et s'entre esgardent bonement [ment
De tierz ou de *sextil regart*
Donc funt il bien ou tost ou tart
Selonc que li signe le dient.
(*Horoscope de Baud. de Courtenai*, B. N. 1353, f° 3d.)

**SEXTULE**, s. m., poids de quatre scrupules, sixième de l'once :

*Sextule*. A weight of four scruples or the sixt part of an ounce. (COTGR.)

**SEXTUPLE**, adj., qui vaut six fois une quantité donnée :

Trouver deux nombres en proporcion *sextuple*. (N. CHUQUET, *Triparty*, p. 177.)

1. **SI**, conj.

Cf. SE, VII, 342c.

2. **SI**, adv.

Cf. SI, VII, 413a.

**SIBILATION**, s. f., sifflement :

Au son du doulx vent rendoit son et *sibilation*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 200 r°.)

Doulx zephirs, par *sibillacions*,
Sepmes partout roses et roumarins.
(KATHERINE D'AMBOISE, *Devot. epistr.*, p. 46.)

**SIBYLLE**, s. f., t. d'ant., femme à laquelle on attribuait la connaissance de l'avenir et le don de prédire :

... Es Bucoliques Virgile
Lisons ceste vois de *sebile*.
(*Rose*, 19369.)

La roynne *Sebille* qui profecia en son tens. (*Proph. de Sibylle*, ms. Rennes 593, f° 163b.)

La roynne *Sebille* regna en .IX. royaumes. (*Ib.*)

Les gieus de nature le roy Salemon que il envoia a la roine *Sebile*. (B. N. 4566, f° 250 v°, dans *Coutumes* de Beaumanoir, t. I, p. XXI, Am. Salmon.) Ms. *Seblie*.

**SIBYLLIN**, adj., qui appartient à la sibylle :

Le *sibillin* siege.
(OCT. DE S.-GEL., *Eneide*, f° 119c, éd. 1529.)

— *Livre sibyllin*, livre contenant les oracles des sibylles :

Livre fatal ou livre *sibillin*. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 2.)

**SICAIRE**, s. m., assassin à gages :

Deux *sicaires* que on appelle harquassis. (*Chron. de Guill. de Nangis*, ap. Ste-Pal.)

... Ceculus, filz de Vulcan, prince et assambleur de satellites, *siccaires* et pillars. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 198 v°.)

**SICCITÉ**, s. f., propriété de ce qui est sec :

*Siccité* est aussi comme lime et aguisement de chaleur. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 284b.)

**SICILIQUE**, s. m., poids valant six scrupules, quart de l'once :

*Sicilique*. A quarter of an ounce. (COTGR.)

**SICLE**, s. m., poids et monnaie des Hébreux :

Sis cens *sicles* de or. (*Rois*, p. 219.)

*Sicle*. (*Ib.*)

**SIDERAL**, adj., relatif aux astres :

Science *sideral*. (DASSY, *Peregrin.*, f° 97 r°.)

— Fig., qui a l'éclat des astres :

Escuts semencez de fleurs de liz *sideralles*. (*Triomphes des vertuz*, B. N. 144, f° C r°.)

**SIDERATION**, s. f., influence attribuée a un astre sur la vie d'une personne :

Un tres fin carboucle flamboyant et lumineux en tenebres, lequel est naturé et composé, et jecté en œuvre sous telle *syderation* que, si je suis pris prisonnier ou en aucun destroict enserré, il viendra en palle clarté, comme la lumiere d'un soleil pluvieux. (*Alector*, f° 58, éd. 1560.)

— État d'anéantissement subit produit par certaines maladies :

Il faut lier les conduictz es ulceres et

fractures, de peur que s'il passoit et couloit quelque chose, il ne se excitast doleur, inflammation, pourriture, *syderation* et autres semblables inconvenients. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 603, éd. 1549.)

**SIDERITE**, s. f., substance métallique que l'on trouve combinée avec certaines espèces de fer :

La *siderite* ne dissone en riens de la contemplacion du fer. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3516, f° 51 v°.)

Pierre *siderite.* (RAB., *Quart liv.*, LXII.)

**SIECLE**, s. m.

Cf. VII, 418ª.

**SIEGE**, s. m. et f., place où qqu'un, qqch. est établi :

*Sieges* averez el graignor pareis.
(*Rol.*, 1135, Stengel.)

En ice temps estoit a Paris li *seiges* et li pelais reaux. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, f° 137ᶜ.)

— Anc., part., palais :

Quant a Rome alai al *sege* del Latran.
(*Horn*, 1424.)

— Repos :

Et que viniers ne viniere ne moustreche as priseurs vin pour vendre se li vins n'a .VIII. jours de *siege.* (8 janv. 1347, *Reg. des mét.*, n° 4231ᵇᵇ, f° 2 v°, A. Tournai.)

— Ensemble des opérations que fait une armée pour attaquer une place et la prendre :

Tant que il vindrent a Andrenople, ou li *sieges* ere. (VILLEHARD., § 284.)

Nostredit adversaires et ses adherans... tiennent de present *sciege* devant nostre ville de Rouen. (4 oct. 1418, *Ord.*, X, 482.)

— Place ou qqu'un s'assied ; meuble destiné à s'asseoir :

Li sire el cel sa *sege.* (*Psalt.*, X, 4, Brit. Mus., Ar. 230, f° 15 r°.)

Et quant ce vint a l'endemain qu'il fut a son *siege* et rendre la sentence. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1246, Am. Salmon.)

Nostre Sires est en son sainct temple, Nostre Sires ait son *sieige* lassus on ciel. (*Psaut. de Metz*, X, 4.)

Cf. VII, 419ᵇ.

**SIEGER**, v. n., avoir dans un lieu le siège de sa juridiction ; occuper un siège (de juge, d'évêque, etc.) :

La suitte des evesques de Perigueux avec le temps qu'ilz *ont* vezcu et *siegé* jusques au dict Raymond. (*Chron. de J. Tarde*, p. 88.)

— Être en séance :

*Sieger.* Le parlement *siegeoit*, The Parliament (or court) sate, or was held. (COTGR.)

**SIEN**, adj.

Cf. VII, 319ᶜ.

**SIER**, mod. scier, v. n., ramer à rebours pour revenir en arrière :

Commanda a ses mariniers de *sier* en arriere pour retourner amont l'eau. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar.)

**SIEU**, mod. suif, s. m., graisse fondue de certains ruminants (bœuf, mouton, chèvre, etc.), employé surtout pour faire des chandelles :

Mielz valt a Deu obeir que le *sieu* del multun offrir. (*Rois*, p. 56.)

Rome nos fait de *siu* candoile.
(HELINAND, *Vers sur la mort*, XIII.)

*Xeu* ne sayn. (8 j. av. nat. 1239, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 6 r°.)

Vendut bien et loiaument tout le *siu*, atout le leton ki li kiera de sen coutiel jusques au quarmiel. (16 avril 1290, *C'est Teri le Cakelier*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Cil qui fonderont *xeu* de char. (1292, Moreau 211, f° 107 v°, B. N.)

Des pains d'oint, dou *syp*, dou vin. (*Péage de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 21 v°.)

*Cyuf.* (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, f° 182 v°.)

*Sief.* (1340-41, *Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, exp. comm. domus.)

De chascun chent de *cyeu* et de hoint. (*Coul. de Dieppe*, f° 30 r°, A. Seine-Inférieure.)

Pour une livre de *cif* pour soder. (1382-83, *Compte de la fabrique de S. Pierre*, f° 76 r°, G 1559, A. Aube.)

Chandeilles de *sub.* (Déc. 1390, *Inv. des meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Fondre *seieus* ne craisses. (8 mai 1403, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Avoir conré et mis en *sieu* les dis cuirs du *sieu* de le ville. (20 sept.-20 fév. 1409, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Faloz de *cif* et poiz. (1409-10, *Comptes de Perrin Garin, receveur*, CC 17, A. Nevers.)

*Cif* batu pour oindre la fleiche de l'angin du pont. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 26 v°, A. Nevers.)

Un cousteis pour reire le *xuit.* (1423, dans *Hist. de Metz*, V, 6.)

*Sieuf* et oint. (Mars 1424, *Ord.*, XIII, 83.)

Chandoile de *xeù.* (1427, dans *Hist. de Metz*, V, 59.)

Metre sus *su* de mouton de tempre chalor. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 51ᵈ.)

*Siey.* (1448, *Act. des not.*, LL 224, A. Corrèze.)

Chandoilles, tant de cire que de *supt.* (1492-1549, *Ordon. de Salins*, ap. Prost, *Doc. inéd. relatifs à la Fr.-Comté*, p. 26.)

Une chandeille de *scieu.* (1522-25, *Reg. aux transp. de Bouvignes*, f° 49.)

*Cif.* (XVIᵉ s., *Régl. s. les hotell., etc.*, A. Agen.)

*Cif.* (1562, *Dép. deux jur.*, A. Gironde.)

*Suif.* Emmeché. (LA PORTE, *Epith.*)

Le proverbe a bien dit : Tel *suif*, telle chandelle. (1589, *Adieu fait a la ville de Bloys*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 122.)

**SIEUR**, v. SEIGNEUR.

**SIEUTE**, mod. suite, s. f., situation de ce qui suit ; *tout d'une suite*, sans interruption :

A ce mot on la declare heretique relapse, et *tout d'une suitte* elle est renvoyee au bras seculier. (E. PASQ., *Rech.*, VI, V.)

— Ceux qui suivent qqu'un, qui l'accompagnent :

Dont povres sont prestres, curez,
Si leurs brebis avez cures,
Et ceulx qui sont de vostre *site.*
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 834.)

Ne a avoir preeminences royales, ne multitude de *sieutes* et accompaignemens de gens. (LE ROI RENÉ, *Œuvr.*, IV, 15.)

Affin que la *sieulte* de Sa Majesté et ses chevaulx fusissent mieulx logez. (1540, *Compte cincquiesme de Henri Sterke*, f° 269 r°, Ch. des Comptes de Lille, 2418.)

— Ce qui suit ; fig., désignation particulière :

Quand je parleray du roi de France, je le nommerai le roi tant seulement, et tous les autres rois averont *sieute.* (S.-REMY, *Mém.*, Prol.)

— Service, en parlant d'un repas :

Le duc de Gueldres servit du second plat, et y avoit vingt deux *sieultes.* Le prince de Chimay servit le tierche avec les *sieultes.* (J. MOLINET, *Chron.*, CXL.)

Cf. VII, 421ᶜ.

**SIEVER**, mod. suiffer et suiver, v. a., enduire de suif :

Pour sief a *siever* les tonnes. (1393-94, *Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, exp. comm. dom.)

Que l'on ne puisse brochier, ne arneis pointer, ganteles de baleine, fors sus teiles *sueves*, et qu'il seront de bone balene. (*Ordonn. sur les mét.*, XI, à la suite du *Livre des mét.*, p. 371.) Impr., *sieues.*

Ilz avoient veu au chastel neuf bien .XXX. grosses barques bien *sievees* et en point de rimes, et autres choses qui avoient a ycelles mestier. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Anglet.*, II, 70, Soc. Hist. de Fr.) Impr., *sieuees.*

Cf. FIENNER, III, 787ª, article que l'on supprimera et dont on reportera l'exemple ici après avoir corrigé *fienner* en *sieuver.*

**SIFFLANT**, adj., qui siffle :

Linotte *sifflante.* (LA PORTE, *Epith.*)

— Qui fait entendre une sorte de sifflement :

D'une *chifflante* voix.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 2.)

Leurs gueules (des serpents) *siflantes.*
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 327.)

— S. m., sifflement :

Oyant l'effroy du *siflant* de l'espee.
(P. Rons., *Franc.*, l. II, OEuv., p. 430, éd. 1584.)

**SIFFLEMENT**, s. m., bruit produit en sifflant :

On oyt son *ciflement* de loing (*Rom. d'Alex.*, B. N. 15468, f° 322ᶜ.)

Le *sifflement* des serpens. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Sapience, XVII.)

— Par analogie :

Et apres lo fou un *schieulement* d'une tenve ore. (*Job*, p. 487.)

Au *sifflement* des vents tumultueux.
(Chassign., *Psaum.*. XLI.)

Cf. Chiflement, II, 123ᶜ.

**SIFFLER**, v. n., produire un bruit aigu en faisant échapper l'air par une ouverture étroite :

*Ciffler*.
(*Loher.*, B. N. 4988, f° 272 v°.)

Li serpens *sivloit*.
(*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 6 r°.)

Tripoient, *siflvoient*.
(*Ib.*, f° 7 r°.)

— Par analogie :

Ce jeune homme et ses compagnons ne faillirent pas, des qu'ils ouyrent *siffler* l'amorse (de la mine), de prendre leur course. (Aub., *Hist.*, *univ.*, IV, 276, Ruble.)

— Fig., se moquer :

Ne semblons pas un fol provoire
Dont maint vilain et maint agreste
*Chiflent* encore et font grant feste.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 641, Poquet.)

Il n'at pitiet de nulle riens qu'il voie,
Ansois an gabe et an *xifle* forment.
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 94 v°.)

— Inf. pris substant., sifflement :

Le basilic tue du simple *siffler*. (Grevin, *Des venins*, I, 18.)

Cf. Chifler, II, 124ᵃ.

**SIFFLET**, s. m., petit instrument avec lequel on siffle :

.i. petis *chiffles* d'ivoire.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 19 v°.)

Uns princes se leva, un *sifflet* d'or avoit.
(*De Venus la deesse d'amor*, str. 293.)

Ung bricquet, ung *ciflet* d'argent, .x. s... (1522, *Compte de l'exécut. testament. de Judicq le Senne, v<sup></sup>e Baudart Rasson*, A. Tournai.)

— Fig., gorge :

Et se mit a luy tirer a la teste et a la gorge, a laquelle il luy donna un grand coup a costé, qu'il ne faillit rien qu'il ne luy coupast le *sifflet*. (Brantome, *les Duels*, p. 442, Soc. Hist. de Fr.)

— Action de siffler, marque de désapprobation :

Jou aim moult mix si a morir
Que la honte tos jors soffrir
De trestous cels qui nous verront,
Qui lor *ciffles* en demenront.
(*Thèbes*, app. III, 2433.)

— *Sifflet de montagne*, sorte de plante :

Prenez les sommitez de fenouil, de rue, hysope des montagnes, du *siflet des montagnes*, de chacune deux bonnes poignees. (Du Laurens, *Disc. de la conservation de la veue*, p. 77, éd. 1611.)

Cf. Chifle, II, 123ᶜ, article que l'on supprimera et dont on reportera les exemples ici après avoir corrigé *chifles* et *chufles* en *chiflès* et *chuflès*.

**SIFFLEUR**, s. m., celui qui siffle ; fig., buveur :

*Siffleurs*, compagnons de cet ordre,
Vivez unis, en paix, et sans desordre :
Vivez heureux, et buvez a longs traits.
(Remy Belleau, *Bergeries*, 2ᵉ journ., I, 363 v°, éd. 1578.)

— Par extens., celui qui avale :

Mais tu en es si dangereux *siffleur*,
Que tu les quiers encor manger en fleur.
(1537, *Prognost. des Prognost.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 227.)

Cf. Chifleor, II, 123ᶜ.

**SIGILLÉ**, adj. ; *terre sigillee*, bol oriental :

*Terre sigillee* est autrement appellee terre Lemnie. (Palissy, *De la Marne.*)

Cf. Sigiller, VII, 423ᵃ.

**SIGNAL**, s. m.

Cf. Segnal, VII, 354ᵇ.

**SIGNALER**, v. a., rendre remarquable par quelque signe :

Capitaines *signalez*. (Lanoue, *Disc.*, p. 203.)

Acte *signalé*. (Id., *ib.*, p. 269.)

Filosofes *segnallez*. (La Bod., *Harmon.*, p. 10.)

**SIGNATURE**, s. f., action de signer ; nom d'une personne écrit au bas d'une lettre, d'un acte, etc., pour certifier qu'elle en est l'auteur ou qu'elle en approuve le contenu :

Et sy sont ses lettres sans date et sans *signature*. (Wielant, *Antiq. de Flandre*, p. 285.)

— Fig. :

Nous qui avons cogneu le Dieu vivant, et qui avons esté enseignez en sa verité, et qui en avons une *signature* si bonne, qu'il n'est plus question de chanceller. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 141, éd. 1567.)

— Scellé :

Le roy et Daniel venus au matin au temple trouverent les *signatures* des huys immolees. (Fossetier, *Chron. marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 120 r°.)

**SIGNE**, s. m., chose sensible qui éveille l'idée d'un être ou d'une manière d'être, en vertu d'un rapport naturel ou d'une convention :

Mais .i. *signes* avint qu'il volrent noncier
As homes Alixandre, por els plus esmaier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 15ᵇ.)

Les hals barons de France qui ont pris le *sine* de la croiz, por la honte Jesu Crist vengier. (Villehard., § 18.)

Si compaignon voient que cius detrie,
Cuident chou soit *soigne* de legerie,
Li uns saut ens...
(*Vie Ste Agnès*, B. N. 1553, f° 403 r°.)

... Ma Myrtine
Ne me montre plus aucun *sine*
De franche amour.
(Vauq., *Idillie*, LXX, p. 513, éd. 1605.)

— Signal :

Il fallut que ses amis l'esveillassent, pour donner le *signe* de la bataille. (Mont., I, 44, p. 174, éd. 1595.)

— *Signe de justice*, gibet :

Icellui de Chevreuse puisse faire drecier *signe de justice* a deux pilliers en lieu convenable et faire tout ce qui a hault justicier appartient. (1377, A. N. JJ 111, pièce 324, Duc., *Furca.*)

— Chacune des constellations du zodiaque :

Kar or vus voil mustrer
Des *signes*.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 1182.)

Li cours des *signes* et des planetes et des estoilles. (Brunet Latin, p. 546.)

— Geste par lequel on manifeste ce qu'on sent, ce qu'on pense :

En se clinant pour faire *sine*,
Croulle la terre et la racine.
(Rons., *Odes*, I, i, Bibl. elz.)

— Seing :

Signer de sen *signe* celi paiement en le maniere que en yceli pappier est contenu, .v. s. (21 oct. 1362, *Exéc. test. de Henri le Recouseur*, A. Tournai.)

Une chedulle en pappier, signee du *signe* manuel de Jehan de Vernon. (20 nov. 1392, *Exéct. test de Robert Fouckart, dit Quaret*, A. Tournai.)

— Étendard :

Ainsi monstroit d'armes la discipline,
Qui aux manans donnoit couraige et cueur
De vivre en paix soubz la baniere et *signe*.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Bataille du roy, f° 70 r°, 1532.)

**SIGNER**, v. a., revêtir de sa signature, et anc., de son seing, marquer de son sceau :

En une cedule *saingniee* du seel M. Jehan Lange. (1331, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 107 r°.)

*Singner*. (1370, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ᵇ, f° 5 v°.)

Les *avons* (les lettres) *soignies* de noz soignauz. (4 août 1380, E 800, A. Cher.)

Au clercq dudit eschevinage, pour son

sallaire d'*avoir* fait et *singné* brievez. (3 oct. 1418, *Exec. test. de Caterine de Crespelaines*, vᵉ *Jaques Davesnes*, A. Tournai.)

Rapportant ces presentes tant seulement avec lettre de recongnoissance *sinee*. (1427, *Liv. du D. d'Orl.*, ms. Bibl. Louvre.)

— Réfl., faire le signe de la croix :

*Saine soi* de la crois u il a grant fiance.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 185.)

Vers le chevalier s'en venoit,
Cil *se saine*, quant il le voit.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 3123.)

Mout *se sont* bien *saigniez* de Deu, lou fiz Ma-[rie.
(*Floov.*, 1662.)

Apres ces moz li rois plus de vint fois *se soigne*.
(*Girart de Ross.*, 4729.)

Cf. SEGNIER, VII, 356ᶜ.

**SIGNET**, s. m.

Cf. SEGNET, VII, 356ᵇ.

**SIGNIFIANT**, adj., qui signifie quelque chose ; expressif :

Pour ce tu te dois travailler d'estre copieux en vocables et trier les plus nobles et *signifians*. (RONS., *Abrégé de l'art poét.*, Œuvr., VII, 324, Blanchemain.)

Nos composez sont beaucoup plus *signifians* et ont plus d'emphase que ceux des Grecs. (H. EST., *Préc. du lang. franç.*, p. 107.)

Cf. VII, 424ᵇ.

**SIGNIFICATEUR**, adj., t. d'astrol., qui annonce qqchose de remarquable :

Si grande peste nous signifia
Saturne qui ainsi nos desfia.
De cest annee *significateur*,
L'astrologue le nous pronostica.
(EST. MED., *Chron.*, I, 196.)

— Par extens. :

L'urine de mort *significatrice* certaine et fidele. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hippocras*, II.)

**SIGNIFICATIF**, adj., qui a une signification marquée :

Planette *significative* de temps. (J. DE VIGNAY, dans *Dict. gén.*)

Reluiront d'autant plus que les mots seront *significatifs*, propres et choisis. (RONS., *Abrégé de l'art poét.*, Œuvr., VII, 324, Blanchemain.)

**SIGNIFICATION**, s. f., sens attaché à une chose :

E veez del leun *signeficaciun*.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 1627.)

C'est de pais et d'amour *senefi[c]ations*.
(*Chev. au Cygne*, B. N. 795, fº 233 rº.)

Mes il eussent *sinification*
Et remembrance de leur esconsion.
(*Placidas*, B. N. 1374, fº 70ᵈ.)

L'une des roes de son char brisa, si qe ele chei a terre. Pluseurs furent qui ceste chose noterent en male *sinificacion*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fº 55ᶜ.)

Selon la *senefication* de li et des faces. (*Hagin le juif*, B. N. 24276, fº 71ᶜ.)

— Action de faire connaître à qqu'un par ministère d'huissier, un acte, un arrêt, etc. :

Afin que se li dicte vaive n'y aloit u envoioit devens le tierch jour apries le *signification* faite, gieter u faire gieter poroient ledicte semence en tiere seins meffait. (25 août 1347, *C'est demisiele Katerine*, vᵉ *Jaquemon Florin*, chirogr., A. Tournai.)

**SIGNIFIER**, v. — A., faire entendre (qqchose) à qqu'un par des signes, des termes exprès :

Et du battement de vos mains
*Signifiez* vostre allegresse.
(CHASSIGN., *Ps.*, XLVI.)

— Faire connaître :

Si dit la voiz e *signefie*
Qu'en l'angelial compaignie
Seras en la fin aquilliz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1045.)

Les dessus diz religieux nous *aient signeffié* que ils sont mout grevez. (1337, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 71, fº 30 rº.)

Nous *a esté senefié* que... (24 août 1357, Nantes, Locmaria, A. Finistère.)

— Informer, avertir :

Qant li rois d'Engleterre *furent segnefiet* de la mort dou conte. (FROISS., *Chron.*, I, 398, Luce.)

Et *furent segnefiet* (les Ecossais) ossi que li rois d'Engleterre o tout son effort venoit. (ID., *ib.*, IV, 152.)

A fin de *signifier* l'acheteur de ladite rattraite. (1569, *Coutume de Mortaigne*, Ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 131.)

— N., entretenir, parler :

En la canbre royaus dont je vous *segnefie*
Dormoit la damoiselle.
(*Florence de Rome*, B. N. 24384, v. 3675.)

— A., avoir un sens déterminé :

Ce *senefiet* pais e humilité.
(*Rol.*, 73, Stengel.)

Li mil et .II. cens *sinifient*
Les parfez qui bien edefient.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, fº 120ᵇ.)

Noé *senefie* repos.
(ID., *ib.*, ms. Tours 906, fº 9ᵇ.)

**SIL**, s. m., sorte d'ocre :

On apporte encores un autre *sil* d'Achaie, dont les peintres se servent a ombrager. (DU PINET, *Pline*, XXXIII, 12.)

**SILENCE**, s. m. et f., fait de ne pas parler :

Tuit font *sillance*.
(*Dolop.*, 4836.)

Or est rompue la *silance*.
(*Ib.*, 10224.)

Sa *sillence* molt bien gardoit
Pour çou que parler ne pooit.
(*Vie de S. Dominique* ms. Arras 307, fº 205ᵈ, P. Meyer, *Rom.*, XVII, 398.)

Et avons imposé par jugement perpetuau *silance* en tant comme il nous appartient ausdiz acuseurs et denonceurs. (1342, A. N. JJ 74, fº 7 vº.)

— Fait de ne pas exprimer sa pensée par la parole ou par écrit :

Del vivre et do nettimant de la labor et del repais de la *silance* et de la souteit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fº 38 rº.)

Envers vous est mon desir sans voix, et ma *silence* parle. (*Intern. Consol.*, II, XXI.)

**SILENCIAIRE**, s. m., t. d'ant. rom., celui qui était chargé de faire faire silence :

*Silentiaire*. A silenciary, a patron or pattern of silence. (COTGR.)

**SILENCIEUX**, adj., où règne le silence :

Il me sembla par le temps *silencieux* voyr les enfans de Astree combattre ensemble. (DASSY, *Peregrin.*, fº 94 vº, éd. 1524.)

— Qui garde le silence :

*Silentieux*. Very silent. (COTGR.)

**SILEX**, s. m., sorte de pierre très dure :

Les genres de pierres sont cinq, la pierre precieuse, le marbre, une cueux dite cos, le caillou dit *silex*, et le roc ici dit saxum. (R. LEBLANC, *Trad. de Cardan*, fº 129 vº, éd. 1556.)

**SILIQUE**, s. f., fruit allongé, bivalve.

— Fruit du caroubier ; l'arbre même :

Et convoitoit remplir son ventre des *siliques* que les pourceaux mangeoient. (LEFEBVRE D'ETAPLES, *Nouv. Test.*, Luc, XV, p. 16.)

Le garrobier, ainsi appellé en Provence, par d'aucuns *silique*. (OL. DE SERRES, p. 556.)

— Fruit de l'arbre de Judée ; cet arbre même :

*Silique* est un arbre qui porte un doulx fruit et est grant comme un doy de la main, et large comme le poulce. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XVII, 153, B. N. 22533, fº 297ᵇ.)

— Anc., cosse, gousse :

En aulcuns lieux *silique* signifie la cosse de tous potages, et la vanneure qui en ist quant on la vannę. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XVIII, 153, B. N. 22533, fº 297ᵇ.)

Fais boillir une fois seulement les poys avec toute leur coque et *silique*. (DESDIER, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, fº 77 vº.)

**SILIQUEUX**, adj., qui a pour fruit des siliques ; qui est en forme de silique :

Fruict *siliqueux*. (J. MEIGNAN, *Hist. des plant.*, dans *Dict. gen.*)

**SILLABE**, mod. syllabe, s. f., son articulé par une seule émission de voix et composée soit de voyelles et de con-

sonnes, soit d'une voyelle seule ou d'une diphtongue :

La reine se porpensa
Et les *sillebes* asenbla.
(*Eneas*, 8557.)

Une *sillabe* de son non.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 372.)

Qu'apres son devis n'i os meitre
Ne mot ne *sileibe* ne leitre.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 3125.)

Toutes les *sillebes* et touz les moz... (*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 178d.)

**SILLABER**, mod. syllaber, v. n., assembler les lettres par syllabes :

Li lais ne fait mie a gaber,
Por ce s'il ne set *sillaber*
Puis c'au bien pense et a bien tent.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles 10747, f° 167b.)

**SILLAGE**, s. m., ligne que trace un bâtiment en marche dans l'eau qu'il traverse :

*Sillage* de la nef. (DE BESSARD, *Dialogues de la longit.*, p. 36, éd. 1574.)

**SILLER**, v. a., t. de fauconn., coudre les paupières d'un faucon :

Comment on les doit *chiller* (les faucons) et mettre en arroy, et porter. (*Modus*, f° 76 v°, Blaze.)

Cf. CILLIER, IX, 93a.

**SILLON**, s. m., tranchée qu'ouvre dans la terre le soc de la charrue :

*Seillon*, terre elevee en un champ, entre les rayons. (R. EST., 1539.)

Celle (eau) qui reste entre les *seiglons* apres avoir pleu. (BELON, *Nat. des oys.*, V, 3.)

**SILLONNER**, v. — A., diviser par un sillon :

*Seillonner* une terre, imporcare, sulcare. (R. EST., 1539.)

Es terres non *seillonnees*. (BELLEFORESTS, *Secr. de l'agric.*, p. 208.)

— Fig. :

Barberousse, qui lors estoit en ses furies, *sillonnoit* la mer avec bon nombre de vaisseaux a rames. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 10.)

— Réfl., se creuser de rides :

Son front *se seillonna*.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, V.)

**SILURE**, s. m., genre de poissons abdominaux :

Ausone aiant parlé du brochet, descrit a part le *silure*, lui donnant des merques lesquelles ne pourroient convenir au brochet. (L. JOUBERT, *Hist. des poiss. de Rondelet*, II, 133, éd. 1558.)

**SIMAGREE**, s. f., manière d'être artificielle, affectée, pour se donner l'apparence de certaines qualités :

A droit parler, recaners si n'est autre chose que chançons sanz *simagree*. (RICH. DE FOURNIVAL, *Best. d'amour*, p. 57.)

Envie partout a prise se demoree !
Se geuent aujourduy tout a le *simagree*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 14.)

Leurs superstitieuses *chimagrees*. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 362, éd. 1602.)

**SIMILAIRE**, adj., qui est de même nature :

Separer et disjoindre les parties *similaires* du simple. (J. BESSON, *Art et moyen de tirer huyles*, f° 15 r°, éd. 1571.)

— T. d'anat., se dit des parties fondamentales qui constituent les systèmes et qui se réunissent pour former les organes proprement dits :

Ces parties sont appelees simples ou *similaires* pour ce qu'elles ne se peuvent diviser qu'en parties semblables ou de semblable nature. (PARÉ, I. préf.)

**SIMILITUDE**, s. f., ressemblance, rapport exact entre deux choses :

L'ome a la ymage et a la *similitude* de nos. (BRUNET LATIN, p. 20, var.)

*Semelitudine*. (*Voy. de Marc Pol*, CLXXVIII, Roux.)

— Comparaison ; par extens., parabole :

Il monstra par une *similitude* comment on ne se devoit esbahir de ce qu'il remettoit les pechez a ceste femme. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 455, éd. 1566.)

**SIMONIAQUE**, adj., entaché de simonie :

Et n'ay pas leu en escripture
Que la papesse gouvernast
Ou par *symoniacre* ordure
Ou heresie machinast.
(LEFRANC, *Champ. des dam.*, Ars. 3121, f° 130d.)

Simon Magus le peult aussi prouver,
Qui par ton faict d'œuvre *simoniacle*
Mourut jadis cruel demoniacle.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la chair et de l'esprit*, p. 53, éd. 1549.)

— Coupable de simonie :

Heretyke, scysmatike, *symoniake*. (JEH. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 435.)

**SIMONIE**, s. f., t. ecclés., trafic des choses spirituelles données ou acquises pour de l'argent ou tout autre avantage temporel :

La puet le poi vaillant *symonie* esbaucier.
(GARNIER, *S. Thomas*, 2460.)

Se les choses saintes sunt baillies a louier, c'est *simonie*. (BEAUM., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 1136, Am. Salmon.)

**SIMPLE**, adj., qui n'a point de parties ; qui n'est pas formé de la réunion de deux ou plusieurs parties :

Force beaux motz, tant *simples* que composez. (H. EST., *Precell. du lang. franç.*, préf.)

— Anc., uni :

Fronche *sinple*...
(BEN., *Troie*, 5502.)

Trois tappiz de *simple* couleur, armoiez des armes d'icelle dame. (1392, *Test. de Blanche, duch. d'Orl.*, Ste-Croix, A. Loiret.)

— Fig., qui a telle ou telle manière d'être et rien de plus :

Ge qui suis lais hom et *simples* crestiens pri a Dieu qu'il neiant ne m'en demant. (*La Chand. d'Arras*, p. 9, A. Guesnon.)

Il le renderoient par leur *simple* parole. (1235, Chirogr., A. Tournai.)

— Qui est de condition vulgaire :

Il l'appela bastard et fils d'une *simple* femme. (LARIVEY, *Nuits de Strap.*, I, 233.)

— Qui n'a rien de compliqué ; unique :

Se mirent lez deux damoiselles en point en belle cote *simple*, pour plus aisement nagier. (LE ROI RENÉ, *Livre du cuer d'amours espris*, Œuvr., III, 83.)

Une belle jeune femme et fresche, laquelle n'estoit couverte que de sa *simple* chemise. (LARIV., *Nuits de Strap.*, XIII, XI.)

— Disposé sur un rang :

Ils se rangerent en trois corps de cavalerie, mais tous *simples*, c'est a dire en haye, qui est un ordre tres mauvais. (LA NOUE, *Mém.*, XIV.)

— Qui ne connait point, qui n'entend point les complications, les détours :

Con s'il la deust aorer,
Hunbles et *sinples* a genouz.
(CHREST., *Cliges*, 436.)

*Simples* estoit et dous...
(*Rom. d'Alex.*, f° 24a.)

— Substantiv. :

Rois, li *simple* te truisent mol
As argillous plaisse le col !
(RENCLUS, *Carité*, XXXVI, 7.)

— Qui n'a rien de recherché ; modeste :

L'iermites demora qui fist *simples* samblant.
(*Chev. au Cygne*, 1265.)

— Penaud :

Quant Godefrois les vit, *simples* devint et mas.
(*Chev. au Cygne*, 9191.)

Chier Sire, ne voelliez mie faire *simple* chere pour tant se Diex n'i a hui voulu consentir vostre voloir. (FROISS., *Chron.*, V, 63, Luce.)

Adonc fut la compaignie bien *simple*, et ma dame especialement. (A. DE LA SALLE *Cent nouv.*, III, éd. 1486.)

— Niais :

Or fait la *simple*, or fait la sage,
Qui plus l'aguete, plus est fous.
(*Conten. des femmes*, ap. Littré.)

Sire chevalier, vous estes mal advisé : car ce que vous cuidez n'est pas veritable, mais toujours dit le *simple* la simplesse et le saige le sens. (*Perceforest*, vol. I, f° 37a, éd. 1528.)

**SIMPLECE**, mod. simplesse, s. f., simplicité ingénue :

L'arcevesque lur ire e rage
Par sen e *simplesce* asuage.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° IV, v. 111.)

Chou porte signe de *simpleche*.
(RENCLUS, *Carité*, CVII, 4.)

Li rois qui par sa *simplece* ne pensoit a nul mal. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 211b.) P. Paris : *simplesse*.

Simplicitas, *simplesce*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 246 r°.)

— Bêtise :

Par sa *simplece* le dit prisonnier escappa. (3 août 1386, *Reg. de la loy*, 1383-1394, *Criez a .x. lb.*, A. Tournai.)

Vous soucier en ce point, c'est *simplesse*.
(*Mist. du Viel Test.*, 36597.)

— Faiblesse d'esprit :

La *simplece* du dit Coterel. (19 janv. 1398, *Reg. de la loy*, 1393-1401, *Voyages enjoings*, A. Tournai.)

**SIMPLEMENT**, adv., d'une manière simple :

Demandant l'aumosne *simplement*.
(*Tristan*, I, p. 158.)

Lanval lor respont *sinplement*.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 528, var.)

Qu'il les occiroient la dedens, ou il se renderoient *simplement*. (FROISS., *Chron.*, I, 63, Luce.)

**SIMPLESSE**, mod., v. SIMPLECE.

**SIMPLET**, adj.

Cf. VII, 427b.

**SIMPLICITÉ**, s. f., caractère de ce qui n'a point de parties :

Car savez de *simplicité*
Eduire multiplicité.
(*L'alchim. err. a Nat.*, 699.)

— Caractère de celui qui est simple :

Jugiez mei, Deus, kar jeo en la meie *simplicité* alai. (*Liv. des Psaum*, ms. Cambr., XXV, 1.)

Guardoe *simplicitet*. (*Ib.*, XXXV, 37.)

La grace de la *simpleciteit*. (*Li Epistle S. Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 14 r°.)

Mais en tant guerpissent il plus l'innocensce de la vraie *simplicité*. (*Job*, B. N. 24764, f° 2 r°.)

**SIMPLIFIER**, v. a., rendre plus simple :

Ores divise maintenant R² par la maniere devant dicte en *simplifiant* le partiteur. (N. CHUQUET, *Triparty*, p. 150.)

**SIMULACRE**, s. m., représentation, image ; par extens., statue :

Et tut fit depescier e esmier cel vilain *simulacre*. (*Rois*, p. 302.)

Et faisoit on leurs samblances et ymages en leur honneur qu'ilz appelloient *simulachres* en langue latine, c'est a dire samblance. (*Hist. rom.*, B. N. 24275, f° 4 v°.)

**SIMULATEUR**, s. m., personne qui sait simuler ; contrefacteur :

Sept faux scelleurs et composeurs et *simulateurs* du scel du roy de France. (*Gr. Chron. de Fr.*, Philippe de Valois, XXXIII.)

— Fig., fourbe, celui qui dissimule, qui feint :

Tout ypocrite *simulateur* est fait contraire et opposite a la vertu de verité. (*Premier volume des exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 8 v°, éd. 1519.)

**SIMULATION**, s. f., action de simuler ; anc., simulacre :

L'une (figure de cire) sembla[s]t a lui, l'autre a [son compaignon ;
En checun escrivoit dunc son propre non,
Combatre les fesoit par *simulacion*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, P. Meyer, *Alex.*, I, 198, 60.)

— Dissimulation :

Losengerie, *simulacion*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 40b.)

Sous la *scimullacion* de quelque nouvelle equité. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 229, Soc. Hist. de Fr.)

**SIMULER**, v. a., faire paraître comme réel ce qui ne l'est pas :

Nous entendons et pouons entendre plusieurs choses avoir peu *eté* (*corrig.* estre) faintes et *simulees* comme sainctes et religieuses. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, III, 4, éd. 1486.)

Soubz ombre de saincteté *scimullent* donner conseil salutaire. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 229, Soc. Hist. de Fr.)

— Par latinisme, représenter :

Et pour ce que les voisins leur refusoient leurs filles, pour la mauvaistié d'eux il *simula* les jeux circences ou il fit ravir les Sabines. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, III, 3, éd. 1486.)

**SINAPISER**, v. a., saupoudrer (un cataplasme, etc.) de farine de graine de moutarde ; fig., et plaisamm. :

Il ont trouvé remede plus expedient que de mettre lesdictes chronicques entre deux beaulx linges bien chaulx, et les appliquer au lieu de la douleur, les *sinapizand* avecques un peu de pouldre d'oribus. (RAB., *Pantagr.*, prol., éd. 1542.)

**SINAPISME**, s. m., révulsif fait de farine de graine de moutarde :

Les *sinapismes*, vesicatoires et cauteres. (PARÉ, XX, 5.)

**SINCERE**, adj., qui fait connaître ce qu'il sent, ce qu'il pense réellement ; par latinisme, pur, sans mélange :

Pur, *sincere* et net. (*Traité d'Emm. Piloti*, dans *Cheval. au Cygne*, I, 319.)

Pure et *syncere* verité. (LA BOD., *Harmon.*, p. 1.)

S'il jette humeurs liquides *sinceres*, c'est a dire, d'une sorte ou d'espece, comme de pituite seule, cholere ou melancholie. (PARÉ, XXIV, 48.)

**SINCEREMENT**, adv., d'une manière sincère :

Nostre intention a esté et est de *sincerement* et plainement entendre aux bons effectz avant dits. (1534, *Pap. de Granv.*, II, 135.)

— Par latinisme, d'une manière pure, sans mélange :

Deposes doncques ceste douleur pour plus *sincerement* vivre. (DASSY, *Peregrin.*, f° 52 r°, éd. 1528.)

**SINCERITÉ**, s. f., caractère de celui qui est sincère :

Sinceritas, *sinserites*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Caractère de ce qui est sincère :

La *cinseritez* de vostre amour. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 1a.)

La *syncerité* de leurs intentions. (MICH. DE MARILL., *Mém.*, II.)

**SINCIPUT**, s. m., sommet de la tête :

Coronale, situee en la partie anterieure, descendant du *synciput*, transversalement vers le milieu des temples. (J. GUILLEMEAU, *Tables anat.*, p. 8, éd. 1586.)

**SINGE**, s. m., mammifère quadrumane :

D'un *singe* dit ki demanda
A un gupil...
(MARIE, *Fabl.*, XXVIII, 1, Warnke.)

Et Cointeraus li enchantere,
Un *singe* qui fu nez d'Espaigne.
(*Ren.*, Br. V, 1046.)

*Cinge*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 148.)

— *En monnaie de singe*, par grimaces, et par extens., en paroles :

D'entre lesquelles frere Jehan achapta deux rares et pretieux tableaux... et les paya *en monnaie de singe*. (RAB., *Quart liv.*, II.)

**SINGERIE**, s. f., grimace malicieuse ;

Satan faisoit mille *singeries*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 247, Hippeau.)

— Fig., contrefaçon gauche de qqu'un, de qqchose :

Des adinventions naiscent souvent envies,
C'est quant on voelt porter sour tous ses *singe*-[*ries*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 275.)

Les payens ont imaginé mille moyens pour trouver grace devant Dieu (comme les Papistes les ont ensuyvis) qui se sont lavez et purifiez : qui n'a esté qu'une *singerie* de ce que Dieu avoit ordonné aux Peres. (CALV., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 86.)

**SINGULARISER**, v. a., rendre singulier, distinguer de tous les autres par qqchose d'inusité :

Au loz d'Angoulesme pour *singulariser* l'auteur Thevet. (BELLEFORESTS, *Ode*, en tête de la *Cosmogr. du Levant* d'A. Thevet, p. 7, éd. 1556.)

**SINGULARITÉ**, s. f., caractère inusité qui distingue des autres :

Cil ki per son example atrait les altres a laissor et a perece ou torbet per sa *singu-*

*lariteit.* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 116, 32.)

**SINGULER**, mod. singulier, adj., qui se rapporte à un seul; part., qui désigne un seul :

Tel qui fist personnel del verbe impersonal
*Singulier* e plurel aveit tut par igal.
(GARN., *S. Thomas*, 2204.)

— Substantiv. :

Quant nombres de nom sont? Deux. Lesquelz deux? Li *singuler* et li plurer. (*Gramm. fr.*, à la suite du *Gloss. de Salins*, f° 123 v°.)

Cf. SINGULIER, VII, 429^c.

**SINGULERMENT**, mod. singulièrement, adv., d'une manière singulière, individuelle :

Si *singulerment* mervillouse. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 37, 10.)

Avons nous obligé et obligons nous tous ensamble et chascun a part lui *singulerement*. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 304 v°.)

*Singuleirement* en ton esperance tu m'ais mis. (*Psaut. de Metz*, IV, 10.)

Vous y aves vos heritaiges et vos corps, et ils n'y ont que leurs corps *singulierement*, lesquels de prime face ils veulent aventurer. (FROISS., *Chron.*, XI, 169, Kerv.)

**SINISTRE**, adj., qui présage le malheur :

Quant aux *sinistres* rappors n'en croiront rien jusques a ce que ceulx a qui touchera soient oiz. (*Journ. de N. de Baye*, II, 43, Soc. Hist. de Fr.)

— Malveillant :

Demande *sinistre* et inepte qui n'est a recevoir. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, I, f° 23^d, éd. 1486.)

**SINISTREMENT**, adv., d'une manière sinistre ; avec malveillance :

Lire ici le dernier exemple de l'article SENESTREMENT, VII, 379^c.

Sembloit au roy que sa response avoit esté *sinistrement* et malignement interpretee. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 108 r°, éd. 1572.)

**SINON**, conj.

Cf. VII, 430^a.

**SINOPLE**, s. m., couleur rouge :

Les proesces que cil feisoit
As armes de *sinople* taintes.
(CHREST., *Lancelot*, 5976, Fœrster.)

Aussi comme azur et *ginoble* valent mieulz que charbon ne croie. (*Livre de Leesse*, ap. Keller, *Romvart*, p. 374.)

— Substance pour peindre en rouge :

.I. quartier de vermillon.... Demi quartier de *sinople* acaté par le dit Leuren. (1342, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 91.)

Asur et ver de Grece, *sinopre* et bresil. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7^c.) Flam., vermelyoen ende bresil.

— Couleur verte :

Ce buisson dont je vous pourpos
Avoit une couleur tres propre
Qui n'estoit mie de *sinopre*.
(FROISS., *Buisson de jon.*, 1405.)

**SINUEUX**, adj., qui a des détours en courbe irrégulière :

Ulceres *sinueux*. (PARÉ, V, 10.)

**SINUOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est sinueux :

*Sinuositez* de la Seine. (CH. EST., *Guide des chem. de France*, p. 5, éd. 1552, cité par le *Dict. gén.*)

**SINUS**, s. m., cavité anfractueuse de certains os, de certains vaisseaux :

Lequel *sinus* a colligance et cognation avec la teste de femme. (J. CANAPPE, *Anat. des os*, p. 42, éd. 1541.)

**SIPHON**, s. m., tube recourbé à branches inégales, destinés à transverser un liquide :

*Siphon*. The cock or pipe of a conduit. (COTGR.)

— Anc., t. de mar., trombe :

Des trompes, ou *siphons*, autrement appellez surons. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 694.)

**SIRE**, V. SEIGNEUR.

**SIRENE**, s. f., t. de mythol., être moitié femme, moitié poisson :

Pur ço de tel façun
Les *sereines* peignum.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 1393, Walberg.)

Est çou vois de *sierine* dont nous oons le son?
(*Rom. d'Alex.*, f° 70^b.)

Cel tans furent les *syeraines* ki dechivoient les maroniers. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 14^b.)

Maistre Wattier, fondeur des banieres et des *seraines* qui sont ou dit belfroit. (1355-1398, *Construction du beffroi*, 88^e Somme des mises, f° 87 r°, A. Tournai.)

Ouvree de *serrainnes*. (1398-99, *Comptes de Colart Haingnés, receveur de Hainaut*, f° 63, A. Nord.)

Une licorne ou une *cheraine*. (1^er avr. 1493, *Echevin. d'Amiens*.)

Ce chant des *syreines*. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Evang. de kar.*, f° 338 v°, éd. 1519.)

Laquelle bague estoit tenue de deux *cerainnes* esmaillees de blancq et de verd. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles Quint*, Ch. des comptes Lille, B 2370, A. Nord.)

**SIROCO** et, mais vieilli, **SIROC**, s. m., nom donné sur la Méditerranée à un vent brûlant du Sud-Est :

Devers midi, en a .I. autre qui engendre nues, et a non Ero, mais li marinier l'apelent *Siloc*; si ne sai je raison por quoi. (BRUNET LATIN, p. 121.)

En ung soir sourdy ung vent que l'en nomme vulgaument *sciloque*. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 44 r°.)

Per un vent qui s'appelle *siroc*. (*Traité d'Emmanuel Piloti*, f° 8 r°.)

Il s'esleva un *siroch* si vehement qu'ils perdirent routte. (RAB., *Cinq. liv.*, XV.)

*Sirocco* et *siroch*. A south-east wind. (COTGR.)

— Sud-Est :

Si treuve l'en deux voies dont l'une vait a ponent, l'autre a *sieloc*. (*Liv. de Marc Pol*, CV, Pauthier.)

Quant l'en se part de Tiguy, l'en chevauche une journee par *seloc*. (*Ib.*, CXLIII.)

**SIROP**, s. m., liqueur formée d'une dissolution de sucre à laquelle on ajoute le suc de certains fruits, de certaines fleurs :

Si fist aporter plaine coupe de *sirop* a boire pour refroidier. (*Chron. d'Ernoul*, p. 173.)

La mescine de ceo ke devez receivre
Est ke devez chaude eve beivre
Od *cirup* acetus e geter.
(PIERRE D'ABERNUN, *Secré de secrez*, B. N. 25407, f° 189^c.)
*Cyrub* acetus unke receive.
(ID., *ib.*, f° 192^c.)

*Syrop*. (*Stat. de S.-J. de Jér.*, roul., A. Bouches-du-Rhône.)

Plusseurs divers *sirops* apprestent.
(CHRIST. DE PIS., *Long est.*, 5717.) Var., *cirops*, *syrops*.

Buvrages, *siros*, enplastrez, conserve, encens..., .XLVI. s. .IIII. d. (19 janv. 1427, *Exéc. test. de Caterine de Waudripont*, A. Tournai.)

Des pouldres, *ysserops*, beuvraiges et plusieurs passaires. (1467, A. N. JJ 200, pièce 64.)

*Serop*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 331.)

Du *sirope*. It. Syropo. (JUN., *Nomencl.*, p. 321.)

**SIS**, mod. six, adj. num. card., cinq plus un :

La pucele vient la, si siet as fontenis;
Li oisel s'aperçoivent, si sont venùs tot *sis*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 2867.)

*Sies* vinz livres. (1284, *Cart. du Bec*, LIII, A. Eure.)

*Sees* desroes. (Août 1299, Ste-Marie-de-Boq., A. Côtes-du-Nord.)

*Sies*. (Lundi apr. Purif. 1302, Valognes, S.-Sauveur, Ham, A. Manche.)

*Seys*. (1318, Beaulieu, A. Sarthe.)

*Siis* honmes. (FROISS., *Chron.*, IV, 287, Luce.)

— Adj. num. ord., sixième :

Quarante *siis*. (Juin 1246, *Cart. de Rethel*. ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Rethel*, p. 27.)

*Seix*. (Mai 1266, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

*Soix*. (1266, Ligny, I, 4, A. Meurthe.)

*Seyx*. (1266, Citeaux, LXII, A. Jura.)

L'an de grasce .M. .CC. et settante *siez*. (1276, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 28^d.)

*Sex*. (1286, Fontevrault, A. Maine-et-Loire.)

*Syx*. (1296, *Ch. des compt. de Dole*, B 743, A. Doubs.)

L'an de grace mil trois cens quarante *siis*. (FROISS., *Chron.*, IV, 235, Luce.)

**SISAIN**, mod. sixain, s. m., assemblage de six objets de même nature :

Pour .II. *sizains* de fil. (31 août 1362, *Tut. des enfants Etienne dou Brimbot*, A. Tournai.)

Cf. VII, 431ª.

**SISIMBRE**, mod. sisymbre, s. m., plante officinale de la famille des crucifères :

Basme ou *sisimbre* est une herbe de tres bonne odeur. (D. FOULECHAT, *Trad. du De honneste volupté de Platine*, f° 37 r°.)

**SISISME**, mod. sixième, adj., qui vient immédiatement après le cinquième :

Li *seiximes* vaisses. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 113, 4.)

La *seiseme* part. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 8ª, A. Aube.)

*Seiseme*. (1226, Abb. de Châtill., cart. 58, A. Meuse.)

Le *sexesme* jor. (*Vie saint Silvestre*, B. N. 988, f° 34ª.)

*Cesime* jour.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, f° 485 v°.)

Li *sisismes* aages. (BRUNET LATIN, p. 52.)

La *sissieme* (maniere de pechier) est celer la verité de la chose que l'en veult vendre. (LAURENT, *Somme*, ms. Modène, f° 14 v°.)

Le *sesisme* jour de may. (1270, *Liv. noir*, f° 2ª, A. Périgueux.)

L'an del Incarnation, .M. .CC. .LXXIV., au *sisisme* jour d'averil par .I. devenres, Willaumes Gossemare et si doi frere, Henris et Jehans, fisent boinne pais a Martin de Saint Omer. (1273-1280, *Reg. des Faides*, ms. CCXVI, f° 28 v°, A. Tournai.)

Le quint respont: Stolam jocunditatis; le *sisasme*: Corona aurea. (1287, *Ordinaire*, ms. Troyes 792.)

La *sesime* partie. (1292, A 960, A. Seine-et-Oise.)

*Siseimme*. (1292, Ponthieu, ap. Beauvillé, *Doc. pic.*, I, 55.)

Cialz du *seixisme* (ordre). (*Li livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 19 v°.)

Le *sizoyme* Gerarem nome.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 62c.)

Li *sisime* partie dou dit hiretage. (Juillet 1302, *C'est Ghillebiert Vrediere*, chir., A. Tournai.)

*Sisainme*. (Juillet 1348, *Ord.*, IX, 161.)

*Sixaimme*, *sexiaimme*. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 10c.)

Le *sisieme* jour. (19 juin 1369, *Lett. de Charles V*, A. Abbeville.)

— S. m., la sixième partie d'un tout :

Li *sissimez*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 107ª.)

Li *sizemes*. (1305, *Enq.*, A. N. J 1030, pièce 28.)

**SISISMEMENT**, mod. sixièmement, adv., en sixième lieu :

*Sixiemement*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 39 v°.)

**SISON**, s. m., plante ombellifère, dite aussi amome :

Il y ha aucuns qui estiment que l'herbe ici depeinte pour le petroselinon, soit le *sison*. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCLIV.)

**SISTRE**, s. m., t. d'ant. égypt., instrument de musique formé d'un petit cerceau de métal traversé de baguettes qui produisaient un son lorsqu'on les agitait :

Pendu au doulx *sistre* de Ceres. (1527, CL. MAROT, *Rom. de la Rose*, préf., Œuvr., IV, 185, Jannet.)

**SITE**, s. m., partie de pays considérée quant à l'aspect qu'elle présente :

*Sit*. A site or seat. (COTGR.)

Cf. VII, 432b.

**SITOST**, mod. sitôt, adv., aussitôt :

*Si tost* que dit lui oi.
(ADENET, *Berte*, 2889.)

**SITUATION**, s. f., position d'une chose, d'une personne, considérée quant à ses résultats :

La *situation* ou position des estoilles. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

De la fondation et *situacion* de l'eglise de Douthieres. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, L. de Montille, p. 35.)

Sa fin (le but de sa lettre) n'est pas de vous declarer la *scictuation* ne la vertu des ditz baings (de Cotteretz). (*Lett. de Marg. d'Ang.*, II, 189.)

**SITUER**, v. a., placer :

Le feu comme le plus ysnel
Soubz la circuité du ciel
*Situons* pour prendre retrait.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 285.)

— Placer dans un certain lieu ; s'emploie surtout au passif :

Tout les pays del evesqueit *est* entierement *scitueis* ens bornes et ens metez de l'empire. (1360, HEMRICOURT, *Patron de la temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, II, 399.)

**SIVANT**, mod. suivant, qui suit, qui accompagne qqu'un ; qui se trouve après qqchose :

A la seint Michel procheinement *sywant*. (13 mai 1276, *Let. du cte de Gloc.*, cart. N, f° 57b, A. Douai.)

.IX. ans enpries *sivans*, tous continuueus. (Janv. 1290, *C'est Gillion Flaiel, d'une part, et Jehan Garsiel, d'autre part*, chir., A. Tournai.)

Le dimanche *sugant*. (1350-1358, B 86, f° 6 v°, A. Doubs.)

En may *suygant*. (1456-1492, *Deportemens des François et Allemands*, Mém. pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, 1876, p. 383.)

Le venredi *suiguant*. (25 mars 1456, *Rém. du D. de B. en fav. de J. de Bauffrem.*, A. mun. Dijon.)

— S. m., celui qui suit, accompagne qqu'un :

Li princes et tous li baron de l'host et leur *sievant* s'armerent. (FROISS., *Chron.*, IV, 162, Luce.)

— Jeune animal qui suit encore sa mère :

Vint que poulins, que jumens et qu'estalons, avec les *sigans* desdites jumens... Et est assavoir que si tost comme les *sigans* des dites jumens seront aagié, que il puissent vivre sans leurs meres, etc. (1324, A. N. JJ 62, pièce 169 ; Duc., *Sequela* 7.)

Une vache avecques son *suivant*. (1477, A. N. JJ 206, pièce 1119 ; Duc., *Sequela* 7.)

— Adv., de suite :

Je feray ce qu'il vous plaira,
Mon chier seigneur ; j'y vois *suiant*.
(*Mir. de N.-D.*, II, 334.)

**SIVRE**, mod. suivre, v. a., venir après (qqu'un, qqchose) en accompagnant ou en se trouvant simplement après (dans l'espace, dans le temps) ; anc., poursuivre.

— Infinitif :

Oublié ai chevalerie,
A *sevre* cort et baronie.
(*Tristan*, I, 2132.)

E si alcuns la volsist *sievre*, que erranment fust ocis. (*Rois*, p. 387.)

Si vos aveis le cuer et le herdemant de moi *xuire*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 250 r°.)

Unes genz sont qui mettent poinne
A *seugre* ces processions.
(*Vie des Per.*, Ars. 3641, f° 5b.)

Et cil li respondirent qu'ils estoient aparaillié de lui *segre*, et de obeir a lui. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 44.)

Mauvaise compaignie *siurre*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 39 r°.)

Se le devoie *sieurre* jusqu'a la tour Morhier
N'en ira pas ainsi le felon pautonnier.
(*Gaufrey*, 9570.)

Conostre et *sugre* par les signes.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 31 r°.)

Qui ne lou vosismes *sudre* a la gloire de paradis. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 157ª.)

Li communs sera tenus a nous *seuigre* un jour tant seulement a leur despent. (9 juill. 1348, *Ord.*, IX, 161.)

Et on commença a le *sievre* grant erre. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 29.)

(Les vassaux de l'abbesse de la Trinité devaient aux processions des Rogations) *segre* la chasse une verge a la main. (1385, *Terrier de la Trinité*, f° 2, A. Vienne.)

Le marinier s'en puet aller *siuldre* la neff jusqu'a sa droite descharge. (*Cout. de la mer*, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 789.)

— Futur :

Certes bienaureiz est li menbres ki del tot se serat ahers a cest chief, et kel *sevrat* tot cele part ou il irat. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 132, 18.)

Pois que .K. nos mande, alons en lai ;
E se .G. i va, ge le *siegrai*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 320.)

Et *suigrai* les canons. (*Ordin. Tancrei*, B. N. 25546, f° 1 r°.)

— Présent de l'indicatif :

Lo baron *seguent* mult grant torbe de gent.
(*Ep. de S. Est.*, X[a].)

Uns veneres *siolt* un sainglier ;
Li liemiers l'en fait aler.
(*Partenop.*, 585.)

Apres icez les *seut* molt bele compaignie.
(J. Bod., *Saisnes*, CLXXIX.)

.IIII. François nos *suiguent* ça darrier.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 85[a].)

Paens les *siuvent* por les testes colper.
(*Otinel*, 1063.) Impr., *sivvent*.

— Présent du subjonctif :

... Plus cort de randon quant on l'a esprouvé
Que faus ne *suie* aloe quant il a jeuné.
(*Rom. d'Alex.*, f° 43[c].)

Et les aultres, qui ne sont bourgois, *siechent* apres, par los giettant. (29 août 1368, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, f° 132 r°, A. Tournai.)

Qui m'aimme, se me *sieuwece*. (Froiss., *Chron.*, VI, 303, Luce.)

Que chascun, endroit soy, vous *sieve* garny de vivres et artillerie. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 181.)

— Impératif :

Passe : si me *sieu*. (*Rois*, p. 377.)

Si me *seu*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 101, 31.)

*Segons* Deu, no guerpissons mie.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 87.)

Al serpent dist : Tost *sigez* moi.
(Anger, *Dial. de S. Grég.*, 33, P. Meyer, *Rec.*, p. 340.)

— Imparfait de l'indicatif :

Cil qui le *segueient*.
(*Ep. de S. Et.*, IX[b].)

En fue torne, et cil apres,
Qui la *suoit* tost et de pres.
(*Dolop.*, 9939.)

Deseverez de Deu esteient,
Lur propre volenté *siwient*.
(Beneeit, *Vie S. Thomas*, 1177.)

Moult de gens le *sivoient*. (Robert de Clary, *Conq. de Constant.*, p. 4, Riant.)

Les aultres le *sievoient* en atachant le cuir au pieus. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 52.)

Si le *sieuwoient* touttes mannieres de gens d'armes. (Froiss., *Chron.*, VIII, 271, G. Raynaud.)

Le dit Didies estoit wolle, et qu'il *xuwoit* et tenoit femme mervilleusement. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1474.)

— Passé défini :

Bele amie, mar me weistes !
Dulce chiere, mar me *siwistes* !
(Marie, *Lais*, Eliduc, 941.)

E mult de genz devez passerent
Par moy, e Jhesu Crist *suerent*
E autres malades asez.
(*Evang. de Nicod.*, 3e vers., 572.)

Cil tantost lasserent toutes chouses et *sueguerent* nostre Seigneur. (*Vie saint Andrieu*, B. N. 988, f° 8[a].)

Si *seguerent* l'estoile. (*Sermon*, ms. Metz 262, f° 56[c].)

Et en lessierent aler de lor volenté, et bien parut, quer els ne le *suirent* onques ne ne firent cri. (1260, A. N. J 1024, pièce 42.)

Et le *siguirent* le glaive trait jusques a sa meson. (1305, A. N. J 1030, pièce 28.)

— Imparfait du subjonctif :

Si manda le princes pour le seignor d'Atthenes et pour tous les barons de Negrepont, qu'il le *sieguissent* la ou il aloit, assiegier le chastel de Malevesie. (*Conq. de la Moree*, p. 91.)

— Participe présent et gérondif :

Femmes li van detras *seguen*.
(*Pass.*, 257.)

.XVII. reis apres le vunt *siwant*.
(*Rol.*, 2649, Stengel.)

Sain Pou lou va *sigant* qui lou cuide esgarder.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 87[a].)

Tuit li autre le vont *sivant*.
(*Ren.*, Br. I, 1586.)

— Participe passé et temps périphrastiques :

Car auquant home s'en estoient alé qui voloient fere le comandement le rei el desert, e assez de genz les *avoient seguz*. (*Macchab.*, I, 2, 31.)

Il *furent sievoit* caudement. (Froiss., *Chron.*, III, 59, Luce.)

Mais elle ne *fut* mie *xeute :* per quoy fit tromper la retraicte. (Le Doyen de S.-Thib. de Metz, *Chron. de Metz*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 325.)

— Fig., poursuivre en justice :

Monsigneur de Camberon qui *sievoit* me sire Amaurri de Fonteuil de une somme d'argent en le court de Pontieu. (*Anc. cout. de Picard.*, p. 22, Marnier.)

Chouse qui *a esté* emblee et *suye*, c'est assavoir poursuye. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 85[a].)

Quelconques acheson et poursieute dont lesdits religieux pourroient *estre suiveys* et accuses. (1340, *Acc.*, Ste-M.-de-Boq., A. Côtes-du-Nord.)

Saulf tant que nous ne lour poons riens demandeir, ne *xeure*. (1341, dans *Hist. de Metz*, IV, 101.)

Cel an un ne lu deit *segre* ne per clame ne seins clame. (1374, *Aff. de la ville*, n° 117, A. Fribourg.)

— Aller, continuer d'aller dans une direction marquée ou en prenant quelque objet pour direction :

Droit vers Lusernes le cemin *sevira*.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 22[a].)

La caravane *sivoit* la route desdites galees. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIV, 4.)

— Fig., observer dans sa conduite la règle, la mesure indiquée par qqu'un ou qqchose :

Lo latin *surrai* et la letre.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 1[d].)

Li baron, li roi et li conte
Doivent *suegre* lou bien qui voient.
(*Paraphr. du Ps. Eruct.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 30[a].)

La loi est de tele nature que cil qui ne nest de mariage, *sige* sa mere, se la loi ne li fet grace. (*Liv. de jost. et de plet*, I, VIII, § 6.)

Ne doit *sevre* son sens. (*Decretales*, ms. Caen, f° 1[d].)

Ice *sugre* e tenir bien e fermement. (1279, Barzelle, H 112, A. Indre.)

Par cestes convenances *seure* et acomplir. (1285, Lieu-Dieu, H 769, A. Indre.)

Et *suigrai* les canons. (*Ord. Tancr.*, B. N. 25546, f° 1[a].)

Nus ne doit *suivre* la volenté de son cuer. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 8 v°.)

E garder, parfere, *segre* et enteriner. (XIIIe s., Fontevr., anc. tit., 228, A. Maine-et-Loire.)

Tenir, garder, *sigre*, acumplir. (1340, *ib.*, 234.)

— Garder une direction, une ligne de conduite prise ; par extens., aller assidûment à :

Joustes, tournois *sieuray*, car plus ne veuil luitier.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, var. des v. 251-260.)

— Continuer (dans la conversation) :

Tu ne me tiens pas, Cinna, ce que tu m'avois promis, *suyvit* Auguste. (Mont., I, 23, p. 66, éd. 1595.)

**SIX, SIXAIN, SIXIÈME, SIXIÈMEMENT**, mod., v. Sis, Sisain, Sisisme, Sisismement.

**SMALT**, s. m., verre bleu pulvérisé :

Huit livres de *semalte* et quatre livres de vert de terre (de Fontainebleau). (1536, *Compte des bastimens*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

*Smalt*. (1570, *Arch. mun. de Lille*, dans *Dict. gén.*)

**SOBRE**, adj., tempérant pour le boire et le manger :

Mult est *sobres* et atemprez.
(Marie, *Fables*, XLVI, 61, Warnke.)

— Fig., qui garde la mesure :

Les Espagnols, qui de leur naturel sont *sobres* admirateurs d'autruy. (E. Pasq., *Rech.*, VI, 22.)

**SOBREMENT**, adv., d'une manière sobre :

Il convient vivre des œuvres et dez choses neccessaires *sobrement* oveques abstinence. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 41[d].)

Vivre *soubrement*.
(*Farce de folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 289.)

— Fig., avec mesure :

Vivons donkes *sobrement*, piement et justement en cest seule. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 72, 24.)

De laquelle (eglise) il faut *sobrement* parler pour reverence des personnes. (Maiz., *Songe du viel pel.*, II, 87.)

**SOBRIETÉ**, s. f., caractère de celui qui est sobre :

Li *soubrietei*. (Laurent, *Somme*, ms. Metz 665, f° 146ª.)

*Sobrietes* estoit nommee.
(*Dis des .viii. blas.*, 236, Tobler.)

**SOBRIQUET**, mod., v. Soubriquet.

**SOC**, s. m., large pièce de fer triangulaire et tranchante, adaptée à la charrue et servant à former le sillon :

Adrecier e le *soc*, e le picois, e la cuignee, e la houe. (*Rois*, p. 44.)

Aussi come un *souz* de charrue.
(*Ysopet*, ms. de Lyon, 3044.)

Monder le *suec*.
(*De S. Juliain*, B. N. 20330, f° 45c.)

*Soich* et chasgnon. (1388, A. N. JJ 132, pièce 220.)

Les *soucz* des charrues. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 66 v°.)

**SOCIABLE**, adj., porté à vivre en société :

*Sociable*, sociabilis. (*Vocab. brevidicus*.)

— En parlant de choses :

Et de combien est le langage faux moins *sociable* que le silence ! (Mont., I, 9, p. 44, éd. 1596.)

**SOCIAL**, adj., formant une société :

Je voy une infinité
De melodieus oiseaux
En *sociale* unité.
(Bugnyon, *Erotasmes*, p. 127, Gayeté, éd. 1557.)

Cf. VII, 435ᵇ.

**SOCIETÉ**, s. f., réunion permanente d'hommes vivant sous des lois communes :

Societas, *societes*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

— Association :

Souz umbre de la *societé* et aliance qu'il avoient aus Romains. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 16.)

— Relations habituelles avec certaines personnes ; compagnie de personnes qui se réunissent habituellement ensemble :

Li dame sist sour un tapiz
En sus des autres auques loing :
De lour *societé* n'a soing.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 4261, Löseth.)

*Socitté* et la frequence
D'ommes aime...
(*Des propriétés des choses*, II, vi, 23, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 465.)

**SOCQUE**, s. m., sorte de chaussure qu'on met par-dessus la chaussure ordinaire pour se garantir de l'humidité :

Socchus, *souches*. (*Gloss. de Salins*.)

Cf. Soc 2, t. VII, p. 434ᶜ.

**SOCRATIQUE**, adj., qui appartient à Socrate :

Le tres parfond torrent de rhetorique
De Cicero, le parler *socratique*.
(*Ep. du chev. gris*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., III, 274.)

**SODOMIE**, s. f., péché contre nature :

Sun cors torna a *sodomie*.
(*Brut*, ms. Munich, 2493.)

**SODOMISER**, v. a., se livrer à la sodomie sur :

C'est que n'a pas esté aux bestes brutes qu'elles n'*ayent esté sodomisees* par les femmes. (Cholieres, *Apresdinees*, II, f° 60 r°.)

**SODOMITE**, s. m., celui qui est coupable de sodomie :

D'un traitor, d'un *sodomite*.
(*Eneas*, 8583.)

Il ot ja un roi en Egypte,
Que l'en tenoit a *soldomite*.
(*Sept Sag.*, 1439.)

*Sedomite*.
(*Gilles de Chin*, 3550.)

— Adjectiv. :

Il n'a sus ciel plus *sodomite*.
(*Brut*, ms. Munich, 2494.)

**SODOMITIQUE**, adj., sodomite :

Ils estoient tous *sodomitiques*. (N. Gilles, *Ann.*, f° 194 v°.)

**SŒUR**, mod., v. Seror.

**SŒURETTE**, s. f.

Cf. VII, 437ᵇ.

**SOFA** ou **SOPHA**, s. m., estrade élevée couverte de tapis, de coussins, sur laquelle se tiennent les princes orientaux :

Un lieu fait de tables ou ais... qu'ils nomment *sopha*. (1560, G. Postel, dans *Dict. gén.*)

**SOFI**, s. m., philosophe musulman panthéiste :

C'est que les *saffi* du lieu, revisitans en une barque si quelc'un apportoit point quelque marchandise de contrebande... vindrent enfin a deux cordeliers. (H. Est., *Apolog. pour Herod.*, I, 356, Ristelhuber.)

**SOI**, pron.

Cf. VII, 438ª.

**SOIE**, mod., v. Seie. — **SOIF**, mod., v. Seit.

**SOIGN**, mod. soin, s. m., attention à veiller au bien, au bon état de :

Il n'unt de moi cure ne *suin*.
(*Brut*, ms. Munich, 1009.)

N'a *suing* de mun servise, fet li reis, ben le [sent !
(Garnier, *Vie de S. Thomas*, 795.)

— Peine, souci qu'on se donne pour qqchose, pour qqu'un :

Or menes lie chiere, n'aies *song* de plourer.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 897.)

Ains leur disoit qu'ilz ne fussent point en *soing* de luy, et que au plaisir de Dieu il feroit bien son debvoir. (Monstrelet, *Chron.*, II, 181.)

— *N'avoir soign de*, ne pas prendre souci de :

Pur ço *n'unt soign* ne *d*'elme ne *d*'osberc.
(*Rol.*, 3250, Stengel.)

Sire, dist la bergiere,
*N'ai soing de* vos juwalz.
(*Rom. et Past.*, II, 33, 13.)

Doner li volent baron
Un roi de paiiens felon
Nicolete *n'*en *a soing*,
Car ele aime un dansellon
Qui Aucassins avoit non.
(*Aucass. et Nic.*, 39, 28.)

**SOIGNER**, mod., v. Soignier.

**SOIGNEUSEMENT**, adv., d'une manière soigneuse :

Se ele (l'ame) *soniousement* n'est soztraite des choses qui par desors l'enlacent. (*Job*, p. 441.)

Que toutes les rues et les voies de la cité fussent pavees bien et *sonnoysement*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 288ᵇ.)

*Segnousement* coultivé, excolitus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ke li commandement de la loi fuisent *soigneusement* tenu. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 22ᵈ.)

Le drap fist il garder bien et *soingneusement*.
(*Baud. de Seb.*, II, 722.)

A l'entreir de la porte de cestui mandement
Avoit .xxx. sergans, gardant *soengeusement*.
(*Ib.*, XVI, 659.)

*Sogneusement*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 213 v°.)

**SOIGNEUX**, mod., v. Soignos.

**SOIGNIER**, mod. soigner, v. a., veiller attentivement au bien, au bon état de :

A le mesquine de l'ostel, pour *avoir songnié* et nettoyé ledit Jerommet. (21 déc. 1512, *Exécut. testam. de Jehan Capelier, hautelisseur*, A. Tournai.)

Cf. Soignier 2, t. VII, p. 441ª.

**SOIGNOS**, mod. soigneux, adj., qui s'occupe attentivement de qqchose :

*Sonious* esgard. (*Job*, p. 446.)

De servir Dieu fu engrans et *songneus*.
(*Auberon*, 13.)

*Songnous*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 102 v°, col. 2.)

Li rois... cele heure fu moult curieus et moult *sounnoux* de son cors garder. (*Chron. de S. Denis*, dans *Hist. de Fr.*, XVII, 977.)

Ceste femme est moult *soigneuse* de nous siervir de toutes coses. (Guyart Desmoulins, *Bible hist.*, Maz. 312, f° 121ᵇ.)

*Sogneus,* sedulus. (*Gloss. de Douai.*)

**SOIN,** mod., v. SOIGN. — **SOIR,** mod., v. SEIR.

**SOIREE,** s. f., la fin du jour :

La *soiree,* id est le soir. (J. THIERRY, 1564.)

**SOIT,** conj., marque l'alternative :

Nous le ferons, *soit* torz *soit* drois.
(*Rose,* 10954.)

**SOIXANTAINE,** s. f., nombre de soixante ou environ :

Cescune laisse (sonnerie de cloches) de .III. *soixantaines* saquier aval. (13 juill. 1399, *Cartul. de l'égl. Ste Catherine,* f° 28 r°, Fondation d'obits, A. Tournai.)

**SOIXANTE,** mod., v. SEISSANTE. — **SOIXANTIÈME,** mod., v. SEISSANTISME — 1. **SOL,** mod., v. SOLT.

2. **SOL,** s. m., étendue sur laquelle reposent les corps à la surface de la terre :

Le *sol* et fondement de toutes choses, solum. (R. EST., 1539.)

3. **SOL,** s. m., cinquième note de la gamme d'ut :

Fa, *sol,* la.
(EUST. DESCH., *Art de Ditier,* OEuvr., VII, 269.)

**SOLACIER,** v. a.

Cf. SOULACIER, VII, 509[b].

**SOLAIRE,** adj., qui concerne le soleil, qui a rapport au soleil :

Li ans *solaires* sormonte l'an lunaire de onze jors. (*Comput,* f° 9.)

La grande chaleur du corps *solaire.* (*Eurialus et Lucr.,* f° 35 v°.)

**SOLDANELLE,** s. f., plante de la famille des primulacées qui croît sur les montagnes ; variété de liseron qui croît au bord de la mer :

De *soldanelle.* Soldanea, c'est une herbe chaude et seche qui croist en lieux sablonneux, et souvent croist en la rive de la mer, et a petites feules rondes et petite racine blanche longue. (*Grant Herbier,* n° 449, Camus.)

**SOLDAT,** s. m., celui qui sert dans une armée à la solde d'un prince, d'un gouvernement :

Ung *soldat,* voyez souldart. (R. EST., 1549.)

*Souldat.* (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.,* Ep., éd. 1553.)

C'estoit trop se monstrer, et faire du *soldat* sans occasion. (BRANT., *Grands capit. estrang.,* I, VIII.)

— Adject., de soldat :

En façon *soldate.* (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.,* XVII.)

**SOLDATESQUE,** adj., qui sent le soldat :

L'oisiveté et licence *soldadesque.* (LA NOUE, *Disc.,* p. 184, éd. 1587.)

**SOLDE,** s. f., paye donnée à ceux qui servent dans une armée :

*Solde.* Look *Soulde.*

*Soulde.....* also pay, intertainment. (COTGR.)

**SOLE,** s. f., dessous du sabot de certains animaux.

Cf. SOLE 2, t. VII, p. 453[c].

— Pièce de bois fixée horizontalement ; solive :

Lire ici les 4[e], 5[e], 6[e] et 25[e] exemples de l'article SOLE 1, t. VII, p. 453[a].

— Chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement :

Et doit mener ledit frere Jehan les terres de ladite ville par droites *soles* et compostures. (1374, A. N. MM 29, f° 123 v°.)

Avec les gardins, pasturages, et toutes les terres arables arroyees bien et souffisamment en trois *sollez.* (1377, A. N. MM 30, f° 73 r°.)

— Poisson de mer plat, de l'ordre des malacoptérygiens :

N'avoie ne plais ne *sole.*
(*Le Dit des rues de Paris,* 317, ap. Méon, *Fabl.,* II, 259.)

Vrayment que mon cueur en bavolle,
Comment en la mer faict la *solle.*
(*Mist. du Viel Test.,* III, 160, var.)

Cf. en outre SOLE 3, t. VII, p. 453[c].

**SOLECISER,** v. n., faire des solécismes :

Je *solœcise* souvent en la symbolization et colliguance de ces deux motz. (RAB., *Quart liv.,* Nouv. prol., éd. 1552.)

**SOLECISME,** s. m., faute contre la syntaxe :

Sanz vice de barbarisme et de *solœcisme.* (BRUNET LATIN, p. 9.)

Mené fu a *solœcisme,*
A barbastome, a barbarisme.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol,* I, 1089, Van Hamel.)

**SOLEIL,** s. m., astre lumineux qui est le centre du système planétaire dont la terre fait partie :

Cum [lo] *soleilz* fo esclairaz.
(*Pass.,* 390.)

Sa face resamble *soleus,*
Quant au matin apert vermeus.
(*Flore et Blancefl.,* 1[re] vers., 2583.)

Dou *soloil* et des armes fiert ansamble li rais.
(J. BOD., *Saisn.,* XLII.)

Ainz ke li *solous* soit couchans.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.,* B. N. 24301, p. 537[b].)

De lune et de *solot.*
(*Des Poignes d'enfer,* Brit. Mus. add. 15606, f° 81[b].)

Ausi reluisans cum est li *soloz* a l'ore de midi. (*Vie saint Tyburce,* B. N. 988, f° 81[c].)

C'est cilz qui fait luire le *seloil* sor les bons et sor les malvaiz. (*Ib.,* f° 245[a].)

Cestuy grant arbre est tant large par dessus le petit pinel qu'i destorbe l'aer et le *seloil* de le touchier. (XIV[e] s., *Sept Sag.,* p. 72.)

Febus. *Soulail.* (*Vocabularius brevidicus.*)

**SOLENNEL,** adj., célébré chaque année par des cérémonies publiques :

Li premiers jorz sera sainz et *sollempnels.* (*Bible,* B. N. 899, f° 36[d].)

Les jors *sollempniaus.* (Août 1271, *Test. de Thieri de Walcourt,* A. de l'Etat à Namur.)

Fete *soleimnele.* (*Stat. de la confr. N.-D. de Cout.,* A. Bernay.)

— Par extens., célébré par des cérémonies publiques :

Li messe est commencie et haute et *solenes.*
(*Naiss. du Chev. au Cygne,* 1281.)

*Solenneil* anniversaire. (1324, *Cart. de S.-Taurin,* LXXXVI, A. Eure.)

— Accompagné de formalités, d'actes publics qui lui donnent une importance particulière :

Par *sollempnau* stipulacion. (1304, *Comprom.,* Fontevrault, anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Intimacion *sollempniau.* (1321, Fontevr., La Rochelle, fen. 2, sac 1.)

*Sollempney* et legitime stipulacion. (Avril 1383, Faverney, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

Par *solennel* cri de vendaige.
(EUST. DESCH., *Œuvr.,* VII, 325.)

**SOLENNELMENT,** mod. solennellement, adv., d'une manière solennelle :

De ceu est c'um trespesset ceste nuit plus *sollempnament* de totes les altres en salmes et en ymes et en chans espiritels. (*Trad. des Serm. de S. Bern.,* 71, 3.)

*Sollempneulement.* (Mai 1250, S.-Aubert, A. Nord.)

En plaine court *sollempneument.* (1293, *Ch. de Joinv.,* A. Saint-Omer.)

*Sollempnaument.* (1310, Buzay, l. 20, A. Loire-Inférieure.)

*Sollennelmant.* (1313, A. N. S 266, pièce 66.)

*Solempnelmant.* (*Ib.*)

*Sollampnelment.* (1342, A. N. S 275, pièce 54.)

*Sollempneelment.* (1326, A. N. JJ 64, f° 198 r°.)

*Sollennepment.* (1332, *Compte d'Oudart de Lagny,* A. N. KK 3[a], f° 156 r°.)

*Soleinpniaument.* (CAUM., *Voy. d'oultr.,* p. 31.)

**SOLENNISATION,** s. f., action de célébrer par des cérémonies publiques, annuelles ou non :

Pour l'honneur et *solemnisation* de nos-

tredit sacre et couronnement. (Mai 1484, *Ord.*, XIX, 351.)

Peu apres la *solempnization* de leurs nopces accomplie, ils se mirent en chemin. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre,* II, 64.)

**SOLENNISER**, v. a., célébrer avec cérémonie :

Que le mariage de leur diz enfanz... se parfeni[ra] et *sollempnizera* en sainte eglise. (1309, A. N. JJ 41, f° 107 v°.)

Et la feste a tenir et a durer d'an en an et a *solennisier* ou chastiel de Windesore. (FROISS., *Chron.*, III, 37, Luce.)

— Absol. :

Et *sollempnisa* li pules apres la pasque .VII. jours entiers. (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 128ᵇ.)

— Exalter :

Des citoyens oisifs l'ordinaire discours
Est de *solenniser* les vices de nos cours.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, II.)

— Annoncer solennellement :

Que le mandement dessus dit a lui par nous fait il *avoit* publié et notoirement *sollempnisié* et fait savoir en plez en ladite viconté. (1323, A. N. JJ 61, f° 136 v°.)

— *Solennisé,* part. passé, solennel :

Grant feste fu entre les barons, et le peuple faisant grant feu par toutes les rues de Paris en signe de *solempnisee* joye. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V,* 2ᵉ p., XVI.)

**SOLENNITÉ**, s. f., fête solennelle :

Pour la *solennité* du jour. (*Mir. S. Loys,* Hist. de Fr., XX, 136.)

Dimence apres la *solempnité* de la Thiephane. (R. CIBOLLE, *Sermons,* ms. Cambrai 536, f° 118 v°.)

— Fête :

Se mes *solennitez* escuminierunt, e mes cumandemenz ne guarderunt. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXXVIII, 32.)

Receus fu a grant *solempnitez.*
(*Enfances Vivien*, B. N. 24369, v. 117, p. 49, Wahlund.)

La fut grande la joye et la *solanites.*
(*Amis et Amiles*, Vat. Ott. 909, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 282.)

*Sollempneté.* (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 11 v°.)

— Formalité :

Le *sollempniteit* del droit de kanon. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 43ᵇ.)

Quant il avront tot oit l'entention et le mostranche de parties, sens avocaus et sens *sollempnitez* de drois, il termineront le querelle sor lonc che ke mieus les plairat. (1272, *Chap. d'Andenne,* Namur, Wilmotte, *Rom.*, XIX, 93.)

Quant on luy ot donné toutes ses *solempnites* et que nuls ne respondoit pour luy, il ot arrest en parlement contre luy. (FROISS., *Chron.*, XV, 73, Kerv.)

**SOLFIER**, v. a., lire (un morceau de musique) en donnant l'intonation et le nom de chaque note :

A *solfier* mist cuer et cure.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 113.)

— Fig. :

Souvent parole a eulz, ensi c'uns avocas
Qui va *solefiant* devant juges ses cas.
(*Baud. de Seb.*, XVIII, 555.)

**SOLIDAIRE**, adj., commun à plusieurs de manière que chacun réponde du tout ; *debiteur solidaire*, débiteur lié par un acte solidaire :

Ces *debteurs* qui se sont rendus *solidaires* sont entr'eus fideijusseurs. (J. DURET, *Cout. d'Orl.*, p. 276.)

**SOLIDAIREMENT**, adv., d'une manière solidaire :

*Solidairement.* (1596, J. DE BASMAISON, *Cout. d'Auvergne*, dans *Dict. gén.*)

Les receveurs des tailles, taillon, et autres nos deniers, ne pourront donner leurs contraintes *solidairement* contre un particulier habitant pour la somme entiere a quoy la paroisse aura esté taxee. (Mars 1600, *Edict pour les tailles,* XXXIV.)

**SOLIDE**, adj., qui a de la consistance, par opposition à liquide et à gazeux :

Nous disons toutes choses *solides* celles qui s'estendent par trois intervales ou dimentions, a sçavoir par longueur, largeur, et profundité. (FOCART, *Paraphr. de l'astrol.*, p. 102.)

— Capable par sa consistance de résister à ce qui tend à l'altérer, à l'ébranler :

Se les membres *solides* se sureschauffent premierement et subjectivement, c'est fievre ethique. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 2.)

— Dur :

Et par semblables poent estre aucunes choses *solides* aucunes fois ostees par l'aide de nature et par proces de temps a venir, en metant et continuant sus les bouches des ulceres aucunes medecines actraitives. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 2190.)

— Substantiel :

Car ainsi que la grave et *solide* viande est utile a l'homme sain, elle est mauvaise a l'homme malade. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, XX, 100, éd. 1531.)

— Anc., à Liège, *cheval solide,* traîneau :

Devoient estre venu en la maison et pourpris atout un *cheval solide* ou splaon. (1450, Greffe des échevins, XX, f° 7 v°, A. Liège.)

**SOLIDEMENT**, adv., d'une manière solide :

*Solidement.* (G. TORY, *Champfleury,* f° 29, éd. 1529.)

**SOLIDITÉ**, s. f., état de ce qui est solide :

Leur *solidité.* (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 455.)

**SOLILOQUE**, s. m., discours d'une personne qui s'entretient avec ellemême :

*Soliloques* et devis exstatiques. (FRANÇ. DE SALES, dans *Dict. gén.*)

**SOLIN**, s. m.

Cf. VII, 459ᵃ.

**SOLIPEDE**, adj., qui a un seul doigt onglé à chaque pied :

Il est une difference des bestes prise de la propre nature des pies : aucunes ont les ongles entieres, dites *solipedes*, aucunes les ont fendues en deux. (LE BLANC, *Trad. de Cardan,* f° 207 r°.)

**SOLITAIRE**, adj., qui vit seul :

... Gens qui vivent
*Solitaire* et le monde eschivent.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 147ᶠ.)

Por moy tenir trop *soulitaire.*
(GUILL. DE MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 77 v°.)

— Où l'on est seul :

Liu *solitaire.*
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 50 r°.)

Vie *solitere.*
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 71ᵃ.)

— Isolé :

En une hermitaige qui estoit tout *solitaire* au parfont de la forest. (*Ponthus,* ms. Gand, f° 39 r°.)

**SOLITAIREMENT**, adv., d'une manière solitaire, dans la solitude :

Moult nos est bon a estre ci *solitairement.*
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 38 r°.)

**SOLITUDE**, s. f., état de celui qui est seul :

Et suis demouré en *solitude,* c'est assavoir en lieu solitaire. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 105 r°.)

— Lieu où l'on est seul ; lieu inhabité :

Les *solitudes* et desers d'Arabe. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, 2ᵉ p., sec. copie, f° 14 r°.)

Cf. SOLITUDINE, VII, 459ᵇ.

**SOLIVE**, s. f., pièce de charpente qui porte sur les murs ou les poutres d'un édifice et soutient les planchers :

Sor une *solive* de fust
Fiert le cop et li feus s'i prist.
(*Perceval*, ms. Montpellier, H 249, f° 262ᵇ.)

Por une *celive.* (3 fév. 1291, *Reg. mun.*, I, f° 25 v°, A. Besançon.)

**SOLIVEL**, mod. soliveau, s. m., petite solive :

*Souliviaux* et filieres. (1296, *Rent. d'Orliens,* f° 4 r°, A. Loiret.)

Ung planchier dont les corbeaux et *soliveaux* sont pouriz. (GALLOPEZ, *Trois pelerin.*, Ars. 2319, f° 91 r°.)

**SOLLICITATION**, s. f., action de solliciter :

*Solicitations* deceptives. (1404, A. N. JJ 159, pièce 249 ; Duc., *Follitia*, sous *Follis* 3.)

Cf. SOLICITATION, VII, 457ª.

**SOLLICITER**, v. a., inciter (qqu'un) d'une manière pressante à qqchose :

Il tramistrent leur legaz a *solliciter* les pueples des Latins a mouvoir guerre encontre les Roumains. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, fº 35 rº.)

*Soluciter*. (1347, *Lett. de Ph. de Val.*, A. N. JJ 74, fº 6 vº.)

— Réclamer :

Nul n'a dit aucune chose, ne denonciee, ne *sollicitee*. (1332, *Reg. de délibér. de S.-Jean d'Angely*, I, 56, cité par le *Dict. gén.*)

— *Solliciter un proces*, faire des démarches pour le gain du procès :

Defendons a toutes nos cours souveraines et autres de s'entremettre de recommender ou *solliciter* les procez des parties plaidantes en icelles. (1579, *Ordonn. de Henry III*, CXX.)

Cf. SOLICITER, VII, 457ᵇ.

**SOLLICITEUR**, s. m.

Cf. SOLICITEUR 1, t. VII, p. 457ᶜ, et SOLICITEUR 2, p. 458ª.

**SOLLICITUDE**, s. f., action de veiller attentivement sur, surveillance, soin attentif :

Choses qui sont de grant estude et *sollicitude* et travail. (BRUNET LATIN, p. 328.)

Au dessus dit Jehan Joseph, juré commis et deputé, a ladicte *sollicitude* et superintendence des dis ouvriers. (1491, *Compte des fortifications*, 23ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Avoir vacqué, a la *solicitude* des ditz ouvriers et manouvriers. (25 déc. 1581, 5ᵉ *Compte des fortifications*, 23ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. SOLICITUDINE, VII, 458ᵇ.

**SOLSTICE**, s. m., chacune des deux époques de l'année où le soleil, paraissant rester stationnaire pendant quelques jours, est le plus éloigné de l'équateur :

Li tref seront taillié pourfitablement empres le *solstice* d'esté, c'est en jungnet et en aoust. (JEH. DE MEUNG, *Art de cheval.*, p. 163.)

Ces .II. *solstices*. (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, fº 189ᶜ.)

Entre l'equinoce d'yver et le *solstique*. (*Jard. de santé*, I, 147.)

**SOLSTICIAL**, adj., qui appartient au solstice :

De l'Occident *solsticial* vient ung vent qui est appelé Chorus. (JEH. DE BRIE LE BON BERGER, *Art de bergerie*, sign. C VII vº, éd. goth.)

**SOLT**, mod. sou, s. m., pièce de billon valant le vingtième de la livre ou le vingtième du franc ; *sou blanc* ou *sou d'argent*, monnaie d'argent valant le vingtième de la livre d'argent ; *sou d'or*, monnaie d'or dont la taille était de 72 à la livre :

Dis *saus* a trait de s'aumoniere.
(*De Richeut*, 288, Méon.)

En Merchenelahe cent *souz* les amende. (*Lois de Guill.*, § 2, J.-E. Matzke.)

Et rendra a paine la moitié d'un *solt*. (*Bible*, B. N. 901, fº 45ᵈ.)

Douze *soux* de rente. (15 août 1281, S.-Wandrille, A. Seine-Inférieure.)

Sept *sous*. (1282, Citeaux, LVIII, A. Jura.)

Sexante *soolz*. (Mardi apr. circ. 1290, *Vic. de Valognes*, S.-Sauveur, A. Manche.)

Pour le pris de trente et unes *solz*. (1296, *Acte passé à Chinon*, Fontevrault, anc. tit., 269, A. Maine-et-Loire.)

Le bonnier vault, cascun an, .XX. *sols* blans. (1474, *Terrier des chartreux de Chercy*, fº 138 vº, A. de l'Etat à Tournai.)

Cf. VII, 461ᵇ.

**SOLTE**, mod. soulte et soute, s. f., anc., paiement en argent :

On li demanda se *soute* n'amende ne rapel en fu onkes fet. (Vers 1250, *Enq. du parlem. de Paris*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 454, 8.)

Que eus ne lors hairs ne saient creuz de la *souste* de la dite rente. (1273, *Cart. du Mans*, B. N. l. 17754, fº 2ᵇ.)

— Fig. :

Pernez la croiz qui vus assolt,
Qui tant par est simple e legiere !
S'ele peise en une maniere
Por le travail qui i urent,
Esgardez que ele vus rent !
Pernez garde que est la *solte !*
Ele vus gette de la volte
D'enfer le puant, le parfont.
(GUILL. LE CLERC, *Besant de Dieu*, 2618.)

— Part., somme que celui qui se trouve avoir un lot de plus grande valeur que les autres dans un partage, un échange, doit verser pour rétablir l'égalité :

Et doivent estre fait cist eschange en bonne foi sanz nule *solte*. (1255, A. N. K 31, pièce 2.)

S'il y a *soulte* excedante la valeur de la moitié, l'heritage est subject a retraict pour portion de *soulte*. Mais si la *soulte* est moindre que ladite moitié, n'y a lieu au retraict. (*Coust. de la prevosté de Paris*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, fº 5 rº, 146, Paris, 1581.)

— *A solte*, en retour, pour rétablir l'égalité :

Meis bien li rant et bien li sot
Et bien li restore sa tote,
Quant ele li redone *a sote* [moins.
Le suen (son cœur) qu'ele n'aimme pas
(CHREST., *Cliges*, 5092.) Var. : *solte, soute, soste.*

— Solde :

Facent tousjours bien paier leurs gensdarmes
Sans retarder leur *saulte* et paiement.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, I.)

— Solution :

Tu en ostes bien toute doubte
En donnant evidente *soulte*,
Donc je te mercye humblement.
(*Mist. de l'Incarnat. et Nativ.*, II, 437, Le Verdier.)
Var. : *solte.*

**SOLUBLE**, adj.

Cf. VII, 462ᵇ.

**SOLUTION**, s. f., séparation des parties :

Il fu dit devant qu'est *solucions* de continuité. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, fº 43.)

— Fig. :

A l'autorité de l'eglise appartient double ligacion comme double *solliucion*, l'une par laquelle les prestres deslient les pechez des penitens du devoir de damnation, et l'autre du devoir de purgacion. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, fº 90 vº.)

— Anc., explication :

E d'iceste raisun
C'est la *soluciun*.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 2599.)

Cf. SOLUCION, VII, 462ᵇ.

**SOLVABLE**, adj.

Cf. VII, 463ª.

**SOMBRE**, adj., qui manque de clarté :

Le temps devient *sombre* soudaynement. (PALSGR., *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 648.)

— Substantiv. :

J'accommoderay les choses comme il faut, et puis, au *sombre* de la nuict, nous mettrons le tout en effect. (LARIV., *Le Fidele*, I, 8.)

— Fig., où manque la sérénité :

Je vous prometz de cueur non *sombre*
Que nul de vous je ne vueil nuire,
Se grant fortune ne m'encombre.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 304.)

Cf. SOMBRE 2, t. VII, p. 465ᵇ.

**SOMBREMENT**, adv.

Cf. SOMBREMENT 2, t. VII, p. 465ᶜ.

**SOMBRER**, v. a., rendre sombre, couvert :

*Sombrer*. To darken. (COTGR.)

**SOMIER**, mod. sommier, s. m., bête de somme :

Les mulz et les *somiers* afeltrent li servant.
(*Voy. de Charlem.*, 82.)

La veissies maint bon *soumier* garnir.
(*Loher.*, ms. Montpellier, fº 129ᵇ.)

S'eusse o moi ou ronchin ou *somer*
Et en mes poins un grant pel aguisé,
Si ferrai je devant el primier cief.
(RAIMB., *Ogier*, 378.)

Il envoia en France un *sommier* chargié de lettres de prieres aus esglises, pour ce que il priassent pour li (la reine mere). (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 604.)

Si vynt a une estable qe ert delees la poterne par ount home vet vers la ryvere, et trova la un *somer*. Yl mounta meyntenant le *somer*, e s'en issist par la posterne. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV<sup>e</sup> s., p. 32.)

— Poutre, solive :

Un grant *sommier* de fer, avecq deux estriers grans, dont il fu pendu le timbre de la orloge. (1395-1398, *Construct. du beffroi*, 93<sup>e</sup> Somme des mises, f° 89 v°, A. Tournai.)

Peut estre qu'en autrui œil tu vois la buchette petite, mais au tien propre tu ne vois pas le *sommier* bien gros que tu y portes. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 260, Kerv.)

On la pend (cette herbe) aux *somiers* des salles. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, c. XLIX.)

Item huict *sommiers* soyez ou bien esquarez. (31 mai 1596, *Arrentement du grand hôpital*, A. Mortagne.)

— Pierre qui supporte la retombée d'une voûte :

A Pieret Espiaurich, tailleur de pierre... [pour] avoir tailliet les vossoirs et deux *sommiers* de certaine vossure. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 4<sup>e</sup> Somme de mises, A. Tournai.)

— Par anal. :

.I. *sommier* de pierre france pour sostenir le tappecul de la porte. (1530, *Acquêts de Laon*, A. Laon.)

— Dans un orgue, pièce de bois placée au-dessous du coffre à air de chaque clavier ; ce coffre même :

Les tuyaux (des orgues) estoient de casse en canon, le *sommier* de gaiac, les marchettes de rubarbe, le suppied de turbith, le clavier de scammonee. (RAB., *Cinq. liv.*, XIX, éd. 1564.)

Cf. VII, 467<sup>c</sup>.

**SOMMAIRE**, s. m., abrégé, résumé :

Suit le grant esclaircissement
Et meilleur aplanissement
De ce qu'avois je en mon *sommaire*
Par trop brief laissé de l'affaire.
(*Traité d'alch.*, 963, ap. Littré.)

— Grande somme :

Comme le jeune empereur par un instinct naturel nourrissoit dedans sa poictrine un *sommaire* de dissimulation, pour parvenir a ses intentions. (EST. PASQ., *Recherch.*, VI, 12.)

**SOMMAIREMENT**, adv., d'une manière sommaire :

Et s'enfourment *sommerement* et de plain comment... (Vers 1288, *Supplique*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, I, 1034.)

Un pour lors tenoit une mappemonde, et la leur exposait *sommairement* par petits aphorismes. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXI.)

Cf. VII, 468<sup>a</sup>.

1. **SOMMATION**, s. f.

Cf. SOMMACION, VII, 467<sup>c</sup>.

2. **SOMMATION**, s. f., action de sommer qqu'un de faire qqchose :

Les eschevins d'icelle ville, a la *sommation* desquelz il se sont autre fois et par plusieurs assemblez. (1371, *Commiss.*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, III, 349.)

*Sommacions* et requestes qu'il avoit faictes au roy. (G. COUSINOT, *Gestes des nobl. Fr.*, p. 133.)

Desquelles responces, *somasion* et requestes mondit seigneur le viconte... nous en demanda acte et certificacion. (1445, *Chartrier de Thouars*, p. 29.)

1. **SOMME**, s. f., bât.

— Par extens., charge d'une quantité indéterminée :

Or prenget li reis leigne [e] de plum quatre *sumes*,
Sis facet en caldieres tutes ensemble fundre.
(*Voy. de Charlem.*, 567.)

La *some* de huile doit tenir .XXVIII. quartes. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1<sup>re</sup> p., LXIV, 10.)

Pour la vendue de .XV. *sommes* de carbon, a .XL. saques. pour somme. (24 juin-25 déc. 1405, *Compte de N. de Bourc.*)

Deux *sommes* de terre a refaire l'astre de la cuisine. (1462, *Mise faicte par Jehanne Ratault*, Ann. de la Soc. d'hist de Fr., 1878, p. 221.)

Pour vendenger la vigne ou fut cueilly quarante deux *solmes* de vendenge. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 98 r°, Bibl. la Rochelle.)

Pour une *solme* de paille. (*Ib.*, f° 131 r°.)

Cf. SOME 1, t. VII, p. 466<sup>a</sup>.

2. **SOMME**, s. f., quantité formée de deux ou plusieurs quantités additionnées :

De laquele *summe* des deniers devant dis j'ai asenet l'eglise devant dite a penre chascun an a men winaige d'Estrees. (1271, *Cart. de Foigny*, B. N. l. 18374, f° 219 r°.)

*Somme* des despens fais. (1319, *Contresomme des dépenses de la comt. de Hain.*, f° 5 v°, A. Nord.)

— *En somme*, loc. adv., tout considéré :

Oncques feu ne fut sans fumee.
Quant j'escoute bien ces parolles,
Je congnoys bien qu'elles sont folles ;
Mais il y a quelque chose, *en somme*.
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 339.)

Cf. SOMME 1, t. VII, p. 468<sup>a</sup>.

3. **SOMME**, s. m., temps plus ou moins long pendant lequel on dort sans s'éveiller :

Quant Deu avra a ses amis
Donné *somne* et en repas mis.
(*Psaut. en vers*, CXXVI, dans *Lib. Psalm.*, Oxf., p. 348.)

Hom, entent ! Mout portes grant some :
Tu ne pues prendre en pais un *some*
Por le pekié d'Adam, d'Evain.
(RENCLUS, *Miserere*, XIII, 1.)

Si erent tuit estordi et dou vin et dou *sogme*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 165<sup>c</sup>.)

Li om apres le *sopne* lieve plus haitiez. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 8 v°.)

Mal *sompme* puissies vous prendre. (*Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 132 r°.)

— Songe :

Et lui apparut Guaymere pere de Gisolfe en *sompne*, et lui dist... (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VIII, 1, Delarc.)

**SOMMÉ**, adj.

Cf. la deuxième subdivision du participe passé du verbe SOMMER, VII, 469<sup>b</sup>.

**SOMMEIL**, s. m., cessation momentanée de l'activité propre aux systèmes doués des propriétés de la vie animale :

Onkes la nuit nen ot *someil*.
(*Eneas*, 8929.)

Tels *somels*.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 87 v°.)

Et quant il voit que li *sommiex*
Vait aprochant bele Aelis,
Il boivent puis si vont as lis.
(*L'Escoufle*, 4308.)

*Somell.* (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 164 v°.)

Dont li prist moult grant *soumaus*, et ne demora gueres que il fu endormis. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 200 r°.)

*Soumaill.* (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 95 r°.)

Lors ly prist un *somoil*, e bien tost ariva sa nef e[n] la terre de Berbarie a la cité de Tunes. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV<sup>e</sup> s., p. 102.)

**SOMMEILLER**, v. n., se laisser aller au sommeil :

Si vos laissai dormir et *someiller*.
(*Coron. Loois*, 2197.)

Et cil qui Dex aiue, soef puet *somelier*.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 1250.)

*Soumillier*.
(*Loher.*, B. N. 4988, f° 164 v°.)

*Somoiller*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Bruxelles, f° 144<sup>b</sup>.)

Lai est li loux joste l'oaille,
Li uns por l'autre ne *soumoille*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 214<sup>b</sup>.)

*Someiller*. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 150.)

Li donna fain et appetit
De la *sommeillier* .I. petit.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 216<sup>c</sup>.)

— Fig., cesser d'être vigilant :

Jo dormi e si *sumellai*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., III, 5.)

Ainz puis mes cuers ne *sonmoilla*.
(*Blanchandin*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 296.)

— Infin. pris substant., somme :

El *soumeillier* qu'il fist il s'entr'oublia sor le bort de la nef, si chai en l'aigue. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 157<sup>d</sup>.)

— *Sommeillant*, part. prés., appesanti par le sommeil ; fig. :

L'action *sommeillante* de nostre imagi-

nation. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 129 r°.)

— Par extens., qui est en repos :

L'Ocean donc estoit tranquille et *sommeillant*.
(Aubigné, *Trag.*, V.)

Cf. Someillant, VII, 466ᶜ.

**sommelier**, s. m.

Cf. Somelier, VII, 467ᵃ.

**sommellerie**, s. f., office de sommelier :

N'estant nostre mesnager si avant instruit en l'art de *sommelerie*. (Ol. de Serres, III, xiv.)

— Lieu où le sommelier garde ce qui lui est confié :

Luy demanderent comment il avoit esté si hardy, estant estranger du pais, et sans adveu, d'entrer en la maison et *sommelerie* du roy. (B. des Per., *Nouv. recreat.*, Des facetieuses rencontres,... f° 253 r°, éd. 1572.)

1. **sommer**, v. a., faire la somme de.

Cf. VII, 469ᵇ.

2. **sommer**, v. a., signifier à (qqu'un) dans les formes établies qu'il ait à faire telle ou telle chose :

Si convient a ceus qui ont mestier d'apeler qu'il soient soutil de *sommer* les soufisaument. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1786, Am. Salmon.)

... Il seroit bon
*Sommer* les places et les lieux,
Et tous les pays d'environ.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 1001.)

**sommet**, s. m., la partie la plus élevée de ce qui est debout sur sa base :

Uns paveiluns enturn i tent,
Des le *sumet* en mer descent.
(*S. Brandan*, 1072.)

Et la guimple mist et fist atachier au *sonmet* de son healme. (*Gilles de Chin*, p. 37.)

— Extrémité :

El *soumet* de sa lanche. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 125ᵃ.)

Cf. VII, 470ᶜ.

1. **sommier**, mod., v. Somier.

2. **sommier**, s. m., sorte de registre.

Cf. Sommier 2, t. VII, p. 471ᵃ.

**sommité**, s. f., partie élevée d'un corps qui comprend le sommet :

*Summité*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 91ᶜ.)

Deux plaies d'estecq qu'il a sur le *submité* du chief. (7 sept. 1450, *Reg. aux publications*, 1450-1457, A. Tournai.)

Gaigner la *sommité* des plus haults arbres. (Belon, *Singularitez*, I, 45.)

— Extrémité d'une tige, pointe des herbes :

En battant tout doucement la *sommité* des espis. (Ol. de Serr., XI, 4.)

**somnifere**, adj., qui provoque le sommeil :

Pavot aussi, herbe tres *somnifere*.
(Oct. de S. Gel.. *Eneide*, f° 129, éd. 1529.)

Les juleps *somniferes* sont excellens. (Paré, XX, 2ᵉ p., II.)

**somnolence**, s. f., disposition à l'assoupissement :

Paresse et *sompnolence* de nos pensees. (J. de Vignay, XX, 69, éd. 1531.)

Desordené travail, perversité, *sompnolence*, pigresce, cecité de cuer. (G. Phebus, *Livre d'heures*, 16.)

*Somnolance* est quant l'on dort trop, come le porcel. (*Mir. de l'ame*, ms. Ste-Genev. 2204, f° 31ᵃ.)

Les princes doibvent eviter ebrieté et *somnolence*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, iv, 29.)

**somnolent**, adj., porté à s'assoupir :

Se menstrus sont retenus pour cause froide, la femme est moult descouloree et *sompnolente*. (B. de Gord., *Pratiq.*, VII, 8.)

**somondre**, mod. semondre, v. a., avertir de comparaître à une assemblée, à une cérémonie :

N'estot *somondre* icels ki l'unt oit.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 102ᵈ.)

Es monz s'en vunt cum sunt *sumuns*.
(*Brut*, ms. Munich, 478.)

Il n'a home laissié en France
Ki porteir puist escu ne lance,
Que il ne mant et ne *summonie*
Qu'il tot vieinent a sa besoinie.
(*Ib.*, 3451.)

Li cuens li conseilla qu'il *semonzist* ses os. (*Cont. de G. de Tyr*, Florence, Laur., 10, xxiii.)

En si fet messire *soumondre* tous ses barons. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 25ᵈ.)

Ses os *semonre* lues en fist,
Sour le duc Garin s'en ala
Droit en Pontiu, si l'asega.
(Mousket, *Chron.*, 14102.)

Prier et *semoldre* au festin de nopces. (1584, *Denombr. de J. d'Aumont*, f° 5, A. Doubs.)

— Fig., inviter à faire qqchose :

... Et si doit [Jehans Ghilais] ahaner le tiere devant dite devens les .viii. jours que Jehans dou Four li *soumonra*. (Mars 1285, *C'est Jehan dou Four*, chirogr., A. Tournai.)

Et estoit l'usance de nos anciens rois telle, qu'es lieux ou la necessité les *semonnoit*, se vidoient ordinairement les affaires par assemblees generales des barons. (Pasq., *Rech.*, II, ii.)

— Solliciter :

Il la *summunt* et si li prie
Que de s'amor lo voir li die.
(*Brut*, ms. Munich, 2852.)

— Encourager, exhorter :

E cil, quant sourent que Jonathas estoit pris e alé, e tuit cil qui od lui estoient, si se *somostrerent* ensemble e vindrent por combatre. (*Machab.*, I, 12, 50.)

Et se les *semonnoit* li contes asprement. (Froiss., *Chron.*, II, 91, Luce.)

— Exciter, presser :

E li enemis de nature,
Qui d'autre chose n'aveit cure,
Éguilonot et *somoneit*
Celui qui deceivre voleit.
(*Vie du pape Grég.*, p. 8.)

Mes tant le *somonst* et argue la grant desirance que il a d'onor conquerre que tous ses maus en met arriere. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 54ᶜ.)

— Réclamer :

Et *semonre* la fauteit en son nom. (1212, Cab. du Fresne, Bibl. Metz.)

Nos serins tenut a rendre... quarante jors apres cho que li messages del glise le nos *soumonroit*. (Févr. 1244, Heylissem, Arch. du roy. de Belgique.)

**somoneor**, mod. semonneur, s. m., celui qui semont, qui avertit, qui invite :

E al quart mustrent li *sumenour* de ses treis defautes, uncore le mande l'un, que li plege truse et vienge a dreit. (*Lois de Guill.*, § 47, J.-E. Matzke.)

Par matinet, droit al cler jor,
Sont monté li *somoneor*.
(*Partenop.*, 2889.)

En tous les menors jugemenz li *semoigneeur* ne praignent pas ne ne demandent por semondre les provoires ne les clers plus que demi once d'or. (*Digeste*, B. N. 20120, f° 15 v°.)

Porce que il n'entendi pas la voiz au *semonneeur*. (*Ib.*, f° 48ᶜ.)

Au jor que les *semoneors* qui l'avront semons li ont mis et semons de venir faire dreit. (*Ass. de Jérus.*, I, 338.)

Au *semmoneur* de la ville. (1260, Vailly-sur-Aisne, A. N. J 385, Dufour, *Situat. financ. de la Picardie.*)

Si comme se li *semoneeur* dient. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 59, Am. Salmon.)

Ja li sages homs liez n'i sera que il atent chascun jor le *semonneor* qui autresi bien semont les haus com les bas sanz nulli entreporter. (*Li prem. livres Salemon*, ms. Berne 590, f° 195ᵇ.)

Et que li *somoneur* des porosses soient en le hale quant li eswardeur i seront. (*Bans et ordonnances*, ms. Tournai 215, f° 31 r°.)

Item au *semonneur* des detailleurs. (13 fév. 1366, *Exéc. test. de Jehan de Bailloel*, A. Tournai.)

Cf. Semoneor, VII, 374ᵃ.

**somonse**, mod. semonce, s. f., action de semondre, de convoquer, d'inviter :

En l'altra voiz lur dist altra *summunse*.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 60ᵃ.)

En France pores estre en pes

Trestos vos jors dusqu'al deces,
Sains *somonse* de ça venir,
S'il ne vos venoit a plaisir.
(*Partenop.*, 4215.)

Li poples tuit en vait a sa *sumunse*. (*Rois*, p. 38.)

Et par cele *somunse* les voleit esluingner.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, 2659.)

Par communes *somonses*. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, ms. Rouen, f° 84 v°.)

Il deit avoir sa livreison des *sesmonses* que il fet entre .ii. parties estranges. (*Jurés de S. Ouen*, f° 70 v°, A. Seine-Inférieure.)

Et fet *semonsses* et les justises. (*Ib.*, f° 77 r°.)

Par *soumonse* de justice. (Mai 1295, *Tenure Jehan de Lattre*, chirogr., A. Tournai.)

Le roy de France avoit fait sa *semonce* tantost qu'il avoit ouy nouvelles du dit duc de Lancastre. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 399ᵃ.)

Faire les *cemonses* de justice. (1406, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 122 r°.)

**SOMPTUAIRE**, adj., relatif à la dépense :

Loy *sumptuaire*. (Guill. Michel, *Trad. de Suetone*, f° 61 v°, éd. 1540.)

*Somptuaire*. Sumptuary. (Cotgr.)

**SOMPTUEUS**, mod. somptueux, adj., qui est d'une magnificence très riche :

*Sumptueuses* despenses. (1342, la Lyre, A. Eure.)

*Sumtueus* dons. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, iv, 21.)

*Somptuose* parade. (L'Estoile, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 141.)

— Qui cause de la dépense :

Dure chose et *sumptueuse* seroit aux diz complaignans de plaider de leurs dictes franchises et libertez. (31 mars-13 juin 1383, *Lettres d'ajournement*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, I, 194.)

**SOMPTUEUSEMENT**, adv., d'une manière somptueuse :

Sumptuose, *sumptueusement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 252 r°.)

Et en icelluy chastel estoient *somptueussement* eddifiees cent tourelles. (*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 27 v°.)

**SOMPTUOSITÉ**, s. f., magnificence très riche ; fig. :

Tant que en la haulteur parfaicte et durable on puisse monter la *sumptuosité*. (J. de Courci, *La Bouquechardiere*, Ars. 3689, f° 175ᵃ.)

1. **SON**, adj. poss.

Cf. Son 2, t. VII, p. 472ᵃ.

2. **SON**, s. m., sensation produite sur l'organe de l'ouïe par des mouvements vibratoires rythmiques et pendant quelque temps semblables à eux-mêmes :

Que de plus de .c. vois i oisies le *son*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 79ᵈ.)

De l'ainrme li vient li clarteiz de la veue et li *suens* de la voix, li sens. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 64, 4.)

Cf. Son 4, t. VII, p. 473ᵃ.

3. **SON**, s. m., résidu de la mouture du grain :

Son blé moulu il le prend, il le sasse ;
Le *son* demeure et la farine passe.
(J. du Bellay, *Jeux rust.*, OEuvr., II, 294, Marty-Laveaux.)

**SONAILLE**, mod. sonnaille, s. f., clochette attachée au cou d'un animal :

Nola, *sonnaille*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

— Par extens. :

Il portent une grant centure toute pleine environ de *sonaille* por ce qe quant il vont qe il soient oï de bien longe. (*Voy. de Marc Pol*, XCVIII, Roux.)

**SONANT**, mod. sonnant, adj., qui sonne ; par extens. :

Voix bruyante et mal *sonnante*. (A. du Moulin, *Chirom.*, p. 28.)

Cf. VII, 473ᶜ.

**SONDE**, s. f., plomb mis au bout d'une cordelette, dont on se sert pour sonder la profondeur de la mer, d'une rivière, etc. :

Grant riviere parfonde
Que nus n'i getast d'une *sonde*.
(Chrest., *Perceval*, 40508.)

— Tige qu'on introduit dans une plaie pour l'explorer :

Une *sonde* d'argent. (4 avril 1596, *Inv.*, E 1426, A. Doubs.)

**SONDER**, v. a., explorer avec la sonde :

Lingnes a *sonder*. (1382, *Clos des galees de Rouen*, dans *Dict. gén.*)

— Par extens. :

Mais un fondeur de cuivre trouva moien d'eventer les mines, *sondant* avec une targe de cuivre toute la ronde de la muraille et frappant d'icelle sur le pavé. (Saliat, *Herod.*, IV, f° 117 r°, éd. 1556.)

— Fig., chercher à pénétrer les intentions de qqu'un ; par extens. :

Vous *sonderes* d'eulx tout ce qu'ils peuvent fere en la presente occasion. (23 oct. 1591, *Instruct. de la duch. de Sav.*, ap. J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg.*, II, 247.)

**SONEOR**, mod. sonneur, s. m., celui qui sonne, part., celui qui sonne les cloches :

Li *soneor* d'Angers.
(*De l'apostoile*, Ars. 3606, p. 1652.)

— Fig. :

Et que je sois le *sonneur*
De l'une et de l'autre gloire.
(Rons., *Odes*, I, I.)

**SONER**, mod. sonner, v. — N., rendre un son :

Granz sunt les oz u cez buisines *sunent*.
(*Rol.*, 3263, Stengel.)

Adonc *seneront* les busines.
(.xv. *signes*, Brit. Mus., add. 15606, f° 126ᶜ.)

Uns jours vient que Dieus fera *sonner* se buse.
(Gill. le Muisit, *Poés.*, I, 338.)

— Résonner :

Justiche, si com ses nons *sone*,
Est juste.
(Renclus, *Carité*, l, 1.)

Arriere mots, qui *sonnent* sallement.
(Cl. Mar., *Epit.*, XL, OEuvr., I, p. 119, éd. 1731.)

— En parlant de ce qu'indique le son :

Mais ançois *sona* prime qu'il puist cemin trover.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 1802.)

De toutes pars *sonne* le nom de Guaymere. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, II, 4, Delarc.)

On n'oyoit retentir que la vois d'Hymenee.
Hymen, Hymen, *sonnoit* par tous les carrefours
(Rons., *Epitaphes*, OEuvr., p. 843, éd. 1584.)

— Faire rendre un son à (qqchose) :

*Sonnant* du chalumeau le long de la marine.
(Du Chesne, *Grand miroir du monde*, p. 36.)

— A., tirer un son, des sons de (quelque chose) :

Trait l'olifan, feiblement le *sunat*.
(*Rol.*, 2104, Stengel.)

... Hui est li jors
C'on deust mander jogleors,
Qui venissent joie mener
Et harpes et notes *sonner*.
(*Thebes*, app. III, 127.)

Ainz prist .i. cor, cel *sona* par vigor.
(*Loher.*, Vat. Urb. 375, f° 24ᵃ.)

Pour *sonner* les orgues. (1449, *Comptes de S.-Sauveur de Blois*, B. N. 6215, f° 23 r°.)

— *Ne soner mot,* ne pas entendre un mot :

De multes vises l'apeled ;
Jesus li bons *mot* nol *soned*.
(*Pass.*, 213.)

Mais il *n*'en osent .i. tot seul *mot sonner*.
(*Huon de Bordeaux*, 6096.)

— Annoncer (qqchose) par le son :

Tost fait le glas *soner* par la citet menut.
(*Voy. de Charlem.*, 197.)

Pour *sonner* la procession. (1411-12, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, G 1560, f° 53 r°, A. Aube.)

Les Sarrazins *sonnerent* leur retraitte. (*Conq. de Charlemagne*, ms. Bruxelles 9067, 30 r°.)

— Chanter :

A moy d'enfler la trompe, et de plus graves sons
Resveiller par les champs les Françoises armees,
Et *sonner* les vertus de ces braves guerriers,
(Rons., *Sonnets divers*, OEuvr., p. 244, éd. 1584.)

— Prononcer :

Ils pouront avoir sens naturel d'apren-

dre a parler, bien *soner* et a droit escrire doulz françois. (*Maniere de langage*, p. 382.)

— Appeler :

Quant je vous *sonnerai*, tournez le tour sur le tillac. (RAB., *Pantagr.*, XXV.)

— A Tournai, anc., confirmer, affirmer :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Maroie Molette saisi le maison Estievenon Bouton de S. Amant, ki siet a S. Piere, tenant as osteus maistre Simon le Verrier, por .IIII. lb. de tornois, et en fist Maroie Molette *souner* son aiuwe par devant eskievins dou voir juret et del autre home. Et dient li eskievin, par loi, ke Maroie Molette avoit bien sen aiuwe de le dette devant ditte. (Janv. 1278, *C'est li tenure Maryen Molette*, chirogr., A. Tournai.)

Au voir juret por l'ayue celui Jehan *sonner*. (Mai 1295, *Tenure Jehan de Lattre*, chirogr., A. Tournai.)

— Infin. pris substantivement, action de résonner :

Ce que remarquent exactement les bons gouverneurs au seul *sonner* des tonneaux, frappans doucement contre avec les doigts. (OL. DE SERRES, III, 84.)

**SONERIE**, mod. sonnerie, s. f., son de plusieurs cloches mises en même temps en branle :

Es clochiers fu la *sonerie*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 183a.)

A Jehan Connet pour la *sonnerie* de la dicte feste. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, f° 117 v°, G 1559, A. Aube.)

— Par extens. :

De tabours et de timbres y ot grant *sonnerie*.
(*Siege de Barbastre*, B. N. 24369, f° 125 r°.)

**SONETE**, mod. sonnette, s. f., clochette destinée à appeler, à avertir :

Ne li covient *sonete* a col.
(RUTEB., *Vie Ste Marie l'Egypt.*, OEuvr., p. 226, Kressner.)

Cf. VII, 474b.

**SONGE**, s. m., opérations irrationnelles des facultés intellectuelles en partie éveillées chez une personne qui dort :

Pur le *suinge* que ert gref li reis s'en esveillat.
(*Horn*, 4988, ms. Oxf.)

.I. *soigne* m'a moult espoenté. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 9b.)

— En parlant de ce dont la réalité semble douteuse :

Bien li demostre et bien li prueve
N'est pas *songes* n'illusions.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux. 10747, f° 124d.)

Tout li samble que che soit *soinge*.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 83.)

Mes ge me dout molt que ce que j'ai veu ne soit *songes* ou fantosmes. (*La Chand. d'Arras*, p. 3, A. Guesnon.)

— Ce qui n'a que l'apparence de la réalité :

Maiz je croy bien ce n'est pas *songe*,
Maiz est verité sanz mençonge.
(J. LEFEVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 19c.)

Cf. VII, 474b.

**SONGE CREUX**, s. m., celui qui poursuit des idées chimériques :

Ne sois desormais si veillant,
Si *songecreux*, si travaillant
Sur ces proces, sur ceste engeance.
(OL. DE MAGNY, *Gayetez*, a Jan de Lomenie.)

Pronostication de *songe creux*. (*Titre*, Anc. poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 168.)

**SONGE MALICE**, s. m., celui qui médite des tours malicieux :

Ung *songe malice*, cacomechanos. (R. EST., 1549.)

**SONGEOR**, mod. songeur, s. m. et adj., celui qui songe, qui fait des songes :

Quant ce oent li frere, s'en orent grant,
Entrels en ont parlé com felon traitor :
Jacob li notre pere croit mult cel *songeor* ;
S'il en puet esploitier fera le no seignor.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 24387, f° 56d.)

— Rêveur :

Vesla le chevalier qui est *songiere* :
Il a prises ses armes, si fait grant chiere.
(*Aiol*, 2741.)

Cf. VII, 474c.

**SONGER**, mod., v. SONGIER.

**SONGERIE**, s. f.

Cf. VII, 474c.

**SONGEUR**, mod., v. SONGEOR.

**SONGIER**, mod. songer, v. — N., faire un songe :

Si comencha a *soignier*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 74d.)

— Se livrer à la rêverie ; *songer creux*, poursuivre des idées chimériques :

Par le corps bien, il *songe creux*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 176c, éd. 1537.)

— Se livrer à la pensée de qqchose :

Tost sont passé (les biens d'amour), on n'i
[fait fors *sougnier*.
(J. DE GRIEVIL., *Chans.*, Bibl. Ec. des Ch., 4e sér., V, p. 16.)

Il voulut que chacun se retirast, et que l'on le laissast *songer* en Dieu en se reposant. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598.)

— A., voir en songe :

La crois et le sepulcre voil aler aorer,
Je l'*ai* treis feiz *songiet*...
(*Voy. de Charlem.*, 70.)

*Sunjat* qu'il eret as graignurs porz de Sizer.
(*Rol.*, 719, Stengel.)

En lit *songer* songes divers.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VII, 51.)

— Concevoir comme possible :

Voyla une des plus enormes usurpations sur tout l'estat seculier, jurisdiction et souveraineté du roy, qu'il est possible de *songer*. (CH. DU MOLIN, *Du Concile de Trente*, LXXXVI.)

— Imaginer :

Nous vous en *songerons* (des contes) bien d'assez serieux quand il sera temps. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 4 r°, éd. 1564.)

— Infin. pris substant., pensée :

A tout le moins pas ne fut mensonger
Le bon espoir, qui vint a mon *songer*.
(CL. MAR., *Ep.*, Le Despourveu, p. 127, éd. 1596.)

— *Songié*, part. passé, imaginé, supposé :

Les atomes *songez* dans l'espace vuidee.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 1 r°, éd. 1574.)

**SONNAILLE**, mod., v. SONAILLE.

**SONNAILLER**, s. m.

Cf. SONAILLIER, VII, 473b.

**SONNANT, SONNER, SONNERIE**, mod., v. SONANT, SONER, SONERIE.

**SONNET**, s. m., pièce de poésie de quatorze vers en deux quatrains (sur deux rimes) suivis de deux tercets :

*Sonnet*.
(MELLIN DE S.-GELAIS, I, 290.)

Cf. SONET, VII, 474a.

**SONNETTE, SONNEUR**, mod., v. SONETE, SONEOR.

**SONOREMENT**, adv., d'une manière sonore :

Apres que tout le monde eut *sonorement* et theologalement toussy, craché et recraché. (*Sat. Men.*, Har. de Pelvé, p. 77, éd. 1593.)

**SONORITÉ**, s. f., caractère de ce qui est sonore :

Lequel cygne chantoit par telle *sonorité* et melodie que tout le circuit y prenoit plaisance. (*Mer des hystoir.*, II, f° 28b.)

**SOPHISME**, s. m., argument captieux :

Mult est li deables gringnos,
Et mult par est achaisonos :
Argumenz set faire od *soffime*,
Kar es ceus fu e en abisme...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25666.)

De gramaire li demandai,
De *soffime* et de question.
(*Ren.*, Br. XII, 636.)

Et dans Platon par grant air
Le referi si d'un *sofisme*,
Sor l'escu, par mi une rime.
(H. D'ANDELI, *Bat. des .VII. ars*, 191.)

Tous jors i troveres *sophime*
Qui la consequence envenime.
(*Rose*, 12347.)

Ceste logique est science
De philosophie, ou fiance
Ont ceulz qui parlent par *sophisme*.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 211c.)

**SOPHISTE**, s. m., t. d'ant. gr., professeur qui enseignait à plaider le pour et le contre ; celui qui fait des arguments captieux :

Li *sofistre* les despisoient.
(H. d'Andeli, *Bat. des .vii. ars*, 278.)

Voici entrer l'amas des *sophistes* docteurs.
(Aubigné, *Trag.*, IV.)

Cf. VII, 475c.

**SOPHISTERIE**, s. f., emploi du sophisme :

Mes ce ne feroient cil mie
Qui euvrent de *sophisterie*.
(*Rose*, 16347.)

— Anc., art du sophiste :

Mult feu sage de *sophistrie*,
De retorike et de grammarie.
(*Guy de Warw.*, Bull. du Bibl., IX, 27.)

**SOPHISTICATION**, s. f., action de sophistiquer, de dénaturer :

*Sophistication* des monnoies. (Oresme, *Tr. des monn.*, p. LXIII.)

Cf. VII, 476a.

**SOPHISTIQUE**, adj., qui appartient au sophisme :

Garde que tes paroles ne soient *sophistiques*, c'est a dire qu'il n'i ai desouz mal engin por decevoir. (Brunet Latin, p. 357.)

Argument *sophistic.* (Bod., *Demon.*, f° 184 r°.)

— Par extens., contrefait :

Ils vont pres de la pourtraiture
Et la font comme *sophistique*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VIII, 318.)

— T. d'ant. gr., qui appartient aux sophistes ; s. m., sophiste :

Laisse souffleurs et *sophistiques*
Et leurs euvres diaboliques.
(*Nat. a l'alchim.*, 1051.)

— S. f., sophisterie :

Pour obvier a l'inconvenient que eussent pu encourir les chrestiens escoutans les *sophistiques* du dit Zaree, requist devant tout le peuple un grand feu estre allumé. (*Vie des Peres*, f° 90 r°, éd. goth.)

Cf. Sophistice, VII, 476a.

**SOPHISTIQUEMENT**, adv., d'une manière sophistique :

Qui parole *sophistiquement.* (Brunet Latin, p. 357.)

**SOPHISTIQUER**, v. a., dénaturer par un mélange frauduleux :

Ceste pyxacantha croist au mont Pelius, de laquelle on *sofistique* le lycium. (Du Pinet, *Pline*, XII, 7.)

— Fig., égarer, tromper par des sophismes :

Aulcuns qui se applicquent a la multitude affin de les *sophistiquer* et decevoir par parolles. (Oresme, *Politiq.*, f° 184a.)

**SOPHISTIQUERIE**, s. f., subtilité sophistique :

Je ne sçais quelles *sophisticqueries.* (*Apophtegmes d'Erasme*, f° 84 r°, éd. 1553.)

— Sophistication :

O quant de faulcetes font les forgerons qui au lieu d'assier mectent fer et plusieurs autres *sousfistiqueries.* (P. Ferget, *Mir. de la vie hum.*, f° 106 v°, éd. 1482.)

**SOPHISTIQUEUR**, s. m., celui qui sophistique :

Venez, venez, *sophistiqueurs.*
(Coquillart, *Droits nouv.*, Œuvr., I, 31.)

**SOPORATIF**, adj., qui a la propriété d'endormir :

Fumees *soporatives.* (P. Le Loyer, *Hist. des spectres*, dans *Dict. gén.*)

**SOPOREUX**, adj., caractérisé par un sommeil morbide, lourd et profond :

Il y a des fievres qu'on appelle *soporeuses*, a cause qu'elles apportent tousjours avec elles de grands assoupissemens. (Paré, XX, 2e p., iv.)

**SOPORIFERE**, adj., soporifique :

Qui par un vent froid et impetueus
Est rué jus en mort *soporifere.*
(J. Le Maire, *Plainte du Desiré*, Œuv., III, 160, Stecher.)

**SOR**, mod. saur et sor, adj., jaune brun :

Et l'algalifes sist un ceval *sor.*
(*Rol.*, 1943, Stengel.)

*Saur* ab lo peyl.
(Alber., *Alex.*, 60.)

— *Hareng sor*, hareng salé et séché à la fumée, et devenu d'un jaune brillant à la suite de cette opération :

On i a por une maaille
Ou .i. *harenc sor* ou un blanc.
(*Dict de la maille*, Jub., *Jongl. et trouv.*, p. 104.)

Aucunes marchandises sallees, tant herencq caqué, molues, *hereng soir*, saumons comme autres. (*Nouv. ordonn. de l'echevinage*, ap. Aug. Thierry, *Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, t. II, p. 361.)

Cf. VII, 477a.

**SORBE**, s. f., fruit du sorbier :

Cerisettes, mesples, *sorbes.* (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., I, 125, Stecher.)

Les *sorbes*, qu'on appelle en France cormes. (La Frambois., *Œuvr.*, p. 97.)

**SORBET**, s. m., boisson glacée fondante :

Le grand Turc en use (de la neige) a refroidir son *sorbet.* (P. Belon, *Observ. de plus sing.*, f° 189 r°, éd. 1553.)

**SORBIER**, s. m., arbre de la famille des rosacées :

Le cormier ou *sorbier.* (Ch. de L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, p. 510, éd. 1557.)

**SORBONIQUE**, adj., de la Sorbonne :

Theologien *sorbonique.* (1589, *Apol. de J. Amyot*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre.*)

— S. f., thèse soutenue en Sorbonne :

Il n'est point tant...
Ne d'argumens en une *sorbonique.*
(Mell. de S. Gelais, *Sonnets*, 7.)

**SORBONISTE**, adj., de la Sorbonne :

Un *sorboniste* docteur. (J. Berson, *Resol. du cord. de Bourb.*, Arch. cur., 1re sér., t. XI, p. 68.)

**SORCELLERIE**, s. f., opération de sorcier ; croyances superstitieuses :

Daciens voit son frere, moult docement li prie ;
Amis, car croi en Dieu le fil sainte Marie,
Et relenquis Mahon et sa *sorcelerie.*
(*Ch. d'Antioche*, VI, 793.)

**SORCIER**, s. m., celui qui passe pour avoir fait un pacte avec le diable à l'effet d'opérer des maléfices :

Li *sorcier* et les sorcieres si errent contre la foi. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 334, Am. Salmon.)

Et ladicte Caterine le Brasseresse, pour ce que des long temps elle a banté et conversé avec ladicte Ysabel de Trasegnies et autres *sorchiers* et sorchieres. (28 fév. 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

— S. f., *sorciere :*

Circé l'usa et l'ot mult chere,
Cele merveilose *sorcere.*
(*Lapid. de Marb.*, 459.)

**SORDIDE**, adj., sale, vilain :

*Sordides* d'esgestions plus hatives que nature compelle. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 79, éd. 1531.)

— Fig., se dit de l'avarice et des choses qui s'y rattachent :

Ilz prindrent le fort de S. Avit, mais d'une façon plus *sordide* que genereuse. (*Chron. de J. Tarde*, p. 267, de Gérard et Tarde.)

— T. de méd., sale, de mauvais aspect :

Ulcere *sordide* est celle qui a des crostes grosses ou quelque chair molle, grosse et superflue. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 436, éd. 1549.)

**SORDIDEMENT**, adv., d'une manière sordide :

Que l'on employast leur nom si vilement et *sordidement.* (Charron, *Sagesse*, I, 42.)

**SORDIDITÉ**, s. f., caractère de ce qui est sordide :

Quelques uns ont voulu distraire de ce rang de *sordidité*, et mettre au rang des mestiers honnestes et licites les orfevres. (Cl. de Rubis, *Privileg. de la ville de Lyon*, p. 76, éd. 1574.)

**SORER**, mod. saurer, v. a.

Cf. VII, 481c.

**SORET** et **SAURET**, adj.

Cf. Soret 1, t. VII, p. 481c, et Soret 2, p. 482a.

**SORIR**, mod. saurir, v. a., faire sécher (le hareng) à la fumée :

Que nus ne puisse *sorir* en la ville de Paris harenc de safare, harenc poudré ne fres, apres la Sainct Michiel. (Janv. 1322, *Ord.*, XII, 473.)

— Par extens. :

*Sorissiez* pain sur le gril. (*Ménagier*, II, 162.)

**SORITE**, s. m., suite de propositions liées de manière que l'attribut de la première devient le sujet de la seconde, et aussi de suite, la dernière devant être implicitement contenue dans la première :

Gradation et accumulation de syllogismes que les Grecs appellent *sorites*. (P. Le Loyer, *Hist. des spectres*, I, 53, éd. 1586.)

**SORNETTE**, s. f., discours vide de sens, bagatelle :

Or adevine,
Et tu orras bonne *sornette*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 5486.)

Allons nous deulz par Besanson
Querir apres souper *sonnettes*.
(*An des .vii. dames*, p. 121.)

— *Donner les sornettes a*, railler :

Adonc furent les neuf roynes moult resveillees, qui *donnoient les sornettes a* leurs marys, pour ce que le chevalier doré les avoit abbatuz. (*Percefor.*, III, f° 110[d], éd. 1528.)

— Occupation frivole, inutile :

De tout mon veul j'é le revers,
Ne n'ay coulleurs fors de brunetes ;
A vous aymer se sont *sornetes*.
(*Rond. du* xv[e] *s.*, XXI, 9.)

— Farce :

Ung nommé Chaponnay... tira a part le suppliant, et lui dist a secret que s'il vouloit venir devers le soir... qu'il verroit une bonne *sournette* ou esbatement. (1452, A. N. JJ 181, pièce 163 ; Duc., *Subsannatio*.)

**SORT**, s. m. et anc. f., condition échue à chaque homme :

Li miens Deus tu es, es tues mains les meies *sorz*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XXX, 16.)

— Hasard auquel on s'en rapporte pour décider qqchose.

— *Jeter sort*, chercher ce coup du hasard en jetant des dés :

Il en deveient *geter sort*
Sor cui l'aventure cherreit.
(*Eneas*, 1024.)

— *Par sort*, comme lot (tiré au sort) :

La jus descendent tuit li mort,
L'empire tient Pluto *par sort*.
(*Eneas*, 2379.)

— Art de la divination :

Qu'il sace bien agurs et *sors*
Et fisique et astronomie.
(*Partenop.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 255, 12.)

— Sortilège :

A mailz de fer, a cuignees qu'il tindrent,
Fruissent les murs e trestutes les ydeles,
N'i remaindrat ne *sorz* ne falserie.
(*Rol.*, 3663, Stengel.)

— Avis :

Je cuit se nous en alissons
La ou gist le crestien mort,
Nous le trouverions. C'est mon *sort*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 343.)

Cf. Sort 1, t. VII, p. 484[b], et Sort 2, p. 484[c].

**SORTABLE**, adj., qui est de nature à convenir à (qqu'un) :

Chose *sortable*. (Commines, *Mém.*, V, 16.)

Apres ilz ont leurs senatz tres notables
Qui sont garniz de presidens *sortables*,
Et conseilliers qu'on nomme parlemens.
(J. Bouchet, *Opusc.*, sign. B ii r°, éd. 1526.)

— Par extens. :

Ma main n'est pas *sortable* ne propice
Pour executer ung si cruel office.
(Oct. de S.-Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 118 r°.)

**SORTABLEMENT**, adv., d'une manière sortable :

Mais il suffit faire *sortablement*
De la façon de celle que j'applicque.
(*L'Infortuné*, ap. Fabri, *Rhet.*, l. II, f° 36 v°.)

**SORTE**, s. f., espèce, genre, façon, manière :

Nous sommes gens de plusieurs *sortes* qui demandons les armes et les aventures, (Froiss., *Chron.*, XI, 154, Kerv.)

Cette dame faisoit larges aumosnes pour l'honneur de Nostre Dame, tellement que chascun la reputoit de bonne *sorte*. (*Violier des hist. rom.*, xiii, p. 34.)

Pensant, songeant et discourant la *sorte*
Comme sa fille en la mer estoit morte.
(P. Rons., *Franc.*, l. IV, p. 447, éd. 1584.)

— *De telle sorte*, tellement :

Afin que je puisse vanger
Ceste injure *de sorte telle*,
Qu'il en soit memoire immortelle.
(Jod., *Enq.*, III, 1.)

— *De sorte*, sortable, convenable :

Je te supplye, vueilles apprendre
A hanter toutes gens de *sorte*.
(Dadouv., *Moyens d'eviter merencolie*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., ii, 51.)

— Pareille :

Adonc serez acheminé
Au plaisir qui maint mal aporte,
Et moult cuiderez estre amé
De celle la qui est la porte
De fausseté et vostre *sorte*
Arez trop bien en lui trouvee.
(*Liv. des cent ballad.*, XXXIX, Queux de S.-Hilaire.)

— *A granz sortes*, grandement :

Queurent li pieton *a granz sortes*
Assaillir les murs et les portes.
(Guill. Guiart, *Roy. lingnages*, 12217.)

— *En sorte que*, loc. conj. qui lie par forme d'explication :

Il leur est defendu de rongner jamais leurs ongles, *en sorte que* ilz leur deviennent croches. (Rab., *Cinq. liv.*, XVIII.)

Cf. VII, 484[c].

**SORTIE**, s. f., action de sortir :

Eruptions et *sorties* de phlegme. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 18, éd. 1549.)

**SORTILEGE**, s. m., artifice de sorcier :

Et si se doi douter toudis de sacrileges
Songneus de chou qu'il warde, fais ne soit *sortileges*.
(Gillon le Muisit, *Œuvr.*, I, 166.)

1. **SORTIR**, v. a., obtenir par le sort.

— Produire :

Et pour lesdites vendicions faire *sortir* son plain effect. (28 nov. 1439, *Escript au prouffit de le bonne maison de le Val*, A. Tournai.)

Je vouldrois bien... que vostre desir et le mien *eust sorty* effect. (22 avril 1548, *Lett. de Marg. d'Ang.*, CLX.)

— Neutral., dans le même sens, par confusion avec *sortir* 2 :

Si les sentences ne *sortissoyent* en effet, l'on ne tiendroit plus compte de justice ne de faire mal. (Mart. d'Auv., *Arr. d'am.*, p. 685, éd. 1587.)

En la guerre les ruses qui n'ont point esté pratiques, sont celles qui succedent le mieux, et qui *sortent* le plus souvent a effect, d'autant que les ennemis s'en doutent moins. (Amyot, *Vies*, aux lect.)

Cf. Sortir 1, t. VII, p. 485[a].

2. **SORTIR**, v. — N., aller hors (d'un lieu) :

Sitost que votre fille *sortira* hors de la maison. (Larivey, *Les Ecol.*, IV, 6.)

— Aller dehors :

A ceste cause *sortirent* tous aux champs. (Amyot, *Diod.*, XII, 24.)

— Fig., *sortir de*, échapper à :

N'est sous ciel hom, s'il doit morir
Et *de* la mort puisse *sortir*...
(*Floire et Blanchefl.*, 1018.)

— Provenir :

Or ne vaut rien voiz de prodomme ;
Contre l'avoir n'i a nus voiz ;
C'est la fontaine, c'est la doiz
Dont *sortent* tuit li let pechié.
(Guiot, *Bible*, 919.)

— A., faire aller hors (d'un lieu) ; faire aller dehors :

Car le temps ne permet *sortir* que peu souvent
Par les champs le troupeau.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 260.)

— Aller hors de :

Leur feit commandement de *sortir* ses terres. (Saliat, *Herod.*, VI.)

— Réfl., aller dehors :

Et despouillant a grande haste sa cotte d'armes et son accoustrement de capitaine, vestit une robbe convenable a la fortune, et *s'en sortit* a la desrobbee. (Amyot, *Vies*, J. Caes.)

Cf. Sortir 2, t. VII, p. 485[c]

**SOT**, adj., qui est sans jugement :

Une *sote* guarce. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 96 v°.)

*Sottes* sont les meres qui souffrent ces choses. (Lariv., *Le Fid.*, III, 2.)

— Substantiv. :

Cil s'esturent tuit esgaré
Ensamble pour jugier le droit,
Qant un *sot*, qu'a la court avoit,
Lor a dit : Qu'alez vos doutant ?...
(*Du Preudome*, 48, Montaigl., *Fabl.*, I, 302.)

— Fou :

Au siecle es fos, *soz* et lunages.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 78c.)

— *Prince des sots*, celui qui était à la tête d'une association jouant des soties :

Item, et au *prince des sotz*
Pour ung bon sot Michault du Four,
Qui a la fors dit de bons mots
Et chante bien, Ma doulce amour !
Je lui donne, avec, le bonjour.
(Villon, *Gr. Test.*, 1078.)

Les compaignons de Colomiers en Brie se sont acoustumez de eslire entre eulx ung personnaige propre pour estre et avoir en tiltre le nom de *prince des sotz*. (1472, A. N. JJ 195, pièce 775 ; Duc., *Princeps*.)

— Déconcerté :

Ce dist li .i. a l'autre : Couart somes et *soit*,
Que celui sons aidant qui nous desiretoit.
(*Rom. d'Alex.*, f° 41c.)

— Part., en parlant d'un mari trompé :

Elle dit qu'il estoit cornart et *sot*. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, XV, 7.)

— A Liège, *sot fromage*, fromage mou :

Si demandarent d'on *sot fromage*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 212.)

**SOTEMENT**, mod. sottement, adv., d'une manière sotte :

Se sez chançon, par amors dites en,
Si en irons un pou mains *soltement*.
(*Moniage Guillaume*, 949.)

*Sottement* ai parleit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 70.)

Trop *sotement* vait asotant.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, Ars. 3527, f° 150c.)

Parler *soutement*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 128 v°.)

**SOTIE**, s. f., satire dialoguée où figuraient des sots et des sottes, personnages allégoriques :

Farces, *soties* et moralites. (Du Verdier, *Bibl.*, p. 427.)

Cf. VII, 487c.

**SOTISE**, mod. sottise, s. f., action, parole, digne d'un sot :

Ce n'est pas *sotise*.
(*De l'Ermite que le diable conchia*, Méon, *Nouv. rec.*, II, 367.)

**SOTTEMENT, SOTTISE**, mod., v. Sotement, Sotise. — **SOU**, mod., v. Solt.

**SOUBASSEMENT**, s. m., partie inférieure d'une construction, sur laquelle tout l'édifice semble porter :

*Subassement*. (18 sept. 1358, Protoc., 28, A. Côte-d'Or.)

Pour quatre vingts et cinq pies de *soubzbassement*. (16 août-15 nov. 1427, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme des mises, A. Tournai.)

*Seubassement*. (1491, *Compte des fortifications*, 7e Somme des mises, A. Tournai.)

Au bout de .xxx. ans que Cyrus regna il (le temple) estoit eslevé seulement au premier *subpassement*, c'est jusques a la podiation. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, ii, 20.)

*Soubbassement*. (1504, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Au *soubassemeut* de ces quatre colonnes estoient plusieurs choses escriptes en lettre fort anticque. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 66 r°.)

*Soubaissement*. (1566, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**SOUBRESAUT**, s. m., saut brusque ; anc., saut périlleux :

Il fussent pris a la cauperche
Ou feissent le *soubersault*.
(Guill. de Machaut, *Poés.*, B. N. 9221, f° 231 r°.)

Et li tiers tuma et fist le *sombre saut*. (1392-93, *Compte de Piere de Zande*, f° 51, A. Nord.)

Ils faisoient merveille de faire *soubresaulx* et autres gentillesses. (Sebast. Moreau, *Prinse et delivr. de Franç. Ier*, Arch. cur. de la France, 1re sér., II, 441.)

Un *sobresault* leva tout le corps en l'air, et ainsi se tint piedz joinctz entre les arsons. (Rab., *Gargant.*, XXXV.)

Faire gambades et *soublessaults*. (*Navigat. du compaignon a la bouteille*, Comment on dansa, éd. 1547.)

Galeria Copiola, basteleuse et baladine, ayant 104 ans, fit ses *soubressaux* accoustumez en plein theatre. (Du Pinet, *Pline*, VII, 49.)

Joueur de soupplesses, faiseur de *soubresaults*. (Jun., *Nomencl.*, p. 363.)

... De peur que la paillace
Ne fit un *souple saut* et tombast a la place.
(Courval Sonnet, *Exerc. de ce temps*, p. 61, Blanchemain.)

**SOUBREVESTE**, s. f., vêtement sans manches, se portant sous la cuirasse, par-dessus les autres vêtements :

Doivent porter en fait d'armes *soubreveste* vermeille a la croix blanche. (1435, *Stat. de S.-J. de Jér.*, f° 28a, A. Haute-Garonne.)

Leur cotte (des estradiots) ou *sobreveste* d'armes, courte et sans manche. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 144, éd. 1622.)

**SOUBRIQUET**, mod. sobriquet, s. m., surnom dont on affuble qqu'un par moquerie :

*Sotbriquet*. (R. Est., *Petit. Dict. fr.-lat.*)

Cognomen, ung *soubbriquet*. (Id., *Thes. lat.-ling.*)

Leurs marques, noms, habillemens, *soubs riquets*, qui sont... (Charr., *Sag.*, III, 4, p. 553, éd. 1601.)

— Raillerie, moquerie :

Quy a tant de malvais cacquet
Qu'il ne voit dame meismement
Dont il ne dye ung *soubricquet*.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 99d.)

L'on en faict des risees en nostre party, avec forces *sobriquets*. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 57 r°, éd. 1594.)

Cf. VII, 492a.

**SOUCHE**, s. f., partie du tronc qui reste en terre avec les racines quand l'arbre a été coupé :

Si grant angoisse au cuer li touche
Qu'il ne se muet plus c'une *çouche*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 82c.)

Torres, granz *suches*. (Garl., ms. Bruges 546.)

Un boisson o tout les *soiches* apartenanz au dit boisson. (1296, *Cart. de N.-D. de Beaug.*, f° 10 r°, A. Loiret.)

Et si a une *chouque* a Noel en la haie des Autieus. (*Liv. des jur. de S.-Ouen*, f° 135 v°, A. Seine-Inférieure.)

Sur une *suyche* forchehue. (1339, Fontenet, H 574, Planay, A. Côte-d'Or.)

En faire esrachier les *chuches* et amener a aggriculture. (1343, A. N. JJ 75, f° 29 v°.)

Deux arpens de pré ou environ assis au gué de Mevaux avec les *soiches* tenant et appartenant au dit pré. (1353, *Aveu de la terre de Pré-le-Fort*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 258 v°, A. Loiret.)

.v. pieces de chaigne quairees et .ii. *suches*. (5 août 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

*Soche*. (1409, *Bail*, A. N. MM 32, f° 23 r°.)

Soyer les *choques* envoyees et donnees au Noel derrain passé a Messeigneurs les quiefs de loy. (21 nov.-20 fév. 1433, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Il n'y a que deux jours que nous y levasmes la *chocque*, nous y copasmes le may. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 5 v°.)

Item une *chouche* de bois anxien pour paison. (1511, *Partage du moine*, A. Solesmes.)

*Chocques* de frenne qui croissent au pourpris de la maison. (24 janv. 1515, *Escript pour Arnoul Talleman*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

— Part., pied de la vigne sur laquelle naissent les ceps :

Alors on couppe les provins de leur mere *souche* et on les porte planter en la nouvelle vigne. (Ol. de Serres, p. 163.)

— Par extens. :

En une *souche* de fourment il y a des espits dont les uns sont bons, et les autres mauvais. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 213 v°, éd. 1588.)

— Fig., *estre comme une souche, se tenir souche, ne pas voir plus qu'une souche,* demeurer inerte :

Frote frunt e oilz e buche,
Mais *ne veit plus ke une zuche.*
(*S. Edward le conf.*, 2918.)

Veiez come ele *se tient souche !*
Bure ne destorreit en sa bouche.
(*Le Roi d'Angleterre et le jongleur d'Ely*, Montaigl, et Rayn., *Fabl.*, II, 253.)

La vi je d'amour la maistrie,
Car j'*estoie come une souche*
Delez ma dame en ceste couche.
(Guill. de Machaut, *Poés.*, p. 49.)

— Fig., celui de qui sort tout une suite de descendants :

Tous les meubles et conques demourez du deceps de tel decedent, seront, retourneront et reviendront a la *suiche*, soit pere ou mere, cellui ou ceulx qui telz decedens surrevivront. (Déc. 1390, *Ord.*, VII, 393.)

— Perche sur laquelle se tient l'oiseau :

Quant tout sera meslé ensemble et deffaict, si en oingnez la *chouque* a vostre oysel une fois ou deux, et ja poux n'y demourrera. (*Modus*, f° 92 r°.)

**souchet**, s. m., plante herbacée, famille des cypéracées, à rhizome comestible :

Escript bien pres d'un odorant *souchet.*
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, X, aux filles.)

1. **souci**, s. m., préoccupation relative à une personne, à une chose à laquelle on porte intérêt :

Par foi or voi je bien, le cuer avez fali,
Que vous voi maintenant entrer en ce *soussi.*
(Cuvel., *B. du Guescl.*, 12323.)

Les barons estoient tous en *soussi* pour leur seigneur. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 155 r°.)

Didier... est en grant *socy.*
(*Myst. de S. Did.*, p. 229.)

— Sujet de cette préoccupation :

Que ton visage est beau et plein de bonne grace !
Avance toy, mon cœur, et vien choisir ta place
Pres de moy, mon *souci.*
(R. Belleau, *Œuvr. poét.*, Eclog. sacr., I.)

2. **souci**, s. m., plante de la famille des composées à capitules jaunes radiées :

*Soussi.* Calendula. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 265, éd. 1622.)

**soucier**, v. — A., donner du souci à :

Trop est fors maus que jalousie
Qui les amans art et *soussie.*
(*Rose*, 14396.)

Ce qui *soucie* plus les amants et les attriste davantage. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 252 r°, éd. 1588.)

— N., avoir du souci :

Et fait les mescheans veillier
Et *souscier* et traveillier.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 40c.)

Qui plus a de penser ne cesse
Et de *soussier* pour ses choses.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 13b.)

— Réfl., avoir du souci :

Quant Guyon les entent, s'a la teste hochie,
Vers terre regarda, et en lui *se soussie*,
Et quant il ot pensé, se dist a voix serie...
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 68 r°.)

Plus j'y pense, plus je *me soucye.* (Lariv., *les Escol.*, I, 3.)

— S'occuper :

Allez, *soucyez vous* de vos affaires, et non des nostres. (Brant., *D'aucuns duels*, 2e disc., *Œuvr.*, VI, 452, Soc. Hist. de Fr.)

— Infin. pris substant. :

Soufert ot dure penitance,
Par *soussier* et par remetre.
(Guiart, *Roy. lingn.*, t. I, p. 205.)

Cf. Soucié 3, t. VII, p. 493c.

**soucieux**, adj., qui a du souci :

Cuers tristes et *soussieus.*
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 25f.)

Ne pensee *sossieuse.*
(Christ. de Pis., *Dit de la Pastoure*, 1223.)

**soudain**, adj., qui se produit tout à coup :

Item que la chose ne soit pas *soudene*, car l'en n'auroit pas temps d'avoir conseil et deliberacion. (Oresme, *Eth.*, f° 66, ap. Littré.)

— Vif :

Ces nouvelles vinrent jusques au roy Jehan, qui estoit chaus et *soudains.* (Froiss., *Chron.*, IV, 176, Luce.)

Vous sçavez que mon maistre est *soudain.* (Lariv., *le Morf.*, I, 5.)

— Avec *a* :

*A* mal faire *soudains.*
(Chassign., *Psaum.*, XCIII.)

— Adv., tout à coup :

Quelque chaine d'or bien pesante,
Quelque esmeraude bien luisante,
Quelque patenostres de prix,
Tout *soudain* cela seroit pris.
(Cl. Mar., *Dial. de deux amour.*, p. 26.)

La verolle qui te degoutte,
Te faict *subdain* venir la goutte.
(Ch. Fontaine, *Resp. a Ch. Huet*, dans *Œuv. de Cl. Marot*, VI, 182, éd. 1731.)

— *Soudain que*, loc. conj., aussitôt que :

Tout *subdain qu*'ung personnage tombe en quelque infortune et calamité, on presume plustost cela venir de sa faulte que par la meschanceté d'aultruy. (Est. Dolet, *Sec. Enfer*, p. 1, éd. 1544.)

**soudainement**, adv., d'une manière soudaine :

Idonc leva *sodainement.*
(*Eneas*, 1507.)

Ke les bestes ne puissent *sodeinement* afoler.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 53a.)

Ne sai s'ele l'amereit ore si *suddeinement.*
(*Horn*, 682, ms. Oxf.)

Et totevoies ajostet *subdenement* celes choses ke faites furent el tens davant. (*Greg. pap. Hom.*, p. 44.)

Si rompurent lor chans si *soudainnement* que... (*Hist. de Jos.*, B. N. 2455, f° 5 r°.)

*Soudennement.* (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 3 v°.)

Quant la vi *soutainement*,
Vers li torn, et si descent.
(Jeh. de Brienne, *Pastorelle*, ap. Tarbé, *Chans. de Champ.*, p. 21.)

Si vienent *soudaignement* seur eus. (*Comm. s. les Psaum.*, B. N. 963, p. 175a.)

Merveilleuse chose est et non oie a noz tens que li amis Dieu vit *soustainement* oissir du cors ce qu'il ot ou cors veu. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 198d.)

*Soubdainement.*
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 12c.)

**soudaineté**, s. f., caractère de ce qui est soudain :

El *sodeineté* del santé nient espoiree. (*Bible*, ap. Littré, *Suppl.*)

Ilz refreignirent la *souldainecté* de leur couroult. (L. de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, f° 200 v°.)

**soudan**, s. m., prince souverain mahométan :

Seul le fier *sodant* de Perse.
(*Partenop.*, 4567.)

Li *solans* de Melec. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXII, 4.)

Se vous euscies tout l'avoir
C'onques eut le rice *soudain*,
N'euscies vous por tout un pain.
Ne un tout seul hanap de vin.
(*Atre perill.*, 3016.)

Et troverent que li *soldains* estoit mors, et si estoit *soldan* ses fis, qui avoit nom Gynotadin. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 198.)

Qu'il peust tirer deux ou trois cens esportes de pourre du pais d'Alixandrie sanz paier le droit du *souldam.* (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 2 v°.)

Le *soldan*, frere de Salhadin. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 42.)

**soudard** et **soudart**, s. m., anc., soldat :

Chascun de ses *souldars.* (J. le Bel, *Chron.*, I, 128.)

Aucun petit nombre de *sauldars* archiers. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 193, Soc. Hist. de Fr.)

Estre simple *sauldart* de pardecha. (xvie s., *Mémoriaux*, ap. Cte du Chastel de la Howardrie, *Cartul. de la Howardrie*, p. 194.)

Continuellement travailloient les athletes et *soubdars.* (Rab., *Tiers liv.*, XXI.)

Et faites que le dard
Du scythique *soldard*
N'entame sa poitrine.
(Rons., *Hymn.*, I, Des Etoiles, p. 699, éd. 1584.)

— Adjectiv., soldatesque :

Le college est un camp, l'etude un corps de garde,
Ou sans les livres j'ai des livres composé,
Pour montrer la grandeur de ma muse *soldarde*,
C'est pour gentil homme estre uniquement prisé.
(Lasphrise, *Tomb.*)

— *A la soudarde,* en soldat :

Qui vit au loin du cam tousjours *a la soldarde.*
(VAUQUEL., *Div. son.*, XVIII.)

**SOUDE**, s. f., plante de la famille des salsolées ; sel alcali qu'on tire de cette plante et aussi des varechs :

*Soulde* a faire verre. (20 sept. 1527, *Déclar.*, ap. Littré.)

Pegue, *soudre.* (1544, *Péage de Carcassonne,* ap. Duc., *Sodanum.*)

**SOUDER**, v. a., joindre ensemble (des pièces de métal) au moyen de la soudure ; amollir au feu et battre ensemble (deux pièces de fer) de manière à les joindre ensemble :

Chauces i ai nobles et chieres
Don les mailles *sont* bien *soudees.*
(GUIOT, *Bible,* Ars. 5201, p. 166ª.)

Nul coutiel *saudet* de blanke saudure. (1325, *Ord. des coutiaus,* Pet. reg. de cuir noir, fº 64 vº, Arch. comm. Tournai.)

*Soubder.* (1409-10, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom., A. Orléans.)

Pour mettre a point et *sousder* un des landiers. (1414-1416, *Compt. de J. Martin,* Despence, VII, A. Orléans.)

*Soulder.* (Mai 1494, A. N. KK, fº 54 vº.)

— Fig. :

Mout li covint grant paine rendre
A ma car *sauder* et reprendre.
(JEHAN BODEL, *Congé,* 307, G. Raynaud, *Romania,* IX, 240.)

— Joindre par adhésion (deux parties organiques) :

Un autre buef sont en Ynde, qui n'ont que une corne sanz plus, et lor ongle sont *sodé* et enterin comme de cheval. (BRUNET LATIN, p. 227.)

Cf. SOUDER 2, t. VII, p. 494ᶜ.

**SOUDEUR**, s. m., celui qui soude :

Johans le *sodeur.* (1311, *Cartul. de Bouvignes,* I, 33.)

**SOUDOYER**, v. a.

Cf. SOLDOIER 2, t. VII, p. 450ᵇ.

**SOUDRE**, v. a.

Cf. SOLDRE, VII, 450ᶜ.

**SOUDURE**, s. f., composition métallique fusible, qui sert à unir ensemble des pièces de métal :

Tut li cep d'argent sunt, et d'or est la *soudure.*
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fº 48 rº.)

*Sudure.*
(ID., *ib.*, fº 61 rº.)

C'est a savoir de *saudure* d'argent, ou de *saudure* de bon metal. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXVI, 10.)

Carbon pour fondre les *saudures.* (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, fº 31.)

*Soldures* d'estain. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1499.)

— Cicatrice :

La maniere de ramener es plaies beles *soudeures.* (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1241.)

**SOUFFLE**, s. m., vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche ; agitation de l'air :

A un *sofle* fust tost perdu.
(*Eneas,* 7712.)

— Respiration ; fig., inspiration :

Le *soufle* m'est failli a mi chemin. (BONIVARD, *Amartigenee*, p. 78.)

Cf. SOUFLE, VII, 500ᶜ.

**SOUFFLEMENT**, s. m., action de souffler :

Puis i fait *suflemenz.*
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 728, Walberg.)

Lo *sofflement* del aspirit. (*Greg. pape Hom.*, p. 57.)

Fumee et *souflement* est en nos narines. (*Bible,* B. N. 901, fº 11ᵈ.)

Uns *soufflemens* de vent leva.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible,* B. N. 401, fº 78ª.)

**SOUFFLEOR**, mod. souffleur, s. m., celui qui souffle :

Guillemus *soufleur,* qui fuit in coquina. (*Tabulæ ceratæ Johannis Sarraceni,* Rec. des Hist. de Fr., XXI, 355.)

Li *soufflierres* souffla en vain. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, fº 172ª.)

Jean de Clye, *souffleur* de cuisine du roi. (1401, Reg. U 1, fº 193 rº, A. Rouen.)

Les *souffleurs* font bouillir la chaudiere. (OL. DE LA MARCHE, *Mais. de Ch. le Hardy,* Du tiers estat, Œuvr., IV, 52, Soc. Hist. de Fr.)

**SOUFFLER**, v. — N., pousser, envoyer de l'air par la bouche :

Tant i *sufle* e aleine.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 729.)

Car un *soufleur* qui commence a soufler,
En une piau, cornant la turelure...
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 128.)

Vous devez bien sçavoir que celluy est bien fol qui *souffle* contre le vent pour le cuidier faire taire et surmonter. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 120.)

— Respirer avec effort :

De maltalent *sofle* e sospire.
(WACE, *Rou,* 3ᵉ p., 5293.)

— Faire fonctionner un soufflet :

Ainsi qu'il *souffloit* a le forge Bertran du Parcq. (29 mai 1416, *Reg. de la loy,* 1413-1425, A. Tournai.)

— A., pousser, envoyer de l'air sur (qqchose) :

*Sofler* le grant tison.
(*Fierabras,* Vat. Chr. 1616, fº 43 rº.)

Lors *souflent* la chandelle.
(*Le Dit de Rispon,* B. N. 24432, fº 16ª.)

— Fig., *souffler la chandelle,* donner un camouflet :

S'il y a homme qui s'endorme,
Je luy *soufflerai la chandelle.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 11230.)

— *Souffler qqchose,* la faire disparaître ; *souffler la plume,* boire :

L'en me parle de jeux et chants,
Mais n'est tel que *souffler la plume.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6361.)

— Lancer, envoyer de l'air dans (qqchose) :

Or depuis luy d'aucun cette musette enflee
Au moins que j'eusse veu n'*avoir eté souflee.*
(VAUQ., *Idill.*, II, 65.)

— Par extens., jouer, faire entendre (un air de musique) en soufflant dans un instrument :

*Souffle,* rifflart, une dance bien prise,
En attendant que la nappe soit mise.
(*Banquet du boys,* Portef. de l'ami des livres.)

— Anc., dans un sens part., affiner :

Kar tu provas nus, o Deus, de fu, *suflas* nus sicume *est sufled* li argent. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., LXV, 8.)

— Gonfler (la viande) :

Jakemars Pillars, a .I. an, pour vendre ou maisiel car *soufflee.* (1342, *Reg. de la loy,* 1340-1354, fº 46 rº, A. Tournai.)

Ne porront les bouchers *souffler* ou faire *souffler* leurs chairs ne les vendre *soufflees.* (*Stat. de Noyon,* ms. Noyon.)

— Pousser, envoyer en soufflant :

*Sofloient* par la boche fue et flame et par les narries flama qui puoit. (*Vie S. Mathieu,* B. N. 423, fº 27ª.)

— Infin., pris substant., souffle :

Aquilon, chasse nue, horreur de la Scythie,
Dont le moindre *soufler* renverse contre bas
D'un navire puissant les voiles et les mats,
Et des chasteaux dorez la plus haute partie.
(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 113.)

— *Soufflé,* part. passé, poussé par le souffle :

Une navire *soufflee* de deux vents contraires.
(YVER, *Print.*, p. 387, éd. 1588.)

**SOUFFLERIE**, s. f.

Cf. SOUFLERIE, VII, 500ᶜ.

**SOUFFLET**, s. m., instrument qui sert à souffler, à envoyer de l'air :

Desoz la braise ardent lou mist
Et es *soufleots* lou fue souflai.
(WACE, *Conception,* Brit. Mus., add. 15606, fº 69ª.)

Lanternes, *souflez* et teil. (*Ranç. du roi Jean,* p. 111.)

Pour reparer les *soffletz* des ogres grandes et petites. (1468, Fabr. de Treguier, A. Côtes-du-Nord.)

Pour ung quoevrefeu d'arain et ung *soufflet.* (1469, *Tutelle de Levrin Biscop,* A. Tournai.)

— Ce qui se replie comme un soufflet :

La dicte fenestre sera a cinq meneaulx et a traeze *soufflетz*. (27 fév. 1500, *Devis*, S.-Meleine, Morlaix, A. Finistère.)

— Ventricule (du cœur):

Le poulmon est comme le ventilabre ou *soufflet* du cueur, qui se euvre et clost. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 44 v°, éd. 1530.)

— Coup donné sur la joue avec le plat ou le revers de la main :

La pucelle qui du seneschal a le *soufflet* receu durement et sans raison. (*Perceval*, I, f° 8[b], éd. 1530.)

— Fig. :

Bajazet second avec son filz, qui s'en despartirent, s'amusants aux sciences et autres occupations casanieres, donnerent aussi de bien grands *soufflets* a leur empire. (Mont., II, 21, p. 448, éd. 1595.)

Cf. Souflet, VII, 501[a].

**souffleter**, v. a., frapper de soufflets :

Jesuchrist a dit : S'on te *soufflette* une joue, presente l'aultre. (N. de Bris, *Institut.*, f° 128 v°.)

— Par extens. :

Les ungs (faucons) troussent leur proye a la partie de terre, les autres la battent et *soufflettent* en plein air. (Jeh. Le Blond, *Gouv. des princ.*, f° 33 r°, éd. 1549.)

**souffleur**, mod., v. Soufleor.

**souffleure**, mod. soufflure, s. f., anc., action de souffler :

Les vens donnerent leurs *souffleures* oultre le cours commun par toute la journee. (Cl. Haton, *Mem.*, p. 1069.)

**souffrance**, s. f.

Cf. Soufrance, VII, 503[c].

**souffrant**, adj.

Cf. Soufrant, VII, 504[c].

**souffreteux**, adj.

Cf. Soufraitos, VII, 503[a].

**souffrir**, mod., v. Soufrir.

**soufire**, mod. suffire, v. — N., fournir assez :

Se li venjance en puet *soufire*
Que jou seule muire pour nous.
(Gaut. d'Arras, *Eracles*, 4847, Löseth.)

Bien te deit ta bealtez *suffire*.
(Marie, *Fabl.*, XXXI, 15, Warnke.)

Deniers ad quis tant cum il veit
Que *sofiere* puent par dreit.
(G. de Saint-Pair, *Rom. du Mont Saint Michel*, 513.)

*Souffice* toy pour le present ;
Je m'en retourne en paradis.
(*Myst. de S. Bern.*, 2521.)

Peau de lyon n'y peut *sufire*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, f° 43 v°, éd. 1597.)

— Réfl., avoir assez, se contenter :

Quant nature *se* puet *soufire* de pain et d'iaue. (Jeh. d'Arkel, *Art d'amour*, II, 307.)

— *A soufire*, loc. adv., en suffisance :

Stivelez de plates garnis de teles et de fer et d'acier et de bourre de soye et de coton *a souffere*. (1309, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, I, col, 1222.)

**soufisance**, mod. suffisance, s. f., caractère de ce qui suffit :

La servituit et la *soffeisance* de la nature. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 133 v°.)

Sus la *souffisance* ou non *souffisance* desdites seurtez. (1317, A. N. JJ 55, f° 25 v°.)

Car plaisanche si vault otant que *souffissanche*.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 1229.)

— *A soufisance*, suffisamment :

Onques d'avoir renomee,
En tres bons sort en speranche
S'il no imprent *assoufisanche*.
(*Chansonnier*, ms. Modène l. 568, f° 33 r°.)

Le roy luy donna des biens *a suffisance*.
(Rons., *Eleg.*, XX.)

— Satisfaction :

Il requerroit qu'il fust remis en prison telle, dont il avoit esté ostes, tant, et si longhement, k'il euist fait a le *souffissance* de tous ses detteurs. (Avril 1327, *C'est Jakemon Glicait*, S.-Brice, A. Tournai.)

— Contentement :

Car *sofisance* solement
Fait homme vivre richement.
(*Rose*, 4993.)

Seneque encor dit contre ceulx
Qui ja n'ont *souffisance* en eulx.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 4645.)

— Capacité, savoir-faire :

La *souffizance* des personnes, des tesmoings qui nous seroient administrez. (1340, A. N. JJ 73, f° 21 r°.)

Sur la requeste aujourduy faicte par maistre Antonne de Hamiel, licencié en decret, et oy la bonne relacion faite de sa *souffisance*, il a esté receu au serment d'avocat. (Juillet 1459, *Reg. journal des prevôts et jurés*, série 4, A. Tournai.)

Une grande *suffisance* pour entretenir et contenter telz grandz personnages. (Brant., *Des Dam.*, Œuvr., VII, 316, Soc. Hist. de Fr.)

**soufisant**, mod. suffisant, adj., qui suffit :

Et k'il si plains est et si *soffeisanz* a luy mismes k'il de nul de noz biens nen est besoignols. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 15, 19.)

— Anc., capable :

I porront envoier homes *soffisanz* por aus. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, A. Troyes.)

Dieux, dient ly baron, vechy roy *souffissant*,
Loyal preudomme et vray, hardit et combatant.
(*Chev. au Cygne*, 21561.)

Et fist tant celle nuit qu'elle s'en fut alee
Hors de la forteresce, que nulz ne li devee,
Car *souffisant* estoit en la loi de Judee.
(Cuv., *B. Du Guescl.*, 9524.)

Et qu'il n'estoit *suffisant* de resister au conte Baudouyn, laissa la ville de Rupelmonde qu'il avoit prinse. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 17.)

Cf. VII, 499[c].

**soufisantment**, mod. suffisamment, adv., d'une manière suffisante :

Selonc ce qu'il venra *souffisamment* a mes fours ed a mes molins. (1230, ap. Vallet de Viriville, *Archiv. histor. du dép. de l'Aube*, p. 373.)

*Soffizanment*. (1257, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, f° 42.)

Comme il ot ses meilleurs lieus *soffissamment* diposez et garnis. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 81[b].)

Bien privilegies *sousfiçantement*. (Août 1266, Flines, A. Nord.)

*Soufisamant*. (1275, *Cart. de Provins*, f° 22[a].)

Or vos avons donques assez profitablement et assez *soffisemment* espons toutes les proprietez naturels des planetes. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 61 v°.)

Si li dis procureur estoit *soffisenmant* ajornez. (Vig. S. Clém. 1299, S.-Benigne, Combertault, 23, A. Côte-d'Or.)

Le pape *souffissantment* enfourmé que la contesse d'Artois avoit levé en fons le roy Karle. (*Cont. de la Chron. de J. de S.-Victor*, Hist. de Fr., XXI, 677.)

*Souffisçantment*. (Oct. 1304, *C'est mestre J. Sartiel pour l'egl. de N.-D.*, échevinages, A. Tournai.)

Que il en facent *souffissantment* al assens des eskievins. (Mai 1324, *Escrit de le pais de Jak. des Maus et Colart des Poveres*, A. Tournai.)

Et warde *souffissanment* le dit jour. (Sept. 1417, *Tut. des enf. Jaquemart du Breucq*, A. Tournai.)

Corps et ame repaist *suffisanment*.
(J. Meschinot, *Les Lunettes des princes*, f° 9 r°.)

*Suffizamment*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 30 r°, éd. 1553.)

Ayant du bien *sufisanment*.
(Vauqel., *Sat.*, III, à M. de la Serre.)

**soufre**, s. m., minéral d'un jaune clair et très inflammable :

Fous e *sulfres*. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., X, 7.)

Fous, *sulfere*. (*Ib.*, Brit. Mus. Arundel 270, f° 15 r°,)

Totes ploines de fue de *sopre*. (*Li Purgatoires de saint Patrice*, B. N. 423, f° 37[c].)

Les eves d'ardant *soffre* enplirent
Si c'une grant porte en escreva.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 217[d].)

Des metaux de la terre le fer et le coivre rouge, et *soupre*. (*Hagin le Juif*, B. N. 24276, f° 38 r°.)

Pour *soffre*. (21 avril 1368, *Exéc. test. de Simon du Bas*, A. Tournai.)

.xii. quintalx de salpetre et .vi. quintalx de *sorfre*. (20 août 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 256.)

Rasures de *soulphre*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 151, éd. 1549.)

Son lustre ressemble le *souphre* quand peu a peu il prend feu. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 175, éd. 1622.)

**SOUFRER**, v. a., imprégner de soufre ou de vapeur de soufre :

Ewes *soufrees* et salees et de mer. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, f° 9, ap. Littré.)

**SOUFRIERE**, s. f., lieu où l'on recueille du soufre :

Il y a des *soufrieres*. (J. et R. PARMENTIER, *Disc. de la navig.*, p. 18.)

Cf. VII, 505ᶜ.

**SOUFRIR**, mod. souffrir, v. — A., tolérer, savoir supporter :

Por tue amor en *soferai* l'ahan.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 46ᵉ.)

Dont je dic pour voir ke li diu en font mout a blasmer, quant il *ont* chou *souffiert* de vous. (J. DE TUIM, *J. César*, ap. Constans, *Chrestom.*, 118, 25.)

Qui en *souffricent* la doleurs.
(*Myst. de S. Bern.*, 2721.)

Cf. VII, 505ᶜ.

**SOUHAIT**, s. m., désir exprimé par qqu'un qu'une chose s'accomplisse :

Jo n'an serai mes an dangier
N'an proiiere ne an *sohet*.
(CHREST., *Erec*, 4668.)

Se Dieu m'avoit octroyé mon *souhait*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 350.)

— *A souhait*, loc. adv., comme on peut le souhaiter :

Que nostre Dieu nous traicte *a souhait* et nous laisse tout a nostre aise. (CALV., *Serm. sur le ps.* CXIX, p. 183.)

**SOUHAITABLE**, adj., qui est à souhaiter :

Or, pierres precieuses, et toutes choses *souhaitables*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 234, Stecher.)

**SOUHAITER**, mod., v. SOUSHAIDIER.

**SOUILLARD**, s. m.

Cf. SOUILLART 1, t. VII, p. 508ᵇ, et SOUILLART 2 et 3, p. 508ᶜ.

**SOUILLE**, s. f., lit formé dans la vase ou le sable fin par le fond d'un navire qui revient à flot après avoir échoué à cet endroit :

A plusieurs mariniers qui ont amené la dite galleace de la *soulle* en place pres la tour dudit havre. (XVIᵉ s., ap. Jal, *Gloss. naut.*)

— Taie d'oreiller :

Une *souille*. (1471, *Inv. du château de La Ménitré*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement.*)

Six *soulhes* d'orilliers de toille de Hollande. (1514, *Inv. de la duch. de Valent.*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement.*)

Un lit garni de *souilles* et traversiers. (1579, *Baill. de Nogent-le-Rotrou.*)

Cf. VII, 508ᶜ.

**SOUILLER**, v. a., couvrir de quelque chose qui fait tache :

Li branz de s'espee *soulliez*
De sanc hideuz a regarder.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 19470.)

Garde ne prenoient ne cure
S'il *soullassent* leur vesteure.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 124.)

Et le temple enordir et *soueillier*. (GUIART DESMOULINS, *Bib. histor.*, Maz. 312, f° 127ᵈ.)

— Fig. et par extens. :

Orguel tos bien conchie et *solle*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 19ᵃ.)

La vanité dou monde vai,
Ki t'*a saoillié* de sen tai.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXXII, 4.)

— Fig., déshonorer :

Chele est nete, chil se *soeille*,
Chele est ou pré et chil ou tai.
(RENCLUS, *Carité*, LXXI, 11.)

Les mains *souillees* de la ruyne des capitaines françois ou d'une partie de l'armee. (*Chron. de François Iᵉʳ*, p. 148.)

— Violer :

*Suillerad* (Deus) sun covenant. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., LIV, 22.)

Cf. VII, 509ᵃ.

**SOUILLEURE**, mod. souillure, s. f., marque laissée par qqchose de sale, au propre et au fig. :

Cil qui entre sans *soilleure*. (*Bible*, B. N. 899, f° 235ᶜ.)

*Soueillure*. (GUIART DESMOULINS, *Bib. histor.*, Maz. 312, f° 165 v°.)

*Soulleure*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 48 r°.)

L'ydolatrie et *soullieure* de la faulce secte de Mahomet. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, Prol., f° 4ᶜ.)

*Soulleure*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 6ᵇ.)

Ainsi la maison paternelle
Ne vous fera brin de *souilleure*,
Mais bien vous la rendrez meilleure
Et plus nette, ma bonne sœur.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasm.*, Vierge mespr. mar.)

**SOUILLON**, s. m., personne qui est tenue salement :

Famis, et plus nuds c'uns *soullons*.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 60 r°.)

— Valet d'armée :

Gens de commun et bons hommeaux,
Varlez, *soullions*, gardechevaulx.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 18566.)

Car chassié fut, comme un *soullon*,
De ses amours hayneusement.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. de la Fortune.)

— *Souillon de cuisine*, laveuse de vaisselle :

... Car au village ils ont
Ou bien au bourg, trouvé quelque voisine
Et bien souvent un *souillon de cuisine*
Avec lequel ils se sont assortis.
(VAUQ., *Sat.*, IV, à Blois.)

— ?

Pour six louches de buisset, une agrape d'argent, ung *souillon* noir. (28 mai 1522, *Curat. de Hacquinet, Gillot et Marselot Baude*, A. Tournai.)

**SOUILLONNER**, v. a., laisser salir :

User ordement ses habits, *souillonner*. (*Trium ling. dict.*)

**SOUILLURE**, mod., v. SOUILLEURE. — **SOUL**, mod., v. SAOUL. — **SOULAGEMENT**, **SOULAGER**, mod., v. SOULEGEMENT, SOULEGIER. — **SOULARD**, mod., v. SAOULART.

**SOULAS**, s. m.

Cf. VII, 511ᵃ.

**SOULEGEMENT**, mod. soulagement, s. m., allègement d'une souffrance physique ou morale :

Pour le *soubzlegement* de la dicte parroisse. (1384, A. N. JJ 126, f° 38 v°.)

Et aussi pour le *soubzlagement* et aisance desdits officiers. (1496, A. N. Y 6², f° 76 v°.)

Le *sollagement* de ses subjectz. (8 nov. 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 326.)

**SOULEGIER**, mod. soulager, v. a., débarrasser de quelque partie d'un fardeau :

*Soulegier*. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 78ᶜ.)

*Sozlegier*. (*Ib.*)

*Sozlieger*. (*Ib.*, f° 78ᵈ.)

*Soulieger*. (*Ib.*)

*Soullaiger*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 49 v°.)

— *Soulegier un navire*, jeter à la mer une partie de la charge :

Nuls hom ne siet l'aveir esmer
Qu'il jeterent al funz de mer
Pur lur nes auques *suzlegier*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1871.)

— Délivrer (qqu'un) d'une partie de ses souffrances morales :

Grevent ces filz que *suslegier* devreient.
(*Rom. des Rom.*, ms. Cambridge, Trin. Coll., Bullet. A. T., 1880, p. 67.)

Princes qui ont de la misere
Si sont plus enclins la moitié
De *soulleiger* le populaire.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, sign. B VIIIᵉ, éd. 1493.)

Pour *soulager* les habitans. (2 oct. 1461, *Ord.*, XV, 120.)

Pour *souleger* vostre esperit de payne.
(OCT. DE S.-GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 95 r°.)

**SOULER**, mod. soulier, s. m., chaussure à semelle de cuir :

Si *soller* furent d'un peisson.
(*Eneas*, 4026.)

Le pié li a baisié, la jambe et lou *solé*.
(*Floov.*, 112.)

Son droit signor va le *souler* baisier.
(*Raoul de Cambrai*, 1409.)

Et chalça uns *sodlers* fretez,
Cum esquier est atornez.
(HUON DE ROTELANDE, *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 23[c].)

*Saulliers* a bec.
(*Gauvain*, 4974.)

A Lotart Bretiel, pour *sollers*. (10 févr. 1338, *Etat des deltes de Bobiert de Maude*, chirogr., A. Tournai.)

Que li cordewanier ne facent nul *sauler* de basen a nours soimelles et qu'il ne puissent estofer les *solers* de cordewan, de bazen ne d'autre cuir que de cordewan, sur III. sols et les *sollers* perdus. (XIV[e] s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, BBI, 1777, A. mun. Lille.)

Une paire de *sorlers*. (30 sept. 1401, *Reg. de la loy*, 1393-1401, *Voyages enjoings*, A. Tournai.)

Que nuls ne vendent *soulliers* de veaux noir. (XV[e] s., AA 12, f° 110 v°, A. Mézières

— Par extens. :

Ses *sorliers* de bois et ses habis rusticques. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 59 r°.)

**SOÛLER**, mod., v. SAOULER.

**SOULEUR**, s. m., frayeur subite :

Lire ici l'exemple inséré à l'article FOULEUR 1, t. IV, p. 113[a], après avoir corrigé *fouleur* en *souleur*.

Elle arme la foible jeunesse
Pendue au col, de hardiesse,
Contre les *souleurs* de la nuict.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, La pierre d'azur.)

**SOULÈVEMENT, SOULEVER**, mod., v. SOUSLEVEMENT, SOUSLEVER. — **SOULIER**, mod., v. SOULER.

**SOULOIR**, v. n.

Cf. VII, 512[c].

**SOULTE**, mod., v. SOLTE. — **SOUMETTRE**, mod., v. SOUSMETRE.

**SOUMISSION**, s. f., action de se soumettre, de se ranger sous l'autorité de qqu'un :

Ouyes lesqueles responces faites par iceulx prisonniers et leurs *submissions*. (XIV[e] s., *Reg. du Chât.*, II, 234.)

Les despens par eulx soustenus depuis nostre *submission* et arbitraige. (8 janv. 1443, Chirogr., A. Tournai.)

**SOUPÇON, SOUPÇONNER, SOUPÇONNEUSEMENT, SOUPÇONNEUX**, mod., v. SOUSPEÇON, SOUSPEÇONNER, SOUSPEÇONNEUSEMENT, SOUSPEÇONOS.

**SOUPE**, s. f., tranche de pain coupée mince sur laquelle on verse du bouillon, ou, autrefois, que l'on trempait dans du vin ou tel autre liquide :

De bruvage empli la cope,
Moult par fu clers, n'i parut *sope*.
(*Tristan*, II, 235.)

Si fist li rois aporteir pain et vin, et fist taillier des *soupes* et en prist une. (MÉNESTREL DE REIMS, § 280.)

Prenons la *souppe* en vin ; car nous ne savons [quant
Nous buverons ensamble.
(CUV., *B. du Guesclin*, 4497.)

— *Ivre comme soupe* (imbibée de vin), tout à fait ivre :

Apres soper n'i aresta,
Qu'il estoie *ivre comme sope*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 74[b].)

— *Tailler des soupes a qqu'un*, le battre :

Voicy ung glesve que je metz
A point pour leur *tailler des souppes*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 282.)

— Aliment composé d'un bouillon ou d'un liquide quelconque dans lequel on a mis tremper de minces tranches de pain :

Une *soupe* es pois puet avoir
A le fois pou cousté d'avoir.
(JEH. DE CONDÉ, *Dits*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 661, 24.)

— *Faire d'autel pain soupe*, rendre la pareille :

Puisque vous m'aves faite coupe,
Ge *vous ferai d'autel pain soupe*.
(*Rose*, 14418.)

— Dans un sens analogue :

Mais ce quelc'un le peult prendre a l'oreille
Sachez que tost *luy rend de tel pain souppe*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 65 v°.)

Ainsi a ce coup nos Italiens *font* comme on dit, *de mesme pain, mesme soupe*. (YVER, *Print.*, p. 225.)

— *Faire sa soupe en un panier*, faire une chose inutile :

Mais qui se mesle ainsi d'aultruy mestier
*Fait* (comme on dit) *sa souppe en ung pan-* [*nier*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, X.)

**SOUPENTE**, mod., v. SOUSPENTE.

1. **SOUPER**, v. n., prendre le repas du soir appelé souper :

... Que tot nuiz fu
Et que termes fu de *soper*.
(*Eneas*, 824.)

La nuit, quant il fu avespré,
Ke chevalier *orent supé*.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 1903.)

Les tables metent, si *ont* un poi *soupé*.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 48[b].)

Cf. VII, 515[a].

2. **SOUPER**, s. m., t. vieilli, repas ordinaire du soir, commençant par la soupe :

Franceis saillent en piez. Toz fu prez li *sopers*.
(*Voy. de Charlem.*, 399.)

Li rois comanda aprester
Le *soper*, quant tans fu et hore.
(CHREST., *Erec*, 5530.)

L'heure de *soppeir*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 251.)

**SOUPESER**, mod., v. SOUSPESER.

**SOUPIER**, s. m., gros mangeur de soupe ; celui qui apprête la soupe ; fig. :

Je vous asseure que vous estiez bien guidez et conduicts par tous ces beaux marmitons et *souppiers* de la Sorbonne. (*Dial. entre le Maheustre et le Manant*, f° 51 v°, éd. 1594.)

**SOUPIR, SOUPIRAIL, SOUPIRANT, SOUPIRER**, mod., v. SOUSP...

**SOUPLE**, adj., qui se plie en tous sens aux mouvements qu'on lui imprime :

Le corps est encores *souple;* on le doit, a cette cause, plier a toutes façons. (MONT., I, 25, p. 95, éd. 1595.)

Cf. VII, 515[b].

**SOUPLECE**, mod. souplesse, s. f., qualité de ce qui est souple ; aisance à se mouvoir, à se plier :

Pour monstrer la *supplesse* et abilité de son corps. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, III, 6.)

— Anc., au plur., tours de souplesse :

Laquele, pour resjouir la compaignie, vint saillir et faire plusieurs esbatemens et *souppleces* de son corps en la sale. (BRUNET LATIN, p. 68, var.)

— *Joueur de soupleces*, saltimbanque :

Un *joueur de soupplesses*. (1494, *Recueil Joursanv.*, Cab. hist., p. 125.)

**SOUPLEIANT**, mod. suppliant, adj., qui supplie :

Od parole molt *sopleiante*
A comencié vers lui sun conte.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12313.)

Paroles *suppliantes*. (GUILL. MICHEL, *Justin*, f° 51 r°, éd. 1538.)

— Substantiv. :

As *souploianz* humbles et doz.
(*Partenop.*, B. N. 19152, f° 161[b].)

... Ledit *suppliant* tenoit son dit gouffront... (1397, A. N. JJ 152, pièce 184.)

**SOUPLEIEMENT**, mod. supplément, s. m., ce qu'on ajoute à qqchose pour le rendre plus complet :

Suplementum, *suplement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 252 v°.)

En faisant plain *supploiement* de ce jusques a l'estimacion des choses a nous balliees. (1313, A. N. JJ 49, f° 55 v°.)

Plain *soupploiement*. (1315, A. N. JJ 52, f° 75 r°.)

En *supleement* de ladicte grace. (1322, A. N. JJ 61, f° 37 v°.)

En *supplieement* de l'assiette qui faite en a esté. (1343, A. N. JJ 74, f° 80 r°.)

Si que il puissent enquerre aucun *supplement* de corrigier tous jours mes def-

fautes. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 80 v°, col. 1.)

Cf. SOUPLOIEMENT 1, t. VII, p. 516ᵇ.

1. **SOUPLEIER**, mod. suppléer, v. — A., ajouter ce qui manque :

Et *fust souploie* la flebeté du nerf. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 295.)

— Réparer le manquement, le défaut de :

Je suis certain que tante est vostre debonaireté que vos *suplerois* toutes mes defautes. (PIERRE DE PARIS, *Trad. de Boece*, Vat. 4788, dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 265.)

— Remplacer, tenir la place de :

Pronoms est une sorte de mots qui servent pour *supplier* le nom tant propre qu'appellatif. (ROB. EST., *Gramm. franç.*, ap. Livet, *la Gramm. franç. et les gramm.*, p. 410.)

— N., réparer le défaut, le manquement de qqchose :

Il vous fault ung amy gaillard
Pour *supplier* a l'escripture.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 308.)

Cf. SOUPLOIER 2, t. VII, p. 517ᵇ.

2. **SOUPLEIER**, mod. supplier, v. — A., prier d'une manière très humble et très pressante :

Blandir et losengier estuet
Et *sopleier* ki mais ne puet.
(*Eneas*, 4389.)

Qu'en doit Dieu croire et aorer
Et *souplaier* et honorer.
(*Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 2ᵃ.)

Ains commença a lermoier
Et durement a *souploier*.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 24ᶜ.)

*Souplier* humblement. (1260, *Affranch.*, A 1005, A. Seine-et-Oise.)

Nos *avons soppleé* et requis. (1276, S.-Bénigne, Plombières, A. Côte-d'Or.)

Moult a dur cuer qui ne se ploie
Quant il trueve qui le *sousploie*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 31ᵃ.)

— Demander d'une manière humble et pressante :

Ce te *soupploi* je.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 170ᵇ.)

Il manderent et *souploierent* a leur adversaires que il vosissent metre la bataille a landemain. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 315ᶜ.) P. Paris : *supplierent*.

Et li prie qu'il li otrie
Ce que li moines li *supplie*.
(*Vie de S. Evroult*, IV, 599.)

— N., s'adresser par voie de supplique :

Et se non, il en puet *souploier* au roi et requerre que celui qui li bailla, le desdamage ou droit. (*Constit. demen. el chastelet*, § 33, Mém. Soc. Hist. de Paris, X, 51.)

Cf. SOUPLOIER 1, t. VII, p. 516ᶜ.

**SOUPLEMENT**, adv.

Cf. VII, 515ᶜ.

**SOUPLESSE**, mod., v. SOUPLECE.

**SOUQUENILLE**, s. f.

Cf. SOUSCANIE, VII, 546ᵃ.

**SOURABONDANCE**, mod. surabondance, s. f., abondance excessive :

Un samblant de *sourhabondance*. (J. D'ARKEL, *Art d'amour*, I, 80.)

Et se nous avons vivre et vesteure, soions de ce contens a nostre necessité convenable, et non mie a *surhabondance* et largesse. (*Vita Christi*, B. N. 181, f° 49 v°.)

**SOURABONDANMENT**, mod. surabondamment, adv., d'une manière surabondante :

On ne voit mie c'uns hon aime plusieurs femes trop *sourhabondamment*. (J. D'ARKEL, *Art d'amour*, I, 80.)

**SOURABONDANT**, mod. surabondant, adj., qui surabonde :

Envoiet .I. esperit de *sorhavundant* graice. (*Greg. pape Hom.*, p. 77.)

— Rempli avec excès :

Les nymphes pleurent leur fontaines
Quant des fleuves les trouvent plainnes
Et *seurhabondans* et couvertes.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 119ᶜ; 18158, Méon.)

— Surnuméraire :

Corne tes hommes a cheval et a pié, que je t'avoie apeles seurnombres ou *seurhabondans*. (JEH. DE MEUNG, *Cheval. de Vegece*, p. 118.)

**SOURABONDER**, mod. surabonder, v. n., être fourni en quantité plus grande qu'il n'est nécessaire :

En terre habondevet ceste espece et si *sorhabondevet*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 27, 2.)

Les iaues *seurhabondoient* plus que eles ne soloient pour les granz pluies qui ourent esté. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 14ᶜ.)

Le Tibre qui parmi Rome cort *surabonda* si durement que il surmonta les murs de la ville. (*Grand. Cron. de France*, IV, 5.)

Cf. SORABONDER, VII, 477ᵇ.

**SOURAJOUSTER**, mod. surajouter, v. a., ajouter (qqchose) à ce qui a déjà été ajouté :

Li ancien solent jeuner a cels meimes jorz, et puis *sont sorajosté* cist jeune. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 68 r°.)

Et ainsi semblablement faisoient ceulz qui venoient par derriere en ordre, en *suradjoustant* tousjours nouveaux escuz. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 241ᵇ.)

**SOURANER**, mod. suranner, v. n., cesser d'être valable, après un an de date :

Que amandes *sourannees* ne soient prenables. (1340, *Acc.*, Ste-Marie-de-Boq., A. Côtes-du-Nord.)

Tellement que les dictes lettres, au moyen de dissimulations sur ce faictes, *sont surannees* de bien neuf moys ou environ. (12 oct. 1461, *Ord.*, XV, 125.)

Cf. SOURANÉ, VII, 520ᵇ.

**SOURCE**, mod., v. SOURSE.

**SOURCIL**, s. m., poils en forme d'arc au-dessus de l'œil :

A uns noires delgies *sorcius*.
(*Partenop.*, 4869.)

*Suercils* ot bruns ; ieus vairs, rians,
Plus que gemme resplendissans.
(*Floire et Blanchefl.*, 1ʳᵉ vers., 2597.)

Les *surcis* a bruns et petiz.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 24ᵃ.)

Ainz k'ele voist a messe, la covient a mireir,
Acemer lo pipet, lo *sobrecil* plomeir.
(*Vie Ste Thais*, 87, P. Meyer, *Rec.*, p. 325.)

Des *sorchieus*. (*Charte de la chité d'Am.*, B. N. 25247, f° 52 r°.)

Grand *seurcils*.
(*Blancand.*, 365.)

Entrosk k'as *sobreciz*.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 134 v°.)

Les *sourchiz* et les paupiers. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 17ᵃ.)

Il a estraint les dens, les *sourcieux* va levant.
(*Chev. au cygne*, 18491.)

Chief, chevelure, fronc joli,
*Sourçoels*, entroel, menton poli.
(FROISS., *Poés.*, I, 270, 1726.)

Deseure le *sourcil* de l'oel seniestre. (5 fév. 1415, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Sur le droitte pauppiere de l'oel, desoubz le *sourchiel*. (17 juin 1416, *ib.*)

Tenue en peril d'affolure d'une playe sur le *sorchoel* de l'esclencq oel. (1ᵉʳ juillet 1419, *ib.*)

— Fig., éminence ; partie supérieure :

Sur le *sourci* d'un rocher
Un pasteur le loup regarde,
Qui se haste d'approcher
Du couard peuple qu'il garde.
(RONS., *Od.*, III, XX, p. 467, éd. 1623.)

— T. d'anat., bord de la cavité cotyloïde de l'os iliaque :

La base de l'os des iles se nomme le bord, ou levre, ou *sourcil*. (PARÉ, IX, 34.)

— *Sourcil de la terre*, capillaire, plante :

Politric. Aucuns l'appellent adiantos, les autres le *sourcil de la terre*. (*Le grant Herbier*, n° 383, Camus.)

**SOURCILIER**, adj., qui a rapport aux sourcils :

Premier est nommé *sourcilier*, situé a l'os frontal, sous le sourcil. (J. GUILLEMEAU, *Tabl. anat.*, p. 7.)

**SOURCILLER**, v. — N., remuer les sourcils :

Quant li traitres vit Ferrant aprochier,
De celle part a prins a *sorcillier*.
(*Gaydon*, 4180.)

Envis esgarde la deesse
De regart borgne en *sourcillant*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 23b.)

— Réfl., fig., jeter des regards sombres :

Tu *te sourcilles* sur moy comme si tu me voulsissez manger. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 448.)

— A. par extens., froncer :

Je *sourcille* le front, je feins d'estre fasché.
(G. DURANT, *Dern. amours*, Eleg., VI.)

**SOURCILLEUSEMENT**, adv., d'une manière sourcilleuse :

Discours que les censeurs de cest aage recerchent trop *sorcilleusement*. (CESAR DE NOSTREDAME, *Hist. de Prov.*, p. 383.)

**SOURCILLEUX**, adj., à qui les sourcils élevés donnent un air sévère ou hautain :

Face *sourcilleuse*. (JODELLE, *Eugene*, prol.)

— Par anal. :

Avec un haussement d'espaulles, et yeux *sourcilleux* et admiratifs. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XI, t. I, p. 154, Hippeau.)

— Substantiv. :

Tant ces gros *sourcilleux* ont le sentiment esgaré. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 103, éd. 1602.)

— Fig., altier :

Un chateau *sourcilleux*.
(IMBERT, *Sonnets*, XXII.)

**SOURCROIST**, mod. surcroît, s. m., ce qui, ajouté à qqchose, en accroît le nombre, la force, la quantité :

N'aiez pas trop grant *seurcrois* de robes ensemble et de joiaus. (GUILL. DE S.-PATHUS, *S. Louis*, IX, p. 62, Delaborde.)

Li *sourcri* de mes biens. (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, A. Valenciennes.)

Pour le *sourcroist* de le dite assenne. (1362, *Compte de Gandrart, massart*, f° 3 r°, C 2, 927, A. Valenciennes.)

... .XXXVII. livres de noef plonc qui fu de *sourcroy* des dis ouvrages. (15 nov. 1406, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

.XII. rasieres d'avaine que iceulx chevaux eubt de *sourcroix*. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 17e Somme de mises, A. Tournai.)

Au receveur qu'il a payé de *sucrays* pour parfaire l'ausmone des pouvres de l'ostel dieu. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 12 r°, A. Nevers.)

Au logeis a Rennes pour .IIII. journees de deux chevaulx avec un *sourcrest* par jour pour mon traquenart. (XVIe s., *Transact.*, A. La Riviere.)

Despense pour achat de *surcrois* de cenz et de fiez. (1530, *Compte de l'argent. de Phil. d'Evr.*, E 519, A. Basses-Pyrénées.)

Un *surcroist* de douceur. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, III, XX.)

— Ce qui croît, ce qui pousse en sus :

Le *seurcres* et la tonture. (1288, A. N. S 5170 suppl., pièce 6.)

Le *seurcroix* des bestes. (1396, *Bail*, A. N. MM 31, f° 230 r°.)

La racine tendre et se trainant par terre, tout autour de laquelle sortent plusieurs nouveaux *surcretz* et tendrons. (L'ESCLUSE, *H. des plant. de Dodoens*, I, 1.)

**SOURCROISTRE**, mod. surcroître, v. — N., croître au delà de la mesure ordinaire :

Quant besoing lur *surcrest*, suffrir poent haschee.
(*Horn*, 1601.)

Mais tant s'en estoit tenu que la chair luy *fut sourcreue* et pourrie aux deux parties de la bouche. (*Lancelot*, 1re p., LXXXIII.)

Il *surcroist* quelque chair superflue a l'endroit de l'incision. (DALESCH., *Chir.*, p. 95.)

— Augmenter :

Se les rentes ne *sorcroissoient* tant que eles peussent avenantement soffire a plusors. (*Decretales*, ms. Caen, f° 3c.)

Si assembla premierement deux mil villains qui apres pou de temps *surcreurent* jusques au nombre de soixante mille. (*Nobles malheureux de Boccace*, VI, I, f° 138 r°, éd. 1515.)

— A., accroître au delà de la mesure ordinaire :

Ce seigneur avoit bien cause de *surcroistre* son dueil. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 69 r°.)

— Dépasser :

Ensi *sourcroist* li dite recepte le rendage pour cest compte. (1362, *Compte de Gondrart*, C 2 927, f° 2 r°, A. Valenciennes.)

— *Sourcroissant*, part. prés., débordant :

Si ke li vin *sorcroissant* alassent sor tot lo paviment, se encor li veskes entrast plus tardivement. (*Dial. S. Greg.*, p. 35.) Lat., excrescentia vina.

— *Sourcreu*, part. passé, qui a crû vigoureusement :

Les seditions passees *surcreues* et enracinees en ses pais. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 692.)

Cf. VII, 524b.

**SOURD**, mod., v. SOURT.

**SOURDAUD**, adj., qui n'entend qu'avec peine :

*Sourdaut*. Surdaster. (R. EST., 1549.)

Vous me responderez qu'il est un peu *sourdaut*
Et que c'est deplaisir en amour parler haut.
(P. RONS., *Pièces retranch.*, VI, 10, Lemerre.)

**SOURDEMENT**, adv., d'une manière sourde, peu sonore :

Li xours comence *xordement*.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 137 v° ; Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 39.)

— D'une façon indistincte :

Toutesfois, il s'entend *sourdement* qu'on ne laisse d'estre en peyne de ce qui se passe de ce cousté la. (22 nov. 1577, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 695, à Henri III.)

— A la manière d'un sourd :

Semblant sunt donques a gent ki atendent, cil ki nen ont mies *xordement* oyt. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 105, 37.)

**SOURDINE**, s. f., trompette peu sonore pour donner à petit bruit le signal d'une marche :

Sçachant ma venue, il a levé le siege, sans sonner que la *sourdine*. (1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 481.)

— *A la sourdine*, loc. adv., de manière qu'on ne s'en aperçoive pas :

Desrober quelque baiser *a la sourdine*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XI, t. I, p. 137, Hippeau.)

**SOURDON**, s. m., bucarde :

Sur la grande necessité des Rochelois, le havre fut rempli d'une monstrueuse quantité de *sourdons* et petoncles. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, IV, 35, Ruble.)

**SOURDRE**, v. n.

Cf. VII, 527a.

**SOUREDIFIER**, mod. surédifier, v. a., édifier par dessus :

*Soredifier*. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Poitiers 124, f° 3 r°.)

Se vous *estes suredifies* sur les fondements des prophetes. (FRANÇ. DE SALES, *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 106b.)

**SOURICEAU, -ICIERE**, mod., v. SOURISSEAU, -ISSIERE.

1. **SOURIRE**, v. — N., rire légèrement, par un léger mouvement de la bouche et des yeux :

O cez imagenes cornent, l'une a l'altre *surrist*.
(*Voy. de Charlem.*, 373.)

Ydomedes prist a *sorrirre*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 80b.)

Li ostez cumençe a *suzrire*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 6635.)

Adont lor dist ausi comme en *sozriant* : Segnor, jou ai une moie fille. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 693.)

Si li fist signe et comence a *sorrire*. (*Artur*, B. N. 337, f° 34b.)

Il se print a *subrire*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, III, II.)

— Réfl., même sens :

Ce dist li rois, qui s'en *sourrist*.
(RAOUL DE HOUDAN, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 16.)

Et a par moy *me suis sousrise*
De ce que chascune auctorise
Ce qui lui plaist et vient a gré.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3843.)

De ceste parolle tous deux *se soubrirent*. (BON. DES PER., *Lysis*, Rec. des œuvres, p. 9, éd. 1544.)

Cf. SOUSRIRE, VII, 557a.

2. **SOURIRE**, s. m., action de sourire :

Elle survit Cliges d'un parfond *sourir*. (XVe s., *Cliges*, p. 323.)

1. **SOURIS**, mod., v. SOURIZ.

2. **SOURIS**, s. m., sourire :

*Soubriz*. (R. EST., 1539.)

Se deffende des oppositions d'autruy, par un mouvement de teste, un *sousris*, ou un silence. (MONT., III, 8, p. 105, éd. 1595.)

**SOURISSEAU**, mod. souriceau, s. m., jeune souris :

Une souris y avoit fait son nid dedans et y avoit fait ses *sourisseaulx*. (FR. NICOLE, *Trad. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 110 r°.)

Cinq petits *souriceaux*. (AMYOT, *Vies*, Sylla, 16.)

**SOURISSIERE**, mod. souricière, s. f., piège pour prendre les souris :

Soricetum, *sourissere*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 251 v°.)

Pour .VI. *sourrissieres* pour la chambre et retrait d'icelle dame. (1416, A. N. KK 49, f° 4 v°.)

Razunell, g. ratiere, *souriciere*, instrument a prendre souriz ou raz. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

*Sorichere*. (1572, Saint-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**SOURIZ**, mod. souris, s. f., petit mammifère rongeur, du genre rat, de pelage gris :

La *suriz* par amur demande
A la reine...
(MARIE, *Fables*, III, 31, Warnke.)

Comme *sueris* une bouche a.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, Maz. 3870, f° 46 v°.)

Et de ratoires a *soris*.
(*Des Marcheans*, 112, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 127.)

*Suris*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 124 r°.)

— *Souriz araigneuse*, musaraigne :

*Souris araigneuse*. A shrew mouse. (COTGR.)

Cf. SOURIS, VII, 533b.

**SOURMENER**, mod. surmener, v. a., excéder de fatigue en faisant aller trop vite ou trop longtemps :

Or veez ci venir .I. paien molt gaignart,
Veez comme il *sormaine* cel bon destrier baiart.
(*Maugis d'Aigremont*, 7380.)

— Par extens. :

Aucune fois vient elle (peresce) de fole ferveur par quoi li hons *seurmaine* si son cors par jeunes, par veilles et par autres choses que il enchiet en languor. (LAURENT, *Somme*, ms. Modène, f° 10 v°.)

Cf. VII, 534c.

**SOURMONTER**, mod. surmonter, v.
— A., monter au-dessus de :

Car les eaues inunderont
Montaignes et *surmonteront*
Sept pies par dessus leur haulteur.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 220, 5719.)

— Être élevé au-dessus de :

Il feroient quatre grans kas fors et haus sus quatre grandes fortes nefs, que on menroit jusques as murs dou chastiel. Et seroient si hault qu'il *sourmonteroient* les murs. (FROISS., *Chron.*, III, 126, Luce.)

— Par extens. :

Lesqueles choses totes *surmontent* la somme de cent livres de rente dessus dites. (1310, A. N. P 1377, pièce 2818.)

A savoir est que les mises *sourmontent* les recettes de .XXIV. escus, .III. gros, .I. estrelin. (Déc. 1371, *Compte de l'hôpital S. Jacques*, A. Tournai.)

Les revenus *seurmontent* les charges. (1373, *Reven. de l'hôp. de S.-J. de Jér.*, A. N. S 5543, f° 20 v°.)

— Absol. :

He · loialteis, moustreis vo signorie,
Ne laixies plux traixon *sormonteir*.
(AUBERTINS DE ARENOS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 82 v°.)

— Fig., dépasser, surpasser :

Cheste paours autre *sormonte*.
(RENCLUS, *Miserere*, LV, 10.)

Platon ki tous les autres philozophes *sourmonta* de bonne eloquenche. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 27a.)

— N., monter en rang :

Honneurs moustrent les meurs, quant gens *sont* [*surmontet*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 346, 21.)

— Se distinguer :

Et de toutes virtus doit *iestre sourmontes*
Li prelas.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 346, 21.)

— Être supérieur :

L'oir *sormonte* au flairier. (BRUNET LATIN, p. 22.)

— A., passer par dessus (ce qui fait obstacle) ; dépasser pour tourner :

Car li cuens de Saint Pol *sourmonta* l'ost et les prist par derriere. (MÉNESTREL DE REIMS, § 285.)

— Par extens., mettre sous soi, vaincre :

... Li feeil Dé
Par sul fei *surmuntouent*
Fu, leuns justisouent.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 1336, Walberg.)

*Surmonteiz unt* toz lor voisins.
(*Brut*, ms. Munich, 2923.)

Mais quant monsangneur apparchut la besongne que la dit femme le voloit *sourmonteir*, en dissimulant son yreur, y parlat tant saigement au peuple et gracieusement, qu'i reversat la ditte dammoiselle de hault bien basse, et retournat par vives raisons le peuple a son opinion. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 587.)

Cf. VII, 535c.

**SOURMULET**, mod. surmulet, s. m., variété de mulet, poisson de mer :

Reies, tongars et maquereaus
Et *sor(s)mules* grans et biaus.
(GUILL. DE S. PAIR, *Rom. du M. S.-Michel*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 389.)

Docti quidam homines ad mulum etiam referunt, quem vulgo rouget dicimus, vel potius *surmeuillet*. (C. ESTIENNE, *De lat. arb. fruct. nom.*, p. 85, éd. 1547.)

**SOURNOMER**, mod. surnommer, v. a., désigner par un surnom :

Li reis por ço le *surnomout*
E Corte House l'apelout.
(WACE, *Rou*, 3e p., 9371.)

Elle eult de luy .II. filz, dont li ainsnes avoit non Jehan et l'autre Bauduin; et *furent surnommet* d'Avesnes de par leur pere. (*Chron. attrib. à Baudoin d'Avesnes*, Hist. de Fr., t, XXI, p. 167.)

*Sournommer*, agnomino. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 115 r°.)

**SOURNON**, mod. surnom, s. m., nom ajouté au nom d'un individu et rappelant quelque trait caractéristique de sa vie ou de sa personne :

Pur ço que nus avum
De sun num le *surnum*.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 2199.)

Et ciz *surnoms* lor eirt communs.
(*Brut*, ms. Munich, 338.)

Certes, ce dist Renaus, com a ci mal *sornon*:
Certes miels vol morir que apres n'en alons.
(*Ren. de Montaub.*, p. 187, v. 28.)

Ce sont les noms et *surnoms* de ceux qui tiennent en fié du roy nostre Sire. (1331, E 506, A. Seine-et-Oise.)

Agnomen, *sournon*. (*Gloss. de Conches.*)

**SOUROS**, mod. suros, s. m., tumeur osseuse du canon du bœuf ou du cheval :

Ki sachet le *soros* bien conoistre et talhier.
(*Vie de Ste Thays*, 44, P. Meyer, *Rec.*, p. 323.)

Tuit faucon qui ont les piez gros et les genoils plains de nous comme *souros*, et sauvages regart et flammeans. (BRUNET LATIN, p. 203.)

Cf. SOROS, VII, 483b.

**SOURPELIZ**, mod. surplis, s. m., vêtement de toile plissée que portent pardessus la soutane et en certaines circonstances les prêtres, les diacres, les chantres :

En dessus le *surpliz* s'est de l'etole armez.
(GARNIER, *S. Thomas*, 1606.)

Ce sont cil as blans *sorpeliz*
As noires chapes d'isanbrun.
(GUIOT, *Bible*, 1617.)

En cape ou en *souplich*. (Oct. 1241, *Lett. de J. de Joinv.*, A. Saint-Omer.)

*Supelis*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Pour acater .I. *supplic*. (Sept. 1302, *Test. d'Annies, femme Alart de le Mote*, A. Tournai.)

Un *souplis*. (1336, A. N. JJ 70, f° 59 v°.)

Johans de Hinsbergh, sor son *suppliche*, vestis d'une cappe d'oir et une mittre sour son tieste episcopale. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 571.)

Tous les prestres revestus de chappes ou de *sourpeliz*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1412.)

*Surpeliz*. (16 août 1423, chapit., l. I, A. Yonne.)

Les *surepeliz* de messire Prevostat. (1442, *Comptes d'Etienne Pierre*, GG 160, A. Nevers.)

Une nappe, .I. *souplic*, et certaine cantité de toille comme appertenans, est assavoir ledit *souplich* audit curé. (28 janvier 1462, *Reg. journal des prevots et jures*, série A, A. Tournai.)

Ung *souplis* pour ledit Jerommet aler a l'eglise. (21 déc. 1512, *Exécut. test. de Jehan Capelier*, A. Tournai.)

*Surpelix*. (1520-23, *Act. consul.*, BB 40, A. Lyon.)

En vostre beau *supellis* et estolle. (RAB., *Quart liv.*, XII.)

*Suppuits*, aubes. (1561, *Reg. de compt.*, A. Limoges.)

Se trouverent a vespres avec leurs *surpelis* et aumusses. (*Chron. de J. Tarde*, 229, var., de Gérard et Tarde.)

— Par plaisanterie :

Ton Perrot le premier chantera le service
En long *sourpelis* blanc, couronné de cypres.
(P. RONS., *Egl.* 1, OEuv., p. 541, éd. 1584.)

— Habit de chœur des bénédictines :

Entre lesquelles il luy donna et octroia congié et licence de porter cottes noires par dessoubs le *surpellis* noirs pour elle et pour toutes ses religieuses. (Nov. 1438, *Tabul. Calense*, p. 412, Duc., *Superpellicium*.)

— Sorte de blouse :

Une cotte simple a femme... en un peliçon de peaulx de conins, avec le *surpeliz* dont il estoit envelopez. (1388, A. N. JJ 135, pièce 48.)

**SOURPLUS**, mod. surplus, s. m., ce qui est en plus, excédent :

Li *soreplus*. (Janv. 1233, *Lett. de Sim. de Clerm.*, A. La Ferté-sur-Aube.)

Tuit li forfes des gens estranges qui ne sont de la jotisse de la communeté de Provins sont au borjois de Provins juque a .xx. s. et li *sereplus* sera miens. (1242, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 282ᵃ.)

*Sorplus*. (1248, Porhouet, A. Morbihan.)

Je voel que li *sourplus* soit en le main de mes testamenteurs. (Oct. 1294, *Testam. Maryen de Mons*, A. Tournai.)

*Seurplus*. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 77 r°.)

— Reste :

Car del *sourplus* n'ont il noient.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galeron*, 3442.)

Bien lur covienge del *surplus*
De ceo que li altre unt en us !
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 533.)

— *Au sourplus*, loc. adv., au reste, d'ailleurs :

Et s'il vous plaist, amie, je serai secourus.
Comment ! ce dist la belle, qu'est ce a dire
[*au sourplus?*
(*Baud. de Seb.*, II, 487.)

Requerre la recreance, et proceder, *au sourplus*, esdictes complaintes, comme il appartenra et les demener, jusques en deffinitive. (21 sept. 1474, *Reprinse pour l'ospital S. Eluthere*, Procur. génér., chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

**SOURPRENDRE**, mod. surprendre, v. a., anc., s'emparer complètement de, au propre et au fig. :

Dameisele, vostre malage
Me dites, si feroiz que sage,
Einçois que il plus vos *sorpraingne*.
(CHREST., *Cliges*, 3039.)

Bele, douche dame chiere,
Vostre grans biautes entiere
M'*a* si *sorpris*
Ke se j'ere en paradis
Si revenroie je arriere.
(CONON DE BETH., *Chans.*, II, I, 1, Wallensköld.)

Bien voi q'anemis et pechiez
Les *a* et *sorpris* et liez.
(GUIOT, *Bible*, 1602.)

— Par extens. :

Clitus qui *estoit* desja un peu *surpris* de vin. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

— Prendre (qqu'un, qqchose) en arrivant à l'improviste :

Si vint a un casal ou Commain et Blac estoient herbergié, et les *sopristrent* si que cil n'en sorent mot qui estoient el casal. (VILLEH., § 405.)

— Absol. :

Dont ledit roy de France veult par picque
Diminuer une part du dommaine
En *surprenant* sur l'Eglise romaine.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I.)

— Troubler (qqu'un) en arrivant à l'improviste :

... En dormant les *ont sorpris*.
(*Eneas*, 5048.)

La nuit de Nuel le *surprent*
Une fevre ki mult l'esprent.
(*Edw. le conf.*, 3635.)

**SOURSAULT**, mod. sursaut, s. m., mouvement brusque occasionné par quelque sensation subite et violente :

En ung soudain *sursault*.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 24 v°.)

— Fig. :

Souffrir patienment les *sursaultx* et deffaveurs que fortune humaine luy a mesme fait sentir au milieu de ses plaisirs. (*Epist. de Jeh. de la Taille*.)

— Anc., *en sursaut*, à l'improviste, par surprise :

Flore, dist Blanchandine, trop en parlons en
haut ;
A grant mal ert tenu s'on nos ot *en soursaut*
Ancui s'en gaberoient et garchon et hiraut.
(*Mainet*, p. 20.)

Si *en sorsaut*, senz purpenser
Ne vos en sai conseil doner.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3255.)

Yceux Genevoiz a ung des pors d'Engleterre appellé Senrenhenton *en soursault* arriverent. (*Chron. paris. anon.*, Mém. Soc. hist. de Paris, XI, 178.)

**SOURSE**, mod. source, s. f., origine d'un cours d'eau, d'une fontaine, filet qui lui donne naissance à l'endroit où elle sourd :

Li prophetes alad la as *surses* des eves. (*Rois*, p. 350.)

La *surce* esteit e nette e bele.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 59, Koch.)

La *sourse* d'une fontaine. (1452, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P 294, reg. 4.)

— Fig. :

La grant fontaine, la grant *sorse*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 102ᶜ.)

C'est leur mere, c'est leur nourice ;
N'y a celle qui d'elle n'ysse ;
C'en est la fontaine et la *soursse*
Dont les autres prennent leur sourse.
(CHRIST. DE PIS., *Mutacion de fort.*, B. N. 604, f° 212ᶜ.)

**SOURSEOIR**, mod. surseoir, v. n., anc., s'abstenir (de faire quelque chose) :

E ki le cri orat e *sursera*, la sursise le rei amend. (*Lois de Guill.*, § 50, J.-E. Matzke.)

*Sourseoir*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 252 v°.)

— Réfl., se dispenser :

Et pour autant que je pouray parler de ladite maison de Martigues ailleurs, je m'en *surserray* pour le present. (THEVET, *Cosmogr.*, XIV, 9.)

— N., retarder :

*Sourseymes* de aneyer nostre jugement jusques au jour ensuivant. (1347, A. N. JJ 74, f° 7 r°.)

— A., suspendre momentanément :

*Sourseoir* le jugement. (*Sept sag.*, p. 4.)

Voulons et vous mandons... que vous *surseez* et delayez l'excecucion de vostre dicte commission. (15 juin 1462, *Lett. de Louis XI*, II, 54, Soc. Hist. de Fr.)

— N., rester en suspens :

Dit que la cause principal *surseoit* et estoit et demouroit en l'estat ou elle estoit par avant. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9183, f° 9 v°.)

La cause eust esté terminee
Entre vous deux ; mais ceste annee
Je cuide qu'elle *surcerra*,
Une aultre fois on y pensera.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, I, 34.)

**SOURT**, mod. sourd, adj., qui ne peut entendre par suite de quelque vice ou obstruction de l'organe de l'ouïe :

Aveugles sont, mues et *sordes*.
(*Vie de S. George*, p. 96.)

Se aucuns est muz ou *sours*. (*Ordin. Tancrei*, B. N. 25546, f° 2 r°.)

Parle bas, je ne suis pas *sourt*.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1.)

— Substantiv. :

*Surz* ne avogles, ne contraiz ne leprus.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 111ᵃ.)

E parler ceus qui erent mu
E çours oir de par Jesu.
(*Vie du pape Greg.*, p. 109.)

Les contrais redressoit, et les *xors* faisoit cler oir. (*Hist. de Joseph,* B. N. 2455, f° 155 r°.)

— Au masc., salamandre terrestre :

Solofuidars. *Sourds*. Sangsues. (Rab., *Quart liv,*, LXIV.)

— Fig., qui ne veut pas entendre :

Ki les orra se tu ies *sours ?*
(Renclus, *Carité*, lx, 5.)

— *Faire la sourde oreille,* faire semblant de ne pas entendre :

Devant Regnard coumence a braire
E le requiert qu'il l'en conseille,
E Regnart fait le *sourdoreille*.
(*Vie du saint hermite Regnart*, 16, Martin, *Zeitschr. für rom. Philol.*, VI, 348.)

— Dans un sens analogue :

Par Dieu, compaing, tu parles bien
A qui auroit l'*oreille sourde*
Pour non comprendre ceste bourde.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 28 v°.)

Pepin scachant que la grandeur du Pape estoit la sienne presta l'*oreille sourde* a ces remonstrances. (Pasq., *Rech.*, III, 4.)

— Peu sonore, dont le son est étouffé :

Ung toc a branle de la cloche *sorde*. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 478.)

— Se dit d'outils qui ne font pas de bruit quand on s'en sert :

Il falloit avoir des lymes *sourdes* pour lymer cinq ou six barreaulx du treilliz de fer. (J. Le Clerc, dans J. de Roye, *Chron. scand.*, II, 168, Soc. Hist. de Fr.)

Par nuyt vindrent soyer, a tout soyes *sourdes*, les estaches qui soustenoient le pont. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 350, Soc. Hist. de Fr.)

— Terne, sans éclat :

Esmeraude *sourde,* celle qui n'est assez vive, ny diaphane. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 187, éd. 1622.)

— Qui ne se fait pas sentir ouvertement :

Elle luy rendit salut, avec une modestie assaisonnee de une *sourde* gaieté. (B. des Per., *Nouv. recreat.*, de deux jouv. sienois, p. 290, éd. 1572.)

Il y a des remuemens *sourds* en ce royaume. (5 janv. 1585, *Lett. de Du Haillan.*)

**sourveille**, mod. surveille, s. f., jour qui précède immédiatement la veille :

De maintenant a la *sorvelle*.
(*Guill. de Dole*, 4139.)

La *seurveille* de la S. Jean. (1278, *Reg. du Parl.*, A. N. J 1034.)

La *sourveille* de la Pentecouste. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 48 v°.)

En la *serveille* de Pasche. (*Lois de la cité de Lond.*, Brit. Mus., add. 14252.)

Et y fumes jusques la *surveille* Nostre Dame d'aoust. (Eust. de la Fosse, *Voyage*, p. 23.)

**sourvenant**, mod. survenant, s. m., celui qui survient :

Une coute pour les *sourvenans*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 975, Am. Salmon.)

— Par extens., anc., étranger :

Tut tens aies tu
Plus privé le conu
Ke le *survenant,*
Hom quide ben en tel
U il i ad tut el.
(Everart, *Dist. Cat.*, 62[a], Stengel.)

Et Jacob fut *sorvenant* et pelerin en la terre de Cham. (*Psaut. de Metz*, CIV, 22.)

Por hostes *sorviegnans*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 149 v°.)

— Adj., qui survient :

Et si n'est elle pas la fin pour quoy est operation selon la premiere entention et principalement, mais est comme fin *sourvenante*. (Oresme, *Eth.*, X, 7.)

Les chemins, enfondrez par les pluyes *survenantes,* retarderent les nostres. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

**sourvendre**, mod. survendre, v. a., vendre au-dessus du prix :

Faictes prendre les denrees qu'il *seurvendront*. (1329, dans *Hist. de Norm.*, II, 65.)

On *survend* sans propos tout ouvrage.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XXXVI.)

Les Turcs vendent leurs marchandises au pois ou a la mesure, sans *survendre* aucune chose. (Belon, *Des Singularitez*, II, cviii.)

**sourvenir**, mod. survenir, v. n., venir après, en sus :

Quant uns secours nos fu a cel point *sorvignans*
Qui forment nos valut.
(*Mainet*, p. 18.)

Au premier bon vent qui *sourvenroit*. (*Cent nouv. nouv.*, sign. T v r°, éd. 1486.)

Et vous prye que souvent me faictes savoir de ce que saurez qu'il *seurviendra* de nouveau. (1471, *Lett. de Louis XI,* t. IV, p. 245, Soc. Hist. de Fr.)

— Venir tout à coup :

Li om *survient* atant
Ki l'ocit en dormant.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 411, Walberg.)

Tels et semblables maulx et incommoditez peuvent *survenir* de quelque venin. (Du Fouilloux, *Orig. des font.*, p. 31.)

— Infin. pris substant., survenance :

S'en fiert si .i. au *sourvenir*
D'une lanche qui mout iert forte.
(*Atre perilleux*, B. N. 1433, f° 44 r°.) Herrig, 4640, en son venir.

Cf. Sourvenir 1 et 2, t. VII, p. 543[a], et Survenir, p. 607[c].

**sourvivant**, mod. survivant, adj., qui survit :

Empries le dechies de nous deus et dou *sourvivant* de nous deus. (1290, *Cart. de Cysoing*, p. 254.)

Pour l'autre maison qu'il tiennent a leurs vies et du *survivent* d'eulx. (1378, *Compte des annivers. de S.-Pierre,* G 1656, f° 84 r°, A. Aube.)

**sourvivre**, mod. survivre, v. — A., demeurer en vie après la mort de (qqu'un), après la perte ou la destruction de (qqchose) :

Ço'st l'amiralz li vielz d'antiquitet,
Tuz *survesquiet* et Virgilie et Omer.
(*Rol.*, 2615, Stengel.)

Et se Jehans *sorvit* se mere. (El mois de dissembre 1236, *C'est les enf. Jehan le tulier*, chirogr., A. Tournai.)

Et s'elle ne le dounoit, elle demorroit a Warnier, son baron, s'il le *sourvivoit*. (Mai 1250, *C'est li escris Warnier Ferain,* chirogr., A. Tournai.)

— Par extens. :

Tant de livres estrangers qui *survivront* nostre siecle. (Rob. Garnier, *Poés.*, Dédic.)

— N., vivre encore :

Au cas que la duchesse *survive* apres le trespas du duc. (22 oct. 1484, *Ord.*, XIX, 440.)

**sous**, prép.

Cf. VII, 544[a].

**sous arbrisseau**, s. m., végétal dont la tige est ligneuse, dure et persistante à sa base seulement, et dont les ramifications sont herbacées et annuelles :

Ils sont quatre genres de plantes, les arbres, les arbrisseaus, les *soubs arbrisseaus,* les herbes. (R. Le Blanc, *Trad. de Cardan,* f° 154 v°.)

**sous aumosnier**, mod. sous-aumônier, s. m., aumônier en second :

Le confesseur du roy et son compagnon l'aumosnier du roy, et le *sousaumosnier*. (1359, *Ord.*, III, 388.)

Monseigneur le *soubz aumosnier*. (1430, *Ch. des Quinze-Vingts*, Mém. Soc. Hist. Paris, XIII, 110.)

**sousbarbe** et **soubarbe**, s. f., coup sous le menton ; partie de la mâchoire du cheval sur laquelle porte la gourmette :

*Sous barbe*. As *soubarbe*; also, the throat band of a bridle. Endurer une *sous barbe,* in the latter sense; also, as sou bride. (Cotgr.)

**sous chevron**, s. m., pièce d'un comble en dôme dans laquelle est assemblée une clef qui retient deux chevrons courbes :

Et se trouverent les *soubz chevrons* trop courts. (*Mises et recept. de Gilles de Gouberv.*, p. 573.)

**sous clavier**, adj., qui est sous la clavicule :

Muscles *sous claviers.* (Paré, II, 5.)

**sous comite**, s. m., officier de galère subordonné au comite :

Compté enz patron, comite, *soubz comite*, escrivain... (1357, B. N. Clairamb. 86, f° 6749.)

**souscription**, s. f., action de souscrire un acte, d'apposer au bas sa signature :

Par le *subscriptions* de tesmoins. (Trad. du xiii° s. d'une pièce de 1184, *Cart. du val S. Lamb.*, B. N. l. 10176, f° 3 r°.)

O les signes et les *supscripcions* des tabellions dessous escriz. (1324, *Accord*, G 1, A. Sarthe.)

Et ceste presente *soubscripcions* ay escripte de ma propre main. (1389, *Contrat de mar.*, dans *Not. et docum. de la Soc. Hist. de Fr.*, 1884, p. 216.)

Ils apposent au pied des articles leurs seings et *souscriptions* de leur main. (F. Hotoman, *La Gaule franç.*, p. 122, éd. 1574.)

**souscrire**, v. — A., écrire au bas ; revêtir (un acte) de sa signature apposée au bas :

Ceste copie *fut* escripte et *subscripte* par moy notaire publique. (1356, Ch. des compt. de Dole, B 205, A. Doubs.)

Compte deuement signé par les auditeurs commis et accordez, et *soubscript* des parties. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 216.)

— Réfl., signer au bas (d'un acte) :

Et ne seront delivrees et expediees, sinon avec escholiers presens en personne, et lesquels pour cest effect *se soubscriront* au papier du recteur. (Mai 1579, *Ordonn. de Henri III*, Blois, art. LXXXIII.)

— Adhérer :

Je *me souscris* a vostre sentence et loue vostre advis. (Larivey, *le Fidele*, I, 4.)

**sousdiacre**, s. m., celui qui a été promu au sous-diaconat :

*Sordiacre.* (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 38 v°, col. 2.)

*Sousdiaque.* (*Mir. du clerc de Rouen*, B. N. 23112, f° 58 v°.)

*Soudiaque.* (*Stat. de S. J. de Jérus.*, roul., A. Bouches-du-Rhône.)

Priestre, diakene et *soudiakene*. (1398-1399, *Compt. de Col. Haingnes*, f° 45, A. Nord.)

Salaire du diaque, *sourdiaque*, coriste. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin*, A. Tournai.)

Diacre et *sourdiacre*. (1415, *Liv. des us. de l'égl.*, A. du chap. de Rennes.)

**sous diviser**, v. a., subdiviser :

Et *sera* chascun livre *sous devisé* en divers livres. (*Grand. cron. de France*, prol.)

**sous division**, s. f., subdivision :

De la *soubz division* des noms. (J. Corbichon, *Propr. des choses*, I, 10, éd. 1482.)

**sous double**, adj., qui va par moitié :

Puissance soit tele que elle peut mouvoir ceste resistence par isnelté *soubz double* precisement, et une autre qui peut ce par isnelté subquadruple. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 26 v°.)

**sous doyen**, s. m., religieux immédiatement au-dessous du doyen, dans certains chapitres :

Subdecanus, *souzdoien.* (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Subdecanus. *Soubdean.* (*Vocabularius brevidicus.*)

— Celui qui est le second, soit par l'âge, soit par l'ancienneté dans une charge :

A vous prevost et jures, maieur et esquievins, ewardeurs, doiens et *sourdoiens* et communauté du pourpris de la ville de Tournay. (Oct. 1428, *Ch. de Gill. de Chin*, A. Tournai.)

De la requeste de messeigneurs les doyens et *soubz doyens* des mestiers de la ville et cité. (26 août 1539, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

**sous entendre**, v. n., anc., veiller en sous-ordre :

Et i avra un predome de par nous pour *sous entendre* et prendre garde a la besoingne, sans ce que il face contrainte. (1303, *Ord.*, I, 384.)

**sous entente**, s. f., ce qui est sousentendu et laisse de l'équivoque :

Sans equivocation ou *soubs entente.* (N. Pasq., *Lett.*, IX, 2.)

**souserain**, mod. suzerain, adj., qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent :

*Suseraine* court. (*Coust. de Bret.*, f° 52 v°.)

— Substantiv. :

Darrechef est accordé que se par *souserain* convenoit es diz enfanz de la dite Yolent et de nous ou aucuns d'iceus sanz son pourchaz entrer des dites choses de Bretaigne en hommage de roy ou d'autre. (1312, A. N. JJ 48, f° 4 r°.)

Cf. VII, 548ª.

**soushaidier**, mod. souhaiter, v. a., exprimer le désir d'avoir telle chose, ou qu'une chose s'accomplisse :

Ne puis morir por *soheidier*
(Chrest., *Erec*, 4664.)

Il ot si grant plenté de toz biens comme on poroit *soushaitier* por cors d'ome aaisier. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 557.)

Plus bele beste n'estut a *souzhaisdier*.
(*Gaydon*, 3852.)

Et je *soushaide* fres fromage et civos,
Tarte a poret, lait bouly et matons.
(xiii° s., ap. Boucherie, *Anthol. pic.*, p. 14.)

Qui tote nuit l'avoit gaitié
Et atandu et *soaidié*.
(*De Connebert*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 165.)

Je me *soushaide* a tout .ccc. milliers
De haus barons armes sor lor destriers,
Et autretant en i ait il a piet
Encontre Artu sor le mont Aucibier.
(*Clarisse*, 6160, dans *Esclarm.*)

Et li donroit le premier soubhait qu'il voudroit *souhaidier* des choses terriennes. (Mandeville, ms. Modène, f° 31 v°.)

Si fait chaut, on *souhaide* froit.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 252.)

Vous *soushedies* le bacinet en le tieste devant yaus. Or y estes vous, je les vous moustre. (Froiss., *Chron.*, V, 20, Luce.)

*Soubzhaictier.* (Gerson, *Mont. de contemplat.*, ms. Troyes, f° 98 v°.)

Cf. Souhaidier, VII, 507ᶜ.

**souslevement**, mod. soulèvement, s. m., mouvement de ce qui est soulevé :

Li altre (servivet) a la contemplacion per lo *sollevement* de son cuer k'estoit entanduz en la parolle. (*Greg. pap. Hom.*, p. 23.)

*Soubslevement.* (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 177.)

**souslever**, mod. soulever, v. — A., lever à une petite hauteur :

Les dras *suzlevet*.
(*Alex.*, xi° s., str. 70ª.)

Lors *a* le bliaut *sozlevé*.
(*Fl. et Blanchef.*, 2° vers., 1829.)

Un petit le *ad suslevé*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr. Corpus 50, f° 93ª.)

Ou, se sa robe trop s'empoudre,
*Souleves* la li de la poudre.
(*Rose*, 7824.)

— Élever, dresser :

Alcanz en cruz fait *soslevar*.
(*Pass.*, 491.)

— Fig. :

Qui tot son cuer *soslive* es cieus.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 167ᵇ.)

— Exalter :

C'est tousjours un bruict de la diminution de douze enseignes françoises, qui *souslevera* le courage de l'ennemy, et qui amoindrira le nostre. (Du Villars, *Mém.*, VII, an 1556.)

— N., *le cœur lui sousleve,* il a des envies de vomir :

Quand le malade a telle horreur des viandes, que si tost qu'il les sent *le cœur luy sousleve.* (Paré, XX, 2° p., xiv.)

— Réfl., même sens :

A tel object l'estomach *se souleve.* (Mont., II, 12, p. 352, éd. 1595.)

— A., soulager :

Kar li braz des feluns serunt briset, *suslievet* acertes les justes li sires. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XXXVI, 17.)

E *sulleverad* le povre de suffraite. (*Ib.*, CVI, 41.)

Moult en est liez et *souzlevez*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 62c.)

— Faire lever ; fig. :

*Souslevant* le peuple a une nouvelle sedition. (Du Haillan, *Est. des aff. de Fr.*, f° 189 v°.)

— Relever :

La bele *sosleva* son vis,
Voit ke c'est Heliers ses amis.
(*Oriolant*, ap. Bartsch, *Romanc. et pastour.*, I, 10, 43.)

La vigne, pour se *soulever* se lye et attache de ses vehilles comme de mains. (*Devis svr la vigne d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

**sous lieutenant**, s. m., officier du grade immédiatement inférieur à celui du lieutenant ; anc., celui qui était chargé de tenir la place d'un lieutenant de l'ordre administratif :

Les gouverneur ou *souslieutenants* et gens de nostre parlement. (1497, *Ord.*, XVIII, 539.)

**sous locataire**, s. m., personne à qui qqchose a été sous-louée :

Sans estre obligé de donner aucun profit au fermier originaire ny au *sous locataire*. (*Cout. de Nieuport*, XII, 8, Nouv. Cout. gén., I, 742.)

**sous louer**, v. a., donner à un autre ce dont on est locataire :

Si le premier conducteur *a sous loué*. (Duret, *Cout. d'Orl.*, dans *Dict. gén.*)

**sous maistre**, mod. sous-maître, s. m., celui qui, dans une école, surveille les élèves ou remplace le professeur en tire :

*Soubs maistre*. A under master, or an usher in a school. (Cotgr.)

**sous marin**, adj., qui est sous l'eau de mer ; par extens. :

Long espace en apres les mers et mons gemissent,
Et les flots par les vens *soumarins* s'orgueillis-[sent.
(C. Toutain, *Agamemn.*, f° 13 r°, éd. 1557.)

**sousmetre**, mod. soumettre, v. a., mettre sous l'autorité de qqu'un :

Et *suzmetrunt* eals li dreiturel al matin. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XLVIII, 14.)

Juste chose est *estre susmis* a Deu. (*Sentences des Pères*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 13a.)

Et *sursmetant* a la juridicion mon seigneur le conte de Neverz. (Sam. av. S.-Mich. 1275, Prieuré de S.-Sauv., A. Nièvre.)

Se *somittrent*. (1284, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., CXCIX.)

*Soulzmestre*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 251 r°.)

Se aucuns se *sormet* a la jurisdicion a aucun juge. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 17c.)

Li prince qui veoit et qui cognissoit qu'il ne les pooit maistrier ne *sotmettre* de sot lui par autre voye. (*Conq. de la Morée*, p. 94.)

Se *sont sourmises* les parties a tenir. (15 avr. 1426, *Marché*, A. Maine-et-Loire.)

— Subordonner :

Celluy ou ton espoir se fonde
Et ta redempcion *submes*
Est venu.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 7157.)

Cf. VII, 550c.

**sous multiple**, adj., qui est contenu plusieurs fois exactement dans un nombre donné :

*Souz multiple* surparticuliere, et souzmultiple surpartiente. (J. Pelet., *Arithm.*, f° 64 v°.)

**souspeçon**, mod. soupçon, s. m. et anc. f., action de soupçonner qqu'un :

Puis ne out nule *suspeziun*
Ke entre nus oust se ben nun.
(*Tristan*, II, 889.)

Mescreance ne *suspesçun*.
(Marie, *Lais*, Yonec, 152.)

Car qui belle feme ait et ait teil compaingnon,
Ja nul jour ne sera senz male *suspenson*
Tot por sa belle feme.
(*Garin de Monglanne*, Vat. Chr. 1517, f° 2d.)

Si en volt oster ceste *souspenson* de sour soi. (*Cont. de Guill. de Tyr*, Florence, B. Laur., 10, 1.)

Aprez conta belement sa raison,
Onques ne dist .i. mot de *souzpeson*.
(*Gaydon*, 4101.)

Un *supeçun*. (1259, *Test. de Sim. de Montfort*, Bibl. Ec. des Ch., 1877, p. 335.)

La contenance jalousie
Qui est en male *soupeson*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 32c.)

Pour en oster la *suppecion* qu'elle y avoit. (*Mét. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 25 r°.)

Sus la *suppeçon* de ce que. (1321, A. N. JJ 60, f° 122 v°.)

*Soupecion*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 2b.)

Affin de luy oster tous doubtes et *souspeçons*. (21 août 1468, *Lett. de Louis XI*, t. XIII, p. 270, Soc. Hist. de Fr.)

— Doute :

Gombault
Ça, gentils bergers, des nouvelles,
Chaudement, tandis qu'elles durent.
Pellion
Les plus haultes qui oncques furent,
Et n'y mettez ja *souppeçons*,
Car pour certain vous anonçons
La nativité du seigneur.
(A. Greban, *Mist. de la Pass.*, 5696.)

— Inquiétude, appréhension, crainte :

Grant peor et grant *sospeçon*
Ont de lui tuit si compaignon.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 11d.)

Dedenz Rune l'anchauce, ne fu en *sopiçon*.
(*Guitecl. de Sass.*, B. N. 368, f° 130a.)

Les ames en ait Dex par sa redemption
Et de cheus qui pour nous sunt en tel *soupechon*.
(*Doon de Maience*, 10556.)

Quant Karles l'oit, si dresce le menton,
Il ne dist mot, tant ot grant *sozpeson*.
(*Gaydon*, 3523.)

Il fut accompagné de bonne escorte de gens a cheval depuis qu'il entra en cet estat ; jusques aux portes de Rome, pour *soupçon* des bannis et d'autres mauvaises gens. (29 juill. 1595, D'Ossat, *Lett.*)

— Fait d'être soupçonné :

Ki tel tesmoin avant amaine
De *souspechon* bien se desboure.
(Renclus, *Miserere*, cliv, 11.)

Pour lui purgier de la *souspensson* de ce fait. (1324, A. N. JJ 62, f° 150 r°.)

En doit prendre et enlire quatre personnes sens *sospeçons*. (19 juill. 1325, *Sent.*, ap. Bormans, *Drap. liég.*, Doc. ined., III.)

Lequel s'enfuy a ce qu'il perchut poursuyr par justice pour *souspechon* de l'avoir emblee. (11 juillet 1459, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

— Apparence qui fait présumer quelque chose :

Desfourme toi et desfachone
De toute seculer fachon,
Kief, pies, dras tien sans *souspechon*.
(Renclus, *Carité*, cxxxvi, 5.)

**souspeçoner**, mod. soupçonner, v. — A., présumer sur certaines apparences (qqu'un) comme étant coupable :

Si en *soupechonnai* .i. home.
(Adam de la Halle, *Robin et Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 538, 11.)

Le conte de Soissons *suspensounes* de... (1324, A. N. JJ 62, f° 150 v°.)

Suspicio, resgarder ou *souspeçonner*. (*Gloss. de Salins*.)

Suspecto, *souspecioner*. (*Ib.*)

En *suppechonnant* Saturne d'avoir contre lui machiné ceste chose. (*Fleur des Hist.*, Maz. 1562, f° 170d.)

Et sy est homme mal renommé et *soupechonné* d'autrez pluiseurs larchins. (3 déc. 1457, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Ceulx qui *estoient supeçonnes* Orleanois. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 36, Soc. Hist. de Fr.)

*Souspecionnant* Curion avoir envoyé devant ses gens de cheval. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 59 r°.)

*Soubçonner*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 48 r°, éd. 1553.)

*Soubeçonnames* qu'Aristote avoit entendu... (Belon, *Nat. des ois.*, p. 166.)

— Réfl., se douter :

Le maire de Poitiers *se soupchonna* bien de le portee de celle affaire. (Froiss., *Chron.*, XVII, 522, Kerv.)

Emee, *se soupçonnant* de trahison, s'en est retournee en son logis. (Larivey, *la Veuve*, IV, 3.)

— *Souspeçoné*, part. passé ; substant., suspect, prévenu :

Ja soit ce que la souppeçon pourroit estre si grant et si notoire que li *souppeçonnez* contre cui la denonciacion seroit faite de-

vroit demourer en l'ostel de son seigneur. (1314, A. N. JJ 52, f° 31 r°.)

**SOUSPEÇONOS**, mod. soupçonneux, adj., porté à soupçonner :

Si fu Rous mult *suspecenos*,
Mult ententis, mult curios.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2977.)

Se vous plaidiez en aucune court par devant aucun juge, et se vous estes *soupeçoneus* qu'il ne soit pas juges du lieu. (*Constitut. demenees el Chastelet de Paris*, § 1, Mém. Soc. Hist. de Paris, X, 34.)

Cf. VII, 552[a].

**SOUSPENTE**, mod. soupente, s. f., construction en saillie :

Les eaues couloient contre les ponchons et les *souspentes*. (1338, dans *Dict. gén.*)

Souspendue, ou *souspente*, ou saillie de maison. Menianum. (NICOT.)

**SOUSPESER**, mod. soupeser, v. a., lever un objet avec la main et le tenir suspendu pour juger/à peu près de ce qu'il pèse :

Il les (les perles) cognoissoit au pois en les *souppesant* a la main. (D. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 94[d].)

Demosthenes l'*ayant souspesee* (la coupe) s'esmerveilla du poids qui estoit grand. (AMYOT, *Vies*, Demosth.)

— Fig. :

Et vont paroles *sospesant*,
Tant redotent barat presant.
(*Rose*, 21799.)

Cf. VII, 553[b].

**SOUS PIED**, s. m.

Cf. VII, 553[c].

**SOUSPIR**, mod. soupir, s. m., respiration forte et prolongée, causée par une gêne physique ou un trouble moral :

Granz *sopiz*.
(WACE, *Concept.*, Brit. Mus. add. 15606.)

*Souzpir*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 36 v°.)

Et apres plusieurs *soppirs*, elles cesserent dire leurs patenostres. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 9[c].)

Oyant les crys, les lamentz et delas, [las.
Les pleurs, les plainctz, les *souppirs* et he-
(J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 16, Soc. Hist. de Fr.)

Gens resolus a la deffendre jusques au dernier *suspir*. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

**SOUSPIRAIL**, mod. soupirail, s. m., ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice pour donner du jour, de l'air, à une cave, à un souterrain :

Ilucc vit *sospirals* et grant embuscement.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 126[d].)

Spiraculum, *suspirail*. (*Catholic.*, B. N. l. 17881.)

*Soupiral*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Souppirail*. (*Chartrier de Dieppe*, f° 55 v°.)

— Par extens., prise d'air, tuyau :

Par la (sic) *sospiral* de la cheminee. (1389, A. N. JJ 136, pièce 266.)

Que la fumee soit receue de l'emboucheure large d'un entonnoir, qu'ils appellent embotum, et expire seulement par le petit *souspirail*. (PARÉ, XXV, 40.)

Alors faudra bien boucher le *souspiral* et le robinet, et remettre le vaisseau sur le feu. (SALOM. DE CAUS, *Rais. des forces mouv.*, f° 2 v°, éd. 1615.)

— Fig., souffle :

Guerre faicte sans bonne provision d'argent, n'a qu'un *souspirail* de vigueur. (RAB., *Garg.*, XLVI.)

Cf. SOUSPIRIEL au *Supplément*.

**SOUSPIRANT**, mod. soupirant, adj., qui soupire :

Por li m'en vois *sospirant* en Surie,
Car je ne doi faillir men creatour.
(CONON DE BETHUNE, *Chans.*, IV, 2, Wallensköld.)

Il est *soupiranz* et pensis.
(*De l'Ombre de l'anel*, B. N. 19152, f° 87[c].)

Advis m'est que voicy venir
Delbora toute *souspirante*.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 113, 2967.)

**SOUSPIRER**, mod. soupirer, v. — N., pousser des soupirs :

De son piu cors greu *suspiret*.
(*Pass.*, 51.)

Ne poet muer n'en plurt et ne *suspirt*.
(*Rol.*, 2381, Stengel.)

Sovent pleure, sovent *sopire*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 94[c].)

Dou cuer dou ventre commence a *sozpirer*,
Si que la face en convint a moillier.
(*Gaydon*, 9863.)

— Par extens., exprimer une peine, un regret :

Je n'ay rien dit des peuples grecs, qui *souspirent* il y a longtemps apres leur delivrance. (LANOUE, *Disc.*, p. 435.)

— Respirer :

Je *soupir* a trop grant paine.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Chartres 620, f° 45[c].)

— Par extens. :

Et son amy Zephyrus les esvente,
Quand doucement en l'air *souspire* et vente.
(CL. MAR., *Templ. de Cupid.*, 1545.)

— Expirer :

Item veult et ordonne en oultre que prestement qu'il *sera sospiré*, que sa femme puist emporter franchement et librement tous ses habis... (5 janv. 1556, *Test. de Messire Claude de le Walle*, cote 6, pièce 20, A. Mortagne.)

— A., exprimer le regret de :

Il n'y a aucun d'eux qui ne *souspire* sa liberté. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 16.)

— Exprimer, dire en termes plaintifs :

Alors Francus baignant ses yeux de pleurs,
Et *souspirant* aigrement ses douleurs
Luy respondit...
(P. RONS., *Franc.*, l. II, Œuvr., p. 423, éd. 1584.)

Ainsi la larme a l'œil
Ce berger amoureux va *souspirant* son dueil.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1[re] j., f° 31 v°.)

— Exhaler :

Si tu sçavois combien je te desire
Complaire, avant que l'ame je *soupire*.
(HARDY, *L'amour vict.*, 1595, Œuvr., V, 290.)

— Par anal. :

Adoncques la terre *soupire* les froidures, et les vens issent des aigues. (*Sydrac*, Ars. 2320, VI.)

— Inspirer :

Sus donc, des vers *soupirez* moy
Pour la vanter (la cerise) comme je doy.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, La cerise, t. II, f° 45 r°, éd. 1578.)

**SOUS PRIEUR**, s. m.

Cf. VII, 556[c], article auquel on ajoutera comme plus ancien exemple :

Le sougretain qui l'escu porte,
A le *sousprìour* encontré.
(*Le Segretain moine*, 776, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 241.)

**SOUSSIGNER**, v. — A., écrire sa signature au bas de :

Les ambassadeurs le remercierent, et l'accord mis par escrit et *soussigné*, ils s'en retournerent chargez de grands presens. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, I.)

*J'ai soussigné* ces choses de ma main quand je me sentis approcher de la mort. (L'HOPIT., *Testam.*)

— Réfl., signer :

Quand il escrivoit aux Grecs, il *se soubsignoit* Lucius Cornelius Epaphroditus. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 125, éd. 1819.)

— A., engager par sa signature apposée au bas d'un acte :

Nouble homme le duc de Bourgogne noustre frere *soubsignera* sur ce vers le duc de Bretaigne dessus dit, comme principal deitour, et ses biens, et ses hoirs, par ses lettres pendant. (1274, *Traité de mar.*, ap. Moreau, *Hist. de Bret.*, I, 1036.)

— N., souscrire :

Rauné, ayant promesse de la vie et crainte des tourments, *soubsigna* a cette confession. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 268, Ruble.)

**SOUSTENABLE**, mod. soutenable, adj., que l'on peut soutenir, endurer :

Tant qu'il estoit plus loing, moins luy estoit le fait du batton *soubstenable*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 21, p. 187, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., qui se soutient, qui vit :

Kanqe faut de lumiere del numbre des

choses vivables, ce est *sustenables*, gouverne Saturnus. (Evrart de Conti, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 136b.)

Il est *soustenable* en droit que... (1545, *Pap. de Granvelle*, III, 196.)

**soustenir**, mod. soutenir, v. — A., tenir par dessous, supporter :

Et cil qui furent entor le marchis le *sostindrent*, et il perdi mult del sanc. (Villehard., § 499.)

— Par anal. :

Et *susteigne* cele paine que li acusor *soustenist*. (*Stat. de S.-J. de Jérus.* A. Bouches-du-Rhône.)

— Fig., aider à ne pas défaillir :

Ke cil saint povre *fuissent sostenuit* par les autres feols. (*Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 79 r°.)

Et *soutint* le foi crestiaine.
(Renclus, *Miserere*, ccxxxv, 12.)

Por *sostenir* et aessier les povres cartriers... (1230, *Don. par Baud. IV*, A. hôpit. Commines, B 1.)

A vos cors *sustenir*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 9d.)

Et quant il vit que li rois le *soustenoit* dou tout, si se pensa d'une grant traison. (Ménestrel de Reims, § 273.)

— Aider à ne pas baisser :

Et le nyent profitable *sustendra* son couroux. (*Bible*, Prov., XIV, 35, B. N. 1.)

— Entretenir en bon état :

En fachent terre erivle pour *sourtenir* l'abie des fruis del terre. (Trad. du xiiie s. d'une ch. de 1194, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 3a.)

Et si doit Jehan dou Mortier retenir et *soustenir* le muret ki est entre le bierchil et le porte... (Avril 1273, *C'est Jehan Crupaut*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Il doit *soustenir* la chapelle de l'enfermeris. (*Charg. des off. claust.*, xiii, A. N. LL 1180.)

— Subvenir à, fournir à :

Li dis evesques en *soustenoit* coustenges, montes, frais ne damages. (1297, *Chart. S. Lamb.*, n° 434, A. Liège.)

Ou il fu despendu en pluiseurs vivrez que lesdis executeurs *soustinrent*. (15 déc. 1404, *Exéc. test. de Jehan Tallart*, A. Tournai.)

Item pour un escot *soubstenu* a le couppe, a ung disner par cy devant fait, paié et *soustenu* au commandement dudit Bouton. (1489, *Exéc. test. de Jehan Bouton*, A. Tournai.)

— Tenir en sous main, accaparer :

Que nul ne *sostenist* les bledz qu'on volroit vandre. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1482.)

— Recevoir sans fléchir (le poids, l'effort de qqu'un, de qqchose) ; fig. :

Melz *solstendreiet* les empedementz.
(*Eulal.*, 16.)

Per tot *sosteg* que hom carnals.
(*Pass.*, 8.)

Por cui *sustinc* tels passions.
(*S. Leg.*, 240.)

Lui garder de toz les domaiges qu'il ancorroit et *sustanroit*. (1269, Ch. des compt. de Dole, C 46, A. Doubs.)

— Pratiquer :

Pour le dit mestier *soustenir* et garder, s'il n'est fuix ou fille de mestre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXIX, 3.)

**sousterin**, mod. souterrain, adj., qui est à une certaine profondeur sous terre :

En une prison l'a mis,
En un celier *sosterin*.
(*Aucass. et Nicol.*, 11, 5.)

Maus de mineour *sousterrain*.
(Renclus, *Miserere*, clix, 9.)

En une chambre *sousterrine*.
(*Guill. de Palerne*, 5331.)

Voie *soubteraine*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 275d.)

— S. m., chambre ou passage sous terre fait par la nature ou la main de l'homme :

Un *souzterin* i face faire.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 4482.) Var., *soustierain*.

Mis l'a dedenz un *suzterrin*.
(*Brut*, ms. Munich, 3527.)

Fu mis en *sousterrins*.
(*Loher*, Vat. Urb. 375, f° 7d.)

Li destrier sunt laiens el *sosterin*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 52b.)

Cf. Sousterrine, VII, 561a.

**soustien**, mod. soutien, s. m., ce qui soutient ; par anal., ce qui vient en aide ou est destiné à venir en aide :

La cavallerie espagnolle marchoit en trois gros avancez et en trois autres de *soustien*. (Aubigné, *Hist. univ.*, IV, 79, Ruble.)

— Affirmation :

Nous leur avons, a chacun d'eux respectivement, octroyé acte de leurs remonstrances, *soustiens* et deffences plus amplement inserez en nostre dit procez verbal. (1587, *Proces verbal*, Cout. gén., I, 1084, éd. 1604.)

**soustraction**, s. f., action de soustraire qqchose :

La *sustraction* de la lumiere de grace. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 31b, éd. 1486.)

— Opération d'arithmétique par laquelle on retranche un nombre d'un autre :

En *soustraction* ne sont requis que deux nombres, c'est assavoir le nombre que l'on veult soustraire et le nombre duquel on le veult soustraire. (Est. de la Roche, *Aristmetique*, f° 8.)

Cf. VII, 561c.

**soustraire**, v. a., enlever, ravir :

Delazret, e ne seit ki la *sustraet*. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., VII, 2.)

*Soubstreyre*. (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 98d.)

*Soubztrere*. (Août 1291, *Ord.*, B. N. l. 1597 b, f° 110.)

Il ne l'emble poynt, il ne le fait que *substraire*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 669.)

De celuy la qui fait mouldre son blé
En *subtraira* grant part.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x.)

— Retirer, ôter :

Le paisant .i. levier prist,
Desus le four compresse fist :
La clef de la voute *soutret*
A .i. enging que avoit fet :
La voute fendi enroment.
(*Des .iii. prestres*, 17, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 43.)

— Par anal. :

Quant Diables out fait
Que Adam *fut sustrait*
De sun saint parais.
(Ph. de Thaun, *Best.*, 1485, Walberg.)

— Part., enlever (qqchose) à qqu'un pour qu'il ne puisse en faire usage :

O ! frere, te grande scienche
A chest besoing te *fu soustraite*.
(Renclus, *Miserere*, ccxlix, 8.)

Qui veult panre une citez ou lung chastel, il doit tant comme il puet *sortraire* lez vivres et l'eauwe pour affamer les habitans. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 78 v°.)

En *sustrahant* delectations et donnant tristeces. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 370d.)

Le ceptre de regalité
N'*est* il pas *substret* et osté
De la lignee de Juda ?
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 9702.)

— Fig. :

Et leur senble que on doit *soutraire* aux fiz Dieu la viande du corps. (Laurent, *Somme*, ms. appartenant à M. Boutillier, p. 6.)

— Par extens., enlever (qqu'un, qqchose) à l'action d'une personne ou d'une chose :

Et oltre tot ce que il s'estoient *sotrait* de l'obedience de Rome. (Villehard., § 224.)

Et nomeement por ce que li uns ovriers ne *soustraie* l'aprentiz a l'autre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXVII, 14.)

De nos amis de nous *sourtraire*.
(J. de Condé, *Messe des ois.*, 675, Dits, III, 21.)

— Recéler :

Meum receptas filium. Tu *soubtrays* mon fils. (R. Est., *Thes.*, Recepto.)

— Retrancher un nombre d'un autre :

Pour la somme de sept vinz huit livres quatre solz rabatue et *sourtraite* de la somme de quatre cenz livres. (1335, A. N. JJ 69, f° 37 v°.)

Cf. VII, 561c.

**sous triple**, adj., qui est compris trois fois dans un nombre ; substant. :

Metre le *sous treple* ades desous le treble. (*Comput*, B. N. 2021, f° 14, ap. Littré.)

**sous vassal**, s. m., vassal relevant

d'un seigneur lui-même vassal d'un autre seigneur; plaisamment:

De sorte qu'estant amoureux, vous estes *sous vassal* de la lune. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 282 v°, éd. 1587.)

**SOUS VENTRIERE**, s. f., courroie attachée aux deux limons d'une voiture en passant sous le ventre du cheval:

*Souz ventrieres* et petraulx. (1370, dans *Dict. gén.*)

A Perrin Hasteboys cordier pour .v. *soubzventieres* pesans .xliiii. l. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 3 r°, A. Nevers.)

Pour deux *soubzventreres*. (*Ib.*, f° 7 r°.)

**SOUS VICAIRE**, s. m. second vicaire:

Domp Pierre Machiraz, curey de Villar lo terriour, est esliet *subvicayre*. (1425, 1re *Coll. de lois*, n° 728, f° 267, A. Fribourg.)

**SOUTANE**, s. f., vêtement boutonné du haut en bas, descendant jusqu'aux pieds, à l'usage des ecclésiastiques et (autrefois) des médecins:

De longues cottes que nous appellons maintenant *sottanes*. (Fauchet, *Orig. des dignit.*, I, 4.)

— Par extens.:

Le prestre orné d'une *sotane* blanche.
(P. Rons., *Franc.*, l. I, Œuvr., p. 410, éd. 1584.)

— Anc., sorte de robe de dessous:

Une dame vestue, sus la *sottane* et verdugalle, de damas rouge. (Rab., *Sciom.*, Œuv., VI, 33, Jannet.)

La dame romaine estoit habillee d'un manteau d'armezin d'or et violet, une *soustanne* d'armezin d'or. (*Entrevue à Bayonne de Ch. IX av. la reine cathol.*, f° 11 r°.)

1. **SOUTE**, mod., v. Solte.

2. **SOUTE**, s. f., réduit sous le pont d'un navire pour serrer des provisions:

Le grant feu qui est en la *soute* de la nef. (Joinv., *S. Louis*, § 287.)

Ils les prinrent tous, sy les loyerent et les misrent en *soulte* de la galee. (*Hist. des seign. de Gavres*, f° 74 v°.)

Le seigneur d'Auton descendit en la *soubste* de sa nef. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 408, Soc. Hist. de Fr.)

— Dans le Languedoc, sous-sol, cellier:

Pour donner jour aux caves, *sottes* et autres lieux. (xvie s., *Statuts de la ville de Bourdeaus*, éd. 1612.)

Cf. Soute 1, t. VII, p. 562c.

**SOUTENABLE**, mod., v. Soustenable.

**SOUTENANCE**, s. f.

Cf. Soustenance, VII, 558b.

**SOUTENANT**, adj.

Cf. Soustenant, VII, 559a.

**SOUTENEMENT**, s. m.

Cf. Soustenement, VII, 559b.

**SOUTENEOR**, s. m.

Cf. Sousteneor, VII, 559c.

**SOUTENIR**, **SOUTERRAIN**, **SOUTIEN**, mod., v. Soustenir, Sousterin, Soustien.

**SOUTIL**, mod. subtil, adj., composé d'éléments déliés:

Encens *subtils*.
(Landri de Waben, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 79 v°.)

— Mince, élancé:

Lo bu *subtil*, non trop delcad.
(Alberic, *Alex.*, 70, P. Meyer.)

Sept galees *subtiles* et deux grosses galees huissieres. (*Mém. de Boucic.*, 3e p., xx.)

Anguilles qui est une maniere de vaisseaulx *soubtilz*, qui vont de Blaye jusques a Bordeaux. (Antoine de Conflans, ap. Margry, *Navig. franç.*, p. 407.)

— Fin:

Un crible fort *subtil*. (Tollet, *De l'evac. du sang.*)

— Fig., qui présente des finesses difficiles à saisir:

Les paroles de la sainte ystoire... demostrent ke nos alcune *suptile* chose atochons de le conissance de le permanableteit. (*Job*, p. 487.)

— Qui perçoit les finesses les plus difficiles à saisir:

N'avoit plus saiges ne plus *subtilhe* femme en paienie. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 283.)

Ventre gras sens *sutil* n'engendre.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 45 r°, éd. 1619.)

Cf. Soutil 1, t. VII, p. 564a.

**SOUTILMENT**, mod. subtilement, adv., d'une manière subtile:

Considerer les choses plus *subtilement* que les autres. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 13a.)

— Finement:

Du verre *subtillement* broyé. (Palissy, *De la Marne*.)

Cf. Soutilement, VII, 565a.

**SOUTIRER**, v. a.

Cf. Soustirer, VII, 561a.

**SOUVENANCE**, s. f., anc., souvenir; auj., souvenir lointain:

Pour *souvenance* de ces coses. (Juillet 1288, *C'est Martine Toriel*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Pour son fait abriveir, perdit la circonstanche
U petit acontat a vraie *sovenanche*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 38723.)

1. **SOUVENIR**, v. — Impers., être représenté à l'esprit:

Par Deu, ço dist l'escolte, onc ne lor *sovint*.
(*Voy. de Charlem.*, 625.)

Tuz les jurs de sa vie l'en purra *suvenir*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 4307.)

Il ne lor *souvenoit* de nul si fait cas. (10 mars 1269, *Petit reg. de cuir noir*, f° 76 v°, A. Tournai.)

Bien leur deust de ce mot *souvenir*
Que chascun muert et ne puet sçavoir quant.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 134.)

Il m'alla *souvenir* quelle choze j'avois faict de mesdits bachins. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 14.)

*Souvienne* vous que vous perdistes hier celles qui estoyent entieres (des esguillettes). (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 5 r°, éd. 1576.)

— Réfl., se rappeler:

Nous plorions melancoliques,
*Nous souvenans* du pays de Sion.
(Cl. Marot, *Psaum.*, CXXXVII, Œuvr., IV, 164, Jannet.)

— N., apporter du secours, du soulagement:

Dieu vous veulle a tous *sousvenir*
Biaux enfans, et reconforté.
(*Myst. de S. Bern.*, 3778.)

Cf. Sovenir, VII, 569c, et Subvenir, *infra*.

2. **SOUVENIR**, s. m., impression qui demeure dans la mémoire:

Aveques li Dous *Souvenir*
Menra...
(Nic. de Margiv., *Pant. d'amors*, 794.)

Desirs m'assault et *souvenirs* me nuit.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 318.)

**SOUVENT**, adv., un grand nombre de fois:

Il le font torneier et menut et *sovent*.
(*Voy. de Charlem.*, 356.)

Sa Majesté a *souvent* et *souvent* esté advertie de la misere, pauvreté et maladie ou l'armee estoit reduicte. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

**SOUVENTEFOIS**, adv.

Cf. Souvent, VII, 567c.

**SOUVRAIN**, mod. souverain, adj., qui est au-dessus de tous:

Ista istorie est amiable grace e *suverain*[e] consulaciun. (*Alex.*, introd., 9.)

... Les *sovrans* raisons.
(*Alexandre*, 51, var. du ms. de Venise, P. Meyer, *Rec.*, p. 286.)

Entendre doit al *souvrain* bien,
Li *souvrains* biens c'est Dex.
(Gui de Cambrai, *Barlaam*, p. 8.)

... France est roïaumes *sofrains*.
(Ph. Mousket, *Chron.*, 27383.)

— Dont l'autorité est au-dessus de tout:

Je comme sires *souvrains* dou fié de ce

meisme liu lo et gré et aprueve ce vendage. (1246, *Cart. de S.-Crispin*, B. N. l. 18372, f° 116 r°.)

*Souvraine* majesté. (LAURENT, *Somme*, B. N. 22932, f° 52[d].)

Les *souveriens* seigneurs. (1283, *Pr. de N.-D. des Ch. de Paris*, A. Loiret.)

Chascuns barons est *souverains* en sa baronie. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1043, Am. Salmon.)

De la poesté *soveroine*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 148[a].)

— Partic., qui a l'autorité suprême dans l'État :

Voirs est que li rois est *souverains* par dessus tous. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1043, Am. Salmon.)

— S. m., celui qui a sur qqu'un, sur qqchose un pouvoir absolu :

S'il estoit tenus en la prison des sougies, li *souverains* li doit fere rendre ce qu'il li donna. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1042, Am. Salmon.)

Puis se tira a Angoulesme au prince de Galles, qui l'ordonna *souverain* de tous les chevaliers et escuyers de sa maison. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XL.)

— Part., celui qui a l'autorité suprême dans l'État :

Pour ce que nous parlons en cest livre en plusieurs lieus du *souverain*, li un pourroient entendre... que ce fust du roi. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 1043, Am. Salmon.)

Cf. VII, 569[a].

**SOUVRAINEMENT**, mod. souverainement, adv., d'une manière souveraine :

A toi seul sont mi desir, mi penser
*Souvrainnement ;* ja ne m'en quier torner.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 104[c].)

Nos volons que *souverenement* vos ovriez par lui de ce qu'il vos voudra commandeir. (31 mars 1282, *Coll. de Lorr.*, Not. et extr. des mss., XXVIII, 162.)

Et es commandemens de Dieu *souvrainement* tenir. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 473, f° 22[c].)

Et li castelain de Waremme, Guilheame, qui alloit *sovrenment* avant. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 286.)

*Souveregnement* hault. (CAUM., *Voy. d'oult.*, p. 28.)

Les Allemans *souverainement* donnerent sur eulx tellement que... (J. MOLINET, *Chron.*, CCXXXVIII.)

**SOUVRAINETÉ**, mod. souveraineté, s. f., autorité suprême :

De la *souvrainetei* de Blarignies. (1288, *Lett. de Boucart, év. de Metz*, ap. Martène, *Thes.*, I, 1231.)

*Souvraineté.* (1338, *Reg. des lett. de franch.*, A. N. K 1511, f° 5 r°.)

Modification et limitation de resort et de la *soverentee*. (1382, ap. Rymer, *Fœdera*, VII, 347, 2[e] éd.)

Nostre *soverainnetey*. (26 nov. 1388, E 800, A. Cher.)

— Par extens. :

Et Jaques, frere de Dieu, y estoit, et Pierres, apostre et tres noble *souveraineté* des theologiens. (*Légende dorée*, Maz. 1729, f° 197[b].)

— *En souveraineté*, d'une manière souveraine :

Les pairs du duché de Bouillon, qui jugent *en souveraineté*, de sorte qu'il n'y a nul appel de leurs jugements. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 17 r°, éd. 1572.)

— Part., autorité suprême dans l'État :

Les droitz, *souverainites* et noblesses du roy nostre souverain sire. (1487, *Compte de J. Lebault*, f° 11[b], A. Finistère.)

— Anc., extrémité supérieure :

De la *suvrenitet* del ciel li eisemenz de lui, e li encuntrecuremenz, de lui desque a la *suvreinitet* de lui ; ne n'est ki se repunet de sa chalur. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XVIII, 6.)

Cf. VII, 569[b].

**SOYEUX**, adj., qui est de la nature de la soie :

*Soyeux* ou seeux, qui ha force soye, setosus. (R. EST.)

**SPACIEUSEMENT**, adv., d'une manière spacieuse :

Il doibt ramener ses bestes le petit pas... et les doibt establer *spacieusement*. (JEH. DE BRIE LE BON BERGER, *Art de bergerie*, sign. D 8 r°, éd. 1582.)

**SPACIOS**, mod. spacieux, adj., qui est de telle étendue qu'on s'y trouve au large :

Iceste mer grande e *spaciose*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., CIII, 26.)

Fist faire leu *espatios*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25966.)

En leuc *espassious*. (*Psaut*, B. N. 1761, f° 40 r°.)

La salle fut grande et *sepacieuse*. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 131.)

Ville grande et *espacieuse*. (2 aoùt 1466, *Ord.*, XVI, 497.)

Une *spacieuse* forest. (LANOUE, *Disc.*, p. 405.)

— Par extens., anc., qui occupe un grand espace :

Un grand et *spacieux* figuier. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, VI, V.)

**SPADASSIN**, s. m., homme habile à manier l'épée :

Autres qui veulent piaffer et faire des *spadachins*. (R. EST., *Lang. fr. ital.*, I, 52, Ristelhuber.)

— Nom propre plaisant :

Le duc de Mesurail, comte *Spadassin*. (RAB., *Garg.*, XXXIII.)

**SPAGIRIE**, s. f., alchimie :

*Spagirie.* Alchymie ; extraction of quintessences. (COTGR.)

**SPAGIRIQUE**, adj., qui appartient à la spagirie, qui se sert de la spagirie ; substant. :

Autres, plus speculatifs, s'appellans *spagiriques*, font comme les jurisconsultes dont parle Cicero. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, X, t. I, p. 130, Hippeau.)

**SPAHI**, s. m., cavalier turc :

Tous ont des sangiachs et les dictz sangiachs des *spahis*. (*Voy. de Mons. d'Aramon*, p. 46, Schefer.)

**SPALMER**, v. a., enduire de spalme :

*Spalmer*, to breem and grave, or make clean a ship. (COTGR.)

**SPARADRAP**, s. m., tissu recouvert d'un mélange résineux ou emplastique :

*Speradrapu* est emplastre visqueus lequel est embeuvré par teile. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1688.)

Puis le lieu soit adoucy avec dialther, ou avec quelque *spadadrap* ou emplastre. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 406, éd. 1598.)

**SPARTE**, s. m., graminée à feuilles coriaces et flexibles dont on fabrique des nattes, des corbeilles, etc. :

*Sparte* : m. as sparton.
Sparton : m. Spanish broom, or bastard spanish broom, whereof bands totye vines, and (as in old time) ropes for shipping may be made ; also matweed. (COTGR.)

**SPASME**, s. m., brusque contraction des muscles de certains organes (estomac, intestin, etc.) :

*Espame.* (*Alebrant*, B. N. 2021, f° 6, ap. Littré.)

*Spasme.* (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1469.)

Soudain mon cœur se vient defaillir en un *pas-*
[*me.*
(CHOLIERES, *Mél. poét.*, Sonn., LXIV, éd. 1588.)

Cf. ESPAME, III, 506[b].

**SPATULE**, s. f., et anc. m., instrument en bois, en métal, en ivoire, élargi et aplati à l'une des extrémités pour remuer les préparations pharmaceutiques, étendre les onguents, etc. :

Meu longuement de l'*espatule*. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 10 v°, ap. Littré.)

Scliscenn crampoez, g. *spatule* (pour tourner les crêpes), l. palmula. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

— Sorte de scalpel :

C'est la forme dou *spatule* spinous dont on trenche la fistule, la curvites douquel est moult ague. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 172[c].)

**SPECIAL**, **SPECIALEMENT**, mod., v. Especial, Especialement.

**SPECIALISER**, v. a., rendre spécial :

Sans autrement *specialiser*. (G. de Selve, *Vies de Plut.*, dans *Dict. gén.*)

**SPECIALITÉ**, s. f., caractère de ce qui est spécial.

— *Par grande specialité*, par grande curiosité, à cause de sa rareté :

Les habitants du pays en font une fable entr'eux, estimant que c'est la mangeoire de la jument d'Alexandre le Grand. Mais par la jument fault entendre Bucephalus. Ils me menerent le veoir *par grande specialité*. (Belon, *Singularitez*, I, 56.)

— *En especialité*, d'une façon spéciale, particulière :

Lire ici l'exemple de Froissart inséré à l'article Especialté, III, 518a.

Reporter en outre ici la subdivision « district » du même article.

Cf. Especialté, IX, 539c.

**SPECIEUSEMENT**, adv., d'une manière spécieuse :

Ces beaulx joyaulx et ornemens, dont vous sçavez si *specieusement* attincter. (Du Tronchet, *Lett. miss.*, f° 122 v°, éd. 1569.)

**SPECIEUX**, adj., qui a une belle apparence :

N'il n'est espece *specieuse*,
Mais est chose maugracieuse.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, II, 2207.)

La plus belle et *specieuse* fille que l'on a sceu trouver en Tournay, neantmoins de basse extraction. (1549, *Petit reg. de cuir noir*, Entrée de Phil. II, A. Tournai.)

— Qui a une apparence de bonté, de vérité :

Quelque tiltre *specieux* de bien publiq, ou de religion. (*Sat. Menip.*, p. 192, éd. 1593, Har. de M. d'Aubray.)

**SPECIFICATIF**, adj., qui sert à spécifier :

Differences plus *specificatives*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1480.)

**SPECIFICATION**, s. f., action de spécifier :

*Specification* des exces. (1341, A. N. JJ 73, f° 251 r°.)

Et si a cause desdites institution, ordonnance et style survient quelque difficulté ou obscurité requerant eclaircissement d'aucuns cas particuliers procedans de la generalité, en les baillant par bonne *specification*, en forme de requeste, lesdits du conseil prealablement ouys, nous y pourvoirons comme de raison. (8 juill. 1531, *Ordonn. de Charl. Quint pour la jurisd. du Cons. d'Artois.*)

**SPECIFIER**, v. a., désigner par son trait spécifique :

Les choses ci apres nommees et *specifies*. (Mercr. av. S. Luc 1311, B 495, A. Côte-d'Or.)

Cy empres *sont* declarees et *speccifiees* les ventes et redevances. (xive s., *Rôle du Baloffier*, Ste-Chapelle, A. Cher.)

Cf. Especefier, IX, 539b.

**SPECIFIQUE**, adj., qui désigne une espèce à l'exclusion de toute autre :

Les bestes qui sont sans raison par instinct et mouvement de nature ne veullent souffrir la domination des aultres bestes a eulx diverses par difference *specifique*. (*Mir. histor. de Fr.*, f° 15 r°, éd. 1516.)

**SPECIFIQUEMENT**, adv., d'une manière spécifique :

Avec toutes leurs justices, franchises et libertez, telles que plus *specifiquement* lesdits bourgs, lieux et confins les ont obtenus des rois d'ou nous sommes venus. (1366, *Lett.*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 534.)

Pressez les donc de declarer clairement et *specifiquement* le secours qu'ils pretendent de donner aux dits Estats. (*Négoc. du Présid. Jeannin*, p. 247.)

**SPECIOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est spécieux, beauté, brillante apparence :

Sa *speciosité* fu narree au roy qui la fist ravir pour la cognoistre. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 64 r°.)

**SPECTACLE**, s. m., tout ce qui attire le regard, l'attention, arrête la vue :

Queiz sera ciz *spectacles*, quant cele tres granz beste sera mostree. (*Job*, p. 491.)

— Ensemble de choses qu'observe l'esprit :

La ou aujourd'hui encore (les Romains) sont *spectacles* d'avoir esté les plus glorieux de la terre. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, Œuvr., VI, 359.)

— Divertissement offert à la curiosité du public :

Enfin apres plusieurs propos mis en deliberation, resolurent faire une sciomachie, c'est a dire un simulacre et representation de bataille. (Rab., *Sciomachie*, p. 395, Marty-Laveaux.)

Ils pratiquerent leurs jeux et *spectacles*. (*Chron. de J. Tarde*, p. 16, De Gérard et Tarde.)

Cf. VII, 571b.

**SPECTATEUR**, s. m., celui qui est témoin d'une chose, qui la voit se passer devant ses yeux :

Musique convenable aux *spectateurs*. (Oresme, *Polit.*, VIII, xiii, éd. 1489.)

*Spectateurs* et regardantz. (Guill. Michel, *Trad. de Justin*, f° 97 v°, éd. 1538.)

— S. f., *spectatrice :*

Je la prieray donc vouloir (la langue françaisе) comme les autres, estre *spectatrice* du combat. (H. Est., *Precell. du lang. franç.*, p. 4, éd. 1579.)

**SPECTRE**, s. mr, apparition effrayante d'un mort, d'un esprit :

*Spectre* est une imagination d'une substance sans corps qui se presente sensiblement aux hommes contre l'ordre de nature, et leur donne frayeur. (P. Le Loyer, *Des spectres*, p. 1, éd. 1586.)

**SPECULAIRE**, adj., qui réfléchit la lumière ; *pierre speculaire*, sorte de pierre transparente :

En Espagne trouve on une sorte de talc que l'on appelle *pierre speculaire*. (Du Pinet, *Pline*, III, 3.)

**SPECULATEUR**. s. m., celui qui a coutume d'observer :

Je requerray son sang de la main du *speculateur*. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

Cf. VII, 571b.

**SPECULATIF**, adj., qui a coutume de spéculer, d'observer attentivement :

Le medecin *speculatif* sceit les causes des maladies. (Oresme, *Politiq.*, f° 90b.)

Et pour ce icelluy roy Daulcus fust moult *speculatif* et intelligent en l'hart de faulconnerie. (Franchieres, *Fauconn.*, ms. Chantilly, f° 1 v°.)

— Par extension :

L'uevre *speculative* et de haute pensee est toz jors en pais et en tranquilité. (Brunet Latin, p. 329.)

— Qui s'attache à la théorie, sans s'occuper de la pratique :

Les sciences pratiques et *speculatives*. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches, f° 2d.)

— S. f., *speculative*, la théorie :

Le tiers est qui est bien enseigné et bien introduit en l'art de medecine. C'est celluy qui sceit la pratique et la *speculative* combien qu'il ne soit pas si excellent en *speculative* comme est le second. (Oresme, *Politiq.*, f° 90b.)

Cf. VII, 571b.

**SPECULATION**, s. f., habitude d'observer ; recherche théorique :

Le *speculation* de le verité. (J. d'Arkel, *Art d'amour*, II, 300.)

Car cellui qui ne veult vivre en mariage, ou ce est pour ce que il veult vacquer plus franchement a fornicacion... ou c'est pour soy donner a *specculacion* de verité et aux euvres divines. (1464, *Trad. du Gouv. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 90c.)

Toute perfection a aulcune imperfection adjoincte a soy, et *speculacion* n'est point sans cecité ou ignorance. (*Intern. Consol.*, III, iii.)

**SPECULATIVEMENT**, adv., d'une manière spéculative :

Je medite donc un livret de l'amour de Dieu, non pas pour en traitter *speculativement*, mais pour en monstrer la prattique en l'observation des commandemens de la seconde table. (Franç. de Sales, *Lett.*, Œuvr., V, 212.)

**SPECULER**, v. a., observer attentivement :

Nous devons doncques *speculer*, regarder et savoir que les actions et operations par lesquelles vertu est engendree et causee sont... (ORESME, *Eth.*, f° 24ª.)

Pour ce faict, allons *speculler*
Noz grans volumes et noz tables.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 80ᵈ, éd. 1537.)

Cf. ESPECULER, III, 518ᶜ.

**SPECULUM**, s. m., instrument servant à dilater certaines cavités du corps humain pour en permettre l'inspection au médecin :

Je luy ouvris la bouche avec un *speculum*. (PARÉ, *Introd.*, 2.)

Nous dilatasmes le bas avec le *speculum*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 114.)

**SPELONQUE**, s. f.

Cf. ESPELONCHE, III, 519ᶜ.

**SPERMATIQUE**, adj., qui a rapport au sperme :

Membres *spermatiques*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 28 r°.)

Matiere *spermatique*. (BELON, *Nat. des oys.*, I, IX.)

**SPERME**, s. m. et anc. f., liqueur séminale :

Le *sparme* semence seroit.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, 2154.)

C'est une *esperme* homogenee
Duquel la creature est nee
Apres le labeur terminé.
(*L'alchimiste à nat.*, 209.)

*Esperme.* (*Jard. de santé*, I, 222.)

**SPHACELE**, s. m., gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre :

Le loup, le *sphacel* ou syderation... et toutes telles et tres grandes maladies. (BARTH. ANEAU, *Tresor d'Evonime*, p. 269.)

**SPHACELER**, v. a., frapper de sphacèle :

C. *sphacelé*. (RAB., *Tiers liv.*, XXVIII.)

— Par plaisanterie :

Ez aultres demoloit les reins,... *sphaceloit* les greves. (RAB., *Garg.*, XXVII.)

**SPHACELISME**, s. m., disposition au sphacèle :

Leur accoustumee transpiration engendre gangrene et *sphacelisme*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 705, éd. 1549.)

**SPHENOIDE**, adj., qui est en forme de coin ; *os sphenoide*, os de la base antérieure du crâne, concourant à former les cavités nasales, les orbites, etc. :

*Sphenoide. Os sphenoide*, the cuneall bone. (COTGR.)

**SPHERE**, s. f., solide terminé par une surface courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur :

Ainsinc la lune en sa part clere
Dont est resemblable a l'*espere*.
(*Rose*, 17073.)

Et venoit sovent de chiel .I. chouse reluisant al maniere d'on *speire* tout ardant. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 36.)

... C'est une *esphere* ronde. (CHOLIERES, *Mél. poét.*, Stance 1, f° 125 v°, éd. 1588.)

— Disposition du ciel suivant les cercles imaginés par les astronomes :

Orizon. Demy *espere* apparent sus terre. (*Vocabularius brevidicus.*)

— Chacune des différentes régions sphériques entre lesquelles les anciens partageaient l'espace céleste :

Les *sferes* sont conjointes et enchainees par certaine alliance et sympathie avec les quatre elements. (LA BODERIE, *De l'honn. am.*, Epistre.)

La *sfere* tournoyante ou premier mobile. (ID., *ib.*)

— Par analogie :

Dieux qui regnez sur la huitiesme *espere*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 109ᶜ, éd. 1537.)

— Représentation du globe terrestre, de la sphère céleste :

Jehan de Dons ou Jehan des Orloges a fait un grant instrument par aucuns appellé *espere* ou orloge des mouvements du ciel. (PHILIP. DE MAIZIERES, *Songe du vieil pelérin*, II, 59 ; DUC., *Spera.*)

— Sorte d'instrument de musique :

Tenant chacune son instrument propice, comme harpe, manicorde, cymbale, flutes, *sphere*, psalterion. (1549, *Petit reg. de cuir noir*, Entrée de Phil. II, A. Tournai.)

**SPHERIQUE**, adj., qui appartient à une sphère :

Les corps du ciel selon aucuns sont meus par necessité par la raison de la figure *sperique*. (ORESME, *Eth.*, f° 44ᵇ.)

Creons le ciel en hault estage
D'une forme ronde *esperique*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 275.)

Ainsy se pourroient et debvroient faire les cartes en figure de quadrant pour estre conformes avec le corps *espheric*, lequel est rond. (JEAN ALPHONSE, ap. Margry, *Navig. franç.*, p. 268.)

Les autres oyseaux semblent avoir une rondeur *spherique* sur la teste. (BELON, *Nat. des oys.*, VII, 17.)

Rondeur *sferique*. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

**SPHERIQUEMENT**, adv., d'une manière sphérique :

Voute quarree qui est faicte *spheriquement*. (DELORME, *Archit.*, IV, 12.)

**SPHERISTERE**, s. m., t. d'ant., lieu où on s'exerçait à lancer la balle :

*Sphiristere*. (CES. DE NOSTREDAME, *Hist. de Prov.*, dans *Dict. gén.*)

**SPHEROIDE**, s. m. et anc. f., solide de forme sphérique :

Quand la *spheroide* est divisee en la plaine par le centre, elle est divisee par parties egales : et toute proportion sera double a la piramide ayant la base et axe egaus a la portion de la *spheroide*. (R. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 303 v°.)

**SPHINCTER**, s. m., muscle circulaire qui sert à fermer certaines ouvertures naturelles :

La vertus retentrice du nerf qui restrainct le muscle nommé *sphincter*. (RAB., *Quart liv.*, LXVII.)

**SPHINX**, s. m. et anc. f., monstre ayant la tête et le sein d'une fille, le corps d'un lion, les ailes d'un aigle, et dévorant ceux qui ne devinaient pas une énigme qu'il leur proposait :

Les poetes feignoient le *sphinx* estre un monstre semblable a une arpie, lequel interrogoit les passans de plusieurs doutes. (GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, p. 528, éd. 1584.)

— Sorte de singe :

De l'autre costé aussy, y a t il l'isle d'Artigula, ou on trouva celle sorte de marmots et guenons, que les latins appellent *sphynx*. (DU PINET, *Pline*, VI, 29.)

Icy vy des *sphynges*, des raphes, des oinces, des cephes, lesquels ont les pieds de devant comme les mains, et ceux de derriere comme les pieds d'un homme. (RAB., *Cinq. liv.*, XXIX.)

**SPIC**, s. m., espèce de lavande :

Et le canele et garingal,
*Espic*, petre, pouvre, commins.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 4232.) Impr., *Et spic.*

*Spic* nard... Saiches qu'il est .II. manieres de *spic* : l'une est *spic* nard, l'autre est *spic* celtique ; et dient aucuns que le *spic* nard est fleur d'un arbre, mais ce n'est pas vray... Aucuns menteurs dient aussi que *spic* celtique est saliunce, mais *spic* celtique est semblable a *spic* nard, et croist en la partie du septentrion et est blanche, mais l'en met saliunce en lieu d'elle. (*Le grant Herbier*, n° 454, Camus.)

Cf. ASPIC 2, t. VIII, p. 207 , et SPICENARD, VII, 571ᶜ.

**SPINAL**, adj., qui a rapport à la colonne vertébrale :

Luy entreouvrit la mouelle *spinale* entre la seconde et tierce vertebre. (RAB., *Garg.*, XLIV.)

**SPINELLE**, s. m., rubis rouge pâle :

Un cabochon de *spinelle*. (1599, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 302.) Impr., d'espinelle.

**SPIRAL**, adj., qui a la figure d'une spire ou d'une spirale :

Au doigt medical de la dextre eut un aneau faict en forme *spirale*. (RAB., *Garg.*, VIII.)

**SPIRALE**, s. f., courbe plane qui s'écarte toujours de plus en plus du point autour duquel elle fait une ou plusieurs révolutions :

*Espiralle* est une ligne faite par voute en vironnant, en forme de coquille d'une limace. (PALISSY, p. 378.)

**SPIRATION**, s. f.

Cf. ESPIRACION 1, t. III, p. 533[a].

**SPIRE**, s. f., tour d'une spirale, d'une hélice :

*Spires* ou circonvolutions. (F. DE FOIX, *Pimandre de Mercure Trismegiste*, p. 6, éd. 1579.)

— Enroulement d'une partie de colonne, de coquille, etc. :

Une *spire* ou bosse telle qu'on la mettoit au lieu de soliers. (DELORME, *Arch.*, VI, 2.)

**SPIRITUALISER**, v. a., rendre spirituel, dégager des sens, de la matière :

Et par ce moyen apparoistra nostre femme l'ame toute nette de peché sans pollution, avec ses deux enfans dessus dits et *spiritualises*. (*Viol. des hist. rom.*, p. 265.)

L'interieur est le principal, et l'exterieur est vain s'il ne tend et ne se va rendre dans l'interieur pour s'y *spiritualiser*. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 63[b].)

**SPIRITUALITÉ**, s. f., caractère spirituel, qualité de ce qui est esprit :

Selon qu'ils (les esprits) se sont plus et moins esloingnez de leur *spiritualité*. (MONT., II, 12, p. 356, éd. 1595.)

— Administration de ce qui est spirituel, d'église :

Et s'il avient cas qui apartiegne a l'*esperitualité*, en ices lieus la conoissance en apartient a l'evesque. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 322, Am. Salmon.)

Lire en outre ici les exemples réunis à l'article ESPERITUAUTÉ, III, 524[c], qui donnent la forme *espiritualité*.

Tous les fruits, rentes et revenus du regaire de Nantes... tant en *spiritualité* que temporalité. (1397, *Charte*, Duc., *Regarium*.)

**SPIRITUEL**, adj., qui est de la nature de l'esprit ; non matériel :

Ly hons, qui est de dois nature corporeile et *spirituele*, demande a Dieu qu'ilh ly donne cascon jour le pain de corps et del arme. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 491.)

Roy Henry en loa Dieu l'*esperetuel*.
(CUV., *B. Du Guesclin*, 15872.)

— Par opposition à temporel, qui a rapport à la vie de l'âme :

Li *sperituels* solaz. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 90, 24.)

Par les sainz parlemenz de la vie *spirituteile* soi soeleirent par altrien racontement. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 102.)

— Anc., par extens., d'église, ecclésiastique :

Bonne chose et pourfitable selonc Dieu et selonc le siecle seroit que cil qui gardent la justice *espirituel* se mellassent de ce qui apartient a espiritualité tant seulement. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 311, Am. Salmon.)

Jehan le Carlier, notaire de le court *espirituelle* de reverent pere en Dieu monseigneur l'evesque de Tournay. (23 mars 1414, *Reg. de la loi*, 1413-1425, Chap. de conjuracions, A. Tournai.)

Choses *expirituelles*. (1418, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 153 r°.)

Droit de senne qui est un droit *espirituel* et temporel. (1474, *Reg. terrier des chartreux de Chercq*, f° 1 v°, A. Tournai.)

— Par opposition à sensuel, qui a rapport à la vie intérieure de l'âme, dégagée des sens :

Fornication *esperitueile* et corporeile. (*Psaut. de Metz*, prol., 5, 80.)

— Qui appartient à l'esprit, à l'intelligence :

Mes nymphes, mes fees et mes siraines en chantant doucement tirant ton vaisseau hors de toute laboriosité *spirituelle*. (LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 248, Stecher.)

Sans le secours desquels (sçavans) je confesse ingenuement que cet enfant *spirituel* fut avorté. (LA PORTE, *Epith.*, Avert.)

— Qui montre de la finesse d'esprit :

L'autre dame estoit nommee Pernette du Guillet, toute *spirituelle*, gentille et tres chaste, laquelle a vescu en grand renom de tout meslé savoir. (GUILL. PARADIN, *Hist. de Lyon*, III, XXIX, éd. 1573.)

Cf. ESPERITAL, III, 524[a].

**SPIRITUELMENT**, mod. spirituellement, adv., d'une manière spirituelle :

*Spiritueilment*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 108.)

Ausi con Dieus fist corporieument en paradis ordre de mariache, autresi *spiritueument* par lumiere de grace fet en corage d'omme concevoir ordre de religion. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 17 r°.)

*Spirituelment*. (1319, A. N. JJ 59, f° 30 v°.)

Cf. ESPERITALMENT, III, 524[b].

**SPIRITUEUX**, adj., composé d'alcool, contenant de l'alcool.

— Par anal., raffiné, comme s'il avait été distillé :

L'artere contient un sang chaud, subtil, *spiritueux*. (PARÉ, I, 10.)

— ?

Hernie variqueuse et *spiritueuse*. (P. TOLET, *Chirurg. de Paul d'Egine*, p. 205, éd. 1540.)

**SPIROLE**, s. f., espèce de petite coulevrine :

En laquelle [artillerie] feurent contees neuf cens quatorze grosses pieces de bronze, en canons,... *spiroles*, et aultres pieces. (RAB., *Garg.*, XXVI.)

**SPLENDEUR**, mod., v. SPLENDOR.

**SPLENDIDE**, adj., qui a de la splendeur :

Haultement decorees d'avoir porté si nobles candelabres, si *splendides* lucernes. (*Orose*, vol. I, prol., éd. 1491.)

**SPLENDIDEMENT**, adv., d'une manière splendide :

Es se parler ? — Facettement,
*Splendidement*, lepidemeut.
(*Therence en franç.*, f° 101[a], Verard.)

**SPLENDOR**, mod. splendeur, s. f., éclat magnifique :

En la *splendur* de la tue fuildrante hanste. (*Abacuc*, 16, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 271.)

Quant li solaus clers et esclarcissans
Le[s] fiert es armes, vis est a regardans
De l'*esplendur*, ke ce soit fous ardans.
(*Machab.*, 67, Stengel, *Rivista di filol. rom.*, 1875, p. 85.)

S'om la *splendor* voloit osteir, n'avroit li soloz point de clarteit. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 282.)

Ensi com li solaus tresluisi en sa calour
Qui par mi le crestal tresjete s'*esplendour*.
(*Priere a N.-D.*, B. N. 15212, f° 131 v°.)

Com la clarté qui del feu naist
Renlumine une cose et autre,
Ausi tost l'une come l'autre,
Metes plusors coses entor,
Ausi tost venra l'*esplendors*
A cele qui sera de ça
Com a cele qui iert de la.
(GAULT. DE METZ, *Image du monde*, Maz. 3870, f° 111 v°.)

*Splandor* sanz chalor. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 9 v°.)

— Fig. :

Li *splandors* de glore et li figure de ma sustance. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 64, 35.)

Et soit sur nous li *splendour* et li clarteit de Nostre Signour. (*Psaut. de Metz*, LXXXIX, 19.)

**SPLENETIQUE**, adj., qui a rapport à la rate :

Et est appellee (la veine basilique) en la main senestre *splenatique*. (LANFRANC, *Chirurg.*, B. N. 2021, f° 30.)

Passion *splenetique*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 24.)

— Qui souffre de la rate :

*Splenetiques*, c'est ceux qui ont douleur en la rate. (*Jard. de santé*, I, 8.)

— Substantiv. :

Le vin en quoy on a estainct pieces d'or rouge au feu fait ayde aux *splenetiques* qui ont mal en la teste. (*Grant Herbier*, f° 3 v°.)

Pastez de saulvagine... nourissent peu, sont de tarde concoction, laschent l'estomach, nuysent es *espleneticz*. (DESDIER,

*Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 62 r°, éd. 1528.)

**SPLENIQUE**, adj., qui a rapport à la rate :

Rameau *splenic*. (La Frambois., *Œuvr.*, p. 47, éd. 1631.)

— Qui souffre de la rate ; substantiv. :

Les asthmatiques, phtisiques, *spleniques*. (Paré, VI, 11.)

Aux *splenics*. (La Frambois., *Œuvr.*, p. 406.)

**SPODE**, s. f., oxyde de zinc obtenu en sublimant la tuthie :

*Spode*. The heavier soile, soot, or oare of brasse, gathered on the floors of melting houses. (Cotgr.)

**SPOLIATEUR**, s. m., celui qui spolie :

Justin apres grans maulx devint frenetique et comme hors du sens, fust *spoliateur* des senateurs, dissipateur des povres. (*Mer des hyst.*, t. II, f° 142[c], éd. 1488.)

D'autre part, l'empereur n'a esté *spoliateur*, mais le dict royaume luy est advenu par succession et hoirie. (1521, *Pap. de Granvelle*, I, 197.)

**SPOLIATION**, s. f., action de spolier :

Dieu dist : Dissolve et deslie la *spoliation* du mauvais. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 70, éd. 1531.)

A cause de la dite *spoliation* par eulx pretendue. (1508, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, I, 232.)

**SPOLIER**, v. a., dépouiller (qqu'un) par fraude ou par force de ce qui lui appartient :

La terre, chastellenie et seigneurie de Chasteau Fromont... dont il disoit et maintenoit *avoir esté* subtilement et indeuement *spolié* et departi. (25 juill. 1455, *Lett. de Pierre, duc de Bret.*, dans le *Jouvenc.* de Jeh. de Bueil, II, 387, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens. :

Chilperic, depité de la mort de son filz, par une armee furieuse fist rifler et courir la Champaigne et derechief pilla et *spolia* la cité de Rains. (*Mer des cron.*, f° 15 r°, éd. 1532.)

Cf. Espoillier, III, 541[b].

**SPONDAIQUE**, adj., t. de prosod., où dominent les spondées ; par anal. et fig., grave, imposant :

Par une musique poisante, severe et *spondaique* enchanta tout doucement leur ardeur. (Mont., I, 46, p. 177, éd. 1595.)

— Substantiv., *a la spondaique*, d'une manière lente, grave :

Quelques pas mesurez et *a la spondaique* qu'il fist entre deux et trois enjambees. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 245, Hippeau.)

**SPONDEE**, s. m., t. de prosod., pied de deux syllabes longues :

Daptilles, *spondees* ou autres. (J. Le Fevre, *la Vieille*, p. 10.)

— Par plaisanterie, vers grave, imposant :

N'en desplaise aux *spondees* et mesures graves par lesquelles Agamemnon essaya de retenir la chasteté de sa Clytempestre. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 266, Hippeau.)

**SPONDYLE**, s. m. et anc. f., vertèbre :

Se la dillocations est es *spondilles* dou dos, tu doiz regarder a quel partie ele torne. (Brun de Long Borc, *Cyrurg. Albug.*, ms. de Salis, f° 52[c].)

Es *spondiles* dou col. (Id., *ib.*, f° 52[b].)

La premiere *spondyle* ou vertebre du col. (Paré, *Œuv.*, III, 1.)

La plante (des pieds) est depuis le *spondyle* de la jambe, jusques aux doits du pied. (B. Jamin, *Dialog. de J. L. Vives*, f° 173 v°, éd. 1576.)

Cf. Espondille, III, 545[b].

**SPONGIEUX**, adj., de la nature de l'éponge :

Pour quoi il est *spongieus*. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 155.)

Et ceste composition se doit faire ung jour par avant, c'est a dire, se on les veult pour le matin, ladicte composition doit estre faicte le soir par devant a cause que les besoignes soient plus *espongieuses*. (Desdier, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 88 v°.)

Ce pain icy que vous louez tant, est creux et plein d'eau, j'en aime mieux un plus serré. Le *spongieux* ne me desplaist point. (B. Jamin, *Dialog. de J. L. Vives*, f° 83 v°, éd. 1576.)

**SPONGIOSITÉ**, s. f., qualité de ce qui est spongieux :

Se la fixure trespasse dusque a la *spongiosité* sans penetrer outre le cran. (H. de Mondev., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 54.)

**SPONTANÉ**, adj., qui se fait, se produit de soi-même ; qui n'a pas de causes apparentes :

*Spontanees*. (J. Canappe, *Mouv. des muscl.*, p. 23, éd. 1541.)

**SPONTANEEMENT**, mod. spontanément, adv., d'une manière spontanée :

*Spontaneement*. (1381, dans *Dict. gén.*)

Mais si *spontaneement* elle (la membrane) est faicte noire, et que ceste noirceur descende fort au parfond. (Tolet, *Chirurg. de Paul d'Egine*, p. 311, éd. 1540.)

**SPONTON**, v. Esponton.

**SPORADIQUE**, adj., qui attaque des individus isolés, qui n'est pas épidémique :

Maladie *sporadique*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 163.)

**SPORT**, s. m.

Cf. Deport, II, 516[a], et Esport, III, 546[c].

**SPORTULE**, s. f., t. d'ant. rom., don en comestibles du patron à ses clients ; par extens. :

Il a restitué en sa premiere dignité la ville, laquelle ne pensoit a rien qui fust de noble et courageux, ains acqueroit seulement des *sportules* et des niquets. (Filbert Bretin, *Trad. de Lucian*, p. 783, éd. 1583.)

— Anc., présent fait à un juge, épices :

Toutes les leides, peages, coustumes, ventes, lausimes, preparances, *sportules*, tous les fiefz, cens et autres droitz quelxconques. (1461, *Ord.*, XV, 284.)

Ordonnant es officiers de la court commune garder le reiglement a eulx donné estre prins de leurs *esportules*. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 429.)

**SPUMEUX**, adj., qui a l'apparence de l'écume :

Humidité *spumeuse*. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210. f° 83[d].)

Il sort par la playe un sang *spumeux*. (Paré, VIII, 32.)

**SQUAME**, s. f., petite lame d'épiderme qui se détache à la suite de certaines affections du tissu cutané :

Furfures et *scames* blanches. (Bern. de Gordon, *Pratiq.*, I, 21.)

Cf. Esquame, III, 556[c].

**SQUAMEUX**, adj., qui a des écailles :

Le dieu sera faict tigre par semblance,
Dragon *squameulx*, et plain de decevance.
(G. Mich., *Georg.*, f° 82[d], éd. 1529.)

— Qui est susceptible de s'enlever, de se détacher par écailles, par plaques minées :

Les pierres *scammeuses* souvent sont filees pour faire du fil. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 109 r°.)

— Raboteux :

Le troisieme signe (de la fracture des machines) est quand la machine est *squameuse*, ou qu'elle n'est bien conjointe. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 29 r°.)

— Qui produit des squames :

Scabie *scamouze*. (Bern. de Gord., *Pratiq.*, I, 23.)

**SQUAMIFORME**, adj., qui a la forme d'une écaille, d'écailles :

(Ces os) sont termines en la partie superieure par les sutures *squamiformes*. (J. Canappe, *Anat.*, p. 18, éd. 1541.)

**SQUELETTE**, s. m., ensemble des os d'un animal dépouillés de la chair et dans leur position naturelle :

Le *scelete* d'un enfant mort. (Paré, XIX, 11.)

Ces gens ont ruiné ma pauvre maisonete,
Laquelle tu dirois ressembler un *skelete*,
Mot qui ne se peut dire en langage françois.
(Imbert, *Sonn.*, LXXXVI.)

Un *squelete* seiché.
(Rons., *Eleg.*, XXIX.)

Les bras menus comme d'un *schelet*. (Palma Cayet, *Chron. sept.*, p. 267.)

Un *squelet* rongé de vers.
(N. Rapin, *Vers mesur.*, p. 49.)

*Scelette.*
(Chassign., *Psaum.*, VI.)

*Skelette.* (La Frambois., *Œuv.*, p. 396.)

Descharné comme un *schellette.* (Sully, *Œcon. roy.*, LXXXVII.)

**SQUINE** et **ESQUINE**, s. f., racine ligneuse du *smilax china*, plante voisine de la salsepareille et employée comme sudorifique.

Lire ici le second exemple de l'article Eschuine, III, 395[c].

**SQUIRRE**, s. m., tumeur dure et indolente, se produisant surtout dans les glandes :

Vous resouldres le *scirrhe* par les amolissans. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 620.)

Telle playe a *squirles* ou non, ains est plaine et esgale. S'elle a *squirles*, qui puissent piquer la dure mere, estans les *squirles* et asperitez aplanies et esgalisees avec un lenticulaire, est guerie de mesme sorte qu'a esté dit. (Joub., *Gr. chir.*, p. 281, éd. 1598.)

La petite esclaire guerit les hemorroides, les chancres, les porreaux, les *scirres*. (Ol. de Serr., VI, 15.)

*Skirre.* (La Framb., *Œuv.*, p. 479.)

**SQUIRREUX**, adj., qui est de la nature du squirre, qui en a l'aspect :

Si le sang est gros, et participe plus de melancholie, la tumeur faicte par luy sera *scirreuse*. (Tolet, *Evac. du sang*, p. 15, éd. 1542.)

Tumeurs *scirrheuses*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 5, éd. 1549.)

De ces deux façons (de fractures) l'une est esgale et plaine, l'autre inesgale, *squirleuse* et a pieces. (Joub., *Gr. chir.*, p. 379, éd. 1598.)

**SQUIRRHOSITÉ**, s. f., t. de méd., nature, caractère de ce qui est squirreux :

Suppuration est meilleure que *scirrhosité* ou dureté. (Paré, V, 3.)

**STABILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est stable :

E piere signefie,
Ne larai nel vus die,
Ferme *estabilité*
U Des nus at posé.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 1507, Walberg.)

Car l'en n'i puet *estabilité* trover.
(*Rom. des rom.*, B. N. 19525, f° 145 v°.)

Pluiseurs chandelles de chire en nombre .IIII[xx]. qui estoit spectacle gaillard a veoir, demeurant icelles chandelles en *stabilité* quant le tout se tournoit. (1549, *Petit reg. de cuir noir*, Entrée de Phil. II, A. Tournai.)

— Fig., caractère de ce qui tend à persévérer dans le même état :

*Stabilité* et perseverance. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 162.)

*Estabilitez.* (*Ib.*, ms. Angers, f° 6 r°.)

Ceste *stabillité* contre fortune dont le chevalier usa luy vint d'un humain et naturel courage. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 104 v°.)

La *stabilité* et augmentation de la foy chrestienne. (4 oct. 1406, *Ord.*, IX, 148.)

**STABLE**, adj., qui tend à garder la même place, la même position :

*Stable.* (R. Est., 1549.)

Cette majesté saincte,
Paroissant, fit trembler les simples elements,
Et du monde esbranla les *stables* fondements.
(Aubigné, *Trag.*, III.)

— Par latinisme, ferme, consistant :

Tu commandes a la fontaine de jeter l'eaue, et la terre *stable* de faire herbe florie. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, dédic., p. 3, Delarc.)

— Nom propre ancien :

*Stable.* (*Liber censualis*, p. 98[c], Hildebrand, *Zeitschr. für rom. Philol.*, VIII, 343.)

Cf. le mot de formation populaire Estable 1, t. III, p. 583[a], et au *Supplément*.

**STADE**, s. m., et anc. f., t. d'ant., mesure itinéraire valant environ 180 mètres :

.VI[xx]. et .V. pas une *estaude*
Font...
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 96[a].)

Milon portoit un beuf tout le cours d'une *estade*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 375[a].)

Et y a de l'un a l'autre distance de 50 *stades*. (Cl. Gruget, *Div. leç. de P. Messie*, p. 90.)

**STAGNANT**, adj., qui ne coule point, qui ne se renouvelle pas :

*Stagnant.* Eau *stagnante*, the water of ponds, pools, moles or ditches, water that runs not, standing water. (Cotgr.)

**STALLE**, s. f., sorte de siège en bois fixe :

*Stalle.* A seat or stall to sit on. (Cotgr.)

**STANCE**, s. f., nombre déterminé de vers qui forment un sens complet, et qui sont assujettis pour le genre et pour la rime à un certain ordre qui se répète dans toute la pièce :

*Stanse*, de stanza, et aultres unites des Tusquans. (G. de Tayssoniere, dans *Dict. gén.*)

— Au XVI[e] siècle, par italianisme, station, demeure :

Ce qui m'advient souvent pendant que je fay ma *stance* en la cour. (H. Est., *Lang. fr. ital.*, I, p. 3, Ristelhuber.)

**STANGUE**, s. f., verge de l'ancre :

*Stangue* d'un ancre. The staffe of an ancho. (Cotgr.)

**STAPHISAIGRE**, s. f., plante de la famille des renonculacées dont les semences sont employées comme drastiques et pour détruire les poux :

Prenez *taffisagre* et sauseffrage. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 71 r°, cité par le *Dict. gén.*)

Jehannin l'espicier, pour une once de *stofizagre*, 22 d. (1359, *Compt. de l'argent.*, p. 217.)

Pouls sont destruiz par lavement de *safisagre*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. N. 2036, f° 91[a].)

*Staphisagrie.* (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 61[b].)

De *staphisagrie*. *Stafisagrie*, c'est la semence d'une herbe qui est ainsi appellee, et est autrement appelle pediculaire ou herbe a poous, pour ce qu'elle les occist. (*Le Grant Herbier*, n° 463, Camus.)

Pouldre de *stafisagrie*. (*Jard. de santé*, I, 18.) Impr., *scafisagrie*.

Pouldre de *staphisagre*. (V. Philippon, *Fauconn. d'Arthelouche de Alagona*, p. 35, éd. 1567.)

C'est asçavoir d'une graine nomee *staphisagre*. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 20 r°.)

Staphis agria, uva silvestris, pituitaria, pedicularia. *Staphisagrie*, herbe aux poux. (Jun., *Nomencl.*, p. 105.)

Pour provoquer le requis esternuement, faut inspirer dans le nes poudre de poivre, de piretre, de *stafisagre* et de racine d'iris de Florence. (Ol. de Serr., VIII, 5.)

**STAPHYLOME**, s. m., saillie normale de la cornée transparente de l'œil ; saillie de l'iris à travers une perforation de la cornée :

*Staphylome* est une tumeur de la cornee de l'œil avec l'uvee. (Paré, XV, 17.)

**STATERE**, s. m., et anc. f., pièce d'argent de quatre drachmes :

Adoncques Jesucrist dist a saint Pierre : Va a la mer et jette ton ameçon et prens le premier poisson qui te viendra et luy ouvre la bouche et la trouveras une *statere* et la donneras pour toy et pour moy. (*Songe du Vergier*, II, 3, éd. s. d.)

— Balance :

Tu enfreins loy et ployes la *statere*.
(Chastellain, *Douze dam. de rhetor.*, Œuvr., VII, 176.)

**STATION**, s. m., action de s'arrêter dans un des endroits situés sur un chemin qu'on parcourt :

A peine tient *estacions*
Car sovent a tentacions.
(*Ren.*, Br. VI, 1447.)

Quant on fait aucune *stacion* a aucun autel, ce signifie la *stacion* que Jhesucrist fist

avec les angelz a son ascension. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 104 v°.)

— Endroit où l'on s'arrête sur un chemin qu'on parcourt :

Jesque Deus les mist en terre de premissiun en certaine *statiun*. (*Rois*, p. 2.)

— Mouillage, rade :

Seure et agreable *station* aux navires. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. 1.)

— Poste (de troupes) :

Il (les Gaulois) se herbergent sans garde et sans *stacions*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 113.)

**STATIONNAIRE**, adj., qui s'arrête et reste dans la même place un certain temps :

*Stationnaire*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 26 r°.)

Stacionnarius, *stacionnere*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 249d.)

— En parlant des planètes, qui paraît ne pas changer de place :

Les epicicles ou ilz sont (les planètes)
Souvent retrograder les font,
Ou ilz les font *stationnaires*,
Ou hors de leurs voyes ordinaires
Ilz les mettent.
(Guill. de Digullev., *Trois pelerin.*, f° 53b.)

Le ciel *stationnaire* de Saturne. (La Bod., *Harmon.*, Ep.)

— Qui est établi à demeure :

Se il n'est *stacionnaire* et resident a Paris. (10 sept. 1409, *Ord.*, IX, 465.)

— Stagnant :

Eaux *stacionaires* et dormantes. (*Jard. de santé*, I, 474.)

**STATIONNER**, v. n., faire une station :

Ou les chiens du relais *sont stationnes*. (Nicot, *Tres.*, Relais.)

**STATUAIRE**, adj., qui a rapport aux statues.

— S. m. et f., celui, celle qui fait des statues :

Le *statuaire*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

L'organiste, le *statuaire*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 8 v°, éd. 1553.)

— S. f., art de faire des statues :

La musique, peinture, *statuaire*, architecture. (J. du Bellay, *Œuvr. franç.*, I, 38, éd. 1569.)

**STATUE**, s. f., figure entière et de plein relief représentant une divinité ou un être animé :

Les *statues* des gens argent et or, ovres des mains des humes. (*Liber psalm.*, ms. Oxf., CXIII, 4.)

Si en porterent l'ydle e la *statue* Baal hors de sun temple. (*Rois*, p. 384.)

Cf. VII, 574b.

**STATUER**, v. a., ordonner, régler, déclarer :

Compromise sour chu fait, *statueit* u prefikiet. (1230, *Ch. de S.-Lambert*, n° 788, A. Liège.)

Le pere souverain *a statué* mariage et les loix d'icelluy. (P. de Changy, *Instit. de la fem. chrest.*, f° 108 r°, éd. 1542.)

— Neutral. :

Les loix ordonnent et *statuent* de toutes choses. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 74 r°, éd. 1553.)

Cf. VII, 574b.

**STATURE**, s. f., hauteur du corps :

Duze teises out d'*estature*.
(*Brut*, ms. Munich, 1929.)

Car il estoient outre mesure
Felon et de grant *estaure*.
(*Creat. du monde*, ms. Montpellier 437, f° 29 v°.)

Doit estre (le centurion) de tres fort nature
Et de tres bone *estataure*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 20 v°.)

Femme de *stature* anormale. (Fossetier, *Chron. marg.*, ms. Bruxelles 10512, VII, 4, 3.)

— Attitude, position du corps, contenance :

Raimons canciele, si mua l'*estature*,
Ne chai mie, mais grant ahan endure.
(*Anseis*, B. N. 753, f° 10c.)

Chascun saut sus, touz drois, en s'*estature*.
(*Gaydon*, 8013.)

**STATUT**, s. m., ce qui a été statué :

A cest *statuit* ne seront miez tenu cilh ki seront detenu. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 48a.)

Quant tu veulz novelles lois faire
Contre Dieu et novelz *status*.
(*L'A B C d'Asselin*, dans *Guerre de Metz*, p. 345.)

La furent parlementé et consilliet pluiseur avis et *estatut*. (Froiss., *Chron.*, II, 42, Luce.)

*Statuit*. (13 av. 1534, *Liv. des serm.*, f° 160b, A. Montauban.)

Plebiscitum. *Estatu* ou ordre de peuple. (*Vocabularius brevidicus*.)

**STATUTAIRE**, adj., conforme aux statuts (d'une société) ; anc., fixé par la coutume :

Contre la forme de droit et *statutaire*. (1589, *Cout. de Liège*, Coutum. gén., II, 976, éd. 1604.)

Le droit commun ou *statutaire*. (*Ib.*, p. 981.)

**STEATOME**, s. m., tumeur enkystée graisseuse :

L'humeur contenue dans le *steatome*. (Paré, V, 17.)

**STEGANOGRAPHIE**, s. f., écriture en signes secrets :

*Steganographie*. (1552, G. de La Perriere, dans *Dict. gén.*)

Premier inventeur de ceste *steganographie*. (J. Gohory, *Comm. sur la font. perill.*, f° 2 r°, éd. 1572.)

**STEGANOGRAPHIQUE**, adj., relatif à la stéganographie :

Encore paraventure prendrez vous quelque plaisir au dechyfrement *steganographique* de mon brief commentaire. (J. Gohory, *Comm. sur la font. perill.*, f° 29 r°, éd. 1572.)

**STELLIONAT**, s. m., action de vendre ou d'hypothéquer un immeuble dont on n'est pas propriétaire, de présenter comme libres des biens hypothéqués, de déclarer des hypothèques moindres que celles dont les biens sont chargés :

Crime de *stellionat*. (Forget, *Paraph. sur les lois des anc. republ.*, f° 19 r°, éd. 1577, cité par le *Dict. gén.*)

**STEREOMETRIE**, s. f., géométrie pratique qui traite de la mesure des corps solides :

Altimetrie, planimetrie, et *stereometrie*. (P. de Mesmes, *Compos. et fabr. de l'astrolabe*, f° 193 r°, éd. 1560.)

**STERILE**, adj., en parlant du sol, qui ne produit pas les fruits de la terre :

Les villes plus voisines des montagnes, sont *steriles* de vignes. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, 8.)

— Par anal., qui ne fructifie pas :

Les hommes vont en comparation avec les arbres, sont fertiles et rendent bon fruict, aultres *steriles* et ne servent a riens. (*Hist. du duc de Bourg.*, dans Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 254.)

— En parlant de la femme, de la femelle, qui ne peut être fécondée :

Elle meisme estoit devenue *sterile*. (Oresme, *Eth.*, f° 49.)

— Fig., qui ne donne pas de résultats :

Il y a des sciences *steriles* et epineuses. (Mont., I, 38, p. 145, éd. 1595.)

**STERILEMENT**, adv., d'une manière stérile :

Bons maulvaisement, fructueux *sterilement*. (N. de Bris, *Instit.*, f° 49 r°.)

**STERILISER**, v. — A., rendre stérile :

Toutes choses froides *sterilizent*. (B. de Gord., *Prat.*, VII, 1.)

— N., devenir stérile ; par extens., devenir impuissant :

Habiter au bordel et sans vergongne fait *sterilizer* hommes honnestes. (B. de Gord., *Pratiq.*, VII, 1.)

— *Sterilisant*, part. prés., qui rend impuissant :

Qu'il a prins aulcune chose *sterilizante*. (B. de Gord., *Pratiq.*, VII, 14.)

**STERILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est stérile :

Et quant a la rante ou debvoir requis par led. procureur, eu esgard a la povreté de lad. ville, scituation et *esterilité* d'icelle, ont dict qu'ilz ne sçauroient entrer pour le presant en aulcung offre ou presentation de debvoirs. (25-27 oct. 1571, *Ordonn. de Casa, juge de Bigorre,* E 389, A. Basses-Pyrénées.)

— Par extens. :

Pour la *sterilité* dou temps. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny,* A. N. KK 3ª, fº 148 rº.)

— Fig. :

Ne patir vice n'aucune *sterilité* de savoir liberal et hautain. (RAB., *Cinq. liv.,* XX.)

— Disette :

Pour la faute ou *sterilité* de vins qui a esté en ceste anee. (1356, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.,* A. N. MM 28, fº 36 vº.)

Attendu le faulte et *sterilité* de vins et grains qui a esté ceste presente annee. (1456, *Cart. de Saint-Quentin,* B. N. l. 11070, fº 7 rº.)

A maitre Mathurin Cordier, principal des ecoles communes, 20 livres tournois pour aider a sa depense attendu la *sterellité.* (1530-31, *Comptes de Philibert Jourdin, receveur,* CC 103, A. Nevers.)

**STERLING**, s. m., monnaie de compte anglaise, dont la livre vaut environ 25 francs :

Nous vous rendrons .xx. m. d'*esterlins.*
(*Loher.,* Ars. 3143, fº 6ª.)

Et avoit plus a despendre *estellins* que li rois de France parisis. (MÉNESTREL DE REIMS, § 53.)

Le denier, la maille, le *sterlin* et le sizain. (ORESME, *Des monnoies,* p. 18, Wolowski.)

15 *estrelins* avecque 200 francs pour cause de pur prest. (1389, *Invent. de Rich. Picque,* p. 61.)

— Subdivision de l'once :

Nus du mestier devant dit ne puet ne ne doit batre ne faire argent que en chascune bateure de .xxv. onces n'ait .x. *esterlins* d'or au mains. (EST. BOIL., *Liv. des mest.,* 1re p., XXXI, 6.)

— Titre de la livre sterling pris comme aloi pour les matières ouvrées par les orfèvres et les batteurs d'or et d'argent :

Nus orfevres ne puet ouvrer a Paris d'argent que il ne soit ausi bons come *esterlins* ou mieudres. (EST. BOIL., *Liv. des mest.,* 1re p., XI, 3.)

**STERNE**, s. f., étourneau :

Rasis prefere les cailles et toutes volatiles apres la *sterne.* (*Regime de santé,* fº 34 rº, Robinet.)

Cf. ESTURNE, III, 664ᵇ.

**STERNUM**, s. m., os impair, situé au milieu et au-devant du thorax.

De la fracture ou depression du *sternum* ou brechet. (PARÉ, XIII, 10.)

**STERNUTATOIRE**, adj., qui fait éternuer ; substantiv. :

*Esternuatore.* (*Simples medicines,* Ste-Gen. 3113, fº 32 vº, cité par le *Dict. gén.*)

— Substantiv. :

Use de *sternutatoires.* (DALESCH., *Chir.,* p. 116.)

**STICHOMANCIE**, s. f., divination par l'interprétation de vers écrits sur de petits billets qu'on tirait au sort :

Voulez vous... en sçavoir plus amplement la verité par... *stichomantie* sibylline. (RAB., *Tiers liv.,* XXV.)

**STIGMATE**, s. m., marque indélébile laissée par une plaie, une brûlure, etc. :

Et ne coupperez point vos chairs sus le mort, et ne vous ferez nulles figures ou *stigmatz.* (LE FEVRE D'EST., *Bible,* Lév., XIX.)

— Partic., marque des cinq plaies du corps de Jésus-Christ miraculeusement imprimées sur le corps de certains saints :

Les *stigmates* de la Passion. (1476, *Trés. de la cathédr. de Bayeux,* dans *Bullet. archéol.,* 1896, p. 374.)

Une dame recluse laquelle avoit aux piedz, aux mains et au costé les cincq *stimates* de Nostre Seigneur. (J. D'AUTON, *Chron.,* II, 102, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig. :

De peché oster les *stimacs.* (J. LOCHER, *Nef des folz,* prélude, sign. A 5 vº, éd. 1495.)

**STIGMATISER**, v. a., marquer de stigmates :

Flatré, *stigmatisé.* (CH. EST., dans *Dict. gén.*)

Je *suis,* dict il, fils d'un serf boucher *stigmatizé.* (MONT., III, 9, p. 135, éd. 1595.)

**STILLATION**, s. f.

Cf. VII, 575ᵇ.

**STILLATOIRE**, adj., qui tombe goutte à goutte :

*Stillatoire* : com. Stilling, distilling, dropping. (COTGR.)

— Qui laisse tomber goutte à goutte :

Tuyau *stillatoire.* (LIEBAULT, *Mais. rust.,* p. 575.)

**STIMULE**, s. m., aiguillon ; fig. :

Je ne pouvois endurer les *stimules* et esmotions des vices et la chaleur de nature. (LOYS LASSERRE, *Vie de mons. S. Hier.,* v, éd. 1529.)

Quel *stimule !* Quel eguilon !
(THEOD, VALENTINIAN, *Amant ressuscité,* p. 116, éd. 1555.)

**STIMULER**, v. a., aiguillonner, exciter :

Ceste ire et ceste indignacion *stimuloient* et espoingnoient le fier courage dudit Appius a grever son ost. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.,* ms. Ste-Gen., fº 48ᵇ.)

Soustiens le et nourris par doctrine de verité, *estumule* le par pointure de justice et de equité. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant,* B. N. 437, fº 84ᵇ.)

— Par extens., avec un nom de chose comme régime direct :

Et comme ainsi fust que uns d'eulz esmeust et *stimulast* contre les Roumains hayne ancienne. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.,* B. N. 20312ᵗᵉʳ, fº 40 vº.)

**STIPENDIAIRE**, adj., qui est à la solde de qqu'un :

Durant l'empire des Romains toutes les citez de Grece estoient a eulx ou *stipendiaires* ou tributaires. (*Chron. et hist. saint. et prof.,* Ars. 3515, fº 160 vº.)

**STIPENDIER**, v. a., prendre, avoir à ses gages :

Petits compaignons, travailles de longues veilles, mal *stipendies.* (J. MOLINET, *Chron.,* VII.)

*Estre estipandié* et salarié du pays et de la ville. (4 juill. 1598, *Reg. Hôt.-de-ville,* A. Toulouse.)

— Fig., récompenser :

Dieu le scaura tres bien *stipendier.*
(CRETIN, *Chants roy.,* fº 25 rº.)

**STIPULANT**, adj., qui stipule :

*Stipulant,* covenanting, requiring. (COTGR.)

**STIPULATION**, s. f., condition expresse énoncée dans un contrat :

Par sollempnel *stipulation.* (1266, *Cart. de Nesles,* ms. Chantilly 1295, fº 76 rº.)

Renonçans a toutes ycelz choses par convent et solennel *estiputacion.* (1337, A. N. JJ 70, fº 135 rº.)

Prometons per *stipulacion* sollempnel. (1272, Ch. des compt. de Dole, B 328, A. Doubs.)

Cf. VII, 576ª.

**STIPULER**, v. a., énoncer comme condition dans un contrat :

Sus la poine de dix mile livres d'estevenans bons *stipulee* et promise a doner et a paier. (1325, *Lett. de Thomas de Savoie,* dans *Mon. de l'hist. de Neuchâtel,* I, 364.)

*Stippuller.* (1547, *Contr.,* S.-Cypr., l. 50, A. Vienne.)

— Absol. :

Lesdiz notaires *ont stippulé* pour luy. (8 août 1489, *Lett. de J. d'Estout.,* E 376, l. A 3961, A. Basses-Pyrénées.)

— Dans Rabelais, solliciter ; peut-être faute d'impression pour stimuler :

Je *suis* journellement *stipulé,* requis et importuné. (RAB., *Quart liv.,* Ep.)

**STOCKFISCH**, s. m., espèce de morue salée et séchée à l'air :

Trois neifs chargiez de *stocvisch.* (1387, *Acc. des vill. de Fland. av. le d. de Bourg.,* Anzeig., VI, 129.)

De lui [Jehan Monessier] pour un *stocqvis,*

·v. s. (13 août 1421, *Exéc. test. de Roland Lemaire*, A. Tournai.)

Pour demy poise de bourlettes en winaige et deu, et une .XII^aine^. de *stocqwis*, pour tout 1 d. ob. tourn. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp*, A. Mortagne.)

Pour ung frans d'espices et six *stoquefices*. (*Compt. de Montbéliard*, 1488-1489.)

Ce qui concerne la seche poisserie, comme *stockefisse*, scolken, roxhes et autres. (1555, ap. Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, III, 208.)

Si auront pour leurs peines et salairs d'une bale de *stockfisses*. (*Ib.*)

L'autre service le mardy et le jeudy de la moru, et le samedy de *stocvis*. (XVI^e^ s., *Cart. de Cysoing*, p. 584.)

— Par erreur, morue :

Si la pesche au *stocfix*, aux thoms, saulmons, turbots,
Annoblira cest an les marchands de maree.
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 128, Blanchemain.)

**STOICIEN**, adj. et s., qui est de la doctrine de Zénon :

Les philosophes *stoyciens*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 357^a^.)

**STOIQUE**, adj., qui appartient au stoïcisme :

Philosophe *stoicque*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, VI, 11.)

— Substantiv. :

Viengnent dont les *stoiques* et apportent leurs sentences. (D. FOULECHAT, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisbury*, B. N. 24287, f° 53^a^.)

**STOIQUEMENT**, adv., d'une manière stoïque :

Ceste dispute... laquelle Ciceron poursuit *stoiquement*. (GENTIAN HERVET, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

**STOMACAL**, adj., relatif à l'estomac :

Le nerf *stomachal*. (PARÉ, II, 16.)

— Qui fortifie l'estomac :

En oultre pren, et si te hastes,
De pures noiz de muscades,
De girofle et de garingal
Bien odorant et *stomacal*.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 3144.)

**STOMACHIQUE**, adj., qui appartient à l'estomac :

Syncope *stomachique*. (LA FRAMBOIS., *Œuvr.*, p. 220.)

**STORAX** et **STYRAX**, s. m., sorte de baume :

La ardoit son encens, la ardoit son *storace*,
Raemplie l'avoit saint esprit de sa grace.
(*Vie S^te^ Christ.*, B. N. 817, f° 173 r°.)

Souatume de bone odour, comme mirre esleu et comme *storax* et galban et ongle et goute. (*Bible*, B. N. 901, f° 42^b^.)

Cf. ESTORAT, III, 622^a^.

**STRANGULATION**, s. f., étranglement :

De paour des dangiers de *strangulation* (E. MEIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCCII, éd. 1549.)

**STRANGURIE**, s. f., gêne à rendre l'urine :

Vomite, *strangurie* et torsion de ventre. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1720.)

*Stranguirie*. (*Jard. de santé*, I, 197.)

Une *strangurie* et un feu qui le bruloit depuis le nombril jusques en haut ; lesquels maux il porta en telle patience. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 417, éd. 1566.)

**STRAPASSER**, v. a., frapper à tort et à travers ; mener rudement :

*Estrapasser*, to harry, overtoile, oppresse with labour, take too much of. (COTGR.)

**STRAPONTIN**, s. m., anc., lit suspendu, hamac :

*Strampontin*. (1428-1448, *Cour des comptes de Provence*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*.)

Pantagruel, tenant un Heliodore grec en sa main, sus un *transpontin* au bout des escoutilles sommeilloit. (RAB., *Quart liv.*, LXIII.)

**STRATAGEME**, s. m. et anc. f., ruse de guerre ; tour d'adresse, de finesse :

Le livre des *strategemes*. (J. DE ROVROY, *Trad. de Frontin*, B. N. 1234, f° 1 r°.)

*Stretegemes*. (ID., *ib.*, B. N. 1235, f° 1 r°.)

Touteffoys ainsi savoit ses ennemys actraire et ses amys contanter, ce qui est une des plus rusees *stratagemes* de guerre. (J. D'AUTON, *Chron.*, III, 274, Soc. Hist. de Fr.)

J'ay veu de terribles *stratogemes*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 76 v°, éd. 1594.)

**STRATEGIE**, s. f., t. d'ant. rom., gouvernement militaire d'une province :

L'une et l'autre Armenie est divisee en plusieurs gouvernemens, qu'ils appellent *strategies*. (DU PINET, *Pline*, VI, 9.)

**STRETTE**, s. f., action d'étreindre ; fig., action de saisir :

A la premiere *strette* que luy donne la goutte, il a beau estre Sire et Majesté, perd il pas le souvenir de ses palais et de ses grandeurs. (MONT., I, 42, p. 168, éd. 1595.)

**STRICTEMENT**, adv., d'une manière stricte :

Encore que ce faict fut *estrictement* deffendu. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 274, E. Henry et C. Loriquet.)

Les garder, maintenir et observer *strictement* selon leurs formes. (1587, ap. Louvrex, *Ed. et règl. de la ville de Liège*, III, 311.)

**STRIDENT**, adj., qui rend un son aigre et perçant :

Mais la chanson de ta fleuste *stridente*
Tousjours estoit assez mal resonnante.
(G. MICHEL, *Egl.*, f° 9^a^, éd. 1529.)

**STRIDEUR**, s. f., qualité de ce qui est strident :

Une turbe d'abeilles
Faisant *strideur* parmy l'air et grant bruyt.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, f° 156^b^, éd. 1529.)

En rage et en *strideur* de dens.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 148^a^, éd. 1537.)

Ilz verront les tenebres, la ou sera tout pleur, gemissemens et *strideur* de dens intollerables. (*Viol. des hist. rom.*, c. LXXIV.)

**STRIÉ**, adj., marqué de stries :

La fleur (du lys) tres blanche, de laquelle les feuilles sont *striees* par dehors et se laschent peu a peu d'estroict en large, representant la forme d'un mannequin. (E. MEIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CXXXVII.)

Les piliers sont canelez ou *striez*. (DELORME, *Archit.*, VI, 6.)

**STRIEURE**, mod. striure, s. f., disposition en stries ; par extens., strie :

Colomne faicte de vingt quatre *strieures* ou caneleures. (DELORME, *Archit.*, VI, 4.)

*Strieure*. A chamfering, channelling, surrowing in stone, or timber. (COTGR.)

**STRIGE**, s. f., vampire :

Cercopitheques, bisons, musmoncs, bytures, ophyres, *stryges*, gryphes. (RAB., *Cinq. liv.*, XXX.)

**STRIGILE**, s. f., t. d'ant., racloire pour frictionner la peau au bain :

L'on se faisoit nettoyer avecq des esponges et *strigiles*, pour abatre la sueur et l'ordure. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 151.)

— Fig. :

A mon travail augmente le desir,
*Strigile* vain a mes sueurs perdues.
(SCEVE, *Delie*, CLXXXIII.)

**STRIURE**, mod., v. STRIURE.

**STROPHE**, s. f., t. d'ant., la première des trois divisions d'une pièce lyrique chantées par un chœur :

Je ne te diray a present que signifie *strophe*, antistrophe, epode. (RONS., *Odes*, préface, *Œuvr.*, II, 9, Blanchemain.)

**STRUCTURE**, s. f., façon dont un édifice est construit :

Les grandes pires et les autres *structures*
De bois et branches...
(OCT. DE S. GELAIS, *Eneide*, f° 207^c^, éd. 1529.)

La *structure* de leurs temples monstre la magnificence des homes qui les edifierent. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 27.)

*Estructure.* (1582, *Liv. noir*, f° 8 v°, A. Montauban.)

— Par extens., arrangement des diverses parties d'un corps :

Puisque nous avons si belle proportion en la *structure* corporelle. (Cl. Gruget, *Div. leç. de P. Messie*, p. 239.)

**STRUMEUX**, adj.

Cf. Estrumeus, III, 661b.

**STUC**, s. m., enduit imitant le marbre :

Pour avoir broyé et destrempé l'*estucq*. (1534, *Compte*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*)

Ouvrages de *stucq*. (1535, *Quittance de Ch. Dorigny*, dans *Arch. de l'art franç.*, 1876, p. 3.)

— Fig. :

Sourcil d'*estuch* droit et continué.
(Mell. de S.-Gel., *Œuvr. poét.*, p. 74, éd. 1719.)

**STUDIEUS**, mod. studieux, adj., qui aime l'étude :

Li *estudieus*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XIII, 2.)

Hardie et arteficieuse
Et trop a nuire *estudieuse*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 64a.)

Sedulus, ententiz, fermez, *studieux*. (*Gloss. de Salins.*)

— Par extens., qui a le goût de ; substantiv. :

Il se trouve encores plusieurs autres belles manieres de parler, et des mots que le *studieux* de la poesie françoise pourra imiter ou refondre. (Fauchet, *De l'orig. de la lang. et poes. franç.*, II, v.)

— Anc., laborieux :

Les crapuleux a cause de superfluement boire et manger ont l'estomac *studieux*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 88, éd. 1531.)

Cf. Estudios, III, 662a.

**STUDIEUSEMENT**, adv., d'une manière studieuse :

Et de tant embrasseras tu plus *estudieusement* les choses que je et autres ont loee. (J. de Meung, *Ep. d'Abeil.*, B. N. 920, f° 103 r°.)

— Avec zèle :

Quant il vit cest meisme honorable homme Equice nient avoir lo saint ordené, et par cascuns lius discurre et *studiousement* preechier, en un jor alat a lui. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 19.)

Je laborai en mon cuer *estudieusement*. (*Bible*, B. N. 901, f° 2a.)

Cf. Estudiosement, III, 662a.

**STUDIEUX**, mod., v. Studieus.

**STUDIOSITÉ**, s. f., caractère du studieux, amour de l'étude :

*Studiosité* est une vertu contraire a curiosité, refrenant le courage de toute desordonnee affection de connoistre. (J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 54 v°.)

**STUPEFACTIF**, adj., qui a la propriété de stupéfier :

Medicamens *stupefactifs*. (Joub., *Pharmacop.*, p. 170.)

— Substant. :

Les *stupefatifs* ou narcotiques, improprement dits anodyns, sont froids jusques au quatrieme degré. (Paré, XXV, 19.)

— Anc., qui stupéfie :

Aucunes maladies *stupefactives* qui les faisoient ausi comme insensibles. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 78b.)

**STUPEFACTION**, s. f., étonnement voisin de la stupeur :

Par grant *stupefaction*.
(*Mist. du Viel Testam.*, I, 351.)

**STUPEFIER**, v. a., frapper de stupeur :

*Stupefier* et faire perdre le sentiment. (Paré, IX, 23.)

— Par extens., engourdir :

La religion catholique et romaine est le breuvage qui nous infatue et endort, comme une opiate bien sucree, et qui sert de medicament narcotique, pour *stupefier* nos membres. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 194, éd. 1593.)

**STUPEUR**, s. f., engourdissement général où les facultés intellectuelles semblent anéanties :

Apres tel exces de boire on encourt voulentiers *stupeurs* et apoplexies. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 80b.)

*Stupor*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 117a.)

Or quant le nombre et l'ardeur je contemple
De tant de gens, qui devant Venus chantent,
Je n'ay veine qui de *stupeur* ne s'emple.
(J. Le Maire, *Temple de Venus*, OEuvr., III, 111, Stecher.)

**STUPIDE**, adj., frappé de stupeur ; engourdi :

Somniculeux, *stupide* et fleumatique. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, xi.)

— Dont l'esprit est comme engourdi ; par extens. :

Je le trouve (le vice d'ivrognerie) bien un vice lasche et *stupide*, mais moins malicieux et dommageable que les autres. (Mont., II, 2, p. 218, éd. 1595.)

**STUPIDEMENT**, adv., d'une manière stupide :

Ny qu'on produisist *stupidement* des enfans par les doigts, ou par les talons. (Mont., III, 13, p. 229, éd. 1595.)

**STYGIAL**, adj., du Styx :

Fuie de luy la stirpe *stygialle*
Et le occurre le infini modelle.
(J. Nicolay, *Calendrier*, 1re ball., 14, Am. Salmon.)

La Parque horriblement pale,
Fille de la nuit *stygiale*.
(Tahureau, *Poés.*, à M. Tiercelin, abbé d'Herm.)

**STYLE**, s. m., manière d'exprimer sa pensée :

Les bouchiers tiennent qu'en un beuf, selon leur *style* et leur parler, n'a que quatre membres principaux. (*Ménagier*, II, 5.)

Le *stille* de son rural langaige. (Isambert de Saint-Leger, *Mir. des dames*, dans *Hist. littér. de la Fr.*, XXX, 321.)

— Manière de supputer les années :

Le milliaire se change selon le *stille* de Treves qui est chascun an au jour Nostre Dame .xxve. jour de mars. (Janv. 1457-sept. 1466, Ch. des comptes, reg. n° 6301, A. du royaume de Belgique.)

— Tige dont l'ombre portée sur un cadran solaire renseigne l'heure :

Le *stile* ou gnome, autrement et vulgairement dit l'esguille. (Bullant, *Horolog.*, p. 10.)

— T. d'ant., poinçon qui servait à écrire sur la cire ; par extens. :

Que Dieu avoit premierement tracé d'un *style* ou crayon les premiers traits d'une figure. (La Bod., *Harmon.*, p. 67.)

Cf. Estile, III, 613a, article dans lequel on remplacera la définition « ordonnance » par « formule de procédure ».

**STYLER**, v. a., former (qqu'un) à la manière de parler, d'agir, de se conduire qui convient pour qqchose :

Ignorans ou mal *stiles*. (Phil. de Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, II, 11.)

Et envoya sur la frontiere en ses garnisons grant foison de bonnes gens d'armes et des plus *stillez* routiers pour resister encontre ses ennemis. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 146 v°.)

La plus belle fillette la moins pudique et la plus *stilee* a decevoir. (*Traict. de P. Salem.*, ms. Genève 165, f° 201 v°.)

Neantmoins que je ne *fusse* pas *stillé* de translater de latin en francoys. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 1 v°.)

C'est Dieu qui nous veut *styler*, afin que nous soyons confermez en la verité de son Evangile. Et d'autant qu'il voit que nous y sommes ainsi nonchalans, il nous y attire comme par force. (Calv., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 160.)

**STYLET**, s. m., poignard à lame étroite triangulaire ou quadrangulaire :

Ces plumes sont *stilets* des assassins gagez,
Dont on escrit au dos des captifs affligez
Le noir Theta qui tue et le tueur tourmente.
(Aubigné, *Trag.*, III.)

**STYLITE**, s. m., celui qui vit sur une colonne :

Ils furent surnommez *stelites*, c'est a dire colomnaires, comme habitans en des colomnes. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 440, Tross.)

**STYLOBATE**, s. m., soubassement en forme de piédestal qui porte des colonnes :

Aulcunes reigles des *stylobates* dict[s] piedestalz. (VAN AELST, *Reigles d'arch.*, f° 5 r°, éd. 1545.)

*Stylobate*, c'est a dire porte colonne, c'est ce petit mur quarré qui soustient le corps de la colonne, avec la cornice un peu fouettee. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 417, éd. 1622.)

— Fig., support :

Ceux qui siegent sur les throsnes tiennent en main les sceptres, et portent sur le chef le royal diademe : qu'ils sçachent que la foy, la clemence et la loy en sont les piedestals et les vrays *stilobates*. (SULLY, *Œcon. roy.*, XCIX.)

**STYPTICITÉ**, s. f., caractère de ce qui est styptique :

Nul resolutif o *stipticité*. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 2021, f° 112.)

Une grande *stypticité* et astriction. (PARÉ, XXV, 41.)

Cf. STIPTICITÉ, VII, 575[c].

**STYPTIQUE**, adj., astringent :

[Ceste eau] est .I. petit *stilique*, non mie tant que ele nuise au stomac, ainz le conforte. (BRUNET LATIN, p. 174.) Var. : *estitique*, *estetique*.

Telles medecines doivent estre desiccatives et *stiptiques*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 65[c].)

Vin *stiptique*. (*Regime de santé*, f° 20 r°, Robinet.)

— Fig., par plaisanterie :

Ce baiser est trop *stitic* ; c'est a faire a une nourrisse. (LARIV., *Le Laq.*, III, 2.)

**SU**, mod., v. SEU.

1. **SUAGE**, s. m., moulure formant le tour du pied d'un flambeau, d'un plat de métal, etc.

Cf. SOUAGE, VII, 489[a].

2. **SUAGE**, s. m., action d'enduire de suif, de graisse.

Lire ici, après avoir corrigé *fouage* en *souage* (Cf. A. N. JJ 100, f° 195 v°), les deux exemples formant la seconde subdivision de l'article FOUAGE 1, t. IV, p. 107[b], subdivision que l'on supprimera.

**SUAIRE**, s. m., linceul dans lequel on ensevelit un mort :

Durrai vus tels reliques, meillurs nen at suz ciel :
Del *suarie* Jesu que il out en sun chief.
(*Voy. de Charlem.*, 169.)

Lo *souaire* nostre seignor. (*Chron. de Turpin*, Ars. 5201, p. 191[a].)

Car le fanon tout proprement
Nome on de suour *suaire*.
(RENCLUS, *Carité*, XCV, 55.)

Le saint *sudaire*. (JEH. DES PREIS, *Myreur des histors*, III, 18.)

**SUANT**, adj., qui sue :

*Suant*. Sudabundus. (R. EST., 1549.)

**SUASION**, s. f., discours persuasif :

Par la doctrine et par les *suasions* des autres qui seroient prudens. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 482[a].)

Hesdin fut reduicte au roy par la *suasion* du seigneur des Querdes. (J. MOLINET, *Chron.*, XL.)

La deliberation consiste en la *suasion* ou dissuasion. (R. EST., *Rhet. d'Arist.*, I, 2.)

**SUASOIRE**, adj., persuasif :

*Suasoire*. (G. MOREL, *Verb. latin. comment.*, éd. 1558, dans *Dict. gén.*)

Suasorius, *suasoire*, qui sert a suader ou induire a faire quelque chose. (*Calepini Dict.*, 1584.)

**SUAVE**, adj., qui a une douceur exquise :

... Langage *suaive*.
(MARTIAL D'AUV., *Vig. de Charl. VII*, sign. K 6[a], éd. 1493.)

*Suave* et odorante rose.
(*Myst. de la Concept.*, f° 36[c], éd. 1540.)

**SUAVEMENT**, adv., d'une manière suave :

*Suavement* refectionnez de vins savoureux et delicates viandes. (*Epistres et Evangilles de karesme*, f° 44 v°, éd. 1519.)

**SUAVITÉ**, s. f., douceur exquise :

Ensi servent a la *suaviteit* de simpliciteit... (*Job*, p. 482.)

An *suaviteit* ei saint esperit an chariteit niant fointe. (*Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 104 r°.)

Que verras tu en *suavité*, ce est en souatume ? (*Bible*, B. N. 901, f° 10[b].)

*Souavité*. (GUIART DESMOULINS, *Bible*, Ezech., ms. Ste-Gen.)

**SUBALTERNE**, adj., inférieur par le rang, la condition :

Voulons que pour la premiere fois ils soient condamnez en amende pecuniaire, a la discretion de nos cours superieures et de nos dits juges, et des *subalternes*, a l'arbitrage de nos juges superieurs d'iceux. (1510, *Ord.*, XXI, 449.)

— Par extens. :

Ars *subalternes*. (P. FERGET, *Mir. de la vie hum.*, f° 104 v°, éd. 1482.)

Toutes les autres (sciences) seront *subalternes*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 131 r°, éd. 1587.)

**SUBDELEGATION**, s. f., action de subdéléguer :

Vostre ditte commission, *subdelegation* redigement, publication et auctorisation, (1510, *Proc.-verb. des cout. d'Auvergne*, Coust. gén., II, 489, éd. 1604.)

**SUBDELEGUER**, v. a., déléguer (quelqu'un) dans une fonction pour laquelle on a soi-même été délégué :

Juges ordinaires, extraordinaires, legaz, *subdeleguez*, commissaires. (1381, *Lett. de Ch. VI*, ap. D'Aussy, *Reg. de l'échevinage de Saint-Jean d'Angely*, I, 275.)

Vicaire general, commissaire *subdelegué*. (17 déc. 1516, *Lett. de Franç. I[er]*, B. N. 5451, f° 10 v°.)

**SUBDIVISER**, v. a., diviser de nouveau (des parties d'un tout déjà divisé) :

Lequel livre parfait, ycelluy Varro ensuyvamment *subdivisa* les troiz livres precedens. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, l. VI, ch. III.)

Les enfans de Lothaire *subdiviserent* la part de leur pere en trois royaumes. (BODIN, *Rep.*, I, 10.)

**SUBDIVISION**, s. f., division d'une des parties d'un tout déjà divisé :

Les membres de leur *subdivision*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 565.)

— Par extens. :

De la *subdivision* des noms adjectis. (CORBICHON, *Propr. des choses*, I, 10, B. N. 22533, f° 5[a].)

**SUBHASTATION**, s. f., vente publique aux enchères par autorité de justice :

... Il avoit les *subbastacions* et preconizations dessus dictes. (1321, A. N. JJ 60, f° 90 r°.)

Criees et *subastations*. (1324, A. N. JJ 62, f° 49 v°.)

Preconizations et *subastacions*. (1325, dans *Mém. Soc. Antiq. de la Morinie*, XXI, 79.)

Mectre en criees et *subhastacions* le manoir de lad. ville. (14 juill. 1390, A 1, A. Rouen.)

Criees et *subzhastacions* faites de par le roy. (13 oct. 1395, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVII, 75.)

*Suhastation*. (1427, *Acte d'Alençon*, Almenèches, H 6, A. Orne.)

Et, sur ce, icellui marchié et vendaige fut mis en cryees et *subhastacions* en toutes les eglises parroischiaulx de Tournay. (14 avr. 1483, *Escript Guerard du Castiel de la Houardrie*, A. Tournai.)

(Il) encourut grande infamie es confiscations et *subhastations* des biens de ceux qui estoient proscrits. (AMYOT, *Vies*, Crassus.)

**SUBHASTER**, v. a., vendre à l'encan :

Et eusse fait crier publiaument et *soubhaster* ladite vente. (1320, A. N. JJ 60, f° 13 r°.)

Des praies et du pillage que li anemi avoient ileques ajousté de toutes pars *fu* vendue et *subabstee* une partie. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 85[a].)

Les queus choses prizeiez et *subastees*. (1347, *Adjud.*, Fontevrault, Valette, A. Maine-et-Loire.)

Iceux heritages et biens immeubles faire vendre, crier et *subhaster* au plus offrant et dernier encherisseur. (16 mars 1505, *Jugem. rendu contre Mᵉ J. Dubois*, Chamb. de just., ms. Bibl. du Louvre, 169.)

**SUBIR**, v. — A., supporter malgré soi.

— N., anc., se soumettre :

Il estoit contraint de *subir* a la sentence telle quelle qu'il eust prononcee. (BRANT., *Gr. capit. franç.*, Œuvr., II, 247, Soc. Hist. de Fr.)

**SUBIT**, adj., qui a eu lieu tout à coup :

Il cuident bien mors *sobite* l'ait pris.
(*Loher.*, ms. Berne 113, fº 38ᵈ.)

La male *mors subite*
Les peust ferir !
(RENIER DE TRITH, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. Brab.*, p. 640.)

Mort *soubite*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 108.)

— Très prompt :

Hommes qui font peu de parolles et sont *soubitz* aux debats. (1556, *Lettre de rémission accordée à Jacques d'Yve*, Ch. des comptes Lille, B 1767.)

— Adverb., soudainement, tout à coup :

Mais ces ennemys furent *subit* recullez par grace divine. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, fº 154 vº.)

Car tous tes biens pour le divin service
Tu volz alors *soubit* distribuer.
(1528, N. FEROU, *Vie de S. Maurand*, Marchiennes, A. Nord.)

Nous ne rions jamais sans cognoistre le fait ou dit ; et tout *subit* l'avoir cogneu, nous nous mettons a rire. (PARÉ, *Intr.*, XVIII.)

— *De subit, en subit*, même sens :

Pourquoy ne meure *de subit ?*
(*Myst. de S. Bern.*, 2023.)

Nous en irons tout *en subit*
Luy faire aucune question.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 14590.)

— *Subit que*, aussitôt que :

Il y laissa la vie *soubit qu*'il fust touchiet.
(A. MORIN, *Siege de Boulogne*, LXII.)

**SUBITEMENT**, adv., d'une manière subite :

Quant la fause paor lor fu passee... Jason od mil homes *sobitement* entra en la cité. (*Machab.*, II, 5, 5.)

Et *subitement* rapeleras haltes et baisses choses. (*Greg. pape Hom.*, p. 117.)

La mort vient qui nus sparagne ;
En un moment li fait compaigne,
Et devore *subitemant*
Riche et pauvre quant qu'elle ateint.
(*Hector*, B. N. 821, fº 10 vº.)

De celle part torne elle *sombitement* les ieux a la charoigne. (*Serm.*, B. N. 423, fº 134ᵃ.)

**SUBJACENT**, adj., qui est situé, placé au-dessous :

Et tant approcha de terre qu'il mit a sec toutes les contrees *subjacentes*. (RAB., *Pantagr.*, II.)

**SUBJECTIF**, adj., relatif au sujet :

Subjectivus, *subjectif*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 251 rº.)

**SUBJECTIVEMENT**, adv., d'une manière subjective :

Mais se les humeurs se eschauffent premierement et *subjectivement*, ainsi vient et est fievre putride et ressemble a l'eaue du baing. (B. DE GORD., *Prat.*, I, 2.)

**SUBJONCTIF**, adj., qui exprime un rapport de dépendance :

Les vocales sont dites prepositives et *subjunctives* pour ce qu'elles peuvent les aucunes, comme est dict, estre premises et soubmizes aux autres pour en faire diphthongues. (G. TORY, *Champfleury*, fº 71 vº, éd. 1529.)

**SUBJUGATION**, s. f., asservissement, conquête :

Scipion l'Affrican sentit il point l'ire de Dieu apres la *subjugation* de Cartaige ? (J. BOUCHET, *Regnars travers.*, fº 321ᵃ.)

**SUBJUGUER**, v. a., réduire en sujétion par la force des armes :

Il vouloient *subjuguer* tous les pays. (FROISS., *Chron.*, V, 423, Luce.)

*Subjuguer* ledit pays. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 421.)

— Fig. et par extens. :

Et sans fin *seras subjuguié*
A ceste crois puissante et digne.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 26273.)

**SUBLIMATION**, s. f., action de sublimer :

Pour le mieux faire il luy fauderoit joindre un pois de bon sublimé et davantage de sel, puis fixser le tout par *sublimations*. (*Traité d'alchimie*, Ste-Gen. 2205, fº 37 vº.)

Cf. VII, 581ᵃ.

**SUBLIMATOIRE**, adj., qui sert à sublimer.

— S. m., vaisseau servant à sublimer :

Puis auras un *sublimatoire* de verre et y meteras tout ce que tu auras broyé en ton mortier. (*Pratique de Mᵉ Saulnier*, Ste-Gen. 2205, fº 69 rº.)

**SUBLIME**, adj., qui est placé très haut au point de vue intellectuel ou moral :

Oultre ces quatre genres l'estat plus *sublime* et precelse ensuyt qui par la contemplation de Dieu seul et ardeur de charité est formé. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 68, éd. 1531.)

Le *sublim* philosophe Aristote. (SIBILET, *Contram.*, p. 71.)

— Par extens. :

Ceste ruse est des plus *sublimes*, comme on dit aujourd'huy. (H. EST., *Apol. pour Herod.*, p. 256.)

**SUBLIMÉ**, s. m., produit de la sublimation ; part., certaine préparation de mercure, le protochlorure (calomel) et le deutochlorure de mercure :

En *sublimé*, dangereux a toucher.
(VILLON, *Gr. Test.*, 1442, Longnon.)

**SUBLIMEMENT**, adv., d'une manière sublime :

*Sublimement*, sublimiter. (J. THIERRY, 1564.)

**SUBLIMER**, v. — A., t. de chimie, élever par la chaleur les parties volatiles d'une substance sèche et les recueillir :

Arsenic *sublimé*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1341.)

Je cuis lors, dissoubs et *sublime*,
Sans marteau, tenailles ni lime.
(*Nat. a l'alchim.*, 337.)

Aucuns appellent cest art *sublimer*, qui ne signifie autre chose que separer le pur de l'impur, les parties plus subtiles et deliees d'avec les plus corpulentes, espaisses et excrementeuses. (PARÉ, XXVI, 1.)

— N., se porter en haut, en parlant des parties volatiles d'un corps sec soumis à la chaleur :

Tout vostre entimoine *sublimera* blanc comme neige. (*Traité d'alchimie*, Ste-Genev. 2205, fº 39 vº.)

Cf. VII, 581ᵃ.

**SUBLIMITÉ**, s. f., caractère de ce qui est sublime, état de ce qui est placé très haut ; par anal. :

Ainssin Girars et Berte en tres grant vilité
Deservoient bien du ciel la grant *sublimité*.
(*Girart de Ross.*, 2449.)

Il (Dieu) estoit en *sublimité* au dessus de toutes ces choses sur le sommet de ceste eschelle. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

— Sommet :

Levay les yeux, et promptement je veis
Du grand portail sur la *sublimité*
Le corps tout nud, et le gracieux vis
De Cupido.
(CL. MAROT, *Temple de Cupido*, OEuvr., I, 170, éd. 1731.)

— Fig. :

A grant paine scet on pretendre
A plus grande *sublimité*
Beauté, bonté, subtillité.
(*Le vray disant Adv. des dames*, p. 13, Baillière.)

— Pouvoir suprême :

Si sommes nous en verité
Comme les brebis et nous fault
Bailler a l'un *sublimité*
Qui soit saige, prudent et cault.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 16547.)

— Caractère de ce qui exprime le beau sous sa forme la plus haute :

La *sublimiteit* de la parolle de Deu. (*Greg. pape Hom.*, p. 26.)

La *sublimité* de la nature angelique. (Eximines, *Liv. des s. anges*, B. N. 1000, f° 9a.)

Humilité qui maine directement a la *sublimité* de perfection. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 48a, éd. 1486.)

**SUBLINGUAL**, adj., situé sous la langue :

Hypoglottides, c'est a dire *sublinguales*. (Paré, XXV, 19.)

**SUBLUNAIRE**, adj., situé plus bas que la lune ; par extens. et plaisamment, terrestre :

Toutes choses *sublunaires* ont leur fin et periode. (Rab., *Quart livre*, anc. prol.)

Ce monde *soublunaire*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 12.)

**SUBLUXATION**, s. f., luxation incomplète :

*Subluxation* ou imparfaite luxation. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 566, éd. 1549.)

**SUBMERGER**, v. a., recouvrir d'eau, plonger entièrement dans l'eau :

Laquelle mer, le peuple passé et le dit Pharaon et son peuple estant ou milieu d'icelle, se reclost et illecques les absorba et *submerga* en la perseverence de leurs pechiez. (Eust. Desch., *Œuvr.*, VII, 300.)

Veit cheminer le Galileen sus l'eau luy semblant de profunder en bas, au *summerger* le pied du filz de Jona. (Aretin, *la Genese*, p. 66, éd. 1542.)

A esté parlé des inondations d'eaux *submergeans* les chemyns, prez et possessions circonvoisynes de la riviere Reyssouze. (1544, *Délib. du conseil de ville*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 145.)

*Sumerger*, voyez *submerger*. (Nicot.)

— Fig. :

O le malheur, malheur ou destinee *submergee* a la santé de mon cors. (Bugnyon, *Erotasmes*, XLIII, p. 35, éd. 1557.)

**SUBMERSION**, s. f., action d'être submergé :

Et sera *submersion* de nes et aura peril a aler par mer. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 84 v°.)

Les ditz exposans (sont) contrainctz vacquer a la preparation et entretenement desditz maraiz pour eschiver la *submersion* dudit pays. (1458, *Ord.*, XIV, 474.)

— Action de submerger :

Grosse pluie, *somersion*.
(Ben., *Troie*, 27481.) Impr., *sorversion*.

Se la *submersion* qui est faite en l'eau de mer cure morsures ou pointures de serpens et d'escorpions. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 1879.)

**SUBMISSION**, v. Soumission.

**SUBORNATION**, s. f., action de suborner :

Il n'i a nulle fausseté ou faintise ou *subornacion* ou autre fallace. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 175 v°.)

Sur tout ce que on li voudra imposer ou proposer contre lui, sur la *subournacion* des tesmoing de Fimes, et sur la prise que les officiers de Reins ont fait faire du familier Jehan de Menrival, et du ceps mis a Fimes. (1349, *Acte*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, II, 2e p., p. 1243.)

Pour retourner aux faux tesmoins et a la *subornation* d'iceux. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 252, éd. 1566.)

**SUBORNEMENT**, s. m., action de suborner :

*Subornement* de serviteurs. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 76 v°, éd. 1553.)

**SUBORNER**, v. a., porter à faire une action contre le devoir, une mauvaise action :

Et que s'ele ot recognoissence de aucun qui eust autre feru, dist que non. Et que s'ele en *fust suburnee*, dist que non. (1278, *Enquête*, A. N. J 1034, pièce 60.)

Et que si en *a esté subrenez*, dit que nenil. (*Ib.*)

Et que s'ele *fut* priee de par le vaier ne *subornee*. (*Ib.*)

Il *souborne* trente deux des compaignons dudit chasteau. (G. de Villen., *Mém.*, an 1495.)

— Tromper :

Et quant frere Pierre Moiron se vey ainsi enclos et durement traittié, il print a doubter que il ne *fust* aulcunement desvoié et *soubourné*. (*Auc. Chron. de Flandre*, dans *Hist. de Fr.*, XXII, 352.)

— Par latinisme, vêtir, équiper :

Il ne cessoit de donner tres grans dons a menesteriers et jugleurs et les *subournoit* et eslevoit tous par noms de tres grans dignitez. (D. Foulechat, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisbury*, B. N. 24287, f° 22c.)

**SUBORNEUR**, s. m., celui qui suborne :

Et ordonne ladicte cour que doresenavant tous *suborneurs* et faulx tesmoings seront pugnis de pareille et semblable peine. (1495, A. N. Y 6², f° 65 r°.)

— Adjectiv. :

Execrable repos des vertus *suborneur* !
(Hardy, *Did.*, II, 3.)

**SUBREPTICE**, adj., obtenu sur un faux exposé :

Lettres *subreptices*. (1346, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, II, 1020.)

Non obstant quelconques letres *subreptices* empetrees ou a empetrer. (1371, *Cart. de Lens*, B. N. l. 9895, f° 161 v°.)

Lettres ou mandemens *surreptices*. (21 oct. 1406, *Ordonn.*, cart. D, 1°, A. Nord.)

**SUBREPTICEMENT**, adv., d'une manière subreptice :

Lesquelles lettres il moustra a nous a nostre conseil, mais nous disanz que elles estoient *suprectissement* passees. (1355, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 5 v°.)

Lettres *subrepticement* empetrees. (1391, *Cart. de S.-Germ. l'Aux.*, A. N. LL 490, f° 46 v°.)

Tout ce qui a esté fait et publié au contraire a esté dampnablement fait et *surrepticement* impetré contre raison et verité. (5 sept. 1413, *Ord.*, X, 169.)

**SUBREPTION**, s. f., surprise par laquelle on obtient illicitement quelque chose ; grâce obtenue sur un faux exposé :

Ainsi que par raison verront appartenir, soit de *subrection* ou obrection. (1316, *Ord.*, à la suite des *Coust. de Bret.*)

Par *subreption* ou autrement. (1341, A. N. JJ 73, f° 251 r°.)

Et encores ne les ont ilz pas connus par deliberacion ou plein consentement mais par legiereté ou *surepcion*. (*Traité de tribulacion*, B. N. 1009, f° 23 v°.)

Legeres coulpes... qui viennent plus de legereté et *surreption* ou negligence de prouffiter que de malice. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 79a, éd. 1486.)

S'il y avoit quelque ung qui sceust qu'il y eust quelque faulte ou *surrepcion*. (1485-1487, *Compt. de Jeh. Gidoin*, commune, A. Orléans.)

Si ne pourroit en ce estre notee aucune *subrepcion* ne obrepcion. (1490, *Pièces concern. la chantrerie de S.-Germ.-des-Prés*, A. N. L 779, 2e liasse.)

**SUBROGATION**, s. f., action de subroger :

Item a lui pour aucunes *subrogacions* des executeurs escriptes es dis testamens et aussi au dos d'iceuls. (21 juin 1401, *Exéc. test. de Marguerite le Normande*, A. Tournai.)

C'est assavoir des biens de ladite vesve presens et advenir et des biens de ladite *subroguacion*. (1432, A. N. S 63, pièce 9.)

**SUBROGER**, v. a., mettre au lieu et place d'un autre :

*Subroguer* et mettre aucun autre bon homme. (1332, dans *Reg. de délibér. de S.-Jean d'Angély*, I, 55, cité par le *Dict. gén.*)

Jusques a l'election du consul qui faisoit a *subrogier* et a substituer en lieu de l'autre. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 54c.)

Faisans chasser ceux qui estoient en charge, pour leur *surroger* de leurs gens. (Pasq., *Rech.*, II, 8.)

Il respond ne pouvoir m'octroyer autre grace,
Si non que je *subroge* un second en ma place.
(Hardy, *Alceste*, III.)

— Par extens. :

*Surroguer* une lettre au lieu d'une autre. (*Jard. de santé*, II, 4.)

En son commencement, au lieu des ceps morts, on y en *surroge* des vifs enracines,

ainsi qu'a esté monstré. (Ol. de Serres, III, 4.)

— *Subrogé,* part. passé :

Fauconnet Besson, *subrogué* ou prevostaige de Saint Flour de Bertrant de Remuzat. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise,* A. N. KK 322, f° 9 v°.)

— Substant. :

Despens fais par les dis executeurz et *subroghié,* et autres, .vi. s. .viii. d. (3 mai 1409, *Exéc. testam. de Jehan le Maistre,* A. Tournai.)

**subsecutif,** adj., postérieur, consécutif :

Desquelles lectres missives *subsecutives* les teneurs s'ensuivent. (17 déc. 1516, *Lett. de Franç. Ier,* B. N. 5451, f° 10.)

Contre le divorce pretendu par ledict roi, et le mariaige *succecutif* avec Anne de Boulan, et l'avons faict sercher diligemment. (8 oct. 1553, *Pap. de Granvelle,* IV, 119.)

**subsequemment,** adv., d'une manière subséquente :

Et ainsi chacune fois en montant le double de la taxation du penultieme deffault, ou cas tout es voies que *subsequemment,* sans obeir, aucun d'eux deffaudroit. (*Ordonn.,* à la suite du *Liv. des mest.* d'Est. Boil., p. 437, Depping.)

**subsequent,** adj., qui suit immédiatement dans le temps :

Les operations qui precedent vertu et les *subsequentes* sont semblables. (Oresme, *Eth.,* II, 3.)

A Guillaume Galoppe, *subsequant* receveur de la dicte ville. (1406, *Compt. de Nevers,* CC 15, f° 31 r°, A. Nevers.)

En l'annee *sussequente.* (1507, *Prévôté de Doullens,* ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens,* II, 69.)

Sur lequel derniers vers est rymé le *subsequent.* (H. Est., *Precell. du lang. franç.,* p. 21, éd. 1579.)

**subside,** s. m. et f., secours en argent donné pour des nécessités pressantes ; et, par extens., imposition levée extraordinairement :

Il n'avoient esté grevé ne pressé de nul *souside,* imposition. (Froiss., *Chron.,* VII, 67, Luce.) Alias, *seusside.*

De nouveaux *subsciddes.* (xve s., *Rév. de la Tricotterie,* A. Angers.)

Lesquelz de tous *succides* soy disoyent francz. (J. d'Auton, *Chron.,* I, 75, Soc. hist. de Fr.)

Temps desplourable, quand ne seroict que les grandz tailhes et *soccides* et le grand mal que les croucquans font. (*Mém. de J. Burel,* p. 429.)

Se plaignent lesd. habitans des grandz impotz, tailles, *subcides* et tasses. (1576, *Remonstr. des habit. de Beauvais,* Prév. d'Angy, A. Oise.)

Il avoit esté contrainct, pour subvenir aux frais d'icelles guerres, de mettre sur le peuple beaucoup de nouvelles *subsides* plus grandes que jamais ses predecesseurs n'avoient faict. (Du Villars, *Mém.,* VI, an 1555.)

— Assistance, soutien :

Pour ce que ceste aumosne avec les autres vous face aide au *succide* de vostre presente vie. (1220, *Cart. de Guise,* B. N. l. 17777, f° 66 r°.)

Il n'est pas bien convenient
Que l'omme soit seul sans *subscide :*
Faire luy voullons une ayde
En espece pareille a luy.
(Greban, *Mist. de la Pass.,* 591.)

— Renfort, réserve :

Li rois li targat grant *subside* de chevaliers. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors,* IV, 339.)

Adoncques produict toute son armee en plain camp, mettant les *subsides* du cousté de la montee. (Rab., *Garg.,* ch. xlvi, éd. 1535.)

**subsidiaire,** adj., qui vient en aide à quelque chose de principal ; par extens. :

Que la doctrine divine doibt estre principale par tout, point suffragante et *subsidiaire.* (Mont., I, 56, p. 204, éd. 1595.)

— De renfort, auxiliaire :

Aucunes flottes de ses chevaliers *subsidiaires.* (Bersuire, *Tit. Liv.,* B. N. 20312ter, f° 34 v°.)

Mais il fault bien prendre garde que ces chiens *subsidiaires* ou auxiliaires ne prennent incontinent le derriere pour le devant. (L. Le Roy, *Venerie de Budé,* p. 35, H. Chevreul.)

— Donné à titre de subside :

Tribut. *Subsidiaire.* (La Porte, *Epith.*)

**subsistance,** s. f., fait de subsister :

Si ce n'estoit une *subsistence* qui residast en Dieu. (Calvin, *Inst. chrest.,* I, xiii, 14.)

— Ce qui soutient l'existence :

Le feu au reste donne au corps le mouvement ; l'air, le sentiment ; l'eau, la nourriture, et la terre, la *subsistance.* (Vigen., *Tr. du feu et du sel,* p. 5, éd. 1642.)

**subsister,** v. n., continuer d'exister :

Ainsi donc ceste pratique qui *subsiste* en deux manieres est divisee envers plusieurs professions et estudes. (J. de Vignay, *Mir. histor.,* XX, 84, éd. 1531.)

**substance,** s. f., ce qui fait le fond de l'être :

Une meisme *sustance.* (*Code de Justin.,* B. N. 20120, f° 8c.)

Adont verrons le creator
Ki partira le nuit del jor
En sa gloire et en sa *sustanche*
En majesté et en poissanche.
(G. de Cambrai, *Barlaam,* p. 104.)

Et li souffisanche est apellee creance,
Et li creanche est Diex, qui nous donne *substanche.*
(*Baud. de Seb.,* VIII, 1230.)

Une pure intelligence, laquelle separe, comme cause premiere agente, les *substances.* (Paré, XVI, 12.)

— Existence :

Et conment que li roys vous en face vengance,
Ne deves vous avoir jamais en lui fiance,
Car jamais bonne amour prise en vostre *substance*
N'ara entre vous deus ne vraie humeliance.
(*Bastart de Bouillon,* 4061.)

— Partie essentielle :

En la *sustance* de ces letres. (1278, Loudun, A. Vienne.)

La tenour, la forme ou la *substance* de cestes presentes lettres. (1306, Fontevrault, anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

— Matière dont une chose est formée ; par extens. :

Uns granz amuncelemanz et une dure *substance* de necessiteit. (*Epistle saint Bernard a Mont Deu,* ms. Verdun 72, f° 108 r°.)

— *De sa substance,* de sa suite, de son parti :

Ils manechent l'evesque et cheaus *de sa substanche.*
(J. des Preis, *Geste de Liege,* 10966.)

— Ce qui soutient l'existence, moyen de vivre, de se nourrir :

*Sustance* e richeises en la meisun de lui. (*Liv. des Psaum.,* ms. Cambr., CXI, 3.)

Dont se ele (une mère) se remarie, ses secons mariz avra tot son heritage, sauve la *sostance* des premiers anfanz, s'il ne sont sostenu de la *sostance* au pere. (P. de Font., *Conseil,* xxxiv, 18.)

Par ce ilz font calumpniacions contre ceux qui ont les *substances* et les richesses. (Oresme, *Polit.,* f° 173d.)

— *De substance,* noble, riche :

En Hesbain assemblat la flour de suffissanche,
Car .v. c. chevaliers de sanc et *de substanche,*
Des queis cascun avoit aveque luy trois lanche.
(J. des Preis, *Geste de Liege,* 30122.)

— Forces, efforts :

Deivent en Deu aveir fiance
E l'ennorer de lur *sustance.*
(Wace, *S. Nicholas,* 18.)

Proier au siecle et apeler
Et de lor *suistanche* honerer.
(Gilb., *Lucid.,* B. N. 25427, f° 7 r°.)

La y ot mainte raison baillie a grant *sustanche,*
(*Geste des ducs de Bourg.,* 1805.)

**substantialité,** s. f., ce qui est essentiel à la substance ; anc., subsistance :

Vous endurez froict, fain, challeur et peine.
Labeur, douleur, et passion humaine,
Tousjours querans *substancialité,*
Avec l'ennuy de parcialité.
(Bourdigné, *Leg. de P. Faifeu,* Epist. aux Angev.)

**substantiel,** adj., qui contient de la substance :

Viandes delicates et *substancielles.* (O. de Serr., VIII, 5.)

— Nécessaire à la subsistance :

Pain *sustuncial.* (LAURENT, *Somme*, Milan, Bibl. Ambr., f° 37a.)

Donne nous hui no pain *substancial.* (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 200b.)

— Qui appartient à la substance :

Les unes branches sont si *substancielz.* (BRUNET LATIN, p. 573.)

— Essentiel :

Le greffier luy va lire ceste sentence et ces motz *substantielz.* (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, LXII, t. II, p. 3, L. Lacour.)

**SUBSTANTIELLEMENT**, adv., d'une manière substantielle :

C'est assavoir le premier, que le monde ne sera pas mué *substanciellement* quant a ces principalles parties. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, XX, Exp. sur le ch. 14, éd. 1531.)

Cellui qui a bonnes vertus *substancialement* est noble. (GUILL. DE TIGNONV., *Disc. mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 62 v°.)

**SUBSTANTIF**, adj., qui exprime la substance :

Les noms *substantis.* (CORBICHON, *Propr. des choses*, I, 7, B. N. 22533, f° 4c.)

Nons *sustentifs.* (*Orthogr. gall.*, H, p. 6, Stürzinger.)

— Elliptiq. :

En metant... un adjectif pour uns *substantif.* (*Psaut. de Metz*, prol., 6, 95.)

Cf. VII, 584b.

**SUBSTANTIVER**, v. a., employer comme substantif :

Adjectif *substantivé.* (J. DU BELLAY, *Def. et illustr. de la lang. franç.*, II, 9.)

Substantivo. *Substantiver.* (*Vocabularius brevidicus.*)

**SUBSTITUER**, v. a., mettre à la place d'une autre personne, d'une autre chose :

Faire et *substituer* au lieu de lui un ou plusieurs procureurs. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 2 r°.)

Il est tres bien advisé que l'accouchee a une femme *substituee* qui donne sa mammelle a l'enfant es premiers jours. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., V, 2.)

**SUBSTITUT**, s. m., celui qui tient la place d'un autre :

Un ou plusieurs procureurs ou *sustituz* qui ait ou aient ce mesme pouvoir. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 2 r°.)

*Subestitus* jurez du roi.
(EUST. DESCH., *Lett.*, OEuvr., VIII, 6.)

*Substitu.* (1372, *Lett. du bailli du Cotent.*, Mont-S.-Michel, par., A. Manche.)

Jehan de Meules, recepveur *substitud* de le bonne maison de le Val. (7 février 1468, *Tutelle des enfants Blandaing de Hauvaing*, A. Tournai.)

Cf. SUBSTITUTE, VII, 584b.

**SUBSTITUTION**, s. f., action de substituer :

Se aucuns fet *sustitution* a son fils. (*Digeste*, ms. Montpellier 47, f° 73a.)

*Substitucion.* (1377, *Commiss.*, A. N. MM 30, f° 97 r°.)

**SUBSTRUCTION**, s. f., partie d'une construction qui est sous le sol ; fig. :

Nous avons derrasé de la *substruction* de l'Eglise ce prophane Timothee, disciple d'Apollinaire heretique. (MATHEE, *Hist. de Theodor.*, f° 188 v°, éd. 1544.)

**SUBTERFUGE**, s. m., moyen détourné pour échapper à qqchose d'embarrassant :

Renonçant a toutes exceptions, cavillacions, diffuites, *subterfuges.* (1316, A. N. JJ 53, f° 45 r°.)

... C'estoit chose ordonnee
Que le temporel n'attemptast
Au clergié ne de fait ouvrast
Contre lui par nul *subtrofuge.*
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 260.)

**SUBTIL, SUBTILEMENT**, mod., v. SOUTIL, SOUTILEMENT.

**SUBTILISATION**, s. f., anc., subtilité :

Or (qui plus est) chacun a eu des revelations particulieres quant a ces *subtilizations* : je di chacun des alcoranistes de la messe, comme Titelman et Gabriel Biel. (H. EST., *Apol. p. Herodote*, p. 556.)

**SUBTILISER**, v. a., réduire en particules déliées :

Par icelles dentz les viandes *sont subtilisees*, brisees et moulues. (J. CANAPPE, *Anat. des os*, p. 26, éd. 1541.)

— Percevoir les subtilités de :

Vertu humane ne poroit *subtilisier* l'ovraige mervelheux qu'il y avoit. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 8.)

— N., finasser :

Lesquels (docteurs) il renvoia a Naples pour la *subtiliser* et plaidoyer tout leur saoul. (N. DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, I, 32, Hippeau.)

— Réfl., même sens :

Qui trop *se subtilise*,
Plus il entre en bestise.
(LARIVEY, *les Tromper.*, I, 3.)

— N., chercher d'une manière subtile :

Si vat tant *subtilisiier* qu'ilh trovat la maniere comment ons feroit voile. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 36.)

**SUBTILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est composé de particules déliées :

Les *sutilitez* de l'air. (*Comm. sur les Psaum*, B. N. 963, f° 116.)

— Caractère de celui qui est subtil :

*Sobtillité* tant en mi n'a.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 21a.)

Et ere alegros et plains de *sutelité* et d'enging et de bones mors. (*Vie de saint George*, B. N. 423, f° 91b.)

— Caractère de ce qui est subtil :

Par grant *sutilitet.*
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 852.)

*Subtillité.*
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 97 v°.)

*Sutilletey.*
(*Ib.*, f° 109 r°.)

Oiez *sutilitei* trop grant.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 538a.)

**SUBVENIR**, v. — N., venir en aide à qqu'un qui a besoin, aux besoins de qqu'un :

Pour luy *subvenir* en ses affaires et de grace speciaule. (1515, *Renonciat.*, ap. Bormans, *Tanneurs liég.*, Doc. inéd., XVI.)

Pour *subvenir* au ghait et autres affaires de la dicte ville. (1er oct.-30 mars 1533, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

— Par extens. :

(L'aveline) *subvient* subitement et donne soubdain remede a ceulx qui sont malades du reume de la teste. (*Nef de santé*, sign. B vie, éd. 1507.)

— Servir :

Et cela *subvint* seulement a confirmer chacun au desir que la pluspart avoient de rechercher la paix avec le roy. (CHEVERNY, *Mem.*, an 1593.)

— A., aider, secourir :

Que Dieu le vosist *subvenir.* (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, II, 91.)

Requerrans pour leur narrative
Qu'il luy pleust de les *subvenir.*
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, sign. M VII r°, éd. 1493.)

Donner remede que les pauvres *soient* soullagez et *subvenuz* en toutes leurs necessitez. (23 juin 1555, A 17, A. Rouen.)

**SUBVENTION**, s. f., secours d'argent :

Toutes rentes, provenz, *subvencions* des eglisses. (1214, *Cart. de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 20 v°.)

*Subvencion*, laquelle est donation en cas de necessité. (ORESME, *Eth.*, f° 210d.)

*Suvencion.* (1375, *Bail*, A. N. MM 30, f° 13 r°.)

Richesse fait *souvencions*
Et pouvreté destructions.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 65.)

— Fig. :

Priez tous voz loiauls amis
Qui sont en voz ordenes asis
Qu'ilz me facent *subvencion*
Pour fournir ma peticion.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 21 r°.)

**SUBVERSION**, s. f., renversement :

Car de kai solaceriens nos celei sor cuy Nostre Sires plorat et que doneie est en *soversion.* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 28, 4.)

Adcertes son hardement est sa *subvertion*, ce est a dire son destruiement. (*Bible*, B. N. 901, f° 25c.)

— Bouleversement :

Si tres grant estoit la *subversion* en la mer. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 139b.)

**SUBVERTIR**, v. a., renverser :

Je mouvrai le ciel et la terre ensamble, et *subvertirai* la chaiere dou royaulme. (Guiart Desmoulins, *Bible*, Aggée, ms. Ste-Genev.)

Par ceste maniere chascun a son tour et en son ordre si se changent, rabaissent ou *soubvertissent* les eureuses fortunes et le bruit des royaulmes. (A. Chartier, *Quadril. invect.*, sign. G IIIb, éd. 1489.)

— Fig. :

Qu'il le peussent convertir
A vraie foi ou *subvertir*
Del tout et sa doctrine et lui.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 62.)

Les choses dehors nous sont cause de *subvertir* nostre jugement et nostre volenté. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 385a.)

— Corrompre, suborner ;

Pourquoy *subvertissez* vous les pensees des filz de Israel, affin qu'ilz ne soient hardis de passer au lieu que le Seigneur leur doibt donner ? (Le Fevre d'Est., *Bible*, Nomb., XXXII.)

— Séduire :

Et *subvertit* on bien trente tesmoins tous faux, qui deposoient l'un comme l'autre. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1393.)

La jeune fillette facile au moyen de sa jeunesse a *estre subvertie*, et principallement par cestuy auquel elle devoit obeissance. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 87.)

**SUBVERTISSEMENT**, s. m., bouleversement :

Troublemens et *subvertissemens* de tout le corps. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, III, 34.)

**SUC**, s. m., liqueur qui contient la substance des viandes, des herbes :

*Suc.* Succus. (R. Est., 1539.)

Le *suc* esprainct de toute la courge boillie. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CXXXVIII.)

**SUCCEDER**, v. — N., venir sans interruption après (qqu'un, qqchose) ; part., recueillir après (qqu'un) son héritage :

Que l'heritaige de la conté de Foys demeure au visconte de Chastillon auquel elle doit *surceder*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 132b.)

— Par anal. :

Tous forain ne peut *succeder* es biens des bourgeois dudit Bailleul sans payer au profit de ladite ville le dixieme denier des biens qui leur succedent. (1517, *Confirm. par l'arch. Charl. des privil. de Bailleul*, Ann. du Comité flam. de Fr., t. XVI.)

— Avancer :

C'est ce que j'ay disposé d'escripre en ce prologue, pour parvenir et *succeder* a l'introitte et commencement de ce livre. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, I, 18, Soc. Hist. de Fr.)

— Advenir d'une manière favorable ou défavorable :

En veiglant, travaillant, soy evertuant, toutes choses *succedent* a soubhayt et bon port. (Rab., *Quart liv.*, XXIII.)

En quoy les choses, graces a Dieu, me *succederent* si a propos, qu'une flotte de bons esprits de la France... m'ont fait cet honneur de suivre mes pas a la trace. (Est. Pasq., *Rech.*, I, préf.)

— A., recevoir par succession, en héritage :

Ils n'eurent nuls enfans, qui *succedassent* le royaulme. (*Modus*, ap. Littré.)

L'empereur qui le *succeda* (Néron) fut Galba. (Christ. de Pis., *Cité*, Ars. 2686, f° 92d.)

— *Succedant*, part. prés. ; *en succedant*, par droit de succession :

Depuis que Dieux, par sa grace divine,
*En succedant* met homme en royauté.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 49.)

— *Succedé*, part. passé, échu en succession :

Des heritages venus et *suscedes* de la mort et subcession de ladite dame. (1414, *Dénombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 7 r°.)

C'estoit son propre heritage, a luy *succedé* par le trespas de son feu pere. (Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 101.)

**SUCCES**, s. m., manière dont une chose arrive :

Les fautes et les *succez* contraires y donnent poincte et grace. (Mont., III, 5, p. 76, éd. 1595.)

— Succession, suite :

... Le mur Sicambrien
Que tes enfans par long *succes* de race
Tiendront apres pour leur royale place.
(Rons., *Franc.*, IV.)

— *Par succes*, successivement :

Devenir jaune, bleu, tanné, violet *par succes*. (Rab., *Quart liv.*, II.)

**SUCCESSEUR**, s. m., celui qui succède à un autre :

Deus rove les apostres, e que lur *successur*
Et tut cil qui laburent el champ Nostre Seignur,
Ne seient dechacié n'osté de lur tenur.
(Garnier, *S. Thomas*, p. 77.)

Li et ses *sussasours*, priours dou dit lieu. (1204, *Cart. de S.-Etienne de Vignory*, p. 42, J. d'Arbaumont.)

Aus et leur *suchesseurs*. (1258, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 47 v°.)

Richars de Saint Pol et ses *successeres* apries luy. (Mars 1263, *C'est Arnoul Catine et Richart de saint Pol*, chir., cité, A. Tournai.)

Ne volons mie que ce li soit atorné a grevance ne a usaige a lui ne a ses heirs ne a ses *successours* de nous ou de nos heirs ou de noz *successours*. (1273, A. N. J 198b, pièce 121.)

*Seucessor*. (1274, BescÉ et la Hubaud., 30, A. Sarthe.)

Audit chapitre et a lor *sussessors*. (1285, Chap. de Bayeux, n° 181, A. Calvados.)

*Souscessor*. (1286, S.-Wandrille, A. Seine-Inférieure.)

*Suzcesseur*. (1295, S.-Wandrille, A. Seine-Inférieure.)

Pour cinc souz d'anuel rente que le dit Robert des Moustiers et ses *sudessessours* empaieront des ore en avant as diz religious et a lour *sudessessours*. (1296, *Cart. de S.-Sauveur*, p. 66, A. Manche.)

*Subsessour*. (1298, *ib.*)

Les diz religieus et lor *subccessors*. (1302, *Cart. de Troarn*, B. N. l. 10086, f° 217 v°.)

*Susscessour*. (Août 1303, S.-Aubin, Gouis, A. Maine-et-Loire.)

A justicier par nous et nos *subssesseurs*. (1343, A. N. S 266, pièce 18.)

*Subcessour*. (1397, S.-Sauveur, S.-Cyr, A. Manche.)

*Subcessour*. (1427, Almenêches, H 6, A. Orne.)

— Adject., qui suit :

Pour se monstrer au siecle *successeur*.
(Fr. Perrin, *Pourtraicts*, f° 35 v°, éd. 1574.)

Cf. Successeresse, VII, 586b.

**SUCCESSIF**, adj., se dit de plusieurs choses qui se succèdent :

Ils sont muables et ont *successives* mutacions. (J. Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 11c.)

— Relatif à la succession de qqu'un :

Attendant ses droits *successifs*. (Carloix, *Mém.*, I, 393.)

— Transmissible par succession :

Il veut prouver que le roiaume de France n'est point *successif* comme les patrimoines privez. (Aubigné, *Hist. univ.*, IV, 189, Ruble.)

**SUCCESSION**, s. f., série de personnes ou de choses qui se succèdent :

*Sucession.* Successio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 120d.)

La vie humaine est aucunement perpetuisee par *succepcion* d'enfans. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 88 v°.)

— Absol., postérité :

Si que ja par *succession*
Ne fausist generacion.
(*Rose*, 4425.)

— *Par succession*, successivement :

Ils ouvroient par *succession* les uns apres les autres. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 93c.)

— Action de recueillir après qqu'un son héritage :

Et s'il ont enfans, il ne lessent pas... a

venir pour ce a la *succession* de leur pere et de leur mere. (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauvais.*, § 598, Am. Salmon.)

Par voie de *successioun*. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, XXXII-XXXIII, p. 97.)

*Subcession*. (Août 1409, *Déclar. de biens*, fds Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Des heritages venus et suscedes de la mort et *subcession* de la dicte dame de la Haye. (1414, *Dénombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 7 r°.)

**SUCCESSIVEMENT**, adv., d'une manière successive :

Ou qui autres vouldra baillier pour eulx ensemble ou par parties a une foiz ou *successivement* senz aucune justice. (1351, A. N. S 93, pièce 3.)

*Sussessivement*. (1352, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 52 v°.)

**SUCCINCT**, adj., resserré de manière à être bref :

En l'exposition des termes du docteur Orose qui sont fort rhetoriques et *succinctz*. (*Orose*, prol., éd. 1491.)

Et si l'ouvrage est *succinct* et petit
Mieulx on y prend bon goust et appetit.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXXI.)

Loix courtes et *succeintes*. (AMYOT, *Diod.*, XII, 7.)

— Par extens. :

Estre *succint* et brief. (GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, I, 5.)

— Par latinisme, entouré :

D'amour garnye et toute environnee
Et de vertuz la dressiere *succincte*.
(J. LE MAIRE, *Temple d'honneur*, éd. 1504.)

**SUCCINCTEMENT**, adv., d'une manière succincte, brève :

*Succintement* respondre. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 128a, éd. 1486.)

Metamorphose autres fois a traduit
*Succinctement*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LVII.)

**SUCCION**, s. f., action de sucer :

Soit faite *succion* ou lieu de la bouche suchante lavee en cies d'uille. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1773.)

**SUCCOMBER**, v. — N., s'affaisser sous le poids d'un fardeau ; fig. :

Quiconques *succombera* en proces instruit par escrit, soit le demandeur ou le deffendeur. (1356, *Ord.*, III, 134.)

Se le dit suppliant *subcomboit* en la cause d'appel. (1376, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9182, f° 164 r°.)

— Absol., cesser de vivre :

Assaulx et batailles ou plusieurs *succomberent* par occision. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, V, Exp. sur le ch. 81, éd. 1486.)

— Anc., réfl., s'incliner :

A l'autre fois humblement *se succomboit* (S. Antoine) a oroison tellement que les premiers dyables n'en oserent approcher... (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 64, éd. 1531.)

Cf. VII, 586c.

**SUCCUBE**, s. m., démon nocturne prenant la forme d'une femme :

Mauvais esperitz, dont les ungz sont appellez incubes, et les autres sont appellez *succubes*. (R. DE PRESLES, *Cité de Dieu*, VI, Exp. sur le ch. 9, éd. 1486.)

**SUCCULENT**, adj., qui contient beaucoup de suc nutritif ; par latinisme, plein de sève :

Et pour ce les appellent les poetes Naiades ou Napees, comme deesses de fleuves et fontaines, pour l'humidité *succulente* qui est en elles. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 198, Stecher.)

**SUCEMENT**, s. m., action de sucer :

Le *succement* du geun est meilleur au pacient et pire a cil qui succe. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1872.)

Le *succement* des viandes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 15 r°.)

Quelque *sussement* des fleurs. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, déd.)

*Suchement*. It. Succhio. (JUN., *Nomencl.*, p. 320.)

**SUCER**, mod., v. SUCIER.

**SUCEUR**, s. m., celui qui suce :

Le *succeur* prendra de l'huile en sa bouche. (PARÉ, IX, 23.)

**SUCIER**, mod. sucer, v. a., aspirer, à l'aide des lèvres, le suc que contient une substance :

Que il *suçast* miel de piere e olie de mult dure roche. (*Cant. de Moïse*, 19, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 274.)

*Suszant* lo miel de la piere et l'oyle de la tres dure roche. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 105, 14.)

Sugo, *suchier*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 252 r°.)

Li enfes le *suchoit* asson entencion.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 23d.)

Por le miel qu'il *avoit subcié*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 56b.)

*Succieir* miel de la pieirre. (*Cant. de Moïse*, 18, dans *Psaut. de Metz*, p. 426.)

— Absorber :

Haï ! terre, que demourez
Qui maintenant ne m'engloutez !
Engoules moi, si me *sucies*,
Si que Dieus soit de moi vengies.
(*Vie des Pères*, ms. Chantilly 1578, f° 2b.)

— Presser avec les lèvres (une substance) pour en aspirer le suc :

Car il n'a pas en un grant haste
De la longe de bon por tenre
Tant a *suscier* ne tant a penre...
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Soiss., f° 211b ; Poquet, col. 667.)

Ilz *succent* les os si bien qu'il n'y demeure pas un grain de mouelle. (*Liv. de Marc Pol*, CLXV.)

Et puis *a* la voirge *subsee*
Que il et en broiches botee.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 56b.)

Et nequydent lui ours ne cesse poynt, apres travail, de beyser ses meynz e *souger* par deyntee. (NIC. BOZON, *Cont.*, p. 130.)

*Susser* les mammelles. (*Jard. de santé* II, 2.)

L'enfant qui voyant sa mere *succha* incontinent sa mamelle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 104 v°.)

*As* tu *succé* des ourses la mammelle ?
As tu le cueur d'une louve cruelle ?
(RONS., *Franc.*, l. III, OEuvr., p. 438, éd. 1584.)

— Fig., épuiser :

Rome nos *suce* et nos englot,
Rome destruit et ocist tout.
(GUIOT, *Bible*, 770.)

— *Suçant*, part. prés., absorbant :

Esponge de mer est cognue chaude au premier, seiche au second ; elle est *succeante* et consumante. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 693, éd. 1598.)

— *Sucié*, part. passé, épuisé, amaigri :

Cilz fu trop laches et *suciez*,
Frailles, vuis et touz espichiez.
(*De la Dame qui aveine demandoit*, 245, Montaigl., *Fabl.*, I, 326.)

**SUÇOTER**, v. a., sucer petit à petit :

Des papillons, qui par la pree
Les douces herbes *suçotez*.
(RONS., *Odes*, IV, OEuvr., p. 360, éd. 1584.)

Petite puce fretillarde
Qui d'une bouchete mignarde
*Succotez* le sang incarnat
Qui colore un sein delicat.
(*Sec. Œuvr. de Mmes des Roches*, f° 68 r°, 3e éd.)

**SUCRE**, s. m., matière d'une saveur très douce, extraite du suc de divers végétaux, et qui se transforme par l'action du feu en une substance cristallisée :

Dou *zuchre* rosat. (*Fragm. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 95, f° 4 r°.)

Pour quatre livres et demie de *çucre* rosat, .XII. sols, .VI. deniers. (Comm. du XIVe s., Ch. des Compt., A. Nevers.)

Ung livre de bon *çuquere*. (*Ménagier*, II, 5, append.)

*Sukere* rosart. (*Ib.*)

*Sucre*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 117.)

Amandes longues et courtes, amidon, anis, cannelle, chiches, *chucre* candit. (1er sept. 1407 au 1er sept. 1408, *Recette générale du Hainaut*, A. Nord.)

— Fig., *detremper sucre de fiel*, mélanger la critique à la louange :

Et *destanpre çucre de fiel*
Et mesle suie avueques miel.
(CHRESTIEN, *Ivain*, 1401.)

— Anc., canne à sucre :

Et tandis qu'ilz estoient en siege devant ladite cité, les navires de Portugal alloient journellement en l'isle de Madere ou croist le *çucre*. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 20.)

— Sève de la canne à sucre :

Vin de *sucre* moult bon. (*Liv. de Marc Pol*, p. 645, Pauthier.)

**SUCRER**, v. a., rendre (qqchose) doux au goût en y mettant du sucre :

Eaue *chucree*. (*Modus*, f° 86 r°.)

— Fig. :

Ce fu ceste venimeuse douleur qui, envers le peuple romain, *sucra* la servitude. (La Boet., *Serv. vol.*)

— Neutral., avoir, paraître avoir la douceur du sucre :

Tout *surke* quanque de cat ist,
Dont on par maintes fies dist :
Car qui des boins est soef flaire.
(*Renart le nouvel*, 1671.)

— *Sucré*, part. passé ; fig., d'une douceur affectée :

Mais pourquoy faictes vous ainsi de la *succree*,
Quand je sçay de certain que ce jeu vous agree ?
(Troterel, *Les Corriv.*, I, 2.)

**SUCRIER**, s. m., anc., confiseur :

*Sucrier*. A comfet maker. (Cotgr.)

**SUCRIN**, adj., qui tient du sucre :

Fruit de saveur *succrine*.
(Birag., *Mesl.*, Ode au duc du Maine.)

— Fig. :

Cherchez la bouchette *sucrine*,
Cherchez la levre coraline
De Licoris.
(Vauquel., *Idillies*, II, 30, Diverses poésies, p. 561, éd. 1605.)

— Se dit d'une variété de melon qu'un procédé de culture rend particulièrement sucrée :

Les meilleurs de tous sont les melons, pompons, turquins et ceux qui sont faits *sucrins*, quand leur graine a trempé en eau bien sucree, ou en miel. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 227.)

— Substantiv. :

Des melons, *sucrins* et pepons. (Thevet, *Cosmogr.*, III, 4.)

**SUD**, s. m., celui des quatre points cardinaux qui est diamétralement opposé au Nord :

David respuneit : Encuntre le *sud* de Judee. (*Rois*, p. 107.)

Devers le *su*. (*Itinér. de Londr. à Jérus.*, ap. Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 138ᵃ.)

Le *sut*. (1271, Cᵗᵉˢ d'Artois, 441, A. Pas-de-Calais.)

Des le *Sus* jusqu'a l'Est.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, XIII.)

**SUDATOIRE**, s. m., t. d'ant., partie des thermes où l'on prenait des bains de vapeur :

Galien nous enseigne qu'il y avoit (aux bains antiques) quatre lieux secrets et chambretes separees. La premiere, *sudatoire*, ou l'on suoit. (J. de Coras, *Alterc. en forme de dial.*, p. 151.)

**SUD EST**, s. m., point de l'horizon également distant du Sud et de l'Est :

*Zucet ost*. (Ghilleb. de Lannoy, *Voy. et ambass.*, p. 76.)

Des l'est jusques au *suest*. (P. Garcie, *Grant routier de mer*, f° 4 v°, éd. 1483.)

Le vent justement situé entre l'orient et le midy... est desdicts mariniers françoys *Suest* nommes. (Gruget, *Div. leçons de P. Messie*, f° 615 v°, éd. 1584.)

**SUDORIFIQUE**, adj., qui fait suer ; substant. :

Se servir des *sudorifiques*. (Paré, XX, 14.)

**SUD OUEST**, s. m., point de l'horizon également distant du Sud et de l'Ouest :

*Zuutwest*. (Ghilleb. de Lannoy, *Voy. et ambass.*, p. 74.)

*Syroest*. (P. Garcie, *Grant routier de mer*, f° 4 v°, éd. 1483.)

Celuy (le vent) qui est esgalement entre l'anglet de l'Occident et du Midy (est nommé) *Suouest*. (Gruget, *Div. leçons de P. Méssie*, f° 616 r°, éd. 1584.)

**SUEE**, s. f., mouvement de transpiration abondante :

Chose acquise a *suee*
Est plus cherie qu'heritee.
(*Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Anc. prov. fr.*)

En effect voyla la *suee*
Qu'il a ceste saincte nuictee.
(*Serm. des maulx de mariage*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 10.)

**SUEIL**, mod. seuil, s. m., pièce de bois ou de pierre qui traverse, dans toute sa largeur, en l'affleurant, le bas de l'ouverture d'une porte :

Et l'autre meitié trovee ont
Del cheval mort delez le *suel*.
(Chrestien, *Ivain*, 1104.)

La gueule avoit plus grande que le *sueil* d'une [porte.
(*Un dit d'aventures*.)

Ung *soel* de pierre contenant .v. pies de loncq. (17 mai-16 août 1438, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Dont luy respondit le roy qui veoit ung petit huys assez pres de l'autel : Mais or regardons se aucune personne l'ouvrira, si parlerons a luy. Lors se assirent sur le *souel* et attendirent. (*Perceforest*, vol. I, c. xlii.)

Limon. *Sieul* sus quoy l'uis siet. (*Vocabularius brevidicus*.)

— Par anal., pièce de bois ou de pierre sur laquelle posent les portes d'une écluse, sur laquelle s'abaisse une vanne, un pont-levis :

Item pour les deux *suez* qui sunt en l'euwe. (6 mai 1392, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Une grande pierre au *soeil* du second pont levich de le porte Cocquerel. (22 août-21 nov. 1506, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. VII, 587ᶜ.

**SUER**, v. — N., exhaler de la sueur :

Le frain oste et la selle au ceval qui *suoit*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 129.)

— Suinter :

Se li aportat ons de venien en sa viande ; si s'en parchuit ilh a .i. lenge de serpent qui estoit a tauble, que li conte avoit aporteit de oultre meire, qui *suwoit*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, VI, 253.)

Quant les murailles dans la maison *suent*. (Ol. de Serr., I, 7.)

— Fig., être dans l'angoisse :

Li gentil, li vilain trestout *ont* ens *suet* ;
Des princes, des communs on en a maint tuet.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 115, 28.)

— A., exhaler à la manière de la sueur :

Si fort sudor dunques *suded*.
(*Pass.*, 126.)

De poor que Jeshu ot
Gotes de sanc sa char *suot*.
(*Pass. Dom. nostri*, ms. S.-Brieuc, f° 49ᵇ.)

Arbrisseau qui fichant sa racine barbue
En un champ sans humeur, fet que sa feuille *sue*
Une douce liqueur.
(Du Bartas, *La Semaine*, III.)

— *Suer sang et eau*, se donner une extrême fatigue :

J'*ay sué sang et eau*, pour y pouvoir atteindre et parvenir. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 419 r°, éd. 1588.)

— *Sué*, part. passé, qui a suinté :

Le venin fut eaue tres froide *suee* hors d'une rocche. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, iv, 25.)

Cf. Sué, VII, 587ᵇ.

**SUERIE**, s. f., suée :

A l'assault tost, sans *suerie*.
(Villon, *Jarg.*, ball. II, *Œuvr.*, p. 147, Longnon.)

Maladie de *suerie*. (1529, *Compte 23ᵉ de Jehan Micault*, Ch. des Comptes Lille, B 2351, A. Nord.)

**SUETTE**, s. f., fièvre éruptive contagieuse, accompagnée de sueurs abondantes :

L'an 1328, survint une maladie en Angle terre et aux basses Allemagnes, qui fut nommee du peuple la *suette* pour ce que les patiens avoient une bien grande sueur par tout le corps, avec grand frisson, tremblement et palpitation de cœur, accompagnee de fievre continue : et mouroient en peu de jours. (Paré, XXIV, 5.)

**SUEUR**, mod., v. Suor. — **SUFFIRE**, **SUFFISAMMENT**, **SUFFISANCE**, **SUFFISANT**, mod., v. Soufire, Soufisantment, Soufisance, Soufisant.

**SUFFOCANT**, adj., qui suffoque :

Air gros, chaut et *suffoquant*. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 56 v°.)

Les nuys en esté sont a la fois plus

chaudes et plus *suffocans* que li jours. (Id., *ib.*, f° 307b.)

**SUFFOCATION**, s. f., état où la respiration est coupée, interceptée :

Sufocacio, *suffocacion*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 252 r°.)

Ainsi font (les vapeurs) grans *suffocations* et grans adustions en l'air. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 308a.)

**SUFFOQUER**, v. — A., intercepter la respiration à (qqu'un) :

L'odeur du peucedane recree femmes *suffoquees* de l'amarry. (E. Maignan, *Hist. des plant. de L. Fousch*, ccxxviii.)

— Fig., étouffer :

Par ceulx *est suffoquee* justice. (Simon de Rye, *Bible*, B. N. 15370, ap. S. Berger, *Bible*, p. 305.)

*Suffoquer* la gloire naissante de plusieurs gentilz espris. (B. Des Per., *Nouv. recreat.*, Au lecteur, f° 2 r°, éd. 1564.)

— Tuer en interceptant la respiration :

Et d'eulx garder ayent memoire
De chair *suffoquer*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 11 v°, col. 2, éd. 1537.)

La fluxion pourroit *suffoquer* le malade. (Paré, VI, 8.)

— Par extens. :

Les mauvaises herbes *suffoquent* les bonnes si on ne les arrache. (Lanoue, *Mém.*, ch. iii.)

— N., avoir la respiration interceptée; par extens., périr par suffocation :

E li metent aucune chouse sor la boche si qe il le font *sofoger*, e, quant il est mors, il le font cuire. (*Voy. de Marc Pol*, CLXVIII, Roux.)

**SUFFRAGANT**, adj. et s. m., *evesque suffragant*, et, substantiv., *suffragant*, évêque subordonné à un archevêque :

Par desoz sei ensement
Doze eslis *suffragans* sacrassent.
(Angier, *Vie de S. Greg.*, 2128, P. Meyer, *Romania*, XII, 181.)

Ses *suffragans* (de l'archevêque). (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 29 v°.)

*Soufreagand*. (1522, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Apres que ce saint personnage eut pris conseil d'un sien *souffragant*. (*Chos. mém. escr. par F. Richer*, p. 19.)

— Par extens. :

L'arceveschié de Cusence a .i. sol *suffragain*, l'evesquié de Marturene. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 139b.)

Cf. VII, 589a.

**SUFFRAGE**, s. m., vote par lequel qqu'un fait connaître qu'il est favorable à tel ou tel candidat :

Le *suffrage* de la election que le peuple fait au jour des comices estoit sans vertu, jusques a tant que les peres aprovent. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 12 v°.)

Lucius Volumnius appela le peuple en contion devant que les centuries entrassent en *souffraiges*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, vi, 3.)

— Prières de l'Église, des saints, pour les fidèles ; prières à la fin de laudes et de vêpres pour obtenir l'intercession des saints :

*Suffrages* d'oroisons a Nostre Seigneur. (1289, dans *Dict. gén.*)

Celebrer les messes, anniversaires et autres *suffrages* devant diz. (1374, A. N. K 50, pièce 10.)

Psalmes, messes et aultres *suffraiges*. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 67a, éd. 1486.)

— *Menus suffrages*, choses accessoires :

Leurs chemises estoint trop moetes
De sueur, de *menuz suffrages*.
(*Libvre du bon Jehan*, 2809.)

Sa fille de chambre est leans
Qui la sert de *menues suffrages*.
(Coquillart, *Nouv. droitz*, 1re p., De Statu Hominum, I, 84.)

— Par extens., aide, assistance :

Se aucuns d'eulx, que ja n'aviengne, cheoit en povreté ou mendicité et requeissent l'aide ou *souffrage* de ladicte confrairie. (Avr. 1376, *Ord.*, VI, 186.)

Et au chemin eubt sur la mer naufraige
Sy que jecté fut en mer ; mais son *souffrai-*
Dieu luy fist... [*ge*
(1549, *Petit reg. de cuir noir*, Entrée de Philippe II, devise, A. Tournai.)

— Objet de peu de valeur :

A la foire, gentil marchande,
Vous desplaist il se je marchande
Du drap ou quelque autre *suffrage*
Qui soit bon a nostre mesnage ?
(*Pathelin*, p. 23.)

**SUFFUMIGATION**, s. f., fumigation faite en dessous :

*Subfumigation*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 140d.)

*Suffumigacions* et encensemens. (*Jard. de santé*, I, 460.)

— Fumigation faite dans une idée superstitieuse :

Ayez tant de *sufumigacions*, tant de characteres, adjuracions, poudres et pierres, que voudrez. (Louise Labé, *Deb. de folie et d'amour*, Œuv., p. 75, Lemerre.)

**SUFFUSION**, s. f., épanchement sous la peau, anc., part., cataracte :

Le fenoil guerist les *suffusions* : ce sont catarres. (*Jard. de santé*, I, 189.)

Ceux qui ont *suffusions*, c'est a dire qui, par une disposition d'estomach, endurent ez yeux des imaginations. (Joub., *Gr. chir.*, p. 237, éd. 1598.)

— Par anal., exhalaison :

Comme les serpens qui mangent des herbes les plus veneneuses afin qu'apres, par la *suffusion* de leurs mauvaises vapeurs, ils facent perir plus aisement les choses les plus pures. (*Resp. de Vauquelin des Yvet. à Vauquelin de la Fresn.*, p. 10.)

**SUGGERER**, v. a., faire venir dans ; fig., faire venir dans la pensée :

Quand l'ennemy te *sugere* telles choses. (*Intern. Consol.*, II, 58.)

**SUGGESTEUR**, s. m., celui qui suggère :

L'evesque de Valence, *suggesteur* et conducteur de l'entreprise. (Aubigné, *Hist. univ.*, III, 361, Ruble.)

**SUGGESTION**, s. f., action de suggérer, de faire venir dans la pensée :

Botez par la *sugestion* de char. (*Dial. anime conquer.*, XXX, 23, Bonnardot, *Romania*, V, 307.)

Par ses males *subjestions*
Et par ses persuacions.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 191d.)

*Suggestion* diabolique. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 98b, éd. 1486.)

**SUGGILLATION**, s. f,, légère ecchymose cutanée, de cause spontanée ou extérieure :

*Suggillations* ou meurtrisseures. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CXLIII.)

**SUGILLER**, v. a., meurtrir, contusionner :

Ceu la qui se suffoquent et *sugillent*. (*Jard. de santé*, I, 465.)

— Fig., flétrir :

Bref je ne voy aucun passage en Gregoire de Tours, par lequel il *ait* grandement *suggillé* l'honneur et reputation de Brunehaut. (Est. Pasq., *Rech.*, V, 12.)

**SUIE**, s. f., matière noire, provenant de la combustion incomplète des matières brûlées que la fumée dépose à la surface des corps avec lesquels elle est en contact :

El cor m'a mis une amertume
Pejor que *suie* ne que fiel.
(*Eneas*, 8220.)

Cis fais est plus amers que *sieue*.
(Baud. de Condé, *Dits*, 471, 92.) Impr., *fieue*.

Fuligo, noireur de feu ou *sieuee* de cheminee. (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*)

— Fig., amertume :

Le soufflement de ce dous runt
Ne nous vient presager la pluye,
Prenon congé de tout chacun,
Bien que l'adieu soit plein de *suye*.
(Ol. de Magny, *Ode*, Aux seign. P. Robert et M. Laveine, dans *Hymne sur la naissance de Mad. Marg. de France*, éd. 1553.)

**SUIF**, mod., v. Sieu.

**SUIFFER**, v. a., enduire de suif :

Lire ici, après avoir corrigé *fienner* en *sieuver*, l'exemple inséré à l'article Fienner, III, 787a, et supprimer cet article.

*Suifver* un navire. (Fournier, *Hydrogr.*, p. 29.)

**suint**, s. m., matière grasse que sécrète la peau des moutons et qui imprègne la toison :

La leinne a *suint*. (*Cout. de la vic. de l'eau*, ap. Beaurepaire, *Vicomté de l'eau*, p. 283.)

En oster *suing*, gars. (1410, *Stat. de la draperie*, A. Chauny.)

**suite, suivant, suivre**, mod., v. Sieute, Sivant, Sivre.

1. **sujet**, adj., soumis à une autorité souveraine :

*Sugez* seies. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XXXVI, 6.)

Droiz est que li mortel soient *sogeth* a Deu. (*Machab.*, II, 9, 12.)

Doit *sogiete* estre femme a l'homme.
(Gaut. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 1074, f° 110d.)

Tuit li puissant del siecle a la tue poested apendent e sunt *subjez*. (*Venjance del mort Nostre Seigneur*, Brit. Mus., Egerton 613, f° 18 r°.)

Pour ce que il devoit estre uns gouvernierres par desoz lui sor totes les choses *souzgietes*. (*Introduct. d'astronomie*, B. N. 1353, f° 7.)

— Substantiv. :

Eswardeiz coment li chies ki fel est conformet ses *sorgeiz* a sa felonie. (*Trad. des serm. de S. Bernard*, 100, 15.)

Et comment il se doivent contenir anvers li *sougiez* et li *sougier* anver aux. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, f° 133c.)

Nos *souggez*. (1330, Picardie, A. N. J 1024, pièce 52.)

Religieux de l'ordre de lad. eglise et *soubgest*. (*Rational de S.-Claude*, f° 22 v°, A. Jura.)

— Anc., suffragant :

De mes *sugez* nomeement
Ki furent al corunement.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° IV, v. 121.)

— Par latinisme, placé au-dessous :

Et celle partie d'Acquitaine qui est *subgette* aux mons Pireniens. (*Sec. decade de Tit. Liv.*, I, 16, éd. 1530.)

— Soumis à telle ou telle éventualité :

Riche ne sont il pas por voir,
Mes il sont *sougiet* a l'avoir.
(Guiot, *Bible*, 514.)

Il n'estoit aucunement *sujet* a sa bouche, ni ne buvoit jamais outre mesure. (Amyot, *Vies*, Sertor.)

— Dépendant :

Mais outre ce que les chambres y estoient *sujettes*, M. de Montaigne estima que cette magnificence estoit non seulement inutile... (Mont., *Voyag.*, p. 122, éd. 1774.)

2. **sujet**, s. m., ce qui fournit matière à qqchose :

Un habit parfait son *subjet* en quoy il est. (Oresme, *Eth.*, f° 305, ap. Littré.)

Les *subjects* esveillans cette telle quelle faculté que j'ay de les manier et employer, eschauffant et attirant mes discours. (Mont., I, ix, p. 18, éd. 1595.)

— Personne en qui se trouvent certaines qualités :

A peine trouveras tu jamais la veine porte semblable en deux *sujets*. (Paré, I, 21.)

**sujetion**, s. f., situation où l'on est soumis à l'autorité de qqu'un :

Et cil qui pris sont en l'estour
Ont Ille rendu mainte tour
Et maint palais et main donjon ;
Tuit sont en se *subjection*.
(Gaut. d'Arr., *Ille et Galeron*, 1173, Löseth.)

Hors de la *subgekcion* et obeissanche des dis maistres Maihieu et Walon. (1326, *Ch.*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 116.)

Hors de le *subgesion* et obeissanche de ychiaus. (15 août 1326, *Accord entre le roi d'Angl. et les gens d'Abbev.*, AA 21, A. Abbeville.)

Et mist toute Alemaigne en sa *subjection*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 66d.)

En l'obeissance et *suggecion* de nous. (1339, A. N. JJ 73, f° 95 r°.)

— État d'infériorité :

Ahi las ! dist li roys, vechi grant mesprison
Que je lais me chité en tribulation
Et ma gent en bataille en grant *subjection*,
Mais il vaut mieus fuir qu'atendre horion.
(*Bastart de Bouillon*, 1112.)

**sulfuré**, adj., qui contient du soufre :

Un rocher brun se treuve en la Moree,
Dont sault vapeur horrible et *sulphuree*.
(J. Le Maire, *Sec. ep. de l'amant verd*, Œuvr., III, 19, Stecher.)

— Frappé par le soufre de la foudre :

Il ne peut l'espouvanter ;
Sa ruine *sulphuree*
Battra sa teste asseuree.
(Rob. Garnier, *Porcie*, II, 686.)

Cf. Sulphuré, VII, 591b.

**sulfureux**, adj., qui contient du soufre :

Ainz eslut ileuc son sepucre
Antre les *sulphureus* boillons.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 143b ; 17252, Méon.)

Elle desseiche toute sortes d'endersses *surfureuse* et crouteuse. (*Traité d'alchimie*, Ste-Genev. 2205, f° 39 r°.)

**sulfurique**, adj., anc., qui contient du soufre :

Subvertissant en abysme profonde,
Dedans un lac plein de *sulphurique* unde
Ce lieu comblé d'asphaltique mer morte.
(Le Rocquez, *Miroir d'eternité*, f° 21 v°, éd. 1589.)

**sultan**, s. m., nom donné au souverain des Turcs :

Arthot *sultan* de Mesopotamie. (Geuffroy, *Descr. de la court du grant Turc*, sign. Q iiii r°, éd. 1546.)

*Sultan*, voy. Souldan. (R. Est., 1549.)

**sultane**, s. f., épouse du sultan :

Les femmes sont appellees *sultanes*, c'est a dire roynes. (Geuffroy, *Descr. de la court du grant Turc*, sign. D ii r°, éd. 1546.)

**sultanin**, s. m., ancienne monnaie d'or turque :

Dix mille *sultanins* d'or, qui valent douze mille cincq cents escus de France. (*Voy. du s. de Villamont*, p. 556, éd. 1598.)

**sumac**, s. m., plante de la famille des térébinthacées :

Faites cuire un poucin avec *sumac*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 46 v°.)

*Sumack*, orzees, brazil. (1577, *Chart. et privil. des 32 mét. de la cité de Liége*, II, 327.)

**suor**, mod. sueur, s. m., produit de la transpiration cutanée, condensé en gouttelettes :

De sa *sudor* las sanctas gutas.
(*Pass.*, 128.)

Une froide *suyeur*. (*Faits des Romains*, Ars. 5186, f° 108 r°.)

Si li descent une *suors* del front. (*Artus*, ms. Grenoble 378, f° 15a.)

La li degouta li sans de son cors aussi com *suueurs*. (*Hist. de la terre sainte*, ms. S.-Omer, f° 43b.)

Et baingnier le mien cors en sanc et en *suour*.
(*Hug. Capet*, p. 66.)

Toz trabatus de *suwoir*. (Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 121.)

1. **superbe**, adj., dont l'orgueil a qqchose d'imposant :

Cil qui se vante et monstre d'avoir touz biens et desprise les autres, est apelez *superbes* et orguilleus. (Brunet Latin, p. 302.)

— Substantiv. :

Lieve les tues mains es *superbes* d'els. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXXIII, 4.)

2. **superbe**, s. f., orgueil qui a quelque chose d'imposant :

La *superbe* d'icels chi te hairent. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXXXIII, 23.)

En son chief monte et orguel et *superbe*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 182c.)

Par *suberbe* se revela.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 97f.)

Cf. Superbie, VII, 593b.

**superbement**, adv., d'une manière superbe :

Il y en a d'autres (olives) qui resistent *superbement* aux injures du temps. (Du Pinet, *Pline*, XV, 3.)

*Superbement* convoitoit estre veue. (G. Michel, *Justin*, f° 88 v°, éd. 1538.)

Triple portique et ambulacre *superbement* estançonné. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 73.)

**supercherie**, s. f., injure qu'on fait

a qqu'un en se jouant de lui; tromperie par laquelle on fait prendre à qqu'un une personne, une chose pour ce qu'elle n'est pas :

Car si quelc'un a usé de quelque bravade a l'endret d'un autre, ou luy a faict quelque tort, et principalement lequel touche a l'honneur, tout cela s'appelle *supercherie*. (H. Est., *Nouv. lang. franç. ital.*, p. 59, éd. 1578.)

Faire une *supercherie* a un homme quand on luy fait un mauvais tour a l'impourveu. (E. Pasq., *Rech.*, VIII, 3.)

**SUPERFETATION**, s. f., formation d'un second fœtus par-dessus un premier conçu antérieurement :

La *superfetation*. (Paré, XVIII, 6.)

**SUPERFICIE**, s. f., surface :

La *superficie* dessoubz le cuir. (J. Canappe, *Tabl. anat.*, f° 99 v°, éd. 1554.)

Veu qu'en la *superficie* de la mere (de l'astrolabe) ne demeure quasi comme rien. (P. de Mesmes, *Fabr. de l'astrol.*, f° 16 v°, éd. 1560.)

Cf. Superfice, VII, 594[b].

**SUPERFICIEL**, adj., qui n'est qu'à la superficie :

L'un [cancer] est parfont, l'autre mains parfont et plus *superficiel*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, § 2014.)

— Fig., qui manque de profondeur :

Honneur est un bien plus *superficial* et n'est pas si vray bien comme... (Oresme, *Eth.*, V, 9.)

**SUPERFICIELMENT**, mod. superficiellement, adv., à la surface :

Ne sont chaultz que *superficielment*. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 71 v°.)

— Fig., sans approfondir :

Benivolence vient soudenement et ceux qui l'ont aiment *superficialement* et feblement. (Oresme, *Eth.*, 269.)

**SUPERFIN**, adj., qui a une qualité supérieure de finesse :

Pour avoir fourni des esguillons, de l'or traict, de l'or *superfin*. (1544, *Compte neufv. de Henry Stercke*, f° 597 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2442, A. Nord.)

**SUPERFLU**, adj., qui est de trop :

Et dient en tel cas lez expositeurs que une negacion est *superflue*. (Oresme, *Eth.*, f° 334.)

— S. m., ce qui est de trop :

... Vienne des mains preparer
La matiere, puis separer
Le *superflu*.
(*L'alchim. a nat.*, 353.)

Cf. VII, 594[c].

**SUPERFLUITÉ**, s. f., caractère superflu d'une chose :

Ne si aient *superflueté* de cheviaus ne de robes longues demesureement. (*Règle du Temple*, 22, Soc. Hist. de Fr.)

— Chose superflue :

Si joe i ai mis qui soit *superfluité*
L'amende donc qui siet ou del tut seit osté.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 66 r°.)

— Exubérance, excès :

Quar les aiment por vanité
D'orguel, de *superfluité*.
(*De David li prophecie*, 1187, Funken, *Zeitschr. für rom. Philol.*, XIX, 222.)

Pour les *superfluietes* et grant orgoeil qu'il demainnent. (Froiss., *Chron.*, V, 421, Luce.)

Cf. VII, 595[a].

**SUPERIEUR**, adj., qui est au-dessus de qqchose, de qqu'un dans l'espace :

En Inde la *superior*.
(Ben., *Troie*, 13315.)

El ciel *supereor*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 416.)

— Qui est au-dessus de qqu'un, de qqchose dans une hiérarchie :

Saint Paul dit : Toute personne soit sujette aux puissances *superieures*. (Lanoue, *Disc.*, p. 211.)

— S. m., celui qui a autorité sur un autre :

Facilement les inferieux prenent exemple a leurs *superieux*. (Ferget, *Mir. de la vie hum.*, f° 168 r°, éd. 1482.)

Entre les mains de nostre *suppereur*. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 230, Soc. Hist. de Fr.)

**SUPERIORITÉ**, s. f., état de ce qui est supérieur :

Et se peut ceste *superiorité* nommer puissance directive. (Gerson, *Serm. sur le retour des Grecs*, p. 40.)

Le monde a necessairement affaire de parties entre elles differentes, selon la situation de la *superieurité* ou inferieurité de la hauteur, ou de la basseur. (Maum., *Œuvr. de S. Just.*, f° 275 v°.)

— Avantage :

Et qu'il garderoit sans fraude et sans mal engin les *superioritez*, libertez, franchises, noblesses et prerogatives du pais, (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xlvii.)

— État d'une personne qui est au-dessus des autres dans une hiérarchie :

Sur peine de privation de la *superiorité* et administration qu'ils en avoient. (1505, *Arr. du Parlem.*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, I, 262.)

— Part., autorité du supérieur dans une communauté religieuse :

... Ne aussy exercer quelque droict de jurisdiction ou *superiorité* sur eulx. (1454, *Cart. de Cysoing*, p. 390.)

Homme noté de vice, ambicieux et *supperiorité* appectant. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 231, Soc. Hist. de Fr.)

**SUPERLATIF**, adj.

Cf. Supellatif, VII, 592[a].

**SUPERLATIVEMENT**, adv., d'une manière superlative :

Or est Xerxes entre tous roys *suppellativement* bons. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 184 v°.)

**SUPERNUMERAIRE**, adj., qui est en surplus :

Supression d'office pour estre *supernumeraire* et vaccant par mort. (*Acte de Charles IX*, B. N. 4594, f° 12.)

**SUPERSTITIEUSEMENT**, adv., d'une manière superstitieuse :

*Supersticieusement* aouré Jupiter. (*Mir. histor. de France*, f° 18 r°, éd. 1516.)

*Supertistieusement* idolastres. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, IV, t. I, p. 65, Hippeau.)

**SUPERSTITIEUX**, adj., qui a de la superstition :

Ceux qui sacrifioient affin que leurs enfans demourassent en vie apres eulz estoient appellez *supersticieulz*. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, IV, 30, éd. 1486.)

— Par extens. :

Se ilz ne disent ne n'enseignent aucunes choses *supersticieuses* ne damnables. (*Songe du vergier*, I, 178.)

**SUPERSTITION**, s. f., religion mal entendue qui prête un caractère sacré à des croyances, à des pratiques vaines :

Laquelle chose a engendré faulses oppinions et obscures, et aussi comme vieilles *superstitions*. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, IV, 30, éd. 1486.)

— Croyance, pratique vaine à laquelle une religion mal entendue prête un caractère sacré :

Elle mettant fin a ses erreurs et a toutes *superticyons* et heresges. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10513, f° 15[b].)

**SUPIN**, s. m., t. de gramm. lat., temps de l'infinitif analogue, pour la forme, à un participe passé, et, pour le sens, à un substantif verbal :

Et *supins* et imperatys.
(H. d'Andeli, *Bat. des set ars*, 387.)

**SUPINATEUR**, adj., qui fait tourner en dessus :

Les muscles du coulde exterieur sont deux *supinateurs* ou renverse main. (Paré, IV, 42.)

**SUPPLANTATEUR**, s. m., celui qui supplante qqu'un :

Jacob, tu es *supplantateur*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 178, 13082.)

**SUPPLANTATION**, s. m., action de supplanter :

Eslargi sor moi *sopplantation*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 51.)

**SUPPLANTEMENT**, s. m., action de supplanter :

Et si li fai *supplantement*.
(*Psaut. en vers*, XVI, dans *Lib. psalm.*, ms. Oxf., p. 271.)

*Susplantemenz*. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Oxf., Douce 270, f° 11 r°.)

**SUPPLANTER**, v. a., évincer (qqu'un) et prendre sa place :

Quar je *me sui* sol *susplantez*.
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 479, 6.)

Homme n'*est* james *supplanté*
S'il ne consent a soy deffaire.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 24961.)

— Au sens latin, renverser (par un croc-en-jambe) :

E *suplantas* les esdrechans encuntre mei. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XVII, 40.)

*Sosplanters* est proprement li aguez que l'en fet as piez de l'ome por lui faire cheeir. (*Comm. sur le Sautier*, 10, XXXVI, 31, f° 80, Roquefort.)

Cf. SOUSPLANTER, VII, 554ᶜ, et SUPPLANTER, VII, 599ᵇ.

**SUPPLEER, SUPPLEMENT**, mod., v. SOUPLEIER, SOUPLEIEMENT.

**SUPPLETIF**, adj., qui complète, qui sert de supplément :

Serment *suppletif*. (*Coust. d'Aouste*, p. 565, éd. 1588.)

Nourriture *suppletive*. (TOURNON, *Et. stat. de Rome*, I, 267.)

**SUPPLIANT**, mod., v. SOUPLEIANT.

**SUPPLICATION**, s. f., prière humble et pressante :

Oi les *supplications*
E les saintismes oreisuns.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 33.)

Les letanies qui senefient rogacions ou *suplications*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 9 r°.)

— T. provinc., raisins empaquetés conservés dans des feuilles de vigne :

Les gens du pays (le Vivarais) appellent ces paquets la *supplications* et gibets. (OL. DE SERRES, III, 13.)

**SUPPLICE**, s. m., punition corporelle infligée par arrêt de la justice :

Desfatigiees es eternelz *supplices*.
(*Baratre infernal*, B. N. 450, f° 219 v°.)

Apres son *supplice* souffert en croix. (J. PAPON, *Rec. d'arr.*, p. 1219, éd. 1569.)

**SUPPLIER**, mod., v. SOUPLEIER.

**SUPPORT**, s. m., action de supporter ; anc., aide :

Craignant que par le *support* de tant de vaillantes nations ses subjects, il ne recomençast la guerre plus forte que devant, entra au pays des Ribarols. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 4.)

Tirant sous ton *suport*
Hors des dangers nostre nef a bon port.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, *Œuvr.*, II, 376, Lemerre.)

— Soulagement :

Au *support* et reliesvement des povres ladres. (1467, dans *Dict. gén.*)

**SUPPORTABLE**, adj., que l'on peut supporter :

Honneur et credit avoir
Rend le labour agreable
Et la peine *supportable*.
(AMYOT, *Œuvr. mor.*, tranquill. d'ame, 9.)

**SUPPORTER**, v. a., porter en étant dessous, de manière à empêcher de tomber :

Nostre arche est arrestee,
De l'eaue n'*est* plus *supportee*,
Dessus la terre se tient ferme.
(*Mist. du Viel Test.*, 6112.)

Des pilliers de pierre pour *suporter* les voultes. (26 mars 1592, E, A. Maine-et-Loire.)

— Par analogie :

Ayant la queue de son grand manteau *supportee* par un gentilhomme de sa chambre. (*Trespas et obseq. de Henry II*, Arch. cur., 1ʳᵉ sér., III, 326.)

— Fig., recevoir l'effet de qqchose sans en être excédé :

Et lui aidier comme bons et loyaulx subgiez a soustenir et *subporter* les fais de sa guerre. (Juill. 1418, *Ord.*, X, 456.)

Cf. SOURPORTER, VII, 538ᵇ, SOUSPORTER, 555ᵇ, et SUPORTER, 597ᵇ.

**SUPPOSER**, v. a., poser, admettre comme établi, réalisé au moment où l'on parle (ce que l'on imagine tel) :

Et cil font vilenie qui le piour y glosent,
Et qui pour les acteurs le plus sain n'y *suposent*
(J. DE MEUNG, *Test.*, 73.)

Pour tant que on y puet *supposer*.
(G. DE MACHAULT, *Poés.*, B. N. 9221, f° 69ᶜ.)

— Poser, présenter comme réel, authentique (ce qu'on sait ne l'être pas) :

*Soupposer*, mettre en la place d'ung autre. (R. EST., *Thes.*, Subdere.)

Et si ne serions pas en danger que les nourrices *supposassent* leurs enfans pour les nostres. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 61, Roybet.)

Cf. SUPOSER, VII, 597ᶜ.

**SUPPOSITION**, s. f., action de supposer, proposition que l'on suppose comme vraie ou possible ; conjecture :

*Supposition* false. (ORESME, ap. Meunier, *Essai sur Oresme*.)

Sire, mauvaisement le pouons nous savoir, car les Anglois sont couvertz, quelle chose ilz feront ne ou ilz se tireront, fors que par *supposicion*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2645, f° 123ᵇ.)

Cf. SUPOSITION, VII, 598ᵇ.

**SUPPOSITOIRE**, s. m., substance médicamenteuse solide, en forme de cône allongé, qu'on introduit dans l'anus :

Faites *suppositoire*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 67 v°.)

Tout ce cuiras en vin, et en feras *suppositoires*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 176ᵃ.)

1. **SUPPOST**, mod. suppôt, s. m., anc., subordonné :

Les chevaliers, escuyers, le chancelier et autres officiers, *suppots* jurez et incorporez du dict ordre. (LE ROI RENÉ, *Instit. de l'ordre du Croiss.*, Œuvr., I, 72.)

Craignit Dieu, revera son Eglise et les *supposts* d'icelle. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, Charles V, an 1380.)

Cf. la première subdivision de l'article SUPOST, VII, 598ᵇ.

2. **SUPPOST**, mod. suppôt, s. m., ce qui sert de support aux propriétés (surtout des corps) :

... Maitres phisiciens
Qui visitent les patiens
Et œuvrent en particulier
En quelque *suppost* singulier.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 3258.)

*Suppostz*, c'est a dire les membres ou parties d'aucun corps naturel ou civil. (ID., *ib.*, p. 229.)

Sçavoir combien et justement
Il fault de chascun element
En ung chascun *suppost* physique.
(*L'alchimiste a Nat.*, 623.)

Aussi ont ils inseré de ceste fausse persuasion qu'en la mort du corps il y avoit entiere dissolution et reduction a neant de tout le *suppost* composé. (CHOLIERES, *Apres disnees*, IV, f° 115 v°.)

— Appui :

Les destinees du trop ferme propos
M'ont tost osté mon plus ferme *suppost*.
(*Poés. attribuées à Cl. Marot*, dans *Œuvr. de Marot*, V, 355, éd. 1731.)

Cf. la deuxième subdivision de l'article SUPOST, VII, 598ᵇ.

**SUPPRESSION**, s. f., action de supprimer :

Suppressio, *suppression*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

*Supression*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 253 v°.)

**SUPPRIMER**, v. a., empêcher de paraître, de se manifester :

Visiblement corps et ame *supprime*
Qui en son cueur soudainement imprime
Discention, sedition et noise.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, sign. F VI r°, éd. 1526.)

... Ton froit *surprimer* la vouldroit,
Taschant tousjours a me faire nuisance.
(M. SEVE, *Delie*, p. 52, éd. 1544.)

**SUPPURATIF**, adj., qui amène la suppuration ; substantiv. :

Des resolutifs passer aux *suppuratifs*. (PARÉ, V, 10.)

— Qui suppure :

Comme l'oreille, estant appliquee, est fort *suppurative*. (Paré, XXV, 12.)

**SUPPURATION**, s. f., formation, écoulement du pus :

*Suppuration* est humeur colligee... (P. Tolet, *Chirurg.*, p. 78, éd. 1540.)

**SUPPURER**, v. — N., produire et laisser écouler du pus :

Li veninz feist ses plaiez enfler et *soupurer*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, LVI.)

— Faire rendre du pus :

Tel remede *suppure* et appaise la douleur. (Paré, VI, 8.)

— *Suppuré*, part. passé ; substantiv., celui qui suppure :

Cleophanthus l'a meslé (la diocoride) avec la farine dont on devoit faire le pain pour ayder aux tousseux, asthmaticques, orthopnoicques et *suppurez* ou crachans boue. (E. Maignan, *Hist. des plant. de L. Fousch*, ch. xxii, éd. 1549.)

**SUPPUTATION**, s. f., action de supputer :

Rediger par *supputation* le cours des estoiles. (R. Est., 1539.)

Nonobstant que les *supputations* des annees soyent beaucoup diverses selon la verité des Juifs. (Du Verdier, *Div. leç. de P. Messie*, f° 45 v°, éd. 1584.)

**SUPPUTER**, v. a., évaluer indirectement (une quantité) par le calcul de certaines données :

Qui *fut supputé* a la somme de plus de mille escus. (J. de Gaufreteau, *Chron. bordel.*, I, 99.)

**SUPRAMONDAIN**, adj., qui est au-dessus du monde visible :

La science elementaire, la celeste et *supramondaine*, ou intelligible. (Vigen., *Tr. des chif.*, f° 19 r°, éd. 1586.)

**SUPREME**, adj., qui est au-dessus de tout :

Par le chef, lequel est *suppreme*, nous est donnê entendre l'estat de l'Eglise. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, II, 67.)

*Suppresme* court de parlement. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 235, Soc. Hist. de Fr.)

**SUPREMEMENT**, adv., d'une manière suprême :

Dieu n'est juste, ne bon seulement, mais juste et bon *supremement*. (N. de Bris, *Institut.*, f° 91 v°.)

1. **SUR**, prép.

Cf. Sour, VII, 518b, et Soure, 529a.

2. **SUR**, adj., qui a un goût légèrement amer :

Molt me semble *sur* et amer.
(*Eneas*, 8004.)

Et l'aighe *sure* a boire qui del mur lor descent.
(*Rom. d'Alex.*, f° 17c.)

Pome citrine... La substance de dedens que est aigre ou *surre* vaut pour medicine. (*Grant Herbier*, p. 107, Camus.)

3. **SUR**, mod., v. Seur. — **SURABONDAMMENT, -DANCE, -DANT, -DER**, mod., v. Sourabondamment, -dance, -dant, -der.

**SURACHETER**, v. a.

Cf. Sorachater, VII, 477b, et Sourachater, VII, 520b.

**SURAJOUTER**, mod., v. Sourajouster.

**SURALLER**, v. n. et réfl.

Cf. Souraler, VII, 520b.

**SURANDOUILLER**, s. m., andouiller qui dépasse les autres, sur la tête de certains cerfs :

Les *surantoilliers* qui sont les segons corns, doivent estre pres des antoilliers. (Gast. Phebus, *Chasse*, p. 137.)

Si le premier andouillier est gros, long et pres de la meule, le *surandouillier* assez prez du premier... les chevilleures sont proportionnees a la forme de la teste. (L. Le Roy, *Vener. de Budé*, p. 45, Chevreul.)

*Surandoiller*, m. The beankler or second branch of a decres head. Look *surendouiller*. (Cotgr.)

*Surendouiller*, ou *surentouiller*, m. The royall of a stag, the beancler of a bucke ; the second branch on either of their heads. (Id.)

**SURANNATION**, s. f., cessation de l'effet d'un acte, d'un droit valable pour un certain temps :

Mais le jugement de Dieu n'a gueres tardé, la *surannation* n'a pas esté faite des massacres sans vengeance divine. (*Comment. sur l'edict d'union de 1588*, p. 146.)

— *Lettres de surannation*, lettres prolongeant la validité de lettres surannées :

Et nonobstant les *lettres de surannation* qui seroient par eux impetrees. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, XXXV.)

**SURANNER**, mod., v. Souraner.

**SURAT**, mod. surard, adj. m., aromatisé au sureau :

Vinaigre *susat*. Acetum sambucinum. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Vinaigre *seurat*. Elder vinegar. (Cotgr.)

**SURBAISSER**, v. a., construire (une voute, un cintre) de manière que la montée en soit inférieure à la moitié de l'ouverture :

Fenetre *surbaissee*. (Delorme, *Archit.*, III, 7.)

**SURCENS**, s. m.

Cf. Sourcens, VII, 522b.

**SURCHARGE**, s. f., poids ajouté à la charge ordinaire :

La *surcharge* abat l'asne.
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 477.)

— Superfétation, au sens médical :

La *surcharge* des femmes, qu'on appelle superfetation. (Dampmartin, *Merv. du monde*, f° 55 r°.)

— Par anal., excès d'impôt :

Et les riches prelats du royaume se plaingnoient aussi bien souvent au roy de leurs trop grands *surcharges*. (J. Le Maire, *Differ. des schism.*, Œuvr., III, 309, Stecher.)

— *De surcharge*, en plus :

Oultre ces occasions de malveillance et de mescontentement du peuple, survint encore, *de surcharge*, la honte qu'il feit aux tribuns du peuple. (Amyot, *Vies*, J. Cæs.)

**SURCHARGIER**, mod. surcharger, v. a., charger d'un poids qui excède le poids ordinaire ; infin. pris substantiv., surcharge :

Si ai oï en reprovier
Que *sorcharciers* veist soumier.
(*Fergus*, 1753.)

— Par anal. :

La *surchargerent* a tort. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, XXXII-XXXIII, p. 227.)

**SURCROIT**, **SURCROITRE**, mod., v. Sourcroist, Sourcroistre.

**SURCULE**, s. f., écharde, epine:

Iceux (bulbes) reduictz en forme de cataplasme sont utiles contre dislocations, collisions, *surcules* et doleurs de joinctures. (E. Maignan, *Hist. des plant. de L. Fousch*, LX.)

**SURCULEUX**, adj., qui donne des rejetons :

Helichryson est une herbe *surculeuse*, ayans les rameaux deliez. (E. Maignan, *Hist. des plant. de L. Fousch*, XXXIV.)

**SURDENT**, s. m., dent qui pousse irrégulièrement par-dessus une autre dent ou entre deux autres :

Aucunes fois viennent des *surdents* ou dents superflues. (Dalesch., *Chir.*, p. 134.)

D'avantage on les arrache (les dents) quand elles sont forgettees hors de leur rang, qu'on appelle *sourdent*, qui viennent aux enfans devant que la premiere soit tombee. (Paré, XV, 27.)

Cf. Sordent, VII, 480a, Soredent, 481b, et Sourdent, 526a, articles dont on remplacera les définitions par : embarras, obstacle.

**SURDITÉ**, s. f., abolition ou affaiblissement considérable du sens de l'ouïe :

Aulcunne fois vient *surdité* par phlegme, laquelle invetereeest incurable. (J. Goeurot, *Entret. de vie*, f° 16 r°.)

**SURDORER**, v. a., dorer en revêtant d'une double couche :

Ung saint Michel d'argent *surdoré*. (1361, *Inv. du duc de Bourbonnois*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 504.)

— Fig. :

Bien say je qu'Amour ha coustume
D'empenner de si noire plume
Son trait heureux et *surdoré*,
Qui soudain rend enamouré.
(EST. FORCADEL, *Poésies*, Encomie du corbeau, p. 97, éd. 1551.)

**SUREAU**, s. m., arbre de la famille des caprifolaciées, au bois très léger, avec un large canal médullaire, et dont la fleur odorante est employée comme sudorifique :

L'arbre de *susseau* ou Judas se pendit. (XV^e-XVI^e s., *Liv. du noble chev. J. de Mandev.*, f° 28 r°.)

Sambucus, *suseau*. (R. EST., *Thes.*)

Acte, latine sambucus, *suzeau*, seu. (CH. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 4, éd. 1547.)

*Sureau* ou suyer. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, Table.)

*Sureau*, ou *suseau*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

**SUREDIFIER**, mod., v. SOUREDIFIER.

**SURELE**, mod. surelle, s. f., oseille :

Acidula, acetosa, acida, *surele*. (*Gloss. du XII^e s.*, ap. L. Delisle, *Bibl. Ec. des Ch.*, 6^e sér., V, 331.)

Percil, *surelle*, fourmage, bure. (1375, *Compt. de dép.*, ap. L. Delisle, *Hist. de Saint-Sauveur*, Pr., p. 247.)

Vergus, vinaigre, *suroelle*, et oes. (18 déc. 1415, *Exéc. test. de Catherine de Briesvelet*, A. Tournai.)

**SURÉLEVER**, v. a.

Cf. SURESLEVER, VII, 601^c.

**SUREMENT**, mod., v. SEUREMENT.

**SURENCHERE**, s. f., enchère au-dessus de la mise à prix, au-dessus d'une autre enchère ou au-dessus du prix d'adjudication :

Depuis soy voyant hors de la dite mise par une *surenchere*, il a employé ses deniers ailleurs. (J. PAPON, *Rec. d'arr.*, p. 864, éd. 1569.)

**SURET**, adj., un peu sur :

Saveur *surette*. (*Grant Herbier*, f° 80 v°.)

— Fig. :

Fors unes douces morsuretes,
Qui sunt si doucement *suretes*.
(BAUD. DE CONDÉ, *Prisons d'amour*, 1168.)

— S. m., pommier à pommes acides :

Appres desjeuner nous greffasmes partye des *suretz* d'empres l'eglise. (*Mises et recept. de Gill. de Gouberville*, p. 81.)

**SURETÉ**, mod., v. SEURTÉ.

**SURFACE**, s. f., étendue extérieure d'un corps :

Et de l'arene aux pies fouleras la *surface*.
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Trad. de Virg.*, f° 46 v°, éd. 1582.)

**SURFAIRE**, v. a., mettre (une chose à vendre) à un prix plus élevé qu'elle ne vaut :

Ne deit jurer por son mors vendre,
Ne *sorfeire* por terme atendre.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. des manieres*, 825.)

Cf. SOURFAIRE, VII, 530^c, et SOURFAIT 2, p. 531^b.

**SURFAIX**, s. m., sangle qui sert à maintenir ou à fixer qqchose sur le dos d'une bête de somme :

Brayers et *surfes*. (DU PINET, *Pline*, dans *Dict. gén.*)

Le *surfais* de ma selle rompit. (1581, *Mém. du duc de Bouill.*)

— Fig. :

(Ceste constance) Se peut seule juger, la vertu des extresmes,
Le *surfaix* aux douleurs, les renes au plesir.
(LOYS PAPON, *la Constance a la reyne*, p. 8, Yéméniz.)

— Surcharge :

Face donc de ceuls ses attres,
Qui portent la charge et *surfes*
De sa guerre...
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VI, 130.)

**SURGE**, adj., qui a gardé un reste de suint :

La laine *sourge*... est fort bonne a mitiguer la douleur des gouttes. (DU PINET, *Pline*, XXX, 9.)

**SURGEON**, mod., v. SURJON.

**SURGIR**, v. n., s'élever sur la mer; *surgir au port*, et absol. *surgir*, aborder :

Fist aussi porter vivres en abondance a nos navires qui *surgeoient au port*. (RAB., *Cinq. liv.*, VII, éd. 1564.)

Estans doncques venus *surgir* en la peninsule de la Cherronese... (AMYOT, *Œuvr. mor.*, Vert. faits des femmes.)

— S'élever brusquement au-dessus du sol ; par extens. :

La terre est... d'abysme *sorgisant*. (*Bible*, B. N. 899, f° 96^b.)

**SURHAUSSEMENT**, s. m., action de surhausser :

Par quelque *surhausement* de pensee. (LA BOD., *Harmon.*, p. 173.)

**SURHAUSSER**, v. a.

Cf. SOURHAUCIER, VII, 532^c.

**SURHUMAIN**, adj., qui est au-dessus de l'humain :

Toutes les sciences *surhumaines*. (MONT., II, 12, p. 350, éd. 1595.)

**SURINTENDANCE**, s. f., charge, fonction de surintendant :

Le Senat romain avoit la *surintendance* des affaires du roiaume Tolosain. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 56, éd. 1556.)

**SURINTENDANT**, s. m., administrateur en chef de certains services :

*Surintendant*. (1569, dans *Revue histor.*, XIX, 15.)

*Surintendant* et controlleur des deniers communs. (1588, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 453.)

**SURJET**, s. m., point de couture où l'aiguille traverse deux morceaux d'étoffe placés bord à bord, en faisant toujours passer le fil par-dessus les deux bords réunis :

Et recoust l'en a *sourget*, endroit le trou, la pel avec la char. (*Ménagier*, II, 212.)

**SURJETER**, v. a.

Cf. SOURGETER 1, t. VII, p. 532^c.

**SURJON**, mod. surgeon, s. m., ce qui jaillit d'une source :

Desseur destre en une crevace
Naissoit uns *sorgons* de fontaine.
(*Vie des Peres*, Duc., *Surgere*.)

Bien quidast qui le veist
Que d'un large *sourgon* venist.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 50.)

... Li *sorjon* de qoi ele issent.
(*Mariage des .VII. arts*, 55.)

Courrir contre la vallee grans *sourjons* d'eaue. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 53.)

S'il trouveroient nul *sorgon* ne cours d'aiwe. (15 sept. 1406, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

Et les *sourgeons* des eaux et les valons herbeux.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 167 v°, éd. 1573.)

Un petit *surjon* d'eau. (MONT., II, 12, p. 384, éd. 1595.)

De ce palais eternel,
Brave en colonnes hautaines,
Sourdoit de vives fontaines
Le vif *surgeon* perennel.
(RONS., *Od.*, I, X.)

— Fig. :

Rieu et *sourgon* de joye souveraine,
Qui nous abreuve en ce val de doleur.
(Fév. 1486, *Puy de l'Ecole de Rhetorique*, 38^e Congrégation, ms. Tournai, p. 386.)

Connoistre le *surjon* de leur premier sçavoir.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 83 r°.)

— Par analogie :

Et avoit ou mylieu de ce palais une fontaine qui rendoit vin blancq et vin vermeil par plusieurs *sourgons*. (FROISS., *Chron.*, XVI, 208, Kerv.)

— Rejeton :

Autour de soy comme fait ses *sourgeons*
La belle plante a Minerve sacree.
(FR. PERRIN, *Pourtraicts*, f° 70 v°, éd. 1574.)

— Fig. :

Pour leur preparer le chemin a desraciner la seule plante et *surgeon* restant de

la tige de Charlemaigne. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, I.)

Cf. SURGEON, VII, 602c.

**SURLIER**, v. a., anc., lier par-dessus :

*Surlier*, lier dessus. (R. EST., 1549.)

**SURLONGE**, s. f.

Cf. VII, 603b.

**SURMARCHER**, v. a.

Cf. SOURMARCHIER, VII, 534b.

**SURMENER**, mod., v. SOURMENER.

**SURMESURE**, s. f., ce qui se trouve au delà de la mesure :

Ce prince avoit es environs de Rosny plusieurs restes et *surmesures* de ventes de bois, et de vieux restats de comptes a recouvrer. (SULLY, *Œcon. roy.*, XVI.)

**SURMONTER**, mod., v. SOURMONTER.

**SURMOÛT**, s. m.

Cf. SORMOUST, VII, 483a.

**SURMULET**, mod., v. SOURMULET.

**SURNAGIER**, mod. surnager, v. a., se soutenir à la surface d'un liquide :

Et *surnagoit* par grant mistere.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 995.)

C.. SURNAGER, VII, 604a.

**SURNATUREL**, adj., qui dépasse ce que produit la nature :

Ils sont comme entez naturellement en sa *surnaturelle* dignité. (FRANÇ. DE SALES, *Controv.*, Œuvr., III, 152.)

**SURNATURELLEMENT**, adv., d'une manière surnaturelle :

Mais ce soir, tout a coup mon esprit curieux,
*Surnaturellement*, comme s'il eust des cieux
L'esprit de prophetie, hors de moi me transporte.
(P. DE BRACH, *Œuvr.*, II, 113.)

**SURNOM, SURNOMMER**, mod., v. SOURNON, SOURNOMER. — **SUROS**, mod., v. SOUROS.

**SURPASSER**, v. a., passer (qqu'un, qqchose), être au-dessus par la dimension, la qualité, la quantité, etc. :

Comme les nobles en honneurs *surpassoient* les autres. (AMYOT, *Vies*, Thesee, 29.)

— A., passer par-dessus ; fig., violer, enfreindre :

En *surpachant* et usurpant la signorie, le droit, la juridiction et la justice doudit monsignor le comte lour veray et droiturier signor. (1340, *Traité entre Hug. de Montfauc. et la bourg. de Montbél.*, A. N. K 2224.)

Se volloient ordonner de *sourpasser* les franquises de leditte ville de Mons. (27 oct. 1422, ap. L. Devillers, *Invent. des Arch. des Etats de Hainaut*, I, LXXXI.)

**SURPAYE**, s. f., gratification en plus de la paie :

Neuf *surpayes*. (1559, *Cout. de Landrechies*, Nouv. Cout. gén., II, 267.)

**SURPAYER**, v. a., payer au-dessus de sa valeur :

Et puis on dit, j'*ay* bien payé mon medecin, voire *surpayé*, luy ayant donné tant par jour. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., I, 5.)

**SURPEAU**, s. f., épiderme :

*Surpeau*. An upper skin. (COTGR.)

**SURPLIS**, mod., v. SOURPELIS. — **SURPLUS**, mod., v. SOURPLUS.

**SURPOIDS**, s. m., excédent de poids, fig. :

Ce ne sont que *surpoids*, qui ne condamnent point la premiere forme. (MONT., III, 9, p. 123, éd. 1595.)

**SURPOINT**, s. m., raclure tirée des peaux en donnant la dernière façon :

Leur graissera la corne et le dessous du pasturon avec du *surpoinct*. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 115, éd. 1597.)

**SURPRENDRE, SURPRISE**, mod., v. SOURPRENDRE, SOURPRISE, — **SURSAUT**, mod., v. SOURSAUT.

**SURSAUTER**, v. n., faire un sursaut :

Les cotyledons de la matrice, par lesquelz *sursaulta* l'enfant. (RAB., *Garg.*, VI, éd. 1542.)

**SURSEANCE**, s. f., suspension momentanée de qqchose :

En tenant les diz exposans en ses assises en *surseances*. (1372, *Ord.*, V, 524.)

Que la main armee ordonnee et baillee par les gens des finances sera tenue en *surceance*. (*Séanc. du cons. de rég. du roi Charles VIII*, p. 118, Bernier.)

Demander *sourseance* d'armes. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 34.)

La *surçoyance* de l'edict de la taille du sel. (5 juillet 1587, ap. J. Baux, *Mém. histor. de Bourg.*, II, 185.)

**SURSEMER**, v. a., semer par-dessus d'autres semailles ; parsemer :

Sa face *sursemee*
De fleurs, et d'odeurs embasmee
Se pare de nouveaux attours.
(R. BELLEAU, *Berg.*, Journée I, fo 128 ro, éd. 1585.)

Cf. SOURSAMER, VII, 541a, et SURSEMER, 605c.

**SURSEOIR**, mod., v. SOURSEOIR.

**SURTAUX**, s. m., surtaxe :

Qui ne se plaignoit de *surtaux*. (J. DURET, *Cout. d'Orléans*, dans *Dict. gén.*)

Procez de *surtaux*. (Mars 1600, *Edict de Henry IV, pour les tailles*, VI.)

**SURTAXE**, s. f., taxe excessive dépassant la taxe légale :

*Surtaxe*. An over cessing, over rating... (COTGR.)

**SURTAXER**, v. a., charger d'une surtaxe :

Leurs biens *seroient surtaxez*. (AMYOT, *Vies*, Caton, 36.)

Ils *surtaxent* la ville de Provins. (1560, *Plaint. de la ville de Prov. aux Et. gén. d'Orl.*)

**SURTOUT**, adv., par-dessus tout :

*Surtout*. Ante omnia. (R. EST., 1539.)

**SURVEILLE**, mod., v. SOURVEILLE.

**SURVENANCE**, s. f., fait de survenir :

Par la *survenance* de la nourrice. (*Therence en franç.*, dans *Dict. gén.*)

La *survenance* inopinee et longue traicte faite en un jour par le seigneur prince de Condé avec quatre mille chevaux. (16 févr. 1576, *Procès verbal des dégâts causés à Semur*, A. Semur.)

**SURVENANT**, mod., v. SOURVENANT. — **SURVENDRE**, mod., v. SOURVENDRE. — **SURVENIR**, mod., v. SOURVENIR.

**SURVENTE**, s. f., action de survendre :

Pour couvrir leur malice et *survente*, ont vendu et vendent l'argent et la façon ensemble. (17 août 1504, *Ord.*, XXI, 312.)

**SURVENUE**, s. f.

Cf. SOURVENUE, VII, 543a.

**SURVESTIR**, mod. survêtir, v. a., vêtir par dessus :

*Survestir*. Superinduere. (R. EST., 1549.)

**SURVIDER**, v. a., vider, débarrasser du trop plein :

*Survuider*, deplere, decapulare, in aliá vasa trajicere. (R. EST., 1549.)

**SURVIVANCE**, s. f., fait de survivre :

*Survivance*. (R. EST., 1549.)

**SURVIVANT, SURVIVRE**, mod., v. SOURVIVANT, SOURVIVRE.

**SUS**, adv.

Cf. VII, 607b.

**SUSCEPTIBLE**, adj., qui peut recevoir (qqchose qui le modifie) :

Comme... homme soit une beste... *susceptible* de science. (CORBICHON, *Propr. des choses*, III, 1, B. N. 22533, fo 21b.)

— Par extens. :

La croix est moins *susceptible* de saincteté que les crucifieurs. (FRANÇ. DE SALES, *Est. de la croix*, IV.)

**SUSCEPTION**, s. f., action de recevoir :

Humanatio, *susception* de humanitez. (*Gloss. de Salins.*)

Le merite de ladite passion est applicqué aux pecheurs par foy et par la *succepcion* du saint sacrement de baptesme. (Rob. Cibole, *Pass.*, ms. Ste-Genev., f° 180 v°.)

Apres la *suscepcion* du corps Nostre Seigneur. (1474, *Stat. Synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 55.)

— Héritage :

Miens est Galaad et miens est Manasses, et Effraim est li *susception* et li recevour de mon chief. (*Psaut. de Metz*, CVII, 8.) Var., *suseption*. Lat., *hæreditas*.

**suscitateur**, s. m., celui qui suscite :

Lequel, s'estant rebellé contre le conte Baudouyn son seigneur naturel, avoit esté le principal motif et *suscitateur* de la susdicte guerre. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 17.)

**suscitation**, s. f.

Cf. VII, 609ᶜ.

**susciter**, v. a., faire venir (qqu'un, qqchose) en aide à qqu'un, qqchose ; en mauvaise part :

Discorde *susciter*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 18 v°.)

Cf. VII, 610ᵃ.

**suscription**, s. f., adresse écrite sur l'enveloppe ou le pli d'une lettre :

Epigrama, *supscription*. (*Gloss. de Salins*.)

**susdit**, adj., dit, mentionné ci-dessus :

Depuis la ville *susdicte* jusques en l'Escarpe. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 100.)

Le *susdit* pape André, engles. (*Geste des Chiprois*, p. 655.)

**susmentionné**, adj., mentionné ci-dessus :

Les cinq places *susmentionnees*. (Du Villars, *Mém.*, XI, an 1559.)

**susnommé**, adj., nommé ci-dessus :

Faire present a la dame predicte,
Le *susnommé*, sans faire aultre redicte.
(Bourdigné, *Leg. de P. Faifeu*, p. 98.)

**suspect**, adj., qui donne lieu au soupçon :

Nous aient denonchié et accusé de malvaise administracion et *suspette*. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 46 v°.)

L'an an tiendroit lo juge a *suspech*. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 17ᵈ.)

Fuer de lour religions *souspectes* sont toutes dames. (*Enseign. Arist.*, ms. Berne 365, f° 113 v°.)

Aussi estoit par celui temps *suspecte* la colonie de Aucie. (Bersuire, *Tite Live*, ms. Ste-Genev., f° 50ᵃ.)

Vous ne devez prendre ou recevoir aucuns dons ou autres bienfaiz *souspects* du peuple. (1431, *Cerche des feux du bailliage de Dijon*, B 11584, A. Côte-d'Or.)

Cf. VII, 610ᵉ.

**suspecter**, v. a., tenir pour suspect :

Jehan Standon... *suspecta* Loys. (*Mer des Chron.*, dans *Dict. gén.*)

**suspendre**, v. a., tenir en l'air (une personne, une chose), de manière qu'elle pende :

Et l'endemein de Saint Andrew prochein ensuant *fust* il traine et *suspendu*. (*Chr. d'Anglet.*, ms. Oxf., Corp. Chr. 78, Bullet. A. T., 1878, p. 136.)

Cf. Souspendre, VII, 553ᵃ.

**suspens**, adj., suspendu.

— *En suspens*, loc. adv., dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer :

Les autres disciples de Socrates en parlent bien, mais c'est *en suspens*, pour ce que nul n'a osé prononcer d'une chose dont il n'estoit pas bien persuadé. (Calvin, *Inst. chrest.*, p. 127.)

Cf. VII, 611ᵇ.

**suspense**, s. f.

Cf. Souspense, VII, 553ᵇ.

**suspenseur**, adj., qui tient suspendu ; substant. :

Deux cremasters ou *suspenseurs* des testicules. (Paré, IV, 2.)

**suspensif**, adj., t. de gramm., qui suspend le sens, le fait attendre :

Les constructions de Titus Livius sont si brieves, si *suspensives*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 1.)

**suspension**, s. f., état de ce qui est est tenu en l'air de manière à pendre ; fig., état d'une personne tenue dans l'indécision :

Mais ele n'atent se aise nun ;
Pur nent fust en *suspenciun*.
(*Tristan*, II, p. 18.)

— État d'une chose dont le cours est tenu pour quelque temps en arrêt :

N'est pas de mei la surse de la *suspensiun*,
Mes d'Alissandre pape.
(Garnier, *S. Thom.*, 5186.)

Sous peyne de *suspencion* de ung moys de leurs distribucions. (1542, *Les Quinze-Vingts*, Mém. Soc. Hist. de Paris, XIV, p. 82.)

**suspensoir**, s. m.

Cf. Suspensoire, VII, 611ᶜ.

**suspente** et **surpente**, s. f., t. de mar., cordage.

— Anc., synonyme de *soupente*, courroie de suspension d'un carrosse.

Lire ici le troisième exemple de l'article Surpente, VII, 604ᵇ.

**suspicion**, s. f., action de tenir qqu'un pour suspect :

Atornent en moi leu de *suspiciun*. (*Dial. anime conquerentis*, IV, 13, Bonnardot, *Romania*, V, 277.)

Murmurations et *suppisions* de guerre. (Froiss., *Chron.*, I, 370, Luce.)

Sans avoir de riens *suspitions*. (*Trad. de Dante*, ms. Turin L v 33, ch. v.)

Avoir *suspicion* sans cause. (*Comptes du monde adventureux*, p. 207, éd. 1595.)

**sustentation**, s. f., action de soutenir par des aliments :

Pour leur *sustentacion*. (1293, *Bail*, A. N. S 275, pièce 14.)

Pour sen vivre et *substentacion*, .x. d. chascune sepmaine, sont .xxi. s. viii. d. (18 juin 1396, *Compte de l'hôpital Saint-Jacques*, 2ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Par extens., entretien :

A la *soustentation* de laquelle (notre seigneurie) ung chascun de nos subgets doibt estre enclain. (19 déc. 1420, *Ord.*, XI, 110.)

Pour la *substentation* et gouvernement du dit hostel. (1453, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, A. N. P¹ 294.)

*Soustentacion* desditz doyen, chantre, chanoines, chapellains ou vicaires... (*Ord. de Louis XI pour l'ordre de Saint-Michel*, ms. Bibl. Louvre, E 1444, f° 44 v°.)

**sustenter**, v. a., soutenir par des aliments :

Lesquelz ayant trouvé au levement du siege miserables malades, mourans de froid et de faim (M. de Guise) fit retirer, loger, *substanter*, panser. (Brant., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 154, Lalanne.)

— Par extens. :

Ces deux barricades *estoyent* tres bonnes, bien entendues, et bien *substantees* de tout par un chemin couvert. (Vignolles, *Mém.*, p. 45.)

— Fig., soutenir :

Li tierz de vus mult ert temptez,
Mais par Deu *ert* bien *sustentez*.
(*S. Brandan*, 201.)

**suture**, s. f., action de coudre :

Joindre les bors par *suture*. (P. Tolet, *Chirurg. de Paul d'Egine*, p. 72, éd. 1540.)

— Action par laquelle des pièces osseuses se soudent ensemble :

Les *sutures* ou commissures du crane. (Paré, III, 2.)

**suzerain**, mod., v. Souserain.

**suzeraineté**, s. f., qualité de celui qui est suzerain :

Toute maniere de *susereneté*. (1306, dans *Dict. gén.*)

La *suzeraineté* de la justice du dit lieu. (1476, *Acte*, dans *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, VII, 241.)

**sybarite**, s. m., celui qui mène une vie molle et voluptueuse :

Damerets qui a la mode des *sybarites*...

(*Blason des barbes,* Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 212.)

De la desserte et des frutailles
Qu'apportent dix mille marmailles
Aux *sybarites.*
(1560, *la Cuisine papale*, p. 74, Fick.)

**SYBARITIQUE**, adj., qui appartient à un sybarite :

Exercez la douce pratique
De la vertu *sybaritique.*
(P. Rons., ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes,* fº 32 rº, éd. 1609.)

**SYCOMORE**, s. m., variété d'érable :

La hanste fu de *sicamor.*
(*Eneas*, 4521.)

Cf. Sagremor, VII, 283ª.

**SYCOPHAGE**, adj., qui vit de figues :

La grace de l'asne *sycophage.* (Rab., *Quart liv.*, XVII.)

**SYCOPHANTE**, s. m., délateur :

Symon l'appelle *sichophant,* qui est a dire traistre ou calumniateur. (*Therence en franç.*, fº 73ᵇ.)

— Fourbe :

J'espere, messieurs, que, y pensant, ne adjousteres plus de foy a ces *cycophantes* et gens sans honneur. (25 mars 1528, *Pap. de Granv.*, I, 457.)

**SYENITE**, s. f., sorte de roche granitique :

*Sienite.* A kinde of rich marble gotten about Thebes. (Cotgr.)

**SYLLABE, SYLLABER**, mod., v. Sillabe, Sillaber.

**SYLLOGISME**, s. m., argument composé de trois propositions telles que la conséquence est contenue dans une des deux premières et que l'autre fait voir qu'elle y est contenue :

Car quant el fait bon *silogime,*
Si doit l'en avoir grant paor
Qu'el ne conclue du pior.
(*Rose*, 4094.)

**SYLLOGISTIQUE**, adj., relatif au syllogisme :

Jugement *syllogistique.* (La Ramee, *Dial*, II, 7.)

Questions *syllogistiques.* (Id., *ib.*, II, 13.)

**SYLPHE**, s. m., être fantastique, génie de l'air :

Les *sylfes* et les nymphilides. (Palma Cayet, *Chron.*, dans *Dict. gén.*)

**SYLVAIN**, adj., dieu subalterne, divinité des bois :

Les *silvains* sont ainsi nommez pour ce qu'ils sont silvestres et sauvages. (*Mer des hist.*, I, fº 35ᵈ.)

Faunes, *sylvans*, satires.
(Cl. Marot, *Eglog. au roi.*)

**SYLVESTRE**, adj., qui appartient aux bois :

Le saingler est un porcq *silvestre* ou champestre. (Brunet Latin, p. 645.)

*Selvestre*, l. selvester. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Cf. Silvestre, VII, 426ª.

**SYLVICOLE**, adj., qui habite les forêts :

... Tarquitus
Que Driope nymphe qu'hores recole
Avoit nourry, a Faunus *silvicole*
Vint et accourt...
(Oct. de S. Gel., *Eneide*, B. N. 861, fº 107ᵇ.)

**SYMBOLE**, s. m., figure ou image employée comme signe d'une chose :

Simbolus, *simboles.* (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Taciturnité de cognoissance estoit *symbole.* (Rab., *Cinq. liv.*, XX.)

— Part contributive :

Ils (les théologiens) n'ont point manqué de toutes sortes de livres, et quelqu'un m'escrit que plusieurs y ont aporté leur *symbole.* (Aubigné, *Œuvr.*, I, 410, Réaume et Caussade.)

**SYMBOLIQUE**, adj., qui a le caractère d'un symbole ; par latinisme, significatif :

Mot *symbolique.* (Rab., *Cinq. liv.*, XX.)

**SYMBOLISATION**, s. f.

Cf. VII, 613ª.

**SYMBOLISER**, v. n., anc., offrir de l'affinité, de la ressemblance, de l'analogie :

Tendant a ce qu'il verifie l'influence celeste, pour autant que les animaux, les pierres et plantes *symbolisent* avec le soleil et la lune. (Cholieres, *Apres disnees*, p. 262, éd. 1587.)

Ce grand conseil *simbolizoit* a la police qui fut instituee par Adrien. (Pasq., *Rech.*, II, 6.)

Les concombres et courges, *symbolisans* aux melons. (Ol. de Serr., VI, 9.)

**SYMETRIE**, s. f., correspondance régulière de grandeur, de figure, de position, entre des corps ou des parties d'un même corps :

Divine *symmetrie.* (G. Tory, *Champfleury*, fº 20 vº, éd. 1529.)

*Symmetrie.* (J. Mart., *Arch. de Vitr.*, fº 6 vº, éd. 1547.)

*Symmetrie.* (La Bod., *Harmon.*, p. 296.)

**SYMETRIQUE**, adj., qui a de la symétrie :

Mesure *symmetrique.* (G. Tory, *Champfleury*, fº 20 vº, éd. 1529.)

**SYMETRIQUEMENT**, adv., d'une manière symétrique :

*Symmetriquement.* (G. Tory, *Champfleury*, fº 1 rº, éd. 1529.)

**SYMETRISER**, v. a., rendre symétrique :

Arbre... bien *symmetrisé* en ses branchages. (C. de Nostredame, *Hist. de Prov.*, dans *Dict. gén.*)

**SYMPATHIE**, s. f., affinité morale entre des personnes :

Elle avoit *sympathie* bien tendre pour heresie. (Gerson, *Serm. sur le retour des Grecs à l'unité*, p. 30.)

Telle *sympathie* estoit entre les hommes et les femmes. (Rab., *Garg.*, LVI.)

C'est une esmotion de *sympathie* et ressentiment, et non point une agitation. (Dampmart., *Merv. du monde*, fº 88 rº.)

**SYMPATHIQUE**. adj., relatif à la sympathie :

Je m'en rapporte au cueur de toutt'honeste dame,
Dont l'humeur *sympathic* et l'amour conjugal
Peut cherir son espoux d'un zelle aussi loyal.
(L. Papon, *La Constance a la reine*, p. 27, Yéméniz.)

Je ne scay quelle entresuite et *sympathique* fatalité. (C. de Nostredame, *Hist. de Prov.*, p. 395, éd. 1614.)

**SYMPATHISER**, v. n., être en sympathie avec qqu'un, qqchose :

Avec toy le destin *sympathisant* m'assemble.
(Rons., *Eleg.*, VI, Œuvr., IV, 253, Blanchemain.)

**SYMPHONIE**, s. f., anc., accord consonant ; mélodie :

Lors en ist telle meloudie et *simphonie* ne arpe ni autre estrument n'i feriant riens a escuter. (*Josaphat et Balaam*, B. N. 423, fº 16ª.)

Cf. Cifonie, II, 133ᵇ.

**SYMPHONISTE**, s. m., celui qui compose de la musique ; anc., joueur de l'instrument appelé *cifonie :*

.ii. *synfonistre* ou .ii. orguenistre. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fº 261ᵈ.)

**SYMPHYSE**, s. f., articulation fixe de deux os :

*Symphyse* se fait en deux sortes. (Paré, IV, 43.)

**SYMPTOMATIQUE**, adj., qui est le symptôme de quelque autre affection :

Si elle (la fièvre) est *symptomatique.* (Paré, XX, 35.)

**SYMPTOME**, s. m., signe caractéristique :

Et pour ce, par la malice des *sinthomes*, la maladie doit atarsier douleur ancienne. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, sign. H 3ᵈ, éd. 1495.)

Les signes et *symptomes* en eux conneuz. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 180.) Impr., *symptomos.*

**SYNAGOGUE**, s. f., assemblée religieuse juive ; temple juif :

Si ceo k'il dist blandise seit,
Pernez le vus, si l'amenez
A *sinagod*, si le jugez.
(*Evang. de Nicod.*, 3ᵉ vers., 473.)

Coment estes vus si entré
El *synagod?*
(*Ib.*, 887.)

Si ala par les *sinagoghes* des Juis. (*Pass. de S. Jacques le Majeur*, ms. Arras 307, f° 26°, P. Meyer, *Romania*, XVII, 374.)

— Fig.. assemblée :

Les Sorbonistes tenans leur *synagogue* aux Bernardins. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 356.)

— Anc., figure représentant symboliquement l'ancienne loi :

Le Frere
En leur lict pompeuses et rogues.
La Seur
Bendees...
Le Frere
Comme les *synagogues*
Qu'on voit au portail de l'eglise.
(Roger de Coller., *Dialog. de deux enfants*, p. 108.)

— Temple payen :

Les *sinagoges* et les mahumeries.
(*Rol.*, 3662, Stengel.)

**SYNALEPHE**, s. f., réunion de deux syllabes en une par élision, synérèse ou crase :

*Synalephe.* (*Instructif de sec. rhetor.*, 5, dans *Jard. de plaisance*, éd. 1499.)

*Synalephe* se forme de l'e feminin final lequel, bien qu'il s'escrive, n'est point prononcé ny moins marqué. (Jean Bosquet, *Elemens ou institutions de la langue françoise*, éd. 1586.)

**SYNARTHROSE**, s. f., articulation fixe de deux os :

*Synarthrose* a trois especes. (Paré, IV, 43.)

**SYNCHONDROSE**, s. f., réunion de deux os par une partie cartilagineuse :

En son extremité se joint par *synchondrose.* (Paré, *Monstres*, app. 2.)

**SYNCOPE**, s. f., suspension subite, momentanée des mouvements du cœur :

La maladie appellee *sincope* qui est une pasmoison et que le cueur fault. (*Jard. de santé*, p. 78.)

— Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe dans le corps d'un mot :

Une parenteze ou *sincoppe*
Faict venir l'heur ou le malheur.
(Coquill., *Blas. des armes*, OEuvr., II, 189.)

**SYNCOPER**, v. a., couper, interrompre, tronquer :

Voulans par haine aggraver ou *syncoper* lesdites paroles et l'entendement d'icelles. (1385, *Arrêts du parlem. de Paris*, VII.)

Ainsy disant son parler *sincoppa*,
Car mal et dueil son alene estouppa.
(Anne Mallet de Graville, *Palamon et Arcite*, Ars. 5116, f° 49 r°.)

**SYNCRETISME**, s. m., réunion, fusion :

*Syncretisme.* The joining or agreement of two enemies against a third person. (Cotgr.)

**SYNDERESE**, s. f., reproche que nous adresse notre conscience :

*Synderese* qui est cause materielle de grace. (J. de Vignay, dans *Dict. gén.*)

... Et que ledit chevalier eust quelque scrupule ou *sinderese* au cueur. (*Ord. de Louis XI pour l'ordre de Saint-Michel*, ms. Bibl. Louvre, E 1444, f° 38 v°.)

**SYNDIC**, s. m., celui qui est chargé des intérêts communs d'une corporation, d'une société, etc. :

Par procureurs ou par *sindiques* fondez a ce. (1318, A. N. JJ 57, f° 93 r°.)

Les *sindiques* de Saint Didier. (16 mai 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 118, Guigue.)

L'assesseur et *scindic* du chapitre Saint Estienne. (*Chron. de J. Tarde*, p. 55, de Gérard et Tarde.)

Cf. VII, 613b.

**SYNDICAL**, adj., relatif aux fonctions de syndic ; anc., appartenant à une corporation, à une réunion :

Les deputes des Eglises reformees de votre royaume selon que vous pourrez voir par leurs requetes particulieres et *syndicales* supplient humblement Votre Majesté. (27 août 1561, *Requête des Eglises reformées présentées à Charles IX par Jacques Bretagne, vierg d'Autun.*)

Cf. VII, 613c.

**SYNDICAT**, s. f., anc., critique :

En la forme que se doit reciter ung *scindicat.* (1409, *Cérém. des cons. à Montpellier*, dans *Rev. des lang. rom.*, VI, 83.)

Cf. VII, 613c.

**SYNDROME**, s. m., terme d'anc. méd., énumération de symptômes sans rapport obligé à des maladies déterminées :

En la *syndrome* plethorique. (P. Tolet, *De l'evac. du sang.*)

**SYNECDOCHE**, s. f., figure de rhétorique qui consiste à désigner une chose par le genre dont elle fait partie ou par une de ses parties essentielles :

Lequel nombre de jours et espace quant a Nostre Seigneur se prent et entent ainsi comme par figure de *synodoche.* (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 148b.)

Par *synodoche.* (Fabri, *Rhetor.*, I, 188, Héron.)

La figure nommee *synecdoche.* (Calv., *Comm. sur l'ep. a Timothee*, p. 486.)

**SYNERESE**, s. f. et anc. m., prononciation de deux syllabes en une seule :

Faisant de deux syllabes une par *synerese.* (E. Dolet, *De la traduct.*, p. 38.)

Puis, les dites parties estantes rejoinctes ensemble, la reunion est signifiee par le caractere dudit *synerese*, comme laira, paira, don'ra pour laissera, payera, donnera. (J. Bosquet, *Elem. de la lang. franç.*, éd. 1586.)

**SYNODAL**, adj., relatif à un synode :

De senne ne de loy *synodales.* (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, IV, 321.)

Consilles *synodaulx.* (N. Le Huen, *Des sainctes peregr. de Jherus.*, sign. G iiii r°, éd. 1488.)

**SYNODE**, s. m., réunion des membres d'un clergé :

Faire tenir les *synodes* en leurs provinces. (Calvin, *Instit. chrest.*, IV, vii, 8.)

**SYNONYME**, adj., se dit d'un mot qui a, à très peu près, la même signification qu'un autre mot :

Termes *synonimes.* (Mai 1425, *Ord.*, XIII, 95.)

— S. m., titre donné au moyen âge aux *Topiques* de Cicéron :

Uns luvres 'li ques est diz *Sinonimes.* (*Dial. anime conquer.*, I, 1, Bonnardot, *Romania*, V, 275.)

**SYNONYMIE**, s. f., caractère de ce qui est synonyme :

*Synonymie* geographique. (Belleforests, *Descript. des Pays-Bas*, p. 175, éd. 1582.)

**SYNOQUE**, adj., continu :

Fievre *synoche.* (Joub., *Gr. chir.*, p. 607, éd. 1598.)

— S. f., fièvre continue, durant trois ou quatre jours :

Tres mauvaises maladies de sanc et de *sinoche.* (Brunet Latin, p. 108.)

Contre pleuresin et contre *sinoche* enflee doit on scarefier. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 178b.)

**SYNTAXE**, s. f., ensemble des règles qui régissent l'arrangement des mots :

Que est ce doncques que *sintaxe?* C'est la seconde partie de grammaire, qui enseigne le bastiment des mots entre eulx par leurs proprietes. (La Ramee, *Gramm.*, p. 125, éd. 1572.)

**SYNTHETIQUE**, adj., qui appartient à la synthèse :

Ayant rebasty le syllogisme par ordre *synthetique.* (Fougerolle, *Diog. Laerte*, p. 322, éd. 1602.)

**SYRIEN**, adj., de la Syrie, de Syrie :

En .i. lit riche outre merveille,
Covert d'un porpre *surien*,
Ont fet couchier Lucemien.
(*Dolop.*, 3174.)

**SYRIUS**, s. m., étoile de la constellation du Grand Chien, la Canicule :

Semailles que voit Artigus
Sont grant blé quant *Syrus* apeirt.
(*Consol. de Boece*, ms. Montpellier H 43, f° 3d.)

**SYSTEMATIQUE**, adj., qui tient à un système.

— T. de méd. anc., plein et continu, en parlant du pouls :

L'equalité et inequalité que l'on appercoit estre es pouls, se nomme en grec συστηματική, *sistematice*, en latin collectiva, collective. (PARADIN, *Methode de Fuchs*, p. 441, éd. 1552.)

**SYSTEME**, s. m., ensemble dont les parties sont coordonnées par une loi ; t. de mus. anc., deux ou plusieurs degrés entre une note et la suivante :

Diastemes, *sistemes*, phtongues, tons, demy tons, metaboles et melopees. (VIGEN., *Tabl. de Philostr.*, f° 97 v°, éd. 1578.)

**SYSTOLE**, s. f., mouvement de contraction des fibres musculaires du cœur pour charrier le sang dans les artères :

*Systole*, c'est a dire depression ou contraction. (J. CANAPPE, *Mouvem. des muscl.*, p. 16, éd. 1541.)

— T. de métr. anc., emploi d'une syllabe brève comme longue :

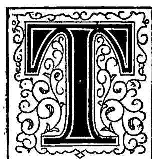
Rien ne me vaulroit *sistole*,
Paragoge, diastole.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, I, 189, Van Hamel.)

**SYSTOLIQUE**, adj., qui a rapport à la systole :

Lequel (le cœur) par ses mouvemens diastolicques et *systolicques*. (RAB., *Tiers liv.*, IV.)

**SYZYGIE**, s. f., position du soleil et de la lune où ces deux astres se trouvent soit en conjonction soit en opposition :

En quatriesme lieu l'on doit considerer les *syzygies* des planetes, ou les acces et applications d'icelles aux conjonctions ou aspects. (S. GOULART, *Trad. de Peucer*, p. 615, éd. 1584.)



**T**, s. m., consonne dentale sonore, vingtième lettre de l'alphabet :

*T* si crampist et tient ensamble,
Une male beste resamble.
(*Senef. de l'A B C*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 285.)

**TA**, adj. poss.

Cf. TON 1, t. VII, p. 740c.

**TABAC**, s. m., plante de la famille des solanées ; feuille de cette plante préparée pour fumer, priser ou chiquer :

Y avoit un homme qui avoit quantité *tabac*, qui est une herbe de quoy ils prennent la fumee. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1, 284, Tross.)

**TABAGIE**, s. f., anc., banquet :

Si je n'avoy couché ci dessus la forme de la *tabagie* ou banquet des sauvages, j'en ferois ici plus ample description. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, III, 720.)

**TABELLION**, s. m., officier public faisant fonction de notaire dans les juridictions subalternes :

Wingt wiit livres wiit sous et wiit deniers de gros qu'il nous doit, dont nous avons lettres de *tabelhon*. (1312, *Ch. de Saint-Lambert*, n° 493, A. Liège.)

Jehan de Villebon clerc *tabellion*. (1327, *Cart. de Montiéramey*, B. N. l. 5432, f° 11 v°.)

Li diz *taubellions*. (1349, *Compt. du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dole, V 164, A. Doubs.)

**TABELLIONNAGE**, s. m., office de tabellion :

Le *tabellionnage* de Mery. (1337, A. N. JJ 70, f° 180 r°.)

Cf. VII, 615a.

**TABERNACLE**, s. m., t. d'ant. juive, sorte de tente, de pavillon :

Posat teniebres sa repostaille ; en avirunement de lui sun *tabernacle*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XVII, 11.)

— *Feste des tabernacles*, fête célébrée après la moisson sous des abris de feuillage :

La *feste des tabernacles* es montaignes avoient faite. (*Machab.*, II, 10, 6.)

— Fig., séjour des bienheureux :

O tu, Sire, qui serait cil qui demourait et habiterait en ton *tabernaicle*. (*Psaut. de Metz*, XIV, 1.)

— Part., tente où fut renfermée l'arche d'alliance jusqu'à la construction du temple :

La fud et out ested li *tabernacles* et li santuaries Deu. (*Rois*, p. 2.)

— T. de liturg. cathol., réceptacle où est enfermé le saint ciboire, au-dessus de la table de l'autel :

.I. *tabernacle* et les ymagenes. (1345, *Compte exéc. test. Jehan de Comphaing*, A. Tournai.)

L'ung de ses gens avoit desrobé en une eglise le *tabernacle* ou l'en met Corpus Domini, (*Cent nouv.*, V, sign. C IIa, éd. 1486.)

— Par extens. et fig., *faire tabernacle*, célébrer le service divin :

... Vous estes l'archydyaque
D'Oste, qui *faicte tabernacle*
A Mon Jou, dont on parle tant.
(*Myst. de S. Bern. de Menth.*, 3590.)

— Anc., dais :

Une demie piece de quarreaulx de Reims a *tarbanacles*. (1422, *Inv. des tapiss. de Charles VI*, Bibl. Ec. Ch. XLVIII, 419.)

Verriere estoffee de *tabernacle* par dessure. (1456-1457, *Compt. de Lucheux*, A. Somme.)

Et si avoit par dessus un *tabernacle* couvert d'un drap d'or. (*Percefor.*, 2e vol., f° 14.)

— Petite niche, petite armoire, ménagée dans un mur ou fixée contre un mur principalement pour y renfermer des objets sacrés :

Tot environ ot pilerez
A *tabernacles* et archez.
(*Eneas*, 6439.)

Quinze goijons de fer pour tenir les boillons des *tabernacles* de la porte Bourgoigne. (1400-1402, *Compt.*, fortification, XXXIX, A. Orléans.)

Pour ung *tabernacle* de pierre, lequel a esté mis sur l'ymage de saint Jacques aux torelles du Portereau et pour asseoir icellui *tabernacle*. (1402-1404, *Compt. de J. Asset*, forteresse, XXI, A. Orléans.)

— Plaisamm., échoppe, petite boutique adossée à une église :

Quand les rues sont estroites, ils contraignent les ditz galands a passer par autres, et ne peuvent aucunes fois, a cause de leur dits *tabernacles* (des patissiers) approcher de leurs dictes dames, pour leur dire adieu. (*Aresta amorum*, p. 372, ap. Ste-Pal.)

**TABIDE**, adj., miné par la consomption :

Et la jambe s'amaigrist et devient *tabide* par faulte d'aliment. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 576.)

— Substantiv. :

Pour *tabides*, on en prepare pillules (de sauge), en ceste maniere. (E. MAIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, XCIII.)

**TABIS**, s. m.

Cf. ATABIS, I, 459[b], et TABIS, VII, 615[b].

**TABLATURE**, et, mais vieilli, **TABULATURE**, s. f., tableau de la notation spéciale à un instrument de musique, servant à déchiffrer la musique écrite pour cet instrument :

Tres breve et familiere introduction pour entendre et apprendre par soy mesme a jouer toutes chansons reduictes en la *tabulature* de lutz, avec la maniere d'accorder le dict lutz... (1529, *Titre*.)

Stratonique... enseigna les harmonies et trouva la *tablature*. (*Apopht. d'Erasme*, dans *Dict. gén.*)

**TABLE**, s. f., surface plane de bois, de pierre, soutenue par un ou plusieurs pieds et sur laquelle on pose les objets pour manger, pour écrire, travailler, etc. :

Sor lor *tables* metent lor mes.
(*Eneas*, 3043.)

*Taule* a cangeeur de monnoies. (*Ch. de Philippe d'Alsace*, ap. A. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers-Etat*, I, 78.)

Dame Morgue et se compaignie
Fust ore assise a ceste *taule*.
(ADAM DE LA HALLE, *Le Jeu Adam*, p. 319, Coussemaker.)

Il ne contraindra nul prisonnier a manger a sa *taulle*. (Avr. 1317, *Ord.*, XII, 432.)

— Table de charité, prébende de fondation :

Me sire Jehans Billons, prestres, a laissiet a le *taule* des dames de Fonteneles .II. maisons. (Juin 1245, *Chirogr.*, Fontenelles, A. Nord.)

Les fondations et charites qu'on dit *taules* du saint esprit. (ROISIN, ms. Lille.)

— Partie de l'autel sur laquelle le prêtre pose le calice pour célébrer le saint sacrifice :

On nous embleroit nos calices
Devant nous, a la *taule* Dé,
Que ja ne seroit destourné.
(*Des braies au cordelier*, B. N. 837, f° 154[b].)

*Table* d'autier. (1485, Chap. de Ste-Radeg., A. Vienne.)

— Surface plane de certains objets ; *diamant de table*, diamant taillé sur deux faces planes ; par extens. :

Ung beau et riche querquant d'or bien faict et esmaillé, garny au milieu d'une grande *table* de diamant. (1544, *Mandement pour paiement de bijoux*, Ch. des Comptes de Lille, B 2443.)

— *Plomb en table*, plomb en plaques :

Cinq cens soixante cinq livres de *ploncq en taule* livré a la ville. (13 nov.-12 févr. 1428, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

— Par extens. :

A faire blanc de plonc, prendes *tauveles* de plonc u d'estain et si les metes en .I. pot. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 6[b].)

— Écaille :

Des lymaçons de mer aucuns sont grans et les autres petis. De la *table* et coquille des grans l'on fait aucunesfois des boucliers. (*Nef de santé*, f° 37 v°.)

— Tablettes pour écrire :

Anz fut assi ci li escriture doule, si cum furent doules les *taules* Moysi. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 163, 18.)

Quant la dame ot la denoiance,
Si traist moult tost hors de sa mance
Les beles *taveles* del yvoire,
Si les moustra son fils Grigoire.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 165[b].)

Audit Colin Bourgois pour unes *tables* a escripre a l'escolle. (1410, *Exéc. test. de Colart Bourgois*, A. Tournai.)

Alerent veoir les *taveles* des ordenancez de le maison pour les pittanches des malades ordener. (1370, *Reg. aux compt.*, A. Lille.)

Cf. VII, 615[c].

**TABLEAU**, mod., v. TABLEL.

**TABLEE**, s. f., réunion de personnes assises à une table :

Tout droit apres Meniadus
Se sist Marine et puis Argente,
Moult fu cele *tablee* gente.
(ADENET, *Cleomades*, 17377.)

Il avait ainsi divisé ses citoyens en petites *tablees* avec leurs armes. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Dicts not. des Lacedem., LIII.)

**TABLEL**, mod. tableau, s. m., panneau de bois :

De ces *tabliaus* i avoit quatre
A qui se devoient esbatre
A la feste li chevalier,
Li damoisel, li escuier,
De lancier de leur gavelos.
(ADENET, *Cleomades*, 15985.)

— Panneau de bois, de cuivre, etc., et par extens., châssis tendu de toile, sur lequel on a fait une peinture :

Un *tabeliau* paint. (1373, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 99 v°.)

*Tableaul* de bois paint d'une imaige de Nostre Dame. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Ung aultre drap point, a tout ung cassich, avec ung *tabliel* escript. (1467, *Compt. exéc. test. Catherine Dattre*, A. Tournai.)

Pour avoir reverny le *tablel* de la chapelle. (1476, *Recepte et mise faicte par les receveurs et baillis du college du Saint-Esprit*, G 4857, A. Seine-Inférieure.)

— Panneau de bois destiné à recevoir des annonces, enseigne :

Pour le bende et l'aniel dont li dis *taveliaus* pent. (1351, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Avoir fait pendre *tabliel* au dehors de se maison, en abusant les gens du fait de cirurgie. (28 août 1400, *Reg. de la loi*, 1393-1401, *Voyages enjoings*, A. Tournai.)

Tous ceulx qui aront ou volront avoir et mettre a louwier lesdicts chevaulx, ayent et machent, pendant dehors le huis ou fenestre de se maison, sur rue, ung *tabliel*, faisant enseigne de cheval a louwier. (24 juill. 1431, *Des chevaux de louwier*, A. Tournai.)

— Tablette :

Il l'a par escrit en *tablel*.
(HENRI D'ANDELI, *Dit du chanc. Phil.*, Brit. Mus., Harl., f° 98[d].)

**TABLER**, v. n., tenir table :

Tant que *sommes tablez* n'avons autre devis.
(GAUCH., *Plais. des champs*, 203.)

Cf. VII, 616[c].

**TABLETE**, mod. tablette, s. f., planchette de bois :

Une *tavelette* et fastras (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de Jehenal Despars, v[e] de Thomas Greaume*, A. Tournai.)

— Partic., planchette de bois enduite de cire sur laquelle on écrivait avec un poinçon :

Trois *tablettes* a escrire. (XIV[e] s., ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 505.)

— *Mettre qqchose en ses tablettes*, prendre note de qqchose :

Pourtant me prins a copier le tiltre ou

pillier et le *mettre en mes tablettes*. (P. Michault, *Doctrin. de court*, sign. D II r°, éd. 1522.)

— Pièce mince de marbre, de pierre, de métal, d'une substance durcie :

Cil valez prist une petite *tablete* de marbre et mit au chié sainte Agathe, et en celle table avoit letres qui disoient. (*Vie Ste Agathe*, B. N. 423, f° 138b.)

Sour le front d'evesque pendoit une *tavelette* d'or. (Guiart Desmoulins, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 41c.)

— Par anal. :

Des *tablettes* de diarrhodon abbatis. (Paré, IX, 13.)

Cf. VII, 617a.

**TABLETIER**, s. m.

Cf. VII, 617c.

**TABLETTE**, mod., v. Tablete.

**TABLETTERIE**, s. f., métier, commerce, ouvrages du tabletier :

La rue de la *Tableterie*. (*Noms des rues de Paris*, B. N. 4437, f° 242 v°.)

**TABLIER**, s. m , planchette d'une table à jouer, d'un damier, d'un trictrac :

S'or ne li fust tenu a laide vilonnie,
Du *taublier* le ferist par dejoste l'oie,
Mais por s'onnor le laisse.
(*Garin de Monglave*, Vat. Chr. 1517, f° 5, ap. Keller, *Romv.*, p. 352.)

Avoir feru Jehan Dolee d'un *tavlier* parmy le visage, jusques a efusion de sang. (16 sept. 1394, *Reg. de la Loy*, 1393-1401, Bans de .x. libvres, A. Tournai.)

Il vint en l'hostel ou estoit le dit Jehan le jeune et y avoit autres compaignons qui jouoient aux dez et se espuya sur le *tabler* et tantost le dit demandeur lui dist plusieurs injures. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9186, f° 56 v°.)

Pour ung *tavelier* et les taules. (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jehan le Tailleur*, A. Tournai.)

— Fig., *demeurer maistre du tablier*, avoir l'avantage :

En fin de jeu ils *demeurerent maistres du tablier*, c'est a dire paisibles du royaume d'Angleterre. (Pasq., *Rech.*, I, 12.)

— *Mettre sur le tablier*, hasarder :

Tant de temps, de labeur, de sang et de richesses employees a ceste conqueste piedmontoise ne devoient *estre* ainsi *mises sur le tablier*. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

— En un autre sens, faire le sujet de l'entretien :

Et parce que cette question *avoit esté mise sur le tablier* et soustenue au college de Harcourt, defenses furent faites d'y disputer publiquement de la theologie. (Pasq., *Rech.*, III, 16.)

Cf. Tablier 1, t. VII, p. 617c.

**TABOR**, mod. tambour, s. m., caisse cylindrique dont les deux extrémités sont recouvertes d'une peau tendue, sur laquelle on frappe avec des baguettes pour la faire résonner :

Cil corn sonent et boglent et tonent ensement
Com *tabors* o toneires...
(*Voy. de Charlem.*, 358.)

Don font soner ces grailes et ces *tabous* bondir.
(*Floov.*, 1915.)

Les oz s'esmuevent a un jor,
Sonent i timbres et *tabor*.
(*Durmart*, 12771.)

Prenes la saume et songnes le *tanbor*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 102b.)

Des sayettes et des *tamburs*. (Juill. 1416, *Rôle*, Trésorerie des comtes de Hainaut, A. Mons.)

Quelque meschant tabourin, faut il point *tambour*, suyvant la reformation derniere ? (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 263, Hippeau.)

*Tabour* que les soldats appellent maintenant quesse. (Pasq., *Rech.*, VIII, 3.)

Cf. VII, 618c.

**TABOURET**, s. m., siège à quatre pieds sans dossier ni bras :

Deux chaizes et deux *tabourets* de velours vert. (1525, *Compt. de Louise de Savoie*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement.*)

Six chaires et six *taboretz*. (1572, Not., Cl. Dorléans, 212-1, A. Gironde.)

— Sorte de petit coffret à bijoux, sur le couvercle duquel on piquait des épingles :

Trois bourses et ung bouton ou *tabouret* a usage de femme, estoffez de sonnettes et de boulons d'argent. (1442, A. N. JJ 176, f° 190 r°.)

Pour avoir faict deux petitz bahuz, chascun de demy pied de long, appellez *tabouretz*, sur les couvercles desquelz on mect des espingles, et par le dedans des bagues, couvers de veloux cramoisy. (1559, *Comptes*, A. N. K 125, f° 1329 v°.)

**TABOURIN**, mod. tambourin, s. m., tambour plus bas que le tambour ordinaire, qu'on fait résonner avec une seule baguette :

Tant en *taborins*, habillemens que eschaffaulx. (1482, *Compt. de Nevers*, CC 70, f° 126 v°, A. Nevers.)

Et mener tart, sur le serain,
*Tabourins*, herpes, menestriers,
Pour esveiller les esglantiers
Et les esperis de dormir.
(Mart. d'Auv., *l'Am. rendu cordel.*, 747.)

— Celui qui bat du tambourin :

Vingt deus hommes y comprins led. cappitaine, son lieutenant, ung phiffre et un *tabourin*. (3 sept. 1550, *Revue*, ap. Beauvillé, *Doc. sur la Picardie*, II, f° 210.)

Il y avoit ung voisin, de pareille condition que luy, nommé Sandras, *tabourin* et cousturier. (Marg. d'Ang., *Hept.*, VIII.)

— Pelote à épingles :

Le *taborin*, le pelotier. (1454, *Ord. du comte de Nevers et de Rethel*, IV, AA 4, A. Nevers.)

Ung *tabourin* qu'on dit ung espinglier. (Ol. de la Marche, *Parem. et triumph. des dames*, ch. x.)

— Sorte de perle :

Les (perles) plattes d'un costé, et rondes au reste, s'appellent *tabourins*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 167, éd. 1622.)

**TABOURINAGE**, mod. tambourinage, s. m., action de tambouriner :

Danses, jeux, *tabourinages*, avec flustes et autres instrumens. (Thevet, *Singul. de la Fr. ant.*, c. xliii.)

**TABOURINER**, mod. tambouriner, v. — N., faire résonner un tambour, un tambourin. — A., anc., agiter comme des baguettes de tambour :

Un paon faisant la roe par artifice et maistrise, branlant et *tabourinant* les pennes de la queue les unes contres les autres. (*Perceforest*, 2e vol., f° 140.)

**TABOURINEUR**, mod. tambourineur, s. m., celui qui tambourine :

*Tabourineur* et rebecqueur. (1514, Not., Laurent, 345-1, A. Gironde, E.)

*Tambourineur*. (1519, Not., Moreau, 388-1, A. Gironde, E.)

Quatre *tabourineux*. (*Comptes de la fabrique de l'église de N.-D. de Poitiers*, A. Vienne.)

— S. f., *tabourineuse :*

Tabourrinesse, ou *tabourineuse*, tympanistra. (Rob. Est., *Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

— Adjectiv., qui est exécuté avec le tambour :

Aubade *tabourineuse*. (La Porte, *Epith.*)

**TABULAIRE**, adj., inscrit sur une table, sur un tableau :

La letre *tabulaire* ou gist toute la pratique de ce compost et kalendrier. (*Kalend. des berg.*, sign. A iiii, v°, éd. 1493.)

Cf. VII, 620a.

**TABULATURE**, v. Tablature.

**TAC**, s. m., anc., maladie, dite aussi horion, qui régna d'une manière épidémique au commencement du xve siècle et qui se caractérisait par une forte fièvre et une toux très fatigante :

Et duroit bien, sans cesser, trois sepmaines ou plus, et commença a bon escient a l'entree du moys de mars ou dit an, et le nommoit on le *tac* ou le horion. (1454, *Journ. d'un bourg. de Par.*, p. 49, Tuetey.)

— Phlegmasie éruptive de la peau, contagieuse chez le mouton, le chien, le cheval :

Puis fera entendre a son maistre
Que la clavelee ou le *tac*
Luy ara serré l'estomac (au mouton).
(ELOY DAMERNAL, *Le livre de la deablerie*, f° 75b.)

— Anc., sorte de maladie probablement analogue à la précédente, mais qui atteignait l'homme :

Cuntre gute corel est bone
E cuntre *tac* ke naist en ume.
(*Lapid. franç.*, A 873.)

**TACET**, s. m., silence d'un instrument, d'une voix pendant une partie d'un morceau ; fig., *faire le tacet*, se taire :

La nature va le plein chant soustenant la musique, la modestie *fait le tacet*, les douleurs font les soupirs... (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 513.)

— Par plaisant., *chanter le tacet*, n'avoir pas de chant :

Les femelles (des cigales) ne *chantent* que *le tacet* et sont toujours muettes. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 68.)

**TACHE**, mod., v. TECHE. — **TÂCHE**, mod., v. TASCHE. — **TACHER**, mod., v. TECHER. — **TÂCHER**, **TÂCHERON**, mod., v. TASCHIER, TASCHERON.

**TACHETER**, v. a., marquer de taches :

*Tacheter* et marqueter, distinguere. (R. EST., 1539.)

Ce grand rouge dragon d'escailles *tacheté*.
(JAMYN, *Iliade*, XII.)

**TACITE**, adj., qu'on laisse comprendre, deviner, sans l'exprimer formellement :

Qu'esse que de justice fors une *tacite* convention de nature inventee a l'ayde de plusieurs ? (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IX, 104, éd. 1531.)

Par maniere d'exhortation *tacite*. (J. LE MAIRE, *Plainte du Desiré*, Œuvr., III, 167, Stecher.)

Consentement *tacit*. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 54.)

**TACITEMENT**, adv., d'une manière tacite :

Pretermittent *tacitement* ce lieu. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 68, éd. 1531.)

Ledict Loys avoit *tacitement* revocquié le tonlieu. (WIELANT, *Ant. de Flandre*, p. 409.)

**TACITURNE**, adj., qui est habituellement silencieux :

Bavard, *taciturne*, laborieux, delicat. (MONT., II, 1, p. 214, éd. 1595.)

— Par extens., tacite :

*Taciturne* consentement.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 12 v°.)

— Où il ne se fait pas de bruit :

Il n'y a nulle voie *taciturne*
Qui impugne
Contre telle exaltacion.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 14.)

**TACITURNEMENT**, adv., d'une manière taciturne :

Et digeroit *taciturnement* a part elle sa griefve indignation. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 258, Stecher.)

**TACITURNITÉ**, s. f., manière d'être d'une personne taciturne.

— Par extens., discrétion :

Icy entretant nous gecterons l'ancre de *taciturnité*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, III, 115, éd. 1531.)

Je n'ay que faire de ta science en ce que j'ay a besongner, si non seulement de foy et *taciturnité* que j'ay tousjours entendues estre en toy. (*Therence en franç.*, f° 6 r°.)

Voyla une grande *taciturnité*. (BRANT., *Capit. fr.*, Œuvr., IV, 74, Soc. Hist. de Fr.)

— Silence :

Aux sacrifices estoient requises *taciturnité*... (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, VII, Exp. sur le ch. 20, éd. 1486.)

**TACT**, s. m., exercice du sens du toucher :

Est il homme qui ait le *tact* si soubtil comme l'areigne ? (*Modus*, f° 25 v°, Blaze.) Ms. Chantilly, f° 14d, *tast*.

**TACTAC**, s. m., répétition uniforme d'un bruit sec :

Le son d'un *tactac* le luy pouvoit donner a entendre. (PASQ., *Rech.*, VII, 14.)

**TACTILE**, adj., relatif au tact :

Pour avoir certaine cognoissance des qualitez *tactiles*, c'est a dire que on peult toucher. (J. CANAPPE, *Tables anat.*, f° 102 r°.)

**TADORNE**, s. m. et f., espèce de canard :

L'estendart du sire de Fiennes estoit party de noir et de violet, et un grand G et un grand F dedans d'or, et une grande *tadorne* d'argent. (*Mém. de J. de Haynin*, an 1465, Doc. hist., III, 487.)

Oiseaux de riviere, cercelles,... cravans, tyransons, vanereaux, *tadournes*. (RAB., *Gargant.*, XXXVII, éd. 1542.)

**TAFFETAS**, s. m., étoffe de soie unie et brillante :

Tartaires apelez *taphetaz*. (1317, *Compte de Geoffroi de Fleuri*, ap. Douet d'Arcq, *Nouv. compt. de l'argent.*, p. 4.)

.II. aulnes et .III. quarts de *taffutart* vert. (1376, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 9, Gadan.)

.IIII. pieces de *taffutat* vers et indes. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, f° 55 v°, G 1559, A. Aube.)

*Taffetax*. (1412, *Lotties*, A. Grossœuvre.)

*Thafetax*. (20 nov. 1461, *Reliq. du chap. de S.-Hél.*, A. Vienne.)

Deux aunes et demie de *staftaf*. (1485, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Staftaf* turquin. (*Ib.*)

*Taftaf*. (1535, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour un tiers *taffetas* rouge en huit filz pour couvrir une carte de bust. (1549, *Chte de Marguerite de Navarre*, f° 54 r°.)

*Taffettas*. (1580, *Compt. de tut.*, f° 65a, A. Finistère.)

— *Vin de taffetas*, vin doux à boire :

O le gentil vin blanc, et par mon ame ce n'est que *vin de tafetas*. (RAB., *Garg.*, V.)

**TAIAUT**, s. m., cri du chasseur à courre pour lancer les chiens après la bête :

Se tu oz c'uns chiens le destorne,
A çaus qui ne l'avront oi
Dois parler, se saches de fi,
Et lor dois dire assez, non po :
Ra, ra, ra, ra, *taho, taho !*
(*La Chace dou cerf*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, I, 165)

Et l'un des veneurs se doit mettre devant en eulx appellant : sa, sa, *tahou, tahou*. (GAST. PHEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 56b ; p. 157, Lavallée.)

Disant *tielau* comme quant il l'a veu. (ID., *ib.*, f° 59c ; p. 157, Lavallée.)

Et doit crier tout a estaut,
Ha, ha, ha, *thialau, thialau !*
(FONT. GUER., *Chasse*, p. 52.)

Il faut parler aux chiens quand ilz chassent en mesmes termes qu'on parle a la chasse du cerf, fors aux fors huz, car en lieu de crier *thia hillaud*, il faut crier vaulecy aller. (DU FOUILL., *Ven.*, p. 156, éd. 1561.)

Alors doyt crier : hau, ou est il allé ? horva a moy, *theau !* (ID., *ib.*, p. 159.)

**TAIE**, mod., v. TEIE.

**TAILLABILITÉ**, s. f., état de ce qui est taillable :

Lesquels feudataires, depuis ce, sont abdites de ceste *taillabilité*. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 391.)

Certaine espece de servitude nommee *taillabilité* et main morte. (25 oct. 1561, *Edit de Ph. Emmanuel*, ap. J. Baux, *Réun. à la Fr. des pays de Bresse, Bugey et Gex*, p. 72.)

**TAILLABLE**, adj., sujet à l'impôt appelé taille :

Li bouniers des pres *taillaules*. (1238, *Cart. de S.-Amant*, f° 143, A. Nord.)

Cele devant dite maison... sera a tous jours mais *taillaule* et as frais de le vile. (Août 1249, *Chirogr.*, l. 24, A. Saint-Quentin.)

Qe se aucons des jurez de la commune de Senliz qi soit *tailglables* de la commune achate aucon iritage ou meson. (XIIIe s., *Cart. enchaîné*, f° 23 r°, A. Senlis.)

Acquist de aucuns hommes de Relampont leur *taillables*. (1295, Evêché de Langr., G 4, n° 7, A. Haute-Marne.)

— *Bois taillable*, taillis :

En laquelle vavassourie il a place de coulombier, demaines en morte terre, *bois taillable*, sans tiers ne dangier. (1453, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 237 r°.)

**TAILLADE**, s. f., coup qui entaille :

Retirant le coup a gauche en *taillade*. (RAB., *Pant.*, XXIX.)

Le bastonnerent a leur plaisir et navrement de *taillades* d'espee. (*Disc. sur le saccag. des egl.*, f° 56 v°, éd. 1562.)

**TAILLADER**, v. a., entailler en divers endroits, par des incisions en long :

Quiconque soit trouvé a peler les chesnes de quelqu'un ou les *taillader* par raillerie. (1532, *Cout. de La Salle*, Nouv. Cout. gén., I, 843.)

**TAILLANDERIE**, s. f., industrie, commerce du taillandier :

*Taillanderie*. The smithy or shop of a taillandier. (COTGR.)

— Anc., métier de tailleur :

Maistre jurez du mestier de cousturerie et *taillanderie*. (Févr. 1485, *Ord.*, XIX, 630.)

**TAILLANDIER**, s. m., fabricant, marchand d'outils tranchants pour charpentiers, charrons, cultivateurs, etc. :

Lambertus le *Taillandier*. (1213, *Chart. eccl. cenom.*, CCCCXVII.)

A Pierre Ploucquet, *taillandier*,... pour avoir rapoinctié ung hoyau, payé .II. s. (1549, *Compte des fortifications*, 1^re Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. VII, 625ᵃ.

**TAILLANT**, s. m., côté coupant d'une hache, d'un couteau, etc. :

Et que dirai des .II. *taillans ?*
(JACQ. DE BAISIEUX, *Li dis de l'espee*, 111, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 178.)

Qui ung fourbi glaive tenoit,
Bien esmolu a deux *taillans*.
(GUILL. DE DIGULLEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f° 1ᶜ.)

— *Craindre le taillant*, craindre les coups d'épée.

Lire ici l'exemple d'A. du Breuil inséré dans la dernière subdivision de l'article TAILLANT, VII, 625ᵇ, et supprimer cette subdivision.

Cf. VII, 625ᵃ.

**TAILLE**, s. f., action de tailler, de couper suivant une forme déterminée :

Li oste preigne la vitaille,
Et vous la metez tout en *taille*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 16ᵇ.)

Pour les *tailles* de pierre faictes par moy. (31 oct. 1387, *Quitt.*, A. Dijon.)

— *Pierre de taille*, pierre taillée pour bâtir :

Pour avoir assiz, desassi et rassiz l'autel de *pierre de taille* de la dicte chapelle. (1399-1400, *Compte de Jeh. Gilon*, A. N. KK 264-266.)

— Taillis :

C'est mauvaise chose de se mener trop matin es *tailles* ne parmi le bois. (*Modus*, ms. Chantilly 1560, 4ᶜ.)

Vaches prises en *tailles* sanz garde. (1378, *Forets de Blois*, A. N. KK 299, f° 2 r°.)

— Quantité d'étoffe taillée :

Il convient que il taillent et cousent les robes aus haus houmes, ausi bien par nuit comme par jour, pour les essoines que li haus houmes et les genz estranges ont a la foiz d'aler hors, et que il convient que il rendent la *taille* qu'i font au soir a l'endemain au matin. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^re p., LVI, 9.)

— Coupe d'un vêtement :

Il n'est pas drois que je tressaille
Dous coses dont orguieus travaille
Por les robes desordener :
Chou est de tainture et de *taille*.
(RENCLUS, *Miserere*, CI, 1.)

— *A taille*, au détail :

Nuls drappiers de Liege ne puet ne doit vendre drap *a taille* qui soit drappiers a Liege. (1^er fév. 1323, Pawillart C, p. 260, A. de l'Etat à Liège.)

— Sorte de faux :

Une faulx qu'on appelle (en Albigeois) *tailhe*. (1470, A. N. JJ 196, pièce 194.)

— Sorte de poulie :

Item de couronnes fournies de *tailles* et de coulloirs. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 44, Ch. Bréard.)

Item de *tailles* de deux œulz. (*Ib.*, p. 52.)

Item de poullies appelees *tailles* d'un œulx. (*Ib.*, p. 53.)

— Incision faite avec le burin :

Uns tableaux d'ivoire, en deux pieces, ou il a plusieurs ymages de haulte *taille* tres delieement ouvrees de plusieurs histoires. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*.)

Un tableau figuré, taillé en *taille* doulce, auquel il y a ung histoyre de passion, estant le tout d'or, XVI. liv. t. (1566, *Invent. du chât. de Nevers*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*.)

— Action d'entailler, de faire des incisions :

Nus ne puet ne ne doit ouvrer a jour de feste que li quemun de la vile foire, ne de nuiz, car la clartez de la nuit ne souffist pas a ouvrer de leur mestier, car leur mestier est de *taille*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^re p., LXI, 7.)

— Tranchant de l'épée ; coup donné avec le tranchant de l'épée :

Car armeures ont tres fines
Qui *tailles* et retraites brisent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 10944, Wailly et Delisle.)

Une playe de *taille* que il a en le droite joe. (25 juin 1420, *Reg. de la loy*, 1413-1425, chap. conjuracions, A. Tournai.)

Et Claudius qui doubtoit le coup jecte l'escu au devant, et le roy le fiert a plaine *taille* et le va fendre d'oultre en oultre par la moitié. (*Perceforest*, vol, I, f° 24ᵇ.)

Troys mil et plus les champs furent couvers
Des corps meurdris de *tailles* et revers.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Bataille du Roy, f° 72 v°, éd. 1532.)

— Anc., division d'un marc d'or, d'argent, en un certain nombre de pièces de monnaie égales :

Quant au pois et a la loi et a la *taille* de la monoie. (1268, *Lett. d'Alf. de Poit. à Bern. de Guiserg.*, A. N. JJ 24ᵈ, f° 98.)

— Répartition de l'impôt ; impôt sur les personnes :

Et de payer les bans et *tales* a qui appartiendra. (1463, *Ord.*, XVI, 185.)

— Fig. :

Bien l'a Amors mise en sa *taille !*
(*Eneas*, 8078.)

— Circonscription soumise à la taille :

Situez en la ville, *taille*, banlieuwe, eschevinage, seigneuries, et pairies, enclavees. (1533, *Cout. de Lille*, Cout. gén., I, 770, éd. 1604.)

— Condition, clause :

Auterment sera en auters *tailes*. (LITTLETON, *Instit.*, 23.)

Donque la feme ad estate en especial *taile*. (ID., *ib.*, 28.)

— Amende :

Et de toutes les *tailles*, et de toutes les sommes d'argent, et de toutes les tenors doient, chacun mois, li Trezes alleir as sommes dous fois. (1313, *Ch.*, dans *Hist. de Metz*, III, 307.)

— Division d'un lot :

Gilles Varlet, aumucheur, Coulongne, pour oultraiges d'avoir fait une *taille* de .VII. los de vin sur ung homme, sans le sceu d'iceluy. (*Condamnation du 10 juillet 1420*, Reg. de la loi, 1413-1425, A. Tournai.)

— Stature :

De belle *talle*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 34ᶜ.)

— Apparence extérieure, figure :

Dist l'uns a l'autre : Com bel enfant ci a !
Ou *taille* ment, ou a grans biens venra.
(*Enf. Ogier*, 221.)

— *Estre en taille de*, loc., être sur le point de :

Comment les Anglois murmurerent sur ces meschiefz qu'ilz souffroient et *estoient* encore *en taille de* souffrir plus. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 149.)

— *Venir a taille, en taille*, se présenter, en parlant de l'occasion :

Grant despit m'a fait et grant ire ;
Mais par ma foy, s'il *vient a taille*,
Je li renderay bien sanz faille
Ce refus ci.
(*Mir. de N.-D.*, I, 6.)

Afin que si ledit ambassadeur en a escript, comme supposons qu'il aura, ou s'il *vient en taille* d'en parler, vous conformez a ce que dessus. (31 août 1534, *Papiers de Granv.*, II, 175.)

**TAILLEIS**, mod. taillis, s. m., petit bois d'arbres ayant crû sur souches et

par rejetons et que l'on coupe de temps en temps :

Noviaus *tallis.* (Août 1257, *Charte,* A. du roy. de Belgique.)

Il a mis bestes en la forest, par quoi li *tailleis* soit mengié. (Oct. 1272, A. N. J 1028, 2026.)

De cuellir herbe oudit aunoy a le main et a le fauchille, fust en *taaillis* ou hors *taaillis.* (1307, *Sentence,* H 1620, A. Oise.)

Cf. VII, 626[a].

**TAILLEOR,** mod. tailleur, s. m., celui qui coupe (qqchose) suivant une forme déterminée :

*Tailleurs* de pierre. (*Bible,* B. N. 899, f° 148[c].)

Dommanges, *tailierre* de pierre. (1303, *li Coies de la parroche S. Estene,* f° 5 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. Reims.)

— Part., celui qui fait des habits :

Li Rougez, *taillierres* de raubes. (1305, *Li cohiers de la paroche S. Hylaire,* f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. Reims.)

— *Tailleur de coins*, graveur des coins destinés à frapper les monnaies :

*Tailleur de* faulx *coings*, tu te brusles,
(Villon, *Gr. Test.*, 1694.)

— S. f., *tailleresse,* ouvrière chargée de tailler les flans des monnaies, de leur donner le poids fixé :

Lesquelz flaons icellui ouvrier avoit tirez de la sezaille que la *tailleresse* avoit faite. (1383, A. N. JJ 123, pièce 131.)

Cf. Tailleor 1, t. VII, 626[a].

**TAILLE PLUME,** s. m., canif pour tailler les plumes (d'oie) :

Ung canyvet ou *tailgeplume.* (*Relation de l'assemblée tenue à Bruxelles,* etc., dans *Mém. de Commynes,* Soc. Hist. de Fr., II, 258.)

22 *tailleplumes* de Bayonne. (1527, *Invent.,* Not., Brunet, 67-5, A. Gironde.)

**TAILLER,** mod., v. Taillier. — **TAILLEUR,** mod., v. Tailleor.

**TAILLIER,** mod. tailler, v. a., couper (qqchose) suivant une forme déterminée :

Ambas lawras li fai *talier.*
(*S. Leg.*, 157.)

... E que tuz *fussent taillié* a esquire. (*Rois,* p. 245.)

— Sculpter :

Le roy le fit puis apres *tailler* en marbre superbement. (Brant., *Des duels,* Œuvr., VI, 481, Lalanne.)

— Châtrer :

Se feit chastrer, qu'on dit plus honnestement *tailler.* (Des Per., *Nouv. recreat.,* f° 264 r°, éd. 1572.)

— Diviser (le marc d'or, d'argent) en un certain nombre de pièces de monnaie égales :

Et doient li ovrier avoir a leurs fornaises pour *taillier,* leur femmes, leur enfans, leur sereurs ou leurs prochains parens ou parentes ou autre. (1298, *Règlem. et stat. des monnay. à Namur,* dans *Monum. pour servir à l'h. des prov. de Namur, etc.,* I, 53.)

— Mettre à une certaine dimension :

Ele estoit et granz et droite a merveilles, si *fu* bien *tailliee* de membres et de cors. (*Artur,* B. N. 337, f° 88[c].)

Cf. Taillier 4, t. VII, p. 627[c].

**TAILLIS,** mod., v. Tailleis.

**TAILLOIR,** s. m., sorte de plat sur lequel on découpait :

La dedenz fu trouvez uns vessiaus de pierre verz et clers assez, de trop grant biauté, fez einsi come uns *tailloers.* (Guill. de Tyr, X, 15, P. Paris.)

Lors li fist aporter le roy des Tartarins un grant *taillouer* d'or chargé de joiaus a pierres precieuses. (Joinv., *Hist. de S. Louis,* § 278.)

Six *tailloirs* d'estain. (3 nov. 1553, *Test. Marquette George,* chirogr., A. Tournai.)

— Tranche de pain où l'on posait la viande :

Et pour leur maistre pain parer,
Faire *tailloirs*, demander nappes.
(G. de Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 35[b].)

Item pour une rasiere de bled, laquelle fu distribuee, tant en pain faitich comme en *tailloirs.* (15 oct. 1399, *Exéc. test. de Jehan de Lannoy,* A. Tournai.)

A ung boullenghier, pour .xxi. pains dont on fist *tailloirs,* .iii. s. .vi. d. (16 fév. 1461, *Exécut. testam. de Ector de Flamecourt,* A. Tournai.)

— Instrument pour tailler :

Un *taloir* a coupper le pied d'un cheval. (1389, *Invent. de Rich. Picque,* p. 37.)

Un *tailloir* de poree. (11 juillet 1405, *Exéc. test. de la v° Catherine Ghossoul de le Lingne,* A. Tournai.)

— Tablette placée à la partie supérieure du chapiteau, sur laquelle pose l'architrave :

L'entablement ou le *talloir* qu'on dit en latin abacus, d'ou sortent et forjettent les volutes. (E. Binet, *Merv. de nat.,* p. 420.)

Cf. Tailleor 2, t. VII, p. 626[b].

**TAILLON,** s. m., impôt additionnel à la taille.

Cf. VII, 628[b].

**TAIRE,** v. — N., anc., garder le silence :

*Tais,* Oliviers, li quens Rollanz respunt.
(*Rol.*, 1026.)

Pur ceo que je *toi,* atriblé sunt li mien os. (*Liv. des Ps.,* ms. Cambr., xxxi, 3.)

Et respont Bernars : *Tais,* Hervi, mar le dis.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 55[c].)

— Réfl., même sens :

Judeu l'acusent, el *se tais.*
(*Pass.*, 215.)

Kar jo *me toui,* enveillirent li mien os. (*Psalm.,* Brit. Mus., Arund. 230, f° 33 v°.)

Et quant li empereres oi chou, si *se teut* et ne dist plus a cele fois. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri,* § 531.)

— *Se taire de,* garder le silence sur ; fig. et par extens., s'abstenir :

A toi, Sire, je clamerai ; tu, qui es mon Dieu, ne *te* weille mie souffrir et *taire de* mi aidieir et conforteir en nul temps ; ne *te taire* mie *de* mi secourre et aidieir. (*Psautier de Metz,* XXVII, 1.)

— A., garder le silence sur (quelque chose) ; passer sous silence :

Pour quecunque raison que cen fut, *taue* ou expressee. (Sam. av. S.-Michel 1275, *Ch. du garde du sceau de Nev.,* Prieuré de Saint-Sauv., A. Nièvre.)

— Cacher :

Elle sans peur ny de Dieu ny de lois,
Toute effrontee, ayant encor les dois
Rouges du sang de son mari, pour *taire*
Par un beau fait le meurdre et l'adultere,
Ira guerriere au milieu des combas,
Tiendra son fils de trois mois en ses bras.
(Rons., *Franciade,* Œuvr., p. 460, éd. 1584.)

— Inf. pris substantiv., silence :

Est li *taires* miaudres que li parlers. (*Riule S. Beneit,* B. N. 24960, f° 5 r°.)

Cf. Taisir, VII, 630[b].

**TAISNIERE,** mod. tanière, s. f., retraite d'une bête sauvage :

Renart resanble, qu'en sa *tainiere* est mis.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 51[d].)

Encor voil ge mielz la mort a honor que ci ou nos some ensi pris come en une *taisniere.* (*Artur,* B. N. 337, f° 37[a].)

*Tesniere.* (*Gl. gall.-lat.,* B. N. l. 7684.)

C'est chose miraculeuse de l'industrie qu'elles (les fourmis) ont a faire leur *taniere.* (Gruget, *Div. leç. de P. Messie,* V, v.)

Cf. Taissoniere, VII, 631[a].

**TAISSON,** s. m., blaireau :

Li *taissuns* s'est acumpaigniez
Ensemble od els.
(Marie, *Fables,* LXXVI, 4, Warnke.)

Et li ciers vaut mious del *tasson.*
(Mousket, *Chron.*, 8280.)

**TALBOT,** s. m., billot de bois que l'on suspend au cou des animaux pour les empêcher de courir ; fig. et plaisamm. :

Il laisse sur la porte un corporal qu'on lui avoit donné pour *talbot.* (Aubigné, *Hist. univ.,* III, 204, Ruble.)

**TALC,** s. m., substance lamelleuse, d'un gris verdâtre, onctueuse au toucher :

Rabette, *talc,* glue. (Mai 1518, Décl. imp., Orl., Hotot, 1590, 1597, 1599.)

**TALENT**, s. m., t. d'ant., poids d'environ 27 kilogrammes :

Treis milie *talenz* i laissad del or de Ophir. (*Rois*, p. 244.)

Cf. VII, 632[b].

**TALION**, s. f., pénalité qui inflige au coupable le traitement qu'il a fait subir à un autre :

Et selons aucuns il y chiet peine de *talion*. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, I, f° 76[b], éd. 1486.)

**TALISMAN**, s. m., anc., docteur de la loi musulmane :

Ceulx qui sont deputez pour les enseigner sont les vieulx *talismans*, docteurs en leurs loix. (GEUFFROY, *Descr. de la court du grand Turc*, sign. B III r°, éd. 1546.)

**TALLE**, s. f., branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied ; anc., pousse, bourgeon :

Le jour de la sainct Sixte, on ne sceut trouver en vignes n'en chambrey *talles*. (J. HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 144.)

**TALLER**, v. n., donner naissance à plusieurs pousses :

*Thaller*, quand les bleds verds se *thallent* en terre. Θάλλω, id est viresco, germino, pullulo. (R. EST., 1549.)

**TALMOUSE**, s. f.

Cf. TALEMOUSE, VII, 632[a].

**TALMUD**, s. m., livre contenant l'ensemble des lois canoniques et civiles des Juifs :

*Thalmud*. The jewish Thalmud ; a superstitious and blasphermous book or law, devised by their rabbies, and of great authority among them. (COTGR.)

**TALMUDISTE**, s. m., celui qui est attaché aux opinions du Talmud :

Comme disent les *talmudistes*, en sort n'estre mal aulcun contenu. (RAB., *Tiers liv.*, XLII.)

**TALOCHE**, s. f.

Cf. VII, 634[a].

**TALON**, s. m., derrière du pied de l'homme :

Vestue de une gunele qui li batid al *talun*. (*Rois*, p. 164.)

— *Montrer les talons aux gens*, leur tourner le dos, se sauver :

Il fauldra partir de bonne heure
Et *montrer les tallons aux gens*.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 145.)

— *Payer des talons*, s'enfuir :

Car quant se vient au departir
Les grands coups, de peur d'y partir
Tu *payes* tousjours *des tallons*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 42[a], éd. 1537.)

Cf. TALUN, VII, 634[c].

**TALONNEMENT**, s. m., piétinement :

Un *talonnement* de pieds. (AMYOT, *Vies*, Alex., 9.)

**TALONNER**, v. a., marcher sur les talons de (qqu'un), le suivre de très près :

Etant en chemin il vit arriver les catholiques, qui venoient victorieux du combat, et fit sa retraite en diligence et *fut talonné* de pres par la Roche et ses arquebusiers. (*Somm. descr. du païs et comté de Bigorre*, l. II, ch. 2.)

— Fig. :

Trop a temps
Ton printemps,
Tes doux ans, et ta jeunesse,
Passeront
Et *seront*
*Talonnez* de la vieillesse.
(MAGNY, *Amours*, f° 57 v°, éd. 1573.)

— Par anal. :

Se confiant en vous sans *talonner* vos pas,
Sans vous suivre au chasteau, a la chambre, au [repas.
(P. RONS., *Bocage*, OEuvr., p. 504, éd. 1584.)

— Presser (une monture) en la frappant des talons, en l'éperonnant :

Son baudet il *talonne*, et pique de la jambe.
(J. GODARD, *le Flascon*, OEuvr., p. 336, éd. 1594.)

— Fig., presser vivement, sans relâche :

Constans s'en retourna trouver son pere, sejournant en la ville d'Arles ou il se donnoit du bon temps, sans gueres prevoir les affaires qui le *talonnoient*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 19.)

Cf. TALONNER, VII, 634[b], et TALUNER, 634[c].

**TALONNIERE**, s. f., t. de mythol., ailes au talon :

Pallas... se fist mettre aux piedz ses riches *tallonnieres*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 30.)

**TALU**, mod. talus, s. m., terrain en pente très inclinée, élévation de terrain provenant de travaux de terrassement et bordant une tranchée :

Les wasons dont le piet et *tallut* des dictes terrees sont fais. (1467-68, *Compte des fortificat.*, 1[re] Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. et par extens. :

Nostre chef est (Jesus), nostre salu,
Molt est posé sor haut *talu*.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. des man.*, 481.)

**TALUTER**, **TALUER** et **TALUSSER**, v. — A., faire en forme de talus :

*Taluyoient* parapectes. (RAB., *Tiers liv.*, prol.)

— N., être en forme de talus :

Ressemble un mantelet qui de ses doubles ais
*Talussé* va couvrant un escadron espais.
(DU BARTAS, 2[e] *sem.*, 4[e] j., 85, éd. 1602.)

**TAMARIN**, s. m., fruit du tamarinier :

Puis i saient *tamarindes* mis. (*Antidot. Nicol.*, § 17, Dorveaux.)

Ce sont *tamarins* et sont fruitz qui croissent en ung arbre de Inde. (*Grant Herbier*, n° 348, J. Camus.)

Cf. TAMARANDI, VII, 635[a].

**TAMARIS**, s. m., arbrisseau à feuilles menues et à fleurs en épi :

Poldre de *tamaris*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 16 v°, cité par le *Dict. gén.*)

Le fruit de *tamari*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1833.)

Tamariscus, c'est *tamarisc*, ung petit arbre. (*Grant Herbier*, n° 472, J. Camus.)

Hanap en bois de *tamaris*. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, A. N. LL.)

Cf. TAMARIE, VII, 635[a].

**TAMBOUR**, **TAMBOURIN**, **TAMBOURINAGE**, **TAMBOURINER**, **TAMBOURINEUR**, mod., v. TABOR, TABOURIN, TABOURINAGE, TABOURINER, TABOURINEUR.

**TAMIS**, s. m., instrument servant à passer des matières pulvérisées ou des liquides épais :

... Ta peors purge et saache
L'ame ausi com par un *tamis*.
(HELINAND, *Vers sur la mort*, IV.)

Ung *temmy*, ung soufflet, .XXI. d. (1522, *Exécut. testam. de Judicq le Senne, v[e] de Baudart Rasson*, A. Tournai.)

*Tamich*. (1586, *Mob. de la halle de Béthune*, A. Béthune.)

**TAMISAGE**, s. m.

Cf. VII, 636[a].

**TAMISER**, v. a., faire passer par le tamis :

La farine que l'on *tamise*.
(BEN., *Troie*, 18876.)

Toutes ces choses pulverizeras et *tamiseras*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurg. Albuq.* ms. de Salis, f° 23[c].)

**TAMISIER**, s. m.

Cf. VII, 636[a].

**TAMPON**, s. m., petite masse de bois, d'étoupe, de linge, de papier, etc., qu'on introduit dans une ouverture pour la boucher :

Pierres et *tampons*. (1440, ap. J. Garnier, *Inv. de l'artillerie de Dijon*, p. 14.)

**TAMPONNER**, v. a., boucher, consolider avec un tampon :

Pour la journee d'ung homme qui, apres que les vins ont boully, les *a* emplyz, *taponnez* et pinttez. (1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 28, Chevalier.)

— Par extens. :

Tampes a *tamponner* les tampons. (XV[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**TAN**, s. m., écorce de chêne, de sumac, de châtaignier, pulvérisée, dont on se sert pour la préparation des cuirs :

Ne m'estuet pas taner en *tan*.
(RUTEB., *Œuvr.*, p. 6, Kressner.)

Deux moulins, l'un a blé, l'autre a *ten*. (1340, A. N. JJ 73, f° 235 v°.)

Les moullins a blé, le moullin a *tan*. (1412, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

**TANAISIE**, s. f., plante de la famille des composées à fleurs jaunes fortement odorantes :

Un rainselet de *tanesie*
Ne prise cil son cors ne s'ame.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, col. 274.)

Noirs moines (cuits) a la *tanoisie*,
Veilles prestresses au civé.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 247, 37.)

*Tenasie*, coq, lis et mente.
(*Mir. de N.-D.*, XXII, 421.)

**TANCER**, mod., v. TENCIER. — **TANCHE**, mod., v. TENCHE.

**TANDIS**, adv.

Cf. VII, 636c.

**TANE**, s. f., petite tumeur formée sur la peau par une accumulation d'épithélium :

Lentilles, rubis ou saffirs qui sont au visage, appelles a Paris *tanes*. (OL. DE SERRES, VIII, 5.) Impr., taues.

**TANGIBLE**, adj., qui tombe sous le sens du toucher :

*Tangible*, tangible, touchable. (COTGR.)

**TANGUEUR**, s. m., déchargeur de bateau :

*Tangueurs*: m. Look Tanqueurs.

*Tanqueurs*, m. Such as carry a shore stuffe, or persons, of out ship-boats. (COTGR.)

**TANIÈRE**, mod., v. TAISNIERE.

**TANNAGE**, s. m., action de tanner les peaux :

Le fait du *tannage*. (1370, *Ord.*, V, 315.)

**TANNER**, v. a., préparer (les peaux) avec du tan pour les rendre imputrescibles :

Ne m'estuet pas *taner* en tan.
(RUTEB., *Œuvr.*, p. 6, Kressner.)

Cuir *tanet*. (1274, *C'est Nicolon Colemer*, S.-Brice, chirogr., A. Tournai.)

— *Tané*, part. passé, foncé comme le tan :

Maigre le cors, sec et *tané*.
(*Mir. de S. Eloi*, 21.)

Cf. TANÉ, VII, 637b, et TANER, 637c.

**TANNERIE**, s. f., établissement où l'on tanne les peaux :

En le *tanerie*. (1216, dans *Dict. gén.*)

La posterne de la *Tannerie*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 201, Mas Latrie.) Var., *tempnerie*.

Natalis de la *Tennerie*. (1277, *Chart. eccl. cenoman.*, CCCCVIII.)

*Tanerie*. (1308, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 14 v°.)

**TANNEUR**, s. m., celui qui tanne les peaux :

Hugo li *taneres*. (1226, *Cens. du Paracl. de Pruvins*, f° 6a, A. Aube.)

Theris Trikos, li *taneres*. (Nov. 1279, *C'est Estievenon Godescal*, chirogr., A. Tournai.)

Ke nus *tanieres* ne fache cauchiers. (1280, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, n° 464, A. Saint-Omer.)

*Taneour*. (1327, A. N. JJ 64, f° 280 r°.)

Jehan le *tenneur*. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 21 v°.)

Pour ce que le jeune homme aprenoit a *tenneur*. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9186, f° 11 r°.)

**TANT**, s. m. et adv.

Cf. VII, 639b.

**TANTE**, s. f., sœur du père ou de la mère :

Ele fu sa *tante* e sa mere.
(*Vie S. Greg.*, p. 30.)

Cf. ANTE 1, t. I, p. 300c.

**TANTET**, s. m., très petite quantité :

.I. *tantet* de channeviere assise a Faussoy. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 225 v°.)

Un seul *tantait* de belle chiere
Ne puis de lui traire n'avoir.
(*Mir. de N.-D.*, I, 7.)

— *Un tantet*, loc. adv., un peu :

Jusqu'a tant que la voye
*Ung tantet* essayé j'avroye.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinaiges*, f° 54c.)

**TANTIESME**, mod. tantième, adj., qui représente tant sur une quantité déterminée :

Et *tantiesme* sera l'indiction ou an d'icelle, quantiesme sera la somme restante. (PARDOUX DUPRAT, *Prat. des not.*, p. 13.)

— Substantiv. :

Ils estoient remis au *tantiesme* du moys. (BONIVARD, *Source de l'idolatrie*, p. 79.)

**TANTINET**, s. m., très petite quantité :

Elle mist au dit galand un *tantinet* d'herbe, entre sa chemise et le dos. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 836, éd. 1587.)

— *Un tantinet*, un peu :

Mon beau petit sade groingnet,
Que je te baise *ung tantinet*.
(*Mist. du Viel Test.*, 22486.)

**TANTOT**, adv.

Cf. TANTOST, VII, 643a.

**TAON**, s. m., insecte diptère qui s'attaque aux animaux et dont la piqûre est fort douloureuse :

Toz jorz doit puir li fumiers
Et *taons* poindre et maloz bruire.
(CHREST., *Ivain*, 116.)

La vindrent musches et *taun*.
(MARIE, *Fables*, LXVIII, 48, Warnke.) B. N. 19152, f° 20b, *tahon*.

Et serpens et escorpions,
Raines, tarentes et *toons*.
(GEOFF. DE PAR., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 24b.)

Pour ennuyer des hommes le bonheur
Le ciel darda les *tavans* miserables.
(LOYS LE CARON, *Poés.*, f° 68 v°.)

Il semble un fort taureau, dont la corne orgueilleuse
Agace des fiers *tans* l'engeance sommeilleuse.
(DU BARTAS, 2e *sem.*, 1re j., Les furies, 537.)

**TAPE**, s. f., coup donné avec le plat de la main :

Et dist on : Or garde l'ostel,
Et se laiens il avient el,
Que bien j'en ai toutes les *tapes*.
(FROISS., *Cheval. et levrier*, Poés., II, 218.)

**TAPECU**, s. m., bascule à contrepoids fermant l'entrée d'une barrière :

Le ferme de le baille du *tapecul* de le porte Morel. (16 février 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

L'un d'iceulx de prime venue se mit au dessus de la chaisne du *tapecul*; l'autre en cloit l'ung des portiers, qui souffloit le feu en la babette. (MOLINET, *Chron.*, IV, 192.)

**TAPER**, v. — A., frapper avec le plat de la main :

Si l'*a* si ferue et *tapee*
Que contre tiere l'abati.
(CHREST., *Perceval*, 5556.)

Moult i *fu* batus et *tapez*.
(LE CLERC DE TROYES, *le Renard contrefait*, Poët. de Champ., XI, 68.)

— Arrêter :

Son frere (de S. Louis) ma roe *tappa*,
Quant dedans Acre se frappa
Apres Sarrasins qu'il suyvoit.
(*Le Songe veritable*, Mém. Soc. Hist. de Paris, XVII, 279.)

— Jeter :

*Tappont* pieres. (J. DE STAVEL., *Chron.*, p. 566.)

— N., donner contre :

La tormente fut sy grande que le navire *tappa* parmy ung rocher et se perirent tous. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 21.)

— *Taper a terre*, gagner la rive :

Si bien qu'en peu de temps toute ceste corne de l'armee turquesque quitte le combat, *tappe a terre* pour sauver les hommes comme ils purent. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, IV, 117, Ruble.)

— *Taper a bord*, arriver à l'abordage :

Il falut paier d'autre monnoye, quand

l'amiral et Haumont *tapperent a bord* et cramponnerent de bas en haut. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, V, 57, Ruble.)

**TAPETTE**, s. f., palette de bois pour enfoncer des bouchons :

Une *tappette*. (1562, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**TAPINOIS (EN)**, loc. adv., à la dérobée :

Il s'en vint *en tapinois*.
(*Pathelin*, 846.)

1. **TAPIR (SE)**, v. réfl.

Cf. VII, 645ᵃ.

2. **TAPIR**, s. m., mammifère pachyderme de l'Amérique du Sud, voisin du cochon :

Grande quantité de ces bestes qu'ils nomment *tapihire*. (THEVET, *Singul. de la France antarct.*, f° 94 r°, éd. 1558.)

**TAPIS**, mod., v. TAPIZ.

**TAPISSER**, v. a., garnir d'une tenture de tapisserie :

Les feux de joye *furent* faicts et les rues *tapissees*. (J. MOLINET, *Chron.*, CCCXV.)

Toutes les ruhes *tappissees* et couvertes de blanche drapperye. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 103, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig. et par extens. :

Il (le bocage) est planté a droit devis,
Pour compas, a droyte mesure,
Sy bien *tapycies* de verdure
Et de tottes flours sy pares...
(MALINGRE, *Ep.*, ap. Ritter, *Poés. du XIVᵉ et XVᵉ s.*, p. 40.)

Ombragez d'herbes la terre,
*Tapissez* la de lierre.
(RONS., *Eclog.*, VI.)

**TAPISSERIE**, s. f., ouvrage fait à l'aiguille sur un canevas avec de la laine, de la soie, etc. :

L'office des femmes est de faire provision de *tapisseries*. (*Ménagier*, II, 4.)

Quelconque ouvraige de sargerie ou *tappisserie*. (27 juill. 1462, *Reg. aux public.*, 1457-1465, Des sargeurs, A. Tournai.)

**TAPISSIER**, s. m., celui qui fait ou vend toute sorte de meubles, de tapisseries et d'étoffes :

Jacobus li *tapiciers*. (1226, *Cens. du Paracl. de Pruvins*, f° 7ᵃ, A. Aube.)

*Tappischier*. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**TAPIZ**, mod. tapis, s. m., pièce d'étoffe dont on couvre une table, des murs, un parquet :

... Un *tapiz* galacien.
(*Eneas*, 6116.)

Sans avoir coute ne *tapi*.
(*Vie S. Grég.*, ms. Evreux, 712, Montaiglon, *Romania*, VIII, 527.)

*Tapich*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 37.)

Un *taipis* c'on met davant l'auteil. (*Inv. du trés. de S.-Sauv.*, Cart. de S.-Sauv. de Metz, B. N. l. 10029, f° 67 v°.)

Men *tapic* et me mioudre plice. (Mai 1309, *Test. Magritain de Havines*, A. Tournai.)

— *Estre sur le tapiz*, être le sujet de l'entretien :

La Bourgogne, Naples, Milan, Navarre, et la liberté des enfans *sont sur le tapis*. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 77.)

**TAPON**, s. m., petit tas d'étoffe, de linge, etc., pelotonné et pressé ; petit tampon qui sert à boucher une ouverture :

Ferir a force les *tappons* dedens les canons. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 23, Ch. Bréard.)

Deux *tappons* de fer pour l'artillerie. (17 juill. 1514, *Inv.*, A. Vienne.)

**TAPOTER**, v. a., taper à petits coups :

Lors dist Ysengrin : Ça *tapote*.
(*Couronn. Ren.*, 934.)

**TAQUET**, s. m., petite pièce de bois ou de fer qui soutient l'extrémité d'un tasseau, qu'on fixe sur un plat bord pour amarrer une manœuvre, etc. :

Deus *taques* a fermer les cordes. (1382, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 76, Ch. Bréard.)

.LX. *taquez* de fer neufs pour la montaigne. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 221 r°.)

— T. de fauconn., planche sur laquelle on frappe pour rappeler l'oiseau :

Nourrir l'oyseau au *taquet*, c'est a dire, en un tonneau au parc, et au soleil, sur une planche. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 50.)

**TAQUIN**, adj., anc., qui chicane sur la dépense :

Ne lict on point qu'au roi Tarquin
Une Sebille presenta
Trois livres que comme *taquin*
Par despit au feu les bouta.
(LEFRANC, *Champ. des dam.*, Ars. 3121, f° 133ᵇ.)

Ilz sont bien rudes *tacquins*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 37ᵇ, éd. 1537.)

**TAQUINEMENT**, adv., d'une manière taquine, par esprit de chicane :

Et ne sçaurions imputer au plus grand poisson qui soit en toute la mer, la moindre injure dont nous nous plaignons *tacquinement* d'un chat ou d'une souris. (AMYOT, *Propos de table*, VIII, VIII.)

**TAQUINERIE**, s. f., anc., caractère de celui qui est *taquin*, qui chicane sur la dépense :

La faulte qu'il a commise est procedee ou d'infirmité, ou d'erreur, ou de hastivité, ou de paresse, ou de *taquinerie*. (AMYOT, *Comm. refrén. la colère*, 30.)

— Action de taquin :

Et ceste *taquinerie* rapportee aux seigneurs François Austrasiens, ils se tournerent d'autre costé. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., VII, 1.)

**TARAUD**, s. m., outil pour tarauder :

Une tariere ou *tarault*. (R. EST., 1539.)

Tariere, *taraut*. (JUN., *Nomencl.*, p. 219.)

**TARD**, adv.

Cf. TART, VII, 650ᵇ.

**TARDER**, v. — N., venir tard :

Sanz plus *tarder*.
(BEN., *Troie*, B. N. 2181, f° 107ᵉ.)

— En parlant de choses :

Et Fromons monte, cui *tarde* li partirs.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 43ᵇ.)

— Impers., avec *de* et l'infinitif ou avec *que* et le subjonctif, marquant ce qu'on trouve trop long à venir :

Et de fait ne *tarda* gueres qu'ilz ne venissent audit lieu de Joigny. (1461, A. N. JJ 198, f° 137.)

— S'y prendre tard, différer :

Cil d'Andrenople ne *tarderent* mie demander l'empereor que il venist tost par Dieu. (VILLEHARD., § 475.)

Trois jors et trois nuiz l'ont gardé,
De Dieu loer ne *sont tardé*.
(*Vie de S. Evroult*, II, 1273, Blin.)

— A., retarder :

Erec *tarda* mout la bataille.
(CHREST., *Erec*, 707.)

Pourquoy les reparations *sont tardees* a faire. (12 janv. 1393, *Lett. de Ch. VI*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*.)

— Arrêter, retenir :

Je *tarde* a grant peine ma bouche,
Car son parler trop fort me point.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 16788.)

Cependant de ma bouche errante j' engardois
Que l'ame ne sortist de la sienne, et *tardois*
L'esprit qui bouillonnoit sur la levre au passage.
(P. RONS., *Elég.*, I, Œuvr., p. 603, éd. 1584.)

— Réfl., s'attarder :

La reine au dire *se tarde*
Et vers Soredamors regarde.
(CHREST., *Clig.*, 1575.)

Del respondre un petit *se tarde*.
(*Dolop.*, 648.)

— Aller lentement en besogne :

Vous ki de covoitise ardes,
Ki de labour ne *vous tardes*.
(RENCLUS, *Carité*, CLIII, 1.)

**TARDIF**, adj., qui s'y prend tard pour agir :

Crient s'il li dit, que nel demort,
Et que de li *tardis* n'en tort.
(*Eneas*, 1643.)

Vo message sont trop *tardiu* a moi secourre.
(RICH. DE FOURNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 7ᵃ.)

— Qui vient tard, lent :

Des membres vient leur sanc par long che-
[min,
S'ont mouvement plus *tardif* par defuer.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 22.)

Cf. VII, 647[a].

**TARDIGRADE**, adj., qui marche lentement :

Une tortue cheminant laquelle Pacuve appelle d'une galante composition... *tardigrade.* (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Vivian*, p. 351, éd. 1615.)

**TARDIVEMENT**, adv., d'une manière tardive :

*Tardivement.*
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 224 r°.)

*Tardifvement.* (LA BOD., *Harmon.*, p. 270.)

Cf. TARDIEMENT, VII, 647[a].

**TARDIVETÉ**, s. f., caractère de ce qui est tardif :

Oncques n'en a pu tirer d'effect, mais tousjours excusation et *tardivites* devers eux, pour leurs propres affaires. (G. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., V, 62, Kerv.)

La *tardiveté* de notre esprit est bien loin de pouvoir monter jusqu'a la hautesse de la providence de Dieu. (CALV., *Instit. chrest.*, I, 16.)

La *tardivité* des payemens. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

**TARE**, s. f., déchet survenu dans le poids ou la qualité d'une marchandise :

Jusques a tant que chaque aye moustré sans *taure* en quoy il soit conneu et declaré par devant nous en nostre cour qui en sera a faire par droit et par raison. (22 juill. 1318, *Ord. pour le dom. du roi*, Chambre de justice, ms. Bibl. du Louvre, n° 169.)

Pour ce qu'on n'est bien asseuré au vray de la *thare* dudit poix, et s'il y en a plus ou moins oudit poix d'Orleans. (18 sept. 1512, *Quitt. de J. Jallier, fondeur*, A. Thouars.)

— Fig., imperfection grave qui diminue la valeur de qqchose, de qqu'un :

Enfance, jeunesse, virilité, vieillesse, chacune a ses propres et particulieres *tares.* (CHARRON, *Sag.*, I, 36, p. 207, éd. 1601.)

**TARENTULE**, s. f., aranéide dont la morsure produit sur l'homme des accidents nerveux :

*Tarantule, tarantole.* (*Voy. de Marc Pol*, CLXXVII, Roux.)

Sabtins, sangles, sepedons, scolopendres, *tarantoles.* (RAB., *Quart liv.*, LXIV.)

**TARER**, v. a., altérer par une tare :

Tout *est taré* plus que vin esventé.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXVII.)

Celuy qui reproche a un autre les vices, desquels il *est* luy mesme *taré.* (AMYOT, *Œuvr. mor.*, com. on se peult louer soy mesme, XX.)

**TARERE**, mod. tarière, s. f. et anc. m., outil de fer pointu servant à faire des trous dans le bois, dans le sol, etc. :

Pelz aguz et ciseus et *tarrere* d'acier.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 26 v°.)

Mielz vosisse qu'eusses les euls trez d'un *tarere.*
(*Maugis d'Aigrem.*, 5173.)

Un arbre qui puist estre perchiez a tot .I. gros *tariere* de la dite hache. (*Jurés de S. Ouen*, f° 291 r°, A. Seine-Inférieure.)

Une doloere, quatre *talieres*, etc. (1378, A. N. JJ 112, pièce 192 ; Duc., *Taratrum.*)

Cf. TARARE, VII, 646[a], et TARELE, 647[b].

**TARGE**, s. f., bouclier carré d'homme d'armes, échancré à l'un des angles :

Tute li fraint la *targe* ki'st flurie.
(*Rol.*, 3361, Stengel.)

Grand cop li donne sour le *tarde*,
Si ke l'a caupee par mi.
(*Fergus*, p. 151.)

La veoit gentilz hommes par trepeaulx, avec la barre de fer et la lance avec la *tarde.* (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 249.)

Pour trois escus, six brettes *targes.*
(VILLON, *Grant Test.*, 1271.)

Rondelles, pavois ou *tarques* pour garder et deffendre les coups d'en hault. (1542, MICHEL D'AMBOISE, *Guidon des gens de guerre*, p. 174, Dumaine.)

Une *targue.* (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 148, éd. 1622.)

— Monnaie des ducs de Bretagne qui portait au revers l'image d'un bouclier :

Faulx gros et *targes* au coing de Bretagne. (14 mai 1487, *Ord.*, XX, 2.)

**TARGETTE**, s. f.

Cf. TARGETE, VII, 648[a].

**TARGUER (SE)**, v. réfl., se prévaloir avec arrogance :

Et de fait *se targa* Davegny Du Chastel d'aler devers le duc Jehan, lequel estoit a Bray sur Saine, a deux lieues pres de Monstreau. (P. DE FENIN, *Mém.*, p. 112.)

**TARIÈRE**, mod., v. TARERE.

**TARIF**, s. m. et anc. f., tableau indicateur de divers prix :

*Tariffe* ou table proportionnelle des changes. (1572, FR. FLORY, *Titre.*)

Cf. TARIFE, VII, 649[c].

**TARIN**, s. m., oiseau chanteur à plumage verdâtre, espèce de chardonneret :

Chardonereus, roxignolez,
Melles, mauvis, *tarins*, linotes.
(*Compl. d'amour*, B. N. 837, f° 359[d].)

Et le vit on en l'air volant comme *tairin.*
(*Baud. de Seb.*, XII, 593.)

**TARIR**, v. — A., mettre à sec ; par anal. :

Les femmes accouchees qui se veulent faire *tarir*, font bien cest honneur aux petits chiens que de se faire teter a eux. (G. BOUCHET, *Serees*, VII.)

*Tary* dont, o mon cœur, *tary* ces larmes vaines.
(BERTAUT, *Œuvr.*, p. 12, éd. 1633.)

— Fig. :

Vueillez cest anfant ci garir,
Et de tous poins son mal *tarir.*
(*Mir. de N.-D.*, XXV, 636.)

— N., être mis à sec :

Ne que l'iaue ne puet *tarir.*
(*Rose*, 1544.)

Les puits, les lacs et les fontaines *tarirent.* (*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 27 v°.)

— Fig. :

Et les mots a tous cous *tarissent* dans ma bou-
[che.
(DU BARTAS, *Semaine*, I.)

**TARISSABLE**, adj., qui peut être tari :

Des sources et fontaines d'or non *terrissables.* (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 206 v°, éd. 1572.)

**TARISSEMENT**, s. m., état de ce qui est tari :

*Tarissement* de l'humeur. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 72 r°.)

**TAROT**, s. m., carte à jouer dont le dos est orné de compartiments en grisaille ; *jeu de tarots* et absol. *tarots* et *tarot*, jeu ayant cinq séries de figures au lieu de quatre :

La jouoyt au *tarau.* (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Elle joue aux cartes et aux *taraux* avec aucuns contre son gré. (CHOLIERES, *Apres dinees*, III, f° 96 r°.)

**TARSE**, s. m., partie postérieure des os du pied :

Prenant pour le *tarse* ce qui est contenu par les sept premiers os. (PARÉ, IV, 30.)

— Extension fibreuse placée dans l'épaisseur du bord libre des paupières :

Aux ailes du nez et *tarses* des yeux. (PARÉ, III, 2.)

**TARTE**, s. f., gâteau de forme circulaire, recouvert de fruits, de confitures, etc. :

*Tairte* au porcelz.
(*Pastour.*, CLXXXII, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

*Tartres* par elle fournies, baillees et livrees pour ledit soupper. (1496, *Compt. de Nevers*, CC 76, f° 15 v°, A. Nevers.)

— *Tarte bourbonnoise*, bourbier :

Et ne falloit point a vous planter le povre Saint Chelault en un fossé, ou en quelque *tartre bourbonnoise.* (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, De l'asne umbrageux, f° 102 v°, éd. 1564.)

**TARTELETTE**, s. f., petite tarte :

Fromage pour fere *tartelestes.* (XIV[e] s., *Desp. par G. de Villen.*, Châteller., Ste-Croix, liasse 9, A. Vienne.)

Flans et *tartelettes*. (1452, *Exéc. test. de sire Rogier Renarre*, A. Tournai.)

**TARTINE**, s. f., rondelle de pain recouverte de beurre, de confitures, etc.; fig.:

Santa Barbara, pour le traict
Garnis nous des fausses *tartines*,
De trahyson...
(MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 101 v°, éd. 1531.)

**TARTRE**, s. m., substance saline qui sous la forme d'une croûte s'attache aux parois des tonneaux de vin:

Huile de *tartre* et de vitriol. (PARÉ, XXV, 24.)

**TAS**, s. m., réunion de choses de même espèce qu'on a mises en les pressant les unes sur les autres:

S'en monta sur un *tas* de fuerre.
(*Ren.*, Br. IV, 128.)

— Anc., t. de maçon, assise:

Item dessus l'entaulement y ara quatre *tas* d'ourdon parpain, dont l'un des demy pan sera droit, et l'autre ront, pour ce qui vient contre le montee, et a vis, dont les trois *tas* aront chascun, ung piet de hault, et le .IIIIe., .XII. pos. (21 juin 1460, *Reg. aux publicat.*, Cahier des charges de le fiolle du beffroy, A. Tournai.)

— Réunion confuse de personnes, de choses:

Et avoit ung grant *tas* d'enfans. (*Tr. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 199 r°.)

Ne vous bandez point les yeux comme font un *tas* de niais et lourdaux. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, I, v.)

— Matrice de fabricant de boutons, de boucles, etc.:

Nus bouclier de fer ne puet ferir boucles en *tas*, quar elles ne sont ne bones ne loiaus. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXI, 10.)

Toutes pieces ferues en *tas* pour mettre sur soye ou ailleurs, seront de la propre condition que dessus. (Mars 1378, *Statut et édit royal sur les orfèvres et joailliers de Paris.*)

— *A tas, a maint tas, a plain tas, a grant, tas* à force, à coups redoublés, abondamment:

Bien i fereit sor els *a tas*.
(*Eneas*, 5673.)

Corbarant le sievi, qui y fiert *a plain tas*,
Hues de Tabarie y ocist Floripas.
(*Chev. au Cygne*, 34854.)

Ly evesque le fiert de l'espee *a grant tas*.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32324.)

Et feroit *a maint tas* de son espee sus le dos et sus le bachinet le seigneur de Sconnevort. (FROISS., *Chron.*, III, 288, Kerv.)

Prince, notez que endure maux *a tas*.
(*Myst. de la Concept.*, p. 157, éd. 1522.)[1]

1. C'est cet exemple qu'une communication faite en dehors de nous a donné au *Dictionnaire général* comme provenant de la *Conception* de Wace. — J. B. et Am. S.

**TASCHE**, mod. tâche, s. f., travail qu'on a l'obligation de faire:

Ayant faict leur *tasche*, ils s'arrestoient tout court. (MONT., II, 12, p. 299, éd. 1595.)

— Quantité de travail qu'on s'est engagé à faire dans un temps et pour un prix déterminé; par anal.:

Cil qui le cours ot pris en *tasche*,
Qui sus estoit, le broche et fiert.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 1758, Löseth.)

Et, ne por quant, ce ert a jor
Ou en *tasche* que vous ovrez?
(*Du f...*, 157, Montaigl., *Fabl.*, I, 310.)

Cf. VII, 652c.

**TASCHERON**, mod. tâcheron, s. m., celui qui travaille à la tâche:

J'avoye .XXXI. personnes, tant de mes serviteurs que de *tascherons* avec les despens, que de mes hommes de Russy. (*Mises et recept. de Gill. de Gonberv.*, p. 810.)

**TASCHIER**, mod. tâcher, v. n., prendre à tâche:

Si firent aux Francoys savoir
Que soubz umbre de parlement
L'en *tachoit* a les decevoir.
(MARTIAL DE PARIS, *Vigil. de Ch. VII*, sign. K IIIa, éd. 1493.)

**TASSE**, s. f., petit vase à anse, dont on se sert pour boire:

Une *tasse* d'or toute pleine. (1380, *Inv.*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*, p. 514.)

.VI. *tesses* d'etain. (1398-99, *Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orl.*, exp. comm. dom., Hosp. gén. d'Orléans.)

Deux *tasses* d'argent. (2 juill. 1400, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Quatre *taxes* d'argent. (*Ib.*)

**TASSEAU**, s. m., anc., sorte d'ais, de planche, de madrier:

Avoir vesti de *tassiauls* et d'aucunes aissielles les deux pons levis de le dicte porte de Moriauporte. (15 nov.-14 févr. 1410, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir recouvert de *taissiaux* deux pons levis. (12 nov.-11 févr. 1429, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Tieulles emploies a avoir couvert pluiseurs *taseaux*. (19 nov.-févr. 1474, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Pluiseurs aultres asselles appellees *tasseaulx*, de poch et demy d'espes. (18 août-17 nov. 1509, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. TASSEL 1, t. VII, p. 654a.

**TASSER**, v. a., mettre en tas:

Parmi le pont les *ont tasses* et mis.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 152d.)

Les fains faner, *tasser* et charrier. (1308, A. N. JJ 41, f° 51 v°.)

**TASSETTE**, s. f.

Cf. TASSETE, VII, 655a.

**TASTER**, mod. tâter, v. a., explorer, vérifier à l'aide du toucher:

Mains unt e ne *tasterunt*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXIII, 14.)

Ele le comançai a *tester* et a boter. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 82a.)

— Goûter:

Grand pendu, j'iray *taster* de ton vin en passant. (Oct. 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, I, 253.)

— *Taster qqu'un*, faire l'essai de sa bravoure, de son intelligence, de sa vertu, etc.; par extens.:

On *a tasté* le roi mon maistre et le prince de Condé de promesses plus specieuses que celles que vous apportez et plus honnestes. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, V, 204, Ruble.)

Cf. VII, 656a.

**TASTEUR**, mod. tâteur, s. m., celui qui tâte:

Palpeur ou *tasteur*. (D. FOULECHAT, *Trad. du Polycrat. de J. de Salisbury*, B. N. 24287, f° 75a.)

— Dégustateur:

Jaugeurs et *tasteurs* de vins. (14 mars 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 701.)

**TASTE VIN**, mod. tâte-vin, s. m., petite coupe à déguster les vins:

Ung *taste vin* d'argent. (5 juin 1517, Not., Brunet, 67-3, A. Gironde.)

— Courtier en vins:

*Taste vin.* A broker for wine-merchants. (COTGR.)

**TASTONNEMENT**, mod. tâtonnement, s. m., action de tâtonner:

*Tatonnement*, touchement. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

**TASTONNER**, mod. tâtonner, v. — N., tâter avec les mains dans l'obscurité pour trouver qqchose qu'on cherche:

Apres en *tactonnant* et fleuretant aprocherent des humeurs corrumpues. (RAB., *Pantagr.*, XXXIII, éd. 1542.)

— Par extens., act.:

Les limaçons, lesquels pource qu'ils n'ont point d'yeux vont *tatonnant* leur chemin avec leur cornes estendues. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 239.)

Cf. TASTONER, VII, 656b.

**TASTONS**, mod. tâtons (à), loc. adv., en tâtonnant:

Comme avugles, qui *a tastons*
Va aucune chose cerchant.
(CHREST., *Ivain*, 1142.)

Muet ses pies et ses mains, vuet aler *a tatons*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 250b.)

— Fig.:

Mon jugement ne marche qu'*a tastons*. (MONT., I, 25, p. 80, éd. 1595.)

**TATOU**, s. m., genre d'édenté de l'Amérique méridionale :

L'animal...qu'on nomme un *tatou*. (P. BELON, *Obs. de plus. singul.*, III, 52, éd. 1553.)

**TAUDIS**, s. m., abri pour les travailleurs qui faisaient les travaux d'approche d'un siège :

Auquel conseil fut conclud et deliberé que on feroit certains appareilz, comme mantaulx, *taudiz* de bois, pour aller assaillir la grant bastille. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, XXXVII.)

Cf. TAUDEIS, VII, 657[b].

**TAUPE**, s. f., petit mammifère carnassier qui creuse des galeries sous terre et dont les yeux sont extrêmement petits :

Des yex du cuer ne veons gote,
Ne que la *taupe* soz la mote.
(RUTEB., *Poés.*, p. 178, Kressner.)

La *turpe* qui change les yeux pour le coue. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 23.)

— Fig., *aller visiter le royaume des taupes*, mourir :

NICOLAS. Ou bien, je pourray moy mesmes *aller visiter le royaume des taulpes*. (LARIV., *Ecol.*, I, 3.)

**TAUPIERE**, s. f., piège à taupes ; anc., taupinière :

Les *taupieres* et muternes. (1600, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens) [1].

Cf. VII, 658[a].

**TAUPIN**, s. m. ; *franc taupin*, soldat d'une milice organisée au XV[e] siècle :

Bon Joan, capitaine des *franctopins*. (RAB., *Garg.*, XXXV, éd. 1542.)

L'on nous parle icy de vingt cinq enseignes de *frantopins* françois, qui doivent faire leurs monstres vers Dijon. (26 juill. 1551, *Pap. de Granv.*, III, 566.)

**TAUPINIERE**, s. m., petit monticule que la taupe fait avec la terre qu'elle soulève en creusant ses galeries :

*Taupiniere*. (*Gloss. de Paris*, 278, Hofmann.)

**TAURE, TAUREAU, TAURILLON**, mod., v. TORE, TOREL, TORILLON.

**TAUX**, s. m., montant de l'imposition fixée pour chaque contribuable :

Payer son *taux* ou impost du subside. (26 juin 1454, *Sent. de l'abbé de Vezelai*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*.)

Contraindre plusieurs particuliers de la dicte ville a paier le *taux* en quoy ilz ont esté imposez. (1469, *Compt. de Nevers*, CC 64, f° 24 r°, A. Nevers.)

— Montant du prix fixé pour certaines marchandises, pour des frais de justice, etc. :

Et leur pourront deffendre le change por ung an et ung jour, et luy faire amender selon la qualité du meffait, au *tax* et constrentes de gardes de nostre monnoye de Rouen. (28 juin 1366, *Ord.*, IV, 629.)

Edifier en ladicte place une maison bonne et souffisante, au regart, dit, rapport et *taulx* de ouvriers en ce cognoissans. (1409, *Bail*, A. N. MM 32, f° 16 v°.)

Pour le prix et *tax* dessus dits. (1582, *Reg. aux délib.*, f° 405, A. Abbeville.)

**TAVAIOLLE**, s. f., linge garni de dentelles dont on se sert pour rendre le pain bénit, pour présenter un enfant au baptême, etc. :

Confitures par tout ; *tavoyolles* au vent.
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 70, Blanchemain.)

*Tavaiolle*. A cushion cloth, or a good big piece of linnon (commonly wrought) and serving as a cover for night cloths, etc., or to the bag wherein they be kept. (COTGR.)

**TAVELER**, v. — A., parsemer de taches :

Une vache *tavelee*. (Juill. 1276, *C'est Jeh. de la Muelle*, chirogr., A. Tournai.)

Biau chien d'oysel doit avoir grosse teste et grand corps et bel, de poil blanc ou *tavellé*. (G. PHEBUS, *Chasse*, B. N. 616, f° 50[a].)

— N., noircir :

Les raisins commencent a *taveler* et devenir meurs. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 37.)

**TAVELURE**, s. f., état de ce qui est tavelé :

*Tavelure*, c'est mouscheture. (J. THIERRY, 1564.)

Aucunes quelque temps apres la conception ont des *tavelures* en la face. (PARÉ, XVIII, 5.)

**TAVERNE**, s. f., lieu où les gens viennent boire, manger pour de l'argent :

Nul ne voise boire en *taverne* se il n'est trespassant. (1256, *Ord.*, ap. Littré.)

*Tabverne*. (1454, *Etabliss. de Jeh. III*, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1166.)

**TAVERNIER**, s. m., celui qui tient une taverne :

Et toz les fevres et toz les *taverniers*.
(*Aymeri de Narb.*, 2123.)

Un *taverner*. (1205, A. N. MM 1092, pièce 19.)

Manfrois li *tavreniers*. (1301, *Cohies de la taille*, 1301-1318, f° 2 v°, Arch. mun. Reims.)

— S. f., *taverniere* :

Une riche *tavreniere*.
(*Witasse le moine*, 45.)

Cf. VII, 659[a].

**TAXATION**, s. f., action de taxer :

Selonc la *taussacion* que li rois fist. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1513, Am. Salmon.)

Sanz autre *tauxation* de juge. (1286, *Cart. de Barbeaux*, B. N. l. 10943, f° 128 r°.)

— Taxe :

De le *taxation* des bourgois ke cascuns paia. (1295, *Compt. de la c[esse] de Hainaut*, f° 2 v°, A. Nord.)

**TAXE**, s. f., montant de l'imposition fixée pour chaque contribuable, du prix fixé pour certaines denrées, de certains droits à percevoir :

Et li queil notaire jureiz que ne se voudroit contenteir de la *taxe* dessus dicte. (1405, *Taxe des actes notar.*, Rec. diplom. de Frib., VI, 71.)

Remet et donne la *tauxe* de cent mille escus. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 269, Soc. Hist. de Fr.)

Impotz, tailles, subcides et *tasses* a quoy ilz sont assiz et cottisez. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Palais de justice de Beauvais, Prév. d'Angy, A. Oise.)

**TAXER**, v. a., fixer à une somme déterminée le prix de certaines denrées, de certains droits à percevoir :

Les amendes de teus fraudes... ne *sont taussees* fors a la volenté du seigneur. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1100, Am. Salmon.)

*Taucer* despens, dommages et interests. (R. EST., *Thes. lat. ling.*)

**TAYAUT**, v. TAIAUT.

**TAYON**, s. m.

Cf. TAION, VII, 628[c].

**TECHE**, mod. tache, s. f., marque naturelle sur la peau :

Hic nevus, *tache*. (*Gloss. du* XII[e] *s.*, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6[e] sér., t. V, p. 329.)

— Marque qui a sali qqchose :

Si gariz e ci respassez
Qu'en son cors plus tost a dreiture
Ne pareit *tache* ne laidure.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1394.)

— Fig. :

Et en lui nule *thayche* n'a.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 105[b].)

Cf. TACHE 1, t. VII, p. 620[b].

**TECHIER**, mod. tacher, v. a., salir (qqchose) en une place :

Quatre aulnes de bocassin blanc fort *taché*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 500 r°.)

— Fig. :

Quant l'on voit de toi *tachies*
Ceus qui enseigner nous devoient.
(*Vers du monde*, ap. Littré.)

— Tacheter :

.III. vakes dont li une est rouse, et li autre blere, et li tierche est noire, *takie* de

1. La communication faite au *Dictionnaire général*, d'après laquelle cet exemple, le seul qui existât au dossier, donnerait le sens actuel du mot taupière, ne l'a pas été par nous. — J. B. et Am. S.

blanc. (1311, *C'est Mikiel Bazin,* chirogr., A. Tournai.)

Cf. Tachié, VII, 621c.

**TE DEUM**, et, anc., **TE DEUM LAUDAMUS**, s. m., cantique d'actions de grâces qui se dit à la fin de matines :

Il commence a l'entree del cuer a haute voiz et a grant joiè *Te Deum laudamus.* (*La Chandelle d'Arras,* p. 15, A. Guesnon.)

**TEIGNE**, s. m., petit insecte lépidoptère rongeur, dont il y a plusieurs espèces :

Mariage est plus fors vermine
Que le ver qu'on appelle *tine.*
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, I, 381, Van Hamel.)

Absinthium preserve les draps des *taignes.* (*Jard. de santé,* I, 3.)

Vermoulure, *tingnes.* (J. Martin, *Arch. de Vitruve,* V, xii, éd. 1547.)

— Anc., sorte de tartre :

Et ses denz blanches et si netes
Qu'il n'i a *teignes* ne ordure.
(*Rose,* B. N. 1573, f° 29d ; 3476, Méon.)

**TEIGNEUX**, adj., qui a la teigne :

Hom est *tignous.*
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 514b.)

Et si *tigneus* seur le dos.
(*Fabl.*, ms. Chantilly 1578, f° 217c.)

Mehaus li *tigneuse.* (4 mars 1275, *Reg. de la loi,* f° 6 v°, A. Tournai.)

*Taigneux.* (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant,* B. N. 437, f° 60 r°.)

*Tainneus.* (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 5 v°.)

**TEILE**, mod. toile, s. f., tissu de fil de lin ou de chanvre :

Il i vendent lor pailles, lor *teiles* et lor siries.
(*Voy. de Charlem.*, 210.)

Qui entendoit sa *teille* a teistre.
(J. Le March., *Mir. N.-D. de Chartr.*, p. 55.)

Il fault que la *telle* se tisse
Devant que coupper on la puisse.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie,* f° 39b.)

— Anc., *chanson de teile,* chanson lyrico-épique que les femmes chantaient en travaillant :

Vers la fenestre va chantant
.i. vers d'une *chançon de toile.*
(*Le lai d'Aristote,* Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 256.)

**TEILLE**, v. Tille. — **TEILLER**, v. Tiller.

**TEINDRE**, v. a., imprégner d'une substance qui fait prendre telle ou telle couleur :

De ce *teint* l'en la porpre chiere.
(*Eneas,* 477.)

Si les *tainderoit* on en noir de caudiere. (xiiie s., *Petit reg. de cuir noir,* f° 23 v°, A. Tournai.)

— Par extens., colorer :

... Ma bone espee ai ceinte,
En Rencesvals jo la *teindrai* vermeille.
(*Rol.*, 984, Stengel.)

Cf. Teindre 1, t. VII, p. 660b.

**TEINT**, s. m., manière dont une chose a été teinte ; coloris naturel du visage :

Quand j'apperçoy la rose sur l'espine,
Je pense voir de ses levres le *teint.*
(Rons., *Amours,* II, vi, Chanson.)

Cf. VII, 661a.

**TEINTE**, s. f., couleur étendue sur un fond dont elle modifie le ton, la nuance :

Et devient de autretel *teinte.* (Brunet Latin, p. 238.)

**TEINTER**, v. a., couvrir d'une teinte :

Et les faunt *teinter* de lour greyn. (*Stat. de Henri IV,* an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

**TEINTURE**, s. f., action de teindre ; résultat de cette action :

Chou est de *tainture* et de taille.
(Renclus, *Miserere,* ci, 4.)

*Tainture* de draps .viii. l. .xiiii. s. de gros qui valent .lxi. lb. .viii. s. .ii. d. (1455, *Compte de l'exéc. testam. de Jehan Philippart,* A. Tournai.)

— Par anal. :

Fame ki sert de tel atour,
Ki sor l'uevre Dieu met *tainture.*
(Renclus, *Miserere,* lxxxvii, 9.)

— Substance colorante pour teindre :

Les *teinctures* d'escailles, de nois, de racines et d'escorces. (*Journ. de N. de Baye,* I, 281, Soc. Hist. de Fr.)

**TEINTURERIE**, s. f., métier du teinturier ; atelier de teinture :

Li ostelier ne puent tenir marchandise ki afiere a *taintelerie.* (1270, *Reg. aux bans,* AB xviii, 16, n° 100, A. Saint-Omer.)

La maison de bosc, en le *taintenerie.* (1302, *C'est les hoirs Jehan Musiel Haimeri,* chirogr., A. Tournai.)

La *teincturerie.* Baphia, officinæ tingentium. (R. Est., 1549.)

**TEINTURIER**, s. m., celui qui exerce l'industrie de la teinture :

Philippe le *tointurier.* (xiiie s., *Censier de Corbecon,* dans *Cart. de Nesles,* ms. Chantilly 1295, f° 112 r°.)

*Tinteriers.* (*Bans aux échevins,* QQ, f° 8 v°, A. Douai.)

*Tainteriers.* (1247, *Acte,* ib., f° 25 v°.)

Les *tainteniers* ki mainent sour l'escluse del moulin. (1248, dans *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai,* XVII, xlii.)

Li ostelier ki herberghent chaus ki acatent draps et li *taintelier* ne puent avoir compagnie ensamble. (1270, *Reg. aux bans,* AB xviii, 16, n° 99, A. Saint-Omer.)

*Tointurier.* (1332, *Compte d'Oudart de Lagny,* A. N. KK 3a, f° 142 v°.)

— S. f., *teinturiere :*

Le vesve de Borgies, *tainteniere.* (Nov. 1404, *Tut. des enfants Lotart le Roy,* A. Tournai.)

**TEISE**, mod. toise, s. f., ancienne mesure de longueur valant six pieds :

Mais de quarante *teises* del mur en abatrai.
(*Voy. de Charlem.*, 514.)

Deus *teises* est ariere alee,
A tant si fut tote sance.
(Guill. de S. Pair, *Rom. du M. S. Michel,* 3004.)

.vii. *teuse* de hault. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 510.)

Cf. Toise 1, t. VII, p. 734b.

**TEISER**, mod. toiser. v. a., mesurer à la toise :

Pour *toisier* certains lieus ou il avoit toiles. (1275, A. N. S 209, pièce 11.)

Une corde pour *taser* les meurs de la dicte ville. (*Compte de Girart Goussart,* 1400-1402, fortification, XXXII, A. Orléans.)

**TEIT**, mod. toit, s. m., partie du comble d'un édifice, qui sert à le couvrir :

Les paroiz et le *tet.* (1263, *Constit. de la Mais.-D. de Troyes,* IX, A. Aube.)

Le feu se print au *tey* de ladite eglise. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1468.)

— Maison ; ici, poulailler :

Por ce voloit
Ses jelines remetre en *toit.*
(*Ren.*, Br. II, 371.)

Cf. Toit, VII, 734c.

**TEL**, adj.

Cf. Tel 1, t. VII, p. 661b.

**TELEMENT**, mod. tellement, adv., d'une telle manière :

Pour ce que la vouloit *telement* esmaier.
(Adenet, *Berte,* 572.)

Benoit soit Dieux qui vous fist *tellement.*
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 334.)

— *Tellement que,* à tel point que :

*Tieullement qu'*on peut dire d'eux ce que dit le prophete. (Ferget, *Mirouer de la vie humaine,* f° 99 v°, éd. 1482.)

**TELERIE**, mod. toilerie, s. f., fabrique de toile ; commerce de toile :

Raoul le Pareur, ouvrier du mestier de *telerie.* (1409, A. N. JJ 163, pièce 378 ; Duc., *Telarius.*)

**TELESCOPE**, s. m., instrument d'optique destiné à observer les objets éloignés :

Plusieurs observations et remarques faictes au ciel par le moyen du *telescope.* (*Lettre,* dans *Chron. de J. Tarde,* p. xxii.)

**TELETE**, mod. toilette, s. f., petite toile :

.VII. aulnes de *toillette*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, f° 31 v°.)

Une piece de *toillette* de Hollande. (17 juillet 1479, *Exéc. test. d'Ysabiel Fournier*, A. Tournai.)

— Morceau de toile servant à envelopper :

Se escarlatte y a, elle doibt .v. solz a la *tellette* de quoy elle est enveloppee. (*Coust. des foir. de Champ.*, cart. Caill., Bibl. de Provins.)

12 aunes de toille bourgeoise rondelete pour faire *telletes* a enveloper et tenir nectement les garnemens es tailleries. (1352, *Compt. de La Font.*, ap. Douet d'Arq, *Compt. de l'argent.*, p. 96.)

Cf. Toilete, VII, 734ᵃ.

**TELIER**, mod. toilier, s. m., fabricant de toiles, commerçant en toiles :

Li plus furent *telier*,
Ne saveient porter armes a lei de chevalier.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 997.)

Ce sachiez bien que *teillier* sont,
Tissent pailes et boffuz.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 151ᵃ.)

Henriot lou *telleir*. (Mars 1288, *Test.*, Saint-Sauveur, A. Moselle.)

Froumens li *toilliers*. (1305, *Li cohiers de la paroche S. Hylaire*, f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. Reims.)

Rogier le *toilier*. (1343, A. N. JJ 75, f° 8 v°.)

De la requeste Jacques Fourret, *thelier* de thoille. (2 juillet 1538, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

— S. f., *teliere :*

Ermeniardis la *teliere*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 161, A. Eure-et-Loire.)

Maroie le *toilliere*. (1284, ap. Rupelmonde, *Archives de la Flandre orient.*, pièce 369.)

**TELLEMENT**, mod., v. Telement.

**TEMERAIRE**, adj., qui est d'une hardiesse inconsidérée :

Litigasteur *temeraire*. (5 mai 1461, *Purge*, Reg. journ. des prév. et jur., sér. H, A. Tournai.)

**TEMERAIREMENT**, adv., d'une manière téméraire :

Se cuiderent *temerairement* ingerer d'entrer au pourpris deifique. (J. Le Maire, *Illustr. des Gaules*, Œuvr., I, 211, Stecher.)

**TEMERITÉ**, s. f., hardiesse inconsidérée :

Sedition et *temerité*. (J. Gerson, *Har. au roi*, p. 19.)

**TÉMOIGNAGE, TÉMOIGNER, TÉMOIN**, mod., v. Tesmoignage, Tesmoignier, Tesmoin. — **TEMPE**, mod., v. Temple 2.

**TEMPERAMENT**, s. m., constitution physique propre à un corps organisé, selon la manière dont les diverses fonctions y sont équilibrées :

Des *temperamens* et complexions de corps. (Paré, Introd., 4.)

— Par anal. :

Viandes grosses et de mauvais *temperament*. (G. Bouchet, *Serees*, XXVII.)

**TEMPERANCE**, s. f., modération dans les plaisirs sensuels :

C'est force et *temperaunce*.
(Rob. Grossetete, ms. Bruxelles, f° 233ᶜ.)

— Tempérament, adoucissement :

Aigrir et envenimer les affaires, au lieu d'y apporter remede et *temperance*. (15 juin 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 203.)

**TEMPERANT**, adj., modéré dans les plaisirs sensuels :

Justes, *temperans* et virils. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 19 r°, éd. 1553.)

**TEMPERATURE**, s. f., anc., constitution physique propre à un corps organisé :

*Temperature*. (R. Est., 1539.)

Il ne suffit a l'homme d'avoir l'entendement dispos et l'esperit gaillard s'il n'a une certaine *temperature*. (Du Tronchet, *Lett. miss.*, f° 55 r°, éd. 1569.)

— Degré de chaleur d'un corps, d'un lieu :

Un vaisseau d'arain faict en cul de four, lequel, par estre abaissé et remonté, soit cause de faire la *temperature* des sueurs. (J. Mart., *Arch. de Vitr.*, V, x, éd. 1547.)

**TEMPERER**, v. a., modérer par quelque mélange la force d'un liquide, d'un gaz, etc. :

Que vostre vin *soit* d'eau bien *temperé*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, X.)

— Fig., modérer par quelque adoucissement :

Mult a tost *a temperé* s'ire.
(Wace, *Brut*, 4833.)

— *Temperé*, part. passé ; au sens moral, modéré, sage :

Bede le *tempered*
Vus dirrat verté.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 2379, var.)

*Temporeis* hons et de grant discretion. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 466.)

**TEMPESTE**, mod. tempête, s. f., tourmente furieuse :

Sis aquillit et *tempeste* e orez.
(*Rol.*, 689, Stengel.)

Mer bele et paisible et sans *tampeste*. *Hist. de Joseph*, ms. Saint-Pétersbourg, f° 100ᵈ.)

— Par extens., violente agitation :

Li chien, qui furent en boquaige,
Qui mout menerent grant *tempeste*,
Ont acuillie celle beste.
(Le Clerc de Troyes, *le Renard contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ.*, XI, 147.)

**TEMPESTER**, mod. tempêter, v. n., faire beaucoup de bruit par mécontentement :

Il n'est femme
Qui ne crie, *tempeste* ou blasme.
(*Farce moralisée*, Anc. Th. fr., I, 153.)

Cf. VII, 664ᵇ.

**TEMPESTUEUS**, mod. tempétueux, adj., où règnent les tempêtes :

Mer *tempestueuse*. (*Mét. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 17 r°.)

Trouverent la mer moult *tempestuose*. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, V, 10, Delarc.)

— Qui tient de la tempête :

Les pluyes vehementes et *tempestueuses* ravagent les champs et les prairies. (Franç. de Sal., *Vie dev.*, III, x.)

**TEMPESTUEUSEMENT**, mod. tempétueusement, adv., d'une manière tempétueuse :

S'en alla si *tempestueusement* et a si grant erre. (*Lancelot*, II, f° 94.)

Car, *tempestueusement* tonnant pour leur secours
Et sans cesse frappant.
(*Efforts et assauts faicts et donnez a Lusignen*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 319.)

1. **TEMPLE**, s. m., édifice consacré au culte de la divinité :

En *te[m]plu* Deu semper intret.
(*Pass.*, 70.)

Le *temple* Salomun.
(*Rol.*, 1524, Stengel.)

El *temple* de Baal. (*Rois*, p. 288.)

— Anc., résidence des templiers :

La maison du *Tanple*. (1261, A. N. S 5095, pièce 14.)

Li *Temples*. (1277, *Lett. de J. de Joinv.*, Ruetz, A. Haute-Marne.)

— Les Templiers même :

L'on avoit ordenei que li *Temples* feroit l'avant garde. (Joinv., *S. Louis*, § 218.)

2. **TEMPLE**, mod. tempe, s. f., région latérale de la tête entre le coin de l'œil et le haut de l'oreille :

De sun cervel li *temple* en est rumpant.
(*Rol.*, 1764.)

Chascuns banda d'un drap sa *temple*.
(*Brut*, ms. Munich, 1169.)

Fery le cheval dou seignor de Caraitaine droit a la *tranble*. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 137.)

— Sorte d'outil :

.IIII. locques de fiers de *temple*. (1423, *Exec. test. de Angnies de Lortioir, vᵉ Jehan de le Bruyere*, A. Tournai.)

**TEMPLIER**, s. m., chevalier d'un ordre militaire institué à Jérusalem dans une

maison voisine du lieu où avait existé le temple de Salomon :

Li .I. ordenerent *tramplièrs*.
(HUGUE DE BERZÉ, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 102b.)

Les *templers*. (1256, *Vente*, Command. du Temple de La Roch., A. Vienne.)

Cf. TEMPLIER 3, t. VII, p. 666b.

**TEMPORAIRE**, adj., qui n'est que pour un certain temps :

Le terroir et le climat ordinaire y sert de beaucoup, mais aussi les impressions *temporaires* de l'air y aident merveilleusement. (DU PINET, *Pline*, XVI, 33.)

**TEMPORAL**, adj., qui appartient aux tempes :

Les uns (muscles) sont appeles *temporaux*, pource qu'ils meuvent les tempes. (PARÉ, I, 8.)

**TEMPORALITÉ**, s. f., domaine temporel, juridiction temporelle d'une autorité ecclésiastique :

L'abeie qui moult estoit ja adomagiee et venue a noient en *temporalitez* et en espiritualitez. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 219a.)

Les ungs dient que gens d'esglise, pape ou autre, ne peuvent tenir quelconque *temporalité* ou juridiction. (J. GERSON, *Serm. sur le retour des Grecs à l'unité*, p. 39, Galitzin.)

— Ensemble des choses passagères, temporelles :

Et molt fut covenavle chose et adroite ke dons venist li permenavleteiz quant li *temporaliteiz* avoit plus grant force. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 6, 17.).

Oportunement donc alors vint l'eternité quand la *temporalité* avoit plus grand pouvoir. (HUBERT L'ESCOT, *Serm. de S. Bern.*, p. 4, éd. 1577.)

**TEMPOREL**, adj., relatif aux choses passagères qui sont dans le temps, relatif aux choses de la vie matérielle :

*Temporal.*
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1735.)

Choses *temporels*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 6, 16.)

Trop prent kier les biens *temporaus*
Chil ki sans fin perist por aus.
(RENCLUS, *Miserere*, LI, 4.)

Ce est *temporeis* afflictions. (*Serm.*, ms. Metz 536, f° 2a.)

Pour les fuitis biens *temporeux*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 148.)

— Temporaire :

Et item que la dite maison est de tele condicion que il n'i demeure eschevinz, ne autres juges *temporieux*. (XIVe s., *Réplique des Procureurs de la ville*, Dossiers de conflits entre la ville et l'Évêché, A. Tournai.)

(Nos rois) rachepterent a grand pris lesditz offices des comtes et les firent *temporelz* et syndicables. (1596, G. LESUEUR, *Antiquitez de Boulogne sur Mer*, p. 14, Deseille.)

**TEMPORELMENT**, mod. temporellement, adv., d'une manière temporelle :

Totes les choses ke *temporelment* avienent. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 136 r°.)

Et les punissoit *temporellement* de leurs faultes. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 107c.)

**TEMPORISEMENT**, s. m., habitude de temporiser ; action de temporiser :

Par un tel *temporisement* et sejour, ils ne faisoyent que refroidir l'ardeur et impetuosité de leurs soldats. (BEAUGUÉ, *Guerre d'Ecosse*, I, 20, éd. 1556.)

**TEMPORISER**, v. n.

Cf. VII, 667b.

**TEMPORISEUR**, s. m., celui qui temporise :

*Temporiseur*. A temporizer, time server, protracter of time. (COTGR.)

**TEMPS**, mod., v. TENS.

**TENABLE**, adj.

Cf. VII, 669b.

**TENACE**, adj., qui tient, adhère fortement à quelque chose :

Par temps d'iver boulir font la *tenace* poix.
(*Trad. de l'Enfer*, ap. J. Camus, *Prem. vers. de l'Enfer de Dante*, p. 9, passage remanié.)

S'ils sont trop *tenax*, obstinez et opiniastres. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 136, Tricotel.)

— Fig. :

Si dur et *tenax* cueur. (1530, *Reg. cons. de Limoges*, I, 192.)

**TENACEMENT**, adv., avec ténacité :

*Tenacement*. Fastly, cleavingly, surely, boldingly. (COTGR.)

**TENACITÉ**, s. f., caractère de ce qui est tenace :

Illiberalité qui est en non donner ou en non exposer deuement est appellee avarice ou *tenacité*. (ORESME, *Eth.*, f° 69c.)

Tenacitas, *tenacites*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**TENAILLE**, s. f., outil de fer composé de deux branches à mors qui s'ouvrent et se resserrent de manière à saisir et à tenir fortement :

Le fer ou les *tenailes* prit.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 69a.)

— Fig. :

La *tenaille* de l'ennuy.
(MAGNY, *Gayet.*, les Martinales.)

**TENAILLER**, v. a., torturer en pinçant fortement avec des tenailles :

Il *avoit esté tenaillé* de fers chauds. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 171.)

— Fig. :

En forçant et *tenaillant* la nature. (AMYOT, *Prop. de tab.*, IV, 1.)

**TENAILLON**, s. m., petite tenaille par anal. :

Les autres (scorpions) ont le port des recourbes [pagures,
Ils ont des *tenaillons* haves et herisses.
(J. GREVIN, *Theriaq. de Nicander*, p. 51, éd. 1567.)

**TENANCIER**, s. m., celui qui tient des terres en roture :

Ung seigneur direct peut contraindre son *tenancier* de luy fournir declaration de tous fonds qu'il tient de luy. (J. PAPON, *Rec. d'arrests*, p. 572, éd. 1569.)

**TENANT**, adj. et s. m.

Cf. VII, 670c.

**TENCHE**, mod. tanche, s. f., poisson d'eau douce voisin de la carpe :

Des rivieres mangies les luis et les bekes... les *tenkes* et les perkes. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5a.)

*Tanche*. It. Tinca ou tenca. (JUN., *Nomencl.*, p. 55.)

**TENCIER**, mod. tancer, v. a., réprimander fortement :

Ne me *tanses* point, car je congnois bien ma grand follie. (COMMYNES, *Mém.*, I, 13, p. 88, B. de Mandrot.)

Les uns veulent estre amignardez et flattez, les autres doivent *estre tansez*. (LA FRAMBOIS., *Œuvr.*, p. 267.)

— Fig. :

C'est une derision de *tanser* et accuser les choses de dehors nous. (ORESME, *Eth.*, 50, ap. Littré.)

Cf. TENCER 1, t. VII, p. 672c.

**TENÇON** ou **TENSON**, s. f., pièce de vers dans laquelle deux poètes, composant alternativement une strophe, soutiennent des opinions contradictoires :

Oiez une *tençon* qui fu fete pieça,
Mise fu en escrit du tens de lors en ça.
(*Du plait Renart de Dammartin*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 23.)

Les sonnets amoureux des *tançons* provençalles.
(VAUQUEL., *Art poét.*, I.)

Cf. VII, 674a.

**TENDANCE**, s. f., disposition en vertu de laquelle un être se sent attiré vers une fin :

Por çou mes toute ma *tendance*
En amer, sans boisier feraz ma penitance.
(MONIOT, *Chans.*, B. N. 12615, f° 119 r°.)

Sa dame ou avoit sa *tendance*.
(*Couci*, 7592.)

**TENDELET**, s. m., tente qui recouvre la poupe d'une galère :

*Tendelet*. The tilt or cover of the poop of a galley; the cloth wherewith it is covered. (COTGR.)

**TENDEUR**, s. m.

Cf. TENDEOR, VII, 675ᵇ.

**TENDINEUX**, adj., constitué par des tendons :

Aponevrose *tendineuse*. (PARÉ, I, 8.)

**TENDON**, s. m., faisceau fibreux appartenant au système musculaire, mais non contractile et d'un blanc luisant :

Les nerfs et les *tendons* qui dedans s'alongissent. (FR. PERRIN, *Pourtraicts*, fº 56 rº, éd. 1574.)

— Bugrane, plante :

Lire ici l'exemple inséré sous TENDON 1, t. VII, p. 675ᶜ.

Cf. TENDON 2, t. VII, p. 675ᶜ.

1. **TENDRE**, adj., qui se laisse facilement entamer :

Oleosmon, une herbe de quoy les fueilles sont bonnes, c'est cholet *tendre*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, fº 200 vº.)

— Par extens., anc., qui se gâte facilement :

User des *tenres* fruis, qui venront sur le dit lieu, par l'espasse des trois ans dessus dis. (Oct. 1333, *Escrit Jakemon Centmars dou louwage de sen gardin*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Que les dites bure et furmage sont cy *tendre* marchandises que ils ne purront attendre lour marchantes. (*Stat. de Henri VI*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Jeune et délicat :

... La tue carn *tendre*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 91ᵃ.)

Et se tu v[u]els amer pucele
Bele, *tenrre* et sanz mamele.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 112, Kühne.)

Ge ai enfanz *tendres*, et berbiz et vaches qui ont foonné. (*Bible*, B. N. 899, fº 19ᵇ.)

— Qui cède facilement aux impressions :

Carles respunt : Trop avez *tendre* coer.
(*Rol.*, 299, Stengel.)

— Compatissant :

L'iretaige qui doit a S. Lambiert appendre,
Qui ot esteit embleis, et se ne le vuit rendre
Li faux conte de Bars, vostre majesteit *tendre*
A nos restituei par loy.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33480.)

— Difficile, délicat :

Vous estes si *tendre*, vous porries maisement mangier char de cheval, de tor ne de vaque. (*Dialog. fr.-flam.*, fº 4ᶜ.)

— *Tendre des oreilles*, qui s'offense facilement :

Ne croyez point si par inadvertance il m'eschappe quelque mot qui puisse desplaire ausdicts seigneurs, si d'aventure ils estoient *tendres des oreilles*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, fº 131 rº, éd. 1572.)

2. **TENDRE**, v. — A., tirer et bander qqchose :

Tuit li os li croisserent, li nerf li *sont tendut*.
(*Voy. de Charlem.*, 194.)

— Par analogie :

El grant vergier fait li reis *tendre* un tref.
(*Rol.*, 159.)

.VIII. sarges vermeilles, pour *tendre* en une chambre de satin vermeil d'estive. (1387, ap. Douet d'Arcq, *Nouv. compt. de l'argent.*, p. 176.)

— Absol., disposer des filets pour chasser :

Des malfaiteurs *tendans* ou peschanz es lieus dessus diz. (1414, A. N. JJ 50, fº 31 rº.)

— Allonger en raidissant dans une certaine direction :

Jou me merveil ke tu *tendis*
Le doit a si haute baillie.
(RENCLUS, *Carité*, XCVI, 9.)

Les mains *tendues* plorat le mercia.
(*Clarisse*, p. 131, Schweigel.)

— Présenter en allongeant le bras :

Sus en la cruz li *ten* l'azet.
(*Pass.*, 318.)

Sun destre guant en *ad* vers Deu *tendut*.
(*Rol.*, 2373.)

Li dus Girbers la lance li *tendié*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, fº 211ᵃ.)

— Par anal. :

Le bourreau presenté,
Deux qui l'accompagnoient furent pressez de *tendre*
Leurs langues au couteau.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, IV.)

— Attendre :

Il tressue et faict male chere,
*Tendant* l'heure de son trespas.
(*Actes des apost.*, vol. I, fº 56ᵃ, éd. 1537.)

— Donner :

Amis, jou rien ne te toldrai
Se tu a moi ton cuer *tendis*.
(RENCLUS, *Carité*, CCII, 5.)

M'amie, sachiez que li mestre
Nel vous porront par droit desfendre
Se vos lor avez rien que *tendre*.
(RUTEB., *Vie Sainte Marie l'Egypt.*, 100, OEuvr., p. 225, Kressner.)

— Chercher :

A Treis fut l'empereur, qui fut plains de rancure ;
Baldwin de Henau, qui ne *tent* que laidure.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37845.)

— N., se diriger, être porté vers un lieu :

Paien s'en fuient curuçus e iriet,
Envers Espaigne *tendent* del espleitier.
(*Rol.*, 2164.)

De tout veut avoir, par tout taste
Le lekeresse de pekies ;
La dont vint la *tent*, la se haste.
(RENCLUS, *Miserere*, XIV, 8.)

— Raidir :

Le membre li commence a *tendre*,
Quant il li ot un poi esté.
(*De l'anel*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 52.)

— Être étendu :

[Je donne] as beghines des Pres un des dras ki *tendent* en me cambre pour mettre deseure leur autel. (Février 1278, *Ordenances et les devises dame Annies Wisse*, A. Tournai.)

— Être roidi :

La corde qui tousjours *tant* finablement rompt. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, fº 30ᵇ.)

— Être allongé :

Wai ki le plus petite atent,
Ki ne puet rompre et tous tans *tent* :
Ki sans fin dure trop foisone.
(RENCLUS, *Miserere*, XXXIV, 9.)

Meus vaut *tendre* que rompre. (J. DE ALUET, *Serm.*, B. N. l. 14961, fº 212 rº.)

— Être étendu à terre :

Pleust a Dieu que *tansist* la, nue,
Ou que fust cent foiz par dela.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 12976.)

— Avoir l'intention :

Alez dire vostre sautier ;
Plus ore a vous parler ne quier
De ce que je *tendoie* a dire.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 464.)

— Par extens. :

Et doubte que on vueille proceder et *tendre* a l'encontres de luy a pugnicion corporelle. (1459, A. N. JJ 188, fº 74.)

— Réfl., résister :

Qui leur dit que toute la chevalerie d'Angleterre estoit morte en celluy jour devant Yvry, et pour neant *se tandroient*, que jamais n'avroient secours. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1424.)

— Être combiné :

Beaucoup d'entreprises *se tendent* a guerre qu'on n'avoit nullement premeditees, et d'autres aussi, qu'on avoit de longue main projectees, se delaissent. (LA NOUE, *Mém.*, ch. XXV.)

— S'abstenir :

Confes et repentanz seras,
Et si *te tendras* de ta femme.
(*Vie des Peres Hermites*, Rev. des lang. rom., 1880, p. 68.)

— *Tendu*, part. passé ; fig., fortement appliqué :

N'a il pas de quoy sçavoir gré a cette exacte et *tendue* apprehension de la raison. (MONT., II, 12, p. 319, éd. 1595.)

**TENDREMENT**, adv., d'une manière tendre :

Et de lur oilz mult *tendrement* plurer.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 49ᵇ.)

Si en plora mult *tendrement*.
(*Brut*, ms. Munich, 3328.)

Et pleure des elz *tenrement*.
(*Parton.*, B. N. 19152, fº 147ᶜ.)

En sen tres saint trespassement
Aparut bien con *terrement*
Larmoient tout, et clerc et lai.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 120.)

Cf. VII, 676ᵃ.

**TENDRESSE**, s. f.

Cf. TENDRECE, VII, 676ᵃ.

**TENDRETÉ**, s. f., caractère de ce qui est tendre :

Il faict revenir la couleur vermeillette et *tendreté* de chair. (E. MAIGNAN, *Hist. des plant. de L. Fousch*, XXXII.)

La *tendreté* des nerfs. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 348.)

— Par anal. :

Ne se peut le tixeran excuser pour povreture ou *tenreté* de l'estam ou traisme. (1410, *Stat. de la drap.*, A. Chauny.)

— Sensibilité physique :

La femme la plus delicate, qui pour sa *tendreté* n'aura point essayé de mettre son pied en terre. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, I, 196, Tross.)

— Affection pleine de sensibilité et de douceur qu'on porte à qqu'un :

Railla son filz, par *tanreté*,
Afin que fusiens racheté.
(*Ysopet I*, fab. LI.)

Se vous veez que la dame differe par *tendreté* de cueur, par amour, par pitié ou aultrement. (*Enf. Vivien*, B. N. 796; l. 131, p. 22, Wahlund.)

**TENDRON**, s. m.

Cf. VII, 676ᶜ.

**TENEBRES**, s. f. pl., obscurité profonde :

Cuntre midi *tenebres* i ad granz.
(*Rol.*, 1431, Stengel.)

Les *teniebres* sont comenciees en vostre chastel. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fᵒ 72ᵇ.)

— Office qui se chante l'après-midi du mercredi, du jeudi et du vendredi saint :

La nuit as *tenebres* alerent.
(BEAUMAN., *Manekine*, 7721.)

— Erreur, ignorance qui cache la vérité :

Se ta clarté qui tant est fine
Mes grans *teniebres* n'enlumine
Que porrai donques devenir.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, fᵒ 11ᵈ.)

Lor voie soit en *teniebres* et en escalorgement. (*Bible*, B. N. 899, fᵒ 240ᵈ.)

— On trouve *tenebre* au singulier :

Ne sçay se c'est temps naturel,
Mais la *tenebre* m'esbahit.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25968.)

Illuminant nostre *tenebre* obscure.
(MARG. DE NAV., *Orais. de l'âme fid.*)

**TENEBREUSEMENT**, adv., d'une manière ténébreuse :

Lors la lumiere qui avoit asses *tenebreusement* luit deux jours. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Bruxelles 10509, fᵒ 19 vᵒ.)

**TENEBROS**, mod. ténébreux, adj., où règnent les ténèbres :

Plus *tenebrus* trovent le val.
(*S. Brandan*, 1123.)

Rendissent luminare et clairté a la nuit, qui estoit *tenebrose*. (*Hist. anc.*, XIIIᵉ s., Vat. 5895, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 278.)

— Par anal. et fig. :

Por lequele (pume) tout aliemes es paines del *tenebrous* infier. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 537.)

— Anc., sombre :

Les ieus bornes et *tenebreus* le vis.
(*Loher.*, ms. Berne 113, fᵒ 28ᶜ.)

— Qui ne voit plus clair, qui est dans les ténèbres :

Turnez ses oilz, mult li sunt *tenebrus*.
(*Rol.*, 2896.)

**TENEBRION**, s. m.

Cf. VII, 678ᵃ.

**TENEMENT**, s. m.

Cf. VII, 678ᶜ.

**TENESME**, s. m., tension douloureuse à la région de l'anus, avec envie d'aller à la selle :

Ce vault contre esprainson de ventre appellee *tenasmon*. (*Jard. de santé*, I, 62.)

Phlegmes, *tenesme* et lassitude. (B. ANEAU, *Tresor de Evonime*, p. 84.)

Cf. TENASMON, VII, 671ᵇ.

1. **TENEUR**, s. f., suite continuelle :

Sa divine bonté vous conserve en ce long *teneur* de santé perfaicte. (RAB., *Quart liv.*, IV.)

C'est miracle, de voir continuer des actions si diverses d'une si pareille *teneur*, qu'il ne s'y sente point d'interruption et d'alteration aux confins mesmes, et passage de l'une a l'autre. (MONT., I, 56, p. 203, éd. 1595.)

— Sens suivi d'un écrit, d'un discours :

Por acomplir la *teneur* de men testament. (Jeudi après la Trinité 1295, *Test. de Marie de Harne, dame de Cysoing*, A. Tournai.)

Quant la dame avoit oy la letre, manda privement a sire Fouke tot le *tenour*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 79.)

Cf. TENOR, VII, 680ᵃ.

2. **TENEUR**, s. m., celui qui tient :

*Teneurs* de tavernes.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, x.)

Cf. TENEOR, VII, 679ᵇ.

**TENIR**, v. — A., avoir dans les bras, dans les mains de manière à ne pas laisser aller :

Et avrez le coltel que Deus *tint* al manger.
(*Voy. de Charlem.*, 180.)

Li nies Marsilie *tient* le guant en sun poign.
(*Rol.*, 874, Stengel.)

— Avoir en sa possession, à sa disposition :

Et si *tient* tote Perse tresque en Capadoce.
(*Voy. de Charlem.*, 48.)

*Tenez* Nerbone et tote la costiere;
Tote la cit et la grant tor pleniere
*Tandroiz* de moi de ci a Porte Aigiere.
(*Aymeri de Narbonne*, 500.)

— Proverb. :

Meuz vaut un *tient* qe deus avraz.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, p. 19.)

— En parlant d'une femme :

Pour ce que l'en leur avoit dit que les Bretons l'*avoient tenue* et cogneue charnelment. (1375, A. N. JJ 107, fᵒ 78 rᵒ.)

— Avoir :

Kief, pies, dras *tien* sans souspechon.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXVI, 7.)

— Soutenir :

Tantoist revient li emperere ariere, et .I. general conciel de tous les evesques d'Alemagne, qui touz *tenoient* l'antipape. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, p. 451.)

— Réfl., *se tenir a*, s'attacher à :

S'Adans se fust bien contenus,
Ensi com Dieus le garni bien,
Se fust d'un soul arbre astenus
Et as autres *se* fust *tenus*,
De chel paradin terriien
Fust montes au chelestien.
(RENCLUS, *Miserere*, x, 2.)

— Se rattacher, se ranger du parti de :

Adont oit des canoines qui se recangnont en leurs election et *se tienent al* conte de Hennau; dont ilh avient grant mals, car ilh ne le porent faire. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, p. 488.)

— A., résister à :

Coife ne hiaumes ne pot son cop *tenir*.
(*Loher.*, ms. Berne 113, fᵒ 2ᶜ.)

— Garder, maintenir dans une certaine position :

Cio fud lonx temps ob se los *ting*,
Deus l'exaltat cui il servit.
(*S. Leg.*, 28.)

Desur[e] terre nel pourent mais *tenir*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 120ᵃ.)

Li empereres en *tint* sun chef enclin,
De sa parole ne fut mie hastis.
(*Rol.*, 139, var., Stengel.)

Droes apele G. de Monclin :
Faisons ariere nos chevaliers *tenir*.
(*Loher.*, ms. Berne 113, fᵒ 41ᵃ.)

Tuz jors son regne en pes *teneit*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, p. 1.)

— Réfl., rester :

Les hommes d'Orthaix s'assambloyent et *se tenoyent* ad ce quarfour. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, fᵒ 126ᵈ.)

— Se borner, se fixer :

De treis homes m'estoit eslire,
Si ne *me* sai a quel *tenir*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, p. 42.)

Que laniers ne laniere ne se puist entirement de fileter, ne filetiers ne filetiere ne se puist entirement de laner, mais *se tiengnent* au quel que il leur plaira. (20 juin 1365, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 49 v°, A. Tournai.)

— Fig. :

Il *se tenoit* tout seur que ma nature et fragilité me contraindroient a rompre et briser ma continence. (*Cent nouv.*, C.)

— A., considérer :

... Sil *tenent* pur bricun.
(*Alexis*, XI^e s., str. 54^a.)

De cels que Rou *teneit* a ses meillurs amis.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 358.)

Por belles *estiens tenues*
Ains qu'elles fuissent ça venues.
(*Athis*, B. N., f° 117 v°, col. 2.)

Ne me *tenez* mie por ce por vil ne a baude, se ge faz votre volenté. (*Artur*, B. N. 337, f° 218^b.)

— Honorer, respecter :

Et avoit tant fait chil mesire Hue que ilh et ses peire *estoient tenus* plus avant que les plus hauls barons d'Engleterre. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, VI, 325.)

— *Tenir en viuté*, mépriser :

Et non por cant paour ai et dotanche
Ke se valours ne me *tiegne en viuté*,
Car tant redout orgoillouse biauté.
(CONON DE BÉTHUNE, *Chans.*, IX, 6, Wallensköld.)

— Apporter :

Por ce avint que il fist *tenir* paroles de pais au seignor de Baruth hastivement. (*Gestes des Chiprois*, l. II, Hist. armén. des crois., t. VI, p. 681.)

— Faire qqchose d'une manière suivie :

Qui faisoient la parlement
De plusieurs et maintes paroles,
Dont *tenoient* leans escoles.
(Vers 1400, *Le songe véritable*, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVII, 231.)

— Réfl., s'en rapporter à :

Voellies ly demander, sur la loy de Mahon,
Se jou ay en ce fait couppes ne souspeçon ;
Et je *me tieng* sur luy, oye sa raison,
De vivre ou de mourir en ung feu de carbon.
(*Chev. au Cygne*, 32241.)

— A., se conformer aux règles de :

Li justes jugiere ara
Bons tesmoins par cui jugera
Tous ordres, cascun par le sien.
O chevaliers, ton ordre *tien !*
Ses tu quel tesmoin Dius dou tien
Ordre contre toi conduira ?
(RENCLUS, *Carité*, CXCVI, 4.)

— Suivre :

Por ce sont li marinier cointe
De la droite voie *tenir*.
(GUIOT, *Bible*, 651.)

— Maintenir :

Ausi com j'ai dit par devant
Pense ke le lois *soit tenue !*
Croche n'est mie bien venue
Ki vient en main d'ome oidivant.
(RENCLUS, *Carité*, CXIV, 9.)

— Réfl., se maintenir, rester :

Moines, ki de l'ordre ies liies,
Or loe Diu joians et lies
Se tu *te tiens* nes, buer fus nes,
Fors de le lie mondaine ies,
Dou monde ies mondes et niies.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXI, 1.)

Si furent touz enbahis et orent conselhe que ilh *se tenroient* jusques al jour que li rois les avoit prefigiet. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 555.)

— Résister :

Prestre, *tien toi !* Se tu te rens,
Li lous desrengera les rens,
S'estranlera et bruns et sors.
(RENCLUS, *Carité*, LXVIII, 1.)

— A., comparer :

Armez fu bien el misoudor,
Soz ciel n'an avoit .I. millor,
.I. sorbausans nez de Castelle,
Ne *s'i tenist* pas alondrelle,
Les menus saus s'an vient errant.
(BEN., *Troie*, B. N. 903, f° 63^d.)

— Différer :

Puis a tuz ses baruns mandez,
Que li jugemenz seit renduz
Trop *a* le jur *esté tenuz*.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 548, Warnke.)

— Réfl., s'abstenir :

Ne plus k'enfes ne puet la fain sofrir,
Ne l'en nen puet chastoier d'en plourer,
Ne croi ge pas ke *me* puisse *tenir*
De vos, ke suel baisier et acolleir.
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 157 r°.)

Que cascon junast toutez les venredis en pain et en aighe, et *se tenist* le samedis de mangier char. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 223.)

— A., user de :

Tu, povres, ki en despit ies,
*Tien* patienche ke Job *tint !*
Porte poverte un peu sans tint !
Sueffre un peu ! Car pres est pities.
(RENCLUS, *Carité*, CCXIV, 9.)

— N., être attaché à qqchose ; anc., être fixé, établi (dans un pays) :

En cel an meisme toute li englise de Franche est perturbee par .I. maistre qui astoit nommeis Berengarius, qui *tenoit* a Tours, qui disoit et affermoit que... (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 258.)

Toute maniere de gens qui sont venu demorer et *tenir*, demoront, repairront et *tenront* en notre dite ville. (1347, *Chart. S. Lamb.*, n° 687, A. Liège.)

— Résister, ne point céder :

Ensi *ont* bien cinq ans *tenu*
Que l'uns a l'autre n'a n'eu.
(WACE, *Brut*, 2373.)

Heureux seray, se (le) marché *tient*,
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 48.)

— Persister :

Ceo est uns mals qui lunges *tient*,
Pur ceo que de nature vient.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 485.)

— Se maintenir, vivre :

Ceo fu custume as anciens,
Issi *teneient* en cel tens.
(MARIE, *Lais*, Milun, 63.)

— Dépendre de qqu'un, de qqchose :

Adont parla l'empereur et dist que l'assemblee estoit belle de deux telz personne et que a luy ne *tendroit* mie. (*Conq. de Charlem.*, ms. Bruxelles 9067, f° 91 v°.)

— Plaisamm., *tenir de la quenouille*, *tenir des basses marches*, dépendre de sa femme :

Je baille pour rien la meilleure paire de bottes qui soit en ma boutique a celuy qui ne *tient* rien *de la quenouille*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 115.)

Il fut jugé *tenir des basses marches*. (ID., *ib.*, I, 116.)

— Impers., intéresser :

Vassaus, font il, a vos que *tient ?*
De mout grant folie vos vient
Quant vos rien nos an demandez.
(CHREST., *Erec*, 4417.)

Vassal, che dist Elies, en *tient* a vous noiant ?
Oil, dist li paiens, je les avrai esrant.
(*Elie de S. Gille*, 298.)

De quoi s'empleignent ne se duelent ?
A els qu'en *tient ?* A els que monte ?
(THIBAUT, *la Poire*, 1977.)

— Importer :

Miex vous *tient* aler chies le prestre.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaigl. et Rayn., *Fabliaux*, II, 50.)

— *Tenant*, part. prés., solide :

Et prist une lance de fresne
Et grosse et fort, roide et *tenant*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 159^b.)

— *Tenu*, part. passé ; maintenu pendant un certain temps :

Ceux qui en ceste maladie ont usé d'une maniere de vivre assez ample, sont plustost eschappes que les autres, ausquels on a fait tenir diete *tenue*. (PARÉ, XXIV, 22.)

— Substantiv., débiteur :

Onques li corps de vous au mien si n'estriva :
Je sui vostre *tenus*, je l'ai sceu pieça.
(CUVEL., *Vie de B. Du Guesclin*, 13753.)

Je me repute vostre *tenu* et obligé. (G. BOUCHET, *Serees*, Epistre, sign. a y r°, éd. 1585.)

**TENON**, s. m., extrémité d'une pièce de bois, de métal, de marbre, etc., taillée de manière à s'ajuster dans une entaille en mortaise pratiquée dans une autre pièce :

Quant icellui compaignon aura fait ses *tenons* et mortaises. (Sept. 1487, *Ord.*, XX, 18.)

— Anc., petit moutonnet de fer soudé au dessous du canon d'un fusil et servant à le fixer au bois :

Avoir faict ung *tenon* et ung couvercle a

reserrer la lumiere et une clef a une harquebuze de calibre qui avoit esté gasté. (1575, CC 21, f° 326 r°, A. Mézières.)

— Anc., instrument de chirurgie servant à recoudre une plaie :

Puis le chirurgien joindra les levres de l'ulcere, lesquelles seront pincees et serrees avec cet instrument nommé *tenon* auquel sont trois trous par lesquels on mettra des aiguilles en travers. (Paré, XV, 49.)

**TENOR**, s. m., voix d'homme qui va du premier ut de l'alto au deuxième sol du violon :

Quant plusieurs voix font aucune armonie, il convient avoir une voix predominante que on appelle *tenor*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 141 v°.)

**TENS**, mod. temps, s. m., ensemble de la durée considérée d'une manière générale :

La rose a la parfin devient un gratecu
Et tout avecq le *temps* par le *temps* est vaincu.
(Rons., *Sec. liv. des amours*, OEuvr., I, 191, Blanchemain.)

— Succession des parties de la durée considérée par rapport aux événements, aux occupations de la vie :

Bons fut li secles al *tens* ancienur.
(*Alexis*, xi^e s., str. 1^a.)

Allongement de *tans*. (Mai 1242, *Escrit Jehan Lidan*, S.-Brice, chirog., A. Tournai.)

Que par eslongement de *tans* ne soit mis en oublit. (1333, *Pais de Joffroy de Tielt et de Jehan Pikail*, A. Tournai.)

— T. de gramm., différentes flexions d'un même mode indiquant que l'état, l'action exprimé par le verbe est présent, passé ou futur :

*Temps*, c'est la difference du verbe, selon le present, preterit ou futur. (Ramus, ap. Livet, *Gramm. franç.*, p. 225.)

— Portion de la durée, période :

De lui long *temps* mult a audit.
(*Pass.*, 211.)

Des lors en avant .i. grant *temps* rendi Cornouailles treu a Saissoigne. (*Tristan*, B. N. 334, p. 184, Löseth.)

Li jugemens en avoit estet fais au *tans* que li vies eskievin de l'an .m. .ccc. et .v. estoient eskievin. (Sept. 1311, *C'est les cureurs des Causfors contre Gillion de Gauraing*, chirogr., A. Tournai.)

— *Pour le tens*, à cette époque :

La maison ou demourroit *pour le temps* Conrars le chauceterres. (1347, A. N. JJ 72, f° 27 r°.)

— *Un tens*, pendant une certaine période :

Sigisbert, roy d'Austrazie, ayant *un temps* avant son trespas... adopté Chilperic ou Childebert fils de Grimoald, maire de son palais. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 13.)

— *Tout a tens*, au moment convenable, propice :

Si ques, biaus cousins de Braibant, vous n'aves pas encore desfiiet le roi de France, et tous jours aves vous dit que vous le desfieres *tout a temps*. (Froiss., *Chron.*, I, 456, Luce.)

— *Par tens*, dans l'avenir :

Chil por cui tant porent oser
A les ames de soi mout pres,
*Par tans* iront li cors apres
Avoec les ames reposer.
(Renclus, *Miserere*, cxci, 9.)

— *Par tens*, bientôt :

Mais tenes vous tous cois aveuc vos gens, car il ert nuit *par tens*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 384, var., Mas Latrie.)

Le tresor nus mustrez *par tens*.
De ceo frez vus, funt il, grant sens.
(Chardry, *Set dormans*, 1207, Koch.)

— *Plus par tens*, plus tôt :

*Plus par tans* venir ne devoit;
Par les sainz prophetes avoit
Promis et dit c'adonc vanroit
Qant li tans aconplis ceroit;
Toz fut aconpliz kant il vint;
Por ceu tant targier le covint,
Et, c'il fust venus *plus par tans*,
Ne trovast pas de si grant sanz
Les genz, ne de teil volenteit,
Dont orent li prophete esteit
Qui foit et creance enseignierent
Et ki de Deu prophetiserent.
(*Dolop.*, 12142.)

— Période de la vie d'un individu ; vie d'un individu :

Confite en une estache, del *tens* roi Golias.
(*Voy. de Charlem.*, 424.)

— *Se donner du bon tens*, passer le temps gaiement :

*Se donnoit du bon temps* a cachette. (Yver, *Print.*, p. 153, éd. 1588.)

Oublians les *bons temps* que nous *nous estions* par quelques jours *donnez*. (Pasquier, *Alexandre*.)

— Condition :

Mout estoit chil hom delitans;
Mais trop li fu cangies li *tans*,
Quand le goute d'iaue rova.
(Renclus, *Miserere*, xlix, 1.)

— Manière d'être, attitude, conduite :

Ançois que je traie a mort sure
Ou je venir cuide a brief temps,
S'elle n'amolist son dur *temps*
Celle qui tant roide esté m'at.
(Watriq. de Couv., *Dit de l'escole d'amours*, 90.)

— La vie du monde :

Hé ! Diex, tans gentius hom perdi, le jor, son [*tans*.
Qui jamais ne verront ne fame ne enfans.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, 855.)

— *Jurer le tens de qqu'un*, jurer sa mort :

Fussiemmes departis volentiers et de gré ;
Mais ly roys Beduins *avoit no tans juré*.
(*Chev. au Cygne*, 1757.)

— Saison :

Li noviaus *tans* et mais et violete.
(Couci, *Chans.*, VI.)

— État de l'atmosphère :

Molt comence lait *tens* a faire.
(*Eneas*, 192.)

— *Demi tens*, certain livre de prières :

A son filleul, Gilles Houllecte, son messel et chambrier et *demi temps* en moule. (1503, *Testam. de Gill. de Bourges*, G 3456, A. Seine-Infér.)

— T. de vénerie, voie de la bête :

Il sçavoit par sus tous laisser courre et lancer,
Bien demesler d'un cerf les ruses et la feinte
Le bon *temps*, le vieil *temps*, l'essuy, le rembus- [cher.
(Rosnard, *Eurymedon et Calliroe*, OEuvr., I, 254, Blanchemain.)

**TENSIF**, adj., qui se tend :

*Tensif*. Bending, or stiffe-bent. (Cotgr.)

— T. de méd., accompagné de tension :

Douleur *tensive*, pongitive et bruslante. (Paré, VI, 23.)

**TENSION**, s. f., état de ce qui est tendu :

Rougeur obscuree, *tension* et pesenteur. (J. Goeurot, *Entret. de vie*, f° 4 r°, éd. 1530.)

*Tension*, renitence, douleur pulsatille. (P. Tolet, *Des tum. contre nature*, p. 416, éd. 1540.)

**TENSON**, mod., v. Tençon.

**TENTANT**, adj., qui tente :

Ung tas de gestes *tentans*. (Vers 1530, dans *Dict. gén.*)

**TENTATEUR**, s. m., celui qui cherche à tenter :

La va plus seurement le *temptateur*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Le diable *tentateur*.
(J. Bouchet, *Triomphe de la Noble Dame*, sign. A iiii v°, éd. 1536.)

**TENTATION**, s. f., attrait qui sollicite vers une chose défendue :

El jurn de la *temtaciun* el desert. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XCIV, 8.)

Que je soie soustrait par toy de toute *tenptacion*. (Pierre de Paris, *Psaut.*, B. N. 1761, f° 22^d.)

Comment la *tentation* de Venus, la deesse d'amours... les temptoit si folement. (*Liv. du Chev. de La Tour*, CXXIV.)

— Action de tenter :

Mainte *temptation* li fist.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14^d.)

Cf. Tentacion, VII, 681^c.

**TENTATIVE**, s. f., anc., épreuve du baccalauréat en théologie :

A sa frequence et elevation vous diriez

qu'on me pelaude en *tentative* de Sorbonne. (RAB., *Tiers liv.*, XI.)

1. **TENTE**, s. f., pavillon fait d'une étoffe tendue qu'on dresse en plein air pour servir d'abri :

Et alion par toz les leus
O les *tentes* furent as Greus.
(*Eneas*, 916.)

Li Saisne issent des *tentes* a tel foison qu'il n'est nus qu'il les veist a conter les poist ne le nombre dire. (*Artur*, B. N. 337, f° 94[d].)

Li riche homme communement
Refont, en l'eure, sanz atendre,
De toutes parz leur *tentes* tendre.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, B. N. 5698, p. 333[b].)

Cf. VII, 682[a].

2. **TENTE**, s. f., faisceau de charpie allongé qu'on enfonce dans une plaie pour la sonder, dans une ouverture pour la dilater, etc., anc., charpie en général :

Premiers la morte char osterent,
Puis mistrent sus antret et *tante*.
(CHREST., *Erec*, 3198.)

Por la porreture de tot lo cors est assi cum une *tente* fichieie el chief. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 85, 40.)

**TENTER**, v. a., mettre à l'essai, à l'épreuve :

Or pri celui
Qui .III. parties fist de lui...
Et qui cels *tante* que il aime.
(RUSTEB., *Compl. Rusteb.*, 151.)

Establirent gens de pié allans devant eulz pour les chemins *tanter*. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 47.)

Vous aves pu veoir en combien de sortes les ennemis de cest Estat et les miens *ont tenté* ma patience. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 136.)

— *Tenter Dieu*, mettre à l'épreuve sa bonté, sa patience, en s'exposant au péril ou en faisant le mal :

Et *tenterent* Deu en lur quers, requerant viande a lur aneme. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXVII, 18.)

— Essayer de faire réussir (une chose) en dépit d'obstacles, de chances contraires :

Je lui dis, qu'ayant failli une grande fortune, il fallait qu'en *tentissions* un autre. (MONTL., *Comm.*, I.)

— Solliciter (qqu'un) à une chose défendue, par l'attrait qu'elle a :

Li tierz de vus mult *ert temptez*,
Mais par Deu ert bien sustentez.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 77, 25.)

Et si *temptas* Saint Abraham.
(*Vie S[te] Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f° 66 r°.)

Exciter le désir de :

Lors les destraint, lors les enlace
Li mondes, qui les va *temptant*.
(*Métam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 651, 22.)

Cf. VII, 682[b].

**TENTURE**, s. f., pièce d'étoffe, de tapisserie, dont on a tendu le mur d'un édifice, d'un appartement :

Une *tenture* de tapisserie de Flandres. (1589, *Inv. de Catheriné de Medicis*, p. 56, Bonaffé.)

La dite *tenture* avec le dit daiz. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrées*, Bibl. Ec. des Ch., 1[re] sér., III, 162.)

Cf. TENDEURE au *Supplément*.

**TENU**, adj., presque insaisissable à cause de sa finesse ; très mince :

Celluy escrivain employa moult de temps qui en une petite peau de parchemin si *tenue* et de si petite lettre, escrivit le livre du poete Omer. (*Nobles malheureux de Boccace*, II, 13, f° 38 r°, éd. 1515.)

Les levres ne trop espaisses ne trop *tenues*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., III, 18.)

— Peu compacte :

Viandes... fort *tenues*. (PARÉ, XXIV, 22.)

**TENUE**, s. f., action d'être tenu ; par extens., session :

Presque toutes les *tenues* des estats ont enfanté leur impost. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 3.)

— Manière d'être tenu ; manière de se tenir :

Mais le cheval estant un peu rude et gaillard, et trouvant son homme soubz soy un peu de legere *tenue*, s'advisa de s'en deffaire, et le porter par terre. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, Œuvr., VII, 92, Soc. Hist. de Fr.)

— Fermeté, persévérance :

Mais cil qui convoitise abat
Ou ire trouble sa veue,
Quant paour d'autre part s'embat,
Il n'a ne force ne *tenue*,
Ses armes pert et ferme estat.
(*Consolat. de Boece*, Ars. 2670, f° 5 v°.)

Et esprouvay en ma patience, que j'avois quelque *tenue* contre la fortune. (MONT., III, 12, p. 181, éd. 1595.)

— Continuité, durée :

Une sagesse qui prenoit de bon' heure et n'avoit gueres de *tenue*. (MONT., I, 25, p. 93, éd. 1595.)

— Consistance, maintien :

On use encore d'une autre sorte a coller le papier, c'est assavoir avec colle commune, faite de fleur de farine et d'eau chaude meslee avec un peu de vinaigre, car la colle forte, ni celle qui est faite de gomme, ne seroit de *tenue*. (DU PINET, *Pline*, XIII, 12.)

Cf. VII, 683[b].

**TENUITÉ**, s. f., caractère de ce qui est ténu :

Le seigneur de Bievres et aultres tindrent conseil pour sçavoir d'entre eulx qui seroit celui qui signifieroit audict seigneur duc la *tenuité* et diminution de son armee. (J. MOLINET, *Chron.*, XXXV.)

**TEORBE**, s. m., instrument de musique analogue au luth mais plus grand et à deux têtes, l'une pour les cordes qui se doigtent sur le manche, l'autre pour les grosses cordes qui se pincent à vide :

Quatre luts, deux pandores et deux *tuorbes*. (AUBIGNÉ, *Lett. à M. de la Noue*, Œuv., I, 465, Réaume et Caussade.)

**TEPIDITÉ**, s. f., état de ce qui est tiède :

*Tepidité*. Luke-warmenesse. (COTGR.)

— Fig. :

*Tepidité* est de ceste condicion qui est lentement aimer Dieu et estre lent a tout bien. (*Modus et Racio*, ms., f° 286 v° ; cité par Godefroy, *Lexique de la langue de Corneille*.)

**TERATOSCOPIE**, s. f., divination par l'observation de prodiges :

De la consideration de ces choses sont nees diverses sortes de devinations ; car la contemplation des effects ordinaires en nature a produit la physiologie, et celle des effets extraordinaires et prodigieux a engendré la *teratoscopie*. (S. GOULART, *Traité de Peucer*, p. 484, éd. 1584.)

**TEREBENTHINE**, s. f., résine liquide fournie par des arbres de la famille des térébinthacées :

Li altre fu d'une sardine
Et fu toz plains de *terbentine*.
(*Eneas*, 6473.)

Une once de *terebentine* blanche. (*Chirurg. de Lanfranc*, f° 10 v°, ap. Littré.)

.I. liv. de *tourbentine*. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 75.)

Quiconques fera songnies de *terbenthine*, il sera tenus de metre en .XIIII. lb. de chire, .I. quartron de *tourbentine*. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie*, f° 71, A. Tournai.)

*Turbentine*, resina terebinthina. (R. EST., *Petit Dict. fr.-lat.*)

Cf. TORMENTINE 1, t. VII, p. 756[a].

**TEREBINTHE**, s. m., espèce de pistachier :

Cele Delbora fu enfoie joste Betel sous un *therebint* dont la fuelle estoit moult bele. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 54[b].)

Un arbre que cil de la contree *therebin* clamoient. (*Ib.*)

Et le trouva seant soubz ung *therebinthe*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Roix, III, 13.)

— *Val du Terebinthe*, vallée de la Palestine où David tua Goliath :

Saul e li suen s'asemblerent e vindrent

el *val de Terebinte*, e ordenerent lur eschieles pur bataille faire encuntre cels de Philistiim. (*Rois*, p. 61.)

Cf. Turabim, VIII, 106[a].

**TEREBRATION**, s. f., action de percer :

Aussi bien fort est louee de Galien ceste excision d'oz, laquelle est faicte de scalpre lenticulaire, si elle est faicte sans *terebration*, la ou le lieu sera tant seulement cavé alentour avec instruments dictz calyculaires. (Tolet, *Chirurg.*, p. 304, éd. 1540.)

**TERGIVERSATION**, s. f., action de tergiverser :

Qu'ele ne puet en aucune *tergiversation* i estre celee. (*Cout. d'Artois*, p. 112.)

**TERGIVERSER**, v. n., user de détours :

Pour ne les point laisser *tergiverser*. (Calv., *Instit. chrest.*, p. 57, éd. 1562.)

Le duc de Mayenne... commença a changer de couleur, a trembler et suer, *tergiversant* en tous ses discours. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 114 r°, éd. 1594.)

**TERME**, s. m., fin d'un espace à parcourir et fin d'une période de temps :

Che fu li *termes* de sa vie.
(*Brut*, ms. Munich, 3686.)

Gouverner le dit Denyset, et aprendre ledit mestier de siellerie, le *terme* de trois ans. (26 juill. 1415, *Tutelle de Naquinet, Gervais, Franchois et Deniset Lambert*, A. Tournai.)

— Date (à venir) :

Nument le *terme* de lur asemblement.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 10[a].)

Li *termes* du passage s'aproche. (*Lett. d'Alf. de Poit.*, A. N. JJ 24[c], f° 110 r°.)

— Époque revenant périodiquement :

Terme et le remanant par *tiermes*. (1291, *Lett. de Phil. roi de Fr.*, ap. Mart., *Anecd.*, I, 1243.)

Environ la cure des plaies de[s] vaines et des arteres desqueles le sanc court par *termes*. (*Chirurg. de Mondev.*, § 1118.)

— *Estre en termes, aux termes de*, être sur le point de :

*J'estois en terme de* depescher quelque personnage expres pour se conjouir de ma part avec la dicte dame de ce bonheur. (23 avr. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 144.)

Si nous n'eussions esté assistez d'une speciale grace et protection de Nostre Seigneur et ne nous fussions genereusement opposez a leurs desseings, nous ne *serions aux termes*, ou nous sommes par sa divine bonté, *de* voir esteindre le feu de tant de dissentions civiles qu'ils ont allumees au cœur de nos subjects. (27 nov. 1594, *ib.*, t. IV, p. 256.)

— État où qqchose vient aboutir :

Je suis bien joyeux des bons *termes* qui sont entre monseigneur le prince vostre pere et vous. (2 juill. 1468, *Lett. de Louis XI*, III, 233, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., manière d'agir :

S'ils aymoient le prouffit de nous et de nostre royaume ils tiendroient autres *termes*. (31 août 1485, *Ch. de Ch. VIII*, Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*)

Approuche toy
Ung peu plus pres que je te voye,
A te veoir cheminer la voye
Tu veulx tenir *termes* d'ung roy.
(*Therence en franç.*, f° 12 r°.)

— *Tenir de rigoureux termes a quelqu'un*, lui témoigner son mécontentement :

Lequel pourroit *luy en tenir quelques rigoureux termes*. (Mart. Du Bellay, *Mém.*, l. IV, f° 113 v°, éd. 1572.)

— Expression d'une idée, qui définit son rôle dans une proposition, un raisonnement :

User de *termes* ou de mots propres en la science. (Oresme, *Eth.*, prol.)

Cf. Termes, VII, 686[c].

**TERMINAISON**, s. f.

Cf. VII, 687[c].

**TERMINAL**, adj., anc., qui peut se terminer :

Il faict la perpetuelle peine *terminalle*. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 89 r°.)

**TERMINER**, v. — A., arrêter à un certain terme, à une certaine limite ; fig. :

Ceulx de qui ny les bornes qui separent l'Asie de l'Europe ne peuvent *terminer* l'insatiable convoitise. (Amyot, *Vies*, Pyrrhus, 23.)

— Faire arriver (une chose) à son terme, au point où elle finit, s'achève :

Fini, c'est chose *termeine*, limittee et certaine. (Oresme, *Eth.*, f° 46, ap. Littré.)

— Anc., partic., *terminer sa vie*, mourir :

Une certaine maladie que il eubt, dont il *termina vie* par trespas. (30 juin 1404, *Exéc. testam. d'Angnes de le Roe, veuve Lelong*, A. Tournai.)

A Pierre Dailly, lors que la ditte feue *termina vie* par trespas. (6 janvier 1453, *Exéc. test. de demiselle Jehenne de Lattre, v[e] Bryart*, A. Tournai.)

— N., arriver à son terme :

Fin de compte, la chose *termina* en paix. (Commynes, *Mém.*, VII, 4, Soc. Hist. de Fr.)

— Anc., guérir :

Mais par tost l'ostel s'espandi
Que Jehans *estoit termines*.
(Beauman., *Jeh. et Bl.*, 1428.)

Cf. VII, 688[c].

**TERNAIRE**, adj., formé de la réunion de trois éléments :

Et qu'en chose nombre *ternaire*
Est pour tant habile a tout faire.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, III, 5659.)

Toi donques, Dieu, qui seul soubs un nombre [*ternere*,
Contiens le Saint Esprit, et le Fils et le Pere.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 92 r°.)

— S. m., la Trinité divine :

La ou le nombre de douze resulte du quaternaire materiel, du *ternaire* divin, et du quinaire conjoinct et assemblé. (La Bod., *Harmon.*, p. 425.)

— T. d'astrol. et de magie, *le grand ternaire*, le nombre trois considéré comme nombre parfait :

*Li granz ternaires* est aquatikes, froiz et moetes. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 18[a].)

1. **TERNE**, adj., qui manque de brillant :

Si fust tant courroucé qu'il en perdit toute la couleur et devint aussi *terne* que cendre. (*Lancelot*, 3[e] part., f° 29[a], éd. 1533.)

Les yeux enfoncez, *ternes* et esgarez. (Gruget, *Div. leç. de P. Messie*, II, xxii.)

2. **TERNE**, s. m. et anc. f., au jeu de dés, de trictrac, coup où chacun des dés amène un trois :

Abusé m'a et faict entendre...
D'ambesars que ce fussent *ternes*.
(Villon, *Gr. Test.*, 689, Longnon.)

— Groupe de trois :

Un Seneque, un Burre, un Trazee, ceste *terne* de gens de bien. (La Boet., *Servit. vol.*)

**TERNIR**, v. — A., rendre terne :

Ils ont le corps enflé et *terni*, tant est grande la malignité de ce poison. (Paré, XXIII, 44.)

— N., devenir terne :

Toute la couleur luy *ternit*. (Th. Valentinian, *Amant ressuscité*, p. 284, éd. 1555.)

— Fig. :

Sans elle la vie est sans goust, voire est injurieuse, la vertu et la sagesse *ternissent* et s'esvanouissent sans elle. (Charr., *Sag.*, I, 11, p. 94.)

**TERNISSEMENT**, s. m., action de ternir ; état de ce qui est terni :

Pour l'effet du *ternissement* des miroirs. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 57 r°.)

La corne de licorne n'est point une chose vivante : mais pour estre polie et fraiche, elle reçoit un *ternissement* de l'air froid et humide, qui la fait suer. (Paré, *De la Licorne*, c. xv.)

**TERNISSURE**, s. f., état de ce qui est terne :

Ceste racine... est singuliere a la pelade, et aux meurtrissures et *ternissures*. (Du Pinet, *Pline*, XIII, 22.)

— Fig. :

La faute qu'avez faite de consentir a la *ternissure* de sa memoire. (N. Pasq., *Lett.* X, 5.)

**TEROULLE**, s. f., terre noire et légère qui recouvre souvent les couches de charbon de terre :

Mines de houille, charbon et *teroulle*. 1595, *Ch. des finances*, p. 40, A. Liège.)

**TERRACE**, mod. terrasse, s. f. plate-forme plus ou moins étendue, ordinairement soutenue par une maçonnerie :

*Terrasse*... also a bank, heap or billok of earth. (COTGR.)

— Plate-forme, glacis d'une fortification :

Pour le *tierasse* se prist a retourner.
(*Loher*., B. N. 4988, f° 242c.)

Si montoient es *terraces*. (*Est. de Eracl. emp*., XXIII, 14.) Var., *tarrasces, teraces*.

*Terrasse*. A plat, platforme, fort or bulwark. (COTGR.)

— Plate-forme en maçonnerie, ménagée pour la vue ou la promenade à l'un des étages ou sur le comble d'un édifice :

Une *terrace* qui fu feu Gibert le peletier. (1295, *Cart. de Montieramey*, B. N. l. 5432, f° 90 v°.)

De ploncq de la ditte halle. (20 mai-19 août 1424, *Compte d'ouvrages*, 10e Somme des mises, A. Tournai.)

Avoir cimantez la *tarrasse* de la tour et livré ledit cymant. (1452, *Compt. de Nevers*, CC 48, f° 16 r°, A. Nevers.)

Se y convient il (a la Tour Blandignoise) faire une nouvelle *terraisse*, ou y faire ung planquaige de pierre, qui coustera bien .C. et .L. lb. t. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Plomb en table pour gerronner une *tierache*. (1510, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms*., Bibl. Amiens.)

Baux d'une *theraisse*. (1522, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms*., Bibl. Amiens.)

Pour supporter une *terasse*. (26 mars 1592, E, not. Grudé, A. Maine-et-Loire.)

Une *teresse*. (21 déc. 1592, E, not. Grudé, A. Maine-et-Loire.)

— Surface du socle sur laquelle pose les pieds des figures sculptées, d'un coffret, etc. :

Une *terrasse* ronde d'or ou mylieu de laquelle est ung arbre portant fleurs de lys, contre lequel arbre est ung rengier. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 263.)

Une fontaine, dont le pié siet sur quatre pates dorees, et dessuz a une *tarrace* vert un peu croisé, dont l'esmail est vert. (*Inv. du duc d'Anjou*, n° 89.)

— Anc., pot, casserolle de terre :

30 grands vaisseaulx de terre nommes *terrasses*, pour retirer les eaux, les faire refroidir et en tirer le salpetre. (1543-44, *Comptes de Jean Jourdin, receveur*, CC 116, A. Nevers.)

*Terrasse*... also an earthen pan. (COTGR.)

Cf. TERRACE 2, t. VII, p. 690a.

**TERRACER**, mod. terrasser, v. a., former d'un amas de terre soutenu par de la maçonnerie ; par extens., soutenir par un amas de terre :

Fermerent leur porte par laquelle ilz ne firent aucune saillie depuis tant que dura le siege, mais *fut* des lors *terrassee* et condamnee. (BEAUGUÉ, *Guerre d'Ecosse*, I, 7.)

— Hourder :

Deux hauts soliveaux, non *terracez*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap*., XII, t. I, p. 162, Hippeau.)

— Absol., remuer et transporter des terres :

Le moyen de reffaire une terre lassee :
Comme il la faut semer, fumer, ou *terrasser*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 96.)

— Renverser à terre :

Le roy de Navarre fit dresser une batterie contre la porte Saint Hilaire, mais M. de Villas la fit aussitost *terrasser*. (L'EST., *Mém*., 2e p., p. 79.)

— Fig. :

Qui met a mepris toute chose
Et droite et sainte, en fin l'on ose
Le *terrasser* et mepriser.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 147 r°, éd. 1619.)

Combien qu'il faille apporter quelque reglement pour reformer la malefaçon des choses passees, si ne faut il tout *terrasser* son autorité. (PASQ., *Lett*., XIII, 3.)

Cf. TERRASSER, VII, 693a.

**TERRACEUR**, mod. terrasseur, s. m., ouvrier qui terrasse :

Pour la journee des dis *terraceurs*. (1367, dans *Dict. gén*.)

**TERRAGE**, s. m.

Cf. TERRAGE 1, t. VII, p. 690b.

**TERRAIN**, s. m., espace de terre considéré comme propre à un usage déterminé :

Engleis esterent al *terrain*
Par le boscage e par le plain.
(WACE, *Rou*, 3e p., 1105.)

*Terren*. (1229, *Lett. de Gui de Caumont*.)

*Terrin*. As Terrasse. (COTGR.)

— Par extens., anc., propriété terrienne :

O Tristran est la sejornanz
Priveement en son *terrin*.
(*Tristan*, I, 2989.)

Cf. TERRIN 1, t. VII, p. 696b.

**TERRASSE**, mod., v. TERRACE.

**TERRASSEMENT**, s. m., action de terrasser ; par extens., terrasse :

Que l'on envoye tous les jours a la fortification et *terrassement* porter la terre derriere les murailles. (1543, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 119.)

— Action de renverser à terre ; fig. :

Ceux qui se sont separez de nostre religion, tendent principalement au *terrassement* du saint Siege de Rome. (PASQ., *Rech*., III, 34.)

**TERRASSER, TERRASSEUR**, mod., v. TERRACER, TERRACEUR.

**TERRE**, s. f., sol qui porte l'homme, les animaux, les villes, etc. :

Desque carn pres, in *terre* fu.
(*Pass*., 6.)

Tan durament *terra* crollet.
(*Ib*., 322.)

Ne guardent l'ure que *terre* nes anglutet.
(*Alex*., XIe s., str. 61e.)

*Tearre*. (1278, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., XXX.)

Prier Dieu pour les biens dessus *terre*. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, commune, XXVI, A. Orléans.)

— Fig., *terre a terre*, sans s'élever au-dessus du niveau commun ; doucement :

La mere du grand duc de Florence luy donna advis de manier et conduire sa fortune *terre a terre*, et de s'eslever par compas, pour en oster l'envie. (N. PASQ., *Lett*., VI, 16.)

— *Mettre pied a terre*, descendre de cheval, de voiture :

Et eux venu en la place et devant le moustier, ils *missent* tantos *piet a terre*, et apoingnerent leurs lances. (FROISS., *Chron*., XI, 119, G. Raynaud.)

— *Prendre terre*, prendre place :

Atant *prindrent terre* devant les hourdis ou ilz furent moult regardez. (*Percefor*., t. V, f° 105.)

— *Prendre terre sur qqu'un*, gagner du terrain sur lui ; le forcer à reculer :

Lancelot commença a le toucher plus vivement que devant a force de grans coups de son espee trenchant et a *prendre terre sur luy*. (*Lancelot*, III, f° 150.)

— Anc., *venir a terre*, naître :

Puis qe je *ving a terre*. (1260, Picardie, A. N. J 229, pièce 12.)

— Par opposition à la mer, aux fleuves ; *prendre terre*, aborder :

La *pristrent terre* o Deus les volt mener.
(*Alex*., XIe s., str. 16e.)

— Sol qui produit les végétaux :

Fonz de *tarre*. (1252, *Reg. cueill. du Temple*, f° 3 r°.)

A Clermont la mine de *terre* est de .LX. verges. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv*., § 752, Am. Salmon.)

Une piece de *tiere*. (Sept. 1302, *Testam. Banies, femme Alart de le Mote*, A. Tournai.)

— Partic., domaine :

Lire ici l'exemple inséré à l'article

TERRE, VII, 693[a], et supprimer cet article.

— Sol où l'on enterre les morts :

Et le fist ensevelir con empereor honorablement et metre en *terre*. (VILLEHARD., *Conq. de Constant*, § 223.)

— Matière solide dont le globe est fait, et, par extens., substance tirée de cette matière et employée à divers usages :

Hec fidelia, pot de *terre*. (*Gloss. de Glasgow*.)

— Matière dont est fait le corps de l'homme :

Nous sommes tuit de *terre* et a la terre devons retourner. (*Liv. de Marc Pol*, CLXIX, Pauthier.)

— *Terre morte*, terreau :

Discension se meut entre le suppliant et ung nommé Jehan Ytier a l'occasion de certaine *terre morte* ou fumier. (1447, A. N. JJ 179, pièce 35.)

— Partie du globe terrestre :

Li quinz des *terra* misurar
Cum ad de cel entro la mar.
(ALBER., *Alex.*, 104.)

Respont li rois quant cele ot entendue :
*Terre* de France tu soies confondue.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CLXXVIII, 6.)

— *Terre de promission* :

Cf. PROMISSION, VI, 432[b].

— Les habitants de la terre :

Seiez apres, vus jugeur de *terre*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., II, 10.)

**TERREAU**, s. m., anc., terrain :

Puis se tirant a part
Sur un *terreau* qui pendoit a l'escart.
(P. RONS., *Franc.*, l. IV, OEuvr., p. 456, éd. 1584.)

**TERREOIR**, mod. terroir, s. m., terre considérée par rapport à ses produits :

No tiere geisant en no *tieroer*. (1198, *Donation*, ap. Tailliar, *Recueil*, p. 7.)

U *tieroir* Saint Martin de Kieri. (1212, *Vente*, C[tes] d'Art., 47, A. Pas-de-Calais.)

El *tiereoir* de Lesin. (Août 1248, Anchin, A. Nord.)

El *teroir* de Popioele. (Juill. 1249, ib.)

Trois sous de cens nuef chapons qu'ele avoit ens el *teroit* dele dite hers. (1251, Abbaye de la Paix-Dieu, Wilmotte, A. Liège.)

El *tereoir* de Bascouel. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R[1*] 35, f° 9 v°.)

.XVI. boniers de terre et demei, u la entur, ki siet en *terrois* de Nivelle. (1258, *Cartul. du Val Dieu*, B. N. l. 9302, p. 1.)

*Terrouer*. (1272, A. N. S 104, pièce 12.)

*Terreor*. (*Ib.*, pièce 13.)

*Terrouoir*. (1285, *Ch.*, dans *Hist. de Bourg.*, II, LXIV.)

Ou *tieroirs* de Cantin. (1288, Flines, Cod. B, f° 229 r°.)

Le bois que j'ai sis en *terruir* de Cannoy. (Mardi av. purif. N.-D. 1292, N.-D. de Landeves, H 117, A. Ardennes.)

Ou *terrouir* de Cannoy. (Lend. de Noel 1293, ib.)

Une pieche de terre asie u *terroere* de la Queue d'Aez. (27 janv. 1297, *Cart. des Vaux de Cern.*, A. Seine-et-Oise.)

*Terrouir*. (1303, H.-D. Soiss., v° Bucy-le-Long.)

*Terooir*. (1319, le Gard, A. Somme.)

Au *tieroir* de Temploeve lez Dossemer. (1371, *Cart. de l'abb. S.-Médard*, Rouge livre, f° 99 v°, A. Tournai.)

Certaine terre, seant ou *terroir* de Rume. (10 déc. 1390, *Tut. des enfants Garin Loterielle*, A. Tournai.)

*Tarouer*. (1395-1452, *Pap. des cens*, A. Seine-et-Marne.)

Qui de Bourgongne tient les nobles *tierrois*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2619.)

Cf. TERROIER 1, t. VII, p. 697[a], article que l'on réunira à celui-ci.

**TERRE PLEIN**, s. m., plate forme de terre rapportée, soutenue par des parapets de maçonnerie :

La muraille neuve du *terre plain*. (CL. PARADIN, *Hist. de Lyon*, dans *Dict. gén.*)

Que les *terrapins* et rampars soient rabillez aux lieulx accessibles. (8 nov. 1567, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, I, 357.)

**TERRER**, v. a.

Cf. TERRER 1, t. VII, p. 694[b].

**TERRESTRE**, adj., qui appartient à la terre, au globe sur lequel l'homme vit :

Ki el saint parais
*Terrestre* furent mis.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 1455, Walberg.)

— Terrien :

Sachez, k'el mund n'ad rei *terrestre*,
Od qi pur servir vodreie estre.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 2865.)

**TERREUR**, s. f., crainte qui fait frissonner :

Que ils voulsissent de celles *terreurs* delivrer la chose publique. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 59 v°.)

— Par extens. :

Que tous ces livres soient enquis diligamment par certains hommes, ad ce especialement deputes en baillant *terreurs* et paines comminatoires contre ceulx qui les destiennent. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 472.)

**TERREUS**, mod. terreux, adj., qui est de la nature de la terre :

Et se savoir voles son estre
Qui n'est ne souple ne *terreus*,
Fain demore en un champ perreus
Ou ne croist blé, buisson ne broce.
(*Rose*, 10185 ; I, 336, Michel.)

— Qui est mêlé de terre :

Aller veir et adviser les cailliaux dont on fait le cauch, pour veir se ly piere est *tierreuse*. (31 mai 1412, *De le cauch*, Registre des métiers, f° 133 v°, A. Tournai.)

Regarder se ly piere est *tierreuse*. (13 oct 1433, *De le Cauch*, Reg. des métiers, f° 290 r°, A. Tournai.)

— Substantiv., au fém., pierre de chaux mélangée de terre :

Fu ordené que tout cil et toute celles qui cauch font, u font faire, soit en fourniel, u en grant cauffour, que il le facent boine et loiaus, bien arse, et de boine piere, sans *tiereuse*, et le cuisent de boin carbon, et coulent une seulle fie. (20 sept. 1336, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, f° 162 r°, A. Tournai.)

— Recouvert de terre :

Et maint bon chevalier gesir, l'elme *tiereus*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 25[b].)

Lor hiaumes furent tos *tereus*.
(*Athis*, B. N. 375, f° 157[f].)

Cf. TERROUS 2, t. VII, p. 697[b].

**TERRIBLE**, adj., qui inspire la terreur :

Enpres truevent mostres orribles
Et granz et laiz et molt *terribles*.
(*Eneas*, 2421.)

*Terible*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Plaisamm., *faire les terribles*, mener grand tapage pour effrayer :

Mais s'on voit qu'il n'y ait danger
Nous yrons *faire les terribles*.
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 38[c], éd. 1537.)

— Par exagération, excessif :

C'est une parole populaire, mais elle a une *terrible* estendue : que ne comprend elle ? (MONT., III, 9, p. 141, éd. 1595.)

— En parlant du vin, violent :

Moyennant que les tonneaux soient bien faits et profitablement cercles, tels qu'un homme d'esprit sçaura bien faire dresser, pour *terrible* que soit le vin qu'on y enfermera, faute aucune n'en pourra avenir. (OL. DE SERRES, III, 8.)

**TERRIBLEMENT**, adv., d'une manière terrible :

Si *terriblement* et si fier qu'il eust mieux valu aux Greux que Brisaida n'eust oncques esté nee. (*Troilus*, Nouv. du XIV[e] s., p. 295.)

Le feu roy Charles trespassé
Eut de grans hurts *terriblement*.
(MARTIAL DE PAR., *Vigil. de Charl. VII*, sign. D VII r°, éd. 1493.)

— Fam., excessivement :

Elle vous aime *terriblement*. (1470, A. N. JJ 196, pièce 304.)

**TERRIEN**, adj., terrestre :

Et tote joie *teriane*
De tote la gent cristiane.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 41, G. Paris.)

Ne cist deleiz nen est miez deleiz de maingier et de boyvre ou d'altre chose *terriene*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 155 35.)

— Substantiv., habitant de la terre :

Qui void les maulx impunis, et les biens mal guerredonnez entre les *terriens*, puet penser qu'il est une autre vie ou tout est reformé par egalle justice. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 300, éd. 1617.)

— Qui possède une terre, un territoire :

S'estes rois *teriens*, l'or vos donront,
L'encent s'estes provoire.
(*Aiol*, 2991.)

— Substantiv. :

Luy et ses enfans estoient riches et grans *terriens*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, Œuvr., V, 216, Kerv.)

Cf. TERRIEN et TERRIENE, VII, 695ª.

1. **TERRIER**, s. m.

Cf. TERRIER 2, t. VII, p. 695ᶜ.

2. **TERRIER**, adj., relatif à la terre cultivée ; *papiers terriers, registre terrier*, papiers, registre contenant l'état des revenus d'un domaine :

S'ensieut le registre *terrier* des possessions et tenemens, desquelz usent et joyssent les religieux, prieur et couvent del eglise et monastere du Mont Saint Andrieu. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux à Chercq*, fº 1 rº, A. de l'Etat à Tournai.)

Ceux qui manient les papiers *terriers* du revenu des eglises de Lyon. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 107.)

— S. m. :

Com le doit vendre et acater par les *tieriers* ki sunt de cel tenement. (Juill. 1241, N.-D. de Cambrai, A. Nord.)

Li sires de Caveleri i doit estre comme maire et avoir les *tieriers* par cui li tiere se vent et acate. (*Ib.*)

Obstant ce que les registres, lettrés et *terriers* d'icellui fief ont esté perdues a l'occasion des guerres et invasions qui ont esté au pais. (1456, *Aveux du baillage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

Cf. TERRIER 1, t. VII, p. 695ᵇ.

**TERRINE**, s. f., vase de ménage, de forme circulaire, à fond plat, en terre vernie, en grès, etc. :

A Jehan de le Tour, pour une *therine*. (17 mai 1412, *Exécut. testam. des époux Hediart Aubry*, A. Tournai.)

A Simon de le Tour, pour une *thierine* a battre bure. (13 janv. 1413, *Tut. de Catron au court brach*, A. Tournai.)

*Terrine* de terre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 569.)

Cf. VII, 696ᵇ.

**TERRINEE**, s. f., contenu d'une terrine :

D'attendre ces gatteaux, et une *terrinee*
De lait, il te suffist, Priape, chaque annee.
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Bucol.*, fº 16 rº, éd. 1582.)

**TERRIR**, v. n., prendre terre, atterrir ; anc., longer la terre :

Salarais... courant la mer et *terrissant* de ce costé, vit des vaisseaux chrestiens. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, 107, de Ruble.)

**TERRITOIRE**, s. f., étendue de pays formant une circonscription politique :

*Territoyre*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Les apandises, les apartenances, les finages, les *territoires*, les soignies, les justises, les demonures, les droiz, les fiez. (1278, *Lett. d'Alis de Savoie*, Ch. des compt. de Dole, B 870, A. Doubs.)

Es chans de la vile de Paraise et es *terretoires* et es apertenances de la dicte vile. (Mai 1302, Geraize, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

Es bois et es *terretoires* de Jaraise. (1303, ib.)

*Terratoire*. (1311, Acey, B. N. Moreau CCXX, fº 81.)

*Terricteur*. (1390, *Charte*, dans *Hist. de Nîmes*, III, 103.)

.IXᵉ. .V. verghes et demye de tiere, gisans ou *teritore* d'Orque. (11 janv. 1392, *Escript demisiele Juhane Lelouchiere, vaive de feu sire Henry Prevost*, chir., A. Tournai.)

Pour cultiver en si sumptueux et fegonde *territore* chose dont fruit louable se puisse rapporter. (OCT. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, fº 1 vº.)

**TERROIR**, mod., v. TERREOIR.

**TERTRE**, s. m., éminence de terre isolée dans une plaine et terminée par une plate-forme :

Li quens Rollanz a s'enseigne fermee,
En sum un *tertre* cuntre le ciel levee.
(*Rol.*, 707, Stengel.)

Tant sunt alé fuiant qu'un *teltre* unt choisi.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 898.)

A un *tertre* qu'il avaloit,
Chei tot a un fes a val.
(CHREST., *Erec*, 4603.)

**TESMOIGNAGE**, mod. témoignage, s. m., déclaration de qqu'un pour certifier une chose qu'il a vue ou entendue :

Contra me aparrelier fas *tesmonege*. (*Dial. anime conquer.*, IV, 16, Bonnardot, *Romania*, V, 277.)

S'acuns se clame as maistres de la pais et il trait *tesmognages*. (1214, *Paix de Metz*, A. Metz.)

*Tamognage*. (1218, Chap. cath. Metz, Tignom., A. Moselle.)

*Tasmoignage*. (1233, Chap. cath. Metz, Maisonnerie, A. Moselle.)

Par les eskievins, ki le *tiesmongnage* oirent des vessins. (Nov. 1247, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Por *tamoignage* de ceste chose. (Janv. 1264, Gray, Ch. des compt. de Dôle, cart. 45, paq. 48, A. Doubs.)

En *tegmonnaige*. (1265, *Ch. bourg.*, Bibl. Ec. des Ch., 1842-43, p. 171.)

*Tesmoingnaige*. (Mai 1266, Remirem., hôp. de Marl., A. Vosges.)

En *tesmonage*. (Nativ. N. S. 1280, Françoigney, Ch. des compt. de Dôle, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

Le *tiemonniage*. (1284, *Cart. de Marquette*, B. N. l. 10967, fº 98 rº.)

El *temognage* de laquel cose. (23 juin 1290, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 21.)

En *tesmonache* de keu... (Dim. apr. assompt. N.-D. 1291, S. Jacques, A. de l'Etat à Liège.)

En *tiesmoignage* des chozes dessus dites. (Mai 1299, *Ch. de Gui, cᵗᵉ de Flandre*, A. de l'Etat à Gand.)

Par planier *tesmognache*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., fº 244ᵈ.) P. Paris : *tesmoingnage*.

Faux *tesmonages*. (J. DE STAVELOT, *Myreur des histors*, V, 170.)

Ung enfant dessoubz quinze ans ne peut porter *tesmoignage*. (BOUTEILLIER, *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., fº 161ᵇ, éd. 1486.)

Par le *tesmoynaige* du cler juré ici rendu datee du... (1532, B 728, fº 67 vº, A. Meuse.)

— Ce qui est la preuve manifeste de qqchose :

Aucune cose dont il ait garant et *tiesmoignage* de verité. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 501.)

En *thesmongnage* de veriteit desqueles coses, je ai mis mon saiel en ces presentes lettres. (1295, *Cartul. de Hainaut*, LXXXV.)

— Par extens. :

Et de ce sommes nous *tesmoignage*. (Déc. 1280, S.-Barthélemy-de-Noyon, Bellefontaine, H 464, A. Oise.)

**TESMOIGNIER**, mod. témoigner, v. — N., porter témoignage :

A grant merveille par fu li chevals fie
Si desreez, com j'oi *tesmoignier*.
(*Couron. Loois*, 645.)

Mais les dusze retint vers lui
He tant *unt testmoné* e dit
Coment esteit né Jhesu Crist.
(*Evang. de Nicodème*, 3ᵉ vers., 356.)

Si comme il meisme *tesmoine*. (*Decretales*, ms. Caen, fº 1ᶜ.)

Le tiesmongnage oirent des vessins, ki *tiesmognierent* ke li bonne feme estoit povre. (Nov. 1247, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

On trafique, on plaide, on *temogne*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. IX, OEuvr., II, 454, Lemerre.)

— Anc., porter témoignage contre :

Oi, mis pueples, e je parlerai a Israel e je *testimonierai* tei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XLIX, 7.)

— A., convaincre par témoignage :

Li tiers dist qu'ele est noveliere,
Li quars la *tesmoigne* a doubliere.
(*Lai du conseil*, p. 97.)

Qui homme ocira dedenz la pais, et *tesmoigniez* en *sera*, sei parent ocirunt lui. (Vers 1212, *Atour*, dans *Hist. de Metz*, III, 177.)

Si nuls en *estoit* roteis et *tesmoignies* k'il la tenist, s'il l'amenderoit de .XL. s. de mec. et s'il en estoit roteis et il n'*estoit tesmoignies*. il s'en doit osteir par douz de ces amins couvenaules. (Févr. 1244, *Atour*, cart. 88, A. Metz.)

— Appuyer par des témoignages :

Mes mut en su ore esbais,
Ke nul ne vei de mes amis
Ki me vousist *tesmonier*
De ceo dunt mentir ne vus quer.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1341.)

Voicy chose estrange, mais neantmoins bien *tesmoignee*. (Franç. de Sal., *Am. de Dieu*, I, 16.)

— Confirmer, garantir :

Mais ceo diseient e juroent
E Franceis le *testimoignoent*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2279.) Var., *tesmoignoient*.

Sire, je vos *tiesmoigne*
Par verité et sans menchoigne
Que grant tort li fait li vassaus.
(*Rigomer*, ms. Chantilly 626, f° 5f.)

Adonc dest li evesque : Sangnours, se vos me voleis *tesmongnier* chu que je diray, je feray tant que li roy et sa meire seront honis. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 316.)

Tout bon, tout bel, tout assouvi en grace,
Lequel bon loz *tesmoigne* tout parfaiz,
Duc de Bourbon, jeune, sage et qui passe,
Selon l'age, mains vaillans en tous fais.
(Chr. de Pis., *Poés.*, I, 278.)

— Marquer, faire connaître :

Si cum li livres le *tesmuigne*,
Quar d'aus morir n'avoit il suign.
(*Brut*, ms. Munich, 1480.)

De cest l'estoire *testimoine*
Qu'au duc Richart tramist un moine
Por lui conduire.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 22876.)

Les lettres *tesmoegnent*. (1248, Fiefs div., I, 4, A. Meurthe.)

Attache tous les ans a cest arbre un tableau
Qui *tesmoigne* aux passans mes amours et ma [peine.
(Rons., *Sonn. p. Hél.*, II, viii.)

**Tesmoin**, mod. témoin, s. m., personne qui porte témoignage :

Por le jornee des *tiesmoins*. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 4.)

Respondit Josephus : Je le pronunchay plus de .xl. jours devant vostre venue. Se mestier en est, j'en ay des *tesmons* asseiz. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, 476.)

— Ellipt., en sous-entendant *je prends a :*

Et si regna apres David
Rois Salemons, *tesmun* l'escrit.
(*Brut*, ms. Munich, 3779.)

Cf. VII, 699b.

**Tessere**, s. f., t. d'ant. rom., mot d'ordre :

*Tessere* signifie le commandement du duc et chief de l'armee, par lequel l'ost est meu et adverty pour faire quelque œuvre, ou pour aller a la bataille. (*Flave Vegece*, II, 7.)

**Tesson**, s. m., débris de bouteille, de pot cassé :

... Si que quant Pierres i vint, il n'i trouva que les *tessons* des mesures qui estoient depecies. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 758, Am. Salmon.)

Car on dist en proverbe qui bien est averé,
C'on voit par les *tiessons* quels labeur a esté.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1131.)

— Anc., vase pour le vin :

Elle versa tout le vin emmy la cave, sans offenser les *tessons* et poinssons de terre, ou il estoit. (Amyot, *Prop. de table*, IV, 2.) Impr., *tenons*. Grec, τοῦ κεραμοῦ μηδὲν παθόντος.

**Test** et **Tet**, s. m., tesson, débris de pot cassé :

Encore pert il bien as *tes* quels li pos fu.
(Adam de la Halle, *Le jeu de la feuillie*, p. 297, Coussemaker.)

Ma vertus est sechiee si com un *teste* de terre cuite. (*Psaut. de Metz*, XXI, 16.) Var. *test*.

Elle portoit une devise, ou plustost rebus de Picardie, qu'estoit des *tays* d'un pot ou d'un buye cassez, car telles pieces en vieux françois s'appellent des *tays*. (Brant., *Gr. capit. franç.*, Œuvr., VI, 2, Lalanne.)

— Crâne :

Le *test* li froisse, tot l'a escervelé.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 258e.)

Dessi au *ties* li a les caviaus res.
(*Huon de Bord.*, 6547.)

Et de la teste, car et quir,
En fist plaine paume partir,
Si que li *tes* remest tous blans.
(*Amad. et Yd.*, 6339.)

Ne remaint por chapel ne por coife de fer qu'il ne li mete le brant parmi la teste jusqu'au *teest*. (*Artur*, B. N. 337, f° 275c.)

Cette belle dame d'Allemagne que son mary contraignoit a boire ordinairement dans le *test* de la teste de son amy qu'il y avoit tué. (Brant., *des Dames*, Œuvr., IX, 38, Lalanne.)

— Au plur., les os du crâne :

Fu navres ou chief de deus saiettes, de quoi au traire hors les fiers li demorerent entre les *tes* et le quir. (Froiss., *Chron.*, V, 132, Kerv.)

— Coquille des mollusques :

Ostrea, huitres en françois prenant ce mot non generalement pour tous couvers de *test* dur. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rondelet*, 2e p., I, 31.)

Cf. Test 2, t. VII, p. 700a.

**Testacé**, adj., revêtu d'une coquille ; substantiv. :

Aristote nombre [l'estoille de mer] entre les *testacees*. (Boaystuau, dans *Dict. gén.*)

— Anc., de couleur d'argile :

Quant aux poires de Segna, ville de la campagne de Rome, plusieurs les nomment poires *testacees* pour raison de leur couleur qui retire a celle d'un pot de terre. (Du Pinet, *Pline*, XV, 15.)

1. **Testament**, s. m., acte contenant l'expression des volontés dernières d'une personne ; acte par lequel on dispose de ses biens pour l'époque où on ne sera plus :

Kcunoiseons et entauliseons por akenkeurs de chil no *tintaument* messire Guatier Seihiers. (1133, *Lett. de Ren. d'Haucourt*, H. de Cambrai, 18.)

*Testamint*. (Nov. 1262, A. Saint-Quentin, l. 27.)

Par don et par laisse de *testement* ou de darraine volunté. (1275, Jacobins de Poligny, A 5, A. Jura.)

... Cest mien present *testement*. (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, M5, n° 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 458.)

— Par extens. :

De ce fu fait *testament* et constitucion de garder paix et concorde entre ses deulx fils. (*Grand. cron. de France*, Des Fais et des Gestes Charlem., II, 2.)

— Dans certaines villes du Midi, mémoire dans lequel les consuls sortants rendaient compte de leur administration et indiquaient à leurs successeurs ce qui restait à faire :

*Testemens* et memoyres des sieurs consulz, puis l'annee 1584. (Reg. EE, A. Agen.)

2. **Testament**, s. m., chacun des deux livres saints des Hébreux et des chrétiens :

Qui sevent d'ore et dou Vies *Testaument*.
(Adam de la Halle, *Jeu parti*, Œuvr., p. 179, Coussemaker.)

Toutes voyes en ont les apostres prins aucune chose testimonialle ou Nouveau *Testament*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, I, 9, éd. 1531.)

Le mistere du Viel *Testament* par personnages. (Vers 1500, *Titre*.)

Le nouveau *Testament* et la declaration d'icelluy. (J. Macho et P. Farget, titre, vers 1525.)

— Par latinisme, alliance :

As requeranz sun *testament*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxford, XXIV, 11.)

— Loi canonique :

Les leiz et les viez *testamenz*,
De l'ancien accostomance
Mist en novele remembrance (Edouard [le confesseur).
(Ben., *D. de Norm.*, II, 34193.)

**Testamentaire**, adj., qui se rapporte à un testament :

Lettres *testamentoires*. (1387, A. N. S 108, pièce 2.)

Ordonner et disposer par forme et maniere *testamentoire*. (1469, *Test. de Simon Carimantrand*, GG 58, A. Nevers.)

**Testamenter**, v. n., faire son testament :

D'achest l'en puet *testamenter*. (*Liv. de jost. et de plet*, XII, 3.)

Les chastrez ne pouvoient *testamenter*. (Cholieres, *Matinees*, p. 155, éd. 1585.)

**Testateur**, s. m., celui qui fait un testament :

Se li *testateurs* morut sans fere testament. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 73c.)

Veir se li testamens est aemplis en le maniere que li *testaterrez* l'ordenna. (*Cout. de Ponthieu*, Marnier, *Anc. cout. de Pic.*, p. 121.)

— Exécuteur testamentaire :

Ladite dame, sa vie durant, ordonna ses *testateurs* ledit maistre Jehan Chuffart,

maistre Jehan Happart. (J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, c. cviii.)

Emplorant en cest cas totes les benignitez que a testament ou a derniere volunter tenir, garder et acomplir, et a mes *testatours* pohut valoir et aidier. (1337, *Lett. de Rollin, comte de Neuchatel*, dans *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 459.)

Cf. Testateresse, VII, 701[a].

**TESTE**, s. f., partie supérieure du corps de l'homme, partie antérieure du corps de l'animal, contenant le cerveau et les principaux organes des sens :

Lur lavadures li getent sur la *teste*.
(*Alex.*, xi[e] s., str. 53[d].)

— *Teste baissee*, aveuglément :

Alors ilz estoient invincibles et se jettoyent *la teste baissee* a tout peril. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar.)

— *A toute teste, a pleine teste*, de toutes ses forces :

Orateurs qui en harenguant crioyent *a pleine teste*. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

Ce que leur maistre nioit *a toute teste*. (G. Bouchet, *Serees*, I, 56, Roybet.)

— *Par ma teste*, forme de serment :

Et se tu le fais, *par ma teste*,
Je say bien que je te donray.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 67, Wahlund.)

— Spécial., ramure du cerf, du daim, etc. :

Cil les *testes* lui presenta (les cerfs) ;
La fiere pucele s'areste
Et devise chescune *teste*.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 716.)

— *Teste de moine*, sorte de fromage :

Ung froumaige de marsouet et deux *testes de moinnes*. (1493, *Livre de raison de Jean Chaudet*, J. Gauthier.)

— *Teste de souris*, variété d'orpin, *sedum acre :*

Vermicularis, vermiculaire. C'est une petite herbe... que on appelle *teste de souris*. (*Grand Herbier*, n° 492, Camus.)

— Cette partie considérée (chez l'homme) comme le siège de la pensée :

S'il ne se veut ouyr appeler partial, solitaire, veau melancolique, se reiglant de sa *teste* opiniastre. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 49.)

— *Faire a sa teste*, ne suivre que son idée :

En telle maniere advient souvent a ceulx qui vuellent *faire a leurs testes* sans croire conseil d'aultrui. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, Soc. Hist. de Fr., I, 69.)

— Anc., dans un sens analogue, *faire de sa teste :*

En usant de conseil en voz affaires, sans rien *faire de vostre teste*, car a oultrecuidees femmes semble honte et deshonneur de demander conseil. (*Enseignement de la duchesse Anne*, p. 78.)

— Par extens., *de sa teste*, tout seul :

Toutefois encore ne feit il pas un seul *de sa teste* l'edict, ains le feit avec le conseil des premiers hommes de la ville. (Amyot, *Vies*, Tib. et Gaius Gracci.)

Je remettray tousjours toute ma volonté sur celle de mes parens, et ne feray jamais rien *de ma teste*, et sans leur conseil. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 439 r°, éd. 1588.)

— Cette partie prise (chez l'homme) pour la personne elle-même :

Cant en lor *testes* orent mis
De ce bon vin, grant feste fisent.
(*Le Vescie a prestre*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 112.)

Et pouoient bien estre trente mille ou au dessus, de *testes* armees. (Monstrelet, *Chron.*, II, 205.)

— *Teste a teste*, seul à seul :

Alexandre voulut que les deux capitaines combatissent *teste a teste* l'un contre l'autre. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand.)

— Fig., partie supérieure ; ce qui imprime la direction :

Ces bonnes gens, estonnez de ces merveilles, assemblerent leurs *testes* au conseil, et ayans assez longuement consulté sur ce faict, furent d'advis... (Lariv., *Facet. nuits de Strapar.*, XII, v.)

— Sommet, et partic., sommet arrondi :

Nus aigrun sans *teste* ne doit rien de tonliu. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2[e] p., XXIII, 5.)

Mais tout ainsi qu'alors qu'une tempeste
D'un grand rocher vient arracher la *teste*.
(Rons., *Franciade*, OEuvr., p. 464, éd. 1584.)

— Extrémité en forme de tête de certains objets :

La *teste* d'une piece de fer emanchee d'un manche de bois. (1460, A. N. JJ 192, f° 38.)

Cf. Teste 3, t. VII, p. 701[c].

**TESTER**, v. n., disposer par acte de tout ou partie de ses biens pour l'époque où on ne sera plus :

*Tester*, codiciller, donner, changer, permuer leurs heritages. (1406, AA I, A. Guéret.)

Pour *tester* des meubles, acquest et conquest immeubles, faut avoir accomply l'aage de vingt ans. (*Coust. de la vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 8 v°, éd. 1581.)

Cf. Tester 1, t. VII, p. 702[c].

**TESTICULE**, s. m., chez les mammifères mâles, corps glanduleux contenu dans chacune des bourses, qui sécrète le sperme :

*Testicule*. Testis, testiculus. (R. Est., 1539.)

Les vaisseaulx seminaires sont veines, lesquelles sont portees dedans les *testicules* de la veine cave, par reflexion sinueuse ausquelz aussi *testicules* elles baillent aliment. (P. Tolet, *Chirurg. de Paul d'Egine*, p. 193, éd. 1540.)

Avenraza attribue les *testicules* (je suis contraint de nommer ainsi ces deux petis tesmoins virils et latiniser)... (Cholieres, *Apres dinees*, VIII, p. 347, Tricotel.)

**TESTIERE**, mod. têtière, s. f., coiffure couvrant le haut de la tête :

Aprez ce qu'il out aucunement caiché son visage soubz son aulmusse a *testiere*. (L. de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, f° 193 r°.)

— Trou d'une robe dans lequel on passe la tête :

Clitemestra luy bailla une neufve longue robe qui ne avoit point d'entree pour la teste. Tandis doncques que Agamenon queroyt la *testiere* de celle robbe, et qu'il estoyt empesché de l'autre partie... (*Nobles malheureux de Boccace*, I, xv, f° 21 r°, éd. 1515.)

— Plaisamm., tête :

Quoy ! sans remouvoir la *testiere ?*
(*Farce d'un chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 109.)

— Harnachement de la tête du cheval auquel le mors et la bride sont attachées :

Sor le blankart fait la siele poser
Et le frain mettre, la *tiestiere* serrer.
(*Cheval. Vivien*, ms. Berne 296, f° 15[c] ; Am. Salmon.)

Livrer le harnas des .v. keveus bien et souffissanment, ateles si comme de sieles, de gohoriaus, d'astieles, de *tiestieres*, de ventrieres... (Venredy apries le jour de closes Paskes 1325, *C'est Gillion Bregier et Mikiel le Lielier*, chirogr., A. Tournai.)

**TESTIMONIAL**, adj., qui rend témoignage :

De ceste convenance doinge ses lettres *testimoniaulx*. (1274, *Traité de mar.*, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1036.)

Si l'enformeit per lettre condigne ou recogniessence *testimoniaul* condigne. (1420, 1[re] coll. de lois, n° 293-294, f° 86-87, A. Fribourg.)

**TESTON**, s. m., ancienne monnaie d'argent dont la valeur a varié de 10 à 19 sous :

L'un d'entre eux envoyoit de Paris jusques en Flandres douze botes de chemises blanchir a un *teston* pour piece. (J. Bodin, *Rehauss. des monn.*, sign. I iiii v°, éd. 1578.)

**TESTONNER**, v. a., accommoder (qqu'un) en lui ajustant les cheveux :

De *testonner* on n'en parlera plus.
(Cl. Marot, *Rond.*, 80.)

— *Testonné*, part. passé :

Qui sont ces jeunes tant bien *testonnez* et mignons, qui tousjours suyvent le roy, et qui tousjours luy assistent. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J.-L. Vives*, f° 104 v°, éd. 1576.)

**TESTU**, mod. têtu, adj., pourvu d'une tête :

Et le portier *testu*, qu'ils ne se pouvoyent pas
Appaiser en voyant un si injuste cas.
(*Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 311.)

— En parlant de certaines plantes, pommé :

La tierce espece de laitue est aujourd'hui appellee pommee ou *testue*, pource que ses feuilles se tournent en forme de teste. (E. MAGNAN, *Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CXIII.)

— S. m., chabot, poisson :

Ung poisson qu'on appelle *testu*, capito. (ROB. EST., 1539.)

— Marteau à tête carrée :

Quatre *testus*, douze coings, deux maillez. (6 mai 1385, *Poudre a canon et ustensiles*, dans *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 134, Ch. Bréard.)

— Qui a une grosse tête ; substantiv. :

Adeline la *Testue*. (1237, *Cens. de Grand-Beaulieu*, p. 159, A. Eure-et-Loir.)

— Que rien ne fait démordre de ce qu'il s'est mis en tête :

S'il a en toutes les legions nul chevalier *testu* ne descordant. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, p. 81.)

Que il est mout *testu*. (1285, *Enq.*, A. N. J 1034, pièce 60.)

Cf. VII, 703[c].

**TÊT**, v. TEST.

**TETANIQUE**, adj., relatif au tétanos ; qui est affecté du tétanos ; substantiv. :

Paralitiques, espasmatiques, *tetaniques*, qui de tout le corps roidissent. (B. ANEAU, *Tres. de Evonime*, p. 239, éd. 1555.)

**TETANOS**, s. m., contraction convulsive de certains muscles, et parfois rigidité de tous les muscles qui peut amener la mort :

Car qu'est ce aultre chose *tetanus*, sinon quand les parties sont retirees en contraires mouvements, maulgré elles, par muscles opposites? (J. CANAPPE, *Du mouv. des musc.*, p. 37, éd. 1541.)

Au *tetanos* (dict Celse) qui est douloureux en roidissement de la nuque du col et de toutes les parties nerveuses, est besoin de fomentation humide et chaude. (B. ANEAU, *Tresor de Evonime*, p. 291.)

**TÊTARD**, s. m.

Cf. TESTART 1 et 2, t. VII, p. 700[c].

**TETASSE**, s. f., mamelle pendante :

Les tetons deviennent *tetasses*.
(COQUILLART, *Œuvr.*, I, 58.)

Tetons avons, elles *tetasses*,
Pendans comme vieilles bezaces.
(J. MAROT, *Epit. des dames de Par.*, p. 28, éd. 1532.)

**TÊTE**, mod., v. TESTE.

**TETER**, v. a., sucer la mamelle pour en prendre le lait :

Li roi l'aorerent, et se li offrirent donnes quant il ancor *tacievet* les mameles de sa mere. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 96, 33.)

La mamele k'il *tetta*. (*Vie de Ste Marie Magd.*, B. N. 19525, f° 67 r°.)

Enfanz qui *testoit* les mameles.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 33 v°.)

— Anc., allaiter :

Et assez *tetteray* aussi,
Car assez ay lait Dieu mercy
Pour tres bien un enfant nourrir.
(*Griseldis*, 1306, H. Gröneveld.)

**TÊTIÈRE**, mod., v. TESTIERE.

**TETIN**, s. m., bout de la mamelle ; mamelle :

Ces fillettes qui ont les *tetins* blans.
(*Debat de l'Iver et de l'Esté*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 193.)

Mais gardes, en cueillant, de attaindre.
Ne de point toucher le *tetin*.
(MART. D'AUVERGNE, *Am. rendu cordel.*, 1711.)

**TETINE**, s. m., mamelle des animaux mammifères :

Ces bestes ont plusieurs *tetines*, qui sont disposees en deux ranches, come on voit es truyes. (DU PINET, *Pline*, XI, 40, éd. 1566.)

— Anc., par extens., sein :

A descovert grant coup lui done
En mé le pez, soz la *tetine*.
(*Rom. de Thebes*, 9600.)

L'enfant... se tenoit a la *tettine*. (*Ste Marie Magd.*, B. N. 19525, f° 71 v°.)

**TETON**, s. m., mamelle de la femme :

Les *tetons* deviennent tetasses.
(COQUILLART, *Œuvr.*, I, 58.)

Les *tetons* mignars de la belle.
(CL. MAROT, *Epigr.*, D'un escolier, *Œuvr.*, III, 105, Jannet.)

**TETRACORDE**, s. m. et anc. f., lyre à quatre cordes :

Fredonner carme lirique
Sur la *tetracorde* antique.
(LA TAYSSONNIERE, *Amoureuses occupat.*, p. 58.)

— Gamme reposant sur une échelle de quatre sons :

*Tetracordes* dyatonique, cromatique et enharmonique. (ORESME, ap. Meunier, *Essai sur Oresme*.)

**TETRADE**, s. f., t. de philos. anc., assemblage des quatre premiers nombres naturels :

Nous entrons en la *tetrade* pythagoricque. (RAB., *Tiers liv.*, XXIX.)

**TETRAEDRE**, s. m., solide à quatre faces :

*Tetraedron* est la moindre corporelle figure de toutes les autres. (BOVELLES, *Geom. prat.*, f° 46 r°, éd. 1542.)

**TETRAGONE**, adj., à quatre côtés :

Aspect *tetragone* de Saturne. (RAB., *Tiers liv.*, XXV.)

— S. m. :

Et dient les expositeurs que *tectragone* si est ung corps aussi quarré comme ung dé et a .VI. faces et .VIII. quignes ou angles, et tousjours chiet sur un de ses faces ou sur ses costes, mais sauve leur grace *tetragone* est autrement appelee piramide, et a quatre angles ou pointes et .IIII. faces semblables et egales, desquelles chascune est ung triangle a trois costes egaulx. (ORESME, *Eth.*, f° 16[a].)

**TETRAGRAMME**, adj., qui est composé de quatre lettres ; substant :

Nom que quatre lettres, *tetragramme*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 105.)

**TETRAMETRE**, adj., se dit d'un vers grec ou latin composé de quatre pieds dans le genre dactylique ou anapestique et de huit pieds dans le genre iambique; subst. :

A lui premier (Archilochus) s'atribuent les Epodes, les *Tetrametres*, le Procritique. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, f° 674 r°, éd. 1587.)

**TETRARCHIE**, s. f., partie d'un État divisé entre quatre chefs :

Lesquelles sont trois *tetrarchies*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 21434.)

**TETRARQUE**, s. m., t. d'ant., prince dépendant d'une puissance supérieure et dont les États étaient censés faire la quatrième partie d'un royaume démembré :

Herodes *tetrarches* clamez.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 131[b].)

Le *tetrarche* de Galilee.
(*Myst. de la Pass.*, f° 20[b], éd. 1537.)

**TETTE**, s. f.

Cf. VII, 704[b].

**TÊTU**, mod., v. TESTU.

**TEXTE**, s. m., les propres paroles d'un auteur, d'une loi, d'un acte, etc. :

Se je nomme les nobles choses
Par plain *tiexte* sans mettre gloses.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 48[a].)

Comment aucune laie gent
Savoient demander tex choses
Qui n'en avoient *text* ne gloses.
(GAUT. DE METZ, *Image du monde*, P. Meyer, *Romania*, XXI, 485, 28.)

Se li tiers veut le *teuste*
Et li quart veut le glose.
(*Du vrai Ciment d'am.*, B. N. 1553, f° 515 r°.)

Pour ce ou treitié et ou *tieuste* de cette premiere doctrine j'ai ordené au porpos l'œvre manuel de cyrurgie. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 542.)

— Spécial., passage des livres saints :

Le *tiexte* des Evangiles. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 121[a].)

Vela comment Balaan est descript
Au *teste* sainct dont j'ay tiré l'esprit.
(MATT. DE BOUTIGNI, *Rabais du Caquet de Marot*, dans *Œuvr. de Cl. Marot*, VI, 110, éd. 1731.)

Cf. TESTE, VII, 701[b].

**TEXTUEL**, adj., exactement conforme au texte :

Non pas en sens litteral ou sentence *textuelle*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 39.)

En toutes loix a deux choses : la premiere, le principe ou la sentence *textuale*. (ID., *ib.*, I, 42.)

— Anc., qui connaît les textes, qui est capable de citer les textes (de droit) :

Au professeur des institutions *textuel* se donneront cent frans. (1571, *Ord.*, ap. Beaune et J. d'Arbaum., *Univers. de Fr.-Comté*, p. 121.)

*Textuel.* Learned ; text ready, good bookmen, such as can readly cite all the books which are in a case. (COTGR.)

**TEXTUELLEMENT**, adv., d'une manière textuelle :

*Textuellement* contenu. (1491, *Des droits du roy Ch. VIII aux roy. de Naples, Sicile et Arragon*, ap. Th. Godefroy, *Annot. sur l'hist. de Ch. VIII*, p. 675.)

**TEXTURE**, s. f., anc., tissure ; fig., contexture :

Cretin... a plus tost voulu serrer sa *texture* pour retenir de ta farine le fragment que le tons de nul autre. (G. CRETIN, dans *Faicts et Dictz de Molinet*, f° 237, éd. 1540.)

Ignorans la *texture* et les formes de la pratique criminelle de France. (21 mars 1595, *Lett. du card. d'Ossat.*)

— T. d'anat., entrelacement de fibres qui compose les tissus organiques :

Le col... est ainsi clos et estroit tant seulement a cause de sa *texture*. (J. CANAPPE, *Tabl. anat.*, f° 30 v°.)

**THALER**, s. m., monnaie d'argent allemande qui vaut environ 3fr,75 :

Declaration des pris des monnoyes tant d'or que d'argent, ayant cours es pays de... avec la reduction des pris des *thalers* de nouvelle fabrication... (1566, *Titre.*)

**THÉ**, s. m., arbrisseau de la Chine, du Japon, dont la feuille en infusion, donne une boisson aromatique stimulante :

Quis medicus vel medicaster, eo tempore, herbæ illius apud Chinenses celebris, *thé* dictæ, usum suadeat ? (1563, *De morbo seren. ducis Guisii epistola*, B. N. 22431, p. 2.)

**THEATRAL**, adj., qui tient au théâtre :

Mais qui est cetui la qui decrit la rancœur
Contre la vache Inon, de Junon depitee,
Et d'un vers *theatral* agace sa rigueur.
(C. TOUTAIN, *Chants de philos.*, f° 54 r°, éd. 1557.)

**THEATRE**, s. m.. édifice destiné à la représentation des ouvrages dramatiques :

En vont les dames au *teatre*
Les gens veoir et por esbatre.
(ALEX., *Athis et Porphir.*, B. N. 375, f° 123c.)

— Place :

Ilz arriverent au temple de la deesse, si descendirent par devant et laisserent leurs chevaulx paistre au *theatre* (*Percef.*, V, f° 68a, éd. 1528.)

— Fig., endroit où quelque fait s'accomplit :

Toutte la France alloit devenir un *theatre* de tragedies ou l'on alloit porter le fer et le feu. (*Mém. sur Du Guescl.*, XXIX, ap. Littré.)

**THEMATIQUE**, adj., relatif au thème :

Celui (rythme) que l'on appelle maintenant humain et positif *thematique*. (AMYOT, *Œuv. mor.*, f° 668 v°, éd. 1587.)

**THEME**, s. m., sujet, proposition que l'on pose, pour la développer :

Quant il avra finé son *tesme*.
(*Rose*, 19789.)

Quant au second principal, je puis prendre pour *teume* ce qui est escript ou commencement... (JACQ. DE GUISE, *Chron. de Hain.*, ms. Boulogne-s.-Mer 149, f° 2b.)

Promirement, ilh fait .I. *tesmes* al dit libre. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 323.)

Vous estes beneuré selon le *thieume* pris au commencement qui dit : Beatus... (D. FOULECHAT. *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 4b.)

Et l'archevesque de Cantorbie l'oignit, et fit une grande proposition, et prit son *theme :* Habuit Jacob benedictionem. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1399.)

Elle commença son euvangille, et prist son *thume* sur son mari... (*Evang. des Quenouill.*, p. 14.)

**THENAR**, s. m., saillie formée par les muscles à la partie antérieure externe supérieure de la main près du pouce :

Le *tenar* de la main. (PARÉ, I, 8.)

**THEOLOGAL**, adj., relatif à la théologie :

Difficultez *theologales*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, I, f° 31.)

— Part., qui se rapporte à Dieu :

Celle foy qui est vertu *theologalle*. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, IV, expos. sur le chap. 20, éd. 1486.)

— Qui appartient au chanoine d'un chapitre, chargé de l'enseignement théologique :

Prebendes *theologales*. (1498, *Ord.*, XXI, 178.)

— Plaisamm., *vin theologal*, vin de chanoine, très bon vin :

Quand il est question d'exprimer en un mot un vin bon par excellence, et fust ce pour la bouche d'un roy, il faut venir au *vin theologal*. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, p. 354.)

Le *vin theologal* et sorbonique est passé en proverbe. (MONT., III, 13, p. 225, éd. 1595.)

**THEOLOGALEMENT**, adv., en théologien :

A parler *theologalement*. (*Mer des hystoir.*, I, f° 65a.)

**THEOLOGIE**, s. f., doctrine religieuse sur les choses divines :

Uns cardinaux de l'ordre de Citeaux, qui estoit maistre en *theologie*. (*Chron. de Flandre*, I, 352.)

*Theaulogie.* (1449, Reg. CC 4, f° 72, A. Angers.)

Au XVIe siècle ce mot était trisyllabique dans la poésie, sans doute d'après une forme mi-populaire *teulogie* qui a dû exister anciennement, mais qui n'est connue jusqu'à présent que par un exemple de 1674, tiré des *Preuves de l'Histoire de Nîmes*, III, 7 (Cf. Ducange, *Theodoctus*) :

A deviser d'hystoire ou *theologie*.
(J. BOUCHET, *Ep. responsive a Rabel.*)

Emond, qui entens bien la sainte *theologie*.
(IMBERT, *Sonn.*, LXXVII.)

**THEOLOGIEN**, s. m., celui qui s'occupe de théologie :

Theologus, *theologien*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 255 v°.)

*Theologyens.* (11 juin 1408, *Reg. aux Consaux*, A. Tournai.)

Au XVIe siècle, ce mot était trisyllabique (cf. *Theologie*) :

... La trop grand fierté
De trop de *theologiens* ont perdu nostre France.
(IMBERT, *Sonn.*, XIII.)

Et un tel *theologien* qu'estoit Tertulïan.
(ID., *ib.*, XLI.)

— S. f., *theologienne :*

Ut simus bonnes *theologiennes*. (MENOT, *Serm. s. la Mad.*, p. 41, Laborderie.)

— Adjectiv., de théologie :

Des escholes *theologiennes*. (BONIVARD, *Adv. et dev. des leng.*, p. 56, Fick.)

— Théologique :

Solutions *theologiennes*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 361.)

— Théologal :

Vertus *theologiennes*. (*Blason de toutes armes et escutz*, éd. 1495.)

**THEOLOGIQUE**, adj., relatif à la théologie :

Tels dits sont trop *theologicques*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 43d.)

— Théologal :

Vertus *theologiques*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 7.)

**THEOLOGIQUEMENT**, adv., d'une manière théologique :

Mais *theologiquement*, au moins s'ils admettent la theologie, on sçait assez que les diables n'ont point... (P. LE LOYER, *Hist. des spect.*, I, 85.)

**THEOLOGISER**, v. n., parler de matières théologiques, en raisonner :

Theologizari, de theologia tractare, *theologizer*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 13032.)

On dira que je veux *theologiser*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 133 r°, éd. 1587.)

— Fig., discuter gravement :

Ainsi *ont theologisé* les anciens sur le foudre, duquel ils tyroient certains presages et jugemens des choses advenir. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, f° 60 v°.)

**THEOREME**, s. m., proposition scientifique qu'une démonstration rend évidente :

*Teoremes* de medicines. (Rab., *Tiers liv.*, XIV.)

Scaliger, reformateur des *theoremes* de Cardan. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 132, Hippeau.)

**THEORICIEN**, s. m., celui qui est versé dans la théorie d'une science, d'un art :

Comme disent les theoristes ou *theoriciens* des planetes. (Roussat, *Estat et mutat. des temps*, p. 103, éd. 1550.)

**THEORIE**, s. f., anc., vision :

Et estoit tellement mon courage remply de divines meditations et de spirituelles *theories* que ung jour ou deux j'estoye sans manger. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 103, éd. 1531.)

— Ensemble des lois, des règles assignées à un ordre de faits déterminé, des principes proposés comme leur raison d'être :

L'impossibilité et faulseté des autres *theories*. (Cholieres, *Apres dinees*, VIII, p. 307, Tricotel.)

**THEORIQUE**, adj., qui appartient à la théorie :

Ceste science a .ii. parties, l'une des parties est apelee *theorike* et l'autre pratike. (*Chir. d'Alebrant*, B. N. 2021, f° 6 v°.)

— Par extens. :

Ces charlatans baillent leurs pilules en nombre impair, aussi bien que nos medecins *theoriques*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 200, Roybet.)

Cf. VII, 706ª.

**THEORIQUEMENT**, adv., d'une manière théorique :

Demonstré *theoriquement*. (P. de Mesmes, *Instit. astron.*, p. 299, éd. 1557.)

**THERAPEUTIQUE**, adj., relatif au traitement des maladies :

Galien au .viiᵉ. livre nommé *terapeutique* au second chapitre ; l'eau tiede beue fait vomir. (*Jard. de santé*, I, 56.)

Ilz n'ont besoing de la (partie) *therapeutice* et curative par medicamens. (Rab., *Tiers liv.*, XXIX.)

**THERIACAL**, adj., relatif à la thériaque :

Et est aussi especiale
Pour sa vertu *tiriacale*.
(Ol. de La Haye, *Poeme de la grant peste*, 2650.)

Sa matiere
*Triacale*, plaisant et chiere.
(Id., *ib.*, 2674.)

Vertu *tyriacale*. (*Nef de santé*, f° 16 v°.)

Medicaments *theriacals*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 654, éd. 1598.)

**THERIAQUE**, s. m., électuaire contre la morsure des serpents :

Cil prisrent *triacle* et toutes les choses par quoi il cuiderent restraindre le venin. (Guill. de Tyr, XV, 22.)

Une chose [chose] resemblant de couleur a *tiriacle*. (1460, A. N. JJ 189, pièce 476 ; Duc., *Thiriaca*.)

Deux saincts hommes vrays chrestiens
Lesquels ont fait deux beaux miracles.
Sans avoir herbes ni *teracles*.
(*Myst. de S. Sébastien*, p. 111, F. Rabut.)

Ælian en escrit autant et Nicandre aux *Theriaques*. (L. Joub., *Hist. des poiss.*, II, 315.)

Deux livres de *tiriaque* pour l'usage des malades. (1582-84, *Comptes de Jehan Leurquain, receveur*, CC 156, A. Nevers.)

Cf. Triacle, VIII, 67ª.

**THERMANTIQUE**, adj., t. de méd., échauffant :

*Termantique*. (*Hortus sanitatis*, ap. P. Borel, *Tresor*.)

**THERMES**, s. m. pl., établissement public de bains chauds :

Le pales de *Termes* que il fist fere. (*Faits des Romains*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 12.)

Voz *thermes* et voz bains sont faictz par telle singularité e magnificence. (Guill. du Choul, *Traité des thermes et gymnases*, B. N. 1314, f° 1 v°, dédic.)

**THESAURISER**, v. — N., amasser un trésor :

Faire maison de nouvelle fabrique,
*Thesauriser*, estre praticien.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, B. N. 840, f° 244.)

— A., amasser :

Que sera dont de chiaus qui tresors *thesauri-* [*sent*,
Qui pour emplir leur huges, bonnes coustumes [brisent?
(Gillion le Muisit, *Œuvr.*, I, 361.)

**THESE**, s. f., proposition avancée par qqu'un et soutenue par lui contre ceux qui la contestent :

Avoir une absolue intelligence de nostre *these*. (P. de Lostal, *Disc. philos.*, p. 58, éd. 1579.)

Ce sont les *theses* des deux partis pour lesquelles on est venu des ergots aux fagots. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, 132, de Ruble.)

**THEURGIE**, s. f., magie fondée sur un prétendu commerce avec les esprits célestes :

Cel art deffendu appellé *theurgie*, lequel par l'invocacion des dyables promet aux courages ou pensees des gens faulse religion. (R. de Presles, *Cité de Dieu*, IX, x, éd. 1486.)

**THEURGIQUE**, adj., relatif à la theurgie :

Monseigneur saint Augustin demonstre la vanité de cel art *theurgique*. (R. de Presles, *Cité de Dieu*, IX, Expos. sur le ch. x, éd. 1486.)

**THOMISTE**, s. m., partisan des doctrines de saint Thomas d'Aquin :

Les uns *thomistes*, les autres scotistes. (Marnix de Ste Aldegonde, *Œuvr.*, I, 76, Stecher.)

**THON**, s. m., poisson de mer comestible du genre scombre :

*Thon* est un poisson qui est trouvé en la mer ou estans marinaulx des parties du Languedoc. (*Menagier*, II, 5.)

*Thun*. The fish called a tunny. (Cotgr.)

**THONNINE**, s. f., chair de thon salée :

On les met par pieces et dernes (les thons) et les sale on a pleines barilles, et de cela se fait la *thonnine*. (Du Pinet, *Pline*, IX, 15.)

De la vieille *tounine* bien lavee, puis broyee. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 188, Roybet.)

**THORACIQUE**, adj., relatif au thorax :

Muscles lumbaux et *thoraciques*. (Paré, IV, 35.)

**THORAX**, s. m., poitrine :

Par le *thorax*, dit ventre moyen, on entend tout ce est compris depuis les clavicules jusqu'a l'extremité des costes tant vrayes que fausses et diaphragme. (Paré, I, 1.)

**THRENE**, s. f., lamentation poétique :

Fin des elegies, *threnes* et complaincte devant dictes. (1526, G. Michel, *Elegies*, f° 16.)

**THUIA** et **THUYA**, s. m. et anc. f., arbre de la famille des cupressinées, dont le bois est employé en ébénisterie :

Thymælæa et *thuia*, et petits cedres. (P. Belon, *Obs. de plus. singul.*, I, 16.)

Le cedre atlantique ou la *thuia*. (J. des Moulins, *Reb. de Matheol.*, p. 99, éd. 1572.)

*Thya*. (Id., *ib.*)

**THYADE**, s. f., prêtresse de Bacchus :

Les *thyades*. (Rab., *Tiers liv.*, XXXII.)

... Aux jours solennels des Baccanales festes
Les *Tyades*, ayant trop de vin dans leurs testes,
N'esmouvent point si tost leurs cerveaux force- [nez.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 10 r°.)

**THYM**, s. m., plante odorante de la famille des labiées :

Une autre (herbe) qui a nom *tym*. (*Simpl. medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 36 r°.)

Plantes y l'œillet et le *tin*
(Vauquel., *Idill.*, II, 57.)

*Thym*. The herb time. (Cotgr.)

— Anc. thymus :

*Thym*. A certaine kernell in the kannel

bone of man, or breast; also, a kind o wart within a womans privities. (COTGR.)

**THYMIQUE**, adj., qui a rapport au thymus :

*Thymique*, veine thy. Look veine. (COTGR.)

**THYMUS**, s. m., corps glandiforme situé derrière le sternum, à la partie inférieure du cou :

La phagoue nommee *thymus*. (PARÉ, I, 17.)

**THYREOIDE**, adj., qui est en forme de bouclier; *cartilage thyreoide*, le plus grand de ceux du larynx :

Le cartilage scutiforme autrement nommé *thyroide*. (PARÉ, II, 16.)

**THYRSE**, s. m., javelot entouré de lierre, de pampres, et terminé par une pomme de pin, qui était un attribut de Bacchus et que portaient les bacchantes :

Que diray plus de toi? d'un nœud impatient
Tu vas hommes et dieux sous ton *thyrse* liant.
(RONS., *Hymn.*, II, Œuvr., V, 237, Blanchemain.)

**TIARE**, s. f., coiffure haute, autrefois en usage chez les peuples orientaux :

La *tiare*, dont usoient jadis les roys de Perse. (J. LE MAIRE, *Differ. des schism.*, Œuvr., III, 259, Stecher.)

— Coiffure portée par le pape dans les cérémonies :

Chapiaus rouges, clefs, *thiaires*. (PHIL. DE MAIZIERES, *Songe du viel peler.*, Ars. 2682, f° 94c.)

— Par anal. :

*Tyaire* imperiale. (*Entree de Henry II a Rouen*, f° 32 v°.)

Cf. CYDARE, II, 410b.

**TIBIA**, s. m., le plus gros des deux os de la jambe, situé à la partie antérieure de ce membre :

L'os de la greve ou *tibia*. (PARÉ, XI, 23.)

**TIBURON**, s. m., espèce de squale, dit aussi marteau :

Le *tiburon* est poisson des Indes, du genre des veaux de mer. (JOUBERT, *Hist. des poissons de Rondelet*, p. 358, éd. 1558.)

**TIC**, s. m., contraction convulsive, le plus souvent habituelle de certains muscles, partic. de ceux de la face :

*Ticq*. As tiquet, in the last sense. (COTGR.

**TIC TAC** et **TIC TOC**, s. m., bruit sec formé de deux temps consécutifs qui se répètent uniformément :

Ung bruit et son qui... se fait... par *tic tac*. (CH. EST., dans *Dict. gén.*)

HILAIRE. Fortuné, hurte a la porte.
FORTUNÉ. *Tic, tac, toc.*
HILAIRE. Frappe plus fort!
FORTUNÉ. *Tic, tac, tic, toc.*
(LARIVEY, *les Esprits*, V, 7.)

Voila comment la simbolisation et rime de *tic et tac* mal entendue par Simplice, ne fut gueres bonne pour luy. (ID., *Nuits de Strapar.*, II, v.)

Deux cordeliers, lesquels se faisoient assez entendre par le *tic toc* de leurs galoches. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, X.)

— Par anal. et plaisamm. :

Et quand je luy donne le bonjour, il me respond : *Tic*. — Et toy, dit Guirot, que luy as tu respondu sur cela? — Rien qui soit, dit elle. — S'il te dit plus *Tic*, dit Guirot, respons luy *tac* et prens bien garde a ce qu'il te dira. (LARIVEY, *Nuits de Strapar.*, II, v.)

**TIEDE**, adj., qui a la température intermédiaire entre le chaud et le froid :

Tepidus, *tiedes*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Eves *thedes*. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, f° 133b.)

— Fig., qui n'a point d'ardeur, de zèle :

Ame *tieude* et froide. (*Liv. de S. Pierre de Luxemb.*, ms. Epinal, f° 2 r°.)

Cf. TEVE, VII, 705a.

**TIEDEMENT**, adv., d'une manière tiède :

Les raions du soleil, qui echaufent doucement et *tiedement*. (CHARR., *Sag.*, I, 20, p. 157, éd. 1601.)

— Fig. :

Aimer *tiedement*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, f° 13 r°.)

Se par aventure avient que vos recevez la cause as povres, tenuemant et *tedemant* les aidiez et maintenez. (INNOCENT III, *Livre de la misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 342a.)

Cf. TEVEMENT, VII, 705a.

**TIEDEUR**, s. f.

Cf. TEVOR, VII, 705b.

**TIEDIR**, v. n., devenir tiède :

*Tiedir*. (R. EST., 1539.)

**TIEN**, adj. poss.

Cf. VII, 708a.

**TIERÇAGE**, s. m., tiers des biens d'un défunt, que le curé de la paroisse avait droit de prendre, en certains endroits, pour donner la sépulture au mort :

Finablement traicté d'appoinctement fut faict par lequel celuy droit de *tierceage* fut mué et changé au neuf dont encores present jouissent les curez en Bretaigne. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 87c, éd. 1532.)

Y eut a celle cause discorde entre luy (Jean) et ses barons : car ils ne vouloient consentir pour eux ne pour le peuple que le *tierceaige* ne le pasté nuptial fussent payez aux gens d'esglise, ainsi qu'il avoit promis. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXXI.)

**TIERCE**, s. f., la troisième heure du jour dans la computation des anciens, neuf heures :

... Prime apelent l'hume,
*Tierce*, midi et nune.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 251.)

Turnus en ot dis mille meins,
Anceis que fust *tierce* passee,
Qu'il n'ot gehui a l'ajornee.
(*Eneas*, 5448.)

Si en ot ains l'endemain *tierche* que de ses homes de son lignage que del lignage sa feme plus de chent chevaliers. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 52b.)

— Partic., la seconde des heures canoniales, se chantant à neuf heures :

Pur ço *tierce* chantum
Quant tierce est par raisun.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 263, Walberg.)

— T. de féod., droit d'un tiers sur les biens de la terre :

Frainchemant et quitemant sanz *tierces* et sanz cens et sanz costumes. (1255, *Lett. de Simon, sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Cf. VII, 709c.

**TIERCELET**, s. m., mâle du faucon, de l'épervier, etc. :

A .I. varlet au comte de Cleves, qui presenta a monsgr .I. *tiercelet*. (Août 1416, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

.I. varlet qui aporté lui avoit un *tierchelet*. (*Ib.*)

— Fig., personnage très inférieur à l'importance qu'il affecte de se donner :

Je seroys plus que *tiercelet* de Job. (RAB., *Tiers liv.*, IX.)

Ce sont *tiercelets* de diables. (ID., *Cinq. liv.*, XV.)

Superbes, eventes, *tiercelets* de geants.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, VI.)

— Anc., dais, ciel de lit :

Sur celuy lict avoit un grand ciel ou *tiercelet*. (1513, *Funerailles d'Anne de Bretagne*, p. 29.)

Au dessus du buffet de la dicte dame avoit un riche *tiercelet* de drap d'or. (1517, *Ordre observé au sacre de la royne Claude.*)

— A Tournai, sorte de monnaie :

Un *tierchelet* de deux couronnes. (22 décembre 1419, *Exéc. test. des époux à Bavain*, A. Tournai.)

**TIERCEMENT**, s. m., action de tiercer (surenchérir) :

Et seront toutes les encheres precedentes, lesdits *tiercement* et doublement de nulle valeur. (Janv. 1382, *Ord.*, VIII, 749.)

— Action de tiercer (diviser en trois) :

En la conté de Flandre n'y a que *tiercement* de fief, pour les maisnez enfans. (BOUT., *Som. rur.*, 1re p., f° 125d, éd. 1486.)

**TIERCER**, v. a., tripler (par surenchère) une adjudication :

Affin de savoir si aucunes personnes vouldroient *tiercier* ou doubler aucunes des branches d'icelle foire qui fut baillee a plusieurs personnes. (1393, *Voiage fait par J. Billebaut de la ville de Sees en la ville d'Alençon*, A. Orne.)

— Par extens. :

Dans la bordeure *tiersoit* le prix ordonné par l'empereur Heliogabale aux courtisanes romaines qui lasseroient le plus d'hommes en une nuict. (*Le prem. acte du Synode noct.*, I.)

— Soumettre (la terre) à un troisième labour :

Considerez les trois façons de la vigne : houer, biner, *tiercer*, combien elles emportent de peine et de soin. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave.*)

— N., anc., lever le droit de tierce :

Li abbes disoit que je ne pooie mener, lever ne carier nus des fruis de mes teres que je tieng de li en courtillage dusques adont que il ou ses serjans *eussent terchié*. (Mai 1283, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, f° 98 v°.)

— T. de jeu de paume, servir de tiers d'un côté et tenir une place vers la corde :

Il jouoit a la paume, et tres bien ; mais jamais il ne vouloit tenir le jeu, mais secondoit ou *tierçoit*, qui sont les deux places les plus difficulteuses et dangereuses. (Brant., *Gr. capit. fr.*, Œuvr., III, 277, Lalanne.)

— *Tiercé*, part. passé, divisé par tiercets :

De vers *tiercez* as voulu disposer
La tienne epistre en rime florentine.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, LXVII.)

Cf. Tiercier 1, t. VII, p. 711b.

**TIERCERON**, s. m., arc, nervure d'une voûte ogivale qui part de l'angle et se joint à une lierne :

Six *tierserons* semblables. (1518, dans *Dict. gén.*)

En façon d'une croisee d'ogive ou *tierseron*. (1527, dans *Arch. de l'art français*, VII, 373.)

Une voulte de quatre *tierserons*. (*Ib.*)

Cf. VII, 710c.

**TIERÇON**, s. m.

Cf. VII, 712b.

**TIERS**, adj., troisième :

Al *tierz* jorn relevat, si com out preechiet.
(*Voy. de Charlem.*, 173.)

Al *terz* jur dist k'il baignereit.
(Marie, *Lais*, Equitan, 273, var.)

Al *terz* jur qu'il ot surjurné.
(Id., *ib.*, Eliduc, 145, var.)

Le *terz*.
(Simon de Fraisne, *Vie S. George*, B. N. 902, f° 117 r°.)

Li *terz* signes, li plus entiers
De ferme pais c'est li baisiers.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 177, f° 35 v°.)

La *terce* partie de la terre. (1229, *Lett. de Perrot de la Rochelle*, A. Vienne.)

.iii. vakes, dont li une est rouse, et li autre blere, et li *tierche* est noire. (1311, *C'est Mikiel Bazin*, chirogr., A. Tournai.)

Le *ters* jour du moys de janver. (13 janv. 1371, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Lo *tert* jorn. (Vers 1377, *Liv. noir*, f° 3 v°, A. Périgueux.)

Pierart de Rouviauville, *tiercq* clercq de ladicte ville. (20 mai-20 août 1408, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

Tenoient deux espervers de *tierce* mue sur leur poing. (*Perceforest*, II, f° 35a, éd. 1528.)

— *Tiers estat*, la partie de la nation qui n'appartenait ni à la noblesse, ni au clergé :

*Tiers estat*, ce sont les gens de labour, qui labourent ce de quoy les autres vivent. (*Modus*, f° 88, ap. Ste-Pal.)

Lors qu'il estoit roturier et du *tiers estat*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 186, Hippeau.)

— S. m., anc., troisième personne, et, par extens., une personne étrangère :

Quant son segré dit li avra
James li *tiers* ne le savra.
(*Rose*, 4746.)

— Troisième jour du mois :

Le *tiers* juillet, les evesques s'assemblerent en l'absence de l'empereur. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 7.)

— Troisième partie d'une chose qui est ou que l'on conçoit divisée en trois parties :

Ung *tierch* de ung puissant. (6 oct. 1425, *Exéc. test. de Jehan de le Poucque*, A. Tournai.)

.i. quartron contient .xxxiii. verghes et .i. *tiers*. (1474, *Reg. terrier des chartreux de Chergy*, f° 138 v°, A. de l'Etat à Tournai.)

— Troisième degré de parenté :

Si com il avient qu'uns hons prent sa cousine en *tiers* ou en quart ou plus pres. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 584, Am. Salmon.)

Mais or ont concordé ensamble
Tout li cardonal, ce me samble,
C'om pourra faire mariage
En *tiero*, j'a n'i ara parage.
(*De l'empereur et de l'aspostole*, B. N. 12615, f° 208b.)

— Jeu dans lequel il semble que l'on courait à la poursuite les uns des autres :

Ce nonobstant, luy jouant au *tiers* en un beau grand preau vert et par joyeuseté, en courant par derriere, elle meit audict galand un tantinet d'herbe entre sa chemise et le dos... Or estoit vray que ceste dame de son autorité, et sans dire qui avoit perdu ou gaigné, luy estoit venu jetter dedans le dos en jouant au *tiers*, une poignee d'horties. (Martial, *Arr. d'amour*, LI.)

... Et sy ne jouery...
Au *tiers*, au perier, aux buchettes.
(Id., *Am. rendu cordel.*, 1729.)

La jouoyt... au *tiers*. (Rab., *Garg.*, XXII.)

**TIERS POINT**, s. m., point de section au sommet d'un triangle équilatéral ; courbure d'une voûte ogivale :

*Tiers point*. Voute poinctue comme a *tiers poinct*. Raised a little higher than the hemicicle, or halfe-arcle. (Cotgr.)

**TIEULE**, mod. tuile, s. f., plaquette en terre cuite employée pour couvrir des toits :

*Tiele*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 106c.)

Congnoistre le nombre des pierres et ardoises, *tielles* et aultres choses qui sont sur une haulte tour. (*Chron. de Turp.*, B. N. 1527, f° 45 r°.)

Et si ne soit nus couvreres ki *tiules* acate au tiulier. (xiiie s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 19 v°, A. Tournai.)

Une maison couverte de *tiulle*. (1349, *Cart. de Corbie*, B. N. 24144, f° 258 v°.)

Coulonbe de *tioule*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 2a.)

Retenir de *thiule* les halles. (1369, *Compte*, A. Valenciennes.)

.iii. cent et demi de *tielle* pour mettre sur la grans sale. (31 janv. 1382, *Quitt. de Perrenot, recouvreur*, A. Dijon.)

.m. et demi de *tyole*. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, f° 24 r°, A. Nevers.)

*Teoule*. (1446, *Act. des not.*, 41, 206b, A. Corrèze.)

Couvreur de *tielle*. (4 juillet 1458, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

Pour 16 *tilhelles*, vallant chacune 4 livres 16 s. 3 den. (1470, *Compt. de L. XI.*)

Couvreur de *teuilles*. (1472, *Massacre et brûlement de Neelle*, dans *Bullet. du comité de la langue et de l'hist. de la France*, II, 233.)

Sept milliers de *tuyelle* pour couvrir l'ostel de ville. (1497, *Compt. de Nevers*, CC 77, f° 7 r°, A. Nevers.)

Toutes maisons d'un pris esgal,
D'un cler besicle ou de cristal,
A *tiles* de fin or parees.
(*La Louenge et beauté des dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII, p. 297.)

Tegula, *tieule*. (H. Est., *Gramm. gall.*, p. 89.)

*Thuile*.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, CXLV.)

**TIEULEL**, mod. tuileau, s. m., débris de tuile :

Faire l'aatre de *tiuliaus*. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3b, f° 138 v°.)

Lequel puis doit estre fait de fortz *tuilleus* espes et bien maçonnes. (Evrart de Conty, *Probl. d'Ar.*, B. N. 210, f° 18 r°.)

Pour un minot de poudre de *tieulaus*. (xive s., *Cinq. compte de Philippe d'Acy*, Mém. Soc. hist. de Paris, IV, 284.)

Une nef chargie de *thieulleaux.* (1412, *Cart. de Douai,* Mortagne.)

Item pour ung baniel et demy de *thieuliaux* dont les dis attres furent fais. (27 janv. 1417, *Exéc. test. de Gautier de Larey,* A. Tournai.)

Coulombes construites de *tuilliaux.* (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3525, f° 32 r°.)

*Tieulliaux.* (*Ib.*, f° 53 r°.)

Ils jettent des pierres et *tuilleaux* aux passans. (Larivey, *les Esprits,* II, 3.)

**TIEULERIE**, mod. tuilerie, s. f., four à tuiles :

Delez la *tulerie* l'abbé. (1221, *Cart. de S.-Vinc. de Metz,* B. N. l. 10023, f° 26 r°.)

*Tieullerie*, tegularium. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Pour la *teulerie* de Sonbru refaire. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, S.-Urbain, A. Haute-Marne.)

Une maison et .II. combles, et le *tiulerie*, et le four de le *tiulerie.* (Janv. 1292, *C'est Jehan Dainne et Jehan de Loiancort,* A. Tournai.)

Tel droict et tel voyaige comme ilz ont heu en boys, en la *theullerye*, en eawes, et en pasturaiges. (1320, *Ch. d'affranchiss. de Fresnes,* A. de M. de Labry.)

Tielles prises de la *tiellerie* dou Temple. (1336, B 79[b], f° 9, A. Doubs.)

Lai *tuellerie.* (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 41.)

Et est tenu a tenir ladite *thyelerie,* et gouverner bien et leaument en prenant ly doues parties de toute l'œuvre. (1366, *Lett.*, Moreau 873, f° 215 v°, B. N.)

La *tiellerie* de la Kosaie. (1380, *Reven. de Blois,* A. N. KK 300, f° 3 r°.)

Les diz habitans seront tenuz d'aller querir a la *teullerie* la ou sera. (An 1443, Masseuil, n° 87, ms. du Poitou, A. S.-Hilaire ; Favre, *Gloss. du Poitou.*)

**TIEULIER**, mod. tuilier, s. m., ouvrier qui fait des tuiles :

Waltero le *Tiulier,* Evrardo le pescheur. (1200, *Cartul. de S. Médard,* Mém. de la Soc. hist. de Tournai, XII, 131.)

Sire, estez vus *tywlers* ou potters
Qe si folement demaundez ?
(*Du jongleur d'Ely*, p. 33.)

Nus potiers ne *tieweliers.* (1270, *Reg. aux bans,* AB XVIII, 16, n° 134, A. Saint-Omer, Giry.)

Houwignon lou *teuleir.* (1326, Lorraine, A. de M. de Labri.)

*Tyoler.* (1382-83, *Compt. de P. de Serrer, prév. de Montbrison,* réparat. du donj., f° 2 v°, A. Loire.)

A Jean Turreau, *tilier,* pour avoir carrelé les contrefeux des cheminees du chateau. (1463-4, A 699, A. Loiret.)

Taincturiers, *thuilliers.* (1524, A. N. J 666, pièce 2.)

Simon *Thieullier.* (1532, *Compte de S.-Ladre,* p. 117, Hospice Clermont-sur-Oise.)

Cf. Tieulier 1, t. VII, p. 714[a].

**TIGE**, s. f., et, au XVI[e] s., m., partie de la plante qui s'élève verticalement à partir du pied de la racine, et porte les feuilles, les fleurs et les fruits :

Vait s'apuier suz un pin a la *tige.*
(*Rol.*, 500, Stengel.)

Et si estoit la *tyge* si halte. (*Hist. de Joseph,* B. N. 2455, f° 28 v°.)

*Tieges* grosses.
(*Rose,* Vat. Chr. 1522, f° 34[d].)

Quand ce *tige,* dit il, sans le pampre seroit.
(J. A. de Baif, *Poemes,* l. VIII, Lemerre, II, 389.)

La terre entretient le *tige* en sa seve et vigueur. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray.)

— Fig., celui de qui sont issues les branches d'une famille :

Le *tige* troyen de sa race.
(Rons., *Odes,* I, x.)

Apres, de pere en fils, par une mesme trace,
Je viendrois aux Valois, les *tiges* de ta race.
(Id., *ib.*, III, I.)

Ce n'est pas pere naissant d'un *tige* illustre, estre esclairé par ses antecesseurs. (G. Bouchet, *Serees,* IV, 119.)

Celtiberes, peuples, au rapport de Plutarque, extraits du vieil *tige* des Gaulois. (Pasq., *Rech.*, I, III.)

**TIGÉ**, adj., t. de blason, se dit des plantes représentées avec une tige d'un émail autre que celui des feuilles et des fleurs :

De sinople a 3 pins d'or, *tiges* de sable. (*Coustumes des chevaliers de la Table Ronde.*)

**TIGETTE**, s. f., petite tige :

La premiere espece de queue de cheval ha les *tigettes* et reinseaux vuides et nuds. (E. Meignan, *Hyst. des plant. de L. Fousch,* CXXI, éd. 1549.)

Cf. VII, 715[c].

**TIGNON**, s. m., chez les femmes, partie des cheveux qui est derrière la tête ; par extens., nuque :

Gros coquin, oste le *tignon.*
(Cl. Marot, *Rond.*, LXXIX.)

Et pour tant, Bourguignons,
Se vous venez plus courre,
Couvres bien vos *tignons.*
(*Desconfiture des Hennoyers,* ap. Ler. de Lincy, *Ch. histor. fr.*, II, 138.)

— Anc., teigne, écaille sur la peau :

*Tignon.* A scurfe, or scalinesse of the skin. (Cotgr.)

**TIGRE**, s. m., animal féroce, carnivore, de la famille des félins, à pelage rayé et moucheté :

Norrirent vos *tigres* salvages
O alcunes bestes boscages.
(*Eneas,* 1801.)

Escorpions et *tingres*, souvent de toutes pars
I venoient pour boire ; moult fu lais li essars.
(*Dit de Flourence de Romme,* ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 101.)

— S. f., femelle du tigre :

Une *tygre* privee. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 112[a].)

Plus tost vien pour me manger
O veufve *tigre* affamee,
Que d'un oysel estranger
Je sois la femme nommee.
(Rons., *Odes,* l. III, Œuvr., f° 343, éd. 1584.)

On dit que les *tigres,* si on leur sonne du tabourin, se dechirent elles memes. (Amyot, *De la superstition.*)

**TILLAC**, s. m., le plus haut pont d'un navire :

Clou de *tillac.* (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen,* p. 98, Ch. Bréard.)

Monta sur le *tillas* de la gallee. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 121.)

Le *tillart* d'une carvelle. (XV[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **TILLE** et **TEILLE**, s. f., partie filamenteuse du tilleul, du chanvre, du lin, etc. :

A Paisant de Trasnois pour peler le *tille.* (1334, *Rec. gén. du Hain.*, A. Nord.)

Li fort vin font gens yvres par rues canceler,
Mieuls leur vauroit apprendre les *tilles* a peler.
(Gillon le Muis, *Poés.*, II, 278.)

.I. cappiel de *tille.* (31 déc. 1415, *Tut. de Pieret et Haquinet Desplechin,* A. Tournai.)

Chappeaulx de *thille* ou d'estrain. (1563, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Anc., tilleul :

4 chaignes et une *tille* a lui vendus ou dit bois. (1419, *Compt. de P. de la Coudre,* B 2352, A. Côte-d'Or.)

Cf. Tille 1, t. VII, p. 716[c].

2. **TILLE**, s. f., sorte de hachette :

En cuignede e *tille* degeterent li. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, LXXIII, 7.)

Et a mesure que le feu brusle, ils grattent le bruslé avec une *tille* d'acier. (Yves, *Voy. dans le Bres.*, I, 7.)

3. **TILLE**, s. f., t. de mar., compartiment à l'avant et à l'arrière servant d'armoire à l'équipage :

Les mareniers vont sur le voille ou sur les *tilles* devant ou derriere uns guindent. (*Cout. de Dieppe,* f° 3 v°, A. Seine-Inférieure.)

**TILLER**, v. a., détacher avec la main la partie filamenteuse de l'écorce du chanvre en brisant la chènevotte :

*Tillier* les chanvres. (1311, A. N. JJ 47, f° 50 r°.)

La maniere du lin et du chanvre cultiver, ordener, rouir, *teillier,* cerancer et filler. (Christ. de Pis., *Cité des dames,* Ars. 2686, f° 44[c].)

— Tresser (une corde) en tille (partie filamenteuse du tilleul) :

Tel i ot qui mils sot *tillier*
Qu'ele ne sot trescier en bende.
(*Escoufle,* 8870.)

Cf. Tillier 2, t. VII, p. 717[c].

**TILLEUL**, s. m., arbre, type de la fa-

mille des tiliacées dont la fleur est employée en infusion, comme calmant, et dont l'écorce sert à faire des cordes de puits :

... Mon fillol
Qui la chante sor ce *tilloil*.
(*Ren.*, Br. II, 556.)

Leket, viers vin el hanap
Qui n'est de *tilluel* ne de tranble.
(*Li Lai de Courtois*, B. N. 1553, f° 499 v°.)

Simon du *Thilloel*. (1352, *Recepte de Gandrart d'Andegnies*, CC 4, f° 7 r°, A. Valenciennes.)

Al desoz don *tilhoul*. (Hemric., *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 121.)

Deux chartees de boys de *tilleux*. (1468, *Compte*, Bull. de la Soc. hist. de Compiègne, I, 124.)

*Telloieul*. (1555, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Bois de tilleul :

.x. bouges de *tilloel*. (1409, *Compte du pont a l'Arche*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Kierkies de pain, ou de vin, ou de grain, ou de lagne, ou de carbon, ou de *tillius*, ou de dras. (xive siècle, *Petit reg. de cuir noir*, f° 81 r°, A. Tournai.)

Cf. Tilloel, VII, 718a.

**TIMBALE**, s. m., demi-globe de cuivre couvert d'une peau tendue qu'on fait résonner avec des baguettes :

*Attabale*. A kind of brazen drum, used by the Moorish horsemen. (Cotgr.)

**TIMBRAGE**, s. m.

Cf. VII, 718c.

**TIMBRE**, s. m., cloche, calotte de métal qui, frappée par un marteau, rend un son prolongé :

Et devons noter qu'il y ha en l'eglise .v. manieres de cloches. C'est assavoir tentans, *tymbres*, noles, nolettes, eschelettes et cloches. La cloche sonne en l'eglise, l'esquellette ou refectuer, le *tymbre* ou cloistre, la nole ou cuer, la nolete en l'orloge. (Jean Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 23d.)

Ainsi damp Prieur s'en alla
Le *tymbre* et les freres sonner.
(Mart. d'Auvergne, *l'Am. rendu cord.*, 961.)

— Fig., cerveau :

Ma femme a le *tymbre* mal sain.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., IV, 10.)

— Calotte du casque ; partic., partie du casque placée au sommet de l'écu, surmontée du cimier marquant la qualité de la personne :

Sur son heaume ung beau *tymbre* de lis
Des mieulx floris que lors trouva sur terre.
(*Pas de la bergiere*, 574.)

Car a poynes seit en al jour d'uy queis armes ne queile blazons, ne queis *timbres* doyent porteir sor leur heame. (Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 355.)

Cf. Timbre 1, t. VII, p. 718c.

**TIMBRER**, v, a., surmonter (le casque de l'écu) d'un cimier marquant la qualité de la personne :

Lances et escuz paincturez
Heaulmes bruniz et hault *timbrez*.
(Guill. de Digulleville, *Trois pelerinages*, f° 43b.)

— Par anal. :

Le phœnix d'Arabie... a la queue bleue, entremeslee de certaines plumes incarnates, et la teste *tymbree* d'un pennache exquis. (Du Pinet, *Pline*, X, 2.)

— Fig. :

Au jour que tu batailleras
*Tymbré* de valeur et de gloire.
(Chassign., *Psaum.*. CIX.)

Cf. VII, 719b.

**TIMIDE**, adj., qui manque d'assurance, par défiance de soi :

*Timide* et pusilanime. (Dassy, *Peregrin.*, f° 17 r°, éd. 1528.)

Gens *timides* par nature.
(Guill. Haudent, *Fabl.*, 1re p., CXXXIV.)

**TIMIDEMENT**, adv., d'une manière timide :

*Timidement* et craintifvement timide. (R. Est., 1549.)

Il nous faut *timidement* asseurer ce qui peut estre. (Pasq., *Rech.*, II, 9.)

**TIMIDITÉ**, s. f., défaut d'assurance qui naît de la défiance de soi :

Dissimulation fault et *timidité*. (Gerson, *Har. au roi*, p. 19.)

C'est grant vertu de magnanimité,
Force appellee envers *timidité*,
Car elle seule (ainsi que dit le livre)
De grans dangiers bien souvent nous delivre,
Ce que ne fait pusillanimité.
(J. Bouchet, *Opusc.*, sign. G 1 v°, éd. 1526.)

**TIMOCRATIE**, s. f., gouvernement dans lequel les fonctions, les honneurs sont réservés aux plus riches :

En police royal et aristocracie l'en regarde plus a noblesse de vertu et de lignaige, et en tyrannie et oligarchie en richesses, et en *tymocracie* et democracie a liberté. (Oresme, *Politiq.*, f° 94c.)

**TIMON**, s. m, longue pièce de bois, fixée au devant d'une voiture, d'une charrette et de chaque côté de laquelle une bête de trait est attelée :

... Li pan sont d'or fin trifuere
Et li *timon* de blanc ivuere.
(*Thebes*, 4771.)

*Temon*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

Le roy coucha ceste nuict sur le *tymon* d'une charrette. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. I.)

— Barre du gouvernail ; gouvernail :

Si qu'il convient que les grans nefs qui y passent lievent leur *timon*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXIV, Pautier.)

Item de deulx *timons* biaionnoiz tant bons comme mauvais. (1382-1384. *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 50, Ch. Bréard.)

Cf. VII, 719a.

**TIMONIER**, s. m., celui qui tient le timon d'un navire, sous la direction du pilote :

Li *tomoniers* les guie.
(*Alisc.*, 4931.)

Apres ce mot regarde Bertrant le *timonier*.
(*Gui de Bourgogne*, 3349.)

Le sage *timonnier*. (Pasq., *Lett.*, III, 561.)

**TIMORÉ**, adj., que le moindre scrupule effraie :

*Timoré*. Frighted, skared, put into, a sear. (Cotgr.)

**TIN**, s. m., chantier pour des tonneaux :

Et a esté prins ledit vin au pris de huit escuz le tonneau prins sur les *tintz*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 89 v°, Bibl. la Rochelle.)

**TINE**, s. f.

Cf. VII, 720b.

**TINETTE**, s. f., petite tine :

*Tinette* pour metre ens le entraille. (xiiie s., dans *Dict. gén.*)

Cf. VII, 722a.

**TINTAMARRE**, s. m., grand bruit discordant :

Cela fera de grans *tintemarres*. (Calv., *Serm. sur le Psaum. 119*, p. 81.)

*Tintamerre*. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 313.)

Un *tintamarre* de cloches.
(G. Durant, *Odes*, I, xxi.)

**TINTAMARRER**, v. n., faire du tintamarre :

Ainsi *tintamarrant* par renfort l'un sur l'autre,
Le Grec enfin sailloit sur le chevalier nostre.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 157 r°.)

Au beau milieu des tempestes qui ont *tintamarré* sur ce pauvre royaume. (Cholieres, *Guerre des masl. et des fem.*, f° 86 v°, éd. 1588.)

**TINTEMENT**, s. m., bruit d'une cloche qu'on tinte :

*Tintement*. (R. Est., 1539.)

— Bourdonnement :

L'huylle faicte de absinthium guerist la douleur des oreilles et le son et *tintement* d'icelles. (*Jard. de santé*, I, 3.)

**TINTER**, v. — N., en parlant d'une cloche qu'on frappe d'un seul côté avec le battant, rendre des sons qui se succèdent lentement :

*Tinter*. (xiie s., *Comment. sur Job*, B. N. hebr. 162, f° 14a, 2, Ars. Darmesteter, *Reliq. scientif.*, I, 178.)

Faire *tinter* sonettes.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, iv.)

— Par anal. :

As chapleiz *tintent* espees.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 3889.)

Li elme *tintent* et resonent.
(*Durmart le Gallois*, 7800.)

— En parlant des oreilles, bourdonner :

Mes oreilles *tintoyent*.
(RONS., *Eleg.*, XIV, OEuvr., p. 630, éd. 1584.)

— Fig., murmurer :

Il faut que le roy mette en son royaulme bons officiers de justice... qui soient crains, soubstenuz et portez, tellement que nul ne ose *tinter* contre eulx. (3 févr. 1412, *Rapp. au roi par J. Le Roy*, A. Dijon.)

— A., faire résonner (une cloche), en la frappant à coups lents d'un seul côté avec le battant :

Et avant dire icelle messe *tinter* la grosse cloche de lad. eglise trente coups. (1496, *Compt. de S.-Médard de Creil*, Mém. Soc. acad. de l'Oise, IV, 645.)

— *Ne tinter mot*, ne pas faire entendre un mot :

Ne que solement en osasse
Ung mot *tinter*, tant i pensasse.
(*Rose*, 16429.)

Avez vous peur ? Vous estes quatre
Et ne *tintez* ne mot ne son.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 140ᵇ, éd. 1537.)

**TINTOUIN**, s. m., bruit importun qui fatigue les oreilles :

Contre le *tintoin* ou bruit des aureilles... est bon mettre dans l'aureille une tente trempee en huile de rue. (OL. DE SERR., VIII, 5.)

— Fig., souci importun :

Ce saint, autrement dit Hardouin,
Leur a bien donné du *tintouin*.
(1507, CARNEAU, *la Stimmimachie*.)

**TIPULE**, s. f., anc., araignée d'eau :

*Tipule*. A water-spider; a spider which runs on the water without sinking. (COTGR.)

**TIQUE**, s. f., insecte aptère qui suce le sang des bœufs, des moutons, des chiens :

Taraguenn, g. *tique*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

De ceste mesme medecine on fait tumber les *tiques* ou pouls. (COTEREAU, *Columelle*, VII, 13.)

**TIQUET**, s. m., t. provinc., altise ; anc., tique :

Maistre moine plus rond qu'ung *tiquet*. (*Cent nouv.*, CXXXIII.)

Ces gens enflez comme *tiquetz*
Ne valent pas quatre niquetz.
(ROGER DE COLLER., *Dial. des abusez*, OEuvr., p. 85.)

**TIQUETÉ**, adj., marqué de petites taches ; anc., marqué étiqueté :

La le soleil suivant du biais zodiaque
Les *tiquetes* logis james ne se detraque
De son prescrit chemin.
(DU BARTAS, *Semaine*, VI, p. 195, éd. 1578.)

**TIR**, s. m., action de tirer.

— Anc., *a tir*, sans interruption, complètement.

Lire ici l'exemple inséré sous la subdivision *a tire*, t. VII, p. 726ᶜ, de l'article TIRE.

**TIRADE**, s. f., mouvement par lequel on tire un certain temps d'un effort ininterrompu ; *d'une tirade*, sans interruption :

Amour archer *d'une tirade* ront
Cent traits sur moy...
(RONS., *Amours*, I, CXII.)

— Développement oral ou écrit d'une certaine étendue ; ce qu'un personnage débite tout d'un trait :

Leurs *tirades* fredonnees et leurs roulements regringotez. (FLORIM. DE ROEMOND, *Naissance de l'heresie*, p. 1010.)

**TIRAGE**, s. m., action de tirer, de faire mouvoir ; manière de tirer :

Quant au *tirage* des beufs, ou par la teste ou par le col, il y a de la dispute pour dicerner la meilleure des deux sortes. (OL. DE SERR., II, 2.)

— Anc., fermage du droit de halage sur les rivières et les canaux :

En eschange de six mille livres qu'il luy a donnees sur le *tirage* du Rosne. (10 mai 1499, E 91, A. Basses-Pyrénées.)

— Halage :

Du *tirage* de six cens muys de gros sel, contremont les rivieres de Saonne et du Rosne. (1498, *Reg. de Nant.*, f° 78 r°.)

— Action d'extraire, extraction :

*Tiraige* de terre es mynes. (*Compte des mines de J. Cœur*, A. N. K 329.)

Pour *tirage* et cheriage de pierre de mollon des carrieres du parc, .VIII. l. .V. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 137.)

Cf. VII, 724ᵇ.

**TIRAILLEMENT**, s. m., action de tirailler, de tirer à différentes reprises, en divers sens :

Et de mesme du *tiraillement* de Cassandre. (J. P. CAMUS, *Hom. festin.*, p. 131.)

**TIRAILLER**, v. a., tirer à différentes reprises, en divers sens :

Incontinent ilz furent tous assommez de pierres par la multitude : de sorte que leurs parens les emporterent quelque peu apres accoustrez comme si les bestes sauvaiges les *eussent tiraillez*. (MEIGRET, *Polybe*, I, 42.)

**TIRANT**, s. m., ce qui sert à tirer :

Alors fu prins et mené en la place, en une estache fu loyé et par les *tirans* attachié. (*Hist. de Gillon de Trasignyes*, p. 23.)

— Tirasse :

Ung jeu de fleutes de plomb d'Allemane tout neuf, a la mode nouvelle, avec sept *tirans*, lesquels *tirans* se joueront en quinze ou seize façons. (23 févr. 1517, Not., Moreau, 388-4, A. Gironde.)

— Cordon que l'on tire pour fermer, pour ouvrir une bourse :

Longes lui fit des *tirans* de sa bourse.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

— Barre de fer scellée entre deux murs pour en empêcher l'écartement :

Pour *tyrans* mis en la chambre madame. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 296 r°.)

S'il fault gaffes ou *tirans* de fer en quelque lieu que ce soit, il les y mettront. (2 déc. 1396, A 4, A. Rouen.)

Cf. VII, 725ᵃ.

**TIRASSE**, s. f., action de tirasser ; *a grandes tirasses*, en tirassant très fort :

Il souffloit (le feu) *a grandes tirasees* ; mais Houlard, en haut, luy apprenoit a moderer les soufflets. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, X.)

Cf. VII, 725ᵃ.

**TIRASSER**, v. a., tirailler :

Et ton soin, qui tousjours me suit,
Ne veut que mon cœur se reface ;
Mais tousjours, tousjours le *tirace*,
Ainsi qu'un acharné limier
*Tirace* le cœur d'un sanglier.
(RONS., *Odes*, Od. retranch., OEuvr., II, 393.)

Se souffrir *tirasser* comme un brut animal.
(FR. PERRIN, *Sichem*, f° 25, éd. 1589.)

**TIRE**, s. f., action de tirer ; fig., *jouer a la tire*, tirer ce que contiennent les poches des gens dans une foule ; par extens., commettre des malversations :

Contrerolleurs *ont joué a la tire*,
Nous, avecque eulx, avons pris de leger,
Dont justice nous a faict corriger.
(J. D'AUTON, *Chron.*, III, 346.)

Cf. TIRE 2, t. VII, p. 725ᵇ.

**TIREBALLE**, s. m., et anc. f., instrument de chirurgie pour retirer une balle d'une plaie profonde :

Et si c'est une petite balle de plomb, sera tiree avec une *tireballe* figuree aux playes des hacquebutes. (PARÉ, *Introd.*, 2.)

La pointe du *tireballe*. (ID., *ib.*)

— Instrument pour retirer la charge d'une arme à feu se tirant par la bouche :

A Guillaume Mouchon, febvre de son stil, pour une boite avecq ung *tirballe*, pour tirer les balles des gros canons, et ung aultre pour les petitz. (25 déc. 1581, 5ᵉ *Compte des fortifications*, 23ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

**TIRE BOURRE**, s. m., partie du tireballe qui sert à extraire le papier de la cartouche du canon d'une arme à feu se chargeant par la bouche :

Avoir faict ung *tirebourre* a descharger

l'harquebuze. (1575, *Compte*, reg. CC 21, fo 326 ro, A. Mézières.)

**TIREBRAISE**, s. m., outil pour retirer la braise du four :

Une *tirebraze* de fer. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, fo 274 ro.)

**TIRE FEU**, s. m., emplâtre contre l'inflammation :

*Tire feu.* A mediane or plaister for the drewing of fire, or extreme heat, out of a wound, etc. (COTGR.)

**TIRE FOND**, s. m., vis emmanchée à un anneau de fer dont se sert le tonnelier pour ajuster la dernière douve au fond d'un tonneau :

Ung *tirefond* de tonnelier. (R. EST., 1549.)

**TIRE LAINE**, s. m., tireur de laine, voleur de manteaux :

*Tirelaines.* Cloke-twichters ; rogues wich in the night-time lurk about the corners of streets, to snatch away the clokes of such as passe by them. (COTGR.)

**TIRE LAISSE**, s. f., désappointement de celui qui est frustré à l'improviste de ce sur quoi il comptait :

Je leur fey bravement lever le cul a Dreux et s'en fussent fuis s'ils m'eussent voulu croire. Mais vous sçavez que ceste *tirelaisse* vous couste bon. (*Sat. Menipp.*, Har. de M. le Lieut., p. 46, éd. 1593.)

**TIRE LARIGOT (A)**, v. LARIGOT.

**TIRELIRE**, s. f., vase de poterie qui, n'ayant d'ouverture qu'une fente où l'on fait entrer des pièces qu'on ne peut retirer sans briser le vase, sert à amasser de l'argent :

Ains briserai ma *tirelire*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, col. 686.)

In face fienti quod dicitur *tyrelire* vel esparnemaille. (GER. DE LIEGE, *Serm.*, B. N. l. 16483, fo 59.)

— Fig. et par extens. :

Le bon eslire
Doit on et metre en *tirelire*.
(GEOFFR. DE PARIS, *Chron.*, B. N. 146, fo 46o.)

Cf. VII, 727b.

**TIRELOPIN**, s. m., parasite :

Humebrouet meine a la dance
Le maistre des *tirelopins*.
(*Mart. de S. Denis*, Jubinal, *Myst. inéd.*, I, 121.)

En dict ung *tirelupin* de mes livres. (RAB., *Garg.*, prol.)

*Tirelupin.* A catch-bit, or captious companion ; a scoundrell, or scurvey fellow. (COTGR.)

**TIREMENT**, s. m., action de tirer :

Lesditz Pierre et Jehannot Baillet prindrent le dit Fremin par la barbe et par la poitrine, en lui tirant et sachant,... et pour le *tirement* qu'ils faisoient l'un a l'autre... (1369, A. N. JJ 100, fo 61 vo.)

Avec feux de joye et *tiremens* de canons, et tous autres tesmoignages d'allegresses publiques. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598.)

**TIRER**, v. — A., chercher à allonger, à tendre (un objet) en l'amenant à soi par un bout :

Ne onkes li Ascres ne *tira* ses regnes duskes a tant k'il vint a Niké le Grant. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 553.)

Estroit chauchiez, chauces *tirees*,
Chemises et braes ridees.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 653.)

— Presser en l'allongeant (le pis d'une vache, d'une brebis, etc.) pour en faire sortir le lait :

*Tirer* devers le soir le pis aux vaches pleines.
(P. RONS., *Amoureux*, p. 572, OEuvr., éd. 1584.)

— Par extens., traire :

L'ayant trouvee qui *tiroit* ses brebis et faisoit des fromages, il lui annonça. (AMYOT, *Daphnis et Chloé*, III.)

— Absol., têter :

Il ne cesse de *tirer* nuict et jour ; il la mange (la nourrice). (LARIV. *les Tromper.*, II, 8.)

— Mener (une ligne) d'une manière continue, dans une certaine direction ; par extens. :

Il persuada a ceux de Patras de joindre leur ville a la marine par le moyen des longues murailles qu'ils *tirerent* jusques au bord de la mer. (AMYOT, *Vies*, Alcib.)

— Reproduire :

Peintres François, advisez a ce poinct :
Quant a la mort, ne me la peignez point
Comme on souloit, ainsi laide et hideuse :
Mais faites la plus belle et gratieuse
Que ne fut onc ou Heleine, ou Lucresse,
Afin qu'elle ayt des amoureux la presse.
Bref, *tirez* la, qu'il ne luy faille rien,
Puis que par elle avons un si grand bien.
(CL. MAR., *Serm. du bon Past.*, p. 536, éd. 1596.)

Et de tous leurs roys ils luy feirent veoir les effigies en statues *tirees* apres le vif. (MONT., III, 12, p. 376, éd. 1595.)

— Suivre une certaine direction, se diriger droit d'un certain côté ; *tirer chemin*, partir :

Avant que *tirer chemin* il harangua ses soldats ainsin. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, 11.)

— *Tirer outre son chemin*, continuer sa route :

Et adonc luy tout fasché, marry et ennuyé, *tira oultre son chemin.* (AMYOT, *Vies*, J. Caes.)

— *Tirer grand pays*, aller fort vite :

Le vent estoit fort bon, et ceste fuste *tiroit grand pays.* (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XVI.)

— *Se tirer a part*, se retirer à part :

Et apres ce que la noble pucelle eut ce dit, elle *se tira a part* et plus ne voult parler. (*Conq. de Charlem.*, ms. Bruxelles 9067, fo 89 ro ; Am. Salmon.)

— N., se diriger :

Bresse abandonne et *tire* vers Pesquiere.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Bataille du Roy, fo 82 ro, éd. 1532.)

Il entra en Normandie, et *tira* vers Caen et vers Rouen, pour s'adherer avecques les dessus dits. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XLVII.)

— Aller :

Ce qui ne l'empescha pas de passer outre, et de *tirer* jusques a Pavie. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, I, 2.)

— Par anal. :

Sur le soir, son mal s'augmentant, elle rentra en plus grande foiblesse, et *tira* peu a peu toute la nuict a la mort jusques au lendemain matin mardy 27 du mois de juillet audit an 1584, que Dieu en disposa et la prist. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1584.)

— S'étendre dans une certaine direction :

Navré d'un cop de concussion a playe ouverte, au deseure du froncq, *tirant* vers le partie senestre. (28 févr. 1525, *Reg. aux Publications*, 1519-1529, A. Tournai.)

— *Tirer outre*, continuer sa marche :

Pausanias eut nouvelle de cette defaite sur le chemin de Platees a Thespies, et *tira outre*, marchant toujours en bataille jusques a Aliarte. (AMYOT, *Vies*, Lysandre.)

— T. de mar., *tirer au large*, se diriger vers la haute mer :

Ledit Langey... doubtant plus qu'autre chose que ce fussent nefs de coursaires... feit sans attendre changer la voille, et *tirer au large* de la mer. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, fo 110 vo, éd. 1572.)

— Fig., *tirer plus avant*, aller plus loin, en parlant de choses :

Le roy se deffia bien que, si le faict *tiroit plus avant*, malaisement par douceur il en pourroit venir a chef. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 6.)

— Tendre :

A ce *tirons* a (*corrig.* sur) tote rien
Qu'el se marit et bel et bien.
(*Partenop.*, 6533.)

Parquoy les vins furent de tres maulvaise garde, et tost *tiroient* a aigreur. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1443.)

Et tel est eschars outre mesure, qui neanmoins *tire* a povreté. (*Bible*, Proverbes, XI, 360, vo, éd. 1563.)

— En parlant du vent, souffler dans une certaine direction :

Le vent qui souffle de devers le septentrion, que quelques uns appellent Cæsias, est celui de tous les vents qui plus ordinairement *tire* en ce quartier la. (AMYOT, *Vies*, Sertor.)

L'herisson a sa taniere ouverte a divers endroits et a divers vents ; et prevoyant le vent advenir, il va boucher le trou du costé de ce vent la : ce que remarquant ce ci-

toyen, apportoit en sa ville certaines predictions du vent qui avoit a *tirer*. (MONT., II, 12, p. 302, éd. 1595.)

— *Tirer a*, tâcher d'atteindre :

Cingar les trouva en certain quartier reculé, estans en bonne troupe tout autour de cette vache rostie. L'un *tire a* l'epaule, l'autre *a* la cuisse. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VIII.)

— A., faire venir dans une certaine direction (une personne, une chose) en la prenant par une de ses parties qu'on amène à soi.

— *a*) En restant soi-même immobile :

*Tiret* sa barbe cum hom ki est iriez.
(*Rol.*, 2414, Stengel.)

Il *a* ses puins detors, et ses cheviaus *thires*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 40ª.)

Affin qu'elles ne se battent, ne s'esgratignent et se *tyrent* par les cheveulx. (*Le Privilege d'avoir deux femmes*, Var. hist. et litt., t. III.)

— Fig., *se faire tirer l'oreille pour* (*ou de*) *quelque chose*, faire des difficultés pour s'y décider :

Denis, apprenty de maistre Lactance, tailleur, ne *se fit* trop *tirer l'oreille*. (LARIVEY, *Facet. nuicts de Strapar.*, VIII, v.)

Je ne *m'en feray tirer* l'oreille deux fois, puis qu'il vous plaist. (TOURNEB., *les Contens*, V, 6.)

— *Tirer* (les voiles) *amont*, les tendre :

Et fist tantos desancrer sa navie et *tirer* les voilles *amont*. (FROISS., *Chron.*, III, 319, Luce.)

— *Tirer* (une arme de jet), faire mouvoir le mécanisme qui envoie le projectile, mettre le feu à la charge ; par extens. :

Disant que s'il le frappoit il luy *tireroit* ladicte fleche. (1441, A. N. JJ 176, f° 14.)

Il y a icy ung ribault qui m'*a tiré* trois ou quatre coups d'espee en ceste maison. (1459, A. N. JJ 188, f° 86 v°.)

Il fut respondu a icellui que se il ne s'en aloit bien tost on *tireroit* apres lui de bons quarreaux d'arbalestes. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 115.)

Ils se *tirerent* plusieurs coups sans se blesser. (BRANT., *Des duels*.)

— Absol. :

Et ainsi ennuyoient par trop l'ost des Françoys a coups d'artillerye et de traict, que le plus souvant *tiroyent* de deux boulouvars, lesquelz estoyent viz a viz du siege, et percez d'ung et d'autre coustez, pour *tirer* a toutes mains. (J. D'AUTON, *Chron. de L. XII*, II, 51, Soc. hist. de Fr.)

Tous lesquels, ayans barricadé les portes et les fenestres basses, commencerent a *tirer* dans ces mutins, dont cinq ou six furent abatus. (DU VILLARS, *Mém.*, XII, an 1560.)

— *Tirer quelqu'un*, lui lancer des projectiles partant d'une arme de jet :

Le dit s^r Jehan *fut tirez* d'ung virton parmy le bras et d'une espee en la cuisse. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1490, Larchey.)

Sa sentence fut moderee, a ce qu'il *seroit tiré* a coups de fleches ferrees, avec grands et forts arcs de Bresil. (*Fabr. des excell. trait. de verité*, p. 32.)

L'heure assignee que le pauvre diable devoit *estre tiré*, plusieurs seigneurs, capitaines, gentilshommes, soldats et autres vindrent voir ce tant piteux spectacle. (*Ib.*)

— *b*) en marchant soi-même dans cette direction :

Et prenoient les nes totes ardanz a cros, et les *tiroient* par vive force devant lor anemis... (VILLEH., § 218.)

Dou fol maistre aussi fache on
Com du buef, ki por garison
D'autrui toute jour trait et *tire*.
(RENCLUS, *Miserere*, XXXV, 18.)

— N., *faire tirer l'oiseau*, lui donner des abatis de volaille à déchiqueter et à tirailler :

Les bons fauconniers... les doibvent (les oiseaux) *faire tirer* devers le vespre et devant qu'il se mettent a dormir. (FRANCHIERES, *Fauconn.*, ms. Chantilly 1528, f° 16 v°.)

Les faulconniers, d'avant que paistre leurs oyseaux, les *font tirer* quelque pied de poulle pour leur purger le cerveau des phlegmes et pour les mettre en appetit. (RAB., *Garg.*, XLI.)

— A., contraindre d'aller :

Trottant et courant tousjours ça et la ou la necessité le *tiroit*. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

Le plus souvent la necessité de mes affaires me *tire* ou je ne vouldrois pas. (27 juin 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 840.)

— Amener (une personne, une chose) hors d'un lieu où elle est renfermée, retenue, contenue :

Icelluy suppliant *tira* une dague qu'il avoit par une ou deux fois sur ledit brisepierre. (1459, A. N. JJ 188, f° 108 v°.)

Et tantost apres ledit Brisepierre fist *tirer* une choppine de vin. (*Ib.*)

— *Tirer au doigt mouillé*, décider d'une chose par le hasard du doigt mouillé que l'on touche sans le voir :

Mais davant que chanter *au doit mouillé* ils *ti*-[*rent*
Qui dira le premier...
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XI.)

— Obtenir de qqu'un (ce qu'il est en état de fournir) :

Sans argent, sans pain et sans canons et munitions de guerre, il est difficile de conserver une armee ny d'en *tirer* service. (19 mars 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 710.)

Ce n'est pas, dit il, gueuserie de *tirer* salaire et honneur de ses merites. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, IV, 20.)

— Entraîner :

Les voluptez me semblent a eviter, si elles *tirent* a leurs suittes des douleurs plus grandes. (MONT., II, 37, p. 507, éd. 1595.)

Comme un propos *tire* l'autre, il avoit conté a cette dame comment... (AUBIGNÉ, *Faeneste*, IV, 16.)

— Faire concorder :

Il n'y a si beau passaige en l'Escripture, dist Oisille, que vous ne *tirez* a vostre propos. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXVI.)

— *Tiré*, part. passé ; fig., *bien tiré*, dont les vêtements sont ajustés avec un soin minutieux :

Ledict des Marays introduict un sien jeune paige de Ville Gongys nommé Eudemon tant bien testonné, tant *bien tiré*, tant bien espoussété, tant honneste en son maintien, que trop mieulx ressembloit quelque petit angelot qu'un homme. (RAB., *Garg.*, XV.)

Cf. VII, 727ᶜ.

**TIRET**, s. m., petit trait horizontal placé à la suite d'un mot resté inachevé, faute d'espace, à la fin d'une ligne pour renvoyer à la ligne suivante ; trait un peu plus long qui sert à indiquer un nouvel interlocuteur dans un dialogue, à séparer du contexte des mots, des phrases, pour les mieux détacher :

La plus petite letre et le plus petit poinct, traict ou *tiret* en la loy ne passera incomplet. (BEAUSPORT, *Monotessaron*, p. 73.)

Cf. TIRET 2, t. VII, p. 728ª.

**TIRETAINE**, s. f., sorte de drap, moitié laine, moitié fil :

Drap ne coverture ni *tiretaine*. (1247, *Esgardeurs des dras tondus*, A. Douai, ap. Fagniez, *Docum. relat. à l'industrie*, I, 158.)

Et se tiretier tissoit *tiretaine* ki ne fust boine et loials. (1253, *Bans des tiretaines*, ap. Jaubert, *Gloss. du Centre*.)

Autres *tiretaines* ke de teles ki ci sunt devisees. (1262, *Bans aux échevins*, QQ, f° 14 r°, A. Douai.)

Mes noirs dras de *tiretainne*. (Juillet 1284, *Test. de Jehan Baboe, clerc de S. Brice, et de Emmelot, sa femme*, chirogr., A. Tournai.)

Fustaines, *tridennes*, taille. (1348, *Atour*, dans *Hist. de Metz*, IV, 114.)

Sur la ferme de la drapperie et *tyretennes*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ª, f° 44 r°.)

Blancs camelins et gris, bleus et roiies et *tierteine*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 6ª.)

.I. couvertoir pers de *tirtaine*. (12 févr. 1449, *Exéc. test. de Jehanne Le Brun*, A. Tournai.)

Que telz draps soient... vendus avecque les *tertaines*. (1487, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 418.)

*Thirttaine*. (1501, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une couverture de *tritaine*. (1581, Roze, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**TIREUR**, s. m., celui qui tire :

Les *tireors* des cordes que li uns ti[r]era d'une part et li autrez d'autre. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 103d.)

— Partic., celui qui extrait d'une carrière :

Aux *tireurs* de moelon, pour faire les murs du jardin. (xvi° s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 104.)

*Tireur* de pierre. (1562, *Dép. deux jur.*, A. Gironde.)

— Rameur :

*Tireur* de avirons. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 121 v°.)

Comme les *tireurs* d'aviron, qui s'avancent ainsin a reculons. (Mont., III, 1, p. 5, éd. 1595.)

Hepteres, une navire ayant sept *tireurs* en chasque banc. (*Calepini Dict.*, 1584.)

— Celui qui tire l'épée, qui fait des armes :

Un rude *tireur* de floret au poing. (Mont., I, 25, p. 85, éd. 1595.)

— Celui qui tire avec une fronde, un arc, une arbalète, une arme à feu :

*Tireurs* a l'oye. (6 oct. 1447, *Ord.*, XIII, p. 510.)

Nous vous baillons legionnaires,
Enffans de pied, centurions,
*Tireurs* de canons, de veuglaires,
Qui vaillent hardis champions.
(Flamang, *Vie de S. Didier*, p. 122.)

Archers et *tyreurs* de fonde. (Meigret, *Polybe*, V, 37.)

Cf. Tireur 1, t. VII, p. 728a.

**TIROIR**, s. m., poignée adaptée à une porte pour la tirer facilement en la fermant :

Pour deux vertevelles et ung *tirouer* de fer mis en la dicte tour. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, XXV, A. Orléans.)

Quand on a perdu toute sa vache et on en peut recouvrer la queue, encores est ce pour faire un *tirouoir* a son huis. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 42, éd. 1566.)

— Étendage de draps :

De y faire un boutoir a draps avec lez *tiroirs*. (1395, *Bail*, A. N. MM 31, f° 202 r°.)

De faire ou edifflier uns *tirouoirs* a draps. (1397, *ib.*, f° 238 v°.)

— Lieu où l'on écartelait les criminels :

Domus sita Parisiis in vico dicto ad crucem, gallice *tirouer*. (1375, A. N. JJ 108, p. 201.)

— Membre d'oiseau ou de quelque autre animal qu'on donne à l'oiseau à déchiqueter et à tirailler pour l'occuper et l'habituer au gibier :

Et si le *tirouer* est de plume, guardes de prandre plume afin qu'il ne mette rien en cure jusques au vespre. (Franchieres, *Fauconn.*, ms. Chantilly 1528, f° 17 r°.)

Cf. Tireur 2 et Tiroir, VII, 728b.

**TISANE**, s. f., infusion ou décoction de plantes médicamenteuses :

*Tisenne*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

*Tisaine*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 4a.)

Aulcuns font *ptisane* ainsi. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 9.)

— Anc., orge mondée :

Lait d'amandes, gruel, *ptisane*. (H. de Mondeville, *Chirurg.*, B. § 785.)

*Tisenne* est viande faite de orge pilé qui est bonne pour ceulx qui n'ont nulles dens. (Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 298d, XVII, 160.)

Ptisana, *tisanne* ou *ptisanne*, aucuns l'appellent orge mondee. (R. Est., 1549.)

**TISON**, s. m., morceau de bois à demi consumé, dans le foyer d'une cheminée :

Lucifer s'abaissa pour .i. *tison* combrer,
Trestout le plus ardant que il i puet trouver.
(*Fierabras*, 2915.)

*Tisons* estains sans estinchele.
(Renclus, *Miserere*, ccxix, 11.)

— *Demeurer aux tisons*, ne pas quitter le coin du feu :

Et *demeurerez aux tisons* avec les femmes pendant que j'acheveray mon entreprise sans vous. (Saliat, *Herod.*, VII.)

— Fig., *tison d'enfer*, personne qui mérite de brûler en enfer :

Malheureuse truande, *tison d'enfer*. (Menot, *Serm. quadrag.*, f° 91, éd. 1526.)

Quand le diable, et les meschans, et tous les *tisons* d'enfer, tous ces boutefeux viendront assaillir nostre foy. (Calv., *Serm. sur le Psaum. 119*, p. 92.)

Cf. Tison, VII, 728c, article à la première subdivision duquel on ajoutera comme plus ancien exemple et comme plus récent les deux suivants :

De trois *tisons* est faite ceste sente del pont. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 158, 30.)

En leurs mains ung verd *tison* fueillu. (C. Mansion, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 33 v°.)

Cf. VII, 728c.

**TISONNÉ**, adj., dont la robe est semée de taches noires allongées :

L'autre met dextrement les tigres aux attaches
*Tizonnez* sur la peau, les couple deux a deux.
(R. Belleau, *Œuvr. poét.*, I, f° 18 r°, éd. 1585.)

**TISONNER**, v. n., remuer les tisons qui brûlent dans une cheminée.

— A., par extens., attiser :

*Tisonner* le feu.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 109a.)

— Anc., exciter :

Et plus et plus les *tisouna*
De cel pecié a maintenir.
(*Vie S. Grég.*, Ars. 3527, f° 156d.)

Cf. VII, 729a.

**TISONNEUR**, s. m., celui qui aime à tisonner.

— T. dialect., marchand de menu bois pour le chauffage :

Guillaume le *tissonneur*. (1312, A. N. S 94, pièce 14.)

**TISONNIER**, s. m., anc., foyer :

Ticionarium. *Tisonnier* ou foier. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 13032.)

Ticionarius, fouyer ou *tisonnier*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Instrument qui sert à attiser le feu, à remuer les tisons :

Deux autres estenellez et deux *tiseniers*. (Sept. 1417, *Tut. des enf. de Jaquemart du Breucq*, A. Tournai.)

**TISSAGE**, s. m., action de tisser :

Le *tissage*. (1262, *Bans aux échevins*, OO, f° 3 r°, A. Douai.)

Amende delle *texhaige* des dis draps. (10 mars 1435, *Tarif et règlem. pour les foulons*, ap. Bormans, *Gloss. drap. liég.*, Doc. inéd., XI.)

**TISSER**, v. a., faire de la toile ou d'autres étoffes en croisant ou en entrecroisant les fils de la chaîne et de la trame :

Texheurs qui *texheront* draps. (1435, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd. XI.)

*Tixer* une toille facheuse.
(xvi° s., Bovilli, *Prov.*)

Cf. Tistre, VII, 730a.

**TISSERAND**, s. m., ouvrier qui tisse :

Noz *toisserrans* de la terre seint Denys et de la terre seint Marcel. (1224, *Lett. de Pierre, abbé de S.-Denis, et Mahieu, sire de Montmorency*, A. N. K 930, pièce 1; Fagniez, *Docum. relat. à l'industrie*, I, 138.)

Li *tisseranz*. (1239, S. Loup, A. Aube.)

Navette a *tieserrant*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 235 v°.)

Li *tessarrent* qui vendent draps en leur hostieus. (*Tonlieu du halage de tous les dras*, B. N. 20048, f° 123a.)

Chascun estal a *tesserrant*. (*Ib.*, f° 123c.)

Nus ne puet estre *toisarrans* de lange a Paris, s'il n'achate le mestier du roy. (Est. Boil., *Reg. des mest.*, 1re p., L, 1.)

Jehan Rouciau, *tesarant*. (1307, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVIII, 181.)

Jehan de Forges, le *tesserent*. (*Ib.*, p. 227.)

Olivier lou *texerant*. (1313, *Cart. gr. égl. de Metz*, f° 83.)

*Tisserens* de draps. (1318, *Liv. rouge*, f° 92 v°, A. Eu.)

Oudinant le *toixerant*. (1332, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, fº 198 rº.)

Li *tuixerant*. (Mai 1371, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, fº 8 vº.)

Thomas le Monne, *tixeran*. (8 janv. 1398, *Reg. de la Loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

*Tixerrans*. (1424, A. N. JJ 172, pièce 413.)

Pierart Collemer, *tixerant* de draps. (23 nov. 1518, *Escript Jehan de Mack, escuier*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

*Tisserrant*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, fº 7 rº, éd. 1553.)

**TISSERANDERIE**, s. m., profession de tisserand :

Mestier de *toissarrendie*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., L, 2.)

Ovrer du mestier de tainturerie et de *toissaranderié*. (Id., *ib.*, 19.)

*Tiesseranderie*. (1346, A. N. JJ 72, fº 177 rº.)

Mestier de *texerenderie* en draps. (1377, *Acte de Guerin de Milly*, ap. A. Leroy, *Jargeau et ses envir.*, p. 17.)

**TISSEUR**, s. m., ouvrier qui tisse :

Suble as *tissurs*. (*Rois*, p. 204.)

*Tixeur*, textor. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 7684.)

Texor, *tieseur*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N., l. 7679, fº 255 vº.)

*Texheurs* qui texheront draps. (1435, *Tarif et règlem. pour les foulons*, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., XI.)

Daniel le *teisseur*. (23 fév. 1458, *Reg. aux amendes et bannissements*, fº 5 vº, A. mun. Dinant.)

— S. f., *tisseresse* :

*Tixaresse*, textrix. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Textrix, *tiexeresse*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

**TISSU**, s. m., matière cohérente, souple et mince, faite en tissant :

Jualz vos donrai ke biaus est,
*Teixut* d'argent que riches est.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 38, 38.)

Cest *tiessu* et ceste aumosniere.
(*Guill. de Dole*, 4282.)

D'un *tissut* d'or avoit chainture.
(*Richard le beau*, ms. Turin, fº 130ᵇ.)

Et pour ce que li cors mieus pere
Et li *texus* dont il se pere
Qui n'iert trop larges ne trop grelles,
D'argent doré a menus pelles.
(*Rose*, ms. Corsini, fº 91ᵈ.)

Et s'ot riche *toissu* d'argent,
Dont assez parloient la gent.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, 17, ap. Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, V, 143.)

*Tiessu*. (1412, A. Grossœuvre.)

*Tessut* de soye clauwee d'argent. (1436, dans *Bull. Soc. liég. de littér. wall.*, VI.)

Ung *tissut* de soye estoffet d'argent. (1465, *Exéc. test. de Grard Le Crèche*, A. Tournai.)

Un *tessu* de soye rouge ou vert. (*Quinze joyes de mariage*, I, p. 10.)

**TISSURE**, s. f., entrecroisement de fils tissés :

*Tixeure*, textura. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Texura, *tiexure*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 255 vº.)

Saincte ert dite la vestehure
D'Aaron et sainte la *tisseure*.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, fº 24ᵇ.)

— Fig. :

Lettres, attestatoires, et autres actes n'estans de la *tissure* et forme substantiale du proces. (*Coust. d'Aoste*, p. 69, éd. 1588.)

Cf. VII, 730ª.

**TISSUTIER**, s. m.

Cf. VII, 730ª.

**TITAN**, s. m., t. de mythol., géant :

Et, comme les *Titans* au ciel vouloir monter.
(Desportes, *Am. d'Hippolyte*, XLIV.)

Un des *Titanes* et geans.
(Yver, *Print.*, p. 125, éd. 1588.)

**TITHYMALE**, s. m. et anc. f., euphorbe cyprès, plante vénéneuse :

Une maniere de *titimal*. (*Simples medecines*, Ste-Genev. 3113, fº 26 rº.)

Vecy qui vault a preserver la maladie (des dents), c'est assavoir racine de *tintinaille* s'on la fait bouillir en vin et en fait on gargarisme. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 25.)

Lait de *tintinnalle*. (Id., *ib.*)

Le jus de la *tintimalle*. (*Jard. de santé*, I, 100.)

*Tithymale*. (J. des Moul., *Comm. de Matth.*, p. 684.)

**TITILLATION**, s. f., chatouillement léger :

Se douleur vient avec *titulacion* de la lefre. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 10.)

Aulcunesfois de prurite vient tant grant *tintilacion* que aulcunes ne se peuvent saouler de habiter. (Id., *ib.*, VII, 12.)

— Fig. :

Si que l'esguillon de nuysible *titilation* soit excité. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 107, éd. 1531.)

**TITILLER**, v. a., chatouiller légèrement :

Les levres *titillent* ainsi entre les autres parties de la teste pour ce qu'elles sont plus aiables a ce. (Evrart de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 404ª.)

A fin qu'elle *soit* aiguillonnee et *titillee*. (Paré, XVIII, 4.)

1. **TITRE**, s. m., t. de chasse, relais où sont postés les chiens :

Cf. la quatrième subdivision de l'article Title, VII, 730ᶜ, qui devra être réunie à Tristre, VIII, 80ᵇ, et remplacer la définition de cet article par celle qui est donnée ci-dessus.

2. **TITRE**, s. m. et f., nom exprimant une distinction de rang, une dignité :

Il racontent les loanges et les *titeles* et les proesces de leur fors chevaliers. (D. Foulechat, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, fº 67ª.)

— Nom exprimant une charge, une fonction, un grade dont on est revêtu :

Evaristus establi as prouvares lor *titles* et comment il doivent Dex servir. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, fº 40ᶜ.)

— Par extens., qualification bonne ou mauvaise :

Si je voulois acquerir le *tiltre* d'orateur, j'aurois apprins quelque belle et longue harangue, et la vous prononcerois avec asses de gravité. (4 nov. 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 657.)

— Par anal. :

Par *title* de loyal vendaige. (1289, *Vente*, A. N. S 4948, pièce 12.)

Avoir un paturage par bon *titre* de don. (1295, Font.-les-Blanches.)

Or advint, comme adventure amaine les besoignes a *titele* de bien ou de mal, que par la passerent .iiii. dames noblement atournees. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, fº 21 vº.)

Car sur *tiltre* de bonne foy
Est fondee vostre requeste.
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 61ᶜ, éd. 1537.)

— Dans la primitive Église, paroisse, église ; par anal. :

Dieu non seulement a defendu de faire statues pour representer sa majesté, mais aussi de consacrer aucun *titre* de pierres qui fussent dressees pour y faire adoration. (Calv., *Instit.*, I, ix.)

— Ce qui établit le droit, la qualité de qqu'un :

Et qu'il n'a *titre* de les avoir par quoy il puisse dire ne maintenir que bailliees luy soient... (Boutillier, *Somme rur.*, 1re p., fº 16ᵇ, éd. 1486.)

— Ce qui établit le droit qu'on a de faire qqchose :

Jour d'advis n'est sur aultre *tiltre* demandé. (Boutillier, *Somme rur.*, 1re p., fº 11ᶜ, éd. 1486.)

Sous quel *titre* me deteniez vous prisonniere ? (Pasq., *Rech.*, VI, xv.)

— Désignation du sujet traité dans un livre, le plus souvent accompagnée du nom de l'auteur :

Li *titles* dou livre. (*Comment. du Psaut.*, B. N. 22892, ap. S. Berger, *Bible franç. au moyen âge*, p. 67.)

— Désignation, en tête d'un chapitre, d'une division d'un livre, de la partie du sujet qui s'y trouve traitée :

Trouvai el commenchement une *tytle* qui disoit. (*Hist. du S. Graal*, ms. du Mans 354, fº 2ᵈ.)

— Anc., inscription :

Lores vit li reis le *title* de une sepulture. (*Rois*, p. 428.)

Apries lira li sousdiakenes : Dixit Dominus ad Moysen, atout le fanon sans *titele*. (*Regle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 27 v°.)

Il tenoit sa magnificence a l'hostel des Englez, ou il avoit fait bouter ses armes hors, lesquelles sont trois leopards et trois fleurs de lys, en ung mesme escuchon, et estoit son *title* en latin. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cclxxv.)

Pilate fist un *tiltre* pour mettre au dessus de la croix auquel estoit escrit : Jesus Nazarenus, rex Judeorum. (*Le repos de conscience*, XXXIV.)

Cf. Title, VII, 730[c].

**TITRER**, v. a., qualifier d'un titre, particulièrement d'un titre de noblesse :

Pareillement aussy Monseigneur le Daulphin se *tiltra* roy de France. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. ii.)

Se faisant *tistrer* et qualifier du nom de Monsieur. (N. Du Fail, *C. d'Eutr.*, XXXI.)

— Fig. :

O Charle veritable : et qui vostre beau nom
Honorez et *titrez* de tant digne surnom.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 89 v°, éd. 1573.)

Cf. Titler, VII, 731[a].

**TITUBANT**, adj., qui titube :

Mouvement d'yvroigne, *titubant*, vertigineux, informe. (Mont., III, i, p. 124, éd. 1595.)

**TITUBATION**, s. f., action de tituber :

Tremblemens de mains et *titubations*. (Cholieres, *Matinees*, p. 140, éd. 1585.)

— Par extens. :

Advint au ciel nouveau movement de *titubation* et trepidation tant controvers et debatu entre les folz astrologues. (Rab., *Quart liv.*, lxv.)

**TITUBER**, v. n., chanceler en marchant :

Dont vient ce que vous clochez et *titubez* les ungs d'ung lez et les aultres de l'autre. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 168 v°.)

— Par anal. :

Et que vostre œil rethoricque convoye
En seur sentier ma pleume *titubant*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 133 r°.)

— Fig. :

Mais entre les hommes n'y a celluy qui soit tout perfaict, et qui ne *titube* aulcunesfois. (*Vie de mons. S. Ilier.*, ch. xix.)

**TITULAIRE**, adj., qui est revêtu d'un titre, qui est en titre :

Le faisant possesseur *titulayre* et joysseur proprietaire et hereditaire. (1529, *Charte de Ponthieu*, Dom Grenier, 300, pièce 324, B. N.)

— Substantiv. :

Royaume... duquel il se clamoit vray *titulaire*. (*Mir. histor. de France*, dans *Dict. gén.*)

— Relatif à un titre, à une inscription :

Indice *titulaire*. (Dalesch., *Chirogr.*, préf.)

Superscription *titulaire*. (La Porte, *Epith.*)

**TOC** et **TOC TOC**, interj., onomatopée exprimant un bruit, un choc sourd :

Symeon. Personne ne dict mot. Frappe plus fort.
Valère. Tic, tac, *toc*.
Symeon. Encore plus fort.
Valère. *Toc, toc, toc, toc*.
(Lariv., *le Laq.*, IV, 3.)

— Substantiv. :

[Estant] sonné la dicte messe par ung *toc* a branle de la cloche sorde. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 478.)

**TOCSIN**, s. m., tintement pressé et redoublé de la grosse cloche d'une église, d'un beffroi pour donner l'alarme :

Cum dicti servientes cum dictis animalibus recederent,... fuit in ipso loco factum magnum *toquassen*. (1372, A. N. JJ 103, pièce 185 ; Duc., *Touquassen*.)

Faire sonner le *tocquesainct*. (1543, reg. BB 22, f° 188, A. Angers.)

En laquelle eglise seroit mise la grosse cloche dont ilz avoient sonné le *tocqsaint* pour faire leur mauldicte assemblee. (Bourdigné, *Hyst. d'Anj.*, f° 121 v°.)

*Toquesain*. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 283.)

*Toquesin*. (16 févr. 1569, *Lett. de Montluc à Lalande*, A. Agen.)

*Tocquasin*. (1576, BB 95, A. Lyon.)

Qui demande par la fenestre
A ses voysins que ce peut estre
Aux alarmes, et *toquesaints*.
(*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 170, éd. 1593.)

**TOC TOC**, v. Toc.

**TOGE**, s. f., t. d'ant. rom., robe de laine portée par-dessus la tunique :

Il commanda a sa femme que elle apportast sa *togue*. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 59.)

Il lui fist vestir les vestemens que les nobles portoyent que on appelloit *togue*. (Christ. de Pis., *Policie*, ms. Ars. 2681, XXXVIII.)

— Par extens. :

Panurge vestu de sa *toge* bure. (Rab., *Quart liv.*, ch. ii.)

**TOHU BOHU**, s. m., désordre qui rappelle le chaos.

— Dans la Genèse, le monde avant la création ; par plaisant. :

Ce mesme jour passa Pantagruel les deux isles de *Tohu* et *Bohu*. (Rab., *Quart liv.*, XVII.)

**TOI**, pron. pers.

Cf. VII, 733[b].

**TOILE, TOILERIE, TOILETTE, TOILIER, TOISE, TOISER**, mod., v. Teile, Telerie, Telete, Telier, Teise, Teser.

**TOISEUR**, s. m., celui qui mesure à la toise :

*Toiseur*, perticator. (R. Est., 1549.)

**TOISON**, s. f., pelage laineux du mouton :

Veient berbiz a granz fuisun
A chescune blanche *tuisun*.
(*S. Brandan*, 387.)

La ot, ce set l'en, un molton
Qui tot avoit d'or la *toison*.
(Ben., *Troie*, 755.)

Tellus, *touison*. (*Gloss. de Salins*.)

— Par anal. :

Avoir de clerc, *toison* de chien
Ne doivent pas venir a bien.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 97[d].)

— *Toison d'or*, toison d'un bélier, don de Mercure, que voulurent conquérir les Argonautes :

Ses autres compaignons qui aloient por la *thoison d'or*. (Brunet Latin, p. 40.)

— *Toison d'or*, ordre de chevalerie créé en 1420 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et dont les insignes sont un mouton d'or :

En ce temps, le duc de Bourgogne tint sa feste de la *Toison d'or* en sa ville de Dijon en Bourgongne. (Monstrel., *Chron.*, V, 81, Soc. Hist. de Fr.)

— Les insignes même de cet ordre, partic. le mouton :

Pour faire un collier d'or de l'ordre du duc d'Orleans, pour ce que le duc avoit le sien donné a Monsieur Gille, son fils, avec une *touezon* d'or pendant au collier de l'ordre du duc de Bourgogne, laquelle *touezon* d'or mon dit sieur avoit perdue. (1434, *Compte de J. Mauleon*, ap. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 1038.)

**TOIT**, mod., v. Teit.

**TOITURE**, s. f., ensemble des pièces qui forment le toit d'un édifice, d'une maison :

Les *toictures* des bastimens. (*Chron. de Richer*, p. 35.)

**TOLERABLE**, adj., qu'on peut tolérer :

*Tollerable*, tolerabilis. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Orgueil non *tolerable*. (Bersuire, *Tit.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 140[b].)

**TOLERABLEMENT**, adv., d'une manière tolérable :

*Tolerablement*. (R. Est., 1549.)

*Tolerablement* cependant si regardons nous que la ressemblance des syllabes finissantes les vers françoys, n'est autre chose que consonnance, portant par l'organe de l'ouye delectation a l'esprit. (SIBILET, *Art poet.*, I, 2, f° 6 v°, éd. 1555.)

**TOLERANCE**, s. f., anc., action de supporter :

*Tollerance*, souffrance, tolerancia. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

C'est une faveur de nature, qu'elle nous trouve remede et addoucissement a nos maux en la *tollerance* d'iceux. (CHARR., *Sag.*, II, 7, p. 390, éd. 1601.)

— Disposition à admettre chez les autres une manière d'être, d'agir, de penser, différente de la nôtre ; partic., disposition à laisser des dissidents pratiquer librement leur religion :

Le chancelier de l'Hospital fist permettre par *tollerance* aux ministres de faire presches publiques. (CONDÉ, *Mém.*, p. 609.)

**TOLERANT**, adj., qui a de la tolérance :

Adonc s'assit Ullysse
Le fort, le *tolerant*, le sage, l'attrempé.
(S. CERTON, *Odyssee*, p. 540.)

**TOLERER**, v. a., supporter :

*Tollerer*, souffrir, tolero. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 126b.)

Laquelle chose n'est a souffrir ne *tollerer*. (13 mai 1469, *Lett. de Louis XI*, III, 345, Soc. Hist. de Fr.)

Nous *avons* permis et *tolleré* le cours des monnoyes ci apres declairees. (1493, A. N., Y 6², f° 50 v°.)

**TOLET**, s. m., cheville de bois ou de fer fixée verticalement sur le plat-bord d'une embarcation pour servir de point d'appui à la rame :

*Tollet*. A thowle, the little pegge whereby the oare of a sciffe is staied. (COTGR.)

**TOLLÉ**, s. m., clameur d'indignation :

On cria *tollé* apres luy. (PARÉ, XVIII, 54.)

**TOMAN**, s. m., somme de compte en usage dans la Perse et qui vaut environ 50 francs :

Si que les .IIII. vingts *tommans* montent en somme : cinq mille et six cens pois d'or. (*Liv. de Marc Pol*, CLII, Pauthier.)

**TOMBANT**, adj., qui tombe :

A feu si tres lent que l'on puisse nombrer un, deux, trois, par chescun intervalle des gouttes tombantes. (BARTH. ANEAU, *Tresor de Evonime*, p. 182, éd. 1555.)

**TOMBE**, s. f., fosse recouverte d'une dalle de pierre, de marbre, qui contient un mort :

Eneas fist une grant feste
Et geus a la *tombe* son pere.
(*Eneas*, 2158.)

Mainte belle *tombe* blanche.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 20a.)

— Anc., la dalle qui recouvre la fosse :

Ele fist metre sus chacune fosse une *tombe* bele et riche et fist escrire sor chascune. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 54a.)

— Par extens. :

Au dessus du grant autel aura corbeaulx de pierre de taille qui porteront une *tombe* qui soustendra la chasse. (1404, *Marché*, H 98, A. Seine-et-Marne.)

— Sorte de châsse en forme de tombeau :

Joyaux d'eglise, comme *tombes*, chasses, croix, encensiers, ou autres joyaux accoutumez a faire pour servir sainte eglise. (Août 1355, *Ord.*, III, 11.)

Cf. TOMBE 1, t. VII, p. 738c.

**TOMBEAU**, mod., v. TOMBEL.

**TOMBEE**, s. f.

Cf. TOMBEE, VII, 738c, TUMEE et TUMEIE, VIII, 103b. Dans ce dernier article on remplacera la définition « coupe » par « t. d'archit., retombée ».

**TOMBEL**, mod. tombeau, s. m., monument funéraire élevé au-dessus de la fosse qui contient un mort :

En cest *tombel* gist ci dedenz
Pallas li proz, li bels, li genz.
(*Eneas*, 6491.)

*Tombleaus*. (*Bible*, B. N. 899, f° 195 v°.)

Li *tombiaus* ert et grans et lons.
(*Atre per.*, B. N. 1268, f° 10b.)

Que li vrais hostes rescussita d'ynfier et dou *tonbliel*. (*De Marie et de Marthe*, B. N. 1553, f° 269 v°.)

Et ne fist il .I. saut mont beaul
Saillanz de la croiz ou *tombleaul*,
Et quant il dou *tombleaul* tantost
Ou parfont enfer saillir vost.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 107b.)

Tumulus, *tomblel*. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Aussi faudra paindre sur ce *tombel*
L'antique histoire au beau Luciabel.
(CL. MAROT, *Epitaph.*, De l'abbé de Beaulieu, *Œuvr.*, p. 470, éd. 1596.)

— Anc., à Autun et dans la région, service célébré sur la tombe d'une personne décédée :

Ung anniversaire solennel de pain et vin avec le *tumbeaul* a haulte voix et aultres suffraiges et solennitez accoustumez. (18 août 1588, *Test. de Gauthier Baptiste, chanoine*, Cathédrale, A. Autun.)

**TOMBELIER**, s. m.

Cf. VII, 739a.

**TOMBER**, v. — N., descendre vers le sol en cessant d'être suspendu, soutenu :

Ou te laisseront *tomber* dedans quelque mer, je ne sais ou, bien loing, comme *tomba* Icarus. (RAB., *Tiers liv.*, XXIII.)

— Se détacher accidentellement ou naturellement d'une chose par laquelle on était retenu en l'air :

Marquet *tomba* de sa jument. (RAB., *Garg.*, XXV.)

Partie d'aise, partie de pitié, les larmes *tomboient* des yeux a tout le peuple. (BRANT., *Dam. gal.*, 6e disc.)

— Arriver :

L'un des enfans sur lesquelz *tumba* le sort estoit son nepveu. (AMYOT, *Vies*, Thes., 20.)

— Décliner :

La couleur blanche *tombe*, et la couleur brunette
Est tousjours en saison et ne se flestrit pas.
(RONS., *Œuvr.*, p. 743.)

— Être abattu, renversé de sa hauteur, en cessant d'être en équilibre sur sa base :

Mult veissiez Engleis *tumber*,
Gesir a terre e jambeter.
(WACE, *Rou*, 3e p., 8797.)

De .II. parz entra ens ; sel covint a *tumber*.
(TH. DE KENT, *Rom. d'Alex.*, B. N. 24364, f° 12b.)

Le tremblement de terre fut si grand en Asie et en Bitinie, qu'il y eut infinité d'edifices qui tomberent par terre. (GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, II, XXXIII.)

— Fig., succomber :

Celuy qui *tombe* obstiné en son courage. (MONT., I, 30, p. 124, éd. 1595.)

— *Tomber mort*, mourir tout à coup :

Il en *tomba* roide *mort*. (MONT., I, 17, p. 32, éd. 1595.)

— *Tomber malade*, devenir tout à coup malade :

Peu de temps apres le bon Pantagruel *tomba malade*. (RAB., *Pant.*, XXXIII.)

Cf. TOMBER 1 et 2, t. VII, p. 739b, et TUMER, VIII, 103c.

**TOMBEREAU**, s. m., charrette servant à transporter du sable, de la terre, des pierres, etc., et qu'on décharge en faisant basculer l'arrière :

L'asne le vit (le cheval) au *tumberel*.
(*Fables*, ms. Chartres, f° 137 v°.)

Charetes, *tuberiaus*, brouetes e chivieres.
(*Dit de ménage*, 178.)

.I. *tummerel*. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 39 r°.)

.II. *tubereaux* de fust. (1357, Cerny, A. N. MM 28, f° 61.)

Pour cherette ou *tumrel* entrant a Reims. (1385-1386, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 310.)

2 viez *tumeriaux*. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 48.)

Ung petit charriot avec ung petit *tonbarel* monté sur unes roues. (*Inv. des arnoys*, Liv. des serm., A. Montauban.)

Pour chargier les *tombereaux*. (1406, *Compt. de Nevers,* CC 15, f° 12 v°, A. Nevers.)

Sur son *tumereau*. (1419, A. N. JJ 171, f° 11 r°.)

Tant de terre, pierres, que de sablon, qu'il a admenees avecques son *tunberel*. (26 juin 1438, *Réparot. aux halles des boucheries et du chât. d'Alenc.*, A. Orne.)

Pilentum, *tumbriel*. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

*Tumbareau* de terre. (25 juill. 1565, *Ord. de la mais. comm.*, A. Toulouse.)

Cf. Tomberel, VIII, 739<sup>c</sup>.

**TOME**, s. m., division d'un livre formant un volume séparé :

Et nonobstant tes gros *tomes* divers
Sans bruit mourras...
(Cl. Marot, *Epigrammes*, CCXXV.)

1. **TON**, adj. poss.

Cf. Ton 1, t. VII, p. 740<sup>c</sup>.

2. **TON**, s. m., degré d'élévation ou d'abaissement du son de la voix :

L'accent ou *ton* en prononciacion est une loi ou regle certeine pour elever ou abesser la prononciaciun d'une chacune syllabe. (Meygret, *Gramm.*, f° 132 v°, éd. 1550.)

— Inflexion de la voix exprimant les divers sentiments de l'âme :

Il a escrié hautement a un *ton*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CXXXII, 8.)

— Fig., *un nom de haut ton,* un nom qui sonne bien :

Mon amy, dist la dame, comment vous nommeray je? Madame, dist il, l'en me nomme cœur d'acier. Certes, dist la dame, c'est *un nom de hault ton*. (*Perceforest*, vol. III, ch. 41.)

— Anc., bruit :

Quant le *ton* de l'escu et du palais fut passé, les chevaliers se dresserent tout esbahis. (*Perceforest*, t. IV, f° 52.)

— Degré d'élévation ou d'abaissement du son dans l'échelle musicale :

Ces pauvres baudets de village
Lourdauts, sans cœur et sans courage
Qui jamais ne prennent leur *ton*
Qu'a la mesure d'un baston.
(*Sat. Menippee*, L'ane ligueur.)

— Intervalle entre deux notes :

Il s'ensuit doncques que la musique a sept parties ou manieres : diastemes, sistemes, phtongues, *tons*, demy *tons*, metaboles et melopees. (Vigenere, *Tabl. de Philostr.*, f° 97 v°, éd. 1578.)

**TONDAISON**, s. f., action de tondre :

Mas apres ce vint la saisons
Qu'il fu de bestes *tondoisons*.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 13<sup>c</sup>.)

— Époque où l'on tond :

Pour cescun ki li fauroit .xii. paresis a payer ces .xlvi. aignelins a *tondisons* ki vient procainement. (1284, *C'est Jehan Cielois le cordewanier*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

Et ne porront mettre esditz bois bestes a laine, se ce n'estoit en *tondoisons* es hauls boys et non pas es tailleis. (1396, *Bail*, A. N. MM 31, f° 225 r°.)

— *Mangier des tondaisons,* banquet donné aux tondeurs à la fin de la tonte :

Si li dist : Sire, on tont mes berbis, si te pri que tu viegnes au *mangier de* mes *tondisons*. (Guiart Desmoulins, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 101<sup>c</sup>.)

— Toison :

Un mouton
Qui d'or out tout la *tondison*.
(Ben., *Troie*, B. N. 903, f° 55<sup>c</sup>.)

**TONDEUR**, s. m., celui qui tond :

Ernous li *tondere*. (Déc. 1253, *C'est Jehan de Lille*, chirogr., A. Tournai.)

Tout li *tondeur*, maistre et vallet. (1262, *Bans aux échev.*, OO, Ass. s. les drap. de Douay, f° 14 r°, A. Douai.)

— Adjectiv. :

Le maison des maistres *tondeurs*. (1247, *Esgardeurs des draps tondus*, reg. AA 89, f° 56, A. Douai, ap. Fagniez, *Doc. relat. à l'industrie*, I, 158.)

Ke nus maistres *tonderes* ne soi si hardis. (1262, *Bans aux échev.*, OO, Ass. s. les drap. de Douay, f° 15 v°, A. Douai.)

— *Tondeur de nappes*, écornifleur :

Un escornifleur (autrement *tondeur de nappes*). (H. Est., *Tr. prép. à l'apol. p. Hérod.*, IX.)

**TONDRE**, v. a., couper à ras (la laine, le poil) :

Les clers, en *tondant* un touppet de cheveux, monstrent qu'ils se sont desmis de l'abondance des biens terriens. (Calvin, *Instit. chrest.*, p. 1181.)

— Par anal. :

Regarde les brebis qui *tondent* leur pasture. (N. Rapin, *Œuv.*, p. 157.)

— Dépouiller (un animal) de sa laine, de son poil :

Nabal fist *tundre* son fulc. (*Rois*, p. 96.)

— Fig., surcharger d'impôts :

Le pauvre peuple dit tout haut qu'il n'est pas seulement *tondu*, mais qu'il est escorché par mille surcharges et nouveautez auparavant inconues. (La Noue, *Disc.*, p. 12.)

— *Tondre un œuf, sur la coque d'un œuf*, tirer de l'argent de qui que ce soit et de quoi que ce soit :

La plus grand part de ces escolliers regardent de si pres, qu'on ne peut non plus profiter avec eux qu'a *tondre un œuf*. (Lariv., *les Escol.*, I, 3.)

Tant de langues venimeuse qui pensent avoir remporté la palme des jeus Olimpiques, quand elles peuvent treuver que *tondre sur la cocque d'un œuf*. (Chassignet, *Mespr. de la vie*, préf.)

— *Tondre qqu'un,* lui couper les cheveux ; spécial., couper les cheveux à celui qui entre dans les ordres et, par extens., anc., le faire moine malgré lui :

Li rois sot la traison. Les traitors dampna selonc les loys des chies perdanz ; son fil *tondi* en une abbaie a sa requeste meismes. (*Gr. Chr. de France*, ms. Ste-Gen., f° 130<sup>c</sup>.)

S'ell' ne fait rendre les abbois
A Monsieur, je veux qu'on me *tonde*.
(R. Belleau, *la Reconnue*, I, 4.)

— Par anal. :

Forces demande, si li *tondi* le chief.
(*Coron. Loois*, 1967.)

— Faucher à ras :

Li prodom a parlé premiers :
Voir, mout est cist prez bien fauchiez.
La fame li a respondu :
N'est pas fauchiez, ainz *est tondu*.
(*Du Pré tondu*, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 156.)

— Unir (le drap) en coupant les poils inégaux :

Moult fierement courte s'espee empoigne,
Qui miex fer trenche que force drap ne *toigne*.
(*Enf. Ogier*, 5454.)

Ne soit nus tonderes de dras ki *tonge* par nuit ne par estet ne par yvier. (xiii<sup>e</sup> s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 28 r°, A. Tournai.)

... Pour ledit Masset aprendre a *tondre* de grans forches. (17 oct. 1358, *Tut. des enfants de Nicolas de la Foy*, A. Tournai.)

Cf. Tondu, VII, 742<sup>a</sup>.

**TONIQUE**, adj., t. de méd., qui a une tension élastique :

Ceulx qui gardent quelque chose en leurs mains, ilz monstrent une action fort *tonicque*. Car leurs doigtz demeurent souventesfois exactement flechys environ ung petit corps, comme or, ou pierre, ou quelque piece de monnoye. (J. Canappe, *Du mouv. des muscl.*, p. 60, éd. 1541.)

**TONLIEU**, s. m., t. de féod., impôt payé par les marchands pour avoir le droit d'étaler dans les foires et marchés :

Al *tolneu* la u il changat,
La u sen aveir asemblat,
L'image saint Nicolas mist
Et de son tresor garde fist.
(Wace, *S. Nicholas*, 677.)

Que ne lor face rendre u *tonniu* u treuage.
(*Rom. d'Alex.*, f° 69<sup>c</sup>.)

Absque quacumque consuetudinis, peagii vel telonii, sive ut melius intelligatur, *tonleu*, exactione. (1168, *Ch. de Dalmace de Semur*, dans *Cart. de la Charité*, Bulletin de la Soc. nivern., 1884.)

Moitiet des pesages et des forages et del *tonniu*. (1236, *Chartes S. Lambert*, n° 124, A. Liège.)

Tout li homme le signeur ki sunt homme de le tiere de Mortaigne sont cuite a Mortaigne de *tonniu* et de wienage. (Févr. 1250, *Ch. de Mortagne*, A. N. J 529, pièce 54.)

E prendera on les .xv. liv. de la chapelerie de saint Jaqueme a no *touniu* de Walcourt. (Août 1271, *Test. de Thieri de Walcourt*, A. de l'Etat à Namur.)

A no *tolniu*. (*Ib.*)

Li *tounieus* des toilles, .xii. l. (1277, *Cart. de Jouarre*, B. N. 11571, f° 55 v°.)

Il doit taille et *tonneu* et paiaige. (*Le livre de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 16 v°.)

Paier *thuniu* en nostre citeit de Liege. (1309, *Ch. S. Lamb.*, n° 486, A. Liège.)

Le *tonneur* Arnolt. (1310, *Coll. de Lorr.*, 971, B. N.)

Les rentes, les *tonnieux*, les vinages. (J. le Bel, *Chron.*, I, 128.)

Paier le *tonnelieu* de certains biens. (1376, *Arr. du parl. de Par.*, A. N. M 6.)

A mal heure avez icy estably *tonlieux* ne mauvaises coustumes. (*Perceforest*, vol. III, ch. v.)

La cense du *tonlieu* des bestes vives. (6 avril 1521, *Reg. aux publications*, 1519-1529, A. Tournai.)

*Tonlieu* que l'on lieve a Huy. (1548, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 220, éd. 1750.)

Contre ceux qui defraudent le *tonlieu*. (1550, Chamb. des fin., p. 26, A. Liège.)

Les commiz des *tollieux*. (2 déc. 1576, *Correspond. de Philippe II*, V, 597.)

**TONNAGE**, s. m., t. de féod., droit payé pour le vin en tonneau :

*Tonnage* de vin que l'an lieve pour chascun tonel .ii. den. ob. (1300, *Revenus du château de Pierrefonds* ; Duc., *Tunna*.)

Toutes tailles, exactions, *tonaiges*, impositions. (12 févr. 1374, *Franch. d'Héricourt*, A. Montbéliard.)

Imposicions, *tonages* et autres droiz. (Sept. 1477, *Ord.*, XVIII, 301.)

**TONNANT**, adj., qui fait éclater, retentir le tonnerre :

Nes Deu *tonant* n'i poissies oir.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 112[d].)

E del trone foudres et voiz sount *tonanz*.
(*Apocalypse anglo-norm.*, 265, P. Meyer, *Romania*, XXV, 195.) Lat., fulgura et voces et tonitrua. (IV, 5.)

— Substantiv. :

Elle qui du *Tonant* est la sœur et l'espouse.
(Jod., *Did.*, I, 11.)

— Qui a un son retentissant comme le tonnerre :

D'une voix *tonante* dont tous les elements tremblerent. (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuvr., I, 268, Stecher.)

**TONNE**, s. f., large tonneau :

.xx. *tonnes* de vin. (Beauman., *Cout. de Clermont en Beauvois.*, § 1063, var., Am. Salmon.)

Et puis du vin hors d'une *tonne*.
(5 déc. 1486, *Puy de l'Ecole de rhétor.*, 37[e] congrég., ms. Tournai, p. 381.)

Cf. VII, 742[b].

**TONNEL**, mod. tonneau, s. m., grand vaisseau de bois, de forme cylindrique, renflé au milieu, fermé aux deux extrémités et destiné au transport des liquides et de certaines autres marchandises :

Parmi la place maint bon *tonial* jesir.
(*Loher.*, ms. Berne 113, f° 10[f].)

Truevent es cans maint bon *tonel* de vin.
(*Ib.*)

*Tunel* ne tone...
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 1429, G. Paris.)

Un *thonel* de vin. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 34 v°.)

Troys *tonneaux* de froment. (1442, *Apointem. du s. d'Uzel*, A. de M. de Guverville.)

**TONNELER**, v. a., chasser à la tonnelle :

*Tonneler*, prendre les perdrix a la tonnelle. (J. Thierry, 1564.)

*Tonneller*, tendre filets, lacs, harnois, rets ou autres instrumens... pour prendre aucune sauvagine, volailles ou oiseaux. (28 juin 1575, *Placard de Philippe II sur le fait de la chasse*.)

— Fig., prendre à un piège :

Il les *avoit* tous, avec sa parolle, *tonnelez* et amassez. (Brant., *Gr. cap. franç.*, Œuvr., V, 131, Soc. Hist. de Fr.)

1. **TONNELET**, s. m., petit tonneau :

Iluec troverent un batel,
Dedens acistrent le tonel ;
L'enfant ou tot le *tonelet*
Ont mis dedens tot soavet.
(*Vie du pape Grég.*, p. 26.)

.ix. petis *tonelais* qui en haut furent portet par .ix. sergans ; et sur cescun *tonolais* avoit une enseigne signifiant le pays dont li vin estoient. (1355, *Pièce*, A. Tourn., dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 27.)

Pour un *toinnelet* a mettre les livres d'eglise et autres. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 98.)

— Vase à boire en forme de petit tonneau :

Pour redrecier et rebrunir le *tonnelet* d'argent ouquel maistre Jehan, le fol du roy, boit. (1353, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*.)

2. **TONNELET**, s. m., anc., sorte de jupe à plusieurs lames attachée au bas de la cuirasse :

Un pourpoint, nommé *tonollet*, que le dit Estienne donna a un menestrier. (1391, A. N. JJ 141, f° 121 r°.)

Ung *tonnelet* a armer et une espee. (1455, *Exéc. testament. de Jehan Philippart*, A. Tournai.)

**TONNELEUR**, s. m., celui qui chasse à la tonnelle :

*Tonnelleur*. Preneur de perdrix a la tonnelle. (J. Thierry.)

Les uns l'appelloient *tonneleur*, parce que, comme fait un *tonneleur* avec sa tonnelle aux perdrix, il les avoit... (Brant., *Gr. cap. franç.*, Œuvr., V, 131, Lalanne.)

**TONNELIER**, s. m., artisan qui fait et répare les tonneaux, baquets, brocs, etc., vend des bouteilles, tire le vin du tonneau pour le mettre en bouteilles :

Huissiers, *tonneliers*, charrons. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XLVII, 1.)

Une doulouere et une aissette a usaige de *tonnelier*. (1426, A. N. JJ 173, pièce 508.)

**TONNELLE**, s. f., berceau fait de treillage et couvert de verdure :

Trailles, *tonnelles* et paveillons. (1339, A. N. JJ 73, f° 103 v°.)

— Voûte, construction en plein cintre :

Item dit que l'oustel que a bati ledit de Fesdeau est en manere de forteresse, parce qu'il a aux quatre coings quatre *tonnelles* rondes, et que l'entree de ladite maison ou tour est ou meilleu de ladite maison entre deux *tonnelles*. (1449, *Ch[rie] de Lussac*, A. Vienne.)

— Engin à prendre les perdrix, les alouettes, les cailles, etc. :

C'est la perdrix qu'on veult en la *tonnelle*
Faire tomber.
(Cl. Mar., *Chant*, XXI.)

Cf. VII, 742[c].

**TONNELLERIE**, s. f., industrie, commerce, atelier du tonnelier :

Le *tonnelerie*, le careterie, le faverie. (1295, *Enquête*, Norm., A. N. J 785.)

Atelier de *tonnelerie*. (1362, *Charte*, Don Grenier 311, pièce 92, B. N.)

Mestier de *tonnelerie*. (1426, A. N. JJ 173, pièce 575.)

**TONNER**, v. — N., faire éclater le tonnerre :

E sur els del ciel (Dieu) *tunerad* e tute terre jugerad. (*Rois*, p. 7.)

Et pour ce avoit il acoustumé de dire... qu'il estoit bien heureux quant Jupiter *tonnoit*. (Amyot, *Vies*, Caton, 35.)

— Impersonn. :

*Toune* et pluet, vente et esclaire,
Molt comence lait tens a faire.
(*Eneas*, 191.)

Et tant *tuna*, venta et plut.
(Ben., *Troie*, 11863.)

— Par anal., faire un bruit retentissant comme le tonnerre :

Cil corn sonent et boglent et *tonent* ensement.
(*Voy. de Charlem.*, 358.)

Je t'ay veue en mon camp entre nos hommes
Ayse en oyant *tonner* canon et coulevrine.
(*Complainte de France*, 5.)

— Retentir d'un bruit aussi éclatant que le tonnerre :

L'air *tonnoit*, la terre trambloit de leur clameur. (P. Mart., *Rec. des Isles*, f° 31 r°.)

— A., exprimer d'une voix tonnante :

J'avoys quelquefoys entrepris
De *tonner* l'horreur des alarmes.
(Tahur., *Poés.*, 2[e] p., p. 96, éd. 1574.)

— Faire entendre avec l'éclat du tonnerre :

Mais d'autre part, si tost que l'Eternel faict brui- [re
A sa gauche ces mots, les foudres de son ire,
Quand ce juge, et non pere, au front de tant de [rois,
Irrevocable, pousse et *tonne* cette voix.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, VII.)

— *Tonné*, part. passé, frappé d'une manière foudroyante :

Sainct Mort, voicy dure passion.
Par sainct Copin, je suis *tonné*.
(*Farce d'un chauldronnier*, Anc. Th. fr., II 108.)

**TONNERRE**, s. m., et anc. f., bruit retentissant qui accompagne la foudre :

Com tabors o *toneires* o granz cloche qui pent.
(*Voy. de Charlem.*, 359.)

Nuls *tuneirs* si halt ne muit.
(*S. Brandan*, 1127.)

Granz force de sclistre et de *tonoile*. (*Dial. S. Greg.*, p. 101.)

L'escrois du *tonnoille*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 14c.)

Une vois merveilleuse ausi conme uns *tonnoiles*. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 46d.)

Espairs de *tenoire*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 4 v°.)

Con si estoit *tennores* ou foudre qui descent.
(*Des peines d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 83a.)

*Tounaille*, foudre et espars.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 19d.)

Une telle tempeste a chelle heure leva
Do *tonnoile* et d'esclistre.
(*Baud. de Seb.*, X, 518.)

Li evesque venoit bruant com *tennure*.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 11058.)

*Tonnoarre*. (R. EST., *Thes.*, Fulgur.)

— Poétiq. :

Consideré les murs inexpugnables,
Environnez jusques au hault de terres,
Pour soustenir des canons les *tonnerres*.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, bataille du Roy, f° 81 v°, éd. 1532.)

— Par extens., la foudre elle-même :

Le prochaine tour de le porte du Bruille, au lez vers les Ars, ou estoit cheu le *tonnoille*. (18 mai-17 août 1454, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Le temple de la deesse Esperance fut fourdroyé de *tonairre*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, v, 18.)

Laquelle tour estoit fort descouverte et adommagee, a cause des *tonnoires* derrenieres. (17 sept.-16 févr. 1509, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, A. Tournai.)

— Fig., catastrophe terrible :

Prevoyant que le differend de cette succession engendrera tost ou tard un *tonnerre* en nos frontieres, et peut estre au reste de la chrestienté, qui sera de consequence. (*Négoc. du présid. Jeannin*, p. 614.)

**TONSILLE**, s. f., amygdale :

Il (l'aloès) proufite aux *tonsilles* et inflammations des glandes. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de Fousch*, XLIX.)

**TONSURE**, s. f., couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, diacres, prêtres, moines, en leur rasant une partie des cheveux :

Jehan de Chartres, ouvrier de vairye, .x. lb., pour avoir porté *tonssure* soubz ombre des lettres de Jehan, sen frere, ja soit ce que le dit Jehan ne fu onques clerc. (19 mars 1398, *Reg. de la loy*, 1393-1401, Bans de .x. libvres, A. Tournai.)

Tonsura, *tonsure*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

— *Simple tonsure*, celle d'un clerc qui est tonsuré, mais n'a pas reçu les ordres sacrés :

Item, a chappelain je laisse
Ma chappelle a *simple tonsure*,
Chargee d'une seiche messe.
(VILLON, *Grand Testam.*, 1836.)

Cf. TONSEURE, VII, 743c.

**TONSURER**, v. a., raser au sommet de la tête :

Ils ont les biens esperiteux,
Comme frans se font *tonsurer*.
(EUST. DESCH., *Mir. de mar.*, Œuvr., IX, 278.)

Clerc *tonsuré*. (*Proces de Jacques Cœur*, Ars. 2469, f° 79 v°.)

**TONTISSE**, adj. f., qui vient de la tonture du drap :

Que nul ne face jaque de bonne, de boure *tontiche* ne de gratuise, ne roion, ne de penne qui chet de mestier. (Mars 1416, *Stat. des parment. et pourpoint. de Corbie*, ap. Aug. Thierry, *Mon. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, III, 537.)

Cf. TONDICE, VII, 741c.

**TOPAZE**, s. f., pierre précieuse transparente, d'un jaune d'or brillant :

Pierres i ad, ametistes, *topazes*.
(*Rol.*, 1661, Stengel.)

Od *tupazes* e od les jaspes.
(*S. Brandan*, 686.)

Apres ravoit une *topace*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 108b.)

Bons *thopasce* la lune sent.
(*Lapid. franç.*, E 178, Pannier.)

*Theopase*. (*Apocal.*, ms. de Salis, f° 45 r°.)

Une verge d'or, avecques une *toutpasse*. (1474, *Inv. de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 276.)

*Toupasses*. (*Berinus*, f° 25 v°, éd. 1521.)

*Taupaze*, *toupaze*. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, A. N. LL.)

*Toutpaze*. (1563, *Invent. des reliquiaires de la Saincte Chapelle de Dijon*, 40, Jul. d'Arbaumont.)

— Fig. :

... Charles, li bons rois poestis,
Qui des rois crestiens est *toupace* et rubis.
(J. BODEL, *Saisnes*, XXVI, var.)

Cf. ESTOPACE, III, 620a.

**TOPIAIRE**, adj., qui se rapporte à l'art d'orner les jardins :

Cynoglossos est tres agreable es œuvres *topiaires*. (*Jard. de santé*, I, 117.)

— S. m., celui qui possède et exerce l'art d'orner les jardins et de donner aux arbres des formes diverses :

Des nids d'oiseaux marins, bastis, tissus et entrelacez de pampes de vignes et d'espiez de blé, par telle architecture naturelle... et de tant bel artifice que nul... *topiaire* n'en pourroit faire de semblables. (*Alector*, p. 75, éd. 1560.)

— S. f., partie de jardin garnie d'arbustes taillés d'une manière décorative :

Jardins bien cultivez et façonnez en parterres, labyrinthes et *topiaires*. (YVER, *Print.*, p. 18, éd. 1588.)

**TOPINAMBOU**, s. m., indigène du Brésil :

Nos *tououpinambaoults* reçoivent fort humainement les estrangers. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, II, 100.)

Les Margajas et *Toupinamboults*, estans prins prisonniers en guerre. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 79, Roybet.)

**TOPINAMBOUR**, s. m., plante de la famille des composées ; tubercule alimentaire produit par cette plante :

On les fait nommer *toupinambaux* aux crieurs de Paris. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, p. 933, éd. 1618.)

**TOPIQUE**, adj., qui a rapport à un lieu déterminé :

*Topique*. (ORESME, *Polit.*)[1].

— T. de méd., *remede topique*, remède local pour l'usage externe :

Et premierement noteras que les *remedes topiques* apportent. (PARÉ, XXI, 20.)

— S. m. pl., traité sur les lieux communs :

Les livres... de *Thopiques* et de Elenches. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IV, 84, éd. 1531.)

**TOPOGRAPHE**, s. m., celui qui s'occupe de topographie :

Il nous faudroit des *topographes*. (MONT., I, 30, p. 119, éd. 1595.)

**TOPOGRAPHIE**, s. f., description détaillée d'un lieu :

Il n'est point de cosmographie, corographie, ne *topographie*, qui mette et en soy painde telle ou semblable folie. (ROUSSAT, *Est. et mutat. des temps*, p. 56, éd. 1550.)

**TOPOGRAPHIQUE**, adj., relatif à la topographie :

Le pourtraict *topographique* que j'ay ciapres exactement representé en plan relevé. (NIC. DE NICOLAY, *Descript. du Berry*, p. 27, V. Advielle.)

1. Nous n'avons retrouvé dans les dossiers ni cet exemple, communiqué trop incomplètement au *Dictionnaire général* pour que nous puissions le rechercher, ni aucun autre exemple de cet article *topique*. — J. B. et Am. S.

**TOQUE**, s. f., coiffure (de drap, de velours, de soie, etc.), ronde, sans bords ou à très petits bords, à dessus plat, souvent plissée tout autour :

Oultre ce que vous ay dit, y a encore une *tocque* et deux peignes. (1[er] janv. 1463, *Lett. de Des Notres à Jehan Lirac*, ap. Marchegay, *Lett. miss. du chartrier de Thouars*, p. 41.)

Laquelle *tocque* ou barrette, pour ce qu'elle est toute rouge se nomme kuselbas. (J. Le Maire, *Hist. mod. du prince Syoch Ismail*, Œuvr., III, 202, Stecher.)

**TOQUER**, v. a., anc. toucher :

Ho, je n'y *toque*.
(*Dial. de Baillev. et Malepaie*, 304.)

— Fig. :

Lors m'atourna de son vieil couvrechief
Et me *toqua* tantost apres le chief
D'une fievre quartaine moult poingnante.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 155 r°.)

**TORCHE**, s. f., flambeau grossier, fait d'une corde tordue enduite de résine ou de cire, ou d'un bâton de bois résineux entouré de cire, de suif :

Si fisent si grant goie le nuit qu'il n'i eut si povre qui ne fesist grant luminaire, et portoient enson les lanches grans *torkes* de candeilles. (Robert de Clary, *Conq. de Constantin.*, p. 11, Riant.)

— *Prest a la torche*, disposé à tout mettre à feu :

Lequel ramena deux cents Suisses, gens de faict et *prests a la torce*. (J. Molinet, *Chron.*, cv.)

— Poignée de paille tortillée, bouchon de paille ; brin d'osier roulé :

.xviii. *torches* d'osiers a relier les cuves. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[a], f° 278 v°.)

Les maisons dudit lieu qui couvertes sont d'esteule bien et souffisaument, de pel et de *torque* et de couverture. (1371, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 82 v°.)

Cent de *torches* d'ouzier. (Septembre 1577, Arr. imp., Orl., Gibier, 1579.)

— *Recevoir la torche, avoir la torche*, être frotté, être battu :

Puisque Lucifer est fumé
Et il y a deable sommé,
S'il ne saulte, il *reçoit la torche*,
Et encor souvent il nous torche
Sans advis ne sommacion.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 3785.)

Si ne craignois d'*avoir la torche!*
Je vous dirois quelque finesse.
(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., I, 276.)

Sus, tost a luy ; qu'il *ayt la torche*.
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 715.)

— T. de vénerie, fumées à demi formées :

Si tu les trouves de grosse forme et en grosse *torche* et bien moulues, c'est bien signe qu'il est cerf dix cors chaçable. (*Modus*, f° 8 v°.)

Que d'autre cerf truisse fumees,
Et si voit qu'elles sont serrees,
Et les *torches* groses et fermes
Et pesans...
(Hard. de Fontaine Guerin, *Tres. de venerie*, 895.)

Cf. Tourse 1, t. VII, p. 776[a], article dont les exemples avec les formes *torche, torce* et *torque* devront être reportées ici avec leurs diverses significations.

Voir aussi Torse au *Supplément*.

**TORCHE CUL**, s. m., papier, linge, etc., avec lequel on s'essuie après avoir été à la selle :

... Les *torcheculs*
Des seigneurs qui estoient venus
Aux chambres.
(*Repues franches*, 2.)

**TORCHEIS**, mod. torchis, s. m., mortier de terre grasse, corroyée avec de la paille hachée :

Pour l'ouvrage de faire le pignon doudit four de *torcheiz* de fuerre. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[a], f° 176 r°.)

De .i. nuef toit, s'il a esteit tout abatus, et nuef refais sus vies murs, ou sur viez *torchis*. (xiv[e] s., *Coust.*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, 2[e] p., II, v.)

— Fig. :

Li *torcheis* est de haine.
(Ruteb., *Poés.*, p. 150, Kressner.)

Cf. VII, 749[c].

**TORCHE, LORGNE**, loc. adv., se dit de coups distribués à tort et à travers :

On crye haro, qui vive, tue,
A l'arme, au guet, rens toy, ribault,
*Torche, lorgne*, despesche, rue,
Frappe, combat, taille, remue.
(Coquillart, *Blason des armes et des dames*, p. 174.)

— Par extens. :

Vous faites les gallans, et dessus, et quoy? comment? *torche, lorgne*. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 127, éd. 1549.)

**TORCHIER**, mod. torcher, v. a., nettoyer en enlevant ce qui est malpropre avec un linge, un papier, etc. :

Devant ses piez s'agenoillot,
Les piez li *torchot* a sa main.
(*Eneas*, 3546.)

Voit ces chevaus et *torchier* et forbir.
(*Loher*, ms. Montpellier, f° 59[a].)

— Par extens., essuyer :

Tu diz voir. Or *torche* tes yex.
(*Mir. de N.-D.*, 1, 7.)

Lequel par l'exortement du duc de Bourgongne, se abstint de pleurer ce qu'il peust, en *torchant* ses lermes. (Monstrelet, *Chron.*, I, 103.)

— Fig. et iron., *s'en torcher le bec, la bouche, torcher sa bouche*, ne pas goûter d'une chose, ne pas l'obtenir :

Si tost que j'ay eu dict a Hippolite qu'il *torchast* hardiment *sa bouche*, et que la dame n'estoit proye pour ses levriers, je pense qu'il s'est pourveu d'une autre. (Lariv., *Les Ecol.*, I, 3.)

Ha ! vrayment, il a bonne grace ;
C'est pour luy, ceste soupe grasse :
Il *s'n* peut bien *torcher le bec*.
(R. Belleau, *La Reconn.*, II, 4.)

Louyse. Par sainct Jehan ! pour ce que ma fille n'est pas pour luy, et qu'il *s'en torche* hardiment *le bec*. (Tourneb., *Les Contents*, II, 2.)

— Frotter :

Si bien vous *torcheray* la teste,
Que le mal s'en retournera.
(*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 172.)

— Fig., battre :

Com garson que l'en bat et *torche*.
(*Vie S. Greg.*, ms. Evreux, f° 147[a].)

Il fault *tourchier*,
Puisque la sentence est donnee.
(*Myst. de S. Did.*, p. 306.)

— Empaqueter :

Dedenz un trussel d'erbe la fait envoleper,
E bien lié e *torchiez*.
(Wace, *Rou*, 2[e] p., 2421, var.)

— Attacher avec une torche (poignée de paille, d'herbe) :

Ayant leurs cheveux gentiment *teurchez* de petits cordons d'herbes, teintes de couleurs vives et luisantes. (1505, *Procès verbal de la navigation du capitaine de Gonneville*, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 143.)

— Faire (une cloison, un mur) avec du torchis :

Encore avons nous de deniers
Plus que tel grant beubance maine,
Que nous avons ceste semaine
Gaaigniez a *torchier* pailleus :
(*Du Prestre et des .ii. ribaus*, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 60.)

Pour la nieve sale *torkier*. (1294, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, f° 2 r°.)

Pour *torkier* et enduire de terre les estables des palefrois. (1306, *Ib.*, f° 32.)

Clourre et *torchier* ledit pignon. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[a], f° 76 r°.)

**TORCHIS**, mod., v. Torcheis.

**TORCHON**, s. m., paille, linge, etc., tordu :

De granz *torchonz* li prendent a ruer
Et l'un sor l'autre et anpoindre et boter.
(*Aliscans*, 3162, var.)

Il falloit faire des *torchons* de telles demandes. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 74 r°, éd. 1594.)

Cf. Torchon 1, t. VII, p. 750[b], et rapporter ici avec leurs définitions tous les exemples qui se trouvent à l'article Tourçon, VII, 774[c], article que l'on sup-

primera après avoir corrigé *torçon* (*Gilles de Chin* et *du Segretain et du moine*) en *torcon*.

**TORCHONNER**, v. a., frotter avec un torchon :

Frotté, *torchonné*, estrillé. (RAB., *Cinq. liv.*, VII.)

Cf. VII, 750^b.

**TORCOL** et **TORCOU**, s. m., oiseau de l'ordre des grimpeurs à cou flexible :

Du *tercou*, *torcou* ou *turcot*. (BELON, *Nat. des oys.*, 6, XVIII.)

Soit que nous appellons un oyseau *tercot*, *turcot*, ou *torcou*, nous suyvons l'ethimologie antique torquilla, pour exprimer un petit oyseau qui est rarement veu. (ID., *ib.*)

Les Françoys prononcent *turcot*, *tercot* ou *torcot*. (ID., *ib.*)

*Torcol*. The little ash coloured, and long-tongued bird, called a wrie neck. (COTGR.)

*Turcot*. (ID.)

— Fig., un cou tors, un hypocrite :

Ci n'entrez pas, hypocrites, bigots...
*Tordcols*, badaults...
(RAB., *Garg.*, LIV.)

**TORDEUR**, s. m., ouvrier qui tord la laine, la soie, le chanvre, etc. :

Espiciers, chandeliers, *tordeurs* de fils. (*Cout. d'Audenarde*, Nouv. Cout. gén., I, 1060.)

Cf. TORDEOR et TORDERESSE, VII, 751^c.

**TORDION**, s. m., contorsion :

Il sembla a ce povre homme qu'elle avoit apris ces *tordions* d'un autre maistre que de luy. (DES PER., *Nouv. recreat.*, De l'Escossois..., f° 138 r°, éd. 1564.)

— Anc., sorte de gaillarde qui se dansait terre à terre et d'une manière légère :

Du dernier *tourdion* la mort nous importune,
Et si n'y a vivant qu'on ne voye esbranler
A la dance de mort, d'amour et de fortune.
(P. MICHAULT, *La Danse aux aveugles*, Prol. ou av.-propos.)

Ainsi le viz au *tordeon* dancer.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 63 r°.)

Les hayes d'Allemaigne frisques,
Passepieds, bransles, *tourdions*.
(CL. MAROT, *Temple de Cupido*, p. 13, éd. 1596.)

— Air de cette danse :

Je ouy chanter les bruyans tabours et cleres trompetes qui a mainte heure et jour et nuyt ainsy sonnoient pour faire appeau aux approuchans cestuy cartier, et tant me fut leur son plaisant, leurs *tourdeons* et nouveaulx bransles si bien touchez que tout par moy estant encores en la nef alloye saultant et treppoyant au son d'iceulx. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 48 r°.)

**TORDRE**, v. — A., tourner (un corps flexible) par les deux bouts en sens contraire ou par un seul bout, l'autre étant fixe :

Et lui *tuerdirent* le chapperon entour le col. (1324, A. N. JJ 62, f° 67 r°.)

Je *teurs*. (PALSGR., *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 785.)

— Tourner des brins de laine, de soie, etc., les uns sur les autres pour en former un seul plus résistant :

Un vil esclave qui *tortoit*
De la filace enquenouillee.
(ROB. GARNIER, *Hippolyte*, II, 960.)

— Par extens. :

El *tort* ses poinz, deront sa crine.
(*Eneas*, 1961.)

*Torgent* lor poins et font ciere marie.
(RAIMB., *Ogier*, 12604.)

Tes poinz *tuertre* et forment plorer.
(*Chastoiem. d'un pere*, XX.)

Et aus vieillettes vont les mamelles *torgant*.
(*Chans. d'Ant.*, IV, 58.)

Et commanda que on li *torsist* les memeles, et quant on li *avroit* longuement *torces*, que on li copest. (*Vie sainte Agathe*, B. N. 988, f° 55^c.)

Et voit les damoiseles qui *tortoient* lor poinz et sachoient lor crins. (*Perceval*, I, 116.)

— Anc., presser les matières premières dont on fait le vin, l'huile, etc.; par extens. :

Et ledit torgoir bien *torgant* de tout chou k'il i apertient. (Mars 1320, *C'est Wautier le poulletier, et Cholart le monnyer*, chirogr., A. Tournai.)

Construire un moulin a *tordre* huile. (1561, *Ch. des comptes de Lille*, B 2551, A. Nord.)

... Ung mollin a vend servant a *tordre* et composer huille. (Mai 1571, *Reg. journal de l'échevinage de S.-Brice*, f° 247 v°, A. Tournai.)

— Fig., par forme d'imprécation :

La male passions le *torte !*
(*Ren.*, Br. VII, 797.)

Bé, taisez vous, que la fiebvre vous *terde*.
(*Treves de Marot et Sagon*, à la suite des *Œuvr. de Cl. Marot*, VI, 217, éd. 1731.)

— Réfl., être tordu :

Un suifflet dont le bout d'icelui *se tuort* aussi comme une corde. (*Invent. du duc d'Anjou*, n° 783, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*.)

— A., détourner :

Oncques l'empereur ne voult entrer par porte en la cité, ne *teurdre* son chemin pour aler a son palais. (*Gr. chron. de Fr.*, Philip. le Bel, LXIV.)

Il le souvint bien *tordre* et alonghier se voie .XII. lieues pour une dike qui estoit rompue. (1373, *Compte*, A. Valenciennes.)

— Fig., détourner (un mot, un texte) de son sens :

Quant a ce qu'aucuns pensent que ceux ci *tordent* les paroles du seigneur Jesus par calomnie. (CALV., *Comm. sur l'harm. evang.*, p. 681.)

Leur conference fut sur le point de la Cene principalement et n'oublia rien l'advocat pour *tordre* les Escritures et passages des anciens. (BEZE, *Hist. eccles.*, II, 362.)

— Réfl., se détourner, s'écarter :

De son chemin *se tort*.
(J. BRETEL, ms. Sienne H. X. 36, f° 45^a.)

Pour son menton et pour sa gorge
N'est pas raison que on *se torge*
De li amer, c'ainc mais si bele
No porta dame ne pucele.
(BEAUMAN., *Manekine*, 1603.)

S'il voient un pas qui soit un po trop mol, il *se tordroient* bien demie lieue pour trouver le dur. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 103 r°.)

— N., être tordu, contourné :

Nostre sire esguardat,
Ainz que le munt furmat,
E ariere e avant,
Cum li corn vunt *tortant*.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 1509.)

Li zodiakes est plus flechisanz et vait plus *tortant* et obliquant vers les solsticials. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 14^d.)

— *Tort*, part. passé :

La furme qu'i verrez,
*Torte* la cuncevrez.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 2659.)

L'un pié ot droit, et l'autre *tort*.
(*D'Aloul*, ap. Montaigl., *Fabl.*, I, 278.)

L'en ne peut faire de bois *tord* droicte fleche.
(XV^e s., *Prov. gallic.*, ap. Ler. de Lincy, *Anc. prov. franç.*)

— *Tors*, p. passé, v. TORS, adj.

— Éloigné, écarté :

En verité, fait le preudomme, vous estes desvoyé tres grandement, car vous estes bien *teurs* de demie journee. (*Lancelot*, 1^re p., LXVII.)

1. **TORE**, s. f., t. d'arch., moulure ronde à la base d'une colonne.

— Anc., aconit :

*Tore* broad-leaved wolves bane. Or as *Thore*. (COTGR.)

*Thore*. The herb wolves bane. (ID.)

2. **TORE**, mod. taure, s. f., jeune vache :

Pour chascun bœuf gras, thoreau, *thore* ou vache entrant ou passant. (XVI^e s., *Lettre patente de concession et renovation d'octroi*, CC 354, A. Nevers.)

**TOREL**, mod. taureau, s. m., bête à cornes qui est le mâle de la vache :

Deus cuirs de novel escorchiez
De deus *toriaus* ou de deus bues.
(CHREST., *Ivain*, 312.)

Des *toriaus* qui feu getoient.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 89^c.)

Juvencus, veel, c'est jeusne buef ou *tourel*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

.I. *toireau*. (1325, A. N. JJ 62, f° 199 r°.)

Des vaches, dont il y avoit .XII. a lait, .I.

*taurel*, et .XVII. senz lait. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, fº 16 rº.)

*Tauriau*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 150 vº.)

Ung *thorel*. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 24.)

Chaer de *thorreau*. (1487, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 433.)

**TORILLON**, mod. taurillon, s. m., jeune taureau :

Ung petit *thorillon* d'un an. (1471, *Compt. du roi René*, p. 291.)

**TORMENTILLE**, s. f., plante astringente de la famille des rosacées :

Racine de *tourmentille*. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1760.)

*Tormentille*, c'est une herbe que aucuns appellent fistulaire, autre tagliasaire. Elle ressemble a quinte feulle. (*Grant Herbier*, nº 482, J. Camus.)

Cf. TORMENTINE 2, t. VII, p. 756ᵇ.

**TORPILLE**, s. m., poisson cartilagineux, à corps aplati, ayant de chaque côté de la tête un organe particulier qui donne une commotion électrique à ceux qui touchent ce poisson :

*Torpile*. (R. EST., 1539.)

En la coste de Genes tremorize, a Marseille dormiliouse, en France *torpille*. (L. JOUBERT, *Hist. des poiss. de Rondelet*, p. 285, éd. 1558.)

*Turpille*. (GREVIN, *Des venins*, p. 157, éd. 1568.)

**TORQUE**, s. f., fil de fer, de laiton, etc., roulé en cercle.

Lire ici les 4ᵉ et 7ᵉ exemples de l'article TOURSE 1, t. VII, p. 776ª.

**TORQUER**, v. a., mettre en rouleaux.

Cf. TORQUER 1, t. VII, p. 763ᵇ.

**TORQUETTE**, s. f., mannequin d'osier pour le transport du poisson, du gibier, etc. ; anc., petite torche, petit bouchon de paille :

.XXXI. *torquettes* d'estrain a .II. s. le botte. (1526, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. TORCHETE, VII, 750ª.

**TORREFIER**, v. a., soumettre à un feu vif de manière à carboniser légèrement :

Alors il (le feu) ne brusle ne *torrefie*, mais touteffois il desseiche suffisamment. (FIEBRABRAS, *Meth. chirurg.*, p. 22, éd. 1583.)

User de ris *torrefié*. (J. LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 62, éd. 1597.)

**TORRENT**, s. m., cours rendu impétueux par la pente excessive du terrain ou par une crue subite :

Il sembloit que ce feust ung *torrent*, c'est comme on diroit ung fluves courant en temps de lavasses et de pleuyes soudaines. (*Girart de Rossill.*, ms. Beaune, p. 379, L. de Montille.)

— Fig., ce qui coule, se répand avec une abondance extraordinaire :

Del *torrent* de tes delices abeverras eals. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXV, 8.)

Philon et Josephe, deux *torrents* d'eloquence grecque. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

**TORRIDE**, adj., où la température est très chaude :

Soubs la zone *torride*. (RAB., *Tiers liv.*, LI.)

— Dont la température est très chaude :

Les rayons d'Occident, qui brulent trop, entendu que l'air est ja *torride* et echaufé. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fº 120 vº.)

1. **TORS**, adj., tordu :

Car Rollans porta avec lui .I. baston *tuers* dont il se conbatoit toute jor. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, fº 102ᵈ.)

Quatre livres de soye *torse*. (1436, *Exéc. test. de Jehenne de Velle*, A. Tournai.)

2. **TORS**, s. m., anc., sorte de gros cordon tordu :

Chacons *tors* de fil, .II. d. (1277-1315, *Tarif*, Cart. mun. de Lyon, p. 407, Guigue.)

**TORSION**, s. f., action de tordre ; résultat de cette action :

Des *torsions* et des plications des os. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 7.)

**TORT**, s. m., ce qui est opposé à la raison, à la justice :

El mor a *tort*, ren nen forsfez.
(*Pass.*, 290.)

Ma dame la reine folie dist et *tort*.
(*Voy. de Charlem.*, 813.)

— *A tort*, loc. adv., en n'ayant pas le droit, la raison de son côté :

Tel vilenie
Dont une bonne compeingnie
Est blasmee sovent *a tort*.
(GUIOT, *Bible*, 1004.)

M'a esté mis sus a *tourt* et sans cause (*Hist. de Palanus*, fº 41 rº, Terrebasse.)

— *A tort et a travers, de tors et de travers*, sans prendre garde si on agit à tort, de travers :

Prenez *a travers et a tort*.
(*Mist. du Viel Test.*, 3308.)

Et gasta de long et de let, *a tors et a travers*, la region. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512. IX, II, 25.)

*De tors et de travers*. (ID., *ib.*, IX, III, 5.)

Chacun tire *a tors et a travers*. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 45.)

Compression me suit *a tours et a travers*.
(F. JULYOT, *El. de la belle fille*, p. 91, éd. 1873.)

— Dommage causé indûment à quelqu'un :

N'ele n'est si contraliable
Que nuls l'en vousist fere *tort*.
(RAOUL DE HOUDAN, *Meraugis*, ms. Vienne, fº 4 vº.)

Molt de gent metoit a essil
Et leur faisoit de leur droit *tort*.
(*De Martin Hapart*, Montaigl. et Rayn., *Fabliaux*, II, 173.)

— Par extens., action injuste :

Certes, segneur, il me requierent si grant *tort*, comme vous meismes le saves bien. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 591.)

Cf. VII, 764ᵇ.

**TORTELLE**, s. f., plante crucifère dont les fleurs se prennent en infusion contre les enrouements :

Velar ou *tortelle* est nommee des Grecz ἐρύσιμον. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, XCVII.)

Cf. VII, 766ª.

**TORTICOLIS**, s. m., celui qui a le cou de travers :

Et les afusta [le col et la tête] justement affin qu'il ne feust *torty colly*. (RAB., *Pantagr.*, XXX.)

Quand il eut blasphemé, vous eussiez dit que c'estoyent vespres qu'il disoit, tant il se feignoit estre un bon religieux faisant le *torticolis*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, X.)

**TORTIL**, s. m., ruban tordu servant d'ornement :

Je ne dis mot des passemens, *tourtils*, chainetes et listons qui trotent sur les bandes de velours, que l'on met sur l'enrichissement des habits. (N. DE MONTAUD, *Mir. des Franç.*, p. 469, éd. 1582.)

Cf. VII, 766ᵇ.

**TORTILLEMENT**, s. m., action de tortiller ; action de se tortiller :

La vipere subite en son *tortillement* [ment.
Du long trait de son ventre assaut tout autre-
(GREVIN, *Œuv. de Nicander*, p. 25, éd. 1567.)

**TORTILLER**, v. — A., tordre serré, non régulièrement :

Entor son braz *tortoille* a masse
Son mantel, et puis si li passe.
(*Ren.*, Br. XII, 1351, var.)

Ung busquoir d'uis a aniel *torteliet* et caine atachie a l'uis bas de le dicte porte. (20 mai-19 août 1419, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Par extens., tourner deçà delà, à plusieurs reprises :

*Fu tourtillié* l'estourbillon,
Si se vint en la nef frapper.
(CHR. DE PIS., *Mutacion de fortune*, B. N. 604, fº 168 vº.)

Cependant le petit fils se *tortilloit* la queue, monstrant par signes evidents que les caresses maternelles lui estoient fort agreables. (LARIVEY, *Nuits de Strapar.*, t. I, p. 93.)

— N., se tourner deçà delà, à plusieurs reprises :

De joie fait sa keuwe autour lui *tortillier*.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 138.)

Je ne puis plus souffrir cette audace si fiere
Qui dit : Il ne faut plus *tortiller* du derriere.
(VAUQEL., *Sat.*, II.)

**TORTILLERE**, s. f.

Cf. VII, 766[c].

**TORTILLON**, s. m., chose tortillée :

Trois *tortillons* et deux toises de corde. (1402, *Compt. de Nevers*, CC 11, f° 18 v°, A. Nevers.)

Le lierre enlassé dans les branches nouvelles
Apprenoit a nous voir de nouveaux *tortillons*.
(G. DURANT, *Prem. amours*, LXIV.)

— T. provinc., gâteau fait en forme de petit cerceau :

Brassadeaux, *tourtillons*, biscuits. (OL. DE SERRES, p. 825.)

**TORTILLONNER**, v. — A., tortiller à maintes reprises :

Le grand serpent en neus *tortillonné*.
(LA PERUSE, *Med.*, II.)

— N., se contourner en mille manières :

Poisson, *tortillonnant*. (LA PORTE, *Epith.*)

**TORTIONNAIRE**, adj., qui sert à torturer :

Emprisonnemens *tortionnaires*. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, CXLV.)

— Fig., intolérable :

Qu'ils ne seellent aucunes lettres qui leur sembleront iniques ou *torcionnaires*. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 124.)

**TORTIONNAIREMENT**, adv., de manière à torturer :

En opprimant *torsionnairement* les bonnes gens de ladicte ville. (4 avr. 1376, *Commiss. au bailli de Vermand.*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 430.)

Injures sont choses faites et dites *torcionnerement* et sans nulles occasions precedentes. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, Œuvr., VI, 340, Kerv.)

* Ceux qui regnent *tortionnairement*. (VIGENERE, *Guerre civile*, annotations, f° 193 v°, éd. 1589.)

**TORTIS**, s. m.

Cf. TORTIS 1 et 2, t. VII, p. 767[a] et 767[b].

**TORTOIR**, s. m., bâton avec lequel on serre, en la tordant, la corde qui assujettit la charge d'une charrette.

Lire ici les 1[er], 2[e] et 3[e] exemples de la seconde subdivision de l'article TORDOIR, VII, 752[a].

— Anc., pressoir

Lire ici les 1[er] et 3[e] exemples de la première subdivision du même article TORDOIR.

**TORTU**, adj., contourné par conformation irrégulière :

Prent .I. chapel de grant roe *tortue*.
(*Gaydon*, 9774.)

Aucunefois les parfondesces sont droites, aucune fois *tortues*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 1903.)

Les rues la pluspart estroites et *tortues*. (MONT., *Voyag.*, p. 78, éd. 1774.)

— Fig. :

Des speculations aussi nuisibles que *tortues*. (CALV., *Instit. chrest.*, I, XIV, p. 101, éd. 1561.)

Cf. VII, 768[a].

**TORTUE**, s. f., genre de reptile amphibie à quatre pieds, à marche lente, à carapace de matière cornée :

*Tortue*. (BRUNET LATIN, p. 487.)

Si l'on t'apreste une *tortue*,
Manges en fort ou point du tout.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 66 v°, éd. 1619.)

— Sorte de machine de guerre à l'abri de laquelle on s'approchait des remparts d'une ville assiégée :

*Tortues*, balistes. (PARÉ, IX, préf.)

— Anc., sorte de corde :

Nul ne peut faire marché... qu'il ne doibve... d'un chable, prendre huit deniers; d'une *tortue*, huit deniers. (1469, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 308.)

**TORTUER**, v. a.

Cf. VII, 768[b].

**TORTUEUSEMENT**, adv., d'une manière tortueuse :

Les pierres y sont de telle nature que au cop du martel ilz se fendent *tortueusement*. (ORESME, *Eth.*, f° 116[b].)

**TORTUEUX**, adj., qui présente des détours irréguliers :

Ung pertuis *tortueus*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, B. N. 2030, f° 19 v°.)

— Fig. :

Se tot ce ke halte chose est et *tortueuse* sozmettons a la raison de la foit. (*Job*, p. 495.)

**TORTUOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est tortueux :

Par sa longue demeure es dites *tortuosites*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 175.)

Pour la involucion et *tortuosité* des voies. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 201, f° 91[c].)

**TORTURANT**, adj., qui torture :

Parties *torturantes*. (*Baratre infernal*, B. N. 450, f° 104 v°.)

**TORTURE**, s. f., souffrance cruelle infligée comme supplice à un condamné, ou comme moyen d'arracher des aveux à un prévenu :

Ils se saisirent d'un jeune homme qui portoit un petit ruban rouge au col, auquel ayants faict presenter la *torture*, il confessa... (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— Souffrance physique ou morale intolérable :

Nen a ceste fieie ne mist mies li peires en respit la *torture* c'um faisoit al fil. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 3, 13.)

... Pour son jugement changer
Et certains *tortur*[*e*]*s* abolir.
(*Les Tortures de la belle dame sans mercy*, B.N. 924, f° 90 r°.)

Cf. TORTEURE, VII, 766[b].

**TORTURER**, v. a., mettre à la torture :

*Estre* pressuré et *torturé*. (*Baratre infernal*, B. N. 450, f° 169 v°.)

Pour *avoir torturet* deux fois ledit Jehan du Maigny. (1517-1518, *Cartul. de Cysoing*, p. 417.)

**TORVE**, adj., louche :

Ayant le chef courbe et enclin, ne jectant son *torve* regard fors en terre comme une beste mue. (J. MAROT, *Voiage de Genes*, f° 19 v°, éd. 1532.)

**TOSCAN**, adj., t. d'arch., se dit d'un ordre d'architecture imité du dorique grec et dont le chapiteau se compose d'un tailloir et de diverses moulures :

On passoit a veue par dessoubz iceulx pilliers par tous costes, fais avecq ceulx du hault par proportion et aultres ouvraiges y comprins, tant a la forme *tuscane*, doricque, ionique, corinthe et composite ou commune. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

**TOST**, mod. tôt, adv., dans un temps rapproché :

... Com arde *tost*.
(*Eulal.*, 19.)

*Tost* le volebat. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 23.)

**TOTAL**, adj., qui embrasse toutes les parties :

Somme *toutalle*. (1398, A. N. S 90, pièce 104.)

— Par anal. :

Injustice *totale*. (ORESME, *Eth.*, V, 3.)

— Substant. :

L'ame qui mouvoit et remuoit le *total*. (AMYOT, *Vies*, Marc, 26.)

**TOTALEMENT**, adv., d'une manière totale :

*Totalement*. (ORESME, ap. Meunier, *Essai sur Oresme*.)

Presider regallement est presider *totallement* et a voulenté. (1444, *Trad. du Gou-*

*vern. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 98 r°.)

Il estoit *totellement* desliberé de s'en aller en estranges terres. (*Hist. de Palanus*, f° 4 r°, Terrebasse.)

Celluy qui fit le firmement
Je regnye *toutellement*
Si ne le faict comme aves dict.
(1567, *Myst. de S. Sebastien*, F. Rabut, p. 33.)

**TOTALITÉ**, s. f., réunion totale des parties d'un ensemble :

Les lois moralles ne peurent entendre quant a la *totalité* et plain mistere dedans contenu. (*Violier des hist. rom.*, p. 72.)

En *toutallité*. (1578, *Partage*, Hospice de Gien, Fonds des Ursulines, série III B, cote III B 3.)

**TOTON**, s. m., sorte de dé que traverse une cheville sur laquelle on le fait tourner :

*Totum*. A kind of game with a whirlebone. (COTGR.)

**TOUAGE**, s. m., action de touer :

Et font charte partie, *thouage* et petit lodmanage. (*Rooles d'Oleron*, XIII.)

**TOUAILLE**, s. f.

Cf. TOAILLE, VII, 731[b].

**TOUCAN**, s. m., gros oiseau du Brésil à plumage varié :

Le *toucan* vit de poivre, comme nos tourtes, merles et estourneaux font ici de graine de lierre. (PARÉ, *Monstr.*, app. 2.)

**TOUCHABLE**, adj., qu'on peut toucher :

*Touchable*, tangibilis. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Li sens qi est en la main est en force *touchable* e tastable. (*Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 138[b].)

— Qui touche, qui concerne :

Assez ont clergie et science,
Et si ne leur est rien *touchable*.
(*Mir. de N.-D.*, XX, 1080.)

**TOUCHANT**, adj., qui touche :

Li nies Marsilie li est venuz devant,
Sur un mulet od un bastun *tuchant*.
(*Rol.*, 860, Stengel.)

— Prép., relativement à :

Et usoit de toutes coses *touchans* as armes comme rois. (FROISS., *Chron.*, IV, 70, Luce.)

— *Touchant de, a touchant de*, loc. prépos., tout près de :

A Jehan Agart, laboureur, pour avoir fait le boisson qui est *touchant de* la tour de la dicte porte Bourgoigne. (1402-1404, *Compt. de J. Asset*, forteresse, XXI, A. Orléans.)

Mais, *a touchant de* luy, ung sien varlet du mesme coup heut la teste emportee. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 125, Soc. Hist. de Fr.)

**TOUCHAU**, s. m., étoile d'or, d'argent, dont les branches, chacune à un titre différent, font sur la pierre de touche des empreintes diverses qui servent à reconnaître le titre des objets d'or, d'argent :

Le suppliant ouvry l'uis de la chambre de nos monnoies... et prist nos *toucheaux* et les *toucheaux* du dit Jehan le Mareschal, et une touche estant en ycelui... bailla a un prestre nos diz *toucheaux* d'or par lui pris. (1399, A. N. JJ 154, pièce 703, Duc., *Touchus*.)

Certains *touchaulx* d'or a la loye de .XXIII. karas que lesdits gardes firent faire et marcher du poinçon de Yvon Linoy orfevre et essayeur de ladicte monnoye. (1461, A. N. JJ 198, f° 164.)

**TOUCHE**, s. f., action de toucher; partic., action de vérifier le titre d'un métal précieux en le frottant sur la pierre de touche :

On voit quel est l'or a la *touche*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 48 r°, éd. 1619.)

— Fig., moyen d'épreuve :

Leur profession, qui est de ne recevoir ny approuver rien que par la voye de la raison : c'est leur *touche* a toutes sortes d'essais : mais certes c'est une *touche* pleine de faucelé, d'erreur, de foiblesse et defaillance. (MONT., II, XII, f° 226 r°, éd. 1588.)

— *Pierre de touche*, et anc., absol., *touche*, pierre basaltique noire sur laquelle le frottement des objets d'or, d'argent, laisse une trace qui, traitée par l'acide azotique, indique, par la couleur qu'elle prend, le titre de l'alliage :

Comme la coustume de falsifier les metaux est ancienne, aussi est ancien le moyen d'esprouver la falsification : et particulierement de l'or, par la *pierre de touche*. (H. EST., *Tr. prepar. a l'apol. pour Herod.*, XVI.)

— Fig. :

Femme dit que la *touche* ment.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Math.*, I, 967, Van Hamel.)

— *Craindre la touche*, craindre l'épreuve qu'on prévoit devoir être désavantageuse :

Au moins y a il point de fraulde ?
Je *crains la touche*, sur mon ame.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 314.)

Dont (de la pierre de touche) mesme nous sçavons estre venu ce proverbe, lequel j'ay veu estre fort commun a Paris : Il est de bas or, il *craind la touche*. (H. EST., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XVI.)

Ceste bravade fit que la capitulation fut reconfirmee, a l'instance desdicts Milannois qui *craignoient la touche*. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

Vous *craignez la touche*. (CHOLIERES, *Matinees*, III, p. 83, Tricotel.)

— Par extens., aloi, titre des métaux précieux :

Nus orfevres ne puet ouvrer d'or a Paris qu'il ne soit a la *touche* de Paris. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XI, 2.)

Que tous orfevres qui ouvreront d'or en nostredicte ville de Tours, ouvreront d'or qui seront a la *touche* de Paris ou meilleur, laquelle *touche* passe tous les ors dont l'on euvre en tous pays. (1413, *Ord.*, XVII, 381.)

Cf. TOUCHE 1, t. VII, p. 772[a].

**TOUCHEUR**, s. m., celui qui touche :

*Toucheur*. A toucher, feeler, bandler. (COTGR.)

— Conducteur :

*Toucheur* d'asnes. An asse driver. (COTGR.)

1. **TOUCHIER**, mod. toucher, v. — A., entrer en contact avec :

Unkes mes hume ne *tucha*
Ne felunie ne mustra.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 245.)

Le sous menton luy *toucha*.
(RONS., *Od.*, l. I, OEuvr., p. 288, éd. 1584.)

— Par extens., atteindre :

Deus le guarit qu'el cors ne l'*ad tuchiet*.
(*Rol.*, 1316, Stengel.)

Fortune sanz reproche fet tot quanque je loe
Cels que de mon dart *toche*, met en haut sor la [roe.
(THIBAUT, *La Poire*, 37.)

— Anc., mettre en contact :

Quant a l'eglise orer aloit
Au pavement son front *tochoit*.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, 523, P. Meyer, *Romania*, XXI, 493.)

— Aiguillonner :

Et *touchant* ses bœufs, s'en alla vers la ville. (AMYOT, *Vies*, Marius, 64.)

— Prendre livraison d'une somme d'argent :

Donner ordre que les garnisons des villes de seureté *touchent* argent, car il n'est plus possible de les tenir ainsy. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 70.)

— Éprouver, sentir :

Le moyen m'a esté osté de vous faire paroistre en cest endroict ma bonne volonté, et peut estre aussi de vous en faire *toucher* les effects... (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 61.)

— *Touchier une corde*, sur le violon, la harpe, etc., la faire résonner; fig., traiter un sujet :

Les philosophes n'*ont* guere *touché ceste corde*. (MONT., II, 12, p. 361, éd. 1595.)

— Jouer sur (un instrument de musique) :

Celuy qui apprend a chanter, ou *toucher* les instrumens, non point pour se donner plaisir, mais pour autruy, esperant d'en recevoir par ce moyen quelque vaine louange. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 100.)

— Éprouver le titre d'un métal précieux avec la pierre de touche :

Une touche a *touchier* or. (15 déc. 1444, *Exéc. test. de Pierre d'Aubermont*, A. Tournai.)

— Anc., faire l'épreuve d'un mets au moment de le servir, au moyen de la licorne :

Par le moyen d'ung jeune homme qui *touchoit* devant elle, natif de Ferrare, de petite lignee. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 2, Soc. Hist. de Fr.)

— Attoucher :

Fame s'esjoist grandement
Quant nen la *touche* longuement.
(*Clef d'amors*, 2031.)

— Au sens passif :

Qu'il n'i ait destre ne senestre
Qui preste a *touchier* ne voille estre.
(*Clef d'amors*, 2019.)

— Fig., atteindre (qqu'un) d'une manière sensible :

Gar que tel vice ne te *touche*.
(*Clef d'amors*, 333.)

— Émouvoir d'un sentiment quelconque :

Moult grant douçor au cuer me *touche*.
(*Rose*, 1015.)

— Aborder, traiter (une matière) :

*Toucher* icy un mot de ce que fit Brissac. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

Nous *avons touché* la haine de la roine de Navarre contre le roi son frere. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, IV, v.)

— Être en contact avec :

Cest ille *touchoit* quasi l'Espaigne. (MONT., I, 30, p. 118, éd. 1595.)

— Par anal., être proche de (par le sang ou l'alliance) :

Ceulx qui me *touchent*. (MONT., III, 9, p. 126, éd. 1595.)

— Avoir quelque chose de commun avec, concerner directement :

Ilz procederont es autres choses *toichans* monseigneur de Berry. (1380, *Cartons des rois*, A. N. K 53ª, pièce 6bis.)

Seigneurs, je vous veil advertir
D'ung point qui fort *touche* la loy.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 27238.)

— N., entrer en contact (avec qqu'un, qqchose) :

Ne que sa char *toiche* a la moie.
(*Blanchandin*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 293.)

— *Touchier a qqu'un dans la main*, mettre la main dans la sienne en signe d'accord, d'amitié :

Si *leur toucha a* toutes *en la main*, a la mode d'Ytalie. (*Hyst. du bon chev. sans paour et sans repr.*, c. LI.)

Les trois freres s'accorderent, et *toucherent en la main* les uns des autres. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. 16.)

— Elliptiq. :

Sur quoy tous quatre se mirent a genoux, et se contenterent du plaisir du duc, et en sa presence *toucherent* ensemble. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 10.)

— *Touchier a qqu'un a la main*, le rejoindre, prendre contact avec lui :

Le prince *lui* voulut *toucher a la main* et, au commencement de juillet, passa au soir les deux rivieres. (AUBIGNÉ, *Mém.*, IX, 434, Ruble.)

Sainct Gelais avec quarante cinq gentilhommes et Aubigné avec six vingts arquebusiers, desquels il commençoit son regiment, *se toucherent a la main* pour aller charger La Motte a Contré, ou il s'estoit logé. (ID., *Hist. univ.*, VI, 213, Ruble.)

— Frapper sur (avec un fouet) :

On *touche* tousjours sur le cheval qui tire. The forward horse is alwaies most put on. (COTGR.)

— Par extens. et absol., pousser sa monture, avancer :

Le roy partoit avant jour et ne sceut oncques qu'il y eust guide et *touchoit* jusques a midy, la ou il repaissoit. (COMMINES, *Mém.*, VIII, 7.)

— Fig., *touchier a la fuie*, *en fuie*, prendre la fuite :

Li clers tendi s'arbaleste et trait et en feri l'un parmi le cuer ; et li dui *touchierent a la fuie*. (JOINVILLE, *S. Louis*, § 116.)

Quant il nous senti venans, il *toucha en fuie*. (ID., *ib.*, § 519.)

— Par hyperbole, *ne pas touchier a terre*, toucher très légèrement la terre en marchant, en sautant :

Et fut si saine que il sembloit que ele *ne touchast a terre*. (*Mir. de S. Louis*, p. 164.)

— Absol., heurter contre un écueil :

Et en entrant au port nous *touchasmes* en glisçant sur une roche et sans danger. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 9.)

— Mettre la main à qqchose pour en prendre une partie ou le modifier :

Faisoit de l'esbahi comme s'il n'y *eust* jamais *touché*. (LARIVEY, *Facet. nuits de Strapar.*, I, 33.)

— Fig., *n'y pas toucher*, être innocent :

On dit : Celle femme *n'y touche* ;
Se vous la voyes quand elle rit,
Vous diries : Vela ung enfant.
(COQUILLART, *Monol. du puits*, Œuvr., II, 249.)

— Traiter :

Car le emfaunt est pendu dount jeo vus oi *tochaunt*.
(*Boeve de Haumtone*, 847, Stimming.)

Quer, se aucun poy n'en *touchoie*,
Pour diminut tenu seroie.
(*Clef d'amors*, 3287.)

— Par extens., faire des insinuations sur :

Auquel il faisoit conseiller audict Brissonnet de se faire prestre, et qu'il le feroit cardinal : a l'aultre *touchoit* d'une duché. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 3, Soc. Hist. de Fr.)

— Importer :

En tant comme a lui *tuiche*. (1267, Bonne-Nouv., KP³A, A. Loiret.)

C'est li estatus et li usages qui doit yestre en le hale dou blet de chou qui *touke* a celui qui le hale tient. (1322, *Recueil de pièces*, ms. Valenciennes 535, f° 80 v°.)

— Impers., appartenir :

C'est aussi une reigle commune en toutes assemblees, qu'il *touche* aux moindres de se trouver les premiers a l'assignation. (MONT., I, 13, p. 27, éd. 1595.)

Il *touche* a vous plus qu'a personne d'y mettre l'ordre. (1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 629.)

— Échoir :

Le sort *toucha* a monsieur le cardinal de Pelvé de parler. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Légat, p. 58, éd. 1594.)

— Impers., être le tour de :

Quand il *toucha* a la veufve de parler, elle vint dire. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 197 r°, éd. 1564.)

— Réfl., s'enfuir :

Renart remeint, Tybert *s'en toce*.
(*Ren.*, Br. II, 801.)

Cf. TOCHIER, VII, 732c.

2. **TOUCHIER**, mod. toucher, s. m., un des cinq sens par lequel nous percevons l'impression de la forme solide, de la résistance, de la température, etc., des corps :

*Toukiers* fait maint mauvais provain
Et met maint cuer en delit vain.
(RENCLUS, *Miserere*, CLIX, 4.)

— Action de toucher :

Elle aprehenda moins la mort et le couteau
Que le sale *toucher* d'un infame bourreau.
(AUB., *Trag.*, IV.)

**TOUE**, s. f., action de touer :

A Jehan de Leve, voiturier par eaue... pour avoir tiré a *toue* la galiote de mondict seigneur le duc. (26 mai 1469, *Passage à Orléans du duc d'Orléans*, Comptes, forteresse, 1469-1470, XLI, A. Orléans ; Mantellier, *March. fréq. la riv. de Loire*, docum., n° 415.)

**TOUEE**, s. f., câble pour touer :

Lesquelx maistres des pons auront une bonne flecte... pour porter les fillez, appellez la *touee*, pour lesdiz labourages faire, tant en montant et avalant lesdiz nefs, basteaux et vaisseaux. (1415, A. N. JJ 170, pièce 1 ; Duc., *Thouma*.)

*Thouee*. (*Ib.*)

**TOUER**, v. a., faire avancer un bateau en tirant à bord sur un câble dont l'autre

bout est amarré au point qu'on veut atteindre :

*Touer*. To tou a ship. (COTGR.)

**TOUFFE**, s. f., bouquet épais de plumes, de cheveux, de poils, de fleurs, etc. :

Une *tuffe* de plume. (*Ch. de Rich. II*, Duc., *Tufa*.)

— Par extens. :

Il a bien prez de li veu
Une *toffe* de bois.
(*Vie de S. Evroult*, IV, 947, Blin.)

Apres son serelot, fait d'une forte voix
Redire nos deux noms aux *touffes* de nos bois.
(VAUQEL., *Idill.*, I, 76.)

— Anc., flocon :

A negier commença de l'air qui fu enbrons ;
Ne demora puis gaires si en vint grans fuisons,
Et les *tofes* caioient si grans comme toisons.
(*Rom. d'Alex.*, f° 53b.)

**TOUFFEUR**, s. f., atmosphère épaisse d'un lieu trop chaud :

Tousjours faisant grande chaleur et *touffeur*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 131, E. Henry et C. Loriquet.)

**TOUFFU**, adj., qui est en touffe, en bouquet épais :

L'orme d'Italie est plus *touffu* de fueilles que les autres. (DU PINET, *Pline*, XVI, 4, 17.)

Cf. VII, 773c.

**TOUJOURS**, mod., v. TOZJORZ.

**TOUPET**, s. m., touffe de cheveux, spécialement, touffe de cheveux au-dessus du front :

Par le *toupet* l'a sesi.
(*Prise d'Orenge*, 120.)

Elle par le *toupet* me prist.
(FROISS., *Espinette amour.*, 3814 ; Poés., I, 199.)

— Poignée de crins qui pend sur le front du cheval, entre les oreilles :

Et sist sor .I. cheval, les pies ot blans tos quatre ;
De devant al *topet* ot fremee une cartre.
(*Chanson de Jérusalem*, 58, Meyer, *Rec.*, p. 266.)

Lor chevaus ensi estoient atorné que chascun avoit perdu le *toppet* et la keue enpres le garret. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 129d.)

Cf. TOPET 1, t. VII, p. 746b.

**TOUPIE**, s. m., jouet de bois en forme de cône qu'on fait tourner sur sa pointe, armée de fer, au moyen d'une cordelette enroulée qu'on déroule rapidement :

Ensement com la *topoie*
K'estuet prismes escoillir
Au dechoivre a le coroie
Me puet ma dame baillir.
(JEH. ERART, *Chans.*, Ars. 3305, p. 1092.)

Encontre Salphadin tienent la droite voie
Qui fu pres de Clarvus au jet d'une *tourpoie*.
(J. DE LONGUYON, *Veus dou paon*, B. N. 1554, f° 109 r°.) B. N. 24365, f° 176 r°, *tourpoie* ; ms. Rouen, f° 97 v°, *topoie*.

*Tourpie*. (*La Maniere de langage*, p. 398.)

De la *tourpie* aux amantins
M'esbatoie soirs et matins.
(FROISS., *Espinette amour.*, 241, Poés., I, 94.) B. N. 831, *tourpoie*.

Turbo, *toupie*. (H. EST., *Gramm. gall.*, p. 88.)

**TOUPILLER**, v. n., tourner sur soi-même comme une toupie :

Certain lambeau et loppin de nuee ou chose semblable de laquelle ne se peult desmesler et, tousjours *toupillant*, despestrer. (A. MIZAULD, *Miroer de l'air*, p. 74, éd. 1548.)

Cf. TOPIER, VII, 746c.

**TOUPILLON**, s. m., petite touffe (de poils, de plumes, etc.) :

Elle luy arracha ung *touppillon* de sa barbe. (LAUR. DE PREMIERFAIT, *Decameron*, B. N. 129, f° 203 v°.)

Mettre a sa bouche ung *toupillon* de laine. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 25.)

Cf. TOPPILLON, VII, 747a.

**TOUPIN**, s. m., espèce de toupie sans fer qu'on fait tourner à l'aide d'un fouet :

Trocus. *Toupin*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7692.)

Joue du *toupin* et fuy le jeu des dez. (JEHAN DE COURCY, *La Boucquechardiere*, Ars. 3689, f° 75a.)

1. **TOUR**, s. m., mod., v. TOURN.

2. **TOUR**, s. f., bâtiment rond ou à plusieurs faces, fort élevé par rapport aux dimensions de sa base, isolé ou saillant sur d'autres bâtiments et dominant l'enceinte d'une ville, d'un château pour la protéger :

De la plus halte *tor* de Paris la citet
Me larrai contreval par creant devaler.
(*Voy. de Charlem.*, 36.)

Or i ont fait les dames estorer .I. chastel
A *tours* et a bretesches.
(J. BOD., *Saisnes*, I, 131.)

— Fig. :

Mere Dieu, tu es la *torz*
Qui deffens et escremis
Du deable et de ses torz
Tes servanz et tes amiz.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 21.)

1. **TOURBE**, s. f., foule.

Cf. TORBE, VII, 748a.

2. **TOURBE**, s. f., matière combustible spongieuse, noirâtre, formée d'ordinaire par la décomposition de débris végétaux dans les eaux stagnantes :

Pour layne et pour *tourbes* acater a departir as povres de la ville. (1200, *Test.*, ap. Tailliar, *Rec. d'actes*, p. 8.)

Et sur on aistre appartient un boin fu de laingne, de *tourbes* ou de carbon. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 3a.)

**TOURBER**, v. — N., extraire la tourbe :

Et puent li dit religieus *tourber* et effondrer toutes fois que il leur plaira. (XIIIe s., *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, f° 36 v°.)

Qu'il ne ont droit de *tourber* en aucun des ditz maries. (5 nov. 1313, *Lett. d'Isabelle d'Anglet.*, AA 16, A. Abbeville.)

— A., extraire la tourbe de :

Les mares du fief saint Rikier qui sont en le banlieue de Rue ne peuent *estre tourbé*. (1248, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 316 v°.)

Et chil sires et si hoir aront ensement leur aaisemens pour leur mares *tourber* de faire essiaus parmi les mares. (1279, *ib.*, f° 82 r°.)

— Au sens passif :

Li abbes et li couvent devant dit tourberont et feront tourber toutes les fois que li mares devant dit sera en point de *tourber*. (1281, *Contrat*, Moreau 204, f° 197 v°, B. N.)

**TOURBIER**, s. m., celui qui extrait, qui prépare la tourbe :

Jehans Prouvostins, li *tourbiers*. (Mai 1287, *C'est Watier a le Take*, chirogr., A. Tournai.)

Jehan le *tourbier*. (1294, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 58 v°.)

**TOURBIERE**, s. f., gisement de tourbe :

En toutes les fosses et en toutes les *tourbieres* ki sunt de me maison de Rieulai juskes en escard. (1219, *Transact.*, ap. Tailliar, *Rec. d'actes*, p. 64.)

Item doit estre (gardé) tout le grand marez a le ville... et toutes les *tourblieres* et raissies. (1297, *Ch. de Cuesmes*, dans *Monum. pour servir à l'hist. du Hainaut*, III, 104.)

Es rosieres, es *tourbieres* et es prez. (1306, A. N. JJ 39, f° 84 v°.)

Les emolumens issans des dites *tourberes*. (5 nov. 1313, *Lett. d'Isab. d'Anglet.*, AA 16, A. Abbeville.)

Au milieu de ses palus et *turbyeres*... (*Perceforest*, vol. IV, ch. 12.)

**TOURBILLON**, s. m., masse d'air emportée par un tournoiement rapide :

Keurent et *torbellon* et poudres.
(CHREST., *Perceval*, p. 135, Potvin.)

Un grant *torbeillons* sordi devers bise. (*Guill. de Tyr*, XII, 9.)

Uns *tourbillons* de vent. (*De Marie et de Marthe*, B. N. 1553, f° 270 v°.)

*Tourbeillon* de vent. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Cf. TORBEILLON, VII, 748b.

**TOURBILLONNER**, v. n., être emporté par un tournoiement rapide :

*Tourbillonner*. To whirle about like a whirlewind. (COTGR.)

— Par extens. et fig. :

Les fumees qui montent de la digestion sont a l'heure cessees et ne *tourbillonnent* plus a l'entour du cerveau. (P. LE LOYER, *Hist. des spect.*, I, 602, éd. 1586.)

1. **TOURBLE**, mod. trouble, adj., dont la limpidité est altérée :

E funtaine trovent duble,
L'une clere, l'autre *truble*.
(*S. Brandan*, 644.)

Cil fluns estoit si *trobles*... (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 79 r°.)

Et virent l'air *trouble* et espes de la poudriere et de la roveur du feu qu'il avoient mis par le pais. (*Artur*, B. N. 337, f° 36$^c$.)

— Dont la transparence est altérée :

Li cors ot gros et le viaire enflé, et les iex lais et *tourbles*. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIII$^e$ s., p. 190.)

— Par extens. :

La nuis n'ert mie *torble*, la lune luisoit cler.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 1787.)

Par le temps qui estoit aussi noir, obscur et *trouble*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 65.)

— Fig., peu clair, énigmatique :

Aucunes coses, qui samblassent a mes executeurs i estre *tourbles* u obscures. (1336, *Test. Amauri de Froitmont*, A. Tournai.)

— Anc., impétueux, violent :

Vers lui tornent tote lor rage,
Mult unt vers [lui] *turble* corage.
(*Brut*, ms. Munich, 4129.)

2. **TOURBLE**, mod. trouble, s. m. et anc. f., état où la limpidité est altérée ; état où la tranquillité est altérée :

Perillouse chose serat s'il entre les *torbes* del seule vueult faire penitence. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 87, 5.)

A l'aprochier fut moult grande la *tourble*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 256.)

Il appaisera tout ton grief et ton *tourble*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 7 v°, col. 2.)

— T. de droit, action qui vient troubler, inquiéter qqu'un dans la jouissance de sa propriété :

Nouveaux *tourbles* si est se j'ai esté en saisine an et jour d'une chose pesiblement et on le m'empeeche. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 957, Am. Salmon.)

Tous les arrez, *tourbles*, saisines ou empeschemens. (1324, A. N. K 41, pièce 25.)

**TOURBLEOR**, mod. troubleur, s. m., celui qui trouble :

Et confondez le *trobleor* par signe de pes. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 239$^b$.)

Les malfaitteurs et *troubleurs* de la paix. (1261, *Serment des bourg. et de l'Univers. de Paris*, Doc. histor., II, 68.)

Cf. TORBLEUR, VII, 749.

**TOURBLER**, mod. troubler, v. — A., priver de limpidité (un liquide) :

Cil qui mix *torble* les gues
Est li plus sire clames.
(*Aucass. et Nicol.*, 31, 9.)

Roller, bruissier, ne *troubler* son vin. (10 oct. 1525, *Reg. aux publications*, 1519-1529, A. Tournai.)

— Fig., *tourbler l'eau*, brouiller les affaires :

Or, pour y mettre ordre
Et pour ne voir plus ce desordre,
Sans qu'il y ait cause ou raison
De *troubler l'eau* de la maison,
Il faut que vous serviez de mere
A Antoinette, et moy de pere.
(R. BELLEAU, *la Reconn.*, III, 2.)

Comment ? il sembleroit a veoir
Que vous ne sceussiez *troubler l'eau*.
(GREV., *Tresor*, III, 3.)

— Déranger, effacer :

Ils commandoient que l'on *troublast* la forme de la marmite qui estoit emprainte dedans la cendre. (AMYOT, *Prop. de table*, VIII, VII.)

— Mélanger :

Prenes poudre de poivre et ung peu de vin aigre et le *troubles* ensemble. (FRANCHIERES, *Fauconn.*, ms. Chantilly 1528, f° 22 r°.)

— Priver de transparence :

Par ce ke la fumeie *tuerblet* l'oelh. (*Job*, p. 459.)

— N., perdre sa transparence :

Tant ad sainiet, li oil li *sunt trublet*.
(*Rol.*, 1991, Stengel.)

La mers *torble* et li venz enforce.
(CHREST., *Du roi Guill.*, 2297, var., Foerster.)

Li ciels *torbla*, li airs noirci.
(WACE, *Brut*, 6184.)

Li oil li *turblent* et la vertus li ciet.
(RAIMB., *Ogier*, 11492.)

La veue luy *troubloit* pour le sang qu'il avoit perdu. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 108$^c$.)

Il en pert la parolle toute et les yeulx luy *troublent* au chief. (*Lancelot*, 1$^{re}$ p., III.)

— Par extens. :

Le vis te *turble*, navres es en parfont.
(RAIMB., *Ogier*, 1935.)

— A., priver de lucidité :

Et leur *tourble* leur connissanche.
(*Rose*, Vat. Ott., f° 38$^h$.)

Faictes donc ung peu de silence :
Car vous me *troubles* la memoire.
(*Farce de Jenin, filz de rien*, Anc. Th. fr., I, 368.)

— Priver de tranquillité :

Mais Giffrei *troblout* mult la paiz.
(WACE, *Rou*, 3$^e$ p., 5119.) Var., *trubout*.

Mes jours en pais fenir cuidoie,
Or me *tourble* envie ma joie.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 3425.)

Ne ne *tourble* mie l'abie par son outrage. (*Regle de S. Benoist*, ms. Bruges, 395.)

— N., perdre sa tranquillité :

Fidellement
Aimant,
Je sens
Mes sens
*Troubler*
Et mon mal redoubler.
(RONS., *Pièc. retranch.*, LXXXI, Chanson.)

Les peuples, tous esmeus, commençoient a *trou-*
[*bler*.
(D'AUBIGNÉ, *les Trag.*, IV.)

— A., t. de droit, inquiéter (qqu'un) dans la jouissance de sa propriété :

Pour ce que Baufremont les *tourble* en leurs possessions. (1409, *Grands jours de Troyes*, A. N. X$^{1a}$ 9187-88, f° 159 v°.)

— Par extens. :

En *tourblant* et empeschant leur saisine. (Juin 1288, A. chap. Bourges.)

— Mécontenter :

Toutefois sy en ce ou en aultres choses, je vous *ay* aulcunement *troublé* ou courroucié, je vous en prie mercy. (DU CLERCQ, *Mém.*, l. V, ch. XI.)

— N., être mécontent :

Auquel papier ledit comte entr'aultres lui marquoit que la chose qui le plus luy desplaisoit au monde, estoit de ce qu'il estoit *troublé* envers luy, parce qu'il n'avoit voullu venir a son commandement. (DU CLERCQ, *Mém.*, V, I.)

— Réfl., même sens :

Or advint que le pape *se troubla* contre icelluy roy Alfonse, pour ce qu'il ne vouloit souffrir un dixiesme que le pape vouloit lever en son pays et royaulme. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 36, Soc. Hist. de Fr.)

— A., priver de tranquillité (quant à l'âme) :

Mult *est turbleiz* en sun corage.
(*Brut*, ms. Munich, 4021.)

Ma tres belle fille, veullies moy escoutter et entendre a ce que je vous voel dire et proposer, et ne vous voellies point de ce *tourbler*. (J. VAUQUELIN, *Manekine*, XII, à la suite des *Poésies de Beaumanoir*.)

— N., être privé de tranquillité :

Mais il souspire de parfont
Et molt li *torble* sa pensee,
Car n'avoit pas tel chose usee.
(GUI DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 26.)

**TOURD**, s. m., variété de litorne, oiseau :

Les *tourds* ou grives. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 108.)

Le *tourt* beque raisin.
(DU BARTAS, *La Sepmaine*, V.)

**TOURELE**, mod. tourelle, s. f., petite tour, placée d'ordinaire en encorbelle-

ment, à l'angle d'un château, d'un édifice :

Qu'il vit aparoir cinq *tourieles*
En un castel rices et beles.
(CHREST., *Perceval*, p. 154, Potvin, 1e édit.)

*Turiele.* (1238, *Drois de Bauduin le seneschal*, A. Nord.)

*Turelle.* (1373, *Mand. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., n° 41, A. Bordeaux.)

Les *torelles* de Portereau. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, XXXVII, A. Orléans.)

Jusques qu'il aroit fait dreschier aulcuns pavais et *thourelles*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, I, 6.)

Il commença a faire ses approches, et dresser tout autour force gabions, mantelletz et *tourelles*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 110.)

**TOURELÉ**, adj., qui imite une tour.

— Anc., qui porte une tour, des tours ou tourelles :

Je voi que l'elefant, second chef de leur bande,
Deja du camp brutal l'avant garde commande,
Digne de tele charge, ou soit qu'on ait egard
A son dos *tourrelé* qui porte maint soudard.
(DU BARTAS, *La Sepmaine*, VI.)

Entre les haulz bastillons,
Ami, des naux *tourrelees*,
Tu iras aux bataillons
Dans les Liburnes aelees.
(LUC DE LA PORTE, *Horace*, f° 128 r°, éd. 1584.)
Epode I, ...Inter alta navium, Amice, propugnacula.

Cf. TORELLER, VII, 753a.

**TOURELLE**, mod., v. TOURELE.

**TOURET**, s. m.

Cf. TORET 1, t. VII, p. 753a.

**TOURIER**, s. m., préposé au tour (dans un couvent, dans une prison) :

Et aussy pour tenir ma promesse de payer et contenter le *tourier* auquel avyons prommis 200 ducatz. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 31.)

— S. f., *touriere :*

*Tourriere.* The nums wich attends on the tour. (COTGR.)

Cf. TORIER, VII, 755a.

**TOURILLON**, s. m.

Cf. TOREILLON, VII, 752c.

**TOURMENT**, s. m., peine corporelle cruelle :

Menad en eren a *tormenz*.
(*Pass.*, 66.)

La cue del serpent
Signefiet *turment*
Que nostre creaturs
Metrat sur pecheurs.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 1785.)

— Douleur :

Tourmentille, ainsi ditte de ce qu'elle appaise le *tourment* des dents. (OL. DE SERRES, p. 620.)

— Peine morale cruelle :

Onques n'ama loiaument
Qui pour *tourment*
Fine amor deguerpi.
(*Chansons*, ms. Montpellier 196, f° 151 v°.)

Apres *torment* vient grantleesce ;
*Tourment* donne de vie gloyre.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 1445, f° 16c.)

Cf. TORMENT, VII, 755b.

**TOURMENTE**, s. f., tempête passagère :

Itant cum dure la *turmente*
Ysolt se plaint, si se demente.
(*Tristan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 219, 23.)

Car li jor brief et les nuiz grantes,
Nues apesses et les *tormantes*...
Destorbent par mer le naigier.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, 10775.)

Cf. TORMENTE, VII, 755c.

**TOURMENTER**, v. — A., affliger de peines corporelles cruelles :

De Ypolite oi avez,
Qui soloit *tormenter* les genz.
(*De S. Laurent*, 354, Söderhjelm.)

Quant plus la *tormentave* plus fort lo trovet en la fey de Jesucrist. (*Vie saint George*, B. N. 423, f° 91d.)

— Par anal. :

Nouvel Acteon, de ses meutes *tourmente*
Le repos des forets.
(RONS., *Les vers d'Eurym. et Callirée*, Stances.)

Comme un vent orageux qui *tourmentoit* les [plaines.
(HARDY, *Raviss. de Proserp.*, I, II.)

— Affliger de cruelles peines morales :

Je enviesti e *turmentez sui* trop. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XXXVII, 8.)

L'anguse de mon corage me *tormente*. (*Dial. anime conquer. et ration. consol.*, II, 2, Bonnardot, *Romania*, V, 275.)

— Réfl., s'inquiéter vivement :

S'estant apperceu, comme je croy, que le cheval *se tourmentoit* a cause qu'il voyoit son umbre. (AMYOT, *Vies*, Alex.-le-Grand.)

— A., faire travailler, agiter :

Les vins nouveaux *tourmentent* fort les vieux pres desquels ils sont loges, en leur communiquant leur importune chaleur. (OL. DE SERRES, III, 10.)

Cf. TORMENTER, VII, 756a.

**TOURMENTEUX**, adj.

Cf. TORMENTOS, VII, 756b.

**TOURN**, mod. tour, s. m., machine sur laquelle on fixe des pièces de bois, de métal, d'ivoire, etc., et à laquelle on imprime un mouvement de rotation pour façonner ces pièces en rond par le moyen d'outils :

Il devint bon ouvrier a besongner du *tour* et de menuiserie. (AMYOT, *Vies*, Paul Emile, 59.)

— Sorte de tiroir placé dans une ouverture d'une cloison et tournant sur un pivot, pour permettre de passer un objet, du dedans au dehors d'une pièce et inversement, sans ouvrir la porte et sans être vu :

Puis mist avec la main la viande sur un *tour*. (*Perceforest*, V, f° 60c, éd. 1531.)

— Anc., espèce de petit treuil servant à bander certaines arbalètes :

Trois foiz nous geterent le feu gregois celi soir et le nous lancierent quatre foiz a l'arbalestre a *tour*. (JOINVILLE, *Hist. de S. Louis*, § 206.)

— Circonférence qui limite un corps ou un lieu circulaire :

Une chandelle qui avoit la longueur du *tour* de la ville de Paris. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 404.)

L'essieu du chariot de sang estoit souillé
Et le *tour* de la roue en paroissoit mouillé.
(JAMYN, *Iliade*, XX.)

— Ce qui fait le tour de qqchose ; garniture, ornement qui entoure :

En cele chambre un lit avoit
Qui d'un paile couvert estoit,
Indes et rouz, broudes par *tors*.
(*Floire et Blanchefl.*, 1re vers., 37.)

Pour .I. *tour* de bos. a luy [Jehan Brussard], .II. gros. (8 févr. 1373, *Tut. des enf. de Maigne dou Gardin*, A. Tournai.)

Pour les pourfilz de dessoubz, manches, *tours* de bras et amigaux. (1386, *Compt. de l'argent.*, ap. Douet d'Arcq, *Nouv. Compt.*, p. 165.)

— Fig., disposition, état moral de qqu'un :

— *Faire le tourn*, changer de disposition :

O Carites, revien, ravole
Et rapareille a Diu s'escole ;
Car si desciple *ont fait le tour*.
(RENCLUS, *Carité*, CXXIII, 1.)

— *Metre en tel tourn*, disposer de telle manière :

Et s'*en tel tour* ne la te *met*
Qu'en jouiras com de t'amie,
Si di que ce ne sui je mie.
(*Mir. de N.-D.*, III, 72.)

— Tournure :

Et verres en quel train sont les affaires qui ont bien besoing de vostre conduicte ; car je ne sçay plus quel *tour* y donner, veu la petite assistance que j'ay d'ung chacun et la povreté des finances. (1511, *Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, I, 506.)

— *De mal tourn*, de mauvaise tournure :

Hom, tu fesis saut *de mal tour*,
Quant salis de le haute tour,
Des beles mansions chelestes.
(RENCLUS, *Miserere*, XV, 1.)

— *Tourn d'escrit*, bon pour toucher de l'argent :

Que nul *tour d'escript* ne soit doresenavant fait sinon. (1407, *Ord.*, IX, 285.)

— Mouvement circulaire qu'accomplit un corps :

Au *tor* qu'i font a chascuns tret l'espee.
(*Agolant*, 939, Bekker.)

Faict neuf grans *tours*, entre les dentz barbotte.
Tout a part luy d'Agios une botte.
(C. Mar., *Ep. aux dames de Chateaudun*, OEuvr., I, 181, Jannet.)

Et constant il se joue
De l'aveugle fortune et des *tours* de la roue.
(P. Rons., *Œuv.*, Bocage, p. 529, éd. 1584.)

— *Au tourn senestre,* en tournant à gauche :

*Au tor senestre* trestorne le destrier,
Et el poing destre tenoit son branc d'acier.
(*Raoul de Cambrai*, 3147.)

— *Prendre son tourn,* prendre son essor :

S'il abat ane u autre oisel
Ains qu'il *ait* en haut *son tor pris*.
(*Escoufle*, 6791.)

— *Tourn de la lune,* nouvelle lune :

Lonc tens demorerent au port pour le mautens et en la fin murent au chef dou troublat, et *au tour de la lune,* et ne laissa en Chipre nul cheveteyne. (*Geste des Chiprois,* p. 81.)

— *A tourn de bras,* le bras décrivant un tour pour se donner de l'élan :

A grans coups de *tour de bras* frappa sur eulx. (Menot, *Serm. quadrag.*, f° 92 r°, éd. 1526.)

— Fig. :

A sa venue ilz se festoyerent *a tour de bras,* jamais on ne veit gens plus joyeux. (Rab., *Garg.*, XXXVII.)

Car desja je commence a faire
Le gentilhomme *a tour de bras*.
(Godard, *Les Desguis.*, III, 7.)

— *Donner un tourn de corde,* frapper avec une corde en la faisant tournoyer :

Qui leur *donroit ung tour de corde*,
Ilz vous diroient bien des nouvelles.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 14d, éd. 1537.)

— Allée et venue :

Ils vont la fors et font maint *tour*
Au bos, au molin et au four.
(Renclus, *Miserere*, clxxi, 7.)

Ke l'emperur aveit sun *turn*
Fet par le pais tut envirun.
(Chardry, *Set dormans*, 537.)

— *Au chief du tourn,* loc. adv., à la fin, après tout :

Deves penser al creator
Qu'il ait vostre arme *al cief do tor*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Berne, f° 2b.)

Teu merite a *au chef deu tor*
Qui felon est e traitor.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8838.)

— Anc., *tourn françois,* manière de combattre en feignant de fuir pour revenir avec plus de force sur l'ennemi :

Aiols point le ceval, fierement retorna :
Al *tor françois* qu'il fist son espiel recovra.
(*Aiol*, 5570.)

Outre s'em pase[nt], nen est uns trebuchies ;
Au *tor françois* est chascuns repairies.
(*Raoul de Cambrai*, 4233.)

D'un *tour françois* ly va faire le piet falir,
Sy qu'il fist Goulias a le tierre gesir.
(*Chev. au cygne*, 11264.)

Revint au *tour françoiz*, son glaive raporta.
(Cuv., *Du Guesclin*, 1804.)

— Par anal. :

Bele Yolans le baise estroitement,
A *tor françois* en mi lo lit l'estent.
(*Romanc. et Pastour.*, p. 10, Bartsch.)

— Fig., *mettre en tourn,* faire donner dans le panneau :

Li moines l'a mult esgardee,
E mult li est entalentee
Sa fresche face e sa color ;
E diable l'*a mis en tor* :
Des or li a fait tel cembel
Qui a son ordre n'iert pas bel.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 25490.)

— Détour :

Lez le costé li va le fer frotant
Et B. fait son *tor* par maltalent,
Et fier[t] R. parmi l'elme luisant.
(*Raoul de Cambrai*, 3102.)

J'estois contrainct, au lieu d'aller tout droict, de prendre un grand *tour*. (H. Est., *Conform. du lang. franç. avec le grec*, p. 104.)

— *Faire ses tours,* se détourner :

Tel i a ki tant est rebours
Ke mout li sanle grans labours
De bien oir, tant ke prester
N'i veut l'oreille ; ains *fet ses tours*
Et quiert acoison et destours.
(Renclus, *Miserere*, iv, 4.)

— Tournant, angle, coin :

Encontre le maison Gillain Masenghe, au *tour* de la rue Belain, si comme on va a Saint Pierre. (1246, *Ban*, A. Douai.)

Une maison, ki siet sor le *tor* de le ruiele le Trencant... (Juillet 1278, *Ce sont les rentes Huon de Maude*, chir., cité, A. Tournai.)

— Fig. :

Nostre chançons des Saisnes fenist a icel *tor*,
N'en troverez q'an die avant nul jugleor.
(J. Bod., *Sax.*, CCXCVII.)

— Dans une série de mouvements, d'actes alternatifs successifs, moment où chacun d'eux s'accomplit :

Qu'il valoit mieulx que Cicero gaignast tousjours le devant, ce pendant que luy iroit un *tour* courant jusques en sa maison pour prendre ce qui luy estoit necessaire. (Amyot, *Vies,* Cicero.)

— *Venir a tourn*, trouver son occasion :

Et leur dist que, se il *venoit a tour,* il leur feroit chier comparer. (Froiss., *Chron.*, I, 188, Luce.)

— *Tourn a tourn*, et anc., *a tourn,* l'un après l'autre :

Pourront lesdits huissiers entr'eux aviser et concevoir un ordre touchant leur service, et faire qu'ils servent deux a deux *a tour*, et par intervalle de temps. (23 juin 1530, *Ord. de Charl.-Quint touch. le pouv. du Conseil d'Artois.*)

La fiance et le desespoir doivent regner en nos cœurs *a tour*. (Calv., *Instit. chrest.*, 440, éd. 1561.)

— *En un tourn d'œil,* à peu près comme *en un clin d'œil :*

Ny plus ny moins qu'un foudre qui descend du ciel et *en un tour d'œil* fait grand ravage par ou il passe et atteinct. (Brant., *Capit. fr.*, Gast. de Foix.)

— Action de tourner, de faire tourner (sans changer de lieu) ; mouvement de ce qui tourne :

Serrure a *tour* et demy. (1489, *Ord.*, XX, 189.)

— Dans un moulin, tournant :

.i. moulin d'aiwe a .ii. *tours*. (Nov. 1303, *C'est Estasson dou Bos*, chirog., A. Tournai.)

Le moulin a .iii. *tours,* ou Bruille. (1342, *Cius escris est Jakemes dou Hem et Jehan de Monnaus*, chirogr., A. Tournai.)

— *Tourn de reins,* entorse causée par un effert ou par un faux mouvement ; par extens., avarie :

Ceste gallere realle que je dis fut si bien faicte et commandee par le brave general, qu'elle a duré et servy d'ordinaire plus de trente ans, encor qu'elle eust eu un *tour de raings* soubs feu M. le grand prieur. (Brant., *Capit. fr.*, Œuvr., IV, 147, Soc. Hist. de Fr.)

— Mouvement accompli avec habileté :

Pour les uns les autres connoistre
A trebuchemenz et a *tours*.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 18384.)

La fait on de merveilleus *tours*.
(Eust. Desch., V, 274.)

Apres avoir fait mille *tours* de cinges devant leurs maitresses. (E. Pasquier, *Rech. de la France*, l. VIII, ch. xxii.)

— Anc., *tourn françois*, *t. de Metz*, *t. de Champenois*, *t. d'Espagne*, *de Bretagne, de Lorraine*, *t. romain*, nom de divers mouvements de danse des bateleurs :

Lors tume et saut et fait [par] feste
Le *tor de Mes* entor la teste.
(*Del Tumbeor N.-D.*, 171, Foerster, *Romania*, II, 319.)

Apres li fait le *tor françois*
Et puis li *tor de Chanpenois*
Et puis li fait le *tor d'Espaigne*
Et les *tors* c'on fait en Bretaigne
Et puis le *tor de Loheraine* :
De quant qu'il onques puet se paine.
Apres li fait le *tor romain*.
(*Ib.*, 175.)

— *Tourn de la balance,* coup léger donné à la balance en pesant pour la faire pencher du côté de la marchandise ; *tourn du pouce,* manière de placer le pouce en dedans de la longueur de

l'étoffe qu'on mesure de manière à diminuer d'autant chaque unité de mesure :

Je parlerois contre ma conscience si je disois que les marchands de nostre temps eussent oublié la science du *tour de la balance* en pezant, ou du *tour du poulce* en aunant. (H. Est., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XVI, p. 210, éd. 1566.)

— *Au tourn d'une main*, en un tournemain :

*Au tour d'une main* vous et nous sommes tous morts ou tous sauves si vous voules. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 101.)

— *Tourn du baston*, tour d'adresse exécuté avec un bâton ; fig. :

Et apres ce que ledit docteur s'en fu parti, ledit roy de Navarre dist ces choses audit Jaquet, et luy dist oultre que il savoit bien que ce n'estoient que paroles pour luy decevoir, et luy vouloit baillier du *tour du baston*. (*Grand. cron. de France*, Gestes du roy Charles V, LXXXVII.)

Les dits ambassadeurs, qui assez sçavoient le *tour de leur baston*, se retirerent devers aulcuns des conseillers du duc d'Orleans. (*Le Livre des faicts du maresch. de Boucicaut*, 3e p., xi.)

Et encores se mocquent ils des autres qui n'entendent pas le *tour du baston*, et les appellent lourdauts. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 106, éd. 1587.)

— Trait d'adresse :

E par motz exquis et sentences congrues diminuoit le bon *tour* qu'il leur avoit faict. (Rab., *Garg.*, L.)

Ils nommoient trahison ce qui est un bon *tour*.
(Aubigné, *Trag.*, II.)

Que servit ta finesse,
Tes ruses, tes conseils et tes *tours* florentins ?
(Id., *ib.*, VI.)

— Moyen :

Ba ! fist il, de n'aves vous oi comment Troies le grant fu destruite, ne par quel *tor* ? — Ba ! ouil ! fisent li Blak et li Commain, nous l'avons bien oi dire. (Rob. de Clary, p. 81, Riant.)

Se vous pouoie querre *tour*
Sans ma honte et ma deshonnour,
Que vous peusse reconforter,
Je m'en voudroie bien pener.
(*Couci*, 2185.)

Regardez se par nesun *tour*
De santé puis avoir retour.
(*Mir. de N.-D.*, III, 193.)

Il ne veoient *tour*, mannierre, ne enghien par quoi il y pewissent pourfiter, ne le ville prendre. (Froiss., *Chron.*, II, 378, Luce.)

— *Estre appris d'un tel tourn que*, connaître le moyen de..., user de ruse pour... :

C'est bien dit et je *suis apprise*
*D'un tel tour que* je ne doubt pas
Du voir savoir ysnel le pas.
(*Mir. de N.-D.*, I, 73.)

— *Tour de mulet*, mauvais tour :

*Tour de mulet*. A jadish trick. (Cotgr.)

— Ruse :

Si tost que dit li oi, tout errant me guerpi ;
Nul autre eschivement de moi garder n'i vi,
De ce *tour* m'apensai, Damedieu en graci.
(*Berte*, 2829.)

— Expérience, épreuve :

Or me fault faire un autre *tour*.
Sa, belle fille, vien avant :
Est il seul a qui...
(*Mir. de N.-D.*, III, 158.)

— Circonstance :

Si le vot prendre a si fait *tor*
Que tot i furent cist pastour,
Pour s'arme ounourer et son cors,
Qu'il iert pius et misericors.
(Ph. Mousket, *Chron.*, 23833.)

— Alternative :

Naffre(z) furent forment e lassé li plusur,
Murir quident al meins, ne sevent altre *tur*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 969.)

— Fait :

Vous entendez bien que ce n'est pas le *tour* d'un gallant homme aux regles de ce temps ici, de vous courtiser et caresser encores. (Mont., *Lett. à Mad. de Mont.*)

— Issue (à une situation) :

Je deusse estre comme vefve gardee
Et cherie comme la douce flour
De ceuls de qui je suis emparentee,
Qui deussent supporter ma dolour.
Car lors voit on et l'ami et l'amour
Quant li besoings queurt sur la seignourie ;
Secourez moy, lasse ou je ne voy *tour* :
Que devendra la dolente esbahie ?
(Eust. Desch., *Œuvr.*, I, 294.)

— Fortune, crédit :

Par oquoisson le mist en trape,
Pour çou que Grigores, cil pappe,
De son avoir ot acaté
Le don de l'apostolité
.iii. mile livres de deniers,
As cardenaus fos et lanniers,
Et a ne sai quans sinatours,
Qui voloient haucier lor *tours*.
(Mousket, *Chron.*, 17224.)

**TOURNAGE**, s. m., action de tourner :

Le *tournage* et pavage. (1588, dans *Dict. gén.*)

Cf. Tornage, VII, 756c.

**TOURNAILLER**. v. n., faire des tours à droite et à gauche ; fig. :

On *a tournaillé* tant qu'on a voulu, mais personne ne se contente de la version de son compagnon. (Franç. de Sal., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 97b.)

1. **TOURNANT**, adj.

Cf. Tornant, VII, 757a.

2. **TOURNANT**, s. m., endroit où une rue, un chemin, une galerie, un cours d'eau, etc., tourne, change de direction :

Une maison, et tout l'iretage, si com il siet devant et derriere, ki siet devers le porte des Maus, sour le *tournant* de le rue. (1279, *C'est Jehan Colepin de Gausaing*, chirog., A. Tournai.)

Une escluse, ou *tournant* dou kemin qui vient des Noettes. (1346, *Chirog.*, A. Tournai.)

— T. techn., coude :

Et depuis la dicte tremuie fait un grant *tournant* de ploncq descendant en un bachin et noghe de piere. (20 août-10 nov. 1418, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

— Défaut (de l'épaule) :

Si mist un carrel en coche, et trait droit au roi, et le fiert a descouvert ou *tournant* de la destre espaule. (Ménestrel de Reims, § 131.)

Chis trahit .i. quarel ou roy Richart, et le fiert en descouvert, en *tornant* de la diestre espalle. et le navrat fort. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, IV, 547.)

— Ce sur quoi tourne qqchose, pivot :

Une toise de boys qui a esté mise a faire le *tournant* de la planche du portereau. (1402-1404, *Compt. de J. Asset*, forteresse, XI, A. Orléans.)

D'avoir vacqué... a remettre a point les chaines de la dicte ville et visiter les *tournens* des dictes chaines. (1421-1423, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, XVIII, A. Orléans.)

— Rouleau auquel on suspend une touaille :

Deux *tournans* d'essuoirs. (1419, *Exéc. test. des époux de Bavain*, A. Tournai.)

A Jehan Haynuier pour viese linge et ung *tournant* de mains. (1562, *Exéc. test. de Jaquelotte Tibert*, A. Tournai.)

— Système qui, dans un moulin, fait tourner une paire de meules :

Item s'ensieut li prisie dou *tournant* dudit molin plus prochain viers tiere : premiers, li moele deseure, qui est tournans, et qui a .x. pos d'espes... (1385, *Arrentem.*, Echevinage, S.-Brice, chirog., A. Tournai.)

Entretenir les moulins de *tournantz* et travaillantz. (1558, *Bail par E. du Bell.*, A. dom. Rambouillet.)

— Par extens., moulin :

Construire quatre *tournans* sur la riviere la Dyve. (1er janv.-31 déc. 1545, *Inv. somm. des Arch. du Nord*, série B 2449, V, p. 132.)

— Anc., sorte d'imposition :

Sont affranchis, quictes et exemps de toutes tailles, aydes, subseides, impotz, coustumes,... *tournans*... et de tous autres exactions enciennes. (Janv. 1596, *Confirmat. du privilège des verriers*, C 3804, f° 22, A. Gironde ; Cte de Saint-Saud, *Mém. Soc. Arch. histor. de la Gironde*, XXIX, 391.)

**TOURNEBRIDE**, s. m., tournant, endroit où l'on tourne :

*Tourne bride*. A return, or turning back. (Cotgr.)

**TOURNEBROCHE**, s. m., celui qui tourne la broche à la cuisine :

Estoit allé querir son maistre et autres chanoines, pour transsumpter et prendre le double de la trongne de ce *tourne broche*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, IX, t. I, p. 114, Hippeau.)

**TOURNE DOS**, s. m., fuyard :

*Tourne dos*. A turneback, runaway, coward. (Cotgr.)

**TOURNEE**, s. f.

Cf. Tornee, VII, 757ᶜ.

**TOURNELLE**, s. f.

Cf. Tornele 1 et 2, t. VII, p. 758ᵇ.

**TOURNEMAIN**, s. m., action de tourner la main :

*Tourne main*. The turning of the hand. (Cotgr.)

— *En un tournemain, en tournemain,* loc. adv., en aussi peu de temps qu'il faut pour tourner la main :

Le capitaine Bourdeille... fut dedié a l'eglise aussi; mais n'y connaissant son naturel propre, changea sa grand robbe a une courte, et *en tournemain* se rendit un des bons capitaines et vaillans du Piedmont. (Brant., *Des Dames,* Œuvr., IX, 672, Lalanne.)

Il y a des furons qui *en* moins d'*un tournemain* auront mis la main sur le magau et vous griperont l'escu. (Cholieres, *Matinees*, p. 81, éd. 1585.)

**TOURNEMENT**, s. m.

Cf. Tornement, VII, 758ᶜ.

**TOURNER**, v. — A., façonner au tour :

Pour change de vaisselle d'etain *torné.* (1395-96, *Compt.*, exp. comm. dom., A. Hôpital général Orléans.)

— Par extens. :

Et estoit de membres li mieux *tourné* et le plus fors homs de toute Engleterre. (Froiss., *Chron.*, X, 115, Luce.)

— Fig., arranger d'une certaine manière (les mots, les pensées) :

Je *tournerois* pour toy non pas des vers...
(La Boetie, *Poésies*, p. 48, Feugère.)

— Faire mouvoir circulairement :

Et les anguiles rotissoient
Que si fil es espois *tournoient.*
(*Ren.*, Br. III, 189.)

Bien m'a fortune amonesté;
Sa grant force et son grant poir,
Bien m'a monstré, qu'ele mouvoir
Fait tousjors en *tournant* sa roe
Ou ele tout le monde enroe.
(Beauman., *Manekine*, 4636.)

— *A bras tourner, a bras tourné,* à tour de bras :

Frappez, ribaulx, dessus sa bouche
Grans coups de poings *a bras tourner.*
(*Act. des apost.*, vol. I, fᵒ 131ᵃ, éd. 1537.)

S'il revient, beau sire, qu'on m'aille
Dresser son dos *a bras tourné.*
(*Ib.*, vol. II, fᵒ 37 rᵒ.)

— Faire aller dans le sens inverse :

Elle regardoit menu et souvent ça et la, et *tournoit* la teste sur l'espaule. (*Liv. du Chev. de la Tour,* ch. xii, Bibl. elz.)

— *Tourner le dos*, aller dans une direction opposée :

Si tost qu'ils *eurent le dos tourné*, Pericles y alla aussi avec une armee. (Amyot, *Vies,* Pericles, 42.)

— *Tourner les dos,* s'enfuir :

Petit dura cil estors et li Grieu lor *tornerent les dos*; si furent desconfit a la premiere assemblee. (Villehard., *Conq. de Constant.*, § 140.)

— *Tourner le talon,* s'en aller :

Quant Renars l'a veu, pour sot
Se tint, si *torne le talon.*
(*Ren.*, Br. XI, 1308.)

— *Tourner champ,* revenir en arrière :

Nous n'avons garde de *tourner champ* pour tous ceulx que nous voyons la. (*Lancelot*, t. III, fᵒ 38.)

— Fig., *tourner sa robe,* quitter la cause, le parti qu'on avait embrassé :

Des lettres, par lesquelles il apparoissoit clerement qu'il *avoit tourné sa robe* et qu'il estoit traistre. (Amyot, *Vies,* Timoléon, 9.)

— Réfl., s'en retourner :

Ja ne s'en *tornera* sanz perte.
(*Liv. des estoires*, 24, P. Meyer, *Romania*, XIV, 53.)

Veirement sera il farsi,
Ainz qu'il *s'en tort*, de male farse.
(*Guill. le maréchal*, 5368.)

— A., retourner :

Par desous moi la *tor*,
Et la touse ot paor,
Si s'escria trois fois.
(Thieb. de Nangis, Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 290.)

— Parcourir :

Et *avoit* chevauchiet depuis l'aube crevant et *tourniiet* tout le pays. (Froiss., *Chron.*, V, 205, Luce.)

— Faire passer d'une manière d'être à une manière d'être opposée, différente :

Gardes ne faces malvais plait
Ne chose qui se *tourt* a lait.
(*Florimont*, B. N. 792, fᵒ 8ᵇ.)

Il a ore meu tel plait
Que li *torra* a desenor.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, fᵒ 7ᵈ.)

Et pour chou ke ceste cose ne *soit tournee* a oubliance, je voeus ke cis escris en fust fais et saieles del sayel dant abbé de Camberon et del saiiel no prestre de Brugeletes. (1270, *Cartul. de Cambron*, p. 922.)

Ja la ne *tourra* son courage.
(*Rose*, ms. Corsini, fᵒ 53ᵇ.)

Se sous euls leur pais, leurs forteresses, villes, ed subgiez renduz ed *tournez* englois. (1356, *Procès-verbal de la tenue des Trois Etats,* A. Senlis.)

Mondit seigneur Philippe de Clesves se *tourna* ennemy du roy et de son prince. (Ol. de Marche, *Mém.*, III, 294, Soc. Hist. de Fr.)

Les barbares *ayans esté* rompus et *tournez* en fuitte. (Amyot, *Vies,* Aristide.)

— Traduire :

Soit qu'il veuille *tourner* une ode d'Horace.
(Rons., *Poés.*, p. 664.)

— Absol.

Car a *tourner* d'une langue estrangere
La peine est grande et la gloire est legere.
(La Boetie, *Poésies*, p. 473, Feugère.)

— Faire aller dans un autre sens :

*Torne* s'als altres, sil lor dist.
(*S. Léger*, 206.)

Envers Jesum ses olz *torned*.
(*Pass.*, 293.)

E si faitement m'en repent
Que je jamais jor de ma vie
L'oil ne *tur* ge vers Normendie.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 16741.)

Requerroit a grant instansce que les dittes yauwes *fuissent tournees* ailleurs. (1ᵉʳ juin 1348, *Chirog.*, A. Tournai.)

Et par ce faloit que les glaces se *tournassent* d'autre costé. (*Journ. de N. de Baye,* I, 214.)

— Diriger :

Ou que je me *torne*. (*Dial. anime conquer. et ration. consol.*, III, 1, Bonnardot, *Romania*, V, 277.)

Vers le palais *a* son cemin *tourné.*
(*Yde et Olive*, 7526, dans Schweigel, *Esclarm.*)

— *Tourner un jugement, une parole, etc., sur quelqu'un, à qqu'un,* le charger de parler, de prononcer une sentence :

Et adont me sires li abbes de Cambron devant nommeis *tourna* sour Jehan de Ladefuers devant dit le parole et le sommonst qu'il desist par jugement comment jou et mi hoyr seriemmes bien deshyreteit et mis fors dou fief devant dit. (7 mars 1315, *Cartul. de Cambron*, p. 188.)

Adonc furent pris les .ii. freires secreement, sens le seut de leur peire; si furent emeneis a Pontouse, et les dammes prise et mise en prison a Paris; et li roy Philippe de Franche en demandat jugement, si le *tournat* a Philippe d'Anay, le peire des chevaliers. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 197.)

Atant se levat mesire Thomas Wangne, .i. noble chevalier qui astoit bons, saige et cortois, et astoit mariscal del oust, qui racomptat la tout hault leur fais et leur œvres par escript, et *tournat* chu en droit sor .i. vies chevalier qui la astoit, afin qu'ilh raportast sor sa fealteit que ons en avoit a faire, par jugement, de teiles fais et de teiles personnes. (Id., *ib.*, VI, 331.)

— Provoquer :

Et ce il vient, et il portent la garentie, il en peut bien *torner* l'un par gage de bataille, pour les raisons avant dites, et combattre sei a lui. (*Liv. de J. d'Ibelin,* ch. cxxi.)

— Détourner :

Ja tute gent ne m'en sousent *turner.*
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 98ᶜ.)

De li ne puet sun cur *torneir*.
(*Brut*, ms. Munich, 2945.)

Dist l'amires : Ma fille, sus leves ;
Mal soit de l'eure que vous oi engerré,
Quant tant haut homme *aves* de ju *torné*,
Et .I. garçons vous a ichi maté.
(*Huon de Bord.*, 7522.)

— Donner en retour, à titre de soulte :

Fut fait cest eschange but a but, sans *tourner* malle ne deniers. (1312, A. N. JJ 48, pièce 162.)

Lequel suppliant eschanga ledit cheval a un autre qui estoit d'un juif, par mi ce que icellui juif lui *tourneroit* ou devroit *tourner* de soulte treze frans d'or. (1386, A. N. JJ 129, pièce 170.)

— *Tourner change de,* donner la monnaie de :

Laquelle femme pour avoir un pain d'un denier voulsist que l'en lui *tournast change d'*un grant blanc. (1425, A. N. JJ 173, pièce 195.)

— Mandater par virement :

Que sur les tresoriers de nos guerres ne *soient* par nostre dit tresor *tournees* aucunes cedulles ou descharges, attendu que le fait d'iceux tresoriers est ordenné pour la guerre et ne doit estre converti ailleurs. (1388, *Ord.*, VII, 241.)

— N., se mouvoir circulairement :

Il luy monstra le soleil, et luy dit, tant que cest astre *tournera* a l'entour du monde, les Atheniens seront mortelz ennemis des Perses. (Amyot, *Vies*, Aristides.)

— Aller au sens inverse :

Quel part que li venz *turt* se plessent od l'oré.
(Garnier, *S. Thomas*, 129.)

Sire, font il, chevalchiez seurement, qar nos n'avons garde de *torner* de champ por toz cels que nos veons la. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 123b.)

Si s'en vindrent a Sandvich, pour passer la mer ; mais quant ilz cuiderent monter, le vent leur *tourna* au contraire. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 197.)

Bon charton *tourne* en petit lieu. A skillfull coachman turns in a small room. (Cotgr.)

— Passer d'une manière d'être à une manière opposée différente :

Que jeo ne face a mun poeir,
*Turt* a folie ne a saveir.
(Marie, *Lais*, Lanval, 125.)

Ceste lumiere lor *torneivet* a anui. (*Greg. pap. Hom.*, p. 94, Hofmann.)

Par que il nous semble ke ce porroit *torneir* a grant damaige a Ysabeal. (1285, *Cart. de Hain.*, XX.)

— En parlant de certaines substances, s'altérer par un changement d'état :

Item que nulz ne face sausse fors de bonne estoffe, et qu'elle ne *soit tournee* ne corrompue de vieseur. (4 déc. 1460, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

Les excessives chaleurs et les grands bruits font souvent *tourner* les vins. (Ol. de Serres, p. 228.)

— Advenir en retour, retomber :

Se mal li faitez, sor voz *tourra* li pis.
(*Gaydon*, 4321.) Impr., *tonrra.*

L'euvre est de soy vile, mais toute la vilté en *tourne* sur les coupables. (Al. Chartier, *l'Esperance* p. 308, éd. 1617.)

— Changer de position :

Si lor conte son errement
Que il se vora marier
Et k'il vorra par lui *tourner*.
(*Du Vallet qui d'aise a malaise se met*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 165.)

— Aller dans un autre sens :

Meis ses cuers et ses esperiz
Est a Cliges, quel part qu'il *tort*.
(Chrest., *Clig.*, 4346.)

— Retourner :

Si bien que plus il n'y *tornisse*. (Guilloche, *Proph. de Ch. VIII*, p. 31.)

— Se retourner :

*Torne* sovent, ne puet dormir.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 56 v°.)

En son habit ne peult *tourner*,
Tant est gras.
(*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 16.)

— S'en retourner, revenir :

N'en volt *turner* tant cum il ad a vivre.
(*Alex.*, xi° s., str. 33c.)

S'il, ainz qu'il *tourt* de ceste place,
Ne s'en aperçoit, morte sui.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 3611, Löseth.)

Le roy *tourné* de Poulloigne, le baron luy faict la reverence. (Brant., *Des Duels*, VI, 333, Lalanne.)

— Infin. pris subst., combat, tournoi :

Nus hom venter ne se devroit
Por sa force, se il l'avoit,
Devant qu'il venist au *torner* :
Lors porroit il son pris monstrer.
(*Floire et Blanchefl.*, 2e vers., 3367.)

— *Tourné*, part. passé ; *lettres tournees,* lettres moulées, lettres de forme :

Les queles assises, usages, costumes estoient escrites, chacune par soi de grant *letres tornees*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. iv.)

**TOURNESOL**, s. m., nom vulgaire de l'héliotrope, de l'héliante à grandes fleurs et de plusieurs autres plantes dont les fleurs se tournent vers le soleil :

Prenes du *tornissot* trempré en vin. (*Ménagier*, II, 276, Append.)

*Torne sol.* Esp. Tornasol. (Jun., *Nomencl.*, p. 97.)

**TOURNETTE**, s. f., dévidoir à pivot vertical :

J'ay pour vous soie a desvuidier ;
Mes *tournettes* en vois vuidier.
(*Mir. de N.-D.*, V, 196.)

Prist et tira une *tournette* qui estoit sur la table. (1384, A. N. JJ 125, f° 23 v°.)

**TOURNEUR**, s. m., celui qui façonne des ouvrages au tour :

.I. *torneeur* qui boistes torne.
(Douin, *Trubert*, B. N. 2188, f° 19 v°.)

Lou *tornour*. (24 juill. 1234, G 972, A. Moselle.)

Gieffroy le *tourneour*. (1328, A. N. KK 292, f° 26 v°.)

— Celui qui fait tourner un rouet, une meule à aiguiser, etc. :

Estienne le *tourneur* de moles. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

— Traducteur :

Toujours l'aucteur vers soy la gloire ameine,
Et le *tourneur* n'en reçoit que la peine.
(La Boet., *Poés. div.*, à Marg. de Carle.)

Cf. Tornéresse, VII, 759a.

**TOURNEVENT**, s. m.

Cf. Tornevent, VII, 760a.

**TOURNEVIRER**, v. — A., faire tourner, à son gré :

Ainsi la fortune en cest estrif et contention les *tornevira* l'un et l'autre. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 193.)

— N., tournailler :

Nous n'allons point, nous rodons plustost et *tournevirons* ça et la. (Mont., III, 6, p. 84, éd. 1595.)

**TOURNIOLER**, v. n., prendre des détours.

— Anc., tournoyer :

Grand nombre d'eau au vent *tourniolant*
Abondamment descent du ciel souvent.
(R. Leblanc, *Georg.*, f° 44 v°.)

**TOURNIQUET**, s. m., poutre armée de pointes de fer et pouvant tourner autour de son axe, qu'on place horizontalement à l'entrée d'une ouverture qu'on veut fermer à l'ennemi :

Item, pour avoir faict ung neuf *tournicqué* et mis deux planches au pont levis de S. Maur, la somme de 30 s. tournois. (1575, *Compte*, CC 21, f° 328 v°, Arch. com. de Mézières.)

— Manivelle d'une vielle :

*Tourniquet.* The pin of a vielle, that which the vielleur turns with his hand as he plaies. (Cotgr.)

Cf. Tourniquet 2, t. VII, p. 775c.

**TOURNIS**, s. m.

Cf. Torneis, VII, 758a.

**TOURNOI**, s. m., fête où des chevaliers combattaient les uns contre les autres à armes courtoises :

*Torneiz* lor tenion sovent,
O il perdeit molt de sa gent.
(*Eneas*, 867.)

Ainz ke cist *turneiz* seit passé.
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 3698.)

Nous fusmes ja ensemble escuier compaignon,
En la cort au bon roi, l'empereor Karlon ;
Mais je fui retenus au *tornai* sor Mascon.
(*Aye d'Avign.*, 2051.)

Celuy qui auroit la victoire et le pris du *tournay*. (LARIV., *Facet. nuits de Strapar.*, III, IV.)

Cf. TORNOI, VII, 760b.

**TOURNOIEMENT** et **TOURNOIMENT**, s. m.

Cf. TORNOIEMENT, VII, 760c.

**TOURNOIS**, adj., de Tours; *denier tournois, maille tournois*, et s. m., *tournois*, denier, maille frappé à Tours ; *sou de tournois, sou tournois*, monnaie de compte valant douze deniers ; *livre de tournois, livre a tournois*, et, ellipt., *livre tournois*, ou adjectiv., *livre tournoise*, livre valant vingt sous :

De mon service n'ai qui vaille .I. *tornois*.
(*Raoul de Cambrai*, 728.)

Trente et huit *livres de torneis*. (1272, *Ch.*, Bercé, A. Sarthe.)

Por le pris de sexante dis et seipt *souz de tornois*. (1280, Beaulieu, A. Sarthe.)

Et si voel ke tout cil *denier* devant dit soient *tournois*. (Sept. 1284, *Testam. Jakemon de Blandaing*, A. Tournai.)

Per trois *maalles tournoises*. (Ch. du 13 janv. 1297, *Cart. des Vaux de Cern.*, A. Seine-et-Oise.)

Que le dit roy de France bailleroit au dit roy de Navarre .XXXVIII. mil *livres a tournois* de terre. (*Chron. de S. Denis*, B. N. 2813, f° 394 v°.)

Dis *livres de* noirs *tournois* petis. (1300, *Cartul. de Namur*, XLIV.)

Chinquante soudeez de anuel rente *torneis*. (1302, Jumièges, A. Seine-Inférieure.)

Diz *deniers tournays*. (1307, *Invest.*, l'Epau, ms. du Mans.)

Chiunquante *livres de tournois*, a conter le vies gros *tournois* le roy pour quinze *tournois*. (1310, *Cartul. de Namur*, LII.)

La *livre tournoyse* ne valloit que .IIII. soulz .II. deniers au prix de marc d'argent. (*Cron. de Norm.*, f° 112 v°.)

**TOURNOYANT**, adj.

Cf. TORNOIANT 1, t. VII, p. 760b.

**TOURNOYER**, v. n., tourner en faisant plusieurs tours de suite et d'une manière irrégulière :

Il le font *torneier* et menut et sovent.
(*Voy. de Charlem.*, 356.)

Cf. TORNOIER, VII, 761b.

**TOURNURE**, s. f., manière dont une personne, une chose est façonnée :

Le buffet, duquel toute la riche vaisselle avait prins *tournure* merveilleuse et supernelle, par ses propres mains. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 216, Stecher.)

Plaise aux lecteurs supporter benignement la grosse *tournure* du langaige peu elegant. (ID., *Leg. des Ven.*, prol.)

**TOURTE**, s. f.

Cf. TORTE 1 et 2, t. VII, p. 764b et 764c.

**TOURTEAU**, s. m.

Cf. TORTEL 1, t. VII, p. 765a.

**TOURTEREL**, mod. tourtereau, s. m., jeune tourterelle ; tourterel mâle :

Turtrele me seez et jo vus ere *turtrel*,
Qui ne prent fors un pair, com li livres espel.
(*Horn*, 1816.)

**TOURTERELLE**, s. m., espèce de pigeon de petite taille, au roucoulement plaintif :

Or vivrai an guise de *turtrele*.
(*Alex.*, XIe s., str. 30d.)

*Tortorele*,
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 54 v°.)

Le racatoit d'un agniel ou de deux coulombiaus ou de .II. *tourtereules*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 118.)

Moult i a de la gent vilaine
Qui n'aiment pas d'amor certaine,
Issi comme fet la *tuertrele*.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2485.)

Si avoit ailleurs grans escoles
De pinçons et de *torteroles*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 6a.)

*Tourteriele*. (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 48 v°.)

*Tourteroele*. (ID., *ib.*)

*Terterales* et colons.
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5201, p. 98a.)

*Tuertereles*. (*Ens. p. apareil. viandes*, à la suite du *Viandier de Taillevent*, II, 120.)

Jehanin d'Amiens, garde de noz *turterelles* blanches. (13 juillet 1377, Léop. Delisles, *Mand. de Charles V*, p. 715.)

Turtur, *tourtereule*. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Aucuns offrandes de coulons, *tourtruelles*. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 919.)

Une gayolle de *tourtroelles*. (16 février 1472, *Exéc. test. de Jehenne Bousiart*, A. Tournai.)

*Tortorelle*. (F. DESDIER, *Trad. du De honest. volupt. de Platine*, f° 55 r°.)

2 douzaines de cailles ou de *tourturelles*, a 2 sols piece. (J. VANDENESSE, *Somm. des voyages faits par Charles Ve de ce nom.*)

*Tourterelles* et ramiers.
(RONS., *Cyclop. amour.*)

Et apres toutes ces merelles,
Il fault merles et *torterelles*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 333.)

*Turterelle, tortorelle, turtrelle*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 77 r°.)

**TOURTRE**, s. f.

Cf. TORTRE 3, t. VII, p. 768a.

**TOUS**, mod. toux, s. f., mouvement d'expiration convulsif et saccadé pour dégager les voies respiratoires :

Si est magres et peles
Et si a le *tous*.
(*Rom. et Pastour.*, I, 38, 79, Bartsch.) B. N. 12615, f° 79, la *tos*.

*Tousse*. (BERN. DE GORDON, *Prat.*, IV, 4.)

La *toux*. (R. EST., *Thes.*, Tussis.)

**TOUSELLE**, s. f., variété de froment sans barbes et précoce, cultivé surtout dans le Midi :

La farine du froment ou *tozelle* comme celle qui est meilleur de tout autre blé. (F. DESDIER, *Trad. du De honnest. volupt. de Platine*, f° 7 r°.)

Herbes, gerbes, pommes, poyres, orge, *touzelle*. (RAB., *Quart liv.*, IV.)

En diverses provinces, la *tozelle*, qui est froment raz, est a preferer a tout autre. (O. DE SERR., VIII, 1.)

**TOUSSAINT**, s. f. ; *feste de tous saints*, et elliptiq., *toussaint*, fête catholique en l'honneur de tous les saints, célébrée le 1er novembre :

La feste *Toz Sains*. (VILLEHARD., *Conq. de Constant.*, § 454.)

La *Tozseinz*. (*Lancel.*, ms. Fribourg, f° 143c.)

De le *Tout Sains* ki vient procainement. (Juin 1278, *C'est Gossuin dou Mortier*, chirogr., A. Tournai.)

Li serjans vendi le bois a pluseurs persones a paier a la *Toussains*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1066, Am. Salmon.)

Le juedi devant le *Tosens*. (1298, S.-Denis, A. de l'Etat à Liège.)

La *tuissans*. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 114 v°.)

La *tousainz*. (1302, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

En la fieste delle *Toussains*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 78.)

**TOUSSER**, v. n., faire effort pour dégager les voies respiratoires, par un mouvement d'expiration convulsif et saccadé :

Mais mercheniers dit : Asses *tousse* (la brebis),
Cui caut se muert ou lous l'en maine ?
(RENCLUS, *Carité*, CXXII, 3.)

*Toussant*. Coughing. (COTGR.)

**TOUSSERIE**, s. f.

Cf. VII, 780b.

**TOUSSEUR**, s. m., celui qui tousse :

La veue des angoisses d'autruy m'angoisse materiellement et a mon sentiment souvent usurpé le sentiment d'un tiers. Un *tousseur* continuel irrite mon poulmon et mon gosier. (MONT., I, 20, p. 46, éd. 1595.)

**TOUT**, adj.

Cf. Tot, VII, 770[a].

**TOUTE BONNE**, s. f., variété de sauge :

L'en doit prendre la fueille de l'orvalle, laquelle est nommee *toutebonne*. (Jeh. de Brie le bon berger, *Art de bergerie*, f° 8 r°, éd. s. d.)

**TOUTEFOIS**, adv., en admettant toute circonstance qui s'y oppose :

Eusebe en sa cronicque dit qu'il (Diogene) fut on .xiii. an de Ataxerces le second, *touteffois* est il certain qu'il fut du temps de Alexandre le grant. (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VIII, Exp. sur le ch. ii, éd. 1486.)

**TOUTE PUISSANCE**, s. f., puissance sans bornes :

De ligny et de *toute puissance*. (*Gir. de Rossill.*, p. 88.)

Sa *toute puissance*. (Mont., I, 22, p. 64, éd. 1595.)

**TOUT PUISSANT**, adj., qui a une puissance sans bornes :

L'ancele de Deu ki est *tot poissanz*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 19.)

— S. m., Dieu :

Lo fil del *Topossant*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 21.)

— *Parole toute puissante*, la parole de Dieu :

Si li *totpossanz parolle* ne fust faite por les hommes. (*Greg. pap. Hom.*, p. 26.)

**TOUX**, mod., v. Tous.

**TOXIQUE**, s. m., substance vénéneuse :

Iluec fu mort par un *toxiche*.
(Wace, *Rou*, 1re p., 3827.)

Et de venin et de *tossique*.
(Chrest., *Du roi Guill.*, 1377.)

De venin a tant en leur cuer,
De *tousique* d'esquamonnee
Qu'il frient plus que charbonnee.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, col. 174, Poquet.)

Cil qui plain sont tout de *tosique*.
(Id., *ib.*, col. 176.)

**TOZ JORS**, mod. toujours, adv., sans discontinuation :

Si prierat *tuz jurz* por noz peciez.
(*Rol.*, 1882, Stengel.)

Bataille va *torjors* criant,
Por s'amie qu'il aime tant.
(*Octavian*, 2137.)

*Tojors*. (1248, *Ch. de P. de Chemillé*, f[ds] Bizeul, Bib. Nantes.)

Crocque, pourtant! *tousjours* pesche qui en prend un ; voicy trois escus de monnoye blanche qui serviront bien pour me remener en mon pays. (Larivey, *Le Morf.*, IV, 5.)

**TRABE**, s. f., t. de blason.

Cf. VII, 781[a].

**TRAC**, s. m.

Cf. VII, 781[a].

**TRAÇANT**, adj.

Cf. VII, 781[b].

**TRACAS**, s. m., souci, mouvement qu'on se donne pour les choses de la vie :

*Tracas*. Much trotting, or hurrying up and down ; hence also, toile, trouble, turmoile. (Cotgr.)

**TRACASSEMENT**, s. m., action de tracasser :

Car iceux (chemineurs de nuit) a yeux clos combatent en tenebres, et remplissent le logis du bruit et *tracassement* qu'ils font. (J. G. P., *Occult. merv. de nature*, p. 238, éd. 1567.)

Apres plusieurs *tracassemens*, enfin encores est on retourné a nostre vieille coustume. (Pasq., *Rech. de la Fr.*, VIII, 1.)

**TRACASSER**, v. — N., traquer :

Le *tracassant* veneur.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, CXXXIV.)

— Aller, courir çà et là :

Dont fut son cheval tel atourné de courre et de *tracasser* aval la forest, qu'ilz cheurent tous deux en ung mont. (*Perceforest*, vol. III, ch. 27.)

Sur le chemin vis ung gallant venir
Qui s'en alloit tout pensif, *tracassant ;*
Le grant chemin n'estoit pas pourchassant.
(P. Gring., *le Cast. d'amours*, ap. Michel., *Poés. goth.*, p. 1.)

Si je ne cours, si je ne *tracasse*, je ne suis poinct a mon aize. (Rab., *Garg.*, XXXIX.)

Il a fallu que le peuple par l'espace de quarante ans *ait* vagué et *tracassé* ça et la. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 45.)

Et, sy me fault pourchasser ma pasture,
A travers champs aller et *trescasser*.
(*Chans. norm. du seiz. siéc.*, XXXII, Jacob.)

— A., parcourir comme en traquant :

J'ay cherché par tout le Palais, j'ay traversé toute la rue Sainct Jacques, j'*ay tracassé* tout le mont Sainct Hilaire. (Lariv., *les Ecol.*, III, 1.)

Il n'est pas gallant homme et n'en sçait pas assez,
S'il n'*a* tous les bordeaux de la cour *tracassez*.
(Aubigné, *Trag.*, II.)

— Mener, transporter çà et là :

Quant Nostre Seigneur nous aura exercez en ce monde, et qu'il nous *aura tracassez* ça et la. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 589[b].)

Quant aux fouins, qui se tiennent par les greniers, et qui portent et *tracassent* en leur gorge ça et la leurs petits, ils font ordinairement la guerre aux serpens. (Du Pinet, *Pline*, XXIX, 4.)

Les tables *seront* la demenees, trainees et *traquassees* l'une sur l'autre. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 566, éd. 1566.)

Mourant, il se feit porter et *tracasser* ou le besoing l'appelloit. (Mont., II, 21, p. 450, éd. 1595.)

— Entreprendre à l'aventure :

Car tous estatz j'*ay* jaditz *tracassez*
Et lassez.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 115 r°.)

— Tourmenter pour de petites choses :

J'aime les malheurs tous purs qui ne m'exercent et *tracassent* plus apres l'incertitude de leur rabillage. (Mont., II, 17, p. 427, éd. 1595.)

— Réfl., se démener :

Je m'advisay de commander qu'on donnast un cheval a ma femme, que je voyois s'empestrer et *se tracasser* dans le chemin, qui est montueux et malaisé. (Mont., II, 6, éd. 1595.)

— A., traiter (un sujet) d'une manière peu réglée :

Subject vulgaire et *tracassé* en mil endroits des livres. (Mont., I, 27, p. 113, éd. 1595.)

**TRACASSERIE**, s. f., ce qui tracasse, ce qui occasionne du souci, du mouvement :

Rapportons nous en hardiment a ceux qui sont en la danse, et qu'ils se battent la conscience, si au contraire les estats, les charges, et cette *tracasserie* du monde ne se recherche plus tost, pour tirer du publicq son profit particulier. (Mont., I, 38, p. 139, éd. 1595.)

**TRACE**, s. f., suite d'empreintes à l'aide desquelles on reconnaît la direction suivie par qqu'un, qqchose :

Les tues *traces* ne serunt cuneudes. (*Psaut.*, ms. Oxf., LXXVI, 20.)

A pié venoit tot le chemin ferré,
La *tresse* suit de Hervis le membré.
(*Loher.*, B. N. 19160, f° 38[d].)

*Terce*, vestigium. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon.*)

— Chacune de ces empreintes :

Kerent en tur par le sablun,
La *trace* d'un home unt trovee.
(*Vie de saint Gilles*, 940.)

Celles des ours, du sanglier ou du loup doit il appeller *trasses*. (Gast. Feb., *Chasse*, Maz. 3717, f° 48[a].)

— Fig., exemple à suivre laissé par qqu'un :

Ci commence le prologue de Policraticon des *trasces* des philosophes et des truffes et vanites de ceuls qui suyvent les cours des seigneurs. (Denis Foulechat, *Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 8[c].)

Desireux de suivre mon pere a la *trace*, je n'ay mis ny mon esprit ny ma plume en espargne, pour escrire des lettres sur le modele des siennes. (N. Pasq., *Lett.*, au lect.)

— Anc., voie, route :

Si commencerent a singler
Parmei la *trasse* de la mer.
(Ben., *Troie*, B. N. 903, f° 56[c].)

Phœbus avoit desja franchy...
La moitié de sa *trace*.
(J. Vitel, *Prinse du M[t] S. Michel*, p. 19, éd. 1588.)

— Marque à laquelle on reconnaît l'action que qqchose a exercée :

Ou front et contreval la faice
Apert des ongles mainte *traice*.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 536a.)

— Tache blanche sur la couronne d'un cheval :

Li chevals fu jusqu'en la *trace*
Couvertz d'un blanc dyaspre chier.
(R. de Houd., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 35a.)

— *Tout d'une trace,* loc. adv., d'une traite :

Nous avons faict telle diligence que dimenche au soir sommes arrivez en ceste ville de Marche en Faminne *tout d'une trache* sans repaistre. (1er janv. 1577, *Correspond. de Philippe II,* t. V, p. 651.)

Cf. VII, 781b.

**TRACEMENT,** s. m., action de tracer :

*Tracement.* A tracing. (Cotgr.)

Cf. VII, 781c.

**TRACER,** mod., v. Tracier.

**TRACEUR,** s. m., celui qui trace :

Bon paintre et subtil inventeur et *traceur* de patrons pour faire tapisserie. (*Trad. anon. de la Descript. gén. des Pays-Bas de Guichardin*, p. 151, éd. 1582.)

— Anc., traqueur :

Vestigator. *Traceur,* chasseur, braconnier. (G. Morel, *Verb. latin. comment.*, éd. 1558.)

**TRACHEE,** s. f., trachée-artère :

Les arteres et le poumon,
Et ce que *trachee* nommon,
Servent au cueur.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, III, 4341.) Impr., *crachée*.

L'artere de l'haleine qu'ils nomment la *tracee*. (La Boderie, *Harmon.*, p. 787.)

*Trachee*, as trachi artere ; or the wind pipe. (Cotgr.)

**TRACHEE ARTERE,** s. f., canal qui part du larynx, descend le long du cou et, se divisant à sa partie inférieure en deux tuyaux qui communiquent avec chacun des poumons, sert au passage de l'air :

La *trachee artere* appellee vulgairement la canne du poulmon. (Paré, VI, 6.)

*Trachi artere.* The pipe of the lungs, one of the three principall arteries in mans body. (Cotgr.)

**TRACIER,** mod. tracer, v. a., indiquer au moyen d'un trait la direction, la forme ; fig. :

Tousjours depuis que la voye *est tracee*
Plus on y passe et plus elle est aysee.
(La Boetie, *Poés. div.*, OEuvr., p. 481.)

— Fig. :

*Tracer* une harengue. To minute or make the first draught of an oration. (Cotgr.)

— Par extens., écrire sur :

Et penses que je n'ay qu'a *trasser* des papiers.
(Ol. de Magny, *Sousp.*, XIII.)

Cf. VII, 782a.

**TRACTION,** s. f., action de tirer, de faire effort pour amener à soi :

*Traction,* a draught, or extraction, a drawing out. (Cotgr.)

**TRACTOIRE,** adj. f., relatif à la traction ; qui sert à tirer :

D'une autre espece de machine *tractoire* ou pour tirer fardeau. (J. Martin, *Arch. de Vitruve*, X, 5, éd. 1547.)

**TRADITION,** s. f., transmission orale de faits historiques, de doctrines religieuses, de coutumes, etc. :

Avec ses loys sacrileges (de Mahomet) et *traditions*, fables et vanitez. (Nic. Le Huen, *Saint. peregrin. de Jherus.*, sign. C v r°, éd. 1488.)

**TRADUCTEUR,** s. m., celui qui traduit :

Mieulx dignes d'estre appellez traditeurs que *traducteurs.* (J. du Bellay, *Def. et illustr. de la lang. franç.*, 1.)

**TRADUCTION,** s. f., action de faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre :

D'un doulx latin faire *traduction*
En gros françois...
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, CV.)

— T. de rhétor., anc., sorte de répétition :

*Traduction* se faict comme repetition, excepté que le mot doibt estre equivocque qui se reprent au commencement suyvant la fin, comme par gradation l'en dit : Scipion l'Affrican eust grant vertu ; par sa vertu il acquit honneur ; par son honneur il acquit gloire. (Fabri, *Rhet.*, I, 162.)

Cf. VII, 783c.

**TRADUIRE,** v. a., mener d'un endroit dans un autre ; par extens., transformer :

Tout cela (ce pays) sans tirer le canon, *fut traduit* de portugais en espagnol. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 463.)

— Faire passer d'une langue dans une autre :

*Traduire,* translater ou tourner en latin, ou autre langage aucuns autheurs. (R. Est.)

— Fig., montrer sous un certain aspect :

Libelles diffamatoires ausquels toute leur vie *estoit traduite.* (Calvin, *Instit. chrest.*, p. 940.)

**TRAFIC,** s. m., commerce lointain :

L'amour des grans *traffitz* qu'il besoigne que nous faisons en son dit pays. (1441, *Traité d'Emman. Piloti,* dans *Chev. au Cygne*, I, 360.)

Avec la façon des *trafics*, sorties et entrees des marchandises. (J. Parment., *Disc. de la navig.*, p. 87.)

Celuy qui scet le *traffic* de marchandise. (*Voyage de Jehan Thenaud,* p. 27, Schefer.)

Le *traffit* et l'usage des choses humaines. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 333 v°, éd. 1588.)

— Commerce illicite :

Par les menees desquelz marchans et *strafficqz* n'est gardé l'escri des monnoies. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Prév. d'Angy, A. Oise.)

**TRAFIQUER,** v. — N., faire un commerce lointain :

... La navilz de Genevois *trafiqquent* avec draps, savon... (1441, *Traité d'Emman. Piloti*, dans *Chev. au Cygne*, I, 376.)

*Traphiquer.* (J. Le Blond, *Liv. de police hum.*, f° 29 v°.)

— A., mettre en trafic :

Quelle chose plus brave que voir un prince bien emparlé *trafiquer* par une elegante parole le cœur de sa gendarmerie. (Pasquier, *Pourparler du prince.*)

— Faire commerce sur :

Marchands *trafiquants* la dicte riviere. (22 janv. 1459, *Tiercement de la ferme du trepas de la Loire au profit de René d'Anjou*, relaté dans un arrêt du Conseil d'Etat du 2 janv. 1631, A. Orléans ; Mantellier, *March. fréquent. la riv. de Loire,* n° 740, t. III, p. 234.)

Peut-être cette phrase est-elle le résultat d'une faute de copie dans l'arrêt du Conseil d'État (l'expression habituelle étant *frequentant*) et faudrait-il corriger : *trafiquants sur*. L'original de la pièce de 1459 n'a pas été retrouvé.

**TRAFIQUEUR,** s. m., celui qui fait du trafic :

*Traficqueurs* et rapporteurs. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 136.)

**TRAGACANTHE,** s. f., arbrisseau du genre astragale qui donne la gomme adragant ; la gomme même :

Toutes ces choses meslees, adjoustez y une drachme de *tracaganthe* tres blanche. (Barth. Aneau, *Tresor d'Evonime*, p. 170.)

Un peu de gomme arabique, et de *tragacant.* (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 389.)

Gomme arabic et *tragacanth.* (Liebault, *Mais. rust.*, p. 223.)

**TRAGEDIE,** s. f., pièce de théâtre en vers, dans laquelle figurent des personnages illustres, dont le but est d'exciter la terreur et la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste ; au sens grec, chant, drame héroïque :

... Un clerc grec ainsi l'escrie
En une sienne *tregedie.*
(*Consol. de Boece*, Ars. 2670, f° 35c.)

*Tragedie.* (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 227[b].)

Malvesties et injustices que l'on raconte es *tragedies.* (ORESME, *Eth.*, I, 17.)

**TRAGEDIEN**, s. m., acteur qui joue la tragédie.

— Anc., auteur tragique :

Picardie, Champaigne et Occident
Doivent pour plourer acquerre
*Tragediens*, Arethusa requerre.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 28.)

— S. f. :

Vesta qui estoit la prestresse
Et la souveraine maistresse
Des nymphes, des *tragediennes*,
Des joenes et des anciennes.
(G. MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 90.)

**TRAGI COMEDIE**, s. f., pièce de théâtre qui tient de la tragédie et de la comédie :

*Tragicomedie*, l'argument pris du troisieme chapitre de Daniel. (DE LA CROIX, *Titre*, 1561.)

Suivant la doctrine des *tragicomedies* antiques et modernes. (J. MARTIN, *Archit. de Seb. Serlio*, f° 68 r°, éd. 1582.)

— Fig. :

Ce fut une estrange *tragicommedie*, plaine de grande inhumanité d'offancer si cruellement son mort. (BRANT., *Dam. gal.*, Œuvr., IX, 664, Lalanne.)

**TRAGIQUE**, adj., qui appartient à la tragédie :

Venez en salle jouer la *tragicque* comedie, que vous ay exposé. (RAB., *Quart liv.*, XII.)

D'une voix *tragique.* (LA BODERIE, *Harmon.*, p. 54.)

— Qui a un caractère funeste :

... Vaincu de la memoire
Qui effraye mes sens d'une *tragique* histoire.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, I.)

**TRAGIQUEMENT**, adv., d'une manière tragique :

*Tragiquement*, tragice. (R. EST., 1549.)

D'autant qu'ils ont veu Taillebras
Croizer *tragiquement* les bras.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, Epilogue.)

**TRAHIR**, v. a., livrer (à ses ennemis) celui qui se fiait à nous :

Perquem *trades* in to baisol.
(*Pass.*, 150.)

Lequel depuis, s'estant retiré a Pise, *fut trahi* par les habitans entre les mains du pape Jean, qui le fit mourir es prisons d'Avignon. (BODIN, *Rep.*, I, 10.)

— Anc., par extens., enlever en trahison :

Bien se perçoit comment Berte li fu changie
Et voit tout clerement qu'ele *a esté traie.*
(*Berte*, 2177.)

— Absol., livrer, abandonner (qqu'un à qui on doit fidélité) :

Bien sui seure de morir
Quant ge vos vei de mei partir.
Sire, por quei m'*avez trahie ?*
(*Eneas*, 1747.)

— Par anal. :

Diex te commande sans mentir
Que tu soies obeissans
A faire tous les siens commans
Se tu ne veus t'ame *trair.*
(*Apostr. au corps*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 549, 14.)

— Révéler :

Les mouvements forcez de nostre visage... nous *trahissent* aux assistans. (MONT., I, 20, p. 50, éd. 1595.)

— Anc., empoisonner :

Blancheflour *trairai* en poire ou en cerise ;
Du venin serai toute pourveue et requise.
(*Berte*, 1832.)

— *Trahi*, part. passé ; anc., perfide :

Partenopeus est desconfis,
Car or set bien qu'il est *trais ;*
Bien est *trais* quant vers s'amie
A commencié vilonie.
(*Partenop.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 253, 6.)

— Employé par interjection comme *trahison :*

*Tray, tray !* commencent a huchier.
(*Ogier*, 8256.)

Et Blancheflour s'escrie : Harou, *trai, trai*
Ce n'est mie ma fille, lasse dolente, ainsi.
(*Berte*, 2156.)

**TRAHISON**, s. f., acte de celui qui trahit :

Si i fut Guene ki la *traisun* fist.
(*Rol.*, 178, Stengel.)

Si fu queintise de sa *tresun.*
(PIERRE DE PECKHAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 1[c].)

La damoisele, qe nul suspecioun de *tresoun* n'aveit. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 37.)

Loin des faux biens et de *traison.*
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IV, f° 108 r°, éd. 1573.)

**TRAILLE**, s. f., et, anc., m., sorte de bac.

— Anc., câble pour haler un bateau ; grosse corde :

Et ont la coppure des ronses et arboirie s'elle y croist ou *trailles* de nefz ne pourroient passer. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, I, f° 113[a], éd. 1486.)

Pour un autre *trele*, et les laches ad ce servans. (1409, *Recettes et mises extraordinaires*, 18[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Ung gros *tresle* pour le basteau allant querir les gasons. (1580, 4[e] *Compte des fortific.*, f° 94 v°, A. Tournai.)

**TRAILLER**, v. a., haler :

Et ont la coppure des ronses et arboirie s'elle y croist ou trailles de nefs ne pourroient passer, si grand arboirie n'y doivent laisser qu'on n'y puisse *trailler.* (BOUT., *Somme rur.*, f° 153[a], éd. 1486.)

Pour deux chevaulx qui *treslerent* le nef de messeigneurs. (1504, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**TRAIME**, mod. trame, s. f., fil qu'on fait passer transversalement à travers ceux de la chaine pour fabriquer un tissu :

Hoc subtegmen, *treme.* (XII[e] s., *Gloss.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6[e] sér., t. V, p. 329.)

*Traime* de toille ou de drap. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Le *trayme* de .I. gris drap, par elle filee. (3 déc. 1404, *Exéc. test. des époux Colart Fievet du Puch*, A. Tournai.)

Aucuns (marchands) ne font *traimes* que de fil. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 237, éd. 1566.)

— Fig., ce qui se déroule comme un fil :

Sur le mestier d'un si vague penser
Amour ourdit les *trames* de ma vie.
(RONS., *Amours*, I, CLIX, OEuvr., I, 92, Blanchemain.)

— Intrigue nouée :

Ils commencent a ourdir une nouvelle *tresme.* (PASQ., *Rech.*, III, 43.)

— Fil enroulé sur l'épaule pour mettre dans la navette :

Ledit Bernard se leva de son dit teillier et ala esvoiller ladicte Guillemette, et lui dist qu'elle venist faire des *tresmes*, car autrement faudroit que lui et ses diz varles laissacent besongne. (Nov. 1418, ap. Douet d'Arcq, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 169.)

— Latte de bois ?

.VIII. *trames* pour reffaire le treille d'ung taudis. (1496, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Trames* pour les ratteliers des murs. (*Ib.*)

**TRAIN**, s. m., longue file de bêtes qui transportent des vivres, des marchandises, etc. :

Et sievi apertement apres le daarrain *trahin* qui avoient chevaus si chargies d'avoir... (FROISS., *Chron.*, II, 125, Luce.)

— Anc., commerce :

... Car j'ay publicquement
Depuis six ans faict *trein* de librairie,
Mettant dehors de mon imprimerie
Livres nouvaulx, livres vieilz et antiques.
(EST. DOLET, *Sec. Enfer*, p. 8, éd. 1868.)

Ce jeune homme estoit seul et unique enfant, qui entretenoit le trafic ou le *train* de son pere. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 436 v°, éd. 1588.)

— Suite de valets, de chevaux qui accompagnaient une personne riche, puissante, etc. :

La chambre ou nous estions estoit des appartenances d'un grand logis ou estoit

logé le *train* et l'ordinaire de Mme la princesse de Condé. (J. de Mergey, *Mém.*, an 1570.)

— Par extens. :

Mais molt aves povre *trahin*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 293.)

— Allure de l'attelage qui traîne une voiture ; allure d'un cheval :

Que a ce cheval qui ne se daigne mettre en aucun *train ?* (*Percefor.*, t. II, p. 46.)

— Manière dont les choses marchent :

Mais la chose print aultre *train*. (Commynes, *Mém.*, VII, xi, Soc. Hist. de Fr.)

Vos affaires iroient fort bon *train*, n'estoit une chose. (Tourneb., *les Contens*, V, 1.)

— Par extens. :

Plusieurs bons esprits de la France, picquez de l'amorce du gain present, laissent bien souvent les bonnes lettres, pour suivre le *train* du Palais. (Pasq., *Rech.*, II, 4.)

— *D'un train*, sans s'arrêter :

S'ils y vont *d'un train* en bon ordre, c'est plaisir de les voir. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, f° 32 r°, éd. 1571.)

— *Estre en train de faire qqchose*, en pleine action :

... Et que *sommes en* bon *trahain* de faire derechef quelque appointement avec ledit messire Charles. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 66.)

— Partie qui porte le corps de la voiture et à laquelle sont attachées les roues :

Une querrue estoffee, ung *train* de car de devant, et aultres fastras. Ung aultre *train* de car, et laigne, .xl. s. (5 févr. 1467, *Exéc. test. de Jehan le Paon, laboureur*, A. Tournai.)

Cf. VII, 786b.

**TRAINAGE**, s. m.

Cf. VII, 786c.

**TRAINANT**, adj., qui traine à terre :

Granz pels de martre josqu'as piez *trainanz*.
(*Voy. de Charlem.*, 269.)

Je vos donrai de brunete
Cote *trainant*.
(J. Erars, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 23, 19.)

— Fig., qui se prolonge d'une manière monotone :

Langage *traisnant*. (Mont., II, 17, p. 423, éd. 1595.)

**TRAINARD**, s. m., celui qui reste habituellement en arrière des autres dans une marche ; celui qui fait les choses avec lenteur ; anc., trainant :

*Trainard*, as Trainant ; also crawling, or creeping along close by the ground. (Cotgr.)

**TRAINASSER**, v. a., augmentatif de traîner :

Me renverse sous luy, me *trainace* et me boule,
Aussi facilement qu'il eust faict d'une boule.
(Rob. Garnier, *Hippolyte*, 1, 213, Foerster.)

Lesquelz (chanoines) *furent* empoignez, revestuz de leurs surplis, et *trainassez* parmy les rues et en leurs maisons. (1563, *Disc. sur le saccagem. des égl. cathol.*, Arch. cur., 1re sér., t. IV, p. 390.)

— Fig., *trainasser le patin*, fréquenter les compagnies légères :

Et que je apperçoys et congnoys
Que, pour *trainacer le patin*,
Il est de grans clers en françoys
Qui ne sont que asnes en latin.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 1re p., OEuvr., I, 36.)

**TRAINE**, s. f., ce qui traîne, pend jusqu'à terre en balayant le sol :

Mes si esteit coverte cele robe chevrine
E desur et desuz de menue vermine ;
Ke a granz torches ert par tut et a *traine*.
(Garnier, *Vie de S. Thomas*, 5711.)

Cf. Traine 1, t. VII, p. 787a.

**TRAINEAU**, mod., v. Trainel.

**TRAINEE**, s. f., longue trace laissée sur le sol par une substance répandue :

Ou avoit esté fait une *traynnee* de pouldre a canon. (J. de Roye, *Chron. scandal.*, II, 292.)

— Partic., traces laissées sur le sol par une charogne qu'on y a traînée sur un certain parcours et finalement laissée là pour attirer les loups, les renards ou autres carnassiers :

En iceluy bois fay une *traisnee* d'une cuisse ou espaule d'une beste nouvellement morte, et la traisne parmy celuy bois, de voye en voye. (*Modus*, f° 70 r°.)

Cf. VII, 787c.

**TRAINEL**, mod. traîneau, s. m., voiture, chariot, charrette à patins, au lieu de roues :

*Traneau* qui tire devant la bruiette. (1227, *Acte*, A. Noyon.)

A *traihiniel* d'ivier, et a *traihiniel* d'esté. (1281, *Accord*, Moreau 204, f° 239 v°, B. N.)

Trahale, *traineil*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 125 r°.)

Ou *trainneaul* de quoy l'on moyne les solives et aguilles sur le pont de Loyre. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 2 v°, A. Nevers.)

Ung *traisnel* a mener engeans, et prendre l'artillerie. (1507, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias *trannel*.

— Sorte de long filet :

Et les grans richesces peschant
As saymes et as *trainiaus*.
(*Rose*, 11084.)

Roiz a prendre vendoises, *trainaux*, teniaux, nasses cleres et espesses. (Avr. 1380, *Ord.*, t. VI, p. 471.)

— Peson, balance ou trébuchet :

Comment la livre, vulgairement dite a Paris un *traineau*, en latin statera. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 18 r°.)

Cf. Trainel 2, t. VII, p. 788a.

**TRAINER**, v. — A., tirer après soi qqchose, qqu'un dont le poids ou le frottement d'une partie sur le sol oppose une certaine résistance :

Quant il *fut trahiné* ou trait jusques a l'uis. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 497c.)

Sa, prevost, en enfer le chaut
Vous porterons.
Non pas, mais nous l'i *trainnerons*.
(*Mir. de N.-D.*, II, 247.)

— Part., traîner un condamné sur une claie ou sur une charrette, ce qui était infamant :

Ou pandre a hautes forches, ardoir ou *trainer*.
(*Floov.*, 30.)

Pour *traaener* .i. homme. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, CC 2, f° 9 r°, A. mun. Valenciennes.)

Et pour ce *fu* pendu et *trahiné*. (Gast. Feb., *Chasse*, Maz. 3717, f° 28d.)

— Par anal. :

Quar ainçois qu'eles *soient* frites
Ne *trainees* par le feu
Un maistire i en font li keu.
(Raoul de Houdan, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 246, 37.)

— *Trainer son corps*, avancer péniblement :

Ains me fault tenir deux eschaces
Et *mon corps trainer* par les plaches
Se je vueil nul part aler.
(*Mir. de N.-D.*, III, 330.)

— Réfl., s'avancer péniblement, en rampant :

Aucuns François estans entre les mors, *se traynerent* par nuit au mieulx qu'ilz peurent jusques a ung bois qui estoit assez pres du champ. (Monstrelet, *Chron.*, I, 148.)

— A., arracher :

... S'il nel puet a son bon atorner
Il li fera les bouiaus *trainer*.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 134, 36.)

— Pêcher avec la traîne :

Aussy en la presence et par Michiel Brisemoustiers et Mahieu Gourdin, pescheurs, *auroit* ladite riviere *esté* peschie et *trainnee* avecq harnas. (1560, *Registre du bailliage de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

— Forcer à venir avec soi :

Mais as bastons les desrompent et batent,
Fors del mostier les *trainent* et chacent.
(*Coron. Loois*, 1773.)

— Par extens. :

Et sur l'arene blonde
En replis tortueux alloit *traisnant* son onde.
(Isaac Habert, *Meteores*, Prophétie.)

— Amener avec soi (qqchose qui gêne, qui embarrasse) :

Et li paien s'en fuit par mi la pree,
Si *traine* la lance viese enfumee.
(*Aiol*, 736.)

— Par anal. :

Je suis las de *trainer* ma vie en pauvreté.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, XVII.)

Et *trainer* un long repentir.
(OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 189 r°, éd. 1588.)

— Anc., laisser pendre à terre :

Celui qui *trahine* son vestement pour ce qu'il n'ait labour et peine ou tristece a le souslever. (ORESME, *Eth.*, f° 210, ap. Littré.)

— N., se traîner, avancer péniblement :

La laissitude le faisoit *traisner* la nuict de feu en feu. (AUBIGNÉ, *Mém.*, p. 16.)

— Pendre de manière à balayer le sol :

Mante ot riche et pelisson hermin
Qui li *traine* demi pié acompli.
(*Garin*, 2e chans., XXXVII.)

Sa chaeine vit *trainer*
(MARIE, *Fables*, XXVI, 22, Warnke.)

— Se prolonger, marcher lentement :

Les stoiciens trouvent que l'ame d'un homme accablé sous une ruine, *traine* et ahanne longtemps a sortir, ne se pouvant desmesler de la charge. (MONT., II, 12, p. 356, éd. 1595.)

— Languir sans pouvoir se rétablir :

Nostre roy ne *traisna* guieres en sa maladie qui l'emmena. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, Œuvr., I, 128, Lalanne.)

**TRAINERIE**, s. f., disposition à faire traîner les choses :

Ces longueurs, *traineries* de propos, repetitions, temoignant une envie de parler, une ostentation, apportent ennuy a la compagnie. (CHARR., *Sag.*, II, 9, p. 413, éd. 1601.)

Cf. VII, 788c.

**TRAINEUR**, s. m.

Cf. TRAINERESSE, VII, 788b.

**TRAINOIR**, s. m., traîneau :

*Trainoir*. A sled, a drag or dray without wheals. (COTGR.)

**TRAIRE**, s. f., tirer le lait d'une femelle en lui pressant le pis :

Si ne puet li nourequiers *traire* les biestes devant dites. (9 août 1292, *C'est Jehan Blokiel*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Cf. VIII, 1a.

**TRAIT**, s. m., action de tirer ; *trait de corde*, coup d'estrapade où l'on tire la corde pour enlever et laisser retomber le patient :

Lequel (podestat) fit bailler deux *traits de chorde* d'avantage a un escholier, pource qu'il estoit fils d'un de ses amis. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 263, éd. 1566.)

— Ce qui sert à tirer ; lanière de cuir ou corde à l'aide de laquelle les chevaux tirent une voiture :

Pour .IIII. *traiz* a charrue. (1411-12, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, G 1560, A. Aube.)

— Par anal., longe du limier :

Les veneurs n'endurent pas que leurs chiens poursuyvent toutes odeurs, ains les retiennent et retirent en arriere avec leurs *traits*. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, de la curios., 19.)

— Action d'attirer à soi le liquide, pour l'avaler :

Et a grans *trais* le fort vin englotir.
(*Alisc.*, 4306.)

Qui le faisoit tant boire, et a si longs *traicts*, c'est qu'il se fioit en son Aristote, qui dit que le vin doux n'enyvre point. (G. BOUCHET, *Serees*, I.)

— Action de tirer une ligne, de la tracer dans toute son étendue :

Les *trais* insi comme li ar de jometrie le commande. (VILLART DE HONNECOURT, *Album*, prol.)

Por le *trect* de leur plume doree. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 117, Soc. Hist. de Fr.)

— Ligne du visage :

En considerant la force de la taille dont il estoit et le *traict* de son visage. (AMYOT, *Vies*, Marcell., 50.)

— Fig., marque significative de quelque chose :

Tu ies de gens d'ouneur estrais,
Bien te dois warder de teus *trais*.
(J. DE CONDÉ, *Dits*, II, 94.)

Je vous feray le recit d'un *trait* qui fut joué par un esbarbat a un gentilhomme d'honneur. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 174 r°, éd. 1587.)

— T. de liturg. cathol., verset qu'on chante entre le graduel et l'évangile :

Le pape Thelephore l'institua, et est denommé *traict a trahendo*, car on le dit a trait par aspiracion de voix lamentable. (J. GOULAIN, *Trad. du Rational de G. Durant*, B. N. 437, f° 119 v°.)

Il a voiz gracieuse et bele
Et scet chanter respons et *traiz*.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 355, Wahlund.)

— Direction que suit une chose :

Lois qui ont *traict* et suite a la conscience. (10 juill. 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 234.)

Quand par l'entremise d'un seul cerveau les affaires prennent leur *traict*. (PASQ., *Pourparlers du prince*.)

— *Trait de temps*, cours du temps :

Il mit en avant au peuple des entreprises de grands edifices, et des desseins d'ouvrages de plusieurs metiers qui ne se pouvaient achever qu'avec long *trait de temps*. (AMYOT, *Vies*, Périclès.)

— *Trait carré*, disposition d'une voile dont la vergue est à angle droit avec le mât :

Il ne tiroit pas beaucoup d'eau, comme estant fait a la mode de la mer du Levant en fuste et a *trait carré*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 301.)

Cf. VIII, 4b.

**TRAITABLE**, adj.

Cf. VIII, 5c.

**TRAITE**, s. f., action de tirer :

Par les forests, d'une penible *traite*,
Va haut et bas mainte large charrette.
(RONS., *Franc.*, III, OEuvr., p. 439, éd. 1584.)

— Action de faire venir des marchandises d'un pays pour les envoyer dans un autre :

Donner lettres de *traicte* des bles et autres grains et vivres, hors de nostre royaume. (Mars 1394, *Ord.*, VII, 701.)

— Autrefois, droit levé sur les marchandises importées ou exportées :

Receveurs de *traittes*. (1373, *Charte de B. du Guescl.*, Chap. de Tréguier, A. Côtes-du-Nord.)

— Droit sur le monnayage :

*Traite*... se dit de ce que prend le roy, tant pour son droit que pour le payement des ouvriers et monnoyeurs. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 107, éd. 1579.)

— Action de tirer le lait de certains animaux :

Mulctra, la *traicte* de laict. (R. EST., *Thes.*)

— Anc., par anal., action de tirer le vin :

Percer les vins au milieu du tonneau, est bon et subtil mesnage, parce que mettant la canelle, fontaine, ou robinet en tel endroit premierement, et apres, au bout de quelques temps, au pied du tonneau, semble que ce soient de divers vins, dont celui venant le dernier ne sent presque jamais la longue *traicte*. (OL. DE SERR., VIII, 1.)

— Parcours non interrompu d'un lieu à un autre :

Le roy n'oublia jamais quand monsieur l'admiral luy fit faire la *traitte* de Meaux a Paris plus viste que le pas. (MONTL., *Comm.*, VII.)

— Par anal. et fig. :

En vingt ans de sa vie elle acheva la *traite*.
(G. DURANT, *Mesl.*, Epit. de Ch. de la Mark.)

— *D'une traite*, loc. adv., sans interruption :

Le reste de l'annee, la journee se fera toute *d'une traicte* ; en hyver d'un soleil a l'autre. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, IV, 9.)

Cf. VIII, 6a, article dans lequel on supprimera la première subdivision et

l'exemple de Phil. de Thaun où *traite* est une mauvaise lecture de Wright pour *trace* (v. 220, éd. Walberg).

**TRAITÉ**, mod., v. TRAITIÉ.

**TRAITEMENT**, s. m., manière d'agir avec qqu'un :

Et la [furent] tant doulcement aqueilliz, que chascun au departir fist bon rapport du *trectement*. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 29.)

— Soin :

Remettre les meres en force par bon *traictement*. (O. DE SERRES, IV, 13.)

Cf. VIII, 6ᵇ.

**TRAITER**, mod., v. TRAITIER.

**TRAITEUR**, s. m.

Cf. TRAITEOR, VIII, 6ᶜ.

**TRAITIÉ**, mod. traité, s. m., ouvrage où l'on traite d'une matière, en en examinant par ordre les diverses parties :

Le *traiteis* de l'espere. (Ms. Berne 310.)

— Convention débattue entre deux parties, déterminant par articles ce qui a été stipulé de part et d'autre :

Se voloient marier, et, ou *traitiet* dou mariage... (1300, *Petit reg. de cuir noir*, fº 53 vº, A. Tournai.)

— Négociation :

Sacent tout que a chiertaine journee prinse pour celi matiere par le moien et *traittié* desdis religieux meismes... (1389, *Cart. de l'abb. S.-Médard*, Rouge liv., fº 254 vº, A. Tournai.)

Il voloient entrer en *traittié*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 15, Raynaud.)

— T. jurid., coutume :

Hardré sire, en vostre *traictié*
N'a touzjours que haine et plait.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 28, 736.)

**TRAITIER**, mod. traiter, v. — A., agir envers (qqu'un) de telle ou telle manière :

A l'honur l'apostolie les voldra bel *traitier*.
(GARNIER, *S. Thomas*, 129.)

... Celuy qui desrobbe
Le bon renom d'aultruy par detracter
Se veoit apres d'aultres ainsi *tracter*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXX.)

— Soigner :

Pour s'estre ung petit eschauffé a la lucte, il s'est retiré aux bains chaulds pour se *traitter* a son aise. (AMYOT, *Vies*, Marcell., 45.)

— Recevoir à diner, à souper :

Lequel, apres avoir bien disné et fait bonne chere chez le petit More, ou il *avoit traicté* bonne compagnie a six escus pour teste, mourut tout souldain... (L'EST., *Mém.*, 2ᵉ p., 414.)

— Anc., réfl., se fournir :

D'autre costé les Troyens *se traicterent*
Abondamment de ce qu'ils souhaiterent.
(SALEL, *Iliade*, VII.)

— A., agir sur (qqchose) de telle ou telle manière ; concerter, négocier, régler :

Les seigneurs qui *tractent* les grans negoces. (ORESME, *Politiq.*, fº 36ᶜ.)

Un grant moiien qui la estoit pour *tretiier* paix, trieuwes ou respit. (FROISS., *Chron.*, II, 259, Luce.)

Puis ung an ença ledit Fourcault lui *traicta* le mariage de son dit fil avec ladicte Estiennette. (1460, A. N. JJ 192, fº 38.)

— Exposer, développer un sujet dans son ensemble :

*Trecter* les vies des sainz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fº 40 rº.)

— Prendre pour sujet d'étude, de travail, de discussion :

Quer son aage qui maure
Le semont d'aucun bien *tretier*
Qui doie plere et profitier.
(ANDRÉ DE COUTANCES, *Evang. de Nicod.*, 4.)

— N., régler qqchose (avec qqu'un) ; conclure une convention :

Mais les prelats, pairs et aultres seigneurs dudit royaume, considerans les grans maulx qui s'en pourroient ensuir, les destournerent et trouverent maniere de *tracter*. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. CCLIV.)

Cf. TRAITIER 1, t. VIII, p. 7ᵇ.

**TRAITRE**, s. m., celui qui trahit :

Cil sunt felon *traitur* suduiant.
(*Rol.*, 942, Stengel.)

Molt me poise de cest amor ;
Devenir me fait *trahitor*.
(*Floire et Blancheflor*, 2ᵉ vers., 515.)

Crees vos le conseil que cil *troitor* a donné ? (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 70, Guizot.)

Qui nos deffandra des *traites* felons ?
(*Doctrinal*, Brit. Mus. add. 15606, fº 121ᵃ.)

De un fort *tretur* orrez
Ke aveit purveu une treson.
(*Trah. de Th. de Turbeville*, Brit. Mus., Cott. Caligula, A XVIII, fº 21 rº.)

Faulx *triste*, me veulx tu tollir mon heritage ? (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 77.)

Edric le *treytur*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, fº 15 vº.)

Il sont *trahitte !* (FROISS., *Chron.*, V, 116, Luce.)

Seras despeché et delivré de *trahistres* qui t'encoulpent et qui te ont accusé. (*Hyst. du chev. Berinus*, fº 26 vº. éd. 1521.)

— S. f., *traitresse, traitre* :

Si dist, com *traitresse* et fainte.
(*Amaldas et Yd.*, 2159.)

Lors se porpanse d'un engien
Et d'un barat la *traitesse*.
(*De la Dame qui fist entendant son mari qu'il sonjoit*, 216, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 139.)

La faulce *traistre* Tristesse, qui autre chose pensoit qu'elle ne disoit, leur respondit. (LE ROI RENÉ, *Œuvr.*, III, 46, Quatrebarbes.)

Il n'est chose qui ne soit sceue ;
Elle est plus *tristresse* que Ganes.
(*Farce du pont aux asgnes*, Anc. Th. fr., II, 44.)

Voyant son fils mort, considerant qu'elle en estoit cause, et comme *trahystresse* de son sang, se cuida tuer de desespoir et de honte. (BOLSEC, *Hist. de Calv.*, ch. 19.)

— Adjectiv., qui trahit :

Tenez me vos por *traiteur* et por desleial ? (*Lancle.*, B. N. 754, fº 4ᵃ.)

Pour .I. poi de deniers que maleoit feus arde
Font devenir droiture *trahitresse* et renarde.
(*De Triacle et de venin*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, I, 365.)

Les infidelitez de si *trahystres* hostesses.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Anc. Th. fr., III, 330.)

— En parlant de choses :

Oeuvre *traytresse*. (*Liv. des cent ball.*, XVI.)

*Traistres* attentats.
(CHASSIGN., *Psaum.*, LV.)

**TRAITREMENT**, adv.

Cf. VIII, 8ᶜ.

**TRAITREUSEMENT**, adj., par trahison :

Mauvaisement et *trayteusement*. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fº 447ᶜ.)

*Traitousement*, proditorie. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Tu les vouloies vaincre *tritreusement*. (J. DE VIGNAY, *Jeu des echecs*, Ars. 3254, fº 53 rº.) Ars. 3631, *traicteusement*.

Vit encore Gaufrois qui *traiteusement*
Vendi le vostre pere.
(*Baud. de Seb.*, XXII, 1089.)

*Trahiteusement*. (FROISS., *Chron.*, Kerv., XVI, 201.)

*Tritheusement*, et par derriere. (12 septembre 1417, *Reg. de la loy*, 1413-1425, Conjuracions et empeschemens de peril de mort, A. Tournai.)

**TRAITREUX**, adj.

Cf. TRAITOS, VIII, 8ᵇ.

**TRAJECTOIRE**, s. f., ligne qui décrit le centre de gravité d'un corps mis en mouvement :

*Trajectoire*. The cannon, or taile of a perfuming funell. (COTGR.)

**TRAJET**, s. m., action de traverser l'espace qui sépare un lieu d'un autre ; espace à traverser d'un lieu à un autre :

Quelle bonté est ce, que je voyois hyer en credit, et demain ne l'estre plus et que le *trajet* d'une riviere fait crime ? (MONT., II, 12, 382, éd. 1595.)

**TRALE**, s. f., variété de grive :

Les oiseaux que... nous [nommons] grives, mauvis, *trasles* et touretz. (P. BELON, *Observ. de plus. singular.*, I, 10.)

**TRAME**, mod., v. TRAIME.

**TRAMER**, v. a., croiser avec la navette le fil de trame avec les fils tendus de la chaine :

Mainages tist, ce di(s)t et *traimme*
Dras et buriaus.
(*Dit des outils de l'hôtel*, 23, G. Raynaud, *Romania*, XXVIII, 53.)

Aussi sçavent bien ceux ci *traimer* leur velours de filosele. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 237, éd. 1566.)

— Fig. :

Ce seroit *tramer* une histoire de trop plus long fil que je ne me suis projetté. (Pasq., *Rech.*, VI, 24.)

**TRAMEUR**, s. m., celui qui trame ; fig. :

Il fut le *trameur* de toute ceste faction. (Vignier, *Bibl. hist.*, III, 297.)

**TRAMONTANE**, s. f., étoile polaire qui apparaît au delà des Alpes pour les navigateurs de la Méditerranée :

La *transmontan* estoille mariniere.
(H. Salel, *Œuvr.*, f° 63 r°.)

— Fig., point de direction :

Jamais ne quicter pour autruy la *tramontane* de nostre honneur et de nostre asseurance aussi. (Du Villars, *Mém.*, VIII, an 1557.)

— Vent du Nord (sur la Méditerranée) :

Quel vent avons nous ?
*Tarmontaine*
Soubz le maistral.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 47[d], éd. 1537.)

Et le peuple prophane
Trembloit a cette voix plus qu'a la *tramontane*.
(Aubigné, *Trag.*, IV.)

**TRANCHANT**, adj., qui tranche, qui coupe net d'un seul coup :

... Espees *trenchanz*.
(*Voy. de Charlem.*, 179.)

Et si li a chainte l'espee,
Qui fu *trainchans*, bien amoree.
(*Durm. le gal.*, 2404.)

Les ongles bien pointus et *trenchans*. (*Modus*, ms. Chantilly 1560, f° 16[b].)

— Fig., poignant :

Partonopeus devant cel jor
Avoit eu mainte dolor
Et maint anui grief et cargant ;
Mais n'ot onques nul plus *trencant*.
(*Partenop.*, 8815.)

— Arrogant :

Lance regardz *tranchants* pour estre regardé.
(Aubigné, *Trag.*, II.)

Trahitres et faus, et agus de parler et *trençans*. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 689.)

— S. m., côté coupant d'une lame :

Et grande partie des plus vaillans livres aux *trenchans* des espees. (J. Molinet, *Chron.*, xlv.)

Tout est au *tranchant* du razoir.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 67 v°, éd. 1619.)

— Fig., *tenir du tranchant*, exercer une autorité despotique :

Lesdicts roys ont esté plus politiques et populaires qu'ilz ne sont maintenant qu'ilz *tiennent du tranchant*. (Michel Lhospital, *Har. et Mém.*, II, 131, Dufey.)

Cf. Tranchant, VIII, 10[b].

**TRANCHE**, s. f., portion plus ou moins mince d'un corps, coupée par une section nette :

Une *trenque* de fromage. (1507, *Cout. de Ficheux*, I, 8, Nouv. Cout. gén., I, 423.) Plus loin, *trenche*.

— Anc., tranchant :

Il vault mieulx eslire a frapper de pointe que de *tranche*. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 214 v°.)

Cf. VIII, 10[b].

**TRANCHÉE**, mod., v. Tranchiee.

**TRANCHEFILE**, s. f.

Cf. VIII, 11[a].

**TRANCHEFILER**, v. a., garnir de tranchefile (anc. cordelle) :

Renouer et *trenchefiller* leurs cables et cordages. (Guill. du Bellay, *Ogdoades*, prol.)

Mors de bride. *Trenchefilé*. (La Porte, *Epith.*)

**TRANCHELARD**, s. m., grand couteau de cuisine :

Ung grant cousteau de cuisine, nommé *tranchelart*. (1463, A. N. JJ 199, pièce 359.)

**TRANCHEMONTAGNE**, s. m., matamore qui prétend tout pourfendre :

*Tranchemontaigne*. A swash-mountain, terrible swash-buckler, horrible swaggerer. (Cotgr.)

— Nom propre :

*Tranchemontague*. (1389, dans *Dict. gén.*)

**TRANCHEPLUME**, s. m., canif pour tailler les plumes à écrire :

Ganivet ou *trancheplume*. (1463, A. N. JJ 199, pièce 351.)

Cf. VIII, 12[a].

**TRANCHER**, mod., v. Tranchier.

**TRANCHET**, s. m., outil pour couper, dont la forme varie suivant le métier auquel il est destiné :

Quemdam cultellum, nuncupatum vulgaliter *tranchet*. (1364, A. N. JJ 96, pièce 178.)

Colart Surtiel, chavetier, pour oultrages d'avoir de son *trenquet* navré et blechié. (26 avril 1434, *Reg. de la loi*, 1425-1441, Bans de .x. livres, A. Tournai.)

*Trinchetz* de cordonnier. (1582, *Estat. s. la maist. de cotelerie*, Liv. noir, A. Montauban.)

**TRANCHEUR**, s. m.

Cf. Trancheor 1, t. VIII, p. 11[c].

**TRANCHIEE**, mod. tranchée, s. f., ouverture pratiquée dans le sol et plus longue que profonde ni large :

Doues pieces de terre assises soz la *trencheye* qui vait de Morton a la Roche. (1282, Fontevrault, anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Tant en fossez, tourelles, rampars, que en *tranchees* de roche et montaignes estans a l'entour de la dite ville. (1544, dans *Mém. et not. de M. A. le Prevost*, I, 271[2], L. Delisle et Passy.)

— Clairière ?

Et encor est il orendroit
A la *trencie* des sapins.
(*Mess. Gauvain*, 5208.)

Cf. VIII, 12[b].

**TRANCHIER**, mod. trancher, v. — A., couper net d'un seul coup :

*Trencherai* les halbers et les helmes gemmez.
(*Voy. de Charlem.*, 460.)

— Fig. :

Dieu s'est ainsi servi de S. Luc pour *trancher* chemin a toutes ces escritures superflues. (Calv., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 2.)

— Traverser :

Voy tu, te dis je, en l'air, une linotte
Qui *tranchant* l'air mignardement gringotte
Cent mille chans divers.
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 77.)

— Absol., être tranchant :

Puis ceint l'espee dont *trenche* li aciers.
(*Coron. Loois*, 639.)

— Par anal., percer :

La lune, sa sœur, est le soleil des nuicts qui *trenche* l'espaisseur des tenebres avec ses rayons argentins... (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 575, éd. 1622.)

— Couper court à :

Car Platon et Aristote *ont tranché* si court leurs discours politiques, qu'ils ont plustost laissé en appetit, que rassasié ceux qui les ont leuz. (Bodin, *Rep.*, préf.)

— Anc., déchirer :

En *trenchant* ses vestemens et arrachant ses cheveulx. (*Violier des hist. rom.*, XV.)

— Pratiquer une tranchée dans :

Terres que il *trenche* et fait *trencher* de nouvel pour faire port en leu ou onques mes fort ne fu. (1315, *Req. des eschev. de la Rochele*, A. N. K 7223.)

— Réfl., se retrancher :

On resolut de *se trancher* et preparer a la deffence contre leur invasion. (16 nov. 1576, *Corresp. de Philippe II*, Gachard, V, 36.)

— N., décider péremptoirement :

Et certes nos roys se sont trouvez assez empeschez a les occuper, et *en ont* quelquefois *trenché*, leur donnans (aux parle-

ments), puis leur ostans, ainsi que bon leur sembloit. (PASQ., *Rech.*, II, 6.)

— *Tranchié,* part. passé ; fig. :

Tout estoient ausi comme *trenchié* de froidure et de dolour. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri,* § 643.)

— Décidé, résolu :

Il est riche et bien *trenché* d'aimer leaument. (*Quinze joyes de mariage,* V.)

— Décisif :

Apres plusieurs parolles et devises d'entre elle et luy, elle luy dist ung mot *tranché.* (*Cent nouv.*, XVIII.)

Cf. TRANCHIER 1, t. VIII, p. 12[c].

**TRANCHOIR**, s. m., plateau sur lequel on coupe la viande, le pain, etc. :

La nef et les *tranchouoirs* d'argent que l'en met a table. (1393, A. N. JJ 145, pièce 428.)

Douze *tranchoirs* ronds, le tout vermeil doré. (6 nov. 1514, *Entrée de la reine Marie d'Anglet.*, Bullet. Soc. Hist. de Paris, XIX, 169.)

— Par extens., tranche de pain sur laquelle on servait la viande découpée et qu'on servait avec sur une assiette :

Le vallet servant doit chappeller iceluy pain, et donner et bailler l'assay au sommellier, et pareillement des pains bis, dont il doibt faire des *trencoirs* et les assais pour le prince. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charl. le Hardy,* Du premier estat.)

Pour pain, .xx. s.; pour pain a faire *tranchouers*, .II. s. (*Frais fais par P. de Châlon pour l'échev.*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims,* II, 21.)

Cf. TRANCHEOR 2, t. VIII, p. 12[a], TRANCHOIR 1 et 2, p. 13.

**TRANGLE**, s. f., t. de blas., chacune des fasces rétrécies qui alternent en nombre impair :

*Trangle,* as tringle. (COTGR.)

**TRANQUILLE**, adj., qui est sans agitation :

Que ta mort te rende patience *tranquille.* (CHASTELLAIN, *Chron. des ducs de Bourg.*, Œuvr., III, 490, Kerv.)

Don de *transquille* repos. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 7, Soc. Hist. de Fr.)

**TRANQUILLEMENT**, adv., d'une manière tranquille :

*Tranquillement,* tranquille, placide, sedule. (R. EST., 1549.)

**TRANQUILLISER**, v. a., rendre tranquille, calmer :

La grande mer dedans ses cloz et marges
*Transquilliza* alors ses undes larges.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, f° 101.)

— Rendre tranquille, sans inquiétude :

Et deffendre, *tranquiliser,* appaiser et gouverner icelui royaume selon l'exigence de justice et equité. (21 mai 1420, *Traité de Troyes,* VII.)

**TRANQUILLITÉ**, s. f., état de ce qui est tranquille .

Paiz est por la *tranquilliteit.* (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 45, 19.)

Apermenmes naist en nos une pie *transquilleteiz.* (*Ib.*, 154, 30.)

En bonne *transquilité.* (1452, *Aveux du bailliage d'Evreux,* A. N. P 294, reg. 4.)

**TRANSACTION**, s. f., arrangement entre deux parties qui transigent :

Par nom de eschange de parmutacion ou de *transacion.* (1298, *Cart. de S.-Aubin,* f° 207 v°, A. Côtes-du-Nord.)

A telle *transaccion,* pa[i]s et accort... (1343, A. N. JJ 74, f° 289 r°.)

**TRANSALPIN**, adj., qui est au delà des Alpes ; *Gaule transalpine,* ou s. f., *Transalpine,* la Gaule proprement dite, située au delà des Alpes par rapport aux Romains :

La conquist ilh mervelhes du pays, assavoir *Transalpine,* Cysalpine et Yliriche. (J. D'OUTREMEUSE, *Mireur des histors,* I, 218.)

**TRANSCENDANT**, adj., qui s'élève (intellectuellement ou moralement) à une hauteur peu ordinaire :

C'est vertu sur toutes vertus, *trancendent* sur toutes. (CHRIST. DE PISAN, *Charles V,* III, 4.)

**TRANSCENDENTEL**, adj., qui est au-dessus du monde sensible ; par extens. :

*Transcendentelle* et mercuriale excoriation. (CHOLIERES, *Matinees,* p. 130, L. Lacour.)

**TRANSCRIPTEUR**, s. m., celui qui transcrit :

Avicenne ha esté *transcripteur* de Haliabbas et de Rasis. (CANAPPE, *Chir. de Gui de Chaul.*, ch. sing., p. 89.)

**TRANSCRIPTION**, s. f., action de transcrire ; résultat de cette action :

La *transcription* desdictes lettres. (1518, *Cart. de Cysoing,* p. 545.)

**TRANSCRIRE**, v. a., reproduire (un texte) en le recopiant à une autre place ou avec d'autres caractères :

Cist perchamin *est tancris* de ces lectres. (24 juill. 1234, G 972, A. Moselle.)

Tout ce que nous veismes estre contenu es dites lettres feismes *transcrire* de mot a mot. (1297, *Partage,* A. N. L 733, 14° liasse.)

Cf. TRANSCRIT, VIII, 14[c].

**TRANSE**, s. f. et anc. m., passage de la vie au trépas :

Ja iert en *transe* quant la pucele vint.
(*S. Alexis,* XII[e] s., 980.)

— Inquiétude mortelle :

S'esveillant en ce *transe.* (PASQ., *Lett.*, XIV, 2.)

Cf. VIII, 15[a].

**TRANSFERER**, v. a., installer, établir d'une place à une autre :

Pour *estre transferé* a Custumie. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 10 v°.)

— Par extens. :

Les plus nobles se *transfererent* as ars de philosophie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 91 v°.)

— Faire passer dans la propriété d'un autre :

Cette opinion que ce royaume se puisse legitimement *transferer* en une race estrangere. (28 juin 1593, DU VAIR, *Har. au parl.*)

**TRANSFIGURATION**, s. f., transformation de la figure, des traits extérieurs ; part., forme glorieuse sous laquelle Jésus-Christ parut à ses disciples au Mont-Thabor :

Le fieste de celle *transfiguration.* (1231, ERNOUL, *Estat de la cité de Jérus.*, Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 61.) Ms. Saint-Omer 722, f° 17[d], *transfiguracion.*

**TRANSFIGURER**, v. a., transformer en changeant la figure, les traits extérieurs :

Toutes coses *transfigurees* servoient a vostre grace. (*Bible,* B. N. 901, f° 22[c].)

— Spécial., en parlant de la transfiguration de Jésus-Christ :

Illuc s'*est* Deus *transfigurez.*
(WACE, *Conception,* Brit. Mus., add. 15606, f° 57[b].)

**TRANSFORMATION**, s. f., passage d'une forme à une autre :

Methamorfosis, livre de *transformacion.* (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 217 r°.)

*Transformation.* (*Trad. du* De custodia cordis *de Gerard de Liege,* ms. Angers 403, f° 71[a].)

**TRANSFORMER**, v. a., faire passer d'une forme à une autre :

Se *transfourma* en une beste
Pour pechié faire.
(*Mir. de N.-D.*, III, 284, 1231.)

— Fig., modifier entièrement :

Sermons ne pourroieut telz gens *transformer* et convertir a bien. (ORESME, *Eth.*, X, 17.)

**TRANSFUGE**, s. m., celui qui déserte en temps de guerre et passe à l'ennemi :

Fugitis et *transfuges* estoient cil qui lessoient leur ost. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 2 v°.)

**TRANSFUSION**, s. f., action de transfuser :

Afin que ceste beneiçon demourast en *transfusion* de l'un en l'autre. (G. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 43d.)

Cf. VIII, 15c.

**TRANSGRESSER**, v. a., passer par-dessus (un ordre, une loi) :

En *transgressant* le deffence sur ce faicte. (30 mai 1385, *Reg. de la loi*, 1383-1394, Criez a .x. lb., A. Tournai.)

Cf. TRANSGRESSANT et TRANSGRESSER, VIII, 16c.

**TRANSGRESSEUR**, s. m., celui qui transgresse :

Les *transgresseurs* du serement. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 326d.)

*Transgresseur* de ma loy. (*Tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 44d, éd. 1486.)

**TRANSGRESSION**, s. f., action de transgresser :

... Cil qui de lui furent né
De sa pesme *transgression*
Orent participacion.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23832.)

— Anc., transport :

Les baillifz doivent aussi corriger les vicontes et l'eschiquier les baillis sans faire *transgression* de siege. (*Coust. de Norm.*, f° 119 v°, éd. 1483.)

**TRANSIGER**, v. — N., conclure un arrangement en faisant de part et d'autres des concessions sur ce qui est en litige :

Et *avons* accordé, *transigé* et pacifié... (1342, A. N. JJ 74, f° 289 r°.)

— A., par latinisme, passer (le temps) :

Qui au demeurant *transige* sa vie selon son opinion. (*Lett. miss. de Du Tronchet*, f° 162 v°, éd. 1569.)

Cf. TRANSIGIER, VIII, 16c.

**TRANSIR**, v. — N., être glacé, engourdi par le froid :

Roides, *transis* et immobiles de froid. (MONT., I, 35, p. 134, éd. 1595.)

— Par extens. :

Je ne *transiray* plus d'une jalouse envie.
(DESPORTE, *Diane*, I, LXIX.)

Je *transis* d'horreur. (GARN., *Juifv.*, II.)

— A., glacer, engourdir par le froid ; par extens. et fig. :

La crainte d'offencer *trancissoit* ses paroles avant qu'elles fussent a demy prononcees. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 446 r°, éd. 1588.)

Quand la frayeur de la mort le *transira*. (MONT., I, 42, p. 167, éd. 1595.)

— *Transi*, part. passé ; par plaisant., très froid :

Estimez vous parfaicts amans ceulx qui sont *transiz* et qui adorent les dames de loing. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIX.)

Du Florentin *transy* les regrets langoureux.
(LA BOET., *Sonn.*, XI.)

Cf. VIII, 16c.

**TRANSISSEMENT**, s. m., état de celui qui est transi :

Amours m'esprent, beauté et grant douçour
Me font perdre sens, maniere et vigour,
Si que je suis en un *transsissement*,
Ne je ne sens ne joie ne tourment.
(GUILL. DE MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 1c.)

**TRANSITIF**, adj., t. de gramm., qui, régissant un complément direct, fait passer directement l'action du sujet au complément :

Nous appelons un verbe actif *transitif* quand son action se peut transferer en ung autre. (MEYGRET, ap. Livet, *Gramm. franç.*, p. 82.)

Cf. VIII, 17b.

**TRANSITION**, s. f., passage ménagé d'une chose, d'une idée, à une autre :

*Transsition* se faict des choses devant dictes avecques celles que l'en veult dire a ornee continuation. (FABRI, *Rhetor.*, I, 173.)

Cf. VIII, 17b.

**TRANSITIVEMENT**, adv. d'une manière transitive :

Pour construire donc *transitivement*
Convient avoir monceaulx pour fondement
Et convient faire edifices moult grans,
Puis si les fault de meubles bien garnir
Et de rentes a l'advenant fournir
Pour subvenir a ses hoirs et enfans.
(A. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 69 r°.)

Cf. TRANSIVEMENT, VIII, 17b, article que l'on corrigera en : *Transitivement*. (J. DE ROYE, I, 360-361, Soc. Hist. de Fr.)

**TRANSITOIRE**, adj., passager :

Quar veine gloire est *transitoire*.
(EST. DE FOUGERES, *Livre des manieres*, 384.)

Ses cuers toz tans estoit lassus
Ne mie es choses *transitoires*.
(*De Ste Leocade*, B. N. 19152, f° 28c.)

**TRANSLATER**, v. a.

Cf. VIII, 17c.

**TRANSLATEUR**, s. m., traducteur :

Dont om leist el livre Job selonc les anciens *translators*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 131 r°.)

Cestui moine *translateor* de ceste ystoire. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, III, 52, p. 151, Delarc.)

**TRANSLATIF**, adj., t. de droit, qui transfère :

Une autre peccuniative est, laquelle est appellee *translative*. Elle est dicte *translative*, car par les autres dessusdictz n'en ne vendoit ou achetoit fors pour son user, mais apres l'en se transporta ou translata a acquerir pecunes par autres voyes. (ORESME, *Politiq.*, f° 23c.)

Pourveu qu'il y ait tradition de possession par constitut, ou autre acte *translatifs* de ladite possession. (*Coust. d'Aouste*, p. 423, éd. 1588.)

**TRANSLATION**, s. f., action de faire passer un objet d'un lieu dans un autre :

Od grant feste e processiun
Fist icele *translatiun*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1799.)

— Action de faire passer d'une personne à une autre la propriété de quelque chose :

Transmutation ou *translation*. (1363, *Lett. de Ch., fils du roi Jean*, Silly, A. Orne.)

— Récit, tradition :

Mais selon une autre *translacion* il mourut en une cité appellee Canimicon. (ORESME, *Politiq.*, f° 60a.)

— Traduction :

Encontre ce est en l'anciene *translation* escrit. (*Job*, p. 514.)

La maniere selonc laquel il entent a porsuire sa *translation*. (PIERRE DE PARIS, *Trad. de Boece*, Vat. Chr. 4788, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 263.)

**TRANSLUCIDE**, adj., transparent, diaphane :

Entendu que la terre est grumeleuse, elle ne peut estre *translucide*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 123 r°.)

**TRANSLUCIDITÉ**, s. f., caractère de ce qui est translucide :

La *translucidité* de la porte cornee. (RAB., *Cresme philosophalle*, p. 283, éd. Marty-Laveaux.)

**TRANSLUIRE**, v. n., être translucide :

Et *transluisoient* plus que pur cassidoine.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, II, OEuvr., p. 98, éd. 1596.)

C'est un vice quand quelque chose *transluit*, ou est palle. (LE BLANC, *Trad. de Cardan.*, f° 99 v°.)

Perspicues et *translucentes*. (ID., *ib.*, f° 122 v°.)

Il ne sera perspicu ne *transluisant*. (ID., *ib.*)

**TRANSMETTRE**, v. a., faire parvenir d'un lieu à un autre :

Presdra sos meis, a luis *tramist*.
(*S. Leger*, 86.)

Quand je receu de vos mains celle lettre
Qu'il vous plaisoit a Poitiers me *transmettre*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, II, CXXVI)

— Par extens. :

Al deu des venz sont acordé,
Molt lor *a tramis* buen oré.
(*Eneas*, 1055.)

Et *suy* de par luy vers vous *transmis* pour vous exposer sa mort ou sa delivrance. (*Enf. Vivien*, B. N. 796, p. 30, l. 177, Wahlund.)

**TRANSMIGRATION**, s. f., passage d'un

peuple du pays qu'il habitait dans un autre :

C'est li ans de la *transmigracion* lo roi Joachin. (*Greg. pape Hom.*, p. 11.)

*Transmigression.* (J. DE COURCY, *La Bouquechardiere*, Ars. 3689, fº 10 vº.)

— Soi-disant passage d'une âme du corps où elle était dans un autre :

L'objection que font les epicuriens a ceste *transmigration* de corps en autre. (MONT., II, 12, p. 364, éd. 1595.)

— Passage d'une âme de ce monde en un autre :

Et puis qu'au monde corruptible et defaillant elle n'est pas, force est que ailleurs *transmigracion* se face pour en finer. (OCT. DE S. GELAIS, *Sejour d'honn.*, fº 162 rº.)

**TRANSMISSIBLE**, adj., qui peut se transmettre :

Droit de reachapt... est cessible et *transmissible.* (*Cout. d'Aouste*, p. 318, éd. 1588.)

**TRANSMISSION**, s. f., action de transmettre :

*Transmission.* (*Somme Mᵉ Gautier*, fº 30 rº.)

*Transmission* n'est autre chose qu'un renvoy d'aucunes matieres fluantes ou contenues en aucun lieu, a autres parties du corps. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 67.)

**TRANSMUABLE**, adj., qui peut être transmué :

Ce qui est *transmuable* et corruptible. (ORESME, *Traité de l'Espere*, B. N. 565, fº 2º.)

L'esprit de l'homme est *transmuable* en diverses natures. (LA BOD., *Harmon.*, p. 683.)

**TRANSMUER**, v. a.

Cf. VIII, 19ᵃ.

**TRANSMUTATION**, s. f., changement d'une substance en une autre :

... En clarté resplendissable
Abite a riens non habitable
Vers qui n'est *transmutations*
Ne veisine obumbrations.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23915.)

Metamorphosis, *transmutation.* (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, fº 180 rº.)

**TRANSPARENCE**, s. f., propriété de ce qui est transparent :

Prestes a recevoir lumiere pour leur perpicuité et pour leur *transparence.* (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 185ᵇ.)

**TRANSPARENT**, adj., qui laisse passer les rayons lumineux :

Choses *transparentes.* (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 185ᵇ.)

— S. m., plaque de verre ?

Le roy luy a envoyé une enseigne de diamans, au milieu de laquelle il y a un *transparent* qui decouvre le portrait de Sa Majesté. (L'EST., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 308.)

**TRANSPERCER**, v. a., percer de part en part :

Et si vair eul ce removoient
Qui si doucement regardoient,
C'estoit avis k'il *transperçaissent*
Quelke chose k'il esgardaissent.
(*Dolopath.*, 3908.)

Il *transprecha* les rens et vint tout a cheval devant le juge. (*Gilles de Chin*, p. 140.)

Cf. TRANSPERÇANT, VIII, 19ᶜ.

**TRANSPIRABLE**, adj., apte à la transpiration :

L'epiderme est poreux et *transpirable*, ainsi qu'on peut voir par les sueurs. (A. PARÉ, *Œuvr.*, I, 4.)

**TRANSPIRATION**, s. f., action de transpirer ; résultat de cette action :

Leur accoustumee *transpiration* engendre gangrene et sphacelisme. (TAGAULT, *Instit. chir.*, p. 705, éd. 1549.)

**TRANSPIRER**, v. n., sécréter la sueur.

— Par latinisme, souffler à travers :

Une grande chambre commune ou touts vens peuvent *transpirer.* (PARÉ, XVI, 11.)

**TRANSPLANTABLE**, adj., qui peut être transplanté :

Les plantes des jardins *transplantables* sont... (OL. DE SERR., VI, 7.)

**TRANSPLANTATION**, s. f., action de transplanter :

*Transplantation*, enteure et longue multiplication. (R. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fº 284 rº, éd. 1556.)

**TRANSPLANTER**, v. a., enlever d'un endroit (une plante avec ses racines) pour replanter dans un autre :

Donc une mesme raison est aux plantes que nous *transplantons* et transportons agrestes et petites d'un lieu ou d'une region. (R. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fº 155 vº, éd. 1556.)

**TRANSPONTIN**, adj., qui est au delà des ponts :

Vous aultres gens *transpontins* ne le croirez pas. (RAB., *Quart liv.*, XLIX.)

**TRANSPORT**, s. m., action de porter d'un lieu à un autre :

Quant aux *transports* d'or et d'argent hors de vostre royaume... il n'y a rien si facile que de les eviter. (SULLY, *Œcon. roy.*, CXXIV.)

— Transportation :

Ce *transport* abattit le courage des Sesnes devenus plus souples. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., II, XI.)

— Action de reporter sur un autre un droit que l'on possède :

En non de pur vendage et loyal *transport.* (1312, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, fº 26 vº.)

— Autrefois, dans les Flandres, quote-part de l'impôt pour chaque ville ou chaque circonscription territoriale :

Ce que cy apres s'ensuit est la parte des terres noyees en Flandres, lesquelles on temps passé paravant qu'elles fussent inundees, souloient payer *transport* ainsi et par la maniere que un chacun a baillé oultre en son lieu. (XIVᵉ s., sér. B, cart. 1319, *Inv. somm. des Arch. dép. du Nord*, t. I, p. 265.)

**TRANSPORTATION**, s. f., action de transporter ; anc., action de se transporter :

Bien hault en l'air sa *transportation*
L'esprevier fait qui voit le beau temps croistre.
(G. MICHEL, *Georg.*, fº 47ᶜ, éd. 1529.)

**TRANSPORTER**, v. — A., porter d'un lieu à un autre :

Veines par lesquelles *est transportee* et divisee la substance temporelle par les singulieres parties du corps. (*Songe du Verg.*, I, 38.)

— Réfl., émigrer :

Ne voyez vous que Troyens *se transportent*,
Leurs biens bruslez tapissent et emportent.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, B. N. 861, fº 19ᵃ.)

— A., reporter sur un autre (un droit, un avantage qu'on possède) :

*Tramporter.* (1291, Aumonieres, H 20, A. H.-Saône.)

Pour Dieu et en aumosne leur franche liberté donnerent, quitterent... cesserent, *transporterent* et du tout en tout delaisserent. (1323, A. N. S 88ᵇ, pièce 73.)

*Tremporter.* (1348, A. N. S 266, pièce 4.)

— Par extens. :

Leur royaume *transporteray*
Et a autre roy le donrray.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 270.)

— Fig., mettre hors de soi :

O joie qui le coer *transporte*,
Et ravist en ta vision.
(*Dits de l'ame*, A, str. 33, Bechmann, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIII, 66.)

Un homme *transporté* d'entendement. (AMYOT, *Theag. et Car.*, XVIII.)

— Réfl., *se transporter a*, se laisser à... par un transport de passion :

Il ne se faut point donner licence de *se transporter a* mal. (CALVIN, *Serm. s. le Deuter.*, p. 773ᵃ.)

Cf. VIII, 20ᵃ.

**TRANSPOSER**, v. a.

Cf. VIII, 20ᵇ.

**TRANSPOSITION**, s. f., action de transposer :

Cette *transposition* fut si apparente, que chascun la peut voir. (AMYOT, *Vies*, Aristides.)

**TRANSSUBSTANTIATION**, s. f., changement de la substance du pain et du

vin eucharistique en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ :

*Transustanciacion*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 94[a].)

De la *transsubstentiation* du pain et du vin. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2[e] vol., f° 10[d], éd. 1531.)

**TRANSSUBSTANTIATEUR**, s. m., t. de dénigrement, celui qui admet la transsubstantiation :

L'interpretation des *transsubstantiateurs*. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 774.)

**TRANSSUBSTANTIER**, v. a., transformer par la transsubstantiation eucharistique :

Pain passé au corps de Jesus Christ, ou *est* transferé, *transsubstentié* ou transmué. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, 2[e] vol., f° 10[d], éd. 1531.)

— Par extens., transformer, transmuer :

D'une vertu qui n'est fausse,
Me *transsubstancie* en sausse
Verte, gaye, appetissante.
(*Leg. veritab. de Jean Le Blanc*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VIII, 107.)

Et pour plus grande approbation du miracle, plusieurs freres religieux de celuy temps qui la veirent, reserverent aucune partie de celle eaue *transsubstantiee* en la ville, dont l'on en trouve encores a present. (CL. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VI, 6.)

**TRANSVASATION**, s. f., action de transvaser :

Parquoy ne parlerons aucunement de ceste *transvasation*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 707.)

**TRANSVASEMENT**, s. m., action de transvaser :

*Transvasement*. As transvasation. (COTGR.)

**TRANSVASER**, v. a., verser d'un vase dans un autre :

Ils *transvasoyent* le vin. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 706.)

— Par extens. :

Mais or que lor valt ?
Nient, si deus me salt !
Tot *sunt transvasé*.
(*Grant mal fist Adam*, str. 62[d], Suchier, E, *Reimpredigt*, p. 32.)

**TRANSVERSAL**, adj., qui est en travers d'une ligne, d'une direction donnée :

Fibres *transversales*. (J. CANAPPE, *Tables anatom.*, f° 100 r°, éd. 1554.)

**TRANSVERSALEMENT**, adv., d'une manière transversale :

Adonc la crois fut pourtraicte *transverselement*. (J. GOULAIN, *Trad. du Rational de G. Durant*, B. N. 437, f° 32[a].)

**TRANSVERSE**, adj., qui est en travers :

Ligne *transverse*. (J. GOULAIN, *Trad. du Rational de G. Durant*, B. N. 437, f° 31[d].)

Cf. VIII, 21[a].

**TRAPEZE**, s. m., quadrilatère dont deux côtés sont parallèles, mais inégaux :

Une espece de quadrangle fort irreguliere, laquelle par les Grecs est nommee *trapeze*. (BOVELLES, *Geom.*, f° 21 r°, éd. 1566.)

**TRAPPE**, s. f.

Cf. TRAPE 2, t. VIII, p. 21[c].

**TRAPU**, adj., court et ramassé dans sa taille :

*Trappu*, thick, and short. (COTGR.)

**TRAQUENARD**, s. m., sorte de trot décousu où le cheval semble trébucher :

Quand deux pieds sont mouves ensemble ou deux d'un mesme costé, ... ce train est de *traquenard*, ou haquenee. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 237 v°.)

— Cheval qui a cette allure :

Mon guildin, mon lavedan, mon *traquenard*. (RAB., *Garg.*, XII.)

— Adjectiv. :

Un cheval *traquenart*, soubz poil bay. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrées*, Bibl. Ec. des Ch., III, 159, note 1.)

**TRAQUER**, v. a., fouiller un bois pour en faire sortir le gibier ; par extens., poursuivre le gibier qui est dans un bois.

— Fig. :

*Traquer* le feray.
(*Myst. du siege d'Orleans*, p. 483.)

**TRAQUET**, s. m., pièce d'un moulin dont le mouvement ininterrompu fait descendre le grain sous la meule :

Quand je deslye mon caquet,
Ma langue va comme ung *traquet*
Sans nul arrest.
(*Mist. du Viel Testam.*, var., II, 344.)

— Crécelle :

Pourtant ces jours de la Passion l'on appelle le monde avec le *traquet*. (OL. MAILLARD, *Pass. de N. S.*, p. 30, Crapelet.)

**TRAUMATIQUE**, adj., qui a rapport aux blessures, aux plaies :

Remedes *traumatiques*, c'est a dire vulneraires et propres a refermer playes. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 673, éd. 1549.)

1. **TRAVAIL**, s. m., machine dans laquelle on assujettit les chevaux, bœufs, etc., pour les ferrer ou pour les soumettre à certaines opérations :

Ung *traval* a ferrer chevaulx. (1467-1468, *Compte*, CC 30, f° 74 r°, A. Mézières.)

Deux pieces de bos pour faire ung *tradveau*. (1492, *Compte*, Roye, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. VIII, 23[b].

2. **TRAVAIL**, s. m., gêne, tourment, effort pénible :

Qu'il vos menbre de cest chaitif
Qui a *traval* et a duel vis.
(*Tristan*, I, p. 93.)

Li baron voient le *traval*
Et la painne de l'amiral.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 4[d].)

— Effort soutenu, suite d'opérations :

Et lor *travail* et lor porpens
Ont il perdu, si com je pens.
(GUIOT, *Bible*, 2307.)

Laboureurs, mariniers, bateliers, chasseurs, portefaix et autres gens de *travail*. (PARÉ, X, 17.)

**TRAVAILLER**, v. a.

Cf. TRAVAILLIER, VIII, 24[a].

**TRAVAILLEUR**, s. m., celui qui travaille ; celui qui aime à travailler :

Et il n'est mie vieus, et il est *travelleur*. (*Hagin le Juif*, B. N. 24276, f° 10[a].)

Cf. TRAVAILLEOR, VIII, 24[a].

**TRAVEE**, s. f.

Cf. VIII, 26[b].

**TRAVERS**, s. m., étendue d'un corps d'une extrémité à l'autre, dans le sens qui coupe la longueur, la largeur, la profondeur :

Pour scier une tronce du *travers* pour fere des ays. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 35 r°, A. Nevers.)

Mais qui est celle la qui court par le *travers*
De ces monts sourcilleux pour monter aux desers.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Eclog. sacr., III.)

— *En travers*, loc. adv., d'un côté à l'autre dans le sens de la largeur :

Li destriers chiet sor lui anvers
Si roidemant que *an travers*
L'une des jambes li peçoie.
(CHREST., *Cliges*, 3501.)

— *Tot en travers*, loc. adv., entièrement, d'un bout à l'autre :

Si s'en pleinst de nut e de jor
Si com icil qui sanz resor
*Tot en travers* perdre cremeit
Quanqe por Dieu soufert aveit.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 1781, P. Meyer.)

— *Au travers de*, loc. prép., d'une des extrémités à l'autre dans le sens de la largeur :

Paysans abbatoyent gros arbres *au travers des* chemins. (J. MOLINET, *Chron.*, LIV.)

— *A travers, au travers*, loc. adv., d'une extrémité à l'autre dans le sens de la profondeur :

Car de sen pié *au travers* passe.
(RENCLUS, *Miserere*, XCVI, 5.)

Sainct Jehan, vous serez batu
Tout *au travers*, de ceste espee.
(*Farce du franc archier*, Anc. Th. fr., II, 337.)

— Au milieu :

Chocquez *a travers* d'estoc et de taille. (Rab., XXIX.)

— *Travers, le travers, en travers*, prép. et loc. prép., d'une des extrémités de... à l'autre, dans le sens de la profondeur :

*Travers* la roiere se jut.
(Wace, *Vie de S. Nicholas*, 775.)

Devant le roi demainement,
Son fil *travers* sa goule prent.
(*Guill. de Palerme*, 89.)

Et s'en vait droit a la voix qui toujours enforce de crier *en travers* le bois. (*Artur*, B. N. 337, f° 159c.)

Chemien qui passe *tryvier* la ville de Longpreit. (1461, *Greffe des echevins*, 27, 21, A. Liège.)

*Le travers* des dictes sept ysles y a une petite riviere. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 32, Tross.)

— *Au travers de*, même sens :

Et passa l'une des roues dudit demy char *au travers du* corps par dessus la poitrine. (1461, A. N. JJ 192, f° 37 v°.)

— Direction qui dévie du sens droit :

A un piler de *travers* vint.
(*Eneas*, 7687.)

— *De travers*, loc. adv., irrégulièrement :

Doit clorre toutes oreilles aus prestres desordenez et de deshonneste vie et qui sont montez *de travers* et autrement promeuz que selon Dieu. (D. Foulechat, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 103c.)

— *En travers*, fig., dans une direction opposée à la bonne :

D'autre part li rois Henris,
De terre, de aveir poestifs,
Ove ses evesques e ses clers
Est tut encuntre e en *travers*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 11, v. 11.)

Icist ordres va *en travers*.
(Guiot, *Bible*, 1565.)

Cf. VIII, 26c.

**TRAVERSANT**, adj., qui traverse :

... Par les champs *traversant*.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, 18288.)

Par les *traversans* chemins des boys et des montagnes. (*Boccace, Des nobles malheureux*, IX, f° 11 v°, éd. 1515.)

Concratitius, adj., fait de clayes jointes et mises ensemble, comme une cloison d'ais ou membrures *traversantes* l'une sur l'autre. (*Calepini Dict.*, 1584.)

Cf. VIII, 28c.

**TRAVERSE**, s. f. ; *chemin de traverse*, et ellipt., *traverse*, chemin qui mène plus directement que la grande route au point où l'on veut arriver :

En moins de deux jours, il sceut toutes les rues, ruelles et *traverses* de Paris. (Rab., *Pantagr.*, XVI.)

Un postillon qui sçavoit toutes les postes, chemins, routes et *traverses* de France. (Brant., *Grands capit.*, I, xxv.)

— Ce qu'on pose en travers de quelque chose ; part., pièce de bois posée en travers :

Miz les poteaulx et les *traversez* soubz la dite galee. (19 janvier 1387, *Trav. pour la galee Sainte-Croix*, dans *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 147, Ch. Bréard.)

— Fig., obstacle, difficulté contre laquelle on se heurte dans la vie :

Porter vertueusement et patiemment toutes les *traverses* de la fortune. (Amyot, *Theag. et Car.*, xxii.)

Cf. VIII, 28c.

**TRAVERSER**, v. — A., aller à travers (qqchose) d'une extrémité à l'autre :

Lothereigne *traversent*, Baiviere et Honguerie.
(*Voy. de Charlem.*, 101.)

Par ou l'on passe et *traverse* la riviere d'Eure. (1409, dans *Mém. p. hist. Eure*, II, 265a, L. Delisle et Passy.)

— Réfl., même sens :

Par mi Provence li marchis *se traverse*.
(*Moniage Guillaume*, 2116.)

— N., même sens :

Une femme vieille qui *traversoit* par mi la rue. (Joinville, *S. Louis*, § 445.)

— Fig. :

Li dols chi *traverset* per lo son cor.
(*Pass.*, 338.)

— A., être en travers de (qqchose) ; fig. :

Tant de difficultez lui *traversent* la voye qu'elles l'esgarent. (Mont., III, 13, p. 195, éd. 1595.)

— Venir en travers, contredire :

Cil le comença lues a *traverser*.
(Garnier, *S. Thomas*, 59.)

— N., aller de travers : se modifier en mal :

Ici *traverse* l'aventure ;
Dont ert soes et ore est dure.
(*Partenop.*, 3303.)

Molt *sont traversé* et changié
Li cloistrier qui servent lor vie,
As cuers enflez et plainz d'envie
Se couchent sovent esmarri
Que mal lor ont le gieu parti.
(Guiot, *Bible*, 1283.)

— Parier :

Et la, lui estant abuvré de vin, se feust mis a *traverser* pour un petit blanc contre un autre. (1393, A. N. JJ 145, pièce 107.)

— *Traversé*, part. passé ; fig., transfusé :

Je crois que vous avez l'ame de quelque massoret *traversee* au corps. (Yver, *Print.*, p. 555.)

Cf. VIII, 29b.

**TRAVERSIER**, adj.

Cf. VIII, 29c.

**TRAVERSIN**, s. m., pièce de bois qui traverse : partic., baux qui lient la membrane d'un bateau :

Les *traversins* sont poutres qui traversent le lict et cage du navire sur le tillact, l'une aupres du mast, l'autre du chasteau. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 96, éd. 1622.)

— Coussin long et étroit placé à la tête du lit dont il occupe toute la largeur :

Pour chacune coueste de lict et pour chacun *traversin*. (1571, Décl. imp. Orl., Gibier.)

Cf. VIII, 30b.

**TRAVERTIN**, s. m., tuf calcaire, dur, grisâtre qui sert aux constructions :

*Trevertin*. A kind of marble, or marble-like stone. (Cotgr.)

**TRAVESTIR**, v. a., vêtir (qqu'un) d'un costume qui n'appartient pas à sa condition ou à son sexe :

L'une *travestue* en garçon. (Mont., I, 25, p. 91, éd. 1595.)

— Fig. :

C'est leur feste (aux princes) de se pouvoir quelquefois *travestir* et demettre a la façon de vivre basse et populaire. (Mont., I, 42, p. 109, éd. 1595.)

— *Travesti*, part. passé ; déguisé :

Ses luxes *trasvestis*.
(L. Papon, *Disc. a M. Panfile*, p. 20.)

**TRAYON**, s. m., bout du pis :

Qe le bercher ouste la leyne entour les *treiions* de la miere. (*Trait. d'écon. rur.*, Bibl. de l'Ecol. des Chart., t. II, 4e s., p. 373.) Impr., *trenon*.

Les bouts des tettes du daulphin que les François appellent *traions*. (Belon, *Poiss. mar.*, II, 5, éd. 1551.)

Qu'ils ne facent que hazarder les *trayons* de leur mere. (Liebault, *Mais. rust.*, l. I, c. xii, éd. 1597.)

**TREBUCHANT**, adj., qui trébuche :

*Trebuchant*. Offendens, offensans. (R. Est., 1549.)

— Qui fait trébucher la balance, qui est de poids, en parlant de monnaie :

Soixante mil escus en or, tous *trebuchans*. (Du Villars, *Mém.*, VIII, an 1557.)

**TREBUCHEMENT**, s. m.

Cf. VIII, 33a.

**TREBUCHER**, mod., v. Tresbuchier.

**TREBUCHET**, s. m., petite balance pour peser les monnaies :

Espinguier, vendeur de chainettes d'or et de *trebuchets* a peser, condamné comme

coupeur de bourse. (1524, *Sentence rendu par le chapitre de Rouen*, G 3279, A. Seine-Inférieure.)

Cf. VIII, 33[b].

**TRECE**, mod. tresse, s. f., cordon plat en forme de natte, faits de fils, de soies, de pailles, de cheveux entrelacés :

A un fil d'or les met en *trece*.
(*Brut*, ms. Munich, 3906.)

Avoir ahers par les *traiches* et trayné apres lui Bette... (31 juill. 1395, *Reg. de la loi*, 1393-1401, bons de .x. liv., A. Tournai.)

Ces longues *tresses* de poil effeminees. (Mont., I, 43, p. 173, éd. 1595.)

**TRECIER**, mod. tresser, v. a., façonner en tresse :

A un fil d'or les *ad treciez*.
(*Eneas*, 4010.)

Chevelure belle et bien *trichee*. (xv[e] s., *Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 28 v°.)

**TREFILERIE**, s. f., atelier, usine où l'on tréfile :

*Trefilerie*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XXIV, 2.)

**TREFLE**, s. m., légumineuse papilionacée qui n'a d'ordinaire que trois feuilles :

*Tresfle* broié o miel. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 2068.)

Petites fueilles yndes de *treffes*. (xv[e] s., *Inv. de S.-Victor de Paris*, B. N. nouv. acq. fr. 3245, f° 116[b].)

*Treuffle* ou troys fueille, trifolium. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

— Par anal. :

Coiffe de perles assise a maniere de *triffle* et de grosses perles. (*Trais. de Rich. II*, p. 111, Williams.)

**TREFONDS**, s. m.

Cf. Tresfons, VIII, 50[a].

**TREILLAGE**, s. m., sorte de grillage fait de perches, de lattes croisées en carrés, en losanges, à l'aide de fil de fer :

Les vignes... eslevees hautement en *treillages*. (Ol. de Serres, III, 3.)

**TREILLE**, s. f., berceau de ceps de vigne soutenu par un treillage ; suite de ceps de vigne :

Souz la *treille* ki foillie.
(Giles de Vies-Maisons, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 241.)

Ki mesist vin de *trille* ou d'autre teroir en toneaus d'Orliens. (1270, *Reg. aux bans*, AB xviii, 16, n° 32, A. Saint-Omer.)

Et furent trere dou vin et burent souz leur *treille*. (1278, A. N. J 1034, pièce 60.)

S'en vont touz au jardin et vont jouant par les violliers et *trailles*. (*Quinze joyes de mariage*, XI, p. 124.)

— *Le dieu de la treille*, Bacchus :

D'Amour tous debats sont venus,
Et les biens viennent de Venus,
Et de ce bon *dieu de la treille*.
(Lariv., *le Laq.*, II, 2.)

Cf. Treille 2, t. VIII, p. 36[b].

**TREILLIS, TREILLISSER**, mod., v. Tresliz, Treslicier.

**TREIS**, mod. trois, adj., num., deux plus un :

Trenta *tres* anç...
(*Pass.*, 5.)
A totas *treis*...
(*Ib.*, 140.)

Cinc cuves, dous granz e *troi(e)s* petites. (1330, *Reconn.*, Fontevrault, anc. tit., 205, A. Maine-et-Loire.)

**TREIZE, TREIZIÈME**, mod., v. Treze, Trezisme.

**TREMA**, s. m., signe composé de deux points, qu'on place sur une voyelle (*e, i, u*) le plus souvent pour indiquer qu'elle se détache de celle qui la précède ou la suit :

Points *trematz*. (Palliot, *Vraie orthogr.*, ap. Livet, *Gramm. franç.*, p. 277.)

**TREMAIL**, s. m., filet de pèche à trois nappes ; filet d'oiseleur à trois rangées de mailles :

Tu as *tramail* et rois et nasse
Por devant les haus homes tendre.
(Helinant, *Vers sur la mort*, XX.)

Ung grant *trasmal* de 40 braches de longueur... (1458, G 515, A. Seine-Inférieure.)

*Tremail*, c'est une rets a pescher. (*Catholicon armor.*, Duc., *Tramallum*.)

**TREMAILLÉ**, adj., en forme de trémail :

Dans le fil *tramaillé* d'autre costé se rendent.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 38.)

**TREMBLAIE**, s. f., lieu planté de trembles :

In nemore quod dicitur parva *Trambloie*. (24 juin 1294, Chap. d'Aut., Cathéd., Sussey, A. Autun.)

.iiii. ourmes seans a la *Tramblye*. (1378, *For. de Blois*, A. N. KK 298, f° 6 r°.)

En la *tremblee*. (*Cart. de Preaux*, f° 167 r°.)

**TREMBLANT**, adj., qui tremble :

Ipomedon tost la salue
Od voiz *tremblante*, il ne pot mes.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 10420.)

Si la trouva molt effree et toute *trenblant*. (*Artur*, B. N. 337, f° 102[a].)

Dens *tremblantes*. (Le Fournier, *la Decor. d'hum. nat.*, f° 8 v°.)

— Substantiv. :

Pour revifiier les demi mors, pour reassceurer les *tremblans*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, iv, 21.)

— Au fém., *tremblante*, traquet :

*Tremblante* de moulin. A mill hopper. (Cotgr.)

Cf. VIII, 38[c].

**TREMBLE**, s. m., espèce de peuplier dont les feuilles légères tremblent au moindre vent :

De l'eschacier que vous en senble ?
S'eschace n'est mie de *tramble*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 49[b].)

Les autrez .x. pieches (de bois) sont de fresne et de *tranle*. (1370, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 110.)

Bois de *tranne* syé par Jean le long. (1567, *Pièce*, A. Boulogne-sur-Mer.)

Cf. VIII, 38[c].

**TREMBLEMENT**, s. m., action de trembler, résultat de cette action :

Poor est *tremblement* de pensee. (*Digeste*, f° 48, ap. Littré.)

Tres grifs *tronlemens* et crolemens de terre. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 237.)

Mais d'un seul *tremblement* de sa hure espou-[vente
Des animaux cornus la tourbe mugissante.
(*Efforts et assauts faicts a Lusignen*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VI, 319.)

**TREMBLER**, v. n., être remué par une suite de petites oscillations :

Com il vit le rei Charle, començat a *trembler*.
(*Voy. de Charlem.*, 130.)

Contre fievre tierchainne, prendes... puis li donnes boire quant il *tranlera*. (xiii[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 262.)

Alcunne fois la terre *tronloit* jour et nuyt .v. ou .vi. ou .x. fois. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 239.)

Pourquoy, chetif laboureur,
*Trembles* tu d'un empereur,
Qui doit bien tost, legere ombre,
Des morts accroistre le nombre ?
(Rons., *Od.*, IV, xiv, OEuvr., p. 357, éd. 1584.)

— Par extens. :

Son advis ne dit rien qu'un triste oui qui *trem*-[*ble*.
(Aubigné, *Trag.*, III.)

— Fig., *faire trembler*, terrifier :

Un petit roy du champ Alchedemach *faisoit transler* Egipte et Surie. (Maiz., *Songe du viel pel.*, 2682, I, 23.)

— Inf. pris substant., tremblement :

Et mariant sa voix
Au luth poussé du *trembler* de ses doits.
(Rons., *Franc.*, III.)

**TREMBLEUR**, s. m., celui qui tremble :

*Trembleur* de tous membres. (*Ciel des philos.*, xliv.)

**TREMBLOTANT**, adj., qui tremblote :

Movement ... obscur, petit et comme *tremblotant*. (Paré, XVIII, 41.)

Mes *tremblotantes* mains.
(Garnier, *Juifv.*, II.)

**TREMBLOTEMENT**, s. m., action de trembloter :

Tressaillement et *tremblotement* de parties nerveuses. (PARÉ, XX bis, 6.)

Le dru *tremblotement*
Des papillotes d'or, qui bavolent sans cesse.
(DU BARTAS, 2e *sem.*, Ire j., les Artifices, 108, éd. 1602.)

**TREMBLOTER**, v. n., trembler légèrement :

*Trembloter*. (R. EST., 1549.)

En lieu de mener la dance,
Il *tremblotte* des genoux.
(RONS., *Odes*, V, XVI.)

**TREMIE**, mod., v. TREMUIE.

**TREMIERE**, adj. f. ; *rose tremiere*, variété d'alcée, dite aussi *rose d'outremer* :

*Rozes tremieres*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 222.)

**TREMOIS**, s. m., blé de mars ; par extens., mélange de froment, de seigle, d'avoine, de vesce qu'on sème pour être coupé en vert et donné aux bestiaux :

A *trameis* et a wain. (Mai 1235, Cte de Bar, Cab. du Fresne, B. N.)

Sire, j'aim mieus pain de *tremois*
Que ja chevalier ne borgois.
(LAMBERT L'AVEUGLE, B. N. 844, f° 100, et Bartsch, *Rom. et past.*, III, VIII, 25.)

Deus bles et deus *trimois*. (1286, *Cart. d'Auchy*, p. 297.)

Une journee a gaquiere, une a bles et une a *tiersmois*. (*Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 51 v°.)

Faillis nous est li vins, li blez et li *tramois*.
(CUV., *B. Du Guesclin*, 5658.)

A la saeson de *tremeys*. (1464, A. N. P 289, 187.)

Les bles marses et *tremes*. (OL. DE SERR., II, 3.)

**TREMOUSSEMENT**, s. m., action de trémousser :

De ce *tresmoussement* et plaisante secousse
Procede une douceur si souefve et si douce.
(LARIVEY, *Strapar.*, VIII, 5.)

Ce *tremoussement* que leur ouvrage leur donne, ainsin assises, les esveille et sollicite. (MONT., III, 11, p. 172, éd. 1595.)

**TREMOUSSER**, v. — A., remuer vivement (le corps) :

*Tremousser*, forte a Tremendo. (R. EST., 1549.)

Vilaine, infame, duite a *tremousser* son corps
Ingenieusement...
(PASQ., *La Puce*.)

— Fig. :

Sa Majesté vous escrit, mais tout de sa main,... je vous asseure qu'il se *tremousse* bien de la guerre. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLIX.)

— N., se remuer vivement :

Et d'un autre coté les chastes tourterelles
Prendre leur doux plaisir en *tremoussant* des [ailes.
(VAUQUEL., *Sat.*, IV, à Hier. Vauq.)

**TREMPE**, s. f., action de tremper :

.XXX. hanas de safre, de tel *tempre* alliies.
(*Rom. d'Alex.*, f° 70b.)

Le fer s'endurcist a la *trampe*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, le Coral.)

— Fig., disposition d'esprit, humeur :

Tout le cas advenu leur estoit preparé ainsi de fortune pour leur donner *trempe* et mixtion bonne en leur nouvelle felicité. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 380, Kerv.)

Et le tiens en celle *trempe* tant qu'il soit bien enoisellé. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 10 v°.)

— Fermeté, solidité contractée par le caractère, l'intelligence, etc. :

Les rochers, les forests, deja sçavent assez
Quelle *trempe* a ma vie estrange et solitaire.
(RONS., *Sonn. pour Hélène*, I, XXVI.)

Maintenir ce neantmoins l'ame et la raison en bonne *trampe*. (MONT., I, 40, p. 155, éd. 1595.)

**TREMPER**, v. — A., modérer au moyen d'un mélange ; en parlant du vin, le mélanger d'eau :

Et fesoie *tremprer* le vin aux vallez d'yaue. (JOINVILLE, *S. Louis*, 503.)

Li cuiseniers *trampe* le vin au consoil dou procureour. (*3e p. des cout. des chartr.*, ms. Dijon, f° 10 r°.)

— Imbiber d'un liquide :

Avaine ... ki *soit tempree* ne moullie par fraude. (XIIIe s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 71 r°, A. Tournai.)

— Par extens. :

Cette pauvre dame, toute *trempee* de larmes. (PASQ., *Lett.*, XIII, 8.)

— Plaisamm. :

Chascun jour et au plus matin
Se *trempent* telement de vin
Que l'un ne voit, l'autre chancelle.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 27.)

— Plonger dans un liquide :

Item pour tille *tempree*, .I. gros. (28 septembre 1361, *Exéc. test. de Jaquemin le Flament*, A. Tournai.)

Hierenq loiial et marchant, plain et douch, *tempret* ou a *temprer*. (20 déc. 1407, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 103 v°, A. Tournai.)

— Partic., plonger l'acier porté à une haute température dans un liquide froid, ce qui le rend dur et élastique :

Aurisas fit Baptesme, au puing d'or esmeré,
Et Plorance et Garbain, dont li branc *sont tem-* [*pré.*
(*Fierabras*, 648.)

*Avoir* rivé et *tempré* quatre paires d'estenelles... (17 nov.-16 fév. 1436, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. TEMPRER, VII, 668a.

**TREMPETTE**, s. f., anc., tranche de pain trempée dans du vin, du lait, etc. :

*Trempette*. A sop, or sippet. (COTGR.)

**TREMUIE**, mod. trémie, s. f., vaisseau en forme de pyramide renversée et faisant entonnoir, où l'on met le grain pour le faire descendre sous les meules :

Ausi con la *tremuie* fait
Qui le bien reçoit et le rent.
(*Chastoiem. dou pere et dou fil*, Ars. 3527, f° 44d.)

Mourre le blef que il trouvera en la *tremee*. (1309, A. N. JJ 41, f° 106 v°).

Et ossy pour les *tiermuyes* des deux moulins. (6 mai 1392, *Chirogr.*, A. Tournai.)

La *tremue* d'un moulin. (JUN., *Nomencl.*, p. 162.)

— Droit féodal de mouture :

De expletier les relies, *tresmies* et les aides coustumieres. (1300, *Sent. de l'Échiq.*, reg. DD, f° 136, A. Rouen.)

— Vide réservé dans un plancher pour l'âtre de la cheminee :

A Jehan Durant, charpentier, une journee pour avoir fait la *tremuye* de la cheminee de la tour. (1437, *Comptes de Nevers*, CC 39, f° 36 r°, A. Nevers.)

Cf. TREMIE, VIII, 40a.

**TRENTAIN**, s. m.

Cf. VIII, 41a.

**TRENTAINE**, s. f., nombre exact de trente ; nombre approchant de trente :

Par vinz, par *trentaines*, par cenz.
(WACE, *Rou*, 3e p., 823.)

Une *tranteine* d'œufz. (LE FOURNIER, *La Decor. d'hum. nat.*, f° 49 v°.)

**TRENTE**, adj. num., trois fois dix :

*Trenta* deners dunc li en promesdrent.
(*Pass.*, 85.)

*Trente* quatre ans ad si sun cors penet.
(*Alexis*, XIe s., str. 56a.)

— Trentième :

*Trente* unisme. (*Lib. rub.*, f° 5b, A. Calv.)

En chest an ki est li *trente* siettimes de la Nativité Ysaac. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 3c.)

— S. m., *trente et un*, jeu de cartes où l'on gagne quand on a trente et un points sans plus :

Pour passer tamps, comme l'on dist, l'on joue aux cartes : est assçavoir a le roufle, a *.XXXI.* (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 241.)

Je tais icy pour mon premier bonheur
Du *trente et un* le fameux deshonneur.
(J. DU BELL., *Jeux rustiq.*, OEuv., II, 390, Marly Laveaux.)

Cf. VIII, 41a.

**TRENTISME**, mod. trentième, adj. num. ord., qui vient immédiatement après le vingt-neuvième dans une série :

Eissi cum Bede dit
Pur veir en sun escrit
El *trentisme* chapitle
Qu'il fait del secunt livre.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 3249.)

Li esclipses doit avenir
A prime [lune et] a *trantisme*.
(*Dolop.*, 12719.)

Al *trantime* an de son aige. (*Greg. pape Hom.*, p. 13.)

Le *trentime* jour. (1372, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 138 r°.)

*Trantaimme*. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 53ᵃ.)

— S. m., t. de féod., droit perçu et égal à la trentième partie d'un revenu, d'un produit, etc. :

Et infinites exactions faites sur euls tant par gabelles, imposicions, subsides, disiemez, *trantiesmez*. (1356, *Procès-verbal de la tenue des Trois-Etats*, A. Senlis.)

**TREPAN**, s. m., vilbrequin pour percer le marbre, la pierre, le bois, etc. :

Ceux qui incisent les arbres de baume, ont un certain instrument qui leur retient et contrepoise la main a mode d'un *trapan*. (Du Pinet, *Pline*, XII, 25.)

— Instrument de chirurgie pour percer les os :

Percer o *trepans*. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 24ᵈ.)

Il faut eviter grandement que le *trepan* ne vienne a toucher la membrane. (Tolet, *Chirurgie*, p. 303, éd. 1540.)

**TREPANATION**, s. f., action de trépaner :

J'ay veu que Dieu tout puissant a delivré plusieurs entre mes mains sans *trepanacion*. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 26ᵃ.)

Jamier, qui remettoit ces ulceres au chapitre des fistules, conseilloit apres la *trepanation* et purification de l'os, une telle poudre. (Joub., *Gr. chir.*, p. 343, éd. 1598.)

**TREPANER**, v. a., soumettre à l'opération du trépan :

Dient aucuns que le test doit *estre trepané* de chascune part de la plaie. (*Chirurg. de Lanfranc*, B. N. 1323, f° 24ᶜ.)

**TREPAS**, mod., v. Trespas.

**TREPASSEMENT**, s. m.

Cf. Trespassement, VIII, 55ᵇ.

**TREPASSER**, mod., v. Trespasser.

**TREPIDATION**, s. f., tremblement saccadé :

Mouvement de *trepidation* on firmament. (Rab., *Pantagr.*, I.)

**TREPIED**, s. m., siège à trois pieds sur lequel la prêtresse de Delphes rendait les oracles d'Apollon :

Et contraignit la prophetisse de monter sur la machine du *tripié* pour luy faire response. (Amyot, *Diod.*, XVI, 9.)

— Support à trois pieds sur lequel on pose une casserole, un chaudron, etc. :

Quant la vedve veit son oste
Poez et *trepez* d'iloc oste.
(Simon de Fraisne, *Vie S. Georges*, B. N. 902, f° 112ᶜ.)

Un noch, plusieurs *trespieds*. (1375, Aumont, A. N. MM 30, f° 7.)

A petit et doux feu de charbon sur un *trippier*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 269.)

Des chaudieres d'argent, avecq leurs *tripiers*. (Maigret, *Polybe*, V, 40.)

**TREPIGNER**, v. — N., frapper du pied contre terre à plusieurs reprises :

Comme homme beu qui chancelle et *trepigne*.
(Villon, *Gr. Test.*, 1254.)

Je voy la dance des driades
Parmy les forets *trepeigner*.
(P. Ronsard, dans A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 35 v°, éd. 1609.)

— Fig., avoir une envie extrême de :

Je *trepignois* de parler. (Montl., *Comm.*, II, 94.)

— A., fouler aux pieds :

Bouffonnant, bondissant, et *trepignant* la terre.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, l'Amethiste.)

De peur d'en endurcir le fonds en le *trepignant*. (Ol. de Serr., III, 4.)

**TRES**, adv.

Cf. Tres 2, t. VIII, p. 43ᶜ, et Tres 3, p. 45ᵇ.

**TRESBUCHIER**, mod. trébucher, v. — N., perdre l'équilibre en marchant :

Leander out un esquier,
Ki l'aveit veu *tribucher*.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 9025.)

— Par extens. :

Nen iert tant forz l'estache, ne l'estoecet brisier
Et le palais verser par terre et *tresbuchier*.
(*Voy. de Charlem.*, 524.)

— A., renverser à terre :

Meint i *trebouche* en icel pré.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 4841.)

**TRESISME**, mod. troisième, adj. num. ord., qui vient après le second dans une série :

El *trecime* an. (*Greg. pape Hom.*, p. 12.)

Les Lacedemoniens a l'entree du printamps de l'an *troyxysme* de la guerre peloponeusyene. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, ii, 13.)

Le dit pape Alexandre *troisieme*. (J. Le Maire, *Differ. des schism.*, Œuv., III, 294, Stecher.)

**TRESLICIER**, mod. treillisser, v. a., façonner en treillis :

Une toye de lit *trelliciee*. (1374, A. N. JJ 105, pièce 367.)

— Garnir d'un treillis :

Car nullement *estoient* fermees (les fe-
N'aussi *treillissees*. [nêtres)
(Guill. de Digulleville, *Trois pelerinaiges*, f° 52ᵇ.)

Une fenestre *trellexee* dedans le dit mur de trois barreaux de fer de long et de trois a quatre en largeur. (1484, *Compt. du dom. du duché d'Orl.*, titres génér. des censives, c. i, f° 6, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 311 v°, A. Loiret.)

Cloux a *treillyser*. (1587-97, *Compt. de la cath. de Léon*, A. Finistère.)

**TRESLIZ**, mod. treillis, s. m., grillage de bois, de fer, etc., imitant les mailles d'un tissu, d'un filet, part., grille formant clôture :

C'on le mesist
Les le *treslis* et la gesist.
(*Mir. de S. Eloi*, 50.)

Il s'apuioit au *treilleiz* de fer. (*Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 156.)

Un *treillich* de fer. (1313, A. N. JJ 52, f° 21 v°.)

Or vous pri, dist li dus, que tantost soit ostee
Cele granz vesteure a ce *treilliz* cordee.
(Jeh. Brisebarre, *Restor du Paon*, B. N. 368, f° 89ᶜ.)

*Trilleis*. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 293 r°.)

Ung *trillis* de fer. (1419-1421, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, Despence, L, A. Orléans.)

.iii. *traillers* pour les treys larmiers des retraiz de la maison de la ville. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 25 v°.)

Pour lattes achetees a maniere de *traillich*. (20 mars 1429, *Tut. des enfants de Gilliart Desgranges*, A. Tournai.)

Pour le fer et la façon d'un *tralliz* affigé au portail de Crou. (1432-33, *Comptes de Jehan de Troncey*, CC 34, A. Nevers.)

Ung *trelich*. (1468, *Tut. de Catherine Croquevillain*, A. Tournai.)

Et par de dessoubs il ferme a ung *troilly* de bois. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 143.)

Contre le *treilich*, a l'opposite du tablet de la Nativité. (15 sept. 1507, *Test. soer Margueritte Fournier, beghine*, chirogr., A. Tournai.)

— Sorte de toile grossière :

Quatre aulnes de *treilleix* noir pour doubler et garnir les robes. (1480, *Compt. de tut.*, f° 43ᵇ, Barb. de Lescoet, A. Finistère.)

Chape de *tryllis* blanc. (1526-1669, *Comptes des clavigers du College de la Commune*, G 4633, A. Seine-Inférieure.)

— Canevas :

De... pour ung mestier et ung *treillız* de tapisserie, .lxxi. s. .li. d. (1505, ap. E. Soil, *Les tapisseries de Tournai*, p. 397.)

Cf. Treslis, VIII, 52ᵃ.

**TRESOR**, s. m., réunion de pièces d'or, d'argent, d'objets précieux mise en réserve, cachée ou enfouie :

Mielz en valt li conreiz del *tresor* l'amiral.
(*Voy. de Charlem.*, 432.)

— Ensemble des revenus d'un État :

A bandon vos met mon *tensor*,
Tot mon argent et tot mon or.
(*Thebes*, 3079.)

En chestui (edifice) estoient les armures et li *tresoirs* le roi. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 16ᵈ.)

— Lieu où se trouve le trésor :

Si soit vostre *tressoir* overs et mandeis soldiers par tous paiis. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 58.)

— Fig., tout ce qui est considéré comme très précieux :

Ou me tornerai je s'il m'avient ke fu neglijousement warzé si grant *tressor*... cuy Crist ot plus chier de son sanc. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 14, 24.)

Cf. VIII, 53c.

**TRESORERIE**, s. f., charge de trésorier dans une église, une abbaye ; demeure du trésorier.

— Administration du trésor public ; lieu où se trouve le trésor :

La *tresorierie* qui garde le tresor. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres, f° 66 r°.)

Le temple, les *thresoreries*. (La Boderie, *Harmonie*, p. 749.)

**TRESORIER**, s. m., celui qui a la garde du trésor d'une église, d'une abbaye :

Les *tresoriers* del temple. (*Rois*, p. 436.)

Li *tresorer* l'avoit retenu en remembrance del miracle. (*Vie sainte Marthe*, B. N. 423, f° 34a.)

*Thresaurer*. (1300, *Rent. du trés. de S. Hil.*, Egl., 56, A. Vienne.)

— Celui qui est chargé de l'administration des revenus d'un prince, d'une association, etc. :

Li reis apelet Valduit sun *tresorier*.
(*Rol.*, 642, Stengel.)

Et fit de Ami son *tressorier* et de Amile son servitor. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 50.)

— S. f., *tresoriere* ; fig. :

Ahi ! amours, com tu ies droituriere
Quant tu m'as pourveut de telle *trezoriere*.
(*Baud. de Seb.*, V, 791.)

Et pour ce es tu de tous biens *tresoriere*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 102.)

**TRESPAS**, mod. trépas, s. m., passage de la vie à la mort chez l'homme :

Jusques a l'heure de son *trespas*. (Commines, *Mém.*, prol.)

Cf. VIII, 54a.

**TRESPASSER**, mod. trépasser, v. n., passer de vie à la mort :

Son pere, le viel chenu,
Qui morz estoit et *trespassez*.
(Chrest., *Erec*, 6522.)

— *Trespassé*, part. passé, substantiv. :

On fist a la *trespassee* une tombe sollempnelle. (*Yst. de Apolon.*, ms. Chartres 411, f° 56 r°.)

Cf. VIII, 56a.

**TRESSAILLEMENT**, s. m., brusque mouvement qu'on laisse échapper sous l'influence d'une émotion vive :

La signifiance et observation prise du *tressaillement* ou batement que fait le corps. (Maumont, *Euvr. de S. Justin*, f° 259 v°, éd. 1594.)

**TRESSAILLIR**, v. — N., laisser échapper un brusque mouvement sous l'empire d'une émotion vive :

Toz li coers li *tressalt* de joie et de pitiet.
(*Voy. de Charlem.*, 183.)

D'une avision k'ele vit
Jeta un plaint, si *tressaili*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2864.)

Cf. VIII, 60b.

**TRESSAUTER**, v. n., tressaillir fortement ; fig. :

Ma pensee endormye
Plus que le mort soubz sa pesante lame,
*Tressaulte* en moy, comme si d'ardent flamme
L'on me touchoit dormant profondement.
(Sceve, *Delie*, CLXVIII.)

**TRESSE, TRESSER**, mod., v. Trece, Trecier.

**TRESTEL**, mod. tréteau, s. m., ais porté sur quatre pieds, servant à soutenir une longue table, un échafaud, un théâtre forain, etc. :

Il saut avant, ja un *trestel* saisi.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 102a.)

Cailloz, *traitiaus*, fourmes et tables.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 14914.)

Les *trestels*. (*Droits de la vowerie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 122.)

Un *treteaul* pour soustenir le grant engin. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 4, f° 23 r°, A. Nevers.)

Tables, *trottels*, aulges et rattelz. (1416, B 1532, f° 54, A. Meuse.)

Deux *tratreaulx* de .xv. pieds de long avec deux pieces de bois. (1521, *Acquits*, A. Laon.)

**TREUIL**, mod., v. Trueil. — **TRÊVE**, mod., v. Trive.

**TREZE**, mod. treize, adj. num. cardin., douze plus un :

*Tresze*. (1222, cart. 110, A. Metz.)

*Trezze*. (23 août 1276, *Ch. de Gir. Chabot*, A. Thouars.)

*Traze*. (1288, *Franch. de Poligny*.)

*Treze* hommes. (4 av. 1396, *Reg. de la loi*, 1393-1401, *Enregistres a tous jours*, A. Tournai.)

Quarante grosses nefs et *trese* barges. (Froiss., *Chron.*, VIII, 37, Raynaud.)

— Autrefois, à Metz, membre du conseil de justice :

Premierement, voici les *treses* qui furent fait a la Chandellour, pour l'annee de l'an LXV. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1464.)

Le lendemain fuit la feste a Ancey, et y envoiet la cité .vi. sergents des *treses*, pour crier la feste. (Id., *ib.*, an 1465.)

— *En plein treze*, en plein conseil des treize :

Le dit sr Renault fit commender le dit tresoriez *en plain treses* ; et disoit qu'ilz avoit les dites deffences et commendement a deffaire. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1500.)

**TREZISME**, mod. treizième, adj. num. ord., qui vient immédiatement après le douzième dans une série :

Doze reis ai conquis par force et par barnet
Le *trezime* vois querre...
(*Voy. de Charlem.*, 152.)

Et lui *tresismes* sor un tertre se mist
Et esgarda la terre et son pais.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XII.)

Quant li indiction estoit *treseme*. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1195, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 51c.)

L'an .m. .cc. .lxxviii. au *tresime* jor d'octembre, par un demerkes. (Oct. 1277, *Reg. des Pais*, f° 5 r°, A. Tournai.)

*Trezesme* article. (Fin xiiie s., *Répliq. des relig. de Charenton aux griefs du cte de Sancerre*, A. Cher.)

*Trezieme*. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

*Trezeime*. (1335, A. N. JJ 69, f° 20 r°.)

*Trezesme*. (1360, *Taxes imposées pour la rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 9 v°.)

La *trazieme* jour. (1397, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, IV, 217, éd. 1750.)

Ou *tressime* an de son eage. (Froiss., *Chron.*, I, 283, Luce.)

*Tresieme*. (1428, *Hommage*, A. N. P 774.)

Quant au *trauzeme* point. (1458, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, II, 46.)

**TRIADE**, s. f., groupe de trois :

L'unction de nostre salut et la *triade* de nostre reconciliation. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 398.)

1. **TRIAGE**, s. m., action de trier :

Voir que du bled se faict *triage*.
(*Traité d'alchimie*, 818, Méon.)

Ordonnons que doresenavant n'y aura aucun *triage*, et que se aucuns en y a qui soient de mendre fourniture, ilz seront mis a part. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 309.)

2. **TRIAGE**, s. m., canton, subdivision dans une forêt.

Cf. Triege 2, t. VIII, p. 74a.

**TRIAIRE**, s. m., t. d'ant. rom., soldat du corps des vétérans qui formait la troisième ligne d'une armée :

Cil *triaire* se soloient tenir a genous et baissier sor les escus. (J. de Meun, *Art de chevalerie*, I, xx, 28.)

**TRIANGLE**, s. m., figure géométrique à trois angles :

Les autres font incision en maniere de 2 lignes de *triangle*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 2200.)

— Objet qui a la forme d'un triangle :

Le *treangle* du comble de le Tour de le Potterie. (20 févr. 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

— Symbole de la Trinité :

C'est li cercles trianguliers
Et li *triangles* circuliers.
(*Rose*, 19336.)

Cf. VIII, 67b.

**TRIANGULAIRE**, adj., qui a la forme d'un triangle :

La figure ronde, la quarree et la *triangulaire*. (G. TORY, *Champfleury*, fo 10 ro, éd. 1529.)

Elles doivent estre plaines et licees et en la pointe *triangulaires*. (*Quest. des chirurg.*, sign. F IIII ro, éd. 1533.)

**TRIBADE**, s. f., femme qui cherche avec une autre femme des plaisirs contre nature :

Quelques vilaines qu'on appeloit anciennement *tribades*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, XIII, p. 210, éd. 1566.)

**TRIBORD**, s. m., côté d'un navire qu'on a à sa droite quand on regarde l'avant :

La dicte nef aura dedens son bort
Artillerie a *tiebort* et basbort.
(PARMENTIER, *Ch. roy.*, dans *Descript. nouv. des merv. de ce monde*, sign. F IIII ro, éd. 1531.)

L'une va lentement, et l'autre tourne accort
A proue, a pouppe, a sponde, a babord, a *stribord*.
(DU BARTAS, *Sem.*, II, 4, les Trophées, 281, éd. 1602.)

Le vendredi 7 dudit mois nous decouvrimes *estribort* (c'est a droite) une cote de terre relevee longue a perte de veue. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, Tross, II, p. 513.)

**TRIBU**, s. f., division d'un peuple :

*Tribus*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, fo 21 vo.)

**TRIBULATION**, s. f., tourment moral :

*Tribulatium*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, fo 61 vo.)

Une grant *tribulatiun*.
(*Brut*, ms. Munich, 2740.)

*Tribulassion*. (*Psaut.*, B. N. 1761, fo 89 vo.)

**TRIBUN**, s. m., *tribun des soldats*, chef alternant avec cinq autres dans le commandement des légions; *tribun du peuple*, magistrat chargé de défendre les intérêts des plébéiens :

Par les nobles senatours et concilles, *tribons* et centurions. (FROISS., *Chron.*, I, 6, Luce.)

Des loix mieulx seantes a quelque judicieux *tribun du peuple*, que non pas a un consul. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

— Par extens., chef militaire :

E manda dire as *tribuns* que il venissent a lui. (*Machab.*, I, 16, 19.)

**TRIBUNAL**, s. m., siège des juges, des magistrats :

E scil est menez au *tribunals*. (*Pass. des .XLVIII. mart.*, B. N. 818, fo 298 vo.)

Cf. VIII, 70c.

**TRIBUNAT**, s. m., charge de tribun :

Li tems de son *tribunat*. (*Vie S. Mart.*, B. N. 818, fo 287 vo.)

**TRIBUNE**, s. f., sorte d'estrade d'où les orateurs parlent; galerie dans une église, une salle d'assemblée :

Et s'en montent a man a la *trebune* et la le notaire du consolat, estant la ou se chante l'ewangile a l'ange, lit... (1409, *Cérém. des consuls à Montpell.*, Rev. des lang. rom., VI, 78.)

**TRIBUNICIEN**, adj., t. d'ant. rom., qui appartient à un tribun :

Puissance *tribunicienne*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, fo 84.)

**TRIBUT**, s. m., contribution qu'un peuple impose à un peuple vaincu placé sous sa domination :

Et firent prier que tout le monde rende *trebus* a yaus. (FROISS., *Chron.*, I, 6, Luce.)

**TRIBUTAIRE**, adj., qui paie tribut :

A male gent avron afaire,
Toz tens seron mais *tributaire*.
(*Eneas*, 9419.)

Et devint toute la terre *tributaire* a Karlemagne. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, fo 82a.)

— Substantiv. :

Si seront tuit si *tributaire*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 192b.)

**TRICEPS**, adj.; *muscle triceps*, et, substantiv., muscle formé de trois faisceaux :

Le *triceps* de la cuisse. (PARÉ, I, 8.)

**TRICHER**, v. n.

Cf. TRICHIER, VIII, 72c.

**TRICHERIE**, s. f.

Cf. VIII, 72b.

**TRICHEUR**, s. m.

Cf. TRICHEOR, VIII, 71b.

**TRICOISE**, s. f.

Cf. TURQUOISE, VIII, 109c.

**TRICON**, s. m., au jeu de hoc, réunion de trois cartes de même figure ou de même valeur :

Je n'ay que trop souvent et deux cartes et trois,
Prime, cinquante cinq, et le fleuz quelquefois.
Tout cela ne me sert qu'a me donner envie
D'esprouver en un coup le changement de l'heur,
Encor je ne prendrois toute ma perte a cueur
Si j'avois une reste et *tricon* en ma vie.
(AUBIGNÉ, *Sonnet*, OEuvr., IV, 336, Réaume et Caussade.)

**TRICOT**, s. m., bâton gros et court, petite trique :

Sur chacun millier de bois, tant merrien de chansille rotee, comme de *triquot*, a prendre deux milliers dudit *triquot*, quinze deniers tournois. (19 oct. 1413, *Ord.*, XII, p. 253.)

Pour des *tricquotz* qui ont esté mis pour trois aultres chevallets. (11 sept. 1595, *Construct. d'une turcie dans la Sarthe*, ap. Mantellier, *March. fréq. la riv. de Loire*, II, 486, no 351.)

**TRICOTAGE**, s. m., action de tricoter [1].

— Fig., tripotage :

Que par corruption, chicane et *tricotage*
Il tasche d'usurper par l'ayde et la faveur
D'un juge corrompu et traistre rapporteur.
(COURVAL SONNET, *Satyres*, p. 77, éd. 1627.)

— Commerce amoureux :

On rit, on boit, chacun fait rage
De babiller du *tricotage*.
(JOD., *Eug.*, I, 1.)

**TRICOTER**, v. a., faire à la main les mailles d'un tissu (de coton, de laine, etc.) sur des tiges d'acier, de bois, d'ivoire, à extrémités mousses qu'on entremêle suivant la forme à donner aux mailles :

*Tricoter*. To knit, orleannois. (COTGR.)

Cf. TRICOTER, VIII, 73b, article où l'on supprimera la subdivision « jouer au volant ».

**TRICOTEUR**, s. m., celui qui tricote. — S. f., *tricoteuse ; conte de tricoteuse*, conte de bonne femme :

Ce sont contes de *triquoteuses* et de nos douillettes. (CHOLIERES, *Matin.*, IX, p. 321, Tricotel.)

**TRICTRAC**, adv., anc., en faisant un bruit saccadé, analogue à celui de choses qui se heurtent :

Aussi de paour de tresbucher
Il alloit son beau pas, *tric, trac*.
(*Franc archier de Baynolet.*)

— S. m., bruit saccadé de choses qui se heurtent.

— Fig. et plaisamm., fouet :

Le *trictrac* des freres frapars. (RAB., *Pantagr.*, VII, titre d'ouvrage.)

1. L'exemple de 1461 qu'une communication faite en dehors de nous a donné au *Dictionnaire général*, se rapporte à *tricot*, trique, et figurera au *Supplément*. — J. B. et Am. S.

— Train bruyant (des affaires) :

Un homme qui n'avoit onques fait ne sceu faire que le *tric trac* du palais. (L'Est., *Mém.*, 1re p., p. 127.)

Ainsi va le monde et son *trictrac*. (Id., *ib.*, 2e p., p. 630.)

— Jeu ainsi nommé à cause du bruit des dés qu'on jette, des dames qu'on case :

Jeux de *tricquetactz*, dez et cartes. (13 déc. 1565, *Reg. aux publicacions*, A. Tournai.)

**TRIDE**, adj., t. de man., vif ; *carriere tride*, mouvements vifs et serrés du cheval :

*Carriere tride*. A strong and speedy moving of a horse in his carrier. (Cotgr.)

**TRIDENT**, s. m., fourche à trois dents avec laquelle on perce les gros poissons à travers l'eau ; attribut de Neptune :

Ses chevaus broche sans mot dire,
A l'iaue a son *trident* fermé.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 70c.)

**TRIENNAL**, adj., qui dure trois ans :

Lesquelz offices n'estoient perpetuelz, mais ad tempus, comme annaulx, biennaulx et *triennaulx*. (6 juill. 1550, A 16, A. Rouen.)

— Qui a lieu tous les trois ans :

Ne le payement des dites dismes et quinzisme *triennalx* ne soyent pas delayes en nule manere. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— S. m., t. d'admin. anc., celui dont la charge ne s'exerçait que de trois années l'une :

Faire expedier une commission pour la recherche de toutes malversations commises en finances, ne doutant point que, pour en eviter l'execution, les officiers puissans ne la fissent bientost commuer en une contribution par forme de prest a jamais rendre ; et adjouster un *triennal* a tous officiers de finance, ancien et alternatif. (Sully, *Œcon. roy.*, LXXIV.)

**TRIER**, v. a., choisir et séparer des autres (certains objets) au milieu d'objets de même nature :

Si lez vaches soint *triez* et les malveises osteez. (*Tr. d'Econ. rur.*, dans *Bibl. Ecol. des Chart.*, 4e sér., II, 369.)

— Fig. et par extens. :

Que il seust le tort del dreit
*Trier* e conoistre et sevrer.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11518.)

Cf. VIII, 74a.

**TRIEUR**, s. m., celui qui trie :

Deschargeurs et *trieurs* de fruictz. (*Entrée de Henry II à Rouen*, f° 9 v°.)

— Adj., en parlant de choses, qui sert à trier :

Dieu tient son van *trieur* pour mettre l'aire en [point
Et consumer l'esteule au feu qui ne meurt point.
(Aubigné, *Trag.*, VII.)

**TRIGAUD**, adj., qui n'est pas franc [1] :

*Trigaut*. An one that is full of shifts. (Cotgr.)

**TRIGLYPHE**, s. m., t. d'archit., ornement, creusé de rainures verticales, de la frise dorique qui représente l'extrémité des solives posées sur l'architrave :

Les gottes soient en nombre de six pendant soubz les *trigliphes*. (P. Van Aelst, *Arch. sel. Vitr.*, f° 17a, éd. 1554.)

Sa moulure dessus pour supporter la frise,
Qui d'opes mespartie en *triglifes* se prise.
(M. Seve, *Microc.*, t. III, p. 92, éd. 1562.) Impr., *triglices*.

**TRIGONE**, adj., qui offre trois angles :

Et seront en figure *trigone* equilaterale on grand temple de Paris. (Rab., *Quart liv.*, prol., éd. 1552.)

— S. m., triangle :

*Trigones* ou triangles. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 208 r°.)

**TRILINGUE**, adj., anc., qui parle trois langues :

Bien ignorante elle est d'estre ennemie
De la *trilingue* et noble Academie,
Qu'as erigee.
(Cl. Mar., *Epistre au Roy*, Du temps de son exil, *Œuvr.*, p. 215, éd. 1596.)

**TRILLION**, s. m., nombre de mille billions :

Ung quadrillon vault mille milliers de *trillions*. (Est. de La Roche, *Arithm.*, f° 7 r°, éd. 1520.)

**TRIMARD**, s. m., t. d'argot, chemin :

Les gueux qui bient sur le grand *trimard*. (Beroalde, *Moyen de parvenir*, I, 128, Ch. Royer.)

**TRIMBALEMENT**, s. m., action de trimbaler :

En ce *triballement* les humeurs du corps descendent au dict membre. (Rab., *Pant.*, XVI.)

**TRIMBALER**, v. — N., aller çà et là :

Leur va ainsi *triballant* sur les genoux. (Rab., *Pant.*, XVI.)

Et luy, allant *trambellant* par la rue, disoit... (Bonivard, *Anc. et nouv. pol. de Geneve*, p. 100.)

**TRIMER**, v. n.

Cf. Trumer, VIII, 100b.

**TRIMESTRE**, s. m., espace de trois mois.

— Anc., adj., qui vient en trois mois :

Froumens *trimestres*, bimestres. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 643.)

**TRIN**, adj., divisé en trois :

Ne vit pas la *trine* unité
En ceste simple trinité.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 160c ; 19340, Méon.)

**TRINGLE**, s. f., baguette qui sert à former des moulures ; verge de fer :

Une *tringle*, subscus, subscudis, regula vocat Vitruvi[us]. (R. Est., 1539.)

Cf. Tingle, VII, 722a.

**TRINITÉ**, s. f., réunion en un seul Dieu de trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit :

Ço preiums Deu la sainte *Trinitiet*.
(*Alexis*, xie s., str. 110a.)

De seinte *terneté*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 52 v°.)

Par le Seigneur qui maint en *trenité*.
(*Beuv. d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 146a.)

La *trinetei*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, f° 486 r°.)

Le Sainte *Ternité*. (1290, *Charles d'Aire*, J.)

*Trineté*. (1305, Jumièg., A. S.-Inf.)

Dieus qui est treble en unité
A fourmé une *trinité*
En ces .iii. fleurs dessus nommees.
(Phil. de Vitry, *Chapel des trois fleurs de lis*, 25, Piaget, *Romania*, XXVII, 72.) Ms. Berne 217, f° 71b, *ternité*.

Ou non de la *Ternité*. (1379, *Inv. du trésor du S.-Sépulcre de Paris*, 159, Mém. Soc. Hist. Paris, II, 267.)

— Premier dimanche après la Pentecôte :

Le jour de la *Ternité*. (A. N. P 305, pièce 149.)

— Image représentant Dieu le Père tenant Jésus crucifié devant lui et le Saint-Esprit au-dessus :

Une *trinité* d'argent doré. (1563, *Invent. des reliquiaires de la Saincte-Chapelle de Dijon*, 21, Jul. d'Arbaumont.)

— Hépatique trilobée, plante :

*Trinité* ou unité, c'est tout ung, et est une herbe qui ressemble asara bacara, et a en chascune feulle trois feulles. Elle croist en lieux nes, obscurs, comme en boches ou chastenes. (*Le grant Herbier*, n° 486, Camus.)

**TRINQUER**, v. n., boire avec quelqu'un en choquant les verres ; anc., boire :

Les troverent assis manjant,
E enveiseement *drincant*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 39089.)

Et pour estre un peu plus legier
Je *drinqueray* cy a ce bout.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 137b, éd. 1537.)

1. L'exemple d'Oresme « devise en 6 cartiers egaus avesques le nombre des *trigaus* » qu'une communication faite en dehors de nous a donné au *Dictionnaire général* comme contenant *trigaud*, est en réalité une faute bien visible du copiste du ms. B. N. 1348, f° 65 v°, pour TRIGON (voyez ce mot t. VIII, p. 75b), correctement écrit au folio précédent. — J. B. et Am. S.

Mesmes il y a prix establis a qui *trinquera* le mieux. (Du Pinet, *Pline*, XIV, 22.)

Recommençoient de plus belle a *dringuer* et boire haut et net. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 25.)

**TRINQUET**, s. m., mât de misaine ; voile de ce mât :

Car je veilleray assez a ta garde, et fourniray a ton *trinquet* vent zephyrin propice a la boulingue. (J. Le Maire, *Illustr.*, Œuv., I, 247, Stecher.)

Voir *trinquet* par terre, les voilles en pieces... (G. du Choul, *Opin. du songe*, sign. E III v°, éd. 1565.)

**TRINQUETTE**, s. f., voile du mât de misaine :

Leurs petites voiles et *trinquettes*. (Cl. de Seyssel, *Appien*, f° 275 v°, éd. 1569.)

**TRINQUEUR**, s. m., celui qui trinque :

Les ordonnances dont nos *trinqueurs* usent, sont de sa facture. (Du Pinet, *Pline*, XIV, 22.)

**TRIO**, s. m., morceau de musique pour trois voix ou trois instruments :

Savourer un *trio* ou un duo aprez une piece a six ou a sept. (Aubigné, *Œuvr.*, VI, 465, Réaume et Caussade.)

1. **TRIOLET**, s. m., couplet de huit vers où le premier est répété après le troisième, et le premier et le second après le sixième.

Cf. Triolet 1, t. VIII, p. 76ᶜ.

2. **TRIOLET**, s. m., variété de trèfle :

Feuilles semblables au *triolet* des prets. (G. Guéroult, *Hist. des plant. de L. Fousch*, CCXXXIX.)

Cf. Triolet 2, t. VIII, p. 76ᶜ.

**TRIOMPHAL**, adj., qui appartient à un triomphe :

Iluec sont li arc *trionfal*
Fait a lieis et a esmal.
(*Thebes*, 5205.)

La *triumphal* bataille de lo marchiz Renier. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, I, 32, Delarc.)

**TRIOMPHALEMENT**, adv., d'une manière triomphale :

*Triumphallement* trectez. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 215, Soc. hist. de Fr.)

**TRIOMPHANT**, adj., dont on célèbre le triomphe ; fig., pompeux :

Le roy voulut voir la monstre de ceux de la Bazoche, pour ce qu'il avoit ouy dire qu'elle estoit *triomphante*. (Belleforests, *Chron. et Ann. de France*, François Iᵉʳ, an 1527.)

— Anc., triomphal :

Char *triomphant*.
(J. Bouchet, *Tri. de Nostre-Dame*, f° 124 r°.)

Arcs *trionfans*, pyramides...
(Louise Labé, *Debat de Folie et d'Amour*, OEuvres, p. 63.)

— Qui remporte un triomphe :

La pucelle desmesuree
Y est *triomphant*.
(*Myst. du siège d'Orléans*, p. 750.)

— Anc., s. m., triomphateur :

On le pouoit plus amplement appeller persecuteur ou tirant que empereur ou *triumphant*. (J. de Bueil, *Le Jouvencel*, I, 222, Soc. hist. de Fr.)

L'ame du premier homme estoit ame vivante,
Celle des *triumphans* sera vivifiante.
(Aubigné, *Trag.*, VII.)

**TRIOMPHATEUR**, s. m., celui qui triomphe :

*Triomphateur* et salvateur.
(J. Le Fevre, *Matheol.*, IV, 800, Van Hamel.)

*Triomfateur*. La Bod., *Harmon.*, p. 714.)

1. **TRIOMPHE**, s. m. et anc. f., t. d'ant. rom., honneur décerné au général qui avait remporté une grande victoire :

... Designant que Cesar, imperateur, ... obtient... le *triumphe* victorieulx de gloire, (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

— Fig. :

Ne point donner occasion aux ennemis de verité de lever leurs crestes et faire leurs *triomphes*. (Calv., *Lett.*, II, 525.)

— Par anal., démonstrations d'allégresse pour la venue de quelqu'un, de qque chose :

En faisoit si souvent joustes, tournois, courses de bagues, festins, banquets et *triomphes*. (Lariv., *Facet. Nuits de Strap.*, ar. X, I.)

— Pompe :

Quand le roy d'Espaigne le vit en si haulte *triumphe*, il ne se peut tenir de s'incliner. (*Jeh. de Paris*, p. 99, Montaiglon.)

— Victoire éclatante :

Qu'il ait al tiers assaut le *triumphe* plenier.
(Garnier, *S. Thomas*, 3292.)

Des Espagnes vaincueur le *triomphe* emporta.
(1588, *Le Gan de Jean Godard*.)

2. **TRIOMPHE**, s. f. et anc. m., jeu analogue à l'écarté :

Jouer au jeu du *triumphe*. (1482, A. N. JJ 206, f° 181 r°.)

**TRIOMPHER**, v. — N., remporter un triomphe ; par extens., *triompher de*, vaincre d'une manière complète :

Que luy mesme *triumphe* de son pais. (Amyot, *Vies*, Coriol., 55.)

— Fig., avoir la fierté que donne le succès ; par extens., se prévaloir, tirer vanité, être ravi de joie à propos de quelque avantage :

Les souldards craintifs, lesquels soubz la cheminee ou en bancquettant *triumphent* de causer et de se monstrer vaillants. (Est. Dolet, *Deux Dial. de Plat.*, p. 56.)

Je viens de revenir des tranchees, ou nous *avons triomphé* de travailler. (*Lettr. miss. de Henri IV*, III, p. 804.)

— A., anc., vaincre :

Quant tu *triumphas* le deable.
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 708.)

— Réfl. :

Qui se delecte a bien narrer histoires
Perpetuant des haultz princes les gestes,
Qui *se triumphe* en superbes victoyres.
(M. Sceve, *Delie*, p. 12, éd. 1544.)

**TRIORI**, s. m.

Cf. Trihori, VIII, 75ᶜ.

**TRIPAILLE**, s. f., amas de tripes :

Le ribault ment,
Par le faulx cueur de sa *tripaille*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 26399.)

*Trippailles* de bestes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 57 r°.)

1. **TRIPE**, s. f., boyau d'un animal :

*Tripes* de porc et de mouton.
(*Bataille de Caresme et de Charnage*, 251.)

Et trouva on les *tripes* en se maison. (13 mai 1350, *Reg. de la loy*, 1341-1354, f° 238 v°, A. Tournai.)

— Estomac des ruminants considéré comme aliment :

De ces *trippes* mengier sommes moult desirant.
(Cuv., *Du Guesclin*, 19480.)

— Parement de fagot :

Les *tripes* d'un fagot. The smallest stricks in a faggot. (Cotgr.)

— Plaisamm., l'estomac considéré comme le maître et le directeur de l'homme :

Pour le servir (Messer Guaster) tout le monde est empesché... Et tout pour la *trippe*. (Rab., *Quart liv.*, LVII.)

2. **TRIPE**, s. f., étoffe de laine ou de fil travaillée comme le velours :

Garny autour de *tripe* asuree. (1374, *Trés. du S. Sepulcre*, n° 402, Mém. Soc. hist. de Paris, IX, 286.)

Draps velus appelez *trippe*. (10 févr. 1393, *Reg. des Consaux*, 1385-1393, A. Tournai.)

**TRIPE MADAME**, v. Trique Madame.

**TRIPERIE**, s. f., boutique où l'on vend des tripes, des abats :

Yssues d'un porc qui sont vendues a la *tripperie*. (*Ménagier*, II, 128.)

**TRIPETTE**, s. f., petite tripe ; fig., *ni tripes ni tripettes*, rien :

Et avant que la bonne damoiselle eust a moitié mangé sa poree, il n'y avoit *tripes ne tripettes* dans le plat. (*Cent. Nouv.*, LXXXIII.)

**TRIPHTONGUE**, s. f., syllabe composée de trois voyelles qu'on énonce d'une seule émission de voix :

Les Françoes ont un gran nombre de

diphtongues aveq quelques *triphtongues*. (MEIGRET. *Gr. franç.*, f° 8 r°, éd. 1550.)

**TRIPIER**, s. m., celui qui vend des tripes, des abats :

Quant Helias oy parler le cras *trippier*.
(*Chev. au Cygne*, 1339.)

Hennequins li Carliers, *trippiers*. (1341, *Reg. de la loi*, A. Tournai.)

— S. f., tripière :

Li estaus Rose la *tripiere*. (1289, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, I, 1041.)

— Adjectiv., qui se plaît à manger des tripes :

Les gentils hommes et nobles esprits ne s'amusent a leurrer et affaitter tels oiseaux villains, poltrons et *tripiers* de nature. (FRANCHIERES, *Fauconn.*, I, 9.)

**TRIPLAT**, s. m., mesure à trois temps :

Entonnez si tristement et par *tripla* sur vostre fluste. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 264, Hippeau.)

**TRIPLE**, adj., qui contient, qui présente trois fois une chose, une grandeur, un nombre [1] :

Il est marry qu'il ne soit double, *triple* ou quadruple. (MONT., I, XXVII, p. 111, éd. 1595.)

— *Triple couronne*, tiare :

La *triple couronne* papale. (SIBIL., *Contram.*, p. 185.)

— S. m., anc., morceau à trois voix, en trois parties :

C'est un motet des femes, le *triple*. (XIV[e] siècle, *Intitulé d'une pièce de vers latins*, ms. Dijon 525, f° 114[b].)

— Partie de soprano :

Nennil, je vous veil dire ung point
Qui est a dessus et a *triple*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 17439.)

1. **TRIPLEMENT**, adv., d'une manière triple :

Liberalité luy est chose tres necessaire, et par icelle avoir proffitera *triplement* au bien de son ame. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XIV.)

2. **TRIPLEMENT**, s. m., action de tripler :

Le *triplement* de la racine. (LORTIE, *Aritm.*, f° 26 r°, éd. 1515.)

**TRIPLER**, v. a., rendre triple :

L'on peult doubler ou *tripler* la part d'ung chascun. (N. CHUQUET, *Probl. numer.*, p. 45.)

**TRIPLICITÉ**, s. f., caractère de ce qui est triple :

Li planetes qui est plus dignes
De face, de *triplicité*
De terme et d'autre dignité.
(*Horoscope de Baud. de Courtenai*, B. N. 1353, f° 3[c].)

**TRIPLIQUE**, adj., triple :

Puis des enfans ce beau nombre *triplicque*,
Noble et royal, tu le viens enlasser
D'une triade infernalle, et brasser.
(*Apolog. de Nic. Glotelet*, dans *Œuvr. de Cl. Marot*, VI, 163, éd. 1731.)

— S. f., réponse à un duplique :

Et adont furent mises outre les *treplicques* faites par mons[r] sur ses escrips et raisons. (1392-93, *Compte de Colart Haignes, receveur de Hénaut*, f° 53, A. Nord.)

Il s'y trouveroit tousjours de quoy y fournir responses, dupliques, repliques, *tripliques*. (MONT., II, 7, p. 434, éd. 1595.)

**TRIPOLI**, s. m., terre siliceuse, d'un jaune rougeâtre, servant à polir les glaces, les métaux, etc. :

*Tripolis* polit mieus et plus exactement que Smiris. (R. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 151 r°, éd. 1556.)

Achever de pollir avec le *tripoli*. (VIGENERE, *Philostr.*, f° 243 v°, éd. 1578.)

**TRIPOT**, s. m.

Cf. VIII, 78[a].

**TRIPOTAGE**, s. m., action de tripoter, de mêler d'une façon peu ragoûtante ; résultat de cette action :

Il y aura grant *tripoutaige*
Quant tous ses gens seront ensemble.
(G. FLAMANG, *Myst. de S. Did.*, p. 356.)

Qui sont tous plains de dol et *tripotaige*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 115 v°.)

... Le petit *tripotage* de plaictz, procez... (ID., *Epistr.*, dans Rabel., p. 306, Marty-Laveaux.)

**TRIPOTER**, v. — N., mêler diverses choses d'une manière peu ragoûtante ; toucher à toutes sortes de choses qu'on brouille :

Journellement, sans cesser,
Leurs profits faisoient trespasser
A yvrongner, a *tripotter*,
Sans ung seul denier remporter.
(1556, *Plaisant Quaquet et resjuyssance des femmes*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 180.)

— A., manier, ménager (qque affaire peu honorable) :

C'est assez puis que je suis averty de ces paches ou ventes *tripotees*. (NIC. DE MONTAUD, *Mir. des Franç.*, p. 168, éd. 1582.)

**TRIPOTEUR**, s. m., celui qui tripote :

En delaissant un peu nos *tripoteurs* et monopoleurs (NIC. DE MONTAUD, *Mir. des Franç.*, p. 446, éd. 1582.)

**TRIPOTIER**, s. m., celui qui tient un jeu de paume :

*Tripotier* : m. a great haunter of tennis courts. (COTGR.)

**TRIQUE**, s. f., gros bâton.

— Anc., sorte de jeu avec des bâtons :

Certainnes places et lieux ordonnez a jouer aux dez, *triques*, et de autres gieux et esbatemens. (1385, *Lett.*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 668.)

**TRIQUE BALLE**, s. f.

Cf. VIII, 78[c].

**TRIQUE MADAME** et **TRIPE MADAME**, s. f., variété de joubarbe :

Et en France s'appelle petite joubarbe, *triquemadame* et rabout. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, X.)

Corne de cerf, *trippemadame*, poiree ou bette. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 188.)

**TRIREME**, s. f., vaisseau à trois rangs de rames :

Quinquiremes, *triremes* estoient certaines manieres de nef a trois ou cinq rens d'aviron. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, S[te] Genev., f° 2[d].)

(La mer), d'une grande impetuosité, dejectant une scaphe, la leva si hault qu'il ne fallut gueres qu'elle ne tombast dedans une *trireme*. (*Chron. de Franç. I[er]*, p. 361.)

**TRISAIEUL**, s. m., père du bisaïeul :

Faire *trisayeul* de tripappos. (H. EST., *Precell. du lang. fr.*, p. 123, éd. 1579.)

Amurat, *tritayeul* de Soliman. (DEN. SAUVAGE, *Pol Jove*, II, 6, éd. 1581.)

*Tritayeul* et bisayeul... l'ayeul est pere grand, le bisayeul son pere et le *tritayeul* pere de ce bisayeul. (ID., *ib.*, annotations, II, sign. aa 6 r°.)

*Triayeul*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 765.)

**TRISMEGISTE**, adj. m., surnom d'Hermès ; par extens. :

Le Pimandre de Mercure *trismegiste* de la philosophie chrestienne. (1579, FRANÇ. DE FOIX, ÉVÊQUE D'AYRE, *titre*.)

**TRISSYLLABE**, adj., qui a trois syllabes ; substantiv. :

Au regard des *trisyllabes*, il sont en deu manieres tout einsi que les dissyllabes. (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 136 v°, éd. 1550.)

**TRISSYLLABIQUE**, adj., qui a trois syllabes :

Il n'et que *trissyllabique*. (MEIGRET, *Gramm. franç.*, f° 11 v°, éd. 1550.)

**TRISTE**, adj., qui est dans un état de souffrance morale :

Et sc. L. mul[t] en fud *trist*.
(*S. Léger*, 143.)

Mout fu dolante et *trite* Anna.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 45[c].)

Son cuer avoit *tristre* et dolent.
(*Flore et Blanceflor*, append., 106.)

— Par anal., morose :

*Triste* comme un bonnet de nuit sans coiffe. (COTGR.)

— Qui exprime cet état de souffrance morale, qui en est le sigue :

1. Le passage du *Roman de la Rose*, indiqué — par une communication faite en dehors de nous — au *Dictionnaire général* comme contenant *triple*, donne en réalité *trible* (répété quelques vers plus bas) qui est une altération de copiste pour *treble* sous l'influence de *triplex*. Nous l'insérerons au *Supplément*. — J. B. et Am. S.

Vindrent a Job paroles *trites*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 104b.)

Cf. TRISTE 1, t. VIII, p. 79c.

**TRISTECE**, mod. tristesse, s. f., état de souffrance morale :

Onc n'i ot parlé de *tristrece*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 173c.)

Bote en sus de toi *tristace*. (*Dial. anime conquer.*, IX, Bonnardot, *Romania*, V, 283.)

Toute riens seront en *tristrece*.
(*Quinze Signes*, B. N. 2168, f° 187a.)

*Tritesce*.
(*Blaquerne*, B. N. 763, f° 4 r°.)

Mais celle joie n'est pas fine,
Car en *tristrece* muera.
(*Richard Lebeau*, ms. Turin, f° 128f.)

*Tristroce*. (*Serm.*, ms. Metz, 262, f° 49c.)

Tres grant *tristiesse*. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, p. 210, L. de Montille.)

R'alon m'en, touz diz pleuron
Nostre douleur et grand *tritresse*.
(*Résurr. Notre Seigneur*, ap. Jubin, *Myst. inéd.*, II, 345.)

**TRISTEMENT**, adv., d'une manière triste :

Et voit tant *tristement* plorer.
(*Flore et Blanceflor*, 1re vers., 2709.)

**TRISTESSE**, mod., v. TRISTECE.

**TRISULCE**, adj., qui a trois pointes :

Ton foudre *trisulque*. (*Prem. acte du synode nocturne*, XV.)

**TRITON**, s. m., divinité de la mer, représentée avec une figure humaine et un corps terminé en poisson :

*Tritons* qui cornent en bussines de coquilles de mer. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 207, Stecher.)

**TRITURABLE**, adj., qui peut être trituré :

Les petites racines, fruicts, semences *triturables*. (M. DUSSEAU, *Enchirid.*, p. 153, éd. 1581.)

**TRITURATION**, s. f., action de triturer :

Effraym est comme sage genice pour amer *trituration*. (*Bible*, Osee, X, 11, Maz. 35, f° 201c.)

Par forte *trituracion* et pulverisacion. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist*, B. N. 210, f° 31a.)

**TRITURER**, v. a., réduire en poudre en usant, en écrasant sans frapper :

Batre l'on doit et le bled *triturer*
En plein midy...
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 45c, éd. 1529.)

**TRIUMVIR**, s. m., t. d'ant. rom., magistrat chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration :

La dignité des *triumvires* qui estoit l'office de faire l'election du senat. (G. MICHEL, *Suetone*, f° 63 v°, éd. 1540.)

— Adjectiv., de triumvir :

L'aultre *triumvire* dignites pour recenser les turmes des chevaliers romains. (G. MICHEL, *Suetone*, f° 63 v°, éd. 1540.)

**TRIUMVIRAL**, adj., qui appartient aux fonctions de triumvir :

Medalles *triumviralles*. (A. LE POIS, *Disc. s. les medalles ant.*, f° 113 r°, éd. 1579.)

**TRIUMVIRAT**, s. m., fonction de triumvir ; durée de cette fonction :

M. Antoine en son *triumvirat*. (J. DE CORAS, *Arr. du parlem. de Tolose*, p. 10, éd. 1561.)

**TRIVE**, mod. trêve, s. f., armistice de longue durée :

Et *trives* entre nos aveit
Treis nuis o plus...
(*Eneas*, 869.) Impr., *triues*.)

Hervis ses pere ne le volt pas soffrir,
Qui a les *trives* fiancé et plevi.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 95b.)

Ne polt onkes nuls avoir ne respeit ne *trues*. (*Trad. des serm. de St Bern.*, 36, 12.)

Se la puissance en estoit mive
De moi n'out il ne paiz ne *truive*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Bruxelles, f° 22c.)

Seugnor, si faites *troves* ne font mie a baillier.
(*Parise la Duchesse*, 2288.)

Si n'est *true*. (1212-1220, *Atour*, dans l'*Hist. de Metz*, III, 179.)

Pais ne *trueve*. (1253, A. N. J 247, pièce 37.)

Se *tree*, sofferte ou porprise se prenoit entre les dites parties. (15 fév. 1290, *Lett. de Rich. d'Aux.*, A. Besançon.)

Il prorog uerent les *trieves*. (*Chron. de S. Denis*, B. N. 2813, f° 464c.)

Et se nous faisons pais u donnons *triuwes* as dis Flamens. (1314, *Traité d'alliance entre la France et le Hainaut*, n° 38, f° 11 v°.)

Renouveler leurs *triuwes* u asseuranches. (6 janv. 1344, *Reg. de la Loy.*, 1340-1354, f° 64 r°, A. Tournai.)

Unes *trieuwes* furent prisses. (FROISS., *Chron.*, VIII, 282, G. Raynaud.)

Furent criees et publiees parmi Paris *treugues* a tous jours entre le roy nostre sire et les dessusdiz seigneurs du sang, et du quel cri la teneur s'ensuit : « L'en fait assavoir, de par le roy nostre sire, que *treuves* sont accordees entre... » (J. MAUPOINT, *Journ.*, Mém. Soc. hist. Paris, t. IV, 1877, p. 81.)

*Treufve*. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 155.)

**TRIVIAL**, adj., commun, usé et rebattu :

Escriteaux, rolleaux et compartimens par cy devant assez empruntez, comme *triviaux* et communs, pendoyent a deux testes de cerfs, attachees en la frise. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 342.)

— Vulgaire, bas :

Mon style est rude, et demy *trivial*,
Par ce non propre a faire chant royal.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, II, CXXI.)

**TRIVIALITÉ**, s. f., caractère de ce qui est trivial :

*Trivialitez*. Trivialities, triviall, slight, common, homely, ordinary matters. (COTGR.)

**TROC**, s. m., échange d'un objet contre un autre :

Trafiquant mes vers a la mode
Que le marchand baille son bien
Troque pour *troq'*.
(RONS., *Œuvr.*, II, 40, Blanchemain.)

**TROCHAIQUE**, adj., composé de trochées :

Les vers exametres cheminans a deux piedz sont plus nobles et plus beaux que les *trochaicques* ou iambiques. (CH. FONTAINE, *Quintil Censeur*, f° 99 r°, éd. 1555.)

**TROCHE**, s. f.

Cf. VIII, 80c.

1. **TROCHEE**, s. f., faisceau de pousses que donne un arbre venu de graine, qu'on a coupé un peu au-dessus du sol ; anc. trochet :

Si on pend une *trochee* de noisette en quelque part de la maison. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 446.)

— Paquet :

Boutillon renfermant quelque *trochee* de linge. (*Invent.*, Vasles, A. Vienne.)

2. **TROCHEE**., s. m., pied formé d'une longue et d'une brève :

Estant transmué le rythme seulement et mis en un *trochee* au lieu d'un paeon. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, f° 672 v°, éd. 1587.)

**TROCHET**, s. m., sorte de bouquet naturel de fleurs, de fruits que porte une tige :

Je te garde un *trochet* de cent noisilles franches.
(A. BELLEAU, *Berg.*, 1re j., f° 18 v°, éd. 1578.)

Cf. VIII, 81b.

**TROCHEURE**, mod. trochure, s. f., quatrième andouiller du cerf :

Par la *trochure* qui est droite le cers deront les branches. (*Modus*, f° 9, ap. Ste Pal.)

Ceulx du bout de la teste s'appellent espois et quant il est de deux il s'appelle fourchié, et quant il est ou de trois ou de quatre il s'appelle *troucheure*. (GAST. FEBUS, *Chasse*, Maz. 514, f° 6d.)

Cf. VIII, 81b.

**TROCHISQUE**, s. m., et, anc., f., tablette, pastille de forme conique, pyramidale :

*Trocisques*, faictes en somme
De bon camphre, soit sucre ou gomme.
(OL. DE LA HAYE, *Poeme de la grant peste*, 2798.)

Vin de grenade, avec *trochisque* de camphre, le poids d'un escu. (OL. DE SERRE, *Th. d'agr.*, VIII, 5.)

*Trocisse*. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f° 26 r°.)

**TROCHURE**, mod., v. TROCHEURE.

**TROENE**, s. m., arbrisseau de la famille des oléaoées :

Le *troesne*, appelé... bois blanc a Lyon. (OL. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 557.)

**TROGLODYTE**, s. m., habitant de cavernes souterraines :

Les autres font fosses en terre... et ceulx cy sont appelez *trogodites*. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XV, 52, B. N. 22533, f° 222[a].)

**TROGNE**, s. f., visage :

Elle porte assez bonne *trongne*
Pour un amoureux affamé.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 318.)

Avec une *troigne* d'une desploree et desconfortee. (CHOLIERES, *Guerre des Masles et des Fem.*, f° 66 v°, éd. 1588.)

— Anc., fig., apparence, chose sans valeur :

Dient que ce sont toutes *trongnez*
Et qu'asses y a de mençongnez.
(CH. DE PISAN, *Poés.*, B. N. 604, f° 199[d].)

**TROGNON**, s. m., cœur de certains fruits, pieds de certains légumes dont on a ôté tout ce qui se mange :

Coupper la poree au dessus du *troignon*. (*Ménagier*, II, 2.)

Raves et *trognons* de choux que nous mettions sur les charbons. (MONTL., *Comm.*, l. I, p. 19.)

**TROIS, TROISIÈME**, mod., v. TREIS, TRESISME.

**TROLER**, v. a.

Cf. TRALLER, VIII, 9[a], et TROLLER, 83[b].

**TROMBE**, s. f., colonne d'eau enlevée par des tourbillons de vent et ravageant tout sur son passage :

Des *trompes* ou siphons, autrement appellez surons. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 694.)

Cf. TROMPE 1, t. VIII, p. 83[c].

**TROMBONE**, s. m.

Cf. TROMBON, VIII, 83[b].

**TROMPE**, s. f., sorte de trompette :

Sonent tabors, o *trompes* ont trompé.
(*Aymeri de Narb.*, 4225, var.)

Grant noise de *trompes* et de trompetes. (FROISS., *Chron.*, VIII, 40, Raynaud.)

— Sorte de cor pour la chasse :

Il passa ces villes en chasseur, sa *trompe* en escharpe. (CARLOIX, *Mém.*, III, 9.)

— Long prolongement du nez de l'éléphant :

On les voit haussans leur *trompe* comme des bras. (MONT., II, 12, p. 301, éd. 1595.)

— *Trompe du gantelet*, les lames qui correspondent au carpe et au métacarpe :

La *trompe du gantelet* fait a tornant avec le canon de l'avant-bras qui est a la main. (PARÉ, XVII, 12.)

— Portion de voûte en saillie, supportant une construction ou partie d'édifice en dehors de l'aplomb des murs de soutien :

Quelles doivent estre les *trompes* qu'on appliquera aux grandes cheminees. (DELORME, *Archit.*, IX, 12.)

**TROMPER**, v. — Anc., réfl., *se tromper de*, se moquer de.

Lire ici les deux exemples de la dernière subdivision de l'article TROMPER, VIII, 84[c], et supprimer cette subdivision.

— A., induire (qq'un) en erreur par ruse, par artifice :

Ainsy se fussent les seigneurs trouvé *trompez* et desgarnis de leur gens. (J. LE BEL, *Chron.*, I, 192.)

Margueritte de Luisielle a tousjours comme decheveresse de gens, et pour en *avoir* pluiseurs fois abuses et *trompes*. (15 juin 1420, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Je ne puis ni veulx *tromper* ceulx que j'affectionne, de ce qui les concerne. (14 déc. 1574, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 279.)

— Faire tomber dans l'erreur par une fausse apparence :

... Nous ne sçaurions *tromper*
La Parque inexorable.
(JACQ. DE LA TAILLE, *Alex.*, 2.)

— Décevoir :

Esperance dont il ne *fut trompé*. (PASQUIER, *Rech.*, IX, 18.)

— Dissimuler (qque chose) en faisant diversion :

Se trouver et amasser ches quelqu'un du village au soir, pour *tromper* les longueurs des nuits. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, f° 52 v°, éd. 1585.)

**TROMPERIE**, s. f., action de tromper :

On nous oroit joué d'une grant *tromperie*.
(CUVEL., *Du Guesclin*, 1414.)

Luy fist sentir que vault astuce et *tromperie*.
(*L'Enfer de Dante*, XXII, 57, J. Camus, *Prem. vers. franç. de l'Enfer de Dante*, p. 9.)

**TROMPETE**, mod. trompette, s. f., instrument à vent, de cuivre ou d'autre métal, à son éclatant :

Grant noise de trompes et de *trompetes*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 40, Raynaud.)

— *Deslogement sans trompetes*, départ sans bruit :

Les Franchois, bien advertis de son *deslogement sans trompettes*, firent approcher leur armee. (J. MOLINET, *Chron.*, CCCII.)

— S. m., celui qui sonne de la trompette :

Jehan Cambier qui requiert estre *trompette* de la ville. (6 févr. 1458, *Reg. des consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

**TROMPETER**, v. — A., appeler à son de trompe ; par extension, faire crier à son de trompe ; fig., publier partout :

Je ne desire pas pour l'immortelle fille
Contraindre *trompeter* tous les jours mon honneur.
(LA BLANCHARDIERE, *Larmes de la France*, f° 2 v°, éd. 1589.)

— N., jouer de la trompette :

J'oy sonner une trompette
Dont uns chambrelains haut *trompette*.
(GUILL. DE MACHAULT, *Œuvr.*, p. 85.)

— Par anal., en parlant du cri de certains animaux :

Ils *trompettent* comme les grues, ils putent comme les huppes. (PARÉ, *Arim.*, 25.)

**TROMPETEUR**, s. m., celui qui sonne de la trompette :

*Trompeteur*. A trumpeter. (COTGR.)

**TROMPEUR**, s. m., celui qui trompe :

Ung usurier, ung *trompeur* et ung cabuseur qui toujours truandera. (*Sept Sages*, p. 17, réd. D.)

Lire en outre ici la dernière subdivision de l'article TROMPEOR, VIII, 84[b], et supprimer cette subdivision.

— Adjectiv., qui trompe :

Conseil *trompeur* et inique. (1588, *Remonstr. au Roy*, p. 77.)

Cf. TROMPERESSE, VIII, 84[c].

**TROMPEUSEMENT**, adv., d'une manière trompeuse :

Ne l'arpenteur la ne divise point
*Trompeusement* ne les champs ne les bois.
(OL. DE MAGNY, *Gayet.*, a s'amie, p. 93.)

**TRONC**, s. m., corps d'un arbre sans les branches et les racines :

Surcus, *troncq* comme de aubre. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— Par anal. :

Le pié de la croix est cypres. Le *trunc* du tiltre est de cypres, d'olive en est le tablel, et de palme le traversel. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 308[c].)

— Fig., ligne principale d'une famille, d'où sortent les autres :

... Es teus trois rois dura
La bastardie, puis returna
A sun *trunc* e cep certein.
(*Edward le Confess.*, 3823.)

— Boite, généralement scellée sur un mur, un pilier d'église, fermée à clef et

ne présentant qu'une fente pour recevoir les aumônes :

Et mettoient dons et offrandes ou gazophilace et *troncq* de l'eglise. (*De Vita Christi*, B. N. 181, f° 101[a].)

Cf. VIII, 85[b].

**TRONCHE**, s. f.

Cf. VIII, 85[c].

**TRONCHET**, s. m.

Cf. VIII, 86[b].

**TRONÇON**, s. m.

Cf. VIII, 86[c].

**TRONÇONNER**, v. a.

Cf. TRONÇONER, VIII, 87[a].

**TRONE**, s. m., siège élevé où les souverains sont assis dans les réunions solennelles :

As tu cumanded que Adonias regne e siesced en tun *trone* cume reis apres tun decet. (*Rois*, p. 223.)

— Par extens. :

E! Dieus, tant ay fait que le pape
Voy la en son *throsne* seoir.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 37, 1044.)

— Par anal. :

E li *thrones* de lui (de Dieu) sicume li soleilz en mun esguardement. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXXVIII, 38.)

— Fig., puissance souveraine :

Que... li *throdnes* David seit eshalcied sur Israel et sur Juda. (*Rois*, p. 129.)

— Au plur., un des neuf chœurs des anges :

En la premiere partie d'icelle triplicité sont les seraphins, cherubins et les *trones*. (Vers 1434, *Advis a la reine Isabelle*, Bibl. Ec. des Ch., 6e sér., II, 134.)

Cf. TROSNE, VIII, 90[b].

**TRONQUER**, v. a., élaguer (un arbre) en retranchant les branches :

*Tronquer*. Truncare. (1539, R. EST.)

**TROP**, adv., plus qu'il ne faut :

Emperere, dist ele, *trop* vos poez preisier.
(*Voy. de Charlem.*, 13.)

Or ai je *trop* vescu quant li garçons de France, fiuz au mauvais roi, m'est venuz ocirre. (MENESTREL DE REIMS, § 25.)

— S. m., ce dont il y a plus qu'il ne faut :

Vertus corront et gaste par po et par *trop*. (BRUNET LATIN, p. 267.)

Cf. VIII, 88[b].

**TROPE**, s. f., t. de rhétor., figure consistant à détourner un mot, une expression de son sens propre pour l'employer dans un sens figuré :

Exposant ce manger par *trope* et par figure. (J. DE MAUMONT, *S. Justin*, f° 73 r°, éd. 1554.)

**TROPHEE**, s. m., t. d'ant., les dépouilles d'un ennemi vaincu qu'on suspendait à un tronc d'arbre, comme monument de la victoire ; par extens. :

Les colonnes qui illec estoient plantees pour *trophees* et enseignes de victoire. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., II, 331, Stecher.)

**TROPIQUE**, s. m., parallèle terrestre qui, dans l'hémisphère boréal et dans l'hémisphère austral, sépare la zone torride de la zone tempérée :

Soubs le collure du *tropique*. (ROUSSAT, *Est. et mutat. de temper.*, p. 110, éd. 1550.)

**TROPOLOGIE**, s. f., langage figuré :

*Tropologie* est la couverture qui nous monstre ce que nous devons faire par l'exemple de ce qui devant est fait au fondement, c'est a l'istoire. (GUIART DESMOULINS, *Bible*, Gen., I, ms. Ste-Genev.)

**TROPOLOGIQUE**, adj., exprimé en langage figuré :

Au sens *tropologique* elle (Jérusalem) signifie l'ame contemplant. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 5[c].)

**TROQUER**, v. a., échanger (un objet) contre un autre :

Tel fut le beau senat des trois et des deux sœurs,
Qui jouoient en commun leurs gens et leurs faveurs,
*Trocquoient* leurs estellons...
(AUBIGNÉ, *Tragiques*, OEuvr., IV, 100, Réaume et Caussade.)

**TROT**, s. m., allure du cheval et d'autres quadrupèdes, intermédiaire entre le pas et le galop, où chacun des bipèdes diagonaux est tour à tour porté en avant :

Vers lui se mot plus ke le *trot*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 6185.)

Et si perdi *tropt* et galoust.
(*D'un biau cheval*, ap. Robert, *Fables inédites*, I, 18.)

— *Ne pooir trot ne galop*, n'être capable de rien :

... La gueule avoit enconbree
Et du coton bien estoupee
Qu'il ne *pooit trot ne galot*.
(*Du Chevalier*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 86.)

**TROTEOR**, mod. trotteur, s. m., cheval, jument qui va au trot :

*Troteur*, concursator, trotator. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Adjectiv. :

Un nein qui chevalchoit un roncin *troteor*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 18[b].)

— Par extens., coureur, vagabond :

Ung *troteur*, qui tousjours court ça et la. (R. EST., *Lat. ling. thes.*)

**TROTER**, mod. trotter, v. n., aller au trot :

Et pareillement que nuls cartons de la ville ne fachent leurs chevaux *troter*, en menant leurs caretes, en ladicte ville, sur .x. lb, et estre mis es prisons de la ville. (6 sept. 1408, *Reg. aux publicacions*, 1393-1408, A. Tournai.)

— Par extension :

Mais cilz espies qui cognissoit le pays, les adevança et *trota* tant a piet que il vint devant Mortagne. (FROISS., *Chron.*, VIII, 102, Raynaud.)

— Prov., *qui ne peut galoper, qu'il trote*, il ne faut demander à quelqu'un que ce qu'il peut :

*Qui ne peut galoper, qu'il trote*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 49 r°, éd. 1619.)

— *Besoin fait vieille troter*, la nécessité rend diligent :

Mais *besoing fait vielle troter*.
(*Ren.*, Br. IV, 116.)

*Besoing fait la vieille trotter*.
(*Farce du Pont aux Asgnes*, Anc. th. fr., II, 40.

— Chevaucher :

Bien le laireit sor tei monter,
S'il repoeit sor lui *troter*.
(*Eneas*, 8593.)

— Fig., aller et venir :

Devant moy ne vous trouvez pas,
Si ne voulez que ma houssine
*Trote* bien sec sur vostre eschine.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, II, 1.)

A chaque bout de champ son maistre le chargeoit de mesure, faisoit *trotter* l'aulne sur ses espaules et partout. (LARIV., *Facet. Nuits de Strap.*, VIII, v.)

— Circuler, se répandre :

Le nom de mignons commença en ce temps a *trotter* par la bouche du peuple. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 74.)

— Par anal. :

Il leur fut commandé de faire deux pauses et deux halenees, pendant lesquelles l'artillerie tireroit tousjours pour les garantir des harquebuzades du dedans, qui *trottoient* assez menu. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

**TROTTEMENU**, adj., qui trotte à très petits pas.

— Nom propre :

Item mansus quondam Gonteri *Trotemenut*, situs in parrochia Sancti Brictii Tornacensis. (Oct. 1261, *Cartul. de Cambron*, p. 923.)

**TROTTER, TROTTEUR**, mod., v. TROTER, TROTEOR.

**TROTTIN**, s. m., animal qui trotte :

Un *trotin*, [c'est] un lievre, levrault, et connil. (G. BOUCHET, *Serees*, XV, f° 62 r°, éd. 1608.)

**TROTTINER**, v. n., avoir un trot rac-

courci ; fig., marcher vite en faisant de petits pas :

Le suppliant entre dedens la chambre... Et adonc commença a *trotiner* ou (*corrig.* et) aler par icelle chambre. (1410, A. N. JJ 164, f° 200 v°.)

Nous ne faisons que *trotiner.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 24324.)

**TROTTOIR**, s. m., espace ménagé de chaque côté de la chaussée d'une rue pour le passage des piétons.

— Fig., *se jeter, se mettre sur le trottoir,* se mettre en évidence :

Quand l'occasion les y porte, ne feignent ils pas de *se jetter* bien avant *sur le trottoir.* (MONT., II, 6, p. 241, éd. 1595.)

Qui *se met sur le trottoer* et l'eschaffaut de ce monde, faut qu'il se resolve a ce marché. (CHARRON, *Sag.*, II, XI.)

1. **TROU**, s. m., ouverture qui traverse un corps ou y pénètre profondément :

De ses grans plaies fist estouper les *trous.*
(*Cheval. Vivien*, B. N. 24369, f° 195c ; Am. Salmon.)

Grant *trau* r'a fait en son escu,
Et s'en passe oltre od son espié.
(*Partenop.*, 3004.)

— Prov., *souris qui n'a qu'un trou peu dure,* il faut avoir plus d'un moyen de se tirer d'affaire :

*Soris ki n'a c'un trau poi dure.*
( ENAUT, *Lai d'Ignaure*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 562, 18.)

Cf. TROU 2, t. VIII, p. 92c.

2. **TROU**, s. m., trognon :

Cf. TROS, VIII, 89c.

**TROUBADOUR**, s. m., poète ayant composé dans l'ancienne langue du Midi de la France :

Lequel mot de *troubadour* le Vilutel, en l'exposition du .L. chapitre du Triomphe d'amour de Petrarque, l'a voulu translater trompatori pour un sonneur de trompe, pour n'avoir pu entendre le mot de *troubadour.* (J. DE NOSTRE DAME, *Vies des anc. poet. provenç.*, p. 14, éd. 1575.)

**TROUBLANT**, adj., qui trouble :

Le somme plein de *troublans* songes. (SIBIL., *Contram.*, p. 72.)

**TROUBLE**, mod., v. TOURBLE.

**TROUBLE FESTE**, s. m., celui qui vient troubler, déranger ceux qui sont en fête :

Nuns ne me het ne fait moleste
Tu es non per tout *troble feste.*
(*Ysopet*, ms. de Lyon, 1989.)

— Adjectiv. :

Je veux donq mal a ceste raison *trouble feste.* (MONT., III, 9, p. 146, éd. 1595.)

**TROUBLER**, **TROUBLEUR**, mod., v. TOURBLER, TOURBLEOR.

**TROUEE**, s. f., large passage ouvert dans ce qui barre le chemin :

Restouppement fait de pluiseurs *trauwees* estans es murs de l'ospital Saint Jacques. (20 août-21 nov. 1500, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, A. Tournai.)

**TROUER**, v. a., percer d'un trou :

Tant hanste fraindre et tant escu *trouer.*
*Cheval. Vivien*, ms. Boulogne, f° 85a ; Am. Salmon.)

Et le destre costel *troer.*
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 96c.)

Leur nef *fu trawee* et pertruisie en pluiseurs lieus. (FROISS., *Chron.*, IV, 95, Luce.)

**TROU MADAME**, s. m., sorte de jeu formé d'une tablette à treize trous surmontés d'arcades dans lesquels on pousse autant de billes :

*Trou Madame.* The game called trunks, or the hole. (COTGR.)

**TROUPE**, s. f., réunion de personnes qui vont ensemble, agissent de concert :

Marcha loin devant sa *trope.*
(RONS., *Œuvr.*, Od., l. I, p. 285, éd. 1584.)

— Anc., troupeau :

Une *troupe* de bestes blanches. (1553, *Coust. de Hainaut,* Nouv. Cout. gen., II, 60.)

**TROUPEL**, mod. troupeau, s. m., réunion d'animaux domestiques qu'on élève, qu'on nourrit, qu'on fait paître ensemble :

*Troupel* de brebis. (MANDEV., *Voy.*, ms. Didot, f° 2 r°.)

— Par extens. :

As armes corent li grant et li petit
Et par *tropiaus* commencent a issir.
(*Loher.*, ms. Berne 113, f° 51a.)

Pour prandre .I. *tropial* de larronz. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 85 r°.)

— *A troupel,* en tas :

La fut ochis Renars, li sire de Ghintel,
Et XXVIII chevaliers qui gisent *a tropiel.*
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38355.)

**TROUSSE**, s. f., arrangement que présente une chose pendante qu'on a repliée, relevée ; anc., carquois :

Gard Pesin, sergent, pour un arc et une *tourse* de flecques. (25 sept. 1422, *Exec. test. de Jehan Gharoenet*, A. Tournai.)

Ung archer armé de sallade, dague, espee, arc, *trousse* et jaques. (28 avr. 1448, *Ord.*, XIV, 2.)

— Fig., tromperie, ruse :

Car j'ay inventé une *trousse*
La plus gentille et la plus douce
Que l'on sçauroit point machiner
Pour le capitaine attraper.
(J. A. DE BAÏF, *le Brave*, III, 1.)

O pauvre homme que vous estes ! ne cognoissez vous pas que c'est une *trousse* qui vous a esté donnee ? (LARIVEY, *Facet. Nuits de Strapar.*, I, III.)

Cf. TOURSE 1 et 2, t. VII, p. 776.

**TROUSSE GALANT**, s. m., maladie foudroyante :

Fiebvre causonne vulgairement appelee *trossegaland.* (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 400.)

**TROUSSEL**, mod. trousseau, s. m., ensemble du linge et des vêtements qu'on donne à un enfant quand il entre en pension, à une fille quand elle se marie :

Son *troussel,* c'est a sçavoir son lit, ses coffres, ses robes et ses joyaux. (*Coutume de Bretagne*, art. 63.)

Cf. TOURSEL, VII, 776c.

**TROUSSE QUEUE**, s. m., cuir qui sert à relever la queue du cheval :

Les camares siciliennes, *trousse queues* et saquarelles soyent le comble du mestier de la guerre. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., sign. BB r°, éd. 1553.)

**TROUSSER**, v. a., relever par des plis (une chose pendante) ; anc., retrousser (les jupes de) :

... Sur ce que le dit Hacquinot... auroit vollu faire *trousser* une josne femme mariee fort enchainte. (18 mars 1537, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

— Tourner, arranger :

S'il *trousse* l'epigramme ou la stance bien faicte.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, II)

Oreille ronde et bien *troussee.* (CHARR., *Sag.*, I, p. 99, éd. 1601.)

— Enlever, faire périr :

Ce qui fust un second contre coup a la France fort dangereux. Que si le tiers s'en fust ensuivy, elle *estoit troussee.* (BRANT., *Grands Capit.*, I, XXVII.)

Cf. TOURSER, VII, 777c, et TROSSER, VIII, 91a.

**TROUSSIS**, s. m., plis faits à une robe pour la relever :

*Troussis*, a tuck, or tucking up, in a garment. (COTGR.)

**TROUVABLE**, adj.

Cf. TROVABLE, VIII, 94a.

**TROUVAILLE**, s. f., chose trouvée par un heureux hasard :

De si cum ert pensis e morne
S'est mult haitiez de la *trovaille.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25351.)

Aucuns leur *trovailles* jus ruent.
(GUIART, *Roy. lign.*, B. N. 5698, p. 301b.)

**TROUVER**, v. — A., anc., composer en vers :

Atempreure
Vueil metre en ceste troveure
Et *trouver* atempreement.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galer.*, 5, Löseth.)

Volez que die por coi la rotruange *est trovee?*
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 41 r°.)

La seconde n'*est* pas *trovee*
A tesmoing des bons conteors.
(CHREST., *Perceval*, 370.)

— Rencontrer (ce qu'on cherche) :

Nuncent al pedre que nel pourent *trover*.
(*Alex.*, XIe s., str. 26b.)

Que deaubles ne *truit* sus moi que chalongier.
(*De J.-C.*, Brit. Mus., add. 15606, fo 90b.)

Le numbre d'els ne *treus* en livre.
(GUILL. DE SAINT-PAIR, *Romanz du mont Saint-Michel*, 71.)

Se il *trueve* denrees de son mestier qui ne soient bones et leauz, il les doit prendre par son serement en quelque terre que il les *truist* a Paris. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, XCII, 2, 1re p.)

— N., se rencontrer :

Et estant faicte ladite convocation, y feront *trouver* les prelats de leurs provinces. (*Traicté de paix de Cateau-Cambresis*, dans *Mém. de Du Villars*, XII.)

— Rencontrer par hasard (ce qu'on ne cherchait pas) :

Cleri Euvrui ille *trovat*.
(*S. Leger*, 100, Koschwitz.)

Verité diré, se je puis ;
Selonc ce k'en l'estoire *truis*.
(*Dolop*, 109.)

— Par anal. :

... En moi ne *truis* ne ire ne tenson.
(GUIOT, *Chans.*, IV, 22.)

— Fig., voir se présenter à l'esprit ce qu'il cherche :

Pense, ce que j'en dis, que je l'*aye trouvé*,
Et croit qu'a mon playsir ces louanges j'invente.
(LA BOET., *Sonnets*, IX.)

— Rencontrer dans tel ou tel état, dans telle ou telle situation :

Que li diaubles ne vous *truisse* oisous. (*Miserere mei*, B. N. 988, fo 244b.)

Fame, je te *truis* vers moy bonne.
(*Passion Nostre Seigneur*, ap. Jub., *Myst. ined.*, II, 149.)

— Inf. pris substant., action de trouver :

Il ne se fait point abayer au *trouver* comme fait le sanglier. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, fo 18b.)

— *Trouvé*, part. passé, rencontré ; avec une acception de dénigrement :

Quant ce coq ci chanté avra
Le roy *trouvé* ça entrera.
(*Grand. cron. de Fr.*, Phelippe de Valois, III, P. Paris.)

**TROUVÈRE** et **TROUVEUR**, s. m.

Cf. TROVEOR, VIII, 94b.

**TRUAND**, s. m., gueux faisant profession de mendicité :

... Longes par pais aler
Fait molt tost resembler *truant*
E bien prodome et bien vaillant.
(*S. Gregoire*, réd. A, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 91, 33.)

— Par extens. et fig. :

Toute la terre sembloit estre un paradis, cependant que ces *truans* de diables estoient en basse fosse. (B. DESPER., *Nouv. Recreat.*, du Roy Salomon, fo 51 ro, éd. 1572.)

Cf. VIII, 95a.

**TRUANDAILLE**, s. f.

Cf. VIII, 95b.

**TRUANDER**, v. — N., faire le truand :

Puis ke li hom se prent a *truander*
Malvaisement se puet puis deporter.
(*Aliscans*, 3352.)

Alant *truhandant* par le monde. (*Liv. de a Conq. de la Morée*, p. 455.)

— Anc., a., demander en mendiant :

Dou pain *truandes* a lor portes.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Bruxelles, fo 27a.)

Qui povres est, chascun vers lui se faint ;
Grant doleur a de son pain *truander*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 71.)

**TRUANDERIE**, s.f., condition de truand. — Lieu où se réunissent les truands :

La *truanderie*. (XIIIe s., ap. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 8.)

Cf. VIII, 95b.

**TRUBLE**, s. m.

Cf. TRUBLE 2, t. VIII, p. 96b.

**TRUC**, s. m., coup :

J'eus par l'eschine force *trucs* et bastonnade. (AUBIGNÉ, *Faeneste*, II, 16.)

— Coup d'adresse :

De *truc* savoit plus et de guile
Que toutes celes de la vile.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, fo 204a.)

Soyes sagement escollee
De faire le *trucq* si couvert
Que chascun ait la bien alee
Et fust il diable de Vauvert.
(LE FRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, fo 100d.)

**TRUCHEMAN** et **TRUCHEMENT**, s. m., interprète qui sert d'intermédiaire entre personnes parlant des langues différentes :

*Drugement* somes d'Aufrique et d'outre mer.
(*Prise d'Orange*, 422.)

Et feit par un suen *druguemant*,
Qui greu savoit et alemant.
(CHREST., *Cliges*, 3959.)

*Drugomans* mene o soi de trastoz les lengages.
(*Rom. d'Alex.*, ms. de Venise, P. Meyer, *Alex.*, I, 293, 58.)

Geldin le *durgeman* ont avoec aus mené.
(*Chetifs*, B. N. 12558, fo 64d.)

Isnelement et tost a pris .I. *durghemant*.
(*Ib.*, fo 88d.)

Il le demanda a un suen *druguement*. (G. DE TYR, XI, XI.)

Li rois parla a lui par *durgeman* de maintes choses. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXV, 23.)

Ainsi le nous distrent et affermerent nos *druchemens* pour verité. (*Voy. de Yher. du S. d'Anglure*, 78.)

Et luy et ses gens moult festoya et honora, et son *drucheman* par qui entendoit ce qu'il disoit. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3e p., XXXI.)

Oy dire les latiniers et *trucemens* qui portent les langaiges de l'un a l'autre. (FROISS., *Chron.*, XVI, 67, Kerv.)

Le *trugeman* se departi. (ID., *ib.*, B. N. 2646, fo 86b.)

Ung payen *trichement* qui de autre mestier ne servoit au roy Fierrabras. (*Fierabras*, ms. Bruxelles 9067, fo 6 ro, Am. Salmon.)

Patron approcha le roy et lui dist sans *trugeman*... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, III, 12.)

Et furent par le *trocheman* de Rennes conduiz et menez jusques en la sainte cité de Jherusalem. (*Hist. de Gillon de Trasignyes*, p. 12.)

Le *trussement* des Lansquenois. (1514-15, *Comptes de Droyn de la Marche, receveur*, CC, 89, A. Nevers.)

Il est maintenant aisé a voir qu'il se prend pour ce que nous appelons *truchemans*. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 159, éd. 1579.)

— Fig. :

Le *trichement* de ma pensee
J'ay envoyé devers amours
Pour luy conter les grans doulours
Que soeuffre pour ma tant amee.
(FREDET, ap. G. Raynaud, *Rond. du XVe s.*, p. 39.)

**TRUEIL**, mod. treuil, s. m., machine à élever des fardeaux :

Faire virer le *trueil* comme un petit moulin.
(*Les prem. œuv. de Mmes des Roches*, p. 151, 3e éd.)

— Appareil de suspension d'une cloche, hune ou mouton et les tourillons :

Pour ferrer tout de neuf le *trueil* et la cloche. (1372, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 148.)

Cf. TROIL 1, t. VIII, p. 82a.

**TRUELLE**, s. f., outil en forme de spatule pour gâcher et pour appliquer le plâtre, le mortier :

Et la *truele* et le cisiau.
(*Choses qui faill. en men.*, Jub., *Nouv. rec.*, II, 166.

Une *trualle* de fer. (1356, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, fo 30 ro.)

.I. martiel de fier, une *truyelle*. (4 juill. 1357, *Exéc. test. de Jeh. Morille*, A. Tournai.)

Trois *troyelles*. (5 mars 1414, *Tut. de Foucquet de Landas*, A. Tournai.)

**TRUELLEE**, s. f., ce qui tient sur une truelle :

Une truelle, trulla. Une *truellee* de plastre. (R. EST., 1549.)

**TRUFFE**, s. f., sorte de champignon souterrain, en forme de tubercule :

Qui apporta au bois de Vincennes des

*truffes* a mon dit seigneur. (1370, *Compt. de J. de Berry,* ap. S. Luce, *la France pendant la guerre de Cent Ans,* p. 218.)

*Truffles*, asparges, artichaux.
(Sibil., *Dial. c. les fol. Am.*)

Relique ployee dans la serviette, comme on enveloppe les *treffles* en Xainctonges. (Aubigné, *Œuvr.*, II, 607, Réaume et Caussade.)

**TRUIE**, s. f., porc femelle :

... Si encuntra
Une *truie* ki preinz estoit.
(Marie, *Fables*, XXI, 2.)

Que il pouoient meitre ens dit bois leur poirs, leur *truyes* e leur gorrez en la meniere desus dite. (1291, *Not. et Doc.*, p. 180, Soc. Hist. de Fr.)

— *Tourner la truie au foin,* changer de discours, éviter de répondre :

Il ne m'avoit pas aperceu, je *tourneray la truye au foin* : tout vient a la rime. (Lariv., *les Esprits*, III, 2.)

— Le zée forgeron, poisson :

Zeus, un poisson qu'on appelle doree, *trueie*, gal, jan. (Guill. Morelius, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

— La draine, grande grive :

C'estoynt les oysillons du bois,
Le doux rousigneul et la *troye*,
Qui demenoyent si tres grant joye.
(*Chans. du* xv*e siècle*, LXX, 17.)

Cf. VIII, 99b.

**TRUITE**, s. f., poisson du genre saumon, à peau tachetée :

Une *troite* me vint li encombrier
Que nostre keus me donna a mengier.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 81c.)

Avez vous pris anguillez ou *troitez* ou saumon?
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 195b.)

Tructa, *trouete*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7679, f° 259 v°.)

Truda, *troete*. (*Id.*, B. N. l. 7692.)

Luces, leynge, *treyte*, grelet, cedeleynge. (*La Maniere de langage*, p. 393.)

Luz, brochez, bars, *troistes*, barbeaux.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, I, 995.)

Oistres, suites, *troutes*, hanons. (Sept. 1403, *Ord.*, VIII, 614.)

Une anguille, une *trutte*. (1424-1426, *Compte de Jaquet Deloynes*, Forteresse, Despense, XVIII, A. Orléans.)

Les *troittes*. (1458, A. Seine-Inférieure, G 515.)

**TRUMEL**, mod. trumeau, s. m., t. de boucher, jarret de bœuf :

Cuisiez tres bien *toumeaulx* de bœuf, et garder la moille d'une part. (Taillevent, *Viandier*, p. 40.)

Cf. Trumel 1, t. VIII, p. 99c.

**TU**, pron. pers. de la 2e pers. et des deux genres, forme du sujet :

*Tu* douls mult. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 20.)

Cum *tu* vendras, Crist, en ton ren.
(*Pass.*, 296.)

— Employé comme second terme d'une comparaison :

De boivre vos voi recreu.
— Dit Primaut, je boi plus que *tu*.
(*Ren.*, Br. XIV, 326.)

**TUABLE**, adj., qu'on peut tuer :

Ceux qui estoyent *tuables* par cest edict. (H. Est., *Apol. pour Herod.*, p. 266, éd. 1566.)

**TUANT**, adj., qui tue ; substantiv. :

Hé ! las, de plus grief se tuent
En fuiant les mains des *tuans*.
(Renclus, *Carité*, lxxxvi, 11.)

**TU AUTEM**, s. m., point essentiel, nœud, difficulté d'une affaire :

Venez ! monseigneur le provost
Vous en dira le *tu autem*.
(*Mist. du Viel Test.*, VI, 72, 45973.)

Si veux je sçavoir tout le *tu autem* de cecy. (Lariv., *les Escol.*, V, 2.)

**TUBE**, s. m., conduit naturel ou artificiel, approprié par sa forme et par sa nature à certaines destinations :

Et a l'endroit des pillers qui portent le *tube*, ne sera ledit entaulement que de quatre pieces du plus. (21 juin 1460, *Reg. aux Publicat.*, Cahier des charges de le fiolle du Beffroy, A. Tournai.)

*Tube* : m. A conduit pipe. (Cotgr.)

**TUBERCULEUX**, adj., qui présente des tubercules :

Une eminence *tuberculeuse*. (Dalesch., *Chir.*, p. 305.)

**TUBEREUX**, adj., qui présente des tubérosités :

Jambes grosses et *tubereuses*. (Paré, *Introd.*, 21.)

**TUBEROSITÉ**, s. f., partie tubéreuse :

Cest arbre produisant fleurs ou printemps fait une *tuberosité* ainsi comme semence de rue. (*Le Grand Herbier*, n° 107, Camus.)

Les *tuberosites* de ceste herbe, c'est a dire les superfluites qui croissent entour l'erbe. (*Jardin de santé*, I, i.)

Les *tuberositez* des os, comme les chevilles ou jointures des pieds. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L Vives*, Index (Condilus, Condile), éd. 1576.)

**TUDESQUE**, adj., germanique :

Man est a dire en langue *thodesche* home. (Aimé, *Yst. de li Normant*, I, i, Delarc.)

**TUDIEU**, interj., juron familier :

*Tudey* (Fondly) for Vertu Dieu. G. Lorrainois. (Cotgr.)

**TUE CHIEN**, s. m., colchique, plante :

Il y a une autre espece d'aconit qu'on appelle *tue chien* ou tue loup. (J. des Moulins, *Comment. de Mattheol.*, p. 397b, éd. 1572.)

Cf. VIII, 101c.

**TUER**, v. — A., anc., abattre à force de coups :

De .vii°. cols ne *fuissent* mieus *tué*.
(*Alisc.*, 5498.)

Ils trouverent ung nommé Jehan Le Prestre qu'ils *tuerent* plus de dix fois. (*Journ. d'un bourg. de Paris sous Charles VII*, p. 317.)

— Réfl., par extens., tomber ivre mort :

Li vins i iert a espandant
Tant en beivent que tuit *se tuent*.
(*Eneas*, 4900.)

— A., *tuer la teste a qqu'un,* l'assommer, l'ennuyer :

Allez vous en? Et n'est ce pas
Mal faict de lui *tuer la teste?*
(*Pathelin*, ap. Jacob, *Rec. de farces*, p. 60.)

— Eteindre :

Ceulx qui ayderent a porter l'aeve pour *tuher* ladite chau. (1468, Ste-Croix, Vasles, A. Vienne.)

Puys luy vy *thuer* la chandelle. (1515, S.-Benoit, A. Vienne.)

On se cache, on *tue* la chandelle pour le faire. (Charron, *Sagesse*, I, 6.)

— Mettre à mort :

A celle charge *fut tuhé* d'ung coup d'artillerie. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 49.)

— Réfl., *se tuer avec qqu'un,* se couper la gorge avec lui :

Mets la main a tes armes, car je *me* veux *tuer avec toy*. (Lariv., *le Fid.*, III, 5.)

— A., faire succomber (qqu'un) physiquement :

Et moy, chetif, qui jour et nuict me *tue* de travailler. (Est. Dolet, *Sec. Enfer*, p. 33, éd. 1868.)

**TUERIE**, s. f., action de tuer en masse :

Au lieu de la *tuerie*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 181 v°.)

Comme Marquetz fuyoient par la praerie,
Françoys apres, ardan a la *tuerie*.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Prinse du Chasteau, f° 98 v°, éd. 1532.)

La *tuherye* des hommes. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 62, Soc. Hist. de Fr.)

— Lieu où l'on tue des animaux pour la boucherie :

Faire abastires ou *tueries* au dedans de ceste ville. (1350, *Ord.*, II, 386.)

**TUEUR**, s. m., celui qui tue :

*Tueurs* de gens. (J. de Vignay, *Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 83 v°.)

— S. f., *tueuse :*

Car elle est de tous vers *tueuse*.
(J. de Meung, *Tresor*, 637.)

**TUF**, s. m., pierre poreuse, sorte de concrétion calcaire qu'on trouve en cou-

che, dans certains terrains, au-dessous de la terre végétale :

On ne trouve aucune roche ou *tuf* ou lieu ou se doit faire la dite masse. (26 avr. 1499, *Reg. Hôt.-de-Ville.*)

*Tuf* est ce list de terre ferme, sus lequel les massons ont coustume d'asseoir le fondement des edifices. (JEH. MARTIN, *Trad. de l'Arcadie de Sannazar*, f° 132 v°, éd. 1544.)

Pierre de *tufe*. (RAB., *Pantagr.*, XXX.)

— Par extens., banc rocheux :

La sur un *tuf* assis, et du coude appuyé
J'entretindray d'espoir mon esprit ennuyé.
(GARN., *Antig.*, I.)

**TUFFEAU**, s. m., variété de tuf qui durcit à l'air et qu'on emploie pour bâtir :

Ung mayneau de *tuffeau*. (28 juill. 1466, *Compt. du roi René*, p. 27.)

Et ameneras en ta sonde petites pierres de *tuffeau*, et sablon parmy. (P. DE GARCIE, *Grant Routtier de mer*, f° 61 r°.)

**TUIEL**, mod. tuyau, s. m., conduit destiné à livrer passage à un liquide, à un fluide, à la fumée :

Une fontaine sort enmi le chastel,
Par .I. conduit cort lassus par *tuel*.
(*Loher.*, ms. Montpellier, f° 148d.)

Et chaoit de plain par les *tuials* qui en la tor amont estoient. (*Artur*, B. N. 337, f° 218d.)

Pour assoir le *tuiel* de la fausse keminee. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 395, f° 34.)

Devant le *tuel* de la fontaine. (1335, G 4269, A. Seine-Inférieure.)

Les *tuaulx*. (8 févr. 1389, *Quitt.*, A. Dijon.)

Le *tueaul* d'une colevryne a mains, lequel avoit esté enfoncé et rompu. (1470, *Compt. de l'artillerie*, H, aff. milit., A. Dijon.)

Trois *tuoz*. (1483, *Compt. du Temple*, A. N. MM 153, f° 116 r°.)

Par ung *tuau* du gros d'un pois. (1495, Vallan, A. N. S 5236, suppl., pièce 54.)

Fontaine a *thuaulx*. (20 juill. 1521, E. Not. Contat, III, A. Gironde.)

*Tuhaulx*. (*Ib.*)

*Tuyaulx* (*Ib.*)

*Tual*. (1550, Cellerier de Nancy, A. Meurthe.)

— Par anal., tige creuse :

Mut sunt faus li prelat que tu as pris el breil ;
Plus sunt fuiant del ros, quant il est en *tueil*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, 1213 ; B. N. 13513, f° 21 r°.)

Seringa, le *tuel* du rosel. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier H 110, f° 242 v°.)

Chasser sur les terres ensemencees, depuis que le bled est en *tuyau*. (*Estats d'Orleans*, CVIII.)

Cf. TUYAU, VIII, 111b.

**TUIERE**, mod. tuyère, s. f., tube conique qui conduit le vent du soufflet dans la forge, le fourneau :

Une paire de soufflets et la *toiere*. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 37.)

Une *tuyere*. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 185 v°.)

Deux soufflletz et une *tuhiere*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 221 r°.)

Une englume, une *touyere*. (1459, *Reg. journal des prévôts et jurés*, sér. H, A. Tournai.)

**TUILE, TUILEAU, TUILERIE, TUILIER**, mod., v. TIEULE, TIEULEL, TIEULERIE, TIEULIER.

**TULIPE**, s. f., plante de la famille des liliacées, à racines bulbeuses, à fleurs ovoïdes, de couleurs variées :

*Tulippe*, as Tulipan. (COTGR.)

**TUMEFACTION**, s. f., gonflement morbide :

Morsures ou blessures, *tumefactions*. (1553, *Coust. de Tournay*, Cout. gén., II, 945, éd. 1604.)

**TUMEFIER**, v. — A., causer de la tuméfaction dans une partie du corps :

(La comparaison) de la partie *tumefiee* a celle qui ne l'est pas. (PARÉ, I, 322.)

— Neutral. :

Quand la partie commence a *tumefier* et a enfler. (PARÉ, I, 322.)

**TUMEUR**, s. f., grosseur morbide dans une partie de l'organisme :

*Tumour* ou enflour. (*Somme Me Gautier*, B. N. 1288, f° 92a.)

**TUMULTE** (forme savante) et **TEMOUTE** (forme populaire), s. m. et anc. f., agitation bruyante, désordonnée, qui se produit dans une réunion de personnes :

En la mer out grant *tumulte*.
(*S. Brandan*, 945.) Ars. 3516, f° 103f, *tumolte*.

A grant *temulte* e a grant bruit.
(WACE, *Rou*, 3e p., 4476.) Var., *tumult*.

Crient, noisent, funt tel *temute*,
Sos ciel n'a rien qui oist gute.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19704.)

Ce *tumultes*.
(*Godefroi de Bouillon*, B. N. 24495, f° 48c.)

La *tulmute*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 6c.)

Li chevaliers qui escolte
La *tumolte*.
(*Meraugis*, p. 122.)

Oent la noise et la *toumoute*.
(GIB. DE MONTR., *La violette*, 1959.)

Ou grant *tulmoute* merveilleus.
(GEFFROI, .VII. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 153a.)

Li oz raempliz de noise et de *temoute*. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 112c.) P. Paris, *tumulte*.

Cuidoient estre pris por la *temoste* et por la noise. (*Ib.*, f° 232d.) P. Paris, la *tumulte*.

Por la *temote* et por le tribol des Romains. (*Ib.*, f° 262b.) P. Paris, le *tumulte*.

Par *tumult* populaire. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 69 v°.)

**TUMULTUAIRE**, adj., qui a le caractère d'un tumulte populaire :

Bataille *tumultuaire*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 355d.)

Plus acoustumee a combattre en bataille arrestee que *tumultuaire*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, v, 24.)

— Qui a le caractère du désordre et du hasard :

Le plus estroit consentement que nous ayons avec elles, encores est il *tumultuaire* et tempestueux. (MONT., III, 5, p. 47, éd. 1595.)

— Par latinisme, fait à la hâte, improvisé :

Auquel lieu ils occuperent une petite hautesce, laquelle ils avoient garni d'œuvres *tumultuaires*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 109a.)

Un epigramme *tumultuaire* et faict a la haste. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 72.)

**TUMULTUAIREMENT**, adv., d'une manière tumultuaire :

Gentz *tumultuairement* amassez. (1552, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, p. 190.)

— D'une manière improvisée :

Et prest d'entrer en sa navire, bien dolent en son cueur, *tumultuairement* luy escripvit l'epistre dessus declairee. (LOYS LASSERRE, *Vie de Mons. S. Hier.*, XI.)

**TUMULTUEUSEMENT**, adv., d'une manière tumultueuse :

Criant et braiant *tumultueusement*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste Genev., f° 22c.)

Dont fu le senat *tumultueusement* assemblé. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 161 v°.)

**TUMULTUEUX**, adj., qui présente du tumulte :

Entre les *tumultueux* debas des chevaucheurs. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 279a.)

La nuit de ce jour fut *tumultueuse* a Paris. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 622.)

**TUNIQUE**, s. f., t. d'ant., vêtement de dessous :

Le *turnicle* de saint Vincent
Rapporta a Paris li bers (Cildebert).
(*Le Dit de tous les roys de France*, B. N. 4437, f° 238 r°.)

— Vêtement que les évêques portent sous la chasuble quand ils officient ; vêtement des diacres et des sous-diacres :

*Tournike*, dalmatike et casule. (1341, *Compt.*, S.-Amé, A. Nord.)

La casuble, *turnicle*. (1424, Douai, A. N. S 5207.)

Chesibles, *tenicles*. (1432, *Enq.*, A. Indre-et-Loire.)

Une chapelle de drap d'or noir comprenant une chasuble, deux *tornicles*. (1531, *Récépissé donné par Charles-Quint au garde*

*de ses joyaux,* Ch. des Comptes Lille, B. 2366.)

— T. d'hist. nat., gaîne, enveloppe de certains organes :

L'oil est compost... des *tuniques* et des humours. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 213.)

Cf. TURNICLE, VIII, 108ᵇ.

**TUORBE**, v. TEORBE.

**TURBAN**, s. m., pièce d'étoffe enroulée autour de la tête, coiffure des Orientaux :

Sauf la teste ou ilz ne portent ceste toille qu'ilz appellent *tolliban.* (COMMINES, *Mém.*, VIII, VII, p. 600, Chantelauze.)

Une bande de toile noire, quasi en la sorte d'un *turban.* (LEON, *Descr. d'Afrique*, I, 67, Schefer.)

**TURBE**, s. f., réunion de dix témoins dans une enquête ordonnée pour établir un point de droit non spécifié par la coutume, laquelle réunion émettait son avis par l'intermédiaire de l'un des siens :

Chascun, pour le plus veritable
Produira ses tesmoingz en *turbe.*
(COQUILL., *Playd.*, OEuvr., II, 60.)

Cf. TORBE, VII, 748ᵃ.

**TURBINÉ**, adj., qui est en forme de toupie :

Trois unions eleichies uniformes de figure *turbinee* en totale perfection. (RAB., *Cinq. liv.*, XLII, éd. 1564.)

**TURBITH**, s. m., nom vulgaire d'un liseron de l'Inde :

Grant quantité de poivre et de gengembre et de canelle, et de *turbit* et de nois d'Inde. (*Liv. de Marc Pol*, éd. Paut., CLXXII.)

*Turbith,* c'est la racine d'ung arbre. (*Le Grant Herbier*, n° 488, Camus.)

**TURBOT**, s. m., poisson de mer de la famille des pleuronectes, à chair délicate.

Lire ici l'exemple d'Estienne de Fougieres inséré à l'article TORBOUT, VII, 749ᵇ, et supprimer cet article.

Turtur, *turbut.* (ALEX. NECK., *Gloss.*, ms. Brug., Scheler, *Trois trait. de lexicogr. lat.*, p. 88.)

Bresnes e *tourboz.* (*Enseign. pour apareil. viand.*, dans *Viandier de Taillev.*, II, p. 124.)

**TURBULEMMENT**, adv., d'une manière turbulente :

*Turbulement* embrasser tout a la haste. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

**TURBULENCE**, s. f., agitation bruyante :

Et s'il le dit sans *trubulence,* je le tiendray absouz de vice. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XXVI, 44, éd. 1531.)

Pour la grosseur du sang et sa *turbulance.* (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, XI.)

**TURBULENT**, adj., qui se livre à une agitation bruyante :

... Non orgellos
Ne *turbulent* ne torcenos.
(NICOLE, *Regle de S. Benoit*, 1981.)

Pour supporter l'effroy de ces vents *turbullents.*
(VAUQUEL., *Sat.*, V, A la Nobl. et aux Est. est. a Blois.)

**TURCIE**, s. f., levée faite de claies garnies de terre :

Pour les reparacions des *turciez* de Mareau ou pré. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, f° 121 v°, Hôp. gén. Orl.)

Reparation des *turcyes* et levees de la riviere de Loire. (1557-58, *Comptes de Claude Delye*, CC 138, A. Nevers.)

**TURELURE**, s. f.

Cf. VIII, 107ᵇ.

**TURGIDE**, adj., gonflé d'humeur :

Tous *turgides* et mors de fain. (*Bat. Jud.*, VI, 37.)

**TURION**, s. m., bourgeon de certaines plantes :

Contre la rougeur des yeux les *turions* de la ronce broyez avecques aubin de œuf. (P. DES CRESCENS, *Prouffitz champ.*, f° 63 r°.)

**TURLUPIN**, s. m., anc., membre d'une secte d'hérétiques du XIVᵉ siècle :

*Turelupins* autrement nommez la compaignie de povreté condempnez de heresie. (*Chron. de S. Denis*, B. N. 2813, f° 462ᵃ.)

— Par extens. :

Qui vous chault de ces vilains, ou de ces chapperons fourrez, ou de ces *turlupins* religieux. (1485, J. GERSON, *Harengue faicte... devant le Roy*, p. 27.)

**TURPITUDE**, s. f., laideur morale honteuse :

Et pourquoy ce? pource que illec la *turpitude* et ordure des luxures et voluptez du roy est pugnie. (*Hist. sacr. et prof.*, Ars. 5079, f° 4ᵃ.)

— Indignité :

Et en tant que juif alleguoit son fait d'usure, il allegoit *turpitude*... (BOUTILLIER, *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., f° 82ᵈ, éd. 1486.)

**TURQUET**, s. m., petit chien, d'origine turque, à nez camus et à poil ras :

Tenant en main deux blans *turquets* en lesse.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 178 v°.)

— Nom vulgaire du maïs, ou blé de Turquie :

Triticum barbatum. In quibusdam locis appellatur blé *turquet.* (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 74, éd. 1547.)

Cf. VIII, 109ᵃ.

**TURQUIN**, adj., qui est d'un bleu foncé tirant sur l'ardoise :

Damas bleu brun qui est *turquin.* (1532, *Compt. de la gr. command. de S. Den.*, A. N. CL.)

Les uns (melons) sont appellez *turquins,* qui ont la coste fort verte, tirant sur le noir. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 227.)

Cf. VIII, 109ᵇ.

**TURQUOISE**, s. f., pierre précieuse mate, d'une belle couleur bleue :

Pierres qui s'appellent *turquoyses.* (*Voy. de Marc Pol*, XXXIV, var., Pautier.)

Un autre annel ou il a une *truquaise.* (1413, *Inv. de P. de Quesnes*, Bibl. Éc. des Ch., 1886, p. 389.)

Cf. VIII, 109ᶜ.

**TUTELAIRE**, adj., qui a quelqu'un sous sa tutelle, sous sa protection :

Dieu *tutellaire.* (RAB., *Quart. liv.*, XLII.)

Les autels despouillez de leurs saints *tutelaires.*
(RONSARD, *Eclog.*, I.)

**TUTELLE**, s. f., protection de la personne, des biens d'un mineur, d'un interdit, que la loi confie à quelqu'un :

Et pour ce ne peusmes a present ordonner de la dite *tutelle.* (1332, *Regist. de l'échevin. de Saint-Jean d'Angely*, I, 79, D. d'Aussy.)

— Fig., protection :

Li pueples romains ne laissera point le patrocinement ne la *tutelle* de la liberté des Greus. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 353 r°.)

**TUTEUR**, s. m., personnage chargé de la tutelle de qqu'un :

*Tateres.* (Févr. 1252, A. Laon.)

*Tutours.*
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 13ᵇ.)

Les dits *tucteurs* et curateurs. (5 sept. 1468, *Test. des enfants Le Viel*, 2ᵉ chapitre des mises, A. Tournai.)

— Par extens., protecteur :

Se gardent au printemps, puis leurs branches [dressees
Des *tuteurs* aubepins rudement caressees...
(AUBIGNÉ, *Trag.*, V.)

Cf. TUTERESSE, VIII, 110ᶜ.

**TUTIE**, s. f., mélange d'oxydes de zinc, de plomb, de cadmium, etc., et de protoxyde de fer qui s'attache sous forme d'une couche dure et grisâtre dans les cheminées des fourneaux où on traite du minerai de fer :

On fait illec la *totie* qui est moult bonnes aux yeux. (*Liv. de Marc Pol*, XXXVIII, Pautier.)

Tucia, *tutie.* (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Wright, *Vocabulary of the names of plants*, p. 141.)

Quand on lave la cath[i]mie, c'est la *tuthie.* (*Jard. de santé*, I, 4.)

**TUTOYER**, v. a., dire à qqu'un *tu* et *toi* au lieu de *vous :*

Me *tutoies* tu? j'ay une preude femme espousee. (1394, A. N. JJ 147, f° 34 r°.)

Et respondi audit suppliant qu'il ne savoit qu'il se disoit en le *tutoyant*. (1422, A. N. JJ 172, f° 110 r°.)

**TUYAU**, **TUYÈRE**, mod., v. TUIEL, TUIERE.

**TYMPAN**, s. f., espace encadré par les trois corniches d'un fronton destiné à recevoir des bas-reliefs, des ornements :

Pour avoir faict le *timpan* dessus le grand aultier. (1506, Fabr. de Tréguier, A. Côtes-du-Nord.)

Cf. TIMPAN, VII, 720ª.

**TYMPANISER**, v. a., signaler bruyamment :

*Tympaniser* par criz haulx et publics.
(ROGER DE COLLERYE, *Ball. contre les flatt.*)

— Anc., proclamer au son d'une clochette ou d'un tambour la mise en tutelle ou en curatelle de qqu'un :

On le met en curatelle au son de la clochette, ce que l'on nomme indebelle, ou estre *timpanisé*. (1563, *Cout. de Gand*, Nouv. Cout. gén., I, p. 1011ª.)

La femme n'aura jamais la tutelle de son mary *timpanisé*. (1611, *Cout. d'Ecloo et de Lembeke*, XVI, 3, Nouv. Cout. gén., I, 775.)

Cf. TIMPANISER, VII, 720ª.

**TYMPANITE**, s. f., gonflement de l'abdomen par accumulation de gaz dans le tube digestif :

La quarte espece d'ydropisie qui est appelee *timpanides* pour ce qu'elle fait sonner le ventre aussy comme un tabour quand on fiert dessus. (CORBICHON, *Propr. des choses*, VII, 51, B. N. 22533, f° 123ª.)

**TYPHON**, s. m., cyclone :

*Typhon*... est un vent changeant lieu sur lieu. (A. MIZAULD, *Mir. de l'aer*, p. 74, éd. 1548.)

... Dont nos gens eurent peur, craignant que ce fussent puchets ou *tiffons*. (J. et R. PARMENTIER, *Voyages*, p. 41, Schefer.)

Les horrificques *typhones* (RAB., *Quart livre*, XVIII.)

**TYPIQUE**, adj., qui constitue un type :

Ainsi Nostre Seigneur Jesu Christ... i a celebré le pasque *tipicque* avec ses disciples. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, IX, 29, éd. 1531.)

**TYPOGRAPHE**, s. m., celui qui exerce l'art de la typographie :

Faite tu as la nourriture
D'un *tipographe* d'Angoumois.
(BELLEFOREST, *Ode*, dans la *Cosmogr. du Levain de Thevet*, p. 10, éd. 1556.)

**TYPOGRAPHIE**, s. f., art d'imprimer avec des caractères mobiles :

Voy le commencement de ce grave labeur,
Tu liras du Verdier, de Forests tout l'honneur,
Si tu adjoustes foy a la *typographie*.
(P. GARNIER, *Sonnet*, ap. Du Verdier, *Div. leç. de P. Messie*, l. VI, éd. 1584.)

**TYRAN**, s. m., celui qui, ayant le pouvoir suprême, l'exerce d'une manière oppressive :

Un fiers *tirans*.
(*Parton.*, 7626.)

Quar les *tyrans* convoitent ravir les choses. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles, f° 25 r°.)

— Anc., bourreau, au propre et au fig. :

Adonc marcha avant le *tyrant*, qui print la royne par la main. (*Perceforest*, t. V, f° 102, éd. 1528.)

— Adjectiv. :

Son voloir cuida de moi fere,
Onk nus hons ne vit maufé
Si *tirant* ne si eschaufé.
(*Dolop.*, 4361, Bibl. elz.)

Je vous deliverrai de ceste gent *tirant*.
(CUV., *B. Du Guesclin*, 3035, Charrière.)

Et flechir par argent
(Poison des cœurs humains) l'arrogance barbare,
Qui de son naturel est *tyrante* et avare.
(RONS., *Œuvr.*, p. 483, éd. 1584.)

Cf. TIRANDE 1, t. VII, p. 724ᶜ.

**TYRANNEAU**, s. m., tyran subalterne :

Plusieurs *tyranneaux* qui l'oppressoient. (MONT., III, I, p. 9, éd. 1595.)

1. **TYRANNICIDE**, s. m., meurtre d'un tyran :

Advisez quel profit advint du *tyrannicide* que firent Brutus, Cassius et leurz adherentz en la personne de Julle Cæsar. (BONIVARD, *Advis et devis de noblesse*, à la suite de *Advis et devis de l'anc. et nouv. police de Genève*, p. 277, Revilliod.)

2. **TYRANNICIDE**, s. m., celui qui tue un tyran :

Tyrannicida, *tyrannicide*, occiseur de tyrant. (1487, *Voc. lat.-fr.*)

Ce Balthazar Gerard *tirannicide*. (1584, *Tormens de Balt. Gerard*, Var. hist. et litt., II, 61.)

**TYRANNIE**, s. f., pouvoir d'un seul exercé d'une manière oppressive ; fig., autorité oppressive :

Tot lor delit fu *tyrampnie*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 8ª.)

Dominer par *tirannie*. (1444, *Trad. du Gouv. des Princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 175 v°.)

Aultres par violence et *tirrannies* ont usurpé dominations. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 54 v°.)

**TYRANNIQUE**, adj., qui appartient à la tyrannie :

Policie *tyrannique*. (ORESME, *Eth.*, VIII, 13.)

Monarchie *tirannique*. (1444, *Trad. du Gouv. des Princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 171 v°.)

*Tiranicques* loys. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 157 v°.)

**TYRANNIQUEMENT**, adv., d'une manière tyrannique :

Son col moult venerable *tyranniquement* ilz chargent de grans collies. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 150ª.)

Il usurpa *tirannicquement* l'empire. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 53 v°.)

**TYRANNISER**, v. — A., traiter d'une manière tyrannique ; neutral. :

Et par ceste cautelle proprement *tyranniza* Pharaon sur le peuple d'Israel. (ORESME, *Politiq.*, f° 206ᵈ.)

Si le prince vouloit *tiranniser*. (1444, *Trad. du Gouv. des Princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 154 r°.)

— Torturer :

O gens de courage endurcy,
Me voullez vous *tirannizer* ?
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 28056.)

— Fig., soumettre à une contrainte pénible :

Il vient *tyranniser*
Nature en nous.
(*Blason de honneur*, éd. 1547.



**U**, s. m., vingt et unième lettre de l'alphabet et cinquième voyelle :

Sans *u* ne le pot Judas vendre.
(*Senefiance de l'A B C*, ap. Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 286.)

**UBIQUISTE**, s. m., anc., ubiquitaire :

Anabaptistes, *ubiquistes*, puritains. (CHARRON, *Trois Verites*, p. 494, éd. 1595.)

**UBIQUITAIRE**, s. m., celui qui n'admet la présence réelle dans l'eucharistie qu'en tant que Dieu est présent partout :

Les Lutheriens ont ce tiltre commun avec vous, aussi bien que les *ubiquitaires*, anabaptistes, trinitaires. (FRANÇ. DE SALES, *Controv.*, Œuvr., III, 163.)

**UBIQUITÉ**, s. f., fait d'être présent partout :

Il n'y a que Dieu seu qui en mesme instant voye et cognoisse tout cest univers, et qui remplisse ceste tousjours presente *ubiquité*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XIX.)

**UEF**, mod. œuf, s. m., masse arrondie, enveloppée d'une coquille, que pond la femelle de l'oiseau, et qui est le germe de l'oiseau futur :

Une fosse ferat
U el ses *os* pundrat.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 1265, Walberg.)

Li *of* eschalferunt
Et oisel en istrunt.
(ID., *ib.*, 1273.)

La bataille de pomes de bos waumonnes et d'*ueus* et de fres fromages. (*Aucass. et Nicol.*, 30, 17.)

.III. cuilleretes de sirop
Qui a enviz valent .I. *euf*
Vendent .X. s. ou .XIX.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles 10747, f° 126a.)

Li grans challors eschafet ci les *hues* que li oisel en escloient. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 98 r°.)

Une geline oi cover
Qui desoz lui avoit douze *oes*.
(*Ren.*, Br. XIII, 140.)

Quatre *wez*. (1239, *Cart. de S.-Léger*, f° 48 v°, Pet. sém. de Soissons.)

.IIII. *eueus*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 33 r°, A. Seine-Inférieure.)

Soixante *oelfs*. (1402, *Dénombr. du Baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 57 v°.)

En *eulfs*. (*Ibid.*)

Une douzaine de *ouefs*. (*Ib.*, f° 59 v°.)

— *Uef de Pasques*, œuf cuit dur et teint en rouge, œuf imité en sucre ou autre friandise, donné en cadeau à l'occasion de Pâques ; cadeau quelconque fait à la même occasion :

Alerent demander leur postage que en appelle *eufs de Pasques*. (1399, A. N. JJ 154, f° 264 r°.)

D'entre ceux qui sortirent, y en eust quatre ou cinq des plus frians, qui s'y attendoient comme a leurs *œufs de Pasques*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, Des copieux de La Flèche, f° 223 v°, éd. 1572.)

— *Uef des philosophes*, appareil d'alchimiste :

Les vaisseaux servans aux distillations sont : alembic..., *œufs des philosophes*, cornue. (PARÉ, *Œuvr.*, III, 638b.)

— Loc. prov. pour marquer une avarice extrême :

Il *partiroit un œuf en deux* ; *il trouveroit a tondre sur un œuf* ; il *ne donneroit pas un gros œuf pour un menu*, pour dire : il est avare. (H. EST., *Precell. du lang. fr.*, p. 77.)

— *Peler un uef mollet a qqu'un*, lui jouer un mauvais tour :

M'as tu donc baillé ceste bride?
M'*as* tu *pellé cest œuf mollet?*
(*Farce du meunier*, ap. Jacob, *Rec. de farces*, p. 393.)

— *Ne pas tourner un uef*, ne pas faire la moindre chose :

Par le moyen d'une sienne servante que je hantois, ils n'eussent sceu *tourner un œuf* que je n'en fusse advertie. (LARIVEY, *la Veuve*, II, 3.)

**UEVRE**, mod. œuvre, s. f. et m., application du travail, de l'industrie :

Onc d'*oevre* a femme nen ot cure.
(*Eneas*, 3971.)

A painnes puet il avenir
Que s'*uevre* puist a bien venir.
(*Dolopathos*, 10133.)

Pour faire la dicte *oupvre*. (1423, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 992.)

— Anc., *payeur des uevres*, trésorier des bâtiments :

Jehan Amyot, clerc et *payeur des œuvres* du roy. (8 mars 1390, *Trav. au bois de Vincenn.*, Cab. Du Chastellier, au Kernuz.)

— *Basses uevres*, égouts, fosses d'aisances :

Il estoit homme de labeur et ouvrier des *basses euvres*. (*Reg. du Chât.*, I, 9.)

— Par anal., en parlant d'une action morale, intellectuelle, etc. :

Assi cum il par *oyvre* deist. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 2, 24.)

Mas es *euvres* e au sanblant
Pert il que il sont bones gent.
(HUGUE DE BERZÉ, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 103a.)

Les bones *huevres*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 61b.)

S'il y a en son *œuvre* excellent quelque chose a desirer autrement. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, préf., 1re éd.)

— Par extens., résultat du travail, de l'industrie :

Si dira chascuns son panser

Et ferons a *oevre* venir
Celui que miauz voudrons tenir.
(CHREST., *Cliges*, 527.)

Bien ai veue tote l'*ovre*.
(*Ren.*, Br. Va, 260.)

— Ensemble de la bâtisse :

En chacune areste du costé de la dicte chappelle devers le souleil de midi a ung pillier de pierre en triangle par dehors *euvre*. (1490, A. N. K 272.)

— Anc., façon ouvragée d'un travail :

Bien fu apareillie (la navie),
Voile ot de soie ; quant el fu desploïe,
*Huevres* i ot, por qu'ele fu prisie.
(*Foucon de Candie*, B. N. 25518, f° 7.)

La houssure fu d'ung drap d'Angleterre
Tant estrange d'*evre* qu'il se puet guerre.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 572.)

**ULCERATION**, s. f., lésion d'un tissu avec perte de substance :

Empres le *ulceration*. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 21 r°.)

**ULCERE**, s. m. et f., lésion d'un tissu qui, étant inhérente à l'économie, tend toujours à s'étendre :

Que les *ulceres* sont curables. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1544.)

Un petit *ulcere* qu'il avoit au bout de l'ongle. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, Comment il faut ouïr, 15.)

Les vieilles *ulceres*. (PARÉ, IX, X.)

**ULCERER**, v. a., affecter d'une ulcération, d'un ulcère :

Cest chancre non ulceré, aucune fois par lonc proces de temps, se *ulcere* de soi meismes. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 2098.)

Savon est chault et *ulcere* le corps. (*Jard. de santé*, I, 463.)

— Fig., blesser profondément :

Cœur *ulceré* de la jalousie de quelque authorité. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, Comment l'on pourra apparcevoir..., f° 118 v°, éd. 1575.)

**ULCEREUX**, adj., relatif à l'ulcère :

Roigne *ulcereuse*. (*Jard. de santé*, I, 494.)

**ULMAIRE**, s. f., la reine des prés, plante :

Pour la peste il cognoit l'eaulne au grand feuil- [lage,
L'*ulmaire*, l'angelique et l'oseille sauvage.
(CL. GAUCHET, *Plais. des champs*, p. 98, éd. 1604.)

**ULTERIEUR**, adj., qui est au delà (d'une limite déterminée) dans le temps ou dans l'espace :

*Ulteriores*. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, XX, 95, éd. 1531.)

Et sans *ulterieure* procedure aller guerroier. (1556, *Pap. de Granvelles*, IV, 615.)

**ULTERIEUREMENT**, adv., dans un espace, dans un temps ultérieur :

Toutesfois icelle n'estoit d'intention en ordonner *ulterieurement* aulcune chose. (1570, *Response de l'emper. a ceux de Besançon*, ap. Beaune et d'Arbaumont, *Les univ. de la Fr. Comté*, p. 107.)

**ULTRAMONTAIN**, adj., qui est au delà des monts ; partic., par rapport à la France, qui est au delà des Alpes :

En lieux *ultramontains*, estranges regions,
A conduit et mené ses fieres legions.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Consultations d'Alviane, f° 62 r°, éd. 1532.)

— Substantiv. :

Lire ici le deuxième exemple de l'article OUTREMONTAIN, V, 671c.

**UMBLE**, s. m., poisson du genre saumon :

Les poissons nommez *humbles* et umblons. (P. BELON, *Observ. de plus. singul.*, f° 48 v°, éd. 1553.)

Lavarets, *humbles*, ombres. (ID., *ib.*, I, 52.)

Lire ici l'exemple de l'*Office claustral de Saint-Oyan* inséré à la dernière subdivision de l'article OMBRE, X, 231c, et supprimer cette subdivision.

**UN**, adj.

Cf. UN 3, t. VIII, p. 114c.

**UNANIME**, adj., qui exprime un accord complet entre plusieurs personnes :

La feut decretê par consentement *unanime*. (RAB., *Garg.*, 4.)

— Anc., qui est dans un accord complet avec d'autres :

*Unanimez* avec ces bonnes dames.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 2c, éd. 1537.)

**UNANIMEMENT**, adv., d'une manière unanime :

Afin de se pouvoir *unanimement* joindre. (F. CARONDELET, *Lett.*, dans *Bullet. hist. et philol.*, 1895, p. 131 ; cité par le *Dict. gén.*)

Tous les assistans *unanimement* l'appelerent a haute voix leur bienfaiteur. (AMYOT, *Diod.*, XI, 6.)

**UNANIMITÉ**, s. f., conformité de sentiment, d'opinion :

Eslievé soit Dieu et dissipe les aucuns de ceulz qui ont *unanimité*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 370 v°.)

**UNICORNE**, s. f., la licorne :

E sera exhalciede sicume *unicorne* la meie corne. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XCI, 10.)

*Unicorz*. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XCI, 10.)

Une verge d'oir atout une *unicorne*. (1435, dans *Bullet. de la Soc. liég. de litt. wall.*, VI, 101.)

Cf. LICORNE, IV, 775a et X, 80a.

**UNIEME**, mod., v. UNISME.

**UNIEMENT**, mod. uniment, adv., d'une manière unie :

Ne traient pas a unne corde
Sens et Amours *uniement*,
(*L'Escoufle*, 7564.)

Les poutres et solives
Qu'un charpentier habile a conjoinct *uniment*.
(JAMYN, *Iliade*, XXIII.)

**UNIFIER**, v. a., ramener à l'unité :

Unifico, *unifier*, faire ung. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Le monde spirituel s'*unifie* avec le corporel moyennant l'amour. (DU VERDIER, *Bibliot. franç.*, p. 263.)

**UNIFORME**, adj., qui présente une même forme, une même manière d'être dans toute son étendue, pendant toute sa durée :

Pour laquelle chose joye est *uniforme*, car elle est tousjours en ung. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, XXVII, 96, éd. 1531.)

Le moyen n'est des entes *uniforme*.
(G. MICHEL, *Georg.*, f° 53a, éd. 1529.)

**UNIFORMEMENT**, adv., d'une manière uniforme :

Uniformiter, *uniformement*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**UNIMENT**, mod., v. UNIEMENT.

**UNION**, s. f., liaison établie entre plusieurs choses, de manière qu'elles ne fassent plus qu'un :

C'est bien que de ceste maison soient faictes plusieurs, mais encores elles ont *union* en rue, et plusieurs rues ont *union* en cité, et plusieurs citez en royaulmes. (ORESME, *Polit.*, 2e p., f° 40d, éd. 1489.)

— Anc., unité :

Ne pour ceste devision
Ne perdi pas Dex s'*union*.
(GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.*, p. 41.)

Cf. VIII, 117b.

**UNIQUE**, adj., seul en son genre :

Le baptesme a son efficace de la mort de Jesu Christ qui est seulle et *unique*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, IX, 25, éd. 1531.)

Par le moyen de mesme genre *unic* de former. (LE POLYGRAPHE, *Œuvre de Elian*, à la suite de *Flave Vegece*, f° 289 r°, éd. 1536.)

Madame Catherine de Navarre, sa sœur *unique*. (CHEVERNY, *Mém.*, an. 1598.)

**UNIQUEMENT**, adv., d'une manière unique :

Par quoy toutes allegacions oyes fut *uniquement* conclut et dit que... (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 45, Soc. Hist. de Fr.)

**UNIR**, v. a., lier plusieurs choses entre elles de manière qu'elles ne fassent plus qu'un :

Ses chiez ensi *fu uniz* a son cors. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 131.)

Pur quei vont *hunir* l'alme al cors.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 10d.)

— Rendre suivi, sans inégalité; fig :

Numa n'eut point l'œil a *unir* et applanir toute inegalité. (Amyot, *Vies*, Lyc. et Numa compar., 5.)

— *Uni*, part. passé; substantiv., *mettre a l'uni*, aplanir :

Les montaignes *mettoient a l'uny*, et en faisoient plaines de vallees. (*Trad. de Quinte Curse*, I, 17, éd. 1534.)

**unisson**, s. f., consonance formée par des voix, des instruments qui font entendre en même temps la même note :

Se la consonancie de pluseurs sons venoit en *unison*, ce ne seroit plus consonancie. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 42b.)

— Fig., sorte de conformité morale, intellectuelle :

L'*unisson* est qualité du tout ennuyeuse en la conference. (Mont., III, 8, p. 95, éd. 1595.)

**unité**, s. f., caractère de ce qui est unique :

Unitas, *unites*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

— Caractère de ce qui n'a pas de parties :

Nos ne wardons mies ceste jeune per nos, anz la wardent assi tuit cil ki en l'*uniteit* de la foit sunt assembleit. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 132, 6.)

— Caractère de ce qui forme un tout unique par la liaison des parties :

Jhesus Criz Nostres Sires ki vit en l'*uniteit* del Saint Espir. (*Greg. pape Homel.*, p. 117.)

La *hunité* devine est de hounourer en la trin[it]é des perssounes et la trinité des perssounes est de hounourer en la *hunité* devine. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 187 r°.)

Cf. VIII, 117b.

**unitif**, adj.

Cf. VIII, 117b.

**univers**, s. m., l'ensemble des parties de la terre :

Et tant qu'ouy et nenny se dira,
Par l'*univers* le monde me lira.
(Cl. Marot, *Epitre*, LVI, a un sien amy, OEuvr., I, 261, Jannet.)

Cf. VIII, 117b.

**universalité**, s. f., caractère de ce qui est universel :

Ymagination ne puet cognoistre *universaliteit*. (*Boece, de Consol.*, ms. Berne 365, f° 62 r°.)

**universaux**, s. m. pl.

Cf. Universal, VIII, 117c.

**universel**, adj., qui embrasse la totalité des choses :

... Les religious hommes de la glise *universale*. (*Dial. Greg. lo Pape*, p. 97.)

... L'eglise *universalle*. (A. de La Vigne, *Louenge des Roys de France*, f° 48, éd. 1507.)

Le monde *universel*. (Mart. Du Bellay, *Mém.*, préf., éd. 1572.)

Cf. Universal et Universel, VIII, 117c.

**universelment**, mod. universellement, adv. :

Grans et petis *universellement*.
(*Dit des trois mors et trois vifz*, ap. Montaiglon, *Alphab. de la mort de H. Holbein*.)

Que iceulx quinze arpanz de terre pueent valoir et valent *universalment* de rente annuelle. (1339, A. N. JJ 73, f° 114 r°.)

Cf. Universaument, VIII, 117c.

**université**, s. f., centre d'enseignement supérieur divisé en facultés dont chacune confère des grades :

Semondre des privileges aus escoliers de l'*Université* de Paris. (Vers 1327, *Nomina personarum...*, Denifle et Chatelain, *Chartular. Universit. Paris.*, II, 305, n° 869.)

Cf. VIII, 117c.

**univoque**, adj., qui s'applique à plusieurs choses dans un seul et même sens :

*Univoque*: com. Simple, of one onely sence or signification. (Cotgr.)

— T. de méd. anc., par opposition à équivoque, qui ne s'applique qu'à une seule affection :

Par l'oppinion generale de tous tant de medecins que des cirurgiens, tant par les signes *univoques* que equivoques. (16 sept. 1514, *Rapp. de J. Allement et J. Galendi, doct. en med. a Dij.*, dans *Bull. mon.*, XXII, 16.)

— Anc., *union univoque*, union du mâle et de la femelle qui engendre les animaux parfaits (par opposition aux insectes) :

Mutuel meuf, *union univoque*,
Font connexer la machine du monde
Soubz un moteur, qui a paix les provoque
[(les sexes.)]
(J. Le Maire, *Temple de Venus*, OEuvr., III, 115, Stecher.)

**upsilon** et **ypsilon**, s. m., vingtième lettre de l'alphabet grec, représentée dans le nôtre par *y* :

La lettre *ypsilon*. (Marcouville, *Des cas merveill.*, f° 75 v°, éd. 1564.)

**uranoscope**, s. m., poisson de mer qui a les yeux au sommet de la tête :

Un poisson, qu'il nomme *ouranoscope*, regarde le ciel. (G. Bouchet, *Serees*, II, 17, Roybet.)

**urbain**, adj., qui appartient à la ville (par opposition à ce qui appartient à la campagne) :

Œuvres *urbaines* et privees. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 25 r°.)

Cf. VIII, 118a.

**urbanité**, s. f., politesse élégante que donne l'habitude de la société des villes :

Doulceur, amour, *urbanité*
Reputez sont iniquité.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 376, var.)

En mariage doibvent monstrer l'homme et la femme l'ung a l'aultre et a leur famille une *urbanité* et joyeuse chere. (Loys Lasserre, *Vie de Mgr S. Hierosme*, f° 171 v°, éd. 1541.)

Cf. VIII, 118b.

**urceolle**, s. m., petit vase :

Et ne se abstint seullement de prendre que les *urceolles* que Augustus Cesar autrefois y avoit envoyez. (*Bat. Jud.*, VI, 42.)

**ure**, s. m., taureau sauvage :

Je tuay grand nombre de *ures*, bœufs, beuffles. (*Alector*, p. 60, ap. Ste-Palaye.)

**urebec**, s. m., eumolpe de la vigne :

Les regnardeaulx et *urebers* qui desgastent les jeunes vignes. (P. de Changy, *Inst. de la fem. chrest.*, xxxvi, éd. 1543.)

**uretere**, s. m., canal membraneux qui conduit l'urine des reins dans la vessie :

Ces conduicts... sont nommez en grec *ureteres*. (J. Canappe, *Tabl. anatom.*, f° 18 v°.)

Par les *ureteres*. (Rab., *Tiers livre*, IV.)

Cf. Uretaire, VIII, 118b.

**urgemment**, adv., d'une manière urgente :

Rappellé par la commodité de mes domestiques et privez affaires, et encore plus *urgemment* par le desir qui me sollicitoit a toute instance de revoir Pasithee. (Pont. de Tyard, *Solit. prem.*, p. 4.)

**urgence**, s. f., caractère de ce qui est urgent :

Pour l'*urgence* des affaires qui se presentoyent. (G. Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 372.)

**urgent**, adj., qui ne souffre point de retard :

Par *urgent* necessité. (1340, A. N. JJ 72, f° 422 r°.)

— Par latinisme, accablant, tourmentant :

Excessives et *urgentes* famines. (*Réc. d'un bourg. de Valenc.*, p. 260.)

**urinaire**, adj., qui a rapport à l'urine :

Canaus *urinaires*. (Dampnart, *Merv. du monde*, f° 62 v°.)

Cf. VIII, 118b.

**URINAL**, s. m., vase à uriner :

> Et chascun jor un *orinal*
> Li portoit por veoir s'orine.
> (CHREST., *Cliges*, 5734.)

Sifon, *urinal* ou souffliment de orine. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 245 r°.)

Pour avoir fourny chascun jour d'*orignaulx*... (*Compt. de l'hôt. des rois de Fr.*, p. 364.)

**URINE**, s. f., liquide excrémentitiel, sécrété par les reins, accumulé dans la vessie et expulsé par le canal de l'urètre :

> Icele *orine* a aportee.
> (CHREST., *Cliges*, 5739.)

Il beuvoient leur *orine*. (*Le liv. dou roi Alix.*, B. N. 1385, f° 46ᵃ.)

**URINER**, v. n., évacuer l'urine :

Pres du mur contre lequel ledit Guiot *orinoit*. (1375, A. N. JJ 107, f° 138 v°.)

Cf. ORINER, V, 639ᵇ.

**URINEUX**, adj., qui a rapport à l'urine :

*Urineux* : m. euse; f. Full of urine; savoring, or smelling of urine. (COTGR.)

**URNE**, s. f., sorte de grand vase :

Et la aussi estoit gardee la manne en une cane appelee urne. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 13ᵃ.)

**US**, s. m.

Cf. US 1, t. VIII, p. 118ᵇ.

**USAGE**, s. m., action d'appliquer une chose à tel ou tel besoin :

Li tierz *usaiges* des awes est li arrosemenz. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 60, 37.)

> Et le remenant comme sages
> Despent pour soi en bons *usages*.
> (*Fauvel*, B. N. 146, f° 23ᵈ.)

— Partic., t. de droit, faculté d'appliquer à son service ce dont la propriété appartient à un autre; *droit d'usage*, et absol., *usage*, droit donné aux voisins d'une forêt d'y couper du bois, aux voisins d'un pacage d'y mener leur bétail :

Ecorces du bois des *usages* marques pour la distribution aux usaigeans. (1551, A. Avallon, BB 1.)

— Action de pratiquer habituellement quelque chose :

Kei nus dune ki sur nus ait poested, si cume est *usages* en cheun regne. (*Rois*, p. 26.)

> Par le mont un *usage* espart
> De rooignier.
> (RENCLUS, *Miserere*, XCVIII, 2.)

Cf. VIII, 119ᵃ.

**USAGIER**, mod. usager, s. m., celui qui a droit d'usage :

Et avons defendu audites gardes que es bois desdiz religieus ne facent aucune livree a *usagiers* ou coustumiers. (1321, A. N. JJ 60, f° 118 v°.)

Cf. USAGIER 2, t. VIII, p. 119ᶜ.

**USANCE**, s. f.

Cf. VIII, 120ᵃ.

**USER**, v. n. ; *user de qque chose* ; l'appliquer à tel ou tel besoin :

Il en menjucent et *ussent*. (*Bible*, B. N. 901, f° 3ᵈ.)

*Usse* des biens el boin tans. (*Ib.*, f° 4ᶜ.)

A tenir et a *user* ausis con des biens propres de nostre eglise. (1267, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 273ᵈ.)

Cf. VIII, 121ᵇ.

**USINE**, s. f.

Cf. VIII, 122ᵇ.

**USINIER**, s. m.

Cf. VIII, 122ᶜ.

**USITÉ**, adj.

Cf. USITER, VIII, 122ᶜ.

**USNEE**, s. f., genre de lichen :

*Usnee* qu'est une mousse venant sus les arbres. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f° 36 r°.)

**USTENSILE**, mod., v. UTENSILE.

**USTION**, s. f., action de brûler :

Ceuz ou incision n'est faite ne *ustion* ne medecine faisant dolour. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 2039.)

**USUEL**, adj.

Cf. VIII, 124ᵇ.

**USUFRUCTUAIRE**, s. m.

Cf. USEFRUCTUAIRE, VIII, 120ᶜ.

**USUFRUIT**, s. m., droit d'user d'une chose dont un autre a la propriété, d'en percevoir les fruits, les produits sans pouvoir l'aliéner ou la détruire :

*Usufruit*. (1276, Fontevrault, A. Maine-et-Loire.)

Droict a la chose si est avoir l'*usufruict* sur aucune proprieté. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., f° 2ᵃ, éd. 1486.)

Cf. USEFRUIT, VIII, 120ᶜ.

**USUFRUITIER**, s. m., celui qui a l'usufruit d'une chose :

*Usufruictier*. One that hath the use and reapes the profit of a thing whereof the property resteth in another. (COTGR.)

**USURAIRE**, adj., qui a rapport à l'usure :

En imposant le cas estre *usuraire*. (1340, *Ord.*, VII, 545.)

Contraulx *usuraires* et illicites. (1386, *Ord.*, VII, 158.)

**USURAIREMENT**, adv., d'une manière usuraire :

Ont contracté *usurairement* avec gens de tous estats. (Mai 1448, *Ord.*, XIV, 20.)

1. **USURE**, s. f., anc., intérêt de l'argent; par extens., intérêt qui dépasse le taux légal :

> Or venront cil avant qui prisent a *useure*.
> (*Rom. d'Alex.*, f° 83ᵇ), Var. : li presteur a *usure*.

*Hussure*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 72ᶜ.)

Tant com li uns paieroit les *usures* a l'autre, qu'il ne li peust demander le chatel. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 23ᵈ.)

Pour les frais de *usure*. (1355, *Compte d'exéc. test. de Jeh. de Camplaing*, A. Tournai.)

> *Ousure*.
> (*Myst. de la ven. de l'antechr.*, ms. Besançon, f° 29ᵇ.)

2. **USURE**, s. f., action d'user qque chose; état de ce qui est usé :

*Usure*. (R. EST., 1539.)

L'*usure* de ton bascul. (RAB., *Cinq. liv.*, VII.)

**USURIER**, s. m., celui qui prête à usure :

> Estre *usurer* et termeiant.
> (EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 807.)

> Uns *usiriers*.
> (GAUT. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 9ᵈ.)

> Cil traitres sunt, cil *usurer*.
> (CHARDRY, *Set dormans*, 1863.)

> Li parjur et li *ouserier*.
> (GILB., *Lucid.*, B. N. 1807, f° 183 v°.)

> Quar ainz n'issi du cors nule ame d'*userier*
> Tant alast en enfer au puant aversier.
> (*Gaut. d'Aupais*, 471.)

> *Ousurier*.
> (*Myst. de la ven. de l'antechr.*, ms. Besançon, f° 29ᵃ.)

De la requeste Inthonne Ferre, *usurier*. (22 avril 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

**USURPATEUR**, s. m., celui qui commet une usurpation :

Violens *usurparteurs* d'autruy regnes sont confondus et aneantis. (AL. CHARTIER, *Esper.*, sign. E IIIᵇ, éd. 1489.)

— Adjectiv. :

Tout estoit reduict en l'*usurpatrice* main de l'empereur. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

**USURPATION**, s. f., action d'usurper :

Les chanoinnes reguliers et autres seculiers lesquelz par *usurpacion* de nom sont arriere diz seculiers, car ilz furent touz reguliers anciennement. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 336 r°.)

**USURPER**, v. a., s'approprier sans droit (un domaine, un pouvoir, un titre) :

En surpachant et *usurpant* la signorie, le droit, la juridiction et la justiche dou dit monsigor le comte. (1340, *Traité entre Hug. de Montfauc. et la bourg. de Montbél.*, A. N. K 2224.)

*Usurpper.* (1444, *Trad. du Gouvern. des Princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 140 r°.)

Ceux qui arrogamment s'*usurpent* le nom de sagesse. (La Bod., *Harmon.*, p. 33.)

**ut**, s. m., le premier des sept sons de la gamme ascendante :

*Us*, ré, my.
(Eust. Desch., *Art de ditier*, OEuvr., VII, 269.)

Apprendre : *ut*, ré, my, fa, sol, la.
(Cl. Mar., *Epigr. à Maurice Sceve*, OEuvr., p. 394, éd. 1596.)

**utensile**, mod. ustensile, s. m. et f., vase, instrument, etc., pour les divers usages domestiques :

*Hutensille.* (1398, *Bail*, A. N. MM 31, f° 259 r°.)

Precieuses *utensiles.* (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

Ses biens moiblez, *utensiblez* et scrins. (1425, *Greffe des échev.*, IV, 80, A. Liège.)

Les biens meubles et *utensilles* d'ostel, que ladite Catherine avoit. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

*Eustensille.* (1583, Noyon, *Cité pic.*, p. 223.)

Tous les *utensiles* de leurs maisons en estoyent [en or]. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 468, éd. 1587.)

Cf. Estensile au *Supplément.*

**uterin**, adj., relatif à la matrice :

Cavité *uterine.* (Rousset, *Hysterotom.*, p. 187.)

— *Frere uterin*, celui qui est né de la même mère, mais non du même père :

Son seul propre *frere uterin.* (Mielot. *Adv. direct. de Brochard*, dans *Cheval. au Cygne*, I, 265.)

*Freres* germains, *uterins* et jumeaulx.
(Oct. de S. Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 105ª.)

— Par extens. :

Quant j'ay regardé le maintien
De Benjamyn, que j'ay congneu
Je ne sçay que suis devenu ;
C'est mon propre *frere uterin.*
(*Mist. du Viel Test.*, III, 132, 20288.)

**utile**, adj., qui sert à quelque chose :

Selonc chu ki sonlerat bon et *utile.* (1260, *Ch. de St-Lambert*, n° 278, A. Liège.)

**utilement**, adv., d'une manière utile :

La comodité et augmentation dudit cloz Sainct Sebastien ja *utilement* interinee pour les povres pestiferez. (Est. Medicis, *Chron.*, II, 213.)

**utilité**, s. f., caractère de ce qui est utile :

Quel *utilitet* el mien sanc. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxford, XXIX, 10.)

Por l'*uteliteit* de ses prosmes. (*Greg. pape Hom.*, p. 12.)

*Utiliteit.* (*Ib.*, p. 56.)

Pansee et resgardee l'*utelité* de nostre englise de Mes. (27 févr. 1291, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 220.)

Le *utilitei.* (1314, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 25 v°.)

**utopie**, s. f., pays imaginaire où tout est réglé pour le mieux :

Arrivarent au port de *Utopie.* (Rab., *Pantagr.*, XXIV.)

**uvee**, s. f.

Cf. VIII, 125ᶜ.



**v**, s. m., consonne labiale, la vingt-deuxième lettre de l'alphabet :

Por *v* s'estrangla et pendi.
(*Senefiance de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 286.)

**vacant**, adj., qui n'est pas occupé :

Quant le benefice est *vagant.* (*Liv. des Jurés de S.-Ouen*, f° 115 r°.)

L'eglise de Saint Pierre de Lion franche et *vagante* par la mort de monseigneur Philippe de Fontaines. (1331, *Cart. de Troarn*, B. N. l. 10086, f° 142 r°.)

Et les terres *vacaintes.* (1352, *Cart. de la D. du Cass.*, I, f° 89 v°, A. Nord.)

Deux petites masures tenant ensemble wides et *vagans.* (13 mars 1453, *Fieffe faite par le chapitre de Rouen a Regnault Orel*, A. Seine-Inférieure G 3781.)

— Dépeuplé :

La cité estoit *vacante* des homes liquel i habitoient avant. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, V, 19, Delarc.)

— Épave :

Biens *vacans* sont bien d'aventure comme ung cheval eschappé que l'en ne sceit a qui il est. (1378, *Reg. commiss.*, Duc., *Vacantia* 3.)

— S. m., emploi vacant :

S'il ne fut mort, il fut esté mareschal de France par le premier *vacquant.* (Brant., *Couron. franç.*, Œuv., V, 356, Lalanne.)

— Dans l'ordre de Malte, revenu entier d'un bénéfice pendant l'année qui suit la mort du bénéficiaire :

Les mortuaires et *vaccans* des prieures, chatelainies et commenderies dudit hospital appartiennent au commun tresor de Rodes. (1401, *Ord.*, VIII, 479.)

Cf. VIII, 127ª.

**vacarme**, s. m., bruit assourdissant :

Leur *wacarme* a troublé mon esperite.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 42.)

Les durs sangloux et les mortelz *voacarmes.*
(Chr. de Pis., *Dit de deux amants*, 497.)

Ceux qui avoient esmeu le *wascarme.*
(*Trahis. de France*, 497.)

— Anc., interj., hélas :

Flamens seut, si cria : *Waskarme !*
(*Ren. le Nouv.*, 2882.)

En criant : *wacarme ! wacarme !*
Qui vaut autant con dire halas.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 18796.)

**VACATION**, s. f.

Cf. VIII, 127[a].

**VACHE**, s. f., femelle du taureau :

E *vaches* dous ki aient vedels. (*Rois*, p. 21.)

— Fig., *vache a lait*, personne qu'on exploite :

Toute la cour romaine faisoit bien encor pis, ayant, par l'inconsideree ouverture de ceste guerre, perdu l'une des meilleures *vaches a laict* qu'elle eust point ; car le roy, des le commencement de la guerre, avoit deffendu d'aller à Rome, fust pour porter payement d'annates, ou pour prendre bulles, pardons, dispences, ny autres choses quelconques dependantes du Sainct Siege. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

Cf. VIII, 127[c].

**VACHER**, mod., v. VACHIER.

**VACHERIE**, s. f., lieu où l'on entretient des vaches pour la production du lait :

La rue de la *vacherie*. (*Noms des rues de Paris*, B. N. 4437, f° 244 r°.)

Cf. VIII, 127[c].

**VACHETE**, mod. vachette, s. f., anc., petite vache, jeune vache :

Si *vachete* k'est acustumeie de batre en l'areie repairet de greit a travail. (*Greg. pap. Hom.*, p. 96.)

*Vacete* d'or. (BRUNET LATIN, p. 56, var.)

**VACHIER**, mod. vacher, s. m., celui qui mène paître les vaches et qui les garde :

Cil conçut Anseys an la fille au *vachier*.
(J. BOD., *les Saisnes*, IV.)

.I. *vaccier* qui avoit a non Argus. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 25[b].)

**VACIET**, s. m., muscari chevelu, plante :

*Vaciet*. (J. DES MOULINS, *Comment. de Mat. theol.*, table, éd. 1572.)

**VACILLANT**, adj., qui vacille :

Il envahirent forcement la bataille *vacillant* et doubteuse. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 79[a].)

La foy, la loy sont *vaxillens*
Par noz pechiez et pour noz maulx.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 208.)

**VACILLATION**, s. f., mouvement de ce qui vacille ; fig. :

Par quoy me semble que toutes *vacillations*, craintes ou simulations postposees et mises arriere... (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., II, 68, Stecher.)

**VACILLER**, v. n., être remue par une sorte de tremblement :

L'edefice *vacillereit*.
(*Vie de S. Evroult*, II, 288, Blin.)

— Fig. :

On vera temprement que foi *vacilera*
Qui tost toutes coustumes nouvelles n'ostera.
(GILLON LE MUISIT, *Œuvr.*, I, 381.)

Nul ne doit *vaxiller* touchant la conduitte d'un sy tres grant ost. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 369.)

**VACUITÉ**, s. f., état de ce qui est vide :

L'air ainsi atrait raemplist les *vacuites* de la cervele. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 142[c].)

**VADE**, s. f., somme avec laquelle un des joueurs ouvre le jeu au brelan, à la prime, etc. :

L'arme est leur *vade* et l'envy l'Italie.
(MELL. DE S. GELAIS, *Œuvr.*, I, 251.)

**VADE MECUM**, s. m., ce qu'on porte ordinairement et commodément sur soi :

Pour ung petit *vade mecum* a chapse. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S.-Berthomé*, f° 89 r°, Bibl. La Rochelle.)

**VA DE PIED**, s. m., domestique à pied :

Les assieges, se voyant reduitz a ceste extremité, depechent un *vadepied* a Bordeaux... (*Chron. de J. Tarde*, p. 107, de Gérard et Tarde.)

**VAGABOND**, adj., qui mène une vie errante :

Gens ouesoux et *vacquabondes*. (XIV[e] s., *Ordonn. du senesch. de Bourges*, A. Bourges.)

Gens *vaccabons*. (XV[e] s., *Stat. des merc.*, Reg. des stat., p. 7, A. Abbeville.)

— Fig. :

Loy, justice y est *vacabonde*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, VIII, 79.)

— Substantiv. :

Tous *vaccabons* oysifs et non ayans adveu. (1502, *Ord. de pol. de Bourges*, VIII, Boyer.)

Cf. VACABONDE, VIII, 126[b].

**VAGABONDER**, v. n., mener une vie errante :

Li compaignon des nefs s'estoient espandus *vagabondant* parmi les champs. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 188[d].)

**VAGIR**, v. n., pousser des cris, en parlant d'un nouveau-né :

Que si mesme Dieu me vouloit ottroyer, que je recommençasse a *vagir* et crier au berseau... (THEOD. VALENTINIAN, *Amant ressuscité*, p. 280, éd. 1555.)

**VAGISSEMENT**, s. m., cri d'un enfant nouveau-né :

Et si ne doibt par trop empescher les criz, pleurs et *vagissemens* de l'enfant. (J. BOUCHET, *Triomph. de la Noble dame*, f° 9 r°, éd. 1536.)

1. **VAGUE**, s. f., masse d'eau à la surface de la mer, d'un cours d'eau, d'un lac, qui est agitée et soulevée par les vents ou toute autre impulsion :

Une *wague* li vint desore,
Ki si la fiert en l'un des lez.
(*Eneas*, 246.)

2. **VAGUE**, adj., errant ; fig., non fixé, non défini :

La pensee *vague* en oraison peult estre affermee. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 73, éd. 1531.)

D'avoir par un dous frein son appetit retraint
D'un *vague* accouplement, d'avoir du mariage
Ordonné les saints droits.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, p. 169, v. 814, Pellissier.)

Cf. VAGUE 1 et VAGUE 2, t. VIII, p. 129.

3. **VAGUE**, s. f., instrument avec lequel on vague la bière :

*Vagues* pour brasserie a .VIII. s. de pieche. (1577, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

**VAGUEMENT**, adv., anc., au propre, d'une manière vague (errante) :

Et par les champs vont *vaghement*.
(*Pastoralet*, 979.)

— Fig., d'une manière vague, non définie :

... Aler *vaguement* et impourveument, et estre dissolut sans regle. (MIELOT, *Advis directif*, dans *Chev. au cygne*, I, 310.)

**VAGUER**, v. n., errer à l'aventure :

O ames par les Champs Elisees *vagantes*. (DASSY, *Peregrin.*, f° 49 v°, éd. 1528.)

— Par analogie :

N'alons point *vagant* en diverses manieres comme si nous fussions demenez par parolles pleines de vent. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, IV, 3.)

Aians occasion de *vaguier* parmi le monde. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 137[b].)

— Fig. :

Aux procez des commissaires, vous estes assez diligens a l'ordinaire, ores que vous y soyez, plusieurs *vaguent*, resvent et n'y sçavent non plus que les absens. (MICHEL LHOSPITAL, *Har. et Mém.*, II, 137, Dufey.

**VAILLAMMENT**, mod., v. VAILLANTMENT.

**VAILLANCE**, s. f.

Cf. VIII, 131.

**VAILLANT**, adj.

Cf. VIII, 131[c].

**VAILLANTISE**, s. f., acte de vaillance :

Mal virent mescreant lui ne se *vaillandise*.
(ADAM DE LE HALLE, *du Roi de Sezile*, 31.)

Que li roi de France n'avoient onques fet nule *vaillandise*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 2ᵃ.)

Ameur de *valiandise* et de honneur. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 169 v°.)

Ceste grant vittoire fu ensi faite par la *vallantise* de ces .XL. Normant pelegrin. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, I, 18, p. 19, Delarc.)

Mes par la *vaillantise* de lui, li compagnon le eslisirent a estre chapitainne. (FROISS., *Chron.*, IV, 69, var., Luce.)

— Par extens. :

Les mammelus et esclaves, voyant les *vaillantises* du cheval, estoient tous estonnez, et leur sembloit chose contre nature. (LARIV., *Nuits de Strapar.*, III, II.)

**VAILLANTMENT**, mod. vaillamment, adv., d'une manière vaillante :

Et trebucherat par ses forces *vaillantment*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, IX, 31.)

*Vaillaument*, puissaument. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Tres *vallamment* se defendirent. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 39, Soc. Hist. de Fr.)

Les gens dudit duc, a asseoir iceluy siege, se porterent tres *vaillenment*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, CCXXI.)

*Vaillanment*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, v, 14.)

Il fut occis combattant *vaillamment*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 47 v°, éd. 1527.)

**VAIN**, adj., vide :

*Veinne* pasture. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, A. N. M 1.)

— Qui est sans valeur :

Mout aime pain ki est sains ;
Al enferm est wapes et *vains*.
(RENCLUS, *Miserere*, III, 1.)

... Plus fort nen ne sai
Pour reliier cuer *vain* et vai.
(ID., *Carité*, LXXVI, 7.)

— Qui n'a que l'apparence, sans la réalité :

Li pueple penserunt *veines* choses. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., II, 1.)

— Qui reste sans effet :

... Li *vans* jois del segle faus.
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 470, 22.)

— *En vain*, loc. adv., en faisant qque chose qui reste sans effet :

Ki ne eshalçad *en vein* la sue aneme. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXIII, 4.)

Par sun abeth et sun parin
En mer se mist e nun *en vain*.
(*S. Brandan*, 89, Suchier.) Imprimé, *en un evain*.

... Mout ai d'enui
Por chou ke je t'ai quise *en vain*.
(RENCLUS, *Carité*, VII, 2.)

— *En vain*, sans salaire :

Amis, beves ! car je vous ain ;
Ne deves pas servir *en vain*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXLV, 10.)

— Qui a le désir de paraître :

Or me di feme fausse et *vaine*.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 4946, Löseth.)

Cf. VAIN 1 et 2, t. VIII, p. 133ᵃ, et VAINE 1, p. 134ᵃ.

**VAINCRE**, mod., v. VEINTRE.

**VAINEMENT**, adv., d'une manière vaine :

Lor cites penront *veinement*.
(*Psaut.*, CXXXVIII, 19, dans *Lib. Psalm.*, ms. Oxf., p. 352ᵇ.)

Tu ais hey ceulz qui ensuient et font les vaniteiz *vainnement* et pour niant. (*Psaut. de Metz*, XXX, 7.)

Cf. VIII, 134ᵃ.

**VAINQUEUR**, mod., v. VENQUEOR.

**VAIR**, adj. et s. m.

Cf. VAIR 1, t. VIII, p. 135ᵃ.

**VAIROLE**, mod. vérole, s. f., variole :

Dont li prist la *verolle*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans, f° 8 v°.)

*Vairole*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 16ᵈ.)

— Syphilis :

Affligez de la grosse *veyrolle*. (1578, A. Lyon, BB 99.)

Cf. VIII, 137ᵃ.

**VAIRON**, adj., qui a l'iris de l'œil cerclé de blanc :

N'ayants onc trouvé oyseau qui eust l'œil de couleur si *veronne*. (BELON, *Nat. des oys.*, III, 10.)

— S. m., cheval vairon :

L'en li a moiné un *vairon*.
(*Floire et Blanceflor*, 955, 2ᵉ vers., E. du Méril.)

Puis est montes el bel *vairon*
Sains prendre a estrief n'a arçon.
(*Parton.*, 6879.)

— Petit poisson de rivière à peau tachetée :

Et li girfauz por le heiron,
Et li gros luz por le *veiron*.
(CHREST., *Cliges*, 3855.)

Se ne fust par aventure loches ou *verons*. (GUILL. DE TYR, XXII, 26, P. Paris.)

**VAISSEL**, mod. vaisseau, s. m., bâtiment de bois ou de fer, pouvant flotter sur l'eau et servant à faire des transports, surtout par mer :

Et bota les nes et les *vaissiaux* sor la rive plus qu'il n'estoient devant. (VILLEH., § 242.)

— T. d'anat., canal dans lequel circule le sang, la lymphe, etc., des animaux, la sève des végétaux :

Les .II. *vesseaus* spermatiques. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 427.)

Cf. VIII, 137ᵇ.

**VAISSELE**, mod. vaisselle, s. f., ensemble des vases d'une maison servant surtout à l'usage de la table :

La riche *vaissele* que out fait li reis Salomun el temple. (*Rois*, p. 433.)

*Vessele*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24365, f° 31 v°.)

*Voisselle*. (1342, A. N. JJ 74, f° 82 v°)

Item pour le salaire dou keus, et pour leuwier de *vassielle*, .XII. gros. (10 août 1361, *Exéc. test. des époux Jehan Byot*, A. Tournai.)

*Veesselle*. (1400, *Dénomb. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 28 v°.)

*Wasselle* d'argent. (10 mars 1407, *Exéc. test. de Pierre Martin*, A. Tournai.)

Toute la *vasselle* demouree de la dicte deffuncte. (30 janv. 1431, *Exéc. test. de Maigne de Boves*, A. Tournai.)

La *visselle* d'or et d'argent. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, II, 42, p. 97, Delarc.)

Car sa *veselle* estoit d'argent.
(*Livre du bon Jehan*, 2309.)

En la *vacelle* des princes elle presenta du burre. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jug., éd. 1530.)

**VAL**, s. m. et, anc., f., vallée :

Icele grant eve qui si bruit en cel *val*.
(*Voy. de Charlem.*, 766.)

En cest siecle qui est un *vaus*
Plain de malice et de maus.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Chartres 620, f° 47ᵃ.)

Li glise del *vaul* Sain Lambert. (1208, *Cart. du Val Sᵗ Lambert*, B. N. l. 10176, f° 24ᶜ.)

La *vaul* Sain Lambert. (1268, *Ib.*, f° 24ᵈ.)

La *val* Sain Lambert. (*Ib.*)

Le *vaul* de Josaphat. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, p. 448.)

Cf. VAL 2, t. VIII, p. 139ᵇ.

**VALABLE**, adj.

Cf. VIII, 139ᶜ.

**VALABLEMENT**, adv., d'une manière valable :

Car il *vaillaulement* voit s'il esploitet ou desploitet. (*Greg. pap. Homel.*, p. 33.)

Cf. VIII, 139ᶜ.

**VALEE**, mod. vallée, s. f., espace moins élevé entre deux ou plusieurs montagnes :

Paiens chevalchent par ces graignurs *valees*.
(*Rol.*, 710, Stengel.)

La *valee* de Sochot. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LIX, 6.)

*Valede*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 69 r°.)

**VALERIANE**, s. f., plante officinale dicotylédone monopétale :

Silfur c'est une herbe que l'on appelle autrement fu ou *valeriane* sauvaige pour ce qu'elle ressemble a *valeriane*. (*Grant Herbier*, n° 441, J. Camus.)

**VALET**, mod., v. VASLET.

**VALETAGE**, s. m.

Cf. VIII, 141ᵇ.

**VALETAILLE**, s. f., troupe de valets :

Ayant grand suite et longue *valetaille*.
(VAUQUEL., *Sat.*, p. 353, Travers.)

*Valetaille*. (NICOT.)

**VALETER**, v. n.

Cf. VIII, 141ᵇ.

**VALETUDINAIRE**, adj., qui est d'une santé chancelante :

Il y a pluseurs personnes en ta prevosté lesquieus sont vieux *valitudinaires* et de grant aage. (1346, A. N. JJ 76, f° 1 v°.)

*Vallitudinaire*. (1476, *Sent. du Chatelet*, A. N. L 778.)

**VALEUR**, mod., v. VALOR.

**VALEUREUS**, mod. valeureux, adj., qui montre de la valeur, de la vertu guerrière :

Que tost veuns la claritez
Ou *valeureux* sont ospitez.
(*Hector*, B. N. 821, f° 8ᶜ.)

— Anc., qui a de la valeur, du prix :

Ne mettra en difficulté de rompre partie de ses moins *valeureuses* prairies. (OL. DE SERR., II, 1.)

— Qui a du mérite, des mérites :

Ils estoient *valeureux* et genereux, et avoient esperance, par leurs valeurs et generosites, de parvenir aux grandeurs et aux etats. (BRANT., *Disc.*, 8.)

**VALEUREUSEMENT**, adv., d'une manière valeureuse :

Et vinrent a lances et a tranchans fers ferir *valeureusement* dedans ces Liegeois. (G. CHASTELL., *Œuvr.*, V, 332, Kerv.)

Tous ensemble ont dignement et *vailleureusement* combattu. (1592, *Lett. du prince de Dombes*, Rymer, *Fœdera*, VII, 94.)

**VALIDATION**, s. f., action de valider :

Obtenir dispense pour la *validation* du mariage. (22 may 1600, *Lett. de d'Ossat*.)

**VALIDE**, adj., qui est dans toute sa force :

*Valides* et aptes a travailler. (1530, *Reg. consul. de Limoges*, I, 193.)

Gueux, pauvres, belistres, coquins et maraus, mendicans *valides*. (N. DU FAIL, *Eutrapel.*, XVII, t. I, p. 235, Hippeau.)

— Fig., qui a les conditions légales requises pour produire son effet :

Amples et *valides* certificats. (*Mém. de Carloix*, VIII, 31.)

**VALIDEMENT**, adv., d'une manière valide :

Ceulx qui le peuvent *validement* souffrir. (DU TRONCHET, *Ep. miss.*, f° 74 v°, éd. 1569.)

**VALIDER**, v. a., rendre valide, déclarer valide :

*Validant* et auctorizant des a present la levee faicte par lesdicts habitants des droicts portes... (1586, dans *Mém. et not. de M. A. Le Prevost*, I, 277, L. Delisle et Passy.)

**VALIDITÉ**, s. f., caractère de ce qui est valide ; anc., validation :

Et pour corroboration et *validité* de ce a requis et ordonné a Jehan de Marnix, notaire dessus nommé et son secrétaire, le signer avec elle. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2ᵉ éd., p. 367.)

**VALISE**, s. f., petite malle de voyage qu'on peut porter à la main :

Du drap a fere une *valize*. (*Mis. et recept. de Gill. de Gouberv.*, p. 498.)

**VALLAIRE**, adj., t. d'ant. rom. ; *couronne vallaire*, couronne qu'on donnait à celui qui avait le premier franchi les retranchements ennemis :

La *couronne*... castrense ou *vallaire*... estoit donnee au premier qui entroit dans le camp des ennemis. (BRANT., *Gr. Cap. franç.*, Œuvr., V, 100, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VAILLAIRE, VIII, 131ᵃ.

**VALLEE**, mod., v. VALEE.

**VALLON**, s. m., petite vallée, espace de terre entre deux coteaux :

Bien pres de ce lac y avoit un *vallon* long de quelque vingt cinq lieues. (A. THEVET, *le grant Insulaire et pilotage*, à la suite du *Disc. de la navig.*, de J. et R. Parmentier, p. 163, Schefer.)

**VALOIR**, v. — N., être estimé comme ayant certaine qualité, certain mérite :

Ke *valut* le sens Salemun ?
Ke *valut* la force Sançum ?
(HUON DE ROTEL., *Ipomed.*, 9099.)

L'arcevesque Guillaume Blanchemain, qui tant *valut* a ces jours, et qui restabli l'eschevinage a Rains. (MENESTREL DE REIMS, § 13.)

— Etre estimé à l'égal de quelqu'un, de quelque chose :

Plus *valt* Mahuns que sainz Pierres de Rume.
(*Rol.*, 921, Stengel.)

— Etre estimé comme méritant quelque chose :

Un bon jour en *vaut* quatre.
(RONS., *Od.*, Od. Retranch., II, 398, Bibl. elz.)

— Impersonn., *valoir mieux*, être préférable :

Il *vaulsist mieux* estre un peu boucanier
Et avoir plus d'argent que vous n'avez.
(ROBERTET, *Debat du Boucanier et du Gorrier*, ap. Joly, *Poés. inéd. des xvᵉ et xviᵉ s.*, p. 50.)

— Avoir de la force

Il n'y a aucun art, science ou industrie qui puisse *valoir* contre l'astuce des femmes. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, XII, I.)

— Etre estimé à un certain prix (pécuniaire) :

Que *valt* cist crit ?
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 101ᵇ.)

E Gerins fiert Malprime de Brigal,
Sis bons escuz un denier ne li *valt*.
(*Rol.*, 1261, Stengel.)

Uns bues *valoit* en l'ost quatrevins livres, et uns moutons trente livres, et uns pors trente livres, et uns oes douze deniers. (JOINV., *St Louis*, 293.)

— Être considéré comme égal à une certaine quantité :

Cist vendages ne doit nient *valoir*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, A. Meurthe.)

— A., rapporter un certain profit à qqu'un ; absol. :

Car ces deus chastiaus ne vous puent il rendre, car il sont en teis mains ou il n'ont pouoir ; et bien vous en renderont tant parmi an comme il *valent*. (MENESTREL DE REIMS, § 168.)

— *Vaille que vaille*, quel que soit le gain, le revenu ; fig :

Treves ont prins entr'eulx, *vaille que vaille*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 198.)

— Fig., faire obtenir (qque chose) à qqu'un en récompense de ce qu'il a fait :

Ne puet estre, rien ne lor *vaut*.
(CHREST., *Cliges*, 5983.)

Et vous en avez ja la priere le roi qui mout vous *vaura*. (MENESTREL DE REIMS, § 478.)

Cf. VIII, 143ᵇ.

**VALOR**, mod. valeur, s. f., ce que vaut une personne, une chose, ce qu'elle est estimée pour son mérite, ses qualités :

Ne placet Deu ne ses sainz ne ses angles
Que ja pur mei perdet sa *valur* France !
(*Rol.*, 1089, Stengel.)

Nule boche ne puet dire la *valeur* de ce qu'il dona por le siecle raiembre. (*Comm. s. les Psaum.*, B. N. 963, p. 291ᵇ.)

Si vos sui venue demander .I. don por la hautece et por la *valor* de votre cuer. (*Perceval*, I, 140, Potvin.)

— Par extens. :

En tel bataille n'ai cure de bastun,
Fers e acier i deit aveir *valor*.
(*Rol.*, 1361, Stengel.)

— Anc., mérite, qualité, perfections :

Ke vostre grans *valors*
Ne puet soffrir ma poene soit perie.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 82 r°.)

Vo *valours* et vo courtoisie,
Vo biauté, li haute lingnie
De quoi vous esties descendue,
M'ont toute ma joie tolue.
(*De l'emper. Coustant*, 101, Wesselofsky, *Romania* VI, 163.)

Qu'elle estoit fontainne de biateit et plainne de toutes *valours*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 1[d].)

Je n'ay rien en l'esprit que ta grande *valeur*.
(LA BOET., *Sonn.*, VI.)

— Acte de vaillance, action valeureuse :

Mustrum avant noz granz vigurs
E noz forces et noz *valors*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1233.)

Onques ne fist nul reis graignors *valors*.
(*Gerard de Ross.*, p. 297.)

— Ce que vaut une chose pécuniairement :

La grant rente a touz jourz, qui bien montoit a la *valeur* de mil mars d'estellins l'an. (MENESTREL DE REIMS, § 300.)

Pluiseurs petis livres qui sont de petite *valeur*. (9 avril 1536, *Execut. test. et parchon de sire Nicholes de Seclin*, A. Tournai.)

Jusques a la *vaillour* de 800 florens. (1378, *Lett. d'Isab. de Neuchâtel*, A. du Prince, D[9], n° 4, Neuchâtel.)

*Vailleur*. (1418, *Dénombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 23 r°.)

Ne mettre chevaulx a leuwier... s'il ne sont ou pris et *valleur* de dix couronnes d'or. (24 juill. 1431, *Des chevaux de louwier*, A. Tournai.)

**VALUE**, s. f.

Cf. VIII, 143[c].

**VALVE**, s. f., anc., battant de porte :

Par cottations d'icelles cryees aux *valves* et portaux des dictes eglises. (12 août 1560, *Escript de rachapt de rente au prouffict de Angniez Flameng*, A. Tournai.)

**VALVULE**, s. f., petite valve ; t. d'anat., repli d'un organe empêchant un liquide de refluer en arrière :

Orifices et *valvules*. (PARÉ, II, 13.)

**VAN**, s. m., sorte de panier plat et large pour séparer le bon grain des balles, de la paille et de la poussière :

Sempres i faut *vens* et corbeilles,
E si i faut boissiaus et seilles.
(*Dit des outils de l'hotel*, 154, G. Raynaud, *Romania*, XXVIII, 56.)

Item a Jaquemon Pietart, pour un *van*. (1376, *Execut. test. de Jaquemon de Courchielles*, A. Tournai.)

Ung *vand* d'ozieres. (1459, *Invent.*, Trav. acad. de Reims, LXXV, 314.)

**VANDOISE**, s. f.

Cf. VENDOISE, VIII, 168[c].

**VANITÉ**, s. f., caractère de ce qui est vain ; désir de paraître ; anc., acte vain, parole vaine :

Je ne sed od humes de *vanité*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambrai, XXV, 4.)

1. **VANNAGE**, s. m., action de vanner :

Cf. VANAGE, VIII, 144[c].

2. **VANNAGE**, s. m., appareil formé par des vannes :

*Venaige* des vennes du molin. (1375, *Cout. et ventes d'Arcis-s.-Aube*, B. N. 4666, f° 2 v°.)

Et cousta plus ce bastardeau a faire que n'eust cousté ung *vanage* et glacys sous le pont et les arches. (HATON, *Mém.*, an 1567.)

**VANNE**, mod., v. VENNE.

**VANNEAU**, s. m., oiseau de l'ordre des échassiers, qui a une huppe noire :

A la pie ne fait il faille,
A cerciele ni a *vaniel*.
(GIB. DE MONTR., *Rom. de la viol.*, 4159.)

*Venneau*. (1530, *Acquit*, A. Laon.)

*Venneaulx* et plouviers. (1584, *Comptes*, A. Noyon.)

**VANNER**, v. a., nettoyer (le grain) en le secouant sur un van :

Ne mengissies d'orge ne *fust vaneis*.
(*Alisc.*, B. N. 368, f° 191 v°.)

En esté soie on le bles, et bat et *vanne*. (PHIL. DE NOV., .IIII. *Tenz d'aage d'ome*, 74.)

Quant li bles *estoit vanes*. (Juill. 1241, *N.-D. de Cambrai*, A. Nord.)

Bleif bien *vainet*. (1381, Metz, Lichon, A. Moselle.)

— Fig., berner :

Je ne veulz pas que l'on me *vanne*.
(*L'an des .VII. dames*, p. 77, Ruelens et Scheler.)

Je les verray fuitifs et bannis hors de France,
Huez, sifflez, *vannez* et comme vieux renars,
De citez en citez chassez de toutes parts.
(P. RONS., *Response a quelque ministre*, OEuvr., p. 911, éd. 1584.)

Cf. VANÉ, VIII, 144[c].

**VANNIER**, s. m.

Cf. VANIER, VIII, 145[b].

**VANNURE**, s. f., matières séparées du grain par le vannage :

Il doit avoir tout l'estrain et toute la *vaneure* de la dite diesme. (*Jurés de S. Ouen*, f° 241 r°, A. Seine-Inférieure.)

En aucuns lieux silique la cosse de tous potages et la *vanneure* qui en ist quant on la vanne dont les pourceaulx sont nourris. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XVII, 153, B. N. 22533, p. 297[b].)

Acus, mestilon ou *veneure*. (*Olla patella*, p. 20, Scheler.)

Un boisseau de *vannures* pour les bestes. (XV[e] s., *Compte de l'Hôtel-Dieu d'Evreux*, ap. Delisle, *Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 604.)

Le dit Cathelin reprinst ses *venneures*. (*Mis. et recept. de Gill. de Gouberv.*, p. 719.)

**VANTARD**, adj., qui a l'habitude de se vanter :

Encores que cecy soyt a mon honneur et a ma louange, puis qu'il est veritable, je l'ay voullu mettre par escript, sans pourtant estre ny glorieus, ny *vantard*. (MONTLUC, *Comment.*, t. I, p. 101, Soc. Hist. de France.)

**VANTEOR**, mod. vanteur, s. m., celui qui se vante :

Mais j'ai en lui tant oublié
Qu'il est *vanterres*, ce oi dire.
(*Lai du conseil*, Fr. Michel, *Lais inédits*, p. 90.)

*Ventierres* estoit et bobanciers. (GUILL. DE TYR, XX, 8, P. Paris.)

La vanité demeure, qui est propre a ceste maniere de *venteurs*. (*Traduct. de Terence*, f° 124 r°, éd. 1578.)

Cf. VANTERESSE, VIII, 146[b].

**VANTER**, v. a., louer extrêmement :

Et dist Hugue le fort : Veez ici Bernart,
Fil le comte Aimeri, qui de ço se *vantat*.
(*Voy. de Charlem.*, 764.)

Nel di pas, ce sacies, por men cors a *vanter*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 72[d].)

Cf. VANTER I, t. VIII, p. 146[a].

**VANTEUR**, mod., v. VANTEOR.

**VAPEUR**, s. f., espèce de fumée qui s'élève des corps humides par l'effet de la chaleur :

Aucunes *vapors* engelees. (BRUNET LATIN, p. 119.)

Li empostumes venteus est engendres de *vapeur*, c'est a dire de vent de aucune froide matere. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 12 r°.)

Par don divin et sans vile *vappeur*.
(*Chants roy.*, B. N. 1537, f° 89 v°.)

**VAPOREUS**, mod. vaporeux, adj., qui a l'apparence légère de la vapeur :

*Vapoureus*, vaporosus. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Matiere *vapoureuse*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 47 v°.)

Le vin est substance *vaporeuse* et aeree. (PARÉ, XXVI, VIII.)

**VAQUER**, v. n., n'être pas occupé, en parlant d'un poste, d'un office :

Fu tantos fais et crees connestables de Franche, car chilx offisces *vaghoit* adonc. (FROISS., *Chron.*, VII, 429, Luce.)

Quant l'eglise de Lyon *vaque* ou qu'elle est en proces et litige. (12 oct. 1445, *Lett. de Louis XI*, I, 23, Soc. Hist. de Fr.)

— S'occuper à qque chose :

Au dit Jehan de Mortagne pour .II. jours qu'il *vagha* a mettre le dicte calemine en tonniaux. (10 nov. 1404, *Tutelle des enfants de Pierart du Ploich*, A. Tournai.)

— Absol. :

*Avoir vacquié*, par .XXV. journees et demie, qui valent a .III. s. .VI. d. pour jour... (Févr. 1395-mai 1396, *Comptes d'ouvrages*, 18[e] Somme des mises, A. Tournai.)

Item, a lui, [Jehan Ody, procureur en court laye] pour, par pluisieurs journees, *avoir vaghié* et occupé en la dicte cause. (15 déc. 1404, *Exéc. test. de Jehan Tallart*, A. Tournai.)

Cf. VAQUER 1 et 2, t. VIII, p. 147[a].

**VARAIRE**, mod., v. VERAIRE.

**VARANDER**, v. a., faire égoutter les

harengs au sortir de la saumure avant de les mettre en caque :

*Varander*. To dry, and season herrings for the barrell. (COTGR.)

**VARANGUE**, s. f., pièce de bois courbe fixée par le milieu sur la quille d'un navire et formant la base de la membrure :

.I. quarteron de *varengues* et de croches. (1382, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 73, Ch. Bréard.)

*Varengues* sont traversiez entez aux flancs de la quille du navire. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 97, éd. 1622.)

**VAREC** et **VARECH**, s. m., anc., épave :

Cume *vrec* les ai pris, sis vus ai menez.
(*Horn*, v. 224.) Var., *werek*.

*Verest*, choses gaives et seigneuries. (1409, *Dénombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 80 v°.)

Droit d'avoir les *verecs* venans et arrivans en nos fieux, et gravages. (1426, *Dénombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 132 v°.)

Gravaige et *vrec*. (*Ib.*, f° 150 v°.)

— Plantes marines que le flot jette sur la côte :

A col pendud marin *werec*.
(*S. Brandan*, 1572, Suchier.)

Al col pendu marin *warec*.
(*Ib.*, Ars. 3516, f° 105$^c$.)

Se descouvrir en forme d'isles que le seul *vrac* et gravier que la marine avoit laissé, couvroit. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 258 r°, éd. 1574.)

Je fys commencer a faire du *varet* a la Haulte Vente. (*Mises et recept. de Gilles de Gouberv.*, p. 461.)

**VARENNE**, v. GARENNE.

**VARIABILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est variable :

Variabilitas, *variabilites*. (*Catholicon*, B. N. l. 171881.)

**VARIABLE**, adj., sujet à varier :

Mon sens *variable*. (JACQ. DE GUISE, *Chron. de Hain.*, ms. Boul.-s.-Mer. 149, f° 2$^a$ )

Fu *variable* en ses diz (Ermogenes).
(J. LE FEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 3$^c$.)

**VARIABLEMENT**, adv., d'une manière variable :

Variabiliter, *variablement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 260 v°.)

**VARIANT**, adj., changeant :

Tant le plaisir d'un *variant* penser
Mon appetit nuict et jour fait renaistre.
(P. RONS., *Œuvr.*, I, 7, Bibl. elz.)

**VARIATION**, s. f., chacun des changements successifs qui modifient un ordre de faits :

Manifeste *variacion*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 229$^a$.)

... J'ay dit la *variations*
Par quoy li debas vient.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35961.)

**VARICE**, s. f., dilatation permanente d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité :

Ont souvent grosses veines en leurs gambes, lesquelles sont appellees *varices*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 102$^a$.)

**VARIER**, v. — A., soumettre à des changements successifs (un ordre de faits) :

*Varier* son ordre. (BRUNET LATIN, p. 483.)

Par verité doivent tout homme attraire,
Mais aujourd'hui ceste loy se *varie*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 63.)

— *Varier la volonté de quelqu'un*, le contredire :

Ne devez mie *varier*
Sa voulenté.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 83.)

— N., présenter des changements successifs :

Si cum *variant* la colurs
Aveient diverses luurs.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1625.)

On dit que si tastez le poux d'une fille, lui nommant ses serviteurs, si vous venez a luy nommer celuy qu'elle aime, le poux luy *varira*. (J. BOUCHET, *Serees*, III.)

Cf. VIII, 148$^b$.

**VARIÉTÉ**, s. f.

Cf. VIII, 148$^b$.

**VARIOLE**, s. f., maladie fébrile, avec éruption pustuleuse à la peau :

Ilz sont aucunez *variolez* qui sont rougez et aucunes qui sont blanchez. (*Somme M$^e$ Gautier*, B. N. 1288, f° 54$^a$.)

*Variolles* et morbilles. (DU PINET, *Dioscor.*, I, 131.)

**VARIQUEUX**, adj., qui a rapport aux varices :

Le testicule dextre est plus *variqueux*, plus flexueux... que le senestre. (J. CANAPPE, *Tabl. anat.*, f° 22 r°, éd. 1541.)

Ulcere *variqueuse* est celle au dessus de laquelle il y a des veines enflees pleine des gros sang. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 438, éd. 1549.)

**VARLOPE**, s. f., grand rabot de menuisier servant à dresser le bois :

*Vrelope*. (Fin du XV$^e$ s., *Invent. de meubles*, Vasles, A. Vienne.)

Une *vuarloppe* de menuisser. (1564, J. THIERRY.)

Cf. VARLO, VIII, 149$^a$.

**VARLOPER**, v. a., dresser (le bois) avec la varlope :

Diogenes... clabossoit, terrassoit, bistorioit, *vreloppoit*, chaluppoit. (RAB., *Tiers Liv.*, Prolog., éd. 1552.)

1. **VASE**, s. f., limon qui se dépose au fond de l'eau dans les étangs, les rivières, les fossés.

Cacher dans le sable ou dans la *vase*. (MONT., II, 12, p. 297, éd. 1595.)

2. **VASE**, s. m., receptacle en bois, en métal, en verre, etc., de forme et de grandeur variées, destiné à contenir toute espèce de substance solide ou liquide :

Alexandre... jetta en mer, en faveur de Thetis, plusieurs grands *vases* d'or. (MONT., II, 12, p. 339, éd. 1595.)

— Fig., t. de l'Ecrit., *vase d'election*, celui qui est choisi de Dieu :

D'ome en malice perfait,
Fu puis *vas d'eleccion* fait.
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 477, 15.)

**VASEUX**, adj., qui contient de la vase :

Vous pouvez en approcher jusques a la portee d'une harquebouse et mouiller l'ancre a huit brasses d'eau, ayant son fonds de sable et *vaseux*. (A. THEVET, *Le grand insul. et pilot.*, à la suite du *Disc. de la navig.* de J. et R. Parmentier, p. 167, Schefer.)

Canal si profond et si *vaseux* qu'on n'y peut passer a pied ne a cheval. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 432 v°, éd. 1574.)

**VASLET**, mod. vallet, s. m., homme de service employé dans une maison, et, anc., d'une manière plus générale, domestique mâle :

Les chambellans et *varles* de chambre. (D. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 90$^a$.)

Item, a .IIII. *varles* dou four de che meisme liu, et au *varlet* del hostel, et as deus *varles* de le peskerie, a cescun .II. s. par. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCXV, p. 531.)

Item, pour les *varlais* ki amenerent le blet. (Mars 1336, *Curat. des enf. de Jakemon de Bauwegnies*, A. Tournai.)

Ilz tuerent bien cent *varletz* de sommiers. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 11, Soc. Hist. de Fr.)

— Barre de fer coudée qui sert à fixer le bois sur l'établi d'un menuisier :

Le *vallet*, c'est un espece de crochet de fer, qui, fiché dans un trou, tient ferme le bois qui est en œuvre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 445, éd. 1622.)

Cf. VALLET, VIII, 142$^c$.

**VASSAL**, s. m.

Cf. VASSAL 2, t. VIII, p. 149$^c$.

**VASSELAGE**, s. m.

Cf. VIII, 150$^b$.

**VASTE**, adj., qui s'étend au loin :

Les occultes insidiations du diable n'ont point craint entrer les lieux *vastes* du desert. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 98, éd. 1531.)

**VASTEMENT**, adv.

Cf. VIII, 151c.

**VASTITÉ**, s. f., caractère de ce qui est vaste, immensité :

La grandeur et *vastité* du monde. (AMYOT, *Œuvr. mél.*, V, 245, éd. 1820.)

— Désert ; dévastation :

Villages et lieux champestres redigez èn *vastité* et solitude. (G. PARADIN, *Cron. de Savoie*, p. 233.)

**VATICAN**, adj., du Vatican, papal :

Une effroiable puissance de la fouldre *Vaticane*. (MARNIX DE STE ALDEG., *Œuvr.*, I, 251.)

**VATICINATEUR**, s. m., celui qui prédit l'avenir ; devin :

Si manda tous les *vaticinateurs* du pays pour exposer son songe. (*Bataille judaïque*, II, 9, éd. 1530.)

Pythagoras, qui visita les *vaticinateurs* Memphiticques. (RAB., *Pantagr.*, XVIII.)

Il y a grande difference entre les prophetes et les *vaticinateurs* ou devins. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 255 v°.)

— *Vaticinatrice*, s. f. :

La maison de la *vaticinatrice*. (RAB., *Tiers Liv.*, XIII.)

— Adjectiv. :

La doctrine de Hermes... est dicte *vaticinatrice* et prophete. (RAB., *Tiers Liv.*, XIII.)

Le coq *vaticinateur*. (ID., *ib.*, XXV.)

**VATICINATION**, s. f., prédiction ; oracle, prophétie :

*Vaticinations* somniales. (RAB., *Tiers Liv.*, XIII, éd. 1552.)

Ses *vaticinations* et autres propheties. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 38.)

**VATICINER**, v. a., prédire, prophétiser :

Ainsi *vaticinoit* Juppiter en Amon. (RAB., *Tiers Liv.*, XIX, éd. 1552.)

Plusieurs grans astrologues et prenosticateurs *avoient vaticiné*... le moys de febvrier, ledit an, estre conjonction de signes qui debvoient... (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 199.)

**VAU DE ROUTE (A)**, loc. adv., en pleine déroute :

Ceulx de derriere reculerent un petit, non qu'ils fouissent les doz tournez *a val de roupte*, ains se retirerent en reculant vers le mont qui se nomme Olocrus. (AMYOT, *Vies*, Paul. Æmyl.)

— Fig. :

Les combustions des brigues et particulitez mettent la pluspart du temps tout *a vauderroute*, avec une extreme affliction et ruine des peuples. (VIGEN., *Traité des chiff.*, f° 142 r°, éd. 1586.)

Cf. VAL 2, t. VIII, p. 139b.

**VAUDEVILLE**, s. m., anc., *chanson du Vau de Vire*, et absol., *vaudeville*, chanson de circonstance :

Pour donner plaisance et esbat
A Herodes, qu'on tourne et vire,
D'une *chanson du vau de vire*
Le fault servir a ce matin.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 149b, éd. 1537.)

Icy dessus sont nommez les commandements de plusieurs *chançons*, tant de musique que *de vaul de ville*. (NIC. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Blancquet*, sign. lz 4d.)

L'on avoit fait des *vaudevilles* de lui, qui se chantoient par tous les carrefours. (PASQ., *Rech.*, VII, III.)

— Fig., bruit sans fondement, assertion hasardée :

Je crois que c'est un *vaudeville*. (PASQ., *Rech.*, IX, 12.)

**VAUDOIS**, s. m., membre d'une secte d'hérétiques qui parut en France au XIIe siècle :

... Popelican, *vaudois*...
(RUTEB., *Dit des Jacobins*.)

— T. d'injure :

Qui diroyt a l'autre larre, *vodeis*, traytour. (1374, *Aff. de la ville*, n° 117, A. Fribourg.)

Va hors, viele *vadoize* macralle. (1548, *Jugem. et sent. des échev. de Liège*, XLI, f° 123 v°, A. de l'Etat à Liège.)

**VAURIEN**, s. m., celui qui ne vaut rien, qui est vicieux :

Supposans quelques bons *vauriens* qu'ils voyoient passer par la place. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 182, Hippeau.)

Comme le pur froment degenere bien souvent en bezan, lus et yvraye, aussi de bons parens sortent quelquefois des *vaut rien* et meschans enfans. (ST JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 598.)

**VAUTOUR**, mod., v. VOLTOR.

**VAUTRAIT**, s. m., équipage de chasse pour le sanglier et les bêtes noires :

Ou cas que son maistre veneur chasseroit ou feroit chacier en la saison d'iver aus pors par *vautroy*. (23 juin 1405, *Ord. du D. de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 325.)

Le *vaultret* aboyeur, d'une ferme narine,
Sur les pas du fuyant alaigrement chemine.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 311.)

Hier matin, le sr de Vitry perdit deux des meilleurs chiens de son *vautré*, comme ils sortoient du camp. (16 avril 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, 570.)

Cf. VAUTROI, VIII, 153c.

**VAUTRE**, s. m.

Cf. VELTRE, VIII, 163b.

**VAUTREMENT**, s. m., action de se vautrer :

*Veautrement* que font les femelles dans le sable ou en la poudre, sous ceste mesme imagination. (DU PINET, *Pline*, X, 60.)

Volutatio, roulement, *veautrement*. (1584, *Calepini Dict.*)

**VAUTRER**, v. a., rouler sur le sol, dans la boue :

Puis s'est cochez sor l'erbe fresce,
*Vautres* s'i *est* et estenduz.
(*Ren.*, Br. II, 852.)

**VAVASSEUR**, s. m.

Cf. VAVASSOR, VIII, 154a.

**VAYVODE**, s. m., titre qu'on donne aux souverains, aux gouverneurs de la Moldavie, de la Valachie, de la Transylvanie et d'autres contrées balkaniques :

Le *vaivode* de Hongrye. (WAVRIN, *Anc. cron. d'Engl.*, II, 81.)

**VEAGE**, mod. voyage, s. m., déplacement où l'on parcourt un chemin plus ou moins long pour aller dans un autre pays :

Por aler avec luy el *voiage*. (VILLEHARD., § 54.)

En la cort de la mer n'a point de bataille por preuve ne por demande de celuy *veage*. (*Assis. de Jérus.*, II, 42.)

*Voage*. (16 fév. 1355, *Lett. du roi Jehan*, Cab. des tit., B. N.)

Ou quel *vouayge* il demora... (1356-62, A. Doubs, B 87.)

Pour porter d'espices au *veage* de Rains et en plusieurs lieux par .v. foiz. (*Comptes de l'hostel des R. de Fr.*, p. 30, Douet d'Arcq.)

Fu donnet, par l'accort monsgr d'Audregnies, pour tout son *voieaige* .XII. cour. d'or. (Juill. 1416, *Rôle*, Trésorerie des comtes de Hainaut, A. Mons.)

Et fimes voille et partimes pour faire nostre *voiaige*. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 7.)

*Veoiaige*. (1480, *Compt. de tut.*, f° 60b, A. Finistère.)

Au *veaige* qu'avoit fait le Roy Richard oultre mer. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XXVIII.)

— Course que fait un voiturier, un porteur, pour transporter qqu'un, qque chose d'un lieu à un autre :

A Jehan Racine, pour .X. *voyages* de son harnoys a amener du boys pour cuire le plastre. (*Compte de dép. du chât. de Gaillon*, p. 24.)

Cf. VOIAGE, VIII, 278c.

**VEAU**, mod., v. VEEL.

**VECE**, mod. vesce, s. f., sorte de plante légumineuse :

Ne li lairai de tiere vaillant .I. grain de *vecce*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 64c.)

Il i a marcheanz de nois,
De feves, de *veces*, de pois.
(*Dit des marcheans*, 125, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 127.)

Et s'on batoit le *veche*, li vechas seroit al abé. (1257, *Cart. de S.-Jean*, f° 347 r°, Bibl. Amiens.)

Et autant ke demisiele Agnies de le Mote

vendi des pois et des *vecces*. (Janv. 1288, *Chis escris est Gillion le Paret*, A. Tournai.)

.IIIm. jarbes de *veiche*. (1307, *Inv. des biens du Temple dans le Baill. de Caen*, A. N. J 413b, pièce 29.)

.I. havot de *vaiche*, .I. havot d'avainne. (9 avril 1336, *Exécut. test. de Nichole de Seclin*, A. Tournai.)

Mignier de la *vecche* commune. (Nuit des trois Roys 1343, *C'est Jehan Makait et Jehan Maudois*, chirogr., A. Tournai.)

Semer u faire semer traniere, *vesche*, u autre cose. (18 fév. 1351, *Moituerie Jehan Makait, et Willaume Voulefranck et Jehan Fuellart*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

*Veche, vesse*, lentille — fetche, a lytell pese. (PALSGR., *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 219.)

Vicia, *vesce*, It. Vezza. (JUNIUS, *Nomencl.*, p. 85.)

**VEEIR**, mod. voir, v. a., percevoir les images des objets par le sens de la vue :

Garda, si *vid* grand claritet.
(*S. Léger*, 201.)

Cum *veit* le lit esguardat la pulcela.
(*Alexis*, XIe s., str. 12a.)

De la puet on Angleterre *veir*.
(*Loher.*, Ars. 3143, fo 12d.)

Et *vierent* son preciouz cors.
(*Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, fo 135b.)

Par tot lou siegle *fu vaue*
L'estoille qui fu aparue.
(*Hist. de Marie et de Jesus*, Brit. Mus., add. 15606, fo 57c.)

Certes, s'il i fust, or poissions nos *voioir* une de ses mestries. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fo 111b.)

Penser, *viir*, dire et oir humaines coses. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1742, fo 55a.)

— Par extens., assister à, être témoin de (qque chose) :

Quæ sua fin *veder* voldrat.
(*Pass.*, 168.)

Purquem *vedeies* desirrer a murrir.
(*Alex.*, XIe s., str. 88d.)

K'ele *vint* par .I. jour venir
Un moigne blanc.
(*Chev. as* .II. *esp.*, 1176.)

C'ainc mais ne *vinrent* chevaucier
Feme ki espee portast.
(*Ib.*, 1212.)

Se vos *vaez* les foux fole vie mener.
(*Doctrinal*, Brit. Mus., add. 15606, fo 118c.)

Je *vich* le saint esprit, en figure d'ung biel coulon, descendre du chiel sur ta tieste. (*Legende d'une jovene puchielle de Nivielle en Brabant*, ms. Valenciennes 119.)

— Absol., être en état de voir, de percevoir les images des objets :

Par ches chinc sens hom se porvoit,
Gouste, touke, flaire, ot et *voit*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXXI, 1.)

Or *voy*, or oy bien et parole.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 182.)

— Par anal. :

Ensor tut e si *veit* Deu medisme.
(*Alex.*, XIe s., str. 123c, Stengel.)

Mais ne purtant voldreit *vetheir*
U il devreit par dreit setheir.
(*S. Brandan*, 55, Suchier.)

Je me returnay pur *ver* la voyz ke parla od moy. (*Apocal.*, Ars. 5214, fo 2 ro.)

*Veor* les biens nostre Signor est ous ameir. (*Epistle saint Bernard a Mont-Deu*, ms. Verdun 72, fo 96 ro.)

— Aller voir, visiter :

Li eskievin envoieront de leur sermentes *vir* et rewarder ces hiretages. (20 nov. 1305, *Petit reg. de cuir noir*, fo 46 vo, A. Tournai.)

Bien cuidoient Engloiz vraiement sans mentir
Que se fussent François qui les venissent *vir*.
(CUVEL., *B. Du Guesclin*, 4722.)

— Fig., saisir par la pensée, concevoir :

Quant *veit* li peres que mais n'avrat amfant.
(*Alexis*, XIe s., str. 8a.)

Tant dessenses
Fu k'il ne sot *veir* raison
Par coi il fust saus et tenses.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXXIV, 8.)

— Partic., constater un fait :

Or *vei* jo morte tute ma porteure.
(*Alexis*, XIe s., str. 89b.)

Quant il i *veient* les vertuz si apertes.
(*Ib.*, str. 113b.)

Quer ço *vedums* que tuit fumes desvez.
(*Ib.*, str. 124b.)

*Veidez*, seignurs, cist est leres.
(*S. Brandan*, 334, Suchier.)

Al grant besoing *voit* li hom son ami.
(*Loher.*, ms. Berne 113, fo 32b.)

Or poez *veor* auvertement k'il vuelt ke nos nos convertiens. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 136, 9.)

Or *venrai* mout amenuisier
Mon pooir.
(*Chev. as* .II. *esp.*, 7406.)

Alans par les cheliers des taverniers de ceste ville pour *vir* s'il y avoit nul mauvais vin. (1347, *Recette de G. de Pauthegnies*, A. Valenciennes 2, fo 8 vo.)

Mes seignieur, vous *vee* le refus
De Bernard, que ne vuel entrer
En dignité.
(*Myst. de S. Bern.*, 2475.)

— Examiner :

A touz ceus qui ces letres *vesront*. (Déc. 1233, Chaumont, S.-Fergeux, H 96, A. Ardennes.)

A tous chiaus ki ces presentes letres *veront* et oront. (Oct. 1268, La Val-Dieu, H 240, A. Ardennes.)

Touz ceus qui *verront* ces presentes lettres. (1350, S.-Pierre-en-Port, A. Loiret.)

— *Veeir de*, faire attention à :

Apres diné nous avons un concours apres le quel je *verray d'*acheminer l'eschange des jardins. (FRANÇ. DE SAL., *Lett. inéd.*, 306.)

— Envisager, apprécier de telle ou telle manière ; *vu*, part. passé pris adverb., considérant ; *vu que*, loc. conj., considérant que, attendu que :

*Veyut* et considereit *que* la plus grande partye d'entre nous summes proismes et amis et conjoins ly unk alle aultre... (19 janv. 1421, *Ordon. contre les brigues*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., V.)

*Veu que* l'air n'est tousjours sombre de soy,
*Veu que* tousjours l'Ocean n'est depit
Mais a parfois des aquilons repit,
*Veu qu'*a la fin les torrents se tarissent,.....
O Eternel, faut il que tu retiennes
Sus les mortels tousjours les ires tiennes?
(JEHAN DE LA TAILLE, *La famine*, 2.)

— *Veant*, part. prés. ; au régime absolu, à la vue de :

*Veanz* trestuz mort le prent.
(*S. Brandan*, 348, Suchier.)

La nos baisames, *veiant* maint chevalier.
(*Coron. Loois*, 2132.)

— *Veanz ses oilz*, sous ses yeux :

A grant hunte tendra ki verra s'espusee
Ki iert *veiant ses oilz* a attrui mariee.
(WACE, *Rou*, 2e p., 2805.)

Cf. VEOIR, VIII, 182b.

**VEEL**, mod. veau, s. m., petit de la vache (pendant la première année) :

Avirunerent mei mult *veel*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XXI, 12.)

Vaches dous ki aient *vedels*. (*Rois*, p. 21.)

Il apela la femme et li commanda qu'ele recollist tous les os dou *vael* (*Vie de saint Germain d'Auceurre*, B. N. 988, fo 149a.)

Que oues que vaiches que *vees*. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, A. N. M 1.)

En biestes, en berbis, en vacce, et en *viaus*. (1267, *Testam. de dame Marien*, A. Tournai.)

Feront a Dieu d'un *veal* don.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, fo 31c.)

Petit *viaul* de lait. (10 mars 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Un *viel*... lequel fut rosti pour ledit disner. (1 juin 1407, *Exéc. test. de Marguerite Hocquette*, A. Tournai.)

— *Veel gras*, veau engraissé pour être mangé ; *tuer le veel gras*, faire un régal pour fêter le retour de qqu'un :

Ociez tost le *gras vaiel*.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, fo 17b.)

— Par extens., petit de la biche :

A ung homme d'Ardanne, pour avoir vendu et delivré ung grant *veaulx* de biches, lequel a esté envoié a Monseigneur le gouverneur a Rongnac. (1530-1531, A. Mézières CC 31, fo 14 ro.)

— Fig., niais :

Veoir ung tas de gros *veaux* perdre tout le temps de leur vie a chercher de petites pierres, comme les enfans. (B. DESPER., *Cymbal.*, II, sign. B v ro, éd. 1538.)

— *Veel d'or*, idole que les Hébreux avaient élevée au pied du mont Sinaï, à l'imitation du bœuf Apis ; autre idole

que Jeroboam fit faire dans la même intention :

Et dous *veels d'or* refist e en cez dous temples les asist. (*Rois*, p. 285.)

Aorerent le *veel d'or*.
(Guillaume, *Best. divin*, 66.)

— Cuir fait avec la peau du veau :

Tuit li menestrel dudit mestier puent ouvrer de vache et de buef, et de cheval, et de ane, et de *veel* tant seulement. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXV, 5.)

— Place où le blé manque dans un champ :

Le bouvier doit cheminer en labourant par dedans la terre qu'il ha trenchee, et de raion en raion tenir sa charrue une fois penchant et clinee ou oblique, et l'autre droicte ; mais il n'y doibt avoir lieu ou la terre ne soit attaincte et remuee, s'il est possible. Les laboureurs appellent cela communement un banc ou un *veau*. (Cotereau, *Colum.*, II, 2.)

Le bon agriculteur doibt souvent regarder et esprouver si on laboure bien, et de ce ne se doibt trop fier en sa veue, laquelle peust estre deceue par la pouldre jectee et espandue par dessus les mottes ou *veaus* et lieus non laboures. (Id., *ib.*, II, 4.)

**VEELIN**, mod. vélin, peau de veau, très fine et très lisse, apprêtée pour peindre en miniature, pour écrire :

L'en escrit bien en *veelin*.
(*Du Denier et de la brebis*, B. N. 837, f° 269b.)

Parchemin de *veelin*. (1380, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 54, Gadan.)

*Vellin*. (1443, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il fera pendre ung escut blanc a une bande de *veling* vermeille. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 251, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. Velin, VIII, 161c.

**VEGETABLE**, adj.

Cf. VIII, 159a.

**VEGETANT**, adj., qui a la propriété de végéter :

La puissance *vegetante* infuse dans les plantes. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, f° 8 r°.)

**VEGETATIF**, adj., qui fait végéter ; qui végète ; par extens. :

Tant estoit ceste maudite maladie *vegetative* et productive. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXVIII.)

— Fig., vivant, animé :

L'ame de l'ome a .iii. puissances. L'une est *vegetative*. (Brunet Latin, p. 260.)

Ja soit que les autres bestes aient ame *vejetative*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 93a.)

(Dieu) A creé l'ame sensitive,
Raisonnaible et *vegetative*.
(*Mist. du Viel Test.*, XXXVII, 34893.)

Car, qui soit vray le ame *vegetative*,
Voiand le estat de sa regnation,
Doibt repugner toute oevre defective.
(7 nov. 1487, *Puy de l'éc. de rhétor.*, 43e Congrég., ms. Tournai, p. 434.)

Cf. Vegetative, VIII, 159b.

**VEGETATION**, s. f., action de végéter ; par extens., développement :

Du saphir a dict davantage
Arnoul que par commune usaige
Au corps donne *vegetation*
Et bonne disposition.
(D'Adonv., *Honn. des nobles*, sign. D r°.)

Accroissement et *vegetation*
Fortifiant debilitation.
(F. Julyot, *Eleg. de la belle Fille*, p. 22, Courbet.)

**VEGETER**, v. a., anc., animer :

Selon la diversité des humeurs dont le corps *est vegeté* et entretenu en son estre. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 24a, éd. 1486.)

Quelle vertu est-ce de nourrir et de *vegeter* par sa chaleur tous animaux ? (Calvin., Inst., *Chrest.*, I, xiv.)

**VEHEMENCE**, s. f., force impétueuse :

Les ponts, lesquels, pour n'estre que de bois, furent emportez par la *vehemence* de l'eau. (Marg. d'Ang., *Hept.*, prol.)

Pour les defendre quelque peu de la *vehemence* du soleil. (Belon, *Des singularitez*, II, lxi.)

— Fig. :

La paresse du frere par grant *vehemence* de aspreté a blasmee. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XXVII, 6, éd. 1531.)

— Parole véhémente :

Chascune langue a ses proprietes, translations en dictions, locutions, subtilites et *vehemences* a elle particulieres. (Dolet, *Man. de bien trad.*)

**VEHEMENT**, adj., qui a une force impétueuse :

Sodainement fut faiz uns sons del ciel alsi com d'un *vehement* espir avenant. (*Job*, dans *Rois*, p. 486.)

On cognoist le nocher alors que la tourmente
Menace son vaisseau sur la mer *vehemente*.
(Birag., *Prem. am.*, IV.)

— Fig., par anal. :

*Vehementes* presumptions. (Juill. 1390, *Ord.*, VII, 351.)

O la *sotie* vehemente.
(Cl. Mar., *Epist. Fripel. à Sag.*, OEuvr., VI, 55, éd. 1731.)

**VEHEMENTEMENT**, adv., d'une manière véhémente :

Jehan de Dampont, orphevre, a .i. an, pour la tres mauvaise renommee dont il est *veesmentement* souspechonnez et diffamez. (22 mars 1394, *Reg. de la Loy*, 1393-1401, Bans de .i. an, A. Tournai.)

**VEIE**, mod. voie, s. f., espace qui se prolonge dans une direction menant d'un lieu à un autre, route, chemin :

Puis sunt muntet, par grant vertut chevalchent
Les *veies* lunges et cez chemins mult larges.
(*Rol.*, 2851, Stengel.)

Tant qu'a une *voie* vint
U aforkent set cemin.
(*Aucassin et Nicolete*, 19, 6.)

Une pieche de tiere seans en le *voie* de Coustenteng... (2 déc. 1374, *Curatelle des enfants de Simon dou Bos*, A. Tournai.)

— *Entrer en veie, se mettre a veie, a la veie*, se mettre en route :

Puis *entre en veie*, si s'est achiminez.
(*Rol.*, 365, Stengel.)

Cil se pensa que il le querroit par toutes terres de ci a tant que il en orroit nouvelles, et *se mist a la voie* et tant ala par les estranges contrees. (Menestrel de Reims, § 77.)

Nous nous *meismes a la voie* pour aler a la Massoure. (Joinv., *St Louis*, § 233.)

*Se misent a voie* pour venir vers leurs compaignons. (Froiss., *Chron.*, VIII, 3, G. Raynaud.)

— *Tenir, maintenir sa veie*, persévérer dans la même direction :

Par cele estoile vont et viennent,
Et lor sen et *lor voie tiennent ;*
Il l'apelent la tresmontaingne.
(Guiot, *Bible*, 626.)

L'emportast droit a Salenique,
Et lui et toute sa fisique,
Lors vueil que il *teingne sa voie*
Si loing que jamais ne le voie.
(Id., *ib.*, 2688.)

*Ont* tant *maintenue leur voie*
Qu'el castel au perron descendent.
(Beauman., *Jeh. et Blonde*, 5858.)

— *S'enfuir en veie, fuir sa veie, tourner en veie*, fuire :

Mains tous furent desconfis, se *s'enfuirent en voie*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 8.)

Mains saveis que vos fereis ? Nous astons .xv. contes d'onne acorde, qui tantoist *furons nos voies* que la batalhe seroit commenchie. (Id., *ib.*, VI, 84.)

Les Escoçois *furent* la desconfis, mort et pris et *tournes en voies*. (Froiss., *Chron.*, IV, 236, Luce.)

— *S'en aler la veie*, suivre son chemin :

Li prestres a prise l'estole,
Si monte sanz plus de parole
Au col celui et il *s'en va*
*La voie* ; si comme il vint la...
(*Estula*, 120, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 90.)

— *Prendre veie vers quelqu'un*, l'aller voir :

Amy de nom, de pensee et de faict,
Qu'ai je mesfait que *vers moy* ne *prens voye ?*
(Cl. Mar., *Epigr.*, a M. L'Amy.)

— *Metre seur veie*, étaler, mettre en montre sur la voie publique :

Nus selier ne puet *metre* sele a fenestre bas ne haut *seur voie*, se n'est a cheville, c'est a savoir que li arçon soit parmi la cheville. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 23.)

— Passage :

Fui te, gaite, fai me *voie*,

Por Deu ne me nusies mie,
Car je vois venir m'amie.
(*Sotte chanson*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 516, 22.)

Li maisons Jehan Bite ki siet en le rue Saint Piat encontre le maisson Libiere de Le Cort et sor le rue de Wasnes, a ses aises et se *voie* a le fose deriere, et li maisons Tumas Leclerc ki sor le rue devant siet, i a se *voie* et ses aises. (Mai 1253, chir., A. Tournai.)

Ly sirez de Lexhi par lez rens fait grans *voie*.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 33651.)

Li hiraus vint jusques au duch, car on lui fist *voie*. (Froiss., *Chron.*, VIII, 15, G. Raynaud.)

Leurs jeunes gens (Egyptiens) rencontrans personnes aagees, se destournent du chemin pour leur faire *voye*. (Saliat, *Herod.*, II.)

— Voyage ; partic. pèlerinage :

Nus ne puet vendre son aprantiz pour besoing que il ait, devant ce que il l'ait tenu ou mestier .i. an et .i. jour, se ce n'est pour la *voie* d'outre mer ou pour mort. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVIII, 26.)

Et si donne, por Dieu et en aumosne, .x. lb. a le *voie* d'outre mer; et .xii. s., .vi. d., a le *voie* de Boulongne et de Saint Josse; et .xii. s., .vi. d., por une *voie* a Saint Nichaise, a Rains. (Août 1297, *Test. Jehan de Chalemele*, chir., A. Tournai.)

Pour despens fais a Markaite en celi *voie*. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la veuve Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

A Jaquesmart Moulte, que li dis defuncts lui devoit pour une *voie* de Paris... (13 fév. 1366, *Exéc. test. de Jehan de Bailloel*, A. Tournai.)

Et avec ce, est condempné de faire une *voye* a Nostre Dame a Boulongne, au prouffit dudit Rogier. (19 mars 1430, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, Voyaiges enjoings, A. Tournai.)

— Course :

Terre... aspre et non habitee et tres longue et penible ; car l'en dist que a la *voie* d'un coureur il y a du moins douze ou quinze journees. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 38a.)

Jenin est longuement en *voye*,
Je ne sçay quant il reviendra.
(*De Jenin filz de rien*, Anc. Th. fr., I, 364.)

— Conduit naturel :

La *voie* de la viande, la *voie* de l'air, la *voie* de l'orine et leur semblable. (H. de Mondev., *Chirurg.*, § 1112.)

— Fig., direction suivie pour atteindre un but :

E vos veez lur males *veies*
E oez lur grief felonies.
(*Vie du pape Grég.*, p. 92.)

Beoneuret li heom ki ne alat el cunseil de feluns e en la *veie* des pecheurs ne stout. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, I, i.)

Malveis sunt les *vei[e]s* de lui. (*Psalm.*, Brit. Mus., Arund. 230, f° 13 v°.)

Et justiche alast droite *voie*.
(Renclus, *Carité*, lii, 12.)

Induire, fourconseillier et attraire en fait de fianchailles, par faintes *voyes*, une jouene fille nommee Belote Bousin, estant au Beghinage. (31 janv. 1436, *Reg. de la Loy*, Voyaiges enjoings, A. Tournai.)

— Part., les lois, les desseins, les commandements de Dieu :

Kar je guardai les *veies* del Seignur e je ne fis felunessement de mun Deu. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XVII, 21.)

Li pastres ce sont li evesque
Et meismes li arcevesque,
Qui voient es escriz la *voie*
Ou Deus nos mete, ou Dé nos voie.
(Guiot, *Bible*, 820.)

— Moyen dont on se sert :

Quant le bon plaideor veit son aversaire qui die bien ce que besoin li est, si que il cuide bien par cel dit le plait perdre, il deit metre peine de geter le de celle *vee* en totes les manieres que il onques porra. (*Assis. de Jérus.*, I, 50, Beugnot.)

Et qui par ceste *vee* viaut foyr, si die que il viaut que il li esclarcisse. (*Ib.*, 59.)

Chis doit estre mambors, che ne desdie nuls,
Et se nuls de ceauz dois n'y astoit, dont eslus
Par le capitle et lez nobles barons, sens plus,
Doit estre unc gentilh prinche ; mains se ly fais [conclus
Ne puit estre par eauz nullement, sus ne jus,
Par quei discort y ait : dont doient al sorplus
De la citeit le puple appelleir tantoist sus;
Si qu'il y at trois *voies*.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 29732.)

— *Voie de fait*, violence :

Que toute guerre et toute *voye de fait* cesse entre les dictes parties. (13 juill. 1378, A. du Prince, 75, n° 7, A. Neuchâtel.)

Et si vous fay assavoir que mesdicts signeurs, prevotz et jurez, pour tenir leur subges en paix et obvier a toute *voye de fait*, ont au jour d'huy prononchié et prononchent bon, loyal, seur estat et asseurement entre demisielle Catherine Gallie, femme Ernoul du Pret, ... d'une part, Jaquemart Tretelot et Pieronne de Hostels, sa femme, ... d'aultre part, en leur deffendant toute *voye de fait* sur paine de le hart... (5 août 1443, *Reg. aux Publicacions*, 1433-1443, A. Tournai.)

... Et des dites parolles le dit Rasse proceda a *voye de fait*, en telle maniere que icellui Rasse, d'un coutiel dunt il estoit garny, avoit estocquié et frappé le dit Pierre Verdblund. (1 févr. 1524, *Reg. aux Publications*, 1519-1524, Ban de registre, A. Tournai.)

— Dans un sens analogue :

Et de excuser la ville, pour les raisons dictes, a faire quelque peuple saillir ne yssir d'icelle ville par *voye de guerre*. (10 avril 1477, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

**veile**, mod. voile, s. f. et m., morceau de forte toile attaché aux vergues des mâts d'un navire pour recevoir l'impulsion du vent :

Rompent les cordes, chieent *veiles*.
(*Eneas*, 202.)

Or siglent a la plainne *voile*.
(Guiot, *Bible*, 2366.)

Et quant il fu mout bien de nagier aprestez
Lors a au vent ses *voiles* encontre mont levez.
(Jacot de Forest, *J. Cesar*, B. N. 1457, f° 98 v°.)

Diex les porta
Tous haitiez, sans drecier la *velle*,
Jusqu'en la cité de Marselle.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 7793.)

Amis, en ce batel venez...
Mon harnois a point metteray
Et mon *voille* aussi tenderay.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 342.)

Voguant a rames et a *veles*. (Rab., *Quart livre*, III.)

— Fig. :

Ki au regart de cheste estoile
Veut drechier se nef et son *voile*
N'a garde k'ele le refust.
(Renclus, *Carité*, clxxv, 1.)

— Morceau d'étoffe destiné à dérober aux regards une chose, une personne :

Et pendirent les (cortines) *veilles*. (*Machab.*, I, 4, 51.)

Car couvert sont d'or et d'argent,
De *velles* et de perrerie,
Plus qu'ymaige d'or entaillie.
(Guill. de Machault, *Remede de fortune*, p. 119.)

— Fig. :

Un jour premier a l'entour de nos rois
Auras les seaux et garderas leurs lois,
Quand L'Hospital despouillé de son *voille*
Dedans le ciel luira comme une estoille.
(P. Rons., *Bocage*, Œuvr., p. 508, éd. 1584.)

**veillant**, adj.

Cf. VIII, 159c.

**veillaque**, adj., vil, lâche :

Pipeuse mort, espouvente *vieillaque*, qui ne te cognoistroit? (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 434.)

— Substantiv. :

Prend le cheval aussy du *vieillaque* innutille.
(A. Jamyn, *Œuvr.*, 2e vol., f° 22 v°, éd. 1584.)

*Viliaques* et poltrons. (Taillepied, *Hist. de l'est. et republ. des anc. Franç.*, f° 104 r°, éd. 1585.)

**veille**, s. f., action de veiller :

... Les mervelles
Que j'ai apris par tantes *velles*.
(*Partenopeus*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 256, 26.)

En granz travalz sovent, en *vailles* oltre mesure. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 22, 5.)

— Jour qui précède un jour indiqué :

La *veille* de la Saint Martin. (Villehard., § 77.)

Esplois dou venredi *velle* de may. (1332-1334, *Registre d'audience*, f° 8 v°, A. Reims.)

L'an XXXIII, la *voille* de la S. Martin. (1333, A. Meuse, B. 2396, f° 11 r°.)

La *voille* de Noel. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-Dieu*, f° 45 r°, Hôp. gén. Orléans.)

La *velle* de Tousains. (1405, *Inscr. tum.*, dans *Epigraphie du Pas-de-Calais*, I, 68.)

**veïlle**, mod. vrille, s. f., tige de fer

en forme de vis terminée en pointe, qui sert à percer le bois :

Or i(l) faut *ville*,
Broches de fer et la graïlle.
(*Dit des outils de l'ostel,* 174, G. Raynaud, XXVIII, 56.) Var., *veille.*

Pour auges et pour cruches et pour *veïles* et autres menues choses... (1295, *Compte de Girart le barillier*, A. N. K 36ᵇ, pièce 43.)

Une tariere et une *vrille.* (1375, *Bail,* A. N. MM 30, fᵒ 18 vᵒ.)

Ung pertuis faict d'une grossette *ville.* (*Modus,* fᵒ 120 vᵒ.)

— Filament en spirale au moyen duquel les plantes grimpantes et sarmenteuses s'attachent aux corps voisins :

Les juenes drageons s'y attachent avec leurs *vrilles* ou *villes.* (COTEREAU, *Colum.*, IV, 14.)

La vigne... pour se soulever se lye et attache de ses *vehilles* comme de mains. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

**VEILLEE**, mod., v. VEILLIEE.

**VEILLEOR**, mod. veilleur, s. m., celui qui veille :

Cum li *veilleor* es chastiaus asigiez. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, fᵒ 9 vᵒ.)

Le prince donc doit estre traveilleur
Et tout son temps plus que dormans *veilleur*.
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XXIII.)

— Fig. et par extens., celui qui surveille :

Bons amis Dieu, vrai conseilliere,
Soies pour vostre home *veilliere*.
(J. BODEL, *Le jeu de saint Nicolas*, 485.)

**VEILLER, VEILLEUR**, mod., v. VEILLIER, VEILLEOR.

**VEILLIEE**, mod. veillée, s. f., veille que l'on fait pour travailler, généralement en commun :

Nous avons parfet par l'ayde de Dieu l'une et l'autre voie par granz *veilliees* et par souveraine proece. (*Traduct. des instit. en Fr.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 639, 8.)

Pour 266 journees et *veilliees* de valles cousturiers... (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, dans *Compt. de l'argent*, p. 32.)

**VEILLIER**, mod. veiller, v. — N., ne pas dormir pendant le temps destiné au sommeil :

Je *veillai* e faiz sui sicume passer sultis en maisun. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CI, 8.)

Qui toz jorz *voille*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, fᵒ 9ᵇ.)

Les nuis *viller* et les jours jeuner.
(*Les Loher.*, Ars. 3143, fᵒ 23ᵈ.)

Dont vient chou ke uns hom someille
Au moustier et li autre *veille*...
(RENCLUS, *Carité*, II, 10.)

La nuit por Blancandin *villa*.
(*Blancand.*, 3100.)

Aulcun des voyagiers dormans, aultres *veiglans*. (RAB., *Quart livre*, XXVIII.)

— Être de garde pendant la nuit :

Les engiens vont aparillier
Pour faire ceuz dedens *villier*
Et pour eus prendre et malbaillir.
(GAUTIER D'ARRAS, *Eracle*, 3214.)

Pour les arbalestriers que on fit *viller* ou pilorich pour nuis. (1365-1366, *Reg. des comptes mun.*, A. Cambrai.)

— Fig. :

La mort qui nous agaite et *veille*
Pour nous souprendre et esgarder.
(*Vie des Peres*, ms. Chantilly 1578, fᵒ 4ᵃ.)

— A., passer la nuit à garder (un malade, un mort) :

*Avoir* pourlut et *veliet* le corps de le ditte feue depuis qu'elle fu trespassee jusques ad ce qu'elle fu portee en terre. (3 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme, vᵉ Destamquierque*, A. Tournai.)

Pour *avoir veillié* ledit deffunct durant sa malladie. (1465, *Exéc. test. Grard Le Crich*, A. Tournai.)

— Surveiller :

Il n'y en a point qui me *veillent* de si pres. (MONT., I, 22, p. 55, éd. 1595.)

— N., prendre soin de la sûreté, de la conservation de, être attentif à (qque chose) :

Vous *veilleres*... que le duc de Mercœur... n'altere rien de ce qui est de nostre service. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 642.)

— A., tenir dans l'état de veille :

Luxure les accusera,
Et un faus risaie leur fera,
Disant : Il *sont* moult travilliet,
Pour mi servir souvent *villiet*.
(GILLON LE MUIS., *Poés.*, I, 63.)

... Les esprits, esperans et poureux,
Qui *sont veillez* a tour de peur et d'esperance.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IIII, fᵒ 100 v., éd. 1573.)

— *Veillié*, part. passé, pendant quoi on veille :

Ni tant de jours pleures, ni tant de nuicts *veillees*.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 140, éd. 1606.)

Cf. VEILLIER 1, t. VIII, p. 160ᵇ.

1. **VEILLOTTE**, s. f., petit tas de foin séché qu'on forme sur le pré :

Quand il (le foin) sera sec de toutes parts, le mettre en *veillottes* et puis le botteler. (COTEREAU, *Colum.*, II, 19.)

2. **VEILLOTTE**, s. f., colchique d'automne :

Les *veillotes* sont faites d'une sorte et le gland des chesnes communs d'une autre. (DU PINET, *Pline*, XVI, 5.)

**VEINE**, s. f., vaisseau sanguin qui ramène le sang au côté droit du cœur ; par extens., tout vaisseau sanguin, veine ou artère :

Trenchié li ad l'orguenal *veine*.
(*Eneas*, 3653.)

— Fig., *n'avoir veine, n'avoir nulle veine qui tende à*, n'avoir aucune disposition, aucune inclination pour qque chose :

Amour les picque, et desir les pourmene
Tant que d'aigreur sont presque hors d'alene,
Mais si *n'ont* ilz nerf ou *veine qui tende*
*Que* ja nul d'eulx l'espee a l'autre rende.
(ANNE MALLET DE GRAVILLE, *Palamon et Arcité*, Ars. 5116, fᵒ 32 vᵒ.)

— Trait sinueux analogue aux veines qui se montrent sous la peau :

Macedoine est plenteurose de *vaines* d'or et d'argentieres. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, fᵒ 133ᵇ.)

— Source de l'inspiration ; par extens., disposition :

Fame est de grand misericorde,
Quant on la prent en bone *veine*.
(THIBAUT, *la Poire*, 2143.)

— Chance :

Pour Dieu, delivres vous, si n'en soies est[r]aine,
Car il doit bien de vous avoir aucune *vaine*.
(*Brun de la Mont.*, 952.)

Cf. VEINE 2, t. VIII, p. 160ᶜ.

**VEINER**, v. a., parsemer de veines (traits sinueux) :

*Veiné*, veined or full of veins. (COTGR.)

— Anc., saigner à la veine :

Oh ! qu'on vous *veineroit* en fils de bonne maison. Ne pensez vous point qu'il faille a la saignee prendre garde aux astres. (CHOLIERES, *Apres disnees*, p. 322, Tricotel.)

**VEINEUX**, adj., qui a rapport aux veines :

Tumeur *veneuse*, c'est a dire qui a des veines enflees tout autour. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 194, éd. 1549.)

— Qui a des veines (traits sinueux) :

Un bel image
Fait de porphyre *veineux*.
(RONS., *Odes*, V, XII.)

**VEINTRE**, mod. vaincre, v. a., remporter l'avantage sur (un adversaire), particulièrement dans une bataille, une guerre :

Voldrent la *veintre* li Do inimi.
(*Eulalie*, 2.)

Et Ewruins ot en gran dol
Porro que *ventre* nols en poth.
(*St. Leger*, 63, Koschwitz.)

Quant aquité *ot* le pais
Et *vainchut* tous les anemis.
(*Florimont*, B. N. 792, fᵒ 13ᵇ.)

Cf. VIII, 160ᶜ.

**VEINULE**, s. f., petite veine :

Quand le phlegme imbibe par trop les *venules* de quelque partie trop froide. (EST. DE CLAVE, *Nouv. lum. philos.*, p. 84.)

**VEITURE**, mod. voiture, s. f., mode, moyen de transport :

Cil firent prendre viandes assez sur cha-

maus et en autres *veictures*. (Guill. de Tyr, XX, 5, P. Paris.)

Puissent mener et conduire, passer et rapasser par leur *vecture* ou par l'autrui franchement. (1284, A. N. S 5091, pièce 26.)

A nous *voiteures* et no depens. (Trad. du XIII[e] s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 45[b].)

Prendre et avoir les chevaus, les bestes, les charrestes, les nez et les batiaus et les autres *veintures* de noz sourmis. (1308, A. N. JJ 42, f° 83 v°.)

*Vehicture*. (3 nov. 1313, Thiron, A. Eure-et-Loir.)

Fault que tout ce qui se porte ou qui en sault soit par *voiture* de navire. (*Déb. des hér. d'arm.*, 64.)

— Charge que l'on transporte :

... La pasture
A lor asnes qui la *voiture*
Portent en quelque leu qu'il vont.
(Evrat, *Bible*, B. N. 12457, f° 104[b].)

Li bastars esporonne, lors le va saluer,
Puis li a dit briement : « Ne me voeilles cheler;
Et ou deves vous ore le *voiture* mener? »
(*Bastart de Buillon*, 5849.)

— Transport :

As mariniers vint a dreture
E fait marché de sa *veiture*
Desqu'a cel port que il savoit
Qui plus pres de sa terre estoit.
(*Mir. de Sardenai*, 149.)

Faire les diz charroiz et *voictures*. (1396, *Champarts de Beauce*, XXXVII, Ste-Croix, 2[e] lay., B 91, A. Loiret.)

Pour sept *voutures* de son chariot. (1449, *Compte de S.-Sauveur de Blois*, B. N. 6215, p. 21 v°.)

Pour le *voiture* desdis tonniaux. (23 mai-22 août 1473, *Compte d'ouvrages*, 5[e] Somme de mises, A. Tournai.)

**velar**, s. m., plante de la famille des crucifères, dite herbe aux chantres :

*Velar* ou tortelle est nommee en grec ἐρυσιμος. (G. Gueroult, *Hist. des plant. de Fousch*, XCVI.)

**veler**, mod. vêler, v. n., en parlant d'une vache, mettre bas :

On ne pourra exposer en vente aucunes bestes *aiant* nouvellement *vaillé*. (Mars 1424, *Ord.*, XIII, 83.)

**velin**, mod., v. Veelin.

**velite**, s. m., t. d'ant. rom., fantassin armé à la légère :

*Velites* furent une chevalerie en l'ost des Romains qui estoient plus legier que autres... et furent apelez *velites* pour leur velocité et pour leur legiereté. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 3[a].)

**velleité**, s. f., résolution faible, sans effet :

Ce mouvement s'appelle souhaict, ou, comme disent les scholastiques, *velleyté*, qui n'est autre chose qu'un commencement de vouloir, lequel n'a point de suitte... (Franç. de Sales, *Amour de Dieu*, I, vii.)

**velous**, mod. velours, s. m., étoffe à deux chaînes dont celle de dessus a une épaisseur moelleuse :

Linceus de soie et *velous* de cendel.
(Raimbert, *Ogier*, 8917.)

Si nen ert pas li *velos* beaus.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 25063.)

*Voulours*. (1484, Tréguier, A. Côtes-du-Nord.)

Drap de *vellour* noir. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 134, Soc. Hist. de Fr.)

*Voulour* pers. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, 125.)

— Prov., *ventre de velous, robe de bureau*, se dit en parlant d'une personne qui fait bonne chère et est obligée d'économiser sur ses vêtements :

*Ventre de velours, robe de bureau*. Much belly cheer and dainty fare doth make the garmentes poor and bare. (Cotgr.)

Cf. Velos, VIII, 162[b].

**velouté**, adj., dont la surface est moelleuse, comme celle du velours :

Deux aulnes de drap d'or, ou de veloux *veluté*. (Le roi René, *De la forme d'ung tournoy*, Œuvr., II, 5.)

Taffetas *veloutté* a ramaige. (1580, *Compte de tut.*, f° 90[b], Barb. de Lesc., A. Finist.)

**velte**, s. f., ancienne mesure de capacité :

Pour savoir la *veulte* de la grosseur desdit pain est assavoir que en ung ceyter de bien bon froment l'on ne doit fere que un gran pain. (*Off. Claustr. de S. Oyan*, IV.)

**velu**, adj., couvert de poils :

Le cors *veluz*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 70 v°.)

Bruns estoit et maigres, et plus *velud* en peus volages que autres hom. (*Artur*, Richel. 337, f° 83[d].)

*Voluz* est comme beste, ce nos dit l'escriture.
(*Sermon*, Brit. Mus., add. 15606, f° 93[b].)

Si estoit tout *vellu* comme beste. (*Istoire de Troye la Grant*, ms. Lyon 823, f° 51[c].)

— Fig. et par extens. :

Vous serez bien tous deux contre ces aunes la
Que la mousse *velue* entoure ça et la.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, XIX.)

— T. de bot., garni de poils longs, serrés et un peu ronds :

Quant a l'elatine, elle produit des petites fueilles rondes, *velues*, et semblables a celles de parietaire. (Du Pinet, *Pline*, XXVII, 9.)

Cf. Velu 1, 2 et 3, t. VIII, p. 163[c] et 164[a].

**velvote**, s. f., nom vulgaire de la linaire et de plusieurs autres plantes velues :

Elatine. Les paysans de Champaigne la nomment *velvote*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 256.)

**venaison**, s. f., anc., grand gibier :

Es forez ert la *veneisuns*.
(*Brut*, ms. Munich, 1852.)

... por penre *venoisun*.
(*Ib.*, 3877.)

Se li cites est notre, por coi le destruiron?
Des fores qui sunt longes arons le *venison*;
Une piece del tans nos i sejorneron.
(*Rom. d'Alex.*, f° 60[b].)

— Chasse :

La *veneson* de la grant beste. (1237, *Cart. de l'évêché de Laon*, f° 63[c], A. Aisne.)

— Auj., chair de grand gibier :

*Venisons*, lardes et dainties,
Et lardes qui ne sont pas vies.
(*L'Escoufle*, 713.)

Item, pour car et *venison* au diner dessus dit. (13 févr. 1371, *Exéc. test. de Lotart dou Ruiel*, A. Tournai.)

**venal**, adj., qui est à vendre :

Iluec a tel piere *venel*
Qu'om prise tout l'or de Toulouse.
(Gautier d'Arras, *Eracle*, 804.)

En cel ain oit altrication a Liege por les denrees *venauls*, car ons les voloit vendre solonc le anchien usaige. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 286.)

— *Metre venal*, mettre en vente :

Ausi com autre avoir *metent* Aiol *venel* :
Li laron l'orent bien vestu et conraé.
(*Aiol*, 9820.)

— Que l'on achète :

N'en va il pas comme en matiere de livres, qui se rendent d'autant plus *venaux* et publiques, de ce qu'ils sont supprimes ? (Mont., III, 5, p. 42, éd. 1595.)

— Qui sert à vendre :

A la dite mesure *venal* de Lamballe. (1308, Pr. de S. Mart. de Lamb.)

— Qui se donne pour de l'argent, qui se laisse corrompre :

Por sa beltei estoit *venaus*,
Sun cors metoit a la folie.
(*Brut*, ms. Munich, 4068.)

Fanme *venaul*.
(*Floov.*, 659.)

Nule cose n'est plus male que amer pecune. Car cil qui l'aimme a s'ame *venal*. (*Bible*, B. N. 901, f° 31[c].)

Cf. Venel, VIII, 169[b].

**venalité**, s. f., caractère de ce qui est vénal :

Concussions, larrecins, *venalitez* de justice, dissimulations, oppressions et notoire negligence d'iceux officiers ordinaires. (Cl. Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 370, éd. 1573.)

**venant**, adj., qui vient ; substant. :

Li pape Grigoire concedat a tous *venans* oreir le grant alteit Saint Pire l'apostle... (J. d'Outrem., *Chron.*, I, 72.)

— *Allans et venans*, ceux qui vont et ceux qui viennent :

On doit en liex convenables fermer chas-

tiaux et avironner de grans fosses par forces d'ommes, et dedenz soient homme a cheval et a pié qui facent la voie seure *as alans et as venans.* (JEH. DE MEUNG, *Art de cheval.*, p. 95.)

Cf. VIII, 165ᵇ.

**VENDABLE**, adj., qui peut se vendre :

De toute chose *vendaule*. (Févr. 1249, *Chart. des comt. de Hain.*, A. de l'Etat à Mons.)

Feismes crier *vendables* lesdiz heritaiges. (1320, A. N. JJ 60, f° 73 v°.)

Veir se le poisson sera *vendable* ou non... (29 août 1431, *Reg. des métiers*, f° 247 r°, A. Tournai.)

**VENDENGE**, mod. vendange, s. f., récolte des raisins pour faire le vin :

Le jour de la feste sain Remi en *vendanges*. (Avril 1244, *Chartrier de S.-Pierre de Maizieres*, f° 34 r°, A. Ardennes.)

La *vandainge*. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, B. N. 8551.)

— Par extens., les raisins récoltés pour faire le vin :

Mieux vaut uns roisins de le lignie Effraym que toutes les *vendeignes* de le lignie Abiezer. (GUIART DESMOULINS, *Bib. hist.*, Maz. 312, f° 81ᵇ.)

Porter la *vendenge* fouler. (1356, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. M 28, f° 40 r°.)

— *Fouler la vendenge*, passer sur le corps :

Si l'abat et foule, si dist :
« Ne ne consaut, ne ne te voie !
Que neis cil qui vont la voie,
Vienent tuit *fouler ta vendenge.* »
(*De celui qui bota la pierre*, 95, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 150.)

— Le jus du raisin dans la cuve, et, par extens., le vin :

Asses i ot plaine boutelle
De bonne *vendenge* vermelle.
(*Rigomer*, ms. Musée Condé 626, f° 2ᵈ.)

**VENDENGEOR**, mod. vendangeur, s. m., celui qui vendange :

Mes *vendengeurs*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 957, Am. Salmon.)

Et Loys gardoit ses *vendegeurs* a .XL. hommes armeis. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 335.)

— Adjectiv. :

L'esté nous donna ses despouilles premieres
L'automne *vendangeur* ses grappes vinotieres.
(ROB. GARNIER, *Hippol.*, II, 611.)

Cf. VENDANGERESSE, VIII, 166ᶜ.

**VENDENGIER**, mod. vendanger, v. a., récolter (des raisins) pour faire le vin :

Tu plantes vigne et ne la *vendenges* pas. (*Bible*, B. N. 899, f° 92ᵇ.)

*Vandoingier* la vigne. (1341, Ch. des compt. de Dole C 403, A. Doubs.)

— Fig. et par extens. :

Et *vendengerent* li tuit cil ki trespassent. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, LXXIX, 63.)

Cf. VIII, 167ᵇ.

**VENDEOR**, mod. vendeur, s. m., celui dont la profession est de vendre qque chose ; par extens., anc., marchand ; celui qui vend, qui a vendu :

E ja rien n'achatent ne il n'en sont *vendeor*. (TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 73ᵇ.)

Que li *vendierres* doit sivre le plet a l'achateor. (P. DE FONT., *Cons.*, XXIX, 23.)

Quand li *vand[e]res* revint, et il ne trova pas son avoir ne son trasor, il mena moult grant duel. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 5ᶜ.)

*Vaindour*. (1288, A. Jura, G 113.)

E a delivrer de toz empeschemenz et de totes obligacions, charges e devoirs qui par les diz *vendeors* i porroient sordre. (1285, Marmout, Parcay, A. Indre-et-Loire.)

La terre as diz *vendoors*. (1289, S.-Sauv., A. Eure.)

Les *vendeurs*. (1362, Saint-Julien, A. Indre-et-Loire.)

Si comme li dis Biernars, *venderes*. dist. (29 août 1383, *Escript Gillion Fievet, mesureur de tierre*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Cf. VENDERESSE, VIII, 167ᵇ.

**VENDICATION**, s. f., revendication :

Se il vouloit donner lieu a ceste *vendicacion* et laisser courre la condicion de sa fille, je la requerroie et la vendiqueroie en liberté comme m'espouse. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 61ᵈ.)

**VENDIQUER**, v. a.

Cf. VIII, 168ᵇ.

**VENDITION**, s. f.

Cf. VENDICION, VIII, 168ᵃ.

**VENDRE**, v. — A., céder (qque chose) en toute propriété (à qqu'un) en échange d'une somme d'argent :

*Ont vuendue* une moie. (Oct. 1218, *Chirogr.*, A. Saint-Quentin, l. 24.)

La teil wagiere ke je tenois... *ai* je *vanduit*. (1230, *Cart. S.-Vincent*, B. N. 10023, f° 24 r°.)

— *Vendre le mestier*, autoriser l'exercice d'un métier moyennant une redevance qui variait selon l'importance du métier :

Nus ne peut estre talemeliers dedans la banliue de Paris se il n'achate le mestier du roi ... Et *vendent les mestiers* devant dit, de par le roy, cil qui du roy l'ont achaté, a l'un talemelier plus, a l'autre mains. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 1.)

— Loc., *la les vent on*, il n'en manque pas :

ESTONNE
Or regardez
S'il a pas les yeulx bien bandes ;
On ne luy voist nez ne menton.

DRAGON
C'est tres bien dit : *la les vent on ;*
Il n'y a que de frapper sus.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20959.)

— Faire commerce de (qque chose) :

Il i *vendent* lor pailles, lor teiles et lor siries.
(*Voy. de Charlem.*, 210.)

— Fig. :

Prestre, tu ne pues ton sanc *vendre*
Mius ke por te messon deffendre.
(RENCLUS, *Carité*, LXXXV, 1.)

— Réfl., *se vendre*, aliéner sa liberté, abandonner ses convictions, etc., pour de l'argent :

Et pour ce dist le saige que femme qui prent *se vent*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, LXII.)

— A., fig., n'accorder (une chose) qu'en exigeant qque chose en retour :

N'est il mie bien drois ke nous vos *vengons* cierement le honte et le soufraite et le malaise ke vous nos fesistes soufrir devant Cristople... (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 636.)

— *Vendre sa mort, vendre chierement sa mort*, ne pas succomber sans avoir fait beaucoup de mal à l'ennemi :

Se ilz se veoyent si encloz que fuyr ne peussent, ilz *vendroyent chierement leur mort*. (CRIST. DE PISAN, *Charles V*, 2ᵉ p., XXX.)

Se voyant investy de dix ou douze navires d'Angleterre, et ne voyant moyen de se developper, voulut *vendre sa mort*. (MART. DU BELL., *Mém.*, f° 4 r°, éd. 1569.)

Il estoit resolu, disoit il, de *vandre bien cherement sa mort*. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XIX.)

— Dans un sens analogue, *se vendre :*

Et neporquant *vendu se sont* molt chier.
(*Cheval. Vivien*, ms. Berne 296, f° 15ᵃ, Am. Salmon.)

Mais mult bien *s'i vendirent* no baron comba-[tant.
(*Ren. de Montaub.*, p. 19.)

La gent Mahom maint cop lor rendent :
Mort pour mort *s'achatent* et *vendent*.
(*Rom. de Mahomet*, 1773.)

— Par extens., livrer :

Tu *vendies* tun pople sans pris. (*Psalm.*, Brit. Mus., Avrindel 230, f° 47 r°.)

— Partic., livrer par trahison et pour une somme d'argent ou un bénéfice quelconque :

Si chera merz *ven* si petit.
(*Pass.*, 87.)

Chascun jor vodroient Deu *vendre*,
Et les autres jugent a pendre.
(GUIOT, *Bible*, 2358.)

**VENDREDI**, mod., v. VENDRESDI.

**VENDRESDI**, mod. vendredi, s. m., cinquième jour de la semaine :

Aprof le *vendresdi*
Fut faiz li samadi.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 570.)

*Venrrendi.* (*Vie S. Mathias*, B. N. 23112, f° 111b.)

Des lo *venredi.* (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Et le *venresdi* autressi, et le samedi. (*Confrér. des Jong. et Bourg. d'Arras*, B. N. 8541.)

Le *verredi.* (*Assis. de Jérus.*, II, 241.)

Le *vendresdi* devant Pasques flouries. (1298, *Cart. rouge*, f° 51 v°, A. Eu.)

*Venrendi.* (1313, Ens. la brulée, ev. de Verd., A. Meuse.)

Ci comencent li .xii. bon *vandri* que li apostre geunerent en pain et en aigue. Li premiers est lou premier *vanredi* de quaresme. (Ms. Venise, Marc CIV 3, f° 4b.)

Lou *venrendy*, jour de la St Lorant. (1352, *Compte de Henrion, prévôt de Foug.*, ap. Servais, *Ann. du Barrois*, I, 356.)

Le lundi, le merquedi, et le *venredi.* (5 juin 1394, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 152 v°, A. Tournai.)

— *Bon vendresdi, vendresdi saint, grant vendresdi*, celui de la semaine sainte :

Chascun jour el *saint vendredi*, li benoiez rois Lois aloit par les eglises prochaines du lieu ou il estoit. (Guill. de saint Pathus, *Vie de S. Louis*, p. 39, Fr. Delaborde.)

Le jour du *bon vanredi.* (*Voy. du S. d'Anglure*, § 292, var.)

... Celui
Qui pour moy le *grant venredi*
En la croiz benoite pendi.
(*Mir. de N.-D.*, III, 179.)

Lo *grant venrodi.* (1425, 1re *coll. des lois*, n° 330, f° 97, A. Fribourg.)

**VENEFICE**, s. m.

Cf. VIII, 169b.

**VENENEUX**, adj., qui empoisonne :

L'herbe *veneneuse*
(G. Michel, *Eglog.*, f° 7e, éd. 1529.)

Selon que le sel sera *veneneux*, il rendra l'eau *veneneuse.* (B. Palissy, *Disc. admir.*, p. 183.)

Bestes *veneneuses.* (Paré, XXIII, xii.)

La peste ou quelque autre maladie *veneneuse.* (N. Pasq., *Le Gentilh.*, p. 241.)

— Par extens. :

Une haleine *veneneuse.* (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XVII.)

— Fig. :

Contre l'effort des *veneneux* langages.
(J. Bouchet, *Triomphe de la Noble Dame*, sign. A iid, éd. 1536.)

**VENEOR**, mod. veneor, s. m., anc., chasseur :

Li *venere* la prent,
Si l'ocit a turment.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 795, Walberg.)

Roussel li *venneur.* (1351, *Cart. de la D. du Cass.*, I, f° 88 r°, A. Nord.)

Nenroth estoit *venierres* trop forz. (*Chron. de Fr.*, Berne 590, f° 4a.)

— Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants :

Anseler fet les chaceors
Et atorner les *veneors.*
(Chrest., *Du roi Guillaume*, 2665, Foerster.)

Ensi remaint, signor, com je vos di,
*Veneor* maistre en fit li rois Pepins.
(*Girb. de Metz*, p. 460.)

Il estoit alez esbatre sus son palefroi apres .i. *vaneeur* a chiens. (*Sept Sag.*, ms. Chart. 620, f° 25c.)

— Celui qui chasse, qui poursuit :

Aultres par violences et tirrannies ont usurpé dominations et seignouries, comme Nembroth, *veneur* des biens et du sang d'aultruy, qui conjura contre Dieu. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 54 v°.)

**VENER**, v. a.

Cf. VIII, 170b.

**VENERABLE**, adj., qu'on doit vénérer :

O vos *venerables* freres. (*Regle du Temple*, p. 21.)

Personne *venerauble* et religieuse. (1418, *Cart. de Belleval*, B. N. Lamarque 5383, f° 4 v°.)

**VENERATEUR**, s. m., celui qui vénère :

Par le commandement d'icelle les images furent restituees es temples, et les pertinax *venerateurs* et deffenseurs d'icelles (pour ces fins envoyez en exil) rappelez. (Gueroult, *Chron. des emper.*, p. 285, éd. 1552.)

**VENERATION**, s. f., action de vénérer :

En si grant *veneration*
Est tenuz.
(Ben., *Troie*, 25298.)

— Au plur., prières religieuses :

Tuit cil de la cité corurent
Encontre lui, si le reçurent
A pleurs et a processions,
Festes et *venerations.*
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 10a.)

— Anc., objet (du culte) qu'on vénère :

Les reliques et *venerations* des sainctz. (*La Mer des hystoir.*, II, f° 163a.)

**VENERER**, v. a., entourer d'un respect religieux :

Nous te *venerons*,
Louons, adorons,
Enffant de hault pris.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 5008.)

— Entourer d'un humble respect :

Vostre beaulté doit *estre veneree.*
(G. Michel, *Œuvr. de Virg.*, f° 38a, éd. 1528.)

**VENERIE**, s. f., ensemble de tout ce qui concerne la chasse au chien courant :

Quanque il avoit en *venairie*, en chacerie. (1267, Saint-Epvre de Toul, A. Meurthe II 6.)

*Vanerie.*
(Hardouin de Fontaine Guerin, *Tres. de ven.*, p. 71.)

Veneurs, pages, laquais, braconniers et autres gens de la *venerie*, ainsi qu'il est requis en tel exercice. (*Nouv. fabrique des excetl. traits de vérité*, Bibl. elzév., p. 138.)

Vannerie : as *venerie*, a hunting. (Cotgr.)

*Venerie* : a hunt, or hunting; also, a houndhouse, or kennel for hounds. (Id.)

**VENERIEN**, adj., qui a rapport au rapprochement des sexes :

Si aulcun la porte, il est fort puissant a son desir *venerien.* (xve s., *Le grand Albert*, sign. B iiii r°, éd. Turin.)

Acts *veneriiens.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 150 v°.)

— Substant., luxurieux, amoureux :

Monicions et doulx enhorts,
Qui se font aux *veneriens*,
Ne les feront ja tirer hors.
(Michault, *La Dance aux Aveug.*, p. 98, éd. 1748.)

**VENEUR**, mod., v. Veneor.

**VENGEANCE**, mod., v. Venjance.

**VENGEOR**, mod. vengeur, s. m., celui qui tire vengeance d'une offense :

Que tu destruies le enemi et le *vencheur.* (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 210, f° 12 r°.)

Qu'il est venuz a Trape ou sont li *vangeor*
Qui vangeront la mort Guiteclin son seignor.
(J. Bodel, *Saisnes*, CCX.)

— T. de l'Ecrit., celui qui punit :

Li terriens *vengieres* est venus. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 17 r°.)

Nostres sires est *voingerres* de poichié et non pas de fautes de nature. (*Nativité Nostre Dame*, B. N. l. 988, f° 188d.)

— Adjectiv., qui est l'instrument d'une vengeance :

Glaive *vancheeur.* (*Vie S. Hyrenee*, B. N. 818, f° 301 r°.)

Et estoit navrez parmi les deus cuisses de la lance *vengerresse.* (*Artur*, B. N. 337, f° 34b.)

**VENGIER**, mod. venger, v. a., tirer vengeance de qqu'un pour (une offense) :

Amors, mar vi ceaus qui vous ont traie,
Quant vos sor moi vostre dolor vengies.
(Blondel de Neele, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 314, 14.)

Vous *venchiez* la mort mon pere. (*Chron. S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 17a.)

— Punir :

Lucresie si condempne la luxure d'autrui et la *venge* par l'effusion de son sanc. (Den. Foulechat, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 67a.)

— Tirer vengeance d'une offense pour (une personne) :

Sanct Pedre sols *venjiar* lo vol.
(*Passion*, 157.)

Quant de ses gendres s'est *vengiez.*
(*Brut*, ms. Munich, 3500.)

Je *vengerai* le gent voisine
De le goule de chest lupart.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXIV, 11.)

Il ne souffriroient mie que vos *vos vengissiez* de vostre anemi. (VILLEH., § 294.)

**VENIEL**, adj., digne de pardon :

Peches *venial*. (LAURENT, *Somme*, ms. Angers 264, f° 4 v°.)

*Veniel*. (*Liv. de vraie sapience*, ms. Nancy 274, f° 4 r°.)

— Excusable :

Qu'il face chose desleial
A escient nis *venial*.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 503.)

Offense *veniele*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXVIII.)

**VENIELLEMENT**, adv., d'une manière vénielle :

Pecher *venialment*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 35b.) Ms. Troyes, *venielment*.

Qui *venielement* ne pescha.
(LE FRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 153b.)

Elles sont fort desireuses de n'offenser point sa majesté divine, voire mesme elles se gardent soigneusement de l'offenser *veniellement*. (DU CHEVRE, *Trad. du chasteau de l'ame*, f° 33 v°, éd. 1601.)

**VENIM**, mod. venin, s. m., liquide sécrété par certains animaux et qui, introduit par une morsure ou une piqûre dans le sang d'un autre animal, devient malfaisant ou mortel :

*Venims* d'icels serpenz (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, CXXXIX, 3.)

Ra tout geté le *verin* hors
Qu'avoit le serpent espandu.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 106c.)

Einz k'il venist a curt, destrempa uns herbez,
Li *venins* fut molt fort, li vins elleborez.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 79d.)

Quant de *verin* est (le dragon) nez et pur
Dont puet boivre tot a segur.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 92c.)

Veneficio, fere *velim*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 261 v°.)

Es langues portent miel por faire
*Verin* mortel por muez atraire
Portent desoz por entoichier.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 31a.)

Quar c'est *velins*, non pas triacles,
Qui trestout envelimera.
(*Myst. de la ven. de l'antechrist*, ms. Besanç., f° 8a.)

En ceste ville mesmement une grande partie du peuple prononce *velin*. (H. EST., *Dial. du lang. franç.*, p. 225, éd. 1579.)

— Poison :

Li *venims*.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 47 r°.)

Le vin espant ou estoit li *velins*.
(*Gaydon*, 3613.)

Ladres fu tondus et peles,
Ne groucha pas, de ses dous les
Fu le piaus en caut *venin* frite
Tant ke il fu tous despeles.
(RENCLUS, *Carité*, CCIV, 1.)

— Fig., discours dangereux, doctrine dangereuse :

Nen est mies dotte ke li *velins* de covise et del niant atempreit et niant ordeneit deleit nen aust assi porpris les altres menbres de l'umain cors. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 79, 3.)

Or ay je long temps orphelin
Esté par le maulvais *velin*
De la faulse et traistresse Envie.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 160, var.)

Amour faict guerres [et] debats,
Mainte veufve et maint(e) orphelin ;
Maint homme en vient du hault en bas :
En folle amour n'a que *velin*.
(*Fontaine d'amours*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 20.)

— Sanie ou gangrène :

Ses cyrurgiens le governont teilement que temprement ilh fut garis de sa plaie et de *venien* qui estoit dedens. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 379.)

— Anc., trahison :

Sire, che dist Corsubles, freres Salehadin,
Ja crestien n'eussent eut coer ni engin
De venir si avant sus chiaus de vostre lin,
S'il ne fuissent passet cha outre le marin
A grant effort de gens, trop scevent de *venin*,
Et si scevent trop bien maintenir le hustin.
(*Bastart de Boillon*, 5742.)

Tant fist par son engin
Qu'elle ot un maronnier a cui dist son couvin,
Et chius aida le dame a brasser son *venin*.
(*Ib.*, 5765.)

**VENIMOS**, mod. venimeux, adj., qui a du venin :

Dragons
Qui sunt felon et *verimous*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 91d.)

Venenosus, *vlimeulx*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 261 v°.)

— Fig., malveillant, qui nuit :

Pensees *velimeuses*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, f° 11 r°.)

Paroles *velimouses*. (ID., *ib.*)

Ton *venimeux* langage.
(CHASSIGN., *Psaum.*, XLIX.)

— Enduit de venin :

Par la *venimeuse* chemise.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 62c ; I, 306, Michel.)

— Qui empoisonne :

Morsures *venimeuses*. (*Jard. de santé*, I, 122.)

*Venimeux* bruvage. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, IV, 10, f° 92 v°, éd. 1515.)

— Par extens. :

Haleine *venimeuse*.
(J.-G. P., *Occult. merv. de nat.*, préf.)

— Fig. :

Laquele nen orrat la voiz des encantanz, e del *venimus* encantant sagement. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LVII, 5.)

— Anc., pourri :

Sy es maisons desdictz maistres sont trouves barilz, sacqz, mesures ou autres vaisseaulx et outilz servans audict estat, quy soient moisis, *vinemeux* ou qu'il y ait aucuns vers, iceulx maistres escherront en amende de dix solz parisis. (22 août 1534, *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moutardiers*, ap. A. Thierry, *Rec. de monum. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, II, 592.)

— Empoisonné, rempli de poison :

Altrement creveroit (l'envieux) car tut est *venimus*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, 21, P. Meyer.)

— Traitre :

C'est une estoile felonesse,
*Velimouse* et traiteresse.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vey.*, 10743.)

**VENIR**, v. n., se rendre, être porté là où est la personne qui parle, à qui l'on parle :

Salvar te *ving*, num receubist.
(*Pass.*, 68.)

Tuit li omne de ciel pais
Trestuit apresdrent a *venir*.
(*S. Leger*, 211.)

Puis icel tens que Deus nus *vint* salver.
(*Alexis*, XIe s., str. 3a.)

*Vint* la pulcele que il out espusede.
(*Ib.*, str. 94b.)

Par mi les rues an *venent* si granz turbes.
(*Ib.*, str. 103c.)

Qu'a lui *veiniez* hastiwement.
(*Brut*, ms. Munich, 776.)

Ma dame aim plus que rien qui soit el mont,
Mais losengier ne m'en laissent joir
Qui tot ades a li *vienent* et vont.
(GUI, CHATEL. DE COUCI, *Chans.*, app., II, 46, Brakelmann.)

Nostres sires *venrit* al jugement. (*Greg. pape Hom.*, p. 18.)

Et sachiez nos ne *venimes* mie por vos mal faire. (VILLEHARD., § 146.)

Au jour de son plait a court *vint*.
(RENCLUS, *Carité*, XIV, 9.)

El camp flori *venimes* herbergier.
(*De Venus la deesse d'amor*, str. 270.)

Atant fit *venir* Solehadins touz les prisons devant lui. (MENESTREL DE REIMS, § 47.)

— Aller :

Qued avuisset de nos Christus mercit
Post la mort et a lui nos laist *venir*.
(*Eulalie*, 27.)

Cil vait sil quert fait lel muster *venir*.
(*S. Alexis*, XIe s., str. 37a.)

Et il lor manda... que... *venissent* encontre lui au port de Mouçon. (VILLEH., § 103.)

Et dist que, en cest samedi qui est hui, *venisse* a vos. (*La Chand. d'Arras*, p. 10, A. Guesnon.)

Il nous envoya dire hier matin que nous le *vinssions* trouver sur le soir a deux heures. (28 mars 1599, *Lett. de d'Ossat*, p. 391.)

— Arriver :

Si *vint* grancesmes jholt super caput Jone et dixit. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 15.)

Aprochierent Namur a quatre liues, et l'endemain i *vinrent*. (MÉNESTREL DE REIMS, 450, Wailly.)

— *Bien venir*, être le bien venu :

Sire, fait il, *bien vaenes* tu.
(*Hist. de Jésus et de Marie*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 49c ; P. Meyer, *Rom.*, XIV, 238, v. 1337.)

— *Bien venir*, convenir :

Les souliers luy semblerent *venir bien* a ses piedz, comme les botines a ses jambes. (B. Des Periers, *Contes*, XCVI.)

— Plaisamm., *un grand venez y voir!* une belle affaire !

Jacquet. Tu ne dis rien des testons qu'il t'a donnez.
Thomas. Voila *un grand venezy veoir !* ce n'est que de la monnoye.
(Lariv., *Le Laq.*, IV, 1.)

— Naître :

Car nus ne *vient* a vie, ne conviengne finer.
(*Berte*, 84.)

— Par extens. :

*Vint* une voiz treis feiz en la citet.
(*Alexis*, xie s., str. 59b.)

— Provenir :

Car tuit autre mal sont amer
Fors seul celui qui *vient* d'amer.
(Chrest., *Cliges*, 3101.)

— Arriver à un but, au résultat :

Ma lunga atente a grant duel *est venude*.
(*Alex.*, xie s., str. 89e.)

Covient c'on *vainne* en amandance.
(Hugue de Berzé, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 106b.)

— *Venir aux mains*, se battre :

Ainsi le Sarrasin *venant aux mains*, se veit troussé, pour ce qu'on agraffoit ses vaisseaux aux autres, et fut contraint de se deffendre, ou il souffrit une grande desconfiture. (Thevet, *Cosmogr.*, XIII, 12.)

— *Venir a gages*, offrir des gages de batailles :

De toz cas de crime l'en puet apeler ou *venir a gages*, se l'accuseres en veut fere droite accusacion. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvais.*, § 1710, Am. Salmon.)

— *Venir a terre*, entrer en possession de son héritage :

Atant vous lairai a parleir dou roi Hanri, si dirai dou roi Richart son fil qui *vint a terre*. (Menestrel de Reims, § 27.)

— Advenir :

Pur ço les volt li abes guarnir,
Quer bien purvit que ert a *venir*.
(*S. Brandan*, 299.)

Ahi, Ogier ! mult es plains de folage
Et outrageus, si t'en *verra* damage,
Quant vers Kallon esmeus or par oltrage
Guerre et estrif et envers son barnage :
Ben pues savoir il t'en *verra* hontage.
(Raimbert, *Ogier*, 4290.)

Mais si *vienent* les choses que Dieu plaist et agree.
(*Berte*, LXVII.)

Et fist chevetain Baudouin d'Avesnes son fil, dont il ne *vint* nus biens. (Menestrel de Reims, § 450.)

Ly queis avoit respondut qu'il astoit bien puissans de soustenir tout chu qu'ilh li poroit *venir*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, IV, 359.)

— En parlant d'un moment de la durée, d'un fait, arriver à son temps :

*Venrant* li an, *venrant* li di.
(*Pass.*, 57.)

— *En venir, envenir*, arriver :

S'*en venoit* li lions comme beste enragie.
(*Berte*, 54, Scheler.)

Ci vous lairons esteir dou roi Richart qui est enprisonneiz, si vous dirons dou conte de Blois qui monta sour meir, et *en venoit* a Marseilles, voile croisié. (Menestrel de Reims, § 66.)

Et ilz leur disdrent : Seigneurs, nous sommes tous prestz, et si vous avons acointé plusieurs gentilz hommes qui se appareillent et sont tous prestz de eulx *envenir* en vostre compaignie. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 123.)

Eschanpes et Hues apres
Seront d'eux *envenir* tous pres.
(Hardouin de Font. Guerin, *Tres. de ven.*, p. 23.)

— *Venu*, part. passé ; *bien venu*, bien reçu :

Croche n'est mie *bien venue*
Ki vient en main d'ome oidive.
(Renclus, *Carité*, cxiv, 11.)

— *Premier venu*, arrivé avant les autres ; fig., quelconque, pris au hasard :

Le plus homme de bien et le plus vaillant du monde y peult estre tué... par le soudard *premier venu*. (Amyot, *Vies*, Compar. de Lysand. av. Sylla, p. 1781, éd. 1567.)

Cf. VIII, 172c.

**VENJANCE**, mod. vengeance, s. f., punition d'une offense, pour satisfaire son ressentiment :

Mult grant *venjance* en prendrat l'emperere.
(*Rol.*, 1459, Stengel.)

Si en doit Deus faire *voinjance*.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 53b.)

Por ce qu'il en prist *vejence*. (*Blaquerne*, B. N. 763, f° 101 r°.)

*Vengence*. (1341, A. N. JJ 73, f° 272 r°.)

Entendeis quelles terribles *venganche*, et en quantes manieres fut flagelleis tou li paiis de Liege. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 145.)

**VENNE**, mod. vanne, s. f., planche, panneau mobile qu'on lève ou abaisse pour ouvrir ou fermer le passage à l'eau, dans une écluse, un bassin, etc. :

Les *vannes* et les esclouses de la riviere de Dole. (1274, *Franchis. de Dole*, A. Dôle.)

Pour .x. esselles et .iiii. pieces de marrien a faire les *vannes* dou moulin. (1328, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 14 r°.)

Alleir sus la *venne* de Wadrinowe, pour veoir c'il ait riens a retenir en laditte *venne* de par les trefondours. (1392, *Atour*, dans l'*Hist. de Metz*, IV, 424.)

Et si sera tenus de reffere, mettre sus et soustenir toutez les *vanez*, le pons ou plancher qui se appartient pour le fait des moulins et boutoirs. (1395, *Bail*, A. N. MM 31, f° 202 r°.)

Cf. VIII, 173c.

**VENQUEOR**, mod. vainqueur, s. m., celui qui a vaincu (un ennemi, un concurrent) :

Kar nus avuns veu
Suvent le vencu
Reveintre son *vencur*.
(Ever. de Kirkham, *Dist. de Caton*, 3775.)

Kar suvent vait hum [le] vencu
Sun *venkeur* surmunter.
(Elie. de Wincestre, *Afait. Catun*, 377.)

Par lui somes nos *veinqueor*.
(Ben., *Troie*, B. N. 1610, f° 160.)

Par tut trovom en geste que Norman sunt *ven-*
[*quere*.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 171.)

Et li emperceres de Rome soit *vainquerres* ne mie tant solement es bataillez. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 1a.)

Et fu illeques *vainquierres*. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, f° 10a.)

*Veincqueur*.
(Habert, *Voy. de l'homme riche*, f° 21 r°.)

— Adjectiv. :

Kar de toz furent *venkeor*.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 31 r°.)

Li corages est *vainquierres* des anz. (*Vie S. Mart.*, B. N. 818, f° 291 v°.)

Et pour la victoire faite de cellui vilain, Guaymere et sa gent retorna *veincheour*. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, II, 39, p. 95, Delarc.)

Pour y planter dessus nos *vainqueurs* estendarts.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., III.)

Cf. Vainqueresse, VIII, 134c.

**VENT**, s. m., déplacement plus ou moins rapide de l'air, dans telle ou telle partie de l'atmosphère :

Ourent lur *vent*, laisent curre par mer.
(*Alex.*, xie s., str. 39b.)

*Vent* out par Deu e tost i fud.
(*S. Brandan*, 438.)

En maison vuide bruit bien *venz*.
(Guiot, *Bible*, 1876.)

— Fig., *avoir l'œil au vent*, guetter l'occasion favorable :

Ceste femme, qui belle et gente et gracieuse estoit ou temps qu'elle fut neufve, pource qu'elle *avoit l'œil au vent*, fut requise d'amours de plusieurs gens. (*Cent. Nouv.*, LI.)

— *Mettre au vent*, sacrifier, abandonner :

Avez vous *mis* ainsi l'honneur *au vent*.
(Marg. de Nav., *Marg. des Marg.*, p. 14, éd. 1547.)

— Anc., *vent de la chemise*, ruses,

mensonges, caprices, coquetteries, câlineries de la femme :

Ainsi ung *vent de la chemise*
Fera tout cest appoinctement.
(COQUILLART, *Nouv. droitz*, 1re p., *De Statu Hominum*, OEuvr., I, 81.)

Arrache, pauvre fou,
Ta franche teste hors de ce villain joug;
Dy te ventant de ta libre franchise :
Me voyla franc du *vent de la chemise*.
(SIBIL., *Contram.*, 125.)

— *Au vent*, à la belle étoile, en plein air :

Or nos poons hors herbergier *au vent*.
(*Aymeri de Narbonne*, 2040.)

— Fig., souffle :

Li *vens* de mondaine folie.
(RENCLUS, *Carité*, CXXX, 8.)

L'argent par terme recueilly
Peu de profit souvent ameine ;
Par quoy Monseigneur de Juilly,
Qui sçavez le *vent* qui me meine,
Plaise vous ne prendre la peine
De diviser si peu de bien ;
Car ma boete n'est pas si pleine
Que cinq cens frans n'y entrent bien.
(CL. MAR., *Epigr. à Monsieur de Juilly*, p. 381, éd. 1596.)

— *Donner vent*, donner de l'air :

Je sens ma bouteille trop plaine,
Il luy faut ung peu *donner vent*.
(GREBAN, *Myst. de la Passion*, 14354.)

— Fig., bruit, querelle :

Affin qu'il n'y ait point de *vent*,
Le plus long a le coup devant.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 19816.)

— Haleine :

Un esventé seroit bon a jouer de la chevrie, car il a bien du *vent*. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 65, Roybet.)

— *Prendre son vent*, prendre haleine, respirer :

Et lors ilz se retirerent (les combattants) ung petit arriere pour *prendre du vent*. (*Perceforest*, vol. I, 6, 62.)

Voyant que malaisement il respiroit et *prenoit son vent*, je jugeay et apperceus qu'il estoit fort proche de sa mort. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1574.)

— Par analogie :

La voix des chantres, le *vent* des flustes. (G. BOUCHET, *Serees*, I, X, Roybet.)

— T. de chasse, *prendre son vent*, prendre son essor :

Tantost parti d'ung autre coing ung faucon qui vint *prenre son vent* pour monter le hairon. (M. DE COUSSY, *Chron.*, II, 150, Soc. Hist. de Fr.)

— *Sentir le vent*, avoir des nouvelles :

Liberal, *ayant senty le vent* de la venue de son compere, ne faillit a l'aller trouver. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, I.)

Les princes sagement publient les advis qu'ils reçoivent des menees qu'on dresse contre leur vie; pour faire croire qu'ilz sont bien advertis et qu'il ne se peut rien entreprendre dequoy ils ne *sentent le vent*. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 23, p. 71, éd. 1595.)

Puis s'estant retiré en Constantinople, *ayant senty le vent* que ce grand sultan Soliman le vouloit livrer a la vangeance pour l'enormité du faict, s'enfuist a Venise. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XIX.)

— *Vent ni voie*, et, par altération, *ni vent ni voix, ni vent ni fumee*, aucune nouvelle :

Trestuit cil dont ele est estraite
Ne sevent de li *vent ne voie*.
Dieus me doinst que j'encor le voie.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galeron*, 3703, Löseth.

De Galeron, sereur al duc,
Et d'Ille, le fil Eliduc,
N'en set nus hom *ne vent ne voie*.
(ID., *ib.*, 3878.)

De mon filz
Jhesus, que Dieu veille garder,
Que ne cesssons de demander,
Et si n'en oyons *vent ne voye*.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 9251, G. Paris et G. Raynaud.)

Je feray tant qne jamais vous n'entendrez *ny vent ny fumee* d'eux. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, IV, 3.)

Desja cinq ans estoient passez que ceste pauvre femme estoit demeuree en ce vefvage contrainct, sans durant ce long temps avoir oncques ouy *ny vent ny voix* de son mary. (ID., *ib.*, VII, I.)

Il y a quatre jours passés que cette tragedie est jouee, sans qu'ayons *vent ni voix* de Paris. (PASQ., *Lett.*, XIII, 5.)

— *Au dessus du vent*, dans une situation forte et heureuse :

Soudain que ce jeune prince pensa estre *au dessus du vent*, il embrassa esperduement l'amitié d'un jeune gentilhomme nommé Aganon. (PASQ., *Rech.*, II, 10.)

La matinee fut pour le roi, jusques a dix heures ; le demeurant du jour, pour M. de Guise, lequel, se voyant *au dessus du vent*, monte a cheval en pourpoint, suivi d'une grande compagnie de gens, se promene par toute la ville. (ID., *Lett.*, XII, 4.)

Pensant estre *au dessus du vent* pour n'avoir plus aucun ennemi ouvert par la France, il se laissa emporter a la merci de ses volontes. (ID., *ib.*, XIV, 2.)

— Chose vaine :

Gares vint laiens, ce fu vilenie,
Et Baudes Becons, ki met s'estudie
En trufe et en *vent* et en merderie.
(*Chans. anonym.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 522, 35.)

Tout ce qui avenir devoit
Autre de moy ne le savoit
En mon temps, ne le dis pour *vent*,
Combien qu'eussent esté devant.
(CHRIST. DE PIZAN, *Chem. de long. est.*, 519.)

— *Ne pas vivre de vent*, ne pas vivre de l'air du temps :

Femme son cul pour denier loue,
Et l'advocat sa langue vent,
Ambdeux ne *vivent pas de vent*.
(J. LE FEVRE, *Matheol.*, IV, 524, Van Hamel.)

— *Vent de la cour*, eau bénite de cour :

Il gratifia chacun d'eux en particulier de belles paroles et louanges, qu'on appelle en françois du *vent de la cour*. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 662.)

**VENTAIL**, s. m.

Cf. VIII, 174b.

**VENTE**, s. f., action de vendre :

Bien samble de mon cors que li rois ait fait [*vante*,
Qu'il m'anvoie combatre contre tante jovante.
(J. BOD., *les Saisnes*, CXXXIII.)

La dite *vende*. (1229, Perrot de la Rochelle, A. Vienne.)

As crestiens mesis ton droit seignor a *vente*.
(*Bovon de Commarcis*, 1366.)

Cf. VIII, 175a.

**VENTER**, v. n., produire du vent, impersonnellement :

Tone et pluet, *vente* et esclaire.
(*Eneas*, 191.)

Ou il ne pluet, ou il ne *vente*.
(RENCLUS, *Carité*, CLX, 11.)

En cele annee moult *venta*.
(GEFFROI, *Chron.*, 3401.)

Cf. VIII, 176b.

**VENTEUX**, mod., v. VENTOS.

**VENTILATION**, s. f., action de ventiler, d'aérer; fig., action de révéler, de publier :

Vous avez bien ouy mon sermon et la *ventillacion* et relacion des contraires du besant courant. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 67.)

Condampnant la saincte *ventillacion* des causes. (ID., *ib.*, II, 14.)

Mais les prelatz et autres souverains
Firent audit roy de merveilleux plaintz
Dont la cour sceut bientost les *ventillacions*.
(A. DE LA VIGNE, *Louenge des roys de France*, f° 42, éd. 1507.)

**VENTILER**, v. a.

Cf. VIII, 177b.

**VENTOLIER**, adj., t. de fauconn., qui résiste au vent :

Le vent clair ne vous sera si facheux ny contraire pourveu qu'il ne soit excessif et que voz oiseaux soient bons *ventoliers*. (D'ARCUSSIA, *Fauconnerie*, p. 206, éd. 1599.)

**VENTOS**, mod. venteux, adj., qui donne du vent :

Printens *ventous*. (*Prophecies Ezéchiel*, B. N. 12786, f° 82c.)

Pluye *venteuse*. (BELON, *Nat. des oys.*, VI, 1.)

... Les tourbillons *venteux*.
(VAUQ., *Sat.*, V, a Pont. de Thiard.)

Sur les *venteus* sommets des plus hauteines [croupes.
(DU BARTAS, *la Semaine*, III.)

— Fig., qui n'a aucune solidité, qui est aussi variable, aussi vain que le vent :

Promesses *vanteuses*.
(VAUQ., *Sat.*, III, a Baif.)

Elle m'a faict quelques faveurs *venteuses*,

honnoraires, et titulaires, sans substance. (MONT., III, 9, p. 148, éd. 1595.)

— Agité par le vent :

Mais sans cesser, et de jour et de nuict,
La mer *venteuse* a l'oreille me bruit.
(CL. MAR., *Leand. et Her.*, p. 109, éd. 1596.)

— Rapide comme le vent :

Pour saulter, pour lutter ou, de jambe *venteuse*,
Franchir en haletant la carriere poudreuse.
(RONS., *Amours*, l. II, Elégie à Marie, Œuvr., p. 178, éd. 1584.)

Le cerf au pied *venteux*.
(CHASSIGN., *Psaum.*, XLI.)

— Qui donne des flatuosités :

La plus epidemiale est la colique *venteuse*. (RAB., *Quart liv.*, XLIII.)

**VENTOSITÉ**, s. f., amas de vents, de flatuosités dans le corps :

*Ventosité* ou fumosité. (*Euperiston*, Edimbourg, Advoc. libr., 18, 6, 9; P. Meyer, *Rapp.*, p. 111.)

*Ventoisité*. (*Le grant Herbier*, f° 8 r°.)

Quant plusieurs *ventosites* sourdent et procedent des parties meridionales. (*Remede contre fievre pestilencieuse*.)

**VENTOUSE**, s. f., petit vase en forme de cloche, qu'on applique sur une partie du corps et où l'on fait le vide pour soulever la peau et produire une irritation locale dérivative :

*Ventouses* porte a ventouser.
(*La Saineresse*, 19, Mont. et Rayn., *Fabl.*, I, 289.)

*Venteuse* (*Alebrant*, B. N. 2021, f° 19 v°.)

Particulere soit faite en cele meisme contusion, et soit faite o choses mises sus et o *ventueuses* et o escorcheures et o sansues et par fomentation. (MONDEV., *Chirurg.*, § 1396.)

Pour y remedier (a la cholicque venteuse) usent de *ventoses* amples, et y rendent fortes ventositez. (RAB., *Quart liv.*, XLIII, éd. 1552.)

**VENTOUSER**, v. a., soumettre à l'application des ventouses :

Laiens se font les dames *ventouser* et baignier.
(J. BOD., *les Saisnes*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 328, 2.)

S'en no paiis nos poons retorner,
La nos ferons baignier et *ventoser*.
(*Alisc.*, 4824.)

En avri ne doit on mie saignier de la main ne voine por curer lo polmon, et *ventoser* et user vetoinne. (*La Fisique des mois*, ms. Venise, Marc CIV 3, f° 4ᶜ.)

Le lieu qu'on doit *ventouser*, soit baigné et fomenté avant l'application de la ventouse. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 614, éd. 1598.)

**VENTOUSEUR**, s. m., celui qui applique des ventouses :

Ge sui bons seignerres de chaz,
Et bons *ventousierres* de bues.
(*Des deux Bordeors*, 118, Montaiglon, *Fabl.*, I, 5.)

**VENTRAL**, adj., qui appartient au ventre :

Incision *ventrale*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 116.)

Cf. VIII, 179ᵃ.

**VENTRE**, s. m., partie du corps formant une cavité qui contient l'estomac et les intestins :

Aerst a la terre nostre *ventres*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XLIII, 25.)

Jonas guaris el *ventre* del poisson.
(*Couronn. Loois*, 1016.)

Alixandre fu dit, si mande la meschine,
Deseure est chose morte de si a la poitrine ;
Et desouz estoit vive la ou failloit l'eschine,
Tot environ les aine la ou li *vaintres* fine.
(*La mort d'Alex.*, B. N. 368, f° 119ᵇ.)

Les uns a dos renversez estendus,
Les uns a *ventre* en leur long espandus.
(A. JAMYN, *Œuvr. poét.*, f° 29 v°, éd. 1579.)

— Cette partie du corps considérée comme recevant les aliments :

Faiz est li miens quers sicume cire remise el milliu de men *ventre*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXI, 15.)

Plus a aise est *ventres* demis
Asses ke ne soit *ventres* plains.
(RENCLUS, *Miserere*, XLVII, 6.)

De pas en pas, il tousse, il lasche le *ventre* en ses chausses. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XVII.)

Gnemon luy fit a croire que son *ventre* le pressoit pour avoir trop mangé de ceste chair crue. (AMYOT, *Theag. et Car.*, V.)

— Fig., *le ventre emporte la teste*, les besoins matériels l'emportent sur la conscience :

Entre les prisonniers se rencontra un jacopin nommé Bigueti, qui avoit esté escolier en Sorbonne, et pris son degré aux despens du cardinal de Chastillon, et qui avoit acquis reputation de prescher assez purement en la paroisse de Sainct Germain le vieil a Paris, mais le *ventre emporta la teste* : car non seulement il abjura quelques propositions qu'on disoit avoir esté par luy tenues en chaire, mais qui plus est, devint persecuteur des plus seditieux de son ordre. (TH. DE BEZE, *Hist. eccl.*, I, 34.)

— *Ventre frais*, charcuterie que l'on prépare avec le ventre du porc frais :

Comme il feroit a quelque bon jambon, ou *ventre frais* sur croustes de pain blanc. (B. DES PER., *Rec. des œuvres*, 152, éd. 1544.)

— L'intérieur du corps ; fig. :

Tout homme qui sert son maistre, plus par avarice que par amitié, n'a rien de bon au *ventre*. (MONTL., *Comm.*, VII.)

Si nous estions a une picque les uns des autres, je leur ferois, tout vieux que je suis, trembler le cœur au *ventre*. (ID., *ib.*)

— Partie où s'accomplit la gestation chez la femme, la femelle :

Jat portai en men *ventre*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 91ᶜ.)

En tei sui dejetez del leu d'engendreure, del *ventre* ma merre li miens Deus tu ies. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXI, 10.)

Quand ce mal (la ladrerie) est hereditaire, et qu'on l'apporte du *ventre* de la mere, il ne se peut jamais guerir. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXVI.)

— Par anal., creux :

Nous nous engoufframes dans le *vantre* des Alpes. (MONT., *Journ. du voy.*, I, p. 154, éd. 1774.)

... Et courut se cacher
Le plus tost qu'elle peut au *ventre* d'un rocher.
(OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 300 v°, éd. 1588.)

— Anc., ventricule (du cœur) :

Le cueur est cave (*corr.* a deux caves) a destre et a senestre et sont appellees les petis *ventres*. (CORBICHON, *Propr. des chos.*, V, 36, B. N. 22533, f° 68ᵈ.)

— Ventricule (du cerveau) :

Troiz chambrettes que les phisiciens appellent les petis *ventres* du cervel. (CORBICHON, *Propr. des choses*, IV, 3, B. N. 22533, f° 48ᵇ.)

La pie mere touche le cervel sans moien et le devise aparissablement en .III. *ventres*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 185.)

— Pulpe du doigt :

Adonques la froisseure du cran puet estre conneue manifestement o le *ventre* du doi. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 945.)

— *Ventre saint gris, ventre d'un petit poisson*, jurons :

*Ventre saint gris*, que tu es aise
Compagnon d'amours.
(CL. MAR., *Dial. de deux. amour.*, Œuvr., p. 29, éd. 1596.)

Mais laissons la ces beaux enseignemens : *ventre d'un petit poisson*, rions. (B. DES PER., *Nouv. recreat.*, 1ʳᵉ nouv., éd. 1564.)

Cf. VIII, 179ᵃ.

**VENTREE**, s. f., portée d'une femelle d'animal :

Autres font tetter le veau un an ou jusques a ce que la mere, par nouvelle *ventree*, lui refuse le lait. (OL. DE SERRES, IV, 8.)

Cf. VIII, 179ᵇ.

**VENTRICULE**, s. m., capacité particulière à certains organes :

De ces deux *ventricules* le dextre est plus spacieux. (PARÉ, II, 12.)

**VENTRIERE**, s. f., large ceinturon protégeant le ventre et faisant partie de l'armure :

... Botent les par les lancieres,
Brisent escuz, percent *ventrieres*,
Les chars lor laissent jus aler.
(*Eneas*, 5333.)

.IIIIˣˣ. *ventrieres* garnies. (19 juillet 1385, *Armement de deux barges*, dans *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 139, Ch. Bréard.)

Ils ont pourpoins, goudendars et picons,
Et *ventrieres* ; cop ne puellent tenir.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IV, 330.)

— Grande sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval attelé :

Livrer le harnas des .V. kevaus bien et souffissanment ateies si comme de sieles,

de gohoriaus, d'astieles, de frains, de kevestres, de fouriaus, de tiessieres, de *ventrieres*, dossieres, etc. (Venredi prochain apries le jour de Closes Paskes 1325, *C'est Gillion Bregier et Nikiel le Lielier*, Chirogr., A. Tournai.)

— Sangle dont on se sert pour soulever des chevaux, à l'effet de les embarquer ou de les tenir suspendus :

Item de *ventrieres* de fil pour chargier chevaux en navire. (1382-1384, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 53, Ch. Bréard.) Impr., *ventrures*.

— T. de construct., pièce de bois qui soutient par le milieu deux ou plusieurs pièces de bois jointes ensemble :

Pour le fier qui fu mis et servans aux dittes *ventrieres*, pesans .II. lb. de fier. (1395-1398, *Compte de la construct. du beffroi*, 13e Somme des mises, f° 89bis r°, A. Tournai.)

A cescun pan, une *ventriere* bien loye de bouteriaux. (6 déc. 1412, *Tut. de Miquel. Tuscap*, A. Tournai.)

Cf. VIII, 180c.

**VENTRILOQUE**, s. m., t. d'ant. rom., devin (qui se prétend inspiré par un génie) :

Lamies, sybilles, *ventriloques*, pythonisses, vestalles. (MARN. DE STE-ALDEG., *Œuvr.*, I, 295.)

**VENTRIPOTENT**, adj., qui a un gros ventre :

Et que sacrifient, dist il, ces maraulx a leur dieu *ventripotent* es jours maigres entrelardes. (RAB., *Quart liv.*, LX.)

*Ventripotent*. Ventripotent, bigpaunch, belly-able, huge-guts. Rab. (COTGR.)

**VENTRU**, adj., qui a du ventre, de l'embonpoint :

Gros abbé bien *ventru*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*. XVIII.)

— Substantiv. :

Un gras, jeune, puissant *ventru*, lequel, sur un long baston bien doré, portoit une statue de bois. (RAB., *Quart liv.*, LIX.)

— T. de construct., qui fait le ventre, qui bombe :

Murailles. raccars, et autres edifices a bois qui ne sont droicts, mais pendans, *ventrus*, contreployez, doivent estre redressez et refaicts. (*Coust. d'Aoste*, p. 368.)

**VENUE**, s. f., action de venir, de se rendre dans un lieu :

D'Ysolt desire la *venue* ;
Il ne coveite altre ren.
(*Tristran*, II, 72.)

Et si fu mult liez de sa *venue*. (VILLEH., § 35.)

— Par extens. :

Quant la *venue* des choses depent et est en balance se il plaist a Dieu. (DEN. FOULECHAT, *Trad. du Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 56c.)

— *Allees et venues*, action d'aller et de venir :

Et pour ce qu'il y a plusieurs des bourgeoys qui, avec grande raison, trouvent estranges les *allees et venues* qu'ilz font en cette ville. (24 mai 1594, J. BAUX, *Mém. histor. de Bourg*, II, p. 281.)

— Action de se développer :

Barbe qui est de tardive *venue* et naissance. (*Jard. de santé*, I, 2.)

— *Tout d'une venue*, sans que la taille, la forme soit dessinée :

Mes jambes estoient *toutes d'une venue*. (PALISSY, *Art de terre*.)

Cf. VIII, 181a.

**VENUSTÉ**, s. f., charme :

Il n'y eut peintre ny sculpteur qui osast entreprendre de le pourtraire : car il avoit en soy une *venusté*, et terreur ensemble, conjoincts avec une mansuetude et gravité, qu'il sembloit estre né pour se faire aimer et reverer en un mesme instant. (GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, IV, III.)

**VÊPRES**, **VER**, mod., v. VESPRES, VERM.

**VERACITÉ**, s. f., qualité de ce qui exprime la vérité ; anc., authentication :

Je conclus pour voie plus sceure
Que puisque cette autorité
A eu de fait *veracité*
Et que ce ver doulx et sery
De David sy est adverty,
Adverir nous fault en avant
Le ver qui est joignant devant.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 34475.)

**VERAI**, mod. vrai, adj., conforme à la vérité, à ce qui est réellement :

Or est ses cuers tous respasses,
Or est ses dieus tous trespasses,
Or voit de pres le soleil *vrai*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXXIII, 1.)

Possasion *varaie*. (1297, Citeaux, n° 19, A. Jura.)

Celui qui est *vrays* salus de tous. (1311, A. N. JJ 47, f° 80 r°.)

Chouses *vraes*. (29 juin 1357, S.-Melaine, A. Ille-et-Vilaine.)

— Conforme à la vérité, à ce qui est réellement (par opposition à l'imitation, la contrefaçon, la fiction) :

Deus nos ad mis al plus *verai* juise.
(*Rol.*, 3368, Stengel.)

Mi sanc est *verai* boivre. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 85 r°.)

Dame, dist il, li *verais* Dieu
Vous doinst santé, honnour et joie.
(*Couci*, 164.)

— Authentique :

Les letres estoient bounes e *veraies* e seelees de *verais* seaus. (Jeudi av. S. Nic. d'hiv. 1285, *Ch. du bailli du Cotent.*, S.-Sauveur la Colombe, A. Manche.)

— De bonne qualité, de bon aloi :

Li prodomme, li bien letré
Ont maint *verai* conseil donné.
(GUIOT, *Bible*, 2644.)

Et est a savoir que l'uevre de cerf desus et desoz est *vraie*, et l'uevre de cheval *vraie*, et l'uevre de truie *vraie* pour que le cuir de la truie coute .VIII. deniers. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVII, 5.)

— Qui se montre, dans ses paroles, dans ses actions, tel qu'il est en réalité :

De celle issit et Hernaut et Gerin
Aus cuers *vérais* et aus talens hardis.
(*Garin le Loherain*, 2e chans., XXX.)

Ki sera *vrais* se tu ies faus ?
Ki fera bien se tu mal fais ?
(RENCLUS, *Carité*, LXIII, 1.)

De vostre lignage et del nostre doit oissir li *veraiz* chevaliers par qui les aventures del Saint Graal seront menees a chief. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 98c.)

Quant Alixandre vit chu, si alat a Colongne et se fist absoire parmi chu qu'il jura estre *vrais* repentans de chu qu'ilh avoit fait. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, IV, 331.)

**VERAIEMENT**, mod. vraiment, adv., d'une manière vraie :

Par cinc virgines entent
Cinc sens *veraiement*.
(PHIL. DE THAUN, *Best.*, 909.)

Car jeo de vus ocirre *verreement* oi talent.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 41 v°.)

Il est *verraiment* nostre.
(*Le Pater Noster*, B. N. 19525, f° 80 r°.)

Sui je douce, amis Jhesu ?
— Oil, si es tu *veraiement*.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 110b.)

*Vroiement*.
(GEFFROI, .VII. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 63d.)

Durs sunt il *verroiement*.
(*Du jongleur d'Ely*, p. 32, Michel.)

La premiere bataille conduirai *vraiement*
En l'onneur de chellui a cui li mons apent,
Qui dedens Bethleem nasqui si povrement.
(*Bastart de Bouillon*, 132.)

— En vérité :

*Vrayment*, le bon *vrayment*, je serois bien marrie si ceste fille la avoit mal. (TOURNEB., *les Contens*, III, 7.)

**VERAIRE**, mod. varaire, s. m., ellébore blanc :

On tue les ratz domestiques avec *veraire* et farine d'orge. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XIII, 4, éd. 1543.)

**VERATRE**, s. m., ellébore :

Ellebore, qu'aucuns nomment *veratre*. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 108.)

Deux onces d'ellebore ou *veratre* noir. (ID., *ib.*, p. 228.)

**VERBAL**, adj., qui a lieu par parole (et non par écrit) :

C'est guerre *verballe* et qui n'a point d'effect. (*Déb. des hér. d'arm.*, § 55.)

Admonitions *verbales*. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 114a.)

— Anc., qui parle (et n'agit pas) :

Nous sommes *verbaulx* et appetons les

paroles plus que les choses. (Al. Chart., *Curial*, sign. G II[b], éd. 1489.)

**VERBALEMENT**, adv., de vive voix :

Il avoit *verballement* mis en sa main la dicte duchié. (1337, *Commiss. du roy*, B. N. Dupin 338, pièce 220.)

Je y sui obligies royaument
Et avec ce *verbaument*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 19°.)

En avons ouy racompter *verballement*. (J. Le Maire, *Leg. des Ven.*, ch. III.)

Et luy feit hommage *verbaulment* de son duché de Guyenne. (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, f° 83 v°.)

**VERBE**, s. m. et f., parole :

En ipse *verbe*.
(*Alexis*, XI[e] s., str. 125°.)

— Ton dont on parle :

En ses grans langages et *verbes*. (*Apolog. mulier.*, ms. Barberini, f° 21 v°.)

— Seconde personne de la Trinité chrétienne, le fils de Dieu considéré comme la sagesse éternelle :

Li hom ne puet pas vivre de pain tant seulement
Mais de la *verbe* Deu, de son ensegnement.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 33 r°.)

La *verbe* Deu refusouent.
(*Vision S. Paul*, ms. B. N. 19525, f° 13 r°.)

**VERBERATION**, s. f.

Cf. Verberacion, VIII, 183[c].

**VERBEUX**, adj., qui dit les choses en trop de paroles :

En ses paroles ait raison
Et ne parout se petit non,
Ne ne soit en sa voiz crios
Ne en estrif ne soit *verbos*.
(Nicole, *Regle de S. Ben.*, 1137.)

A bienvienner, a prendre congé, a remercier, a saluer, a presenter mon service et tels compliments *verbeux* des loix ceremonieuses de nostre civilité, je ne cognois personne si sottement sterile de langage que moy. (Mont., I, 39, p. 150, éd. 1595.)

**VER COQUIN**, s. m., helminthe qui se développe dans la tête du mouton et lui donne le vertige :

Je vueil, pour final contrepoint,
Puisque le *ver coquin* me point,
Tenir tout le monde en tutelle.
(Gringore, *le jeu du prince des Sotz*, Moralité, I, 261.)

— Par extens., vertige ; fig., extravagance :

De quoy elle s'esmerveillant assez, commença a entrer en son *vercoquin*, disant: « Il vous semble peult estre, Silvery, que je ne sçay comme il fault gouverner un mesnage, veu que vous faictes tant l'eschauffé a me le vouloir monstrer ? » (Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, VIII, II.)

Madame est bien en sa colere ;
Je l'ay mise en son *ver coquin*.
(Belleau, *La Reconn.*, I, 2.)

On ne mettoit aucun pour administrer justice, qu'il ne fust aagé competemment et suffisamment lettré, pour que, s'il eust eu du *vercoquin* en la cervelle et de l'asnerie en l'esprit du promeu, les autres anciens n'en devinsent honteux. (Taillepied, *Estat et republ. des anc. Franç.*, f° 88 r°, éd. 1585.)

**VERDASTRE**, mod. verdâtre, adj., dont la couleur tire sur le vert :

Le topasse est une pierre precieuse *verdastre*. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 138 r°.)

**VERDELET**, adj., un peu vert :

Sa color est *verdelete*. (*Le livre des pierres*, B. N. 12786, f° 29[a].

Un marbre *verdelet*. (1348, *Comptes de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 23 v°.)

.I. mabre *verdelet*. (1530, *Compte de l'argent. de Phil. d'Evr.*, E 519, A. Basses-Pyrénées.)

— Apre :

Vins *verdeletz*. (*Regime de santé*, f° 18 r°.)

— Fig., jeune, frais :

Un cœur ja meur en un sein *verdelet*.
(Rons., *Amours*, I, 18.)

Si tout cela tu en rabas,
Tu verras avoir moins d'annees
De beaucoup que tu n'as donnees :
Et que *verdelet* tu t'en vas.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. IV, f° 155 r°, éd. 1619.)

— Verdoyant :

Tendre escorce *verdelette*.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 40, éd. 1596.)

Court la pucelle au jardin *verdelet*.
(Fr. Perrin, *Pourtraicts*, f° 50 r°, éd. 1574.)

Cf. VIII, 185[b].

**VERDERIE**, s. f.

Cf. VIII, 185[c].

**VERDET**, adj., anc., verdoyant :

En un vergier flori, *verdet*,
Au point du jor.
(Colin Muset, *Chans.*, I, 3, Bédier.)

— S. m., vert-de-gris :

Les autres composent des purgatifz de *verdet*, tantost bruslé, tantost lavé. (Tagault, *Inst. chirurg.*, p. 651.)

Cf. VIII, 185[c].

**VERDEUR**, s. f., caractère d'un fruit vert; fig., ardeur de la première jeunesse :

En la *verdeur* de mon adolescence.
(Cl. Marot, *Jug. de Min.*, Œuvr., p. 122, éd. 1596.)

— Par extens. :

Les assiegeans aians reconnu l'opiniastreté et *verdeur* de ces gens changerent le dessein du siege en blocus. (Aubigné, *Hist. univ.*, IV, XVI.)

Cf. Verdor, VIII, 186[c].

**VERDICT**, s. m., résultat de la délibération du jury :

*Verdit*. (1302, *Conishiter*, dans *Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 155.)

Encontre qui des parties ilz pronuncieront lour *verdit*. (Britt., *Lois d'Angl.*, f° 136 r°, éd. 1762.)

**VERDIER**, s. m., petit oiseau au plumage vert jaunâtre et au chant agréable :

Cochevis, estourneaux, lynettes,
Prayers, *verdiers* et alouettes.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, IX, 7.)

Verdun, *verdrier*, verdereule, verdere. (Belon, *Portr. d'oys.*, f° 94 v°, éd. 1557.)

— Anc., rainette, sorte de grenouille :

*Verdier* qui aux marets chante au printemps [plaisant,
Et criant dans la mousse annonce sa venue.
(Grevin, *Œuv. de Nicandre*, p. 87, éd. 1567.)

Les *verdiers* sont ceux que les Latins ont nommes rubettes, pour autant qu'ils sont ordinairement parmy les buissons. (Id., *Des venins*, II, 20.)

Cf. VIII, 186[a].

**VERDIR**, v. — Neut., devenir vert :

Quant je voi le tens *verdir* et blanchoier.
(Audefroi le Bast., ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 300, 5.)

— Fig., anc., avoir de la verdeur, de la vigueur :

Ki *verdira* se tu ies ses ?
(Renclus, *Carité*, LXI, 9.)

— Réfl., anc., devenir vert :

Ço fut en mai enpres avril ke l'herbe *s'est verdie*.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 1104.)

**VERDISSANT**, adj., qui verdit :

Tousjours elle estoit avec luy, soit a l'ombre d'un bois, ou sur le tapi *verdissant* d'une belle pree. (Le Moulinet, *Les agreables Diversitez d'amour*, p. 242.)

— Par anal. :

La par toutes saisons dure un mai *verdissant*,
Qui va de ses couleurs les beaux pres tapissant.
(Guill. du Bartas, *La Forest d'amour*.)

**VERDOYANT**, adj., qui verdoie :

Et si ot une liste de vigne *verdoiant*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 3158.)

Tote nuit just Richiers enz ou bois *verdeant*.
(*Floovant*, 859.)

Ne vois tu dons, o tu jumenz de Crist, les rains *vardianz* de foilles ? (*Trad. des serm. de S. Bernard*, 149, 24.)

— Anc., qui est de couleur verte :

Esmeraudes *verdoianz*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 10°.)

*Verdoians* coume est esmeraude. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 24[c].)

Chappo de soye verde *virdeant*. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens, etc.*, 54, St-Urbain, A. Aube.)

Dalmatique de soye verde *virdeant*. (*Ib.*, 80.)

Une chasuble de soye sandree *virdeant*. (*Ib.*, 86.)

**VERDOYER**, v. n., devenir et se montrer vert :

L'erbe qui *vredie*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 30c.)

Des blez qui *verdeoient* parmi les chans. (*Chron. de S.-Denis*, ms. Ste-Gen., f° 23a.)

Cf. VERDOIER, VIII, 186b.

**VERDURE**, s. f., le feuillage, les plantes, le gazon :

Por *verdure* ne por pree,
Ne por fuelle ne por flor.
(GUI, CHATELAIN DE COUCI, *Chans.*, p. 86, Fath.)

Et par dessus icelle rue, vers le ciel, toutes cordes tendues ajolyees de vignes et *verdures* hederalles. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

— Herbes potagères :

Percil ne aultres telles *verdures*. (*Ménagier*, II, 2.)

— *Tapisserie de verdure*, et absol. *verdure*, tapisserie représentant des feuillages, des plantes, du gazon :

Huit pieces de *tappicerie de verdure*. (1464, *Mandem. de Phil. le Bon*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublem.*)

Demye douzaine de coussins de *verdure*. (1574, *Testam. de feu Clement Sarasin*, chirog., A. Tournai.)

— Anc., caractère de ce qui est vert, acide, verdeur :

La *verdure* ou aquosité du vin nouveau. (PARÉ, *Introd.*, 6.)

— Fig. :

Les contrarietez des humeurs du corps humain nous tiennent en telle *verdure*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 67, éd. 1585.)

— Fig., vigueur :

Voila l'homme, quelque *verdure* et vigueur qu'il y ait en luy, qui est flestri et fauché. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 990b.)

**VERDURIER**, s. m.

Cf. VIII, 187b.

**VEREUS**, mod. véreux, adj., qui contient un ver ; fig., qui est gâté :

Quant vous avez chose *vereuse*
Vile et en soy deffectueuse.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 25b.)

— *Faire le vereus*, faire le méchant, soulever des difficultés à tout propos :

Se maistre Olivier se boffume,
Ou s'il veut *faire le vereux*,
Il y impose ceste coustume.
(COQUILLART, *Plaidoyer*, II, 53.)

**VERGE**, s. f., longue baguette, droite et flexible :

Plus qu'om ne lancet une *verge* pelee.
(*Rol.*, 3323, Stengel.)

Les *vorges* des aubres. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 63a.)

Entre .XII. *voirges* florist
Celle *voirge* que Aaron mist.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 37a.)

*Verge* pour apparillier les hottes a curer les faussez. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 27 v°, A. Nevers.)

Que nuls pesseurs alle *verge* ne doit pesser se il ne pesse a pied. (1547, dans *Chartes et privil. des 32 mét. de la cité de Liège*, p. 152.)

— Par analogie, aiguillon :

Une *verge* d'or fin tint li reis en sa main ;
Si conduit son arere tant adrecieement.
(*Voy. de Charlem.*, 295.)

— Partic., baguette avec laquelle on frappe pour châtier :

De la *vorge* lou chastie.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 27a.)

Faire des *verges* pour instruire, doctriner et castier les estudians (16 mars 1349, *Lettres de non prejudice de l'Escolastre de Tournay*, Chartrier, A. Tournai.)

— *Estre sous la verge* de qqu'un, être sous son autorité :

Chiaus ki *desous le verge sont*.
(RENCLUS, *Carité*, CXI, 4.)

— *Estre battu de deux verges*, avoir deux maîtres à la fois :

Ainsi ladite ville et le chastel *estoient battus de deux verges*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. CLXXXVII.)

— Fig., châtiment, peine :

Ly plaise son peuple recevoir en pité et misericorde... et le preserver de toute *verghe* de famine et dolereuse pestilence, qui sont *verges* les plus dolereuses de toutes aultres. (24 mai 1438, *Reg. aux Publications*, A. Tournai.)

— Vergette, sorte de brosse :

Pour achetter .XVIII. *verges* a nettoyer robes. (1438, *Inv. des D. de Bourg.*, n° 1280, Laborde, *Gloss.*)

— Baguette garnie d'ivoire que portaient les huissiers :

A ung des sergens a *verghe*. (7 févr. 1468, *Tut. des enf. Blandaing de Louvaing*, A. Tournai.)

A ung sergent a *verge* pour soy donner garde et prendre aucuns vaccabons venans audits pardons. (1526, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 89.)

— Baguette de rideau :

Trois *vergues* de gourdines. (19 juill. 1452, *Exéc. test. d'Absalon Ensequin*, A. Tournai.)

— Partie de l'arc d'une arbalète :

Deux grans bans pour ploier *verges* de arbalestres et ung autre banc pour drechier les dites *verges*. (1394, *Invent. des garnisons du chastel de Lille*, ap. Laborde, *Gloss. des émaux*.)

— Membre viril :

La *verge* virile des petis enfants. (*Jard. de santé*, I, 225.)

— Ancienne mesure pour mesurer les étoffes, jauger le vin, etc. :

Premiers que les dis vergheurs ayent leurs *verghes* justes selon le mesure du lot de vin qui est ou ferme de l'Eschevinage. (7 juill. 1639, *Reg. de la vinerie, draperie*, 1586-1589, n° 4231b, f° 25 v°, A. Tournai.)

— Ancienne mesure agraire (quart d'un arpent) :

Et par ceste peut on traitier
Quantes *verges* a el bonnier,
Et quans pies en cele *verge* a .
(MOUSK., *Chron.*, 9748.)

Trois *vergues* de terre. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 30 r°, A. Eure.)

— Anneau, bague :

En une *verge* d'or estoit bien seellee.
(*Aye d'Avignon*, 62.)

Une *vergue* d'or a ung diamant. (8 févr. 1462, *Reg. journal des prévôts et jurés*, série A, A. Tournai.)

— *Verge d'or*, solidago, plante :

*Verge d'or* s'edifie par semence, au printemps, en terre grasse et bien cultivee. (O. DE SERRES, III, 15.)

Cf. VIII, 189a.

**VERGEE**, s. f.

Cf. VERGIEE, VIII, 190b.

**VERGELÉ**, s. m., espèce de pierre de Saint-Leu :

Pierre de *vergelé*. (26 avr. 1499, *Reg. Hôt.-de-Ville de Paris*, H 17781.)

Libaige de *vergelé*. (*Ib.*)

Cf. VIII, 189b.

1. **VERGER**, s. m., v. VERGIER.

2. **VERGER**, v. a.

Cf. VERGIÉ, VIII, 190b, et VERGIER, 1 et 2, 190c.

**VERGETE**, mod. vergette, s. f., petite verge :

Petite *vergete*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montpellier 110, f° 191 v°.)

Il envelope son chief en ces *vergetes* qui le lient et tiennent si fermement que il n'a pooir qu'il s'en aille. (BRUNET LATIN, p. 226.)

Batu de .II. *vergestes*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, ms. Maz. 1716, f° 216b.)

Ils en frottoient une verge de bois bien petite et, des palmes en leurs mains, mettoient icelle *verguette* entre leurs jambes, s'envoloient ou ils vouloient. (J. DU CLERCQ, *Mém.*, l. IV, ch. III.)

— Anneau :

Un bon chapel sus deux *vergetes* ou il a 6 balois, 6 emeraudes, 48 grosses pelles, 6 petis rubis d'Alixandre. (*Invent. de Clémence de Hongrie*, ap. Douet d'Arcq, *Compt. de l'argent*, Nouv. Rec., p. 38.)

**VERGIER**, mod. verger, s. m., lieu planté d'arbres fruitiers :

Troevent *vergiers* plantez de pins et loriers blans.
(*Voy. de Charlem.*, 265.)

.I. *vregier* voit, cele part est ales.
(HUON DE BORD., 3789.)

**VERGLAS**, mod., v. VERREGLAZ.

**VERGNE** et **VERNE**, s. m., aulne, arbre :

Les yeulx rouges comme ung jadeau de *vergne*. (RABEL., I, *Garg.*, XXXIX.)

Puis quant elle ha de son cri mugissant (la jeune [vache)
Fait retentir les monts, plains et cavernes,
Se vient renger en l'ombre, souz des *vernes*,
Triste et de tant regrettant son petit
Qu'elle n'ha d'eau, ny d'herbaige apetit.
(DE LA GRAVIERE, *La prem. egl. de Bapt. Fiera*, 1554.)

L'hourmeau, le *vergne* et d'autres. (BRANTOME, *Des Dames*, IX, 577, Lalanne.)

Cf. VERNE, VIII, 198c.

**VERGOIGNE**, mod. vergogne, s. f., honte :

Dist Oliviers : *Vergoigne* sereit grant.
(*Rol.*, 1705, var. de O, Stengel.)

Sire Dieu, qui as souffert toutes ces *vergougnies*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 75b.)

..... *Verguigne* out par semblant.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1580.)

Dunt il en ad hunte e *virgoigne*.
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 9434.)

Et le convint partir et fuir a *virgongne*. (FROISS., *Chron.*, VI, 357, Luce.)

— Pudeur :

Rougist de *vergongne* et de honte ;
Mais la rougeur bien lui avint,
Beaus estoit, et plus beaus devint.
(*Métam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 644, 2.)

Cf. VIII, 191c.

**VERGOIGNOS**, mod. vergogneux, adj. honteux :

*Vergoignos* e espoenté
Fu sainz Anseaumes mult en sei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 40866.)

La povre Griseldis, *vergoigneuse* de la presence de son seigneur. (*Griseldis*, p. 894b, *Ausgab. und Abhandl.*, LXXIX.)

— Modeste, réservé :

Home bon e honeste e *vergoignos* en son vis.
(*Machab.*, II, XV, 12.)

— Par extens. :

... Tant j'oy peur d'un *vergoigneux* refus.
(FR. PERRIN, *Sichem*, f° 30, éd. 1589.)

**VERGUE**, s. f., pièce de bois amincie aux extrémités, placée horizontalement sur les mâts à diverses hauteurs, pour porter les voiles :

La *vergue* et son appareil. (1369, *Inv.*, B. N. 26009, pièce 818.)

**VERIDIQUE**, adj., qui a l'habitude de dire la vérité ; par extens., conforme à la vérité, exact :

Ceulx qui liront ceste histoire tant *veridicque*. (RAB., *Pantagr.*, XXVIII.)

— Par latinisme, qui prouve ou confirme la vérité d'une prédiction :

Les reputant *veridiques* vaticinans et disans choses dignes de Phebus. (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 97 v°.)

Soubz elle (Venus) sont contenus vie, amour, amitié et pelerinage. Elle est *veridique* et segnifie gaing, joye, bonne fortune et felicité. (*Kalend. des berg.*, sign. G II v°, éd. 1499.)

**VERIFICATIF**, adj., qui sert à vérifier :

Ainsi donc l'argument *verificatif* est celuy qui conclud de choses confessees et approuvees de touts. (J. DU SIN, *Retor. d'Arist.*, p. 247, éd. 1608.)

**VERIFICATION**, s. f., action de vérifier :

La *verificacion* de cest probleme. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 173a.)

— Témoignage :

Et a la *verifficacion* de ses parolles Policratus recite une fable... (*Mirouer de la vie humaine*, f° 170 v°, éd. 1482.)

**VERIFIER**, v. a., soumettre (qque chose) à un examen pour l'assurer qu'elle est faite exactement :

Pour aparellaige de drapz, que lesdis feux conjoins lui devoient, si comme il *verifia* loyalment, en le veue des executeurs. (25 sept. 1402, *Exéc. testam. de Colart Dalaing*, A. Tournai.)

— Anc., enregistrer :

Ordenons que d'ores en avant aucun en tel cas ne soit reçu par procureur a *verifier* les lettres dont il se voudroit aidier. (14 mai 1358, *Ord.*, III, 227.)

**VERIN**, s. m., sorte de cric employé pour soutenir un cintre, soulever un fardeau, etc :

Refaire les aisemences des salines et pelles rehauchies et retirees par *verrins* joingnant le mur, et les retenues d'anilles et de pochars... (21 mai-20 août 1463, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Une corde de cavene servant au contrepois du *verrin* de le trappe des ars des sallines. (19 févr. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

*Varin*. A woodden engine consisting of two vices and a skrue, and serving to life up great pieces of timber, or of artillery. (COTGR.)

— Anc. et provinc., sorte de vis, d'écrou en bois :

Ung bancquelet et le *verin*, .XV. s. (18 févr. 1485, *Tut. des enfants des époux Ploncq de Roy*, A. Tournai.)

Coffrets, chalits, bancs, tables, lambris de maison et paremens de manteaux de cheminees tenans a crochet ou *verins* seulement. (*Coust. de Châlons*, Nouv. Cout. Gén., I, 497.)

Un petit homme de cuivre qui se demontoit a *verin*, ressorts et compas, et alloit sur une corde ou table. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 345.)

**VERITABLE**, adj., anc., qui dit la vérité :

*Veritaule* et juste lo (l'homme) fist, ensi cum il (Dieu) est veriteiz et justise. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 64, 17.)

Rois ne ment pas, chou dist le rable,
En tant est ele *veritable*.
(RENCLUS, *Carité*, XXXIV, 1.)

Pour ce est li proverbes des anciens *veritables* que... (G. DE CHARNY, *Livre de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 108 r°.)

Ayme la verité et l'homme *veritable*.
(FR. PERRIN, *Quatrains*, f° 50 r°, éd. 1587.)

— Par extens., vrai, sincère :

Qui desire amis *veritables*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 34b.)

O Charle *veritable*, et qui vostre beau nom
Honorez et titrez de tant digne surnom.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 89 v°, éd. 1573.)

— Conforme à la vérité :

Per foi c'est chose *veritable*.
(*Florimont*, B. N. 15101, f° 27d.)

.I. mot qui mout est *veritavles*.
(*Ju de le capete*, 37, G. Raynaud, *Romania*, X, 526.)

**VERITABLEMENT**, adv., d'une manière conforme à la vérité :

*Veritaulement*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 20 r°.)

A parler *veritablement*.
(J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 88 r°.)

Je vous monstre mon droit bien *veritablement*.
(CUVEL., *Du Guesclin*, 2890.)

Et qui parlas plus *veritablement*
Du Fil de Dieu, de sa mort, de sa vie.
(EUST. DESCH., II, 137.)

— Sincèrement :

Loialment et *veritaulement*. (1316, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 373 r°.)

**VERITÉ**, s. f., caractère de ce qui est vrai, de ce qui est connu tel qu'il est :

Et parolet *veritet* en son quer. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XIV, 2.)

Pour ceu qu'il a jutise et a *veriteit* ne fust contraires. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 174, 30.)

*Voirité*. (1270, *Trans.*, St-Nicolas d'Angers, A. Maine-et-Loire.)

En testmoignance de *verité*. (19 mars 1393-4, *Livre des Bouillons*, CXL, p. 485.)

— Personnification de la vérité :

La premiere a nom Charitez,
Et la seconde *Veritez*,
La tierce apele l'en Droiture.
(GUIOT, *Bible*, 1138.)

— Sincérité :

Et nous tesmongnerent et affermerent en la *verité* de leurs sermens que... (29 mai 1375, S.-Vincent de Senlis, A. Oise, H 531.)

— Loc. adv., *en verité*, selon la vérité :

Chil ki Diu aime *en verité*,
Et a son proisme a concordanche,
Tout a son veu a Diu quité.
(RENCLUS, *Carité*, XLI, 8.)

Cf. VIII, 194b.

**VERJUS**, mod. v. VERTJUS.

**VERM**, mod. ver, s. m., lombric terrestre :

Ains remest nue comme *vier*.
(*Sainte Thais*, Ars. 3527, f° 14[c].)

Son manger est tant de *verms* de terre que de chenilles qu'il trouve sur les herbes. (Belon, *Nat. des oiseaux*, p. 352.)

— Fig., être vil :

Ung homme est il de valeur si petite ?
Est ce une mouche ou ung *verm* qui merite
Sans nul esgard si tost estre destruict ?
(Est. Dolet, *Sec. Enfer*, p. 33, éd. 1868.)

— Larve de certains insectes :

Dunc, ço dicit, si rogat Deus ad un *verme* que percussit cel edre. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 14.)

... Li *ver*
Qui font la soie.
(Guiot, *Bible*, 2673.)

— Fig., *ver rongeur*, remords ; par extens. :

Nous ne ayons point de remors, ne de *ver*, ne de scrupule, de quelque peché mortel par nous commis. (*La Mer des hyst.*, t. I, f° 24[a].)

Le *ver* qui luy picquoit la conscience, pour tant de massacres commis. (Du Haillan, *Hist. de Fr.*, III, 265, éd. 1581.)

Si quelqu'un estime que la richesse soit le bien souverain de l'homme, ceste faulseté d'opinion a une rouille et *verm* qui luy ronge l'ame... (Amyot, *Œuvr. mor.*, De la superstition, 11.)

— Anc., vermine :

E de la langue e de la loigne,
Del nes la ou il fu plus bel,
Firent li *verms* tut lur avel.
(*Besant de Dieu*, 180.)

Et a l'ultime lo mist en prison dont tant fu afflicté de fain et de *verme* qui tout lo manjoient, et de autres angoises, qu'il fu martyre de Dieu. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VIII, 20.)

— Parasite qui se développe dans les corps vivants ; par plaisant., *estre piqué des vers*, avoir des moments de folie :

Et souvent, quant *le ver le picque*
Devient comme tout insensé.
(*Le Nouv. Pathelin*, p. 153.)

— Fig., *tirer à qqu'un les vers du nez*, lui arracher un secret :

Luy *tirant les vers du nez*, afin qu'il me descouvrist tout le dessein de son entreprise. (Amyot, *Theag. et Car.*, xiiii.)

Il fault faire la court a ce nouveau survenu, pour luy *tirer les vers du nez*. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 53.)

— Vibrion qui se développe dans les cadavres en décomposition :

Tu seras viande de *vers*.
(Renclus, *Miserere*, xx, 10.)

**VERMEIL**, adj., d'un rouge vif :

Je vos plevis qu'en *vermeil* sanc iert mise.
(*Rol.*, 968, Stengel.)

Cil resporte un escu *vermail*.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, p. 45.)

Et Morchuffles chauça les hueses *vermoilles* par l'aie et par le conseil des autres Grex. (Villel., § 222.)

Et estoit *vermaus* conme rose. (*Conte du roi Coustant*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 21.)

S'il eust sis deles un fu,
Ne fust il mie plus *vermeus*.
(*L'Escoufle*, 6276.)

Une piece de vigne *vermeille*. (Janv. 1322, S.-Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Pour .iii. aunes et demie de drap mellet *viermeil*. (1358, *Tutelle d'Hanequin dou Four*, A. Tournai.)

A Denis Payen, detailleur de draps, demourant a Mons, pour .viii. demi draps *vremals*. (1 sept. 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

— Substantiv., rouge, rougeur :

Tut li trenchat le *vermeill* et l'azur.
(*Rol.*, 1557, ms. Oxford, Stengel.)

Li *vermaus* li monte en la face
Et les lermes du cuer aus ieus,
Si que li blans et li vermieus
L'en moille contreval le vis.
(*Lai de l'ombre*, p. 61.)

Ou comme la rose franche
Perd le *vermeil* de son teint,
Des rais du soleil atteint.
(Rons., *Amours div.*, XI, Chanson, 1.)

— Au féminin :

Deux pappiers de *vremeilles*. (6 janv. 1453, *Exéc. test. de demiselle Jehenne de Latre, v° Bryart*, A. Tournai.)

Cf. Vermeille, VIII, 195[a].

**VERMICULAIRE**, adj., qui a la forme d'un petit ver :

Muscles lombricaux ou *vermiculaires*. (Paré, IV, 40.)

— S. f., orpin brûlant, plante :

Violete ou giroflees, valeriane, verge de pasteur, vervene, *vermiculaire*. (B. Aneau, *Tresor de Evonime*, p. 52.)

**VERMILLER**, v. n.

Cf. Vermillier, VIII, 197[a].

**VERMILLON**, s. m., substance colorante d'un rouge vif, tirant sur le jaune, qui est du cinabre :

*Vermeillon* rouge. (*Gloss. lat.-fr. de Conches.*)

.ii. pierres a broyer *vermelon*. (1435, *Ex. test. de sire Willem Gaillet, curé de Morcourt*, A. Tournai.)

Une livre 3 quarterons de *vert millon*. (1586-87, *Pièces justificatives des comptes de Pierre Dorne*, CC 229, A. Nevers.)

*Vermeillon* ou *vermilion*. (La Porte, *Epith.*)

— Cette couleur :

O le marbre de cent colors
Sont peinturé defors li mur
Senz *vermeillon* et senz azur.
(*Eneas*, 430.)

Dont la couleur si trait a *vermeillon*. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 31 v°.)

Cf. Vermillon 2, t. VIII, p. 197[a].

**VERMILLONNER**, v. a.

Cf. Vermeillonner, VIII, 195[c].

**VERMINE**, s. f., insectes parasites (poux, puces, pucerons) qui s'attachent aux hommes, aux animaux, aux plantes :

E venins e *vermine*.
(Ph. de Thaun, *Best.*, 1527, Walberg.)

Puis s'en parti et s'en ala en Albama, la ou il soufry moult de travaus et de paines, de sarpens et d'autres *vermines*. (*Le Liv. du roi Alex.*, Richel. 1385, f° 39[b].)

— Fig. et par extens. :

Qu'ils se saisissent de la personne du dict baron de Traverse, affin d'en faire punition et chastiement exemplaire, et delibvrer le pays de ceste *vermine*, qui le ruine et le consume entierement. (9 avril 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 736.)

**VERMINEUX**, adj.

Cf. Vermenos, VIII, 196[a].

**VERMISSEAU**, s. m., petit ver de terre :

Si floible chose et si basse est k'il ne se puet defendre de cel *vermissial*. (*Dial. S. Greg.*, *Sapientia*, p. 293.)

Cil *vermoiseaus*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 98[a].)

Deus qui fist naistre de l'arbre le *vermesel*. (*Pseudo Turpin*, Ars. 5201, p. 207[a].

— Fig. et par extens. :

Je sui *vermoisaus*, non pas hom. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 16 r°.)

Ne craignez les *vermiceaux*. (14 janv. 1566, *Lett. des gouvern. de Besanç. à Baudouin*, ap. Beaune et d'Arbaum., *Univ. de Fr.-Comté*, p. 81.)

**VERMOULER (SE)**, v. réfl., devenir vermoulu :

Cariem trahere, *se vermouler* et pourrir de vieillesse. (R. Est., *Thes.*)

Cariosus, fort *vermoulé*, pourri, corrompu de vieillesse. (Id., *ib.*)

**VERMOULU**, adj., piqué, mangé par les vers :

Trop couste a bien retenir
Maisons a tous les *vermelue*.
(Helinand, *Vers de la Mort*, B. N. 375, f° 340[d].)

**VERMOULURE**, s. f., piqûre, mangeure faite par des vers :

Par *vermouleure*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1141, Am. Salmon.)

Icil ne sont pas soustret de roille ne de *vermoulure*. (Guiart Desmoul., *Bible*, Baruch, ch. vi, 11, ms. Ste-Gen.)

Tout ainsi que la *vermoture* s'engendre dans le bois. (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 205, éd. 1587.)

**VERNAL**, adj.

Cf. Vernal 2, t. VIII, p. 198[b].

**VERNIR**, v. a., recouvrir de vernis :

Mainte sele *vrenie*,
(*Rom. d'Alex.*, f° 20[c].)

Rollans feri Corsuble sor l'escu d'or *vrenis*.
(*Fierabras*, 1705.)

.II. taules *vrenies* qui sont en le salle. (1334, *Exéc. test. de demisielle Ysabiel de Gisoings, fu femme messire Nicole de Gerbie*, A. Tournai.)

Jehan de Vrenay, pointre, pour sen salaire et desserte d'*avoir vreny* le barriere et les deux fueilles de la porte Coquerel. (1[er] oct. 1422-28 févr. 1423, *Compte des fortifications*, A. Tournai.)

**VERNIS**, s. m., solution de gomme-résine dans de l'alcool ou dans une essence, et qui forme en séchant une couche brillante et lisse à la surface des objets qui en sont enduits :

Reporter ici les exemples réunis à l'article VERNIS 1, t. VIII, p. 199[b], article que l'on supprimera.

Pour deux livres de *varnis*. (1458-1459, *Compte de Jean Martenot*, A. Avallon CC 108.)

Les estoffer de coulleurs non finnes et non autrement et sans oille ne *vrenis*. (1459, *Reg. S. Luc*, Invent. n° 614, A. Tournai.)

**VERNISSER**, v. a., recouvrir de vernis :

Si bien refiert le duc, sor l'evre *vernissie*,
Desor la boucle a or l[i] a frainte et brisie.
(*Aiol*, 10876.)

Grans coups se sunt donnez es escus *vernissies*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 186[c].)

Une ymage *verniciee*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 71 v°.)

— Fig. :

Croix fu du sanc Dieu *vernicee*.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 637.)

— Recouvrir (une poterie) d'un enduit vitrifiable :

Vaisseau de verre ou de terre bien *vernicé*. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 33.)

— N., avoir un éclat brillant :

Pour sans cesse donner accroissement
Aux vers françoys, que point ilz ne ternissent
Ains a jamais fleuronnent et *vernissent*.
(HABERT, *Expos. sur l'art poét.*)

**VERNISSURE**, s. f.

Cf. VIII, 199[b].

**VEROLE**, mod., v. VAIROLE.

**VEROLÉ**, adj. ; marqué de la petite vérole ; affecté de la syphilis ; substantiv. :

Iceulx pauvres *verollez*.
(*Triumphe de dame Verole*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 228.)

**VEROLIQUE**, adj., relatif à la syphilis :

Tout l'ordre d'icelluy triumphe *verolique*.
(*Triumphe de dame Verole*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 226.)

Virus *verollique*. (PARÉ, XVI, 4.)

**VERONIQUE**, s. f., plante du groupe des personnées :

Il y ha deux sortes de *veronique*, l'une masle et l'autre femelle. (J. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, LIX.)

Cf. VIII, 200[a].

**VERRAT**, s. m., porc mâle servant à la reproduction :

J. Morin, .XL. sous dus a Guill. Ruefa de la Rochefouquaut de vente d'un *verrat*. (1334, *Reg. des délibér. de S.-Jean-d'Angely*, I, 95, D. d'Ausoy.)

Le prieur de Flixicourt doit fournir clerc ou greffier, taureau ou *verat*. (1507, *Cout. de Flexicourt*, ap. Aug. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, III, 648.)

Cf. VEIRAT, VIII, 161[b].

**VERRE**, s. m., matière dure, transparente et fragile, obtenue par la fusion du sable siliceux avec de la potasse ou de la soude :

Et si en est li *varres* de cendre de fouchiere.
(*Plurechante*, Brit. Mus., add. 15606, f° 129[a].)

Vitreus, de *voyrre*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 264 v°.)

Trois cens et demy de *warre* blanc et de coulour. (1355-1357, *Inv. somm. des Arch. dép. du Nord*, VII, 39.)

Morceau de pierre, *voyarre* et de telles autres choses. (R. EST., *Thes.*, Crusta.)

Une tasse ou autre chose en faceon de *voarre*. (ID., *ib.*, Cyathus.)

Comme Phebus un cler *voarre* penetre... (VASQUIN PHILIEUL, *Euvr. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 404, éd. 1555.)

— Objet en verre :

Et quant il vot boire, il li offrirent le *voire*. (*Vie saint Benedict*, B. N. 988, f° 69[e].)

Nappes, *voirres* ou tasses. (1484, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P[1] 294.)

— Prov. :

Qui ne sçait qu'entre la bouche et le *verre* souvent le vin tombe a terre? (LARIV., *le Laq.*, III, 3.)

— *Verre perspective*, lunette d'approche :

Pour l'achapt faict de trois *voires perspectives* pour le service de Leursdictes Altezes. (1599, *Compte vingt ungniesme de Christophe Godin*, f° 579 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2776.)

**VERREE**, s. f., contenu d'un verre :

La femme du comte Demmartin, laquelle estoit descendue a la cave pour boire, avala trois bonnes *verrees* de vin. (BEROALDE DE VERVILLE, *Moyen de parvenir*, p. 384.)

**VERREGLAZ**, mod. verglas, s. m., pluie glacée qui se congèle sur le sol en une couche mince et glissante :

Filia Virrici *Verreglas*. (1222, *Cart. de Montiéramey*, p. 310.)

... Plus que *verreglaz*
Glace siecles et fuit.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 389.)

Gelicidium, gelee cheant, gallice *werglach*. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

— Fig. :

Mors, que tos nos as pris as las,
Qui en tos lius fais *werreglas*
Por nos faire werreglachier.
(HELINAND, *Vers de la Mort*, p. 18.)

**VERRERIE**, s. f., usine où on fait le verre, les ouvrages en verre :

La rue de la *Vairerie*. (*Noms des rues de Paris*, B. N. 4437, f° 244 r°.)

Au quarron de la *Voirrerie*. (1376, *Papier des feux de la ville de Dijon*, A. Côte-d'Or B 11590.)

*Verrerie*. A glassehouse. (COTGR.)

Cf. VIII, 201[b].

**VERRIER**, s. m.

Cf. VERRIER 1, t. VIII, p. 201[c].

**VERRIERE**, s. f., anc., panneau de verre protégeant une châsse, un tableau; qquefois lanterne de verre :

Une lampe en une *verriere*
Li rendoit un peu de lumiere.
(BEAUMAN., *Jehan et Blonde*, 1154.)

— Vitrage, et part., vitraux peints :

N'i ot fenestre ne *verriere*
Ne mais une seule derriere.
(*Eneas*, 6421.)

Parmi la *verriere* entra leenz li coulons. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 100[c].)

Quant le soleil luist encontre un drap vert ou par une *voirriere* verte. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 361[a].)

Convint une *varriere* rompre pour avoir vent et air. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, f° 11[a].)

— Par anal. :

Une *verriere* de toille. (13 févr. 1366, *Exéc. test. de Jehan de Bailloel*, A. Tournai.)

Cassiz de *voirrieres* de papier, servant aux fenestres des chambres. (1467, *Inv. des ducs de Bourg.*, n° 4748.)

**VERRINE**, s. f.

Cf. VIII, 202[a].

**VERROIL**, mod. verrou, s. m., petite pièce de fer fixée sur une porte, une fenêtre, qui, poussée dans une gâchette, empêche d'ouvrir :

Les *veruils* ferrins debrisad. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CVI, 16.) Imprimé, *turuils*.

Et dame Yfame arriere sache
Le *veroil* et l'uis li deffarme.
(*D'Estormi*, 200, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 203.)

Le *verro*. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 3[bis], f° 4 v°, A. Nevers.)

Ung *vairoel* et pluiseurs crampons. (12 févr. 1428-14 mai 1429, *Compte d'ouvrages*, 2[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Deux *verroes*. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 24 r°, A. Nevers.)

La clef et *varoulh* de la porte. (24 févr. 1521, A. Gironde, Not., Cochet, 104-1.)

Les portes se fermoient a doubles *vervouils*. (DU RYER, *Polybe*, II, 597.)

Nul *verroul* ne barriere
N'a delaissé.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 141, Prisons, A. Lefranc.)

**VERROUILLER**, v. a., fermer au verrou :

Puis fait les huis *verrollier* et tenir.
(*Les Loher.*, ms. Berne 113, f° 33c.)

Quant li guiches *est vieroulies*.
(*Sept Sag.*, 1000, Keller.)

Mar i laissa la porte a *veroillier*.
(*Aliscans*, 3641.)

Si *ont* la porte *veroullié*.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 163c.)

Car il trova l'huis *verrollié*.
(RENCLUS, *Miserere*, LVI, 11.)

Li ponz estoit levez, la porte *verroiglie*.
(*Asprem.*, B. N. 2495, f° 11 v°.)

Les portes erent bien terrees
Et *veroillies* et fremees.
(*Nativ.N.-S.*, Reinsch., *die Pseudo-Evangelien*, p. 67.)

**VERRUE**, s. f., petite excroissance cutanée, superficielle :

Verrucis, i. *verrues*. (XIIIe s., *Glosæ in Sidonium*, R. Ellis, dans *Anecdota Oxoniensia*, classic. ser., I, v, 40, 15.)

Ou col n'ot fronce ne *berrue*,
Que ele avoit et lonc et droit.
(*Cheval. as deus espees*, 4288.)

1. **VERS**, s. m., suite de mots rythmée et mesurée suivant la quantité ou le nombre des syllabes :

Que li fueres de Gadres est a cest *vier* fines.
(*Rom. d'Alex.*, f° 40c.)

Cf. VERS 2, t. VIII, p. 203a.

2. **VERS**, prép.

Cf. VERS 3, t. VIII, p. 203b.

**VERSANT**, adj.

Cf. VERSANT BATANT, VIII, 204c.

**VERSATILE**, adj.

Cf. VIII, 204c.

**VERSEAU**, s. m., signe du zodiaque compris entre le 20 janvier et le 20 février :

La table des montees droictes du 18 du Scorpion, ou 12 du *Verseau*. (P. DE MESMES, *Inst. astron.*, p. 195, éd. 1557).

**VERSEMENT**, s. m.

Cf. VIII, 206a.

**VERSER**, v. a., faire tomber sur le côté ; faire couler (un liquide) en penchant le vase qui le contient :

Gardes ke aisil ne *verses*
Avoec le bon vin ke je *vers*.
(RENCLUS, *Carité*, CLXX, 1.)

Cele eve *verseroiz* sor le maladie de chascun mehaignié. (*La Chand. d'Arras*, p. 2, A. Guesnon.)

— Par anal. :

... Et ne puet li dis Jehans *vierser* le fiens en le tiere... (1326, *C'est Jakemon de Minenbieke*, chirogr., A. Tournai.)

Cf. VERSER 2, t. VIII, p. 206a.

**VERSET**, s. m., petite division d'un chapitre (de la Bible) formant le plus souvent un sens complet :

Jeo tenoie un livre... en un *versait* i trovai. (*Adieux de J.-C. à N.-D.*, B. N. 19525, f° 10a.)

— Signe marquant cette division :

Pour .IIIIm. *verses* et enervellez d'or moulu au pris de .v. solz le cent, valent .XI. l. .v. s. (*Compte de Verard*, dans *Bullet. du Biblioph.*, XXII, 1592.)

**VERSEUR**, s. m., celui qui verse :

*Verseur*. It. Chi da bere al principe. (JUN., *Nomencl.*, p. 330.)

*Verseur*. A poculis. (*Nomencl. octil.*)

— Anc., le *verseur d'eau*, le verseau :

Le porte corne bouc, *d'eau le verseur* encore,
Avesque les poissons dont l'escaille se dore.
(R. et A. D'AIGNEAUX, *Trad. de Virg.*, f° 348 r°, éd. 1582.)

Au *verseu d'eau*.
(MAIRET, *Silvan*, V, I.)

**VERSICULE**, s. m., petit vers :

En ce petit *versicule* est contenue l'invocacion de Dieu contre tous crimes universellement. (JEHAN DE VIGNAY, *Mir. hist.*, XX, 72, éd. 1531.)

**VERSIFICATEUR**, s. m., celui qui versifie :

Un nommé Primasse fut par dessus tous autres grand et prompt *versificateur*. (LE MAÇON, *Decam.*, I, 110, Dillaye.)

**VERSIFIER**, v. n., composer des vers (au point de vue de la facture) :

*Vercifier*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 262 v°.)

Por rimer, por *versifier*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, B. N. 24301, v. 3761.)

**VERSION**, s. f.

Cf. VIII, 207c.

**VERSOIR**, s. m.

Cf. VIII, 207c.

**VERT**, adj., dont la couleur est celle du feuillage, de l'herbe :

Que mort l'abat el champ sur l'herbe *verte*.
(*Rol.*, 1569, Stengel.)

.III. quarreaulx, deux vermeulx, l'autre *vert*. (1422, *Inv. des tapiss. de Charl. VI*, Bibl. Ec. des Ch., XLVIII, 404.)

— *Vin vert*, vin qui n'est pas encore fait :

Le *vin* de Tarbe est et plus *verd* et plus foible. (*Somme descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. XI, Balencie.)

— Fig., encore jeune ; par anal., vif, énergique :

Toujours fu folz, juenes et *vers*.
(E. DESCHAMPS, *Miroir de mariage*, 857, OEuvr., IX, 31.)

Sachant bien que son courage estoit trop fort et trop *verd* pour la conduite d'une telle maison, que je voyois devoir estre conduite doucement avec respect. (FRANÇ. DE SAL., à Mme de Chant., 1621.)

Il entra en une colere extreme et, se delivrant de leurs mains, leur donna des coups de poing avec une *verte* atteinte. (SOREL, *Franc.*, IX.)

— S. m., la couleur du feuillage, de l'herbe.

— Fig., l'époque de la vie entre la jeunesse et la maturité :

Je me consume au plus *verd* de mon age.
(RONS., *Amours*, I, 61, Bibl. elz.)

Cy reposent les oz de la belle Marie,
Qui me fist pour Anjou quitter mon Vendomois,
Qui m'eschaufa le sang au plus *verd* de mes [mois,
Qui fut toute mon tout, mon bien et mon envie.
(ID., *ib.*, II, 2e part., *Sur la mort de Marie*, *Epitaphe de Marie*, p. 189, éd. 1584.)

— Fourrage herbacé, non séché :

L'on ne trouve plus rien en la campagne et le *vert* n'est point encore assez fort pour nourrir les chevaulx. (15 mars 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 528.)

— *Vert et bleu*, sorte d'exclamation :

*Vert et bleu !* mon maistre, j'ay trouvé vostre bougette cachee derriere l'huys. (LARIV., *la Veuve*, V, 6.)

*Vert et bleu* ! je pensoy tantost
Estre a nopce et manger du rost ;
Mais mon esperance est perdue
De faire une bonne repue.
(GODARD, *les Desguis.*, II, 4.)

— *Vert de gris*, s. m., oxyde de cuivre ; par anal., acétate bibasique de cuivre, dit verdet :

De *vert de grice* et de dialtee. (H. DE MONDEVILLE, *Chirurg.*, § 1063.)

Azur et *vert de Grece*, sinopre et bresil. (*Dial. fr.-flam.*, f° 7c.)

Amendes, ris et *verdegrice*.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jubin., *Myst. inéd.*, II, 30.)

Demi livre *vert de gris*. (1464-65, *Comptes de Guillaume Desprez*, receveur, A. Nevers CC 59.)

Cf. VERT 2, t. VIII, p. 208a.

**VERTEBRE**, s. f., anc. m., chacun des 24 os dont la réunion forme l'épine dorsale :

Le *vertebre*, les os de l'eschine du dos et semblables. Vertebra, sive vertibulum. (R. EST., 1539.)

**VERTEMENT**, adv., d'une manière verte, avec une couleur verte :

Comme le mol ciler, les genets flechissans,
Le peuplier et les faux *verdement* blanchissans.
(R. et A. D'AIGNEAUX, *Virgile*, f° 41 v°, éd. 1582.)

— Avec le goût d'un vin pas encore fait :

Si bien qu'avec le temps le jus *vertement* aigre
Se fait moust, le moust vin, et le bon vin vinai- [gre.
(DU BARTAS, 1e *sem.*, 2e j., 89, éd. 1602.)

— Avec vivacité, avec énergie :

Ils furent tant *verdement* recoeilliez qu'ilz y perdirent deux enseignes. (J. Molinet, *Chron.*, ccxvii.)

S'exerçoit a la hasche, laquelle tant bien coulloyt, tant *verdement* de tous pies reserroyt, tant soupplement avalloit en taille ronde. (Rab., *Garg.*, xxiii, éd. 1542.)

Et dez leur arrivee fouragerent *vertement* les fauxbourgs d'Ardene, les fauxbourgs de Fenoilhet. (Noguier, *Hist. tolos.*, f° 75 r°, éd. 1556.)

**vertical**, adj., qui est perpendiculaire au plan de l'horizon :

Le zenith qui est le poinct *vertical* au ciel situé directement sur nostre teste. (D. Jacquinot, *Usage de l'astrolabe*, f° 4 r°, éd. 1545.)

**verticalement**, adv., suivant la verticale :

Ceulx qui sont hors les tropiques n'auront jamais le soleil *verticalement*. (Focart, *Paraphr. de l'astrolabe*, p. 185, éd. 1546.)

**verticille**, s. m., anc. t. d'arch., peson de fuseau :

Entre les œufs on grave des dards barbillonnez de costé et d'autre. On enfile aussi des perles avec leurs *verticilles*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 420, éd. 1622.)

**vertige**, s. m., étourdissement momentané :

*Vertige*. A dizzinesse, giddinesse, or swimming in the head, a disease wherein the patient thinkes that all things turne round. (Cotgr.)

**vertigineux**, adj., qui donne le vertige ; anc., subst., qui est sujet au vertige :

Tout *vertigineux* doivent eschever ymaginacion de toutes choses qui se mouvent legierement, comme grandes roes et molins a vant. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, xi.)

**vertiginosité**, s. f., état de vertige :

Le jus de ceste poree est fort bon aux *vertiginositez* et douleurs inveterees de la teste. (Du Pinet, *Pline*, XX, 8.)

**vertjus**, mod. verjus, s. m., suc acide de raisins :

Onc n'i ot savor de cuisine,
*Verjus*, sause, ne ail ne poivre.
(*Peler. Renart*, p. 411, var.)

*Vergus* de grain et d'orenge.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 131.)

Un tonnel de *verjust*. (1406, *Cart. de l'égl. de Chartres*, B. N. l. 10094, p. 239.)

Moelle et pressoir servant a faire *verjus*. (28 août 1456, *Werp Miquiel Pottier*, chirog., A. Tournai.)

— Par anal. :

Saussiers, gardez le roy de fors espices,
Faictes *vergus* d'osille, et vous, enfans,
Ne demandez rost, brouet n'escrevices.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 302.)

— Gros raisin qui mûrit imparfaitement dans nos climats et qui sert à faire du verjus :

Pour les noiz et le *vertjus* du cimetiere vendus. (1351, *Arch. hospit. de Paris*, II, 81.)

Durant ce temps faisoit grande chaleur, de sorte que plusieurs raisins et *verjus* des vignes furent cuyctz et seichez. (J. Pussot, *Journalier*, p. 112, E. Henry et C. Loriquet.)

**vertu**, s. f., pratique habituelle du bien :

Ces dous *virtuiz* sunt compaignes. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 174, 15.)

Aministerrat assi apres la *virtuit* ke moenet a perfectiun. (*Li Epist. S. Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 10 v°.)

— Au plur., t. de théol., un des ordres de la hiérarchie céleste :

Adonc issirent hors les *vertuz* des angles et vindrent devant Adam. (*Ste-Croix*, p. 11.)

E vindrent adonc deux angels et deux *vertuz* du ciel. (*Ib.*, p. 3.)

— Pouvoir de produire une certaine action :

Por le *vretu* du pooir a nous donné (1320, *Cop. des chart. des R. de Franche*, p. 40, A. Saint-Quentin.)

Elle fu espousee par le *virtu* d'une procuration. (Froiss., *Chron.*, I, 76, Luce.)

Cf. VIII, 211[a].

**vertugade**, s. f., **vertugadin**, s. m., anc., bourrelet faisant gonfler la jupe :

Or ça, les vertugales, ou *vertugades*, qui avoient la vogue de mon temps, sont elles demeurees ? (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 158, éd. 1578.)

*Vertugadin*. A little vardingale. (Cotgr.)

**vertuos**, mod. vertueux, adj., qui a de la vertu :

O virge sainte et *vertuouse*,
Fai nous en vertu *vertueus*.
(Renclus, *Miserere*, cclxii, 11.)

Actions *vertueuses*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 116[b], éd. 1486.)

— Partic., chaste :

Je vieulx que vous sachez que elle est noble et *virtueuse*. (*Troilus*, VII, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 292.)

Cf. VIII, 212[c].

**vertuosement**, mod. vertueusement, adv., d'une manière vertueuse :

Demenes vos *vertuoussement* ci que sans cesser vos heuvres soient bounes. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 41[d].)

Cf. VIII, 213[a].

**verve**, s. f., fantaisie qui passe par la tête de quelqu'un :

... Li vilains dist an sa *verve*.
(Chrest., *Cliges*, 4572.)

Le messagier qui recommança sa *verve* et luy dit de treschief. (*Enfances Vivien*, p. 34, l. 206, Wahlund.)

De quoy? Estes vous desvoyé ?
Recommencez vous vostre *verve*?
(*Pathelin*, p. 69.)

**verveine**, s. f., genre de plante de la famille des verbénacées :

Verbena, vel vervena, columbaria, jherobotana, peristerion, ro. *vervaenna*. (*Gloss. lat.-rom. du* xii[e] *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6[e] sér., t. V, p. 331.)

Encore pour tel cose (cheus ki ont tourble veue) prendres le jus de le *vervainne* et le melles a lait de feme et si le degoutes en vos iex. (xiii[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

**vervelle**, s. f.

Cf. VIII, 213[c].

**verveux**, s. m., filet circulaire soutenu par des cercles qui vont en diminuant jusqu'au fond où tombe le poisson :

Ne puissent avoir nasses, *vrevieux*, harnais, ou autres coses pour peskier. (1313, B. N. JJ 53, f° 21 v°.)

Tousjours je lace mes *verveulx*
Et mes penneaulx et mes roiseulx.
(Guill. de Digulleville, *Trois pelerin.*, f° 66[b].)

Ne ne muche nasses ne *vrevieux*. (6 mars 1425, *Reg. aux Public.*, A. Tournai.)

**vesce**, mod., v. Vece.

**vesication**, s. f., action vésicante :

La larme et sueur (du cèdre) estraint et refroidit avecques *vesication*, c'est a dire ulceration. (*Jard. de santé*, I, 107.)

**vesicule**, s. f., petite vessie :

Ceste *vesicule* ou petite vessie ha un long col comme par maniere de dire un estomach par lequel elle attire et reçoit du foye la cholere seullement. (J. Canape, *Tabl. anat.*, f° 16 r°.)

**vesin**, mod. voisin, adj., qui est situé à proximité :

Et vint tot droit a une porte
Qui *veisine* estoit a l'estage.
(Chrest., *Cliges*, 2958.)

As autres viles *visines* de la dite vile de saint Freguel. (1291, *Ch. de Ph. de Beaumanoir*, Chaumont, A. Ardennes, H 81, Collinet, *Nouv. Rev. hist. de droit franç. et étrang.*, XVIII, 697.)

— Substantiv. :

A ! dist Gormunz, bien l'ai sentit,
Vus me ravrez pres a *veisin*.
(*Gorm. et Isamb.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 36, 18.)

Agayt encuntre son *vicin*.
(Alberic, *Alexandre*, 93.)

... Par le tiesmongnage de ses *vessins*. (Juin 1246, *C'est Wauton de Gaureing*, chirogr., S.-Brice, A. Tournai.)

**vesinage**, mod. voisinage, s. m., si-

tuation de ce qui est à proximité; lieux voisins; ceux qui habitent à proximité :

Or m'en irai de la avoec mon *visenage*
Por m'onor a garder et mon droit eritage.
(*Test. d'Alex.*, B. N. 24365, f° 167 v°.)

— Relations avec les voisins :

Nul de le commune ne lui face compagnie, creance, ne *vicenaige*. (1215, *Ord.*, XV, 555.)

Il n'y a sorte d'amitié, bon *voisinage*, bien, respect et promesse ny aulcun droict que luy ou les siens ne violent. (7 avril 1575, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 334.)

**VESPERIE**, s. f., thèse soutenue par un licencié avant de recevoir le bonnet :

Pour la tapisserie de la salle de l'evesque de Paris, 12 s., pour la *vesperie*, 5 liv., pour le president, 5 liv., pour la tapisserie, 25 s. (1562, *Advertissem. au roy sur la réformat. de l'Université de Paris*, dans *Archiv. cur.*, 1re sér., V, 126.)

**VESPERISER**, v. a.

Cf. VIII, 215b.

**VESSIE**, s. f., poche où l'urine s'accumule :

*Vexie*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 112d.)

*Vecye*. (*Jard. de santé*, 1, 23.)

— Cette poche tirée du corps de l'animal et séchée :

Volentiers voir, c'est me *vesie*.
(*De la Vescie a prestre*, 287, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, III, 116.)

— Anc., ampoule :

Car [sour] les hommes serront plaies et *vescies* emflauntz [par] tote la terre de Egypte. (*Bible*, Exode, chap. IX, v. 10, B. N. 1, f° 18c.)

N'avez mais n'amont ny aval
*Vessie* nulle ne bocete.
(*Mir. de N.-D.*, XXVII, 1580, A. T.)

— *Donner d'une vessie à qqu'un par le nez*, lui donner sur le nez pour châtier son impudence ; par anal. :

Le nazardoit avec la *vessie* de porc. (Rab., *Tiers liv.*, XLV.)

— *Prendre des vessies pour des lanternes*, commettre des méprises extraordinaires ; par anal. :

Icil qui vient devers Salerne,
Lor vent *vesie por lanterne*.
(Guiot, *Bible*, 2633.)

Qui achetent voirres pour saffirs, cuivre pour or, *vecies pour lanternes*. (Laurent, *Somme*, Milan, Bibl. Ambr., f° 25a.)

C'est ainsi qu'il le fault tromper,
Et luy monstrer qu'une *vessie*
Est une lanterne.
(Grevin, *les Ebahis*, IV, 3.)

**VESSIGON**, s. m., tumeur synoviale au jarret d'un cheval :

Remede pour un cheval qui a des *vessigons*. (Lanfray, *l'Escuirie du s. de Grison*, éd. 1598.)

**VESTALE**, s. f., prêtresse de Vesta :

Il me fault aller mener a Charon huict petitz enfans que les *vestales* ont suffocquez. (B. Des Per., *Cymb. dial.*, I, sign. A III r°, éd. 1538.)

— Adjectiv. :

Les vierges *vestales*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 112c.)

Nume Pompile en fit autant a Rome, ou il crea l'ordre des vierges *vestales*. (Tahureau, *Second dial. du Democritic*, p. 350, éd. 1602.)

**VESTEMENT**, mod. vêtement, s. m., ce qui sert à couvrir le corps :

Dex, tantes testes i ot parmi parties
Halsbers desclos et bronies desarties
Et *vestemenz* entresqu'a la charn vive !
(*Rol.*, 1612e, Stengel.)

De rices *vestimens* qui erent bon et cier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 6a.)

En vessele e en *vestement*.
(*De S. Laurent*, 148.)

Un long *vestiment* de draps. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 495.)

**VESTIAIRE**, s. m., endroit où l'on dépose des vêtements :

Famulaires del *vestuaire*.
Prendrunt qui eirre doivent faire,
Et quant il serunt reverti
Lavez les remetrunt ici.
(Nicole, *Regle de S. Ben.*, 3035.)

Cf. VIII, 219a.

**VESTIBULE**, s. f., pièce placée à l'entrée d'une maison et qui y donne accès :

Devant la porte et premier *vestibule*.
(Oct. de S. Gel., *Eneide*, f° 140b, éd. 1529.)

**VESTIGE**, s. m., empreinte laissée par un corps là où il a été posé, par un homme, un animal, là où il a marché :

Je cours par moult de voyes sans laisser aucunes trasses et *vestiges*. (*Viol. des hist. rom.*, p. 357.)

La trace et *vestigie* du pied de l'homme. (*Jard. de santé*, I, 126.)

— Fig., marque qu'une chose détruite a laissée de son existence :

*Vestiges* de la discipline anachorite. (Jeh. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 100, éd. 1531.)

Par laquelle passion et mort, ceulx que vont en ceste enterprise, suivent les *vestigies* de li. (1441, *Traité d'Emm. Piloti*, dans *Cheval. au Cygne*, I, 319.)

En Italie restent perpetuelz signes, tiltres et *vestigies* de la glore et majesté des Gaules. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 229c, éd. 1532.)

**VESTIR**, mod. vêtir, v. a., couvrir d'un vêtement :

De purpure donc lo *vestirent*.
(*Pass.*, 245.)

De rices dras *fu* ele bien *vestie*.
(*Clarisse*, v. 5588, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, LXXXIII.)

Je suis vesve, seulete et noir *vestue*.
(Christ. de Pisan, *Poés.*, I, 148.)

— Par extens., procurer des vêtements à (qqu'un) :

*Vestez* moi, je vous prie. (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 5 v°, éd. 1576.)

— Anc., mettre sur soi, se couvrir de :

*Vistirent*... haires. (*Fragm. de Valenc.*, r°, l. 24.)

Et les robes que il *vestoient*
D'un drap et d'une taille estoient.
(Chrest., *Cliges*, 327.)

— Mettre sur (un autre que soi) :

Dunc li *vestent* son vestiment.
(*Pass.*, 254.)

Cf. VIII, 219b et 219c.

**VETADE**, s. f., coquille du genre Vénus :

Ceste coquille ha cinq traits larges par le travers, comme bandes ou rubans, qu'ilz nomment en Languedoc vettes, dont il est appellee *vetade*. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rond.*, 2e p., I, 28.)

**VETERAN**, s. m., soldat qui a obtenu son congé après avoir longtemps servi ; soldat qui est depuis longtemps sous les drapeaux :

Donner bataille avec gens nouvellement levez... contre des *veterans*. (Du Villars, *Mém.*, an 1554.)

— Adjectiv., accordé aux vétérans :

Des loyers *veteranes* et liberalité par luy au peuple donnez. (G. Michel, *Suetone*, f° 17 r°, éd. 1540.)

**VETERINAIRE**, adj., qui concerne les maladies des chevaux, des chiens, etc. :

Un medicament catholic contre toutes maladies *veterinaires*. (Du Poy Monclar, *Quatre liv. de Puble Vegece Renay de la medec. des chev.*, f° 11 v°, éd. 1563.)

— *Medecin veterinaire*, et, substantiv., *veterinaire*, médecin qui s'occupe des maladies des chevaux, des chiens, etc. :

Chiron, ancien *medecin veterinaire*. (Du Poy Monclar, *Quatre liv. de Puble Vegece Renay de la medec. des chev.*, f° 11 v°, éd. 1563.)

Les *veterinaires* ont termes propres pour leur art. (J. Le Bon, *Etymolog. franç. de l'Heteropolit.*, f° 44 r°, éd. 1571.)

**VETILLER**, v. n., s'arrêter à des vétilles :

Qui ne faites en vos opinions que criailler et *vetiller* chascun a sa mode, chamailler les uns contre les autres. (Franç. de Sales, *Controv.*, Œuvr., III, 145.)

**VETILLERIE**, s. f., action de vétiller :

Mille *vetilleries* de mesnage. (*Hist. macar. de Merlin Cocc.*, IX.)

**VETIR**, mod., v. VESTIR.

**VEU**, mod. vœu, s. m., promesse faite à la divinité d'accomplir telle ou telle action méritoire, si elle exauce une demande qu'on lui adresse :

Les miens *vuz* je rendrai en l'esquart des cremanz lui. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXI, 16.)

Voé li ai, si li tiendrai ;
Ja mun *vo* ne trespacerai.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 33.)

S'il at en volenteit de dewerpir son *vot* et chaingier son proposement, cist nen est mies Belleem. (*Trad. des serm. de S. Ben.*, 56, 21.)

En cel ain vint Philippe, li roy de Franche, en accomplissant son *vowe* qu'ilh avoit voweit en la batalhe a Bovynes. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 157.)

Et ait promis par sa bone foy donee en lue de soirement et sus le *vout* de sa religion. (1360, *Ch. des Compt. de Dole*, C 319, A. Doubs.)

Pour le *vou* ou m'estois soubmis
D'accomplir.
(LE ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, OEuvr., II, 148.)

Tu pourras asses tost en faire a Pan un *veu*.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, III.)

**VEUE**, mod. vue, s. f., faculté de voir, de percevoir les images des objets :

L'oie pert et la *veue* tute.
(*Rol.*, 2012, Stengel.)

Ains (puis) *vahue* ne recovrerent.
(WACE, *Mort N.-D.*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 80a.)

Debilitation de sa *veue*. (1426, A. N. JJ 173, pièce 575.)

— Perception par les yeux de ce qui est à portée du regard :

Tutes perdent les *veuthes*
Fors de la mer e des nues ;
Pur le bon vent ne se feignent
Mais de nager mult se peinent.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 78, 11.)

Puis n'en oimes ne oie ne *veue*,
Ne ne savons kel voie il ait tenue.
(*Gerart de Viane*, 3720.)

Demandez ce qu'il vous plait, je le vous laisseray voir, la *veue* ne vous coustera rien. (*Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Anvers, 1583.)

— T. de droit, possibilité de voir par une ouverture percée dans un mur :

Et se ne puet hierbregier, par coi il empire le *veue* de le grande maison de piere. (Mai 1280, *C'est Watier de Brousiele*, chir., A. Tournai.)

— Cette ouverture même :

Une petite fenestre ayant *veue* en le court dudit Grart. (12 sept. 1439, *Escript Gillart Froidure, pottier de terre*, chirogr., A. Tournai.)

Il ne fera machonner ne estoupper les *veues* estans en l'iretaige dudit Baltazart, vers l'iretaige dudit Josse. (23 août 1481, *Escript d'un accord fait entre Josse de Thiedeghem et Baltazart Ongueret*, chirog., A. Tournai.)

— *A veue d'œil, ou absol. a veue*, loc. adv., visiblement pour les yeux :

Se tu ne les poursuis *a veue* et a son, a noise ou cry. (BOUT., *Somme rur.*, I, f° 67a, éd. 1486.)

— Fig. :

Il faut donc monstrer qu'il n'y avoit pas tant d'or et d'argent en ce royaume il y a trois cens ans qu'il y a maintemant, ce que l'on cognoist *a veue d'œil*. (*Resp. de J. Bod. a Malestr.*)

— *A la veue de*, en présence de :

Quant ilz eurent chevauché jusques *a la veue de* la ville. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, Soc. Hist. de Fr., I, 189.)

— Fig., faculté de saisir par la pensée, de concevoir :

Rassens en se plaine *veue* clama quite. (Juin 1219, Chirogr., A. Saint-Quentin, l. 24.)

Tot cho a reconeut Rassens en se plaine *veue*. (*Ib.*)

Cf. VEUE 1, t. VIII, p. 220c.

**VEULE**, adj., sans énergie :

L'amor s'amie li benda
Si fort les ielz qu'il ne vit goute ;
La mere Dieu oublia toute ;
Si fu *veulez* qu'il ne se crut,
D'amer cele ne se recrut.
(GAUT. DE COINCI, *Du Varlet qui se maria a N.-D.*, 86, ap. Méon, *Fabl.*, II, 422.)

Mais c'est ou gist le mal, quand une multitude
Vaguant en l'incertain, selon sa promptitude
Et son *vole* cerveau, ne sait que ce qui plaist
A l'appetit brutal, et de mal se repaist.
(M. B. BAILLY, *Importunité et malheur de noz ans*, f° DIIII v°, éd. 1576.)

— Sans force :

Lire ici l'article inséré à l'article *Veul* 1, t. VIII, p. 221b, et supprimer cet article.

— Trop léger, en parlant de la terre :

*Veule*, et dont la terre s'esmie comme poudre. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 188.)

Des qu'il est semé, il faut trainer per dessus sa terre quelque rouleau, pour l'affermir : car si la terre demeure *veule*, la semence se corrompra facilement. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 286.)

— Par anal., aisé à remuer :

Lire ici l'exemple des *Fatrasies* (*vole* : *mole* = meule) inséré à la première subdivision de l'article *Vole*, VIII, 293a.

**VEVAGE**, mod. veuvage, s. m., temps pendant lequel une personne est veuve :

En habit de *veufvage*. (*Troilus*, Nouv. fr. en prose du XIVe s., p. 122.)

*Vevage*. (1386, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N.)

*Veuvage*. (*Ib.*, f° 47 v°.)

Le *veuvage* de la Royne de Angleterre. (1436, *Extr. du compte de Jean d'Us*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 1039.)

*Vefvage*. (ROB. CIBOLE, *Pass.*, ms. Ste-Gen., f° 88 v°.)

*Vefvaige*. (1451, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 204 v°.)

Vivre en *vefvage*. (*Batailles judaiques*, II, 9.)

*Veufage*. (R. EST., *Thes.*, Viduitas.)

**VEVE**, mod. veuve, adj., qui n'a plus de mari (par suite de décès) :

A *veve* ne a orfene ne a petit enfant.
(*Naiss. du cheval. au Cygne*, 69.)

Quant la *vedve* veit son oste.
(SIMON DE FREINE, *Vie S. George*, B. N. 902, f° 112c.)

*Vedve*.
(*Prov.*, ms. Oxford, Digby 53, f° 9.)

Cil qui s'en voudrent aler, soient hommes ou femmes *vaves*, senz la taille de la ville paier. (1268, *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, fol. 11 r°.)

Femmes *voives*. (1294, *Lettre dou pourcours de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 9 r°.)

Une maison que povres *vaives* femmes tienent. (1er mai 1332, *C'est des parcens des rentes et hiretages des enfans Gehan d'Orke*, chir., A. Tournai.)

Femme *voive*. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 99.)

La firent mainte *veofe* dame.
(CHANDOS, *le Prince noir*, 259.)

Toutes celles *vaves* dames. (1450, dans *Hist. de Metz*, V, 567.)

— Fig., privée :

Sa terre est molt de seignor *veve*.
(GUIOT, *Bible*, 350.)

— Par extens., en parlant d'un homme, qui n'a plus de femme (par suite de décès) :

Or est li rois tos seus, *veves* et sans moillier.
(*Naiss. du cheval. au Cygne*, 1706.)

Le conte de la Marche, qui estoit *vefve* de sa femme. (MONSTREL., *Chron.*, I, LIX.)

— S'est dit en même temps pour les deux genres :

Se hom ou femme *vesves* ou *vesve* se remarie. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 62.)

— S. f., celle qui n'a plus de mari (par suite de décès) :

Or(e) sui je *vedve*, sire, dist la pulcele.
(*Alex.*, XIe s., str. 99a.)

La *vedve* et l'adventiz. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XCIII, 6.)

Sire, jo sui une *vedve*, kar mis mariz est morz. (*Rois*, p. 168.)

Sainte Anne la bienaurouse *veve*. (*Trad. des serm. de S. Bern.*, 121, 32.)

Defandoiz la *vave*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 47.)

Ou qui la *vedve* getera
De son dreit e de sa doarie.
(*Besant*, 1098.)

Les *veufves* sont de pute affaire.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 960.)

La ditte *vaive*. (15 déc. 1404, *Exécut. test. de Jehan Tallart dit Godet*, A. Tournai.)

— S. m., celui qui n'a plus de femme (par suite de décès) :

Si en ot .I. fil et la dame morut, si demoura Bauduins *veve*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 48, Soc. Hist. de Fr.)

Vous aves bien chi dessus oy recorder comment li rois de Navare fu *vesves*. (Froiss., *Chron.*, IX, 52, Kerv.)

Les nouvelles en vindrent au roy d'Angleterre qui pour lors estoit *veufve*. (*Rom. de Jean de Paris*, p. 38, Mabille.)

Il estoit *veufve* et n'avoit pas lors de femme. (N. Gilles, *Ann.*, f° 287 v°.)

— *Veuf*, adj. m. ; fig., privé :

Suis je donc *veuf* de mes sacres lauriers ?
(J. du Bellay, *Œuvr.*, II, f° 28 v°.)

**VEXATION**, s. f., action de vexer :

Sanz *vexation* de moi, de mes hoirs et de mes successours. (1261, A. N. S 5095, pièce 14.)

**VEXER**, v. a., tourmenter par quelque abus de pouvoir :

Si avoient pourcachié unes letres de Rome que trestout chil qui les *wexieroient* ou qui leur feroient nul damage, qu'il fussent eskemenié. (Robert de Clary, p. 13.)

*Seront* mez enfans *vexeit* et fortement tues.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 31606.)

**VEXILLAIRE**, adj., qui appartient aux étendards ; par anal. et fig., qui est un étendard, signe de ralliement :

Veu que Jesus qui nous est *vexillaire*,
A bien pour nous souffert peine tres dure.
(C. Mar., *Rich. en Pauvr.*, OEuvr., t. I, p. 254, éd. 1731.)

**VEZCOMTE**, mod. vicomte, s. m., titre seigneurial qui s'est appliqué à l'origine au lieutenant du comte ; titre de noblesse au-dessous du comte et au-dessus du baron :

Cuntes, *vezcuntes* et dus et almaçurs.
(*Rol.*, 849.)

*Veskunte.*
(Garnier, *Vie de S. Thomas*, B. N. 13513, f° 14 r°.)

Li *vicuens* et Marie sa fame. (1258, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 488ᵃ.)

Li *vesquens* le conte. (1256-1274, *Livre rouge*, f° 27 v°, A. Abbeville.)

*Vescounte*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 47 r°.)

Li *viscuens* de Polinet. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 278ᵇ.) P. Paris : *vicomte*.

Li diz *viscuens* de Touars. (1309, A. N. JJ 41, f° 100 r°.)

Soreur al *vicheconte* de Torenne. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, iii.)

**VIABLE**, adj., apte à vivre :

L'homme n'est point *viable* s'il n'est né devant le septiesme mois. (R. Est., *Thes.*, 1539.)

**VIAGER**, adj., dont on doit jouir sa vie durant :

Douze livres tournois de rente *viagere*. (1417, *Cart. de Cysoing*, p. 327.)

Pension *viagiere*. (1454, *Exéc. test. de Jehan Carbier, dit Descamps*, A. Tournai.)

Cf. Viager et Viagere, VIII, 223ᶜ.

**VIAGEREMENT**, adv., d'une façon viagère :

... Les Rouges Prez, que tient *viagierement* Henry de Torre, bourgois de Tournay. (1417, *Cart. de Cysoing*, p. 325.)

Cf. VIII, 223ᶜ.

**VIANDE**, s. f., tout aliment qui entretient la vie :

De la *viande* ki del herberc li vint
Tant an retint dunt sun cors an sustint.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 50ᵃ.)

Ki manjuent men pueple si cume *viande* de pain. (*Livr. des psaum.*, ms. Cambridge, LII, 4.)

La trova garnie de bledz et de *viandes* et d'autres biens. (Villeh., § 445.)

Apres vendra si grant famine en terre,
Nulz ne porra sa *viande* conquerre.
(*Bible*, B. N. 902, f° 7ᵇ.)

L'ail et les oignons estans estimez estre la *viande* du soldat. (G. Bouchet, *Serees*, III, 167.)

— Fig. :

Tu seras *viande* de vers.
(Renclus, *Miserere*, xx, 10.)

— Spécial., chair des animaux ; *grosse viande*, viande de boucherie :

Repeus de *grosse viande*. (Maizieres, *Songe du viel peler.*, Ars. 2682, Prol., f° 8.)

**VIANDEIS**, mod. viandis, s. m., t. de vénér., pâture :

Cy devise comment on puet traire aux bestes rousses et noyres a la revenue de leur *viandeis* ou mengues. (Gast. Phebus, *Chasse*, B. N. 616, f° 12ᶜ.)

Je m'apparceuz lors que c'estoit
D'un bien grant cerf au *viandis*.
(*Liv. de la chasse*, p. 2, Pichon.)

Pour *viandis* cerche la vigne tendre.
(Gringore, *Chasse du cerf des cerfs*, I, 165.)

— Fig. et par extens. :

Ceste damoiselle voyant que... quelque chose qu'elle fit, son mary ne devenoit pour cela gentil compagnon, delibera de pourchasser son *viandis* ailleurs. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 47 r°, éd. 1587.)

**VIANDER**, v. — N., t. de vénerie, pâturer :

Un cerf, borgne d'un œil, *viande*
Du long d'une riviere grande.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 24 v°, éd. 1597.)

— A., anc., manger :

Avant elles (les lievres) *viandent* deux herbes que l'en appelle le serpol et l'autre poliol. (Gast. Feb., *Chasse*, Maz. 3717, f° 15ᵈ.)

En novembre ils *viandent* (les cerfs) les pointes et fleurs des bruyeres et branches. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 11, éd. 1622.)

Cf. Viander 1, t. VIII, p. 224ᶜ.

**VIATIQUE**, s. m., anc., argent donné à un religieux pour voyager ; par anal. :

Perilleux *viatique*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, VI, 249.)

— Fig., communion donnée à une personne en danger de mort :

Le precieux corps de nostre Redempteur luy fut apporté, qu'il vouloit recepvoir comme le vray *viatique* de sa peregrination. (Est. Medicis, *Chron.*, I, 463.)

**VIBRATION**, s. f.

Cf. VIII, 225ᶜ.

**VIBRER**, v. n.

Cf. VIII, 225ᶜ.

**VICAIRIE**, s. f., église succursale qui n'a qu'un desservant :

.xxii. s. de paresis de rente a une *vicharie*. (Oct. 1293, *C'est dou moulin ki fu Jakemon le Roy*, chirogr., A. Tournai.)

Pour fonder chapeles et *vicairies*. (1314, A. N. P 1359¹, pièce 658.)

Nous avons ches presentes lettres saelees dou saiel de nostre *vicarie* de Cambray. (20 sept. 1330, *Cart. de Flines*, CCCCXLII, p. 546.)

Ad cause d'un fief, que icelui de Laleu tient de Monseigneur l'Evesque de Tournay, ad cause de sa ditte *vikarie*. (19 nov. 1453, *Exéc. test. de Jacques Queval*, A. Tournai.)

— Charge, situation de vicaire :

Oblier aussi ne dois mye
De qui tu faiz la *vicairie* ;
Il ne fut nul plus debonnaire
Que celui dont tu es vicaire.
(G. de Digulleville, *Trois pelerin.*, f° 6ᵈ, impr. Institut.)

Sacent tous ceulx qui ces escrips verront ou orront, que maistre Michiel de le Rue, a cause de la grant *vicairie* fondee en l'eglise Nostre Dame de Tournay, pour les arreraiges et faulte de paye d'aucune parties des rentes hiretables qu'il disoit avoir droit de prendre et recevoir chascun an, sur une maison a estuves. (9 mars 1475, *Chirogr.*, A. Tournai.)

— Fig. :

Cil sert a riche *vicairie*
Qui sert a la vierge Marie ;
Provende el ciel icil deservent,
Qui jor et nuit de cuer la servent.
(Gaut. de Coinci, *De Sᵗᵉ Leocade*, 477, ap. Méon, *Fabl.*, I, 285.)

Cf. Vicarie, VIII, 226ᵃ.

**VICARIAL**, adj., relatif à un vicaire :

Ceste puissance *vicarialle* s'estend quelquefois mesmes jusques la haut es cieux, en une partie de l'Eglise triomphante. (Marnix de Ste Aldeg., *Œuvr.*, I, 226.)

**VICARIAT**, s. m., charge, juridiction de vicaire :

Soubz le *vicariat*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, VIII, ii, 15.)

S. Pierre a eu des successeurs au *vicariat*

general de Notre Seigneur. (Franç. de Sales, *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 111ᵃ.)

Cf. VIII, 226ᵃ.

**VICE**, s. m., disposition habituelle au mal :

Maintes foiz turnons nos mismes les *visces* el usage de vertuz. (*Job*, p. 455.)

Certes en ces religions
A mont d'hypocrites abbez ;
C'est uns *vices* desesperez.
(Guiot, *Bible*, 2329.)

Vanterie est trop vilains *vices*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 75ᵇ.)

— Défaut :

Ce avons nos fait pour le profit de touz, et meesmement pour les povres et pour les estranges qui a Paris vienent acheter aucune marchandise, que la marchandise soit si loiauz qu'il n'en soient deceu par le *vice* de li. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, p. 2.)

Oymes lire, bien et diliganment, de mot en mot, unes lettres saines et entires, sans *visce*, sans rasure. (24 déc. 1371, *Chartrier*, Vidimus Jehan Jolit, six libvres tournois a payer le premier jour dou mois d'avril, A. Tournai.)

Cf. Vice 2, t. VIII, p. 226ᵇ.

**VICE AMIRAL**, s. m., anc., officier servant de second à l'amiral :

Nostre amé et feal huissier d'armes et *visamiral* de la mer Estienne du Moustier. (11 janvier 1378, ap. Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 887.)

Estienne du Moustier, nostre *visamiral*. (1381, A. N. K 53 A, pièce 8.)

Estienne du Moustier, conseiller *visamiral* du roy nostre sire. (1385, dans *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 133, Ch. Bréard.)

— S. f., *vice amirale*, galère que montait le vice-amiral.

Le comte envoia en course en divers endroits, ne gardant que son amiralle et *vice amiralle*. (Aubigné, *Hist.*, II, 87.)

**VICE BAILLI**, s. m., officier suppléant le bailli :

Commission de Charles IX « pour donner ayde a prendre aucuns prisonniers », adressée au « *vibailly* de Chartres ». (B. N. 4588, f° 75.)

Baillif ou *vibaillif*. (1588, *Couste d'Aouste*, p. 22.)

**VICE CHANCELIER**, s. m., celui qui seconde, qui supplée le chancelier :

Par la main de nostre amé feal *viscancelier* et ammosnier freire Pierre de Rainscevaux. (Juill. 1259, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 48.)

Par haine qu'il avoit conceue contre le pape Eugenne, pour ce qu'il luy avoit osté l'office de *vichancelier*. (Chartier, *Hist. du Roy Ch. VII*, p. 164, éd. 1617.)

President et *vichancelier* dela les mons. (1542, *Test. de Guill. du Bellay*, Comm. hist. et archéol. de la Mayenne, Proc. verbal et doc , 1880-81, p. 184.)

**VICE GERANT**, s. m., celui qui supplée qqu'un dans les fonctions dont il est chargé :

Notre vicaire et *vicegerent*. (1470, *Brev. de procur.*, dans *Mém. de Vermand.*, III, 114.)

L'abbé est creu et reputé d'estre le *vicegerent*, vicaire ou lieutenant de nostre seigneur au monastere. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 18ᵃ, éd. 1486.)

**VICE RECTEUR**, s. m., celui qui supplée le recteur :

Item, quant a la congregacion du college en absence ou deffault du recteur ou *vice recteur*. (1531, *Lett. pat. de Ch. Quint*, ap. H. Beaune et J. d'Arbaum., *Univ. de Fr.-Comté*, p. 46.)

**VICE ROI**, s. m., celui qui gouverne pour un roi, un royaume ou une province ayant eu titre de royaume :

Si donnons en mandement par ces mesmes presentes, au *vige roy* de Roussillon, gouverneur dudit pays de Roussillon et de Sardaigne. (1463, *Ord.*, XVI, 12.)

*Visroy*. (Le Loyal Serv., *Chr. de Bay.*, ch. LIV.)

Si, comme fit Samson, par ma mort je pouvoy
Acheter le trespas du camp et du *visroy*.
(Du Bartas, *Judith*, I, 259, éd. 1602.)

**VICE SENECHAL**, s. m., celui qui seconde, supplée le sénéchal :

Office de *visseneschal*. (*Acte de Ch. IX*, B. N. 5285, f° 105.)

Vis baillifs et *vis seneschaux*. (11 déc. 1566, *Seconde declar. sur l'Ord. de Moulins*.)

*Viseneschal*, vibailly. (4 juill. 1567, *Lett. de Truchon à M. de Gordes*, A. de Condé.)

**VICIER**, v. a., altérer :

Que par l'inutile l'utile ne *soit* pas *vicié*. (1396, *Assignat. de douaire*, ap. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 663.)

**VICINAL**, adj., qui sert à des villages voisins, qui est entre des villages voisins :

Voyes *vicinales*. (Est. Med., *Chron.*, II, 206.)

— Qui est entre voisins :

Ruisseau *vicinal* sera refaict et entretenu aux despens des particuliers qui s'en servent, qui le nettoyeront et referont chacun endroict soy. (*Coust. d'Aouste*, p. 985.)

**VICIOS**, mod. vicieux, adj., qui a un vice ou des vices ; qui a le caractère du vice :

*Vitiouses* penses. (*Job*, p. 455.)

La souventes fois sont procurees folles amours ou mains *vicieus* deliz. (C. de Pisan, *Charles V*, t. I, p. 600.)

**VICIOSEMENT**, mod. vicieusement, adv., d'une manière vicieuse :

De vivre *visciousement*.
(Renclus, *Miserere*, CCLVII, 8.)

... Et li fut la *viceusement* dit qu'ilh n'est toit mie encor si purgiet que par la seioir. (J. de Stavel., *Chron.*, p. 256.)

**VICISSITUDE**, s. f., changement par lequel une chose succède à une autre toute différente :

La *vicissitude* ou egal interpolacion de seingnourir. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 60.)

La direction de la pensee d'iceulx et la censure n'est amolie par aucuns laschemens de *vicicitudes*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, XX, 127, éd. 1531.)

Mais vela en ce point se changent
Et par *vissitude* s(e) estrangent
Toutes choses finablement.
(*Therence en franç.*, f° 95ᶜ.)

Aucuns ont dict que le monde est, de toute eternité, mortel et renaissant a plusieurs *vicissitudes*. (Charr., *Sag.*, II, ii, 6, p. 314, éd. 1601.)

**VICOMTE**, mod., v. Vezcomte.

**VICOMTÉ**, s. m.

Cf. Visconté, VIII, 263ᶜ.

**VICOMTESSE**, s. f., femme de vicomte :

Le *viscontesse* le reconnut. (*Aucass. et Nicol.*, 40, 31.)

Mademoiselle noble Anne de Canillac, dicte de Beaufort, *vicomtesse* de Polignac, nouvelle espousee a monseigneur François, ... vicomte du dit Polignac. (E. Medicis, *Chron.*, I, 376.)

**VICTIME**, s. f., créature vivante offerte en sacrifice à la divinité :

Sacrifieray comme Dieu me consule
Sur son autel par joyeuse *victime*.
(G. Michel, *Œuvr. de Virgile*, f° 1ᵇ, éd. 1529.)

**VICTOIRE**, s. f., avantage remporté sur l'ennemi dans une bataille, une guerre ; avantage remporté sur l'adversaire dans un combat singulier ; avantage obtenu dans une lutte morale :

Que vos en semblet d'Arrabiz et de Frans,
Avrum nos d'els la *victorie* del champ ?
(*Rol.*, 3511, Stengel.)

La *vittoire*.
(*Ysopet*, I, fab. XLV.)

Por chou que Dex lor donnast hounour et *victore* contre leur anemis. (H. de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 524.)

Il avient por lor *vitoire*
Conquise pardurable gloire.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 183ᵇ.)

Et les traisis hors par *victore*. (*Les heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 67 v°.)

Encontre eux n'averons *viquetore* nullement.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 9056.)

*Vitoire*, victoria. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Affin que, si mes vers sur le temps ont *victoire*,
Ton nom et ton present soient de longue memoire.
(1588, *Le Gan de Jean Godard*.)

**VICTORIEUSEMENT**, adv., d'une manière victorieuse :

*Victorieusement*. (Christ. de Pis., *Policie*, Ars. 2681, XIV.)

**VICTORIEUX**, adj., qui a remporté la victoire :

Bertran de Guesclin li bons *victorieus*
Connestables.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, II, 49.)

— Qui donne la victoire :

Celle belle et *victorieuse* journee. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2645, f° 92b.)

— Triomphal :

Scipion fist faire un arc *victorieux* au Capitole. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 379c.)

**VICTUAILLE**, s. f., provision de bouche :

*Victoaille* et refrischement. (1440, *Traité d'Emmanuel Piloti*, f° 7 r°.)

Grand *victuaille*. (Ol. de La Marche, II, 3.)

L'on estime que les *victuailles* que noz gens ont gaignees peuvent valoir cent mil escuz. (1542, *Voyage de François Ier en sa ville de la Rochelle*, Arch. cur. de l'Hist. de France, 1re sér., III, 56.)

Cf. Vitaille, VIII, 268b.

**VIDAME**, mod., v. Visdame.

**VIDAMÉ**, s. m.

Cf. Visdamné, VIII, 264a.

**VIDAMIE**, s. f.

Cf. Vidamee, VIII, 228a.

**VIDANGE**, s. f.

Cf. Vuidange, VIII, 311a.

**VIDE**, mod., v. Vuide.

**VIDER**, v. a.

Cf. Vuidier, VIII, 313b.

**VIDIMER**, v. a., certifier (la copie d'un acte) conforme à l'original :

Pour faire *vidimer* les chartres du duc. (Argentré, *Hist. de Bret.*, f° 728 r°, éd. 1588.)

Cf. VIII, 228c.

**VIDIMUS**, s. m., mention qui indiquait qu'un acte avait été collationné sur l'original ; par extens., acte vidimé :

C'est la copie *vidimus* ou li exemples de unes lettres autentiques escriptes en parchemin. (4 août 1380, A. du Cher, E 800.)

Pour faire collation du *vidimus* al original testament. (20 nov. 1392, *Exécut. testam. de Robert Franckart*, A. Tournai.)

Pour avoir fait faire une requeste a messieurs du parlement pour le fait des vins estranges que les *vidimus* feussent receuz ponr originaux. (1412-1414, *Compte de J. Chiefdail*, Commune, XXI, A. Orléans.)

Et en outre fassent publier ces presentes partout ou il appartiendra, au *vidimus* desquelles, fait sous seel royal et autentique, nous voulons foy estre adjoustee comme a ce present original. (31 août 1415, *Lett. de Charles VI à Jean, duc de Bourg.*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1415.)

A Guiot du Clou, notaire, pour avoir fait troys *vidimus* de certaines lettres royaux. (1469, *Compt. de Nevers*, CC 64, f° 24 v°, A. Nevers.)

**VIDUITÉ**, s. f., veuvage :

Judith osta ses vestemens de *viduité*. (Brunet Latin, *Tresor*, Appendice, III, 629.)

Ses habits de deuil et de *viduité*. (*Fleur des hist.*, Maz. 1562, f° 20c.)

**VIE**, s. f., état d'activité de la substance organisée ; durée, succession des phénomènes par lesquels cette activité se manifeste :

La sua morz *vida* nos rend.
(*Pass.*, 11.)

Dons a temps, a *vies*, a heritage, a volenté. (1359, *Don. de Ch., duc de Norm.*, A. N. S 269, pièce 1.)

— Exercice de cette activité dans telles ou telles conditions ; de telle ou telle manière :

La dreite *vide* nus funt tresoblier.
(*Alex.*, xie s., str. 124d.)

Il n'est *vie* que d'amer.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 336.)

**VIEDASE**, s. m., par injure, imbécile :

Ce sont poltrons, bisongnes et *viedases*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 279 v°, éd. 1587.)

**VIEIL** et **VIEUX**, adj., qui a vécu, qui a existé longtemps, il y a longtemps :

Tel nen ont Alixandre ne li *vielz* Costantins.
(*Voy. de Charlem.*, 366.)

Hom, entent, et jovenes et *vieus* !
(Renclus, *Miserere*, cclvii, 1.)

Les *viegles* planches. (1467, *Compt. de Nevers* CC 61, f° 23 r°, A. Nevers.)

**VIEILLARD**, s. m., homme d'un âge avancé :

Iluec vi ge cel fol *vilart* porri.
(*Les Loher.*, ms. Montpellier, f° 199b.)

Mes pere m'a a un *vieillart* donee.
(*Rom. et pastour.*, Bartsch, p. 13.)

Cf. VIII, 229a.

**VIEILLECE**, mod. vieillesse, s. f., âge avancé :

Puis volt rejuveignier,
Sa *veillece* laissier.
(Phil. de Thaun, *Best.*, 2253.)

Quant Dieus ne lait homme engendrer
N'a la moillier enfant porter,
Puis ont en leur *viellece* enfant...
(Wace, *Concept. N.-D.*, p. 17.)

De tout ce lo desuit *villesce*,
De jovant li tost la proesce.
(*Ysop.*, ms. Lyon, 1349.)

Aveuleiz per *vellace*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6.)

Le sime age si est *viellesce*.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 27a.)

Par maladie ou par *villeche*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 36c.)

**VIEILLEMENT**, adv.

Cf. VIII, 229b.

**VIEILLIR**, v. — N., devenir vieux :

Ne *viellirai* jamais en mon aé.
(*Huon de Bord.*, 3560.)

— Fig., paraître vieux :

Je *vieillissois* aussi a table :
Et si m'ennuyois d'estre assise.
(Cl. Mar., *Coll. d'Erasme*, Vierg. mespris. mariage, f° vi r°, éd. s. d.)

— Anc., réfl., même sens :

En oultre establirent il temps dedens lequel il vouloient que la loi agrarienne fust establie pour ce que il leur sembloit que, si elle estoit plus empeschee par nulle envie, elle *se vegliroit* trop. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 86 v°.)

**VIEILLOT**, adj., qui paraît vieux avant l'âge.

— S. f., *vieillotte* :

Un vellard ou une *veillote*
Qui petis siet plus d'une beste.
(*Besant*, 758.)

Je suy une fieble *viellote*.
(*Vie S. Greg.*, ms. Evreux, f° 143a.)

La *vieillotte* estoit assez saige.
(J. Le Fevre, *La Vieille*, II, 2850.)

Anicula, *velote*. (*Gloss.*, ms. Conches.)

**VIELLE**, s. f., anc., viole :

.i. jougleor vos prie, sire, que me querez :
Certes, sons de *viele* est bons a escouter.
(*Les Loher*, Ars. 3143, f° 9c.)

Vos, jugleor, fet ele, qui vivez de chant et de *vielle*, venez ça. (*La Chandelle d'Arras*, p. 13, A. Guesnon.)

— *Mettre sa vielle sous le banc*, se retirer du monde joyeux :

Ma *vielle ay mys soubz le banc*.
(Villon, *Grand Testam.*, 717.)

**VIELLER**, v. n., jouer de la vielle :

Et chantent et *vielent* et rotent cil jogler.
(*Voy. de Charlem.*, 837.)

Vien ça, me dist ele,
Si me *viele*
Ta muse, en chantant
Tant mignotement.
(Colin Muset, p. 86, Bédier.)

Harpes et voielles i a fait *voieller*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 16d.)

**VIELLEUR**, s. m., celui qui joue de la vielle :

Rices *vieleors* et canteors de sons.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 27 v°, col. 2.)

Nous aprenons... a estre edifieurs en edifiant et a estre *vielleurs* en viellant. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 368a.)

Cf. Vielleux, VIII, 230a.

**VIERGE**, mod., v. VIRGENE. — **VIEUX**, v. VIEIL.

**VIF**, adj., qui est en vie ; fig., courant, en parlant de l'eau :

Des fontaines cleres et *vives*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 10d.)

— *Roc vif*, la partie dure du roc :

Estoit machonnee sus *vive* roce. (FROISS., *Chron.*, III, 87, Luce.)

— *Chaux vive*, chaux qui n'a pas été imprégnée d'eau :

Mais chil des vassiaux lor jetoient *vive chauc* es ielx. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 665.)

— *Soufre vif*, soufre naturel :

Item une autre livre de *sufrevy*. (1358-59, *Compt. de l'artillerie*, A. Dijon H, aff. milit.)

Du salpestre et du *souffre vif*. (1414-1416, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, XIII, Arch. mun. Orléans.)

— Qui exerce une action prompte et forte :

Et furent mult pres d'estre desconfiz, si que par *vive* force covint les chevaliers descendre a pié. (VILLEH., § 493.)

— Qui a de l'éclat :

Fresches couleurs, fines et *vives*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 132a.)

Fost resera *vis* li charbons.
(*Couci*, 806.)

— *Or vif*, rendu brillant par le frottement :

Il faut donc que le *vif or* et l'argent s'unissent sans que chose aucune s'y entremette, si ce n'est pour tout gaster. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 209, éd. 1622.)

Cf. VIII, 234a.

**VIF ARGENT**, s. m., mercure :

De *vif argent* ou de plons. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., LXXI, 10.)

Demi livre de *vy argent*. (1358-59, *Compt. de l'artillerie*, A. Dijon H, aff. milit.)

Item pour .IIc. et .VIII. libvres de *vive argent*. (21 avril 1368, *Exéc. test. de Simon du Bus*, A. Tournai.)

*Vivargent*. (1486, Saint-Mathieu, Morlaix, A. Finistère.)

**VIGILAMMENT**, adv., d'une manière vigilante :

Agamemnon non *vigilamment* procurant l'entretenement de ses ostz. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, I, f° 221 v°.)

Qu'au nom de Dieu il se donne de garde *vigillamment* des embusches et secretes pratiques de ses ennemis. (18 mai 1586, *Lett. de M. Stuart*.)

**VIGILANCE**, s. f., attention soutenue à veiller sur qqu'un, qque chose :

Que la saincte intention de Vostre Beatitude puisse produire l'effect que nous attendons de sa singuliere *vigilance* au bien general et universel de la Chrestienté. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 88.)

— Anc., veillée :

Lucubratio, *vigilance* a lumiere. (1487, *Voc. lat.-fr.*)

**VIGILE**, s. f., veille d'une grande fête pendant laquelle on observe l'abstinence et le jeûne :

Entre icel saint jurn
E la *vigile* jurn.
(PHIL. DE THAUN, *Comput*, 2223.)

En la *vegile* seint Thomas. (1233, év. de Verd., A. Meuse.)

La *vegile* Saint Mahiu. (20 sept. 1330, *Cart. de Flines*, CCCCXLII, p. 546, Hautcœur.)

— *Vigiles des morts*, les matines et les laudes de l'office des morts :

Ensemble od lui tuit si baron
E li evesque del empire
Furent la nuit a la *vigire*
Et a la commendation.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19173.)

Les *vegelles* et la messe de l'osseque dudit deffunt. (1380, *Frais d'enterrement de J. de Hetomesnil*, A. N. L 617.)

Pour dire le *vigille de mort* pour l'ame de my. (1418, *Cart. du Prieuré de Belleval*, B. N., Lam. 5383, f° 6 r°.)

Avoir dit et chanté, en icelle eglise, le jour du service dudit deffunct, *vegilles* et messe. (1455, *Exéc. testam. de Jehan Philippard*, A. Tournai.)

— Anc., veille :

La *vigille* de la bataille. (BRANT., *Bodomont. espaign.*, II, 39.)

— Veillée :

Que hons tormente son cors par *vegiles*, oroisons, aspres viandes, dur lit. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 40 v°.)

Cel jor orent male *vegille*
Amorave, Turc et païen.
(PH. MOUSKET, *Chron.*, 8553.)

**VIGNE**, s. f., plante à tige ligneuse qui produit le raisin :

Il li planta(z) une *vine* molt dolce(lt).
(*Cant. des cant.*, 18.)

Et fait *vuignes* planter.
(GUICH. DE BEAUJEU, *Serm.*, p. 17.)

Les *vines*. (1263, *Cart. de S.-Germ.*, f° 99c, Bibl. Auxerre.)

Li autres achetent les *vingnes* en fleur quand elles sont de bele mostree. (LAUR., *Somme*, ms. Modène, f° 11 v°.)

Cf. VIII, 235b.

**VIGNERON**, s. m., celui qui cultive la vigne :

Vinetor, *vineron*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 264 r°.)

Por toz les *vingnerons* dirai.
(*Patenostre du vin*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 604, 2.)

— S. f., *vigneronne*, femme de vigneron :

Et d'autre part les *vigneronnes* frisques
Portent au cueur des douleurs nompareilles.
(CALVI DE LA FONTAINE, *Eg. sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 250.)

**VIGNETE**, mod. vignette, s. f., ornement représentant des branches de vignes entrelacées :

Li bors devant ert d'ebenuz,
Aussi riche c'onques dit nus,
A *vingnetes* d'or si bien faites
Et si naturelment portraites
Que ce n'est c'une grant merveille.
(GIRARD D'AMIENS, *Escanor*, 15891.)

Pour moy meismes a ouvré aucunes choses qui sont tenues singulieres entre les *vignetes* des grans ouvriers. (CHRIST. DE PIS., *Cité des dames*, Ars. 2686, f° 46d.)

Cf. VIII, 236a.

**VIGNOBLE**, s. m. et f., terrain planté de vignes :

En grant *vingnoble* se voisent embuchier,
Enz an la voie par on vait a Angiers.
(*Gaydon*, 3562.)

Li commanda a destruire tous les *vincbles* de son regne. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 20a.)

Vinetum, *vinoble*. (*Gloss. de Salins*.)

Qui personne ne se presume chasser ou brasconner ens *vignobles* d'autry. (1573, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, II, 393, éd. 1750.)

*Vinoble*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, II, p. 301.)

— Fig. :

J'ay veu chevallier noble,
En bruyt et en valleur,
De vertu la *vignoble*,
De proesse la fleur,
Espouser noble femme
Et avoir beaulx enfans.
(G. CHASTELL. et J. MOLINET, *Merveilleuses advenues*.)

**VIGOR**, mod. vigueur, s. f., force qui a son plein développement :

Jo i vendrai sor destre corant par tel *vijor*.
(*Voy. de Charlem.*, 498.)

La *vigueur* du corps et des bras vient a luy faillir. (MONT., II, 12, p. 320, éd. 1595.)

— Au sens moral et intellectuel :

Par coi il voloient prover que li devanz diz otroiz avoit plaine *vigor*. (*Decret.*, ms. Boul.-s.-Mer, f° 164c.)

Adont se remist la bataille dou roi en *vigheur*, qui avoit de commenchement un petit branlet. (FROISS., *Chron.*, X, 170, Kerv.)

**VIGOROS**, mod. vigoureux, adj., qui a de la vigueur, robuste :

Main *vigorouse*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXXXV, 13.)

Si tu es(t) *vigrus* de cors...
(*Dist. de Catun*, trad. anon., 849, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Son ost se mist tut a estrus,
De Leynestere les plus *vigrus*.
(*Conquest of Ireland*, 3343.)

S'il vos plait, prenez .i. mesaige
Loial et *vigureus* et saige,
Et tel qui verité vos die.
(*Dolopathos*, 103.)

*Vigerous* furent et de molt riche pris.
(*Les Loher.*, ms. Montpellier, f° 43[d].)

Le duc de Venise viels hom ere et gote ne veoit, mais mult ere sages et preuz et *vigueros*. (Villehard., § 364.)

Les .v. baus avoient estably .xxv. chevaliers, les plus *vigourous* que il eussent de maignee, qui devoient entendre a ocirre. (*Gestes des Chiprois*, l. II, Hist. armén. des crois., t. VI, p. 689.)

Ilz ne trouvoient leurs gens si *vigreux* ne de sy bonne volenté comme ils avoient esté par avant. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 305.)

— Par extens. :

*Vigruse* suffrance de mals. (*Moralit. des philos.*, B. N. 25407, f° 124[a].)

— Au sens moral et intellectuel :

Le cuer ot fres, *vigoros* et hardi.
(*Les Loher.*, ms. Montpellier, f° 107[b].)

**VIGOROSEMENT**, mod. vigoureusement, adv., d'une manière vigoureuse

*Viguerousemant.*
(*Les Loher.*, B. N. 1622, f° 276 r°.)

As .ii. poigns l'ad pris Haveloc,
*Vigerousement* se voudra defendre
S'il le voelent juger a pendre.
(*Havelok*, 869.)

Il cort a lui e si le prent
En ses bras *vigorosement*.
(*Guill. le Maréchal*, 7221.)

*Viguorousement.* (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 97 v°.)

*Vegue reousemant.* (Laurent, *Somme*, B. N. 938, f° 70 r°.)

Dont veissies maint chevalier
Tournoier *vighereusement.*
(*Couci*, 3294.)

Et feroit *vigureusement.*
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 62[b].)

Contraindre *vigreusement.* (1319, *Cop. des chart. des rois de Franche*, p. 40, A. Saint-Quentin.)

Contreignez les *vigreusement* a tenir les dites choses. (1336, A. N. JJ 70, f° 20 v°.)

Bauduin les secorut *vigourousement.* (*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., II, 716.)

Que tous y puissent passer ordeneement et *vigueureusement.* (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 45[a].)

Aider *vigereusement* les preudhommes, les bourgois. (24 juill. 1350, *Ordonn.*, A. Tournai.)

..... Contre lui nous tenons
*Vigreusement.*
(Eust. Desch., *Œuvr.*, III, 76.)

**VIGOUREUSEMENT, VIGOUREUX**, mod., v. Vigorosement, Vigoros.

**VIGUERIE**, s. f.

Cf. VIII, 238[c].

**VIGUEUR**, mod., v. Vigor.

**VIGUIER**, s. m., anc., dans le Midi de la France, juge ayant les mêmes fonctions que le prévôt dans le Nord :

Nos baillifs, receveurs, *viguiers*, clavaires. (1340, A. N. JJ 72, f° 53 v°.)

— Fig. :

Et quant Nostre Sires s'en rala es cieus, il laissa saint Pierre son *viguier* en leu de lui, et li dona pooir de lier et de deslier en terre. (Brunet Latin, p. 80.)

**VIL**, adj., qui est à bas prix ; fig., bas, abject, méprisable :

Cels ki ci sunt devum aveir mult *vils.*
(*Rol.*, 1240, Stengel.)

Ne soffres, dame, que Beges soit ocis,
Car la corone en esteroit plus *vis.*
(*Les Loher.*, ms. Berne 113, f° 17[c].)

La richesce est *vilz*, ly delis est amers. (*Le Livre de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 13 v°.)

Ausi comme li vers est *vieus* et petis et chose despite, tout ausi est homs *vieus* chose de soi et povre. (Laur., *Somme*, ms. Soissons 208, f° 125[c].)

Cil qui ne dist verité est desprisies et *viols* tenus. (*Serm. du* xiii[e] *s.*, ms. Cassini, f° 102[c].)

Trop est *vils* chose. (Joinv., *Credo*, XXXIII.)

**VILAIN**, s. m., anc., paysan, roturier :

Et poinz et braz i font voler,
Testes saignier, *vilains* crier.
(*Eneas*, 3672.)

Envoiierent querre et coper par les *villains* dou pays grant fuison de bois (d'arbres), de mairiens et de beloudres, si les fisent amener et achariier et reverser ens es fosses. (Froiss., *Chron.*, VIII, 13, G. Raynaud.)

Quant a luy, en tous ses affaires
Il est rebelle et obstinat
Et a *villains* du pays plat
Monstre plus tost signes greigneurs
Qu'il ne feroit aux grans seigneurs.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 22368.)

A brief parler d'un *villoyn*,
Il ne vault rien, ne pres ne loing.
(*Des Villains, Villenniers, Vilnastres et doubles Villains*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VII, 73.)

— Par injure :

Cop ne gaignay depuis que ce *villain*
Me resgarda ; de Dieu soit confondu.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, IV, 287.)

— Par extens., tenancier en roture :

Quaunt un homme est seisi de soun *vilein*, issi qu'il est reseant denz soun vilenage, e le *vilein* ayle al marché ou ayllours hors de soun fee, ne le poet il prendre en quel lieu qu'il le trove ? (De termino sancti Hillarii 1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 57.)

— Adjectiv., non noble :

Quant li moine e la gent *vilaine*
Virent venir la gent paene...
(Ben., *D. de Norm.*, I 951.)

Masure *vilaine.* (*Jurés de S.-Ouen*, f° 93 v°, A. Seine-Inférieure.)

Terres censures ou arriere censures, *villaines* et de main ferme. (1294, *Lett. de Rob. d'Art*, ap. Tailliar, *Rec. d'act. en lang. wall.*, p. 368.)

Tout chil de le vile d'Aubegny qui cultivent tere *vilaine* doivent... (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 144 r°.)

De chascun porc norri en fié *villain*, un denier. (1337, A. N. JJ 70, f° 128 v°.)

— Par extens., celui qui a des sentiments communs, laids :

C'uns *vileinz* fet telle vilenie
Dont une bone compeignie
Est blasmee sovent a tort.
(Guiot, *Bible*, 1004.)

*Vilains* ne doute lede mort :
N'i doivent avoir nul domage.
(Id., *ib.*, 1007.)

Nuls n'est *vilains* fors par ses vices.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 243[c].)

— Adjectiv., laid moralement :

Ainz que li dux se fust meuz
A de *vilains* moz entenduz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10373.)

Mes li prince sont si destroit,
Et dur et *vilein* et felon !
(Guiot, *Bible*, 235.)

Ki fait contenanche *vilaine*,
Il prueve sa volenté vaine.
(Renclus, *Carité*, cxxxviii, 11.)

Bani de vile pour *vilain* cas. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1[re] p., LIII, 7.)

Paroles contumelieuses
Et *villoynes* et enieuses.
(Macé de la Charité, *Bible*, B. N. 401, f° 63[a].)

— Par anal. :

La pais fu grevouse et *vilaine* a sire Gauvain. (*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., II, 674.)

... Et sachies que la pais fu *vileine* a sire Hennery. (*Ib.*, 676.)

**VILAINEMENT**, adv., d'une manière vilaine :

N'ales mais, sire, demenant
La dame si *vilainement.*
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 4995.)

Trop parlastes *vilainement.*
(*Graelent*, 534.)

Je le ferai morir *vilainnement.*
(*Gaydon*, 7261.)

Blecié et navré et *villeignement* traitié. (1305, A. N. J 1030, pièce 28.)

... Et chargerent les dames et les enfans sur charetes et sur ahnes mont *vileinement.* (*Gestes des Chiprois*, Hist. arm. des crois., VI, 710.)

Et bouté en prison moult *villainnement.* (Froiss., *Chron.*, IV, 180, Luce.)

**VILE**, mod. ville, s. f., réunion considérable de maisons habitées, disposée régulièrement par rues, et limitée ordinairement par une enceinte :

*Vil'* es (Betfagé) desoz Mont Oliver.
(*Pass.*, 18.)

Ensi fu la *vile* rendue en la merci le du de Venise. (Villehard., § 86.)

Li justice haute et basse del *vilhe*. (Trad. du XIII[e] s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val St-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 43a.)

— Municipalité :

Item, cest establissement jurerent a garder Jehan de Craane, Guillaume Nasquet, Adam le Coquillier et Robert le Patrenostrier, du chief de la *vile*. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., XXVIII, 17.)

Cf. VIII, 239a.

**VILEBREQUIN**, s. m., sorte de manivelle servant à faire tourner une mèche qu'on y adapte pour percer des trous :

Il ont doilloires, *wembelkins*, forets, tareeles et planes. (*Dial. fr.-flam.*, f° 18a.)

Unes cisoires et .I. *vuinbrekin*. (12 déc. 1367, *Exécut. testam. de Jaquemart Biertoul*, A. Tournai.)

.I. hest, .I. *vuibrequin*, une esturcoises. (3 févr. 1427, *Exéc. test. de Symon Descault*, A. Tournai.)

Une layette et .I. *wimbrekin*, .IX. d. (30 avril 1427, *Exéc. test. de Nicolas de Fontaines*, A. Tournai.)

*Wibrequin* qui en françois est appellé un foret a percer vin. (Ol. de la Marche, *Chron.*, I, 373.)

*Huillebrequins*, tarelle, alenne.
(*Watelet de tous mestiers*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XIII, 160.)

*Wiblequin*. (1499, Saint-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *guybrequin*, ung petit tariere. (1517, *Invent.*, dans *Rev. de Bret.*, 2e série, I, 46.)

Si vous voyez un *vibrequin*, vous ne direz pas que ce soit l'outil d'une lingiere. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 178 r°, éd. 1587.)

*Virebrequin*. (Bellefor., *Sec. de l'agric.*, p. 210.)

*Vibrequin, villebrequin*. (Junius, *Nomencl.*, p. 220.)

**VILEMENT**, mod., v. Vilment.

**VILENIE**, s. f., action de vilain, de personne qui a des sentiments communs, laids :

*Vilanie*,
(Phil. de Thaun, *Comput*, 125.)

Ore unt jué entre eus par si faite baillie
Ki n'i ot chose faite ke turnast a *vileinie*.
(*Horn*, 2760.)

Et toute *vileinnie* het.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpellier 249, f° 1b.)

Ne li fu puis cele folie
Reprovee par *vilaignie*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1977.)

Il distrent a la dame : Ja n'oimes nus hom parler de la *vilenie* vostre seingnor. (*Rom. des Sept Sages de Rome*, p. 37, Ler. de Lincy.)

Senz *vilaenie*. (Laurent, *Somme*. ms. Chartres 371, f° 28 v°.)

Si leur deffens *villenie* et meffait,
Et leur commans poursuivre honneur defait.
(Chr. de Pisan, *Dieu d'am.*, Poés., II, 3.)

Cf. VIII, 241c.

**VILETÉ**, s. f., caractère de ce qui est vil.

Reporter ici l'exemple de François de Sales, dernier de la première subdivision de l'article Vilté, VIII, 246c.

**VILIPENDER**, v. a., déclarer vil, méprisable :

En moins honorant et *vilipendant* la puissance royal. (1392, A. N. K 54, pièce 20.)

**VILITÉ**, s. f.

Cf. VIII, 243a.

**VILLAGE**, s. m., petit groupe de maisons de paysans qui n'est pas disposé régulièrement par rues et n'est pas limité par une enceinte :

*Vilage*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 264 r°.)

Et les faisoit on en leur prime jeune jeunesse habiter aux *villages* ad fin de se acoustumer a labeurs, non as delices. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 34 r°.)

— Villageois :

La se tenoient li *village*
Tout d'un les par bonne ordenance.
(Froiss., *Poés.*, II, 3267.)

**VILLAGEOIS**, s. m., celui qui habite au village :

Sotz *villaigeois*, sotz citoyens.
(*Monol. des Sotz joy.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s. III, 15.)

Les soldats de la cytadelle arrestent les *villageoys* et leurs marchandises. (13 août 1598, *Délib. du cons. mun. de Bourg*, A. Bourg.)

— Adjectiv. :

Il me semble que ce seroit folie parler des sottes et plaisantes amours *villageoises*. (L. Labé, *Debat de folie et d'amour*, p. 68, Ch. Bois.)

**VILLANELLE**, s. f., chanson villageoise :

Par toy, le pastoureau menant ses brebis paistre,
Se plaist en sa fortune et benit ton pouvoir,
Et d'une *villanelle* en chantant il essaie.
(Ph. Desportes, *Diane*, liv. I, p. 52, Bibl. gaul.)

*Villanelle*, a countreydaunce, round, a song. (Cotgr.)

Cf. Vilanel, VIII, 239a.

**VILLE**, mod., v. Vile.

**VILLETTE**, s. f.

Cf. Vilete 2, t. VIII, p. 242a.

**VILMENT**, mod. vilement, adv., d'une manière vile :

C'iert granz damages se tu muers si *vilment*.
(*Coron. Loois*, 861.)

Por ço vos voil mostrer et dire
Savoir quel conseil en prendrons,
O menbre a menbre seit deffez
O a chevaus *vilment* detrez.
(Ben., *Troie*, 11649.)

Illucques veissiez tant cop doner de branc,
Et Sarazins morir et mener mout *vimant*.
(*Floovant*, 538.)

De traisson seront reté *vieument*.
(*Huon de Bord.*, 5989.)

Que que li patrimoines estoit si *vimant* perduz. (*Vie sainte Anastasie*, B. N. 988, f° 25b.)

Vilainement les i meteient
E cil *vielment* s'en conteneient.
(G. de Saint-Pair, *Rom. du Mont Saint-Michel*, 1717.)

Devers Clarisse esgarde mout sovent
Que Sarrasin batoient si *viument*.
(*Clarisse*, dans *Esclarm.*, 5283, Schweigel.)

Et toutes les soues ayes
Sont a la pais *vilment* faillies.
(*Gestes des Chiprois*, Hist. armén. des crois., IV, 695.)

Il vit *vilement*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 54 v°.)

**VIMAIRE**, s. f., force majeure (ouragan, grêle, etc.), qui produit des dégâts :

Il secoeit sa jarbe en l'aire,
Ainz qu'il veille sa desme feire ;
Mes Deus vit bien cele *vimaire* ;
Si ne la volt sofrir ne taire.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, 753, Kremer.)

Par la *vimaire* et fortune de la guerre. (1448, dans *Bull. hist. et philol.*, p. 95, 1889, nos 1-2.)

Item a Guill. Bisleau, mestayer de S. Phillibert, pour cause de *vimayre* de la batherie du temps, .II. sext. .IX. b. d'avene. (1471, Ste-Croix, Vasles, A. Vienne.)

Et voyons en terre pestes, *vimeres* et afflictions, en l'air troublemens et tenebres, en mer tempeste et fortunal. (Rabel., *Quart livre*, XXVI, éd. 1552.)

**VIN**, s. m., liqueur alcoolique résultant de la fermentation du jus de raisin et servant de boisson :

Et per lo pan et per lo *vin*.
(*Pass.*, 93.)

E de mangier ces beals mangiers
E de bevre ces *vins* d'Angiers.
(*Besant de Dieu*, 457).

— *Vin, gracieux vin, courtois vin, bon vin*, pourboire, courtage, pot-de-vin, cadeau :

Quy le troeuve le luy rengne et il ara *bon vin*. (*Ami et Amile*, explicit, ms. Arras 696, f° 192.)

Prenez de nous ung *courtois vin*
Pour nourrir amour et concorde :
En vostre mercy nous mettons.
(A. Greban, *Mist. de la Pass.*, 30459.)

Regardez quel *vin* nous donrons
Apres noises et tous debas.
(Id., *ib.*, 30471.)

Se aucun avoit perdu quelque chose, elle se mesloit de le renseignier, et qui eust a faire d'aucune fille secrete, elle en eust fait plaisir pour *gracieux vin*, et c'estoit la practique de quoy elle s'entretenoit le mieulx. (*Evang. des Quenouill.*, p. 73.)

Le larron prie sondict voisin de vendre cependant ceste vache le plus qu'il pourroit, luy promettant le *vin*. (H. Estien., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XV.)

Les religieuses me disent qu'il en sera fasché, je n'en sçay rien ; si luy en vay je porter les nouvelles et demander mon *vin*. (Lariv., *Les Esprits*, IV, 6.)

— *Vin pendu,* à Tournai, vin mouillé d'eau :

Vin fait de liages de vin et d'iauwe que on appelle *vin pendu.* (26 août 1434, *Reg. des Ordonn. des vins,* 1386-1589, f° 21 v°, A. Tournai.)

— *Ester al vin beu,* loc., rester en gage chez le tavernier :

Cis chevaus est moult maigres et confondu[s] :
Il *estera* anqui *al vin beu.*
Et cele lance roide et cis escu[s].
(*Aiol,* 919.)

— *Envoier al vin* envoyer en paiement au marchand de vin :

Il ne nos vieut saudee doner ne departir,
Ançois nous taut nos capes, si les *envoie al vin* [*bris.*
(*Aiol,* 9398.)

— *Vin le comte,* impôt :

Le revenu du *vin le conte* vault par an environ huyt livres tournois. (1516, *Cartul. de Lagny,* f° 244 v°; Duc., *Vinum comitis.*)

— *Estre sur le vin,* aimer à boire :

*Estre sur le vin.* To taste, also, to love wine very well. (Cotgr.)

— *Faire jambes de vin,* boire un coup avant de se mettre au travail :

*Faire jambes de vin.* To take in store of liquor before the undertaking of a journey; to supple his legs, by soaking his head, in wine. (Cotgr.)

— *Vin de pommes,* cidre :

Il est ordonné que nulz ne fasse *vin de pomes,* ne stordeur qui les stordent ni qu'il aide a faire. (1317, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège,* III, 180.)

**Vinaigre,** s. m., liquide aigre et piquant, qui provient de la fermentation acide du vin :

Use de verjus pour *vinaigre.*
(Eust. Desch., *Œuvres,* VIII, 343, 139.)

*Vinnaigre.* (*Le grant Herbier,* f° 78 r°.)

Item que nulz ne face moustarde, fors de bon *vinaigre.* (4 déc. 1460, *Reg. aux publicat.,* A. Tournai.)

**Vinaigrette,** s. f., sauce faite avec du vinaigre, de l'huile et divers condiments :

*Vinaigrette* de ce mesmes mets. (*Ménagier,* II, 108.)

Salade d'herbes, ou d'autre chose, *vinaigrette.* (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J.-L. Vives,* Index, *acetarium,* éd. 1576.)

Cf. VIII, 250ᵃ.

**Vinaigrier,** s. m., vase à mettre le vinaigre :

*Vinaigrier.* A vineger glasse, vioil, or bottle. (Cotgr.)

**Vindicatif,** adj., porté à la vengeance :

*Vindicatif,* vindicativus. (*Gloss. gall.-lat.,* B. N. l. 7684.)

.... Bien aparçoy
Que Dieu juge *vindicatif,*
Pour mon peché trop excessif,
Se monstrera encontre moy.
(*Mist. du Viel Test.,* 2784.)

*Vindicative* memoire. (Du Villars, *Mém.,* III, an 1552.)

— Par extens. :

*Vindicative* commotion. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.,* f° 160ᵈ, éd. 1486.)

**Vindicativement,** adv., d'une manière vindicative :

Et de faict s'i fust il opposé *vindicativement* s'il eust esté sus le lieu ou pres de la. (*Bataill. judaïq.,* V, 26, éd. 1530.)

**Vindicte,** s. f., action de revendiquer le châtiment d'un coupable :

*Vindicte,* as vindice. Vindice, revenge, a vengement, vengeance, punishment. (Cotgr.)

Cf. VIII, 250ᶜ.

**Vinee,** s. f.

Cf. VIII, 251ᵃ.

**Viner,** v. a.

Cf. VIII, 251ᵇ.

**Vineux,** adj., riche en vin :

La grape qui si est *vinos*(*e*)*e.*
(*Joies N.-D.,* B. N. 19525, f° 94ᵇ.)

Cf. Vineus, VIII, 252ᵃ.

**Vingt,** mod., v. Vint.

**Vingtaine,** s. f.

Cf. Vintaine, VIII, 253ᵃ.

**Vingtieme,** mod., v. Vintisme.

**Vinosité,** s. f.

Cf. VIII, 252ᵉ.

**Vint,** mod. vingt, adj. num. cardinal, deux fois dix :

*Vint* mille chevaliers i troverent seanz.
(*Voy. de Charlem.,* 267.)

Et li nostre decha ne furent ke *vint* cinq. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri,* § 540.)

*Vint* e trois verges. (Sᵗᵉ Madel. 1288, S.-Jacques, A. de l'Etat à Liège.)

Parquoy la dite eglise, li procureres d'icelle, leur bien, ne leur aiant cause, en viengnent a damage ne destourbiers de quatre deniers ne de *viengt.* (1371, *Cart. de l'abb. Sᵗ-Médard,* Rouge liv., f° 99 v°, A. Tournai.)

Et y en eult que mors que prins environ de six a huit *vingtz.* (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII,* c. vi.)

— Adj. ordinal, vingtième :

Au *vint* e cinquime jor del mois.
(*Bible,* B. N. 901, f° 64ᶜ.)

*Vint* unisme. (Entre 1212 et 1220, *Atour,* dans *Hist. de Metz,* III, iii.)

Ceste chose fuit faite en l'en de l'incarnation Nostre Segnor milleime ducenteime, *vint* e seime ou mois de septembre. (1226, A. Meuse, cart. 58, liasse Rampont.)

*Vint* e unisme. (*Lib. rub.,* f° 5ᵇ, A. Calvados.)

*Vint* e cincquiesme. (*Jurés de S.-Ouen,* f° 238 r°, A. Seine-Inférieure.)

Li *vint* e unimes. (*Chron. de S.-Den.,* ms Ste-Gen., f° 2ᵇ.)

Li *vint* e troisimes. (*Ib.*)

Li *vint* e quatriemes. (*Ib.*)

Le *vint* et quatre jour dou mois de decembre. (24 déc. 1371, *Chartrier, Vidimus Jehan Jolit, six libvres tournois a payer le premier jour dou mois d'avril,* A. Tournai.)

Le *vingt* cinquesme jour d'octobre. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S.-Berthomé,* f° 78 r°, Bibl. La Rochelle.)

*Vingt* ungyeme. (21 mai 1471, *Ch. de Neufchast.,* A. Doubs E 1491.)

**Vintisme,** mod. vingtième, adj. num. ordin., qui vient après le dix-neuvième :

Au .v. et au *vintesme* jor. (*Macchab.,* I, 4, 52.)

E regnad pur lui al *vintime* an Jonathan le fiz le rei Ozie. (*Rois,* p. 395.)

Le *vintime* jour. (*Bans aux échev.,* OO, f° 29 v°, A. Douai.)

Au *vintisme* jour de Noeil. (*Drois de la vouverie de Montigny,* ms. Metz 46, p. 124.)

C'est li *vintoymes* leux contez.
(Macé de la Charité, *Bible,* B. N. 401, f° 37ᵈ.)

Li *vintimes.* (*Chron. de S.-Den.,* ms. Ste-Gen., f° 2ᵇ.)

*Vintaimme.* (*Ordin. Tancrei,* ms. Salis, f° 35ᵇ.)

L'an .m. ccc. et .v., le venredi *vintisme* jour de novembre. (20 nov. 1305, *Petit reg. de cuir noir,* f° 46 v°, A. Tournai.)

**Violable,** adj., qui peut être violé :

Saulter par dessus un lieu sainct et inviolable, et le rendre profane et *violable.* (Amyot, *Œuvr. mél.,* IV, 270, éd. 1820.)

Tousjours les trefves sont plus sacrees et moins *violables* que la paix. (Bodin, *Rép.,* I, 8.)

**Violat,** s. m.

Cf. VIII, 253ᶜ.

**Violateur,** s. m., celui qui viole :

*Violatour* de paix. (24 oct. 1360, *Lett. d'Edouard III,* Liv. des Bouill., XVI, A. Bordeaux.)

Les infracteurs et *violateurs* de la dicte paix. (1419, *Ord.,* XII, 269.)

Le *violateur* de paix. (Fossetier, *Cron. Marg.,* ms. Bruxelles 10509, f° 168 v°.)

**Violation,** s. f., action de violer :

En vengeance de la *violacion* du temple. (Bersuire, *Tit. Liv.,* ms. Ste-Gen., f° 292ᵃ.)

Mais de tant vous feray par supplication,
Pryere seulement, se, par devocion,
Crees parfaitement de vray cuer et de bon,
Qu'une fame portast, sans *violacion,*
Chelui que vous crees c'on appelle Jheson !
(*Chev. au Cygne,* 18267.)

La *violation* des festes et saints dimanches. (*Placard de Philippe II, sur le synode provincial de Cambray tenu au mois d'oct.* 1586, art. V.)

**VIOLATRE**, adj., dont la couleur tire sur le violet :

Velours noir semé de hault en bas d'orfavrie *viaulatre*. (1468, OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, IV, 125, Soc. Hist. de France.)

**VIOLE**, s. f., sorte de grand violon à 5, 6 ou 7 cordes :

Six notes par lesquelles sont
Fais tous les chans que chantres font
Soit pour l'eglise ou pour querole
En harpe, en rotte ou en *viole*.
(HARDOUIN DE FONT. GUER., *Tres. de Ven.*, p. 10, Michelant.)

Se j'avoye ma chalemie,
Ma *viole* ou ma cornemuse.
(*Mist. du Viel Testam.*, II, 30, var., 511.)

**VIOLEMENT**, s. m.

Cf. VIII, 254ª.

**VIOLEMMENT**, mod., v. VIOLENTMENT.

**VIOLENCE**, s. f., qualité de ce qui agit avec force ; abus de la force :

Et si aucuns en faisoit *violence* de ceste amosne, je en seroie aidanz a l'abbey. (Juin 1242, Saint-Vincent, A. Moselle.)

Et pur ce que ledit Gastineau ne lui voult obeir, bouta ung peu ladicte fenestre, laquelle, sans faire bris ne *violence*, se ouvry. (1459, A. N. JJ 190, f° 25 v°.)

Cf. VIII, 254ª.

**VIOLENT**, adj., qui agit avec violence :

Extorsions *viollantes* et illicites. (Juill. 1390, *Ord.*, VII, 351.)

— Exagéré :

Abstinences *violentes*. (FRANÇ. DE SALES, *Vie dev.*, III, XXIII.)

**VIOLENTER**, v. a., contraindre par la violence :

Sans vouloir *violenter* l'esprit d'autruy. (FRANÇ. DE SAL., *Vie dev.*, III, XXX.)

— Réfl., user de violence sur soi ; attenter à sa vie :

D'autres rapportent, que pour le regret qu'il avait de trop vivre, il se *violenta* et precipita sa mort, s'estouffant dans son manteau. (CHOLIERES, *Apres dinees*, VI, f° 213 v°.)

— Rendre violent :

Quelle Medee et Circé *violente*
Les passions de ce cruel torment ?
(BUGNYON, *Erotasmes*, IV, p. 12, éd. 1557.)

**VIOLENTMENT**, mod. violemment, adv., d'une manière violente :

Qui ensemble leurs complices resqueusdrent efforcieement et *violenment* Henrion de Maubry. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, f° 129 r°.)

*Viollentement*. (1393, *Sent. des cours de Rennes et de Ploermel*, A. Ille-et-Vilaine.)

Quel zephyre
Soufflant trop *violentement*
A fait escarter mon navire.
(RONS., *Œuvr.*, Od., l. I, p. 292, éd. 1584.)

D'autant plus ilz le pressoyent et l'importunoyent plus *violentement*. (AMYOT, *Vies*, J. Caes.)

Mon cœur qu'une douleur *violemment* pressoit.
(JAMYN, *Iliade*, XV.)

**VIOLER**, v. a., porter atteinte à (qqu'un, qque chose), qu'on est tenu de respecter :

Si *violat* le temple Salomon.
(*Rol.*, 1524, Stengel.)

Arses les viles, les moustiers *violez*.
(*Les Loher.*, Ars. 3121, f° 23f.)

Treis anz aveit duré, al quart fu *violee* (la paix).
(WACE, *Rou*, 2° p., 3145.)

Ne soefre que *seit violé*
Mon cors ne a honte atorné.
(*Vie de Ste Marg.*, p. 85, Joly.)

Il leur semble que ce n'est rien que de *violer* sa foy et sa parolle. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, VI.)

— Offenser :

Le bien k'il fist en sen tempore
Te mauvaisties pas ne restore,
De sen los ten non *violas*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXII, 7.)

**VIOLET**, adj., qui a la couleur de la fleur appelée violette :

Escarlate *violette*.
(*G. de Dole*, 4334.)

Cinq pieces de veluyel *vyolei*. (1323, *Compt. de bijoux*, 3ᵉ cart. de Hainaut, pièce 132, A. Nord.)

.I. baseriel de saie *vielette*. (28 sept. 1361, *Tut. des enfants de Mikiel d'Avesnes*, A. Tournai.)

Chappe de drap d'or *viollé*. (20 nov. 1469, *Reliq. chap. S.-Hilaire*, A. Vienne.)

Quatre aunes de drap *villet*. (5 août 1496, *Tutelle et curatelle de Gregollet et Naquilet Sadoune*, A. Tournai.)

Cf. VIOLET 1, t. VIII, p. 254ᵇ.

**VIOLETTE**, s. f., plante à petite fleur d'un parfum doux, d'une couleur entre le rouge et le bleu ; fleur de cette plante :

... Cum *violete*.
(*Lapid. de Marb.*, 381.)

Sa soer estoit allee coeillier *viollettes* sur l'autre creste du dit fossé tenant aux murs de la dite ville. (31 mai 1460, *Reg. journal des prévôts et jurés*, série A, A. Tournai.)

Cf. VIOLETE 1, t. VIII, p. 254ᶜ.

**VIOLIER**, s. m.

Cf. VIII, 255ª.

**VIOLON**, s. m., instrument de musique à 4 cordes qu'on fait vibrer au moyen d'un archet :

*Violons* desmanches. (RAB., *Cinq. liv.*, XIII.)

**VIORNE**, s. f., arbrisseau à fleurs blanches et à baies rouges en bouquets :

Cete cy
Eleve autant dessus toutes autres ses cornes
Que font les hauts cipres sur les humbles *viornes*.
(R. et A. D'AIGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 2 r°, éd 1582.)

**VIPERE**, s. f. et m., reptile ophidien ovovivipare dont la morsure est venimeuse :

*Vipere*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 1823.)

*Vippere*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 90 v°.)

Des *viperes* ingrats.
(HARDY., *Sced.*, IV.)

**VIPEREAU**, s. m., petit d'une vipère :

Et ne sont pas crocodiles infaictz,
Ne scorpions tortuz et contrefaictz,
Ce ne sont pas *vipereaux* furieux,
Ne basilics tuans les gens des yeux.
(CL. MAROT, *Enfer*, OEuvr., I, 52, Jannet.)

— Fig., petit personnage malfaisant :

Un ingrat *vipereau*. (OL. DE LA NOUE, *Poés.*, p. 146, éd. 1594.)

— Remords :

Affamez *vipereaux* sans cesse resortans
Du fond de la memoire.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 141 r°.)

**VIPERIN**, adj., qui a rapport à la vipère ; fig., malfaisant :

Ceste *viperine* graine de querelles et litige peu a peu s'anneantira. (1553, *Lett. au card. de Lorr.*, ap. Varin, *Arch. législ. de Reims*, I, 650.)

**VIPERINE**, s. f., plante de la famille des borraginées, tachetée comme la vipère :

De *viperine*. Viperina, *viperine*. C'est une herbe qu'on appelle urtie morte. (*Le grant Herbier*, n° 496, Camus.)

**VIRAGO**, s. f., femme d'allure masculine.

— Par métonymie :

Une femme nous va dire qu'elle avoit en la teste une grand *virago* et elle disoit vray, car elle ressemble, et en complexions et a la semblance exterieure, a un homme. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 94, Roybet.)

**VIRELAI**, s. m., petite pièce de vers courts, sur deux rimes, et commençant par quatre vers dont les deux premiers se répètent :

Doubles hoques et plusieurs lays,
Motes, rondiaus et *virelais*
Qu'on claimme chansons baladees,
Complaintes, balades entees.
(GUILL. MACHAUT, *Œuvr.*, p. 7.)

Cf. VIRELI 1, t. VIII, p. 257ª.

**VIREMENT**, s. m., action de virer, de faire tourner :

*Virement*. Virevouste, gyrus. (1549, R. EST.)

**VIRER**[1], v. — N., tourner :

Haultes roues de mollins continuellement *virantes.* (*Baratre infernal*, B. N. 210, f° 221 v°.)

— Réfl., même sens :

Ensus de Blancheflor *se* traist toujours et *vire.*
(*Berte*, 2112.)

— A., faire tourner :

Lequel, apres *avoir* tourné, *viré*, brouillé et manié cet argent, le remit dans les sacz... (LARIVEY, *Strapar.*, VIII, 4.)

**VIREUX**, adj., fétide :

Deux mas y a, mainte antene aprestee,
Becuit *vireux* et poulz, puces et ras,
Le vermical, les vers en l'eaue a tas.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, I, 188.)

**VIREVOLTE**, s. f.

Cf. VIII, 257ᵉ.

**VIREVOLTER**, v. n.

Cf. VIII, 258ᵃ.

**VIRGENE**, mod. vierge, s. f., fille qui n'a eu de commerce avec aucun homme :

De martirs e de *virgenes* e de granz majestez.
(*Voy. de Charlem.*, 125.)

Les lampes des sottes *virgines* estignent quant Nostre Sires vient. (*Trad. des serm. de S.-Bern.*, 16, 39.)

*Viergenes* veski entiere
Saintismes et seurs.
(*Poés.*, B. N. 2039, f° 26 r°.)

La *virgne.* (*Serm. du* XIIIᵉ *s.*, ms. Cassin, f° 103ᵃ.)

Que une *voirge* naistroit de la racine Jessé. (LAUR., *Somme*, B. N. 938, f° 51 r°.)

Grant compaignie de *virges*, de vaves et de mariees. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 57.)

— *Les onze mille vierges*, vierges qui auraient été martyrisées à Cologne au nombre de 11 000 ; chapelle dédiée à ces martyres :

A Jehan Ogive, pour une candaille de chire qui siert a alumer devant les .XIᵐ. *viergenes* en la ditte eglise du Bruille, selon l'ordonnance de la dicte feue, .X. s. (17 fév. 1419, *Exéc. test. de Marie de le Motte*, A. Tournai.)

— *La vierge Marie, la Vierge*, la mère de J.-C. :

El num la *virgine* ki portat salvetet.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 18ᵈ.)

Prist char de la *virgne Marie.*
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans, f° 71 v°.)

Le fil a la *viergene Marie.*
(*Li* .XII. *cordons*, B. N. 2039, f° 15ᵇ.)

La *virge Marie.* (LAUR., *Somme*, B. N. 22932, f° 2ᵉ.)

1. Nous n'avons pas retrouvé dans les dossiers du *Complément* l'article *virer* dont les exemples avaient été réunis par M. Godefroy. — J. B. et Am. S.

Parlay de Jhesu Crist
Par avant ce qu'il preist chair humaine
En la *Vierche.*
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 9.)

— Adj., en parlant d'une femme, qui n'a eu commerce avec aucun homme :

La soa madre *virge* fu.
(*Pass.*, 353.)

Pulcele signefie
Chose ki fruit nen at,
Tant cum *virjne* serrat.
(P. DE THAON, *Comput*, 1353.)

— En parlant d'un homme, qui n'a eu commerce avec aucune femme :

Que ja fame n'aroit, ains seroit *vierges* tous les jours de sa vie. (*Hist. de Joseph*, ms. St-Pétersbourg, f° 118ᵃ.)

La premiere vierge femme deçut aussi le premier homme qui *vierge* estoit. (*Mir. de N.-D.*, I, 252.)

Un *vierge* enfant dessevely par elle.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, V.)

— Virginal :

Quant de *vierge* corps fist .I. *vierge* fruit es-
[traire.
(*Baud. de Seb.*, XII, 600.)

En sa *vierge* conception
Et en sa saincte passion
Croy justement et fermement.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 182ᵇ, éd. 1537.)

— *Cire vierge*, cire brute qui n'a été employée à aucun usage :

Pour une livre de *virgene chire.* (28 sept. 1406-20 avril 1407, *Compte de la recette générale de Hainaut*, f° 16 v°, A. Nord.)

**VIRGILIEN**, adj., imité de Virgile, qui a quelque rapport avec le génie de Virgile :

Son epitaphe ha esté escrit en carmes latins *virgiliens.* (BONIV., *Advis et dev. des leng.*, p. 24.)

**VIRGINAL**, adj., qui appartient à une vierge :

O ame sainte, o cars virgine,
O soule mere *virginaus.*
(RENCLUS, *Miserere*, CCLIX, 2.)

**VIRGINITÉ**, s. f., état d'une personne vierge :

Qu'elle perdesse sa *virginitet.*
(*Eulal.*, 17.)

Chescun de cez ad ben gardé
A autre sa *virginité.*
(HUON DE ROTEL., *Ipomedon*, 10511.)

**VIRGULE**, s. f.

Cf. VIII, 258ᵉ, article auquel on mettra comme définition : petite pousse.

**VIRIL**[1], adj., qui appartient au sexe masculin :

Semences genitables ou *viriles.* (CHAMPIER, *Prophet. des Sebilles*, éd. 1503.)

1. Depuis ce mot jusqu'à *vizir*, nous n'avons pas retrouvé les dossiers réunis anciennement par M. Godefroy. — J. B. et Am. S.

**VIRILEMENT**, adv., d'une manière virile :

Comme fors et puissans doibvent combatre *virilement.* (*Viol. des hist. rom.*, p. 384.)

Et par les habitans d'icelle (ville) qui tout soubdain s'armarent, ils en furent *virilement* expulses. (EST. MEDIC., *Chron.*, I, 294.)

**VIRILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est viril :

Tu luy as coupé les oreilles et tres inhumainement luy as... ousté les genitifs et l'onnour de *virilité.* (*Sept sages*, p. 155.)

**VIROLER**, v. a.

Cf. VIII, 259ᵇ.

**VIRTUEL**, adj., anc., qui a de la vertu, de la puissance :

Justice aussi congnoist tout benefice
Petit ou grant, ancien ou nouvel,
Retribuant quant veoit l'heure propice
Deux biens pour ung par acte *virtuel.*
(J. BOUCHET, *Opusc.*, sign. F 7 v°, éd. 1526.)

**VIRTUELMENT**, mod. virtuellement, adv., d'une manière virtuelle, en puissance :

Entendez vous que toutes ces choses soient mises et enclouses es lieus que vous avez dicts ou localement, ou *virtualement*, ou autrement. (1464, L'ANONYME D'ANGERS, *Pelerin. de vie hum.*, Ars. 2319, f° 33 r°.)

**VIRULENCE**, s. f., caractère de ce qui est virulent :

Perforation en l'os erodé de la *virulance* des humeurs. (HERVÉ FIERABRAS, *Meth. chirurg.*, p. 279, éd. 1583.)

**VIRULENT**, adj., qui renferme un principe d'infection et de transmission morbide :

Avec le sang corrompu et *virulent*, il en sortira de pur. (DU POY MONGLAR, *Quatre liv. de Puble Vegece Renay de la medec. des chev.*, f° 14 r°, éd. 1563.)

1. **VIS**, s. m., visage.

Cf. VIS 2, t. VIII, p. 261ᵇ.

2. **VIS**, s. f.

Cf. VIS 1, t. VIII, p. 261ᵃ.

**VISAGE**, s. m., la face humaine :

Tant out fier le *visage* ne l'osat esguarder.
(*Voy. de Charlem.*, 131.)

Cf. VIII, 262ᵃ.

**VIS A VIS**, loc. adv., juste en face :

Mais ce me rendi vigour
Qu'elle *vis a vis*
Me dist par tres grant douçour :
A Dieu, dous amis.
(G. DE MACH., *Œuvr.*, p. 56.)

**VISCERAL**, adv.

Cf. VIII, 263ᵃ.

**VISCERE**, s. m., tout organe vital con-

tenu dans le crâne, le thorax ou l'abdomen :

Eux tous ensemble prenoient les *visceres*
Et les entrailles de grans roustiz thoreaux.
(OCT. DE S. GEL., *Eneide*, f° 171b, éd. 1529.)

**VISCOSITÉ**, s. f., caractère de ce qui est visqueux :

Et rent une *vescosité* qui est pure. (*Simples medecines*, Ste-Genev. 3113, f° 10c.)

Par trop grant *viscosité* ne par trop grant duresce. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 196.)

Enflure et *viscosité* des paupieres. (TARDIF, *Fauconn.*, sign. D II r°, éd. 1492.)

**VISDAME**, mod. vidame, s. m., représentant temporel d'un évêque, d'un abbé, chargé de le défendre et tenant ordinairement fief de lui :

Li *visdames* de Chartres. (VILLEHARD., § 102.)

*Vidames*. (*Cart. de Picquigny*, A. N. RI* 35, f° 42 v°.)

Le *videame* de Chartres. (J. D'AUTON, *Chron.*, III, 25, Soc. Hist. de Fr.)

— Autref., en Suisse, titre de certains magistrats :

Hector Josselin, en son vivant *vidompne* de Geneve. (1459-1461, *Compte de François Royer*, dans *Lett. de Louis XI*, I, 282, Soc. Hist. de Fr.)

**VISEE**, s. f.

Cf. VIII, 264b.

**VISER**, v. n., diriger attentivement son regard pour lancer qque chose vers un endroit qu'on veut atteindre :

Lors tira d'une fleche droit au cueur de ce jeune homme car il avoit dit que c'estoit ou il vouloit *viser*. (*Apopht. d'Erasme*, f° 75 r°, éd. 1553.)

— Fig., avoir en vue :

Un certain but auquel ils *visent* en leurs actions. (J. DU SIN, *Rhet. d'Arist.*, f° 36 v°, éd. 1608.)

Cf. VIII, 265a.

**VISIBILITÉ**, s. f., caractère de ce qui est visible :

Il sembleroit qu'il veut prendre la *visibilité* pour propre, naifve et essentielle marque et cause originelle, qui fait que l'Eglise ne puisse defaillir. (MARNIX DE Ste ALDEG., *Œuvr.*, I, 309.)

**VISIBLE**, adj., qu'on peut voir :

Les niant *visibles* choses. (*Greg. pape Homel.*, p. 88.)

— Anc., relatif à la vue :

L'esperit *visible*. (H. DE MONDEV., *Chirurg.*, § 215.)

**VISIBLEMENT**, adv., d'une manière visible :

Demonstrant *visiblement* les grans fraudes et baras que ez boetes et botelles, couvertures et tares desdites confitures font... (1312, *Ord.*, I, 515.)

Bons et mauvais le verront *visiblement* en chair. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, XVIII, Expos. sur le ch. 23, éd. 1486.)

**VISIERE**, s. f., partie antérieure du casque qui se baissait pour protéger le visage :

Chapel de fer a *visiere*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, § 1770, Am. Salmon.)

Monseignor de Baruth fery par my la bouche .I. d'eaus, car il n'avoit pas heaume a *visiere*. (*Gestes des Chiprois*, l. II, Hist. armén. des crois., VI, 689.)

**VISION**, s. f., fonction du sens de la vue ; par extens., vue extatique de qque chose de surnaturel :

Lores parlas tu par *visiun* a tes sainz. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXXVIII, 20.)

Li emfes Samuel serveit a Deu devant Hely ; et la parole Deu reelement fud oie ; e en ces jurs ne fud nule aperte *visiun*. (*Rois*, p. 11.)

Quand li esvesques oi ce, si s'apenssa, et li dist li cuers que ceste *vision* venoit de Dieu. (*La Chand. d'Arras*, p. 11, A. Guesnon.)

Cf. VIII, 266b.

**VISIONNAIRE**, adj., celui qui a des visions ; adjectiv. :

(Luther ou Zwingle) avec leurs propheties *visionnaires*. (FRANÇ. DE SALES, *Controv.*, Disc., VI.)

**VISITATION**, s. f., action de visiter :

Il vint a lui selunc sa constume par la *visitation*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 103.)

Ceste fille ne se veut accorder a la *visitation* des medecins. (G. BOUCH., *Serees*, III, 190.)

**VISITE**, s. f., action d'aller voir qqu'un :

Pendant que j'estois en Jerusalem, vint le bacha de Damas en ladite vile faire sa *visite*. (THEVET, *Cosmogr. du Lev.*, XLVIII, f° 176 v°, éd. 1556.)

En commettant la *visite* et garde (de sa captive) a un autre qui eust moins de liberté que luy. (MONT., III, 10, p. 159, éd. 1595.)

**VISITER**, v. a., aller voir (qqu'un) :

Il et li doze apostle vos vienent *visiter*.
(*Voy. de Charlem.*, 140.)

La boneeuree Virge vos a eslit et apelez a une œuvre de misericorde pour *visiter* ces malades. (*La Chand. d'Arras*, p. 12, A. Guesnon.)

— Par extens. :

Carlemaines adont s'en ala
Al cors S. Jake et *visita*
La soupouture u il gisoit.
(PH. MOUSKET, *Chron.*, 4842.)

Sebille... prit devocion de *visiter* la Terre Sainte. (OLIV. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 76, Soc. Hist. de Fr.)

— Examiner :

Celluy larron qu'estoit pendu avoit une playe au visage et puis n'avoit nulles oreilles, pour quoy se on le *visitoit* je seroie pendus. (*Sept Sages*, réd. H, p. 154.)

**VISITEUR**, s. m., celui qui va voir qqu'un, qqchose ; celui qui est chargé d'examiner, d'inspecter :

Et se *viseteors* ou comandeors fait par chapitre general est rapeles par le maistre et par le covent. (*Reigle du Temple*, p. 81.)

En tous les mestiers et toutes les marchandises qui sont et se vendent a Paris, avra *visiteurs*, regardeurs et maistres. (1350, *Ord.*, II, 379.)

Officiers de justice subjets a rendre raison de leurs actions, comme en Espaigne par devant les *visiteurs*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 158.)

**VISON VISU**, loc. adv., en face :

(Il disoit) que s'il avoit faict autant de service a Dieu comme il avoit faict au roy, qu'il seroit au paradis, *visum visu* de luy, usant de ces mots scandaleux. (BRANT., *Gr. cap. franç.*, (Euvr., IV, 13, Lalanne.)

**VISQUEUX**, adj., dont les molécules sont tenaces, adhérant entre eux et avec les corps qu'elles touchent :

Si grosse (corrig. grasse) et si *visqueuse* por la chalor. (*Simples medecines*, Ste Genev., 3113, f° 5a.)

Mol, moiennement *viscous*. (H. DE MONDEV. *Chirurg.*, § 191.)

Toute chair qui est *viscouse*, com est chair de porc. (J. LE FEVRE, *Rem. pour la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 181.)

Et viandes delicieuses
Usez, en escluant *visqueuses*.
(EUST. DESCHAMPS, *Œuvr.*, VIII, 55.)

**VISTE**, mod. vite, adj., anc., qui parcourt un grand espace en peu de temps :

Remuans fu et preus et *vistes*.
(*Rose*, 819.)

Marchomires fu rois poisans,
Sages et *vistes* et conquerans
Et bons justicieres sans faille.
(PH. MOUSKET, *Chron.*, 256.)

L'Escossois, qui fut *viste*, ligier et de grant courage. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 108, Soc. Hist. de Fr.)

— Par extens. :

Ce souhait est mieux a propos en cette volupté, *viste* et precipiteuse. (MONT., III, 1, p. 65, éd. 1595.)

— Adv., rapidement, en parcourant un grand espace en peu de temps :

Ung charpentier, gaillard homme, qui la prochain estoit en besoigne, qui *viste* usant de celerité, ... adreça ses cordages. (E. MEDICIS, *Chron.*, I, 475.)

Lors jettant son regard par l'ombre de la nuit
Mon pere s'ecria : Fuy, mon fils, fuy t'en *vite*,
Les voicy, qui prochains talonnent nostre fuite.
(R. et A. D'AGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 122 r°, éd. 1582.)

**VISTECE**, mod. vitesse, s. f., mouvement de ce qui va vite :

> Ci parisse vostre *vistesce*,
> Vostre valur, vostre proesce ;
> Cest oevre est granz e cest afaire ;
> Gardez n'ait en vos que refaire.
> (BEN., *D. de Norm.*, I, 1657.)

Nous louons un cheval de ce qu'il est vigoureux et adroit, non de son harnois : un levrier de sa *vistesse*, non de son colier... (MONT., I, 42, p. 165, éd. 1595.)

**VISTEMENT**, mod. vitement, adv., avec vitesse :

Car tant sai jou bien de guerre, ke ki requiert ses anemis asprement et *vistement* au comencier, plus en sont legier a desconfire et plus en sont espoenté. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 535.)

> Quant il orent lavé, varlet de sale osterent
> Les tables *vistement* et a terre verserent.
> (*Brun de la Montaigne*, 1826.)

> ... Pourquoy hatans leur course
> Les soleils hyvernaus se vont si *vitement*
> Plonger dans l'Ocean.
> R. et A. D'AGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 103 r°, éd. 1582.)

**VISU (DE)**, loc. adv., après avoir vu :

Ayant remonstré a Monferrant que le cordonnier manifesteroit le secret de leurs amours *de visu*. (J. DE GAUFRETEAU, *Chron. bordel.*, I, 146, Delpit.)

**VISUEL**, adj., relatif au sens de la vue :

La haulteur d'un corps eslevé perpendiculaire sur l'horizon par la ligne *visuelle*. (JACQUIN, *Astrol.*, f° 78 r°, éd. 1545.)

... Le cone pyramidal de ligne *visuale*. (RAB., *Cinq. liv.*, XLII.)

Et apres avoir multiplié et divisé comme la reigle requiert, le quotient nous donna la quantité du rayon *visuel* de la premiere observation. (J. DE MERLIERS, *Usage du quarré geometr.*, f° 6 r°, éd. 1573.)

**VITAL**, adj., essentiel à la vie :

> Les esperitz *vitaulz*.
> (*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 130 v°.)

*Vital*. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, III, f° 124, éd. 1531.)

> Et prie au tres bon Dieu
> Te conceder lassus son plaisant lieu
> Quant tu seras au *vital* periode.
> (J. BOUCHET, *Ep.*, II, CVII.)

**VITE, VITEMENT, VITESSE**, mod., v. VISTE, VISTEMENT, VISTECE.

**VITRAGE**, s. m., action de garnir de vitres ; ensemble des vitres d'une fenêtre, d'une pièce, d'un bâtiment ; châssis garni de vitres :

*Vitrage*. Glasse, glasse-vorke or glassing work. (COTGR.)

**VITRE**, s. f., carreau de verre mis à une fenêtre, etc., pour donner du jour :

Mosaiques et fenetrages garniz de *vitres* de diverses couleurs. (LEON, *Descr. d'Afrique*, II, 26.)

— Anc., verre :

> Plus clere que cristal ne *vitre*.
> (*Rose*, 19683.)

**VITRÉ**, adj., transparent comme une vitre ; t. de méd. :

Phlegme non naturel est de quatre especes. La premiere est appellee pituite *vitree*, pour ce qu'elle ressemble au voirre fondu. (FIERABR., *Meth. chirurg.*, p. 90, éd. 1583.)

**VITRER**, v. a., garnir de vitres :

Il avoit ja esté ung an en la celle des novices que encores il cuydoit seulement estre une fenestre *vitree* au chief de l'eglise la ou il y en avoit trois. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XXVII, 22, éd. 1531.)

**VITRIFIER**, v. a., transformer en verre ou en une matière qui a l'apparence du verre :

Ainsi les alquemistes, apres qu'ils *ont* bien fournayé, charbonné, lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquefié, *vitrefié*, putrefié, il ne faut que casser un alembic pour les mettre au compte de la bonne femme. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, II, 58, Lacour.)

**VITRIOLÉ**, adj., qui renferme du vitriol :

Les eaux naturellement sulphurees, nitreuses, alumineuses, *vitriolees*. (L. GUYON, *Miroir de beauté*, I, 666, éd. 1615.)

**VITUPERE**, s. f.

Cf. VIII, 271[a].

**VITUPERER**, v. a.

Cf. VIII, 271[c].

**VIVACE**, adj., qui a une grande vitalité :

Jeunesse est impatiente de vivre, mesmement si elle est *vivace*, alleigre, brusque... (RAB., *Tiers Liv.*, II.)

— Par extens. :

Et la mourut le roy des Escossois nommé Constantin, homme de mauvaise animosité et de *vivace* ancienneté. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XXV, 64, éd. 1531.)

**VIVACITÉ**, s. f., manière d'agir prompte et animée ; manière de concevoir, de sentir les choses, prompte et animée :

La *vivacité* de pensee ne peult aucunement subsister sans l'affection d'aucun desir. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, XX, 77, éd. 1531.)

*Vivacité* de sens, extimation de valeur. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 360.)

**VIVANDIER**, s. m.

Cf. VIII, 272[c].

**1. VIVANT**, adj., qui vit :

> Que ço vos fust viaire que tuit fussent *vivant*.
> (*Voy. de Charlem.*, 361.)

Quar trois *vivanz* espirs creat li tot poissanz Deus. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 195.)

De laquelle chair *vivante* et l'accord est a doubter et l'attouchement est non chaste. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, V, 69, éd. 1531.)

**2. VIVANT**, s. m., le fait d'être en vie :

> Prenget moyler a sun *vivant*.
> (*Alex.*, XI[e] s., str. 42[b].)

> Taisies vos, bele fille, ja jor de mon *vivant*,
> Certes, ne vous faurai, içou vos acreant.
> (*Naiss. du chev. au Cygne*, 3474.)

Tint a son *vivant*, apres la mort de son bon pere Charles devant nommé, trois royaulmes. (*Gir. de Rossill.*, p. 62.)

**VIVEMENT**, adv., d'une manière vive :

> Si la face si *vivement*...
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 3590.)

Et, cant li hom est teiz k'il requiert *vivement* aie a son creator por son anemis vencre... (*Serm. de sapient.*, dans *Dial. Greg. lo pape*, p. 290.)

**VIVIER**, s. m., pièce d'eau où l'on nourrit du poisson :

> De l'altre part sont li *vivier*
> Et li mareis grant et plenier.
> (*Eneas*, 411.)

Cf. VIII, 273[c].

**VIVIFIANT**, adj., qui vivifie :

En la *vivifiante* action du peculier mouvement et gouvernement de la sphere. (PONTUS DE THYART, *Solit. prem.*, p. 36, éd. 1575.)

**VIVIFIER**, v. a., douer de la vie, animer :

Nostre Seigneur mortifie et *vivifie*, il maine en enfer et ramaine. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, XVII, 4, éd. 1531.)

La chaleur celeste *vivifie*, nourrit et modere la plus part de ce qui est sousiunaire. (CHOLIERES, *Apres dinees*, p. 290, Tricotel.)

— Fig., rendre plus animé :

Par ke ce li soit fait par lo deforain miracle ke il convertiz devenz soit *vivifiiez*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 149.)

**VIVOTER**, v. n., vivre petitement :

Entre nous serviteurs de court ne faisons que *vivoter* a l'ordonnance d'autruy, et tu vis dedans ta maison comme un empereur. (*Trad. du Curial d'Al. Chartier*, p. 13.)

Son mary et elle se tenoient a la Clayette ou c'estoit tout ce qu'ils pouvoient faire de *vivoter* bien chetivement. (CHOLIERES, *Apres dinees*, f° 130 r°, éd. 1587.)

**1. VIVRE**, s. f.

Cf. VIII, 274[a].

**2. VIVRE**, v. n., chez les êtres organisés en général, posséder, exercer les fonctions de nutrition et de reproduction ; chez les animaux, exercer ces fonctions en y joignant les fonctions de relations :

> Et requeron altre contree
> O vitaille soit mielz trovee,

Eve dolce, feins et aveine
As chevals ki *vivent* a peine.
(*Eneas*, 353.)

— Chez l'homme, posséder, exercer les fonctions animales en y joignant la raison et le libre arbitre :

Si tu laises *vivre* Jesum.
(*Pass.*, 235.)

— Exercer ces fonctions pendant le temps qui s'écoule entre la vie et la mort :

Quandius *visquet* ciel reis Lothier.
(*S. Léger*, 49.)

Memberra m'en tant com *vivrai*.
(*Eneas*, 1783.)

— Avoir l'aliment des fonctions animales, la subsistance :

Ore *vivrai* an guise de turtrele.
(*Alex.*, XIe s., str. 30d.)

— Inf. pris substantiv., ce qui sert à la subsistance :

Se del *vivre* ne trovon ci,
N'i a neient del sejorner.
(*Eneas*, 350.)

... Nus hom n'i porroit trouver
Point de son *vivre* n'abiter.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, ap. Bartsch, *Lang. et littér. fr.*, 426, 5.)

**VIVRES**, s. m. pl., choses qui servent à la subsistance :

Ilz habondent de tous *vivres*. (*Girart de Rossill.*, p. 53.)

**VIZIR**, s. m., officier du conseil du sultan ; *grand vizir*, premier ministre :

Ce prince voulut partager l'estat de *grand visir* d'entre Sinan et Ferhaut. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, IX, 208, Soc. Hist. de Fr.)

L'armee turquesque, commandee par le *vizir* Mahomet. (ID., *ib.*, IX, 391.)

**VOCABLE**, s. m., appellation :

Reçut le *vocable* de nom del testimoine de ses merites. (*Vie del ben. Justin*, B. N. 818, f° 302 v°.)

**VOCABULAIRE**, s. m., dictionnaire d'une langue :

Il n'y fault ne *vocabulaire* ne commentaire. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, 1re nouv., éd. 1564.)

**VOCAL**, adj., qui appartient à la voix :

Qu'on les amaine a la *vocale* confession de nostre foy. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 472.)

Oroison *vocale*. (*Crainte amour. et beatit.*, Ars. 2123, f° 42 v°.)

Et mariez joyeux aux doux airs, aux doux sons
Des luths harmonieux, de voz douces chansons
Les musiques *vocales*.
(CHASSIGN., *Ps.*, XXXII.)

Cf. VIII, 275a.

**VOCATIF**, s. m., t. de gramm., cas de la déclinaison qu'on emploie quand on s'adresse à une personne ou à une chose personnifiée :

(Qui gouverne) le *vocatif*? il n'est mie gouverné. (*Notes et extr. des div. manuscr. latins pour servir à l'hist. des doct. gramm. au moy. âge*, Not. et extr., XXII, 272.)

Cf. VIII, 275a.

**VOCATION**, s. f., action d'appeler :

De tous habitans en terre et de toute *vocation* de batailles tu gardes ce temple. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 205a.)

— Appel de Dieu à lui :

Mais sorvenant le jor de sa *vocation* morut, et devant la glise fut enseveliz. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 155.)

Cf. VOCACION, VIII, 275a.

**VOCIFERATION**, s. f., parole accompagnée de cris de colère, de menaces ; par latinisme, grands cris, éclats de voix :

Cantez a lui en *vociferatiun*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XXXII, 3.)

Celle haute *vociferacion* et chant que on dit a l'antiene sur Benedictus. (J. GOULAIN, *Trad. du Rational de G. Durant*, B. N. 437, f° 293b.)

**VOCIFERER**, v. n., faire entendre des vociférations :

*Vociferer* et braire. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 152 r°.)

— Activ. :

Nom du bon pere Noé, lequel jusques aujourdhuy... *est* acclamé et *vociferé* par la tourbe des enfans : Noé, Noé, Noé. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 6, 18, éd. 1549.)

**VOER**, mod. vouer, v. a., promettre à Dieu par vœu :

*Vuez* e rendez al Seignur vostre Deu. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXV, 11.)

— Au passif :

*Voee i sui*, aller i dei.
(WACE, *S. Nicholas*, 394, Am. Salmon). Ms. Douce, *voé* m'i *ai* jo.

— Consacrer à Dieu :

Quant Agnes a Diu soi *voa*.
(RENCLUS, *Carité*, CCXVII, 3.)

Cf. VOER 2, t. VIII, p. 277a.

**VŒU**, mod., v. VEU.

**VOGUE**, s. f., action de voguer ; allure d'un bâtiment à rames :

A force de *vogue* et de voylles il s'en tourne court d'ou il estoit party. (BRANT., *Gr. capit. estrang.*, Œuv., II, 53, Lalanne.)

— Succès de ce qui a cours chez un grand nombre de personnes :

Et pour le temps avoit renom et *vogue*.
(*Baratre infern.*, B. N. 450, f° 37 v°.)

Aussi les plus meschans et les plus mutins avoient la *vaugue* en l'armee. (MAIGRET, *Polybe*, I, 35.)

**VOGUER**, v. — N., anc., ramer :

Et *voguerent* cele part tuit d'un front, et lurent tuit armé es vaissials, les hialmes faciez. (VILLEHARD., § 469.)

Et vont tant *vaugant* par la mer qu'ilz approcherent de l'isle de Coles. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 131.)

Et cy commence a parler de Guion et du maistre de Rodes, qui *vaugoient* par la mer encontre de Surye. (ID., *ib.*, p. 176.)

A l'un des bouts (du canot) y a un qui *vogue* ; et au derriere un autre qui conduit et gouverne la barque avec un aviron attaché, qui sert de peautre. (VIGENERE, *Guerre civile*, annotations, f° 156 v°, éd. 1589.)

— Par extens., avancer sur l'eau :

Car puis c'oneur, en estrange contree,
Vous a par mer fait *voguer* en galee
Pour arriver aux pors de Barbarie.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IV, 266.)

Les Grecs avec toute leur flotte ensemble *voguerent* contre les barbares. (AMYOT, *Diod.*, XI, 3.)

Ains feroit tout ainsi qu'une pierre qu'on jete
De la *vougante* proue en haut sur notre tete.
(DU BARTAS, *La Semaine*, IV.)

— Fig. :

Et t'a fortune gectee en ceste tempeste, que tu *vaugues* comme en une nef qui perist. (AL. CHART., *L'Esper.*, Œuvr., p. 268.)

Cf. VIII, 278b.

**VOGUEUR**, s. m., rameur :

Pour armer les *vaugueurs* des galees. (1382, *Compte du clos des galées de Rouen*, p. 60, Ch. Breard.)

**VOICI**, loc. prép., désigne à l'attention la personne ou la chose dont on va parler ou ce qui va arriver à l'instant :

Et *vei* mei *ci* por dous boisettes cullir. (*Rois*, p. 311.)

Le *voicy*, il est retourné
Et tient des tables en ses mains.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 370, 26831.)

Cependant qu'ils estoient en ces propos amoureux et honnestes, *voicy* maistre Raimond qui frappa a la porte assez rudement. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, 4e nuict, IV.)

Cf. VEEZ CI au *Supplément*.

**VOIE**, mod., v. VEIE.

**VOILA**, loc. prép., désigne à l'attention la personne ou la chose dont on vient de parler ou ce qui vient d'arriver :

*Vella* vostre femme et vostre frere qui vous espient. (1470, A. N. JJ 196, pièce 304.)

Bien me hete.
Arimé me *voyela* tantost.
(*Farce à 5 personnages*, ap. Leroux de Lincy, *Farces, mor. et serm. joy.*, p. 8.)

*Vela* ung homme de bien. (MENOT, *Serm. quadrag.*, f° 89 r°, éd. 1526.)

Comme ce pauvre capitaine monstra seulement la teste, *voy* le *la* tué par ceux de la grande plate forme. (MONTL., *Comment.*, IV.)

Sitost que je la pourray tenir entre mes mains, me *voila* bien. (LARIV., *Le Fid.*, IV, 4.)

**VOILE**, mod., v. VEILE.

1. **VOILER**, v. a., couvrir d'un voile.

Cf. VELER, VIII, 161c, et VOILANT, VIII, 283b.

2. **VOILER**, v. a., garnir de voiles.

*Voilé*... furnished whit sayles. (COTGR.)

Cf. VOILÉ, VIII, 283b.

**VOILETTE**, s. f., petit voile :

Flammeola, ab hoc nomine flammeum, quod est velum monacale, quod dictum flamma, quia solebant pandere ante flameos propter vultus virginum nubentium. B. couvrechef .L. *volettes*. (GARLANDE, *Gloss.*, ms. Lille, ap. Scheler, *Trois traités de lexicograph. lat.*, p. 56.)

**VOILIER**, adj., t. de mar., pourvu de voiles ; *bon voilier, viste voilier,* qui marche bien à la voile :

La barche du seigneur d'Auton, plus *viste voiliere* que le navire de Chapperon, se mist devant. (J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 403.)

Leurs navires n'estoient pas *bonnes voelieres*. (MAIGRET, *Polybe*, I, 11.)

*Voylieres*. (ID., *ib.*, I, 27.)

**VOIR**, mod., v. VEEIR.

**VOIRE**, adv.

Cf. VOIRE 2, t. VIII, p. 286a.

**VOIRIE**, s. f.

Cf. VOIERIE, VIII, 281c.

**VOISIN, VOISINAGE**, mod., v. VESIN, VESINAGE.

**VOISINER**, v. a.

Cf. VIII, 289a.

**VOITURAGE**, s. m., action de voiturer :

Pour *voiturage* et autres menus frais. (1358, *Li contes des frais p. le nouv. cloque*, V, A. Valenciennes.)

Que ces ballots et coffre eussent passé par terre, le *voiturage*, sans payer le droit. (1575, *Arr. imp.*, Orléans, Gibier, 1583.)

**VOITURE**, mod., v. VEITURE.

**VOITURER**, v. a.

Cf. VIII, 290c.

**VOITURIER**, s. m., celui qui, par profession, transporte des marchandises, des voyageurs, par un mode, un moyen quelconque :

Uns *voituriers*. (Vers 1268, Rupelmont, n° 118, A. provinc. de Gand.)

Marcheanz d'yaue, *voituriers* et maronniers d'icele riviere de Marne. (1284, *Cart. de S.-Maur*, A. N. LL 114, f° 48 v°.)

En la cité de Tenede, ilz sont *voyturiers* et portent les choses pour loyer ou par mer ou par terre. (ORESME, *Politiq.*, f° 130d.)

Pierre Le Verrier, *voitturier*. (1415, *Exéc. testam. de Wathier Antoine*, A. Tournai.)

Simon Bernard, *voiturier* par eau. (1596, *Délibérations de l'Hôtel de Ville*, A. Nevers BB 20.)

— Adjectiv. :

Gens *voitturiers* sy chastient leurs femmes par signes de cops. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, XIX.)

— *Porte voituriere,* porte par où passent les voituriers :

Celle (porte) d'occident avoit nom *porte voituriere* a cause que des marchandises la plus grande abondance affluoit par elle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, f° 207 r°.)

— Carrossable :

Depuis ses carrieres faictes l'Egypte, qui estoit toute une plaine, plus n'a esté *voicturiere* ne voyagere. (SALIAT, *Herod.*, II, 108, p. 160, Talbot.)

**VOIX**, mod., v. VOIZ.

**VOIZ**, mod. voix, s. f., son que produit l'air chassé des poumons en traversant le larynx qui le fait vibrer :

En l'altra *voiz* lur dist altra summunse.
(*Alexis*, XIe s., str. 60a, Stengel.)

Ces arbres que tu si haulz vois,
Ou d'oysiaux on ot toutes *vois*,
Qui ont fruit et flour et verdure.
(CHRIST. DE PIZAN, *Chem. de long est.*, 959.)

— Par extens., en termes bibliques :

La *voiz* del tuen toneirie. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXVI, 18.)

Elles (les eaux) doubteront la *voix* du tonnoirre. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du* XVe *s.*, p. 142, Paris, 1872.)

— Son articulé, parole :

Vint une *voiz* ki lur ad enditet.
(*Alex.*, XIe s., str. 63c.)

Li tramit une *vos* qui bien li aferma.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 146c.)

— Expression de l'opinion :

Ad une *voiz* crient la gent menue.
(*Alex.*, XIe s., str. 107a.)

Et de ce est *voiz* et commune renommee en pais. (1305, *Enq.*, A. N. J 1030, pièce 28.)

En ce temps courut une *voix*, que le roy vouloit faire passer sa garde par Bruges, en intention de mettre Bruges a sugettion. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 13.)

— Par extens. :

La fontaine que lassus vois
Est celle qui a si grant *vois*
De noblece et de renommee,
Qui de sapience est nommee.
(CHRIST. DE PIZAN, *Chem. de long est.*, 981.)

Cf. VOIS, VIII, 287b.

**VOL**, s. m., action de se mouvoir par le moyen des ailes :

Li *vols* de l'espervier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 27d.)

Son nif en lieu moien enserre :
Cheoir ne veult par hault *voul* d'aelle.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 384.)

— Par extens., *a plein vol,* à grandes volées :

Durant la quelle messe sonnera *a plain vol* la cloche de la dicte charité. (1421, Charité d'Evreux, A. Eure.)

— Fig., *de plein vol,* tout d'un coup et précipitamment :

L'on n'a pas accoustumé d'entrer *de plein vol* en la maison d'autruy sans frapper a la porte. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, De la curiosité, p. 399.)

— Troupe d'oiseaux ; partic., équipage d'oiseaux de proie :

Certains compaignons que icelle Sa Majesté envoioit devers le roy des Romains luy porter ung *vol* d'oiseaulz pour herrons. (1549, *Compte quatrieme de Robert de Bouloingne*, f° 257 r°, Ch. des Comptes de Lille B 2476.)

**VOLAGE**, adj., mobile, inconstant :

Ne voilez estriver
A paroles *volages*.
(*Dist. de Catun*, trad. anon., 220, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Ceo sunt les josnes bachelers
Ki sunt *volages* e legers.
(CHARDRI, *Set dormans*, 703.)

.XIIII. ans ot et cuer *volage*.
(*Vie des Peres*, ms. Chantilly 1578, f° 4c.)

Cf. VOLAGE 2, t. VIII, p. 291a.

**VOLAGEMENT**, adv., d'une manière volage :

Cil qui l'aime *volagement*,
Vers enfer pris a volement.
(GAUT. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Bruxelles, f° 149c.)

Par aucunes paroles que elle poroit dire *volagement*. (8 mars 1336, *Testament Jehanain Morielle*, chirogr., A. Tournai.)

Si jusqu'aux ans capables de raison
Il n'eust *volagement* esloigné sa maison.
(P. DE BRACH, *Poem.*, A son liv., Eleg.)

**VOLAILLE**, mod., v. VOLILLE.

1. **VOLANT**, adj., qui peut voler ; qui peut aller, qu'on peut transporter facilement et rapidement d'une place à une autre :

Pour avoir fait la barriere *voulente* et le baffroy devant les deux murailles. (1414-1416, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, XXXI, A. mun. Orléans.)

Commanda au mareschal de diligemment assembler une armee *volante* de cinq a six mille François et de douze cens chevaux, pour entrer en la Franche Conté. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

— Par plaisanterie :

Ces nouveaux eveques *volants* ou portatifs, car ainsi les nomme on pour ce qu'ils sont evesques legers comme le vent et subtils comme l'esprit. (MARNIX DE Ste. ALDEG., *Œuvr.*, I, an 257.)

— *Rente volante,* rente constituée en argent et rachetable :

Nous avons receu plusieurs grandes

plaintes par tous les endroicts de nostre royaume ou nous avons esté, des enormes lesions et deceptions qui se sont faictes et font ordinairement a l'achapt des *rentes* constituees, qu'on appelle *volantes*, dont la valeur du bled a monté et quelquesfois excedé les deniers du prix principal, pour lequel elles avoient esté constituees. (Nov. 1565, *Lett. patent. de Charl. IX pour la reduct. des rentes volantes.*)

Ces *rentes vollantes* sont le plus souvent asseurees par hypothecques speciaux ou generaux... (J. Duret, *Cout. d'Orléans*, p. 275, éd. 1609.)

Pour mieux prendre ce poinct est besoin se souvenir que les *rentes* et pensions annuelles, sont ou *vollantes* constituees en argent et racheptables, ou foncieres non racheptables, ou directes et seigneurialles, ainsi que les fiefs et censives. (Id., *ib.*)

Cf. Volant 1, t. VIII, p. 292[a].

2. **volant**, s, m., masse pesante, animée d'un mouvement de rotation, qui régularise la marche d'une force motrice :

Et ostoient les draps des *volans* et autres hosteus servans et pertinens a ycellui mollin. (20 déc. 1366, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Deux nouviaulx ressors a *volans* a l'orloge du belfroy. (22 août 21 nov. 1461, *Compte d'ouvrages*, 1[re] Somme de mises, A. Tournai.)

Les entrebus du dit molin portant les *volans*, l'un estre croquié et les *volans* bons, et n'avoient guerres servy. (8 mai 1500, *Escript de leuwier fait du molin du Sauchoit a Jehan Radoul, certaines vies durant*, chirogr., S[t]-Brice, A. Tournai.)

Cf. Volant 4, t. VIII, p. 292[b].

**volatil**, adj.

Cf. Volatille, VIII, 292[a], article dont on rectifiera le titre en **volatil**.

**volatile**, mod., v. Volatille.

**volatiliser**, v. a., faire évaporer (une substance solide ou liquide) :

*Volatiliser*, to fly, flicker, flit, waver. (Cotgr.)

**volatille**, mod. volatile, s. m., ensemble des oiseaux ; part., oiseaux destinés à la table ; oiseaux en général :

Dunerent les charuines de tes serfs viandes a la *volatile* des ciels, les chars de tes merciables as bestes de la terre. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, LXXVIII, 2.)

Assez i ot venoison et daintiez
Et *voletille* et piment et vin viez.
(*Les Loher.*, B. N. 1443, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 103.)

*Vollatilles* tenebreuses, comme chatz huans, chauves souris. (*Perceforest*, vol. III, ch. ii.)

*Voullatille.* (1451, *Dénombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 197 v°.)

*Voulatillie.* (1551, *Liv. des serm.*, f° 175 v°, A. Montauban.)

**volcan**, s. m., gouffre souterrain placé ordinairement au sommet d'une montagne et qui lance par un cratère des matières enflammées, des cendres, de la fumée, etc. :

A icelle isle est la montaigne de Ethna et les *vulcans* qui tousjours ardent. (*Voy. de Mandev.*, B. N. 2810, f° 153 v°.) Ms. Didot, f° 15 v°, *volcan.*

**volee**, s. f., essor de l'oiseau depuis le moment où il prend son vol jusqu'au moment où il se pose :

Les oisseaus s'en issirent tuit a une *volee.*
(Herman, *Bible*, ms. Orléans 445, f° 2°.)

Ne puet faire haute *volee*
Oisiaus ki a une ele vole.
(Renclus, *Miserere*, xxviii, 11.)

— Par extens. :

De l'un (coup) feri .i. homme qui gist gole baee,
L'autre vola au loing une grande *volee.*
(*Ren. de Montaub.*, p. 390.)

— Fig., élévation plus ou moins grande d'esprit, de condition, etc. :

Clement Marot fut le premier de sa *volee* sous le grand roy Francois. (E. Pasq., *Rech.*, VIII, 3.)

— Anc., *volee d'acee*, vol de bécasses ; fig., l'heure du vol, le crépuscule :

Entre *volee d'acee* et jour couchié. (1454, A. N. JJ 191, pièce 35.)

C'estoit devers le soir a *volee d'assee.* (1476, A. N. JJ 201, pièce 74.)

— Basse-cour ou volière :

De pluiseurs pennages de quins, de bos, de tonlieus, de louages d'erbes, de bos verses, de wandes, de dismes, de *volees* et d'autres coses. (1338, *Revenue du comte de Bouloigne*, ap. Deseille, *Pays boulonnais*, p. 312.)

Item la maison, la court et aisance dehors les fosses, les vergiers, les vignes et la *voulie* (corr. *voulee*) tout entresuivant. (1353, *Aveu de la chastellenie de Choisi-aux-Loges*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 341 v°, A. Loiret.)

— Troupe d'oiseaux qui volent ensemble :

La y avoit mainte *volee*
D'oyseaulx a tres grande assemblee.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 165[c], éd. 1544.)

— Mouvement d'un projectile depuis le moment où il est lancé jusqu'au moment où il touche la terre :

Les engeins que Dionysius inventa a Syracuse, a tirer des gros traits massifs et des pierres d'horrible grandeur, d'une si longue *volee* et impetuosité. (Mont., I, xlviii, p. 187, éd. 1595.)

— Fig. :

Les passions au rebours ne sont que bonds et *volees.* (Charr., *Sag.*, II, 1, p. 303, éd. 1601.)

— Jeu de paume, *prendre la volee*, renvoyer la balle avant qu'elle ait touché terre ; fig. :

Or ont les faulx amans le bont,
Et les dames *prins la vollee ;*
C'est le droit loyer qu'amours ont.
(Villon, *Grant Testam.*, 617.)

— *Entre bond et volee*, dans le moment où la balle est près de s'élever après avoir touché terre ; fig., dans une conjoncture heureuse :

Le prendre *entre bond et vollee.*
(Villon, *Dial. de Mallepaye*, Jouaust, p. 209.)

*Entre bond et volee* reserrez sept ou huict fois. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 254, Hippeau.)

— *Que de bond que de volee*, de quelque façon que ce soit :

Quand il se veid ainsi destitué d'ayde, il se trouva bien esbahi, toutesfois si ne voulut il perdre son desjeuner, lequel estoit prest, *que de bond que de volee.* (B. Des Per., *Nouv. recreat.*, Du sieur de Baihaut, f° 144 r°, éd. 1572.)

— Décharge d'un ou de plusieurs canons :

Et lors l'artillerie fit grande diligence de battre le clocher, qui les voyoit de tous costez, lequel, ayant enduré deux cens *vollees*, tomba a terre sans offenser personne. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

Il tira une *vollee* de canon qui abatit ung pan de muraille sur nous. (24 mai 1574, *Lett.*, B. N. 3188, f° 73.)

— Oscillation complète d'une cloche mise en branle ; *a volee*, en donnant à l'oscillation de la cloche toute son amplitude :

La sonnoit on les cloches du biefroy de Valenchiennes *a volee.* (Froiss., *Chron.*, II, 202, Luce.)

— Par extens. :

Maint haut instrument sonné a la *volee.*
(Cuv., *B. Du Guesclin*, 21508.)

— Équilibre de la pesée :

Et n'avra de *volee* du fort au feble que deux grains. (1376, *Ord.*, VI, 194.)

— Pièce de bois transversale attachée au bout du timon pour atteler des chevaux en avant :

Item ung plat harnas de car et deux tresesieres servans au dit car, de .iii. s. Item .iii. *vollees* et les trevesieres de .v. s. (15 mai-14 août 1428, *Compte d'ouvr.*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

— Barre de cabestan :

Le suppliant se appuya contre la *volee* du windas. (1405, A. N. JJ 184, pièce 46.)

— Partie comprise entre les deux piles extrêmes d'un pont :

.vi. grans pieces de merrain aquarré pour faire la *volee* du pont leveiz. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 17 r°, A. Nevers.)

Pour .iii. journees qu'ilz ont mises a fere une seule neufve on pont leveiz de Loyre, un asseaul neuf et la *voulee* dudit pont. (1394, *Ib.*, CC 2, f° 11 v°.)

Descouvrir et recouvrir la *voulee* dudit pont. (1406, *Ib.*, CC 15, f° 15 r°.)

— *A la volee*, loc. adv., comme en volant, rapidement :

Le bise court *a le volee*
Partout par plaine voie lee.
(RENCLUS, *Carité*, CCXIX, 4.)

Et si de ceste tour poies avoir l'entree
Parmy la ville aries la porte deffrumee;
Or y poroient vo gent venir *a le volee*.
(*Cheval. au Cygne*, 6570.)

Par ceste lance chy ly fu sa chars troee,
Sans et yauwe en issy, courant *a la volee*.
(*Ib.*, 20354.)

— En quantité et rapidement, sans presque viser :

Cist huit sarrazin traisient *a la volee* parmi nostre ost. (JOINVILLE, *S. Louis*, § 257.)

Grande fu la bataille et fiere la mellee,
Li dus Harpins de Bourges i fiert *a le volee*.
(*Bastart de Buillon*, 324.)

— Franchement, sans hésiter :

Pour repuepler son gast manage
Le povre gent a apelee,
Et le rike gent fors palee
S'ele ne gete *a le volee*
Se ricoise puer come sage.
(RENCLUS, *Carité*, CLIX, 5.)

Flourie la royne disoit *a le volee*
C'onques ne conforta la gent crestienee.
(*Chev. au Cygne*, 20122.)

Et je respons *a la volee*.
(FROISS., *Poés.*, II, 297.)

— Sans prendre le temps de la réflexion, à la légère :

Joueurs de dez gaingnent tost par leur main,
Et tavernier comptent *a la volee*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, II, 51.)

Comment fait on
Si tost prodomme, *a la volee*,
D'un murdrier, d'un mauves garçon?
(ID., *ib.*, V, 110.)

... Escrire *a la volee* tout ce qui leur tomboit en l'esprit. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, Préf., éd. 1572.)

**1. VOLEIR**, mod. vouloir, v. a., se déterminer à faire ou à ne pas faire qque chose; exercer plus ou moins énergiquement le pouvoir qu'on a de se déterminer :

Caisar, einssi com vos *vousistes*,
De Dolopathos roi feistes.
(*Dolop.*, 367.)

Quant Dieus le *velt* li Peres tot poissant,
Ja contre Diu n'estrai en mon vivant.
(RAIMB., *Ogier*, 11031.)

Franchise est d'avoir pooir de fere ce que l'en *veaut*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 5c.)

— Avoir l'intention déterminée de faire qque chose :

Los sos affanz *vol* remembrar.
(*Pass.*, 3.)

Por Deu nel *volt* il observer.
(*S. Léger*, 136.)

Faire lo *vul* par tun conseil.
(*Brut*, ms. Munich, 707.)

Ce que prophetizié avoient
N'en *voutrent* croirre quant le virent.
(GAUT. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 20b.)

Alori *vueil* l'ensaigne chalengier.
(*Enf. Ogier*, 939.)

Des estauz que nous *voloiens* faire. (1267, *Cart. de Champ.*, B. N. 5993, f° 190a.)

Que nous les dites choses *volzissions* amortir. (1340, *Reg. des lett. de franch.*, A. N. K 1511, f° 21 r°.)

Et entrerent tout chil ens qui entrer y *veurent*. (FROISS., *Chron.*, IV, 163, Luce.)

— *Voleir bien*, consentir; *voleir mieux*, préférer :

*Mieus veuil* morir que vivre, si sui de duel
[acquise.
(*Berte*, 2390, var.)

— Avoir l'intention déterminée de faire faire qque chose :

Ciertes, Robin, dist li chevaliers, au sanblant ke je te vois faire, *vosroies* tu bien ke ma fille fust mariee? (*Du roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 90.)

Ke chil *voelle* k'ele li doigne.
(RENCLUS, *Carité*, XVI, 3.)

— Admettre :

*Volirent* et acorderent que les maieurs et echeuvins feissent aussi la dite recognoissance quant il seroient esleus en la fourme et maniere que il est contenu en l'acort dessus dit. (1320, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 110.)

— Impersonn., être sur le point de :

Les malades... sont plus tourmentes sans comparaison de leurs douleurs quand il *veut* pleuvoir, que lors qu'il fait beau temps. (PARÉ, IX, XV.)

— Avoir l'intention déterminée d'obtenir qque chose :

Car l'onor de nos et le bien
*Volroie* jou sor tote rien.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 76a.)

L'acord[e] mult desire e *veut*
K'ele n'est faite mut s'en deut.
(*Vie de S. Thomas de Cantorbéry*, f° 1, v. 35.)

— Avoir l'intention déterminée de procurer qque chose :

Cist ki mun enemi acoit
A moi honur ne bien ne *voit*.
(*Vie de S. Thomas de Cantorbéry*, f° 1, v. 103.)

— *Veuille... veuille*, soit... soit :

Et i puet cius Evrars de Genec faire *voelle* soif, *voelle* paufic, entre lui et celui Cholart pour enclore sen yretage. (Mars 1282, *C'est Evrart de Genec, le taintenier*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

**2. VOLEIR**, mod. vouloir, s. m., acte de la volonté, intention :

Riens n'est nule qui lur plaise,
Bele feme ne riche aveir,
Qu'il n'en aient a lur *voleir*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1790.)

Si fai, se tu poes, lor *voloir*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 6c.)

Ne deistes, mais vo *vouloir*
En lui amer se ferme et tient.
(*Liv. des Cent Ballades*, XL.)

**1. VOLER**, v. n., se soutenir et se mouvoir dans les airs au moyen d'ailes ou d'appareils analogues :

In figure (de) colomb *volat* a ciel.
(*Eulal.*, 25.)

Beap, .I. rois d'Aufrike, sist sur une barelle
Qui plus de randon cort que ne *vole* arondele.
(*Rom. d'Alex.*, f° 43c.)

— Par anal. :

Lors li anges Nostre Seignor aparut et *voula* par le mostier. (*Vie saint Bertholomé*, B. N. 988, f° 182a.)

— Par extens., chasser au moyen d'oiseaux de proie :

N'out soing de gens od sei mener,
Ne chevaliers ne esquiers,
Fors solement ses fauconiers :
*Voler* les fist e prendre oiseaus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25297.)

Un jour requist Loys de Flandres a ses gardes que ilz le menassent *vouler*. (*Chron. norm. du XIVe s.*, p. 85, Soc. Hist. de Fr.)

Chascuns çou k'il desire le plus tient ke çou avoir soit se boneureuse vie, ensi k'uns fauconniers a *voler* de faucons. (JEHAN D'ARKEL, *Art d'amour*, II, 250, Petit.)

En cel an meismes astoit aleis li dus de Galle *voleir* en bois de Lutesse. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 174.)

— Fig., *savoir du bas voler*, savoir de bons tours :

A soy meismes dist : Tu *sces du bas voler*.
(*Cheval. au Cygne*, 7973.)

Je croy qu'ilz y sont ataches
Et si bien a leur aise pendent
Que se james ilz en descendent,
Ils *sçaront* bien *du bas voller*.
(GREBAN, *Mist. de la Passion*, 25072.)

— Activ., chasser au moyen d'oiseaux de proie :

Ainsi qu'il s'esbatoit a *vouler* des oiseaux, le jeune conte laissa aler un faucon et fist semblant que il aloit apres. (*Chron. norm. du XIVe s.*, p. 85, Soc. Hist. de Fr.)

Et puis et par mont et par val
*Voler* l'oiseau, se mestre en queste
Bien souvent de la rousse beste :
Ou bien par les plaines errant
Suivre le lievre bien courant.
(JOD., *Eug.*, I, 1.)

Par cas estant un jour a la chasse de l'oiseau et *ayant vollé* une perdrix, quand il fut a la remise qui estoit un lieu fort esgaré, il trouva quatre soldats. (BRANT., *Des duels*, Œuvr., VI, 350, Lalanne.)

— Absol. :

Item, le XIIIe jour de septembre envoyet : a medame, quant elle ala *voler* en Tieraisse .LI. s. (1391-92, *Ch'est li comptez que fait sire Pierez de Zante, capellains et secretairez de monsigneur le cte d'Ostrevant*, f° 16, A. Nord.)

— Fig., s'élever à un certain niveau moral :

Elle ne croyoit pas du commencement que vos desseings *volassent* si haut. (*Sat. Mén.*, Har. de M. d'Aubray, p. 151, éd. 1593.)

— Par anal., courir avec une extrême rapidité :

Par tout le monde tes nons *vole*.
(RENCLUS, *Carité*, XXXVIII, 3.)

Si avint que renommee qui partout *vole* vint jusques au roi Phelipe. (MÉNESTREL DE REIMS, § 94.)

Chil boin estudiant font sciences *voler*.
(GILLION LE MUISIT, *Poés.*, I, 109, 10.)

Au point du jour, ladite galliote party de Nycopoly, laquele estoit legiere, si sambloit qu'elle *vollast* sur l'eaue. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, p. 148.)

— Être lancé avec une extrême rapidité :

Ja Dix ne m'ait, fait Aucassins, se vos ne le m'afies, se je ne vous fac ja cele teste *voler*. (*Aucass. et Nicol.*, 10, 76.)

Lances y *volent* par asteles.
(*Durm. le Gal.*, 7767.)

Qu'il en fet le verruel *voler*.
(*De Constant du Hamel*, Montaiglon et Raynaud, IV, 171.)

Et faisoient les flocons de son poil *voleir* vers le ciel. (MENESTREL DE REIMS, 415.)

— Activ., lancer avec une extrême rapidité :

Atant prent a thoneir, et se levat .I. vens grans et oribles qui *volat* le feu en palais l'evesque. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, IV, 473.)

— Poét., aller en obéissant à une impulsion très rapide :

Tout erranment qu'il l'acola
L'amors de li an lui *vola*.
(*Veng. Raguidel*, P. Meyer, *Romania*, XXI, 416, 58.)

— T. de jeu, subir la vole :

Pour ce jeu nous ne *voulerons* pas, car j'ay faict un levé. (RAB., *Gargantua*, V, éd. 1542.)

— Infin. pris substantiv., action de voler :

A peine fut il
Monté au ciel par son *voler* subtil.
(CL. MAROT, *Œuvr.*, p. 6, Voizard.)

— Chasse au vol :

Ne sont pas oiseillon c'on puist prendre au *voler*.
(*Bastart de Bouillon*, 1182.)

2. **VOLER**, v. a., s'approprier par ruse ou par force ce qui n'est pas à vous :

*Voler* le bien d'ung homme, involare in rem alienam. (R. EST., 1549.)

1. **VOLERIE**, s. f., action de voler :

Les monstres en voyant leurs ennemis ailez,
Des le commencement ne s'en sont envolez
Guiere haut dedans l'air. Sans plus leur *volerie*
Tournoit dessus le bord comme une mocquerie.
(P. RONS., *Des Hynnes*, I, II, ŒEuvr., V, 31, Blanchemain.)

— Par extens., oiseaux :

Et les formes des corps peries
Des bestes et des *voleries*.
(EUST. DESCH., *Fict. du Lyon*, 2297, ŒEuvr., VIII, 317.)

— Chasse faite avec des oiseaux de proie dressés à poursuivre le gibier :

Et aucunes foiz les menoit chacer a grosses bestes, puis leur faisoit veoir de belles *voleries* de oyseaux. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 252.)

Le sacre est... ardi a toutes manieres de *voleriez*. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 6 v°.)

C'est le plus beau vol et plus plaisant que la *volerie* de l'espervier aux alouettes. (TARDIF, *Fauc.*, I, 13.)

— *Haute*, *basse volerie*, chasse avec des oiseaux de haut, de bas vol :

Luy envoya de sa faulconnerye vol pour *haulte vollerie*. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 208, Soc. Hist. de Fr.)

— Représentation d'une chasse avec des oiseaux de proie :

Trois tappis de *volerie*, a personnaiges et oyseaulx. (1422, *Inv. des tapiss. de Charl. VI*, Bibl. Ec. des Ch., XLVIII, 403.)

Huyt grandes pieces de tappisseries de Damas en *volleries* fort vielle et usee. (1541, *Compte sixiesme de Henri Stercke*, Ch. des Comptes Lille B 2424.)

2. **VOLERIE**, s. f., action de voler, de dérober, suite de vols :

Destructions, *voleries* et violences. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 516.)

Pourveoir a ce que toutes *volleries*, sacrileges, larchins et aultres crimes et desordres ne peuissent advenir... (20 déc. 1571, *Reg. aux Public.*, A. Tournai.)

**VOLET**, s, f., t. vieilli, chose qui flotte au gré du vent.

Lire ici, après avoir supprimé les définitions, l'article VOILET, t. VIII, p. 283^c, et l'exemple inséré à la dernière subdivision de l'article VOLET 2, t. VIII, p. 296^a.

— Sorte de sas en forme de claie ; fig., *trié sur le volet*, de premier choix :

Vous estez christians *triez sus le volet*. (RABEL., *Quart liv.*, L, éd. 1552.)

Il faut que ce soient des harquebuziers tres bons et *triez sur le vollet* (comme on dit), et surtout bien conduits. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XVI.)

— Panneau de bois, petit ais servant à fermer l'ouverture d'un pigeonnier ; par extens., le pigeonnier même :

Nul ne peut construire colombier sans permission de nostre souverain seigneur, sinon le hault justicier a lieu de sa haute justice. Il est permis a un chacun faire *vollet* sur le sien jusques a deux cens manottes. (1571, *Cout. de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

— Planchette ayant à peu près la forme d'une assiette.

Vous aurez un ou deux grands tonneaux en forme de cuvier de lexive, pleins d'eau fraischement tiree du puits, dans laquelle se baigneront deux *volets* ronds, plats et espais de demy doigt, en façon de couvercles ronds. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 394.)

— Nénuphar :

De la vient que Nimphee en divers noms s'appelle :
Nenuphar jaune et blanc, lis d'estang, et blanc [d'eau,
Jaunet d'eau, et encor le simple pastoureau
L'a nommee un *vollet*, a raison qu'estendue
Sur l'eau comme une assiette elle est ronde es- [pandue.
(AM. JAMYN, *Poés.*, p. 299, Willem.)

Cf. VOLET 2, t. VIII, p. 296^a.

**VOLETER**, v. n., s'essayer à voler ; voler çà et là :

Si cume li aigles purvocant a voler ses pulcins e sur els *voletanz*. (*Cant. de Moyse*, 15, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 274.)

Et voient les coulons parmy l'air *voletant*.
(*Cheval. au Cygne*, 17604.)

— Par anal. :

Quant un peu de pourre *volete*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXXV, 1.)

Lors veissiez chevaliers entremesler et gens occire, enseignes desploier et *voleter* contre le vent. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 33^b.)

Sur le cœur *volette* le poulmon, pour le rafraischir. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 64, éd. 1598.)

— Fig., s'agiter avec des mouvements saccadés et rapides :

Suvent pasme, ses quers *volette*,
Al revenir sun dru regrette.
(HUON DE ROTELANDE, *Ipomedon*, 6355.)

Ses cuers ne vait *voletant*
Fors por vouz.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 6027.)

**VOLEUR**, s. m., celui qui pratique le vol :

Audict an (1516), couroient parmy le royaume de France plusieurs maulvais garçons, appelez *voleurs*, rependus en divers lieux. (*Journ. d'un Bourg. de Paris sous le règne de François I^er*, p. 36.)

*Voleurs*, excursores, *voleurs* de benefices ou autres choses par procez, jurium forenses involatores. (R. EST.)

— Adjectiv. :

Un noble au sang *voleur* souille ses riches ar- [mes.
(LASPHRISE, *La nouv. Tragic.*, Anc. th. fr., VII, 471.)

**VOLIERE**, s. f., espèce de grande cage où l'on nourrit des oiseaux d'agrément :

Une *volliere* a oyseaulx en façon de caige ronde. (1481, *Comptes de l'hôtel des rois de France*, p. 393.)

— Fig. :

... Par ces .III. liens
Ou par les deux est Brie en sa *voliere*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, V, 85.)

**VOLIGE**, s. f., latte un peu large qui porte les ardoises d'un toit ; planchette mince de bois blanc ; anc., adjectiv. :

Late *volisse*, a tieulle ou autre. (Déc. 1435, A. Hôtel-Dieu d'Orléans.)

**VOLILLE**, mod. volaille, s. f., ensemble des oiseaux qu'on élève dans les basses-cours :

Et venoison et puis *volille*.
(*Vieille escoillie*, Ars. 3114, f° 12b.)

Cascuns en eut a son voloir
Et de tex comme il volt avoir :
Cars et *volilles*, venisons,
Ou en maintes guises poisons.
(Beauman., *Manekine*, 2287.)

Aquiter se poroit d'autre *volille* au vallant des .iiii. plouviers. (Février 1293, *C'est demisiele Mehaut de Gant et ses .ii. filles, et Pieron Creance*, chirogr., A. Tournai.)

Toutes venisons ou *vollailles* sauvages. (1317, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, III, 174.)

Les lieux des planetes qui ont signorie ou gouvrenement sont ovec les figures des *voleilles*, si comme es signes qui sont dis virgo ou aquarius ou la geline ou vultur. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 80 r°.)

Si que de tous *voliez* de venison, de fromaiges. (1355, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 358.)

Une piece de *voullaille*. (1398, *Dénombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 68 v°.)

Aleir encontre por che faire *vollies* nulles, fromages, oux, ne venison. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 236.)

Des *volilles*, frumages, ouz. (1424, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 50.)

*Volyes*, pessons. (Hemric., *Patron de la temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, II, 421.)

**VOLONTAIRE**, adj., qui vient de la volonté :

Et eulx mettant leur *vollentaire* oppinion a effect, constraindrent meisme leur damoisielle souffrir contre son gré la condampnacion et execucion criminelle des plus notables gouverneurs du pays. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De l'am. et bienvoeillance du roy Loys, etc.)

— Qui agit par sa volonté :

A Arnould Thiery, pour avoir semonsé les villaiges *volontaires* circonvoisins sur la cotte de Haynoult, pour venir ouvrer au dit bollvercq. (Juillet 1579, 1er *Compte des fortifications*, A. Tournai.)

— Qui est de bonne volonté :

Affin de rendre lesdicts de Flandre tant plus *volontaires* a ce qu'il desiroit, il leur accorda plusieurs privileges. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 638.)

Fortune est aydable et *voluntaire*
A cueur qui veult sa vertu demoustrer.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye, f° 50 r°, éd. 1532.)

— Qui ne veut faire que sa volonté :

Pour pourveir aux grans exces, delis et malefices, qui souvent, de nuit, sont feis et perpetrez en divers lieux en ladicte ville, par gens *voluntaires* et incongneus, au grant vitupere et escandle de justice. (12 sept. 1459, *Reg. aux Publicacions*, 1457-1465, De nen aller de nuit, A. Tournai.)

— Impertinent, effronté :

... Et avec ce, ledit Toussains, en allant prisonnier, avoit dit, en desrision de justice, qu'il savoit bien pour quel pris on povoit rescourre ung prisonnier, qui sont parolles de mauvais exemple et procedans de coraige *voluntaire*. (14 août 1458, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

Cf. VIII, 297a.

**VOLONTAIREMENT**, adv.. d'une manière volontaire, par un acte de la volonté :

La penance doit chascun faire *volenterement*. (*Regle du Temple*, 494, Soc. Hist. de Fr.)

La dicte navreure et blecheure n'avoit pas esté faicte par hayne, couroulx, ou maltalent, ne aussy *voluntairement*, mais par cas de fortune. (31 mai 1460, *D'un josne enffant ochis de trait par un autre enffant*, Reg. journal. des prévôts et jurés, série A, A. Tournai.)

Cf. VIII, 297a.

**VOLONTÉ**, s. f., pouvoir de se déterminer à faire ou à ne pas faire qque chose :

Fraind[r]e devem nostræ *voluntaz*.
(*Pass.*, 503.)

La *volonté* n'est autre chose qu'un raisonnable appetit de ce qui est bon : attendu que nul ne veut rien sinon ce qu'il pense luy estre bon. (R. Est., *Rhet. d'Arist.*, I, x.)

— Énergie plus ou moins grande avec laquelle on exerce ce pouvoir :

Sept ans y a que ma main se repose
Sans *voulonté* d'escrire a nulle femme.
(Cl. Mar., *Elég.*, IX, 21, OEuvr., p. 81, éd. 1596.)

— Intention déterminée de faire ou de faire faire quelque chose :

Toute ta *volenté* m'en di.
(*Dolopathos*, 3361.)

Soe apparellie a ferre sa *volenté* en totes choses. (1262, *Lett.*, ap. Rymer, *Fœdera*, I, 746.)

Sa *voulunté* est loy, sa parole arrest, et sa vie discipline exemplaire de bien ou de mal faire. (Amyot, *Vies*, Epitre, éd. 1567.)

J'ay grand peur qu'il n'en veuille plus maintenant qu'il en a fait a sa *volonté*. (Tourneb., *les Contens*, V, 5.)

— *Derniere volonté de qqu'un*, ce qu'il veut qu'on fasse après sa mort :

*Derreniere voulenté* dudit defunct. (5 août 1496, *Tutelle et curatelle de Gregollet et Haquinet Sadonne*, A. Tournai.)

— *Bonne volonté*, intention de bien faire :

Sainz Alexis out *bone volentet*.
(*Alex.*, xie s., str. 109a.)

— *Haute volonté*, dans le même sens :

Li chastelain de Cartenai
Ot cuer et *haute volenté*.
(Guiot, *Bible*, 448.)

— *Male volonté*, intention de mal faire :

Gens de *maelle vollenteit*. (1424, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 38, éd. 1750.)

— *A volonté*, loc. adv., quand il semble bon ; comme il semble bon :

A li dis priours en la dite vile hommes taillaubles *a veluntey* deux fois l'an. (1380, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 7, J. d'Arbaumont.)

— A gré :

T'amors m'est mult *a volentei*.
(*Brut*, ms. Munich, 2845.)

Quant li rois de Cipre eut vent *a volenté*, il passa le mer. (Froiss., *Chron.*, VI, 90, Luce.)

**VOLONTIERS**, adv., de bon gré :

Enviz lo fist, non *voluntiers*.
(*S. Léger*, 97.)

En sainte eglise converset *volenters*.
(*Alex.*, xie s., str. 52a.)

*Veluntiers*. (1267, Acey, XLI, 20, A. Jura.)

*Voullentiers*. (1399, *Enq.*, La Couture, A. Sarthe.)

Et pour mieulx les resbaudir dit que *volemptiex* il en porteroit la charge. (*Hist. des seig. de Gavres*, Prol.)

— Avec plaisir :

Li char erent devant la ou les dames sont
Qui *volenters* verroient l'empereor Karlon.
(*Gui de Bourgogne*, 3493.)

— Habituellement, généralement :

*Volontierz* est oiz qui ment.
(Gerv., *Best.*, Brit. mus., add. 28260, f° 84.)

Trompeurs sont *voluntiers* trompez.
(*Farce de Mahuet*, Anc. th. fr., II, 87.)

Quand je considere que *volantiers* ceux qui t'escrivent en la langue toscane, sont tous personnages de grande erudition. (J. du Bellay, *Olive*, Au lect.)

— Facilement :

Camphre se pert *voluntiers*. (*Simples medecines*, Ste Genev. 3113, f° 14b.)

**VOLSURE**, mod. voussure, s. f., courbure d'une voûte ; toute partie cintrée en élévation, revêtant le haut d'une baie :

Et .vii. .m. esmalz i ot mis
Es pilers, es entailleures,
Es uiseries, es *volsures*.
(*Eneas*, 510.)

Et avra la feuilleure du batant de ladite huisserie demi pié, et avra une *vousseure* du lé et de l'espoisse dessus dicte. (1334, *Charte*, A. N. S 3684, pièce 3.)

Et puis avoient faite le temple a .iiii. costeis et le pavement et le *vosure* deseur de pire d'aymant. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, 16.)

La montee joindant la *vaussure* de la porte des halles. (30 juin 1376, *Reg. aux mém.*, f° 193, ap. Jaubert, *Gloss. du Centre*.)

Maistre Anthoine Marchet, machon, ..... [pour avoir] refait et remachonné le *volsure* du pont de Menaing. (18 févr. 1463-19 mai 1464, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Faire une *voulseure*. (Van Aelst, *Reigles d'archit.*, f° 51b.)

La terre d'entre deux emmoncelee en *voulceure* ou rond, pour vuider l'eau des pluies es costes. (Ol. de Serr., *Th. d'agr.*, II, 2.)

— Étoffe, bande enroulée formant ornement :

Tot derompi et *vousure* et chapel.
(*Alisc.*, 6011.)

Sor les *vousures* d'argent tornent lor crins.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXX, var.)

Elle avoit afublé un grant mantel hermine ;
La *vousure* est d'un paile vermeill d'amoravine ;
Moult valent grant honor les pierres qui i sont [mises.
(*Aye d'Avignon*, 192.)

Affublat un mantel freis sebelin,
La *volsure* d'un paile alyxandrin.
(*Ger. de Ross.*, p. 313, Michel.)

1. **volte**, s. f., mouvement en cercle :

Et allerent au devant et faisoient des *voultes* en reculant ou aux ritournans, tant que ceux de Paris les poursuivoient. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411.)

Cf. Volte 1, t. VIII, p. 299b.

2. **volte**, mod. voûte, s. f., construction cintrée, formée d'un assemblage de pierres taillées en cône tronqué par le bas, et s'appuyant l'une sur l'autre :

Entrat en un mostier de marbre peint a *volte*.
(*Voy. de Charlem.*, 113.)

Et vienent a la *volte* obscure.
(*Partenopeu*, 5339.)

A *vaute* fu covert d'argent (le palais),
Et, par desus, a pavement.
(Ren. de Beaujeu, *Le beau Desconneu*, 1895.)

Sont toutes les trois places environnees de fortes tours machicollees, et les *voultes* des tours tournees et agues, et les murs haultz et bien carnelez. (J. d'Arras, *Melusine*, sign. C 6d, éd. goth. Jeh. Petit,) Bibl. elzév., p. 72, *voulees*.

Et parmi se partie de le *votte* de le base cambre soustenir. (Déc. 1300, *C'est Robiert le Kaudrelier et Jehan de S.-Jenois*, chir., A. Tournai.)

Une *voote* dessoubz la sale des greniers. (1357, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, fo 65 ro.)

Les hautes *vaultes* de la nef. (1459, *Dev. p. la reconstr. de la cath. de Noyon*, A. Oise.)

Il fu montes en haut es *vautes* du cloquier.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10321.)

*Voote*. (1472, A. Aube, reg. 3 G 351.)

Petit front et gros yeulx, nez grant, taillé a *voste*,
Estomac plat et long, hault dos a porter hote.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Prinse du Chast. de Pasq., fo 84 ro, éd. 1532.)

Cf. Volte 2, t. VIII, p. 300a.

**volter**, mod. voûter, v. a., fermer par une voûte (le haut d'une construction) :

... Apoies a l'encastre
Del puis qui est *voute[s]* de plastre.
(*Ren.*, IX, 509.)

Arche *vostee*. (1437, *Reedif. du pont*, A. Orléans.)

Lequel ceillier icellui Chouque a intention de faire *vaulter*. (1437, *Charte de Chaalis*, D. Gren., 315, no 48, B. N.)

Faire *voulter* lesdites deux fontaines de bon ouvraige de maczonnerie. (1451, *Compt. du roi René*, p. 3.)

*Vaulter* le premier estaige. (1468, *Compte*, Bull. de la Soc. hist. de Compiègne, I, 134.)

Pour leur commancement de *volter* payé a eulx le jour de karesme pregnant. (1496-7, A. Aube, reg. 3 G 356.)

— Courber en arc, comme une voûte :

*Voulté* firmament.
(Magny, *Amours*, fo 43 ro, éd. 1573.)

**voltige**, s. f., exercices gymnastiques pour s'accoutumer à sauter sans étriers sur un cheval, quelle que soit son allure ; par extens., incursion brusque et de peu de durée :

Et ne leur en avoit proveu d'abondance par les *voltiges* et courses qu'il fist sus la terre des ennemys. (Mathee, *Histoire de Theodorite*, fo 133 vo, éd. 1544.)

**voltigeant**, adj., qui voltige :

Il ne faut point que nous ayons un appetit *voltigeant* pour changer une chose qui sera receue. (Calv., *Serm. sur la prem. Ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 245.)

**voltigement**, s. m., action de voltiger :

Les merveilleux *voltigemens* qu'il avoit faict. (Rabel., *Garg.*, xxxv, éd. 1542.)

— Action de voler çà et là :

Le *voltigement* des colombes. (J. Bouchet, *Serm. de la simulee convers. de H. de Bourb.*, p. 328.)

**voltiger**, v. — N., faire de la voltige :

Tandis qu'ainsi *voltigeoit*, les marroufles... disoient l'un a l'aultre. (Rab., *Garg*,. xxxv.)

— Fig. :

La puissance, action ou mouvement qu'ont les creatures, n'est point une chose qui se promene ou *voltige* a leur plaisir. (Calv., *Instit. chrést.*, xvi.)

— Par anal. :

Voyant la diversité des poissons *voltiger* ça et la a grosses troupes dedans les eaux claires. (Larivey, *Nuits de Strapar.*, préf., p. iii.)

— Tournoyer :

Ung soir mismes l'ancre pres une tour et avions conquis en *voltegeant* la moytié du chemin de Rege et Messine. (Thenaud, *Voy.*, p. 142, Schefer.)

— Act., faire de la voltige sur :

En l'hippodrome (qui estoit le lieu ou l'on pourmenoit et *voultigeoit* les chevaulx). (Rabel., *Garg.*, xiv.)

**voltor**, mod. vautour, s. m., grand oiseau de proie, à tête et à cou dénudés, garnis d'un simple duvet :

Li grifon, li ostrise et li coué *voltor*.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, fo 22b.)

Mainz peisons et mainz *vostors*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, fo 68b, Auracher.)

A Remus apparurent premierement .vi. *vouteurs*. (Bersuire, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Genev., fo 9d.)

*Vetour*. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Oncques mais l'en ne avoie veu le ciel si couvert de *voultours*. (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, VI, 9, fo 154 ro, éd. 1515.)

**volubilis**, s. m., nom scientifique du liseron :

Il y a plusieurs especes de *volubilis*. (*Jard. de santé*, I, 268.)

**volubilité**, s. f., anc., facilité à tourner, mobilité :

Mais oncquez fortune ne varia tant legierement sa *volubilité* en aultre roy comme elle fist en che Demetrius. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, i, 5.)

La *volubilité* des fleuves. (J. Le Maire, *Leg. des Ven.*, iii.)

**volume**, s. m. et anc. f., chez les anciens, réunion de feuilles manuscrites roulées autour d'un bâtonnet ; réunion d'un certain nombre de cahiers manuscrits ou imprimés, brochés ou reliés ensemble :

Elchies bailla le *volume* a Sapham l'escrivain, et il le lut. (*Bible*, B. N. 899, fo 194c.)

C'un *volum* en ebrieu escrit
Avoit trové.
(*Nativ. N.-D.*, Reinsch, *Die Pseudo-Evangelien*, p. 33.)

Diverses constitutions qui sunt apelees decretales qui ierent departies en diverses *volumes*. (*Decretales*, ms. Boulogne-sur-Mer, fo 1a.)

Petite *volumme*. (1469, *Invent. de Saint-Amé*, A. Nord.)

— Développement d'un corps dans l'espace :

On sacrifie le corpz Jhesucrist en Grece en plus grant *volume* de pain que nous ne faisons en ce pays. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, fo 109 vo.)

**volupté**, s. f., plaisir des sens qui donne une grande jouissance :

Le livre de honneste *volupté*. (Desdier, titre.)

Et tiens ta venusté antique
Affin que ton parler s'applique
Tousjours a quelque *volupté*.
(*Therence en franç.*, fo 384a.)

**voluptuaire**, adj.

Cf. VIII, 303c.

**voluptueusement**, adv., d'une manière volupteuse :

Vivre *voluptueusement*.
(*Fab. d'Ov.*, B. N. 374, fo 223b, et Berne, fo 214d.) B. N. 373, fo 241, *volumptueusement* ; Ars. 5069, fo 154b, *volentueusement*.

Ses gens d'armes n'entendoient sinon a vivre *voluptueusement*. (*Chron. de S. Denis*, an 1419, à la suite de J. Chartier, Bibl. elz.)

Puis il oste ses robes pour se baigner *voluptueusement*. (*Violier des hist. rom.*, p. 144.)

**VOLUPTUEUX**, adj., qui donne de la volupté ; adonné aux voluptés :

Juno denote la vie active
Et Pallas la contemplative,
Venus vie *voluptueuse*.
(*Fab. d'Or.*, B. N. 374, f° 222d et Berne, f° 214b.) Ars. 5069, f° 154a, *volentueuse* ; Bruxelles, f° 255e, *souloutueuse* ; B. N. 24306, f° 307d, *velentueuse* ; B. N. 373, f° 241d, *volumptueuse*.

... *Voluntueuse* jeunesse
Qui ne demande que finesse.
(*La Nef des folz*, f° 5 r°.)

**VOLUTE**, s. f., ornement en spirale d'un chapiteau de colonne, d'une console, etc. :

La haulteur des *volutes* soit de la mesme hauteur de trois fascies. (VAN AELST, *Reigles d'archit.*, f° 43 v°, éd. 1545.)

1. **VOMIQUE**, adj., anc., purulent :

Urines *vomicques*. (*Jard. de santé*, I, 335.)

— *Noix vomique*, baie vénéneuse d'un arbrisseau de l'Inde :

*Noiz vomice*. (*Simples medicines*, Ste-Genev. 3113, f° 53 r°.)

Huyle, eau de *noix vomique*. (B. ANEAU, *Tresor de Evonyme*, p. 237.)

2. **VOMIQUE**, s. f., amas de matière purulente dans le poumon :

Quant il le feri en agait d'une espee il rompi en telle maniere une *vomique*, c'est a dire apostume, que nul mire ou medecin n'avoit peu saner, que l'homme fut sané de sa tres perilleuse maladie. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 77b.)

**VOMIR**, v. a., rejeter convulsivement par la bouche (les matières contenues dans l'estomac) :

Por çou que *vuamir* vot, une coupe a rouvee.
(*Rom. d'Alex.*, f° 78b.)

*Vosmir*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 88 r°.)

Vomire, *gomir*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches.*)

*Voulmir*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 72 r°.)

Amovere crapulam, *gomir*, rendre sa gorge. (R. EST., *Lat. lang. thes.*)

C'est maulvays signe qu'il *vomyt*, or *gomyt* ainsi. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 652.)

Je *gomys*. — I spue, i gyve over my gorge. (ID., *ib.*, p. 730.)

— Par anal. :

Feres preparer les rameaux necessaires a la montee des vers, pour y *vomir* leur soye, s'y agrafans. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15.)

**VOMISSEMENT**, s. m., action de vomir :

Vomica, *vomissemens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Vomitus, *gomissement*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches.*)

*Gomissement*, spuyng. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 274.)

— Matières vomies :

Li chiens est retournez a son *vomissement*. (*Greg. pape Homel.*, p. 21.)

— Fig., *retourner a son vomissement*, retomber dans ses désordres :

... De delaissier le chemin de chrestien et de *retorner a son vomissement*. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 494.)

**VOMITIF**, adj., qui provoque le vomissement :

Medecines *vomitives*. (EVRART DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 31 v°.)

**VOMITOIRE**, adj., vomitif.

— *Noix vomitoire*, noix vomique :

L'eau ou le suc de la *noix vomitoire*. (B. ANEAU, *Tres. de Evonyme*, p. 88, éd. 1555.)

Cf. VIII, 304c.

**VOS**, mod. vous, pron. personnel de la 2e personne du pluriel. — Employé comme sujet :

Mais en avant *vos* cio avrez.
(*S. Léger*, 113.)

— Employé comme régime direct :

Plus *vos* amai.
(*Alexis*, XIe s., str. 97e.)

— Employé comme régime indirect, avec ou sans préposition :

Que Holivet nummat *vos* ai.
(*Pass.*, 466.)

Por amor de *vos* pri saigno[r]s baruns.
(*Ep. S. Est.*, 1a.)

**VOSTRE**, adj. et pron. poss.

Cf. VIII, 305c.

**VOTIF**, adj., destiné à acquitter un vœu :

*Votive* promission. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 225 r°.)

**VOUER**, mod., v. VOER. — **VOULOIR**, mod., v. VOLEIR. — **VOUS**, mod., v. VOS.

**VOUSSOIR**, s. m.

Cf. VOLSOIR, VIII, 297c.

**VOUSSOYER**, v. a., dire *vous* à quelqu'un :

Voso, sas, ui, re, *vousoier*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

**VOUSSURE**, mod., v. VOLSURE. — **VOUTE**, **VOUTER**, mod., v. VOLTE, VOLTER. — **VOYAGE**, mod., v. VEAGE.

1. **VOYAGER**, v. n., faire un voyage, aller en un pays éloigné :

Il fut de necessité a l'ung et a l'autre des deux freres vieillars de *voyager*. (*Therence en franç.*, f° 290 v°, Verard.)

Et tant *voyagerent* que... (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 162, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. VOIAGER, VIII, 279a.

2. **VOYAGER**, adj.

Cf. VOIAGIER 1, t. VIII, p. 279a.

**VOYAGEUR**, s. m., celui qui voyage :

Gemeaux font l'homme honneste, franc, vanteur, coureur, *voyageur* et peu curieux de ses biens. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 228.)

— T. d'ant. rom., appariteur :

Les sergens qui appelloient les vieillars romains de par le Senat sont nommez *voyageurs*. (*Traité de tribulacion*, B. N. 1009, f° 22 r°.)

**VOYANT**, adj., qui a le sens de la vue; substantiv. :

Ou est la maison du *voyant*
Qu'on dit qui est amy de Dieu ?
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 83, 28976.)

Tu as le front superbe et somptueux
Qui des *voyans* estonne les courages.
(P. RONS., *Bocage*, Œuvr., p. 505, éd. 1584.)

— Qui attire la vue ; fig. :

Il faut que S. S. leur en escrive encores et d'encre bien *voyante*. (31 oct. 1580, *Lett. de l'archev. de Glasgow au gén. des Jés.*, dans *Lett. de Mar. Stuart*, VII, 154.)

**VOYELLE**, s. f., son simple émis en laissant l'air sortir du larynx et traverser la bouche sans obstacle :

Notons, pour septiesme vice,
Que sinalimphe corrompue
Est ainsi faicte, simple et nice,
Quant la *voielle* n'est rompue
De e feminine tenue
Rencontree dedans le vers
D'autre *voielle* survenue.
(*Jardin de plaisance*, par l'INFORTUNÉ, signat. A. III°, Michel le Noir.)

Cf. VOIEL 1 et 2, t. VIII, p. 280a et 280b.

**VOYER**, s. m.

Cf. VOIER 4, t. VIII, p. 281a.

**VRAI**, **VRAIMENT**, mod., v. VERAI, VERAIEMENT.

**VRAISEMBLABLE**, adj., qui a toutes les apparences de la vérité ; qui offre toutes les probabilités :

*Vraisemblables* conjectures. (1346, *Ch.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 137.)

Pour quoy est *vraissemblable* et a doubter qu'ils voulsissent encores faire... (1490, *Lett. de Charl. VIII*, dans *Livre de l'épervier*, p. 226, Constans.)

**VRAISEMBLABLEMENT**, adv., d'une manière vraisemblable :

Les tres grandes mals et damages que... sont avenuz... et *verraisemblablement* pourront avenir. (1386, *De tractando*, ap. Rymer, *Fœdera, conventiones*, III, 191a.)

Inconveniens et detrimens que l'on craindroit et doubteroit *vraisemblablement* devoir avenir. (1392, *Ord.*, VII, 521.)

**VRAISEMBLANCE**, s. f., caractère de ce qui est vraisemblable :

Si les ennemis du royaume estoient si pres de la ville de Reims que ce fust presomption et *vraisemblance* qu'ils veinssent assaillir la ville. (Vers 1358, *Traité d'all.*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 125.)

**VRILLE**, mod., v. VEILLE. — **VUE**, mod., v. VEUE.

**VUIDE**, mod. vide, adj., dont l'espace n'est pas occupé :

Que mort l'abat en une *voide* place.
(*Rol.*, 1667, Stengel.)

Et chevaucha a la cité d'Archadiople, si la trova *vuoide*. (VILLEHARD., § 390.)

*Voide* chaunbre fest fole dame.
(*Prov. de vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 462.)

Se une nef *vuide* est vendue, li venderres doit .II. d. et li acheterres .II. d. de tonlieu. (E. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., XI, 12.)

Une place *vuehde* que Phellippe de Limoges tient derriere sa meison des dits chanoines. (1307, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVIII, 176.)

Neis *veudes* et chargiees. (1316, *Atour*, AA 88, A. Metz.)

Espace *vieude*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 51 r°.)

— Fig. :

Ce sunt li seix vaixel de piere ki mis sunt por nostre espurgement, ke *veudes* sunt et plaines de vent s'om les wardent por vaine glore. (*Trad. des Serm. de S. Bern.*, 107, 32.)

Et n'est ce poine vaine et *vuide*.
(*Rose*, 6806.)

— *A vuide*, loc. adv., l'espace n'étant pas occupé :

Ce tantost n'entendent .I. conte,
Et criement c'om nes tiegne a rudes.
Cil oient les choses *a vuides*.
(GAUTIER DE METZ, *Im. du Monde*, P. Meyer, *Romania*, XXI, 500.)

Qui descend et quitte la bride,
Son cheval peut courir *a vide*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, II, f° 57 v°, éd. 1619.)

Cf. VUIDE 1 et 2, t. VIII, p. 312a et 312b, et VUIT, p. 316a.

**VULGAIRE**, adj., qui est admis, qui est mis en usage par le commun des hommes :

*Vulgaire* et commun, vulgaris. (1539, R. EST.)

Nostre amitié n'estoit dine
D'un si *vulgaire* lien.
(RONS., *Odes*, V, X.)

— Par extens., connu, célèbre :

Tigranes voulant monstrer qu'il sçavoit plaisamment rencontrer et dire le mot, aussy bien que les austres, dict une parole qui est assez *vulgaire*. (AMYOT, *Vies*, Lucullus.)

— *Orateur vulgaire*, celui qui s'exprime, non en latin ou en grec, mais dans la langue de son pays :

Les *orateurs vulgaires* composent selon leurs complexions. (J. BOUCHET, *Ep. fam.*, II, CVII.)

— S. m., le commun des hommes :

... Le *vulgaire* le nomme (le cresson) menthe aquatique. (E. MEIGNAN, *Hist. des plant. de Fousch*, CCLXXVIII, éd. 1549.)

Le *vulgaire* d'Alemagne, d'Italie et d'Espagne disoit... (LANOUE, *Disc.*, p. 376.)

— La langue d'un pays, par opposition au latin et au grec :

Si devisent la teneur en *vulgar*. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 297.)

Ni en latin ni en *vulgar* de quelque lengue europienne que ce soit. (BONIVARD, *Adv. et dev. des leng.*)

Et du fons Cabalin beu a plein godet entre les joyeuses Muses a l'eternelle fabrique de nostre *vulgaire*. (RAB., *Cinq. livre*, prol.)

La France aussi depuis son langage haussa,
Et d'Europe bien tost les *vulgaires* passa.
(VAUQUEL., *Art poet.*, II.)

**VULGAIREMENT**, adv., d'une manière vulgaire :

Secte de heresie appelle *vulgariment* lollardrie. (*Stat. de Henri V*, an II.)

Pour quoy dit ung (*corrig.* on) *vulguerement*. (1444, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 193 r°.)

Un anthrac, *vulgairement* dit un clou. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 136 v°.)

**VULGARISER**, v. a., rendre accessible au vulgaire :

Il ne fut content d'avoir privee et secrette finition des amours d'une dame si excellente, ainçois ayma mieux le publier et *vulgariser*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., I, 181, Stecher.)

Cf. VIII, 318a.

**VULVE**, s. f., orifice des parties génitales de la femme :

Ou Vulcain est dit pource qu'il cheut de la *vulve* et de la nature de Juno. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 67b.)



**WALLON**, s. m., habitant de la Belgique romane ; dialecte de cette région :

Ainsi s'eschangea nostre vieille langue gauloise en un vulgaire roman, tellement que la ou nos vieux Gaulois avoient leur propre langage que l'on appeloit *walon*, ceux qui leur succederent appellerent le langage plus moderne roman, parce qu'il sembloit avoir pris son origine des mots romains. (PASQ., *Rech.*, VIII p. 654.)



**X**, s. m., consonne double, vingt-troisième lettre de l'alphabet :

Quant li hom est crestienez
S'est il par *x* crestianez.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 286.)

**XEROPHAGIE**, s. f., abstinence de toute nourriture autre que le pain et les fruits secs :

Jeune de *xerophagie* est quant on jeune en viandes seches comme de pain, de chastaingnes ou en fruitages... Tele jeune est dicte de xeros qui est siccum et phages qui est comedere. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 226[d].)



1. **Y**, s. m., vingt-quatrième lettre de l'alphabet français, correspondant tantôt à un *i*, tantôt à un iod :

Un *y* griu entendum.
(Phil. de Thaun, *Comput*, 1553.)

Assemblez *y* et o
Sin avrez un *yo*.
(Id., *ib.*, 1556.)

Et sachiez bien que li Jui
Apeloient Jhesu par *y*.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 288.)

2. **Y**, adv. et pron. rel., v. I.

**YACHT**, s. m. et anc. f., petit bateau à voiles :

Six grandes navires et sept *iachtes* de guerre esquippees a Amstelredam au mois de may 1571 pour la tuicion de la coste marine contre les pirates. (1570-71, *Compte premier de Nicolas Baert*, f° 245 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2608.)

**YOD**, v. Iod.

**YPREAU**, s. m., espèce d'orme à feuilles larges :

*Yppereaus* pour faire des banieres. (1432, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung coffre d'*yprel*. (1542, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

*Ypprel*. (*Ib.*)

On achete trois *yppereaux* ; .i. gros *yperel* ; *yperel* saingle. Roilles d'*yperel*. (Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 128.)

Planta au cementier six *ypriaux*. (1591, A. de l'égl. Saint-Léger de Sens.)

**YUCCA**, s. m. et f., plante vivace de la famille des liliacées, à feuilles charnues, lancéolées et terminées par une pointe acérée.

— Autre nom du manioc :

L'autre pain qu'ilz font est de la *yuca*, racine blanche par dedans, et espesse comme un naveau. (Loys Le Roy, *Polit. d'Arist.*, p. 79, éd. 1568.)

Ils font du pain de *yuca*. (Fumee, *Hist. des Ind. occ.*, f° 50 r°, éd. 1569.)



**z**, s. m., consonne dentale spirante, vingt-cinquième et dernière lettre de l'alphabet français :

Li *z*, une letre au gieu
Si com nous tesmoignent li Grieu
A peines ert par moi descrite.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 288.)

**ZAGAIE**, s. f., sorte de javelot :

Les chevaux legiers alloient presque en pur corps, n'ayans qu'une jupe ou cazaque fort juste, avec l'escu et la *zagaie*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, annot., p. 45.)

Targues et *zagailles*. (*Descr. de l'Ethiopie*, p. 74, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*)

**ZAIN**, adj., se dit d'un cheval qui n'a aucun poil blanc, quelle que soit sa robe; substantiv. :

Entre lesquels sont le bay doré ou rouge en couleur comme rose, ou veritablement obscur, qui ne soit pas de ces *zains* qui ont le tour des yeux, le muffle et les flancs lavez. (*L'escuirie de F. Grison*, f° 2 v°, éd. 1579.)

Cf. VIII, 342[a].

**ZANI**, s. m.

Cf. VIII, 342[b].

**ZEDOARE**, s. m., racine employée en médecine et fournie par un *curcuma* et un *amomum :*

*Zedoar*, c'est la racine d'une herbe... le domestique a la couleur jaune et taint les mains comme safran. (*Le grand Herbier*, n° 504, Camus.)

**ZELATEUR**, s. m., celui qui montre du zèle pour une cause :

A tres chrestien prince et tres ardent *zelateur* de la religion catolique. (1398, *Avis baillé par l'Université de Paris*, Vat. Chr. 4791, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 269.)

Serez vous ditz vrays pasteurs, venerables,
Bons *zelateurs*, devotz et charitables
Par ce moyen? Nenny, je le vous nye.
(GRINGORE, *Les folles entreprises*, p. 93.)

— Jaloux :

Car si j'ay Dieu pour mon consolateur,
Crainte n'auray de mondain *zelateur*.
(F. JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 53, Courbet.)

**ZELE**, s. m., empressement à agir pour le service de qqu'un, de qque chose :

Le peuple avoit si grand *zel* et devotion ... aux reliques de laditte martire qu'il ne voloit point souffrir... (*Vie Ste Febronne*, B. N. 2096, f° 50 v°.)

Pour le *zel* de l'eglise leur mere. (MAIZ., *Songe du viel pelerin*, Ars. 2682, I, 58, f° 106[a].)

Mais je m'attens que soubz vostre recueil
Sera cogneu le *zele* de mon vueil.
(CL. MAROT, *Epist. du camp d'Atigni*, Œuvr., I, 140, Jannet.)

Ceux qui ont des *zeles* inconsiderez. (LA NOUE, *Disc.*, p. 79.)

**ZELÉ**, adj., qui a, qui montre du zèle :

Et non obeyr a ses dictz *zeles* et bien fondes en charité. (*Violier des hist. rom.*, p. 374.)

**ZENITH**, s. m., point où la verticale d'un lieu va rencontrer la sphère céleste :

Et ont leur *zenich* en sequinoctial. (*Kalend. des berg.*, p. 120, éd. 1493.)

Sous le *zenith* de son propre hemispere.
(1527, PARMENTIER, *Ch. royal*, B. N. 1537, f° 96 v°.)

**ZEPHYR** ou **ZEPHIRE**, s. m., vent du Sud-Ouest personnifié :

Va t' en, dit il, cher filz, de legiere esle
Et les *zephyres* avecques toy appelle.
(OCT. DE S. GELAIS, *Eneide*, f° 126[b], éd. 1529.)

— Vent doux et léger; fig. :

Les gracieux *zephires* de mes souspirs. (DU TRONCH., *Ep. miss.*, f° 123 r°, éd. 1569.)

**ZERO**, s. m., chiffre en forme d'*o* qui, de lui-même, ne marque aucun nombre, mais qui placé à la droite des autres leur donne une valeur dix fois plus forte :

Apres commencera au(x) *zero* qui est au lieu de nombre simple. (*Trad. de l'Arithm. de Z. Lortie*, sign. A IIII r°.)

— *Zero au nombre des chiffres*, homme nul :

Childeric ayant seulement le tiltre et le nom de roy, n'estoit estimé que pour ombrage, ou pour un *zero au nombre des chiffres*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, Œuvr., II, 454, Stecher.)

**ZEST**, interject., marque qu'on rejette lestement ce dont il est question, que qque chose s'est fait vivement :

*Zest*. A voice resembling, or expressing the noise, made by a jerl, stripe, yark, twack. (COTGR.)

**ZESTE** et **ZEST**, s. m., cloison membraneuse qui divise en quatre l'intérieur d'une noix :

*Zest*. The thick, skinne, or filme whereby the kernell of a wallnut is divided. (COTGR.)

— Fig., chose de très peu de valeur :

Parler françois, hebrieu ou grec,
C'est tout ung, je n'en donne ung *zec*.
(ROG. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu*, Œuvr., p. 60.)

De regrectz, el n'en compte ung *zec*.
(ID., *Dial. de M. de Dela et de M. de Deça*, p. 143.)

L'ange me dit, d'un joyeulx estomach,
Chante Noel en françoys ou en grec,
Et de chagrin ne donne plus un *zec*.
(CL. MAROT, *Ball. du jour de Noël*, Œuvr., p. 243, éd. 1545.)

**ZEUME**, s. m., figure de rhétorique appelée aussi adjonction :

Zeuma, *zeume*, une figure. (*Gloss. de Salins*.)

**ZIBELINE**, s. f., martre de Sibérie à

poil très fin; peau de cet animal employée comme fourrure:

*Zibelline.* The sable martin. (COTGR.)

Voir au *Supplément* la forme ancien français SEBELINE.

**ZINZOLIN**, s. m.

Cf. ZIZOLIN, VIII, 344[a].

**ZIZANIE**, s. f., ivraie, mauvaise graine:

Du semeur qui sema bonne semence e ses anemis i soursema *zizanie.* (GUIART DESMOULINS, *Bible histor.*, Maz. 312, f° 205[a].)

Trop de chardons ou de *zyzanie* absorboient les bledz. (C. MANSION, *Bib. des poet. de metam.*, f° 52 r°.)

— Mésintelligence qu'on fait naître au milieu des gens qui étaient unis:

... Qui met discorde...
Et *zisanie* entre les freres.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 366, 35508.)

**ZODIACAL**, adj., du zodiaque:

Et qu'il n'y aict *zodyaçal* degré
Que a son plaisir ne monte et a son gré.
(J. D'AUTON, *Chron.*, IV, 15, Soc. Hist. de Fr.)

**ZODIAQUE**, s. m., zone céleste s'étendant de chaque côté de l'écliptique, comprenant toutes les positions que prennent les planètes connues, et partagée en douze parties égales qui ont reçu le nom des constellations y comprises:

Il n'ot hommes jusqu'a S. Jake
Qui tant seust de *dyodake*
Del firmament ne de l'espere.
(*Eustache le Moine*, 27.)

Des signes qu'il deviserent el *zodiake.* (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 9[a].)

Les .XII. mois de l'an, lesquelz sont colloquiez ou *zodyacre.* (*Petit livre des fortunes*, Richel. 1356, f° 1 r°.)

Zodiacus, *zodiaquez* ou un cercle du ciel. (*Gloss. de Salins.*)

*Zodiacle.* (*Traicté de P. Salem.*, ms. Genève 165.)

Les sinnes compassas et donnas mouvement
Dedens leur *saudiaque*, bien ordeneement.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8540.)

**ZOILE**, s. m., critique malveillant, injuste:

Celuy lequel aguise ainsi son style
Doibt a bon droict estre appellé *zoille.*
(CL. MAROT, *Epit. à Sagon.*)

Pour estre victorieux contre cette legion de *zoilles.* (LOYS PAPON, *Œuvr.*, p. 6, Yemenez.)

**ZONE**, s. f., portion de la surface d'une sphère formant comme une bande circulaire comprise entre deux plans parallèles; région du ciel; région d'une partie du monde:

La *zone* ardante vait
Entre dous.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 401.)

— Ceinture:

Pour la belle *zone* averont
Or funicle et s'en couverront.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, IX, 194, 5931.)

Cf. VIII, 344[b].

**ZOOPHORE**, s. f., frise de l'entablement:

Enrichissent leurs frises dictes *zoophores* de figures a demy taillees. (J. MARTIN, *Arch. de Vitruve*, IV, I, éd. 1547.)

**ZOOPHYTE**, s. m., animal inférieur, voisin des plantes:

L'animal irraisonnable tient le simulachre de l'homme; le *zoofyte* ou plantanimant celuy de l'animal; la plante du *zoofyte.* (LA BODERIE, *Harmon.*, p. 21, éd. 1579.)

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

# DICTIONNAIRE

DE

# L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

## ET DE TOUS SES DIALECTES

## DU IXe AU XVe SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS
QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET HONORÉ DEUX FOIS, PAR L'INSTITUT, DU GRAND PRIX GOBERT

**Fascicule 101** (TESTU-ZOOPHYTE)




PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER
1902

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06796 2319

